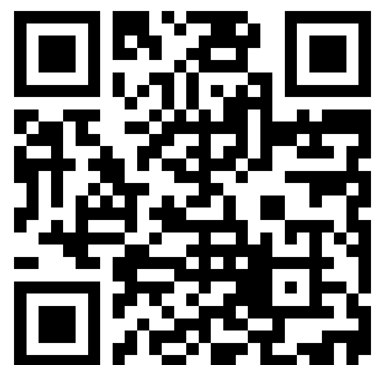
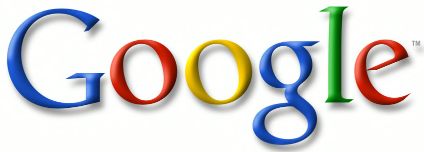
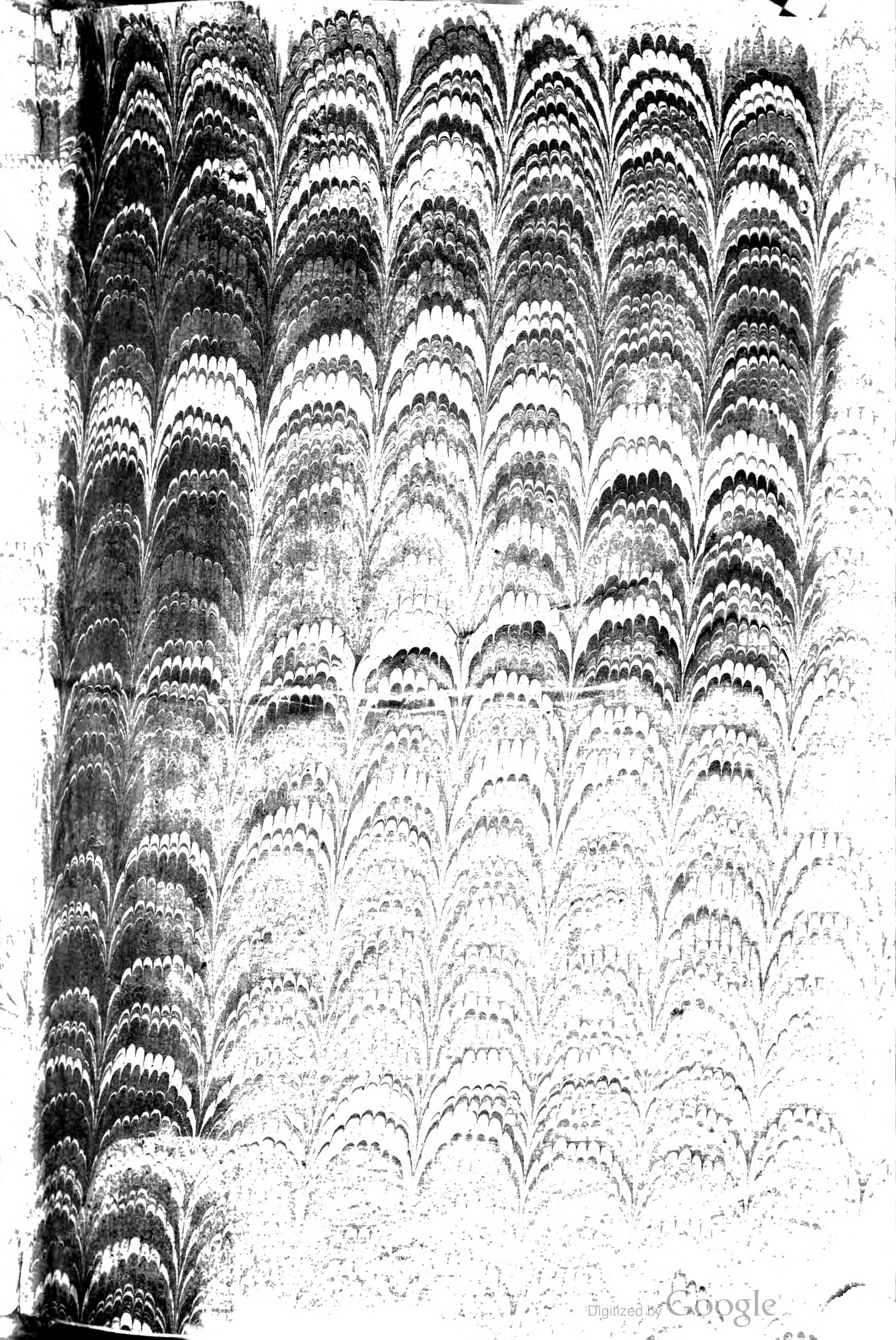
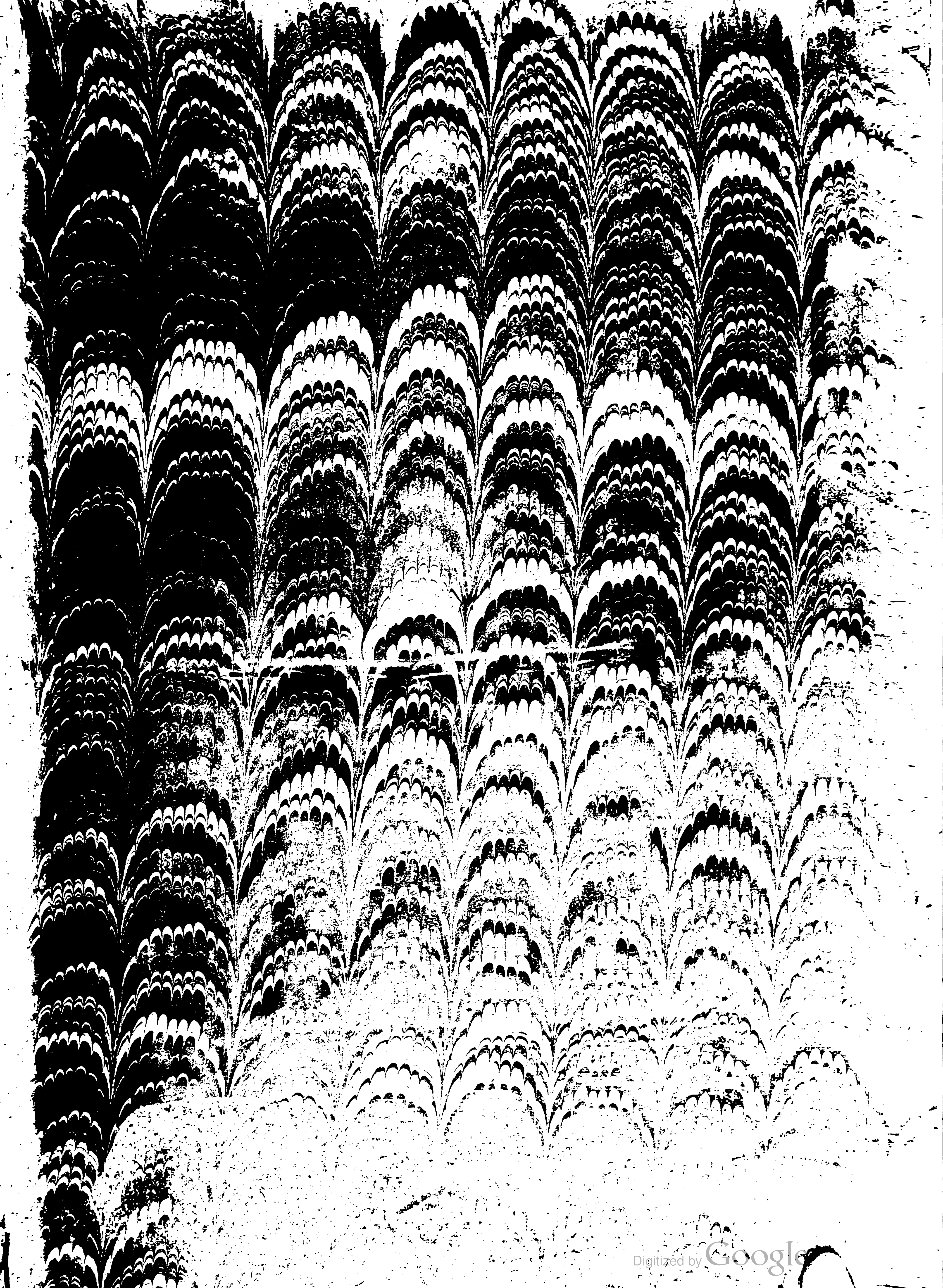






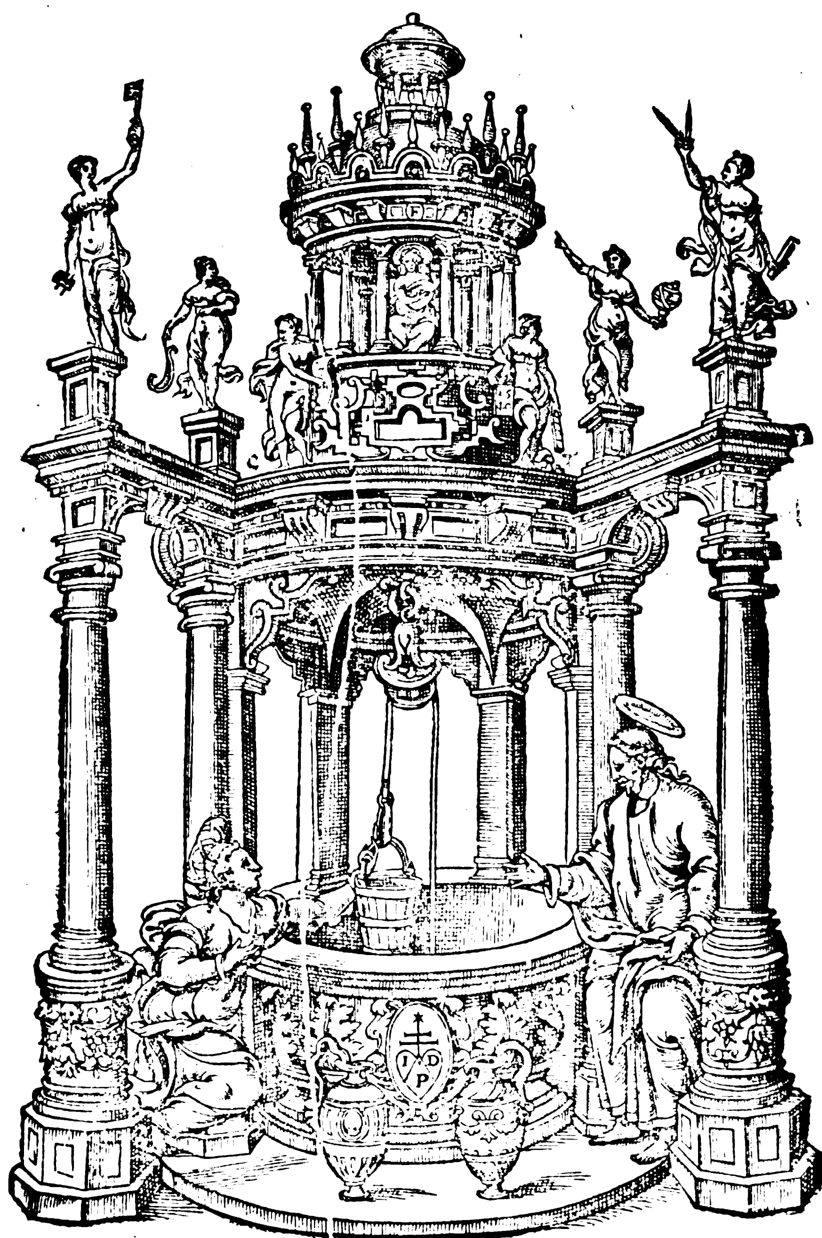


LES DECADES, QVI SE TROVVENT, DE TITE LIVE, MISES EN LANGVE FRANCOISE:

La premiere, par BLAISE DE VIGENERE Bourbonnois: auec des Annotations & figures pour l'intelligence de l'antiquité Romaine: Plus vne description particuliere des lieux: & vne Chronologie generale des principaux Potentats de la terre.

La tierce, tournee autrefois par IEAN HAMELIN de Sarlac; & recentement recourüe & amendee presque tout de neuf.

Le reste, de la traduction d'ANTHOINE DE LA FAYE.



A PARIS,

Chez Iacques du Puys, Libraire iuré, à la Sam[...]ritaine.

M. D. LXXXIII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Suetone en Domitian,
tiltre X.

METIVM POMPOSIANVM
INTEREMIT, QVOD HABERE IMPE-
RATORIAM GENESIM VVLGO
FEREBATVR: ET QVOD DEPICTVM
ORBEM IN MEMBRANAS;
CONCIONESQVE REGVM AC DVCVM
EX TITO LIVIO CIRCVNFERRET;
QVODQVE SERVIS NOMINA,
MAGONIS ET HANNIBALIS
INDIDISSET.



A' L'HEVREVSE ETERNELLE MEMOIRE,

DE LA SACREE TRES-CHRESTIENNE MAIESTE', DV TRES-HAVLT, TRES-PVISSANT, VALEVREVX, ET INVINCIBLE MONARQVE, HENRY III. DE VALOIS, (MON SOVVERAIN SEIGNEVR) ROY DE FRANCE, ET DE POLOIGNE; GRAND DVC DE LITHVANIE, &c. PREMIER FONDATEVR, ET GRAND MAISTRE PERPETVEL DE L'ORDRE DV BENOIST S. ESPRIT:

BLAISE DE VIGENERE, LE MOINDRE DE SES TRES-HVMBLES ET TRES-OBEISSANS SERVITEVRS ET SVBIECTS, CONSACRE CE LABEVR SIEN SVR LES HISTOIRES DE TITE LIVE.

ENTREPRISE (DIRA QVELQV'VN) BIEN PESANTE POVR SA FOIBLE PORTEE; ET EN DANGER DE LE FAIRE PLOYER SOVBS VN TEL FARDEAV.

MAIS O TRES-HEVREVX ET DIVIN HEROE, Y A-IL CHOSE QVI NE PVISSE ESTRE NON QVE POSSIBLE, AINS AISEE AVX PLVS IMBECILLES, SOVBS LES BIEN-FORTVNEZ AVSPICES DE VOSTRE ROYALE GRANDEVR?

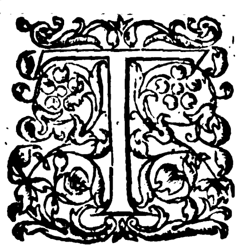
RECEVEZ DONQVES, S'IL VOVS PLAIST, TRES-CLEMENT DEBONNAIRE PRINCE, EN QVI TOVTES GRACES ET VERTVS ABONDENT, CESTE OFFRANDE EN GRE', PETITE DE VRAY ATTENDV CELVY QVI LA VOVS PRESENTE; MAIS TRES-EXQVISE ET SINGVLIERE POVR L'EXCELLENCE DV SVBIECT, ET MERITE DE SON AVTHEVR PRIMITIF, LEQVEL ENDROIT SOY N'A NE PAIR NE SECOND, NOMPLVS QVE VOZ RARES PERFECTIONS.

ROY TRES-BON, TRES-BENIN, DIGNE D'IMMORTELLE RECOMMANDATION ET LOVANGE; TRES-RELIGIEVX ZELATEVR DE TOVTE PIETE' ET DEVOTION; AMATEVR DES BONNES LETTRES; PROTECTEVR DES ARTS ET SCIENCES; VERITABLE, FERME ET CONSTANT OBSERVATEVR DE VOSTRE PAROLE; TRESPRVDENT MODERATEVR DE NOZ TROVBLES;

DIEV VOVS VVEILLE PAR SA SAINCTE GRACE LONGVEMENT MAINTENIR EN PARFAICTE PROSPERITE' ET SANTE', AV REPOS ET SOVLAGEMENT DE VOSRE PLVS QVE TRES-FIDELE ET OBEISSANT PEVPLE: BENIR VOZ IOVRS D'VNE CONTINVELLE DOVLCE ET HEVREVSE PAIX: ET CONTENTER VOZ TRES-SAINCTS ET LOVABLES DESIRS, VOZ TRES-LEGITIMES VOEVZ ET SOVHAITS,

D'VNE ROYALE FLORISSANTE LIGNEE.


CŒLO
HENRIC. D. G. FRANC. ET. POL. REX. M.D.LXXI
MANET
VLTIM


ITE LIVE nay à Padouë, l'an de Rome 694. L. Afranius, & Q. Cecilius Metellus Celer estans Consuls, paruint iusqu'au cinquiesme an de Tybere; & par consequẽt vescut 77. ans: la pluspart desquels il passa à enseigner & escrire; durant mesme tout l'Empire d'Auguste; personnage tres-eloquent, & d'vn merueilleux esprit & erudition; dont il s'acquit beaucoup de gloire, comme peuuẽt tesmoigner ses diuines œuures: Infortuné au surplus en deux choses; l'vne de n'auoir peu faire son proffit de son merite & suffisance à la Cour, ny enuers les Princes: l'autre, que de ses labeurs n'estant à grand' peine la quarte partie arriuee saine & sauue iusques à nous, tout le reste a esté deuoré, non tant de l'iniure du temps, qui pardonne à assez d'autres plus anciens ouurages, & de moindre merite, mais plustost par l'enuieuse malignité de sa destinee. Il auoit compris toute l'histoire Romaine iusques vers la fin d'Auguste, en quatorze decades ou dixaines, faisans le nombre de cent quarante liures; trop prodigieuse masse d'escrits; & toutesfois nous n'en auons pas la quarte partie de bien entiers & complets. LA premiere contient la domination de sept Rois en l'espace de deux cens quarante quatre ans: Puis le gouuernement des Consuls, Decem-vires, & Tribuns Consulaires, par quelques autres deux cens dix ans; soubs lesquels se menerent infinies guerres contre les Sabins, Latins, Herniques, Eques, Volsques, Veientins, Falisques, Fidenates, Thoscans, Capenates, Pouilhois, Lucaniẽs, Samnites; & autres peuples & nations d'Italie: Plus le siege de Porsene deuant Rome; & la prise d'icelle par les Gaulois. LA seconde decade est perdue, où estoit deduitte l'histoire Romaine depuis l'arriuee d'Esculape à Rome, où il fut transporté d'Epidaure, iusques au commencement de la seconde guerre Punique: & contenoit trois grosses & cruelles guerres: la premiere contre Pyrrhus Roy des Epirotes, venu au secours des Tarentins: la seconde, auec les Carthaginois, qui dura l'espace de vingt-quatre ans; & fut appellee la premiere guerre Punique: la troisiesme contre les Gaulois, peuple craint & redoubté sur tous autres; en laquelle les Romains armerent bien quatre vingts mille cheuaux, & sept cens mille hommes de pied, que de leurs forces, que de leurs alliez & confederez. LA tierce decade traicte la seconde guerre Punique soubs la conduitte d'Annibal, qui dura dix-huict ans. LA quatriesme, la Macedonique, contre Philippe; & l'Asiatique contre Antioque, d'enuiron vingt-trois annees. DE la cinquiesme nous n'en auons que la moictié; & encore la pluspart des liures sont escornez, & manchots du reste de ladite guerre Macedonique cõtre Persee filz de Philippe, que Paule Emyle defit, & mena prisonnier auec ses enfans en son triomphe. TOVT le reste de là en auant n'est qu'vn abregé, reduit en petits affamez sommaires par Flore. Que si cela a esté cause de la perte d'vn si diuin œuure, car tels Epitomistes sont fort dangereux, nous luy en deuons bien sçauoir mauuais gré: & au contraire estre grandemẽt redeuables, pour nous en auoir à tout le moins sauué quelque ombre & odeur, si les autres ne nous en eussent laissé vne plus ample cognoissance.





TITVS. LIVIVS. PATAVINVS. CVIVS. INVICTO. CALAMO.
INVICTA. ROMANORVM. FACTA. SCRIPTA. SVNT.

QVANT à son pourtraict icy apposé, il a esté contretiré sur vne teste qu'on maintient antique, qui est en la grand' salle de la seigneurie à Padouë, d'assez bonne main; auec les deux Epitaphes suyuans.

V. F.
TITVS LIVIVS
LIVIÆ T. F
QVARTAE. L.
HALYS
CONCORDIALIS
PATAVI
SIBI ET SVIS
OMNIBVS.
OBIIT IIII. TIBERII CAES. ANNO. NATVS LXXVI. ANNOS.

Plus cest autre icy:

OSSA
TITI LIVII PATAVINI,
VNVS OMNIVM MORTALIVM IVDICIO DIGNI, CVIVS PROPE INVICTO CALAMO POPVLI RO. RES GESTAE
CONSCRIBERENTVR.

A' NOSTRE DAME *de Paris il y a vn Tite Liue escript (ce dit-on) de la main propre du Pape Clement sixiesme, passez sont 240. ans; auec ceste intitulation audeuant, ortographiee de la mesme sorte.*

Toute ceste Chronologie est faulse; & le temps de sa vie aussi.

TITVS LIVIVS ACTOR PRESENTIS OPERIS HISTORIOGRAPHVS, VT REFERT DIVVS HIERONYMVS IN LIBRO DE TEMPORIBVS, PATAVII ORTVS EST ANNO AB VRBE CONDITA DCLXXXIIII. ANNO TERTIO OLYMPIADIS CENTESIME SEPTAGESIME NONE; EO QVO ANNO NATVS EST M. MESSALA CORVINVS ORATOR EXIMIVS: QVI DIVO OCTAVIANO AVGVSTO PRYMVM, DEIN TIBERIO CESARI ADHERENS ANNO VRBE DCCLXXI. OLYMPIADIS CENTESIME NONAGESIME OCTAVE ANNO VLTIMO, IMPERII TIBERII CESARIS ANNO TERTIO, OBEIIT PATAVI, ANNO ETATIS EIVS SEPTVAGESIMO SEPTIMO: QVO ANNO OBEIIT OVIDIVS NASO SVLMONENSIS APVD THOMOS OPPIDVM RELEGATVS. ET HODIE PATAVI CERNITVR EIVS SAXEVS TVMVLVS IN MONASTERIO SANCTE IVSTINE CVM HIIS SAXO IMPRESSIS LITERIS.

Qui sont celles du premier Epitaphe mis cy-dessus, lequel doibt auoir esté transporté de ce Monastere de saincte Iustine en la grand' salle du Palais; car il n'y en a point pour le iourd'huy. Trop bien se voit en la muraille d'vne maison enchassé cest autre icy:

T. LIVIVS G. F. SIBI. ET. SVIS
T. LIVIO. T. F. PRISCO. F. T. LIVIO
T. FILIO. LONGO. F. CASSIAE. SEX.
FILIAE. PRIMAE. VXORI.

Mais il

Mais il n'a point de plus bel Epitaphe ne monument que la memoire de ses escripts immortels, si le tout en fust paruenu iusqu'à nous: & le tesmoignage des bons autheurs: Quintilian mesme entre les autres, lequel au 10. liure, chapitre premier de la richesse du langage en parle ainsi.

OR QVANT à l'histoire Latine, elle ne cedera en rien aux Grecs: Et si ne craindray point de mettre à Thucydide Salluste en teste: ny ne faut point qu'Herodote s'indigne si on luy parangonne Tite Liue, remply par tout d'vne merueilleuse delectation en ses narrations; & d'vne pureté en semblable claire & nette ce qui se peut: eloquent auec tout celà plus assez qu'on ne sçauroit dire, en ses harengues & concions: Car tout s'y deduit accommodé tres-proprement ainsi qu'il faut, tant aux choses qu'il traicte, qu'aux personnes par luy introduittes. Et pour le regard des affections, principalement les rassises & moderees, pas vn des autres historiens, à en parler mesme plus que chichement, ne les a onques mieux exprimees. Au moyen dequoy par tant de diuerses perfections & vertus, il a peu aiseement atteindre ceste expeditiue velocité de Salluste, immortalisee de tous.

ET A' BON DROICT CERTES *Quintilian luy defere toutes ces loüanges, car pour en parler au moins selon la commune opinion, entre tous les historiographes Grecs & Latins, il ne s'en trouue point de plus fertile & heureux que luy; ne qui coulle ainsi d'vn perpetuel torrent d'eloquence plantureuse, graue & posee: si qu'on le peut dire auoir non qu'egallé, mais surpassé tous les autres d'auparauant, & depuis. Et de faict ceste braue & superbe cité, dame & maistresse de toutes autres, ayant par de si longues reuolutions de siecles maintenu vne telle gloire d'Empire, & vne si puissante domination sur toutes les nations de la terre les plus dignes d'estre cogneues, n'a point de sa part plus brauement manié les armes à l'estendue de ses conquestes, que luy sa plume à la description de leurs faicts: & ne s'est monstree plus genereuse à entreprendre & executer; ny plus moderee à gouuerner les peuples conquis, & raisonnable à vser de leur subiection & obeissance, que luy à racompter fidellement les euenemens de tous leurs proiects & desseins, tant en l'vne que l'autre fortune: se portant en cela comme neutre; & d'vne grande syncerité nous remettant deuant les yeux, sans y rien desguiser ne fleschir, tout ce qui y peult auoir esté de bien & de mal; de bon & mauuais; de iuste & iniuste; de loyal & de deceptif: Si soigneux au reste, si elabouré & exacte par toute ceste grande mer d'escriptures (à quoy si nous auions toutes ses œuures, nulles autres ne se pourroient parangonner) non seulement és choses generales & d'importance, mais iusqu'aux moindres menues parcelles des plus legieres occasions; qu'en cela il monstre vouloir ressembler la masse entiere du Senat à tres-prudemment disposer de la generalité des affaires; & tant de valeureux membres d'iceluy, à s'acquitter chacun en son endroict de leur deuoir à l'enuy l'vn de l'autre; par le cerueau, & les mains desquels le tout paruint finablement à vne monarchie si ample. Iamais il ne se lasse nulle part; ne redit iamais vne mesme chose; ains tousiours fraiz, gay & dispost, se renouuellant d'vne varieté agreable, comme s'il reprenoit nouuelles forces à guise d'vn second Antee, semble vne source inexpuisable & perpetuelle d'autres toutes fresches inuentions & discours. La grandeur, ny le poix, ny l'embarrassement de tant & de si importans affaires, qui se viennent tout à vn coup presenter d'infinis endroits à qui coullera le premier du bout de sa plume, ainsi qu'vne roide abondance d'eau à l'issue d'vne estroicte gargoilhe, ne le peuuent pour cela estonner ny confondre, partroubler son ordre rassis, ny le ietter tant soit peu hors du fil de son oraison compassee: ne la simplicité d'au-*

tre-part de la nue narration de l'histoire, selon que par fois elle se presente plus basse & remise, le raualler à vn style affamé & maigre: ne par trop insolent nomplus par tout ou il est question de se rehausser, quand la magnificence du subiect le demande; si qu'il se vienne inegallement desborder hors de son canal ordinaire, ainsi que quelque impetueux torrent, qui n'agueres tary tout à sec, soudain par vne seule rauine d'eaux s'enfle à outrance, roullant impetueusement ses ondes à trauers les rochers & les plaines, s'il trouue ou s'y emancipper tant soit peu: car il est endroit soy remply tousiours iusqu'à pleine marge, comme quelque belle grosse riuiere marchande, laquelle coulle doulcement, sans esmouuoir aucunes vagues qui puissent molester les vaisseaux traffiquans dessus. Es endroits rabotteux & aspres, non bouillonnant, ains vny & calme: neantmoins non lasche & pesant pour cela ainsi que quelques nouës d'eaux dormantes; ne bondissant point tout à coup par vne furieuse violence de langage; & non si rabbaissé aussi qu'il en soit trop morne. Curieux au reste de mots & phrases exquises & riches; & poly quant & quant, mais non iusqu'à vne mignardise affectee. Non si chagrin, rhabarbatif & austere, ou il est question d'vn peu plus de seuerité, qu'on doibue auoir horreur de s'en approcher: & non de si facile acces aussi, qu'il se rende pour cela contemptible: son dire estant par tout approprié au subiect qu'il traicte; & la grauité des sentences correspondante à celle des choses. Plantureux & opulent en langage; & qui n'espargne rien de ce qui peut estre requis pour exprimer naifuement ce qu'il nous veut mettre deuant les yeux; mais nompas prodigue pourtant, ny trop excessif en cela, ains comme vn tres-soigneux Oeconome, & fidele dispensateur, qui mesnage le tout par mesure. Sobre, succinct, & raccueilly en ses narrations, ou il laisse tousiours vne pointe & vn esguillon aux escouttans de le veoir passer outre, ainsi qu'il fait, & par fois a des incidens tenans lieu comme de reposouers en vn escallier autrement penible; ou de cabinets en vn parc, vn peu destournez hors des par-trop longues allees; ou d'entremets és comedies: sans en rien s'esloigner toutesfois du droict & principal cours de l'histoire, sinon entant qu'elle en a besoin pour l'esgayer, & la rendre plus nette & intelligible. Tres-retenu en ses enrichissemens & parergues, tous moilleux, & remplis de choses esleuës & rares, de ce que l'esprit humain pourroit souhaitter pour se resiouyr; sans confondre, ny trauerser les affaires les vns sur les autres; sans rien peruertir de l'ordre & la suitte; ou preuenir & anticiper l'euenement qu'on doit attendre des entreprises & desseings. Enquoy par leurs conduittes & executions il nous meine tout ainsi que par la fisselle d'Ariadne, si dextrement, que nonobstant tous les destours de cest embrouillé labyrinthe d'occurrences l'vne sur l'autre, nous venons soudain conceuoir quelle en debura estre l'issue. Quoy que ce soit, il n'vsera iamais de flatterie nulle part; & ne pardonnera en sorte quelconque ny au Conseil publique en general, ny aux grands en particulier, pour si peu qu'ils bronchent & s'extrauaguent hors de leur deuoir; encore qu'il fust desia bien auant hors la liberté d'vne Republique, reduit soubs la serue captiuité d'vn seul homme: ce qui rendit paraduenture moins recommandable enuers celuy-là, le merite de ses labeurs: mais sans se monstrer pour celà partial ny animé contre personne, ains se parforçant tousiours entant qu'il peut, de retenir en bride l'insolence effrenee de la commune soubs l'authorité & respect des superieurs. Aussi equitable, si la raison le veut ainsi, alendroict des plus capitaux ennemis du nom Romain, que ses propres concitoyens, sans defrauder ceux-là nomplus que ceux-cy, de la loüange qui leur est deuë: si que tantost il se monstre historiographe syncere; & tantost comme Censeur iuste des meurs & deportemens d'vn chacun; hors de toute acception des personnes. Si seuere au reste, qu'il ne pardonne pas mesme à la Censure, dont il n'y eut onques rien de plus roide & entier à Rome, ny moins corruptible. Chiche par maniere de dire en paroles; & tres-splendide au contraire, voire plus-tost prodigue que liberal en graues sentences, en remonstrances & serieux admonnestemens. Excellent au possible, & exercité en la deduction des conseils,

deliberations,

deliberations & disputes. Mais si admirable sur tout en ses harengues tant obliques, comme directes, qu'on les voit par tout plus semees de sentences que nompas de mots : si que non seulement il a en cest endroict surpassé tous les autres, mais soy-mesme encore; car elles paroissent autant d'oracles. Parquoy d'en vouloir parler plus auant, ce seroit estre ennuyeux par trop aux lecteurs : & quant & quant faire tort à leur suffisance, qui sçauront trop mieux discerner ce qui y est de bon & de beau, qu'on ne le leur pourroit representer icy par de superflues redittes.





INDICE DES LIEVX COMMVNS, ET PRINCIPAVX POINCTS CONCERNANS L'ANTIQVITÉ Romaine, qui ont esté touchez és Annotations de ceste premiere Decade.

ET PREMIEREMENT.

DES

EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR grace & priuilege general du Roy, donné & octroyé à NICOLAS CHESNEAV, Libraire iuré en l'Vniuersité de Paris, pour imprimer tous & chacuns les liures & traductions qu'il recouurera non encore publiees & imprimees, il est defendu à tous autres Libraires & Imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre, ou distribuer en iceluy, *le Tite Liue François de* BLAISE DE VIGENERE, *aueques ses Annotations dessus*; sinon de ceux qu'aura imprimé ou faict imprimer ledict Chesneau, ou de son consentement, iusques apres le temps & terme de sept ans finis & accomplis apres la premiere impression: à peine de confiscation de ce qui s'en trouueroit d'imprimez ou vendus au contraire, & d'amende arbitraire: comme plus amplement il est declaré par les lettres de sa Majesté sur ce donnees à Paris, le 30. de May, 1567.

Signees; ROBERTET.

Acheué d'imprimer la premiere fois à la fin d'Auril, 1583.


SAT CITO
S I
SAT BENE



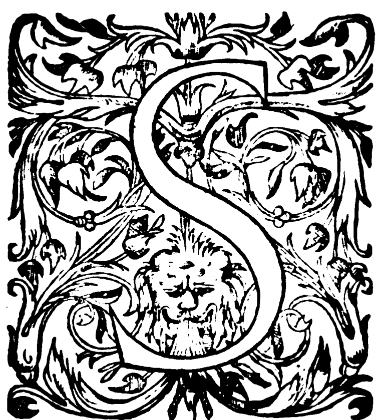
LE PREMIER LIVRE DE LA PREMIERE DECADE DE TITE-LIVE PADOVAN, DEPVIS LA FONDATION DE LA VILLE DE ROME.

SOMMAIRE DE L. FLORVS.



L'ARRIVEE d'Eneas en Italie, auec les choses qu'il y fit: Le regne d'Ascanius à Albane; de Syluius Eneas, & consequemment des autres Roys Syluiens; tout celà est contenu au premier liure. Plus comme la fille de Numitor fut violee par le Dieu Mars, dont vindrent Romulus & Remus. ROMVLE 1.
Amulius mis à mort: Rome fondee par Romule: Le Senat choisy & institué: La guerre contre les Sabins: La despouille de leur Roy mis à mort de la main propre de Romulus, vouee & offerte à Iuppiter Feretrien: Le peuple departy par Centuries: Les Fidenates & Veientins subiuguez: Romulus translaté au nombre des Dieux. NVMA 2.
NVMA Pompilius institue l'ordre des sacrifices, & les ceremonies de la religion: Dedie vn temple à Ianus, la porte duquel, apres auoir faict paix auec tous les peuples circonuoisins, il ferma le premier: & feignant auoir de nuict quelques communications & accointances secrettes auec la Deesse Egerie, rengea du tout à deuotion les effrenez & hautains courages de ce peuple si belliqueux. TVLLVS HOSTILIVS 3.
TVLLVS HOSTILIVS meult guerre aux Albaniens: Suit puis apres le combat singulier des trois Iumeaux: Horace est absoubs du meurtre de sa sœur: Le cruel supplice de Metius Suffetius: La ville d'Albane desmolie de fonds en comble, & les Albaniens contraints d'habiter à Rome: La guerre denoncee aux Sabins: & finablement Tullus mis à mort d'vn coup de fouldre. ANCVS MARTIVS 4.
ANCVS MARTIVS renouuelle les ceremonies instituees par le Roy Numa; & ayant vaincu les Latins, les transporte à Rome, où il leur assigne le mont Auẽtin pour demeure: Rase la ville de Politorium par luy prise sur eux par deux fois: Fait vn pont de bois pour ceste raison dit le Sublicien, sur le Tybre: Adiouste le mont du Ianicule à la ville: Dilate les bornes des Romains: Fonde la ville d'Hostie. TARQVINIVS PRISCVS 5.
TARQVINIVS PRISCVS est receu à l'amitié d'Ancus: Adiouste cent Senateurs au nombre qu'ils souloient estre: Desseigne le Cirque, où il donne des ieux & esbattemens publiques: Ayant conquis les Sabins augmente les Centuries des gens de cheual: & pour esprouuer le sçauoir de l'Augure Accius Nauius, luy demande si ce qu'il pensoit se pouuoit accomplir; à quoy l'autre ayant respondu qu'ouy, il luy ordonne de coupper à tout vn rasoir en deux parts vne pierre à aguiser les cousteaux, ce qu'il fit sur le champ: Il deffait de rechef les Sabins en bataille: Enceinct la ville d'vn beau mur tout autour: Fait les esgoux & cloaques. SERVIVS TVLLIVS 6.
SERVIVS TVLLIVS nay d'vne captiue de Cornicule, estant encore petit enfant au berceau, sa teste se voit toute ardoir en flammes: Il deffait en bataille rengee les Veientins & Toscans: Fait le premier de tous le denombrement du peuple Romain, & l'eualuation de leurs biens: Establit là dessus le lustre de cinq ans en cinq ans: ordonne les classes & Centuries: Recule le Pomerium de costé & d'autre, hors & par dedans les murailles: Adiouste à la ville le mont Quirinal, le Viminal, & les Esquillies: Bastit auec les Latins le tẽple de Diane au mont Auentin. TARQVINIVS SVPERBVS 7.
L. TARQVINIVS surnommé le Superbe ayant mis à mort son beau-pere, s'empare du Royaume; & le iour mesme l'inhumaine & detestable Tullie fait passer son coche par dessus le corps de son pere gisant par terre: Il tient d'ordinaire vne trouppe de gens armez autour de soy pour la garde de sa personne: Fait mourir par fraude & circonuention Turnus Herdonius: Mene guerre contre les Volsques: & de leur butin & despouille edifie le temple de Iuppiter au Capitole; d'où le Dieu Terme, & la Deesse Iouuence ne consentent d'estre desplacez; leurs autels ne s'estans peu remuer comme ceux des autres: Son fils Sextus Tarquinius renge de ruze & malice les Gabiens à son obeissance: Les autres deux enfans sont par luy enuoyez à l'oracle de Delphes, là où la charge de

leur pere accomplie, s'estans enquis lequel d'eux regneroit à Rome, fut respondu par la prophetisse; que celuy qui le premier baiseroit sa mere: Ce qu'interpretans autrement, Iunius Brutus qui les auoit accompagnez en ce voyage, se laisse cheoir comme par mesgarde, & baise la terre, commune mere de tous les humains; ce que l'euenement confirma depuis: Car comme Tarquinius par ses tyranniques comportemens eust attiré à luy la haine & maluueillance de tout le peuple; à la parfin, pour raison de l'exces de son fils Sextus qui prit à force Lucrece; (dont elle ayant là dessus fait venir son pere, & son mary Collatinus; & iceux suppliez & requis de ne laisser vn tel outrage impuny, se seroit tuee d'vn coup de cousteau:) par l'aide & moyen de Brutus il fut dechassé hors de Rome, apres auoir regné vingt cinq ans: & lors furent premierement creez Consuls L. Iunius Brutus, & L. Tarquinius Collatinus.



SI EN ESCRIVANT les faits & gestes du peuple Romain dés le premier commencement de la ville, ie feray œuure qui le merite, ie ne le sçay pas guere bien; & encore que ie le sceusse, si ne l'oserois-ie pourtant asseurer: Comme celuy qui voit assez que c'est chose fort ancienne & commune, que tousiours les nouueaux autheurs se promettent, ou d'amener ie ne sçay quoy de plus certain; ou que par vn art de bien dire ils surpasseront la rudesse de l'antiquité. Quoy que ce soit, ce me sera à tout le moins autant de contentement de m'estre esuertué de tout mon pouuoir, pour aider à perpetuer la memoire du premier peuple de la terre. Et si en vn tel nombre d'escriuains mon renom demeure obscurcy, ie me consoleray sur la dignité & estime de ceux qui l'auront effacé. La chose outre-plus est d'vne tres-grande & laborieuse entreprise, parce qu'il la faut aller requerir plus de sept cens ans en arriere: & qu'estant procedee de minces & foibles commencemens, elle soit creuë iusques là, que d'oresnauant sa grandeur la fait ployer soubs le faiz. Or ie ne doute point qu'à la plus grand' part des lecteurs, ces esloignez commencemens, & ce qui les suit de plus pres, ne pourront pas guere amener de plaisir, pour la haste qu'ils auront de venir de plaine arriuee aux choses modernes, là où les forces de ce puissant peuple s'entreuont de longue main ruinans, & se deffont par elles mesmes: Au contraire ie chercheray ceste recompense de mon labeur, que ie me puisse au moins destourner des maux & calamitez que nostre siecle a desia veu par tant d'annees, durant que i'employeray mon esprit apres ces vieilles recherches, exempt entierement de soulcy: lequel encore qu'il ne doyue desuoyer de la verité l'intention de celuy qui escrit, si le peut-il toutesfois trauerser de sollicitude. Mais quant aux comptes que l'on nous fait precedans l'edification de Rome; ny auant qu'il fust question d'y asseoir la premiere pierre, plus illustrez de fables poëtiques, que de memoires non suspects de choses veritablement aduenues; mon intention n'est pas de les approuuer, ny de les contredire aussi peu. Car on dispence l'antiquité de cecy, que meslant les choses humaines auec les diuines, elle rende par là les commencemens des villes plus magnifiques & venerables. Que si à peuple aucun que ce soit il doit estre permis de consacrer son origine, & de la referer aux Dieux; le Romain s'est acquis vne telle gloire à la guerre, que ce qu'il se maintient luy & son fondateur estre mesmement descendus de Mars, toutes les nations de la terre le souffrent auec autant de patience, comme elles endurent le ioug de leur domination & empire. Mais tout cecy, & autres telles choses encore, de quelque sorte qu'on les vueille examiner & les prendre, ne me semblent pas importer de beaucoup: plustost que chacun endroit

droit soy me preste attentif son oreille, pour entêdre quelle a esté la vie autrefois; quelles furent les meurs & façons de faire; par quels personnages; par quels moyens & industries, dedans la ville, & au dehors à la guerre, ce tant bel empire a ainsi esté estabIi & amplifié. La discipline puis apres s'estant venue à abastardir & corrompre; qu'il s'imagine en son esprit, cela auoir esté du commencement comme quelques complexions discordâtes en soy mesmes, lesquelles par traict de têps se sont de plus en plus peruerties & gastees, si que le tout s'en est allé à vauderoutte en vn precipice & ruine; Tant qu'à la parfin on est arriué au temps, auquel nous ne pouuons plus ne desormais comporter noz fautes & vices, ne permettre d'y remedier. Voyla le principal & plus salutaire proffit qui se puisse tirer de la lecture des histoires; que vous remarquiez dedans ces beaux clairs recueils, l'instruction que vous pouuez parceuoir de tous les exemples qui y sont amenez & deduits; pour en extraire ce qui sera bon d'ensuiure; tant à vous en particulier, qu'à vostre republicque en general: Et euiter ce qu'estant diforme & honteux de premiere entree, le sera encore bien plus à l'issue. Ausurplus ou l'affection de l'ouurage entrepris me transporte & deçoit; ou iamais il n'y eut estat ne plus grand, ne plus sainct & deuotieux, ne plus riche de bons exemples, n'y auquel si à tard l'auarice & les voluptez se soient introduictes: ne là ou la pauureté & espargne ayent esté en si grande recommandation & honneur, & si longuemêt. De maniere que tant moindre y estoit l'abondance, tant moins aussi la conuoitise y regnoit. Car il n'y a gueres que les richesses ont amené l'auarice; & les delices abondantes, vn desir de se perdre, & ruiner tout; par le moyê des lubricitez & desbordemens. Mais il faut estrâger de nous ces doleâces, qui mesme ne pourront estre agreables, lors que parauêture elles seront le plus necessaires. De l'entree doncques d'vne si haute entreprise, qu'elles en soient bannies du tout; veu que plus volontiers nous l'enfournerions par quelques bons signes & presages; par des vœus, & prieres aux Dieux & deesses si nous auions ceste coustume comme les poëtes; affin qu'aux premieres erres d'vne telle & si grande besongne, ils voulussent donner vn prospere & heureux succes.



EN PREMIER lieu cela est bien certain qu'à la prise de Troye on exercea cruauté contre tous; deux tant seulement reseruez, Æneas & Antenor; dont les Grecs, tant pour leur ancienne accointance & droit d'hospitalité, que pource qu'ils auoient tousiours conseillé de faire la paix, & rendre Helene, s'abstindrêt en tout ce que la rigueur de la guerre leur pouuoit permettre sur eux. Depuis Antenor par diuers accidens de fortune, auec vne trouppe d'Henetes, lesquels par leurs contentions ciuiles iectez hors de la Paphlagonie cherchoyent quelque nouuelle habitation, & vn chef, ayans perdu leur Roy Pylemenes deuant Troye, arriua au goulphe le plus en dedans de toute la mer Adriatique; d'ou ils chasserent les Euganeens qui habitoient entre la marine & les Alpes: & s'emparerent de ceste contree les Henetes & Troyens pesle mesle, appellans Troye le premier lieu ou ils sortirêt hors des vaisseaux: Car depuis, la bourgade qui y fut bastie en retint le nom: Mais tout le peuple en general fut appellé les Henetes. Eneas par vn mesme desastre vagabond hors de son pays, mais les destinees le conduisans pour donner pied à de plus hautes & grandes choses, apres estre premierement arriué en la Macedoine; & de là porté par fortune de mer en Sicile, cherchant vne demeure arrestee; s'en vint de Sicile aborder auec sa flotte au territoire de Laurence, dont ils auroiêt pris possession. Le lieu s'appella pareillement Troye: là ou les Troyens descendus en terre, comme ceux à qui d'vne si longue

Les venitiês descendus des Henetes peuples de Paphlagonie & des Troyês sous la conduitte d'Anthenor.

Les Romains des mesmes Troyens soubs la conduite d'Eneas.

&ennuieuse nauigation riē n'estoit demeuré de reste sinon leurs armes&vaisseaux, s'estans mis à fourrager & courir le pays d'alentour;le Roy Latin & les Aborigenes qui pour lors cōmandoient en ceste contree,courent aux armes de toutes les parts de la ville & des champs;pour aller repousser l'effort de ces nouueaux suruenus estrangers. Mais de ce qui suit apres cela,l'on en parle de deux façons: car les vns dient que le Roy Latin ayant perdu la bataille fit paix auec Eneas, & finablement alliāce.Les autres: que comme les deux armees estoient prestes de donnerle choc, auant que les trompettes sonnassent la charge,leRoy se seroit ietté hors de la grosse trouppe,appellant à parlemēter le chef de ces estrangiers;Qu'il auroit làdessus enquis; quelles gens ils estoient? de quels quartiers ils venoient là? pour quelle occasion ils auoiēt abandonné leur pays; ny que c'est qu'ils alloient cherchans en la cōtree de Laurence, ou ils estoient venus prendre terre? & qu'apres auoir entendu q̄ceste trouppe estoit deTroyens;leur chef Eneas fils d'Anchises& deVenus,&que leur pays tout reduit en cēdre,ils s'estoient sauuez errans ça&la,pour chercher lieu ou s'habituer & fonder vne ville: Alors qu'espris d'vne admiratiō de la noblesse de ce peuple,&du personnage qui le cōduisoit;pour les veoir quand & quand prōpts & deliberez d'étendre ou à la guerre, ou à la paix;tendant la main en signe d'asseurāce,leur auroit iuré amitié fidelle pour l'aduenir.Dela fut la ligue arrestée entreles deux chefs;&les armees s'ētresaluerēt,qu'Eneas s'en alla loger au palais duRoy,qui adiousta encore vne alliance particuliere à la publicque, luy donnant sa fille en mariage.Ce qui confirma de tous pointsvn espoir aux Troiēs d'auoir finablement rencōtré vne ferme demeure à leurs longues peregrinations & trauaux: Tellemēt qu'ils se mirent à bastir leurville;qu'Eneas du nom de sa femme nōma: Lauinium Et eut bien tost de ce mariage vn beau fils, que le pere & la mere appellerent Ascanius. La guerre se declara puis apres cōtre les Aborigenes&lesTroyēs de cōpagnie, par Turnus le Roy des Rutules;auquel deuant qu'Eneas arriuast,Lauinie auoit esté accordee; ne pouuāt endurer qu'vn estrangier luy fust preferé. Surquoy il l'ēuoya deffier & le Roy Latin:mais l'vne ne l'autre des deux armees ne s'en retourna guere cōtente de la bataille qui s'en ensuiuit:;parce que les Rutules furent defaits,&les Aborigenes &Troyens y perdirēt leRoy. De la en auant Turnus & ses Rutules se deffians de leurs forces, eurent recours aux Thoscans, pour lors fort crains & redoutez;& à leur souuerain Mezentius;lequel regnāt à Cere ville tres riche& opulēte pour ce temps là;des les premiers cōmancemens de ceste nouuelle place ne se resiouissoit pas beaucoup de la voir naistre si pres de luy:Etvoyāt de iour à autre croistre & prosperer l'estat des Troyēs, plus assez qu'il n'estoit besoing pour la seureté des peuples voisins,ne se fit guere tirer l'oreille pour se ioindre auec les Rutules. Eneas alēcontre dudoubte d'vne telle& si importāte guerre,à fin que non seulemēt soubs de mesmes loix & constitutions,mais sous vn mesme nom encore,ces deux peuples fussēt reduits,il les appella l'vn & l'autre Latins: de maniere que de la en auāt lesAborigenes ne se monstrerēt moins affectiōnez & loyaux enuers luy, q̄ les Troyens propres. Dont soubs l'asseurāce du bon vouloir de ces deux manieres de gēs qui s'accroissoiēt à veue doeil;nonobstāt que la Thoscane fust d'vne puissance telle& si redoubtable, que non les terres seulemēt,mais la mer aussi,par la lōgueur de l'Italie depuis les Alpes iusques au destroit de Sicile estoit rēplye de son bruit& renom;Combiē qu'il peust reboucher ceste guerre se tenāt sur la deffensiue clos & couuert dans ses murailles,il voulut neantmoins mettre son armee en cāpaigne;ou la rencontre fut heureuse pour les Latins:mais au regard d'Eneas ce fut son dernier chef d'œuure entre les mortels. Il fut enterré,en quelque sorte qu'il soit permis & loisible de le nōmer,sur le bord de la riuiere deNumique;&est appellé Iupiter Indigete

C'est l'ancien Latium que maintenant on appelle la campagne de Rome,en tirant vers Hostie.

Eneas espouse Lauinie fille du Roy Latin dont vint Ascanius premier Roy d'Albane.

Bataille entre Turnus & les Rutules ou le Roy latin demeura.

Elle retient encore son nom & est de ceux de Languillare seruiteurs anciens de ceste corone.

La mort & sepulture d'Eneas trāslaté au nombre des dieux & appellé Indigete.

gete

gete, comme qui diroit deifié ou translaté des hõmes aux Dieux. Or cõbien qu'Ascanius ne fust encore propre à gouuerner luy mesme le Royaume, si luy demeura il entier & paisible, iusques à ce qu'il fut paruenu en aage: le tout sous la tutelle de sa mere (si sage, & de tant bon esprit estoit ceste dame) qui luy conserua cepẽdãt la corõne de son aieul & de son pere. Mais ie ne suis pas du tout hors de doubte (Car vne si anciẽne chose, qui est-ce qui la voudra affermer pour certaine?) si cettuicy fut Ascanius, ou vn autre plus aisné que luy, nay de Creusa, durant que Troye estoit encores debout, qui accompagna son pere en sa fuitte: & lequel appellé Iulus, toute la race des Iulies maintient auoir esté le premier autheur de leur nom. Le peuple au reste de Lauiniũ; s'estãt venu à multiplier, c'est Ascanius, en quelque part, & de quelque mere qu'il vint à naistre, car cela est assez certain qu'il fut fils d'Eneas, laissa ceste ville puissante & riche pour le temps d'alors, à sa mere, ou à sa marastre, & en alla bastir vne nouuelle au pied du mont Alban; laquelle de sa scituation estendue le long de la crouppe, fut appellee Albe la longue. De la fondation de Lauinium iusqu'à cettecy, l'on cõpte quelques trente ans: tant s'estoit en peu de temps augmẽté leur pouuoir: Principalemẽt apres la routte des Toscans; que ny pour la mort d'Eneas; ny, durãt puis apres la tutelle d'vne femme; & les premiers coups d'essay d'vn ieune Roy; Mezentius, ne les Thoscans, n'autre quelconque des peuples voisins, n'eurẽt la hardiesse de leur courresus: La paix ayãt ainsi esté arrestee entreux, qu'aux Thoscãs & Latins la riuiere d'Albule, qu'õ appelle à ceste heure le Tibre, seruoit de frontiere & separatiõ de limites. Siluius puis apres fils d'Ascanius succeda au royaume; nourry par cas d'auenture dedans les forests. Cettuicy engendra Siluius; lequel eut Latinus Siluius, qui fonda quelques colonies & nouueaux peuplemẽs, appellez les vieux Latins. De là en auãt le surnom de Siluius demeura à tous ceux qui regnerẽt en Albe. De Latinus vint Alba: d'Alba, Atys: d'Atys, Capys: de Capys, Capetus: de Capetus, Tiberinus, qui se noya en passant l'Albule à gué, & laissa à ce fleuue le celebre nom qu'il a tousiours gardé depuis. De Tiberin⁹ Agrippa: & apres Agrippa Romulus Siluius, qui regna au lieu de son pere. Cettuicy ayãt esté tué d'vn coup de fouldre, laissa le royaume à Auẽtin⁹; lequel ayãt esté inhumé en ceste mõtaigne qui fait pour le iourdhuy vne portion de la ville de Rome, luy dõna son nom. Proca regna puis apres; qui engẽdra Numitor & Amuli⁹. A Numitor cõme à l'aisné de ses enfans, il laissa par son testamẽt l'anciẽ royaume de la maison Siluiãne; plus par force neãtmoins q̃ d'inclination paternelle, ny pour le respect de l'aisnesse. Mais Amuli⁹ ayãt depossedé son frere, regna en sa place, & redoubla quãt & quãt forfait sur forfait: Car il mit à mort tout ce que son frere auoit d'enfans masles: & sous pretexte d'honorer sa niece Rhea Siluia fille d'iceluy, la rẽdant vierge Vestale, il luy oste entieremẽt l'esperãce d'auoir lignee, par la virginité perpetuelle qu'elle estoit tenue de garder. Neãmoins l'origine d'vne si grãde cité, & le cõmencemẽt de la plus puissante domination de toutes autres apres celle des dieux, estoiẽt deuz (à mon aduis) aux destinees: car la Vestale ayãt esté prise à force, fait deux enfans d'vne vẽtree; alleguant que Mars estoit le pere de ceste lignee incertaine: soit qu'elle le creust ainsi; soit qu'il luy semblast plus honneste de faire vn Dieu auteur de sa faulte. Toutesfois ne les Dieux, ne les hommes ne la garentirent pas, elle, ne ses enfans de la cruauté du Roy: Car elle religieuse pieds & poings garrottee est mise en vn cul de fosse: & quãt aux iumeaux, il cõmande de les iecter en la riuiere. D'auenture par vne prouidence diuine, le Tibre s'estant desbordé auoit fait çà & la des mares & regorgemens d'eau dormante; si qu'on ne pouuoit aborder nulle part au courant d'iceluy. Mais ceux qui portoient les enfans pensoient bien qu'ils les pourroient assez aisément noyer en la plus basse & reposee: Tellement, que comme s'ils eussent

Sage gouuernemẽt d'vne Royne mere

Ascanius autremẽt Iulus fils d'Eneas, dont Iulius Cesar & les autres Iuliens se maintiennẽt estre descendus, fondateur de la ville d'Albane.

Le Tibre frõtiere d'entre les Latins & Thoscans.

Suitte & lignee des Roys d'Albane.

Le Tibre de qui nommé.

Le mont Auẽtin de qui

Le puisné depossede son frere aisné; dont il fine mal.

Ordinairemẽt les plus grands empires prennent leur origine de quelque bizarre generation.

Romulus & Remus exposez, sont sauuez miraculeusement.

du tout satisfait au vouloir & commandement de leur Roy, ils les abandonnent à la premiere creuë d'eaux ou ils s'embattirent; là ou est maintenant le figuier Ruminal, qui fut (à ce que l'on dit) appellé Romulaire. Lors estoient en cest endroit-là de fort grands desers: & comme l'eau basse de soy, se fust en brief escoulee, le berseau demeura à sec ou estoient les petits: au cri desquels vne louue repairant és prochaines montaignes, qui estoit descēdue pour boire, accourut soudain, & leur tendit gracieusement ses mammelles pendantes; si que le gardien des troupeaux du Roy la trouua qu'elle les lechoit. On le dit auoir eu nom Faustulus, qui les emporta à sa bergerie pour les faire nourrir à sa femme Laurence: Mais il y en a qui estiment que ceste Laurence pour auoir fait toute sa vie profession de se prester à qui en vouloit, fut pour ceste cause appellee louue entre les pasteurs; & que de là auroit eu lieu ceste fable & miracle. Ainsi engendrez, ainsi nourriz, tout aussi tost qu'ils furent vn peu grandelets; il ne fut plus question de se retenir à baguenauder au logis, ny à demeurer en oisiueté à la garde du bestial; ains de parcourre & mesurer à la chasse toutes les plus grandes & profondes forests: enquoy s'estans renforcez de courage & de mēbres, ils ne s'amusent pas seulement à dresser des pieges aux bestes sauuages; ny à les entourer de rēts; ains ont biē la hardiesse de se ietter sur les bandolliers & volleurs chargez de butin, & le departir entre les pasteurs: Au moyē de quoy de iour à autre s'accroissāt la troupe de ces ieunes gēs, ils se mettēt à faire des festes & esbatemēs. Car on tesmoigne que deslors la recreation Lupercale estoit desia en vsage au mont Palatin, appellé Palantium de Palātée ville d'Arcadie, & depuis nommé Palatin: la ou Euander Arcadien de nation, qui long temps auparauant auoit regné en ceste contree, rapporta de son pays ceste solemnité; & institua que les ieunes gens courussent tous nuds par lasciueté & follastrerie, en l'honneur de Pan Lyceen, appellé depuis par les Romains Inuus. Mais comme ils estoient occupez à ce passetemps le iour d'vne feste par eux desdiee; les brigands de courroux & despit d'auoir par eux ainsi esté desualisez, leur dresserent vne embuscade, ou Romulus se deffendit fort brauemēt, mais Remus son frere fut pris, & mené prisonnier au Roy Amulius; les chargeans principalement d'auoir couru les terres de Numitor, & de là s'estans associez à vne trouppe d'autres ieunes hōmes, emmené vn gros butin, tout ainsi que s'ils eussent esté en hostilité: de maniere que Remus fut mis es mains de Numitor pour en prendre vengeance. Or des le commencement Faustulus auoit eu quelque souspeçon, que les enfans qu'il nourrissoit fussent ceux du sang Royal qu'il sçauoit auoir esté exposez dedans l'eau estans encore petites creatures nouuellement nees, par le commandement du Roy; & que le temps auquel il les enleua se rapportoit du tout à leur aage; mais il craignoit d'esuenter vne chose de si grand poix, non encore paruenue à maturité; Si d'auenture ce n'estoit par quelque occasion à propos, ou bien vne necessité qui fust grande. Ceste-cy luy vint la premiere en main: car pressé de la crainte il descouure tout l'affaire à Romulus. Cependant d'autrepart que Numitor tenoit Remus prisonnier, ayant entendu qu'ils estoient deux freres iumeaux; & venant à confronter l'aage des vns aux autres, ensemble leur contenance & façons de faire qui ne sentoient aucunement son paisan ne vallet, vn souuenir des enfans de sa fille luy estoit venu toucher & remordre le cueur: si bien que s'enquerant de toutes choses par le menu, il en arriua finablement à ce mesme poinct, que peu s'en falloit qu'il ne recogneust Remus: Et ainsi de tous costez s'alloit ourdissant vne machination contre le Roy. Romulus non auec vne compagnie de ieunes hommes (car il n'estoit pas assez fort pour y aller à guerre ouuerte) ains ayant depesché de ses suppolts pastres par diuers chemins, pour se rendre tous à vn certain

Ce mot là se obserue encore pour le iourd'huy en nostre lāgue en la mesme signification

L'adolescēce de Romulus & Remus.

Les ieux lupercaux apportez par Euāder d'Arcadie au Latium.

Remus pris & mené incogneu à Amulius son grand oncle.

La recongnoissance des deux iumeaux.

tẽps au palais royal, s'en va pour luy courir sus: & Remus le viẽt soustenir auec vne autre troupe qui s'estoit ramassee dans le logis de Numitor: en sorte qu'ils mettent Amulius à mort. Numitor à ce premier bruit criant alarme; Que les ennemis estoient entrez dans la ville, & auoient enuahi le palais, appelle toute la fleur de la ieunesse d'Albane dans la citadelle, pour s'en saisir & la deffendre: mais apres qu'il vit les deux freres ayans fait leur coup venir droit à luy d'vne face ioyeuse & benigne, il assemble soudain le cõseil; auquel il remonstre les malheuretez de son frere enuers luy: l'origine de ses petits fils; comment engendrez; comment nourriz, comme recogneuz ils auoient esté: le meurtre puis apres du tyran, dont il sauouoit estre le suscitateur. Les deux iumeaux auec leur troupe en ordonnance, viennent tout au trauers de l'assemblee faire la reuerence à leur ayeul; & le saluent pour Roy: à quoy l'assistence se conformant tous d'vne voix, luy ratifient le mesme nom, auec la courõne. DELAISSANS donques la iouissance à Numitor de l'estat d'Albane, il prit enuie à Romulus & Remus d'aller bastir vne ville au lieu propre ou ils auoient esté portez pour noyer, & depuis nourris: surquoy se trouua vn nombre d'Albaniẽs & Latins de surcrez; ausquels se venans adioindre les pastres, tout cela ensemble pouuoit faire conceuoir vn espoir, qu'Albe & Lauinium se trouueroyẽt citez petites au pris de celle qu'ils entreprenoiẽt. Mais le mal se vint mettre à la trauerse qui auoit tormẽté leurs ayeuls: la cõuoitise assauoir de regner, dont vn treford & infame debat prit naissance d'vn assez debile commencement: Car puis qu'ils estoyent iumeaux; & que le respect d'aage n'y pouuoit mettre difference; Que les Dieux souz la protection desquels estoyent ces lieux là, par quelques signes & presages esleussent celuy qui deuroit imposer le nom à la nouuelle ville, & qui apres qu'elle seroit edifiee y cõmãderoit. Romulus choisit le mont Palatin, & Remus l'Auẽtin, comme pour temples & lieux deuots à y receuoir chacun àpart-soy son augure. L'on dit qu'à Remus le premier six vautours apparurent, & à Romulus (cest augure ayant des-ja esté publié) deux fois autant: Parquoy tous les deux furent saluez Roys par leurs gens: les partisans de Remus insistans sur la primauté, & ceux de Romulus sur le nõbre. De laquelle altercation & dispute estãs entrez en collere, & venus finablemẽt aux espees & aux cousteaux, Remus receut vn coup au conflict, dont il demeura roide mort sur la place. Toutesfois le bruit plus commun porte, que Remus par vn mespris de son frere ayant sauté les murailles; Romulus irrité de cela, apres auoir en le reprenant aigrement adiouté ces paroles; Ainsi traicteray-je par cy apres quiconques entreprẽdra de franchir ma closture, le tua de sa propre main. Par telle voye Romulus s'estant emparé seul du royaume; la ville prit le nom de son fondateur. Le premier lieu qu'il rempara fut le mont Palatin, ou il auoit esté nourry: & fit des sacrifices à tous les autres dieux selon les ceremonies d'Albane; mais à Hercules, à la mode Grecque, ainsi qu'Euãder les auoit instituez. Parce que l'on racompte, que Hercules ayãt mis à mort Geryõ, emmena des bestes à corne belles par excellẽce; & que tout las & recreu du chemin s'estant mis à reposer en vne prairie le long du tybre, qu'il auoit là passé à nage auec son troupeau, pour le refaire & de repos & du pascage qui estoit plantureux; tout chargé de vin & de viande comme vn profond sommeil l'eust surpris, certain pasteur de ces quartiers là appellé Cacus, fier & outrecuidé pour sa force, alleché de la beauté de ces bestes, fait son cõpte de les destourner. Mais parce que si en les touchant deuãt soy il les eust poussees droit à sa cauerne, la trace y eust aussi peu cõduire leur maistre, il s'aduise de les y mener à recullons; tirant tous les plus exquis chefs d'omailles l'vn apres l'autre par la queuë. Hercules des le point du iour se resueille; & ayant fait à l'œil vne reueuë de son troupeau, en trouue quelque nombre à dire: Parquoy il sa-

La mort d'Amuli' par ses propres nepueuz, cõme pour vẽgeãce de sa desloyauté enuers son frere.

La fondatiõ de Rome par les deux freres enuiron l'an du monde 3336. selon les autres 3109.

Dissention pour le royaume auant que d'estre estably.

Tẽple est vn lieu qui peut veoir, & estre veu de toutes parts.

La cause des Princes ne manque iamais de pretexte, bonne ou mauuaise quelle soit.

Romulus se fait seul Seigneur par le parricide de son frere.

L'histoire ou plustost fable d'Hercules & Cacus.

chemine à la grotte prochaine, si d'auenture le train de ses bestes s'y addresseroit point: mais voyant tous les pas retournez au contrepied en arriere, & toutesfois ne tendre en nul autre endroit; tout confuz & perplex en son esprit, se met à retirer le reste hors de ce lieu malencontreux: surquoy aucunes de ses bestes (ainsi qu'il aduient ordinairement) s'estans prises à mugler regrettans les autres, & les encloses dans la cauerne à y respondre. Hercules qui se tourne tout court à la voix, & se veult addresser celle part, trouue Cacus en teste, qui se parforce de luy empescher le chemin; auquel ayant donné vn bon coup de massue sur les aureilles, sans que les autres pastres qu'il appelloit à son ayde y peussent arriuer à temps, le larron fine là ses iours. Euander en ceste mesme saison fuitif du Peloponese, seigneurioit ceste contrée; Plus toutesfois par sa bonne reputation que de force: Personnage fort reueré pour la merueille de l'escripture par luy apportée; chose bien rare & nouuelle parmy des personnes ignorantes de toutes arts & sciences: mais plus reueré encore, à raison de la diuinité qu'on croioit en sa mere Carmente; laquelle annonçant les choses aduenir, auãt l'arriuée de la Sibylle en Italie, ces gens auoient eüe en tresgrande admiration. C'est Euander aduerty en sursault par la foulle & bruit des pasteurs, qui tremblans de peur accouroiẽt de toutes parts autour de l'estrangier coulpable du meurtre tout manifeste; apres auoir entẽdu le faict, & l'occasion d'iceluy; remarquant de plus pres sa contenance & façon de faire, qui sentoient bien plus sa grãdeur & sa maiesté que la commune forme des hommes, luy demanda qui il estoit? Soudain qu'il eut oy son nom; celuy de son pere, & de son pays; Dieu vous gard donq Hercules fils de Iuppiter (luy dit il) Ma mere veritable truchemande des Dieux, m'a autrefois reuelé que vous deuiez vn iour accroistre le nombre des puissances celestes; Et qu'on vous sacreroit icy vn autel; lequel cy apres le plus riche & plus puissant peuple de toute la terre, appellera l'autel tresgrand; & qu'on y sacrifieroit selon que vous l'ordonneriez. Hercules luy tendant la main, respond que de bon cœur il accepte l'oracle; & qu'il ne tiendroit pas à luy que les destinees n'accõplissent leur cours, dressant & desdiant vn autel là. Adonq prenant vne Genisse la plus belle de tout le trouppeau, appellez à ce sacrifice & festin les Potitiens, & Pinariens; deux des plus nobles familles de la contrée, il en celebra la premiere solennité: où de fortune il aduint que les Potitiens arriuerent d'heure, parquoy on leur seruit toutes les entrailles & menus droits: tellement que ce mets depesché, les Pinariens se ruerent sur le demeurant de la viande: Dequoy la coustume se seroit introduitte, qui a tousiours duré depuis en la race des Pinariens tant que leur nom a esté debout, de ne gouster aucunement des entrailles de la victime. Et les Potitiens instruits d'Euander, furent par de longues reuolutions de siecles les ministres du sacrifice; iusques à ce que la charge reseruee à ceste famille en ayant esté transferée aux serfs & esclaues publiques, la memoire des Potitiens vint à estre du tout assouppie & esteinte. De toutes les autres ceremonies estrangeres, Romulus ne prit que ceste cy seulement; fauorisant desia l'immortalité acquise par la vertu, à quoy ses destinees le conduisoient. Et ainsi ayãt deuẽmẽt estably les affaires de la religiõ, & fait assembler tout le peuple à l'audiẽce; lequel ne pouuoit croistre en vn corps de chose-publique par autre voie ne moien, leur donna des loix; qu'il pourpença deuoir estre plus reuerées de cette maniere de gens ruraux & farouches, si par quelques marques & enseignes d'vne dignité Royalle, il se rendoit quant à luy venerable: Dont en tout le reste de son equippage & accoustremens se monstrant fort pompeux, il accreut d'abondant ceste maiesté par douze licteurs, qu'il faisoit ordinairement marcher deuant luy. Les autres cuident qu'il choisit ce nombre de celuy des oyseaux, qui par leur Augure

Euander apporta de la Grece l'vsage de l'escripture en Italie.

Ara maxima desdiée à Hercules.

Potitiens, & Pinariens ministres d'Hercules.

Licteurs estoient cõme sergens portans des verges pour fouetter, & des haches pour trẽcher la teste, liees ensemble.

luy auoient pronostiqué la couronne. Mais ie ne reiecte pas l'opinion de ceux qui veulent ceste sergentallerie, & tout ce qui en dependoit; ensemble la chaire curule, & la Pretexte (vne robbe longue bandee de pourpre) auoir esté tirées de leurs proches voisins les Toscans: Pource que de douze peuples qu'ils estoient en tout ayãs droict d'eslire le Roy, chacun luy dõnoit vn Licteur. La ville s'accroissoit tousiours cepẽdant d'enceinte de fossez & repars; & de bastimẽs par mesme moien: trauaillãs tantost icy, tantost là, selon qu'ils voioient le lieu à propos; plus toutesfois pour l'esperance de la multitude aduenir; que pour besoing qu'en eust le peuple qui estoit lors. En apres de peur que ceste si grande closture ne leur demeurast inutile & vague; pour y attraire vn plus gand nõbre d'habitans, il ouure vne maniere de franchise ditte l'Asyle, au lieu qui est maintenant entre les deux sacrez bosquetz; clos tout autour d'vne forte & espoisse haye viue: Suiuant en cela le conseil ancien, practiqué de ceux qui autrefois bastirent des places; lesquels r'allians les rongneures d'vn peuple ramassé incongneu, les feignoiẽt estre vne race de gens nouueaux nez de la terre. En ce lieu là, se retirerent des peuples voisins à grands trouppes, hommes de franche & serue condition, conuoiteux de changemens & nouuelletez: Et fut cestui cy le premier accroissement de renfort qui s'amoncela à l'encommencée grandeur de la ville. Congnoissant donques d'auoir competẽment pourueu à la force, il y voulut aussi adiouster le conseil; & erigea cent Senateurs: soit ou que ce nombre luy semblast suffire; ou bien qu'il ne s'en trouua que ces cent idoines d'estre creez Peres; car ils furent appellez ainsi par honneur; & leurs hoirs, les Patriciens. Desia l'estat Romain estoit si puissant, qu'il se pouuoit mesurer par les armes à quelconque des citez prochaines; mais pour la disette de femmes ceste grandeur ne pouuoit durer que la vie d'vn homme; comme de ceux qui chez soy n'auoient esperãce d'auoir lignee, ny aucuns mariages auec leurs voisins: au moien dequoy par l'aduis des Peres Romulus depescha des Ambassadeurs vers les natiõs d'alẽtour, pour demãder alliãce & des femmes à son nouueau peuple. LES VILLES, tout ainsi que les autres choses, venir de bas & humbles cõmencemens: Puis apres celles que leur proesse, & les Dieux assistoient, s'aquerir vn grand pouuoir & reputation: qu'ils sçauoient biẽ tous les Dieux auoir fauorisé l'origine de Rome: Quãt à la proesse, qu'ils n'en mãqueroient nullement: A ceste cause qu'estans hommes, ils ne desdaignassent de mesler leur sang, & leur race auecques ceux qui estoient hommes. CESTE Ambassade ne fut point escoutée de bonne oreille nulle part: tant ils en faisoient peu de compte. Et quant & quant redoutoient pour eux & leurs descendans de veoir vne telle masse prendre pied, & s'accroistre ainsi comme au cẽtre d'eux tous. De la plus part furẽt encore ces Ambassadeurs rẽuoyez, en leur demãdant; s'ils n'auoiẽt pas aussi biẽ ouuert vn refuge & frãchise aux fẽmes? Car par ce moyen leurs mariages seroient sortables. La ieunesse Romaine souffrit mal volontiers de telles brauades; & resolumẽt se delibera de venir à la force: pour à quoy trouuer temps & lieu à propos, Romulus dissimulant le despit caché en son cœur, appareille de propos deliberé des ieuz solennels à Neptune le cheualier; qu'il appelle les Consualiens. Fait la dessus publier la feste par tous les quartiers d'alẽtour; & la celebrent en la plus grand' pompe & magnificence qu'ils sceurent & peurent; pour tousiours rendre la chose tant plus insigne & desirée. Grand nombre de gens s'y trouuerent pour veoir aussi la nouuelle ville, & mesmement les plus prochains; comme les Ceniniens, Crustuminiẽs, Antemnates: mais sur tous autres les Sabins, qui y vindrent auec leurs femmes & enfans. Ceux cy ayans esté inuitez à aller prendre leur logis çà & là par les maisons plus aisees; quand ils virent l'assiette & closture, & tant de beaux bastimens ia debout, s'esmerueillerẽt qu'en si peu de temps

Les faisseaux de verges & hache, la chaire curule, & la pretexte, empruntez par les Romains des Thoscans.

L'Asyle premierement institué à Athenes, puis à Rome.

L'Erection du Senat, dont les Cõseilliers estoient appellez Peres, & leurs descendans les Patriciens.

Consus estoit le dieu du Cõseil qui auoit son temple couuert, pource que le cõseil doit estre caché.

To⁹ peuples de l'anciẽne Thoscane, proche de Rome, Crustuminie maintenãt mõte Rotõdo des Vrsins.

Les Sabĩs habitoiẽt es enuirons de d'otricoli narni, & Espolete iusques vers Norche & le Tronto.

Le rauissement des Sabines dõt s'en suyuit vne cruelle guerre.

les affaires de Rome fussent ainsi prosperez & accreuz. L'heure de la feste arriuée, comme vn chacun fust ententif à la regarder, alors suiuant le complot fait & prins, voicy vn effort qui se manifeste: car la ieunesse Romaine ayant eu le signal, accourut de tous les costez pour enleuer les vierges Sabines; dont la plus part furent rauies selon quelles tomboient es mains des premiers venuz: Mais quelques vnes des plus excellentes en beauté, destinées pour les principaux Senateurs, furent menées à leurs logis, par ceux du menu populaire qui auoiẽt esté cõmis à cela. Vne sur toutes autres admirable de visage & de taille (fut à ce que lõ dit) enleuée par la sequelle d'vn Talassius: & comme plusieurs demandassent à qui on la conduisoit, ils s'escrierent tous d'vne voix, de peur qu'on ne la leur ostast de force, Talassius, Talassius: dont du depuis ce mot commença d'estre practiqué en leurs espousailles. Les ieux troublez, la feste desbauchée & entre-rompue par cest effroy, les pauures Peres & meres des filles s'enfuyent tous desolez; se complaignãs que le deuoir d'hospitalité eust esté ainsi violé; & inuoquans le Dieu, à la solénité, & aux ieux duquel pour estre venuz de bõne foy, ils auoiẽt si malheureusemẽt esté trahiz. Les rauies de leur costé n'en conçoiuẽt pas meilleure esperãce, & ne se monstrẽt moins indignees en leurs courages: Mais Romulus en personne leur alloit remonstrãt de costé & d'autre que cela venoit de l'arrogance de leurs parens, qui les leur auoient refusees à femmes; neantmoins qu'ils les espouseroient en loyal mariage, & admettroient à la communauté de tous leurs biens, de la cité, & des enfans qui viendroient d'eux; la plus chere chose que le genre humain puisse auoir en ce monde: Qu'elles voulussent seulement appaiser leur courroux; Et octroyer leur volonté à ceux, ausquels la fortune en auoit mis en main les corps: car le plus souuent d'vne iniure seroit procedée bien tost apres vne amitié grande. Et d'autant plus trouueroient elles leurs espoux gracieux & traictables; que chacun s'efforceroit endroit soy, apres auoir faict de sa part l'office de bon mary, de supplier par toutes sortes de courtoisies au regret qu'elles auoient de leurs peres, meres, & de leur pays. A cela s'adioustoient encore les caresses & mignardemens de ceux qui les auoient enleuées; reiectans le faict sur l'extresme affection & amour qu'ils leur portoient de longuemain: dont rien ne se peult trouuer de plus grande efficace & vertu enuers le naturel d'vne femme: De maniere que les rauies estoient desia fort relaschées en leurs courages. Mais ce pendant les peres d'elles vestuz de dueil, en vn fort lamentable & piteux estat, s'en alloient esmouuans les Citez d'alẽtour par leurs l'armes & querimonies: Et ne deschargeoient pas seulemẽt leur indignation & iuste douleur entre leurs murailles particulieres, ains s'assembloient de toutes parts deuers Tatius Roy des Sabins; auquel abordoient quant & quãt force Ambassades d'heure à autre, pour la grande reputation qu'il auoit en ces marches là. Les Ceninẽses, Crustuminiens, & Antemnates estoiẽt ceux qui auoiẽt aussi part à cest outrage; ausquels il sembla, que Tatius & les Sabins alloient vn peu froidement en besongne. Au moien dequoy ces trois peuples s'estans liguez, se preparent de compagnie à la guerre. Mais ne les Crustumeniens, ne les Antemnates: ne s'escarmouchans pas encore assez chaudemẽt au gré des Ceniniens, selon l'ardeur & colere dont ils bouilloient, ceux cy s'en vont iecter à par-eux dans le territoire de Rome; là ou se desbandans à l'escart en desordre, Romulus les vient trouuer auec son armée; Et par vne legiere rencontre leur aprend pour vne autre-fois l'impetuosité estre du tout inutile sans forces. Car il les met soudain à vauderoutte & en fuitte: & leur chausse les esperõs de si pres, qu'il tue leur Roy de sa propre main; Puis le desarme. Cela fait prend de plaine arriuée leur ville; D'ou remmenant son armée victorieuse; luy braue homme à executer, & non moins magnifique ostentateur de ses faicts, monte

D'ou vint l'vsance aux Romaĩs d'inuoquer Talassius ẽ leurs nopces. Plutarque Problem Ro. 31.

Preparatifs de la guerre pour le rauissement des Sabines.

Defaite des Ceniniens, dont Romulus met le Roy à mort de sa main.

au

au Capitole, portant sur vn pau approprié à celà la despouille du chef ennemy par luy mis à mort au combat: Et l'ayant là penduë à vn chesne consacré & deuot aux pasteurs; quant & l'offrande il marque aussi les aleignemens d'vn temple pour Iuppiter, accompagné d'vn surnom qu'il adiouste à ce Dieu: IVPPITER FERETRIEN (ce dit-il) Ie Romule Roy victorieux te presente ce royal trophee; & te desdie en ceste place le temple que ie viens de trasser en mon esprit; siege à l'aduenir des despouilles opimes, que ceux qui viendront cy-apres rapporteront à mon exemple des Rois ou chefs ennemis qu'ils auront mis à mort de leur propre main. Voilà l'origine du temple, qui le premier de tous fut voüé à Rome. Et pleut ainsi aux Dieux puis-apres, que ny la parole du fondateur ne demeurast vaine, par laquelle il auoit predit que ses successeurs porteroyent en ce lieu-là les despouilles opimes; ny que la gloire de ceste offrande vinst à se prophaner par la multitude de ceux qui arriueroyent à vn si glorieux exploit d'armes: Car par tant d'annees, & par tant de guerres, il n'y eut iamais plus de deux autres telles despouilles conquises sur les ennemis: Si rare fut l'heureux succes de ceste loüange & honneur. Durant que les Romains sont occupez à celà, l'armee des Antemnates embrassant l'occasion de veoir la frontiere desnuee de resistance, entre dedans leurs limites; & ayant promptement esté menee vne legion alencontre, ils furent deffaits, desbandez çà & là par les champs: tellement que dés la premiere charge s'estans mis en fuitte, leur ville fut prise tout de ce pas. Mais Hersilie femme de Romule importunee des continuelles clameurs des Dames rauies; pria son mary triomphant d'vne double victoire, de pardonner aux peres d'elles, & les receuoir en la ville; car au moyen de ceste concorde son estat s'en iroit tousiours de plus en plus renforçant: Ce que bien aisément elle obtint. De là s'estant acheminé contre les Crustumeniens qui auoyent desia pris les armes, il y eut moins d'affaire encore: pource que la deffaicte des autres leur auoit tout abastardy le courage. En tous les deux lieux furent enuoyez nouueaux habitans; mais à cause de la fertilité du terrouër Crustumenien, plus de gens s'enroollerent pour y passer: & en contre-change plusieurs s'en vindrent de là demeurer à Rome, mesmement les parens & alliez des rauies. La derniere guerre se leua du costé des Sabins, qui fut la plus forte de toutes; car ils ne firent rien par colere precipitee, ny conuoitise de butin; & ne donnerent vent aucun de leur entreprise, qu'ils ne fussent aux champs pour l'executer; adioustans encore de la tromperie à leur sage aduis & conseil. Sp. Tarpeius auoit la garde du chasteau de Rome, la fille duquel, moyennant de l'or, Tatius suborna d'introduire ses gens dans la place, estant d'auenture allee querir de l'eau pour les sacrifices: mais soudain qu'ils furent entrez, ils l'accablerent auec leurs armeures: fust, ou pour donner à cognoistre qu'ils auoyent plustost pris la place de force: ou pour laisser de là vn exemple, que rien ne doit estre iamais nulle part asseuré aux trahistres. L'on adiouste encore à ce compte, qu'ordinairement les Sabins ayans accoustumé de porter de gros bracelets d'or au bras gauche, & des anneaux aux doigts, garnis de pierrerie de fort grand monstre, elle auroit faict marché auec eux d'auoir ce qu'ils portoyent en la main; & qu'au lieu de l'or qu'elle pretendoit, ils la chargerent de leurs escutz tout à vn faiz. Il y en a d'autres qui disent que suyuant la conuenance accordee de luy donner ce qu'ils auoyent à leurs bras, elle auroit demandé leurs armes; & que par despit de ceste malice, dont il leur sembloit qu'elle procedast, elle fut massacree de son propre loyer & salaire. En quelque sorte que ce soit, les Sabins s'emparerent de la forteresse: & de là, comme le iour ensuyuant l'armee Romaine eust remply tout cest espace qui est entre le mont Palatin, & le tertre du Capitole, ils ne voulurent descendre en place marchande, premier que les Romains esguillonnez de despit, & desir de la recouurer, ne se fus-

Iuppiter Feretrien dit de *ferire* frapper.

Cor. Cossus, & Marcellus.

Defaitte des Antemnates.

La premiere colonie des Romains establie à Crustumenie, & Antemne.

La guerre des Sabins contre Rome, pour le rauissement de leurs filles.

La forteresse de Rome vendue aux Sabins par la fille du Castellan qu'ils massacrerẽt.

Bataille cruelle entre les Romains & Sabins, departie finablement par les femmes.

ſent mis à môter droit à eux. Surquoy deux des principaux capitaines de part & d'autre s'attacherẽt furieuſement teſte à teſte: dû coſté des Sabins Metius Curtius, & des Romains Hoſtius Hoſtilius. Ceſtui-cy au premier front deuant les enſeignes combatant d'vne grande hardieſſe & effort, maintint fermes les Romains quelque tẽps, nonobſtãt qu'ils fuſſent en lieu deſauantageux: mais auſſi toſt qu'on le vid par terre, ils cõmencerẽt à branſler; & furent renuerſez iuſqu'à la vieille porte du Palais: Romule luy-meſme repouſſé en arriere par la foule de ceux qui fuyoyent, hauſſant vers le ciel ſon eſpee nuë: HA IVPPITER (va-il dire) par l'ordonnãce & admonneſtement de tes oiſeaux, i'auois plãté icy en ce Palatin les premiers fondemẽs de la ville; & les Sabins tiennent deſia la forterefſe, laſchemẽt achepree par vne trahiſon trop meſchãte; d'où en armes ils viennent à nous, ayant paſſé la moitié du vallon: Mais toy ſouuerain pere des Dieux & des hommes, à tout le moins rechaſſe les hors de ce lieu; oſte l'eſpouuentement aux Romains; & arreſte leur honteuſe fuitte: Car ie te vouë icy vn temple; à toy dis-ie Iuppiter l'arreſteur, pour ſouuenance à l'aduenir, que par ton aide & ſecours preſent la ville aura eſté conſeruee. AYANT ainſi fait deuotement ſa priere, ny plus ny moins que ſi le Dieu l'euſt exaucé tout à l'heure; D'icy (dit-il) ô Romains Iuppiter le tout bon tout puiſſant vous commande de faire teſte, & renouueller le combat. Ils s'arreſterent incontinẽt, comme ſi ceſte voix leur fuſt deſcenduë du ciel: & là deſſus Romule accourt à grand haſte iuſqu'aux premiers rengs; là où Metius Curtius chef des Sabins eſtant ſorty à toute bride de la forterefſe, chaſſoit deuant luy les Romains deſbandez & rompus, par autant d'eſpace comme peut contenir la grand' place. Et comme il ne fuſt plus guere loing de la maiſtreſſe porte du Palais; ILs ſont à nous (ſe prit-il à crier) ces deſloyaux malheureux hoſtes; laſches, & coüards aduerſaires; qui ſçauent fort bien à ceſte heure que c'eſt toute autre choſe de rauir des filles de bien, & de combattre des gens de cœur: Mais en ſe glorifiant de la ſorte, voicy Romule qui le vient charger auec vne trouppe de tres-braues & hardis ieunes hommes. Metius combatoit lors à cheual, parquoy il fut plus aiſé de le rembarrer. Ayant tourné le dos, les Romains ſe mettent apres; Et le reſte de la bataille encouragé de la hardieſſe du Roy, rompt les Sabins: Car Metius, ſon cheual effrayé du bruict de ceux qui le pourſuyuoyent, s'eſtoit iecté dans vn marez; ce que pour le dãger d'vn tel perſonnage auoit deſtourné là les Sabins; qui luy firent tant de ſignes, & le rappellerent par tant de fois, qu'à la fin reprenant courage d'vn tel ſecours, il s'en tira hors le mieux qu'il peut. Les Romains & Sabins au milieu du vallon qui ſepare les deux mõtagnes, auoyent deſia recommancé la meſlee plus aſpre que de tout le iour, dont toutesfois les Romains auoyent le meilleur; Quand les dames Sabines, du rapt deſquelles ceſte guerre auoit pris naiſſance, deſcheuelees, leurs habillemens deſbraillez & rompus, toute peur feminine repoulſee arriere par le mal preſent, prennẽt la hardieſſe de ſe iecter parmy les dards qui volloyẽt là de tous coſtez; & s'eſtans miſes à la trauerſe des deux exercites acharnez à vn tres-cruel conflict, de les departir, & ſeparer leurs animoſitez & rancunes: d'vn coſté requerans leurs peres, de l'autre leurs maris, de ne les vouloir arrouſer d'vne effuſion de ſang deteſtable, du beau pere entremeſlé auec celuy de ſon gendre; ny ſe ſouiller du parricide des creatures qu'elles auoyẽt enfanté n'agueres; ceux-là de leurs petits fils, ceux-cy de leurs hoirs procreez de leurs corps. Que ſi vous auez à vn ſi grand contre-cœur (diſoyent-elles) les vns l'alliance, les autres le mariage, deſchargez voſtre indignation & colere ſur nous, qui ſommes cauſe de ceſte guerre; cauſe des playes & des meurtres de nos maris, & de nos peres: Trop plus cher aimons nous mourir par vos mains, que de viure vefues ou orphelines; ayant perdu ou les vns ou les autres. La choſe eſmeut & les ſoldats & les chefs; ſi bien que chacun tout ſoudain fait ſilence, & s'arreſte coy. Puis les chefs ſe

Fuitte des Romains.

Priere de Romule à Iuppiter ſurnommé *Stator*, ou arreſteur.

Vœu de Romule.

Les Romains reprennent courage.

Grande hardieſſe de femmes & remonſtrances fort pitoyables.

se tirent auant pour traitter l'accord; Et ne font pas la paix seulement, ains des deux citez vne seule: Associét l'vn & l'autre royaume, & trasferent toute la domination dedans Rome. Ainsi la ville redoublee, afin que les Sabins y eussent aussi quelque part, ils furét tous ensemble appellez QVIRITES; de Cures, vne ville de l'estat des Sabins. Et pour marque & resouuenance de ceste bataille au temps aduenir, appellent le marez d'où Curtius s'estoit retiré à cheual, le lac Curtien. D'vne si lamétable guerre la ioyeuse paix qui s'en ensuiuit si soudain, rendit les Sabines plus cheres beaucoup, & recommandables à leurs mariz & parens: Et sur tous autres à Romulus; lequel aiant departy le peuple en tréte Curies ou quartiers, leur imposa le nom de ces dames: Mais on ne trouue rien par escrit (car le nombre des femmes exceda d'assez cestui-cy) si celles qui donnerent leurs noms furent esleuës à cela, ou par anciéneté d'aage; ou pour la dignité d'elles ou de leurs mariz; ou par sort. Tout au mesme temps furent aussi mises sus trois compagnies d'ordonnances; chacune de cent cheuaux: dont les Ramnenses prirent leur nom de Romulus: les Titienses de Titus Tatius: Quant aux Luceres, l'occasion de leur origine & appellation en est incertaine. De là en auant le royaume fut non seulement commun aux deux Roys, mais vny d'acord, & paisible. Au bout de quelques annees, les parés du Roy Tatius outragerent les ambassadeurs des Laurentes: lesquels s'estans mis à poursuiure les autres en iustice, selon le droict practiqué de tous peuples; la faueur enuers Tatius, & les prieres des siens l'emporterent; parquoy il attira sur luy-mesme la peine qu'ils auoient meritee: Car estant allé à vn sacrifice solennel de Lauinium, le peuple se ietta sur luy, & fut massacré en la foulle: Dequoy, à ce que lon dit, Romulus ne monstra pas tel ressentiment qu'il deuoit: Fust par ce que d'ordinaire l'association de la Royauté n'est gueres fidelle; ou qu'il l'estimast auoir à bon droit esté mis à mort: Tellement qu'il s'abstint de leur en faire la guerre. Toutesfois pour reparer, & purger l'offence faite aux ambassadeurs, & le meurtre du Roy, l'alliance fut renouuelee entre les deux villes, Rome & Lauinium. Or comme la paix eust esté arrestee auec ceux-cy outre l'attente d'vn chacun: voicy vne guerre qui se va ouurir bien plus pres & quasi dans les portes mesmes: Car les Fidenates iugeans que le pouuoir de leurs proches voisins s'accroissoit par trop; Auant qu'ils fussent paruenuz à la force qui se promettoit d'eux auec le temps, preuiennent de les assaillir: Et ayans enuoyé leur ieunesse en armes sur le territoire de Rome, gastent & saccagent tout le plat pays d'entre les deux villes. De là s'estans destournez à main gauche, pource qu'à la droite le Tybre les empeschoit; pillent & fourragent de mesmes tout ce qui se presenta en leur voye; auec vn tres-grand espouuentement des païsans: dont la frayeur & tumulte se coullant de la campagne à la ville, y en apporta les premieres nouuelles. Romulus excité de celà; pource qu'vne guerre si proche ne pouuoit souffrir de retardement, tire son armee dehors; & s'en va camper à mille pas pres de la ville de Fidenes: là où ayant laissé quelque nombre de gens pour garder le logis, sort en campagne auec toutes ses forces; dont il en met vne partie en embuscade dans des brossailles fort espaisses & couuertes: Et auec le reste qui estoit plus grand, ensemble toute sa cauallerie, s'en va attacher l'escarmouche iusqu'aupres des portes; d'vne contenáce desbádee & audacieuse, pour attirer l'ennemy (chose qu'il pretendoit) à sortir sur luy. Et la dessus les gés de cheual faisans semblant de bránsler, car il falloit iouër aussi ce personnage, parce qu'il estoit plus croyable q̃ la premiere fuitte vinst d'eux; l'infanterie de son costé, en ceste irresolutió & suspésou de cóbatre ou de fuir, s'estát mise par mesme moié à rebrousser chemin en arriere; Voilà les ennemis qui tout soudain à portes ouuertes s'espádét sur les bras des Romains: dót aiás de plaine arriuee repoussé le bataillon; cóme ils le chassent & poursuiuét trop chauldemét, ils

Paix & association entre les Romains & Sabins.

Les Romains appellez Quirites, de cures ville des Sabins; auiourd'huy Torri.

Les quartiers de Rome appellez Curiæ prennent le nom des Dames Sabines.

La premiere cauallerie des Romains de 300. cheuaux

La mort de Tatius, par le moien de laquelle Romulus demeure seul Roy.

Fidenes estoit vne colonie des Veientes entre Monte-Rotondo & Rome, sur le bord du Teueron.

Stratageme de Romulus.

Defaite des Fidenates.

sont attirez dedans l'embuscade. Alors tout à vn instant les Soldats sortans dessus eulx, les chargent en trauers & de flanc: Les enseignes quant & quant qui estoient demeurees à la garde du fort, marchans droit à eux leur vont redoubler la frayeur; de sorte que se trouuans esperduz de plusieurs sortes de peurs tout ensemble, ils se mirent à vauderoutte, premier que Romulus à grand peine, & ses gens de cheual eussent le loisir de torner bride: Et s'en courent à plus grand haste gaigner la ville, (car c'estoit vne vraye fuitte) que peu au parauant ils n'auoient chassé ceux qui faisoient semblant de fuyr. Pour cela neantmoins ils ne se garātirent pas de leurs ennemis: car les Romains leurs chaussans les esperons de fort pres, auant qu'on peust refermer les portes, entrerēt pesle mesle dedās. Les Veientes esmeuz en leurs cœurs du danger de la guerre des Fidenates, & du parenté estant entr'eux; car les Fidenates furent aussi Thoscans autrefois; oultre ce que la prochaineté du lieu leur donnoit assez à penser, si les forces Romaines venoient ainsi à se declarer contre tous les peuples voisins; entrent en armes dedans leurs limites; Plus toutesfois par forme de course, que de camp ferme à guerre ouuerte. Au moyen dequoy sans s'estre arrestez nulle part; ne sans attendre l'armée ennemie, emmenans quant & eulx la proye qu'ils auoient gaignée en chemin, s'en retournent à Veies. Les Romains au contraire ne les ayans plus trouuez en cāpaigne, passent le Tybre, equippez de ce qui leur failloit, & tous resoluz de tēter le hazard du cōbat. Mais apres q̃ les Veientes eurēt oy cōme ils se cāpoient, en deliberation de venir à leur ville, sortent au deuāt d'eux; ayans plus cher de venir à la bataille dehors, que d'estre assailliz dedans l'enclos de leurs murailles: là ou le Roy Romain sans de nulle part auoir eu renfort, par la seulle vaillāce des vieux Soldats obtint la victoire. Et ayant rembarré les ennemis en desordre iusques dedās la ville; pourautāt qu'elle estoit merueilleusement forte, & de réparemēs & d'assiette, il se deporta de l'assaillir. Mais au retour il gasta toute la cōtrée; plustost par certain desir de vēgeance, que pour buttiner: Duquel dōmage les Veiētes non moins abatuz que de leur routte & desconfiture, enuoierēt leurs deputez à Rome demāder la paix: Ausquels, partie du territoire leur ayant esté osté pour l'amēde, on octroya trefues pour cent ans. Voyla les choses à peu pres qui aduindrent sous le regne de Romulus; tant à la paix dans la ville, qu'à la guerre dehors en campagne: dont il n'y a rien qui desroge à sa celeste origine, & à la diuinité qui apres sa mort fut creuë de luy: Nō le courage de r'auoir le Royaume de son ayeul: non l'entreprise de fonder vne telle ville: nō de l'establir seurement tant à la guerre qu'à la paix: Car certes elle mōta à vn tel pouuoir par les forces qu'il y acquit, que par l'espace de quarante ans puis apres elle demeura en continuelle tranquillité & repos. Toutesfois il fut plus agreable au commun peuple, qu'aux Patriciens: Et sur tout tresque-bien voulu des gens de guerre; desquels il esleut iusques à trois cens satellites, pour demeurer tousiours aupres de luy à la garde de sa personne; non seulement à la guerre, mais durant la paix aussi: & les appella les Celeres, comme qui diroit pompts & vistes à executer ses commandemens. Ayant mis fin à tant de beaux faicts immortels, comme il eust faict assembler son armée à l'audience pres le marez de la chieure, pour faire vne reueuë generale, & fust apres à les harenguer; vn orage se leua à l'instant, auec de gros esclats de tonnerre, & vne nuée si obscure & espoisse qui couurit le Roy, qu'elle en osta du tout la veuë à l'assistāce; si qu'onques depuis ne fut veu Romulus en terre. Mais la ieunesse Romaine, la frayeur finablement appaisée, & le ciel d'vn temps si brouillé & tempestueux retorné à vne seraine & tranquille lumiere; Quant elle apperceut vuide le siege Royal, encore qu'elle adioustast bien

Veies selon d'aucuns, là où est ciuita Castellana, les autres la mettent à Veano, les autres à Castel-Pontiano.

Trefues pour cent ans entre les Romains & Veientes, qui furēt tousiours gardees fidellemēt, & puis rompues au bout du terme.

La fin de Romulus, apres auoir regné 37. ans.

foy aux Peres qui estoient les plus prochains tout autour, qu'vn tourbillon l'auoit enleué & rauy en hault: Touchee neantmoins d'vne crainte pour se veoir orpheline d'vn si vaillant Roy, demeura vn espace en vn morne & triste silence: Puis apres que quelques vns en eurent entamé le propos, toute l'assemblée suyuit; commenceant à saluer Romulus pour vn Dieu, nay d'vn Dieu; Roy & Pere de Rome: le suppliant de leur octroyer sa paix & benediction: Et que propice & fauorable il voulust à tousiours maintenir sa ville en prosperité saine & sauue. I'estimerois bié quant à moy, qu'il y en eut quelques vns qui en leurs secrettes pensees mescreurét les Peres d'auoir mis en pieces le Roy; car ce bruit aussi en courut, cóbien que fort foible & debile: A celuy que dessus, l'admiratió du personnage, auecques la frayeur presente donna plus de foy & credit: lequel fut cófirmé d'auátage par l'inuention & aduis d'vn seul Proculus Iulius; lequel voyant toute la ville en cóbustion pour la perte du Roy, & fort animee contre les Peres, s'en alla à l'assemblée du peuple, ou il racópta vne chose bien grande & estráge de vray, dont toutefois pour son authorité il fut creu. SEIGNEVRS ROMAINS (ce va il dire) Romulus le pere de ceste ville, ce matin à l'aube du iour estant à l'impourueu descendu du ciel, s'est apparu à moy: & comme tout esperdu d'espouuentement ie me fusse arresté court, en l'adorant & le suppliant qu'il me permist de le regarder face à face; Va t'en (dit-il) anoncer aux Romains, que le vouloir des Dieux est que la mienne Rome soit le chef desormais de tout le rond de la terre: à ceste cause qu'ils s'emploient d'vn bon courage à l'exercice militaire: se tenás asseurez (& ainsi de main en main le declarerót à leurs hoirs) que nulles forces humaines ne pourrót resister à leurs armes: Cela dit, il s'é est retorné la haut. CE SEROIT chose forte à croire, quelle foy on adiousta à cest hóme rapportát de telles nouuelles; & combien le dueil & regret de Romulus, son immortalité acertenée, fut radoulcie enuers tout le commun peuple, & le camp. Ce pendant le debat & la conuoitise du Royaume, sollicitoit asprement les cœurs des Patriciens: nó toutesfois en particulier, que chacun endroit soy aspirast à se faire Roy, car les brigues n'en estoient pas encore là; pourautant qu'en ce nouueau peuple personne ne deuançoit pas tant l'vn l'autre de credit & authorité; mais la dispute estoit en bloc allumée entre les deux ordres. Ceux qui estoient descenduz des Sabins, affin de n'estre du tout depossedez de l'estat; par-ce qu'apres la mort de Tatius, vn seul d'entr'eulx n'auoit eu part ny société au Royaume, insistoient que le Roy fust creé de leur corps: Et les vieulx Romains ne vouloient point de Roy estráger. Neantmoins en ceste varieté d'opinions, tous vnanimemét en desiroiét vn; n'ayant point encore gousté la doulceur de la liberté d'vne republique. Et la dessus les Peres entrent en crainte, que laissans la ville sans gouuernement, & l'armée sans chef, quelque effort des peuples voisins, ia assez irritez en leurs cœurs, ne leur arriuast sur les bras. Au moien de quoy tous tédoiét à auoir vn chef: & ne se fleschissoiét pas pourtát de ceder en cela vn party à l'autre. Les cent Senateurs à la fin couindrét, que faisans dix dizaines d'eux tous, chacune desquelles auroit vn superieur, ils regneroient ainsi à tour de roolle: Car dix cómádoient en leur rég; dót l'vn auoit les marques & enseignes de la Royauté, auec les Licteurs. Ceste authorité & preeminence finissoit au cinquiesme iour: & reiterans ainsi leur circuit, gouuernerent l'espace d'vn an; dont auroit pris son appellation ce qu'on nomme encore Entreregne. Mais la commune se mit à gronder soudain qu'on luy auoit multiplié sa subiection, luy donnant cent Seigneurs pour vn: & se laissoient assez entendre de ne vouloir plus endurer de Roy, s'il n'estoit creé par eux mesmes. Dequoy les Peres s'estans apperceuz, estimerent qu'il leur valloit mieux relascher de bon gré, ce qu'aussi bien ils seroient contraints

Romulus massacré par les Senateurs. Deifie, & fest auoir esté translaté vif au ciel.

Contention entre les Romains & Sabins pour raison du Royaume.

L'entreregne & sa forme le Royaume vaccant.

de desmordre. Et parce moyen gaignerent la bonne grace du peuple, luy delaissans la souueraine authorité & puissance. Non toutesfois qu'ils ne retinssent par deuers eux autant & plus de pouuoir comme ils luy en abandónoient: par ce qu'ils firent vne ordonnance, que quand le peuple auroit esleu le Roy, cela auroit lieu si les Peres le ratiffioient: Et encore pour le iourd'huy à la promulgation des Edictz, & creation des offices, le Senat vsurpe la mesme prerogatiue, par luy arrachée de force. Car auant que le peuple se mette à balloter; l'election qui se doit ensuyure de leurs voix & suffrages, estant encore incertaine & en doute, l'authorité de l'approuuer demeure par deuers les Senateurs. Adonq l'Entreroy ayant faict assembler l'audience publique: SEIGNEVRS ROMAINS (va il dire) créez vn Roy à la bonne heure; que cela puisse bien & heureusemét succeder: car les Peres le vous accordent: Eux puis apres, si vous en eslisez vn qui soit digne de seconder Romulus, le confirmeront. CE QVI fut tellemét agreable au peuple, que pour ne se laisser vaincre de courtoisie, il ne delibera ny ordonna la dessus autre chose, sinon que le Senat mesme nommast celuy qui deuroit regner. EN CE TEMPS LA estoit en grand vogue & estime la preud'hommie, & la religion de Numa Pompilius; lequel faisoit sa residence en la ville de Cures, des appartenances de l'estat des Sabins; homme fort aduisé, & practique de tout droit diuin & humain, autant que nul autre pouuoit lors estre: Quant à sa doctrine on l'attribue à Pythagoras Samien, par ce qu'il ne s'en trouue point d'autre autheur: mais faulsement, car il est tout notoire que plus de cent apres, regnant à Rome Seruius Tullus, Pythagoras auroit tenu des escolles au dernier bout de l'Italie, pres de Metaponte, Heraclée, & Crotonne; de plusieurs ieunes gens qui suiuoient sa secte. Desquels lieux ainsi esloignez, encore qu'il eust esté du mesme temps de Numa, Quelle renómée en pourroit estre venue iusqu'es Sabins; Ne par quel cómerce & cómunication de lágage auroit esté attiré quelqu'vn à vn desir de l'aller oyr, & apprendre soubs luy? Ny auec quelle escorte vn seul homme à trauers tant de peuples de parler & de meurs differents y arriuer en seureté? Au moyen dequoy ie croyrois plustost qu'estant d'vn naturel composé à toute vertu, il n'auroit pas tant esté embeu d'vne Philosophie estrangere, comme instruit en la reformée & austere regle des anciens Sabins, dont anciennement il n'en fut point de plus pure & moins corrompue. Si tost qu'on l'eut oy nommer, encor' que toute la noblesse Romaine vist la puissance & authorité balancer de la part des Sabins, prenans vn Roy de leur nation; si est-ce que pas vn des peres, ne du commun peuple, n'osa preferer à ce personnage, ne soy, ny autre de sa ligue & faction; ains tous d'vne voix & accord arresterent de luy mettre entre les mains la couronne. Arriué qu'il fut, il voulut s'inuestir du Royaume, tout ainsi que Romulus à la fondation de la ville, par les presages des oyseaux; Et que touchant son election on prist aussi le conseil des Dieux. La dessus ayant esté mené au chasteau par le principal Augure ou deuin, à qui depuis par honneur ce Sacerdoce fut erigé à perpetuité en tiltre d'Augure publicque; Et là assis sur vne pierre la face tournée au Midy, l'Augure la teste couuerte d'vn voile, s'assit à sa gauche, tenant en la droicte vn baston courbé sans aucuns nœuds, lequel on appelle Litue: Puis iecta son regard sur la ville, & les champs d'alentour: & faisant ses prieres aux Dieux, trassa les cótrées du ciel, de l'Orient à l'Occidét: Appella la main droitte ce qui estoit du costé du Midy; & la gauche, la partie du Septentrion: Puis limita en son esprit vne marque au plus loing que sa veuë se peut extédre. Cela fait transportant le Litue en la main gauche, il met la droite dessus la teste de Numa, & fit ainsi son oraison. Souuerain pere Iuppiter, si tó saint vouloir est, & qu'il soit expediét & licité q̃ ce Numa Pópilius dót ie tiens le chef, soit Roy de

Rome,

Le peuple à Rome eslisoit & nommoit le Roy, & le Senat le confermoit.

NVMA. 2. Roy, l'an du móde 3247. de Rome 38.

Pythagoras Samien en quel temps vescut.

La religion des Sabins anciénemét des plus reformees.

Les ceremonies du Sacre du Roy Numa.

Rome, fay que tes signes euidens & certains se manifestent au dedans des bornes que ie viens d'arrester à l'œil. Quant & quant specifia par paroles expresses les auspices qu'il pretendoit: lesquels enuoyez, Numa par la declaré Roy descendit du tẽple. Estãt ainsi entré en possessiõ, il se delibere de fonder & establir de nouueau par des loix, statuts, & coustumes louables, la ville n'agueres bastie auec violẽce, & force d'armes: A quoy preuoyant assez que le peuple ne se pourroit pas renger aisement durant la guerre, qui l'auoit rendu fier, farouche, & hault à la main; pourpensa de le r'adoulcir par vne desaccoustumance d'icelle. Et en premier lieu planta pour signal, ou de paix ou de guerre le temple de Ianus, au pied du tertre Argilete, qui denoteroit estant ouuert la cité estre en armes: & basclé, tous les peuples circõuoisins se retenir coys & paisibles: Ce qui aduint deux fois depuis le regne de Numa; l'vne sous le Consulat de T. Manlius, la premiere guerre Punique acheuée, l'autre, que de nostre temps les Dieux nous ont octroyé de veoir apres la desfaite Actiaque, quand la paix a esté acquise & sur la terre, & sur la mer, par l'Empereur Auguste Cesar. Ainsi Numa ayant clos ce temple, & fait amitié, ligue, & confederation auec toutes les nations d'alentour; de peur que les esprits de ceux que le doute des ennemis, & la discipline militaire auoient retenus en deuoir & obeissance, se voyans deliurez de peril ne se vinssent à desbaucher en l'oisiueté; la principale chose qu'il aduisa estre le plus d'efficace enuers vne multitude ignorante, rude, & grossiere, comme le portoit ce temps là, fut de luy donner vne crainte des Dieux: laquelle ne leur pouuant estre imprimée sans quelque inuention de miracle, il s'en va controuuer ie ne sçay quelles entreueues & secrets deuiz, qu'il se disoit auoir de nuit auecques la Nymphe Egerie; par l'aduis & instructiõ de laq̃lle il vouloit instituer les sacrifices selõ qu'ils estoient les plus agreables aux Dieux; & leur deputer à chacun ses ministres, & prestres particuliers. Mais auant tout œuure il diuisa l'année en douze moys, selon le cours de la Lune: Et pourautant qu'elle n'acheue pas trente iours entiers en chacun d'iceux, parquoy il s'en faut quelques vns pour parfaire l'année qui s'accomplist & termine par le circuit du Soleil, il ordonna de sorte les iours intercalaires les distribuant par les moys, que tousiours au bout de vingt-quatre ans, le nombre des iours se venoient iustement rapporter & finir au mesme degré du Soleil, dont ils auoient pris leur commencement; le terme & espace de chaque année se trouuant complet & remply. Luy-mesme encore institua les Nephastes, c'est à dire les iours ou il n'est loisible de plaider ny entendre à aucun acte ne besongne publique; par ce qu'il preuoioit bien que par foys il seroit besoing de s'abstenir & surceoir de rien faire auecques le peuple: & les Fastes, ou lon pourroit tenir le siege, trauailler, & faire ses affaires: Autrement, les festes qu'on cesse de toute besongne, & les iours ouuriers. Puis apres il se mit à créer les Prestres, combien que luy-mesme vacquoit à la plus part des Sacrifices; ceux-la principalement qui sont à ceste heure de la charge du Flamendial. Mais pource qu'en vne cité de son naturel inclinée à la guerre, il preuoioit bien que plus de Romules viendroient à regner, que de semblables à Numa, & qu'eux mesmes y marcheroient en personne; Affin que les sacrifices qui despendoient du Roy en personne, ne demeurassent en arriere, il institua vn Prestre appellé le Flamen, pour entẽdre cõtinuellemẽt au seruice de Iuppiter; & l'orna d'vn beau vestemẽt, accõpagné de la chaire Curule. Il luy en adiousta encore deux autres, l'vn pour Mars, l'autre pour Quirinus. Et cõsacra des filles vierges religieuses à la deesse Vesta; ordre primitiuemẽt venu d'Albane, & par ce moyẽ nõ estrãge de la race du premier fondateur de Rome. A celles la, pour vaquer assiduellement au ministere du tẽple,

Le temple de Ianus clos denotoit la paix, & ouuert la guerre.

Clos seulemẽt troisfois en plus de 700. ans.

Numa asseure son estat sur la religiõ & crainte de Dieu, qui est la plus forte des deux colomnes.

Numa diuise l'ãnée en douze lunaisons, Cesar la regla depuis egalement.

Les iours intercalaires ou interposez par les moys pour reuenir au cours du Soleil.

Les iours nephastes & fastes.

Institution des premiers prestres & sacrificateurs des anciens Romains durant le paganisme.

Les Vestales.

il ordonna vne pension aux despens du public: les rendit sainctes & venerables par la virginité qu'elles vouoient de garder tout le temps de leur vie; auec autres telles ceremonies qu'il leur establit. Choisit par mesme moyen douze Saliens pour Mars surnommé Gradiue, equippez de certains hocquetõs à ouurage de broderie, auec vn plastron d'airain par dessus; qui deuoient porter les boucliers enuoiez du ciel, qu'on appelle Ancilies; & aller ainsi par la ville, chantans des hymnes, & dançans vn bal solemnel. Il esleut puis apres pour pontife Marcius fils de Marcus, de l'ordre des Patriciens; auquel il donna par escrit signé de sa main tout l'ordre & reigle des sacrifices: quelles victimes; à quels iours; & en quels temples il failloit immoler: & d'ou seroit pris l'argẽt pour fournir à ceste despéce. Sõme qu'il soubsmit aux decrets du Pontife tout ce qui dependoit de la religion; A ce que le commun peuple eust quelqu'vn de qui pouuoir estre instruict; & que le seruice diuin ne fust en rien confondu ne troublé par vn mespriz & abolition des traditiõs anciẽnes, pour en introduire d'estrangeres toutes nouuelles. Et si ne luy bailla pas seulement la charge des ceremonies des Dieux d'ẽhaut; mais d'enseigner aussi tout cela qui appartenoit aux mortuaires & funerailles; & d'appaiser les puissãces de la bas, ensẽble l'ame des trespassez. Plus à quels prodiges de fouldres, & autres signes qui apparoistroient il faudroit s'arrester pour les expier. Et pour en tirer vne vraie notice de l'intention & pẽsee diuine, il desdia vn autel sur le mont Auẽtin à Iuppiter Elicien; duquel il s'informa tousiours par Augures sur ce qu'il deuroit entreprendre. Pour consulter & mettre à effect tout cecy, le peuple entierement retiré de la violence & des armes, auoit au moins dequoy occuper son esprit en faisant quelque chose: Et leur continuel pensement des Dieux, pource qu'ils voioient bien que la diuinité se mesloit aussi des humains affaires, auoit d'vne si grande pieté embeu & remply les esprits de tous, que la foy seule, & le simple serment, toute crainte des loix, & des chastiemens mise arriere, gouuernoit la ville. Cõme donques les habitans se conformassent aux meurs & conditions de leur Roy, tout ainsi que sur vn singulier & vnique exemplaire; les peuples voisins, qui au parauant tenoient Rome non pour vne ville, mais pour vn cãp assis au milieu d'eulx tous, à fin de troubler leur aise & repos, envindrent lors à vne telle reuerence & respect, qu'ils n'estimoient pas estre loisible de faire le moindre tort à vne cité du tout tournée & entẽtiue au seruice diuin. Il y auoit vn petit boccage arrousé par le beau milieu d'vne fontaine d'eau viue, sourdant d'vn rocher creux & fort ombragé; lequel Numa, pource qu'il s'y retiroit bien souuẽt tout seul sans tesmoins, cõme pour cõferer auec sa Deesse, desdia aux Muses; à cause qu'il s'aidoit de leur aduis & cõseil auec celuy de sa fẽme Egerie; & y institua vne solẽnité à la seule Foy. Voulut quãt & quãt que les Flamines ou ministres y fussent portez sur vne charrette voutee en arceau pardessus; & fissent l'office les mains toutes enuelopees iusqu'au bout des doigts: denotans par la que la foy se doit bien garder, & son siege estre estably en la main droicte. Il ordõna encore tout-plein d'autres sacrifices; que les Põtifes appellẽt les Argeens, & cõsacra les lieux pour les celebrer. Mais sa principale entente, & le plus grand de ses chefs-d'œuure, fust que durant tout le temps de son regne, il n'eut moins de soing de la paix que du Royaume. Ainsi deux Roys consecutiuement, l'vn par vne voye, l'autre par vne autre; celuy-là par les armes, cestuy cy par la paix, amplifierent grandement leur ville. Romulus regna trente sept ans, & Numa quarante trois: Rome se trouuant alors fort puissante, & comme egallement contemperée de ces deux mestiers dessusdicts. APRES LE DECES DE NVMA, l'estat reuint à l'ẽtreregne; mais finablement le peuple esleut Roy Tullus Hostilius, petit fils de Hostilius qui cõbatit si vaillãment au pied de la rocque

Les Saliens desdiez à Mars, & leur equippage.

Le grand Põtife superintendant de la religion.

Les anciẽnes traditions de l'Eglise ne se doiuẽt chãger pour en introduire de nouuelles.

Iuppiter Elicien, les appellations du hault Dieu se on ses effects.

Le bien que la religion amena à Rome.

Bosquet consacré aux Muses par Numa, comme s'aidant de leur conseil.

Les Romains belliqueux & deuots representez par leurs deux premiers Roys.

TVLLVS HOSTILIVS. 3. Roy l'an du monde 3289 de Rome 81.

que

que cõtre les Sabins;& les Senateurs l'approuuerẽt. Ce prince icy fut nõ seulemẽt dissemblable à Numa, mais plus belliqueux encore que Romulus; pourautant que l'aage, & la force, & la gloire de son ayeul luy esguillonnoient le courage Estimant doncques que la ville ne se faisoit que flestrir en oisiueté, il cherchoit de costé & d'autre quelque subiect de faire la guerre: Surquoy il aduint d'auenture que les paisans Romains se mirent à fourrager & courir le territoire d'Albane; & ceux d'Albane en contr'eschange celuy de Rome;C. Cluilius commandant pour lors à Albane: Tellement que presque en vn mesme temps furent depeschez des ambassadeurs d'vne part & d'autre pour faire instance du butin qui auoit esté enleué. Mais Tullus auoit sur tout commãdé aux siens de n'entendre à chose quelconque,premier que d'auoir exposé le fait de leur charge:se doubtant bien que les Albaniens le refuseroient tout à plat;& que par ce moyen l'on auroit occasion legitime de leur denoncer la guerre. Ceux d'Albane se porterent plus grossierement: car ayans esté receuz par Tullus d'vn visage courtois &benin,& logez mesmes dedans son pallais, ils se mirent de plaine arriuee à banqueter & faire bonne chere auec luy. Ce temps pendant les Romains les preuindrent à requerir la restitution de leurs biens: & comme les Albaniens les leurs deniassent,il les deffierẽt au trentiesme iour ensuiuant: puis en vindrent faire leur rapport à Tullus; lequel donna lors audience aux ambassadeurs pour dire ce quilsvoudroient. Eux ne sachans rien de ce que dessus,cõsumerẽt d'entree le temps apres des excuses telles-quelles: Que bien enuis & à regret ils diroient rien qui luy deust desplaire; estre neãtmoins forcez à cela par le cõmandement qu'ils en auoient: C'estoit de redemander les choses qu'on leur auoit prises; lesquelles si on ne leur rendoit,ils auoiẽt charge de luy denoncer la guerre. A quoy Tullus soudain fit responce: Allez dire à vostre Roy, que celuy de Rome appelle les Dieux à tesmoins,lequel des deux peuples mesprisans les ambassadeurs à luy deleguez pour r'auoir leurs biens, les a renuoyez sans rien faire; à ce que sur celuy-la s'addressent tous les maulx & calamitez de ceste guerre.Les Albaniens s'en reuont auec ces nouuelles chez eux, &desia d'vn tresgrand effort d'vne part & d'autre s'aprestoient à la guerre ressemblant à vne ciuile,entre presque les propres peres & les enfans; tous les deux peuples estans descenduz de la race Troyenne; parce que la ville de Lauinium auoit esté fondee par les Troyẽs;&de Lauiniũ,venue & peuplee celle d'Albane; & de la lignee des Roys d'Albane, procedez ceux de Rome. Mais l'issue en fin de la guerre retrancha beaucoup de la compassion pitoyable qui eust peu succeder de ceste querelle; Pourautant qu'il n'y eut aucune bataille donnee; ains seulement l'habitation de l'vne des villes estant desmolie,les deux peuples furẽt meslez &cõfonduz en vn seul.Les Albaniens auec vne grosse armee furent les premiers à entrer dans le territoire de Rome,ou ils se cãperent à cinq mille pas seulemẽt des murailles;se reparans d'vne bõne tranchee alẽtour, qui fut depuis durant quelques siecles appellee la fosse Cluilienne, du nom de leur chef: Iusqu'à ce que par succession de temps il s'est aboly & esteint auecques l'ouurage. En ce logis là Cluilius Roy d'Albane fina ses iours; & l'armee creaMetius Suffetius Dictateur. Cependant Tullus encouragé specialement de la mort du Roy, & allegant que la grande iustice des Dieux auoit commencé par le chef aduersaire,de prendre vengeance sur tout le nom Albanien de la guerre iniustement par eux suscitee;se coulle secrettement vne nuict auec son armee outre le cãp des ennemis; si bien qu'il entre dedãs leurs cõfins à son tour. Ce qui rappella Meti⁹ du lieu ou il estoit cãpé,pour s'approcher auec ses forces le plus pres desRomains qu'il luy fut possible: D'ou il despescha vn herault à Tullus pour luy faire entendre, qu'auant de venir au combat il s'entreuerroit volontiers auec

Astuce de Tullus pour faire naistre vne guerre entre les Romains & Albans.

Guerre entre les Romains & Albaniens.

La fosse Cluilienne.

Meti⁹ Suffetius dictateur des Albaniens par la mort de leur Roy Cluilius.

luy;& que s'ils parlementēt ensemble, il s'asseuroit biē de luy faire qlques ouuertures qui ne luy importeroiēt moins qu'à ceux d'Albane. Tull⁹ ne le voulāt écōduire de ceste requeste,encore qu'il cogneust assez cleremēt q̄ ce n'estoient que cassades, met ses gens en bataille. Les Albaniēs sortent aussi alencontre:Et apres qu'ils se furent rengez en ordonnance d'vne part & d'autre, tout prests à s'entrechoquer; les deux chefs auec aucuns des principaux autour d'eux s'aduancēt au milieu des deux osts; là ou celuy d'Albane cōmance ainsi à parler: LES TORTS & griefs qui ont esté faits,& les choses qu'on a repetees suiuant le traicté, lesquelles neantmoins on n'a voulu rendre,il me semble auoir entēdu que nostre Roy Cluilius en a esté le seul motif;&par consequent de la guerre qui s'en est ensuiuie:Et si ne faits doubte(Sire Tullus) que vous mesmes ne le croyez ainsi. Mais pour en parler à la verité, plustost que de chercher à dire ie ne sçay quoyde belle & magnifique apparence, c'est vne conuoitise de regner qui esperonne à prendre les armes deux peuples alliez & voisins. Si à bon droit ou à tort, ie ne veux rien gloserla dessus; le remettant à la conscience & secrete pensee de celuy qui a suscité ceste guerre, durant laquelle les Albaniens m'ont esleu pour leur chef: Trop bien vous aduertirois-ie volontiers d'vn seul point. Le pouuoir des Thoscans combien il est grand tout autour devous & de nous, & de vous principalement de tant plus que vous en estes plus proches,vous le deuez tāt mieux sçauoir. Ils ont de grans forces par terre,&par la mer encor' plus:& souuenez vo⁹ que tout aussi tost que vo⁹ aurez donné le mot pourvenir à la charge, ces deux armees leur seruirōt de passetemps & iouet;affin de se ruer tout à coup sur les vns las & harassez du cōbat;& les autres qui serōt mis en routte & defaits;le victorieux,& vaincu tout ensemble.Parquoy si les Dieux nous aiment,au lieu que non contens d'vne liberté asseuree,nous nous voulons de gaieté de cueur precipiter à vn doubteux hasard de commander ou de seruir; cherchons à la bonne heure quelque autre expedient pour decider lequel des deux peuples regnera sur l'autre, sans beaucoup de perte, & sans gueres respandre de sang.CE langage ne depleut à Tullus,nonobstant que de son naturel,& de l'esperance de la victoire qui le rendoit tant plus haut à la main, il fust assez difficile à ferrer.Et comme ils estoiēt apres d'vne part &d'autre à en chercher des moyens,la fortune leur en presenta l'occasion: Car d'auanture se trouuerent lors en chacune des deux armees trois freres iumeaux ne differans comme en rien d'aage & de force; les Horaces, & Curiatiens; De cela on ne fait nulle doubte; de tous les anciens beaux faicts d'armes n'y en ayant point de plus braue & renommé que cestuicy. Neantmoins en vne chose si manifeste& cogneue;il se trouue vne incertitude des noms: de quel peuple estoient les Horaces; & de quel les Curiatiens; car les autheurs varient en cest endroit: la pluspart toutesfois appellent les Horaces Romains; Parquoy ie leurveux adherer.Les Roys moiennent enuers eux de leur faire accepter le combat,trois contre trois, pour l'honneur & gloire de leur Patrie; Car la domination demoureroit à celuy dont les champions auroient le dessus. Ils ne le reffusent ny les vns ny les autres;& s'accordent du iour& du lieu.Mais auant que d'en venir la,l'accord se passe entre lesRomains& Albaniens soubs ces conditions; que le peuple dont les citoyens demeureroient victorieux en ceDuel,commanderoit à l'autre sans plus coup frapper.Or ces conuenances se passent en plusieurs sortes & manieres, qui toutes reuiennent à vne. Nous auōs au reste entendu que celle la se fit ainsi qu'il s'ensuit;& n'est point de memoire d'vne plus ancienne.Le ministre appellé Fecialien,vient demāder au Roy Tullus:Voulez vous Sire,que ie transige auec le pere-Patrat des Albaniens? La permission octroyee: Ie vous demande donc(dit-il) les herbes sacrees.Le Roy respōd: Cueillez en de necte. Alors le Fecialien

Harengue de Metius Suffetius au Roy Tullus.

Le differend desRomains & Albaniens remis au cōbat de Trois freres iumeaux de chaque costé.

La façon & ceremonie des conuentions des anciens cōbats; conforme aucunement à celle du troisieme de l'Iliade d'homere,entre Menela⁹ & Paris.

lien en apporte du plus haut couppeau: & puis interroge le Roy ainsi. Ne me constitues vous pas sire procureur Royal du peuple Romain des quirites, ensemble ces vases miens, & ma compagnie? Le Roy respōd: oy; pourueu que ce ne soit en fraude & dōmage pour moy ne le peuple Romain des quirites. Ce Fecialien estoit M. Valerius, lequel crea tout à lheure Sp. Fusius Pere-patrat, luy touchant le chef & cheueux auec de la Veruaine. Et se fait le Pere-patrat, pour prendre & arrester le serment. Ainsi se passe l'accord auec plusieurs misteres & paroles, enquoy il n'est point autrement de besoing de s'extendre. Ayant puis apres leu de bout en bout tous les articles d'icelluy: Escoutez O Iuppiter (dit-il lors) escoutez Pere-patrat du peuple Albanien; Escouttez quant & quant vous Albaniens, les choses qui ont esté leuës de ces tablettes, & lettre ciree; tāt les premieres que les dernieres, selon leur propre forme & teneur, sans aucune fraude ne dol, & que vous les auez distinctement peu oyr ce iourdhuy. Le peuple Romain ne contreuiendra pas le premier aux conditions y mētionnees: Que si de mauuaise foy il y contreuient le premier par aduis & conseil publicque; ce iour la mesme (O Iuppiter) frappe lé, tout ainsi que ie frapperay ce porc cy. Et d'autāt plus fort frappe le, que tu as plus de force & pouuoir q̄ ie n'ay. Cela dit il frape le porc d'vn coup de caillou. Les Albaniens en semblable par leur Dictateur & leurs prestres, recitās le formulaire des ceremonies par eux obseruees en vn tel cas, prestent le sermēt de leur part. L'accord passé, les trois iumeaux s'en vont armer, suiuāt ce qui auoit esté arresté: Et cōme chacun des deux peuples exhortast les siens à bien faire; leur remettant deuant les yeux, les Dieux du pays, la Patrie, leurs progeniteurs, ensemble tout ce qui estoit demeuré de citoyens à la ville, tout ce qui en estoit la present au camp; reuisi tant tantost leurs armeures, tantost leurs bras & les mains: Eux hardiz & de naturel, & r'enforcez d'abondant par le courage qu'on leur donnoit, s'aduancent au milieu des deux osts estans en bataille, qui auoient fait hault d'vne part & d'autre deuant leurs rempars; plus exempts du peril qui se presentoit que de soing & trauail d'esprit; car il y alloit de l'empire & domination; le tout dependant de la vaillance & fortune de si peu d'hommes: Au moyen de quoy chacun demeure transporté en suspens apres ce mal plaisant spectacle. Finablement le signal donné; ces trois de chaque costé braues ieunes hommes se vont rencontrer la teste baissee, tout ainsi que si c'eussent esté deux bataillons qui s'affrontassent; charriās quand & eux la mesme impetuosité & furie de deux grosses & puissantes armees; sans se soucier ny ceux cy, ny ceux la de leur propre dāger; ny que rien se presentast à leurs cueurs que l'empire ou la seruitude, & consequemment la fortune que deuoiēt courir leurs choses-publiques, toute telle qu'ils la leur feroiēt. Des la premiere desmarche & assaut, que leur harnoys commancerent à cliquetter, & leur flamboyantes espees à tresluire; vne grande horreur saisit soudain les regardans: & ne balanceant encore l'esperance de la victoire d'vn costé ny de l'autre, chacun demeuroit entrepris & de voix & d'haleine. Estans de la venus aux mains, & que non seulement l'agilité de leur corps, & la remuante escrime des glaiues & armes tiroiēt à soy les yeux de l'assistēce; mais les playes aussi, & le sang qui en decoulloit; les deux Romains ayās blessé les trois Albaniens, tomberēt tous roide-mors l'vn sur l'autre. A la cheute desquels cōme toute l'armee d'Albane eust iecté vn haut cry d'alegresse; les legions Romaines au rebours, hors de tout espoir de victoire, mais non pas d'vn poignant souci, demeurerent esperdues & comme transies de crainte, pour celuy qu'ils voyoient entorner par les trois Curiatiēs. Mais de bon heur; il se trouua sain & entier de ses mēbres; tellemēt que s'il n'estoit pour respōdre luy tout seul à lencontre de trois, il leur pouuoit bien neātmoins tenir pied l'vn apres l'autre. Au-

Le Pere patrat.

Le combat des trois Horaces & Curiatiens, les vns & les autres freres iumeaux.

moyen de quoy pour les separer il se met à fuyr, iugeant en soy que chacun d'eux iroit apres, selon que leurs blessures le pourroient permettre. Et desia s'estoit quelque peu esloigné de la place ou auoit esté le conflict, quand destournant la teste en arriere, il apperçoit qu'ils le poursuiuoient fort distans l'vn de l'autre, dont le premier n'estoit desormais gueres loin de luy. Il retourne sur celuy la d'vne tresgrande aspreté & furie. Et comme l'armee d'Albane escriast à ses freres de le secourir, desia l'Horace l'ayant mis par terre se preparoit pour donner au second. Les Romains lors par vn cry tel qu'ont accoustumé de iecter ceux qui inesperément se reuiennent de la peur qu'ils ont euë, donnent courage à leur champion: Et il se haste tant qu'il peut de mettre à fin ceste meslee; si bien qu'auant que le tiers, lequel n'estoit plus guere loing y peust arriuer à temps, il met à mort le second Curiatien. Or par là estoit la partie rendue esgalle de nombre, car ils ne restoient plus qu'vn à vn; mais non pas egaulx ny d'esperance, ny de force: Car le corps de l'vn non encore touché de blessure, & sa double victoire, l'amenoient prompt & gaillard au troisiesme combat: là ou l'autre traisnãt vne foible carquasse ia elangouree de playes, elangouree de courir, tout abbatu & desconfit pour la mort de ses freres, fut comme exposé à la gueule d'vn ennemy frais & victorieux; Parquoy il n'y eut point de resistance. Car le Romain tressaillant de ioye: I'ay (dit-il) ia enuoyé la bas deux des freres; le troisiesme, auec la cause de ceste guerre, ie l'y voys depescher aussi; à ce que doresnauant le Romain commande sur l'Albanien. Ce disant, il luy met l'espee à la gorge, qu'à grand peine pouuoit il soustenir ses armes; & le despouille estant tombé du coup. Les Romains triomphans desiouissement en leurs cœurs, luy font fort grand feste, & le reçoiuent auec autant plus d'allegresse que la chose auoit presque esté deploree: Puis se mettent à enseuelir chacun les siens: mais non pas d'vne mesme chere; comme ceux dont les vns auoient accreu leur domination; & les autres se voioient reduits soubs la subiection & pouuoir d'autruy. Les sepultures en sont encore debout, au mesme endroit ou chacun d'eux vint à rendre l'ame: Des deux Romains en vn seul tombeau en tirant vers Albane: & des troys Albaniens du costé de Rome; mais à la mesme distance & selon qu'ils finerent leurs iours. Auant que desloger de ce lieu, Metius suiuant l'accord fait demande à Tullus ce qu'il luy vouloit commander; Il luy ordonne de tenir la ieunesse en armes, par ce qu'il se seruiroit d'eux s'il auoit la guerre contre les Veientes: Et la dessus les deux armees se retirerent chacune chez soy. Mais Horace marchoit le premier, portant deuant soy la despouille des trois iumeaux; lequel sa seur fille encore, qui auoit esté accordee à l'vn d'eux, vint rencontrer hors de la porte Capene: & ayant recogneu sur les espaules de son frere la cotte d'armes de son fiancé, qu'elle auoit ouuree de ses propres mains, se prend à deschirer le visage, & arracher ses cheueux, appellant lamentablement le deffunct par son nom. Dequoy le iouuenceau, tout fier & superbe encore de sa victoire, irrité en son cœur, de veoir ainsi les pleurs & criailleries de sa seur troubler vne si grande ioye publique, mettant la main à l'espee la luy passe à trauers le corps d'outre en outre, en disant ces aigres & piquantes paroles. Va t'en doncques trouuer ton espoux auec ce hastif & inconsideré amourachement: oublieuse que tu es de tes freres morts, & de celuy qui reste en vie; oublieuse de la gloire de ton païs: Qu'ainsi en puisse-il prendre à quelcõque Romaine qui fera dueil pour l'ennemy. Cest acte-la sembla inhumain & par trop cruel, tant aux Patriciens qu'au commun peuple. Mais ses merites tous recens supportoient aucunement le forfait. Si ne laissa il pas toutes fois d'en estre appellé deuant le Roy: lequel pour non estre autheur d'vn si piteux iugement, desagreable à tout le peuple ensemble de l'execution qui s'en en-

Les sepultures de cinq de ces six cõbattans.

Horace tue sa propre seur pour vne bien legiere occasion; & pourtant est tiré en iustice, en danger de perdre la vie.

ensuiuroit,ayant fait assembler l'audience : Ie cômets (ce dit-il) deux hômes pour faire le proces à Horace selon la loy du crime de perduellion. Ceste loy estoit d'vne teneur fort horrible pour luy; QVE LES DVVMVIRES IVGENT HORACE AVOIR COMMIS PERDVELLION ET CRIME DE FELONNIE: S'IL EN APPELLE, QV'IL RELEVE SON APPEL, ET LE SOVSTIENNE LE MIEVX QV'IL POVRRA. SI LA SENTENCE DES DVVMVIRES OBTIENT ET L'EMPORTE, QV'ON LVY BANDE LE CHEF, ET SOIT PENDV ET ESTRANGLE D'VN CORDEAV A VN ARBRE MALENCONTREVX, L'AYANT AVPARAVANT FOVETTE AVDEDANS DES RAMPARS, OV DEHORS. Par ceste loy les Duumuires ayans esté premierement establiz; par ce qu'ils ne voyoient pas que suiuant icelle ils eussent pouuoir d'absoudre mesme vn innocent, le condamnerent. Et alors l'vn d'eux prononçant la sentence: Horace (dit-il) ie te declare Perduellion, & condamne pour tel: Va Licteur, & luy lie les mains. Le Licteur s'estoit desia approché pour luy mettre la hart au col, quand Horace par l'admonnestement de Tullus, fauorable & benin interpretateur de la loy; I'en appelle, (dit il): Et releue quant & quant son appel deuant le peuple, ou la cause fut de nouueau plaidee. Mais ce qui meut le plus les gens en ce iugement, fut Horace le pere du criminel, criant à haute voix qu'il declaroit sa fille auoir esté iustement mise à mort; & si ainsi n'estoit, qu'il chastieroit son fils selon le droit & authorité paternelle qu'il auoit sur luy. Requeroit puis apres de ne le vouloir point du tout priuer d'enfans, luy que nagueres on auoit veu auec vne si florissante lignée. Et là dessus le pauure vieillard embrassant son filz, monstroit les despouilles des Curiatiens, esleuees en cest endroit que maintenant on appelle la Pile Horatienne; auec telles autres parolles pleines d'vne grand vehemence. POVRREZ vous donc (Seigneurs Quirites) souffrir de voir celuy-la lié garrotté soubs les fourches, expirer parmy les coups de fouet & tormens, que vous auez veu tout presentemêt marcher en vn tel triomphe & honneur de victoire? lequel si horrible & hideux spectacle à grand peine les yeux des Albaniens sçauroient comporter. Va licteur & luy lye les mains, qui nagueres auec les armes ont acquis la domination au peuple Romain: Va luy bander le chef, qui à deliuré ceste cité de seruitude: Pends lé par le col & estrangle à vn arbre malencontreux: Bats le à coups de verges au dedans des rempars, pourueu que ce soit entre ces dards & despouille ennemie: ou dehors; pourueu que ce soit entre les sepultures des Curiatiens. Car ou pourroit on mener ce ieune homme, que les enseignes de sa gloire, que marques de son hôneur ne le guarêtissent d'vn si cruel & honteux supplice? Le peuple ne peut supporter ne les larmes du pere, ne le courage du fils, se monstrant esgal en l'vn & l'autre peril: Et l'absolurent plus par admiration de sa vaillance, que pour le merite & droit de sa cause. Mais à ce qu'vn meurtre si manifeste fust au moins reparé par quelque forme d'amende & punition; le pere eut commandement de purger son fils des deniers publiques: lequel apres certains sacrifices propiciatoires, dont la charge fut depuis cômise a la famille Horacienne, ayant têdu vne perche au trauers de la rue, feit passer le ieune homme dessous, la teste bouchée, tout ainsi que sous vn gibet. On l'a tousiours maintenu & refait depuis au despens du public iusqu'à l'heure presente; & s'appelle encore pour le iourd'huy la perche ou cheuron de la seur: à qui l'on dressa vne sepulture de pierre de taille au propre lieu ou elle expira. La paix au surplus d'Albane ne dura pas longuemêt depuis; car l'indignation du peuple, de ce que l'on auoit ainsi à la vollée hazardé tout leur fait és mains de trois simples soldats, desbaucha aiseement l'esprit vollage du Dictateur: Et pource que le bon aduis ne luy auoit point bien succedé, il s'efforce

Duumuires Iuges criminels.

La formule de la loy de Perduellion

Toutesfois: le fait d'Horace n'estoit point proprement Perduellion, qui est crime de leze maiesté.

La harengue du pere d'Horace pour sauuer la vie à son fils fort pathetique.

Expiation d'Horace pour le meurtre de sa seur.

Les Albaniês se reuoltent à la suscitatiô de leur Dictateur Metius.

de rentrer en grace par de peruers & finiſtres moyens. Comme doncques au precedét il auoit cherché la paix en la guerre; auſſi voulut il venir de la paix aux armes. Mais voyant que ſes citoyens auoient plus de cœur que de forces; il ſuſcite d'autres peuples ſoubs main de ſe bander contre les Romains, & leur enuoyer tout ouuetement denoncer la guerre: ſe reſeruant à luy & aux ſiens de les trahir, ſous la confiance qu'ils auoient en leur commune alliance & accord. Les Fidenates (Colonie Romaine) ayans aſſociez les Veientes à leur entrepriſe, ſe reuoltent & font leurs preparatifs pour la guerre; s'attendans à la promeſſe des Albaniens, de ſe tourner de leur coſté. Ainſi la ville de Fidenes s'eſtát tout ouuertemét declaree; Tullus mande Metius & ſes gens; & marche ce pendát côtre l'ennemy: là où apres auoir paſſé le Teueron il ſe cápe ſur le bec & aſſemblement des deux eaues, entre ce lieu là & Fidenes, L'armee des Veientes ayant paſſé le Tibre, ſe rége en bataille à la pointe droite ioignát le fleuue: Les Fidenates eurét la gauche plus pres des coſtaux. Tullus d'autre part oppoſe les ſiens contre les Veientes; & met en front aux Fidenates ceux d'Albane; dont le chef ne monſtra point plus de hardieſſe que de loyauté: Car n'ayant eu le courage ny de demeurer ferme, ny de paſſer apertement aux ennemis, il ſe retire le petit pas vers les couſtaux; ou ayant aſſez gaigné l'aduantage comme il luy ſembloit, il fait faire haut à ſes gens: & flottant en ſon eſprit, pour touſiours eſcouller le temps, commence à dreſſer le bataillon, en intention de pancher du coſté que la fortune fauoriſeroit. De prime face les Romains qui eſtoyent les plus proches d'eux, demeurerent aucunement eſbahis de ſe voir denuez en flanc par le partement de leurs alliez: Puis enuoyent vn homme de cheual à toute bride faire entendre au Roy que les Albaniens ſe retiroyent. Tullus en vn tel eſpouuentement voua douze Saliens; Et des temples à la Paſlidité & Frayeur: puis tanſant à haute voix ce meſſage, afin que les ennemis l'entédiſſent, il luy commande de retourner au côbat; & qu'il ne leur failloit point auoir peur; Par-ce qu'il auoit tout expres enuoyé les Albaniens pour enclorre les Fidenates, & les charger par le derriere qui eſtoit deſcouuert. Il luy commande quant-& quant de faire faire haut le boys à tous les gens de cheual: ce qui engarda vne bonne partie de l'infanterie Romaine de rien voir de ceſte retraicte des forces d'Albane. Ceux qui les pouuoient auoir apperçeuz, eſtimans eſtre vray ce qu'ils venoyent d'ouyr dire au Roy, en combattirent plus aſprement; de maniere que l'effroy paſſe aux ennemis; qui auoyent aſſez peu entendre ces parolles ainſi haut & cler prononcées: Car la plus part des Fidenates ſçauoyent la langue Latine, pour auoir eſté meſlez auec les Romains au nouueau peuplement de leur ville: Parquoy de peur que les Albaniens deſcendans ſoudain des montaignes ſur eux, ne leur vinſſent coupper le chemin de leur ville, ilz tournerent le dos. Tullus les pourſuiuit viuement; & ayant rôpu la pointe des Fidenates, s'en reva plus braue & hardy que deuát donner ſur les Veientes ia eſbranlez de l'effroy des autres. Mais ils ne peurét nô plus ſouſtenir ſon effort, ains ſe mirét à Vauderoutte: & ſi ne ſçauoiét bonnement ou fuyr, par-ce que la riuiere leur eſtant aux eſpaulles leur interdiſoit le paſſage: Neantmoins y eſtans arriuez, les vns iettans honteuſement la leurs armes; tous eſperdus, & ſans ſçauoir ce qu'ils faiſoyent, ſe lancoient à corps perdu dans les ondes: les autres, ce pendant qu'ils demeurent en ſuſpens ſur le bord, irreſoluz ou de ſe ſauuer à la fuite, ou de combattre, ſont accablez & mis en pieces. Onques iamais auparauant les Romains n'auoyent eu vne plus dure & cruelle rencontre: & alors les Albaniens qui s'en eſtoyent conſtituez les ſpectateurs, deſcendans à la plaine, Metius ſe vient rallegrer & conioüir à Tullus de la victoire obtenue ſur les ennemis. Tullus d'autre part le reçoit, & luy parle fort courtoyſement;

Menees de Metius.

Trahiſon de Metius mal executee.

Braue traict du Roy Tullus en vn tel beſoin.

La langue latine ne s'eſtédoit lors gueres loin, veu que les Fidenates ſi proches de Rome côme de huict ou dix lieues ne le parloiét pas.

Diſſimulatiô reciproque, mais l'vne plus ſeure que l'autre.

ment; Puis luy ordonne de venir à la bonne heure ioindre son camp auec celuy des Romains: fait quant & quãt appareiller le sacrifice expiatoire de l'armée pour le lendemain. Aussi tost qu'il fut iour, toutes choses estans prestes selon la coustume, il fait conuoquer l'vne & l'autre armée à l'audience; & les crieurs publiques commençans au dernier bout du logis aduertirent les Albaniens les premiers; Qui tous desireux d'ouir harenguer le Roy, comme vne chose à eux nouuelle, prirent place au plus pres de son tribunal. Vne legion Romaine de propos deliberé leur est espãduë au derriere tout à l'entour, dont les centeniers auoient charge expresse d'executer sans dilation ce qui leur seroit commandé. Adonc Tullus se met à parler ainsi. SI IAMAIS en aucune guerre se presenta à vous (Romains) occasion de rendre graces, en premier lieu aux Dieux immortels, & puis apres à vostre vaillance & vertu, ce fut la bataille du iour d'hyer; car on n'eut pas plus d'affaire à combattre les ennemys, que la trahison & desloyauté de voz alliez & confederez; qui est bien vn plus grand & dangereux conflict. Et afin que nul ne s'abuse, oultre mon sçeu & ordonnance les Albaniens se retirerent sur les coustaux: Et ne fut pas tel mon commandement, mais vne ruse dont ie m'aduisay, de feindre que ie leur eusse donné ceste charge, de pœur que si vous vous fussiez apperçeuz d'auoir ainsi esté malheureusement delaissez, vous n'eussiez perdu le cœur de combattre: Et à ce que les ennemis par mesme moyen estimans qu'on les allast à bon escient enfermer par derriere, s'espouuentassent & missent en desordre. Ie ne veux pas toutesfois reietter ce blasme sur tous les Albaniens; Car ils suyuirent leur chef, tout ainsi que vous eussiez fait de quelque endroit que ie vous eusse voulu destourner & conduire. C'est donques ce Metius-cy qui leur a esté guide d'vn tel chemin: le mesme Metius architecte & forgeron de ceste guerre: Metius a faulsé l'accord fait entre les Romains & Albaniens. Or qu'vn autre par cy apres entreprenne hardiement vne telle meschanceté, si ie ne fais seruir cestuy-cy de notable exemple à tous les mortels. Les Centeniers là dessus armez & embastonnez viennent entourer Metius: Et le Roy poursuit le surplus du propos par luy commancé. I'AY deliberé, ô Albaniens (ce qui puisse bien & heureusement succeder au peuple Romain, & à moy & à vous) de transporter à Rome tout le peuple d'Albane: donner le droit de bourgeoisie au menu populaire: admettre au reng des Patriciens les plus apparens d'entre-vous: Et de tous ensemble faire vne ville, & vne chose publique; à celle fin que tout ainsi qu'anciennement l'estat d'Albane d'vn fut diuisé en deux peuples, il retourne maintenant en vn seul. A CES PAROLES la ieunesse d'Albane se voyãt nuë & desarmee circuie de gens armez, combien qu'elle fust de contraire opinion, se contint neantmoins en vn coy silence; contraincte à ce par la pœur presente à eux tous. Et alors Tullus. METIVS SVFFETIVS (va-il dire) s'il y auoit quelque moyen de t'apprendre à garder la foy, & les conuenances iurees, ie m'efforcerois ce-pendant que tu es en vie de t'introduire ceste discipline en l'entendement: Mais puis qu'il est incorrigible, aprends par ta punition aux humains, de reputer pour chose saincte ce qui a esté violé & enfraint de toy. Car tout ainsi que n'agueres tu as monstré vn courage incertain, ballançant en doubte ausquels tu te deuois arrester, ou aux Romains, ou aux Fidenates; en semblable donneras-tu icy ton corps à my-partir & escarteller en deux pieces. Celà dit, il le fait attacher à deux chariots; & poulser à grands coups de fouët l'attellage tout au rebours & opposite l'vn de l'autre; dont chacun emporta sa moitié, selon que les membres demeurerent pendans à leurs liens & cordages. Toute l'assistance destourna les yeux d'vn si horrible spectacle: Et fut ce supplice le premier & dernier enuers les Romains; d'vn exemple de vray peu ressentant les loix de l'humanité: Car en tou-

Harangue de Tullus à ses gens, & aux Albaniens apres.

Cruel supplice conforme à celuy de tirer à quatre cheuaux.

tes autres choses ils se peuuent vanter, qu'oncques à nulle nation de la terre n'aggreerent moins la rigueur des executions & tourmens. Sur ces entrefaites on auoit enuoyé la cauallerie deuant à Albane pour transporter tout le commun peuple à Rome; & les Legions allerent apres raser la ville de fonds en comble: lesquelles y estans entrees, vn desordre tel ne s'y monstra pas, ny l'espouuentement & frayeur qui se veoid d'ordinaire és places emportees d'assault; quand apres auoir enfoncé les portes, ou fait bresche aux murailles auec les belliers & autres engins de batterie; ou que la Citadelle prise de force, les cris & clameurs ennemies, & les soldats discourans ça & là par la ville mettent tout sans dessus dessouz à feu & à sang: Ains vn morne & piteux silence, & vne angoisse muette leur auoit tellement hebeté les yeux, que d'effroy ne se resouuenans en aucune sorte de ce qu'ils laissoyent, ou emportoyent; tous despourueuz de conseil s'entredemandoient ce qu'ils deuoient faire: & tantost s'arrestans sur le sueil de l'huis; tantost rentrans dedans leurs maisons, les reuisitoient haut & bas pour leur dire le dernier adieu. Et comme les cris de la cauallerie qui leur commandoyent de vuyder les pressassent; le bruit, tintamarre & esclat s'oyoit desia des edifices qu'on demollissoit aux extremitez de la ville; s'esleuant de loing vne grosse poulsiere de ces ruynes semblable à vn broüillars ou nuage espois qui remplissoit l'air. Au-moyen dequoy chacun sauuant ce qu'il pouuoit de ses biens à la haste; & delaissãt le reste auec leurs foyers & Dieux-domestiques; ensemble leurs cheres demeures où ils auoient esté naiz & nourriz, pour en desloger à iamais; desia les ruës estoient pleines de ces pauures gens qui à la file s'acheminoient; & en se regardant piteusement les vns les autres redoubloyent leurs ameres larmes par vne compassion mutuelle: S'oyoient quant & quant force voix & gemissemens lamentables; mesmement des femmes en passant par-deuant les saincts deuots Temples tous occupez par les gensdarmes, comme si elles eussent laissé là dedans les dieux captifs entre leurs mains. Les Albaniens sortis de la ville, les soldats Romains ruynent toutes les maisons iusqu'à fleur de terre: de maniere qu'vne seule heure du iour mit à bas les ouurages de quatre cens ans, que la cité d'Albane auoit duré en son entier: Mais on ne toucha point aux Temples, par-ce que le Roy l'auoit ainsi ordonné. Ce temps-pendãt Rome s'accroist de la desolation de sa proche voisine; & se redouble le nombre de ses habitans: De maniere que le mont Celion fut annexé à la ville: Et pour tousiours tãt mieux le peupler d'habitans, Tullus y voulut bastir son palais Royal, où il fit de là en auant sa demeure. Il aduança pareillement au nombre des Peres les principaux des Albaniens, pour accroistre aussi ceste portion de la chose publique: Comme les Tulliens, Seruiliens, Quintiens, Geganiens, Curiaciens, Cleliens: & assigna vn temple à l'ordre des Senateurs ainsi par luy augmenté, pour s'y assembler; qui a esté iusqu'au temps de noz peres appellé la cour Hostilie. Mais pour faire participer tous les ordres du renfort de ce nouueau peuple, il mit sus dix cornettes de cauallerie, toutes d'Albaniens. Quant aux gens de pied, il remplit les vieilles Legiõs de ce supplémẽt mesme; & en leua de nouuelles. Souz l'asseurãce desquelles forces Tullus denonça la guerre aux Sabins; peuple pour lors le plus puissant d'hommes & d'armes apres les Thoscans. Il y auoit eu quelques outrages & violences commises d'vne part & d'autre, & les choses rauies, redemandees, sans aucun effect: Tellement que Tullus se plaignoit que les marchans Romains eussent esté arrestez en pleine foire pres le Temple de Feronie: les Sabins, que les leurs les premiers, nonobstant qu'ils se fussent retirez à garéd dans la franchise d'vn sacré bosquet, auoiẽt neãtmoins esté retenuz à Rome.

La ville d'Albane transportee à Rome, & sa piteuse desolation.

Les temples doiuẽt tousiours estre inuiolables.

Le mõt Celion adiousté à Rome, ouquel Tullus fait bastir son Palais.

La cour Hostilie.

Tullus meut la guerre aux Sabins.

Feronie la deesse des bois, qui auoit son temple en la cime du mont de Soracte, maintenant monté de S. Siluestro pres Pietra Sãcta & mõté fiascon.

Voyla

Voyla les causes qu'ils pretendoient pour faire la guerre. Mais les Sabins ne mettans pas en oubly qu'vne partie de leurs forces auoit esté par Tatius transportee à Rome; & la puissance des Romains s'estre grandement augmentee par le surcrez du peuple d'Albane, recoururent aussi de leur costé au secours & renfort de dehors. La Thoscane leur estoit voisine; & lesplus proches des Thoscans, les Veientes. De là à cause de la rancune des guerres passees restante encore imprimee en leurs cœurs, qui les sollicitoit à se reuolter, ils tirerent des Volontaires: Enuers quelques vagabonds de la commune necessiteuse, eurent lieu le gaing & la solde qu'on leur presenta; mais d'aide & secours publique ils n'en eurent aucunement: Tant peut enuers les Veientes (car des autres il s'en faut moins esbaïr) la foy des trefues arrestees auec Romulus. Par-ainsi s'aprestans de tres-grand effort d'vne part & d'autre à la guerre; comme l'aduantage semblast incliner à qui se mettroit le premier en campagne; Tullus se depesche, & preuient d'entrer dans les limites des Sabins. Il y eut là vne fort aspre & cruelle rencontre pres la forest de Malicuse, ou l'armee Romaine fit vn braue deuoir; tant par la vaillance des Legionnaires, que des gens de cheual de la derniere leuee; lesquels estans venuz soudainemẽt à la charge, le bataillon des Sabins fut biẽ-tost enfoncé, & mis en desordre; Si qu'ils ne peurẽt puis-apres ny se r'allier pour combatre, ny se desuelopper de la presse pour fuir à desiure, sans vne bien grand' boucherie & carnage. Les Sabins defaits, & le regne de Tullus auec tout l'estat des Romains se retrouuans en vne merueilleuse gloire & puissance; Voicy qu'on vient faire entendre au Roy, & aux Senateurs, qu'il auoit pleu des pierres au mont Alban: Ce que ne se pouuant presque croire, ils enuoyerent des gens pour veoir à l'œil ce prodige estrange; en la presence desquels, non autrement que quand les vents chassent à gros taz & monceaux la gresle en terre, tomberent dru & menu des cailloux du ciel. Il leur sembla d'ouyr auec ce vne forte voix du sacré boccage estant en la cime, qui ordonnoit aux Albaniens de continuër selon l'ancienne façon des ancestres, leurs sacrifices qu'ils auoient mis à oubliance, comme s'ils eussent là quitté leurs Dieux auec leur pays, pour prendre les ceremonies Romaines; ou courroucez (comme il aduient) contre la fortune, se departir entierement du seruice diuin. Les Romains par mesme moien pour raison du mesme prodige, celebrerent publiquement vne neufuaine de sacrifices; soit qu'ils fussent meuz à celà par la voix dessusdite celeste enuoyee du mont Alban (car on l'a voulu dire aussi) soit suiuant l'admonestement des Aruspices, c'est à dire de ceux qui predisoient l'aduenir par les entrailles des Victimes. Et depuis ceste solennité est demeuree, que toutesfois & quantes qu'vn semblable prodige aduiendroit, on cesseroit par neuf iours entiers de toute besongne. PEV de temps apres la peste commença à les molester, laquelle les rendant plus paresseux & apesantiz à la guerre, ce Roy belliqueux neantmoins ne leur donnoit aucun relasche ne repos: presuppoſant que les membres de la ieunesse seroient plus gaillards & mieux disposez souz les armes en campagne rase, qu'en leurs maisons dans la ville à couuert: Iusqu'à ce que luy mesme se trouua atteint d'vne maladie longue & fascheuse, qui luy matta & abastardit tellement auec la vigueur du corps ce fier courage irreligieux; que luy qui au-parauant n'estimoit rien moins digne du nom de Roy, que d'occuper son esprit apres les ceremonies & diuin seruice, en vn instant se rendit si asseruy à toutes sortes de superstitions petites & grandes, qu'il remplit de nouueau le peuple de saincteté & deuotion. Et les hommes desia par tout r'appellans la maniere de viure qui auoit esté souz le Roy Numa, se persuadoient n'y auoir plus autre remede à leur guarison, sinon d'impetrer la paix & mercy des Dieux. On dit que le Roy fueilletãt les memoires de son predecesseur; cõme il eust

Loyauté des Veientes à garder les trefues.

La cauallerie Romaine cause de la defaite des Sabins.

Il pleut des pierres.

L'origine du sacrifice Nouendial.

Pestilence à Rome.

Deux extremitez en Tullus pour le regard de la religion.

trouué là dedans certains ſecrets ſolennels ſacrifices auoir eſté faits à Iuppiter Elicien, il ſe ſeroit retiré à part en cachettes pour les celebrer : Mais n'y ayant pas ſceu bien deuotement proceder, & ſelon l'ordre & deuoir requis, non ſeulement ne luy ſeroit apparuë aucune diuine viſion; ains que Iuppiter en courroux d'auoir eſté mal à propos importuné par vne indeüe & mauuaiſe ceremonie, Tullus d'vn coup de foudre fut ſur ces entrefaites luy & ſa maiſon mis en cédres. Il regna trente-deux ans, auec vn grand loz & honneur acquiz à la guerre: Apres la mort duquel les affaires, ſuyuant la premiere inſtitution, reuindrent és mains du Senat, qui auoit deſia nommé l'Entre-roy. CESTVY-CY ayant fait aſſembler le peuple pour donner ſes voix, Ancus Martius fut eſleu Roy: Et les peres le confermerent. Or eſtoit-il petit-fils de Numa, nay de ſa fille: Parquoy dés qu'il commença à regner, memoratif de la gloire de ſon ayeul, & comme le regne de ſon predeceſſeur, tres-magnifique & excellent en autres choſes, ſe trouuoit auoir eſté moins heureux, ou pour n'auoir tenu conte de la religion, ou mal adminiſtré les ceremonies; eſtimant que la plus belle choſe qu'il ſçauroit faire, feroit de reduire tous les ſacrifices à la forme iadis inſtituee par Numa; donna charge au grand Pontife de les extraire des regiſtres d'iceluy; Et les ayans tranſcrits en vn tableau, les apposer en lieu publique, ou chacun les peuſt veoir: Dont les citoiens deſireux de repos, & les peuples voiſins conceurent vne bonne eſperance, que ce Roy ſe conformeroit ſelon les mœurs & ſtatuts de ſon ayeul. Au-moien de quoy les Latins auec leſquels du viuant de Tullus auoit eſté contractee alliance, hauſſerent ſoudain les cornes : & eſtans venuz faire vne raffle dans le territoire de Rome; comme on leur euſt enuoyé faire inſtance des choſes rauies, ils firent vne fort ſuperbe reſponſe : eſtimans que le Roy de Rome paſſeroit en oiſiueté tout le cours de ſon regne parmy les chappelles & les autels.

Tullus tué d'vn coup de foudre.

L'an du mõde 3323. de Rome 114. Ancus Martius 4. Roy, qui regna 24. ans.

Les premieres impreſſions qu'vn Prince à ſon aduenement dõne de ſoy, luy font de bien grande importance.

DE VRAY Ancus eſtoit d'vn moyen naturel, & comme my-party de celuy de Numa & de Romulus, leſquels il ſe remettoit deuant les yeux. Et encore qu'il penſaſt bien la paix auoir eſté plus neceſſaire au regne de ſon ayeul, commandant à vn nouueau peuple haut à la main; Ioint qu'il eut ceſt heur de iouyr d'vn repos ſans aucun inconuenient ne trauerſe; Neantmoins pource qu'il ne pourroit pas ſi aiſément arriuer à vn tel loiſir; d'autant qu'on voudroit par-aduenture eſſayer quelle ſeroit ſa patience, & puis en aiant fait l'eſpreuue ſ'en iouër, & la contemner; il iugea que l'eſtat de ſon temps ſeroit plus ſortable aux conditions de Tullus, que non pas de Numa. Mais à ce que tout ainſi que Numa auoit eſtably les ceremonies de la religion en la paix, il en inſtituaſt quãt à luy de cõcernantes le fait des armes; Et que la guerre ne ſe fiſt pas ſeulemẽt, ains qu'on la denõçaſt auec quelque eſpece de ſolénité; il redigea par eſcrit le formulaire de repeter les choſes priſes hoſtillement, tel que les Fecialiens en vſent encore pour le iourd'huy : l'ayant emprunté & apris des Equicoles fort ancien peuple. Le Fecialien enuoyé pour l'effect deſſuſdit, ſoudain qu'il eſt arriué ſur les bornes de ceux de qui lon veut repeter le butin enleué; la teſte voilee, (ce voile là eſt de fil de laine) ſe met à dire. ESCOVTEZ, SIRE IVPPITER : Eſcoutez confins & limites (& nomme le peuple que c'eſt) Que l'equité & raiſon eſcoute auſſi : Ie ſuis meſſager publique du peuple Romain : Ie viens, enuoié iuſtement & ſainctement: Qu'on adiouſte donc foy à mon dire. PVIS il expoſe ſes demandes : Et de là prend Iupiter pour teſmoing: SI iniuſtement & impiement ie requiers tels & tels, & ces choſes-cy eſtre renduës à moy meſſager du peuple Romain, ne me permettez iamais plus de retourner au pays. IL prononce ces paroles tout auſſi-toſt qu'il met le pied dans leurs limites; Et de là au premier qu'il rencontre en ſa voye; Puis en entrant és portes de la ville; & quant il eſt arriué à la place: changeant ſeulement quelques mots de ſon Dicton, & de

Le naturel d'Ancus.

Ancus premier auteur aux Romains des ceremonies concernantes le fait des armes.

la forme

la forme de son deffiemēt solennel. Que si ceux qu'il repete ne sont rēduz dans trēte-trois iours,(car ceste solēnité en octroie autant)le terme expiré il denōce ainsi la guerre. ESCOVTEZ Iuppiter & Iunō: Vous aussi Quirinus;& tous les autres Dieux & puissances celestes: Ceux quant & quant de la terre & des bas enfers; Escoutez tous en general. Ie vous prēds à tesmoings cōme ce peuple-cy est iniuste: (il nomme quel il est)puis qu'il ne nous veut faire raison. Mais là dessus, estant retourné au pays,nous en prendrons l'aduis & conseil des plus vieils, cōme c'est qu'il nous faudra poursuiure nostre droit,pour r'auoir ce qui nous appartiēt. Le messager retourné à Rome auec ces nouuelles pour en consulter; Soudain le Roy presque en tels mots demandoit l'aduis de chacun. TOVCHANT les choses,diferés, occasions & motifs,que le Pere-patrat du peuple Romain des Quirites a specifié par le menu au Pere-patrat des anciens Latins,& aux anciens hommes Latins;lesquelles choses ils n'ont ny renduës, ny payees,ny satisfaites; dites-moy (disoit-il au premier, à qui il en demandoit son opinion) ce qu'il vous en semble? Alors celuy-là: Il me semble qu'on les doit repeter par vne iuste & legitime guerre; & ainsi le consens & accorde. A tous les autres puis apres il en demādoit leur aduis par ordre. Et quant la plus-part de ceux qui estoient presens s'arrestoient à la mesme opinion; du cōmun consentement se souloit entreprēdre la guerre. De maniere que le Fecialien s'en alloit porter vne iaueline ferree,ou sanglāte, bruslee au bout, sur leurs confins & limites; là où en la presence de trois pour le moins, d'audessus quatorze ans,il disoit cecy. COMME les peuples des anciēs Latins,ou les hōmes des anciens Latins,ayent mespris & forfait contre le peuple Romain des Quirites: Cōme le peuple Romain des Quirites ait decerné la guerre cōtre les anciēs Latins:& le Senat du peuple Romain des Quirites ait ordonné,consenty,& arresté,que la guerre se fist contre les anciens Latins;Pour ces causes ie,& le peuple Romain,denōce& liure la guerre aux peuples des anciēs Latins,& aux hōmes anciēs Latins. CELA' DIT,il lançoit la iaueline dedans leurs cōfins & limites. En ceste maniere les choses rauies furent alors redemādees aux Latins,& la guerre denoncee: laquelle maniere de proceder leurs successeurs ont depuis ensuiuie. Ancus apres auoir cōmis la charge du seruice diuin,&des sacrifices, aux Flamines & autres Prestres; & leué vne armee nouuelle,s'estant mis aux champs,prit de force vne place sur les Latins appellee Politorium; dont en ensuiuant les Rois precedens,qui auoient merueilleusement augmēté l'estat Romain en receuant les ennemis dans leur ville,y transporta tous les habitans de ceste-cy. Et pource que les anciens Romains auoient estably leur demeure autour du mont Palatin:les Sabins,du Capitole & de la Roque Tarpeienne: les Albaniēs remply le mont Celion;l'Auētin fut assigné à ce nouueau peuple;auquel on adiouxta encore d'autres citoiens bien-tost apres,quand les villes de Tellenes& de Ficane furēt prises. Mais on retourna incontinent assaillir derechef Politorium; dōt les anciens Latins s'estoient emparez, l'aiant trouuee vuide; Ce qui fut cause que les Romains la raserent, afin qu'elle ne seruist plus aux ennemis de retraitte. Finablement tout le faiz de la guerre se reietta sur Medullie;ou par quelque temps fut diuersemēt combatu,sans apparence d'auantage d'vn costé ny d'autre;la victoire se tenāt en bransle & douteuse. Car outre que ceste place estoit forte & bien munie de garnisons,l'armee Latine s'estoit venuë camper par-dehors au-pres de celle des Romains; auec lesquels ils eurent quelques escarmouches, & rencontres aussi à enseignes desployees: Tant qu'vne fois entre les autres,Ancus combatant de toutes ses forces en eut le dessus: Qui fut la premiere bataille qu'il gaigna oncq. De là ayāt fait vne tresgrād' rafe & butin,s'en reuint à Rome;où il receut encore au nōbre des citoiēs plusieurs milliers de Latins;ausquels,pour ioindre ensemble l'Auētin & le mōt Palatin,

Guerre contre les Latins

Le mont Auentin adiousté à Rome.

Les Latins defaits,receus au nombre des citoiens Romains.

on departit pour habitation ce qui estoit autour du temple de la Deesse Murtie. Le Ianicule y fut par mesme moien adiousté:non qu'il y eust faute de place,mais de pœur qu'il ne seruist quelque-fois de fort & bloccu pour les ennemis. Parquoy nō seulement on l'enferma de murailles,mais le ioignit-on d'abondāt à la ville par vn pont de bois,basty le premier de tous sur le Tybre,pour la commodité du passage, & des chemins. Le fossé aussi des Quirites, fortification non petite ne foible, pour la defence des aduenuës du costé de la plaine, est vn des ouurages du Roy Ancus. Les choses ainsi amplifiees par vn si grād accroissemēt;pource qu'en vne telle multitude de peuple,ne se pouuāt gueres biē discerner le biē d'auec le mal fait, cōfonduz & pesle-meslez tout ensemble; se venoient à commettre secrettemēt plusieurs meschancetez & delicts;on fit bastir vne prison au cœur de la ville,regardant sur la place;afin de refrener ceste licence audacieuse de faire-mal, qui de iour en iour s'en alloit croissant. Et non seulement s'amplifia la ville souz ce Roy cy,mais son domaine encore & ses limites: Car la forest de Mesie aiāt esté ostee aux Veientes, les bornes de l'estat Romain s'eslargirent iusques à la mer,là où à la bouche du Tybre la ville d'Ostie fut edifiee:& des Salines dressees és enuirons. Tellement que tant de belles choses faites heureusement à la guerre, le temple de Iuppiter Feretrien fut r'agrandy. Du regne d'Ancus,Lucumon homme vaillant de sa personne,& puissant en biens, s'en vint habiter à Rome;meu principalement à celà d'vne conuoitise & attente de quelque grand aduancement & honneur;à quoy il n'auoit peu paruenir en la ville de Tarquinies, dont il estoit nay, mais de race estrangere,comme estant fils de Demaratus le Corinthien; lequel pour certains troubles & seditions ayant abandonné son,pays s'estoit d'auēture venu arrester à Tarquinies; ou d'vne femme qu'il y espousa il eut deux fils,Lucumon & Aruns. Lucumon succeda à tous les biēs de son pere;car Aruns estoit decedé auāt luy,laissāt sa femme enceinte. Demaratus ne suruescut pas longuemēt apres;& ignorāt q̄ sa gendresse fut grosse,s'en alla de ce mōde sans laisser riē par testamēt à son petit fils,le Posthume d'Aruns:qui estāt nay depuis le trespas de son ayeul, parquoy il n'auoit aucune part à ses biens,fut appellé Egerius,pour raison de son indigence. A Lucumon au cōtraire heritier vniuersel de toute la succession paternelle,comme les richesses eussent desia haussé le mēton, il les augmēta bien encor' par le moien du mariage de Tanaquil, vne dame de grāde maison qu'il prit à femme; laquelle n'eust pas facilement comporté de se veoir rabaisser à vn plus bas degré & estat, que celuy où elle auoit esté née. L'ayant donc espousee,& les Thoscans mesprisans Lucumon,comme venu d'vn banny ou fuitif estrāger vagabōd,elle ne peut souffrir ceste indignité;ains mettant en oubly l'affectiō charitable imprimee de la nature à toutes creatures enuers leur pays, pourueu qu'elle veist son mary en quelque autorité & hōneur; se resolut de desloger de Tarquinies;Rome luy semblant la plus propre pour se retirer:Par ce qu'en vn nouueau peuple là où toute espece de noblesse se peut aquerir par le moyen de la vertu, son mary homme vaillāt & industrieux se feroit bien aisément faire place. Que Tatius estāt Sabin y auoit regné:Numa de la ville de Cures,esté appellé à la corone:& Ancus aussi,venu neantmoins d'vne mere Sabine; ennobly par le seul estoc de Numa. De maniere qu'elle mit bien-tost cela en la teste de son mary,cōme fort cōuoiteux de gloire;& à qui aussi bien la ville de Tarquinies ne touchoit sinō du costé maternel. Trāsportās dōc tout leur auoir,ils s'en allerēt demeurer à Rome: Et de fortune estoiēt ja arriuez au Ianicule, là où estāt encore dans le coche auec sa femme, voicy vne aigle qui en planāt doucemēt à vol estendu s'en vient fondre sur luy, & enleue son chappeau en l'air:puis volletāt au-dessus,& menāt grād bruit,le luy rassiet propremēt sur la teste,cōme s'y elle eust esté enuoiee des Dieux à ce ministere:Cela fait

s'en

Murtie,vn des surnoms de Venus,dite ainsi du Meurthe qui luy est consacré.

Le Ianicule ioint à la ville par vn pōt de bois, dit sublicien.

La premiere prison bastie à Rome par le 4. Roy.

La ville d'Ostie fondee par Ancus Martius.

Cecy se peut comter pour vn miracle de fortune.

Ceste ville tient encore son nom pres Cere,mais du tout ruinee & destruite.

Tanaquil femme de grande entreprise.

Sage discours pour vne femme.

Estrāge presage.

s'en re va perdre en haut dãs le ciel. On dit q̃ Tanaquil d'vn cœur fort gay & ioieux embrassa cest augure; femme sçauãte & experte, cõme sont ordinairement les Toscans, és signes & prodiges du ciel: & qu'en accollant son mary elle le conforta d'esperer delà en auãt toutes choses grãdes & hautes. Vn tel oiseau, d'vn tel endroit du ciel, luy estre venu messager d'vn tel Dieu, pour en manifester l'heureux presage, sur le plus haut cõble & sõmet de l'hõme: Auroit enleué l'ornemẽt posé sur le chef humain, pour le luy remettre diuinement tout à l'heure.

Interpretatiõ de l'Augure.

Lesquelles esperances & cogitations emportans quant & eux, ils entrerent à Rome; là ou ayans achepté vne maison, il prit le nom de L. Tarquinius Priscus.

Tarquinius dit ainsi du lieu de sa naissance.

Desia pour raison de la nouueauté, & de ses richesses, tout le monde le regardoit de bon œil: & luy de son costé poussoit à la rouë de sa fortune, attirant vn chacun par doulces & benignes paroles; les inuitans courtoisement d'aller banqueter auec luy, & leur faisant toutes les honnestetez & plaisirs dont il se pouuoit aduiser: Tant que le bruit en paruint aussi iusqu'à la cour & au Roy.

La fortune desire estre aidee de soing & dexterité.

Enuers lequel il conduit bien tost ceste premiere entree & acces à vn familier & priué lien d'amitié, pour s'estre fort franchement & dextremẽt maintenu en toutes les charges qui luy furẽt cõmises; si qu'il n'y auoit si estroit cõseil, ne des affaires de la guerre, ne de la ville, & publics, & particuliers, ou il ne fust appellé. De maniere qu'ayant dõné par tout vne asses ample preuue & tesmoignage de sa suffisance, il fut à la parfin creé tuteur des enfans du Roy par le testamẽt d'iceluy. Ancus regna vingt quatre ans, esgal à chacun des Roys ses predecesseurs en la gloire & reputatiõ d'vne sage conduite, tãt à la guerre qu'à la paix. Et desia ses enfans approchoiẽt l'aage de puberté; Parquoy Tarquinius se hasta de soliciter l'assemblee du peuple pour eslire le Roy: laquelle ayãt esté publiee, il enuoya ce mesme iour les ieunes princes à la chasse.

Ruse ou plustost mauuaise foy de Tarquinius pour s'emparer de la couronne.

Ce fut le premier à ce que l'on dit, qui ambitieusement rechercha de paruenir à la couronne, & qui recita vne harengue premeditee à ceste fin pour gaigner les cœurs & les voix electiues de la commune; contenant en substance: QV'IL ne prochassoit rien de nouueau quand à luy; & n'estoit pas le premier (chose que quelqu'vn pourroit trouuer bien estrange, & s'en indigner) ains le troisiesme de dehors, qui auoit aspiré au royaume de Rome. Car Tatius non seulement d'estranger, mais d'ennemy tout ouuert auoit esté esleu Roy: & Numa n'ayant instruction quelconque ne congnoissance de leurs affaires, fut appellé de leur propre mouuement à regner sur eux, sans l'auoir onques demandé.

Traicts subtils de Tarquinius, & bien recherchez pour se faire eslire.

De luy, tout aussi tost quil s'estoit veu en sa liberté & puissance, s'estre venu rendre à Rome auecq sa femme & tous ses biens: y auoir plus passé de l'aage capable du maniement & entremise des affaires publiques, que en son ancienne patrie: Appris soubs vn braue & excellent maistre, le Roy Ancus, les loix, statuts, & coustumes Romaines, tant de la paix dans la ville, que de la guerre au dehors: Combattu à l'enuy contre tous, de bien & loyaument seruir le Roy; l'obeir, & le respecter: De courtoisies & bienfaicts, al'endroit des autres, auec le Roy mesme. REMEMORANT toutes lesquelles choses, non fauses ne controuuees ains veritables, le peuple d'vn souuerain consentement voulut qu'il regnast.

Tarquinius Priscus 5. Roy, l'an du monde 3347. de Rome. 138.

Doncques la mesme ambition qu'il auoit monstree à poursuiure le Royaume, l'accompagna encore puis apres quil fut paruenu à la couronne: personnage au reste fort excellent. Car n'estant pas moins attentif & soigneux d'establir seurement son regne, que d'amplifier la chose publique, il aduança à l'ordre des senateurs cent de ses partisans, qui furent depuis appellez ceux des moindres gens, ou de plus basse qualité; brigue sans aucune doubte brassee de luy, par le benefice duquel ils estoient paruenuz à ce degré. La premiere guerre qu'il eut fut contre les Latins, où il prit d'assaut la ville d'Appioles: Et en ayant ramené vn but-

tin plus grand que ne portoit le bruit, ny l'attente de ceste entreprise, à son retour il celebra des ieux & esbattemens, plus magnifiques & de plus grand appareil beaucoup que nul autre des Roys precedens. Ce fut la premiere fois qu'on trassa vne place pour bastir les lisses, qu'on appelle maintenant le Cirque maieur; là ou furent departies des places aux Senateurs, & aux Cheualliers, pour y dresser des loges & eschaffaux dits les Fores, dont chacun peust veoir le passetemps à son aise: & les virent desdittes loges esleuees douze pieds haut de terre sur des perches fourchues qui les soustenoiēt. Ceste feste & esbattemēt fut de cheuaux qui couroient le pris; & de combattans à coups de poings armés de mouffles de cuir bouilly; lesquels il auoit principalement fait venir de Thoscane. La solemnité s'en continua tous les ans parapres; appellee diuersemēt Les ieux Romains, & Les grāds ieuz. Le mesme Roy departit aux particuliers des places pour bastir tout autour du marché; ou ils firent des galleries pour se promener à couuert, & des boutiques & ouurouers. Il s'estoit mis aussi à fermer la ville d'vne closture de pierre; Quand la guerre Sabine s'interposa à son entreprise ia commancee: & fut la chose si soudaine & à l'impourueu, que les ennemis eurent passé le Teueron, premier que l'armee Romaine peust aller au deuant pour les empescher. Au moyen dequoy l'effroy en fut grand à Rome, & combatit l'on du commancement auec beaucoup d'effusion de sang de costé & d'autre, sans apparēce de victoire. Les ennemis puis apres ayans rémené leurs gens dans le cāp, & les Romains eu par la le loisir de se preparer de nouueau à la guerre; Tarquinius qui s'estoit aperceu auoir sur tout besoin de caualerie qui manquoit à ses forces, se delibere d'adiouster encore d'autres Centuries & cornettes, aux Ramnenses, Ticienses, & Luceres, que Romulus auoit mises sus; & leur faire porter son nom. Mais pource que Romulus auoit fait cela auec le conseil & aduis des Augures, Accius Nauius l'vn des plus renōmez en cest art qui fust lors, s'y opposa; alleguant qu'on n'y pouuoit rien changer ny innouer, que premierement les oiseaux n'en eussent donné quelque signe de bon-encontre. Dont le Roy estant entré en collere, & se mocquant (à ce que lon dit) de la science: Or sus donques gentil Deuin (va il dire) examine par tes Augures si ce que i'ay en la pensee se peut faire ou non. Nauius apres auoir enquis la dessus le vol des oiseaux, ayant respondu que oy, & indubitablement: Si est-ce (repliqua le Roy) que ie debattois en mon esprit, si auec vn rasouer tu pourrois coupper ceste pierre à eguiser: Prends les doncques, & en fais ce que les oiseaux te promettent. Alors (Comme l'on dit) il prit la queuë d'asseurance, & sans marchāder la couppe tout net en deux parts. Du depuis, à main gauche du lieu ou se tenoit le Senat, sur les propres degrez du Comice, fut posee vne statue d'iceluy Accius la teste couuerte, au propre endroit ou la chose aduint; & la pierre mise pareillement, pour seruir de tesmoignage à l'aduenir d'vn tel & si estrange miracle: dōt à la verité s'accreut tāt de reputation & credit aux Auguremés, & à tout l'ordre des Augures, que de là en auāt rien ne se fit n'y à la paix ny à la guerre, sans prendre leur conseil & aduis surce. Les assemblees du peuple pour consulter de quelque chose; les armees desia toutes prestes à se mettre aux champs; & les plus importans affaires s'entrerompoient, si le tout n'estoit approuué par le vol, & le chant des oiseaux. Ne mesme alors Tarquinius ne changea rien és Centuries des gens de cheual; & ne fit qu'accroistre encore d'autant l'ancien nombre; à ce qu'en trois Centuries ou cornettes il y eust treize cens cheuaux: Neantmoins ceux qui furent adioustez de ceste derniere sorte prirent le nom des premiers: lesquelles cornettes pour raison de ce qu'elles furent ainsi redoublees, on appelle maintenant les six Centuries. Ceste partie des forces ainsi augmentee, on combat derechef contre les Sabins: Mais outre ce que la puissance de l'ar-

Premier institution des ieux circenses.

Le Cirque maieur entre le palatin & Auentin.

Guerre des Sabins.

Estrange miracle s'il est ainsi.

Comice estoit vn lieu entre la cour hostilie & la grand place dite forum, appellé ainsi de coire .i. s'assembler.

Lieu fort suspect d'estre corrompu.

de l'armee Romaine s'estoit r'enforcee, fut adiousté secrettement à celà encore vne ruze de guerre: Car aians enuoyé mettre le feu à de grands taz de bois sec, qui estoit sur le bord du Teueron, & puis le ietter tout ardent dedãs l'eau, la flamme s'y estãt prise à l'aide du vent, & la plus grande partie des buches poussees auec ce dans des nasselles, qui se vindrent arrester contre les pieux du pont, ils le brusslerent. Ce qu'au plus fort de la meslee amena vne grande frayeur aux Sabins; Et ayans esté mis en route, leur empescha de se sauuer à la fuitte; car plusieurs d'entr'eux estans reschappez des mains de leurs ennemis, perirent en la riuiere. De ceux-cy les armes flottãtes à vau-l'eau vers la ville, ayans esté recogneuës dedans le Tybre, y apporterent les nouuelles de ceste signalee victoire, auant presque qu'on les y peust annoncer par la terre. La principale gloire de ceste rencontre demeura aux gens de cheual: Car ayans esté placez sur les aisles du bataillon des gens de pied; comme le millieu d'iceluy eust esté enfoncé, ils chargerẽt (à ce qu'on dit) de telle sorte par les flãcs, que nõ seulemẽt ils arresterẽt tout court les legions Sabines, qui pressoiẽt viuemẽt les Romains reculans, ains de plaine arriuee les tournerent en fuitte. Les Sabins cuidans se retirer és montagnes prochaines, peu en y eut qui les sceussent gaigner, pource que la plus-part (ainsi qu'il a esté dit cy deuant) furent heurtez trop rudement par les gens de cheual, iusques dedans la riuiere. Alors Tarquinius iugeant estre bon de poursuiure à la chaude les ennemis ainsi esperduz, enuoie le butin, & les prisonniers à Rome; Et apres auoir bruslé en vn gros mõceau les despouilles des ennemis, (c'estoit vn vœu fait à Vulcan) mene tout de ce pas son armee en la contree des Sabins; lesquels nonobstant que leurs affaires se fussent si mal-portez au combat precedent, & qu'ils n'eussent pas esperance de pouuoir mieux faire; neantmoins parce que la chose si pressee ne leur donnoit le loisir de se conseiller, ils marcherẽt au-deuant des Romains, auec ce peu de soldats qu'ils peurent recouurer à la haste; là où aians esté de-rechef mis à vau-de-routte, & leurs affaires ja presque du tout desplorez, demãderent la paix. Collatie, auec tout ce qui estoit de territoire à l'entour, leur fut ostee en ce faisant; Et Egerius qui estoit fils du frere du Roy laissé en garnison dans la ville. I'entends au reste que les Collatins se rendirent en ceste sorte, & tel auoir esté le formulaire de leur reddition. Le Roy demande: ESTES-VOVS pas les deputez & ambassadeurs enuoyez par le peuple de Collatie, pour vous rẽdre, vous, & le peuple Collatin? Nous le sommes. Le peuple Collatin est-il en sa plaine liberté & puissance? Ouy. Vous rendez-vous pas, ensemble le peuple Collatin, vostre ville, terres, eau, confins, temples, vstancilles, & tout ce qui est de diuin & humain parmy vous, souz mon obeïssance, & du peuple Romain? Nous le rendons. Et ie le reçois. LA GVERRE Sabine ainsi mise à fin; Tarquinius s'en retourna en triomphe à Rome: Puis s'achemina contre les anciens Latins; là où lon ne vint nulle part à la bataille generale; mais s'en allant assaillir les places l'vne apres l'autre, il conquit tout ce qui dependoit du nom Latin: Cornicule, Ficulnee la vieille, Camerie, Crustumerie, Ameriole, Medullie, Nomente. Voila les villes qui furent prises sur les Latins, lesquelles estoient de leurs anciẽnes appartenances, ou qui s'estoient rẽduës à eux. La paix fut faite puis apres; durant laquelle il commença des ouurages d'vn plus grand cœur, & plus chaud de affection, que tout l'effort qu'il auoit mõstré par les armes, afin que le peuple ne se trouuast en plus de repos & oisiueté à la paix, qu'à la guerre. Car il se mit à enclorre d'vne ceincture de pierre, dont le commencemẽt auoit esté troublé & entre-rompu par la descẽte des Sabins, la ville, du costé qu'il ne l'auoit remparee encore: Et quant aux plus bas endroits d'icelle autour du marché, ensemble les autres vallons d'entre les mõtagnes; parce que de ces lieux plains ne se pouuoient pas gueres bien aisément escouler les eaux, il mit à sec tout celà, par le

Stratageme.

Le Teueron dit Anien; tombe dans le Tibre, vn peu au-dessouz de Põte-Salara à vne lieuë de Rome.

Sacrifice à Vulcan en bruslant les despouilles des ennemis

Les Sabins gens courageux derechef defaits: & la paix à eux octroiee.

La ville de Collatie des anciẽnes appartenances des Sabins.

Formulaire d'vne reditiõ.

Conquestes de Tarquinius sur les Latins.

Ouurages de Tarquinius Priscus.

moyẽ des cõduits & esgouts qu'il amena du hault en bas iusqu'au Tibre. Marqua la place quant & quant, & iecta les premiers fondemẽs du temple de Iuppiter dans le Capitole, qu'il auoit voué en la guerre Sabine; comme deuinant desia en son esprit la maiesté & grandeur dont ce lieu debuoit estre pour laduenir. Sur ces entrefaittes aduint au palais vn prodige fort estrange à veoir, & bien merueilleux pour l'euenemẽt qui s'en ensuiuit: Car on dit qu'à vn ieune garçõ en dormant, lequel eut nom Seruius Tullus, la teste se trouua toute en feu & en flammes, à la presence de plusieurs: Parquoy le Roy y seroit accouru, excité du cry qui s'estoit leué pour raison d'vn si grand miracle. Et comme l'vn de ses domestiques aportast de l'eau pour l'esteindre, la Royne le retint de ce faire; deffendit par mesme moyen (le bruit s'estãt desia rappaisé) de toucher à l'ẽfant iusques à ce qu'il se fust esueillé de soymesme: aussi la flãme s'en alla soudain auec le sommeil. Alors Tanaquil tirant son mari à part; Voyez vous bien (luy dit-elle) ce ieune gars que nous entretenõs en vn si bas equippage & estat? sachez pour vray qu'il nous seruira quelque iour de lumiere en noz plus forts & doubteux affaires, & de confort & appuy à l'affligee cour royalle: Nourrissons donc ce subiect d'vn tel ornemẽt aduenir pour le public & particulier, de toute nostre dilligẽce: Et de là en auant cõmencerent de le tenir au reng de leur enfant propre; & le faire instruire és disciplines dont les esprits des hommes sont semõds & esguillonnez à embrasser les plus grandes choses. Ce qui aduint facilement en cestuy-cy, par ce que les Dieux l'auoient pris en amour: & il reüssit tout incontinent de meurs & façons royalles: Tellement que Tarquinius cherchant vn gendre, nul de la ieunesse Romaine ne se presenta sur les rẽgs qui en toutes sortes de perfections se peust parangõner à luy; si bien que le Roy luy donna sa fille. Ce grãd hõneur & auancemẽt pour quelque occasion qu'il luy ait esté deferé, m'ẽpesche de le mescroire auoir esté nay d'vne esclaue; ne qu'en bas aage il ait esté en seruitude: ains plustost me veux ie renger au dire de ceux qui maintiennẽt, qu'à la prise de Cornicule, Seruius Tullius le premier hõme de ceste ville ayãt esté tué, & sa femme enceinte recogneuë parmy les autres captiues, elle fut remise en liberté par la Royne, pour raison de sa singuliere noblesse; & fit ses couches au logis propre de Tarquinius Priscus. De laquelle faueur si speciale, la priuauté & accointãce se seroit depuis augmentee entre ces deux dames; & l'enfant esleué des le berceau à la cour, demeuré en toute recõmandation & honneur: mais que la defortune de la mere, qui apres la prise de son pays estoit tombee en main ennemie, auroit fait croire qu'il eust esté nay d'vne esclaue. Trente huit ans presque depuis que Tarquinius eut commancé de regner, Seruius Tullus se trouua en tresgrand credit & authorité; non seulement enuers le Roy, mais les Patriciens, & le peuple encore; Quand les deux fils d'Ancus, ayans tousiours des auparauãt eu vn fort grand creue-cœur & despit, qu'eux deiectez du Royaume paternel par la mauuaise foy de leur tuteur, vn estrangier commandast à Rome, qui n'estoit de race, non seulemẽt d'aucun peuple voisin, mais non pas mesme de l'Italie; ceste indignation s'accreut de plus en plus en leur esprit, de ce qu'ils ne voioient aucune esperance qu'apres le deces de Tarquinius la couronne aumoins retournast à eux; ains s'en alloit de la droit tomber dans le precipice d'vne valletaille: Si qu'en la mesme cité, cent ans apres que Romulus engendré d'vn Dieu, & luy Dieu aussi y auroit regné tant qu'il seroit demeuré icy bas en la terre, vn serf maintenant nay d'vne serue succedoit au royaume: Au moyen dequoy estimans que cela reuiendroit à vne trop grande hõte & vitupere, tant pour le nom Romain en cõmun, que principalement pour leur maison en particulier; si la lignee masculine du Roy Ancus estant saine & sauue sur pieds, le gouuernement de Rome estoit non seulemẽt expose

Il iecta les premiers fondemẽs du superbe tẽple de Iuppiter au Capitole, Et le superbe le bastit.

Prodige estrange denotant le royaume à vn ieune garçõ incogneu.

Seruius Tullus gendre du Roy.

L'origine de Seruius fort doubteuse.

Tarquinius regna 38. ans.

Conspiratiõ des enfans d'Ancus cõtre Tarquinius pour r'auoir le royaume de leur Pere.

posé à des estrangiers, ains qui plus est à des esclaues; ils se resoluent de se demesler par voye de fait de ceste vergongne & outrage. Toutesfois la douleur de l'iniure receuë les esguillonnoit plus contre Tarquinius que Seruius; Pource qu'ils iugeoient bien que le Roy, s'il eschappoit d'auenture, se vengeroit plus amerement de l'entreprise de le mettre à mort, que nompas vne personne priuee: & que quand bien ils auroient massacré Seruius, il institueroit en sa place heritier du royaume tout tel autre qu'il voudroit choisir pour son gendre; & pourtant ils arrestent de s'addresser au Roy, auquel ils dressent vne telle embusche. Deux des plus vaillans & aduantureux de tous les pasteurs choisiz expressement à cela, s'en viennent à tout leurs bastons ferrez à la vilageoise, dont ils auoient accoustumé de s'aider, attacher de querelle le plus tumultueusement qu'il leur fut possible, à l'entree du logis du Roy; là ou par le grand bruit & noise qu'ils faisoient ils attirerent incontinent les Satellites estans en garde. Et comme l'vn & l'autre à haute voix inuocast le Roy, & que leurs criz fussent paruenuz iusqu'à ses oreilles, on les luy meine. D'entree ils se prennent à criailler tous deux ensemble, & s'entrerompre confusement leurs propos, contestans à belles vilennies & iniures: Mais le licteur les ayant fait taire, & commandé de parler chacun à son tour, ils cessent à la parfin leurs tanssemens & debats: & l'vn prenant la parole suiuant le complot arresté entreux; Ce pendant que le Roy se rend du tout attentif deuers luy pour oyr ses raisons, l'autre luy descharge vn grand coup de hache sur les oreilles. Cela fait, & laissant le glaiue en la playe, gaignent au pied l'vn & l'autre. Ceux qui estoient autour de Tarquinius le reçoiuent entre leurs bras prest à rendre l'ame, & les archiers se mettent apres les meurtriers, qu'ils ratteignent & s'en saisissent: Là dessus vn grand cry se leue, auquel le peuple accourt de toutes parts, bien esbahy que ce pouuoit estre: Mais Tanaquil sur ce rumeur & tumulte fait fermer les portes du palais; chasse tout le monde dehors, & donne ordre songneusement à ce qui estoit necessaire pour penser la playe, comme s'il y eust quelque esperance de guerison: Se pouruoit quād & quant d'autres remedes & moyens, si d'auenture l'on voioit qu'elle fust desploree: Puis ayant mandé Seruius en haste, & monstré son mary ia tout prest à passer le pas, luy prēd la main, & le requiert de ne vouloir laisser sa mort impunie, ne sa belle mere exposee à la vengeance & outrage de ses ennemis. CAR LE royaume est vostre (luy dit elle) si vous estes homme de cueur; & non de ceux, qui par les mains d'autruy ont commis vn si malheureux forfait. Prenez donc courage, & suiuez les Dieux qui vous guident; ayans assez prognostiqué combien ce chef vostre deuoit estre illustre, par le feu diuin iadis espādu alētour: Que ceste flamme celeste vous sollicite à ceste heure: A ceste heure reueillez vous à bon escient: Car nous qui estions estrangiers, auons bien regné toutesfois: Cōsiderez seulement quel vous estes, & nompas dont vous estes issu. Que si vous ne vous sçauez resouldre en vn cas si subit & inopiné, suiuez à tout le moins mon conseil. ET COMME le cry & effort de la multitude à grand' peine se peust plus retenir, Tanaquil du hault du logis par les fenestres qui respondent sur la rue neufue (car le Roy demeuroit pres le temple de Iuppiter Stateur) parle au peuple: & leur dit qu'ils ne se soulcient de rien. Le Roy auoit esté seulement estourdy par vn coup soudain; mais qu'il n'estoit pas entré fort auant: estre desia reuenu à soy; & que le sang essuyé de la playe, on voioit tout apertement qu'il n'y auoit danger quelconque; de maniere qu'elle esperoit que dans peu de iours ils le reuerroient sain & sauue: Ce pendant il leur ordōnoit d'obeir à Tullus, qui leur administreroit la iustice, & depescheroit tous autres affaires en son absence. Seruius sur ces entrefaittes sort en public auec la Trabee (c'estoit la robbe royalle) & les licteurs:

Hardie entreprise des Pasteurs.

Mort de Tarquinius Priscus.

Remonstrāces courageuses de Tanaquil à Serui⁹.

Sage & rusé aduis de ceste femme.

Seruius par le moyen de Tanaquil peu à peu s'empare de l'authorité royalle.

Se met au siege royal,& vuide quelques differents sur le champ; les autres, il fait semblant de les vouloir remettre au Roy,& en communiquer plus amplement auec luy. Au moyen dequoy ayant par quelques iours celé la mort de Tarquinius qui estoit desia decedé; souz ombre dexercer la charge d'vn autre, il establit & asseura fort bien ses affaires. Mais descouuert finablement que le tout fut par les criz & lamentations qu'on en demenoit au Palais,luy s'estãt muny d'vne bonne garde, fut le premier qui par le seul cõsentemẽt des Patriciẽs sans aucune electiõ du peuple paruint au royaume. Les enfans d'Ancus;ayans desia esté pris au corps les ministres & executeurs de leur entreprise;soudain qu'ils eurent le vent que le Roy encore viuoit;& la puissance & authorité de Seruius estre telle, se retirerent à Suesse Pometie:laquelle authorité & pouuoir Seruius ne mit pas moins de peine de s'establir par quelques traicts particuliers,que par moyens & aduis publicques: Car de pœur que les enfans de Tarquinius ne s'animassent de la mesme sorte enuers luy, que ceux d'Ancus auoient fait contre Tarquinius, il donna ses deux filles en mariage aux deux enfans du feu Roy; Lucius,& Aruns. Mais pour toutes ces practiques & menees de prudence humaine,il ne peut rompre ne diuertir le cours fatal des Destinees; que la conuoitise du Royaume ne luy rendist parmy mesmes ses plus proches & familiers domestiques, toutes choses desloyalles & ennemies. Il embrassa bien à propos neantmoins pour la seureté & repos de l'estat present, l'occasion de la guerre contre les Veientes (dont les trefues estoient desia expirees) & les autres Thoscans : là où il fit vne fort clere preuue de sa vaillance, & son bon heur. Et ayãt mis à desconfiture vne tres-grosse armee d'ennemis, s'en retourna à Rome; Roy desormais sans aucune doubte; quelque essay que là dessus on eust voulu faire de la volonté,ne des Patriciens,ne du commun peuple. Il entreprend consequemmẽt vne besongne, sans comparaison la plus grande qui eust sçeu aduenir en la paix. A ce que tout ainsi que Numa auoit esté autheur des ceremonies du diuin seruice; en semblable au temps aduenir la voix commune renommast Seruius pour introducteur en la ville de la distinction des ordres & des qualitez;par le moien dequoy vient à reluire ie ne sçay quoy de different entre les rengs des honneurs & richesses des citoyens. Car il institua le Cens,qu'on appelle; la plus vtile & commode chose qu'on eust peu inuenter pour vn si grãd empire aduenir: Sur lequel Cens se fist l'assiette des charges,contributions,& coruees,tãt de la paix que de la guerre: non par testes comme auparauant,mais selon l'eualuation des biens en deniers :Puis departit les classes & centuries, ensemble tout l'ordre dependant d'icelles, suiuant ledit Cens ou denombrement,& pour la guerre & pour la paix. De ceux qui auoient vaillant iusques à cent mille asses & au dessus(ce sont petites pieces de cuiure dont les cent vallent vn de noz escus à peu pres) il fit quatre-vingts centuries ou bandes; Quarante c'est à sçauoir de vieilles gens ,& autãt des ieunes: Tous ensemble appellez la premiere classe:les vieillards pour estre prests à toutes heures de garder la ville;& les autres pour marcher dehors à la guerre. Les armes qu'ils deuoyent auoir, estoient vn morion,rondache,greues,& corselet; le tout d'airain pour couurir & armer le corps; auec des dards pour lancer contre l'ennemy, vne iaueline, & espee. A ceste classe furent encore adioustees deux centuries de charpentiers,qui suiuoiẽt desarmez le camp,mais auoient la charge de conduire les machines & engins de batterie à la guerre. La seconde classe fut instituee depuis cent mille iusques à soixante quinze mille d'airain : Et des vieilles & ieunes gens de ceux-cy, vingt centuries enroollees:Leurs armeures vn escu au lieu de la grande rondache;& horsmis le corselet,tout le reste de mesme que les precedens. De la troisiesme classe, il voulut l'estime des biens arriuer à cinquante mille. Tout autant de centuries furent en ceste-cy

Seruius esleu Roy par le Senat sans les voix du peuple; ce qui luy fut depuis reproché par Tarquinius Superbus.

La prudence humaine s'abuse le plus souuent en ses discours.

Seruius institua le denombremẽt des Romains quant aux personnes,& quant aux biens.

La premiere classe de ceux qui auoient vaillant pour le moins mil escus.

La seconde de mil escus à 750.

La 3. de 500. escus.

ste-cy,& de la mesme differẽce d'aages;sans rien chãger de leurs armeures,fors seulemẽt les greues qui leur furẽt ostees. En la quatriéme le denõbremẽt estoit de vingt-cinq mil d'airain;dont furẽt faites autant de cẽturies que de la precedẽte:mais les armes chãgees, n'ayãs autre chose que la iaueline,auec vn gros dard court de hãpe, & le fer long à guise de la pointe d'vne hallebarde. La cinquiesme fut accruë de nõbre,car il y eut trente centuries,tous porteurs de fondes,garniz de pierres & cailloux pour ietter au loing. Parmy ceux-cy estoiẽt les Accẽses; & les sonneurs de cornets & hautbois,diuisez en trois cẽturies : Et estoit l'eualuation de ceste classe estimee à onze mil d'airain. Tout le surplus du cõmun peuple qui se trouua moindre en Auoir,fut reduit ensemble à vne seule cẽturie, exẽpte de toutes les cõtributions de la guerre. Ayant donc ainsi dispose de l'infanterie, il enrolla douze centuries de gens de cheual,des plus apparens de la ville: Et en adiousta encore six autres aux trois leuees par Romulus,souz les mesmes noms dont elles auoiẽt esté appellees suiuant les Auguremens sur-ce pris. Mais pour acheter des cheuaux leur furent deliurez à chacun cent escus des deniers publiques;& assignees des femmes vesues,qui leur fourniroient vingt escus tous les ans pour la nourriture d'iceux. Toutes lesquelles charges furent reiettees des pauures & mal-aisez sur les gens riches. On leur adiousta puis-apres de la dignité & honneur : Car il ne fut pas indifferemment concedé à tous teste pour teste d'auoir leurs voix & suffrages és elections,d'vne mesme prerogatiue & autorité ainsi que l'auoit institué Romulus,& les Roys subsequẽs ensuiuy & gardé;ains furẽt faites certaines distinctiõs de degrez; à ce que personne ne fust excluz de balloter;& neantmoins toute la force & efficace en demeurast aux principaux citoyẽs. Car les gens de cheual estoient premierement appellez:Puis les quatre-vingts centuries des gens de pied de la premiere classe:dõt si les opinions varioient (ce qui aduenoit peu souuent)on appelloit apres la seconde:Mais on ne descẽdoit iamais gueres iusques aux derniers. Et ne se faut pas esbaïr,si l'ordre qui est pour le iourd'huy qu'il y-a 35. tribuz completes,ne se rapporte aux centuries des ieunes gens & des vieillards selon la somme establie par Seruius Tullius;parce que le nombre desdites tribuz a esté redoublé depuis: Car ayãt la ville esté diuisee en quatre principaux quartiers & collines; il appella les endroits habitez Tribuz,du mot à mon aduis de Tribut: d'autant que ce fut luy-mesme qui establit le reiglement de contribuer par esgalle portion,au pro rata des biẽs de chacun. De maniere que ces Tribuz n'ont rien de cõmun auec le departemẽt,ny le nombre des Cẽturies. Le Cens acheué,lequel il auoit bien acceleré par l'intimidation de l'ordõnance cõtre ceux qui n'auroient dõné la declaration au vray de leurs biens; il fit publier sur peine de prison & de mort,que tous les citoiẽs Romains, gens de cheual & de pied, se trouuassent au point du iour,chacun souz sa centurie,au champ de Mars:Là où toute l'armee estant en bataille il la purgea & lustra par le sacrifice d'vn verrat, d'vn belier, & d'vn taureau:Et fut celà appellé le Lustre:Parce que le cens & denombremẽt y fut acheué de parfaire;lequel monta à quatre-vingts mille citoiens qui furent descrits & nombrez en ce Lustre. Fabius Pictor le plus ancien des auteurs Latins fait la chose plus grãde, allegant que ce nombre fut seulement des hommes propres à porter les armes. Dont il sembla que pour vne telle multitude de peuple il estoit bien requis aussi d'agrandir la ville:Pourtant le Roy y adiousta le Quirinal & le Viminal,deux autres tertres;& si augmenta encore les Esquilies:ou pour leur donner tousiours tant plus de credit, il voulut faire sa residence. Puis se mit à clorre la ville de rempars, fossez, & murailles, & par ce moien estendit le Pomerium. Ceux qui ne regardent qu'à la seule force & signification du vocable,l'interpretent Postmœnium,comme qui diroit l'arrieremur;Mais c'est plus tost vn espace laissé tout vuide à l'enuiron de la cortine;lequel anciennement les Thoscans en l'edification de leurs villes souloient dédier par Auguremens, en certaine largeur de costé & d'autre,le long du lieu où ils vouloient tirer la muraille; A ce que par

La quatrieme de 250. escus.

La cinquieme de 110. escus.

Accenses icy comme bedeaux des Magistrats.

Le reiglemẽt de la caualerie.

Comitia Curiata instituez par Romulus : *Centuriata* par Seruius.

Les Tribus Romaines d'ou appellees.

Le Lustre ou purification de l'armee,par vn sacrifice appellee *Solitauriata*.

80000. chefs de citoyens Romains sous le Roy Seruius.

Le mõt Quirinal, & le Viminal adioustez à Rome.

Ce que signifie Pomeriũ.

le dedans les edifices ne fussent contiguz à icelle (à ceste heure on bastist iusques tout ioignant) Et qu'au dehors il y eust quelque portion du terrouër libre & exempte du labour des hommes. C'est espace doncques qu'il n'estoit loisible ny d'habiter ny de cultiuer, les Romains l'appellerent Pomerium: Non qu'il fust plustost derriere la muraille, que la muraille au derriere de luy; Et en augmentant le circuit tout autant que le mur se deuoit allonger, laissoit-on de cest espace franc consacré. L'ESTAT & chose publique de Rome ainsi accreuë par la grandeur de son estenduë, & toutes choses tresbien reiglees en icelle tant à la guerre, qu'à la paix; Pour non auoir tousiours à acquerir nouuelle puissance par la voye des armes, il se propose d'amplifier son empire par quelque ruze & inuention; & par mesme moyen amener de l'ornement à la ville. Desia estoit pour lors fort renommé le temple de Diane en Ephese; que le bruit portoit auoir esté basty à commũs fraiz par les citez de l'Asie. Et comme Seruius se fust mis à extoller de loüanges enuers les principaux seigneurs Latins, (auec lesquels de propos deliberé il auoit contracté des amitiez & alliances fort estroites, tant publiques que particulieres) vn consentement ainsi general; que tant de peuples & nations se fussent voulu conformer à vn mesme vouloir pour la pieté & seruice diuin; en leur reïterant souuétesfois ce propos, finablement il leur met en teste de faire à Rome vn temple à Diane, de compagnie auec les Romains. C'estoit par là aduouër vne chose dont l'on auoit par tãt de fois contesté par les armes; que Rome fust le chef souuerain. Et cõbien que celà semblast desormais du tout oublié, & mis souz le pied par tous les Latins, pour l'auoir ainsi peu heureusemẽt essaié par de si lõgues & cruelles guerres; la fortune mõstra vouloir presenter le moiẽ à vn des Sabins, de recouurer leur anciẽne dominatiõ & autorité par son industrie particuliere. Car on dit qu'en la cõtree d'iceux Sabins, estoit née autrefois en certain ménage vne vache de corpulẽce & beauté nõpareille; dont les cornes attachees par plusieurs siecles aux portes du tẽple de Diane ont peu assez tesmoigner l'estangeté de ce miracle. Le cas, cõme à la verité il estoit, fut tenu pour prodigieux; Et les deuins ladessus annoncerẽt que l'Empire demeureroit au peuple dõt le citoyẽ immoleroit ceste vache à Diane: Tellemẽt que le bruit de la prophetie estoit desia paruenu aux oreilles du ministre du temple. Le Sabin, tout aussi tost q̃ le iour luy sembla estre arriué propre au sacrifice, meine sa vache au tẽple de Diane, & la presente deuãt l'autel: là où le ministre Romain tout esbay de la grãdeur de ceste victime, & de ce qu'il en auoit oy racompter, se resouuenant de la prediction, arraisonne ainsi le Sabin. Commẽt estrãger mõ amy (luy dit-il) vous voulez-vous mettre en deuoir tout ainsi pollu q̃ vous estes de sacrifier à la Deesse, que premieremẽt vous ne vous soyez laué dedãs vne eau viue & courãte? Icy au bas de ce vallõ passe le Tybre. Le Sabin meu de scrupule, & desirant faire deuẽmẽt toutes choses par ordre, afin que l'euenemẽt peust correspõdre à la promesse du prodige, descẽd de ce pas à l'eau; & cependãt le Romain immole la vache à Diane: Ce qui fut merueilleusemẽt aggreable au Roy, & à tout le peuple. Seruius, nonobstãt qu'il fust desia de lõgue-main estably en la iouyssance du Royaume; neantmoins pource qu'il auoit quelquesfois oy dire, comme Tarquinius estoit coustumier de tenir ie ne sçay quels propos de luy; Qu'il regnoit sans l'ordonnance ny consentemẽt du peuple; ayant preallablement gaigné les cœurs de la cõmune pour leur auoir departy par testes, certaines terres cõquestees sur les ennemis; s'enhardit de remettre aux voix & suffrages, si lon vouloit & ordonnoit qu'il regnast ou non: Et fut la dessus declaré Roy, par le plus grand & vnanime consentemẽt que nul autre eust onques esté deuant luy. Cela pourtant ne retrancha pas l'esperãce à Tarquinius de paruenir à la courõne, ains la luy acreut d'auantage; estimant auoir vne belle occasion de calomnier Seruius enuers les Patriciẽs, & s'augmẽter de credit au Senat, à cause des terres, dõt la distributiõ s'estoit traictee outre leur gré & approbatiõ. Ioint q̃ c'estoit vn ieune hõme de boüillãt & inquiete esprit; lequel d'abondãt sa femme Tullie luy attisoit sans aucune cesse au logis: Tellemẽt q̃ la cour royalle de Rome vint aussi à produire

Le temple de Diane basty à Rome par les Romains & les Latins, à l'imitation de celuy d'Ephese.

Astuce d'vn sacrificateur Romain.

Seruius se fait finablement confirmer Roy par le peuple.

Tarquinius aspire à deposseder Seruius, par l'instigation de la propre fille d'iceluy.

vn exẽple de tragique & abominable forfaict;à ce que par l'ennuy & desgoutemẽt des Rois la liberté s'aduãçast de venir: Et que ce regne fust le dernier, qui auroit esté vsurpé par vne meschãceté si enorme. Ce L. Tarquinius, s'il fut fils du Roy Priscus, ou son petit fils, celà n'est pas bien liquide; Neantmoins selon le plus de voix, ie croirois qu'il fut son fils, & frere d'Aruns Tarquinius, vn ieune Prince de fort doux & bening naturel. A ces deux-cy, cõme a esté dit cy deuant, furent mariees les deux Tullies filles du Roy; de conditions bien dissemblables aussi. Ce qui estoit d'auenture aduenu en la sorte pour le bon-heur du peuple Romain; affin de ne conioindre par mariage deux si violents & tempestueux cerueaux; Que le regñe de Seruius fust de plus lõgue durée; & que les meurs se peussent mieux pollicer & establir en la ville. La fiere & superbe Tullie estoit en vne merueilleuse angoisse, de ne cognoistre en son mary aucun fondement ou subiect, tendant à la conuoitise du Royaume; Ny d'audace pour l'entreprendre: Parquoy elle se torne de tout son cœur enuers l'autre Tarquinius, l'admire, & appelle hõme de vray, & vrayement issu de sang Royal: Blasme & meprise sa seur qu'ayãt rencontré vn si valleureux mary, elle ne le seconde de l'effrontée insolence des femmes. La conformité qui estoit entr'eux les accosta bien tost l'vn à l'autre; comme il aduient ordinairement que le mal s'accõmode fort bien au mal: Mais le commencement de renuerser tout sans dessus dessouz vint de ceste-cy; laquelle accoustumee, & renduë familiere aux plus secrets menuz deuiz d'vn autre mary, ne pardonne à aucune sorte d'inuectiues & iniures du sien legitime enuers le frere d'iceluy: Et de sa sœur enuers le mary d'elle: Allegue qu'il leur vaudroit beaucoup mieux; à soy de demeurer vefue; à luy, de viure sans femme, que de se veoir ainsi appariez auec leurs entierement dissemblables; pour estre contrains de s'eslangourer & fletrir par la lascheté des autres. Que si les Dieux luy eussent octroié le mary qu'elle meritoit, en peu de iours elle verroit à sa maison la couronne, qu'elle voyoit entre les mains de son pere. Si qu'elle eut incontinent embausmé le ieune hõme de sa temerité & audace. Aruns & la plus ieune des deux Tullies estãs decedez presque l'vn quant & l'autre, & delaissé leurs maisons vuidd'-exposees à vn nouueau mariage, les autres deux s'espouserent; Seruius plustost n'y contredisant, que le consentant. Adõc leur commance sa vieillesse de iour en iour à desplaire & se rendre plus ennuieuse: Son regne leur estre à vn plus grãd cõtrecœur: Si que desia ceste femme d'vn grief forfait en enfiloit vn autre plus execrable, sans laisser son mary ne iour ne nuict vne seule heure en repos; de pœur que les parricides par eux perpetrez ne leur vinssent à estre inutiles sans fruict. N'AVOIR mãqué de qui estre dite la femme espousee; ny auec qui pouuoit seruir se tenant coye, sans mot dire: Trop bien auroit-elle mãqué d'vn qui s'estimast digne du Royaume; qui se resouuinst d'estre fils de Priscus Tarquinius; Qui aimast mieux d'estre saisy du sceptre & courõne, que de beer apres pour l'aduenir. Or si vous estes tel; vous dis-ie à qui ie pense estre mariee, ie vous tiens pour mon espoux, & pour Roy; sinon la chose va de mal en pis: pour-autant qu'en ce cas le forfait se vient ioindre à la lascheté. Que vous ne resoluez-vous doncques, & ne mettez la main à l'œuure; Car il ne vous est pas besoing comme à vostre pere, de venir de Corinthe ny de Tarquines aspirer à des Royaumes estranges, puis que les Dieux domestiques & de la Patrie, & la statuë de vostre pere, & le palais Royal, & le trosne Royal en iceluy, & le nom des Tarquiniens vous creent & appellent Roy. Ou si vous n'auez pas assez de cœur pour entreprẽdre vne telle besongne, pourquoy est-ce que vous abusez tout ce peuple? A quel propos comparoissez-vous en public, & vous faites voir pour vn ieune prince du sang? Retirez-vous d'icy bien & beau à Tarquines, ou à Corinthe: rebroussez chemin à vostre ancienne race, mieux ressemblant à vn lasche fay-neãt,

Le portrait au vif d'vne femme ambitieuse.

Aspres & persuasifs eguillonnemens de Tullie.

à vn oisif pusillanime, qu'à vn si braue & genereux pere. PAR telles & autres reproches elle luy met le cœur au ventre, & l'enflamme: Ne se pouuant contenter ny demeurer en repos de son esprit; que Tanaquil vne femme estrangere, ayant bien osé entreprendre de faire tomber deux regnes de suitte à son mary, & puis-apres à son gẽdre, elle yssuë de race royalle ne peust auoir le credit de dõner & oster vn ROYAUME. Des furieuses impetuositez de sa femme Tarquinius esguillõné, s'en va aborder & faire la cour aux Patriciens, principalement les nouueaux adioustez par son pere: Leur rememorer les biensfaits & aduancemẽs receuz de luy; & en demãder la reuãche à ceste heure: Gaigner le cœur des ieunes gẽs à force de dõs: S'augmẽter de tous endroits en autorité, tant pour promettre toutes grandes choses de luy, que pour calomnier d'estoc & de taille le Roy. Finablemẽt l'heure venuë propre selon leur aduis de mettre à execution leur dessein; luy accõpagné d'vne troupe de gẽs armez, s'en vient de furie dans la grand' place des assemblees; là où tous estans surpris de frayeur, il se met au siege royal, à l'ẽtree du lieu ou le Senat se tenoit lors; & par le crieur public fait commander ça & là aux peres, de s'assembler deuers le Roy Tarquinius. Ils y vindrẽt tout aussi-tost; les vns desia attitrez à celà, les autres de crainte que leur reffuz ne leur retombast à quelque peril & dommage: Tous neantmoins bien esbahis de ceste nouueauté; estimans que ce fut fait de Seruius. Là Tarquinius enfournant ses inuectiues & outrages à l'encontre de luy dés les premiers commãcemẽs de sa race; QV'VN serf nay d'vne serue & esclaue, apres l'indigne mort de son pere Tarquinius, sans aucũ entre-regne cõme au-parauãt; sans aucune cõuocation du peuple pour dõner ses voix & suffrages, & sans que le Senat le ratifiast; par la seule ruse & menee d'vne femme se fust emparé du royaume. Ainsi nay, ainsi creé Roy, ce partial fauoriseur des gens de bas estat comme luy, en haine de la noblesse des autres, auoir arraché les terres aux principaux de la ville pour les distibuer aux plus grandes canailles & belistres. Toutes les charges qui par le passé souloient estre communes, les auoir reiectees sur les personnages de qualité: Introduit le denombremẽs & declaratiõ des biẽs tout expres, pour amener les riches & aisez citoyẽs en enuie & disgrace du peuple, à ce qu'il eust leurs facultez toutes ꝑstes pour en faire puis apres ses largesses aux souffreteux indigẽs tels qu'il luy plairoit. A CESTE harengue Seruius estant suruenu à la haste, aduerty de ce qui se faisoit par vn message tremblãt de frayeur, des la premiere entree du parquet s'écrie à haute voix: Et quelle chose Tarquin est-ce cy, d'auoir esté si presomptueux que d'assembler le Senat moy viuant encore, ny de t'asseoir en mon Siege? Et comme il eust arrogãment respondu que c'estoit celuy de son pere où il s'estoit mis, plus conuenable à vn fils de Roy, legitime heritier du Royaume, qu'à vn esclaue: Auoir assez longuemẽt desormais braué ses seigneurs & maistres, les defraudant iniquement de la dignité qui leur estoit deuë: Et qu'vn grand bruit & clameur se fussent leuez là dessus par les partisans de l'vn & de l'autre: le peuple quant quant acouru de toutes pars à la cour: Si qu'il y auoit bien grande apparence qu'à celuy demeureroit la couronne, qui emporteroit la victoire; Tarquinius pressé de l'extreme necessité qui le contraignoit de venir au dernier remede, & plus robuste beaucoup d'aage & de force que Seruius, l'empoigne par le fau du corps, & l'ayãt souleué en l'air hors du parquet, le iette du haut en bas des degrez: Celà fait il r'entre dedans pour r'assembler le Senat. Les gardes du Roy gaignent ce pendant au pied, ensemble ceux qui luy tenoient compagnie: Et luy pres-que mort se retirant à son logis auec quelques-vns de sa suitte tous transiz de pœur; comme il fut arriué au bout de la ruë Cyprienne, est là r'atteint & massacré par les satellites que Tarquinius enuoyoit apres. On pense que cecy se fist à l'instigation de Tullie; De faict il se rapporte

Tarquinius se resoult de occuper le royaume par force.

Inuectiues tres-impudẽtes de Tarquinius enuers son beau pere & son Roy.

La mort de Tullus.

assez à l'autre si execrable & malheureux acte qu'elle commit depuis. Car il est tout certain, que s'en estant allee en coche à la place, sans porter respect à tant de grands personnages qui estoient lors assemblez au Senat; elle fit appeller son mary dehors, & le salüa Roy toute la premiere: lequel luy ayant ordoné de se retirer d'vne foulle ainsi esmeuë, comme elle s'en retournoit au logis, & fust arriuee au haut de la ruë Cyprienne, ou souloit n'aguere estre le Dianium (c'estoit vn temple, ou quelque autre lieu sainct cōsacré à Diane) le cocher se voulant destourner à main droite vers la descente Virbienne, pour de là gaigner le coustau des Equillies, s'arreste tout court fort espouuenté, & retire la bride à soy, monstrant à sa maistresse le corps sacmenté de Seruius gisant là par terre. De cecy lon racompte vne par trop inhumaine & horrible abomination; Et de fait le lieu en sert encore de souuenance; car on l'appelle la ruë detestable; là où lon dit que Tullie insensee pour les furies de sa sœur & son feu mary qui la poursuiuoiēt, poussa outre le coche à trauers le corps de son pere; & que polluë & arrousee du sang d'iceluy, emporta quant & elle sa part & portion de ce parricide à ses Dieux domestiques, & de son espoux; A ce que les ayāt irritez par vn tel forfait, l'issuë de leur regne s'en ensuyuit au plus-tost, cōforme à vn si malheureux enfournemēt. SERVIVS Tulli⁹ regna 44. ans; d'vne façō que si mesmes quelque bon & moderé Roy fust venu à luy succeder, il eust neantmoins eu beaucoup d'affaire de le ressembler & ensuiure. Car cecy se peut encore adiouster à sa gloire, qu'ensemblemēt auec luy prirent fin les iustes & legitimes regnes de Rome. Et dient plus certains autheurs, que nonobstant sa domination fust si doulce, & si gratieuse; si auoit il neantmoins eu volōté de s'en demettre; nō pour autre occasion, que pource qu'elle estoit en la main d'vne seule personne; si ceste meschanceté intestine n'eust preuenu l'intention qu'il se proposoit de mettre en plaine liberté sa Patrie. DE LA L. Tarquinius cōmença à regner, auquel ses faits & comportemens donnerēt le surnom de Superbe; pour auoir en premier lieu desnié sepulture à son beau pere: allegāt que Romulus fina biē ses iours sans estre inhumé: Pource encore qu'il fit metre à mort les principaux du Senat, lesquels il soupçonnoit auoir fauorisé le party de son predecesseur. Et craignant q̄ des sinistres moiens dont il auoit cerché le Royaume on ne prist exemple sur luy pour s'en seruir cōtre luy-mesme, il tint d'ordinaire vne bonne garde de gens armez autour de soy; n'aiāt aussi bien droit quelconque à la couronne, horsmis ce que la force & violence luy en octroioit; cōme celuy, qui sans l'autorité du peuple, & approbatiō des Peres s'y estoit introduit: Et falloit nommément, puis qu'il ne pouuoit mettre aucune esperance en l'amour & faueur de ses citoyens, qu'il se maintinst & conseruast par la seule crainte. Au-moien dequoy pour les tenir en plus grande bride & captiuité, il faisoit les procez criminels luy-mesme tout seul, sans y appeller personne; de maniere qu'il estoit en luy de mettre à mort, de bānir, & confisquer les biens, non seulemēt de ceux qui luy pouuoiēt estre odieux & suspects, mais des autres encore dōt il ne pouuoit rien redouter ny attendre, sinon leur butin & despoüille. Aiant donc diminué fort le nombre, & principallement des Senateurs, il se delibera de n'en mettre plus de nouueaux en leur place, afin de rendre l'ordre tant plus contemptible & abiect, quand il seroit ainsi reduit à peu; Et que moins ils se mescontentasēt de n'estre plus emploiez à riē: Car ce fut le premier des Rois qui abolit la coustume instituee par ses deuāciers, de communiquer toutes choses auec le senat, & ne rien faire sans son cōseil: Qui gouuerna la chose publique de sa teste seule: Fit guerres & traittez de paix, ligue, confederation, alliance auec tels & tels qu'il voulut: Les rōpit, annulla & cassa, cōme il luy venoit en la fantasie, sans l'autorité & cōsentemēt ne du peuple, ne des Senateurs. Sur tout il recercha l'amitié des Latīs, afin q̄ souz l'ōbre du

Execrable inhumanité de Tullie enuers le corps de son pere mort.

Eloge de Tullius, qui regna 44. ans.

L. Tarquinius 7. Roy, l'an du monde 3419. de Rome 220.

Le type & exemplaire d'vn Prince Tyran.

Les Rois Romains iusques à Tarquinius prenoiēt en toutes choses d'importāce l'aduis du Senat.

Tarquinius pour s'asseurer s'allie des estrangers.

support & puissance des estrangers, il fust plus seur entre les siens. Et ne contracta pas seulemét acoinctance d'hospitalité auec les principaux de ceux-là, mais des alliances aussi: car il donna sa fille en mariage à Octauius Mamilius Thusculan, le premier homme de tous les Latins, descendu d'Vlisses & de la deesse Circé; si nous en voulons croire le bruit commun: par le moyen desquelles nopces il gaigna le cœur d'vn bon nombre des parens & amis de son gédre. Desia estoit en grand vogue le credit de Tarquinius enuers les Seigneurs & Barons Latins, quand il leur fait signifier qu'à certain iour ils s'assemblassent au sacré boscage de Ferentine, pour traicter de certaines choses qui les concernoyent en commun. Ils ne faillent de s'y rendre en grand nombre, dés le point du iour: Et Tarquinius ne faillit aussi de sa part de se trouuer à l'assignation; Toutesfois il n'y arriua qu'vn peu deuant que le soleil se couchast: Ce qui leur donna occasion de tenir toute la iournee plusieurs diuers propos de luy: Là où Turnus Herdonius de la ville d'Aricie se desbanda trop cruellement en paroles aigres piquantes contre l'absent. QVE ce n'estoit pas de merueilles si on luy auoit dóné le surnom de surperbe à Rome, car desia quelques vns à cachettes, communément toutesfois, l'appelloiét ainsi. Et quelle chose pourroit estre plus fiere & arrogante que d'abuser ainsi par mespris du nom Latin entierement? Les principaux Seigneurs & Barons aians esté appellez de loing à ceste assemblee, celuy neantmoins qui l'auoit fait conuoquer ne s'y trouuer pas! C'estoit de vray pour esprouuer leur patience, afin que s'ils se rengeoyent souz le ioug de sa seruitude, il oppressast ceux-là qui s'y seroyent assuiectiz. Car qui est-ce qui n'apperceust clerement qu'il aspiroit de commander aux Latins? Que si ses citoiens se trouuent bien de s'estre commis & donnez à luy; Et que l'authorité où il est luy ait esté par eux volontairement octroyee, & non rauie de viue force par vn parricide, les Latins s'y peuuent bien fier aussi; cóbien que ny pour tout celà encore les estrangers ne le deussent faire. Mais si les siens s'en repentent, comme ceux, qui sont iour par iour massacrez tres-cruellement les vns sur les autres; enuoyez en exil; perdent tout leur bien & auoir; qu'est-ce que les Latins en doiuent esperer de mieux? Parquoy s'ils le veulent croire, ils s'en retourneront chacun chez soy; & n'obserueront non-plus le iour de ceste assemblee, qu'a fait celuy qui l'a inditte. AINSI que Herdonius, homme de vray seditieux & mutin; & qui par semblables factiós estoit entre les siens paruenu à beaucoup de credit & pouuoir; degorgeoit d'vne grand' vehemence ces choses-cy, & autres telles tendans à vn mesme but, Tarquinius va arriuer; ce qui fit cesser le propos, car tous allerent au-deuant pour le salluër: Et comme s'estant fait silence, il eust esté admonesté par ses familiers de s'excuser de estre venu à telle heure; il allegue d'auoir esté pris pour arbitre entre le pere & le fils: & que pour le desir de les reconcilier par-ensemble, il auroit ainsi tardé à venir: Mais puis que cest empeschement leur auoit fait perdre ce iour, il traicteroit le lendemain ce qu'il auoit proposé de negocier auec eux. Ny de celà encore (à ce qu'on dit) ne se peut taire Turnus: Repliquant, nulle plus briefue cognoissance de cause & expedition ne pouuoit estre, que celle d'entre le pere & le fils, dont les differents se pouuoiét vuider à peu de paroles: s'il n'obeit à son pere, il luy arriueroit sans aucun doubte quelque grief inconuenient & malheur. Celà dit, il sort du conseil & s'en va. Laquelle chose Tarquinius prenát plus à cœur qu'il n'en faisoit le semblát, arreste tout de ce pas de le faire mourir; pour dóner vne mesme crainte aux Latins, dont il auoit matté à Rome les courages de ses subiects. Mais pource que cela ne se pouuoit faire de puissance absoluë; Par vn faux & controuué crime qu'il luy mit sus, il l'opprima en son innocence. Car par le moyen de certains Ariciniens de faction contraire à Turnus, il gaigna à force d'argent l'vn de ses esclaues, à ce qu'il permist

Abouchemét de Tarquinius auec les Latins.

Inuectiues d'Herdonius contre Tarquinius, qui luy coustent la vie.

Excuses de Tarquinius

Tarquinius d'vne grád ruse machine la mort d'Herdonius, & en vient about.

permist deporter secrettemẽt au logis de son maistre vne grãd' quãtité d'espees, & autres armes offẽsiues. Ce qu'aiãt esté depesché la nuict, Tarquinius vn peu deuãt le iour fait venir deuers luy les principaux Seigneurs Latins. Et cõme tout partroublé & esmeu d'vn cas si nouueau, leur remõstre: QVE son retardemẽt du iour d'hyer, par vne particuliere prouidence des Dieux leur auoit & à eux & à luy sauué la vie; Pour autant que Turnus à ce qu'on luy auoit fait entendre, machinoit sa mort, & celle d'eux tous, affin d'obtenir seul la domination entre les Latins. Que le iour precedent au conseil il eust executé son entreprise; mais la chose auoit esté remise à vne autrefois; Parce que luy autheur de ceste assemblee n'y estoit encore arriué, à qui il en vouloit plus qu'à nul. Que de la seroiẽt procedees tãt d'inuectiues & paroles iniurieuses cõtre l'absent, à cause que par sa trop lõgue demeure il le frustroit de son esperance & dessein. Ne faire doubte, si ce qu'on luy auoit rapporté estoit veritable, que des la pointe du iour, tout aussi tost qu'ils seroient assemblez au conseil, il ne se vinst ruer sur eux, accompaigné de ses complices; & pourueu d'armes; dõt vne grande quantité à ce qu'on disoit, luy auoit esté apportee. Si cela estoit faux ou non, ils s'en pouuoient esclarcir tout à l'heure: Parquoy il les prioit tous de le vouloir accompaigner iusques là. L'ESPRIT hautain & remuant de Turnus, & le lãgage du iour d'hier & le retardemẽt de Tarquinius, rendoient la chose suspecte, & aucunement vray-semblable; y ayant apparence grande qu'à raison de cela le massacre entrepris pouuoit auoir esté differé. Disposez doncques à le croire si on trouoit vn tel magazin d'espees, autrement estimer le tout faux, ils s'en vont au logis de Turnus; ou estans arriuez, les gardes du Roy le resueillent & enueloppẽt; se saisissans par mesme moyẽ de ses esclaues, qui pour l'amour de leur maistre se vouloient mettre en deffence. Et cõme de tous les arrierecoins de l'hostellerie on tirast dehors des espees; adonc la chose fut tenue pour toute aueree & certaine; & Turnus comme conuaincu, lyé & garrotté de chesnes. Puis sur l'heure mesme, le conseil des Latins s'estant assemblé à grand bruict & tumulte, les glaiues exhibez à la veuë de tous, chacun se monstra tellement animé contre luy, que sans le vouloir ouyr en ses iustifications & deffences, par vne nouuelle maniere de mort, ils le plongerent sur le champ dans la source de l'eau Ferentine; là où iettans vne claye sur luy auec de grosses pierres pour le mettre à fõds, ils le firẽt noyer. Tarquinius de ce pas les ayans rappellez au conseil, & loué grandement d'auoir si biẽ sçeu chastier Turnus qui aspiroit à troubler l'estat, par vne peine condigne à sa malheureuse entreprise, leur parle en la sorte. QV'IL pouuoit bien s'il eust voulu, se preualloir & aider cõtr'eux de l'ancien droit acquis par le traicté de paix fait auecques le Roy Tullus; par lequel tous les Latins issus d'Albane sans nuls excepter, & leur estat entierement, venoient à estre vnis & incorporez à l'empire Romain: Neantmoins qu'il pensoit estre plus à propos pour les vns & les autres de renoueller ce traicté encore; à ce que les Latins peussent plustost participer & iouir de la prosperité du peuple Romain, que d'estre tousiours à attendre & souffrir les desolations de leurs villes, & les degasts & ruines de leur territoire; lesquelles premierement souz le regne d'Ancus, & puis du viuant de son pere, ils auoient enduré & paty. CELA ne fut pas autrement difficile de persuader aux Latins; combien que les affaires de Rome par ce traicté eussent l'aduantage; mais les principaux chefs des Latins monstroient de tenir pour le Roy, & s'entrentendre auecques luy: ioint que le tout fraiz & recẽt exemple de Turnus leur seruoit assez d'aduertissement, quel danger chacun d'eux pouuoit encourir s'il se iouoit de s'opposer & contredire à son intẽtion. Parainsi fut l'alliance renouuellee; & suiuant icelle cõmandement fait à la ieunesse Latine, de se trouuer en armes à certain iour au sa-

Calomnie fort bien coloree.

Tacitus en sa Germanie raconte toute vne telle espece de mort vsitée anciẽnemẽt aux Allemans.

Remonstrãces de Tarquinius aux Latins.

L'alliance renouuellee auec les Latins anciennement Campania, maintenant Terra di Lauoro.

cré boccage de Ferentine; La ou de tous les endroits du pays estans arriuez au mandement de Tarquinius; A ce qu'ils n'eussent aucun chef, ny mot du guet, ou autre reiglement à par eux, ny enseignes particulieres, il mesla les bandes des Latins & Romains ensemble, pour des deux en faire vne seule; & d'vne deux: Puis les ayant ainsi redoublees il y commit des céteniers. Au reste il ne se monstra pas si mauuais capitaine à la guerre, comme iniuste Roy à la paix; ains eust bien en cela esgallé ses predecesseurs, si ses mauuais cõportemẽs en autres choses, dõt il auoit degeneré, ne luy eussẽt offusqué & terni ceste gloire. Ce fut le premier qui entama la guerre aux Volsques, laquelle dura plus de deux cẽs ans apres luy: Et prit sur eux de viue force la ville de Suesse Pometie; dõt ayãt retiré iusqu'à la somme de quarãte talẽts d'or & d'argẽt du butin vendu à l'encant, il trassa deslors en son esprit ceste grãdeur du tẽple de Iuppiter, qui peust estre digne du souuerain Roy des Dieux & des hõmes; digne de l'empire Romain, ensemble de la maiesté du lieu ou il deuoit estre plãté: Au moyẽ dequoy il mit à part cest argẽt pour la Fabrique du tẽple. Mais vne guerre la dessus luy suruint, qui se traisna plus en longueur qu'il n'esperoit: en laquelle ayant donné en vain vn assaut à la ville des Gabiens proches voisins de Rome; deietté quant & quant de toute attente de l'emporter mesme par siege, pour auoir esté vaillãment repoussé des murailles en cuidant faire ses aproches; finablement il se resolut de l'auoir, non selon la mode & vsance Romaine, mais de fraude & malice. Car se feignant estre occupé, (comme s'il eust du tout abandonné ceste guerre) à faire les fondemens de son temple, & apres quelques autres ouurages publiques; Sextus son fils, le puisné de trois qu'il auoit, suiuant le complot arresté entre luy & son pere, s'en va rendre aux Gabiens; se complaignant de son insupportable cruauté & rigueur enuers luy. AVOIR desormais conuerty sa felonnie accoustumee, enuers les siens propres: S'ennuyer d'auoir tant d'enfans; & voulloir rendre sa maison aussi solitaire & deserte comme il auoit fait le Senat, affin de ne laisser aucune lignee de soy, ny aucun heritier de son royaume. De luy, qu'il s'estoit sauué d'entre les espees & cousteaux de son pere, sachant asses ne pouuoir estre à seureté nulle part, sinon chez les capitaux ennemis d'iceluy. Car affin qu'ils ne s'abusassent, la guerre qu'il feignoit auoir suspendue au croc, leur pendoit à l'œil, & ne faudroit à la premiere occasion de leur venir courre sus, lors qu'ils y penseroient le moins. Que si enuers eux ne se pouuoit trouuer lieu d'asseurance pour ceux qui humblement recouroient à leur protection, il rodderoit plustost toute la contree d'vn bout à autre; Et de la s'en iroit aux Volsques, aux Eques, & Herniques; tant qu'il fust arriué deuers quelques vns qui sceussent garentir les enfans des cruels & inhumains traictemens de leurs peres: Et pourroit estre qu'il auroit le moyen de leur faire quelque bon seruice contre l'effort d'vn si outrageux & superbe Roy, & du plus belliqueux peuple de la terre. LES GABIENS craignans que s'ils ne luy accordoient sa requeste, il ne s'en allast deux indigné & mal satisfaict, le reçoiuent amiablement: Dient qu'il ne se debuoit pas esbair si Tarquinius deuenoit tel à la fin enuers ses enfans qu'il s'estoit monstré enuers ses subiects, enuers ses alliez & confederez: Plustost se rendroit il cruel contre soy mesme, s'il ne trouuoit autre subiet pour employer sa tirannie. Au reste que sa venue leur estoit infiniment agreable; S'asseurans que par le moyen de son aide & dexterité, la guerre se transporteroit de leurs portes aux murailles de Rome. DE LA EN AVANT il fut tousiours appellé à leurs assemblees & consultations; esquelles il leur alleguoit que de toutes autres choses il se voulloit biẽ remettre à l'aduis des vieils Gabiens, qui en estoient mieux instruits que luy; mais quant au fait de la guerre laquelle il leur conseilloit d'entreprendre, il desiroit bien qu'ils s'en voulussent rapporter

Traict remarquable.

La guerre entre les Romains & les Volsques dura plus de deux cens ans. Cest en la terre de labour.

Le talẽt d'or vault 6000. escus, & celuy d'argent 600.

Guerre contre les Gabiens, ville des Volsques pres Gallicano castello, ou Zagarollo.

Cecy ne se peut dire stratageme ny ruse de guerre: mais vne malice & desloyauté indigne d'vn Prince.

Trop legiere facilité des Gabiens.

Trahison merueilleusement bien ourdie.

porter à sa suffisance & pratique; qui cognoissoit les forces de l'vn & de l'autre peuple; & sçauoit au vray combien cest orgueil insolent du Roy, que ses enfans propres ne pouuoient supporter, desplaisoit à tous les Romains. Comme doncques par vn tel langage il eust incité les principaux Gabiens à se declarer; & luy auec les plus hardis & aduantureux ieunes hommes s'en allast iour par iour courir les limites Romains; & faire luy mesme en personne quelques entreprises sur eux; si que par la trop legere creãce qu'on adioustoit à tous ses dits & ses faits, appropriez dextrement pour les faires donner dans le piege, dont il alloit croissant d'authorité d'heure à autre; Il est finablemẽt crée capitaine en chef de ceste guerre: En laquelle commune ne sçachant ce qui se brassoit, se firent pour le commancement force petites escarmouches & legers combats, entre Rome & les Gabiens; dont le plus souuent ils en auoient le dessus. Alors petis & grands de croire à l'enuy l'vn de l'autre, que Sextus Tarquinius leur auoit par vne grace speciale des Dieux esté dõné pour capitaine: estant au reste si cher tenu de tous les soldats pour le veoir ainsi exposer aux perils, & aux moindres coruees qui se presentoyent; & leur departir liberalement le butin; que le pere n'auoit point plus de credit & authorité à Rome, que le fils par-my eux. Au-moyen dequoy quand il se veit assez puissant, & n'auoir que trop de moyens pour executer ce qu'il pretendoit, il depescha secrettement l'vn de ses domestiques à Rome deuers son pere, pour entendre sa volonté; Puis que les Dieux luy auoient octroyé que seul il peust toutes choses où il estoit. A ce message ne fut rien respõdu de bouche, pour-ce qu'à mon aduis le Roy ne s'y vouloit point fier: Mais entrant dedãs son iardin où l'autre le suyuit pas à pas, il se met à pourmener sans mot dire, comme pour consulter quelque chose à par soy; & abat ce-pendant auec vne baguette qu'il tenoit en la main, toutes les testes des plus hauts esleuez pauots qui y fussent. Le messager las de luy demander & attendre responce, s'en retourne aux Gabiens, comme n'ayant rien exploicté en son voyage; Et rapporte à son maistre ce qu'il auoit dit au Roy de sa part, ensemble ce qu'il auoit veu; mais que par courroux, ou par hayne, ou par son orgueil ordinaire, il ne luy auroit daigné respondre vn seul mot. Sextus comprenant soudain ce que son pere vouloit dire, & luy ordonnoit par vne telle maniere d'Enigme, fit mourir les principaux Gabiens; accusant les vns enuers le peuple, les autres estans desia cõuaincuz pour la hayne & enuie qu'on leur portoit. Plusieurs tout appertement en public; & quelques autres où l'apparence de forfaiture estoit plus debile, furẽt defaits à cachettes. Aucuns laissez eschaper tout expres qui s'en voulurent fuyr; ou enuoyez en exil. Et de tous generalement, aussi bien des absens comme des executez, les biens departiz au peuple. Tellement que de la friandise & doulceur de ceste largesse; auec le butin & profit que chacun parceuoit en particulier, le sentiment des maux publiques se venoit effacer en eux: iusques à tant que tout l'estat des Gabiẽs, destitué de conseil & secours, sans coup frapper vint és mains de Tarquinius: Lequel apres ceste cõqueste fit paix auec le peuple des Eques; & renouuella l'aliance auec les Thoscans. De là en auant il appliqua toute son entente apres les negoces de la ville; dont celuy qui luy touchoit le plus au cœur, estoit de laisser le temple de Iuppiter en la Roque Tarpeienne, pour vne marque de memoire de son regne, & son nom: Car des deux Rois Tarquiniẽs le pere l'auoit voüé, & le fils le par-acheua. Mais à ce que le pourpris entierement de la place fust exempt de toutes autres dedications; & reserué à Iuppiter seul, & au temple qu'on y bastiroit; il ordonna de degrader quelques autres temples & oratoires, qui par le Roy Tatius, au danger où il s'estoit troué en la bataille contre Romulus, auoient premierement esté vouëz, puis consacrez. Or parmy les commancemens de ce tant magnifique ouurage, lon

Estrange chiffre de Tarquinius à son fils.

Le fruict que recueillent les Gabiens de leur trop facile creãce.

Le grãd Dieu ne veut point de compagnon à l'hõneur que luy deferent ses creatures.

dit que la souueraine puissance auroit meu les Dieux d'anoncer la grandeur aduenir de ce riche & puissant empire. Car comme les oiseaux par leurs signes eussent admis & consenty le degrademẽt de toutes les autres chappelles, ils ne se voulurẽt pas neantmoins condescendre à celuy du Dieu Terme: Et fut ce signal & augure pris & interpreté ainsi; De ce que le siege du Terme ne s'estant aucunement remué, ny le Dieu ensorte quelconque pu estre attiré hors des limites à luy cõsacrez; Cela denotoit toutes choses fermes & stables. Lequel presage de perpetuité fut suiuy d'vn autre prodige anonçeant la grandeur de ceste monarchie. Car en creusant les fondemens du temple, apparut (à ce que l'on dit) vne teste d'hõme, le visage entier: Ce qui monstroit tout ouuertement sans aucun voile ne couuerture, que ce lieu là deuoit estre vn iour le Donion de l'empire; & le chef souuerain de toute la puissãce humaine: Et de fait les deuins l'anoncerent ainsi; Tant ceux qui estoient en la ville, que les autres qu'on fit venir de Thoscane, pour auoir leurs aduis là dessus. Ce tẽps pendant le Roy se trouuoit en grande angoisse & perplexité d'esprit; pour n'auoir dequoy fournir à vne si excessiue despence: Car le pillage de Pometie destiné pour parfaire ce bastiement de fond en comble, à toute peine peut il suffire pour les fondemens. Parquoy i'adhererois plustost à Fabius Pictor, outre ce qu'il est plus ancien autheur; N'y auoir eu que quarante talents seulement; qu'à Pison, lequel à escript, que quarante mille liures d'argent furent pour cest effect mises à part. Somme qui ne se pourroit ny esperer de la despouille d'vne seule ville d'alors; & ne fust plus que suffisante pour les fondemens des plus magnifiques ouurages de maintenant. Pour donc parfaire ce tẽple à quoy il auoit toute son affectiõ; ayant fait venir des ouuriers de tous les endroits de Thoscane, il n'ẽploya pas seulemẽt les deniers publicques à cela, mais les coruees encore du menu peuple: Lequel trauail nõ petit adiouxté de surcrez à celuy de la guerre, si leur estoit il toutefois moins moleste, pour veoir que de leurs mains propres ils batissoient les tẽples des Dieux. Mais les autres ouurages qu'il fit puis apres leur furent de plus grand trauail, & plus griefs, combien que de moindre apparence beaucoup; assauoir les eschaffaux & les sieges du Cirque; & la grande Cloaque ou esgoust, pour receuoir & emmener par dessoubs terre les immondices de la ville: Ausquels deux excellens chefs d'œuure, à grand' peine toutes noz magnificences modernes se sont peu en rien egaller. Et pource qu'il estimoit que la multitude de peuple si l'on ne s'en seruoit à quelque chose, n'estoit qu'vne charge inutile à la ville; il voulut par ceste sorte de trauail tenir la commune en haleine. Et en les departant à de nouuelles colonies & habitations, pour estendre par ce moyen plus au large les bornes de l'empire Romain, il en enuoya vne partie demeurer à Signie, & Circees; comme en deux fermes à l'aduenir, & asseurez boulleuards pour la ville, tant par la terre que par la mer. Sur ces entrefaittes aduint vn prodige fort merueilleux; d'vn serpent qui sortit hors d'vn pillier de bois; lequel ayant mis en frayeur & en fuitte toute l'assistance, n'espouuanta pas tant le Roy de plein-saut, comme il le remplit de perplexité & soulcy. A ceste cause, combien qu'on n'eust accoustumé d'employer à l'interpretation des prodiges publicques sinon les deuineurs de Thoscane; Neantmoins tout estonné de cecy comme d'vn presage qui le concernoit en particulier, il delibera d'enuoyer à l'oracle de Delphes, le plus renommé & fameux qui fust pour lors en toute la terre. Et ne voulant fier ne commetre à d'autres la responce qui s'en donneroit, depescha à ceste occasion deux de ses enfans en la Grece; par des terres alors incognues, des mers encore plus. Titus doncques & Aruns s'y acheminerent, menans quant & eux L. Iunius Brutus fils de Tarquinie la seur du Roy. Ce ieune homme estoit bien d'vn autre cerueau qu'il ne monstroit

Presage miraculeux de la grandeur aduenir de l'empire Romain.

Ce sont 24000. escus.

Ce seroient 400000. escus.

La pieté & deuotion des Romains.

le Cirque maieur, & la grand' Cloaque deux des excellens bastimens de Rome.

Signie ville de l'ancien Latium en la terre de labour sur vn mont, en vulgaire SIGNA.

Circees ville en la mesme contree mais sur le bord de mer en vulg. CIRCELLI.

Tarquinius enuoye deux de ses enfans à l'oracle de Delphes pour le prodige d'vn serpent.

par

par semblãt. Car aiãt sceu cõme son oncle auoit mis à mort les principaux citoyẽs, par-my lesquels estoit son frere, il arresta de ne laisser marque aucune de son esprit dõt le Roy deust rien craindre; Ne chose aussi peu à conuoiter de ses biẽs; ains de se mettre en seureté se rendãt contẽptible; puis qu'en l'equité & raison y auoit si peu d'asseurance. Parquoy il se met à contrefaire du fol; & abandonne au Roy sa personne, auec tout son auoir en proye; iusques mesme à endurer qu'on l'appella Brutus; qualité qui conuient aux bestes irraisonnables; afin que souz ce pretexte son haut courage se mussant, qui deuoit vn iour deliurer le peuple Romain de la seruitude des Roys, se peust manifester en tẽps & en lieu à propos. Cestui-cy donques mené par les deux Tarquins à Delphes, plus pour leur seruir de passe-tẽps en chemin, que pour leur tenir compagnie, l'on dit qu'il porta vne verge d'or enclose dans vn baston de Cornellier creux à Apollon pour offrande; comme pour vne representation de son esprit denotee par ceste maniere d'Enigme. Apres qu'ils furent arriuez là, & eurent accomply le commandement de leur pere; Il leur print enuie de s'enquerir auquel des deux le royaume viendroit apres sa mort. Alors à ce que lon dit du fonds de la cauerne fut oye vne telle voix: L'AVTHORITE SOVVERAINE OBTIENDRA A ROME, QVI LE PREMIER DE VOVS AVTRES IEVNES SEIGNEVRS DONNERA VN BAISER A SA MERE. Les Tarquiniens, à ce que Sextus qui estoit demeuré à Rome peust estre frustré & de l'oracle, & de la couronne par mesme moyen, complottent de tenir la chose secrete entr'eux: & iettent ce-pendant au sort lequel baiseroit le premier leur mere estans de retour. Mais Brutus pensant bien que la raison Pythique tendoit à vn autre sens; tout ainsi que s'il fust tombé par mesgarde, baise la terre, comme celle qui est mere commune de tous les mortels. De là ils reprindrent le chemin de Rome; où la guerre se preparoit d'vn tres-grand effort contre les Rutules. Ceux cy tenoient la ville d'Ardee; gens fort riches & opulents pour ces quartiers là, & le tẽps d'alors: ce qui apresta le motif de leur courir sus. Pourautant que le Roy Romain espuisé de la somptuosité de ses bastimens, desiroit de remplir sa bourse; & tout d'vn train, par le buttin qui se pouuoit faire, apaiser le peuple fort irrité cõtre luy, de ce qu'outre ses autres outrageux traictemens, il les auoit si long temps harassez apres des ouurages dignes d'esclaues & pauures maneuures. On essaya premierement d'emporter ceste place d'assaut: Ce que n'estant succedé, on se mit à l'assieger & enclorre tout alentour de douues, rempars, & trenchees. Or en ce siege (comme il aduient ordinairement) la guerre allant plus-tost en longueur, qu'elle ne se monstroit eschauffee & subiecte, l'aller & venir du camp à la ville estoit assez libre: Plus neantmoins aux principaux de l'armee que non-pas aux simples Soldats. Par fois aussi les enfans du Roy estans de loisir s'entrefaisoient des festins à tour de bouquet: Si qu'il aduint que la compagnie banquettant vn iour au pauillon de Sextus Tarquinius, là où Collatinus Tarquinius fils d'Egerius auoit esté inuité; comme l'apres-souppee on eust commencé à boire d'autant, par-my tout plein d'autres menus deuis ils vindrent finablement à tomber sur celluy de leurs femmes, chacun loüant la sienne d'vne estrange façon. Et ladessus estans entrez en dispute & contestation, voicy Collatinus qui va dire: En cecy quel besoin est-il de paroles? Car en peu d'heures l'on peut sçauoir combien ma Lucrece aduance les autres. Si donques il y a en nous quelque vigueur de ieunesse, que ne montons-nous tout presentement à cheual? Tenant chacun de nous pour tout esprouué & certain ce qu'il en apparceura à sa soubdaine & non attenduë arriuee. Le vin leur auoit desia donné sur la corne; & les voila tous qui à bridde abattue accourent à Rome.

Là estans

Iunius Brut' contrefait du fol.

Oracle d'Apollon interpreté sagement par Brutus.

Rutules les plus anciens peuples de l'Italie, en la terre de labour.

Ardee garde encore pour le iourdhuy son nom entre la ville d'Ostie, & celle de Taracine, à vn quart de lieuë de la mer.

L'histoire de Lucrece.

Là estans arriuez sur le soir, ils passent outre tout d'vn train iusques à Collatie; où ils trouuent Lucresse non cõme les gendresses du Roy passans le temps en ieux & banquets auec leurs fauorites d'vn mesme aage, mais bien auant dans la nuict assise encore au milieu de la salle, filant la laine auec ses seruantes, qu'elle solicitoit de trauailler. Pour raison dequoy l'honneur de ceste feminine dispute luy demeura. Le mary à son arriuee, & les Tarquiniens sont receuz d'vn fort bon visage; & le mary bien aise de sa victoire semond les autres courtoisement de faire bonne chere en sa maison; là où à l'instant vn tres-malheureux & inique desir s'esprend au cœur de Sextus, d'auoir par force ceste dame; sa beauté & sa chasteté esprouuee l'esguillonnans à celà: Mais pour l'heure la compagnie n'ayãt fait que rire & follatrer iusqu'au point du iour, ils s'en retournent le matin au camp. Peu de iours apres, Sextus au deçeu de Collatinus, auec vn de ses gens seulement s'en vient à Collatie, où il est de rechef receu amiablement de ceux qui ignoroient son mauuais vouloir. Et comme apres le soupper on l'eust mené en la chambre qui luy estoit preparee; luy, bruslant d'amour, quant il veit toutes choses en silence de costé & d'autre, & que chacun à son aduis estoit desia endormy, il s'en vient le poignart au poing ou estoit couchee Lucresse: & luy mettant la pointe à la gorge: Tais-toy Lucresse, (va-il dire) ie suis Sextus Tarquinius: Si tu sonnes mot tu es morte: Voyla dequoy. La pauurette se resueille en sursaut, bien effrayee pour ne se veoir aucun secours, & sa fin si prochaine si elle se iouoit d'appeller quelqu'vn. Alors Tarquinius luy descouure sa passion amoureuse, la prie & reprie de luy octroyer iouyssance; & entremesle des menasses à ses prieres; sonde & combat de toutes pars la volonté de ceste femme. Mais quãd il la voit demeurer obstinee, sans pouuoir mesmes estre fleschie par aucune crainte de mort, il adiouste à ses autres espouuentemens vn deshonneur & diffame; qu'apres l'auoir massacree, il coupperoit la gorge à son valet, & le coucheroit nud à nud aupres d'elle; afin qu'on die qu'elle a esté ainsi chastiee en ce sale & ord adultere. Par le moyen de laquelle pœur, sa detestable concupiscence ayant cõme victorieuse forcé ceste constante pudicité; & luy tout braue & glorieux de la cõqueste & despoüille de l'honneur de Lucrece, s'en part delà: Laquelle dolente au possible & esploree d'vn tel & si malheureux scãdale, despesche soudain vn mesme message vers son pere à Rome, & à Ardee à son mary; A ce qu'ils la viennent incontinent trouuer, chacun auec l'vn de leurs plus feaux amis. Estre besoin d'ainsi le faire, & au plustost, pour luy estre arriuee vne tres-facheuse & cruelle fortune. Sp. Lucretius s'y en vient, auec P. Valerius fils de Volesus; & Collatinus accompagné de L. Iunius Brutus; auec lequel d'auẽture retournant à Rome, le messager de sa femme l'auoit rencontré. Ils trouuerent Lucrece triste & descõfortee au possible, assise en sa chambre; où à l'arriuee de ceux qui luy appartenoient de si prez, les grosses larmes luy viennent aux yeux. Et comme son mary luy demandast si tout se portoit bien à la maison: Rien moins que cela, respond elle; Car quel bien pourroit plus auoir vne femme qui a perdu son honneur? Voilà en vostre lict (Collatin) les marques & le giste d'vn autre que vous. Au-surplus, il n'y-a rien violé que le corps; la volonté est encore entiere, & toute hors de coulpe, dont la mort me iustifiera. Mais donnez-moy icy les mains & la foy, que l'adultere n'en demourra quitte: C'est Sextus Tarquinius, qui la nuict passee, ennemy iuré souz pretexte d'hoste, saisy d'vne dague a emporté d'icy auec soy vne iouïssance mortelle pour moy, & pour luy aussi, si vous estes hommes de cœur. Ils le luy promettent tous quatre, & iurent l'vn apres l'autre: S'efforcẽt quant & quant de la cõsoler en vne si angoisseuse affliction d'esprit, reietans tout le blasme du crime sur celuy qui l'auoit commis: Que c'est le courage qui peche, non le corps: & là où il n'y-a point de consentement, la coulpe aussi

L'image d'vne femme de bien & d'honneur; Cõme elle se comporte en l'absence de son mary, tiree de la descriptiõ de Penelope en Homere.

La crainte de l'honneur peut plus que celle de la mort.

aussi ne peut estre. Vous aduiserez (respond elle) ce qu'il a merité quant à luy: De moy combien que ie m'absolue du peché, ie ne me dispense pas pour cela de la peine: Car femme par cy apres ne viura impudique prenant exemple sur Lucrece. Celà dit, elle se donne à trauers le cœur d'vn cousteau qu'elle tenoit caché souz sa robe; & se laissant cheoir du coup en auãt sur la playe, tõba qu'elle rẽdoit l'ame. Le mary & le pere s'escriẽt; mais Brutus cependãt qu'ils sont occupez à leur dueil, arrache du corps le cousteau degouttant le sang; & le tenant empoigné deuant soy: Par ce tres-chaste sang, (va-il dire) auant l'iniure & violence à luy faite par le fils du Roy, Ie iure & promets; & vous en appelle ô Dieux à tesmoings; de chasser & poursuyure à feu & à sang, par tous les moyens & efforts qui me seront iamais possibles, L. Tarquinius le Superbe, auec sa maudite & meschãte femme, ensemble toute leur detestable lignee; sans souffrir pas vn d'eux, n'y autre que ce soit regner desormais à Rome. Puis tend le cousteau à Collatinus; & de là à Lucretius, & Valerius: Lesquels fort esbahiz de ceste merueille, que l'esprit de Brutus se fust ainsi à-coup trans-changé à vn tout nouueau, Iurerent comme il auoit fait. Puis tous ensemble destornans leurs pleurs & lamẽtations à vn courroux & desir de vẽgeance, suyuirent de là en auant Brutus comme leur chef, à l'extermination de la Royauté. Mais pour l'heure ils porterent le corps de Lucrece en la grand' place, & esmeurent le peuple (comme il aduient) par la nouueauté d'vn cas si estrange & indigne: chacun detestant endroit soy vn si malheureux acte, & violence perpetree par le sang Royal. D'vn costé les anime l'affection & douleur du pere: D'vn autre, Brutus blasmant ces larmes & doleances inutiles, les persuade & semond, comme gens de cœur, & Romains qu'ils estoient, de prendre les armes contre ceux, qui auoient osé des choses beaucoup plus enormes, que les ennemis ne voudroient penser. Les plus braues de la ieunesse se presentent volontairement; le reste suit puis-apres: Et laissans la moitié de leurs forces à la garde des portes, pour empescher par mesme moyen que les nouuelles de ceste reuolte n'allassent aux Rois; les autres bien equippez s'en vont à Rome souz la conduitte de Brutus: Ou soudain arriuez qu'ils furent; par tout ou marche ceste trouppe, elle ameine vn fort grand tumulte & effroy. Mais quand le peuple apperceut les principaux de la ville au premier front, il se persuade bien lors que ce n'est chose de petite importãce. De maniere que ce fait si enorme n'excita pas vne moindre emotion à Rome qu'il auoit fait à Collatie: Car de tous les endroits de la ville on accourt au marché. S'estans là amassez, le crieur publique les fait arrenger autour du Tribun des Celeres, laquelle charge Brutus d'auenture auoit lors; Et là il leur fait vne harengue, ne sentant en rien cest esprit extrauagué qu'il auoit feint iusqu'à ce iour là: DE L'EFFORT & luxure de Sextus Tarquinius: Du detestable violement de Lucrece: De sa miserable & piteuse fin: Du desconfort de Tricipitinus qui demeuroit priué d'enfans; plus affligé encore de la deshonneste & indigne occasion du trespas de sa fille, que de la mort d'elle. Poursuit subsequemment puis-apres la fierté & orgueil du Roy, intollerable à tout le monde; les miseres & les trauaux du pauure peuple, enfoncé si longuement dessous terre à vuider les conduits & égouts. Les hommes Romains vainqueurs de tous les peuples d'autour d'eux, auoir esté de valeureux combattans qu'ils estoient, renduz par luy artisans & tailleurs de pierre. Le meurtre indigne du Roy Seruius n'est pas là oublié non-plus; & sa propre fille passant en son abominable chariot à trauers le corps de son pere: Inuocquant la dessus les Dieux vengeurs des outrages que lon fait à ses pere-mere. PAR TELS propos, & autres plus atroces encore comme ie croy, que l'horreur des choses presentes fournist & enuoye copieusement au bout de la langue, n'estans pas si aisez à rencontrer

La mort tragique de Lucrece.

Legitime & deuë conspiration contre les Tarquiniens.

Remõstrances de Brutus pour esmouuoir le peuple cõtre les tyrans.

par ceux qui mettent la main à la plume, incita la multitude enflambee d'indignation, d'oster au Roy son authorité souueraine, & le declarer banny à tousiours de l'estat Romain, luy, sa femme & enfans. Puis tout de ce pas ayant choisy vn nombre des plus gaillards & dispos ieunes hommes, qui de bon cœur se presenterent equippez d'armes, s'en alla droit contre le Roy à Ardee pour faire rebeller le camp: & laissa la charge de la ville à Lucretius, qui aussi bien y auoit desia esté estably gouuerneur par Tarquinius. Durant ce tumulte Tullie s'en fuit hors du Palais; hômes & femmes luy donnans mille maledictions par tout où elle passoit, & inuoquans alencontre d'elle les furies vengeresses de la mort de son pere & sa mere. Desquelles choses la nouuelle estant arriuee au camp; comme le roy tout esperdu d'vn cas si inopiné & estrange se fust mis en chemin pour aller à Rome, essayer d'assopir ceste sedition; Brutus qui estoit aduerty de sa venuë, en prit vn autre à l'escart de pœur de le rencontrer. Tellement qu'en vn mesme temps pres-que, par diuers endroits arriuerent Brutus à Ardee, & Tarquinius à Rome; à qui l'on ferma les portes au nez, & fit-on signifier son bannissement: Là où au contraire l'armee receut en grande allegresse celuy qui auoit deliuré Rome de tyrannie & seruitude. Deux des enfans du Roy qui furét deschassez de là, suyuirét leur pere; & s'en allerét tous en exil à Cere, ville de la Toscane. Quant à Sext. Tarquinius, il se voulut retirer à Gabies comme à son Royaume par luy conquis; là où il fut mis à mort par quelques vns se voulans venger des vieilles querelles, & de la haine qu'il s'estoit suscitee par tant de meurtres & pilleries. Tarquinius au reste, regna vingt-cinq ans: Tellement que les Rois durerent à Rome depuis sa fondation premiere iusqu'à ce qu'elle fut mise en liberté, l'espace de deux cens quarante-quatre ans. Deux Consuls furent creez puis-apres du gouuerneur de la ville, par les voix & suffrages du peuple departy en Centuries, selon les registres de Seruius Tullius; asçauoir L. Iunius Brutus, & L. Tarquinius Collatinus.

Tarquinius deposé de sa Royauté par le peuple Romain.

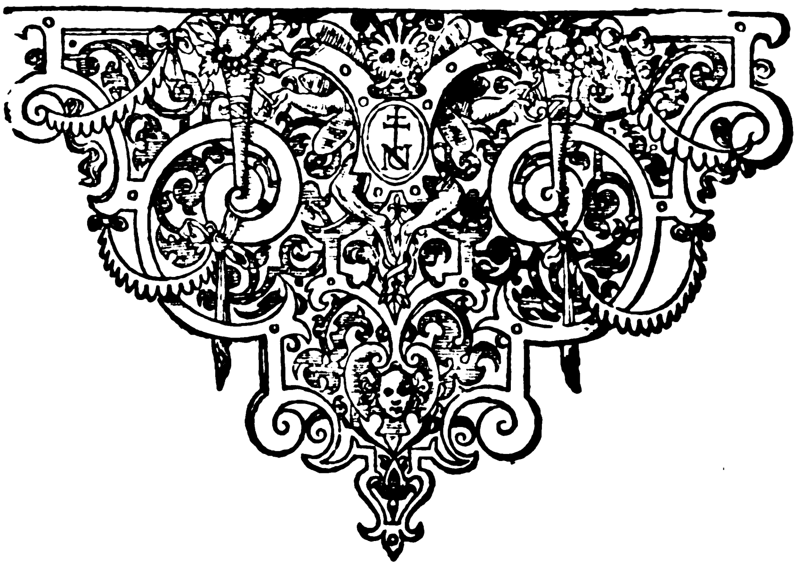
Tullie reçoit finablement le guerdon de ses impietez & forfaits.

Sextus puny aussi de sa desloyauté, & meschanceté.

Tarquinius regna 25. ans

Rome souz la main des Roys, sept en nombre par 244. ans.

Brutus & Collatinus les deux premiers Cõsuls de Rome.





LE SOMMAIRE DV SECOND LIVRE.



RVTVS oblige par serment solennel le peuple de ne souffrir iamais plus personne regner à Rome: Contraint Tarquinius Collatinus son compagnon au consulat, que lon tenoit pour suspect à cause de l'alliance des Tarquiniens, de se demettre de sa charge, & vuider la ville: Fait saccager les biens des Rois: Consacre l'vne de leurs possessions au Dieu Mars qui fut depuis appellee le champ Martien: Fait trencher la teste à certains ieunes Gentilshommes Romains; du nombre desquels estoient ses enfans propres, & ceux de son frere; pour auoir conspiré de remettre les Rois en la ville: Donne liberté à l'esclaue Vindicius, qui reuela ce complot; du nom duquel, ce qu'on dit Vindicte prit depuis son appellatiõ. Ayant puis-apres mené l'armee contre les Rois, qui auec les forces des Veientes & Tarquiniens luy vindrent liurer la bataille; luy & Aruns fils du Superbe sentretuerent: dont les dames Romaines porterent le dueil tout le long de l'an. L. Valerius Consul fait l'edict des appellations au peuple. Le Capitole est desdié. Porsena Roy des Clusiniens ayant entrepris la guerre en faueur des Tarquins, & approché son armee iusques au Ianicule, est empesché par la proësse d'Horatius Cocles de passer le Tybre; lequel tout seul soustint l'effort des Toscans, ce-pendāt que les autres rompoient le pont Sublicien à son doz: Celà fait il se iette tout armé dedans l'eau; & passe à nage à l'autre bord. A cecy se vient encore adiouster vne autre exemple de vertu en la personne de Mutius: Car sestant secrettement introduit au camp des ennemis en intention de tuer Porsena, il frappe le secretaire maieur au lieu du Roy pour qui il le prit. Là dessus estant empoigné, met constamment la main sur le brasier des autels où lon venoit de sacrifier, la laissant rostir à la veuë de tous; & dit au Roy, qu'il y en auoit autres trois cẽs tels que luy, qui auoiẽt coniuré sa mort. Dont Porsena tout espouuenté enuoya des conditions de paix aux Romains; & sabstint de là en auant de leur faire la guerre, apres auoir pris des ostages d'eux. Par-my lesquels vne ieune damoiselle à marier appellee Clelie sestant defaite de ses gardes trauerse le Tybre, & se sauue à Rome. Mais ayant esté renduë à Porsena, il la renuoya honorablement: & fut dressee à ceste fille vne statuë à cheual en memoire de ce beau fait. Ap. Claudius abandonne les Sabins, & sen fuit à Rome: En faueur dequoy la Tribu Claudienne fut adioustee au nombre ancien; & furent par ce moyen trente-vne. Contre Tarquin le Superbe, qui auec vne armee de Latins auoit recommancé la guerre, A. Posthumius Dictateur est enuoyé, qui gaigna heureusement la bataille pres le lac de Regille. Le commun peuple, à cause de ceux qui ne pouuans satisfaire à leurs creanciers estoient tenus par eux en seruage, sestant retiré sur le mont sacré, par les remonstrances de Menenius Agrippa retourne à la ville, & est la sedition appaisee. Le mesme Agrippa apres son deces, pour son extreme pauureté est enseuely aux despens du public. On cree cinq Tribuns du peuple. Corioles ville des Volsques est prise par la vaillance & le moyen de Cn. Martius surnommé pour cela le Coriolain. T. Latinus homme de basse condition admonesté par vne vision d'aller informer le Senat de quelques poincts concernans le seruice diuin, & ne tenant cōpte d'y obeir, perd son fils, & se trouue perclus de ses membres: mais sestant finablement fait porter au Senat, tout aussi-tost qu'il a reuelé ce qui luy estoit enioint, sen retourne à pied sain & sauue au logis. Cn. Martius le Coriolain banny par le peuple sestant retiré aux Volsques, est creé chef de leur armee; auec laquelle il sen vient iusqu'aux portes de Rome, là où on luy enuoye premierement des ambassadeurs, puis le Clergé en procession pour le r'adoucir, qu'il ne voulust ainsi guerroier sa Patrie: Mais n'ayans rien peu faire enuers luy, sa mere Veturie, auec Volumnie sa femme le fleschissent, & obtiennent de luy qu'il sen aille. La Loy Agriaire, de la diuision des terres vagues entre les pauures & bas citoiens, est pour la premiere fois mise sus. Sp. Cassius apres auoir esté Cousul, conuaincu d'aspirer au Royaume, est condamné, & mis à mort: & Oppie vierge vestale, pour sestre forfaite en inceste, enseuelie toute viue. Contre les Veientes les plus proches voisins de Rome, & ennemis plus importuns que dangereux, la seule famille des Fabiens requiert estre seule employee: & sy acheminent trois cens & six combattans tous de ce nom: lesquels pres la riuiere de Cremere sont surpris en vn aguet, & taillez en pieces iusqu'au dernier; vn seulement de toute la race ayant esté laissé en bas aage à Rome. Suyuent puis-apres les guerres des Volsques, des Eques & Veientes; & les contentions & debats du menu peuple auec la noblesse. App. Claudius Consul ayant peu heureusemnet combatu alencontre des Volsques par la rancune & desobeyssance de ses soldats, les decime au partir de là.

LE SECOND LIVRE.

Le premier Cõsulat, l'an du monde 3454. De la fondatiõ de Rome, 245.



E POVRSVIVRAY d'oresnauant les affaires tant à la paix qu'à la guerre, du peuple Romain mis en liberté de ceste heure : Les Magistrats annuels, & la domination des loix bien plus puissante que celle des hommes: Ayant l'insolence du dernier Roy rendu ceste liberté plus plaisante : Car les autres de deuant luy auoient regné de telle sorte, que non à tort, tous apres le premier, ont esté aussi bié tenuz pour fondateurs cõme luy, des endroits de l'encõmancee ville, qu'ils auoyent adiousté pour nouuelles demeures à la multitude du peuple par eux augmẽté & accreu. Et n'y-a doute que le mesme Brutus qui a merité tant de gloire & honneur pour auoir mis dehors ce Roy arrogant, n'eust fait en celà vne tres-grand' playe au public; si pour le desir d'vne liberté trop hastiue, il eust priué de la coronne quelqu'vn des princes precedens. DE vray que fust-il aduenu si ce populaire de pastres, & gens ramassez de diuerses pieces; vagabonds & fuitifs hors de leurs anciens manoirs; iouïssans d'vne license absoluë, voire d'vne impunité de malfaire souz la franchise d'vn temple inuiolable; deliurez de toute crainte & respect de la Royalle-Maiesté, eussent cõmancé d'estre esmeus par les orages turbulẽts des seditieux Tribũs? Semer à toutes rencontres en vne ville estrangere noises, riotes, & debats auecques les Peres; Premier que les tres-chers gages de leurs femmes & petits enfans; & l'amour charitable de la Patrie, à qui lon s'accoustume mal enuiz sinon à la longue, eussent conioinct leurs volontez toute en vne? Certes les choses non encore assez renforcees s'en fussent bien aisément allé en ruïne; lesquelles vne gracieuse moderation de gouuernemẽt esleua; & en les nourrissant les conduit à ce point, que leur force desormais estant meure, ils pouuoient comporter le bon & vtile fruict de la liberté: Dont il faut plustost prendre l'origine de ce que le Magistrat Consulaire fut estably d'an en an, que pour y auoir rien esté retrenché de l'autorité & puissance des Roys. Tous les mesmes drois & preeminences; toutes les mesmes marques de dignité, obtindrent les premiers consuls: On pourueut seulement à faire de sorte que la crainte ne semblast auoir esté redoublee, si tous deux auoient les faisseaux de verges. Brutus du consentement de son compagnon les obtint le premier; n'ayant esté plus ardent auteur de la liberté, qu'il s'en monstra soigneux gardien puis-apres. Car en premier lieu il obligea par serment le peuple, tout ialoux de sa liberté nouuelle, de ne souffrir iamais plus personne regner à Rome; à ce que de là en-auant il ne peust en aucune sorte estre fleschy par prieres ne presens Royaux. Et pour accroistre le pouuoir du Senat par la multiplication de cest ordre, remplit iusques au nombre de trois cens celuy des peres, fort espuisé par les meurtres du dernier Roy; Ayant choisy à ceste fin les principaux & plus apparents d'entre les Cheualliers : Dont l'on dit que vint la coustume d'admettre au Senat, ceux qui estoient des anciens peres, & les autres qui leur furent depuis adioustez: Appellant c'est à sçauoir, ces conscripts enroollez de plus; le nouueau Senat: Et ne sçauroit-on dire bonnement, combien celà proffita pour vnir aux Peres les volontez de la commune. S'estant mis puis-apres à ordonner les affaires de la Religion; pource que quelques solennels sacrifices se souloient faire par les Roys en personne; Afin que le desir d'iceux ne s'en peust renouueller nulle part, ils créent vn Roy sacrificateur,

Le Consulat annuel; mais d'authorité absoluë presque comme la Royalle.

Il n'y auoit qu'vn Cõsul à la fois qui eust les faisseaux & marques de l'authorité.

Peres-conscripts, c'est à dire Senateurs nouueaux adioustez aux anciens.

Roy sacrificateur, mais souz-mis au grãd Pontife.

teur; lequel neantmoins sacerdoce ils souz-mirét au grand Pontife; de pœur que la qualité ajoustee à ce nom n'apportast quelque preiudice à la liberté, qui leur estoit alors sur tout en vne recommandation singuliere. Mais ie ne sçay si en la cuidant par trop fortifier de toutes parts auec ie ne sçay quelles choses de peu d'importance, ils auroient point en celà outre-passé la mesure; Car le nom de l'vn des Consuls qui ne les pouuoit auoir offensez en nulle autre chose, vint à leur estre odieux & suspect. QVE les Tarquiniens estoient trop acoustumez à regner: auoir pris leur commancement par le surnommé Prisque: Seruius Tullius puis-apres luy seroit succedé à la coronne: Et le superbe finablement sans y laisser aucune pause, de pœur d'estre mis en oubly comme d'vn Royaume venant d'autruy, s'en seroit emparé de meschanceté & de force, tout ainsi que d'vn heritage de sa maison. Le Superbe en estant maintenant chassé, l'autorité se seroit deuoluë entre les mains du Collatin. Les Tarquiniens ne pouuoir viure en personnes priuees: & le nom n'en estre aucunement agreable, comme trop dangereux pour la liberté. TEL lágage de ceux qui par là sondoient peu à peu l'opinion & vouloir d'vn chacun, s'espandit du cômancement par toute la ville: Et là dessus Brutus assemble le peuple à l'audience, en esmoy & perplexité de ce souspçon: Là où auát toutes choses il recite le sermét qui auoit esté fait de ne permettre regner aucun. Qu'il n'y auoit plus rien à Rome dót la liberté peust estre en danger: Mais aussi qu'il falloit bien tenir la main à celà, sans mespriser la moindre chose de tout ce qui y pouuoit appartenir. Malgré luy le disoit-il bien pour le respect du personnage; & n'en voudroit pas sonner mot, si sa chere amour enuers la patrie ne l'y contraignoit. Le peuple Romain ne croire point auoir recouuré vne liberté absoluë; parce que non le sang Royal seulement, & le nom de Roy estoient rentrez dans la ville, mais l'autorité quant & quant. Celà nuire; celà preiudicier à la liberté. Efface-nous donques de ton bon gré ceste crainte Luce Tarquin. Nous auons bonne souuenance; nous l'aduoüons, que tu as dechassé les Rois. Accomply de tous points ce tien benefice: Oste d'icy le nom Royal. Les Citoyens à ma persuasion non seulement te rendront ce qui t'appartient, mais d'vne tres-grande largesse l'accroistront encore d'auantage, si quelque chose te defaut. Va t'en d'ici en amy: Descharge la cité d'vne doubte, vaine paraduenture, mais nous nous sommes imprimez en la fantasie, que le Royaume doit desloger d'icy auec la race des Tarquiniens. AV CONSVL de plaine arriuee l'estonnement d'vne telle besongne auoit estouppé la bouche: Et s'estant puis-apres voulu ingerer de parler, les premiers de la ville l'entourent; & à force prieres le requierent de celà mesme. Quant à tout le reste, ils ne le mouuoient pas beaucoup de vray: Mais apres que Sp. Lucretius plus aagé que luy, & de plus grande autorité; & auec celà son beau-pere, eut commancé à l'aborder de differentes manieres; tantost le priant, tantost le persuadant de se condescédre à ce que toute la cité requeroit de luy d'vn commun accord, Le Consul craignant que le mesme bien-tost apres ne luy aduinst quand il seroit personne priuee, auec la perte de ses biens, & quelque ignominie encore qu'on y pourroit adiouster de surcrez, il se demit du consulat. Et ayant transporté son auoir à Lauinium, quitta la ville. Brutus de l'ordonnance du Senat proposa au peuple, que tous ceux generalement de la famille des Tarquiniens fussent bannis: Et par les suffrages des Centuries crea pour son compagnon P. Valerius, à l'ayde duquel il auoit debouté les Roys. Or combien que personne ne fust en doute que la guerre ne les menaçast de là part des Tarquiniens, elle fut neantmoins beaucoup plus tardiue que l'attente de tous ne portoit. Mais au reste, (ce qu'ils craignoyent le moins) peu s'en fallut que par fraude & par trahison la liberté ne vinst à se perdre.

Le nom des Tarquiniens & de Roy aussi fort odieux aux Romains.

Remonstrãces de Brutus au peuple, pour du tout exterminer le nom des Tarquiniés.

Valerius subrogé au lieu de Colatinus.

Cõspiration des enfans de Brutus & autres pour remettre les Roys à Rome.

Par-my la ieunesse Romaine y auoit quelques adolescẽs, & ceux-là nõ venuz de bas lieu; dont la desbauche voluptueuse auoit eu plus de liberté souz les Rois; estans accoustumez de viure à la royalle, comme fort familiers des ieunes Tarquins, & de mesme aage auecqu'eux. Ceux-cy trouuans lors à dire ceste dissoluë licẽce que tous estoient renduz esgaux, se complaignoient de ce que la liberté des autres leur fust tournee en seruitude. LE ROY estre homme dont vous pouuez obtenir quelque faueur; soit qu'on ayt besoin d'auoir droit; soit qu'on ayt besoin d'iniustice: Pouuoir faire plaisir; Se courroucer, & pardonner: Cognoistre bien la difference qu'il faut mettre entre l'amy & l'ennemy: Les loix au contraire, vne chose sourde & inexorable; plus vtile & meilleure beaucoup pour le pauure, que pour le puissant & le riche: N'y auoir rien quelconque de remission ne de grace si vous-vous extrauaguez tant soit peu; Estre fort dangereux parmy tant de fautes à quoy les hommes sont subiets, de viure en la seule innocence. ET AINSI s'estans d'elles mesmes peruerties leurs volontez, voicy les ambassadeurs de la part des Roys qui arriuent sans faire instance de leur rappel, mais redemandans seulement leurs biens. Ce propos oy au senat, on fut quelques iours à debattre, que ne les rendant point, ce seroit vne iuste occasion de guerre; Et estans renduz, vn secours & renfort pour la faire. Ce-pendant les ambassadeurs traictoient vne chose auec l'vn, & vne autre auec l'autre; car poursuiuans la redditiõ des biens en appert, ils dressoient souzmain des practiques pour recouurer le Royaume à leurs maistres: Et cõme s'ils n'eussent cerché que de gaigner tant seulement les voix des ieunes Gentilshommes en l'affaire qu'ils faisoient semblant de solliciter, ils sondoient leurs volontez en secret. Ce language receu d'vne bonne oreille, ils leur presentent des lettres de la part des Tarquiniens, & negocient pour les faire receuoir de nuict en la ville: dequoy les freres Vitelliens & Aquiliens eurent la commission les premiers. Or la sœur des Vitelliens auoit espousé le Consul Brutus; & de ce mariage estoient sortiz deux enfans desia grandelets, & en aage d'adolescence, Titus, & Tiberius; qui furent aussi receuz à participer de la menee de leurs oncles, & admis au mesme complot, auec quelques autres ieunes Seigneurs, encore; dont quãt & la lõgueur du temps la memoire s'est esuanouye. Sur ces entrefaites, conmme l'opinion qui tendoit à rendre les biẽs l'eust gaigné au Senat; & que les ambassadeurs n'eussent plus autre pretexte de faire vn plus long sejour en la ville, sinon le terme que les consuls leur auoyent octroyé, pour se pouruoir de voictures & charriages pour enleuer les biens-meubles des Roys, ils employent tout ce temps là à consulter auec les coniurez, desquels ils obtiennent finablement qu'ils rescriroient à leurs maistres: sans celà, comment est-ce qu'ils pourroient croire qu'on leur portast vne seure resolution sur des choses de telle importance? Mais les lettres qui furent donnees comme pour vn gage & arres de foy, descouurirent toute l'entreprise. Car le iour de deuant que les ambassadeurs s'en retournassent, le soupper s'estoit fait d'aduenture au logis des Vitelliens; & les coniurez s'estans retirez à part auoyent conferé de nouueau de tout plein de choses, ainsi qu'ordinairemẽt il se fait; ou l'vn des esclaues remarqua fort bien leurs propos, lequel auoit desia au-parauant descouuert que celà se brassoit: Mais il attendoit l'occasion que les lettres fussent mises és mains des ambassadeurs; qui pourroient estans intercettes conuaincre le tout. Apres dõques qu'il les sceut auoir esté deliurees, il l'alla reueller aux Consuls: Et eux acheminez qu'ils se furent pour s'aller saisir des ambassadeurs & des coniurez, sans faire bruit verifierent & assoupirent de tous points l'affaire, ayant en premier lieu donné ordre que les lettres ne s'egarassent. Les traistres furent liez & garrotez sur le champ: Quant aux ambassadeurs on en fit quelque doute: Et combien qu'ils semblassent

Menees des ambassadeurs de Tarquin, pour le remettre en son estat.

Chose dangereuse en toutes conspirations de rien mettre par escrit: parquoy tout y doit aller de bouche.

sent auoir tresbien merité d'estre traictez comme ennemis; Neantmoins le droit vsité à toutes natiõs preualut. Pour le regard des biẽs qu'õ auoit ordõné estre renuoyez aux Roys, la chose en son entier est remise aux Peres; lesquels sur-montez de collere en empescherent la deliurance: Et ne les voulurent non-plus confisquer au public, ains les abandonnerent à la commune; afin qu'ayans vne-fois tasté du butin & despouille des Roys, ils perdissent pour iamais l'esperance de paix ne reconciliation auec eux. L'heritage des Tarquiniens qui estoit entre la ville & le Tybre fut consacré au Dieu Mars, & tousiours appellé de puis le champ de Mars. On dit que de fortune y auoit esté sié du froment desia meur; & pour-ce qu'il n'estoit pas loisible de l'appliquer à aucun vsage, vne grande multitude de peuple y accourut auec des hottes & manequins, qui ietta toute ceste moisson en la riuiere; dont les eaux estoiẽt lors fort basses, comme il aduient ordinairemẽt és plus fortes challeurs de l'esté: Au moyen dequoy les iauelles à gros tas & mõceaux toutes enduites de limon se venans arrester és moins profonds guez, auec les autres menues choses que l'eau charrie, lesquelles furent d'auenture cõduittes au mesme endroit; peu à peu s'en forma vne isle. Ie croirois biẽ que puis apres on y adiouxta du terrein & remparemens, & qu'elle fut aidee d'ouurage de main; à ce qu'vne plate-forme ainsi rehaussee peust estre asses ferme pour soustenir iusqu'à des temples & Portiques. Les biens des Roys ayans ainsi esté saccagez, les traistres furent condamnez à perdre la vie; & le supplice pris d'eux; d'autant plus notable que la charge du consulat obligeoit le pere de faire faire la punition de ses propres enfans: Et celuy qui par raison deuoit estre absenté au loing de ceste iustice, la fortune voulut que luy mesme la prochassast. A vn Pillori estoient attachez ces ieunes gentils-hommes de tresnoble maison; mais les enfans du consul auoient attiré à eux, & destourné des autres leurs cõpagnons comme de gens inconeuz, les yeux de toute l'assistance; qui n'auoit point plus de cõpassion & horreur de la peine qu'ils deuoient souffrir, que du forfait pour lequel ils auoient merité la mort. Que cela leur eust peu entrer en la fantasie, de trahir és mains d'vn si tirannique Roy autre-fois: & lors bãny si pernicieux & nuisible; la chere patrie qui mesmes auoit esté deliuree de captiuité ceste annee la; leur propre pere autheur d'vn tel bien; le consulat né en la maison Iunienne; les Peres conscrips; le peuple; & brief tout ce qui dependoit des Dieux & des hommes Romains. Les consuls s'en allerent seoir en leur place; & les sergens enuoyez pour faire l'execution ayãs despouillé nuds les criminels: les battent à grands coups de verge; Puis leur trẽchent la teste auec la Doloüere. Et comme le visage & contenance du pere eussent tousiours cepẽdant esté exposez en veuë; l'affection paternelle neantmoins se monstra courageusement tres-constante durant ce publique supplice. Apres le chastiement des coulpables; afin qu'ẽ l'vne & l'autre maniere il y eust vn notable exẽple pour bannir les meschancetez; le delateur fut remuneré d'vne somme d'argent prise à l'espargne; & de la liberté qu'il obtint auec le droit de bourgeoisie. Ce fut le premier qu'on dit auoir esté fait libre auec la baguette appellee Vindicte: dont quelques vns pensent qu'elle ait pris son nom de luy, pource qu'il s'appelloit Vindicius: Tellement que du depuis vint la coustume que ceux qui seroient mis en liberté de la sorte, fussent tenus pour Citoyens. Ces choses ayans esté rapportees à Tarquinius, tout ainsi qu'elles estoient passees; luy enflammé non seulement de l'ennuy d'vne telle esperance reuscie aneant, mais de haine & courroux; apres qu'il vit le chemin estouppé à la ruse; estimant qu'il falloit tout apertement venir à la guerre, se met à aller çà & là mendier du secours par les villes de la Thoscane: & requiert sur tout les Veientes & Tarquiniens; DE NE vouloir permettre deuant leurs yeux mourir de faim auec ses en-

Le champ de Mars à Rome; maintenant encore Campo Martio, d'ou a pris son nõ.

Ceste isle est encore de bout longue de 52. pas, large de 40. à 50.

Cruel & piteux spectacle, d'vn pere qui voit executer ses enfans sans fleschir.

Plutarque l'interprete autant à vne brutalité que constance.

VINDICTA la baguette dont on metoit les esclaues en liberté, leur en touchant seulement la teste.

sans vagabond souffreteux depossedé d'vn si beau royaume, luy qui estoit de leur race. Les autres auoir esté appellez de pays estrãge pour regner à Rome; & luy Roy, augmentant l'empire Romain par les armes, chassé par vne execrable coniuration de ses parens & amis les plus proches; qui luy auoient vollé la couronne; icelle despecee & partie entreux; pource qu'vn seul ne s'en seroit trouué assez digne: Donné ses biẽs au peuple en proye; afin q̃ personne ne fust exẽpt de ce forfait. Qu'il cherchoit quãt à luy de retourner en son pays; recouurer son royaume; & poursuiure viuemẽt de si ingrats citoiẽs. qu'ils le voulussẽt dõc secourir, & aider à vẽger par mesme moyẽ leurs anciẽs outrages; leurs legiõs partãt de fois mises en pieces; & leur territoire vsurpé. Ceci esmeut les Veiẽtes; chacun de sa part brauãt, menassant, Qu'à tout le moins souz la conduite d'vn Romain, il falloit chercher d'effacer les ignominies receuës; & recouurer ce qu'ils auoient perdu par la guerre. D'ailleurs le nom & la parenté incite les Tarquiniens; ausquels il sembloit estre fort honorable que les leurs regnassent à Rome. Ainsi les forces de deux grosses & puissantes citez accompagnerent Tarquinius au recouurement de son royaume, & à faire la guerre aux Romains: Mais plustost ne furent ils arriuez aux frontieres, que les Consuls les allerent trouuer. Valerius conduisoit l'enfanterie en vn bataillon quarré; & Brutus gaigna les deuants auec les gens de cheual, pour recognoistre l'ennemy: Qui fit tout de mesme. Car Aruns le Tarquinien fils du Roy menoit la gendarmerie; & le Roy en personne suiuoit apres auec les legions. Aruns, tout incontinent qu'aux marques de ceux qui portoient les faisseaux de verges eust de loing apperceu que le consul y deuoit estre; & puis s'estant approché de plus pres, recogneu mesmes Brutus au visage; tout bruslant de courroux; VOILA le galand (va il dire) qui nous à chassez de nostre pays: Voyla comme estant decoré de noz enseignes il marche magnifiquement. O Dieux protecteurs & vengeurs des Roys soyez nous fauorables. ET la dessus donnant des esperõs au cheual s'en va la teste baissee droit au consul. Brutus cogneut bien qu'il luy en vouloit: Et estoit belle chose à veoir ainsi attacher les deux chefs l'vn à lautre: Parquoy d'vn grand courage il se presente au combat: & se viennent entre-chocquer d'vne telle ardeur; que l'vn ny l'autre ne se souuenant point de se couurir pourueu qu'il offensast son ennemy, s'enferrerent d'vn coup fourré à trauers leurs escuts: Dont, les lances pendantes encore à leurs corps, ils tõberent roidde morts des cheuaux à terre. La cauallerie tout de ce pas commança la charge, bien tost suiuie des gens de pied qui y arriuerent. La fut douteuse la victoire, ayans presque egallement combattu d'vne part & d'autre: Car les deux pointes droictes vainquirent chacune de leur costé, ayans rembarré les gauches. Les Veientes estans en possession d'estre battus par les Romains, furent rompus & mis en fuitte: Mais le Tarquinien nouuel ennemy non seulement demeura ferme; ains de sa part repoussa le Romain. Or comme les choses eussent ainsi succedé au combat; vne si grande frayeur neantmoins surprit Tarquinius & les Thoscans, que laissans la leur besongne imparfaitte; les deux armees, la Veiente & Tarquinienne se retirerent de nuict, chacune chez soy. Lon adiouxte encore quelques miracles à ceste rencontre; Qu'au silence plus coy de la nuict ensuiuant, fut ouye vne haute voix de dedans la forest de l'Arsie (on estime que ce fut de Siluain) proferant ces mots: DV COSTE DES THOSCANS VN EST MORT DE PLVS: PARQVOY LES ROMAINS ONT GAIGNE LA VICTOIRE. Aussi delogerent ils en victorieux; & les Thoscans comme vaincuz: Car tout aussi tost qu'il fut iour, personne des ennemis ne comparoissant, le consul Valerius recueillit les despouilles des morts, & en triomphe retourna à Rome; ou il fit des funerailles à son compaignon les plus magnifiques qu'il fut possible. Mais le dueil & tristesse

Brutus le consul, & Aruns fils de Tarquinius s'entretuẽt.

Miracle Romain.

tristesse publique fut ce qui y amena le plus d'ornement; memorable sur tout en cecy, que les Dames Romaines le pleurerent par vn an entier; ny plus ny moins que leur propre pere: pour s'estre monstré si aspre vengeur de la pudicité violee. Au consul puis apres qui estoit resté, (ainsi que sont legieres & muables les volontez d'vne commune) de la faueur qu'on luy soulloit porter vint à naistre non seulemẽt vne enuie, mais le souppeçon auec ce d'vn crime enorme: Que le bruit estoit qu'il aspiroit à la couronne; pource qu'il n'auoit point subrogé de compaignon au lieu de Brutus, & qu'il batissoit sur le haut de Velie; là où en vn esleué & muny endroit il pourroit faire vne forteresse inexpugnable. Ces choses semees, & creuës encore parmy le peuple; comme pour raison de l'indignité elles affligeassent merueilleusement le Consul en son esprit, il fait conuoquer le peuple à la place de l'audience publique; Et ses trousseaux de verges mis bas, monte au poupitre pour harenguer: Spectacle qui contenta fort toute la multitude, de veoir ainsi rabaisser deuãt soy les marques & enseignes de l'authorité souueraine: Car c'estoit tacitement adouuër la maiesté & puissance du peuple estre plus grande que du consul. Leur ayant esté ordonné d'escouter; il se met à magnifier le bon-heur de son compaignon; De ce qu'apres auoir deliuré sa patrie de seruitude, constitué en la dignité plus supreme, & combattant pour la chose publique, eust ainsi honorablement terminé ses iours; auant que sa gloire desormais meure, & paruenue à son plus haut comble, se fust conuerty en enuie: Là ou quant à luy suruiuant à la siẽne, demeuroit exposé à des crime & à souspeçons; iusques pour auoir garenty son pays, estre mis au reng des Aquilliens, & Vitelliens. N'Y AVRA-IL donques iamais (leur dit il) merite aucun si cogneu de vous à l'espreuue, qu'il ne se puisse violler par deffiance? Que moy ce tresrigoureux & mortel ennemy des Roys, doiue craindre d'encourir le forfait d'auoir conuoité le Royaume? Moy, encore que ie logeasse au chasteau & au capitole, que ie me peusse persuader d'estre redouté de mes citoyens? D'vne donques si foible & legiere occasion mon estime depend enuers vous? La confiance que vous en deuez auoir est elle si mal establie, que vous ayez plus de regard au lieu ou ie suis, q̃ quel ie soys? Certes la demeure de Valerius ne donnera aucun trouble ny empeschement à vostre liberté, Seigneurs Romains: La Velie vous sera des-ormais sans danger: Car ie trãsporteray non seulement ma maison en lieu plain; ains la rebatiray quant & quant au pied du mont, afin que vous habitiez au dessus de moy, citoyen suspect. Que ceux edifient en la Velie, à qui on se fie mieux de la liberté. CELA dit il en fait tout soudainement charrier les estoffes au plus bas de Velie; & là où il y a maintenant vne place publique, la fit refaire au bout de la pente. Puis apres furent faits des edicts, qui non seulemẽt mettoiẽt hors le consul de tout souzpeçon d'affecter le royaume, mais renuersoient cela de telle sorte, que mesmes on l'aduouoit pour tres-populaire; dont il eut le sur-nom de Publicola; cõme qui diroit fort grand Zelateur du peuple, & qui singulierement le respecte & honore. Auant toutes choses il fut ordonné, qu'on pourroit appeller au peuple de la sentẽce des magistrats: Et que pour execrable & maudit seroit reputé auec tous ses biẽs, celluy qui voudroit attenter de s'emparer de la couronne. Lesquelles ordonnances furent fort agreables à la commune: Les ayant faittes luy tout seul afin qu'on en sçeust le gré à luy seul. Cela fait il conuoqua l'assemblee pour s'eslire vn compagnon: ou Sp. Lucretius fut creé Consul: lequel accablé d'vn grand aage, & desormais fort foible & pesant pour exercer vne telle charge, mourut dedans peu de iours apres, M. Horatius Puluillus fut subrogé en sa place. Dedans quelques autheurs toutes-fois ie ne trouue point Lucretius au reng des consuls; Car tout incontinent apres Brutus ils mentionnent Horatius. Ie croy que la memoire

L'honneur porté à Brutus apres sa mort.

Au plus haut du mont Palatin deuers soleil leuant.

Iustificatiõs de Valerius sur-nommé Publicola.

Ordõnances de Publicola.

Horatius subrogé consul au lieu de Brutus, & Lucretius apres luy.

de l'autre s'escoulla, pour n'y auoir rien eu cependant exploitté qui remarquast son Cõsulat. Mais le temple de Iupiter dãs le Capitole n'auoit point encore esté dédié; parquoy les deux cõsuls ieterẽt au sort pour sçauoir à qui cela toucheroit: Il écheut d'auenture à Horatius; & Publicola s'en alla faire la guerre aux Veientes. Les amis de Valerius porterẽt à plus grand cõtrecœur qu'ils ne deuoiẽt, que la dedicace d'vn temple si renõmé fust attribuee à Horatius: & s'estant là dessus efforcez de l'empécher par toutes voyes à eux possibles; quãd ils virent que c'estoit en vain, & que le Consul tenoit desia l'huys, faisant ses prieres aux Dieux; ils luy viennẽt anoncer vne triste & piteuse nouuelle; Que son fils venoit de mourir n'agueres, à raison dequoy sa maison estant lors en dueil, il ne pouuoit legitimement dédier le temple. S'il ne le creut point; ou s'il eut vne telle constãce en son courage, il ne s'en dit rien de certain; & est bien malaisé de le deuiner. Quoy que ce soit ne se departant pour cela de son entẽte, il ne respõdit autre chose, fors qu'on allast enseuelir le corps; & en tenãt tousiours la porte, paracheue son oraison; & desdie le temple. VOYLA cõme passerent les choses la premiere annee que furent chassez les Roys hors de Rome; tant à la ville que dehors à la guerre. POVR la suiuante puis-apres furẽt creez Consuls P. Valerius derechef; & T. Lucretius. Desia les Tarquiniens s'estoient retirez deuers Lartes Porsena Roy de Clusium; auquel entre-messant leurs remõstrances auec des prieres; ORES le requeroiẽt de n'endurer qu'eux estans descẽdu des Toscans, d'vn mesme nom & sang auec luy, demeurassent ainsi exillez en vne perpetuelle indigẽce & mendicité: Ores luy remettoiẽt deuãt les yeux, qu'il ne deuoit laisser impunie ceste mode nouuellemẽt née de chasser les Roys. La liberté estre trop friãde de soy; si par le mesme effort que les citez la cerchoiẽt, les Roys ne deffendoiẽt leurs coronnes. Les plus hautes choses estre par icelles esgallees aux infimes: Riẽ n'estre tolleré és choses publiques qui se vueille exaucer pardessus le reste. Bref q̃ la fin des royautez estoit arriuee; la plus excellẽte piece d'ouurage qui fust par-my les Dieux ne les hommes. PORSENA reputãt à vne grãd' gloire pour les Toscans qu'il y eust vn Roy à Rome; & encore vn de leur natiõ, s'y en viẽt droit auec son armee. Onques auparauant le Senat ne s'estoit trouué en telle frayeur: si puisans estoient lors les affaires des Clusiniens, & grãd le nom de Porsena. Et ne redoutoiẽt pas les Romains les ennemis tant seulemẽt, mais leurs propres citoyẽs aussi; Que le cõmun peuple éperdu de pœur & de crainte, receuant les Roys en la ville n'acceptast la paix, mesme quãt & la seruitude: Parquoy le Senat luy fit lors tout plein de caresses & courtoisies. Et en premier lieu dõna ordre aux victuailles: Enuoia gẽs pour amener du bled; les vns aux Volsques, les autres à Cumes: Le pouuoir aussi de vẽdre du sel, fut à communs fraiz & despẽs retrãché aux particulliers; pource qu'ils l'encherissoient par trop au public: & le menu populaire exempté de toutes daces & impositiõs; à ce que les riches cõtribuassent en leur lieu, qui auoiẽt dequoy porter ceste charge: Car les paures payoiẽt assez de tribut à nourrir & esleuer des enfans. De maniere que ce soulagemẽt gracieux des peres maintint la chose-publique en vn tel accord, q̃ puis apres en la rudde & facheuse saison durãt le siege & la famine, les grands n'eurent point plus d'horreur de ce nom de Roy, que les moindres petis cõpaignõs. Et n'y eut par apres personne qui par moiẽs illicites tendãs à leur dessein particullier, se montrast si deuost & enclin au peuple, que fit lors le Senat en bien gouuernant les affaires. Si tost que les ennemis approcherent; chacun pour soy se retire des champs à la ville, qu'on munit de bõs corps de garde; Si qu'elle paroissoit en assez bõne seureté & defẽce; Partie pour raison des fossez & murailles; Partie pour la riuiere qui la flãquoit. Mais le põt de bois la cuida faire perdre, dõnãt par là ẽtree aux ẽnemis; n'eust esté la valeur d'vn seul persõnage, Horati⁹ Cocles (la bõne fortune de Rome eut ce defẽsif pour ce iour) Leq̃l d'auẽture estãt à la garde du põt, cõme il eust veu de plaine ariuee

Premiere dedicace du tẽple de Iuppiter au Capitole.

Second consulat l'an du monde 3455. de Rome 246.

Clusium au iourdhuy Chiusi és marennes de Sienne.

Porsena meut la guerre aux Romains en faueur de Tarquinius

Ce lieu icy est fort suspect d'estre corrompu au Latin.

Vaillance d'Horatius Cocles.

le Ianicule auoir esté emporté d'assaut; & de là accourir les ennemis de furie, tant que iãbes les pouuoiẽt porter: La troupe des siẽs d'autrepart tout-esperduë quiter là leurs armes & rengs; Tanssant vn chacun, se mettant au deuant; appellant à tesmoing les Dieux & les hommes, protestoit que pourneant ils abandonnoient le quartier à eux cõmis pour se mettre à la fuitte, si passant audeça du pont ils le laissoient à leurs espaulles; car il y auroit tout incontinent plus d'ennemys dans le Palatin & le Capitole, qu'au Ianicule: Et pourtant les admonestoit & aduertissoit, que de tout leur effort ils se missent en deuoir de le rompre auec des ferremens & du feu: & ce-pendant il feroit teste aux ennemis autant que le corps d'vn seul homme leur pourroit resister. Celà dit, il s'aduance à l'entree du Pont; où il estoit bien aysé à remarquer d'entre ceux qui tournoient le doz pour se sauuer de la meslee: Car luy au rebours addressant son escu & espee droit à la face des ennemis pour venir aux mains auec eux, il les estonna de ceste merueilleuse hardiesse. La honte toutesfois en retint deux quant & luy, Sp. Largius, & T. Herminius: l'vn & l'autre fort signalé & de race, & de vaillãces. Assisté de ceuxcy, il soustint quelque peu le premier tourbillon du danger, & ce qui fut le plus rude & impetueux du combat. Puis-apres il les fit aussi retirer à sauueté par vne petite planche du Pont qu'on auoit toute expres laissee; les r'appellans ceux qui l'acheuoient de coupper: Et de là rouillant fieremẽt ses yeux pleins de menasse & de fureur vers les chefs des Toscans, tantost les deffioit au combat d'homme à homme; tantost leur reprochoit en general la lascheté de leurs courages; de se rendre ainsi mallotruz esclaues de Roys tyrans; & oblieux de leur liberté s'en venir enuahir celle des autres. Ils demeurerent vne bonne piece en suspens, à s'entreregarder qui voudroit le premier enfourner le conflict, s'attendans de celà l'vn à l'autre: Mais finablement la vergongne esbranssa la troupe entiere, & iettans vn haut cry lancent leurs dards de tous endroits contre vn seul aduersaire; lesquels s'estans fichez dans l'escu qu'il paroit au-deuãt; cõme il ne se mõstrast moins aspre & obstiné à demeurer maistre du pont, marchant ça & là à grand pas; & qu'eux desia fissent tout leur effort de l'enfoncer pour le mettre à vau-l'eau; voilà tout à-coup le bruit esclattant du pont qui estoit rompu, & le cry que les Romains leuoient d'allegresse de veoir la besongne acheuee, qui par vne soudaine frayeur arresterent leur impetuosité & assaut. Alors Cocles; O PERE Tyberin tressainct fleuue, (se prit-il à dire) Ie te supply receuoir ces armes, & ce soldat tien dans ton fauorable canal. ET LA' dessus tout ainsi armé qu'il estoit se iette à bas; là où nonobstant qu'vne infinité de traicts & de iauelots plussent d'enhaut dessus luy, il passa outre à l'autre bord sain & sauue deuers les siens: ayant eu le courage de faire vne chose qui auroit plus de renõmee que de creance à l'aduenir. Enuers vne telle vertu la cité ne se monstra point ingrate: Car on luy mit vne statue en la grand' place des assemblees, dite le Comitium: & eut tout autant de terre qu'il peut circuir auec la charuë entre deux soleils. Parmy encore ces honneurs publiques, la bonne volonté & faueur des particuliers voulut paroistre; Si que durant la grãd' cherté, chacun selon sa portee luy enuoia ie ne sçay quoy de ses commoditez domestiques; retranchant d'autant de ce dont il deuoit viure. Porsena repoussé à ceste premiere abordee, changea ses deliberations d'assaillir la ville, à vn siege; & ayant mis vne bõne garde dans le Ianicule, s'en vint asseoir son camp à la plaine le long du Tybre: faisant venir de toutes parts grande quantité de basteaux, tant pour fermer la riuiere, qu'on ne peust plus porter de bleds à Rome; que pour donner moyen à ses gens de passer à toutes heures au-delà, pour aller de costé & d'autre au fourrage selon les occasions qui s'en presenteroient. Tellement que dans peu de iours il mit si à destroit tout le territoire

Braue langage de Cocles, & l'effect encore plus.

La vertu fort bien recogneuë enuers les anciens Romains.

Porsena assiege Rome de tous costez.

d'autour, qu'on fut contraint de serrer dedans non seulement les autres biens qui estoient à la campagne, mais d'y retirer quant & quant tout le bestial; sans que personne l'osast plus le iecter par fois tant soit peu hors des portes. Ceste si grande liberté fut abandonnee aux Thoscans, non tant de crainte que de ruze & aduis: Car le consul Valerius espiant l'occasion d'en assaillir à l'impourueu plusieurs à vn coup escartez; se monstroit nonchallant és petites choses, pour se reseruer de faire vne bonne main en celles de plus grande importance. Au moyen dequoy pour attirer les fourageurs, il ordonna aux siens que le iour ensuiuant ils missent hors le bestial à grands troupeaux par la porte Esquiline, laquelle estoit tout au rebours des ennemis; se doutant bien qu'ils le sçauroient incontinent; Parce qu'en ce siege & disette de viures, plusieurs desloyaux esclaues se desroboient à toutes heures pour s'aller rendre deuers eux. Et de fait ils le sçeurent par l'vn de ces fugitifs: De maniere qu'en plus grand nombre qu'au-parauant, comme à vne certaine esperance de tout ce buttin, ils passent l'eau. P. Valerius puis apres depescha T. Herminius auec vn petit nõbre de gens, pour s'aller mettre en embuscade, le long du grand chemin des Gabiniens a deux mille loing de la ville: Ordonne à Sp. Largius de demeurer à la porte Colline, accompagné d'vne trouppe de ieunes gens armez à la legiere; iusqu'à ce que l'ennemy passast outre; Puis apres qu'il se mist audeuant pour leur coupper chemin, quand ils cuideroient retourner à l'eau. Lautre consul T. Lucretius estant sorty par la porte Neuie auec quelques bandes de gens de pied, il tire quand à luy les enseignes deslite par le mont Celion, & furent ceux les premiers qui se monstrerent à l'ennemy. Herminins soudain qu'il oit le bruit, sort hors de son embusche: & ayant rembarré les Thoscans vers Lucretius, les charge viuement par derriere. Il se leue tout au mesme instant vn haut cry à la main droicte & à la gauche, de la porte Colline & de la Neuie: Et ainsi ces pillards enueloppez au milieu sont taillez en pieces; ne se trouuans pas asses forts pour resister; & tous les chemins leur estant bouchez à la fuitte. De la en auant les Thoscans se retindrent de se desbander si au large: & neantmoins le siege duroit tousiours, auec vne grande disette & cherté de bled en la ville; laquelle Porsena esperoit emporter en temporisant à la longue: Quant Caius Mutius, vn ieune gentilhomme reputant estre trop indigne, que le peuple Romain lors qu'il estoit en seruitude souz les Roys n'eust onques en aucune guerre, ny pour ennemis quels qu'ils fussent esté renfermé; le mesme estant libre, le fust à ceste heure par ces propres Thoscãs, dõt il auoit tãt & tãt de fois rompu & defait les armees. A ceste cause se proposant de vẽger ceste honte par quelque grande & hardie entreprise; il delibere de passer de luy mesme au camp des ennemis sans en sonner mot à personne. Puis apres craignant que s'il y alloit sans la permission des Consuls, & au desceu de tous, il ne fust de malheur arresté par les gardes Romaines, & ramené comme fugitif, la cité se trouuant lors en vn tel estat qu'il pourroit aiseement faire adiouxter foy à ce crime; il s'en va trouuer le Senat; & leur dit. IE ME delibere Peres-conscrips de passer le Tybre, & entrer s'il m'est possible au camp des ennemis: non cõme larrõ, ou vẽgeur des degasts & ruines qu'ils ont fait sur nous: Ie trasse biẽ vne plus haute besongne en mon esprit, si les Dieux me sont fauorables. LES PERES le luy accordent; & ayant caché vne courte dague dans ses vestemens se met en chemin. Arriué qu'il fut au camp, il s'arreste en la plus grand foulle pres la chaire Royalle: La ou comme d'auenture la paye se distribuast aux soldats; Et que le secretaire maieur assis tout au pres du Roy, habillé presque d'vne mesme parence, depeschast tout plein d'affaires; & les gens de guerre s'adressassent communement à luy; craignant que s'il s'enqueroit lequel des deux estoit Porsena, que pour estre veu de-

Stratageme de Publicola biẽ executé.

Merueilleuse hardiesse & resolution de Mutius depuis surnommé Sceuola.

veu decognoistre le Roy il se vinst à manifester (ce à quoy la fortune par son incertitude accoustumee fit reüscir ceste entreprise) il tua le secretaire en lieu du Roy. De là se retirant à trauers la multitude espouuentee, auec le glaiue tout sanglant encore, il se faisoit bien faire place; mais les gardes estans accouruz au bruit qu'on faisoit, le prindrent, & le remmenerent deuant le Roy. Destitué alors de tout secours parmy de telles menaces de l'infortune, il se monstroit neantmoins plus terrible & à craindre à sa mine, qu'esperdu & espouuété. ET IE SVIS (dit-il) citoyen Romain. On m'appelle C. Mutius. Comme ennemi i'ay tasché de tuer l'ennemy: Et n'ay point vn moindre courage à endurer la mort, que i'ay eu d'entreprendre ce meurtre. Executer & souffrir choses grandes est le fait des Romains. Et si ne suis pas seul qui ait eu ceste volôté enuers toy: Il y en a encore beaucoup d'autres qui me doyuent suyure, lesquels cerchêt tous ceste mesme gloire. Prepare-toy donques si bon te semble à vn danger d'estre subiect à toutes heures de côbattre pour ta propre vie: Car nous autres la ieunesse Romaine te denonçons ouuertement ceste guerre: Et n'ayes plus pœur ny d'armees, ny de batailles; C'est à toy seul que l'affaire s'addressera contre nous, l'vn apres l'autre à tour de roolle. QVAND le Roy, enflambé de couroux, & estonné de peril tout ensemble, eut commandé en le menaçant d'apporter du feu pour le tourmenter, s'il ne declaroit promptement ces machinations dont il l'intimidoit ainsi en paroles couuertes; Voilà (dit-il) afin que tu sçaches combien peu de cas font de leurs corps ceux qui aspirent à quelque grand' gloire; & aduance sa main quant & quant dans le feu allumé pour le sacrifice: Laquelle comme il rotist tout ainsi que s'il eust esté hors du sens, le Roy esbay presque comme d'vn miracle, descendant de son siege, & commandant à ses gens de retirer ce ieune homme là de l'autel; MAIS TOY va t'en hors d'icy (respond-il) qui as osé vne plus cruelle besongne en ta propre personne que contre moy. Certes ie t'extollerois iusqu'au ciel de ceste tienne magnanimité, si elle concernoit mon seruice. Maintenant par le droit de la guerre ie te r'enuoye bagues sauues, sans t'auoir touché ny mesfait. ALORS MVTIVS comme pour recognoistre vne telle grace: PVIS QVE ie te voy (luy dit-il) faire compte de la vertu; afin que par ta courtoisie tu obtiennes de moy, ce que tu n'as peu par menaces; Ie te veux bien aduertir que nous sommes trois cens, toute la fleur & eslite de la ieunesse Romaine, qui auons conspiré de te courir sus par la mesme voye. Le sort est tombé sur moy le premier: les autres selon qu'il leur escherra, tant que la fortune en pourra donner quelque occasion opportune, ne faudront chacun à leur tour de s'y presenter. MVTIVS mis en liberté, à qui depuis fut donné le surnom de Sceuola pour l'accident de sa main droite, les ambassadeurs de Porsena le suyuirent à Rome. Si fort l'auoit espouuenté, & l'aduenture de ce premier peril, dont rien ne le garentit horsmis que l'aggresseur d'aguet s'estoit fouruoyé; & qu'il luy fallust si souuent encourir au danger de tant de coniurateurs qui restoient encore; Que de son bon gré il enuoya offrir des articles de paix aux Romains: par lesquels entre autres choses estoit fait mention (bien qu'en vain) de r'appeller les Tarquiniens en leur Royaume; Plus, par ce qu'il voioit bien ne leur pouuoir refuser ceste instance, que pour espoir qu'il eust d'en rien obtenir; n'ignorant pas que les Romains le luy refuseroyent tout à plat: Trop bien accorderent-ils la restitution du territoire des Veientes. Et la dessus furent contraincts de donner des ostages, s'ils vouloient que le Ianicule fust deliuré de la garnison y estant. Souz ces conditions fut la paix arrestee, & Porsena retira ses gens du Ianicule; Puis deslogea du territoire Romain. Les Peres en recognoissance de la vertu

La fortune à en quelque particuliere recommandation les Roys pardessus les autres.

Langage biê sentant son Romain.

Grand cœur de ieune hôme.

Courtoisie bien recompensee.

SCEVOLA quasi sans paulme de la main.

Paix entre le Roy Porsena & les Romains.

de Mutius luy firent don de quelques terres au-delà du Tybre, appellees depuis les prez Mutiens. Lequel merite & genereux acte ayant ainsi esté honoré, encouragea mesmes les femmes à entreprendre de belles choses pour le seruice de la Republique. Car Clelie ieune Demoiselle à marier, qui estoit l'vne des ostages; comme le camp des Thoscans se fust logé non gueres loing de la riue du Tybre, s'estât defaite de ses gardes, & se constituant chef & guide de l'esquadron de ses compaignes tout au trauers des ennemis, passa l'eau à nage, & les rendit saines & sauues à leurs parens dedans Rome. Celà rapporté au Roy; du commancement luy esmeu de courroux enuoya des ambassadeurs à Rome pour redemander Clelie; car il ne faisoit pas grand compte des autres: Et de là fleschy en admiration; exaulce ce fait par-dessus tous les Coclites & Mutiens; faisant vne demõstration, q̃ tout ainsi que si on ne luy restituoit son ostage de vouloir tenir la paix pour rompuë, en semblable si la fille luy estoit remise, de la r'enuoyer sans aucun mal ne desplaisir. Des deux costez on maintint la foy: Car les Romains suyuant le traicté rendirent ce gage de paix: Et enuers le Roy de Thoscane la vertu trouua nõ seulement seureté, mais vne remuneration & honneur aussi. Pourautant qu'apres auoir haut-loué la hardiesse de Clelie, il dit qu'il luy faisoit don d'vne partie des ostages: Qu'elle choisist ceux qu'elle voudroit: Et elle, ayans tous esté amenez, prit les ieunes garçons d'audessouz quatorze à quinze ans: Ce qui sembla fort bien seant à sa virginité, & du commun consentement de tous les ostages mesmes le plus raisonnable; de retirer des mains de l'ennemy cest aage principalement qui estoit le plus dangereux à receuoir quelque violence & outrage. La paix renouee, les Romains recompenserent ceste nouueauté de vertu en vne femme par vne nouuelle forme d'honneur; de l'effigie à sçauoir d'vne fille estant à cheual; qu'on luy dressa tout au haut de la ruë sacree. Or iusques à l'heure presente parmy les autres solennitez est demeuree vne coustume introduite par les ancestres, mais bien esloignee & contreuenante à cest amiable deslogement du Roy Thoscan de deuant Rome; Quant on vend quelques biens à l'encant, de crier tout haut que ce sont ceux du Roy Porsena. A laquelle maniere de faire il faut que le premier establissement ait commancé du temps de la guerre, sans auoir esté intermis en la paix: Ou que cela soit procedé d'vne plus gratieuse origine que ne monstre en appert ce tiltre de vendre les biẽs par la voye d'hostilité. Mais le plus approchant du vray-semblable, est que Porsena se retirant du Ianicule fit present aux Romains de tous les viures & munitions dont son camp estoit lors planteureusement pourueu; y en ayant fait apporter vne grande abondance des plus prochains & fertiles endroits de Thoscane; dont la ville se trouuoit lors en fort grande necessité à cause de la longueur du siege: Puis apres ils furẽt venduz, de pœur que si on y eust lasché le peuple, il ne les pillast tout ainsi qu'vn butin à luy acquis de bonne guerre. Parquoy en les nommant les biens du Roy Porsena, ceste qualité inferoit plus le benefice de sa largesse, que la vendition des richesses du Roy; qui mesmement n'estoient pas au pouuoir & dispositiõ du peuple Romain. La guerre Romaine quittee là, Porsena, afin qu'il ne semblast auoir inutilement amené son armee en ces quartiers, enuoye son fils Aruns auec partie de ses forces mettre le siege deuãt la ville d'Aricie; dõt les habitãs furẽt de plain-saut bien estonnez, cõme de chose à quoy ils ne pensoient aucunemẽt: Mais ayans puis-apres fait venir du secours & des Latins, & de Cumes, ce refort les mit en vn tel espoir, qu'ils oserẽt biẽ dõner la bataille. L'estour cõmancé, les Thoscans vindrẽt d'vne telle furie à la charge, qu'ils les rembarrerẽt du premier choc: Mais les troupes de Cumes vsans de ruze encõtre l'effort, ployerent quelque peu à costé: Puis leurs enseignes tout soudain retournees deuers l'ennemy qui les

Tresbeau & magnanime fait d'vne fille Romaine.

Hõneur fait à Clelie.

Coustume des Romains en vendãt les biens à l'encant, de crier qu'ils estoiẽt du Roy Porsena.

Auiourd'huy Rizza en la campagne de Rome.

auoit desia outrepassez espandu en desordre, luy donnerent viuement à doz; Si que les Thoscans pres-que victorieux se trouuans inuestiz au millieu, furent taillez en pieces sur la place; fors vn petit nombre, lesquels ayans perdu leur chef, pource qu'il n'y auoit point de plus proche retraite, arriuerent à Rome tous desarmez, & en contenance de gens qui ont couru fortune; demãdans de grace quelque reconfort & secours. Ils y furent fort humainement receuz, & departis ça & là par logis. Estans pensez de leurs blesseures, les vns s'en retournerent à leurs maisons porter les nouuelles de la courtoisie & honnesteté qu'ils auoyent receuë; mais le charitable traictement de leurs hostes en retint la plus-part à Rome: Et leur fut dõné lieu pour habiter, qui fut depuis appellé la ruë Thoscane. SUR ces entrefaites, P. Lucretius, & P. Valerius Publicola furent esleuz Consuls pour la troisiesme fois; en laquelle annee pour le dernier coup arriua certaine ambassade de la part du Roy Porsena, afin de remettre Tarquinius en son Royaume. Aquoy ayãt esté fait respõce que le Senat enuoyroit des deputez deuers luy, furent soudainement dépeschez les principaux d'entre les Peres: Non qu'en peu de paroles on ne leur eust peu respondre qu'on ne vouloit point receuoir les Rois; mais ils aymerent mieux luy enuoyer la fleur & eslitte des Senateurs, que de donner vne resolution à ses ambassadeurs dedans Rome; afin d'assopir pour iamais ceste instance; & de peur que parmi tant de gratifications mutuelles, leurs volontez ne vinssent à s'alterer d'vne part & d'autre; quand il les requerroit d'vne chose contrariante directement à la liberté du peuple Romain: Et eux (si d'auenture ils ne vouloiẽt eux mesmes tenir la main à leur ruïne) refuseroient celluy-là que pour rien de ce monde ils ne voudroyent escõduire. Le propos donc qu'ils luy tindrẽt fut en substance: LE peuple Romain n'estre plus souz la seruitude d'vne Royauté, mais du tout libre. Auoir ainsi arresté en leurs courages d'ouurir plustost les portes aux ennemis, que non pas aux Roys. Tel estre le souhait de tous, que quand leur liberté prendroit fin, leur ville la prist par mesme moyen. A ceste cause ils le prioient, que s'il desiroit Rome demeurer saine & sauue, de la souffrir demeurer aussi estre libre. LE ROY vaincu d'vne honte: PUIS que celà vous est ainsi ferm-arresté (leur dit-il) Ie ne vous en importuneray plus: vous recerchant si souuent & en vain d'vne mesme chose: Et n'abuseray les Tarquiniens de l'esperance d'vn secours, que ie ne leur pourrois pas donner aussi bien. Qu'ils cerchẽt donc tout de ce pas quelque autre endroit pour leur retraite; soit pour viure en repos, ou en guerre, comme il leur viẽdra le plus à commodité: afin que celà n'empesche la paix que i'ay auecques vous. ET LA DESSUS adiousta à son dire des effects plus amiables encore: Car il leur rendit les ostages qu'il auoit de reste; & restitua le territoire des Veientes, qu'il leur auoit osté par le traité du Ianicule. Tarquinius toute esperance retranchee de plus r'entrer en son Royaume, se retira en la ville de Thusculum deuers son gendre Mamilius Octauius, pour y acheuer le reste de ses iours: Parquoy les Romains demeurerent de là en auant en bonne paix auec Porsena. L'ANNEE ENSUYUANT furent creez Consuls M. Valerius; & P. Posthumius; en laquelle fut combatu heureusement contre les Sabins; dont les deux Consuls triompherent: Mais les Sabins ne laisserent de faire de plus grands aprests pour la guerre encore. Et de pœur que par mesme moyen ne vinst à sourdre du Thusculum quelque danger inopiné; Car nonobstant que la guerre ne fust point ouuerte de ce costé là, Si en auoit-on neantmoins quelque doubte, P. VALERIUS pour la quatriesme fois, & T. Lucretius pour la seconde furent faits Consuls. Ce temps pendant la sedition qui se leua és Sabins entre ceux qui vouloyent, les vns la guerre, & les autres la paix, transporta de là quelque r'enfort aux Romains. Car Appius Clausus

Stratageme dõt les Thoscans ia victorieux sont mis en route

III. Cõsulat. Du monde 3456. de Rome 247

Tarquinius excluz de toute esperance de r'entrer dãs son royaume.

IIII. Consulat. du M. 3457. De R. 248.

V. Consulat. M. 3458. R. 249.

(celuy qui eut depuis à Rome le sur-nom de Claudius) l'vn des principaux auteurs de la paix, se voyant oppressé des broüillons qui tendoient à la guerre, & ne pouuoir à la longue estre esgal à leurs menees & factions; accompagné d'vn grand nombre de ses adherens s'en fuit de Regille à Rome, où il leur fut donné droict de bourgeoisie, auec des terres au-delà de la riuiere du Teueron. L'antique Tribu Claudienne prit de là son appellation; y ayans depuis esté adioustez d'autres nouueaux citoyens de la mesme race, & natifs de ce territoire: Mais Appius receu au nombre des peres paruint tout incontinent au reng & dignité des plus grands. Les Consuls à main armee s'estans acheminez à la contree des Sabins, y firent vn tel degast & rauage; Et puis-apres par vne grosse rencontre affoiblirent de sorte la puissance des ennemis, que de long temps il n'y eut à craindre rien de reuolte de ce costé là: Puis s'en retournerent triomphans à Rome. P. VALERIVS par la voix de tous reputé le premier homme de la ville és affaires & de guerre & de paix, l'annee ensuyuant qu'Agrippa Menenius, & P. Posthumius estoyent Consuls, fina ses iours auec vne tres-grand' gloire; Mais si pauure au reste qu'on ne luy trouua dequoy satisfaire aux fraiz de ses funerailles. Ce deuoir luy fut fait aux despens du public: Et les Dames Romaines en porterent le dueil comme de Brutus. Ceste mesme annee deux des Colonies Latines, la Pometie & celle de Core se rendirent aux Aurunciens: Parquoy la guerre fut entreprise contr'eux; en laquelle vne grosse armee qui estoit venuë brauement faire teste aux Consuls à l'entree de leurs limites, fut de plaine arriuee mise en route; & toute la guerre d'Aurunce reiettee sur Pometie. Et si apres la bataille la boucherie ne fut pas moindre que durant le combat; Car quelque nombre de plus estans demeurez morts sur la place que de prisonniers; Ceux-cy furent par-apres de froid sens tous taillez en pieces parmy le camp: Si grande fut la felonnie de ceste guerre, qu'on ne pardonna pas mesme aux ostages, qui estoient enuiron trois cens. On triompha encore ceste annee à Rome. LES CONSVLS ensuyuans Opiter Virginius, & Sp. Cassius assaillirent premierement Pometie par escalade; & puis auec des gabions, mantellets, platte-formes, & autres telles machines & remuëmens de terre. Surquoy les Auruntiens plustost par vne haine implacable, que par espoir aucun, ny occasion à propos de rien exploicter de bon, estans sortis; la meilleure part mieux equippez de feu que d'armeures, remplirent tout de meurtre & embrasement. Et ayans mis le feu aux ouurages; blessé & mis à mort vn grand nombre de leurs ennemis, Porté par terre quant & quant du cheual à bas l'vn des Consuls griefuement nauré (toutesfois les auteurs ne le nomment point au vray) peu s'en fallut qu'ils ne l'acheuassent. Les choses ayans ainsi mal succedé, on s'en retourna à Rome; là où parmy les autres blessez qui estoient en grand nombre, le Consul fut en vn extréme danger de sa vie. Mais bien-tost apres autant qu'il fut besoing seulement de temporiser pour penser les playes, & remplir les bandes, on retourna derechef en plus grande animosité que deuant à Pometie, & auec accroissement de puissance; là où ayans remis sus les mantelets, & autre appareil necessaire pour assaillir vne place, comme les soldats fussent pres-qu'au haut du mur, ceux de dedans se rendirent. Nonobstant celà toutesfois la ville ne fut pas moins cruellement traictee, que si on l'eust prise d'assaut: Car on trencha la teste à tous les principaux des Aurumiens: Le reste du peuple fut vendu en plain marché: La ville rasee à fleur de terre; & le territoire d'autour exposé en vente. Les Consuls obtindrent le triomphe, plus pour auoir vengé si seuerement l'indignation du precedent outrage, que pour importance, dont fust ceste guerre par eux mise à fin. L'AN ENSVYVANT eut pour consuls Posthumius Cominius, & T. Largius. Et comme durant les ieuz

La famille des Claudiés venue des Sabins à Romme.

VI. Consulat M. 3459. R. 250.

P. Valerius publicola 4. fois consul enterré aux despens du public.

Pometie ville du Latiũ, elle n'est pl'. Core retient encore le nom, fondee anciennement par Dardanus.

VII. Cõsulat M. 3460. R. 251.

La ruine de Pometie.

VIII. Consulat. M. 3461. R. 252.

les ieuz quelques ieunes gens des Sabins se fussent insolemment mis en deuoir d'emmener de force des garces publiques, le peuple y estant accouru en foulle, il y eut vne grosse noise iusqu'à en venir presqu'aux mains: Tellement que d'vne bien legere chose il sembloit que l'affaire se deust terminer en sedition. Dauantage, outre le danger de la guerre Latine cecy estoit encore bien à craindre, qu'on sçauoit pour certain trẽte Peuples s'estre liguez ensemble contre les Romains, par les menees & solicitations d'Octauius Mamilius. En ceste si grande expectatiue de remuëmens la cité se trouuant fort esmeuë, la premiere mention de creer vn Dictateur fut mise lors en auant. Mais en quelle annee, ny souz quels Consuls, par ce qu'ils estoiẽt du party des Tarquiniẽs (car celà se dit aussi) il y-a peu de certitude: Ny l'on ne sçait point bonnemẽt qui fut le premier Dictateur. Trop biẽ trouue-ie dans quelques auteurs tres-anciens, T. Largius auoir esté celuy-là; & Sp. Cassius general de la caualerie. Et pource qu'on les eslisoit de ceux qui auoient esté Consuls, d'autãt que le statut de la creation du Dictateur le vouloit ainsi; celà me fait croire, que Largius lequel l'auoit desia esté, fut plustost donné pour bride & superintendant des Consuls, que non-pas M. Valerius enfant de Marcus, & petit-fils de Volesus, qui n'estoit point encore paruenu à la dignité Consulaire. Que si on vouloit nommément eslire vn Dictateur de ceste maison, Ils eussent plustost choisy le pere de M. Valerius, personnage de vertu esprouuee, & consulaire quant & quant. Si tost que le premier Dictateur fut creé à Rome, quand lon veit porter deuant luy les haches, le commun peuple fut saisy d'vne grand' crainte, qui rendit vn chacun plus soupple & obeïssant à ce qu'il diroit: Car il n'y auoit pas ainsi qu'aux Consuls, vsans chacun d'eux de la mesme puissance & autorité que son compagnon, vn recours ny appellation de l'vn à l'autre; Ny autre expedient en maniere quelconque, sinon d'estre prompt & soigneux de bien obeir. Le Dictateur ainsi creé à Rome apporta beaucoup d'espouuentement aux Sabins, Pourautant qu'ils cuidoient celà tout expres auoir esté fait pour l'amour d'eux; Au-moyen dequoy ils enuoiẽt des deputez parler de la paix; qui requirent le Dictateur & le Senat, de vouloir pardonner à des ieunes gens volontaires la faute qu'ils auoyent commise. On leur fit responce qu'on pouuoit de vray pardonner aux ieunes: mais aux vieillards non; qui alloient semans vne guerre d'vne autre. On ne laissa toutesfois de traiter de la paix, laquelle ils eussent impetree s'ils se fussent voulu condescendre à payer les fraiz qui auoient esté débourcez pour la guerre: Car c'estoit l'vne des demandes du Senat: Tellement qu'elle leur fut denoncee. MAIS TOVT L'AN SE passa comme en vne trefue muette, sans remuer aucune chose souz le Consulat de Seruius Sulpitius, Et M. Manlius Tullius; ouquel ne fut rien fait digne de memoire. T. EBVTIVS, & C. Vetusius le furent apres; durant lesquels on assiegea Fidenes; prit Crustumerie; Et Preneste se sousleua des Latins pour se donner au peuple Romain. Alors la guerre Latine couuee desia par quelques ans ne tarda plus longuement à s'esclorre. Le Dictateur A. Posthumius, & T. Ebutius general de la caualerie, auec vne grosse puissance de gens de pied & de cheual s'estans aduancez iusqu'au lac de Regille, au territoire Thusculan, se rencontrerent auec l'armee des ennemis. Et pource qu'on auoit entendu les Tarquiniens y estre en personne, la colere ne se peut moderer qu'ils ne vinssent aux mains d'abordee Au-moyen dequoy le conflit fut aussi plus aspre & cruel que nul des autres precedens: D'autãt que les chefs non seulement y entreuindrent de leur conseil pour cõduire l'affaire, mais cõbatãs outre ce de leur propre corps s'attacherẽt à vne braue meslee: Et si pas vn des principaux de l'vne ny de l'autre part, fors le Dictateur Romain, ne s'en alla sain & sauue de la bataille, sans receuoir quelque blessure. Cõtre Posthumi⁹

Le premier Dictateur, & general de la caualerie.

Le Dictateur souuerain magistrat à Rome, dont on ne pouuoit appeler: mais il ne duroit que six mois.

IX. Consf. M. 3462. R. 253.

X. Consf.

Second Dictateur l'an de R. 254.

Cruelle bataille pres le lac de Regille, maintenãt le lac de saincte Prassede, ou saincte Seuere.

qui estoit au premier front encourageant & mettant en ordre les siens, Tarquinius le Superbe combien que desia fort pesant & cassé à cause de l'aage, s'en vint neantmoins à bride abatuë; mais ayant esté accueilly & frappé desflanc, il fut recoux par ses gens, & mis en lieu de sauueté. A l'autre pointe Ebutius general de la cauallerie, auoit decoché contre Octauius Mamilius, dont il s'apperçeut aussi-tost; & se preparant pour le receuoir poussa son cheual alencontre d'vne telle impetuosité & roideur, car ils se vindrent entrechoquer à tout leurs lances de si droit fil, qu'Ebutius eut le bras persé d'outre en outre; et Mamilius fut blessé à la poictrine. Toutesfois les Latins le receurent soudain dans le second reng: Et Ebutius ne pouuant plus soustenir son glaiue du bras nauré, se retira de la meslee. Le chef des Latins ne s'estant en rien estonné de sa blesseure, r'allie ses gens au combat: Et pource qu'il voyoit les siens esbranlez, fait approcher le regiment des banniz Romains que conduisoit le fils de L. Tarquinius: lequel par son animosité combattant d'vn plus grand' effort pour auoir esté priué de ses biẽs & de son pays, remit sus & maintint quelque temps la meslee. Tellement que les Romains desia commençoient à reculer de ce costé là: Quant M. Valerius frere de Publicola aiãt apperceu ce braue ieune Tarquinien se presentant ainsi tout au premier front des banniz; enflambé quant & quant de la gloire de sa maison; afin que par la mesme famille à qui les Rois dechassez auoient tant aquis de loz & honneur, eux ayans d'abondant esté mis à mort, le leur redoublassent; donne des esperons viuement au cheual, & s'en va droit la lance baissee contre le Tarquinien. Il n'attendit pas le coup de son ennemy qui venoit de telle furie, ains se retire en arriere dedans le bataillon des siens: Et là dessus vn simple soldat ayant pris au passer par le flanc, Valerius qui s'estoit trop inconsiderément desbandé à la charge, le passe de part en part, sans que pour le coup le cheual s'arrestast de courir; au-moyen dequoy le Romain tomba à bas, & ses armeures dessus luy, rendãt les abois de la mort. Le Dictateur Posthumius voiãt vn tel personnage par terre; les banniz furieusement s'aduancer au grand trot; & les siens esperduz tous prests à tourner le doz; donne le mot à la compagnie de gens esleuz qu'il auoit aupres de soy pour sa garde; Que tous ceux qu'ils verroyent fuyr, ils les traictassent cõme ennemis. Et ainsi par vne contre-crainte les Romains tournerent visage; Si que le combat fut restauré de nouueau. L'enseigne coronnelle du Dictateur commeça lors à mener les mains; & tous fraiz de corps & courage chargeans les bannis ja recreuz en font vne piteuse boucherie. Là encore se renouuelle la meslee entre les hommes de marque Car soudain que le chef de l'armee Latine apperceut le bataillon des banniz sur le point de se mettre en route; il prend auec soy quelques esquadres des bandes ordonnees pour le secours, & les meine en diligence au premier front. Mais T. Herminius l'vn des Lieutenans les ayant descouuers marchans en bataille, & par-my eux remarquant à peu prez Mamilius au magnifique equippage de son harnois & cotte-d'armes, le va charger biẽ d'vn plus grand effort encore que peu au-parauant n'auoit fait le general de la caualerie; car d'vn seul coup l'ayãt par le costé persé d'outre en outre, il le mit à mort. Et comme il vouloit despoüiller le corps, fut aussi frappé d'vn dard court & aigu; dont, ayant tout victorieux esté remporté dans le camp, il expira au premier appareil. Le Dictateur là dessus s'en vient à bride abbatuë vers les gens de cheual: les requiert & conjure de vouloir mettre pied à terre, & prẽdre sur eux le combat; parce que l'infanterie estoit si recreuë qu'elle n'en pouuoit plus desormais. Ils obeirent au commandement; & se iettans des cheuaux à bas, accourent comme s'ils eussent eu des aisles à la teste du bataillon; où ils presentent leurs escuts au-deuant des premiers qui couuroient les enseignes. L'infanterie reprend tout soudain courage quant

M. Valerius tué par vn simple soldat incogneu.

De tuer ainsi les fuyars a esté souuent practiqué des Romains.

Mamilius mis à mort, & Herminius qui l'auoit, tué quant & quant.

Grãd secours encore de gens de cheual.

ge, quant elle veit les principaux de la noblesse se rendre égaux au combat auec eux; & s'exposer à receuoir leur part du peril : Tant que finablement les Latins furent repoussez, & leur bataillon esbranlé mis en routte. Aux gens de cheual on rameine lors leurs montures pour les chasser & poursuiure; & ceux de pied les suiuirent. On dit que le Dictateur n'oubliant chose quelconque de tout ce qui se pouuoit esperer de secours diuin & humain, voüa vn temple à Castor : Et promit de grands recompences aux soldats, qui le premier, qui le second, entreroit dans le camp ennemy. Surquoy les Romains monstrerẽt vne telle ardeur, que de la mesme impetuosité & effort qu'ils les auoient mis en fuite, ils gaignerẽt leur logis encore. En ceste sorte fut combatu pres le lac de Regille; dont le Dictateur, & le general de la cauallerie à leur retour triompherent à Rome. Les trois annees subsequentes il n'y eut ne paix du tout asseuree, ne guerre ouuerte. Les Consuls furent Q. Clælius, & T. Lartius. Puis A. Sempronius, & M. Minutius; souz lesquels le temple de Saturne fut dédié; & la feste des Saturnales instituee. A. Posthumius, & T. Virginius les suiuirẽt: En laquelle annee ie trouue dans quelques auteurs que fut dõnee la dessus-dite bataille: & que Posthumius, pource qu'on tenoit son compagnon pour suspect, s'estant demis de son magistrat, auroit de là esté creé Dictateur. Tant d'erreurs sur la datte des tẽps nous embroüillẽt; se trouuans les officiers autremẽt ordõnez enuers les vns que les autres : De maniere que parmy vne si longue antiquité non seulement des choses, mais des auteurs aussi, mal-aisément pouuez-vous discerner qui ont esté les Consuls, selon quelques vns; Ne ce qui peut auoir esté exploicté en chacune annee. A. Claudius puis-apres, & P. Seruilius furent Consuls. Ceste-cy est fort memorable pour les nouuelles qu'on eut de la mort de Tarquinius; lequel deceda à Cumes; où apres que la puissance des Latins fut mise au bas, il s'estoit retiré par-deuers le tyran Aristodemus. Ce qui rehaussa bien le menton aux peres, & au menu peuple pareillement. Mais la ioye en ceux-là se monstra par trop insolente: Car les grands commancerent à gourmander la cõmune, que iusqu'à ce iour là ils auoient euë en fort grand respect. En la mesme annee la Colonie Signienne que le Roy Tarquinius auoit establie, fut repeuplee de nouueau, & remise sus: A Rome les Tribuz augmentees à trente-vne : Et le temple de Mercure dédié le quinziéme de May. Auec le peuple des Volsques durant la guerre Latine n'y auoit eu ne paix, ne guerre : Car ils auoient leué des gens pour enuoyer au secours des Latins, si le Dictateur Romain ne se fust aduancé. Et il se hasta de vray, de pœur d'auoir à combatre contre les vns & les autres tout à vne fois. En haine dequoy les Consuls menerent les legions sur les terres des Volsques; lesquels ne se doutans point qu'on se voulust resentir de leur deliberation, demeurerent soudain estonnez de ceste inopinee venuë. Tellement que n'ayans tenu conte de s'armer d'heure, ils donnerent trois cens ostages; tous enfans des meilleures maisons de Core & de Pometie : Et par ce moyen les Legions furẽt remmenees de là sans rien faire. Bien-tost apres se voyans deliurez de crainte, ils retournent sur leurs premieres brisees: & se preparẽt de nouueau tacitement à la guerre; s'estans liguez auec les Herniques: Depeschent quant & quant ambassades de toutes pars pour reuolter le Latium. Mais la fresche perte & descõfiture n'agueres receuë pres le lac de Regille, les auoit si fort enflambez de courroux & de haine, contre quiconque leur voudroit mettre en teste de reprendre les armes; qu'à grand' peine s'abstindrẽt-ils d'outrager les ambassadeurs. S'en estans saisis ils les menent à Rome, & mettẽt entre les mains des Consuls; qui découurirẽt par là cõme les Volsques & les Herniques ourdissoiẽt la guerre aux Romains. Le raport en aiãt esté fait au Senat; ce deuoir fut si agreable aux Peres, qu'ils renuoierẽt sur le chãp aux Latins bien six mille des leurs qu'ils tenoiẽt prisonniers.

Les Latins du tout mis en routte, & leur camp pris.

XI. XII. & XIII. Consulats. M. 3466. R. 257

XIIII. Consul. M. 3467. R. 258.

La mort de Tarquinius en son extreme vieillesse.

Signie ville en la terre de labour, auiourd'huy *Segna*.

XXXI. Tribuz à Rome, & le temple de Mercure dédié.

Herniques habitoient és rochers de la terre de labour: la ville capitale est Anagnie.

Honnestetes reciproques des Romains & Latins.

Et au regard de l'alliãce qui leur auoit presqu'à perpetuité esté desniee, en remirent la resolution aux prochains consuls. Les Latins à la verité furent merueilleusemẽt aises d'en auoir vsé de la sorte; & eurent en grãde estime les autheurs de la paix: Enuoyerent au reste vne coronne d'or en pur don à Iupiter au Capitole. Auec les deputez & le present, vindrent aussi grand nombre des captifs qu'on auoit renuoyez; lesquels s'en allerẽt droit au logis de leurs maistres, pour les remercier du gracieux traictement qu'ils leurs auoient fait, & du respect à eux porté en leur defortune. Et là dessus contractent vne ferme accointance pour l'aduenir: De maniere qu'onques auparauant les Latins ny en public, ny en particulier ne furent plus cordiallement vniz & liez auec l'empire Romain. Mais cependant la guerre des Volsques les menaçoit de fort prez: Et la ville en diuorce auecques soy mesme brusloit d'vne malueillance intestine, entre le Senat & le commun peuple; Principalement à cause des endebtez. Murmuroient, qu'apres auoir à la campaigne combatu pour la liberté & accroissement de l'empire, estans de retour à la maison, ils fussent faits captifs, & oppressez par leurs citoyens propres. La liberté des petits estre plus asseuree à la guerre, que non pas à la paix; parmy les ennemis, que les citoyens. Ceste rancune ne croissant qu'assez de soy mesme; fut d'abondant allumee par la pitoyable misere d'vn pauure quidam; homme desia fort aagé: Lequel estant euadé des prisons, se vint ietter en plein marché, auec toutes les marques & enseignes d'honneur de ses ancestres: Son habillement deschiré & moisy: la chere plus piteuse encore; d'vn corps pasle, defait, maigre, & descharné iusqu'aux oz: auec vne longue barbe, & les cheueux de mesme, tous herissez; qui le rendoient effroyable à guise d'vne beste sauuage. On le recognoissoit neantmoins en ceste si grande deformité, pour auoir eu autrefois charge de gens de guerre, & fait tout plein de belles choses, dont il estoit là extollé au peuple, pour l'esmouuoir à compassion. Et luy de son costé, monstroit sa poittrine toute marquee de cicatrices, portans tesmoignage des belles rencontres ou il s'estoit trouué en quelques endroits. On luy demande d'ou luy estoit prouenue ceste affliction & pauureté, la multitude s'estant espanduë autour de luy comme presqu'en vne harrengue publique; & il fait responce: QVE lors qu'il portoit les armes en la guerre contre les Sabins, il n'auoit non seulement peu rien recueillir de ses possessions, à cause des continuelles courses, pilleries & fourragemens; mais que sa cense fut bruslee aussi; tous ses biens saccagez; le bestail emmené; & luy si sur-chargé de tributs & impositiõs en vne saison mal commode, qu'il n'y pouuoit pas satisfaire. A raison dequoy il auroit esté contraint de creer plusieurs debtes, lesquelles s'estans accreuës & amoncelees d'vsures, l'auoient en premier lieu despouillé de l'heritage de ses pere & ayeul; puis apres de tout ce qu'il pouuoit auoir d'ailleurs: Et finablement seroit paruenu ce mal, comme vne peste & contagion qui va tousiours gaignant pays, iusqu'à sa personne. Qu'il auroit esté tiré de son creancier, non à le seruir, mais à de cruels fers & entraues, tout ainsi qu'vn fuitif esclaue; & à vne gehenne & bourrellerie: Et quant & quant monstre son doz tout diffamé de marques fresches encore, des coups de fouët qu'il auoit receuz. CES choses veuës & ouyes, se leue vne grande clameur, & l'esmeute ne se contient plus desormais dedans le pourpris de la place, ains s'espand çà & là par la ville. Ceux qui estoient aux liens, & les deliurez, sortent dehors de toutes parts, & se presentant en public, implorent l'aide & secours du peuple, qu'il les prist en sa sauuegarde. En nul lieu ne leur manque vn adioint volontaire de sedition. L'on accourt à grands criz de costé & d'autre en plusieurs troupes par toutes les ruës droit à la place; la ou les Patriciẽs qui d'auẽture y estoiẽt lors, tombent és mains de ceste foulle, en tresgrand danger de leurs vies: Car l'õ ne se fust

Vne corõne d'or offerte par les Latins à Iuppiter Capitolin.

Discords du cõmun peuple auec la noblesse pour raison des debtes.

Pitoyable exẽple d'vn endebté qui excite vne sedition.

se fust pas abstenu de les outrager, si les cõsuls P. Seruilius, & Ap. Claudius n'y fussent soudainement arriuez pour appaiser le tumulte. Mais la multitude en se retournant deuers eux leur mõstre ses fers & entraues, ensemble tels autres mauuais traictemens. Que c'estoit la belle recompense qu'ils auoient meritee: Leur reprochans qui deça, qui dela, les seruices par eux faits à la guerre: & les requierent plus auecques menaces que de prieres d'assembler le Senat: Puis comme s'ils d'eussent estre reformateurs & arbitres du conseil publique, entourent de tous costez le parquet. Quelques patriciens en petit nombre, qui de fortune s'estoient la rencontrez, se rengẽt aupres des Consuls: Et vne frayeur forlonge le reste non seulemẽt de la cour, mais de la place aussi: Parquoy il ne se pouuoit rien determiner pour le peu de Senateurs qui estoient assemblez: dont ils commancent à souzpeçonner qu'on les abusoit, & tiroit la chose en longueur. Que ceux des Peres qui se trouuoiẽt pour lors absens, l'estoiẽt nõ par cas fortuit ou par crainte, mais de propos deliberé pour esuanouir l'affaire en fumee. Que les Consuls d'autre-part ne faisoiẽt que reculler; & que sans doute on se mocquoit de leur misere. Tellement que desia les choses estoient reduittes à ce point, que peu s'en falloit que le respect mesme & authorité des Consuls ne peust plus arrester la furie de ces gens mutinez; Quant les peres ne saichans bonnement si le retarder ou venir leur estoit le plus dangereux; se transportent finablement au Senat: lequel assemblé, non seulement les Patriciens entr'eux, mais les Consuls encore ne se trouuerent point d'accord: Pourautant qu'Appius d'vn n'aturel haut à la main, voulloit nommeement decidder ceste esmeute par la puissance Consulaire: Qu'en ayant fait empoigner vn ou deux tous les autres se tiendroient coy: Et Seruilius plus propre aux remeddes gracieux & benins, iugeoit estre plus seur & aisé beaucoup de fleschir par douceur des courages ainsi irritez, que de les penser rompre de force. Sur ces entrefaictes, voicy arriuer vn autre bien plus grand effroy par quelques cheuaucheurs Latins, qui à toute bride apportent des nouuelles fort partroublees. Que les Volsques s'en venoient auec de grosses forces droit à Rome. Celà ouy; tant auoit la dissention my-party la cité; esmeut bien contrairement les peres & le commun peuple. Cestui-cy tressaillant de ioye, d'alleguer que c'estoient les Dieux qui vouloient chastier l'arrogance des peres; & s'exhortẽt l'vn l'autre de ne se vouloir laisser enrooller: pourautant qu'il leur valloit mieux perir auec tous les autres ensemble, que non-pas seuls. Que les Patriciens si bon leur sembloit sortissent dehors, & prissent les armes; à ce que ceux la mesmes participassent aux dangers de la guerre, qui en receuoient les pris d'honneur, & les proffits. Au rebours la cour toute triste, & pressee de double crainte; tãt du citoyen que de l'ennemy; prie Seruilius le Consul, qui estoit de meurs plus faciles & agreables au commun peuple, de voulloir deliurer la chose publique, assiegee de tant de frayeurs. Le Consul ayant licentié le Senat, s'en vient haranguer la commune: Luy remõstre; QVE les peres n'auoient autre soing que de pourueoir à son soullagemẽt: mais qu'estans apres à deliberer sur le fait de ceste, plus grande de vray que tout le surplus, & neãtmoins portion de la ville, seroit suruenue vne alarme qui concernoit égallement toute la chose publique. Ny auoir moyen, les ennemis estans desia à leurs portes, de vacquer à chose quelcõque premier qu'on n'eust aduisé de la guerre: & quand bien il y en auroit tant soit peu de loisir, si n'estoit il pas bien seant au peuple de reffuser à prẽdre les armes pour la patrie auãt que d'en toucher la recompense: Ne si conuenable non-plus & honeste aux Peres, d'auoir ainsi precipitement remedié à l'affliction & pauureté de leurs cõcitoyens par vne crainte forcee, comme tout incontinent apres de leur bon gré & vouloir. Et là dessus confirme son propos par vn edit, à ce qu'on y adiouxtast plus de foy. Deffen-

Les consuls appaisent la sedition.

Les consuls de differents aduis selon la diuersité de leur naturel.

Remonstrances du Consul Seruilius au peuple pour le radoucir.

Les lettres d'estat qu'on apelle, se r'aportét aucunement à cecy.

dant tres-expressément que personne n'eust desormais à tenir emprisonné, ne lyé aucun citoyen Romain, qui l'empeschast de se pouuoir faire enroller des Consuls: Et que nul ne se peust emparer des biés d'vn soldat, ce-pendát qu'il seroit au camp; ne les vendre: Arrester pareillemét ses enfans, ne les enfans de ses enfans. Aussi-tost que cest edict fut publié, les detenuz pour debtes qui estoient presens, donnent leurs noms: Et de tous les endroits de la ville accourt au marché vne grosse foulle de peuple, qui sortoyent hors de leurs maisons pour prester le serment; puis que le creancier n'auoit plus de pouuoir de retenir son debteur. Ceste trouppe se trouua grande; & en toute la guerre des Volsques autres quelconques ne monstrerent plus de deuoir ne vaillance qu'ils firent. Le Consul donques tire son armee dehors contre l'ennemy; & s'en loge à peu de distáce. La nuict ensuyuant puis-apres, les Volsques se confians sur la discorde des Romains, s'en viennét pour tenter leur camp, si d'auenture à la faueur de l'obscurité quelques vns se voudroient aller rédre à eux; ou brasser quelque menee & trahison. Les escouttes s'en apperceurent, & le camp resueillé ayant eu le mot, chacun court aux armes: Tellement que ce premier coup d'essay reüscit aux Volsques à neant. Le reste de la nuict se passa en repos d'vne part & d'autre: Mais tout aussi-tost qu'il fut iour, les Volsques ayans comblé le fossé des Romains donnent l'assaut au rempar. Et ja de tous les endroits d'iceluy arrachoit-on la pallissade, les fassines, & autres materiaux dont il estoit composé; Quand le Consul, combien que tous à l'entour de luy, & mesmes les endebtez pardessus les autres, demandassent à grands criz & clameurs le mot du combat; apres auoir tardé quelque peu pour esprouuer quel seroit leur courage, & qu'il eut congneu leur ardeur assez grande, ayant finablement donné le signal, lasche dehors ses soldats tous entalentez de bien faire. Les ennemys furent repoussez d'abordee; & tant que l'enfanterie les peut suiure en fuyant, leur donna viuement la chasse: Mais les gens de cheual les menerent battant iusques dans leur camp; où soudain les Volsques aians esté enueloppez par les Legions, l'espouuentement les en dechassa encore: Parquoy il fut pris & saccagé. Le iour ensuyuant les Legions approchees de Suesse Pometie où les ennemis s'estoyent retirez; la place fut prise en peu de iours, & abandonnee au pillage; dequoy les soldats qui estoyent pauures & necessiteux se refirent vn peu; & le Consul auec vne grand gloire & reputation r'amena l'armee victorieuse à Rome. Les deputez des Volsques Ecetraniens, apres la prise de Pometie craignans qu'on ne leur voulust aussi courir sus, le vindrent trouuer en chemin; ausquels de l'ordonnance du Senat la paix fut octroyee; mais leur territoire osté. Et tout incontinent apres les Sabins donnerent quelque effroy à Rome: Car à la verité ce fut plustost vn tumulte que guerre. Or les nouuelles vindrent de nuict à la ville, que l'armee des Sabins estoit venuë courre iusques à la riuiere du Teueron: Pilloit, saccageoit, & brusloit tout le plat païs. Soudain lon y enuoya toute la caualerie, souz la conduite de A. Posthumius, qui n'agueres auoit esté Dictateur à la guerre Latine: Et le Cósul Seruilius le suyuit auec vne trouppe de piettons esleuz. Les gens de cheual en surprirent tout plein d'escartez ça & là au fourrage: Et de l'autre part la Legion Sabine ne peut resister au bataillon des Romains: Car estans harassez de la longue traicte, & d'auoir roddé tout le long de la nuict apres le butin; la plus grand part s'estans rempliz outre mesure & de viande & de vin, ne se trouuerent assez de vigueur seulement pour se mettre à la fuitte. Ainsi en vne seule nuict la guerre des Sabins ayans esté annoncee & finie; le lendemain que la ville se retrouuoit comme en vne esperance asseuree de n'auoir plus affaire nulle part; voicy les deputez des Aurunciens qui s'en viennent aborder le Senat, denonçans la guerre si lon ne se deportoit des terres des Volsques. Et quant & eux, leur

Le commun peuple fort aisé à apaiser pour tát soit peu de gratification des superieurs.

Defaite des Volsques, & saccagement de leur camp. Auiourd'huy Sesse.

Course des Sabins, mais défaits aussi-tost.

armee

armee s'estoit mise aux champs: Le bruit delaquelle ia descouuerte és enuirōs d'Aricie mit en tel trouble & confusion les Romains, qu'on ne prit le loisir, ny de recueillir les voix des Peres chacun en son reng, ne de donner quelque gracieuse responce à ceux qui venoient à main armee: Tant ils furent hastifs à prendre les armes. On s'en va audeuant en bataille iusqu'à Aricie; Et non guere loing de la viennent aux mains les vns contre les autres; là ou par vne seule rencontre furent les Aurunciens mis en routte. Ceux cy defaits, le peuple Romain se voyant en si peu de iours auoir obtenu la victoire de tant de guerres, attendoit que le Consul accomplist ses promesses, & le Senat luy tinst ce qu'il luy auoit accordé; Quant Appius, & par vne arrogance naturelle qui estoit en luy; & pour faire que son compaignon manquast de parole, se met le plus rigoureusement qu'il peut à vuider les causes des debtes. Outre plus, ceux qui auparauant auoient esté arrestez pour-ce mesme fait, estoiēt de nouueau remis és mains de leurs creāciers; & en emprisonoit on d'autres encore. Ce qu'aduenant à quelque soldat, il en appelloit à l'autre Consul; & pour ceste cause l'on se retiroit de toutes pars à Seruilius; auquel ils ramentevoient ses promesses; reprochoient les seruices par eux faits à la guerre, & les playes qu'ils y auoient receües; le requerās d'en faire son rapport au Senat; ou que luy mesme comme Consul prist la protection de ses citoyens; & de ses Soldats comme general de l'armee. Cela de vray le mouuoit asses, mais l'affaire le contraignoit de temporiser: Pourautant que non seulement son compaignon, mais toute la ligue de la noblesse auoit espousé le party contraire. De maniere que voulant ainsi nager entre deux eaux, il ne peut euiter la hayne du peuple, & si n'acquit pas pour cela la bonne grace & faueur des Patriciens; qui le reputoient homme mol & ambitieux en son magistrat; & la commune vn abuseur: Parquoy en brief il monstra bien d'auoir esgallé la malueillance d'Appius. Vng debat d'ailleurs, estoit desia suruenu entre les Consuls à qui desdieroit le temple de Mercure; lequel differend le Senat renuoya au peuple: Et ordonna quant & quant que celluy à qui il adiugeroit ceste dedicace eust la charge des viures; establist la communauté des marchans, & en celebrast la solennité au lieu du Pontife. Le peuple la deféra à M. Lectorius Centenier de l'enseigne corōnelle: Ce qu'on peut biē aiseemēt cognoistre auoir esté fait non tant pour honnorer celuy à qui l'on donnoit vne charge excedant sa condition & portee, Que pour faire vergōgne aux Consuls: L'vn desquels pour ceste occasion, & les peres pareillemēt, vindrēt à s'aigrir contre la commune. Mais le courage luy estoit creu; si bien quelle se met à proceder tout d'vne autre voye que du commēcement elle n'auoit deliberé. Car ne s'attēdant plus à aucun secours ne des Consuls ne du Senat; s'ils voioient tirer en Iustice quelque debteur, soudain ils accouroiēt de toutes parts; sans qu'a cause du bruit le Iugement peust estre entendu; Ny que personne voulust obeir à rien de ce qui auoit esté ordonné. Tout y alloit de viue force; la crainte & le danger de la liberté estans entierement renuersees par les debteurs sur leurs creanciers, quand plusieurs tous de compagnie s'alloiēt iecter sur vn seul pour l'outrager en sa personne. La dessus suruient d'abondant vne alarme de la guerre Sabine: Et ayant esté fait le ban pour leuer des soldats, personne ne se voulut faire enrooller; Dont Appius comme forcené se tormentoit, & detestoit l'ambition de son compagnon, qui par vn silence flateur du peuple, vendoit à beaux deniers comptans la chose-publique; y adiouxtant qu'outre ce qu'il n'auoit voulu faire aucun droit sur les debtes, il ne tenoit pas cōpte mesme suiuant l'ordonnance du Senat de la monstre des gens de guerre: Pour cela neantmoins, que le seruice de la chose-publique ne demeuroit pas; ny l'authorité consulaire ne seroit mise souz les pieds; Car il se constitueroit seul plus tost protecteur de sa

Diligēce des Romains à prendre les armes.

Felonnie d'Appius enuers le peuple.

Chose dangereuse en vn estat de vouloir nager entre deux eaux.

Dedicace du temple de Mercure patron des marchans.

Grand mutinemēt entre le peuple, & la noblesse.

dignité, & de celle des Peres. Et comme vne fort grand' foulle de peuple enflambee de l'insolence l'enuironnast à toutes heures, & luy fust sans cesse aux oreilles, en ayant remarqué vn sur les autres principal autheur de la sedition, il commanda de le saisir: Mais comme les sergens l'entrainassent desia, il en va appeller. Toutesfois le Consul n'eust pas laissé de passer outre (car il n'y auoit point de doubte que le peuple ne leust absouz sur le champ) si son opiniastreté endurcie, n'eust bien qu'à peine esté vaincue, plus par la prudence & authorité des principaux Patriciens, que par les crieries & menaces du peuple. Tant il luy restoit de courage pour ne se soucier de sa maluueillance & indignation. Ce neantmoins le mal croissoit de iour à autre, & ne proceddoit on plus desia par remonstrances ny clameurs ouuertes, ains ce qui estoit bien le plus dangereux, par monopoles, entre veuës, & conferences secrettes. Finablement les Consuls odieux au peuple, sortirent de leur magistrat: Seruilius ny aux vns ny aux autres, mais Appius singulierement agreable aux peres. A. VIRGINIVS & T. Vetusius entrerent en leur place: Et le peuple alors incertain quels il pourroit auoir ces Consuls, commance à s'assembler de nuict, partie és Esquilies, partie en l'Auentin; à fin de ne se trouuer surpris de doubte & irresolution à la place, & ne faire fortuitement toutes choses à la vollee. Les Consuls iugeans cela deuoir estre d'vne consequence mauuaise, comme à la verité il estoit, en font leur rapport au Senat: Mais il ny eut moyen de recueillir les voix par ordre, tant la chose fut receuë tumultueusement, auec criz de tous costez & vne indignatiõ des Peres; Que ce qui se deuoit executer par l'authotiré des Consuls, ils en voulussent reiecter au Senat toute l'enuie & malueillance. Que certes si en la chose-publique il y auoit des magistrats tels comme ils deuoient estre, il ny auroit en toute Rome autre Consultation que la publique: Mais maintenant en mille cours, & parlemens, puis que ces conuenticules se faisoient ainsi, les vns és Esquilies, les autres en l'Auentin, l'estat estoit respandu & dissipé. Et vrayement vn tel homme qu'Appius Claudius (aussi cela estre plus que Consul) eust bien tost escarté ces illicites assemblees. Les Consuls repris & tanssez, comme ils demandassent ce quils deuroient faire (car ils ne se porteroient en chose quelconque plus lentement ne mollement qu'il ne plairoit au Senat) on leur ordonne de faire la plus rigoureuse leuee qu'il seroit possible; pourautant que le peuple par trop de repos & oisiueté deuenoit ainsi insolent. A l'issue de la cour, les Consuls montent au tribunal, d'ou ils font appeller nom par nom les plus ieunes. Et comme personne ne respondist, toute la multitude espandue à lentour comme à vne haregue publique, declare à haute voix qu'on ne les tromperoit plus: Et que les peres ne tireroiẽt iamais vn seul Soldat d'eux si on ne leur tenoit promesse: qu'à chacũ sa liberté deuoit estre rẽdue premier q̃ leur mettre les armes au poing; afin d'en cõbattre pour la Patrie, & leurs cõcitoyens; nõ pas pour leurs seigneurs & maistres. Les Cõsuls sçauoient biẽ ce qui leur auoit esté ordonné du Senat; Neãtmoins pas vn de tous ceux qui parloient si brauement à huis clos, n'estre la present pour participer au malgré qu'õ leur en sçauroit: Et se voioit tout euidemmẽt preparer vn cruel debat auec la cõmune. Au moyen dequoy deuãt qu'en venir à toute rigueur, ils aduiserent d'aller derechef au conseil: Là ou tous les plus ieunes Senateurs prennent hastiuement leur vollee droit à leurs sieges, insistans qu'ils se demissent de leur magistrat, & quittassent la charge ou ils estoient constituez, puis qu'ils n'auoient le cœur de la maintenir & deffendre. L'affaire asses bien pesé en l'vne & l'autre partie, finablement les Consuls: AFIN peres cõscripts (dient ils) que vous n'en puissiez cy-apres pretendre cause d'ignorãce, voicy vne fort grosse seditiõ qui s'apreste; Parquoy nous vo⁹ requerõs, que ceux qui se mõtrent si échauffez

XV. Cons. M. 3468. R. 259.

Sedition du peuple cõtre les Consuls.

à nous

à nous reprocher nostre lascheté, nous assistent en faisant la leuee: Nous-nous conduirons, puis qu'il vous plaist, selon leur opinion & aduis. Et la dessus retournēt au Tribunal; là où ils font tout expressémēt appeller l'vn de ceux qu'ils voioiēt là presēs. Cōme il fist de l'oreille sourde, & qu'vne troupe de quelquesvns se fust rēgee autour de luy pour engarder qu'on ne luy meffist, les Consuls enuoyent vn Licteur pour le prēdre; lequel ayant esté vertement repoussé; Alors ceux des Peres qui assistoiēt aux Consuls se mettans à crier que c'estoit vn acte trop indigne, descendent en haste du Tribunal pour donner aide & confort au Licteur: Enuers lequel la cōmune n'ayant attempté autre chose sinon de l'empescher en sa capture, s'addressa bien & beau aux Patriciens: mais par l'interposition des Cōsuls qui y accoururēt la noise fut appaisee; en laquelle toutesfois sans coup de pierre ny de baston y auoit eu plus de criaillerie & courroux, que de violēce & outrage. Le Senat sur ce assemblé tumultuairemēt à la haste, on consulte encore en plus grande confusion & desordre: Car ceux qui se pretendoient auoir esté offensez requerans qu'on en informast, & fust le procez fait & parfait aux coulpables; tous les plus impetueux & soudains le decernerent, non tant par voix opinatiue, cōme par crier & mener grand bruit. A la parfin leur collere s'estant r'assise, cōme les Consuls reprochassent qu'il n'y auoit guere plus de sagesse & de meureté à la Cour qu'à la place, on commēça à demander les aduis par ordre: lesquels se trouuerent de trois diferētes sortes. P. Virginius ne voulāt profaner l'affaire ne le faisoit pas tout vn-mesme, ains vouloit qu'on eust seulemēt esgard à ceux qui souz l'asseurāce des promesses de P. Seruilius auoiēt porté les armes à la guerre contre les Volsques, les Auruncieś, & Sabins. T. Largius; Que ce n'estoit pas le temps de n'entendre sinon à recōpenser les seruices; tant le menu peuple estoit abismé de dettes, qu'il ne seroit possible de le cōtenir, si lon ne pouruoioit generalemēt à eux tous: Car si d'auenture on faisoit vn meilleur party aux vns qu'aux autres, ce seroit plus allumer la sedition, que de l'assoupir & esteindre. Appius Claudius fort criminel de sa nature, & deuenu encore plus aigre, d'vn costé pour la haine qu'il portoit au peuple; de lautre par les loüanges dont l'enfloient les Patriciens: Tant de mutineries (dit-il) ne procedēt pas, Messeigneurs, ny d'affectiō ny de pauureté, mais d'vne desbordee licēce: Car la cōmune fait plustost ainsi du cheual eschapé pour se sentir trop grasse & à son aise, qu'elle ne se desespere auec occasiō. Tout ce mal prouenir des appellatiōs. Le pouuoir des Cōsuls n'estās que menaces friuoles, & nō vne autorité absoluë; puis qu'il estoit loisible d'en appeler deuāt ses propres cōplices à vn mesme crime & forfait. Créōs dōc vn Dictateur duq̄l il ne soit permis d'appeller: Biētost se r'asserra ceste fureur dōt tout est maintenāt en feu & en flāme. Et q̄ quelcū me viēne lors repousser vn Licteur quāt il verra que la peau de son doz, voire sa vie sera au pouuoir & dispositiō de celuy-là seul dōt il aura voulu violer le pouuoir. A plusieurs de la cōpagnie sembla ceste opiniō d'Appius bien horrible & cruelle, cōme à la verité elle estoit: Et d'autre part celle de Virginius & de Largius d'vne trop grād' cōsequence; mesmemēt celle de Largius, qui vouloit faire perdre aux creāciers ce qu'ils auoiēt presté de bōne foy. De sorte que l'aduis de Virginius sembla mieux tenir le millieu, & estre moderé entre l'vn & l'autre. Mais par les brigues & menees de ceux qui ne regardoiēt qu'à leur particulier interest; chose qui a tousiours grādement nuit & nuira à ce qui cōcerne le bien public, Appius l'emporta: & peu s'en fallut que luy mesme ne fust creé Dictateur. Ce qui eust certes acheué d'alienër la commune en vne tres-dangereuse & mal-propre saison; que de fortune les Volsques, les Eques, & les Sabins se trouuerent auoir de compagnie pris les armes. Mais les Consuls & les plus anciens Senateurs tindrēt la main, que ceste charge de soy fort dure & imperieuse fust commise à quelque esprit gratieux & benin; tels qu'ils iugerent estre celuy de M. Valerius fils de Volesus; lequel pour ceste occasion ils esleurent. Le peuple, encore qu'il vist tout apertemēt que ce Magistrat auoit esté creé cōtre luy; Neātmoins pource que par les

Cōfusion & diuersitez d'opinions au Senat.

Trois aduis principaux pour tascher d'assoupir la sedition.

Appius aspre ennemy du cōmun peuple.

L'interest des particuliers fort pernicieux au public.

Troisiesme Dictateur, souz lequel furēt enroollees dix Legiōs de la seule ville de Rome.

ordonnances du frere de cestuy-cy, il auoit la liberté d'appeller, ne craignoit rien de facheux n'arrogant de ceste famille. L'edict d'auantage proposé par le Dictateur les r'asseura, presque conforme à celuy du Consul Seruilius. Au moyen dequoy estimás estre le plus court pour eux de se fier & obeïr à ce personnage, & à son pouuoir; toute contētion mise à part s'enroollerēt liberalement. Dix Legions toutes complettes furent alors mises sus; la plus grosse armee qu'onques eussent eu les Romains: Trois donnees à chaque Consul; les autres quatre, le Dictateur les retint auec soy. Or ne se pouuoit plus lōguemēt differer la guerre; Car les Eques s'estoiēt iettez dans le pays des Latins; dōt les deputez requeroiēt au Senat, ou de leur enuoyer quelque secours, ou leur permettre de prendre les armes pour se deffendre eux & leurs limites. On aduisa estre plus seur d'aller secourir les Latins desarmez, que de leur souffrir de remanier de nouueau les armes. Et y fut le Cōsul Vetusius depesché, lequel mit fin à ceste course & pillerie: Car les Eques abandonnerent soudain la plaine: & se confians plus en la force & aduantage du lieu qu'à leur vaillance, se remparerent auhaut des montagnes, demeurás sur la defensiue. L'autre Cōsul s'estāt acheminé cōtre les Volsques, de pœur qu'il ne fust contrainct de consumer aussi de sa part le temps inutilemēt, se mit à faire le gast dās le païs de l'ennemy. Ce qui l'attira à approcher son cāp de plus pres, & se hazarder à combattre. Les deux armees se rengent en bataille chacune audeuant de son fort, en vne campagne raze à my-chemin de l'vn & de l'autre logis: Et cōme les Volsques se trouuassent aucunemēt plus forts de nombre, aussi vindrēt-ils à la débandee au combat comme par mespris. Mais le Consul Romain n'aduança ny son bataillon, ny ne permit à ses gens de respondre au cry de la charge, ains leur ordōna de planter leurs iauelots droits en terre: Et puis quād l'ennemy seroit venu iusqu'aux mains, alors se lançans tous à vn faiz qu'ils demeslassent la querelle à coups d'espee: Dōt les Volsques presque hors d'haleine, pour auoir ainsi couru & crié, pensans ren contrer de plaine abordee les Romains estonnez & demy defais; Quant au contraire ils se sentirent viuemēt receuoir, & les glaiues entreluire à leurs yeux, tous esperduz & mattez tournent le doz, ny plus ny moins q̄ s'ils eussent dōné dans quelque aguet ou embuscade: Et si pour estre venuz par vne si lōgue carriere au combat, ils n'curēt mesmes assez de force pour se pouuoir sauuer à la fuitte. La où les Romains pource que dés le commancement de la meslee ils s'estoient tenuz coys, se trouuans fraiz & reposez eurēt bien-tost r'ateint ceux qui estoiēt desia recreuz: Prirēt de plaine arriuee leur camp; & les poursuyuirent iusqu'à Velitres; ou les vainqueurs pesle-mesle auec les vainqueurs entrerēt dedans la ville. Il y eut là bien plus de sang respādu de toutes sortes d'aages & de sexes, que non-pas au cōflict: Car on pardōna à bien peu qui se rendirent sans armes. Ce-pendant que ces choses se font és Volsques, le Dictateur met les Sabins en route; où estoit le plus fort de la guerre: les contrainct le tourner le doz, & despoüille entierement de leur camp. Car ayans lasché les gens de cheual sur le milieu du bataillon, ils l'entrouurirent fort aisément, à cause que les ennemis pour s'estre voulu d'vne pointe & de l'autre trop estendre en aisle, auoyent laissé, & mal à propos, cest endroit foible & desgarny, ou l'enfanterie les trouuant en desordre donna dedans, qui acheua de les defaire: Et de la mesme randonnee fut pris leur camp. C'est le plus beau fait d'armes qui interuint en tous ces iours-là, depuis la iournee du lac de Regille: Et le Dictateur s'en retourna triomphant à Rome; là où par-dessus les honneurs ordinaires, on luy assigna vn lieu particulier dans les lisses pour luy & ses successeurs, dont ils peussent veoir à leur ayse les ieuz & ébatemens, auec vne chaire ornee d'iuoire. Les Volsques desconfits; on leur oste le territoire d'autour de Velitres; & y furent enuoyez en leur place des nouueaux habitans de Rome pour le cultiuer, & y faire leur residence. Quelques temps apres l'assaut fut donné aux Eques; de vray outre le vouloir du Consul: Car il fal-

Les Eques rembarrez d'arriuee.

Stratageme.

Les Volsques defaits.

Leur camp pris, auec la ville de Velitres qui est encore debout.

Les Sabins mis en route par le Dictateur; Dont il triompha.

Sella curulis.

loit aller à eux par vne montee fort roide & desauantageuse. Mais les soldats criãs apres luy, qu'il tiroit tout expres ceste guerre en lõgueur, afin que le Dictateur sortist hors de charge premier qu'ils fussent de retour à la ville; Et que par ce moyẽ ses promesses, ainsi qu'auparauant du Consul s'en allassent en fumee sans aucun effect, le contraindrent de les mener, parauenture temerairement, contremõt le coustau. Celà, ores que mal à propos entrepris, leur tourna neantmoins à bien par la couardise des autres; lesquels auant qu'on fust arriué iusqu'à eux à la portee du iauelot, tous estonnez de la hardiesse des Romains abandonnerent soudain leur camp assis en vn lieu excellemment fort; pour se ieter du haut en bas à la valee : De maniere qu'il y eut assez bon butin, mais la victoire peu sanglante. Ainsi les choses de trois endrois à la guerre estans fort heureusement succedees dehors; le soin de l'issuë des domestiques ne s'estoit pas pour celà absenté ne des Peres, ne du commun peuple: Auec tant de practiques & cautelles auoient les vsuriers si bien sceu agenser leur fait; qu'elles estoient plus que suffisantes pour abuser non seulemẽt le cõmun peuple, mais le Dictateur mesme encore : Car la premiere chose qu'il mit en auant au Senat apres le retour du Consul Vetusius, fut la cause du peuple victorieux: Et proposa ce qui luy sembloit deuoir estre fait pour le regard des endetez. Ce qu'ayant esté rebuté par les peres : IE voy (leur dit-il) Messieurs, que pource que ie tẽds à vne pacificatiõ & cõcorde, ie ne vous suis pas agreable; Et certes il ne tardera gueres que vous ne souhaitez le menu peuple auoir beaucoup de tels aduocats que moy: Dont mes concitoyens ne demourront point plus longuement abusez ; & ne veux estre tenu pour vn dictateur en blanc. Noz dissentions interieures & la guerre de dehors ont fait, que la chose-publique eust besoin de ce Magistrat. Nous sommes en paix & seureté quant à la campagne; & cela s'empesche maintenãt à la ville : I'ayme dõc beaucoup mieux assister à la seditiõ cõme personne priuee, qu'en qualité de Dictateur. ET LA dessus sortant du parquet se demet de sa charge. La cõmune veit bien qu'il s'en estoit ainsi défait pour le regret de la veoir ainsi mal-menee: Au moiẽ dequoy comme s'il eust effectué sa promesse, pource qu'il n'auoit pas tenu à luy qu'elle n'eust esté accomplie ils l'accompagnerent en s'en retournãt au logis auec force caresses & loüanges. Les Peres de là conceurent vn doute, que si l'armee venoit à se rompre lon ne retournast de nouueau à faire des assemblees secrettes, des conspirations & des monopoles: Au moyen dequoy, cõbien que la leuee & enroollemẽs eussent esté faits par le Dictateur ; neantmoins pource que les Cõsuls estoiẽt ceux qui auoient fait prester le serment; estimans que par celà le soldat demeuroit obligé encore; ordonnerẽt de tirer les Legions aux champs, souz pretexte que les Eques eussent recõmancé la guerre: Ce qui aduãça le mutinemẽt. Et en premier lieu consulterent à ce qu'on dit, de mettre les Cõsuls à mort, pour estre par ce moyen quites de leur serment. Mais apres qu'on eut remonstré; qu'il n'y auoit point de vœux ne promesses à quoy on se fust lyé par serment solennel, dõt on se peust desobliger & absouldre par vn forfait; A la persuasion de ie ne sçay quel Sicinius, ils se retirerent au mont sacré, delà la riuiere du Teueron, vne lieuë hors la ville: Laquelle opinion est bien plus commune que l'autre dont Pison est auteur, que ce fut à l'Auentin ou se fit la retraite . Là sans auoir esleu aucun chef, ayant muny leur camp d'vn fossé & rempar , se retindrent par quelques iours en repos qu'ils ne furent point assailliz : Ne molesterent aussi personne de leur costé; & ne prirent chose quelconque sinon ce qui faisoit besoing pour leur viure. Ce pendant la frayeur estoit merueilleusement grande en la ville ; & toutes choses en suspens par vne crainte reciproque. La commune ayant doubte pour se veoir abandonnee des siens, que la Noblesse ne luy courut sus: Et ceste cy se deffiant du peuple de-

Les Eques defaits derechef.

Les vsures l'vne des plus grãdes tyrannies de toutes autres, & des plus dangereuses en vn estat.

Harangue briefue du Dictateur, mais sentant bien sa preud'hommie.

Les trop grãdes ruzes des Senateurs cõtraignent le peuple de se mutiner.

La premiere reuolte du peuple Romain contre le Senat.

Grande confusion à Rome.

meuré en la ville, ne sçachant bonnemēt s'il aymeroit mieux s'y arrester, ou suyure les autres. Dauantage pour combien de temps deuoit-on croire que ceste tourbe qui s'estoit débādee d'eux demeurroit en repos? Que seroit-ce encore si sur ces entrefaites quelque guerre suruenoit de dehors? Certes il n'y auoit plus aucune esperāce, sinon en la cōcorde des citoiēs; qu'il faloit recōcilier par toutes sortes de conditiōs fussent iustes ou desraisonnables. Parquoy on aduisa d'enuoier en ambassade deuers ce mutiné Populace Menenius Agrippa, hōme eloquēt, & qui luy estoit agreable pour en estre yssu. L'ayās fait entrer dans le camp, il ne leur tint autre propos suiuant l'anciēne & grossiere mode, sinon cecy. AV TEMPS que les parties de l'homme n'estoiēt point encore d'vn consentemēt & accord mutuel, ainsi qu'elles sont à present; ains que chaque membre auoit sa deliberation & lāgage à part soy; tous se vindrēt à mutiner cōtre le ventre; allegans que leur soin, industrie & trauail fussēt ainsi sans cesse occupez apres son seruice; Et luy au beau milieu en oisiueté & repos ne s'addonner à autre chose, qu'à iouyr voluptueusement de l'aise & delices qu'on luy preparoit. De maniere qu'ils conspirerent ensemble, que les mains n'apporteroient plus de māgeaille à la bouche; elle non-plus ne la receuroit; ne les dēts ne la mascheroiēt. Mais pendant que par ce despit & courroux on tasche de matter le ventre de faim; les mēbres par mesme moyen auec tout le corps se vindrent à secher de langueur. Dequoy on put assez apperceuoir que l'office & deuoir du ventre n'estoient pas aussi inutiles: Ne luy plus nourry qu'il ne nourrissoit; Quand apres auoir digeré la viande, il enuoye en tous les endroits du corps ce sang élabouré en perfection departy par les veines, duquel nous viuons, & sommes maintenuz en force & vigueur. ACCOMPARANT en ceste maniere la sedition interieure du corps au mescōtentemēt & indignatiō du peuple enuers la Noblesse, il auroit fort r'adoucy leurs volōtez. On se mit puis-apres à traiter d'accord; Surquoy ils vindrēt à vne capitulation telle. Que le peuple auroit ses Magistrats à part, saincts & inuiolables, pour luy seruir de cōtrecarre enuers l'autorité des Consuls; & que nul des Patriciēs ne les pourroit iamais obtenir. Ainsi furēt creez deux Tribūs du peuple, C. Licini⁹, & L. Albinus; qui en associerēt trois autres; dōt Sicini⁹ principal auteur de la seditiō en fut l'vn. Quant aux deux autres, les Historiēs n'en cōuiennent pas biē: Car aucūs veulēt dire qu'on ne crea que deux Tribuns au Mont sacré, Là où fut premieremēt faite la loy sacree. QVOY que ce soit, durāt ceste seditieuse departie du menu peuple, Sp. Cassius, & Posthumius Cominius entrerent au Consulat; souz lesquels fut faite alliance auec les peuples Latins: Et pour la traiter l'vn des Consuls demoura à Rome: L'autre fut enuoyé à la guerre des Volsques; où il défit & mit en route les Antiates, qu'il rembarra iusques dedās la ville de Lōgule, dont il se saisit d'arriuee. De là puis-apres sans s'arrester il prit celle de Mucamite; & assaillit d'vn grād effort Corioles. Il y auoit lors en son camp parmy la plus galāte ieunesse, Cn. Martius ieune gentilhōme fort aduisé, & vaillant au possible de sa personne, lequel eut depuis le surnom de Coriolain: & cōme les Legions des Volsques estās parties d'Antium fussent à l'impourueu venu assaillir l'armee Romaine deuāt Corioles, ententiue à ceux de dedans seulement, qu'elle tenoit enueloppez, sans rien y auoir ce luy sembloit du dehors dont il luy peust suruenir aucun dāger ny affaire; Et que tout à vn instant ceux de dedās eussent fait vne grosse saillie; Martius se trouua d'auēture de garde. Cestui-cy auec vne troupe de gēs d'élite qu'il r'allia autour de luy; non seulemēt repoussa la charge de ceux qui estoiēt sortis; mais les aiāt tournez en fuite entra d'vne grāde hardiesse pesle mesle encore auec eux par la porte; là où apres auoir mis à mort tout-plein de gēs à l'ētree, il attache le premier feu qu'il trouua, aux maisons prochaines de la muraille. Dequoy s'estāt leué vn grand cry des habitās, entremeslé des

Apologue tres-elegant, qui appaise la seditiō du peuple.

La premiere creation des Tribuns du peuple l'an de Rome 260. Selon Dionysius 266.

XVI. Consf. M. 3469. R. 260.

Vaillance de Coriolanus, & son histoire, qui a esté aussi escrite par Plutarque.

des lamentations & des pleurs des femmes & petits enfans, comme il aduient ordinairement en ces premieres frayeurs, r'enforça le courage aux Romains, & mit en fort grand espouuentement les Volsques; de veoir ainsi prendre d'assaut à leur nez la ville qu'ils estoient venuz secourir. Ainsi furent mis en route les Volsques d'Antium, & la ville de Corioles prise par vn mesme moyẽ. Martius par la loüange qu'il y aquit offusqua tellement la gloire & reputation du Consul; que n'eust esté la ligue faite auec les Latins par le seul Consul Sp. Cassius, par-ce que son compagnon estoit lors absent; & engrauee en vne colonne de bronze pour vne memoire perpetuelle, la souuenance se fust perduë du tout, qu'onques Posthumius Cominius eust fait guerre contre les Volsques. Ceste mesme annee deceda Menenius Agrippa, homme durant tout le cours de sa vie égallement bien voulu de la Noblesse & du commun peuple; duquel il fut encore bien plus aymé depuis ceste partiale retraite. A ce truchement & mediateur de la reconciliation des citoyens, deputé de la noblesse vers le commun peuple qu'il auroit ramené à la ville, manqua dequoy faire ses funerailles: Mais le populaire l'enseuelit à ses despens, s'estans cottisez à vne maille-pite pour teste. T. GEGANIVS puis-apres, & P. Minucius furẽt faits Consuls: En laquelle annee cõme toutes choses se trouuassent en paix & repoz audehors, & à la maison la discorde appaisee, vn autre mal bien plus pregnãt vint assaillir la cité: La cherté des viures en premier lieu, pour n'auoir les chãps esté labourez à cause de ce partement du peuple; & la famine telle qu'à des gens assiegez. De maniere que la mortalité des esclaues & du menu peuple s'en fust ensuyuie, si les Consuls n'y eussent prouueu de bon'heure; ayans de toutes parts enuoyé acheter des bleds; non seulement en la Thoscane le long de la coste à main droite, & à gauche encore par les Volsques iusques à Cumes; mais en la Sicile aussi: Tãt les enuies & inimitiez des nations voisines les auoiẽt contraincts de mẽdier le secours des lointaines. Le froment acheté à Cumes, & chargé sur des barques, elles furent arrestees par le tyran Aristodemus, pour les biens des Tarquiniẽs dont il se pretẽdoit heritier. Es Volsques & au Pomptin ne s'en peut recouurer; & si les Commissaires furent en danger d'estre massacrez par le peuple. Quant à la Thoscane, il en vint quelque quantité par le Tybre, dont la commune se restaura: Et certes en ceste si grande disette de viures, ils eussent esté d'abondant trauaillez d'vne guerre bien mal à propos pour eux; si vne grosse pestilence ne se fust mise parmy les Volsques qui commançoyent à se remuer: De laquelle affliction les courages des ennemys se trouuerent si prosternez, que mesme apres qu'elle se fut aucunement r'adoucie ils en demeurerent tous esperduz. Sur ces entrefaites les Romains renforcerent le nombre des habitans de Velitres; & enuoyerent par mesme moyen vne nouuelle colonie à Norbe, pays de montaignes; pour seruir de fort en tout le Pomptin. DE LA souz le Consulat de M. Minucius, & A. Sempronius, on admena de la Sicile vne grand' quantité de bleds: Et fut longuemẽt debatu au Senat pour quel pris on le dõneroit au peuple. Plusieurs iugeoient que l'heure estoit venuë d'en auoir la raison, & recouurer les droits que par leur partemẽt & de force ils auoiẽt dẽmẽbrẽ de la Noblesse: Martius Coriolanus sur tous autres, capital ennemi de la puissance & autorité des Tribuns; qui va dire. S'ILS veulẽt qu'on leur mette les viures à l'ancien taux, qu'ils nous rendẽt aussi nos preeminences accoustumees. Et à quel propos verray-ie comme vn esclaue vendu à l'encant, & racheté d'entre les mains des brigans, les magistrats de ceste raquaille, & vn monsieur Sicinius en tel credit & authorité? Souffriray-ie de ma part regner plus longuement ces indignitez qu'il n'en est besoin? Moy qui n'ay peu endurer du Roy Tarquin obeiray-ie à Sicinius? Qu'il s'en voise tout de ce pas, & emmene son populasse

Mort de Menenius Agrippa, & sa pauureté.

XVII. Consf. M. 3470. R. 261.

Famine à Rome.

En vulgaire, Li Marmi.

XVIII. Cõs. M. 3471. R. 262.

Aigreur de Coriolanus contre le cõmun peuple, & ses Tribũs.

auec luy: le chemin leur est tout ouuert au mont sacré, & autres tertres & collines. Qu'ils saccagent les bleds de noz Cëses, cõme ils firẽt il ny a que trois ans; Et iouyssent à la bonne heure des belles prouisions qu'ils ont faictes par leur maintenement & fureur. I'ose asseurer que mattez ainsi de ceste indigence, ils se rengeront plus volontiers à cultiuer les terres eulx mesmes, qu'ils ne se mettront en deuoir d'en empescher le labourage auec leurs armes, & leur retraite. Et n'est pas si aysé à dire, le deuoit on ainsi faire, comme il me semble d'estre possible aux Peres de se descharger du Tribunat, & de toutes les autres autoritez qu'ils ont vsurpé maulgré nous; en leur relaschant seulement quelque peu le taux du bled & des viures. AV SENAT ceste opinion sembla par trop criminelle: & le courroux cuida faire prendre les armes au peuple. QV'ON taschoit à les faire mourir de faim, tout ainsi que des ennemis: les frustrer de viande & de nourriture: Le bled venant de dehors, qu'oultre toute esperance la fortune leur auoit mis en main comme pour le seul maintenemẽt de leur vie, on le leur vouloit arracher de la bouche, si leurs Tribuns n'estoient pieds & poings liez amenez à Cn. Martius; si sur le doz du pauure peuple il n'assouuissoit son malin vouloir. Ce bourreau sanguinaire leur estre arriué de surcrez; lequel veult nõmément qu'ils meurẽt ou soiẽt faits esclaues. TELLEMENT qu'au leuer de la cour on n'eust failli de se ruer dessus luy; si les Tribũs tout à propos ne luy eussent donné assignation de comparoir au premier iour: Car leur collere se r'amodera quand ils se virent chacun estre par là rẽdu iuge & maistre ou de la vie, ou de la mort de leur ennemy. Du commencement Martius ne faisoit que se rire de cest adiournement des Tribuns: Le pouuoir de ce Magistrat s'estendre au support du menu populaire tant seulement, & non-pas iusques aux peines & supplices: Estre Tribuns du menu peuple, & non des Nobles. Mais la commune estoit si irritée qu'il failloit necessairement que par la punition d'vn seul homme, on la contentast pour tous les autres Senateurs. Ils tindrent bon neantmoins par vne contr'indignation, s'aidans, qui deçà qui delà chacun endroit soy de son moyen & puissance particuliere; & en general de toute celle de l'ordre. Car tout premierement on essaya par l'interposition de leurs adherens departiz en plusieurs endroits, si on les pourroit intimider à part les vns des autres de leurs assemblees & conuenticules, & enuoyer cest affaire en fumee. Ils s'en allerent puis apres tous ensemble (Vous eussiez pris tout ce qui estoit là de Patriciens pour criminels prests à iuger) requerir par prieres le peuple; Que si pour l'amour d'eux il ne vouloit absoulдre vn citoien, & Senateur innocent, qu'à tout le moins il le leur donnast comme s'il estoit coulpable. Mais n'estant comparu à l'assignation, ils persisterent en leur aigreur: Et luy estant condamné par contumace, s'en alla en exil es Volsques, menassant sa Patrie, tout remply d'animosité & courroux. Les Volsques le receurent fort benignement, & luy faisoient de iour en iour d'autant plus de caresses & bonnes cheres, qu'ils le voyoient enuenimé contre les siens; tantost se complaignant de leur lasseté & ingratitude, tantost les menassant à oultrance. Il estoit logé en la maison d'Actius Tullius, le premier homme de tous les Volsques, & du plus grãd bruit & authorité; de tout temps ennemy mortel des Romains: De maniere que se trouuans, l'vn esguillonné de sa hayne & rancune inueteree; lautre d'vne indignation toute fresche, ils consulterẽt par ensemble des moyens de faire la guerre aux Romains. Mais ils ne voyoient pas estre bien aisé d'induire le peuple à prẽdre les armes, tant de foys par eulx attẽptees peu heureusement. Par plusieurs guerres souuentesfois, & finablement par la pestilence, la ieunesse ayant presque esté espuisee, ils auoient perdu le courage: Parquoy il y failloit aller de ruze, pour r'allumer par quelque maniere d'offense les anciennes inimitiez, ia toutes effacees de vieillesse:

Doleances du peuple cõtre Coriolanus.

Diligences & sollicitations du Senat pour sauuer Coriolanus.

Coriolanus s'en estant allé en exil es Volsques fait la guerre à sa Patrie.

de vieillesse. On preparoit lors de fortune la solennité des grands ieuz intermise, par forme de renouuellemẽt; dont on allegue la cause auoir esté telle. Vn particulier de la ville de bon matin que la feste n'estoit point encore assemblee, auoit mené battant de verges tout le long du Cirque vn sien pauure esclaue portant vne fourche sur ses espaulles: Et la dessus commencent les ieuz, comme si cela n'eust de rien importé à la religion: Mais tout incontinent apres certain T. Latinius hõme de basse condition eut vn tel songe. Il luy sembloit de veoir Iuppiter se complaignãt d'auoir eu à la teste des ieuz vn tres-desplaisant balladin: Que si lon ne les reïteroit magnifiquement, la ville se pouuoit asseurer d'encourir en vn gros danger: Et pourtant qu'il en allast aduertir les Consuls. Or combien qu'en sa consciẽce il ne fust point sans quelque peine & soucy pour cest aduertissement, le respect neantmoins de la dignité Consulaire surmonta le doubte où il pouuoit estre; craignant que celà ne s'en allast en risee à la bouche de tout le peuple. Mais ceste dilation luy coustа bien cher: Car dedans peu de iours il perdit vn sien fils. De laquelle aduersité si soudaine à ce qu'il n'en peust ignorer la cause; Voicy la mesme visiõ qui s'apparoist de rechef à luy, fort affligé en son esprit; luy demandant (selon son aduis) s'il ne se sentoit pas suffisamment recompencé pour n'auoir tenu compte d'obeïr à l'ordonnance diuine? Et qu'on luy apprestoit bien vn autre plus grand salaire, si tout de ce pas il ne l'alloit annoncer aux Consuls. La chose luy fut adonc plus manifeste: Neantmoins pource qu'il dilaioit encore, & la tenoit en longueur, il ne se donne garde qu'il se voit tout à vn instant saisy d'vne grosse maladie, & entrepris de tous ses membres: Si bien que l'ire des Dieux l'aduertit par là de ce qu'il auoit à faire. Lassé donques des maux passez, & plus trauaillé des presens; apres auoir pris le conseil de ses plus proches parens & amis, ausquels il racompta de point en point ce qu'il auoit veu & oy: Et comme par tant de fois Iupiter s'estoit presenté; auec les menasses & courroux d'enhault confirmees par les accidens qui luy estoient suruenuz; de l'opinion de ceux qui estoyent presens il se fait porter sur vne ciuiere deuers les Consuls à la place; lesquels l'enuoyent au Senat. Là où ayant fait entendre aux Peres les mesmes choses auec vn tres-grand esbaïssement de tous; Voicy vn autre miracle qui se presente: Car lon tesmoigne pour chose vraye, que luy qui auoit esté porté percluz au Senat, apres auoir satisfait à ce qui luy estoit enioint, s'en retourna à pied au logis. Le Senat ordonna que les ieuz fussent recommancez les plus magnifiques que lon pourroit: Ausquels à la persuasion d'Accius Tullius s'achemina vn grand nombre de Volsques. Et luy auant que la feste commançast, suyuant le complot arresté auec Martius s'en vient trouuer les Consuls; & leur fait entendre qu'il a quelque chose à leur communiquer en secret, qui touchoit grandement le seruice de la chose publique. BIEN enuys & contre mon cœur (leur dit-il) & à la mienne volonté qu'il en soit autrement, Ie suis contrainct de parler de mes citoyens: N'estant pas toutesfois venu pour les accuser d'auoir rien fait de trauers encore, mais pour obuier qu'ils ne l'entreprennent. Les esprits certes de noz gens sont trop plus legiers & vollages que ie ne voudrois: Celà, nous l'auons peu assez perceuoir par plusieurs meschefs & déconuenuës; comme ceux qui sommes encore debout non pour aucun merite nostre, mais par vostre seule tollerance & bonté. Il y-a icy vne grande multitude de Volsques: Les ieuz se font; Ce-pendant toute la cité s'amusera à les veoir: Et ie rameine en memoire ce qu'en ceste ville les ieunes hommes des Sabins entreprirent en semblable occasion. Le cœur me tremble qu'il n'eschappe aux nostres de faire inconsiderément & à la volee quelque grande follie. Voylà, Messieurs les Cõsuls, ce qu'il m'a semblé de vous deuoir dire tant pour nostre interest que le vostre. Car quant à moy i'ay deliberé

Le paganisme a aussi ses miracles, Dieu le permettãt ainsi quelquefois.

Ruze d'Accius Tuillius pour faire prendre les armes aux Volsques cõtre les Romains.

de m'en retourner de ce pas chez moy; de pœur que si ie me trouuois icy present, ie ne demeurasse entaché de la coulpe de quelque fascheuse parole ou mesfait. CELA dit il s'en part tout à l'heure. Les Consuls ayans fait leur rapport au Senat d'vne chose bien que doubteuse, venant neantmoins d'vn autheur certain; l'autheur, comme il aduient ordinairement, les meut plus que la chose à se tenir sur leurs gardes, encore qu'il n'en fust point autrement besoin: Et enuoyerent tout sur le champ faire vn ban à son de trompe, que tous les Volsques estans dans la ville eussent à en desloger auant qu'il fust nuict. De prime face cela les ayant merueilleusement partroublez; chacun accourt de toutes parts à son logis pour prendre à la haste ses hardes. Et de la s'estans mis aux champs, entrerent en vne grande indignation de ce que tout ainsi que s'ils eussent esté quelques mal-faitteurs & excommuniez, on les eust banniz des ieuz & d'vn iour de feste: Voire quasi d'vne assemblee des hommes & des Dieux. Et comme ils marchassent tous pres-qu'en foulle; Tullius qui auoit gaigné les deuants quasi iusques au chef Ferentin; à mesure que chacun arriuoit à la file, arrestoit les plus signalez; desgorgeant d'vne profonde indignation des paroles appropriees à leur iuste ire & courroux: lesquelles attentiuement ils escouttoient de leur part. Si bien que par le moyen de ceux-cy, il attire toute la grosse trouppe dans vn champ à costé du chemin: là ou s'estans arengez en vn rond pour ouyr ce qu'il leur diroit, tout ainsi qu'en vne harengue publique, il leur parle de ceste sorte. LES ANCIENS torts & iniures du peuple Romain: les ruines & desolations qu'en à receu la nation des Volsques, & toutes autres telles incommoditez; mettez les souz le pied si bõ vous semble: Mais cest outrage d'auiourdhuy auriez vous bien le cœur de le supporter; par le moyen duquel (à nostre grande ignominie) ils ont donné cõmancement à leurs ieuz? Ne vous estes vous pas apperceuz que l'on a triomphé de vous en ceste iournee? Que vous à tous les citoyẽs Romains; aux estrãgers; à tãt de peuples d'icy autour, auez seruy d'vn beau spectacle, en vuiddant ainsi à la haste? Voz espouses, & voz chers enfans ont esté vne fable & risee au peuple? Et quoy ceux qui ont ouy le cry du trompette? Quoy ceux qui vous ont veu desloger? Quoy ceux qui sont venus audeuant de ceste diffamee trouppe; Que pensez-vous qu'ils ont peu croire, sinon certes qu'il y a quelque maleureté detestable dont nous eussions contaminé les ieuz en y assistant; & eust à ceste cause esté besoin de les expier & purifier? Parquoy on nous auroit chassez du theatre, & de l'assemblee & communication des sainctes & deuotes personnes. Quoy encore, cela ne nous reuient il point au ronge; que nous sommes en vie pour nous estre hastez de partir; si toutesfois c'est vn partement & non fuitte? Et ne voulez vous pas ceste ville repputer ennemie, en laquelle si vous eussiez seulement demeuré vn seul iour, c'estoit fait de vous tous? Or la guerre vous a esté denoncee & ouuerte, mais à la malheure de ceux lesquels vous ont ainsi braué, si vous estes hommes de cœur. AINSI & d'eux mesmes ayans asses conceu dire; & esté d'abondant enflambez par vn tel propos, ils s'en retournerẽt à la maison: Et sollicitant chacun endroit soy sa contree, firent que toute la nation Volsque se rebella. Pour la conduite de laquelle guerre furent du consentement general de tous esleuz capitaines en chef Accius Tullius; & Cn. Martius bãny de Rome, auquel ils auoiẽt quelque peu plus d'espoir; dont aussi ils ne furẽt trõpez. De sorte qu'on peut veoir assez clairement, que la puissance des Romains concistoit plus en la dexterité de leurs chefs, qu'en leurs armees ne soldats S'estant acheminé aux Circeiens, il en dechassa les habitans Romains d'arriuee, & rendit aux Volsques ceste ville libre. Dela passant outre à trauers païs sur le grand chemin des Latins, il prit encore Satricum, Longule, Pollustie, &

Harengue d'Accius aux Volsques pour les esmouuoir à la guerre.

La puissance des Romains cõsistoit plus en la suffisãce de leurs chefs qu'en la valleur de leurs soldats.

ſtie,& Corioles: Toutes places nouuellement conquiſes par les Romains: Puis ſe retira à Lauinium. Il ſempara par apres auſſi de Corbion, Vitelie, & Trebie; des Labiques; & de Pedum: d'ou finablement il mena ſon armeé droit à Rome: & ſeſtant campé aux foſſes Cluiliénes quelques deux petites lieuës de la ville, ſe met à piller la cõtree de la autour; enuoiãt gens tout expres auec les coureurs pour empeſcher qu'ils ne touchaſſent aux poſſeſſions des Patriciens: Soit pource qu'il fuſt plus irrité contre le peuple que contr'eux: ſoit qu'il taſchaſt par là d'allumer quelque diſſention entre les Peres, & la commune. Ce qui luy euſt reuſci ſans doute; Tant les tribuns l'alloient aigriſſans, ia aſſez deuenue inſolente & haute à la main, contre les plus gros de la ville; leur preſtans tous les iours quelque nouuelle charité. Mais la crainte en quoy ils eſtoient du dehors; vn treſ-grand & tres-fort lien de concorde, les tenoit vniz; bien que ſuſpects & odieux les vns aux autres. D'vne choſe tant ſeulement eſtoient ils differends. Que le Senat & les Conſuls ne fondoient aucune eſperance que ſur les armes: & le peuple ne vouloit rien moins que la guerre. DESIA Sp. Nautius, & Sex. Furius eſtoiét entrez au Conſulat: leſquels comme ils fiſſent vne reueuë des legions, & vinſent à departir & aſſeoir des gens le long des murailles, enſemble es autres lieux ou ils voyoient eſtre à propos de mettre des corps de garde & des ſentinelles; vne groſſe foulle de peuple les vient aborder, demandans la paix à grands criz & clameurs. Ce qui les eſtonna de plein ſaut; & puis cõtraignit d'aſſembler le Senat, pour mettre en auant d'enuoyer quelques deputez deuers Cn. Martius. Les Peres y preſterent l'oreille, quant ils virent ainſi balancer en ſuſpens les volontez de la commune: Mais ceux qui furent enuoyez deuers Martius en rapporterent vne reſponce pleine de trop grand' felonnie. Qu'en rendant aux Volſques leur territoire on pourroit entẽdre à la paix: Ou ſ'ils aimoient mieux iouïr du butin par eux acquis à la guerre, que bien recors & memoratif de l'iniure à luy faitte par ſes Citoyés, & des courtoiſies de ceux qui l'auoiét recueilly, il ſefforceroit de faire paroiſtre, le courage ne luy eſtre point rabaiſſé par ceſte maniere d'exil; mais plus-toſt renforcé & accreu. Y ayans derechef r'enuoyé tous les meſmes, on ne les voulut laiſſer entrer dans le camp. L'on dit biẽ plus, que les preſtres reueſtus de leurs ornemens ſacerdotaux allerent en proceſſiõ deuers luy: & neantmoins ne l'auoir peu r'addoucir non-plus que les deleguez. Alors les dames Romaines ſaſſemblerẽt à grandes troupes autour de Veturie mere du Coriolain, & de Volumnie ſa femme: Si ce fut toutefois de l'aduis du public; ou qu'vne frayeur feminine euſt cauſé cela, ie n'en ſuis point aſſes bien eſclarcy au vray. Quoy que ce ſoit elles obtindrent que Veturie deſia fort aagee, & Volumnie menant auec ſoy deux petits garçons qu'elle auoit euz de Martius, ſen iroient au camp des ennemis; à ce que les femmes par leurs pleurs & prieres taſchaſſent de ſauuer la ville, que les hommes auec les armes ne pouuoient deffendre. Quant elles y furent arriuees, & qu'on eut aduerty le Coriolain qu'vne compagnie de Dames eſtoit la preſente; du commancement luy qui ne ſeſtoit meu ny pour le reſpect des ambaſſadeurs du public; ny pour la reuerence de tant de gens d'egliſe qui ſeſtoiẽt offerts à ſes ieux; ny de la deuotiõ d'vne ſaincteté telle ſe repreſentãt à ſon eſprit, ſe retenoit plus endurcy enuers les larmes de ces femmes: mais puis apres l'vn de ſes domeſtiques qui auoit recogneu Veturie parmy les autres à ſon exceſſiue amertume & triſteſſe, au milieu de ſa belle-fille, & ſes petits-fils; Si les yeux ne m'abuſent (luy va dire) voila ta mere & ta femme. Coriolanus comme tranſi & hors du ſens, ſaute tout eſperdu de ſa chaire pour aller embraſſer ſa mere; Et elle conuertiſſant ſes prieres en vn courroux; ATTENS (luy dit-elle) premier que ie reçoiue ceſt embraſſement, que ie ſçache ſi ie ſuis arriuee vers vn ennemy, ou mon

XIX. Conſ. M. 3472. R. 273.

Grand trouble & eſpouuentement à Rome pour raiſon de Coriolanus.

Les ambaſſadeurs ne les preſtres ne pouuans fleſchir Coriolanus, les dames Romaines ſ'en vont.

Braue langage de la mere de Coriolanus à ſon fils.

fils: Si ie suis ta prisonniere ou ta mere en ton cãp. A ce point donques m'aura conduit ma trop longue & infortunee vieillesse, pour te veoir banny, & puis ennemy de ta propre patrie? As tu bien eu le cœur de venir saccager ceste terre qui ta procrée & nourry? Ton indignation, encore que tu t'y fusses achemine plein de rancune & de menasses, n'a elle peu s'abaisser dés que tu y as mis le premier pied? N'as-tu point eu ce remords de consciẽce tout aussi-tost que Rome s'est offerte à tes yeux; Dedans ces murailles là sont ma maison, & Dieux domestiques: Ma mere, ma femme & petits enfans? Moy doncques si iamais ie n'en eusse eu, Rome ne seroit point maintenant assigee: Si ie n'auois point de fils, moy libre en vn païs libre finerois mes iours? Mais ie ne puis rien endurer desormais de ce qui s'est plus infame & honteux, qu'il ne m'est miserable: Et ne suis pas pour longuemẽt viure afin d'estre la plus malheureuse de toutes autres: Tu auras aumoins compassion de ceux-cy; que si tu poursuis ta premiere pointe, vne mort aduancee attend, ou vne longue seruitude. ET LA DESSVS sa femme & petits enfans l'estans venuz accoller, les pleurs & gemissemens de toute ceste trouppe de femmes, auec vne deploration de luy & de sa patrie luy creuerẽt le cœur: Tellemẽt que tout de ce pas il leua le camp, & s'en retourna en arriere loger plus loin de la ville. Ayant puis-apres remmené les Legions au logis, lon dit que par despit de celà on luy fit passer le pas; les vns d'vne sorte, les autres d'vne autre. Neantmoins ie trouue dedans Fabius tres-ancien auteur, qu'il vescut iusqu'à sa vieillesse: Car il le raconte auoir eu souuent ce mot cy en la bouche apres qu'il fut venu sur l'aage: l'exil estre de trop plus miserable aux vieilles gẽs. Les Romains au reste ne deffrauderẽt point les Dames de la loüage qu'elles auoient meritee: Tant alors on viuoit exempt de toute emulation de la gloire d'autruy. Et pour en seruir de tesmoignage à l'aduenir, bastirent & desdierent vn temple à la Fortune feminine. Les Volsques puis-apres associez auec les Eques retournerent sur le territoire de Rome: Mais les Eques ne voulãs endurer qu'Accius Tullius leur commandast, suruint vne grosse sedition entre ces deux peuples, à qui donneroit vn chef à leurs forces iointes en vne; dont s'en ensuyuit vne grosse & sanglante meslee. Surquoy le bon heur du peuple Romain desconfit deux armees des ennemis par vn non moins dommageable qu'obstiné combat. LES Consuls furent lors T. Sicinius, & C. Aquilius. A Sicinius escheurent les Volsques pour son departement: & les Herniques à Aquilius; car ils auoient aussi pris les armes. Les Herniques furent defaits en la mesme annee: Auec les Volsques on combatit egallement. CELLE d'apres lon créa Consuls Sp. Cassius, & Proculus Virginius: Et y eut vne Ligue faite auec les Herniques, moyennãt les deux tiers de leurs heritages qu'on leur osta: dont la moitié fut donnee aux Latins: L'autre, le Consul Cassius la vouloit departir gratis au menu peuple, & y adiouster quelques terres encore, qu'il alleguoit appartenir au public, & estre neantmoins vsurpees par les particuliers: Ce qui estonna plusieurs des Patriciens qui les possedoient, à cause de l'interest par eux pretendu en celà. Et les Peres en general se trouuerẽt en fort grãd esmoy, de ce que le Consul par ceste largesse se bastissoit vne puissance dangereuse pour la liberté. Ce fut lors que premierement la loy Agriaire, c'est à dire le departement des terres vagues au menu peuple, vint à estre publiee; laquelle onques depuis iusqu'à l'heure presente ne fut remise sus sans de gros troubles, & esmotions. L'autre Cõsul resistoit fort & ferme à ceste distributiõ, par l'enhortemẽt des Peres: En-quoy tout le peuple ne luy contredisoit pas; lequel aussi bien commançoit à s'ennuyer que ce don fust rendu commun, & destourné des citoyens à leurs alliez & confederez. Il oioit puis apres fort souuent le Consul Virginius en ses remonstrances, cõme s'il eust prognostiqué le present de son compaignon estre pestifere

La mere & la femme de Coriolanus en fin le flechissent: Ce qui luy couste la vie.

Hõneur rẽdu aux Dames Romaines, pour auoir fleschy Coriolanus.

Dissention entre les Volsques & Eques à qui commanderoit en l'armee.

XX. Consf. M. 3473. R. 264.

XXI. Consf. M. 3474. R. 265.

Le commancement de la loy Agriaire, dont tant de seditiõs vindrent depuis.

tout

tout outre: QVE ces terres ameneroient à la fin vne seruitude à ceux qui les receuroiēt: Et qu'on ouuroit par là le chemin à la Royauté. Car à quel propos s'obliger ainsi les cōfederez, & le peuple Latin? Quel besoin estoit il de rēdre la tierce portiō d'vn territoire conquis de bonne guerre, aux Herniques naguere ennemis, sinon qu'a ce que ses gēs là au lieu du Coriolain aiēt Cassius pour leur chef? TELLEMENT qu'encore qu'il s'opposast à la loy Agriaire, & la dissuadast à son possible, si ne laissoit il d'estre fort bien voulu du commun peuple. Mais puis apres les deux Consuls à l'enuy l'vn de l'autre se mirent à le gratifier: Virginius allegant qu'il accorderoit volontiers ce departement des terres, pourueu que ce ne fust à autres qu'aux Citoyens. Et Cassius pource qu'en ceste distribution il s'estoit monstré trop partial & affectionné enuers les confederez, & pourtant moins agreable aux Romains, afin que par vne autre compensation il peust gaigner leur bonne grace, ordonna que pour le blé enuoyé de Sicile, on distribueroit au cōmun peuple l'argent qui en auoit esté retiré. Ce qu'il ne voulut accepter; ains le reiecta tout ainsi qu'vn par trop euident payemēt du sceptre & de la coronne, laquelle il voulust par la achepter à deniers comptans. Si fort estoit emprainte en leurs cœurs le doute & souz-peçon de la tirannie, que chacun abhorroit ses presens, comme s'ils eussent eu vne entiere abondance de toutes choses. Au moyen dequoy soudain qu'il fut sorty de son magistrat, cela est bien tout certain qu'il fut condamné, & mis à mort. Il y en à qui dient que son propre pere en fit l'execution: & qu'apres luy auoir fait son proces au logis, le battit de verges, & puis luy trencha la teste: Cōfisqua par mesme moyen tout ce qu'il luy trouua de biens meubles à la Deesse Ceres, dont auroit esté fait vne statue auec vne telle inscription. OFFRANDE DE LA MAISON CASSIENNE. Mais ie treuue dans quelques autheurs (ce qui est bien plus vray-semblable) qu'il fut adiourné en cas de crime de leze maiesté, par les Questeurs ou Tresoriers de l'espargne, Ceson Fabius, & L. Valerius; condamné par le iugement du peuple; & sa maison rasee publiquement. C'est la place qu'on voit encore pour le iourdhuy deuāt le temple de la terre. Quoy, que ce soit, domestique ou publique qu'ait esté ceste condamnation, cela aduint, SOVZ LE CONSVLAT de Serg. Cornelius, & Q. Fabius. Mais le peuple ne tint pas longuement son cœur contre luy; Car la douceur & friandise de la loy Agriaire vint de soymesme à leur chatouiller l'esprit; nonobstant que l'autheur d'icelle eust esté osté de ce monde: & leur fut ce desir rallumé de plus fort par la malignité des Peres, qui frustrerent les soldats du butin gaigné sur les Volsques & Eques, defaits ceste annee la. Cat tout ce qui fut pris à la guerre, le consul Fabius le fit vendre au plus offrant & dernier encherisseur, & en mettre les deniers prouenās, és coffres de l'espargne. Le nom Fabien estoit desia odieux au peuple pour raison du dernier Cōsul: les Patriciens neantmoins obtindrent que Ceso Fabius entra en ce magistrat auec L. Æmilius, dequoy la commune s'irrita d'auantage. Mais ceste sedition domestique esueilla vne guerre dehors, qui leur fit pour quelque temps relascher leurs hargnes & partialitez: Car la noblesse & le commun peuple tous d'vn accord souz la conduitte d'Emilius, vainquirent fort heureusement en bataille rengee les Volsques & Eques, qui s'estoient souz-leuez: Toutesfois la chasse extermina plus de gens, que non-pas le combat: Si chaudement s'opiniastrerent les gens de cheual à les poursuiure quant ils les eurent rompus. En la mesme annee fut dedié le temple de Castor le quinzieme de Iuillet, qui auoit esté voué à la guerre Latine soubs le Dictateur Posthumius: le fils duquel ayant esté à ceste fin creé Duumvire; le consacra. Durant ceste annee aussi, le desir de la loy Agriaire vint à se refraischir es cœurs du peuple, à l'instigation des Tribuns qui vouloient mettre en monstre & parade, & magnifier leur

Sage remonstrāce du Cōsul Virginius.

Les gratifications de Cassius suspectes au peuple.

Cassius mis à mort pour auoir aspiré à se faire Roy.

Punition ordinaire des trahistres enuers leurs princes & leur patrie.

XXII. Cons. M.3475. R.266.

XXIII. Cōs. M.3476. R.267.

Defaicte des Volsques & Eques.

Dedicace du temple de Castor.

authorité populaire par vne loy agreable au peuple: Et les Peres d'vn autre costé iugeans qu'il n'estoit que par trop enclin de soy mesme à troubles & contentions, auoient à tresgrand contrecœur ces largesses; vrais esguillonnemens d'insolence en vne commune. Pour à quoy resister, ils eurent les Consuls pour de tresroiddes & courageux chefs. Tellement que ceste partie de la chose-publique l'emporta non seulement pour l'heure presente; mais pour l'annee ensuiuant aussi; QVILS

XXIIII. Cōs. M. 3477. R. 268.

CREERENT CONSVLS M. Fabius frere de Ceson, & L. Valerius encore plus hay du peuple, pour raison de l'accusation de Sp. Cassius. En cest an propre fut fort asprement debatu auec les Tribuns: Leur Edict enuoyé en fumee; & les auteurs d'iceluy demeurez cours, pour n'auoir peu effectuer les promesses dont ils s'estoient vantez & faits forts. Au contraire le nom Fabien commença à deuenir grand apres trois continuels Consulats; s'estans comme tous d'vne suitte esprouuez à faire teste & resister aux Tribuns: De maniere qu'en leur famille cest hōneur fit pour quelque temps residence, comme logé dignement, & en lieu qui le meritoit: Et la dessus se commença la guerre des Veientes. Les Volsques se rebellerent quant & quant. Or pour les guerres de dehors il n'y auoit que quasi trop de forces: Mais ils en abuserent; estās sans cesse entr'eux aux espees & aux cousteaux. Et à ces desbauchez courages desia en tous, se vindrent ioindre des signes & prodiges du

Prodiges.

ciel, demonstrans presque du iour à autre quelques nouuelles menaces ou en la ville, ou aux chāps: Surquoy les Deuins ne leur annonçoiēt autre cause de la diuinité courroucee, tantost enquis sur les entrailles des victimes immolees en public & particulier, tantost sur le vol des oyseaux; sinon qu'en ce qui cōcernoit le fait de la religion, il y auoit des choses qui n'alloyent pas bien. Et en vindrent finablemēt là ces espouuentemens & frayeurs, que la vierge vestale Oppia conuaincuë de s'estre forfaite fut enfouye toute viue. Q. FABIVS puis-apres, & C. Tullius furent creez Consuls; en laquelle annee les partialitez du dedans ne se trouuerent pas plus refroidies qu'au precedent; ne la guerre de dehors moins cruelle. Car les Eques reprirent les armes; & les Veientes vindrent courir le territoire de Rome. Desquelles guerres la crainte & soucy s'augmentans d'heure à autre, CESO FABIVS, & Sp. Furius furent faits Consuls. Les Eques tenoient la ville d'Artone en la contree des Latins fort estroitemēt assiegee: Et les Volsques tous chargez de despouilles menaçoient de venir à Rome. Ces frayeurs au lieu de r'amoderer l'arrogance desbordee du peuple la r'engregeoyent tousiours plus fort: lequel ne reprenoit pas de son propre motif sa façon ordinaire de refuser d'aller à la guerre: Car le Tribun Sp. Licinius estimant que la saison estoit venuë d'extorquer des peres la publication de l'Edict du departement des terres en ceste extreme necessité, s'estoit proposé de monopoler les soldats, qu'ils ne se voulussent laisser enrooller. Mais toute la haine & enuie de la puissance Tribunienne se vint à r'abattre sur l'auteur de ceste faction; Et ne se banderent point les Cōsuls plus aspremēt cōtre luy, que firent ses cōpagnōs propres: De maniere que les Cōsuls firēt maugré qu'il en eust leur leuee. Par-ainsi à deux guerres tout à vn coup furēt mis sus deux gros exercites; l'vn consigné à Fabius pour aller contre les Veientes; & l'autre à Furius contre les Eques. Au regard de ceux-cy riē ne passa digne de memoire: Mais Fabius se trouua aucunemēt auoir plus d'affaires auec ses gens propres, que contre les ennemis. Et certes ce seul personnage soustint lors tout le faiz de la chose-publique, que l'armee par despit de luy, tout autant qu'il luy fut possible s'efforça de trahir, & de perdre. Car comme le Consul outre ses autres ruzes & experiences de guerre dont il fit preuue en plusieurs endroits; tant en faisant ses preparatifs, que quant il fut question de mener les mains, eust ordonné sa bataille de sorte, que par la seule cauallerie les ennemis

Oppie vierge vestale enterree toute viue pour s'estre forfaite.

XXV. Consf. M. 3478. R. 269.

XXVI. Cōs. M. 3479. R. 270.

Autres seditions du peuple.

Merveilleux despit & indignatiō des soldats cōtre leur chef.

ennemis furent mis d'abordee en routte, les gens de pied refuserent de les poursuyure; sans qu'il les peust iamais contraindre de doubler le pas par remonstrances qu'il leur sceust faire : QVE SI LES PRIERES de leur chef pour leur estre odieux ne les fleschissoyent, qu'ils pensassent au crime, au blasme & reproche qu'ils encourroyent pour ce fait: & finablement au danger, si l'ennemy les voyant ainsi, venoit à reprendre courage. Ou bien s'ils ne vouloyent faire autre chose; A tout le moins qu'ils marchassent apres en bataille. MAIS AV rebours sans attendre son commandement, ils font retourner les enseignes arriere; & tous piteux & dolents, (Certes vous les eussiez pris pour defaits) ores maudissans leur chef; ores le deuoir des gens de cheual, rebrousserent chemin à leur camp: sans qu'à vn exemple si pernicieux, & de mauuaise consequence, le general de l'armee cerchast remede quelconque. Tant à des excellens esprits defaudra plustost l'artifice de manier vn citoyen comme il faut, que de venir about de l'ennemy. Le Consul s'en retourna à Rome n'ayant point tant augmenté sa gloire bellique, qu'irrité & exasperé la malueillance des soldats enuers luy. Les Peres nonobstant tout celà gaignerent ce point, que le Consulat demeurast pour ce coup en la maison des Fabiens: ET CREENT M. FABIVS Consul, à qui ils donnerent Cn. Manlius compagnon. Ceste annee eut encore vn Tribun autheur de la loy Agriaire: à sçauoir Tib. Pontificius. Cestui-cy s'estant remis sur les mesmes erres de Sp. Licinius, comme si cela luy eust heureusement succedé; se mit dessouz main à empescher la leuee. Dequoy les Peres s'estans de nouueau partroublez, App. Claudius leur remonstre que la puissance des Tribuns auoit esté suppeditee l'an passé: maintenant l'estre tout à fait; & de cest exemple, à l'aduenir pour iamais; Puis que lon voyoit par experience, qu'elle se ruïnoit d'elle mesme par sa propre force & authorité. Parce qu'il y auroit tousiours quelqu'vn des Tribuns qui tascheroit de supplanter son compagnon, & acquerir la bonne grace de la meilleure & plus saine partie, en pourchassant le profit du public: Et si besoin estoit de plus grand nombre, plus d'vn Tribun aussi se trouueroit prompt & appareillé d'assister aux Consuls : Mais qu'vn seul suffiroit mesme contre tout le reste. Que les Consuls doncques trouuassent moyen, & les plus apparens de la Noblesse, d'en gaigner à tout le moins quelques vns à la chose-publique, & au Senat; si d'auenture ils ne les pouuoyent auoir tous à leur deuotion & cordelle. Les Peres trouuans bonne ceste ouuerture, commancerent, tout le corps de la Cour en general, à caresser & entretenir gratieusement les Tribuns ; Et ceux qui auoyent ja esté Consuls, selon qu'en particulier ils auoyent acquis quelque credit & respect enuers chacun d'eux; firent tant moytié par faueur, moytié par authorité; qu'ils se condescendirent de vouloir de là en auant employer leur puissance pour le salut & conseruation de la chose-publique. Si bien que par l'ayde & moyen de quatre Tribuns contre vn seul qui empeschoit la leuee, les Consuls vindrét à bout d'enrooller les soldats. Et tout de ce pas s'en allerét à la guerre côtre les Veientes; pour laquelle de tous les endroits de Thoscane estoyét venuz des gens à leur secours: Non tant pour l'amour d'eux, que pour l'espoir où ils estoient entrez que l'estat des Romains viendroit à se perdre par leurs picques & dissentions intestines. Tellement que les principaux alloyent crians, tempestans, murmurans par toutes les assemblees du pays, QVE la grandeur & pouuoir du peuple Romain estoyent eternelles, si d'autuère ils ne se defaisoient eux-mesmes par leurs seditions domestiques. Celà estre le seul venin & poison, la vraye ruine qui se peust trouuer

Chose plus difficile de gouuerner vn peuple, que de combattre & vaincre les ennemis.

XXVII. Consul. M.3480. R.271.

Cautelle de App. Claudius pour rabattre la puissance des Tribuns: Ce qui fut souuent practiqué depuis.

La contradiction d'vn seul des Tribuns du peuple rompoit les deliberations de tout le college.

és citez opulentes; Pour faire que les plus grands Empires fussent aussi subiects à la mort. Lequel mal, apres auoir esté longuement soustenu en partie par la prudence des Peres, en partie par la patience du menu peuple, estre maintenant paruenu iusqu'au dernier but, que deux citez s'estoyent faites d'vne; ayans chacune ses Magistrats separez, & ses loix à part. Que du commancement ils se seroyent mutinez en faisant les leuees, & neantmoins n'auroyent laissé d'obeïr à leurs chefs: De maniere qu'en quelque estat & disposition que la ville se retrouuast, pourueu que la discipline militaire se retinst ferme en son entier, ce mal pouuoit estre arresté: Mais à ceste heure que la coustume de n'obeïr plus à ses Magistrats auoit mesmes accompaigné le Soldat Romain dans le camp: Et qu'à la guerre derniere, en la bataille qui fut donnee, au plus fort du combat, du cōmun accord de tout l'exercite la victoire desia certaine obtenuë auroit de leur bon gré esté quittee aux Eques, mis en plaine routte & desconfiture: les enseignes abandonnees: leur capitaine delaissé au cōflict: & eux sans attendre son ordonnance s'en seroient retournez au logis: Si on voulloit chaudemēt poursuiure ceste occasion, il ny auoit doute que Rome ne peust bien estre suppeditee par ses soldats: Il ne falloit sinon leur denoncer & ouurir la guerre. Quant au reste, les Destinees & les Dieux y mettroient d'eux mesmes la derniere main. TOVTES lesquelles esperances auoyent fait prendre les armes aux Thoscans, en plusieurs rencontres vaincuz autresfois des Romains, & eux encore victorieux reciproquement. Mais les Consuls de leur costé ne redoubtoyent rien plus fort que leurs propres forces, leurs propres armes: Et espouuantez encore de ce tant mauuais traict de la guerre derniere, n'osoyent se hasarder à vn combat où ils auoyent à craindre de deux costez tout à coup. Pourtant ils se retenoyent dedans leurs rempars, destournez par ce double-peril: Aussi que paraduenture le temps pourroit s'adoucir l'ire & courroux de leurs gens, & les renger à la raison. Les Veientes tout au rebours, & les Thoscans; pressent de leur costé tousiours de plus fort en plus fort: & du commancement se mettent à harseller les Romains, & les appeller au combat; Venans escarmoucher à toutes heures iusques au bord de leurs trenchees. Puis-apres quant ils virent que celà ne les mouuoit pas, entrent aux outrages & iniures: Tantost contre les Consuls, tantost cōtre l'armee. QVE ceste feinte de leurs partialitez & discords estoit vne fort belle couuerture à leur couardise. Les Consuls ne se deffier point tant de la loyauté de leurs soldats, comme de leur valleur & proüesse. Ce silence & repos entre gens armez estre vne bien estrāge maniere de sedition. ENTREMESLANS auec celà tout plein de brocards, partie faux, partie veritables sur leur nouuelle, incongneuë, & peu noble origine. Or comme ils vinssent desbagouller tout celà iusques tout contre les rempars, iusques presque dedans les portes; les Consuls quant à eux ne s'en soucioyent pas beaucoup: Mais à la multitude grossiere ores vne indignation & despit; ores vne honte & vergongne de ces outrageux reproches venoyent trauerser le courage; leur faisant partie oublier leurs fascheries interieures; & ne vouloyent pas que les ennemys s'en allassent sans chastiement: Ils ne souhaittoyent point aussi qu'il succedast bien ny aux Consuls, ny aux Peres. Ainsi la hayne exterieure & domestique combattoyent en leur esprit: Toutesfois celle du dehors l'emporta à la fin; Tant les auoit arrogamment & insolemment brauez l'aduersaire. Et la dessus s'assemblēt à grandes trouppes deuant le pauillon des Consuls: demandēt le combat: requierēt à toute force qu'on leur dōne le signal. Les Cōsuls cōme pour en deliberer s'abouchēt ensemble, & deuisent assés longue-

La discipline hors d'vn estat, il demeure en grād danger.

Le temps adoulcist toutes choses.

On doit plustost brauer l'ennemy d'effect que de paroles, qui nuisent le pl' souuent.

Sage temporisement des Consuls.

longuement; Non qu'ils n'eussent fort grand desir de combattre; mais il falloit tirer arriere, pour l'accroistre par ce moyen à leurs gens: afin, que puis qu'ils estoyent vne fois esbranlez, que leur contrarians en celà, & recullans à ce qu'ils pourchassoyent, on leur mist tousiours dauantage le cœur au ventre. La responce en somme fut telle. Qu'ils vouloyent vne chose trop precipitee: le temps n'estre pas encore de donner la bataille: Qu'ils se retinssent dās le camp. Et de ce pas font crier à son de trompe, qu'ils se gardent bien de sortir au combat sans leur permission, & congé: Qui en vseroit autrement, ils le traiteroyent comme vn ennemy. Les ayans r'enuoyez ainsi; d'autant plus qu'ils se persuadent les Consuls le vouloir le moins, de tant plus leur croist l'ardeur de combatre: Ce que les ennemis leur allument encore plus viuement, quand ils sceurent la deliberation dessusdite; se faisans accroire de les pouuoir aller de nouueau brauer franc & quitte: Par-ce qu'on ne se fioit point aux soldats; Et que finablement la chose viendroit à s'esclater & se rompre en vne extreme seditiō; si que c'estoit fait de l'empire Romain. Se fondans la dessus, ils s'en vont presenter aux portes; redoublent mille villenies & iniures; & à grand peine se retiennent d'assaillir le camp. Le romain ne put plus comporter cest outrage; Ains par toute l'armee de toutes parts on accourt aux Consuls; non point peu à peu par les capitaines comme au-parauant, mais tous d'vne voix à grands criz demandans le mot du combat. L'affaire estoit desormais assez meur; neantmoins Fabius temporise encore. Puis apres comme le tumulte se renforçast; & que son compagnon de pœur de mutinement fust sur le point de lascher la bride; ayant fait faire silence par le trompette: IE NE SÇAY que trop Manlius (luy dit-il) que ceux-cy peuuent aiseement vaincre: mais ils se sont portez de sorte, que ie ne sçay bonnement s'ils le veulent; Au moyen dequoy celà est tout arresté en mon esprit de ne leur donner point le mot du combat, s'ils ne iurent solennellement d'en retourner victorieux. Ils ont peu tromper vne fois le consul; les Dieux, ils ne les tromperont iamais. ENTRE LES plus eschauffez à demander le combat, estoit vn M. Flauoleius capitaine de cent hommes de pied. Victorieux (dit-il alors) M. Fabius ie retourneray de ceste rencontre: Et s'il y failloit; appelle là dessus à tesmoings le pere Iuppiter, & le belliqueux Mars; ensemble les autres Dieux par serment. Toute l'armee iure apres luy, chacun endroit soy: Puis ayans ainsi fait ce vœu & serment, on leur donne le mot; Prennent les armes; & s'en vont donner la bataille pleins d'animosité & d'espoir: En disant; Que les Thoscans, Que les Thoscans nous viennent iniurier à ceste heure; Qu'ils s'en viennent à tout leur babil maintenant addresser à nous qui auons les armes au poing. A LA verité ce iour là tous monstrerent vn fort braue deuoir; tant les Plebeiens, que les Nobles: Le nom Fabien principalement, & la race des Fabiens, qui parurent sur tous les autres; pource qu'ils desiroyent en ce fait d'armes repatrier les cœurs du peuple alterez d'eux par plusieurs contentions ciuiles. On dresse le bataillon; Et les Veientes, ne les Legions Thoscanes ne reculent point; comme pres-qu'asseurez que les Romains ne voudroyent nonplus combattre auec eux qu'ils auoyent fait contre les Eques: Et qu'on ne deuoit pas desesperer qu'estant ainsi mal-contents, & en vn euenement si douteux, Ils ne fussent pour iouër encore vn plus mauuais tour. Mais il en aduint au rebours: Car onques en nulle autre guerre d'auparauant, le Romain ne vint au combat de plus grand' furie & ardeur: Tant les auoyent exasperez d'vn costé les villenies & reproches de l'ennemy; & de l'autre le reculement des Consuls. A grand peine les Thoscās eurēt-ils le loisir de se mettre en bataille; que les iauelots en ceste premie-

Prudéte dissimulation de Fabius, pour animer ses gens au combat.

Les romains promettent & iurent de retourner victorieux.

Bataille entre les Romains & Toscans.

re esmotion ayans esté plustost iettez là fortuitement, que lancez à droit; l'estour estoit desia venu aux mains, & à coups d'espee, où il est ordinairement le plus criminel. Mais parmy ceux du premier front il faisoit merueilleusement bon veoir les Fabiens, qui seruoyent de mirouër & exemple aux autres: Car l'vn d'iceux (Q. Fabius) qui la troisiesme annee d'au-parauant auoit esté Consul, s'estant aduancé à la teste, pour aller donner dans la plus grosse foulle des Veientes; cependant qu'il est de toutes parts entouré d'ennemis; voicy vn Thoscan fort & roide de sa personne; & adroit aux armes, qui luy perse d'vn coup d'estoc l'estomac d'outre en outre: de maniere qu'au retirer Fabius tombe du haut en bas à bouchons sur sa playe: dont l'vne & l'autre des deux armees s'apperceurent soudain, ayans tous l'œil attentiuement sur l'accident de ce seul homme. Et les Romains en bransloient desia, quant M. Fabius le Consul poussant outre pardessus le corps du deffunct qui gisoit par terre, & empoignāt son escu d'vne grande hardiesse: C'est donc (ce va-il dire) ce que vous auez iuré compagnōs; que vous-vous en retournerez fuyant au logis: Tant vous redoubtez de treslaches & couards aduersaires, plus beaucoup que Iupiter ny que Mars par lesquels vous auez iuré? Mais moy qui n'ay point fait de serment comme vous, ou ie retourneray victorieux, ou faisant vaillamment mon deuoir tomberay icy roide mort à tes pieds, Q. Fabius. Ceso Fabius alors, Consul l'annee precedente: Penses-tu donques mon frere que par ces remonstrances tu puisses obtenir qu'ils combattent? Les Dieux l'obtiendront, par lesquels ils ont promis & iuré. Et nous comme il appartient à gens yssus de noble race, comme le nom Fabien le requiert; en combattant plustost que les exhortant, donnons leur courage de faire de mesme. Ainsi deux des Fabiens descochent à toute bride la lance en l'arrest contre les premiers qu'ils rencontrent; esbranlans tout le reste de l'armee à les suyure. Le combat remis sus de ce costé là; Cn. Manlius aussi Consul ne se porta moins valeureusement à l'autre pointe: là où il aduint presque vn semblable cas. Parce que tout ainsi que les soldats auoyent suyuy Q. Fabius à la charge; de mesme firent-ils icy Manlius d'vne grand' gayeté; comme il menoit battant les ennemis ja presque tournez à desconfiture. Surquoy ayant esté griefuement blessé, ny plus ny moins que celuy-là, il se retira du combat: Et ses gens cuidans qu'il fust mort, ployerent aucunement en arriere; si bien qu'ils eussent quitté la place du tout; si l'autre Consul auec quelques cornettes de cauallerie ne fust accouru soudain à pointe d'esperon celle part; criant tout haut que son compagnon viuoit: Et quant à luy, auoir défait les ennemis à l'autre pointe: Tellement qu'il les r'asseura estans prests à tourner le doz: ioinct que Manlius se representa afin de renouueller la meslee. Les soldats voyans les deux Consuls en face, reprirent courage: Et le bataillon des ennemis commançoit fort à s'esclarcir; Pourautant que se confians à leur nombre, ils en auoyent distraict tout plein de trouppes pour aller assaillir le camp. Là où d'arriuee n'ayans pas trouué grande resistence; ce-pendant qu'ils employent le temps en vain, plus ententifs à butiner que combattre, les Triariens qui n'auoyent peu soustenir leur premier assaut, ayans enuoyé aduertir les Consuls de l'estat enquoy estoyent leurs affaires, se r'allient en vn monceau, & se retirent vers le Pretoire, où ils recommancent la meslee d'eux mesmes. Sur ces entrefaites le Consul remporté au camp, ayant mis des gens à toutes les portes, auoit fermé le passage aux Thoscans, qu'ils ne pouuoyent plus ressortir: lequel desespoir leur amena plus de rage & furie, que de hardiesse. Car comme en accourant ça & là par tout où ils pensoyent eschapper & trouuer yssuë, ils y eussent par plusieurs fois

employé

Grand cœur du Consul Fabius, & les remonstrances qu'il fait à ses gens.

La vaillance du chef de plus grande efficace que ses enhortemens.

Victoire douteuse, & bien debattuë.

Les Triaries estoyent les vieils soldats, mis au troisiesme rég, ou consistoit la principale force du bataillon.

employé leur effort en vain; vne troupe de ieunes gens s'en va ietter sur le Consul, assez remarquable à son riche equippage & armeure. Les premiers coups de traits furent receuz dedans les targues de ceux dont il estoit couuert tout autour: mais la grosse ondee puis-apres ne peut pas estre soustenuë; car le Cõsul ayant esté blessé à mort, tombe par terre; Parquoy tous les autres sont rembarrez & contraincts de tourner le doz. La hardiesse en croist aux Thoscans; & les Romains tremblans de pœur fuyent ça & là esperduz par le camp: De sorte que leurs affaires s'en alloient reduits à l'extreme peril; Si les coronnels ayans enleué le corps du Consul n'eussent à l'vne des portes ouuert chemin aux ennemis. Ils sortent en foulle par là; & deslogeans en confusion & desordre, donnent dans l'autre des Consuls qui auoit vaincu de tous points; là où ils sont de nouueau mis en pieces, rompuz & totallement acheuez de defaire. Ceste victoire fut de vray excellemment obtenuë, neantmoins triste pour la perte de tels deux si grãds personnages. Au moyen dequoy le triomphe ayant esté par le Senat decerné au Consul, il fit respõce que si l'armee pouuoit triompher sans son capitaine en chef; Pour auoir si bien fait leur deuoir en ceste guerre, il le leur consentiroit volontiers. Mais quant à luy, que sa maison estant en dueil pour la mort de son frere; & la chose publique comme vefue de sa moytié, ayant perdu l'vn des Consuls; qu'il ne pouuoit receuoir le chappeau de laurier ainsi diformé par vne tristesse publique & particuliere: Laquelle abstinence de triomphe fut plus honorable que tous les autres qui eussent onques esté celebrez: Tant peut la gloire qui est mesprisee à propos, se renforcer quelque-fois, & deuenir plus plantureuse. Il fit puis apres les obseques de son compagnon, & de son frere: & luy mesme l'oraison funebre à tous deux: là où en leur attribuant ses loüanges propres il en remporta la plus grand' partie. Et n'ayant mis en oubly ce que du commancement de son Consulat il s'estoit imprimé en la fantasie; de reconcilier le peuple auec la Noblesse, il depart aux Patriciens les soldats blessez pour les faire pēser; dont sa maison en eut le plus, & ne furēt si songneusemēt traictez nulle part. De là les Fabiens commancerent à se bien faire vouloir du menu peuple; non par autre artifice & moyen, sinõ salutaire à la chose publique. De maniere que CESO FABIVS creé Consul auec T. Virginius, ne trouua point en cest endroit plus de faueur du Senat que de la commune: Aussi n'eust-il ne guerres, ne leuees, ny autre chose quelconque en plus singuliere recommandation, que de tenir la main fort & ferme à ce que l'esperance ja en partie proiectee de la reünion & concorde du commun peuple auec les Patriciens, peust sortir au plustost son plein & entier effect. Et à ceste occasion dés le commancement de l'annee, auant qu'aucun des Tribuns peust rien remuer de nouueau touchant la loy Agriaire, il fut d'aduis que les Peres preuinssent, & fissent en cest endroit les premiers leur deuoir; departant le plus egallement qu'il seroit possible les terres de la nouuelle conqueste: comme chose plus que raisonnable que ceux les eussent, par le sang & sueur desquels elles auoient esté gaignees. Les Peres n'en tindrent compte: Aucuns mesmes se mirent sur des doleances; Que cest autresfois si gaillard esprit de Ceson se desbauchast & r'amollist par trop de gloire. Il n'y eut point toutesfois pour celà de riottes ne dissentions en la ville. Mais les Latins se trouuoyent molestez par les courses & inuasions des Eques; Contre lesquels Ceso ayant esté enuoyé auec vne armee, entra dedans leurs limites pour les piller à son tour. Les Eques se retirerent dans les viles & places fortes, où ils se tenoyent enfermez: Parquoy il n'y eut aucũ exploit d'armes digne qu'on en face mētion. Mais du costé des Veientes fut receuë vne lourde secousse, par la mauuaise cõduitte de l'autre Cõsul:

Chose tres-dãgereuse de reduire son ennemy au dernier desespoir.

La mort du Cõsul Manlius.

Finale victoire des Romains contre les Thoscãs.

Modestie de Fabius qui luy reuient à plus d'hõneur que le triomphe.

Sage aduis d'iceluy pour reconcilier le peuple auec la Noblesse.

XXVIII. Consul. M. 3481. R. 272.

Courses des Eques sur les Latins.

Les Romains mal-menez des Veientes.

Et estoit fait de l'armee si Ceso Fabius ne fust bien à temps arriué au secours. De la en auant il ny eut comme ny paix ny guerre auec les Veientes, ains tout l'affaire estoit presque reduit à la forme d'vn brigandage. Car si les legions Romaines les venoient trouuer, ils se retiroient en la ville; & soudain qu'ils les sentoient auoir este remmenees, se remettoient aux champs à courir le pays de nouueau: Trauersans ainsi par ceste forme d'alternatiue la guerre par le repos; & le repos, par la guerre. De maniere qu'on ne pouuoit ny abandonner l'affaire du tout, ny aussi peu le mener à fin. Et les guerres des autres endroits, ou pressoient desia; comme de la part des Eques & des Volsques; ne s'estans tenus coys sinon pour laisser escouller la douleur recente de la playe n'agueres receuë: ou bien y auoit apparence que les Sabins se voudroient remuer au plus tost; de tout temps aduersaires du peuple Romain; Ensemble toute la Thoscane. Mais le Veiente plus assiduel ennemy que dommageable, leur apportoit ordinairement plus de fascherie par ses auillonnemens & outrages, que de danger dont l'on deust rien craindre: car en saison quelconque il n'y auoit ordre de le planter là; & si il ne leur dōnoit pas le loisir de vacquer ailleurs. La dessus ceux de la race Fabienne s'en vont au Senat, ou le Consul prenant la parole pour tous DE GARNISONS plus continuelles que fortes, Peres Conscripts, vous sçauez qu'a besoin la guerre Veiente. Sougnez des autres quant à vous, & laissez cheuir aux seuls Fabiens de ceux cy comme de leurs priuez ennemis. Nous vous prometrons que la maiesté du nom Romain sera en seureté de ce costé là; car nous deliberons à noz propres cousts & despens de mener ceste guerre, cōme à nous propre & particuliere; a ce que la chose-publique se puisse reposer de cest endroit, & de ses forces; & de sa bourse. ON leur fit de fort grāds remerciemens; & le Consul au sortir du parquet, accompagné d'vne grosse trouppe de Fabiens qui attendoient à l'entree la resolution du Senat, s'en retourna au logis: la ou leur ayant cōmandé de le venir le lendemain retrouuer equippez d'armes, ils se retirerent chacun chez soy. Le bruit en court incontinēt par toute la ville: extollent les Fabiēs de louāges iusqu'au ciel: Qu'vne seule race auoit pris sur soy le fardeau de toute la chose-publique. La guerre des Veientes estre tombee souz le soing, & effort d'vne seule famille: Sil y en auoit encore deux autres d'vn tel pouuoir en la ville; Et que l'vne voullust prendre la charge des Volsques, l'autre des Eques; le peuple Romain viuant à son aise en repos, tous les peuples voisins se pourroient subiuguer. Le iour ensuiuant les Fabiens montent à cheual: s'assemblent ou le rendez vous leur estoit donné: & le consul equippé de sa cotte-d'armes, au sortir du logis trouue la tous ceux de son parenté en bataille; là ou se mettant au milieu, il fait acheminer sa cornette. Iamais armee moindre en nombre, & de plus grād bruit & admiration d'vn chacun, ne marcha par la ville. Trois cens six hommes de guerre, tous nobles Patriciens, tous d'vn mesme nom; pas vn desquels, le plus digne Senat qu'on sçauroit trouuer, en temps ne saison quelconque n'eust refusé pour chef souuerain; s'en alloient souz les forces d'vne seule race, menaceans destruction & ruine au peuple Veiente. Vne autre trompe de gens les suiuoient, tous leurs alliez & plus familliers amis; ne conceuans rien de mediocre en leur esprit quand à esperāce ou crainte d'iceux; ains toutes choses grandes: & vne autre du cōmun peuple; poussee du soucy publique, & comme rauie de faueur & admiration: QV'ILS s'en allassent courageusement: s'en allassent à la bōne heure; & rendissent les euenemēs cōformes à leur haute & magnanime entreprise: Au reste qu'ils attēdissent de leur bon vouloir & affection enuers eux, des Cōsulats & des triomphes, auec toutes recompences & manieres d'honneurs dont ils pourroient les gratifier. Puis-apres quand ils passerent le long du Capitole & de la Roque, ensemble des

Vne seule famille de Rome entreprend la guerre cōtre tout vn peuple.

Race merueilleusemēt grande & valeureuse.

Affection du peuple Romain enuers les Fabiens.

autres

autres temples; Tout ce qui se peut presenter de Dieux à leur veuë; Tout ce qui s'en peut conceuoir en leur esprit, ils les requierent & supplient de voulloir conduire dehors cest esquadron heureux & bien fortuné; & les r'amener en bref sains & sauues à leur Patrie,& à leurs parés. Mais en vain toutes ces prieres. Car s'estás acheminez par vne voye malencontreuse de la porte Carmentale à main droite du tẽple de Ianus,ils arriuent sur la riuiere de Cremere, lequel endroit ils trouuẽt fort à propos pour y dresser leur blocu. ET SVR SES ENTREFAITES L.Emylius, & C.Seruilius furent faits Consuls.

Cremere auiourd'huy *Valca*: elle sort du lac de Bacane, à 5. ou à 6. lieuës de Rome.

XXIX. Cõs. M.3482. R.273.

Or ce pendant qu'il ne fut question que de courses,les Fabiens ne se trouuerent que trop suffisans, non seulement à garder & defendre leur fort,mais toute la frontiere d'alentour encore, qui separe le territoire de la Thoscane d'auec celuy des Romains; qu'ils r'asseurerent en voltigeant continuellement ça & là dans les vns & les autres limites; & firent de grands degasts & ruïnes sur les ennemis. Mais il y eut finablement quelque surceance, non guere longue toutesfois,à ces rauages & pilleries;iusqu'à ce que les Veientes ayans appellé de grosses forces de la Thoscane,s'en vindrent assieger le fort de Cremere; & que les Legions Romaines conduictes par L. Emylius s'estans approchees d'eux leur presenterent le combat: ouquel à grand peine eurent-ils le loisir d'ordonner leurs gẽs: Car sur les premieres alarmes, comme ils s'arrengeoient derriere les enseignes,& plaçoient leurs trouppes de secours; vne aisle de cauallerie Romaine les vint si à coup charger par le flanc, qu'ils ne peurent auoir moyen, non seulement d'enfourner le combat,mais de demeurer fermes en bataille.

Defaite des Veientes.

Ayans ainsi esté rembarrez en arriere iusques aux rouges rochiers où ils auoyent assis leur camp, enuoient fort humblement demander la paix;laquelle ayans obtenuë,ils s'en repentent tout aussi tost selon leur legereté naturelle, auant mesme qu'on eust leué la garnison de Cremere. Par-ainsi les Fabiens de-rechef rentrerent en guerre guerroyable auec le peuple Veiente,sans autre plus grand appareil d'armes:Et ne se faisoyent point seulement des courses à trauers champs ça & là; Ny de soudaines & legieres escarmouches entre les coureurs, mais par fois s'entrechoquoyent bien à enseignes desployees:là où la plus part du temps vne seule famille du peuple Romain r'apporta victoire de toute vne des plus grosses & opulentes citez de Thoscane, selon que les affaires se comportoyent lors.

Guerre guerroiable des seuls Fabiens contre les Veientes.

Cela pour le commancement sembla fort dur aux Veientes: Puis-apres ils prindrent party de la chose mesme, d'attraper ce tant braue & superbe ennemy à quelques amorses d'embusche;se resiouyssans que par tant d'heureuses rencõtres le cœur s'accreust ainsi aux Fabiẽs. Au moyen dequoy par fois ils leur laissoiẽt en abandon tout expres quelque troupeau de bestial,comme si c'eust esté par vn cas d'auenture: Les païsans d'autre part s'enfuyoient laissans là leurs terres desertes;Et le ressort des gens de guerre enuoyez pour repousser leurs courses,leur quittoyent bien souuent la place,se retirans plus viste que le pas par vne plus simulee que vraye frayeur.

Amorses des Veientes, pour attraper les Fabiens.

De maniere que les Fabiẽs les auoiẽt desia pris en tel contemnement,qu'ils n'estimoyent pas que leur inuincible effort peust desormais estre soustenu d'eux, en lieu quelconque,ny occasion qui se presentast. Laquelle confiance les auoit si fort esleuez;qu'ayans apperceu vn trouppeau de bestes bien loin au delà de Cremere (car vne grande plaine estoit entre-deux; bien est vray que l'escorte estoit foible & petite) ils y accoururent soudain. Et comme sans penser à rien ils eussent à toute bride outre passé l'embusche dressee le long du chemin,& se fussent espáduz en desordre apres le bestail escarté ça & là de ce subit espouuentement, comme il aduient d'ordinaire; Voicy tout à coup les embuschez qui se descouurent:& presentent en barbe; & encore de tous les autres costez. De prime face le cry qui se leua à leurs oreilles les estonna: Puis

vne infinité de dards qui vint à pleuuoir de toutes parts dessus eux. Et comme les Thoscans se fussent resserrez, se trouuans lors encloz d'vn bataillon espois & massif; de tant plus que l'ennemy les serroit de pres, de tant plus estoient ils aussi forcez de se restreindre en vn rond : Ce qui rendoit leur petit nombre plus manifeste, & la multitude des ennemis apparente ; pour estre leurs rengs redoublez les vns sur les autres en estroit espace. Alors quittans là l'estour qu'ils auoient esgallement attaché tout à l'enuiron, se tournent la teste baissee à vn seul endroict : là où s'estans reduits en forme de coing, & poussans outre d'vne grande impetuosité à force de corps & de glaiues, se feirent bon-gré malgré faire large; & trouuerent chemin, qui les mena à vn coustau là aupres doulcemēt releué. De là ils se remirēt à faire teste: Et tout aussi tost que l'auātage du lieu leur eut dōné le loisir de reprēdre haleine, & se r'asseurer d'vn si subit & grand effroy, repousserent mesme ceux qui vouloient monter à eux : Tellement que leur petit nombre l'eust emporté auec layde & commodité de ce lieu ; si les Veientes enuoyez par le derriere du tertre n'eussent gaigné le sommet d'iceluy. Et ainsi l'ennemy s'estant derechef rendu maistre, tous les Fabiens furent taillez en pieces sur la place, iusques au dernier; & leur fort pris: Estāt assez cōmun par tout qu'il y en mourut trois cens six; & vn seul auoit esté delaissé à Rome, aagé d'euiron quatorze ans, cōme vne souche & estoc dōt se deuoit repeupler le nom Fabiē; tresgrād secours à l'aduenir pour le peuple Romain en plusieurs scabreux endroits qui se presenterēt souuēt tāt en la ville que dehors, es affaires qui suruindrent depuis. Or cōme les nouuelles arriuerēt de ceste desconfiture; desia C. Horatius, & T. Menenius estoyent consuls. Menenius fut tout de ce pas enuoyé cōtre les Thoscās enorgueilliz de ceste victoire, là où il fit fort-mal ses besongnes : de maniere que les ennemis s'emparerent du Ianicule, en danger encore que la ville ne demeurast tres-estroictement assiegee. Car outre la guerre, la necessité des viures les tenoit de fort court, par ce que les Thoscans auoient passé le Tybre ; Si Horace l'autre consul n'eust esté r'appellé des Volsques. Et se mena ceste guerre si pres des murailles, que la premiere escarmouche, esgale pour les deux parties, se fit tout cōtre le temple de l'Esperance : Et l'autre d'apres à la porte Colline: là où les Romains eurent aucunemēt du meilleur; bien que ce ne fust pas chose d'importance. Toutesfois le soldat en ceste seconde rencontre ayant repris son courage ordinaire, se rēdit de là en auant plus asseuré & meilleur aux autres ensuiuans combats. ET LA DESSVS A. Virginius; & Sp. Seruilius sont creez consuls. Apres ceste estrete n'aguere receuë par les Veiētes, ils s'abstindrēt de venir aux mains desormais; sans plus entendre à autre chose qu'à piller & fourrager la contree : le Ianicule leur seruāt de retraicte pour de là se desbander à toutes heurtes sur le territoire Romain. Si bien qu'il n'y auoit plus de bestail en seureté nulle part; Plus de laboureurs par les champs: Mais ils furent finablement pris au mesme trebuchet qu'ils auoient tendu aux Fabiens. Car en cuidant poursuiure des bestes enuoyees tout expres ça & là dehors comme espaues pour seruir d'amorse, ils tomberent en des embusches qu'on leur auoit attitrees; où le carnage fut de tant plus grand, qu'ils estoient plus en nombre. Et si le courroux & despit qu'ilz conceurent de ceste perte, leur fut cause & cōmencemēt d'vne bien plus grāde: Car vne nuict qu'ils passerēt le Tybre; ils se mirēt à assaillir le camp du Cōsul Seruilius; d'où ayans honteusement esté repoussez auec grand meurtre de leurs gens, ils regaignerēt à toute peine le Ianicule. Le Cōsul passa tout incōtinēt le Tybre apres eux, & s'alla loger au pied du mont: Puis le lēdemain des la pointe du iour, tout fier encore de l'heureux succez de la iournee precedēte; ou plus tost pour la disette des bleds qui le pressoit estant contraint de se resoudre à vn party bien que dāgereux & precipité, à tout le moins

Trois cēs six Fabiens surpris en vn aguet & tous taillez en pieces.

XXX. Cōs. M. 3483. R. 274.

Rome assiegee par les Thoscans : mais biē tost deliuree.

XXXI Cons. M. 3484. R. 275.

Diuers euenemēs entre les Romains & Veientes.

moins propt & expeditif; mena vn peu à la vollee ses gẽs contremõt le Ianicule assaillir le cãp ennemy; dont il fut plus hõteusemẽt repoussé qu'il ne les auoit chassez le iour de deuãt: Toutefois par la suruenue de son cõpagnon il fut sauué luy & ses forces. Et la dessus les Thoscãs se trouuãs enueloppez entre deux armees, cõme ils tornassent le doz tãtost aux vns, tãtost aux autres, ils y demeurerẽt tous pour les gages: Ainsi fut de tout point assopie la guerre cõtre les Veiẽtes, par vne plus heureuse que biẽ digeree entreprise. Auec la paix les viures vindrẽt aussi à se relascher en la ville; Tant par le moyen des grains qui furẽt amenez de La terre de labour; Qu'aussi de ce qu'apres que chacun se vit hors de doute d'auoir plus de necessité, on remit dehors ce qu'on auoit destourné es cachettes. De labondance puis apres, & du repos & oisiueté; les cœurs du peuple se redebauchent de nouueau, & deuiennent plus insolents: Se mettant à regrabeller au logis les maux & ennuis du passé, puis que du dehors ils n'en auoient plus: Les Tribuns à esmouuoir la cõmune par leur poison accoustumee, assauoir de la loy Agriaire; la haller apres la noblesse qui y resistoit: & non seulement en general, mais enuers chacun des Patriciens en particulier. Q. Considius, & T. Genutius autheurs de ce trouble, donnent assignation à T. Menenius; le chargeans d'auoir laissé perdre le fort de Cremere pendant qu'il estoit campé là aupres. Il rabatit ce coup la, parce que le Senat ne s'y employa moins songneusemẽt que pour Coriolanus; & aussi que la faueur de son pere n'estoit pas encore amortie & esteinte. Au moyen dequoy les Tribuns se r'amodererent en sa condamnation & amende: Car luy ayant intenté vne action capitale, ne le condamnerent pourtant qu'à la valleur de vingt escuz. Mais cela luy cousta la vie; pour n'a uoir peu à ce que l'on dit comporter ceste note d'infamie, dont de regret & ennuy il s'alitta, & mourut. Vn autre fut puis apres tiré encore en iustice: Assauoir Sp. Seruilius, tout aussi tost qu'il fut sorty de son Consulat, des le commancement de l'annee, QVE L. NAVTIVS, & P. Valerius estoient Consuls; par L. Cedicius, & T. Statius Tribuns. Au iour de l'assignation, non auec humbles prieres de luy & des Patriciens comme Menenius auoit fait, ains se rasseurant sur son innocẽce & credit, soustint brauemẽt cest assaut & impetuosité Tribunicienne. On le blasmoit aussi du combat contre les Thoscans au Ianicule: Mais se monstrant homme de cœur en ce sien particulier affaire, tout ainsi qu'il auoit auparauant fait au danger publique, par vne hautaine remonstrance rembarra si bien, non seulement les tribuns, mais tout le Populace auec; leur reprochant la condamnation & la mort de Menenius, dont le pere auoit moyenné leur retour à la ville, & eux eu par son benefice les magistrats & les loix dont ils abusoient si seditieusement à ceste heure; que par son audace il eschappa du dangier: Aussi que son compaignon Virginius ayant esté appellé à tesmoing la dessus, luy aida bien; l'associant à la louenge qu'il auoit acquise en ce conflict. Neantmoins le iugement de Menenius (tant ils auoient ia changé de courage) luy vint encore mieux à propos. Ces contentions & partialitez assoupies dedans la ville, la guerre des Veientes se renouuela par dehors; ausquels les Sabins auoient ioints leurs forces. Mais le Consul Valerius ayant esté depesché contre eux auec vne armee, & le renfort qu'on auoit tiré des Latins & Herniques, donna l'assaut de pleine abordee au camp des Sabins, qui s'estoient parquez tout ioignant les murailles des Veies & les mit en vn tel effroy, que cependant qu'ils accourent escartez en desordre les vns deça, les autres dela, par esquaddres toutes desmanchees, pour repousser l'effort de leurs ennemis; la porte ou il auoit premierement fait marcher les enseignes fut par luy gaignee; Si qu'il y eut bien plus grande occision audedans des rempars, que de cõbat ne de resistance. Le bruit & tumulte passe aussi du camp à la

Les Veientes sont finablement defaicts.

L'oisiueté mere nourrisse des seditions.

La loy agrraire source d'infinies seditions à Rome.

Notez la pauureté de ce siecle quãt aux Romains.

XXXII. Consulat M. 3485. R. 276.

Seruilius hõme de cœur contre les ennemis & ses citoyens.

Autre guerre des Veientes & Sabins ioints ensemble.

ville;ou les Veientes tous esperduz courent aux armes,ny plus ny moins que si elle eust esté prise: Dont partie s'en va au secours des Sabins,partie assaillent les Romains occupez au camp de tout leur effort; lesquels se trouuent de prime face aucunement estonnez,en danger de brãsler& torner le doz: Mais tout soudain refaisans teste aux vns & aux autres,ils leur tindrét pied. Et la dessus la cauallerie y ayant esté enuoyee par le Consul,les rompt& contraint de prendre la fuitte: De maniere qu'en vne seule heure du iour deux nations trespuissantes, & les plus procheuoisines de Rome furent mises à desconfiture. Pendant que les choses passent ainsi du costé des Veientes; les Volsques & Eques s'estans campez en la contree des Latins auoient couru& pillé tout le plat pays:mais les Latins de par eux ayans seulement appellé les Herniques,sans aucun capitaine ny secours de Rome prirent leur camp,ou ils firent vn grãd buttin,outre leurs biens qu'ils recouurerent. Neátmoins le Consul Nautius fut enuoyé de la ville cõtre les Volsques;Car ceste façon (à mon aduis)ne leur plaisoit pas, q̃ les alliez s'ingerassent de faire la guerre de leurs propres forces & opinion, sans chef ny armee Romaine. Aucune espece de degastz& outrages ne fut espargnee à lendroit des Volsques;mais pour tout cela on ne les peut oncques attirer au combat. DE LA L. Furius & C.Manlius furent faits Consuls. A Manlius escheut au sort la prouince des Veientes;Toutesfois il n'y eut point de guerre, ains trefues octroyees à leur requeste pour quarante ans; moyennant quelque quantité de bled,& vn tribut en argent qu'on leur imposa.Ala paix du dehors tout incontinent se vindrent adioindre les noises & piques domestiques:Car la commune espoinçõnee par les Tribuns des esguillons de la loy Agriaire, se iettoit desia hors des gonds. Neantmoins les Consuls, ny pour la condamnation de Menenius, ny pour le danger de Seruilius ne s'estonnans aucunement,s'y opposerent d'vn tresgrand effort. Parquoy au sortir de leur charge le Tribun Genutius les mit en iustice. ET LA DESSVS L. Æmylius & Opiter Virginius entrent au Consulat: combien que dans quelques annales ie trouue Vopiscus Iullius au lieu de Virginius. Mais ceste annee là, quelques Consuls quelle ait eu; Furius & Manlius adiournez deuant le peuple, en vn fort piteux equippage,&tous nonchallemmét reuestuz de dueil,s'en vont çà & là abordans les vns & les autres: Non point plus la commune que les ieunes Patriciens: LES EXHORTENT & admonestét de s'abstenir des dignitez& administration de la chose-publique: Ne reputer à autre chose les faisseaux de verges & haches qu'on portoit deuant les Consuls; la robbe bandee de pourpre,& la chaire curule, que pour autant de pompe & conuoy de leurs funerailles. Equippez de ces beaux ornemẽts tout ainsi que les bestes des Sacrifices sont de bandeaux & tresses blanches, on les destinoit à la mort. Que si la friandise du Consulat leur est telle, qu'ils facent de ceste heure leur compte, ceste dignité estre troussee & mise au bas par l'authorité des Tribuns. Car au Consul; ny plus ny moins qu'à quelque sergent ou archier du Tribunat,conuenoit faire entieremẽt toutes choses au gré & voulloir du Tribun. S'il se remuë tant soit peu, s'il a esgard à la noblesse, s'il pense rien estre en toute la chose-publique que le seul menu populaire;qu'il se resouuienne du banissemẽt de Cn. Martius, & de la condamnation de Menenius: Voire se mette deuant les yeux qu'il luy faudra passer le pas. LES PERES excitez de tels & semblabes raisonnemens se mettent à consulter; non ia en public, mais en priué & à part, hors de la notice d'vn plus grand nombre: là où s'estans tout resolument arrrestez de deliurer ou à bis ou à blanc les deux criminels; la plus felonne & sanguinaire opinion se trouua agreer le plus: Et si le chef & executeur ne defaillit pas à vne si audacieuse entreprise. Le iour doncques estant venu du iugement; comme le peuple

Defaicte des Sabins & Veientes.

Traict remarquable pour vn cõquerãt.

XXXIII. Conf. M.3486. R.277.

Trefues auec les Veientes pour 40.ans

XXXIIII. Conf. M.3487. R.278.

Belles remõstrãces pour ceux qui se veullent entremettre du maniement des affaires.

Genutius Tribun du peuple massacré par les Senateurs en son lict.

ple attendist d'vne fort grande deuotion à la place, du commancement il s'esmerueilla qu'on ne voyoit point arriuer le Tribun. Ce retardement puis-apres se rendant plus suspect, il vint à mescroire qu'il n'eust esté intimidé par les principaux du Senat; & à se plaindre que la cause du peuple eust esté par là abandonnee & trahye. Finablement ceux qui s'estoient long temps amusez deuāt la porte du Tribun, viennent leur faire entendre qu'on l'auoit troué roide mort dedans sa maison. Lequel bruict tout aussi tost qu'il eut esté diuulgué parmy l'assemblee; en la forme qu'vne bataille se desbande & met à vauderoute si le chef est tué, le peuple s'escoulle par tout; l'vn d'vn costé, l'autre d'vn autre. Mais le principal espouuentement auoit saisi les Tribuns, se trouuās aduertiz par la mort de leur compagnon, combien peu, Voire rien du tout auoyent de franchise & respect leurs sacré-sainctes preeminences. Et les Peres d'vne autre part ne pouuoient assez moderément dissimuler leur aise & plaisir: Tant s'en faut que personne se repentist du forfait, que mesmes ceux qui en estoyēt les plus innocens, eussent volontiers desiré d'estre mescreuz de l'auoir commis: Alleguans haut & cler qu'il falloit auec tels excez dompter la puissance Tribunicienne. Et souz ceste victoire d'vn tres-mauuais & pernicieux exemple, la leuee des gens de guerre se publie à son de trompe; que les Consuls poussent outre, & se mettent à enrooller les soldats sans aucune contradiction ne remise: Tant estoyent effroyez les Tribuns. Le peuple alors commance à s'escarmoucher & mettre en collere; plus beaucoup pour le silence de ses Tribuns, que de l'autorité absoluë dont vsoient les Consuls: Se lamentant; QVE C'ESTOIT fait de sa liberté: qu'on estoit de-rechef retourné sur les premieres brisees: Auec le seul Genutius estre morte & enseuelie la puissance Tribunicienne: Parquoy il en falloit faire autrement, & aduiser des moyens dont lon resisteroit à la Noblesse. Pour l'heure n'y en auoir d'autre, sinon que la commune se reuēgeast d'elle-mesme; Puis qu'elle n'auoit plus d'autre secours ny appuy. Vingt-quatre Licteurs marcher deuant les Consuls, tous de la commune: Rien n'estre plus mesprisable ne foible, si quelques vns auoyent le cœur de les mespriser: Mais chacun se faisoit ces choses là ainsi grādes & espouuentables. S'ESTANS par ces propos encouragez les vns les autres, vn des Licteurs est enuoyé par les Consuls pour saisir certain Plebeian, Volero publius, qui refusoit de s'enrooller pource qu'il auoit autrefois eu charge à la guerre. Il inuoque les Tribuns à son ayde: Et comme personne ne se presentast pour le secourir; les Consuls ordonnent de le despouiller tout-à l'heure, & desployer les verges pour le fouëtter. I'en appelle (dit Volero) deuant le peuple; Puis que les Tribuns ayment mieux veoir deuāt leurs yeux deschirer à coups de verges vn citoyē Romain, que d'estre massacrez de vous en leur lict. Et tant plus horriblement il crioit, de tant plus le Licteur s'efforçoit de luy rompre ses habillemēs, & le mettre à nud. Alors Volero se trouuant plus robuste que luy; assisté quant & quant de ses protecteurs, se demesle du Licteur; Et là où il voit le plus haut cry esleué en sa faueur, se iette à trauers la plus grosse foulle, criant tant qu'il pouuoit; i'en appelle deuant vous autres Messieurs, & implore l'ayde & confort du peuple. Assistez moy mes concitoyens s'il vous plaist: Secourez-moy mes compagnons d'armes: Il ne vous faut plus attēdre aux Tribuns, qui ont eux-mesmes besoin de vostre secours. LE PEVPLE esmeu de ces propos, se prepare comme pour combattre en bataille rengee: Et y auoit grande apperence que les choses en deussent venir à l'extreme peril; sans que rien du droit ny public ny priué fust là respecté de personne. Et comme les Consuls se fussent presentez à ce gros tourbillon & orage, ils congneurent bien tost, que leur Majesté n'estoit gueres bien asseuree sans des forces pour la maintenir. Car ayans esté bien battuz les Licteurs; Et

Grosse sedition du peuple pour le meurtre de son Tribun.

Le Magistrat a besoin de forces pour le maintenement de son authorité.

leurs trousseaux de verges froissez & mis en menuës pieces, ils se trouuerent rembarrez de la place iusques dedans le pallais; qu'ils ne sçauoient bonnement comme Volero voudroit vser de sa victoire. Le tumulte à la fin s'estant appaisé; Et eux ayans fait assembler le Senat, ils se complaignent de l'iniure à eux faicte; De la violence du peuple; Et de l'audace de Volero. Surquoy plusieurs aduis donnez rigoureusement, les plus aagez l'emporterent; qui ne furent point d'opinion de combatre l'insolence de la commune par l'ire & courroux des Patriciens. Mais le peuple fauorisant en tout & par tout Volero, au prochain ballotage des Magistrats le crea Tribun pour ceste annee, en laquelle L. PINARIVS, & P. Furius obtindrent le Consulat; là ou contre l'attente de tous qui le croioient fermement deuoir employer tout le temps de sa charge à trauailler & mettre en peine les Consuls precedens; postposant sa douleur & offense particuliere à la cause publique, ne les voulut pas seulement outrager de la moindre parole; ains se contenta de mettre en auant au peuple, que les officiers d'icelluy se deussent à l'aduenir eslire par les voix & suffrages des lignees qu'on appelle Tribuz, chacune à part-soy separee des autres. Ce n'estoit pas petite chose qui se proposoit souz vn titre de prime-face non tant à craindre; toutesfois qui ostoit du tout aux Patriciẽs le moyen de creer des Tribuns à leur deuotiõ, par les voix de leur adherãs & vassaux. Et cõme ils resistasset de tout leur effort à cest affaire tresagreable au menu peuple, sans que pas vn des autres Tribũs (ce qui estoit le vray & vnique remede pour l'ẽpescher) par l'autorité ne des Cõsuls, ne des plus gros & apparẽs du Senat, peust estre pratiqué ny induit de s'y opposer; la chose neãtmoins aussi que grãde & difficile de soy, est par les cõtẽtions & disputes prolõgee iusqu'au bout de l'an: Que le peuple crea derechef Volero pour Tribun: Et les peres s'attẽdans bien q̃ tout en viẽdroit au pl⁹ haut sommet de disputes, esleurẽt Cõsul Ap. CLAVDIVS, fils d'Appius de lõgue main & dés les anciennes hargnes & animositez de son pere contre la cõmune, fort mal voulu d'elle, & tres-mal veillant: Auquel ils donnerent T. Quintius pour compaignon. Tout soudain des le commancement de l'annee il ne fut question que de l'ordonnance dessusditte: Mais tout ainsi que Volero en auoit esté le premier inuenteur, Lectorius son compaignon tout fraiz & reposé vint à la trauerse; bien plus aspre à en poursuiure la publication: Et si la gloire par luy acquise à la guerre le rendoit plus audacieux; pource qu'il ny auoit homme en tout ce temps là plus vaillant de sa personne que luy. Cettuicy voyant que Volero ne parloit que de l'ordonnance, & au surplus s'abstenoit de poursuiure & harseller les Consuls; enfourne les principes de son Magistrat par l'accusation d'Appius, & de sa race tres-arrogãte & tres-cruelle enuers la commune: S'efforçant de mõstrer que le Senat ne l'auoit pas choisi pour Consul. Mais bourreau sanguinaire, pour tormenter & deschirer le pauure peuple. Et comme la rudesse & difficulté du parler, tel que d'vn homme de guerre, ne peust fournir à sa liberté & courage, les propos luy venans à manquer: POVRAVTANT Seigneurs Romains (va il dire) que ie ne puis si aisément exprimer de paroles cõme mettre à effect ce que ie dirois, trouuez vous icy demain au matin; Car i'y mourray en vostre presence, ou la loy sera publiee & passee. LE iour ensuiuant les Tribuns s'emparent du tẽple; & les Consuls auec la noblesse se representẽt en l'assemblee pour l'empescher; là ou Victorius commande que tous ayent à vuider de la place, fors ceux qui doiuent donner leurs suffrages. Nonobstant cela toutesfois les ieunes Patriciens demeurent fermes, sans cedder au bedeau qui faisoit le commandement; dont Lectorius ordonne lors d'en saisir quelques vns. Mais le Consul Appius contredit, & desnie que le Tribun ait rien que veoir sur personne s'il n'est plebeian: Car ce n'est pas vn Magistrat de tout le peuple que le sien, ains seule-

XXXV. Cõs. M.3488. R.279.

Tributa Comitia.

XXXVI. Conf. M.3489. R.280.

Lectorius Tribun du peuple, vaillant à la guerre, mais impetueux aux affaires.

Gros debat entre les Consuls & Tribuns; les Patriciens & le commun peuple.

ſeulement de la commune: Parquoy il ne peut de puiſſance abſolue contraindre qui que ce ſoit de partir de la place, ſuiuant les Statuts des maieurs: Ayant touſiours accouſtumé d'eſtre dit; ALLEZ VOVS EN SI BON VOVS SEMBLE SEIGNEVRS ROMAINS. Or pouuoit il bien à laiſe, voire comme en ſe mocquant, confondre Lectorius par raiſons de droict: Au moyen dequoy le Tribun ſe mettãt en collere enuoye ſon bedeau au Conſul; & le Conſul vn licteur au Tribun; alleguant qu'il eſtoit perſone priuee ſãs authorité de cõmander, & ſans magiſtrat: De maniere que le Tribun y euſt fort mal fait ſes beſongnes, ſi pour l'amour de luy toute l'aſſẽblee ne ſe fuſt ietté de furie ſur le Conſul: Ioint que le peuple eſmeu accourut ſoudain en foulle de tous les endroits de la ville. Ce nonobſtant Appius luy tout ſeul ſouſtenoit par ſon opiniaſtreté vne ſi forte tempeſte; qui euſt en fin amené vn treſrude combat, non ſans grand meurtre & effuſion de ſang; ſi l'autre Conſul Quintius ayant donné charge à ceux qui auoient ia obtenu la dignité conſulaire, de retirer ſon compagnon par force s'ils n'en pouuoient cheuir autrement, ne ſe fuſt mis d'vn coſté à radoucir par courtoiſes & gracieuſes paroles la commune ainſi irritee; Et d'vn autre n'euſt requis inſtamment les Tribuns de rompre la congregation, & laiſſer raſſeoir leur courroux: Parce que ce peu d'eſpace qu'ils intermettroient ne retrancheroit rien de leur authorité & puiſſance; mais l'accroiſtroit d'vn aduis repoſé. Que les Senateurs au reſte eſtoient au pouuoir & diſpoſition du peuple; Et le Cõſul en celuy du Senat. Si qu'à toute peine la commune rappaiſee par Quintius, mais plus difficilemẽt l'autre Conſul par les peres; l'aſſemblee du peuple ſe rompt à la fin; Et les Conſuls tiennent le Senat. Là où comme les opinions variaſſent ſelõ qu'elles ſe trouuoient trãſportees de la peur où de la collere; de tant plus que leurs courages eſmeuz ſe retiroient de la trop boullãte impetuoſité & ardeur, ayans fait quelque peu de ſeiour la deſſus; de tant plus ſe venoiẽt ils auſſi à eſloigner de la cõtention & debat. Parquoy ils remercierẽt Quintius que par ſon moyen la querelle euſt eſté r'adoucie; Et requirẽt quant & quant Appius de ſe vouloir cõteter que la maieſté du conſulat fuſt autant grande, qu'elle pouuoit eſtre en vne ville de bõne vnion & accord. Car ce pendãt que les Tribuns, & les conſuls voudroient tirer chacun toutes choſes à ſoy, riẽ ne ſe lairroit de puiſſance entredeux; dont la choſe publique viendroit à eſtre deſmembree & miſe par pieces; quant l'on chercheroit plus à qui elle deuroit demeurer, que de la maintenir ſaine & entiere. Appius au contraire, appeller les Dieux & les hommes à teſmoins, que par laſcheté elle eſtoit trahie & abandonnee: Le conſul ne manquoit point de ſon deuoir au Senat; mais le Senat defailloit au Cõſul. Qu'ils receuoiẽt du peuple vne loy plus griefue beaucoup, que celle qui leur auoit eſté donnee au mont Sacré. Vaincu toutesfois par l'vniuerſel cõſentement du Senat, il ſe teut; & la loy paſſa ſoubs ſilence. Ce fut lors la premiere fois que les Tribuns ſe creerẽt par les ſuffrages des Tribuz & lignees de Rome; & qu'on y en adiouſta trois de renfort ſelon q̃ Piſo l'a eſcrit, car ils ne ſouloient eſtre que deux; lequel les nomme en cette ſorte. Cn. Siccius, L. Numitorius, M. Duellius, Sp. Icilius, & L. Mecilius. Ce tẽps pendant les Volſques & Eques, entre cette ſedition, & l'ouuerture de la guerre, auoient couru & gaſté le plat pays; affin que ſi le populaire ſe desbandoit derechef d'auec la nobleſſe, il ſe retiraſt deuers eux: Mais les choſes ayans depuis eſté pacifiees, ils reculerent leur camp plus en là. Appius Claudius fut enuoyé contre les Volſques, Et à Quintius eſcheut la charge des Eques: Surquoy toute la meſme rigueur & ſeuerité d'Appius continua à la guerre, qui ſ'eſtoit mõſtree dedans la ville, voire encore plus abandonneement, pour ſe trouuer à deliure de toutes les contredittes & oppoſitions des Tribuns; hayſſant la commune plus que ſon pere n'auoit fait; d'autant qu'il ſe voyoit auoir eſté ſuppedité d'elle; Et que luy ſeul Conſul planté à l'encontre

Formule de licentier l'aſſemblee du peuple. *Si vobis videtur diſcedite Quirites.*

App. Claudius homme de fort grãd cueur.

L'ordonnãce de creer les Tribuns du peuple par les Tribuz ſeparees, premieremẽt eſtablie. Trois Tribuz adiouſtees.

Guerre des Volſques & Eques.

de la puissance Tribuniciéne, la loy auoit esté passee; laquelle auecques moins de resistēce, & lors que l'attēte qu'ō auoit aux peres n'estoit pas telle à beaucoup pres, ses deuanciers au Consulat auoient bien neātmoins empeschee. Ce despit & indignation luy esguillonnoient le courage desia assez animé de soy, à trauailler de plus en plus son armee par de ruddes & mauuais traictemens : Mais ils ne se pouuoient pas auoir de force en sorte quelconque; tant de contention & debat auoient ils desia embu dans leurs cœurs. Aumoyen dequoy paresseusement, oisiuement, nonchallemmēt & à contre-cœur & regret, ils se mettent à faire toutes choses, sans que la honte ny la crainte les peust maistriser. Que si par fois il leur vouloit faire doubler le pas, ils marchoient plus lentement tout expres: Se presentoit il pour les haster à la besongne, ils y alloient plus laschement: A son arriuee abbaisser les yeux contre terre; le maudire entre leurs dents en passant. De maniere que ce roidde & inuincible cœur d'homme, se trouua par fois esbranlé de la haine & rancune qu'il apperceuoit au peuple. Et comme il eust en vain desployé toute son aigreur & rudesse, sans pour cela pouuoir rien gaigner enuers les soldats, il en va reietter la faute sur les centeniers, qui auoient (à son dire) desbauché l'armee: les appellans à la trauerse par vne mocquerie & aigre brocard, Tribuns du peuple, & Volerons. Les Volsques n'ignoroient rien de tout cela; Parquoy ils insistoient à combattre; esperans que l'exercite Romain monstreroit la mesme desobeissance & despit enuers Appius, qu'il auoit fait auparauant au Consul Fabius. Mais il fit bien encore pis; Car ne se contentant pas de ne vouloir vaincre, comme souz Fabius, il voulut mesmes estre vaincu & mis en routte. Et la dessus ayans esté menez au combat, tous s'en fuirent honteusement vers le camp, sans s'arrester qu'ils ne vissent les enseignes des Volsques s'en venir la teste baissee donner iusques aux rempars, & faire vne trescruelle occision sur les derniers rengs. Alors force leur fut de tourner visage, pour rembarrer hors des trenchees l'ennemy ia victorieux: Toutesfois l'on cogneut assez le Soldat Romain n'auoir lors voulu autre chose, sinon d'empescher que le camp ne fust pris: Quelques vns encore se reiouissoient de leur perte & ignominie. Pour tout cela, ne se fleschissant en rien le fier courage d'Appius, mais d'abondant comme il les voulust chastier à toute rigueur; & eust à ceste fin ordonné d'assembler à l'audiēce l'armee: voicy les coronnels des legions, & les capitaines en chef de mille hommes qui le viennēt supplier, de ne se vouloir point mettre au hazard de faire l'espreuue d'vne authorité & cōmandement, dont toute l'efficace consistoit en l'vnion & accord de ceux qui obeiroient. Par tout les soldats refuser de comparoir à laudience; Et ne s'oyoit parmy le camp autre chose, que les clameurs des requerans qu'on delogeast de la contree des Volsques : Car l'ennemy victorieux nagueres, auoit donné iuqu'à leurs portes & remparemens: Si que non seulement l'apprehentiō, mais la figure mesme de quelque grief mal aduenir se presentoit deuant les yeux. Vaincu finablement de ces remonstrances; Parce qu'aussi bien n'en perdoient ils que l'attente, il remet l'assemblee à vne autre fois, & ordonne de se tenir prests pour partir des le lendemain; auquel des le poinct du iour il faict sonner aux champs par son trompette. Et comme l'armee deslogeast à la haste; les Volsques aduertis par le mesme signal viennent ruddement donner sur la queuë; d'ou le bruict & tumulte estant tout soudain arriué iusques au premier front, mit en tel effroy les enseignes & les files, qu'on ne pouuoit ny ouyr ce que les capitaines cōmanderoient, ne dresser le battaillon en aucune sorte; personne ne se souciant que de se forlonger; & gaigner pays. Et ainsi escartez en desordre se sauuerent au mieux qu'ils peurent, par dessus les grands taz de corps morts, & des

L'indignatiō des soldats contre Appius, est cause presque de perdre tout.

Les Soldats Romains prēnent la fuitte par despit de leur chef.

Obstination d'Appius.

Toute autorité & commandemens nuls sans obeissance.

Grād desarroy au camp des Romains pour la haine d'Appius.

armeures

armures quittees là; si hastiuement, que l'ennemy cessa plustost de les poursuiure, qu'eux de fuyr. Finablement s'estans r'alliez les soldats de ceste course à vau de route, sans que le Consul qui alloit apres pour les arrester, peust rien faire, Car tous ses criz furẽt en vain; ils se camperent en terre de seureté & paisible. Ayant là conuoqué l'audience publique, il s'exaspere fort aigrement, & non sans cause, contre l'armee qui auoit ainsi delaissé sa discipline militaire, & abandonné ses enseignes. Car ou estoyent elles; où estoient leurs armes? demandoit-il à chasque soldat en particulier qu'il voioit nud & desarmé: & de mesmes aux porteurs d'enseignes qui auoiẽt perdues les leurs. La dessus ayant fait battre à coups de verges iusques presque à rendre l'ame, les Centeniers & doubles-payes qui auoyent quitté là leurs rengs, il leur fit trencher les testes à tous, & mourir les simples soldats de dix vn, selon que le sort venoit à tomber. Mais tout le rebours arriua és Eques, ou le Consul & les soldats combattirent ensemble à l'enuy; l'vn par ses biens-faits & bons-traictemens, les autres par leur modestie & obeyssance: Car Quintius estant debonnaire de soy, la rudesse mal-fortunee de son compagnon luy auoit facilité le moyen de s'esgayer & complaire en la doulceur de son naturel. En ceste si grande vnion & accord de l'armee auecques son chef, les Eques ne s'osans presenter nulle part pour combattre, permirent à leurs ennemis de courir à l'aise, & saccager tout leur territoire: De sorte qu'en nulle autre guerre d'au-parauant, n'auoit encore esté emmené vn plus gros buttin de ceste contree; lequel fut tout donné en proye aux soldats, auec des loüanges de leur deuoir; dont les bons-cœurs des gens de guerre n'ont moins accoustumé de se resiouir, que du gaing & profit qu'ils y font. L'armee s'en retourna bien mieux affectionnee enuers son chef, & pour l'amour de luy enuers les Patriciens; aduouant qu'on luy auoit donné vn tres-bon & gracieux pere, & aux autres vn tres-rude maistre & tyran. Or ceste annee qui se passa en vn si differend euenement de la guerre, & en vn si aigre discord à la ville & aux champs; les voix deliberatiues des elections departies par les Tribus & Lignees la rendirent encore plus remarquable; enquoy le peuple eut plus de satisfaction & contentement d'estre venu à bout de ce qu'il pretendoit; que pour profit qu'il en tirast: Par ce que les ballotages perdirẽt plus de leur dignité, les Peres estãs forclos de l'assemblee, que le peuple n'aquist par là de pouuoir; & qu'il n'en fut osté aux Senateurs. L'ANNEE D'APRES fut encore plus turbulente, L. Valerius, & T. Emylius estans Consuls; Tant pour les debats qui interuindrent entre le peuple, & les deux autres ordres; des cheualiers c'est à sçauoir & des Patriciens, à cause de la loy Agriaire; que pour le iugement de Claudius. Contre lequel, comme tres-apre aduersaire de ceste loy; soustenant à cor & à cry tout ainsi que s'il eust esté vn troisiesme Consul, la cause des detenteurs des terres vagues appartenans au public, M. Duellius, & Cn. Siccius intenterent vne accusation. Oncques en iour d'au parauant vn si mal voulu criminel enuers la commune toute, n'auoit esté tiré au iugement du peuple, remply iusques à regorger d'haynes & malueillances enuers celuy qui estoit de sa part comblé des inueterees rancunes de son feu pere: Et le Senat de la sienne ne se formalisa iamais d'vn plus grand effort en faueur de nul autre; Pour veoir ainsi exposer à la gueulle d'vn forcené populaire son vray & vnique defenseur; le protecteur de sa dignité contre toutes les impetuositez & assauts des Tribuns & de la commune; Pour auoir tant soit peu seulement outrepassé les bornes en la contention & debat. Mais luy estoit seul de tous les Patriciens qui ne se donnoit pas vn bouton ny des Tribuns ny du populace; ny du procez qu'ils luy vouloyent faire: Si que le menacer d'iceluy, ny les prieres du Senat ne le peurent iamais renger à ce point, qu'il voulsust non seulement ou

Appius decime son armee.

Il importe beaucoup à vn chef de se faire bien vouloir de ses soldats.

XXXVII. Consul. M.3490. R.289.

Appius Claudius tiré en iugemẽt par le peuple.

Cõstance de Claudius iusqu'à la mort.

changer de robbe, ou faire la cour à personne: Mais rien adoucir ou remettre de son ordinaire aspreté de langage, quant il fut question de plaider sa cause deuant le peuple. La mesme mine & contenance; la mesme fierté de visage; la mesme vehemence en parler: De maniere que la plus part de l'assistance ne le redoutoit pas moins en cest accessoire de criminalité, que lors qu'il estoit Consul. Il dit seulement vne fois ses raisons & defences, & de la propre audace qu'il souloit faire toutes choses; Voire en l'accusation de quelqu'vn: Par laquelle grauité & constance sienne il estonna tellemēt les Tribuns & le commun peuple, qu'ils luy prolongerent de leur bon gré vn delay; & de la laisserēt trainer l'affaire en longueur: Mais bien tost apres, & auant que le iour de l'assignation fust escheu, il tomba malade, dont il mourut. Et comme les Tribuns se parforçassent d'empescher l'oraison funebre, le peuple ne voulut point neantmoins defrauder le dernier iour d'vn tel personnage, de l'honneur qui luy estoit deu; ains presta aussi volontiers l'oreille aux loüanges du trespassé, qu'il auoit fait à l'accusation cōtre luy viuant: & se trouua en tres-grand nombre à ses obseques. En la mesme annee le Consul Valerius s'estant acheminé auec ses forces cōtre les Eques; apres qu'il eut veu de ne les pouuoir attirer au combat; essaya de forcer leur camp: Mais vn gros orage interuint là dessus qui l'en destourna, entremeslé de gresle & de tonnerres. Dont la merueille s'augmenta dauantage, de ce que tout incontinent qu'il eut fait sonner la retraite, le temps redeuint à vn instant si clair & serain, qu'il fut touché d'vn scrupule de les aller assaillir de nouueau; ny plus ny moins que si quelque Dieu les eust prins en sa sauuegarde: & employa tout le rauage de ceste guerre à courir & piller la contree. L'autre Consul Emylius s'en alla contre les Sabins; là où pareillement, pource que l'ennemy se retenoit sur la defensiue clos & fermé dans ses murailles, on fit le gast au pays. De là les Sabins meuz par les bruslemens non seulement des censes, hameaux, & petits villages, mais des grosses bourgades bien habitees, s'estans rencōtrez auec les coureurs, se departirent de la meslee sans qu'on sceust qui auoit du meilleur: Et le lendemain s'allerent camper en lieux plus forts & aduantageux: Parquoy le Consul estimant auoir assez fait de laisser ainsi l'ennemy pour vaincu, s'en retourna la guerre estant encore toute entiere. Sur ces entrefaittes les piques, & contentions estans demeurees à la maison; T. Numitius Priscus, & A. Virginius furent faits Consuls. Et ne sembloit pas que le peuple voulust differer dauantage de remettre sus la loy Agriaire; car il se preparoit pour y faire vn dernier effort; Quand voicy arriuer les Volsques, à ce qu'on pouuoit descouurir par la fumee des villages où ils auoyent mis le feu, & par la fuitte des païsans: Ce qui arresta court la sedition ja meurie & formee, & toute preste à s'esclatter. Les Consuls pressez soudain du Senat, estans sortiz à la campagne auec la disposte & gaillarde ieunesse, laisserent plus paisible le reste du peuple: Et les ennemis sans auoir exploicté autre chose que de dōner vne fause alarme, vaine & friuole aux Romains, se retirerent plus viste que le pas. Numitius s'en alla cōtre les Volsques à Antium; Et Virginius d'autre part alencontre des Eques: où ayant cuidé receuoir vne bonne estrette en des embusches, Par la proësse des soldats la chose fut saine & sauue remise sus, que la nonchallance & incapacité du Consul auoit precipitee à vn dangereux party. Es Volsques pour la bonne conduitte du chef les affaires allerent mieux: Car de la premiere rencontre les ennemis estans mis en routte: furent menez battans iusques dedans la ville d'Antium, tres-opulente selon la saison d'alors; parquoy le Consul ne s'y estāt osé attacher, s'addressa à Cenon, vne autre place des Antiates, nō des plus riches, laquelle il prit. Ce pēdāt que les Eques & Volsques amusent les forces Romaines, les Sabins s'en vindrēt dōner iusques aux portes de Rome.

Mort d'App. Claudius, ou le peuple mōstre plus d'humanité que ses Tribuns.

Les Romains gens fort religieux.

XXXVIII. Conf. M. 3491. R. 282.

Guerre contre les Volsques & les Eques.

Course des Sabins.

Rome, Mais peu de tẽps apres les Cõsuls par despit estans entrez à main armee dans leurs limites, leur porterent bien plus de dommage qu'ils n'en auoient fait. Sur la fin de l'annee il y eut ie ne sçay quoy de paix & repos; trauersé toutesfois à la maniere accoustumee des debats de la noblesse & du peuple: lequel tout courroucé ne voulut assister à lelection des Consuls: Tellement que par les voix des Patriciens, & de ceux qui estoient souz leur clientele & protection, T. QVINTIVS, ET Q. SERVILIVS OBTINDRENT CE MAGISTRAT. Ceux cy eurent vne pareille annee que la precedante; les commancemens pleins de sedition, & le reste paisible, moyennant la guerre qui s'esmeut au dehors. Car les Sabins ayans en diligence trauersé la campaigne de Crustumenie, s'en vindrent mettre tout à feu & à sang le long de la riuiere du Teueron; Et s'estans approchez iusques presque à la porte Colline, & des murailles de la ville, en furent repoussez; ayans fait neantmoins vn gros buttin d'ames, & de bestail qu'ils emmenerent auecques eux. Le Consul Seruilius les ayãt poursuiuiz en queuë auec son armee, ne les peut rattaindre en lieu propre pour les combatre: mais il pilla toute la contree si au long & au large, qu'il ne laissa vn seul endroit qui ne se sentist ruddement de ceste venuë; Et en ramena vne grande richesse de toutes sortes de despouilles. Du costé des Volsques aussi la chose-publique fut fort bien seruie, tant par le bon deuoir du chef que celuy des soldats: ou d'arriuee fut combattu en plaine campaigne enseignes desployees auec grand meurtre de costé & d'autre, & beaucoup de sang respandu. Surquoy les Romains, pour ce que leur petit nombre estoit plus subiect à se sentir de la perte, eussent à la verité desmarché en arriere, si le Consul par vne menterie fort salutaire, cryant tout haut qu'à l'autre pointe les ennemis tournoient le doz, n'eust r'encouragé ses gens au combat: Si bien qu'estans venus de nouueau à la charge souz l'opinion d'auoir vaincu, ils vainquirent à bon escient: Mais le Consul qui craignoit qu'en tallonnãt les ennemis de trop pres, ils ne fussent contrains de tourner visage, cõmanda de sonner la retraicte. De la passerent quelques iours cõme en vne sourde abstinence de guerre d'vne part & d'autre: durant lesquels vn gros r'enfort de tous les endroits des Volsques & Eques secrettemẽt s'en vint en leur camp; ne faisans doute que si les Romains en auoient tant soit peu le vent, ils ne delogeassent la nuit sans trompette: Au moyen dequoy enuiron la mi-nuict ils les viennent assaillir en leur fort. Quintius, le tumulte rassis qui s'estoit leué à ceste chaude & soudaine alarme, ayant ordonné aux soldats de demeurer coys en leurs tentes & pauillons, iecte en garde hors l'enceinte du camp vne enseigne de cinq cens Herniques, & fait monter quant & quant à cheual les cornets & trompettes, pour sonner tout le long de la contrescarpe, & tenir par la l'ennemy en ceruelle iusqu'au point du iour: De maniere que pour le reste de la nuict toutes choses demeurerent si tranquilles au camp; que les Romains eurent le loisir de dormir à leur aise. Car ceste apparence de gens de pied que les Volsques croioient fermement estre Romains, & en plus grand nombre; Puis le bruit & hennissement des cheuaux qui tempestoient estrangement souz de tels caualcadours inaccoustumez; ioint le son de leurs instrumens qui leur estourdissoit les oreilles, les arresta court, tout ainsi que s'ils eussent à soustenir le choc de leur ennemis. Aussi tost que le iour cõmança à poindre, le Romain fraiz & reposé tiré dehors au combat, met en routte les Volsques de plaine abordee; las & trauaillez du veiller, & d'estre demeurez si long temps debout. Toutesfois ils reculerent plus de leur bon gré, qu'ils ne furent repoussez de force; pourautant qu'a leur doz estoient de petits coustaux, la ou apres la premiere charge ils se retirerent à seureté en ordonnance de bataille.

XXXIX. Conf. M.3492. R.283.

Bataille contre les Volsques.

Stratageme du Consul Quintius.

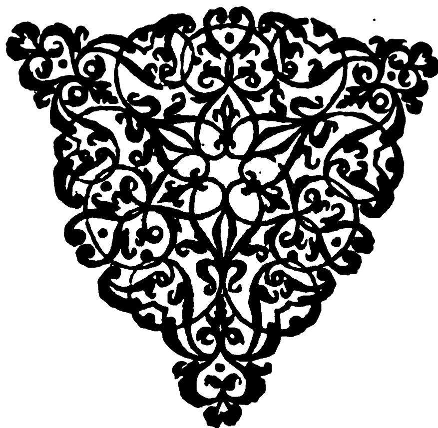
Sage aduis de ne presser de trop pres son ennemy en fuyant.

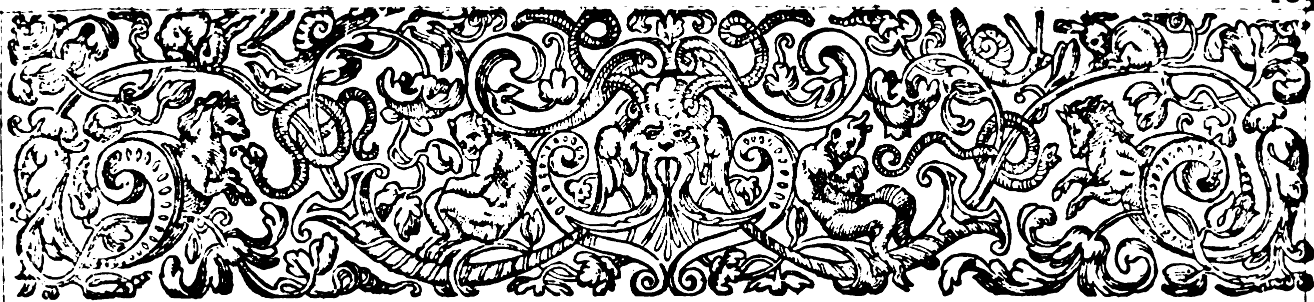
Autre Stratageme de Quintius.

Au moyen dequoy le Consul estant arriué à ce lieu desauantageux pour luy, fait faire haut à son armee, dont les gens de pied à grand peine se pouuoyent retenir; crians,& demandans à toute instance qu'on les laissast chaudement poursuyure les ennemis ia esbranlez: Et là la caualleric s'espandát tout autour de ses capitaines brauoit encore d'auantage;Protestans qu'ils s'aduanceroient à la teste deuant leurs enseignes. Et comme le Consul dilaiast,ne se confiant que trop en la vaillance des gens de pied, & peu en lassiete du lieu; ils se mettent à crier de-rechef que bon gré malgré ils iroient: Et adiouxterét quant & quant lexecuter à leur dire. Car ayans planté leurs iauelots droits en terre pour demeurer plus à deliure, descocherét de gráde roideur contremót les Volsques lesquels apres auoir de prime rencótre employé tous leurs dards, se mettét à rouller de grosses pierres qui gisoiét à leurs pieds, contre ceux qui se parforcoient de monter: & les ayans partroublez & mis en desordre à force de coups qui d'enhaut pleuuoient dru, & menu dessus eux les pressoient & mal-menoient fort: Tellemét que la pointe gauche des Romains se trouua presque surchargee; Si le Consul en les tansant de leur presomption & l'ascheté tout ensemble, ne leur eust auec ceste honte chassé la peur, estans ia tous prests de bransler en arriere. Pour le commancement ils s'arresterent d'vn ferme courage, & puis apres gaignans pays selon que force le permettoit, prennent la hardiesse de passer outre; Si que par vn renouuellement de criz, ils r'allegrerent & esmeurent tout le bataillon. Surquoy reprenans de-rechef leur premier effort, ils paruiennét iusques au haut, & surmontét la difficulté de ce lieu. Desia ne s'en faloit plus guere qu'ils n'eussent gaigné le sommet du tertre, quand les ennemis viennét à tourner le doz; & tant que iambes les peuuét porter les vns & les autres, les fuyás & les poursuyuans, arriuent presque tous en vn monceau dans le camp, qui fut pris en ceste frayeur. Ceux des Volsques qui peurent gaigner au pied, tirerent le chemin d'Antium: Là où aussi fut conduitte l'armee Romaine: qui l'ayant durant quelques iours assiegee, ceux de dedans se rendirent à composition, sans qu'il fust autrement besoin d'y employer nouuel effort. Car depuis l'infortune de la defaitte, & prise du camp, ils perdirent entierement le courage.

Defaitte des Volsques.

La prise d'Antium, vulgairement Nettuno, vn chasteau en la coste de la mer, de Rome à Naples.





LE SOMMAIRE DV TROISIESME LIVRE.

Les seditions qui s'ensuiuirent des loix Agriaires: Le Capitole occupé par les bannix & esclaues, est repris; & eux tous taillez en pieces. Le Cense ou denōbrement par deux fois tenu: Au premier se trouuerent sixvingt quatre mil deux cēs quatorze chefs de citoiēs Romains, sans les orphelins, & ceux qui n'auoiēt point d'enfās. Et en l'autre d'apres six-vingts douze mille quatre cēs dix-neuf. Les choses s'estās tresmal portees cōtre les Eques, L. Quintius Cincinnatus est creé Dictateur; & appellé à la conduitte de cette guerre, qu'il s'estoit retiré aux champs; où ceux qui l'allerent querir le trouuerent embesongné à fossoyer luy-mesme vn sien pauure petit heritage. Ayant defait les ennemis, Il les fit tous passer soubs les fourches. Le nombre des Tribuns du peuple est augmenté iusqu'à dix; Trente six ans apres leur premiere erection. L'on enuoye des ambassadeurs à Athenes pour auoir cōmunication de leurs loix; lesquelles apportees à Rome, sont creez dix personages appellez, pour ceste occasion Decemuires, au lieu des Consuls; tous les autres magistrats abolis, pour dresser & publier lesdittes loix, trois cens vn an apres la fondation de Rome. De maniere que tout ainsi que des Roys le gouuernement auroit esté transferé aux Consuls; il le fut alors des Consuls à ces Decemvires: Lesquels d'entree s'estans fort modestement portez en leur charge, & à ceste cause esté continuez l'annee ensuiuāt, apres auoir fait tout plein de choses Tyranniques, ne se voulurent demettre de leur magistrat, ains le retindrēt encore la troisiesme annee, iusqu'à ce que finablement la lubricité d'Appius Claudius mit fin à leur desreiglee domination. Car s'estant amouraché d'vne ieune fille plebeienne de condition, il apposta vn de ses adherens pour la pretendre estre son esclaue: si bien qu'il contraignist Virginius pere d'elle de la tuer d'vn coup de cousteau qu'il empoigna sur l'estau d'vn boucher; ne la pouuant deffendre autrement de l'effort de celuy qui la vouloit violler. Mais le peuple s'estant esmeu de l'exemple d'vne si iniurieuse luxure, s'empara du mont Auentin; & força les Decemvires de se deposer de leur magistrat. Surquoy Appius, & vn autre de ses compagnons qui auoient le plus merité de mal, ayans esté constituez prisonniers, se donnerent eux-mesmes la mort: Les autres furent enuoyez en exil. Ce liure contient outre-plus les choses heureusement menees à fin contre les Sabins; & les Eques & Volsques; auec le iugemēt du peuple Romain peu honneste; lequel ayant esté pris pour arbitre par les Ardeates & Ariciniens, s'adiugea les terres dont ils estoiēt en debat.



LA VILLE d'Antium prise, T. Emilius, & Q. Fabius sont creez Cōsuls: Ce Fabius dis-ie qui estoit demeuré seul du du reste des Fabiens, lors que leur nom fut du tout esteint pres la riuiere de Cremere. Quant à Emilius, desia en son autre Consulat precedent, il auoit esté autheur de departir des terres au menu peuple: De maniere qu'en ce second, les fauteurs de la loy Agriaire estoient montez en esperāce qu'elle pourroit estre emologuee: & les Tribuns qui par plusieurs fois auoient essayé la chose, mais tout en vain pour auoir les Consuls à partie, maintenant qu'ils voyoiēt cestuicy à leur deuotion, embrasserēt chauldemēt l'affaire; esperans qu'ils en pourroient bien à l'aise venir à bout. Car le consul persistoit en son opinion premiere; dont la plus grand part des Patriciens & des detenteurs des terres, se plaignans fort & ferme. Que le principal homme de la ville se mist à les trauail-

XXXX. Consul. M.3493. R.284.

ler ainsi par les instances & actions des Tribuns, taschant de faire ses largesses des biens d'autruy pour gaigner la bonne grace du peule, destournerent toute la haine & malueillance de la menee sur le seul Consul. La contention s'apprestoit dangereuse & cruelle, si Fabius n'y eust trouué vn expedient, par vn aduis qui ne pouuoit ennuyer à l'vne ny à l'autre partie: Allegãt que soubs la conduite & bon-heur de T. Quintius, on auoit de vray empieté l'an precedent quelque peu d'heritages sur le peuple des Volsques; & qu'Antium ville maritime estoit prochaine, & fort à propos pour y enuoyer vne Colonie: Par ainsi que sans greuer les possesseurs, la commune s'en pourroit aller cultiuer ces terres; & Rome par ce moyen demourroit en paix & repos. Cette opinion estant aprrouuee, il cree Triumvires pour en faire le departement, T. Quintius, A. Virginius, & P. Furius: Mais on ordonna quãt & quant que ceux qui voudroient accepter les lots, donneroient leur nom par escrit. L'abondance tout incontinent (comme est l'ordinaire) les en degousta: Et furent si peu ceux qui se presenterẽt, que pour rendre le nõbre cõplet il cõuint adiouster des Volsques: Le reste du peuple declara aimer mieux poursuiure & attẽdre des terres à Rome, que d'en posseder autre part. Et les Eques la dessus demandẽt la paix à Q. Fabius, qui s'estoit acheminé cõtr'eux auec vne armee. Mais ils la rõpirent soudain par vne course qu'ils firent au territoire des Latins. AVMOYEN DEQVOY l'annee ensuiuante Q. Seruilius, car il auoit esté creé Consul auec Sp. Posthumius, ayant esté enuoyé pour leur faire la guerre, se campa au pays des Latins; ou il fut contraint de se contenir dans le logis en repos sans rien faire pour raison de la peste qui se mit parmy son arme: dont la guerre fut prolongee iusques à trois ans de la. Q. FABIVS, & T. Quintius estans Consuls, à Fabius fut extraordinairement cõmise ceste prouince, pource qu'ayant eu le dessus des Eques, il leur auoit octroyé la paix. Luy doncques souz vne esperance asseuree que le seul bruit & reputation de son nom assoupiroit ceste reuolte, depesche des ambassadeurs à l'assemblee des Eques pour leur dire de bouche; Comme le Consul Q. Fabius leur mandoit QV'AYANT porté des Eques la paix à Rome, au rebours maintenant il leur apportoit la guerre, auec la mesme dextre armee qu'il leur auoit auparauant tendu pacifique & amie. De la desloyauté & pariure de qui cela prouenoit, les Dieux pour le present en estoient tesmoins, & en seroient bien tost les vengeurs. Comment que ce fust toutesfois, il auroit trop plus cher que les Eques vinsent à se repentir d'eux mesmes, que d'endurer les maux & desolations que l'hostilité leur pouuoit apporter. S'ils se recognoissent, qu'ils trouueront vn seur acces & refuge à l'esprouuee ia clemence du peuple Romain: Mais s'ils aiment mieux de perseuerer en leur desloyauté & pariurement, ce seroit plus aux Dieux qu'ils feroient la guerre, que non pas à des hõmes leurs ennemis. CES remonstrances furent de si peu d'efficace à mouuoir personne, que peu s'en falut que les ambassadeurs ne receussent outrage; Et enuoyerent tout de ce pas vne armee en Algide contre les Romains: Laquelle chose ayant esté entenduë à la ville; l'indignité du fait plus que le peril fit mettre l'autre Consul en campaigne. Et ainsi les armees des deux Consuls s'approcherent de l'ennemy en bataille rengee, pour le cõbatre tout sur le champ. Mais comme d'auenture il se fist desia tard; vn des ennemis qui estoit en garde se prend à crier. C'EST ICY vne vraye monstre & parade (messieurs les Romains) & non faire la guerre à bon escient; Car sur l'entree de la nuit vous dressez vostre bataillon: Il nous faut certes plus de iour pour demesler nostre querelle. Retournez donc icy demain à soleil leuant, & l'on vous en dõnera vostre saoul, n'ayez doute. DE CES brauades les soldats piquez à outrãce, sont r'amenez au logis iusqu'au lendemain; trouuans la nuict par trop longue qui leur retardoit ainsi le combat. Mais pour

Triumvires, trois hõmes deputez par ensemble à quelque charge.

XLI. Consf. M. 3494. R. 285.

XLII. Consf. M. 3495. R. 286.

Remonstrãce de Fabius aux Eques.

Les Eques gens desloyaux & impetueux.

Brauade des Eques.

l'heure ils se restaurerent de viãdes, & de sommeil. Puis tout aussi tost qu'il fut iour, l'armee Romaine se trouua aucunement la premiere à se mettre en bataille; Et les Eques finablement s'auancerẽt aussi; où la meslee fut fort aspre d'vne part & d'autre. Car le Romain combattoit de courroux & rancune: Et le remords de consciẽce de s'estre ainsi embarquez en vn tel peril; ensemble le desespoir qu'õ ne se voudroit iamais fier à eux, contraignoit les Eques de s'esuertuer, & prendre iusqu'au dernier bout le hazard.

Grosse bataille entre les Romains & les Eques, ou ils sont decõfits.

Neantmoins ils ne peurent endurer les Romains à la longue, ains estans mis à vauderoutte se retirerẽt dans leurs confins, non guere mieux inclinez à la paix que deuant. La multitude fort despitee contre ses Capitaines & conducteurs, se mit à les tansser fort & ferme, pour auoir ainsi aduenturé tout leur fait à vne battaille; nonobstant qu'ils sceussent assez que le Romain les passoit en l'art de combattre: Car les Eques estoient bien plus propres à piller, fourrager, & faire des courses; & menoient la guerre plus seurement departiz par trouppes ça & là espanduës, que reduits en vn gros hourt & masse d'armee.

Les Eques plus propres à courses & à la guerre guerroiable qu'à combattre de pied ferme.

Parquoy ayans laissé vne bonne garde en leur camp, ils s'en vindrent ietter d'vne telle impetuosité & furie dedans les limites Romains, que l'effroy en passa iusques à la ville; où la chose si inopinee apporta d'autant plus d'espouuentement, que riẽ moins ne se debuoit attendre ne craindre, qu'vn ennemy ja rompu & defait, voire presque assiegé dans son camp, se fust souuenu d'enuahir le pays des autres: Et les paysans tous esperduz se venans ietter dans les portes, crioient, annoncoiẽt, publioiẽt non vne course, non vne poignee de gens desbandez au pillage; mais faisans toutes choses plus grandes par vne vaine peur & effroy; Que les legions des ennemis s'en venoient enseignes desployees la teste baissee droit à la ville; Ceux qui oioiẽt ces incertitudes, les apportoient de main en main encore plus menteuses aux autres. De maniere que les clameurs de ces criards d'alarme ne differoiẽt guere de la confusion & esmoy d'vne place prise d'assault.

Grand effroy à Rome pour le tumulte des Eques. Voyez l'annotation sur le mot *Tumultus*.

Le Consul Quintius estoit de bonne fortune retourné à Rome d'Algide; qui remedia à cest espouuentement: Car le tumulte appaisé, il tansse le peuple d'auoir eu vne telle peur des ennemis ia debellez; & met des gardes aux portes. Cela fait, ayant assemblé le Senat, & de l'authorité d'iceluy publié cessations; laissé par mesme moyen Q. Seruilius pour gouuerneur à la ville, ne trouua plus l'ennemy en campagne: Mais l'autre Consul accommoda brauement l'affaire; Car se doubtant bien par ou les autres passeroient au retour, les assaillit tous chargez de buttin; qu'ils ne pouuoient pour cette occasion faire guere de dilligẽce, ne marcher d'ordre, si qu'il leur vẽdit le pillage bien cher; par ce que peu reschapperẽt de son embusche: Et fut la proye qu'ils emmenoiẽt toute recouuree. Ainsi le retour de Quintius à la ville mit fin aux cessations, apres auoir seulement duré quatre iours.

Cessatiõs, en Latin *Iustitiũ*, cõme qui diroit vacatiõ de la iustice: on faisoit aussi fermer les boutiques, & s'ordõnoit ce *Iustitium* quand en quelque desconuenue, & calamité notable.

Le cense ou denombrement puis-apres fut fait; & le Lustre celebré par luy; ouquel, à ce que l'õ dit, on trouua sixvingts quatre mille deux cens quatorze chefs de citoiens; sans ceux & celles qui n'auoient point d'enfans; & les orphelins. Es Eques au demeurant ne fut rien fait de memorable, parce qu'ils se retirerent dans les villes & places fortes; laissans bruller & saccager le plat pays: Au moyen dequoy le Consul apres s'y estre bien promené à son aise; l'auoir gasté & despouillé d'vn bout à autre, s'en retourna auec vne grand' gloire & buttin à Rome.

Le *Census* & *Lustrum* se faisoiẽt de cinq ans en cinq ans par les Censeurs.

Posthvmivs Albvs, & Sp. surnõmez Furiens, furent subsequemment creez Consuls; quelques vns toutesfois mettẽt Fusiens: Ce que i'ay bien voulu remarquer icy, affin que personne ne cuide ce changemẽt estre des persones qui n'est que des noms. Or n'y auoit il point de doute que l'vn des Cõsuls ne deust aller faire la guerre aux Eques; qui pour cette cause recoururent au secours des Volsques Ecetraniens. Ceux cy le leur ayant tres-volontiers octroyé (tãt furẽt ces

XLIII. Cõsulat. M. 3496. R. 287.

Citez animees d'vne hayne perpetuelle contre les Romains) les armes s'appre-stoient d'vn tresgrand effort: dont les Herniques s'apperceurent, & en aduertirent soudain les Romains: que les Ecetraniens s'estoient reuoltez, & conioincts aux Eques. La colonie d'Antium en fut aussi soubsçonnee, de ce qu'vn grand nõbre des habitans lors que cette ville fut prise s'estoit allé rẽdre aux Eques; lesquels en toute la guerre n'eurent soldats plus vaillans & certains que ceux-cy. Les Eques puis apres ayans esté rembarrez dans leurs places, les dessusdits s'ecoullerent de part & d'autre, & se retirerent finablement à Antium; où ils alienerent des Romains les habitans qui y estoient, desia aussi bien assez peu fidelles & affectionnez en leur cueur: Mais l'affaire n'estant pas encore bien meur, nouuelles vindrent au senat qu'ils estoient sur le point de se rebeller: Lequel donna charge aux Consuls de faire venir les plus apparés de la Colonie à Rome, pour s'informer que ce pouuoit estre. Eux arriuez sans se faire beaucoup prier, & introduits par les Consuls au Senat, respondirent de telle sorte aux interrogatoires à eux proposez, qu'on les renuoya plus suspects qu'ils n'estoient venuz: Tellemẽt qu'on ne fit plus de doubte d'estre à la guerre. Sp. Furius l'vn des Consuls auquel cette prouince estoit escheuë s'estant acheminé es Eques, trouue les ennemis en la cõtree des Herniques, qui la pilloient & s'accagoient; Et ne scachant leur nombre au vray, pource qu'on ne les auoit nulle-part veuz ensemble, hazarda vn peu temerairement au combat son armee inegale de forces: Aussi de plaine arriuee fut il rompu, & rembarré dedans son camp. Et si cela ne fut pas la fin du peril; car la nuict suyuante, & le iour d'apres, il fut si estroittement assiegé & assailly en son fort, qu'il n'eut pas mesme le moyen d'enuoyer à Rome faire entendre sa desconuenue: Mais les Herniques aduertirent comme l'affaire estoit mal allé, & le Consul auec ses gens estre de pres assiegez & enclos: Dõt les peres furent si espouuentez, qu'ils donnerent charge à Posthumius l'autre des Consuls) c'est vne formule des deliberations du Senat, dõt on a tousiours vsé au dernier besoin) DE SE PRENDRE GARDE QVE LA CHOSE-PVBLIQVE N'ENCOVRVST EN AVCVN DANGER. Il fut aduisé que ce seroit le meilleur q̃ le Cõsul demeurast à Rome pour en-rooller tous ceux qui pourroiẽt porter armes; & d'ẽuoyer T. Quintius Procõsul en sa place au secours du cãp, auec vne armee des alliez & confederez: Pour remplir laquelle fut ordonné aux Latins, aux Herniques, & à la Colonie d'Antium, de fournir à Quintius des soldats subitariens; ainsi appelloit on le secours leué à la haste. Sur ces entrefaittes se firent plusieurs escarmouches & assauts d'vne part & d'autre; Parce que les ennemis preuallens en nõbre, s'efforcerent en maintes manieres de defaire les forces Romaines, comme ne les estimans suffisantes de pouuoir resister à tout: Si qu'en vn mesme temps fut par eux assailly le camp; & partie de leur armee enuoyee pour courir le territoire de Rome: Essayer aussi de prendre la ville, si quelque occasion s'en presentoit à propos. L. Valerius fut commis à la garde d'icelle; & le Consul Posthumius depesché pour repousser ces courses & saccagemens: Enquoy rien ne fut nulle part espargné de soin & labeur. Vn bon guet iour & nuict à la ville: Des corps de garde ordonnez aux portes: Toute la courtine bordee de gens de guerre: Et ce qui estoit biẽ necessaire en vn tel tumulte & effroy, cessatiõs obseruees par q̃lq̃s iours. Ce temps pendant le Cõsul Furius s'estant pour le cõmencement laissé enclorre sans resistence, fit puis-apres vne sortie à l'impourueue sur l'ennemy par la porte Decumane: Et encore qu'il le peust poursuiure; Si s'ẽ deporta il neãtmoins, & arresta court, de peur q̃ de l'autre costé on ne vinst assaillir le logis: Mais sõ frere, & lieutenãt quãt & quant Furius, se trãsporta bien plus loin apres tant qu'il peut courir;

Reuolte d'Antium.

Les Romains malmenez par les Eques.

Formule d'vne ordõnance dõt le Senat vsoit en quelque occasion dãgereuse. *Caueāt Consules, ne quid detrimenti Resp. capiat.*

Subitarij milites.

Deux portes ordinairement au cãp des Romaĩs; la Pretorienne par le deuant, la plus frequentee; la Decumane, plus grãde, par le derriere.

ſans qu'il s'apperceuſt de la retraitte des ſiens, & que les ennemis le venoiēt charger par derriere; ſi fort il eſtoit reſchauffé apres cette chaſſe & pourſuitte: En laq̃lle ſe trouuant excluz de tous les efforts par luy pluſieurs fois attemptez, mais en vain de ſe faire voye & retour au camp, il mourut valeureuſemēt au cōbat. Et le Conſul ſuiuant les nouuelles qu'on luy apporta de ſon frere, qu'il eſtoit demeuré enclos, eſtant retourné pour le ſecourir; pendāt qu'auec plus de hardieſſe que ſagement il ſe fourre au milieu de la plus grand preſſe, ayant eſté griefuement bleſſé, & à toute peine recoux par ceux qui l'accōpagnoiēt, trouble tout le courage des ſiens, & rēd les ennemis plus braues & entreprenās. Leſquels ainſi aſpres & ardēs deuenus par la bleſſure du Conſul, & la mort de ſon Lieutenant, on ne peut deſormais ſouſtenir, n'y empeſcher que les Romains ne fuſſent par eux de rechef aſſiegez dans leur fort; bien inegaux & deſperance & de forces: De maniere que cettoit fait d'eux, ſi Titus Quintius auec ſes trouppes d'eſtrangers, & l'armee Latine & Hernique ne fuſt promptement arriué pour les ſecourir. Ceſtuicy eſtant venu viuement charger les Eques à leur doz, du tout ententifs à combattre le cāp des Romains, leur monſtrans d'vne grand' gloire & arrogance la teſte du Lieutenant: Et tout d'vne main s'eſtant fait vne groſſe ſaillie du camp par le Signal donné de loing, mit en pieces vn grand nombre d'ēnemis ſur la place. Le meurtre fut moindre des Eques, mais la fuitte plus eſpanduë à vauderoutte parmy la campagne de Rome; par ce que Poſthumius les trouuant eſcartez, & en deſordre à chaſſer leur buttin deuant eux, dōna deſſus par pluſieurs endroits où il auoit mis des gens à propos: Parquoy fuyans ça & là à la desbandee, ils tomberent es mains de Quintius; lequel s'en retournoit victorieux auec le Conſul naure; où l'exercite conſulaire fit brauement ſon debuoir de venger la bleſſeure de ſon General, & le meurtre du Lieutenant, & des bandes qui auoiēt eſté defaittes auec luy. Ainſi durāt ces iours là, furent faicts & receuz de grāds dommages d'vne part & dautre: Et ſeroit bien malaiſé en vne ſi ancienne beſongne de rendre compte fidellement & au vray, quel fut le nombre des combattans & des morts. Antias Valerius toutefois en oſe bien comprendre les ſommes, & les arreſter par le menu en la ſorte. Que des Romains il en demeura au pays des Herniques iuſques à cinq mille trois cens: Des coureurs des Eques, qui pour fourrager & piller la cōtree voltigeoiēt es entours de Rome, le Cōſul A. Seruius en deffit & tailla en pieces deux mil quatre cēs. Et quāt aux autres qui emmenās le buttin vindrēt es mains de Quinti⁹, l'executiō n'en fut pas egalle; Car il y en eut de tuez quatre mil deux cēs (ce dit il) & trente, pour rēdre ſon calcul plus iuſte & exacte. De là on retourna à Rome, ou finerent les ceſſations. Le Ciel fut veu lors ardoir enflābé d'vn gros feu; auecques d'autres ſignes & prodiges, qui ſe preſenterēt reallemēt aux yeux du peuple; où biē (pour eſtre esbloiz de fraieur) quelque fantoſmes & illuſions vaines qui leur apparurēt. Quoy que ce ſoit, pour diuertir ces eſpouuentemens & effroys, par trois iours entiers il fut feſte; durant leſquels tous les tēples ſe trouuerēt continuellement pleins d'hommes & de femmes, faiſans en grād' deuotion leurs prieres aux Dieux de vouloir appaiſer leur ire. Et au bout de cela les bandes des Latins & Herniques, apres de treſ-grands remerciemens du Senat pour auoir ſi bien fait en cette guerre, furēt renuoyees en leurs maiſons: Là ou au rebours on licentia les ſoldats Antiates, mille en nōbre, pour eſtre venuz trop à tard au ſecours, le cōbat finy; preſqu'auec vne hōte & ignominie.

L'ASSEMBLEE ſe tint puis-apres pour eſlire les magiſtrats; & entrerent au Conſulat L. Ebutius. & P. Seruilius le premier iour d'Aouſt, qui eſtoit

Furius frere du Conſul mis à mort par les Eques.

Le Conſul Furius aſſiegé en ſon camp par les Eques, eſt ſecouru par le Proconſul Quintius.

Routte des Eques.

Nombre des morts d'vne part & d'autre.

Eſtranges Prodiges.

Feries à Rome d'vne treſgrāde deuotion.

XLIIII. cōſ. M. 3497. R. 288.

Merueilleuse desolation à Rome, & presque vn miracle cõme ils se peurent ressourdre de tant de maux.

pour lors le cõmancement de l'annee; laquelle outre le tẽps fort grief & fascheux se trouua entachee de peste, tant à la ville cõme aux chãps; non moins dangereuse au bestail que pour les persones: Ayãt pris ce mal son rengregemẽt de l'effroy des courses & pilleries des ennemis, qui auoient rẽbarré les paisãs dãs la ville auecques leurs bestes. Car c'est amas de toutes sortes d'animaux cõfonduz pesle mesle ensẽble, empoisonnoit la ville d'vne odeur inaccoustumee; Et les villages d'autre part se trouuoiẽt merueilleusemẽt molestez, d'estre ainsi reduits à l'estroit cõme entassez les vns sur les autres; du chauld aussi, & des veilles & gardes qu'il leur failloit faire. Puis l'aide mutuelle qu'ils s'ẽtredõnoiẽt en leurs maladies, attachoit la cõtagiõ au menu populaire. Or ne pouuãs resister presque à tant de maux tout ensemble; Voicy de surcrez les deputez des Herniques qui apportent nouuelles, cõme les Eques & les Volsques ayans ioint leurs forces ensẽble s'estoient cãpez dans leurs limites; Et de la auec vne grosse armee saccageoient tout le plat pays: Surquoy outre que le peu de gẽs qui estoient pour lors au Senat pouuoiẽt assez tesmoigner la ville estre atteinte de peste, Ils emporterẽt vne fort maigre voire triste responce: Que les Herniques de par eux auec les Latins se deffendissent le mieux qu'ils pourroient: Rome par vn soudain courroux des Dieux estre courue & enuahie de la peste: si l'on auoit quelq̃ allegemẽt de ce mal, ils ne faudroiẽt de secourir leurs alliez & cõfederez, cõme l'an passé; cõme ils auoient tousiours fait autrefois. Les Herniques s'en retournerent, pour de fascheuses nouuelles en rẽportans encore de pires au logis; Parce que de leurs seuls moyẽs il leur cõuenoit soustenir vne guerre, que malaisement assistez des forces Romaines ils pouuoiẽt supporter. Mais l'ennemy ne s'arrestant gueres chez eux, passa outre dedãs les terres des Romains, de soy desia assez desolees; sans que pour les acheuer de peindre il fust autrement besoin des calamitez de la guerre: Là où ne rencõtrans ame quelcõque, nõ pas mesme vn pauure païsan desarmé, ains trouuãs tous les lieux par où ils passoient non seulement destituez de resistence, mais de gens de labeur encore, ils arriuerẽt à trois mille pas de la ville, sur le grand chemin des Gabiniẽs; Le Cõsul Ebutius estoit decedé desia, & son cõpagnõ Seruilius à l'article de la mort, auec fort peu d'esperãce: Beaucoup des principaux de la ville ne bougeoiẽt du lict, & la plus part des Senateurs estoiẽt malades; ensemble presque toute la ieunesse propre à prẽdre les armes: De maniere que tant s'en faut qu'ils fussent pour sortir en cãpagne, aux factions telles que l'affaire le requeroit en vn tel tumulte & desordre, qu'à grand' peine pouuoient ils abonder à faire la garde sans bouger d'vne place: à quoy les Senateurs estoient contraints de s'emploier, qui estoient en aage & disposition de porter la peine: Et quant aux rondes, les Edilles en auoient la charge; auec la souueraine authorité & puissance, laquelle à faute de Consuls estoit venuë entre leurs mains. Tout estant doncques abandõné & de chef & de forces, les Dieux protecteurs de la ville, & son bon heur perpetuel, en prirent la protection & deffence: qui imprima aux Volsques & Eques vn entendement plus tost de Bandolliers & volleurs, que d'entreprenans ennemis: Tant ils se trouuerent hors d'espoir non seulement de prendre Rome, ains de s'approcher mesme des murailles; que les toicts des maisons veuz de loing, & les collines s'esleuans dans la ville, les en degousterent du tout: De sorte que dans le camp s'estant leué vne grosse rumeur & criallerie; Que c'est qu'ils alloient faisans en cette inhabitee & deserte contree, parmy l'infection du bestail & des creatures, à consumer ainsi le temps inutilement sans aucun profit ne buttin; là où ils pouuoient conduire leurs forces à des lieux sains & entiers, le territoire c'est assauoir de Thusculum gras & riche, soudain leuans les enseignes tirerent à trauers pays par les terres des Lauicains, droit

pestilence & guerre.

Rome reduite souuentefois à vn fort piteux estat: Neantmoins assistee tousiours à la fin d'vn grand heur.

Thusculũ auiourd'huy *Frascati.* Lauicains, *Valmontone.*

aux monts Tusculans; la où se côuertit toute l'impetuosité & orage de cette guerre. Ce temps pêdant les Herniques & les Latins meuz non seulemêt de pitié, mais de hôte & vergongne encore s'ils ne se mettoient en deuoir de s'opposer aux communs ennemis, qui s'en alloient ainsi la teste baissee vers Rome; & ne donnassent quelque secours à leurs amis assiegez & enclos; ayans assemblé leurs puissances s'acheminent apres: Et comme ils ne les eussent plus trouvez là; les poursuyuans à la trace, & aux nouuelles qu'ils en auoiêt d'heure à autre, les vont recôtrer à la descête du Thusculû vers le val d'Albane; la où s'estâs attachez au combat, la partie ne se trouua pas esgalle, ne la fidelité gardee par les alliez enuers le peuple Romain gueres prospere & fauorable pour eux. Les maladies ne font pas vn moindre deluge à Rome, que le trenchât de l'acier auoit fait des côfederez; car le Consul qui restoit vint à mourir: Moururent autres grands persônages encore; M. Valerius, T. Virginius Rutilius, tous deux augures; Seruius Sulpicius grand sacrificateur; Et si outre cela côtagion courut fort sur le bas & incôgneu populaire. Tellemêt que le Senat se trouuât destitué de toute ayde & confort humain, incita vn chacun à deuotion; à faire vœuz & prieres aux Dieux, hômes, femmes, & ieunes enfans; pour requerir leur paix & mercy, & la deliurance des maux dôt ils se trouuoiêt poursuiuiz. A quoy estans appellez & semôds par Edit publique; tous les têples & oratoires incessammêt s'en trouuoiêt pleins; la où les meres de famille d'vne grâd' côpôctiô de cueur se iettâs par terre ballioiêt le paué de leurs tresses & propres cheueux; requerans l'adoucissemêt & pardon du courroux celeste, & la fin de la pestilence: De maniere que peu à peu, où les Dieux s'estâs appaisez, ou que desia la plus griefue & facheuse saison de tout l'an se fust escoullee; les corps deliurez de leur indisposition precedête cômencerêt à se mieux porter: Et les esprits retournâs au soing des affaires publiques, apres que quelques entreregnes eurent fait leur tour; P. Valerius Publicola, le troisiesme iour qu'il y fut entré à son reng, CREE CONSVLS L. Lucretius Tricipitinus, & T. Veturius Geminus, ou Vetusius que fust appellé cestuicy. L'vnziesme iour d'Aoust ils entrerent en charge; la cité se trouuant desormais assez forte, non seulement pour se maintenir sur la deffensiue, mais de se ietter mesme en câpagne pour aller assaillir les autres. Les Herniques dôcques ayans donné aduertissement comme les ennemis estoient entrez en leurs limites, il leur fut accordé secours sur le champ: Et à cette fin equippez deux exercites côsulaires. Veturius est enuoyé à la guerre des Volsques, pour les enuahir dans leur propre pays; Et Tricipitinus mis sur les frôtieres des alliez, affin d'empescher que les courses & degastemens ne passent point les Herniques. Veturius de plaine abordee met les ennemis à plaine desconfiture & en fuitte: Mais la trouppe des Bâdolliers buttineurs conduitte sur les monts de Preneste abusa Lucretius, pendant qu'il s'arreste ferme es Herniqs: Parce q̃ de là s'estans raualllez à la plaine, ils saccagerêt toutes les terres des Prenestins, & Gabiniês: D'où se destournâs puis apres dâs le Thusculû, ils dônerêt l'alarme bien chaude à Rome mesme, plus pour la soudaineté de la chose, q̃ pour faulte de moyens qu'ils eussent à repousser leur effort. Q. Fabius y cômâdoit lors, leql ayât fait armer la ieunesse, & mis bône garde de costé & d'autre, rêdit le tout asseuré & paisible. Au moyê dequoy les ennemis ayâs fait leur main las es enuirôs sans s'oser approcher de la ville; A leur retour, côme de tât pl⁹ ils s'en esloignoiêt, tât moins aussi se tinssent ils sur leurs gardes, tôberêt es mains de Lucretius le côsul; lequel ayât desia auparauât tresbiê recogneu les chemins, les attêdoit de pied coy au côbat. Les siês dôcqs entalâtez de biê faire nonobstât qu'ils fussent moindres de nôbre, viênêt brusquemêt de cul & de teste dôner à trauers cette grosse multitude, desia presque toute esperdue de ce si subit & inopiné assault; les rôpent & mettêt à vau de route: Et les ayâs accullez dans des vallôs & baricaues dont ils ne

Les Latins & Herniques loyaux confederez des Romains, defais par les Eques.

Curio Maximus.

Deuotiô merueilleusemêt pitoiable.

XLV. Cons. M. 3498. R. 289.

Rome se ressourt toutincontinent.

Les dangers qu'ameinent ordinairemêt les malsoigneuses & desordonnees retraittes.

se pouuoient pas demesler aysement, les taillent la en pieces sur la place. La race presque des Volsques y fut esteinte entierement: Car ie treuue en certaines annales, que treize mille quatre cens soixãte dix y moururẽt, tant au cõbat qu'à la chasse: Douze cens cinquante pris prisonniers; Et vingtsept enseignes rapportees: Enquoy si d'auenture l'on a quelq̃ peu augmẽté le nombre, cela neantmoins est assez certain que la defaitte fut fort grande. Le Consul tout victorieux ayant fait vn insigne buttin, s'en retourna à son logis; Et alors les deux Cõsuls ioignirẽt leurs cãps: Les Volsques aussi & les Eques assemblerẽt les pieces de leur naufrage: Ce qui fut la troisiesme bataille qui se donna en cette annee; dont le mesme bon-heur des Romains leur donna la victoire; car outre ce qu'ils deffirẽt les ennemis, ils prirẽt leur fort quant & quant. Et par ce moyen les affaires de Rome retournerẽt en leur estat acoustumé: parce que les choses propremẽt succedees à la guerre, exciterẽt incontinent de grands troubles & seditions en la ville. L. Terentillus Arsa estoit lors l'vn des Tribuns du peuple. Cestuicy estimant que par l'absence des Cõsuls fust laissé plus de lieu & cõmodité aux actiõs Tribuniciẽnes, durãt quelques iours vo⁹ tympanise hault & cler l'insolence & orgueil des Patriciens enuers la cõmune: Et sur tout à inuectiues & aigrissemens donnoit sur l'authorité consulaire, comme par trop grande & insuportable à vne Cité qui veut estre libre; Allegant qu'elle estoit du nom seulement moins odieuse, mais de fait plus dure & cruelle que la Royalle; parce que pour vn maistre & seigneur ils en auoiẽt deux d'vn desmesuré & & infiny pouuoir: lesquels exẽpts entierement de la bride & crainte des loix, conuertissoient tous les supplices & chastimens dependans de leur charge contre le pauure menu peuple. Et à ce qu'vne telle desbordee licence ne demeurast eternelle; Il vouloit publier vn Edict pour creer cinq hommes qui reiglassent cette puissance absoluë; & assubietir le Consul à la mesme raison & pouuoir que le peuple luy auoit octroyé sur luy: Non pas de cuyder faire passer pour loy tout ce qui luy viendroit en volonté & fantasie. L'EDICT estant publié, comme les Patriciens craignissent que les Consuls estans absens, eux ne fussent contraints de prẽdre le ioug; le Senat est assemblé par Q. Fabius gouuerneur de la ville; lequel se desbanda si viuement contre cette proposition, & l'autheur d'icelle; que rien ne fut oublié de menasses & espouuentement, dont les deux Consuls eussent peu assaillir le Tribun, s'ils se fussent mis apres pour luy contredire. QV'IL auoit espié & pris l'occasion d'enuahir ainsi la chose publique: Que si les Dieux courroucez l'an passé, auec la pestilence & la guerre leur eussent donné vn tel Tribun, il n'eust esté possible de le refrener. Les deux Consuls morts; la cité si malade, prosternee & gisante parmy tant d'infections & ordures, il n'eust oublié de mettre en auant d'abolir du tout la dignité consulaire; Et de se constituer chef des Volsques & Eques pour venir assaillir & combattre Rome. Qu'est ce donc qu'à la fin ne luy fust loisible de faire? Si d'auẽture les Consuls s'estoient portez trop insolẽment, ou exercé cruauté enuers aucun des citoiens, que ne les appelloit il en iustice, & ne leur faisoit leur procez, deuant les mesmes Iuges dont l'vn d'eux en auroit esté offencé? Mais en vsant d'vne autre sorte, il ne rendoit pas ce magistrat odieux, ains la puissance Tribuniciẽne intollerable: Laquelle par le passé ayant esté reconciliee aux peres, il taschoit à precipiter de nouueau en ses anciens maux. Qu'il ne le recherchoit pas toutesfois de ne poursuyure comme il auoit desia commancé; Mais nous vous voulons bien prier (messieurs les autres Tribũs) qu'auãt toutes choses vous cõsideriez, que ceste vostre authorité & pouuoir a esté instituee pour l'aide & support d'vn chacũ, & nõ pour la ruine de tous les citoiens Romains: Que vo⁹ auez esté creez Tribũs du peuple, & nõ ennemis mortels du Senat. Ce seroit vn cas miserable par trop à nous; & pour

Grosse defaite des Volsques.

La trop grãde prosperité bien souuent plus dõmageable q̃ la mediocre affliction.

Estrif perpetuel entre la cõmune & la noblesse à Rome.

La loy Terẽtille taille biẽ de la besongne aux Patriciens.

Braue resistẽce de Fabius contre cette loy sedicieuse, & ce qu'il remonstre la dessus.

pourvo autres odieux, d'esbahir ainsi la chose publique destituee de ses chefs pour ceste heure. Vous ne diminuerez rien de vostre droit, mais de la haine seulemẽt qui vous est preparee; si vous faictes enuers vostre cõpagnõ, qu'il vueille laisser en leur entier toutes choses iusqu'à l'arriuee des Cõsuls: Car les Eques mesmes, ne les Volsques, l'an passé quand les Consuls moururent de maladie, ne nous voulurent pas presser pourtant à l'extremité d'vne cruelle & rigoureuse guerre. LES TRIBVNS moyennerent enuers Terentillus, que son action fut par luy differee, en apparence seulement, mais à la verité du tout abolie & esteinte. Et les Consuls là dessus r'appellez à la haste; Lucretius retourna auec vn fort beau buttin, & auec plus de gloire encore; laquelle il augmẽta grãdemẽt pour auoir à son arriuee exposé dans le chãp de Mars toute sa proye & despoulle; à ce que par trois iours durant chacun peust choisir & prendre ce qu'il y recognoistroit de ses biens: Tout le surplus qui ne trouua maistre, fut vendu à lencan. Or du consentement de tous le triomphe luy estoit fort bien deu: neantmoins la chose fut differee, parce que le Tribun faisoit instance de sa loy; Ce qui fut plus à cœur au Consul; Et l'affaire par quelques iours debattu, tant au Senat que deuant le peuple. Mais à la parfin le Tribun ceda à l'hauthorité Consulaire, & se deporta pour ce coup de son entreprise: De maniere que l'honneur fut rendu au chef, & à son armee tel que l'vn & l'autre le meritoient: Car il triompha des Volsques & Eques accõpaigné des ses legions. A l'autre Consul fut l'Ouatiõ octroyee (c'est vne maniere de moindre triõphe) en laquelle il fit son entree à la ville sans aucuns soldats. L'annee ensuiuante puis apres la loy Terentille fut de nouueau remise sus de tout le college vnanimement des Tribuns; qui tailla bien de la besongne à P. VOLVMNIVS, & Sext. Sulpitius, nouuellement creez Consuls. Car en ces iours là fut le ciel veu ardoir, & la terre esbranler d'vn merueilleux tremblement. On creut encore qu'vne vache auoit parlé; à quoy l'an precedent on n'auroit point voulu adiouxter de foy. Et entre les autres prodiges pleut aussi de la chair; dont à ce que l'on dit vn grand nombre d'oiseaux emporterent chacun sa lippee pendant qu'elle tomboit par lair: Ce qui en arriua iusqu'à terre, y demeura par quelques iours sans se corrõpre ny changer d'odeur. Et là dessus les liures sibyllins sont leuz & reuisitez par les deux-hommes ayans charge des sacrifices; où ils trouuerent vn danger predit, qu'vne assemblee de gens estranges & de diuers pays, ne s'emparast des plus haults lieux de la ville, & de la vinssent à faire de grands efforts & tueries. Mais entre autres choses le peuple estoit sur tout admonesté de se garder de seditions & mutinemens. Ce que les Tribuns allegoient estre inuenté pour empescher leur loy: Et estoient desia sur le point d'en entrer en de grands debats & disputes; quand voicy (à ce que par chacun an la reuolution retournast à vn mesme point) les Herniques qui dõnent aduis, comme les Volsques & les Eques nonobstant que leurs affaires fussent biẽ bas, redressoient neantmoins vne armee: Que tout dependoit d'Antium, dont les habitans alloient appertement tenir leurs assemblees & conseils à Ecetre. C'estoient là le chef; C'estoiẽt là les forces qui se preparoient pour la guerre. Lesquelles choses ayans esté rapportees au Senat, il ordonna de leuer gens; Et que les Cõsuls partiroient entre eux leurs charges, pour s'acheminer l'vn contre les Volsques, & l'autre aux Eques. Les Tribuns la dessus de crier au peuple, & protester en la grãd' place, que cette entreprise des Volsques n'estoit qu'vne fable attiltree; dont les Herniques estoient de la partie, faits au badinage, & du tout à la poste des Patriciens. La liberté du peuple Romain n'estre plus desormais opprimee de viue force tant seulement, mais abusee & circonuenuë par leurs artifices. Parce qu'il n'y auoit aucune apparẽce de croire que les Volsques & Eques exterminez presque du tout;

Discipline tresbelle & tres-equitable, si cela se pouuoit obseruer.

Ouation, quant le fait d'armes n'estoit pas si celebre, le chef de l'armee faisoit seul son entree à Rome à cheual, tout le Senat allant apres.

XLVI. Conf. M.3499. R.290.

Autres prodiges merueilleux.

De ces liures voyez Aulugelle liure premier chap.19.

Il entend la machination des esclaues que vous verrez cy apres.

Rien plus propre à diuertir le mutinemẽt d'vn peuple, que de luy susciter quelque guerre d'ailleurs.

Les Tribuns du peuple grands descouureurs du pot aux roses du Senat.

fussent pour de gaieté de cœur reprẽdre les armes : Au moyẽ dequoy l'õ cherchoit de nouueaux ennemis, & rẽdre à ceste occasiõ diffamee & suspecte vne colonie fidele & prochaine d'eux. La guerre se denõcer aux incoulpables Antiates, & cepẽdant la faire au menu peuple de Rome; lequel encõbré du fardeau des armes, on vouloit ainsi à la haste chasser hors la ville pour s'en defaire; à ce que par cest exil & banissement de leurs pauures concitoyens, ils se peussent venger des Tribuns. Afin donc qu'ils ne pẽsassent qu'il fust question d'autre chose; leur loy s'en alloit à vau-l'eau; si d'auẽture pendãt que tout estoit en son entier, & qu'ils sont encore en leurs maisons auec l'accoustremẽt vsité à la paix, ils ne se dõnent de garde d'estre depossedez de la ville, & receuoir le ioug de la seruitude. Que s'ils ont seulement bon courage, le secours & support ne leur manqueroient point: Les Tribuns estre tous d'accord; n'y auoir riẽn à craindre de dehors, nul peril ne les menassoit; les Dieux ayans pourueu dés l'an passé que leur liberté se peust seurement maintenir & deffendre.

C'EST ce qu'alleguoiẽt les Tribuns: Mais de l'autre costé les Consuls en leur propre presence ayãt fait apporter leurs sieges, faisoient là les enrollemens: A quoy soudain les Tribuns accoururent, charrians apres eux toute l'assemblee du peuple. Et cõme quelquesvns fussent appellez pour d'onner leurs noms par escrit, seulement pour sonder l'affaire, on vint là dessus à la violence; car quiconque par le commandement du Consul estoit arresté du licteur, les Tribuns le faisoient lascher sur le champ: Tellement que le deuoir & raison ne retenoient pas vn chacun dans ses bornes, ains souz l'attente de demeurer superieurs, à force de coups il falloit obtenir ce qu'on pretendoit. Et tout ainsi que les Tribuns s'estoiẽt comportez à diuertir la leuee; les Senateurs de leur part se monstrerent aspres à empescher la loy; qui se proposa tous les iours que le peuple fut assemblé pour l'election des Magistrats. Le cõmancement de la plus grand' noise se r'esueilla quant les Tribuns cõmanderent de se retirer: Car les Patriciens ne voulloient desplacer pour cela, ne permettre qu'on les fist reculler arriere: Mais aussi les viellards ne se trouuoient presque point à ceste contestation & dispute; comme celle ou il n'estoit pas question d'aller par voye de conseil, ains estoit toute à l'abandon de la ieune temerité & audace. Les Consuls de mesme s'en dispensoient la plus part du temps, de peur de prophaner la dignité de leur office, à quelque insolence & outrage en vne telle confusion de choses. Ceso Quintius estoit vn ieune homme entreprenant & haut à la main, tant pour sa noblesse de race, que pour sa grande belle taille, & la force dont les dieux le douẽrent: à quoy il auoit adiouxté encore plusieurs magnifiques faits-d'armes par luy exploittez à la guerre, & vne faconde eloquence és harengues publiques; telle qu'en toute la ville nul n'estoit estimé plus adroit ny de la langue, ny de la main que ce gentilhomme: Lequel s'estant planté au beau millieu de la trouppe des Peres, paroissant pardessus les autres, ny plus ny moins que si en sa parole & ses forces il portast l'hautorité de toutes les dictatures & Consulats, luy seul soustenoit les impetuositez Tribuniciennes, & les orages & tourmentes de la commune. Car sous sa conduitte maintesfois les Tribuns auoient esté contraints de quitter la place, & la foulle du commun peuple rembarree & mise en fuitte. Que si quelqu'vn se rencontroit en son chemin, celuy la s'en retournoit despouilé au logis, apres auoir esté bien frotté de luy: Si qu'il estoit aisé à veoir, que s'il estoit permis d'en faire ainsi, la loy s'en alloit les pieds contremont. Et comme to⁹ les autres Tribuns presque fussent intimidez, A. Virginius seul de tout le college, eut la hardiesse de l'appeler de crime capital en iustice; ce qui enflamba plus ce fier & hautain courage qu'il ne l'estonna. Pourtant il se mit à s'opposer plus aigrement à la loy; malmener le menu populaire; persecuter les Tribuns comme à guerre ouuerte.

Grosse dissétion entre les Consuls & Tribuns; la noblesse & le commun peuple.

Histoire fort conforme à celle de Coriolanus.

Ceso aspre cõtradicteur de la loy Terentile: ce qui luy cousta bien cher.

uerte. Son accusateur cependant le souffre se precipiter de soy mesme; fournist de flamme pour allumer tousiours de tant plus la maluueillance qu'on luy portoit; & de matiere aux crimes dont il pretendoit le charger: & propose la loy sur ces entrefaictes; non tant pour esperance de la faire passer, comme pour irriter d'auantage encore l'audacieuse temerité de c'est hōme. Car tout ce que par plusieurs fois auoit esté inconsidereement dit & fait par la ieunesse Patricienne, retomba sur le seul suspect naturel du pauure Ceso. Si resistoit on neantmoins viuement à la loy: Mais Virginius de fois à autre animant le peuple: QVE vous en semble il desormais (disoit-il) messieurs les Quirites? Certes vous ne pouuez auoir Ceso pour concitoyen, & la loy que vous desirez; tout ensemble. Et à quel propos disie loy? C'est à vostre liberté qu'il enveult; surpassant tous les Tarquiniés d'arrogance. Attendez donc que celuy là soit creé dictateur ou Consul, lequel n'estant encore que personne priuee, vous voyez neantmoins desia tascher à regner moyennant sa force & audace. PLVSIEVRS y prestoient volontiers l'oreille, se pleignans d'auoir esté outragez de luy; & sollicitoient le Tribun de poursuiure son entreprise. Desia estoit arriué le iour de l'assignation; & sembloit bien que tous en general estimassent que le principal neud de leur liberté deppendist de la condemnation de Ceso. Lequel forcé alors de la necessité, se mit fort indignement à courtiser vn chacun; & à mendier du support & faueur. Ses parens & amis le suiuoient, tous les plus gros de la ville: T. Quintius Capitolinus qui auoit ia esté Consul par trois fois, racomptant tout ce qu'il auoit iamais fait de plus beau en sa vie, & plusieurs signalez exploits-d'armes de sa famille; affermoit neantmoins que ny en la race des Quintiens, ny en toute la ville de Rome, ny auoit iamais eu vne telle monstre & promesse de vertu accomplie, comme en cestuicy: qui auoit esté son premier soldat; & s'estoit souuentesfois, luy voyant, esprouué corps à corps contre l'ennemy. Sp. Furius alleguoit que luy ayant esté enuoyé par Quintius Capitolinus, il l'estoit venu secourir en son plus grand besoin & necessité: N'y auoit personne par lequel selon son aduis la chose-publique eust plus esté remise sus. L. Lucretius Consul de l'an precedent s'appuyant sur sa gloire toute fresche encore, se met à faire part de ses louenges à Ceso; ramēteuoir ses combats recorder ses beaux faits, ores és entreprises & caualcades; ores en la bataille qui fut donnee: Induire & admonester le peuple, de vouloir plustost garder pour concitoyen que de l'abandonner à autruy, vn ieune homme si excellent; doüé de tous les biens de nature & de la fortune; & de tres-grande importance pour les affaires de quelconque ville & estat, ou il se vinst à retirer. Ce qu'ils trouuoiēt à reprēdre en luy, la boullāte impetuosité & audace, l'aage par chacun iour l'emportoit: La prudence & aduis qui s'y desiroiēt, s'ac croistre en luy d'heure à autre: Et ainsi ses imperfections vieillissans; Et la vertu se venāt à meurir, qu'ils permissent vn tel personnage deuenir vieil en leur cité. Au milieu de ceux cy, L. Quintius son pere surnommé Cincinnatus, non en reiterant ses louënges, de peur de le rendre plus odieux; mais requerāt pardon de sa faute, & mercy à son incōsideree ieunesse, supplioit qu'à tout le moins on luy voulust faire vn present de son fils; A luy qui en dit ny en fait n'auoit onc pēsé de nuire à persōne. Mais les vns escōduisoiēt seulement ses prieres, meus de vergōgne & de crainte; Et les autres se complaignans d'auoir eux où les leurs esté outragez du fils, par vne rigoureuse responce descouuroient comme vn preiugé, ce qu'ils auoient en volonté d'opiner. La chose qui le greua plus que tout le reste; outre la haine commune, & la maluueillance qu'on luy portoit; fut, que M. Volscius Pictor, qui quelques annees auparauant auoit esté Tribun du peuple, deposa à l'encontre de luy, qu'vn peu apres que la peste fut cessee en la ville, il s'estoit rencontré en vne

Ruses de Virginius contre Ceso.

Grande sollicitude des Patriciens pour Ceso.

Trait Pathetique & pitoyable.

trouppe de ieunes gens qui ribloient, & battoient le paué en la Suburre: Là ou s'estans attachez de querele, & venus aux mains; son frere aisné non encore du tout bien refait de sa maladie, auroit receu vn tel coup de poing de Ceso, qu'il seroit tõbé demy-mort par terre: Au moyẽ dequoy on l'auroit réporté à bras au logis; Et tost apres estre deceddé de cela, selon qu'il pensoit; ne luy ayant esté loisible de le poursuiure d'vn si felon & cruel cas; pour raison des Consuls des annees passees. Volscius à haute voix alleguant cecy, toute l'assemblee fut si esmeuë, que peu s'en fallut que le peuple se iettant sur Ceso ne l'accablast sur la place. Mais Virginius ordonne qu'il soit pris au corps, & mené en prison: les Patriciens au contraire opposans force contre force, y resistent; & T. Quintius s'escrie, que celuy qu'on auoit appellé de la vie, dont le iugement se donneroit au premier iour, ne se deuoit pas ainsi gourmander sans estre premierement condamné; & qu'on ne l'eust oy en ses iustifications & deffences. Le Tribun replique, qu'il ne le voulloit pas faire punir auant que d'estre iugé; mais qu'il le mettroit en bonne & seure garde ce temps pendant; afin que le peuple Romain eust le moyen de chastier comme il verroit estre requis, celuy qui estoit homicidiaire. Dequoy ayant esté appellé pardeuant les autres Tribuns; eux par vn iugement mediocre interposent ceste faueur que leur authorité permettoit, & deffendent qu'on meine le criminel en prison: mais qu'il seroit tenu d'ester à droit; & à faute de ce qu'on promettroit quelque argent au peuple. Toutesfois l'on estoit en doute iusques à combien s'estendroit par raison ceste somme. Cela est remis au Senat: Et le criminel durant que les peres en consulteroient, retenu en la garde publique. Il fut aduisé qu'on donneroit pleges; obligeant chacun d'eux à la somme de trente escuts: Combien au reste il y en auroit, on renuoye cela aux Tribuns, qui les limiterent à dix. A autant de cautions fut par l'accusateur obligé & astreint Ceso de comparoir en iugement; & le premier de tous les Romains qui donna respondans publiques. Ainsi ayant esté eslargy sur la place des assemblees, la nuict ensuiuant par le commandement des Consuls il s'absenta en Thoscane. Et au iour de l'assignation, comme on se voullust excuser sur ce qu'il s'en estoit allé en exil, neantmoins Virginius ayant fait là dessus assembler le peuple, & en voullant prendre les voix, l'on en appella à ses compaignons; qui rompirẽt l'audience. L'argent fut puis apres exigé du pere fort cruellement: de façon que luy ayant vendu tous ses biens, fut contraint de faire sa residence quelque temps en Transteure comme bãny, en vne pauure cahuette à l'escart. Ce iugement, & la loy proposee trauaillerent assez la cité; mais quant aux guerres de dehors, elle demeura en repos pour ce coup. Et cõme les Tribuns tous vctorieux pour veoir les Patriciens ainsi estõnez de l'exil & banissemẽt de Ceso, tinssent la loy presque pour emologuee; car les plus anciẽs du Senat sembloiẽt estre entieremẽt degoutez de l'administratiõ de la chosepublique; neãtmoins les plus ieunes, ceux la principalement qui auoiẽt esté cõpagnõs de Ceso, ne perdirent pas le courage pourtãt; ains se banderẽt de plus en plus cõtre la cõmune: En quoy ce qui leur proffita le plus, fut qu'ils sceurẽt quelque peu moderer leur impetuosité & furie. Mais tout aussi tost qu'apres l'exil de Ceso la loy cõmança d'estre publiee; eux bien en point & equippez auec vne suitte de leurs clientes & adherãs vindrẽt charger les Tribuns de sorte, à la premiere occasion qu'ils en dõnerent (par ce qu'ils les vouloient d'esloger de la place) que pas vn d'eux n'emporta au logis aucun aduantage de gloire ny blasme en particulier l'vn plus que l'autre: & la commune vint à se plaindre, que mille Cesons se fussent esleuez pour vn seul. Tous les autres iours d'entredeux, ou les Tribuns ne faisoient aucune mention de la loy; rien n'y auoit de plus doux, plus benin, ne paisible qu'eux: Saluer gracieusement vn cha-

Ceso pour sauuer sa vie s'en va en exil.

Grande rigueur, ou plustost cruauté du peuple.

La moderation de plus grand pouuoir que la violence.

Les ieunes gentils-hommes Romains se portent icy brauemẽt & modestement.

vn chacũ; deuiser d'vne tresgrãde familiarité auec les moindres & plus basses persõnes; les semõdre d'aller faire bonne chere en leur logis: se presenter ordinairement sur la place: En toutes choses souffrir les Tribuns de tenir leur conseil sans les interrõpre; ny se monstrer fiers ny hautains à pas vn en public ne particulier; hors-mis quant on se remettoit sur la loy: Par tout ailleurs ceste ieunesse se monstroit merueilleusement populaire. De maniere que les Tribuns ne parfirent pas seulement tout le reste de leur charge à leur aise sans aucun contredit ne trauerse, mais furent encore continuez pour l'annee ensuiuant, sans quelconque parole fascheuse: Tant s'en faut qu'on leur fist force ne violence. Dont les Patriciens ayans peu à peu ainsi caressé, & doucement traicté la commune, ils l'auroient toute appriuoisee & renduë plus soupple: Et par ces artifices entre-tindrent la loy en eschec tant que l'an dura. LES CONSVLS ensuiuans C. Claudius fils d'Appius, & P. Valerius Publicola, prirent l'administration de la chose-publique bien plus reposee & trãquille: car ce nouueau an n'amena point de nouuelleté, fors que le soin continuel de publier ou de receuoir la loy desusditte, qui occupoit toute la ville. Et tant plus les ieunes patriciens s'insinuoient en la bonne grace du peuple, tant plus asprement les Tribuns s'opposoient alencontre; à ce qu'en les calomniant ils les rendissent plus suspects: QV'IL y auoit vne conspiration dressee: Ceso estre à Rome; le complot pris de mettre à mort les Tribuns; & massacrer la commune: Ceste commission auoit esté donnee par les vieils Senateurs aux plus ieunes, pour exterminer la puissance Tribunicienne du tout hors de la chose-publique; Et que la cité fust reduitte à la mesme forme qu'elle soulloit estre auant que le mont sacré fust occupé par le peuple. LA GVERRE d'autre part se craignoit de la part des Volsques & Eques, ordinairement presque accoustumee de se renouueller tous les ans; mais il suruint outre cela vn autre mal à l'impourueu, bien plus proche & moins esperé: Car les bannis & les esclaues en nombre de quatre mille cinq cens, souz la conduitte d'vn Appius Herdonius du pays des Sabins, s'emparerent de nuict du Capitole & de la Roque; là où de plaine arriuee ils taillerẽt tous ceux la en piéces, qui ne voulurent estre de la partie. Les autres se sauuãs au mieux qu'ils peurent parmy le tumulte & desordre, tous esperduz de c'est effroy ainsi subit, descendent à bien grãd' haste à la place. L'alarme se leue fort chaude d'vne part & d'autre; Et ne s'oioit autre chose sinõ les ennemis sont entrez en la ville. Cependant les Cõsuls craignans & d'armer la commune, & de la laisser desarmee; incertains quel desastre auoit ainsi tout à coup enuahy la ville; suruenu qu'il fust ou de dehors, ou de dedans par vn despit & courroux du peuple; ou de la trahison & meschanceté de leurs serfs; s'ingeroient d'appaiser çà & là le tumulte; & par fois le cuidãs amortir le r'auiuoiẽt encore plus: Car ceste espouuẽtee & toute esperduë multitude de populace ne se pouuoit lors manier par aucune espece de commandement. Ils leur octroient neatmoins de prendre les armes; non-pas à tous en general; mais seulement, (ne sachant à quel ennemy ils auoient affaire) pour se pouruoir d'vne force suffisante à tout ce qui eust peu aduenir. Le reste de la nuict, ils le passerent en grand soucy (incertains quelles gens & combien ces ennemis pouuoiẽt estre) à asseoir les gardes par tous les lieux & endroits les plus à propos de la ville. La lumiere du iour puis apres manifesta la guerre & le chef d'icelle: Car Appius Herdonius, du Capitole inuitoit les esclaues à recouurer leur liberté: AVOIR quant à luy entrepris la cause & deffence de quiconque estoit miserable; Pour restablir en leur pays les bannis à tort d'iceluy, & oster aux autres le grief ioug de seruage: Aimer bien mieux que cela se fist du bon gré du peuple Romain: S'il n'y voyoit point d'esperance, qu'il tascheroit d'esmouuoir les Volsques

XLVII. Conf. M.3500. R.291.

Les Tribuns du peuple gens ordinairement sedicieux.

Les bannis & esclaues s'emparent du Capitole & de la Roque.

Les Romains n'eussent osé prendre les armes sans le commãdement du Magistrat.

Pretexte de Herdonius chef des Esclaues pour esmouuoir le reste.

& Eques; & de s'auenturer iusqu'au dernier desespoir & souspir. La chose commance à s'esclarcir d'auantage aux Senateurs & aux Consuls; redoutás neantmoins (ce qu'on leur venoit rapporter aussi) que ce ne fust quelque traict des Sabins où Veientes; & qu'ayans tant d'ennemis dans la ville, les forces des Sabins & Thoscans tout soudain ne se presentassent suiuant le complot par eux pris. Outre plus, Que les Volsques & Eques leurs perpetuels ennemis, ne vinsent nõ ia plus pour s'accager & courir tout le plat pays ainsi que par le passé, mais la teste baissee droit à la ville, comme desia prise & occupee en partie. Dont plusieurs & diuerses estoient les frayeurs qui se presentoiẽt; mesmement la crainte des serfs pardessus les autres, que chacun n'eust chez soy vn ennemy domestique, à qui il ne faisoit pas trop bon se fier; Ny en se defiant d'autre part monstrer le tenir pour suspect, de peur de l'irriter d'auantage: Et si malaiseement encore auec toute paix & amour, sembloit il qu'on les peust retenir en obeïssance & deuoir. Vn bien y auoit il seulement, que parmy ces autres si grands maux suruenuz, personne n'auoit rien à craindre des Tribuns ne de la cõmune. Cecy estre vne maladie moins dangereuse, qui naissoit ordinairement lors que les autres s'assoupissoient, & à ceste heure sembloit estre du tout amortie par ceste frayeur estrangiere. Mais ce fut cela mesme qui aggraua le plus les affaires, ia prests à fondre & se ruiner: Car les Tribuns entrerent en vne telle fureur, qu'à toute force ils opiniastroient que ce n'estoit point vne guerre, ains vne ombre feinte seulement, qui pour d'estourner le peuple du soucy de la loy, s'estoit saisie du Capitole. Que les hostes, partisans, & fauteurs des Patriciens, si estant publiee ils se voyoient auoir en vain excité ce trouble & tumulte, s'en retourneroiẽt en plus de silence qu'ils n'estoient venus: Et sur ces entrefaittes entrent au conseil pour la publication de la loy, retirans le peuple de prendre les armes. Cependant les Consuls assemblent aussi le Senat, se voyans en plus grande crainte & effroy de la part des Tribũs, que celuy dõt les ennemis les auoiẽt trauaillez la nuict. Et apres qu'il fut r'apporté que tous mettoient les armes bas, & abandonnoient les quartiers où ils auoient esté mis en garde; P. Valerius (son compaignon retenant le Senat) se desrobbe secrettement de la Cour, & s'en vient tant qu'il peut trouuer les Tribuns dans le temple. Qv'est-cecy messieurs les Tribuns (Va-il dire). Voulez vous donques ainsi de fond en comble souz la conduitte d'Herdonius r'enuerser la chose-publique? Celluy qui n'a peu esbranler noz esclaues, aura il esté si heureux à vous corrompre & suborner? Et les ennemis estans sur noz testes, vous voulez neantmoins qu'on laisse les armes, pour s'amuser à la publication de nouuelles loix. Pvis de la addressant sa parole au peuple. S'il ne vous chaut (Seigneurs Quirites) de vostre ville, ny de vous mesmes; A tout le moins ayez honte de veoir voz Dieux prisonniers entre les mains de voz ennemis: Iuppiter le tout bõ, tout puissant, auec la Royne Iunon, & Minerue, & les autres Dieux & Deesses sont detenus: Le camp des esclaues a en sa possessiõ les Dieux particulliers assistans à voz edifices publiques. Vous semble-il dõques que ce soit la forme d'vne cité saine & bien aduisee? Vn si grand nõbre d'ennemis est non seulement dedans l'enclos de vos murailles, mais en la forteresse encore, qui cõmande à la place de voz assẽblees, & à la Cour: & cepẽdãt le peuple s'amasse à la place, le Senat se cõgrege à la Cour: Et toutainsi que si l'õ auoit du loisir de reste, le Senateur dit son opiniõ à son aise, & le peuple dõne sa voix. N'estoit il pas plus cõuenable, tout ce qu'il y a de Patriciens & de peuple; les Consuls; Tribuns, Dieux & hommes; Tous en armes aller au secours; accourir droit au Capitole; deliurer & rendre paisible ceste tressainte là, & sacree maison du tresbõ & tres-grand Iupiter? O Pere Romule dõne à tes successeurs (ie te prie) le mesme courage & entendement, dont iadis sur les mesmes Sabins tu re-

Grande opiniastreté de Tribuns mutins.

Remonstrances du Consul Valerius aux Tribuns, & au peuple.

Les Romains appelloient leurs Dieux domestiques *Penates*, que chacun reuere particulierement en sa maison; *Quasi penes nos nati; nez chez nous & auec nous*: dont ils se prennent aussi pour les edifices tant publics que particuliers.

couuras

couuras la forteresse gaignee par la friandise de l'or. Fais leur prendre le propre chemin que tu pris estant chef; Que ton armee prit auec toy: Car me voicy, qui Cõsul autant que ie puis estant hõme mortel, & toy Dieu, suiuray tout le beau premier la trace que tu as marquee. La fin de son propos fut qu'il s'en alloit armer de ce pas, & appelloit tous les Romains à faire de mesme. Que si quelqu'vn y contredit & s'oppose, de ceste heure mettant en oubly & la dignité cõsulaire, & la puissance Tribunicienne, & les plus sainctes & sacrees constitutions, Quiconque soit celuy la, & en lieu quelconque qu'il se rencontre, au Capitole ou à la place, il le tiẽdra pour ennemi. Que les Tribuns dõques ordonnent puis qu'ils ne veulent cõsentir qu'on prenne les armes contre Herdonius, qu'on les prenne contre Valerius le Consul: Car il osera bien enuers eux le mesme, qu'autrefois le chef de sa race osa faire à l'endroit des Rois. Or estoit il assez manifeste qu'on en viẽdroit à toute outrance, & que la seditiõ Romaine seruiroit d'vn beau spectacle à leurs ennemis: Mais il n'y eut aucun moien de faire publier la loy, ny au Cõsul d'aller au Capitole. La nuict qui suruint là dessus amortit la noise ia commencee; car les Tribuns cederẽt aux tenebres, craignans la force & armes des Cõsuls: Tellement que les autheurs de la sedition s'estans escartez, les Peres s'en allerent ça & là aborder le peuple; & se rẽgeans par trouppes en rond, leur tenoient le langage que le tẽps requeroit: Leur remonstroient de penser bien en quel danger ils ameneroient la Chose publique: qu'il n'estoit pas question d'vn differẽd ou debat entre les Patriciẽs & le populaire; mais que les vns & les autres ensemblement, auec la forteresse de la ville, les temples des Dieux, & les manoirs publiques & particuliers, se liureroient en la main de leurs cõmuns ennemis. Ce pendant que ces choses se demeslent en la grand' place pour pacifier la discorde & querelle; les Consuls s'en estoient allez aux portes, & sur les murailles; de peur que quelque autre esmotion de la part des Sabins & Veientes ne leur arriuast de dehors sur les bras: Et en la mesme nuict ceux de Thusculum ont nouuelles de la prise de la Rocque & du Capitole; ensemble de tout l'autre estat de la ville reduitte en telle cõbustion. L. Mamilius lors Dictateur à Thusculum ayant soudain assemblé le Senat, & fait entrer les aduertisseurs, exhorte la compagnie d'vn fort grand zele, de n'attendre pas que de Rome on leur enuoyast demander secours: Le peril vrgent, le besoin tout notoire, les Dieux associez, & la foy iuree en leurs alliãces requeroient celà. Que iamais peut estre les Dieux ne leur enuoieroient vne telle occasion de gratifier par vn bon office, & de se rendre obligez à tousiours vne si puissante & voisine cité. Chacun trouue bon qu'on leur donne secours promptement; la ieunesse s'enroolle, les armes luy sont deliurees: Et sur le point du iour estans arriuez deuant Rome, de loin paroissent ennemis; si qu'on pensoit que ce fussent les Eques ou Volsques: Mais apres que ceste prime vaine fraieur se fut escoullee, & qu'on les eut introduits dans la ville, ils descendent en ordonnance à la grand' place; où P. Valerius ayant laissé son compagnon à la garde des portes, rengeoit desia ses gens en bataille. L'authorité du personnage les auoit meuz à luy obeyr & le suiure; les asseurant que tout aussi tost que le Capitole seroit recouuré, & la ville pacifiee, s'ils vouloient permettre qu'on leur feit veoir au doigt & à l'œil la fraulde latente soubs la loy que proposoient les Tribuns; que luy bien rememoratif de ses ancestres, & du surnom qu'ils luy auoient delaissé comme pour vn soin hereditaire de fauoriser & aymer le peuple, il n'empescheroit point la deliberation d'iceluy. Suyuans donc ce capitaine, nonobstant toutes les contraditions des Tribuns, ils marchẽt en bataille rengee, contremõt l'aduenue & pẽte du Capitole; la legion Thusculane iointe auec eux. Et là dessus les cõfederez & les citoyẽs de cõbattre à l'enuy l'vn de l'autre à qui se porteroit le mieux, & auroit l'honneur de reprendre la forteresse: Les deux chefs encourageans chacun endroit soy les siens: Et les ennemis de trembler de peur, sans esperer en autre chose qu'à l'assiette aduãtageuse du lieu. Les Romains & les alliez les voyãs ain-

Diligence & debuoir des Patriciẽs en ceste reuolte d'esclaues.

Penates icy pour les edifices publiques & particuliers.

Les Tusculans de leur bon gré sans en estre requis viennẽt au secours des Romains

L'aduenue du Capitole en Latin *Cliuus* estoit ceste descente par ou l'õ descendoit en la grand' place des assemblees: mais on n'est pas bien certain de l'endroit.

si esperduz ja branfler, vont droit à eux l'enseigne au poing: Et desia auoient forcé le porche du téple, quant Valerius cõbatant valeureusement es premiers rẽgs est mis à mort. P. Volumnius hõme consulaire le vit bien tomber: Parquoy ayant donné charge à ses gens de recourre & courir le corps, il s'aduance soudainement au lieu du Cõsul; sans que les soldats eussent cognoissance d'vne telle perte; Tant ils estoient aspres & ardens au cõbat; & eurent vaincu de tous points premier que s'apperceuoir de cõbattre sans chef. Grand nõbre de banniz contaminerent le tẽple de leur occisiõ: Plusieurs furent pris en vie, & Herdonius tué sur la place. Ainsi fut recouuré le Capitole; & les captifs executez; & chacun selon le degré de sa cõdition, franche ou serue: Graces pareillemẽt rendues aux Tusculãs: & le Capitole recõcilié de nouueau. On dit que la Cõmune se cottisa de son bon gré, & ietta des deniers en la maison du feu Consul pour luy faire de plus honorables & magnifiques obseques. La paix puis apres establie, les Tribũs fõt instãce aux Senateurs de satisfaire à ce que Valerius leur auoit promis; sollicitẽt à cor & à cry Claudius de deliurer de ceste coulpe l'ame de son cõpagnõ; & qu'il permist qu'on traitast de la loy. Le Cõsul les reiette; & refuse tout plat de leur cõsentir d'en rien faire, qu'il ne se fust subrogé vn collegue au lieu du deffunct: & durerent ces contentions iusques aux ballotages de la substitution de Consul; qui se fit finablement au mois de Decembre; ouquel du souuerain consentement de tous les Peres, L. Quintius Cincinnatus fut esleu pour entrer tout sur le chãp au magistrat. Le peuple s'en trouua en fort grãde perplexité & esmoy, d'auoir ce Cõsul si aigri à l'encõtre d'eux, pouuant beaucoup par la faueur des Patriciẽs, & de sa vertu propre; pour raison aussi de trois fils qu'il auoit; dont nul d'eux ne cedoit en rien, à Ceso de hardiesse & grandeur de courage: Mais en cas de prudence & moderatiõ, pour en vser quant l'affaire le requeroit, l'auancoient assez. Tout aussi tost que cestuicy eut pris possession de sa charge; par cõtinuelles harengues prononcees du hault de son tribunal, ne se monstra moins vehement à reprendre les Senateurs, qu'à refrener le cõmun peuple: QVE par la nonchallance & grand' lacheté de cest ordre, les Tribuns continuez & perpetuels regnoiẽt de ceste heure, non cõme en la Republique du peuple Romain, mais cõme en quelque peruertie & desbordee maison, par le moyẽ de leur lãgue & leurs calomnies. Qu'auecques son fils Ceso, la vertu, constance, & toutes les autres bonnes parties dõt la ieunesse peut estre aornee tant à la guerre qu'à la paix, auoir esté bannies & chassees hors de la ville de Rome; Et au lieu de celà les bauards seditieux, vraye semence de toute zizanie & discorde, faits Tribuns la seconde fois, & pour la tierce encore; par voyes obliques, & artifices trespernicieux, viure d'vne licence plus que royalle. Car c'est Aulus Virginius (disoit il) s'il n'a esté au Capitole auecques les autres rebelles, a il merité pour celà moindre punition que Herdonius? Plus certes assez, qui voudra biẽ peser au vray le fait. Herdonius à tout le moins quãd bien il n'auroit fait autre chose, en se declarãt ennemi appert vous a presque sollicitez à prendre les armes: Et cestuicy en nyãt fort & ferme qu'il y eust guerre; vous les a arraché hors des poings: Et vous a exposez tous nuds à la mercy de voz esclaues, & des bãnis: Tellement (c'est sauf l'hõneur & reuerence de Claudius, & Valerius trespassé que ie parle) que vous auez plustost planté voz enseignes à la cime du Capitole, que pu desloger ces ennemis de la place. Ha que i'ay honte & des Dieux & des hommes: De ce mesmement que l'ennemi estant en la forteresse & au Capitole; & le capitaine des banniz & esclaues ayant pollu le sainctuaire du tout bon, tout puissant Iuppiter, on prit les armes à Thusculum premier qu'à Rome; & fut on en grand doute, si L. Mamilius chef de l'armee Tusculane, où Valerius & Claudius les Consuls, seroient ceux qui deliureroiẽt nostre forteresse. Et nous qui par le passé n'auons voulu permettre aux Latins de toucher à grand peine vne Iaueline pour leur deffence, ayans les ennemis dedans leurs confins & limites; maintenant si de leur bon gré ces mesmes Latins n'eussent pris les armes, c'estoit

Valerius le Cõsul est tué à l'assault du Capitole.

La prise du Capitole & defaitte des esclaues.

Quintius Cincinnatus surrogé Cõsul au lieu de Valerius, mais c'est la mesme annee encore.

Inuectiues de Quintius contre les Tribuns.

c'estoit entierement fait de nous. Est-ce donc messieurs les Tribuns le beau secours que vous dõnez au peuple, de le presenter ainsi desarmé à ses ennemis pour le massacrer & tailler en pieces? Assauoir-mon si la plus basse & vile piece de vostre vulgaire dont cõme d'vn eschantillon desmembré du reste du peuple, vous auez fait vostre part & portion, vostre particuliere Republique: Si quelqu'vn donc de ces pauures gens vous venoit aduertir que sa maison fust enuahie d'vne trouppe d'inhumains gẽd'armes, n'estimeriez vous pas qu'õ le deust secourir tout à l'heure: Et le tresbon, le tresgrãd Iupiter enclos des glaiues des banniz & esclaues, n'estoit il point digne d'aucun aide ne secours humain? Puis ceux cy veullẽt qu'õ les tiẽne pour saincts & inuiolables, à qui les dieux mesmes ne sont en riẽ saints ne sacrez. Neãtmoins estãs tous confits de crimes & diuins & humains; entachez de tant d'iniquitez & forfaits, vo⁹ publierez (ce dites vous) vostre belle loy ceste annee. Mais qu'õ die hardimẽt que le iour q̃ ie fuz Cõsul la chose publique fut tresmal seruie; & ses affaires allerent pirement encore que quant le Consul Valerius fut tué; si vous venez à bout de ceste entreprise. Or auãt toutes choses seigneurs Romains no⁹ auõs resolu moy & mõ cõpagnon de mener les legiõs cõtre les Volsques, & les Eques: Car ie ne sçay par quel destin nostre celà se fait, que durãt la guerre nous auõs ordinairement les Dieux beaucoup plus fauorables qu'ẽ tẽps de repos & de paix. Quel dãger au reste no⁹ menassoit de la part de ces peuples, s'ils eussẽt sceu q̃ le Capitole fust en la main des bãnis, il le vaut mieux cõiecturer des choses passees, q̃ de l'esprouuer par effect.

L'oraison du Cõsul auoit meu le peuple: Et les peres tous recõfortez estimoient la chose publique estre remise en vn bon train. L'autre Cõsul plus courageux à seconder les ouuertures de son cõpagnon q̃ d'en estre l'autheur, luy laissa volontiers entamer le premier vne si pesante & facheuse action: se reseruãt puis apres de mettre la main à bon escient à sa part de la charge & deuoir cõsulaire. Mais les Tribuns là dessus qui ne se faisoiẽt que iouer de tout ce langage cõme vain & friuole, poursuiuirent leur premier propos; demãdans comment les Consuls pourroiẽt mettre vne armee en cãpagne, quant pas vn d'eux ne leur permettroit de faire leuee. Nous n'ẽ auõs aucun besoin (repliqua Quintius) nous n'auõs que faire d'ẽroolle des gẽs; Veu que dés l'heure que Valerius pour reprendre le Capitole octroia les armes au peuple, Ils presterẽt to⁹ le sermẽt de s'amasser ou cõmanderoit le Cõsul; & ne partir de dessous leurs enseignes sans son cõgé & permission. Nous vous ordõnons donc à tous qui auez dõné vostre foy & parole, que vo⁹ ne faillez vo⁹ trouuer demain au lac de Regille. Alors les Tribũs de Tergiuerser, & vouloir deliurer le peuple du scrupule de son sermẽt: Que quãd il l'auoit presté, Quintius n'estoit que personne priuee. Mais ce cõtẽnement des Dieux qui maintenant est en regne, ne s'estoit pas encore introduit parmi les personnes: Ny chacun interpretãt son sermẽt à sa fantasie ne se forgeoit pas telles loix q̃ bõ luy sembloit; ains plustost y acõmodoit ses meurs & façõs de faire: Parquoy les Tribuns ne voians aucune esperãce d'obuier à celà, se mettẽt à traitter eux mesmes d'enuoyer l'armee dehors; d'autant plus, que le bruict couroit desia qu'on auoit ordõné aux Augures de se rendre au lac de Regille pour cõsacrer & dedier le lieu, à ce que l'on y peust deüemẽt, & par les heureux signes & presages de la volatille negocier auecques le peuple: & que tout ce qui se seroit passé à Rome par la violence Tribunicienne fust annullé & cassé; par les suffrages de l'armee qui accorderoit tout ce que bon sembleroit aux Consuls: Pource que la puissance d'en appeller aux Tribuns ne s'estẽdoit plus de mille pas hors la ville: Tellement que si les Tribuns alloient là, d'autant qu'ils se trouueroient en vne nouuelle congregation de Romains, ils seroient submis à l'authorité Consulaire. Celà les espouuentoit de vray, mais la plus grande frayeur qu'ils eussent, fut que Quintius à toute heure allegoit, de ne vouloir point tenir d'assemblee du peuple

Grands embrouillemẽs des Consuls auec les Tribuns

L'estime que faisoient les anciens Romains de leur serment & promesse.

Les Romains gens fort religieux.

Les appellatiõs aux Tribuns du peuple n'auoiẽt lieu finõ dedans Rome, & iusqu'à mille pas hors des murailles.

pour eslire des nouueaux Consuls; se trouuant la cité si malade qu'elle ne se pouuoit plus retenir en debuoir par les remedes accoustumez; & estoit nommeément besoing d'vn Dictateur en la chose publique, affin que celuy qui s'ingereroit de troubler son repos, s'estist qu'il n'y auoit point d'appellatiō de la Dictature. Le Senat se tenoit pour lors dans le Capitole; là ou s'en vont les Tribuns auecques le peuple tout par troublé; implorans à grands criz & clameurs, tātost la protectiō des Consuls, tantost celle des Peres; mais ils ne peurēt pour tout celà desmouuoir Quintius de son opiniō; que premierement les Tribuns n'eussent asseuré & promis de se cōtenir soubs l'obeyssance des Senateurs. Et alors le Consul proposant les demādes des Tribuns & de la commune; le Senat ordonna qu'ils ne mettroient point de loy en auāt ceste annee, ne les Cōsuls ne ietteroient aucune armee en cāpagne. Au surplus le Senat decernoit estre contre le seruice de la chose publique, qu'à l'aduenir les magistrats fussent plus continuez, ne les mesmes Tribuns reiterez la seconde fois. Les Cōsuls acquiescerent au vouloir du Senat: Neantmoins les Tribuns furent continuez par le peuple, quelque chose que les Consuls peussent alleguer au contraire: mais les Peres aussi pour ne paroistre inferieurs, vouloiēt remettre Quintius Cōsul de rechef; lequel en toute l'ānee ne parla plus aigremēt qu'il fit lors. ME DOIS-IE esmerueiller Peres Conscripts (va il dire) si vostre authorité est ainsi de peu d'efficace enuers la cōmune? C'est vous mesmes qui la raualiez. Car pourautāt que le peuple a voulu enfraindre les ordōnāces du Senat en la cōtinuatiō de ses officiers; Vous y voulez aussi cōtreuenir de vostre part pour n'estre veu cedder de rien à l'insolēce & temerité de la multitude: Cōme si le plus vser de licence & legereté estoit auoir plus grand credit en la republique. Et de fait c'est biē chose plus inconstante & volage d'abolir ses propres deliberatiōs & arrests, que ceux des autres Peres Cōscripts. Imitez tāt qu'il vous plaira l'indiscret & maladuisé vulgaire: Et vous qui deuriez estre vn cōmun exemple faillez plus tost par celuy d'autruy, que vous ne leur mōstriez le chemin à bien faire; Pourueu que pour n'ensuiure les Tribuns ie ne me cōdescende d'estre esleu de rechef Cōsul contre le decret du Senat. Au reste ie vous enhorte (Seigneur Claudius) de garder le peuple d'abuser ainsi plus de ceste desreiglee licēce: Que vous vueillez aussi auoir ceste opiniō de moy, que ie prēdray cecy, nō cōme si vous m'auiez empesché mō honneur & aduācemēt, ains accreu la gloire que ce me sera de l'auoir refusé; & amoindry d'autāt la mal-vueillance & enuye qui me pourroiēt prouenir de ceste cōtinuation de charge publique. LA DESSVS ils ordonnēt tout d'vn consentemēt, que personne n'eust à nommer Quintius pour Consul: Si quelqu'vn le faisoit, qu'ils n'auroiēt point desgard à sa voix: Au moyen dequoy Q. FABIVS VIBVLANVS fut esleu pour la troisiesme fois, auec L. Cornelius Maluginensis; & le cens où denōbrement du peuple tenu le mesme an; Mais on fit scrupule de toucher au lustre, pour raison de la prise du Capitole, & de la mort du Consul. Estans entrez en leur magistrat, tout soudain des le cōmencemēt de l'annee les choses se troublerent fort: Car les Tribuns aigrissoient le peuple; & les Latins & Herniques donnoient nouuelles du gros appareil que faisoient les Volsques & Eques: Mesme que les legions des Volsques estoient desia à Antium; De maniere qu'vn tel effroy pourroit faire reuolter ceste Colonie. Neantmoins à grād peine peut on obtenir des Tribuns, qu'ils cōsentissent de preuenir & gaigner les deuants de la guerre. Delà les Consuls partirent leurs charges; Que Fabius meneroit les legions à Antium, & Cornelius demourroit en la ville pour la garde d'icelle; de peur que quelque camp vollant des ennemis, ce qui estoit la coustume ordinaire des Eques, ne s'en vinst ce pendant courir & fourrager le plat pays d'au-tour de Rome. Les Herniques, & les Latins eurent vn mandement de fournir des forces suiuāt l'alliance; si biē que les deux parts de l'armee furēt d'alliez

& con-

Nul plus grand remede aux seditions des Tribuns que la dictature, soubs laquel le flechissoient tous autres magistrats.

Remonstrāces de Quintius au Senat bien dignes d'estre notees.

Bel exemple de preud'hōmie en Quintius contre l'ambition.

XLVIII. Conf. M. 3501. R. 292

Nouuelle guerre cōtre les Volsques & Eques.

& confederez;& la troisiesme de Romains. Apres doncques qu'au iour nommé le secours des alliez fut venu, le Consul s'alla camper hors la porte Capene; & apres auoir fait monstre generale,& purgé son armee, il prit le chemin d'Antium, où il se logea non gueres loin de la ville, ne du cãp des ennemis. Mais les Volsques ne l'aiãs osé attendre au cõbat, pource que leur rẽfort n'estoit pas encore arriué des Eques, s'apprestèrent pour se deffendre dans leur fort, si on les venoit assaillir. Le lendemain Fabius renge ces trois peuples, d'alliez & de citoyens, le long de la contrescarpe en bataille; nõ point cõfonduz & meslez ensemble, mais separez en trois trouppes: Et luy s'estant mis au milieu des deux autres auec ses gens, dõna vn signal, ouquel les alliez deburoient enfourner l'assault, & se retirer en arriere s'il faisoit sonner la retraicte. Il ordonne pareillemẽt en chacune de ces trois trouppes sa caualerie aux espaulles: Et ainsi de trois costez enueloppe & assault le camp ennemy: Là ou comme de tous les endroits on chargeast viuement, il desloge les Volsques de dessus le rampar, qui ne peurent soustenir cest effort: & franchissant de ce pas leurs trenchees, chassa dehors à vauderoutte lespouuentee multitude, qui s'estoient retirez d'effroy à l'vn des cantons du logis. Les gens de cheual suruenans la dessus, à qui il n'auoit pas esté bien aisé de faulser la closture, & pourtant estoiẽt iusqu'à lors demeurez spectateurs du combat; les ayans rateins en campagne rase, qui fuyoient ça & là escartez à la desbandee, eurent leur part de la victoire; taillans en pieces tout à leur aise ceux qui fuioiẽt ainsi esperduz: de maniere qu'il y eut vne merueilleuse boucherie & execution; tant dedans les trenchees que dehors, à la charge & poursuitte des pauures fuyãs: Et biẽ plus grãd buttin encore, pource qu'à toute peine les ennemis auoiẽt peu seulemẽt emporter leurs armes auec eux: qui eussent entieremẽt esté defaits à ce coup, si les forests prochaines ne les eussent garentits & sauuez. Ce pendãt que ces choses se font aupres d'Antium, les Eques ayans enuoyé deuãt toute la fleur & eslitte de leur ieunesse, surprennent de nuict à l'impourueu la forteresse de Thusculũ: s'estãt le reste de l'armee retrẽché nõ gueres loin des murailles, affin d'arrester la sur cul les forces de leurs ennemis. Cecy tout soudain rapporté à Rome,& de Rome couru au cãp d'Antiũ; n'esmeut pas moins les Romains que si on leur eust apporté nouuelles de la prise du Capitole: Tant leur estoit la memoire recente du bon office & deuoir fait puis-nagueres par les Thusculans; car la conformité des deux accidens sembloit vouloir redemander le secours qu'ils auoiẽt presté. Au moyen dequoy Fabius tout autre affaire quitté là, trãsporte à la haste dedãs Antium la despouille du cãp des Volsques,& le bagage de ses gẽs; dõt laissant là quelque nõbre pour garder le tout, il amene en diligence son armee à Tusculũ; ne permettãt aux soldats de porter chose q̃lcõque auec eux, sinõ leurs armes,& ce peu de viãde qui se trouua preste: le Consul Cornelius puis apres leur enuoya viures de Rome à suffisance. Et ainsi quelque mois durãt s'entretint la guerre à Tusculũ; où le Cõsul auec partie de ses forces cõbattoit le fort des Eques: Le reste il l'auoit departi aux Thusculãs pour recouurer leur forteresse: mais on n'y put iamais entrer de force: Tãt qu'à la parfin la famine & disette de viures en chassa hors les ennemis; lesq̃ls reduits à vne necessité si extreme, les Tusculãs apres les auoir desarmez & mis en chemise, firẽt tous passer souz les fourches. Et de la cõme par vne fuite ignominieuse ils cuidassent se retirer en leurs maisons, le Consul Romain les ayãt r'atteins pres Algide, les tailla en pieces iusqu'au dernier. Puis ainsi victorieux qu'il estoit s'alla cãper en vn lieu appellé Columẽ. L'autre Cõsul pareillemẽt, apres qu'il vit que l'ennemi estãt repoussé des murailles de Rome le dãger ne les menassoit plus de si prez, se mit en cãpagne: Tellemẽt q̃ les deux Cõsuls estans entrez de deux endroits dans les terres des ennemis; l'vn es Volsques,& l'autre es Eques, les

Defaite des Volsques.

La Roque de Thusculum prise par les Eques,& secourue par les Romains.

Les fourches ou le *iugum* des Romaĩs estoit de deux iauelines fichees en terre,& vne autre attachee en trauers par dessus.

saccagerent de bout à autre. Ie treuue en quelques autheurs, que l'annee mesme les Antiates se rebellerent; Mais que le Consul Cornelius eust la charge de cette guerre, ne qu'il prist la ville; pource qu'il ne s'en voit rien dans les vieils memoires, aussi ne l'oserois-ie asseurer pour certain. Cette guerre paracheuee en suruint vne autre de la part des Tribuns en la ville; qui mit les Patriciens en grand trouble & esmoy: Car les Tribuns cryoient à toutes heurtes, que ce que l'on tenoit ainsi l'armee dehors, n'estoit à autre fin que pour les frustrer du moyen de publier la loy; Neantmoins qu'ils ne lairroient pour celà de poursuyure leur entreprise: mais P. Lucretius pour lors gouuerneur de la ville fit tant enuers eux, qu'ils se cõtenterent de suspendre l'affaire iusqu'au retour des Consuls. Vne autre occasion encore se vint presenter, qui amena nouuel embarrassement: Car A. Cornelius, & Q. Seruilius questeurs, auoient dõné assignation à M. Volscius, pour respondre du faux tesmoignage qu'il auoit sans aucune doute porté contre Ceso: d'autant que par plusieurs indices on voyoit tout apertement, que le frere de Volscius depuis le iour qu'il s'allitta n'auoit non seulement esté veu en public, mais ne s'estoit mesmeiamais peu ressourdre de sa maladie; ains apres auoir languy plusieurs mois, & deuenu tout en chartre & ethique, seroit finablement deceddé: Ny Ceso ne fut veu à Rome durant le temps que le tesmoing le chargeoit de la mort de son frere; affermans ceux auec qui il auoit esté à la guerre, l'auoir veu lors continuellement tenir pied à boulle soubs les enseignes quant & eux; sans aller ne venir autrepart: Qu'ainsi ne fust, plusieurs offroient de s'en faire partie cõtre Volscius, & prẽdre des iuges là dessus. Mais il n'osoit comparoir: Parquoy toutes ces choses venãs à se rapporter, on ne mettoit nomplus de difficulté en la condãnation de Volscius, qu'auparauant on auoit fait de Ceso soubs le rapport & tesmoignage de cestui-cy. Les Tribuns la retardoient de tout leur pouuoir; allegans qu'ils ne permettroient aux questeurs d'assembler le peuple pour iuger de ce crime, que premierement la proposition de leur loy n'eust esté vuidee. Et ainsi fut l'vn & l'autre affaire remis à l'arriuee des Consuls: lesquels ayans fait leur entree en triomphe auec l'armee victorieuse; Pource qu'on ne sonnoit mot de la loy, ils penserẽt que les Tribuns fussent estonnez. Mais eux (car c'estoit desia sur la fin de l'annee) aspirans au quatriéme Tribunat, auoient conuerty toute l'instance & poursuite qu'ils souolloient faire de cette loy, apres des brigues pour la prochaine election. Et comme les Consuls se fussent formalisez non moins roidement à l'encontre de cette continuatiõ du Tribunat, que si tout par mesme moyen il eust esté question de publier l'ordõnance du reiglement & restrinction de leur charge, la victoire neantmoins de cette dispute demeura finablement aux Tribuns. En cette annee fut la paix faite auec les Eques qui la requirent; & le Cense où denombrement acheué, lequel auoit esté commencé des l'an precedent: ce qui fut le dixiesme Lustre depuis la premiere fondation de la ville; ou cent trente deux mille quatre cens dix-neuf chefs de Citoiens se trouuerent lors: Et acquirent les Consuls vne fort grand' gloire tant à la guerre, qu'au logis; ayans estably la paix au dehors; & au logis (combien que la cité ne fust pas du tout d'vnion & accord) si fut elle moins trauaillee de partialitez & debats que les autres fois. L. Minutius, & L. Nautius subsequemment creez Consuls, succederent aux reliquats des deux esmotions de l'an precedent: Car tout en la propre maniere les Cõsuls empeschoient la loy, que les Tribuns faisoient le iugemẽt de Volscius; mais es Questeurs noueaux y auoit plus d'efficace, plus d'authorité & credit: Auec M. Valerius fils de Valerius, le petit fils de Volesus, estant coupplé en la questure, T. Quintius Capitolinus qui ja auoit esté trois fois Consul. Cestuicy, pour autant que Ceso, l'ornement de toute la ieunesse Romaine, ne pou

uoit

Autre mutinemẽt à Rome.

Volscius accusé de faulx tesmoignage contre Ceso.

Les Consuls triomphent des Eques & des Volsques.

10. lustre de Rome ouquel sont trouuez 132419. citoyẽs, l'an de Rome. 292.

XLIX. cons. M. 3502. R. 293.

uoit estre restitué ny à la famille des Quintiens, ny à la chose publique; par vne iuste & pitoiable guerre poursuyuoit le faux tesmoing, qui auoit osté tout moyen à vn innocent de deffendre sa cause. Et comme Virginius sur tous les autres Tribuns fist instance de la publication de la loy, on accorda deux mois de terme aux Cōsuls pour la veoir & examiner à leur aise; affin qu'apres auoir remonstré au peuple la tricherie qui y pouuoit estre; ils le souffrissent balotter & donner sa voix là dessus: Lequel terme ainsi octroyé contint les choses en tranquillité dans la ville. Mais les Eques ne les laisserent pas longuement en repos; Car rompans la paix par eux traittee l'an passé auec les Romains, ils s'en vont mettre la puissance & authorité souueraine de tout leur estat entre les mains de Grachus Cluilius, pour lors le premier homme qu'ils eussent: Et soubs sa conduitte entrent au territoire de Lauinium, pillans & saccageans tout le Thusculum: Puis se campent finablement en Algide, chargez de buttin & de proye: La ou Q. Fabius, P. Volumnius, & A. Posthumius deputtez du peuple Romain vindrent se complaindre de leurs torts & iniures; & suiuant le traitté de paix redemander les choses par eux enleuees. Le chef des Eques leur ordonne d'exposer la charge qu'ils auoient du Senat Romain à vn chesne qui estoit la, cependant qu'il depescheroit quelques autres affaires; lequel estoit grand & beau à merueilles, espandant ses branches pardessus la tente ou Pretoire, de sorte que le Tribunal en estoit ombragé. Alors l'vn des deputez en s'en retournant: Donques que ce chesne sacré (va il dire) ensemble tout ce qui est de diuinité en ce lieu, sachent que c'est par vous que le traicté de paix a esté enfreint & rompu; & à cette cause oyent noz complaintes, pour estre cōsequēmēt fauorables aux armes que nous entendōs prēdre sur cette querelle, quāt nous poursuyurons la vengeance du droit des Dieux & des hommes, que vous auez ainsi desloiaument viollé. Estans à Rome de retour, le Senat ordonna que l'vn des Consuls meneroit l'armee contre Grachus en Algide: à l'autre il donna la charge d'aller courir & saccager le pays des Eques. Mais les Tribuns à la mode accoustumee se mirent à empescher qu'on ne leuast gens: & l'eussent peut estre fait à la fin, sans vne nouuelle fraieur qui s'adiousta à l'impourueu la dessus: car vn grād nōbre de Sabins s'en vint presque iusqu'aux portes de Rome mettre tout à feu & à sang, dōt la ville fut si troublee pour veoir leur territoire ainsi villainemēt desolé autour d'eux; que maulgré toutes les contradictions des Tribuns, le peuple prit liberallement les armes: & furent mises sus deux grosses armees; dont Nautius mena l'vne contre les Sabins: Lequel s'estant campé pres Erete, auecques quelques entreprises legeres & petites courses, la plus-part de nuict, fit vn tel rauage & degast sur le plat pays des Sabins, qu'à comparaison de cela il sembloit qu'on n'eust comme touché presque point à celuy de Rome. Mais Minutius n'eut ny la fortune telle, ny le courage de bien conduire son affaire: Car s'estant campé non gueres loin de l'ennemy, sans en auoir receu aucune perte ny secousse qui fust d'importance, se tenoit renclos dans son fort: Ce que les autres ayans apperceu; la hardiesse (comme il aduient ordinairement) s'accreut en eux de la couardise d'autruy. Et ayans de nuict assailly son camp, pource que l'effort manifeste ne leur estoit pas bien reuscy, ils se mirent le lendemain à l'enuironner de trenchees & douues; lesquelles auant qu'estre menees tout autour pour leur estouper les issues, cinq cheuaux legers furent mis dehors à trauers les escouttes des ennemis; qui porterent nouuelles à Rome, comme le Consul estoit assiegé auec son armee. Rien de si inopiné ne si peu attendu n'eust sceu arriuer; de maniere que tout aussi grand fut l'effroy, aussi grande la perturbation & terreur, comme si non l'armee à la campagne, mais la ville propre eust esté enclose. Ils r'appellent le Cōsul Nautius; mais ne voyans pas qu'il y eust assez grād

Les Eques rompent la paix, & eslisent Grachus Cluilius pour leur chef.

C'est vne forest & montagne à quatre lieues de Rome, sur le chemin de Tusculum & Preneste: au iourd'huy *Selua degli agli & rocqua del Papa.*

Les beaux grāds arbres reuerez des anciens.

Courses des Sabins iusqu'aux portes de Rome

Le Consul Minutius assiegé en son camp.

Quatriesme Dictateur, l'an de Rome. 293.

secours ny ressource en luy; aduiserent de faire vn Dictateur qui remist sus les choses ainsi deplorees: A quoy L. Quintius Cincinnatus du consentement de tous fut nommé. Or il ne sera point inconuenient que ceux la entendent, qui fors les richesses mesprisent toutes les choses de ce monde, & n'estiment pas qu'on puisse acquerir grand honneur, ny la vertu trouuer place, sinon ou les biens surabondent à toute outrance; Comme ce Quintius cy, seule & vnique esperance du peuple Romain pour redresser la conduitte de ses affaires; cultiuoit en Transteüre ioignant le lieu ou maintenant est le port, quelques quatre petits arpens de terre, qu'on appelle les prez Quintiens; là où estant embesongné à creuser vn fossé, le pied enfoncé sur la besche, ou à tenir le manche de la charrüe; Quoy que ce soit, il est bien certain qu'il estoit lors apres quelque sien labour; les deputez le requirent apres s'estre entresaluez l'vn l'autre (ce qui peust heureusement succeder à luy, & à la chose publique) que prenant sa grand' robbe appellee la Togue, il ouïst le mandement du Senat. Tout esbahy de cela, il s'enquiert d'eulx si les affaires estoiét en bons termes; & commande à sa femme Racilie de luy tirer promptement ceste robbe hors de la cahuette ou ils demeuroient. Apres s'estre nettoyé de la poudre & sueur, il s'en affulle, & sort dehors; là où eux se congratulans auec luy le saluent leur Dictateur; le r'appellent à la ville; & luy font entendre l'espouuentement & dangier ou se trouuoit pour lors l'armee. Là dessus vn basteau luy est apresté du public; & ayant passé leau, ses trois enfans luy vont audeuant pour le receuoir; Puis ses autres parens & amis, auec la plus part des Patriciens: Tous lesquels l'accompaignerent & côduirent au logis qui luy estoit ordonné, les Licteurs marchans deuant luy. Le peuple de toutes pars y accourt soudain; non toutesfois si ioyeux en leur cœur qu'on pourroit penser; Pour veoir Quintius en vne authorité ainsi grande, & l'estimer deuoir estre trop vehement en ceste charge. La nuict ne se fit autre chose sinon de veiller par toute la ville: & le lendemain auant iour le Dictateur estant arriué sur la place des assemblees, nomma pour maistre de la caualerie L. Tarquinius; de race noble & Patricienne, mais qui pour raison de sa pauureté auoit seruy d'homme de pied à la guerre; combien qu'il fust tenu pour l'vn des plus vaillans & hardiz de toute la ieunesse Romaine. Auec ce general de la caualerie estant monté sur le poupitre des harengues, il ordonne les cessations; commande de fermer les ouurouers & boutiques par toute la ville; deffend que personne n'eust à s'étremettre d'aucune particuliere besongne: Que tous ceux qui estoiét en aage de porter le trauail de la guerre, ne faillissent de se trouuer equippez d'armes au champ de Mars auât le coucher du Soleil; auec des viures cuits pour cinq iours; & douze paux tels qu'ils auoient accoustumé d'employer au rempar. A ceux qui estoient trop apesantis de vieillesse, il donne charge de cuire la viande de son plus proche voisin soldat, cepédant qu'il mettroit en ordre ses armes, & s'en iroit pouruoir de paux. Ainsi la ieunesse s'en court de costé & d'autre pour en chercher; Et en prirent ou il leur vint le plus à propos; Car personne ne les en empescha; Si que tous bien deliberez se trouuerent prests à l'heure que le Dictateur leur auoit assignee: Lequel tira dehors les legions, luy mesme les conduisant en vne ordonnance non moins propre à combatre qu'à marcher par pays; & le maistre de la caualerie ses gens de cheual: L'vn & l'autre fit chacun ses exhortations à sa trouppe, telle que l'occasion requeroit: Qu'ils doublassent le pas; estre besoin de dilligence, pour arriuer de nuict aux ennemis, dont le Consul & exercite Romain estoient assiegez tres-estroictement il y auoit desia trois iours. Ce qu'vne nuict seule ou vne iournee pouuoit amener, estre incertain; car en vn seul moment de temps souuentefois consistoit l'importance des plus grands affaires. Hastez vous doncques mon

Quintius Cincinnatus fossoyant luy mesme vn sien heritage, est appellé à estre Dictateur.

Le respect des Romains à ouyr le mandement du Senat en leur robbe de Senateur.

L. Tarquinius pour sa pauureté cótraint d'aller à pied à la guerre, est esleu general de la caualerie.

Diligence de Quintius à dresser son armee.

Vallus ou *Vallum* estoient de petits plâçons de bois auec leur brâchage pour les entrelier l'vn à l'autre à guise de parapet, Cesar au 7. de la guerre de la Gaulle.

mon enseigne; suiuez soldats; crioient ils à l'enuy l'vn de lautre; pour complaire à leurs chefs: Tellement que sur la mi nuict ils arriuent en Algide; là où comme ils apperceurent qu'ils estoient prés des ennemis ils font haut, & arborẽt leurs enseignes en terre. Le Dictateur tout autant que l'obscurité de la nuict luy pouuoit permettre de veoir de loing, estant monté à cheual s'en alla recognoistre l'estendue & assiete du camp: Commande aux Tribuns ayans charge de mille hommes de pied, de faire renger tous les bagages en vn endroit; & que les soldats auec leurs armes & les paux retournassent chacun à son rẽg. Soudain fut fait ce qu'il cõmanda: Et alors de la mesme ordonnance qu'ils auoient marché, il espand toute son armee d'vne longue file autour du camp des ennemis, ordonnant à ses gens de leuer vnanimement vn haut cry au signal qu'il leur donneroit: Cela fait que chacun s'emploiast à creuser la tranchee audeuant de soy, & planter les paux sur la Douue. Aduerty qu'il les eut de cela, le signe suit incontinent apres; Et les soldats font ce qui leur estoit ordonné; Dont le cry resonne aux oreilles des ennemis: Et de là passant outre penetre iusques au cãp du Consul: Causant fraieur en vn endroit & à l'autre tresgrand' allegresse & plaisir: Car les Romains esioyz de ceste clameur qu'ils cognoissent estre de leurs citoyẽs; & du secours qu'ils leur apportoiẽt; se mettent des corps de garde & des sentinelles à espouuenter de leur part aussi l'ennemi: Et le Cõsul alleguoit qu'il ne falloit plus differer; car cecy ne denotoit pas seulemẽt l'arriuee des leurs; mais que desia ils auoient enfourné le cõbat; que ce seroit grand merueille, si desia le cãp des ennemis n'estoit assailli par dehors. Parquoy il ordonne à ses gens de prendre les armes, & le suiure: Tellement que la meslee s'attache de nuict; les legiõs du Dictateur dõnans assez à entẽdre par leurs clameurs que de leur costé aussi on estoit aux mains. Desia les Eques se preparoiẽt d'empescher qu'on ne les enfermast de trenchees & reparemens; quant l'alarme se leue bien chaude de la part de ceux de dedans qui les viennent charger: Et eux se doutans que ceste saillie ne donnast tout à trauers de leur camp; ils se diuertissent de ceux qui trauailloient aux tranchees, deuers les autres qu'ils soulloient tenir assiegez; si bien qu'ils laisserent à ceux là tout le residu de la nuict libre pour acheuer leurs ouurages & combattirent contre le Consul iusqu'au point du iour; qu'ils se trouuerent assiegez & encloz du Dictateur; sans qu'à grand' peine ils se peussent deffendre d'vne seule des deux armees. Alors celle de Quintius, qui tout aussi tost quelle eut parfait sa besongne reprit les armes, se met à assaillir le rempart & la pallisade; & commança en cest endroit vn nouueau conflict, le precedent ne s'estant en rien relasché: Dont les ennemis se trouuans pressez de double mal & dangier tout ensemble; ont recours aux prieres: Requerans le Dictateur d'vn costé: le Consul de l'autre, de ne vouloir constituer leur victoire en vne occision, & cruel massacre: & qu'ils les voulussent laisser aller en pourpoint la vie sauue. Le Consul les renuoye au Dictateur qui auec plus grande rigueur leur adiouxte de l'ignominie; & ordonne de luy amener Gracchus Cluilius leur general auec tous les autres capitaines & plus apparés hommes de l'armee pieds & poings liez; Et que la ville de Corbion fust renduë. Au reste qu'il n'auoit point de besoin du sang des Eques & qu'il leur permettoit de s'en aller: Mais pour extorquer d'eux vne confession & adueu qu'ils fussent vaincuz: il vouloit nommeement les faire tous passer souz le ioug. Ce ioug icy en maniere de fourches patibulaires, se fait de trois corsesques ou iauelines; dont les deux sont fichees en terre, & la tierce attachee en trauers audessus. Pardessouz ce ioug donques le Dictateur fit passer les Eques: Et s'estant saisi de leur camp remply de toutes choses en grande abondance, car il les auoit enuoyez en chemise, en donna le sac à ses gens: Quand au Consul & à son armee, en les reprenant aigre-

Le Dictateur enclost les Eques, qui auoient assiegé le Consul Minutius.

Les Eques assaillis de deux endroits.

Reddition des Eques. Et ignominie des Eques.

Forme du ioug ancien vsité à la guerre pour vituperer les ennemis.

Seuere discipline des anciens Romains.

ment: Vous serez frustrez soldats (leur dit-il) de vostre part de la despouille de cest ennemi, auquel vous auez vousmesmes cuidé seruir de proye & despouille. Et vous L. Minutius, iusques à ce que vous commenciez d'auoir vn courage digne du Consulat, vous commanderez comme lieutenant seulement à ces legions. Ainsi Minutius se demit de sa charge, & obeissant à ce qui luy estoit ordonné demeura en l'armee: Car en ce siecle là les volontez des soldats estoiét si souples & obeissantes aux chefs qui les sçauoient le mieux conduire, que ceux du Consul ayans plus d'egard au bienfaict du Dictateur, qu'à la vergongne dont il leur vsoit, ne laisserent pour cela de luy decerner vne couronne d'or du poix d'vne liure: Et à son partemét fut d'eux tous sallué pour leur protecteur & conseruateur. Sur ces entrefaittes le Senat assemblé à Rome par Q. Fabius gouuerneur de la ville, ordóna que Quintius y feroit son entree en triomphe; accompaigné de l'armee qu'il ramenoit rengee en bataille, de la mesme ordonnance qu'elle auoit marché. Et là furent menez deuát son chariot les capitaines des ennemis; leurs enseignes portees en monstre & parade; l'armee Romaine suiuát apres toute chargee de buttin. L'on dit, qu'emmy les ruës deuant toutes les maisons, les tables estoiét magnifiquemét dressees, bien fournies & couuertes de viandes; & que chacun en grand' ioye & liesse faisant bonne chere cóme en quelque feste & báquet publique, chantans tous alaigremét des chansons vsitees és trióphes, se mirét à suiure le chariot. Le iour mesme du consentement de tous fut donné droit de bourgeoisie à L. Mamilius Thusculan: Et le Dictateur tout de ce pas se seroit demis de son Magistrat, si le iugement de M. Volscius faux-tesmoing ne l'en eust retenu: Car la crainte du Dictateur fit que les Tribuns ne le peurent empescher. Aumoyen dequoy Volscius ayant esté condamné par les voix du peuple, s'en alla en exil à Lauinium: Et Quintius qui auoit receu la Dictature pour six mois, y pouuant autant demeurer s'il eust voulu, s'en demit neantmoins le seiziesme iour. Sur ces entrefaittes le Consul Nautius combattit heureusement auec les Sabins, en vn lieu appellé Herete; ceste secousse s'estant adioustee de surcres au degast & saccagement de leurs terres: Et Fabius fut enuoyé au lieu de Minutius en Algide. Puis sur la fin de l'annee les Tribuns recommancerent la poursuitte de leur loy: Mais pource que les deux armees estoiét encore dehors, les Peres obtindrent qu'il ne s'en proposeroit cependant rien au peuple; qui en contreschange gaigna ce poinct, que les mesmes Tribuns seroiét encore continuez pour la cinquiesme fois. On dit que des loups furent veuz lors au Capitole, dont les chiens les chasserent, & que pour raison du prodige le lieu fut reconcilié. Voila ce qui aduint ceste annee. Q. MINUTIUS, & M. Horatius Puluillus consequemment sont faits Consuls: Au commancement de laquelle annee, comme l'on fust en toute paix & repos au dehors, les mesmes Tribuns, & la mesme loy exciterent de fort grands troubles en la ville: Et en fussent les choses passees plus auant, tant chacun estoit enflambé en courage, si, tout ainsi que de propos deliberé, nouuelles ne fussent venuës, que la garnison de Corbion auoit esté taillee en pieces par les Eques, qui l'auoient assaillie la nuict. Les Cósuls assemblent là dessus le Senat; ausquels on ordonne de dresser vn camp vollant à la haste, & le mener en Algide. Pour raison dequoy le debat de la loy s'estant intermis, vint à sourdre nouuelle dispute sur la leuee des soldats; & eust preuallu l'appuy & support des Tribuns par dessus l'authorité Consulaire, sans vne autre frayeur qui se vint presenter à la trauerse. Car les Sabins estoient descendus auec vne grosse puissance pour saccager le territoire de Rome, & de là s'en venir la teste baissee droit à la ville. Ceste crainte cótraignit les Tribuns de permettre qu'on leuast gens, non sans condition toutesfois; Que puis que par cinq ans entiers on les a-

Les soldats aiment ordinairemét les bons & prudens chefs qui leur sçauent bien cómander & les conduire à propos.

Triomphe de Quintius.

Mamilius chef des Thusculans pour ses seruices & merites faict citoyen Romain.

Quintius se demet de la Dictature le 16. iour.

L. Consf. M. 3503. R. 294.

Nouueaux troubles entre les Tribuns du peuple & le Senat; departiz par les affaires de dehors.

les auoit tenus le bec en l'eau, & que leur aide & secours estoient trop foibles pour le peuple, dela en auant on feroit dix Tribuns. La necessité extorqua ce point là des Peres, qui n'en peurent excepter autre chose, fors qu'à l'aduenir on ne continueroit plus aussi les mesmes Tribuns: Et tout sur le champ s'assembla le peuple pour les eslire, afin qu'apres la guerre cela ne s'en allast en fumee comme le reste. TRENTESIX ans donques depuis l'establissement des premiers Tribuns, en furent creez iusqu'à dix; deux assauoir de chaque classe; & fut ordonné que par apres on les esliroit ainsi: Puis la leuee s'estant faitte, Minutius s'achemina contre les Sabins, mais il ne les trouua plus en campaigne. Quant à Horace, comme les Eques apres auoir defait la garnison de Corbion eussent encore pris Hortane, il les combatit en Algide, où il mit à mort vn grand nombre de gens; & rembarra l'ennemy non seulement hors d'Algide, mais de Corbion aussi & d'Hortane. Au reste il rasa Corbion à fleur de terre; Pource que les habitans auoient trahy ceux qu'on y auoit laissé à la garde. M. VALERIVS puis-apres, & Sp. Virginius furẽt faits Consuls; soubs lesquels toutes choses demeurerent tranquilles & dehors & dedans la ville. Mais il y eut cherté de viures pour l'excessiue abondance d'eaux : Et se fit vne loy pour appliquer le mont Auentin au public; Les mesmes Tribuns sont continuez.

Les Tribuns du peuple augmentez iusques à dix, 36. ans apres leur premiere creation.

LI. Conf. M.3504. R.295.

CEVX CY L'ANNEE ensuyuant, que T. Romulius, & C. Veturius furent Consuls, ramentoiuent fort & ferme la loy en toutes leurs concions & harengues: Qu'ils auoient trop grand' honte de veoir ainsi leur nombre augmenté pourneant, si cest affaire croupplissoit par deux ans encore, comme il auoit fait tout le long des cinq precedens. Mais estans roidement attachez à celà, voicy des messagers tremblans de peur qui arriuent de Thusculum, comme les Eques estoient entrez en leur contree. Le peuple eut vergongne pour le merite de ces gens là tout recent encore, de retarder tant soit peu de les secourir: Et furent soudain les deux Consuls depeschez auec vne armee; qui rencontrerent l'ennemy en sa demeure ordinaire d'Algide; où il y eut combat donné, & plus de sept mille des autres taillez en pieces sur la place; Le reste mis en fuitte & à vauderoutte; & vn fort grand buttin pris sur eux; que les Consuls firent vendre pour la necessité qui estoit lors de deniers en l'Espargne: Dont tout l'exercite conceut vne tresgrande haine & rancune à l'encontre d'eux; Et prirent delà les Tribuns leur subiect de calomnier les Consuls enuers le peuple. Au moyen dequoy tout aussi tost qu'ils furent hors de charge, SP. TARPEIVS, & A. Æternius ayans succedé en leur lieu, C. Claudius Ciceron Tribun donna iour à Romulius; & L. Halienus Edile à Veturius: Lesquels furent tous deux cõdamnez au tresgrand regret & indignation des Patriciens; assauoir Romulius à la somme de cent escus; & Veturius à cent cinquante. Ceste aduersité neantmoins des Consuls precedens n'estonna de rien les nouueaux, ny ne les rendit plus lasches & nonchallans de bien faire; allegans qu'on les pouuoit bien condamner, mais que le peuple ne les Tribuns ne viendroient pour cela about de leur loy: Que les Tribuns à ceste cause laisserent là comme desia aussi toute flestrie & fennee, en l'ayant tant & tant de fois remise sus le bureau; & se comporterẽt plus doucement enuers les Peres; les prians de mettre vne fin à leurs altercations & debats. Que si les loix faittes par le peuple leur desplaisoient; ils permissent à tout le moins d'eslire en commun certain nombre de personnages, meslez de la Commune & des Peres, pour aduiser de ce qui seroit à propos aux vns & aux autres; & egaller la liberté d'vn chacun. Les Peres ne refuserent point autrement l'offre pour le regard des loix; mais ils persistoient que personne ne les donnast s'il n'estoit de leur nombre. Et par ainsi estans d'accord quant aux loix, sans estre plus en differend sinon de celuy qui les donneroit, enuoyerent en ambassade à Athenes Sp. Posthumius Albus,

LII. Conf. M.3505. R.296.

Grosse defaitte des Eques.

LIII. Conf. M.3506. R.297.

Les Consuls condamnez à l'amende pour auoir bien fait.

Les Romains enuoyent à Athenes pour auoir les loix de Solon. C'est le droit dont nous vsons encores.

LIIII. Consf. M. 3507. R. 298.

La famine & la pestilence tout ensemble à Rome.

A. Manlius, & P. Sulpitius Camerinus; auec charge d'extraire les plus excellentes loix de Solon. Et de s'informer par mesme moyen des vz, coustumes, & droit escript des autres communautez de la Grece. Quant aux guerres de dehors, ceste annee en fut du tout exempte & tranquille: Et plus quitte encore la subsequente; ou souz le Consulat de P. CVRIATIVS, & Sex. Quintilius les Tribuns demeurerent en perpetuel repos sans mot dire: Dont fut cause en premier instance, l'attente des ambassadeurs qui estoient allez à Athenes; & celle des loix estrangeres: Puis deux grans maux suruenuz tout ensemble; la famine, & la pestilēce fort hideuse & espouuentable pour les personnes, espouuētable pour le bestail: Car les champs demeurerent desolez & desers; la ville espuisee des assiduels enterremens; & plusieurs illustres maisons confites en dueil. Entre les autres plus signalez personnages, decederent Ser. Cornelius Flamen Quirinal, cest à dire prestre Sacrificateur de Romulus: C. Horacius Puluillus Augure; au lieu duquel ses cōfreres eslurent d'autant plus volontiers C. Veturius, pource qu'il auoit esté condamné du peuple. Mourut aussi le Consul Quintilius; & quatre Tribuns du peuple: Si que l'annee d'vn bout à autre se trouua affligee de plusieurs & diuerses calamitez: Mais on eut repos de l'ennemi de dehors.

LV. Consf. M. 3508. R. 299.

EN APRES furent faits Consuls L. Menenius, & P. Sextius Capitolinus; souz lesquels il n'y eut point encore de guerre; Mais en recompēse il y eut quelques esmotions & mutinemens en la ville. Desia estoient retornez les ambassadeurs auec les loix Atheniennes; & pourtant insistoient plus ardentement les Tribuns à ce que l'on commāçast vne fois de les rediger par escrit. Surquoy il fut aduisé d'eslire dix personnages, desquels l'on ne pourroit appeller; & qu'il n'y auroit point d'autre magistrat celle annee: Mais il y eut de la dispute, assauoir mon si les Plebeians y seroient admis. En fin on quitta du tout ceste charge aux Patriciens; Pourueu que la loy Acilie touchant le mont Auentin, & les autres sacrees loix ne fussent par eux annullees.

Le LVI. Cōs. est ici obmis de Claudius & Genutius: & si nonobstant cela la chronologie varie d'vn an.

Premiere institution des Decem-vires l'an de Rome 301 apres le 56. Consulat.

L'AN TROIS CENS VN de la fondation de Rome fut changee vne autre fois la forme du gouuernement de la Chose publique: Dont l'authorité vint lors des Consuls entre les mains des Decem-vires; comme auparauant des Rois elle auoit esté transferee aux Consuls. Mais ceste mutation fut moins notable que l'autre; parce qu'elle dura fort peu: d'autant que les plaisans & agreables cōmancemens de ce Magistrat se dispenserent incontinent d'vne par trop desbordee licence, qui fut cause d'auancer sa ruine & abolition; Et qu'on vint derechef à remettre le nom & authorité de Consuls à deux hommes tant seulement.

Les noms des premiers Decemvires.

Ces Decem-vires furent Ap. Claudius, T. Genutius, P. Sextius, L. Veturius, C. Iulius, A. Manlius, P. Sulpitius, P. Curiatius, T. Romulius, & Sp. Posthumius, A. Claudius, & Genutius qui auoient esté arrestez Consuls pour la mesme annee, pour cest honneur leur fut rendu autre honneur; & à Sextius l'vn des Consuls de la precedente, pource qu'outre le vouloir de son compagnon il auoit proposé cest affaire icy au Senat. Les autres d'apres furent les trois ambassadeurs dessusdits qui estoient allez à Athenes; Tant pour les recompenser par vn tel degré, de la peine d'vn si lointain & penible voyage; que pource que s'estans instruicts en la cognoissance des loix estrangieres, on les estimoit deuoir estre grandement idoines à establir & dresser ceste nouuelle forme de droict. Les autres seruirent pour remplir le nombre; ioinct qu'ils furent esleuz par les dernieres voix & suffrages ainsi vieils & chargez d'aage, à ce que moins courageusement ils s'opposerent aux adu

Cōme l'ambition desbauche le naturel des personnes.

uis & conseils des autres. Mais le principal maniement & conduite de ce Magistrat estoit par deuers Appius, pour la grandissime faueur que luy portoit le menu peuple: Car il auoit tellemēt changé de naturel tout à coup; que d'vn tres-rigoureux & cruel persecuteur de la Commune, Il estoit soudain deuenu souuerain

Ple-

Plebicole & flateur d'icelle; ne recherchant en tout & par tout que de luy complaire, pour gaigner sa bonne grace & faueur. Chacun d'eux administroit son iour la iustice, & faisoit droit au peuple; y ayant lors douze licteurs auec leurs faisseaux de verges & haches qui marchoient deuant luy: A ses autres neuf compagnons, assistoit vn sergent ou bedeau à chacun. Au surplus ils se maintenoient par ensemble d'vne tresgrande vnion & concorde; (lequel consentement quelque fois pourroit demeurer inutile aux personnes priuees) & enuers les autres d'vne souueraine equité & iustice: Dont & de leur moderation attrempee il suffira d'amener icy vn exemple. Car comme ils eussent esté erigez sans appel, vn homme ayant esté trouué mort enseueli dans la maison de P. Sextius de race Patricienne, & iceluy apporté en pleine assemblee du peuple; C. Iulius l'vn des Decemuires luy donna iour pour venir respondre sur vn si euident & enorme crime; voulant estre luy mesme l'accusateur d'vne chose, dont il estoit legitime iuge: Mais il retrencha de son authorité en celà, affin que ce qu'il diminuoit du pouuoir de son magistrat, s'adiouxtast à autant de liberté pour le peuple. Et comme grans & petis indiferemment tinssent ceste iustice emanee comme d'vn oracle, pour sainte & incorruptible, alors on se mit à dresser les loix; desquelles auec vne tresgrande expectatiue de tous ayans fait iusqu'à dix tables, ils les proposerent à l'assemblee generale du peuple; le requerant de s'en aller à la bonne heure (Ce qui peust torner à vn vtile & heureux succez tant pour eux, que pour leur posterité aduenir) & lire attentiuement les loix à eux proposees: Car de leur part tout autant que pouuoit preuoir l'entendement de dix hommes, ils s'estoient parforcez d'egaler le droit & raison, aussi bien pour les plus petis que pour les plus grans. Maispource que l'esprit & aduis de plusieurs pouuoit d'auantage, qu'ils examinassent vne chacune chose en leurs pensees, & en deuisassent puisapres à loisir pour finablement conferer en public de ce qu'ils trouueroient de superflu, ou diminué en chacun article. Par ce moien le peuple Romain auroit des loix, que le consentement vniuersel pourroit faire cognoistre; n'auoir plus esté ratifiees, que faites & establies par luy. Et comme selon le bruit commun chaque point & titre d'icelle semblast estre sufisamment espluché & correct, les loix des Dix tables furent emologuees par l'approbation & suffrage de toutes les Centuries; qui est la source encore pour le iourd'huy de ceste desmesuree masse de loix amoncellees les vnes sur les autres, de tout le droit public & particulier. Vn bruit se seme puisapres qu'il manquoit encore deux tables, lesquelles estans adioustees aux dix autres, se pourroit accomplir comme vn corps parfait de tout le droit Romain: Parquoy ceste expectation, approchant le iour des Comices que le peuple se deuoit assembler pour eslire les magistrats, luy renouuella vn desir de creer des Decemuires derechef. Car desia la cõmune, outre ce qu'elle n'auoit conceu en moindre haine & horreur le nom des Consuls que des Roys, ne se soucioit pas mesme de recourir au secours des Tribuns, voyant les Decemuires se cõdescendre facilement aux appellations les vns des autres. Parquoy apres que les Comices eurent esté publiez par trois iours de marché, s'alluma vne telle ambitiõ parmi les plus apparens aussi de la ville, de crainte (à ce que ie croy, que la possession d'vne si grande authorité ne fust accrochee par des personne non assez dignes, si on leur laissoit la place vuide) qu'ils venoient embrasser, caresser, & faire la cour iusqu'aux plus petis compagnons; Prochassans humblement, & comme à mains iointes enuers le menu populaire, auec qui ils estoient en altercation & debat, c'est honneur qu'ils auoiẽt rabroué de si grande animosité & effort. Et entre autres, Ap. Claudius toute sa dignité abandonnee au hazard; en vn tel aage, apres tant de belles charges & honneurs par luy obtenues, se monstroit si asprement esguillonné, que vous n'eussiez sceu bonnement pour qui le prẽdre, ou pour l'vn des Decemuires, ou pour vn brigueur de nouuel office; car on le voioit plus assez aspre & incliné à mendier les voix & faueur du peuple,

Reiglement des Decemuires, & leur modestie à l'entree, car depuis elle se chãgea en Tyrannie.

Dix tables premierement faittes à Rome des loix apportees de Grece.

Deux autres tables adioustees aux dix premieres: Dont sont encore dittes pour le iourd'huy les loix des douze tables.

C'est le *Trinundinum*, Ce qui monte à 27. iours, pource que le marché se tenoit le 9. iour. Grandes brigues pour le Decemuirat.

Ambitiõ de Claudius qui luy couste la vie à la fin.

qu'à l'exercice de son magistrat: calomniant à toutes heures les persones de qualité, & extollant le moindre & plus bas de tous ceux qui aspiroient à la mesme poursuitte que luy. Discourir ça & là par la place au milieu des Tribuniciens, Duelliens, & Iciliens; qui luy seruoient de courratiers pour se vendre au peuple. Tant qu'à la parfin ses compagnons qui iusqu'à ceste heure la s'estoiẽt monstrez vniquemẽt affectionnez enuers luy, y ietterent aussi les yeux; s'esmerueillans que celà vouloit dire: Trop bien leur sembloit il qu'il n'y pouuoit auoir rien de rond ny de net: & que certes en vn homme si arrogant, vne telle debonnaireté & doulceur, ne se liureroit point du tout gratis. Car de s'humilier ainsi par trop; se communiquer si familieremẽt aux personnes priuees; n'estoit point tãt indice d'vn qui se hastast de se demettre de son magistrat, que de celuy qui cherchoit les moiens d'y estre cõtinué: Mais ne s'osans opposer tout appertement à son ambition, ils se mirent à refrener ceste impetuosité sienne en luy fleschissant. Et pource qu'il estoit le plus ieune de tous, de commun accord luy dõnerent la charge de tenir les Comices; qui estoit vne ruze pour l'empescher de s'eslire soymesme; car iamais autre ne l'auoit fait hormis les Tribuns; & encore par vn tresmauuais exemple. Ayant donques accepté volõtiers ceste commission, laquelle il prioit aux Dieux pouuoir estre pour le bien & soulagement de la Chose-publique, prit la trauerse qu'on pensoit luy dõner pour vne occasion fauorable à ses intentions. Et apres auoir en plaine assemblee du peuple cassé les deux Quintiens de leur magistrat; Le Capitolin assauoir, & le Cincinnate; ensemble son oncle C. Claudius, homme tresconstant, & formalisé pour la cause des Patriciens; & quelques autres citoyens de ce mesme qualibre; il cree des Decemuires qui ne respondoient en rien que ce fust à la dignité de ceux là: soymesme tout le beau premier. Lequel acte les gẽs de bien reprouuoient, non autrement qu'vne chose qu'on ne se fust iamais imaginé que personne eust voulu entreprendre de faire: Et auec luy furent esleuz M. Cornelius Maluginensis, M. Sergius, L. Minutius, Q. Fabius Vibulanus, Q. Petilius, T. Antonius Merenda, Ceso Duellius, Sp. Oppius Cornicen, & M. Rabuleius. Celà fut le dernier masque & desguisement que vestit Appius d'un autre personnage que le sien; car delà en auant il commança de viure selon son naturel: façonnant ses nouueaux compagnons auant qu'ils entrassent en leur magistrat, à sa maniere de faire. Tous les iours ils s'assembloient entr'eux sans y appeller personne quelconque: Et delà bien fourniz de conseils arrogans & intollerables, qu'en secret ils brassoient à part; sans plus dissimuller leur orgueil, donnoient peu souuent audience, & encore fort difficilement à ceux qui leur vouloient parler. De maniere qu'ils entretindrent les choses ainsi iusqu'au quinziesme de May; ouquel iour les officiers soulloient entrer lors en charge. Au commancement donques de leur magistrat, ils voulurent rendre le premier iour d'vn tel honneur signalé & celebre par vne extraordinaire representation de tresgrand espouuentement. Car les precedens Decemuires ayans obserué qu'vn d'entr'eux seulement eust les faisseaux de verges; à ce que ceste marque royalle acomplist son tour, passant de reng des vns aux autres; soudain eux tous dix comparurent auec douze faisseaux audeuant de chacun: De maniere que six vingts Licteurs remplirent toute la place, portans quant & eux des trousseaux de haches affilees & bien trenchantes liees auec. Car puis qu'ils auoient esté instituez sans appel, ils interpreterent qu'il n'en failloit point distraire le glaiue. Bref qu'ils monstroiẽt vne apparence de dix Roys: dont la fraieur fut redoublee, non seulement aux gens de basse condition, mais aux premiers du Senat encore: estimans qu'ils ne cherchoient que l'occasion & entree de respandre du sang; à ce que si l'on s'ingeroit de desbagouler le moindre mot ressentant sa liberté ancienne, où au Senat, ou deuant le peuple; Tout soudain les verges & haches fussent desploiees sur luy, pour en intimider

Impudence de Claudius qui s'eslist soymesme.

Les noms des seconds Decemuires, l'an de Rome 302.

Tyrãnie des Decemuires, & leurs cruels & iniques deportemẽs.

mider les autres. Car outre ce que le peuple n'auoit plus à qui recourir puis que l'appellation estoit ostee, ils auoient aussi d'vn accord supprimé les oppositions, cōbien que les Decemuires d'auparauant eussent permis leurs iugemens estre corrigez par les appellations qu'il estoit loisible de faire des vns aux autres; Et renuoié deuant le peuple certaines choses qui sembloient pouuoir estre de leur gibier. Ceste fraieur durant quelque temps toucha esgallement presqu'aux vns & aux autres; mais delà peu à peu elle commença de se reietter toute sur le menu peuple: Parce que s'abstenans de la noblesse, ils se desbandoiét d'vne insolence & rigueur nompareille contre les petits: dependoient entieremét de l'acception des personnes, & non du merite de la cause: forgeoient les iugemens au logis, pour les prononcer puis apres en leur auditoire à la place. Que si quelqu'vn d'auenture appelloit de l'vn d'eux à son compagnon, il s'en alloit de cestui la depesché de sorte, qu'il se repentoit de n'auoir acquiescé à la premiere sentence. Il couroit encores vn bruit, mais sans autheur, qu'ils auoient complotté par ensemble de continuer ces violences & mal-versations non seulement pour l'heure presente, mais s'estre entrepromis & fait ligue par serment solennel de iamais ne tenir Comices pour l'election de nouueaux magistrats; à ce que par vn perpetuel Deceuirat ils peussent ioyr à tousiours de l'authorité dont vne fois ils auroient pris possession. Adonques les pauures Plebeiens de ietter les yeux sur la face & mine des Peres; pour humer vn doux air de liberté de la mesme, d'où redoubtans la seruitude ils auoient precipité la Chose-publique en ce miserable & calamiteux estat. Mais les principaux des Patriciens, encore qu'ils detestassent les Decemuires, haissoient par mesme moien la Commune; & s'ils n'approuuoient ce qui se faisoit, estimoient neantmoins le tout arriuer à bon droit à des gés qui en estoiét dignes; parce que se ruans trop auidément à la liberté, ils se seroiét laissez glisser en seruage. Parquoy ils ne leur vouloiét point aider, ains leur accumuloiét quelque renfort de mauuais traitemés & outrages; à ce que par vn ennuy des choses presentes, le desir de deux Consuls à la fin, & le gouuernement du passé leur reuinst au rōge. Desia la plus grand' part de l'annee auoit fait sa reuolutiō, & les deux autres tables des loix esté adioustees aux dix de l'an precedent; tellement qu'il ne restoit rien ou la Chosepublique eust affaire de ce magistrat, si ces loix aussi eussent passé par les voix & suffrages des Centuries: Et à ceste cause attendoiét tous qu'au premier iour se publiast l'assemblee du peuple pour eslire de nouueaux Consuls: Le cōmun peuple n'estant en peine d'autre chose que de trouuer les moyens cōme l'on pourroit restablir la puissance Tribunicienne; seul rempart & deffence de sa liberté, cōme desia du tout assopie & esteinte. Mais ce pendant point de mention de Comices: & les Decemuires qui du cōmancement souloient tousiours auoir autour d'eux, pource que celà sembloit populaire, les hōmes partialisez pour le Tribunat, de s'accōpagner de force ieunes Patriciens, dont les Esquadres entouroient ordinairement leur parquet. Ceux cy malmenoient estrangement la Commune, & renuersoient tout son fait sans dessusdessouz; la fortune se rengeāt du costé des plus forts, en tout ce qui leur venoit à l'appetit & volonté: si que desia on ne s'abstenoit pas du doz de ces pauures gens; car les vns estoient fort indignemét battuz à grands coups des verges; & aux autres la teste trenchee. Et affin que la cruauté ne fust gratuite & sans quelque commodité, la confiscation des biens suyuoit ordinairement le supplice de leurs possesseurs: Par lesquels presens & biensfaits la ieune noblesse estant subornee, non seulement ne s'opposoit aux tors & iniures faites au peuple; ains monstroit tout apertement aimer mieux sa licence particuliere, que la liberté d'vn chacun. OR LA MY-MAY estant venuë sans qu'on eust subrogé de nouueaux Magistrats, voila dix personnes priuees au lieu de Decemuires sortir en public, auec leurs enseignes accou-

Le peuple insolét en bonace deuient soupple & humble durant la tourmente.

Felonnie & rancune des Patriciés enuers le peuple.

Les loix des douze tables ou estoit cōpillé le droit dont nous vsons encore.

Cruautez des Decemuires.

L'a de Rome 303. ouquel les Decemuires qui cōtinuent par force sans estre esleus.

stumees, non pour vne marque de dignité & honneur, ne qu'ils eussent en rien fleschy leurs courages pour se demettre de leurs offices; car sans doubte celà ressembloit à vne puissance royale; & la liberté se deploroit pour perduë à iamais, ny aiant plus personne pour la recouurer, ny apparéce qu'il y en eust à l'aduenir: Si que non seulement tous auoient perdu le courage, ains cómancoient desia d'estre mesprisez des peuples voisins, qui s'indignoient de voir l'Empire en vn lieu, où la liberté ne fust point. Les Sabins mesmes ayans assemblé vne grosse armee, s'en vindrent faire vne raffle & rauage dans le territoire de Rome: Et apres l'auoir couru & pillé au long & au large, emmenerent sans que personne le leur contredist, vn tres-riche buttin d'ames & de bestail. Celà fait & leurs forces en vn r'amassees, qui s'estoient çà & là escarté au loing, assirent finablement leur camp à Herete; soubs esperance que la discorde des Romains leur empescheroit de leuer des gens. Non les nouuelles seulement de ceste descente, mais les paysans qui de toutes parts s'enfuyoient à garend dans la ville, y amenerent vn merueilleux trouble & effroy: Dont les Decemuires se mirent à consulter ce qu'ils debuoient faire; lesquels se trouuans destituez de moyens pour raison de la rancune allumee entre les Peres & le peuple, voicy que la fortune leur apporte vn nouueau surcrez d'espouuentement: parce que les Eques d'vn autre costé s'estans venus camper en Algide, s'accagoient toute la contree de Thusculum, à ce qu'en disoient les depputez qui en apporterent l'aduertissement, demandans secours. Celà acheua d'estonner les Decéuires, de veoir ainsi la ville enueloppee de deux fortes guerres tout à vn coup; & les mut d'assembler le Senat pour prendre conseil la dessus: N'ignorans pas quel gros orage de mal-veillances & enuies estoit prest à se descharger sur leur doz; dautant que chacun leur imputeroit l'occasion de tous ces degats & ruines, ensemble des perils imminens: Ce qui seroit vn auantcoureur & espreuue de l'abolition de leur magistrat, s'ils n'y resistoient d'vn accord tous ensemble, vsans de leur authorité seuerement enuers quelques vns des plus hargneux, pour arrester & refraindre l'attentat des autres. La voix du crieur publique oye en la place, qui ordonnoit aux Senateurs de venir trouuer les Decemuires à la cour; pource qu'ils auoient ja de longuemain intermis la coustume de se conseiller de rien au Senat, tint le peuple en vn grád esbaissement; Qu'elle chose pouuoit estre aduenuë pour laquelle on reprist ainsi ce qui auoit esté delaissé & obmis par vn si long espace de téps. Qu'on deuoit sçauoir vn grand gré à la guerre & aux ennemis, puis qu'ils estoient cause de renouueller ie ne sçay quoy vsité de se faire en vne cité qui est libre. Et là dessus se mettent à ietter l'oeil de tous les endroits de la place, pour voir s'ils recognoistroiét quelque Senateur: Mais ils en remarquent bien peu nulle part. Delà puis apres regardás vers le palais & la cour, ils voiét aupres des Decemuires vne fort grande solitude & rarité de personnes: Ce que ceux cy interpretoient à leur monopole & cóplot qui rendoient ainsi leur gouuernement odieux: Et la Commune, que les Peres ne vouloient venir, parce que les personnes priuees n'auoient point d'authorité d'assembler le Senat; dót desia se forgeoit vn chef pour ceux qui chercheroient de rentrer en leur liberté, si le peuple le vouloit seconder tant soit peu; Et que tout ainsi que les Peres y estans appellez ne vouloient neantmoins s'y trouuer; eux en pareil cas reffusoient de s'enrooller & donner leurs noms. Celà grondoit le menu peuple entre ses dents: Mais des Patriciens n'y en auoit à grand' peine vn tout seul sur la place; & en la ville fort peu: Car pour l'indignité des choses presentes ils s'estoient retirez aux champs; là où entierement occupez apres leurs menus affaires, quictoient là bien & beau le soing du Public: s'estimans estre d'autant esloignez de toute iniure & oultrage, comme ils s'absenteroient de la compagnie & conuer-

Le mauuais gouuernement des Decemuires excite de gráds affaires au dehors.

Guerre des Sabins & des Eques.

Les gens de bien & d'hóneur s'absentent volontiers du mauuais traindes affaires.

conuersation de ses insupportables dominateurs. Apres donques auoir esté reiterement appellez, & que personne ne comparust, on enuoie des sergens par les maisons ça & là pour prendre des gages, & s'enquerir si de propos deliberé on reculloit ainsi de venir. Les sergens r'apportent les Senateurs estre allez dehors; ce qui fut bien plus aggreable aux Decemuires, que si les autres estans presens eussent refusé de leur obeyr: Et là dessus ordonnent les conuocquer de rechef; leur assignans le Senat pour le lendemain; où il s'en trouua aucunement vn plus grand nombre qu'ils n'attendoient: Dequoy la Commune prit opinion que les Peres les eussent venduz eux & leur liberté tout à fait: Puis qu'ils auoient ainsi obtemperé à des personnes priuees, qui pour estre desia hors de charge n'auoient plus de droit de les assembler, tout ainsi que s'ils eussent eu plain pouuoir de ce faire. Mais ils se monstrerent plus obeyssans de venir à la cour, que disposez d'opiner selon le gré des Decemuires; à ce que nous auons entendu: Car l'on dit que L. Valerius Potitus, apres qu'App. Claudius eut fait son r'apport, auant qu'on demandast de reng les opiniōs; requerant qu'il luy fust permis de dire franchemēt ce qui luy sembloit pour le bien & seruice de la Chose-publique; comme les Decemuires le menassans s'en empeschassent, il leur declara qu'il l'iroit faire entendre au peuple: & là dessus se seroit excité vne noise & tumulte. Non moins viuement aussi M. Horatius Barbatus se seroit attaché à eux: Les appellāt les Dix Tarquins: Et qu'ils se souuinssent comme les Roys auoient iadis esté dechassez soubs la conduitte des Valeriens & Horaces: Que ce n'estoit pas ce nom là de Roy que les hommes auoient lors en vne telle abhominatiō & horreur, puis que mesmes il est permis d'appeller Iuppiter ainsi; Puis que Romulus le premier fondateur de leur ville, & les autres Roys subsequens en auroient esté denommez; Et lequel comme solennel on retient encores es sacrifices: Mais la violence & orgueil du Roy qu'ils auoient detestee; laquelle si elle leur auoit esté si insupportable en vn prince & seigneur legitime, où en l'vn de ses enfans seulement, qui est-ce qui le pourroit comporter en tant de personnes priuees Qu'ils y aduisassent bien donques, à ce que cuidans engarder les hommes de parler librement en la cour, ils n'apprestassent occasion de se plaindre d'eux hors d'icelle: Car il ne voyoit point pourquoy il ne luy peust estre aussi bien permis estant persone priuee, d'appeller à l'audience le peuple, cōme à eux d'assembler le Senat. Quant ils voudroient qu'ils esprouuassent combien plus aspre & vehemente seroit vne iuste douleur à deffendre la liberté, que leur conuoitise à vsurper vne domination inique. Qu'ils leur proposoient la guerre Sabine, comme si le peuple Romain en auoit vne plus dangereuse à demesler qu'auecques eux; qui ayans esté establiz pour dresser leurs loix, n'auoient laissé aucun droict ny iustice en toute la ville: Qui ont aboly les Comices & les Elections; les magistrats annuels; le commander à tour de roolle l'vn apres l'autre; seul & vnique moien pour rendre la liberté egalle: Qui estans personnes priuees, s'usurpoient neantmoins les marques & puissance royalle. Les Roys ayans esté dechassez, on auroit creé des officiers de l'ordre des Patriciens; & apres la retraite de la Commune au mont Sacré; du corps d'elle mesme encore. De quel party de ces deux ils estoient, il le leur voudroit volontiers demander. Du peuple? Et qu'est-ce qu'ils auoient fait iusques icy par les voix du peuple, ne des Patriciēs? Y ayant pres d'vn an qu'ils n'auoient point tenu de Senat, maintenant le tenoient de sorte, qu'ils ne vouloient pas endurer qu'on parlast des affaires de la Chose publique. Que doncques ils ne s'asseurassent point trop sur la crainte d'autruy; car ce qu'on souffroit d'eux, estoit plus grief & insurportable que tout ce qu'on en pourroit iamais redoubter. CECY CRIANT Horace à haute voix, comme les Decemuires ne sceussent bonne-

Aspre inuectiue de Horatius Barbatus cōtre les Decemuires

ment ce qu'ils debuoient faire, ou de se courroucer, ou se r'addoucir ; Et ne vissent nomplus à quoy le tout pourroit succeder ; C. Claudius oncle du Decemuire Appius, va cōmencer vne harengue plus farcie de prieres, que de tanssemens & reprehensions : Le requerant par l'ame de son feu pere, frere de luy, de vouloir auoir plus d'esgard à l'vnion & concorde de la Cité où il auoit pris sa naissance, qu'à la detestable ligue contractee auecques ses compagnons : Dequoy il le recherchoit plus tost pour son bien & proffit, que pour celuy de la Chose-publique ; laquelle ne pouuant obtenir raison & iustice du bon gré de ses magistrats, l'obtiendroit à la fin en despit qu'ils en eussent : Mais d'vne grosse contestation & debat ordinairement s'ensuyuoient de grandes haynes & rancunes, dont il redoubtoit quant à luy fort l'issuë. ET ENCORE que les Decemuires ne voulussent permettre qu'on parlast sinon de ce qu'ils auoient proposé, Ils eurent honte neantmoins d'entrerompre Claudius, lequel par ce moyen eut tout loisir d'opiner : Qu'il luy sembloit que le Senat ne deuoit rien ordonner sur la dessusdite proposition. Ce que tous interpreterent que par là il voulut declarer les Decemuires estre personnes priuees ; Dont plusieurs hommes consulaires adhererent à son dire. Il y eut encore vn autre aduis plus rude en apparence, mais qui se trouua de moindre efficace, & plus plat : Que les Patriciens s'assemblassent pour nōmer l'Entreroy ; car en ce faisant c'estoit tacitemēt les aduouer, puis qu'ils tenoient le Senat, estre tellement quellement magistrats : Là où celuy qui auoit opiné ne se debuoir faire aucune ordonnance, les rendoit par là personnes priuees. Et ainsi chancellant la cause des Decemuires, prests à donner du nez à terre ; L. Cornelius Maluginensis frere de M. Cornelius l'vn des Dix, reserué tout expressement à dire son opinion le dernier de tous les Consulaires ; soubz couleur d'estre en peine de ceste guerre, fauorisoit ce pendant à son frere & ses compagnons ; ALLEGANT de s'esbayr fort, par quel mauuais destin il estoit aduenu, que ceux qui auoient si ardémment prochassé le Decemuirat, ou leurs familliers & amis, poursuiuissent ainsi à cor & à cry les Decemuires : Ou pourquoy c'estoit que partant de mois que tout auoit esté de loisir & repos en la ville, personne ne s'estoit debattu, si ceux qui auoient la souueraine charge des affaires estoient magistrats legitimes ou non, maintenant que les ennemis estoient presque aux portes, ils prenoient plaisir à semer de telles noises & discordes ciuiles ; Si d'auenture ce n'estoit qu'es choses troubles, ils esperoient ce qui se feroit deuoir estre moins clerement apperceu. Que nul au reste de tous tant qu'ils estoient, leurs esprits estans trauersez de plus grand soucy, ne leur sçauroit rien trasser de certain surquoy ils se peussent fonder en vn affaire de tel poix. Et quant à luy, son aduis estoit sur ce que Valerius & Horatius chargeoient les Decemuires pour ne s'estre demis de leur magistrat des la my-may ; Que cela se deuoit debattre plus à loisir au Senat, les guerres finies qu'on auoit presentemēt sur les bras ; & la Chose publique reduitte à vne plus grāde tranquilité. Au reste que de ceste heure Appius Claudius se preparast, cōme celuy qui se tinst seur d'auoir à rendre cōpte des Comices par luy tenus estant Decemuire pour la creation des nouueaux Magistrats ; S'ils auoient esté faicts pour vn an seulement, ou iusques à ce que les loix qui defailloient fussent publiees. Toutes autres choses hors-mis la guerre luy semblans deuoir estre obmises pour le present : Delaquelle s'ils pensoient le bruit qui en couroit estre faux ; & les nouuelles apportees non seulement par les courriers, mais par les deputez mesme des Thusculans friuoles & vaines, qu'on enuoyast gens pour le recognoistre à l'œil, & les en acertener plus au vray. Mais si on vouloit adiouster foy aux messages & aux deputez ; Qu'il falloit despescher au plus-tost la leuee ; & que

Langage de C. Claudius bien plus mol que le precedent.

C'est à dire hors de magistrat, commé n'ayans point esté esleus legitimemēt.

Remonstrāces obliques de Cor. Maluginensis, mais qui inclinent finablemēt en faueur des Decemuires.

cha-

chacun des Decemvires menast les forces où il luy sembleroit se deuoir faire; sans preferer chose quelconque à celle là. LES PLVS IEVNES des Senateurs obtenoient desia qu'on s'arrestast à ceste opinion; Quand Valerius & Horatius se vont leuer plus exasperez que deuant; & escrier à haute voix qu'il leur fust loisible de parler de la Chose-publique. Que si pour raison des partialitez & factiõs il ne leur estoit permis d'en rien dire au Senat; qu'ils le diroient deuant le peuple: Car des personnes priuees ne leur pourroiẽt fermer la bouche ny en la cour ny en l'assemblee du peuple: & eux nomplus ne cederoiẽt point à leurs imaginaires & fantastiques trousseaux de verges. ALORS Appius estimant ne s'en falloir gueres que leur authorité ne fust mise bas, si à la violence & impetuosité de ces hommes ne se resistoit d'vne mesme audace; Et certes (ce va-il dire) ce ne vous sera pas le plus expedient d'auoir gazouillé d'autres choses que de celles dont nous vous demandions aduis: Et là dessus ordonne au licteur d'aller saisir Valerius, qui persistoit ne se voulloir taire pour vne personne priuee. Mais comme de l'entree de la cour il appellast le peuple à son aide; L. Cornelius embrassant Appius, non qu'il se souciast autrement de celuy auquel il feignoit de fauoriser, appaisa la noise; & par son moyen fut permis à Valerius de dire tout ce qu'il voudroit: Ne s'estant toutesfois ceste liberté estenduë plus auant que de quelques mots, les Decemuires obtindrent ce qu'ils demandoient: Car les Consulaires, & les plus anciens du Senat pour les reliquats de la haine qu'ils portoiẽt en leurs cœurs à la puissance Tribuniciẽne, le desir de laquelle leur sembloit solliciter plus viuement le commun peuple, que nompas la restitution des Cõsuls; aimoiẽt quasi mieux veoir les Decemuires bientost apres renoncer volontairement à leur magistrat, que par quelque haine & malueillance qu'on leur portast, la commune hauser de nouueau les cornes. Parce que si le maniement des affaires (les choses estant conduittes doucement) retournoit és mains des Consuls; ou par quelque guerre qui pourroit suruenir à la trauerse, ou par la moderation d'iceux Consuls en l'exercice de leurs charges, le peuple se pourroit facilement oublier des Tribuns. Au moyen dequoy les Peres ne sonnans plus mot, on se met apres la leuee; ou les ieunes gens, d'autant que le pouuoir des Dix estoit sans appel, respondirent à mesure qu'on les appelloit nom par nom: Et les legions estans enroollees, les Decemuires aduiserent entr'eux qui seroient les plus propres pour aller à la guerre, & commander aux armees. Or les principaux d'eux tous estoient Q. Fabius, & App. Claudius: Et pource que la guerre sembloit estre plus forte & dangereuse à la maison que dehors en campagne, ils iugerent la violence d'Appius estre plus à propos pour refraindre les emotions & mutinemens de la ville, que Fabius; pour estre cestuicy d'vn esprit moins arresté & constant au bien, que songneux & diligent à la guerre. Car à ce personnage autrefois excellent, & dedans la ville, & aux armes, le Decemuirat, & ses Consorts en iceluy auoient tellement alteré son inclination naturelle, qu'il aimoit mieux ressembler à Appius qu'à soy mesme: Parquoy la guerre contre les Sabins luy fut decernee, auec M. Rabuleius, & Q. Petilius pour adioints. M. Cornelius fut enuoyé en Algide: Et L. Minutius, T. Antonius, Ceso Duellius, & M. Sergius quant & luy: Voulans que Sp. Oppius demeurast auec Appius Claudius, pour luy ayder à garder la ville; Et que ces deux eussent toute la mesme authorité & puissance que les Dix ensemble y soulloient auoir. Mais la Chose-publique ne fut pas mieux administree à la guerre qu'à la maison. Trop bien quant aux chefs ne leur sçauroit on imputer autre faute, sinon qu'ils s'estoient renduz odieux à leurs citoyens: Le reste du blasme se doit referer aux soldats, lesquels de peur que soubs la conduitte des Decemuires rien ne se fist de bon & heureux nulle part, se laisserent vaincre

Grosse contention & dispute entre les Decemvires & les gens de bien du Senat; qui s'appointe finablement.

Considerations du Senat vn peu friuoles & legieres.

Les Decemuires partissent leurs charges.

Les soldats Romains par despit des Decemuires se laissent desfaire des ennemis.

tout expressément, auec vn fort grand deshonneur & vergongne tant pour eux que leurs capitaines: De maniere que les deux armees furent mises à vaude-routte; par les Sabins pres Erete; & par les Eques en Algide. Ceux qui eschapperent de la defaitte d'Erete, à la faueur de la nuict, se vindrent fortifier plus pres de la ville, entre Fidenes & Crustumenie, en vn lieu haut; la où n'osans descendre au combat contre les ennemis qui les auoient chassez iusques là, se deffendoient non par leurs armes & effort, ains par l'assiete du lieu, & leurs trenchees & remparemens. Mais il y eut bien plus grande lascheté en Algide, & vne plus grosse perte receuë; Car le camp y fut pris aussi: Au moyen dequoy les soldats ayans entierement perdu leurs bagages se retirerent à Thusculum; s'asseurans sur la loyauté & misericorde de ce peuple, leurs hostes; qu'ils y recouureroient dequoy viure & s'accomoder: dont aussi ils ne furent deceuz. Tant & de si grandes frayeurs en vindrent tout soudain à Rome, que laissans desormais à part la haine des Decemuires, les Peres furent d'opinion qu'on deuoit faire le guet en la ville: Et ordonnerent que tous ceux qui pouuoient porter armes se missent à la deffence des murailles, & à faire la garde aux portes. Decernerent aussi vn r'afreschissement d'armes estre porté à Thusculum; Et que les Decemuires qui s'estoient retirez à la forteresse, deslogeans de là, rengeassent les soldats derechef en forme de camp. Que les autres qui s'estoient fortifiez à Fidenes entrassent dans le territoire des Sabins; à ce qu'allans ainsi assaillir de cœur les ennemis iusques en leurs propres limites, ils les diuertissent de venir assieger Rome. A ces estrettes & entorces receuës des ennemis, les Decemuires adiouxterent deux tresmechans & mal-heureux actes; l'vn dehors à la guerre, & l'autre au logis dans la ville. Car és Sabins ils enuoyerent L. Siccius recognoistre vn lieu pour asseoir le camp; parce qu'en haine & despit des Decemuires il alloit semant çà & là en secret certains propos aux soldats, tendans à remettre sus les Tribuns; & leur r'amenteuoit à toutes heures la retraicte de la Commune faitte iadis sur le mont sacré: Cependant ils donnent charge aux soldats qu'ils enuoyerent quant & luy pour escorte, de le mettre à mort au premier endroit qui se trouueroit à propos. Ce qu'ils firent: Mais ce ne fut pas sans vengeãce; car quelquesvns de ces insidiateurs y demeurerent pour les gages; s'estant quant à luy defendu brauement, comme roidde & asseuré qu'il estoit, & d'vn cœur correspondant à sa force: Les autres r'apporterẽt au camp que Siccius s'estoit allé precipiter en vne embuscade, là où combattãt vaillamment il auroit esté tué, & quelques vns auec luy. Du commancement on le creut: Mais sa compagnie estant allee puis apres sur le lieu par le congé des Decemuires; Quand ils apperceurent que de tous les corps il n'y en auoit vn seul despouillé; Et Siccius gisant au milieu encore equippé de ses armes; la face de tous les autres tornees vers luy; pas vn des ennemis demeuré là, ny aucune trace apparente de leur retraitte apres auoir faict ce coup; ils emporterent le corps, affermans pour certain que c'estoient les leurs mesmes qui l'auoient ainsi massacré. Si qu'ils r'emplirent tout le camp de courroux & rumeur: & voulloient la plus par qu'il fust de ce pas transporté à Rome; Si les Decemuires ne se fussent hastez de luy faire de magnifiques obseques à la Soldate aux despens du public. Il fut enterré auec vn grand dueil & regret de toute l'armee, & vne tres-mauuaise reputation pour les Decemuires, qui se sema d'eux. Svivit encore vn autre forfait aduenu en la ville par vne orde & salle lubricité detestable; & de non moins piteuse & cruelle issue que celle qui pour le violement & la mort de Lucrece auoit chassé les Tarquiniens hors de Rome & de leur estat; à ce que les Decemuires non seulement encourussent vne mesme fin que les Rois, mais qu'il y eust quant & quant vne cause toute semblable de faire perdre leur magistrat. Appius Clau-

Pertes aduenues souz les Decemuires.

Grande felonnie & méchanceté des Decemuires.

Histoire fort memorable & tragique, d'Appius Claudius & Virginia.

pius Claudius s'amourache d'vne fille Plebeienne, & se resoult de l'auoir de gré à gré où de force; le pere delaquelle estoit vn L. Virginius, qui auoit lors vn grade honorable en l'armee d'Algide: homme au reste de bon exemple tant à la ville qu'à la guerre; sa femme tout de mesme moriginee, & leurs enfans pareillement bien nourriz & instituez. Or auoient ils promis leur fille en mariage à L. Icilius, personnage Tribunicien, actif & entreprenant; Et qui souuent auoit fait preuue de sa vertu pour la cause du peuple. Ceste fille donques estant en fleur d'aage, & belle par excellence; Appius tout rauy & hiure d'amour, commance à la solliciter par presens & promesses: Mais voyant que tout y estoit trop bien remparé & muny d'vne pudicité inexpugnable, il se delibere d'y aller de force: Et là dessus donne charge à M. Claudius l'vn de ses adherans, de vendiquer ceste fille en iustice pour sa serue & esclaue; & qu'il se gardast bien de ceder à ceux qui requerroient que pendant la cause elle fust maintenuë par prouision en sa liberté, estimant que pour l'absence du pere il y auroit plus de moyen d'en venir about. Au moyen dequoy ceste fille s'en venant à la place; car il y auoit là de petites escolles ou l'on aprenoit à lire & escrire; ce ministre de la luxure du Decemuire met la main sur elle; là disant estre sa serue, neé d'vne sienne esclaue; & luy commande de le suiure: Que si elle resiste, il l'emmenera maugré elle. La pauure fille s'estonnant, le peuple accourt de toutes parts à la clameur de sa nourrice, qui imploroit de l'aide & secours: Et là dessus viennent à ramenteuoir le nom de Virginius pere d'elle, & de son fiancé Icilius; l'vn & l'autre fort bien voullu de la Commune: Le respect desquels cogneus d'vn chacun, auecques l'indignité de la chose recommandent tant plus fort ceste creature à ceux qui estoient là presens: Tellement qu'elle estoit ia hors de danger qu'on luy peust plus vser de violence: Quant celuy qui la vendiquoit va dire, Qu'il ne failloit point que le peuple s'esmeust pour cela; parce qu'il n'y voulloit proceder sinon par iustice, & non de force: Et l'appelle en iugement là dessus. L'assistence l'exhortant à le suiure, ils s'en vont au Tribunal d'Appius, là où le demandeur commance de iouer sa farce deuant le iuge tresbien instruict de l'affaire, comme autheur de tout cest argument & subiect. QVE ceste fille estoit nee en sa maison, dont elle auroit esté träsportee à cachettes en celle de Virginius, & à iceluy supposee pour sa propre fille: Que de cela il en donneroit de bons tesmoignages & indices, & offroit de le prouuer au iugement mesme de Virginius, qui auoit le principal interest à ce tort & iniure: Mais qu'il estoit bien raisonnable que l'esclaue suiuist celuy à qui elle appartenoit. Les aduocats de la fille remonstrent comme Virginius estoit absent pour le seruice de la Chose-publique, & qu'il pourroit estre là dans deux iours s'il en estoit aduerty: Estre inique qu'vn pere absent soit en procez pour ses enfans: Parquoy ils requierent Appius de laisser tout en son entier iusques à l'arriuee de Virginius; Et que par la loy que luy mesme auoit establie, il adiuge la prouision de la liberté; A ce qu'vne fille desia grande & en aage de marier, n'encoure plustost au preiudice de sa renommee que de sa liberté. Appius en son arrest ayant premis vn long discours; Comme la loy que les amis de Virginius pretendoient de faire pour eux, declaroit assez cõbien il fauorisoit à la liberté; laquelle au reste trouueroit vn ferme appuy & soustien en la ditte loy, pourueu quelle ne varie ny de causes ny de personnes: car és autres filles qu'on maintient estre libres, pource que chacun peut agir par la loy, cela gist à en faire droit puis apres aux parties: Mais quant à celle qui est souz la main & obeissance du pere, il n'y a autre que celuy là à qui le maistre doiue ceder de sa possession. A ceste cause, qu'il est content qu'on mande le pere, sans que toutesfois cela preiudicie de rien au Vëdiqueur qu'il ne puisse emmener la fille; à la charge de la representer à l'arriuee

Vindiciæ secundum libertatẽ.

La Grammaire ne se commança d'enseigner à Rome, que long temps apres; sur la fin de la seconde guerre Punique.

de celuy qui pretend en estre le pere. Contre l'iniustice de ce iugement comme plusieurs murmurassent plustost que quelqu'vn ne se presentoit pour y contredire; Voicy venir P. Numitorius oncle de la fille, & Icilius son fiancé; ausquels le peuple faisant place, pour l'esperance que leur arriuee, & mesmement d'Icilius, pourroit contenir Appius; le licteur va dire que le procez estoit iugé: Et le repousse là dessus, nonobstant ses clameurs & protestations: car le tort estoit si apparent & enorme, qu'il eust peu ietter hors des gonds le plus doux & moderé esprit de ce monde. IL FAVT (ce dit-il) Appius qu'à coups d'espee tu me desloges d'icy, afin que tu obtiennes secrettement ce que tu veux estre caché: car c'est moy qui doibs iouir de ceste fille en loyal mariage, & l'auoir à femme de bien & d'honneur: Pourtant appelle si bon te semble, tous les sattellites de tes compaignons; & ordonne hardiment de desployer verges & haches; Pour tout cela l'accordee d'Icilius n'entrera point ailleurs qu'en la maison de son pere: Non certes; encore que vous autres ayez dépouillé le menu peuple du support des Tribuns, & du priuilege des appellations; les deux principaux boulleuards & deffences pour maintenir sa liberté; Et de la estably vn royaume à voz desordonnez appetis sur noz femmes, & sur noz enfans. Exercez vostre cruauté tant qu'il vous plaira en nostre doz, le battãt de verges; Et en noz testes, les auallant de dessus noz espaulles: Pourueu au moins que la pudicité nous demeure sauue. Que si lon procede de force enuers ceste cy: Moy pour mon espouse imploreray l'aide & faueur des Quirites icy presens; Virginius, des soldats pour sa fille vnique: & tous ensemble celle des Dieux & des hommes: Et si iamais ce iugement ne s'executera, que premierement il ne me couste la vie. Parquoy ie vous supplie Appius de penser bien & repenser ou c'est que vous vous allez embarquer. Au regard de Virginius, estant arriué il verra ce qu'il doibt faire de sa fille. D'vne chose ie veux-ie bien asseurer, que s'il cedde aux pretentions de celuy qui la maintient serue, il faut qu'il luy cherche vn autre party que le mien: Mais ie perdray plustost la vie, que d'abandonner ma fiancee à la deffence de sa liberté. LE PEVPLE s'esmouuoit desia, & sembloit qu'il y deust auoir dela noise; car les Licteurs auoient enueloppé Icilius: Toutesfois les choses n'en vindrent point plus auant qu'aux menasses; APPIVS allegant qu'Icilius ne s'escarmouchoit pas ainsi pour la deffence de Virginie; mais que c'estoit vn homme mutin, ne respirant encore à ceste heure autre chose que le Tribunat, & qui ne cherchoit sinon l'occasion de quelque tumulte; dont toutesfois pour ce iour là il ne luy donneroit point de matiere. Neantmoins il vouloit bien qu'il congneust, que ce n'estoit pas pour ses braueries, ains pour l'absence de Virginius, & le respect du pere & de la liberté, qu'il se retiendroit de passer outre à aucun iugement ny arrest: Et requerroit M. Claudius de vouloir suspendre son action, & consentir la fille demeurer en sa liberté iusqu'au lendemain: ouquel si le Pere ne comparoissoit; Qu'Icilius sceust hardiment, auec ses semblables; que ny la loy ne manqueroit point de son deffenseur, ny le Decemuire nomplus de courage & constãce. Et si n'appelleroit pour celà les Satellites de ses compagnons pour reprimer les autheurs d'vne sedition; Car les siens ne luy suffiroient que trop. CE DELAY octroyé, & les aduocats & solliciteurs de la fille s'estans retirez; on aduise auant toutes choses estre bon d'enuoier droit à la porte de la ville le frere d'Icilius, & le fils de Numitorius; deux habiles & gallands ieunes hõmes; pour delà s'en aller au camp querir Virginius en la plus grãde diligence qu'ils pourroient; parce que là dessus consistoit tout le salut & eschapatoire de sa fille, si le lendemain celuy qui la debuoit maintenir libre arriuoit à temps. Ils font ce qui leur estoit ordonné; & à toute bride portent ces nouuelles au pere. Cependant celuy qui pretendoit la fille estre son esclaue; pressant fort & ferme

Ce que peut l'Amour & le deuoir en vn cœur genereux.

ferme Icilius de deffendre,& dōner caution:&Icilius repliquāt que c'estoit ce qu'il vouloit faire; pour tirer tout expres le temps en lōgueur,& faire tousiours gaigner pays à ceux qui alloient au camp;le peuple de toutes pars cōmance à leuer la main, &se monstrer chacun prest& appareillé endroit soy de respondre pour luy; lequel la larme à l'œil, IE VOVS remercie(dit-il) Messieurs; demain nous nous aiderons s'il vous plaist de vostre bonne volonté & faueur; maintenant nous auons des pleges assez. AINSI ayant Virginie pource coup esté vendiquee de la violēce apres qu'Appius eut vn peu demeuré au siege, pour ne donner à penser qu'il n'eust tenu l'audience à autre fin que celle là; Quant il vit que toutes autres choses laissees pour la sollicitude de cestecy, personne ne se presentoit, il se leue, & se retira au logis: ou il va escripre à ses compaignons qui estoient au camp, de ne voulloir donner congé à Virginius,ains qu'ils le missent prisonnier. Mais ce meschant aduis fut tardif, comme aussi il deuoit: Car Virginius ayant desia eu son passe-port, estoit party des le seoir à l'assiete du guet; & les lettres n'arriuerent que le lendemain au matin: parquoy il ne put estre retenu. Le iour n'auoit pas à grand peine commancé à poindre,quand toute la ville s'estant en grande expectatiue& attention rendue à la place, Virginius si en vient en fort pauure & piteux estat; sa fille vestue d'vne vieille meschante robbe auec luy; & quelques matrones qui l'accompaignoient; ensemble vne longue suitte d'aduocats & intercesseurs; là où il commance à aller de costé & d'autre, embrasser vn chacun, courtiser, prendre les gens par la main: ET NE les requerir pas seulement de leur aide,pour vne courtoisie & faueur volontaire, ains la leur demander comme chose à luy deue; Puis que pour la deffence de leurs enfans & de leurs femmes, il estoit iournellement teste à teste des ennemis;car il ne s'en trouueroit gueres d'autres dont on peust tesmoigner plus de proesses que de luy; ny de plus beaux faits d'armes executez vaillamment à la guerre.Mais dequoy luy seruoit tout cela,si la ville estant saine & sauue, il conuenoit à ses enfans endurer tous les mesmes outrages & violences, qu'on pourroit craindre si elle estoit prise d'assaut. REMONSTRANT à peu pres ces choses,il s'en alloit aborder çà & là les personnes: Le semblable aussi redoubloit Icilius de sa part:Mais la trouppe des femmes mouuoit plus l'asistēce par leurs larmes plaintiues sans dire mot,que toutes les doleācesqu'elles eussent sceu proferer. Alencontre de tout cela neantmoins, Appius d'vn courage obstiné inflexible (si grande estoit sa forcenerie,plustost à laverité que passion aucune d'amour qui luy maistrisast l'esprit) monte en son siege: Et leDemādeur la dessus formant tout expres vne succinte & legiere complainte; que le iour de deuant pour la faueur de ses parties, on ne luy auroit point fait de raison: Premier que ny auoir acheué sa demande,ny donné loisir à Virginius de respondre, Appius interrompt &prent la parole. Quant à ce qu'il put desduire auant que de prononcer son arrest, quelqu'vn parauanture des anciens autheurs l'aura dit à laverité; car ie n'en trouue rien nulle part qui soit vray semblable en vn si ord & salle iugement: Mais de ce qui est tout manifeste & commun, il me semble le deuoir amener icy à la lettre;D'auoir adiugé au Demandeur sans autre forme de procez ceste fille pour sa serue & esclaue. De primeface tous demeurerent comme transis d'estonnement pour la merueille d'vne si horrible besongne: Et puis se retindrēt quelque tēps en silence. Mais cōme M. Claudius s'apprestast pour aller mettre la main dessus au milieu des matrones, & toutes eussent en cest instant ietté vn cry lamentable & piteux; Virginius faisant signe à Appius de la main: CE N'EST PAS à toy (luy dit-il) ains à Icilius que i'ay accordé ma fille;&l'ay nourrie pour se marier quelque iour,non pour estre deshonoree. Estes vous doncques si aspres à vous mesler indifferemment à

Fort piteux spectacle.

Iuste douleur de pere.

guise de bestes bruttes auec toutes sortes de femmes pour assouuir vostre paillardise & luxure? Si ceux cy sont pour le supporter ou non, ie ne sçay; Mais ie ne pense pas que les autres qui ont les armes en main, le veullent souffrir. ET COMME le vendiqueur de la fille fust repoussé par la trouppe des femmes, & des aduocats & intercesseurs estans autour d'elle; le crieur publique ayant commandé de faire silence; Appius tout aliené desprit par le desir effrené qui le transportoit, va alleguer que non seulement par les paroles arrogantes & iniurieuses d'Icilius le iour precedent; & la violence de Virginius, dont il auoit là le pleuple Romain pour tesmoin, mais par asses d'autres indices encore plus que certains, il auoit aueré cõme toute la nuict passee auroient esté faits par eux certains monopoles & conuenticules pour émouuoir vne sedition. Aumoyen dequoy le debat qui sen preparoit ne luy estant incogneu ne caché, il seroit venu à la place acompagné de gens armez; non pour offenser ne faire desplaisir à personne qui se voudroit retenir coy; mais pour chastier selon la dignité & debuoir de sa charge les perturbateurs du repos public. Il vous sera donques à tous plus expedient qu'ame ne se meuue & ne bouge: Et toy licteur fends & escarte la presse pour faire place au maistre de l'esclaue, à ce qu'il la puisse prendre. Ayant fulminé ces parolles tout regorgeant de courroux, le peuple de son bon gré s'entrouurit, si que la pauure creature demeuroit vne proye abandonnee à la vilenie & outrage: & Virginius ne voyant plus aucun espoir de secours nulle part; IE VOVS supplie (dit-il lors) Appius de voulloir en premier lieu pardonner à la iuste douleur de pere, si trop arrogamment il m'est eschappé quelque chose en vostre endroit; & en apres me permettre icy deuant ceste fille interroger sa nourrisse, que cest que veut dire cecy? à ce que si i'ay faussement esté tenu pour son pere, ie m'en parte d'icy plus content en mon esprit. LE LVY ayant consenty, il tire sa fille à part auec sa nourrice vers les boutiques qui sont pres le temple de Cloacine, que maintenant on appelle les neufues, là où ayant empoigné vn cousteau sur l'estau d'vn boucher: DE CESTE sorte que seule ie puis mon cher enfant (va-il dire) ie te restitue & maintiens en ta liberté. ET quant & quant le luy plante dans lestomac. Puis regardant vers le Tribunal, Ie te deuouë (dit-il) & consacre (Appius) par ce sang cy toy & ta teste. Auquel si horrible & piteux acte s'estant leué vn grand cry; Appius commande d'aller apres, & le prendre: Mais le glaiue tout nud au poing il se faisoit bien faire large le long des rues; iusques à ce que la foulle du peuple qui le suiuoit luy faisant espaulle, il arriua à la porte de la vile. Cependant icilius & Numitorius prennent le corps de la deffuncte, & le monstrent au peuple; detestans la meschanceté d'Appius, & deplorans l'infortunee beaute de la fille; ensemble la necessité où le pere en auoit esté reduit. Les matrones qui l'accompagnoient se guementent à haute voix: FAVLT il donc faire ainsi des enfans à ce priz? Est ce la recompence deuë à la chasteté? ET autres telles l'amentations qu'en semblable cas la douleur feminine, de tant plus qu'elle est imbecille en courage, de tant plus leur suggere en leurs plaintes des choses dignes de commiseration & pitié. Mais la voix des hommes, & d'Icilius principalement, battoit toute sur la puissance des Tribuns abolie; Sur la permission d'appeller au peuple, perduë; & l'indignation du public: Dequoy la multitude s'esmeut fort; en partie pour l'horreur & execration du forfait; en partie pour l'esperance d'auoir rencontré l'occasion de recouurer sa liberté. Appius tantost de r'appeller Icilius; tantost pource qu'il contredisoit, Qu'il soit pris au corps, (crioit il). Et finablement pource que ses satellites n'en pouuoient approcher, luy mesme auec vne trouppe de ieunes Patriciens se iettant au milieu de la presse, ordonne de le mener en prison. Mais à l'entour d'Icilius s'estoient desia rengez; non seulement la

Mort tragique de Virginie.

commune, Ains pour chefs d'icelle L. Valerius, & M. Horatius; lesquels repoulsans les Licteurs; SI L'ON y procedde iuridiquement (disoient ils) nous deffendrons Icilius en iustice à l'encontre d'vn homme priué: Si l'on y veult aller de force, peult estre que nous ne serons pas les plus foibles. ET là dessus se leue vn cruel debat. Car les Licteurs voullans mettre la main sur Valerius & Horatius, les faisseaux de verges leur sont mis en pieces par la foulle du peuple. Appius monte lors en son Tribunal pour harenguer: Horatius & Valerius font de mesme, & ont facile audience de tous: Au contraire on bruict, on tempeste autour du Decemuire, tant qu'on l'interrompt. Si que desia Valerius comme s'il eust esté en charge, ordonnoit aux Licteurs de quitter là vn qui estoit personne priuee; Quant Appius perdant courage pour se veoir en danger de la vie, le visage bouché se retire au desceu de ses aduersaires dans vne maison contigue à la place. Sp. Oppius d'aultre part pour secourir son compagnon accourut de furie, & voit leur authorité suppeditee par la force. Trauersé puis apres de plusieurs aduis qu'on luy souffloit de costé & d'autre aux oreilles, se condescend finablement tout tremblant de pœur de faire assembler le Senat: Ce qui appaisa l'esmotion du peuple, esperant que les Peres, à la plus part desquels il voyoit desplaire les actions & comportemens des Decemuires, mettroient fin à ce Magistrat & pouuoir. Le Senat fut d'opinion de ne point irriter le peuple; Mais qu'il estoit encore plus de besoing de pourueoir, que l'arriuee de Virginius n'excitast point de tumulte au camp, qui estoit lors en la montaigne de Vecilie; là où pour ceste occasion les plus ieunes des Senateurs furent soudain depeschez, pour aduertir les Decemuires de contenir les soldats de tout leur pouuoir, qu'ils ne fissent quelque sedition: Mais Virginius y auoit desia allumé plus de trouble & mutinement, qu'il n'en auoit laissé en la ville. Car outre ce qu'il arriua auec vne trouppe presque de quatre cens hommes, qui tous enflambez de l'indignité du forfaict l'auoient suyuy de la ville, monstrant le glaiue encore au poing, & luy tout couuert de sang, tire à soy les yeux de toute l'armee: Et plusieurs togues veuës çà & là par le camp, auoient rendu vne apparence de plus grand nombre de Citoyens venuz là de Rome. Les soldats luy demandans quelle chose pouuoit estre arriuee; il demeura long temps sans mot dire, pleurant à chauldes larmes. Et à la parfin comme la foulle de ceux qui accouroient aultour de luy effraiee se fust r'assise, & faict silence; il leur racompta toutes choses par ordre, de la mesme façon dont elles estoient passees. Puis les mains esleuees au Ciel; & appellans les soldats ses freres & compagnons d'armes, les requeroit; DE NE LVY vouloir imputer vn crime, qui dependoit entierement du forfaict & meschanceté d'Appius; Et ne le reietter point de leur compagnie comme vn parricidiaire bourreau de ses enfans: Que la vie de sa fille luy eust esté plus chere que la sienne propre, s'il luy eust esté octroyé de viure libre en pudicité: Mais la voyant rauie comme esclaue pour estre honteusement violee, il auroit aduisé luy valloir beaucoup mieux perdre ses enfans par vne mort honorable, que par vne telle vergongne & ignominie: Et pourtant de misericorde se seroit laissé trebucher en vne espece de cruauté. Trop bien n'eust il point voullu suruiure à sa fille, sans la ferme esperance qu'il a-

La famille des Valeriens & Horatiens deux fois cause de remettre le peuple en liberté.

Grosse esmotion, en laquelle Appius succombe à la fin.

Virginius par ses complaintes soubsleue le camp.

Togues estoient les longues robbes que les Romains portoient à la paix.

Complaintes de Virginius à l'armee vehementes & pitoiables.

uoit de venger sa mort par le moyen d'eux, ses bons confreres & amis; qui auoient en semblable des filles, des sœurs, & des femmes: Car la paillardise de Claudius ne s'estoit pas esteinte quand & sa fille; ains de tant plus qu'elle demourroit impunie; de tant plus aussi elle se monstreroit desbordee. Au moyen dequoy du desastre & calamité d'aultruy, ils auoient tous vn bel exemple pour se guarentir de pareil oultrage: Car de luy; sa femme estant decedee: & sa fille pour ne pouuoir pudiquement acheuer le cours de sa vie, preuenuë d'vne mort miserable de vray, mais honneste; Appius n'auoit plus dequoy assouuir sa lubricité enuers sa maison. Quant à ses autres tyrannies & violences, il en deliureroit sa personne du mesme courage, qu'il auoit fait celle de sa fille: Que les aultres pensassent d'eux & de leurs enfans. VIRGINIVS proferant tout cecy d'vne haulte voix, la multitude des soldats respondit vnanimement, qu'ils ne luy defauldroient ny à venger sa iuste douleur, ny à maintenir & deffendre sa liberté. Et les citoyens vestuz de leurs longues robbes meslez parmy eux, se complaignans & lamentans leur remonstroient, combien les choses auoient pu estre plus griefues & indignes à veoir qu'à oyr: R'apportoient quant & quant que desia l'affaire estoit bien & beau depesché à Rome, estans arriuez quelques vns depuis eux, qui disoient comme Appius ayant esté presque massacré par le peuple s'en estoit allé en exil: De maniere qu'ils esmeurent le camp à crier Alarme, arracher les enseignes de terre, & prendre le chemin de Rome. Les Decemuires estans fort troublez tant de ce qu'ils voyoient à l'œil, que de ce qu'ils auoient oy dire s'estre fait à Rome, couroient ça & là l'vn d'vn costé, l'autre d'vn autre par tous les endroits du camp, pour tascher d'assouppir l'esmotion & tumulte: Enquoy s'ils y procedoient par doulceur, on ne leur rendoit aucune responce: s'ils y cuidoient aller de rigueur & d'authorité, les aultres leur repliquoient à la barbe qu'ils estoient hommes, & portans les armes: Et s'en vont là dessus en ordonnance droict à la ville: Ou ils s'emparent du mont Auentin; Exhortans le peuple a mesure que chacun se presentoit à la file, de recouurer leur liberté, & creer vne autrefois des Tribuns: Autre parole violente ne fut d'eux oye. Cependant Sp. Oppius assemble le Senat, où il fut resolu de ne rien aigrir; veu qu'eux mesmes auoient apresté l'occasion du mutinement; & leur enuoient trois deputez, tous personnages consulaires; Sp. Tarpeius, C. Iulius, & P. Sulpitius, pour leur demander au nom du Senat; par le commandement de qui c'estoit qu'ils eussent ainsi delaissé le camp? Ou que vouloit dire cela qu'ils s'estoient saisiz du mont Auentin? Ny que se departans de la guerre contre l'ennemy ils fussent venuz prendre comme d'assault leur Patrie? Ils ne manquerent pas de responce, mais de quelqu'vn pour la faire; n'ayans encore point de chef, & ne s'osant personne en particulier hazarder à vne telle malueillance. Parquoy ils s'escrierent tous en bloc, qu'on leur enuoyast Valerius & Horatius, ausquels ils feroient entendre leur intention. Les deputez estans partiz, Virginius remonstre à ses compagnons, comme en vne chose de non bien grande importance on s'estoit estonné n'agueres, par faulte d'auoir vn chef; Et encore que la responce n'eust point esté impertinente, si estoit elle neantmoins plustost procedee d'vn consentement fortuit, que d'vn commun aduis

Sedition au camp pour l'amour de Virginius.

L'armee s'empare du mōt Auentin à Rome, mais auec grande modestie.

aduis & conseil; Parquoy il estoit d'opinion d'eslire dix hommes qui eussent la superintendence des affaires, lesquels pour l'hôneur des armes seroient appellez Tribuns militaires. Et comme auant que nul aultre on le nommast à celà: IE VOVS supplie (va il dire) de reseruer ceste estime que vous auez de moy, à vne plus oportune saison pour vostre commodité & la mienne: Car ma fille ne me permet pas de receuoir de cœur ioyeux & content aucune dignité ny aduancement iamais plus en toute ma vie: Ny la Chosepublique estant ainsi partroublee, il n'est pas vtile que vous ayez pour gouuerneurs, ceux qui sont les plus prochains exposez de tous autres aux enuies & malueillances. Si vous auez besoin de moy, vous n'en tirerez pas moins de seruice demeurant personne priuee. AINSI furent creez les dix Tribuns militaires. Mais l'armee qui estoit es Sabins ne se teut pas nomplus que l'autre, Car à la suscitation d'Icilius & de Numitorius les soldats se reuolterent, & departirent de l'obeyssance des Decemuires; non auecques moindre émotion de courage pour la memoire tout freschement renouuellee de l'assassinat d'Icilius, que celle que le nouueau bruict d'auoir ainsi honteusement voulu deshonnorer Virginie, leur auoit allumé en leur esprit. Icilius, soudain qu'il oyt les Tribuns militaires auoir esté creez au mont Auentin; de pœur que l'election qui se feroit à la ville ne suiuist comme vn preiugé celle qui s'estoit desia faitte des dessusdits, en creant ceux là mesmes Tribuns du Peuple; luy fort expert & pratique es affaires de ville, & qui aspiroit à la dignité Tribunicienne, trouue moyen d'en faire creer vn semblable nombre, & de mesme puissance & auctorité par les siens, auant que de retourner à Rome; où ils entrerent par la porte Colline enseignes desployees: Et de là marchans en bataille tout au trauers de la ville; se reduirēt à l'Auentin. S'estans ioints auec l'autre armee, les vingt Tribuns militaires donnerent charge d'en choisir deux de leur nombre pour auoir la superintendence de tout; à quoy M. Oppius, & Sex. Manilius furent appellez. Cependant les Peres estans en vn grand soulcy de la souuerainté des affaires, & s'assemblans tous les iours au Senat, plus souuent consummoient le temps en piques & contestations oultrageuses, qu'à rien deliberer d'importance. Le meurtre d'autre part d'Iccius, & la lubricité d'Appius estoient reprochez aux Decemuires; auecques tant de hontes & vergongnes par eux receuës à la guerre. Tellement qu'on eust volontiers enuoyé Valerius & Horatius au mont Auentin: mais ils reffusoient d'y aller si les Decemuires ne se demettoient de ce magistrat dont aussi bien des l'an passé ils debuoient estre dehors. Les Decemuires là dessus se plaignans qu'on les voullust reduire à personnes priuees, repliquoient qu'ils ne laisseroient point leur authorité, Premier que les loix pour raison desquelles ils auoient esté establiz n'eussent esté publiees. Dequoy le peuple ayant esté aduerty par M. Duellius qui auoit ia esté Tribun; Et comme à cause des altercations & debats rien ne se resoluoit au Conseil, se retira de l'Auentin au mont Sacré; les asseurant iceluy Duellius, que iamais les Peres ne s'en soulcieroient, qu'ils ne leur vissent quitter la ville: Car le mont Sacré leur ramenteuroit le courage & constance du menu peuple, quant ils s'apperceuroient que si on ne luy restituoit la puissance Tribunicienne, les choses ne se pourroient pacifier. S'estans doncques acheminez les soldats par la voye ditte maintenant Nomentane, & alors Ficulnee, ils s'en allerent asseoir leur camp sur le mont Sacré; imitans

Premiere creation des Tribuns militaires l'an de Rome 305.

Autre seditiō au camp contre les Sabins

Ruze d'Icilius.

Les deux armees se ioignent ensemble au mont Auentin.

Le peuple se retire de l'Auentin au mont Sacré, ou furent pour semblable occasion premieremēt creez ses Tribuns

Ce chemin commançoit hors de la porte Viminale, là ou s'assemblent le mont Viminal & les Esquillies.

la continence & modestie de leurs ancestres, de n'user d'extortion ne violence. La Commune suyuit l'armee; personne à qui l'aage le peust permettre ne refusant de desloger. Et les femmes allerent apres auecques leurs enfans & menages; se guemantans pitoiablement à qui c'est qu'elles se pourroient commettre en ceste ville où la chasteté, ne la liberté ne pouuoient trouuer asseurance? Et comme ceste deserte solitude de Rome y eust laissé toute vne autre apparence qui n'y souloit estre; Et que personne ne se trouuast plus sur la place hormis ie ne scay quels des plus vieils, si que les Peres appellez au Senat elle se monstroit toute vuidde; Assez d'autres encore que Valerius & Horatius se mirent à crier: QVEST-CE que vous allez ainsi niuellant Peres Conscripts? Si les Decemuires ne veullent mettre iamais fin à leur contumace, Voullez vous pour celà laisser tout perir, & aller en ruine? Mais quel est ce pouuoir & authorité vostre, Messieurs les Decemuires, que vous embrassez si obstineement? Est-ce pour donner audience & faire iustice aux combles des maisons, & murailles nues? Ne deburiez vous pas auoir grande honte de veoir plus de voz Licteurs presque se promener emmy la place, que d'autres gens? Et si d'auenture les ennemis venoient à ceste heure, que feriez vous? Quoy encore, si la Commune voyant le peu de compte que nous faisons de son mescontentement & retraitte nous vient en armes courir sus? Voullez vous finer vostre magistrat par la destruction de la ville? Or il fault faire compte de n'auoir plus de commun peuple, ou de luy restituer ses Tribuns; Car nous nous passerons plus tost d'officiers Patriciens, qu'ils ne feront de Plebeiens. Ils extorquerent autrefois de noz Peres ceste nouuelle puissance qu'ils n'auoient encore goutee: Comme voullez vous doncques qu'allechez quils sont à ceste heure d'vne telle doulceur, Ils puissent comporter en leurs cœurs de la perdre; veu mesmes que nous ne nous gouuernons pas de sorte en noz charges, qu'ils se puissent passer de quelque protection & support? CELA de toutes pars s'allegant, les Decemuires vaincuz à la fin de ce consentement vniuersel; dient que puis qu'on le veult ainsi, ils se soubsmettront au voulloir des Peres. D'vne chose seule les voulloient ils bien requerir & admonester, de donner ordre qu'on ne leur face desplaisir; Et que par l'effusion de leur sang l'on n'acharnast la Commune à exercer cruaulté sur les Peres. Et là dessus Valerius & Horatius depeschez deuers eux pour les faire retourner à telles conditions qu'ils aduiseroient, & pacifier toutes choses, ont charge par mesme moyen de pouruoir que les Decemuires ne fussent outragez en leurs personnes de l'indignation & fureur de la multitude. Estans arriuez au camp, ils furent receuz d'vne grandissime resiouyssance de tout le peuple, comme leurs garends & liberateurs sans aucune doubte, des le commancement de l'esmeute iusqu'à lissuë de l'affaire: Parquoy on leur feit de grands remerciemens; Icilius prenant la parole pour tous: Et luy mesme encore quant il fut question de capituler; Comme les depputez demandassent quels estoient les articles que le peuple requeroit luy estre octroyez; ayant auant leur arriuee ia esté resolu au Conseil ce qu'il debuoit dire, proposa seulement des choses, qui donnerent assez à congnoistre qu'ils mettoient bien plus d'esperance en l'equité & raison d'icelles, que nompas en la force: Car ils ne demanderent sinon la puissance Tribunicienne, & les appellations leur estre rendues; qui deuant l'erection des Decemuires auoient esté les deux principaux recours & supports de leur liberté: Et qu'on n'imputast pour l'aduenir à personne, d'auoir

Remonstrãces de Valerius & Horatius au Senat.

Les Decemuires commancent à fleschir.

Valerius & Horatius enuoyez deuers le peuple pour l'appaiser.

Modestie du peuple romain.

d'auoir incité les soldats ou le peuple à la recouurer, moyennant ceste reuolte & retraitte. Il n'y eut autre rigoureuse instance que du supplice des Decemuires: Car ils les vouloient auoir en leurs mains, & les menacoient de brusler tous vifs. A celà les depputez respondirent. CE QUE vous auez demandé par aduis de Conseil est si raisonnable, qu'on vous le debuoit liberallement offrir sans que vous l'eussiez requis; Pource que c'est seulement vn appuy que vous pretendez d'auoir pour maintenir vostre liberté, & non vne licence tendant à offenser les autres. Mais il fault plustost pardonner à vostre courroux que de luy permettre aucune chose, comme à ceux qui detestans la felonnie, se laissent couller sans y prendre garde en vne cruauté plus enorme: Et auant presque d'estre libres, vous voulez desia dominer sur voz aduersaires. Nostre Cité doncques ne sera elle iamais en repos de ces recherchemens de supplices: où des Peres contre le peuple, où du peuple contre les Peres? Vous auez certes plus de besoing de l'escu que du glaiue; car assez & assez par trop est humilié, qui vit en vne cité soubs les mesmes loix & conditions que font les autres; ne faisant iniure à personne, & n'en receuant point aussi. Vous ne vous ferez qu'assez redoubter, quant ayans recouuré voz magistrats & voz priuileges, l'authorité de iuger sera deuers vous: Car alors vous ordonnerez de noz vies & de noz biens selon le merite des causes. Pour ceste heure il vous doit suffire de r'auoir vostre liberté.

Sage responce des deux depputez au peuple.

Le peuple à plus de besoin de l'escu que de l'espee; de bride que d'esperõ.

TOVS d'vn accord leur donnans la bridde pour en faire comme ils aduiseroient pour le mieux, les deputez leur promettent de reuenir au plustost auecques vne resolution de tout. Et sur ces entrefaittes estans arriuez vers les Peres, leur feirent entendre ce que le peuple demandoit. A quoy les aultres Decemuires, pource qu'oultre leur esperance on ne faisoit point de mention de leur chastiment, ne contredirent en aucune sorte. Mais Appius d'vn fier & felon courage; maluoullu quant & quant plus que pas vn; mesurant la hayne d'autruy à lencontre de soy, par celle qu'il leur portoit: IE N'IGNORE pas (va il dire) l'inconuenient qui me menace; Et voy tout appertement qu'on differe de nous courir sus, iusques à ce qu'on aye donné les armes à noz ennemis pour nous en combattre: Parquoy il fault faire place à l'enuie, & luy satisfaire par nostre sang: Ne differant point quant à moy de quitter de ceste heure mon magistrat. LE SENAT ordonne que les Decemuires se demettroient au plus tost: Que Q. Furius souuerain Pontife creeroit les Tribuns: Et que le partement & retraitte tant des soldats que du peuple, ne seroit iamais imputté pour crime & delict à personne. Celà arresté au Senat, & iceluy licentié; les Decemuires s'en vont à la place de l'audience; où ils se deposent au grand plaisir & contentement d'vn chacun. Ce que les depputez allerent faire sçauoir au peuple qui estoit sur le mont Sacré, suyuiz des autres demeurez en la ville: Audeuant desquels sort tout le camp remply d'allegresse, & se resiouyssans par ensemble, de veoir ainsi la liberté & vnion restituees à la Chosepublique. Les Depputez ayans fait assembler l'audience: REVENEZ Seigneurs Romains (vont ils dire) Et celà vous puisse reuscir à tout bon heur & contentement; A vostre chere Patrie, à voz Dieux domestiques; à voz femmes & petits enfans; Mais en la mesme modestie dont vous vous estes retenus en ce lieu; là où en vn besoing de tant de choses qui vous estoient necessaires, vn seul neantmoins heritage ne possession de personne, n'a esté par aucun de vous endommagé ne touché. Remportez doncques ceste mesme modestie en la ville: Et allez vous en au mont Auentin, dont vous

Fierté d'Appius iusques à la mort; comme d'vn homme desesperé.

Les Decemuires se deposent de leur magistrat au grãd contentement d'vn chacun.

Le mont Sacré, à Iuppiter assauoir.

La reconciliation des Patriciens & du tiers estat

estes partiz: Là ou en ce lieu heureux, ouquel vous auez ietté les premiers fondemens de vostre liberté, vous eslirez des Tribuns: Car le grand Pontife y sera aussi tost que vous, pour prendre là dessus voz voix & suffrages. D'vn merueilleux contentement & gaieté de cœur ce propos fut oy de tous: Parquoy arrachans les enseignes hors de terre, ils s'acheminerent à Rome; contestans de ioye à l'enuy contre tous ceux qu'ils rencontroient: Et passent en armes, mais en fort grand' silence, par le beau millieu de la ville, iusques au mont Auentin; là où soudain à leur arriuee, le grand Pontife tenant les Comices, ils creent les Tribuns du peuple: A. Virginius le premier de tous; Puis L. Icilius, & P. Numitorius Oncle maternel de feue Virginie; qui auoient esté les Autheurs de ceste retraitte: Plus C. Sicinius, descendu de celluy qu'on dit auoir esté creé le premier Tribun sur le mont Sacré; Et M. Duellius, lequel s'estoit brauement porté en ce magistrat auant l'erection des Decemuires, & n'auoit onques manqué d'assistance & support au peuple en tous les differens euz auec eux. Soubs vne bonne opinion puisapres, & esperance qu'ils feroient tresbien leur debuoir, plustost que pour leurs merites, furent esleuz, M. Titinnius, M. Pomponius, C. Apronius, App. Iulius, & C. Oppius. Soudain qu'Icilius fut entré en charge, il proposa au peuple, & le peuple le confirma, que la retraitte faitte de l'obeyssance des Decemuires ne seroit iamais imputee à personne: Et tout de ce pas Duellius proposa aussi de remettre sus les Consuls; neantmoins auec appel d'eux. Tout celà fut fait en plaine assemblee du peuple dans la prairie Flaminienne, que maintenant on appelle le Cirque de Flaminius. Par l'Entreroy puisapres furent creez Consuls L. VALERIVS, & M. Horatius; qui sur le champ entrerent en leur magistrat. Fort populaire fut il soubs eux, sans aucun tort ny iniure aux Patriciens, mais non sans leur desplaire & les offencer; estimans tout ce qui se faisoit en faueur de la liberté du peuple, retrencher autant de leur authorité & puissance. Et auant toutes choses; pource qu'on estoit en dispute, assauoir mon si les Peres debuoient estre soubsmis aux status & ordonnances emanees du peuple; se feit vne loy par les voix & suffrages des Centuries; Que ce que la Commune decerneroit separee par les Tribuz, tout le peuple y seroit compris: Ce qui fut donner vne tresroidde & puissante arme aux deliberations des Tribuns. L'autre loy que les Consuls firent, fut de pouuoir appeller au peuple; sauuegarde & franchise vnique de sa liberté: laquelle loy les Decemuires auoient renuersee, mais elle fut non seulement restablie en son entier, ains fortifiee de tous points encore pour l'aduenir, par vne autre loy; Que personne n'eust à creer delà en auant aucun magistrat sans appel de luy: Qui attenteroit de ce faire, qu'il fust permis de le mettre à mort, sans que ce meurtre pust estre imputé pour crime capital à celuy qui le commettroit. Et comme ils eussent competemment renforcé la Commune; d'vn costé par le moyen des appellations, de l'autre, par l'ayde & support des Tribuns; ils voulurent quant & quant renouueller le respect de les tenir pour sacrez & inuiolables, dont la memoire en estoit desia presque toute abolie & esteinte; par certaines ceremonies qu'ils allerent deterrer & querir d'vn long interualle de temps: Pouruoyans à l'asseurance de leurs personnes tant par vn scrupule de religion, que par vne autre loy encore qu'ils firent; Que quiconques outrageroit les Tribuns, Ediles, Iuges, & Decemuires, sa teste fust deuoüee à Iuppiter, comme d'vn excommunié & maudit, & sa famille vendue à lencant dedans le temple de Ceres, de Liber, & de Libera. Les iurisconsultes nient que par ceste loy, personne soit rendu sacré & inuiolable: Trop bien que celuy qui outragera aucun d'eux

Le grand Pôtife à faute de magistrats prend les voix des elections.

Les Tribuns du peuple remis l'an 303.

Ordonnances des Tribûs du peuple.

Les Consuls derechef remis. C'est le 57. Consl l'an du monde 3513. de Rome 304.

Ordonnances des Consuls fort fauorables pour le peuple.

d'eux, eſt par la declaré interdit & proſcript; Car vn Edile eſt bien pris au corps, & mené en priſon par vn plus authoriſé magiſtrat que luy: Ce qui peut aſſes ſeruir d'argument, qu'encore que cela ne ſe face de droit, d'autant que par ceſte loy il n'eſt pas loiſible de l'offenſer; l'Edile toutesfois n'eſtre pas reputé ſacréſainct & inuiolable: Si ſont bien les Tribuns par l'ancien ſerment du peuple, la premiere fois qu'il les crea au mont ſacré. Il y en a d'autres encore qui par la meſme loy Horatienne eſtiment eſtre compris les Conſuls; d'autant que le Conſul eſt auſſi appellé Iuge. Laquelle interpretation ſe peut impugner de ce qu'en ce temps là on n'auoit point encore accouſtumé d'appeller le Conſul Iuge, mais le Preteur. Voila les loix que firent les Conſuls alors: Qui outreplus inſtituerent que les deliberations du Senat fuſſent portees par les Ediles du peuple au temple de Ceres; Parce qu'auparauant elles eſtoient ou teuës, ou peruerties & alterees ſelon le plaiſir des Cõſuls. M. Duellius Tribun propoſa au peuple, & le peuple le ratifia; Que quiconque le lairroit ſans Tribuns, où creeroit vn magiſtrat ſans appel de luy, fuſt fouetté à coups de verges, iuſques à rendre l'eſprit, & decapité puis apres. Toutes leſquelles choſes furent paſſees, bien que contre le gré & voulloir des Patriciens, neantmoins ſans aucune reſiſtence ne contradiction; Car on ne s'attachoit point encore à aucun en particulier. Mais quand la puiſſance Tribunicienne, & la liberté du peuple ſe trouuerent auoir pris racine; les Tribuns alors eſtimans qu'il y faiſoit ſeur, & eſtoit temps deſormais de donner à doz aux vns apres les autres, deputerent Virginius pour le premier accuſateur, & rendirent Appius le premier Criminel. Auquel ayant eſté donné iour par Virginius; Comme luy accompagné d'vn grand nombre de ieunes Patriciens ſe fuſt preſenté ſur la place; ſoudain la memoire de ceſte hideuſe puiſſance ſe vint à renoueller en leurs cœurs, quand ils l'apperceurent auecques ſes ſatellites. Et là deſſus Virginius; LA COVSTVME de harenguer (ſe met il à dire) a eſté inuentee pour les choſes douteuſes: Parquoy ie ne conſumeray point en vain le temps en accuſant deuant vous celuy, de la cruauté duquel vous vous eſtes garentiz par les armes: Ny n'endureray pas auſſi qu'à ſes autres meſchancetez il adiouxte l'impudence de ſe deffendre & reſpondre. De tous les cas donques (Appius Claudius) deteſtables & malheureux, que par deux ans continuels tu n'as point eu de crainte ny honte de perpetrer les vns ſur les autres, ie t'en fais grace: Pour vn ſeul crime tant ſeulement ſi tu ne t'en ſçais demeſler, d'auoir contre toute forme de droit pendant le procez intenté d'vne ſeruitude, deſnié la prouiſion de la liberté apparente; ie te conſtituë tout preſentement priſonnier. APPIVS n'auoit pas aucune eſperance ny en la faueur des Tribuns; n'y aux voix du peuple en ſon iugement; neantmoins il les inuoqua à ſon aide: Et comme ayant eſté empoigné des ſergens que perſonne n'y contrediſoit; i'en appelle ce va il dire. Ce mot ſeul preſeruatif & garend de la liberté, ouy de la bouche qui n'agueres l'auoit iniuſtement deſnié en la conteſtation d'vne cauſe, arreſta court tout le monde en ſilence. Et cependant que chacun murmure bas à par ſoy: VOYEZ que finablement il faut aduouer qu'il y a des Dieux, leſquels ne negligent point les choſes humaines; & que la felonnie & cruauté ne faillirent iamais, bien que ce ſoit par fois à tard, d'eſtre rigoureuſement chaſtiees: Car celuy-la maintenant appelle qui auoit ſupprimé les appellations; Implore le ſecours du peuple, apres auoir opprimé tous les droits & immunitez d'iceluy; Eſt mené en priſon, qui auroit bon beſoin du priuilege de la liberté; Qui vne perſonne de franche & libre condition a adiugé en ſeruitude. LA VOIX diſie de ceſt Appius implorant le ſecours & la miſericorde du peuple Romain, s'entendoit fort diſtin-

Les ordonnances & areſts du Senat ſe gardoient au temple de Ceres.

Autre ordõnance des Tribuns du peuple à leur aduantage.

Appius Claudius appellé en iuſtice par Virginius pour auoir iugé contre les loix.

Appius en appelle pardeuant le peuple, mais en vain.

ctement parmi le bruit sourd & murmure de l'assemblee. IL RACOMPTOIT les seruices de ses ancestres enuers la Chosepublique, tant à la paix qu'à la guerre; son dis-gratié zele alendroit du peuple; de ce que pour rendre le droit esgal à vn chacun, il seroit sorty de son Consulat auec vne tresgrande offense des Peres: Ses ordõnances & statuts; lesquels demeurans en leur entier, l'autheur d'iceux seroit neantmoins mené en prison. Et au regard de ses merites & demerites, quand on luy permettroit de parler, qu'alors il s'efforceroit de dire ses raisons. Pour le present luy estant citoyen Romain, il requeroit suiuant le commun droict de la ville, puis qu'il luy auoit esté donné iour; qu'on luy permist de plaider sa cause, & attendre le iugement du peuple. N'auoir point eu tant de peur de la malueillance qu'on luy portoit, qu'il ne peust encore esperer quelque chose de l'equité & misericorde de ses citoyens. Que si sans l'auoir oy on le mene en prison, il en appelloit derechef aux Tribuns du peuple, & les admonestoit de n'ensuiure ceux qu'ils haissoient. Mais si d'auanture les Tribuns aduouent de s'estre obligez par la mesme ligue dont ils taxent les Decemuires auoir complotté par ensemble, de supprimer c'est assauoir les appellations; il declare d'en appeller deuant le peuple, & implorer les loix des appellations, les Consulaires & les Tribuniciennes publiees en ce mesme an. Car qui est ce qui pourroit doresnauant appeller si à celuy il n'est permis qui n'est encore condamné; & qui n'a point esté oy en iustice? Quel appuy & support pourra és loix plus trouuer quelqu'vn du menu populaire, & de bas estat; si Ap. Claudius n'y en peut auoir? Parquoy il seruira d'instruction pour sçauoir si la tirannie ou la liberté a esté confirmee des loix nouuelles: Et si les oppositions & appellations dont on a faict vne monstre en l'air contre les violences des magistrats, ont esté superficiellement octroyees par ie ne sçay qu'elles vaines & friuoles patentes, ou reallement establies de fait. CONTRE tout cela Virginius alleguoit; VN SEVL Appius deuoir estre forcloz du benefice conceddé par les loix; & exclus de tout droict & ciuil & humain. Que les gens regardassent son Tribunal, vn fort & retraicte de toutes les meschancetez de ce mõde; Dont ce perpetuel Decemuire acharné apres les biens, le doz, & le sang du pauure peuple espouuentoit vn chacun par les menasses de ses cruels faisseaux de verges & haches: Ce mespriseur des Dieux & des hommes; enuironné de bourreaux, & non de licteurs; Sa volonté desormais diuertie de ses rapines & massacres, pour trotter apres vne paillardise & luxure infame; il auroit arraché de force vne fille vierge, de condition libre, d'honeste lieu, comme si c'eust esté vne captiue de bonne guerre; d'entre les bras de son propre pere, pour la donner en don à vn ministre des illicites voluptez de sa chambre: Et ce deuant les yeux mesmes du peuple Romain; là où par vne cruelle sentence, par vne adiudication detestable de seruitude, il auroit armé la main du pere contre sa fille: là où il auroit ordonné de mener en prison le fiancé & oncle d'icelle cuidans enleuer le corps de la trespassee: plus animé sans comparaison de se veoir retrencher le moyen de la violer, que nompas du meurtre. Qu'il auroit outre plus edifié des prisons, lesquelles il souloit coustumierement appeller le giste & demeure du peuple Romain. Et par ainsi qu'il en appellast tant & tant qu'il voudroit; Car il luy offroit de prouuer, & prendre des iuges là dessus, qu'il auoit iniquement adiugé la prouision d'vne seruitude contre vne fille pretendue estre libre. S'il ne comparoist, que le tenant pour conuaincu, il ordonne qu'il soit mené en prison. CE QVI fut fait sur l'heure mesme; & iour à luy assigné par le Tribun pour deffendre sa cause. Mais tout ainsi que personne ne reprouuoit ce iugement; tous estoient neantmoins fort touchez en leurs cœurs de veoir vn tel personnage exposé au supplice: si que mesme le peuple confessoit quasi n'auoir que trop de liberté. Sur ces en-

Les deffenses d'Appius fort artificielles en vne si mauuaise cause.

Repliques de Virginius fort vehementes.

Emprisonnement d'Appius.

ces entrefaittes vindrent à Rome des Deputez de la part des Latins & Herniques, se conioir de la reconciliation des Peres auecques le peuple; & apportent en faueur de cela pour mettre au temple de Iupiter dans le Capitole, vne couronne d'or de peu de poix, selon que les choses d'alors n'estoient pas gueres opulentes; & se faisoient les deuotions auecques plus de pieté & de zele que nompas de magnificence. On sceut outre plus par eux mesmes comme les Eques & les Volsques s'aprestoient d'vn tresgrand effort à la guerre: Parquoy il fut ordonné aux Consuls de partir leurs prouinces. A Horatius les Sabins escheurent; & à Valerius les Eques. Et comme ils eussent denoncé la leuee; pour l'amour du peuple non seulement les ieunes gens, mais grand nombre de volontaires qui auoient desia acheué leur temps, & seruice à la guerre, s'enroollerent de bonne affection: Dont non seulement pour le nombre; mais à cause de ceste espece de vieils routtiers qui s'entremeslerent parmi les nouueaux soldats, l'armee se renforca de beaucoup. Deuant que les Consuls sortissent de la ville pour se mettre aux champs, on attacha en public les loix Decemuirales, qu'on appelle celle des douze tables, grauees en cuiure: Et y en a qui veullent dire que par l'ordonnance des Tribuns les Ediles eurent ceste commission. L. Claudius, lequel detestant les meschancetez & maluersations des Decemuires, & mesme la violence & orgueil de son neueu pardessus tous les autres, s'estoit retiré à Regille son ancienne Patrie, desia fort aduancé sur la age retorna à Rome, à fin d'interceder pour celuy dont il auoit tant hay les vices; là où en vn trespiteux equipage & estat, accompaigné de ses parens & amis, il venoit embrasser vn chacun à la place, & les requerir, DE NE vouloir attacher vn tel blasme à la famille des Claudiens; en les iugant d'ignes d'estre mis en prison & aux fers: Ny ne permettre vn personnage si noble, & d'vn si grand & honorable renom aux siecles aduenir, pour auoir esté comme leur legislateur ayant dressé tout le droict Romain; demeurer lié & garroté en vn cul de fosse parmy des larrons & brigans. Qu'ils detornassent vn peu leur animosité & courroux à des cognoissances & considerations plus posees; Et plustost voulussent remettre vn seul Claudius, à tant de gens du mesme nom qui prioient pour luy, que pour la haine d'vn seul esconduire la requeste & priere de plusieurs: Car luy mesme relaschoit bien cela à son sang & famille; n'estant pas reconcilié à celuy qu'il se parforcoit de secourir maintenant en son affliction & calamité. Auoir quant à eux recouuré leur liberté moyennant la vertu; Pouuoir aussi par vne clemence establir l'vniō & cōcorde de tous les ordres. IL Y EN EVT quelques vns, que la cōpassion qu'ils eurent de luy fleschit plus, que la cause de celuy pour lequel il intercedoit. Mais Virginius alencontre insistoit vertueusement. QV'ON eust plustost pitié de luy & de sa fille; Et qu'on ne prestast point l'oreille à la race des Claudiens, qui s'estoient partagé entr'eux vne tirannie sur le commun peuple, ains eussent esgard aux prieres de trois Tribuns proches parens de feüe Virginie, lesquels creez pour l'aide & suppport d'iceluy, en imploroient l'assistence & secours. CES larmes sembloient estre plus iustes; Au moyen dequoy toute esperance retrachee, deuant que l'assignation fust escheue Claudius se donna la mort. Tout de ce pas Oppius le plus mal-voullu apres luy, est accusé par P. Numitorius; pource qu'il estoit en la ville lors que son compaignon donna ce iugement si inique. Mais vn tort que luy mesme auoit fait, luy preiudicia beaucoup plus que l'autre qu'il n'auoit voulu empescher: Parce que l'on vint à produire vn tesmoing alencontre de luy; certain vieil soldat assauoir, lequel remonstrant de s'estre trouué en vingt sept camps & armees; Et auoir par huict fois extraordinairement obtenu des dons & presens d'honneur de ses capitaines: Ce vaillāt homme en estant orné; à la veuë de

Offrande cogratulatoire des Latins & Herniques pour la reconciliation des Patriciēs & du peuple.

Les loix Romaines grauees en douze grand' tables de cuiure, & pourtant ainsi appellees.

Les aduersitez reconcilient les Parens ensemble.

Pource que ce fut le Decemuire Appius qui compila le droict Romain.

Replique de Virginius.

Appius Claudius se tue en prison.

Exaggeratiō fort artificielle.

tout le monde deschirant sa robbe, monstra tout son doz decouppé à grands coups de verges qu'Oppius luy auoit fait donner; & ne demandoit autre grace, sinon que s'il pouuoit alleguer la moindre faute pourquoy il l'eust deu ainsi villenner, il luy fist derechef redoubler ce cruel chastiement, encore qu'il fust hors de Magistrat à ceste heure. Oppius mené là dessus en prison pour ce mesfaict, mit fin à sa vie auant que le iour de son iugement fust venu. Les Tribuns confisquerent les biens de ces deux Decemuires, & leurs compaignons s'en allerent volontairement en exil; dont les biens furent aussi confisquez. Quant à M. Claudius, celuy qui auoit pretendu Virginie estre son esclaue, ayant esté condamné auec les autres, Virginius luy remit la peine de mort; Et s'en alla à Tiuoli en Exil: De maniere que l'esprit de la defuncte, plus satisfaict & heureux en elle morte, que viuante ayant parcouru tant de maisons pour auoir vengeance, sans laisser vn seul coulpable impuny, se rappaisa finablement. Or les Peres estoient en vn merueilleux esmoy & frayeur; & les Tribuns monstroiēt desia vne mesme mine que souloiēt faire les Decemuires; Quand M. Duellius l'vn d'entr'eux mettant vne salutaire bride à leur authorité & puissance; ET NOVS n'auons (ce va-il dire) que trop pris possession de nostre liberté, & de noz vindictes: Au moyen dequoy pour tout le reste de ceste annee, ie ne consentiray point quand à moy, ny qu'on tire personne en iustice; Ny qu'aucun soit plus emprisonné: Car de regratter les vieilles fautes & delicts desia comme du tout effacez, cela ne me sçauroit plaire; Puis que les recensions esté si bien chastiez par le suplice des Decemuires, & que l'assiduel soin des Consuls à defendre vostre liberté nous promet que rien ne s'attemptera desormais, ou il soit besoin d'employer la puissance Tribunicienne. CESTE moderation du Tribun osta aux Peres en premier lieu la peur qu'ils auoient conceuë, & accreut par mesme moyen la maluueillance des Consuls; De ce qu'ils se fussent mōstrez partiaux pour le commun peuple, voire de dependre du tout de luy; ayans eu plustost souuenance de son magistrat, que de celuy des Patriciens; Et que leurs ennemis propres se fussent saoullez de les trauailler & punir, premier qu'eux Consuls eussent fait le moindre semblant de se vouloir opposer à leur desreiglee insolence. Plusieurs mesmes reprochoient au Senat de s'estre trop mollement porté à emologuer si legerement les loix par eux proposees: Car il n'y auoit doubte que l'estat de la Chosepublique se trouuant en tels troubles, ils n'eussent flechy; & ne se fussent laissez aller auec le temps. Les choses de la ville pacifiees, & le fait du peuple bien estably desormais; les Consuls s'en allerent chacun en sa prouince: Valerius contre les deux armees des Eques & Volsques reduittes en vne sur le mōt d'Algide; là où demeurant sur la deffensiue, il soustint Sagement ceste guerre par voye & aduis de conseil. Car si de pleine abordee il eust tenté le hazard d'vne bataille generalle; ie ne sçay si cela ne fust point retourné à sa tresgrande perte & dommage, selon qu'estoient lors abbatuz les courages de son armee, pour la malheureuse conduitte des Decemuires; & ceux des ennemis rasseurez: Mais s'estant logé à mille pas d'eux contenoit ses forces dedans son enceinte & retrenchement. Et là dessus les ennemis s'en viennent en bataille rengee remplir tout l'espace qui estoit entredeux; d'ont ils harselloient les Romains de sortir au combat: Puis voyans que personne ne daignoit respondre; aussi que pourneant ils s'attendoient à la bataille; tous ennuyez d'estre tant là, ils se debandent, comme si presque desia on leur eust aduoué la victoire; & s'en vont qui deça qui de la fourrager & piller; partie en la contree des Herniques, partie au pays des Latins; laissans au logis plus vne forme de garnison pour le deffendre, que force suffisante pour venir au combat. Dequoy le Consul s'estant apperceu, leur rendit fort bien la brauade qu'ils luy

auoient

Oppius se tue: pareillement les autres Decemuires s'en vont en exil, & sont leurs biens confisquez.

Tiuoli anciēnement *Tibur*: à cinq lieues de Rome.

En toutes compagnies il y en a de plus vehemens, & de plus moderez les vns que les autres.

Les Consuls mal voulluz du Senat pour auoir trop eslé inclinē au peuple.

Prudence de Valerius.

auoient faitte; car ayant mis ses gens en ordonnance, il les alla deffier à son tour. Mais eux cognoissans ce qui pouuoit estre absent de leurs forces, ne voulurent sortir; dont le cœur creut incontinent aux Romains, qui tenoient ia pour vaincuz & defaits ceux qu'ils voyoient ainsi estonnez demeurer cois dedans leurs rempars. Ayant tout le long du iour attendu apres le combat, ils se retirerent finablement sur le soir, & firent place à la nuict. Les Romains donques tous remplis d'esperance, se mettent à penser de leurs corps iusqu'au lendemain: Et les ennemis au contraire ayans belles haffres, enuoyent de toutes parts rappeller ceux qui estoient allez saccager & courir. Les plus prochains retournerent sur l'heure; Et quant aux autres qui auoient passé plus auant, on ne les peut retrouuer. Tout incontinent qu'il fut iour, les Romains sortent de leur camp pour aller assaillir les ennemis dans le leur, s'ils ne descendoient au combat: Et comme le soleil fust desia bien haut sans que ceux de dedans fissent semblant de se remuer; le Consul fait acheminer les enseignes. Alors les Eques & les Volsques voyans ainsi esbranler les Romains pour venir à eux la teste baissee; entrent en vn trop grand despit & indignation, s'il failloit deux armees victorieuses se deffendre & couurir plustost d'vne pallisade, qu'auec leur propre vertu & leurs armes: Parquoy demandans eux aussi le mot du combat, le receurent de leurs capitaines. Desia partie estoient hors des portes, & les autres à la file gardoient leur ordre descēdans chacun en son lieu; Quand le Consul Romain premier que leur bataillon se fust parfourny de toutes ses forces; les va charger qu'ils n'estoient pas du tout sortis; Ne ceux qui l'estoient asses bien arrangez encore; si qu'il les prend flottans presque en incertitude çà & là, comme à demy esperdus de frayeur s'entreregardans l'vn l'autre: Et leur troublant de surcrez l'esprit à grands criz, donne de furie & impetuosité à trauers: Dont ils desmarcherēt de primsaut quelques pas en arriere. Mais soudain s'estans rasseurez ils reprirent courage: car leurs chefs les alloient arguans de costé & d'autre, s'ils ne s'en voulloient pas fuir deuant des vaincuz. Et le Consul d'autre part ramenteuoit aux Romains: QVE C'ESTOIT la le premier iour, qu'eux estans libres, combattoient pour la ville de Rome deliuree de seruitude: Que la victoire qu'ils obtiendroient retourneroit à leur benefice, & non des Decemuires, pour leur estre puis apres en proye & buttin: Que l'affaire ne se demesloit pas souz la conduitte d'Appius, ains du Consul Valerius, descēdu de ceux qui auoient acquis liberté au peuple Romain; luy mesme l'vn de leurs deliureurs encore: Monstrassent qu'es precedētes rencontres il n'auoit pas tenu aux soldats, ains à la faute de leurs chefs, qu'ils n'eussent eu le dessus des ennemis: Ce seroit vne chose bien mal seante & deshōneste d'auoir monstré plus de courage contre leurs propres concitoyens, que contre leurs inueterez aduersaires; Et plus craint la seruitude en la ville, que dehors en plaine campagne. N'y auoir qu'vne Virginie qui en temps de paix eust encouru au dangier de sa pudicité & honneur: Qu'vn seul citoyen Appius d'vne pernitieuse luxure: Là où si la fortune leur bastoit mal en ceste guerre, le peril de tant de milliers d'ennemis, menassoit les enfans d'eux tous. Ne leur voulloir prognostiquer ce que ny Iuppiter, ny le pere Mars ne souffriroient point arriuer à vne cité fondee sur de si heureux signes & presages; Trop bien les admonesteroit il volontiers de l'Auentin & du mont sacré; à ce que là où depuis quelques mois ils auoient receu liberté, ils rapportassent leur domination saine & sauue: & montrassent le mesme courage estre aux soldats Romains apres auoir chassé les Decemuires, comme ils auoient auant leur erection: Ny que pour leur auoir la loy esté faicte egalle, la vertu du peuple Romain ne s'en seroit pas pour cela abastardie ne diminuee. AIANT dit cecy entre les enseignes de l'infanterie, il s'en court aux gens de cheual. OR SVS

Enhortemēs de Valerius à ses gens de pied.

Aux gens de cheual.

mes braues ieunes hommes (leur va-il dire) monstrez vous d'autant plus vaillans pardessus ces pietons,comme vous les precedez d'honneur, de reng, & de qualité. Du beau premier choc ils ont faict ployer l'ennemy; enfoncez le donques auec voz cheuaux ainsi ia esbranslé qu'il est;&acheuez de luy faire quitter la place:Car il ne soustiendra pas vostre effort; Et de ceste heure marchande plus à prendre la fuitte, qu'il ne pense de resister. ILS DONNENT des esperons aux cheuaux, & les poussent apres l'ennemy ia entrouuert & mis en desordre par le combat des gens de pied: Et passans au trauers des rengs iusques au fonds du bataillon; partie arriuez en campagne libre couppent le chemin à plusieurs, qui s'enfuyans de toutes parts taschoient de regaigner le fort; & les outrepassans à cheual, les partroublent & esbloissent. Mais le bataillon ou estoit le Consul en personne,& tout le fais du conflit la endroit, s'adresse contre le camp, dont il se fait maistre, auec vne grande occision plus d'ennemis,& vn grand butin encore.Les nouuelles de ceste defaitte estans couruës non seulement à la ville,mais ès Sabins à l'autre armee,n'amena qu'vne resiouissance à Rome; Et au camp enflâba outreplus le cœur des soldats à l'imitation d'vn si beau fait d'armes.Horatius les employant çà & là à des courses; & les experimētant par des escarmouches legieres; les auoit ia tout acoustumez à mettre plus de cōfiance en leur vertu, que de se souuenir de la vergogne par eux receuë souz la conduite des Decemuires:Et ces petites rencontres leur auoient grandement proffité pour leur donner vn bon espoir de l'issue de ceste guerre. Les Sabins d'autrepart deuenus fiers & plus hardiz pour l'heureux succes de l'an,precedent ne cessent de les agasser & semondre; leur demandans: A QVEL propos ils alloiēt ainsi perdant temps apres ceste indigne patroulle;rauaudās sans cesse à la desrobee & en petit nombre,par ie ne sçay quelles courses & recourses à guise d'vn brigandage: Et que partant de petits auillounemens de nulle importance,ils consumassent peu à peu la decision d'vne bataille generalle. Que plustost donques ne venoient ils tout d'vn train au combat; Et laissassent vne fois pour toutes, la fortune demesler l'affaire à vn coup? LES ROMAINS outre ce que d'eux mesmes ils auoient desia assez repris de courage,s'emflamberent encore bien plus pour l'indignité de ces choses cy:Que l'autre armee desormais s'en retourneroit victorieuse à la ville,cependant que de gaieté de cœur l'ennemi les venoit brauer à beaux outrages&iniures.Et quant estce qu'ils pourroiēt estre égaux à luy s'ils ne l'estoient à ceste heure?Soudain que le Consul apperceut que les Soldats murmuroient cela dans le camp,les ayant faict venir à l'audience publique,il leur parle ainsi.COMME les affaires sont passez en Algide,ie pense Soldats,que vous l'auez peu entendre;Car tout ainsi qu'il estoit requis que se portast larmee d'vn peuple libre, telle aussi s'est elle monstree; Si que par la sage conduitte de mon cōpaignon,& la vaillāce de ses gens la victoire à esté obtenue. Quant à moy i'auray la resolution & courage que vous mesmes me donnerez: Car ceste guerre se peut vtilement tirer en longueur,& se peut abbreger aussi. S'il est question de tēporiser, par la mesme discipline que ie me suis proposee du commancement, ie donneray ordre que de iour en iour vostre espoir&proesse, voisent croissans.Mais si vous vous sentez assez renforcez de courage,& trouuez bon de venir aux mains sans plus attendre;Or sus iettez icy tout presentement le cry tel que vous auez deliberé de le ietter à la charge, pour tesmoing de vostre voulloir & vertu. APRES que d'vne tresgrande allegresse l'acclamation se fust leuee de toutes parts; IE feray donques ce que vous desirez (leur dit-il) Ce qui puisse succeder à biē;Et vous meneray des demain au combat. Tout le reste du iour fut employé à mettre leur armes en point;Et le lēdemian aussi tost que les Sabins apperceurent l'armee Romaine se renger en bataille; Eux aussi

Grād deuoir de la cauallerie Romaine.

Les Eques & les Volsques defaits par Valerius & leur cāp pris

Sage temporisement de lautre Cōsul Horatius.

Braueries & presomption des Sabins.

Emulation louable.

Harengue du Consul Horatius à ses gens pour les animer au combat.

La coustume des Romains estoit de ietter vn haut cry allans à la charge; dont l'on coniecturoit à peu pres leuenement du combat.

aussi desireux de mener les mains, s'aduancent de sortir dehors. La rēcontre en fut telle qu'il cōuenoit à deux exercites bien asseurez de leur effort & vertu: L'vn plus aspre pour son ancienne & perpetuelle reputation; Et l'autre deuenu plus fier & hautain pour ceste nagueres acquise victoire. Mais les Sabins adiouxterent à leur pouuoir vn conseil & ruze de guerre: Car leur bataillon parfourny egallement de toutes ses quatre faces, ils reseruerent deux mille hommes hors des rengs à part, pour durant le conflict aller charger la pointe gauche des Romains: laquelle ayans pris en flanc, la greuerent bien fort, & malmenerent presque iusques à vauderoutte; n'eust esté la cauallerie de deux legions faisant le nombre de quelques six cens cheuaux, lesquels mettans pied à terre, accoururent en diligence au premier front; que les leurs reculloient desia; là où ils firent teste aux ennemis: Car s'estans d'abordee rendus compaignons du peril auquel estoient les gens de pied, ils leur enflamberent puis apres le courage de honte & vergongne, de veoir ainsi la cauallerie faire vn tel braue deuoir en sa profession, & celle des autres; Et l'homme de pied à grand peine se pouuoit esgaller à ceux qui s'estoient desmontez de cheual pour les secourir. Au moyen dequoy ils retornent à la bataille abandonnee de leur costé; & regagnent le lieu qu'ils auoient perdu: De maniere qu'en vn moment le combat fut nonseulement remis sus; mais le bataillon des Sabins cōtraint outre ce de se ployer en cest endroit. Là dessus les gēs de cheual s'estās receuz à couuert dās les rengs, s'en vont reprendre leurs montures; & à toute bride passent de l'autre part, anoncer aux leurs la victoire ia obtenue: Donnent quant & quant la teste baissee dans les ennemis esbranlez pour la routte de leur pointe la plus ferme & certaine: Si qu'en toute ceste iournee autres ne se mōstrerēt plus vaillans que ceux cy. Le Consul cependant, de pouruceoir à tout; loüer les preux; crier apres ceux qui alloient laschement en besongne: Et les tanssez soudain de faire les actes des plus valeureux & hardis; la honte esguillonnant tout autant ceux cy, comme la louange excitoit les autres. Ainsi le cry renouuellé de toutes parts; tous d'vn effort repoulserent les ennemis, & les cōtraindrēt de tourner le doz; l'impetuosité des Romains ne se pouuāt plus delà en auant soustenir. Les Sabins mis en routte, & escartez ça & là fuyans à trauers la campaigne, laissent aux ennemis leur logis à piller; là où les Romains recouurerent non les biens de leurs alliez ainsi qu'en Algide, mais les leurs propres perdus par le saccagemēt du plat pays. Pour ceste double victoire obtenuë en deux batailles separees, le Senat malicieusement n'ordonna qu'vn seul iour d'actions de graces, & de processions generales en faueur des Consuls. Mais le peuple le iour d'apres, sans en attendre autre commandement s'en alla à grands trouppes faire ses prieres par tous les temples: Laquelle deuotion populaire & ainsi à la desbandee, fut à cause de son grand zele presque plus celebre que l'autre. Les Consuls d'ailleurs d'vn cōmun accord entrerent en deux diuers iours dedans Rome; & assemblerent le Senat au champ de Mars: là ou ayans commancé de racompter les choses par eux exploitees; les principaux d'entre les Peres vont former complainte, que de propos deliberé on tenoit ainsi le Senat au milieu de tant de soldats, tout expres pour leur faire pœur: Dont les Consuls, affin que quelque iour cela ne leur peust estre imputté à crime, le transporterent en la prairie Flaminienne, où le Temple d'Apollon est pour le iourd'huy, appellé desia lors le Cirque Apolinaire. Et pource que du consentement general des Peres, le triomphe leur fut desnié; L. Icilius Tribun le mit en auant au peuple: Aquoy plusieurs du Senat se presenterent pour le destourner; & mesme C. Claudius, lequel crioit à haute voix; QVE C'ESTOIT des Peres, non des ennemis que les Consuls vouloient triompher; demandās vne recōpence pour la faueur particuliere qu'ils auoient portee au Tribun, & nompas vne remuneratiō honorable de leur vertu &

Strattageme des Sabins.

La cauallerie Romaine est encore icy cause de remettre sus la bataille bien esbranlee.

Les Sabins sont finablement desconfits.

Enuie malicieuse du Senat contre les Consuls.

Maintenant la place d'Agone.

proesse. Onques auparauant le peuple n'auoit disposé du triomphe, ains que le iugement & arbitre de cest honneur auroit tousiours esté remis au Senat. Les Rois mesmes n'auroient pas rien voullu retrencher de ceste authorité deuë à l'ordre superieur aux deux autres. Que les Tribuns donques n'allassent point ainsi remplissans toutes choses de leur puissance; Et ne permissent qu'il n'y eust plus aucune deliberation de Cõseil publique. Car ainsi seroit libre la cité; ainsi les loix rendues esgalles; si chacun ordre se contenoit dans ses droits & preeminẽces. ET COMME plusieurs autres choses semblables eussent esté alleguees à ce mesme but & propos par les plus anciẽs du Senat, toutes les Tribus neantmoins approuuerent ce que le Tribun auoit proposé: De maniere que ce fut alors la premiere fois que par la simple ordonnance du peuple l'on triompha sans l'authorité du Senat. Ceste victoire obtenue par les Tribuns & la Commune, se conuertit presqu'en vne licence trop desbordee & peu salutaire: Eux ayans conspiré ensemble de se faire continuer pour l'annee ensuiuante, & les Consuls par mesme moyen; afin que leur ambition fust moins manifeste: Allegans le cõplot des Peres, par lequel auec honte & mespris des Consuls, les priuileges du commun peuple s'en alloiẽt assoupiz & esteints. Que seroit ce donques si les loix non encore bien establies, les Consuls venoient par leurs monopoles accabler les tribuns? Car on n'auroit pas tousiours de tels Consuls que Valerius & Horatius, qui voulussent postposer leur pouuoir à la liberté du peuple. Il aduint par cas d'auenture, & fort à propos pour ce coup, qu'il escheut par sort à Duellius, de presider lors aux Comices, & à l'assemblee qui se tenoit pour eslire les Magistrats; homme sage, & qui preuoioit la haine & enuie qui les menassoit de leur continuation: Lequel refusant tout à plat d'admettre aucun des anciens Tribuns à vne nouuelle poursuitte; & ses compaignons insistans enuers luy de lascher la bridde aux Tribuz pour donner librement leurs voix: Ou bien qu'il se reposast sur eux desdittes elections & Comices; qu'ils feroient tenir selon la loy, plustost qu'à la deuotion & arbitre des Peres: Sur ceste contestation & dispute; Duellius appelle les Consuls au parquet des Tribuns; & leur demande, ce qu'ils auoient en pensee de faire touchant la creation de leurs successeurs. Ils respondent qu'ils en feroient denouueaux. Alors se voyant auoir des autheurs d'vne opinion qui deuoit bien fort plaire à la Cõmune; encor qu'ils ne fussent du corps d'icelle, il s'en va sur la place de l'audience publique, là où les monstrant au peuple; & leur demandant si le peuple Romain en contemplation de sa liberté recouuree par leur assistence & faueur en la ville; En contemplation des belles choses par eux tresheureusemẽt exploitees à la guerre, les voulloit eslire Consuls derechef; Qu'est ce qu'ils feroient là dessus? Et comme ils n'eussent rien chãgé de leur premiere deliberatiõ; luy apres les auoir haut-louez de ce qu'ils perseueroiẽt ainsi iusqu'au bout de vouloir estre dissemblables aux Deceuires, proceda à l electiõ. Et ayãt creé cinq Tribuns; cõme pour la poursuitte & instance que faisoient ses neuf compaignons tout apertement d'estre encore continuez; Et que les autres qui venoient nouuellement à la brigue ne fussent assez pour remplir les Tribuz; il rompit l'assemblee: Et ne conuoqua plus le peuple pour balloter sur les elections; remonstrant d'auoir satisfait à la loy; laquelle n'ayant point limité de nombre prefix aux Tribuns, voulloit seulement qu'on en laissast quelques vns à mettre, lesquels ceux qui auroient esté creés par le peuple pourroient choisir & opter pour leurs compaignons. Et alleguoit là dessus la teneur de la loy, où il y a en ces propres termes. SI L'ON NOMME DIX TRIBVNS DV PEVPLE, ET QV'EN CE IOVR L'ON EN FACE MOINS DE DIX, CEVX QVE LES TRIBVNS IA ESLEVS CHOISIRONT POVR LEVRS COMPAIGNONS, SOIENT PAR LA MESME LOY TENVS MAGISTRATS LEGITIMES,

Valerius & Horatius triompherẽt les premiers de tous par l'ordonnãce du peuple malgré le Senat; l'an de Rome 304.

Modestie & prudence du Tribun Duellius.

Preud'hommie des Consuls Valerius & Horatius qui refusent d'estre continuez.

Ancienne formule de la creation des Tribuns du peuple.

AVSSI

AVSSI BIEN QVE LES AVTRES QVE LE PEVPLE AVRA CREEZ CEIOVRDVY TRIBVNS. Duellius donques ayant tenu bon iusqu'au bout; Que la Chose publique ne pouuoit pas auoir quinze Tribuns; l'ambition & poursuitte de ses compaignons surmontee finablemēt, il se demit de son magistrat; Agreable esgallemēt tant aux Peres qu'au commun peuple. Et les nouueaux Tribuns, a choisir & coopter leurs cōpaignons se conformerēt à ce que le Senat desiroit; Car ils en eslirent deux des Patriciens Consulaires; Sp. Tarpeius, & A. Æternius. LES CONSVLS furent Sp. Herminius, T. Verginius Celimontanus, qui ne se partialisans pas beaucoup ny pour les Peres ny pour la Cōmune, tindrent les choses en tout repos, dehors & dedans à la ville. Mais L. Trebonius animé alencōtre des Peres, de ce que (selon qu'il disoit) en la cooptatiō des Tribuns il auroit esté deceu des Patriciēs, & trahy par ses cōpaignōs; alla mettre en auant vne loy; Que qui proposeroit au peuple Romain la creatiō des Tribuns, pour auoir sa voix sur leur electiō, ne cessast de les proposer iusques à tāt que le nōbre de dix fust parfourny & cōplet: Et employa tout le tēps de sa charge à trauailler aspremēt les Patriciens, dōt il eut le surnō d'Asper. L'ANNEE ensuiuante puis apres M. Geganius Macrinus, & C. Iulius furent faits Consuls; lesquels assoupirent les inuectiues & altercations des Tribuns contre la ieunesse Patricienne, sans se desbāder à aucune aigreur ne moleste alendroit de ceste puissance; l'authorité des Peres neantmoins conseruee fort dignement. Surceans quant & quant la leuee qu'on auoit ordonné estre faitte pour la guerre des Eques & Volsques, ils cōtindrent le peuple de se mutiner, & l'affaire hors de toute sedition & tumulte: Car ils remonstroient que par le repos de la ville toutes choses seroient trāquiles dehors; là où de leurs discordes ciuiles les estrangiers haulseroient les cornes. Le soin qu'ils eurent de la paix, fut cause aussi d'vnion & concorde intestine: Mais l'vn des deux ordres fut tousiours ennuieux à la modestie de l'autre: Parce que le peuple se maintenant gracieusement, les ieunes Patriciens commancerent à leur faire des insolences. Et comme les Tribuns se fussent mis à supporter les plus abiects; celà en premier lieu ne proffita gueres; & si puis apres eux mesmes n'en demeurerent pas du tout exemps ny inuiolables: Car sur les derniers moys, par les ligues & assemblees des plus puissans se commettant tout plein d'iniures & oultrages, ainsi qu'ordinairement il aduient sur la fin de l'annee, ou la puissance de tout Magistrat vient presque tousiours à s'elangourer & rendre plus foible; le peuple d'oresnauant ne mettoit pas beaucoup d'espoir au Tribunat, sinon entant qu'il auroit des Tribuns semblables à Icilius; veu que desia par deux ans entiers il n'auoit eu tant seulement que des noms. Les plus anciens Senateurs encontre celà. CROIRE BIEN à la verité que leur ieunesse estoit vn peu trop arrogante & superbe; mais aimer mieux, si d'auenture il failloit exceder la mediocrité, que le courage redondast à ceux de leur qualité & party, que nompas à leurs aduersaires. En si grande difficulté est logee la moderation de se reigler & contenir en sa liberté; qu'en feignant de se vouloir rendre egal, chacun se haulse & aduance de sorte qu'il fault nommeement qu'en ce faisant il r'abaisse les autres: Et en se gardant d'auoir à craindre rien de personne, il se rend plus redoubtable: Si que l'iniure que nous repoulsons arriere de nous, comme si c'estoit vne chose forcee d'oultrager quelqu'vn, où d'estre oultragez; nous la reiettons sur aultruy. T. QVINTIVS Capitolinus pour la quatriesme fois, & Agrippa Furius furent là dessus faits Consuls; Qui durant le temps de leur charge n'eurent aucune sedition en la ville, ny point de guerre au dehors: L'vne & l'autre neantmoins les menassant de bien prez: Car le discord des Citoyens ne se pouuoit plus refrener; les Tribuns & le commun peuple estans grandement irritez con-

Deux Tribuns du peuple Patriciēs. LVIII. Cōs. M.3514. R.305.

LIX. Cons. M.3515. R.306.

Nouueaux discords entre les Patriciens & le cōmun peuple.

Sur la fin de l'annee des magistrats, se cōmettoient les plus grādes insolences; comme presque à ceste heure au siege vaccāt. Traict notable.

LX. Cons. M.3516. R.307.

tre les Patriciens, de ce que les adiournemens personels donnez contre quelqu'vn de la noblesse, ne failloient de troubler tousiours leur auditoire & assemblees par quelques nouueaux debats. Au premier bruict desquelles contentions & querelles, tout ainsi qu'à vn son de trompette les Eques & Volsques prennent les armes: Ioint que leurs capitaines desireux de buttiner & remplir leurs bouges, leur auoient persuadé; QVE LA LEVEE puis deux ans ordonnee estre faitte à Rome ne s'estoit peu effectuer, le commun peuple ne voullant obeir desormais; Et que c'estoit la seule occasió pourquoy on n'auoit point enuoyé d'armee contr'eux: Car par vne trop grande licence leur discipline militaire s'abastardissoit. Rome ne leur estre plus vne commune Patrie: Et tout ce que par le passé ils auoient eu d'animositez & rancunes enuers les estrangiers leurs voisins, se conuertissoit maintenãt contr'eux mesmes: De maniere que l'occasion estoit arriuee de courir sus à ces loups aueuglez d'vne rage intestine. AYANS assemblé leurs forces; Le premier lieu qu'ils saccagerent fut la contree des Latins. De la puis apres, personne ne s'estant presenté pour leur faire teste; les autheurs de ceste entreprise tous braues & glorieux s'en vindrent pillans, ruinans iusqu'aux murailles de Rome du costé de la porte Esquiline; monstrans à la ville comme par vne honte & vitupere le degast faict au plat pays: D'ou apres qu'ils s'en furent allez chassans leur buttin deuant eux, sans trouuer empeschement, rebrousserent chemin droict à Corbion. Et sur ces entrefaittes le Consul Quintius faisant congreger le peuple à l'audience publique, leur parla selon que i'ay peu entendre, ainsi qu'il s'ensuit. COMBIEN que ie ne me sente coupable d'aucun mefait, Seigneurs Quirites, si ay ie neantmoins grande honte de comparoir icy en vostre presence: Parce que vous sçauez bien; Et faut que ceux qui viendront apres vous le cognoissent; Comme les Eques & les Volsques, à grand peine n'agueres pareils seulement aux Herniques; T. Quintius neantmoins estant Consul pour la quatriesme fois, estre paruenuz en armes iusqu'aux murailles de Rome, sans trouuer resistence ny empeschement. Or si ieusse pensé (nonobstant qu'il y a desia bien long temps que l'on commance à viure en la sorte; Et que noz affaires sont reduits à tels termes que ie n'en espere pl9 rien qui vaille) qu'vne si grande ignominie nous eust deu à point nommé aduenir ceste annee, i'eusse certes tasché de l'euiter ou par vn exil ou par mort, s'il n'y eust eu point d'autre eschapatoire à mon honneur. Donques si ces armes là, qui ont donné iusqu'à noz portes eussent eu des hommes de cœur, Rome moy Consul estoit en danger d'estre prise? Ie n'auois eu qu'assez de charges & aduancemés; Ie n'auois que trop & partrop vescu: Si qu'il m'eust esté plus expedient de finir mes iours en mon troisieme Cõsulat. Qui est ce donc que les plus gráds canailles, & les plus couards ennemis que nous ayons en ce mõde, ont ainsi braué? Nous Cõsuls? ou vous autres, seigneurs Quirites? Si c'est nostre faute, ostez no9 nostre dignité & pouuoir, comme à gens indignes: Et si cela ne suffist, chastiez nous d'abondant encore. Si elle procede de vous; Ia n'aduienne qu'aucun ny des Dieux ny des hommes punisse voz erreurs & offenses: Recognoissez vous seulement en vous mesmes. Car ce n'est pas vostre lascheté ne faute de cœur qu'ils ont mesprisee; Et ne se sont confiez nõ plus sur leur propre vertu; cõme ceux qui partant de fois ont esté mis à vauderoute & en fuite; despouillez de leur camp; faits passer souz le ioug. Ils cognoissent fort bien leur portee; & la vostre aussi: La dissention des estats est le poison de ceste ville: Les querelles di sie des Peres & du menu peuple: Cepédãt que no9 ne mettõs aucune mesure à voulloir cõmander, & vous à estre partrop libres: Cepédant que vous vous ennuyez des Patriciens, nous des Plebeiens magistrats, ceux là ont repris courage. O Dieux questce qu'il vous faut? Vous auez voullu des Tribuns; Et nous vous les auons

Les Eques & Volsques reprenans les armes, donnent iusqu'aux portes de Rome.

Tresbelles & graues remonstrances du Consul Quintius au peuple Romain, touchant les discords des Citoyens.

octroyez pour auoir paix. Vous aues desiré des Decemuires; Et nous vous auons permis de les faire. Vous estes bien tost lassez d'eux;Nous les auons contraints de se deposer de leur charge:Et apres estre reduitsen personnes priuees,vostre maltalent& rancune perseuerát de plus en plus enuers eux; nous auons enduré de tresnobles& treshonorables personnages mourir& aller en exil. Vous auez voulu derechef creer des Tribuns;vous les auez creez:Auoir par mesme moyen des Consuls à vostre poste & deuotió;Encore que nous vissions bien que c'estoit faire vn grád tort aux Peres, si auons nous neantmoins veu patiemment vn magistrat Patricien estre aussi relasché à vous autres,comme si l'on vous en eust fait vn present.Le support des Tribuns: L'appel pardeuant le peuple:Les ordónances& decrets d'iceluy enioints de garder aux Patriciens; Nous auons tolleré tout cela, & le tollerons;voire iusques à abollir &esteindre du tout noz droicts& preeminences,souz ombre devoulloir egaller les loix à chacun.Ny aura il dóq iamais fin ànoz hargnes & picques? Quand nous rengerós nous à n'auoir qu'vne cité seulement? A estimer nostre Patrie estre propre & commune à nous tous? Nous vaincuz & suppeditez faisons ioug plus patiémét,que vous ne cóportez lavictoire.Ne vous deuoit-il pas suffire assez de nous estre ainsi redoutables? L'Auétin est saisi àl'encontre de nous: Alencontre de nous l'on sempara du mont sacré: Et cepédant persone ne se met en deuoir de d'effendre les Esquillies ia presque troussees; Ne de repousser arriere les Volsques montans dessus vostre rempar. Vous estes gens de cœur contre nous seulement: Contre nous vous prenez d'asseurance les armes. A la bonne heure. Mais apres que vous auez icy assiegé la cour: Apres que vous auez assis vostre camp, & remply de gens de guerre la place; Gorgé les prisons des Principaux & plus honorez gentils hómes; A tout le moins de ceste mesme brauerie&ferocité sortez en cápaigne hors de la porte Esquillie:Ou si vous n'auez tant de hardiesse,contéplez du haut des murailles toutesvoz terres &possessions mises à feu &à sang: Emmener le buttin à grands tas: & les maisons toutes embrasees fumer au long & au large de tous costez. Vous m'aleguerez là dessus qu'il n'y a que le public qui s'en sente,quát le plat pays sera tout bruslé,la ville enclose,l'honneur & gloire par deuers ceux qui vous font la guerre. Et voz affaires particuliers en quel meilleur estat sont ils? Car bien tost l'on vous viendra aduertir du dommage que chacun aura receu en ses biens. Cependant qu'est-ce que vous auez en voz maisons pour restaurer & remplir ceste perte? Les Tribuns vous rendront ils,vous restabliront ils ce quevous trouuerez à dire? Tant de langage que vous voudrez;de calomnies &persecutions contre les personnes d'honneur;&de loix entassees les vnes sur les autres;&des harengues à reuendre: Mais de toutes ces belles congregations & harengues; pas vn d'entrevous que ie sache,ne s'en est retorné plus riche ne content au logis.Car qui en a iamais r'aporté à sa femme ny à ses enfans sinon des haynes, offences,picques & inimitiez publiques & particulieres? Desquelles vous auez esté preseruez non par vostre preud'hommie où vertu, ains par l'ayde & secours d'aultruy. Mais ô bons Dieux,quand vous estiez à la guerre auecques nous vozConsuls,& non sous la conduite des Tribuns au camp,non icy à la place; & que vostre cry faisoit trembler les ennemis au combat, non les Patriciens en voz assemblees:Apres auoir fait vn tresriche buttin; gaigné des terres sur l'ennemy; tons comblez de richesse & de gloire, vous retourniez en grand triomphe à voz maisons, à voz mesnages & Dieux domestiques: Là où maintenant vous luy permettez de se retirer sain & sauue à son aise,chargé devostre bien &auoir. Demeurez dóques attachez à voz assemblees&patricotages tát qu'il vous plaira;&passez tout le cours de vostre vie en la place aux harégues;la necessité neátmoins d'aller à la guerre que vous fuiez ainsi

fort,vous tient aux tallons. Vous estoit ce vne chose si griefue de sortir dehors en campaigne contre les Eques& les Volsques? Voyla la guerre à vostre porte;que si l'on ne la repousse de la, elle sera bien tost dedans vos murailles; & montera mesme à la Roque,& au Capitole, & vous poursuiura iusques au fõds de voz maisons. Deux ans sont desia expirez que le Senat ordonna faire vne leuee;Et tirer dehors l'armee en Algide: Mais nous branslons tous les iambes en repos & oisiueté au logis; Nous entr'atachans de paroles iniurieuses à guise de femmes, gaiz & ioyeux de la paix presente: Ne nous aduisans pas cependant que de ceste lente-endormie paresse,s'esclorront maintes&diuerses guerres. Ie sçay bien qu'il y auroit asses d'autres propos à tenir plus agreables à vostre goust:Mais la necessité me cõtraint,bien que mon humeur ne m'y inuitast,à vous dire des choses vrayes au lieu de plaisantes. Ce n'est pas toutesfois que ie ne desirasse bien vous complaire (messieurs les Quirites) mais i'ayme mieux vous veoir sains & sauues, quelque bien ou mal affectiõnez que vous puissiez demeurer enuers moy. Car cela nous est acquis de nature, que quiconques harengue au peuple pour son propre fait,luy est tousiours plus agreable, que celuy dont la pensee ne vise ny ne tend à rien qu'au profit &vtilité publique: Si d'auenture vous n'estimez que ces flagorneurs à iournee, & ces courtisans populaires,qui ne vous laissent ny estre en armes,ny de repos,vous esguillonnent & mutinent ainsi pour vostre grand bien. Mais c'est à de l'honneur & aduancement, ou à quelque bonne main pour eux,que toutes voz esmotions reuscissent. Car pourautant quils voyent bien que si les estats sont d'accord, eux ne peuuent estre rien nulle part; ils aimẽt mieux estre autheurs de quelque sinistre entreprise;que de ne rien faire du tout:Et pourtant se mettent à susciter ces troubles & seditions parmy vous. Desquelles choses si vous vous pouuez finablement ennuyer; Et vueillez vne fois reprendre voz anciennes façons de faire, au lieu de celles d'apresent, ie ne refuse aucun supplice, si en peu de iours ie ne vous donne rompus& defaits ces bandolliers saccageurs de nos terres: Si ie ne les mets hors de leur fort & retraicte; & ne rechasse de noz portes & de noz murailles à leurs villes propres la frayeur de la guerre presente; dont ie vous voy si estonnez. BIEN peu souuent nulle autrefois la harengue daucun Tribun, fust ce des plus deuots partiaux du peuple, se trouua plus au gré de l'assemblee; que celle alors de ce tant seuere Consul. La ieunesse mesme qui en semblables espouuentemens se soulloit tousiours preualloir d'vn refus de se faire enroller,cõme de la plus puissante & vigoureuse arme qu'elle eust sçeu auoir encontre les Peres, tendoit lors les mains à la guerre. La fuitte des paysans d'autre part, & ceux qui auoient esté desualisez de leurs biens,battuz,meurtris,& naurez,raportãs encore des choses bien plus horribles que celles qu'on pouuoit cõprendre à la veuë,remplirent toute la ville de collere & indignation. De la le Senat s'estant assemblé, chacun tornoit lœil deuers Quintius,comme le seul protecteur&maintien de la Romaine maiesté,qu'il auoit remis sur les pieds: Et les plus apparés des Peres se mettoiẽt à dire: QVE VRAYEMENT sa harengue ressentoit fort bien son magistrat Consulaire: estoit digne d'vne telle charge;digne de tant de Consulats administrez cy deuant;digne du cours de sa vie comme tout parsemé &rẽpli de plusieurs honneurs& aduancemens souuẽt obtenuz de luy,& plus souuent meritez encore. Que les autres Cõsuls,ou en trahissans leur authorité & pouuoir, auoient par trop flatté le peuple: Ou que pour auoir trop estroittement voullu garder les droicts & preeminences de l'ordre des Senateurs, ils auroient rendu le peuple plus insolent & rebelle le cuidant dompter: Là où Quintius en sa harengue auroit eu esgart à la maiesté de la cour; & à l'vnion & concorde de l'vn & de l'autre estat: Mais sur tout au temps qui couroit. Parquoy

Louenges de Quintius.

ils le prioient luy & son compagnon, d'embrasser les affaires de la Chosepublique: Et requeroient par mesme moyen les Tribuns de vouloir vnanimement auec les Consuls, tenir la main à repousser la guerre de leurs portes & de leurs murailles; & rendre aux Peres le peuple souple & obeyssant en vn si chatouilleux & troublé affaire. Que la Patrie commune aux vns & aux autres exhortoit les Tribuns à vn si bon œuure, & imploroit leur assistance & secours; toutes les terres estans en ruine, & la ville presque assiegee. DV CONSENTEMENT general de tous la leuee s'ordonne & publie, & les enroollemens se font: Car les Consuls en pleine assemblee de peuple ayans declaré que ce n'estoit pas la saison de vacquer à l'expedition des proces, ordonnerent que les ieunes gens propres à porter les armes ne faillissent de se trouuer le lendemain des le point du iour au champ de Mars: Au surplus, que pour oyr les raisons de ceux qui ne se feroient enrooller, ils donneroient iour; là où celuy qui n'en allegueroit de probables, seroit tenu pour Deserteur. Toute la ieunesse comparut le iour ensuyuant, & les Cohortes s'establirent leurs Centeniers d'elles mesmes; à chacune desquelles furent commis deux Senateurs. Toutes ces choses cy, nous auons entendu auoir esté executees si diligemment, que ce iour mesme les enseignes furent tirees hors du thresor par les Questeurs, & apportees au champ de Mars. Quatre heures apres soleil leuant l'armee commenca à marcher, composee toute de neuf, horsmis quelques compagnies de vieils soldats qui suiuirent pour leur plaisir: Et si fit encore trois lieuës. Le iour d'apres leur donna l'ennemy en veuë, & se camperent à Corbion tout aupres de luy. Le troisiéme ensuyuant, l'indignation & courroux irritant de plus en plus les Romains; & les autres vn remords de conscience, accompagné de desespoir de iamais plus trouuer mercy en ceux dont ils s'estoient par tant de fois rebellez, la bataille ne fut point retardee d'auantage. Et encore qu'en l'armee Romaine il y eust deux Consuls d'vn mesme pouuoir; Par la permission d'Agrippa toutesfois le souuerain commandement demeura à son compagnon; chose tressalubre & vtile en l'administration des grands affaires. Mais aussi ce preferé correspondoit gracieusement à la facilité de celuy qui se soubmettoit; luy communiquant toutes ses deliberations & Conseils; & faisant part de ses honneurs & loüanges, encore qu'il ne l'egallast pas. Quintius au reste se mit à la pointe droicte du bataillon; Agrippa eut la gaulche: Et Sp. Posthumius Albus l'vn de leurs Lieutenans, le milieu: P. Sulpitius l'autre Lieutenant mena la cauallerie. Quant aux gens de pied de la pointe droicte, ils chargerent fort brauement; Mais les Volsques les receurent & soustindrent de mesme. Surquoy Sulpitius donnant à toute bridde auec ses cheuaux, les ouurit & passa à trauers: Et encore qu'il eust bien pu par la mesme routte retourner aux siens auant que les autres se peussent resserrer, & remettre en leur ordre; il aduisa neantmoins estre plus à propos de leur demeurer aux espaulles, & les combattre par derriere. Et de faict il les eust tout à vn moment mis en routte ainsi esbranlez qu'ils estoient de crainte & estonnement, Si la cauallerie des Volsques & Eques ne les fust venu attacher de pair à pair; qui les amuserent par quelque temps. Mais Sulpitius se met à crier aux siens, qu'il n'estoit pas heure de temporiser; & qu'eux mesmes estoient enuelouppez & perduz, leur estant le chemin forcloz pour retourner à leurs gens de pied; si s'esuertuans de tout leur effort, ils ne poussoient ceste meslee iusqu'au dernier bout, & n'y mettoient fin. Ne suffire pas de les mettre en fuitte; il failloit quant & quant leur passer sur le ventre, & acheuer hommes & cheuaux; à ce que personne d'entr'eux ne peust plus retourner au conflict, ny le restaurer & remettre sus: Car ils ne leur pourroient pas resister, puis que le serré & massif bataillon de l'infanterie leur auoit faict large. Celà ne fut

Deserteur est celuy qui s'en va du camp sans congé, ou qui s'enfuit laschement du combat.

Les enseignes des Romains se gardoient en téps de paix au thresor.

Le commãdement d'vn seul à la guerre est le plus à propos de tous autres.

Encore que les Romains n'ayent iamais faict estat de la cauallerie au pris de leurs gens de pied, si leur est elle neantmoins venue bien à propos fort souuent.

point prononcé à de sourdes oreilles, car d'vn seul choc ils rompirent toute ceste cauallerie; & en porterent par terre la plus grand' part; enferrans hommes & cheuaux à grands coups de dards. Telle fut la fin du combat des gens de cheual. Alors s'en allant de ce pas donner sur ceux de pied, il enuoye deuers les Consuls pour leur faire entendre comme la chose estoit passee; où les messagers trouuerent les ennemis desia prests à tourner le doz, dont le courage s'accreut aux Romains ia victorieux; & par mesme moyen estonna les Eques qui reculerent à bon escient. Ayans doncques les ennemis commencé à estre rompuz au milieu de leur bataillon, ou la cauallerie donnant dedans les auoit entr'ouuers & mis en desordre; la pointe gaulche fut consequemment repoulsee par le Consul Quintius. En la droicte il y eut plus d'affaire; là où Agrippa tresgaillard & d'aage & de force, voyant que de tous les endroits de la bataille les choses alloient mieux que du sien; arrache vne enseigne du poing à celuy qui estoit le plus prez de luy, & s'en va la teste baissee donner dans les ennemis: En iette quelques autres encore en la plus grand' presse: Dequoy les soldats reprenans courage, pour la crainte qu'ils eurent d'encourir vne telle honte & reproche, chargerent si vigoureusement à trauers, que la victoire fut esgallee de toutes pars. Et là dessus voila vn message de Quintius qui arriue, pour leur faire entendre, qu'ayant vaincu de son costé, il estoit tout prest de donner dans le fort des ennemis; Neantmoins qu'il n'y vouloit pas entrer, sans entendre premierement qu'ils eussent aussi esté defaits en la pointe gaulche: Si ainsi estoit, qu'Agrippa fist acheminer deuers luy ses enseignes, affin que toute l'armee de compagnie peust ioyr de la proye par elle conquise. Cestuicy ia victorieux, s'en va trouuer son compagnon vainqueur pareillement de sa part; Et se font vne grande ioye & caresse: Puis s'en vont par ensemble assaillir le camp: là où ceux qui le deffendoient, mais en petit nombre; ayans esté en vn moment renuersez, l'armee entra toute dedans sans aucun combat: & l'ayant saccagé, outre vne fort grande & riche despouille des ennemis qu'on y trouua, les biens pillez au plat pays furent rescouz; Et delà s'en reuindrent sains & sauues à Rome. Ie ne trouue point nulle part, que ny eux fissent instance du triomphe, ny qu'il leur fust offert du Senat: Et si l'on n'allegue point d'occasion nomplus pourquoy ce fut qu'ils mespriserent vn tel honneur, où qu'ils d'espererent de l'obtenir; si ce n'est (selon qu'en vn si long interualle de temps il m'est permis de coniecturer) qu'ayans veu le triomphe auoir esté refusé par les Senateurs aux Consuls Valerius & Horatius; qui outre la guerre des Volsques & Eques heureusement menee à fin, acquirent vne si grande gloire pour auoir defait les Sabins; ils eurent honte de le demãder pour vne moitié de ces exploicts d'armes: De pœur aussi que s'ils l'impetroient, il ne semblast qu'on eust eu plus d'esgard aux personnes, qu'au merite des choses.

Cecy a esté pratiqué souuent par les Romains.

Le camp des Eques & Volsques pris & saccagé.

Ceste victoire si honnorable, obtenue de bonne guerre sur des ennemis declarez, fut grandement diformee à la ville par vn tresord & salle iugement, que le peuple donna des confins de ses alliez. Car les Ariciniens & les Ardeates estans souuent venuz aux mains pour quelques terres qui estoient en dispute; lassez finablement de tant de pertes & dommages par eux receuz reciproquement, prirent le peuple Romain pour arbitre. Et comme ils fussent venuz pour plaider leur cause; le peuple ayant esté là dessus assemblé par ses Magistrats pour en congnoistre; l'affaire fut fort aspremẽt debattu d'vne part & d'autre. Or auoient ils desia produit leurs tesmoins chacun endroit soy; & ne failloit qu'appeller les Tribuz pour donner leurs voix; Quand P. Scaptius homme Plebeien & de bas estat, fort aagé au reste, se leuant en pieds: Et s'il m'est permis Messieurs les Consuls (va il commancer) de dire aussi ma rattellee sur ce qui deppend du proffit de la Chosepublique; Ie ne

Tresord & sale iugemẽt du peuple Romain.

Harengue d'vn vieil releueur, qui a plus d'efficace enuers le peuple qu'vne bonne chose, pource qu'elle est au goust d'iceluy.

Ie ne souffriray point que le peuple se fouruoye en ceste cause. LES CONSVLS soudain reffuserent de luy donner audience, comme à vne personne vaine & idiote: Et s'estant mis là dessus à crier tout haut qu'on trahissoit la cause publique, les Consuls ordonnerent de l'oster hors delà; Au moyen dequoy il appelle les Tribuns à son aide & secours. Les Tribuns tout ainsi qu'ordinairement ils sont plus regiz & dominez par le peuple, qu'ils ne le gouuernent; octroyerent à la Commune, toute desireuse d'oyr ce que Scaptius vouldroit dire, qu'il peust parler. Alors il declique: QVE IA IL estoit sur les quatre vingts & trois ans de son aage. Auoir esté à la guerre en la contree dont estoit question, non en sa ieunesse, mais la vingtiesme fois qu'il auroit esté enroollé & porté les armes, lors que lon combattit deuant la ville de Corioles: Et pourtant il leur proposoit vne chose aucunement effacee à la verité par vne si longue suitte de temps; neantmoins fort bien encore emprainte en sa memoire. Le territoire qui estoit en litige, auoir esté des appartenances des Coriolains, & leur ville prise, par le droit de la guerre acquise au fisque du peuple Romain. S'esmerueiller fort, & ne scauoir bonnement penser, par quelle voye les Ardeates & Ariciniens esperoient de tondre le peuple Romain de ces terres, dont ils l'auoient esleu comme seigneur souuerain, pour arbitre; Esquelles pendant que l'estat des Coriolains estoit encore de bout, ils n'auoient onques pretendu aucun droit. De luy, pour si peu qu'il auoit à viure, ne se pouuoir neantmoins engarder ainsi vieil qu'il estoit, que de sa viue voix & parole, qui estoit tout ce qu'il pouuoit desormais, il ne s'efforceast de maintenir & garder le territoire, que luy estant ieune soldat auoit aydé à conquerir. Parquoy il exhortoit le peuple de ne se vouloir point luymesme condamner en sa cause, par vne vergongne inutile. LES CONSVLS voyans Scaptius auoir esté non seulement escouté en silence, mais auecques consentement & approbation; Appellans à tesmoings Dieux & hommes qu'on faisoit vne chose trop execrable, enuoyent querir les principaux du Senat: Trottent & s'en vont quant & eux tout autour des Tribuns; LES REQVERIR, de ne vouloir faire ouuerture à vn si malheureux & inique forfait, & encore de pire exemple, Que les Iuges appliquassent à leur proffit les causes qui se plaideroient deuant eux: veu mesme, nonobstant qu'il fust loisible à vn Iuge auoir soing de son proffit particulier, qu'on ne gaigneroit point tant neantmoins en se saisissant de ce territoire, comme on perdroit en alienant par vn tel tort & iniure la volonté de leurs alliez: Car le preiudice de la renommee & fidelité estoit trop plus grand qu'on ne scauroit estimer. Voulez vous doncques que ces depputez r'emportent vn tel iugement au logis? Voulez vous qu'il soit diuulgué par tout? Que noz confederez le scachent? Que les ennemis l'entendent? Auec quelle fascherie ceux là? Auec quelle ioye & plaisir ceux cy? Penseriez vous que les peuples voisins l'attribuent à vn viellard radotté Scaptius, ny à sa harengue? Le nom à la verité de Scaptien se pourra illustrer par la memoire de ce beau chef dœuure; Et cependant le peuple Romain ioüera le personnage d'vn fureteur & corbineur des proces d'autruy. Car qui est le iuge si effronté, qui en la cause d'vne personne priuee ayt iamais fait celà, d'adiuger à soy vne chose contentieuse? Scaptius mesme ne le feroit pas, combien que la honte en luy soit du tout flestrie & esteinte. CECY les Consuls, Cecy les Peres alloient crians à haute voix ça & là. Mais la conuoitise, & l'autheur d'icelle Scaptius, ont plus de pouuoir, & l'emportent. De maniere que les Tribuz assemblees pour donner leurs voix, iugerent le territoire litigieux appartenir en public au peuple Romain. On ne nie pas qu'il n'en eust esté ordonné tout de mesme, si l'on en fust allé deuant d'autres iuges: Mais l'infamie du iugement ne se peult de rien alleger par le merite de la cause; Et ne le trouuerent pas plus hon-

Il y a quarante quatre ans de l'vn à l'autre.

Sages & honnestes remonstrances des Consuls.

Quadruplator.

Le peuple mesure ordinairement plus les choses par le proffit que l'honnesteté.

Comme les circonstances varient les choses.

teux, ne plus dur les Ariciniens & les Ardeates, que firent les Senateurs propres. Tout le residu de l'annee se passa paisible & exempt de troubles & esmotions, tant en la ville que dehors.



LE SOMMAIRE DV QVATRIESME LIVRE

LA LOY des mariages de la noblesse & du commun peuple; auecques de grandes altercations & debats, les Patriciens y contredisans fort & ferme, est publiee par les Tribuns. Par quelques annees les affaires du peuple Romain tant à la paix qu'à la guerre sont maniez par ceste espece de magistrat. Les Censeurs lors premierement erigez. Le territoire des Ardeates leur ayant esté osté par le iugement du peuple Romain; & vne Colonie ennoyee là, leur est finablement restitué. Le peuple se trouuant en tresgrande disette de viures, & presque reduit à vne famine; Sp. Melius cheualier Romain luy fait vne largesse de bled de son propre: dont ayant gaigné sa bonne grace & faueur, de maniere qu'il sembloit aspirer au royaume, est, par C. Seruilius Hala Coronnel de la cauallerie, mis à mort du commandement de Quintius Cincinnatus Dictateur. L. Minutius qui auoit decellé ses menees, honoré du present d'vn bœuf ayant les cornes dorees. Aux ambassadeurs Romains massacrez par les Fidenates; Pource qu'ils estoiẽt morts pour le seruice de la Chosepublique, on pose des statuës pres le Tribunal des harengues. Cornelius Cossus Tribun militaire ayant tué de sa main Tolumnius Roy des Veientes, en r'apporte les secondes despouilles opimes. Mamercus Emylius Dictateur, pour auoir reduit l'office de la Censure à vn an & demy, qui auparauant soulloit estre de cinq continuelles annees, est par les Censeurs noté d'infamie. La ville de Fidenes est conquise; & de nouueaux habitans y sont ennoyez pour la repeupler: lesquels mis à mort par les Fidenates qui se rebellerent du peuple Romain, ceux cy sont defaits derechef par le Dictateur Mamercus Emylius, & leur ville prise. La conspiration des Esclaues descouuerte & esteinte. Posthumius Tribun militaire pour raison de sa felonnie lapidé par ses soldats propres. La paye lors premierement octroyee des deniers publiqs aux gens de guerre. Plus quelques autres exploits d'armes qui se demeslent contre les Volsques, & les Veientes. Voila à peu pres ce qui est contenu en ce liure.

LE QVATRIESME LIVRE.

LXI. Consf. M. 3517. R. 308.



MARCVS GENVTIVS, & P. Curiatius entrerent au consulat apres eux: Et fut ceste annee fort tempestatiue & troublee tant à la ville que dehors. Car des le commancement d'icelle, C. Canuleius Tribun du peuple proposa vne loy, pour allier par mariage les Patriciens auec la commune: Dont ils se scandaliserent tout outre; estimans que leur sang se viendroit par la à contaminer; & le droit pratiqué par toutes sortes de gens, à se peruertir & confondre. D'auantage, n'ayans d'entree fait mention les Tribuns, & encore bien peu à peu, sinon qu'il fut loisible d'eslire l'vn des Consuls du commun peuple; les choses en passerent puis apres iusques là; que de dix Tribuns qu'ils estoient, les neuf proposerent vne loy en plaine audience; Que le peuple eust pouuoir de creer les Consuls ou de la noblesse, ou des

Deux enjambemens du peuple sur la noblesse tout à vn coup; communiquer leurs mariages, & la dignité Consulaire.

Plebeiens.

Plebeiens. Ce que se venant à effectuer, l'authorité souueraine non seulement se communiquoit aux basses & infimes personnes, mais s'arrachoit du tout de la main des Patriciens, pour la transmettre & attribuer au peuple. Parquoy les Peres furent fort ioyeux d'entendre, que les Ardeates, pour l'iniustice à eux faite du territoire qu'ils debattoient, se reuoltassent: Que les Veientes eussent pillé & saccagé les confins de Rome: & les Volsques & Eques fussent apres à s'escarmoucher de nouueau, pource qu'on auoit fortifié la Verrugue. Tant ils preferoient vne guerre voire miserable & pernicieuse, à vne paix deshonnoree. Les choses donques ayans par eux tout expres esté faites encore plus grandes, affin que parmy le bruit & rumeur de tant d'esmotions de dehors, les remuemens des Tribuns s'amortissent, ils ordonnent de faire la leuee; preparer armes & tout aultre equippage, d'vn tresgrand effort; encore plus qu'on n'auoit fait quand T. Quintius fut Consul. Alors C. Canuleius estant venu contester ie ne sçay quoy au Senat; Qve les Consuls en vain s'efforcoient d'estonner le peuple, pour le diuertir de penser à nouuelles loix; Car tant que l'ame luy battroit au corps, ils ne viendroient à bout de faire leuee quelconque, que premierement ce que luy & ses compagnons auoient proposé ne fust approuué par le peuple: Et à l'instant mesme il fait assembler l'audience: Si que tout à vn mesme temps les Consuls se trouuerent animer le Senat contre le Tribun; & le Tribun, le peuple contre les Consuls. Ceux cy allegoient; Qv'il n'estoit plus possible de supporter les fureurs Tribuniciennes. Les choses estre desesperees desormais, & reduittes à leur derniere periode; car plus de guerres se suscitoient dans la ville que par le dehors: Ce qui ne venoit point tant de la faulte du peuple que de celle des Peres; ne des Tribuns plus que des Consuls. La chose qui auoit plus de vogue & de remuneration en vn estat; y prendre aussi d'ordinaire vn tresgrand accroissement. Ainsi les gens de bien pouuoient reluire en temps de paix; & par mesme moyen reluire & paroistre à la guerre. Qu'à Rome, la plus celebre recompence de toutes aultres deppendoit des seditions: Celà & à vn chacun en particulier, & à tous en general auoir tousiours esté repputé honnorable. Qu'ils se souuinssent quelle maiesté du Senat ils auoient receuë de leurs ancestres; & quelle ils la laissoient à leurs successeurs; & comme le peuple se pourroit glorifier de s'estre ainsi accreu de puissance & authorité. Il n'y auroit doncq' iamais fin, ne pour ceste heure, ne pour l'aduenir, tant que les seditions seroient si heureuses, & les autheurs d'icelles ainsi aduancez. Quelles choses & combien grandes auroit entrepris ce C. Canuleius, de vouloir reduire par vn esgoust & fondriere de peuple, tout le maniement & publique & particulier à vne telle brouillerie & perturbation, que rien ne demeure en son entier, sans estre corrompu & contaminé? Que toute distinction subuertie, personne ne puisse plus recongnoistre ne luy ne les siens? Car quelle autre consequence traisnoient apres eux les mariages indifferemment contractez, sinon qu'à guise presque de bestes brutes les nopces & copulations se viennent à communiquer entre les Plebeiens & les nobles; Si que celuy qui en prouiendra ne sçache dire de quel sang il est, de quel ordre de sacrifices? S'il est mestif des Patriciens, où mestif du peuple; & encor' non gueres bien concordant en soymesme? Ce n'est pas neantmoins assez ce leur semble, que tous droits diuins & humains soient ainsi renuersez sans dessus dessoubs, si les mutinateurs du peuple ne se preparent quant & quant pour receuoir le Consulat. D'entree ils auroient sondé le gué simplement par quelques menus deuiz & propos, de faire l'vn des Consuls du corps du peuple; mais ils mettoient en auant à ceste heure, qu'il luy fust loisible de faire, ou des Patriciens, ou de soy, de tels Consuls qu'il luy plairoit: Car par ce moyen

Deux tresexcellentes harengues l'vne contre l'autre sur vn mesme subiect: La premiere oblique, la seconde directe.

ils creeroient sans aucune doubte les plus seditieux d'entr'eux tous. Nous aurons doncques des Canuleiens & Iciliens pour Consuls? Et ia à Dieu ne plaise, que le pouuoir de la maiesté Royale en deuienne là; Car ils mourroient plustost de mille morts que de souffrir vne telle indignité & vergongne. Estre bien asseurez que si leurs ancestres eussent preueu, qu'en octroyant toutes choses au peuple à son gré, on ne l'eust deu auoir plus doux & plus maniable, ains plus rogue & plus rigoureux; redemandant tousiours quelque point plus inique de l'vn en l'autre apres auoir obtenu les premiers; qu'ils eussent plustost pris le hazard de toutes contestations, & debats quelconques; que d'endurer qu'on leur donnast de telles loix. Pource que lors on leur accorda les Tribuns; il les ont voulu auoir derechef: Tellemẽt qu'il n'y aura iamais fin aux quereles, tant qu'en vne mesme cité on verra des Tribuns & des Senateurs: Il faut nommeement ou oster cest ordre, ou esteindre de tous points ce Magistrat la: Et vault bien mieux tard que iamais d'obuier à vne telle temerité & audace. Fault il doncques sans sonner mot comporter, qu'apres auoir en premier lieu semé tant de picques & de discords parmy nous, ils esmeuuent les peuples voisins à nous faire la guerre: Et puis apres qu'ils empeschent la Chosepublique de s'armer & deffendre contre ceux qu'ils ont suscitez? Et qu'aiãs fait tout du pis qu'ils ont pu, fors que d'introduire les ennemis dans la ville, ils ne vueillent souffrir de dresser vne armee pour leur resister? Or que Canuleius s'en vienne ainsi hardiment criailler au Senat; Qu'il gardera bien qu'on leue des gens, si les Peres ne souffrẽt qu'on recoiue ses loix ainsi que d'vn victorieux. Que veult dire celà autre chose sinõ que de menasser de vendre & trahir sa patrie, & la souffrir enueloupper & prendre d'assault? Quelle hardiesse le mot qu'il vient de delascher doibt il amener, non au peuple Romain, mais aux Volsques, aux Eques, & Veientes? Ne conceuront ils pas delà soudain vn espoir de prendre le Capitole d'assault & la Roque, soubs la guidde de cestuicy; si les Tribuns ayans arraché aux Peres tous leurs droits & preeminences, leur authorité & respect, leur ostent le courage aussi? Somme que les Consuls estoient tous deliberez? de se plustost formaliser, voire constituer chefz encontre la desloyauté de leurs citoiens, que cõtre les armes des ennemis. CES CHOSES icy se traitans d'vne tresgrande vehemence & aspreté au Senat; Canuleius d'vn autre costé, se met à harenguer ainsi au peuple, en faueur des loix par luy proposees; & par mesme moyen contre les Consuls. COMBIEN c'est que les Patriciens vous ont de tous temps desdaignez (Seigneurs Quirites) Combien ils vous ont reputez indignes de viure auec eux dans le mesme pourpris d'vne ville; Il me semble l'auoir devray assez parcideuant apperceu: Mais à ceste heure plus que iamais; de s'estre ainsi rigoureusement esleuez contre les loix par nous proposees. Par lesquelles, qu'est ce que nous pretendons autre chose, que de leur ramenteuoir que nous sommes leurs concitoiens? Et si nous n'auons tant de biens comme ils ont, à tout le moins si habitons nous vne mesme Patrie. Moyennant l'vne, nous demandõs de pouuoir estre alliez auec eux par mariage; ce qui a de coustume de s'accorder & aux peuples voisins, & aux Estrangers: Car mesmes aux ennemis apres auoir esté par nous vaincuz, nous auons bien cõmuniqué droit de bourgeoise, qui est beaucoup plus que le mariage. Par l'autre nous ne mettons rien de nouueau en auant; ains redemandons & taschons d'auoir ce qui appartient au peuple; à ce qu'il luy soit loisible de conferer les charges & dignitez à qui luy plaira. Qu'ont ils doncques à mesler ainsi le ciel auec la terre? Pourquoy se sont ils n'agueres presque iettez sur moy en plain Senat? Qu'est-ce qu'il nous vont alleguant qu'ils ne se retiendront plus de venir à la force? De mettre la main sur la sacresaincte inuiolable puissance Tribunicienne? Si on laisse au peuple

Harengue du Tribun Canuleius fort artificielle.

peuple Romain sa voix libre de pourueoir ceux du Consulat qui luy viendront le plus à gré, & que l'esperance ne soit retranchee mesmes aux Plebeiens de paruenir à ceste dignité souueraine, ceux au moins qui en seront dignes; s'ensuit il pour cela que ceste ville ne puisse plus demeurer debout? Que ce soit fait de nostre Empire? Certes il importe tout autant, que le Plebeien ne soit fait Consul, cõme si l'on vouloit inferer qu'vn esclaue ou affranchy le deust estre. Que pensez vous donques en quel mespris & contemnement vous viuez? Car s'il leur estoit possible il vous osteroit vostre part de ceste lumiere du Iour; ayans à vn grand contrecueur que vous respiriez, que vous parliez, & ayez forme ny semblance d'hommes. Ils dient de plus (si toutefois les Dieux le consentẽt ainsi) que c'est chose du tout illicite, qu'vn Plebeien soit fait Consul. Escoutez vn peu ie vous prie: S'il ne nous est permis de rien veoir des Annalles & du Calendrier, ne des registres des Põtifes; Nous ne sçaurions pas aussi ce que mesmes tous les estrangers sçauent; les Cõsuls auoir succedé en la place des Rois; Et qu'ils n'ont eu aucun droit ou pouoir, ne maiesté autre, que les Rois n'ayent eu auparauant qu'eux. Et n'auez vous iamais oy dire, Numa Pompilius non seulement non Patricien, mais nompas mesme citoyen Romain, appellé du païs des Sabins, auoir obtenu le Royaume par les voix du peuple, & confirmation du Senat? L. Tarquinius puis apres qui n'estoit ne Romain, ne Italian, mais fils de Demarathus de Corinthe, estranger venu de la ville de Tarquinies, du viuant d'Ancus auoir esté creé Roy? Seruius Tullius depuis luy, nay d'vne captiue de Cornicule, de pere incogneu, d'vne mere esclaue, estre neantmoins paruenu à la corõne, par son bon sens, & sa vertu? Car que doibs ie dire de T. Tatius Sabin, lequel Romulus luy mesme pere & premier fondateur de ceste ville, associa auec luy à son Royaume? De maniere que cependant qu'on n'a point desdaigné de races ou l'on peust voir reluire quelques scintilles de vertu, l'Empire Romain a pris vn tresgrand accroissement. Vergoignez vous donc à ceste heure d'auoir vn Consul du Peuple, là où nos ancestres n'ont point desdaigné des Rois estrãgers: Et encore depuis que les Rois eurent esté mis dehors, ceste ville n'a esté close à la vertu estrangere. Car certes apres le bannissemẽt des Rois, nous ne receusmes pas tant seulement en nostre cité la famille des Claudiens venant des Sabins, mais au nombre des Patriciens encore. D'vn estranger donc se fera vn Patricien, & puis Consul; & à vn citoyen Romain si d'auenture il est du populaire, l'esperance du Consulat sera elle du tout retranchee & esteinte? Finablement ne croyons nous pas se pouuoir faire, qu'vn vaillant homme & habile, bon à la paix & à la guerre, ne se puisse recouurer du peuple, pareil à Numa, à L. Tarquinius, & à Seruius Tullius? Et s'il est tel, n'endurerons nous point qu'il paruienne au gouuernement de la Chosepublique? Aimerons nous mieux auoir des Consuls plus semblables aux Decemuires, les plus meschans & detestables des mortels, qui tous furent Patriciens, qu'à ces nouueaux hommes, les meilleurs Rois que nous eusmes onques? Mais depuis le dechassement des Rois ame du peuple n'a encore esté faict Consul. Et que s'ensuit il pour cela? Ne faut-il donques iamais rien faire de nouueau? Et ce qui n'a point iusqu'icy esté fait (car il y a assez d'autres choses qui ne furent lors practiquees que ce peuple estoit encore nouueau) si cela est vtile, ne le faut il doncques point faire? Du regne de Romulus il n'y auoit ny des Põtifes, ny Augures, car ils furẽt creé de Numa: De Cense & du denombremẽt des citoyens nomplus; ny de declaration de leurs biens; ny de roolles de Centuries: Seruius Tullius les institua. Les Consuls n'auoient iamais esté auparauãt les Rois expulsez; ils le furẽt lors. De puissance ny de nom de Dictateur, on ne sçauoit aucunemẽt que c'estoit; les Peres cõmancerẽt à en faire vn. De Tribũs du peuple, d'Ediles, & de Questeurs aussi peu: Il fut aduisé que lon en auroit. Quant

aux Deceüires, pour coucher noz loix par escrit, durãt ces dix ans derniers nous les auons & erigez, & abolis quant & quant. Au moyen dequoy qui est celuy qui face doute, que ceste ville estãt fondee pour durer eternellemẽt, & qui croist d'heure à autre iusqu'en infiny; que de nouueaux Magistrats ne s'y introduisẽt, nouueaux sacerdoces, & dignitez ecclesiastiques; nouueaux droits de peuples, & de personnes? Les Decemuires n'ont ils pas depuis peu d'annees, par vn exemple trespernicieux au public, & auec vne grãde iniure du peuple, fait vn edit, que les Patriciens n'eussent à contracter aucun mariage auec luy? Y peut-il auoir vn plus signalé & notable outrage que de reputer indigne de ce saint lien vne portion des Citoyens, cõme pollue & excõmuniee? Ny qu'est ce en somme autre chose, que de souffrir vn exil & separation dans les mesmes murailles; à fin que nous ne nous mesliõs plus ensemble par alliances & parentez? Ils pouruoiẽt que le sang, & les races ne se confondent. Et quoy; si ceci cõtamine ceste vostre si grande noblesse, (Messieurs les Patriciens) que la plus part de vous autres issus des Albaniens & Sabins, & non d'estoc ne ligne patriciẽne, possede pour auoir esté receuz au reng des Peres, ou par la faueur des Rois, ou apres leur dechassement par le benefice du peuple; Ne la pouuiez vous pas conseruer pure & nette par vostre industrie particuliere, en vous gardant d'espouser des femmes du peuple: Et ne permettant ny à voz filles, ny à voz sœurs de se marier à d'autres qu'aux nobles? Car personne de la Commune ne forceroit iamais vne fille de cest ordre la; C'est aux gentils hommes à faire d'vser de telles insolences & desbordemens. Nul de nous n'eust iamais contraint aucun de vous autres, de venir malgré luy à des conuentions matrimoniales. Mais certes, de le deffendre par edict, & empescher les mariages des Senateurs & des Plebeiens; cela est finablement trop ignominieux pour le peuple. Pourquoy plustost ne cõsultez vous, que les riches ne se marient auecques les pauures? Ce qui a par tout, & tousiours esté reserué au franc arbitre des particulliers, que chaque femme se peust marier en telle maison que bon luy sembleroit; Et que l'hõme en semblable espousast vne femme de tel lieu ou il se voudroit obliger de parole: Vous voullez neantmoins reduire cela souz le ioug d'vne loy Tirannique; par laquelle vous puissiez mipartir l'humaine societé, & d'vne ville en faire deux. Mais pourquoy n'ordõnez vous aussi bien que le Plebeien n'habite voisin du Patricien? Qu'il ne passe par vne mesme rue: Qu'il ne se trouue à vn mesme festin: Qu'il ne vienne sur la mesme place des assemblees? Car qu'estce en effect autre chose, si le Patricien espouse vne Plebeienne; si vn Plebeien vne gentille femme Patricienne? Ne qu'estce qui s'altere du droit pour cela? Parce que les enfans ensuiuent leurs Peres. Mais nous ne cherchons autre chose de voz mariages, sinon que nous soyõs tenuz au reng d'hommes, & au nombre des Citoyens. Ny vous (si d'auenture vous ne prenez plaisir de le contredire, pour nous faire honte & ignominie) n'auez aucune occasion de le contester ny debatre. En apres, assauoir mon finablement, si l'authorité souueraine est du peuple Romain, ou de vous? Apres nous estre defaits chnoz Rois, la dominationfut elle acquise à vous seuls, ou la liberté esgallee à vn deacun? Il est bien raison que le peuple Romain ait puissance, & luy soit loisible de faire si bon luy semble vne loy. Toutes les fois donques que lon viendra à en proposer quelqu'vne, ordonnerez vous d'enrooller les Soldats, comme pour vn chastiment & punition? Et soudain que moy Tribun auray commencé d'appeller les Tribuz pour ballotter & donner leurs voix; Vous monsieur le Consul aussi tost voudrez vous faire prester le serment à la ieunesse, la tirer dehors en cãpagne; & menasserez aigrement le peuple; Menasserez le Tribun? Que seroitce si vous n'auiez desia experimenté par deux fois, ce que peuuent toutes ces belles menasses

encon-

encontre le consentement&accord general du peuple? Or de vray vous vous estes, ce croy ie bien abstenuz de combatre pour nous espargner; pour la pitié que vous auiez de nous autres: Mais l'occasion pour laquelle l'on n'est point venu à iouer des cousteaux, n'estce pas pource que la partie qui estoit la plus forte, a esté aussi la plus retenue&modeste? Ne maintenant encore il n'y aura point de combat (Seigneurs Quirites) Car ils sonderont bien tousiours le courage que vous auez; Mais comme trenchent vos espees, ils n'en voudront point manger i'en suis sœur. A ces guerres donques, fausses ou vrayes qu'elles soient, voicy le peuple prest & appareillé de vous suiure (Messieurs les Consuls) si nous rendans la liberté des mariages, vous ne faittes à la parfin de ceste cité qu'vne seule: Si l'on se peut multiplier, ioindre & mesler auecques vous par des alliances particulieres: Si l'esperance; si l'entree & acces aux charges, honneurs, &aduancemẽs, est octroyee aux hommes d'execution&valleur: S'il leur est loisible de iouyr d'vne mesme association, & cõmunauté de la Chosepublique: Et d'obeir&commander à tour de roolle és Magistrats annuels: Ce qui appartient aussi à la liberté. Qui voudra empescher cela, alleguez tant de guerres que vous voudrez; forgez les encore plus grãdes de parole & de renommee; Personne ne s'enroollera toutesfois; Personne ne prendra les armes; personne ne combatra pour de si arrogans & superbes maistres: auec lesquels nous n'aurions aucune participation de charges & dignitez en la Republique; ne de mariages en particulier. Or comme les Consuls fussent aussi venuz à l'audience; Et que les choses se fussent tornees de ces harengues continuees, à des altercations & disputes entrerompues; le Tribun demandant pourquoy le Plebeien ne deuoit estre aussi admis au Consulat? Le Consul va respondre, peut estre à la verité; mais mal à propos pour la contention presente: Pourautant que nul Plebeien n'auoit les Auspices: Et pour ceste cause les Decemuires auoir separé les mariages, à fin que par vne lignee mestiue les Auspices ne fussent confonduz & troublez. Le peuple à cela s'enflamma d'vne indignation merueilleuse, qu'on leur desniast comme à gens mal voulluz des Dieux, de pouuoir obseruer les presages du vol & du chant des oiseaux. De maniere que la noise ne s'appaisa; le peuple ayant r'encontre vn tres apre & vehement autheur de sa loy auec lequel il estrifuoit encore d'opiniastreté à l'enuy; que finablement les Peres se laisians aller, ne consentissent que la communication des mariages ne se proposast: s'attendans que les Tribuns se deporteroient du tout de l'instance du Consulat pour les Plebeiens; ou pour le moins qu'ils le remettroient iusqu'apres la guerre: Et que le peuple cependant se contentant du mariage, condescendroit à la leuee. Mais Canuleius pour la victoire ainsi obtenue alencontre des Peres & la faueur par ce moyen acquise enuers le peuple, estant monté en vn haut credit & reputation; les autres Tribuns enflambez à son exemple à contester&debattre de nouueaux points, poursuiuent d'vn tresgrand effort l'emologation de la loy: Et s'accroissant de iour en iour le bruit de la guerre, empeschent qu'on ne face leuee. Les Consuls ne pouuans rien faire au Senat, parce que les Tribuns contredisoient qu'il ne s'assemblast, tenoient en leur logis quelques conseils particuliers auecques les principaux Senateurs: Et y auoit grande apparence qu'il faudroit à la fin faire ioug ou aux ennemis, ou au peuple. Mais seuls de tous les Consulaires, Valerius, & Horatius ne se trouuoient point à ces assemblees. L'opinion au reste de C. Claudius esmouuoit les Consuls à s'armer contre les Tribuns: Celle des Quintiens Cincinnate, & Capitolins, abhorroiẽt l'effusion de sang, & d'outrager ceux que par la capitulation arrestee auecques le peuple, ils auroient cõme sacré-saints &inuiolables pris souz leur sauue garde. Par ces deliberations & conseils les choses en vindrent finablement

Il explique cecy puis apres.

La loy du mariage des nobles auec les Plebeiens se passe finablement.

la, qu'on permit faire indifferemment des Patriciens & Plebeiens, des Tribuns militaires, ayans tout vn mesme pouuoir que les Consuls; pour le regard desquels rien ne seroit changé en leur creation. De celà les Tribuns, de celà la Commune demeurerent entierement satisfaits: Parquoy on publie l'assemble du peuple pour eslire les trois Tribuns de pouuoir & authorité Consulaire: Et là dessus quiconque auoit dit ou fait seditieusemẽt quelque chose; les Tribuniciens sur tous autres; s'en vindrent soudain aborder, embrasser, caresser les persones: Trotter reuestus de blanc ça & là par la place, affin de desgouster les Patriciens de poursuiure ce magistrat; par vn desespoir en premier lieu d'y atteindre, quand ils verroient les Plebeiens si ardémént reschauffez apres: Et puis par vne vergogne & indignation qu'il leur conuinst administrer vne charge auec des compagnons de si basse estoffe. A la fin toutesfois, contraints par les principaux du Senat ils la demanderent, pour ne donner à cognoistre qu'ils voulussent quitter au peuple l'entiere possession de la Republique. Mais l'euenement de ceste assemblee enseigna, qu'on procede d'vn autre ardeur à debatre sa liberté & ses droits; Et d'vn autre apres ceste contention relaschee, à iuger d'vne saine & entiere conscience: Car le peuple fit tous les Tribuns des Patriciens; se contẽtant de cognoistre qu'il n'en eust point esté excluz. Maintenant ou est ce que vous trouuerez en vn seul ceste equitté, modestie, & grandeur de courage, qui fut en tout le peuple vniuersellement alors? L'an trois cents dix de la fondation de Rome, les premiers Tribuns militaires qui entrerent onques en ceste charge, furent A. Sempronius Atratinus, L. Attilius, & T. Cecilius: souz lesquels leur bonne intelligence & concorde maintint le repos en la ville, & la paix audehors. Quelques vns neantmoins veullent dire, que pour raison de la guerre de Veies, qui se vint adiouster de surcrez à celle des Eques & Volsques; & à la reuolte des Ardeates; pource que d'eux Consuls ne pouuoient entendre à tant d'affaires tout ensemble, l'on crea ces trois Tribuns militaires, sans faire aucune mention en cela de la publication de la loy, de faire des Consuls du peuple: & que ceux cy vserent du mesme pouuoir, & des mesmes marques que soulloient faire les Consuls. L'exercice toutesfois de leur magistrat ne dura pas guere, parce qu'au bout de trois mois suiuant l'aduertissement des Augures, ils se demirent de leur charge, comme y ayans esté establiz par erreur; à cause que C. Curiacius qui auoit eu la cõmission de les faire eslire, n'auoit pas bien deuëment pris le tabernacle, ne marqué de l'œil l'endroit du ciel dont on deuoit attendre les heureux signes, par le vol & le cry des oiseaux passans. Les deputez des Ardeates sur ces entrefaittes s'en viennent à Rome, pour se douloir du tort qu'on leur auoit fait quand aux terres contencieuses; lesquelles leur estans restablies, ils offroient de perseuerer en l'Amitié & alliance accoustumee. A quoy le Senat fit responce; qu'il ne pouuoit rescinder vn arrest donné par le peuple: Tant pour ce que cela onques au precedent n'auoit esté fait, & ne se pouuoit faire de droict; que pour maintenir la paix & amour entre les deux ordres: Mais que s'ils voulloient attendre le temps à propos, & remettre à la discretion du Senat de r'amoderer la lesion par eux pretenduë, il aduiendroit qu'auant peu de iours ils seroient bien aises d'auoir refrené leur collere: Car il failloit qu'ils sceussent, que les Peres n'auoient eu rien plus à cueur, sinon qu'on ne leur vsast point d'iniustice; ou à tout le moins qu'elle ne durast pas longuement. De ceste sorte les ambassadeurs promettans de faire auvray entendre le tout à leurs citoyens, furent amiablement renuoyez. Mais les Patriciens quivoioiẽt la Chose publique demeurer sans aucun Magistrat Curule, s'assemblerent pour eslire vn Entreroy: Et la difficulté là dessus si l'on creeroit des Consuls ou Tribuns militai-

Premiere institution des Tribuns militaires, ne differans en rien des Consuls, que du nom & du nombre.

Candidati estoient ceux qui poursuiuoient les charges, habillez de blãc pour estre mieux discernez en leurs brigues.

Les premiers Tribuns militaires auec authorité de Consul furẽt crees l'an. 310. de la fondation de Rome.

Les Romains fort susperstitieux.

Par Curule il entend le souuerain.

militaires, entretint plusieurs iours les affaires en l'Entreregne: Car l'Entreroy & le Senat tendoient à faire des Consuls; les Tribuns du peuple & le peuple à auoir des Tribuns militaires. Les Peres le gaignerent à la parfin; parce que le peuple ayant à conferer aussi bien l'vne comme l'autre charge aux Patriciens, se deporta d'en debattre envain: Et les plus apparens & authorisez de la Commune aymoient trop mieux l'electiõ de ces Magistrats où il n'y pouuoit riẽ auoir pour eux; que d'vn autre dont on les eust excluz & reiettez comme indignes. Les Tribuns du peuple aussi delaisserent ceste poursuitte sans l'effectuer, aux plus apparens du Senat. Au moyẽ dequoy T. Quintius Barbatus Entreroy esleut CONSVLS L. PAPYRIVS Mugilanus, & L. Sempronius Atratinus: sous lesquels la cõfederation fut renouuellee auec le peuple des Ardeates; qui seule nous sert de memoire, que les dessusdits furent Consuls ceste annee la: Car il ne s'en trouue rien que ce soit es vieilles annales, ny es registres des Magistrats: Pource que des le commancement d'icelle (selon que ie croy) les Tribuns militaires entrerẽt en charge: Et encore que les Consuls leur eussent esté subrogez puisapres, on passa neantmoins par dessus leurs noms sans les inserer es actes publiques. Toutesfois Licinius Macer a escrit qu'on les a trouuez dedans les Capitulations des Ardeates; & en des liures de toille de lin, au temple de Iunon surnommee Monete. Les Peuples voisins ayans monstré tant de brauades & menaces de faire la guerre, il y eut nonobstant tout celà paix au dehors, & repos en la ville. Ceste annee au reste, soit qu'elle ayt eu tant seulement des Tribuns militaires; Soit que les Consuls leur fussent substituez, fut suyuie d'vne autre qui eut des Consuls où il n'y a point de doubte: Assauoir M. GEGANIVS MACERINVS derechef, & T. Quintius Capitolinus pour la cinquiesme fois. En icelle fut premierement la Censure introduite: Chose issuë d'vn fort foible & debile commancement; & qui s'accreut neantmoins de sorte, que tout le reiglement des mœurs & de la discipline Romaine; le Senat; les Centuries de l'ordre des Cheualiers, la distinction de l'honneur & du blasme, furent reduittes soubs l'authorité de ce Magistrat. De congnoistre pareillement sur les edifices tant publiques que particuliers; Ensemble des reuenuz & subsides du peuple Romain: Tout celà dependoit de leur iurisdiction & arbitre. Le commancement de cecy, vint de ce que le peuple aiant esté plusieurs annees sans qu'il en fust fait description ne denõbrement; & le Cense ne se pouuant plus remettre, ne les Consuls y vacquer & entendre à cause des guerres de tãt de peuples circõuoisins prestes à s'esclatter sur leurs bras; il fut fait mẽtion au Senat qu'vne chose si laborieuse & subiette; indigne outre ce de la maiesté des Consuls, requeroit son office apart; Qui eust la charge des secretaires & greffiers, la garde des tiltres & papiers publiques, & la formule de faire le Cense. Les Peres, nonobstant que la chose semblast petite de soy, affin d'auoir toutesfois plus de Magistrats es mains des Patriciens; accepterent volontiers l'ouuerture: Estimans à mon iugement, comme aussi il aduint, que bien tost l'industrie & moyens de ceux qui paruiendroient à cest honneur, y apporteroient plus de credit & reputation. Et quant aux Tribuns, eux voyans (comme à la verité elle estoit lors) ceste charge estre plus necessaire que d'exercice honnorable ne beau; affin de ne contredire à toutes heurtes hors de propos iusques aux moindres & plus legieres choses, ne se mirent point autrement en deuoir de s'y opposer. Comme doncques ce nouuel honneur fust desdaigné des principaux citoyens; le peuple par ses voix deliberatiues commit à faire le denombrement, Papyrius, & Sempronius; du Consulat desquels on estoit en doubte; A ce que par ce Magistrat ils peussent remplir le temps qui restoit de l'autre: Et furent appellez Censeurs, du Cense qu'ils firent. Cependant que ces choses passent à Ro-

LXII. Consf. Mais c'est la mesme annee des Tribuns dessusdits, 310. En quoy il y a encore faute à la supputatiõ des tẽps. Celà prouiẽt en partie de ce que les Romains cõptoient leurs annees du premier iour de Ianuier: Et les Magistrats entroient en charge au milieu de l'esté.

LXIII. Cõs. M. 3520. R. 311.

Les premiers Censeurs, & leur charge.

D'ou premierement appellez les Censeurs.

me, voicy arriuer des ambassadeurs de rechef de la ville d'Ardee; requerans en consideration de leur si ancienne societé; & de l'alliance n'agueres renouuellee, ayde & secours à leur ville presque perduë du tout. Car ils n'auoient peu ioyr de la paix, que bien conseillez ils auoient cherché de garder auecques le peuple Romain, pour raison de leurs querelles domestiques; dont l'on dit le motif estre procedé des ligues & partialitez; qui ont tousiours esté & seront cause de la ruine de plus de peuples, que toutes les guerres qui puissent venir de dehors; ne toutes les pestes, famines, & autres telles sortes de calamitez, qu'on attribue au courroux des Dieux, comme pour le comble des afflictions & maux publiques. Deux ieunes hommes prochasserent en mariage vne fille, Plebeienne de condition, mais d'vne beaulté excellente; dont l'vn Plebeien comme elle, s'appuioit sur la faueur des Tuteurs, pareillement du corps du peuple: L'autre estoit gentilhomme, non meu d'aultre chose que de la beaulté seulement: assisté de la brigue au reste des plus grands; lesquels introduirent aussi les partialitez & diuisions en la maison de la fille. Car le gentilhomme sembloit la meriter mieux au iugement de la mere d'elle, qui eust bien voulu veoir sa fille mariee le plus noblement qu'elle eust peu: Et les Tuteurs se bandans aussi de leur part, inclinoient à leur homme. Tellement que les choses ne se pouuans accorder entr'eux, ny mettre à effect, l'on fut cotraint d'en entrer en proces. Surquoy les raisons alleguees & oyes de la mere & des Tuteurs, les Iuges remettent le mariage au vouloir & disposition de la mere. Mais la force fut plus puissante: Car les Tuteurs en plein marché s'estans venuz lamenter auec ceux de leur ligue & party de l'iniustice du iugement, s'assemblent en trouppe, & s'en viennent tout de ce pas enleuer la fille de force: Sur lesquels vn Esquaddron de gentilhommes va sortir de furie, faisans compaignie à leur poursuyuant, enflambé de courroux pour cest effort & violence: Et là dessus s'attache vn cruel combat; ouquel le peuple non en rien semblable à la Commune de Rome, estant repoulsé, sort en armes hors de la ville. Et s'en va saisir d'vn coustau, dont ils commancent à saccager les terres des Nobles, & y mettre tout à feu & à sang. Ayans outre plus appellé à leur part du buttin la multitude des Artisans estans en la ville, se preparent pour l'assieger, non encore desieunee auparauant d'aucun assault ny combat. Il n'y a espece de mal, ne de calamité de la guerre qui s'absente de la; comme si ceste pauure Cité eust esté atteinte de la rage enuenimee de deux ieunes esuentez cerueaux, prochassans des nopces mortelles par la ruine & extinction de leur propre Patrie. A l'vn & l'autre party toutesfois il semble n'auoir pas assez d'armes ny d'hostilité deuers eux, si la noblesse n'appelle les Romains au secours de leur ville enclose; Et le peuple n'esmeut les Volsques à la combattre & assaillir auec soy. Les Volsques furent les premiers qui se presenterent deuant, soubs la condute d'Æquus Cluilius; & entourerẽt la place de trẽchees & rempars tout à l'enuiron. Ce qu'ayant esté annõcé à Rome, soudain M. Geganius l'vn des cõsuls se iette hors auecques ses forces; & se va camper à vne petite lieuë pres de l'ennemy; là où les faisant reposer & repaistre pour le reste du iour qui panchoit desia sur le tard; le lendemain sur la quatriesme garde, il tire les enseignes dehors, & met son armee en besongne; qui fut dilligentee de sorte, que le soleil estant leué, les Volsques s'apperceurent estre enclos plus estroittement des Romains, qu'ils n'auoient enueloppé la ville d'Ardee. Il fit aloger quant & quant iusqu'aupres des murailles, vne grande esle de ses ouurages; afin que du camp l'on y peust aller & venir à couuert, pour auoir des viures. Mais le chef des Volsques qui n'en ayant point fait apporter quant & soy, auoit vescu iusques à l'heure au iour la iournee de ce qui se pouuoit recouurer çà & là au four-

L'estat des Ardeates presque ruiné pour l'excellente beaulté d'vne fille.

Les Volsques ayans assiegé Ardee, sont eux mesmes assiegez par les Romains.

au fourrage; Quand il se vit estre luy mesme renfermé, & pourtant reduit tout à coup à vne extreme indigence de toutes choses, appellant le Consul à parlementer luy declare; Que s'il estoit venu expressément pour leuer le siege, il estoit content de retirer les Volsques de la. Le Consul fait responce, que ce n'estoit pas à faire aux vaincus de donner la loy & les conditions, ains de les receuoir & ployer au gré des plus forts. Et que les Volsques qui de gaieté de cœur estoiēt venus enuahir les alliez du peuple Romain, ne s'en iroient pas en la sorte. Que donques ils luy liurent leur chef, & posent les armes recognoissans d'estre vaincuz, & qu'ils veullent obeir à ce qui leur sera ordoné: Autrement soit qu'ils s'en aillent haut le pied, ou qu'ils demeurent, il se declaroit leur mortel ennemy: Ayant plus cher de remporter à Rome la victoire d'eux, qu'vne paix mal certaine & douteuse. Les Volsques ne mettans pas beaucoup d'espoir en leurs armes, apres auoir essayé quelques ruzes & eschapatoires, mais en vain, pour leur estre de tous costez retranchez & forcloz; outre leurs autres contrarietez cōme ils fussent à la parfin descēduz en vn lieu desauātageux pour cōbattre, & encore plus mal à propos pour fuyr; se voyans tailler en pieces de toutes parts, eurent recours de l'estour aux prieres; & rendans leur chef souuerain; les armes quant & quant mises bas & liurees, furent tous mis & faits passer souz le ioug; Puis renuoyez en pourpoint, pleins d'opprobre & calamité. Arriuez en apres qu'ils furent vers la ville de Thusculum; pensans faire haut pour se r'affreschir, les Thusculans meuz de la haine inueteree qu'ils leur portoiēt de tout temps, se ietterent dessus ces pauures miserables desarmez, & les traicterent de sorte, qu'à grand' peine en eschappa il pour en porter les nouuelles à la maison. Ce temps pendant le Consul Romain appaisa les choses troublees par sedition à Ardee, ou il fit trencher la teste aux autheurs de l'esmeutte, & confisquer leurs biens aux Ardeates; Qui s'estimerent bien recompēsez par vne telle beneficence, du tort à eux fait par le iugement du peuple Romain: Neantmoins il sembloit au Senat, qu'encore restoit il quelque chose pour effacer du tout la memoire de l'auarice publique. Le Consul à son retour triompha à Rome; Cluilius chef des Volsques mené en pompe deuant son chariot; & les despouilles portees, dont ayant desarmé l'ennemy, il l'auoit fait passer souz le ioug. Quintius l'autre des Cōsuls qui estoit demeuré à la ville, auec sa robbe longue de paix, esgalla (chose qui n'est pas fort aisee à faire) la gloire neantmoins & louënge de son compaignon: Ayant eu vn tel soin d'entretenir les citoyens en vnion & concorde, & de faire droict aux petits, tout ainsi qu'aux plus grands; que les Peres le tindrent pour vn braue & seuere Consul; & le commun peuple pour assez gratieux & humain. Aussi emporta il plus de choses sur les Tribuns par sa seule authorité & reputation, que par cōtentions & disputes: Car ayant administré cinq Consulats d'vne suite, & d'vne mesme forme & egallité; & passé tout le cours de sa vie en personnage Consulaire, ces choses cy le rendoient plus venerable, que la dignité propre du Magistrat: De maniere que soubs ces Consuls ne fut faitte aucune mention des Tribuns militaires. M. FABIVS Vibulanus, & Posthumius Ebutius Cornicen sont puis apres creez Consuls; lesquels d'autant plus que la gloire de ceux à qui ils se voioiēt succeder estoit grande, pour les choses par eux exploittees à la ville & dehors; Et principalemēt pource que ceste annee auoit esté fort memorable enuers les alliez, & les ennemis; de ce qu'en vne chose si hastee on eust si soigneusement secouru la ville des Ardeates de tant plus grande & chaude affection vindrent ils aussi à faire vne ordonnance au Senat, pour du tout effacer des cueurs des personnes l'infamie du iugement: QVE POVR ESTRE LES ARDEATES PAR LEVR DISSENTION INTESTINE REDVITS A SI PETIT NOMBRE, ON Y ENVOIROIT VN RENFORT D'HABI-

Les plus foibles recoiuēt la loy des plus forts.

Lascheté de courage ordinairement est suiuie de quelque malheur, cōme la hardiesse est d'vne bōne fortune.

LXIIII. Cōs. M. 3521. R. 311.

Ordonnance du Senat touchant les Ardeates.

TANS PAR FORME DE COLONIE, COMME POVR SERVIR D'VNE GARNISON A L'ENCONTRE DES VOLSQVES. Cela fut publiquement redigé par escript en des tables, pour desrobber au peuple & aux Tribuns la deliberatiō prise en secret au Senat de reuoquer le iugement dessusdit: S'estans d'vn commun consentement accordez, qu'on n'y enuoieroit plus de Rutules que de Romains; & qu'on ne distribueroit point de terres aux vns & aux autres, sinon de celles que l'on s'estoit appropriees par ceste honteuse & infame sentence. En apres qu'vne seule petite motte de terre ne seroit assignee à pas vn Romain, que premierement tous les Rutules ne fussent remplis. Par ainsi le dommaine litigieux retourna aux Ardeates: & furent deputez Triumuires, Agrippa Menenius, T. Clœlius Siculus, & M. Ebutius Helua, pour aller establir & dresser ceste nouuelle Colonie: Lesquels outre l'execution de la charge nullement aggreable au peuple, de departir aux confederez vn territoire qu'il s'estoit adiugé à soy mesme, dont par ce moyen ils auroient offensé la Commune; ne se trouuerēt gueres mieux enuers les principaux du Senat, qu'ils n'auoiēt en cecy voulu gratiffier de chose quelcōque. Ils euiterent neantmoins la fascherie qu'on leur vouloit faire, (car les Tribuns les auoient desia accusez au peuple) en s'inscriuant eux mesmes pour habitans de la Colonie, qui pouuoit porter tesmoignage de leur preud'hommie & integrité. Durant ceste annee au reste toutes choses demeurerent paisibles tant à la ville que dehors; Et l'autre d'apres aussi bien; QVE C. FVRIVS PACILIVS, ET M. PAPIRIVS CRASSVS furent Consuls. Les ieux vouez par les Peres de l'ordonnance du Senat, lors que le peuple se rebella des Decemuires, se celebrerent ce mesme an: Et vn motif de seditions se trouua estre cherché en vain par Petilius, qui ayant derechef esté fait Tribun regratant tousiours vne mesme chose; ne put tant faire que les Consuls voullussent proposer au Senat le departement des terres à la Commune: Parquoy ayant à toute force obtenu qu'on demandast les aduis des Peres, si on deuroit eslire des Consuls ou Tribuns militaires; il fut neantmoins ordonné qu'on feroit des Consuls. Et si se mocquoit on encore de ses menasses, qu'il empescheroit la leuee; Veu que les peuples circonuoisins ne faisans aucun semblant de se remuer, on n'auoit que faire ny de guerre ny d'appareil pour prendre les armes. Ceste tranquilité vniuerselle fut suiuie de l'annee que PROCVLVS GEGANIVS MACERINVS, ET L. MENENIVS LANATVS furent faits Consuls; fort remarquee pour diuers accidens de calamitez & perils; seditions, famine; & le ioug de la royauté prest, ou bien peu s'en fallut, d'estre derechef receu sur leurs testes, moiennāt vn allechement de distributiō & largesse. Il n'y eut rien à dire sinon quelque guerre venāt de dehors; Dont si la Chose publique eust esté aggrauee, fort malaisement l'estat eust il pu demeurer debout. Le commancement de ces maux vint de la famine; soit que l'annee eust esté cōtraire aux biens de la terre; soit que pour la douceur des cōgregations & brigues publiques, & de demeurer à la ville, l'on eust quitté le labourage: Car l'vn & l'autre se dit: Les Peres reiettans la faute sur l'oisiueté & paresse du peuple; Et les Tribuns, ores sur la malice, ores sur la nonchallance & pesanteur des Consuls. Tellement qu'à la fin ils induirent le peuple (le Senat n'y contredisant) de creer L. Minutius commissaire general des viures; qui deuoit estre plus heureux en ce Magistrat à conseruer la liberté, qu'à l'exercice de sa charge: Cōbiē toutesfois qu'à la fin la cherté s'estant rauallee, il en rapporta la gloire & honneur qu'il auoit de vray merité. Apres donques qu'il eut depesché çà & là par terre & par mer plusieurs messages aux peuples voisins; mais le tout sans effect, hormis quelque peu de bled qui fut apporté de Thoscane; Et que par ce moyen il n'eust de rien souzleué la necessité qui pressoit; finablement il torna son entente à la dispenser & rendre egalle; contraignant

Ruse du Senat pour r'habiller la faute faicte par le peuple, à la fin du 3. liure.

La ville d'Ardee faite Colonie du peuple Romain l'an de Rome 312.

LXV. Consf. M. 3522. R. 313.

LXVI. Consf. M. 3523. R. 314. affligé de diuerses calamitez.

C'est icy le second *praefectus annonae* ou superintendant des victuailles; car il est fait mention au second liure de la mesme charge, fueillet 71. ligne. 28.

traignant vn chacun d'ouurir ses greniers, & bailler au vray par declaration les grains qu'il pouuoit auoir de reserue, afin de mettre en vente le parensus de ce qu'il luy failloit pour sa prouision d'vn mois; retrenchant iour par iour à la valletaille vne portion de leur manger: accusant aussi les marchands de bled, & les exposant à l'ire & fureur du peuple: Brief que par toutes ces aspres & rigoureuses perquisitions il manifestoit plus la disette, qu'il n'y amenoit de soullagement. Plusieurs du menu populaire estans reduits au desespoir, aimoient mieux s'en aller la teste bouchee precipiter du haut en bas dans le Tybre, que de respirer en vne telle langueur & torment. Alors Sp. Melius de l'ordre des cheualiers, homme tresriche & opulent pource temps la, entreprit vne chose vtile de vray, mais d'vne consequence pernicieuse, & de pire intention encore. Car par le moyen de ses hostes & anciens amis, & de ses adherans & vassaux, ayant fait achepter vne grande quantité de bleds en Thoscane de ses deniers propres (laquelle chose ie croirois bien auoir empesché que par le soing & entremise publique on ne peust alleger la faute de viures) se delibere de faire des largesses & dons gratuits de fromēt au peuple; affin qu'allechez de ceste liberalité & present, il peust en tirer ordinairement apres soy vne longue queuë par tout ou il se promenoit en grande pompe & maiesté, & plus haut à la main assez que ne portoit la condition d'vn homme priué; s'asseurant ia du Consulat sans aucune doute souz l'esperance de ceste faueur & support. Et si (comme l'esprit humain est insatiable) aspiroit à des choses bien plus hautes encore, que la fortune ne luy promettoit, & qui mesmes ne luy estoient deuës: Car pource qu'aussi bien failloit-il qu'il extorquast le Consulat bon gré malgré qu'en eussent les Peres, il se pourpense tout d'vn train de se faire Roy: Le sallaire seul estre digne d'vn si grand & magnifique apareil de menees, & du gros combat & estrif ou il luy conuiendroit suer sang & eau. Desia s'approchoit l'election des Consuls; ce qui le ruina du tout, ses entreprises n'estans pas encore assez bien dressees ne meures. CAR T. QVINTIVS Capitolinus est la dessus creé Consul pour la sixiesme fois; homme mal à propos pour penser rien remuer desouz luy; à qui on donne pour compaignon Menenius Agrippa surnommé Lanatus. L. Minutius commissaire general des viures est aussi, ou reiteré en sa charge, ou bien qu'il eust esté creé du commancement sans limitation, tant que l'affaire dureroit: car il ne s'en trouue rien par escript de certain; horsmis que dans les registres de toille, le nom de ce cōmissaire est inseré auec les autres Magistrats de ces deux annees. Quoy que ce soit Melius exerceant la mesme charge au nom du Public, que Melius auoit entreprise de soy mesme en particulier; cependant qu'es maisons de tous deux conuerse & pratique ordinairement vne mesme maniere de gens; Il va descouurir au Senat vne chose toute verifiee & certaine: Que chez Manlius on faisoit vn fort grand amas d'armes; auec des assemblees, harengues, & consultations, tendans indubitablement à se faire Roy: Mais le temps d'executer son complot n'estoit pas encore bien prest; tout le reste estre desia arresté & d'accord: les Tribuns mesmes acheptez à beaux deniers comptans pour vendre la liberté de leur Patrie; & les charges departies aux chefs de la multitude. Qu'il leur estoit venu descouurir le tout, plus tard peut estre qu'il ne deuoit pour la seureté des affaires; mais de peur d'estre reputé autheur d'vne chose vaine & friuole. Cela oy; apres que les principaux du Senat se furent mis çà & là à tanser & reprendre les consuls de l'an precedant d'vne part; d'auoir enduré ces distributions & largesses, & que le peuple s'assemblast ainsi au logis d'vn particulier: Et de l'autre les Consuls nouueaux, qu'ils eussent attendu que du Commissaire des viures fust venu le premier descouurement d'vne chose de telle

Melius souz ombre de Charité aspire à se faire Roy: qui luy couste la vie.

L'esprit de l'homme insatiable de son naturel.

CCCLXVII. M.3524. R.315.

La conspiration de Melius descouuerte par Minutius.

Les plus Sages & anciēs du Senat seruoient comme de pedagogues aux autres.

le importance; Qui requeroit non seulement vn Consul pour l'esuenter; mais qui mist quand & quand la main à la reprimer & esteindre; T. Quintius repliqua que c'estoit à tort qu'on blasmoit de cela les Consuls; par ce qu'estans bridez par les loix des appellations au peuple, introduittes expressement pour abolir leur authorité, ils n'auoient en leur magistrat tant de pouuoir comme de courage, de punir selon son enormité ce forfait. Estre besoing d'vn homme non seulement valeureux, mais libre auecques cela, & exempt de la subiection & contrainte des loix: Parquoy il vouloit nommer L. Quintius Dictateur, auquel se retrouueroit vn cueur correspondant & esgal à ceste puissance absoluë. Tous ayans approuué son dire, Quintius du commencemēt s'en excuse; & demande que pensoit on faire de le vouloir exposer sur la fin de ses iours ia tout rattiedy & pesant, à vn tel & si dur combat? Puis apres comme de toutes parts on vinst redoubler; estre non seulement plus de conseil en ce vieil esprit, mais de hardiesse quand & quand, & execution qu'en tous les autres; & que chacun le comblast de louenges non fausses: Que le Consul d'ailleurs ne voulust rien desmordre de ce qu'il auoit proposé: A la parfin Cincinnatus requerant aux Dieux immortels, de ne consentir que sa decrepite vieillesse en vne si grande perturbation & effroy, peust reuenir à aucun dommage ne honte pour la Chosepublique; est par le Consul là dessus proclamé Dictateur. Tout sur le champ il nomme C. Seruilius Hala pour Coronnel de la Cauallerie; & le lendemain apres auoir mis de bonnes gardes par tout, s'en vient sur la place; où le peuple tournant les yeux deuers luy pour la nouueauté, & merueille du cas: Comme les Melians auec leur chef s'apperceussent bien que le pouuoir d'vn si souuerain Magistrat s'addressoit à eux; les autres qui n'auoient pas esté participans de ses entreprises, demandassent qu'elle guerre pouuoit estre suruenuë si à coup, qui requist ainsi l'authorité d'vn Dictateur, ne Quintius passant l'aage de quatre vingts ans, pour seul gouuerneur de la Republique; le coronnel de la cauallerie Seruilius enuoyé deuers Melius: voila (luy dit il) le Dictateur qui t'appelle. Surquoy tout effrayé demandant que c'est qu'il vouloit; Seruilius estima estre raisonnable de luy en dire l'occasion; & luy declare que c'estoit pour se purger du crime dont Minutius l'auoit accusé au Senat. Alors Melius de se retirer dans la foulle de ses adherans; là où d'arriuee iectant l'œil de costé & d'autre, recul-loit d'aller: Iusques à ce que finablement l'huissier par l'ordonnance du coronnel l'empoigna pour le mener. Mais tout soudain ayant esté rescoux par les assistans, il gaigne au pied, implorant l'aide & support du peuple Romain: car les Peres (ce disoit il) auoient conspiré de le mettre à mort, pour auoir faict du bien au necessiteux menu populaire: Parquoy il les requeroit de le secourir en vne telle extremité, & ne le permissent massacrer en leur presence. Mais cōme il s'en alloit criaillant ces parolles, & autres encore, Hala Seruilius le va ioindre, qui le mect à mort; & tout arrousé de sang qu'il estoit, accompagné d'vne trouppe de ieunes Patriciens vient faire entendre au Dictateur, qu'ayant appellé Melius pour venir à luy, il auroit mesme repoussé le Sergent, qui le cuidoit emmener; & voulu esmouuoir le peuple; parquoy il l'auroit chastié selon sa desserte. Alors le Dictateur: Ne vous chaille Seruilius (va il dire) ayez bon courage; puis que vous auez deliuré ce iourd'huy la Republique de Tyrannie. Et de ce pas appelle le peuple à l'audience, qui murmuroit ignorant l'occasion & la verité de l'affaire; où il leur exposa: COMME Melius auoit à bon droict esté mis à mort, encore qu'il n'eust esté trouué coulpable d'aspirer au Royaume, pour s'estre monstré desobeissant d'aller deuers le Dictateur, y ayant esté appellé par le general mesme de la cauallerie: Par ce que luy s'estoit expressement assis en son Tribunal pour cognoistre de ceste cause; laquelle

V. Dictateur M. 3524. R. 315.

Seruilius Hala mect à mort Melius.

Remonstrances tresbelles de Cincinnatus Dictateur au peuple sur la mort de Melius.

le cogneuë, Melius euſt eu vne iſſuë correſpondante à ſon affaire. Mais que l'vſer ainſi de force pour non obeyr à iuſtice, auroit auſſi eſté reprimé par la force. Et n'eſtoit pas beſoing de proceder en qualité de citoyen auec luy; qui nay en vn peuple libre, parmy la raiſon du droit & les loix; en ceſte ville de laquelle il n'ignoroit pas que les Rois n'euſſent eſté anciennement dechaſſez; & en la meſme annee les neueuz du Roy, enfans du Conſul liberateur de la Patrie, pour raiſon du complot deſcouuert qu'ils vouloient remettre les Rois en la ville, par l'ordonnance de leur pere eu la teſte trẽchee en ſa propre preſence: De laquelle ville Collatinus Tarquinius l'autre Conſul, ſeulement pour la haine & horreur de ce nom fut contrainct de ſe depoſer de ſa charge, & quitter la ville pour ſen aller habiter autrepart: En laquelle ville, quelque temps apres auroit eſté iuſticié Sp. Caſſius, pour auoir aſpiré à ſe faire Roy: En laquelle, puis n'aguere les Decemuires auroient eſté punis par confiſcation de leurs biens, par banniſſement, & perte encore de la vie, pour vne inſolence Royalle qu'ils auoient attentee en leur adminiſtration & gouuernement. En icelle donques Sp. Melius auroit conceu vn eſpoir du Royaume. Et quel homme eſtoit ce pour vne telle & ſi haute entrepriſe? Combien toutesfois qu'il n'y ait nobleſſe ſi grande; nuls honneurs & aduancemens, ne merites, qui doiuent ouurir le chemin à perſonne, à vne domination tyrannique. Si doncques il n'a eſté loiſible aux Claudiens, ne Caſſiens, pour tous leurs Conſulats & Decemuirats; pour la reputation de leurs anceſtres; pour la gloire & ſplendeur de leurs races, de deuenir arrogans ne hautains; Sp. Melius qui euſt deu plus toſt deſirer l'eſtat ſeulement de Tribun du peuple, que d'eſperer d'y paruenir; vn riche mercandeau de bleds pour ſes plus beaux tiltres, ſe ſeroit promis d'achepter la liberté de ſes Citoyens pour deux liures de bled, & mis en opinion de reduire vn peuple en ſeruage victorieux de tous ſes voiſins, pour vn ſimple morceau de pain qu'il luy auroit iecté en la bouche: Et que la ville qui a grand peine euſt ſceu cõporter de le voir Senateur, le vouluſt ſouffrir pour ſon Roy, ayant les meſmes marques & puiſſance que Romulus ſon premier fondateur, iſſu des Dieux, tranſlaté & receu au nombre des puiſſances celeſtes: Cela ne ſe deuroit il pas reputer pour vn monſtre, pluſtoſt que pour quelque crime & forfait? Parquoy ce n'eſtoit pas aſſez d'auoir reſpandu le ſang de ce trahiſtre, ſi les toicts & murailles ou auroit eſté forgee vne telle forcenerie, n'eſtoient quand & quand mis à bas, & ruinez de fonds en comble; & les biens pollus & contaminez de la marchandiſe du Royaume, confiſquez au public. Que les queſteurs doncques les vendiſſent & appliquaſſent au proffict de la Choſepublique. IL COMMANDA puis apres de raſer la maiſon iuſqu'à fleur de terre, affin que la place peuſt ſeruir de teſmoignage à l'aduenir, qu'vn ſi malheureux & deteſtable deſſein euſt eſté opprimé: Et fut ce lieu la appellé Equimelien. L. Minutius eut par forme d'honneur en preſent vn bœuf, les cornes dorees, hors la porte des trois Iumeaux; non outre le vouloir & contentement du peuple, pourautant qu'il luy departit le bled de Melius au pris de deux liards le boiſſeau. Ie trouue en quelques autheurs, ce Minutius eſtre paſſé de l'ordre des Patriciens au peuple; & ayant eſté eſleu pour l'onzieſme Tribun, auoir aſſoupy la ſedition qui ſ'eſmeut pour le meurtre de Melius. Mais il eſt fort malaiſé à croire que les Peres euſſent ainſi ſouffert augmenter le nombre des Tribuns: Et meſmement vn tel exemple ſ'introduire de la part d'vn Patricien: Ny que puis apres la commune n'euſt fait eſtat de ioyr de ce qu'vne fois luy auroit eſté octroyé; pour le moins qu'elle n'en euſt faict quelque inſtance. Mais plus que nulle autre choſe argue cecy eſtre faux, ce que peu d'annees auparauant on auroit pourueu par loy expreſſe, que les Tribuns ne pourroiẽt plus opter de compaignons. Q. Cecilius, Q. Iunius, & Sex. Titinnius furent ſeuls

Cecy a de tout temps eſté practiqué à l'endroict des coulpables de crime de leze maieſté.

Recompenſe honoraire de Minutius que Pline dict auoir eſté vne ſtatue, liure 18. chap. 3.

entre les Tribuns qui ne voulurent rien decerner de la remuneration de Minutius: Au contraire ne cessoient, ores de le taxer enuers le peuple, ores d'accuser Seruilius du meurtre de Melius, & se lamenter qu'on l'eust ainsi inhumainement massacré. Au moyen dequoy ils obtindrent qu'on esliroit plustost des Tribuns militaires que des Consuls; Ne doutans point que de Six creez qu'ils seroient (car autant s'en pouuoit il faire) il n'y eust parmy quelques Plebeiens, qui en faisant demonstration de voulloir venger Melius, seroient esleuz. NEANTMOINS le peuple, nonobstant que tout du long de l'annee il eust esté fort esbranslé de maintes & diuerses esmotions, ne fit que trois Tribuns auec puissance & authorité consulaire: Et encore Quintius en fut l'vn; fils de Cincinnat⁹; En haine de la Dictature duquel on cherchoit l'occasion de se mutiner. Toutesfois Mamercus Emylius hôme de tresgrand credit & reputation, obtint le premier lieu deuant luy par toutes les voix & suffrages du Peuple. L. Iulius fut le tiers. Souz le gouuernement de ceux cy, Fidenes colonie Romaine se reuolta, & rendit à Lartes Volumnius Roy des Volsques, & aux Veientes: A quoy s'adiousta d'abondant vn plus execrable forfait; Car par le commandement de Volumnius ils mirent à mort C. Fulcinius, C. Iulius Tullus, Sp. Nautius, & L. Roscius, deputez du Senat pour s'aller enquerir de l'occasion de ce nouueau remuement. Quelques vns toutesfois veullent excuser le Roy en cecy; de ce qu'en iouant aux dez, pour auoir fait vn tresbon & fauorable rencontre, il se seroit escrié de ioye; Et que les Fidenates interpretans ceste voix (ambigue de vray) à vn commandement de les massacrer, cela auoir esté cause de les faire mourir. Mais c'est vne chose trop incroyable, qu'à l'arriuee des Fidenates, nouueaux alliez & confederez, pour luy demander son aduis sur vn meurtre qui deuoit violler le droit obserué de tous peuples, il n'eust point retiré son entente du ieu; Ne qu'vn tel meffait puis apres ne luy fust venu en horreur. Cela est bien plus vray semblable qu'il se voulut asseurer des Fidenates, quand par le remords d'vne si signalee malheureté, ils ne pourroient iamais plus esperer aucune mercy des Romains. Les Statues de ces deputez qui furent ainsi meurtris à Fidenes, furent mises publiquement en la place pres le Tribunal des harengues. Or attendoit on bien vne tresforte & cruelle dispute contre les Volsques & Fidenates, outre ce que c'estoient des Peuples voisins, pour auoir entamé la guerre par vne si desloyalle occasion: Parquoy le peuple & ses Tribuns se tenans coy, & octroyans ce repos au public pour plus librement vaquer à ce qui concernoit le gros de l'estat; il n'y eut plus de contradiction que M. GEGANIVS Macerinus, pour la troisiesme fois ne fust Consul, auec L. Sergius Fidenas; appellé ainsi à ce que ie croy, de la guerre dont il eut la conduitte: Car ce fut le premier qui audeça du Teueron combatit heureusement contre le prince des Veientes; combien que la victoire qu'il en r'apporta ne fut sans estre ensanglantee pour les Romains. Tellement que le regret des Soldats qui y demeurerent, surpassa la ioye d'auoir defait les ennemis: Et le Senat comme en vn publique espouuentement & esmoy, ordonna de creer MAMERCVS Emylius Dictateur: lequel nôma pour coronnel de la cauallerie L. Quintius Cincinnatus, qui l'annee d'auparauant auoit esté son compaignon au Tribunat militaire; vn ieune homme digne à la verité d'vn pere si valeureux. A la leuee au demeurant que les Consuls auoient faitte, furent adiouxtez des Centeniers vieils rottiers fort practiques & experimentez à la guerre; & les bandes remplies au lieu de ceux qui estoient demeurez au dernier combat. Pour lieutenans, le Dictateur choisit Quintius Capitolinus; & M. Fabius Vibulanus, ausquels il ordonna de le suiure: De maniere que ce plus puissant Magistrat, & vn personnage conforme à l'authorité de sa charge,

rem-

Second Tribuns militires. M.3525. R.316

Reuolte des Fidenates qui massacrêt les ambassadeurs Romains.

L'honneur deferé aux dessudicts ambassadeurs.

LXVIII. Consl. M. 3526. R. 317.

VI. Dictateur, l'an dessudict.

rembarrerent les ennemis du territoire Romain iusques au delà du Teueron; où ils se saisirent des coustaux qui sont entre la ville de Fidenes, & la riuiere dessusdicte; retirans là leur camp en arriere, sans plus oser descendre à la plaine que les legions des Falisques ne leur fussent venues au secours. Alors le camp des Thoscans se parqua deuant les murs de Fidenes: Et le Dictateur s'alla loger sur le bord des deux riuieres, non guieres loing de leur bec & assemblement, tout autant qu'elles le pouuoient suiure comme en esle, pour le flanquer: Se fortiffiant à la teste d'vne trenchee & rempar, qui trauersoient de l'vne à l'autre eau. Le iour d'apres il tira son armee dehors, & la rengea en bataille. Mais les ennemis se trouuerent de differentes opinions: Car les Falisques s'ennuyans de temporiser à la guerre loing de leurs maisons, & ne s'asseurans que trop en leurs forces, ne demandoient qu'à combattre: Les Veientes & Fidenates mettoient plus d'espoir à tirer l'affaire en longueur: Volumnius nonobstant que l'aduis des siens luy semblast le meilleur, de pœur neantmoins que les Falisques s'ennuyassent, declare de vouloir donner la bataille dés le lendemain. Le courage estoit desia creu au Dictateur & ses gens; de veoir que les autres fuissent la lisse: Mais le iour ensuiuant comme les soldats deuenus tous braues, menaceassent en grande furie de vouloir aller assaillir le camp & la ville, si les ennemis ne venoient au combat, les armees sortent là dessus d'vne part & d'autre entre les deux camps, au millieu de la plaine: ou les Veientes plus forts de nombre, enuoyerent secrettement vne trouppe de gens par le derriere des montaignes, pour assaillir le camp des Romains durant le plus fort du conflict. Au surplus les forces de ces trois peuples s'arrengerent de sorte, que les Veientes eurent la pointe droicte, les Falisques la gauche, & au millieu estoient les Fidenates. Le Dictateur à l'encontre s'estant mis à la pointe droicte, s'en alla charger les Falisques: Capitolinus Quintius de la gauche fit marcher les enseignes contre les Veientes; & la cauallerie souz le coronnel s'aduance à la teste du bataillon d'entre deux: Neantmoins ils se tindrent coys aucun peu de temps & les vns & les autres: les Thoscans ne voullans commancer les premiers si d'auanture ils n'estoient contraincts; & le Dictateur tendant les yeux vers la Roque de Rome à ce que tout aussi tost que les Augures auroient deuement receu le signe heureux des oiseaux, ils esleuassent en hault le signal accordé entr'eux. Soudain qu'il l'eut apperceu, il lasche les gens de cheual à grand cris contre l'ennemy; & le bataillon des Pietons les suiuant en queuë donna si viuement à trauers que les legions Thoscanes ne peurent nulle part soustenir leur effort. Il n'y auoit que la cauallerie tant seulement qui tinst bon, & fist teste; car le Roy en personne le plus vaillant de tous les siens, se presentant de costé & d'autre aux Romains, qui à la desbandee poursuiuoient leur victoire, entretenoit le combat en longueur: Quant A. Cornelius Cossus Tribun militaire, estant pour lors parmy les gens de cheual, d'vne belle grand'taille, & de courage esgal à sa corpulence, se remettant deuant les yeux la noblesse du lieu dont il estoit descendu, & la gloire que ses ancestres luy auoient acquise tres-belle & tres-ample; que plus belle & plus ample encore il laissa à ses successeurs. Cestuy cy doncques voyant les esquaddres Romaines bransler çà & là de pœur aux efforts de Volumnius, de quelque endroict qu'il voulust tourner; & ce valeureux Cheualier remarquable par dessus les autres à son riche equippage Royal, voltigeant par tous les coings & recoings du combat; N'EST-CE pas icy (va il dire) ce pariure infracteur de l'humaine confedera-

Forte assiette de camp.

Bataille des Romains cōtre trois peuples liguez ensemble.

Ruse du Dictateur pour asseurer ses gens superstitieux de leur naturel.

tion; le violleur du droit des peuples? Certes ie m'en vois de ce pas (si aumoins consentent les Dieux qu'il y ait quelque chose de sainct & de venerable en la terre) enuoyer ceste victime immolee aux ames de nos deputez. Et DONNANT des esperons au cheual, s'en court la lance baissee contre ce seul ennemy escarté des autres; lequel il porte à bas de droit fil: Puis en s'appuyant sur sa lance saulte en pieds; & heurtant le Roy de sa targue, qui taschoit de se relleuer, le renuerse de rechef tout à plat; là où il luy donna tant de coups de son glaiue à trauers le corps, que finablement il le mect à mort. Alors le despouillant de ses armes, il luy trenche la teste, qu'il fiche au bout de sa lance: dont les gens de pied ennemis effroyez se mettent à vau de routte; & l'esquadron de la cauallerie ne mit gueres d'aller apres, qui seule auoit maintenu le combat en suspens. Le Dictateur de son costé ayant contraint les legions de tourner le dos, les poursuit viuement, & rembarre iusques dans leur fort; mettant tout au fil de l'espee: Mais la plus part des Fidenates qui sçauoient le pays, se sauuerent parmy les montaignes: Et Cossus auecques la cauallerie passant le Tybre, r'apporta à Rome vn fort grand buttin pris sur les terres des Veientes. Entre le lieu ou fut demeslé cest affaire, & le camp des Romains, y eut vn gros combat aussi contre ceste trouppe de gens que Volumnius, comme il a esté dict cy dessus, auoit enuoyee par le derriere; là où Fabius Vibulanus ayant bordé de soldats le rempar, le deffendit du commancement: Puis comme il vit que les ennemis estoient acharnez à l'assaut, il fait soudain vne saillie à main droicte par la maistresse porte auecques les Triariens; & les ayant estonnez d'arriuee, la tuerie de vray ne fut pas telle comme à la bataille, par ce qu'ils estoient moins de gens, mais la fuitte de non moindre espouuentement & desordre. Ainsi les choses estans d'vn grand heur succedees de tous les endroicts, le Dictateur à son retour entra en triomphe dans la ville par l'ordonnance du Senat, & le consentement du peuple. Mais le plus beau de tout à voir fut Cossus, portant les despouilles opimes du Roy mis à mort de sa main; car les soldats alloient chantans à sa louenge certains vers grossiers sans mesure, l'accomparans à Romulus. Les despouilles furent offertes par luy solennellement au temple de Iuppiter Feretrien, & posees contre celles de Romulus; lesquelles ayans les premieres acquis le surnom d'opimes, estoient encore seules de ce temps là: De maniere que les Citoyens quictoiẽt le chariot du Dictateur, pour iecter les yeux sur Cossus; qui emporta presque seul tout le fruict de la pompe & magnificence de ceste iournee. Le Dictateur du vouloir du peuple, presenta des deniers publiques vne coronne d'or à Iuppiter dans le Capitole, du poix d'vne liure. I'ay doncques dit, ayant suiuy en cela tous les autheurs qui m'ont precedé, que Cornelius Cossus Tribun militaire, fut celuy qui desdia les secondes despouilles opimes au temple de Iuppiter Feretrien. Au surplus, outre ce que les despouilles ne peuuent estre dittes opimes, sinon celles qu'vn chef d'armee aura osté au chef de l'armee ennemie; & que nous n'admettons point d'autre chef sinon celuy soubs la conduicte & charge duquel la guerre est regie & administree; Ce tiltre escript sur ces despouilles conuainq les autheurs dessusdits, & moy quand & quand: QUE COSSVS LE CONSVL GAIGNA CES DESPOVILLES. Ce qu'ayant quelquesfois oy dire à Auguste Cesar, fondateur ou restaurateur de tous temples, qu'estant entré en celuy de Iuppiter Feretrien qu'il fit rebastir de neuf parce qu'il estoit ruiné de vieillesse, il auroit leu l'inscription dessusdicte en vn iacque de toile; ie penserois presque commettre vn sacrilege, de desrober à Cossus le tesmoignage de ses despouilles; & à Cesar pareillement, reedificateur de ce temple, son attestation là dessus. Que s'il

Cõbat corps à corps de Cossus cõtre le Roy des Veientes, dõt il rapporte les secondes despouilles opimes.

Defaitte des Veientes, Falisques, & Fidenates.

Vn marc & demy.

Incertitude en l'histoire Romaine.

y a erreur en cela, pource que tant les vieilles Annalles, que les regiſtres des Magiſtrats; leſquels eſcrips en toile de lin, & gardez au temple de la Deeſſe Monete, le deſſuſdict Licinius Macer allegue pour ſes autheurs, portent, que ſept ans apres, A. Cornelius Coſſus fut creé Conſul, auec T. Quintius Pœnus; chacun en pourra iuger à ſa fantaſie. Mais cecy outreplus merite bien le conſiderer, que fort malaiſeement vn ſi renommé faict d'armes pourroit eſtre renuoyé à ceſte annee là; Veu que trois ans conſecutifs, qu'il n'y eut preſque point de guerre à cauſe de la peſte & de l'indigence, eſcheurent enuiron le Conſulat de Cornelius: Tellement que quelques Annalles comme mal-encontreuſes & mortuaires, ne nous exhibent autre choſe que les noms ſimplement des Conſuls. La troiſieme annee apres le Conſulat de Coſſus le meſt Tribun militaire, auecques puiſſance & authorité de Conſul: Et la meſme annee encore, pour general de la cauallerie; en laquelle charge il eut vn autre fort ſignalé combat. Ceſte coniecture eſt libre, pour croire ce que l'on voudra: car il eſt permis à chacun ſelon que ie penſe, de tourneüirer en toutes ſortes d'opinions les choſes friuoles, & qui ne ſont point d'importance: Veu que celuy meſmes qui eut le combat, ayant pendu les deſpouilles toutes recentes en vn ſainctuaire publicque, regardant preſque Iuppiter face à face à qui il preſentoit ceſte offrande, & Romulus pareillement; teſmoings non aiſez à abuſer d'vne fauſſeté, il ſe ſeroit inſcript, *A. Cornelius Coſſus Conſul*. M. CORNELIVS MALVGINENSIS, & L. Papyrius Craſſus eſtants Conſuls, on iecta deux armees dehors: L'vne dans la contree des Vejentes; & l'autre és confins des Faliſques: d'où l'on emmena vn treſ-grand buttin d'ames & de beſtail: l'ennemy n'ayant nulle part comparu en campaigne; ny faict ſemblant de vouloir manger du combat. Toutesfois il n'y eut point de place aſſiegee, pource que la peſte enuahit le peuple; & furent cherchez (mais ſans effect) quelques pretextes de le mutiner en la ville, par Sp. Melius le Tribun; qui ſoubs la faueur de ſon nom eſperant eſmouuoir quelque choſe, auoit donné iour à Minutius; & mis en auant vn decret de confiſquer les biens de Seruilius Hala: Imputant à Minutius d'auoir calomnié Melius; & le meurtre à Hala d'vn non condamné Citoyen. Toutes leſquelles choſes furent trouuees par le peuple plus vaines encore que leur autheur: Car la violence de la peſte qui ſe r'engregeoit de plus fort en plus fort, leur eſtoit plus à cueur: Ioinct les eſpouuentemens & prodiges; & qu'on leur apportoit d'heure à autre nouuelles, comme par les frequens tremblemens de terre vn grand nombre ſe ruinoit d'edifices à la campagne: Pour raiſon dequoy le peuple fit des prieres hault & clair en public; les Duumuires les leur dictans de mot à mot. L'ANNEE D'APRES, C. Iulius derechef, & L. Virginius eſtans Conſuls, fut encore plus contagieuſe; & apporta vne ſi grande crainte & deſolation tant à la ville qu'au plat pays, que perſonne non ſeulement ne ſortit des limites Romains pour aller courir & piller les peuples de là autour; ains les Fidenates qui auparauant ſe retenoient clos & couuers dedans leur ville, ou es montagnes, ou és chaſteaux & forterеſſes, ſ'en vindrent de gayeté de cueur iecter dans le Territoire de Rome: Et de là ſ'eſtans ioints aux Vejentes (car les Faliſques, ny par la calamité des Romains; ny par les ſuſcitations & prieres de leurs alliez, ne peurent eſtre induits à reprendre les armes) Ces deux peuples de compagnie paſſerent le Teueron; & ſ'en vindrent arborer leurs enſeignes non gueres loing de la porte Colline: De maniere que la frayeur ne fut point lors plus grande aux champs, qu'à la ville. Le Cõſul Iulius diſpoſe les ſoldats en bataille tout le long du rempar, & ſur la muraille; cependant que Virginius prenoit les aduis du Senat dans le Temple de Quirinus; là où il fut reſolu de creer Dictateur A.

LXIX. Cõſ. M. 3527. R. 318.

Courſe ſur les Faliſques & Vejentes.

LXX. Conſ. M. 3528. R. 319.

Courſe des Fidenates & Vejentes iuſques aux portes de Rome.

Seruilius, surnommé Priscus selon d'aucuns; les autres mectent Structus. Et là dessus Virginius attendant qu'il en eust conferé auecques son compagnon, par la permission d'iceluy nomme le Dictateur qu'il estoit desia noire nuict; lequel declare Posthumius Ebutius Helüa pour general de la cauallerie; & ordonne que tous se trouuent au point du iour ensuiuant hors de la porte Colline. Ceux qui pouuoient porter armes ne faillirent de comparoistre incontinent: Et les enseignes luy furent apportees de dedans le Thresor: Surquoy les ennemis s'estans retirez en des lieux plus hauts, & aduantageux; le Dictateur alla apres en bataille rengee: & les attaignit non gueres loing de Nomente, où il mit en routte les legions de Thoscane, qu'il rembarra iusques à Fidenes; & les assiegea de trenchees & rempars là dedans. Toutesfois la place haute de murailles, & fort bien fortifiee à l'entour, ne se pouuoit forcer par escalade: Et n'y auoit nomplus de moyen de s'attendre à l'auoir par longueur de siege; estant aduitaillee de bleds; suffisans non seulement pour temporiser par reigle & taxe à l'estroit, ains au large en toute abondance; de ceux qu'ils y auoient au precedent fait apporter de dehors. Au moyen dequoy le Dictateur ayant perdu tout espoir de la pouuoir emporter d'assaut; ny contraindre aussi peu de se rendre par composition; se delibere de tirer vne mine au chasteau; en certain lieu à luy bien cogneu à cause du voisinage, par le derriere de la ville destitué de toutes gardes là endroict, pour estre tresfort de nature & d'assiette: Et s'approchant là dessus des murailles par vne aduenue tout au rebours; son armee departie en quattre, pour se pouuoir relayer au combat; donna vn assault qui dura tout le iour, & la nuict ensuiuant; affin d'oster aux ennemis la cognoissance de cest ouurage; iusques à ce que la montaigne estant persee, fut ouuert vn passage du camp au chasteau: Et que pendant que d'vn peril tout certain les Thoscans retournoient leur entente à vn espouuentement & menace feinte, le cry de leurs ennemis au-dessus de la teste leur monstra la ville estre prise. Ceste annee là, C. Furius Pacilius, & M. Geganius Macernus Censeurs, firent leur premier coup d'essay au Pretoire estably dans le champ de Mars pour l'exercice de leur Magistrat; là où fut fait aussi le premier Cense & denombrement du peuple. IE TROVVE en Macer Licinius, que l'annee ensuiuant furent continuez les mesmes Consuls; Iulius pour la troisieme fois: & Virginius la seconde. Mais Valerius Antias, & Q. Tubero mettent en lieu d'eux, M. Manlius, & Q. Sulpitius: Neantmoins en vne telle contrarieté & Tubero, & Macer alleguent les registres de toile de lin pour leurs autheurs; & si l'vn ne l'autre ne dissimule, que les anciens ayent escript y auoir eu des Tribuns militaires ceste mesme annee. Licinius sans aucune doute demeure ferm'attaché aux dessusdicts liures: Quant à Tubero il varie, & n'est pas bien certain du veritable. Mais parmy les autres choses de l'antiquité qui ne sont pas bié esclarcies, cela a aussi esté laissé indecis. Apres la prise de Fidenes il y eut vn fort grand effroy en Thoscane; les Veientes ne se trouuans seuls estonnez de la crainte d'vne pareille ruine; ains les Falisques encore, qui se resouuenoient s'estre associez du commancemēt en ceste guerre auec eux; combien qu'ils ne leur eussent point assisté en la derniere reuolte. Et comme ces deux Republiques eussent depesché des Ambassadeurs deuers enuiron douze peuples; & obtenu que la Diette generale de toute la Thoscane s'assembleroit au tēple de la Deesse Voltomne; le Senat attendant quelque gros dangereux rauage de ceste negociation & menee, voulut qu'on nommast derechef Mamercus Emylius Dictateur: Lequel nōma A. Posthumius Tubertus pour coronnel de la cauallerie. Et furent les aprests de ceste guerre plus grans que de la derniere, d'autant que plus

VII. Dictateur. l'an 319.

Routte des Thoscans.

Prise de Fidenes.

Seconds Censeurs l'an de Rome. 319. LXXI. Cōs. M. 3529. R. 320.

Autre grande contrarieté en l'histoire.

Les vns prenent ce lieu pour Viterbe, les autres pour Massa pres Sienne. VIII. Dictateur l'an de Rome 320.

plus menassoit le peril de toute la Thoscane bandee ensemble, que deux peuples tant seulement n'auoient deu faire. Neantmoins cest affaire passa en aucun peu plus de tranquillité & repos qu'on ne s'attendoit: Car ayans les marchans rapporté comme l'on auoit tout à plat refusé de donner secours aux Veientes; & que la guerre qu'ils auoient suscitee de leur propre teste, ils la poursuiuissent si bon leur sembloit, auecques leurs forces & moyens; sans chercher d'embarquer à l'association de leurs miseres & calamitez, ceux qu'ils n'auroient voulu rendre participans de leurs esperances, quand les choses estoient encores en leur entier: Le Dictateur alors, à ce que sa creation ne parust en vain auoir esté procuree, puis que l'occasion d'acquerir quelque gloire à la guerre luy estoit esteinte; desirant faire quelque chose durant la paix, qui portast tesmoignage de son Magistrat, se delibere d'escorner la Censure: Soit qu'il estimast l'authorité de cest office estre par trop grande; soit que non tant la grandeur d'iceluy l'offensast, comme sa trop longue prolongation & duree. Et ayant là dessus faict assembler le peuple à l'audience, remonstre; COMME les Dieux immortels de leur benigne grace auoient pris en leur main pour le regard du dehors, les affaires de la Chosepublique, & rendu toutes choses y asseurees: Parquoy il s'occuperoit à ce qu'il falloit faire au dedans des murailles, de pourueoir à la liberté du peuple Romain: Dont l'vn des principaux points regardant sa conseruation, estoit que les grand's charges & Magistrats ne durassent pas si long temps; & que l'on en imposast vne mediocrité à ceux là, ausquels on ne pouuoit rien limiter de pouuoir. Tous les autres estans annuels pour le plus, & que la Censure fust de cinq ans, cela estoit par trop grief; que par tant de temps on deust estre soubsmis de la plus grand' part de sa vie, à de mesmes personnes: A ceste cause qu'il vouloit faire vn Edit qu'elle ne fust doresnauant que d'vn an & demy. ET DE FAIT auecques vn tres-grand applaudissement du peuple il le publia le iour ensuiuant. AFFIN doncques Seigneurs Quirites (ce va il dire) que vous cognoissiez par effect combien peu me plaisent les longues charges & maniemens, tout de ce pas ie me demets de la Dictature. Et ainsi ayant renoncé à son Magistrat; mis vne mesure à celuy d'autruy, & fin à vn autre; auecques vne incroyable ioye & faueur du peuple fut r'emmené à sa maison. Mais les Censeurs ayans grand dueil que Mamercus eust ainsi retranché vn Magistrat du peuple Romain, l'effacerent de sa Tribu; & luy ayant redoublé sa cocte huict fois autant qu'il soulloit contribuer, le reduirent en qualité de Tributaire. Ce qu'on le dit auoir supporté d'vn tresgrand courage, ne regardant point tant à l'ignominie, qu'à la cause d'icelle. Les principaux du Senat, encore qu'ils ne desirassent l'authorité des Censeurs estre diminuee, estoient neantmoins offensez de leur par trop grande seuerité & aigreur; s'apperceuans bien que chacun d'eux seroit assubiecty à ce Magistrat plus longuement, & plus souuent qu'ils n'y paruiendroient. Mais quant au peuple, l'on dict qu'vne si grande indignation & rumeur se leua parmy; que l'authorité de personne quelconque ne le peut retenir d'outrager les Censeurs, sinon celle de Mamercus propre. Or les Tribuns par leurs congregations & remonstrances empeschans de creer des Consuls, de maniere que les choses estoient presque reduittes à vn entreregne, obtindrent finablement qu'on feroit des Tribuns militaires ayans l'authorité de Consul: Mais le pris par eux pretendu de ceste victoire, que du commun peuple il s'en fist quelqu'vn, se trouua nul; car tous furent des Patriciens; M. FABIVS VIBVLANVS, M. Folius, & Lucius Sergius Fidenas. La peste qui regna ceste annee là,

Le Dictateur à faute de guerre s'attache aux Censeurs.

La Censure reduitte par Mamercus de cinq ans à vn & demy.

Voyez la confusion d'vn estat ou plusieurs commandent.

III. Tribunat militaire. M. 3530. R. 321.

contint tout le reste en repos : Pour laquelle fut voué vn temple à Apollon ; Et les Duumuires des sacrifices firent encore tout plein d'autres choses selon le liure de la Sibylle, pour appaiser l'ire des Dieux, & diuertir ceste maladie du peuple. Neantmoins il y eut vne grande perte tant à la ville qu'à la campagne, de personnes & de bestail, qui pesle mesle se mouroient. Et comme l'on redoutast la famine sur les laboureurs & paysans, furent enuoyez des gens en Thoscane; au territoire du Pomptin, & à Cumes; & finablement en Sicile, pour auoir du bled. Quãt à creer des Consuls, point de mention encore pour ceste annee; ains furent faits de rechef des Tribuns militaires; tous neantmoins Patriciens comme auparauant, L. PINARIVS Mamercus, L. Furius Medullinus, & Sp. Posthumius Albus. La pestilence s'allegea ceste annee; & n'y eut rien à craindre d'auoir disette de bleds, par ce qu'on y auoit desia donné ordre. Mais quelques conseils cependãt se tindrent és assemblees des Volsques, & Eques pour mouuoir la guerre; & en Thoscane pareillement au temple de Voltomne; ou les choses furent prolongees de là à vn an; auec vn decret qu'on ne tinst aucune diette plus tost, nonobstant tout ce que peurent remonstrer les Veientes, mais en vain, qu'vn mesme desastre les menassoit de veoir leur ville ruinee, comme auoit esté celle des Fidenates. A Rome ce temps pendant les chefs du peuple, & ceux qui y auoient le plus d'authorité & credit, ayans desia de si longue main & pourneant aspiré à de plus grands charges, se voyans auoir paix au dehors ; commancerent à faire des conuenticules au logis des Tribuns, consulter secrettement; & se plaindre d'estre ainsi mesprisés du peuple : QVE PAR TANT d'annees ayans esté faits des Tribuns militaires de puissance esgalle aux Consuls, Vn seul Plebeien n'auoit point encore eu d'accés à ce Magistrat. Que leurs ancestres auoient fort sagement pourueu au futur, par expresse deffence qu'aucun Patricien ne fust admis aux offices reseruees pour le commun peuple : Sans cela les Tribuns seroient tous Patriciens. Mais qu'ils estoient en vn tel desdaing aux leurs propres, qu'ils ne les contemnoient pas moins que les Peres. LES AVTRES excusoient le peuple, & reiectoient toute la faulte sur les Senateurs, dont l'ambition & astuce estoient cause de leur boucher le passage à ces aduancemens & honneurs. Que si le peuple se pouuoit r'auoir, & respirer tant soit peu de leurs prieres & menaces ; en donnant ses voix, aumoins se resouuiendroit il des siens : Et ayant acquis de l'aide & renfort, obtiendroit aussi puis apres de l'authorité & puissance. A la parfin ils aduiserent que pour retrencher ceste ambition des Patriciens, les Tribuns publieroient vne loy ; Que personne pour la brigue des Magistrats n'eust plus à se reuestir de blanc : chose que maintenant on tiendroit à bien peu d'importance; & qui à peine meriteroit d'estre à bon escien debattue; & toutesfois alluma vne fort grande noise entre les Patriciens & le peuple. Mais les Tribuns obtindrent que la loy passeroit :& y auoit grande apparence que le peuple irrité, inclineroit de ses voix & suffrages à ceux de son party; Quand pour empescher que cela ne fust libre, le Senat arresta que l'on esliroit des Consuls : Dont l'occasion proceda du remuement que les Latins & Herniques annoncerent des Eques & Volsques. T. QVINTIVS doncques fils de Lucius; on luy adiouste le surnom de Cincinnatus, & de Pœnus aussi; & Cn. Iulius Mento furent faits Consuls; car les menaces apportees de ceste guerre n'allerent point autrement en longueur; ayans les ennemis faict leur leuee suiuant la sacree loy vsitee entre eux, pour la plus grande forme de contraincte qu'ils ayent d'assembler des forces. Tellement qu'ils mirent ensemble deux gros & puissans exercites, qui s'en vindrent camper en Algide, ou ils se retrencherent à part : les Eques en vn endroict, & les

Pestilence à Rome & doute de famine

IIII Tribunat militaire. M. 3511. R. 322.

Nouueaux mutinemens à Rome pour raison des charges ausquelles les plebeiens vouloiẽt aussi auoir leur part.

Deffenses de ne se vestir plus de blãc à la brigue des Magistrats.

LXXIII. Consulat. M. 3531. R. 323.

La loy sacree practiquee par les Eques & Volsques pour bien tost leuer desgẽs.

les Volſques en l'autre: Leurs chefs ſe monſtrans plus ſongneux & diligens que iamais à ſe fortifier attentiuement, & à exerciter leurs ſoldats. Et pourtant les nouuelles qui en vindrent à Rome, y amenerent plus d'eſpouuentement & d'effroy; Si qu'il ſembla bon au Senat de faire vn Dictateur: Parce que nonobſtant que ces peuples euſſent ſouuentesfois eſté battuz, ils ſ'eſtoient neantmoins ſouzleuez alors d'vn plus grand effort qu'il ne leur eſtoit onques aduenu: D'autrepart, quelque partie de la ieuneſſe auoit eſté emportee de la Peſte dans Rome: Et la mauuaiſtie des Conſuls, auecques leurs differends & debats en toutes les deliberations de Conſeil, donnoient plus de crainte & de peine que tout le reſte. Il y en a meſmes qui dient qu'ils perdirent vne bataille en Algide, & que ce fut l'occaſion de creer vn Dictateur. Quoy que ce ſoit, cela eſt bien tout certain que ſ'ils monſtrerent eſtre en vne perpetuelle conteſtation & querelle en mainte autre choſe, d'vne ſeule ils furent vniquement d'accord; de ſ'oppoſer à la volonté du Senat, qu'on ne creaſt vn Dictateur: Iuſques à ce que venans d'heure en heure d'autres nouuelles plus effroyables l'vne ſur l'autre; & les Conſuls ne voullans ployer ſouz l'authorité du Senat; Q. Seruilius Priſcus qui eſtoit paruenu aux plus grands charges & honneurs de la ville, ou il ſe ſeroit touſiours dignemẽt porté: C'EST vous meſſieurs les Tribuns du peuple (leur va il dire) Puis que les choſes ſont reduittes à l'extremité, que le Senat appelle à ceſte heure; à ce qu'en vn ſi grand peril de la Choſe publique, vous ſuiuant voſtre pouuoir contraignez les Conſuls de nous nommer vn Dictateur. CELA oy par les Tribuns qui eſtimerent auoir recouuré vne belle occaſion pour dilater leur puiſſance, ils ſe retirerent à part; Et au nom de tout le college declarent, qu'ils veullent que les Conſuls ſoient obeiſſans au Senat: Que ſi iamais ils contrarient & ſ'oppoſent à l'vnanime conſentemẽt de ceſt ordre, le plus authoriſé de tous autres, qu'ils ordonneront de les conſtituer priſonniers. Les Conſuls aimerent mieux ſuccomber aux Tribuns qu'au Senat; alleguants le droit & preeminence du ſouuerain Magiſtrat auoir eſté trahy par les Peres, & le Conſulat reduit ſouz le ioug de la puiſſance Tribunicienne, puis que deſormais ils pouuoient eſtre cõtrains par l'vn des Tribuns ſelon ſon pouuoir à quelque choſe & (dont vne perſonne priuee ne ſauroit rien craindre de pis) eſtre menez en priſon. Le ſort de nommer le Dictateur (car de cela les Conſuls ne peurent auſſi conuenir enſemble) eſcheut à Quintius; lequel nomma A. POSTHVMIVS TVBERTVS ſon beau pere, homme d'vn fort ſeuere & exacte commandement. L. Iulius fut par luy eſleu coronnel de la cauallerie; & quand & quand ceſſations ordonnees: Toute la ville n'entendant plus à autres choſe qu'à ſe preparer à la guerre. Et pour le regard de ceux qui ſe pretendoient eſtre exemps d'y aller, la cognoiſſance en fut differee à la fin d'icelle: De maniere qu'aucuns qui l'euſſent peu debatre, ſe condeſcendirent d'eſtre enroollez. L'on impoſa auſſi vn nombre de gens aux Latins & Herniques, qui obeirent au Dictateur d'vn treſgrand zele & bon vouloir: Toutes leſquelles choſes furent executees d'vne merueilleuſe celerité. Et ayant laiſſé le Conſul Cn. Iulius pour garder la ville: ordõné d'autre par L. Iulius general de la cauallerie pour les eſcortes, & autres ſoudaines coruees & factions de la guerre, afin que rien ne fuſt retardé de tout ce qui pourroit ſuruenir au camp; le Dictateur, A. Cornelius grand Pontife luy nommant mot par mot ce qu'il deuoit dire apres luy, voua les grands ieuz pour raiſon du peril & effroy preſent. Et au deſloger de la ville ayant party ſon armee auec l'autre des Conſuls Quintius, arriua pres des ennemis: là ou comme il eut recogneu leurs deux camps eſtre ſeparez par biẽ peu de diſtance; eux auſſi ſe logerent à mille pas de l'ennemy; le Dictateur deuers Thuſculum; Et le Conſul plus pres de Lauinium. Par ce moyen quatre groſſes & puiſſantes

Mauuais gouuernement de ces deux Cõſuls.

Le Senat recourt aux Tribuns du Peuple, leſquels en certains cas commandoient aux Conſuls.

IX. Dictateur l'an de Rome. 322.

Preparatifs de la guerre contre les Eques & les Volſques.

Les grands ieuz vouez par le Dictateur pour le danger de ceſte guerre.

Quatre cãps teste à teste.

armees auecautant de camps fortifiez, auoient vne plaine assez ouuerte au milieu, nonseulement pour les escarmouches & legiers combats; mais pour renger tous leurs gẽs de costé & d'autre en bataille, & venir à l'estour general. Car depuis qu'ils se furent logez ainsi pres, on ne cessa d'escarmoucher; le Dictateur le permettant volontiers, pource qu'il voioit les siens conceuoir vne ferme esperance de vaincre, en conferant de ceste maniere leurs forces auec celle de leurs aduersaires; Et esprouuant par les menus l'euenement du conflit en gros. Parquoy les autres, toute attente perdue de pouuoir rien gaigner envenant aux mains de plain iour, commirent tout le gaing de leur cause au hasard d'vne issue douteuse; & s'en vindrent de nuict assaillir le camp du Consul. Le cry s'estant leué soudain, donna l'alarme non seulement aux sentinelles & corps de garde de ce logis, mais de la encore à toute l'armee, & reueille le Dictateur mesme. Mais la ou l'affaire eut besoing d'vn prompt & determiné secours, le consul n'y oblia rien de courage ne de bon conseil: Car partie de ses soldats se rengerent à la garde des portes; Partie s'en allerent border le rempar tout aultour. En l'autre camp du Dictateur, pource qu'il y auoit moins d'effroy, aussi eurent ils bien meilleur loisir d'aduiser ce qu'il failloit faire: & ayant enuoié sur le champ du renfort au Consul, dont Sp. Posthumius Albus l'vn de ses lieutenans auoit la conduitte; luy auec partie de ses forces s'en va par vn circuit le plus recullé du bruict & alarme, pour assaillir les ennemis au despourueu: Laisse Q. Sulpitius au logis; & à M. Fabius (deux autres de ses lieutenans) donne la charge des gens de cheual: luy ordonnant tresexpressement de ne se mouuoir qu'il ne fust iour: pour estre plus difficiles à manier durant la confusion & obscurité de la nuict, que nompas ceux de pied. Somme que tout ce qu'vn aultre excellent & songneux capitaine eust peu ordonner en vne telle & si precipitée occasion, il le commande & fait par bon ordre. Mais d'abondant il monstra vn fort bel exemple de bon aduis, & d'vne singuliere hardiesse, qui merite bien vne non vulgaire louenge; En ce que par mesme moyen il enuoya M. Geganius auec quelques compagnies d'eslite assallir le camp des ennemis; dont à ce qu'il auoit descouert la plus grande & meilleure part estoit hors: lequel ayant trouué ceux qui estoient demeurez, plus attentifs au peril d'autruy, qu'à la conseruation de leur salut propre, sans auoir posé aucunes escouttes, ny assis corps de garde suiuant le deuoir de la guerre; les assaillit si viuement, qu'il eut pris leur fort auant presque qu'ils s'en apperceussent. Et au mesme instant aiant fait vn signal de fumee, selon qu'il auoit esté concerté; soudain que le Dictateur l'apperceut, il se prend à crier d'alegresse que le camp des ennemis estoit pris; & l'enuoye annoncer par tout. Desia estoit il grand iour, & pouuoit l'on discerner clairement toutes choses: Fabius quand & quand auoit chargé auec sa cauallerie; Et le Consul estoit sorty de son fort sur les ennemis ia espouuentez. Le Dictateur d'autre part ayant roiddement donné sur l'arrieregarde destinee pour le secours des premiers; auoit espandu l'infanterie & les gens de cheual tout alentour des ennemis, qui se retornoiét tantost d'vn costé, puis d'vn autre, aux clameurs discordãtes & subits effrois. De maniere qu'estans enueloppez au milieu, ils eussent iusques au dernier porté la peine & folle enchere de leur temeraire rebellion; si Vectius Messius l'vn des Volsques, plus renommé par ses faits que de sa noblesse de race, cryant à haute voix apres les siens qui commançoient à se torneboullér en vn rond; ne leur eust parlé en la sorte. Vous presentez vous donques icy aux coups de vos ennemis sansvous reuanger ny deffendre? Et à quelle fin portez vous les armes; ou pourquoy de vostre motif auezvous commancé les premiers? Gẽs tempestatifs & mutins à la paix, lasches & recreuz à la guerre? Quelle esperance pouuez vous auoir demeurans icy? Vous

Gros combat de nuict en diuers endroits, ou les Volsques sont mis à desconfiture.

L'vn des camps des ennemis pris d'assaut.

Braue langage, & effects correspondans d'vn chef des Volsques.

icy; Vous attendez peult estre que quelque Dieu vous garantisse & enleue: Mais il fault que le trenchant de l'acier vous face voye. Or sus doncques la ou vous me verrez marcher le premier, vous qui debuez reuoir voz mesnages, vos Pere-meres, femmes, & petits enfans, venez quant & moy. Il n'y a ne muraille ne rempar qui vous en engarde; mais des gens armez seulement, qui contredisent le passage à ceux là qui sont armez aussi bien qu'eux: Vous estant esgaux de proesse; & superieurs de necessité, qui est la derniere & la plus puissante arme de toutes. AYANT dit cela, & mettant luy mesme la main à l'execution de son dire, les autres renouuelans vn cry gaillard l'accompaignent, & donnent la teste baissee à trauers les bandes que Posthumius Albus leur auoit opposé en teste: De maniere qu'ils le repousserent ia vainqueur qu'il estoit; iusques à tant que le Dictateur fust venu au secours des siens qui commançoient de demarcher en arriere: & la se destourne tout le faiz & effort du combat: Toute la fortune de partie aduerse s'appuye sur le seul Messius: Force coups sont donnez & receux d'vne part & d'autre: Et beaucoup d'hommes tombent par terre qui ça qui la, qui onques puis n'en releuerent. Les chefs mesmes de l'armee Romaine ne s'employent pas au conflit tous exempts de playes: Car Postumius ayant receu vn grand coup de pierre qui luy auoit tout froissé le test, fut contraint de se retirer hors de la meslée. Mais ny le Dictateur blessé à l'espaule; Ne Fabius ayant presque la cuisse cousue au cheual: Ne le consul pour auoir eu le bras auallé, ne peuuent estre retirez d'vn si dangereux & mortel estour: Dont l'effort que fit Messius auec vne trouppe de treshardis & vaillans ieunes hommes ralliez alentour de luy, l'emporta à trauers les grands tas de corps morts gisans estenduz sur la place, sain & sauue au camp des Volsques qui encore n'auoit esté pris; & toute la bataille se coulla apres. Mais le consul les poursuiuant desbandez iusques au rempar, commança de l'assaillir viuement; & le Dictateur par vn autre endroit y approche ses trouppes: De maniere que l'effort n'est moins rude en cest endroit, que l'estour auoit esté en la plaine: Car on dit mesme que le Consul lança vne enseigne dedans le fort, pour animer les soldats à donner apres de plus grande animosité & courage; Et qu'en se parforçans de la recouurer, cela fut cause qu'ils y entrerent. Le Dictateur de son costé ayant faussé le rempar, estoit desia venu aux mains: Adonques les ennemis de mettre par tout bas les armes, & se rendre à la mercy des vainqueurs. Ainsi ce camp ayant pareillement esté pris, tous fors les Senateurs furent mis en vente; & portion du buttin restituee aux Latins, & Herniques qui recogneurent leurs denrees: Tout le reste fut vendu à l'encan: Et laissant le Consul pour cõmander à l'armee, Il s'en retorna à la ville; ou apres auoir fait son entree en triomphe, il se deposa de son Magistrat. Or ceux là se parforcent d'attrister la memoire d'vne si braue Dictature, qui alleguẽt Posthumius auoir fait trencher la teste à son fils; Pource que voyant l'occasion de combatre à son aduantage, il se seroit party du lieu, ou son pere l'auoit mis en garde. Toutesfois ie ne le veux croire, & me le doit estre permis en vne telle varieté d'opinions; prenant mon fondement sur ce que ceste imperiosité ne fust pas appellee Posthumienne, ains la Manlienne; à ce que l'autheur d'vn si criminel & seuere exemple, acquist vn signalé tiltre de cruauté: Parce que Manlius fut surnommé Imperieux; là ou Posthumius ne fut onc remarqué d'aucune odieuse note. Le Consul Iulius desdia en l'absence de son compagnon le temple d'Apollo, sans tirer au sort à qui des deux ceste charge escherroit: Dequoy Quintius fasché au possible, apres auoir licentié l'armée en fit sa doleance au Senat; mais en vain. A ceste annee remarquable pour les grandes choses qui y aduindrent, l'on adiouste encore cecy, qui pour lors ne sembla de rien appartenir aux Romains: C'est que les Carthaginois qui

Gros cõbat, & magnanime deuoir des chefs Romains.

L'autre camp des ennemis prisd'vn tresgrand effort.

La premiere entree des Cartaginois en Sicile, l'an du monde 3531. de Rome 322. LXXIIII. Conſ. M. 3532. R. 323.

deuoient vn iour eſtre de tels ſi puiſſans ennemis, & ſi redoutables, paſſerent la premiere fois leur armee en Sicile, y ayans eſté appellez par les hargnes & inteſtines ſeditions des Siciliens, au ſecours de l'vn des partiz. En la ville au ſurplus fut fait inſtance des Tribuns du peuple, de creer des Tribuns militaires auecques l'authorité de Conſuls; Ce qu'ils ne peurent obtenir; AINS FVRENT ESLEVZ CONSVLS, L. Papyrius Craſſus, & L. Iulius. Les ambaſſadeurs des Eques eſtans venus demander alliance & confederation au Senat, & leur ayant par iceluy eſté propoſee vne reddition au lieu d'alliance impetrerent à la parfin huict ans de trefues. Mais les affaires des Volſques outre la perte & lourde ſecouſſe par eux receuë en Algide, par vne contention opiniaſtre qui ſeſmeut entre les vns qui voulloient la paix, & les autres la guerre, ſe tournerent du tout à noiſes, partialitez, & debats: Au moyen dequoy les Romains eurent la paix de tous coſtez. Les Conſuls ayans deſcouuert par le reuellement de l'vn des Tribuns, qu'ils voulloient propoſer la loy de la taxation des amendes, agreable ſur tout au peuple, les preuindrent de la publier. L. SERGIVS FIDENAS derechef, & Hoſtius Lucretius Tricipitinus furent faits Conſuls: Mais deſſouz eux rien ne paſſa digne d'eſtre recité. A. CORNELIVS COSSVS, Et T. Quintius Pænus pour la ſeconde fois, les ſuiuirent. De leur temps les Veientes firent quelques rauages dans le territoire Romain; Et ſe diſoit qu'aucuns meſmes de la ieuneſſe des Fidenates eſtoient participans de la proye: Dont la cognoiſſance fut attribuee à L. Sergius, & Q. Seruilius, & Mamercus Emylius, qui en confinerent quelques vns à Hoſtie, pour n'auoir peu alleguer de ſuffiſant Alibi, qui les euſt durant ces iours la abſenté de Fidenes: ou l'on enuoya vn ſurcrez de nouueaux habitans, à qui on departit les terres de ceux qui eſtoient morts à la guerre. Ceſte annee il y eut de grandes ſeicherеſſes; Car non ſeulement les pluyes manquerent, mais la terre auec ce demeurant tout court eſpuiſee de ſon humidité ordinaire, à grand peine peut elle fournir au cours des riuieres perpetuelles: Par tout ailleurs, tant és fontaines bruſlees & taries d'exceſſiue ardeur, qu'és torrens & ruiſſeaux, elle amena vne merueilleuſe mortalité de beſtail conſumé de ſoif: Et la galle emporta le reſte; dont la maladie paſſa par contagion iuſques aux creatures raiſonnables. Qui aſſaillit premierement les payſans & eſclaues; Puis apres la ville ſ'en emplit & infecta toute. Et non ſeulement les corps ſe trouuerent affligez de ce mal, mais les cueurs touchez quand & quand de diuers ſcrupules de religion, eſtrangiere pour la plus part: introduiſans par les maiſons des nouuelles manieres de ſacrifier & de deuiner, ceux à qui les cōſciences inueſties de ſuperſtition ont accouſtumé de ſeruir de vaches à laict: Tant que la honte publique arriua finablement iuſqu'aux plus gros de la ville, voyans par toutes les rues & oratoires des ſacrifices eſtranges & inuſitez pour appaiſer l'ire des Dieux. Au moyen dequoy les Ediles eurent cōmiſſion de ſe prēdre garde, qu'on ne reueraſt ſinon les Dieux Romains ſeulement; Ne par autres ceremonies que du pays meſme. La vengeance au reſte contre les Veientes fut remiſe à l'année enſuiuant, QVE C. SERVILIVS HALA, & L. Papyrius Mugilanus furent Conſuls; & ſi lors encore ie ne ſçay quoy de conſcīece empeſcha de leur denoncer tout ſoudain la guerre, & d'y enuoyer vne armee; ains fut aduiſé de leur depeſcher les Fecialiens preallablement, pour redemander les choſes tollues. Or puis n'agueres auoit on combatu en bataille rengee pres Nomente, & Fidenes; & la deſſus quelque ſuſpention d'armes leur auroit eſté accordee, ſans autrement faire paix, dont le terme eſtoit deſia expiré: ioinct qu'ils ſ'eſtoient reuoltez auant terme. On ne laiſſa neantmoins d'y enuoyer les Fecialiens; les remonſtrances deſquels en faiſant inſtance de ce qui auoit eſté enleué & rauy ſelon la forme des anciennes ceremonies, ne furent

Trefues octroiees aux Eques pour huict ans.

La loy de l'eſtimation des amēdes.

LXXV. Conſ. M. 3533 R. 324. LXXVI. Cōſ. M. 3534. R. 325.

Grandes ſeicherеſſes à Rome qui ameinent la mortalité.

Les corps touchez de maladie, & les ames de ſuperſtition.

Les traditions des Peres ne ſe doibuent pas aiſement changer. LXXVII. Conſ. M. 3535. R. 326.

Nomente auiourdhuy la Mentana, des appartenances des Vrſins.

rent point escouttees. La dispute vint puis apres si par l'aduis & authorité du peuple on leur denonceroit la guerre, ou si la simple deliberation du Senat suffiroit à cela: Les Tribuns obtindrent, menassans autrement d'empescher la leuee, que le Consul Quintius proposeroit ceste guerre au peuple: Et toutes les Centuries l'approuuerent. Le peuple fut encore le maistre en cela, qu'il n'y auroit point de Consuls pour l'annee prochaine; ains furent creez en leur lieu quatre Tribuns militaires; T. QVINTIVS PÆNVS au sortir de son Consulat, C. Furius, M. Posthumius, & A. Cornelius Cossus; Desquels Cossus fut laissé gouuerneur de la ville: Les autres trois ayans leué gens s'acheminerent droit à Veies, ou ils monstrerent par effect, combien le commandement de plusieurs est inutile à la guerre: Pource que chacun inclinant à son opinion; Et se trouuans l'vn d'vn aduis, l'autre d'vn autre, ils ouurirent à l'ennemi le chemin de choisir son parti à propos; estant venu dôner sur l'armee irresolue de ce qu'elle deuoit faire; Quand l'vn cômandoit de sonner la retraitte, & les autres le mot du combat: tellement quils furent rembarrez en desordre & tornans le dos, iusques dedans leur camp pres de là, ou ils se mirent à garent: Parquoy il y eut plus d'ignominie que de perte receue. La cité en eut fort grand dueil, non volontiers accoustumee à se laisser vaincre; Si quelle commança à hayr les Tribuns, & demander vn Dictateur, ouquel consistoit tout son attente & resource. Mais comme en cest endroit se trouuast encor quelque Scrupule, d'autant que le Dictateur ne pouuoit estre nommé que par le Consul, les Augures enquis la dessus osterent ce doute: Dont A. Cornelius nomma MAMERCVS ÆMILIVS Dictateur, qui en contreschange le proclame coronnel de la caualllerie. Tant eut besoin le bon-heur de Rome d'vne vraye vertu annexee auec luy: Et ne put la condemnation des Censeurs empescher que le gouuernement des affaires ne se mendiast d'vne maison notee indignemêt & à tort d'infamie. Les Veientes tous enorgueilliz de ce qui leur estoit si prosperement succedé, enuoient leurs deputez çà & là deuers les peuples de la Thoscane; brauans, se ventans que par vne seule r'encontre ils eussent rompu & defait trois chefs de l'armee Romaine. Et encore que du publique consentement personne ne voulust entrer en ligue auec eux, si attirerent ils neantmoins plusieurs volontaires de toutes parts à l'esperance du butin. A vn seul peuple des Fidenates vint en oppinion de se rebeller: Et comme s'il leur eust esté illicite d'entamer ceste guerre par autre voye que d'vn execrable forfait; ayans trempé leurs armes dans le sang des nonueaux habitans, ainsi qu'auparauant ils auoient fait en celuy des ambassadeurs, s'en allerent ioindre aux Veientes. Estans puis apres venus à deliberer les capitaines de ces deux peuples, lequel des deux lieux ils deuoient choisir pour siege & principale estappe de ceste guerre; la ville de Veies, ou Fidenes; ceste cy leur sembla plus commode. Au moyen dequoy les Veientes passans le Tybre, transporterent à Fidenes leurs armes. Vn tresgrand espouuentement fut lors dedans Rome, de veoir les forces des ennemis auoir esté retirees de Veies pour se venir planter si pres d'eux à Fidenes: A ceste cause le camp tout estonné encore de l'estrette n'agueres receuë, se loge deuant la porte Colline: la muraille se borde toute de gens armez: Cessations s'imposent en la grand place des assemblees: & les boutiques & ouurouers se ferment à trac: Brief que toutes choses se rendent plus conformes & ressemblantes à vn vray camp, qu'vne ville. Alors le Dictateur voyant ainsi le peuple esperdu & troublé, enuoye çà & là par les rues & carrefours des crieurs publiques, pour l'assembler à l'audience; & le tance bien fort & ferme de monstrer ainsi laschement vn cœur perplex suspendu en doubte pour de si legiers accidents de fortune; pour si peu de perte receue; non par la vaillance des ennemis; ny par couardise de l'armée Romaine,

Guerre côtre les Veientes.

V. Tribunat Militaire M. 3536. R. 327.

Combien est dangereux le gouuernement de plusieurs à la guerre.

Le Dictateur ne pouuoit estre creé que par l'vn des Consuls.

X. Dictateur l'an de Rome, 327.

Les Fidenates se rebellêt pour le party des Veientes.

Fidenes esleue pour asseoir leur câp.

Grand effroy à Rome de cette guerre, que le Dictateur rasseure par ses remôstrances.

mais pour la discorde de leurs conducteurs seulement: & qu'ils redoutassent vn tel ennemi que les Veientes desia vaincus par cinq ou six fois; Fidenes plus souuét presque prise qu'assiegée. Les Romains & les ennemis estre ceux la mesmes qui ont esté par tant de siecles: les mesmes courages, mesme effort de leurs personnes: Porter les mesmes armes: luy aussi estre le mesme Dictateur Emilius Mamercus, qui par le passé pres Nomente auoit mis les forces à desconfiture des Veientes, & des Fidenates; les Falisques estans associez auec eux: & le general de la cauallerie A. Cornelius se monstreroit au combat tout le mesme, qu'en la guerre derniere estant Tribun militaire il auoit fait, lors qu'il mit à mort de sa main Lartes Tolomnius Roy des Veientes à la veuë des deux armees; & d'icelluy r'apporta les despouilles opimes au temple de Iuppiter le Ferretrien. Qu'ils pensassent qu'auecques eux estoient ia le triomphe, le buttin de leurs ennemis, & la victoire toute certaine: Et de l'autre costé au rebours, le forfaict des ambassadeurs par eux si indignement mis à mort, contre le droit commun de tous peuples: le massacre des Romains habituez auec eux perpetré en plain cœur de paix par ces desloyaux: les trefues rompues: Vne septiesme reuolte, ruineuse pour eux. Et pourtant qu'ils prissent les armes; car tout aussi tost que les deux camps seroient vis à vis l'vn de l'autre, il s'asseuroit bien que ces execrables ne se resiouiroient pas longuement de la honte de l'armee Romaine: Et que le peuple Romain cognoistroit combien auroient mieux merité de la Chose publique ceux qui l'auoient nommé Dictateur la troisiesme fois, que les autres qui en sa Dictature se seroient parforcez de luy attacher vne note d'infamie, pour auoir voulu retrencher la tyrannie de la Censure. PVIS AYANT là dessus faict les vœuz & sacrifices accoustumez, fait sonner aux champs, & s'en va camper à quinze cens pas au deça de Fidenes, couuert des montagnes à la main droitte, & flanqué du Tybre à la gauche. Cela fait il enuoya T. Quintius Pænus l'vn de ses Lieutenans, pour se saisir secrettement des coustaux; mesmes de certain Tertre qui estoit aux espaulles des ennemis. Et le lendemain comme les Thoscans tous remplis de courage, & d'vn souuenir de l'heureux succez des iours precedens, se fussent rengez en bataille par vne occasion trop meilleure assez que le cóbat qui s'en ensuiuit; luy, apres auoir temporisé quelque peu iusques à ce que ses espies luy eussent rapporté que Quintius auoit gaigné le lieu à luy contigu ordonné; au donjon de Fidenes, il tire les enseignes dehors; & mene droit contre l'ennemy à grands pas le bataillon des gens de pied; ordonnant au general de la cauallerie qu'il se gardast bien de charger sans son expres cómandement; car il luy feroit vn signal quand il en verroit estre temps. Alors que memoratif de son combat auec le Roy: memoratif des despouilles opimes par luy offertes à Romulus, & à Iuppiter le Feretrien, il fist ce qu'vn si braue cheuallier deuoit faire. Les legions donnerent dedans d'vne tresgrande impetuosité & ardeur: Car les Romains enflambez de courroux, appellans les Fidenates impies & destables; & les Veientes brigands, volleurs, rompeurs de trefues: les vns tous ensanglantez encore de l'execrable massacre des ambassadeurs; arrousez du sang de leurs cohabitans: Les autres trahistres, desloyaux, & pariures confederez: Tous lasches & recreans ennemis; deschargét sur eux leur collere, & de paroles & d'effects. De maniere que de plaine arriuée ils auoient desia fort esbranlé l'ennemy; quand tout soudain les portes de Fidenes s'estans ouuertes, voicy sortir vne autre forme de bataillon non encore iamais oye n'y vsitée: Vne grosse multitude de gens armez de feu, & tous reluysans de flambeaux & torches ardantes; lesquelz comme emeuz de rage & forcenerie s'en viennent à toute course ruer sur eux: Ce qui estonna aucunement les Romains par ceste si nouuelle & inaccoustumee espece de combatans. Mais le Dictateur ayant lors

Bataille entre les Romains & Thoscans.

Estrange maniere de combatre auecques le feu.

ayant lors mandé le coronnel de la cauallerie auecques ses trouppes, & faict r'appeller Quintius des montaignes, accourut tant qu'il peut à la poincte gauche; laquelle beaucoup mieux ressemblant à quelque embrasement qu'à vne bataille, auoit desia par trois fois esté repoussee en arriere; Et à haute voix leur va dire: VAINCVS doncques de la fumee ô braues Romains, tout ainsi que quelque iecton de mouches à miel, vous quictez la place, & faictes large à des canailles desarmez? Que n'esteignez vous ces boutefeuz cy à grands coups d'espees? Que chacun de vous endroict soy ne relancet-il ces flambeaux aux yeux de son aduersaire, puis qu'il faut combattre auecques le feu, & non les armes? Ressouuenez vous du nom Romain ie vous prie, & de la vaillance de vos anceстres; de la vostre aussi quand & quand: Destournez cest embrasement sur la ville des ennemis, & reduisez en cendre par ses propres flammes, ceste desloyalle Fidenes, que vous n'auez peu flesc hir par toutes vos courtoisies & biens-faits. Car de cecy vous semonnent le sang inhumainement respandu de vos pauures concitoyens, enuoyez là de bonne foy pour peupler; & vos confins ruinez par eux & perdus. A CE commandement du Dictateur s'estant meu tout le bataillon; partie pare aux flambeaux eslancez de roideur; partie les arrache de force à ceux qui les ont au poing: Et ainsi l'vne & l'autre des deux batailles s'arme de feu. Le general de la cauallerie renouuelle aussi le combat à cheual; ordonnant aux siens de desbridder leurs montures: Et luy tout le beau premier à grands coups d'esperon pousse le sien sans testiere ne resnes à trauers la flamme. Les autres cheuaux se sentans sollicitez viuement, & en liberté de mords & de bridde portent leur caualcadour contre l'ennemy, ou le poussier entremeslé parmy la fumee priue entierement de clarté les yeux des hommes & cheuaux; ce qui les engarde de s'espouuenter de cela dont les hommes mesmes s'estoient effrayez: De sorte que par tout ou ceste cauallerie arriue & passe, elle vous faict vn estrange deluge, semblable à vne esplanade & ruine de quelque edifice mis bas. Et là dessus suruient encore vn nouueau cry; lequel ayant diuerty à soy les yeux de l'vn & de l'autre exercite, pendant que cela les tient en suspens, le Dictateur s'en va dire tout hault, Que c'estoit Quintius & les siens, qui estoient venus charger l'ennemy par derriere: Et renforceant là dessus sa voix, donne dedans plus asprement qu'il n'auoit faict de tout le iour. Comme doncques deux armees, & deux separez combats, pressassent & en teste, & par les espaulles les Thoscans enclos entredeux; parquoy il n'y auoit moyen de se sauuer à la fuitte, ny deuers le camp en arriere, ny aux montaignes d'où le nouueau & inesperé ennemy s'estoit presenté: Et que les cheuaux des Romains emancippez de la contraincte qui les retenoit, eussent rembarré leur cauallerie; la plus part des Veientes tous espandus en desordre veut gaigner le Tybre; & les Fidenates qui restent, tirer à la ville: Mais ceste fuitte les ameine tous esperdus au milieu de la boucherie; car les vns sont taillez en pieces sur la riue du fleuue; & les autres culbutez dedans l'eau, engloutis des ondes; mesmes les plus expers à nager sont aggrauez & r'appesantiz de leurs blessures & effroy: Parquoy fort peu de plusieurs passent outre iusqu'à l'autre bord. L'autre trouppe desbandee à vauderoutte, se transporte à trauers le camp dans la ville; & là mesme impetuosité tire apres les Romains, qui les courent tout ainsi qu'à force; principallement Quintius, auec ceux qui n'aguere estoiēt descendus des montaignes, frais & dispósts du trauail, pour n'estre arriuez que sur la fin de la meslee. Ceux cy estans entrez pesle-mesle quand & les fuyans dans

Braues enhortemens du Dictateur.

La cauallerie Romaine d'vn grand cueur oste la brideaux cheuaux pour les pousser à trauers le feu.

Finale defaicte des Veientes & des Fidenates.

La ville de Fidenes prise tout de ce pas.

la place, montent soudain sur les murailles, & leuent de là vn signal à leurs gens pour leur en faire entendre la prise: Ce que le Dictateur ayant apperceu (car il estoit aussi arriué dans le camp destitué de toute deffence) il meine ses soldats qui couroient desia au pillage, droict à la porte; soubs l'esperance qu'il leur propose d'vn plus ample & plus fructueux buttin. Estant receu dans les murailles, il s'achemine d'arriuee vers la forteresse, où il voyoit accourir ceux qui fuyoient en grand foulle; tellement que la tuerie ne fut moindre là qu'elle auoit esté au combat de dehors; iusqu'à ce que les armes par ceux mises bas qui ne demandoient que la vie, tous se rendent au Dictateur. La ville, & le camp sont entierement s'accagez: Et le lendemain, ayant esté donné vn prisonnier pour teste, selon qu'il escheoit au sort à chacun, depuis l'homme de cheual iusqu'aux centeniers de l'infanterie; & deux à ceux qui auoient le mieux fait: tout le reste vendu à l'encan, il remmeine son armée victorieuse & enrichie de buttin, à Rome, où il fait son entree en triomphe. Et aiant commandé au general de la cauallerie de se deposer de sa charge, il quicte puis apres la sienne, le seiziesme iour de sa creation; rendant en la paix & tranquilité le magistrat qu'il auoit receu à la guerre, toutes choses fort troublées d'effroy. Quelques vns ont encore redigé dedans leurs annales, qu'il y eut aussi vn combat par eau aupres de Fidenes, dessus des basteaux: chose autant incroiable comme malaisee, pour n'estre mesmement le Tybre asses large la endroit pour vn tel exploit à cette heure; Et lors aucunement plus serré qu'il n'est maintenant, selon que nous l'auons apris des anciens: Si pour empescher le passage de la riuiere, il n'y eust d'auenture qu'elque rencontre de vaisseaux: à laquelle pour la rendre plus signalée (ainsi qu'ordinairement il aduient) ils ont voulu attribuer vn faux & friuole tiltre de bataille nauale. L'ANNEE SVIVANTE eut pour Tribuns militaires auecques l'authorité de Consuls, A. Sempronius Atratinus, L. Quintius Cincinnatus, L. Furius Medullinus, & L. Horatius Barbatus: En laquelle furent octroyees trefues à ceux de Veies pour vingt ans; & aux Eques de trois seulement; nonobstant qu'ils les requissent de plus long terme. Elle fut exemptee au reste de toutes seditions domestiques. MAIS L'AVTRE d'apres, qu'il n'y eut nomplus ny de guerre dehors, ny de mutinement au dedans, les ieuz vouez à la precedente guerre la rendirent plus celebre & fameuse, pour le magnifique appareil des Tribuns militaires, & l'abordee de tant de peuples circonuoisins qui y accoururent de toutes parts. Les Tribuns estoient Cl. Crassus, Sp. Nautius Rutilius, T. Sergius Fidenas, & Sex. Iulius Tullus. Et fut la feste encore plus aggreable & plaisante aux suruenans, pour la courtoisie & bon traictement que leur firent leurs hostes. Apres ces ieuz s'ensuiuirent force harengues seditieuses des Tribuns du peuple, qui le tansoient; DE CE QVE se rendant tout estonné d'admiration enuers ceux qu'il auoit à contrecueur & en haine, il endurast d'estre ainsi detenu en vne seruitude eternelle: Et non seulement n'eust la hardiesse d'aspirer à quelque esperance d'auoir sa part au Consulat, mais à la creation mesmes des Tribuns militaires, qui estoit commune entre les Patriciens, & ceux de son corps, il ne se souuinst ny de soy, ny de ses fauteurs. Qu'il cessast doncques de s'esbayr pourquoy personne ne se voulloit plus entremettre de son bien & commodité: Car le trauail & le peril s'employoient là, dont se pouuoit esperer quelque emolument & honneur. Il n'y auoit chose quelconque que les hommes n'osassent bien entreprendre, si aux grands efforts l'on propose de grans loyers & recompenses. Et pensez qu'vn Tribun du peuple s'yra de gayeté de cueur precipiter

Departemét du buttin.

Triomphe du Dictateur qui se demect de sa charge le 16. iour.

VI. Tribunat militaire. M. 3537. R. 328.

VII. Tribunat militaire. M. 3538. R. 329.

Les grands ieux celebres suiuant le vœu du Dictateur.

Propos seditieux des Tribuns du peuple pour l'animer contre le Senat.

precipiter à cloz yeux, auec tresgrand danger de ſa perſonne, & encore ſans en eſperer aucun fruit, à des conteſtations & debats; dont il eſt tout certain que les Peres, contre leſquels il ſe formaliſe, le pourſuiuront à toute outrance par vne guerre irreconciliable: Et qu'enuers le peuple pour lequel il aura ainſi combatu, & ſe ſera eſuertué en la ſorte, il ne pourra eſperer ny pourſuiure d'eſtre de rien plus aduancé ne plus honoré pour cela. Le courage croiſt & ſ'augmente par les grands charges & dignitez: Perſonne ne le meſpriſeroit pour eſtre Plebeien; quand on ceſſeroit de le deſdaigner. En toutes ſortes, que l'eſpreuue ſ'en deuoit faire en vn ou en deux, ſi quelque Plebeien ſera capable d'adminiſtrer vn magiſtrat; où que ce ſoit vn vray monſtre & miracle; qu'aucun iſſu du commun peuple peuſt reuſſir d'eſtre braue & vaillant: Qu'à toute force ayans obtenu que les Tribuns militaires fuſſent auſſi creez du peuple; des hommes fort eſprouuez tant aux affaires d'eſtat qu'à la guerre, auroient recherché cette dignité: Mais repouſſez de plaine entrée; meſpriſez & mocquez des Patriciens, ils ſe ſeroient à la fin abſtenuz de donner occaſion de les diffamer, & parler d'eux en mauuaiſe part. Dont il ne voyoit pas quant à luy pourquoy la loy ne deuſt eſtre abolie, par laquelle ce qui iamais ne ſçauroit eſtre, eſt permis: Car la vergongne ſera beaucoup moindre, en nous deſniant tout à plat ce qui nous doibt appartenir; que ſi nous en eſtions rebuttez pour noſtre demerite & indignité. TELLES manieres de harengues eſcoutees d'vne bonne oreille, inciterent aucuns à demander le Tribunat miltaire; Promettans de moyenner, qui vne choſe, qui vne autre en leur Magiſtrat, à l'aduantage & proffit du peuple: Propoſent quelques eſperances de leur departir les terres publicques: De dreſſer des nouuelles colonies & peuplemens hors de Rome: Mettre vne impoſition ſur ceux qui poſſedoient des heritages, pour employer l'argent à la paye des gens de guerre. Mais les Tribuns militaires eſpians l'occaſion que la ville eſtoit vuidde de gens, ſecrettement r'appellerent les Peres à certain iour; pour faire vne ordonnance du Senat en l'abſence des Tribuns du Peuple; QVE pource que le bruict eſtoit que les Volſques eſtoient venus ſaccager les Herniques, les Tribuns militaires allaſſent pour recognoiſtre ce que c'eſtoit; & que cependant on eſleuſt des Conſuls. LES TRIBVNS ſ'y acheminans laiſſerent Gouuerneur de la ville Appius Claudius fils du Decemuire, ieune Gentil homme fort eſueillé & actif, & dés le berſeau embeu d'vne haine mortelle contre les Tribuns, & le Peuple: Leſquels ne trouuerent que conteſter auecques ceux qui auoient faict le decret du Senat, parce qu'ils ſ'eſtoient abſentez; ny auecques Appius auſſi peu, puis que la choſe eſtoit arreſtee: ET POVRTANT furent faits Conſuls C. Sempronius Atratinus, & Q. Fabius Vibulanus. Ceſte annee là aduint vne choſe, bien qu'en pays eſtranger, digne toutesfois de memoire. Car la ville de Vulturne, des appartenances des Thoſcans (c'eſt Capoue de maintenant) fut prinſe par les Samnites; & d'eux appellee ainſi de leur chef general Capys: ou (ce qui eſt plus vray ſemblable) de la campagne qui eſt autour. Ils ſ'en emparerent au reſte pour ce que les Thoſcans ayans eſté trauaillez par eux d'vne longue guerre, les auroient à la fin receuz en leur ville, & à la participation de leur territoire: Surquoy les Samnites eſpians vn iour de feſte, que les anciens habitans aggrauez de ſommeil & de viande s'eſtoient trop profondement endormis, leur coururent ſus au plus fort de la nuict, & les taillerent tous en pieces. Ces choſes ainſi aduenues, les Conſuls deſſuſdits entrerent en leur Magiſtrat, le treziesme iour de Decembre. Et ia non ſeulement les enuoyez pour ſçauoir des nouuelles des Volſques, auoient rapporté la guerre eſtre

Allechemens pour amorſer le commun peuple.

Ruſes des Tribuns militaires encõtre les brigues deſſuſdictes.

LXXVIII. Conſ. M. 3539. R. 330.

Grande deſloyauté des Samnites, qui ſ'emparẽt de Capoue apres y auoir eſté receus de bõne foy.

toute prochaine: Mais les deputez mesme des Latins & Herniques estoient venus aduertir, qu'onque iamais auparauant les Volsques ne s'estoient monstrez plus attentifs à choisir de bons capitaines, & à leuer des soldats: Et que parmy eux ne s'oyoit bruire autre chose, sinon qu'il failloit quicter là les armes, & mettre la guerre soubs le pied à tousiours pour receuoir le ioug de seruitude; où ne ceder en rien de vertu, de patience, ne discipline militaire à ceux contre qui l'on vouloit debatre de la domination & empire. Ces nouuelles n'estoient point fausses: Toutesfois les Peres ne s'en donnoient pas fort grand' peine: Sempronius mesme à qui ceste prouince estoit escheüe par sort, se fiant trop à la fortune, comme à vne chose tres-arrestée & constante, menant l'armée d'vn peuple victorieux contre des gens tant de fois par eux desconfits & rompuz, fit toutes choses à la vollee, & nonchallamment; si bien qu'il y auoit plus de discipline Romaine au camp des Volsques, que nompas en celuy des Romains: Au moyen de quoy la fortune (ainsi qu'en assez d'autres endroits) suiuit & accompaigna la vertu. Car à la premiere rencontre que Sempronius hazarda sans aucune consideration ny aduis: Sans auoir renforcé & muny sa bataille d'aucunes trouppes de secours; ny auoir rengé la cauallerie en lieu commode & à propos; il vint de plaine arriuee à chocquer: là où le cry qu'ont accoustumé de iecter les soldats venans à la charge, monstra assez de quel costé deuoit incliner la victoire: Parce que celuy des ennemis fut bien plus gaillard, bien plus dru & frequent; & des Romains tout desaccordé, inegal, morne, languissant, & repris plusieurs fois; qui manifesta par ces voix incertaines & variantes la pœur desia imprimee en leurs cueurs. Dont les ennemis deuenus plus hardis, s'aduancerent d'vne grande impetuosité & effort; heurtans auecques leurs rondelles, & r'amenans de grands coups d'espee: Au contraire de l'autre part les morions paroissoient laschement s'abbaisser, & les pennaches vaciller aux Romains qui regardoient ainsi que d'effroy autour d'eux, tous tremblans & irresolus, & se serrans l'vn contre l'autre; les enseignes ores abandonnees de ceux qui deuoient combattre au deuant; ores se retirans dedans leurs esquadres. Neantmoins la fuitte n'estoit encore euidente, ny la victoire aussi peu: Combien que les Romains fussent plus attentifs à se couurir & parer aux coups, qu'à combattre. Là où les Volsques chargent vigoreusement; pressent & tiennent de fort court le bataillon de leurs ennemis; ouquel vous pouuez veoir plus de meurtre que nompas de fuitte: si que desia de toutes parts l'on tue & massacre: En vain Sempronius le Consul tanssant, criant apres ses gens; & les animant au combat. Car son authorité & respect n'auoiẽt là plus de lieu; ains eussent tous torné le dos à l'ennemy, si Sex. Tempanius dixenier des gẽs de cheual, par son bon sens & hardiesse n'eust promptemẽt suruenu à l'affaire biẽ esbranlé, & sur le point de s'en aller à vau deroutte: lequel s'estant pris à crier tout haut; Quiconques voudroient la Chosepublique estre sauue, missent incontinent pied à terre. Et comme toutes les cornettes se fussent soudain meües à ceste parolle, ainsi que si c'eust esté le cõmandement du Consul: SI CESTE troupe de gensd'armes (ce va il dire) ne reprime la furie de nos ennemis, c'est fait de l'Empire Romain à ce coup. Suiuez donc en lieu d'enseigne le fer de ma lãce: monstrez aux Romains & aux Volsques, que soit à cheual, soit à pied, autres ne se peuuẽt esgaller à vostre vertu. SON enhortement approuué par vn cry d'allegresse, il marche tout le beau premier la lãce haussee; & par tout où ils donnẽt, se font faire large par force; ruans leurs targues au deuãt ou ils voyẽt les leurs estre le plus mal-menez; si bien qu'ils remettent sus le conflict quelque part que leur impetuosité les addresse. Il n'y auoit doubte, si ce peu de gens qu'ils estoient eust peu se trouuer par

Temerité & mauuaise cõduicte du Consul Sempronius.

Le cry que les Romains iectoient à la charge indice à peu pres de l'euenement du combat.

Vaillance & bon sens d'vn Dixenier de caualerie.

Il ne faut qu'vn homme de bien quelquesfois pour remettre sus vne bataille preste à se perdre.

tout à vn coup, que les ennemis n'eussent bien tost monstré les espaulles: mais comme on ne les peust desormais soustenir en nul lieu, le chef des Volsques va faire signe, qu'à ces targuez bande nouuelle des ennemis, on fist large, & qu'on les laissast passer outre, tant que transportez de l'ardeur, ils se trouuent forclos des leurs. Ce qu'ayant esté fait, eux exclus ne peuuent retourner par où ils estoient passez; d'autant que les ennemis s'estoient serrez fort espois en cest endroict où ils leur auoient faict passage: & le Consul, auecques les legions Romaines n'apperceuans plus nulle part ce que n'agueres estoit la couuerture & remparement de toute l'armee, de pœur que tant de vaillans hommes desmembrez d'eux ne fussent intercets & opprimez par les ennemis, s'abandonnent à tout hazard. De sorte que les Volsques se trouuent bien embesongnez en deux differéds endroicts: De l'vn à soustenir le Consul & les legions; de l'autre à faire teste à Tempanius & sa trouppe: Lesquels s'estans par plusieurs fois mis en effort de repasser aux leurs, mais en vain, s'emparerent d'vn tertre, où se r'allians en vn rond se maintindrent au mieux qu'ils peurent, non sans vendre leur peau cherement, & patir beaucoup; car le combat ne prit cesse qu'il ne fust nuict toute close. Le Consul d'autrepart n'ayant en nul lieu intermis ne relasché la meslee durant qu'il y eut tant soit peu de jour, arresta l'ennemy sur cul: L'obscurité les separa puis apres, ne sçachans ny les vns ny les autres qui en auoit le meilleur. De laquelle incertitude vne telle frayeur se mit és deux camps, que laissans là les blessez, & la plus grād part des bagages, les armees estimans chacune endroict soy auoir perdu la bataille, se retirerent és montaignes de là aupres. Cependant l'assaut du tertre ou Tempanius s'estoit retiré, se continua iusqu'apres la minuict: Surquoy les ennemis qui le combatoient ayans eu nouuelles comme leur fort estoit abandonné, & croyans que les leurs eussent du tout esté defaits, s'enfuirent à la faueur des tenebres, qui deçà, qui delà, chacun où il se troua transporté de frayeur. Tempanius redoutant quelque embusche, retint ses gens iusqu'au point du iour: Puis s'en estant allé descouurir auec quelques vns, aprit des ennemis blessez, que le logis des Volsques estoit vuide. Dequoy tout ioyeux il r'appelle les autres de dessus le tertre; & arriue au fort des Romains; là où ayant troué toutes choses desertes & abandonnees; voire la mesme lascheté & desolation, ou plus grande encore qu'és ennemis; auant que les Volsques s'estans r'aduisez de leur faute retournassent sur eux, il emmeine tous les blessez qu'il peut auec luy: Et ne sachant quelle brisée le Consul auroit pris, s'achemine par le plus court chemin droit à Rome. Desia le bruict de la bataille perdue, & de l'abandonnement du logis y estoit arriué: Mais sur tout tenoit on les gens de cheual pour perduz, auec vn dueil & regret publicque non moindre, que le particulier de leurs plus proches parens & amis. Et le Consul Fabius, estant venu de ces nouuelles vn fort grand espouuentement à la ville, s'estoit mis en garde audeuant des portes, quand les gens de Tempanius apperceuz de loing, & non sans frayeur de ceux qui ne sçauoiét au vray qui c'estoient, soudain qu'ils furent recogneuz, ce doute fut chāgé en vne telle resiouissance, que les criz penetrerent par toute la ville, de ceux qui se r'allegroient de les voir retourner sauues & victorieux: Et de toutes les maisons auparauant fort contristées, les ayans deplorez pour perduz, sortoient force gens à la foulle emmy les rues: Quand & quād les desolees meres, & femmes, pour le grand aise qu'elles auoient, toute grauité mise arriere, accouroient au deuant de la troupe à bras ouuers & estēdus chacune endroit soy accoler les siens; si trāsies d'aise, qu'à grād peine sçauoient elles qu'elles faisoient. Et là dessus les Tribuns du peuple qui auoiét dōné iour à M. Postumius, & T. quintius, sur ce qu'on leur imputoit que par leur faulte on eust mal combattu pres de Veies, estimerent que la haine

Ruse contre ruse.

Les Volsques & les Romains se separent, pensans chacun d'eux auoir perdu la bataille.

Aduisé soldat

Les Tribuns du peuple perpetuels fleaux des Patriciens.

frefchement conceue enuers le Conful Sempronius feruiroit d'occafion, pour renouueler à ceux cy le maltalent qu'on leur portoit. Parquoy ayans fait affembler l'audience; & f'estans la mis à fe plaindre & crier tout haut que la chofe publique euft ainfi efté trahie par fes capitaines à Veies; l'armée en apres trahie es Volfques par le Conful, pour n'auoir les autres efté chaftiez: Des hommes-d'armes trefpreux & vaillans liurez à la boucherie; & le camp abandonné par trop lafchement & villainement. C. Iulius l'vn d'iceux Tribuns commanda de faire venir Tempanius, & en la prefence de tous; SEX. TEMPANIVS (va il dire) Ie vous demande, fi vous eftimez que Sempronius le Conful aye ny bien enfourné le combat en temps & lieu à propos; ny affis felon qu'il deuoit l'Arriere-garde pour le fecours de la bataille; ne faict aucun autre debuoir de bon capitaine & Conful du peuple Romain? Et fi vous mefme, les legions eftans mifes en routte, n'auez pas de voftre propre motif & confeil faict defcendre les gens de cheual, & remis fus le combat? Si aueques les voftres eftant exclus du bataillon de nos gens de pied, fi le Conful eft venu à voftre fecours en perfonne, ou f'il vous a enuoyé du renfort? Le iour enfuiuant puis apres, fi vous autres auez eu aucune aide de luy; ou fi par voftre effort & vaillãce eftes paruenus en noftre camp? Quel Conful, & quelle armée vous y auez rencontré? Si ce camp a efté abandonné, & les foldats bleffez delaiffez: Car vous auez à rendre compte auiourdhuy de toutes ces chofes, felon la foy que vous deuez, & la preud'hõmie qui eft en vous, par laquelle la Chofepublique a efté maintenue fur pieds. Et finablement où eft C. Sempronius, où font noz legions? Si l'on vous a laiffé tout feul fans fecours, où fi vous, auez abandonné le Conful & l'armeé? & en fomme fi nous fommes vaincuz, où victorieux? A CELA l'on dit que la refponce de Tempanius fut fort fobre & fans ornement; Mais graue & fentant bien fon homme de guerre; non remplie de vaine gloire, ne confite en fes propres louenges; non ioyeufe du blafme d'autruy.

Poincts notables à quoy vn chef de l'armee Romaine deuoit auoir l'œil, & dont il eftoit tenu rendre compte au peuple.

Grande fageffe & modeftie en vn fimple foldat.

QVELLE fuffifance & fcauoir de l'art militaire fuft en C. Sempronius; il n'apartenoit pas à vn foldat faire iugement de fon general; mais au peuple Romain, quand par fes voix & fuffrages il l'efleut Conful. Et pourtant qu'ils ne cherchaffent point d'entendre de luy qu'elles auoient efté les deliberations & proiects du chef de l'armee; ne les desseins & ruzes de guerre d'iceluy; lefquelles chofes il failloit remettre au difcours de meilleurs efprits & entẽdemẽs que le fien. Mais de ce qu'il auoit veu à l'œil, qu'il en pouuoit bien parler au vray: Auoir veu au refte auant qu'il euft efté forcloz de l'armée, le Conful combattre de fa perfone es premiers rengs, exortãt vn chacun à bien faire; accourir çà & là parmy les enfeignes Romaines, & les glaiues des ennemis: Et depuis qu'il fut priué de la veuë des fiens, auoir neantmoins apperceu au bruit & clameur, que le combat auoit duré iufqu'à la nuict; & croire que pour la grande foulle des ennemis, le Conful n'eftoit peu paruenir au tertre où ils f'eftoient retirez. En quel lieu l'armee eftoit maintenant, il n'en fçauroit que dire au vray: Eftimant, que tout ainfi qu'en vn tel defarroy il auroit tafché de fe garentir luy & fa trouppe par l'aduantage du lieu; le Conful en femblable pour fauuer l'armee auroit cherché quelque endroict plus feur à affeoir fon camp. Ne croire pas quant à luy, que les affaires des Volfques fuffent en meilleurs termes que la fortune du peuple Romain: Et que l'obfcurité de la nuict auroit tout remply de confufion & d'erreur reciproque. Finablement comme il requift de ne le voulloir point retenir d'auantage, eftant ainfi mal-mené de trauail & de playes, il fut licentié aueques vne tref-grande louenge; non moins pour raifon de fa modeftie & fobrieté de langage, que pour fa vaillance & prouesse. PENDANT que ces chofes fe font, le Conful eftoit defia arriué par la voye Lauicane

cane au temple de la Deesse du Repos: ou ayant esté enuoyé vn r'affreschissement de charroy & cheuaux de some, ils recueillirent l'exercite fort harassé du combat, & du chemin qu'il auoit fait toute la nuict. Et bien tost apres le Consul entra dans la ville; N'insistant point à ses iustifications d'auantage, qu'à extoller Tempanius de louenges condignes. Et sur ces entrefaictes, M. Posthumius qui auoit esté tribun militaire en lieu de Consul à la guerre de Veies, ayant esté tiré en iustice, vient à estre exposé au courroux du peuple, triste & dolent pour les choses si mal succedées; & indigné contre les chefs; si qu'il fut comdamné en vne amende de cent escuts. Mais toutes les Tribuz d'vne voix absolurent T. Quintius son compaignon en ce magistrat; Pource qu'estant Consul il se seroit vaillammẽt porté alencontre des Volsques, sous la conduitte du Dictateur Posthumius Tubertus: Et à Fidenes de rechef, lieutenant de l'autre Dictateur Mamercus Emylius: lequel Quintius reiettoit toutes les fautes aduenues au temps de leur charge sur ce sien compaignon condamné. On dit que la memoire de son pere Cincinnatus luy seruit aussi de beaucoup, personnage fort respecté; Et les prieres de Capitolinus Quintius d'vne desia decrepite vieillesse, requerant humblement de ne voulloir permettre, que luy pour si peu qu'il auoit à viure, fust contraint de porter vne si piteuse nouuelle à Cincinnatus. Le peuple crea lors ses Tribuns. Sex. Tempanius, A. Sellius, Antisthius, & Spurilius absens; que les gens de cheual à la persuasion de Tempanius auoient esleuz pour leurs centeniers en l'affaire dont a esté parlé cy dessus. Et le senat à cause que pour la hayne de Sempronius le nom de Consul offensoit le peuple; voulut qu'au lieu d'eux l'on creast des Tribuns militaires; qui furent L. MANLIVS Capitolinus, Q. Antonius Merenda, & L. Papyrius Mugilanus. Tout des le commencement de l'année, L. Hortentius Tribun du peuple donna iour à Sempronius Consul de l'an precedent, pour respondre aux charges & accusations qu'on luy mettoit sus. Et comme ses quattre compagnons le requissent en la presence de tout le peuple, de ne vouloir point ainsi molester leur capitaine general incoulpable, & à qui rien ne se pouuoit reprocher que sa defortune; Hortentius fort mal volontiers se laissa aller; estimant que ce fust pour sonder sa perseuerance; & que l'accusé ne s'atendoit pas à la sollicitation des Tribuns, qui n'intercedoient pour luy sinon que par maniere d'acquit, ains à leur aide & support. Parquoy tantost se retornant deuers luy; Ov estoit allée ceste magnanimité de Patricien? (luy demandoit il) Où ce grand cœur appuié & se confiant sur son innocence? d'autant qu'vn personnage de dignité Consulaire s'en venoit cacher agarand sous l'ombre & faueur des Tribuns: Tantost s'addressant à ses compagnons; ET VOVS (Messieurs) si ie le vous rends conuaincu & coulpable, qu'estes vous resoluz d'en faire? Osterez vous au peuple son droit? Renuerserez vous la puissance Tribunicienne? ET COMME ils eussent respõdu; Que de Sempronius, & de toute autre chose l'authorité souueraine en estoit pardeuers le peuple Romain; & qu'ils ne pretendoient pas de le defrauder de son droit; aussi ne le pourroient ils faire quand ils voudroient: mais si les prieres n'auoient aucun lieu pour leur chef, qui leur estoient en lieu de pere, qu'ils changeroient de robbe auecques luy. Hortentius alors; IA DIEV ne plaise (va il respondre) que le Peuple Romain voye ses Tribuns en habit de dueil. Ie ne veux plus retenir Sempronius à l'arrest; Puis qu'en sa charge il à gaigné ce point enuers ses soldats, de leur estre si cher & recommandé. LA CHARITE & amour de quatre Tribuns ne fut plus agreable au Peuple ny aux senateurs, que le naturel d'Hortentius, qui se laissa ainsi fleschir à de si legitimes prieres. Mais la fortune ne pardonna pas longuement aux Eques, qui trop chaudement auoient embrassé la douteuse fortune des

Les Lauicains, auiourdhuy Valmõtone. Ce chemin part de la porte Esquiline, ou de S. Laurẽs, ou de Tiuoli.

Postumius pour s'estre mal porté à la guerre de Veies cõdamné en 10000. asses qui vallent la la piece deux liards de nostre monnoye.

VIII. Tribunat Militaire M. 3540. R. 331.

Le Consul Sempronius poursuiuy en iustice par les Tribuns du Peuple, & sa constante Magnanimité.

LXIX.Cōſ. M.3541. R.332.

Volſques, cõme à eux acquiſe. CAR L'annee enſuiuant que Cn. Fabius Vibulanus, & T. Quintius Capitolinus fils du Capitolin furent conſuls; encor' que ſous Fabius, à qui ceſte charge eſcheut au ſort, rien ne fuſt fait de memorable; Neantmoins les Eques ayans fait ſemblant de vouloir cõbatre, & preſenté à ceſte fin leur bataillon en ordonnance, mais tremblant de peur, furent de plaine arriuee mis en routte & honteuſe fuitte, auec bien peu de gloire pour le Conſul: car autre choſe n'y fut faitte: Dont le Triomphe luy auroit eſté deſnié. Toutesfois pource que l'ignominie Sempronienne fut par la aucunement effacee, on luy accorda d'entrer en ouation. Tout ainſi au reſte que ceſte guerre ſ'eſtoit paſſee auec moindre reſiſtence des ennemis qu'on ne l'attendoit; auſſi dans la ville, d'vne tranquillité pacifique vint à naiſtre ineſpereement vn gros floc de diſcords entre le commun peuple, & les Peres: & ce pour raiſon qu'on voulloit redoubler le nombre des Queſteurs. Car les Peres ayans ſingulierement approuué la propoſition des Conſuls au Senat; qu'outre les deux Queſteurs de la ville, on en fiſt encore deux autres pour leur aſſiſter à la guerre; les Tribuns ſ'en viennent former vne querimonie aux Conſuls; qu'vne partie des Queſteurs (car iuſqu'alors ils auoient touſiours eſté des Patriciens) fuſſent creez du commun peuple. A la quelle demande les Conſuls & les Peres ſ'oppoſerent du commancement d'vn fort grand effort: mais ſe relaſchans puis apres ils accorderent, que tout ainſi qu'ils en auoient vſé en l'election des Tribuns militaires, en ſemblable pour le regard des Queſteurs, cela fuſt remis à la libre diſpoſition & arbitre du peuple. Et comme ils ne gaignaſſent rien pour cela, ils laiſſerent l'inſtance du tout de l'augmentation des Queſteurs: Neantmoins les Tribuns la recuillirent & remirent ſus. Quand & laquelle d'autres factieuſes actions ſe preſenterent encore; meſmement celles de la loy Agriaire: Pour raiſon dequoy le Senat ſe trouuant en grande perplexité, ayma mieux faire des Conſuls que des Tribuns militaires. Et ne pouuant rien ordonner à cauſe des oppoſitions des Tribuns du peuple, qui ſe mettoient inceſſãment à la trauerſe; l'adminiſtration de la choſe publique reuint à vn Entreregne; non ſans grande altercation & debat: Car les Tribuns empeſchoient les Patriciens qu'ils ne ſ'aſſemblaſſent. Et comme la plus grande partie de l'année ſuiuante ſe fuſt paſſée en perpetuelles contentions & diſputes entre les nouueaux Tribuns du Peuple, & quelques creez Entrerois: Tantoſt les Tribuns diuertiſſans l'aſſemblée des Senateurs pour declarer vn Entreroy: Tantoſt ſ'oppoſans à l'Entreroy qu'il ne fiſt vn decret du Senat pour la creation des Conſuls; Finablement L. Papirius Mugillanus proclamé Entreroy; reprenant ores les Peres, ores les Tribuns du peuple; leur remonſtroit: COMME le ſoing de la Choſe-publicque intermis & abandonné par les hommes, la prouidence des Dieux l'auroit receue en ſa ſauuegarde: De maniere qu'elle n'eſtoit en ſon entier ſinon par le moyen de la treſue que gardoient les Veientes; & le puſillanime temporiſement des Eques. Et ſi quelque effroy cepẽdant les venoit aſſaillir de dehors, prẽdroiẽt ils plaiſir de voir ruiner l'eſtat par faute d'vn magiſtrat Patriciẽ? Car il n'y auoit ny armee, ny chef pour en dreſſer vne. Pẽſeroiẽt ils repouſſer par leurs partialitez inteſtines vne guerre ſuruenante de leurs voiſins? Que ſi ces deux ſe venoient accoupler, à grand' peine pourroit on obuier auec toute l'aide & faueur de leurs Dieux, que la Choſe publique ne ſ'allaſt fondrè & abiſmer en ruine. Pluſtoſt donq relaſchans les vns & les autres quelque choſe chacun de ſon droit, que ne venoient ils par certaine mediocrité à ſ'vnir en vne concorde? Les Patriciens en ſouffrant faire des Tribuns militaires au lieu des Cõſuls; Et les tribuns du peuple ne ſ'oppoſans point que les quatre Queſteurs ne fuſſent eſleuz indifferemment tant de la Commune que du Senat, par les voix & ſuffrages du peuple. LA PREMIERE aſſemblee ſe don-

Troubles à Rome pour raiſon des Queſteurs ſupernumeraires

La loy Agriaire de nouueau refreſchie.

Entreregne derechef, ceſt à dire vacatiō du ſouuerain Magiſtrat.

Sage remonſtrance de Papyrius Mugillanus.

IX. Tribunat Militaire M.3542. R.333.

se donna à la creation des Tribuns militaires; qui furent tous Patriciens; L. Quintius Cincinnatus pour la troisiesme fois, Sex. Furius Medullinus derechef, M. Manlius, & A. Sempronius Atratinus. Cestuicy presidant à l'election des Questeurs, cõme entre quelques Plebeiens qui poursuiuoient ce Magistrat, le fils d'Antistius Tribun du peuple; & le frere d'vn autre Tribun, Sex. Pompilius, fussent du nombre: Ne la puissance de ceux cy; Ne toute leur authorité & faueur ne peurent tant faire, qu'on ne preferast à cause de leur noblesse ceux dont on auoit veu & les Peres & les ayeuls estre Consuls. Voila lors tous les Tribuns du peuple en furie: Mais sur tous autres Pompilius, & Antistius; enflamblez de despit pour le reffus fait à ceux qui leur attouchoiẽt de si pres. QV'EST-CE que cela vouloit dire, que ny pour tous les biensfaits & seruices du peuple; pour toutes les iniures par luy receuës des Patriciens; ne finablement pour leur insatiable conuoitise d'entreprendre sur luy, puis que maintenant leur estoient permises des choses qui oncq n'auoient esté souffertes; pas vn non seulement des Tribuns militaires, mais des Questeurs mesmes encore, ne peust estre esleu de son corps? En quoy n'auroiẽt de riẽ serui les prieres du Pere pour son enfant, & du frere en faueur du frere; tous deux neantmoins Tribuns du peuple; vne puissance sacresainte erigée pour le support de la Commune. Certes il y auoit de la fraude; Et Sempronius en ceste election auoit plus procedé de ruze que de loyauté: Pourtãt se plaignoiẽt que par sa malice ils eussent esté frustrez de l'honneur ou ils pretendoient. MAIS pource qu'ils ne se pouuoient attacher à luy, tant à cause de son innocence en cest affaire, que de la dignité ou il estoit constitué, ils tornerent toute leur indignation & courroux contre C. Sempronius Atratinus son cousin germain: Et à l'aide d'vn de leurs compaignons, M. Canuleius, luy donnerent iour pour respondre de l'ignominie receuë à la guerre des Volsques. Fut aussi par les mesmes Tribuns faite mention au Senat de la distribution des terres; A quoy, C. Sempronius auoit tousiours fort asprement resisté; estimant (cõme il estoit vray) que s'il se departoit de ceste contradiction, les Peres tiendroient moins de compte de luy: Et s'il continuoit de s'y opposer sur le tẽps que sa cause seroit debattue, il offenseroit grandemẽt le peuple. Il aima mieux toutesfois s'exposer à sa malueillance, quelque preiudiciable qu'elle luy peust estre, & nuire d'autant à son fait, que d'abandonner celuy de la Chosepublique. Et demeura ferm'arresté en sa premiere opinion, de ne deuoir point faire de largesse, dont trois Tribuns vinssent à emporter tout le gré & merite. Car il n'estoit pas questiõ de terres, ains seulemẽt de le mettre en haine & rancune: lequel orage il supporteroit magnanimemẽt: Pource qu'il ne failloit pas que luy ny autre des citoyens fust en si estroite recõmandation enuers le Senat, que pour en cõseruer vn tout seul l'interest du public s'en ensuiuist. Le iour de l'assignation arriué, il plaida sa cause de la mesme constance & courage, sans se monstrer rabaissé de rien. Enquoy les Peres s'estãs employez; mais en vain, par tous moyens à eux possibles pour cuider r'adoucir le peuple, il fut condamné à la somme de cent cinquante escuts. EN la mesme annee, Posthumie vierge vestale accusee de s'estre forfaite, se iustifia du crime à elle imputé par vn souspçon de ce qu'on la voioit trop curieuse à se parer & attiffer; auec vn esprit plus libre & hardi qu'il ne conuient à vne fille, & trop peu soucieux de la cõmune renommee. La cause fut par deux fois plaidee, & elle finablement absoute à pur & à plain: Mais par l'aduis de tout le college, le grand Pontife luy interdit tous ieuz, railleries & esbattemens; & ordonna de s'acoustrer à l'aduenir plus deuotement que mignonnement. Le mesme an aussi les Campaniens prirent Cumes, ville que les Grecs tenoient lors. ET CELLE D'APRES eut pour Tribuns militaires, Agrippa Menenius Lanatus, P. Lucretius Tricipitinus, & Sp. Nautius: Vne an-

Aigres doleances des Tribuns du Peuple.

Vindicte malicieuse d'iceux.

Preudhõmie & magnanimité de Sempronius.

Bel admonestement pour les religieuses.

X. Tribun milit. M. 3543. R. 334.

nee bien remarquable pour le bon-heur du peuple Romain, qui encourut en plus de d'anger que nompas de perte & dõmage. Les Esclaues auoient conspiré de mettre le feu à la ville, en plusieurs endroits separez & distãs tout au coup; ãce que pendant que le peuple seroit occupé à secourir les maisons, eux estans munis d'armes s'emparassent de la Roque & du Capitole. Mais Iuppiter diuertit ceste malheureuse entreprise; car par la reuelation de deux, le reste des coupables ayãs esté pris furent chastiez selon leur desserte. Aux delateurs furent donnez pour recompence cent escuts des deniers publiques en monnoye de cuiure, qui estoit pour lors vne grande richesse; & la liberté. Et peu apres vindrent nouuelles non sans autheur digne de foy, que les Eques voulloient renouer la guerre; Et les Lauicains noueaux ennemis, dressoient ie ne sçay quelles practiques auec les anciens & inueterez. Quant aux entreprises des Eques, Rome y estoit desia toute accoustumee ainsi qu'à vn anniuersaire: Et les ambassadeurs enuoyez aux Lauicains en ayant r'apporté vne respõce si oblique qu'on n'en peust tirer, ne qu'ils se preparassent encore à la guerre, ne qu'ils voullussent longuement demeurer en repos; on donna charge aux Thusculans d'auoir l'œil que quelque nouueau trouble ne suruinst de ce costé là. AVSSI TOST que les Tribuns militaires de l'annee suiuante, L. Sergius Fidenas, M. Papirius Mugillanus, & C. Seruilius fils de Quintius Seruilius Priscus, souz lequel estant Dictateur Fidenes auoit esté prise, furent entrez en leur charge, les deputez de Thusculum vindrent pour les aduertir, comme les Lauicains auoient pris les armes; Et auec l'armee des Eques, apres auoir fourragé & couru tout leur territoire, se seroient campez en Algide. Surquoy fut denoncee la guerre aux Lauicains, & ordonné par le Senat, que deux des Tribuns iroient contr'eux, l'autre demourroit à la ville pour le maniement des affaires. Mais ils entrerent incontinent en debat; chacun d'eux presumant estre le plus digne & meilleur capitaine; desdaignans le gouuernement de la ville pour vne charge ennuieuse & peu honorable. Et comme les Peres tous esbais regardassent ceste dispute, bien mal seante entre les compaignons d'vne mesme charge; Q. Seruilius se prend à dire: PVIS QVE VOVS ne portez aucun respect ny à cest ordre, ny à la Chosepublique, l'authorité du pere sur son enfant mettra fin à la cõtention; car mon fils sans ietter au sort demourra gouuerneur en la ville: Dieu vueille que ceux qui sont si desireux de la guerre, la puissent conduire auec plus de consideration & concorde qu'ils ne la cherchent. AV DEMOVRANT ils aduiserent de ne faire pas leur leuee sur tout le peuple indifferemment; ains n'en prendre que dix Tribuz selon qu'elles escheurent au sort: Dont les ieunes gens ayans esté enroollez, les deux Tribuns les menerent à la guerre: Mais les altercations commancees entr'eux dans la ville, par vne mesme conuoitise de commander se r'allumerent bien plus fort aux champs. La n'estre iamais d'accord d'vne mesme chose: chacun combatre obstineement pour sa particuliere opinion: Voulloir son aduis auoir lieu; son commandement seul estre executé: se mespriser reciproquement; & estre mesprisez l'vn de l'autre; iusqu'à ce que leurs lieutenans les ayans repris de cela, finablement, ils s'accorderent que chacun commanderoit à son iour. Lesquelles choses r'apportees à Rome, l'on dit que Q. Seruilius sage d'aage & d'experience, supplia aux Dieux immortels que la discorde des Tribuns ne fust point plus dommageable à la Chosepublique, qu'elle auoit esté deuant Veies: Et sollicita son fils instamment, comme s'il eust veu sans aucune doute vne ruine toute prochaine, de leuer gens & faire prouision d'armes. Enquoy il ne se trouua pas faux Prophete: Car souz la conduitte de L. Sergius à qui il touchoit de commander ce iour la, vne vaine esperance d'emporter d'assaut le fort des ennemis l'ayant attiré iusqu'au bas du rempar, en vn lieu desauantageux

Marginalia:
- Seconde conspiration des esclaues de bruster Rome, & s'emparer du Capitole.
- Remuement des Eques, & des Lauicains.
- XI. Tribunat militaire. M.3544. R.335.
- Dissentions & mauuais gouuernemens des Tribũs dessudits.
- Sage preuoiance de Seruilius.

uantageux & mal propre; parce que feignans d'auoir pœur ils s'estoient retirez dedans; les Eques par vne soudaine saillie le mirent à vauderoutte, & le renuerserent en vne vallee roide panchante, ou il en fut plus accablé de ruine, que de tuez à la fuitte ny au combat. Et à bien grand' peine ayans garenti leur logis ce iour la, le lendemain que les ennemis se vindrent espandre en la plus grande portion du circuit, ils l'abandonnerent fort laschement; se mettans à vne laide & honteuse fuitte par la porte opposite. Les chefs, & les lieutenans, & tout ce qui se trouua de forces autour des enseignes, se retirerent à Thusculum: Les autres escartez çà & là de tous costez par les champs, reprirent par diuers endroits le chemin de Rome, portans eux mesmes les nouuelles d'vne plus grosse routte & defaitte, qu'elle n'auoit esté receuë. Mais l'effroy en fut d'autant moindre, que l'euenement se trouua conforme à ce qu'on en auoit tousiours redouté: Et que le secours pour subuenir à vn tel desordre auoit esté desia preparé par l'autre Tribun: Aussi que par son ordonnance tous les officiers subalternes ayans appaisé l'effroy & tumulte en la ville, ceux que l'on auoit sur le champ enuoyé descouurir, rapporterent les chefs de l'armee estre à Thusculum; Et les ennemis n'auoir point encore remué leur camp. Mais ce qui r'asseura le plus vn chacun, fut que par la deliberation du Senat, Q. SERVILIVS Priscus fut proclamé Dictateur; personnage dont la Chosepublique auoit en plusieurs autres gros affaires, & temps facheux peu cognoistre sa prouidence; & mesme par l'issue de ceste guerre, que les altercations & debats des Tribuns auoient à luy seul rendu fort suspecte, auant que les choses eussent mal succedé. Ayant creé coronnel de la cauallerie, le Tribun militaire dont il auoit esté nommé Dictateur; son fils assauoir, comme l'ont escript quelques vns; car les autres mettent que ce fut Hala Seruilius qui eut la charge des gens de cheual ceste annee la; il sortit dehors auec vne nouuelle armee, & ceux qu'il r'appella de Thusculum, & s'alla camper à demie lieuë des ennemis. Or la mesme nonchallance & presomption qui s'estoit trouuee és chefs des Romains, estoit passee aux Eques pour la victoire obtenue n'agueres: Aumoyen dequoy comme la cauallerie qu'il auoit enuoyé attacher le combat, eust de plaine arriuee mis ceux des premiers rengs en desordre, il commande aux enseignes des legionnaires de suiure & marcher au grand pas; Et tue de sa propre main l'vn d'iceux qui y procedoit trop lentement à son gré: Si grande fut l'impetuosité & ardeur dont ils vindrent à la charge, que les Eques ne peurent aucunement soustenir leur effort; ains leur bataillon ayant esté bien tost enfoncé, s'enfuirent à vauderoutte deuers leur camp: lequel fut pris d'assaut en moins de temps & de resistence, qu'ils n'auoient monstré au combat. Ayant donques le Dictateur ainsi pris & saccagé leur logis, & abandonné le tout au pillage; comme la cauallerie qui auoit poursuiuy ceux qui s'enfuoient, eust r'apporté tous les Lauicains auoir esté desconfits; & la plus part des Eques s'estre retirez à Lauiques, le lendemain il s'y en alla; Et l'ayant toute enuironnee de gens, la prit d'Escalade, & la mit en proye. De la estant retorné à Rome auec son armee victorieuse, se demit de son Magistrat le huictiesme iour qu'il l'auoit receu. Le Senat assemblé en grand nombre; ordonna tout à propos, auant que les seditiōs de la loy Agriaire fussent renouuellees par les Tribuns du Peuple, qui insistoient de luy departir le territoire des Lauicains, qu'on y meneroit vne colonie & nouueau peuplement. A quoy se presenterēt quinze cens chefs d'habitans qui eurent chacun deux iornaux de terre. APRES LA PRISE de Lauiques, furent creez Tribuns militaires Agrippa Menenius Lanatus, L. Seruilius Structus, & P. Lucretius Tricipitinus, tous ceux cy pour la deusieme fois, auec Sp. Rutilius Crassus. ET L'ANNEE ensuiuant A. Sempronius Atratinus pour la troisiesme, auec deux autres seu-

Desordre des chefs Romains, & ruse des Eques.

XI. Dictateur. 334.

Merueilleuse seuerité.

Routte des Eques & Lauicains.

Prise de Lauiques.

XII. Tribun. milit. M. 3545. R. 336.

XIII. Tribu. milit. M. 3546. R. 337.

lement; M.Papyrius Mugillanus, & Sp.Nautius Rutilius pour la seconde. Durant ces deux annees toutes choses furent en tranquilité & repos pour le regard du dehors: Mais en la ville elles passerent en grandes combustions & debats pour raison des loix Agriaires; ou Sp. Mecilius pour la quatriesme fois, & Metilius la troisiesme, Tribuns du peuple, estoient ceux qui le mutinoient & brouilloient, tous deux esleuz en leur absence: lesquels ayans mis en auant vn edict que les terres prises sur l'ennemy fussent egallement departies par testes; Comme la cheuance de la plus grand' partie de la noblesse vinst par la estre acquise & confisquee au public; car il n'y auoit point presque de territoire, la ville estant scituee dedans les limites d'autruy, qui n'eust esté conquis par armes; Ne personne fors que le peuple qui possedast chose quelconque de ce qui eust esté vendu à l'encant, & appliqué au public: Ceste bresche donc se venant à faire es possessiõs des Patriciẽs, vn cruel cõbat sembloit bien s'appareiller de cela entre la Commune & les Peres. A quoy les Tribuns militaires tantost en deliberant au Senat; Tantost faisant des assemblees priuees des principaux de cest ordre, ne pouuoient trouuer expedient ne remede; Quand Ap. Claudius le plus ieune des Senateurs, & petit fils de celuy qui auoit esté creé Decemuire pour rediger les loix par escrit, vint à ce que l'on dit, alleguer, qu'il apportoit de sa famille vn ancien, & tout pratiqué moyen. POVRCE que son bisaieul Ap. Claudius auoit fait assez apparoistre n'y auoir qu'vne seule voye pour rabattre la puissance Tribucienne; en faisant que quelqu'vn de leurs compaignons s'opposast à ce qu'ils mettoient en auant. Bien aiseement les nouueaux venuz, & qui n'ont encore aucun pied en la Republique, sont induits à changer d'opinion par l'authorité des grands; si par fois on leur tient vn langage plus approprié à la qualité du temps, qu'à la dignité du Senat. Leurs volontez ne tendre qu'à s'enrichir & aduancer: De maniere que quand ils verrõt ceux de leurs compagnons qui sont le plus ancrez en credit, les auoir tonduz de tout le gré qu'ils peuuent pretendre du peuple; & ne leur rester point de place pour le gratifier de rien que ce soit, ils ne se rengerõt que trop volontiers du costé du Senat, affin de se mettre en la bonne grace generallemẽt de tout l'ordre, & en particulier des plus apparens d'iceluy. CELA approuué de la compagnie; & mesmement par Q. Seruilius Priscus, qui se prit à louer ce ieune homme de ce qu'il ne forlignoit point de la race des Claudiens; on dõne charge que chacun taschast endroit soy d'attirer tous les Tribuns qu'on pourroit, à contredire l'opinion de leurs compaignons. Et là dessus la Cour s'estant leuee, les principaux Senateurs s'en vont accoster les Tribuns; Et les embrassans leur remonstrent, exhortent, promettent que cela seroit chose merueilleusement agreable à chacun en particulier, agreable à tout le Senat: Si bien qu'ils en persuadent iusques à six de s'opposer. Et le lendemain tout expres ayant esté mise en auant au Senat la sedition que Messilius, & Metilius taschoient d'esmouuoir par vne largesse de consequence trespernicieuse; ce langage icy fut tenu par les principaux Senateurs; QVE chacun de sa part ne pouuoit trouuer autre expedient; autre remede ne secours quelconque en nul endroit, qu'en l'aide & support des Tribuns: Souz la protection & sauue-garde de ce Magistrat, la Chose-publique circonuenue tout ainsi qu'vn pauure particulier destitué de toute assistence, s'en venoit à recours. Parquoy ce seroit vne chose fort honorable & à eux & à leur college, de faire veoir que leur puissance ne s'emploioit tant à molester le Senat, & à exciter vne inimitié & discorde entre les deux ordres, comme à resister à la mauuaistié de leurs compaignons. PVIS APRES s'estant meu vn grand bruit parmy le Senat; comme de tous les endroits de la Cour on inuocast les Tribuns; le Silence fait, ceux qui a-

Nouueaux troubles pour la distribution des terres conquises.

Expedient trouué contre les esmotions des Tribuns du peuple.

Les Tribuns du peuple diuisez par les flatteries & caresses du Senat.

qui auoiét esté preparez à la deuotió des principaux Patriciens declarent tout net, qu'ils s'opposeroient à ce que leurs compaignons mettroient en auant, si le Senat le iugeoit estre dommageable à la Chosepublique: Dequoy on leur fit de fort grands remerciemens. Mais ceux qui auoient proposé cest edit ayans assemblé le peuple à l'audience, & appellé hault & cler leurs compaignons trahistres, vendeurs du pauure peuple; esclaues de leur proffict, & des Consulaires; auec autres semblables cruelles inuectiues, se deporterent de leur action. L'AN ENSVIVANT que P. Cornelius Cossus, C. Valerius Potitus, Quintius Cincinnatus & M. Fabius Vibulanus furent Tribuns militaires, eust esté exercé de deux fortes guerres, si le scrupule de la religion n'en eust retiré les chefs principaux des Veientes; pour s'estre le Tybre desbordé à trauers leurs champs; gasté & ruiné tout plein de villages. La lourde secousse aussi que les Eques auoient receuë trois ans auparauant, les empescha de donner secours aux Volaniens, L'vn des peuples de leur nation; d'ou auoiét esté faictes tout plein de courses dans le territoire des Lauicains contigu delà; & les nouueaux habitans trauaillez de guerre: Laquelle coulpe & dommage esperans deffendre auecques le support vnanime de tous les Eques; delaissez neantmoins d'eux; ils perdirent leurs confins, & leur ville, non par vne guerre qui fust memorable; mais par vn siege, & quelques legiers combats seulement. L. Sextius Tribun du peuple voulut sonder le gré d'vn Edict, pour faire enuoyer des nouueaux habitans aussi bien à Voles comme à Lauiques; mais cela s'en alla en fumee par la contradiction de ses compaignons; qui declarerent ne voulloir souffrir que le peuple fist aucun statut, sinon du consentement & authorité du Senat. L'ANNEE D'APRES que C. Cornelius Cossus, L. Valerius Potitus, Q. Fabius Vibulanus derechef, furent creez Tribuns militaires, auecques M. Posthumius Regillensis, les Eques reprirent la ville de Voles, qu'ils remparerent toute de neuf, & y enuoyerent de nouueaux habitans. Parquoy Posthumius eut la commission de leur aller faire la guerre; hóme au reste de mauuais affaire, comme la victoire le demonstra, plus que ne fit l'exploit d'armes. Lequel ayant diligémment leué son armee, & icelle conduicte à Voles; cóme par quelques escarmouches il eust r'abatu l'ardeur & courage des Eques, il entra finablemẽt dans la ville. Mais apres auoir combattu les ennemis il s'atacha à ses citoyens: Car durant l'assault ayant promis à haute voix le pillage aux soldats; quand la place fut prise il faussa sa foy & promesse: Ce que ie croirois plustost auoir esté cause du courroux & indignation de ses gens, que ce qu'en vne ville saccagee n'agueres, & repeuplee de nouueau; on auroit moins trouué de buttin, que le Tribun n'auoit dict. Mais ayant sur ces entrefaictes esté r'appellé par ses compaignons à la ville, pour raison des seditions Tribuniciennes; vne parolle qui luy eschappa, indiscrette à la verité, & presqu'insensee; luy accreut bien ceste malueillance. Parce que Sestius Tribun du peuple proposant la loy Agriaire, & allegant qu'il vouloit toucher aussi quelque chose d'enuoyer de nouueaux habitans à Voles; par ce que ceux qui l'auoient prise par leurs armes, & par leur effort, meritoient bien de iouyr de la ville, & du territoire; Posthumius, MAL pour mes soldats (alla dire) s'ils ne se taisent, & tiennent coys. CELA oy & bien relleué, n'offença point plus la Commune, que tout incontinent apres les Patriciens. Surquoy le Tribun du peuple, homme actif, & non despourueu d'eloquence, ayant rencontré en ses aduersaires vn esprit temeraire & presomptueux, & vne langue desbordee; laquelle en l'irritant & agaçant il pouuoit pousser à des propos, qui ameneroient en haine & enuie non luy seulement, mais la cause & tout l'ordre des Patriciens; de là en auant ne s'attacha si souuent à pas vn des Tribuns militaires, qu'à Posthumius. Et alors

XIIII. Trib. milit. M. 3547. R. 338.

Voles prise par les Romains.

XV. Trib. Milit. M. 3548. R. 339.

Voles prise & reprise derechef.

Posthumius mal voulu de ses soldats.

Parolle indiscrete & trop insolente de Posthumi' qui luy cousta la vie.

mesme faisant son proffict d'vne si cruelle & inhumaine parolle; OYEZ VOVS PAS Seigneurs Quirites (va il dire) de quelle sorte cestuicy va menassant les soldats d'vn malencontre, cõme si c'estoiẽt des esclaues? Neantmoins ceste fiere & horrible beste vous semble plus digne d'vn si grand honneur ou vous l'auez constitué, que ceux qui tachent de vous enuoyer à des colonies, recompensez d'vne ville & de bõnes terres; qui pouruoyent d'habitation à vostre vieillesse; & qui pour vostre commodité & aisance, combattent assiduellement contre de si cruels & outrageux ennemis. Or commancez desormais à vous esbayr pourquoy si peu de gens prennent en main vostre cause. Et qu'est-ce qu'ils sçauroient esperer de vous? Sont ce des aduancemens & hõneurs, que vous conferez plustost à vos aduersaires, qu'aux aspres & affectionnez deffenseurs du peuple Romain? Vous auez souspiré maintenant en oyant les propos de cest hõme: Mais qu'importe cela? car s'il est question de donner vostre voix, vous prefererez sans doute celuy qui vous menace de mal & de ruine, aux autres qui s'efforcent de vous establir des chãps labourables, des demeures, & planté de tous biens. LE LANGAGE de Posthumius rapporté aux soldats, excita vne plus grande indignation beaucoup dans le camp. FAVT-IL doncques qu'vn rauisseur, & defraudateur du buttin qui est deu aux pauures soldats, les vienne encore brauer, & menasser de malencontre, ainsi que si c'estoient ses vallets? Pour raison dequoy comme le camp se fust esmeu de toutes parts; & que le Questeur P. Sestius estimast ceste sedition pouuoir estre assoupie par la mesme violence dont elle s'estoit excitee; il enuoye vn licteur pour empoigner certain soldat qui alloit criaillant le plus haut: Mais s'estant de cela leuee vne clameur accompaignee de vilenies & outrages; & luy mesme ayant receu vn bon coup de pierre, il fut contrainct de se retirer de la presse: Celuy qui l'auoit blessé luy reprochant, qu'il estoit payé de ce dont le general de l'armee auoit menassé les soldats. Posthumius arriué à ceste esmotion, aigrit d'auantage les choses par les rigoureuses poursuittes, & cruels supplices. Et finablement comme sa colere se renforçast de plus fort en plus fort, sans qu'il y mist aucune bridde, s'estant reduict là vn gros amas de gens aux cris de ceux qu'il auoit commandé de noyer soubs la claye; luy transporté de son sens & entendement, descend de son Tribunal à grand haste, pour aller chastier ceux qui contestoient; là où comme les licteurs & les Centeniers en voulant faire faire place, fussent contraincts de charger à coups de baston la multitude qui pressoit; l'indignation & fureur envindrẽt là, qu'il fut de son armee accablé de pierres. Lequel forfaict ainsi horrible anoncé à Rome, les Tribuns militaires voulurent faire decerner de l'authorité du Senat quelques tortures & poursuittes sur la mort de leur compaignon; mais les Tribuns du peuple s'y opposerent. Ceste contention neantmoins deppendoit d'vne autre dispute: Car les Peres estoient en doute que le peuple pour la crainte de ceste poursuitte, & par vn courroux & despit ne voulust creer les Tribuns militaires de son propre corps: Au moyen dequoy ils insisterent de tout leur effort qu'on fist des Consuls. Et d'autant que les Tribuns du peuple ne vouloiẽt permettre qu'il se fist aucune deliberation du Senat, & par mesme moyen s'opposoiẽt à la creation des Consuls, la Chosepublique vint à vn Entreregne. La victoire à la fin demeuree aux Peres, car Q. Fabius Vibulanus Entreroy ayant conuoqué l'assemblee de l'election, & recueillant les voix & suffrages; A. CORNELIVS COSSVS, & L. Furius Medullinus, furent faicts Consuls. Des le commancement de leur annee, il y eut vn arrest du Senat; qu'au premier iour on proposeroit au peuple la poursuitte du meurtre de Posthumius; à ce qu'il y commist puis apres celuy que bon luy sembleroit. Le peuple d'vn consentement nomma les Consuls, qui se con-

Sestius du propos dessusdit prend occasion d'irriter le peuple cõtre les Patriciés.

Sedition en l'armée.

Le Questeur blessé d'vn coup de pierre.

Posthumius lapidé de son armée.

LXXX. Conf. M. 3549 R. 340.

contenterent auecques vne moderation & douceur bien grande, du supplice d'vn petit nombre des plus coulpables; qu'on sçait assez s'estre eux mesmes donné la mort: Et neantmoins les Consuls ne peurent tant faire que le peuple ne s'en faschast: Alleguant que tout ce qui auoit esté ordonné pour son proffict & commodité, demeuroit en arriere sans aucun effect; & que cependant vn arrest emané pour respandre leur sang, & les mettre à mort, auoit esté si promptement executé, & eu vne telle force & vigueur. Or le temps sembloit estre bien à propos, que les soldats ayans ainsi esté chastiez, on mist en auant la distribution du territoire de Veies, pour r'addoucir & amadouer les courages du cōmun peuple: Et de faict par le moyen de cela on luy eust diminué le desir de la loy Agriaire; qui venoit à deposseder les Patriciens des heritages par eux iniustement occupez. Laquelle indignité leur creua d'autant plus le cueur, de veoir la noblesse si opiniastrement attachee à non seulement retenir les terres publicques, dont elle iouyssoit de viue force; mais ne vouloir pas mesme comporter, que des terres inutiles & vagues, prises n'agueres sur l'ennemy, fussent departies au menu populaire; car tout incontinent aussi bien que le reste, elles viendroient en proye à quelques vns. Ce mesme an le Consul Furius mena les legions contre les Volsques, qui couroient & pilloient les confins des Herniques; & ne les y ayant point rencontrez il prit la ville de Ferentine, ou grand nombre d'iceux Volsques s'estoient retirez: Mais ils n'y trouuerent pas tel buttin comme ils esperoient; parce que les Volsques ne voyans pas grande apparence de pouuoir garder ceste place, transporterent la nuict tout le meilleur de ce qui y estoit, & la laisserent presque vuide. Elle fut prinse le lendemain, & le territoire d'autour donné aux Herniques. Ceste annee s'estant trouuee assez paisible par la modestie des Tribuns du peuple, fut suiuie d'vn bien autre Tribun, SOVS LE CONSVLAT de Q. Fabius Ambustus, & C. Furius Pacilius. Ce Tribun de plaine arriuee s'estant mis à remuer des seditions par vn mettre en auant des loix Agriaires, comme si c'eust esté quelque office particulier à luy deuolu de sa race & famille, la peste qui suruint là dessus, de plus grand menace & effroy toutesfois que nō pas dangereuse, retira les pensers du peuple de ses assemblees & contentions accoustumees, à soigner du mesnage, & cōtregarder leurs personnes: Si qu'on creut ce mal auoir moins porté de ruine, que la sedition peut estre n'eust fait. Mais la ville en ayant esté quicte à bon marché, par l'indisposition assauoir de plusieurs, & la mort de bien peu, ceste pestilente annee fut suiuie d'vne grande disette de bleds, pour auoir les terres esté delaissees en friche, selon qu'ordinairement il aduient; LORS QVE M. PAPYRIVS ATRATINVS, & C. Nautius Rutilius furent Consuls. Et desia la famine estoit plus facheuse que la pestilence, si l'on n'y eust pourueu de bonne heure, enuoyant des commissaires çà & là à tous les peuples d'alentour, qui habitent le long du Tybre, & de la mer de Thoscane, pour achepter des bleds. Mais les Samnites qui tenoient Cumes & Capoue, r'enuoyerent d'vne grand fierté ceux qu'on leur auoit depeschez, sans leur vouloir permettre d'en enleuer: Au contraire les potentats de Sicile en secoururent benignement. Le plus grand secours toutesfois vint de la Thoscane par le Tybre, & le plus tost. Les Consuls à cause des maladies ayans trouué peu de gens en la ville à qui departir ceste charge; & à chaque ambassade ne pouuans eslargir plus d'vn Senateur, furent contrains d'y employer deux des cheualiers auecques luy. Ainsi se passerent ces deux annees, sans aucune fascherie, ny de dehors, ny de dedans, hors-mis les maladies, & disette de viures. Mais apres que ces soulcis s'en furent allez, tout ce dont la ville auoit accoustumé d'estre molestee reuint en

Vengeance de la mort de Posthumius.

Autres mutinemens pour les terres publicques.

Guerre cōtre les Volsques, & la prise de Ferentine.

LXXXI. Cōs. M. 3550. R. 341.

Peste à Rome

LXXXII. cōs. M. 3551. R. 342.

Famine.

ieu; contentions, noises, & discors au logis; & la guerre par le dehors. M. EMYLIVS, & C. Valerius Potitus estant Consuls les Eques se preparoient à la guerre: & encore que les Volsques de l'authorité publicque ne prissent les armes, quelques particuliers toutesfois se mirent à leur solde. Au bruict desquels ennemis (car ils estoient desia entrez dans les limites des Herniques) comme le Consul Valerius cuiddast faire sa leuee; & que Menenius Tribun du peuple qui auoit remis sus la proposition de la loy Agriaire, l'en empeschast; de maniere que soubs l'ombre & protection du Tribun, personne ne voullust par contraincte prester le serment; voila soudain arriuer des nouuelles que la forteresse de Caruentane estoit prinse des ennemis. Ceste honte receuë reuint à vn grand blasme sur Menenius, tant enuers les Peres, que les autres Tribuns, qui s'estoient des auparauant apprestez pour contredire à la loy Agriaire; & leur donna encore vne plus legitime occasion de luy faire teste. Parquoy l'affaire ayant esté longuement proumené en altercations & debats; comme les Consuls appellassent & Dieux & hommes à tesmoings, que de tout le dommage & vergongne qu'on receuroit des ennemis, ou auoit ia esté receu, ou estoit sur le point d'arriuer, la faulte en fust imputee à Menenius qui empeschoit de leuer gens: Et luy protestast à l'encontre, que si les detenteurs iniustes des terres appartenans au public s'en vouloient departir, qu'il ne retarderoit point la leuee; les autres Tribuns par leur ordonnance amortirent ceste dispute; declarans du vouloir & consentement de tout le college, que nonobstant la contradiction de leur compaignon, ils assisteroient à Valerius le Consul, s'il venoit à multer de quelque amande & chastiement à ceux qui refuseroient d'aller à la guerre. Le Consul fortiffié de ceste ordonnance, ayant faict saisir, & serrer le col à d'aucuns qui vouloient inuoquer le Tribun à leur aide, les autres presterent le serment de crainte. Et par ce moyen l'armee conduicte à la forteresse de Caruentane, combien que mal affectionnee & despitee enuers le Consul; neantmoins de plaine abordee ayant repoussé ceux qui estoient en garde, reprint la place: La plus part de la garnison pour s'estre nonchallamment escoullez çà & là au fourrage, ayant esté l'vne des principalles causes de la faire perdre. On y trouua quelque buttin, pource que tout ce qui auoit esté enleué des lieux prochains, on l'auroit serré la dedans: Mais le Consul l'ayant faict vendre à l'encant, les Questeurs de son ordonnance le mirent és coffres de l'espargne: Alleguant quant à luy que les soldats auroient lors leur part du buttin, quand ils ne refuseroient point de prendre les armes: Dont la haine & courroux du peuple, & des soldats s'accreut grandement enuers luy: De maniere que le Senat luy ayant decerné l'ouation (c'est vne forme de petit triomphe) les soldats suiuant leur licence en tel cas permise, alloient apres chantans des vers grossierement façonnez & tissus; & s'entrerespondans alternatiuement comme par coupplets, le blasonnoient, & extolloient le nom de Menenius de louenges: A toutes les mentions duquel, les acclamations du peuple espandu tout le long des rues, s'oyoient par vn grand applaudissement resonner tout d'vne teneur, à l'enuy de la voix des soldats. Ce qui mit les Peres en plus grand esmoy, que nompas l'insolence ordinaire des gens de guerre enuers le Consul. Et comme si Menenius eust deu sans aucune doubte emporter le Tribunat militaire, s'il l'eust prouchassé, on l'en exclut par le moyen de l'election de CN. CORNELIVS COSSVS, & Lucius Furius Medullinus, qui furent pour la seconde fois creez Consuls. Oncques auparauant le peuple n'auoit esté si fasché, qu'on l'eust frustré de des

LXXXIII. Conf. M. 3552. R. 343.

La loy Agriaire du departement des terres au cõmun peuple derechef essayee.

Caruentane reprise par les Romains.

LXXXIIII. Conf. M. 3553. R. 344.

l'election des Tribuns militaires: Ce qu'il donna assez à cognoistre à la creation des Questeurs; ayant esté la premiere fois que par despit & vengeance de ce, il en auroit faict de son corps. Et encore de quattre n'en laissa il qu'vn tout seul aux Patriciens, assauoir C. Fabius Ambustus. Les autres trois furent Plebeiens; Q. Silius, P. Elius, & P. Pipius; preferez à des ieunes seigneurs des meilleures & plus nobles maisons de tout Rome. I'entends que les autheurs d'vne si libre & hardie election furent les Iciliens, de race ennemie mortelle des Peres, dont auroient esté creez ceste annee là trois Tribuns du peuple; lesquels luy donnans le goust de plusieurs belles choses & grandes, qu'il conuoitoit tresardemment; protestoient neantmoins de n'y voulloir rien remuer, s'il n'auoit quant à luy assez de courage pour pretendre à l'estat de Questeurs; seul de tous laissé par le Senat commun indifferemmẽt aux Patriciens & au populaire; qui l'auoit desiré de si longuemain, & qui luy estoit conceddé par les loix. Tellement qu'il tint cela à vne fort grande victoire; n'estimant pas que la Questure fust le plus haut aduancemẽt ou il paruiendroit, mais vn accez quant & quant, & vne ouuerture aux petits compaignons d'atteindre iusqu'au Consulat, & aux triomphes. Les Patriciens au contraire murmuroient de despit, non pour veoir leurs honneurs communiquer au menu peuple, ains perdus tout à fait. Que si cela auoit lieu, il ne leur failloit plus auoir d'enfans, lesquels debouttez du reng & degré de leurs ancestres, & voyans d'autres en possession de leur dignité; il ne leur restoit plus que d'estre Saliens ou Flamines; non à autre fin que pour sacrifier pour le peuple, sans s'attendre plus à authorité ny maniement d'importance. Les courages ainsi irritez d'vne part & d'autre, comme la Commune eust haussé les cornes, pour se veoir trois chefs d'vn grãd nom à la deffence & maintenement de sa cause: Et que les Peres apperceussent que tout s'alloit rendre semblable à l'election des Questeurs, puis que l'vn & l'autre demeuroit à l'arbitre du peuple; tendent à faire creer des Consuls; lesquels n'estoient pas encores meslez ne communs. Les Iciliens à l'encontre insistoient qu'il failloit faire des Tribuns militaires; & finablement departir aumoins quelquesfois, des charges & honneurs au peuple. Mais rien ne se presentoit deppendant de la charge & administration consulaire ou ils se peussent attacher, empeschant ce que les Cõsuls voudroient faire; Quant par vne opportunité merueilleuse l'on apporte nouuelles, comme les Volsques & les Eques estoient sortis de leurs confins pour venir saccager la contree des Latins & Herniques. Pour raison de laquelle guerre, comme les Consuls de l'ordonnance du Senat se fussent mis à leuer gens; les Tribuns s'y opposerent d'vn grãd effort; alleguans que ceste occasion s'addressoit à eux, & au peuple. Ils estoient trois, tous vehemẽs & actifs, & courageux auec ce, cõme il s'en trouue parmy les Plebeiens: deux desquels prennent soin de se tenir assiduellement aupres des Consuls, & chacun d'obseruer le sien: Au troisieme est commis le peuple, pour tantost le retenir, tantost l'esmouuoir par harengues, selon qu'il viendroit à propos: Si que ne les Consuls ne pouuoient rien resouldre de leur leuee, ny les Tribuns de l'eslection ou ils pretendoient. La fortune finablement inclinee en faueur du peuple, voicy arriuer vn message, comme la forteresse de Caruentane, les soldats qui y estoient en garnison s'estans escartez çà & là à piller, auoit esté prise des Eques, apres auoir couppé la gorge à vn petit nombre de gens qui estoient demeurez à la garde; & taillé tout le reste en pieces; les vns y pensans retourner, les autres rencontrez espandus parmy la campaigne. Ce desastre adiousta du renfort à la poursuitte & action des Tribuns: Car ayans plusieurs fois esté recherchez, mais en vain, de se deporter à ceste heure de donner plus d'empeschement à la guerre; cõme ny pour le danger publique, ny pour quelque malueillance & enuie

La premiere fois que les Questeurs cõme thresoriers de l'espargne furẽt esleus du peuple Romain.

La peine enquoy furent les Patriciens de ceste ouuerture.

Deux prestrises ou sacerdoces Romains. Les premiers pour le seruice de Mars: l'autre pour Iuppiter, & autres dieux selon le nom qu'ils portoient.

Nouueau different entre le Senat & les Tribuns du peuple.

Remuement des Volsques & Eques.

Braues Tribuns.

Caruentane derechef reprise par les ennemis.

qui leur en peust arriuer, ils ne se voulussent rendre; ils obtindrent à la parfin que le Senat ordonneroit de faire des Tribuns militaires: sous condition toutesfois, que personne n'y seroit admis qui eust esté Tribun ceste annee là; ny que pas vn des Tribuns du peuple ne seroit continué pour l'annee ensuiuante: Le Senat sans aucune doute remarquant parlà les Iciliens, qui aspiroient au Consulat en recompense des seditions par eux allumees. Alors la leuee se faict, & la guerre commence de s'appareiller du consentement de tous les ordres. Mais si les Consuls s'acheminerent tous deux au fort de Caruentane, ou si l'vn d'eux demeura pour faire l'eslection en la ville, la diuersité qui se trouue par les autheurs, le rend douteux: Cela seul se doibt tenir pour certain, enquoy ils ne sont point discordans; qu'apres auoir longuement combattu sans effect ceste forteresse, on fut contrainct de leuer le siege. Mais vne autre place appellee Verrugue, au pays des Volsques, fut reprise par la mesme armee: Et plusieurs grandes courses & buttinemens faits sur les Eques, & au territoire des Volsques. A Rome tout ainsi que la victoire demeura au peuple de choisir ou des Consuls, ou des Tribuns militaires, les Peres l'emporterent quant à l'eslection qui s'en ensuiuit: Car tous les trois Tribuns furent faits des Patriciens; C. IVLIVS TVLVS, C. Cornelius Cossus, & C. Seruilius Hala: Et dit on que ce fut par la ruse & finesse des Peres; dont aussi ledict Icilius les chargeoit: Parce qu'ayans entremeslé vne trouppe de gens indignes à prouchasser ce Magistrat parmy ceux qui le meritoient; le desgoustement de ceste basseté si apparente en quelques vns, destourna le peuple du tout d'en faire de Plebeiens. Nouuelles viennent puis apres que les Volsques & Eques; soit qu'ils fussent montez en plus hault espoir, pour auoir gardé la forteresse de Caruentane; soit que la perte de Verrugue les eust prouoqué à courroux; s'estoient d'vn tres grand effort esleuez à la guerre: LE CHEF & centre de tout l'affaire estre les Antiates; dont les deputez auoient circuy tous les peuples de l'vne & de l'autre nation, les tanssans de leur lascheté: De ce que se tenans clos & couuers dans le pourpris de leurs murailles, ils eussent l'annee d'auparauant souffert les Romains se promener à leur aise dans tous leurs destroits & limites; les piller, saccager, & laisser perdre le fort de Verrugue: Que desia non seulement ils enuoyoient des armees en leurs confins, mais des Colonies & habitations nouuelles: Et les Romains non seulement auoir departy leurs possessions entr'eux, ains donné d'abondant aux Herniques la ville de Ferentine, apres la leur auoir ostee. A CES remonstrances, comme les cueurs s'enflammassent d'animosité, s'enroolloit vn grand nombre de gens par tous les lieux & endroicts ou les deputez abordoient: Et ainsi la ieunesse de tous ces peuples s'estant reduitte à Antium, leur camp assis là y attendoient l'ennemy. Ce qu'ayant esté rapporté à Romme auecques vn plus grand effroy que la chose ne meritoit, le Senat sur le champ (comme pour vn dernier remede es plus grands espouuentemens) ordonna de faire vn Dictateur: Dont Iullius & Cornelius comme on le tesmoigne, entrerent en fort grand despit; & se passa cest affaire auecques de grosses altercations & debats. Puis comme les plus apparens des Peres eussent faict leurs doleances inutilement, Que les Tribuns militaires ne voulloient plus ester à l'authorité du Senat; & inuoqué là dessus les Tribuns du peuple, alleguans qu'en tel cas la violence d'vn Consul auroit bien par eux autresfois esté refrenee; les Tribuns du peuple bien ioyeux du discord des Peres, firent responce; QV'ON ne pouuoit attendre aucun secours de ceux qui n'estoient reputez ny du nombre des Citoyens; ny tenus à grand peine au reng d'hommes. Que si vn iour les dignitez & ad-

Caruentane en vain assiegee par les Romains qui prennent Verrugue.

XVI. Trib. milit. M. 3554. R. 345.

Ruse des Patriciens contre le peuple.

Nouueau remuement des Volsques & Eques.

aduancemens venoient à estre departis aussi bien auxvns cóme aux autres,& l'administration de la Chosepublique communiquee egallement, alors qu'ils pouruoiroient bien que les deliberations du Senat ne demeureroient pas ainsi vilipendees sans aucun effect. Que les patriciens cependant, emancipez de toute crainte &respect des loix& des Magistrats,fissent aussi eux mesmes la charge desTribuns s'ils vouloient. CE DIVORCE en vn temps fort peu conuenable, ayans sur les bras vne telle& si forte guerre, auoit entierement occupé les pensers des hommes: Iusqu'à ce que Iulius, & Cornelius, apres auoir chacun à son tour longuement debattu n'estre pas raisonnable de les priuer de la charge que le peuple leur auoit octroyee,veu que l'vn & l'autre n'estoient qu'assez suffisans d'auoir la conduitte de ceste guerre; Hala Seruilius qui estoit aussi Tribun militaire, s'estant leué pour parler; dit; QV'IL s'estoit teu ainsi longuement,non par faute de sçauoir ce qu'il deuoit opiner(car qui est le bon citoyé quivueille separer ses deliberations&proiects d'auec les publiques)mais pource qu'il eust mieux aimé que ses compaignons eussent de leur bon gré ceddé à l'authorité du Senat,que de souffrir d'inuoquer la puissance Tribunicienne alencontre d'eux: Et lors encore si l'affaire le permettoit, il leur donneroit volontiers le loisir de se departir de leur trop obstinee & endurcie opinion. Mais pource que les poignantes necessitez de la guerre ne peuuent attendre les conseils humains,qu'il prefereroit le seruice de la Chosepublique à la faueur & bonne grace de ses compaignons. Et si le Senat persistoit au premier aduis que des la nuict ensuiuant il nommeroit vn Dictateur. Que si quelqu'vn s'y opposoit, il se contenteroit quand à luy de l'authorité du Senat. DE QVOY non sans l'auoir bien merité, ayant obtenu vn fort bon gré,& grande louënge enuers tous,& nommé P. CORNELIVS Dictateur, il fut cree de luy mesme coronnel des gens de cheual. Ce fut vn bel exemple pour ceux qui voulurent prendre garde à luy & ses compaignons, combien la faueur & aduancement se rendent quelquefois plus propices à ceux mesmes qui ne les conuoitent pas. La guerre au demeurant ne fut point gueres memorable; car les ennemis de plaine arriuee. par vne seule r'encontre;& encores assez aisee, furent defaits aupres d'Antium; & l'armee victorieuse saccaga de ce pas la contree des Volsques. Il y eut aussi vn chasteau emporté d'assaut sur le lac de Fucine; & trois mille hommes pris là dedans: Tout le reste des Volsques rembarrez en leurs murailles; sans qu'ils osassent mettre le nez dehors pour d'effendre leur territoire. Le Dictateur, ceste guerre menee à fin, d'vne maniere tant seulement qu'il ne sembla point auoir derogé à sa bóne fortune, estant retorné à Rome plus grand en felicité que de gloire, se demit de son Magistrat. Et les Tribuns militaires sans faire aucune mention de creer des Consuls, par despit (ce croy ie bien) du Dictateur qu'on auoit fait; publierent l'election des Tribuns militaires, d'ont vn plus aspre soucy vint remordre le cœur des Peres; pource qu'ils voyoient bien par cela, que leur cause estoit abandonnee des leurs propres. Et pourtant comme l'annee precedente, par le moyen des compediteurs les plus vils & abiects qu'ils peurent susciter à poursuiure ce Magistrat, ils auoient degousté le peuple de tous ceux qui en pouuoient estre les plus dignes; aussi les principaux des Patriciens,tant en noblesse que credit s'estans bandez pour le prochasser, obtindrent encore à ceste fois tous les lieux; Siqu'à pas vn des Plebeiens on n'y laissa aucun accez. QVATRE FVRENT esleuz, tous ayans eu desia la mesme charge; L. Furius Medullinus, C. Valerius Potitus, Cn. Fabius Vibulanus, Et C. Seruilius Hala. Cestuicy fut continué tant pour ses autres vertus & merites,que pour la faueur freschement acquise par son vnique modestie. En ceste annee pource que le temps des tresues auec le peuple des Veientes

Insolente responce des Tribuns du peuple.

Langage d'vn des Tribons militaires sentant bien son bon citoyen.

XII. Dictateur l'an 345.

Les Volsques deffaits de plaine arriuee.

C'est vn gr̃ad lac en la contree des anciens Marses, pres Tagliacozzo dont il a maintenant pris le nom. Plus *Lago di Marso, di Celano*, de Roussillon, & autres.

XVII. Trib. Milit. *M* 3555. R. 346.

estoit expiré, on leur enuoye vne ambassade accompaignee des Fecialiens; pour repeter ce qu'ils auoient pris. A l'entree de la frontiere les depputez des Veientes leur vindrent au deuant, requerir de ne voulloir passer outre a Veies, que premier ils n'eussent esté à Rome pour parler au Senat: Dont ils impetrerent, que pour raison que leur estat estoit trauaillé de partialitez intestines, les choses rauiesne leur seroient redemandees pour ce coup: Tant s'en fallust qu'on cherchast de prendre son party à propos, sur l'occasion d'vne incommodité de l'autruy. Il y eut d'ailleurs quelque perte receuë és Volsques; le fort de Verrugue ayant esté pris; & tous ceux qui estoient dedans passez par le fil de l'espee. Enquoy se cogneut assez combien vn seul moment de temps est de grande importance: Car les Soldats qui estoiēt la assiegez par les Volsques ayans enuoyé demander du renfort, eussent peu estre secouruz d'heure, si l'on se fust tant soit peu hasté d'auantage: veu mesme que l'armee qu'on y enuoya vint à point nommé pour deffaire les ennemis; qui ne faisans que de venir coupper la gorge à la garnison, s'estoient escartez çà & là au fourrage. L'occasion du retardement fut plus reiectee au Senat que sur les Tribuns; lesquels pource qu'on leur r'apportoit d'heure à autre que ceux de dedans se d'effendoient brauement, eurent peu d'esgard, qu'il n'y a effort ne vaillance humaine, quelques grands qu'ils soient, qui ne puissent estre en fin surmontez par vn autre. Ces trespreux & vaillans Soldats toutesfois ne demeurerent point sans vengeance, ny durant leur vie, qu'ils vendirent bien cher, ny apres leur mort. L'ANNEE ensuiuant que P. Cornelius Cossus, & Cneus, du mesme surnom, auec C. Fabius Ambustus, & L. Valerius Potitus furent Tribuns militaires, se meut la guerre contre les Veientes, à cause de l'arrogante responce de leur Senat; lequel fit dire aux ambassadeurs qui estoiēt allez pour redemāder les choses prises d'hostilité, que s'ils ne se hastoient de desloger de la ville & de leurs limites, on leurioueroit vn semblable tour que Lars Tolumnius auoit fait autrefois. Cecy ayāt esté trouué de fort dure digestion par les Peres, ils ordonnerent que les Tribuns militaires mettroient au premier iour en auant au peuple la guerre contre les Veientes. Laquelle luy estant proposee, la ieunesse se prit à gronder: QV'ON n'auoit pas encore acheué auecques les Volsques: Que les garnisons de deux forteresses ne faisans que venir d'estre massacrees, ces places là estoient tenues des ennemis; auec vn bien grand dāger pour la Chosepublique: Ne se passer vne seule annee qu'on ne donnast quelque bataille: Et comme tous ces trauaux, leur semblassent petits, ils s'en alloient de gaieté de cœur exciter vne guerre contre vn peuple voisin trespuissant, qui esmouuroit toute la Thoscane. CES paroles trottans par la bouche du peuple de son propre motif, sont d'abondant attisees par ses Tribuns; ALLEGANS que la Commune auoit vne tresforte guerre à demesler auec les Peres; qui de propos deliberé taschoiēt de la harasser par la guerre, pour l'exposer à la gueulle des ennemis: l'enuoyer & entretenir loin de la ville, affin de s'en defaire à meilleur marché, de pœur qu'estāt en repos au logis, & se resouuenant de la liberté & des colonies, elle ne face quelques cōplots concernans le departement des terres, & de pouuoir opiner librement. ET LA DESSVS eux prenans les vieils soldats par la main, leur r'amentoiuent en combiē de camps ils s'estoient trouuez; comptoient leurs plaies & cicatrices; En leur demādāt, Quelle place estoit desormais entiere en leurs corps, pour y receuoir de nouuelles blesseures: Que leur restoit il plus de sang pour donner à la Chosepublique? Lesquelles choses comme ils traittassent en leurs menus deuis & propos, & par fois encore és assemblees du peuple; Et l'eussent par la desgousté d'entreprēdre la guerre; La publication de la loy tira en longueur; laquelle il sembloit s'en deuoir aller en fumee, si l'on continuoit de la rendre odieuse. Cependant on ordonne que les

Verrugue reprise par les Volsques, & tous les Romains qui y estoient taillez en pieces.

XVIII. Trib. Milit. M.3556. R.347.

Derniere guerre cōtre les Veientes, dont le siege dura 10. ans. Et furent finablement exterminez par Camil.

les Tribuns militaires meneroient l'armee au pais des Volsques: dōt Cn. Cornelius demeura seul à Rome. Les autres trois quand ils virent l'armee des Volsques ne comparoistre en aucune part; & qu'ils ne se voudroient pas hazarder de venir à vne bataille; departirent leurs forces en trois pour aller gaster la contree. Valerius prenant le chemin d'Antium; & Cornelius celuy d'Ecetres, ruinerent de tous costez au long & au large les edifices & possessions ou ils aborderent, pour amuser d'autant les ennemis. Mais Fabius (ce à quoy l'on taschoit le plus) sans rien saccager ne piller s'en alla assieger Anxur, ainsi ditte lors, maintenant cest la ville de Terracine, scituee sur des marescages, du costé desquels il fit semblant de l'assaillir. Et cependant deux mille hommes de pied qu'il auoit enuoyé par vn autre circuit souz la conduitte de C. Seruilius Hala, s'estans saisis d'vn tertre contigu à la ville, auecques vn grand bruit & clameur donnerent l'assaut de ce costé là aux murailles, ou personne n'estoit en garde: Auquel bruit s'estans estōnez ceux qui defendoient le bas de la ville contre Fabius, luy donnerent le loisir & moyen de planter ses eschelles. Desia tout estoit rempli d'ennemis: Et sur la cortine l'occision dura vne bōne piece, aussi bien de ceux qui fuyoiēt comme des autres qui faisoient teste, aussi bien d'armez que de desarmez: Au moyen dequoy les vaincuz ne voyans plus aucun espoir deschapatoire à torner le doz, estoient contraints de resister & combatre: Quand soudain s'estāt fait vn ban de ne toucher sinō à ceux qui auroiēt les armes au poing, toute la multitude les mit bas volontairement; dont furent pris deux mil cinqcens prisonniers en vie: Tout le demeurant du buttin Fabius l'interdit aux soldats, iusqu'à ce que ses cōpaignons fussent arriuez; allegant ceste place auoir aussi bien esté prise par les deux autres armees, qui auoient diuerty le reste des Volsques de la secourir. Arriuez qu'ils furent, trois exercites saccagerent ceste de tout temps riche & opulente ville: Et fut la premiere courtoisie & honesteté des chefs Romains qui reconcilia le peuple auec les Patriciens: A quoy fut puis apres adiousté vn octroy le plus grand, & à propos de tous autres, & en temps merueilleusement oportun. Car le Senat premier que ny le peuple ny ses Tribuns en eussent rien mis en auant, ordonna que les soldats tireroient desormais paye des deniers publiques; ayans tousiours auparauant accoustumé d'aller à la guerre chacun à ses propres cousts & despens. Rien ne se trouue auoir onques esté receu du peuple à plus grande ioye: Et se fit tout soudain vn gros amas de gens qui accouroient de toutes parts à la cour, prenans par les mains les Senateurs qui en sortoient: Et les appellans leur vrais-Peres: confessoient qu'ils auoient fait vne chose, dont nul d'eux, tant que l'ame leur battroit au corps, ne seroit ingrat; Et n'espargneroit ne son corps, ne son sang pour vne si liberale & recognoissante Patrie, en toutes les occasions qui iamais se pourroient presenter: Car leurs mesnages & petit fait particulier, ne seroient iamais en plus grand aise ne repos, que quand ils emploiroient & trauailleroient leurs personnes pour le seruice de la Chosepublique. En apres ce qui leur auoit ainsi esté octroyé liberallement, sans iamais auoir esté remué des Tribuns, ne poursuiuy par leurs propos & remonstrances, les resiouissoit en maintes guises; & rendoit l'obligation de la chose plus grande. Il n'y auoit que les Tribuns du peuple tant seulement qui ne participassent à cest aise & accord des ordres; CONTESTANS que cela ne seroit point si ioyeux à tous les Peres, ny prospere comme ils cuidoient. Ceste deliberation auoir semblé de primeface meilleure assez que l'experience ne le monstreroit: Car d'ou se pourroit tirer vne telle somme d'argent, sinon en mettant quelque dace & Tribut sur le peuple? En sorte que de l'autruy ils auoient fait leurs largesses aux autres. Ce qu'encore que quelqu'vns voullussent supporter & admettre; ceux qui estoient desormais ex-

Terracine prise & saccagee par les Romains.

Belle & equitable discipline.

Les soldats Romains commencerent à toucher la paye des deniers publiques l'an de Rome. 347.

Les Tribuns du peuple tirent toutes les deliberatiōs du Sen. à en mauuaise part.

empts de la guerre n'endureroient pas que les autres y allassent mieux appointez qu'ils n'auoient esté de leur temps: Et que s'estans eux mesmes soudoyez, il leur fallust maintenant contribuer à la paye des autres. PAR TELS propos ils esmeurent vne partie du peuple: Et finablement la cueillettre ayant esté imposee; les Tribuns decernerent publiquement, que quiconques voudroit refuser de paier sa cotisation, ils luy assisteroiēt de tout leur pouuoir. Les Patriciens alencontre, de maintenir perseueramment vne chose si bien commancee: Estre les beaux premiers à payer leur taxe: Et pource qu'il n'y auoit point encore d'argent monnoyé, aucuns d'entreux faisans porter sur des charrettes le cuiure en masse au thresor publique, rendoient encore ceste contribution de plus belle & plus magnifique apparence. Comme donques ceux du Senat eussent tres fidelement payé selon l'eualuation de leurs biens, ce à quoy ils auoient chacun endroit soy esté imposez; les plus apparens du peuple, amis des nobles, suiuant ce qui auoit esté arresté auec eux, se mettent à faire de mesme: lesquels tout aussi tost que le vulgaire vit extoller de louënges par les Senateurs, & regarder d'vn bon œil par les ieunes gens d'aage propre à porter les armes, comme loyaux & affectionnez citoyens; soudain quittans la le support des Tribuns, commancent à payer leur cocte part & portion, à l'enuy l'vn de l'autre. Et ayant esté la dessus declaree la guerre contre les Veientes, les nouueaux Tribuns militaires esleuz y menerent l'armee, composee pour la plus part de gens qui y alloient pour leur plaisir. CES TRIBVNS au surplus estoient T. Quintius Capitolinus, Q. Quintius Cincinnatus. C. Iulius Tullus derechef, A. Manilius, L. Furius Medullinus pour la troisiesme fois, & M. Emylius Mamercus. Ce furent les premiers de tous qui assiegerent la ville de Veies; Au commancement duquel siege, comme la diette de la Thoscane se fust assemblee en grand nombre au temple de la deesse Voltomne; Ils ne s'y peurent gueres bien resoudre, si auecques les forces publiques de tous les peuples du nom Thoscan on donneroit secours aux Veientes. Mais le siege l'annee ensuiuant fut plus lasche & r'attieddy; partie des Tribuns, & de l'exercite ayant esté distraitte pour enuoyer contre les Volsques: Lesquels Tribuns en authorité consulaire furēt ceux cy. C. VALERIVS POTITVS pour la troisieme fois, M. Sergius Fidenas, P. Cornelius Maluginēsis, Cn. Cornelius Cossus, L. Fabius Ambustus, Et Sp. Nautius Rutilius derechef. Il y eut bataille donnee contre iceux Volsques, entre la ville de Ferentine & celle d'Ecetres, ou la fortune inclina de la part des Romains. De la les Tribuns s'en allerent mettre le siege deuant Artene, vne ville des appartenances des Volsques: Et comme ceux de dedans s'estans hasardez de sortir eussent esté rembarrez viuement, ce fut vne occasion aux Romains d'entrer pesle mesle auec eux: De maniere que tout fut pris horsmis le chasteau, fort d'assiette, ou se sauuerent vne trouppe de gens de guerre. Au dessouz d'iceluy furent taillez en pieces, & pris prisonniers vn grand nombre des habitans; Et le siege mis consequemment deuant le chasteau. Mais il ne se pouuoit ny prendre de force, à cause qu'il y auoit assez d'hommes pour le deffendre selon l'estendue & capacité de la place; Ny aussi peu y auoit il d'esperance de l'emporter par famine, pourautant que tous les bleds du public y auoient esté retirez auant que la ville fust prise; Dont on eust esté contraint de le quitter la si vn esclaue ne l'eust trahy aux Romains: duquel les soldats ayans esté introduits par vn endroit haut & de malaisée aduenue, la place fut prise; & tout ce qui se trouua de resistence massacré; Iusques à ce que le peuple surpris de ceste soudaine frayeur se rendit à mercy. Le chasteau & la ville d'Artene desmolis de fonds en comble, on retira les legions du pays des Volsques; Si que tout le faiz & effort

L'an 347 de Rome, il n'y auoit point encore d'argēt mōnoyé.

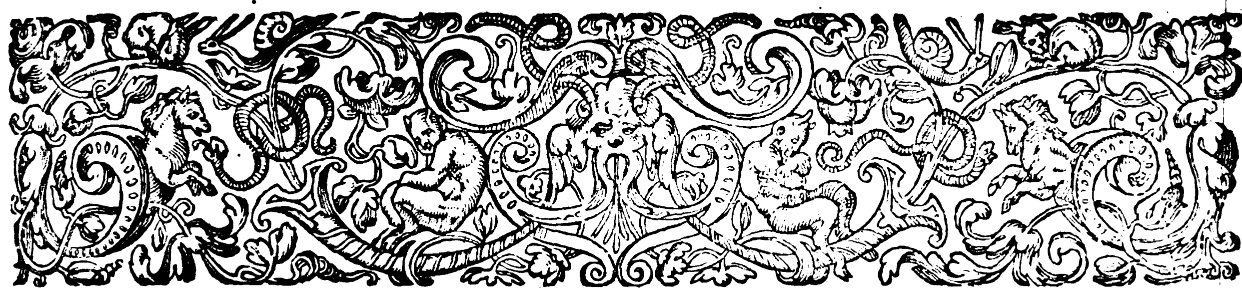
XIX. Trib. Milit. M. 3557. R. 348.

XX. Trib. Milit. M. 3558. R. 349.

Victoire contre les Volsques, & la ville d'Artene prise sur eux auecques la citadelle.

effort de la guerre fut reiecté sur les Veientes. A celluy qui auoit liuré le chasteau d'Artene, outre la liberté ou il fut remis, on luy donna pour recompence les biens de deux des meilleures maisons: Et fut appellé Seruius le Romain. Quelques vns pensent que ceste Artene fust du domaine des Veientes, & non des Volsques: Et ce qui a causé cest erreur, est qu'entre Cere & Veies il y auoit vne autre ville du mesme nom: Mais les Roys Romains la destruirent. Encore appartenoit elle aux Cerites & non aux Veientes: Là ou l'autre du mesme nom estoit au territoire des Volsques, de laquelle nous auons racompté la ruine.

Esclaue, qui trahit le chasteau d'Artene recompencé fidellement des Romains.



LE CINQVIEME LIVRE
DE LA PREMIERE DECADE
DE TITE-LIVE.

SOMMAIRE DE L. FLORVS.

AV SIEGE de Veies on dresse des logis aux soldats pour passer l'hiuer: Ce qu'estant trouué fort nouueau & estrange à Rome, donne occasion aux Tribuns du peuple de l'esmouuoir à indignation; se complaignans que durant la plus grande rigueur des froiddures, on ne leur donnast aucun relasche ny repos des armes. Les gens de cheual commancent lors premierement à toucher solde des deniers publiques. Et comme le lac d'Albane eust regorgé, vn deuin est prius sur les ennemis, qui interprete ce prodige. Furius Camillus cree Dictateur; au bout de dix ans que les Veientes auoient esté continuellement assiegez, prend la ville, dont il transfere l'image de Iunon à Rome; & enuoye la dixme de tout le buttin au temple d'Apollon en Delphes. Ayant puis apres esté fait Tribun militaire, & assiegé Faleries, il r'enuoye à leurs parens & amis, les enfans des meilleures maisons, que leur Pedagogue luy auoit proditoirement liuré entre les mains. Surquoy les Falisques s'estans rendus par composition, il obtient la victoire d'eux par sa preud'hommie & iustice. L'vn des Censeurs, Iulius, estant decedé; M. Cornelius est subrogé en son lieu; Ce qui onques depuis ne fut fait; Pource que durant ce lustre Rome fut prise des Gaulois. Camillus ayant esté tire en iugement par L. Apuleius Tribun du Peuple, s'en va volontairement en exil. Et comme les Senonois, eussent mis le Siege deuant Clusium ou les ambassadeurs depeschez du Senat pour pacifier les affaires, se trouuerent en vn gros combat auec les Clusiniens, contre les Gaullois; Ceux cy irritez d'vn tour si inique, marchent de ce pas droit à Rome: Laquelle, apres auoir defait les Romains pres la riuiere d'Allie, ils prennent & saccagent tout fors le Capitole; ou la plus gaillarde ieunesse s'estoit retiree: & m'assacrent les plus aagez, qui auec les marques & enseignes des charges honorables qu'ils auoient eues en leur temps, s'estoient assis és Porches de leurs maisons. Estans puis apres montez par le derriere de la Rocque iusques au haut, ils sont descouuers par le cry des oyes Sacrees à la deesse Iunon; & repoussez à bas par la vaillance principallement de M. Manlius. Les Romains finablement pressez à l'extremité de la faim, composent auec eux à la somme de mille liures d'or pesant pour se rachetter de ce siege: Mais sur ces entrefaittes Camillus qui auoit esté cree Dictateur, estant suruenu auec son armee; Pendant qu'on est encore à peser l'or, les met en routte, & chasse hors de Rome, six moix apres la prise d'icelle. Vn temple desdié à Locutius, au propre lieu ou deuant ceste desfortune on auoit oye vne voix, comme les Gaullois y venoient. On delibere de se retirer à Veies; pource que Rome estoit ainsi bruslee & defaitte; Mais cela est empesché par les remonstrances de Camillus: Le peuple s'estant meu aussi la dessus du presage de ceste parole, qu'vn Centenier retornant de garde delasche d'auanture à son Portenseigne. ARRESTE ICY, CAR NOVS Y DEMOVRRONS TRESCOMMODEEMENT.



LA PAIX establie par tout ailleurs; les Romains & Veientes estoiēt aux armes les vns cōtre les autres, d'vne si grande animosité & rancune, que la ruine paroissoit estre toute euidente pour celuy des deux peuples qui succōberoit. Mais les elections de leurs Magistrats se trouuerent bien eslongnées: Parce que les Romains augmēterent le nombre des Tribuns militaires iusques à huict; ce qui n'auoit onques auparauant esté faict: ET ENTRERENT à ceste charge, M. Emilyus Mamercus derechef, L. Valerius Potitus pour la troisiesme fois, Ap. Claudius Crassus, M. Quintilius Varus, M. Iulius Tullus, M. Posthumius, M. Furius Camillus, & M. Posthumius Albinus. Les Veientes tout au rebours, ennuyez de l'ambition & poursuitte des magistrats qui se renouueloit tous les ans, dont le plus souuent venoient à sourdre de grandes noises & altercations, creerent vn Roy. Ce qui aliena grandement les volontez des autres peuples de Thoscane; Non pour hayne plus grande qu'ils portassent au royaume, qu'à celuy qui auoit esté esleu Roy: Car il estoit fort odieux de longuemain à toute ceste nation; tant pour ses excessiues richesses, & son par trop desbordé pouuoir, que pour l'insolence & orgueil qu'ils voioient en luy; ayant violentemēt entrerompu la solénité des ieuz qu'il n'estoit pas licite d'intermettre, lors que par vn d'espit d'auoir esté esconduit du sacerdoce qu'il prochassoit, ouquel vn autre par les voix & suffrages des douze peuples de la Thoscane auoit esté preferé à luy; il retira tout soudain du beau millieu de la feste les ingenieux & ouuriers qui la conduisoient, dont la plus part estoient ses esclaues. Tellement que ceste nation d'autant plus deuotieuse sur toutes autres, & plus adonnee à la religion, qu'elle les precelloit en la cognoissance & obseruation des ceremonies, arresta de ne donner aucun secours aux Veientes, tant que ce Roy leur commanderoit. Ce decret neantmoins fut celé à Veies pour la crainte qu'ils auoiēt de leur chef; lequel n'eust failly de reputer celuy là qui en eust dict le moindre mot, non pour vn forgeur de nouuelles, mais pour quelque autheur de sedition. Les Romains, encore qu'on leur rapportast toutes choses estre en tranquillité & repos de la part des Thoscans, neantmoins pource qu'ordinairement ils auoient aduis, qu'en toutes les assemblees & dietes se traitoiēt du secours des Veientes, se fortifient en leur camp de doubles rēpars & trenchees: Les vns opposez contre la ville, & les saillies que ceux de dedans pourroient faire: Les autres, la face tornee vers la Thoscane, pour estoupper le passage au secours, si d'auenture en venoit aucun. Et comme les Capitaines Romains eussent plus d'esperance d'emporter la place par longueur de siege, que de viue force & assaut; les soldats se mirent à bastir des loges pour passer l'hyuer: Chose qu'onques auparauant ils n'auoient point encore practiquee; faisans leur compte de cōtinuer la guerre tout le long des froiddures. Cela ne fut pas plustost rapporté à Rome, que les Tribuns du peuple qui ne cherchoient, il y auoit desia bonne piece, sinō que quelque occasiō de brouiller les cartes, s'en vont tout soudain l'assembler, & faire entierement ce qu'ils peurent pour l'esmouuoir: ALLEGANS que c'estoit ceste belle paye qu'on auoit establie aux soldats: N'auoir point esté deceuz de leur opinion que le present de leurs ennemis ne fust emmiellé de quelque poison: La liberté du menu peuple auoir par là esté vendue; dont la ieunesse à perpetuel esloignee, & cōme bannie hors de la ville, & Chosepublique; n'auroit d'oresnauant aucun relasche, ne tant soit peu de moyen de reuoir ne leurs maisons, ne leurs petites faciendes; nompas mesme durant l'hiuer, & le plus rude temps de l'annee. D'ou trou-

XXI. Trib. Milit. M. 3559. R. 350.

Les Veientes ayans creé vn Roy sont abādonnez par despit de luy, de tous leurs alliez & confederez.

Les anciens Thoscans gens fort deuotieux & entenduz es misteres de la religion.

Fortificatiōs des Romains deuāt Veies.

Les Romains iusques icy n'auoient encore acostumé de faire la guerre en hyuer.

Persuasions des Tribuns du peuple pour le desmouuoir de ceste entreprise: le tout en dépit des Patriciés

trouuoient ils donques que procedast ceste continuation de milice? Certes ils n'en sçauoient point d'autre cause, sinon afin qu'auec la multitude de ces ieunes gens, ou consistoit toute leur force & apuy, on ne peust rien traicter en la ville de ce qui concernoit leur bien & soulagement; ains qu'on les harassast encore plus, & qu'ils fussent plus rudement subiuguez que les Veientes: Lesquels aumoins passoient l'hyuer à couuert dedans leurs maisons, defendans vne ville remparee de bonnes murailles, & forte sans cela d'assiette; là où le soldat Romain accablé de neiges & de gelees, sous de pauures tentes couuertes de ie ne say quelles meschantes peaux, falloit qu'il persistast en continuel trauail & ouurage, sans poser les armes au plus fort mesme de l'hyuer, qui doit seruir d'abstinence à toutes guerres, tant par la terre que par la mer. Vne si dure seruitude, ny les Rois; ny ces superbes & imperieux Cõsuls auãt la creation du suport Tribunicien; ne le seuere commandement du Dictateur; ny encore les molestes & insuportables Decemuires n'auroient point eniointe: de retenir perpetuellement les soldats à la guerre ainsi que faisoient les Tribuns militaires, qui tailloient des rois en cela, & vsoient de leur absoluë puissance. Qu'est-ce doncques que ceux cy deuroient faire, s'ils venoient à estre Dictateurs, ou Consuls, qui ont rendu l'ombre & image seulement de l'authorité de Viceconsul si cruelle & exorbitante? Mais ceci ne leur estoit que bien deu; puis que parmy le nombre de huit Tribuns militaires ils n'auoient laissé place seulement à vn Plebeien. Par le passé les Patriciens à tresgrãde difficulté & dispute auoir obtenu trois lieux en cela; & maintenant huit tous d'vne bande alloient empoigner toutes les charges & honeurs de la Chosepublique, sans permettre qu'vn seul du peuple y peust estre admis: Lequel si bien il ne seruoit d'autre chose, pourroit remonstrer à ses compaignons, que c'estoient des gens libres, & leurs citoiens, nompas des vallets & esclaues ceux ausquels ils commandoient à la guerre: Et qu'il falloit à tout le moins les r'emmener durant l'hyuer au logis; à ce qu'en quelque saison de l'annee ils peussent reuoir leurs peres & meres, leurs enfans, & plus cheres femmes; pour ioyr de leur liberté & eslire les officiers. LES TRIBUNS crians ces choses à haute voix, & autres semblables, trouuerent forme à leur pied; Ap. Claudius àsçauoir, qui auoit esté laissé par ses compaignons à la ville pour reprimer les seditions Tribuniciennes; personnage dés sa plus tendre ieunesse tout faict & accoustumé és contentions populaires: Lequel nous auons dit ci dessus, auoir quelqu'annees auparauãt esté auteur de rabatre la puissance des Tribuns du peuple, par la contradictiõ d'vn tant seulement de leur compagnie. Cestuicy lors, non seulement prompt d'esprit, mais exercité outre ce par vne longue practique & vsage, harengua de ceste façon. SI ONC l'on fut en incertitude (Seigneurs Romains) que les Tribuns du peuple, ou pour vostre bien, ou pour leur cause particuliere n'ayent tousiours esté autheurs de dissentions, ie suis certain que ceste annee lon a du tout cessé d'en douter. De maniere que ie sens vn fort grãd plaisir en moymesme, qu'à la parfin vous ayez esté deliurez d'vn si long erreur; & encore que cela vous soit principalement arriué en vn temps de prosperité, dont ie me resioys auec vous, & pour l'amour de vous auec la Chosepublicque. Y a il maintenant quelqu'vn qui reuoque en doute, que pour quelque tort ny iniure qu'on vous aye faite; si d'auenture l'on vous en a fait; iamais les Tribuns du peuple ne se sentirent si aigrement picquez ny esmeus, que quand par vne liberalité des Patriciens enuers le menu populaire, la paye a esté establie aux soldats? Quelle autre chose cuidez vous que ces gẽs là, ny aient craint lors, ny s'efforcent de brouiller à ceste heure, sinon l'vnion & concorde des ordres; qu'ils estiment ne regarder à autre fin qu'à debiliter leur puissance? C'est de vray comme ils se taillent de la besogne, à guise de desloyaux & malins ouuriers: Car ils desirent devoir tousiours quelque chose se porter mal en la Republique, affin qu'il y ait dequoy pouuoir estre employez de vous à le reparer,

Harengue treselegante d'App. Claudius, pour persuader au peuple la continuatiõ du siege de Veies, mesme durãt l'hyuer.

relasche,ils depescheront des ambassades bien plus frequentes & signalees. Quand, (ce qui offence maintenant les Thoscans) le Roy qui a esté esleu à Veies se pourra changer en briefs iours;ou du consentement de la Cité, pour se reconcilier auecques la Thoscane, ou de son bon gré mesme; qui ne voudra sa domination preiudicier au salut de ses citoyens. Voyez combien de choses tresincommodes battent sur les erres de ce Conseil: La perte inutile de tant d'ouurages acheuez auecques vne si grande peine & trauail: Le degast imminent de nos terres: Et la guerre de la Thoscane resueillee pour la Veientine. Voila vos beaux & prudés aduis (Messieurs les Tribuns) non certes dissemblables à vn malade, si apres auoir courageusement enduré de se faire penser, & qu'il fust sur le point de recouurer guerison, à l'appetit de quelque viande ou breuuage dont il se voudroit contenter pour l'heure, il rendoit sa maladie treslongue, & parauanture incurable. Et certes encore que cecy ne seruist de rien à la guerre qui se presente; si importeroit il de beaucoup pour l'art & discipline militaire, que nos soldats s'accoustumassent non seulement à iouyr du fruict des victoires; mais encore, si l'affaire tiroit par fois en plus de longueur, d'endurer aussi cest ennuy; & attendre de bon courage l'issuë de leur esperance, quelque tardiue qu'elle peust estre: & si la guerre ne s'acheuoit en l'esté, y persister iusques aux froidures: Nompas à guise des oiseaux de passage, si tost que l'Automne approche, tourner l'œil au logis & à la retraicte. Dictes moy, ie vous prie, si le plaisir & deduict de la chasse transporte ainsi les personnes par les neiges & par les verglas, à trauers les montagnes & profondes forests; aux necessitez de la guerre n'octroyerons nous pas ceste patience, que les esbats & passetemps ont accoustumé obtenir de nous? Estimons nous que les corps de ces soldats nostres soient si flaques & effeminez, ne leurs cueurs si pusillanimes, qu'ils ne puissent demeurer vn hyuer en camp, & estre absens de leurs maisons? Ou que ceste guerre se doiue faire tout ainsi que quelque bataille nauale, en espiant que la mer soit bonace, & obseruans les saisons propres à nauiguer? Ne sçauroient ils souffrir les chaleurs, ne peuuent ils endurer les froidures? A la verité ils auroient vne trop grand' honte si quelqu'vn le leur reprochoit; Et maintiendroient d'auoir vne perseuerance virile, tant en leurs personnes qu'en leurs courages, & qu'ils peuuent aussi bien durer à la guerre en Hyuer qu'en Esté. Diront outre plus, qu'ils n'ont point donné de charge aux Tribuns du peuple d'aduocasser pour leur mollesse ne lascheté: Et qu'ils se ressouuiennent fort bien que leurs ancestres n'ont pas estably la puissance Tribunicienne, ny à l'ombre ny soubs le couuert. Voila ce qui est digne de la valleur de vos soldats, ce qui est digne du nom Romain; de ne regarder pas seulement à Veies, ny à la guerre où nous sommes; mais d'acquerir loz & gloire, & pour celles qui suruiendront cy apres, & contre tous autres peuples au temps aduenir. Pensez vous que de cest affaire deppende vne moyenne difference d'estime & reputation? Pensez vous que finablement les nations d'icy autour ne iugent le peuple Romain estre tel, qu'elles n'en doiuent desormais plus rien craindre; si elles voyent qu'vne ville aye soustenu ce premier effort & assault de si peu de duree? Ou bien, comme cecy fera redoubter nostre nom; que l'armee Romaine ny pour le mesaise & ennuy d'vn long siege; ny pour toutes les rigueurs de l'Hyuer, n'aye peu estre retiree d'vne place qu'elle aura vne fois entreprise? Ne qu'on recognoisse entre nous autre fin & terminatiō de la guerre que la seule victoire absolue? Et qu'on ne la fait point plustost d'impetuosité & furie, que d'vne ferme perseuerāce? Laquelle en tout ce qui depéd de l'art militaire, & mesmemēt aux sieges des villes, est tresrequise; dont plusieurs pour raison des rēparemens & ouurages de main, ou de l'assiette naturelle sont imprenables de force;

Et fault que le temps les matte &emporte à la longue par famine& par soif: Comme il viendra à bout de Veies, si d'auenture les Tribuns ne deliurent les assiegez; & les Veientes ne trouuent le secours à Rome qu'en vain ils mendient de la Thoscane. De faict y a il chose qui leur puisse estre si desirable, ny arriuer plus à souhaict, sinon qu'en premier lieu la ville de Rome se remplisse de dissentions; & le camp consequemment puis apres, ainsi que par vne contagion dont il se viendroit entacher? Là où nous voyons vne si grande patience & modestie en nos ennemis; que ny pour l'ennuy d'vn long siege, ne finablement du regne où ils sont, pour tout cela neantmoins il n'y a rien eu de changé enuers eux: Nompas mesme le secours desnié des Thoscans, ne leur a peu tant soit peu esbranler le courage: Car quiconque entreprendra d'y mouuoir vne sedition, sera tout sur le champ mis à mort. Et n'est pas là permis à personne de dire la moindre chose, de ce qu'on vous propose sans aucune punition ne danger. Qui enuers nous abandonne son enseigne, qui se part du lieu ou il est en garde, merite d'estre chastié à grands coups de baston. Et les autheurs de laisser du tout ses enseignes; de quicter là le camp; non à vn ou deux soldats simplement; mais à toute l'armee entiere, sont oys, & bien volontiers, en public: Tant vous estes accoustumez d'escoutter tout ce que vos Tribuns vous veullent souffler aux oreilles; voire quand bien ce seroit pour trahir la Patrie, & renuerser de fonds en comble la Chose-publique: Si qu'allechez de la douceur & friandise de ceste puissance, vous permettez toutes sortes de meschancetez se cacher là dessoubs. Il ne reste plus sinon que ce qu'ils criaillent icy sans cesse, le mesme ils le voisent discourir deuant les soldats, & au camp; voisent desbaucher nos armees, & ne souffrent qu'elles obeissent à leurs conducteurs. Car ceste liberté est finablemēt à Rome, de ne porter plus aucun respect au Senat, ny aux Magistrats; aux loix, & mœurs de nos ancestres, ordonnances des Peres, ny à la discipline militaire.

DEIA estoit esgal Appius aux Tribuns du peuple en cas de harengues, & leur pouuoit bien faire teste; quand soudain (ce que personne n'eust iamais pensé) le desastre receu deuant Veies, rendit Appius superieur en sa cause, & l'vnion des ordres plus grande: Renforcea d'autre part plus obstineement l'ardeur de ce siege. Car comme le rempar eust esté conduict iusqu'aupres de la ville, qu'il ne s'en failloit plus sinon d'approcher les gabbions & mantellets aux murailles; cependant qu'on trauaille plus soigneusement de iour aux ouurages, qu'on ne les garde la nuict; voila la porte de la ville qui s'ouure subitement, dont vne grosse multitude fort equippee de brandons ardens, & y mect le feu; si qu'en moins d'vne heure fut reduict en cendres le rempar, & les mantellets, auec tout le reste de la besongne d'vne telle longueur de temps: Et grand nombre d'hommes s'efforceans d'y donner secours, demeurerent là consommez & perdus, tant par le feu, que par le trenchant de l'espee. Ce qu'ayant esté anoncé à Rome, apporta vn grand dueil à tous; & au Senat craincte & soulcy, que desormais la sedition ne se peust plus retenir en la ville & au camp; & que les Tribuns du peuple ne voulussent brauer la Chosepublique, & luy mettre le pied sur la gorge, comme vaincue & suppeditee par eulx: Quand tout à coup ceux du Cense des Cheualliers, à qui l'on n'auoit point encore assigné de cheuaux du public, apres auoir premier conferé ensemble, s'en vont aborder le Senat: Et leur ayant esté permis de parler, offrent de deffrayer des montures à leurs propres cousts & despens. Ausquels comme le Senat eust faict de tres-amples & magnificques remerciemens, & que ce bruict se fust espandu à la place, & delà par toute la ville; Le peuple s'assemble incontinent à la Cour; alleguans qu'ils estoient à ceste heure

Les Veientes par vne saillie bruslent les ouurages des Romains.

Grand & honneste deuoir de l'ordre des gens de cheual à Rome.

Du commun peuple, & gës de pied, à leur exemple

de l'ordre des gens de pied; & offrent de seruir extraordinairement la Chosepublique, soit à Veies, soit en tous autres lieux qu'on les vueille employer. Que si c'est à Veies, ils promettent de n'en retourner iamais qu'ils ne l'ayent prise. Adonques fort malaiseement peut on moderer l'extreme liesse qui regorgeoit és cueurs de tous; car on ne donna pas charge aux Magistrats de louer, & remercier la Commune, ainsi que les gens de cheual; ou d'en appeller quelques vns au parquet pour leur faire responce: Ny le Senat ne se pouuoit plus contenir dedans le pourpris de la cour; ains chacun endroict soy se meċt d'enhault, & de parolles & de mains faisans feste au peuple, à luy demonstrer la grand ioye que tous auoient en general: appeller la ville de Rome bien heureuse, inuincible, eternelle par ceste concorde: Louer les gens de cheual, louer le peuple; extoller de louenges ceste iournee: Aduouer qne toutes les courtoisies & honnestetez du Senat estoient vaincues: aux Peres, & aux Plebeiens à l'enuy l'vn de l'autre, tomber les grosses larmes de ioye. Iusqu'à tant que les Senateurs r'appellez dans la cour, fut là faitte vne ordonnance, que les Tribuns militaires ayans faict assembler le peuple à la grand place, rendroient graces aux gens de cheual & de pied; & leur diroient comme le Senat seroit memoratif à iamais de leur bon zele enuers la Patrie. Au reste qu'il ordõnoit; qu'à ceux qui de leur bon gré iroient eztraordinairemēt à la guerre, la paye courroit du public aussi bien qu'aux autres. L'on assigna aussi quelques deniers aux gens de cheual; & fut la premiere fois qu'ils commancerent à toucher solde. Ceste armee de volontaires conduitte à Veies, non seulement remit sus ce qui auoit esté ruiné des ouurages, mais en rebastit de nouueaux encore: Et de la ville leur estoiēt menez viures bien plus soigneusement que de coustume, à ce que rien ne manquast à vn exercite qui auoit si bien merité de la Chosepublique. L'ANNEE suiuante eut pour Tribuns militaires C. Seruilius Hala pour la troisieme fois, Q. Seruilius, P. Virginius, Q. Sulpitius, A. Manlius derechef, Et M. Sergius derechef. Soubs ces Tribuns la garnison de Terracine, pendant que les soldats se desbandent deçà & delà à la Pichoree; & qu'on reçoit trop familierement les marchans Volsques en la ville, est taillee en pieces; les gardes des portes ayans esté surpris à l'impourueu: Mais d'autant moins degés de guerre y perirēt, qu'horsmis les malades tout le reste à guise de valletailles & fourrageurs ne faisoient que traffiquer & rodder en la campaigne d'alentour, & és villes du plat pays. Et si les choses n'allerent gueres mieux deuāt Veies, qui estoit pour lors le chef lieu de tout le soulcy publique: Car les Capitaines Romains eurent là plus de rancunes & de partialitez entr'eux, que de courage contre l'ennemy; ioinct que la guerre se renforça par la soudaine suruenue des Capenates & Falisques. Ces deux peuples de la Thoscane, pource qu'ils estoient les plus voisins de contree, estimans que Veies prise ils viendroient estre les plus proches d'apres exposez aux assauts des Romains: les Falisques aussi bien sans cela en particulier declarez desia ennemis, pour s'estre auparauāt empeschez de la querelle des Fidenates; s'estans obligez de serment solennel par leurs Ambassadeurs enuoyez de costé & d'autre; auec leurs forces iointes ensemble s'en viennent à l'impourueu deuant Veies. Et de fortune assaillent le camp par le quartier auquel M. Sergius commandoit, ou ils donnerent vne merueilleuse alarme & effroy: Par-ce que les Romains estimerent, que toute la Thoscane esbranlee de ses manoirs leur fust là venue en bloc sur les bras: Et la mesme opinion resueilla aussi les Veientes dedans la ville; si que le camp des Romains se trouua assailly de deux endroicts à vn coup: Et pourtant accouroient çà & là transportans les enseignes; sans qu'ils peussent ny assez bien arrester les Veientes dans leur forteresse; ne repousser de leurs rempars desormais cest effort, & se deffendre de l'ennemy de dehors.

Congratulations du Senat enuers les deux autres ordres.

La premiere solde que les gens de cheual Romains tirerent des deniers publiques.

XXII. Trib. milit. M. 3560. R. 351.

Terracine reprise sur les Romains par les Volsques.

La dissention des chefs Romains deuāt Veies cause presque de perdre tout.

Les Falisques & Capenates assaillent à l'impourueu le camp des Romains.

hors. Il n'y auoit qu'vne ressource, si on les venoit secourir du camp maieur; Et que les legions s'estans myparties, les vnes fissent teste aux Capenates & Falisques, les autres resistassent à la saillie des citadins: Mais à ce camp commandoit lors Virginius, particullierement ennemy & hayneux de Sergius. Parquoy luy ayant esté annoncé comme la plus grand part des bastions estoient combattuz; les trenchees & rempars forcez; & l'ennemy charger viuement de deux endroits à vn coup, il tint ses gens en bataille; allegant que si son compaignon auoit besoin d'aide, il enuoiroit s'il vouuloit deuers luy. Mais l'opiniastreté de l'autre egalla bien l'arrogance de cestuicy: Car plustost que de mendier secours de son aduersaire, il aima mieux estre defait de l'ennemy, que de vaincre moyennant son concitoyen. De sorte qu'en cest instant ces soldats ayans esté longuement trauaillez, malmenez, massacrez; à la parfin leur bloccu quitté la, se sauuerent; quelques vns au grand camp; Et la plus part, mesmement Sergius, prirent le chemin de Romme: là ou reiettant toute la faute sur son compaignon, il fut ordonné que Virginius seroit r'appellé du camp; Et que cependant les lieutenans y commanderoient. L'affaire fut puis apres demeslé au Senat, ou les deux Tribuns s'attacherent à belles reproches & iniures: Mais peu y eut de Senateurs qui regardassent au bien publique; les vns assistans cestuicy, les autres fauorisans celuy-là, selon que leurs particulieres affectiōs les transportoient par faueur ou inimitié. Les principaux d'entre les Peres; fust par la faute, fust par le malheur des chefs que ceste si ignominieuse secousse eust esté receuë; opinerent qu'on ne deuoit point attendre le temps prefix des elections, mais creer de ce pas des nouueaux Tribuns, qui le premier iour d'Octobre entrassent en charge. Aquoy le reste du cōseil ayant adheré en passant tous d'vn mesme costé; les autres Tribuns militaires y contredirent aucunement. Mais Sergius & Virginius, pour raison desquels il estoit tout notoire que le Senat se tenoit peu satisfait & mal content des Magistrats de ceste annee, se mirent en premier lieu à requerir & briguer qu'on ne leur attachast point vn tel blasme: Puis s'opposerent finablement à la deliberation du Senat; refusans tout net de se demettre de leur dignité auant le treziesme de Decembre, qui estoit le iour destiné pour l'election des Magistrats. Sur ces entrefaittes les Tribuns du peuple, qui durant l'vnion & concorde des citoyens, & en la prosperité des affaires s'estoient teuz à bien grād regret; se mōstrans tout à coup fiers & enorgueilliz, menassent les Tribuns militaires de les faire arrester prisonniers s'ils n'obeissent au Senat. Et alors C. Seruilius Hala l'vn d'entr'eux: QVANT est de vous, messieurs les Tribuns du peuple, & de voz menasses, ie ferois fort volōtiers voir l'espreuue, qu'il n'y a en elles nomplus de raison qu'en vous de courage: Mais il n'est pas loisible de cōtreuenir à l'hauthorité du Senat. A ceste cause cessez de chercher l'occasion de nous courir sus parmy noz contentions & debats; car mes compagnons feront ce que le Senat ordōne; Ou s'ils s'opiniastrent de contester, ie nommeray vn Dictateur sur le champ, qui les contraigne de se deposer de leur magistrat. OR COMME du consentement de tous son langage eust esté approuué; & les Peres fussent fort ioyeux, que sans les espouëtaux de la puissance Tribuniciēne, on eust trouué vn autre expediēt de plus grand' force & efficace pour tenir en bridde les Magistrats; les Tribuns militaires se voyans accullez par vn accord vnanime de tous, assemblerent le peuple pour eslire ceux qui deuoient entrer en leur place des le premier iour d'Octobre ensuiuāt; Et se demirēt auāt ce iour la. L. VALERIVS Potitus pour la quatriemefois, M. Furius Camillus derechef, M. Emylius Mamercus pour la troisieme, Cn. Cornelius Cossus la seconde, C. Fabius Ambustus, & L. Iulius Tullius, creez Tribuns auec puissance Consulaire, beaucoup de grandes choses passerent souz eux, tant à la

Pernicieuse & indigne partialité de deux chefs.

Pedarij Senatores. Festus. Aulugelle liure. 3. chap. 18. Et liure 14. chap. 7. *per discessionem.*

Le iour de l'election des Magistrats a souuent varié à Rome.

Braue langage de Seruilius aux Tribuns du peuple.

XXIII. Trib. Milit. M. 3561. R. 352.

Plusieurs guerres à Rome au dehors & des dissentions à la ville tout ensemble.

ville qu'à la guerre; qui se mena en diuers endroits à vn mesme temps: à Veies & à Capene; contre les Faleriens, & les Volsques pour le recouurement de Terracine d'entre les mains des ennemis. A Rome l'on trauailla fort & ferme apres la leuee des gens de guerre, & par mesme moyen à la cueillette des deniers pour leur soulde. Il y eut aussi de grandes disputes touchant le cooptat des Tribuns du peuple; Et le proces de deux des derniers Tribuns militaires ne causa pas vne petite esmotion. Mais auant toutes choses les Tribuns militaires s'estudierent apres la leuee; De maniere que non seulement les robustes & vigoureux ieunes hommes furent enroollez; mais les vieillards encore contraints de donner leurs noms pour garder la ville. De tant plus au reste que le nombre des soldats s'augmentoit, de tant plus grandes sommes de deniers auoit on besoin pour leur payement; qui estoient leuez par forme d'impost sur ceux qui restoient en la ville, outre leur gré & consentement. Car en la gardant, il leur conuenoit aussi bien s'employer & seruir aux factions qui se presentoient, comme s'ils eussent esté en campaigne. Lesquelles choses griefues de soy, les Tribuns du peuple par leurs seditieuses harengues aigrissoient encore, & rendoient beaucoup plus indignes; ALLEGANS que la paye auoit de propos deliberé esté assignee du public aux soldars, pour se defaire du commun peuple, & le ruiner de tous poincts; Partie à la guerre, partie par les Tribus & impositions dont on le chargoit. Vne seule entreprinse auoir desormais traisné par trois ans entiers, mal conduitte tout expressément pour la faire durer d'auantage: Enroollé puis apres par vne seule leuee quatre exercites pour enuoyer à quatre guerres, iusque mesme à tirer dehors les enfans, & les vieilles gens. N'y auoir plus de differēce de l'hiuer à l'esté; ny onque vne seule heure de repos au miserable commun peuple, qui maintenant pour l'acheuer de peindre estoit fait tributaire, affin que r'apportans au logis leurs pauures corps tous cassez d'excessif labeur; estroppiez de blessures, & finablement accablez de vieillesse; & y trouuans sans dessus dessous toutes choses en desordre & ruine pour la trop longue absence du maistre; de leur substance demeuree courte en arriere ils contribuent aux subsides qu'on leur met sus, & rendent au multiple la paye qu'ils ont receue comme à interest. Que pour auoir esté leur esprit occupé apres ceste leuee & tribut, & autres affaires de plus grande importance; és elections des Tribuns du peuple le nombre n'auroit point esté acheué de remplir. Qu'on a insisté puis apres à mettre des Patriciens és places qui restoient vuides: Ce que n'ayans peu obtenir, à tout le moins on a fait en sorte pour r'enuerser la puissance Tribunicienne, que C. Lacerius, & M. Acutius fussent admis au Tribunat, par la faueur sans aucune doute des Patriciens. IL ADVINT de fortune, que ceste annee la C. Trebonius fust Tribun du peuple; lequel monstroit bien de voulloir tenir la bride fort roidde à l'entretenement de la loy Trebonienne, comme chose deuë à son nom & famille. Cestuicy criaillant à haute voix; QVE NONOBSTANT qu'aucuns des Patriciens qui prochassoient le Tribunat eussent esté repoussez de leur premiere entreprise & proiect; Neantmoins les Tribuns militaires auroient suppedité ceux du peuple: La loy Trebonienne esté abolie; Et les Tribuns du peuple cooptez & choisiz, non par les voix & suffrages de la multitude, mais d'vne puissance absolue des Patriciens: Et les choses finablement reduittes là, qu'il failloit nommeement que les Patriciens, ou leurs escornifleurs & supposts, fussent tous les Tribuns du peuple: Les sacrees loix leur estre rauies d'entre les mains, la puissance Tribunicienne arrachee de viue force: Reiettant tout sur la ruse des Patriciens, & la trahison & meschanceté de leurs compagnons propres au Tribunat. ET COMME les Peres non seulement, mais les Tribuns du peuple aussi, tant les choisiz, que

Seditieux propos des Tribuns du peuple cōtre les Senateurs.

Liure. 3. fo. 155. ligne. 12.

ſtz, que ceux qui les auoient cooptez, fuſſent pour ceſte occaſion en tres mauuais predicament enuers tout le peuple ; Trois alors du college, P. Curiatius, M. Metilius, & M. Minutius, qui craignoient leur peau, ſ'en vont charger ſur Sergius & Virginius, Tribuns militaires de l'an paſſé ; & renuerſent ſur eux tout le courroux & indignation du peuple; leur dõnant iour de comparoir en perſonne; Et decernans au ſurplus, que quiconque ſe ſentiroit greué de la leuee; de l'impoſition ; du trop long ſeiour au camp; du temporiſement & prolongation de la guerre: Qui ſe voudroit plaindre du deſaſtre aduenu deuant Veies: Qui pour auoir perdu leurs enfans, leurs freres, & autres parens, alliez, & amis, ont leurs maiſons affligees de dueil: A tous ceux la ils octroyoient plain pouuoir, congé & licence, de prochaſſer la raiſon de leur iuſte courroux, tant public que particulier, contre ces deux teſtes coulpables, Sergius & Virginius, vrayes ſources de tous ces maux & calamitez: Dõt l'accuſateur ne les chargeoit point d'auantage qu'ils ne le confeſſoient eux meſmes: Qui ſe ſentans auoir delinqué tous deux, taſchoient de reietter l'vn ſur l'autre la peine de leur crime & forfait: Virginius taxant Sergius de ſ'en eſtre fouy; & Sergius Virginius, de l'auoir abandõné au beſoin. Car de dire que cela fuſt procedé de leur imprudence, cela n'eſtoit pas à croire: Mais au rebours biẽ plus vray ſemblable qu'ils l'euſſent ainſi complotté; & que la choſe fuſt paſſee par la Cõmune fraude & malice des Patriciens. De ceux cy, auroit en premier lieu eſté donnee l'oportunité aux Veientes de mettre le feu aux ouurages, pour tirer la guerre en longueur; Et maintenant l'armee auoir eſté trahye ; le camp vendu à beaux deniers contans aux Faliſques: le tout pour faire enuieillir la ieuneſſe de Rome deuant ceſte place; affin que les Tribuns du peuple n'ayent plus le moyẽ de rien mettre en auant, ny de la diſtribution des terres; ny d'aucunes autres commoditez & ſoulagemens de la pauure Commune: Ne par de frequentes congregations des citoyens, tenir comme de couſtume leurs aſſemblees & conſeils, pour reſiſter aux conſpirations des Patriciens. Qu'il y auoit deſia vn preiugé contre ces criminels, emané du Senat & du peuple Romain ; voire de leurs compaignons propres. Car par vne ordonnance du Senat ils auroient eſté oſtez du gouuernement de la Choſe-publicque ; & refuſans de ſe depoſer de leur Magiſtrat, rengez à cela par leurs-dits compaignons, de la crainte d'vn Dictateur: Et le peuple Romain auoir creé d'autres Tribuns militaires, pour entrer en charge, non le treſieſme de Decembre, iour ſolennellemẽt dedié à cela; Ains tout incontinent le premier d'Octobre: Parce que ceux cy demeurans en leur Magiſtrat, la Choſe publique n'euſt ſceu plus longuement conſiſter debout. Et encore qu'ils ſe ſentiſſent conuaincuz par tant & tant de iugemens; oſoient bien ſe preſenter neantmoins deuant le peuple Romain pour attendre ſon dernier arreſt; eſtimans deſia eſtre quittes, & auoir eu aſſez de punition; Si deux mois pluſtoſt que de l'ordinaire ils ont eſté reduits en perſonnes priuees. Mais ils n'entendent pas que le moyen & pouuoir de nuire plus longuement leur a par là eſté retranché; & non aucune peine impoſee; Puis que leurs cõpaignons qui n'ont point failly, ont eſté auſſi bien demis qu'eux. Que le peuple donques ſe reſouuint de quel courage il auoit receu ceſte perte toute recente, quand il vit l'armee ainſi accourir eſperdue, fuyant en foulle & à vauderoutte; & ſe venir ietter dans les portes toute remplie de frayeur, toute couuerte de bleſſeures; n'accuſant de ce mal ne la fortune, ne pas vn des Dieux; mais ſeulement ces deux ſi vaillans capitaines: Eſtre bien aſſeurez quand à eux, qu'il n'y auoit perſonne en toute l'aſſemble preſente, qui ce iour n'euſt deteſté & maudit le chef, la maiſon, & tout ce qui dependoit de Virginius & de Sergius: N'eſtant pas raiſonnable, qu'enuers ceux, ſur leſquels chacun a requis les dieux d'eſtendre ſon ire &

Sergius & Virginius appellez en iuſtice par les Tribũs du peuple: & les points de leur accuſation fort criminelle.

chastiment, le peuple n'vse de sa puissance absolue, quand il est loisible; Et que de necessité il le faut. Car iamais les Dieux ne mettent la main sur les forfaitteurs : Il leur suffist de donner l'occasion & moyen de s'en reuanger à ceux qui ont esté outragez. PAR CES HARENGVES le peuple esmeu à indignation, condamna les deux criminels, chacun à la somme de cent escuts : Nonobstant tout ce que peust alleguer Sergius de l'incertitude & hazard iournallier des armes, commun à tous; Et les supplications de Virginius, qu'on ne le voullust point rendre plus miserable au logis, qu'il n'auoit esté à la guerre. Mais le courroux & fureur du peuple s'estans diuertiz sur ces deux cy, luy amortit l'instance du choix & cooptation des Tribuns; & de ce qu'on auoit derrogé à l'ordonnance Trebonienne. Les Tribuns au reste victorieux; à ce que le peuple perceust sur le champ quelque fruit de son iugemét, proposerét la loy Agriaire, deffendás par mesme moyen la cótribution de la soulde: CAR ce ne seroit iamais fait s'il en falloit donner à tant d'armees tout ensemble; aussi que les affaires de la Milice alloient desormais si heureusement, qu'on pouuoit bien venir à bout de leurs esperances sans faire la guerre: Pourautant qu'à Veies le fort qu'on auoit perdu estoit recouuré, & muny mieux que deuant de bastilons & bons corps de garde, par les deux Tribuns militaires qui y commandoient, M. Emilius, & Q. Fabius. QVANT à M. Furius qui estoit allé és Falisques, il ne rencótra aucuns ennemis hors de leurs murailles à la cápagne: Ne Cn. Cornelius aussi peu au territoire des Capenates: Si que tout à leur aise ils en enleuerent vn gros butin: Et ayans mis le feu aux villages & aux fruicts de la terre, firét le gast en ces deux contrees. De places il ny en eut n'y d'assiegees, ny de prises: mais és Volsques le plat pais ayant esté saccagé, l'assaut fut donné à la ville de Terracine scituee en vn lieu haut; ou toutesfois l'on ne fit rien. Aumoyen dequoy Valerius Potitus à qui ceste prouince estoit escheue, voyant que cela ne succedoit pas, se mit à l'enclorre de rempars & trenchees tout al'entour. Les affaires du dehors au camp estans en ces termes; voicy vne sedition intestine qui se va leuer dedans Rome, d'vne bien plus grande animosité & effort, que toutes ces guerres ne se menoient. Et comme les deniers de l'imposition ne se peussent cueillir à cause de l'empeschement des Tribuns; ny la paye enuoyer aux chefs des armees: Et que les soldats fissent instance sans intermission d'auoir de l'argent; Il ne s'en failloit gueres que les camps aussi ne se trouuassent entachez d'vne contagion semblable aux mutinemens de la ville. Durant ces fascheries & courroux de la Commune alencontre des Peres, comme les Tribuns du peuple allegassent que c'estoit maintenát la saison d'establir sa liberté tout à trac: Et des Sergiens & Virginiés transferer le souuerain Magistrat de la Chose publique à des Plebeiés, gens de cœur valeureux & hardiz; l'affaire toutefois n'alla point plus auant; sinon qu'vn du peuple, comme pour enentrer en possession, P. LICINIVS CALVVS, fut creé Tribun militaire auec le pouuoir de Consul. Tous les autres furent Patriciens; L. Manlius, P. Titinius, P. Melius, L. Furius Medullinus, & L. Popilius Volscus. Neantmoins la Commune s'esbaissoit d'auoir pu obtenir vne si grand' chose; Non seulement celuy là qu'on auoit esleu, qui onques auparauant n'auoit eu charge ne dignité; Pour tout c'estoit vn ancien Senateur, & desia bien auant sur son aage: De maniere qu'on ne sçait point bié pourquoy c'est qu'il fut ainsi choisi le premier deuant tous les autres, à taster de ce nouuel aduancement & honneur. Quelques vns pensent, que pour l'amour de son frere Cn. Cornelius, qui estoit Tribun militaire l'an precedent, & auoit donné triple soulde aux gens de cheual, on esleua cestuicy à vne telle dignité : Les autres qu'il fit vne harengue fort à propos de l'vnion & concorde des ordres; agreable esgallement aux Patriciens, & au peuple. Les Tribuns duquel tous transis de ioye pour la victoire de

Dit notable.

Les deux Tribuns militaires condánez chacun à la somme de 10000. asses de cuiure reuenans à cent escus.

Nouuelles reclamations des Tribuns du peuple contre le Senat.

Exploits de guerre contre les Falisques & Capenates.

Siege de Terracine.

Rome en grádeperplexité pour la contradictió des Tribuns du peuple.

XXIIII. Trib. Milit. M.3562. R.353. Le premier Plebeien qui entra en la supreme dignité à Rome, l'an. 353.

re de ceste election, relascherent l'empeschement qu'ils donnoient au subside cy dessus declaré; le plus incõmode trait qui fut lors pour le seruice de la Chosepublique: Au moyen dequoy les deniers s'en contribuerent d'vne fort grande obeissance, & furent enuoyez à l'armee. Terracine fut prise en brief temps; les assiegez par vn iour de feste s'estans anonchallantis à la garde. Et fut d'ailleurs ceste annee fort remarquable, pour les excessiues froiddures & neiges qui regnerent durant l'hyuer; telles que les chemins en furent tous estouppez par la terre; & le Tybre rendu innauigable. Neantmoins les viures n'encherirent point pour cela, à cause de l'abondance dont auparauant on s'estoit pourueu. Et pource que P. Licinius, tout ainsi que sans aucune sedition ne rumeur il estoit entré en son Magistrat, auec plus de ioye & contentement pour le peuple, que d'indignation de la part des Peres, s'y maintint en la mesme sorte tout du long de l'annee; il print vn enuie à la Cõmune en la prochaine election des Tribuns militaires, de les creer de son corps, vn seul reserué des Patriciens qui prochassoient ceste dignité, M. VETVRIVS, lequel y eut place. Toutes les Centuries presque nommerent les autres du peuple, L. Titinius, P. Menenius Racilius, Cn. Genutius, & L. Atilius. Ce rudde & facheux hiuer, soit pour la mutation soudaine d'vn contraire en vn autre, qui prouint de l'intemperie de l'air; soit pour ie ne sçay quelle autre raison, fut suiuy d'vn esté grief & dangereux, pour la peste qui s'attacha à toutes sortes d'animaux: Au mal incurable duquel, pource que la cause ny la fin ne s'en pouuoient point bien retrouuer, de l'ordonnance du Senat furent visitez les liures de la Sibille. Les Duumuires ou deux deputez à la charge des sacrifices (ayant lors la premiere fois esté fait le Lectisterne en la ville de Rome) huit iours durant en trois lits dressez à ceste fin le plus magnifiquement qu'il fut possible, festoierent Apollon auec Latone, & Diane; Hercules, Mercure, & Neptune, pour les appaiser: Et si chacun en son endroit celebra encore ceste cerimonie à part. Les portes estoient par tout ouuertes: Toutes sortes de viures exposez indifferément en public à ceux qui en vouloiẽt prendre. On dit mesme que les estrangiers suruenans, cogneuz ou incogneuz, estoient par tout menez heberger: Que l'on deuisoit doucement & familieremẽt auec ses propres ennemis; toutes noises & debats mises souz le pied: Et que par ces iours là on deliura les prisonniers; lesquels on fit puis apres scrupule de reprendre ny remettre aux fers, puis que les Dieux les auoient ainsi secourus. Ce temps pendant il y eut vne fort grande alarme à Veies, trois guerres y ayans esté recueillies en vne: Car les Capenates, & les Falisques estans venuz à l'impourueu en faueur des assiegez donner en la mesme sorte qu'ils auoient fait auparauant sur les trenchees des Romains; il leur fut force de faire teste, & encore d'vn combat fort douteux, à trois armees tout ensemble. Mais plus que nulle autre chose seruit tresbien la condemnation de Sergius & Virginius; En sorte que du camp maieur, dont au precedent l'on s'estoit abstenu de donner secours, par vn abregé chemin & addresse ayans esté conduittes des forces, on vint assaillir les Capenates retornez deuers le rempar des Romains; la ou le conflit attaché fort & ferme espouuenta aussi bien les Falisques; Et la dessus vne saillie qui fut faitte à propos du petit Blocu, les força de torner le doz tous tremblãs de pœur. Ayans esté ainsi repoussez, les Romains victorieux de ce pas les poursuiuent, & en font vn merueilleux meurtre & carnage. Ne tarda gueres puis apres que ceux qui estoient allez à la guerre dans le territoire des Capenates, les ayans r'encontrez de front desia mis à vauderoutte & fuyans, comme si la fortune de propos deliberé les leur eust offers en leurs mains, acheuerent le demeurant du combat. Ceux des Veientes d'autrepart qui taschoient regagner la ville, furent par mesme moyen mis en pieces deuant les portes; par ce que les habitans les fermerent au

Grand hyuer à Rome outre l'ordinaire.

XXV. Trib. Milit. M. 3563 R. 354.

Pestilence.

Lectisterne, quãd on descendoit les statues des Dieux, & qu'on les asseoit à table à la mode ancienne, force viande deuãt eux.

De grands affaires aux Romains sur les bras.

Les ennemis rembarrez de toutes parts.

Et de faict Messieurs les Tribuns, soustenez vous le commun peuple, ou si vous estes contre luy? Estes vous les parties aduerses de ceux qui sont à la guerre, ou les protecteurs de leur cause? Si d'auenture vous ne voulez dire que tout ce que font les Senateurs vous desplaist; soit qu'il retourne au bien & prouffict du peuple, ou à son preiudice & dommage. Et tout ainsi que les maistres deffendent à leurs esclaues de n'auoir rien à demesler auecques les personnes estranges; & iugent estre raisonnable que ny pour bien, ny pour mal que ce soit ils ne hantent auecques eux: Ainsi vous voudriez bien bannir & forclorre les Peres de l'accointance du peuple, de pœur que par nos courtoisies & biensfaits, nous ne le gaignions, & qu'il ne nous croye, & obeisse. Finablement; s'il y eust quelque chose en vous, ie ne diray point de ciuil, mais d'humain; combien deuriez vous plus fauoriser, & entant qu'en vous pourroit estre, vous accommoder à la gracieuse douceur des Peres, & à la benigne obeyssance du peuple? Car si la concorde est perpetuelle; qui est celuy qui ne s'ose promettre cest estat deuoir en brief deuenir le plus grand, & le plus puissant de tous les peuples ses voisins? Quant à moy, combien que ce conseil & aduis de mes compaignons, de n'auoir voullu tirer l'armee de Veies premier que de mettre fin à leur entreprise, a esté, ie ne diray point proffitable, mais necessaire, i'en deuiseray cy apres: Ie veux parler de la condition des soldats qui sont pour ceste heure à la guerre: Ce que non seulement enuers vous: mais au camp encore, si cela se venoit proposer, i'estime qu'au iugement de toute l'armee il seroit bien receu, & admis pour tresraisonnable. Que si là dessus rien ne me reuenoit que ie peusse dire, certes ie me contenterois du langage de mes aduersaires. Or n'agueres ils alleguoient qu'il ne failloit point dōner de paye aux soldats pour autant que iamais ils ne l'ont euë. Comment donques se peuuent ils indigner à ceste heure, qu'à ceux à qui l'on a accreu des nouuelles commoditez, on ne leur impose en recompense quelque trauail à la proportion? Car iamais la peine qu'on prend n'est sans quelque salaire & prouffict; ny guere presque aucun proffict, sans qu'on y employe sa peine. Le trauail & la volupté tresdissemblables de nature, sont neantmoins accouplez entr'eux par ie ne sçay quel naturel lien. Le soldat cy deuant ne se faschoit point de donner à ses propres cousts & despens son seruice à la Chosepublique. Le mesme se resioyssoit aussi d'auoir vne portion de l'annee franche à soy, pour vacquer à son labourage; affin de pouruecoir à ce dont il se pourroit maintenir, & les siens, tant à la maison qu'à la guerre: Et maintenant il est bien aise de tirer prouffict de la Republique, & auecques grand plaisir & contentement en reçoit la paye. Qu'il preigne doncque en patience, de demeurer absent quelque peu plus que de coustume; de sa famille & de son mesnage, puis qu'il n'est pas chargé de grands frais. Que si le public vouloit entrer en compte auecq luy, n'auroit il pas raison de luy dire: Vous tirez la solde d'vn an tout entier; Seruez moy doncques pour vn an. Cuiddez vous estre raisonnable que pour vn seruice de six mois, vous tiriez la paye de toute vne annee? Mal volontiers (Seigneurs Romains) ie m'arreste en cest endroict de mon oraison; car c'est le langage que doit entretenir ceux qui se seruent d'estrangers mercenaires; & nous voulons raisonner icy comme auecques nos Concitoyens; estimans estre raisonnable qu'on parle à nous tout de mesme qu'on feroit auecques la Patrie. Ou il ne failloit point entreprendre la guerre; ou y proceder selon la dignité du peuple Romain; & la pousser à fin au plustost. Or bien tost s'y conduira elle, si l'on serre les assiegez prez à prez: Si nous ne deslogeons de Veies premier que nous ne l'ayons prise, & ne soyons venus à bout de nostre entente. Car

quand

quand bien il n'y auroit autre chose ; la honte neantmoins d'y auoir failly, nous y deust faire opiniastrer. Autresfois par dix ans entiers, vne ville fut assiegee de toute la Grece pour raison d'vne seule femme: Et combien loing de la maison? De combien de terres & de mers distante? Et le siege d'vn an nous ennuye à cinq ou six lieuës du logis; presque à la veuë de nostre ville. Pource que l'occasion de la guerre est legiere pensez? & n'y a rien de douleur assez iuste qui nous esguillonne à perseuerer. Par sept fois ils se sont rebellez: Iamais ne se maintiendront loyaumét en la paix: Mille fois ils ont saccagé nos terres: Ont contrainct les Fidenates d'abandonner nostre party: Massacré ceux que nous y auions enuoyez habiter : Esté autheurs, contre le droict practiqué de toutes nations, du meurtre inhumain de nos deputtez: Tasché d'esmouuoir toute la Thoscane à l'encontre de nous, & encore pour le iourd'huy s'en efforcent. N'a tenu comme à rien, qu'ils n'ayent outragé l'ambassade par nous enuoyee pour redemander ce qu'ils nous auoient rauy. Auecques doncques ces gens là faudra il laschement aller en besongne, & par interualles leur faire la guerre ? Que si vne si iuste haine & courroux ne vous peult mouuoir, Ces choses icy ie vous prie ne vous moueront elles pas? La ville est bridee tout à l'entour de merueilleux rempars & trenchees; dont l'ennemy est reduict à destroict dedans l'enclos de ses murailles. Il n'a rien labouré de cest an; & ce qui est de cultiué, a esté dissipé par la guerre. Si nous en retirons nos forces ; qui est ce qui vueille faire doubte, qu'eux non seulement pour vn desir de se reuenger, mais pour la necessité ou ils se trouuent de piller & fourrager sur autruy , ayans perdu tout ce qu'ils auoient, ne seviennent iecter dans nos terres? Nous ne differons donques pas la guerre par ceste voye, ains l'attirons pour la receuoir dedans nos limites. Quoy au reste? Cela qui cõcerne proprement les soldats; lesquels ces bons Tribuns du peuple apres leur auoir voullu arracher la paye taschent maintenant de soullager, & pourueoir à leur faict; Que pouuons nous dire que c'est ? Ils ont conduict vne trenchee auecques le rempar & la pallissade au dessus, l'vn & l'autre d'vn extreme labeur, par vne enceinte de telle & si grande estenduë. Ont faict d'arriuee quelques bastillons çà & là; & puis l'armee s'estant grossie, les ont semez dru & menu par toutes presque les encogneures: Ont dressé des remparemens non seulement de front vers la ville à qui ils cõmandent, mais du costé de la Thoscane aussi bien , dont ils gardent les aduenues pour repousser le secours qui viendroit delà. Que diray-ie des tours, mantellets, gabions; des beliers, tortues, & autres tels engins de batterie, ensemble de tout le reste de l'equippage propre pour assaillir vne place? Apres auoir enduré tant de peine, & qu'on est desia paruenu à la fin de l'annee, iugerez vous que l'on doiue quicter tout là, pour auoir en l'Esté qui vient à suer sang & eau derechef pour refaire les mesmes choses ? Combien sera il plus aisé de garder les fortiffications acheuees; de poursuiure, & perseuerer; & sortir à la fin de ce pensement? Car la besongne sera briefue si on la meine tout d'vne main, & que par ces interruptions & remises nous mesmes ne recullions point l'effort de nostre esperance. Ie parle des ouurages, & de la perte du temps. Au surplus, les tant frequentes assemblees & consultations de Thoscane pour enuoyer du secours à Veies, nous laissent elles mettre en oubly le danger où nous encourons, en dilayant ceste guerre? Selon que les choses vont pour ceste heure, les Thoscans sont de vray courroucez aux Veientes; ils sont en mauuais mesnage auecques eux; ils refusent tout à plat de les secourir; & entant qu'à eux est nous donnent vn beau loisir de prendre Veies. Mais qui est celuy qui se puisse promettre qu'ils seront en la mesme opinion cy apres, si la guerre tire en longueur? Quand, si le siege se leue, & qu'on leur donne quelque

Troye pour cause d'Helene.

20000. pas.

relasche,ils depescheront des ambassades bien plus frequentes& signalees. Quand, (ce qui offence maintenant les Thoscans) le Roy qui a esté esleu à Veies se pourra changer en briefs iours;ou du consentement de la Cité, pour se reconcilier auecques la Thoscane, ou de son bon gré mesme; qui ne voudra sa domination preiudicier au salut de ses citoyens. Voyez combien de choses tresincommodes battent sur les erres de ce Conseil: La perte inutile de tant d'ouurages acheuez auecques vne si grande peine & trauail: Le degast imminent de nos terres: Et la guerre de la Thoscane resueillee pour la Veientine. Voila vos beaux & prudés aduis (Messieurs les Tribuns) non certes dissemblables à vn malade, si apres auoir courageusement enduré de se faire penser, & qu'il fust sur le point de recouurer guerison, à l'appetit de quelque viande ou breuuage dont il se voudroit contenter pour l'heure, il rendoit sa maladie treslongue, & parauanture incurable. Et certes encore que cecy ne seruist de rien à la guerre qui se presente; si importeroit il de beaucoup pour l'art& discipline militaire, que nos soldats s'accoustumassent non seulement à iouyr du fruict des victoires; mais encore, si l'affaire tiroit par fois en plus de longueur, d'endurer aussi cest ennuy; &attendre de bon courage l'issuë de leur esperance, quelque tardiue qu'elle peust estre: & si la guerre ne s'acheuoit en l'esté, y persister iusques aux froidures: Nompas à guise des oiseaux de passage, si tost que l'Automne approche, tourner l œil au logis & à la retraicte. Dictes moy, ie vous prie, si le plaisir & deduict de la chasse transporte ainsi les personnes par les neiges & par les verglas, à trauers les montagnes & profondes forests; aux necessitez de la guerre n'octroyerons nous pas ceste patience, que les esbats & passetemps ont accoustumé obtenir de nous? Estimons nous que les corps de ces soldats nostres soient si flaques & effeminez, ne leurs cueurs si pusillanimes, qu'ils ne puissent demeurer vn hyuer en camp, & estre absens de leurs maisons? Ou que ceste guerre se doiue faire tout ainsi que quelque bataille nauale, en espiant que la mer soit bonace, & obseruans les saisons propres à nauiguer? Ne sçauroient ils souffrir les chaleurs, ne peuuent ils endurer les froidures? A la verité ils auroient vne trop grand' honte si quelqu'vn le leur reprochoit; Et maintiendroient d'auoir vne perseuerance virile, tant en leurs personnes qu'en leurs courages, & qu'ils peuuent aussi bien durer à la guerre en Hyuer qu'en Esté. Diront outre plus, qu'ils n'ont point donné de charge aux Tribuns du peuple d'aduocasser pour leur mollesse ne lascheté: Et qu'ils se ressouuiennent fort bien que leurs ancestres n'ont pas estably la puissance Tribunicienne, ny à l'ombre ny soubs le couuert. Voila ce qui est digne de la valleur de vos soldats, ce qui est digne du nom Romain; de ne regarder pas seulement à Veies, ny à la guerre où nous sommes; mais d'acquerir loz & gloire, & pour celles qui suruiendront cy apres, & contre tous autres peuples au temps aduenir. Pensez vous que de cest affaire deppende vne moyenne difference d'estime & reputation? Pensez vous que finablement les nations d'icy autour ne iugent le peuple Romain estre tel, qu'elles n'en doiuent desormais plus rien craindre; si elles voyent qu'vne ville aye soustenu ce premier effort & assault de si peu de duree? Ou bien, comme cecy fera redoubter nostre nom; que l'armee Romaine ny pour le mesaise & ennuy d'vn long siege; ny pour toutes les rigueurs de l'Hyuer, n'aye peu estre retiree d'vne place qu'elle aura vne fois entreprise? Ne qu'on recognoisse entre nous autre fin & terminatiõ de la guerre que la seule victoire absoluë? Et qu'on ne la fait point plustost d'impetuosité & furie, que d'vne ferme perseuerãce? Laquelle en tout ce qui depẽd de l'art militaire, & mesmemẽt aux sieges des villes, est tresrequise; dont plusieurs pour raison des reparemens & ouurages de main, ou de l'assiette naturelle sont imprenables de force;

Et

Et fault que le temps les matte & emporte à la longue par famine & par soif: Comme il viendra à bout de Veies, si d'auenture les Tribuns ne deliurent les assiegez; & les Veientes ne trouuent le secours à Rome qu'en vain ils mendient de la Thoscane. De faict y a il chose qui leur puisse estre si desirable, ny arriuer plus à souhaict, sinon qu'en premier lieu la ville de Rome se remplisse de dissentions; & le camp consequemment puis apres, ainsi que par vne contagion dont il se viendroit entacher? Là où nous voyons vne si grande patience & modestie en nos ennemis; que ny pour l'ennuy d'vn long siege, ne finablement du regne ou ils sont, pour tout cela neantmoins il n'y a rien eu de changé enuers eux: Nompas mesme le secours desnié des Thoscans, ne leur a peu tant soit peu esbranler le courage: Car quiconque entreprendra d'y mouuoir vne sedition, sera tout sur le champ mis à mort. Et n'est pas là permis à personne de dire la moindre chose, de ce qu'on vous propose sans aucune punition ne danger. Qui enuers nous abandonne son enseigne, qui se part du lieu ou il est en garde, merite d'estre chastié à grands coups de baston. Et les autheurs de laisser du tout ses enseignes; de quicter là le camp; non à vn ou deux soldats simplement; mais à toute l'armee entiere, sont oys, & bien volontiers, en public: Tant vous estes accoustumez d'escoutter tout ce que vos Tribuns vous veullent souffler aux oreilles; voire quand bien ce seroit pour trahir la Patrie, & renuerser de fonds en comble la Chose-publique: Si qu'allechez de la douceur & friandise de ceste puissance, vous permettez toutes sortes de meschancetez se cacher là dessoubs. Il ne reste plus sinon que ce qu'ils criaillent icy sans cesse, le mesme ils le voisent discourir deuant les soldats, & au camp; voisent desbaucher nos armees, & ne souffrent qu'elles obeissent à leurs conducteurs. Car ceste liberté est finablemẽt à Rome, de ne porter plus aucun respect au Senat, ny aux Magistrats; aux loix, & mœurs de nos ancestres, ordonnances des Peres, ny à la discipline militaire.

DEIA estoit esgal Appius aux Tribuns du peuple en cas de harengues, & leur pouuoit bien faire teste; quand soudain (ce que personne n'eust iamais pensé) le desastre receu deuant Veies, rendit Appius superieur en sa cause, & l'vnion des ordres plus grande: Renforcea d'autre part plus obstineement l'ardeur de ce siege. Car comme le rempar eust esté conduict iusqu'aupres de la ville, qu'il ne s'en failloit plus sinon d'approcher les gabbions & mantellets aux murailles; cependant qu'on trauaille plus soigneusement de iour aux ouurages, qu'on ne les garde la nuict; voila la porte de la ville qui s'ouure subitement, dont vne grosse multitude fort equippee de brandons ardens, & y mect le feu; si qu'en moins d'vne heure fut reduict en cendres le rempar, & les mantellets, auec tout le reste de la besongne d'vne telle longueur de temps: Et grand nombre d'hommes s'efforceans d'y donner secours, demeurerent là consommez & perdus, tant par le feu, que par le trenchant de l'espee. Ce qu'ayant esté anoncé à Rome, apporta vn grand dueil à tous; & au Senat craincte & soulcy, que desormais la sedition ne se peust plus retenir en la ville & au camp; & que les Tribuns du peuple ne voulussent brauer la Chosepublique, & luy mettre le pied sur la gorge, comme vaincue & suppeditee par eulx: Quand tout à coup ceux du Cense des Cheualliers, à qui l'on n'auoit point encore assigné de cheuaux du public, apres auoir premier conferé ensemble, s'en vont aborder le Senat: Et leur ayant esté permis de parler, offrent de deffrayer des montures à leurs propres cousts & despens. Ausquels comme le Senat eust faict de tres-amples & magnificques remerciemens, & que ce bruict se fust espandu à la place, & delà par toute la ville; Le peuple s'assemble incontinent à la Cour; alleguans qu'ils estoient à ceste heure

Les Veientes par vne saillie brusslent les ouurages des Romains.

Grand & honneste deuoir de l'ordre des gens de cheual à Rome.

Du commun peuple, & gés de pied, à leur exemple

de l'ordre des gens de pied; & offrent de seruir extraordinairement la Chosepublique, soit à Veies, soit en tous autres lieux qu'on les vueille employer. Que si c'est à Veies; ils promettent de n'en retourner iamais qu'ils ne l'ayent prise. Adonques fort malaisement peut on moderer l'extreme liesse qui regorgeoit és cueurs de tous; car on ne donna pas charge aux Magistrats de louer, & remercier la Commune, ainsi que les gens de cheual; ou d'en appeller quelques vns au parquet pour leur faire responce: Ny le Senat ne se pouuoit plus contenir dedans le pourpris de la cour; ains chacun endroict soy se meét d'enhault, & de parolles & de mains faisans feste au peuple, à luy demonstrer la grand ioye que tous auoient en general: appeller la ville de Rome bien heureuse, inuincible, eternelle par ceste concorde: Louer les gens de cheual, louer le peuple; extoller de louenges ceste iournee: Aduouer qne toutes les courtoisies & honnestetez du Senat estoient vaincues: aux Peres, & aux Plebeiens à l'enuy l'vn de l'autre, tomber les grosses larmes de ioye. Iusqu'à tant que les Senateurs r'appellez dans la cour, fut la faitte vne ordonnance, que les Tribuns militaires ayans faict assembler le peuple à la grand place, rendroient graces aux gens de cheual & de pied; & leur diroient comme le Senat seroit memoratif à iamais de leur bon zele enuers la Patrie. Au reste qu'il ordõnoit; qu'à ceux qui de leur bon gré iroient extraordinairemét à la guerre, la paye courroit du public aussi bien qu'aux autres. L'on assigna aussi quelques deniers aux gens de cheual; & fut la premiere fois qu'ils commancerent à toucher solde. Ceste armee de volontaires conduitte à Veies, non seulement remit sus ce qui auoit esté ruiné des ouurages, mais en rebastit de nouueaux encore: Et de la ville leur estoiét menez viures bien plus soigneusement que de coustume, à ce que rien ne manquast à vn exercite qui auoit si bien merité de la Chosepublique. L'ANNEE suiuante eut pour Tribuns militaires C. Seruilius Hala pour la troisieme fois, Q. Seruilius, P. Virginius, Q. Sulpitius, A. Manlius derechef, Et M. Sergius derechef. Soubs ces Tribuns la garnison de Terracine, pendant que les soldats se desbandent deçà & delà à la Pichoree; & qu'on reçoit trop familierement les marchans Volsques en la ville, est taillee en pieces; les gardes des portes ayans esté surpris à l'impourueu: Mais d'autant moins degés de guerre y perirét, qu'horsmis les malades tout le reste à guise de valletailles & fourrageurs ne faisoient que traffiquer & rodder en la campaigne d'alentour, & és villes du plat pays. Et si les choses n'allerent gueres mieux deuãt Veies, qui estoit pour lors le chef lieu de tout le soulcy publique: Car les Capitaines Romains eurent là plus de rancunes & de partialitez entr'eux, que de courage contre l'ennemy; ioinct que la guerre se renforça par la soudaine suruenue des Capenates & Falisques. Ces deux peuples de la Thoscane, pource qu'ils estoient les plus voisins de contree, estimans que Veies prise ils viendroient estre les plus proches d'apres exposez aux assauts des Romains: les Falisques aussi bien sans cela en particulier declarez desia ennemis, pour s'estre auparauãt empeschez de la querelle des Fidenates; s'estans obligez de serment solennel par leurs Ambassadeurs enuoyez de costé & d'autre; auec leurs forces iointes ensemble s'en viennent à l'impourueu deuant Veies. Et de fortune assaillent le camp par le quartier auquel M. Sergius commandoit, ou ils donnerent vne merueilleuse alarme & effroy: Par-ce que les Romains estimerent, que toute la Thoscane esbranlee de ses manoirs leur fust là venue en bloc sur les bras: Et la mesme opinion resueilla aussi les Veientes dedans la ville; si que le camp des Romains se trouua assailly de deux endroicts à vn coup: Et pourtant accouroient çà & là transportans les enseignes; sans qu'ils peussent ny assez bien arrester les Veientes dans leur forteresse; ne repousser de leurs rempars desormais cest effort, & se deffendre de l'ennemy de dehors.

Congratulations du Senat enuers les deux autres ordres.

La premiere solde que les gens de cheual Romains tirerent des deniers publiques.

XXII. Trib. milit. M. 3560. R. 351.

Terracine reprise sur les Romains par les Volsques.

La dissention des chefs Romains deuãt Veies cause presque de perdre tout.

Les Falisques & Capenates assaillent à l'impourueu le camp des Romains.

hors. Il n'y auoit qu'vne ressource, si on les venoit secourir du camp maieur; Et que les legions s'estans myparties, les vnes fissent teste aux Capenates & Falisques, les autres resistassent à la saillie des citadins: Mais à ce camp commandoit lors Virginius, particullierement ennemy & hayneux de Sergius. Parquoy luy ayant esté annoncé comme la plus grand part des bastions estoient combattuz; les trenchees & rempars forcez; & l'ennemy charger viuement de deux endroits à vn coup, il tint ses gens en bataille; allegant que si son compaignon auoit besoin d'aide, il enuoiroit s'il voulloit deuers luy. Mais l'opiniastreté de l'autre egalla bien l'arrogance de cestuicy: Car plustost que de mendier secours de son aduersaire, il aima mieux estre defait de l'ennemy, que de vaincre moyennant son concitoyen. De sorte qu'en cest instant ces soldats ayans esté longuement trauaillez, malmenez, massacrez; à la parfin leur bloccu quitté la, se sauuerent; quelques vns au grand camp; Et la plus part, mesmement Sergius, prirent le chemin de Romme: là ou reiettant toute la faute sur son compaignon, il fut ordonné que Virginius seroit rappellé du camp; Et que cependant les lieutenans y commanderoient. L'affaire fut puis apres demeslé au Senat, ou les deux Tribuns s'attacherent à belles reproches & iniures: Mais peu y eut de Senateurs qui regardassent au bien publique; les vns assistans cestuicy, les autres fauorisans celuy-là, selon que leurs particulieres affectiōs les transportoient par faueur ou inimitié. Les principaux d'entre les Peres; fust par la faute, fust par le malheur des chefs que ceste si ignominieuse secousse eust esté receuë; opinerent qu'on ne deuoit point attendre le temps prefix des elections, mais creer de ce pas des nouueaux Tribuns, qui le premier iour d'Octobre entrassent en charge. Aquoy le reste du cōseil ayant adheré en passant tous d'vn mesme costé; les autres Tribuns militaires y contredirent aucunement. Mais Sergius & Virginius, pour raison desquels il estoit tout notoire que le Senat se tenoit peu satisfait & mal content des Magistrats de ceste annee, se mirent en premier lieu à requerir & briguer qu'on ne leur attachast point vn tel blasme: Puis s'opposerent finablement à la deliberation du Senat; refusans tout net de se demettre de leur dignité auant le treziesme de Decembre, qui estoit le iour destiné pour l'election des Magistrats. Sur ces entrefaittes les Tribuns du peuple, qui durant l'vnion & concorde des citoyens, & en la prosperité des affaires s'estoient teuz à bien grād regret; se mōstrans tout à coup fiers & enorgueilliz, menassent les Tribuns militaires de les faire arrester prisonniers s'ils n'obeissent au Senat. Et alors C. Seruilius Hala l'vn d'entr'eux: QVANT est de vous, messieurs les Tribuns du peuple, & de voz menasses, ie ferois fort volōtiers voir l'espreuue, qu'il n'y a en elles nomplus de raison qu'en vous de courage: Mais il n'est pas loisible de cōtreuenir à l'hauthorité du Senat. A ceste cause cessez de chercher l'occasion de nous courir sus parmy noz contentions & debats; car mes compagnons feront ce que le Senat ordōne; Ou s'ils s'opiniastrent de contester, ie nommeray vn Dictateur sur le champ, qui les contraigne de se deposer de leur magistrat. OR COMME du consentement de tous son langage eust esté approuué; & les Peres fussent fort ioyeux, que sans les espouētaux de la puissance Tribuniciēne, on eust troué vn autre expediēt de plus grand' force & efficace pour tenir en bridde les Magistrats; les Tribuns militaires se voyans accullez par vn accord vnanime de tous, assemblerent le peuple pour eslire ceux qui deuoient entrer en leur place des le premier iour d'Octobre ensuiuāt; Et se demirēt auāt ce iour la. L. VALERIVS Potitus pour la quatriemefois, M. Furius Camillus derechef, M. Emylius MAMERCUS pour la troisieme, Cn. Cornelius Cossus la seconde, C. Fabius Ambustus, & L. Iulius Tullius, creez Tribuns auec puissance Consulaire, beaucoup de grandes choses passerent souz eux, tant à la

Pernicieuse & indigne partialité de deux chefs.

Pedarij Senatores. Festus. Aulugelle liure.3.chap.18. Et liure 14.chap.7. *per discessionem.*

Le iourde l'election des Magistrats a souuent varié à Rome.

Braue langage de Seruilius aux Tribuns du peuple.

XXIII. Trib. Milit. M.3561. R.351.

Plusieurs guerres à Rome audehors & des dissentions à la ville tout ensemble.

ville qu'à la guerre; qui se mena en diuers endroits à vn mesme temps: à Veies & à Capene; contre les Faleriens, & les Volsques pour le recouurement de Terracine d'entre les mains des ennemis. A Rome l'on trauailla fort & ferme apres la leuee des gens de guerre, & par mesme moyen à la cueillette des deniers pour leur souldе. Il y eut aussi de grandes disputes touchant le cooptat des Tribuns du peuple; Et le proces de deux des derniers Tribuns militaires ne causa pas vne petite esmotion. Mais auant toutes choses les Tribuns militaires s'estudierent apres la leuee; De maniere que non seulement les robustes & vigoureux ieunes hommes furent enroollez; mais les vieillards encore contraints de donner leurs noms pour garder la ville. De tant plus au reste que le nombre des soldats s'augmentoit, de tant plus grandes sommes de deniers auoit on besoin pour leur payement; qui estoient leuez par forme d'impost sur ceux qui restoient en la ville, outre leur gré & consentement. Car en la gardant, il leur conuenoit aussi bien s'employer & seruir aux factions qui se presentoient, comme s'ils eussent esté en campaigne. Lesquelles choses griefues de soy, les Tribuns du peuple par leurs seditieuses harengues aigrissoient encore, & rendoient beaucoup plus indignes; ALLEGANS que la paye auoit de propos deliberé esté assignee du public aux soldars, pour se defaire du commun peuple, & le ruiner de tous poincts; Partie à la guerre, partie par les Tribus & impositions dont on le chargoit. Vne seule entreprinse auoir desormais traisné par trois ans entiers, mal conduitte tout expressément pour la faire durer d'auantage: Enroollé puis apres par vne seule leuee quatre exercites pour enuoyer à quatre guerres, iusque mesme à tirer dehors les enfans, & les vieilles gens. N'y auoir plus de differẽce de l'hiuer à l'esté; ny onque vne seule heure de repos au miserable commun peuple, qui maintenant pour l'acheuer de peindre estoit fait tributaire, affin que r'apportans au logis leurs pauures corps tous cassez d'excessif labeur; estropiez de blesseures, & finablement accablez de vieillesse; & y trouuans sans dessus dessous toutes choses en desordre & ruine pour la trop longue absence du maistre; de leur substance demeuree courte en arriere ils contribuent aux subsides qu'on leur met sus, & rendent au multiple la paye qu'ils ont receue comme à interest. Que pour auoir esté leur esprit occupé apres ceste leuee & tribut, & autres affaires de plus grande importance; és elections des Tribuns du peuple le nombre n'auroit point esté acheué de remplir. Qu'on a insisté puis apres à mettre des Patriciens és places qui restoient vuides: Ce que n'ayans peu obtenir, à tout le moins on a fait en sorte pour r'enuerser la puissance Tribunicienne, que C. Lacerius, & M. Acutius fussent admis au Tribunat, par la faueur sans aucune doute des Patriciens. IL ADVINT de fortune, que ceste annee la C. Trebonius fust Tribun du peuple; lequel monstroit bien de voulloir tenir la bride fort roidde à l'entretenement de la loy Trebonienne, comme chose deuë à son nom & famille. Cestuicy criaillant à haute voix; QVE NONOBSTANT qu'aucuns des Patriciens qui prochassoient le Tribunat eussent esté repoussez de leur premiere entreprise & proiect; Neantmoins les Tribuns militaires auroient suppedité ceux du peuple: La loy Trebonienne esté abolie; Et les Tribuns du peuple cooptez & choisiz, non par les voix & suffrages de la multitude, mais d'vne puissance absolue des Patriciens: Et les choses finablement reduittes là, qu'il failloit nommeement que les Patriciens, ou leurs escornifleurs & supposts, fussent tous les Tribuns du peuple: Les sacrees loix leur estre rauies d'entre les mains, la puissance Tribunicienne arrachee de viue force: Reiettant tout sur la ruse des Patriciens, & la trahison & meschanceté de leurs compagnons propres au Tribunat. ET COMME les Peres non seulement, mais les Tribuns du peuple aussi, tant les choisiz, que

Seditieux propos des Tribuns du peuple cõtre les Senateurs.

Liure.3.fo. 155. ligne.12.

siz, que

ſiz, que ceux qui les auoient cooptez, fuſſent pour ceſte occaſion en tres mauuais predicament enuers tout le peuple ; Trois alors du college, P. Curiatius, M. Metilius, & M. Minutius, qui craignoient leur peau, ſ'en vont charger ſur Sergius & Virginius, Tribuns militaires de l'an paſſé ; & renuerſent ſur eux tout le courroux & indignation du peuple ; leur dõnant iour de comparoir en perſonne ; ET DECERNANS au ſurplus, que quiconque ſe ſentiroit greué de la leuee ; de l'impoſition ; du trop long ſeiour au camp ; du temporiſement & prolongation de la guerre : Qui ſe voudroit plaindre du deſaſtre aduenu deuant Veies : Qui pour auoir perdu leurs enfans, leurs freres, & autres parens, alliez, & amis, ont leurs maiſons affligees de dueil : A tous ceux la ils octroyoient plain pouuoir, congé & licence, de prochaſſer la raiſon de leur iuſte courroux, tant public que particulier, contre ces deux teſtes coulpables, Sergius & Virginius, vrayes ſources de tous ces maux & calamitez : Dõt l'accuſateur ne les chargeoit point d'auantage qu'ils ne le confeſſoient eux meſmes : Qui ſe ſentans auoir delinqué tous deux, taſchoient de reietter l'vn ſur l'autre la peine de leur crime & forfait : Virginius taxant Sergius de ſ'en eſtre fouy ; & Sergius Virginius, de l'auoir abandõné au beſoin. Car de dire que cela fuſt procedé de leur imprudence, cela n'eſtoit pas à croire : Mais au rebours biẽ plus vray ſemblable qu'ils l'euſſent ainſi complotté ; & que la choſe fuſt paſſee par la Cõmune fraude & malice des Patriciens. De ceux cy, auroit en premier lieu eſté donnee l'opportunité aux Veientes de mettre le feu aux ouurages, pour tirer la guerre en longueur ; Et maintenant l'armee auoit eſté trahye ; le camp vendu à beaux deniers contans aux Faliſques : le tout pour faire enuieillir la ieuneſſe de Rome deuant ceſte place ; affin que les Tribuns du peuple n'ayent plus le moyẽ de rien mettre en auant, ny de la diſtribution des terres ; ny d'aucunes autres commoditez & ſoulagemens de la pauure Commune : Ne par de frequentes congregations des citoyens, tenir comme de couſtume leurs aſſemblees & conſeils, pour reſiſter aux conſpirations des Patriciens. Qu'il y auoit deſia vn preiugé contre ces criminels, emané du Senat & du peuple Romain ; voire de leurs compaignons propres. Car par vne ordonnance du Senat ils auroient eſté oſtez du gouuernement de la Choſe-publicque ; & refuſans de ſe depoſer de leur Magiſtrat, rengez à cela par leurs-dits compaignons, de la crainte d'vn Dictateur : Et le peuple Romain auoit creé d'autres Tribuns militaires, pour entrer en charge, non le treſieſme de Decembre, iour ſolennellemẽt dedié à cela ; Ains tout incontinent le premier d'Octobre : Parce que ceux cy demeurans en leur Magiſtrat, la Choſe publique n'euſt ſceu plus longuement conſiſter debout. Et encore qu'ils ſe ſentiſſent conuaincuz par tant & tant de iugemens ; oſoient bien ſe preſenter neantmoins deuant le peuple Romain pour attendre ſon dernier arreſt ; eſtimans deſia eſtre quittes, & auoir eu aſſez de punition ; Si deux mois pluſtoſt que de l'ordinaire ils ont eſté reduits en perſonnes priuees. Mais ils n'entendent pas que le moyen & pouuoir de nuire plus longuement leur a par là eſté retrenché ; & non aucune peine impoſee ; Puis que leurs cõpaignons qui n'ont point failly, ont eſté auſſi bien demis qu'eux. Que le peuple donques ſe reſouuint de quel courage il auoit receu ceſte perte toute recente, quand il vit l'armee ainſi accourir eſperdue, fuyant en foulle & à vauderoutte ; & ſe venir ietter dans les portes toute remplie de frayeur, toute couuerte de bleſſeures ; n'accuſant de ce mal ne la fortune, ne pas vn des Dieux ; mais ſeulement ces deux ſi vaillans capitaines : Eſtre bien aſſeurez quand à eux, qu'il n'y auoit perſonne en toute l'aſſemble preſente, qui ce iour n'euſt deteſté & maudit le chef, la maiſon, & tout ce qui dependoit de Virginius & de Sergius : N'eſtant pas raiſonnable, qu'enuers ceux, ſur leſquels chacun a requis les dieux d'eſtendre ſon ire &

Sergius & Virginius appellez en iuſtice par les Tribũs du peuple : & les points de leur accuſation fort criminelle.

chastiment, le peuple n'vse de sa puissance absolue, quand il est loisible; Et que de necessité il le faut. Car iamais les Dieux ne mettent la main sur les forfaitteurs : Il leur suffist de donner l'occasion & moyen de s'en reuanger à ceux qui ont esté outragez. PAR CES HARENGVES le peuple esmeu à indignation, condamna les deux criminels, chacun à la somme de cent escuts : Nonobstant tout ce que peust alleguer Sergius de l'incertitude & hazard iournallier des armes, commun à tous; Et les supplications de Virginius, qu'on ne le voullust point rendre plus miserable au logis, qu'il n'auoit esté à la guerre. Mais le courroux & fureur du peuple s'estans diuertiz sur ces deux cy, luy amortit l'instance du choix & cooptation des Tribuns; & de ce qu'on auoit derrogé à l'ordonnance Trebonienne. Les Tribuns au reste victorieux; à ce que le peuple perceust sur le champ quelque fruit de son iugemét, proposerét la loy Agriaire, deffendās par mesme moyen la cōtribution de la soulde: CAR ce ne seroit iamais fait s'il en falloit donner à tant d'armees tout ensemble; aussi que les affaires de la Milice alloient desormais si heureusement, qu'on pouuoit bien venir à bout de leurs esperances sans faire la guerre: Pourautant qu'à Veies le fort qu'on auoit perdu estoit recouuré, & muny mieux que deuant de bastilons & bons corps de garde, par les deux Tribuns militaires qui y commandoient, M. Emilius, & Q. Fabius. QVANT à M. Furius qui estoit allé és Falisques, il ne rencōtra aucuns ennemis hors de leurs murailles à la cāpagne: Ne Cn. Cornelius aussi peu au territoire des Capenates: Si que tout à leur aise ils en enleuerent vn gros butin: Et ayans mis le feu aux villages & aux fruicts de la terre, firét le gast en ces deux contrees. De places il n'y en eut n'y d'assiegees, ny de prises: mais és Volsques le plat pais ayant esté saccagé, l'assaut fut donné à la ville de Terracine scituee en vn lieu haut; ou toutesfois l'on ne fit rien. Au moyen dequoy Valerius Potitus à qui ceste prouince estoit escheue, voyant que cela ne succedoit pas, se mit à l'enclorre de rempars & trenchees tout al'entour. Les affaires du dehors au camp estans en ces termes; voicy vne sedition intestine qui se va leuer dedans Rome, d'vne bien plus grande animosité & effort, que toutes ces guerres ne se menoient. Et comme les deniers de l'imposition ne se peussent cueillir à cause de l'empeschement des Tribuns; ny la paye enuoyer aux chefs des armees : Et que les soldats fissent instance sans intermission d'auoir de l'argent; Il ne s'en failloit gueres que les camps aussi ne se trouuassent entachez d'vne contagion semblable aux mutinemens de la ville. Durant ces fascheries & courroux de la Commune alencontre des Peres, comme les Tribuns du peuple allegassent que c'estoit maintenāt la saison d'establir sa liberté tout à trac: Et des Sergiens & Virginiēs transferer le souuerain Magistrat de la Chose publique à des Plebeiēs, gens de cœur valeureux & hardiz; l'affaire toutefois n'alla point plus auant; sinon qu'vn du peuple, comme pour en entrer en possession, P. LICINIVS CALVVS, fut creé Tribun militaire auec le pouuoir de Consul. Tous les autres furent Patriciens; L. Manlius, P. Titinius, P. Melius, L. Furius Medullinus, & L. Popilius Volscus. Neantmoins la Commune s'esbaissoit d'auoir pu obtenir vne si grand' chose; Non seulement celuy là qu'on auoit esleu, qui onques auparauant n'auoit eu charge ne dignité; Pour tout c'estoit vn ancien Senateur, & desia bien auant sur son aage: De maniere qu'on ne sçait point biē pourquoy c'est qu'il fut ainsi choisi le premier deuant tous les autres, à taster de ce nouuel aduancement & honneur. Quelques vns pensent, que pour l'amour de son frere Cn. Cornelius, qui estoit Tribun militaire l'an precedent, & auoit donné triple soulde aux gens de cheual, on esleua cestuicy à vne telle dignité : Les autres qu'il fit vne harengue fort à propos de l'vnion & concorde des ordres; agreable esgallement aux Patriciens, & au peuple. Les Tribuns duquel tous transis de ioye pour la victoire de

Dit notable.

Les deux Tribuns militaires condānez chacun à la somme de 10000. asses de cuiure reuenans à cent escus.

Nouuelles reclamations des Tribuns du peuple contre le Senat.

Exploits de guerre contre les Falisques & Capenates.

Siege de Terracine.

Rome en grāde perplexité pour la contradictiō des Tribuns du peuple.

XXIIII. Trib. Milit. M.3562. R.351. Le premier Plebeien qui entra en la supreme dignité à Rome, l'an. 353.

re de ceste election, relascherent l'empeschement qu'ils donnoient au subside cy dessus declaré; le plus incōmode trait qui fut lors pour le seruice de la Chosepublique: Au moyen dequoy les deniers s'en contribuerent d'vne fort grande obeissance, & furent enuoyez à l'armee. Terracine fut prise en brief temps; les assiegez par vn iour de feste s'estans anonchallantis à la garde. Et fut d'ailleurs ceste annee fort remarquable, pour les excessiues froiddures & neiges qui regnerent durant l'hyuer; telles que les chemins en furent tous estouppez par la terre; & le Tybre rendu innauigable. Neantmoins les viures n'encherirent point pour cela, à cause de l'abondance dont auparauant on s'estoit pourueu. Et pource que P. Licinius, tout ainsi que sans aucune sedition ne rumeur il estoit entré en son Magistrat, auec plus de ioye & contentement pour le peuple, que d'indignation de la part des Peres, s'y maintint en la mesme sorte tout du long de l'annee; il prit vn enuie à la Cōmune en la prochaine election des Tribuns militaires, de les creer de son corps, vn seul reserué des Patriciens qui prochassoient ceste dignité, M. VETVRIVS, lequel y eut place. Toutes les Centuries presque nommerent les autres du peuple, L. Titinius, P. Menenius Racilius, Cn. Genutius, & L. Atilius. Ce rudde & facheux hiuer, soit pour la mutation soudaine d'vn contraire en vn autre, qui prouint de l'intemperie de l'air; soit pour ie ne sçay quelle autre raison, fut suiuy d'vn esté grief & dangereux, pour la peste qui s'attacha à toutes sortes d'animaux: Au mal incurable duquel, pource que la cause ny la fin ne s'en pouuoient point bien retrouuer, de l'ordonnance du Senat furent visitez les liures de la Sibille. Les Duumuires ou deux deputez à la charge des sacrifices (ayant lors la premiere fois esté fait le Lectisterne en la ville de Rome) huit iours durant en trois lits dressez à ceste fin le plus magnifiquement qu'il fut possible, festoierent Apollon auec Latone, & Diane; Hercules, Mercure, & Neptune, pour les appaiser: Et si chacun en son endroit celebra encore ceste cerimonie à part. Les portes estoient par tout ouuertes: Toutes sortes de viures exposez indifferémment en public à ceux qui en vouloiēt prendre. On dit mesme que les estrangiers suruenans, cogneuz ou incogneuz, estoient par tout menez heberger: Que l'on deuisoit doucement & familieremēt auec ses propres ennemis; toutes noises & debats mises souz le pied: Et que par ces iours là on deliura les prisonniers; lesquels on fit puis apres scrupule de reprendre ny remettre aux fers, puis que les Dieux les auoient ainsi secourus. Ce temps pendant il y eut vne fort grande alarme à Veies, trois guerres y ayans esté recueillies en vne: Car les Capenates, & les Falisques estans venuz à l'impourueu en faueur des assiegez donner en la mesme sorte qu'ils auoient fait auparauant sur les trenchees des Romains; il leur fut force de faire teste, & encore d'vn combat fort douteux, à trois armees tout ensemble. Mais plus que nulle autre chose seruit tresbien la condemnation de Sergius & Virginius; En sorte que du camp maieur, dont au precedent l'on s'estoit abstenu de donner secours, par vn abregé chemin & addresse ayans esté conduittes des forces, on vint assaillir les Capenates retornez deuers le rempar des Romains; la où le conflit attaché fort & ferme espouuenta aussi bien les Falisques; Et la dessus vne saillie qui fut faitte à propos du petit Bloccu, les força de torner le doz tous tremblās de pœur. Ayans esté ainsi repoussez, les Romains victorieux de ce pas les poursuiuent, & en font vn merueilleux meurtre & carnage. Ne tarda gueres puis apres que ceux qui estoient allez à la guerre dans le territoire des Capenates, les ayans r'encontrez de front desia mis à vauderoutte & fuyans, comme si la fortune de propos deliberé les leur eust offers en leurs mains, acheuerent le demeurant du combat. Ceux des Veientes d'autrepart qui taschoient regagner la ville, furent par mesme moyen mis en pieces deuant les portes; par ce que les habitans les fermerent au

Grand hyuer à Rome outre l'ordinaire.

XXV. Trib. Milit. M. 3563 R. 354.

Pestilence.

Lectisterne, quād on descendoit les statues des Dieux, & qu on les asseoit à table à la mode ancienne, force viande deuāt eux.

De grands affaires aux Romains sur les bras.

Les ennemis rembarrez de toutes parts.

nez des derniers venuz, de pœur que les Romains n'entrassent pesle mesle auec eux: Voyla ce qui fut fait ceste annee. OR desia s'approchoit le temps de l'election des nouueaux Tribuns militaires, dont les Peres estoient en plus grand soucy que de la guerre; Pour veoir le souuerain Magistrat non seulement estre rendu commun auecques le peuple; mais du tout presque perdu pour eux. Au moyen dequoy ayãs tout expres attiltré les plus nobles & renommez du Senat pour le demander, car ils estimoient qu'on auroit trop de honte de les esconduire; & eux encore outre cela, ny plus ny moins que si tous l'eussent prochassé & requis, experimentans toutes choses; & se preuallans non seulement de la faueur des hommes, mais des Dieux aussi, appliquoient à vn scrupule de religion les ballotages des deux annees precedentes. Quant à la premiere, l'hyuer intollerable qui auoit regné, ressemblant presque à quelques diuins admonestemens & presages: De l'autre, non des prodiges desormais & menaces, mais l'euenement propre; la pestilence assauoir enuoyee à la ville & aux champs, par l'indignation sans aucune doute des Dieux; lesquels, selon qu'on auoit trouué dans les liures de la Sibylle, il auoit esté besoin appaiser pour estre garentiz de ce mal: pource qu'es assemblees legitimes ou les elections se deuoient faire deuement il auoit semblé aux Dieux estre indigne de prophaner ainsi les charges & authoritez principales; & confondre la difference obseruee entre toutes gens. Outre la dignité des competiteurs, le peuple estonné quant & quant de ce scrupule, crea tous les Tribuns militaires des Patriciens; la plus part les plus honorables de tout le Senat; L. VALERIVS Potitus pour la cinquiesme fois, M. Valerius Maximus, M. Furius Camillus, & L. Furius Medullinus la troisiesme, Q. Seruilius Fidenas, & Qu. Sulpitius Camerinus derechef. Neantmoins dessouz ces Tribuns ne fut rien presque de memorable exploitté au siege de Veies: Tout l'effort s'employa à courir & saccager le plat pais; dont deux chefs souuerains d'armees r'amenerent vn fort grand butin: Potitus assauoir des Falisques; & Camillus des Capenates; ou ils ne laisserent rien d'entier que ce soit qui se peust desoler par le fer & le feu. Cependant on anonce tout plein de diuers prodiges, à la plus part desquels, pourautant qu'à chacun il n'y auoit qu'vne personne tant seulement qui les tesmoignast, on adiousta peu de foy; & furent laissez là du tout: Pource mesme que les Thoscans estans ennemis, il ny auoit aucuns deuins pour les expier & purger. A vn seul de ces signes se destorna le soin & entente publique; de ce que le lac de la forest d'Albane sans aucunes pluyes extraordinaires, ny autre cause naturelle qui eust peu oster le credit du miracle, creut d'vne hauteur insitee. Ce que les dieux voulloient signifier par ceste sorte de prodige, on enuoya des deputez le sçauoir à l'Oracle de Delphes. Mais vn certain vieillard Veiente se trouua plus prochain interprete du sort fatal: lequel, comme les Romains & Thoscans estans en garde se broccardassent les vns les autres, leur va dire tout ainsi que s'il eust prophetisé; Que deuant que l'eau s'escoulast du mont d'Albane, iamais les Romains ne viendroient à bout de prendre la ville de Veies. Ce que pour le commancement on mesprisa & n'en tint on compte, comme de chose ditte à la vollee: Puis apres on commença d'en deuiser: iusqu'à ce qu'vn soldat de la garde Romaine, ayant demandé à vn citadin le plus proche de luy; car pour la longueur de la guerre ils s'estoient desia tout accoustumez à parler ensemble; qui estoit celuy là qui deuisoit ainsi par enigmes du lac d'Albane. Apres qu'il eut entẽdu que c'estoit vn deuin; luy d'vn naturel qui ne mesprisoit point les choses de la religion, feignant de se voulloir conseiller à luy sur l'expiation de quelque sien prodige particulier, le pria si d'auenture il voulloit prendre ceste peine, d'en conferer plus à loisir auec luy. Et comme tous deux sans aucunes armes ne souspeçon; se fus-

Les Senateurs coustumiers d'enueloper le peuple de scrupules & superstitions, pour en cheuir.

XXVI. Trib. milit. M.3564. R.355.

Courses & gasts sur les Falisques & Capenates.

Prodiges negligez pour leur abondance & incertitude.

Estrange merueille du lac d'Albane, & son effect ou presage encore plus.

Condition fatale de la prise de Veies forgee sur celle de Troie.

se fussent en deuisant tirez à l'escart de leurs compaignons, le Romain plus ieune & plus vigoreux, empoigne à la veuë de tous ce vieillard debile par le fau du corps, & nonobstant toute la rumeur des Veientes, le porte malgré qu'il en eust vers les siens. Là où ayant esté mené au chef de l'armee, & de là à Rome au Senat; comme on l'eust enquis de ce qu'il auoit voulu dire du lac d'Albane, il respond: LES DIEVX auoir bien esté courroucez contre le peuple des Veientes, ce iour qu'ils luy auoient mis en pensee de reueller la ruine ineuitable de leur estat: Au moyen dequoy ce qu'il auoit predict lors cõme poussé d'vne inspiration diuine, il ne le pouuoit plus reuoquer comme chose non proferee: Et que ce luy seroit parauenture vne non moindre offense & forfaict de taire ce que les Dieux immortels vouloient estre diuulgué & cogneu, que de descouurir ce qu'il failloit tenir caché. Ainsi donc le contenoient leurs liures fataux: Ainsi la discipline des Thoscans l'enseignoit; que quãd le lac d'Albane viendroit à surcroistre; si alors les Romains le faisoient escouller deuement, la victoire des Veientes leur estoit promise. Premier que cela ne se fist, les Dieux n'abandonneroient point les murailles de Veies. IL POVRSVIT puis apres qu'elle deuoit estre la solemnité de cest escoullement & vuidange. Mais les Senateurs l'estimans trop legier autheur, & non assez digne de foy en vne chose de telle importance, resolurent d'attendre la responce de l'oracle de Delphes: Dont les deputez n'estoiẽt de retour, ne l'expiation de ce prodige arrestee, quant les nouueaux Tribuns militaires furent esleus, & entrerent en charge: L. IVLIVS TVLLVS assauoir, L. Furius Medullinus pour la quatrieme fois, L. Sergius Fidenas, A. Posthumius Regillensis, P. Cornelius Maluginensis, & A. Manilius. Ceste annee là les Tarquiniens vindrent à se manifester pour nouueaux ennemis: Lesquels voyãs les Romains empeschez à plusieurs grands affaires tout ensemble: Contre les Volsques à Terracine, ou la garnison estoit assiegee: Les Eques qui estoient allez assaillr la Colonie Romaine establie en la cõtree des Lauicains: Puis à la guerre des Veientes & des Capenates: Et si dans la ville les choses n'estoient pas en plus de repos, pour les assiduelles dissentions des Peres & de la Cõmune. Ainsi les Tarquiniens tout cela bien cõsideré, & que moyennant ces distractions ils pourroient fort aiseement faire quelque bon eschec aux Romains; enuoyent quelques bandes armees à la legiere dans leur territoire, pour le courir & fourrager; faisans leur compte ou qu'ils aualleroient patiemment ceste iniure sans en dire mot, de pœur de se charger d'vne nouuelle guerre; ou bien qu'ils iroient apres eux auec peu de forces, & encore toutes desmanchees. Mais les Romains conceurent plus d'indignation de ceste brauade, que de soulcy pour la perte & dommage qu'ils en eussent receuë: Et pourtant n'y employerent pas grand effort; mais aussi ne laisserent ils pas longuement croupir l'affaire. Car A. Posthumius, & L. Iulius ne pouuans venir à bout d'vne iuste leuee pour raison de l'empeschement qu'y donnoient les Tribuns du peuple; ains ayans trouué le moyen seulement de r'amasser quelque nombre de gens presque tous volontaires, lesquels en les exhortant ils animerent à les suiure; estans venus à trauers champs coupper chemin aux Tarquiniens par la campaigne de Cere, les deffirent à leur retour tout chargez de buttin & de proye: En mirent vn grand nombre à mort; & les desualiserent de tous leurs bagages: Et ayans recouuré la despouille de leurs possessions, s'en retournerent au logis; là où deux iours furent octroyez, à ce qu'vn chacun peust recognoistre ses biens. Le troisieme ce qui se trouua n'auoir point de maistre & adueu (mais aussi la plus-part estoit des ennemis) fut vendu à l'encant, & les deniers qui s'en retirerent distribuez aux soldats. Des autres guerres, mesme de la Veiente, l'issue en demouroit suspendue en doubte. Et desia les Romains n'ayant comme

Vn Veient reuelle aux Romains le sort fatal de sa Cité.

XXVII. Trib. milit. M. 3565. R. 356.

Les Tarquiniens courent sus aux Romains, les voyans empeschez ailleurs mais ils sont defaits.

plus d'esperance en l'humain effort, tournoient l'œil au cours des destins, & aux Dieux; Quand les deputez retournent de Delphes, apportans la responce de l'oracle conforme à ce que le Deuin prisonnier auoit annoncé. ROMAIN GARDE BIEN QVE L'EAV D'ALBANE NE CROVPISSE PLVS LONGVEMENT DANS LE LAC: PRENS BIEN GARDE AVSSI QV'ELLE NE S'ESCOVLLE PAR SON DESCHARGEOIR EN LA MER: MAIS LA LASCHANT A TRAVERS CHAMPS, TV LES EN ARROVSERAS; SI QVE L'AYANT AINSI SEPAREE EN PLVSIEVRS RAMEAVX, LA VIENDRAS A FAIRE CONSOMMER ET EMBOIRE. ALORS PRESSE HARDIMENT LES MVRAILLES DES ENNEMIS; TE SOVVENANT QVE LA VICTOIRE DE LA VILLE LAQVELLE TV AS PAR TANT D'ANNEES ASSIEGEE, T'EST PROMISE INFALLIBLEMENT PAR LES DESTINEES, DONT L'ON TE MANIFESTE ICY LE SECRET. AV MOYEN DEQVOY LA GVERRE ACHEVEE, TOY VICTORIEVX APPORTERAS VNE MAGNIFIQVE OFFRANDE A MON TEMPLE; ET AYANT REMIS SVS LES SACRIFICES DE TON PAYS, DONT LE SOIN A ESTE DELAISSE, LES CELEBRERAS COMME DE COVSTVME. Des lors le Deuin captif commancea d'estre tenu en grande estime, & employé par les Tribuns militaires Cornelius & Posthumius à l'expiation du prodige d'Albane, & appaiser deuement les Dieux: Si que finablement on trouua ces ceremonies negligees, & la solemnité obmise dont les Dieux se plaignoient, n'estre à la verité autre chose; que l'election des Magistrats qui n'auoit pas legitimement esté faict; ne les feries Latines, ensemble le sacrifice du mont Alban, bien entendus ne compris. Vne seule reparation à tout cela; que les Tribuns militaires se demissent de leur dignité, & que là dessus on prist de nouueau les auspices & signes heureux du vol & chant des oiseaux: Ce temps pendant les choses fussent reduittes à vn Entreregne. Ce qui fut ainsi faict de l'ordonnance du Senat: Et y eut trois Entrerois d'vne suitte; L. Valerius, Qu. Seruilius Fidenas, & M. Furius Camillus. Sur ces entrefaittes il n'y eut pas faute de troubles & mutinemens; les Tribuns du peuple empeschans l'assemblee des Elections, iusqu'à ce qu'on eust premierement arresté que la pluspart des Tribuns militaires seroient creez du corps du peuple. Et en la mesme saison la Diete de la Thoscane se tint au temple de Voltumne; là où les Capenates & Falisques ayans faict instance, que d'vn commun vouloir & consentement tous les peuples de la Thoscane se liguassent ensemble pour leuer le siege de Veies, leur fut respondu. QV'ILS auoient des auparauant refusé cela aux Veientes, pource qu'ils ne deuoient point mendier de secours de ceux là, à qui ils auoient desdaigné de demander conseil sur vn affaire de si grand poix: Au moyen dequoy à ceste heure ils ne se vouloient point hazarder pour eux: Et principalemẽt ceux de cest endroict de Thoscane dont estoit si proche voisin ce peuple inusité des Gaulois, qui s'y estoient venus habituer de nouueau, auec lesquels il n'y auoit ne paix assez asseuree, ne guerre aussi qui fust certaine. Octroyer neantmoins cecy au parenté, & au nom commun de Thoscane; & au danger qui se presentoit à leurs consanguins, alliez & amis; que si quelques vns de leur gaillarde & remuãte ieunesse vouloient aller de leur bon gré à la guerre de Veies, ils ne les engarderoient de ce faire. CE NOMBRE là des ennemis qui vindrẽt au secours des Veientes, le bruit fut à Rome estre merueilleusement grand; dont ils commancerent par vne commune crainte d'adoucir & relascher de beaucoup leurs piques & hargnes intestines, comme est la coustume. Et là dessus (les Peres n'y cõtredisans nullement) par la prerogatiue de la premiere des Tribus, CREENT P. LICINIVS Caluus Tribun militaire, hõme d'vne fort esprouuee modestie en son Magistrat precedent; mais au reste desia d'vn grãd age: Et sembloit que tout le reste du college de la mesme annee deussent estre continuez & remis; L. Titinius, P. Menenius, Cn. Genutius, L. Attilius; Mais auant

L'oracle de Delphes touchant le prodige du lac d'Albane.

Toutes choses apostees par les Senateurs pour venir à leur fins, & tenir en bridde le peuple.

Vacation du souuerain Magistrat à Rome.

Les Cantons de Thoscane refusẽt & mal à propos de donner secours aux Veientes.

Les Gaulois habituez en Thoscane l'an de Rome 354. enuiron 400. ans auãt l'aduenemẽt de Iesuschrist.

XXVIII. Trib. Milit. M. 3566. R. 357.

que de les annoncer en public: Licinius ayant legitimement conuoqué les Tribus par le congé de l'Entreroy, parla au peuple en ceste sorte. I'APPERÇOY (Seigneurs Romains) que sur la souuenance de nostre dernier Magistrat, en la presente election vous cherchez vn bon presage d'vnion & concorde pour l'annee qui vient, (chose de vray tresnecessaire en ce temps cy) si vous refaittes encore Tribuns ceux là mesmes qui l'ont esté; deuenus ia plus suffisans & meilleurs par vne longue experience & vsage. De moy, vous me voiez n'estre plus desormais celluy là que ie soulois; ains vne ombre, & le nom seulement de P. Licinius qui m'est demeuré de reste. Les forces du corps espuisees & toutes taries: Le sentiment des yeux & oreilles tout hebeté: La memoire qui va chancellant; & la vigueur de l'esprit rebouchee. Mais voicy (va il dire, en tenant vn sien ieune fils) l'effigie & portraict de celuy que vous auez cy deuant le premier du peuple faict Tribun militaire. Ie le donne & desdie au lieu de moy au seruice de la Chosepublique, instruit & moriginé de ma main: Et vous supplie (Seigneurs Romains) de transmettre l'honneur s'il vous plaist, que de vostre grace & propre motif vous m'auiez deferé, à celuy qui le vous demande; & à la requeste que d'abondant ie vous en fais à sa faueur: CELA fut octroyé aux prieres du pere; & son fils P. Licinius declaré Tribun militaire auec les autres dessusnommez.

Harengue de Caluus au peuple pour transferer le magistrat à son fils.

Titinius, & Genutius s'estans acheminez contre les Falisques, & les Capenates; cependant que de plus grand cueur, que de bon aduis & conseil ils menent la guerre, se precipitent en des embusches. Quant à Genutius, payant l'amende de sa temerité par vne mort honorable, il est tué deuant les enseignes, faisant vaillamment son deuoir entre les premiers combattans. Titinius ayant r'allié ses soldats ensemble, qui s'estoient d'arriuee fort esperdus & troublez, gaigna vn tertre relleué proche de là, & remit sus le cõbat: Toutesfois il n'osa descendre en place marchande pour venir aux mains auec l'ennemy: De maniere qu'il y eut plus d'ignominie que de dommage. Laquelle fut presque cause d'vn grand desastre; tant d'effroy vint de là non seulement dedans Rome, ou le bruit en estoit arriué de diuerses sortes; mais au camp de Veies encore: Car les soldats à toute peine peurent estre retenus de fuir, soudain que les nouuelles eurent couru que les chefs auecques leurs forces ayans esté tous taillez en pieces; les Capenates & Falisques victorieux, & toute l'eslitte de la Thoscane, n'estoient desormais guere loing. Mais à Rome il y eut bien vn autre espouuentement & tumulte; car ils croyoient fermement que le camp de Veies fust desia assailly: Et que partie des ennemis s'en vinst la teste baissee tout droict à eux: Si bien qu'on courut soudain aux murailles; & les Dames que la frayeur commune auoit tirees hors des maisons, s'en allerent faire leurs prieres és temples; supplians les Dieux de vouloir diuertir des edifices de la ville, des saincts lieux & deuots, & des murs de Rome, la ruine qui se presentoit; & destourner ceste pœur dessus Veies; Si leurs sacrifices auoient esté renouuellez solemnellement; si les prodiges deuëment expiez. Desia les ieus estoient restaurez, les feries Latines aussi: Desia l'eau vuidee du lac d'Albane à trauers chãps; & le cours fatal de l'ordonnance diuine estoit sur le point d'enuahir les Veientes: Quand M. Furius CAMILLVS chef predestiné pour la ruine de ceste ville, & la conseruation de sa Patrie, ayant esté creé Dictateur, nomma pour coronnel de la caualllerie P. Cornelius Scipio. Le changement de Capitaine changea en vn instant toutes choses: Toute autre estoit l'esperance; autre le courage des hommes; autre paroissoit quand & quand estre deuenue la fortune de Rome. Et en premier lieu suiuant les statuts militaires, il chastia ceux qui s'en estoiẽt fuis de Veies à ceste derniere alarme & effroy; dont il fit en sorte que l'ennemy ne fut plus ainsi redouté des soldats: Puis apres ayant denoncé la leuee à certain iour; il se transporte cependant

Deux Tribũs Romains donnent en vne embusca de par faute de faire bien descouurir.

Frayeur au camp & à Rome.

Prieres deuotes des dames Romaines.

XIII. Dictateur, l'an de Rome. 357

L'ordre que donne le Dictateur Camillus.

à Veies pour r'asseurer ceux qui y estoient; & delà retourna tout soudain à Rome faire la leuee d'vn nouuel exercite; personne ne refusant de s'enrooller, & marcher soubs luy. La ieunesse pareillement estrangere, des Latins assauoir & Herniques, offrans leur seruice à ceste guerre, s'y acheminerent: Dont le Dictateur les ayant remerciez au Senat, & toutes choses se trouuans prestes pour se mettre aux champs; de l'ordonnance du Senat il voua de celebrer les Grans-ieux incontinent que Veies seroit prise, & de rebastir & consacrer de nouueau le temple de la mere Matute, long temps auparauant desdié par le Roy Seruius Tullus. Party qu'il fut de la ville en plus grande expectatiue de tous, que d'esperãce, il vint tout premierement aux mains contre les Falisques & les Capenates en la campaigne de Nepeté; là où ayant ordonné tout son faict d'vne singuliere prudence & bonne conduitte; la fortune aussi selon l'ordinaire luy en succeda fort heureusement: Car il ne les mit pas seulement en routte, mais prit leur fort, & conquit vn tresgrand buttin; dõt la plus grande partie fut mise és mains du Questeur pour le reduire à l'espargne: De maniere que le soldat n'en eut gueres. De là il mena son armee à Veies, ou il accreut de beaucoup le nombre des bastillons & rẽpars: Car ayant faict faire deffences que personne n'eust plus à sortir au combat sans sa permission, pource que les soldats à tous propos s'escarmouchoient contre ceux de la ville, entre les murailles, & l'enceinte du camp; il les en retira pour trauailler aux trenchees & reparemens. Mais le plus grand & laborieux de tous ses ouurages, fut vne mine qu'il entreprit deuers le chasteau: Et de pœur de l'entrelaisser; que le continuel labeur d'autre part n'accablast les mesmes ouuriers qui sans relayer creuseroient dessoubs terre, il les departit en six trouppes; assignant à chacune six heures pour besongner à tour de roolle: Si bien que iour & nuict on ne cessa, que le chemin n'eust esté ouuert iusques au chasteau. Le Dictateur se voyant desormais la victoire toute certaine entre les mains; vne ville tresopulente preste à estre prise d'assault; & vn autant plantureux buttin qu'il en eust onques esté fait en toutes les guerres passees, ores qu'elles fussent reduittes en vne seule; de pœur d'encourir quelque maluueillance & indignation des soldats pour leur auoir trop maigrement departy la proye, ou le mescontentement & courroux des Peres par vn trop large excessif bienfait, depesche vn courrier au Senat: QVE PAR la benignité des Dieux immortels, sa dexterité & conduitte, & la tollerance de l'armee, Veies s'en allant de ceste heure reduitte au pouuoir du peuple Romain; qu'est ce qu'ils voudroient ordõner du sac & despouille? DEVX opinions tenoient en suspens & irresolution le Senat: L'vne du vieil Licinius, lequel ayant esté le premier enquis là dessus par son fils, à ce que l'on dit fit responce, qu'on deuoit annoncer au peuple; Que quiconques voudroit participer au buttin, s'en allast au camp deuant Veies. L'autre d'Appius Claudius; LEQVEL reprenant ceste nouuelle sorte de largesse prodigue, inegalle, sans propos ny raison quelconque, qu'on ne pensast qu'au moins vne fois il fust loisible de faire venir ens au thresor de l'espargne espuisé des guerres passees, quelques deniers conquis sur les ennemis. Estre d'opinion que de cest argent on acquitast ce qui estoit deu aux soldats, affin que le peuple eust tant moins à contribuer pour leur paye: car par ce moyen chaque mesnage se sentiroit esgallement endroict soy de la communication de ce don; & les aspres & crochues mains des oisifs citoyens, au pillage, ne destrousseroient pas les braues & vaillans combatans de la recompense qui leur estoit deuë: Par ce que d'ordinaire il en aduient presque ainsi, que celuy qui est coustumier de prendre la plus grande partie du trauail & danger sur soy, se monstre le moins ardent & reschauffé apres le buttin. Licinius au contraire alleguoit,

Vœu de Camillus.

Autrement Leucothee ou l'Aurore: c'estoit Ino fille de Cadmus & mere de Melicerte.

Nepi, auiourd'huy.

Les Falisques & Capenates deffaits d'arriuee par Camillus.

Mine par le moyen de laquelle Veies est prise au bout de dix ans qu'auoit duré le siege.

Ruse de Camillus.

Deux opinions fort bien debatues.

QVE CEST argent seroit tousiours suspect & fort odieux; aprestcroit occasion au peuple de les taxer; de se mutiner, s'esmouuoir, & aspirer à nouuelles loix. L'amitié d'iceluy se regaigneroit par ce don: Que l'on subuiendroit à la necessité de ceux là, qui de l'impost de tant d'annees se trouuoient leurs bourses vuiddes du tout & taries; & si perceuroient quelque fruict de la guerre ou presque ils estoient enuieillis. Estre bien plus aggreable & plaisant ce peu qu'vn chacun ayant luy mesme pris & rauy sur l'ennemy r'apporteroit à la maison, que s'il le receuoit plus qu'au double par la main & arbitre d'autruy. Le Dictateur pour euiter la haine & le blasme qui luy en pourroient prouenir, auroit pour ceste occasion renuoyé le tout au Senat: Au moyen dequoy le Senat deuoit aussi delaisser au peuple, ce qui auoit esté remis à sa discretion : Et permettre que chacun peust auoir ce que la fortune & hazard de la guerre luy mettroit en main. CESTE opinion sembla la plus asseuree & meilleure, qui rendoit le Senat aggreable au peuple. A ceste cause on fit crier que quiconques voudroit aller au sac de Veies, eust à se retirer vers le Dictateur au camp; lequel fut soudain remply d'vn grand nombre de gens qui s'y acheminerent de Rome. Le Dictateur alors apres auoir eu le conseil des heureux signes & presages des oiseaux à l'accoustumé; & ordonné aux soldats de prendre les armes: SOVBS ta conduicte Apollon Pythien (va il dire) & inspiré de ta diuinité ie m'en vois à la destruction des Veientes; dont ie te vouë la dixieme partie de tout le buttin qui s'y trouuera: Te suppliant aussi Sacresaincte Reyne Iunon, qui habites pour le present dans le pourpris de ces murailles, de nous suiure & accompagner victorieux en la nostre, mais qui sera bien tost tienne Cité; là où vn temple digne de ta maiesté & grandeur te recueillira. AYANT faict ainsi ses prieres, la multitude des gens de guerre luy surabondant, il s'en va de tous les endroicts assaillir la place; affin que ceux de dedans s'apperceussent tant moins du peril qui leur estoit preparé de la mine. Les Veientes qui ne sçauoient pas auoir esté desia trahis & decellez par leurs propres deuins; & par les oracles estrangers encore: Que desia quelques vns des Dieux auoient esté inuitez à leur part du saccagement: Les autres attirez par vœus & prieres hors de leur Cité; torner l'œil à nouueaux temples & demeures; & que ce iour là estoit le dernier de leur vie: Ne craignans rien moins que leurs murailles faulsees par la mine au dessoubs, la forteresse fust desia pleine d'ennemis, accoururent en armes de toutes parts sur la muraille; s'esmerueillans que cela vouloit dire, que par tant de iours pas vn des Romains ne se fust desbandé de dedans leur fort pour les venir escarmoucher; & qu'à ceste heure tout ainsi que poussez d'vne soudaine rage & forcenerie, ils s'en vinssent ainsi temerairement leur liurer l'assault. On enchasse en cest endroict cy vne fable: Que le Roy des Veientes sacrifiant; comme la voix du Deuin qui disoit, la victoire estre promise à celuy qui decoupperoit les entrailles de la victime, eust esté oye par les Romains estans encore dans la mine, les auroit meus de courir soudain à ces intestins & boyaux, qu'ils porterent au Dictateur. Mais en des choses si anciennes il me suffira; que celles qui approchent de la verité soient receuës pour veritables. Cecy estant plus propre à la monstre & parement d'vn eschaffault qui se resiouyst de miracles, que pour faire foy, il ne m'est point icy besoing de l'affermer ny le contredire. La mine sur ces entrefaictes remplie de soldats esleus, desserre tout à coup ceste trouppe armee dedans le temple de Iunon, qui estoit au chasteau : Dont partie s'en va charger les ennemis par derriere, occupez à la deffence des murailles, partie rompt & enfonce la closture des portes: Partie, pource que du hault des maisons, les femmes & la

Vœu de Camillus à Apollon & Iunon.

Assault, prise, & piteux saccagement de la Cité de Veies.

Plutarque le racompte ainsi.

Belle description d'vne place emportee d'assault.

valetaille tiroient des pierres & des thuilles, y attachant le feu. Ce bruict & clameur des espouuentans & espouuentez meslé auecques les lamentations des femmes & petis enfans, remplist tout d'vne diuersité pitoyable de cris: Si qu'en vn moment ceux qui estoient sur la muraille en ayans esté rembarrez, & les portes arriere ouuertes; comme les vns entrassent en foulle, & les autres montassent à la file sur la cortine abandonnee, la ville se comble d'ennemis: On tue, on massacre de tous costez; tant que finablement ayant esté faict vn horrible meurtre & carnage, le combat se relasche & appesantist. Ce temps pendant le Dictateur faict faire vn ban, qu'on n'eust plus à mettre la main sur ceux qui se trouueroient desarmez. Parquoy on cessa de respandre le sang: & se mit chacun à prendre des prisonniers, les soldats par la permission de leur chef accourans çà & là au pillage: Lequel luy voyant de ses propres yeux plus grand assez qu'il n'esperoit; & emporter de toutes parts vne si grasse & opulente despouille, & des choses excedantes son opinion; l'on dit que ioignant les mains vers le Ciel, il fit sa priere; Que si à aucun des Dieux, ou des hommes la fortune de luy & du peuple Romain sembloit estre trop à souhaict, ceste enuie se peust r'adoucir par le moindre mal & inconuenient de luy en particulier, & de la Republique en general, qu'il seroit possible: Et que sur ceste deuote oraison l'on dit qu'en se retournant, il tomba de son long par terre: Lequel presage à ceux qui interpretent & vont mesurant les choses par leurs issues, sembla denoter le bannissement d'iceluy Camillus; & la desolation de la ville de Rome, qui fut prinse peu de temps apres. Ainsi se passa ce iour là à sacmenter & tuer; à piller, saccager, & destruire ceste tresriche & opulente Cité; & le lendemain le Dictateur fit vendre en plein marché à l'encant tout ce qui s'y trouua de personnes libres au proffit du public; n'y ayāt eu que ce seul argent procedāt du pillage qui entrast és coffres de l'Espargne; toutesfois non sans bien grande alteration d'vn chacun: Car personne ne sceut gré quelcōque de tout le butin qu'il r'emporta au logis; ny au chef de l'armee, lequel pour auoir sur qui s'excuser de son auare chicheté auroit remis au Senat vne chose estant en sa pure disposition & arbitre; ny au Senat aussi peu; mais à la famille des Liciniens seulement; dont le fils auoit proposé au Senat que le sac de Veies fust permis & abandonné au peuple: Et le pere esté autheur d'vne ouuerture si fauorable pour iceluy. Comme donc les biens & richesses humaines eussent esté rauies, & toutes vuidees hors de Veies; on commancea de transporter les dons & offrandes des Dieux, auec les Dieux mesmes: Mais à guise plustost de gens remplis de pieté & deuotion, que de saccageurs ne pillars. Car ayans de toute l'armee esté chosis à l'eslite certains iouuenceaux en fleur d'aage; leurs corps en premier lieu tresbien nettoyez & lauez, vestus au reste de robbes blāches; ausquels fut commise la charge de porter à Rome Iunon Royne, ils entrerent en grand reuerence au temple de la Deesse, mettans d'arriuee les mains à la saincte image; parce que selon les institutions de Thoscane prestre aucun n'auoit accoustumé d'y toucher, sinon vn de certaine race deputé à cela. Puis apres cōme l'vn d'entr'eux, ou poussé de quelque diuine inspiration; ou par ieu à la mode des ieunes gens luy eust dict: VOULEZ vous pas donc venir à Rome Dame Iunon? Les autres s'escrierent qu'elle auoit faict signe de la teste qu'ouy. De là fut encore adiousté au compte, qu'on oyt d'abondant vne voix qui disoit, IE LE VEUX. Mais qu'elle fust aiseement remuee de son piedestal, auec bien peu d'aide, & effort & trouuee fort legiere & facile à desplacer, comme si elle eust suiuy volontairemēt: Nous l'auons ainsi apris des anciens; & que toute saine & entiere on la conduir au mont Auentin, son siege & demeure eternelle, suiuant le vœu du Dictateur; là où il luy desdia puis apres vn Temple. Telle fut la fin finale des Veies; ville tresbelle & opulente du nom Thoscan, ayant assez monstré sa puissance

Les trop grands heurs ordinairemēt suiuis de quelque desastre & ennuy.

Pieté & religion des Romains, & leur reuerence enuers les choses sacrees.

Miracles vn peu suspects à l'autheur.

Le temple de Iunon surnōmee Royne, sur le mont Auētin, celuy de S. Alexis est là aupres à ceste heure, au bout de la montee qui vient du marchéaux beufs

puissance & grandeur par sa derniere desolation ; en ce qu'ayant esté par dix Estez & Hyuers de suitte assiegee tout à l'entour, & plus porté que receu de dommage; sa destinee à la parfin luy hastant le cours de son estre, elle fut nonobstant tout cela emblee d'artifice & de ruze, & non emportee de viue force : Quant les nouuelles vindrent à Rome que ceste ville estoit prise, encore qu'on eust soigneusement donné ordre à l'expiation des Prodiges: Que les predictions des deuins; & la responce de l'Oracle Pythique fussent notoires à vn chacun: Et tout autant que ceste entreprise se pouuoit aider par l'humain conseil, on eust choisi pour la mettre à fin M. Furius le plus grand capitaine qui fust lors.: Neantmoins pource que partant d'annees la guerre auoit duré de diuerses sortes d'euenemens, & plusieurs grandes pertes esté receuës: Il y eut vne merueilleuse allegresse, comme de chose inesperee: De sorte qu'auant que le Senat le deliberast, tous les temples se trouuerent pleins de dames Romaines qui alloient rendre graces aux Dieux. Il ordonna au surplus de faire quatre iours durans Processions generales, & prieres publiques: Ce qui n'auoit onques esté fait de tant en nulle des guerres precedentes. L'entree aussi du Dictateur fut plus magnifique que de nul autre d'auparauant; tous les ordres estans allez audeuant de luy: Et si son triomphe surpassa encore tout ce qu'on auoit accoustumé d'employer pour l'honneur & decoration d'vne telle iournee: Mais principallement Camillus fut bien regardé pour le superbe equippage de son chariot sur lequel il entra en la ville, attellé de cheuaux tous blancs: Ce qui sembla non seulement peu ciuil, mais trop outrepassant la qualité & portee des hommes: Tout le monde interpretant cest orgueil à vn mespris de la religion, que le Dictateur se fust voulu mesurer par là aux cheuaux de Iuppiter & du Soleil: En sorte que pour ceste seule occasion son triomphe fut plus celebre qu'agreable. Puis apres il trassa la place pour vn temple à la Roine Iunon; & dedia celuy de la mere Matute. Toutes lesquelles choses, tant les diuines que les humaines ayant esté acomplies par luy, il se deposa de sa Dictature. De là on commença d'aduiser touchant le present d'Appollon: Auquel comme le Dictateur allegast d'auoir voué la dixme de tout le buttin; & que les Pontifes declarassent qu'il falloit nommeement que le peuple s'en aquitast la conscience; Il n'estoit pas bien aisé de trouuer le moyen de renger & contraindre les particuliers de r'apporter ce qu'ils auoient pris, pour de là distraire la portion destinee à l'offrande. Finablement l'on en vint à ce qui estoit le plus facile à executer : Que quiconques se voudroit deliurer de scrupule luy & sa maison, ayant euallué à part soy ce que sa proye pouuoit monter, il en restituast la dixiesme partie pour employer au ioyau d'Apollon, qui fust digne de la maiesté & grandeur de son temple, digne de sa Deité; & de la magnificence du peuple Romain. Laquelle contribution aliena beaucoup encore les cœurs & volontez du peuple enuers Camillus. Sur ces entrefaittes arriuerent des ambassadeurs de la part des Volsques & Eques, pour traitter de la paix; laquelle leur fut plustost octroyee pour donner quelques relasche & repos à la ville harassee d'vne si longue guerre, que pour merite qui fust en eux; Ne qu'ils semblassent estre dignes d'obtenir ce qu'ils demandoient. L'ANNEE ensuyuante la prise de Veies eut ces six Tribuns militaires en l'authorité de Consuls; les deux P. Corneliens Cossus & Scipion, M. Valerius Maximus derechef, C. Fabius Ambustus derechef, L. Furius Medullinus pour la cinquiesme fois, & Q. Seruilius la troisiesme. Aux Corneliens la guerre contre les Falisques: A Valerius & Seruilius celle des Capenates escheurent au sort. Ceux cy ne s'attacherent point autrement aux places fortes pour cuidder ny les emporter d'assaut, ny les matter par vn long siege, les briddans de trenchees & de rempars tout autour: Mais se mirent tant seulement

Grandes resioissances & deuotions à Rome pour la prise de Veies.

Le triomphe de Camillus magnifique, mais plein d'enuies.

Car il auoit esté basty par Seruius Tullus.

Paix octroiée aux Volsques & Eques.

XXI. Trib. milit. M.3567. R.358.

à courir & saccager la contree: & emmenerent tout le buttin qui se trouua au plat pais; n'y laissans vn seul arbre fructier, ne biens & fruicts quelconques de la terre qu'ils ne perdissent & gastassent. Ceste desolation subiuga les Capenates de tous points; tellement qu'ils requirent la paix; & elle leur fut octroyee. Restoit la guerre des Falisques: Et cependant maintes seditions s'allument à Rome; Pour adoucir lesquelles on auoit aduisé d'enrooller iusqu'à trois mille chefs de citoyens qui iroient habiter és Volsques; Et les Triumuires deputez à cela, departy desia à chacun trois iournaux & demy, vn douziesme de terres: Mais ceste distribution leur commança à d'esplaire: estimans que c'estoit vn amusement qu'on leur presentoit pour les frustrer d'vne plus grande esperance. Car à quel propos confiner ainsi la Commune és Volsques; veu qu'vne si belle ville & si opulente cõme celle de Veies, & le territoire d'autour, estoiēt à leurs portes, plus fertile & de grande estendue que celuy de Rome? A qui ils preferoiēt l'autre ville encore, fust de scituacion, fust en magnificence de bastimés tant publiques que particuliers, rües, places, & autres endroits. L'ouuerture mesme de changer de demeure, & transporter Rome à Veies, dont l'on fit bien plus grande instance quand les Gaullois bien tost apres eurent pris la ville, se remua lors. Neantmoins on ne destinois pour aller demeurer à Veies sinon vne partie du commun peuple, & des Senateurs; estimans que deux villes en vne mesme communauté de Republique pourroient bien estre habitees du peuple Romain. Contre lesquelles propositions les Patriciens se banderent de sorte, quils protesterēt aimer mieux mourir à la veuë de tous, que si rien de tout cela auoit lieu: Veu qu'y ayant pour l'heure tant de discordes en vne seule ville, quelles & cõbien grandes seroiēt elles en deux? Veies donques auroit elle esté subiuguee à ce que personne la voullust preferer à sa Patrie victorieuse? Et luy permettre auoir vne plus heureuse fortune, estant prise, estãt saccagee, que lors qu'elle estoit en son entier & sur pieds? Finablement que leurs concitoyens les pourroient bien abandonner en leur commune Patrie: Mais de faire qu'onques ils abandonnassent ne leur Patrie ne leurs citoyēs nulle force, nulle contrainte ne le pourroit iamais arracher, d'eux: Ne qu'ils suiuissent T. Sicinius à Veies (car c'estoit luy d'ẽtre tous les Tribuns du peuple qui mettoit cela en auant) delaissans le Dieu Romulus fils d'vn Dieu, pere & premier fondateur de la ville de Rome. OR COMME cecy se passast auec de cruelles altercations & disputes (car les Peres auoient tiré à leur deuotion vne partie des Tribuns du peuple) nulle autre chose ne le retenoit tant de venir aux mains, sinon que par tout ou quelque cri se leuoit expres pour attacher la querele, les principaux du Senat s'alloient presenter les premiers à la multitude irritee; leurs disans qu'on chargeast hardiment sur eux; qu'on les frappast & massacrast: Car cependant qu'on s'abstenoit d'outrager les grands aages, les dignitez & honneurs de ces gens de bien, & le respect & vergongne refrenoient quand & quand le courroux du peuple de venir à d'autres violences semblables. Camillus d'ailleurs à tous propos s'en alloit harenguer de costé & d'autre. QVE CE N'ESTOIT pas grand merueille que la cité fust ainsi hors des gonds en fureur; Puis qu'estant obligee par vn vœu solennel, auroit neantmoins toute autre chose plus à cœur que l'acquit de sa conscience. Ne parler point quant à luy de ceste contribution qui se pouuoit plus proprement dire du denier monnoyé que de la decime; car puis que chacun s'y estoit particulierement obligé, le corps general du peuple en estoit absouz; Mais que son scrupule & remords ne luy souffroit pas de se taire; de ce qu'on ne destinoit pour la decime du buttin fors que les biens meubles tant seulement, sans faire aucune mention ny de la ville qui auoit esté prise, ny du territoire gaigné; combiē qu'ils fussent aussi bien compris au vœu que le reste. CESTE DIFFICVLTE ayant esté

Les Capenates viennent à cõposition.

Mutinement du peuple pour le territoire de Veies, ou ils veulent aller habiter.

Les Patriciēs persistent courageusement de ne voulloir abãdonner Rome.

Remonstrãces de Camillus pour l'acomplissement de son vœu.

esté trouuee par le Senat trop douteuse, est par luy renuoyee aux Pontifes: lesquels
appellé Camillus auec eux declarerent; Que de tout ce qui apartenoit aux Veientes
auant le vœu par luy fait, & apres le vœu estoit paruenu au pouuoir du peuple Ro-
main; la disiesme partie en estoit deue & cõsacree au Dieu Apollon. Parquoy la ville
& le territoire entrerent en l'estimation qui fut faite de tous les biens de ce peuple:
Et les deniers furent deliurez du thresor publique en mõnoye de cuiure, pour estre
mis ès mains des Tribuns militaires; auec commission de les commuer en de l'or:
Dont pource qu'il n'y auoit pas en ce tẽps abondance: les dames Romaines s'estans
à par elles assemblees par plusieurs fois au conseil la dessus d'vn commun consente-
ment offrirent aux Tribuns militaires celuy qu'elles pouuoient auoir, auec toutes
leurs bagues & ioyaux; qu'elles porterent à l'espargne. Ce zele & deuoir fut agrea-
ble au Senat autant que nul autre auoit onque esté; & leur fit on tout plein d'hon-
neurs pour ceste liberalité si honneste: Mesmement qu'elles peussent vser de litie-
res aux sacrifices solennels, aux ieux & esbattemens publiques; Et de coches tant
les iours ouuriers que les festes. Ayant donques esté cest or receu au poix, de chacu-
ne d'elles; & euallué pour leur en faire le remboursemẽt; on aduisa d'en fondre vne
belle grand couppe pour offrir au Dieu Apollon à Delphes. Mais soudain qu'ils se
furent deschargez de leur conscience, les Tribuns du peuple renouuellent la sedi-
tion: Et la Commune se desbande à toute outrance contre les plus apparens du Se-
nat; mesmement Camillus sur tous autres; qui en appliquant au public, & consa-
crant à ses beaux vœuz & deuotions toute la despouille de Veies, la leur auoit re-
duitte aneant. Et les blasmans outrageusement en absence; s'ils se presentoient
neantmoins à leur barbe, quelques courroucez qu'ils fussent n'osoient dire mot, de
honte & respect qu'ils auoiẽt. Puis cõme ils virent que leur affaire s'en alloit trainas-
sant en longueur hors de ceste annee, ils refont les mesmes Tribuns pour la subse-
quente, qui auoient esté autheurs de la loy: Et les Peres s'efforcent de leur costé de
continuer ceux qui s'y opposoient: Tellement que la plus grand' part d'eux furent
esleuz derechef. QVANT aux militaires, les Peres s'emploierent aussi de tout leur
pouuoir, & l'obtindrent, que M. Furius Camillus en fut l'vn; souz couleur de choi-
sir vn chef suffisant pour la guerre: A la verité toutesfois c'estoit pour auoir vn
fort & puissant contrescarre aux propositions des Tribuns du peuple. Auec Ca-
millus furent aussi creez Tribuns militaires, L. Furius Medullinus pour la sixies-
me fois, C. Emilius, L. Valerius Publicola, Sp. Posthumius, & P. Cornelius dere-
chef. Du commancement de l'annee les Tribuns du peuple n'attenterent rien: ius-
ques à ce que Camillus se fust acheminé aux Falisques, auquel la charge de ceste
guerre auoit esté decernee: En temporisant puis apres, l'affaire se refroiddit; Et la
gloire de Camillus, l'aduersaire qu'ils craignoient le plus, s'accreut cependant. Car
les ennemis à son arriuee s'estans r'enfermez dedans leurs murailles, pource qu'ils
estimerent cela leur estre le plus seur; Par le saccagement du plat pais, & le brusle-
ment des villages, il les cõtraignit de sortir en campagne: Mais la crainte les engar-
da de s'aduancer guere auant; & se camperent mille pas seulement hors la ville; Ne
se cõfians en nulle autre chose pour l'asseurance de leur logis, tant comme à la diffi-
culté de l'assiete, dont les aduenues de toutes parts estoient fort ruddes & raboteu-
ses, pleines de pierres tout autour; Partie estroittes & serrees, partie droittes & hau-
tes à monter. Nonobstant cela Camillus souz la conduitte d'vne guidde, l'vn des
prisonniers pris emmy les champs, desloge au plus profond de la nuict; Et sur le
point du iour se presente à eux en vn lieu qui leur commandoit; ou il se retrenche
de trois endroits, pendant que le reste de son armee entendoit à combatre: Ou les
ennemis s'estans mis en deuoir de les empescher de se clorre, il les rembarre d'a-

Les anciens Romains sont consciẽcieux.

Deuote pieté des femmes Romaines.

Pilentum.

Carpentum.

Offrande au Dieu Apollõ pour la prise de Veies, que Plutarque specifie à 8. talents, valãs 4800. escuts.

Telle est ordinairement la coustume du commun peuple enuers ses superieurs.

XXX. Trib. Milit. M. 3568. R. 359.

Camillus decerné chef contre les Falisques.

Routte des Falisques.

bordee, & les met en routte; auec vne telle frayeur, qu'en fuyant escartez çà & là tant que iambes les pouuoient porter, ils outrepassent leur camp qui estoit plus pres,& s'en vont reietter dans la ville. Mais auant que d'arriuer iusqu'aux portes ainsi esperdus qu'ils estoient;Il y en eut vn grãd nombre de tuez & blessez à la chasse: Leur camp fut pris par mesme moyen, & le buttin mis és mains des Questeurs, tresoriers generaux du public,au tresgrand courroux&indignation des soldats;lesquels vaincuz neantmoins de la seuerité de celuy qui leur commandoit,haissoiét sa vertu,& l'admiroient tout ensemble. De la commancea le siege de la ville, & les trenchees & rempars pour l'euelopper alentour;auec quelques saillies des habitans la dessus faittes par eux de fois à autre selon les opportunitez qui s'en presentoient, à des escarmouches & legiers combats: De maniere que le temps s'escoulloit sans rien aduancer; l'esperance ne balenceant point encore ny pour les vns ny pour les autres. Car les bleds & toutes autres necessitez dont auparauant on auoit fait prouision la dedans, abondoient plus aux assiegez qu'à ceux qui les tenoient encloz: Et sembloit que le labeur de ceste entreprise viendroit esgaller en longueur de temps celuy de Veies; si la fortune n'eust presenté au chef Romain vn moyen de faire monstre de sa vertu,bien que desia assez esprouuee & cogneuë és choses belliques; & vn abregement de sa victoire. La coustume estoit aux Falisques,de se seruir en l'escolle de leurs enfans d'vn mesme maistre pour les instruire aux bonnes lettres,& pour les accompaigner & s'en prendre garde: Dont plusieurs ieunes garçons tout ensemble,ce qui s'obserue encore pour le iourdhuy en la Grece,estoient commis au soin & garde d'vn seul precepteur. Ainsi celuy qu'on estimoit le plus suffisant, comme presque il se fait tousiours d'ordinaire,monstroit aux enfans des meilleures maisons. Et comme durant la paix il eust accoustumé de les mener souuent à l'esbat le long des murailles,pour se recreer & faire exercice; n'ayant rien intermis de ceste façon en temps de guerre, pendant qu'il les promeine tantost plus prez, tantost plus loin hors des portes qu'il ne souloit, en les amusant de folastreries & menus deuis, Quant il vit son occasion à propos, il les passe tout autrauers des gardes Romaines iusques dans l'enceinte & pourpris du camp; & les meine à la tente du general; là ou à vn meschant acte & forfait il adiouxte encore vne plus meschante parole. QV'IL luy liuroit la ville de Faleries entre les mains, en consignant souz sa puissance les enfans de ceux qui y auoient le principal commandement & authorité, Soudain que Camillus eut oy cela. HA MALHEVREVX detestable(luy va il dire) ce n'est point à vn peuple ny vn chef d'armee semblable à toy, que tu t'es addressé auec vn present couformeà ton infame desloyauté. D'alliance qui se contracte auec les paches & conuentions des personnes, nous n'en auons point autrement auec les Falisques; Mais celle que la nature a engendré en noz cœurs,est commune aux vns & aux autres,& le sera à tout iamais. La guerre a aussi bien ses droits & raisons que la paix; lesquels nous auons apris de garder non auec moins d'equité & iustice,que de vaillance. Nous auons les armes au poing, non pour les employer contre cest aage puerile, à qui mesme en prenant les villes d'assaut on pardonne, mais encontre des gens armez comme nous; Et ceux encore qui sans les auoir en rien offensez ny mefait, vindrent assaillir le camp des Romains deuant Veies. Or n'a il tenu à toy que tu ne les ayes surmontez par vne nouuelle,& non encore iamais oye espece de meschanceté: Mais de moy ie ne les veux vaincre sinon auec les artifices Romains; Par la vertu, par les ouurages & remparemens;& l'effort des armes;ainsi que i'ay fait les Veientes. ET LA DESSVS l'ayant fait despouiller tout nud,les mains liees derriere le doz, le liure aux enfans pour le remmener; Et leur donne des verges dont ils le chassassent fouetans deuant eux, iusques

Le siege de Faleries.

Grande trahison d'vn maistre d'escole;& magnanimité de Camillus.

Bel aduertissement pour les trahistres.

iusques dans la ville. Auquel spectacle le peuple estant accouru de prinsaut; Et les Magistrats ayans assemblé le Senat sur vne chose si bizarre & nouuelle, leurs courages se muerent de sorte, que ceux qui n'aguere enuenimez de haine & couroux eussent mieux aimé presque de perir comme les Veientes, que de faire vne telle paix que les Capenates, se mirent à demander la paix vnanimement; magnifians en la grand' place & en la cour la foy des Romains, & la iustice du chef de l'armee: Deuers lequel sur l'heure mesme ils enuoyent leurs deputez pour se rendre. De là par sa permission ils passent à Rome: Là ou ayans esté introduits au Senat, & eu audiéce, ils parlerent en ceste maniere.

Les Falisques vaincuz de la preud'hõmie, & honesteté des Romains se rendent à eux.

Novs ô Peres conscripts estant vaincuz par vous autres, & par le chef de vostre armee, d'vne victoire qui ne peut desplaire à pas vn des Dieux ny des hommes, nous rendons à vous: esperans de viure mieux, & plus à nostre aise souz vostre obeissance & gouuernement, qu'en nostre liberté souz noz propres loix: Chose plus honorable pour le vainqueur que nulle autre qui puisse estre. De l'issue de ceste guerre deux exemples fort salutaires se sont venus à produire pour le genre humain: Vous qui en pleine hostilité auez eu plus chere la foy, qu'vne victoire toute presente: Nous attirez de ceste foy, vous auons de nostre bon gré octroyé la victoire. Nous sommes sous vostre subiection: Enuoyez receuoir noz armes, noz ostages, & finablement nostre ville à portes ouuertes: Car ny vous de nostre fidelité & obeissance, ny nous de vostre empire & domination ne nous pourrons mescontenter. Camillvs en eut de fort grans remerciemẽs, & de la part des ennemis, & de ses citoyens encore: Puis sur les Falisques fut mis vn impost en argent pour le payement des soldats durant ceste annee; affin que le peuple Romain fust par là exempt de ce qu'il en deuoit contribuer. La paix octroyee, l'exercite est r'emmené à Rome, ou Camillus retourna bien auec plus de gloire, pour auoir d'vne telle loyauté & iustice mis les ennemis à raison, que lors que ses blancs coursiers l'auoient promené tout le long de la ville:

Victoire non sanglante & modeste est la plus louable.

Et le Senat ne put plus supporter en son cœur la honte qu'ils auoient d'vn tel personage, que tout sur l'heure il ne fust deliuré de son vœu. Car L. Valerius, L. Sergius, & A. Mãlius furẽt deputez, pour aller offrir au Dieu Apollon en Delphes la grand' couppe d'or dont il a esté parlé cy dessus: lesquels s'estans embarquez sur vne gallere, furent pris des coursaires de Lypari pres le far de Messine, & par eux menez en leur isle: ou ils auoient ceste coustume de partir de bonne foy entr'eux leur buttin, comme acquis par vn brigandage publique.

Les ambassadeurs des Romains portãs à Delphes l'offrande vouee, pris par les Pyrates.

De fortune estoit leur Podestat ceste annee la vn certain Timasitheus, homme plus ressemblant aux Romains que nompas aux siens; lequel meu de respect du nom des ambassadeurs, de l'offrande, & du Dieu à qui elle estoit enuoyee, ensemble de la cause pourquoy; fleschit aussi à deuotion & scrupule de conscience toute la multitude; qui ordinairement se conforme aux mœurs & façons de faire de celuy qui gouuerne: Et ayant hebergé ces ambassadeurs en l'hostel de la ville, les accompaigna auec vne escorte & conuoy de vaisseaux iusqu'à Delphes; Puis de là les rendit sains & sauues à Rome: A raison dequoy par ordonnance du Senat fut contractee auec luy accointance, & droit d'hospitalité: Et des presens faits en public.

Acte genereux & courtois d'vn chef de Coursaires bien recompensé.

Ceste mesme annee fut combattu diuersement auec les Eques: De sorte qu'on fut en doute, & és armees, & à Rome encore, s'ils auoient vaincu ou esté vaincuz. Les chefs Romains furent des Tribuns militaires C. Emylius, & Sp. Posthumius; lesquels du commancement manierent les affaires ensemble de commun accord: Puis apres ayans en vne rencontre mis en routte les ennemis, s'accorderent qu'Emilius s'en iroit camper de pied ferme à Verrugue; Et Posthumius battroit cependant la campaigne pour y faire le gast. Enquoy comme il se portast trop negligemmẽt, sans tenir ordre de bataille pour la victoire n'ague-

Diuers euenemens contre les Eques.

re obtenue, les Eques le vindrent charger; & l'ayans espouuenté d'abordee, le rembarrent és prochains coustaux; d'ou l'effroy penetra aussi iusqu'au camp de son compagnon. Mais Posthumius apres auoir r'allié ses gens en lieu seur, les assembla à l'audience; ou il les tanssa & reprint aigrement de leur frayeur & honteuse fuitte; qu'ils se fussent ainsi souffers mettre en route par de treslaches & fuyards ennemis. Surquoy toute l'armee s'escrie d'vne voix, qu'il auoit raison; aduoüans d'auoir fait vne lour de faute, mais qu'ils estoient tous prests de l'amender, si que la ioye n'en seroit pas longue à leurs aduersaires. Au surplus ils le requeroient de les mener tout de ce pas assaillir leur fort, qui estoit là aupres à leur veuë assis en la plaine: Et qu'ils ne refuseroient aucun chastiement, si deuant qu'il fust nuict ils ne le luy mettoient en ses mains. Les ayant louez de leur bon courage, il les enuoye repaistre & se reposer, pour se tenir prests enuiron la quatriesme garde. Mais les ennemis craignans qu'ils n'eschapassent la nuict; affin de leur coupper le chemin qui alloit de ce tertre à Verrugue; se viennent presenter en teste; Et s'attache le combat auant iour. Bien est vray que la lune luisoit tout du long de la nuict; Parquoy l'on ne voioit moins clair à se battre que si c'eust esté en plein iour. Le cry en donne iusqu'à Verrugue, & y met vn tel espouuentement, estimans l'autre camp deuoir estre assailly; que nonobstant toutes les remonstrances & prieres qu'Emilius sceust faire à ses gens pour les retenir, ils s'enfuirent à vauderoutte droit à Thusculum. Le bruit en vint encor iusqu'à Rome, que Posthumius auec son armee auoient esté taillez en pieces: Lequel, des que la premiere clarté eust osté toutes les craintes & souzpeçons des aguets à ses gens, qui chargeoient les ennemis courageusement; & apres qu'il eust voltigé à cheual tout le long des rengs de l'enfanterie, les semonnant de leur promesse, il les anima d'vne telle ardeur, que les Eques ne peurent plus soustenir leur effort. Dela commança vn merueilleux deluge & massacre de ceux qui fuyoient à l'enuy; tel que quant l'on combat plus de rancune que de prouesse, iusqu'à la totale extermination d'iceux: Et la depesche de Posthumius couronnee de laurier, comme la victoire estoit demeuree au peuple Romain, & l'armee des Eques defaitte; arriua tout incontinent apres les tristes nouuelles de Thusculum, qui auoient pourneant donné l'alarme à la ville. La dessus les Tribuns du peuple, pource que leurs harengues & propositions n'auoient point encore sorty d'effect; & le peuple aussi, s'emploient de tout leur effort à prochasser le Tribunat pour les autheurs de la loy; & les Peres de leur costé, à voulloir refaire ceux qui s'y opposoient: Mais les voix du peuple preualleurent & l'emporterent: Dont les Peres se vengerent fort bien par vne ordonnance qui fut faitte au Senat de creer des Consuls par despit: Magistrat fort odieux à la Commune. AINSI QVINZE ANS apres leur intermission, furent faits Consuls L. Lucretius Flauus, & Seruius Sulpitius Camerinus. Des le cõmencement de l'annee, pẽdant que les Tribuns du peuple biẽ asseurez que personne de tout leur college n'y contrediroit, se desbandent d'vne grande animosité & furie sur la publication de la loy; Et que les Cõsuls n'y resistent plus laschement, toute la ville attentiue à ce seul soucy, les Eques s'emparent de la vitellie, Colonie Romaine dressee en leur territoire: Mais la plus grand' partie des habitans s'enfuit saine & sauue à Rome: Parce que la place ayant esté surprise de nuict & par trahison, à l'vn des bouts, la porte opposite leur demeura libre pour eschapper. Ceste charge escheut au Consul Emylius; lequel s'estant acheminé auec vne armee contre les ennemis, les desit de plaine arriuee; Et s'en retorna à Rome victorieux à vn bien plus fort & plus rudde combat. On auoit donné iour aux Tribuns du peuple des deux annees precedentes, A. Virginius, & Q. Pomponius; la deffence desquels il estoit bien raisonnable que le Senat d'vn commun accord

prist

Le chef seul rasseure toute son armee.

Combat nocturne ou les Eques sont finablement defaits.

Deux diuerses nouuelles bonnes & mauuaises arriuees tout en vn mesme temps.

LXXXV. consf. M.3569. R.360.

La loy d'enuoier vne partie du peuple de Rome habiter à Veies. Les Eques deffaits derechef.

prist en main : Car personne ne les chargeoit d'auoir commis autre faute en toute leur vie, ny en l'administration de leur charge, horsmis que pour gratiffier aux Patriciens, ils s'estoient opposez à la loy mise sus par leurs compaignons. Neantmoins le courroux du peuple l'emporta pardessus toute la faueur du Senat: Et par vne consequéce dangereuse furent ces deux innocens cōdamnez à la somme de cent escuts. Dequoy les Peres eurent vn fort grand regret. Et Camillus tout apertement alloit blasmant çà & là le peuple d'vne telle felonnie & meschanceté; LEQVEL s'addressant desormais aux siens propres, ne preuoyoit pas que par vn iugement inique il auoit aboly les oppositions des Tribuns; lesquelles ostees la puissance Tribunicienne s'en alloit à vau l'eau: Car ils se trompoient bien de pēser que les Peres deussent souffrir la licence desbordee de ce Magistrat. Que si la violence des Tribuns ne se pouuoit repousser auec l'aide & secours des mesmes Tribuns, les Peres y trouueroient quelque autre arme: Et tansoit asprement les Consuls qu'ils eussent supporté sans mot dire, que ces deux gens de bien pour auoir suiuy le party du Senat, fussent ainsi demeurez deceus & frustrez de la sauuegarde publique. CELA donq alleguant Camillus tout à descouuert, accroissoit de iour à autre de plus en plus la haine du peuple enuers luy: Ne cessant d'autrepart d'inciter le Senat encontre la loy. Car quād le iour fut escheu qu'elle se deuoit proposer: QV'ILS fissent hardimēt leur cōpte (leur disoit il) de ne venir point autrement à la place; que s'ils auoient à combatre à toute outrāce pour leurs autels & leurs mesnages; pour les tēples des Dieux, & le terrouer ou ils auoient esté naiz. Or quant à ce qui le cōcernoit en particullier; si d'auenture il luy estoit permis de se ressouuenir de sa gloire parmy les altercatiōs & debats publiques; ce luy seroit chose fort honorable de voir habiter d'vn grand nōbre de peuple la ville qu'il auroit conquise; parce que iour par iour il ioyroit d'vne memoire de son los & hōneur, & auroit deuant les yeux incessammēt la cité par luy menee en triomphe; là où chacun se parforceroit de suiure les erres & trace de ses louenges. Mais qu'il n'estimoit pas licite de repeupler celle là qui estoit deserte & abandonnee des Dieux immortels: Ny que le peuple Romain habitast en vn territoire captif, & changeast sa patrie victorieuse pour la vaincue & suppeditee. LES PERES esmeus de ces remonstrances du premier homme de leur ordre; vieils & ieunes tous tant qu'ils estoient, s'en viennent en trouppe sur la place des assemblees: Et de là s'estans dispersez par les Tribus; chacun d'eux prenant par la main ceux du peuple qui estoient de la leur, commancent à chaudes larmes de les prier & requerir de ne voulloir point delaisser ceste ville, pour laquelle tresvaillamment & heureusement eux & leurs peres auoient tant de fois combatu: Leur monstrans là dessus le Capitole, le temple de Vesta; & autres sainctuaires des Dieux: De ne voulloir chasser comme vn banny & vagabond le peuple Romain de la terre de sa naissance, de la demeure de ses peres, & Dieux domestiques; à vne ville d'ennemis: Et reduire les choses à vn tel point, qu'il eust mieux vallu de ne prendre Veies; afin que Rome ne vinst à estre abandonnee & deserte. ET POVRAVTANT qu'ils n'y alloient point de force, ains de prieres; & parmi ces prieres estoient entremeslees tout plein de mentiōs des Dieux; la plus grand part se trouuerēt touchez d'vne religion; si que plus de Tribus reiecterent la loy, qu'il n'y en eut qui l'approuuassent. Ceste victoire fut si agreable aux Patriciens, que des le lendemain à la relation des Consuls se fit vne ordonnance du Senat, que sept iournaux du territoire des Veientes seroient distribuez au peuple pour teste, non seulement aux Peres de famille, mais à toutes les ames libres encore qui pouuoient estre en la maison, à ce qu'auec ceste esperance plus volontiers ils entendissent à auoir lignee. Le peuple amadoué de ceste largesse; il n'y eut plus de contradiction que les comices & eslections des Consuls ne se tinssent: Et

Deux Tribūs du peuple cōdamnés par loy pour auoir adheré au Senat.

Subtiles deductions de Camillus contre les Tribuns du peuple.

Camillus en la mallegrace du commun peuple pour contredire à son voulloir.

Les Senateurs s'obstinent de n'abandōner leur ancienne demeure.

La modestie des Patriciēs flechist le peuple.

Departement du territoire de Veies, au peuple Romain.

LXXXVI. Conſ. M.3570. R.361.

FVT CREE L. Valerius Potitus, auec M. Manlius, qui eut depuis le ſurnom de Capitolin. Ces Conſuls firent celebrer les grans ieux que le Dictateur Furius auoit vouez à la guerre cõtre les Veientes: Lequel desdia auſſi ceſte meſme annee le temple de Iunon Royne voué par luy en la meſme guerre; & en fut la dedicace ſolemniſee à ce que l'on dit, d'vn merueilleux zele & deuotion par les dames Romaines. Il y eut encore quelque exploit d'armes, mais peu memorable, en Algide contre les Eques, car ils furent tornez en fuitte auant preſque qu'on vinſt aux mains. A. Valerius, pource qu'auec plus d'animoſité & ardeur il les pourſuiuit, & en fit à la chaſſe vne fort grande execution, le triomphe fut octroyé: Manlius n'entra qu'en ouation dans la ville. Ceſte meſme annee outreplus s'eſleua vne guerre toute nouuelle auec les Volſiniens; là où toutesfois à cauſe de la famine & peſtilence ſuruenuë au territoire de Rome pour les exceſſiues ſeicheresses & chaleurs, il ne fut poſſible de mener armee. Dequoy s'eſtans enorgueillis les Volſiniens, & ioints auec les Salpinates, ils s'en vindrẽt eux meſmes courir tout le plat pais d'entour ROME: Au moien dequoy la guerre leur fut denoncee. C. Iulius ſur ces entrefaites qui eſtoit Cenſeur, alla de vie à treſpas; & fut M. Cornelius ſubrogé en ſa place. Ce qui torna puis apres à vn ſcrupule de religion; à cauſe que durant ce luſtre Rome fut priſe des Gaullois: Et pourtant iamais depuis on n'accouſtuma de mettre plus aucun Cẽſeur au lieu de celuy qui decederoit en ſa charge. Auſurplus, parce que les deux Conſuls deuindrẽt malades, on aduiſa que par vn Entreregne on prendroit de nouueau conſeil par le preſage & le vol des oiſeaux: En ſorte que les Cõſuls s'eſtans deſmis de leur Magiſtrat, M. Furius Camillus fut creé Entreroy; qui nõma apres luy pour l'autre Entreroy P. Cornelius Scipio; & ceſtuicy ſubſequemment L. Valerius Potitus; duquel furent creez ſix Tribuns militaires auec authorité de Conſuls; affin que ſi quelcun d'entr'eux venoit à s'amalader, la Choſepublique pour cela ne demeuraſt ſans Magiſtrat. Parainſi le premier iour de Iuillet entrerẽt en charge, L. LVCRETIVS, Seruius Sulpitius, M. Emylius, L. Furius Medullinus pour la ſeptieme fois, Agrippa Furius, & C. Emylius derechef. A Lucretius & Emylius aduint la guerre contre les Volſiniens; & les Salpinates à Agrippa; & Sulpitius. Mais la premiere rencontre fut auec les Volſiniens, ou le combat ne fut gueres rude ſelon le nombre des ennemis, lequel eſtoit grãd; car de plaine abordee leur bataillon fut mis en routte, & bien huict mille de leurs ſoldats enueloppez par les gens de cheual, mettans bas les armes ſe rendirent à diſcretion. La renommee de ce grand exploit fit que les Salpinates ne s'oſerent point hazarder de combattre, ains ſe retindrent ſur la deffenſiue dedans leurs murailles: Et pourtant les Romains eurent beau loiſir de faire vn fort grãd buttin, tant en la contree d'iceux Salpinates, que celle des Volſiniens; perſonne ne ſe mectant en deuoir de leur faire teſte. Tant que finablement ennuyez & las de la guerre, obtindrent trefues pour vingt ans; ſoubs condition qu'ils reſtitueroient ce qui auoit eſté pris ſur le peuple Romain; & ſatisferoient à la ſoulde des forces miſes ſus pour aller contr'eux. Durãt ceſte meſme annee il aduint que M. Ceditius homme de baſſe condition Plebeien, rapporta pour choſe vraye aux Tribuns; comme au plus fort ſilence de la nuict, luy eſtant en la ruë neufue au deſſus du temple de Veſta, à l'endroit où il y a vne chappelle à ceſte heure, il auoit oy vne voix plus clere & hautaine beaucoup que d'vne humaine creature; luy commandant d'aller dire aux Magiſtrats, que les Gaulois s'en venoiẽt à Rome Ce qui fut meſpriſé pour le peu de credit de l'autheur; ioint que ce peuple eſlogné eſtoit par meſme moien tant moins recogneu. Mais ils ne negligerẽt pas ſeulement les diuins amoneſtemẽs du deſaſtre dont les deſtinees les menaçoiẽt de ſi pres; ains eſloignerent quãt & quant tout l'humain ſecours de la ville, qui ſeul luy reſtoit en M. Furi⁹; lequel apellé en iuſtice par L. Apuleius Tribũ du peuple, &

Les Eques rompus vne autrefois.

Guerre cõtre les Volſiniẽs, & les Salpinates, *Volſene* aujourd'huy ſur le lac dumeſme nom.

L'vn des deux Cenſeurs venant à deceder, on n'en ſubſtituoit point d'autre en ſa place.

XXXI. Trib. mil. M.3571. R.362.

Les Salpinates & Volſiniens apres leur defaicte obtiennent trefue pour vingt ans.

Voix du ciel annonceant la venue des Gaullois à Rome.

&ayant en ce mesme temps perdu son fils desia grandelet; cõme il eust fait venir en sa maison ceux de sa Tribu, & quartier; & ses Clientes & adherans, qui faisoient la plus grande partie du peuple; & sondé leurs opinions sur son iugement; ils luy firẽt responce qu'ils contribueroient volontiers chacun selon sa cotte part & portion à ce qu'il pourroit estre cõdamné; mais qu'il ne leur seroit pas possible de l'absoudre. Parquoy il s'en alla en exil; suppliãt aux Dieux immortels que si on luy faisoit à tort ceste iniure sans l'auoir meritee; il leur pleust faire qu'au plustost il fust regreté de sa Patrie ainsi ingrate. En son absence il fut condamné à la somme de cent cinquante escus monnoye de cuiure. Ayant donques esté dechassé celuy-là, lequel s'il fust demeuré à la ville, elle ne pouuoit estre prise, si aumoins on doit auoir rien de certitude & fiance és choses humaines; approchant la fatale desolation de la ville, vindrẽt des ambassadeurs de la part des Clusiniens demãder secours contre les Gaulois. On dit que ce peuple là alleché iadis de la friandise & douceur des biens de la terre, & du vin par especial; nouuelle alors & inusitee espece de volupté, passa les Alpes: & s'empara des contrees qu'y soulloient auparauant habiter les Thoscans: Que ce fut au reste vn Aruns Clusinien qui porta du vin en la Gaulle pour y attraire ceste nation; par despit de ce que sa femme eust esté debauchee de Lucumon, dont il auoit esté tuteur: Vn ieune homme de grand pouuoir, & dont il ne se pouuoit pas bien venger, sans quelque ayde & effort d'estrangers. Tellement que ce fut celuy qui se constitua guidde & conducteur des Gaullois à passer les Alpes; & leur mit en teste d'assaillir Clusium. De moy ie ne voudrois pas nier qu'ils n'y eussent esté amenez par Aruns, ou par quelque autre des habitans; mais cela est assez notoire, que ceux qui assiegerent ceste place ne furent pas les premiers à passer les Alpes; Car deux cẽs ans auant ce siege; ny que les Gaullois prissent Rome, ils estoient desia descẽdus en Italie. Et si les armees Gauloises ne combatirent pas d'abordee cõtre les Thoscans; ains bien long temps auparauant contre ceux qui habitoient entre l'Apennin & les Alpes. Or la puissance d'iceux Thoscans auant l'establissemẽt de l'Empire Romain s'estoit fort estenduë au loin & par la terre & par la mer. Quãt à la marine, les noms des deux mers, d'enhaut c'est assauoir & d'embas, dont l'Italie est enuironnee à maniere d'isle, monstrent assez combien grand y fut leur pouuoir: Car les peuples de l'Italie appellerent l'vne, la mer de Thoscane, du nom commun de ce peuple; & l'autre Adriatique, d'Adria, colonie d'iceux Thoscans: Les Grecs les nõment Tyrrhenie & Adriatique. Ceux là donc habitoiẽt en douze villes les costes de l'vne & de l'autre mer, deça l'Apennin; du cõmancement vers la mer d'embas; puis apres par delà ce mont en autãt de places, y ayans enuoyé pareil nombre de Colonies cõme se montoiẽt les chefs de leur origine: lesquelles possederẽt tous les lieux de delà le Pau iusqu'aux Alpes; excepté seulemẽt le recoin des Venetes, qui habitent entour le goulphe Adriatique. Les nations des Alpes, sont sans doute aussi procedees de la mesme source; & mesmement les Rhetiens, que l'aspreté des lieux a rendu ainsi farouches & sauuages; de sorte que rien ne leur en est demeuré, que le son & conformité du parler; non toutefois sans estre bien fort corrompu. Du passage au surplus des Gaullois en Italie, voicy ce que nous en auõs entendu. Priscus Tarquinius regnant à Rome; la souueraineté de l'Empire des Celtes qui sont vne tierce partie des Gaulles, fut par deuers ceux du Berry, car c'estoient eux qui donnoient le Roy à toute la nation Celtique. Ambigatus fut cestuici; Prince pouuant plus que nul autre, & en vertu, & en fortunes tant publiques que particulieres: Pource que sous luy le pays se trouua si abondant en toutes sortes de biens, & peuplé qu'vne si grande multitude de gens à grand peine se pouuoit plus retenir. Parquoy se trouuãt desormais chargé d'aage; & desirant soulager son Royaume de ce fardeau excessif de tant d'hõmes, il aduisa d'enuoyer Bellouesus & Sigouesus ses neueux, enfans de sa seur, deux braues & en-

Ingratitude des Romains enuers Camillus.

Le premier passage des Gaullois en Italie du tẽps de Tarquini⁹ Priscus.

Tite-liue vn peu suspect en cecy, comme partial contre les Gaullois.

Les Thoscans anciennemẽt peuple fort puissant en Italie.

Ou maintenant est Venise.

Ce sont les Grisons.

Incident des Gaullois.

Il y peut auoir de cela ceste annee 1579. quelques 600. ans

La principale authorité de la Gaulle Celtique anciennement en Berry.

treprenans ieunes hommes, prochasser nouuelles demeures, telles que les Dieux voudroient denoncer par leurs augures & presages. Qu'ils prissent donc tel nombre de gens qu'ils voudroient choisir; afin que peuple aucun ne leur peust resister. Sigouesus eut au sort la forest Hercynie: A Bellouesus les Dieux ne donnerent pas guere plus aisee & plaisante adresse en Italie. Cestuicy esmeut à l'accompagner tout le surcrez des peuples suiuans; de Berry assauoir, & d'Auuergne; Sens, Authun, Niuernois, Charolois & Moruant; de Chartres, & les Manceaux. De maniere que s'estant mis en chemin auec de tresgrandes forces de gens de pied & de cheual, il arriue en la contree des Tricastins. Les Alpes se voyoient de front au delà, lesquelles ie ne m'esbais pas s'ils trouuerent impossibles à surmõter; n'y ayant point encor' de chemin trassé, dont aumoins nous ayons cognoissance; si l'on ne veut croire à ces fables qui se racomptent d'Hercules. Et cõme la hauteur des montaignes retinst ainsi qu'assiegez les Gaullois; & qu'ils regardassent par quelle voye ils pourroient passer en ce nouueau monde, à trauers des crestes ainsi esleuees dont les cimes touchoient iusqu'au ciel, ils furẽt encor' suspẽdus d'vne religion: Car on leur vint dire que certains estrangers estans arriuez en ces quartiers là, estoiẽt assailliz & empeschez d'y prendre pied par les Saluiens. C'estoient les Marsiliens nouuellement venus de la Phocide sur des vaisseaux; à qui les Gaullois estimans que c'estoient vn presage de bon encontre, dõnerent secours; si qu'ils se remparerent au premier lieu qu'ils auoient occupé estans descendus en terre; dans de grãdes & profondes forests: Et eux par les Tauriniens, & les crouppes, baricaues, & brossalleries de l'Alpe Iullie, passerent outre à la plaine; là où ayans rompu les Thoscans en battaille rengee non gueres loin de la riuiere du Thesin; comme ils oirent que la contree ou ils estoient arriuez s'appelloit des Insubriens, du mesme nom que certain bourg de l'Authunois; embrassans le bon & heureux augure de ceste conformité de lieux, bastirent vne ville qu'ils nõmerent Milan. Vne autre troupe subsequemment de Germains sous la cõduite d'Elitouius ayans suiuy les brisees des precedens, & passé les Alpes par la mesme montagne sous la faueur de Bellouesus, s'arresterent ou sont maintenant les villes de Bresse & Verone: Les Libuens y souloient habiter. Apres eux les Salluuiens qui auoient leurs demeures ioignant les Liguriens de main gauche; fort ancien peuple le long du Thesin, tirerent deuers le mont Apennin. Et ceux du Bourbonnois, & de Langres estans passez encore depuis; pourautant que tout le pays qui est entre le Pau & les Alpes estoit desia occupé, ils trauerserent le fleuue sur des raddeaux, & chasserent hors de leur territoire non seulement les Thoscans, mais les Vmbriens aussi: Neantmoins ils se contindrent audeça de l'Apennin. Alors les Senonois les derniers de tous ces estrãgers suruenus, establirent leurs bornes depuis la riuiere d'Vfente iusqu'à celle d'Adde. Ie trouue que ce fut ce peuple qui vint à Clusium, & delà à Rome: Mais si seul à part luy, ou assisté de tous les autres Gaullois qui auoient passé les montagnes, cela n'est gueres bien certain. Les Clusiniens estonnez de ceste nouuelle guerre estrangere; & se voyans vne si grosse nuee de gens sur les bras, de forme non acoustumee; & nouuelle maniere d'armeures: Eussent oy auec cela comme les legions des Thoscans auoient en plusieurs rencontres esté par eux mises en route deçà & delà le Pau; encor' qu'al endroit des Romains ils n'eussent accés ne droit quelconque d'alliance ne d'amitié; sinon qu'ils n'auoient point deffendu les Veientes leurs proches parens & voisins, à l'encontre d'eux, enuoierẽt leurs deputez à Rome pour demãder secours au Senat. De secours ils n'en eurent point. Trop bien les trois fils de M. Fab Ambustus furent deleguez pour aller traiter auec les Gaulois, de ne vouloir molester les amis & confederez du peuple Romain, desquels ils n'auoient receu aucun tort ny iniure: Car si l'affaire le requeroit, les Romains seroient contraints de s'en empescher, & entreprendre aussi la guerre pour les secourir. Parquoy il leur sembloit pour le

Bellouesus & Sigouesus passent en Italie par diuers chemins.

Bituriges, Aruerni, Senones, Hedui, Ambarri, Carnutes. Aulerci.

C'est la Prouence vers Carpentras en tirant à Marseille. Quelques vns specifient ces Tricastins pour Aigue-mortes.

Saluces.

Les Marsiliẽs venus autrefois des Phocenses de la Grece, & non de ceux de l'Asie.

Turin.

Lombardie, à ceste heure.

Mediolanum, quasi comme au milieu de la plaine. Caton la deriue de Medus Prince des Insubriens.

Boij, Lingones.

Vmbria, le Duché d'Espolette.

Cecy est vn peu chatouilleux, car Vfente est vers Terracine, & Athesis ou Adde vers Verone & Lignago. Parquoy quelques vns lisent Vtens, *Chiense* en vulgaire.

Les Clusiniẽs (auiourd'huy Chiusi) assiegez des Gaulois enuoyẽt demander secours aux Romains.

mieux si ainsi faire se pouuoit, de les en descharger amiablement; & que les Gaullois peuple nouueau se donnassent plustost à cognoistre par la paix, que les armes. L'ambassade n'estoit que trop gracieuse, si elle n'eust eu des ministres hauts à la main, & tempestatifs; voire plus ressemblans aux Gaullois qu'aux Romains. Apres donc qu'ils eurent exposé leur charge en plaine assemblee, on leur fait responce: QV'ENCORE que le nom des Romains leur soit tout nouueau, & non iamais oy iusqu'à maintenant; croire neantmoins que c'estoient vaillans hommes, puis que les Clusiniens estoient allez à recours à eux en vn tel peril & affaire. Et pourautant que par les remonstrances de leur ambassade ils auoient mieux aimé de deffendre leurs alliez que par armes, qu'ils ne desdaigneroient point de leur part la paix qu'on leur presentoit; si les Clusiniens leur vouloient octroyer, parce qu'ils en auoient besoin, quelque Canton de leur territoire, qu'aussi bien ils possedoient de plus grande estédue qu'ils ne le pouuoient cultiuer: Sans cela ne pouoir obtenir la paix: Et qu'ils en vouloient auoir vne resolution deuant les Romains: Ou bien si on leur refusoit des terres, combatre en leur propre presence; afin qu'ils peussent rapporter au logis cõbien les Gaullois auançoient de hardiesse & vaillance toutes les autres nations de la terre. ET COMME les Romains repliquassent; qu'elle equité estoit celle là, de demãder ainsi les terres à leurs possesseurs, ou de les menasser de les auoir de force & par armes? Ne qu'estce qu'ils auoiẽt affaire en Thoscane; ne qu'ils eussent ainsi arrogãment allegué, que le droit de leurs pretentions pendist à la pointe de leurs espees, & que tout appartenoit aux belliqueux & vaillans hõmes? LES COVRAGES là dessus s'estans allumez d'vne part & d'autre; on court aux armes, & s'attache le combat aspre & rude; où, le sort fatal desormais poursuiuant la ville de Rome, les ambassadeurs Romains se trouuerent contre tout droit & raison des peuples. Et si cela ne pouoit pas demeurer caché, trois des plus nobles & vaillãs de toute la ieunesse Romaine cõbatans au premier front des enseignes Thoscanes: Si fort paroissoit la vertu de ces estrãgers pardessus celle des Clusiniens. Car Q. Fab. mesme s'estãt iecté hors des rẽgs à cheual, tua d'vn coup de lance certain Capitaine Gaullois qui chargeoit furieusemẽt sur les troupes Thoscanes, l'ayant passé de part en part à trauers le flanc. Et cepẽdãt qu'il le despouilloit fut recogneu des Gaullois: Si que soudain par toute l'armee fut donné vn signal qu'vn des Romains ambassadeurs auoit fait le coup: Parquoy delaissans l'animosité dõt ils estoient eschauffez à l'encontre des Clusiniens, ils font sonner la retraite; menassans les Romains fort & ferme. Quelqu'vns en y auoit parmi eux qui estoiẽt d'opiniõ d'aller tout de ce pas droit à Rome; Mais les plus meurs d'aage l'emporterent; qu'il failloit premierement y enuoyer des ambassadeurs pour se plaindre d'vn tel tort & iniure; & faire instãce que les Fabiens leur fussent mis entre les mains, pour auoir viollé le droit commun à toutes natiõs. Les ambassadeurs des Gaullois ayans exposé ce qu'ils auoient charge de remonstrer, l'acte des Fabiens ne pleut aucunemẽt au Senat; & leur sembloit que ces estrãgers demandoient chose raisonnable: neãtmoins la faueur empeschoit d'ordõner cõtre des personnes de si grande maison, ce qu'on eust voulu. Au moyen dequoy pour ne demeurer chargez & coulpables des dõmages que parauenture se pourroient ensuiure de la guerre Gaulloise, ils renuoyent au peuple la cognoissance de ce que demandoient les Gaullois: Là où les brigues, & l'authorité & richesse eurent tant de force, que ceux là mesmes qu'il estoit question de faire chastier & punir, furent esleus Tribuns militaires pour l'annee ensuiuant. De laquelle chose les Gaullois ne demeurerent moins indignez que l'affaire le meritoit: Et menaçans la guerre tout ouuertement s'en retournerent deuers les leurs. AVEC LES TROIS Fabiens furent creez autres trois Tribuns; P. Sulpitius Longus, Q. Seruilius pour la quatrieme

Respõce des Gaullois aux ambassadeurs Romains.

Les Ambassadeurs Romains se partialisans au combat outre leur deuoir, sont cause de l'euersion de leur patrie.

Les Gaullois non si legiers & estourdis qu'on les fait.

Prudence du Senat, & temerité de la Commune.

XXXII. Trib. milit. M. 3572. R. 363.

fois, & P. Seruilius Maluginensis. Et comme vne si grande masse de maux & calamitez fust toute prochaine (si fort aueugle les esprits humains la fortune, quand elle ne veut que son effort imminent soit enfrainct ne debilité) ceste ville qui contre les Fidenates & Veientes, & les autres peuples circonuoisins, en venant aux derniers remedes auoit à plusieurs occasions fait vn Dictateur; se voyant alors assaillir par vn tout nouueau, & non encore iamais esprouué ennemy, venu des riuages de l'Ocean, & des derniers bouts de la terre; ne chercha toutesfois rien quelconque d'extraordinaire en gouuernement ny secours. Les Tribuns, par l'audace & temerité desquels ceste guerre estoit entreprise, auoient l'authorité souueraine; & neantmoins ne faisoiēt point de plus soigneuse ny exquise leuee que l'on auoit acoustumé és guerres moyēnes; r'abaissans encore la renommee de ceste cy. Ce temps pendant les Gaulois, apres auoir entendu que ces violateurs du droict humain auoiēt d'abondant esté honorez de charges & dignitez, & qu'on s'estoit mocqué de leur ambassade; tous bouillans de colere & indignation, dont ce peuple là ne se peult gueres bien commander, mectent de ce pas les enseignes au vent, & s'acheminent à grandes traictes. Au tumulte & rauage desquels passans à la haste, comme les villes espouuentees courussent aux armes, & les paysans s'enfuissent de tous costez çà & là; ils declarent à grands cris qu'ils s'en alloient droict à Rome; par tout ou ils passoient occupans vn fort grand pays auec les hommes & cheuaux, dont la suitte s'estendoit au long & au large: De sorte que l'extreme diligence qu'ils firent; & l'auantcoureur bruict de leur arriuee; les courriers aussi des Clusiniens, & des autres peuples de main en main, apporterent vne merueilleuse frayeur à Rome: Si qu'à toute peine leur peut on aller au deuant trois ou quatre lieües seulemēt hors la ville; auec vne armee comme leuee à l'impourueu, d'vn hastif tumulte & desordre; en cest endroict ou la riuiere d'Allie, descendant d'vn profond canal des montaignes Crustumnies se va mesler auec le Tybre, vn peu au dessous du grand chemin. Desia en teste; & par les flancs de costé & d'autre tout estoit semé d'ennemis; & ceste nation nee & nourrie à de vains espouuentemens; d'vn chant effroyable, cris estranges de diuerses sortes, & horrible son, auoit tout remply à l'entour; Quand les Tribuns militaires sans auoir preallablement choisi vn lieu pour se cāper & fortifier, afin de leur pouuoir seruir de retraite: Sans se resouuenir au moins des Dieux, s'ils ne vouloiēt tenir compte des hommes: Sans auoir obserué les Augures, ne fait aucuns sacrifices propitiatoires; dresserent leur bataillon allongé en deux grandes esles, de pœur d'estre entourez par la multitude des ennemis: A raison dequoy ils ne peurēt assez bien esgaller & fournir le front d'iceluy; par ce qu'en l'amenuisant, le millieu demeuroit si debile qu'à grād peine s'entretenoit il. A la main droicte il y auoit quelque peu de coustau releué, qu'on aduisa de remplir des trouppes reseruees pour le secours: Laquelle chose tout ainsi qu'elle fut le commancement de la peur & la fuitte, aussi fut elle le seul salut & cōseruation de ceux qui tornerēt le dos. Car Brennus prince & conducteur des Gaullois, se doutāt au petit nōbre qu'il voyoit d'ennemis, de quelque artifice & ruse de guerre, pensa que ce lieu haut & aduantageux eust esté saisi tout expres, à ce que quand ses gens auroient enfourné le combat à la teste du bataillon couuert de legions bien armees, les subsidiaires ne vinssent à la trauerse les charger par derriere; & en flanc; torna les enseignes contr'eux: ne faisant point de doute que s'il les dénichoit de ce lieu, la victoire ne luy fust puis apres biē aisee à obtenir en la plaine rase, les siens surpassans les autres d'vn si grand nombre: De maniere que non seulement la fortune, mais le bon aduis quand & quand, & discours d'vne sage conduicte, se trouua lors du costé des Barbares. De l'autre part rien du tout de semblable aux Romains, ny en leurs chefs & capitaines;

Le malheur nous voulant courir sus no' aueugle l'entendemēt

Iuste indignatiō des Gaullois executee promptemēt

Grand effroy à Rome.

Maintenant Corresio.

Combat ou plustost routte & defaitte des Romains contre les Gaullois.

Sage & aduisé chef de guerre Gaullois.

Pusillanimité & estonnement des Romains cōtre les Gaullois.

ny

ny en leurs soldats: Car la frayeur & le pensement à la fuitte leur auoit saisy le courage; Et vne si esperdue obliance offusqué les yeux, que plus gaignerent au pied droit à Veies, ville de tout temps ennemie, nonobstant que le Tibre leur fermast le passage; que nompas à Rome, qui estoit le plus court chemin, à leurs femmes & petits enfans. L'aduantage du lieu garentit quelque peu les subsidiaires: Mais en tout le reste de la bataille, soudain que le bruit & clameur fut oye par les plus prochains ordonnez sur les flancs, & les derniers à leurs espaulles; sans auoir seulement sondé le combat, mais nompas mesme respondu au cry de la charge; auant presque qu'ils eussent veu l'ennemy en barbe à eux incogneu, s'en fuirent sains & entiers à vauderoutte: Si qu'il n'y en eut point de tuez au combat: Trop bien se donnerent ils eux mesmes à doz par la foulle de ceux qui les empeschoient de fuyr. Mais sur le bord du Tybre, là où toute la pointe gauche ayant ietté la ses armes estoit accouruë, en fut fait vn fort grand carnage: Car plusieurs qui ne sçauoient pas nager; ou qui ne se peurent aider pour la pesanteur de leurs corselets, & autres couuertures du corps, furent englouttis par les ondes. La plus grand' part neantmoins se sauua à Veies; d'ou non seulement rien de secours, mais nompas mesme quelque message de leur defaitte ne fut enuoyé. De la pointe droitte qui estoit plus loingtaine du fleuue, & plus proche de la montaigne, tous se retirerent à Rome: la ou sans daigner fermer les portes apres eux, ils s'enfuirent à garend dans la forterresse: De quoy les Gaullois mesmes' demeurerent tous estonnez pour la merueille d'vne si soudaine victoire. Et du commancement esperdus aussi de frayeur s'arresterẽt court, cõme ne sachans ce qui estoit aduenu: Puis eurẽt crainte de quelqu'embusches; Et finablemẽt se mirent à recueillir les despoilles des morts, & les amonceller à grands tas selon leur coustume. De la ne voyans apparence aucune ne d'ennemis ne d'hostilité, prirent le chemin de la ville, ou ils entrerent auãt que le Soleil se couchast. Et comme la cauallerie qu'ils auoient enuoyee pour descouurir leur eust r'apporté n'auoir trouué ny les portes closes, ny aucune garde en icelles; ny vn seul homme sur la muraille; vne autre merueille semblable à la precedente les tint en suspens. Au moyen dequoy craignans la nuict qui approchoit, & la scituation d'vne ville du tout incogneuë, s'arresterent entre Rome & le Teueron; enuoyans recognoistre alentour des murailles, & aux autres portes, quel party voudroient prendre les ennemis en ceste si lourde secousse & defaitte. Les Romains, pource que plus des leurs s'estoient retirez à Veies qu'à Rome, estimoiẽt que personne ne se fust sauué sinon ceux qui estoient refuyz deuers eux: Et ayans deploré le surplus, tant les morts comme les viuans, comblerent presque toute la ville de lamentations. Les pleurs & regrets puis apres des particulliers furent esteints par l'effroy publique, quant on leur vint dire que les ennemis arriuoient: Car incontinent ils oyrent des vrlemens & voix hideuses desaccordantes de ces barbares, qui espanduz par esquaddrons faisoient vne promenade autour des murailles. Et demeurerent ainsi outrez d'vne estroitte crainte iusqu'au point du iour, souzpeçonnant à toutes heurtes qu'ils se viendroient ietter de la mesme impetuosité & furie en la ville, comme ils s'attendoient qu'ils fissent lors que premierement ils y aborderent: Car s'ils n'eussent eu ceste volonté, ils fussent demeurez pres Allie. Puis s'attendans que ce seroit sur le coucher du Soleil auant qu'il fust noire nuict, car il ne restoit plus gueres du iour, soudain s'imprimoient en la fantasie que ceste execution se remettoit aux tenebres & obscurité; pour leur donner plus d'espouentemẽt & horreur. En fin le iour cõmançant à paroistre les acheua d'examiner; parce que le mal dont ils se doutoient se trouuoit contigu à leur crainte cõtinuelle; Quant à enseignes desployees les autres vindrent donner dans les portes

Lourde defaitte des Romains.

Tresbelle deduction qui met l'affaire cõme deuant les yeux.

Grande desolation à Rome.

Rome menacee plusieurs fois iusqu'aux portes, mais onques prise fors des Gaullois.

Ceste nuict toutesfois, ny le iour ensuiuant encore, la ville ne se trouua point si fort esperdue, comme lors qu'on s'enfuit si paoureusement pres Allie: Parce que n'y ayant plus aucune esperance de la pouuoir deffendre, auec vn si petit nombre de gens, ils aduiserent que toute la ieunesse propre à porter les armes, auec leurs femmes & enfans, & les plus vigoureux du Senat, se retireroient dans la Roque & le Capitole; affin que les ayant munis d'armes & de victuailles, ils peussent deffendre les Dieux & les hommes, & le nom Romain. Que le flamen, & les vierges vestales transporteroient loin du meurtre & du bruslement les Saints sacrez reliquaires & cerimonies, dont iamais ils ne delairoient les solennitez, tant qu'aucun resteroit en vie pour les celebrer. Si la forteresse & le Capitole siege des Dieux; si le Senat chef du conseil publicque; si la guerriere ieunesse se garentissoit de la ruine imminente; la perte des vieilles gens n'importeroit pas de beaucoup; comme aussi bien ayans esté delaissez tout exprez en la ville pour y perir & finer leurs iours. Et à ce que le commun peuple supportast cela plus patiemment; les vieillards qui auoient obtenu les honneurs du triomphe & du Consulat, protestoient tous ouuertement de voulloir mourir auec eux: car puis que leurs imbecilles carquasses de corps n'estoient plus aptes à porter les armes, ny se mettre en deffence pour la Patrie, ils n'en surchargeroient point l'indigence & necessité des hommes de fait. Voila les propos dont se consoloient les vieillards destinez à la mort. D'eux, les exhortations puis apres s'addresserent à la trouppe des ieunes hommes, lesquels ils suyuoient à la montee du Capitole & de la Rocque; recommandans à leur vertu & robuste aage la fortune de ce qui pouuoit rester d'vne ville, desia par trois cens soixante ans de suitte victorieuse en toutes guerres. Et ainsi se departans ceux qui emportoient quant & eux toute son esperance & ressource, des autres qui s'estoient resoluz ne voulloir suruiure à la ruine d'icelle estant prinse; d'vn costé la chose de soy & son apparence estoient merueilleusement pitoyables à veoir; & de l'autre, les pleurs & gemissemens des femmes, auec les r'encontres de celles qui à l'auanture suiuoient ores ceux cy, ores ceux là; demandans à leurs mariz & enfans à quel sort fatal ils s'abandonnoient? De sorte qu'elles ne laissoient en arriere chose aucune que l'on se puisse imaginer de la misere & calamité de ce monde. La plus grand' part toutesfois suiuirent les leurs en la forteresse, sans que personne le leur contredist, ne les y inuitast aussi: Car ce qui estoit à l'aduantage des assiegez, de se descharger de ceste multitude inutile, cela sembloit trop peu humain. Tout le reste du peuple qu'vn si petit tertre n'eust sçeu ny receuoir, ny nourrir en vne necessité si estroitte de viures, se iettant hors la ville en foulle, comme marchans en ordonnance, prit le chemin du Ianicule: d'ou vne partie s'escoulla à trauers les champs; & partie se retira és villes prochaines, sans aucun chef, ny commun accord; chacun suiuant ses esperances & particuliere opiniõ: Car des publiques ils n'en faisoient plus d'estat. Ce pendant le prestre de Quirinus, & les Religieuses Vestales, sans se dõner peine de ce qui les pouuoit cõcerner àpart, cõsultēt ce qu'ils deuroiēt emporter des choses sacrees auec eux, & ce qui s'en pourroit laisser; par ce qu'ils n'eussent sçeu sauuer tout: Plus quel lieu il faudroit choisir pour les y mettre en fidelle garde & depost: aduisans estre pour le meilleur de les encaisser dans de petits tonnelets, & les enfouyr en la terre dans vne chapelle ioignant le logis du Sacrificateur; ou l'on n'oseroit cracher à ceste heure pour la deuotion du lieu. Le reste, en ayans departy les fardeaux entr'eux, & chargé dessus leurs espaulles, ils l'emporterent le long de la rüe qui va du pont de bois au Ianicule: Au pied duquel comme L. Albinus homme Plebeien les eust apperceuz; lequel menoit dedans vn chariot sa femme & petits enfans quant & l'autre inutile mul-

Pieté & deuotion des Romains.

Magnanime & pitoyable resolution des vieillars.

Lieu patheticque dilaté fort elegamment.

La fuitte de Rome.

Pieté & deuotion d'Albinus.

multitude de peuple; cõbien que les choses sainctes & les prophanes fussent encore saines & sauues hors de tout danger; estimant neantmoins estre vn cas irreligieux & trop peu deuot, que les prestres & reliquaires du peuple Romain allassent à pied, & qu'on le vist luy & sa famille estre charriez à leur aise; Commande à sa femme & à ses enfans de descendre; & y fait monter les vestales auec les sacrez ioyaux qu'elles portoient; Puis les meine à Cere, ou les prestres pretendoient d'aller. Ce temps pendant tout ce qui faisoit besoin pour d'effendre la forteresse ayant esté assez bien ordonné à Rome selon l'occasion presente; la trouppe des vieillards s'en retorna au logis, resoluz d'attendre la mort d'vn ferme & constant courage: Dont ceux qui auoient administré autrefois les Magistrats Curules, à ce qu'ils peussent finer leurs iours auec les marques de leurs anciennes dignitez & honneurs; & de leurs vertuz & merites; s'estans reuestus de la robbe la plus venerable de toutes autres à ceux qui portent les saincts & sacrez brancars; ou qui font leur entree en triomphe; s'assirent en leurs chaires d'iuoire à l'entree de leurs maisons. Il y en a mesme qui dient que le grand Pontife M. Fabius dictant vn hymne, ils se denoüerent & promirent leurs vies pour la conseruation de la Republique, & du peuple Romain. Les Gaullois, pource que deuant la nuict ils auoient rassis leurs courages de la furie & ardeur du combat; Et qu'en nul endroit de la bataille ils n'auoient encouru en aucun dangier; ny alors mesmes ils ne prenoient point la ville d'assaut & de force; le lendemain sans ire quelconque, sans felonnie ny aigreur, estans entrez par la porte Colline qu'ils trouuerent ouuerte, descendirent à la grand' place, tournans l'œil de costé & d'autre vers les temples des Dieux, & à la forteresse d'enhault monstrant elle seule apparence de guerre. De la ayans laissé vne moyenne garde sur les aduenuës, de pœur que de la Rocque & du Capitole on ne fist quelque saillie sur eux, cependant qu'ils seroient escartez çà & là, se respandirent au pillage sans rencontrer personne emmy les rües: Partie se iettans en foulle dans les plus prochaines maisons; Partie aux plus esloignees, comme celles ou l'on n'auoit point encore touché, & pourtant seroient toutes pleines de bon buttin. Mais s'esmerueillans de les trouuer ainsi vuiddes & abandonnees, ils s'en retournoient derechef serrez en ordre de bataille vers le marché, & aux prochains lieux, craignans quelque tromperie & aguet, qui les surprist desbandez. Et là, pource qu'ils trouuoient les maisons du menu populaire tresbien serrees; Au contraire les pallais des principaux Senateurs tout arriere ouuers, faisoient plus de difficulté presque de les enuahir, que les autres qui estoient fermees. Parquoy non autrement qu'auec vne tresgrande reuerence & respect, contemploient ces vieillards assis deuant leurs maisons souz les porches; outre leur ornement & habit venerable plus assez que celuy des hommes, ressemblans à des Dieux: tant ils auoient de maiesté emprainte en leur contenance & graues visages. Et comme ils demeurassent fichez attentiuement à les regarder, tout ainsi que si c'eussent esté statues & images sainctes; l'on dit que M. Papyrius l'vn d'entreux, à qui certain Gaullois vint manier doucement la barbe, ainsi que tous la portoient longue de ce temps, luy desserra vn coup de bastõ d'iuoire qu'il auoit au poing: dont l'autre se seroit esmeu à luy courir sus; & que la tuerie prit de la son cõmancement: Si que tout le reste furent massacrez en leurs sieges. Apres le meurtre des gens d'honneur, l'on ne pardõne plus à personne; les maisons sont de toutes parts saccagees; Et vuiddé entierement qu'on les a, le feu pour le dernier mets y est mis. Au surplus, soit que tous les Gaullois n'eussent pas ceste volonté de perdre Rome & la ruiner de tous points: Ou que leurs principaux conducteurs eussent seulement aduisé d'y mettre le feu en certains endroits, pour veoir si pour compassion & crainte du reste ceux qui

Magnanimité des vieillards Romains.

Prise & saccagement de la ville de Rome.

Commancement du massacre par l'vn des Senateurs Papyrius.

Le feu mis à Rome apres auoir esté saccagee.

estoient assiegez en haut se voudroient point rendre : Et de ne l'acheuer pas de brusler du tout, affin que ce qui demeureroit sauué de la ville leur fust comme en lieu de gage pour les faire ramollir & lascher; le premier iour, le feu ne s'estendit pas ainsi au large & par tout comme és villes prises de force : Mais les Romains voyans la ville toute remplie d'ennemis accourans çà & là par les rües : & apparoir à tous moments de costé & d'autre quelque nouuelle forme de calamité & misere; ne l'osoient non seulement conceuoir en leur esprit; mais nompas mesme d'y prester les yeux ny oreilles. Quelque part que le cry ou le bruit des ennemis; les lamẽtations gemissantes des femmes & petits enfans; le petillement de la flamme; le tintamarre & descombre des maisons qui venoient à bas, leur fissent torner le visage; là effrayez de toutes ces choses ils d'estornoient leur veue & pensee, cõme plantez de la fortune tout exprez pour veoir le piteux & desolé spectacle de leur perissante Patrie; reseruez pour sauuer, nõ chose aucune des biens qu'ils soulloient auoir, mais leurs personnes seulement: D'autantplus miserables pardessus tous ceux qui onque eussent esté assiegez, que forcloz de leur chere Patrie, ils se voyoient inuestis la dedans; & tout leur auoir en la puissance des ennemis. La nuict ne leur fut pas plus trãquile, qui suruint à vne si dure & miserable iournee; ne le iour qui suiuit ceste trauaillee nuit: Si qu'aucun temps ne leur renaissoit qui fust exempt de quelqũe nouuelle apparence de destruction. Surchargez neantmoins, voire accablez de tant de griefs maux, ils ne ployerent en rien pour cela de courage; qu'encore qu'ils vissent tout rasé iuqu'à fleur de terre par les flãmes, demolitions, & ruines, ils n'eussent bõne deuotion de deffendre par leur vertu le tertre, bien que petit & si desnué de toutes choses necessaires, demeuré neanmoins de reste pour le maintenement de la liberté. Et commẽ les mesmes desolatiõs se renouuellassent de iour à autre, eux desia tous accoustumez & faits à ces maux, auoient entierement aliené leur entente du sentiment & regret de leur perte; ne regardans plus desormais sinon aux armes & trenchant acier qu'ils auoient au poing; seuls & vniques reliquats de leurs esperances. Les Gaullois d'autrepart apres auoir par quelques iours fait la guerre en vain aux edifices de la ville ; & parmy les brulemens & ruines d'icelle n'apperceuans plus rester autre chose qu'vn peu d'ennemis gens de guerre, qui pour tant de maux & dommages ne pouuoient estre ny estonnez, ny fleschis à se rendre, s'ils n'y alloient de viue force; se delibererent de venir aux dernieres espreuues, & d'assaillir la forteresse. Des le point du iour donques le signe en ayant esté donné; toute l'armee se renge dans la grand place en bataille: Et là dessus ayans ietté le cry de l'assaut, tous serrez ensemble leurs escuts & pauois sur la teste en forme presque d'vne tortue, se mettent à monter la haut. Contre lesquels les Romains sans rien faire temerairement à la haste esperduz de frayeur; ains ayans mis de bons corps de garde à toutes les aduenues, opposent la fleur & eslitte de leurs plus valeureux combattans, là ou ils voient dresser les enseignes pour venir à l'assaut. Et laissans monter les ennemis à leur aise, faisoient leur cõpte que tant plus haut ils arriueroient, tãt plus facilement aussi pourroient ils estre r'enuoyez à bas, & roullez par le precipice: De sorte qu'ils se fermerent presque à demy montee: d'ou faisans teste à la faueur & aduantage du lieu, qui de soy mesme repoussoit aucunement l'ennemy, ils chargerent si viuement les Gaullois, & auec vne telle desconfiture & ruine, qu'onques depuis ne partie d'eux, ne tous ensemble n'eurent la hardiesse d'y retorner: Ains toute leur esperance perdue d'y entrer par aucun effort, se preparerent de l'auoir par longueur de siege Dequoy ne s'estans souuenuz iusqu'à lors; pourautant que tout le bled qui pouuoit estre à la ville, auoit esté consumé par le feu ; & celuy du plat pays transporté en ces mesmes iours dans la ville de Veies ; aduiserent de separer leur armee; & en

Grande desolatiõ & pitié merueilleusement bien representee.

Constance des Romains assiegez dans le Capitole.

Les Gaullois donnent l'assaut au Capitole, dont ils sont repoussez. *Testudo* voyez cest autheur au 44. liure ou il la descript, & noz annotations sur Cesar.

La necessité contraint les Gaullois de se desbander pour chercher à viure.

& en enuoyer vne partie au fourrage par les Peuples circonuoisins; cependant que le reste demoureroit au siege du Capitole, ausquels ceux qui seroient allez battre la Campaigne fourniroient de viures. Mais la fortune les addressa, affin de leur faire quelque fois esprouuer la proüesse & vertu Romaine, à la ville d'Ardee, ou estoit Camillus en exil: lequel plus dolent assez du meschef publicque, que du sien propre; comme il se consumast & le corps & l'esprit à crier apres les Dieux & les hommes; s'indignant & esbaissant que pouuoient estre deuenuz ces gens la qui auoient pris Veies & Faleries auecques luy; Et mis à fin tant de guerres plus de vaillance que de bon-heur; Voicy qu'on le vient aduertir que l'armee des Gaullois approchoit; Et que les Ardeates bien estonnez estoient apres à deliberer là dessus. Soudain & non autrement que s'il eust esté touché de quelque inspiration diuine, il se va iecter au beau milieu de leur assemblee; n'ayant au precedent point accoustumé de se trouuer en leurs Conseils. SEIGNEVRS Ardeates (ce va il dire) mes anciens amis, & mes concitoyens nouueaux quant & quant; puis que par voz honnestetez & bienfaits il est aduenu, & que ma fortune le veult en la sorte; Que personne d'entre vous (ie vous prie) ne m'impute d'estre venu en ce lieu mal recors de la condition ou ie suis reduit: Mais l'affaire qui se presente, & le danger commun contraint vnchacun d'apporter icy en public toute l'aide & secours qu'il cognoistra estre à propos en vn tel besoing & effroy. Car quand est-ce que ie vous pourrois rendre graces condignes, ny m'efforcer de recognoistre tant de biens & faueurs que vous m'auez faictes, si ie m'en deportois maintenãt? Ny en quel endroit est ce que vous pouuez tirer quelque seruice de moy si ce n'est à la guerre? Par le moyen de cest art i'ay esté grand en mon pays: Mais inuincible que i'estois aux armes, durant la paix mes ingrats citoyens m'ont chassé & banny. Or à vous, Seigneurs Ardeates, se presente vne fort belle occasion à ceste heure, par laquelle vous pouuez rendre au peuple Romain le guerdon de ses anciennes courtoisies & beneficences; autant grandes que vous vous en resouuenez fort bien i'en suis seur (car à ceux qui sont memoratifs & recognoissans, on ne leur doit rien reprocher) & d'acquerir à ceste ville vne tresgrande gloire & reputation de la guerre contre ce commun ennemy, qui s'en vient ainsi à la desbandee: Gens que la nature a pourueu beaucoup mieux de corpulence & courage, que de fermeté & resolution. Parquoy ils apportent plus d'espouuentement au combat que d'effort: De cela vous peult faire foy le meschef aduenu à Rome. Car l'ayans prise pour auoir trouué les portes ouuertes, vne petite poignee de gens leur a fait teste du Capitole; si que desia desgoustez du siege ils le quictent là pour s'en venir à trauers champs escartez ça & là au fourrage: Et s'estans gouluement rempliz à la haste de viande & de vin; quelque part que la nuict les surpreigne, ils se veautrent comme bestes brutes le long des ruisseaux; sans se retrencher ny munir, ne poser corps de garde & sentinelles quelconques: Plus nonchallamment relaschez à ceste heure que de coustume, pour la prosperité de leurs affaires. Que si vous auez volonté de conseruer vostre ville; Et ne permettre que tout ce pays deuienne vne Gaulle; Prenez voz armes sur la premiere assiette du guet, & me suiuez au plus grand nombre que vous pourrez; non au combat, mais à leur occision & massacre. Et si ie ne les vous liure entre les mains aggrauez du sommeil pour leur coupper la gorge ny plus ny moins qu'à des moutons, ie suis content qu'on me traitte à Ardee de la mesme sorte qu'on a fait à Rome. TOVS CEVX qui estoient là presens bien ou mal affectionnez qu'ils luy fussent, tenoient bien pour chose certaine qu'en tout ce temps là il n'y auoit point vn si sage & vaillant capitaine: Parquoy ayans rompu l'assemblee, ils s'en vont songner de leurs corps; l'œil au guet quant

Harengue de Camillus aux Ardeates.

la trompette sonneroit; laquelle si tost qu'ils oirent, sur le premier silence & obscurité de la nuict se rendirent aux portes, prests de marcher auec Camillus. Estans sortiz, ils trouuerent non gueres loin de la ville, le camp des Gaullois comme il le leur auoit predit, sans aucunes gardes, ne remparemens de costé ny d'autre: De sorte qu'à grands criz & clameurs ils donnent dedans. Point de combat ne resistence en aucun endroit d'icelluy; mais grand meurtre & occision par tout; mettans au fil de l'espee des corps nuds desarmez, & enseueliz de sommeil. L'effroy toutefois paruenu aux plus esloignez, à la fin les resueille & tire hors du lict: & en presente à leurs ennemis quelques vns qui se mirent inconsidereement à la fuitte sans sçauoir ou, ne de qui ils estoient chargez: Mais la plus grande partie se transportans deuers Terracine, tomberent tous embarrassez en desordre entre les mains des habitans; lesquels s'estans iettez sur eux, les inuestirent & taillerent en pieces. Pareille routte des Thoscans aduint encore és quartiers de Veies: lesquels eurent si peu de pitié & de compassion de veoir vne ville par l'espace desia presque de quatre cens ans leur proche voisine, prise & saccagee par des estrangiers non encore iamais congneuz ny oyz; qu'ils s'en vindrent en ce mesme temps faire des courses dans le territoire de Rome: Et tous chargez de despouilles, se deliberoient d'aissaillir Veies au repasser, ressource & derniere esperance du nom Romain. Mais les soldats qui s'y estoient retirez les ayans apperceuz comme ils couroient çà & la espanduz à trauers les champs; Puis r'alliez en vn bataillon, & chassans leur buttin deuant eux s'estre finablement venuz camper non gueres loin de la ville; D'arriuee vne tendre compassion & pitié leur saisit le cœur, de leur infortune & misere: En apres vne indignation: Et de la vn despit & courroux leur monta au cœur; qu'aux Thoscans dont ils auoient destourné la guerre Gauloise pour l'attirer sur leurs bras, leur desastre fust torné à vne telle insolence & mespris: Tellement qu'à grande peine se peurent ils tant commander, que tout de ce pas ils ne sortissent sur eux: si Ceditius Centenier des bandes qui l'auoient esleu pour leur commãder, ne les en eust retenuz iusqu'à la nuict. En ceste entreprise rien ne manqua qu'elle ne se peust mesurer à l'autre, fors seulement vn chef esgal à Camillus: Tout le reste passa du mesme ordre; & du mesme succez de fortune. D'auantage s'estans acheminez la nuict ensuiuante souz la conduitte des prisonniers que l'autre de deuant ils auoient conseruez en vie, deuers vne autre trouppe de Thoscans qui roddoient entour les Salines, & les ayans surpris d'imporueu, en firent encore vn plus grand carnage: Puis s'en retornerent à Veies braues & glorieux de ceste double victoire; comme s'ils y eussent fait leur entree en Triomphe. Ce temps pendant, le siege de Rome traisnoit la plus part du temps fort nonchallamment, & se tenoient coys d'vne part & d'autre: Les Gaulois ententifs seulement à se prendre garde que personne des assiegez n'eschappast à la desrobbee; Quant tout à coup vn ieune Romain tira en admiration merueilleuse les yeux de ses citoyens, & des ennemis. Vn sacrifice estoit ordonné d'estre fait tous les ans sur le mont Quirinal par la famille Fabienne. Pour le celebrer, C. Fabius Dorsuo equippé à la mode des Gabiniens, & portant en ses mains ce qui appartenoit à iceluy, descend du Capitole, & passe tout à trauers les corps de garde, sans s'esmouuoir aucunement pour tout ce qu'on luy peust dire ne faire pour l'espouuenter, iusques au tertre dessusdit: là ou ayant acheué solennellement ses deuotions & deuoirs, il s'en retourne par le mesme chemin, d'vn visage & marche asseuree; se confiant bien d'auoir les Dieux fauorables, le seruice desquels il n'auoit voulu intermettre pour crainte mesme de la mort. Et s'en retourna sain & sauue en la forteresse: Soit que les Gaullois fussent demeurez esbays

Les Ardeates defont les Gaullois souz la conduitte de Camillus.

Les Thoscans s'estans mis à courir sus aux Romains en leur defortune, sont par eux defaits.

Autre defaitte des Thoscans.

Rare exẽple de deuotion.

Merueilleux zele & creãce pour vn payen.
Les anciens Gaullois fort religieux.

esbais d'vne telle audace; ou plustost meu du respect de la religion, dont ce peuple là est fort zelatif & songneux. A Veies tout au mesme temps non seulement le courage, mais les forces encore croissoient de iour à autre: Car outre les Romains qui s'y venoient rendre des champs; lesquels ou en la perte de la bataille, ou en la prise de la ville s'estoient escartez çà & là; tout plein de volontaires y accouroiēt du Latium, affin de participer au buttin: Si bien que desormais il leur sembloit temps de retourner en leur Patrie, & la rescourre des ennemis. Mais à vn robuste & vigoureux corps defailloit le chef: Surquoy le lieu leur ramenteuoit Camillus; & la plus-part des gens de guerre estans là, auoient sous sa conduitte & bonne fortune tres-heureusement combattu autrefois. Alors Ceditius va dire, qu'il ne feroit point le pourquoy quelqu'vn des Dieux ou des hommes deust mettre fin à sa dignité, plus tost que recognoissant fort bien son degré, il n'eust luy mesme demandé vn chef: Si que d'vn commun accord il fut resolu de r'apeller Camillus d'Ardee, apres auoir premierement eu l'aduis du Senat qui estoit à Rome. Tant se gouuernoient lors toutes choses par le respect & deuoir; & gardoit on la difference & le reng de chacune, nonobstant que les affaires fussent presque du tout à l'extremité. Or auec vn tresgrand peril failloit il passer par les gardes des ennemis: à quoy Pontius Cominius, vn ieune homme fort auantureux & deliberé, offrant sa peine & industrie, se meēt à nage à val le Tybre, soustenu d'escorces de liege; & ainsi est porté à la ville, là où par vn rocher le plus proche de la riuiere, roidde & malaisé à monter, parquoy les ennemis ne s'estoient point souciez d'y asseoir des gardes, il grauist & arriue en haut. Estant mené en la presence des Magistrats, il leur fait entendre ce qu'il auoit en charge de l'armee: Surquoy ayant receu le decret du Senat: QVE PAR LES VOIX ET SVFFRAGES DES CENTVRIES CAMILLVS R'APPELLE D'EXIL, FVST DE L'ORDONNANCE DV PEVPLE ROMAIN TOVT SVR LE CHAMP CREE DICTATEVR: ET QVE LES SOLDATS ESLEVSSENT TEL CHEF QV'ILS VOVDROIENT: Il s'en retourne à Veies par le mesme chemin qu'il estoit venu. Tellement qu'on depescha des deputez deuers Camillus à Ardee qui le r'emmenerent à Veies: Ou bien (ce que ie trouue plus vraysemblable) il ne partit encore d'Ardee, qu'il ne sceust l'ordonnance de son r'appel auoir esté passee par le peuple: pourautant que sans le commandement d'iceluy il ne luy estoit pas loisible de changer de limites, ny auant que d'estre nommé Dictateur auoir aucun commandement en l'armee. Ainsi ce decret se passa par les Centuries, & fut en son absence proclamé Dictateur. Mais durant que ces choses se font à Veies, la forteresse de Rome & le Capitole se trouuerent en vn extreme peril: car les Gaullois, soit qu'ils eussent apperceu quelques pas & trace d'vn homme, par ou le message de Veies estoit monté; ou bien que d'eux mesmes ayans recogneu vne autre pente plus douce & aisee par le rocher de Carmente; durant vne nuict entre-clere enuoyerent deuant en pourpoinct l'vn d'entr'eux taster le chemin; puis luy donnans ses armes, & s'entreprestans les espaulles ou il y auoit quelque plus aspre & facheux endroict; se souleuans quand & quand & tirans l'vn l'autre, selon que le lieu requeroit, arriuerēt iusques au haut en si grād silence, que tant s'en faut que les gardes s'en apperceussent, que les chiens mesmes, l'vn des plus prompts & soigneux animaux de tous autres, & le plus tendre à esmouuoir au moindre bruict qui se face de nuict, ne s'en r'abattirent aucunement. Toutesfois cela ne peut fuir les oyes; dont pour-ce qu'elles estoient consacrees à Iunon l'on s'abstenoit là dedans nonobstant la necessité & disette de viures; ce qui fut cause de leur salut. Par-ce qu'à leur cry, & battement d'esles, M. Manlius s'estant esueillé en sursault; lequel trois ans auparauant auoit

Les Romains commancēt de se remettre sus à Veies.

Modestie de Ceditius.

Grande hardiesse & deuoir d'vn ieune Romain.

Formule du decret de la Dictature de Camillus, Qui est la quatriesme, l'an de Rome 363.

Prend'hōme de Camillus, & son obeissance enuers les loix.

Les Gaullois pensans surprendre le Capitole sont descouuers par les oyes, & repoussez par la vaillance de Manlius.

eu l'office du Consulat, homme tres-excellent à la guerre, empoigne ses armes, & appelle les autres tous esperdus de c'est effroy: Puis s'aduanceant hurte de sa rondelle vn Gallois qui estoit desia arriué iusqu'à luy, & le renuerse du haut en bas; la cheute duquel, ayant estonné tout le reste, cependant que d'effroy ils iectent leurs armes, & s'amusent à se prendre & harper aux rochers, il les tue, massacre, & accable. Les Romains là dessus s'estans r'asseurez & reduits en troupe, à coups de iauelots & de pierres repoussent les ennemis; si que tous s'en allerent roullans les pieds contremont en vn precipice & ruine. Le tumulte finablement appaisé, le reste de la nuict se donna au repos, entant que des cueurs ainsi partroublez & saisis le peurent prendre; car le peril tout recent encore les inquietoit. Si tost que le iour apparut, les soldats sont appellez au son de la trompette pardeuant les Tribuns, pourautant que le bien & malfaict se deuoiét là remunerer selon leur desserte: La où en premier lieu Manlius fut fort extollé pour sa vertu, & eut des recompenses d'honneur non seulement par les Tribuns, mais du commun consentement & accord des soldats aussi; qui luy porterent chacun demie liure de froment, & vne quarte de vin à sa maison qui estoit en la forteresse: Peu de chose à dire le vray; mais que la presente necessité rendoit grande, par la demonstration qu'en cela ils faisoiét de recognoissance & gratuité enuers luy; quand chacun se defraudant de son viure, cõtribuoit à l'honneur d'vn seul homme ce qu'il retranchoit à son corps de mangeaille, & autres siennes necessitez. Puis apres les gardes de cest endroict où les Gaullois estoiét montez sans estre apperceus, furent appellez. Et cõme P. Sulpitius l'vn des Tribuns militaires eust protesté de les voulloir tous punir selõ le deuoir de la guerre; les soldats murmurans de cela, qui vnanimement reiectoient la faute sur vn tout seul, il s'abstint par crainte des autres; & par l'approbation de tous fit precipiter du rocher celuy qui estoit sans doute coulpable d'vn si lourd crime. De là enauant d'vne part & d'autre ils commancerent à se tenir plus soigneusement sur leurs gardes: Les Gaullois, pource qu'il estoit bruit que de Veies à Rome alloiét & venoient des messagers: Et les Romains, pour le remords de la nuit passee. Mais pardessus tous les autres maux du siege & de ceste guerre, la faim estoit ce qui pressoit plus l'vne & l'autre armee. Les Gaullois se trouuoient quand & quand affligez de peste, estans campez en vn fonds entre des montaignes, estouffé des bruslemens de la ville, & remply d'vne chaude vapeur; là où au moindre vent qui pouuoit hallener s'esleuoit de la cendre à force, non que du poussier, dõt ces gẽs là sont impatiens sur tous autres, comme accoustumez aux humiditez & froiddures: Si que trauaillez de ces chaleurs & d'angoisse, se mouroient de maladies espandues parmy leur armee, tout ainsi qu'en quelque troupeau de bestail. Et desia par vne paresse de les enseuelir chacun à part soy, amoncellans les corps morts à grans tas les brusloient tous en bloc pesle-mesle: Dont le lieu fut depuis appellé d'vn nom fort celebre, le cemetiere des Gaullois. Là dessus il se fit vne suspention d'armes auec les Romains; & s'entreparloient les vns aux autres par la permission de leurs chefs: Là où comme à tous propos les Gaullois reprochassent aux Romains la necessité des viures où ils estoient reduits, & pourtant les inuitassent à se rendre; on dit que pour leur effacer ceste opinion, par plusieurs endroits du Capitole on iecta du pain dans leurs corps de garde. Mais la faim ne se pouuant plus couurir ny supporter desormais, le Dictateur en personne se mect à leuer des gens à Ardee; ordonne à L. Valerius general de la cauallerie de luy amener les forces qui estoient à Veies; & se prepare & equippe pour assaillir les ennemis, non en rien plus foible ny inegal à eux. Ce temps pendant les autres qui estoient assiegez dans le Capitole, las & extremement harassez des continuelles gardes & veigles; ayans neantmoins surmonté toutes les

Recompẽse de Manlius. C'est celuy qui fut depuis precipité du Capitole, pour auoir aspiré à se faire Roy.

Grande discipline des Romains en vne telle extremité.

Les incõmoditez des Gaulois au siege du Capitole.

Busta gallica c'est le millieu de la ville ou est l'Eglise de S. André. On appelle cela maintenant d'vn nom corrompu *Portogallo*.

Ruse souuẽt practiquee.

Preparatifs de Camillus pour secourir Rome.

les incommoditez & mesaises que les hommes peuuent supporter, comme la faim fust celle seule que la nature ne permettoit de suppediter; attendant de iour à autre quel secours leur pourroit apparoistre du Dictateur; à la parfin l'esperance leur vint encore aussi bien à manquer que la viande. Et estans desormais deuenus si flaques que quand il estoit question d'aller en garde, les armes presque accabloient leur debile corps; se delibererent ou de se rendre, ou de se r'achepter par quelconque party qu'ils pourroient; les Gaulois se laissans entendre assez apertemẽt, qu'ils se contenteroient de bien peu de chose pour se departir de ce siege. Là dessus le Senat se tient; auquel fut dõné charge aux Tribuns de composer le moins mal qu'ils aduiseroient: Et se transigea cest affaire entre P. Sulpitius Tribun militaire, & Brenus prince des Gaulois, qui parlementerent ensemble; là où le pris de la redemption de ce peuple qui deuoit bien tost apres commander à toutes les nations de la terre, fut arresté à mille liures d'or pesant. A vne si orde & salle besongne fut encore adioustee vne indignité; car le poix que les ennemis presenterent estoit faux & desraisonnable. Et comme le Tribun en fist difficulté; le Gaulois outrageux insolent, y mit de surcrez son espee, auecques vn mot qui fut oy bien insupportable aux Romains: MAL ET DOVLEVR POVR LES VAINCVS. Mais les Dieux & les hommes ne permirent pas qu'ils vescussent estans racheptez; car par cas d'aduenture il aduint que pour raison de leur differend, premier que ceste honteuse composition eust esté de tous points accomplie & effectuee, & l'or acheué de peser, le Dictateur suruint auecques ses forces, qui commande de plaine arriuee qu'on r'emporte cest or; & que les Gaulois se retirent. Ce que refusans de faire & allegans la capitulation qui estoit en termes; il replique qu'elle n'estoit pas legitime, pour auoir esté faite sans son sceu & commandement par vn Magistrat inferieur au sien, depuis qu'il auroit esté creé Dictateur. Declare quand & quand tout à plat aux Gaulois, qu'ils eussent à se preparer au combat: & commande à ses gens de iecter là toutes leurs hardes en vn monceau pour prẽdre les armes, & recouurer la Patrie non auec de l'or, mais le fer; ayans là à leur veuë les saints tẽples des Dieux, leurs femmes & petis enfans, & la face de leur Cité si piteusemẽt diformee des maux & calamitez de la guerre; ensemble toutes les autres choses que le deuoir nous admoneste de deffendre, r'aquerir, & venger. De là il s'en va ordonner sa bataille selõ que la nature & disposition du lieu permettoit, sur le paué d'vne demyruinee ville, de situation raboteuse inegale: Et pourueut à toutes autres choses enquoy par l'art de la guerre il pouuoit gaigner quelque auantage pour les siens. Les Gaulois estõnez d'vne si inopinee & nouuelle besongne, courent aux armes; & s'en vont auec plus de fureur que de cõsideration rencontrer les Romains Mais desia la fortune s'estoit tornee; desia l'assistance & secours des Dieux se ioignant aux conseils humains fauorisoit les affaires de Rome: tellement que du premier choc les Gaulois furent rembarrez & rompus, non auec plus grande difficulté qu'ils auoient vaincu pres Allie. Mais ils furent encore vne autresfois desconfits auec plus de forme de bataille rengee, sous la conduicte & le bon-heur de Camillus mesme, à trois lieuës de la ville sur le grand chemin de Gabies, ou ils s'estoient retirez fuyans de la premiere rencontre. Là fut le meurtre bien plus grand, qui se respandit par tout l'ost. Et d'auantage le camp fut pris, si qu'à grãd peine s'en peut il sauuer vn tout seul pour porter les nouuelles de ceste deffaicte. Le Dictateur ayant recouuré sa patrie d'entre les mains des ennemis, retourna en triomphe à la ville; là où parmy les sobriquets & facetieux deuis des soldats, qu'ils vont chantans sans aucun ordre de composition ne mesure, il fut appellé, non en vain, ne par vne flatteuse louenge, le second Romulus, Pere de la Patrie, & nouueau fondateur de la ville: Laquelle ayãt par luy esté garẽtie à la guerre, il cõserua sans aucune doute à la paix; quãd il en garda le

Les Romains pressez de la necessité viennent à composition auec les Gaulois.

Camillus suruenant auec ses forces rompt la cõposition, & chasse les Gaulois de la ville.

Autre defaitte des Gaulois.

Triomphe de Camillus appelé le secõd Romulus.

peuple d'aller habiter à Veies; nonobstant toutes les instances que les Tribuns en sceussent faire apres qu'elle eut esté bruslee plus asprement beaucoup qu'auparauant: Et que le peuple prestast volontiers l'oreille à ceste ouuerture & conseil; plus incliné de soy à cela que de demeurer à Rome. Ce qui fut cause qu'il ne se desmit point de sa Dictature apres le triomphe, le Senat le priant de ne vouloir abandonner la Chosepublique en vn si brouillé & douteux estat. Mais auant toutes choses selon qu'il estoit fort deuot & religieux, il proposa ce qui appartenoit aux Dieux immortels; & fit là dessus vn Decret du Senat: QVE TOVS les Temples; pource que les ennemis les auoient occupez & pollus, fussent restablis, trassez, & reconciliez de nouueau: Et que par les Duumuires on fist chercher ceste forme de reconciliation ou expiation dans les liures de la Sibylle. Qu'auecques ceux de Cere l'on contractast hospitalité & alliance en public, pour auoir receu en leur ville les reliquaires & sacrez ioyaux du peuple Romain, auec leurs prestres & ministres, & que par leur beneficence le diuin seruice & honneur des Dieux immortels n'auoit point esté discontinué. Que les ieus Capitolins fussent celebrez, à cause que le tout bon tout puissant Iuppiter auoit conserué sa demeure, & la forteresse du peuple Romain en vn tel espouuentement; & qu'à ceste fin le Dictateur Camillus establist vne confrairie de gens habituez au Capitole & la forteresse. IL FVT fait aussi mention de pacifier ceste voix nocturne, qui messagere de la calamité imminente, auoit deuant la guerre Gauloise esté oye, & mesprisee; & ordonné de luy faire vn temple en la ruë neufue sous le tiltre de LOCVTIVS. L'or qui auoit esté garenty des Gaullois; & celuy que des autres temples en ce grand tumulte & effroy on auoit retiré dans la sacristie de Iuppiter; pour ce qu'on ne se ressouuenoit plus bonnement où il le failloit reporter & remettre, fut tout sacré à Iuppiter; & ordonné qu'il seroit mis soubs son siege. Desia auparauant la deuote religion de la ville s'estoit bien manifestee en cecy; qu'y ayât faute de ce metal en publique pour parfaire la somme promise aux Gaullois, on s'estoit aidé de celuy que les dames auoient contribué liberalement, pour s'abstenir de celuy qui estoit sacré. Dequoy on leur fit de tresgrands remerciemens, accompagnez d'vn honneur encore; qu'apres leur mort elles seroient louees solemnellement aussi bien que les hommes. Les affaires expediez qui côcernoient le seruice des Dieux, & qui se pouuoient despescher du Senat, côme les Tribuns le sollicitassent à cor & à cry par leurs assiduels enhortemens que ces ruines delaissees ils passassent à Veies, ville toute preste & commode pour y habiter; Camillus alors monte au Tribunal des harengues, d'où il se met à parler ainsi. LES ALTERCATIONS & disputes (Seigneurs Quirites) que i'ay auec les Tribuns du peuple, me sont si griefues & ennuieuses, que cependât que i'ay demeuré à Ardee, ie n'ay point eu de plus grande consolation en mon triste exil, sinon que d'estre à tout le moins esloigné de ces contentiôs & debats: Si que pour l'amour de cela, si par la deliberation du Senat, & ordonnance du peuple vous ne m'eussiez r'appellé, ie ne fusse onques reuenu. Car à ceste heure mesme, ce n'est pas que i'aye changé de vouloir, mais vostre besoin & desconuenuë, qui m'a induit de retourner; côme estant question de restablir la Patrie en son estre & anciéne demeure, & nompas de me reintegrer en icelle: De maniere que maintenant ie me reposerois & tairois volontiers, si ce combat encore ne se presentoit pour la Chosepublique; à laquelle defaillir ne mâquer iamais tant que la vie bat au corps, ce seroit chose ignominieuse aux autres; & à Camillus d'abondant trop detestable & illicite. Car pour quelle occasion sommes nous retournez icy? A quel propos auons nous deliuré ceste ville des ennemis qui s'en estoient emparez? Si apres l'auoir reconquise nous l'abandonnons? Si les Gaullois estans vainqueurs, elle prise entierement; les Dieux toutesfois, & les hommes Romains ont conserué le Capito-

Camillus fort deuot & religieux chef de guerre.

Estrange superstitiô des Romains.

Les dames Romaines recompensees d'vn grâd hôneur apres leur decés pour l'or qu'elles auoient presté.

Harengue de Camillus au peuple Romain pour le desmouuoir de laisser Rome pour aller habiter à Veies.

Capitole, & y sont demeurez ; maintenant; apres leur victoire apres la ville recouuree;on abandonne la forteresse & leCapitole? Et que plus nostre prospere fortune y apporte de desolation que n'ont faict ses aduersitez? Certes quand bien les ceremonies & la religion, qui ensemblement auecques la ville ont esté introduittes & donnees de main en main, seroient vaines & de nul effect, vne si euidente faueur neantmoins a monstré la diuinité en ceste si rudde tempeste & orage; que i'estime cela plus que suffisant pour bannir de l'esprit des hommes toute nonchallance & mespris du diuin seruice. Considerez puis apres les euenemens prosperes,& les aduersitez de ces annees dernieres;vous trouuerez les affaires estre heureusement succedez à ceux qui ont obtemperé au voulloir des Dieux : Et aux autres tout le rebours. Car en premier lieu la guerre contre les Veientes,combien d'ans a elle duré? Quelles peines & grands labeurs à l'on eu apres sans la pouuoir mener à fin, auant que par reuelation des Dieux l'eau du lac d'Albane fust escoullee emmy les champs? Quoy encore? Ceste ruine de nostre ville, s'est elle forgee premier que la voix enuoyee du ciel de l'aduenement des Gaullois eust esté mise à nonchalloir? Que le droict obserué de tous peuples n'eust esté par nos ambassadeurs viollé: Et qu'au lieu d'en faire iustice nous ayons laissé le tout impuny du mesme contemnement & mespris dont nous auons vsé enuers les Dieux? A raison dequoy vaincus,captifs, &racheptez à guise d'esclaues,nous auons ainsi esté chastiez asprement & par les Dieux & par les hommes, pour nous faire seruir d'vn exemple & enseignement à tout le rond de la terre. Les tribulations puis apres que nous auons eues,nous ont faict souuenir de la religion. Nous auons eu recours aux Dieux dans le Capitole ; au sainct manoir du tout-bon tout-puissant Iuppiter. Des choses sacrees, en la ruine de nos biens,nous en auōs enfouy aucunes sous terre; aucunes transporté és villes circonuoisines, pour les substraire de la veuë des ennemis. Et encore que nous fussions delaissez des Dieux & des hommes, si n'auons nous pas pour cela intermis le seruice diuin: Parquoy ils nous ont rendu la Patrie, la victoire, & l'ancienne reputation de la guerre par nous perduë; & destourné sur nos aduersaires l'espouuentement, la fuitte, & le meurtre: Lesquels aueuglez d'auarice auoient en pesant l'or faussé leur foy, & les conuenances. Puis que doncques vous apperceuez és choses humaines tant de beaux admonnestemens & exemples entant que touche le respect ou mespris des Dieux ; à quel grand forfaict pensez vous (Seigneurs Quirites) que vous vous allez embarquer; n'ayans pas encore à grand peine respiré du naufrage de ceste derniere faute & calamité? Nous auons icy vne ville fondee auecques toutes les ceremonies requises, auecques tous les heureux signes du vol & du cry des oiseaux. Il n'y a coing ny endroict en icelle qui ne soit remply de saincteté, deuotion, & honneur diuin. Les iours des annuels sacrifices n'y sont pas establis plus distinctement que les lieux desdiez à les celebrer. Estes vous doncques pour abandonner ces Dieux publicques & particulliers Messieurs les Quirites? Ha combien sera dissemblable ce que vous auez enuie de faire, au genereux acte de ce ieune excellent gentilhomme C. Fabius;qui puis n'agueres durant le siege a esté veu auecques non moindre admiration des ennemis que de vous; quand tout à trauers des picques Gaulloises estant descendu de la Roque, il s'en alla sur le mont Quirinal accomplir l'anniuersaire fondé par sa race. Que si les sacrifices des familles particulieres ne s'obmettent point mesme durant la guerre;voulez vous delaisser en temps de paix les Publiques, & les Dieux protecteurs des Romains: Et que les Pontifes & Prestres Flamines, soient plus nonchallans és publiques ceremonies qu'vn particullier n'a esté à l'anniuersaire de sa maison? Mais peut estre que

quelqu'vn dira, que nous les ferons ou à Veies, ou que delà nous enuoyerons des prestres icy pour y satisfaire: Dont l'vn ne l'autre ne se peut acomplir sans corrompre l'ordre des ceremonies. Et pour ne perdre temps à reciter par le menu toutes les sortes de sacrifices, ne tous les Dieux ausquels ils sont dediez; au solemnel festin de Iuppiter, la couche & les oreillers pour l'asseoir à table, se peuuent ils dresser autrepart qu'au Capitole? Que diray-ie du feu eternel de Vesta, & de son image, qui pour erres & seureté de nostre dominatiō est gardée en ce mesme temple? Que direz vous nomplus de vos Ancylies & sacrez boucliers, Mars Gradiue & vous Pere Quirin? Tous ces deuots reliquaires & sacrez ioyaux, les vns d'vn mesme temps que la ville; les autres d'vne plus ancienne origine; voulez vous qu'on les abandonne en vn lieu profane? Or voyez vn peu ie vous prie quelle difference il y a de nous & de nos ancestres. Ils nous ont delaissé certains sacrifices à celebrer sur le mont d'Albane; & en la ville de Lauinium Ils ont fait conscience de transporter icy à Rome les ceremonies & sacrifices des villes ennemies: Et nous sans offenser grandement pourrons nous translater les nostres à Veies, ville si ennemie comme elle nous a esté de tout temps? Ressouuenez vous ie vous prie, par quantes fois les sacrifices se reiterent, si par cas d'aduenture, ou par negligence il y a esté oublié quelque chose des anciennes traddition de nos Peres. N'agueres apres ceste merueille du lac d'Albane, qu'est-ce qui a seruy de soullagement aux afflictions de nostre estat ainsi mal-mené de la guerre de Veies, sinon la restauration du seruice diuin, & le renouuellement des Auspices? Mais encore comme bien records du zele & pieté ancienne, n'auons nous pas apporté des Dieux estrangers à Rome, & en institué de nouueaux? Iunon la Royne puis n'agueres amenee de Veies, combien solemnel a esté le iour de sa Dedicace; quand par vn si grand soing & deuotion singulliere des dames Romaines on la translata sur le mont Auentin? Nous auons ordonné vn temple à Locutius, pour raison de la voix qui fut entendue en la ruë neufue: Adiousté les ieus Capitolins aux autres festes & solemnitez; & de l'authorité du Senat estably vne confrairie toute nouuelle pour les celebrer. Mais quel besoing estoit il d'entreprendre rien de tout cela, si nous estions deliberez de quicter Rome quand & les Gaullois? Si outre nostre volonté nous sommes demeurez tāt de mois assiegez dans le Capitole; & que ce ait esté pour la seule crainte des ennemis que nous nous y sommes tenus enclos? Nous parlons des choses sacrees & des Temples; & que dirons nous aussi des prestres & ministres d'iceux? Ne vous vient il point en pensee quel grand peché vous commettez? Car les Vestales ne sçauroient auoir (ce sçauez vous bien) autre demeure que celle là, dont rien iamais ne les a deslogez fors que la prise de ceste ville. Il n'est pas loisible au Flamen-Dial de coucher tant seulement vne nuict hors d'icelle: Et vous rendrez tous ces Sacrificateurs cy Veientes au lieu de Romains. Les Vierges desdiees à vostre seruice vous abandōneront ô Saincte Vesta; & le ministre de Iuppiter residant hors de Rome, de quelle grieue & mortelle coulpe s'entachera il chaque nuict soy & la Chosepublique? Quoy encore, tout ce que nous faisons solemnellement, & auec les ceremonies requises au dedās de l'enceinte de ceste ville, à quel obly & nōchallance estce que nous le delaissons? Les assemblees du peuple par les Tribus sur ce qui concerne le fait de la guerre; celles des Centuries pour eslire les Cōsuls & Tribuns militaires, ou se peuuēt elles heureusement faire sinon au lieu acoustumé? Les transporterōs nous donq à Veies? Le peuple pour tenir ses congregatiōs & comices s'assemblera il auec vne telle incōmodité en ceste autre ville deserte & abandonnee des Dieux & des hommes? Mais la necessité nous contraint de laisser ceste cy toute gastee de conflagrations & ruines; & passer à Veies ou les choses sont encore entie-

Puluinar.

res

res, sans trauailler le pauure peuple destitué de toutes commoditez & moyens à rebastir icy de nouueau. Ie m'asseure Seigneurs Quirites, que vous voyez euidemment cela estre plustost vn controuué pretexte, qu'occasion vraye ne legitime: Comme ceux qui sont bien records, que deuant l'aduenement des Gaullois tous les edifices estans sains & sauues, tant publicques que particulliers, & la ville en son entier & debout; la mesme chose fut proposee de nous en aller habiter à Veies. Regardez donques vous autres Tribuns quelle difference il y a entre vostre opinion & la nostre. Vous estimez que si bien il n'estoit raisonnable de le faire lors; il en est neantmoins besoin à ceste heure: Et moy au contraire (mais ne vous esmerueillez point autrement de mon dire que premier vous n'ayez oy ce que c'est) ie dis, que si mesme il failloit desloger d'icy toute la ville estant entiere, ie ne serois pas neantmoins d'opinion d'abandonner maintenant ces ruines: Pourautant que la victoire nous pouuoit lors donner vne occasion honorable pour nous & noz successeurs, de passer à vne ville par nous conquise: mais vn tel deslogement à ceste heure nous seroit par trop miserable & honteux; Et aux Gaullois d'vne grande gloire; Par ce qu'on ne dira pas que victorieux nous ayons quitté nostre ancienne Patrie; ains de l'auoir perdue estans vaincuz. Donques la routte d'Allie; la prise de ceste Cité; le siege du Capitole, nous auront ils reduits à ce point, d'estre contrains de viue force d'abandonner noz maisons & Dieux domestiques, pour nous enfuyr du lieu que nous n'auons sçeu deffendre par armes? Et les Gaullois pu destruire Rome, que les Romains monstreront n'auoir sçeu refaire? Que reste il plus, fors qu'ils retornent auec nouuelles forces (car il est tout certain qu'ils sont en nombre presqu'incroyable) & qu'ils se vueillent habituer en ceste ville, prise par leur vaillance, delaissee par vostre lascheté; Vous les laissez faire à leur appetit. D'auantage, si non les Gaullois, mais voz anciens mortels ennemis les Eques, & Volsques entreprennent de passer à Rome; les voudrez vous estre Romains, vous Veientes? N'aimerez vous pas beaucoup mieux ce lieu cy estre vostre desert, que ville de voz aduersaires? Car certes ie ne voy pas lequel des deux est le plus detestable. Estes vous donques deliberez par vne paresse de rebastir, commettre vn si grand' forfaict, & souffrir vn tel vitupere? Si en toute la ville il n'y auoit point de plus grande ny commode demeure que ceste petite cabanne de nostre premier fondateur; Ne vous seroit il pas plus expedient d'habiter en de semblabes cahuettes à la mode des Pasteurs & paisans, parmy voz sacrez & deuots sainctuaires & Dieux domestiques, que de s'en aller publicquement en exil? Noz ancestress, qui de diuers endroicts se rengerent icy, & les Pasteurs, encores qu'ils n'y trouuassent que des forests & marescages; en si brief temps neantmoins y bastirent tout à neuf vne ville: Et nous faisons difficulté de la reediffier, pour estre bruslee; le Capitole & la forteresse estans tous entiers; Et les temples des Dieux encore debout? Et ce que chacun de nous à part soy feroit liberalement si sa maison estoit en cendres, tous ensemble reffusons nous de le faire en vne conflagration generale? Quoy encore? Si par quelque trahison ou cas fortuit le feu s'estoit mis à Veies; Et que la flamme portee du vent vinst (comme il se peut faire) en ardoir la plus grand' part; faudroit il pour cela se retirer à Fidenes, ou à Gabies; ou chercher quelque autre demeure pour s'y transporter? Si peu donques de credit & pouuoir aura nostre naturelle Patrie pour nous y faire demeurer: Ny ceste terre que nous appellons nostre mere; ains toute la charité & dilection que nous y auons, faut qu'elle depende du paué & des soliueaux? Et certes ie vous confesseray verité (encore que ie preigne moins de plaisir à me ramenteuoir de l'iniure que vous m'auez faicte, que de mon infortune & calamité.) Quand i'e-

stois absent; toutes les fois que le souuenir de ceste cité me venoit au ronge; tout cecy quant & quant se representoit à mon esprit: les montaignes y, & les plaines des enuirons; le Tybre, & la region accoustumee à mes yeux: Et ce ciel soubs lequel i'auois esté nay & nourry. Que ces choses doncques (Seigneurs Quirites) vous esmeuuent à ceste heure par leur Charité & Amour, à vous arrester plustost en vostre vraye & ancienne demeure, que de vous en affliger de regret apres que vous les aurez delaissees. Car non sans cause les Dieux & les hommes choisirent vne telle assiette, pour y bastir ceste ville. Des montaignes fort saines; vne riuiere commode, par laquelle du costé de la terre on puisse aualler des bleds & autres biens en abondance: & d'embas contremont les victuailles qui viennent par mer; laquelle n'est qu'assez prochaine d'icy pour en tirer des soulagemens & aisances, mais non exposee trop prez aux perils & dommages des vaisseaux estrangers. C'est le millieu de toutes les regions d'Italie; & vn endroit le plus à propos que nul autre pour l'accroissement d'vne ville qui doit estre la maistresse & superieure de toutes: Dequoy l'ample estẽdue de cettecy fait assez de foy; n'y ayant que trois cens soixante cinq ans qu'elle fut premierement commancee, durant lesquels vous auez presque tousiours esté en guerre contre tant de peuples establiz de si longue main. Et si pour ne prendre point chacune des citez à part; Ne les Volsques conioints auec les Eques; cõsistans les vns & les autres en tant de bonnes grosses villes: Ne toute la Thoscane ensemble; si puissante par terre & par mer, & qui possede toute la largeur d'Italie entre les deux Mers, ne se peuuent pas esgaller à vous par les armes. Laquelle chose estant ainsi, quelle apparence (malheur certes) y auroit il, qu'ayans fait vne telle espreuue des commoditez de ce lieu, vous en vueillez aller chercher d'autres? Car encore que vostre vaillance se puisse transporter autre part; le bonheur toutesfois de ce lieu n'y passera pas. Icy est le Capitole, ou iadis ayant esté trouuée vne teste d'homme, fut predit que la mesme deuoit estre vn iour le chef, & souuerain empire de la terre. Icy, lors que solennellement, & que par les Augures accoustumez on deliuroit le Capitole de tous les autres temples & chappelles; la Deesse iouuence, & le Dieu Terme, auec vne tresgrande ioye de noz ancestres ne voulurent endurer d'estre remuez de leur place. Icy les saints-sacrez feuz de Vesta: Icy les Boucliers enuoyez du ciel: Icy tous les Dieux vous seront propices, si vous y voulez demeurer. ON DIT que Camillus persuada fort le peuple par le contexte de ceste harengue; Mais sur tout par ce qu'il leur ramentent de la Religion. Neantmoins la chose estant encore en bransle & en doute, fut arrestee de tous points par vne parolle qui se lascha fort à propos. Car comme le Senat peu apres se fust assemblé pour ce mesme fait en la cour Hostilie: Et que les compaignies de gens de pied reuenans de garde passassent d'auenture par le grand marché; Vn des Centeniers alendroit du Comice crie à celuy qui portoit l'enseigne: ARRESTE ET ARBORE ICY; CAR NOVS Y DEMOVRRONS FORT COMMODEEMENT. Cela oy, le Senat sortant du parquet à la foulle, redoubla tout haut, qu'ils le receuoient pour vn bon Augure & presage: Ce que le peuple s'estant espandu alentour, conferma. Et ayans sur le champ aboly le decret du deslogement; recommancerent pesle mesle à bastir la ville. La thuille fut fournie aux despens du public; Et permission octroyee de prendre des pierres, & coupper du bois par tout ou chacun voudroit; moyennant caution de parfournir leurs edifices dans le bout de l'an. Tellemẽt que la haste leur osta le soing d'aligner les ruës; pendant que sans mettre difference du sien à celuy d'autruy ils edifient à la premiere place vuidde. Ce qui fut cause que les anciens conduits & esgousts, qui du commancement n'estoient menez que le long des rües & lieux publiques; maintenant

Autre traict aposté du Senat pour arrester le peuple à Rome.

Rome rebastie du tout à neuf, l'an. 363. de sa fondation.

tenant passent par tout à trauers les maisons des particulliers: Et que la forme y soit d'vne ville, dont les places ont esté plustost occupees à la vollee, que departies distinctement & par ordre.



SOMMAIRE DV SIXIESME LIVRE.

IL contient les choses heureusement executees à la guerre contre les Eques, Volsques, & Thoscans. Quatre Tribuz ou lignees sont encore adiouxtees à Rome: la Stellatine, Sabattine, Promentine, & Arniense. M. Manlius qui auoit garenty le Capitole contre les Gaullois, s'estant mis à acquitter les dettes des pauures citoyens; deliurer de captiuité ceux qui pour n'auoir dequoy satisfaire à leurs creanciers, leur estoient adiugez en seruage: conuaincu quant & quant d'aspirer à se faire Roy, est precipité de la Roche Tarpeienne: Et pour vne note d'infamie faitte vne ordonnance au Senat, que nul de la race des Manliens n'auroit plus l'auant nom de Marcus C. Licinius, & L. Sextius Tribuns du peuple mettent vn edict en auant, que les Consuls seroient aussi creez du corps d'iceluy, qui ne soulloient estre que des Patriciens. A quoy comme les Peres eussent resisté de tout leur pouuoir; & que les mesmes Tribuns du peuple par cinq ans durans eussent seuls esté le souuerain Magistrat en la Republique, on le passa finablement: Et fut ledit Sextius le premier Plebeien fait Consul. On fit encore vn autre edict; qu'il ne fust loisible à aucun posseder plus de cinq cens iournaux de terre.

I'AY RACOMPTE cy deuant en cinq liures, tout ce que les Romains auoient fait depuis la premiere edification de leur ville iusques à la prise d'icelle: sous les Rois du commancement, puis sous les Consuls, Dictateurs, Decemuires, & Tribuns militaires ayans la mesme authorité des Consuls: Les guerres du dehors; & les seditions au logis: Choses de vray fort obscures, tant pour leur antiquité par trop grande, comme celles que pour vne si longue distance de lieux à grand' peine peut on discerner; que pource que les lettres furent fort rares en ces siecles là; seules gardes fidelles de la memoire des faits & gestes: Ioint que si quelque chose en auoit esté redigee dans les registres des Pontifes, & autres actes & tiltres, tant publiques que particuliers; la plus grande part se perdit à l'embrasement de la ville. Les affaires doresnauant & de la guerre, & de la Police s'exprimeront bien plus au net depuis le second restablissement de ceste cité; qui tout ainsi qu'vne Plante couppee ras à ras de terre, a plus gayement & abondamment reietté. En se reposant au surplus sur le premier aide & secours dont elle auoit esté redressée fut par le chef mesme M. Furius maintenue & conseruee en son entier: car le peuple Romain ne voulut permettre qu'il se deposast de sa Dictature iusques au bout de l'an: Ne consentir d'autre part que les Tribuns Militaires souz qui la ville auoit esté prise, conuo-

Recapitulation des cinq premiers liures.

Camillus le premier de tous continué Dictateur iusqu'au bout de l'an.

quassent l'assemblee du Peuple pour eslire les Magistrats de l'annee suyuante: tellement que les choses retornerent à vn Entreregne. Et comme toute la ville fust occupee à vn assiduel ouurage & trauail pour se rebastir de nouueau; Q. Fabius cependant ne fut pas plustost sorty hors de charge, que C. Martius Tribun du peuple ne l'appellast en iustice, sur ce qu'estant ambassadeur il auroit outre tout droit & raison combattu contre les Gaullois, vers lesquels il estoit enuoyé: Mais sa mort qui si à propos interuint là dessus, que mesme la plus part l'estima auoir esté volontaire, le garentit du iugement. P. Cornelius Scipio obtint le premier l'Entreregne; Et apres luy M. Furius Camillus derechef: LEQVEL CREA Tribuns militaires A. Valerius Publicola pour la deuxiesme fois, L. Virginius, P. Cornelius, A. Manlius, L. Emylius, & L. Posthumius. Ceux cy, de l'Entreregne estans soudain entrez en charge, ne parlerent de rien au Senat, premier que de la religion, & ce qui touchoit la conscience. Et auant toutes choses ordonnerent de rechercher diligemment tous les traictez de paix; les alliances & confederations auec les peuples voisins; les loix aussi (c'estoient celles des douze tables, & quelques ordonnances Royaux) qui se pourroient recouurer. Quelques vnes en furent mesmes publiees au peuple: Mais ce qui concernoit le seruice diuin, les Pontifes le cacherent & tindrent secret; affin tousiours de brider les esprits de la multitude par vne plus estroitte reuerence & deuotion. On commança puis apres à traicter des iours scrupuleux; esquels pour auoir esté trop infortunez, il n'estoit point loisible de rien entreprendre ne faire, en public ne particullier: Et voulurent que le dixhuictiesme du mois de Iuillet fust l'vn de ceux là; bien remarquable pour vne double calamité: la defaitte c'est assauoir des Fabiens, qui aduint en ce mesme iour pres la riuiere de Cremere; & puis apres, celle d'Allie, ou l'on auoit si ignominieusement combatu auec la ruine & entiere desolation de la ville; dont il fut appellé Alliensien. Aucuns estiment que le seiziesme du mesme mois; Parce que Sulpitius Tribun militaire en sacrifiant n'auoit point troué les signes heureux, ne les Dieux propices & fauorables; tellement que le troisiesme iour d'apres l'armee Romaine auroit esté exposee à la boucherie, fut aussi interdit totallement, & banny du diuin seruice. Outreplus que le deuxiesme & le huictiesme, fussent tenus au mesme reng, & reputez pour non permis d'y rien entreprendre. Mais ils n'eurent pas longuement le loisir de vacquer à redresser leur repos en vne si griefue cheute & ruine de la Chosepublique: Car d'vn costé les Volsques leurs inueterez ennemis auoient pris les armes pour esteindre le nom Romain tout à fait: Et de l'autre les marchans apportoient nouuelles, comme les principaux des communautez de Thoscane auoient conuoqué vne diete au temple de Voltumne, pour conspirer la guerre par ensemble. Vn nouuel effroy s'adioustoit encore à cela du reuoltement des Latins & Herniques; qui depuis la iournee du lac de Regille par l'espace de cent ans presque, auoient tousiours continué en vne tresloyalle amitié & fidelité enuers les Romains, sans iamais varier en sorte quelconque. Au moyen dequoy comme tant de frayeurs les enuironnassent de costé & d'autre; & qu'il fust assez euident à chacun que le nom Romain non seulement estoit odieux à ses aduersaires, mais en m'espris quant & quant enuers ses alliez & confederez; tous conuindrent à ce que la Chosepublique fust deffendue par la vertu & bon-heur de celuy la mesme, dont elle auoit esté recouuree. Et creerent Dictateur derechef M. FVRIVS CAMILLVS: lequel nomma sur le champ C. Seruilius Hala general de la cauallerie: Puis ayant ordonné les cessations accoustumees en tel cas, il fit la leuee des ieunes gens. Ceux cy estans enroollez, il distribua aussi les vieillards par centaines, qui auoient encor' quelque disposition & vigueur pour

Fabius pour auoir viollé la charge & deuoir d'ambassadeur appellé en iustice.
Entreregne.

XXXIII. Trib. Milit. M.3572. R.363.

Les secrets misteres de la religion ne se doiuent point diuulguer au peuple, de pœur qu'il les mesprise & en abuse.

Les iours malencontreux des Romains.

Nouuelle guerre des Volsques, Latins, & Herniques.

XV. Dictateur l'an. 363.

pour porter les armes, & leur fit faire le serment. Puis ces forces ainsi ordonnees, & mises en point d'armes & autre necessaire equippage, il les separa en trois: dont il en mit vne partie au territoire Veientin, pour faire teste à la Thoscane: à l'autre, il ordonna de se camper deuant Rome, & y laissa pour conducteur A. Manlius Tribun militaire: comme à celle qu'il opposoit aux Thoscans, il donna L. Emylius capitaine en chef: la troisiesme, il la mena luy mesme és Volsques; là ou non gueres loin de Lauinium (ce lieu là s'appelle Admetium) il se mit à donner l'assaut à leur fort. Car du contemnement qu'ils auoient conceu des Romains, estimans que toute la ieunesse eust esté esteinte par les Gaullois, parquoy ils auoient pris les armes contr'eux; le nom tant seulement de Camillus, ayans entendu qu'il estoit chef de l'armee, les mit en telle frayeur, qu'ils s'enuironnerent d'vne bonne trenchee & rempar; & ceste fortification, d'vne grosse haye par le dehors de bois chablez & plessez l'vn sur l'autre, de pœur que l'ennemy ne les peust approcher pour venir aux mains nulle part. Ce qu'ayant apperceu Camillus, il fit mettre le feu à ceste forme de hayz. De fortune s'estoit lors leué vn vent rude & impetueux qui chassoit deuers ce Bloccu; Parquoy non seulement il fit bresche pour entrer bien à l'aise dedans; mais la flamme s'espandant par tout le logis auec vne espoisse vapeur & fumee; ioint le grand bruict & petillement que rendoit ce bois vert embrasé: tout cela ensemble estonna les ennemis d'vne telle sorte, & les rendit si prosternez & abbatus, que les Romains eurēt moins d'affaire de forcer le fossé & la Pallissade, qu'ils n'eurāt à passer la closture consumee du feu. Les ennemis ainsi rompuz & taillez en pieces, & le Dictateur ayant pris leur camp, en donna toute la despouille à ses gens; qui d'autant l'eurent plus agreable, que moins ils s'attendoient à cela, pour auoir affaire à vn chef qui n'estoit pas des plus liberaux. De la s'estant mis à poursuiure ceux qui s'estoient sauuez à la fuitte; apres auoir saccagé toute la contree des Volsques, les contraignit finablement de venir à obeissance; au bout de soixante dix ans que la guerre leur auoit premierement esté commancee: Et tout victorieux qu'il estoit passa outre cōtre les Eques, qui aussi s'estoient sousleuez; mais il deffit leur armee aupres de Boles: La ou non seulement il emporta leur camp d'assaut, ains s'estant tout de ce pas attaché à la ville, il la prit de plaine arriuee. Comme doncques en ceste portion des forces Romaines les choses allassent si heureusement; d'vn autre endroict estoit suruenue vne grande frayeur: Car toute la Thoscane presque s'estant mise en armes, auoit assiegé la ville de Sutrium alliee du peuple Romain: Les deputez de laquelle estans venus implorer de l'aide en leurs affaires ainsi affligez, obtindrent vn decret du Senat; que le Dictateur au plustost les allast secourir. Mais la necessité des encloz ne pouuant comporter le retardement de ceste esperance; pource que leur peu de nombre se trouuoit consumé par le trauail excessif des ouurages, les veilles continuelles; & les naureures, dont l'vne sur l'autre ils estoient incessamment molestez; ils furent contraints de se rendre à discretion, & s'en aller desarmez le baston blanc au poing. Camillus d'auenture suruenant auecques l'armee, r'encontra ceste desolee trouppe depossedez de leur ancienne demeure: Lesquels s'estans la dessus prosternez à ses pieds; comme les pleurs & lamentations des femmes & petits enfans, pitoyable compagnie certes de leur exil, eussent secōdé le langage des principaux, que l'extreme necessité & angoisse leur auoit espreint hors des leures: il leur ordonne de cesser leurs complaintes, car il reporteroit aux Thoscans leur dueil & leurs larmes. Et soudain ayant fait descharger les bagages, commandé quant & quant aux Sutriniens d'attendre & s'arrester la acōpagnez de quelque escorte qu'il y laisse pour garder le tout; fait prendre les armes à ses soldats; auec lesquels à

Troisarmees leuees par Camillus, & comme il les distribue.

Les Volsques forcez par Camillus dans leur camp.

Ce fut la premiere fois que les Volsques firent ioug: neantmoins ils se rebellerēt encore depuis.

Boles, ville, ancienne en la terre de Labour.

Les Thoscās ayans pris Sutrium, Camillus la reprend le mesme iour.

Diligence de Camillus qui importe beaucoup à la guerre.

desliure, & desempetrez de ce qui les surchargeoit, il s'achemine à Sutrium; là ou il trouue ce qu'il s'estoit imaginé: Toutes choses nonchallemment en desordre, ainsi que d'ordinaire il aduient apres quelque heureux succez: point de gardes deuant les murailles: les portes tout arriere ouuertes: les vainqueurs espanduz ça & là par la ville apres le sac & pillage: Si bien qu'en vn mesme iour fut repris derechef Sutrium; & les Thoscans ayans eu la victoire, mis au fil de l'espee de toutes parts d'vn nouueau suruenu ennemy; sans qu'ils peussent auoir le loisir de se r'allier ne prendre les armes: chacun taschant endroit soy de gaigner les portes; si d'auenture ils pouuoient de là se sauuer à trauers les champs. Mais ils les trouuerent fermees; car ainsi l'auoit le Dictateur ordonné. Alors les vns de courir aux armes; les autres que de fortune ceste charge inopinee auoit surpris encore armez, de r'appeller les leurs au combat; lequel se seroit r'allumé viuement de leur desespoir, si les trõpettes & Heraux enuoyez par la ville n'eussent fait vn ban de mettre les armes bas; & qu'õ ne feroit mal à personne s'il ne se mettoit en deffence: car ceux la mesme qui s'estoient le plus obstineement resoluz de resister iusques au bout; voyans vn espoir leur estre donné de la vie sauue, commancerent de tous costez à poser les armes, & se rendre desnuez à leurs ennemis, la fortune leur ayant offert ceste voye pour la plus seure. Mais grand nombre en fut distribué en diuers endroits pour estre gardez: & la ville auant qu'il fust nuict remise és mains des Sutriniens, saine & entiere, & exempte de toutes les calamitez de la guerre; d'autant qu'elle n'auoit pas esté prise d'assaut, ains rendue par composition. Camillus à son retour triompha victorieux de trois guerres toutes ensemble: & mena deuant son chariot plus de Thoscans captifs que de tout le reste; lesquels ayans esté venduz à l'encant, vne si grosse somme de deniers s'en tira en monnoye de cuiure; qu'ayant en ces especes esté rembourśé aux dames Romaines la valleur de leur or; de celuy qui estoit demeuré de reste furent faits trois grandes couppes; lesquelles c'est chose bien seure auoir esté offertes aux pieds de Iunon en la chapelle de Iuppiter, auec le nom de Camillus, & ses qualitez grauees alentour, auant que le Capitole bruslast. Ceste annee mesme furent receuz en la ville, & gratiffiez du droit de Bourgeoisie, ceux des Veientes, Capenates, & Falisques qui durant les guerres dernieres s'estoient venuz rendre aux Romains; & des terres departies à ces nouueaux citoyens. Par ordonnance quant & quant du Senat furent rappellez de Veies à Rome, ceux qui pour paresse de rebastir s'estoient retirez celle part, & emparez des maisons & demeures vuiddes. Dequoy ils gronderent bien d'arriuee, desdaignans ce commandement: mais leur ayant puis apres esté prefix certain iour pour reuenir sur peine de la vie; de contumaces qu'ils estoient tous ensemble; cela les intimida chacun à par soy, & les rendit obeissans. Alors Rome de s'accroistre & se r'enforcer par vne affluance de peuple; & tout à vn coup se ressourdre de nouueaux edifices; le public subuenant à partie des fraiz, & les Ediles n'en ayans moindre soing que de quelque ouurage publique: les particulliers aussi, pource que le desir d'y habiter les sollicitoit, se hastans de mener à fin la besongne. De maniere que dans l'an reuolu la ville se trouua restauree: & au bout d'icelluy se tint l'assemblee pour eslire des Tribuns Militaires: là ou furent creez auec la mesme authorité de Consuls que deuant; T. QVINTIVS CINCINNATVS, Q. Seruilius Fidenas pour la cinquiesme fois, Iulius Tullus, L. Aquilius Coruus, L. Lucretius Tricipitinus, & Ser. Sulpitius Ruffus. L'vne des armees fut conduitte contre les Eques, non pour faire la guerre, car ils s'aduouerent eux mesmes vaincuz; mais pour gaster leur pays, de mortelle haine qu'on leur portoit; affin de ne leur laisser ne moyẽs ne forces pour rien pouuoir plus remuer de nouueau. L'autre fut enuoyee au territoire de Tarquines; ou l'on

Cecy pratiqué heureusement plusieurs fois.

Les Thoscãs captifs vendus à l'encãt.

Offrande de Camillus à Iunon.

Rome rebastie toute de neuf dans le bout de l'an.

XXXIIII. Trib. Milit. M. 3574. R. 635.

Gast en la contree des Eques.

l'on prit d'assault,& rasa deux places des Thoscans; Cortuouse,& Contenebre. A Cortuouse n'y eut aucune resistance; par ce que les ayans pris au despourueu, des le premier cry & assaut on entra dedans,& fut saccagee & bruslee. Contenebre endura peu de iours le siege: car le trauail continuel sans auoir iour ne nuict relasche, les subiuga; d'autant que l'armee Romaine ayant esté partie en six, se relayoit de six en six heures, pour les combattre & molester à tour de roolle: De façon que le petit nombre des habitans les contraignoit de s'exposer tous las & recreus qu'ils estoiēt à des gens frais, gaillards,& entiers: Parquoy ils succomberent à la parfin,& firent place aux Romains pour entrer dedans. Les Tribuns se deliberoient d'appliquer le sac au proffit publique, mais leur commandemēt se trouua plus tardif que l'aduis; parce que pēdant qu'ils temporisoient, la proye estāt desia és mains des soldats, on ne la leur pouuoit plus oster sinon auec vn fort grand mescontentement & despit.

Les Romains se vengēt des Tarquiniēs. Cortuouse & Contenebre deux places de la Thoscane prises d'assaut,& saccagees.

Ceste annee mesme, afin que la ville ne s'amplifiast seulement par les ouurages des particulliers, le Capitole fut reuestu de fonds en cōble d'vne chemise de gros quartiers de pierre de taille; ouurage certes de tresgrāde mōstre, voire en ceste magnificence de la ville de maintenant. Desia les Tribuns du peuple, la cité ententiue apres ses ouurages, se mettoient à le prescher çà & là fort souuent des loix Agriaires qu'ils s'efforçoient de remettre sus; & luy donnoiēt grande esperance d'emporter les terres Pomptines, lors premierement acquises au peuple Romain sans aucun doubte ne controuerse, que les affaires des Volsques furēt du tout par Camillus mis au bas: Allegans là dessus que si ce territoire venoit és mains de la noblesse, il en seroit assez plus molesté & greué qu'il n'auoit esté d'iceux Volsques; lesquels ne l'auroient saccagé & couru sinon tant qu'ils auoient eu la puissance & les armes: Mais les nobles se voudroient emparer de force à pied ferme des terres appartenans au publicq; à quoy le peuple ne deuoit pas esperer d'auoir part, si elles ne luy estoient departies auant que les autres eussent le tout empietté. Ces remonstrances neantmoins ne l'esmeurent gueres; tant pource qu'ils ne se trouuoient pas en grand nōbre à la place des assemblees, à cause du soin de leurs bastimens; que pour estre espuisez de despēces extraordinaires; & pourtant ne se soucioiēt pas beaucoup de terres, pour n'auoir dequoy les accōmoder & mettre en nature. La Cité au reste fort religieuse de soy,& les principaux tous cōfits en superstitiōs pour faire renouueller les Auspices, & solēnitez des presages qui se soulloient prendre du vol des oiseaux; le gouuernement retorna à vn Entreregne; que M. Manlius Capitolinus obtint le premier: Puis Sex. Sulpitius Camerinus,& L. Valerius Potitus; qui à la parfin tint l'assemblee de l'election des Tribuns militaires; ou il crea L. Papyrius, Cn. Sergius, L. Emylius derechef, L. Licinius, M. Menenius,& L. Valeri⁹ Publicola pour la troisieme fois. Ceux cy de l'Entreregne entrerent immediatement en leur Magistrat: Et en la mesme annee le temple de Mars qui auoit esté voué en la guerre Gauloise, fut desdié par T. Quintius, l'vn des Duumuires, ou deux personnages cōmis à la superintēdance du seruice diuin. On adiousta pareillement quatre Tribus establies de nouueaux Citoyens; la Stellatine, Pomatine, Sabbatine,& Arniense; qui parfirent le nombre des trētecinq. L. Sicinius Tribun du peuple proposa la distribution des terres Pōptines, la cōmune s'assemblāt desormais à plus grādes troppes qu'elle ne soulloit; & se mōstrant plus remuāte & actiue d'auoir des labourages qu'auparauāt. Au regard de la guerre cōtre les Latins & Herniques; ce qu'on en auoit r'apporté au Senat fut remis à vn autre temps, pour le soucy d'vne plus forte & dangereuse; car la Thoscane estoit toute en armes: Parquoy la charge & entiere administratiō reuint és mains de Camillus l'vn des Tribuns militaires; à qui furēt dōnez cinq autres pour cōpaignōs Sex. Cornelius Maluginensis, Q. Seruilius Fidenas pour la sixieme fois, L. Quin-

Nouuel assaut des Tribuns du peuple à l'encontre des Patriciens.

XXXV. Trib. milit. M. 3575. R. 366.

Dedicace du temple de Mars. Quatre nouuelles Tribus adioustees à Rome.

XXXVI. Trib. milit. M. 3576. R. 367.

tiusCincinnatus, L.Horatius Puluillus, & P.Valerius. Des le cõmancemẽt de l'annee le soin de la guerre Thoscane fut diuerty autre part; pour raison qu'vne trouppe de peuple qui s'enfuyoit du Pomptin s'estant venuë iecter d'effroy dans la ville, apporterẽt nouuelles comme les Antiates estoient en armes; & que les peuples des Latins auoient enuoyé toute l'eslitte de leur ieunesse à ceste guerre, desauouans toutesfois que ce fust du gré & cõsentement publique; seulement qu'ils ne l'auoiẽt pas deffendu; pource que c'estoit la façon parmy eux de chercher leur party à la guerre, en volõtaires où bon leur sembloit. Or n'en mesprisoit on plus pour si petite qu'elle peust estre. Au moyen dequoy le Senat rend graces aux Dieux que Camillus fust en Magistrat; car aussi bien eust il esté force de le creer Dictateur estant persõne priuee. Et là dessus ses compaignons d'aduouer que la superintendance des affaires requeroit vn hõme tout seul, si quelque nouuel espouentement suruenoit; tous resolus de luy deferer & sousmettre leur authorité: car ils ne iugeoient pas de l'amoindrir ny la r'aualler de rien quelconque, pour tout ce qu'ils pourroient conceder au commandement absolu d'vn tel personnage. Le Senat les ayant louez de cela, Camillus de sa part tout honteux & confus en son esprit leur en fit de fort grands remerciemens. ADIOVSTANT que le peuple Romain le chargeoit d'vn pesant fardeau, pour l'auoir desia creé Dictateur quatre fois: le Senat d'vn plus grand encore, pour la bonne opinion de cest ordre enuers luy: mais tresgrand par dessus tout le reste, la courtoisie & honnesteté de si valeureux compaignons en vn mesme office: De maniere que si rien de trauail, de sollicitude & de vigilãce se pouuoit adiouster au passé, combattant à l'enuy de cela en soymesme, il s'efforceroit que l'attente que d'vn si grãd & vnanime consentement toute la ville auoit conceuë de luy, ne seroit point vaine ny defraudee. Quant à la guerre des Antiates, y auoir en cela plus de menaces que de danger; estre d'opinion neantmoins, que tout ainsi qu'il ne se failloit perdre pour chose qui se presentast, en semblable ne deuoit on rien mespriser. La ville de Rome estre de toutes parts enuironnee de malueillances & enuies des peuples voisins: parquoy le seruice de la Chosepublique auoit besoing de plusieurs chefs & armees. Et en premier lieu ie vous choisis Valerius pour conduire auecques moy les legions contre les Antiates, & administrer d'vn commun accord par-ensemble tout ce qui deppendra de ce costé là. Vous Qu. Seruilius, auecques vne autre armee toute preste & en point demourrez campé en la ville; pour auoir l'œil, soit que la Thoscane comme n'aguere elle a fait, ou les Latins & Herniques à nous vn nouueau soucy, veullent cependant remuer quelque chose: car ie m'asseure que vous conduirez les affaires d'vne sorte digne de vostre pere & ayeul, digne de vous mesmes, & des six Tribunats que vous auez obtenus. La troisieme armee se leuera des exemps & vieillards pour garder la ville & les murailles. Horatius pouruoira d'armeures, de traicts, iauelots & dards; de bleds & de victuailles; ensemble de toutes autres choses necessaires en temps de guerre. Vous Sergius Cornelius, vous laissons moy & mes compaignons pour presider au Conseil publique, à l'exercice & maintenement de la religion & diuin seruice; loix & assemblees du peuple; & generallement à tout ce qui deppend de la police & affaires de ville. CHACVN fort benignement endroict soy promect d'obeyr, & prester la sollicitude requise en la charge à luy ordonnee. P. Valerius y adiouste encore, de voulloir recognoistre pour Dictateur Camillus, dont il auoit esté choisi compaignon en l'armee qu'il conduisoit; & luy seruir de coronnel des gens de cheual: A ceste cause que l'opinion qu'ils auoient d'vn seul chef, ils l'eussent par mesme moyen de l'euenemẽt de la guerre. A quoy les Peres tous transis de ioye respõdent d'vne seule voix qu'ils

Les compaignons de Camillus luy deferent l'authorité.

Modestie & honnesteté de Camillus.

Beau traist en affaires d'estat.

L'ordre & prouision qu'il donne à toutes choses.

qu'ils auoient tresbonne esperance, & de la guerre & de la paix, & de ce qui concernoit la Chosepublique; qui n'auroit iamais plus affaire de Dictateur, si tousiours elle estoit pourueuë de tels Magistrats, vnis ensemble d'vne si mutuelle intelligence & concorde; disposez aussi bien d'obeir que de commander; & mettans plustost en commun leurs hõneurs & louenges, que de la participation generale qui y deuoit estre, les voulloir desmembrer & approprier chacun à soy. Cessatiõs ordonnees, & la leuee faitte, Furius & Valerius s'acheminent à Satricum; ou les Antiates auoiẽt r'amassé non seulement toute l'eslitte de la ieunesse des Volsques du dernier reiecton & vollee; mais vn gros nõbre encore de Latins & Herniques, peuples conseruez en leur entier, & grandemẽt multipliez par vne longue & oisiue paix: De maniere que ce nouuel ennemy adiousté à l'ancien, esbranla le courage des soldats Romains. Ce que les Centeniers ayans rapporté à Camillus, qui desia ordonnoit sa bataille; que les soldats comme tous esperdus & troublez auoient pris pesamment les armes; lẽts & à contrecueur faisans des retifs, estre sortis hors du camp: Quelques grondemẽs mesmes auoir esté entendus d'eux; qu'il leur faudroit combatre vn seul contre plus de cent ennemis: & qu'vne si grosse foulle de gens, ores que tous desarmez, à grand peine se pourroit elle soustenir; tant s'en faut qu'ainsi bien equippez qu'ils estoient on leur peust tenir pied: Il monte soudain à cheual; & la face addressee vers le bataillon, galoppãt tout le long des rengs deuant les enseignes: QVELLE morne mine est cecy (compaignons) quelle tristesse, quel balancement inacoustumé? Mescognoissez vous l'ennemy, ou moy, ou vous? Quant à l'ennemy, qu'est il autre chose qu'vne perpetuelle matiere & subiect de vostre vertu & reputation? Et vous au contraire sous ma conduitte (affin que ie me taise de la prise de Faleries, & Veies; & des legions des Gaullois mises au trenchant de l'espee en nostre Patrie par eux occupee) auez tout nouuellement remporté triple triomphe pour vne triple victoire de ces mesmes Volsques, & Eques que voila deuant vous; & de la Thoscane. Ne me voulez vous donques plus recognoistre pour chef; à cause que nõ en qualité de Dictateur, mais de Tribun militaire ie vous ay donné le mot du combat? Aussi ne veux ie pas auoir sur vous la souueraine authorité, & commandement: & vous ne deuez rien regarder en moy, sinon que moymesme; car la Dictature ne m'a iamais haussé le courage, nomplus que l'exil ne me l'a point osté. Nous sommes donques tous icy ceux là mesmes que nous soullions: Et puis qu'à ceste guerre nous apportõs toutes choses semblables aux precedẽtes, attendons en aussi la mesme issuë. Soudain que vous aurez choqué, chacun fera ce qu'il a apris, & est coustumier de faire: Car vous vaincrez, & eux s'enfuiront. LA DESSVS ayant donné le signal, il met pied à terre, & empoignant par la main le port'enseigne le plus proche, le tire auec soy contre l'ennemy; luy criant, charge enseigne, donne dedans. Le reste voyant Camillus en personne desia impuissant & debilité de son corps, aller neantmoins ainsi de grand cœur contre l'ennemy, s'aduance au grãd trot; s'exhortans l'vn l'autre de suiure leur chef souuerain. On dit encore que du cõmandemẽt de Camillus l'enseigne fut iectee en la plus grande foulle, & que pour la recouurer ceux des premiers rengs qui cõbattoient deuant les enseignes, se seroient esmeus d'vne grãde impetuosité & furie. Là furẽt de plaine arriuee contraincts les Antiates de reculler; & l'effroy non seulemẽt espãdu à la teste du bataillon, mais de la transporté encore iusques aux trouppes de secours, & arrieregarde. Et si l'effort que la presence d'vn tel capitaine resueilloit aux soldats n'esbranla pas tant l'ennemy, que la veuë de Camillus, dont rien n'estoit de plus terrible & espouuentable aux Volsques. De maniere que par tout où il s'addressoit, il charrioit auecques soy vne victoire non douteuse. Ce qui apparut bien euidemment en ce que la pointe gauche desia toute preste à flechir & torner le dos, comme il fust soudainement monté à cheual auec vne rondelle d'hõme de pied, &

Le deuoir d'vn bon citoyen.

Les Latins & Herniques se rebellent en faueur des Volsques.

Harengue de Camillus pour r'encourager ses gẽs espouuentez du nõbre des ennemis.

Vaillance & effort de Camillus nonobstant sa vieillesse.

Les Antiates tornez en fuitte.

acouru celle part, il restaura le combat par sa seule presence, monstrant le reste de la bataille auoir desia vaincu de leur part : de maniere que tout estoit presqu'à vaude-routte & entiere descõfiture, si par le grand nõbre des ennemis, & leur fuitte l'execution n'eust esté retardee : car il failloit vn long temps aux Romains desormais lassez de tuer, pour acheuer vne telle masse de gens; quãd tout à coup le ciel se va rompre d'vne tresgrosse pluye & orage, qui separa la victoire plustost que le cõbat. Surquoy s'estant la retraite sonnee, la nuict qui suiuit tout incontinẽt apres acheua aux Romains ceste guerre pendant qu'ils prenoiẽt leur repos par ce que les Latins & Herniques plantans là bien & beau les Volsques, s'en retornerent à la maison, r'emportans vne issuë conforme à leur inique & maladuisee entreprise. Les Volsques qui se voyoient abandonnez de ceux sous l'asseurance desquels ils s'estoient rebellez, delaissans leur cãp, s'enfermerent dedans Sutrium; ou Camillus auant que de faire autre chose, se mit à les enclorre d'vne pallissade & rempar, pour les auoir par lõgueur de siege. Puis quãd il ne leur vit faire aucunes saillies pour luy empescher ses ouurages, & pour ceste cause estimant qu'ils eussent perdu le courage ; plustost que de se renger à l'attente d'vne si longue & tardiue victoire, exhorta ses soldats de ne se vouloir consumer là deuant au trauail & ennuy d'vne si prolixe besongne, ainsi qu'ils auoient fait à Veies; car la decision de l'affaire consistoit à iouer des cousteaux : Et là dessus auec vne grande promptitude de tous ayant donné vn roidde assaut tout autour des murailles, prit la ville par escalade. Les Volsques mettans bas les armes, se rendirent à sa mercy. Mais ne se contentant pas de cela, son entente aspiroit bien à vne plus haute entreprise; celle d'Antium, assauoir, siege capital de l'estat des Volsques, ou auoit esté forgee la derniere guerre. Et pource qu'vne si forte & puissante place ne se pouuoit prendre sinon qu'auec vn grand attirail d'engins & machines de batterie; laissant là son compaignon pour auoir charge de l'armee, il s'en alla à Rome exhorter le Senat à la ruine & rasement d'Antium. Cependant qu'il parloit encore (ie croy que les Dieux voulurent faire durer plus longuement cest estat) voicy arriuer les deputez de Nepete, & de Sutrium pour demãder aide contre les Thoscãs; surquoy il se falloit diligenter, parce que la commodité (disoient ils) de les secourir estoit brieue. De maniere que la fortune destorna là tout l'effort que Camillus pretendoit faire contre les Antiates : Car ces deux lieux opposez à la Thoscane de frõt, luy seruoient comme de barrieres & portes; à raison dequoy les Thoscans taschoiẽt fort de s'en emparer, si d'auenture ils voulloient remuer quelque chose; & les Romains à les recouurer & deffendre. Le Senat aduisa de faire auec Camillus, que se departãt d'Antium, il entreprist la guerre de la Thoscane. Et luy ordonnerent à ceste fin les legions de la ville, ausquelles Quintius commandoit. Or combien qu'il eust mieux aimé l'armee qui estoit és Volsques, pource que s'estoient gẽs desia fort exercitez aux armes, & accoustumez à luy obeir, si est-ce qu'il ne refusa point cestecy : Tant seulement il demanda Valerius pour compaignon en ceste entreprise; au lieu duquel Quintius & Horatius furẽt enuoyez es Volsques. De là, Furius, & Valerius s'estans acheminez de Rome à Sutrium, trouuerent vne portion de la ville desia prise par les Thoscans, & en l'autre les aduenues & chemins estoupez, si que les habitans auoiẽt bien affaire à repousser leur effort. Mais l'ariuee du secours Romain, & le nom de Camill' tres celebre enuers les ennemis, & les alliez, releua pour l'heure les affaires des Sutriniẽs prets à dõner du nez à terre, & bailla loisir de les secourir. Pource que Camillus ayãt miparty son armee, ordonna à Valerius que faisant faire le tour à ses gens, il les menast du costé que les ennemis occupoient, & liurast l'assaut aux murailles; non tant pour esperance de prendre la ville par escalade, que pour diuertir là les ennemis, & donner aux habitans las & recreus de combattre l'espace de reprẽdre halene, & se relascher quelque peu de leur trauail; dõt il eust cependant la cõmodité

Les Latins & Herniques se retirent à la faueur de la nuict.

Sutrium pris d'assault par les Romains.

Sutrium vne autresfois repris par Camillus sur les Thoscans.

d'y

d'y entrer sans coup ferir. Ce qu'ayant esté executé d'vne part & d'autre, comme les Thoscans se trouuassent enuelopez d'vn double espouentement tout à coup: D'vn costé les murailles estre viuement assaillies, & de l'autre l'ennemy estre desia introduit dedans; tous tremblans de pœur se iectent en foulle par l'vne des portes, qui seule de cas fortuit se trouua non bridee. Neantmoins vn grand meurtre se fit des fuyans, tant à la ville qu'à la campagne: les soldats de Furius en tuerent plus au dedans des murailles que nompas ceux de Valerius; mais ceux cy se trouuerent plus à deliure pour aller apres: Et ne cesserent de les massacrer & tailler en pieces iusqu'à la nuict qui leur en osta la veuë du tout. Sutrium recouuré, & rendu aux alliez du peuple Romain, on amene l'armee à Nepete, que les Thoscans tenoient desia, leur ayant esté rendue par composition: Parquoy il sembloit bien qu'on auroit plus de peine à recouurer ceste place que l'autre; non seulement pource qu'elle estoit toute en la puissance des ennemis, mais à cause que partie des habitans estoient ceux là propres qui en auoient fait la reddition. Toutesfois on aduise d'enuoyer vers les principaux pour les faire separer des Thoscans; & qu'ils monstrassent la fidelité telle qu'ils l'auoient esperee & requise du peuple Romain. De là ayant esté apporté responce que rien n'estoit plus en leur disposition ne pouuoir, car les Thoscans gardoient toutes les portes & murailles; du cōmancement en faisant le gast par le territoire, on mit les habitans en quelque crainte, & puis apres qu'on les apperceut auoir plus le cœur à maintenir loyaumēt la dedition qu'ils auoient faite, que la foy donnee à leurs alliez; ayant esté apportee des champs vne fort grande quantité de fassines, les soldats comblent le fossé, & plantent des eschelles au pied du mur; si que du premier cry & assault la ville fut emportee de force. Quant aux Nepetins, on leur cōmanda mettre bas les armes, & qu'on pardonneroit à ceux qui n'en auroiēt point: mais les Thoscans passerēt tous par le fil de l'espee, armez ou desarmez qu'ils fussent. Les habitans qui se trouuerent coulpables de la reddition, eurent aussi la teste trenchee: Au parensus du cōmun peuple incoulpable, furent restituez leurs biēs & la ville, leur laissant vne garnison. Et ainsi deux places des confederez retirees de l'ennemy, les deux Tribuns militaires r'emmenerent à Rome leur armee victorieuse, auec vne grande gloire & reputation. En la mesme annee on enuoya repeter aux Latins & Herniques les choses qu'ils auoient pillees; & leur demāder l'occasiō pour quoy ces annees dernieres ils n'auoient point contribué de soldats suiuant les conuenances du passé. Le conseil s'estant assemblé en grand nombre en l'vn & l'autre de ces deux peuples, fit responce; que ce n'estoit point de la faulte ny authorité publique, que quelques vns de la ieunesse eussēt pris les armes en faueur des Volsques; mais que ceux là en auoiēt bien payé la follenchere; pource qu'vn tout seul n'en estoit retorné en vie. Et quant à ce qu'ils n'auoient point fourny de soldats, la pœur continuelle qu'ils auoient des Volsques en estoit cause; laquelle peste d'ordinaire attachee à leur flanc n'auroit pu par tāt de guerres l'vne sur l'autre estre espuisee. Ce qu'ayant esté rapporté aux Peres, ils estimerēt auoir plus de faute de cōmodité, que d'occasion legitime pour leur faire la guerre. L'ANNEE suiuante A. Manlius, P. Cornelius, T. & L. Quintiés surnommez les Capitolins, & L. Papyrius Cursor furēt faits Tribuns militaires; durant laquelle s'esleua vne grosse guerre au dehors, mais vne plus dangereuse sedition en la ville. La guerre de la part des Volsques, iointe auec eux la reuolte des Latins & Herniques: La sedition, d'vn endroict dont on l'eust le moins esperee; d'vn personnage assauoir de race Patricienne, & de fort grand bruit & reputation, M. Manlius Capitolinus; lequel esleué en trop haut courage, cōme il desdaignast tout le reste des Senateurs, & portast enuie à vn seul excellent en dignitez & vertus tout ensemble M. Furius, auoit à trop grand contrecœur de le veoir seul introduict és charges & offices de la Chose-publique; seul auoir la

Defaitte des Thoscans en la ville de Sutrium.

Nepy reprise d'assault par Camillus.

Excuses colorees & feintes des Latins & Herniques.

XXXVII. Trib. milit. M. 3577. R. 368.

L'ambition de Manlius, & son enuie sur Camillus luy coustent la vie.

Arrogãs propos de Manlius contre Camillus.

conduitte des armees: S'estre si aduancé pardessus les autres, & les surpasser desia de façon, que non pour compaignons il reputoit ceux qui par les mesmes voix & augures estoient esleus és Magistrats quant & luy; mais comme pour ses vallets & ministres: Là où cependant si on voulloit peser les choses à la iuste balance, la Patrie n'eust pu estre recouuree par Furius, ne deliuree du siege des ennemis, si premierement le Capitole & la forteresse n'eussent esté conseruez par Manlius. Cestuy là, cependant que les Gaullois reçoiuent de l'or, & que soubs vne attnte de paix ils se seroient nonchallamment tenus sur leurs gardes, les auroit assailly inespereement: Et luy, les auoit repoussez entrans en armes dans la Roque. A la gloire de celuy là chaque soldat pretendoit sa part & portion, comme ayans vaincu par ensemble: mais de sa victoire, il n'y auoit vn seul de tous les mortels qui s'en peust dire son cõpaignon. De ces opinions s'estant enflé le courage, sans cela par vne deprauation de nature violent, impetueux, & superbe; quand il vit que sa dignité & credit n'estoient pas en telle estime à l'endroict des Peres, comme il les iugeoit deuoir estre auecques raison: en premier lieu de Patricien s'estant rendu populaire, il se met à communiquer ses desseins auec les Tribuns du peuple; & calomnier les Senateurs enuers eux: Attirant à soy la Commune; & se laissant desormais transporter aux faueurs d'icelle, & non gouuerner par conseil; Desirer plustost d'estre de grande reputation que de bõne: Et ne se contentant des loix Agriaires, qui auoiẽt tousiours esté aux Tribuns vn magazin perpetuel de seditions & tumultes, se mect luy mesme à en susciter de nouueaux: Car rien n'est de plus pregnant que les debtes, ne qui nous touche plus au vif; parce que non seulement elles nous menacent d'indigẽce & ignominie, mais espouentent auec cela de manottes, ceps, & entraues vn corps de libre & franche cõdition: Ioint qu'il y auoit lors vne grande somme de debtes, inmodes mesmes aux riches qui les auoient creez pour bastir. Au moyen dequoy la guerre des Volsques pesante de soy, se faisoit encore bien plus griefue en apparence, par le surcrez de la rebellion des Latins & Herniques, affin d'auoir vn pretexte d'eslire vn plus grand & authorisé Magistrat. Mais les nouueaux desseins & remuemens de M. Manlius contraindrent plus les Senateurs à creer vn Dictateur; A Cornelius Cossus assauoir, qui nomma general de la cauallerie T. Quintius Capitolinus. Le Dictateur, combien qu'il cogneust assez vn plus dur combat se preparer en la ville que nompas dehors; neantmoins soit ou que ceste guerre eust besoing d'vne diligence prompte & accelerее; ou que par la victoire, & le triomphe de la Dictature il pensast s'accroistre vn renforcement; ayant fait sa leuee il s'achemine au territoire Pomptin, où il auoit oy que les Volsques se deuoient assembler. Ie ne doute pas qu'outre le saoullement & facherie qui pourra prouenir aux lecteurs, d'auoir ia veu par tant de liures les continuelles guerres auecques les Volsques, cecy ne se vienne adiouster encore; dont moymesmes en alleguant les autheurs plus prochains des temps que ces choses passerent ie m'esmerueille, d'où & comment tant de gens de guerre peurent abonder aux Volsques & Eques, tant de fois rompus & deffaits: Ce qu'ayant esté obmis des anciens; de quelle chose finablement me pourra l'on taxer d'estre autheur, outre l'opinion qui demeure à vn chacun libre pour en penser & discourir ce que bon luy semble? Mais il est vray-semblable, ou que par les interualles de la guerre suspendue de fois à autre, ils s'aiderent ainsi souuent de plusieurs renouuellemens de ieunesse pour la continuation de leurs guerres, tout en la sorte qu'il se faict és leuees Romaines: Ou qu'ils ne dresserent pas tousiours leurs camps des mesmes peuples, nonobstant que tousiours la mesme nation fist la guerre: Ou bien qu'il y ait eu autresfois vne multitude innumerable de testes libres en ces quartiers là, que main-

Le commancement de la sedition de Manlius. La distribution des terres publiques au peuple, cause de beaucoup de troubles. Les debtes nous affligẽt autant que nulle autre chose.

XVI. Dictateur, l'an de Rome 368.

Digression respondãte à vn doute qui se pouroit former dessus ceste histoire.

maintenant vne poignee de soldats y laissez auec les esclaues Romains garentissent de la solitude,& gardét de demeurer en friche& desert. Et certes l'armee des Volsques fut alors fort grande,côme le tesmoignét tous les auteurs d'vn accord;encore que puis n'agueres leurs forces eussent esté bien escornees par la conduitte & vaillance de Camillus: Et si les Latins & Herniques s'estoient ioints à eux, auec quelques Circeiens,& ceux de la Colonie Romaine à Velitres. Le Dictateur Romain s'estant campé pour ce iour la, le lendemain il sort dehors apres auoir eu de bons& heureux presages; & ayant immolé vne victime pour auoir les Dieux fauorables; d'vne gaye chere & ioyeuse il s'en vint des le poing du iour aux soldats, qui s'armoient desia au signal qu'ils voyoient d'auoir la bataille, suiuant ce qui leur estoit ordonné: ausquels il tient vn tel langage. ENFANS la victoire est à nous, si les Dieux, & les interpretes de leurs volontez preuoient rien de l'aduenir. Au moyen dequoy comme il faut que vous soyez pleins d'esperance toute certaine, ayans à combatre des canailles qui ne sont en rien esgaux à vostre vertu; iettans les iauelots à voz pieds, mettons l'espee au poing seulement. Ie ne veux pas mesmes que vous vous aduanciez au grand trot hors des rengs: ains serrez, & bien recueilliz en vous mesmes,vous receuiez de pied coy le premier choc de voz ennemis. Car quád ils auront lancé tous leurs dards,& en vain; & qu'espanduz en desordre ils cuidderont vo⁹ venir charger ainsi fermez, iouez à ceste heure là des cousteaux:&que chacun se resouuienne que ce sont les Dieux qui assistent presentement aux Romains: Queles Dieux par des heureux signes nous enuoyent à ce combat. Et vous Quintius ayans l'œil au guet, maintenez la cauallerie souz bride à la premiere charge qui s'attachera: Puis quant vous me verrez à bon escient estre aux mains teste à teste, hurtez à lors de voz cheuaux,& les estõnez pendát qu'ils seront partroublez d'autre crainte, donnant dedans de tout vostre effort pour les entrouurir & mettre en desordre. AINSI les gens de cheual, ainsi ceux de pied l'acomplirent comme il l'auoit deuisé: Et d'autre part le chef n'abusa point les legions en cela; ny la fortune ne manqua au chef Car la multitude des ennemis ne s'attendant à autre chose que sur son nombre; & mesurant de l'œil l'vne & l'autre bataille, vint sans aucune consideration au combat. Mais bien tost aussi elle le quita: Seulement de criz,& de coups de dards au premier assault s'estans monstrez fort furieux; quand il fut question de se ioindre de prez, ils ne peurét plus supporter la face de leurs aduersaires, enflamblee d'vne telle ardeur de courage: De maniere que le frõt de leur bataillon fut bien tost enfoncé; & l'effroy en passa à larriegarde. La cauallerie aussi iouant son ieu les espouuenta de sa part; parquoy leurs rengs se trouuans faussez en plusieurs endroits, & toutes choses fort esbranlees, le batailló sembloit desia floter en suspens de s'enfuir ou demeurer. Mais quand par les premiers portez par terre, chacun apperceut le peril desormais s'aprocher de sa vie, ils tornerent finablement tous le doz: Et les Romains de les chasser & tenir de court: car tant qu'armez & en bataille ils tirerent pays les gens de pied eurent la peine de les poursuiure. Mais quand on vit que se desbandans ils iettoient les armes, & qu'à la fuitte ils s'escoulloient à trauers les champs; les troupes alors des gens de cheual sont laschees apres, auec vn signe à eux donné de ne perdre temps à les massacrer homme à homme; de pœur que la grosse trouppe n'eust le loisir de se forlonger cependant; car il suffisoit à coups de Iauelots, & à criz pour les effrayer, retarder leur course de loin, & escarmouchans alentour les entretenir, affin que l'infanterie eust le moyen de les r'atteindre, & plus commodeement les tailler en pieces. De sorte qu'ils ne cesserent, les vns de fuyr, & les autres d'aller apres, que la nuict ne fust suruenue. Toutesfois la mesme iournee le camp des Volsques fut pris & saccagé de tous

Harengue du Dictateur Cossus à ses gens.

Le grand nõbre peu souuent cause de la victoire, mais la vaillãce des combattans.

Routte des Volsques.

Leur camp pris & saccagé.

poincts; & le buttin abandonné aux soldats, horsmis les personnes de condition libre. La plus part des captifs se trouuerent estre Latins & Herniques; non de bas estat, ny du commun peuple, si qu'on peust croire que pour la friandise de quelque solde ils eussent cherchéceste guerre; car aucuns mesme des principaux de la ieunesse y furent trouuez: Ce qui seruit d'assez euident tesmoignage, que les Volsques auoient esté aidez d'eux du consentement & authorité publique. Il y eut aussi quelques Circeiens recongneuz; & de la Colonie de Velitres. Tous lesquels enuoyez à Rome, comme les premiers & plus apparens du Senat les enquissent surce, ils manifesterent le mesme quils auoient fait au Dictateur, la reuolte assauoir chacun endroit soy de son peuple. Le Dictateur ce temps pendant se tenoit campé sans rien faire, ne doutant point que les peres ne luy ordonnassent de leur aller faire la guerre; quant vn plus lourd & pesant affaire suruint en la ville, qui les contraignit de le r'appeller; la sedition s'accroissant iour par iour, que l'autheur d'icelle rendoit encore plus redoutable que de coustume. Car non seulement les harengues de M. Manlius, mais ses faits encore populaires en apparence, pouuoiēt bien estre discernez pour scandaleux & tendās à trouble, conformes à l'intention dont ils procedoient. De fait ayant veu emmener pour dettes vn Centenier fort renommé de ses beaux faits-d'armes, il accourt soudain auecques sa trouppe au milieu de la place, & le va rescourre: Puis se desbandant sur l'orgueil des Patriciens, la cruauté des Vsuriers, les miseres du pauure peuple, la vaillance & la defortune de ce personnage: I'auray donques (va-il dire tout haut) auec ceste dextre garenty en vain le Capitole & la forteresse, si ie souffre emmener pieds & poings liez en seruage vn si valeureux citoyen, mon compaignon d'armes; tout ainsi que si les Gaullois fussent victorieux. Et la dessus paye ce qu'il deuoit à son creancier en la presence de tout le peuple; enuoyant cestuicy quitte & deliure de la somme entiere; lequel se fourre à trauers la presse, requerant à haute voix les dieux & les hommes de voulloir remunerer ce bienfaict à Manlius son liberateur & sauueur, pere charitable du pauure peuple de Rome. Cestuicy receu en la foulle tumultuante, augmentoit le tumulte encore; d'escouurant les cicatrices & marques des coups par luy receuz à la guerre contre les Veientes, & les Gaullois; & autres encore: & s'escrie que cependant qu'il cōbat & hazarde sa vie pour le restablissemēt de leur ruinee demeure; apres auoir satisfait plusieurs fois au sort principal qui coup sur coup le venoit abismer d'vsures, il estoit en fin demeuré accablé d'interests: veoir la lumiere du iour, la place des assemblees, la face de ses concitoyens par le benefice de Manlius: recognoistre & tenir de luy tout le bien qu'il auoit receu de ses pere & mere; aussi qu'il luy desdioit ce peu qu'il luy pouuoit rester de vie & de sang: tout ce qui luy pouuoit competter & appartenir en la Patrie, en la communion des Dieux Protecteurs; il le redeuoit à vn homme seul. Par telles parolles le peuple estant incité, & ne dependant plus que de Manlius; voicy vn autre artifice qu'il y vient adiouster propre à l'esmouuoir d'auentage, & reduire tout sans dessus dessouz. Car il fait exposer en vente par le crieur public à l'encant vn heritage qu'il auoit au territoire des Veientes, la principalle & meilleure piece de son patrimoine: AFFIN dit il (Seigneurs Quirites) que ie ne souffre de ma part, tant qu'il me pourra rester quelque chose, nul de vous estre condamné & adiugé à son creancier pour estre detenu és liens. CE QVI enflamma tellement les courages de la commune, qu'il sembloit bien qu'en toutes choses & licites, & illicites elle suiuroit le protecteur de sa liberté. Outre plus, dedans sa maison ny plus ny moins que s'il eust harengué en public, il alloit semant plusieurs propos scandaleux & diffamatoires contre les Peres: Parmy lesquels ne se donnant peine si

Les Latins, Herniques, Circeiens, & ceux de Velitres recongneuz s'estre bandez contre les Romains.

Le dictateur rappelé pour la sedition de Manlius

Les amorses & apasts de Manlius enuers le peuple pour aspirer à se faire Roy.

Liberalité de Manlius hypocrite & pernicieuse.

Paroles fort pregnantes & propres pour esmouuoir vne sedition.

Autre traict de Mālius de fort grand' efficace pour ses intentiōs.

ne si ce qu'il disoit estoit vray ou faux, il les chargea d'auoir caché vne grand' quantité de l'or des Gaullois;ne se contentans pas d'occuper les heritages du public, s'ils ne destornoient quant & quant les deniers qui aussi y appartenoient; lesquels venans en euidence le peuple auroit dequoy s'acquiter de ses dettes. Ceste ouuerture leur estant proposee, certes il sembla à tous que ce fust vn par trop indigne forfaict, que quand il auoit esté question de fournir de l'or pour r'achetter la ville d'entre les mains des Gaullois;& que chacun selon sa cotte& portion y auoit contribué; le mesme or ayant esté recoux des ennemis, fust venu en la proye de quelques vns: Parquoy ils le sollicitoient de manifester ou le larrecin d'vne telle & si grosse somme pouuoit auoir esté recelé. Et comme il differast de le dire, alleguant qu'il leur reuelleroit en temps & en lieu; toutes autres negotiations quittees, le soin & entente des hommes n'aspiroit qu'à cela seulement: si qu'il y auoit grande apparence, que le gré qu'on luy en sçauroit de descouurir la verité; Et l'indignation d'autre part si c'estoit chose supposee, ne seroient pas moyenne besoigne. Sur ces entrefaittes & doutes, le Dictateur est r'appellé de l'armee à Rome, ou le lendemain ayant fait assembler le Senat; apres auoir assez sondé les volontez des Patriciens, il leur deffend de ne bouger d'autour de luy: & circuy de ceste trouppe s'estant assis dans sa chaire au Comice, enuoye par vn huissier querir M. Manlius; lequel se voyant appeller par le commandement du Dictateur, fait signe à ses partisans que l'heure de la contestation estoit arriuee; Puis auec vne grosse trouppe de gens s'approche du Tribunal: Pres duquel le Senat d'vn costé, & le peuple de l'autre, tout ainsi qu'arrengez en bataille s'estoient plantez, chacun de sa part regardant à la face de son Capitaine. Alors le Dictateur faisant faire silence, se met à parler en la sorte. A LA MIENNE volonté, que moy, & les Patriciens Romains puissions aussi bien estre d'accord de toutes autres choses auecques le peuple, comme ie m'asseure de l'estre auec vous Manlius, en ce qui vous concerne, & que i'enveux icy sçauoir. Ie voy que vous auez donné esperance à toute la ville, sans que personne manque de sa parole, qu'on peut aquitter toutes les dettes par le moyen de l'or des Gaullois, que les principaux du Senat retienent deuers eux à cachettes. A quoy tant s'en faut que ie vueille contredire ny l'empescher, qu'au contraire ie vous prie &exhorte tant que ie puis, de voulloir deliurer la cõmune des interests qui courent sus elle; & esclarcir ceux qui ainsi clandestinement s'approprient comme vn butin à eux acquis, les deniers appartenans au public: Si vous ne le faittes tout presentement, soit que vous soyez participant de la proye, soit que vostre delation soit fausse, i'ordonne qu'on vous meine de ce pas en prison: Car ie ne sçaurois plus longuement comporter veoir par vous le peuple souzleué à mutinement, souz l'ombre d'vne vaine & abusiue promesse. A CELA Manlius fit responce: N'auoir point ignoré que le Dictateur eust esté creé, non pour aller combattre les Volsques tout autant de fois ennemis comme il plaist à messieurs les Patriciens, & qu'il est besoin pour accommoder leurs affaires, ne les Latins aussi peu & Herniques, lesquels en leur imputant de faux crimes on forçoit de prendre les armes; mais alencontre de luy, & de la commune: Car la guerre quictee la, aussi bien simulee & feinte, on se venoit ruer sur luy: Et que desia il donnoit assez à cognoistre d'auoir pris en main la cause des vsuriers contre le menu populaire; de la bienvueillance & faueur duquel on taschoit de luy susciter de la calomnie, & ruine. Car ce qui vous offense A. Cornelius (va il dire) & vous messieurs les Peres conscripts, est ce que vous voyez ceste trouppe de pauures gens espanduz à mes costez. Que ne l'en retirez vous donq chacun de vous autres par voz soullagemens & bienfaits; en respondant pour eux, garentissant de fers & entraues voz concitoyens,

Calomnie mal digeree de Manlius, qui est cause de sa ruine.

Langage du Dictateur Cossus à Manlius.

Manlius se sentant perstreint besgaie & tergiuerse en sa responce, tres artificielle neantmoins.

qu'on ne les condamne & adiuge d'estre emmenez prisonniers, de ce qui vous surabonde de biens & opulences superflues, en souzleuant l'indigence des autres? Mais à quoy faire veux ie icy vous persuader de donner le vostre? Prenez ceste autre condition; Que vous desduisiez du sort principal ce que vous auez ia touché pour les interests. Ma suitte lors ne sera point plus apparente; Ie ne seray pas mieux accompaigné que les autres: mais pourquoy est ce que ie suis seul qui prens ainsi les citoyens en ma protection? Certes ie n'ay nomplus à respondre à cela, que si vous me demandiez pourquoy seul i'ay par cy deuant garenty le Capitole & la forteresse. Car lors ie donnay à tous en general tel aide & secours que ie peuz; & maintenant ie feray le mesme à chacun en particulier. Au regard de ce qui concerne les thresors Gaullois, l'interrogation que vous m'auez faitte rend la chose facile de soy, difficile ce qui se peult. Car pourquoy vous enquerez vous de ce que vous sçauez beaucoup mieux que moy? Pourquoy desirez vous plus tost que ce que vous auez caché dans le sein vous en soit secoué de force, que de le represen-ter volontairement? si d'auenture il n'y a quelque fraude cachee la dessous. Et certes tant plus vous pressez de descouurir voz enchanteurs abusemens, tant plus ie crains que vous n'ayez emblé les yeux à ceux qui vous obseruent de pres: tellement que ce n'est pas moy qu'on doit contraindre de reueller vos buttins; mais vous-mesmes de les apporter en public. ET COMME le Dictateur luy eust commandé que laissant à part telles ambiguitez & enigmes il vinst au poinct, & declarast la chose au net; ou qu'il confessast librement sa coulpe d'auoir chargé à tort le Senat de ce crime, & icelluy voullu amener en mauuaise opinion du peuple par vn controuué larrecin: Pourautant qu'il tergiuersoit repliquant, ne vouloir parler au gré & plaisir de ses ennemis; le Dictateur ordonne de le mener en prison. Surquoy l'huissier l'ayant empoigné, il s'escrie. O TOVT BON, Tout puissant Iuppiter; & vous Royne Iunon & Minerue; ensemble tous les autres Dieux & Deesses qui faittes vostre residence dans le Capitole & la Roque, permettez vous donques ainsi vostre soldat & deffenseur estre mal mené de ses ennemis? Ceste d'extre dont i'ay rembarré les Gaullois de voz temples, sera elle desormais és fers, & manottes? IL N'Y auoit là personne dont les oreilles ne les yeux peussent supporter l'indignité de l'affaire: mais ceste ville trespatiente d'vne legitime domination, s'estoit accoustumee de souffrir quelques choses outre son voulloir: De sorte que contre l'authorité du Dictateur, ny les Tribuns du peuple, ny le peuple mesme n'osoient haulser les yeux, ny ouurir la bouche. Mais Manlius ayant esté constitué prisonnier, cela est bien tout certain que la plus part de la commune changea d'habit; plusieurs laisserent croistre leurs cheueux & la barbe; & qu'vne grande multitude de gens ne bougeoient tristes & desconfortez de l'entree de la prison. Le Dictateur ausurplus triompha des Volsques: mais son triomphe fut plus accompagné d'enuie que de gloire; comme ayant esté acquis à la ville, & nompas à la guerre: contre vn citoyen qui auoit bien merité de la chose publique, & non sur les ennemis: vne chose tant seulement ayant manqué à son arrogance, que Manlius lié & garrotté eust esté conduit en pompe deuant son chariot: Si bien que les choses n'estoient pas gueres esloignees de quelque grosse sedition & mutinement. Pour radoucir lequel; sans que personne le prochassast ne requist, le Senat soudain de son propre motif s'estendant à vne largesse, ordonna de mener vne Colonie de deux mille citoyens Romains à Satricum; ausquels furent assignez pour teste deux iournaux & demy du territoire d'alentour. Mais la commune interpretant ce petit don eslargy à si petit nombre, pour vn guerdon & sallaire d'abandonner Manlius; la sedition vint à s'allumer par le remede dont on la cuiddoit assopir:

Manlius par ordonnance du Dictateur constitué prisonnier.

Le peuple Romain bien que tumultueux de son naturel, obeissant toutesfois à la fin, & se rengeant à la raison.

Le triomphe de Cossus intempestif & mal à propos.

L'inuention du Senat pour cuidder radoucir le peuple, de mesme.

assoupir. Car desia les fauteurs, & les adherans de Manlius comparoissoient à grosses bandes trespiteusement attornez, de vestemens & de visage semblables à des criminels: Et la crainte ostee des cueurs du peuple quant le Dictateur apres auoir triomphé se fut demis de son Magistrat, auoit laissé les langues & esprits des hommes plus à deliure: De maniere qu'on oioit tout publiquement delascher ça & là des paroles de quelques vns reprochans au peuple. QVE PAR SES faueurs c'estoit ordinairement sa coustume, de suspendre au hault d'vn profond precipice ceux qui prenoient sa cause en main; pour puis apres les laisser trebuscher à bas. Ainsi Sp. Cassius qui les semonnoit au departement des terres: ainsi Sp. Melius qui à ses propres cousts & despens auoit banny la faim de leurs bouches; auoir esté oppressez: Ainsi M. Manlius qui s'efforçoit de retirer comme d'vn abisme la plus grande partie de la cité accablee d'vsures, & la resusciter en liberté & lumiere; auoir par eux esté trahiz & liurez és mains de leurs ennemis. Que le peuple engraissoit ses fauteurs pour les faire esgorger puis apres. Deuoient ils donques supporter de veoir emmener en prison vn personnage consulaire pour n'auoir respondu à l'appetit du Dictateur? Et ores que ce fust menterie controuuee ce qu'il auoit auparauant allegué du thresor des Gaullois, & pourtant n'auoir eu dequoy lors respondre; qui est l'esclaue si miserable qu'on ait iamais constitué prisonnier pour n'auoir dit vray? Certes ils n'auoient pas bien remis en leur souuenance ceste nuict qui fut presque la derniere, & perpetuelle du nom Romain: ne la representation de la bande Gaulloise montant par la roche Tarpeienne; ne de Manlius quant & quant; quel ils l'auoient peuveoir armé de toutes pieces, couuert de sueur & de sang, sauuant & retirant Iuppiter presque d'entre les mains des aduersaires. Pensoient ils donques auoir recompencé dignement pour leur belle demy liure de bled, celuy qui auoit ainsi garenty la Patrie; Et pource merite l'ayant fait celeste; honoré d'vn surnom cõme esgal à Iuppiter le Capitolin, le souffrir à ceste heure pieds & poings liez crouppir en vn cul de fosse; & à l'obscurité en tenebres mener vne vie exposee au pouuoir & mercy d'vn bourreau? En vn homme seul s'estre troué assez de secours & deffense pour la conseruation de tous: & rien que ce soit de support ne se pouuoir rencontrer en vn si grand nombre de peuple? TELLEMENT que mesmes la nuict le peuple ne se vouloit partir de là, ains menaçoit de rompre & briser les prisons: quant le Senat leur remettant ce qu'aussi bien eussent ils emporté de force, ordonna d'eslargir Manlius: dont la sedition ne fut pas appaisee, ains vn chef octroyé à icelle. En ces mesmes iours aux Latins & Herniques; ensemble aux nouueaux habitans de Circeies & de Velitres, qui se voulloient iustifier du crime de la guerre des Volsques, & redemandoient ceux des leurs qui y auoient esté faits prisonniers pour les punir selon leurs Statuts & coustumes; fut donnee vne triste & facheuse responce: mais plus facheuse encore à ceux de la Colonie; de ce qu'estans citoyens Romains ils eussent mal-heureusement complotté la ruine de leur propre Patrie: De sorte que non seulement on leur reffusa les captifs; ains encore (dont toutesfois on auoit accoustumé de s'abstenir enuers les alliez & confederez) leur fut denoncé par la bouche du Senat, qu'ils eussent à vuidder sur le champ de la ville, hors de la face & des yeux du peuple Romain; de pœur que la franchise & immunité des ambassadeurs, establie pour les estrangiers & non pour les citoyens, ne les peust garẽtir ne deffendre. La sedition de Manlius se regregeant de plus fort en plus fort; sur la fin de l'annee furent esleuz Tribuns Militaires SERGIVS CORNELIVS Maluginensis pour la seconde fois, P. Valerius Potitus derechef, M. Furius Camillus la cinquiesme fois, Seruilius Sulpitius, Ruffus derechef, C. Papyrius Crassus, & Titus Quintius Cincinnatus la seconde. A l'entree des-

Indignation de la commune pour l'emprisonnemẽt de Manlius.

Le Senat cõtraint d'eslargir Manlius.

Rudde responce aux confederez pensans se iustifier de leur reuolte.

XXXVIII. Trib. Milit. M. 3578. R. 369.

quels en leur Magistrat, la paix fut fort à propos octroyee par le dehors, aux Patriciens, & au commun peuple. Au peuple, pource que n'estant distrait par aucune leuee, il conceut esperance souz la conduitte d'vn si puissant chef d'abolir du tout les vsures: Aux Peres, de ce qu'ils ne seroient diuertis par aucune doute estrangere de remeddier à leurs domestiques maux & dangers. Comme donques l'vne & l'autre de ces deux parties se fust esmeue plus asseurement, le combat n'estoit desormais gueres loin. Car Manlius assemblant en son logis la commune auec les principaux, consultoit iour & nuict des moyens d'innouer quelque chose pour troubler l'estat; plus remply assez de courage & indignation qu'il ne soulloit: l'ignominie toute recente luy enflambant cestecy, pour estre d'vn naturel non accoustumé à souffrir iniure: Et le courage se renforçoit de ce que le Dictateur n'eust osé entreprendre sur luy, ce que Cincinnatus Quintius auoit fait enuers Melius: Si que non seulement le Dictateur pour fuyr le blasme de sa capture se seroit demis de son Magistrat, mais que le Senat mesme n'auroit eu pouuoir de retarder sa deliurance. Desquelles choses enflé & aigry tout ensemble, il vint à irriter par vn tel langage, le peuple desia assés enflambé en son cueur.. IVSQVES à quant sera ce que vous mescognoistrez voz forces; Ce que la nature mesme n'a pas voullu que les bestes bruttes ignorassent en leur endroit? Comptez aumoins combien vous estes, & quel nombre d'ennemis vous pouuez auoir; car ores que vous les deussiez attacher d'homme à homme, si croisie bien neantmoinsque vous combatrez plus asprement pour deffendre vostre liberté, qu'ils ne feront pour empietter la domination dessus vous. Mais tout autant que vous auez esté de supposts & clientes à courtiser chaque vostre: protecteur, bienfaitteur; & de parties, vn aduocat; autant serez vous d'ennemis contre vn seul à ceste heure. Faittes seulement contenance de leur voulloir mener la guerre, vous aurez la paix: s'ils vous voyent disposez de venir à la force, ils ne relascheront que trop de leur authorité & rigueur. Il faut que tous d'vn accord vous monstriez les dents; ou que chacun à part soy se resolue d'endurer tout ce qu'on voudra entreprendre sur luy. Iusques à quant ietterez vous ainsi les yeux deuers moy? De ma part ie ne manqueray point à pas vn, iusqu'au moindre: mais aussi donnez ordre que la fortune ne me defaille. Ie vostre deffenseur & garend, soudain qu'il a pleu à mes aduersaires ay esté raualllé iusqu'à rien: & auez tous veu en vostre presence mener en prison, mettre aux fers & aux ceps celuy qui vous auoit deliuré de seruitude & de dãger. Que dois ie donques plus esperer, si mes ennemis entreprẽnent encore quelque chose alencontre de moy? Attendray ie l'issue de Cassius, & de Melius? Vous faittes fort biẽ de l'abhorrer à vostre mine; les Dieux ne le permetront pas aussi: Neaumoins pour mon occasion iamais ils ne descendront de la haut: il faut qu'ils vous introduisent en lentendement, & vous donnent le cœur de l'epescher de vostre part, ainsi qu'ils ont fait à moy & en armes, & en robbe longue, de vous deffendre d'vn peuple barbare, & de voz imperieux citoyens. Vne si grand' masse de peuple aura elle donc si peu de courage, que vous ne vous donniez peine de rien, sinon de trouuer quelque aide & support contre les iniures de voz plus mortels ennemis? Que vous n'ayez onques recogneu autre combat ne resistãce a l'endroit des Patriciens, sinõ de vous laisser gormander, & mettre le pied sur la gorge? Et certes cela ne vous est point dõné de nature, ains est par vne accoustumance que vous vous laissez ainsi posseder. Et quel propos estes vous tant courageux & hardiz contre les nations estrangieres, que vous iugiez estre licite de les dominer? Parce que vous estes accoustumez de combatre auec eux pour l'empire: & auecques ceux icy vous ne faittes que sonder le gué de vostre liberté seulement; sans vous mettre en deuoir de la maintenir

Harengue de Manlius fort seditieuse.

tenir & deffendre : Neantmoins quelques chefs que vous ayez euz ; & quels que vous ayez esté, vous auez obtenu toutes choses à vostre desir, & pour malaisees qu'elles ayent peu estre, soit par la force, soit par vostre bonne& heureuse fortune. Il est temps desormais d'en entreprendre de plus grandes : ; experimentez seulement vostre felicité, & bon-heur ; & moy (comme ie l'estime) ia heureusement esprouué de vous ; qui aurez assez moins d'affaire d'establir vn chef qui commande aux Patriciens, que vous n'auez eu à en eriger qui resistassent à leur trop puissante authorité absoluë. Il faut raser à fleur de terre toutes ces Dictatures & Consulats, à fin que finablement le peuple Romain puisse respirer, & haulser la teste. Par ainsi reprenez courage : opposez vous à l'action des debtes : Ie vous promets d'estre vostre protecteur iusqu'au bout : duquel nom, le soing & affection que ie vous porte de tout temps m'ōt desia reuestu & orné. Que si d'vn plus celebre tiltre de puissance & de dignité vous voulez qualifier vostre capitaine ; ce vous sera l'auoir tousiours tant plus roide & puissant, pour vous faire obtenir voz desirs. DE CETTE HEVRE LA ainsi que lon dit, se commença à traicter du Royaume. Mais auec qui, ne iusques ou les brigues & menees passerét, rien ne s'en voit d'assez certain. Le Senat d'vn autre costé met en deliberation au conseil cette retraitte du commun peuple à la maison d'vn particulier, & peult estre scituee auec ce dans le Capitole ; dont tant plus grand estoit le peril qui menassoit la liberté : la plus part s'escrians qu'ils auroient bon besoin d'vn Seruilius Hala, qui, non en irritant vn publicque aduersaire pour ordonner de le mener en prison, mais par la mort d'vn seul citoiē, peust mettre fin à la guerre intestine. On recourt neantmoins à vne plus gratieuse opinion en paroles, mais aiant la mesme force en effect : QVE les magistrats pourueussent que la Republique ne receust aucun detriment par les brigues pernicieuses de M. Manlius. Alors les Tribūs consulaires, & ceux du peuple (car pource qu'ils voyoient leur puissance en danger de se terminer auecques la liberté d'vn chacun, ils s'estoient rengez à l'authorite du Senat) tous ensemble se mettent à consulter ce qu'il estoit besoin de faire. Et comme personne ne trouuast autre plus prompt expedient que de venir à la force, & au meurtre de Manlius : Ce qui paroissoit asses ne se pouuoir demesler sans vne grosse dispute & peril ; M. Menenius, & Q. Publius deux Tribuns du peuple : A QVEL PROPOS (vont ils dire) voulons nous faire icy vn combat des Peres, & du commun peuple, qui doit estre de toute la cité vnie ensemble contre vn seul pestifere & ruineux citoyen ? Pourquoy assaudrons nous cestuicy, & auecques luy la commune ; puis que c'est chose bien plus seure de lacher mesmes la commune apres ; affin qu'acablé de ces propres forces il puisse perir. Nous auons à cette occasion aduisé de luy donner iour, n'y ayant rien de moins agreable au peuple que l'affectation du Royaume. Car soudain que la multitude verra que ce n'est pas à elle que nous en voulons ; de protecteurs ils deuiendront Iuges. Mesmement que les accusateurs seront de leur corps, & le criminel des Patriciens ; & qu'il n'est question que du Royaume. Parquoy ils ne voudront fauoriser personne plus tost que leur liberté. CETTE ouuerture approuuee de tous, ils donnent iour à Manlius : lequel exploict signifié, tout le peuple s'en esmeut du commencement, quant ils le virent comparoir en piteuse chere, vestu de dueil comme vn criminel ; sans que personne l'accompagnast, non seulement des Patriciens, mais non pas mesmes de ses parens & alliez les plus proches : Ne finablement ses propres freres A. & T. Manliens : ce qui ne s'estoit onques praticqué iusqu'à ce iour là ; qu'en vn si extreme danger les plus prochains ne changeassent aussi de robbe. Car quand Ap. Claudius fut constitué prisonnier, C. Claudius, quelque capital ennemy qu'il luy fust ; & toute la race des Claudiens auec luy, se vesti-

Mālius aspire au Royaume.

Formule du Senat Romain en vaei poignante necessité.

Sage & cauteleuse ouuerture pour opprimer la sedition de Manlius, & luy quant & quant.

rent neaumoins de dueil. Aumoien de quoy il falloit qu'ils eussent tous comploté d'vn accord, d'accabler ce personnage si affectionné à la cause du peuple, pour auoir esté le premier qui de race Patricienne se feust rengé à son party. Le iour du iugement arriué, ie ne trouue en pas vn autheur ce qui fut mis en auant des accusateurs; outre les conuenticules & assemblees du peuple, des propos tendans à sedition, des largesses, & la delation faulce de l'or des Gaullois, dont il auoit taxé les Peres: mais ie ne doubte pas que ce ne fussent choses non vulgaires ne petites veu que le fait ne retarda pas le peuple de le condamner; ains le lieu ou le iugement se faisoit. Et certes cecy est bien de noter, à ce que les hommes cognoissent quels, & combien de beaux faitz & merites l'orde & detestable conuoitise de la tyrannie a rendus, non desagreables tant seulement, ains odieux. Car l'on dit qu'il produit pres de quatre cens hommes, à qui sans aucun interest ne proffict il auoit donné de l'argent pour empescher la vendition de leurs biens, & qu'on ne les menast prisonniers pour debtes: & outre plus auoir non seulement remonstré les proesses & beaux exploits d'armes par luy executez à la guerre, mais mis aussi en euidẽce iusqu'à trẽte despouilles des ennemis massacrez de sa propre main. Des presens d'honneur à luy faits par les chefs d'armee, enuiron quarante: entre lesquels y auoit deux tresbelles couronnes d'or, pour auoir monté le premier sur la muraille à vn assault; huict ciuiques de branches & rameaux de chesne, ayant sauué la vie à autant de cytoiens Romains au combat. Allegué d'auantage d'autres citoiens par luy retirez d'entre les mains des ennemis; & mesmes C. Seruilius Coronel des gens de cheual, absent pour lors: Et apres auoir rememoré tant de belles choses; icelles amplifiees selon leur grandeur & merite par vne tresmagnifique oraison, par des paroles correspondantes à ses hauts faicts; finablement se seroit descouuert la poitrine, decoupee toute de coups qu'il auoit receuz à la guerre, dont les cicatrices paroissoient encores. Et la dessus tournant la face vers le Capitole; implore Iupiter, & les autres Dieux à son aide en vne telle infortune & meschef; Les requerant qu'en cest extreme sien peril, ils voulussent inspirer es cœurs du peuple Romain, le mesme zele & affection qu'ils luy auoient octroiee à la deffence du Capitole, pour le salut & conseruation d'icelluy. Auoir prié toute l'assistence en general, & chacun en particulier; que regardans vers le Capitole & la forteresse, retornez vers les Dieux immortels, ils donnassent leur iugement. Surquoy comme le peuple se fust assemblé par les Centuries au champ de Mars; & que le criminel tendant les mains vers le Capitole eust des hommes destorné ses prieres aux Dieux; les Tribuns s'apperceurẽt bien, que si par mesme moien ils ne deliuroient les yeux despersonnes de la memoire d'vn si beau chef d'œuure, iamais il n'y auroit lieu de condamnation, en des courages preoccupez des merites de cest homme là. Au moyen de quoy luy ayant esté l'assignation prolongee, fut denoncé au peuple de s'assembler pour le mesme faict au boccage Petilien, hors de la porte *Flumentane, dont lon ne pouuoit veoir le Capitole; & là preualut le crime sur la compassion: car d'vn cœur endurcy implacable ils donnerent le douloureux iugement, que les iuges eurent mesme en horreur. Quelques vns veulent dire qu'on delega deux personnages, pour luy faire & parfaire son proces sur le crime de leze maiesté. Comment que ce soit, ayant esté condamné, les Tribuns le precipiterent de la roche Tarpeienne: de maniere qu'vn mesme lieu, à vn seul hõme seruit de notable memoire, & d'vne gloire tresexcellẽte, & d'vn ignominieux supplice de mort: à laquelle furent encore adioustees deux autres notes d'infamie; l'vne publique, en ce que sa maison aiant esté ou seroit le temple de la Deesse Monete, & l'officine de la monnoye; on mit en auant au peuple, que pas vn des Patriciens n'habitast

Chefs, & points principaux de l'accusation de Manlius

Merueilleux merites, & prix d'honneur de Mãlius.
Pline liure 7. chap. 28.

Lieu fort pathetique, & propre à esmouuoir les cœurs des Iuges.

Astuce des Tribuns cõtre Manlius.
*Celle qu'on appelle autrement Flaminiẽne, auiourd'huy du Populo. Põte molle est à vn petit quart de lieue.
Manlius precipité de la roche, Tarpeyenne, & auec ce double notte attachee à son nom.
C'estoit là ou est maintenant la residence du Senateur Rom.

plus-

plus en la citadelle ny au Capitole: l'autre particuliere à sa race, car il ordonna tres-expressément qu'aucun par apres de ceste famille ne seroit plus appelé Marc. Manlius. Telle issuë eut ce personnage, memorable à la verité s'il n'eust point esté nay en vne libre Republique: Mais ne tarda gueres depuis quand il n'y eut rien plus à craindre de luy, que le peuple venant à ramenteuoir en soy-mesme ses merites & belles vertus, le regretta fort. Car bien tost apres s'ensuyuit vne pestilence, que la plus grand' part refera au supplice de Manlius, pour ne voir aucune apparente cause de cette contagion: estimans que c'estoit pour auoir esté le Capitole contaminé du sang de son protecteur; dont les Dieux n'auroient point euë aggreable la punition, & encore presentee presqu'à leurs yeux; apres auoir garenty leurs saincts temples d'entre les mains des ennemis. Cette pestilence doncques, la sterilité des biens de la terre, & le bruit de l'vne & de l'autre calamité, fut suyuie de tout plein de guerres l'vne sur l'autre, L'ANNEE D'APRES; que L. Valerius, pour la quatriesme fois, A. Manlius la troisiesme, Ser. Sulpitius la troisiesme, L. Lucretius, L. Emylius la troisiesme, & M. Trebonius furent faits Tribuns militaires. Car outre les Volsques presque donnez par vn sort fatal, pour tenir continuellement en haleine les soldats Romains; les Circeiés, & les Colonies de Velitres de lõgue main bastissans vne rebellion; & le Latium fort suspect: Voicy les Lanuuiens nouueaux ennemis, qui se viennent d'abondant declarer tout à coup: Ville ayant tousiours iusqu'à lors esté tres-fidelle. Les Peres estimans cela arriuer par certain mespris, de ce qu'ils auoient ainsi tardé longuement à chastier la reuolte de ceux de Velitres, leurs citoyens, ordonnerent qu'au premier iour l'on mettroit en auant au peuple de leur denoncer la guerre. Et pour le rendre plus prompt & deliberé à cette entreprise, commirent cinq personnages pour aller faire la distribution des terres Pomptines; & trois autres pour mener vne Colonie à Nepté. Puis firent l'ouuerture au peuple de decerner cette guerre; à laquelle toutes les Tribus consentirent, quelques remonstrances & dissuasions que leur en sceussent faire leurs Tribuns. Mais on ne fit ce pendant que se preparer, car pour raison de la pestilence l'on ne mit point d'armee dehors: lequel retardement eut donné assez de loysir à ceux de Velitres de pourchasser leur accord enuers le Senat; d'autant que la plus part inclinoient d'enuoyer à Rome des deputez, requerir qu'on leur pardonnast; si d'auenture le peril publique (comme est l'ordinaire) n'eust esté trauersé de l'interest des particuliers: & que les autheurs de la rebellion, de crainte que demeurans seuls entachez de ce crime ils ne fussent liurez aux Romains pour en assouuir leur courroux, n'eussent diuerty ces Colonies de chercher & entendre à la paix; si que par leur moyen fut non seulement l'Ambassade rompuë en plein conseil, mais la plus part du peuple incité encore à prendre les armes, & aller saccager le territoire de Rome. Ce nouueau exces bannit toute esperance d'appointemẽt: & la mesme annee courut aussi quelque bruict de la reuolte des Prenestins; dont ayans esté accusez par les Thusculans, Gabiniens, & Lauicains, és limites desquels ils auoient fait quelques courses, leur fut renduë neantmoins vne si benigne respõce par le Senat, qu'il monstra n'auoir point voulu adiouster de foy à ce crime, pource qu'aussi ne le desiroit-il pas estre vray. MAIS L'ANNÉE ensuyuant, Sp. & L. Papyriens nouueaux Tribuns militaires, menerent les legions à Velitres: leurs autres quatre compagnons, Ser. Cornelius Maluginensis pour la quatriesme fois, Q. Seruilius, C. Sulpitius: & L. Emylius la quatriesme, estans demeurez pour garder la ville, si d'auenture on oyoit quelque remuëment de Thoscane; car de ce costé toutes choses estoient fort suspectes. A Velitres fut combatu heureusement contre vn plus grand secours presque de Prenestins, que n'estoit le nombre de la Colonie; de

La mort de Manlius regretee, & suiuie de diuers accidens.

XXXIX. Trib. Milit. M. 3579. R. 370

Plusieurs reuoltes cõtre les Romains tout ensemble, & mesme de ceux de lanuuium.

Gratificatiõs du Senat au peuple pour l'appaiser.

La guerre decernee cõtre ceux de Velitres.

Inconueniẽt auquel les Republ. sont sujettes ordinairemẽt.

Les Prenestins se reuoltent.

XL. Trib. Milit. M. 3580. R. 371.

Victoire cõtre ceux de Velitres.

ſorte que la ville eſtant pres de la, fut occaſion aux ennemis d'aduancer leur fuitte, & leur ſeruit d'vne retraitte pour ſe mettre à garend la dedans. Car les Tribuns ſe retindrent d'aſſaillir la place, par ce que le ſiege on eſtoit doubteux; & qu'ils n'eſtoient pas d'aduis de combattre pour l'entiere extermination de la colonie: Mais ils enuoierent des lettres au ſenat à Rome par les meſſaiges de la vitoire, plus aigres contre les Preneſtins que ceux de Velitres. Au moyen de quoy par deliberation du Senat, & decret du peuple la guerre leur fut denoncee: Leſquels ſ'eſtans l'annee enſuiuante, ioincts aux Volſques, prirent d'aſſault Satricum, Colonie du peuple Romain; que les habitans deffendirent d'une grande opiniaſtreté iuſqu'au bout; dont les aultres vſerent cruellement de la victoire enuers ceux qu'ils prirent en vie. Ce que les Romains aians pris fort à cueur, creerent M. FVRIVS Camillus Tribun militaire pour la ſeptieſme foys, auec A. & L. Poſthumiens Regillenſes, L. Furius, L. Lucretius, & M. Fabius Ambuſtus. A M. Furius fut decernee ſans iecter au ſort, la guerre des Volſques: auquel, L. Furius eſcheut pour coadiuteur; non tant au bien & ſeruice de la choſe publique, que pour eſtre à ſon compaignon matiere & ſubiect de toute louange: En public, d'autant que cettuicy par ſa temerité ayant preſque cuidé perdre tout; Camillus le r'habilla à propos: En particulier, pour raiſon que de l'erreur de l'autre, Camillus chercha plus toſt d'acquerir ſon amitié & bien vueillance, que de l'appliquer à ſa propre gloire. Or eſtoit il deſia ſurannê d'vn fort vieil & decrepit aagé: & comme il ſe preparaſt pour en la place des aſſemblees ſ'excuſer de cette charge ſur ſon indiſpoſition & debilité, ainſi que l'on fait de couſtume; le peuple d'vn vnanime conſentement le luy contredit. Car il auoit encore vn eſprit vif en vn corps vigoreux; & eſtoit fort ſain & entier de tous ſes membres, & ſes ſens: ioinct qu'il auoit auſſi plus de cueur aux affaires de ville, qu'aux exploits de la guerre & des armes; dont il ne ſe ſoucioit deſormais pas beaucoup. Aiant doncques enroollé quatre legions, chacune de quatre mille hommes de pied, il leur commande de ſe trouuer le l'endemain à la porte des Eſquillies; d'ou il ſachemina droit à Satricum. Là, ceux qui auoient pris d'aſſault cette Colonie, ſoubs confiance de leurs grand nombre, dont ils eſtoient aucunement ſuperieurs, l'attendoient de pied coy ſans aucune craincte. Car tout auſſi toſt qu'ils ſentirent approcher les Romains, ils ſortent dehors en bataille rengee, ne voulans tant ſoit peu differer, de tenter le hazard du combat: par ce qu'ils eſtimoient que la ſuffiſance & ſçauoir de ceſt vnique chef de guerre, à quoy ſeul leurs ennemis ſ'attendoient, ne leur ſcauroit pas beaucoup proffiter. La meſme ardeur pareillement eſtoit en l'armee Romaine, & l'autre des chefz: & n'y auoit rien qui les retardaſt de venir tout à l'heure aux mains, fors l'aduis & authorité d'vn ſeul homme: lequel en tirant la guerre en longueur, cherchoit d'aider auec la raiſon, & quelque aduentaige ſes forces La deſſus, l'ennemy de preſſer d'auantage, & ſe monſtrer plus reſchauffé; & non ſeulement ſe renger en battaille deuant le logis; mais ſ'aduancer au millieu de la plaine: & faiſans marcher leurs enſeignes iuſques contre le rampart des Romains, faiſoient là comme vne monſtre & parade de la fiance oultrecuidee qu'ils conſtituoient en leurs forces. Ce que les ſoldats Romains ſupportoient à grand contrecueur; & l'autre des Tribuns militaires encores plus: Furius aſſçauoir, d'aage & de naturel fier, bouillant, & impetueux; & enflammé d'abondant de l'eſpoir de la multitude; qui fondoit ſa hardieſſe & courage ſur vne choſe incertaine. Parquoy cettuicy accroiſſant de nouueau la temerité des ſoldats, ſans cela que

LI. Trib. milit. M. 3581. R. 372.

Plutarque l'appelle Fruzius.

La vieleſſe de Camillus vigoreuſe

Les legions en ce temps la de 4000. hommes.

L. Furius trop haſtif & bouillant.

cela que par trop esprise & allumee d'elle-mesme: rabaissant par mesme moyen l'authorité de son compagnon sur ce qu'il allegoit de son impuissante vieillesse, cela seul à quoy il se pouuoit attacher, il remonstre: COMME c'estoit aux ieunes gens à faire la guerre: parce que le courage auoit sa vigueur & sa decadence auecques le corps. Camillus de tresaspre & hardy combattant, estre deuenu vn temporiseur: & qui de plaine arriuee souloit prendre d'assault, & emporter de viue force les camps ennemis, & les places mieux fortifiees; luy à ceste heure vouloit perdre le temps à crouppir inutilement dedans les rempars: de quoy qu'est ce qu'il esperoit ny d'accroistre aux siens, ny diminuer à leurs aduersaires? Ne quelle occasion, ou quel temps & lieu propre à dresser des embusches alloit il ainsi bastissant? Certes les ruzes & inuentions de ce bon viellard, ne toutes ces entreprinses & meurs conseils estoient desormais par trop tiedes, voire comme engourdiz de langueur: se debuant contenter d'auoir asses longuement vescu, d'auoir assez acquis de gloire. Car quel besoin estoit il de laisser enuieillir la puissance & effort de leur ville, laquelle il falloit estre immortelle, auec vn seul corps subiect à la mort? PAR TELS propos, & autres aussi insolents, il auoit desia attiré à soy tout le camp: Et comme de tous les endroits d'iceluy on demandast instamment le combat: NOVS ne pouuons plus contenir l'impetuosité des soldars, M. Furius (va il dire) & l'ennemy, auquel par nostre froid recullement nous auons haussé le courage, nous vient brauer iusqu'icy, d'vne insolence qui n'est plus aucunement supportable. Cedez seul à tous ie vous prie, & laissez vous vaincre de raison & conseil, afin que tant plustost vous ayez la victoire de cette guerre. A CELA Camillus: QVE des guerres menees iusqu'a ce iour là soubs l'authorité de luy seul, ne soy ne le peuple Romain n'auoit occasion de se plaindre, de sa conduitte, & bonne fortune: Pour cette heure qu'il voioit bien auoir vn compaignon esgal à luy en pouuoir & commandement, & qui l'aduençoit en vigueur d'aage: Mais quand à ce qui concernoit l'armee, qu'il auoit accoustumé de la gouuerner. & non d'estre regenté d'elle. Ne se pouuoir opposer à la puissance & authorité de son compaignon: à cette cause qu'a la bonne heure il fist ce qu'il verroit estre à faire pour le bien & seruice de la chose publique. Requeroit au surplus de vouloir excuser sa vieillesse, s'il ne se trouuoit à combattre dans les premiers rangs: Quand à tous les autres deuoirs qu'on peut attendre d'vn homme aagé, à la guerre, il n'y manqueroit nullement. D'vne chose supplioit-il les Dieux immortels, que quelque signalé desastre ne rendist son conseil louable. MAIS ny des hommes vne si saine oppinion; ny des Dieux de si deuotes prieres ne furent point receues ny exaulcees. L'autheur du combat renge l'aduantgarde en bataille; Camillus ordonna de l'arrieregarde, destinee pour le secours: & assiet audeuant du camp vng gros renfort de bons soldarts. De luy, il se plante en vn lieu esleué pour contempler attentiuement ce qui succederoit d'vn aduis different du sien. Soudain que du premier choc retentirent les armes, l'ennemy reculla de malice, & nompas de craincte. Car à ses espaulles estoit vn coustau doulcement panché entre la bataille & le camp: & ayans plus de gens qu'il ne leur failloit, ils auoient laissé quelques bande d'infanterie, des meilleures qu'ils eussent dedans le logis, armees & toutes en poinct de combattre; lesquelles durant qu'on seroit aux mains, & que leurs ennemis s'approcheroient des rempars, deuoient faire vne roide saillie. Les Romains poursuiuans au grand trot ceux qui se retiroient tout expressement, & par ce moyen estans attirez en vn lieu desauantageux, s'accommodent eux mesmes à cette occasion, & la fauorisent: de maniere que la fraieur s'estāt tout à coup retournee

Outrecuidees detractions d'iceluy contre Camillus.

grande insolēce du mesme.

Sage responce, & patiēce de Camillus.

Preuoyance de Camillus.

Les Volsques faisans semblant de reculler, rembarrent honteusemēt les Romains.

sur celuy qui cuidoit auoir la victoire; par ce nouueau suruenu ennemy, & par la vallee pechante, renuerse le bataillon des Romains. Les Volsques fraiz & reposez, qui de dedans le pourpris du camp auoient fait cette charge derniere, les meinent battans; & les autres qui auoient fait semblant de s'enfuir; renouuellent aussi la meslee: dont les Romains ne faisoient plus contenance de se retirer; ains cette braue n'agueres fierté de courage, & tout e leur anciẽne gloire & reputation oubliee, tournent le doz de toutes pars; & tant que iambes les peuuent porter taschent de regaigner leur fort; quand Camillus mis à cheual par ceux qui estoient à l'entour de luy, leur allant soudain opposer en teste le secours par luy reserué:

Braues remõstrances de Camillus.

Est-ce icy soldats (va il dire) cette bataille que vous auez demandee à si grande instance? Qui est celuy des hõmes ny des Dieux, à qui vou- vous puissiez attacher de cecy? Ce n'est que vostre presomption & orgueil; ce n'est que vostre lascheté. Ayans suiuy vn autre chef, suyuez maintenant Camillus: & ce que souz ma charge & conduitte vous estes coustumiers de faire, vainquez aussi presentement. A quoy faire regardez vous ainsi deuers les remparts & le camp? Certes ils n'en receuront vn seul d'entre vous, s'il n'y retourne victorieux.

Luy seul par sa prudence & vertu remet sus la bataille desia perdue.

La honte du commencement retint les fuyans: Puis quãd ils virent les enseignes tourner visage deuers l'ennemy; & le chef, outre l'ornement de tant de beaux triomphes venerable pour son grand aage, se presenter au premier front, ou estoit tout le fais & danger du conflit, chacun commence à se tanser soy & les autres; si que leurs semonces & enhortemens mutuels remplissent d'vn cry d'allegresse tout le bataillon, & si l'autre Tribun ne manque point à son deuoir: parce que Camillus l'ayant enuoyé vers les gens de cheual (pendant qu'il remettroit en ordre l'infanterie)

L. Furius recognoist sa faute.

non en criaillant apres eux, à quoy la participation de la faute le rẽdoit plus doux & plus moderé, ains au lieu de leur commander se tournant du tout aux prieres; les requeroit en particulier, & en general, le vouloir deliurer du blasme qu'il pourroit encourir de l'infortune de cette iournee; dont il auoit esté le seul motif, & la cause: Par-ce (leur disoit-il) que nonobstant les contradictions & deffences de mon compagnon, i'ay mieux aimé suyure l'outrecuidance temeraire de tous, que la sagesse d'vn homme seul. Camillus en l'vne & l'autre de voz fortunes voit sa gloire euidente: De moy, si la bataille ne se recommence, il faudra (chose tresque miserable) que ie sente ma part du malheur auec tous; & boiue seul l'infamie qui en prouiendra.

Grãd deuoir des gens de cheual.

Il sembla estre pour le mieux en cette bataille si esbranlee d'abandonner leurs cheuaux, & à pied s'en aller assaillir l'ennemy. Ils vont doncques la teste baissee, braues d'armures & de courage, donner ou ils voyent le plus malmener les esquadres de leurs piettons, sans que rien y soit relaché ne par les Capitaines, ne par les soldats, de tout ce qu'à l'enuy l'vn de l'autre ils peuuent monstrer de hardiesse & effort. Aussi l'euenement sentit bien vn secours si esuertué:

Les Volsques defaits, & leur camp pris.

car les Volsques fuyãs à bon escient & de vray, ou n'agueres par vne peur feinte ils faisoient semblant de se retirer, la plus grand' part au conflict, & puis à la fuite sont taillez en pieces; & le reste acheué dans le camp de defaire, qui fut emporté de la mesme pointe, auec plus de prisonniers toutesfois que de mis à mort.

Les Thusculans aidẽt secrettement aux Volsques.

Desquels en faisant la reueuë comme on eust recongnu quelques Thusculans parmy; les ayans mis à part des autres, on les meine deuers les Tribuns; ou ils confessent d'estre venus à cette guerre par le cõseil & aduis public. Au moyen dequoy Camillus meu de la peur d'vne guerre si proche de Rome, dit qu'il les y veut mener de ce pas, à ce que les peres n'ignorent les Thusculãs s'estre departis de leur alliãce; ce pendant, que son compaignon demeure si bon luy semble à se prendre garde du camp & de l'exercite. Mais cette iournee luy auoit assez enseigné de ne preferer

plus

plus son opinion à vne meilleure. Au reste, il n'esperoit pas, ny personne aussi de l'armee, que Camillus fust pour couller gueres patiemment cette faute qu'il auoit faicte, en dangier de precipiter tout l'estat en vne ruine euidente: car en l'armee lors & à Rome tenoit on pour chose certaine, que les affaires s'estans passez contre les Volsques en plus que d'vne maniere; la coulpe de ce qui estoit mesaduenu au combat, & la suite, en debuoient estre imputtees à Furius: au contraire tout l'honneur de la victoire, attribué à Camillus. Les prisonniers introduits au Senat; comme les Peres eussent la dessus ordonné de faire la guerre aux Thusculans, & commis Camillus à cela, il y demanda vn coadiuteur: & luy ayant esté permis de choisir tel de ses compaignons qu'il voudroit, contre l'opinion de tous, il voulut auoir Furius: par laquelle modestie & honnesteté il allegea la vergogne de son compaignon; & par mesme moyen s'acquit vne tresgrande gloire. Mais cette guerre ne passa point oultre: car les Thusculans par la pacification qu'ils monstrerent, se garentirent de l'effort des Romains; ce qu'ils n'eussent sceu obtenir par les armes: pource qu'à l'entree de leurs limites ils ne se destournerent pas mesmes des lieux la ou deuoit passer l'armee; & n'intermirent rien du labeur des champs; ains les portes de la ville tout arriere ouuertes, s'en vindrent à grandes trouppes en robbe longue (habit pacifique) audeuant des chefz; & gracieusement de la ville & du plat païs enuoierent force viures au camp. Camillus s'alla loger viz à viz des portes, pour sçauoir si les choses seroient en la mesme pacification & tranquillite dedans les murailles, dont elles s'estoient monstrees aux champs. Et la dessus entré quil fut en la ville, il voit les maisons & boutiques ouuertes, & toutes choses exposees en appert comme de coutume: les artisans & ouuriers ententifs apres leur besongne, & les escoles resonnantes du bruit des enfans qui y apprenoiēt; les rues toutes remplies de menu peuple, d'autres ieunes garçons, & de femmes allans & venans ça & là, chacun ou le conduisoit ses affaires; sans rien pouuoir remarquer nulle part, qui sentist non seulement son effroy, mais de gens saisis tant soit peu d'esbahissement, encores qu'il iettast l'œil de costé & d'autre, pour descouurir ou les preparatifs pourroient auoir esté dressez de la guerre: Tant il n'y auoit apparence aucune, de chose qu'on eust n'y destournee, ne mise en veuë pour quelque temps; mais le tout si rassis & paisible, qu'à grand peine eust il peu sembler que le moindre bruit d'emotion & hostillité eust peu arriuer iusque là: Et pourtant vaincu de leur patience ordonna d'appeller leur Senat; ausquels il va dire. CERTES vous autres Thusculans, seuls encore que ie cognoisse, auez sceu trouuer les vrayes armes, & vrayes forces pour garentir vostre estat de l'ire & courroux des Romains. Allez vous en doncques trouuer le Senat; ou les peres aduiseront si vous aurez merité plus de chastiment du passé, que de pardon pour les choses presentes: car ie ne vous veux pas priuer de la grace & du benefice publicque; ains aurez licence de moy d'aller faire voz excuses, & moyenner vostre appointement. Le Senat puis apres en fera vne telle fin qu'il verra estre raisonnable. LES THVSCVLANS arriuez à Rome, soudain que le conseil de ces n'a gueres loyaux confederez eut esté apperceu, d'vne si triste & dolente chere à l'entree de la cour; les Peres meuz à pitié les firent lors appeller comme amis plustost qu'ennemis. Et la dessus leur Dictateur parla en la sorte. NOVS (Peres conscrits) à qui vous auez denoncé & enuoyé faire la guerre, sommes venus au deuant de voz Capitaines & legions, tout ainsi equippez & armez comme on nous a peu voir attendans à l'entree de vostre parquet. Tel a esté le maintien & habit de nous & de nostre peuple; & sera tousiours sinon lors que de vostre main, & pour vostre seruice nous prendrons les armes. Remercians infiniment & voz chefs, & voz for-

Grande modestie & honnesteté de Camillus.

Sage dissimulatiō des Thusculans enuers les Romains.

Camill⁹ chef aduisé.

Langage de Camillus aux Thusculans.

La harangue des Thusculans au Senat fort artificielle.

ces, de ce qu'ils ont adiousté plus de foy aux yeux qu'aux oreilles: & que la ou il n'y auoit rien quelcõque d'hostillité, ils n'y en ont point aussi voulu faire. La paix que nous auons entretenuë, nous la requerons de vostre clemence; & vous supplions d'addresser vostre effort ou la guerre est; si aucune en y a quelque part. Ce que pourroient voz armes à l'encontre de nous, s'il est question l'endurant d'en faire vne espreuue, nous l'essayerons desarmez: & cela est nostre intention, que les Dieux immortels vueillent rẽdre autant bien heureuse, comme elle est syncere & fidele. Quant aux crimes, pour raison desquels vou-nous auez enuoyé defier; encore qu'il ne soit besoin refuter de paroles ce que l'effect a desia conuaincu estre faux; posé le cas ores qu'il fust veritable, nous croyons neantmoins estre le plus seur de le confesser; puis que nostre repentance en a esté euidente. Qu'on vous offence doncque hardiment, pourueu que vous meritiez qu'vne telle reparation vous soit faicte. CE FVT le langage à peu pres que tindrent les Thusculans; dont ils impetrerent la paix pour l'heure presente; & bien tost apres le droit aussi de bourgeoisie. Parquoy les legions furent retirees de leur territoire: & Camillus ayant monstré son bon sens & vaillance en la guerre des Volsques; & son heur en cette entreprise de Thusculum; excellent en l'vne & en l'autre, pour la patience & moderation singuliere qu'il monstra à l'endroit de son compagnon; sortit hors de son magistrat: AYANS ESTE CREEZ Tribuns pour l'annee ensuiuante L. & P. Valeriens; L. pour la cinquiesme fois P. la troisiesme; C. Sergius la troisiesme; Licinius Menenius la seconde, P. Papyrius, & Sergius Cornelius Maluginensis. Cette mesme annee eut aussi besoin d'auoir des Cẽseurs pour l'incertaine & douteuse estime des debtes, dont les Tribuns du peuple s'efforçoient d'aggrauer la somme, qui peust par ce moyen estre cause d'vne malueillance & enuie pour les creanciers: Au contraire la diminuans ceux à qui il estoit expedient de monstrer, que leurs debteurs mancquoient plustost de bonne foy & de volonté, que de puissance & commodité de payer. C. Sulpitius Camerinus, & Sp. Posthumius Regillensis furent faits Censeurs. Mais l'affaire ja commencé fut enterrompu par le deces de Posthumius; parce qu'il n'estoit loysible de substituer vn nouueau compagnon au Censeur qui estoit resté. Au moyen dequoy Sulpitius ayant quitté son office, les autres Censeurs pour y auoir eu de l'erreur en leur creation, n'exercerent nomplus le leur. De retourner la troisiesme fois à cela, on en fit conscience; comme si les Dieux n'eussent point aggreable la Censure pour cette annee. Neantmoins les Tribuns du peuple allegoient qu'on ne deuoit pas ainsi se iouer de luy: & le Senat reculloit d'exiber les registres publiques contenans le denombrement & eualuation des biens d'vn chacun; pour ce qu'ils ne vouloient qu'on vit le fonds des debtes, qui descouuriroient comme vne partie des citoyens estoit engloutie de l'autre: & ce pendant le pauure peuple accablé de debtes estoit exposé à la gueulle d'vn ennemy auiourd'huy, demain d'vn autre. De toutes pars indifferemment s'alloient ia forgeans de nouuelles guerres: d'Antium, les legions auoir esté charriees à Satricum: de Satricum, à Velitres; & de Velitres à Thusculum. Les Latins, Herniques, & Prenestins estoient menacez de leur courir sus; plus par vne hayne des Citoyens, que des ennemis; affin de consumer par les armes le pauure menu populaire, auquel on ne donnoit pas le loisir de respirer en la ville; n'y de se resouuenir de sa liberté en vn peu de relasche & repos; ou de s'assembler aux harẽgues publiques pour ouyr aumoins quelquefois la voix de leurs Tribuns, proposans la descharge & soullagement des vsures qui les rongeoient; & mettre fin aux exces dont ils estoyent oppressez par les autres. Que si d'auenture ils auoyent tant soit peu de courage, se remettans deuant les yeux les

Les Thusculans non seulement obtiennent la paix, mais le droit encore de bourgeoisie Rom.

XLII. Trib. Milit. M. 3582. R. 373.

III. Cens.

Sedition allumee par les Trib. pour les debtes du cõmũ peuple, & les vsures courantes sur luy.

libertez,

libertez, & franchises de leurs ancestres, ils ne souffriroient plus d'oresnauant enferrer, ny adiuger à la seruitude vn seul citoyen Romain, pour argent qu'on luy eust presté : ny de faire aucune leuee; iusqu'à ce que les debtes ayans esté esclarciz, & le moyen inuenté de les retrancher, chacun peust sçauoir ce qui estoit à luy ou aux autres : & si sa personne luy demeuroit libre de reste, ou engagee à des ceps & manottes. LE SALLAIRE de la sedition proposé, l'alluma tout incontinent: Car plusieurs estoient adiugez à leurs creanciers; & les Peres auoyent aduisé de leuer de nouuelles legions pour le bruit de la guerre des Prenestins. Lesquelles deux choses ensemble, moyennant le support des Tribuns, & l'vnanime consentement du menu peuple, se commencerent d'empescher: par-ce que les Tribuns ne vouloient permettre d'emmener ceux qui estoient obligez à leurs creanciers : & les ieunes gens ne se vouloient enrooler: les Peres ne se soulcians point tant en leurs cueurs de poursuyure l'action des debtes, que la leuee des gens de guerre ; par-ce que desia on auoit nouuelles, que les ennemis acheminez de Preneste s'estoient arrestez en la contree des Sabins: lequel bruit auoit ce pendant plus animé les Tribuns du peuple à la contention par eux entreprise, que donné aucun espouuentemẽt. De maniere que rien ne seruit pour esteindre la sedition allumee en la ville, fors la guerre approchee presque de leurs murailles: Car ayant esté raporté aux Prenestins qu'il n'y auoit point de forces leuees à Rome; ne de chef pour y commãder resolu encores; ains le Senat, & le cõmun peuple s'estre bandez l'vn contre l'autre; leurs Capitaines & conducteurs prenans telle occasion en main, se r'assemblent en diligence, & saccageans tout le plat païs s'en viennent la teste baissee droit à la porte Colline. Il y eut vn merueilleux effroy en la ville; ou l'on crie alarme, & court soudain sur la muraille, & aux portes. Finablement s'estans de la sedition retournez à prendre les armes: T. QVINTIVS CINCINNATVS est cree Dictateur; lequel nommé A. Sempronius Atratinus pour Coronnel de gens de cheual. Cela ouy par les ennemis, si grãde estoit la peur & reputation de ce Magistrat, ils se recullent de la muraille, & la ieunesse de Rome comparoist tout au mesme instant, sans aucune contradiction, au mandement du Dictateur. Mais pendant qu'on leue l'armee, les autres s'en allerent asseoir leur camp non gueres loin de la riuiere d'Allie: Et de la gastans toute la contree au long & au large, se vantoient entre eux d'auoir occupé vn endroit fatal à la ville de Rome: & que de la prouiendroit la frayeur toute telle, & la fuitte encore, comme à la guerre des Gaulois. CAR si les Romains redoutoient vn iour malencontreux, & signalé pour la lourde secousse receuë en ce lieu; combien plus deuroient ils auoir en horreur la riuiere propre d'Allie, marque & resouuenir d'vne telle deffaite, que la iournee du mesme nom? Certes l'espouuentable apparence des Gaullois, & leurs hideux barbares cris leur seroient là deuant les yeux, & aux oreilles. AINSI discourans en leur esprit toutes ces vaines cogitations de choses encor' plus friuoles & vaines, auoient remis entierement leur espoir à la fortune de ce lieu. Mais les Romains au contraire : PARTOVT ou l'ennemy Latin se presenteroit en teste, ils sçauoient fort bien que c'estoit celuy-mesme, qu'ayans vaincu pres le lac de Regille ils auroient retenu en vne paix subiecte & obeissante par l'espace de cent ans: Et que ce lieu renommé pour sa playe & desconfiture, les enflammeroit plustost à effacer la memoire d'vne telle honte & vergongne; qu'il ne leur ameneroit rien de doubte n'y de scrupule, qu'aucun endroit peust estre en la terre, du tout contraire & malheureux à leur victoire. Que mesme si les Gaullois se presentoient de rechef, ils les combattroient de la mesme sorte qu'ils auoient combattu à Rome, en

Les guerres suruenans de dehors, la pl' propre chose qui soit pour esteindre vn mutinement de peuple.

Les Prenestins en armes iusques aux portes de Rome.

XVII. Dictateur. M. 3582. R. 373.

Allie auiourd'huy Corresio.

Contrediscours des Romains à ceux des Prenestins.

recouurant leur Patrie ; & encore le lendemain en la contree des Gabiens: dont personne de ceux qui s'estoient ioüez d'entrer és murailles de Rome, n'estoit rechappé pour porter les nouuelles à la maison, d'vn heureux ny contraire succes. AINSI animez d'vne part & d'autre, ils arriuerent à Allie; ou si tost que le Dictateur Romain eut apperceu les ennemis, en ordonnance & tous prests de combattre: VOYEZ vous pas Sempronius (va il dire) comme se confians sur la fortune du lieu, ils se sont plantez sur cette riuiere? Que les Dieux immortels ne leur puissent rien octroyer de plus asseuré & certain; ne qui leur reuiene à plus de secours. Mais vous autres vous confians en l'effort de voz armes, & de voz courages, allez donner à toute bride au milieu de leur bataillon; & moy auec les legions les iray enfoncer effrayez & mis en desordre. Dieux qui gardez les gages de l'alliance que nous auions par-ensemble, & en estes tesmoins, assistez nous s'il vous plaist; & chastiez selon leur merite, ceux qui vous ayans violez, nous ont deceus par mesme moyen, souz l'asseurance de vostre diuinité. LES PRENESTINS ne soustindrent la charge, ny de la cauallerie, ny des gens de pied; car de plaine arriuee, & aux premiers cris leurs rangs furent entr'ouuers: En-apres, que le bataillon ne demouroit fermé en aucun endroit, ils tournerent le doz, & tous esperdus de frayeur, outrepassans la closture de leurs rempars, ne se retindrent de fuïr à la desbandee, qu'ils ne fussent en veuë de Preneste: là ou escartez de leur fuitte ils s'emparent d'vn lieu qu'ils fortifient à la haste; de peur que se rembarrans dans la ville, le feu ne fust aussi tost mis au territoire d'alentour; & que toute la campagne gastee on ne les vint assieger là dedans. Mais quand les Romains vainqueurs, ayans saccagé leur camp pres Allie, se furent presentez en face, Ils abandonnerent ce fort aussi, & n'estimãs pas les murailles mesmes estre assez seures pour les garantir, s'allerent enfermer dãs Preneste. Il y auoit huict encore autres places, toutes de leur domination: ou la guerre ayant fait son tour & circuit, & que toutes eurent esté prises sans bien grãde difficulté, on mena l'armee à Velitres, qui fut aussi emportee d'assaut: Tant qu'à la fin l'affaire arriua sur Preneste, le chef lieu de cette reuolte, qui fut pris par composition. Au moyen dequoy Quintius ayant gaigné vne bataille, pris de force deux camps ennemis, auec neuf de leurs places fortes; & Preneste qui se rendit, retourna à Rome en triomphe; & desdia au Capitole entre la chappelle de Iupiter & Minerue, l'image de Iuppiter, surnommé EMPEREVR, qu'il auoit enleuee de Preneste: apposant au bas vn tableau de bronze, graué presque en ces propres mots pour la memoire de la chose. IVPPITER, ET TOVS LES DIEVX NOVS OCTROYERENT IADIS CETTE GRACE, QVE T. QVINTIVS PRIST NEVF VILLES DES ENNEMIS. Cela faict le vingtiesme iour de sa Dictature, il se desmit de son Magistrat: Et consequemment se tint l'assemblee pour creer les Tribuns Militaires en authorité de Consuls, lesquels furent egallement mipartiz entre les Patriciens & le commun peuple. DE CEVX LA furent esleus, P. & C. Manlius, auec L. Iulius: le peuple donna C. Sextilius, M Albinus, & L. Antistius Aux deux Manliens, pource que de noblesse ils aduançoient ceux de la commune, & de faueur L. Iulius, la charge des Volsques sans ietter au sort, ny examiner s'il y en auoit de plus suffisans, fut extraordinairement decernee: dont les Peres, & ceux qui leur auoient procuré cest aduancement, se repentirent tout aussi tost. Car ayans enuoyé quelques bandes de gens de pied au fourrage, sans faire preallablement descouurir, on leur vint rapporter, (toutesfois c'estoit chose faulse) qu'elles estoient entourees des ennemis: Et comme ils se fussent inconsiderement hastez de les secourir, sans auoir mesme fait garder l'autheur de cette nouuelle, vn Latin ennemy, qui desguisé en Romain les auoit deceus; s'allerent eux-

mesmes

Enhortemẽt religieux du Dictateur Quintius.

Lascheté des Prenestins, nonobstant toutes leurs brauades.

Grand exploit d'armes des Ro. soubs la cõduite de Quintius, & en peu de temps.

Offrande de Quint. auec vne inscription, sentãt bien son air Grec.

XLII. Trib. Milit. M. 3583. R. 374.

L'vn des plus importans points de la guerre, est de aller tousiours retenu souz bride, & faire soigneusement descouurir: se defier plustost de son ennemy, que s'y trop fier.

mesmes engager dedans l'embuscade: là ou reduits en vn lieu desauantageux & mal propre, ne resistans que par la seule vertu des soldats, grand nombre en y eut de taillez en pieces; & en tuerent aussi de leur part. Ce temps pendant le camp assis en la plaine, est assailly par le reste des ennemis. En l'vn & l'autre de ces deux endroits, par la temerité & insuffisance des conducteurs, les affaires furent fort hazardez: Que si quelque chose s'en reserua saine & sauue à la bône fortune du peuple Romain, ce fut par la vaillance des soldats, qui sans chef aucun se garentirent de la ruine. Cela annoncé à Rome, du commencement on voulut faire vn Dictateur: mais apres auoir eu nouuelles certaines que de la part des Volsques les affaires estoient en repos; & qu'on apperceut tout euidemment qu'ils ne sçauoient vser de la victoire, de l'occasion, & du temps, on fit reuenir l'armee & les chefs: & demeurerent depuis en paix, pour le regard au moins d'iceux Volsques: seulement sur la fin de l'annee il y eut quelque alarme, pour raison que ceux de Preneste ayãs sousleué les Latins, se rebellerent vne autre fois: Et au mesme an, comme ils se plaignissent de la faute qu'ils auoient d'hommes, on leur enuoya de noueaux habitans. Les choses au reste n'allans guere heureusement à la guerre, le repos que les Tribuns Militaires, lesquels estoient du commun peuple, moyennerent par leur faueur & authorité enuers iceluy, amena du soulagement. Mais les entrees de l'annee suiuante se trouuerent tout soudain esprises d'vne tresgrosse sedition; AYANS ESTE creez Tribuns Militaires Sp. Furius, Q. Seruilius la seconde fois, Licinius Menenius la troisiesme, P. Clælius, M. Horatius, & L. Geganius. La matiere & motif de l'esmeute furent les debtes; pour congnoistre desquels, & verifier ce a quoy ils pouuoient monter, Sp. Seruilius Priscus, & Qu. Clælius Siculus ayans esté faits Censeurs, la guerre les empescha de proceder à cest affaire. Car pour le commencement des messages tous tremblans de peur, puis les paysans qui s'enfuyoiẽt de tous costez à la ville, apporterent nouuelles comme les legions des Volsques estans entrees dans les limites Romains, pilloient, saccageoient tout le plat pays. Auquel espouuentement, tant s'en faut que la frayeur du dehors arrestast les noises & altercations domestiques, qu'au contraire les Tribuns du peuple se mõstrerent plus aspres & violens à contredire la leuee: si que les Patriciens furent contrains de leur accorder, que iusqu'à la fin de la guerre personne ne payeroit rien de l'impost; ny ne pourroit estre tiré en iustice pour debte. Le peuple ayant obtenu ce relasche, il n'y eut plus que tenir que la leuee ne se fist tout sur l'heure. Et ainsi ayãs enroollé des nouuelles legions, aduiserent de les departir en deux trouppes pour les mener contre les Volsques. Sp. Furius, & M. Horatius prirent le chemin de main droite, le long de la marine deuers Antium: Q. Seruilius, & L. Geganius à la gauche, aux montaignes droit à Ecetre. Mais les vns ny les autres ne trouuerent point d'ennemis en campagne: au moyen dequoy le degast & saccagement ne ressembla pas a cette course desbandee, que les Volsques se fondans sur la dissention de leurs ennemis auoient faite à guise de brigãdage, & en crainte à la haste de peur de la vaillance Romaine; mais d'vne belle grosse armee mise sus par vn iuste courroux & vengeance; bien plus dommageable pour l'aduersaire, à raison du temps qu'elle demeura en ses terres. Car les Volsques craignans que quelques forces cependant ne fortifissent de Rome sur eux, n'auoient couru que la lisiere: la ou les Romains au contraire s'arresterent au cœur du pays, tout expres pour les attirer au cõbat. De façon qu'ayans mis le feu aux granges & edifices de la campagne; bruslé auec ce tout plein de villages, sans pardonner à arbre fruictier, ny aux terres ensemencees sous esperance de la recolte; & emmené tout ce qui se peut trouuer d'ames & de bestail hors des places fortes; l'vne & l'autre armee retourna à Rome. Le

Les soldats Romains si bien aguerris qu'ils se seruoient eux mesmes quelquefois de chefs.

Autre reuolte des Prenestins.

XLIIII. Trib. Milit. M. 3584. R. 375.

Nouueau remuemẽt des Volsques dõt les Tribuns du peuple font leurs besongnes.

Deux armees contre les Volsques qui se tiennẽt sur la deffensiue.

La cõtree des Volsques saccagee par les Romains.

peu d'espace, comme pour respirer, octroyé aux debteurs; si tost que les choses se trouuerent tranquilles pour le regard des ennemis, on retourna de nouuueau à l'action des debtes; ou non seulement il n'y eut aucune esperance d'alleger les vieilles vsures; car mesmes le pauure peuple fut contraint d'en creer de surcres, pour la contribution que les Censeurs mirent sus pour bastir vn mur de pierre de taille: laquelle il fut force de receuoir, & y faire ioug; pource qu'il n'y auoit point de leuee que les Tribuns peussent empescher. Et si fut encore le peuple reduit à ce point, par l'authorité & puissance des principaux Senateurs, de faire tous les Tribuns Militaires des Patriciens: L. EMILIVS, a sçauoir, P. Valerius la quatriesme fois, C. Veturius, Ser. Sulpitius, L. & C. Quintiens Cincinnates. Par cette mesme puissance ils obtindrent encore que tous les ieunes gens s'enroollerent, & firent le serment, sans que personne y contredist: dont ils dresserent trois armees: l'vne pour garder la ville; l'autre pour enuoyer promptement par tout ou il suruiendroit quelque affaire; la troisiesme beaucoup plus forte Valerius & Emylius la menerent à Satricum, contre les Latins & les Volsques qui y auoiét assemblé leurs legions. De plaine arriuee y ayans rencontré les ennemis prests à combattre, & en lieu plain & raisonnable, ils ne voulurent pas differer de venir aux mains: Que si la victoire ne fut assez manifeste pour ce iour là; on en auoit toutefois conceu bon espoir, sans vn gros orage de pluye qui vint separer la meslee. Mais le lendemain on recommença; la vaillance & fortune s'estans pour quelque temps maintenues esgalles, principallement és legions Latines, qui par vne longue assiduité s'estans instruittes de la milice Romaine, tindrent tousiours bon; iusqu'à ce que les gens de cheual finablement laschez dessus, les entr'ouurirent: & les bandes de l'infanterie donnerent fort vaillamment apres; par tout ou ils dresserent les enseignes, contraignans les autres de reculler. Aussi tost que l'vne des batailles commença de bransler tant soit peu, l'effort & impetuosité des Romains ne se peut desormais supporter. Et comme les ennemis en desordre eussent pris le chemin, non du camp mais de Satricum, qui n'estoit qu'a deux mille pas; la cauallerie fut celle qui en fit plus d'execution. Leur logis au reste fut pillé par les gens de piedp: mais la nuict qui suiuit le combat, ils deslogent sans trompette de Satricum, & rennent le chemin d'Antium, plus ressemblans à vne fuitte, qu'à des gens marchans en bataille. L'armee Romaine leur donna en queue, les suiuant presque pas à pas; neantmoins la peur desuança l'animosité & courroux: au moyen dequoy ils se ietterent dans les murailles, premier que les Romains peussent ratteindre leurs dernieres files, ne les arrester. De là, quelques iours ayans esté employez à saccager & piller la contree, pource que les Romains ne se trouuoient vn assez competant equipage de guerre pour assaillir cette place, ny les autres à se hazarder au combat; ce pendant vne dissention se leue entre les Antiates & les Latins, pour estre ceux-là desormais laz & suppeditez de la guerre, en laquelle ils estoient naiz & vieilliz; de sorte qu'ils enclinoient à se rendre: & les Latins au contraire d'vn courage encore tout fraiz, pour leur longue tranquillité & repos, la nouuelle rebellion rendoit plus aspres à perseuerer & maintenir cette guerre. Toutefois ils mirent fin à leur different, apres s'estre chacun endroit soy apperceu, que les vns empeschoient les autres de poursuiure leurs entreprises. Car les Latins se departans de la société & confederation, se deliurerent d'vne paix à leur iugement deshonneste: & les Antiates ayans dechassé ceux qui les pouuoient diuertir d'entendre au party le plus salutaire, rendirent leur ville & contree aux Romains. La furie & indignation au surplus des Latins, pource qu'ils ne pouuoient endommager les Romains par les armes; ny retenir plus longuement à la guerre les Volsques, se des-

Le menu peuple ordinairemét mangé par les bónes bourses, dont s'ensuiuét de gráds inconueniés & dangers.

XLV. Trib. Milit. M.3585. R.376.

Trois armees dressees à Rome.

Defaitte des Latins & des Volsques liguez ensemble.

Discord entre les Antiates & les Latins, qui les fait separer.

Les Antiates se rendét aux Romains: & les Latins bruslent de despit Satricum.

borda iusques la, qu'ils bruslerent la ville de Satricum, laquelle leur auoit esté là premiere retraitte en l'infortune de leur routte & deffaitte: de maniere qu'il ne rechappa aucun edifice; le feu aiant par eux esté indifferemment attaché aux lieux prophanes & sacrez; fors le temple de la mere Matute; non que par conscience ny respect des dieux ils s'abstinssent de ce malefice; ains par vne voix effroiable emanee du Sainctuaire, auec cruelles & tristes menaces, s'ils ne retiroient leurs impies sacrileges flammes loin des reuerez & deuots habitacles. Enflambez de cette rage & forcenerie, l'impetuosité les transporte à Thusculum, par despit que les habitans apres auoir abandonné l'vnion & complot general des Latins, ils eussent non seulement pris l'alliance Romaine, mais receu d'abondant le droit de combourgeoisie auec eux. Et comme pour estre arriuez à l'impourueu ils trouuassent les portes ouuertes, la ville horsmis le chasteau fut prise de plaine arriuee: Mais les Citadins se sauuerent en la forteresse auec leurs femmes & enfans, & enuoierent soudain aduertir le Senat à Rome de leur affaire. Non plus laschement ny à tard qu'il ne conuenoit à la loyauté du peuple Romain, y fut enuoié le secours, dont L. Quintius & Seruius Sulpitius Tribuns Militaires eurent la conduitte; lesquels trouuerent les portes clauses; & les Latins par vn mesme moien assiegeans, & estans assiegez; ententifs d'vn costé à se deffendre dans les murailles, de l'autre à assaillir viuement la Roque; espouuenter les Thusculans, & auoir peur des Romains tout ensemble: dont l'arriuee changea bien les courages des vns & des autres: les Thusculans à sçauoir retirez d'vne grande frayeur & esmoy à vne ioye nompareille: et les Latins d'vne confiance presque certaine de venir à bout tout soudain de la forteresse, puis qu'ils estoient desia maistres de la ville, reduits à bien peu desperance eux mesmes de reschapper. De la Roque se leue vn grand cry d'allegresse par les Thusculans; auquel l'armee Romaine correspond quelque peu encore plus gaiement: Sur quoy les Latins se trouuans enueloppez & assaillis de deux endroits tout à coup, ils ne peurent ny soustenir la rude charge des Thusculans, qui de furie se vindrent d'enhault ruer sur eux: ny repoulser les Romains montans aux murailles, & se parforceans d'enfoncer les portes. Les murailles furent les premieres prises par escalade; & puis la closture des portes rompue: Et comme vn double ennemi de deux pars les pressast, & par la teste; & aux espaulles; sans leur rester aucun moyen ny pour resister au combat, ny pour se garentir à la fuitte; ils furent inuestiz au millieu, & taillez tous en pieces iusques au dernier. Thusculum recoux d'entre les mains des ennemis, l'armee est reconduitte à Rome: & d'autant que les choses passoient plus heureusement es guerres dehors; d'autant plus à la ville s'augmentoient de iour à autre les violences des Patriciens, & les miseres du commun peuple; en cela mesmement qu'estant contraint de payer, on luy ostoit neaumoins, les moyens de ce faire. De maniere que n'ayant desormais rien quelconque pour y subuenir, condamnez qu'ils estoient & en reputation, & au corps, on les adiugeoit à leurs creanciers, affin que la peine tinst le lieu de leur foy & parolle. Si fort donques estoient abattuz les courages, non seulement des petits compaignons & plus basses personnes, mais des principaux encore & plus aisez de la commune; que tant s'en fault qu'ils s'osassent ingerer de poursuiure le Tribunat militaire en concurrence des Patriciens, ce qu'ils auoient si instamment prochassé qu'il leur fust permis; qu'il n'y auoit vn seul parmy eux; homme aumoins de menee & experience, qui eust le cœur d'aspirer aux Magistrats seulement Plebiens: dont les Peres s'attendoient bien auoir pour iamais recouuré la iouissance des honneurs vsurpez sur eux par le peuple durant quelqu'annees. Mais à ce que la ioye n'en fust par trop

Autre miracle, exhortãt à reuerer les saincts lieux.

Les Latins surprennent la ville de Thusculum, & assiegent le chasteau.

Les Romains soigneux de secourir leurs alliez.

Autre desfaicte des Latins à Thusculum.

Grande oppression de debtes à Rome.

Le peuple accablé de necessité & de debtes est cõtrainct de faire ioug: Mais cela ne dure gueres.

grande à l'vn des partis, furuint vne assez legiere occasion pour donner pied (comme le plus souuent il aduient) à vne tresimportante entreprise. M. Fabius Ambustus, personnage de fort grand pouuoir & credit enuers ceux de son ordre, & le peuple aussi, pource qu'il n'estoit pas reputé entre ceste race de gens pour desdaigneur de la commune, auoit deux filles mariees; l'aisnee à Ser. Sulpitius, & la plus ieune à C. Licinius Stolo, homme de vray bien renommé, mais Plebeien. Laquelle alliance n'ayant esté mesprisee de Fabius, luy auoit acquis vne grande grace, & bien-vueillance enuers le vulgaire. Or il aduint d'auanture qu'au logis de Sulpitius lors Tribun Militaire, ces deux sœurs Fabiennes s'estans mises à deuiser ainsi qu'il aduient, le licteur de Sulpitius qui s'en retournoit de la place des assemblees chez soy, vint frapper de sa verge selon la coustume à la porte; dequoy la puisnee non encore vsitee à cette façon estant tressallie en sursaut, sa sœur commança à souzrire, s'esmerueillant qu'elle l'ignorast: laquelle risee esguillonna facilement le cœur d'vne femme mobile de soy pour bien peu de chose: ioint que la longue suitte de ceux qui l'accompagnoient demandans au partir s'il vouloit rien d'eux; luy fit, à ce que ie pense, estimer le mariage de sa sœur bien-heureux; & se repentir du sien par vn peruerty iugement, ordinaire neātmoins & commun à toutes sortes de personnes, qui se voyent mal volontiers preceder de quelque chose que ce soit, par leurs parens les plus proches. Le pere l'ayant de fortune apperceuë toute partroublee & dolente pour ce remors furuenu n'aguere, luy demande si tout n'alloit pas bien au logis? Et comme elle taschast de dissimuler l'occasion de sa fascherie, mal seante à la verité, & illicite enuers sa sœur, ne guere honnorable pour son mary; il tira d'elle à la parfin en l'arraisonnant doucement peu à peu, que son ennuy procedoit de ce que mariee auec vn qui n'estoit de sa qualité, elle seroit entree en vne maison, ou iamais ne pourroit paruenir charge, dignité n'y honneur quelconque. Ambustus la reconfortant là dessus, luy dit qu'elle ne se soucie, car bien tost se verroient chez elle les mesmes authoritez & aduancemens qu'elle auoit veu au logis de sa sœur. De là il commença à consulter auecq' son gendre; appellé auec eux L. Sextius, vn ieune homme diligent & habile; & à la bonne esperance duquel rien ne defailloit fors que la noblesse de race. L'occasion au reste la plus propre qu'il leur sembloit pour remuer quelque mesnage, estoit l'excessiue somme des debtes; duquel mal le commun peuple ne se deuoit pas attendre d'estre iamais soulagé, s'il ne s'efforçoit d'auancer les siens au souuerain Magistrat: & pourtant luy failloit imprimer cela en la fantasie; Remonstrant que les Plebeiens auoient desia obtenu ce degré, duquel s'ils se sçauoient bien preualoir, ils pourroient paruenir à l'authorité souueraine; & s'esgaller aux Patriciens, tant en honneur comme en vertu. Pour l'heure ils aduiserent de se faire Tribuns du peuple; afin que par le moyen de ce Magistrat, ils peussent eux-mesmes s'ouurir le chemin aux autres charges & dignitez. Ainsi C. Licinius, & L. Sextius creez Tribuns, proposerent toutes les loix qui pouuoient faire contre la puissance des Senateurs; & pour les aduantages & commoditez du peuple. L'vne sur le faict des debtes; à ce que defalqué du sort principal ce qui auroit esté receu pour les interests & vsures, le reste fust termoyé à trois annees & payemens par portions egalles: L'autre du reiglement des heritages; Que personne de là en auant ne possedast plus de cinq cens iournaux de terre. La troisiesme qu'il n'y eust plus de Tribuns Militaires, mais des Consuls, dont l'vn seroit du tiers estat: Tous ces points merueilleusement grands, & qui ne se pouuoient obtenir, ny faire passer sans beaucoup de contradictions & disputes. Tellement que les Peres se voyans en danger de courir fortune de toutes les choses dont il y a vn desmesuré desir entre les mor-

D'occasiōs fort legieres procedent bien souuēt de tresgrans changemēs en vn estat.

Coustume anciēne des Consuls, & Tribuns Militaires.

L'enuie d'vne sœur à l'autre cause de creer vn Cōsul du corps du peuple.

Trois choses d'importāce mises en auant pour le soulagement du menu peuple.

mortels: Terres, argent, dignitez & honneurs; demeurerent fort estonnez: Et ne trouuans autre remede en leurs publiques ne particuliers conseils, fors l'opposition d'aucuns des Tribuns du peuple, pratiquee au par-auant en maintes griefues altercations & debats; attitrerent les compagnons de ceux-cy pour leur contredire: lesquels comme ils virent les Tribuz estre appelees à tour de roolle par Licinius & Sextius, pour donner leurs voix; eux accompagnez d'vne bande de Patriciens, ne permirent que les edicts fussent leuz; ne de proposer autre chose quelconque, de celles que le peuple a de coustume d'authoriser. Parquoy ayant esté l'assemblee rompue que desia par plusieurs fois on auoit conuoquee en vain, comme les edicts se tinssent pour reietez: CELA VA BIEN (leur va dire alors Sextius) puis que vous estes ainsi frians de contredire, & mettez vne telle efficace en l'opposition: Mais de là mesme armeure nous essayerons de deffendre le peuple. Or sus doncques messieurs les Peres conscripts, denoncez tant qu'il vous plaira l'election des Tribuns Militaires; ie feray certes en sorte que ce mot IE L'EMPESCHE, lequel si contens & ioyeux vous oyez desgoiser à noz compagnons, tout ainsi que quelque doux concert de musique, ne vous sera pas si plaisant comme peut estre vous cuidez. ET DE FAIT ces menasses ne furent point vaines: Car autre election pour lors ne se fit horsmis des Edilles, & Tribuns du Peuple; ou Licinius & Sextius ayans esté continuez, ne permirent de creer aucun Magistrat Curule. Cette solitude de Magistrats, le peuple reïterant tousiours ses deux mesmes Tribuns; & ceux-cy empeschans la creation des Militaires, tint la ville cinq ans entiers: Durant lesquels les autres guerres de dehors demeurerent fort à propos en tranquillité. Neantmoins ceux de la Colonie de Velitres deuenus insolens pour ne voir point d'armee en campagne, firent quelques legieres courses dans le territoire de Rome; & oserent bien attacher Thusculum: ce qui esmeut à honte & vergogne non les Peres tant seulement, mais le peuple encore, de voir ainsi les Thusculans, leurs anciens alliez, & nouueaux citoyens, leur venir demander secours: au moyen dequoy les Tribuns du peuple relaschans leur empeschement, l'assemblee des elections fut tenuë par l'Entreroy; & creez Tribuns Militaires; L. FVRIVS A. Manlius, Ser. Sulpitius, Ser. Cornelius, A. & C. Valeriens: lesquels n'eurent pas le peuple si obeissant à la leuee comme aux voix & suffrages; car il s'enroolla à biẽ grande difficulté & contradiction. A la fin ils mirent leur armee dehors, & contraindrent non seulement l'ennemy de leuer le siege de deuant Thusculum, ains le rembarrerent iusque dans ses murailles propres: si bien que Velitres se trouua assiegeé non de moindre aspreté & effort que Thusculum le venoit d'estre. Toutesfois ils n'en peurent venir à bout: & ne fut nomplus fait rien quelconque de memorable par les autres Tribuns Militaires qui leur succederent; Q. SERVILIVS à sçauoir, C. Veturius, A. & M. Corneliens, Q. Quintius, & M. Fabius. Mais à la ville les choses estoient bien en plus grande combustion & danger: car outre ce que Sextius & Licinius autheurs des loix dessusdittes, auoient desia par huict fois tout de rang esté continuez Tribuns du peuple; Fabius d'abondant l'vn des militaires, & beaupere de Stolon, se monstroit tout apertement sans plus rien feindre ne desguiser, solliciteur des mesmes loix, dont aussi il auoit esté l'inuenteur. Et comme iusqu'à huict des Tribuns du peuple, du commancement se fussent opposez à la publication d'icelles, à la parfin n'en resterent que cinq; lesquels encore (ainsi que font d'ordinaire ceux qui se diuisent de leurs compagnons) tous estonnez & esblouis en leur esprit, pource qu'ils parloient par la bouche d'autruy, ne s'armoient en leursdites oppositions d'autre pretexte, que de ce qu'ils estoient embouchez au logis: Que la

L'opposition d'vn seul Tribun pouuoit acculer tout le reste.

Ce mot de VETO vsoit le Tribũ qui se vouloit opposer à ses compagnons.

Rome cinq ans durant sans aucun souuerain Magistrat.

XLVI. Trib. Milit. M.3590. R.381.

XLVII. Trib. Milit. M.3591. R.382.

Deux Tribuns du peuple cõtinuez par huict annees tout de suitte.

plus part du peuple estoit lors absent au camp de Velitres; parquoy l'on debuoit surceoir la congregation iusques au retour des soldats; affin que tous parensemble peussent opiner sur ce qui touchoit leurs commoditez & soullagemens. SEXTIVS & Licinius, auec le reste de leurs compaignons; & Fabius l'vn des Tribuns Militaires, desia maistres passez & instruitz par la pratique de tant d'annees à manier les volontez de la commune, harassoient à toute heure les principaulx d'entre les Peres, les interrogeans sans relache sur chacun des points & articles qui estoient proposez au peuple. SILS AVROIENT bien la hardiesse de requerir qu'il leur fust permis de posseder plus de cinq cens iournaux de terre, quand on n'en departoit au menu populaire que deux tant seulement pour teste? A ce que chacun d'eulx en particullier ioist d'autant d'heritage & cheuance, comme trois cens presque de leurs pauures concitoyens? la ou à vn Plebeien à grand peine sa part des terres pouuoit suffire pour y dresser quelque petite cahuette en sa vie, ou luy seruir de sepulture à sa mort. S'ils seroient bien si effrontez de vouloir que le peuple accablé d'vsures fut liuré à des ceps & entraues, à de cruels supplices & torments, si d'auenture il ne payoit l'interest plus tost que le sort principal? De voir emmener tous les iours de la place de grands trouppeaux de miserables adiugez à leurs creanciers: les beaux pallais de la noblesse regorger de captifz engagez à des fers & manottes? & par tout ou habiteroit Vn Patricien, la estre vne geolle particulliere. COMME doncques à haulte voix ils desbagoullassent toutes ces choses, fort indignes & pitoyables à escouter, enuers celux qui craignoient leur peau, auec plus de maltallent & courroux de l'assistence, que de ceux qui les alleguoiët; MAIS IL NE se fault pas attendre (venoient ils redoubler encore) que iamais les Patriciens mettent ne regle ne mesure à s'emparer des terres publiques; à esgorger le pauure miserable peuple d'vsures, s'il ne faisoit l'vn des Consuls de son corps, pour luy estre protecteur & syndic de sa liberté. Ses Tribuns estre desormais en trop grand mespris, pource ce que ceste puissance se debilitoit d'elle mesme, en s'opposans les vns aux autres. Ne pouuoir viure en egalité tant que la souueraineté absolue seroit toute es mains des Patriciens; & rien qu'vn aide & support seullement reserué pour le commun peuple; qui n'auroit onques part raisonnable en la Republique, si l'authorité, & pouuoir n'estoient faits communs. Et ne falloit pas, qu'on estimast suffire, si es elections des Consuls les Plebeiens estoient admis: car si lon ne se resoluoit nommeement que l'vn des Consuls fust du peuple, iamais vn seul d'eux n'y arriueroit. Auoient ils desia oublié, qu'aians trouué bon de faire plustost des Tribuns militaires que nompas des Consuls, affin que cette dignité souueraine peust estre aussi cõmuniquee aux Plebeiens; voicy la quarante quatriesme annee qu'vn tout seul n'y auoit encore peu paruenir? Comment donques se pouroient ils faire accroire, que les Patriciens de leur bon gré, ou il n'y a que deux places, voullussent impartir l'vn de ces honneurs au peuple, en ayans tousiours occupé les huict à la creation des Tribuns Militaires? Ne d'endurer ouurir chemin au Consulat, qui leur auoient tenu tant de temps le Tribunat ainsi bien remparé & clos? Il falloit emporter par la force & vigueur d'vn edit, ce qui ne se pouuoit gratieusement obtenir par les elections: & mettre à part hors de toute contradiction & debat l'vn des Consulats, pour y laisser acces au peuple: car si on l'abandõnoit en dispute, ce seroit tousiours la proye & sallaire de celuy qui pourroit le plus. Or desormais ne pouuoient ils pas alleguer ce qu'ils estoient coustumiers de dire; Qu'entre les Plebeiens ne se trouuoient point d'hommes capables pour les Magistrats ioissans du siege Curule: Car la chose publique auoit elle esté plus laschement seruie, plus nonchallamment

Aigres & odieux harsellemẽs des Tribuns du peuple ẽuers les Patriciẽs.

Le peuple aspire à creer vn des cõsuls de son corps ce qu'il obtiẽt à la parfin.

lamment gouuernee depuis le Tribunat de P. Licinius Caluus, le premier du peuple qui fut admis à cette dignité & honneur, que durant ces annees ou personne ne fut Tribun militaire horsmis les Patriciens? Au contraire quelques Patriciens auroient esté condamnez au sortir de ce magistrat; & du peuple onques vn seul. Les Questeurs encores, aussi bien comme les Tribuns militaires, peu d'annees au parauant auoient esté commancez à creer du peuple; de pas vn desquels le peuple Romain ne se seroit mescontenté. Restoit doncques aux Plebeiens d'empietter aussi le Consulat: cela estre la vraye forteresse & deffence de leur liberté: le certain support & appuy d'icelle. Si l'on y pouuoit mettre le pied, alors le peuple pourroit dire que les Roys seroient tout à trac dechassez de Rome; & sa liberté ferme establie à iamais: Car de ce iour la en auant viendroient és mains de la commune, toutes les choses dont les Patriciens la deuançoient, & en estoient superieurs: La domination & authorité souueraine; l'honneur, la gloire des armes; la noblesse: choses manifiques & grandes; dont ils iouyroient en leur vie, & les lairroient encores plus amples à leurs successeurs. VOYANS donques tous ces propos estre receuz d'vne bonne oreille, ils vont mettre vne nouuelle proposition en auãt; Que le nombre des Duumuires ou deux personnages commis à la charge des sacrifices, fust augmenté iusques à dix; dont la moitié seroit du peuple, & le reste des Patriciens; & remettent la publicatiou de tous ces edicts au retour de l'armee qui auoit assiegé Velitres. Mais l'an fut reuolu auant qu'on en ramenast les legions; au moyen de quoy le tout demeura suspendu iusques aux nouueaux Tribuns militaires: Car quand à ceux du peuple, il entretint & renouuella tousiours les deux autheurs des loix dessusdites. Pour le regard des Militaires, furent creez T. QVINTIVS, Ser. Cornelius, Ser. Sulpitius, Sp. Seruilius, L. Papyrius, & L. Veturius. Le commancement de l'annee on entra sondain en champ de bataille pour la finale resolution de ce faict: & comme desia les Tribuz fussent appellees pour donner leurs voix là dessus, sans que pas vn des Tribuns du peuple s'y opposast; les peres à lors biẽ estonnez recoururent à deux extremes remedes; la plus haulte puissance & authorité; & le plus souuerain citoyen de tous: De creer (à sçauoir) vn Dictateur; & que celuy-la fust M. FVRIVS Camillus; qui nomma sur le champ L. Emylius coronnel des gens de cheual. Les auteurs des edicts à l'encõtre vn si grand appareil de leurs aduersaires, arment quant & quant de leur part, & fortifient d'vn grand courage la cause du peuple: auquel ayans fait denoncer l'assemblee, ils appellent les Tribuz à donner leurs voix. Et comme le Dictateur entouré d'vne bande de Patriciens se fust assis en son tribunal, d'vn visage fier & remply de collere & menaces; & que laffaire se commençast à demesler, premierement par l'altercation ordinaire des Tribuns du peuple entre eux; les vns qui metoient en auant la loy, & les autres qui s'y opposoient: d'autant plus que l'opposition auoit de force selon le droit, d'autant se trouuoit elle supeditee par le merite de la cause, & la faueur de ceux qui la maintenoient: lesquels ayans requis que les premieres Tribuz opinassent: alors Camillus: PVIS QVE LA DESBORDEE licence de voz Tribuns (va il dire) vous gouuerne, Seigneurs Quirites, & qu'ils vous manient à leur apetit, non leur legitime authorité & pouuoir: & que par le droit des oppositions, acquis par vous autrefois par la retraitte du commun peuple, vous taschez d'annuller vous mesmes par le mesme effort que vous l'obtintes; moy qui suis Dictateur en prendray la deffence en main; nõ pour l'interest general de la chose publique, plus que pour le vostre en particulier; & de ma puissance absoluë garentiray vostre aide & support, que vous sans autres auez renuersé. Que si Licinius & Sextius ceddent à l'opposition de leurs cõpaignons, ie ne messleray en riẽ que ce soit le Mag

Les Duũuires des sacrifices augmentez iusqu'à dix.

XLVIII. Trib. Milit. M. 3592 R. 383.

XVIII. Dictature.

Braue harengue de Camillus; mais qui se r'amollit bien tost & se treuue de nul effect.

ſtrat Patricien parmy les conſeils & affaires du populaire. Mais ſi encontre l'oppoſition, comme ſ'ils auoient pris cette ville d'aſſaut, ils ſ'efforcẽt d'impoſer des nouuelles loix, ie n'endureray pas que la puiſſance Tribunicienne ſe defface par elle meſme. ET COMME les Tribuns du peuple ne ſe ſoucians gueres de ce qu'il diſoit, ne procedaſſent moins diligemment à l'execution de l'affaire: Camillus tout picqué de courroux & indignation, enuoye ſes Licteurs faire retirer le peuple; le menaſſant ſ'il paſſoit outre, de contraindre toute la ieuneſſe à preſter le ſerment, & tirer ſur le champ l'armee dehors. Dequoy il auoit deſia mis vne grande frayeur au peuple: mais aux chefs d'iceluy il accreut pluſtoſt le courage par cette conteſtation & debat, qu'il ne le leur diminua. Au moyen dequoy l'affaire indecis d'vne part & d'autre, il ſe depoſe de ſon Magiſtrat; ſoit ou qu'illegitimement il euſt eſté creé Dictateur, & par quelque defaut des ceremonies y accouſtumees, ainſi que quelques-vns l'ont voulu eſcrire: ſoit pource que les Tribuns du peuple propoſerent en plaine aſſemblee, & le peuple l'accorda ainſi; que ſi M. Furius ſ'opiniaſtroit de faire choſe quelconque en qualité de Dictateur, il fuſt condamné en cinq mille eſcus d'amende. Mais ie le meſcroirois pluſtoſt auoir eſté intimidé par le vice de ſa creation; que pour crainte d'vne telle eſpece de peine non encore au par auant pratiquee; attendu le naturel & humeur de l'homme: & que tout ſur le champ luy fut ſubrogé Dictateur P. Manlius. Car quel beſoin eſtoit il de l'y mettre pour l'expoſer à vne diſpute ou auroit ſuccombé Camillus? D'auantage que le meſme Camillus fut encore l'annee enſuiuant creé Dictateur: à laquelle dignité il n'euſt peu reuoller de rechef ſans vne grande ignominie, ſi l'an precedent il l'euſt laiſſee ainſi proſterner & abattre: ioint meſme que quand l'amẽde fut miſe en termes, il eſtoit en luy, ou de reſiſter à cette ouuerture de loy, dont il ſe voyoit reduire à la condition de perſonne priuee; ou n'euſt pas ſceu meſmes empeſcher les autres, pour leſquelles cette-cy eſtoit miſe en auant: auſſi que iuſqu'à noſtre temps les Tribuns du peuple, & les Conſuls ont bien maintesfois conteſté & debattu par-enſemble: mais le pouuoir de la Dictature a eſté touſiours plus haut eſleué. Entre la premiere dont il ſe deſmit, & la ſubſequente conferee à Manlius, les Tribuns du peuple par vne forme d'Entreregne ayans conuoqué l'aſſemblee, on peut voir aſſez manifeſtement quelles choſes des propoſees ſeroient plus aggreables à la commune; & ce que les autheurs d'icelles en pourroient auoir plus à cœur. Car le peuple approuuoit celles des vſures & des terres; & vouloit caſſer la troiſieſme du Conſulat pour les Plebeiens: Ce qui euſt ſans doute ſorty effect, ſi les Tribuns n'euſſent repliqué qu'ils demandoient les voix & ſuffrages de tout enſemble ſans rien ſeparer. Manlius puis-apres creé Dictateur enclina l'affaire à la deuotion & faueur du peuple, ayant choiſy pour Coronnel des gens de cheual C. Licinius Plebeien, qui auoit ja eſté Tribun Militaire. Dont les Peres à ce que i'entends, demeurerent fort indignez: mais le Dictateur ſ'en excuſa enuers eux; tant pour la ſi proche alliance de luy auecques Licinius; qu'auſſi qu'il leur remonſtroit, comme parce que le Coronel des gens de cheual ne pouuoit eſtre ſans le Dictateur ſoubs lequel il eſtoit ſuje; t& les Tribuns Militaires eſtoient vne puiſſance abſoluë en la Republ. auſſi bien comme les Conſuls, l'authorité de ce Coronel n'eſtoit pas ſi grande que de Tribun Militaire. Licinius au reſte, & Sextius, l'election des Tribuns du peuple eſtant publiee, ſe porterent de ſorte, que refuſans tout à trac d'eſtre continuez en cette charge, ils animerent tant plus fort le peuple à ce qu'ils pretendoiẽt en diſſimulant. PAR NEUF ANS entiers (a leur dire) ils auoient deſia auec vne treſgrãd' peine & peril, ſans auantage ny emolument qui leur en reuinſt, demeuré front à frõt comme à vn treſrude conflict contre les plus apparens de la ville: deſormais eſtre

Camillus ſe démet de ſa Dictature qu'à peine y eſtoit il entré, ſe reſouuenant de ſa premiere cõdemnation.

Tite-Liue fort partial pour Camillus: & au reſte ennemy mortel des Gaulois.

XIX. Dictature; C. Licinius general de la caualerie.

Les Tribuns du peuple pouuoient bien contredire aux Cõſuls: Mais au Dictateur non.

Repugnance du peuple auec ſes Tribuns, pour l'emologatiõ des loix.

Remonſtrãces fort pregnantes des Tribuns au peuple.

enuieillies auecques eux, & les loix par eux proposees, & toute la puissance Tribunicienne. Du commencement par l'opposition de leurs compaignons on auoit combattu fort & ferme leursdites loix : puis par le destornement & enuoy de la ieunesse à la guerre de Velitres : & finablement esté menassez de les foudroyer par la Dictature. Or leurs compagnons, ny la guerre, ny le Dictateur, ne nuisoient desormais en rien, lequel mesmes auoit donné vn fort bon augure au Consulat des Plebeiens, en nommant general de la cauallerie vn qui estoit du corps du peuple: mais que cettoit le peuple propre qui se retardoit ses commoditez, & aduancemens. La ville & la place des assemblees estre doresnauant à deliure & nette de tous creanciers : Et bien tost encore: ils auroient s'ils vouloiẽt les terres vuides d'vsurpateurs : Neantmoins tous ces bons offices & deuoirs, quand les pourroient ils assez dignement recognoistre; veu qu'en approuuant les edicts qui faisoient pour leur proffit particulier, ils retrancheoient toute esperance d'aucun hõneur ny auãcement pour ceux là qui en estoient les motifs & auteurs? Cela ne sentir point bien la modestie du peuple Romain, de requerir d'estre dechargez des vsures, & d'entrer és terres iniquement possedees des plus puissans; & abandonner ce pendant ceux par qui ils auoient obtenu tout cela; des pauures vieils Tribuniciens, non seulement sans dignité ne charge quelconque, mais d'abondant hors d'esperance de iamais y pouuoir paruenir. En premier lieu doncques qu'ils arrestassent ce qu'ils desiroient; & en l'election puis-apres des Tribuns du peuple declarassent leur volonté. Si conioinctement & sans diuision ils voulloient publier tous les edits proposez, ils auoient fort bonne occasion de les refaire leurs Tribuns; car ils pousseroient iusques au bout les choses par eux esbauchees : Mais que s'ils n'entendoient rien admettre fors ce qui estoit propre à chacun d'eux en particulier; ils n'auoient pas grand besoin aussi quant à eux, de la contiñuation d'vn honneur qui ne leur pouuoit seruir que d'enuie, & de maluueillance; de maniere qu'ils n'auroient point le Tribunat, n'y le peuple les choses qui auoient esté proposees. CONTRE vne si rogue, & obstinee harengue des Tribuns du peuple; comme pour l'indignité de la chose vn estonnement, & de là vn morne silence eust arresté court tous les autres Patriciens; Ap. Claudius Crassus petit fils du Decemuire, plus par haine & rancune, que pour esperance d'amortir & destourner l'emologation des edicts, se tira auant à ce que l'on dit, & parla presque en cette sorte. CE NE ME SERA chose ny nouuelle ny inopinee (Seigneurs Quirites) si cela seul que voz seditieux Tribuns ont de coustume d'imputer à nostre famille, ie l'oy encore mettre en auant à cette heure; Qu'à la race des Claudiens rien n'a esté en plus grande recommandation de tout temps en la Republique, que la dignité du Senat; & qu'ils se sont tousiours formalisez contre le bien & profit du peuple: desquelles reproches ie ne veux point renier l'vne; & ne desauouer aucunemẽt, que dés l'heure que nous fusmes appellez en cette cité, & receuz au nombre des Peres, nous ne nous soyons efforcez à nostre pouuoir, que la Majesté de ceux-là, du nombre desquels vous auez voulu estre, se peust dire auec verité, plustost auoir par nous esté accreuë, que diminuee. Quant à la seconde, ie pourrois bien contester & pour moy, & pour mes ancestres, Seigneurs Quirites (si d'auanture ce qui se fait pour le bien publique en vniuersel, quelqu'vn ne l'estime deuoir retourner au preiudice du commun peuple, comme s'il habitoit à part en vne autre ville) que nous, n'y en qualité de personnes priuees, ny colloquez en Magistrat, n'auons iamais rien fait sciemment qui luy peust estre dommageable; ne referer auecques raison, chose que nous ayons faitte ne ditte, contre l'vtilité de vous tous: combien qu'il nous en puisse estre eschappé quelques vnes non du tout à vostre goust & vouloir. Me

Harangué d'App. Claudius contre les Tribuns du peuple, pour le desgouter de leurs loix: artificielle & vehemẽmẽte au possible.

dois-ie doncques taire de cela, encore que ie ne fusse ny de la race Claudienne, ny du sang des Patriciens, mais tant seulement vn simple bourgeois, pourueu que ie sçache estre nay de pere & mere de condition franche, & viure en vne cité qui est libre? Ce L. Sextius, & C. Licinius perpetuels Tribuns du Peuple puis qu'il plaist aux Dieux, auront ils pris vne telle licence par l'espace de neuf ans qu'ils regnent desia, qu'ils refusent de vous permettre plein pouuoir & authorité de donner voz voix, soit à eslire les Magistrats, soit à l'approbation des edicts? Vou nous referez (dit celuy là) Tribuns pour la dixiesme fois; & nous l'accepterons; mais souz condition. Et que veut dire cela sinon; Ce que les autres poursuiuent à toute instance, nous le desdaignons, & de telle sorte que nous ne le voullons receuoir qu'à bonnes enseignes ? Mais quelles sont ces bonnes enseignes? quel loyer, qu'elle recompense pretendez vous, à ce que nou-vous puissions auoir pour Tribuns? Que ce que nou vous auõs mis en auant (respond il) soit qu'il vous agree, ou non; soit vtile, & inutile qu'il vous puisse estre, vous l'approuuiez tout pesle mesle. Ie vous prie ô vrays Tarquins, Tribuns du peuple, imaginez que ie sois l'vn des Citoyens, qui du milieu de l'assemblee vous interrompe en cette sorte : Que de vostre grace & benignité il nous soit permis, de choisir & esplucher celle de ces loix que nous iugerons estre salutaires & propres pour nostre faict, & rejetter les autres. Nõ sera certes; repliquet-il là dessus: Car pourquoy opineras-tu touchant les vsures & terres, choses qui concernent le fait & vtilité de vou, tous; & qu'à Rome n'aduienne vn si monstrueux & estrange cas, que tu voyes L. Sextius, & ce C. Licinius Consuls, que tu as si à contrecœur & abhorres tant ? Or admets tout, ou ie ne propose rien quant à moy: Ny plus ny moins que si quelqu'vn, à celuy qui seroit pressé de la faim, presentoit du poison auec de la viande; & qu'il luy ordonne de s'abstenir de ce qui est connaturel & propre à la vie; ou qu'il mesle parmy ce qui est mortel. Mais si cette ville estoit libre, tous d'vne voix ne repliqueroient ils pas? va-t'en à mal'heure d'icy auecques tous tes Tribunats, & tes belles loix. Et quoy, si tu ne proposes ce qui peut estre commode au peuple, ne se trouuera il plus personne qui le mette en auant? Si quelqu'vn des Patriciens; si quelque Claudien (ce qu'ils veulent estre plus odieux) venoit à dire: Ou receuez tout, ou ie ne propose rien que ce soit; Qui est celuy d'entre vous autres seigneurs Quirites, qui le comportast? Iamais n'aurez vous doncq plus d'esgard aux choses, que nompas aux autheurs d'icelles? Et tousiours tout ce que vous dira ce Magistrat là, vous le receurez d'vne oreille attentiue; & ce que quelqu'vn d'entre nous vous alleguera, d'vne sourde & non fauorable? Certes ce propos n'est aucunement ciuil. Car quel est cest edit qu'ils ont à vn tel despit & regret d'estre par vous refusé? Du tout conforme à leur langage. Ie vous mets en auant, ce dit-il, qu'il ne vous soit loisible d'eslire tels Consuls que vous voudriez bien. Et celuy-là parleroit-il d'autre sorte, qui vous ordonneroit en termes expres de faire l'vn d'iceux du peuple? Ne vous ostent-ils pas la puissance d'en creer deux Patriciens? Si auiourd'huy nous auions vne guerre telle que fut celle de la Thoscane; quant Porsena s'empara du Ianicule: Ou la Gaulloise puis n'a gueres, que tout estoit aux ẽnemis, fors le Capitole & la forteresse: & que ce L. Sextius demandast le Consulat auec ce M. Furius cy, ou quelque autre des Peres; pourriez vous bien endurer que Sextius fust Consul sans aucune doute; & Camillus en danger d'en estre refusé & exclus? Est-ce mipartir les charges & dignitez en commun; qu'il soit permis de faire deux Consuls Plebeiens; & deux Patriciens il ne soit loisible? Estre force que l'vn soit du peuple; & en pouuoir forclorre tous les deux des Peres? Quelle societé ne participation seroit celle-là? Est-ce doncques si peu de chose, que là ou vous n'auez oncques eu aucun

aucun pied ny accez, vous venez à y en auoir la moytié;ſi d'auenture n'en recherchant qu'vne partie vous ne tirez le total à vous? Ie crains,dit-il,que ſ'il eſt permis d'en faire deux Patriciens,vous n'en creez point de Plebeien. Et qu'importe cecy autre choſe? Pource que de voſtre bon gré vous n'en voulez point eſlire d'indignes,ie vous mettray vne contrainte de creer ceux que vous ne voudrez. Que ſ'enſuiura il puis apres de cela, ſinon qu'il ne ſe tiendra point obligé au peuple, ſi auec deux Patriciens vn Plebeien brigue & pourchaſſe le Conſulat; pour autāt qu'il ſ'eſtimera auoir obtenu par la loy ce qu'il pretendoit, & non par voz voix & ſuffrages? Ils cherchent comme ils pourront emporter de force les charges & honneurs de la Republique, non comme ils les doiuent demander: & ainſi ils paruiendront aux plus grands, ſans que des moindres iis vous ſoient tant ſoit peu redeuables: Voulans pluſtoſt pourchaſſer leur auancement par des occaſiōs à propos, que par leur vertu & merite. Y a il perſonne qui ſe doiue faſcher,qu'on le conſidere,& eſpluche quel il eſt?Ne qui eſtime raiſonnable qu'à luy tout ſeul les dignitez doiuēt eſtre acquiſes ſans doute,deuant tous ſes competiteurs qui briguent & en conteſtent auecque luy?Qui ſe vueille exempter & ſubſtraire de voſtre arbitrage? Rēdre voz voix contraintes, de volontaires qu'elles ſont:& de libres les aſſujettir à ſa deuotion? Ie laiſſe là Licinius & Sextius; dont vous marquez les annees au Capitole par vne lōgue ſuitte de puiſſance perpetuelle,tout ainſi que des Roys: Mais qui eſt pour le iourd'huy le ſi bas & abjet citoyen,à qui l'acces au Conſulat ne ſoit plus aiſé par le moyen de cette loy, qu'à nous, ny à noz enfans? Car vous pourrez bien quelque fois arriuer à ne nous faire pas Conſuls,quand bien meſme vous en auriez le deſir:mais de ceux-cy il vous ſera force,ores que vous ne le vueillez pas. De l'indignité c'eſt aſſez parlé deſormais, car la dignité & merite concerne les hommes; Quant à la Religion & ſolennité des Auſpices,d'où depend vn contemnement & iniure particuliere aux Dieux immortels, qu'eſt ce que i'en diray maintenant? y a il quelqu'vn qui ignore, que cette ville n'ayt eſté fondee moyennant les heureux ſignes & preſages des prognoſtiques des oyſeaux? Que par les meſmes ſignes toutes choſes ne ſe manient & à la paix & à la guerre; & à la ville,& au dehors? La ſuperintendence doncques des Auſpices à qui eſt-ce qu'elle appartient, ſelon les ſtatuts vſitez des anceſtres? Aux Patriciens certes;vous le ſçauez bien:Parce qu'outre qu'il n'y a point de Magiſtrat Plebeien qui ſe cree auecq' les Auſpices, ils nous ſont ſi acquis en proprieté, que non ſeulement les Magiſtrats Patriciens que le peuple à droit d'eſlire,ne ſe paſſent en nulle autre ſorte que par les Auſpices; Mais nous encore ſans les voix du peuple creons bien l'Entreroy par les ſeuls Auſpices: deſquels nous vſons,nonobſtant que perſonnes priuees; la ou ceux-cy ne les ont pas eſtans meſmes en Magiſtrat. Que fait doncq' autre choſe ſinon abollir les Auſpices,celuy qui faiſant des Conſuls Plebeiens,arrache cette dignité de la main des Peres,qui ſeuls les peuuent auoir? Qu'ils ſe mocquent maintenant de la Religion: Qu'ils ne tiennēt plus compte des cerimonies.Car qu'importet-il ſi les ſacrez poulets ne veulent becquer, ny ne mangent? ſ'ils ſortent plus laſchement de la cage? ſi quelque oyſeau vient à la trauerſe contrechanter?C'eſt peu de cas que tout cecy. Mais noz predeceſſeurs ne meſpriſans ce peu de cas, ont accreu ceſt eſtat ainſi grand:Et nous,comme ſi nous n'auions aucun beſoin de la faueur des Dieux,contaminons & violons toutes ces belles cerimonies. Qu'on cree doncques indifferemment du vulgaire les Pontifes,Augures,& Roys des Sacrifices. Impoſons au premier venu,pourueu qu'il ait forme d'homme,l'ornement de teſte du miniſtre de Iuppiter. Commettons les ſaincts boucliers Ancylies;les Sainctuaires plus ſecrets; les Dieux, & la charge de leur ſeruice, à ceux auſquels il n'eſt pas permis d'y

toucher. Que les loix & edicts ne se facent; ne les Magistrats ne se creent plus auec la solemnité des Auspices. Les Peres ne president aux assemblees des Centuries; ne des Curies & parroisses. Que Sextius & Licinius tout ainsi que Romulus & Tatius, regnent à Rome; pource qu'ils font leurs presens des deniers d'autruy, & departent les heritages ou ils n'ont que voir. Tant c'est chose sauoureuse & douce de rauir ce qui est aux autres; qu'ils ne s'aduisent pas que par l'vne de leurs belles loix ils reduisent les terres en friche en depossedant les accoustumez detenteurs: & par l'autre abolissent le credit & la foy; quant & lesquels tout le train de la vie humaine vient à se corrompre & aneantir. Au moyen dequoy pour raison de toutes ces choses ie concluds, que les ouuertures que lon vous fait doiuent estre de vous cassees, ànullees, & repudiees: Ce que vous resouldrez d'en faire, ie supplie aux Dieux de le prosperer. L'ORAISON d'Appius ne seruit qu'à prolonger seulement le temps de la publication des edits: car au reste Sextius & Licinius continuez alors Tribuns pour la dixiesme fois, mirent encore en auant, qu'vne partie des Decem uires ordonnez sur le fait de la Religion, fussent creez du corps du peuple: Ce qu'ils obtindrent; & en y eut cinq Patriciens; & pareil nombre de Plebeiens. De maniere que par ce degré le chemin leur sembloit desia estre ouuert au Consulat: mais le peuple se contentant de cette victoire, cedda aux Peres le demeurant, sans pour l'heure faire mention de Consuls; trop bien de creer des Tribuns Militaires; A QVOY FVRENT admis A. & M. Corneliens de rechef, M. Geganius, P. Manlius, L. Veturius, & P. Valerius pour la sixiesme fois. Et comme tout cecy se monstrast au regard du dehors pacifique & en repos pour les Romains, hors-mis le siege de Velitres, dont l'issuë estoit assez plus lente & tardiue que nompas douteuse; vn bruit estant tout soudain suruenu de la guerre Gauloise, contraignit la ville de creer M. Furius Dictateur pour la cinquiesme fois: lequel nomma T. Quintius Pœnus Coronel des gens de cheual. L'historien Claudius a escrit, que cette annee fut combattu auec les Gaulois p res la riuiere du Teucron: & y auoir là eu vn fort braue duel d'homme à homme de T. Manlius, contre vn d'iceux Gaulois qui l'auoit deffié: mais l'ayant mis à mort de sa main à la veuë des deux armees, il luy osta le collier d'or qu'il portoit au col: Toutefois la pluralité des autheurs me fait croire, que cela aduint non moins que de dix ans apres. Trop bien cette annee là que Furius fut Dictateur, il y eut bataille donnee contre iceux Gaulois en la plaine d'Albane; ou la victoire ne fut ny douteuse, ny difficile pour les Romains: Combien que les ennemis ne leur eussët pas amené peu d'effroy, pour le souuenir de la lourde secousse au parauant receuë d'eux. Plusieurs milliers y passerent par le trenchant de l'espee: grand nombre furent occis à la prise du camp: le reste rompu & mis en fuitte, eschapperent au mieux qu'ils peurent; principalement ceux qui tindrent le chemin de la Pouille; tant par la longue carriere qu'ils prirent; que pource que la crainte & estonnement les escarta à trauers champs. Au Dictateur de l'accord des Peres, & de tout le peuple fut le triomphe octroyé: Mais à grand' peine eut il mis fin à cette guerre, qu'il se trouua enueloppé d'vne plus dangereuse sedition à la ville. Car par de grosses altercations & debats; le Dictateur & le Senat ayans esté suppeditez par le commun peuple; les edits des Tribuns dessusdits furent receuz & approuuez: & malgré qu'en eust la noblesse, l'election des Cōsuls tenuë, ou L. Sextius fut admis: le premier homme Plebeien qui paruint à ce Magistrat. Et si les noises & disputes ne prirent pas du tout fin là dessus: car les Peres refusans l'emologation des edits; le peuple fut tout prest à se retirer; auec d'autres cruelles menaces qui se presenterent d'vne guerre ciuile. A la parfin cette dissention s'appaisa par le Dictateur; souz ces conditions que la noblesse accorda au peuple de faire l'vn des

Les Decemuires des sacrifices, mipartis entre les Patriciēs & le commū peuple.

XLIX. Trib. Milit. M.3593. R.384.

XX. Dictature.

Autre descōfiture des Gaulois en la plaine de Albane.

L. Sextius le premier de tous les Plebeiens paruint au Consulat, l'an de Rome 385.

des deux Consuls de son corps: & le peuple à la noblesse, de faire vn Preteur des Patriciens, qui administreroit la iustice en la ville. Et ainsi d'vne longue rancune & mutinement, les ordres se reduirent à vn bon accord: le Senat estimant estre conuenable (& à bon droict, si oncque en nulle autre saison) deuoir liberalement consentir pour l'amour des Dieux immortels, que les grans-jeux fussent celebrez; & qu'vn iour fust encore adiousté d'auantage aux autres trois qui souloient estre: De quoy les Ediles du peuple s'estans excusez; tous les ieunes Patriciens s'escrierent d'vn commun accord, que pour le seruice & honneur des Dieux ils accepteroient volontiers cette charge, si on les vouloit faire Ediles: ausquels comme de tresgrans remerciemens eussent esté faits d'vn chacun; le Senat ordonna que le Dictateur nommeroit au peuple deux Ediles de la part des Peres, lequel confirmeroit puisapres tous les officiers qui seroient esleuz celle annee.

Le premier Preteur.

Deux Ediles Curules, premierement instituez des Patriciens.



LE SOMMAIRE DV SEPTIESME LIVRE.



EVX nouueaux Magistrats sont encore adioustez, la Preture, & l'Edilité. La ville est fort durement affligee de peste, d'autant plus notable que Furius Camillus en mourut: De laquelle comme le remede & la fin se cherchast par des nouuelles ceremonies & deuotions, les ieux Sceniques furent lors premierement establiz. L. Manlius ayant esté appellé en iustice par M. Pomponius Tribun du peuple, pour auoir trop rigoureusement procedé à la leuee des gens de guerre; & pour les inhumains traittemens par luy vsez à l'endroit de son fils, sans aucune coulpe ne demerite de luy; l'adolescent vint en la chambre du Tribun la dague au poin: & le contraignit de luy iurer & promettre par serment solennel, qu'il se deporteroit de son accusation. Curtius armé de toutes pieces, & monté sur vn grand destrier, se precipite pour le salut de sa patrie dans vn profond goulphre, qui s'estoit inopineement ouuert en la ville, lequel se combla aussi tost. L'adolescent Manlius qui auoit deliuré son pere de la fascherie intentee par le Tribun, vient au combat corps à corps contre vn Gaullois qui deffioit courageusement les plus braues de l'armee Romaine; & l'ayant tué, le despouille d'vne chesne d'or qu'il portoit au col, dont il fut depuis surnommé Torquatus, comme qui diroit, paré d'vne chesne ou collier. Deux Tribuz sont adioustees aux precedentes, la Pontine, & Publicienne. L. Sicinius Stolo par la loy propre dont il auoit esté autheur, est condamné pource qu'il possedoit plus de cinq cens iournaux de terre. M. Valerius Coronnel de mille hõmes de pied, met à mort vn autre Gaullois qui l'auoit appellé au combat; & ce auec l'aide & secours d'vn corbeau qui se vint miraculeusement asseoir sur son morion, d'ou à coups de bec & de griffes il se mit à offenser l'ennemy: De là il prit le surnom de Corbin: & l'annee ensuiuante fut creé Consul, nonobstãt qu'il n'eust que vingt-trois ans. Amitié est iuree auec les Carthaginois. Les Capouans pressez des Samnites qui leur faisoient vne forte guerre, viennent demander secours au Senat; Ce que n'ayans peu impetrer, se donnerẽt, ensemble leur ville, & le territoire d'autour au peuple Romain: Au moyen dequoy, puis qu'il auoit par là iuste occasion & pretexte de deffendre par armes ce qui luy estoit acquis en proprieté, la guerre fut ouuerte à iceux Samnites. Mais comme le Consul fust allé engager son armee en vn lieu desauantageux & mal propre, & se trouuast à cette cause en fort grand danger, il fut garenty par le moyen du Coronnel Decius, lequel s'estant saisi d'vn sommet qui commandoit à ce tertre ou les Samnites s'estoient parquez, donna le moyen au Consul de se retirer en vne place plus commode. Et luy, ayant esté enclos des Samnites euada malgré leur effort. Les soldats Romains qui auoiẽt esté mis en garnison à Capoue, conspirent de s'emparer de la ville: Mais leur entreprise descouuerte s'estans reuoltez tout à fait, sont ramenez à leur deuoir accoustumé par M. Valerius Dictateur, qui par ses remonstrances les retire de ce desespoir & fureur.



L'an du mõde 3594. & de Rome 385. le Consulat paruint aux Plebeiens: vn Preteur & deux Ediles Curules premierement instituez.

CETTE annee sera fort notable & insigne pour le Consulat d'vn homme noueau: insigne encore pour l'erection de deux noueaux Magistrats, la Preture, & Edilité Curule: lesquelles charges & dignitez les Patriciẽs pourchasserent au lieu d'vn des Consulats delaissez au peuple; qui le confera à L. Sextius, par la loy duquel il auoit obtenu cest honneur. Et les Peres installerent en la Preture, Sp. Furius Camillus fils de Marcus. Quand à l'Edilité, Cn. Quintius Capitolinus, & P. Cornelius Scipion, tous personages de leur ordre, l'emporterent par la bienvueillance & faueur du peuple en l'assemblee du champ de Mars.

LXXXVII. Conf.

A L. SEXTIVS fut donné pour compagnon L. Licinius Mamercus Patricien. Dés le commencement de l'annee fut faitte mention au Senat des Gaullois, lesquels s'estans de leur routte derniere sauuez en la Pouille, le bruit couroit qu'ils se rassembloient de nouueau; & de la rebellion des Herniques. Mais tout cela se publioit expressement, à ce que rien ne passast par les mains du Consul Plebeien; dont toutes choses se retenoient en silence & oysiueté, ny plus ny moins qu'en des vacations ordonnees publiquement: fors les Tribuns du peuple; qui ne pouuoiẽt comporter de se taire, que pour vn des Consuls octroyé au peuple, la noblesse eust empietté trois Magistrats Patriciens, seans en longue robbe de pourpre dedans la chaire Curule tout ainsi que Consuls: & vn Preteur auecques ce, qui administroit la Iustice, compagnon à iceux Consuls, & cree par les mesmes solemnitez & Auspices: Tellement que le Senat eut vergongne de faire instance que les Ediles fussent esleuz de son corps. Il auoit premierement esté conuenu que le peuple ne seroit admis à cette charge & dignité sinon de deux ans en deux ans: Puis apres cela fut commu niqué egallement aux deux ordres.

Pretexta.

LXXXVIII. Conf. M. 3595. R. 386.

DE LA L. GENVTIVS, ET Q. Seruilius ayans esté creez Consuls; & les choses se trouuans en repos de dissentions à la ville, & de guerres par le dehors; affin qu'ils ne demeurassent du tout exempts de crainte, soucy, & danger, suruint vne fort grande pestilence. On dit qu'vn Censeur, vn des Ediles Curules, & trois Tribuns du peuple en moururent: Et plusieurs autres du commun peuple au pro-rata de ceux-cy. Mais ce qui rendit cette contagion plus fameuse, fut la mort de M. Furius autant regrettee comme elle estoit meure: car ce fut vrayement vn personnage excellent & vnique, en toutes sortes de fortunes: Le premier de toute la ville tant à la guerre qu'à la paix, deuant que d'aller en exil: & plus illustre encore durant iceluy, ou pour l'extreme desir & besoin qu'en eut sa cité, qui prise par les ennemis recourut au secours d'iceluy absent; ou pour son bon heur; duquel ayant esté reintegré en sa patrie, il la reintegra aussi quand & soy. Et si par l'espace de trente-cinq ans (car il vescut autant depuis) il se monstra digne du tiltre d'vne si grande gloire: digne d'estre tenu & nommé le second fondateur apres Romulus de la ville de Rome.

Peste à Rome, dõt mourut Camillus.

Eloge de M. Furius Camillus.

Glareã auecques bonne coniecture reduit cela à 25. ans.

LXXXIX. Conf. M. 3596. R. 387.

Cette annee doncques & LA SVBSEQVENTE que T. Sulpitius Peticus, & C. Licinius Stolo furent Consuls, la peste continua: & ne fut ce pendant faict chose aucune de memoire, sinon que pour appaiser l'ire des Dieux, on celebra le Lectisterne, qui fut le troisiesme depuis la premiere fondation de la ville. Et comme la violence du mal ny pour les humains conseils & aduis, ny par l'aide & secours diuin ne s'allegeast de rien quelconque; se trouuans lors les consciences maistrisees de superstition, l'on dit que les jeux Sceniques parmy les autres raddoucissemens

Le troisiesme Lectisterne à Rome: en pres de 400. ans. Notez cõme ils ne profanoient pas leurs mysteres & ceremonies.

ments du courroux celeste furent aussi instituez: chose certes bien rare & nouuelle à vn peuple tout belliqueux: Car il n'y auoit encore aultres esbattemens que ceux qui se faisoient dans le Cirque. Neantmoins ainsi que sont presque tous les principes; ce fut peu de chose de soy, & auec ce estrangere; d'autant que sans y vser d'aucuns vers, & sans acte ne gestes qui accompaignast ce qu'on recitoit; seulement des ioueurs appellez de Thoscane, dançans certains ballets au son de la flute, faisoient des passages & mouuemens à la mode de leur pais, qui n'estoient mal seans de vray ny desagreables. La ieunesse puisapres commença à les contrefaire, delaschans certains vers grossiers mal tissus, accompaignez de tourdions qui ne desaccordoient point autrement à leur voix: Si que la chose bien receue fut en la pratiquant du depuis fort souuent resueillee. Et pource qu'en langage Thoscan vn ioueur de farces s'appelle Hister, on attribua aussi le nom d'Histrions aux Romains qui s'adonnerent à ce mestier: Lesquels deslors commancerent non ainsi comme au precedent, de reciter à la volee l'vn apres l'autre en se respondãt pat des vers alternatifs, semblables aux airs & chãçons Fescennines, rudes, sans nombre ne mesure; mais à iouer des satyres pleines d'accords concertez desia au son de la flutte, auec gestes & remuemens conuenables. Liuius quelque temps apres le premier vsage de ces satyres, auant tous autres s'enhardit de donner vne comedie auec argument; & à ce qu'on dit recita luy mesme ses vers; comme aussi bien souloient faire tous les autres de ce temps la. Mais pour y estre retourné trop souuent, comme il eust à cette occasion enroué sa voix; ayant demandé la licence de substituer vn ieune garcon en sa place, pour chanter deuant le ioueur de flutte, vint lors à bout de son roollet, auec des gestes plus emphastiques & à deliure, puis que la distraction de la voix ne le pouuoit plus empescher en rien. Delà les Ioueurs commancerent de reciter en chantant eux mesmes sur des instrumens à corde; ne laissans à leur viue voix & parole que les actes de la Comedie; ou les personnages sont introduitz s'entreparlans. Apres que par ce reiglement la chose se fut venue à retirer des risees & plaisanteries, & les ieuz peu à peu à se conuertir en art & methode; la ieunesse delaissant aux Comedians iouer leurs subiects, se remirent entr'eux sur la mode ancienne, à reciter des ioieusetez composees en carmes, qui furent puisapres appellez les Exodes, ou entremetz; inserez principallement és Comedies Atellanes: La quelle sorte d'esbattement ils aprirent & retindrent des Osciens; ne voullans permettre que cela fust contaminé par les farceurs ordinaires: Dont est demeuré depuis la coustume, que les ioueurs de ces Atellanes ne peuuent estre changez de Tribu; & qu'il leur est permis de s'enrooller & aller à la guerre, pour n'estre reputez pour cela exercer l'art infame de Bastellerie. Parmy les petits & foibles commancemens des autres choses, il m'a semble debuoir aussi inserer l'origine des ieuz, pour fairé voir à quelle insensee forcenerie, malaisement supportable mesme aux plus riches & opulents royaumes, ce fait icy est finablement paruenu d'vne tant saine & modeste entree. Neantmoins cette premiere institution desbattemens establie pour le fait de la religion, ne releua ny les consciences de leurs scrupules, n'y les corps des maladies qui les affligeoiét. Car cóme au beau millieu des ieuz le Tibre s'estant desbordé dans le cirque, les eust interrompuz par son excroissance; cela amena vne grande fraieur au peuple; estimant que les Dieux eussent à contrecueur, & qu'ils desdaignassent le debuoir qu'on leur pensoit faire pour reconcilier leur couroux. AV MOIEN DE QVOY C. Genutius, & L. Emylius de rechef ayans esté faits Consuls; d'autant que la perquisition des remedes pour appaiser la Diuinité, pressoit plus les cueurs des

Rude encore simplicité des Romains qui ne cognoissoient rien que les armes: Mais les delices cõmancent à les debaucher.

Le nõ d'Histrio d'où venu à la lãgue latine.

Il entẽd des anciẽnes satyres qui cõsistoiẽt en la varieté des carmes, & non des modernes plus mordentes.

Exodes estoient certains vers plaisãs que la ieunesse recitoit à la fin des comedies Atellanes qui correspondoient à noz farces de maintenant.

Atelle au reste estoit vne ville de la Pouille.

Les Comedians reputés anciẽnement personnes infames.

Le Tibre suiect à se desborder.

XC. Consf. M.3597. R.388.

personnes, que le mal quelles sentoient en leur corps, on dit qu'il reuint aux plus aagez en memoire, qu'autresfois la peste auroit cessé moyennant vn cloud fiché par le Dictateur. Delaquelle Superstition meuz les Senateurs, ordonnerent d'en nommer vn tout expres pour planter ce cloud; A quoy fut L. Manlius appellé, surnommé l'Imperieux, qui choisit L. Pinarius pour coronnel des gens de cheual. Il y a vne vieille loy escripte en lettres & mots antiques; QVE QVICONQVE SEROIT LE PLVS GRAND PRETEVR, FICHEROIT CE CLOVD LE TREZIESME IOVR DV MOIS DE SEPTEMBRE: Et il le fut à la main droicte du temple de Iuppiter le Capitolin, du costé de celuy de Minerue. Et pource que l'escripture estoit chose fort rare en ce temps la, le bruit porte que ce cloud cottoit le nombre des annees: Pour raison de quoy fut cette loy consacree au temple de la Deesse; car la maniere de compter est de l'inuention de Minerue. Aussi Cintius diligent & soigneux rechercheur de semblables antiquitez, est tesmoin; qu'es Volsiniens les clouds monstrans le nombre des annees, se voyoient encore fichez dedans le téple de Nortie Deesse Thoscane. M. Horatius estant Consul, desdia suiuant l'ordonnance du peuple le temple du tout bon tout puissant Iuppiter, l'annee que les Roys furent dechassez hors de Rome. Des Consuls puisapres fut cette solennité de ficher le cloud transferee aux Dictateurs; pource que leur authorité estoit plus grande, & plus absolu leur pouuoir. Laquelle coustume par traict de temps ayant esté intermise, il sembla alors chose digne, que pour ce regard l'on eust à faire vn Dictateur: & fut à cette occasion creé L. Manlius: lequel ny plus ny moins que si c'eust esté pour la conduitte des affaires, & non pour deliurer le peuple du scrupule de relligion, affectant la guerre contre les Herniques, malmena merueilleusement la ieunesse de Rome par vne trop rigoureuse leuee. Finablement tous les Tribuns du commun peuple s'estans bandez contre luy; fust de force, fust de honte qui le fit rendre & ploier, il se deposa de son Magistrat. Mais ny pour cela, tout des le cõmencement de l'annee ensuiuant que Q. SERVILIVS HALA, & L. Genutius derechef, furent faits consuls, M. Pomponius Tribun du peuple ne laissa pas de l'appeller en iustice, sur la maluersation & abuz dont il auoit vse en sa leuee, qui estoit grandement odieuse à tous, non seulement pour le dommaige des Citoiens, mais pour la d'ilaceratiõ aussi de leurs corps; ayãt fait fouetter à grãd coups de verges, partie de ceux qui ne respondoient à mesure qu'on les appelloit nom par nom; partie fait mettre en vn cul de fosse. Et pardessus toutes autres choses estoit deteste & hay son felon & crud naturel; & le surnõ d'Imperieux grief & moleste à vne cité qui est libre, qu'il s'estoit acquis par vne demonstration de seuerité trop cruelle, par luy non plus rudement excercee à l'endroit de ceux qui ne luy estoient rien, qu'enuers ses plus proches, voire son propre sang. Car entre aultres choses le Tribun le chargoit; DE DETENIR comme en prison & captiuité destinee pour les esclaues à trauailler tout ainsi qu'eux, vn seul fils ieune adolescent sans l'auoir en rien desseruy, ne forfait; banny de la ville, maison Paternelle, & Dieux domestiques; exclus de se rencontrer auec ses pareils en la place des assemblees. De maniere que ce ieune homme venu d'vne telle & si noble race, par sa misere continuelle esprouuoit asses, que veritablement il estoit nay d'vn Pere fort imperieux, rebarbatif, & bizarre. Mais pour quelle occasion, ou sien demerite? Pource qu'il n'est pas facond en parler; & n'a la langue à commandement. Nonobstant lequel deffault de nature, à sçauoir mon si le pere le debuoit nourrir, si aumoins il y auoit rien d'humain en luy; ou l'amender & coriger: ou par vn assiduel tourment le rẽdre plus insigne & notable? Car mesme les bestes bruttes ne norrissent de moindre affection ceux de leurs petits ou il se trouue quelque

chose

Superstition de ficher le cloud pour la peste.

Bolsene ẽcore pour le iourd'huy.

XXII Dictateur, L. Pinarius general de la cauallerie

xCI. Consf. M. 3598. R. 389.

Rude traittement du pere enuers son enfant; & tresnotable exemple de pieté d'iceluy alendroit de son Pere.

chose à redire : La ou L. Manlius accroist le mal de son fils par vn autre mal; & aduance entant qu'à luy est l'imbecillité de son esprit; auquel ce peu de vigueur naturelle qui y peult estre, il la va esteindre par cette vie païsane, & vne solitaire accoustumance rustique; le nourrissant parmy le bestail. DE CES indignes & malgracieux traictemens se trouuerent plus offensez les cœurs de tous, que nompas celuy du ieune homme. Au contraire ayant vn grand dueil de se voir estre cause de blasme & accusation à son pere; afin que tous les dieux & les hommes peussent cognoistre, qu'il aimoit bien mieux secourir qui l'auoit engendré; que d'aider de moyens les aduersaires d'iceluy, il se resolut à vne entreprise lourde de vray, & sentant bien son humeur rurale: & au reste, bien que fort peu politique, tresqueloüable neantmoins pour sa pieté : Car sans que personne en sceust rien s'estant pourueu d'vn cousteau affilé & trenchant, il s'en vient de fort bon matin à la ville; & de là porte sans s'arrester, droict à la maison de Pomponius le Tribun; donnant à entendre au portier qu'il auoit quelque chose hastee pour communiquer à son maistre: Qu'il l'allast doncques aduertir que c'estoit T. Manlius fils de Lucius. On le laisse soudain entrer; car il y auoit apparence que deuant estre à bon droit tresindigné contre son pere, il apportoit quelque nouueau crime, ou des moyens & ouuertures pour conduire à fin son accusation intentee. S'estans entre saluez, il luy dit auoir quelque affaire à luy ou il n'estoit besoin de tesmoings : Et la dessus le Tribun ayant commandé à tous ceux qui estoient presens de se retirer, & les laisser seuls; le cousteau tiré il se iette dessus son lict; & le luy presentant le menace de luy en donner à trauers le corps tout sur l'heure, s'il ne luy iure & promet solennellement en paroles expresses, de se deporter de l'accusation de son pere, & que iamais pour cette cause il ne conuoqueroit l'audience du peuple. Le Tribun esperdu de frayeur, par ce qu'il se voyoit le glaiue nud luy reluire deuant les yeux; estre seul & sans armes; ce ieune homme plus fort & robuste que luy; & (ce qui n'estoit moins encore à redouter) inconsiderement enhardy, & se confiant à sa force; iura ce que l'autre luy voulut prescrire: alleguant puis apres pour ses excuses, d'auoir esté malgré luy contraint de se desister de son entreprise. Le peuple ne trouua point si mauuais que le fils eust osé vne telle chose pour l'amour de son pere, comme il eust volontiers desiré de iuger vn si felon & imperieux accusé. Et d'autant plus trouua il l'affaire louable, qu'vne telle & si grande aigreur n'eust aliené pour cela le courage de ce ieune homme de la pieté paternelle. Au moyen dequoy non seulement fut remis à son pere, & fait grace de ne respondre en iustice pour la deffence de sa cause; mais la chose auec ce attribuee à tresgrand honneur pour son fils. Et comme cette annee l'on eust la premiere fois aduisé, de creer par les voix & suffrages du peuple, des coronnels de milles hommes de pied és legions (car au parauant tout ainsi qu'à cette heure, les chefs d'armees d'eux mesmes establissoient ceux qu'on appelle les Ruffules) Mãlius de six places en obtint la seconde; sans qu'à la ville ny à la guerre il eust fait chose encore, qui luy deust acquerir cette grace & faueur du peuple; cõme celuy qui auoit passé sa ieunesse aux champs, loin de la compagnie & conuersation des personnes. En la mesme annee, fut ou par les tremblemens de terre, ou par quelque autre violence & effort; l'on dit que la grand place des assemblees vint à s'affaisser & entrouurir au milieu en vn tresprofond & hideux abisme; lequel il ne fut possible de combler n'y remplir, encore que chacun endroit soy y portast de la terre, que par la reuelation des Dieux on n'eust commancé d'enquerir quelle estoit la chose dont le peuple Romain se pouuoit dire le plus puissant: par ce que les deuins alleguoient qu'il la falloit offrir en ce lieu; si au moins on desiroit l'estat de Rome demeurer à perpetuité.

Recognoissances du peuple Romain enuers Manlius pour sa debonaireté pitoyable.

Premiere election par les voix du peuple des Tribuns ou corõnels de mille hõmes, que les Grecs appellent Chiliarques.

Prodige appaisé par la mort & deuouement de Curtius.

Alors on dit, que M. Curtius vn ieune homme fort renommé à la guerre, les vint rabrouer sur ce doubte; leur demandant, si les Romains auoient vn autre plus grand bien que les armes & la vertu? Et là dessus s'estant fait silence; luy d'vne part & d'autre iettant les yeux sur les temples des Dieux immortels, qui sont prochains de la grand place, & sur le Capitolle; & de là tendant les mains tantost au ciel, tantost à ce gouffre enorme aux puissances d'embas, se seroit deuoué à icelles: Monté puis apres sur vn grand cheual, le mieux harnaché qu'il luy fut possible, & luy armé de pied en cap à corps perdu se precipita dans ce creux; là ou le peuple, hommes, & femmes, se print à ietter tout soudain plusieurs sortes de dons & fruicts de la terre; au moyen de quoy s'estant resserré à l'instant, il fut appellé depuis le lac Curtien; non de cest antique gendarme de T. Tatius, appellé Curtius Metius; mais de celuy qui s'exposa si courageusement à vn tel deuoir. Ie ne manquerois pas quant à moy d'affection d'examiner de plus pres la chose, si i'apperceuois quelque seure addresse pour me conduire à la verité: Pour cette heure il se fault arrester à ce qu'en porte le commun bruit, là ou mesme l'ãtiquité nous empesche d'en auoir certaine asseurance: & aussi que le nom du lac vient à s'anoblir d'auantage de ce compte cy plus moderne. Apres donques l'expiation d'vn prodige ainsi merueilleux; en la mesme annee comme de l'aduis du Senat les Fecialiens depeschez aux Herniques pour aller repeter les choses par eux enleuees d'hostilité, fussent retournez sans rien faire; il ordonna qu'au premier iour seroit proposé au peuple de leur faire la guerre; lequel d'vn consentement vnanime & en tresgrãde pluralité de voix l'arresta: & aduint au sort cette charge au consul Genutius. En fort grand soucy & expectation estoit lors la cité, de ce que ce premier Consul du peuple eust la conduitte d'vne telle guerre; dont selon que les choses succederoient bien ou mal, on feroit iugement si à bon droit, ou au contraire on luy auroit departy les charges de la Republique. Mais le malheur voulut que Genutius s'estant d'vn tresgrand effort & courage acheminé aux ennemis, vint à donner dans vne embuscade; ou les legions transportees d'vne soudaine & inopinee fraieur s'estans mises à vauderoutte, luy enueloppé par les ennemis fut mis à mort sans qu'ils le cogneussent. Ce qu'ayant esté rapporté à Rome, les Patriciens non si tristes & ennuiez de la publique desconuenue, comme deuenuz insolens & haultains pour la peu heureuse conduite du Consul Plebien; s'en alloient brauans de costé & d'autre. ORSVS que le peuple voise maintenant creer des Consuls de son corps: Qu'il transmette les Auspices en les prophanant à ceux qui n'y ont que voir: Par son ordonnance les Peres ont peu estre depossedez des honneurs qui leur appartienent; mais cette loy malencontreuse faite cõtre les solemnitez deues & requises, a elle eu aussi puissance alencontre des Dieux immortels? Certes ils ont fort bien sceu venger l'iniure faitte à leur Deité, & auspices: lesquels aussi tost qu'ils ont esté attouchez de celuy à qui il n'estoit licite, l'armee mise en route & desconfiture auecques son chef, a assez seruy d'aduertissement, qu'vne autre fois les elections ne se fissent plus en confondant ainsi pesle mesle le droit obserué de toutes nations, & la difference d'entre les deux ordres. LA COVR, & la place des assemblees estoient remplies de ce propos, & ne resonnoient autre chose; quand App. Claudius, pource qu'il auoit contredit & dissuadé cette loy, & auec plus d'authorité maintenant blasmoit le succes du conseil par luy reprouué; est du consentement des Patriciens proclamé Dictateur par le Consul Seruilius: & la leuee & les cessatious ordonnees tout sur le champ. Mais auant que le Dictateur, & les legions nouuellement enroollees arriuassent és confins des Herniques; soubz la conduitte de C. Sulpitius lieutenant en l'armee les choses

Le lac Curtien à Rome de qui denommé.

Guerre contre les Herniques.

Grand malheur pour le commun peuple de Rome à son premier enfournement au Consulat.

Braueries du Senat encõtre les Plebeiens.

XXII. Dictature. R. 389.

estoient passees fort galantement, par l'occasion prise à propos d'vne saillie, dont il anima les soldats pleins d'indignation & courroux contre iceux Herniques; lesquels se glorifians sur la mort du Consul, auoient d'vne grande audace & mespris voulu enuahir la closture du camp, soubs vne certaine esperance de l'emporter de plaine venue: Mais ils se trouuerent bien loing de compte; nompas mesme d'approcher seulement le rempart des Romains; car effroyez & mis en desordre auant que d'en venir la, ils furent contraints de desloger sans trompette. A l'arriuee du Dictateur puisapres, la nouuelle armee se ioignit auecques la vieille, & les forces se redoublerent; la ou le Dictateur ayant fait assembler tous les soldats à l'audience, par le loz qu'il donna au lieutenant Sulpitius, & à ceux qui par leur vaillance auoient si bien sceu deffendre le camp, tout par mesme moyen leur haulsa le courage en oyant les louanges par eux meritees, & excita les autres à imiter leur vertu. Les ennemis de leur costé ne se preparent moins soigneusement à la guerre: lesquels ayans deuant les yeux la vergongne n'agueres receue; & n'ignorans pas la creue des forces de leurs aduersaires, augmenterent aussi les leurs. Car toute la nation des Herniques; tout aage entr'eux propre à porter les armes y est appellé & semonds: De maniere qu'ils enroollerent iusques à quarante huit enseignes de gens de pied, la force & eslitte de tous leurs plus braues hommes de guerre; & si remplirent d'abondant & de courage & d'esperance cette gallante fleur de ieunesse, pour la double paye qu'ils leur ordonnerent, auec ce qu'ils les declarerent exempts de toutes les coruees à quoy sont ordinairement harassez les soldats; affin qu'estans reseruez à la seule faction du combat, ils se resouuinssent qu'il falloit aussi monstrer vn effort pardessus leur commune portee: Il y en auoit encor de choisiz, & placez hors des rangs; à ce que leur debuoir fust d'autant plus signalé & apperceuable. Vne plaine rase au surplus de deux mille pas en longueur, separoit les deux camps l'vn de lautre; la ou presque à mychemin se donna la bataille; dont l'esperance fut d'arriuee vn peu maigre & doubteuse, s'estant en vain par plusieurs fois parforcé la cauallerie Romaine à charges & reschargès desbranler & mettre en desordre le bataillon des ennemis: Aumoien dequoy apres que cette escarmouche de gens de cheual se fut monstree plus debile à effectuer, que pesante en impetuosité & effort, tous d'vn accord, en ayans premier eu l'aduis, puis le consentement du Dictateur, mirent pied à terre; & abandonnans leurs cheuaux courent à la teste des enseignes, ou ils renouuellent vn nouuel assault: Si que malaisement les eust on soustenuz à ce coup, si les bandes extraordinaires d'vne hardiesse correspondante à la force & vigueur de leurs corps, ne se fussent opposé droit à eux. Alors l'affaire se desmesle entre les plus braues & vaillans hommes de deux puissans peuples: Si que tout ce que le commun hazart rauist d'vn costé & d'autre, rend le dommage asses plus grand que n'est le nombre de ceux qui meurent. Tout le surplus, soldats vulgaires & moins signalez, ainsi que s'ils eussent commis aux principaulx la meslee, se reposent de l'euenement en la hardiesse d'autruy. Plusieurs tombent de part & dautre; mais plus encore sont les blessez. Finablement la cauallerie s'entretanssant se demandent, quelle chose leur restoit plus? Car puis qu'estans dessus leur cheuaulx ils n'auoiét peu pour cela rompre ny enfoncer l'ennemy; & apres auoir mis pied à terre rien fait d'importance aussi peu; quelle troisiesme forme de combattre deuoient ils attendre? A quel propos s'estoient ils ainsi fierement iettez audeuant des enseignes, pour combattre en la place des autres? De tels & semblables propos s'estans animez, ils renouuellent vn hault cry militaire; & passans oultre d'vne grande furie esbranslent les ennemis d'arriuee: Puis les contraignent de re-

Valeureux fait d'armes de Sulpitius.

Grand preparatifs à la guerre

Ce sont cohortes chacune de 500 hommes, faisãs le nõbre de 24000.

Comme de besoigner aux trãchees & remparemens.

Grosse bataille entre les Romains & Herniques.

Les gens de cheual mettent pied à terre.

Braue deuoir de la cauallerie Romaine.

Deffaitte des Herniques apres auoir vaillamment resisté.

La fortune par tout presque grandemét fauorable aux Romains.

culler; & finablement de tourner le doz tout à trac. Mal aisément pourroit on dire quelle chose donna le dessus entre deux forces si egalles, si d'auenture ce n'estoit que la fortune perpetuelle de l'vn & de l'autre peuple peut hausser le courage des vns, & rabaisser celuy des autres: Car les Romains menerent battant les Herniques iusques aux portes de leur fort: mais ils s'abstindrent de l'assieger, parce qu'il estoit tard desormais; à cause que le Dictateur ayant demeuré longuement sans pouuoir rien trouuer d'heureux en ses sacrifices, n'auoit peu donner le mot du combat plus tost que midy; de sorte que la bataille auroit duré iusqu'à la nuict. Le lendemain fut trouué le camp vuide, les Herniques s'en estans fuys à l'obscurité, & laissé quelques blessez la dedans: mais vne trouppe de ces fuyards, qui auoient abandonné les enseignes, qu'on voyoit au dela leurs murailles mal suiuies & accópagnees, fut mise en routte à trauers champs, & escartee par vne effrayee & honteuse fuitte. Si est-ce que cette victoire ne s'obtint pas sans couster du sang aux Romains, pour ce qu'ils y perdirent la quatriesme partie de leurs soldats; & ce qui ne fut pas de moindre dommage, quelques gens de cheual qui y furent tuez. L'ANNEE ENSVIVANT, comme L. Sulpitius, & C. Licinius Caluus creez Consuls eussent remené l'armee és Herniques, & sans rencontrer personne en campagne pour leur faire teste, pris d'assaut la ville de Ferentine; au retour ceux de Tiuoli leur fermerent les portes. Ce qui fut la derniere cause, plusieurs plaintes au parauant s'estans faittes de part & d'autre, qu'apres auoir par les Fecialiens fait repeter les choses prises, de leur enuoyer denoncer la guerre. C'est vne chose toute notoire que T. Quintius Pœnus fut fait Dictateur cette annee; & Sergius Cornelius Maluginensis general de la cauallerie. Licinius Macer le dit auoir esté nommé pour presider à la creation des Magistrats; & encore par le Consul Licinius: Pour autant que son compagnon se hastant de faire cette assemblee deuant que d'aller à la guerre, affin d'estre continué en son Consulat; il fut besoin d'obuier à sa peruerse conuoitise & ambition. Mais cette louange recherchee par ledit Macer à vn de son nom & famille, le rend moins croyable en cela: Dont pource que ie ne trouue aucune menne mention en toutes les vieilles Annales, ie balance plustost à croire que le Dictateur fut esleu pour raison de la guerre Gauloise. Car pour certain cette annee la les Gaulois s'en vindrent camper à trois mille de Rome, sur le grand chemin dit la voye Salare, de la le pont du Teueron. Le Dictateur à cause de ce tumulte & effroy ayant ordonné cessations, & fait prester le serment à toute la ieunesse propre à porter les armes, sort de la ville auec vne grosse armee, & s'en va loger sur le bord au deça de la mesme riuiere; tellement que le pont demeuroit au milieu des deux camps; que les vns ne les autres ne voulurent rompre, de peur de monstrer quelque couardise en cela: Mais trop bien firent ils plusieurs escarmouches pour s'en emparer, & rendre les maistres chacun endroit soy; sans qu'on peust discerner encore à qui en fin il demeureroit, estans les forces si egalles. Alors vn Gaulois enorme en grandeur de corps, s'aduance au milieu du pont, destitué de toutes gardes: & à haute voix tant qu'il peut crier: QVE le plus braue, ce va il dire, & vaillant qu'aye vostre Rome, vienne icy au combat corps à corps contre moy; afin que par l'euenement de nous deux se descouure, qui des deux nations est la plus valeureuse à la guerre. LE SILENCE dura vne bône piece entre les principaux ieunes hommes Romains; ayans honte de reffuser tout resolument ce duel; & ne voulans personne d'eux en particulier prendre le hazard du danger: Quand T. Manlius fils de Lucius; celuy qui auoit deliuré son pere de l'accusation du Tribun du peuple; de la place ou il estoit en bataille s'en va trouuer le Dictateur, & luy parle ainsi. SANS l'expresse permission & commandement de vous mon chef souuerain, ie ne m'ingereray

Victoire sanglante.

XCII. Consf. M.3599. R.390.

La guerre denoncee à ceux de Tiuoli.

XXIII. Dictature. R.390.

Guerre ou tumulte Gaulois.

Le côbat de T. Manlius, surnommé depuis Torquatus contre vn Gaulois, dont il remporte la victoire.

Discipline & obeissance des anciens Romains.

gereray iamais de combattre hors du rang qui m'est assigné; quand bien mesme ie verrois la victoire toute certaine: mais si vous me le consentez, ie veux monstrer à cette grosse masse de chair qui vient si arrogamment nous brauer deuant les enseignes de noz aduersaires, que ie suis issu de cette famille qui renuersa du haut en bas de la roche Tarpeienne, la trouppe Gauloise qui se parforçoit d'y monter. ALORS le Dictateur; Courage Manlius (va il dire) monstre la mesme pieté & bon zele enuers la Patrie, que tu as fait enuers ton Pere: & à la bonne heure va de ce pas souz la faueur & protection de noz Dieux, rendre le nom des Romains inuincible. LA DESSVS ses compagnons l'aident à armer: lequel prend vne rondelle d'homme de pied, & ceint vne espee à l'Espagnolle, propre à combattre de plus pres. Puis le meinent ainsi equippé contre le Gaullois, qui tout badinement se resiouissoit en son cœur, luy tirant la langue par mocquerie; car cela a semblé encore aux anciens digne de racompter. Les autres se retirerent puis apres en leur place; & & laisserent les deux combattans au milieu du pont; plustost par forme d'esbattement, que pour vn duel à outrance assigne selon les loix de la guerre; personne ne les pouuant tenir egaux selon leur mine & force apparēte. Car l'vn estoit d'vn corsage desmesuré, reluisant en vn hocqueton billebarré de diuerses couleurs; ses armeures à la Damasquine graué-dorees: Et l'autre d'vne moyenne taille Militaire, auec vne maniere d'armes, plus habiles à manier, que pour seruir d'ornement & ostentation: non d'vn chant à voix desployee, non d'vne outrecuidance & brauade, ny d'vne vaine glorieuse escrime en l'air à coup perdu; ains d'vn cœur remply de courage, & d'vne animosité genereuse renfermee dedans; remettoit toute sa fierté & audace à iouer des cousteaux, & à l'espreuue de la meslee. Or apres qu'ils se furent plantez au beau milieu des deux armees, tāt de mortels à l'entour d'eux suspenduz d'esperance & de crainte; le Gaullois, comme vne masse lourde & pesante, pēchāt d'enhaut en sallie preste à l'accabler, parāt du bras gauche auecques l'escu cōtre le glaiue que son ennemy brandissoit, luy descharge, mais en vain, vn coup de taille qui mena grand bruit: Et le Romain tout d'vn mesme temps entrant de pointe, comme de sa rondelle il luy eust heurté rudement le bas de l'escu, se glissa quant & quant tout le corps par dessouz, entre sa personne & armeures: & redoublant soudain son coup, luy donne deux estocades à trauers le ventre & les aynes; dont il l'estend à la renuerse tout roidde mort, occupant vn grand espace de terre. Puis sans autrement faire outrage au corps, ne luy vser de sopercherie, le despouille tant seulement d'vne chesne qu'il auoit au col; & toute teinte & baignee de sang qu'elle estoit, se la met à l'entour du sien. Vne crainte auecque esbahissement auoit estourdy les Gaullois: Les Romains au contraire gays & ioyeux accourent de leurs rangs au deuant de leur champion; & le louans, luy faisans grand' feste, le cōduisent au Dictateur. Surquoy parmy les vers d'allegresse qu'à la soldatte rudes & mal façonnez ils chantoient par plaisanterie, ayāt esté ouy le surnom de Torquatus, comme qui diroit paré d'vne chesne ou carquā, il passa depuis en tiltre de gloire & honneur à ses descendans, & à sa famille: A quoy le Dictateur adiousta encore vne couronne d'or, & en l'assemblee generale de tout son ost, extolla iusqu'au ciel ce combat d'infinies louanges. Aussi fut il à la verité de telle importance pour le succes de toute la guerre, que la nuict prochaine l'armee Gaulloise son camp quitté là, prit la routte de Tiuoli; là ou ayant faict vne ligue auecques les habitans; esté au reste secouruz liberalement de victuailles & autres choses necessaires, se retira en la campagne de Lauour. CELA FVT CAVSE que l'annee ensuiuante le Consul C. Petilius Balbus, la prouince des Herniques estant escheuë au sort à son compagnon M. Fabius Ambustus, mena suiuant l'ordonnance du peuple vne

Les espees Espagnolles courtes alors & propres pour vne estocade de pres.

Tite-Liue partial ennemy des Gaulois les rabaisse le plus qu'il peut.

Telles manieres de duels sont dangereuses le plus souuent.

Le surnom de Torquatus acquis à la famille des Manliens de cette chesne ou carquā du Gaulois.

Les Gaulois desgouttez par la mort de leur chāpion se retirent sans cōbattre.

XCIII. Cons. M. 3600. R. 391.

armee contre les Tyburtins; au secours desquels comme les Gaullois fussent retournez de leur garnison dessusditte, il yeut de fort grands degasts & saccagemens faicts és terres des Lauicains, Thusculans, & de ceux d'Albane; souz la conduitte, sans aucune doute d'iceux Tyburtins. Et encore que la chose publique se fut bien contentee de la suffisance de son Consul, si l'on n'eust eu affaire que contre ceux-cy; l'effroy neantmoins de la guerre Gauloise contraignit de faire vn Dictateur. Celuy-la fut Q. Seruilius Hala, qui nomma Coronnel des gens de cheual T. Quintius; & du consentement des Peres voua les grans ieuz si cette guerre succedoit bien. Le Dictateur doncques, pour contenir & amuser les Tyburtins par les affaires qu'ils se trouueroient sur les bras dans leur pays propre, ordonna que l'armee du Consul ne bougeast de là: & fit d'autre part prester le serment à toute la ieunesse, sans que personne refusast de s'enrooller. De là on vint à la bataille non gueres loin de la porte Colline, auec toutes les forces de la ville; à la veuë de leurs Pere-meres, de leurs cheres femmes, & petits enfans; ce qu'estant mesmes en leur absence vn tresgrand esguillonnement de courage, d'abondant lors la honte & compassion qu'ils pouuoient auoir, le leur accreut encore plus, & les enflamma à bien faire: Si qu'apres vne fort dure & sanglante meslee pour vne partie & pour l'autre, les Gaullois en fin tournerent le doz, & s'enfuirent à vauderoutte droict à Tiuoli, comme à vn tresasseuré fort & retraicte de cette guerre. Mais le Consul les ayant rencontré là aupres ainsi escartez & rompus qu'ils estoient; comme les Tyburtins fussent sortis au deuant pour les receuoir & ayder, ils furent rembarrez quand & les autres dedans leurs portes: Parquoy les choses passerent dignement de la part du Consul & du Dictateur. L'autre des Consuls Fabius, d'arriuee par des legieres escarmouches & menus combats; & au dernier par vn tressignalé fait d'armes, les ennemis l'estás venus assaillir de toutes leurs forces, les mit à plaine & entiere desconfiture. Le Dictateur puisapres, & au Senat & enuers le peuple apres auoir loué magnifiquemẽt les Cõsuls, & à eux encore attribué & remis ce que mesme luy appartenoit de sa gloire, hõneur, & merite, se deposa de son Magistrat. Petilius obtint double triomphe; des Gaullois & des Tyburtins: Quant à Fabius, on aduisa qu'il suffiroit de luy octroyer l'Ouation. Et la dessus ceux de Tiuoli de se mocquer, & se rire du triomphe de Petilius. CAR ou est-ce qu'il auoit combattu auec eux? Vn petit nombre qui pour contempler la fuitte & espouuentement des Gaullois estoient sortis hors de leurs portes, apres qu'ils virent qu'on chargeoit aussi dessus eux, & sans esgard ne difference mettre à mort ceux qu'on rencontroit en chemin, se seroient retirez en la ville. C'est exploit doncques auroit il esté iugé digne d'vn triomphe par les Romains? Mais affin qu'ils ne reputassent pour vne merueille trop grande d'esmouuoir vn effroy aux portes des ennemis, ils verroient bien tost vn autre rumeur deuant leurs murailles. AV MOYEN DEQVOY l'annee ensuiuant que M. Popilius Lenas, & Cn. Manlius furent Consuls, sur le premier silence de la nuict ils s'en vindrent la teste baissee de la ville de Tiuoli droit à celle de Rome. Laquelle si soudaine entreprise, auecques la frayeur nocturne amena vn grand espouuentement à ceux qui se resueilloient en sursault; ioinct que la plus part ignoroient qui pouuoient estre ces ennemis, ne de quel endroit ils venoient. Neantmoins on courut fort diligemment aux armes, & aux portes furent mis de bons corps de garde, la Courtine quant & quant bordee de gens de deffence. Mais tout aussi tost que l'aube du iour descouurit que ce n'estoit qu'vne trouppe moyenne, & pour tous ennemis ceux de Tiuoli seulement; les Consuls sortans par deux portes vont dóner d'vne part & d'autre sur eux, qui desia s'approchoient des murailles. Et alors on cogneut assez que se confians plus sur l'occasion

Guerre contre ceux de Tiuoli liguez aux Gaullois.

XXIIII. Dictateur.

Routte des Gaulois, mais de ceux habituez de longue main en Italie.

Les Tyburtins quant & quant rembarrez dedás leurs murailles.

Triomphe de Petilius des Gaullois & des Tyburtins, qui s'en mocquent auecques raison.

XCIIII. Conf. M. 3601. R. 392.

Grãde temerité des Tyburtins; aussi ne leur reüssit elle point bien.

sion que sur leur vaillance, ils auroient pris la hardiesse de venir iusques là; car à grand peine peurent ils soustenir le premier choc & assaut des Romains. Au reste c'est vne chose tout' asseuree que leur venue retourna à vn tresgrand bien; pource que de la crainte d'vne guerre si prochaine d'eux, s'appaisa vne sedition toute preste à s'esclorre entre les Patriciens & le commun peuple. Vne autre ondee d'hostilité contiguë à cette-cy, fut plus espouuentable au plat pays que nompas à la ville. Car les Tarquiniens s'en vindrent courir les terres Romaines, en cest endroit principalement ou elles touchent à la Thoscane, & y firent par tout vn fort grand rauage; dont les choses tollues ayans esté repetees en vain, LES NOUVEAUX Cōsuls C. Fabius, & C. Plautius par decret du peuple les enuoyerent deffier. Le bruit quant & quant de la guerre Gauloise, s'en alloit tousiours renforçant: mais entre tant de frayeurs & alarmes, la paix octroyee aux Latins qui la demanderent, reuint à autant de repos & soulagement. Car suiuant la ligue ancienne interrompue par de longues annees, on tira d'eux vn grand nombre de bons soldats: duquel secours comme les affaires de Rome se trouuassent bien renforcez, on porta plus legerement les nouuelles qui vindrent tout soudain apres, comme les Gaullois estoient arriuez à Preneste; & de là s'estre venuz camper aupres la ville de Pedum. Ce qui fut cause de creer C. Sulpitius Dictateur; à quoy le Consul Plautius, estant appellé, le nomma; & luy, M. Valerius pour general de la cauallerie. Ceux-cy, toute la fleur & eslite des deux armees Consulaires par eux choisie, la menerent contre les Gaullois. Neantmoins cette guerre traina plus aucunement en longueur, que les vns ne les autres n'eussent desiré: par-ce que d'arriuee les Gaullois seuls se monstrerent fort eschauffez de venir à vne bataille: & les Romains puis apres à leur tour se presentans courageusement au combat, rabattirent assez de leur impetuosité & audace. Mais au Dictateur en sorte quelconque, puis que rien ne l'y cōtraignoit, ne plaisoit de se hazarder contre vn ennemy que le temps affoiblissoit iour par iour: & ce qu'il s'estoit venu engager au pays d'autruy sans prouision de victuailles, ne retraitte bien munie & fortifiee: aussi qu'à ces courages & corpulences dont tout l'effort consistoit en vn primsault de furie sans marchander, le moindre temporisement le pouuoit de leger ramollir & esteindre. Pour lesquelles considerations le Dictateur alloit prolongeant cette guerre, ordonnant de tresgriefues peines à quiconque sans son expres commandement se voudroit ingerer de combattre. Mais les soldats ne pouuans comporter cela, en murmuroient dans leurs corps de garde, & aux sentinelles; & en leurs secrets deuiz se mettoiēt à parler mal du Dictateur: quelquefois encore à blasmer d'vn commun accord le Senat, de ce qu'il n'eust commis cette guerre à la charge des deux Consuls; au lieu desquels il les auoit certes pourueu d'vn fort braue & excellent Capitaine, d'vn chef si vnique; lequel ne se souciant de rien faire ny attenter, s'attendoit que la victoire luy deust d'enhaut voller toute acquise dedans son sein. Les mesmes choses puis apres disoient ils sur iour tout appertement; & de plus hardies encore; que malgré luy & ses deffences, ou ils viendroient au combat, ou s'en retourneroient haut le pied droit à Rome. En quoy les Centeniers mesmes se mesloient auecques les simples soldats. Et non seulement ça & là en leurs rhins, & assemblees grondoient ils de la sorte, mais au front des enseignes desia; & dans la tente mesme du Dictateur venoient à en conferer par ensemble: Si que la trouppe s'accroissoit desormais à guise d'vne publique audience: en s'escriant de toutes pars, que tout presentement on deuoit aller deuers luy; & qu'au nom de toute l'armee Sex. Tullius prenant la parole, vinst à remonstrer ce qu'il verroit estre digne de sa vertu. Or estoit-ce desja la septiesme fois que ce Tullius auoit la charge du Primipile; & ne se trouuoit

Course des Tarquiniens sur le territoire de Rome. XCV. Consf. M. 3602. R. 393.

Renouuellement d'alliāce auec les Latins.

Autre remuemēt des Gaulois. XXV. Dictature.

Sage temporisement du Dictateur.

Les Gaullois primsautiers de leur naturel à la guerre, & impatiens de temporiser.

L'armee se mutine de ce temporisement. Tout cecy representé fort naifuement.

en toute l'armee, pour le regard au moins des gens de pied, homme plus renommé en proüesse. Cestui-cy marchant deuant la trouppe des soldats, s'en va au Tribunal de Sulpitius, auquel non dauantage esmerueillé de ce monopole, que de voir Tullius estre chef d'iceluy, il va dire. CERTES Seigneur Dictateur toute cette armee estimant que vous les teniez pour de lasches recreans & faillis de courage, & presque par forme d'ignominie desnuez de l'exercice des armes; m'a prié de prendre enuers vous la deffence & protection de sa cause. Car si on nous pouuoit reprocher d'auoir oncques reculle nulle part; tourné le doz aux ennemis, ou abandonné honteusement les enseignes; si est-ce que i'estimerois raisonnable d'impetrer de vous, que par quelque vaillance & beau fait d'armes nous puissions reparer nostre erreur: & abollir la memoire des vieilles fautes par quelque nouuel honneur & louange. De fait les legiõs qui empres la riuiere d'Allie furent mises à descõfiture, partans de Veies puis apres recouurerent par leur vertu la mesme Patrie, qu'vne couardise & estonnement leur auoit fait perdre: là ou par la benignité des Dieux, & l'heur de vous, & du peuple Romain, les choses sont encores en leur entier, & nostre reputation saine & sauue, combien que pour le regard de ce dernier point à grand' peine m'oserois ie asseurer, que les ennemis par toutes sortes de brauades & contumelies ne se moquent de nous, qui nous retenons à guise de femmes tappis & rencloz dans le pourpris de noz rempars: Et que vous nostre chef souuerain (chose qui nous est bien plus griefue & ennuieuse) estimez cette vostre armee estre sans cœur ne hardiesse; sans armes & mains pour les employer: Et auant que de nous auoir esprouuez, en auoir apres si peu d'esperance, comme si vous commandiez à des manchots & estroppiez inutiles. De fait quelle autre occasion pourriõs nous penser qui vous meust; vous si vieil & experimenté capitaine, si vaillant aux armes, à se retenir ainsi quoy & assis, les bras croisez comme lon dit, tout le long du iour sans rien faire? Car en quelque façon que ce soit, il est plus croyable que vous ayez deffiance de nostre vertu, que nous de la vostre. Mais si cette opinion ne vient point de vostre aduis particulier, ains du Conseil & dessein publicque; & que quelque complot des Peres, non la guerre Gauloise nous amuse ainsi esloignez de la ville, & de noz mesnages; ie vous supplie que ce que i'ay icy à vous dire ne soit pris pour vne remonstrance à son chef, mais comme du commun peuple aux Patriciens: lequel ainsi que vous auez voz conseils à par-vous, proteste de vouloir auoir aussi bien les siens. Et qui est celuy qui en fin se deust courroucer pour nous ouir dire que nous sommes soldats, & non voz esclaues? Enuoyez à la guerre, & non en exil? Si quelqu'vn nous donne le signe de la meslee, & nous tire dehors pour combattre, nous ferons certes nostre deuoir, tel qu'il conuient à des hommes, & à des Romains. Mais si on n'a que faire icy d'armes; s'il n'est question de nous mettre en besongne, nous serons trop mieux en oysiueté dedans Rome que au camp. Cela soit doncques comme dit aux Peres: & au reste quant à vous qui auez à nous commander, nous voz soldats qui sommes icy vous requerõs, de nous permettre & donner le moyen de combattre: Car outre ce que nous auons bonne enuie de vaincre; nous desirons encore particulierement que ce soit souz vostre conduitte; & en vainquant vous acquerir vne couronne de laurier memorable pour tout iamais: Rentrer en triomphe dans la ville auec vous; & suiuans vostre chariot en pompe & resiouissance, aller rendre graces aux Dieux dans le temple du tout bon tout puissant Iuppiter. LES PRIERES de la multitude seconderent la harangue de Tullius: & de toutes pars se crioit qu'on donnast le signe de la bataille; que lon commandast de prendre les armes. Mais le Dictateur, encore que de soy la chose fust bonne, ne la iugeoit pas proceder d'vn exemple guere loüable: Neant-

Remonstrãces de Tullius au nom de l'armee au Dictateur excellément bien deduites.

Neantmoins il promit de faire ce que les soldats desiroient. Et ayant tiré Tullius à part, luy demande que vouloit dire tout cecy, & quelle maniere de faire c'estoit? Tullius supplie le Dictateur de ne croire qu'il se fust en rien desmenty de son ancienne discipline; ou qu'il se voulust mescognoistre, ne desbaucher du respect & obeissance qu'il deuoit à l'authorité du souuerain chef: Mais pource que l'ordinaire presque de toutes esmeutes est de se ranger au vouloir des autheurs d'icelles, il n'auroit voulu reffuser d'accepter la charge de cette-cy; de peur qu'vn autre ne se trouuast tel qu'vne multitude sousleuee à sedition a accoustumé de choisir: car de luy il ne feroit rien, que ce qui seroit de son bon plaisir. Neantmoins qu'il deuoit tressoigneusement auoir l'œil à tenir son armee en bride: car il n'y auoit plus ordre de reculer, si fort ils estoient animez: Que si le chef ne leur assignoit lieu & téps de combattre, d'eux mesmes ils le choisiroient. Ce pendant qu'ils en deuisoient en la sorte; deux soldats Romains ostent à vn Gaullois deux cheuaux de somme qu'il chassoit deuant luy, les ayant d'auenture trouuez paissans hors des rempars: Pour raison dequoy les Gaullois se ruerent sur eux à grands coups de pierre: & là dessus se donne l'alarme du corps de garde des Romains, si qu'on y accourut d'vne part d'autre: & les choses n'estans desormais gueres loin d'en venir à vn faict de armes general, si les Centeniers ne les fussent venus departir: Ce qui fit que le Dictateur adiousta plus de foy à ce que Tullius luy disoit: & pourtant l'affaire n'admettant plus de dilation, on publie la bataille pour le lendemain. Neantmoins le Dictateur se fiant plus au courage de ses soldats, qu'au nombre & grandeur de ses forces, se met à regarder & discourir à part soy toutes les ruses & moyens dont il pourroit donner quelque frayeur aux ennemis: tant que par vne subtilité il s'aduise d'vn traict tout nouueau encore, & non vsité; dont plusieurs capitaines depuis, tant des nostres que des estrangers, se sont mesme de nostre temps preualus & seruis. Car il fait oster aux mulets de coffre leurs bats & harnachemens, ne leur laissant que des couuertures à doz; & monte les mulletiers là dessus, equippez d'armes en partie prises à la guerre, & en partie des soldats malades au camp, si qu'en ayant mis pres de mille ensemble, il y mesle cent cheuaux legers parmy: & leur ordonne d'aller la nuict gaigner le sommet des montaignes, se tenans cachez dans les bois sans se descouurir ne mouuoir qu'ils n'eussent vn signal de luy. Puis tout aussi tost qu'il fut iour, commence de ranger son armee en bataille: & l'estendre tout expressément le long du pied des mesmes montagnes, afin que l'ennemy se plantast en teste. Ayant doncques ainsi dressé l'equippage de ce feint & friuole espouuentement abuseur, qui a souuent presque plus profité que des vrayes & actuelles forces; de prime face les chefs Gaullois s'impriment en l'opinion que les Romains ne descendroient point à la plaine: mais quant ils les virent esbranler de là, & s'en venir droit à eux la teste baissee; tous bouillans qu'ils estoient aussi de venir aux mains, s'aduancent au grand trot de leur part: de maniere que la meslee commença plustost que le signe n'en eust esté donné par les chefs. Les Gaullois chargerent fort viuement sur la pointe droite, qui mal aisément les eust peu soustenir, si le Dictateur ne s'y fust trouué en personne; lequel criant apres Tullius, & l'appellant à haute voix par son propre nom, luy demandoit; SI C'ESTOIT la sorte dont il luy auoit promis & esté caution que les soldats côbatroient? Ou estoient ces tant aspres & vehementes criailleries en si grande instance demandans les armes? Ou ces brauades & menaces de vouloir venir au combat sans la permission & commandement de leur general? Et voile-cy (adioustoit-il) qui vous semond haut & clair de ce faire; & s'en va charger à la teste des premieres Enseignes: Qui est-ce doncques qui le suiuroit de tous ceux qui n'agueres se vantoient de luy faire che-

Prudence du Dictateur, & excuses de Tullius.

Occasiô fortuite & legere qui cuide amener la bataille.

Stratageme de Sulpitius bien souuent prattiqué depuis.

Autre bataille entre les Romains & Gaullois ou ils sont mis à vaude-routte.

Reproches de Sulpitius aux soldats.

min? Hardis & mauuais garçons au logis; lasches & craintifs friquenelles à la meslee. ILS soioyent dire la verité, dont ils furent esguillonnez de telle honte, que bannissans toute apprehension de peril hors de leurs pensees, ils se lancerent à corps perdu à trauers les piques des ennemis. Le premier choc de ces gens presque tous furieux, & comme hors du sens esbranla les Gaullois d'arriuee: & la cauallerie puis apres qu'on lascha dessus les acheua de mettre en routte, & les contraignit de tourner le doz. Parquoy le Dictateur les voyant ployer de la sorte à l'vn des coings, faict marcher les enseignes à la pointe gauche, ou il les voyoit rallier de nouueau: & donna quant & quant le signal accordé à ceux qui estoient au haut des montagnes: d'où s'estant redoublé vn grand cry; comme il semblast que cette trouppe tirast en biaisant le long du coustau droict au camp des Gaullois; alors de crainte qu'ils ne leur vinssent coupper chemin, & d'estre par la forclos de se retirer à leur fort; le combat quitté là, ils s'en courent à toute bride regaigner s'ils pouuoient le logis. Mais M. Valerius Coronnel des gens de cheual, qui ayant mis en routte la pointe droite voltigeoit le long des rempars, les rencontre d'auenture en teste, & rembarre ces fuyards vers les montaignes & les bois; là ou tombans és mains de la trompeuse apparence de gend'armerie, & les mulletiers desguisez en hommes de guerre, la plus part sont taillez en pieces; auec ceux que la peur auoit transporté aux forests depuis que le combat fut cessé. Il n'y eut personne apres M. Furius qui triomphast à meilleure cause que C. Sulpitius: lequel au demourant consacra dans le Capitole, de la despouille des Gaullois, vne bonne quantité d'or emmuree en vne closture de pierre de taille. Le mesme an les Consuls combattirent aussi de leur part, mais par diuers euenemens: car les Herniques furent deffaits en bataille, & subiuguez par C. Plautius: là ou son compagnon Fabius trop inconsidereément & peu cautement vint aux mains contre les Tarquiniens: & si la perte receuë au combat ne fut pas repputee telle, comme ce que trois cens sept soldats Romains y ayás esté pris en vie, furent depuis de froid sens sacrifiez par les ennemis. De laquelle cruauté de supplice, l'ignominie du peuple Romain se trouua aucunement plus notable: A quoy se vint ioindre encore le saccagement & desolation de leurs terres, que les Priuernates & Veliterniens puis apres y commirent par vne inopinee & soudaine course. En la mesme annee s'adiousterent aussi deux Tribuz nouuelles, la Pomptine & Publicienne: & les jeux furent celebrez que le Dictateur M. Furius auoit vouez en son Magistrat. Ce fut la premiere fois que C. Petilius Tribun du peuple, mit en auant de l'authorité & consentement du Senat, l'edit contre les brigues & menees qui se feroient à la poursuitte des charges & offices publiques; duquel l'on s'attendoit que l'ambition, principalement des gens incogneus, & de peu de merite, coustumiers de fureter les marchez, & assemblees particulieres pour gaigner des voix, se pourroit reprimer & esteindre. Mais l'autre de l'annee ensuiuant, QVE C. MARTIVS & Cn. Manlius estans Consuls, M. Duellius, & L. Menenius Tribuns du peuple proposerent de l'interest d'vn pour cent seulement, ne fut pas si ioyeux aux Patriciens: & le peuple au rebours le receut & passa encore plus volontiers que le precedent. Aux nouuelles guerres que dés l'annee aupar-auant on auoit resolu au conseil, les Falisques aussi se vindrent accumuler, declarez ennemis pour deux fautes: l'vne que leur ieunesse s'estoit iointe aux Tarquiniens: l'autre; que les Fecialiens ou Heraux des Romains estans allez leur redemander les soldats qui s'en estoient fuis du combat en leur ville, ils ne les auroient voulu rendre. Cette charge aduint à Cn. Manlius: Et Martius mena l'autre armee sur les terres des Priuernates, reposees & grasses d'vne longue paix: la ou il remplit ses soldats d'vn tresbon & riche buttin: Et si à l'abondance des biens qu'ils trouuerent

Les Romains reprennent courage, & vainquent.

Le fruict & effect du Stratageme dessuidit.

Sulpitius triõphe des Gaullois.

Le Consul Plautius desfait les Herniques; Et son compagnon Fabius fait mal ses besongnes contre les Tarquiniẽs.

Grãde cruauté des Tarquiniens, qui leur sera cy apres bien cher vendue.

Deux Tribuz de nouueau adiouftees, & les jeux celebrez que M. Furius auoit voüez.

LA LOY DE AMBITV l'an de Rome 393. ditte ainsi de tournoyer de costé & d'autre.

XCVI. Cõs. M. 3603. R. 394.

L'edict de retrencher les interests à vn pour cẽt, fort desagreable aux grosmache-foins.

Guerre contre les Falisques, & les causes d'icelle.

rent il adiousta cette largesse & munificence, de ne vouloir rien mettre à part pour le reseruer au public; fauorisant d'autant ceux qui desiroient faire en particulier leurs besoignes. Sur ces entrefaittes les Priuernates s'estans retranchez deuant leurs murailles, il appelle son armee à l'audience; & d'vne gaye chere : ORSVS soldats (leur va il dire) ie vous donne presentement le camp en proye, & la ville des ennemis; pourueu que vous me promettiez de vous porter en gens de bien au combat; & de n'y estre moins attentifz & ardens qu'au pillage. ILS demandent soudain le mot à grands cris: & s'en vont tous fiers & haultains d'vne esperãce non doubteuse à la charge: là où au deuãt des enseignes Sex. Tullius, dont nous auons parlé n'agueres, se prend à crier: Voyez donques Seigneur Consul, comme vostre armee vous veult accomplir sa promesse. Ce disant iecte là son dart, & l'espee au poing s'en va donner sur les ennemis. Tous les autres des premiers rangs l'accompaignent, & d'arriuee les tornent en fuitte: Puis les chassans iusque dans les portes, comme ils estoient prestz de planter les eschelles, la ville se rendit par cõposition. Il y eut triomphe des Priuernates: Mais l'autre Consul ne fit rien qui fust memorable: horsmis que par vne forme nouuelle, le camp estant empres Sutriũ son armee separee par les Tribuz il mit en auant vn decret d'appliquer au fisque tout le vingtiesme des esclaues qui seroiẽt mis en liberté: ce que le Senat approuua liberalement, pour le reuenu non petit qui de là pouuoit prouenir à l'espargne, lors espuisee de deniers: Surquoy les Tribuns du peuple ne se soulçians pas tant du decret comme de la queue qui en dependoit, ordonnerent, que sur peine de la vie aucun autre pour l'aduenir n'eust de cette sorte à conuoquer le peuple separé & distrit: d'autant que si cela auoit lieu, il n'y auroit chose, quelque preiudiciable qu'elle luy peust estre, que les soldats ne passassent fort aiseement; qu'on sçauoit estre d'ordinaire à la deuotion des Consuls ausquels ils auoient le serment. Cette annee la C. Licinius Stolo fut condamné par M. Popilius Lenas en cent escuz d'amende au public, suyuant la teneur de sa propre loy; pource qu'il se trouua posseder auecques son fils mille iournaulx de terres labourables ayant soubs ombre de l'emancipation d'iceluy voulu defrauder & rendre illusoire la loy. DE LA LES NOVVEAVX CONSVLS M. Fabius Ambustus, & M. Popilius Lenas, tous deux la deuxiesme fois, eurent deux guerres sur leurs bras: l'vne bien aisee à demesler contre le peuple de Tiuoli, qui aduint à Lenas; lequel ayant rembarré les ennemis dans la ville se fit maistre de la campaigne, là saccagea & courut d'vn bout iusque à l'autre: Mais les Falisques & Tarquiniẽs mirent d'abordee le Cõsul Fabius en routte, par vn merueilleux & horrible effroy que ces gens conceurent, de ce que les prestres & sacrificateurs ennemis equippez de flãbeaux ardents, & garnis d'vn fort grand nombre de couleures à la teste de leur bataillon, d'vne marche comme forcenee partroublerent de prime face, & reduirent en grand desarroy les Romains par cette inaccoustumee forme de monstre: dont pour l'heure tout ainsi que s'ils eussent esté charmez, & esperduz de leur bon sens, tous confuz & tremblans de peur reculerent iusqu'à leurs rempars: Mais quand le Consul puis apres, les lieutenãs, & coronnels de mille hommes vindrẽt à se moquer d'eux pour s'estre effraiez à guise d'enfans, de ces vaines illusions & merueilles; & les en tançer & reprendre; la honte qu'ils en eurent soudain leur changea le courage: & s'en allerent de ce pas exposer comme aueugles aux mesmes choses qu'ils venoient de fuir. Tellemẽt qu'ayans escarté biẽ à l'aise ce friuole appareil & espouuentail de leurs aduersaires; & de là donné dans les gens de guerre, ils mirent en fuitte toute leur bataille: Puis le mesme iour s'estãs emparez de leur camp, & la

L'esperance du gaing enhardist les soldats.

Les Priuernates defaits par le Cons. Marcius, & leur ville prise.

Le vingtiesme des esclaues affrãchiz appliqué au fisque.

Edict pour non cõuoquer le peuple hors de Rome.

Licinius Stolo cõdãné par sa propre loy: cy dessus page 286. vers la fin.

XCVII. Cons. M. 3604. R. 395.

Bien nouueau & estrãge stratageme, qui fait d'entree quelque effect.

Routte des Falisques & Tarquiniẽs.

conquis vn riche buttin, s'en retournerent victorieux au logis; se raillans par certains brocards soldatesques du stratageme des ennemis, & de la frayeur qu'ils en auoient eue. Toutes les nations de Thoscane liguees ensemble s'esmeurent puis apres à la guerre; et soubs la conduitte des Tarquiniens & Falisques vindrent iusques aux Salines: contre lequel espouuentement & tumulte, C. Martius Rutilius fut tout le beau premier du peuple creé Dictateur; qui nomma coronnel des gens de cheual C. Plautius aussi bien Plebeien comme luy. Ce qui sembla fort indigne aux Patriciens, que ce Magistrat fut ainsi prophané, & rédu commun indifferemmēt iusqu'au plus bas ordre de la Republique: s'efforceans à cette occasion de tout leur pouuoir d'empescher, qu'aucun appareil ny moyen ne luy fust decerné en cette guerre: Ce qui fut cause que le peuple luy accorda plus volōtiers tout ce dont il le voulut requerir, & luy proposer. Estant doncques party de la ville, comme il se fust acheminé tantost d'vn costé du Tybre, tantost de l'autre, selon que les occasions suruenoient; il faisoit passer & repasser son armee sur des nasselles & radeaux qui à cette fin le suiuoient par eau, en tous les endroits ou quelque bruict & nouuelles des ennemis l'adressoient: si bien qu'il en defit vn bon nombre qui s'estoient iectez en campagne, pour venir à la desbandee courir & saccager le plat pais: Et les ayant outre plus assaillis inopineement dans leur fort, il le prit d'assaut, auec huict mille prisonniers qu'il sauua en vie: tous les autres furent taillez en pieces, ou repoulsez hors du territoire de Rome. A son retour il triompha de l'authorité seule du peuple, sans la deliberation du Senat: lequel ne voulant consentir que les Comices s'assemblassent ne par le Dictateur, ne par le Consul Popilius, qui estoient tous deux Plebeiens; & l'autre des Consuls Fabius se trouuant absent detenu à la guerre dehors, les choses retournerent à vn Entreregne: ou entrerent à tour de roolle Q. Seruilius Hala, M. Fabius, Cn. Manlius, C. Fabius, C. Sulpitius, L. Emylius, Q. Seruilius, & M. Fabius Ambustus. Au second de ces Entregnes, suruint vne grande contention & dispute, de ce que tous les deux Consuls estoient creez des Patriciens: à quoy les Tribuns du peuple se voulans opposer, Fabius pour lors Entreroy leur allegue vne loy des douze tables, qui portoit en termes expres: Que toutes les dernieres ordonnances du peuple fussent tenues pour legitimes, fermes & stables; en quoy deuoient estre comprises ses voix & suffrages és elections des Magistrats, comme l'vn des decrets & deliberations d'iceluy. Au moyen dequoy les Tribuns ne pouuans gaigner autre chose en s'opposant si non que de retarder les Comices, deux Patriciens furent faits Consuls; C. SVLPITIVS Peticus pour la troisiesme fois, & M. Valerius Publicola; qui le mesme iour entrerent en charge. Ainsi quatre cens ans apres la premiere fondation de Rome, & trente cinq depuis qu'elle fut prise par les Gaullois, le Consulat ayant par neuf ans entiers & consecutifs esté empietté des Plebeiens, reuint és mains de la Noblesse: Et entrerent de nouueau en ce Magistrat deux Patriciens tout ensemble, à l'issue de l'Entreregne; à sçauoir les deux surnommez. Empulum place des Tyburtins fut prise cette annee là; non par aucun memorable exploit d'armes; soit que souz la conduitte des deux Consuls cette guerre fut menee à fin, ainsi que quelques vns l'ōt escript; soit qu'au mesme temps que Valerius mena les legions contre Tiuoli, le territoire des Tarquiniens eust aussi esté couru & pillé par Sulpitius. Mais les Consuls eurent bien vn plus rude combat à la ville contre le peuple & ses Tribuns: Car les Consuls allegoient qu'on se deuoit desormais reposer sur eux, pource que non seulement leur vaillance ains leur loyauté meritoit, que comme deux Patriciens qu'ils estoient auoient receu le Consulat, ils le peussent de mesme remettre à deux autres Patriciens. Voire

Le premier Dictateur du peuple, & 25. en nombre l'an de Rome 395.

Enuie des Patriciés & leur malice.

Le Dictateur Plebeien se porte fort bien en sa charge.

Triomphe d'iceluy.

Entreregne.

xcviii. Cōs. M. 3605. R. 396.

Empulū pris sur les Tyburtins.

Nouuelles disputes entre les Patriciés & le peuple pour le Consulat.

qu'il falloit, ou qu'ils le quitassent du tout, si d'auenture les Plebeiens y estoyent receuz; ou qu'il demeurast tout acquis à eux suyuant lentiere & pleine possession qu'ils en auoient receu de leurs peres. Le peuple d'autre part murmuroit: AQVOY faire viuons nous doncques? Pourquoy sommes nous compris au nombre des Citoiens? Si ce qui nous a esté aquis par la vertu de deux personnages, L. Sextius, & C. Licinius, tous ensemble ne le pouuons conseruer? Certes il leur vaudroit mieux seruir ou les Roys, ou les Decemvires; ou s'il y a encore quelque plus dure & rigoureuse qualité de gouuernement; que de voir deux Patriciens Cõsuls à la foys; sans que reciproquement l'on n'obeisse & ne commande: & que l'vne des deux parties cõstituee en vne perpetuelle authorité, iuge le peuple n'estre nay à autre fin que pour seruir. LES TRIBVNS de leur costé n'oublioient de pousser à la roue, cõme autheurs du mutinement: Mais parmy toute la multitude desia que trop esmeue de soy, à grand peine ceux qui estoient les principaux pouuoient ils paroistre; de maniere que par plusieurs fois s'estant fait des assemblees au chãp de Mars, & tout plein de iours d'estinez aux elections escoullez en vain à des partialitez & riottes; finablement le couroux & ennuy du peuple qui se voioit suppeditter par l'obstination des Consuls en vint là, que tout triste & desconforté il se mit à naquetter apres les Tribuns: lesquels crioient ahaulte voix que c'estoit fait de la liberté; & qu'il falloit non seulement quicter la place des assemblees, mais la ville aussi prise par les Patriciẽs d'assault; & oppressee de leur tirannie. Les Cõsuls, encore qu'abandonnez de la plus part du populaire, ne laisserent pas toutesfois, nonobstant le petit nombre qui demeura, de parfaire les elections: & furent tous les deux nouueaux creez des Patriciens; M. FABIVS AMBVSTVS pour la troisiesme fois, & T. Quintius; au lieu duquel ie trouue M. Pompilius en quelques annales. Cette annee la furent deux guerres conduittes fort heureusement. Car au combat qu'on eust alencontre des Tyburtins, ils furent rengez iusqu'à se rendre; & Sassule l'vne de leurs places emportee de viue force. Les autres eussent aussi couru la mesme fortune, si tout le peuple d'vn commun accord mettant bas les armes, ne se fust soubzmis à la discretion du Consul: lequel parcemoien triompha d'eux; & Au reste l'on vsa bien doucement de la victoire. Mais les Tarquiniens furent, bien plus rigoreusement traictez: car plusieurs ayans esté tuez au combat; d'vn grand nombre de prisonniers, trois cens soixante huit furent mis à part des plus nobles & apparens pour enuoier à Rome: & le surplus de froid sens mis en pieces. & si le peuple ne se porta pas plus humainemẽt enuers ceux qui furent enuoiez à la ville: ains apres auoir esté au millieu de la place battuz de verges iusques à rẽdre l'ame, eurent tous la teste tranchee: Ce qui fut executé en la sorte, pour venger les Romains qu'ils auoient immolez à * Tarquines. Les choses s'estans ainsi bien portees à la guerre, firent que les Samnites rechercherent l'amitié du peuple Romain; les depputez desquels ayans eu benigne audience & responce au Senat, furent receuz par vn accord à ligue & societé. Mais la fortune n'estoit pas telle pour le cõmun peuple à la ville, comme à la guerre par le dehors: Car encore que les interestz moderez à vn pour cent allegeassent grandement les vsures; le sort principal neantmoins accabloit les pauures & souffreteux; qui venoient par la estre adiugez à leurs creanciers, pour les detenir aux fers & entraues. Pour raison de quoy la cõmune, ses incommoditez particulieres luy touchans beaucoup de plus pres, ne se tourmentoit gueres lesprit si les deux Consuls seroient des Patriciens; ny du soin des Comices & elections; ensemble des autres affaires publiques. De maniere que l'vn & l'autre Consulat demeura encore aux Patriciens: & fut creé C. SVLPITIVS Peticus pour la quatriesme fois, auec M. Valerius Publicola derechef. Et comme

Murmure du peuple accõpaigné d'vne iuste doleance.

Grande confusiõ à cause de ces partialitez.

XCIX. Cõs. M. 3606. R. 397

Les Tyburtins desfaits, & Sassule prise sur eux, viennent à obeissance.

Vengeance prise des Tarquiniens pour leur cruauté cy dessus mẽtionnee.

* Cette ville pres Cere est ruinee, retenant encore son nõ, auec les vieilles ruines.

Les Samnites recherchent l'amitié du peuple Romain, & entrẽt en ligue auec luy.

Le commun peuple mãgé d'interests & vsures fait ioug.

C. Cons. M. 3607 R. 398.

la ville fust du tout attentiue à la guerre de la Thoscane, pour le bruit qui vint que ceux de Cere meuz à pitié & compassion des Tarquiniens, à cause de l'estroite alliance & parenté qu'ils auoient ensemble, s'estoient liguez auecques eux; les deputez des Latins la destournerent contre les Volsques, ayans apporté nouuelles comme ils auoient desia vne armee aux champs preste à se iecter dedans leurs limites: & que de là ils ne faudroient de venir courir le territoire de Rome. Au moyẽ dequoy le Senat fut d'aduis qu'on ne deuoit mespriser l'vn ne l'autre: Ordonna quant & quant de leuer des legions pour y enuoyer; & que les Cõsuls departissent au sort leurs prouinces. Mais le plus grand soucy puis apres inclina à la guerre Thoscane, quand par les lettres du Consul Sulpitius, à qui la charge contre les Tarquiniens estoit escheuë, on eust veu que le quartier d'entour les Salines auoit esté tout saccagé; & partie du buttin emmené és marches de Cere; dont la ieunesse sans aucune doute s'estoit trouuee à cette course & faction. Cela fut cause que le Senat rappellant l'autre des Consuls Valerius qui estoit allé faire teste aux Volsques, & auoit ia assis son camp sur les frontieres de Thusculum, luy ordonna de proclamer vn Dictateur; lequel fut T. MANLIVS fils de Lucius; qui nomma A. Cornelius Cossus pour coronnel des gens de cheual: & se contentant des forces qu'auoit le Consul quant & soy sans en mettre sus de plus grandes, de l'authorité du Senat, & ordonnance du peuple enuoya defier les Cerites. Qui furent lors assaillis d'vne vraye frayeur & apprehension de la guerre: Comme si au langage de leurs ennemis il y eust eu plus d'effort à la leur denoncer seulement, qu'en tout le faire & exploitter d'eux, qui auoient harsellé les Romains en allant brigãder leur contree. Et considerans combien la querelle exceddoit la portee de leur puissance, ils se repentirent de l'auoir entreprise: maudissoient quant & quant les Tarquiniens autheurs de leur rebellion: De maniere que personne ne s'ingeroit de s'equipper d'armes, ne se preparer à la guerre, ains estoit chacun d'opiniõ d'enuoyer des ambassadeurs requerir pardon de leur faute lesquels introduits au Senat, & de là renuoyez au peuple; SVPPLIENT aux Dieux, dont ayans receu les saincts reliquaires & sacrez ioyaux à la guerre Gauloise, & eu en deuotieuse recommendation leur seruice, que la mesme pitié peust toucher le cœur des Romains, au dessus qu'ils estoient à cette heure de leurs affaires, qui auoit touché ceux de Cere au desastre & calamité du peuple Romain. Et se retournans vers les temples de Vesta, inuoquoient les Flamines & ses religieuses, d'eux chastement & reueremment receus & traictez durant leur exil. Ayans doncques si bien merité, personne pourroit il croire, qu'ils fussent ainsi à coup sans aucune occasion deuenus ennemis? Et quand bien quelque chose d'hostilité leur seroit eschappee, que c'eust esté de propos deliberé & meur aduis de Conseil, plus tost que par vne fureur & folie qui les y auroit transportez, pour perdre à vn coup la grace de tous leurs anciens bienfaits employez mesmement à l'endroit de gens si recognoissans, par vne nouuelle iniure & offence? Qu'ils voulussent pour ennemy le peuple Romain au meilleur estat qu'il fust oncques, & en sa plus grãde prosperité à la guerre; duquel lors qu'il estoit affligé iusqu'au bout, & presqu'au bas de ses affaires, ils auroient si estroittement embrassé l'amitié? Doncques, qu'ils n'appellassent cela deliberation & conseil publique, qui se deuoit appeler cõtrainte & forcee necessité. Les Tarquiniens à main armee trauersans par leur territoire, sans demander autre chose que le passage simplement, auroient tiré auecques eux quelques paisans à la participation de la pillerie; qui leur estoit à cette heure imputee à crime. Si on veut qu'on les represente & les liure, ils estoient tous prests de ce faire: Si qu'on les chastie; qui les puniroiẽt selon leur mefait. Mais au reste que la ville de Cere sacristie du peuple Romain, l'hostel

Course des Thoscãs sur le territoire de Rome.

XXVII. Dictature, Rome 398.

Les Ceritiẽs estõnez auãt que de voir l'ennemy s'enuoyent iustifier.

Harangue de ceux de Cere au Senat fort pitoyable & artificielle.

ſtel de leurs miniſtres & preſtres; la retraitte de leurs plus ſaincts & ſacrez reliquaires ils la vouluſſent donner ſauue & exempte des maux de la guerre, à la reception des Vierges Veſtales, & des Dieux ſi deuotement par eux reuerez. NON TANT la iuſtice de la cauſe preſente, que les merites anciens meut le peuple à vouloir plus toſt mettre ſoubz le pied l'outrage n'agueres receu, que le bien fait: & pourtant octroya la paix aux ambaſſadeurs; & fut ordonné que les trefues la deſſus par eux obtenues iuſques à cent ans, fuſſent enregiſtrees parmy les deliberations du Senat. Tellement que tous les preparatifs de la guerre ſe conuertirent contre les Faliſques, coulpables de la meſme faulte: mais ils ne comparurent nulle part; parquoy apres auoir couru & pillé toute la contree on ſabſtint d'aſſieger les places; & furent ramenees les legions à Rome; où tout le reſte de l'annee fut emploié à refaire les tours & murailles: Le temple d'Apollõ fut par meſme moyen deſdié. Sur la fin de l'an puiſapres, le debat d'entre les Patriciens & le peuple entrerompit la creation des Conſuls; les Tribuns ne voulans permettre que l'aſſemblee ſe tinſt ſinon ſuyuant la loy Licinienne: & le Dictateur ſobſtinant que tout le Conſulat fuſt plus toſt oſté de la Republieque, que de le rendre commun entre les Patriciens & le peuple. Par ainſi l'election eſtant reculee, le Dictateur cependant ſortit hors de charge: & le gouuernement des affaires retourna à vn Entreregne: Auquel ceux qui entrerent ayans trouué la commune treſenuenimee contre le Senat; les choſes paſſerent ſans rien reſouldre, en vne perpetuelle altercation & diſpute iuſques à l'onzieſme Entreregne. Par ce que les Tribuns alleguoient la franchiſe & le priuillege de la loy de Licinius: & au peuple touchoit de plus pres la facherie des Vſures qui ſe renforçoient: ſi bien qu'auec la diſpute des affaires publiques, ſortoit auſſi en euidence le ſoulcy que chacun en particulier auoit de ſon faict. Dont les Peres ennuyez à la fin ordonnerent à L. Cornelius Scipio lors Entreroy, que pour auoir paix la loy Licinienne fuſt par luy enſuiuie à la creation des Conſuls: En laquelle L. VALERIVS Publicola eut pour compaignon C. Martius Rutilius homme Plebeien. Les cœurs vne fois rengez à concorde, les nouueaux Conſuls ſeſtans mis à vouloir alleger le fais des Vſures, qu'il ſeul ſembloit empeſcher vne parfaitte vnion, reiecterent au ſoing du public le payement & acquit des debtes; erigeans cinq hõmes pour y vaquer; qui de la diſtribution du denier furent appellez Banquiers ou Menſaires. E certes la preud'hommie & diligence dont ils vſerent meritent bien, que leurs noms ſoient celebrez & inſcrips par toutes les annales & anciens memoires: A ſçauoir C. Duelius, L. Decius Mus, M. Papirius, Q. Publius, & T. Emylius: leſquels tant par leur moderation & prudence, qu'auec quelques legiers fraiz plus toſt qu'incommodité du public, vindrẽt à bout d'vne choſe treſdifficile à manier; & facheuſe le plus ſouuent à l'vne & l'autre des parties; mais touſiours pour le moins à l'vne d'icelles. Car les mauuaiſes payes, & les debtes ſcabreux; plus eſgarez par la puſillanimité nonchalante des obligez, que par faute qu'ils euſſent de biens pour y ſatisfaire; ou la chãbre de ville (ayans eſté dreſſez des changes emmy la grand place pour y ſatisfaire en deniers comptans) les en aquita; priſes premier cautions d'eux pour la ſeureté du public: ou bien par vne iuſte priſee & compenſation des choſes, les en iecta du tout dehors: De maniere que non ſeulement ſans faire tort à perſonne, mais ſans plainte quelconque de pas vne des deux parties, vne graude quantité de debtes vint à ſeſteindre & effacer. De là vne faulſe allarme de la guerre Thoſcane, dont le bruit couroit que douze peuples ſe fuſſent tous liguez enſemble, contraignit d'eſlire vn Dictateur: ayant à cette fin eſté enuoyee vne deliberation du Senat aux Conſuls qui

Les Ceritiẽs obtiennent pardon, & trefues pour cent ans.

Courſe des Romains ſur les Faliſques.

Dedicace du temple d'Apollon.

Autres diſſentions des nobles auec la commune pour raiſon du Cõſulat.

Entreregne fort long & opiniaſtré.

Les Patriciẽs ennuyez à la fin ſont cõtraints de quiter l'vn des Cõſulats au peuple.
Cl. Conſ.
M. 3608.
R 399.

Cinq cõmiſſaires deputez pour regler le fait des vſures, & alleger le panure peuple.

Moyẽs trouuez pour ſoulager les debtes du peuple.

estoient au camp, ou ils nommerent C. Iullius: L. Emylius luy fut adioint pour general de la cauallerie: neantmoins toutes choses se trouuerent en repos au dehors: Et le Dictateur pour auoir voulu prattiquer à la ville que les deux Consuls fussent faits des Patriciens, amena les choses à vn Entreregne. Deux Entrerois y estans entrez l'vn apres l'autre, C. Sulpitius, & M. Fabius, obtindrent ce que le Dictateur auoit attenté mais en vain (le peuple se trouuant plus soupple & r'addoucy desormais pour l'allegement à luy procuré de ses debtes) que les deux Consuls fussent Patriciens: à sçauoir C. SVLPITIVS Peticus qui le premider estoit sorty de l'Entreregne; & T. Quintius Pœnus: quelques vns luy donnent le surnom de Ceso; les autres l'auantnom de Caius. Au reste ils se mirent tous deux en campagne: Quintius contre les Falisques; & Sulpitius és Tarquiniens: Mais ne s'estans les ennemis nulle part presentez au combat, les Consuls firent plus tost la guerre aux champs qu'aux personnes; bruslant & saccageant tout par ou ils passerent: si que l'endurcie opiniastreté de l'vn & de l'autre peuple se relascha, vaincue ainsi que de l'ennuy d'vne lente & inueteree langueur: Et rechercherent premieremēt enuers les Consuls d'auoir vne suspention d'armes: laquelle par leur permission & consentemēt ils enuoyerent de là pourchasser au Senat, qui leur octroya trefues pour 40. ans. Ainsi les Romains deliurez du soin de deux guerres toutes prestes à se descharger sur leurs bras; ce pendant qu'ils se trouuent en quelque relasche desarmes; à cause que l'acquit des debtes auoit brouillé plusieurs possessions, & icelles fait changer de maistre, l'on aduisa de tenir le Cense. Surquoy comme pour creer les Censeurs on eust publié l'assemblee du peuple; & C. Martius Rutilius qui le premier des Plebeiens auoit esté fait Dictateur, eust monstré de vouloir aussi briguer la Censure, cela troubla l'vnion & concorde des ordres: car il sembloit qu'hors de saison il fist cela; pour raison que les deux Consuls, qui d'auenture estoient alors Patriciens, refusoient de l'admettre au rang des competiteurs, & d'y vouloir auoir esgard. Neantmoins auec sa perseuerance il obtint ce qu'il pretendoit: Ioint que les Tribuns taschans de recouurer le droict qu'ils auoient perdu à la creatiō des Consuls, l'assisterent de tout leur effort: & aussi que n'y ayant charge en la Republique dont la Majesté de ce personnage n'esgallast la plus haute cime, le peuple cherchoit de paruenir à partie de la Censure, par le moyen de celuy mesme qui leur auoit ouuert le chemin à la Dictature. De maniere que les voix ne branslerent point; ains fut d'vn commun accord esleu Censeur auec Manlius Næuius. Cette annee eut encore vn Dictateur, M. Fabius; non pour la crainte d'aucune guerre, mais de peur que l'ordonnance Licinienne n'eust lieu en la creation des Consuls: Q. Seruilius fut coronnel des gens de cheual. Pour cette Dictature toutefois, le cōplot des Peres ne se trouua pas plus fortifié és elections Cōsulaires, qu'il auoit esté en celle des Censeurs: CAR M. POPILIVS LENAS fut donné de la part du peuple, & L. Cornelius Scipio de celle des Patriciens. Et si la fortune esleua à plus grande gloire le Consul Plebeien que l'autre: pour ce qu'estant venu nouuelles comme vne grosse armee des Gaullois s'estoit campee au territoire des Latins, Scipion se trouuant lors fort malade, cette guerre fut commise extraordinairement à Popilius: lequel ayant en grand diligence leué son armee, & ordonné à toute la ieunesse propre à prendre les armes, de se trouuer hors la porte Capene au temple de Mars: aux Questeurs quant & quant d'y porter les enseignes gardees dedans le thresor, il dressa quatre legions complettes, & le parensus des soldats qui restoient, il le laissa au Preteur P. Valerius Publicola; conseillāt aux Peres de tenir preste vne autre armee pour subuenir aux incertains euenemēs qui pourroient arriuer. Et luy tout son equippage tresbien preparé & en ordre, s'achemine vers les ennemis: dont

pour

XXVIII. Dictature.

Entreregne.

CII. Consul. M. 3609. R. 400.

Les Falisques & Tarquiniēs mattez finablement des Ro. obtiennent 40. ans de trefues.

C. Martius Rutilius le premier du peuple paruient à estre Censeur l'an de Rome 400.

XXIX. Dictature.

CIII. Consul. M. 3610. R. 401.

Le Consul Plebeien se porte brauement à la guerre.

pour ſonder & congnoiſtre les forces auant que d'en venir au dernier eſſay & hazard; il ſe met à ſe retrencher ſur vn Tertre le plus prochain qu'il peut prendre du camp des Gaulois. Mais cette maniere de gens fiers & rogues, & d'vn naturel alteré de combattre; de tant loing qu'ils apperceurent les Enſeignes romaines; ſ'eſtans arrangez en bataille pour venir aux mains d'arriuee, quand ils virent leurs ennemis ne vouloir deſcendre en place marchande, ains ſe remparer en lieu haut, d'vne palliſſade & trenchee au deuant; eſtimans qu'vne crainte les euſt eſtonnez; & par meſme moyen de les aborder tant plus à propos, pour eſtre ainſi embeſongnez apres leur ouurages; ils leur viennent auec de grands & hideux brayemens courir ſus. Les Romains pour cela n'intermirent point leur beſongne; ſçauoir eſt les Triariens, qui trauailloient lors: Au moyen dequoy les Haſtats ou Iauelottiers & les Princes, eſtãs en garde pour couurir ceux qui trauailloient, encommencerent la meſlee: contre la vaillãce deſquels, le lieu d'enhaut aduantageux aida bien, à ce que tous les jauelots comme dardez de blanc en blanc en lieu plain (ce qui aduient le plus ſouuent) ne failliſſent d'atteinte; ains balancez de leur contrepoix ſe fichaſſent dans les ennemis; leſquels tous encombrez de ces coups, partie paſſez à trauers leurs corps, partie ſurchargeans leurs rondelles ou ils demeuroient attachez; eſtans preſque à toute courſe montez contremont cõmencerent lors à ſ'arreſter court, incertains de ce qu'ils deuoient faire. Cereſtiuement puis apres leur ayant rabbaiſſé, & augmenté à leur ennemy le courage; rebarrez & contraints de reculer, ſe tresbuchoient à la renuerſe les vns ſur les autres: Si que ſe entreculbutans firent vn tel deluge d'eux meſmes, que plus en y eut d'accablez par la foulle precipitee, que d'occis du glaiue de leurs aduerſaires. Neantmoins la victoire n'eſtoit pas pour cela du tout indubitable aux Romains; leur reſtant vne autre groſſe maſſe de gens là bas à la plaine. Car le grand nombre des Gaulois ſ'effaceant le ſentiment & apprehenſion d'vn ſi lourd dommage, comme ſi vne nouuelle & entiere armee leur fuſt lors venuë à renaiſtre, enuoyoit cette repoſee troupe attacher les victorieux: ſi bien que les Romains firent haut; tant pour-ce qu'à eux trauaillez il failloit de rechef venir au combat; qu'auſſi de ce que le Conſul ſans prendre garde à ſa perſonne accourant ça & là à la teſte du bataillon, auoit eu preſque l'eſpaulle perſee d'vn coup de picque, dont il auoit eſté contraint de ſe retirer quelque peu à quartier hors de la meſlee. Et pourtant la victoire eſtoit ja obmiſe en temporiſant; quant le Conſul, ſa playe bandee retourna tout ſoudain au front des Enſeignes; là où: QVE SONGEZ vous vaillans ſoldats (ſe prend il a crier tout haut) nous n'auons pas icy affaire à des Latins ne Sabins; leſquels ſurmõtez par les armes nou nous puiſſions rendre bons alliez & confederez: mais c'eſt contre de cruelles beſtes ſauuages que nous auons mis la main à l'eſpee; dont il faut tout à faict eſpuiſer le ſang, ou qu'ils ayent à reſpandre le noſtre. Vous les auez vaillamment repoulſez du camp: precipitez à la renuerſe du haut en bas à la vallee: & fait tout maintenant lictiere de leurs corps eſtendus par terre à grands tas: Or ionchez la plaine du meſme carnage & maſſacre, dont vous venez de remplir les montagnes; ſans attendre qu'ils ſe forlongent en fuyant deuant vous, cependant que vou vous tiendrez icy plantez en ſuſpens. Il fault doncques pouſſer les enſeignes à eux, & aller la teſte baiſſee donner à trauers. DE CES courageux enhortemens les ſoldats eſmeus ſ'en vont de rechef faire vne autre charge; & contraignent les premieres files de reculer: Puis ſe ralians en forme de coing, les enfoncent tout outre, & penetrent dedans le cœur du bataillon: la ou les barbares acheuez de mettre en deſordre, ſans auoir plus qui leur commandaſt ne tinſt fermes, tournent leur impetuoſité contre les leurs propres; & eſpandus à vaude-

Les Gaulois ardéts & impetueux de leur naturel: ce qui leur à nuit fort ſouuent.

Cecy nous monſtre que les plus vieils ſoldats n'eſtoient nomplus exempts des armes que les ieunes.

Gros cõbat entre les Romains & Gaulois.

Le Cõſul Popilius bleſſé en cõbattant és premiers rangs.

Ses enhortemens aux ſoldats.

Animoſité de Tite-liue contre les Gaulois.

Les Gaulois plus aiſez icy à deffaire aueq' la plaine qu'en cãpagne aueeq. les armes.

routte emmy les champs tant qu'ils peuuent fuir, outrepassent de ce randon leur logis sans s'y arrester; tirans droit à la forteresse d'Albane, la plus haut esleuee colline de toutes celles d'alentour qui se presentoient à leur veüë. Le Consul ne les ayant voulu chasser plus loin que leur camp; partie pource que sa playe se rengregeoit; partie qu'il ne vouloit pas exposer ses gens harassez du combat à nouueau trauail & fatigue, les retira d'aller apres l'ennemy; lequel aussi bien auoit desia gaigné les coustaux : Mais s'estant emparé de leur camp, & abandonné le pillage aux soldats, ramena à Rome son armee victorieuse, enrichie & chargee des despouilles Gauloises. La blesseure du Consul ce pendant retarda son triomphe; & la mesme cause excita vn desir au Senat de faire vn Dictateur, afin que durant l'indisposition des Consuls, il y eust quelque Magistrat pour tenir l'assemblee des elections. L. Furius Camillus, auec P. Cornelius Scipion pour Coronnel des gens de cheual, remit les Patriciens en la totalle possession Consulaire: Pour lequel merite par toutes les menees & faueurs que les Peres peurent employer AYANT ESTE CREE CONSVL, il choisit pour son compagnon App. Claudius Crassus. Mais auant qu'ils entrassent en charge, Popilius triompha des Gaullois, auec vn souuerain contentement & resiouissance du peuple: Car s'entr'accostans tout bas à l'oreille se demandoient les vns aux autres, si personne se repentoit d'auoir eu vn Consul Plebeien? Et chargeoient quant & quant sur le Dictateur, qui pour son salaire du reiectement par luy fait de l'ordonnance Licinienne, auoit receu le Consulat; plus ignominieus & infame pour sa côuoitise particuliere, que pour interest qu'y eust le public; s'estant luy mesme en sa Dictature proclamé Consul. Cette annee fut fort celebre pour plusieurs & diuers accidens qui suruindrent. Car les Gaullois ne pouuans supporter la rigueur de l'hyuer és montaignes d'Albane, descendirent emmy la plaine, la ou se desbandans de costé & d'autre à trauers châps, saccageoient les regions maritimes. La mer quant & quant estoit infestee par des vaisseaux Grecs, le lôg de la coste des Antiates, & tout le riuage Laurente iusques à la bouche du Tybre: Si bien que ces Pirates escumeurs de mer vindrêt vne fois aux mains auec les pillars fourrageurs par la terre; & se departirêt sans sçauoir qui auoit du meilleur, ne qui estoient les vainqueurs ou vaincus : les Gaullois se retirans bien & beau à leur camp, & les corsaires à leurs vaisseaux. Mais entre tous ces espouuentemens & alarmes, la plus chaude fut la Diette tenuë de tous les peuples Latins au sacré bosquet de la Deesse Ferentine; & la responce non ambigue donnee par eux aux Romains qui leur vouloient imposer des soldats; qu'ils s'abstinssent d'oresnauaut de commâder ainsi à ceux, de l'aide desquels ils auoient bon besoin : estans les Latins plustost resolus de prendre les armes pour maintenir leur liberté, que pour conseruer & estendre l'Empire des autres. Par ainsi le Senat en fort grand soucy, parmy deux guerres estrangeres de se voir adiouster de surcrez la reuolte de leurs alliez; aduisa qu'il failloit de force retenir en bride ceux que la fidelité n'y auoit contenus. Et pourtant ordonne aux Consuls, qu'à la leuee des gens de guerre ils employent le verd & le sec, tout autant que se pourroient estendre les forces de l'estat Romain: Car il se failloit arrester à leurs Citoyens, puis que le support des confederez leur venoit à manquer. Au moyen dequoy à ce que l'on dit, s'enroollerent lors iusqu'à dix legions, de quatre mille deux cens hommes de pied chacune, & trois cens cheuaux; mais nompas des seuls habitans de la ville, ains de la ieunesse demeurant aux champs meslee auec: laquelle armee maintenant, si quelque effort suruenoit de dehors, toute cette puissance Romaine qu'à grand peine peut receuoir le circuit entier de la terre, malaiséement pourroit redresser de rechef, ores qu'elle se vint reunir ensemble. Tant nou-nous sommes

Leur camp pris & saccagé des Romains.

xxx. Dictature.

CIIII. Conf. M.3611. R.402. Popilius triôphe des Gaullois.

Courses des Gaullois le long de la coste, & de quelques coursaires Grecs, qui s'entrebattêt sur le buttin.

Grosse reuolte des Latins: & leur audacieuse respôce.

Armee de 42000. hômes de pied, tous Rom. & 3000. cheuaux.

mes multipliez & accreuz seulement en cela ou nous appliquons nostre entente; les richesses, à sçauoir, & delices. Entre les autres aduersitez de cette annee, App. Claudius l'vn des Consuls pendant les preparatifs de la guerre va de vie à trespas: Et estoit reuenu tout le maniement à Camillus; auquel estant demeuré seul Consul, outre ce que ses autres dignitez & merites ne permettoient d'estre sousmises à la Dictature; l'heureux presage de son surnom contre l'inuasion des Gaullois, ne sembla guere honneste aux Peres de donner vn Dictateur dessus luy. Ayant döcques laissé deux legions à la ville, & departy les autres huict auec L. Pinarius lors Preteur, il prit sur soy la guerre Gaulloise, sans ietter autrement au sort; souz la confiance de la vertu de son feu pere qu'il se remettoit en memoire: Ordonne au surplus au Preteur de s'en aller deffendre la coste; & repoulsant les Grecs des riuages, empescher qu'ils ne prinssent terre. De luy s'estät acheminé au territoire du Pomptin, pource qu'il ne se vouloit pas hazarder de combattre en campagne ouuerte, rien ne le forçant à cela; aussi qu'il iugeoit de pouuoir fort bien matter l'ennemy à la longue, l'empeschant de courir & fourrager à son aise d'où la necessité le forçoit mandier son viure; choisit vn lieu propre pour se camper de pied ferme. Et là son armee se retenant en repos ainsi qu'en vne garnison; vn Gaullois se vient presenter remarquable sur tous les autres pour sa corpulence, & riche equippage d'armeures; lequel faisant resonner sa rondache auec le fust d'vne iaueline, & fait faire silence, enuoye par son truchement deffier l'vn des Romains au combat corps à corps. Il y auoit M. Valerius l'vn des Coronnels de mille hommes, tout ieune encore comme dans l'aage d'adolescence; lequel ne se repputant pas moins digne de vne telle gloire & honneur que T. Manlius, apres en auoir demandé la licence au Consul, marche auant equippé de toutes ses armes. Le combat neantmoins entant que touche le deuoir de l'höme ne fut pas si braue & celebre que l'autre; pour raison du secours diuin qui y interuint. Car à Valerius sur le point qu'il vouloit charger, vn corbeau se vint planter à l'impourueu sur la creste de son morion, s'opposant droit à l'ennemy: Ce que d'arriuee le Romain receut fort allegrement comme vn signe de bon encontre qui luy eust esté deuolu du ciel. Puis apres ayant fait sa priere, fust au Dieu, fust à la Deesse qui luy eust enuoyé cest oyseau d'enhaut; qu'il luy voulust assister fauorable & propice; voila vn cas bien estrange à dire: parce que l'oyseau non seulemët demeura ferme au lieu ou il s'estoit venu asseoir, mais à tous propos qu'ils se venoient ioindre, se sousleuant auec les esles, à grands coups d'ongles & de bec se lançoit contre l'ennemy, luy donnät à trauers les yeux & la face: Tant qu'à la fin tout esperdu de la veuë de ce prodige, & par mesme moyen partroublé des yeux & de l'esprit, Valerius le mit à mort: Et le corbeau disparoissant des regardans s'en alla deuers l'Orient. Iusques icy les deux camps s'estoient retenus attentifs sans s'esbranler ny esmouuoir: mais apres que le Romain se fut mis à vouloir despouiller le corps de son ennemy estendu sur la place; les Gaullois ne se peurent plus commander: & les Romains accoururent encore plus viste à leur victorieux champion: là ou au tour du corps du Gaulois gisant par terre, s'attacha vn cruel conflit, estans venus soudain aux mains d'vne part & d'autre; si que desia non point par esquadres des plus prochains corps de garde, mais les legions toutes entieres se respandans des deux costez, l'affaire vint à se desmesler au gros jeu. Là dessus Camillus voyant ses soldats gays & deliberez pour la victoire du Tribun; tous ioyeux & reconfortez de voir l'assistance diuine leur estre ainsi fauorable & propice; il leur ordonne d'aller au combat; & leur monstrant Valerius paré de la despouille de son aduersaire: IMITEZ ce braue ieune homme (leur va il dire) & foullez aux pieds les bandes Gaulloises autour de leur capitaine priué

Il entend de Romains naturels, car du temps d'Auguste, qu'escriuoit Tite-Liue il y auoit plus de quarante legions.

Mort de Claudius, l'vn des Consuls.

Combien il importe aux peres de laisser vne bonne reputatiö à leurs enfans.

Sage temporisement de L. Camillus, contre la bouillante impetuosité des Gaulois.

Combat de höme à höme de Valerius contre vn Gaullois, qu'il met à mort, par le moyen d'vn corbeau, döt il prend le nom de Coruinus. Tout cecy est vn peu suspect.

Bataille, & routte des Gaullois.

de vie. Les Dieux & les hommes assisterent à cette rencontre; dont l'issuë ne fut point douteuse pour les Romains; tant s'estoit l'vne & l'autre armee imprimé en l'esprit, l'euenement de la bataille deuoir estre conforme à celuy de leurs combattans. Car d'arriuee entre les premiers, dont la furie impetueuse auoit animé les autres, la meslee fut assez cruelle: mais le reste de la multitude auant que d'arriuer à la portee du Iauelot tourna le doz; & s'enfuyant à vauderoutte passa du commancement par les Volsques, & la contree de Falerne; puis se retirerent en la Pouille, & vers la mer Hadriatique. Le Consul ayant appellé son armee à l'audience, loüe deuant tous les soldats haut & cler le Tribun, & l'honnore d'vn don de dix bœufs auecque vne couronne d'or. Et comme il eust receu commandement du Senat de entendre à la guerre qui restoit par la mer, il s'en alla ioindre son camp à celuy du Preteur; mais pource que par le reculement des Grecs qui ne vouloient venir au cōbat, les choses sembloient tirer en longueur; de l'authorité du Senat il nomma T. Manlius Dictateur, pour tenir l'election des prochains Consuls: lequel ayant choisy A. Cornelius Cossus pour coronnel des gens de cheual, conuoqua l'assemblee du peuple; là ou par l'vniuersel consentement & faueur de tous, il proclama M. Valerius Corvinus Consul (car il eut de là en auant ce surnom) emulateur de sa gloire, lors absent, & aagé seulement de vingttrois ans. A Coruinus fut donné compagnon M. Popilius Lenas, homme Plebeien, & neantmoins Consul icy la quatriesme fois. Camillus au reste ne peut rien faire de memorable contre les Grecs; eux estans fort mauuais combattans par la terre; & les Romains gueres meilleurs ny adroits sur la mer. Finablemēt estans par tout empeschez d'aborder; d'autant qu'outre les autres choses necessaires, leur vint aussi l'eau à mancquer, ils furent contrains de quitter l'Italie. De quelle nation ny contree cette flotte estoit, il n'y en a rien de certain. Quand à moy ie croirois plustost que ce fussent quelques seigneurs particuliers qui pour lors dominoiēt la Sicile: car la Grece plus esloignee, toute lasse en ce temps là des guerres intestines, commāçoit ja à redouter la puissance des Macedoniens. Les armees cassees, comme la paix du dehors auec la concorde au logis des deux ordres tint les choses en tranquillité; de peur qu'elles ne fussent trop comblees de ioye, la peste qui les vint assaillir contraignit le Senat de commander aux Decemuires de voir les liures de la Sibylle: par l'admonnestement desquels le Lectisterne fut celebré. Durant cette annee les Antiates repeuplerent de neuf Satricum; & rebastirent cette place que les Latins auoient ruinee: Fut aussi à Rome accordee vne confederation aux ambassadeurs des Carthaginois, qui estoient venus demander l'alliance & amitié du peuple Romain. Et se continua encore le mesme repos tout l'an ensuiuant, que T. Manlius Torquatus & C. Plautius furent Consuls; sans remuer aucune chose, fors que les interests furent d'vn pour cent reduits à demy: & pour le regard du sort principal, en ayant par les debteurs tout comptant esté acquittee la quarte partie; le reste fut departy en trois payemens esgaux annuels: de maniere que nonobstant qu'vne partie du commun peuple vinst par là estre molestee, la parole & promesse qu'on doit garder en general, fut en plus de recommandation au Senat, que l'incommodité de quelques particuliers malaisez. Mais en recompence le soulagement fut fort grand en cela, qu'il n'y eut aucuns deniers imposez pour le payement des soldats: ne point de leuee de gens de guerre. La troisiesme annee que Satricum fut remis sus par les Volsques, M. Valerius pour la seconde fois esleu Consul, auec C. Petilius; pource qu'on auoit eu aduis du Latium, que les ambassadeurs Antiates alloient tournoyant çà & là vers les communautez des Latins pour les esmouuoir à prendre les armes; ayant eu commandement du Senat d'aller faire la

guerre

Fuitte, & retraitte des Gaullois en la Pouille.

Prix & guerdon honnorable deferé à Valerius.

XXXI. Dictature.

CV. Conf. M. 3612. R. 403.

Ny les Grecs par la terre, ny les Romains par la mer gueres bons combattās alors.

Lectisterne IIII.

Alliance des Romains auec les Carthaginois.

CVI. Conf. M. 3613. R. 404.

Les interests à Rome reduits à demy pour cent.

Le loyal prest est de soy si priuilegé, pource que la societé humaine ne s'en peut passer, que pitié ne discōmodité que ce soit n'en doit empescher la fait faction.

CVII. Conf. M. 3614. R. 405.

guerre aux Volſques, auant que plus grand nombre d'ennemis fuſt venu à ſe declarer; ſe tranſporte auecq' ſon armee droit à Satricum: ou les Antiates & autres Volſques qui auoient ja fait leurs preparatifs, ſi d'auenture rien venoit à ſe remuer de Rome, ſ'eſtans preſentez au deuant, nul retardement ne ſe fit de combattre entre ceux qui ſe hayſſoient de ſi longue main. Mais les Volſques plus braues & courageux à ſe reuolter que mener les mains, eſtans mis en routte de plaine arriuee, ſ'en allerent tant qu'ils peurent fuir, ietter dedans Satricum; ou ne mettans pas beaucoup d'eſperance à la ſeureté des murailles, comme la place fuſt ſur le point de eſtre emportee par eſcalade; l'armee Romaine ſ'eſtant toute eſpandue à l'entour pour donner l'aſſaut, ils ſe rendirent en nombre de quatre mille hommes, outre la multitude non propre à porter les armes. La ville fut deſmolie & bruſlee toute; hors-mis le temple de la mere Matute, dont l'on ſ'abſtint d'y mettre le feu: & le pillage abandonné aux ſoldats, excepté les quatre mille qui ſ'eſtoient rendus; que le Conſul quand il triompha fit mener en pompe liez & garottez deuant ſon chariot: Puis apres les ayant expoſez en vente, en mit vne bonne ſomme d'argent à l'eſpargne. Il y en a qui ont eſcrit que cette trouppe de captifs eſtoient tous eſclaues: ce qui eſt plus aiſé à croire, qu'apres ſ'eſtre rendus par compoſition on les euſt voulu reduire à l'encant. CES CONSVLS CY furent ſuiuis de M. Fabius Dorſuo & SER. Sulpitius Camerinus: du temps deſquels ſ'ouurit la guerre des Arunciens, ayant pris ſon commancement d'vne courſe faicte par eux à l'improuiſte: & y ayant doute que ceſt exces d'vn peuple ſeul ne vinſt du complot & intelligence de toute la nation Latine, L. Furius fut creé Dictateur, ny plus ny moins que ſi tout le Latium euſt deſia pris les armes. Ceſtui-cy nomma Cn. Manlius Capitolinus pour Coronnel des gens de cheual: & comme il euſt ordonné ceſſations (ce qui ſe ſouloit ſeulement prattiquer és plus grands & ſubits effroys de la guerre) & fait ſa leuee ſans vouloir exempter perſonne; les legions en toute la diligence qu'on y peut mettre furent menees contre les Arunciens: dont les courages parurent pluſtoſt de quelques fourrageurs & pillars que de gens de guerre. En ſorte que dés la premiere rencontre cette guerre fut miſe à fin. Le Dictateur neantmoins pource qu'ils auoient commancé les premiers; & fuſſent ſans tergiuerſer venus ainſi franchement au combat, eſtimant qu'il y failloit auſſi employer le ſecours diuin; durant la meſlee voua vn temple à Iunon ſurnommé MONETE; à quoy ſ'eſtãt obligé pour auoir impetré ce qu'il requeroit, quand il fut de retour à Rome il ſe depoſa de ſa Dictature; & le Senat delegua deux hommes pour auoir la charge de ceſt edifice, & le faire paracheuer, ſelon la dignité & grandeur du peuple Romain: à quoy fut deſtinee la place ou ſouloit eſtre la maiſon de M. Manlius Capitolinus en la forthereſſe. Les Conſuls ſe ſeruans de l'armee du Dictateur pour la guerre des Volſques, prirent la ville de Sore: les ayans aſſaillis d'emblee. Le temple au ſurplus de Monete fut dedié dans le bout de l'an qu'on l'auoit voué: C. MARCIVS RVTILIVS pour la troiſieſme fois, & T. Manlius Torquatus la ſeconde eſtans Conſuls: Mais ſuiuy d'vn prodige ſemblable à celuy du mont d'Albane autrefois: Car il plut des pierres; & ſembla en plein iour qu'vne nuict obſcure ſe reſpandiſt emmy le ciel. Les liures Sibyllins conſultez; comme la cité ſe trouuaſt toute pleine de ſcrupule, & religion; le Senat aduiſa de faire vn Dictateur pour eſtablir à cette fin certaines feſtes & ſolemnitez. Cettui-cy fut P. Valerius Publicola, à qui fut donné pour coronnel des gens de cheual C. Fabius Ambuſtus: & ſi l'on ne ſe contenta pas que les Tribuz ſeulement de la ville allaſſet en proceſſion faire leurs prieres & letanies; mais les peuples d'alentour encore; auſquels fut aſſigné l'ordre que chacun y deuroit aller à ſon iour. Cette annee il y eut de fort rigoureux iugemens

Bataille & routte des Volſques.

Pieté & religion des anciens Romains.

Valerius biẽ ieune, triomphe des Volſques.

CVIII. Conſ. M. 3615. R. 406.

XXXII. Dictature.

La guerre des Arunciens bien toſt acheuee.

Veu de L. Camillus bien legier, & neãmoins effectué par le Senat.

La priſe de Sore ſur les Volſques.

CIX. Conſ. M. 3616. R. 407.

Prodige d'vne pluye de pierres.

XXXIII. Dictature.

Poursuittes contre les vsuriers. Entreregne. C.X.Consf. M. 3617. R. 408.

emanez du peuple à l'encontre des vsuriers; & dit on que les Ediles leur donnerent iour pour respondre. Les choses là dessus sans aucune occasion notable retournerent à vn Entreregne: & de cest Entreregne, afin qu'il semblast que cela eust esté brassé tout expres, les deux Cõsuls furent creez des Patriciens: M. VALERIVS CORVINVS pour la tierce fois, & A. Cornelius Cossus. D'ORESNAVANT se racompteront de plus grosses guerres, tant pour les forces des ennemis, que pour l'esloignee distance des lieux, & le long temps qu'elles durerent: Car cette annee l'on s'en vint premierement attacher aux Samnites, vne nation tres puissante en richesse & aux armes. Les affaires qu'on eut auec eux, par plusieurs euenemens fort diuers, furent secondez de l'inuasion de Pyrrhus; & cette-cy suiuye de l'hostillité des Carthaginois. Quelle grand' difficulté de choses? Par quantesfois reduit est-ce qu'on se trouua aux extremes perils & dangers? A ce qu'à cette grandeur qui à peine se peut soustenir elle mesme, nostre Empire peust estre exaucé?

C'est la Bruzze de maintenant: Beneuente & autres terres là autour, au Royaume de Naples.

Les premiers motifs de la guerre d'entre les Romains & Sãnites.

L'occasion de la guerre aux Romains auec les Samnites ausquels ils estoient associez d'amitié, proceda du dehors, & ne vint pas à naistre d'entr'euxmesmes. Car les Samnites ayans iniustement enuahy les * Sidicins, seulement pource qu'ils se sentoient les plus forts; ceux-cy contrains de necessité recoururent au support de plus puissans qu'eux; & se ioignirent aux Capouans: lesquels ayans apporté plus de nom que d'effect à la deffence de leurs alliez; comme gens qu'ils estoient dissolus & confits en delices, furent mis en routte de plaine arriuee sur les terres des Sidicins, par les autres plus endurcis & adroits aux armes: & attirerent quant & quant dessus eux tout le faiz de la guerre. Par-ce que les Samnites quittans là les Sidicins, s'en allerent tout droit à Capoue, la principalle forteresse & ressource de leurs proches voisins; considerans qu'il leur estoit aussi aisé d'en venir à bout que des autres; & si le buttin & la gloire en seroient plus grands. Parquoy s'estans emparez de Tifate (ce sont des coustaux commandans à Capoue) vne bonne garnison y laissee, descendent en vn bataillon quarré à la plaine estendue entre Capoue & Tifate, là ou ils vindrent aux mains de rechef; & les Capouans n'ayans eu du meilleur furent rembarrez dedans leurs murailles: toute l'eslitte de leur ieuuesse estant demeuree au combat: tellement que pour ne se voir pas beaucoup d'esperance à la longue, ils furent contraints de venir mendier du secours à Rome; là ou leurs ambassadeurs introduits au Senat, parlerent en cette maniere. LES CAPOVANS, Peres conscrits, nous ont despeschez deuers vous pour demander vostre amitié à iamais, & vostre aide pour l'heure presente. Laquelle amitié si de vray nous l'eussions recherchee durant nostre prosperité; tout ainsi que elle eust commencé plustost, aussi eust elle esté noüee d'vn plus foible & debile lié: pource qu'alors, comme ceux qui se fussent tousiours ramenteus d'estre venus de pair à pair à cette alliance, voz amis peut estre aussi bien que maintenant eussions nous esté; mais obligez & assujettis, moins beaucoup. A cette heure que nou-vous sommes acquis par vostre clemence & misericorde; que nous en aurons tiré du secours noz affaires estans en fort mauuais train, il faudra par necessité que nous respections beaucoup plus le bien-fait que nous viendrons à en receuoir; de peur de paroistre ingrats, & mal dignes de toute aide diuine & humaine. Et certes ce que les Samnites premiers que nous sont entrez en vostre alliance, nous n'estimons pas que cela doiue faire que nous n'y soyons receus aussi bien: mais seulement, qu'ils nous precedent d'ancienneté & degré d'honneur: car par la confederation des Samnites, il ne vous est pas expressément deffendu que vous n'en puissiez contracter de nouuelles. Enuers vous s'est tousiours trouuee assez iuste cause & acces d'amitié, de vouloir auoir pour amis tous ceux qui vous rechercheroient. Les Capouans,

* C'estoit autrement la ville de Teanum, Pline li. 3. ch. 5. ou il met Sidiciũ pour vn surnom.

Les Capouãs pensans deffendre les Sidicins attirẽt les armes des Samnites cõtre eux.

Au iourd'huy Monte di Capoua, il a d'autres significations voyez Pompeius Festus.

Les Capouãs contrains de demãder secours contre les Samnites.

Harangue fort pitoyable & persuasiue des Capouãs au au Senat Romain.

pouans, encore que la fortune presente nous en garde de parler hault; si est-ce qu'en grãdeur & magnificẽce de ville, en fertilité de terroir non inferieurs à quelconque autre peuple qu'à vous; en venans à vostre acointance n'apporrons peu d'accroissemẽt & faueur à la prosperité de voz affaires. Les Eques & Volsques perpetuels ennemis de cette cité, toutes les fois qu'ils se mouuront, nous leur serons quant & quant aux espaulles: & ce que vous ferez les premiers pour la cõseruation de nostre estat, nous le ferons à tout iamais pour l'empire & gloire vostre: Car ayãs subiugué les peuples qui demeurent entre nous & vous, ce que vostre vertu & bon-heur promet de brief; vostre domination s'extendra continuee tout d'vn tenant iusqu'à nous. Griefue & miserable chose est ce que nostre descõuenue nous force de confesser, d'estre reduicts a vne telle extremité Peres conscripts, qu'il nous faille estre desormais ou aux amis, ou aux ennemis. Si vous nous deffẽdez, serons vostres; si vous nous delaissez aux Sãnites. Aduisez bien donques lequel vous aimez plus cher que Capoue, & le territoire qui en deppẽd, s'accroisse à vostre pouuoir & estat, ou à celuy des Sãnites. Mais il est raisonnable que la misericorde & appuy de vous Romains, soient ouuers à tous ceux qui les cherchent: Principalement à ceux la, qui cependant qu'ils s'esuertuent plus que leurs forces ne portoient, de donner secours aux autres qui le leur estoient venuz demander, sont eux mesmes venus à vne telle necessité. Et encore que de parole & en apparence nous prissions les armes pour les Sidicins; c'ettoit neantmoins en effect pour nous autres: qui voyons vn peuple si proche de nous enuahy des Samnites par vn detestab'e & meschant brigandage: & qu'apres la conflagration de ceuxla, l'embrasement ne faudroit de passer iusqu'à nous. Car les Samnites ne nous viennent pas maintenant courir sus, irritez d'offence qu'ils en ayent receue; ains pource qu'ils sont bien aises d'en auoir quelque couleur & pretexte. Que si c'ettoit vne vengeançe de iuste couroux, & non vne occasion recherchee pour assouuir leur cupidité desbordee, ne leur deburoit il pas suffire d'auoir defait noz legions, vne fois au territoire des Sidicins, & vne autre dans le nostre propre? Y a il si felon despit n'y rancune, que le sang respandu par deux grosses & cruelles rencontres n'aye peu aucunement r'addoucir? Adioustez à cela le degast & saccagement de noz terres; les butins emmenez à grands taz, de personnes & de bestial: le bruslement des villages, auec leur entiere desolation & ruine: Tout en somme mis à feu & à sang. Pour tant de maux & calamitez leur indignation ne s'est elle peu amortir? Mais c'est leur conuoitise insatiable laquelle il fault ressasier, qui les rauist & transporte à la conqueste de Capoue; voulans ou raser iusqu'à fleur de terre vne ville tresbelle, ou s'en emparer & faire les maistres. Plus tost doncques Seigneurs Romains par voz biensfaicts saisissez vous en, que de permettre à ces gens là l'obtenir par leur malefice & outrage. Nous ne parlons pas à vn peuple qui refuse les guerres iustes: Et neantmoins pour si peu de semblant que vous vueillez faire de nous assister & deffendre, il ne vous sera poinct autremẽt besoin de venir aux armes: car les brauades des Sãnites ne s'estendẽt que iusques à nous, sans mõter plus hault, & ne passent point plus auãt: de sorte que nous pouuons estre à couuert dessous l'ombre seule de vostre protection & support. Tout ce que nous aurons puisapres, tout ce que nous deuiendrons & serons, faittes compte que cela soit vostre. Pour vous se cultiuera la terre de Lauour: pour vous se frequẽtera la cité de Capoue: Vou- nous serez au reng de fondateurs, de peres, & des Dieux immortels: Nulle colonie des vostres ne se trouuera qui nous passe d'obeissance & fidelité. Octroyez dõques Peres conscripts vostre inuincible consentement & diuin pouuoir, aux Capouans qui l'implorent; & ordonnez nous d'esperer que nostre ville demeurera saine & entiere. De quelle multitude de gens

de tous calibres & estats pensez vous que nous fusmes suiuiz, lors que nous partismes pour venir icy? Combien nous y laissasmes tout remply de vœus, de supplications, & de larmes? En quelle expectatiue sont maintenant le Senat, & le peuple à Capoue; noz cheres femmes, & petits enfans? Cela est bien seur qu'ils sont tous espandus aux portes, à regarder le grand chemin qui vient cette part, attendans en tresgrand' deuotion la responce qu'il vous plaira faire: Dont l'vne leur apportera tout salut, ioye, consolation, & victoire: l'autre, nous auons horreur de l'imaginer seulement. Au moyen dequoy pouruoyez à nous, comme à ceux ou qui vous demourront tresfideles confederez & amis; ou qui iamais ne seront plus rien nulle part. AYANS fait retirer les ambassadeurs; comme le Senat se fust mis à deliberer là dessus; encore qu'a la plus part vne des plus grandes & meilleures villes de l'Italie, auec le territoire d'alentour tres-fertile & prochain de la mer, semblast estre vn tres-apropos magasin de toutes sortes de prouisions pour le peuple; si est-ce que la foy ia donnee aux Samnites preuallut à toutes ces commoditez: & le Consul par l'ordonnance du Senat respondit en la sorte. LE SENAT vous repute dignes (Seigneurs Capouans) qu'on vous donne secours: Mais il est raisonnable de faire amitié auec vous par tel si, qu'vne plus ancienne association n'en soit violee ou enfrainte. Les Samnites sont liguez à nous: au moyen dequoy nou-vous refusons l'aide contre eux de noz armes, qui offenseroient premier les Dieux que les ennemis: mais nous enuoyerons suiuant le deuoir & coustume, des ambassadeurs vers ces nostres confederez & amis, les prier de ne vous vouloir plus molester cy apres. A CELA le chef de la legation (car il auoit eu cette charge à son partement): PVIS que vous ne voulez (va il dire) par vn iuste legitime effort deffendre ce qui nous appartient contre les violences & iniures, certes vous deffendrez ce qui sera vostre d'oresnauant: & pourtāt nous resignons icy en vostre puissance Peres conscripts, & du peuple Romain, tous les Capouans, leur ville, terres & possessions aux champs, les temples des Dieux; & tout ce qui y souloit estre de diuin & humain: Ce qui nous pourra d'oresnauant suruenir l'ayans à receuoir & endurer, comme voz vassaux & subjets. CELA dit, eux les mains iointes deuers les Consuls, se prosternent à l'entree de la cour tous remplis de larmes. Les Peres meuz à pitié du changement & varieté des choses humaines, qu'vn si riche & si puissant peuple, si pompeux en delices & magnificēces; duquel puis n'agueres les voisins auoient mendié du secours, eust ainsi à coup rabaissé son courage, de sousmettre au pouuoir d'autruy soy, & tout ce qu'il auoit en ce monde; estimerent qu'il y alloit aussi de leur foy en cela, de n'abandonner ceux qui s'y estoient venus rendre & mettrre à garend: & que les Samnites feroient chose iniuste d'assaillir vne ville & contree acquises par reddition au peuple Romain. Au moyen dequoy ils furent d'aduis de leur depescher des ambassadeurs sur le champ, pour leur faire ētendre la requeste des Capouās, & la responce du Senat là-dessus, ayant eu esgard à l'amitié des Samnites; & en fin leur reddition: les sommer suiuant leur ancienne confederation & societé, de s'abstenir de molester ceux qui s'estoient donnez à eux pour vassaux: & de faire la guerre à ce territoire qui estoit deuenu du peuple Romain. Que si d'aduenture ils ne gaignoient rien à y procedder ainsi doucement; ils denonçassent aux Samnites de la part du Senat & peuple Romain, qu'ils eussent à se departir tout à trac de Capoue, & de sa contree, sans y plus d'oresnauant entreprendre. LES ambassadeurs exposans cela au conseil des Samnites, on leur faict vne si arrogante & fiere responce, que ils ne dirent pas seulement de vouloir poursuiure la guerre, mais qui plus est, les Magistrats estans sortis du parquet, en la propre presence des ambassadeurs appel-

Courte responce du Consul aux Capouans, mais sentant bien sa Majesté.

Les Capouās se sousmettēt à l'obeissance du peuple Romain l'an de Rome 408.

Traict remarquable de l'incertitude & varieté des humains affaires.

Les Romains fort posez à entreprendre vne guerre sinon qu'à bien iuste titre.

Les Samnites gens fiers & audacieux.

appellerent les capitaines; leur ordonnans tout de ce pas d'aller fourrager & courir les terres des Capouans. Cela estant rapporté à Rome, tous autres soucis mis à part, les Peres depeschent les Fecialiens pour aller repeter les choses prises d'hostilité: Et pource qu'on ne faisoit aucun semblant de les rendre, ayans fait solennellemeut denoncer la guerre aux Samnites comme il estoit accoustumé, ordonnerent qu'au premier iour on proposeroit cest affaire au peuple. Par le commandement duquel tous les deux Consuls s'estans mis aux champs auec deux armees, Valerius prit le chemin de Capoue, & Cornelius s'en alla droit au Samnium; celuy là se campant au mont de Gaurus, & l'autre pres de Satricule. Les legions des Samnites se presenterent à Valerius le premier; car ils s'attendoient bien que tout le fais de la guerre bransleroit de ce costé là: Ioint que l'indignation les esguillonnoit sur les Capouans, si prompts tantost à donner secours; tantost à le pourchasser; l'vn & l'autre à lencontre d'eux. Mais aussi tost qu'ils descouurirent l'armee Romaine, les capitaines d'vne grande animosité & brauade se prennent chacun endroit soy à demander le mot du combat; asseurans que les Romains se trouueroient donner du secours à ceux de Capoue, au mesme pris & pareille fortune que les Capouans auoient faict aux Sidicins. Valerius apres auoir amusé quelques iours l'ennemy par des escarmouches & legiers combats, tant seulemēt pour le sonder, proposa à la fin le signe de la bataille, exhortant ses soldats en peu de paroles. QV'VNE guerre nouuelle, vn nouueau ennemy ne les estonnast: Car tant plus loin de la ville ils venoient à estendre leurs armes, de plus en plus arriuoient ils à des gens moins valeureux & aguerris. Qu'ils ne mesurassent point la vertu des Samnites par les routtes des Sidicins ne des Capouans: Car quelques que fussent ceux qui auoient combattu ensemble, il failloit que l'vne des parties vainquist. Quant aux Capouans, que sans doute leurs affaires s'estans desbauchez en des excessiues dissolutions & delices, ils auoient plus esté vaincus par leur flacque & molle fait-neantise, que par l'effort des ennemis. Et que montroient deux guerres heureuses pour les Samnites en vne telle longueur de siecles, aupres de tant de victoires du peuple Romain; qui pouuoit compter plus de triomphes que presque d'annees, depuis le premier establissement de leur ville? Qui tenoit domptez par les armes tout ce qui estoit autour de luy; les Sabins, la Thoscane, Latins, Herniques, Eques, Volsques, & Aurunciens? Qui auoit defait les Gaullois en tant de rencontres; & finablement rembarré en honteuse fuitte iusqu'à la mer, & dans les vaisseaux? Pourtant failloit il que chacun endroit soy se deliberast d'aller au combat, souz la confiance de sa propre vertu & reputation acquise à la guerre: Regarder quant & quant souz la conduitte & commandement de qui ils auoient à iouer des cousteaux; auquel c'est qu'ils deuoient plus tost prester l'oreille, ou à celuy qui n'estoit que quelque magnifique & eloquent harengueur; braue en paroles seulement, & du tout ignorāt des factions militaires; ou à vn autre qui sçauoit fort bien manier les armes; s'auancer au front des Enseignes; demeurer asseuré en courage au beau millieu de la meslee? MES FAITS (poursuit-il) soldats, ie veux que vous les ensuiuiez, non mon dire; que vous receuiez de moy non vne instruction seulement, mais vne exemple de bien faire. Non par des brigues & menees, nō par des harengues vsitees à nostre noblesse, mais par l'effort de cette dextre ie me suis acquis trois Consulats l'vn sur l'autre, auecque vne souueraine louange. Bien est vray qu'vne saison fut qu'on m'eust peu alleguer cecy: Vous estiez gentilhomme de race, & issu encore de ceux qui ont mis leur Patrie hors de seruitude; & vostre maison eut le Consulat en la mesme annee que cette cité ses premiers Consuls. Or maintenant & à nous autres Patriciens, & à vous autres Plebeiens le Consulat est

Autre consideration & deuoir des Romains enuers les Samnites auant que de rompre auec eux.

Les Consuls departent leurs forces.

Vne cotte d'armes de couleur de pourpre pendue sur la tante du chef de l'armee.

Courageux & tresartificiels auec cela, enhortemens du Consul Valerius à ses gens.

ouuert indifferemment : & n'est plus comme il soulloit estre guerdon ne recompence de la noblesse, mais de la vertu. Parainsi valeureux soldats aspirez hardiment aux plus grandes dignitez & honneurs: Car nonobstant que vous hommes m'ayez par la grace & octroy des Dieux attribué ce surnom de Corbin; ie n'ay pas pour cela mis en oubliance celuy des Plebicoles, ancien tiltre de nostre famille. Tousiours i'ay respecté & aimé la commune de Rome, soit à la paix soit à la guerre; en personne priuee, ou en Magistrat, grand qu'il fust ou petit, aussi bien Tribun que Consul; & l'aimeray par cy apres d'vne mesme façon & maniere. Mais ce qui presse pour cette heure, est qu'à l'aide des Dieux vous veniez auecq'moy, mettre peyne d'emporter vn nouueau & entier triomphe des Samnites. Oncques nulle part autresfois chef d'armee ne fut plus familiier aux soldats: cettuicy s'addonnant liberallement à toutes sortes d'exercices auecques les moindres: Outre plus és esbattemens militaires, là ou contre ses pareils l'on vient à l'espreuue de la vistesse & force de bras; aussi gracieux & bening se monstroit-il à estre surmonté comme à vaincre; & tousiours d'vn mesme visage, sans desdaigner personne qui se presentast à cela: Doulx & moderé en ses faicts selon que requeroit la chose: en ses dicts, n'ayans moins d'esgard à la liberté d'autruy, qu'à son auctorité & pouuoir: & (dont rien ne peult estre de plus aggreable au commun peuple) administrant ses Magistrats de la mesme sorte qu'il les prochassoit. Tellement que toute l'armee embrassant d'allegresse incroiable les enhortemens de leur general, se iecte hors du camp: Et là dessus la bataille se donne si iamais en nul autre endroit, d'vne toute semblable esperance, forces pareilles de part & d'aultre; & vne confiance en soy mesme, sans aucun mespris de son ennemy. Aux Samnites s'accroissoit le courage par vn souuenir de leurs recents exploicts d'armes, & la double victoire obtenue n'agueres. Aux Romains d'autre part leur gloire de quatre cens ans; & autant de batailles gagnees sur les ennemis, que d'ans reuoluz depuis la premiere fõdation de la ville: Les vns & les autres neantmoins estoient reciproquement en soulcy, pour la nouueauté de celuy auquel ils auoient affaire. Audemeurant le combat tesmoigna assez de quelle hardiesse ils y procederent: car ils s'y maintindrent de sorte que par vn espace de temps de costé ny d'aultre la bataille ne branla nulle part. Alors le Consul estimant qu'il leur failloit donner quelque effroy, puis que de force on ne les pouuoit faire reculler; lasche la cauallerie sur eux pour tascher de mettre les premiers rengs en desordre: mais quãd il la vit tornoier çà & là par troupes trauaillans en vain pour l'estroicte contraincte du lieu, sans pouuoir entrouurir les ennemis en nul lieu; luy de retour au premier front se iette du cheual à bas & va dire. Ca soldats cecy touche à nous autres gens de pied. Donques par tout ou vous me verrez donner à trauers, & faire bresche auec le trenchant de l'espee, que chacun en la mesme sorte s'efforce de mettre son homme par terre: bien tost se verra vne belle explanade là ou tant de picques se maintiennent de bout. Il avoit desia dit cela, quand les gens de cheual par son ordonnance estans allez à toute bride charger les deux pointes, ouurirent le chemin aux legions dans le millieu du bataillon: Et le Consul tout le beau premier s'en va attacher l'ennemy, mettant d'arriuee à mort celuy auquel il s'adressa d'auenture: les autres encoragez de ce spectacle, commancent chacun endroit soy chamailler d'estoc & de taille: mais les Samnites demeurerent fermes, nonobstant qu'ils receussent trop plus de coups qu'ils n'en donnoient. Desia auoit on combattu vne bonne piece; auecques fort grand massacre tout à l'entour des enseignes; de fuitte neantmoins nulle part; tant ils estoient resoluz en leurs cœurs de se laisser vaincre par la

Valerius merueilleusement agreable aux soldats, pour sa priuaulté auec eux & ses bonnes parties.

Premiere bataille des Romains contre les Samnites, griefue & forte à demesler.

Vaillance de Valerius le Consul.

La cauallerie Romaine entame le bataillon des Samnites d'ou s'ensuit leur premiere routte.

seule mort. Aumoyen dequoy les Romains se sentans desormais de grand'lasseté escouler leurs forces, & qu'il ne restoit plus guere du iour; tous bouillans d'vne ire enflammee se lançent contre l'ennemy: Alors parut premierement les autres desmarcher en arriere, & l'affaire balancer à la fuitte: Alors de les prendre & tailler en pieces: si que peu fussent reschappez, si la nuict n'eust separé plus tost la victoire que le combat: Les Romains aduouans au reste n'auoir iamais eu affaire contre vn plus obstiné & ferme ennemy. Les Samnites enquis puisapres qu'elle fut l'occasion primitiue, qui d'vne telle opiniastreté de combattre les auroit induits à fuir? Respondirent, leur sembler voir les yeux des Romains embrasez, auec vne forcenerie en la face & la mine par trop furieuse: De là, plus que de nulle autre chose, auoir conceu cette frayeur: laquelle ils donnerent assez à congnoistre non par l'issue de la bataille tant seulement, mais au deloger de nuict sans trompette: si que le lendemain les Romains s'emparerent de leur logis vuide: là ou toute la multitude des Capouans les vint aborder pour se conioüyr auec eux. Neantmoins cette grande resiouissance cuida bien estre diffamee par le desastre presqu'aduenu en la contree des Samnites. Car le Consul Cornelius estant party de Satricule, s'en alla sans y prendre garde engager son armee dans des brossailles & baricaues au bas d'vne creuse fondriere, entouree des ennemis; n'ayant apperceu de les auoir en hault sur leurs testes, que les enseignes ne fussent paruenues iusqu'à vn endroit dont il n'y auoit plus d'ordre de les retirer seurement. Mais cependant que les Samnites attēdent que toute l'armee s'acheue d'enfourner dedans le vallon; P. Decius coronnel de mille hommes de pied, ayant remarqué vn tertre esleué à trauers les bois qui commandoit aux ennemis; facheux de vray pour vne trouppe embarrassee de bagages & pesanteur d'armes, & non malaisé à des gens equippez legerement & deliures, s'en vient aborder le Consul qui estoit tout confuz en son esprit: & luy dist: VOIEZ VOVS Seigneur Cornelius cette trouppe là à cauallier de noz ennemis; c'est le seul fort de tout nostre eschappatoire & espoir si nous le gaignons promptement, les Samnites comme aueuglez n'en ayans tenu compte; & si ie ne vous demande pour cest effect que les Princes & les Hastats d'vne legion seule: auec lesquels aussi tost que vous me verrez arriué au plus hault, sortez d'icy sans aucune doubte, & vous sauuez auec l'armee: Car l'ennemy se voyant au bas de vous exposé aux coups de costé & d'autre, ne se pourroit tant soit peu mouuoir sans son grand dōmage & ruine. Puisapres, ou le bon heur du peuple Romain, ou nostre effort nous retirera de ce lieu. AIANT esté loué du Consul, & eu la trouppe qu'il demandoit, il s'en va à cachettes parmi les bois sans que les ennemis l'apperceussent qu'il ne feust tout ioignant le lieu ou il pretendoit: lesquels esperduz d'esbahissement, & les yeux d'vn chascun destornez sur luy; le Consul ce temps pendant eut le loisir de retirer son armee à vne place plus ouuerte & vnie. Quant à Decius, il se planta ferme en ce hault sommet: & les Samnites s'amusans à tornevirer ça & là leurs enseignes, l'vne & l'autre occasion se va perdre pour eux: Car il ne pouuoient aller apres le Consul sinon par la mesme vallee ou n'agueres ils le tenoient soubmis aux coups qu'ils leurs pouuoient lançer d'enhault: ny aussi peu monter le tertre en bataille que Decius auoit saisy dessus eux. Le despit finablement les achemine contre ceux qui leur auoient osté le moyen de faire quelque belle chose: Ioint la prochaineté du lieu, & leur petit nombre: Ores leur venant en pensee d'enuelopper de tous costez cette butte auecques leurs forces pour forclore Decius du Consul: Ores à se faire voye pour donner dessus ceux qui s'en alloient le long du vallon: De maniere qu'irresolus de ce qu'ils debuoient

Les Samnites finablement contraints de de tourner le doz.

La furieuse mine d'vn cōbattāt sert beaucoup quelque fois

Le Consul Cornelius ayāt engagé sō armee en vn destroit est garenty par la vertu de P. Decius

Sage aduis & grande hardiesse de Decius c'est celuy qui se denōce depuis pour l'armee cōtre les mesmes Sānites.

Ignorance & pusilanimité des Sānites, qui laissent eschapper vne victoire tout acquise en leurs mains.

faire, la nuict les prend sur ces entrefaittes. Decius eut d'arriuee quelque espoir de combattre de la hault auec aduantage contre ceux qui se parforçoient de monter à luy: puis se print à esmerueiller qu'ils ne le vinssent assaillir: ou si d'auenture l'incommodité du lieu les desgoustoit de cette entreprise, qu'ils ne l'enfermoient de trenchees & de rempars tout autour. Parquoy ayant faict appeller les Centeniers: QVELLE ignorance de guerre est cette-cy compagnons (va-il dire) ou quelle nonchallante paresse? Comment est-ce que de telles gens ont peu emporter la victoite des Sidicins & Capouans? Vous voyez bransler leurs Enseignes tantost icy, & tantost là: maintenant les recueillir & serrer ensemble; puis tout aussi tost les estendre en de longues files: & ce pendant personne ne s'ingere de mettre la main à l'ouurage, dont nous deurions estre desia entourez. Certes nous viendrons à leur ressembler si nous demourons plus icy qu'il ne faut. Or sus doncques venez quant & moy; à ce que durant ce peu de lumiere qui reste, nous descouurions en quels lieux ils asseent leurs gardes, & par ou nous pourrons eschapper d'icy. TOVTES lesquelles choses il alla luy mesme remarquer à l'œil, equippé d'vn hoqueton de simple soldat, & menant auec luy les Céteniers vestus de mesme, de peur que les ennemis n'apperceussent que le chef les venoit recongnoistre. Ayant assis puis apres son corps de garde & les sentinelles, donne à ceux qui restoient le mot, affin qu'au premier changement du guet ils vinssent armez sans faire aucun bruit deuers luy. Là ou apres qu'ils se furent assemblez suiuant ce qu'il leur auoit ordonné: CE SILENCE mes compagnons (va il dire) laissans à part pour cette heure les cris accoustumez aux soldats pour l'approbation d'vne chose qu'on leur propose, il faut en m'escoutant que vous le gardiez: Et quád ie vous auray fait entendre ma conception, ceux à qui elle viendra à gré, passerót sans mot dire à main droitte; & on s'arrestera au plus grand nombre. Oyez doncques ce qui m'est venu en pensee. L'ennemi ne vous à pas inuestiz icy, ne pour vous y estre honteusement retirez; ne que vous soyez demeurez laschement en arriere. De propos deliberé & par vostre effort vou-vous estes saisiz de ce lieu: Par vostre effort il en faut sortir. Venans icy vous auez conserué vne armee tresbelle du peuple Romain: Par vne saillie sauuez vous vou-mesmes. Vous estes dignes, qui en si petit nombre auez garenty tant de gens de bien, de n'auoir besoin du secours de personne. Vous auez affaire à vn ennemy qui le iour d'hier par sa lourde paresse & bestise, ne sceut vser de l'occasion de deffaire toute cette armee: qui ne s'auisa de la commodité de ce tertre que nous auons pris pendant sur leurs testes, premier qu'il ne le vist gaigné de nous: qui auecques tant de milliers d'hommes, ne nous sceut estans en si peu de nombre, ny contredire le monter, ny ne nous y renfermer de trẽchees, luy restant encor' tant de iour. Celuy que voyant & veillant vous auez ainsi tenu en eschec, il faut que vous luy donniés tout de mesme la trousse estant endormi; voire il est nómement necessaire: Car nous sommes reduits à ce point, que ie vous parle plus pour remonstrer nostre extremité, que pour vous y donner conseil. Pourautant qu'on ne peut pas icy disputer s'il faut demeurer ou partir; attendu qu'outre les armes & le courage, bien recors qu'il y faut mettre tout son espoir, la fortune ne nous a rien laissé de reste: Parquoy il nous y faudra mourir de faim & de soif, si nous craignons plus le trenchant de l'espee, qu'il n'appartient à des hommes, & Romains encore. Il n'y a doncques qu'vne seule voye à nostre salut, de s'auanturer par vne braue saillie à sortir d'icy, & s'en aller. Ce qu'il nous faut faire ou de iour ou de nuict. Et voicy vne autre chose à considerer, mais il y a bien moins de doute: Car si nous attendons qu'il soit iour; quel espoir pourons nous auoir, fors que les ennemis ne nous y enferment de douues & fossez tout autour,

Enhortemés de Decius aux soldats estans auecq' luy.

Decius desguisé recognoist luy-mesme les ennemis.

Autres discours & remonstrances de Decius à ses gens pour aduiser les moyens d'eschapper.

Vna salus victis nullam sperare salutem.

autour ; qui de leurs corps arrangez là bas au dessoubs ont desia enuironné cette butte, ainsi que vous le pouuez voir. Que si la nuict est propice à cette saillie, comme elle est à la verité, voicy certes l'heure la plus opportune qui soit. Vou vous estes assemblez icy au son de la seconde garde; temps auquel les personnes se retrouuent plus profondement endormies : Vous passerez par dessus les corps ensepuelis de sommeil, ou en les trompant par vostre silence, comme ceux qui ne se douteront de rien, où s'ils le sentent & apperçoiuent, par vn soudain cry effroyable tascherez de les estonner. Suiuez moy seulement, que vous auez desia suiuy ; & ie suiuray la mesme fortune qui nous a conduits en ce lieu. Ceux doncques qui penseront que ces choses nous soiẽt salutaires, qu'ils passent deça à main droite. ET TOVS en general y passerent, suiuans Decius qui alloit tastant les endroits despourueus de gardes. Or desia auoient ils trauersé la moytié du camp, lors qu'vn soldat enjambant par dessus les corps endormis de ceux mesmes qui estoiẽt ordonnez pour le guet, va de fortune heurter sa targue, qui fit vn bruit : dont l'autre resueillé en sursaut ayant poussé son compagnon, eux deux debout appellent les autres, ignorans si c'estoient de leurs gens, ou des ennemis : si la garde du tertre taschoit d'eschapper; ou le Consul eust pris leur camp. Decius voyant qu'il ne se pouuoit sauuer à l'emblee, commande aux soldats de leuer le cry, & rend d'abondant esperdus ceux qui estoient ja tous estourdis du sommeil : si que troublez de cest espouuentement en sursaut, ils ne peurent ny soudain recourir aux armes, ny resister, ny poursuiure ceux qui s'en alloient haut le pied. Parmy lesquelles peurs & confusions des Samnites, les Romains ayans mis en pieces ceux qu'ils trouuerent en teste, passent outre droit au camp du Consul. Il restoit quelque peu de la nuict; & pensoient bien estre à sauueté desormais: quand Decius: COVRAGE valeureux Romains (va il dire) vostre allee & vostre retour, tous les siecles extollerõt de loüanges: mais pour mieux voir vne telle vertu, la lumiere fait besoin, & le iour: Car vous estes indignes qu'auecqu' vne telle gloire le silence vous rameine au logis; & que la nuict vous couure & offusque. Attendons icy la clarté de pied quoy. ILS OBEIRENT à son dire; & soudain que le iour commança de paroistre, ayant enuoyé deuant vn message au Consul, tout le camp s'esmeut d'vne merueilleuse allegresse; & recognoissans par le mot du guet que ceux là retournoient sains & sauues, qui auoient exposé leurs vies à vn peril si euident pour la conseruation de l'armee, sortent en foulle pour se conioüir chacun endroit soy auec eux; les appellans & en particulier & en general leurs sauueurs : rendent graces & loüanges aux Dieux immortels, & mettent Decius dans le ciel : lequel triompha en la sorte, passant tout au trauers du camp auec sa trouppe encore armee, que tous iettoient les yeux sur luy; esgallans en toutes especes d'honneurs le Tribun auec le Consul. Arriué qu'il fut au Pretoire, le Consul fait par son trompette appeller toute l'armee à l'audience; & voulant entamer son propos par les louanges meritees de Decius, il l'interrompit là dessus, luy conseillant de laisser toutes autres choses, ce pendant qu'ils auoient l'occasion en main. Si qu'il persuada au Consul, de s'en aller tout de ce pas donner sur les ennemis estonnez encore de l'alarme nocturne, & escartez ça & là par monceaux à la desbandee autour du tertre. Croire au reste qu'il s'en trouueroit quelques-vns en desordre parmy les bois, ou ils auoient esté enuoyez apres luy pour le suiure. Les legions ayans le commandement de leur general, s'arment soudain; & sorties qu'elles furent du camp; cõme par les coureurs le pays eust esté vn peu mieux recogneu, sont menees par vn chemin plus ouuert contre les Samnites; lesquels ils chargent à l'impourueu espandus de costé & d'autre en desordre; la plus part sans leurs armes : de sorte que ne pouuans ny se rallier en vn bataillon;

Decius & ses gens se sauuent de nuit.

Decius ne veut rentrer au camp des Romains que de iour, faisant sagement pour deux causes.

Decius & les siens receus comme en triomphe, du Consul & de son armee.

Tousiours l'occasion se doit prendre chaudement & sur tout à la guerre.

Les Samnites surpris en desordre, deffaits, & leur camp pris, où il en est tué plus de trente mille.

nompas s'armer tant seulement; ne se retirer à sauueté dedans leurs trenchees; de primsaut furent rembarrez iusques en leur camp: lequel fut pris de ce randon, ayans esté mis en trouble & effroy leurs corps de garde. Le cry passe à ceux qui estoient à l'entour du tertre, & les met en fuitte, chacun hors du lieu qui luy auoit esté assigné de garder. Ainsi la plus grand' partie firent place à leurs ennemis mesme absens. Mais ceux que la peur auoit accullez dans le camp, en nombre d'enuiron trente mille, furent tous mis en pieces iusques au dernier; & leur logis saccagé de tous points. Les choses ainsi succedees, le Consul assemble l'audience publique; ou il poursuit non les louanges seulement encommencees de Decius, mais les accroist & comble encore de nouuelles vertus & merites. Puis outre les autres prix d'honneur militaires, luy presente vne couronne d'or, & cent bœufs, auec vn autre de surcrez, excellemment refait & tout blanc, dont les cornes furent dorees. Aux soldats qui auoient gaigné le tertre auec luy, il redouble à perpetuité leur distribution de froment: & pour l'heure leur donne vn bœuf à chacun, ensemble deux accoustremens. Apres les presens du Consul, les legions honorerent Decius d'vne guirlande d'herbe verte, appellee obsidionale; confirmans leur don à hauts cris: Vn autre tel chappeau encore pour tesmoignage du mesme honneur luy est mis sur la teste par la trouppe qu'il auoit menee. Et ainsi orné de ces belles marques, sacrifie le bœuf exquis au Dieu Mars: Quant aux cent autres il les distribue à ceux qui l'auoient suiuy à son entreprise: ausquels les legions de leur part donnent vne liure de froment, & trois pintes de vin à chacun. Toutes lesquelles choses leur estoient portees auecques fort grande allegresse de tous, secondee d'vne acclamation & consentement general. La troisiesme rencontre se fit aupres de Suessule, là ou l'armee des Samnites ia mise en routte par Valerius, ayant fait venir de renfort toute la ieunesse qui estoit demeuree au logis, par vne bataille finale voulut tenter encore le dernier hazard. De Suessule vindrent soudain des messages fort effrayez, à Capoue; & de la des courriers en diligence vers le Consul Valerius demander secours. Au moyen dequoy tout soudain les enseignes marchent; & laissans les bagages du camp souz la seureté d'vne bonne escorte, l'armee est conduitte à la haste; qui se parque fort à l'estroit non gueres loin de l'ennemy; comme ceux qui outre les montures des gens de cheual, n'auoient autre bestes de somme; nompas mesmes vn seul vallet ne goujat. Les Samnites d'autre costé comme si de plaine arriuee sans marchander l'on eust deu venir au combat, ordonnent leur bataillon: Puis apres quand ils virent que personne ne sortoit à l'encontre, s'en vont enseignes desployees droit au fort de leurs ennemis: là ou voyans les soldats le long du rempar, ils enuoyent le recongnoistre tout à l'entour. Et comme ceux qui en eurent la charge eussent rapporté combien petite en estoit l'enceinte; inferans par là qu'ils deuoient estre en peu de nombre, toute leur armee se prend à bruire & tempester, qu'il failloit de ce pas aller combler le fossé; rompre la pallissade, & entrer d'assaut la dedans: Si que la guerre se seroit decidee par cette deliberation temeraire; si les chefs n'eussent refrené la bouillante impetuosité des soldats. Mais comme les viures d'ailleurs fussent courts pour vne telle multitude à la longue; & que premierement le seiour deuant Suessule; puis la prolongation du combat ne les tinst desormais gueres loin d'vne disette de toutes choses; ils aduiserent pendant que les ennemis se retenoient ainsi craintifs dans leur fort, d'enuoyer leurs soldats fourrager par les champs pour auoir du bled; par ce que sur ces entrefaittes tout viendroit à defaillir aux Romains; qui s'estans là acheminez sans bagages ne suitte, n'auoient apporté quand & eux, sinon autant que leurs espaules auoient peu charger auecques les armes. Le Consul voyant les

Recompences de Decius & des siens.

C'est vn chapeau de dent de chien ou saignee, que les assiegez souloiēt dōner à celuy qui les deliuroit. Gellius liu. 5. ch. 6.

Les Samnites merueilleusement aguerris & peuplez pour vne si petite estendue de terre.

Stratageme de Valerius.

Precipitatiō des Samnites.

les ennemis escartez parmy la campagne; & peu de gens estre restez à la garde du camp, enhorte les siens en peu de paroles; & les meine sur l'heure à l'assaut. L'ayant pris au premier cry & effort, & tué plus d'ennemis dans les tentes qu'aux portes, ny sur le rempar; il fait apporter en vn lieu les Enseignes prises sur eux, & laisse là deux legions pour la garde & deffence; ordonnant tresexpressément souz de griefues peines, que iusques à ce qu'il fust de retour ils se gardassent bien de mettre la main au pillage. Cela fait, & ayant rangé ses gens en bataille, il enuoye la caualleрie pour chasser deuers luy les Samnites espandus par la plaine, tout ainsi que feroient des veneurs vne harde de bestes fauues reduittes à vn accours bridé par deux esles de toiles tendues en cabaret: si qu'il en fit vn terrible meurdre & carnage: car estans ainsi esperdus, ils ne sçauoient quel party prendre, ny a quel signal regarder pour se rallier entr'eux: s'ils tireroient le chemin du camp; ou s'ils se desbanderoient à vne plus longue fuitte & carriere. A la parfin leur peur fut telle, & leur frayeur si esperdue, qu'on rapporta bien quarante mille rondelles; encore qu'il n'y en eust pas tant de tuez; & cent soixante & dix Enseignes au Consul, y compris celles qui auoient ia esté gaignees au camp: auquel on retourna lors, & en fut tout le sac octroyé aux soldats. L'euenement de cette iournee rengea les Falisques qui estoient en tresues à demander alliance au Senat: & conuertit les Latins qui auoient desia leur armee preste pour la guerre Romaine, à l'encontre des Peligniés. La renommee outre-plus de ce beau fait d'armes, ne se contint pas dans les bornes de l'Italie: Car les Carthaginois enuoyerent aussi des ambassadeurs pour se conjouir de leur part à Rome, auec vne couronne d'or en present pour mettre dans le Capitole à la chappelle de Iuppiter, du poix de vingt-cinq liures. Les deux Consuls triompherent des Samnites; Decius les suiuant paré de louanges & de prix d'honneur: car les soldats qui alloient chantans à la lourde selon la coustume, ne luy donnoient pas moins de gloire qu'aux deux Consuls. Les depputez des Capouans furent ouys puis apres; & des Suessans aussi; qui obtindrent ce qu'ils demãdoient, d'auoir vne garnison pour repoulser durant l'Hyuer les courses & inuasions des Samnites. Mais Capoue embeue alors d'vne discipline peruertie & mal saine pour les gens de guerre, destourna l'affection des soldats Romains de l'amour & ressouuenir de leur Patrie; les desbauchant par toutes sortes de delices: si qu'ils se mirent à faire çà & là en leurs garnisons des complots, d'oster la ville aux Capouans de la mesme mauuaise foy, dont ils l'auoient autrefois vollee aux anciẽs legitimes habitans d'icelle: & qu'à bon droit leur mauuais exemple seroit retorqué contr'eux-mesmes. CAR à quel propos ces gens là qui ne pouuoient deffendre ny eux, ny leurs biens, auroient ils plustost le meilleur & plus fertile territoire de l'Italie, & vne ville digne de luy, qu'vne armee victorieuse; qui au prix de sa sueur & son sang en auoit deschassé les Samnites? Estoit il aucunement raisonnable que leurs subiets propres; ceux qui s'estoient donnez à eux, iouissent de cette si plantureuse & plaisante contree; & eux tous mouluz de porter les armes, estre sans cesse à contraster auec vn air pestilent, auec vn maigre & aride terrouer à l'entour de leur ville: ou bien d'estre affligez en icelle d'vn mal inueteré de tout temps; de la surcharge des vsures, qui de iour à autre alloient croissans de plus en plus? TOVTES ces choses projettees par des secrettes conspirations non encore diuulguees à tous, rencontra le nouueau Consul C. Martius Rutillius, à qui cette prouince escheut au sort: Q. Seruilius son compagnon estant demeuré à la ville. Au moyen dequoy comme par le rapport des Tribuns il eust descouuert tout par le menu comme les choses estoient passees; luy sage d'aage & d'experience, pour estre lors Consul la quatriesme fois; & ayant ja esté Dictateur & Censeur; estima estre le

Les Samnites desbandez deffaits de rechef.

Autre Stratageme de Valerius.

Merueilleuse desconfiture.

Les Carthaginois enuoyent se cõiouir aux Romains auec vne couronne d'or pour offrande à Iupiter de la valleur de 25000. escus.

Les Coss. triomphent des Samnites, dont Decius à la principale louange.

Les soldats Romains se desbauchent és delices de Capoue, & cõspirent de s'en saisir.

Monopole de soldats bien representé.

CXI. Cons. M. 3618. R. 409.

meilleur de dissimuler; & en leur prolongeant l'esperance de pouuoir executer leur dessein à toutes heures qu'ils voudroient, rendre vaine cette impetuosité militaire : tellement qu'il faict semer bruit, qu'és mesmes villes ou ils estoient en garnison, ils hyuerneroient encore l'annee d'apres; car ils estoient departis par les places de la contree; & la trame ourdie à Capoue s'estoit espandue par tout l'exercite. Ce relasche octroyé à leurs monopoles, assoupit pour l'heure la sedition: Et là dessus le Cōsul les ayant tirez en campagne; pource que les Samnites ne se mouuoiēt point nulle part, il se delibere de purger l'armee par la casserie des plus turbulens & mutins: Allegant aux vns qu'ils auoient accomply le temps de leur seruiuy : aux autres qu'ils estoient desormais trop pesans pour l'aage, ou inualides pour souffrir le trauail des armes. A quelques-vns il donnoit passeport & congé d'aller reuoir leurs maisons, du commancement vn à vn, puis à quelques compagnies complettes, pour auoir hyuerné loin de leurs mesnages & menus affaires. Et souz ombre de les employer à quelques coruees du camp, cōme il eust escarté les vns d'vn costé, les autres d'vn autre, il se deffit de la plus part. L'autre Consul ce pendant à Rome, & le Preteur; souz couleur tantost d'vne chose, tantost d'vne autre, gaignoient le temps, & les amusoiēt: si que de prime le face ne s'aduisās pas de la trousse qu'on leur donnoit, n'estoient pas marris d'aller reuoir leur famille, & y faire vn tour: mais quand ils virent puis-apres que les premiers ne retournoient plus aux Enseignes : ny personne presque, fors ceux qui auoient hyuerné à Capoue, principalement les autheurs de la sedition, n'estre licentié du Consul; d'entree vn esbahissement, puis vne peur non plus ambigue & douteuse, mais toute certaine leur chatouille l'entendement, que leur menee estoit descouuerte. Et desia s'imaginoient en leur esprit les tortures & gehennes, les iugemens, les executions à cachettes de chacun à part; & l'insupportable & cruelle domination des Consuls & Senat enuers eux. Tout cela semoient les autres qui estoient demeurez au camp, en leurs secrets deuiz & raisonnemens: voyans tous ceux qui estoient la force & le nerf de leur entreprise, auoir esté distraits & desmembrez d'eux par la cautelle du Consul. Vne compagnie de gens de pied qui n'estoit gueres loin de Terracine; s'en alla cātonner és Lautules, en vn destroit couuert de bois entre la mer & les montagnes, pour recueillir ceux que le Consul (comme nous auons desia dit) enuoyeroit souz couleur d'vne chose & d'vne autre : de maniere qu'ils estoient desormais en gros nombre, & ne leur manquoit plus qu'vn chef pour former l'apparēce d'vne vraye armee. De là puis apres ils s'en viennent pillans courans à la desbandee sur le territoire d'Albane, & se logent au pied du coustau d'Albe la longue; là ou ayans acheué de se retrancher, ils employent le reste du iour à la dispute de l'election de quelqu'vn pour leur commander; n'osans commettre cette charge à pas vn de ceux qui estoient presens. Mais d'ailleurs, quel autre y pourroient ils appeller de Rome? Qui seroit celuy des Patriciens, ne du commun peuple qui se voulust à son escien presenter à vn tel peril? Ny à qui l'on peust auec seureté fier le maniemēt d'vne armee ainsi peruertie, ainsi hors des gonds? Le iour d'apres, qu'ils estoiēt encore sur la mesme dispute, quelques-vns qui estoient allez fourrager çà & là, rapporterent auoir appris, que T. Quintius s'estoit retiré au territoire de Thusculum, à cultiuer & faire valloir vn sien petit heritage; ne se souciant plus ny de la ville, ny des charges de la Republique. Or estoit il bien gentil-homme, & d'ancienne race : lequel apres auoir esté tout le temps de sa vie à la guerre auecq' beaucoup d'honneur & reputation, li l'auoit du tout quittee là, pour vne blesseure à la iābe dont il estoit demeuré estroppié & boitteux : resolu de passer le reste de ses iours aux champs, loin de toute ambition & mendiement de faueur. Ce nom là ouy, soudain ils recogneurent

Cette dissimulation du Consul Martius pour esteindre ce monopole, & les ruses dont il y vse.

Traicts bien à remarquer.

Les soldats Romains se apperçoiuēt en fin de la ruze dont on leur vsoit & y procedent de viue force.

Ils s'amassent en forme de camp, & cherchēt vn chef.

rend le personnage: & (ce qui leur peust succeder à bien) arresterent de l'enuoyer querir: n'ayans pas toutesfois esperance, que de son bon gré il voulust rien faire. Au moyen dequoy ils se resolurent d'y aller de force, & luy donner crainte. Comme doncques au silence plus coy de la nuict, ceux qui furent depputez à cela eussent eschellé son logis, ils le surprirent aggraué de sommeil: & ne luy proposans riē de moyen, ains tout à trac l'vn ou l'autre; l'authorité souueraine sur eux, ou la mort s'il tergiuersoit, & faisant du restif ne les voulust suiure, l'emmenerent mal-gré luy au camp: là ou d'arriuee ayant esté salué pour leur general, on luy apporte, tout esperdu qu'il estoit encore de la nouueauté d'vn tel cas, les marques & enseignes de cette charge; & luy ordonnēt de les mener droit à Rome. Cela fait, plus de leur impetuosité & motif toutesfois, que du cōmandement de leur chef, ayans arraché les enseignes de terre, arriuent en bataille rangee, à huict mille pres de la ville, sur le grand chemin qui est maintenant la voye Appienne: & eussent tout d'vn train passé outre iusques aux murailles, si l'on ne les eust là dessus aduertiz, comme M. Valerius Coruinus creé tout expres Dictateur contr'eux, les venoit trouuer auec vne armee, & L. Emylius Mamercus Coronnel des gens de cheual. Tout aussi tost que ils le descouurirent, recognoissans les armes & les enseignes, soudain vn doux souuenir de leur chere Patrie leur vint à tous attendrir le cœur: Car ils n'estoient pas encore si rompus & hardis à respandre le sang ciuil; & n'auoient oncques pratiqué autre guerre qu'à l'encontre des estrangers; tenans à la plus grand' rage & forcenerie dont ils se peussent aduiser, de partir & se desmembrer de leurs citoyens. Au moyen dequoy tant les chefs comme les soldats d'vne part & d'autre, cherchoient de s'aboucher & entreuoir par-ensemble: Quintius, qui estoit saoul desormais de porter les armes pour le seruice mesme de sa Patrie, non que de les prēdre pour l'offenser: & Coruinus embrassant d'vne tres-estroitte charité & amour tous ses citoyens, principalement ceux qui estoient gens de guerre, & les siens par dessus tous autres: Dont il s'aduança de parler le premier: auquel aussi tost qu'on l'eust apperceu, les aduersaires meuz de honte & vergongne ne presterent moins facile audience, que ses gens propres. I'AY SOLDATS (va il commancer) au partir de la ville adoré les Dieux immortels, vostres en general, & les miens en particulier: & les ay treshumblement à mains iointes supplié & requis de me faire la grace, que ie peusse plustost obtenir cette gloire de vous ramener à concorde, que de vous vaincre ne deffaire au combat: car i'ay assez eu iusques icy de subjet, & auray encore, pour acquerir de l'honneur & reputation à la guerre: Icy il faut chercher la paix. Or ce qu'entre mes autres vœux & prieres i'ay si deuotement demandé aux Dieux, il est en vous de me l'octroyer: si vou-vous voulez remettre en memoire, que vous estes campez, non sur les terres des Samnites ou Volsques, mais des Romains: que ces collines que vous voyez sont le lieu de vostre naissance; cette armee de voz concitoyens: moy vostre Consul & chef souuerain; souz la charge & conduitte duquel, l'an passé vous auez par deux fois mis en routte & desconfiture les legions des Samnites; par deux fois pris & saccagé tout leur camp. Ie suis ô vaillans soldats M. Valerius Coruinus, la noblesse duquel vous auez esprouuee par maintes graces & biensfaicts; & non par aucun outrageux ny mauuais traittement. Ie n'ay iamais esté autheur d'aucune loy rigoureuse pour vous; ny d'vne seule deliberation du Senat qui vous deust desplaire: en toutes les charges que i'euz iamais plus seuere contre moy-mesme, que nompas à l'endroit de vous. Et certes si à autre Romain quel qu'il soit, son anciēneté & noblesse de race; sa vertu esprouuee; ses grandes dignitez & honneurs ont deu luy enfler le cœur, & le rendre plus fier & hautain; i'estois nay de tel parenté; i'auois fait telle preuue de moy; obtenu

Surprennent T. Quintius en vne siēne maison aux champs, & le eslisent par force.

S'en vont droit à Rome.

Pieté des soldats Rom. enuers la Patrie; à la veuë de laquelle ils flechissent soudain.

Harangue du Dictateur Valerius aux soldats reuoltez.

le Consulat en vn si bas aage; que n'ayant pas vingt trois ans quant ie fus esleu, ie pouuois estre redoutable aux Patriciens propres, non qu'au menu peuple. Quel acte ou parole plus griefue auez vous apperceu ny ouy de moy Consul, que Tribun? D'vne mesme forme de viure ie me suis comporté en deux Consulats tous de suitte: De la mesme administreray-ie encore cette Dictature, nonobstant que de plus absolue authorité & puissance: ny ne me monstreray point plus doux & traittable enuers ces miens soldats, & de la Patrie, que vous (i'ay horreur de le dire) ennemis d'icelle. Au moyen dequoy vous mettrez plustost contre moy la main à l'espee, que ie ne feray contre vous. Premier de vostre costé sonnera la trompette: premier se commancera le cry du combat, & la charge encore, s'il faut que nous venions aux mains. Mettez vous en la fantasie ce que voz peres ny ayeuls ny mirent iamais: nompas mesme ceux qui se retirerent au mont sacré; ne les autres qui puis apres se camperent sur l'Auentin. Attendez qu'à chacun de vous, ainsi que iadis au Coriolain; voz meres & femmes toutes descheuelees, pleurantes à chaudes larmes viennent de la ville au deuant. Pour lors les legions des Volsques se contindrent de passer outre, pour l'amour du chef Romain qu'ils auoient: & vous vne armee Romaine, ne vous voudrez pas abstenir d'vne guerre execrable & impie? Certes T. Quintius, soit de vostre bon gré, soit de force que vou-vous soyez rengé de ce costé là; s'il faut venir à la bataille, ie vous conseille de vous retirer iusqu'aux derniers rengs: car ce vous sera moins de honte de fuir, & tourner le doz à voz citoyens, que de combattre vostre Patrie. Mais pour venir à vne reconciliation & accord; vous pourrez fort bien auec vostre deuoir & honnneur demeurer icy à la teste, pour truchemander c'est abouchement salutaire. Demandez choses raisonnables, & les obtenez. A tout euenement nous vaudra il mieux condescendre encore à des capitulations iniustes & desraisonnables, que de s'englanter entre nous les mains par vn si detestable & impie combat. T. QVINTIVS tout fondant en larmes; le visage tourné vers les siens: ET MOY pareillement (va il redoubler) ô soldats, si ie vous sers de quelque chose, vous m'aurez plus vtile & meilleur capitaine pour la paix que la guerre. Car ce n'est pas vn Volsque ou Samnite que vous venez d'ouir parler, ains vn Romain, vostre Consul par cy deuant, vostre chef souuerain: la vaillance & bon-heur duquel, les ayans assez esprouees à vostre grand bien, ne vueillez icy essayer à vostre perdition & ruine. Le Senat n'auoit qu'assez d'autres chefs qui vous eussent plus cruellement couru sus: mais il a choisy cestui-cy, qui sur tous autres voulust plus facilement pardonner à vous ses soldats: & à qui sur tous autres aussi plus volontiers vou-vous fieriez; & adiousteriez plus de foy à son dire. Ceux qui ont la victoire asseuree en la main veullent la paix: Qu'est-ce doncques qu'il vous faut vouloir? Que plus tost quittans là cette animosité & espoir, deux faux & trompeurs motifs de nous faire prendre les armes; ne remettons nous noz personnes, & tout nostre faict à la foy desia esprouuee & cogneue? VN CHACVN approuuant son dire à grands cris, Quintius s'auance au front des enseignes: & là declare; QVE les soldats se soubmettoient à la discretion & authorité du Dictateur: le suppliant de prendre en main la cause de ses pauures citoyens miserables; & l'y ayant prise, la deffendre du mesme zele & fidelité, qu'il auoit tousiours gouuerné la chose publique. Quant à luy en particulier qu'il ne demandoit point d'estre asseuré; & ne s'attendoit à nulle autre chose qu'à sa seule innocence: mais il failloit pouruoir de seureté aux soldats; affin que ce que la commune obtint vne fois du Senat, fust icy de rechef octroyé aux legions; que semblable mutinerie ne leur pourroit estre imputee à crime. LE DICTATEVR ayant hault-loué Quintius; & dit aux autres qu'ils ne se souciassent:

Sage redoublement de Quintius aux mesmes, pour les amener à raison.

Quintius ne laisse d'intercedder pour ceux qui l'auoient forcé d'estre leur chef.

Cette reuolte du tout abolie & effacee des registres publiques.

s'en

ſ'en retourne à bride abattue à la ville; la ou du conſentement du Senat, il aſſemble le peuple au boccage Petilien; & luy propoſe, qu'à pas vn ſoldat cette ſedition & deſmanchement ne peuſt iamais pour l'aduenir retourner à aucun preiudice & danger: le requit quant & quant de grace, qu'à vn ſeul d'eux perſonne ne le reprochaſt, fuſt en ieu ou à bon eſcien. Et la deſſus ſe fit vne loy militaire ſur peine de la vie aux contreuenans, de n'effacer le nom d'vn ſoldat ſur le roolle; ſi ce n'eſtoit de ſon gré & conſentement: A quoy fut encore adiouſté, que quiconque auroit eſté coronel de mille hommes, ne pourroit plus auoir de grade ez legions. Ce qui fut requis des ſeditieux pour cauſe de P. Salonius, qui de deux annees ordinairement preſque l'vne, ſouloit eſtre ou Tribun, ou premier Centenier, que maintenãt on appelle le *Primipile. Cettuicy eſtoit odieux aux ſoldats, pour ſ'eſtre touſiours oppoſé à leurs innouatiõs & remuemẽs: & n'auoir voulu ſe renger auec les autres qui ſ'en eſtoiẽt fuyz de Lautules. Au moyen de quoy comme ce ſeul poinct pour l'amour de luy ne ſe peuſt obtenir du Senat: Adoncques Salonius ayant fort instammen t ſupplié les Peres conſcripts de ne vouloir eſpouſer en plus eſtroitte recõmandation ſes honneurs & ſes charges, que l'vnanime concorde des Citoyens; impetra que cela paſſaſt. Vn autre article de leurs demandes ne fut pas auſſi moins trouué inſolent & deſraiſonnable, de diminuer la ſolde aux gens de cheual, qui touchoient lors chacun trois payes d'homme de pied, pource qu'ils n'auoient voulu adherer à cette reuolte. Oultre ce ie trouue en quelques autheurs, que L. Genutius Tribun du peuple luy mit en auant, qu'il ne fuſt plus permis deſormais de preſter à vſure: arreſté auſſi par quelques ordonnances du peuple, que perſonne ne deuſt obtenir vne meſme charge ne magiſtrat de dix ans apres: & que tous les deux Conſuls peuſſent eſtre creez du commun peuple. Toutes leſquelles choſes ſi elles furent octroiees, il eſt bien notoire que cette ſedition ne fuſt pas de peu d'importance pour luy. En d'autres annales il ſe trouue que ny Valerius ne fut pas creé Dictateur; mais que l'affaire ſe demeſla par l'entremiſe des Cõſuls: Ne deuant qu'arriuer à Rome; ains dans la ville propre, ou cette conſpiration de prendre les armes auroit eſté aſſouppie. Oultre plus que non en la cenſe de Quintius; mais en la maiſon de C. Manlius ils entrerent la nuict de force; & ſ'en ſaiſirent pour leur chef: De la ſ'eſtans acheminez puis apres iuſques à quatre mille hors des murailles, ſ'arreſterent en vn lieu fort d'aſſiette. Que ce ne fuſt pas nomplus des deux chefs que proceda le premier pour-parler de l'appointement: mais ſur le point que les deux armees eſtoient preſtes de ſ'entrechocquer, les ſoldats ſe ſaluerent les vns les autres: & ſe donnans les mains reciproquement, commancerent les larmes aux yeux à ſ'embraſſer & careſſer: Surquoy les Conſuls voyans combien les courages de part & d'autre eſtoient eſloignez de ſe battre, ſ'en ſeroient allez au Senat propoſer la reconciliation & concorde; de maniere que les anciens autheurs conuienent enſemble que ce ne fut qu'vne ſedition, & encore bien toſt eſteinte. Le bruit de laquelle, ioint vne ſi lourde & peſante guerre entamee contre les Sãnites, deſtourna quelques peuples d'entrer en la ligue & ſocieté des Romains: & ſi outre l'aliance du Latium deſia fort ſuſpecte & peu aſſeuree; les Priuernates de ſurcrez par vne ſoudaine deſcente, coururent & ſaccagerent Norbe & Setie, deux Colonies des Romains, voiſines de leur territoire.

Ordonnances militaires.

*Premier Centenier de l'Enſeigne coronelle de la legion, grade honorable preſque à per de corõnel de 1000. hommes, de pied.

Grande modeſtie de Salonius.

La ſolde des gens de cheual triple à celle des gẽs de pied.

Autres ordonnances pour la Police.

Grandes incertitudes & cõtradictions en l'hiſtoire Romaine.

F

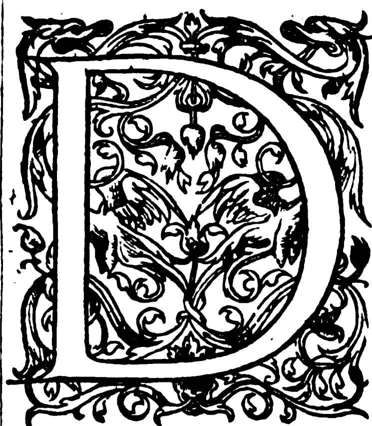


LE SOMMAIRE DV HVICTIESME LIVRE.

Les Latins auec les Capouans se reuoltent: dont les premiers enuoyent leurs ambassadeurs au Senat proposer vne seule ouuerture de paix; si l'vn des Cõsuls Romains estoit creé d'eux. Cette condition declaree, Annius leur Preteur qui auoit eu audience dans le Capitole, au sortir de là se laisse cheoir si rudement, à val les degrez, qu'il en meurt. T. Manlius Consul faict trencher la teste à son propre fils, pour auoir outre ses deffences combattu auec les Latins, nonobstant que heureusement. Les Romains fort mal menez en vne bataille, & en grand danger de la perdre, P. Decius lors Consul auec Manlius se desuoue pour le salut de l'armee; & à toute bride s'estant allé ietter en la plus grosse foulle des ennemis, est là mis à mort, & restitue la victoire aux siens. Les Latins se rendent. T. Manlius retournant à la ville, personne de la ieunesse ne va au deuant. Minutie vierge Vestale est executee pour son inceste. Les Ausoniens subiuguez on meine vne colonie à Cales: & vne autre à Fregelles. L'empoisonnement que brassoient grand nombre de dames Romaines est descouuert d'vne chambriere: dont la plus part estans contraintes de boire elles-mesmes leurs medicamens: & faire l'essay, en perissent: Pour raison dequoy l'ordonnance contre les empoisonneurs fut lors establie premierement. Les Priuernates rebellez estans vaincuz, on leur octroye droit de bourgeoisie Romaine. Les Palepolitains sont deffaits en bataille: de là estans assiegez, ils se rendent par composition. A Q. Publius qui les auoit rembarrez, & enclos dedans leurs murailles, est sa charge continuee; & par les Consuls decerné le triomphe. Le commun peuple pour l'orde & salle poltronerie de L. Papyrius qui vouloit forcer Q. Publius l'vn de ses crediteurs, est exempté à l'aduenir d'estre captif ny emprisonné pour debtes. L. Papyrius Dictateur ayant esté rappellé à Rome, pour reiterer les Auspices qu'on pretendoit n'auoir esté legitimement obseruez; comme Q. Fabius Coronnel des gens de cheual, eust durant son absence, & outre son commandement pris vne occasion de combattre à son aduantage contre les Samnites; le Dictateur pour cette cause, soudain qu'il est de retour à l'armee le veut faire empoigner & punir selon la coustume: mais Fabius eschappe, & s'enfuit à Rome: là ou sa cause luy seruant de peu, on luy pardonne aux prieres & instance du peuple. Ce liure contient puis-apres les choses heureusement exploittees contre les Samnites.

DESIA

LE HVITIESME LIVRE.



Esia estoient entre z en magistrat les nouueaux Consuls, C. Plautius pour la seconde fois,& L. Emilius Mamercus; quand les Seticins, & Norbans vindrent à Rome apporter les nouuelles de la reuolte des Priuernates, auec les plaintifz des dommages qu'ils auoient receuz d'eux. On eut oultreplus aduertissement, que l'armee des Volsques souz la conduitte de ceux d'Antium, s'estoit campee à Satricum. L'vne & l'autre de ces deux guerres écheurent au sort à Plautius: lequel s'estant acheminé premierement à Priuerne, d'arriuee il vint au combat, ou il n'eut pas beaucoup d'affaire à mettre en routte les ennemis: & si prit encore la ville, qui fut rendue aux Priuernates, y laissant bonne garnison : neantmoins on leur osta les deux parts de leur territoire. De la il meine son armee victorieuse contre les Antiates à Satricum. La rencontre y fut fort cruelle, & beaucoup de sang respandu d'vne part & d'autre : Et comme vn gros orage les eust departiz combattans encore, sans que l'esperance de la victoire balançast nulle part; les Romains de rien ne laz ne desgoustez pour vne si douteuse meslee, se preparerent pour y retorner le iour ensuiuant: mais les Volsques apres auoir fait la reueue de ceux qui estoient demeurez sur la place, n'eurent pas le courage esgal de tenter derechef le peril; ains aduouans d'auoir du pire, deslogerent de nuict en desordre; & à grand haste reprirent le chemin d'Antium; abandonnans leurs blessez & le camp, auec la plus part des bagages. La fut trouuee vne grande quantité d'armes, tant de la despouille des morts, que dans le logis; que le Consul desdia toutes à la bonne mere, la deesse Lua : & de là saccagea toute la contree iusques sur le bord de la mer. L'autre Consul Emylius estant entré dans le territoire Sabellien, ne rencontra nulle part ne camp, ne forces des Samnites: Au moyen de quoy comme il mist tout à feu & à sang, leurs ambassadeurs le vindrent trouuer demandans la paix. Renuoyez de luy au Senat, & la eu audience; rabaissās assez de leur orgueil accoustumé & fiereté de courager; REQVIRENT d'auoir paix au peuple Romain: & qui leur fust loisible de faire guerre contre les Sedicins. Ce qu'ils auoient bien meilleur tiltre de prochasser; par ce que durant la vogue plus prospere de leurs affaires ils estoient venus à appoinctement, & non comme les Capouans en aduersité : Ioint qu'ils prenoient les armes contre vn peuple leur inueteré & continuel aduersaire; & oncques amy des Romains : de qui d'auantage il n'auoit ny durant la paix mendié l'aliance comme les Samnites; ny secours nomplus à la guerre ainsi que les Capouans: Et si n'estoit finablement ny soubs la protection du peuple Romain, ny de ses subiectz & vassaux. SVR TOVS lesquels points comme T. Emylius lors Preteur fust allé au conseil, recueillir les voix du Senat: & que les Peres eussent esté d'aduis de reintegrer la confederation aux Samnites, il leur fit responce au nom de tous. QV'IL n'auoit pas tenu au peuple Romain que leur amitié ne demeurast perpetuelle; & ne voulloit point contredire, puis qu'ils se repentoient de la guerre encommancee par leur faulte, que cette amitié ne se renouast derechef. Quant aux Sidicins, il n'empeschoit que les Samnites n'eussent toute liberté en ce cas, ou de paix ou de guerre, cōme il leur viendroit le plus à gré, & à propos. L'ALLIANCE rebastie de neuf, l'armee Romaine fut soudain retiree de là, apres auoir receu

CXII. Consf. M.3619 R.410.

Les Priuernates aussi tost defaits comme reuoltez.

Defaitte des Volsques, & prise de leur camp.

LVA Deesse qui chastie les hommes de leurs forfaits, ainsi ditte de LVERE.

Les Sānites demandent paix aux Ro. & permission de faire guerre aux Sidicins.

La responce des Romains aux Samnites.

Autre renouuellemēt d'alliance auec les Sānites.

la solde d'vn an, & du bled pour trois mois, suiuant la capitulation arrestee auec le Consul, pour auoir suspention d'armes iusqu'au retour de leurs depputez. Les Samnites auec les mesmes forces qu'ils auoient employees à la guerre Romaine, s'estans acheminez contre les Sidicins; il n'y auoit aucune doute qu'ils ne se fussent bien tost emparez de leur ville: mais les autres preoccu pperent en s'allant presenter pour sujets aux Romains: Ce que les Peres ayans refusé d'accepter, pour estre cette reddition trop tardiue, & extorquee par force d'eux en leur extreme & finale necessité; il s'en allerent donner aux Latins; qui desia aussi bien s'estoient meuz d'eux mesmes. Et si les Capouans ne s'abstindrent pas de faire en semblable: si fort le ressouuenir des dommages receuz des Samnites demeuroit imprimé en leurs cœurs, par dessus toutes les honnestetez & biens-faits des Romains. De tant de peuples liguez ensemble, vne grosse & puissante armee souz la conduitte des Latins entra és terres des Samnites; ou il y eut plus de perte receuë par les courses & fourragemens, qu'és escarmouches ne rencontres: Dont encore que les Latins eussent du meilleur, si est-ce que pour ne r'auoir point si souuent à combattre, ils sortirent de leur bon gré hors de la contree ennemie. Ce qui donna le loisir aux Samnites d'enuoyer leurs ambassadeurs à Rome: la ou ayans fait leur complainte au Senat; QV'ILS enduroient les mesmes choses, nonobstant que leurs alliez & confederez, comme lors qu'ils estoient ennemis: supplierent fort humblement, que les Romains se contentassent leur auoir arraché des poings vne victoire toute certaine de leurs ennemis, les Capouans & Sidicins; & au reste ne les permissent d'estre honteusement suppeditez & vaincus, par des peuples les plus lasches & couards de tous autres. Au moyen dequoy si les Latins & Capouans estoient leurs vassaux, que suiuant l'authorité qu'ils auoient dessus eux, ils les fissent retirer de leur territoire: s'ils refusoient d'y obeir, qu'ils les y rengeassent de force. A CECY fut donnee vne responce ambigue; ayans honte d'auouer les Latins n'estre plus à leur disposition & pouuoir: & craignans d'ailleurs les alliener de tous points, s'ils les irritoient. Quant aux Capouans, la condition estoit bien autre: car ils ne s'estoient pas souzmis à la protection des Romains par forme de ligue, mais par vne reddition pure & simple: tellement que bon gré malgré qu'ils en eussent, il faudroit qu'ils posassent les armes; & se tinssent cois. Dans les capitulations des Latins, ny auoir rien qui leur deffende de faire la guerre contre qui bon leur sembleroit. LAQVELLE responce, tout ainsi qu'elle renuoya les Samnites en doute de ce que les Romains voudroient faire; aussi aliena elle de crainte les Capouans; & rendit les Latins encore plus fiers; comme s'il n'y eust eu chose quelconque dont les Romains ne leur eussent lasché la bridde. Au moyen dequoy souz pretexte de se preparer à la guerre contre les Samnites; conuoquans fort souuent des Diettes, en toutes les assemblees d'icelles les principaux la machinoient aux Romains: à laquelle conspiration les Capouans adhererent aussi contre ceux qui les auoient conseruez. Mais encore qu'ils fissent tout leur pouuoir de cacher ce qu'ils couuoient en leur cœur: & premier que les Romains ne s'esmeussent ils taschassent de se depestrer des Samnites, ennemy qui leur demouroit aux espaulles; les indices neantmoins s'en diuulguerent à Rome, par quelques-vns qui y auoient accointance & des hostes. & partant fut ordonné aux Consuls de se deposer de leur Magistrat auant terme, affin qu'on en peust creer de nouueaux, pour le si lourd & pesant faix d'vne telle guerre. Mais il y eut du scrupule de tenir l'assemblee des elections par ceux dōt ils auoient ainsi escorné la charge: si bien qu'on vint à vn Entreregne: ou deux entrerent consequément: M. Valerius, & M. Fabius; qui crea T. MANLIVS TORQVATVS pour

Magnanimité du Senat.

On se ressouuiét plustost du mal que du bien.

Les Sidicins, Capouans, & Latins liguez ensēble courent sus aux Samnites.

Cōplaintes des Samnites au Senat Romain.

Oblique & malicieuse responce du Senat aux Samnites.

Ruze des Romains qui ne leur reussist pas bien.

Les Latins se reuoltent secrettement.

Les menees des Capouās descouuertes.

Entreregne. C. XIII. Cōs. M 3610. R. 411.

pour la troisiesme fois, & P. Decius Mus. On sçait assez, & tous sont d'accord en cela, qu'en cette annee Alexandre Roy de l'Epire aborda auec sa flotte en Italie: Laquelle guerre, si l'entree luy en eust succedé heureuse, fust sans doubte arriuee iusques à Rome. Cest aage est le mesme aussi des conquestes du grand Alexandre, nay de la seur de cettui-cy; vn ieune prince inuincible par armes; qu'en vn autre endroit de la terre, la fortune par maladie rauit hors du siecle. Les Romains ausurplus, combien que la reuolte de leurs alliez, & de la nation Latine, ne fust plus reuoquee en doute, neantmoins comme s'ils espousassent le fait des Samnites, non le leur propre, en firent venir dix des principaux pour leur declarer leur vouloir. Les latins auoient lors deux Preteurs; L. Annius Setinien, & L. Numitius de Circeies; tous deux des colonies Romaines: à la suscitation desquels, outre Signie & Velitres, colonies Romaines aussi, les Volsques s'estoient soubsleuez à prendre les armes. On aduisa d'appeler nommeement ces deux cy; personne n'ignorant l'occasion pour laquelle ils estoient mandez. Ayans donques tenu conseil premier que de s'acheminer à Rome, ils remonstrent comme le Senat Romain les auoit enuoyé querir, & ce qu'ils pensoient qu'on voudroit traicter auec eux, affin d'aduiser ce qu'ils auroient à respondre. Et comme l'vn fust d'vne opinion, l'autre d'vne autre; Alors Annius. COMBIEN que iaye icy proposé de resouldre quelle responce nous deuons rendre; si estime-ie neantmoins de plus grande importance pour nous, le faire que nompas le dire: Il ne sera que trop aisé puis apres, quand chacun d'entre nous en aura desduit son aduis, d'accommoder les paroles aux choses. Car si iusques à maintenant nous auons peu tollerer le ioug d'vne seruitude, soubs ombre d'vne confederation mutuelle & egalle; que s'en fault il, qu'abandonnans les Sidicins, il ne nous faille desormais obeir non seulement à ce qui nous viendra estre commandé de Rome, mais des Sanites quant & quant? Et ne respondions aux Romains; que tousiours au moindre clein d'œil qu'ils feront, nous sommes tous appareillez de poser les armes? Mais si vn desir de liberté nous semond & remord le courage: Si c'est alliance, ce que nous auons auec eux: Si la societé doibt estre vne iouissance du droit egallement departy & communiqué: S'il est permis nous glorifier de ce dont iadis nous soullions auoir honte, d'estre tenus pour apparentez des Romains: Si larmee de leurs alliez leur est telle que ioincte & annexee à leurs forces elle vienne à les redoubler; & que les Consuls ne la veuillent permettre se destraire d'eux en façon quelconque, pour vacquer à leurs guerres particullieres, soit en les entreprenant, ou les delaissant; Pourquoy est ce que ne nous seront toutes choses rendues egalles? Pourquoy l'vn des Consuls ne sera il pris des Latins? Car là ou est partie des forces, fault aussi que partie soit de l'authorité & commandement. Et certes ce qui de soy n'estoit gueres beau ny honneste pour nous, d'aduouer que Rome fust le chef du Latium, nous l'auons d'abondant par nostre trop-long endurer rendu encore plus honteux. Que si onques vous souhaitastes d'auoir l'occasion à propos de participer à l'empire, & recouurer vostre liberté; voicy que la saison s'en prepare, octroiee à vous par vostre vertu, par la grace & benignité des Dieux. Vous aues esprouué quelle patience pouuoit estre celle de Rome, en leur reffusant des soldats. Et qui est ce qui vueille douter qu'ils n'en bruslassent de despit, nous voyans rompre la coustume, qui par plus de deux cens ans de suitte auoit esté maintenue? Si est ce qu'ils ont auallé ce courroux sans mot dire. Nous auons fait la guerre aux Peligniens en nostre propre & priué nom: à quoy ceux n'ont en rien contredit, qui auparauant ne nous eussent pas donné le congé de deffendre noz limites par armes. Ils ont bien oy que les

Les conquestes d'Alexandre le grand de ce temps-icy.

Dix des principaux Latins appellez à Rome.

Remonstrãces du Preteur Annius aux Latins pour leur faire prendre les armes; ou il y à tout plein de beaux traictz desduitz.

Sidicins ont esté par nous pris en protection: que les Capouans ont quitté leur party pour prendre le nostre: que nous equippons de grosses forces cõtre les Samnites leurs alliez & confederez, & si ne se sont pas esbrãslez pour cela hors de leurs murailles. Mais vne si grande modestie & froideur d'où leur vient elle ie vous prie, sinon de la cognoissance qu'ils ont de nostre portee & la leur? Ie tiens cecy de gẽs dignes de foy, que les Samnites se plaignans de nous au Senat Romain, on leur auroit fait vne telle responce, qu'il fut bien aisé à congnoistre, qu'eux mesmes ne pretendoient pas le Latium estre plus souz l'obeissance de Rome. Emparez vous doncques, car il ne faut que le demander, de ce que tacitement ils vous quittent. Si quelqu'vn craint d'en porter la parole, me voicy appareillé de ce faire, non seulement deuant tout le peuple Romain, deuant leur Senat, mais de Iuppiter propre qui reside dans leur capitole: & leur dire tout rondement, s'ils veulent que nous persistions en leur alliance & societé, il faut que l'vn des Consuls soit de nous; & partie aussi du Senat. AYANT non seulement opiné en la sorte d'vne grande aspreté & audace, mais offert d'abondant sa personne à estre le porteur du message; tous à grands cris & applaudissemens luy laschent la bride de faire & dire ce qu'il verroit pour le bien & vtilité du public, selon son zele & dexterité, & la fiance que on auoit en luy: auquel estant arriué à Rome, on donne audience au Senat dans le Capitole: là où comme Manlius le Consul se fust mis à negocier auec eux, pour leur interdire la guerre aux Samnites, alliez & confederez du peuple Romain: Annius lors tout ainsi que victorieux s'il eust pris le Capitole d'assaut, & non en qualité d'ambassadeur, asseuré par le droit pratiqué de toutes nations: IL ESTOIT biẽ temps desormais T. Manlius, & vous autres Peres conscrits (va il dire) de ne traitter plus rien auec nous par forme d'authorité & puissance absoluë; attendu mesmes que vous voyez le Latium par la benigne permission des Dieux estre plus florissant que iamais d'armes, & de gens de guerre, maintenant qu'il a desconfit les Samnites, & attiré les Sidicins, & les Capouans à sa ligue; les Volsques pareillemẽt puis n'a gueres: que voz colonies aussi ont mieux aymé se sousmettre à leur obeissance, que de demeurer en la vostre. Mais puis qu'il n'est possible vous induire en la fantasie, de mettre vne fin quelquefois à cette effrenee & insupportable façon de regner; nous, encore que par force d'armes puissions bien remettre le Latium en son ancienne liberté, si defererons nous neantmoins cecy à nostre commun parentage, de vous presenter des conditions de la paix, egalles pour les vns & les autres, puis qu'il a pleu aux Dieux immortels esgaller noz forces ensemble. Il faut doncques par necessité que l'vn de voz deux Consuls desormais soit de Rome, & l'autre pris du Latiũ: que le Senat soit miparty de l'vn & de l'autre peuple: en faire des deux vn tout seul; vne seule Republique & estat: Et à ce qu'il n'y ayt plus d'oresnauant qu'vn seul siege d'Empire, & vn mesme nom; d'autant qu'il faut que d'vn des costez on relasche; nous sommes contens (& cela puisse heureusement reussir à tous deux) que cette ville en ayt la prerogatiue, & le tiltre: & soyons tous à l'aduenir appellez Romains. IL ADVINT de fortune que Rome eust lors vn Consul, T. Manlius, correspondant à cestui-cy d'orgueil & de fierté: lequel ne peut si bien moderer sa collere, qu'il ne luy eschappast de dire haut & clair: QVE SI les Peres conscripts estoient si simples & mal aduisez de prendre la loy d'vn Setinien, que de luy il viendroit pourueu d'vne bonne espee au Senat: & qu'autant de Latins qu'il y trouueroit, il les mettroit à mort sur la place. Puis se retournant vers l'image de Iuppiter: ESCOVTEZ ô bon Dieu cette effrontee desloyauté: Vous le droit tant humain que diuin escoutez aussi. Verrez vous Pere Iuppiter en ce vostre temple consacré solennellement, comme captif & suppedité des Cõ-

suls

L'ordinaire du peuple plus enclin d'adherer à vne mauuaise opinion qu'vne bonne.

Harangue merueilleusement arrogante du Preteur Latin au Senat de Rome.

Responce de Mãlius tout de mesme.

ſuls eſtrangers, vn Senat de meſme? Sont-ce les paches & conuenances contractees par Tullus Roy de Rome auec les Albaniens voz anceſtres, ô peuple Latin? Celles que L. Tarquinius fit encore depuis auec vous? La bataille du lac de Regille ne vous reuient elle point en memoire? Auez vous mis en tel oubly voz anciennes calamitez & ruines; noz merites & bien faits enuers vous? ET COMME l'indignation des Peres euſt ſecondé le langage de Manlius: on dit que contre la frequente imploration des Dieux que les Conſuls reiterément inuoquerent, comme teſmoins des alliances & traictez de paix, fut ouye la voix d'Annius ſe mocquant de la Deité du Romain Iuppiter: mais que ſe voulant, eſmeu de deſpit & courroux qu'il eſtoit, haſter de ſortir hors le porche du tẽple, il brõcha à val les degrez, ou il heurta ſi ruddement de la teſte contre la carne de la derniere marche, qu'il demeura eſuanouy. Et pource que tous les autheurs ne conuiennent pas qu'il rendiſt l'eſprit là ſur l'heure, ie le lairray auſſi indecis & en doute; auſſi bien, que ſur la proteſtation qui ſe fit de la routture des alliances, ſe leua vn gros orage de pluye, accompagné de pluſieurs eſclats & coups de tonnerre; car cela peut bien eſtre veritable: Pourroit auſſi auoir eſté expreſſement controuué, pour nous repreſenter la vengeance & ire des Dieux. Torquatus enuoyé du Senat pour licentier les ambaſſadeurs, ayãt veu Annius par terre, ſe print à crier ſi haut que le peuple & les Peres le peurent ouyr: CELA va bien Dieux immortels; beniſſez cette iuſte guerre. Il y à certes vne diuinité la haut au ciel: Et à la verité tu es grãd; Sire Iuppiter: parquoy non en vain auons nous à toy pere des Dieux & des hommes, conſacré ce S. ſiege. Que tardez vous doncques Quirites & vous Peres conſcripts à prendre les armes ſouz la guide & faueur des Dieux? Tout ainſi vous rendray-ie les legions des Latins terracees, que vous voyez leur ambaſſadeur giſant eſtendu icy. LA PAROLE du Conſu receuë auec vn grand applaudiſſement du peuple l'anima de ſorte, que le ſoin que eurent les Magiſtrats de conduire les ambaſſadeurs ſuiuant l'ordre à eux donné du Conſul, les guarantit plus de l'impetuoſité & fureur des perſonnes, que tous les ſaufcõduits à eux octroyez par le droit. Et la deſſus le Senat accorda la guerre auſſi de ſa part: Par laquelle les Conſuls ayans leué deux armees, ſacheminerent par les Marſes & Peligniens: Puis ſeſtans allez ioindre aux Samnites, ſe camperent aupres de Capoue, ou les Latins & ceux de leur ligue ſeſtoient aſſemblez deſia. La en ſõge à ce que l'on dit, ſapparut à l'vn & l'autre Cõſul la figure d'vn perſonage plus grãd & plus venerable que ne porte la commune forme des hommes; qui leur dit: QVE des deux armees eſtans front à front, l'vne eſtoit deue pour tribut aux Dieux infernaux, & la Mere-terre; & de l'autre le chef ſouuerain: Car à celle dont le conducteur deſuoüeroit les legions ennemies & outre, plus ſa vie propre, la victoire eſtoit promiſe. LES Conſuls ayans communiqué par enſemble ces viſions nocturnes, aduiſerent pour touſiours d'autant appaiſer l'ire des Dieux, & la diuertir, de ſacrifier des victimes: à ce que ſi les entrailles prediſoient le meſme que les ſonges leur auoient fait voir, l'vn des deux accomplilt la fatale ordonnãce. Comme doncques les reſponces de tous les deuins ſe rapportaſt à ce que la religion leur auoit deſia imprimé en la fantaſie; les lieutenans de l'armee, & coronnels de mille hommes appellez au conſeil; on leur fit entendre tout ouuertement le vouloir des Dieux; afin que la mort volontaire de l'vn des Conſuls ne troublaſt l'armee au fort du combat: & conuiennent enſemble que de l'endroit ou leurs ſoldats commanceroient à branſler, le Conſul qui commanderoit ſe deuouaſt pour le peuple Romain, & pour les Quirites. Lo'n traitta encores en ce conſeil; que ſi oncques aucune guerre auoit eſté conduitte ſeurement, la diſcipline militaire fuſt celle fois reduitte aux anciennes rigueurs & couſtumes. Car leur ſoucy ſe redoubloit, de ce

Annius par vne démarche ou pluſtoſt eſtant pouſſé de quelqu'vn trebuſche à val les degrez du Capitole.

Le Conſul Manlius anime de cette deſconuenue comme miraculeuſe, le peuple.

Les ambaſſadeurs des Latins mal aſſeurez de leur vie en cette eſmotion & fureur.

Viſiõ en ſonge bien merueilleuſe, ſi elle fut vraye.

Confirmee par les entrailles des victimes.

L'armee Romaine en grand foucy de combattre cõtre les Latins, & pourquoy.

Estroites défences de ne combattre sans la permission des chefs.

qu'ils auoient à combattre contre les Latins, conformes à eux de langage & façons de faire, de maniere d'armes; & sur tout des reigles & obseruatiõs de la guerre: les soldats d'vne part & d'autre ayans souuent esté meslez; les capitaines aux capitaines;les coronnels aux coronnels, comme compagnons & egaux en des mesmes grades, souz de mesmes enseignes. Au moyen dequoy de peur qu'on ne s'abusast en cecy; les Consuls firent crier par le camp, que personne n'eust à attacher l'ennemy hors de son rang, & la place à luy ordonnee. D'auenture entre les autres conducteurs de gens de cheual qui auoient esté enuoyez recognoistre de costé & d'autre; T. Manlius fils du Consul passa auec sa cornette au dessus du camp ennemy; si qu'à grand peine pouuoit il estre esloigné d'vn trait d'arc du plus prochain corps de garde, ou estoit la cauallerie de Thusculum en Vedette, à qui commandoit Geminius Metius; homme pour lors entre les siens des plus estimez, tant pour sa vaillance que noblesse de race. Soudain qu'il apperceut les Romains, & celuy qui marchoit deuant, bien remarquable entre les autres, à sçauoir, le fils du Consul; car tous les hommes de qualité se recongnoissoient fort bien entr'eux. ESTES vous doncques ô Romains venus auec vne seule cornette attacher les Latins, & leurs alliez? Et que feront ce pendant voz Consuls, & leurs deux armees? ILS ne viendront que trop à temps pour vous (respond Manlius) & auecqu'eux Iuppiter aussi; iuste tesmoin des alliances par vous enfraintes & pariurees: lequel seul vaut & peut plus assez que toutes les humaines forces ensemble. Si nou-vous en auons donné autre fois vostre saoul pres le lac de Regille, nous ferons certes encore à ce coup que vous n'aurez desormais grande enuie de nous venir harseller de rechef. A CELA Geminius ainsi à cheual qu'il estoit s'estant vn peu aduancé hors sa trouppe: VOVDROIS-tu doncques en attendant que ce iour arriue, auquel vous deuez d'vn si grand effort employer voz armees pour venir à vn choc general, t'esprouuer icy ce pendant contre moy, afin que par l'euenement de nous deux on puisse cognoistre combien l'homme d'armes Latin precelle en toutes façons ceux de Rome? OR FVST la collere; fust la honte de reffuser l'offre; ou la puissance ineuitable des destinees. qui esmeust le courage de ce ieune homme genereux & hardy de soy: mettant en oubly la deffence du pere, & l'edit expres des Consuls; se va precipiter les yeux bandez à vne meslee, dont il n'y auoit pas grande difference de vaincre ou d'estre vaincu. Et là dessus ayant fait retirer ses gens comme pour voir quelque jeu & esbat publique: ce qui restoit du camp mi-party entr'eux, s'en viennent à toute bride les lances baissees rencontrer de droit fil. Manlius de la sienne rase le haut de l'armet de son aduersaire, & coulle le long: l'autre donne plus bas, & assene dans le col du cheual. Puis ayans parfourny leur poindre, tournent la care de leurs montures: & s'entreuiennent choquer de rechef: la ou comme Manlius eust preuenu à redoubler son coup, il addresse son glaiue droit au chanffrain de l'autre cheual, & luy en enfonce le fer entre deux oreilles: lequel se cabrant de douleur pour le coup, & secouant fort & ferme la teste, met son homme bas. Cestui-cy s'appuyant & de la lance & de l'escu, pour tascher de se redresser de cette lourde cheutte & secousse; Manlius auecques la sienne luy donne par enhaut dans la gorge, si que le fer faisant iour à trauers les costes, le could en terre: & là dessus s'estant saisy de ses despouilles, s'en retourne aux siens; auec lesquels tous triomphans d'aise il repréd le chemin du camp, & s'en va droit au pauillon de son pere, ne considerant pas ce qu'il auoit fait, ny ce qui en deuoit aduenir: si ce seroit louange ou peine qu'il auroit meritee. A CE QVE chacun (mon Pere luy va il dire) se peust persuader auec verité que ie suis nay de vostre sang; ayant esté deffié au combat d'homme à homme, i'ay mis à mort mon ennemy: & voicy les despouil-les

Metius capitaine Latin brauant le fils du Consul Manlius, l'excite à cõbattre auec luy, ce qui couste la vie à l'vn & à l'autre.

Destinee ineuitable selõ le Paganisme, par faute de cognoistre celuy qui y commande absolument.

Duel à cheual excellément descrit en peu de paroles.

Tout cecy est merueilleusemét pathetique, & fort pitoyable.

les que i'en rapporte. CELA ouy par le Consul, soudain il tourne le doz à son fils; & commande au trompette d'assembler l'audience publique. Y estans les soldats accouruz en grand nombre: POVR-AVTANT (dit il lors) T. Manlius, que n'ayant tenu compte de la dignité Consulaire, ny de la puissance que ton pere auoit dessus toy; outre noz expresses inhibitions & deffences tu as combattu hors ton reng contre l'ennemy: & entant qu'à toy a esté as corrompu & enfraint la discipline militaire, par laquelle iusqu'à ce iourd'huy l'estat Romain s'est maintenu: & que tu m'as par cela reduit à ce poinct, qu'il fault que ie mette en oubly le respect que ie dois à la chose publique, ou moy-mesme & les miens; Soyons doncques plustost puniz de nostre meffait, que si le public auec vn tel preiudice & dommage en portoit la penitence pour nous. Ce sera certes vn piteux exemple dont nous seruirons; neantmoins salubre pour l'aduenir à la ieunesse. Quant à moy, l'amour charitable innée à tous peres enuers leurs enfans; & ce coup d'essay de la vertu tienne, subornee d'vne vaine apparence d'hõneur, me meuuent beaucoup: mais puis que force est, ou d'establir les commandemens des Consuls par ta mort; ou demeurant ta desobeissance impunie les esteindre & annichiler pour iamais; ie ne croy pas, s'il y a au moins rien en toy qui se ressente de nostre sang, que tu reffuses de reddresser par ta punition la discipline militaire abbatue par ta propre faute. Va licteur, & l'attache à ce pillory. TOVS CEVX qui estoient là presens demeurerent comme transiz d'vne si cruelle sentence, & se tindrent coys sans mot dire, plus de crainte que par modestie; tout ainsi que si chacun d'eux eust desia apperceu la doloucre desployee dessus sa teste. Mais apres s'estre reuenuz de l'estonnemẽt qui les auoit par vn espace hebetez, & presque esuanouiz en silence, soudain que le miserable ayant esté descollé, le sang eust commencé à en rejaillir; eux alors d'vne libre complainte s'esclatterent à haute voix, sans pardonner à aucune sorte de gemissemens & maledictions: & apres auoir paré le corps du deffunct des despouilles de sa victoire, l'allerent brusler hors des rempars en vn buscher par eux dressé, auec le plus honnorable & exquis conuoy que sceussent faire des gens de guerre. Deslors furent tenues les seueritez Manliennes à commander en chef d'armee non seulemẽt trop horribles pour l'heure presente, mais d'vn triste & hideux exemple pour le temps aduenir. Neantmoins la rigueur de la punition rendit les soldats plus obeissans à leurs conducteurs: Car outre ce que les rondes & sentinelles; les assiettes aussi des corps de garde estoient d'vn soin plus attentif; quant on fut puis-apres venu au dernier hazard du combat, cette austerité seruit de beaucoup. D'autant que la bataille ressembla bien fort à vne ciuile: tant estoient enuers les Latins toutes choses conformes à l'estat de Rome, reserué le courage: ayans au precedent accoustumé de porter de grand's targues à la Romaine, longues & amples pour couurir tout le corps; lesquelles puis-apres ils reduirent à ie ne sçay quelle forme d'escuts bien plus cours, quand ils commancerent à toucher la paye: & leurs bataillõs qui se souloient dresser massifs & serrez comme les Phalanges Macedoniennes, s'arrengerent de là en auant par bandes bien plus cleres & eslargies: Puis furent à la fin departiz en plus d'ordres: chacun desquels comprenoit iusques à soixante combattans; deux Centeniers, & vn Port'enseigne. Le front doncques de la bataille qui deuoit le premier venir à la charge, estoit de quinze esquadres de Iaueliniers ou Hastasts, separez d'vn peu de distance. L'esquadre contenoit vingt soldats legers; & le reste portoient des rondelles: dont les legers estoient dits ceux qui n'auoient que la jaueline pour combattre de pied ferme, & des dards pour lancer au loin: & consistoit ce premier front de la fleur & disposition des ieunes soldats qui faisoiẽt leur apprentissage à la guerre: l'aage plus robuste venoit apres d'autant de troup-

Piteux spectacle.

Imperia Mãliana. Cecy ne se peut gueres bien rendre François.

C'est icy vne milice qui a besoin de plus ample explication, Voyez les annotatiõs.

pes ou esquadres, nommez les Princes: suiuis en queüe de trente autres esquadres, tous rondeliers equippez de braues armeures. Ceux-cy s'appelloient Antipilains, ou auant-dardeurs: car aupres des enseignes estoient arrengees autres quinze ordres dont chacun estoit de trois rangs; tous appellez le Primipile; & composez de trois drappeaux: le drappeau de neuf vingts six hommes. Le premier conduisoit les Triariens, vieils soldats, & d'vne vaillance esprouuee: Le second les Roraires, & moins puissans en aage & proesses: Le troisiesme les Accenses, de la moindre attente de tous: & pourtant ils estoient reduits au dernier fonds du bataillon. Lequel ordonné de la sorte; les hastats combattoient les premiers: que s'ils ne pouuoient rembarrer l'ennemy; se retirans le petit pas dans les entredeux des esquadres des Princes, qui les y receuoient à couuert; alors les Princes reprenoient la meslee: les hastats les suiuans à leur tour. Les Triariens demeuroient ce pendant plantez de pied ferme autour des enseignes, la iambe gauche alongee, en auant leurs rõdelles iettees sur les espaulles, & leurs iauelines fichees en terre le fer, haussé contremont aguisé d'vne pallissade & rampar. Si aux Princes ne succedoit biẽ, peu à peu ils se retiroient de la teste de la bataille aux Triariẽs: dont seroit venu le prouerbe quand on est en quelque difficulté dangereuse, Que l'affaire est reduit aux Triariens. Ceux-cy doncques se leuans debout apres auoir dans les lumieres & entrespaces de leurs files receu les Princes & les hastats, tout soudain resserrans leurs ordres estouppoient de toutes parts le passage & entree. Et en vn bataillon massif composé comme d'vne piece, ne laissans plus de ressource ny attente apres eux, s'auançoient contre l'ennemy: Auquel cela estoit fort espouuentable de voir; que chassant ceux qu'il tenoit pour defaits, vint tout à l'instant à renaistre vne trouppe de gens reposez, & accreüe encore de nombre. Les quatre legions au surplus estoient d'enuiron cinq mille hõmes de pied pour chacune, & 300. cheuaux. Autant en y auoit il de Latins naturels deuenuz alors ennemis, qui auoient ordonné leur bataille de la propre forme: & pourtant sçauoient bien que non seulement les enseignes contre les enseignes; tous les hastats auec les hastats; & les Princes auecques les Princes; mais le Centenier mesme contre le Centenier, auoient à mener les mains, si les ordres ne se venoient à troubler. En l'vne & l'autre des deux armees y auoit deux Primipiles entre les Triariens; le Romain non si robuste & dispost de ses membres, mais bon soldat au reste, & fort pratique au fait de la guerre: Le Latin d'vne force desmesuree, & le premier combattant d'entr'eux tous; se cognoissans de longue main; parce que tousiours ils auoient eu vne mesme charge & degré. Au Romain qui ne s'asseuroit pas gueres bien de ses forces, auoit desia esté permis à Rome par les Consuls, de choisir tel Souz-centenier qu'il voudroit, pour luy assister contre l'ennemy, qui le viendroit attacher testeà teste. Et il aduint à cette rencontre, que le ieune homme par luy esleu eust la victoire de ce Latin. Quant à la bataille elle se donna non guere loin du mont Vesuue, sur le grãd chemin qui va à Veseri. Mais auant que les Consuls menassent leurs gens au combat, ils sacrifierent: Surquoy l'on dit que le deuin monstra à Decius la teste du foye de sa victime retranchee du reste de la partie: en toute autre chose estre tres-agreable aux Dieux, Manlius de sa part auoir eu tous les signes heureux, & parfait son immolation à souhait. Cela va fort bien (respondit Decius) qu'il soit ainsi succedé à mon compagnon: & ayans là dessus ordõné leurs gens ainsi qu'il a esté dit cy dessus, marchent auant pour venir au choc: Manlius à la pointe droitte, & Decius à la gauche; ou d'arriuee l'affaire se demesla d'vn pareil effort de costé & d'autre, & par vne mesme ardeur de courage. Les Hastats Romains puis apres ne pouuans soustenir le faix & impetuosité des Latins, recullerent deuers les Princes; auquel bran-

lement

Festus les dit estre appellez ainsi, pource qu'auãt que plouuoir à bon escien il rosine.

Prouerbe ancien quãd les choses sont desespe rees. *Ad triarios res redit.*

La milice des Latins, toute semblable à la Romaine, tãt pour le voisinage que pour leurs anciennes confederations.

Confidans octroyez aux vieils soldats ayans grade.

Cette montagne a bruslé autrefois, & y fut Pline estouffé, aujourd'huy le mont de Some ou croissent les bons vins Grecs.

Cruelle bataille entre les Romains,

lement le Consul Decius appelle à haute voix M. Valerius, luy disant. IL EST icy besoin de l'aide & secours des Dieux ô Valerius: Vous doncques estant le Pontife publique du peuple Romain, dittez moy les paroles dont il faut que ie me deuoue pour la conseruation de l'armee. Le Pontife le fait reuestir d'vne robbe longue appellee Pretexte: & couurir la teste; luy disant qu'il haulsast la main par dessouz iusques au menton: & que les deux pieds posez sur vn iauelot estendu par terre il prononçast les mots suiuans. IANVS, IVPPITER, ET VOVS PERE MARS: QVIRIN, BELLONE, LARES DIEVX FAMILIERS; DIEVX NOVENSILES, DIEVX INDIGETES: DIEVX DONT LA PVISSANCE S'ESTEND SVR NOVS ET NOZ ENNEMIS: ET VOVS DIEVX INFERNAVX; IE VOVS INVOQVE, IE VOVS ADORE, ET REQVIERS PARDON, LEQVEL I'OBTIENDRAY, A CE QVE VOVS VVEILLEZ PROSPERER L'EFFORT ET VICTOIRE AV PEVPLE ROMAIN DES QVIRITES: ET AFFLIGER DE FRAYEVR, DE CRAINTE, ET DE MORT LES ENNEMIS DV PEVPLE ROMAIN DES QVIRITES. ET NY PLVS NY MOINS QVE IE VIENS DE LE PROFERER MOT A MOT; AINSI POVR L'ESTAT DES QVIRITES, POVR L'ARMEE, LES LEGIONS, ET SECOVRS DV PEVPLE ROMAIN DES QVIRITES, IE DEVOVE AVX DIEVX INFERNAVX, ET LA TERRE, LES LEGIONS ENNEMIES, ET LEVR SECOVRS AVECQVES MOY. Ayant fait ainsi sa priere, & commandé aux Licteurs d'aller trouuer Manlius pour luy faire promptement entendre que son compagnon s'estoit deuoué pour l'armee: luy ceinct à la mode des Gabiniens saute dessus son cheual tout armé; & se lance au milieu des ennemis: là où il fut veu des vns & des autres aucunement plus venerable que de forme & semblance humaine; tout ainsi que s'il fust descendu du ciel comme vne offrãde propitiatoire pour appaiser toute l'ire & courroux des Dieux; & que destournant la ruine & calamité de son peuple, il l'allast retorquer sur les ennemis. Ainsi l'espouuentement & frayeur se transportant auecques luy, troubla d'abordee les enseignes Latines. Puis de là passa outre generalement à toute l'armee: là ou cecy fut tres-euident; qu'en quelque part qu'il donnast auec son cheual, les ennemis transsissoient de peur, cõcomme s'ils eussent esté frappez d'vne constellation pestilentieuse. Mais quand il tomba accablé de coups; là endroit depuis sans aucune doute les bandes Latines perdans courage prirent la fuitte en grand desordre; laissans vne belle bresche en leur bataillon. Les Romains par mesme moyen, leurs consciences desormais acquittees de leur vœu & deuotion, comme si on ne leur venoit que donner le mot du combat, chargent & le remettent sus brauement. Car les Roraires s'aduançoiet au grand trot parmy les auant dardeurs, & pourtant auoient redoublé l'effort aux Hastats & aux Princes. Au regard des Triariens, le genouil droit ployé en terre n'attendoient que le signal du Consul pour se releuer. La bataille puis apres passant outre, comme és autres endroits d'icelle la multitude des Latins preualust; Mãlius ayant ouy la fin de son compagnon; apres auoir selon que le deuoir & la pieté requeroient, non moins honnoré de larmes que de deuës louanges vne tant memorable mort, demeura vn petit en doute, s'il seroit temps d'oresnauant que les Triariens se leuassent. Puis iugeant estre le meilleur de les reseruer tous frais & entiers à l'extreme necessité, commanda aux Accenses qui estoient à la queue du bataillon, de passer deuant les enseignes: là ou soudain qu'ils furent venuz; les Latins cuidans que leurs aduersaires auoient faict de mesme, firent leuer leurs Triariens; lesquels par bonne espace s'estans eux mesmes harassez par vn dur & cruel combat; comme ils eussent ou rompu leurs long-bois, ou espointé le fer d'iceux, & repoussassent neantmoins l'ennemy d'vne grande impetuosité & furie, par ce moyẽ s'attendans auoir du tout acheué de vaincre, & estre desormais arriuez iusqu'aux

Decius se deuoue à la mort pour le salut de l'armee; & les ceremonies de cette superstition.

Formulaire hideux & espouuentable du deuouement des Romains.

Tout cecy biẽ representé par l'autheur.

Les Latins défaits moyennant le deuouemẽt de Decius.

Sõ fils fait cy apres le semblable au 10. liure.

Les Triariens vn genoil en terre attendoient leur rẽg de combattre, mais tousiours à l'extremité.

derniers rangs: Alors le Consul aux Triariens: Levez vous maintenant (va il dire) reposez & frais que vous estes contre des gens laz & recreuz: Vous remettans deuant les yeux la Patrie; voz pere-meres, femmes & petits enfans: & vous resouuenans de vostre Consul, qui pour vous acquerir la victoire s'est volontairement offert à la mort. Deslors que les Triariens se furent leuez ainsi frais de séiour, auec leurs armes reluisantes (vn nouueau bataillon nay tout sur l'heure à l'impourueu) receuans les escarmoucheurs és espaces de leurs files; leuerent vn haut effroyable cry, & mettent d'arriuee en desordre les premiers rangs des Latins; les estoquans de la pointe de leurs jauelines droit à la face: Si que ce premier rempar de leurs meilleurs combattans rué bas, ils passerent tout à trauers les autres esquadres tout ainsi que de gens desarmez, sans receuoir presque vn seul coup: Les perçans, enfonçans ou ils se cuidoient rallier, auecques vn meurtre si horrible qu'à grand' peine en laisserent ils la quarte partie. D'autre part les Samnites qui s'estoient assez loin de là rengez en bataille au pied du mont, donnerent vn fort grand effroy aux Latins. Mais par dessus tous les citoyens naturels, & les alliez, la principale gloire de cette guerre demeura pardeuers les Consuls: dont l'vn attira dessus luy toutes les menaces & perils des Dieux celestes & infernaux: l'autre se monstra d'vne telle vaillance & si bon aduis au com bat; que tous les autheurs tant Romains que Latins, qui par leurs escrits ont laissé aux siecles suiuans, la memoire de cette iournee, s'accordent sans aucun contredit à cela, que de quelconque des deux armees dont Manlius eust eu la conduitte, la victoire sans aucune doute luy estoit toute acquise. Ce qui reschappa de Latins à la fuitte, se retirerent à Minturnes: Leur camp depuis emporté d'assaut, vn grand nombre d'ames fut là dedans surpris en vie, & taillé en pieces; les Capouans principallement. Le corps au reste de Decius ne peust estre retroué pour ce iour; dont la nuict qui suruint là dessus en fut cause. Mais le lendemain il fut recogneu, nonobstant que couuert de glaiues, de coups, & blesseures, parmy vn grand taz d'ennemis estenduz à l'entour de luy; & ses obseques conuenantes à vne si courageuse mort, celebrees par son compagnon. Il me semble cecy meriter bien d'estre encore inseré en ce lieu: Qu'il est loisible au Cõsul, Dictateur, & Preteur, quant il deuoue les legions ennemies, de deuouer ensemblement, non soy mesme ains tel citoyen qu'il voudra, pourueu qu'il soit enroollé en vne des legions Romaines: Lequel s'il meurt, cela va bien: s'il ne meurt, alors on enseuelist dans la terre vne effigie de sept pieds de haut, ou plus grande; & simmole vne victime pour offrande propiciatoire en sa place. Quelque part que cette effigie soit enterree, il ne seroit pas loysible à aucun Magistrat Romain d'y mettre le pied: Mais s'il se deuoue luy mesme cõme fit Decius; & ne meurt en cette occasiõ, il ne fera iamais purement vn seul sacrifice, ne pour luy en priué, ne pour le public. Que s'il veut desdier ses armes ou à Vulcan ou à quelque autre Deité, il luy est permis de ce faire, moyennant vne telle victime, ou autre offrande dont il les voudra seconder. Ce n'est pas chose licite au reste que l'ẽnemy se saisisse de l'arme d'Hast surquoy le Consul auoit les deux pieds en faisant son inuocation & priere: & si de fortune cela arriuoit, il faut pour appaiser Mars, luy sacrifier vn Taureau, vn Bellier, & Verrat. Lesquelles choses encore que la memoire de toutes les traditions diuines & humaines soit abolie, preferant des nouuelles & estrangeres cerimonies aux anciennes, & Patriotes; I'ay pensé neantmoins que ce n'est point hors de propos de les racompter és propres termes dont l'on vsoit lors, & les proferoit. Dans quelques vieils autheurs ie treuue, que les Samnites attendans quelle pourroit estre l'issue de cette bataille, seroient venus

au

Finale deffaitte des Latins apres auoir tresuaillamment resisté.

Manlius tresexcellẽt chef de guerre: mais detesté pour sa trop cruelle seuerité.

Le corps de Decius finablement retrouué parmy les morts; & ses honorables obseques.

Autre maniere de deuouement, & les superstitiõs d'icelle.

Comme vne chose reiettee de la Diuinité, le mesme estoit des victimes qui s'enfuyoiẽt, &c.
Autre superstition.
Solitaurilia.

Gueres dé ceremonies qui ne se chãgent auec le temps.

au secours des Romains quand ils virent que tout fut fait. Qu'aux Latins aussi, pendant qu'à Lanuuium le temps se perd à consulter, on commança d'enuoier du secours apres qu'ils eurent esté defaits : & comme les premieres enseignes, & partie de ce renfort fust desia sorty hors des portes; les nouuelles vindrent de leur desastre: dont à lors rebroussans chemin en arriere, leur Preteur appellé Milonius auroit dit, qu'vn peu de chemin par eux fait leur seroit bien cher vendu des Romains. Ceux des Latins qui s'estoient sauuez du combat, escartez en diuers endroits, s'estans puis apres ralliez ensemble, la ville de Vescie leur seruit de retraicte: là ou en leurs conseils & assemblees, Numicius le chef d'iceux les asseuroit, que pour vray le hazard de la guerre s'estoit rendu esgal en cette rencontre: & y en auoir autant eu de tuez d'vn costé que d'autre: le nom de la victoire seulement estre demeuré aux Romains: De tous les autres accidens que peuuent encourir les vaincuz, ils en auoient eu la meilleure part: Les Pretoires des deux Consuls estre polluz de mortuaires: l'vn pour le parricide de son fils; l'autre du trespas de celuy qui s'estoit desuoué : toutes leurs forces taillees en pieces: leurs Hastats mis à mort, & les Princes: vne tresgrande occision faitte à la teste des enseignes, & au derriere; leurs Triariens à la fin auroient restauré le combat. Et combien que les forces Latines eusse aussi bien esté mal menees; le Latium neantmoins estre plus prest pour auoir vn nouueau renfort, ou les Volsques, que nompas Rome. Au moyen de quoy s'ils le trouuoient bon en la sorte; luy, appellant en diligence toute la plus gaillarde fleur & eslite de ces deux contrees; retorneroit auec vne nouuelle armee à Capoue: & donneroit inopineement à doz aux Romains, n'attendans rien moins à telle heure qu'vne nouuelle & seconde recharge. Ayant donc depesché des lettres feintes & dissimulees par tout le pays des Latins & des Volsques, desguisant les choses; d'autant que ceux qui ne s'estoient point trouuez au combat estoient plus aisez à persuader, vng exercite tumultuaire s'assemble de toutes parts à la haste: Que le Consul Torquatus alla affronter pres Trifane; c'est vn lieu entre Sinuesse & Minturnes: & auant qu'ils se peussent camper, les bagages d'vne part & d'autre amoncellez en vne place, on vint aux mains; là ou s'acheua la guerre du tout: Car leurs affaires furent à lors reduits si au bas; que le Consul voullant mener son armee victorieuse pour saccager le plat-pays, tous les Latins se rendirent à luy: Les Capouans les ensuiuirent: & furent les vns & les autres puniz d'vne portion de leur territoire qu'on leur osta. Celuy des Latins; le Priuernate ioint auec, & le Falerne appartenāt aux Capouās, iusques à la riuiere de Vulturne, fut departy au menu peuple de Rome: deux iournaux asçauoir de terre assignez dans le Latium, en ce compris trois quartiers des Priuernates, pour parfaire cest arpentage: & trois autres à Falerne, auec vn quartier de bonne mesure pour raison de l'esloignement. Les Laurentes seuls des Latins furent exemptz de cette peine; & les gens de cheual de Capoue, pource qu'ils ne s'estoient voulluz remouuoir. Parquoy auec les premiers on eut charge de renouueller l'allience, qui se continue par chacun an le dixiesme iour d'apres les feries latines: & aux gens de cheual Capouans fut donnee bourgoisie Romaine: dont ils attacherent vng tableau de bronze dedans le temple de Castor, pour seruir d'vne souuenance. Le peuple oultre ce de Capoue fut condamné de leur paier à seize cens qu'ils se trouuerent, vne cotte de quarante cinq escuz pour chacun par an. Et ainsi la guerre acheuee, auec les recompences & chastiemens retribuez à chacun selon son merite, T. Manlius retourna à Rome: audeuant duquel cela est bien tout certain que personne n'alla fors les vieil-

Ce qu'importe de biē ou de mal vn seul moment de temps. Desguisemēt bien representé, qui le plus souuent sert assez.

Autre remuement & deffaitte des Latins. Minturnes, aujourd'huy les vns *Traietto* les autres *Castello à mare*, il n'y à plus que les ruines. Les Latins, Capouans, & Priuernates eclipsez d'vne partie de leur territoire.

Le Iugerum ancien de 240. pieds de long sur 120. de large.

Cela monte à 72000. escuz par an; somme bien grande pour vne ville & vn seul article: parquoy il y a soubspeçon d'erreur.

les gens: car la ieunesse des lors en auant, & tout le reste de sa vie encore, l'eut tousiours en abomination & horreur. Les Antiates là dessus firent des courses dans le territoire d'Hostie, d'Ardee, & de Soles. Et pource que le Consul Manlius à cause de sa maladie ne peut entendre à cette guerre; il nomma Dictateur L. Papyrius Crassus, qui d'auenture estoit lors Preteur: lequel choisit L. Papyrius Cursor pour Coronnel des gens de cheual : rien toutesfois de memorable ne fut exploitté par ce Dictateur sur les Antiates, nonobstant qu'il fust demeuré campé quelques mois dedans leurs limites. A cette annee si remarquable pour la victoire de tant & de si puissans peuples; aussi pour la mort celebre de l'vn des Consuls, & l'administration de l'autre bien que trop felonne & cruelle, neantmoins excellente & de grand renom; succederent T. EMYLIVS MAMERCVS, & Q. Publius Philo: nompas à vn mesme subiet & matiere de choses; se monstrans plus affectionnez ou à ce qui les concernoit en particulier, ou à faire des brigues & menees en la Republique, que songneux au proffit & seruice d'icelle. Trop bien rompirent ils les Latins en la plaine de Fenectane, qui s'estoient rebellez par despit de leur territoire perdu; & les despouillerent de leur logis: là ou pendant que Publius souz la charge & conduitte duquel cest affaire s'estoit desmelé, receuoit les Latins à se rendre, dont la ieunesse estoit demeuree au combat; Emylius mena son armee contre les Pedaniens, supportez par les Tyburtins, Prenestins, & ceux de Velitres; & si leur estoit venu du renfort encore d'Antium, & Lanuuium. Là, comme de vray les Romains eussent tousiours eu le dessus és escarmouches & rencontres; la ville neantmoins, & le camp des associez contigu assiz aux murailles, leur restans vn labeur entier à combattre: le Consul pource qu'il ouyt le triomphe auoir esté decerné à son compagnon, vous quitte soudain cette guerre sans l'auoir acheuee; & s'en va aussi prochasser le triomphe auant que d'auoir obtenu la victoire. De laquelle conuoitise effrontee s'estans les Peres offensez, & le luy ayans desnié tout à plat, si Pedum ne estoit ou pris ou rendu; Emylius pour ce refus, grandement aliené d'eux, administre le surplus de son Consulat tout semblable aux seditions des Tribuns. Car tant qu'il demeura en charge, il ne cessa de calomnier les Patriciens à l'endroit du peuple; son compagnon n'y contredisant, pource qu'il estoit du corps d'iceluy, & prenoit le theme de ses blasmes & imputations sur les terres des Latins & Falernes trop escharsement departies. Mais puis-apres que le Senat voulant abbreger le temps de leur Magistrat, leur eust ordonné de faire vn Dictateur contre les Latins qui s'estoient de rechef reuoltez; Emylius qui auoit lors les faisseaux de verges par deuers luy, & l'authorité principale, nomma son compagnon Dictateur; qui choisit Iunius Brutus pour general de la cauallerie. Cette Dictature fut du tout en tout à la deuotion du peuple; farsie ordinairement de reproches & inuectiues à l'encontre des Peres: pour auoir quant & quant faict trois ordonnances, fauorables & plus qu'à souhait pour la commune; & fort contraires à la noblesse. L'vne, que ce que le peuple auroit vne fois arresté, tous les Romains generalement y fussent tenus: L'autre, que des loix qui deuoient passer par les suffrages des Centuries, les Senateurs les approuuassent auant que de recueillir les voix és Comices: La troisiesme, que l'vn des Censeurs fust aussi pris & creé du peuple; estans ia les choses venues à ces termes qu'on les en pouuoit faire tous deux: De maniere que les Peres iugeoient auoir plus cette annee là esté receu de dommage & ruine à la ville, par les brouilleries des Consuls & du Dictateur, que de leurs guerres & victoires l'Empire n'auoit receu d'accroissement au dehors. CELLE D'APRES que L. Furius Camillus, & C. Menius furent Consuls

La ieunesse de Rome refuse d'aller au deuant du Consul Mālius pour la cruauté par luy exercee enuers son fils.

xxxv. Dictature.

cxiiii. Cōs. M.3621. 412.

Mauuais gouuernemēt de Cōsuls.

xxxvi. Dictature par vn despit.

Trois ordōnāces grādemēt fauorables pour le commun peuple.

cxv. Cons. M.3622. R.413.

Consuls; à ce que l'entreprise delaissee par Emylius Consul de l'an precedent luy peust estre plus insignemment reprochee; le Senat tempeste & murmure qu'auecq' le plus grand equippage d'armes & d'hommes qu'on pourroit mettre sus, & de tout son effort il falloit assaillir Pedum, & le raser de fonds en comble: Pourtant les nouueaux Consuls s'y acheminerent tous deux, contraints de quitter toutes autres choses pour entendre à cela seulement. Or les affaires du Latium estoient deslors en tel estat, qu'ils ne pouuoient demeurer ny en guerre, ny à la paix. Pour la guerre, les forces & moyens leur manquoient: De la paix, ils la reiectoient pour le regret du territoire à eulx osté: Tellement qu'il leur sembloit pour le mieux de nager comme entre deux eaux, en se retenant dans les villes sur la deffensiue; à fin que les Romains estans prouocquez ne cherchassent de là occasion de leur faire la guerre: mais s'ils attachoient quelque place, on l'allast soudain de toutes parts secourir. Neantmoins les Pedaniens ne furent aidez que de peu de peuples: les Tyburtins à sçauoir, & les Prenestins; qui arriuerent iusques la, pource qu'ils en estoient les plus proches. Mais les Ariciniens, Lanuuiens & Veliternois s'estans ioincts auec les Volsques Antiates; furent aupres la riuiere d'Asture assaillis à l'impourueu du Consul Mœnius, & mis en routte. Et Camillus d'autre costé combattit les Tyburtins à Pedum, qui auoient vne grosse & puissante armee, auec plus de difficulte & peril; mais d'vne mesme heureuse issue & succes: bien que la soudaine saillie que firent ceux de dedans au plus fort du combat, causa deprimsault vn fort grand effroy & tumulte: ausquels Camillus ayant opposé vne partie de son armee pour leur faire teste, ne les rembarra pas seullement en la ville, mais d'abondant ce mesme iour, apres auoir bien battu leur secours audehors, la print encore par escalade. De là il leur sembla bon, de l'expugnation d'vne ville, promener d'vn plus grand effort & courage l'armee victorieuse ça & la pour acheuer de dompter tout le Latium: Là ou ils ne s'arresterent nulle part, premier qu'ayans pris de force, ou cõtrainct de se rendre toutes les places l'vne apres l'autre, ils n'eussent entierement subiugué le pays. Ayans puis apres mis garnison par tout, ils s'en vindrẽt, receuoir le triomphe à eux decerné du consentement general: à quoy fut encore adiousté cest honneur, de leur mettre à chacun vne statue à cheual en la grand place: chose fort rare en ce temps la. Mais auant que les Consuls es Comices demandassent les voix du peuple pour les Magistrats de l'annee ensuyuante, Camillus proposa son aduis au Senat touchant les Latins, ou il harengua en la sorte. PERES CONSCRIPTS, ce qu'il estoit besoin de faire par la guerre & à forces d'armes dans le pays du Latium, cela par la grace des Dieux, & la vaillance des Soldats à esté desia mis à fin: Car les forces des ennemis ont esté deffaittes & taillees en pieces deuant Pedum, & pres la riuiere d'Asture: Toutes les places des Latins, auec Antium sur les Volsques, ou emportees par assault, ou receues à composition, sont tenues par voz garnisons. Reste maintenant d'aduiser, pource qu'en se rebellant si souuent ils nous taillent tant de besongne, par quel moyen nous les pourrons cy apres faire contenir en vne perpetuelle paix & repos: Ce que les Dieux immortels ont mis de telle sorte en vostre disposition & pouuoir; qu'il gist en vous de faire que le Latium desormais soit encore, ou ne soit plus à l'aduenir rien du tout. Entant doncques que touche les peuples Latins, vous pouuez vous en asseurer pour tousiours; soit en les traictant à toute rigueur, soit en leur remectant leurs offences. Voulez vous criminelle-

Autre remuement des Latins, mais se retenans sur la deffensiue.

Defaitte de sept ou huict peuples liguez ensẽble contre les Romains.

Pedum prise par escalade. Les Latins finablement subiuguez.

Harengue du Consul Camillus touchant les Latins, tendant à vn gracieux traictement.

ment proceder contre des renduz, & defaits? Il est en vous d'esteindre tout le Latium; & faire là de profonds deserts solitaires, dont vous auez tiré bien souuent pour vostre seruice des exercites associez, valeureux & seurs en maintes guerres dangereuses: Ou si vons aimez mieux à l'exemple de voz ancestres accroistre l'estat & puissance de Rome, receuant les peuples subiuguez dans la ville; vous pouuez fort bien l'vn & l'autre; & auez icy le moyen de vous renforcer auecques beaucoup de louange & de gloire: Cette domination neantmoins sera tousiours mieux establie, ou les sujets obeissent de bon cœur, & ioyeusement. Mais quelque chose que vous en vueillez ordonner, il est besoin se diligenter, pour ne tenir trop long temps suspendus tant de peuples entre vne crainte & esperance: de vous deliurer au plustost du soucy que vous en auez: et ce pendant qu'ils sont encore en ceruelle à vne expectatiue irresoluë, preuenir ou par punition, ou par grace & beneficence le courage qu'ils peuuent auoir. Nostre deuoir à esté iusque icy de faire en sorte que vous peussiez disposer du tout à vostre appetit: c'est à vous maintenant d'auiser, ce qui sera le plus commode & à propos pour vous & la Chose-publique. LES PRINCIPAUX du Senat se mirent à louer ce qu'auoit touché le Consul des affaires en bloc: mais pource qu'autre estoit la cause des vns, & autre celle des autres, dient qu'il seroit plus expedient de traiter chacun selon son merite, & specifier chaque peuple à part soy. Les choses doncques passerent en cette sorte: Qu'aux Lanuuiens fut donné droit de bourgeoisie, & remises leurs cerimonies accoustumees; moyennant que le temple & sacré bosquet de Iunon surnommee Sospite ou preseruatrice, fust commun entre les sujets de Lanuuium, & le peuple Romain. Les Ariciniens, Nomentans, & Pedaneens furent aussi receuz à la bourgeoisie, auec les mesmes droits & priuileges des Lanuuiens. Aux Thusculains on conserua leur cité saine & sauue; & le crime de leur rebellion destorné de la faute & coulpe publique, sur vn petit nombre des principaux suscitateurs de ce remuement & faction. Les Veliterniens, pource qu'estans vieils bourgeois Romains ils auoient si souuent pris les armes, furent plus rigoureusement traictez: car on leur desmantella les murailles; & fut leur Senat transporté à Rome contraint d'habiter en Trãsteure; souz condition, que quiconque seroit trouué deça l'eau, il fust loysible au premier venu de se saisir de sa personne, & le rançonner iusqu'à mille liures, sans le remettre en liberté qu'il n'y eut entierement satisfait. Es heritages des Senateurs l'on enuoya de nouueaux habitans: lesquels en ayans pris possession, Velitres se trouua repeuplee comme au parauant. Et à Antium quant & quant fut enuoyee vne nouuelle Colonie, auec permission aux anciens habitans d'y estre enroollez s'ils vouloient: mais les galleres leur furent ostees; & la mer interditte du tout. Au reste on leur donna bourgeoisie à Rome. Ceux de Tiuoli & de Preneste perdirent portion de leur territoire; non pour raison du crime tant seulement de cette derniere reuolte à eux commune auec les autres Latins, mais pource que par vn ennuy de voir ainsi augmenter la puissance de Rome, ils auroient autrefois fait ligue auec les Gaullois, gens farouches & non accointables. A tout le surplus des Latins, les mariages, commerces trafiques, & mutuelles intelligences furent ostees pour l'aduenir. Aux gens de cheual de Capoue, par forme d'honneur de ce qu'ils ne s'estoient vouluz rebeller auec les Latins: & aux Fondaniens, & aux Formians, pour auoir tousiours donné aux Romains seur & libre acces & passage par leur contree; fut octroyé droit de bourgeoisie

L'ordre & reglemẽt estably par le Senat touchãt les Latins, & leurs confederez.

Ces liures ne se comptent pas comme les nostres tournois, mais estoiẽt le Pondo ou As des Romains, valãt en monnoye quelque deux liards, Parquoy cecy monte à enuiron dix escus.

Tout le faict des Republ. bien instituees despẽd de la remuneration du bien, & punition du mal.

geoisie, mais sans aucunes voix ne suffrages és publiques congregations. Ceux de Cumes & de Suessule, receuz à vne condition pareille. Les vaisseaux d'Antium, partie transportez à l'Arcenal de Rome, partie bruslez: & de leurs esperons d'airain le poulpitre reuestu & orné, d'ou se faisoient les harengues sur la grand place; lequel lieu fut depuis appellé les Rostres. C. SVLPITIVS LONGVS & P. Elius Petus estans Consuls, toutes choses retenues en obeissance, non tant pour l'effort & pouuoir des Romains, comme pour les biensfaits par eux conferez aux peuples vaincuz; vne guerre se va leuer entre les Sidicins & Aurunciens; lesquels s'estans ia renduz au Consul T. Manlius, n'auoient rien innoué du depuis: & pourtant eurent plus iuste occasion de venir demander secours aux Romains. Mais auant que les Consuls tirassent leur armee en campaigne; (car le Senat leur auoit ordonné d'aller au secours des Aurunciens) voicy nouuelles qui arriuent, qu'eux abandonnans leur ville de peur, s'en seroient fuyz à * Suesse auec leurs femmes & ensfans: & fortifiez en icelle, appellee des lors Aurunce; car leurs anciennes murailles & habitation furent ruinees par les Sidicins. De cela le Senat irrité contre les Consuls, de ce que leur retardement eust ainsi delaissé les confederez au besoin, leur ordonne de nommer vn Dictateur. Celuy là fut C. Claudius Regillēsis, qui nomma coronel des gens de cheual C. Claudius Hortator. Mais là dessus interuint quelque scrupule touchant leur creation; les Augures ayans rapporté qu'il leur sembloit auoir esté indeuement establys contre les Auspices; parquoy tous deux se desmirent de leur Magistrat. Cette annee la, Minutie l'vne des Vestales soubs peçonnee du commancement de s'estre forfaitte, pource qu'elle s'accoustroit plus mondainement que sa profession ne portoit; & puis apres accusee enuers les Pontifes par la delation d'vn esclaue; luy ayant par eux esté du tout interdite l'administration du seruice diuin, & sa famille donnee en garde pour respondre de ses seruiteurs, & les representer quand besoin seroit; Son proces finablement fait & parfait, elle fut toute viue enterree à la porte Colline; sur le chemin paué à main droicte, dans le champ surnōmé execrable & pollu, pour raison (ainsi que ie croy) de sa paillardise & inceste. En la mesme annee encore, Q. Publius, Philo fut le premier du cōmun peuple creé Preteur, nonobstant que le Cōsul Sulpitius s'y opposast fort & ferme, reffusant de le receuoir entre les autres competiteurs, ne d'auoir esgard à sa brigue. Mais le Senat ne fit pas grand effort de luy empescher cette dignité; veu qu'en de plus grādes il n'auoit rien peu gaigner cōtre luy. LANNEE d'apres soubs le Consulat de L. Papirius Crassus, & de Ceso Duillius fut signalee pour la guerre des Ausoniens, plus nouuelle que dangereuse. Ces gens là habitoient la ville de Cales, & s'estoient liguez auec les Sidicins contiguz à eux: mais par vne seule rencontre & encore peu memorable, l'armee de ces deux peuples ioints ensemble, d'autant plus enclinee à la fuitte pour la prochaineté de leurs villes, & y mettant plus de seureté, que de s'opiniastrer au combat, fut bien aiseement mise en routte. Neantmoins les Peres ne se contentans pas de cela; pource que les Sidicins ou auoient deux mesmes commancé la guerre, ou donné secours à ceux qui se soubsleuoient, ou esté cause de leur faire prendre les armes, s'efforcerent de tout leur pouuoir de faire VALERIVS CORVINVS, le plus renommé capitaine de tout ce temps là, Consul pour la quatriesme fois; luy donnans M. Attilius Regulus pour son compaignon. Et de peur que le sort ne faillist de luy decerner cette guerre, les Consuls furent instamment priez, que sans le tirer la charge en demeurast à Coruinus. Receuant doncques des Consuls precedans l'armee tout freschement victorieuse à Cales, d'ou la guerre a-

CXVI. Conf. M. 3613. R. 414.

*C'estoit au parauant la principalle ville des Volsques, en la terre de Lauour, surnōmee Pometie elle fut depuis des Aurunciens, & des Sidicins.

XXXVII. Dictature.

Minutie vierge Vestale enterree toute viue pour s'estre forfaitte.

Publius Philo le premier plebeien fait Preteur l'an de Ro 414.

CXVII. Conf. M. 3614 R. 415.

Cales, aniourd'huy Calui en la terre de Lauour.

XIII. Conf. M. 3615. R. 416.

uoit pris naiſſance,il ſachemine contre les ennemis; & les ayant rompuz d'arriuee dés le premier cry de la charge, eſtonnez encore du reſſouuenir de l'autre bataille, il ſe met à combattre la ville; là ou les ſoldats monſtrerent vne telle promptitude & ardeur, que tout de ce pas ils voulurent planter des eſchelles, aſſeurans qu'ils y entreroient. Mais Coruinus conſiderant combien cela eſtoit difficile, ayma mieux pourſuiure ſon entrepriſe par le labeur de ſes gens, que de les expoſer au danger. Et pourtant dreſſe des plateformes, des mantellets, Gabions, & autre equippage propre à aſſaillir vne place; & approche des tours de bois aux murailles; dont vne occaſion qui ſoffrit de cas d'auenture anticipa leur vſage & commodité. Car M. Fabius, vn Romain priſonnier là dedans, ayant vn iour de feſte par la nonchalance de ſes gardes trouué le moyen de ſe deffaire des liens; ſaualla à force de bras dans les ouurages des Romains, le long d'vne corde attachee aux creneaux; & perſuada au chef de l'armee d'aller tout ſur l'heure aſſaillir ceux qui eſtoient aggrauez de vin & de viandes: De maniere que les Auſoniens & leur ville furent trouſſez, auec nomplus de reſiſtance qu'ils auoient monſtré au combat. La fut gaigné vn grand buttin; & y ayant mis vne garniſon, le Conſul ramena les legions à Rome, ou il triompha de l'ordonnance du Senat. Et afin qu'Attilius ne demeuraſt du tout fruſtré de gloire, les deux Conſuls eurent charge de conduire l'armee contre les Sidicins: mais deuant que de deſloger, par vne autre deliberation du Senat ils nommerent L. Emylius Mamercus Dictateur pour preſider à l'election des nouueaux Conſuls; lequel nomma Q. Publius Philo pour general de la cauallerie. Par ainſi le Dictateur tenant les Comices, T. VETVRIVS, & Sp. Poſthumius furent faits Conſuls. Et combien qu'il y euſt quelques reliquats de la guerre des Sidicins, toutesfois pour gratifier le peuple de quelque bien-fait auant qu'il les en requiſt, mirent en auant de mener vne colonie à Cales. Surquoy eſtant emanee vne declaration du Senat d'y enuoyer deux mille cinq cens meſnages on commit trois hommes pour les y mener & faire le departement des terres; Ceſo Duellius, T. Quintius, & M. Fabius. Les nouueaux Conſuls puis-apres ayans receu l'armee par les mains de leurs deuanciers, entrerent dedans le pays ennemy; & en le pillant, ſaccageant au long & au large, donnerẽt iuſques aux murailles & à la ville. Mais d'autant que les Sidicins y auoient retiré vne groſſe force; & monſtroient pour leur dernier eſpoir de ſalut eſtre reſoluz de combattre à l'extremité; ioint que le bruit couroit auecques cela que les Samnites ſe remuoient pour prendre les armes; les Conſuls de l'authorité du Senat creerent P. Cornelius Ruffinus Dictateur: M. Antonius fut par luy nommé general de la cauallerie. Y ayant puis-apres quelque opinion qu'ils n'euſſent point eſté creez deuëment, ils ſe deſmirent volontairemẽt de leur charge. Et pource que la peſte ſuiuit tout incontinent apres, comme ſi les Auſpices de tous les autres Magiſtrats euſſent eſté contaminez de ceſt erreur là, le maniement des affaires retourna à vn Entreregne; auquel finablement par le cinquieſme Entreroy M. Valerius Coruinus, furent creez Conſuls L. CORNELIVS DERECHEF, & Cn. Domitius. Les choſes eſtans tranquilles de toutes parts, le bruit de la guerre Gauloiſe tint le lieu d'vn ſubit tumulte & effroy, & eut la force de faire eſlire vn Dictateur. Ceſtuy-là fut M. Papyrius Craſſus; qui nomma Coronnel de gens de cheual P. Valerius Publicola: Leſquels ſeſtans mis à faire vne eſtroite & attentiue leuee plus qu'on ne ſouloit és guerres prochaines, les eſpies qu'on auoit enuoyez rapporterent toutes choſes quant aux Gaullois eſtre coyes & en repos. Mais y ayant quelque doute (c'eſtoit ja la ſeconde annee) que les Samnites ne ſe remuaſſent ayans pris quelque nouuelle deliberation, cela fut cauſe qu'on ne retira pas ſi toſt l'armee du territoire des Sidicins. Sur ces entrefaittes la guerre de l'E-

Les Sidicins deffaits de plaine arriuee.

Cales ou Calui, ville des Auſoniens priſe par le Conſul Valerius Coruinus.

XXXVIII. Dictature.

CXIX. Conſ. M. 3616 R. 417.

Colonie Romaine eſtablie à Calui.

XXXIX. Dictature.

Peſtilence à Rome.

Entreregne.

CXX. Conſ. M. 3617. R. 418.

XL. Dictature.

pirote Alexandre contre les Lucaniens attira les Samnites en leur pais: lesquels deux peuples ioints ensemble combattirent en bataille rengee contre ce Roy, qui partant de Peste, estoit la venu faire vne rase. Demeuré le superieur, il fit paix auec les Romains: estãt chose neantmoins incertaine de quelle loyauté il l'eust vouluë entretenir, si le reste luy fust aussi heureusement succedé. En la mesme annee se fit le Cense ou denombrement des Romains citoyens; & en furent immatriculez de nouueaux: deux Tribuz aussi adioustees pour raison d'eux; la Metienne, & Scãptienne: Les Censeurs qui les adiousterent furent P. Philo, & Sp. Posthumius. Les Acerrains eurent aussi droit de bourgeoisie à Rome par edict du Preteur L. Papyrius; mais sans aucune voix ne suffrage Voila à peu pres ce qui fut fait cette annee, à la ville & dehors à la guerre. CELLE D'APRES, soit pour l'intemperie de l'air qui regna lors, soit pour la meschanceté des personnes fut fort disgraciee & infame, M. Claudius Marcellus, & T. Valerius estans Consuls; ie trouue Flaccus, & Potitus diuersement és Annales pour le surnom de ce Cõsul: mais lequel de tous soit le vray, cela n'importe pas de beaucoup: Plustost desirerois ie cecy estre faux (aussi bien tous les autheurs n'en conuiennent pas) ceux-là auoir esté empoisonnez, dont la mort descria ainsi cette annee pour raison de la pestilence. Mais il faut exposer le cas de la sorte qu'on le racompte, pour ne desmentir aucun des autheurs. Comme les principaux de la ville mourussent de mesmes maladies, & tous presque d'vne façon; certaine esclaue vient promettre à Q. Fabius Maximus lors Edile Curule, de luy descouurir la cause de cette publique contagion, s'il la vouloit asseurer que son indice ne luy seroit imputé à crime. Fabius le va soudain faire entendre aux Consuls; & les Consuls en font leur rapport au Senat; qui tout d'vne voix donna seureté à la delatrice. Alors elle leur declique: comme par la malice des femmes la ville se trouuoit ainsi affligee: & que c'estoient les Romaines propres qui apprestoient du poison aux hommes: Que si on la vouloit suiure tout de ce pas, on les y pourroit aisément surprendre. Estans allez quãt & elle, ou en trouue quelques vnes cuisans & apprestans ces venins: & tout plein d'autres drogues cachees; lesquelles apportees sur la grand' place; iusques à vingt Romaines aussi, chez qui on auoit trouué tout cela, y amenees par les sergens; deux d'icelles, Cornelie & Sergie l'vne & l'autre de noble race, maintenans ces medicamẽs estre propres pour la santé; & la delatrice leur repliquant qu'elles en fissent doncques l'essay pour la cõuaincre de les auoir faussement accusees; cõme elles la dessus eussent pris espace pour en conferer, & fait reculer ce pendant le peuple; apres qu'à la veue de tout le monde elles l'eurẽt fait entendre aux autres, qui ne le refuserent nomplus; ayans auallé le breuuage perirent toutes par leur propre machination. Leurs complices empoignees tout sur le champ, en manifesterent grand nombre d'autres; dont il y en eut cent septante d'executees Oncques au parauant ce iour là ny auoit eu proces à Rome pour empoisonnemẽt; de sorte que cela fut tenu pour vne chose prodigieuse; & qui sembloit plustost proceder d'vne rage & forcenerie, que de meschanceté pourpensee de saine teste. Parquoy s'allans resouuenir que dans les vieilles Chroniques, és mutinemens du peuple autrefois quand il auoit quitté la ville, le cloud fut fiché par le Dictateur: & que les hommes par la discorde alienez de l'esprit auroient esté remis en leur bon sens par cette espece de cerimonie; on aduisa de faire vn Dictateur tout expres pour ficher ce cloud: à sçauoir, Cn. Quintius; qui nomma L. Valerius coronnel des gens de cheual. Lesquels ayans accomply ce mystere, renoncerent à leur Magistrat: & furent créez Consuls L. PAPYRIVS CRASSVS de rechef, auec L. Plautius Venox. Au commancement de laquelle annee vindrent à Rome les depputtez des Fabraterniens & Lucains de la

Incidens des guerres d'Alexãdre Roy de l'Epire en Italie, ou il fina ses iours Cense, l'an 418. & deux Tribuz adioustees.

cxxi. Conf. M. 3618. R. 419.

Grand nombre de dames Romaines conuaincues d'empoisonnement, executees à mort.

Superstition de ficher vn cloud.

cxxii. Conf. M. 3619. R. 420.

nation Volſque, requerir d'eſtre pris en protection: Que ſi on les vouloit aſſeurer contre la violence & effors des Samnites, ils ſe ſouſmettroient volontiers en toute loyauté & obeiſſance à l'Empire du peuple Romain. Le Senat là deſſus deſpeſche des ambaſſadeurs aux Samnites, pour leur denoncer qu'ils ſ'abſtinſſent totallemẽt de rien entreprendre ſur les terres de ces deux peuples. Ce qui reüſſit; non tãt pource que les Samnites deſiraſſent la paix, comme pour n'eſtre encore aſſez bien preparez à la guerre: Qui fut cette meſme annee entrepriſe contre les Priuernates. Or auec ceux-cy ſ'eſtoient ja liguez les Fondaniens, dont le chef fut meſme vn Fondanien; Vittruuius Vaccus veux-ie dire, perſonnage de fort grand credit, non ſeulement parmy les ſiens, mais à Rome auſſi, ou il auoit ſa demeure au mont Palatin; qui ayant depuis eſté deſmolie, & la place confiſquee au public, fut appellee le le Pré de Vaccus. Contre ceſtui-cy qui auoit deſia ſaccagé au long & au large tout le territoire des Setiniens, Norbans, & Corans; Papyrius ſ'eſtant acheminé, ſe logea non gueres loin de ſon camp. Vittruuius, qui n'eſtoit ny ſi bien aduiſé de ſe retenir & temporiſer dedans l'enclos de ſes rempars contre vn plus puiſſant aduerſaire; ny n'auoit d'ailleurs aſſez de courage de combattre eſloigné de ſon fort; à toute peine finablement ayant rangé ſes gens en bataille hors la porte, qui auoient plus l'œil de reculler en arriere, qu'à marcher auant contre l'ennemy; ſans aucune conſideration ny aduis, ſans aucune hardieſſe ne reſolution vient à la meſlee; là ou comme en bien peu de temps, & ſans aucune reſiſtance ne contradiction il euſt eſté mis en routte; auſſi pour le peu de diſtance qu'il y auoit iuſqu'à ſon logis, & par conſequent la retraitte en eſtant fort courte & aiſee, il n'eut pas fort affaire à contregarder ſon armee d'vne grande effuſion de ſang: car à grand'peine en demeura il vn tout ſeul au combat: & fort peu puis-apres en y eut de tuez à la fuitte, de ceux meſmement qui demeurerent les derniers, ſ'allans en foulle rembarrer dans leur fort: dont tout auſſi toſt qu'il fut noire nuict ils deſlogerent ſans trompette, & prirent en treſgrand eſpouuentement & deſordre la routte de Priuerne, pour ſe mettre pluſtoſt à garend derriere vne bonne forte muraille, que de ſe deffendre d'vne ſimple palliſſade & rempar. L'autre des Conſuls Plautius, apres auoir couru & gaſté tout le plat-pays, & amené vn grãd butin; de Priuerne mena ſon armee ſur les terres des Fondaniens: mais à l'entree leur Senat luy vint au deuant, remonſtrer: COMME ILS n'eſtoient pas la venus interceder pour Vittruuius ny ceux de ſa ligue, ains pour le peuple de Fondi; lequel eſtre du tout innocent, & hors de coulpe de cette guerre, Vittruuius meſme l'auoit aſſez teſmoigné, quand apres ſa deffaitte il ſ'en ſeroit fuy à Priuerne, & non à Fondy lieu de ſa naiſſance. Pour raiſon dequoy il falloit ſ'addreſſer aux Priuernates ennemis du peuple Romain, & les pourſuiure, puis que tout par vn meſme moyen ils ſe ſeroient reuoltez contre les Fondaniẽs & Romains, mettans en oubly l'vne & l'autre de ces deux Patries. Les Fondaniens deſirer la paix; eſtre bons Romains dans le cœur; & iamais ne ſeroient ingrats ne meſcognoiſſans de la bourgeoiſie qu'on leur y auoit octroyee: Pourtant ſupplioient le Conſul ſe vouloir deporter de faire la guerre à vn peuple incoulpable. Leurs heritages, poſſeſſions, & biens quelsconques, leur ville; les perſonnes d'eux, de leurs femmes & leurs enfans eſtre, & ſeroient touſiours ſouz l'obeiſſance & fidelité du peuple Romain. LE CONSVL les ayant loüez de leur bon vouloir, eſcrit à Rome comme il les auoit trouuez perſiſtans en leur loyauté & office: Cela faict rebrouſſa chemin à Priuerne. Toutesfois Claudius à eſcrit qu'auant que de deſloger de Fondi, il chaſtia les chefs de la ſedition; & qu'il en enuoya trois cens cinquante liez & garrottez à Rome: dont le Senat ne ſe voulut pas contenter; eſtimant que les Fondaniens en ſeroient quittes à trop bon marché, qui taſchoient de ſe garentir

Guerre contre les Priuernates: auiourd'huy Piperne ſur vn tertre à cinq mille de Sezze.

Les Setiniẽs, à cette heure Sezza à huit mille de Sarmonette. Norba, ruinee & eſteinte du tout. Core garde encore le nõ à cinq mille de Velitres, le tout ſur le chemin de Rome à Naples.

La guerre des Priuernates bien toſt miſe à fin.

Auiourd'huy Fondi; à dix mille de Terracine, ſur la voye Appiẽne, qui part de la porte Capene, auiourd'huy S. Sebaſtien.

Excuſes des Fondaniens enuers Plautius.

Varieté entre les anciẽs hiſtoriographes Latins.

tir par la punition de quelque nombre des plus pauures & miserables. Priuerne doncques estant enueloppee de deux armees Cősulaires; l'vn des Consuls fut rappelé à Rome pour presider à la creation de leurs successeurs. Cette annee mesme, les barrieres dont partoient les cheuaux & les coches pour courre le prix, furent premierement establies au Cirque. Et comme on ne fust encore du tout hors de la guerre des Priuernates; voicy vn bruit espouuentable arriuer du remuement des Gaullois; dont les Peres n'auoient iamais presque tenu peu de compte: Au moyen dequoy aussi tost que les nouueaux Consuls L. EMYLIVS MAMERCVS, & Cn. Plautius eurent pris possession de leur charge, le propre iour qu'ils y entrerent, qui fut le premier de Iuillet, on leur ordonna de partir leurs prouinces. Mamercus à qui escheüt la guerre Gaulloise se mit à faire rigoureusement sa leuee, sans auoir esgard à aucune exemption: Car on dit mesmes que les pauures petits artisans, & autres qui gaignoient leur vie à vn mestier * sedentaire tout ainsi que les femmes, gens nullemēt propres à la guerre, furent enroollez cette fois. L'armee au reste s'assembla à Vejes grosse & puissante, pour de-là marcher au deuant des Gaullois; n'estans pas d'auis de s'esloigner d'auantage, de peur que les ennemis ne leur dőnassent quelque trousse, en prenāt vn autre chemin pour venir à Rome. Peu de iours apres qu'on eut fait recognoistre au vray les Gaullois estre lors paisibles; tout le soucy de cette guerre s'adressa contre les Priuernates; dont l'issue se racompte de deux manieres. L'vne que la ville fut emportee d'assaut, & Vittruuius pris en vie: l'autre que premier que venir au dernier effort, les habitans faisans marcher vn Caducee deuāt eux (marque & signe de paix) se rendirēt à la discretion du Consul, & luy liurerent Vittruuius en ses mains. Plautius ayant la dessus fait vne depesche au Senat pour sçauoir ce qu'il en deuoit faire, & des Priuernates, eut cőmandement de desmanteller les murailles; & y laissant bonne garnison, s'en aller receuoir le triomphe: Ce temps pendant, que Vittruuius fust mis en bonne & seure garde iusqu'à son retour: & que lors apres l'auoir fait fouetter il eust la teste trēchee. Que sa maison estant au mont Palatin fust rasee à fleur de terre, & tous ses biens consacrez à * Semon Sangus: Si que des deniers qu'on en retira furent faits de placques de cuyure, & mises en la chappelle de Sangus vers le tēple de Quirinus. Quant au Senat des Priuernates; ils en ordonnerent ainsi: Que tous ceux qui y seroient demeurez apres le souzleuement de la ville, s'en vinssent demeurer en Transteüre, souz pareille condition que ceux de Velitres. Les choses arrestees en cette sorte ne se parla plus des Priuernates iusques au triomphe de Plautius; apres lequel ayant fait executer Vittruuius auec ses complices: & estimant qu'enuers le Senat desormais assouuy de la punition des coupables; il pourroit parler seurement pour les Priuernates: PVIS QVE LES autheurs de la rebellion Peres conscripts (va il dire) ont esté & des Dieux immortels, & de nous chastiez selon leur desserte; que vous plaist-il maintenant ordonner de la multidude innocente? Certes encore que ce soit ma charge plustost de recueillir voz voix & aduis que de dire le mien; neantmoins pource que ie voy les Priuernates estre si proches voisins des Samnites, dőt la paix nous est tres-douteuse à cette heure, ie desirerois qu'entreux & nous demeurast le moins de rancune & inimitié qu'il seroit possible. OR COMME la chose fust de soy assez ambigue, opinant chacun plus ou moins rigoureusement selon l'inclination de son naturel, l'vn des depputtez Priuernates embrouilla d'auantage l'affaire; plus memoratif de la condition ou il estoit nay, que de sa fortune presente: lequel interrogé par vn de ceux qui tendoient à y proceder rudement; quelle punition il iugeoit que les Priuernates eussent meritee? Celle respondit il que meritent ceux qui s'estiment dignes de la liberté. Duquel langage

Les barrieres d'ou partoiēt les cheuaux quand premierement mises au cirque maieur.

CXXIII. Cőſ. M. 3630. R. 421.

*Sellularij.

Les romains ne faisoient pas compte à la guerre des artisans sedētaires, mais de ceux qui s'exerçoient bras & iambes.

Caducee verge blanche denotant la paix.

Desmolir les murailles des villes, & les laisser ouuertes, pour les dominer par le moyē d'vne citadelle ou vn fort, n'est pas inuentiő nouuelle.

*S. Augustin le prēd pour Ianus.

Remonstrāces de Plautius au Senat en faueur des Priuernates.

Braue parole & ce qui suit encore apres, d'vn Priuernate touchāt la liberté, dőt il n'y a riē de pl' noble ny precieux en ce monde.

trop arrogant, comme le Consul apperceust ceux qui au par-auant contrarioient à la cause des Priuernates s'estre encore plus animez & aigriz; afin de tirer vne plus modeste responce par vne benigne interrogation, luy va dire. Et si lon vous pardonne vostre faute, quelle paix deuons nous esperer que vous garderez enuers nous? Si vou nous l'octroyez (repliqua-il) qui soit bonne; loyale aussi l'aurez vous de nostre part, & perpetuelle: si mauuaise, de peu de duree. Quelques-vns là dessus de s'exasperer; que les Priuernates sans aucune dissimulation n'ambiguité brauoient encores; & par tels propos incitoient les peuples paisibles à se sousleuer: Mais les plus gratieux & traitables de la compagnie interpreterent ceste responce en meilleure part; alleguans que c'estoit la parole d'vn homme libre, & de franc courage. De fait estoit il à croire que peuple aucun, nompas mesme vne personne priuee, peust plus longuement que la force ne l'y contraindroit, endurer vne condition du tout contre son cœur & vouloir? Là estre la paix asseuree, ou les hommes se contiennent de leur bon gré en repos. Et ne failloit pas rien attendre de fidelité, là ou l'on voudroit establir vne seruitude. A cette opinion le Consul sur tous autres tira les cœurs de l'assemblee; reiterant par plusieurs fois haut & clair si que maints le peurent ouyr, aux personnages Consulaires, l'auis desquels comme principaux tout le reste suiuoit à peu pres: Que ceux là vrayement estoient dignes d'estre faits Romains & non autres, qui n'estimoient rien plus cher en ce monde que la liberté. Tellement qu'ils gaignerent leur cause au Senat: de l'ordonnance duquel on alla proposer au peuple de donner droit de bourgeoisie aux Priuernates. Cette mesme annee furent trois cens mesnages enuoyez habiter à Terracine, ou ils eurent pour chacun deux iournaux de terre. CELLE D'APRES P. Plautius Proculus, & P. Cornelius Scapula estans Consuls, ne fut memorable de chose quelconque, ny à la guerre, ny à la ville; horsmis qu'on mena vne colonie à Fregelles, dont le territoire appartint autrefois aux Signiniens, & puis auroit esté aux Volsques. Fut aussi faicte vne * distribution de chairs au peuple par M. Flauius és funerailles de sa mere. Quelques vns en y eut qui interpreterent cette largesse à vne forme de salaire & de payement qu'il eust fait au peuple souz couleur d'honnorer la defuncte, pour l'auoir absouz à pur & à plain du crime à luy imposé des Ediles, qu'il eust abusé d'vne Romaine mariee. Quoy que ce soit; & ores que cette distribution eust esté pour recognoissance de la grace de son iugement; si luy acquit elle vne dignité outre plus; car à la prochaine election des Tribuns du peuple, il fut en son absence preferé aux competiteurs qui estoient presens. * LA VILLE de Palepoli fut autrefois non gueres distante du lieu ou est celle de Naples à cette heure: Si qu'vn mesme peuple habitoit en deux villes; estans premierement venus de Cumes; & les Cumains de Chalcide, vne ville de Negrepont, qui furent iadis fort puissans par la mer tout le long de la coste ou est leur demeure, moyennant les vaisseaux qui les y apporterent de leur pays: ayans fait leur premiere abordee és isles d'Enarie, & de Pithecuses; & de là eu la hardiesse de transporter leur habitation en la terre ferme. Cette cité se confiant & à ses forces, & à l'infidelle societé des Samnites enuers les Romains: ou peut estre à la pestilence dont l'on disoit Rome auoir esté nouuellement assaillie, fit tout plein de maux & hostillitez aux Romains habitans en la terre de Lauour & Falerne. A raison dequoy L. CORNELIVS Lentulus, & Q. Publius Philo de rechef, estans Consuls, les Fecialiens furent despechez à Palepoli pour repeter les choses tollues: mais n'ayans rapporté de ces Grecs, plus vaillans de la langue que d'execution, sinon qu'vne fiere & superbe responce; de l'authorité du Senat le peuple ordonna qu'on leur fist la guerre. Surquoy les Consuls ayans departy au sort leurs prouinces, les Palepolitains escheurent

cxxiiii. Cōs. M. 3631. R. 422.

Fregelles aujourd'huy Pōtecoruo, pres du Garilhan assez cogneu des Frācois.

* *Visceratio*

Incident de la guerre de Naples cōtre les Romains. Palepolis au reste veut dire ville des anciens ou vieillards, & Neapolis ville de la ieunesse: mais ce n'est pas vne mesme chose, bien que pres l'vne de l'autre.

Ænarie ou Inarime aujourd'huy Ischie isle pres de Naples; Pline ne fait Pythecuses que vne mesme chose auec ceste-cy liu. 3. ch. 6.

cxv. Cons. M. 3632. R. 423.

Les Grecs plus braues de paroles que d'effect.

rent à Publius: & Cornelius fut auec vne autre armee enuoyé contre les Samnites; si d'auenture ils se remuoient quelque part: pource qu'il estoit bruit que s'attendans à la reuolte des Capouans, ils s'iroient camper là aupres: & pourtant Cornelius aduisa estre pour le mieux de s'y aller loger aussi. De l'vn & de l'autre Consul le Senat eut aduis; qu'il n'y auoit pas grande attente de paix auec les Samnites: Publius escriuant que deux mille soldats Nolains, & quatre mille naturels Samnites, auoient esté receuz dans Palepoli, plus par l'importunité & contrainte d'iceux Nolains, que du consentement des Grecs. Et à Rome sçauoit on fort bien, que les Magistrats des Samnites auoient ordonné vne leuee fort rigoureuse: tout le pays estre en armes auec les peuples circonuoisins: & les Priuernates, Fondaniens, & Formians sans plus de dissimulation solicitez de s'esleuer. Pour raison dequoy ayant esté aduisé au Senat de despecher des ambassadeurs aux Samnites auant que d'entendre à la guerre, ils donnerent vne fort superbe responce; se plaignans les premiers des torts & iniures que leur faisoit le peuple Romain: & si ne se iustifioient pas plus froidement pour cela, des choses qu'on leur obiectoit. LES GRECS ny de conseil, ny de secours, n'estre en rien quelcôque assistez d'eux par decret ou consentement du public: les Fondaniens, & les Formians pratiquez aussi peu; n'estans leurs forces si petites qu'elles ne leur peussent suffire s'ils vouloient entreprendre la guerre. D'vne chose ne se pouuoient ils taire, ne dissimuler qu'ils n'en eussent vn grand regret; de ce que Fregelles par eux conquise sur les Volsques, & ruinee; le peuple Romain l'eust depuis rebastie, & introduit vne nouuelle colonie dedans les confins des Samnites; que les habitans appelloient du nom de Fregelles. Laquelle vergongne & outrage, si ceux qui le leur auoiét suscité ne se mettoiét en deuoir de l'esteindre, ils s'efforceroient de tout leur pouuoir de s'en deliurer & & absoudre. ET COMME l'ambassade Romaine leur eust remonstré qu'il falloit aller debatre cela deuant leurs communs alliez & amis: A QVEL propos s'embrouiller de la sorte respond le Magistrat des Samnites): noz differens, ô Romains, par le babil des ambassadeurs, ne par quelque arbitrage entre les parties ne sçauroient estre decidez: ains à la pointe de l'espee, & par le commun hazard de la guerre à la campagne de Capoue, ou il nous faut entrebattre à bon escien. Pourtant entre Capoue & Suesule venons aux mains l'vn des camps contre l'autre, pour vuider qui des deux du Samnite ou Romain doit commander à l'Italie.

L'AMBASSADEVR Romain fait responce, qu'ils iroient non ou l'ennemy les appelleroit, mais ou leurs chefs les meneroient. Et desia Publius s'estoit emparé d'vn endroit à propos entre Naples & Palepoli, pour empescher aux ennemis la commodité de se secourir reciproquement; dont ils s'estoient iusqu'à lors preualuz, selon que chacun de ces lieux auoit eu besoin. Au moyen dequoy, comme le iour d'eslire les Consuls approchast, & que le seruice de la chose publique ne permist de rappeller Publius desormais menaçant les murailles, de l'esperance qu'il pouuoit auoir de prendre cette place de iour à autre; on fait tant à Rome auec les Tribuns, qu'ils sont contents de mettre en auant au peuple, que Publius Philo apres auoir accomply le temps de sa charge, peust en tiltre de Proconsul poursuiure cette guerre des Grecs iusqu'à estre paracheuee. A L. Cornelius, pource qu'il ne sembloit pas qu'on le deust nompius reuoquer de sa courageuse & deliberee entreprise, puis qu'il estoit desia entré si auant dedãs les terres des Samnites; fut escrit de nommer quelque Dictateur: & il nomma M. Claudius Marcellus, qui choisit Sp. Posthumius pour coronnel des gens de cheual. Toutesfois le Dictateur ne tint pas les Comices; car la chose vint en dispute s'il auoit esté creé deuemét: sur quoy les Augures enquis declarerent que non. Mais les Tribuns rabrouans fort & ferme

Tout plein de peuples reuoltez cõtre les Romains.

Audacieuse & oblique responce des Samnites.

Pontecoruo maintenant.

Autres brauades des Samnites.

Sage responce du Romain.

Palepoli, les vns le prennent pour *Torre di gioparelli*: D'autres pour *Poggio Reale*: D'autres, *Il borgo di Chiaia.*

Philo, & Cornelius encore continuez en leur charge, mais en tiltre de Proconsuls.

XLIII. Dictature.

Malice des Senateurs esuentee par les Tribuns du peuple mais en vain.

Entreregne fort long.

*cxxvi. Cõs.

M.3633.
R. 424.

Alexandrie en Egypte bastie par Alexandre le grand l'an du monde 3633. de Rome, 424. auant l'aduenemẽt de Iesus Christ 328.

Digressiõ sur les faits & gestes en Italie d'Alexãdre Roy des Albanois, & son infortune.

* Maintenãt *Castro Frãco.* en Lucanie ou Basilicate.

**Ambratie.*

En cuidant fuir sa destinee on s'y va soy mesme embarquer.

**La Calabre.* & Basilicate.

Auiourd'huy *Cosenza*

Siponte, Sipõtio: Accrine n'est plus.

Messapiens *Misano* en la Poulhe.

Chose mal seure de se fier à des trahistres.

Quasi ἄχη ῥέων, ou ἀπὸ τῦ ἄχεος καὶ ῥέω riuiere d'angoisse & de douleur: ou de παρὰ τὸ ἐστερῆσθαι χαρᾶς; priué de ioye & cõtentement.

leur attestation, la rendirent suspecte & infame: CAR le vice de la creation n'estoit pas bien aisé à remarquer: d'autant que le Consul à part soy en silence sur le commancement de la nuict auoit nommé le Dictateur, sans que ny en public ny particulier il en eust rien depuis escrit à personne: & si pas vn de tous les mortels n'eust sceu dire auoir veu ny ouy chose aucune qui peust interrompre l'Auspice: ne les Augures aussi peu deuiner de Rome, quelle erreur pouuoit estre en cela suruenuë au Consul, si esloigné au camp pour lors. Qui est-ce doncques qui ne vist au doigt & à l'œil que c'estoit vne chose apostee; & qu'estant le Dictateur Plebeien, c'estoit le seul vice que les Augures trouuoient en sa creation? CES choses, & autres en vain alleguees pas les Tribuns, les affaires ne laisserent de venir à vn Entregne: & là dessus tantost pour vne occasion, tantost pour vne autre l'election s'estant suspendue; le quatorziesme à la fin Entreroy, L. Emylius crea Consuls C. PETILIVS, & L. Papyrius Mugillanus; en d'autres Chroniques ie trouue le surnom de Cursor. Cette annee l'on dit que fut construite la ville d'Alexandrie en Egypte: & qu'Alexandre Roy d'Epire ayant esté tué par vn banny Lucanien, verifia par sa mort l'oracle de Iuppiter en Dodone. Car appellé en Italie par les Tarentins, il luy fut predit de se donner garde de l'eau Acherusienne, & de la ville de * Pandosie; ou les destinees luy auoient termoyé la fin de ses iours. Parquoy il se seroit hasté de passer la mer, affin qu'au plus tost il se peust esloigner de cette ville de Pandosie qu'il presupposoit en l'Epire, & de la riuiere nommee Acheron; laquelle descendãt du palu de la Mollosside en des marescages estans plus bas, se va finablement englouttir dans * le goulphe Thesprotien. Mais comme presque tousiours en cuidant euiter son sort fatal, on se va precipiter au millieu; apres auoir plusieurs fois mis en routte les armees des * Brutiens & Lucaniens: pris de force Heraclee colonie des Tarentins: Consenze sur les Lucaniens, & Siponte: Acerine colonie des Brutiens: & de la encore quelques autres places des * Messapiens & Lucaniens: enuoyé outre-plus en Epire iusqu'à trois cens familles illustres pour seruir d'ostages: il se va à la fin camper non gueres loing de la ville de Pandosie sur la frontiere des Brutiens & Lucaniens; en trois tertres non guere distans l'vn de l'autre; pour de là courir de toutes parts à son aise le territoire des ennemis: tenant à l'entour de soy d'ordinaire enuiron deux cens banniz des Lucaniens, pour la plus seure & fidelle garde qu'il eust sceu auoir. Mais la plus part du temps cette maniere d'esprits ont leur loyauté muable auecq' la fortune. Car les pluyes continuelles ayans la dessus inondé la campagne, & forclos les trois camps de s'entresecourir plus l'vn l'autre; deux d'iceux ou le Roy n'estoit en personne, sont pris d'assaut par vne inopinee suruenue des ennemis: lesquels ayans taillé en pieces ce qui se trouua là dedans; s'en vont tous ensemble assieger le Roy: D'où furent aux Lucaniens enuoyez secrettement des messages par les banniz, leur promettre que si on les vouloit receuoir en grace; & leur octroyer vn rappel de ban, de leur liurer le Roy mort ou vif. Mais luy d'vne grande hardiesse & effort, auec l'eslitte de ses gens fait vne saillie sur eux, & en passant au beau trauers, tue de sa propre main le chef des Lucaniens qui s'estoit voullu attacher à luy: puis ralliant les siens escartez à la fuitte arriue à vne riuiere, ou les ruines toutes recentes du pont que la furie & rauine de l'eau auoit emmené, monstroient assez que c'estoit là le droit chemin. Neantmoins sa trouppe estant contrainte de passer sans sçauoir le gué; vn soldat harassé de trauail & de crainte, detestant le nom abominable de l'eau; se met à dire, qu'à bon droit certes elle estoit nommee Acheron. Ce qu'estant paruenu aux oreilles du Roy, il se va ramenteuoir tout soudain de sa destinee, & s'arreste court en suspens s'il deuoit passer. Alors Sotimus

mus qui auoit la charge de ses pages, luy ayant demandé que c'est qu'il alloit ainsi delayāt en vn tel peril & necessité, l'aduertit par mesme moyen que ses Lucaniens n'espioient que de luy iouer quelque mauuais tour, & faux bon: & là dessus le Roy les ayant apperçeuz venir en trouppe contre luy, sacque la main à l'espee, & pousse son cheual à trauers l'eau; si qu'il estoit desormais prest à prēdre terre, quād vn de ces banniz luy lance de loin vn iauelot qui le passe de part en part. Le corps priué de vie estant cheut du coup, que le glaiue y tenoit encore, est roulé atrauers vau l'eau iusques au camp des ennemis: qui en firent vn horrible & piteux carnage: car le couppans en deux moictiez enuoyerent l'vne à Consance: le reste ils le retindrent pour luy faire mille outrages & vilennies. Et comme on luy tirast de loin force coups de pierres & de dards; vne femme s'introduisant parmi cette multitude acharnee plus que cueur humain ne sçauroit penser, les supplie les larmes aux yeux d'auoir vn peu de patience; parce que son mary auec ses enfans estoient és mains des ennemis; dont elle esperoit les r'auoir sans payer rançon, moiennant ce tronçon de corps tout ainsi piteusement atourné qu'il estoit. Ce fut la fin de leurs cruautez & lacerations: car les membres qui en resterent furent par l'entremise de cette femme inhumez à Consance; & les ossemens renuoiez aux ennemis à Metapont; d'ou on les transporta puisapres en Epire à sa femme Cleopatre, & à sa seur Olimpiade, qui fut mere d'Alexandre le grand; & l'autre la seur d'iceluy. Cecy nous suffise d'onques d'auoir touché en peu de paroles quand à la desolee fin d'Alexandre Roy de l'Epire, parce qu'il fit la guerre en Italie; encore que son infortune ne luy permist pas de s'attacher aux Romains. CETTE annee fut le Lectisterne celebré à Rome pour la cinquiesme fois depuis son edification, pour appaiser les mesmes Dieux qu'on auoit fait auprecedent. De là puisapres les nouueaux Consuls ayant de l'ordonnance du peuple enuoié denoncer la guerre aux Samnites, firent tous leurs preparatifs d'vn plus grand soin & effort pour cette entreprise, que nompas à celle des Grecs: & si leur vint dailleurs vn gros renfort, ne pensans rien moins qu'à cela. Car les Lucaniens, & ceux de la Pouille enuoyerent s'offrir à eux, auecques armes & gens de guerre: Parquoy ils furent receuz en l'amitié des Romains par forme de confederation & de ligue. Au mesme temps encore les choses succederent heureusement és quartiers des Samnites; la ou trois places vindrent au pouuoir du peuple Romain; Alife, Callife, & Ruffrium: & vn autre endroit du plat pais fut de plaine arriuee par le Consul saccagé au long & au large, sans trouuer resistance aucune. Cette guerre ainsi heureusement employee; l'autre entreprise du siege des Grecs s'en alloit aussi sur le point de trouuer sa fin: car oultre qu'vne partie des ennemis estoit escartee de l'autre par les forts & bloccuz Romains d'entredeux; ils enduroient mesmes dans leurs murailles, des oultrages plus ords & infames que ceux dont les ennemis les pouuoient menasser de dehors: d'autant que comme captifs des soldats propres qu'ils auoient appellez à leur tuition & deffence, ils en receuoient mille indignitez tant en leurs femmes, que leurs enfans: voire toutes les plus extremes miseres qu'ont accoustumé de souffrir les places prises d'assault. Au moyen de quoy comme le bruit fust, que de Tarente & des Samnites leur venoit encore vn nouueau secours; ils penserent que dedans leurs murailles y auoit beaucoup plus de Samnites que parauenture ils n'eussent voullu. Pour le regard des Tarentins, ils les attendoient volontiers, comme estans tous Grecs les vns & les autres; esperans que par leur moyen ils se deffendroient non moins des Nolans. Et Samnites, que des Romains leurs ouuertement

Alexandre mis amort d'vn grād malheur; & sō corps indignement oultragè apres.

Vne simple fēme trouue moyen de rauoir le corps du Roy, & le rend aux siens.

Le cinquiesme Lectisterne en 414. ans.

Preparatifs de la guerre contre les Samnites.

Les Lucaniēs & Pouillois se rēgēt du costé des Ro. contre les Sānites. Ces places sont esteintes & ruinees.

Bel aduertissement pour non se seruir de soldats estrangiers à la deffence d'vne place.

Nole ville des Sidicins Pline liure 2. chap. 5.

Ceux de Palepoli aimét mieux se rendre aux Ro. que de demeurer à la mercy des Samnites.

ennemis. A la parfin le plus doux & legier inconuenient leur sembla de se rendre à ceux-cy. Et là dessus Charilaus & Nimphius chefs de la ville en ayant consulté ensemble, departirent ce qu'ils auoient à faire entr'eux-deux : Que l'vn s'allast rendre au general de l'armee Romaine: & l'autre demeurroit en la ville, pour là tenir ce pendant toute preste à l'execution de leur entreprise. Charilaus fut cellui-là qui s'enfuit vers Philo, auquel il declare: COMME il auoit deliberé (ce qui peust heureusement succeder aux Palepolitains, & au peuple Romain) de luy rendre la ville. Si sa Patrie en ce faisant estoit par luy trahie ou conseruee, cela consistoit en la foy que les Romains leur voudroient garder: Car pour son fait particulier il ne vouloit capituler ny requerir aucune chose: Pour le public, il requeroit plustost qu'il ne capituloit que l'entreprise reüscissant le peuple Romain vinst plustost à considerer auec combien d'affection, & quel grand danger, leur cité retournoit à son amitié, que nompas de quelle folie & legereté elle s'en estoit departie. AYANT esté le fort bien venu, & gratifié de Philo, il luy donne trois mille soldats pour se saisir du quartier de la ville ou les Samnites estoient logez, & en garde: & eut la charge de ce secours L. Quintius coronnel de mille hommes de pied. Ce temps pendant Nymphius ayant abordé de cautelle le Preteur des Samnites, l'auoit induit, puis que toutes les forces Romaines estoient distraittes, ou és enuirons de Palepoli, ou au Samnium, luy permettre auec des vaisseaux de rodder au tour & courir le territoire Romain; & que non seulemẽt il saccageroit la coste, ains les lieux mesmes plus prochains de Rome: mais pour mieux abuser l'ẽnemy il falloit desloger de nuict, & mettre soudain les nauires en l'eau: Ce que pour executer plus diligemment, toute la ieunesse Samnite, reserué ce qu'il en falloit pour garder la ville, fut enuoyee sur le moulle: là ou pendant que Nymphius à l'obscurité en desordre; la foulle auec ce s'empeschant d'elle mesme, perd tout expres le temps en vain, troublant confondant ce qu'il ordonnoit tantost aux vns, tantost aux autres; Charilaus suiuant leur complot, receu en la ville par ses compagnons, emplist de soldats Romains tous les plus hauts lieux & endroits d'icelle; & commandé de ietter le cry arresté: auquel les Grecs ayant eu le mot secret de leurs capitaines, se retindrent coys: & les Nolans par la porte opposite s'enfuirent par le grãd chemin qui alloit à Nolle. Les Samnites exclus de la ville, tout ainsi que la fuitte leur sembla plus expediente pour l'heure, aussi apres auoir eschappé le danger, la trouuerent ils plus vituperable & honteuse: pource que tous desarmez qu'ils estoient, n'y ayant rien de leurs hardes quelconque qu'ils n'eussent laissé aux ennemis: seruans outreplus de mocquerie & de derision non aux estrangers seulement, mais aux leurs propres; s'en retournerent nuds & deualisez au logis. Ie n'ignore pas vne autre opinion qui racompte c'este trahisõ auoir esté brassee par les Samnites; mais ie me veux arrester aux autheurs plus dignes de foy: aussi que le traitté de Naples, là ou finablement se rengea tout le fait des Grecs, rend plus vray semblable que ce furent eux qui chercherent de r'entrer en la bonne grace & amitié des Romains. Le triomphe au reste ne laissa d'estre octroyé à Publius, pour raison qu'on voyoit assez clerement que par vne longueur & ennuy de siege ayant matté les ennemis, il les auroit contraints de venir à composition. Or deux choses particulieres aduindrent à ce personnage: la prolongation de sa charge oncques aupar-auant octroiee à nul autre: & le triomphe, son Magistrat expiré. VNE autre guerre suiuit tout incontinent ceste cy, contre les Grecs de l'autre riuage. Car ceux de Tarente ayans entretenu les Palepolitains quelque temps souz vne vaine esperance de les secourir; apres qu'ils sceurent que les Romains

Charilaus & Nymphius executent brauement leur entreprise.

Trousse galante donnee par les Palepolitains aux Nolans & Samnites.

Philo triomphe des Palepolitains nõobstãt qu'ils se fussent rẽdus de leur bon gré.

mains s'estoient emparez de leur ville, ils se vindrent à lamenter d'eux, comme s'ils en eussent esté delaissez; & qu'eux mesmes ne fussent pas ceux qui les auoient plantez là: s'animer quant & quant de rage & fureur enuers les Romains par certain maltalent & enuie; pour raison principalement quand ils sceurent que les Lucaniens, & ceux de la Pouille (car l'vne & l'autre de ces alliances fut contractee cette annee là) s'estoient mis en la protection des Romains, estimans qu'il ne s'en failloit gueres plus qu'ils n'arriuassent iusques à eux, dont il leur conuiendroit desormais les auoir ou pour ennemis, ou Seigneurs: au moyen dequoy le hazard de tous leurs affaires dependoit de la guerre pour certain des Samnites & de son issue: Ce peuple rester seulement entredeux; & encore non assez puissant, puis que les Lucaniens les auoient laissez pour s'associer aux Romains; dont il les failloit retirer, & se reconcillier de nouueau par ensemble, s'il y auoit artifice ne ruse quelconque d'y semer noises & discordes. Ces menees ayans eu credit enuers les conuoiteux de nouuelletez; quelques vns de la ieunesse des Lucaniens, plus congnuz que de bonne reputation entre leurs Concitoiens; ayans esté gagniez par argent, s'entre-fouettent à grands coups de verges; & s'en vont ainsi tous nuds attornez iecter au beau millieu de la presse, crians brayans à haute voix; que pource qu'ils s'estoient ingerez d'entrer dans le camp des Romains, ils auroient esté estreillez de la sorte, & presque eu la teste tranchee. La chose de soy laide & fort pitoyable à voir, ayant plus d'apparence d'vn outrage à eux fait, que de malice & tromperie ainsi pourpensee, esmeut l'assistance par vn tel spectacle, de contraindre les Magistrats d'assembler le Senat tout sur l'heure: ou les vns enuironnans le conseil demandent la guerre contre les Romains; les autres s'en courent susciter dehors les paisans à prendre les armes: Le tumulte mesme transportant l'entendement des plus aduisez, on ordonne de reffreschir l'alliance auec les Samnites; & y depescher à cette fin des ambassadeurs. Cette mutation si soudaine, pource qu'elle auoit aussi peu de creance enuers les Samnites, que d'occasion; ils contraindrent les Lucaniens de donner des ostages, & receuoir garnison en leurs forteresses; dont tous aueuglez de courroux & de deception ils ne reffuserent chose quelconque. Neantmoins la fraude ne tarda gueres à s'esclaicir, apres que les autheurs de la calomnie se furent retirez à Tarente: mais pour auoir perdu toute liberté & puissance de plus disposer de leur fait, il ne leur restoit desormais autre chose qu'vn repentir inutile & vain. Cette annee, fut faitte à Rome comme vne autre planche à la liberté pour le peuple; de ce qu'on cessa de les plus retenir pout debtes en captiuité & aux fers, pis que des esclaues; ce que leurs creanciers auoient droit de faire à faute de payement: Et fut cela ainsi changé pour l'insigne cruauté & luxure d'vn qui prestoit à interest. Celuy là fut L. Papyrius auquel C. Publius s'estant allé consigner prisonnier en ses mains pour argent à luy deu par son pere; le tendre aage & beauté qui le debuoient flechir à misericorde, luy enflamberent le vouloir d'vne trop vilaine lubricite, & oultrage. Pource que reputant la prime fleur de l'adolescent luy estre acquise pour les arrerages; il s'efforça d'entree de le gaigner par des persuasions impudiques: puis quand il vit que ces chastes oreilles abhorroient vne telle malheureté, il se met à l'intimider de menaces; & luy remettre deuant les yeux sa fortune. Finablement quand il l'apperçoit plus records de son honneur & condition franche, que de l'estat ou il estoit reduit; il le fait despouiller, & fouetter d'vne trespiteuse maniere; dont le pauure adolescent perdu entierement & gasté, s'estant sauué à garend dans la trouppe du peuple; & faisant là pitoyablement ses complaintes de la cruauté & iniure de son creancier, vne

Les Tarentins se bandans cõtre les Romains reuoltent les Lucaniens contr'eux.

Astuce dont on fait reuolter les Lucaniens.

D'vne soudaine & maldigeree entreprise, la repentãce naist aussi tost.

La poltronerie & meschãceté d'vn Patricien reüsist à vn fort grãd bien pour le peuple.

Charitable debuoir d'vn fils enuers son pere; & sa pudique honnesteté.

grosse multitude de gens enflammez tant de la compassion du bas aage, & indignité du forfait, que de leur condition, & respect de leurs enfans propres ausquels autant en pendoit à l'œil; s'en viennent à la grand' place, & de là tous ensemble à la cour: ou comme les Consuls contraints de l'esmeutte soudaine eussent faict conuoquer le Senat; à mesure que les Peres entroient, se iettans à leurs pieds leur monstroient le doz du pauuret: de maniere que ce iour là vn bien estroit gage & lien de promesse s'anichilla par l'excez d'vne trop desbordee licence: & eurent charge les Consuls d'aller de ce pas proposer au peuple, que personne de là en auant, fors ceux qui auroient delinqué, & iusqu'à ce qu'on en fist la punition, ne fust plus detenu és ceps ny entraues; les biens des debteurs seulement debuans estre obligez non le corps: Pourtant furent eslargis ceux qui estoient en captiuité: & ordonné par mesme moyen, que pour l'aduenir on ne les peust lier ny emprisonner. CETTE mesme annee, comme la guerre des Samnites, ioint l'inopinee reuolte des Lucaniens, & des Tarentins autheurs d'elle, tinssent les Peres en vn grand eschec; ce surcrez de nouueau soulcy vint d'abondant s'y adiouster; que le peuple Vestinien se ligua auecq' les Samnites. Laquelle chose, tout ainsi qu'en cest an elle fut bien plus debatue par les deuiz des personnes qui en discouroient particulierement çà & là és places & rues, que nompas en aucun publique conseil; aussi aux Consuls de celle d'apres, L. CAMILLVS DE RECHEF, & Iunius Brutus Sceua, rien ne sembla plus important, ne qu'ils deussent auant ce faict cy mettre en deliberation au Senat. Et encore que ce fust vn cas tout nouueau; si est-ce que les Peres en conçeurent en vn tel esmoy, qu'ils redoutoient & l'entreprendre, & le delaisser: de peur que cela demeurant impuny n'esleuast les peuples circonuoisins à vne insolence & audace: ou que faisant la guerre pour s'en venger, la crainte de semblable chastiement ne les courrouçast, & esmeust à prendre les armes. Et si ne estoient toutes ces manieres de gens que trop esgaux en guerre aux Samnites; les Marses c'est à sçauoir, Peligniens & Maruciniens; lesquels pour si peu qu'on touchast aux Vestiniens, il failloit s'attendre d'auoir ennemis. Cette partie neàtmoins le gaigna, qui pour l'heure sembla auoir plus de courage que de consideration & aduis: & l'euenement puis-apres enseigna, que la fortune est coustumiere d'aider aux magnanimes & entreprenans: De sorte que suiuant la deliberation du Senat le peuple arresta de faire la guerre aux Vestiniens; dont la charge escheut au sort à Brutus; & les Samnites à Camillus. En tous les deux lieux furent conduites des armees; & les ennemis à cette occasion empeschez de ioindre leurs forces, pour le soin qu'ils eurent de deffendre chacun endroit soy leurs frontieres. Au demourant l'vn des Consuls Furius, qui auoit la plus grande & plus onereuse charge, atteint d'vne fort griefue maladie fut de cest accident empesché de vacquer à la guerre: dont ayant eu commandement du Senat de nommer quelque Dictateur pour la manier & conduire, il nomma L. Papyrius Cursor, le plus renommé capitaine qui fust alors: lequel prit Q. Fabius Maximus Rutilianus pour coronnel des gens de cheual: Vn coupple certes de fort grand renom, pour les belles choses qui furent faites en ce Magistrat: plus notable & cogneu encore pour la discorde dōt on vint presque au dernier but de contestation & querelle. De l'autre Consul aux Vestiniens fut menee la guerre en diuerses sortes; mais par tout d'vn mesme heur & euenement. Car il gasta tout le plat pays: & en brulant & saccageant les edifices & moissons attira les ennemis malgré eux au combat: ouquel d'vne seule rencontre il prosterna les forces des Vestiniens; de façon (non toutesfois que les siens n'y laissassent du poil) que les autres s'enfuyans non tant seulement à leur camp; ains ne mettans

Les obligations par corps supprimees à Rome.

Les Samnites Tarentins, Lucaniens, & Vestins liguez ensemble cōtre les Romains. CXXVII. Cōs. M. 3634. R. 425.

Tous ces peuples sont maintenant cōpris souz le nom d'Abruzzo. *Audaces fortuna iuuat timidósque repellit.*

XXXIIII. Dictature.

Et toutefois il ne s'est point faict encore mention de ses faicts.

Victoire cōtre les Vestiniens: Pline liu. 3. ch. 5. la riuiere du Garillan passe parmy.

mettans pas assez d'asseurãce en leurs trenchees & rempars, s'escoulerent de la dans les villes & places fortes pour s'y deffendre plus seurement; tant par l'assiette naturelle des lieux, que par la bonté des murailles. Toutesfois le Consul s'y estant attaché, prit en premier lieu par escalade, Cutine, d'vne ardeur courageuse de ses soldats; ou bien qu'ils fussent irritez de leurs playes, parce que pas vn à grand peine n'estoit eschappé sain & sauue de la meslee qu'il n'y receust quelque blesseure: Et de là puis apres Cingitie: le sac desquelles il donna en proye à ses gens que ny les portes, ny les murailles n'auoient peu retenir d'y entrer. Contre les Samnites on s'achemina auec des auspices & presages non du tout certains; mais leur defectuosité & erreur ne s'addressa pas à l'euenement de la guerre, qui ne fut qu'heureuse & prospere, ains à vne mortelle picque & rãcune des chefz: Car le Dictateur Papirius par l'admonestement & conseil de celuy qui gouuernoit les sacrez poullets estant retourné à Rome pour prendre de nouueau les auspices, commanda au general de la cauallerie de se tenir cloz & couuert dans le camp: & en sorte quelconque ne s'attaquer à l'ennemy pendant son absence. Apres son partement toutesfois, Fabius ayant sceu par ses espions, le tout estre chez les ennemis en la mesmes nonchallance & desordre comme s'il n'y eust eu vn seul Romain dedans leur contree: soit que le ieune homme courageux & hardy de son naturel; se mescontentast de la desraison & indignité que toutes choses fussent en la seulle puissance du Dictateur: ou bien alleché du party qui se presentoit d'exploitter quelque belle chose, tire l'armee en ordonnance, & la meine à Imbriuium (ainsi s'appelle ce lieu la) ou il combattit auec les Samnites. L'issue de cette bataille fut telle, que rien ne se trouua auoir esté oblyé dont l'affaire eust sceu mieux aller quand le Dictateur mesme y eust esté en personne: Car le chef ne defaillit point aux soldats; ne les soldats ne manquerent nomplus à leur chef. La cauallerie pareillement, ainsi que la escript L. Cominius lors capitaine de mille hommes de pied; qui par plusieurs charges & recharges n'auoit sceu entamer le bataillon des ennemis, desbrida les cheuaux; & à coups d'esperon les poussa de sorte, que nulle force ne resistancé ne les peurent plus endurer; si que faisans vne merueilleuse explanade d'armes & d'hommes, les gens de pied se mettans à leur queue, donnerent la teste baissee dans les ennemis entrouuers par ce choc impetueux de cheuaux. On dit que bien vingt mille Samnites demeurerent morts sur la place: & y à des autheurs encore qui tesmoignent, que par deux fois durant l'absence du Dictateur on vint aux mains auecques eux; dont furent autant obtenues de braues victoires: mais és plus anciens escriuains ne se trouue que cette seule rencõtre & en quelques annalles tout l'affaire a esté obmis. Le general de la cauallerie par vn si gros meurtre & deffaitte ayant gaigné vne grande quantité de despouilles, brusla sur le champ toutes les armes des ennemis entassees en vn monceau: soit par vn veu fait à quelque Dieu: soit, comme plus tost ie le croirois, que cela luy vinst d'vn motif, de peur que le Dictateur ne cueillist le fruit de la victoire qu'il auoit obtenue, en escripuant son nom & ses tiltres dans le trophee; ou portant les despouilles en triomphe: Car les lettres escriptes par Fabius au Senat, de l'heureux succes de l'affaire; & rien du tout au Dictateur, font asses de foy, qu'il ne luy vouloit pas cõmuniquer sa gloire & louange. Ce que Papyrius prit si à cueur, que tous les autres se resiouissans d'vne victoire de telle importance, luy seul monstroit d'en estre courroucé & dolent. Au moyen de quoy plantant tout soudain le Senat, il sort hors du parquet à grand' haste; reiterant par plusieurs fois que les legions des Samnites n'auoient pas tant esté deffaittes, comme l'authorité de la Dictature,

Ces deux villes sont du tout esteintes.

Ce deuinement par le becquetter des poullets estoit lors en grãd vogue.

Fabius est celluy qui fit tant de belles choses: depuis surnõ- Rullus, & par la grandeur de ses faits, Maximus, bisayeul de celle qu'il matta Hannibal.

Emulation entre Papirius Cursor & Q. Fabius, qui dura lõguement depuis: voiez la fin du 9. liure.

& la discipline militaire renuersee & esteinte par le coronnel des gens de cheual, si le mespris de ce qu'il luy auoit commandé demeuroit impuny. Et pourtant tout remply de menaces & indignation, il s'en retourne à grands iournees: Si ne peut il toutesfois deuancer les nouuelles de sa venue; parce que quelques-vns ayans en diligence gaigné les deuants, pour dõner aduis de la deliberation en quoy il venoit, tresardemment entalenté de punir vne telle offense; & louant presque à chasque parole ce que T. Manlius auoit fait; Fabius ayãt tout soudain assemblé les soldats, les requit d'vne grande affection: QVE DE LA MESME magnanimité & vertu dont ils auoient secouru la chose publique contre ses plus mortels ennemis, ils le voulussent guarentir; luy, soubz la conduite & charge duquel ils auoient obtenu vne telle victoire, de l'effrenee cruauté du Dictateur; qui venoit comme forcené de rage & enuie; & trop furieusemeut animé contre la vaillance & bon-heur des autres; de ce qu'en son absence les affaires fussent si bien allez: car il eust plustost desiré, s'il pouuoit changer la fortune, le champ estre demeuré aux Samnites, que nompas aux Romains. Aller disant qu'on n'auoit tenu compte de ses deffences; comme si ne leur auoit pas interdit le combat du mesme courage, dont il estoit si courroucé & marry qu'il eust ainsi bien succedé. Auoir pour lors par vne enuie voulu empescher la vertu d'autruy: si qu'il eust volontiers arraché aux soldats les armes tresdesireux de combattre, à celle fin que luy absent ils ne se fussent à grand' peine osé remuer: & maintenant estre en cholere, voire comme enragé de ce que sans L. Papyrius ils n'estoient tous par mesme moyen demeurez sans armes; demeurez manchots, & estropiez: De ce que Q. Fabius se fust recogneu estre coronnel des gens de cheual, & non quelque friquenelle du Dictateur, qui attend d'auoir place aux bandes. Qu'eust-il doncques fait, si comme portẽt les communs hazards de la guerre, & l'incertitude de la victoire, le combat fust succedé au rebours; puis que les ennemis vaincus à son los & honneur; la chose publique si bien seruie, qu'elle ne l'eust sceu pas estre mieux de ce grand capitaine vnique en ce mõde, il menace neantmoins cestui-là qui est demeuré le vainqueur? Et ne se faut certes attendre qu'il soit d'auantage animé contre luy, qu'enuers les Tribuns, les Centeniers, & simples soldats: s'il pouuoit il executeroit sa cruauté enuers tous: mais pource qu'il ne luy est permis de ce faire, il veut descharger sa felonnie contre vn seul. Et d'autant que l'enuie aussi bien que le feu, cherche tousiours le plus haut, il se veut addresser à celuy qui est chef & autheur de ce bel exploit d'armes. Que s'il l'a vne fois esteint auecques sa gloire; alors tout victorieux, comme dominant vne armee captiue, il osera bien le mesme à l'endroit des soldats, qui luy aura esté loisible de faire à vn coronnel des gens de cheual. Prenans doncques sa cause en main, qu'ils maintinssent la liberté d'vn chacun. Car si le Dictateur apperçoit, le mesme accord & consentement que l'armee a monstré au combat, persister à deffendre & garentir sa victoire: & le salut d'vn seul homme estre estroitement embrassé de tous, il se rengera sans doute à vne plus douce sentence. Finablemẽt qu'il se recommandoit soy, sa vie, & tout son faict à leur protection & vertu. VN HAVT cry se leue de l'assistance, qu'il ne se soulciast de rien, car tãt que la vie leur battroit au corps, personne ne luy feroit tort ny iniure. Ne tarda gueres puis-apres que le Dictateur arriua; qui fit tout soudain conuoquer l'audience par son trompette: & ayant faict taire la multitude; le crieur publique va appeller à haute voix Q. Fabius Coronnel des gens de cheual; lequel sur le champ d'vn plus bas lieu ou il estoit, s'approche du Tribunal. Alors le Dictateur: IE TE DEMANDE Q. Fabius (va il dire) puis que le Dictateur qui est le souuerain Magistrat sur tous autres; & que les Consuls, qui ont mesmes l'authorité & puissance Royale, luy obeissent; les

Le general de la caualerie se recommande à la protection de l'armee contre la furie du Dictateur: & ses inuectiues à l'encõtre de luy plustost que iustificatiõs.

L'armee prẽd la cause en main de Q. Fabius à l'encõtre du Dictateur.

Langage seuere du Dictateur à Fabius, & qui sent bien la Majesté de ce vieil tẽps là.

Preteurs aussi, creez auec les mesmes cerimonies & obseruations que les Consuls; si tu estimes estre raisonnable que le coronnel de la cauallerie obtempere à son dire, ou non? Ie te demãde encore cecy : Que moy, sachant estre deslogé de Rome les Auspices de ma creation n'estans pas assez seurs & certains; si contre l'ordre de la religion ie deuois precipiter la chose publique à quelque peril & hazard; ou aller reprendre de nouueau les Auspices, afin de ne faire chose quelconque tant que ie serois en doute du vouloir des Dieux? Plus, si du scrupule qui a gardé le Dictateur de rien entreprendre; le coronnel de la cauallerie, en a peu estre dispẽsé & absouz? Mais à quoy faire, ces demandes? Veu que si ie m'en fusse allé sans mot dire, ton opinion neantmoins se deuoit reigler sur l'interpretation de ma volonté. Que ne respons-tu doncques à cecy? Ne t'auois-je pas deffendu tres-expressément de faire chose que ce fust pendant mon absence? Deffendu de combattre contre l'ennemy? Dequoy n'ayant tenu aucun compte; les Auspices non esclarcis; l'ordre de la religion confondu; contre tous les statuts militaires; contre la discipline de noz majeurs; & la diuine disposition; tu as bien esté si hardy de donner la bataille. Or responds à ces interrogatoires : Hors de cela garde toy bien qu'il ne t'eschappe vn tout seul mot. Et ce pendant approchez vous, executeurs de la haute iustice. A CHAQVE POINT comme Fabius ne peust pas respondre bien aisément; & que tantost il se dolust que le mesme fust l'accusateur & le iuge: tantost s'escriast qu'on luy pouuoir plustost oster la vie, que la gloire & honneur de ses faits: & ainsi se iustifiant, il accusast quant & quant l'autre: Papyrius lors en colere plus que deuant, commãde de le despouiller, & apprester verges & haches. Surquoy Fabius implorant l'aide & le secours de l'armee; ainsi que les Licteurs luy deschiroient ses habillemens, trouue le moyen de s'en démesler, & se sauue dans les rangs des Triariens, qui commançoient desia à mutiner l'assemblee. La clameur de là se respand à trauers le reste; ou l'on oyoit par endroits des prieres & supplications; des menaces en d'autres. Car ceux qui de fortune se trouuerent les plus proches du Tribunal; pour autant qu'exposez à la veuë du Dictateur ils estoient plus faciles à remarquer & cognoistre, le supplioient de pardonner au general de la cauallerie; & ne vouloir auecques luy condamner toute l'armee: les plus esloingnez, & la trouppe qui auoit entouré Fabius, detestoient le Dictateur; comme par trop rigoureux & impitoyable; n'estans desormais gueres loin d'vne sedition. Le Tribunal mesmes ne estoit pas fort bien en repos: par-ce que les coronnels des legions le prioient de remettre les choses au lendemain, & dõner quelque relasche à sa colere; quelque tẽps & loisir à prendre conseil: la ieunesse de Fabius auoir ja esté assez chastiee; sa victoire rauillee assez: qu'il ne voulust donc passer outre iusqu'au dernier but du supplice; ny attacher vn si grand blasme à vn ieune homme si excellent: à son pere, personnage d'vn tel credit & reputation; à toute la race des Fabiens. Et comme ils ne gaignassent rien, ne par leurs prieres, ne par les raisons qu'ils luy alleguoient; L'ADMONNESTENT de prendre garde comme l'armee estoit esmeuë: car d'attiser ainsi le feu au cueur des soldats ja assez enflambez, & y ietter du bois dedans pour allumer vne sedition; cela n'appartenoit ny à son aage, ny a sa prudence; parce que s'il en aduenoit de l'inconuenient, personne ne l'imputeroit à Q. Fabius; qui en se recommandant prochassoit de sauuer sa vie; ains au Dictateur; si luy aueuglé de courroux, par vne opiniastreté hors de toute saison venoit d'abondant animer cette multitude ainsi indignee & esmeuë. Et finablement à ce qu'il ne pensast que ce fust pour l'amour d'iceluy Fabius qu'ils luy dissent toutes ces choses; ils estoient prests d'attester par serment, qu'il ne leur sembloit pas vtile ny à propos pour le bien de la chose publique, de le chastier pour cette heure. PAR telles re

Tumulte & trouble en l'armee excellemment bien representé.

Remonstrãces des chefs de l'armee à Papyrins pour le flechir enuers Fabius.

monſtrances & autres, comme ils irritaſſent le Dictateur d'auantage contre eux qu'ils ne le fleſchiſſoient enuers Fabius; leur ayant commandé de deſcendre du Tribunal, & au crieur publique faire faire ſilence, mais en vain; d'autant que pour raiſon du bruit & tumulte, luy ny ſes hallebardiers ne pouuoient eſtre entendus; la nuict qui ſuruint là deſſus mit fin à cette diſpute; tout ainſi qu'à vne bataille. Le coronnel des gens de cheual ayant eu aſſignation de comparoiſtre au lendemain; comme tous l'euſſent aduerty que Papyrius y procederoit encore plus cruellement, par deſpit de la conteſtation precedente qui l'auoit fort exaſperé & aigry; il ſe deſrobe du camp, & ſ'enfuit à Rome: ou le Senat ayant tout ſur l'heure eſté aſſemblé par ſon pere M. Fabius, qui auoit ja eſté Conſul par trois fois; & Dictateur; il ſe met à former de griefues complaintes de la violence & rigueur de Papyrius. Mais voila vn gros bruit à l'inſtant qui ſe leue à l'entree de la cour, des Licteurs qui fendoient la preſſe pour faire place; parce que le Dictateur eſtoit arriué, & en grand cholere; auſſi toſt qu'il ſceuſt le partement de Fabius ſ'eſtant mis apres en toute diligence, auec quelques trouppes de cheuaux legiers: tellement que la contention ſe renouuela de rechef. Car Papyrius commanda d'empoigner Fabius. Surquoy les principaux du Senat, voire le corps entier d'iceluy, ſ'eſtans mis à interceder; & nonobſtant leurs ſupplications & prieres, ce courage implacable perſiſtant en ſon entrepriſe; alors le pere M. Fabius: PVIS QV'ENVERS vous ſeigneur Dictateur (va il dire) ny l'authorité du Senat ne peut rien; ny ma vieilleſſe que vous voullez ainſi priuer de ſon treſcher & vnique fils: ne la vaillance & nobleſſe de celuy que vous meſmes auez nommé à la charge qu'il a; ne les prieres qui bien ſouuent ont appaiſé les ennemis, & qui radouciſſent l'ire des Dieux; l'implore les Tribuns du peuple, & en appelle deuant luy. Voyez quel iuge ie vous preſente, qui fuyez ainſi le iugement de l'armee, & celuy du Senat: car il a ſeul plus de puiſſance & d'authorité que toute voſtre Dictature: & verray ſi vous cederez à l'appel auquel le Roy Tullus Hoſtilius voulut bien ceder. DE LA COVR on ſ'en va à l'aſſemblee du peuple: & la comme le Dictateur accompagné de peu de gens; & le general de la caualllerie ſuiuy d'vne trouppe de tous les plus apparens de la ville, fuſſent montez au Tribunal des harengues; le Dictateur ordonna de l'en faire deſcendre. Son pere alla apres en diſant: CERTES vous faittes fort bien de nous enuoyer en ce lieu; d'ou quand bien nous ſerions perſonnes priuees, & ſans charge ne Magiſtrat, nous aurions neantmoins liberté de parler. LA ſ'oyoient du commancement, non tant des harengues continuees, comme des altercations & diſputes entrerompues: la voix & indignation puis apres du vieil Fabius ſurmonta le bruit qu'on faiſoit; criant tout haut apres la felonnie & cruauté de Papyrius: AVOIR AVSSI eſté Dictateur quant à luy: Neantmoins que perſonne n'en auroit eſté offenſé; nompas meſme le menu peuple; non vn Centenier, ne ſimple ſoldat: Papyrius, chercher vne victoire & triomphe d'vn Romain qui auoit la ſeconde charge en l'armee, comme de quelques chefs ennemis. Combien y auoit il de difference entre la moderation des anciens, & l'arrogance nouuelle, voire inhumanité de ceux-cy? Quintius Cincinnatus Dictateur ne ſe porta point plus cruellement enuers le Cõſul L. Minutius, lors qu'il l'alla deliurer, ſ'eſtant laiſſé enclorre & aſſieger dans ſon camp, que de le laiſſer lieutenant en lieu de Conſul, en l'armee qu'il auoit en charge. Et M. Furius Camillus contre L. Furius; lequel deſdaignant ſa vieilleſſe & authorité, auroit combattu auec vn ſucces par trop honteux & vituperable: ce neantmoins il modera ſa cholere, non pour l'heure tant ſeulement, de ne rien eſcrire de ſon compagnon en mauuaiſe part au Senat & au peuple; ains apres qu'il fut de retour à la ville, l'honora par deſſus tous les autres Tribuns Con-

Fabius ſe ſauue & ſ'enfuit à Rome.

Dilligẽce de Papyrius & obſtination à maintenir ſon authorité.

Trouble au Senat auſſi bien qu'au camp pour raiſon de Q. Fabius.

Le pere voyãt que Papyrius ne veut pardonner à ſon fils en appelle pour luy au peuple.

Il entend du iugement d'Horatius, liure premier.

Trait ſubtil pour gaigner la faueur du peuple.

Remonſtrãces pitoyables du vieil Fabius au peuple pour ſauuer la vie à ſon fils.

ſulaires; le choiſiſſant ſuyuant l'option à luy concedee par le Senat, pour coadiuteur en ſa charge. Mais laiſſant là les particuliers; le peuple meſme qui a la ſouueraine puiſſance de tout; n'a oncque vſé de plus rigoureux chaſtiement enuers ceux qui par leur ignorance ou temerité ont conduit à perdition des armees, que de quelque amende pecuniaire. Oncques ne fut fait le proces de la vie à pas vn de leurs capitaines, pour auoir peu heureuſement combattu. Et maintenant les principaux chefs qui ont obtenu la victoire, & treſ-que iuſtement merité le triomphe, on les menace de fouetter, & leur faire trencher la teſte: ce qui ne ſeroit pas meſmement permis, ores qu'ils euſſent eſté deffaits. Qu'eſt-ce doncques que ſon fils euſt ſouffert de plus, quand bien il auroit perdu la bataille, & les forces du peuple Romain; s'il euſt eſté mis en honteuſe fuitte, & deſpouillé de ſon camp? Ou ſe ſeroit d'auantage eſtendue l'ire & la violence de ceſt homme icy, que de le faire battre de verges, & apres le decapiter? Quelle apparēce y auroit il de voir ce Q. Fabius, par le moyē duquel toute la ville eſt en ioye & lieſſe, en victoire, proceſſions, & actions de graces; en careſſes & feſtoyemens mutuels: Par qui tous les oratoires & chappelles des Dieux ſont ce iour cy à portes ouuertes; les Autels fument de toutes parts de ſacrifices & encenſemens; ſont comblez de deuotions, vœus, honneurs, & offrandes: De voir dy-ie Q. Fabius deſpouillé tout nud, deſchiré à grans coups de fouet à la veuë du peuple Romain; iettant les yeux ſur le Capitole & la fortereſſe, vers les Dieux immortels non en vain inuoquez de luy en deux telles ſi groſſes rencontres? De quel courage eſt il à croire que pourroit ſupporter cela l'armee qui a vaincu ſouz ſa conduitte & dexterité? Quel dueil s'en demeneroit il entre noz ſoldats; quels feuz de ioye en deuroient faire noz ennemis? TOVT CECY faiſoit & diſoit le pauure vieillard embraſſant à chaudes larmes ſon fils: criāt, tempeſtant, ſe plaignant, & implorant le ſecours des Dieux & des hommes. La Majeſté & reſpect du Senat eſtoient quant & quant de ſa part; la faueur du peuple; l'aide de ſes Tribuns; & le ſouuenir de l'armee abſente. Mais de l'autre puis-apres Papyrius alleguoit l'Empire inuincible du peuple Romain: la diſcipline militaire: les commandemens de leurs Dictateurs reuerez touſiours comme oracles: la ſeuerité Manlienne, dont la charité & amour paternelle enuers ſon treſcher & vnique enfant, auroit de luy eſté poſtpoſee au ſeruice & vtilité du public. La meſme choſe au par-auant auoit faicte L. Brutus premier fondateur de la Romaine liberté, en ſes deux fils. Maintenant les Peres trop indulgens & benins; & des vieillars par trop doux, faire grace à la ieuneſſe du meſpris des commandemens d'autruy: comme ſi c'eſtoit choſe de ſi peu d'importance que renuerſer de fonds en comble la diſcipline militaire. Nonobſtant tout cela neantmoins qu'il perſiſteroit en ſon premier propos; ſans relaſcher choſe quelconque de la peine qu'auoit meritee celuy; qui tout l'ordre de la religion confondu & troublé; les Auſpices n'eſtans pas encore aſſeurez, auoit entrepris de combattre. Que la Majeſté & reſpect de l'Empire Romain ne fuſt permanent à touſiours, il n'eſtoit pas en ſon arbitre; mais trop bien L. Papyrius ne retrencheroit rien de ſon pouuoir & authorité: Souhaittant quant à luy, que la puiſſance Tribunicienne qui de ſoy eſt inuiolable, par ſon oppoſition ne viole & abaſtardiſſe l'Empire de Rome: et que le peuple n'aboliſſe en luy principalement, le Dictateur & le droit de la Dictature. Que s'il le faict, la poſterité en reiettera, mais en vain, tout le blaſme non ſur Papyrius, ains ſur les Tribuns, & le peruerty iugement du peuple; quand la diſcipline militaire polluë & contaminee vne fois, le ſoldat n'obeira plus à ſon Centenier; le Centenier au capitaine; le capitaine au Coronnel; & le Coronnel au Conſul: ny le General de la cauallerie au commandement de ſon Dictateur. Que perſonne doncques ne porte

Tresbeau lieu commū ou la pitie cōbat auec la diſcipline militaire.

Les raiſons de Papyrius fort pregnantes.

Tresbelle enumeration de toute la diſcipline militaire.

plus de respect aux Dieux, ny aux hommes; que rien ne s'obserue des edits & commandement des chefs: rien des solemnitez accoustumees: les soldats vagabonds voisent desbandez ça & là par les chāps sans congé de leurs capitaines; qu'ils fourragent & pillent tout aussi bien en terre d'amis que d'ennemis: & sans auoir esgard au serment par eux faict; de leur propre permission & licence, toutes les fois qu'il leur plaira s'en absoluent, & quittent les armes. Que sans aucune discretiō ils combattent de iour, de nuict à toutes heurtes; en lieu propre & aduātageux, ou du tout mal commode & inique, souz la conduitte de leur chef; ou malgré luy, & en son absence. Qu'ils ne suiuent point leurs Enseignes; ne gardent leur ordre ny rang de bataille: Tout le train des armes soit d'oresnauant fortuit & aueugle à guise de quelque brigandage, au lieu d'vne solemnelle militie & sacree. De tous lesquels crimes & inconueniens, vous messieurs les Tribuns demourrez chargez tant que le monde durera: & de c'este heure apprestez hardiment voz testes pour l'audacieuse desobeissance de Q. Fabius; car vous en serez responsables. LES TRIBVNS estonnez de cela, & se trouuans desormais en plus grand' peine de leur propre fait, que de celuy pour qui l'on recouroit à leur aide & secours; l'vniuersel consentement du peuple Romain les en deliura, se tournant aux supplications & requestes; Que le Dictateur voulust faire grace à Q. Fabius de la punition qu'il auoit meritee. Et les Tribuns par mesme moyen voyans l'affaire s'incliner aux prieres, poursuiuirent de faire de mesme: requerans le Dictateur instamment de vouloir pardonner à l'humaine fragilité, à la ieunesse de Fabius, qui auoit desia esté assez chastiee. Là dessus l'adolescent auec son pere, laissans toutes altercations & debats, se ietterent aux pieds de Papyrius, le supplians treshumblement de vouloir moderer son courroux. Alors le Dictateur imposant silence: LA CHOSE va bien maintenant Seigneurs Quirites (va il dire) la discipline militaire au moins l'a emporté à la fin: La Majesté de l'Empire, & son souuerain Magistrat ont gaigné leur cause, qui estoit en grand bransle d'estre pour iamais abbatuë & aneantie. On n'exempte pas Fabius de la peine par luy desseruie pour auoir combattu outre le commandement & vouloir d'vn chef estant dessus luy; mais condamné pour cette faute, est remis & donné de grace au peuple Romain: donné à la puissance Tribunicienne, qui l'assiste de ses prieres, & non d'vn secours qui seroit iniuste. Ayes doncques la vie sauue Quintus Fabius; plus heureux de ce commun consentement de toute la ville à ta deliurance, que pour la victoire dont n'agueres tu te r'allegrois si insolemment: Ayes la vie, bien qu'ayant esté si hardy de commettre vne telle & si lourde faute, que ton pere mesme s'il eust esté au lieu de Papyrius, ne t'eust point voulu pardonner. Auecq' moy tu retourneras en grace si bon te semble: mais au peuple à qui tu es tant obligé; tu ne sçaurois faire vn plus grand seruice, que de l'exemple d'auiourd'huy receuoir vn enseignement d'obeir desormais comme il faut aux legitimes Magistrats. ET COMME en poursuiuant son propos, il eust declaré le remettre en sa premiere liberté; au descendre du Tribunal, le Senat fort ioyeux & content; & le peuple encore plus, s'espandans autour d'eux, & congratulans l'vn & l'autre, les accompagnerent à leur logis. La discipline militaire au reste ne sembla auoir moins esté ce iour là establie & corroboree par le danger de ce ieune homme, que du supplice miserable de l'adolescent Manlius. De fortune il aduint cette annee, toutes les fois que le Dictateur s'absenta du camp, que les ennemis se remuerent au Samnium. Mais M. Valerius l'vn des Coronnels des legions, qui pour lors commandoit à l'armee, se remettant deuant les yeux l'exmple tout frais de Q. Fabius, ne redoutoit point tant tout l'effort que les Samnites eussent peu faire, comme la cholere du Dictacteur si terrible & vindica-

Le peuple & ses Tribuns sont contraints de venir aux prieres enuers Papyrius pour sauuer Fabius.

Le Dictateur donne Fabius aux prieres du peuple, mais gardant fort bien la Majesté de sa charge.

Grande resiouissance du Senat & du peuple, pour le pardon de Fabius, qui à la verité fit de grands seruices depuis, autant que nul autre auant luy. *Fælix quem faciunt aliena pericula cautum.*

dicatiue. De maniere que ceux qui estoient allez au fourrage pour cueillir du bled, ayans esté surpris en vne embuscade, & taillez en pieces la plus grand part; chacun iugea bien que Valerius les eust peu secourir, s'il n'eust craint ces rigoureuses & cruelles deffences: lequel despit aliena plus encore du Dictateur les soldats, ia assez irritez contre luy, de ce qu'il se fust monstré si inexorable pour Q. Fabius, & eust octroyé au peuple Romain le pardon de sa faute; l'ayant tout à plat refusé à leurs requestes & prieres. Apres doncques que le Dictateur eut laissé gouuerneur à Rome L. Papyrius Crassus, par luy institué Coronnel des gens de cheual au lieu de Q. Fabius; & suspendu cestui-cy de sa charge; il s'en retourna au camp: là où son arriuee ne fut ny guere aggreable à ses gens, ny redoutable aux ennemis aussi peu. Car le iour ensuiuant, soit qu'ils ne le sceussent estre venu, soit qu'ils ne se soulciassent pas beaucoup s'il estoit present ou absent; ils s'en vindrét la teste baissee tout droit au camp: Neantmoins de si grande importance fut cest homme seul; que si le deuoir des soldats eust secondé la prudence & sage conduite du chef; on ne fait doute que ce iour là l'on ne fust venu à bout des Samnites, & la guerre paracheuee: Si bien il sceut ordonner sa bataille en lieu commode & à propos d'vn tressouuerain artifice; & la renforcer de secours & arrieregarde ou il en pouuoit estre besoin. Mais les soldats allerent laschement en besongne, tout expres pour luy forclorre sa louange; & ainsi fut la victoire empeschee: plus neantmoins de Samnites furent mis à mort; & en contr'eschange d'auantage de Romains blessez. Or luy qui estoit sage & aduisé capitaine, s'apperceut tout incontinent qui en auoit esté la cause: au moyen dequoy il failloit qu'il moderast l'aigreur de son naturel, & mesler sa seuerité auec de la courtoisie & douceur. Et pourtant accompagné de ses lieutenans, s'en alloit de tente en tente visiter les blessez; leur demandant comme ils se portoient; & les recommandant nom par nom ausdits lieutenans; aux capitaines de deux cohortes, preuosts & autres officiers du camp, d'auoir soin de les faire biẽ traitter & penser. Somme qu'il fit si dextrement tout cela; ioint que c'estoit chose de soy populaire & fort aggreable, qu'en medicinant de la sorte les corps, il gaigna bien encore plus le cueur des soldats: & si rien ne seruit tant à leur guerison, que le bon zele & gayeté dont ils virent qu'on prit cette charge. Ayant dõcques ainsi refait son armee, il vint vne autre fois aux mains contre l'ennemy, auecq' esperance toute certaine de luy & des siens d'obtenir la victoire: car il les mit en telle routte, que ce iour fut le dernier aux Samnites qu'ils s'attacherent au Dictateur. L'armee victorieuse marcha puis-apres ou l'attente du buttin la guida: & courut tout le territoire ennemy sans rencontrer aucunes armes; aucunes forces ou resistence, ny manifestes ny cachees. Et ce que le Dictateur auoit tout abandonné en proye aux soldats, les y rendoit bien plus prompts & actifs: car l'animosité qu'ils pouuoient auoir pour l'interest & cause publique, ne les enflamboit pas si fort contre l'ennemy, que leur profit particulier. De ces desolations & ruines les Samnites se trouuans mattez, demanderent la paix; offrans au Dictateur de donner à ses gẽs vn habillement pour chacun, & la solde d'vne annee entiere. Mais comme il leur eust ordonné d'aller trouuer le Senat, ils respondirent qu'ils le suiuroient: ne voulans commettre leur cause qu'à la loyauté, protection & vertu de luy seul. Ainsi fut ramenee l'armee à Rome: ou le Dictateur fit son entree en triomphe. De là se voulant demettre de son Magistrat; auant qu'en sortir, de l'ordonnance des Peres il crea les Consuls; C. Sulpitius Longus de rechef, & Q. Emylius Ceretanus. Les Samnites n'ayans peu clorre le traitté de paix, pour autant qu'il failloit capituler plus à loisir, remporterent des trefues d'vn an; qu'encore ne garderẽt ils pas loyaument: tant furent leurs courages haulcez à se remuer, quand ils sceurent que Papy-

Q. Fabius nõobstant que pardonné, neantmoins est priué de sa charge par le Dictateur.

Vaillance & sage cõduitte de Papyrius. Tite-liue le paragõne cy apres à Alexandre le Grand.

Indignation des soldats enuers Papyrius, luy arrache la victoire des poings.

Les hõnestetez & doux traittemens d'vn chef d'armee de grande importãcepour se faire aimer des soldats.

Les Samnites deffaits par Papyrius, & leur pays saccagé.

Les Samnites demandent la paix, & la rompẽt tout aussi tost.

cxxviii. Consul. M. 3635. R. 426.

rius n'estoit plus en charge. C. SVLPITIVS, & Q. Emylius estans Consuls (quelques Annales ont Aulius) vne toute nouuelle guerre, de la Pouille c'est à sçauoir, s'adiousta à la reuolte des Samnites: en tous lesquels deux endroits furēt enuoyees des forces: les Samnites estans escheuz au sort à Sulpitius; & la Pouille à Emylius. Il y en a qui ont escrit: qu'on ne demanda rien aux Pouillois: au contraire que certains leurs alliez & confederez furent garentis des tortions & exces des Samnites: Neantmoins l'estat de ceux-cy qui pour lors à grand' peine se pouuoiēt deffendre, rend plus vray semblable qu'ils n'enuahirent pas les Pouillois; mais que les Romains tout ensemble firent la guerre aux vns & aux autres. Il n'y eut ausurplus rien quelconque exploitté de memorable: leur territoire seulemēt fut couru & pillé: d'ennemis point de nouuelles nulle part; personne ne comparoissant en cmapagne. A Rome vne frayeur suruenuë la nuict sur le premier somme, resueilla en sursaut vn chacun; & estonna la ville de sorte, que le Capitole & la Roque, ensemble les murailles auecque les portes se trouuerent à vn instant toutes remplies de gens armez. Et cōme on accourust & criast alarme de costé & d'autre; soudain qu'il fut iour, ny l'autheur, ny la cause de cest effroy ne comparurent aucunement. La mesme annee, de l'ordonnance Flauienne les Thusculains furent tirez en iugement pardeuant le peuple de Rome: Auquel le Tribun M. Flauius proposa de les chastier, pourautant que ceux de Velitres, & les Priuernates auoient à leur suscitation pris les armes; & esté assistez de leurs moyens & conseil. Les Thusculains auec leurs femmes & enfans s'en vindrent en piteux estat à la ville, tristes & desconfortez: & tout ainsi que criminels alloient de Tribu en Tribu se mettre à genoux deuant tous ceux qu'ils rencontroient. Tellement que la compassion que l'on eut de les voir ainsi, seruit plus à leur pardonner, que le merite de la cause à les iustifier de leur coulpe: car toutes les Tribuz anullerent ledit proposé, fors la Pollienne qui fut d'aduis que tous les masles d'audessus quatorze ans fussent fouettez, & puis apres mis à mort: les femmes, & les enfans vendus à l'encant selon le droit de la guerre. Le remors de laquelle si dure sentence, il est tout certain estre demeuré imprimé és cœurs d'iceux Thusculains iusques au temps de noz Peres: car par despit de cela, oncques presque vn tout seul de cette Tribu poursuiuant quelque Magistrat ou office, n'a eu la voix de la Papyrienne. L'ANNEE ENSVIVANT, Qu. Fabius, & L. Fuluius estans Consuls; & A. Cornelius Aruina Dictateur, auec M. Fabius Ambustus pour general de la cauallerie; de peur qu'vne plus importāte guerre ne se leuast au Samnium (car on les disoit auoir tiré à leur solde vn gros nombre de leurs voisins) ayans fait vne plus songneuse & exacte leuee que de coustume, menerent vne fort belle armee contre les Samnites: La ou s'estans campez vn peu trop nonchallamment, comme si l'ennemy eust esté encore fort esloigné; les legions des autres vindrent tout à coup dessus eux d'vne telle impetuosité & furie, qu'ils donnerent iusques au rempar & leurs corps de garde: Mais la nuict qui desia approchoit les retint de donner l'assaut: ce qu'ils ne dissimuloient pas estre resoluz de faire des l'aube du iour ensuiuant. Quand le Dictateur se vit plus pres de la bataille qu'il ne s'attendoit; de peur que l'assiette du lieu ne preiudiciast à la vaillance de ses gens; laissant force feux dans le cāp pour abuser la veuë des ennemis, tire dehors les legions en silence: Ce qui ne peut toutesfois fuir les autres, pour estre les deux logis si prochains: Dont la cauallerie se mit soudain à la queuë du bataillon; mais en sorte qu'elle s'abstint de combattre qu'il ne fust iour: ioint aussi que les gens de pied ne sortirent pas de leur fort qu'on ne vist cler. Alors ceux de cheual reprenans courage s'en viennent charger les nostres: & escarmouchans & tenans de court les derniers, retardent l'armee en des mal aisez & fascheux passages: ce pendant

Les Samnites, & les Pouillois liguez ensemble contre les Romains.

Terreur Panique à Rome.

Les Thusculains tirez en iugemēt deuant le peuple à Rome.

Opiniō cruelle de la Tribu Pollienne contre les Thusculains, neantmoins absouz.

La Tribu Papyrienne 19. souz laquelle furent cōpris les Thusculains.

cxxix. Consul. M. 3636. R. 427.

xliii. Dictature.

Les Samnites malmenent les Romains d'arriuee.

dant les gens de pied ratteignent leur cauallerie; si que les Samnites de toutes leurs forces commançoient à presser les Romains; quand le Dictateur se voyant sans vne grande incommodité ne pouuoir passer oultre, commande de se camper sur le lieu ou il estoit contraint faire hault: Ce que toutesfois, à cause des cheuaux legers ennemis qui leur estoient espanduz tout autour sur les bras, ne se pouuoit bonnement faire: d'aller mesmement aux Fassines; & querir des paux pour les gabions & le parapet: ny de commancer aussi peu la trenchee. Au moyen de quoy se voyant reduit à ce point, qu'il ne pouuoit ny aller auant, ny se parquer; il se met à renger ses gens en bataille. Les bagages distraits hors des rangs; les ennemis se preparent aussi de leur part esgaux & de courages & de forces: mais cela principalement leur auoit accreu la hardiesse, qu'ils ne sçauoient pas que les Romains eussent ceddé au desauantage du lieu, & non à leur impetuosité & effort: Pourtant s'estoient ils mis à les suiure tous furieux & terribles, comme s'ils s'en fussent fuis esperduz de peur deuant eux. Ce qui tint quelque peu le combat en balance; y ayant desia fort long temps que les Samnites auoient desaccoustumé de soustenir le premier cry seulement des Romains en venant à la charge: Mais certes l'on dit que ce iour là depuis la tierce heure du iour iusqu'à la huictiesme, la meslee fut si doubteuse & de pair à pair, que le cry dont l'on se vint entrechoquer d'abordee ne fut plus redoublé par apres: Ne les enseignes ne s'aduencerent ou recullerẽt du lieu ou elles s'estoient plantees: ne retraitte ou desmarche aucune en arriere ne se fit nulle part quelconque; ains demeura chacun ferme en sa marche & assiette; & s'entr'heurtans pauoys à pauoys sans reprendre haleine, combattirent hors de toute mesure & esgard: Si qu'entr'eux se continuant vne mesme opiniastreté de vaincre où mourir, les choses estoient pour persister iusqu'à lextreme lasseté, où nuict noire close. Mais les forces manquoient desormais aux hommes; la pointe & trenchant se rebouchoient à l'acier, & les expediens, aduis, & remedes defailloient aux chefs: Quand les gens de cheual ennemis, ayans entendu que les bagages des Romains s'estoient retirez asses loin de là à l'escart auec vne seule cornette descorte, sans autre asseurance ne remparement; soubs vne certaine friandise de butiner s'en allerent ruer dessus. Ce qu'vn message hors d'haleine & tout effrayé ayant fait entendre au Dictateur; Laissez les faire (luy dit il) tant qu'ils se soient fort bien enueloppez dans la proye. Mais d'autres puisapres arriuans coup sur coup à la file, crians à haute voix & se guementans que tout estoit perdu; les bagages, le bien, la commodité, tout l'auoir des soldats pillé, saccagé, emporté: Alors le Dictateur appellant le coronnel des gens de cheual: VOYEZ VOUS pas bien M. Fabius (va il dire) comme la cauallerie ennemie a abandonné le combat; & est la maintenant sans rien faire empestree de noz bagages? Donnez donques dessus ainsi desbandez comme ils sont (ce qui aduient ordinairement à ceux qui sont acharnez au pillage) Vous en trouuerez fort peu à cheual; fort peu qui ayent le glaiue au poing: taillez les moy en pieces desgarniz de leurs armes; durant qu'ils encombrent leurs montures de proye: vendez leur bien cher ce saccagement; & faittes qu'ils l'acheptent & payent au pris de leur sang: I'auray sur ces entrefaittes le soin des legions, & du combat des gens de pied: à vous soit l'honneur de ceux de cheual. LA CAVALLERIE arrengee en vn esquadron de la plus exquise ordonnance que faire se peut, descochant de fort grand randon cõtre les ennemis escartez & chargez de buttin, remplist tout d'vne horrible effusion de sang: car ne pouuans ne fuir ne combattre, ils sont la miserablement massacrez sur la place, parmy les fardeaux & pacquets iectez la soudain; dont

Grosse bataille & fort bien debatue.

Depuis huict heures iusques à deux apres midy, car les heures estoient bien plus grandes aux Romains en Esté qu'en hyuer presque de la moitié, tout ainsi que les iours.

Traict souuent pratiqué & mesme par Alexandre cõtre Darius.

Enhortemẽt du Dictateur au cõronel des gens de cheual. Cauallerie contre cauallerie.

La cauallerie des Samnites desfaitte en cuidãt piller le cãp des Romains.

s'embarrassent ceux qui cuidēt gaigner le haut, & les cheuaux esperduz de frayeur. Ainsi la cauallerie presque du tout deffaitte, Fabius alongeant la sienne en deux esles pour luy faire prendre le tour, va charger les ennemis aux espaulles : là ou vn nouueau effroyable cry suruenant fait trembler le cœur aux Samnites. Aussi tost que le Dictateur apperceut ceux qui combattoiēt à la teste tourner l'œil de ce costé, & les enseignes bransler desia, tout le bataillon flottant en vn trouble & desordre; alors de parler à ses gens, de les enhardir & donner courage: appeler les Tribūs les capitaines, caps-descadre, & sergens de bande; chacū par son propre nom, pour aller quand & luy restaurer la meslee. Le cry reiteré, les enseignes marchent auant; & en quelque part qu'elles donnent, se descouure de plus en plus le desordre des ennemis. Les gens de cheual estoient desia front à front des premiers: & Cornelius se tournant vers les bandes des gens de pied, entant que de la voix & des mains il leur pouuoit faire signe, leur monstroit de voir les banderolles & les targues mesmes de leur cauallerie. Ce que tout aussi tost qu'ils ouyrent, & quant & quant apperceurent à l'œil; il mirent à l'instant en vn tel oubly le trauail presque tout le lōg du iour par eux enduré, & les playes receues; que ny plus ny moins que s'ils ne vinssent que tous frais & sains de leurs membres de receuoir le mot du combat au partir du logis, s'en allerent choquer l'ennnemy: lequel ne pouuant plus soustenir l'effroy que leur donnoient les gens de cheual par derriere, & l'impetuosité & effort de l'infanterie par le deuant, partie furent taillez en pieces inuestiz & enueloppez entre deux: partie dissipez & mis en routte & desordre à la fuitte: Car les gens de pied depescherent ceux qui vouloient tenir bon: & les cheuaux firent vn fort merueilleux carnage & ruine de ceux qui se pensoient sauuer: parmy lesquels mourut aussi le chef de l'armee. Ceste bataille finablement prosterna si bas le fait des Samnites, qu'en toutes leurs assemblees & consultations ils murmuroiēt apertement que ce n'estoit pas de merueilles, si par vne guerre iniuste & desraisonnable entreprise contre les trefues par eux iurees, ayans à bon droit les Dieux plus cōtraires & ennemis que les hommes, ils n'auoient rien peu exploitter d'heureux: & pourtāt meritoient bien d'en estre punis; & reparer fort cheremēt leur desloyauté & forfait. Il n'y auoit qu'vne seule difficulté à considerer: si la vengeāce & chastiement se deuoit faire des coulpables en petit nombre, ou du sang innocent de tous: & osoient bien quelques vns ja nommer les autheurs de prēdre les armes: vn messmement entre les autres, par la voix commune estimé le plus seditieux & muttin; Brutulus Papius; personnage noble & puissant, & sans doute aucune, cause de rompre la derniere trefue. De celuy là les Preteurs contraints faire leur rapport, arresterent de le deliurer aux Romains, & tout le buttin auecq' luy : Que les prisonniers aussi fussent renuoyez à Rome; à ce que les choses repetees par les Fecialiens suiuant les trefues accordees fussent restablies, ainsi que la raison & le droit requeroient. Leurs Fecialiens cōme ils auoient deliberé, depeschez à Rome, auec le corps de Brutulus; qui pour s'exempter de l'ignominie & tourment s'estoit luy mesme donné la mort; on aduisa d'enuoyer aussi tous ses biens quant & quant: neātmoins de toutes ces choses ne fut rien accepté que les prisonniers; & ce qui se peut recognoistre du saccagement, par ceux à qui il appartenoit. Quant au reste, ils ne gaignerent rien de le presenter: & fut cela offert en vain. Le Dictateur triompha puis apres de l'ordonnance du Senat: Combien que quelques vns veullent dire, que ce furent les Consuls qui mirent à fin ceste guerre, & triompherent des Samnites. D'auantage que Fabius passa en la Pouille; dont il ramena de fort grands buttins & despouilles. Mais cela ne contredit pas que Cornelius ne fust Dictateur ceste annee. Ce qui pourroit rester en doute, est; s'il fut creé pour la conduitte de

Finale deffaitte des Samnites.

Le chef des Samnites tué au combat.

Les Samnites referent leur deffaitte à vne vengeāce diuine pour la trefue rōpue d'eux sans occasiō.

Touchez de ce scrupule, ils renuoyent aux Romains tout ce qu'ils auoient pris sur eux, afin de recōmancer puis apres la guerre pl' legitimemēt. Brutulus autheur de la routure de la trefue se met à mort : son corps est enuoyé à Rome.

Incertitude de l'hist. Romaine en son antiquité qui est troublee ordinairement.

cette guerre ; ou pour auoir quelqu'vn à la ville, qui aux ieux Cirſenſes (car L. Plautius ſe trouua d'auenture lors griefuement malade) donnaſt le ſignal aux chariotz pour deſcocher de la barriere en courant le prix : & qu'apres ſe eſtre acquitté d'vne telle charge, peu memorable à la verité, il ſe ſeroit deposé de ſa Dictature. De maniere qu'il n'eſt pas bié aiſé de preferer l'vne de ces choſes à l'autre; ny vn autheur à l'autre autheur. I'eſtimerois bien quand à moy la memoire en auoir eſté peruertie par les louanges des harẽgues funebres; & les tiltres appropriez fauſement aux ſtatues & armoiries ; cependant que chaque famille s'efforce de tirer à ſoy par vne trompeuſe menſonge, l'honneur & la renommee des beaux exploits d'armes: Car de la pour vray ont eſté confonduz les faits & geſtes en particulier d'vn chacun; & les eſcriptures publicques: n'y ayant point d'autheur du meſme temps, à qui l'on ſe puiſſe aſſez ſeurement arreſter.



LE SOMMAIRE DV NEVFIESME LIVRE.



Titus Veturius, & Sp. Poſthumius Conſuls, ayans engagé leur armee és fourches Caudines, en vn lieu deſauantageux & mal propre, dont ils ne voyoient moyen de la retirer, capitulent treſindignement auec les Samnites: car leur laiſſans ſix cens cheualliers Romains en oſtage, ils endurerent de paſſer eux & leurs gens ſoubs le ioug. Au moyen de quoy (Sp. Poſthumius meſme le perſuadant ainſi au Senat, à ce que par la reddition des autheurs d'vn appointement ſi laſche & infame, le public fuſt deliuré & abſoubs de la parole donnee en ſon nom) les Conſuls ſont renuoiez aux Samnites, auecques deux des Tribuns du peuple, & tous ceux qui auoient ſoubſcript à l'accord : mais ils ne furent pas receus. Non guere long temps apres les ennemis ayans eſté mal menez & rompuz à leur tour, par Papyrius ſurnommé Curſor, & faits paſſer en cas pareil ſoubs le ioug, il recouure les ſix cens oſtages; dont fut abolie & eſteinte la vergongne de la laſcheté precedente. Deux Tribuz ſont encore adiouſtees; l'Vſentine, & la Falerine: & nouueaux habitans enuoiez pour peupler à Sueſſe, & aux iſles de Ponze & Iſchie. Appius Claudius Cenſeur conduit vn gros tuyau de fontaine à la ville, cette eau appellee la Claudienne, de ſon nom: & fait pauer le grand chemin dit pour la meſme raiſon Appien: Admect au rang des Senateurs les enfans de ceux qui d'eſclaues auoient obtenu liberté. Mais d'autant que par là il ſembloit que l'ordre euſt eſté coinquiné & honny de gens indignes; les Conſuls de l'annee ſuiuante, en faiſant la reueue des Senateurs ſe retindrent à ce que les Cenſeurs precedens auoient accouſtumé d'obſeruer. Ce liure contient oultre plus les choſes heureuſement exploittees contre les Pouillois, Eques, Thoſcans Vmbriens, Spoletins, Marſes, Peligniens, & Samnites, auec leſquels on auoit renouuellé l'anciẽne alliance. Flaminius Scriba fils d'vn ſerf affranchy, eſt fait Edile Curule, par les brigues & partialitez du menu peuple, ne bougeant ordinairement de la place apres des mutinemens & menees : lequel mettant tout en trouble & cõbuſtion és elections des officiers, & au champ de Mars: & faiſant en cela du maiſtre pour le trop de pouuoir qu'il auoit, eſt par Q. Fabius lors Cenſeur, reduit en quattre tribuz; Ce qui luy acquit le ſurnom de treſgrand.

cxxx. Conſ. M.3637. R.428.



S[VIT] immediatement ceſte annee, le traitté de la paix Caudine; memorable pour le deſaſtre ſignalé du peuple Romain, aduenu ſouz le Conſulat de T. Veturius Caluinus, & Sp. Poſthumius: durant lequel les Samnites eurent pour chef & conducteur de leurs forces C. Pontius fils d'Herennius; nay d'vn pere de grande prudence; & luy le plus valeureux capitaine & guerrier d'entre tous les ſiens. Ceſtui cy; les ambaſſadeurs deſpechez pour rendre ce qui auoit eſté enleué, eſtãs de retour ſans auoir peu obtenir la paix: NE PENSEZ PAS (va il dire en plaine aſſemblee) Seigneurs Samnites, que ce voyage vous ayt eſté inutile du tout, & ſans aucũ bon effet: Car tout ce qui pouuoit eſtre de courroux celeſte enuers nous pour auoir violé les trefues iurees, a eſté par là repurgé & abſouz: eſtant bien certain qu'à quiconque des Dieux il ayt pleu nous renger à ceſte cõtrainte de reſtituer les choſes pourſuiuies & redemandees ſuiuant l'alliãce; ceux là n'ont pas eu agreable de voir ſi ſuperbement meſpriſer des Romains, la ſatisfaction de l'offence que nous pouuions auoir commiſe. Et qu'eſt-ce qu'on euſt ſceu d'auantage faire pour appaiſer l'ire des Dieux; & r'adoucir l'indignation des perſonnes, que ce que nous auons monſtré de deuoir? Tout ce qui auoit eſté pris ſur les ennemis par voye de buttin & hoſtilité, cõme ſi cela nous euſt eſté acquis de bonne guerre, a eſté rendu. Les corps des autheurs de prendre les armes enuoyez ainſi morts qu'ils eſtoient, à Rome, pource qu'en vie nous ne le pouuions. Tous leurs biens & auoir portez là; afin que rien ne demeuraſt deuers nous qui nous peuſt contaminer de leur faute. Que te dois ie plus doncq' ô Romain: ny à noſtre alliãce; ny aux Dieux gardes & depoſitaires d'icelle? Quels arbitres pouuons nous prendre de ton maltalent, & de mon ſupplice? Il n'y a peuple en general; ny hõme priué en particulier, que ie refuſe là deſſus. Que ſi d'auẽture rien d'equité ny iuſtice humaine ne ſe reſerue pour le pauure & debile deſpourueu d'appuy contre vn plus puiſſant, au moins auray-ie mon recours aux Dieux vengeurs d'vne ſi inſupportable arrogãce: & les requerray de tourner leur ire à l'encontre de ceux, à qui leurs biens reſtablis ſains & ſauues; & tout l'auoir d'abondant d'autruy ne ſçauroiẽt ſuffire: la cruauté deſquels ne ſe peut nomplus aſſouuir, ne par la mort des delinquans, ne par la redditiõ de leurs corps; & de tout ce qu'ils poſſedoient en ce monde. Qui ne ſe peuuẽt appaiſer ſi nous ne leur donnons noſtre ſang à boire; & noz entrailles à deuorer. La guerre eſt iuſte (Seigneurs Samnites) à quiconque elle eſt neceſſaire, & forcee; & les armes licites à ceux auſquels il ne reſte plus d'autre eſpoir. Au moyen dequoy comme en toutes les actions humaines rien ne ſoit de plus important, que de peſer combiẽ propices ou contraires l'on aura les Dieux en ſes entrepriſes; tenez pour certain que par le paſſé vous auez plus guerroyé les Dieux que les hommes: mais en l'occaſion preſente, vous auez les Dieux meſmes pour voz guides & capitaines. AYANT comme propheriſé ces choſes cy, nomplus plaiſantes à ouyr, que veritables par leur ſucces; il tire ſon armee en campagne, & ſ'en va le plus couuertement qu'il ſe peut* camper autour de Caudium: Dont il enuoye à Calatie, ou ſelon les aduertiſſemens qu'il auoit les Conſuls Romains eſtoient deſia arriuez auecques leurs forces, dix ſoldats deſguiſez en bergiers; leur ordonnant de mener paiſtre leurs trouppeaux l'vn d'vn coſté l'autre d'vn autre; mais le plus pres du camp des Romains qu'ils pourroient: & que quand ils ſeroient tombez és mains de leurs four-

Harengue de Pontius aux Sãnites, qui nous mõſtre combien il importe d'entreprẽdre iniuſtemẽt vne guerre.

Sentẽce treſbelle & denote.

Auiourd'huy *Stretto de Arpaia*, autrement *il Iugo di Sãta Maria, & Valle di Gardano* encore, à trois lieues de Beneuent. Calatie maintenant *Gaiazzo*.

rageurs ou auantcoureurs, qu'ils tinssent tout d'vn accord ce langage: Les legions des Samnites estre de cette heure en la Pouille; la où de tout leur effort ils ont assiegé Lucerie: & ne s'en failloit guere desormais qu'ils ne l'eussent prise de force. Desia ce bruit tout expressement diuulgué estoit d'ailleurs paruenu aux Romains: mais ces prisonniers y firent adiouster plus de foy; à cause principallement que tous se trouuoient d'vn mesme propos. Et n'y auoit aucune doubte que les Romains n'allassent à l'instant secourir cette place, qui estoit de leurs plus fidelles & meilleurs alliez: de peur quant & quant que toute la Pouille esbranlee de cest exemple, ne se soubsleuast, & prist le party des Samnites. Il n'y eut autre chose à deliberer, que par quel chemin ils iroyent; par ce qu'il y en auoit deux: l'vn le long de la mer Adriatique large & ouuert; mais d'autant presque plus long qu'il estoit plus seur: L'autre plus court par les fourches Caudines; dont l'assiette est ainsi de nature. Il y a deux grand's baricaues profondes & estroittes, couuertes de bois, à la queue l'vne de l'autre, & iointes ensemble par de hautes crestes de montaignes qui s'entretiennent: auec vne prairie au millieu asses large & spatieuse, arrousee d'eaux; à trauers laquelle est le droit chemin. Mais auant que d'y arriuer il vous fault enfourner en la combe, & de là rebrousser chemin en arriere par la voye qu'on y est entré: Ou si vous voulez passer oultre, en sortir par la baricaue opposite plus estroitte assez & plus empeschee que la precedente. En cette plaine herbue les Romains estans descenduz par vne autre voye d'vne roche creuse; comme ils se diligentoient de gaigner le second valon, trouuerent l'embouchure close d'arbres abattuz & plessez les vns sur les autres; auec de gros cartiers de rochers roulez d'enhault la audeuant: & si n'eurent plus tost decouuert cette fraude des ennemis, qu'ils aperceurent vne grand' trouppe de gens armez en la cime de la montaigne. Au moyen dequoy ils se hastent de retourner par le chemin qu'ils estoient venuz: mais ils trouuent l'issue estoupee & saisie de mesme. Adonc ils font hault sans que personne le leur commandast; & vn estonnement extraordinaire leur saisist le cueur; si que comme transiz d'vne pesanteur endormie, ils demeurerent quelque temps sans mot dire; se regardans les vns les autres; & attendant vn chacun le conseil de son compaignon. Puis apres quand ils aperceurent qu'on dressoit les pauillons des Consuls; & quelques vns desployer desia les instrumens & oustils necessaires pour se remparer; encore qu'ils vissent tout apertement que ce n'estoit que perdre le temps & la peine de s'amuser apres cela; estans troussez en toutes sortes sans aucun espoir de ressource: neantmoins pour n'accroistre leurs maux d'vne double nouuelle faute; vn chacun à part soy sans que persõne le commandast, se met à clorre & fortiffier le logis le long de l'eau: se mocquans eux mesmes de leur vaine & inutile besongne; auecque vne confession pitoyable de leur accident & malheur: Oultre que les ennemis par vne tresgrand' derision & orgueil crioyent apres. Deuers les Consuls tous desconfortez & dolens, les lieutenans, & Tribuns, auant qu'on les appellast au conseil; car aucun conseil ny remede n'y pouuoit plus auoir de lieu; s'acheminerent, & les vont d'eux mesmes aborder au Pretoire: les soldats quant & quant y tendans les yeux & les mains, requierent à leurs generaux le secours qu'à grand' peine les Dieux immortels eussent peu donner. Mais cependant qu'ils emploient le temps plus à se complaindre & douloir de leur defortune, qu'à deliberer; la nuict les surprend là dessus: chacun murmurant à sa fantasie, selon que son naturel & humeur le poulsoit: L'vn qu'il se failloit faire passage à trauers les estouppemens des chemins: l'autre par diuers endroits de la montaigne & des forestz, par tout ou lon pourroit penetrer auecques les armes: Car pourueu que nous puis-

Stratageme. *Nocera* Euesché.

Description de ce mauuais pas & destroit des fourches Caudines.

Les Romains sans y aduiser, ny enuoyer recognoistre ne descouurir, s'egagẽt fort honteusement en vn mauuais endroit.

Grande desolation au camp des Romains excellemmẽt bien descripte icy.

ſions ioindre l'ennemy, qu'il y a deſormais trente ans que nous menons battant & chaſſant deuant nous; toute plaine ſera raſe & vnie pour le Romain, combattant cōtre le pariure deſloyal Samnite: L'autre; mais ou, & de quel coſté irons nous à eux? Penſons nous remuer ces montaignes icy de leur place? Ce pendant que ces hautes crouppes ſeront ainſi droict eſleuees penchans ſur noz teſtes, par ou eſt-ce que nous grimperons pour venir aux mains? Armez, deſarmez; hardis ou couars recreans; nous ſommes tous eſgalement pris au trebuchet, & perduz. L'ennemy propre ne nous fera pas ceſt honneur de nous combattre à coups de glaiue, pour mourir comme gens de bien: eſtant aſſis ſans ſe remouuoir, il mettra fin à cette guerre. PAR tels propos qu'ils ſe tenoient les vns aux autres, ſans ſe ſoucier de repaiſtre, ſans ſe ſouuenir de prendre repos, il paſſerent la nuict. Les Samnites de l'autre coſté à grand' peine ſçauoient ils quel party choiſir en vne occaſion ainſi à ſouhait: & pourtant furēt d'aduis d'eſcrire à Herennius Pōtius pere du chef de l'armee, pour auoir par lettres ſon opinion là deſſus: Car eſtant deſormais peſant & caſſé de vieilleſſe, il ſ'eſtoit retiré non ſeulemēt de toutes charges de la guerre, mais du maniment propre des affaires de ville: neantmoins en ce corps caduc fleuriſſoit touſiours vne vigueur de fort bon aduis & conſeil. Ceſtui-cy ayant entēdu comme les deux exercites Romains ſ'eſtoient venus enuelopper dans les fourches Caudines entre deux montagnes: & eſté enquis par le courrier de ſon fils qu'on en deuoit faire: reſpondit que ſans marchander il falloit les laiſſer aller frācs & quittes. Mais ſon opinion meſpriſee; & le meſme meſſage de rechef renuoyé deuers luy; il opina de les deuoir tailler tous en pieces iuſques au dernier. Deſquelles deux reſponces ſi contraires & repugnantes, comme ſi elles fuſſent prouenues d'vn oracle incertain & douteux; bien que le fils plus que nul autre ſoubſçonnaſt l'eſprit de ſon pere ſ'eſtre ainſi enuieilly & troublé auecques la debilitation du corps; neantmoins la voix commune preuallant, il l'enuoye querir pour donner ſon aduis de bouche. Le vieillard non enuis, ſe fit à ce qu'on dit, porter ſur vne charrette en leur camp: La ou eſtant appelé au conſeil, il tint preſque le meſme langage, ſans rien changer de ſon opinion: Seulement il y adiouſta les raiſons: que par la premiere il auoit dit ce qui luy ſembloit le meilleur: d'eſtablir (à ſçauoir) vne paix & amitié perdurable auec vn peuple ſi puiſſant comme les Romains, par vne extreme grace & beneficence: Par la ſeconde, la guerre ſe differoit iuſqu'à pluſieurs ſiecles; pource que de long temps les Romains malaiſéement ſe pourroient refaire d'vne telle ſecouſſe que d'auoir perdu deux armees; & ſe reſtaurer de nouuelles forces. Vn troiſieſme aduis n'auoit point de lieu. Et comme ſon fils, & autres les plus apparens l'enquiſſent plus particulierement: MAIS quoy, ſi l'on en prend vn moyen entre ces deux-cy; de permettre aux Romains ſ'en aller haut le pied ſains & ſauues; ſouz certaines conditions toutesfois qu'on leur donneroit ſuiuant le droit de la guerre? CE PARTY eſt tel, va il dire, qu'il ne vous acquiert point d'amis; & ne vous deſcharge auſſi peu de voz ennemis. Conſeruez tant que vous voudrez ceux que vous offēſerez d'vne ignominie; le peuple Romain eſt de telle nature, que vaincu il ne peut demeurer en repos: Touſiours ſe r'auiuera dedans leurs courages, tout ce que la preſente neceſſité y aura imprimé de rancune & deſpit: & n'aura iamais ceſſe, qu'il ne ſ'en ſoit vengé en maintes ſortes; & ne nous l'ait rendu au Centuple. L'VNE ny l'autre opinion n'eſtant acceptee, Herennius ſe fit remener à la ville. Et ce pendant au camp des Romains, ayans eſſayé en pluſieurs façons d'eſchapper, mais en vain; & ſe retrouuans deſormais en diſette de toutes choſes, vaincus d'vne extreme contrainte, enuoyerent leurs ambaſſadeurs pour demāder d'arriuee quelque paix raiſonnable & hōneſte: S'ils ne la pouuoient obtenir, de les deffier au combat. Mais à cela

Les Samnites meſmes eſtōnez de leur par tropheureux ſuccez ne s'en ſçauēt bien preualloir.

Traits remarquables de deux aduis tous contraires: neantmoins l'vn & l'autre plus ſeurs, que de vouloir tenir le milieu.

Herennius explique icy ſes deux opinions, dont l'vne ny l'autre ne ſōt receues, biēque cōtraires: ceey eſt deſduit fort ſubtilement.

Les Samnites prennēt le pire party de tous, & qui leur couſte cher cy apres.

cela Pontius va respondre qu'il n'estoit plus question de cõbattre, estant la bataille toute gaignee pour eux: & pource que les Romains lors mesme qu'ils estoiẽt vaincus & captifs ne vouloiẽt aduoüer leur fortune, il se deliberoit de les faire tous passer souz le ioug, en pourpoint sans aucunes armes. Quant aux autres points & articles, qu'ils seroient esgaux pour les vaincus & les vainqueurs: Si l'on se departoit du territoire des Samnites; si les Colonies en estoiẽt retirees; les Romains puis-apres & Samnites viuroient chacun en son endroit selon ses loix, vz, & coustumes; l'alliãce estant lors esgale. Souz ces conditiõs qu'il estoit content d'appointer auec les Cõsuls: Que si chose quelcõque leur desplaist, il deffend aux ambassadeurs de plus retourner deuers luy. Laquelle responce rapportee au camp, vn gemissemẽt si piteux se leua soudain de toute l'armee, & vne telle angoisse & destresse leur saisit le cœur; qu'il ne sembloit pas leur deuoir estre chose plus griefue à supporter, qu'on leur eust annoncé de deuoir tous finer leurs iours en ce lieu. Et s'estans retenus vn long temps sans mot dire: les Consuls de leur part ne pouuans en semblable ouurir la bouche, ny pour accepter vn accord si vitupereux, ny reietter vn party ainsi forcé & necessaire: Alors Lentulus le principal des lieutenãs en valeur & authorité: I'AY OVY (va il dire) maintesfois racompter à mon Pere (Seigneurs Consuls) que luy seul ne voulut iamais adherer à la deliberation du Senat dans le Capitole, de rachepter la ville auecques de l'or, de la main des Gaullois: puis qu'ils n'estoient enueloppez ny de trenchees ny de rempars au dehors par les ennemis; gens de vray tresimbecilles à de telle maniere d'ouurages: & qu'ils pouuoient bien eschapper; si, non sans quelque grand peril; à tout le moins sans vne euidẽte ruine. Que si comme ils pouuoient deualer en armes de la forteresse dessus ceux qui les tenoient assiegez, & qu'ils le firent bien souuent, nous auions aussi le moyẽ de nous attacher à ceux-cy en place marchande, voire desauantageuse & inique; le courage de mon feu Pere ne me manqueroit point à vous dire librement mon aduis: car i'octroye bien que la mort qu'on endure pour sa Patrie est la plus honnorable de toutes: & me voicy tout appareillé de me sacrifier pour le peuple Romain & ses forces, ou de m'aller ietter au beau milieu des ennemis. Mais ie voy icy la Patrie: icy tout ce qui peut estre de ses regimens & legions: Que si ce n'est pour eux-mesmes & leur propre faict, qu'ils se veulent perdre, & à leur escien; quelle autre chose pretendent ils de pouuoir conseruer par leur mort? Les edifices de la ville (dira quelqu'vn) & la closture; & le populace qui y habite. Mais à la verité tout cela s'abandonne & liure plustost au pouuoir de noz ennemis, cette armee venant à estre deffaite, qu'il ne se sauue. Car qui est-ce qui les deffendra? la multitude par-auenture desarmee, & non aguerrie? Tout autant certes comme elle les garentit de l'effort & assaut des Gaullois. Feront-ils venir de Veies vne armeé à leur aide & secours; ny vn Camillus pour en estre le chef? Icy est toute la ressource, tout l'espoir, & puissance nostre: En sauuant cela, nous sauuons aussi la Patrie: L'exposant à vn massacre plus que notoire, nous l'abandonnons & la trahissons. Mais c'est vn cas par trop honteux de se rendre ainsi laschement. Aussi la charité & dilection enuers la Patrie doit estre telle; qu'il la faut aussi bien preseruer par nostre honte & ignominie s'il en est besoin, que par nostre mort. Auallons doncques cette indignité & vergongne, quelque grande qu'elle puisse estre; & faisons ioug à la contrainte, que les Dieux mesmes ne peuuent pas surmonter. Pourtant allez à la bonne heure, Seigneurs Consuls, racheter la ville en donnant du fer, que voz ancestres racheterent auecques de l'or. S'ESTANS acheminez deuers Pontius pour parlementer; comme il leur proposast en victorieux les conditions de l'appointement, ils respondirẽt de ne les pouuoir accepter sans le sceu & congé du peuple; ne sans les Fecialiens; & autres telles

Fiere & criminelle responce de Pontius aux Rom.

Conditions que proposent les Samnites aux Coss. Rom.

Triste & douloureux spectacle.

Harẽgue de L. Lentulus pour persuader d'obeir & ployer à la necessité qui se presentoit.

Tite-Liue ennemy partial des Gaullois.

cerimonies solennelles & accoustumees. Au moyen dequoy comme on le tient communément, & que Claudius mesme l'a escrit; l'accord Caudien ne fut pas fait en forme d'vn traitté de paix resolu, mais par stipulatiõ & promesse: car à vn traitté, quel besoin seroit il d'auoir des respondans & ostages, auquel l'affaire se transige auec vne inuocation & priere; Que celuy des deux peuples à qui il tiendroit, que les conuenances ne soient obseruees, Iuppiter le frappe en la propre sorte, que le porc vient à estre feru par les Fecialiens. Les Consuls doncques signerent auec les Lieutenans, Questeurs, & Tribuns; & apparoist encore de tous leurs noms: la ou si les choses se fussent passees par la voye d'vn traitté de paix, il n'y en auroit point d'autres souscripts, que les deux Fecialiens. D'auantage pour le delay qui estoit requis à faire ratifier cest accord, furẽt imposez six cens cheualiers Romains pour ostages, subiets à perdre la teste si on ne le vouloit receuoir. On arresta puis-apres le iour pour les deliurer, & laisser aller l'armee sans armes. Mais le retour des Consuls au camp, renouuela le dueil & regret des soldats; si qu'à grand' peine se retindrent ils de se jetter dessus ceux par la faute & temerité desquels ils auoiẽt ainsi esté engagez en ce lieu: par la lascheté & insuffisance desquels ils en sortiroiẽt plus honteusement qu'ils n'y estoient entrez: ou sans l'adresse d'aucunes guides; sans qu'on eust preallablement enuoyé descouurir, on les auoit precipitez à yeux clos; tout ainsi que des bestes sauuages en vn piege, ou dans quelque trappe. Et là dessus de s'entreregarder l'vn l'autre: de contempler d'vn tresgrand creuecœur les armes que tout soudain ils deuoient rẽdre: dont leurs dextres demourroient desgarnies; & leurs corps nuds & descouuers exposez à la mercy de leurs aduersaires. Se remettre deuant les yeux le ioug souz lequel ils deuoient passer: les mocqueries & derisions des vaincqueurs; leur fiere & audacieuse mine. Vne longue file d'eux tous en pourpoint à trauers deux esles de soldats armez: Puis le miserable chemin que prendroit au partir delà ceste trouppe vituperee, par les terres de leurs alliez & cõfederez: & leur deshonneste retour à la ville, & à leurs parens & amis; ou eux par plusieurs fois, & leurs ancestres aupar-auant auoient fait leur entree en triomphe. Estre tous seuls qui sans blesseure; sans coup donner ne receuoir; sans combat ne rencontre aucune, ayans esté desconfits & vaincus, n'auoient eu le moyen de mettre la main à l'esp ee; de s'attacher à l'ennemy: au moyen dequoy bien en vain leur auroient esté donnees les armes; ny l'effort, hardiesse, & courage. En ceste sorte se guermentans d'vn fort grand despit & angoisse, voicy arriuer l'heure de leur ignominie fatale, qui par l'experience du sentir leur deuoit rendre toutes choses bien plus dures & ennuyeuses qu'ils n'auoient imaginé en leur esprit. Et en premier lieu leur fut commandé de vuider hors de leurs rempars chacun en vn simple surcot & chemise, sans armes quelconques: les ostages sont quant & quant deliurez & donnez en garde. Puis-apres enjoint aux Licteurs de se departir des Consuls: & eux despouillez de leurs cottes d'armes: Ce qui amena vne si grande compassion à ceux qui n'agueres les maudissans les eussent volontiers liuré poings & pieds liez aux ennemis; voire detrẽché en pieces & menus morceaux; que chacun mettant sa calamité souz le pied, destourna les yeux d'vn tel vitupere, comme d'vn spectacle trop hideux & horrible à veoir. Les Consuls doncques tous les beaux premiers, demy-nuds furẽt faits passer souz le ioug: Puis le reste de main en main, selon que chacun les approchoit le plus en authorité, exposez tout de mesme à boire leur part de la honte: Et finablement les legions l'vne apres l'autre: les ennemis estans en armes tout à l'entour, qui leur faisoient infinies reproches, & se mocquoient d'eux; presentans mesmes l'espee à la gorge de la plus part, dont il y en eut de blessez, voire de mis à mort; si leur contenance aucunement alteree ou despite pour l'indi-

Les historiẽs Latins taschent de pallier cette ignominie, qui fut l'vne des plus grãdes qu'ils receurent oncques.

Cette cerimonie est descrite au premier liu. en la vie de Tullus Hostillius fueil. 21.

Es traittez de paix des Romains, il n'y auoit que les deux Fecialiens qui signassent.

Tout ce lieu cy est excellemment biẽ representé de l'autheur, pour vne chose trespitoyable à considerer, nõ que de la voir.

Les deux Coss. Rom. & toute l'armee faits passer souz le ioug: & les particuliaritez de c'este ignominie fort bien desduittes.

l'indignité de la chose, tant soit peu offençoit l'insolent vainqueur. Ainsi tracassez souz ce ioug auecques vn merueilleux diffame; & ce qui leur estoit presque plus grief, sortiz de ce mauuais pas & destroit à trauers les yeux de leurs ennemis; combien qu'il leur semblast alors voir le iour comme s'ils fussent retournez des enfers, neantmoins la lumiere qui leur descouuroit vne telle hôte & misere, leur sembla plus griefue & fascheuse que toutes les morts qui se fussent sceu presenter. Au moyen dequoy encore qu'ils peussent arriuer de iour à Capoue, incertains toutesfois de la loyauté de leurs alliez; aussi que la honte leur appesantissoit le pas; se coucherent sur la terre nue, le long du chemin assez pres de la ville, en disette de toutes choses. Ce qu'aussi tost que les Capouans entendirent; vne iuste douleur & pitié qui les prit de leurs alliez, vainquit la fiere arrogance innee en ce peuple hautain de son naturel: car sur le champ ils enuoyerent for benignement aux Consuls les marques & enseignes de leurs Magistrats propres: leurs Licteurs & faisseaux de verges; armes, cheuaux, vestemens: & des viures en abondance pour toute l'armee. En arriuant puis-apres à la ville, tout le Senat entierement & le peuple sortirent à l'encontre: & leur firent toutes les honnestetez, bons-racueils & deuoirs, tant en public qu'en particulier dont ils se peurent aduiser. Mais ny cette gracieuseté & douceur; ny le bon visage dont ils les receurent; ne les plus humains propos & consolations, ne leur peurent non seulemẽt tirer vn seul mot de la bouche; ains nompas de faire qu'ils voulussent tãt soit peu leuer l'œil, pour regarder leurs amis & cõfederez qui les alloient reconfortans de la sorte: Tant outre leur dueil & angoisse, ie ne sçay quelle honte de se voir ainsi, les forçoit de fuir toute compagnie & deuiz des personnes. Le lendemain vne compagnie de ieune noblesse, qui auoit esté ẽuoyee auec eux, pour les cõduire & leur faire escorte iusques sur la frontiere; estãs de retour furent appellez au Senat: là ou comme les plus anciens en demandassent des nouuelles, ils firent respõce: Qu'ils leur auoient encore semblé plus dolents, & abbatus en courage qu'au precedant: si penaude & comme muette marchoit cette trouppe; tant se monstroit prosterné ce grand cœur genereux Romain, qu'ils paroissoient bien de l'auoir perdu auecques leurs armes. Ne rendre point le salut qu'on leur donnoit; ne respondre chose quelconque: pas vn d'eux tous de frayeur n'auoir sceu desserrer les dents, comme s'ils portassent sur leur col encore le ioug souz lequel ils estoient passez. Que les Samnites auoient vne victoire non seulement glorieuse; mais perpetuelle auec ce: n'ayant pas expugné les murailles de Rome, comme les Gaullois auoient fait cy deuant: ains ce qui estoit bien vn plus braue exploit, toute la fierte & vaillance Romaine. Comme ces choses se racomptassent, & entendissent; & qu'on tinst presque le nom Romain pour desesperé, & du tout esteint au Conseil de leurs fidelles alliez & confederez: l'on dit qu'Offilius Calauius, fils d'Ouius, homme noble de race, & de faits; & fort reueré pour son aage, s'en va remonstrer que la chose alloit bien autrement: car cette taciturnité rédurcie, & les yeux ainsi fichez contre terre: les oreilles closes & sourdes à tous reconfors; & vne honte de voir la lumiere, estoient tous indices certains d'vn tresgrand despit & courroux imprimé au profond du cœur, qui leur faisoit tenir cette contenance. Quant à luy; ou qu'il ne cognoissoit rien du naturel des Romains; ou que ce morne & triste silence esclorroit en brief de grands pleurs & lamentations aux Samnites; à qui le traitté Caudien seroit d'vn plus douloureux souuenir, qu'aux Romains: par-ce que chacun de ceux-cy quelque part qu'il se rencontrast au combat, auroit son courage & vaillance ordinaire: là ou les autres ne trouueroiẽt pas tousiours & par tout des destroits ainsi à propos. Desia à Rome estoit paruenuë aussi l'infamie de ce meschef: ayans eu nouuelles premierement que

Exageration artificielle & elabouree.

Grãd deuoir & honnesteté des Capouans enuers les Romains en cette affliction.

Le creuecœur des Romains en leur honte.

La ieunesse ne peut si biẽ iuger des choses comme l'experiẽce que l'aage ameine.

La honte taciturne quelquefois indice d'vn grãd courage.

leurs gens estoient assiegez en ce pas : & puis vn message plus ennuyeux pour la paix vituperable, que pour le peril ou ils se trouuoient. Car au bruit de l'assiegement, on auoit commancé vne autre leuee : mais les preparatifs puis-apres du secours de leurs alliez, s'intermirent, quand on eut ouy vne reddition si infame. Et là dessus sans aucun publique commandement, on se mit à faire tout le dueil qu'il seroit possible. Les boutiques d'autour la grand' place se ferment : cessatiõs de leur propre motif se commancent premier que d'estre ordonnees : les grand's robbes de pourpre vsitees aux Senateurs; & les anneaux d'or se delaissent: si que la ville paroissoit presque plus dolente & piteuse que l'armee propre. Et là dessus de s'exasperer non seulement contre les chefs, contre les autheurs, & cautions du traitté de paix; mais de s'aigrir quant & quant, & hair les soldats innocens de la faute : protester qu'il ne les failloit nullement receuoir en la ville, ny dãs leurs maisons. Lequel maltalent & indignation l'arriuee de l'exercite reboucha de tous points; miserable mesmes aux plus indignez: car ne retournans pas ainsi qu'eschappez sains & sauues inesperément à la ville, mais en habit & contenance de prisonniers y estans entrez sur le tard; s'en allerent à la desrobee cacher de façon dedans leurs mesnages, que le iour d'apres, ny les ensuiuans pas vn d'eux ne voulut comparoistre ny à la place, ny en public. Les Consuls de leur part retirez aussi en personnes priuees n'exercerent chose quelconque de leur charge; fors que par l'ordonnãce du Senat ils nommerent vn Dictateur pour presider à l'assemblee des electiõs. Celuy-là fut Q. Fabius Ambustus; & P. Elius Pœtus general de la cauallerie : lesquels ayans esté indeuement creez cõtre les solennitez des Auspices; M. Emylius Pappus Dictateur, & L. Valerius Flaccus Coronnel des gens de cheual, furent subrogez en leur place. Et si pour cela encore, les Comices ne se tindrent pas : car d'autant que le peuple s'ennuyoit fort des Magistrats de cette annee, comme malheureux & infaustes; les choses vindrent à vn Entreregne: ou Q. Fabius Maximus entra le premier : & M. Valerius Coruinus apres; qui crea Consuls Q. PVBLIVS PHILO, & L. Papyrius Cursor; du consentement sans aucune doute de toute la ville; n'y ayant pour lors deux plus renommez capitaines. Le mesme iour qu'ils furent esleuz, ils entrerent en charge; car ainsi le voulurent les Peres: & suiuant la deliberation du Senat, apres les solennitez en tel cas requises la premiere chose qu'ils proposerent, fut le traitté de la paix Caudine: sur quoy Publius, qui precedoit son compagnon, Parlez Sp. Posthumius (se prit il à dire): lequel s'estant leué en pieds de la mesme chere & visage qu'il auoit passé souz le ioug: IE N'IGNORE pas (va il commancer) messieurs les Consuls; que ce n'est pas pour me faire honneur ains vergongne, qu'on m'a appelé le premier pour parler, non comme Senateur mais coulpable; tant de la guerre malheureusement succedee; que de la paix encore plus ignominieuse. Neantmoins puis que vous n'auez rien touché de nostre delict & punition; laissant là à part noz deffences, qui ne nous seroient pas fort mal aisees enuers ceux qui sçauẽt assez ce que c'est des incertains euenemens de fortune, & de la necessité à quoy tous les viuans sont subiets; ie diray mon opiniõ en peu de paroles sur ce que vous auez mis en auant : laquelle vous pourra assez tesmoigner, si i'ay voulu espargner ma vie, ou sauuer & garentir voz legions; en m'obligeant soit d'vne vituperable, soit d'vne contrainte & forcee promesse. A quoy neantmoins pource que tout cela s'est passé sans le veu & sceu du peuple Romain; aussi n'y peut il estre point tenu: dont il n'est rien deu pour cette occasiõ aux Samnites, hors-mis noz corps. Soyõs leur doncques rendus par les mains des Fecialiẽs, liez & garrottez en chemise, deliurans de tout scrupule le peuple Romain, si nous l'y auiõs obligé en aucune sorte: à ce que rien de droit diuin ny humain ne vous garde de recommancer de nou-

Grande desolation à Rome pour la hõte receue; plustost que si c'eust esté vne perte & desconfiture.

La pitié rabbat & amortist le plus souuent le courroux & indignation.

XLV. Dictature. R. 428.

XLVI. Dict.

Entreregne. CXXXI. Conf. M. 3638. R. 429.

Harengue magnanime & fort pitoyable de Posthumius au Senat.

ueau vne guerre iuste & licite. Ce pendant ie suis d'opinion que les Consuls leuēt des forces; les equippent d'armes, & mettent aux champs: sans entrer neantmoins encore és limites des ennemis;iusqu'à ce qu'on nous ayt renuoyez; & legitimemēt satisfait à tout ce qui est requis par raison. Vous suppliant & requerant treshumblement ô Dieux immortels, que si vostre plaisir n'a esté, que Sp. Posthumius, & T. Veturius estans Consuls guerroyassent heureusement contre les Samnites, qu'il vous suffise à tout le moins de nous auoirveuz passer souz le ioug: veuz obliger à vne si orde & salle promesse: de nous voir nuds pieds & poings liez rēdre aux ennemis;receuās sur noz testes toutes leurs rancunes,maltalēts,& indignatiōs: & vueillez au reste que les nouueaux Consuls,& les legions Romaines leur facēt la guerre de la mesme sorte, que toutes les autres ont esté conduittes & menees à fin,auant nostre Consulat. CE QV'AYANT par luy esté proferé;vne si grande admiration & pitié tout ensemble de cest homme là toucha soudain le cœur des assistā; que tantost, à grand' peine pouuoient ils croire que ce fust celuy mesme Posthumius qui eust consenty à vn si infame traitté de paix: tantost auoient vne extreme compassion, qu'vn tel personnage deust mesme estre plus cruellement tourmenté par les ennemis que nul autre;par despit d'auoir esté autheur de rompre la paix. Et comme tous l'extollans de loüanges fussent pour se retenir à son opinion; L. Liuius, & Q. Melius Tribuns du peuple essayerent aucunement de s'y opposer; ALLEGVANS que le peuple par leur simple redition ne seroit pas absouz & deliuré de sa conscience; si on ne restablissoit quant & quant aux Samnites toutes les choses au mesme estat comme elles estoient à Caudium: & que quant à eux, de ce qu'ils auoient souscrit à la paix pour sauuer l'armee, ils ne meritoient point de punition. A tout euenement veu qu'ils estoient Sacresaincts & inuiolables par le priuilege de leur office; qu'on ne les pouuoit rendre aux ennemis, ne leur faire aucun exces & outrage. ALORS Posthumius; RENDEZ nous doncques cependant (va il repliquer) nous autres qui sommes prophanes; ainsi que vous le pouuez faire sans contreuenir à la religion, ny offenser voz vœuz & serments: puis vous rendrez ces Sacre-saincts,aussi tost qu'ils seront issus de leur charge. Mais si vous me croyez, auant que les rendre vous les ferez fort bien estriller au Comice, pour l'interest de leur subterfuge; & d'auoir voulu dilayer leur punition. Car ce qu'ils contestent qu'en nous rendant,le peuple Romain n'est pour cela acquité de sa conscience; qui est celuy qui ignore que ceux-cy tiennent vn tel lāgage de peur plustost qu'on ne les rende,que pource que la chose soit telle à la verité? Certes ie ne veux pas nier nomplus (Peres conscripts) que tant les promesses que les traittez & accords, ne doiuent estre tenuz pour Saincts enuers tous ceux qui reuerent la loyauté deüe aux personnes,aussi bien que la foy & la religion: Mais ie ne veux pas pourtant aduoüer,que sans le commandement & vouloir du peuple on puisse arrester rien quelcōque dont il soit tenu. Et si de la mesme insolence & audace dont les Samnites ont extorqué ceste promesse de nous,ils nous eussent voulu contraindre de proferer les mots solemnels, dont on vse en rendant les places; voudriez vous de là inferer messieurs les Tribuns, que le peuple Romain deust estre rendu? Et ceste ville, auec les chappelles,les confins, & les eaux; tout cela estre acquis aux Samnites? Ie laisse à part la reddition;car il n'est icy question que de la promesse. Si doncques nous eussions promis que le peuple Romain abandonneroit ceste ville: y mettroit le feu:n'auroit plus aucuns Magistrats,ny de Senat,ny de loix: Rentreroit souz la domination & puissance royalle? Dieu nous en garde (diriez vous): mais l'indignité de la chose ne rompt pas le lien des promesses. Si à vn cas tant seulement le peuple Romain peut estre obligé; il le peut de vray estre en tous. Ny cela

Le langage ainsi magnanime fleschist plus le Senat & le peuple que toutes excuses, ny supplications.

Les Tribuns du peuple ayans souzsigné l'accord taschēt de se guarētir.

Repliques vehementes de Posthumius contre les Tribuns.

Ceste forme est plus plus amplement couchee au premier liure souz Tarquinius Priscus, fueillet 33.

encore à quoy parauenture quelques vns se pourroient arrester ne fait rien;si c'est ou le Consul,ou le Dictateur,ou Preteur qui aye iuré : car les Samnites ont iugé le mesme:ne s'estans vouluz contenter de la promesse desConsuls;ains ont contraint de iurer aussi les lieutenans de l'armee; les Questeurs,& Tribuns des soldats.Et ne faut point que personne me demande nomplus pourquoy c'est que ie l'ay promis & iuré ainsi; attendu que cela n'est pas du faict & authorité du Consul: Et ne leur pouuois ny promettre vne paix qui n'estoit pas en mon arbitre & disposition: ny rien traitter en vostre nom;qui ne m'en auiez point donné de charge. Certes,Peres Conscripts,chose aucune ne s'est faite à Caudium de l'humain aduis & conseil:car les Dieux immortels ont osté le sens à voz capitaines; & à ceux de voz ennemis: n'ayans peu quant à nous assez cautement nous tenir sur noz gardes:& eux,vne victoire mal acquise,ils l'ōt aussi mallement perdue;ce pendant qu'à grand' peine ils se sont vouluz asseurer sur les lieux,par lesquels ils auoient vaincu : ce pendāt qu'ils se hastent d'arracher en quelque façon que ce soit les armes à ceux qui sont naiz & nourriz aux armes.Que s'ils eussēt eu la teste bien faite;leur estoit il si mal aisé durāt qu'ils enuoyent querir de leurs vieillards à la ville pour se conseiller auec eux,despecher leurs ambassadeurs à Rome, pour traitter vne paix & bonne alliance auec le Senat,& peuple Romain? Il n'y auoit que trois bonnes iournees : & ce pendant on eust peu demeurer en vne abstinence de guerre, iusqu'à ce que leurs ambassade leur eust rapporté, ou vne victoire asseuree; ou la paix : Car c'eust esté lors vne promesse legitime & vallable que nous eussiōs faite par l'aduis & vouloir du peuple. Mais ny vous ne l'eussiez accordee;ny nous promise:& les affaires ne deuoient auoir autre issue;sinon qu'eux demeurassent abusez en vain,tout ainsi que de quelque songe plus ioyeux assez & content,que leur esprit ne pouuoit porter:& que la fortune qui estoit allee empestrer nostre armee,elle-mesme l'en desengageast:que vne friuole victoire fust rendue vaine,par vne paix plus friuole encore:& vne promesse interuinst,qui n'obligeast personne fors le prometteur seulemēt. Car quelle chose a esté passee auecques vous Peres Conscripts; quelle chose auecque le peuple? Qui est ce qui vous en peut appeler? Qui se complaindre d'auoir esté deceu de vous? L'ennemy ou le citoyen? Vous n'auez rien promis à l'ennemy : vous n'auez ordonné à aucun citoyen de promettre pour vous,ny en vostre nom.Vous n'auez doncques rien à demesler auec nous,à qui vous n'auez point dōné de charge: ny auec les Samnites aussi peu, auec lesquels vous n'auez rien traitté que ce soit. Nous sommes assez responsables & suffisans pleges pour les Samnites, en ce que nous leur pouuons tenir & bailler;noz corps,à sçauoir,& noz vies : qu'ils exercent leur cruauté là dessus, aiguisent leurs glaiues; & y deschargent leur mal-talent & cholere. Au regard des Tribuns du peuple,aduisez si on les peut rendre tout presentement,ou si on le doit remettre à vne autrefois. Nous ce pendant ô T. Veturius, & vous autres,allons offrir ces viles & chetifues testes de peu de prix, pour satisfaction de nostre promesse: & par nostre supplice, deliurons les armes Romaines. LA CAVSE,& son aduocat meut les Peres Conscripts:& non seulemēt tout le reste, mais les Tribuns mesmes du peuple: si qu'ils promirent d'obtemperer au Senat. Quant & quant s'estans deposez de leur charge,furent mis és mains des Fecialiens,auec les autres pour les ramener tous à Caudium. Cette resolution sembla auoir amené vn rays de lumiere cōsolatiue à toute la ville:dōt Posthumius estoit en la bouche de tout le mōde,chacū l'extolloit iusqu'au ciel: le paragonnās au Cōsul Decius qui s'estoit desuoué pour le salut de l'armee;& aux plus signalez & magnanimes beaux faits. Que par son ouuerture & moyen la chose publique s'estoit deliuree d'vne paix si desaduantageuse & indigne: qu'il s'en alloit offrir aux martyres

Pource que les Tribuns du peuple estans en charge estoient sacrez & inuiolables, & n'estoit loysible à personne d'y mettre la main pour les offencer.

tyres & vengeances des ennemis: se sacrifier pour le peuple Romain: Si que tous en general n'ont plus l'œil à rien qu'à la guerre. Et iamais n'arriueroit il, qu'armez ils se peussent attacher aux Samnites? En la ville bouillante de courroux & indignation, la leuee se fit presque toute de volontaires: & furent des mesmes soldats qui reuindrent de Caudium de rechef enroollees des legions nouuelles; ou l'armee s'achemina tout incontinent. Les Fecialiens qui marchoient les premiers estants arriuez à la porte, firent despouiller ceux qui auoiēt soubscript à l'appointemēt; & leur lier les mains derriere le doz. Mais cōme le licteur portāt respect à la dignité de Posthumius, ne le serrast pas guere fort: & pourquoy n'estreins tu ces liens (va il dire) affin que nostre reddition soit telle quelle doibt estre? APRES qu'ils furent paruenuz à l'assemblee des Samnites, & au siege de Pontius; A. Cornelius Aruina l'vn des deux Fecialiens parle ainsi. [a]PVIS QVE CES hommes sans congé ny commandemēt du peuple Romain des Quirites, ont promis qu'on feroit vn accord auec vous; & pour cette cause ont failly d'vne lourde faute: pour cette cause, & affin que le peuple Romain soit absoubz d'vn si detestable forfait; ie vous liure ces hommes cy en voz mains. A PEINE auoit le Fecialien acheué ces mots, que Posthumius [b]le heurte du genoil en la cuisse le plus ruddement qu'il luy fut possible; s'escriant hault & clair qu'il estoit citoien Samnite; & l'autre, ambassadeur du peuple Romain: de maniere que contre le droit cōmun à toutes nations l'ayant outragé, les Romains auoient iuste cause de leur faire la guerre. Alors Pontius: [c]NY IE NE RECEVRAY point cette reddition (va il dire) ne les Samnites ne l'approuueront aussi peu. Plus tost (O Sp. Posthumius) si tu crois qu'il y ait des Dieux, que n'annulles tu toutes choses; ou n'entretiens les conuenances? On doibt au peuple Samnite tous ceux qu'il eut en son pouuoir; ou la paix en leur lieu. Mais à quel propos me veux-ie attacher à toy de cela; veu que de toute la loyauté que tu puis, tu te representes, & rends prisōnier entre les mains de ton vainqueur? C'est le peuple Romain que i'appelle & prends à partie: lequel si d'auenture il se repend de la promesse faitte és fourches Caudines; qu'il restablisse les legions dans le pas & destroit ou elles estoiēt renfermees: Ainsi n'y aura personne trompé: Toutes choses soient pour non faittes: qu'ils reprennent les armes rendues par expresse capitulation: retornent au mesme logis; & ayent tout ce qu'ils auoient le iour de deuant qu'ils vindrent à parlementer. La guerre à lors; & leurs deliberations magnanimes leur plaisēt tant qu'il leur plaira: leurs promesses & toute paix soient mises au neant: & poursuiuons quand à nous nostre pointe du mesme fauorable succes, & és mesmes lieux que nous tenions auant qu'il fust propos quelcōque d'appointement: sans que plus le peuple Romain aye occasion de se plaindre de la promesse faitte par ses Consuls; ny nous autres de sa loyauté. Ne manquerez vous iamais d'excuses, qu'estans vaincuz vous ne teniez voz promesses & conuenances? Vous dōnastes des ostages au Roy Porsenna: ils en furent tout aussi tost substraits à l'emblee: Vous rachettastes des Gaullois d'vne sōme d'or vostre ville: & en le cuidāt de bonne foy receuoir, vous leur courustes sus, & les taillastes en pieces. Vous auez tout de mesme esbauché vn accord auec nous, affin de r'auoir voz legiōs que nous vous auiōs enfermees: vous le rōpez tout à trac à cette heure, & le rēdez sans aucun effect: trouuās tousiours quelque masque & desguisement d'equité à vostre fraude & mauuaise foy. Ouy, mais le peuple Romain ne peult trouuer bon que ses legiōs ayēt esté garenties par vne si vituperable & hōteuse paix. Qu'il garde dōques à la bōne heure sō appointemēt riere soy: & les legiōs soiēt restituees à leur vainqueur. Cecy seroit ce chose digne de la foy promise; de l'aliance iuree; des cerimonies de voz Fecialiēs & Heraux, que suiuāt la cōuentiō tu obtiēnes ce que de ton propre

Le peuple Ro. merueilleusemēt courageux.

Le bō cœur de Posthumius indigné d'vne telle desconuenue: aussi est il garenty & sauué & de la vie & de l'hōneur.

[a]Formule d'vne reditiō faitte par les Fecialiēs ou heraux Ro.

[b]Merueilleuse subtilité pour auoir legitime occasion d'entreprendre la guerre cōtre les Samnites, cōme s'ils eussent les premiers rōpu la paix.

[c]La responce de Pontius Magistrat des Sānites accōpaignee de raisons apparentes.

Titeliue garde icy merueilleusemēt bien le πρέπον & debuoir d'vn historiē; racontant encore que soubs le personage d'vn ennemy, les finesses ou plus tost desloyautez des Romains.

motif tu as recherché, ô Romain: tant de citoyens à ſçauoir ſains & ſauues: & que de moy ie n'aye la paix dont i'ay tranſigé auec toy? Eſt-ce le droit que vous A. Cornelius, & vous autres Fecialiens preſcriuez aux peuples? Mais auſſi ie n'accepte pas ceux que vous feignez de reſtituer: ny ne puis croire que vous le faittes à bon eſcien: & n'empeſche qu'ils ne retournent à la ville obligee de ſa promeſſe; ayãs tous les Dieux indignez contre vous; de la diuinité deſquels vou-vous mocquez en la ſorte. Or faittes la guerre puis qu'ainſi eſt: Puis que Sp. Poſthumius a ainſi rudement chocqué du genouil l'vn de voz Fecialiens. Car ainſi le croiront aiſéement les Dieux; que Poſthumius ſoit Samnite, & non Romain citoyẽ: & qu'vn ambaſſadeur de Rome ait eſté outragé d'vn Samnite; à ce que vous ayez occaſiõ plus iuſte de prendre contre nous les armes. N'auez vous point de honte de vous iouer ainſi tout apertement de la religiõ; & que des viellards, cõſulaires encore, voiſent cherchans ces petites ſubtilitez & chicquaneries, à grãd' peine dignes de ieunes enfans, pour faulſer leur foy? Va Licteur, va deſlier les Romains; ſans que perſonne ſoit arreſté qu'ils ne ſe puiſſe retirer quand, & ou bon luy ſemblera. DE FAIT ils ſ'en retournerẽt leurs bagues ſauues de Caudium au camp des Romains; abſouz pourroit eſtre, & ayans ſatisfait à la promeſſe publique; mais ſans doute à la leur particuliere: & les Samnites ſ'apperceuans d'vne paix outrageuſe par trop, leur renaiſtre vne guerre treſdommageable; toutes les choſes qui puis- apres en ſuccederent leur reuindrent non ſeulemẽt en l'apprehenſion, mais cõme ſ'ils les euſſent deſia veuës à l'œil; & cõmancent à regretter bien que trop tard & en vain, l'vn & l'autre cõſeil du vieil Pontius: car pour ſ'eſtre vouluz couler entre-deux; indiſcrettement ils auroient eſchangé la poſſeſſion d'vne victoire tout aſſeuree, à vne paix incertaine & douteuſe: & perdu l'occaſion outreplus de gratiffier, & de nuire; ayans de nouueau à combattre ceux qu'ils pouuoiẽt ou ſe rendre amis; ou les eſteindre comme ennemis, & ſ'en deffaire pour tout iamais. Somme premier que par quelque rencontre les forces ſe fuſſent debilitees d'vne part ou d'autre; les courages ſ'eſtoient tellement changez depuis la paix de Caudium; que la reddition de Poſthumius le rendit plus celebre entre les Romains, que cette victoire non enſanglantee ne fit Pontius enuers les Samnites: Les Romains tenans pour vne victoire aſſeuree de leur pouuoir faire la guerre; & les Samnites eſtimans les Romains ſ'eſtre rauigorez, & auoir vaincu tout enſemble. Sur ces entrefaittes les Satricains ſe rengerent du party des Samnites: & la colonie de Fregelles ſans auoir rien ſceu de leur arriuee, fut par eux ſurpriſe de nuict; car on ſcait aſſez que les Satricains furent de la partie. Mais vne crainte mutuelle tint les vns & les autres iuſqu'au point du iour en ſuſpens: & alors commança la meſlee qui fut eſgale par quelque eſpace: tant pour-ce que ceux de dedans cõbattoient à l'extremité pour les autels (comme l'on dit) & les foyers; & que la multitude inhabile à la guerre leur aidoient du haut des maiſõs: de maniere que les Fregellains tindrent bon, iuſqu'à ce qu'vne tromperie qui les abuſa fut en fin cauſe de les perdre; ayans enduré de crier par la ville, & ouy cette voix tout à l'aiſe, que quiconque mettroit bas les armes ſ'en pourroit aller bagues ſauues: laquelle eſperance leur ratiedit le courage de reſiſter; & ſe mirent à jetter les armes de toutes parts. Mais ceux qui demeurerent reſoluz de ne les quitter, ſe ſauuerent par la porte oppoſite: & leur fut cette determination bien plus ſeure, qu'aux autres l'inconſideree frayeur qui les meut à croire trop de leger: par ce que les Samnites les ayans entourez de feu, les bruſlerent miſerablement, inuoquans en vain le ſecours des Dieux, & la foy des hommes. Les Cõſuls ayans entr'eux departy leurs charges; Papyrius prit le chemin de la Pouille, droit à Lucerie, ou l'on gardoit les cheualiers Romains dõnez en oſtage à Caudiũ: &

Poſthumius & ſes compagnons renuoyez ſains & ſauues.

Les Samnites recongnoiſſent leur faute, mais trop à tard.

Les Satricains ſe rebellent mal à propos.

Les Samnites ſurprennent Fregelles, colonie Rom.

Cruelle deſloyauté des Samnites.

Les Conſuls departent leurs forces.

& Publius demeura és Samnites pour faire teste aux legions Caudienes: Ce qui les retint en balance; n'osans bonnement ny aller secourir Lucerie, de peur que les ennemis ne les chargeassent par derriere; ny de temporiser ou ils estoient, pour non laisser ce temps pendant cette place en danger de se perdre. A la fin il leur sembla pour le mieux de mettre l'affaire au hazard d'vne rencôtre auec Publius. Au moyen dequoy ils rengerent leur armee en bataille; laquelle Publius ne voulant reffuser, estima preallablement deuoir harenguer ses soldats; & les fit à cette occasion assembler deuant le Pretoire. Mais tout ainsi qu'ils y accoururent d'vne fort grande promptitude & gaieté de courage; aussi pour le bruit & clameur de ceux qui demãdoient instamment le combat, rien de tous les enhortemẽs de leur chef ne peut estre ouy: la particulliere animosité d'vn chacun, memoratifs de leur precedente vergoigne, leur seruãt desguillonnement & semonce. Parquoy ils vont à la meslee pressans les Enseignes de doubler le pas. Et affin de ne perdre temps de prim'abordee à lancer des darts, & puys desgainer leurs espees; ils iectent là tous leurs iauelots, ny plus ny moins qu'à quelque signal; & les armes au poing s'en vont à pleine course ioindre pres à pres l'ennemy. Là ne peut auoir lieu l'art & experience de leur capitaine à dresser les files & rangs; ny placer l'arrieregarde à propos pour donner secours; car la furie des soldats executa le tout à part soy d'vne ardeur presque forcenee: si que les ennemis ne furent seulement mis en routte, & contrains de torner le doz; car pour ne retarder leur fuitte ils n'oserent mesme s'aller mettre à garend dans leur fort; ains prirent tout d'vn train à la desbandee le chemin de la Pouille: toutesfois s'estans de nouueau ralliez ensemble, ils arriuerent en vne trouppe à Lucerie. Et le propre bouillant courroux qui auoit poussé les Romains à trauers la plus forte presse des ennemis, les porta encore de cette poincte à leur camp: la ou fut bien respandu plus de sang; & la plus grande part du butin mis à perdition de collere. L'autre armee soubs la conduitte de Papyrius, estoit le long de la marine paruenue à la ville d'Arpi; tous les lieux par ou ils passerent s'estans monstrez pacifiques & fort courtois; plus pour les outrages receuz des Samnites, & la haine qu'ils leur portoient, que pour faueur aucune ny bien fait du peuple Romain. Car les Samnites en ce temps là faisans leur demeure en des bourgades es lieux haulx; cõme montagnards endurciz qu'ils estoiẽt ayans cette race de gens à mespris, flaques & pusillanimes: & ainsi qu'il aduient d'ordinaire, se ressentans presque du tout de la qualité des lieux qu'ils habitent; saccageoient sans cesse la plaine, & coste de la mer. Que si cette cõtree eust esté fidelle aux Samnites, l'armee Romaine ne fut iamais paruenue iusqu'à Arpi: ou bien les viures leur estans couppez entre Rome & Arpi, seroit demeuree forclose de toutes les cõmoditez necessaires, en danger de se consumer à faute de victuailles. Car s'estans campez deuãt Lucerie, ils se trouuerẽt trauaillez de la mesme disette, ou plus grande encore, que ceux dedans. Et nonobstant que toutes choses leur fussent fournies d'Arpi; ce qui en arriuoit toutesfois au camp estoit bien court à cause que les gens de pied estans occupez sans relasche aux gardes, veilles, ouurages, & sẽblables coruees; la cauallerie apportant le bled dans de petites saccoches de cuyt, estoit contrainte le plus souuent par les rencontres des ennemis de iecter tout la pour cõbattre plus à deliure: Là ou aux assiegez, auant que l'autre Consul arriuast auec son armee victorieuse, les Sãnites auoient des montaignes dõne vn raffreschisemẽt de viures & de gens de guerre. Mais la venue de Publius les mit fort à destroit de tout: Car laissãt conuenir du siege à son compaignõ, il s'en alloit sans aucuns bagages battre ça & là la cãpagne; & par ainsi leur retrenchoit tous moyens d'auoir plus de viures. De maniere que les Samnites qui estoient cãpez autour de la ville, ne voyans aucune

Grande animosité & desir de vẽgeance des Ro. enuers les Sãnites.

Lourde desfaitte des Samnites, leur camp pris, & eux chassez iusqu'à la Pouille.

Elle estoit ou est maintenant Mãfredonia.

La fortune n'abandõne gueres souuent les Romains.

Les deux Coss. ioignẽt leurs camps deuant Nocere.

esperance qu'elle peust desormais endurer la faim; furent contraints, assemblé qu'ils eurent leurs forces de tous costez, de combattre Papyrius. Ce pendant que les vns & les autres se preparoient à la bataille; voicy des ambassadeurs arriuer de Tarente, pour denoncer aux Samnites & aux Romains de cesser la guerre; car à qui des deux il tiendroit que les armes ne se posassent; contre ceux-là ils se declareroient en faueur des autres. Ce langage entendu de Papyrius; tout ainsi que s'il se fust fort esmeu de leur dire, il fait responce qu'il en communiqueroit à son compagnon: & s'estans assemblez là dessus, employe neantmoins toute la consultation apres leurs preparatifs; & l'execution des autres choses, ja resoluës: puis donne le mot du combat. Or comme les deux Cõsuls fussent embesongnez à leurs sacrifices, & semblables deuoirs tant humains que diuins à l'accoustumé, quãd il est questiõ de donner la bataille; les ambassadeurs Tarentins les vont rencontrer, attendans leur responce: ausquels Papyrius va dire. CELVY qui a la charge des sacrez poullets des Auspices (sieurs Tarentins) nous fait entendre que les prognostiques nous sont heureux & fauorables. Outreplus, nous auons sacrifié à souhait; & eu tous les signes que nous desirions: Si que comme vous pouuez voir, nou-nous en allons souz leur assistance & conduitte mettre la main à l'execution. QVANT & quant il commande aux enseignes de marcher auant; & tire les forces dehors: se mocquant de la vanité de ce peuple, qui ne pouuãt mettre ordre à son propre fait pour raison de ses discordes & seditions domestiques, vouloit dõner la loy aux autres, de faire la paix ou la guerre. Mais les Samnites au rebours ayans relasché tout leur pensement & soucy de combattre; ou pource qu'ils desirassent la paix à bon escien & de vray; ou qu'il leur fust expedient de le feindre ainsi pour gaigner la bõne grace des Tarentins; quãd ils apperceurẽt les Romains si à coup rẽgez en bataille, tous prests de venir à la charge; ils se prennent à exclamer qu'ils vouloient obeir à ceux de Tarente; & qu'ils ne viendroient en aucune sorte au combat, ny ne se mettroiẽt point en armes hors de leur fort: Car trompez & deceuz qu'on les eust, plustost ils supporteroient tout ce que la fortune leur enuoyeroit, que de faire paroistre qu'en rien ils les voulussent mespriser ny desdire; puis qu'ils s'estoiẽt ainsi entremis d'appointer les choses. Les Cõsuls repliquent, qu'ils acceptẽt de bon cœur cest augure: & prient les Dieux de mettre ceste resolutiõ en la teste des ennemis, qu'ils n'ayent mesmes le courage de deffendre leurs remparemens. Là dessus ayans entr'eux departy leurs forces; ils s'approchent de la trenchee, & de toutes parts donnẽt vn fort rude assaut tous ensemble: les vns estãs embesongnez à combler le fossé; les autres desmollir le rempar, & en arracher les fassines pour les amener souz leurs pieds: si que non seulement leur valeur naturelle, mais le despit & courroux leur esguillõnãt le cœur picqué iusqu'au vif de la honte receue, ils entrerent dedãs de furie; alleguans chacun endroit soy, que ce n'estoient pas là les fourches Caudines, ny vn mauuais pas de baricaues & precipices inaccessibles; ou la fraude trop arrogamment auroit vaincu vne inaduertẽce & erreur: ains la vertu Romaine, à qui ne rempar pour fort qu'il peust estre; ne fossé si profond ne scauroient resister: & taillent indiferemment en pieces, tant ceux qui veulent tenir bon, que les autres qui reculent & font large: armez, desarmez, esclaues, de franche & libre condition: enfans, iouuenceaux; hommes faits; bestes, & cheuaux de somme: de maniere qu'vne seule ame viuãte n'en fust reschappee, si les Cõsuls n'eussent fait sonner la retraitte; & à force de commandemẽt & menaces, chassé hors du camp ennemy les soldats acharnez à ceste horrible boucherie. Dequoy estãs grandemẽs indignez pour leur auoir interrompu la douceur d'assouuir à plein trait leur maltalent & indignatiõ, il fut besoin leur faire vne harengue tout sur le champ, pour remõstrer: COMME les Cõsuls ne cedoient en riẽ à pas vn d'entreux en cas d'animosité & rãcune cõtre l'en-

Indiscrete temerité de ceux de Tarente.

Ruze de Papyrius.

Les Samnites sans resister se laissent deffaire en leur camp.

Cruelle indignation des Romains cõtre les Samnites.

Sage cõsideration des Consuls.

l'ennemy; ny ne cederoient par apres; que tout ainsi qu'ils leur auoient esté chefs & cōducteurs à la guerre, ils ne fussent guides encore, & leur monstrassent le chemin d'vn insatiable appetit de vengeance & supplice; si le respect des six cens cheualliers detenuz en ostage dedans Lucerie ne leur eust refrené la collere: de peur que les ennemis hors d'espoir de trouuer pardon ne mercy, ne se missent, aueuglez de rage & forcenerie, à leur faire infiniz tormens; pour auoir aumoins ce cōtētement de les perdre & martyriser auāt que mourir. Les soldats d'approuuer cela: & se resiouir qu'on eust preuenu leur colere: aduouer qu'il leur failloit plus tost mascher & souffrir toutes choses, que de mettre en danger le salut d'vn si grand nombre des principaux de la ieunesse Romaine. L'audiēce licentiee on tint conseil; si auec toutes les forces on debuoit presser Lucerie: ou bien si l'vn des exercites & chefs, s'en iroit sonder là autour les Pouilloys; gens iusques à lors d'vne volonté couuerte & doubteuse. Le Consul Publius estant allé courir le pais; en cette seule expedition & voyage rengea de force quelques peuples à obeissance; & en receut d'autres soubs certaines conditions, à l'amitié du peuple Romain. A Papyrius tout de mesme qui estoit demeuré au siege de Lucerie, l'euenement en peu de iours correspondit à son esperance: Car ayant cloz tous les passages dont on pouuoit du Samnium apporter des viures aux assiegez; eux finablement vaincuz de la faim, luy enuoierent offrir de restituer les ostages pourueu qu'il leuast le siege. Aquoy Papyrius fit responce; qu'ils auoyent deu premierement se conseiller à Pontius fils d'Herennius, qui leur auoit esté autheur de faire passer les Romains soubs le ioug, sur ce qu'il estimoit les vaincuz debuoir endurer. Touteffois puis qu'ils auoient mieux aimé receuoir des conditions equitables de leurs ennemis, que de se comdamner eux mesmes; il ordonne aux ambassadeurs de leur faire entendre, qu'ils laissassent les armes, les bagages, & cheuaux de Some dans l'encloz des murailles; auec toute la multitude inutile à la guerre: & quant aux soldats il vouloit nommeement les faire passer soubz le ioug en pourpoint: vengeant par la l'iniure faitte; & ne leur en faisant pas de nouuelle. Rien ne fut refusé: sept mille hommes de guerre passent soubz le ioug: & vn fort grand butin est fait dedans Lucerie; ayans entre autres choses recouuré toutes les enseignes & les armes qu'ils auoient perdues à Caudium: & ce qui surpassoit toutes les autres reiouissances, deliuré les six cens cheualiers Romains, que les Sānites faisoient garder en cette place pour ostages & seureté de la paix: si qu'il ne se trouue presque point de victoire plus noble du peuple Romain, pour vn si subit changement de choses. Car ainsi que l'on voit en quelques annales; Pontius fils d'Herennius capitaine en chef des Samnites, pour reparer le vitupere fait aux Consuls, fut aussi mis dessoubs le ioug quand & les autres. Or ie m'esmerueille bien moins que la reddition du chef ennemy soit ainsi doubteuse; & sa honte du ioug; que nompas (car cecy est trop plus estrange) qu'on ne sçache au vray si L. Cornelius Dictateur, auec L. Papyrius Cursor coronnel des gens de cheual, executa ces beaux faits d'armes à Caudium; & puis apres à Lucerie: A raison de quoy cōme vengeur vnique de l'ignominie Romaine, il obtint vn triomphe plus iuste & mieux merité que nul autre depuis Furius Camillus iusqu'à ce temps là: Ou si cest honneur doibt plus tost estre attribué à Papyrius seulement, en tiltre & qualité de Consul. Laquelle ambiguité est suiuie d'vne autre: Si ce mesme Papyrius surnōmé Cursor, es prochains Comices pour auoir si bien fait deuāt Lucerie, fut encore cōtinué en son magistrat, auec Q. Emylius Ceretanus de rechef, & fait Consul pour la troisiesme fois; ou L. Papyrius Mugillanus; & qu'on eust failly au surnō. Car on est bien d'accord que tout le reste de cette guerre fut poursuiuy soubs les Cōsuls. Emylius par vne seule rencōtre succe-

Course de P. Philo en la Pouille, ou en peu de temps il fait de fort beaux exploits.

Papyrius prend Lucerie & fait passer 7000. Samnites soubs le ioug. En cette place est recouuré tout ce qui auoit esté perdu à Caudium; & les 600. ostages mesmes. Pōtius chef des Sānites fait aussi passer soubz le ioug.

Incertitude en l'histoire Romaine.

CXXXII. Conf. M. 3659. R. 430.

Emylius desfait les Ferētins, & prend leur ville, & Papyrius celle de Satricum.

dee heureusemét demesla l'affaire cötre les Ferétins, & prit la ville par cöposition, ou s'estoiét retirees leurs forces apres la defaite; en leur imposãt des ostages. D'vne mesme prosperité l'autre Consul se porta contre les Satricains; qui estans citoyens de Rome, apres le desastre de Caudium auoient pris le party des Samnites; & receu leur garnison dans la ville. Car ayant approché son armee des murailles de Satricũ; cõme les habitans eussent enuoyé deuers luy requerir la paix à mains iointes, il leur fit là dessus vne triste & dure responce: que s'ils ne tailloiét en pieces la garnison des Samnites, ou la luy liurassent entre les mains, Ils n'eussent plus à retourner deuers luy: lesquelles paroles leur donnerent plus de frayeur que tout l'effort qu'il auoit attenté par les armes. Au moyen dequoy poursuiuans de demander au Consul, comme il croyoit qu'estans desarmez & en peu de nombre, ils peussent forcer vne trouppe si puissante de gens de guerre? Leur ayant ordonné de se conseiller de cela auec ceux qui leur auoient mis en teste de les receuoir, ils prennent congé; obtenu qu'ils eurent, bien qu'à toute peine, d'en pouuoir cõferer auec leur Senat, & luy en rapporter puis apres la responce. Deux ligues & factions les tenoient en suspens; l'vne, dont les principaux auoient esté autheurs de se soustraire des Romains: l'autre des citoyens fidelles: Neantmoins les vns & les autres se parforcerent pour auoir paix, de s'employer en faueur du Consul. L'vn des partiz; pource que la garnison des Samnites voyant les choses estre mal en point pour pouuoir endurer vn siege, deuoit desloger la nuict ensuiuante; se contenta de faire entendre au Consul, à quelle heure la nuict ils sortiroient, & par quelle porte: quel chemin ils tiendroient aussi: L'autre, malgré lesquels on s'estoit donné aux Samnites, la mesme nuict ouurirent d'abondant la porte au Consul: & au desceu des ennemis receurent quelques gens armez en la ville. Ainsi par vn double complot, la garnison des Samnites, ayans les lieux couuers de bois à leur desceu esté saisiz le long du chemin, fut surprise & taillee en pieces: & au mesme instant vn haut cry s'estant leué en la ville toute remplie d'ennemis, en moins d'vne heure les Samnites furent defaits; les Satricains empoignez; & toutes choses reduittes au pouuoir du Consul. Lequel apres s'estre diligemment informé de qui la reuolte estoit procedee; ceux qu'il trouua en estre coulpables, il les fit fouetter à coups de verges, & puis à tous trencher la teste: Et ayant laissé vne bonne garnison en la place, osta les armes au demeurant. De là, les historiens qui maintiennent que souz la conduitte de Papyrius Cursor Lucerie fut recouuree, & les Samnites faits passer souz le ioug; escriuent que de Satricum il reprit le chemin de Rome pour triompher de ses entreprises. Et certes ce fut vn homme digne sans doute de toute louãge bellique; & singulier non seulement pour sa hardiesse & vaillance, mais pour la force & disposition de ses membres; des iambes principalement dont il estoit viste & leger au possible: aussi fut ce dont il prit son surnom de Cursor, qui veut dire excellent coureur: en quoy l'on racompte qu'il surpassa tous ceux de son temps: grand beuueur & mangeur au reste, & qui portoit bien le vin; fust ou pour estre si robuste de sa personne, ou pour le grand exercice qu'il faisoit ordinairement: De maniere qu'oncques souz nul autre chef, ne l'infanterie ne les gens de cheual, n'eurent vne plus rude ne laborieuse milice que souz cestui-cy; qui estoit d'vn corps inuincible au trauail. Car les cheuaux legers s'estans aduancez de le requerir, que pour auoir fort bien fait en vne entreprise, il leur voulust relascher quelque chose de leurs coruees & fatigues; il fit respõce. Afin que vous n'ayez occasion de vous plaindre, que ie ne vous veille de rien soulager, ie suis content (ce va il dire) que quand vous descendrez de cheual, vous ne vous frippiez plus les espaules: si bien qu'il y auoit vne fort estroitte seuerité de commandement en ce personnage, tant enuers les

Deux ligues à Satricum contraires, s'accordent neantmoins à liurer la ville.

Les Samnites de Satricum taillez en pieces.

Punition des rebelles de Satricum.

Louanges de Papyrius Cursor; & les bõnes parties qui estoient en luy.

Sa seuerité à la guerre.

les alliez & confederez, que les citoyens Romains propres. Le Preteur de Preneste, vne fois se trouuant aucunement atteint de peur, auoit tiré vn peu lentement ses gens du lieu ou ils estoient placez pour secours, au premier front du bataillon : Dont Papyrius se ressouuenant comme il se promenoit deuant sa tente, le fait appeler, & commande au Licteur desployer tout sur l'heure sa hache: à laquelle parole le Prenestin s'estant presque esuanouy de frayeur; depesche licteur, va il redoubler, couppe moy cette plante qui engarde de marcher auant; & l'ayant en la sorte tout embeu & transi d'vne crainte de perdre la teste, le relascha, cõdamné seulement en [a]l'amende, pour la faute qu'il auoit faite. Et certes en tout ce siecle là, dont il n'y en eut oncques de plus fertile & heureux en vertu; vn seul homme ne se trouue dont l'estat Romain fust plus seurement appuyé: car mesme le faisant esgal à Alexandre le Grand en entreprises & hardiesse; on destinoit le luy mettre en teste, si apres auoir subiugué l'Asie il eust conuerty ses armes contre l'Europe. [b]Et encore qu'on puisse assez veoir, que dés le commãcement de cest' œuure ie n'ay rien cherché moins que de sortir de mon propos: & m'extrauaguer plus que ie ne dois de la file & suitte des choses que i'ay entrepris de traitter; pour en diuersifiant de quelques varietez mes escrits, chercher comme quelques plaisans rẽposoirs aux lecteurs; & vn raffreschissement à mes escrits: la mention toutesfois d'vn si grand Roy & capitaine, me represente en la memoire ces cogitations & discours meditez à part moy: & m'induit à examiner quelle issue eussent peu auoir les affaires Romains, si de cas fortuit Alexandre s'y fust attaché. Or en la guerre semble pouuoir beaucoup le grand nombre & valleur des soldats; la suffisance & dexterité de leurs chefs; & la [c]fortune, trespuissãte en toutes les humaines choses, mais en cest endroit principalemẽt. Au moyẽ dequoy quãd ie cõsidere tout cela point par point, & en bloc: en la mesme sorte que l'Empire Romain s'en est maintenu inuincible contre tous autres Roys & nations; aussi eust il peu faire encore enuers cestui-cy. Et pour commancer à esplucher cest affaire par la comparaison des chefs; ie ne veux pas desauouer qu'Alexandre n'ayt esté vn fort excellent capitaine: neãtmoins ce qui le rend plus renommé, est qu'il fut seul commandant en ses conquestes & entreprises: & que bien [d]ieune encore sur le progrez & aduancement de sa bonne fortune, il déceda sans auoir esprouué son reuers. Mais pour laisser à part les autres Princes signalez, & les chefs d'armees; tous beaux exemples des incertitudes & humains accidens; [e]Cyrus, que les Grecs sur tous autres magnifient grandement de louanges; qu'est-ce qui l'exposa au defauorable changement de fortune, sinon d'auoir par trop vescu? Tout ainsi que le Grãd Pompee n'agueres. Ie veux au reste faire icy vn denombrement des bons capitaines Romains; non de tous, ny de chasque temps ou ils se trouuerent; mais de ceux là tant seulement, contre lesquels ou Dictateurs, ou Consuls. Alexandre eust eu à combattre, [f]M. Valerius Coruinus, C. Martius Rutilius, C. Sulpitius, T. Manlius Torquatus, Q. Publius Philo, L. Papyrius Cursor, Q. Fabius Maximus, les deux Deciẽs, L. Volumnius, M. Curius. Suiuẽt puis-apres [g]d'autres tresgrands personnages, si Alexandre se fust premierement attaché aux Carthaginois, qu'aux Romains: & que sur sa vieillesse il eust passé en Italie. En chacun de ceux-cy estoient toutes les mesmes bonnes parties qu'en Alexandre, tant du courage, que de l'esprit: la mesme discipline militaire aussi; qui dés le premier commancement de la ville estoit de main en main paruenue à eux en forme d'art establie par preceptes continuez. Ainsi les Roys auoient conduit toutes leurs guerres; ainsi puis-apres ceux qui les dechasserent; les Iuniens, à sçauoir, & Valeriens: & consequemment les Fabiens, Quintiens, Corneliẽs: Ainsi Furius Camillus, [h]que deux Romains en leur ieunesse, auec lesquels Alexandre eust eu à com-

Autre seuerité du mesme.

[a] Festus au 14 liure, dit que anciennemẽt l'amende és moindres fautes estoit de deux moutons, estimez quand on cõmença à vser de monnoye à cinq sols piece: és grãdes de trente bœufs, estimez à vn escu.

[b] Incident sur la comparaison des Romains auecq' Alexandre. A l'emulatiõ de cecy Plutarque fit depuis son traité De la fortune, ou plus tost vertu de Alexãdre: & de la fortune des Rom.

[c] Pris de Cesar au 3. de la guerre Pompeiane.

[d] En l'aage de enuiron trẽte trois ans.

[e] C'est celuy dont Xenophon à escrit l'histoire, dõt la Royne Thomiris de Scithie l'ayãt deffait & tué, fit enfoncer la teste en vn baril plein de sang humain, luy reprochant sa cruauté.

[f] Les excellẽs capitaines Romains de ce siecle là.

[g] Il veut entẽdre de M. Marcellus & Fabius Maximus: dont le premier estoit dit l'espee des Romains, & l'autre le pauois.

[h] Il y a depuis la prise de Rome auquel temps florissoit Camillus, iusques icy enuirõ 66. ans.

battre, auoient veu sur la fin de ses iours. Car selon qu'Alexandre hazardoit sa personne propre aux combats, y faisant le mesme deuoir que ses gens (ce qui ne luy a pas apporté moins de gloire) si Manlius Torquatus en la meslee se fust rencontré pair à pair auec luy; ou Valerius Coruinus, soldats esprouuez deuant qu'auoir charge d'armee; luy eussent ils quitté la place? Les deux Deciés aussi peu; qui s'estans deuouez à la mort, s'allerent jetter en la plus grand' foulle des ennemis? Ny Papyrius le coureur d'vne telle force de membres, d'vne telle vigueur de courage? Par les ruses & stratagemes d'vn seul iouuenceau ce Senat (pour non les nommer vn à vn) eust il esté suppedité; dont celuy-là seul de tous autres sceut fort bien comprendre la forme & image, lequel dit qu'il estoit composé tout de Roys. Mais le danger eust esté (dira l'on) que plus sagement que tous ceux que ie viens de nommer, il eust sceu choisir vn lieu propre pour se bien camper; donner meilleur ordre au train de ses viures; se garder des embuscades & fausses amorses; & prendre le temps à propos pour combattre. Et certes il n'eut pas dit auoir eu affaire à vn Darius; lequel sans autre plus grande hardiesse, sinon d'auoir sceu fort bien mespriser des piaffes & choses vaines; sans respandre le sang de ses gens il vainquit: chariant ce pusillanime Monarque auec soy vne trouppe de femmes, & de mols Eunuques, toute eneruee d'or & de pourpre; pour vne monstre & ostentation de ses superflues richesses; plustost proye & butin desia tout acquis, qu'vne armee de combattans. La situation pour vray d'Italie luy eust semblé bien differente à celle de l'Inde; par ou banquettant, folastrant, il se promena à son aise auec vn exercite tout yure: s'il eust contemplé les baricaues & lieux couuerts de la Pouille; les destroits & mauuais passages de ce pays: les hauts-monts des Lucaniens; & les marques toutes recentes de sa calamité domestique; ou peu au par-auant son oncle Alexandre Roy de l'Epire estoit demeuré pour les gages. Nous parlons au surplus d'Alexandre non encore noyé en ses trop grandes prosperitez, d'où iamais autre ne se trouua moins continent ne modeste. Que si on le considere en la qualité que luy imprima sa nouuelle fortune (& s'il le faut dire ainsi) de la nouuelle habitude en quoy depuis ses victoires il s'estoit comme transfiguré; il fust certes venu en Italie plus semblable à Darius qu'à vn Alexandre: & y eust charrié vne armee, ne ressentant chose quelconque de la Macedoine; ains toute abastardy desia, & forlignant és mœurs des Perses. Si que i'ay honte de racompter en vn si grand Roy, ce superbe changement d'habit; & son ambition excessiue d'estre flatté par des gens prosternez en terre; chose trop griefue à supporter aux Macedoniens, mesme subiuguez & vaincuz; non que vainqueurs: & sa felonnie en cruels tourmens & supplices: & parmy le vin & les viandes le meurtre de ses bien-meritez amis: & cette vaine outrecuidance de se feindre de race diuine. Quoy? si la conuoitise desbordee du vin se fust de iour en iour rengregee en luy: si sa despitte & bouillante cholere (car ie ne mets rien icy dont les historiens soient en doute) n'estimons nous pas que tout cela ne fust merueilleusement desauātageux à ses perfections militaires? Mais le dāger eust esté (ce qu'ont accoustumé d'alleguer les plus legers & friuoles d'entre les Grecs, qui fauorisent mesmes la gloire des Parthes à l'encontre du nom Romain) que le peuple Romain n'eust peu tant seulement supporter la Majesté du nom de Alexandre, dont le bruit (ce pensay-ie) à grand peine leur estoit cogneu: Comme si pas vn de tant de valeureux personnages à Rome n'eust osé deslacher librement vn seul mot à l'endroit de celuy, contre lequel à Athenes ville desia toute mattee par les armes des Macedoniens; principalement lors qu'elle pouuoit voir presque à l'œil les desolations & ruines fumantes de Thebes; les orateurs oserent bien harenguer librement en public, comme par leurs escrits on peut voir encore, qui en

Il entend de Cyneas, l'vn des familiers du Roy Pyrrhus. Plutarque en sa vie.

Quasi qu'il n'y aye point de mōtagnes & mauuais passages en Asie, & en tout le chemin que fit Alexandre en ses conquestes.

Vices esquels la trop grande prosperité d'Alexandre le plongea, qui rabattent beaucoup de sa gloire.

De Clytus, Philitas & Parmenion. Imperfections d'Alexandre.

ſont paruenuz iuſqu'à nous. Quelque grande grandeur qui ſe puiſſe imaginer de ceſt homme en l'entendement; ce ſera touſiours la grandeur d'vn ſeul homme racueillie en vn tas de l'heur & felicité d'vn peu plus que de dix annees: parquoy ceux qui la magnifient en ce que le peuple Romain, nonobſtãt qu'en guerre quelconque il n'aye à la fin ſuccombé ny eſté vaincu, a bien perdu neãtmoins pluſieurs fois la bataille; là ou à Alexandre la fortune en aucun combat ne ſe mõſtra iamais ſinon fauorable & proſpere; n'entendent pas qu'ils veulent paragonner les faits d'vn homme, & ieune encore, auecques les geſtes d'vn peuple que voicy tantoſt huict cens ans qu'il faict aſſiduellement la guerre. Nous faut-il doncques eſmerueiller ſi de ceſt endroit cy ou l'on compte preſque plus de ſiecles, que d'annees de celuy-là; en vn ſi long interualle de temps la fortune a plus varié qu'en vn aage de treze annees? Que n'accompares tu pluſtoſt la fortune d'vn homme à l'autre; d'vn capitaine à capitaine? Car en ce cas, combien de chefs Romains nommeray-ie, auſquels la fortune ne meſdit iamais en aucun combat? On peut fueilleter les Annales des Magiſtrats; parcourir les actes & papiers iournaux des Cõſuls, & des Dictateurs: de la vaillance ny bon-heur deſquels le peuple Romain n'eut iamais vn ſeul iour occaſion de ſe meſcontenter ne douloir. Et à ce qu'ils ſoient plus admirables qu'Alexandre, ny pas vn autre de tous les Roys; aucuns d'eux n'ont gardé la Dictature que dix ou vingt iours: & perſonne le Conſulat plus haut d'vn an. La plus part du temps la leuee des gens de guerre leur a eſté empeſchee & entrerompue par les Tribuns du peuple: le tẽps eſcoulé en vain propre à faire la guerre, ils y ſont neantmoins allez: premier que leur charge fuſt expiree & à terme, ont eſté reuoquez pour tenir les Comices des elections: au plus fort de l'affaire par eux bien & heureuſement enfourné, leur an ſ'eſt trouué reuolu. Tantoſt la temerité de leur compagnon; tantoſt ſon enuie & malice leur a faict quelque empeſchement ou dommage. Aux affaires mal adminiſtrez par vn autre, ils ont ſuccedé, ou pris de leur main des nouices & ieunes inexperimentez ſoldats; ou des mal diſciplinez exercites. Là ou les Roys au contraire, non ſeulement libres & exempts de tous ces obſtacles, ains maiſtres quant & quãt abſoluz des entrepriſes & temps propres pour les mettre à effect; tirent à leur opinion toutes choſes ſans valleter celle des autres. Au moyen dequoy ſi Alexandre inuincible euſt eu affaire à des chefs inuincibles auſſi, il luy euſt fallu hazarder tout de meſme qu'eux ſes faueurs & bons traittemens de fortune: Voire encore d'autant plus euſt il encouru de peril, que les Macedoniens n'euſſent eu qu'vn ſeul Alexandre, non ſeulement ſubiect à beaucoup d'inconueniens, mais ſ'y offrant de luy meſme, & allant au deuant du coup: & pluſieurs Romains ſe fuſſent trouuez tous eſgaux à luy, ou en gloire, ou en grandeur de leurs beaux faits: dont chacun pouuoit viure & mourir ſelon le cours de ſa deſtinee, ſans aucun peril du public. Reſte à cette heure d'accomparer les forces des vns aux autres; ſoit en nombre, ou en qualité des ſoldats; ou de la multitude des alliez dont ils pouuoient tirer ſecours. Par les luſtres & denombremens de ce temps ſe trouuoient à Rome deux cens cinquante mille chefs de citoiens; tellement que en toutes les rebellions & ſouſleuemens de la contree du Latium, de la leuee ſeule de la ville ſ'enrolloient preſque dix legions complettes. Quatre, voire cinq armees ſouuent, faiſoient lors à vn coup la guerre dans la Thoſcane, & és quartiers *d'Eſpoullette; mettez y auſſi les Gaullois; contre les Samnites, & Lucaniens. Il eut outre plus eu en teſte tout le Latium, auec les Sabins, les Volſques, Eques, & la terre de Lauour: la plus grand' part du Spoletain, & de la Thoſcane: les Picentes, & Marſes; Peligniens, Veſtins, & Pouillois: enſemble toute la liziere des Grecs le long de la mer Thyrrenique, en venant des Thuriens à Naples, & Cumes: & de

Tresbeau traict, & ſubtil.

Siecle eſt l'eſpace de cent ans.

Grãdes difficultez à la verité que les Rom. auoiẽt de faire quelque choſe de bõ.

Cõparaiſon des forces Romaines aux Macedoniennes.

Quarante ou cinquante mille hõmes de pied, & de trois à 4000. cheuaux.

*Vmbria.

là à Antium,& Ostie iusques aux Samnites : Tous peuples qu'il eust trouué, ou puissans alliez & amis des Romains ; ou desia subiuguez par les armes. Il eust passé la mer auec ses vieilles bandes Macedoniennes, non en plus grand nombre que de trente mille hommes de pied, & quatre mille cheuaux; principalement de Thessaliens; car c'estoit là toute sa force: Que s'il y eust pensé ioindre des Perses, Indiens & autres telles nations; il auroit en cela trainassé plus d'empeschement apres soy, que nompas d'aide & de renfort. Vous y pouuez bien encore adiouster, que les Romains à toute heure eussent eu en main des gens frais de la ville pour vn supplément : là ou l'armee d'Alexandre faisant la guerre en autruy pays, se seroit enuieillie & deffaite; comme à Annibal il aduint depuis. Leurs armes estoient quelque pauois auecques vne maniere de picque: & des Romains vne targue, bien plus ample couuerture du corps; & le iauelot non gueres moins roidde à frapper de pres, & eslancer au loing que la picque. Les vns & les autres combattans de pied ferme, & gardans leur ordre : mais cette Phalange ou bataillon massif des Macedoniens immobile, & tousiours d'vne mesme sorte: l'ordonnance des Romains au contraire bien plus esgayee & distincte, & consistant de plus de parties; fort aisee à se desmembrer en toutes les occasions qui se presentassent; & puis à se reünir & conioindre. Quant aux ouurages militaires; qui se peut en cela esgaler aux Romains? Qui plus propre ny endurcy à supporter toutes sortes de peines? Alexandre par la perte d'vne seule bataille, se pouuoit dire entierement ruiné : la guerre eust esté bien & beau acheuee: mais le Romain, que ny la trousse de Caudium, ny la lourde desconfiture de Cannes ne peurent matter; quel combat, ne quelle victoire l'eussent ils peu mettre au bas, ou descourager? Et certes bien que l'entree eust heureusement succedé à ce Roy; si eust il souuent desiré d'auoir affaire aux Perses & aux Indiens; aux couardes & lasches nations de* l'Asie: & eust bien dit d'auoir fait la guerre à des femmes: Ce qu'on allegue auoir aussi esté proferé d'Alexandre Roy de l'Epire, alors qu'il fut blessé à mort; confrontant les euenemens des faits d'armes executez par ce ieune Prince contre les Asiatiques; aux difficultez de luy trouuees en Italie. Or quand ie me remets en memoire, que par vingt-quatre ans tout de suitte l'on combattit auec les Carthaginois par la mer, en la premiere guerre Punique; ie croy qu'à peine toute la vie d'Alexandre eust suffy pour venir à bout de l'vn des deux peuples: & par-auenture que s'estans, ou liguees ensemble suiuãt leur ancien traitté de paix, ces deux, si puissantes citez d'armes: & d'hommes; ou par vne crainte esgale preparees de compagnie à la guerre contre leur commun ennemy ; il se fust à vn coup trouué accablé des Carthaginois & Romains. Au surplus combien que ce ne fust contre Alexandre en personne, ny durant la plus grande force & vigueur de l'Empire des Macedoniens; si est ce que les Romains quelquefois ont esprouué cest ennemy, faisans la guerre contre Anthiocus, Phillippus, & Perses; non seulement sans receuoir perte aucune; mais sans apparence mesmes du moindre peril. Cecy soit dit sans arrogance: & laissons à part noz guerres ciuiles. Oncques de gens de cheual ennemis ; oncques d'infanterie; oncques en bataille rengee en place esgale, ny lieux malaisez, nous n'auons esté en danger. Et encore que le soldat armé pesamment doiue par raison redouter la cauallerie en campagne rase: & les coups de traict; les pas embarrassez, les brossailles, & fõdrieres; les lieux cõtraints ou l'on ne se peut manier, ny aller auant ou arriere : les nostres neantmoins ont mille fois mis en fuitte des armees plus fascheuses à soustenir que les Macedoniẽs, n'Alexandre: & feront encore tousiours ; pourueu que l'amour se perpetue de la paix en quoy nous viuons, & le soin d'vne mutuelle concorde. M. FOLLIVS FLACCINA, & L. Plautius Venox furent faits Consuls puis-apres: souz lesquels

Les nations de l'Asie lasches & molles à la guerre & au trauail.

Comparaison des armes des vns aux autres: les Romains estans fort seurement armez.

Contre Hãnibal, ou 50000. Ro. perdirent la vie & 14000. furẽt pris prisonniers, selon Plutarque. L'autheur en met quelque peu moins, & Polybe plus.
*Autãt en dit Iules Cesar, apres auoir deffait Pharnaces.

Les deux Scipions: Quintius Flaminius: & Paulus Emylius.

CXXXIII. Conf. M.3640. R.431.

comme les ambassadeurs depeschez de plusieurs endroits des Samnites pour renoueller l'alliance, s'estans humblement prosternez en terre eussent aucunement fleschy le Senat; renuoyez neantmoins au peuple, leur requeste n'y eut pas tel credit: car on leur desnia tout à plat l'alliance; & n'obtindrent que des trefues seulement pour deux ans; apres auoir par quelques iours fort importuné vn chacun à part, auec leurs supplications; & prieres. De la Pouille en cas semblable, les [a] Theaniens & les [b] Canusins trauaillez des continuelles courses & saccagemens qu'on faisoit en leur territoire; ayans donné des ostages au Consul Plautius, se rendirent à sa discretion. En la mesme annee l'on commeça la premiere fois de mettre des gouuerneurs à Capoue; [c] ou le Preteur L. Furius establit des loix, & vn reglement: ayans les habitans du lieu prochassé l'vn & l'autre, pour remede de leurs affaires affligez de discordes & partialitez intestines. Il y eut encore deux nouuelles Tribuz adioustees à Rome: [d] l'Vfentine, & la Falerine. La Pouille esbralee vne fois; les Theates Pouillois aussi, s'en vindrent deuers [e] C. IVNIVS BVBVLCVS, & Q. Emylius Barbula nouueaux Consuls, les requerir d'estre receuz à l'amitié & alliãce du peuple Romain. Et pource qu'ils monstrerent le chemin à tout le reste de la Pouille de se maintenir en repos enuers luy; & qu'ils s'en constituoient comme pleges, ils obtindrent ce qu'ils demandoient: non toutesfois en forme de ligue & societé, mais pour estre de là en auant souz sa subiection & obeissance. La pouille subiuguee; car Iunius s'estoit aussi saisy de Tarente, ville riche, & de grãd pouuoir; on s'achemine contre les Lucaniens; ou l'autre Consul Emylius estant inopinémẽt suruenu, prit d'assaut Nerulum. Et apres que le bruit se fut espandu par les alliez & confederez, comme par le reiglement des Romains toutes choses auoient esté appointees & fort bien restablies à Capoue: aux Antiates en cas pareil, qui se plaignoient de viure sans aucuns certains statuts & sans Magistrats; furent donnez du Senat des gouuerneurs & Scindics pour establir le droit d'ou deuroit vser cette colonie: si que non seulement les armes, mais le droit Romain quant & quant, estoiẽt en grand bruit & vogue par tout. C. Iunius Bubulcus & Q. Emylius Barbula Consuls dessusdits, sur la fin de l'annee ne consignerent pas les legions A SP. NAVTIVS, & M. Popilius par eux creez en leur lieu; mais à L. Emylius Dictateur. Cestui-cy auec L. Fuluius general de la caualllerie s'estant attaché à la ville de Satricule, donna occasion de se rebeller aux Samnites: ce qui causa vn double espouuentement aux Romains. Car d'vn costé les Samnites se presenterent auec vne grosse & puissante armee pour aller deliurer leurs compagnons assiegez; & s'en vindrent pour cest effect camper non gueres loin des Romains: De l'autre, les Satricains auec vn grand bruit & rumeur ayans tout à coup defermé les portes, firent vne fort rude saillie dans les trenchees de leurs ennemis: Et de là les vns & les autres, plus souz la confiance & espoir de l'aide d'autruy que sur son propre effort, reduirent de plaine arriuee les Romains à destroit par vn trescourageux assaut. Neantmoins le Dictateur les soustint tous deux sans aucun danger ne dommage: Car il se saisit d'vn lieu mal aisé à enuelopper; & fit teste d'vne part & d'autre, ayant à cette fin miparty ses enseignes. Mais il chargea bien plus viuement ceux qui estoient sortis de la ville, lesquels il n'eut pas grand affaire de rembarrer dans leurs murailles: Puisapres retourna tous ses gens ensemble contre les Samnites, ou le combat fut assez plus roidde: toutesfois la victoire, bien qu'vn peu tardiue, ne fut ny douteuse, ny en aucun bransle. Les Samnites rompuz & chassez iusqu'à leur camp; de nuict ayans esteint tous les feux, deslogerent secrettement sans trompette: & ne voyans plus d'esperance, de pouuoir secourir Satricule, s'en allerent assieger Plistie, vne place des alliez des Romains, pour leur rendre pareil desplaisir. L'an re-

Les Samnites ayans demãdé la paix ne obtiennent que trefues pour deux ans.

[a] Auiourd'huy *Thiano*: [b] les autres *Chieti*, *Canusium*, *Canosa*, sur la riuiere de *Lofanto*, en la Pouille.

[c] Les capouãs prennent les loix Romaines.

[d] Trẽte, & trẽte-vniesme.

[e] CXXXIIII. Consul. M. 3641. R. 432.

Tarente prise par les Ro.

CXXXV. Conf. M. 3642. R. 433. XLVII. Dict.

Reuolte des Sãnites pour le siege de Satricule.

Victoire cõtre les Samnites.

XLVIII. Dictature.

uolu, la guerre fut de là en auant conduitte par le Dictateur Fabius : & les nouueaux Consuls demeurerent à Rome, comme leurs predecesseurs auoient fait durant tout le temps de leur charge. Car Fabius s'achemina à Satricule, auec vn remplissement pour les bandes, receuoir l'armee d'Emylius: d'autant que les Samnites ne s'estoient pas arrestez à Plistie; mais ayans fait venir des nouuelles forces de la maison, & se confians sur leur multitude, ils s'en allerent de rechef recamper au mesme lieu d'aupar-auant : d'ou harselans les Romains par des escarmouches continuelles, taschoient de leur faire leuer le siege. Le Dictateur nonobstant tout cela de se rendre plus attentif à presser la place; comme si toute l'importance de cette guerre dependist de la prise d'icelle: Se tenir plus soigneusement sur ses gardes; opposant seulement iour & nuict vne bonne teste tout le long du rempar & des bastillons, de peur qu'ils ny voulussent faire force : & les Samnites de leur costé, se monstrer plus ardents à escarmoucher à cheual iusques sur le bord des trenchees, sans leur donner aucun repos. De maniere que l'ennemy estant desia presque aux portes du camp ; Q. Emylius Ceretanus coronnel de la caualllerie, oultre l'aduis & consentement du Dictateur, en grand tintamarre & tumulte estant sorty dessus eux auecques toutes ses cornettes, les repoussa. Surquoy la fortune en ces charges là & recharges, & non vn obstiné combat de pied ferme, monstra tellement sa puissance, que de l'vn & de l'autre costé il y eut perte fort signalee par la mort des deux chefs qui y demeurerent. Car celuy des Samnites, le beau premier ne pouuant soufrir, ayant fait vne si furieuse charge, de se voir si legerement rembarré; à force de prieres & enhortemens à ses gens de cheual, remit sus de nouueau le combat : Contre lequel, bien remarquable entre tous les siens au tresgrand & braue deuoir qu'il faisoit ; le general de la Romaine gendarmerie, se descochant à pointe d'esperon la lance en l'arrest, de ce coup le trebusche tout roidde mort : dequoy sa trouppe (quoy que cela aduienne ordinairement) ne fut point si esperdue comme irritee : car ceux qui estoient à l'étour chargerent en foulle Emylius, qui s'estoit trop inconsidereement engagé à trauers la presse de leurs esquadrons; lançans de toutes parts force jauelots contre luy: Si qu'ayans pris vengeance de la mort de leur general; en laisserent la principale gloire à son frere: lequel plein d'vne grande destresse & courroux; tiré qu'il eut du cheual à bas Emylius victorieux, le sacmenta sur la place : & ne s'en falloit gueres que le corps n'en demeurast aux Samnites; au milieu de qui il auoit rendu les abois. Mais les Romains mirent soudain pied à terre; ce que les ennemis firent aussi de leur part: & là dessus ces deux bataillons composez à la haste, commancerent à pied vn cruel combat; dont les Romains demeurerent les maistres; & fut Emylius recoux; que les vainqueurs, vne ioye entremeslee auec leur tristesse, remporterent au camp. Les Samnites leur chef perdu, pour auoir voulu faire vn essay de leur force par vn combat de gens de cheual, quittent là Satricule, qu'aussi bien ne voyoient ils pas estre possible de garentir; & s'en reuont de nouueau assieger Plistie; qu'en peu de iours ils prirent d'assaut : & les Romains Satricule par composition. La guerre puis apres se remue; & du Samnium & la Pouille les legions se trãsportent à Sore, qui s'estoit rebellee ayant espousé le party des Samnites, & mis à mort les Romains y habituez. Là où comme l'armee Romaine fust arriuee la premiere à fort grandes traittes, pour venger le meurtre de leurs citoyens, & recouurer la colonie: & que leurs espions & auantcoureurs, qu'ils auoient semez tout le long des chemins & des aduenues, leur eussent donné plusieurs aduertissemens l'vn sur l'autre, que les legions des Samnites les suiuoient en queue, lesquelles ne pouuoient desormais estre gueres loin; on alla au deuant : & fut la bataille don-

Ordinairement les historiens d'vne folle & hastiue entreprise font naistre quelque issue mauuaise & infortunee.

Le chef des Samnites tué par Ceretanus : & luy massacré par le frere de l'autre.

Gros combat pour la rescousse des corps morts à l'imitation du 17. de l'Iliade.

Plistie prise des Sãnites, & Satricule par les Romains tout à vn mesme temps.

nee

nee pres de Lautules, fort ambigüe & dangereuse: car ny l'occision, ny la fuitte de l'vne ou de l'autre part, ains la nuict les separa qui suruint: ne sachant au vray qui auoit gaigné ou perdu. Ie trouue en quelques historiens que les Romains n'eurẽt pas du bon; & que Q. Aulius coronel des gens de cheual y fut tué: Au lieu duquel lon substitua Q. Fabius, qui amena vn renfort de Rome: & ayãt enuoyé deuãt vers le Dictateur, pour sçauoir ou, & quãd il se deburoit arrester; & de quel costé il assaul droit l'ennemy; il s'embuscha en vn lieu à propos, tresbien informé de tout. Le Dictateur sur ces entrefaittes, durant quelques iours depuis la derniere bataille ayant retenu ses gens dans le fort, à guise plus-tost d'assiegé que nompas d'assiegeant, mit en veue tout à vn instant la* marque & signal du combat. Et estimãt rien n'estre de plus grande efficace pour animer les courages des hõmes vaillans, que de n'asseoir, aucune esperãce d'ailleurs qu'ẽ eux mesmes, cacha à ses soldats la venue du coronel des gens de cheual, & du secours qu'il amenoit. Puis cõme s'il n'y eust plus autre attente d'eschapper que par quelque bonne saillie: NOVS SOMMES compaignons (va il dire) icy surpris & enueloppez en des lieux estroits, sans aucune esperãce d'issue, fors celle que la victoire nous ouurira. Nostre logis est assez seur & biẽ remparé: mais pour la disette ou nous sõmes reduits, du tout ennemy & cõtraire: pource que les lieux d'icy à l'entour d'ont nous pourrions recouurer des viures, se sont reuoltez: Et quãd bien les personnes nous seroient fauorables, & disposees à nous en vouloir secourir, l'assiette n'y est pas commode. Aumoyen de quoy ie ne vous veux point abuser, en laissant en son entier ce logis ou vous vous puissies retirer sans auoir vne entiere victoire, comme vous fistes ces iours passez: car les rẽparemens doibuent estre deffenduz par les armes; non les armes auec des remparemens. Ceux là ayent àla bõne heure vn camp bien cloz & fortifié: qu'ils en sortẽt & puis y r'entrent, lesquels s'estudient de tirer la guerre en longueur: De nous il ne nous fault regarder fors à vaincre, & tout de ce pas. Marchez donques vous-autres enseignes droit à l'ennemy, aussi tost que l'armee sera sortie de ce pourpris: & que ceux là puis apres à qui i'en ay donné la charge y mettent le feu: Dont la perte que vous y pourrez receuoir vous sera bien recompencee, par le butin & saccagement de tous les peuples qui se sont reuoltez cy autour. PAR CETTE harengue du Dictateur, qui monstroit assez la necessité de l'affaire; les soldats accreuz de courage s'acheminent contre l'ennemy; & si la veue de leurs tentes, & de leurs bagages bruslãs (neantmoins le feu ne fut mis qu'aux plus proches, car ainsi l'auoit le Dictateur ordonné) ne leur fut pas vn petit surcrez & irritement de courroux: Parquoy chargeans comme forcenez, ils mirent de plaine abordee en desordre les Enseignes des ennemis: & tout aussi tost que le coronel des gens de cheual apperceut de loin le camp qui fumoit; pour autant que c'estoit le signal accordé entr'eux; il les vient assaillir par derriere: Dont les Samnites se voyans ainsi entourez se mirent en fuitte; qui d'vn costé, qui d'vn autre, ou chacun peut trouuer le moyen d'euader. Mais vne grosse multitude qui de peur s'estoit resserree en vn rond; de la foulle s'empeschant elle mesme, fut enclose au millieu, & taillee en pieces: leur logis pris & saccagé: du butin duquel les soldats estans tous chargez, le Dictateur les ramena en leur camp; non tant si aises de la victoire par eux obtenue, cõme d'auoir oultre leur attente retrouué leurs hardes saines & sauues; horsmis quelque petite portion endommagee par le feu. Delà ils retornent à Sore, ou les nouueaux Consuls M. PETILIVS, & C. Sulpitius receurent l'armee de la main du Dictateur Fabius; donnans congé de se retirer à la plus part des vieils soldats, pource qu'ils auoient amené vn renfort de nouuelles bandes. Au surplus, comme pour l'occasion de la bizarre & facheuse assiette de cette place, ils ne peussent guere bien trouuer le

Bataille cõtre les Samnites sans victoire d'vne part ny dautre, si l'autheur n'est plus partial que veritable.

C. Fabius substitué coronel des gens de cheual au lieu de Ceretanus.

*Vne cotte d'armes de couleur de pourpre estẽdue sur son pauillon.

Cauteleux enhortemẽs du Dictateur aux sodats; mais plus dangereux que certains: beaucoup de bons capitaines reprouuans ce traitcy.

Belle sẽtẽce.

Defaitte des Samnites.

C. XXXVI. Conf. M. 3643. R. 434.

Sore assiegee par les Ro.

moyen de l'assaillir ny de l'assieger; & pourtant la prise en fust ou bien longue, ou sujette à moult de dangers; l'vn des habitans se desrobe secrettement, & s'en vient rendre és sentinelles;ou il requiert d'estre sur le champ mené aux Consuls. Conduit qu'il fut par deuers eux, il leur promet de liurer la ville: & l'ayans enquis des moyens; il sembla de respondre si pertinemment, & de n'offrir point choses vaines; qu'il leur persuada de reculer six mille pas des murailles leur camp qui estoit presque tout ioignant;pour autant que par ce moyen les gardes & rondes que l'ó y faisoit tant de iour que de nuict,seroient plus nonchallamment obseruees. Puis la nuict ensuiuant, ayant fait mettre en embuscade quelques compagnies de gens de pied tout aupres de la ville, en des lieux solitaires & couuers de brossailles; il prend dix hómes d'eslite auec luy, qu'il meine par des precipices & chemins presque inaccessibles iusqu'au haut de la Roque; leur ayant fait porter plus de dards beaucoup qu'il n'en falloit à si peu de gens: le lieu d'auantage estoit bien garny de grosses pierres ça & là gisantes; partie de cas fortuit, comme est l'ordinaire en des lieux aspres & pierreux; partie y amassees par les habitans tout expres, pour plus grande asseurance du lieu. Ayant la conduit les Romains, & monstré vne fente estroitte par ou l'on montoit de la ville à la Roque: CETTE montee (leur va il dire) trois hommes seulement la peuuent garder, encontre quelque grãde force qui s'y presente: Et vous estes dix, tous Romains qui plus est; voire des meilleurs combattans de vostre ost: & si le lieu fera pour vous; ensemble l'obscurité de la nuict, qui par son incertitude rẽdra toutes choses plus grãdes & effroyables à des gẽs desia estõnez. De moy ie m'ẽ vois là bas remplir tout de peur & d'effroy. CE DISANT au plus grand bruit & rumeur qu'il peut il descent; criãt à l'arme; à l'aide, au secours citoyens; la Roque est prise des ennemis; allez la deffendre. Cela il redouble, battant aux portes des principaux; à tous ceux qu'il rencõtre en chemin, qui esperduz accouroient ça & là par les rues. Laquelle frayeur ayant pris son commancement d'vn seul homme; maints autres la portent & respandent de main en main tout le long de la ville. Les Magistrats tremblans de peur enuoyent des gens vers la Roque pour recognoistre ce que c'estoit; lesquels ayãs de loin apperceu vn plus grãd nombre à leur aduis d'armes d'Ast, & de gens armez, leur agrãdissent d'auantage les choses: De maniere que cela ouy, ils quitterent là toute esperance de la recouurer. Tout par tout l'on cõmance à fuyr: & les portes sont defermees par le peuple demy endormy; desarmé pour la plus grãd' part. Par l'vne desquelles, les Romains mis en embuscade estans excitez du bruit & clameur, entrent dedans; & mettent au fil de l'espee ceux qu'ils rencontrent en leur voye, estonnez courãs ça & là. Sore estoit desia prise quand les Consuls y arriuerent à l'aube du iour; qui prindrent les autres que la fortune auoit sauuez du massacre nocturne, & empesché de s'enfuir; dont ils en menerent iusques à deux cens vingt-cinq liez & garrottez à Rome: lesquels par la voix de tous estoiẽt reputez pour les principaux autheurs, & du meurtre execrable des Romains citoyens y habituez, & de la rebellion aduenue. Le reste du peuple ils le laissent à Sore sans luy meffaire; auec vne garnison bonne & forte. Mais ce qui fut mené à Rome; apres estre cruellement fouettez en la place eurent tous la teste trenchee, au tresgrãd contentemẽt & plaisir du peuple; à qui il importoit de beaucoup que ceux qu'õ enuoyoit habiter de costé & d'autre fussẽt par tout en seureté. Les Consuls au partir de Sore s'en allerent faire la guerre au plat pays, & places fortes des Ausoniens: car tout s'estoit souz-leué à l'arriuee des Sãnites, lors que la bataille fut donnee aupres de Lautules: & force conspirations ça & là tramees és enuirons du territoire de Lauour. Capoue mesme ne se trouua pas hors de blasme, car la chose en passa iusqu'à Rome, ou l'on informa contre les principaux

Ouuerture vn peu suspecte d'abordee, toutesfois qui reussist bien.

Trahison fort bien cõduitte & executee.

La prise de Sore.

Merueilleuse executió par iustice, mais ordinaire à Rome en ces tẽps là, pour acharner le peuple, & l'accoustumer à respandre le sãg humain.

Conspiratió de Capoue descouuerte.

La contree au reste des Ausoniens, dont les villes furẽt trahyes aussi bien que celle de Sore, vint à l'obeissãce du peuple Romain. Ces villes là estoiẽt Ausone, & Minturnes, & Vestine; dont les plus apparens de la ieunesse propre à porter les armes, douze en nombre, & tous d'vn cõplot, s'en vindrent trouuer les Consuls pour les liurer entre leurs mains: Donnans à entendre, cõme leurs Citoiens despieça en expectatiue fort grande de l'arriuee des Samnites; aussi tost qu'ils sceurẽt qu'on s'estoit rencontré à Lautules, tindrent les Romains pour vaincuz: & pour cette cause auoir aydé d'armes & de soldats les Samnites. Lesquels ayans esté deboutez de là, demeurerent irresolluz, balanceans en vne incertaine & doubteuse pacification; sans fermer tout à plat aux Romains les portes, de peur d'attirer la guerre sur eux; deliberez neantmoins de les leur clorre resolument si l'armee s'en approchoit: si qu'en cette flotante varieté d'opinions, on les pourroit bien à l'aise surprendre. A la persuasion de ceux cy, le camp s'approche de plus pres: & tout à vn mesme temps sont enuoiez gens és trois dessudittes places: partie en armes pour s'ẽbuscher secrettement és lieux couuers & proche-voisins des murailles: partie en leurs robbes longues de paix, leurs espees cachees dessoubs: lesquels à la Diane quand on ouure les portes se iectassent dedans: Et de fait tout à vn coup ils cõmãcerent à tailler en pieces les gardes; & leuer le signal aux autres de l'embuche armez pour accourir à leur secours. Par-ainsi estans les portes saisies, trois villes en vne mesme heure du iour; & par vn mesme stratageme sont prises. Et pource que le tout passa en l'absence des chefs; le carnage aussi & la tuerie s'executa à toute outrance, sans mesure, esgard d'aage ou de sexe, sans misericorde quelconque: de maniere que la race des Ausoniẽs fut du tout exterminee & esteinte; le crime de leur rebellion à grand' peine n'estant pas encore bien aueré; ny plus ny moins que s'ils eussẽt combattu d'vne guerre enuenimee & mortelle iusqu'à racler tout. La mesme annee la garnison de Lucerie ayant esté liuree aux ennemis; cette place vint és mains des Samnites: mais les trahistres n'en demeurerẽt pas longuemẽt impuniz; car l'armee Romaine n'en estãt guere loin; de plaine abordee la place assise en vne plaine fut prise d'assault; & les Luceriens & Samnites passez au trenchant de l'espee sans en espargner vn tout seul. Laquelle furie & collere, en arriua là; qu'à Rome ayant esté mis en deliberation au Senat d'y enuoyer vne autre colonie nouuelle; plusieurs opinerent de la raser à fleur de terre: pource qu'oultre l'execrable rãcune conceue enuers des gens par deux fois pris & soubsleuez; la distance leur faisoit abhorrer de confiner là leurs Citoiens si au loin, parmy des peuples si nuisibles & mortels ennemis. L'opinion neantmoins l'emporta, d'y enuoyer des habitans, qui furent deux milles cinq cens feuz en nombre. Durant cette mesme annee, comme les choses de tous costez se monstrassent doubteuses, & mal seures pour les Romains; se descouurirẽt mesme à Capoue quelques secrettes cõspirations des plus apparens de la ville: ce qu'ayant esté reuelé au Senat, cest affaire ne fut pas negligé; car ils ordõnerẽt d'en informer: & fut à cette occasiõ creé vn Dictateur tout expres pour en congnoistre: Q. Menius assçauoir; qui nomma M. Follius coronel des gens de cheual. La frayeur de ce Magistrat estoit fort terrible: Au moyen dequoy fust pour la crainte d'icelluy; fust pour vn remords du forfait; les deux Calauiens, Ouius & Nouius, chefs principaux de ce cõplot, premier que d'estre deferez au Dictateur, la mort sans doubte qu'eux mesmes se dõnerẽt volõtairement, les exẽpta de la cõdẽnation & supplice. De là puis apres le subiect venant à mãquer de faire des proces criminels à Capoue; l'affaire retorna sur Rome: interpretãs l'arrest du Senat se deuoir entẽdre non de quelques particulliers seulemẽt dont les noms auoyent esté encusez; mais de tous ceux en general qui se trouueroient auoir fait des monopoles & assemblees, tant à Capoue, qu'autrepart quelconques, ou con-

Au iourd'huy le duché de *Traiecto*.

Les Ausoniens subiuguez des Ro. par la trahison des leurs propres.

Cruauté des Ro. enuers les Ausoniẽs.

Nocere prise par les Samnites: & aussi tost regaignee par les Ro.

Colonie Romaine à Nocere.

XLIX. Dictature. Recherches estendues d'vne conspiration au dehors, iusques aux brigues & menees des Magistrats en la ville. Voyez à quoy s'estend la furie du peuple ou il domine.

ſpiré à l'encontre du peuple Romain; & que les conuenticules & brigues faittes pour paruenir à des dignitez & honneurs, eſtoient contre le ſeruice de la choſe publique. Au moyen dequoy la perquiſition iour par iour ſ'alloit eſtendant plus auant, & ſur le fait, & ſur les perſonnes: car le Dictateur ne contrediſoit pas que le pouuoir de ſa commiſſion, ne fuſt ſans bride ne limites. Et pourtant eſtoient recherchez pluſieurs hommes nobles; leſquels implorans l'aide & ſecours des Tribuns, nul ne ſe mettoit en deuoir d'empeſcher que leurs accuſations ne fuſſent admiſes. Dont la nobleſſe, non ſeulement ceux qu'on chargeoit, mais tous enſemble & en general commancent à dire, que ce crime ne concernoit en rien les gentils-hõmes de bonne part; qui n'auroient que touſiours le chemin trop ouuert aux honneurs & aduancemẽs, ſi on ne les y trauerſoit par quelques fraudes & malices: mais trop bien les hommes neufs; & venuz de bas lieu: & que le Dictateur auec ſon beau coronnel des gens de cheual, eſtoient pluſtoſt criminels eux meſmes, que iuges competans de ce crime: comme ils le cognoiſtroient fort bien auſſi toſt qu'ils ſeroient ſortys de leur Magiſtrat. Menius lors regardant à ſa reputation plus qu'à ſon pouuoir, ſ'en vient à l'aſſemblee du peuple, & luy parle ainſi. IE SCAY ASSEZ (Seigneurs Quirites) que ma vie paſſee ne vous eſt que trop eſprouuee & cogneue: & ſans cela, l'honneur que vous m'auez conferé eſt teſmoin de mon innocẽce: car il ne vous a pas eſté beſoin, comme bien ſouuent autrefois d'autãt que la neceſſité du temps le requeroit en la ſorte; d'eſlire pour Dictateur celuy qui auroit le plus de reputation à la guerre; mais qui euſt touſiours veſcu plus alienè de ces ambitieux cõuenticules; pour en cognoiſtre maintenãt; & faire & parfaire le proces aux coulpables. Ce neantmoins pource qu'aucuns nobles de race (quelle en ſoit la cauſe, il vaut mieux vous le laiſſer ſoupçonner, que moy conſtitué en tel Magiſtrat die rien d'incertain & non aueré) ſe ſont premierement efforcez de tout leur pouuoir de rabattre le coup de ces procedures: & puis apres qu'ils ſe ſont veuz n'eſtre aſſez ſuffiſans pour ce faire; combien qu'ils ſoient Patriciens ont mieux aymé recourir à leurs aduerſaires; l'appel à ſçauoir & protection des Tribuns du peuple, que de ſe deffendre & iuſtifier. Finablement eſconduits de là (tant leur ont ſemblé toutes choſes plus ſeures, que de prouuer leur innocence) ils ſe ſont attachez en noſtre propre & priué nom: n'ayans point de honte (nonobſtant que perſonnes priuees) d'accuſer celuy qui eſt Dictateur. Mais à ce que tous les Dieux & les hommes cognoiſſent, que les choſes meſmes qui leur ſont ſi impoſſibles ont eſté eſſayees d'eux pour ne rendre cõpte de leur vie & comportemens: & que moy pour aduãcer d'autant leur accuſation; & donner à mes ennemis le moyen de m'appeller cõme criminel en iuſtice; voicy que ie renonce à ma Dictature. Vous priãt meſſieurs les Conſuls; ſ'il vous eſt ainſi ordonné du Senat, de nous faire noſtre proces; à moy tout le beau premier, & à ce M. Follius; afin qu'on voye que ce n'eſt pas le priuilege & authorité de noz charges, ains noſtre innocence ſans plus qui nous exempte, & rend aſſeurez de ces crimes. CELA DIT il ſe démet ſa Dictature; & tout incõtinẽt apres luy Follius de ſa maiſtriſe de cauallerie. Ce furẽt les premiers tirez en iuſtice par deuant les Conſuls, auſquels le Senat auoit delegué cette charge: toutesfois abſouz quant & quant de tous points contre la depoſition des Patriciens. Publius Philo fut auſſi accuſé & abſouz, apres eſtre tant de fois paruenu aux dignitez & honneurs plus ſupremes: apres auoir fait de ſi belles choſes & à la paix & à la guerre, mais mal-voulu de la nobleſſe, ou pluſtoſt enuié. De maniere que cette recherche à l'encontre des hommes d'honneur & reputation, n'eut la vogue plus lõgue, comme eſt ordinairement la couſtume, ſinon durant ſon premier feu: & de là cõmança à couller aux perſonnes de plus baſſe eſtoffe: tant qu'à la fin par les meſmes

Chacun taſche de rejetter l'orage ſur le pourpriz de ſon voiſin.

Iuſtificatiõs du Dictateur graues, & ſentans ſon hõme de bien.

Le Dictateur abſouz de la calomnie à luy impoſee des Patriciẽs.

factions

factions & brigues contre lesquels on l'auoit dressee, elle fut du tout assouppie & esteinte. LE BRVIT de ces choses cy, mais bien plus encor l'esperance que la terre de Lauour se reuolteroit, comme le peuple auoit desia conspiré de ce faire; rappella les Samnites à Caudium, qui s'estoient du tout tornez à la Pouille : affin qu'estans plus voisins de Capoue, ils la peussent oster aux Romains, si quelque remuemēt leur en entamoit les moyēs. Mais les Consuls y allerēt auec vne grosse & puissāte armee: & pour le cōmancement voullurent temporiser quelque peu autour des vallons & destroits; estant & aux vns & aux autres fort incōmode le chemin pour venir à son ennemy : Puisapres les Samnites par vn brief circuit & destour atrauers des campaignes rases, descendirēt à la plaine d'autour de Capoue : & fut la premierement que les deux osts vindrent à veue l'vn de l'autre; ou par quelques escarmouches & legiers combats, plus souuent de caualerie que de gens de pied, ils s'entretasterent. Le succes n'en desplaisoit point autrement aux Romains ; ny le retardement nomplus dont la guerre se tiroit en longueur: Au contraire les chefs des Samnites voyoient bien que de iour en iour, par de telles petites estrettes leurs forces s'alloient peu à peu escornans de nombre; & par la prolongation, les courages à se refroiddir: Au moyen dequoy ils sortent hors à la bataille, leur caualerie departie sur les deux esles : ayans commandement de se rendre plus attentifs à deffendre le camp, si lon y faisoit quelque effort, qu'à combattre: car les gens de pied se deffendroient biē d'eux mesmes. Le Consul Sulpitius prend la pointe droitte ; & Petilius demeure en la gauche : la droitte, ou les Samnites pareillement s'estoient arrengez en des files plus clair semees, fust pour enclorre les Romains, ou de peur d'estre enueloppez ; se trouua plus lasche & ouuerte: mais la gaulche, oultre ce quelle estoit plus massiue & serree, s'accreut encore d'vn nouueau renfort par le party que Petilius prit soudain . Car les bandes reseruees à part en l'arriere garde pour les hazards qui eussent peu suruenir si le combat alloit en longueur, il les fait incontinent aduancer à la teste: & auecques toutes ses forces charge l'ennemy de plaine abordee : dont le bataillon des gens pied se trouuant esbranlé, ceux de cheual se presentent à la meslee en leur place: contre lesquels la caualerie Romaine descoche à toute bride, & les prend de flanc comme ils s'aduançoient pour charger entre les deux ostz: met enseignes, esquadres, & trouppes tant de cheual que de pied tout pesle mesle en confusion & desordre: Iusqu'à ce qu'entierement de cest endroit là ils sont contraints de torner le doz, Petilius non seulemēt, ains Sulpitius auec luy, se trouua pour encourager les soldats; s'y estant transporté, & distrait de ses gens non encore venus aux mains, au cry qui premier se leua de la pointe gauche. Et y voyant la victoire toute asseuree; cōme il cuida retorner à la sienne auec quelques douze cens hōmes qui l'auoiēt suiuy, il n'y trouua pas la fortune de mesme; ains les Romains repoulsez de leur place, & l'ennemy tout victorieux les tenāt de fort court. Mais l'arriuee du Consul changea en vn instant toutes choses: Car les soldats voyans leur chef reprirent courage: sique le secours plus grand en vaillance de ceux qu'il leur amena, que nompas en nombre: & la victoire de l'autre pointe, entendue premierement, puis tout aussi tost apperceue; remit sus de nouueau la meslee. Delà en auāt les Romains vainquent de toute parts: & les Samnites sans plus faire de resistence sont taillez en pieces, & pris prisonniers; horsmis ceux qui s'en fuirent à Maleuente, vne ville qui depuis a changé de nom, & s'appelle maintenant Benevente. On dit que bien trente mille demeurerent pris ou morts sur la place. Les Consuls au reste ayans gaigné vne si belle victoire, menerent tout de ce pas les legions pour assieger Bouiane; ou ils hyuernerent ; iusqu'à ce que par leurs successeurs

Autre guerre contre les Samnites.

A la guerre ordinairement, ce qui est propre à l'vne des parties est contraire à l'autre : l'importance est de se bien sçauoir preualoir des occasions.

Bataille cōtre les Samnites ou ils sōt defaits.

CXXXVII. Conf. M.3944. R. 435. I. Dictature.

L. PAPYRIVS CVRSOR, la cinquiesme fois, & C. Iunius Bubulcus la seconde; C. Petilius ayant esté nommé Dictateur, auec M. Follius pour coronnel des gens de cheual, prit en main l'armee. Cestui-cy ayant eu aduis comme le fort de Fregelles auoit esté pris des Samnites; laissant la Bouiane s'y achemina; & le reprit sans coup frapper; les ennemis s'en estans escoulez de nuict: Dőt apres y auoir laissé vne bonne garnison il retourna en la terre de Lauour, & mesmement pour r'auoir Nole: ou sur son arriuee tous les Samnites, & les paysans de là autour s'estoient retirez à garend. Le Dictateur, apres auoir fort bien recogneu l'assiette de cette place; afin d'auoir plus belle explanade, & l'aduenue plus large & ouuerte iusqu'aux murailles; fait mettre le feu aux fauxbourgs, fort habitez tout le long de la contrescarpe. Ne tarda pas beaucoup puis-apres, soit par Petilius Dictateur; soit par Iunius le Consul (car l'vn & l'autre se dit) qu'elle ne fust prise. Ceux qui en attribuent l'honneur au Consul, y adioustent; qu'il s'empara outreplus d'Atine, & de Calatie: & que Petilius ne fut Dictateur sinon pour ficher le cloud, à cause de la peste qui estoit suruenue à Rome. En la mesme annee furent menees deux nouuelles colonies, à Suesse & à Pontie. Suesse auoit esté des Auronciens: Les Volsques habiterent iadis l'isle ditte les Pőties, situee viz à viz de leur coste: & s'estoit faitte outre cela vne deliberation du Senat, d'enuoyer pour la troisiesme des habitans à Cassinum: Parquoy les Consuls de l'annee suiuante, M. VALERIVS, ET P. Decius establirent trois commissaires pour les y conduire en nombre de quatre mille. La guerre des Samnites presque du tout assouppie & mise à fin; auant que ce soucy eust quitté les Peres, celle de la Thoscane se met sur les rangs: n'y ayant en tout ce temps la natiő, apres les frayeurs des inuasions & descentes Gauloises, dont les armes fussent plus redoutees; tant pour le voisinage du territoire, que le grand nombre des combattans. Au moyen dequoy ce pendant que l'vn des Consuls est au Samnium à poursuiure le remanăt de la guerre; P. Decius lequel estoit demeuré à Rome griefuemét atteint d'vne maladie, de l'ordonnance du Senat nőmé C. Iunius Bubulcus Dictateur. Cestui-cy, comme l'importance de l'affaire le requeroit, fait prester le sermét à toute la ieunesse; d'vne extreme diligence & dexterité s'equippe d'armes & autres choses necessaires. Mais tous ces grands preparatifs ne l'enorgueillirent pas pour cela de se proposer de faire la guerre; ains demeura resolu de se tenir coy si les Thoscans ne se remuoient les premiers: lesquels à s'equipper & s'armer, & se retenir sur la deffensiue prirent tout vn mesme party: si que les vns ne les autres ne sortirent de leurs limites. LA Censure de App. Claudius, & C. Plautius s'acquit vn fort grand bruit cette annee là: mais le nom de Claudius fut bien d'vne plus heureuse recommandation & memoire enuers la posterité, que de l'autre; pour auoir fait pauer le grand chemin; & amené vn canal de fontaine en la ville; tous les deux ayans pris son nom; parce que seul il les parfit: d'autant que son compagnon meu de honte par l'infame & odieuse election par luy faitte de quelques Senateurs indignes, s'estoit demis de son Magistrat: & Appius portant en son cœur imprimee l'inuincible opiniastreté de sa race, se maintint seul en la Censure. A l'instigation du mesme Appius la famille des Petiliens; à qui particulierement appartenoit comme en propre, le Sacerdote & Ministre du grand autel desdié à Hercule; auoit enseigné aux esclaues publiques les solemnitez de ce sacrifice, pour leur en resigner l'administration. Mais on racompte de cela vne chose estrange; & qui pouuoit assez donner de crainte & de scrupule, pour ne rien changer de l'estat & traditions obseruees en la religion: en ce que se trouuans lors douze mesnages de ce nom là; & iusques à trente personnes ayans passé l'aage de quatorze ans; tous moururent dans l'an reuolu; & s'esteindrent auec la race; qui seule ne fut pas chastiee:

Nole prise par les Romains.

Suesse, aujourd'huy Duché au Royaume de Naples.

Aujourd'huy Casine sur vne haute montagne, ou il y a vn monastere edifié par S. Benoist.

CXXXVIII. Conf. M. 3645. R. 436.

Grosses guerres en la Thoscane fort redoutee des Romains.

II. Dicta.

Les Romains & Thoscans se redoutent les vns les autres, & pourtant se retiennent sur la deffensiue.

C'est celuy qui fut depuis appellé *Cæcus*, ou aueugle, le plus renőmé de la race Claudienne.

C'estoient deux ouurages des plus admirable de tous les antiques. Voyez l'annotatiő

Vengeance diuine pour auoir voulu prophaner les mysteres de la religiő.

car Appius de son costé quelques ans apres, par vn vindicatif courroux des Dieux deuint aueugle. Au moyen dequoy les Consuls de l'annee suiuante, C. IVNIVS BVBVLCVS pour la tierce fois, & Qu. Emylius Barbula la seconde; tout à l'entree de leur charge formerent vne complainte enuers le peuple, de ce que l'ordre des Senateurs eust esté ainsi difformé par le moyen de l'election faite de certains nouueaux Senateurs; en laquelle on auroit laissé quelques-vns en arriere, bié plus dignes que ceux qui y auoient esté receuz. A cette cause protestoient de ne la vouloir obseruer ny entretenir; puis que sans faire difference du bon au mauuais, ne du merite au desmerite, elle auoit esté faitte par faueur & à la vollee souz le bon plaisir des Censeurs. Et tout sur le champ font appeller nom par nom le Senat, selon l'ordre gardé auant la Censure de Claudius & Plautius. Deux charges commancerent aussi en la mesme annee d'estre conferees par le peuple; l'vne & l'autre concernant le faict de la guerre. La premiere, que seize Tribuns militaires fussent d'oresnauant creez de luy en quatre legions: ayans par le passé peu de tels grades esté reseruez à ses voix & suffrages: car les Dictateurs, & Consuls en souloient faire presque ordinairement leurs presens pour gratifier ceux qui leur sembloit bon d'aduancer: laquelle ordonnance fut mise en auant par les Tribuns L. Atilius, & C. Martius. L'autre, que le peuple aussi peust commettre deux personnages pour la marine, ayās la charge d'equipper & refaire tous les vaisseaux. L'auteur de cecy, fut M. Decius, vn autre Tribun. Ie passerois par dessus vne chose qui aduint cette mesme annee pour estre legere, & de peu d'importance, si elle n'appartenoit à la religion. Tous les menestriers ioueurs de flutes & hauts-bois; pource que les derniers Censeurs leur auoient deffendu de banqueter plus de là en auant dedans le temple de Iuppiter, ce qui leur estoit permis de tout temps; s'estans indignez de cela se retirerent en vne trouppe à Tiuoli: de maniere qu'vn seul ne demeura à la ville pour sonner deuant la pompe des sacrifices. Le Senat en eut conscience; & y enuoya quelques-vns pour faire en sorte qu'on les peust rauoir: à quoy les habitans promirent fort courtoisement de tenir la main. Et les ayans là dessus faict appeller en l'hostel de la ville, tascherent d'entree à leur persuader de vouloir retourner à Rome. Puis quand ils virent qu'ils ne les pouuoient fleschir à cela, ils conclurent d'y proceder par vne autre voye, non abhorrente du naturel de cette maniere de gens. Car vn iour de feste, souz ombre de se resiouir auec leur musique; & en honnorer les banquets qu'ils s'entrefaisoient; ils les inuitent qui d'vn costé, qui d'vn autre, d'aller sonner en leur logis. Et les y ayans fort bien abbreuuez les enyurent, ainsi que telle race d'hommes est fort aspre & friāde du vin: puis tous enseuelis de sommeil vous les chargent sur des chariots, & les menent à Rome, sans qu'ils s'apperceussēt de rié, que la voiture plaquee là au beau milieu de la grand' place, le iour ne les surprist cuuās encore leur vin. Là se fit tout incontinent vn grād amas du commun peuple; qui accouroit de toutes parts: & leur ayant esté ordonné par expres de ne bouger plus, on leur octroya par mesme moyen de pouuoir par trois iours tous les ans, se promener desguisez en masque, follastrans, & iouans de leurs instrumens par la ville, auec la mesme licēce & ioyeuseté qui est encore pour le iourd'huy en vsage: leur fut quant & quant restably le priuilege de manger au temple; à ceux au moins qui auroient sonné à la solennité des sacrifices. Ces choses se faisoient à Rome parmy le soucy de deux trespesans & fascheux affaires; quand les Consuls ayans departy entr'eux leurs charges, les Sānites escheurēt au sort à Iunius Bubulcus: & à Emylius la nouuelle guerre de la Thoscane. Or en la cōtree du Samnium, Cluuie, l'vne des retraittes & forts des Romains n'ayant peu estre emportee d'assaut, fut assiegee par les Samnites; ausquels ceux de dedans pressez à l'extremi-

cxxxix. Cōs. M. 3646. R. 437.

Casserie de Senateurs indignes.

Les Tribuns estoiēt comme Coronnels de mille hōmes compris souz deux cohortes de cinq cens chacune.

Deux commissaires pour le faict de la mer premierement establis.

Incident assez leger & ridicule des menestriers.

Deux grosses guerres tout à vn coup, mais heureusement desmeslees.

té de la faim se rendirent par cōposition. Mais apres les auoir receuz, ils les deschirerent à grands coups de verges,& finablement les mirent à mort. De cette cruauté Iunius s'estant aigry outre mesure,aduisa de laisser toutes autres choses pour entendre à r'auoir cette place; qu'il prit d'assaut le mesme iour qu'il l'assiegea: & mit au trenchant de l'espee tous ceux qui y furent trouuez passans l'aage de quatorze ans. De là fut l'armee victorieuse ramenee deuant Bouiane,le chef lieu des Samnites Petroriens;& la plus riche ville de toutes:la mieux pourueuë quant & quant,& la plus puissante d'armes & de gens de guerre. Les soldats animez de l'espoir du gain,la prindrent de plaine arriuee:Mais pource que leur courroux & indignation n'estoient pas si fort allumez comme en l'autre, aussi y exercerent ils moins de cruauté: ioint que le sac se trouua plus plantureux là dedans, qu'oncques presque n'auoit esté en tout le reste du Samnium:& si la despouille leur en fut toute liberalement octroyee. Or comme à ces forces Romaines ainsi puissantes; nulles armees à la campagne; ny camps remparez, ne villes & places fortes ne peussent d'oresnauant resister; toute l'entente des chefs principaux dans le Samnium, s'appliqua à chercher les moyens de leur dresser quelque attrappe & embusche: si par vne licence de fourrager à la desbandee, l'exercite s'y pouuoit surprendre & enclorre. Certains doncques paisans fugitifs; & quelques vns arrestez prisonniers à la guerre; partie de cas fortuit, partie s'estans fait prendre tout expres; font entendre d'vn commun accord vne mesme chose aux Consuls; qui estoit de soy veritable: Qu'vn fort grād nombre de bestail auoit esté destourné en des bois escartez hors de tout chemin: de maniere qu'ils les induirent d'y enuoyer courir les legiōs deschargees de leurs carriages. Mais là s'estoit secrettement recellee vne grosse force des ennemis: Lesquels aussi tost qu'ils virent les Romains engagez dans les bois: s'estās tout soudain leuez de leur cachette auec vn grand cry & tumulte; se ruent dessus ceux qui ne pensoient rien moins qu'à cela: si que de primsaut vne chose si nouuelle & inesperee les mit en quelque frayeur ce pendant qu'ils prennent les armes, & rēgent leurs hardes en vn tas au millieu. Mais puis-apres que chacun se fut deffait de son fardeau,& equippé d'armes;ils se rallient de toutes parts autour des enseignes: & sçachans fort bien leur place & leur rang suiuant l'ancienne discipline militaire; sans que personne leur commandast dressent le bataillon d'eux mesmes. Sur ces entrefaittes le Consul se voyant arriué à vn tresdāgereux & inique party,met soudain pied à terre; appellant Iuppiter & Mars à tesmoins, ensemble tous les autres Dieux. EN CE que ne cherchant aucune gloire pour soy de cette entreprise,mais quelque buttin seulement pour ses gens, il les auoit amenez en ce lieu: dequoy on ne luy pouuoit imputer autre chose, sinon la trop grande affection par luy euë de les enrichir de la despouille des ennemis. De ce blasme rien ne le pourroit exempter,fors que leur prouesse & vertu: qu'ils s'efforçassent seulement de charger tous d'vn accord ceux qu'ayans deffaits en bataille; despouillé de leurs camps & logis; desnuez de leurs villes & places fortes; autre espoir ne leur restoit plus que quelques embusches & aguets desrobbez sur l'aduantage du lieu; & nompas se confiās sur leurs armes. Mais quel lieu pourroit plus estre d'oresnauant inexpugnable à la vaillāce Romaine? ET LA DESSVS il leur ramentoit le fort de Fregelles,& Sore: ensemble tous les autres endroits les plus mal aisez, qu'ils auoient neantmoins pris de force. Les soldats enflambez de cela, oublians toutes les difficultez qui se presentoient,marchent contre les ennemis à grands pas; dont le bataillon s'approchoit de la mesme furie. Là il y eut aucun peu de trauail aux Romains, ce pendant qu'ils montent le long d'vn coustau leur estant en face: Mais apres que les premieres enseignes eurent gaigné la plaine d'enhaut; & qu'ils se virent desormais en vn lieu

Prise & reprise de Cluuie, & cruauté y exercee.

Bouiane prise & saccagee.

Fausse amorse des Samnites, ou eux mesme sont attrappez.

Protestatiōs du Consul, mais vn peu froides ce semble.

lieu esgal & vny;la frayeur se tourna soudain dessus ceux qui se proposoient les tenir attrapez à l'aguet: si que desbandez & iettans les armes, s'enfuirent regaigner les mesmes cachettes ou peu aupar-auant ils s'estoient couuers. Mais les lieux difficiles & embarrassez qu'ils auoient attiltrez à leur ennemy, & leur ruze propre les empeschoit de se sauuer: tellement que bien peu r'eschaperent: et y en eut de tuez iusques à vingt mille: Cela faict les victorieux s'en courent butiner le bestail que les autres pour fausse amorse leur auoiét cuidé presenter. Ce pendant que ces choses vont de la sorte au Samnium; tous les peuples desia de Thoscane fors les Arretins, auoient pris les armes; enfournans vne grosse guerre par le siege de Sutrium, ville alliee des Romains, qui seruoit comme de barrieres à la Thoscane. L'autre Cõsul Emylius s'y en alla auec vne armee pour leuer le siege: & les Sutriniés à leur arriuee enuoyerent force viures dedans le camp, assis deuant leurs murailles. Les Thoscans employerent le premier iour à consulter s'ils deuoient abbreger cette guerre, & venir de plein-saut au combat; ou temporisant la tirer en longueur: & le iour d'apres comme l'aduis plus soudain que seur pleust d'auantage aux chefs de l'armee; dés le leuer du soleil mettent en veuë le signal du combat, & sortét armez hors de leur fort en plaine campagne. Ce qu'ayant esté rapporté au Cõsul, il commande tout incontinent de donner le mot, à ce que les soldats desieunassent: & apres auoir par la refection substanté leurs forces, prissent les armes en diligẽce. On obeist à son commandement: Puis quand il les vit equippez & tous prests, il faict tirer les enseignes hors des rempars; & dresse son bataillon non guere loin des ennemis. Par quelque espace ils se retindrent en suspens d'vne part & d'autre: chacun attendant que son aduersaire commançast le cry & premiere charge; si bien que le soleil auoit desia outrepassé le my-iour, deuant que deça ou de là on eust lancé vn seul iauelot. Puis-apres, afin qu'on ne se departist sans rien faire, le cry se leue par les Thoscans: les trompettes sonnent la charge; & les enseignes tirent auant. Non auecques moindre impetuosité & effort, les Romains donnerent dedans; si que de toutes parts on se charge d'vne merueilleuse animosité & furie: l'ẽnemy estát biẽ le plus fort en nombre, mais le Romain l'aduançoit de vaillance: Parquoy la bataille incertaine & douteuse deuore maints soldats d'vne part & d'autre; mesmemẽt les plus valeureux. Neantmoins vn des deux endroits ne bransla encore, iusqu'à ce que le second bataillon des Romains s'aduança à la teste; & que de frais & reposez soldats entrerent en la place de ceux qui estoient desia tous laz & recreuz. Les Thoscans pource que leur auantgarde ne se trouua redoublee d'aucun renfort ny secours pour se relaier, moururent tous deuant, & autour des enseignes: Si qu'oncques en nul autre combat il y eust eu moins de fuitte, & plus d'occision qu'en cestuy; si la nuict qui suruint là dessus n'eust couuert les Thoscans, obstinez d'y finer leurs iours: en sorte que les vainqueurs cesserét plustost la meslee, que les vaincuz. Apres le coucher du soleil on sona la retraitte: & à l'obscurité de la nuict regaignerét les vns & les autres leur cãp. Apres lequel exploit d'armes rien ne fut fait durãt cette annee, digne de memoire deuant Sutrium: pource que l'auantgarde des Thoscans auoit esté entierement deffaite en ceste rencontre, n'estát de leurs forces demeuré rien de reste fors l'arrieregarde des subsidiaires, qui à grand' peine eussent peu suffire à la garde du camp: & du costé des Romains il y en eut tant de blessez, que plus decederent apres, que durant le conflit. Q. FABIVS Consul de l'annee ensuiuante prit en main la guerre de Sutrium; auquel pour compagnon fut donné Q. Martius Rutilius. Fabius au reste amena de Rome vn renfort & nouueau remplissement pour les bandes: Aux Thoscans vint aussi vne armee toute nouuelle. Or y auoit il desia fort long temps que contention aucune ne s'estoit meuë entre

Vingt mille Sãnites tuez en leur propre aguet.

Guerre de la Thoscane.

Sutri à cette heure.

Bataille fort bien combattue entre les Romains & Thoscans.

Victoire cõtre les Thoscans, mais sanglante & cher achetee.

La race des Claudiens mutine & seditieuse; & ne estant bonne à autre chose qu'à former des contentions & debats: à la guerre presque inutile.

les Magistrats Patriciens; & les Tribuns du peuple; quād de cette famille qui estoit, comme fatale à ceux-cy, vint à sourdre vne noise nouuelle. Appius Claudius Censeur ayant accomply les dixhuict mois de son office; dans lesquels suiuant la loy Emylienne venoit à se terminer la Censure; nonobstant que C. Plautius son consort se fust desmis de sa part; si ne peut il toutesfois pour quelque instance & sollicitation qu'on en fist, estre induit de s'en deposer. P. Sempronius estoit alors Tribun du peuple; lequel auoit pris en main la poursuite de cette demission de Censure dans le temps prefix par la loy: action qui n'estoit pas plus populaire, que iuste: ny plus aggreable au menu peuple, qu'à tous les gens de bien & d'honneur. Comme doncques il recitast à tous propos cette loy; & extollast iusques au ciel le Dictateur Mamercus Emylius autheur d'icelle; qu'il eust reduit à dixhuict mois vn tel Magistrat de cinq ans de suitte: vne puissance ainsi dominante par vne telle lōgueur de temps: Or ça respōds moy Appius Claudius (va il dire) qu'eusses tu voulu faire si tu eusses esté Censeur lors que C. Furius, & M. Geganius le furent? Appius luy replique; que cette interrogation n'appartenoit pas de beaucoup à sa cause. Car posé le cas que la loy eust obligé les Censeurs qui estoient quād elle fut mise en auant; pource qu'apres qu'ils furent creez le peuple l'auoit approuuee; & que la derniere chose qu'il approuuoit, deuoit estre tenuë pour ferme & stable: pour cela ne luy, ne les autres qui auroient du depuis esté faits Censeurs, ne pouuoient pas estre obligez à la loy. Cecy tergiuersant par certaines subtilitez Appius, sans aucun applaudissement ny le gré de personne: Voycy seigneurs Quirites (ce va dire l'autre) la race de cest Appius qui ayant esté creé Decemuire pour vn an seulement, se crea luy mesme pour l'autre d'apres; & le troisiesme sans auoir esté continué, ny de soy, ny d'autre quelconque; retint neantmoins l'authorité souueraine, auec les marques & enseignes d'icelle: & ainsi se reiterāt n'en voulut partir, que les charges acquises iniquement; pis encore administrees, & retenues de luy contre tout droit & raison, ne l'eussent accablé souz le fais. C'est encore cette mesme famille (Seigneurs Quirites) par les outrages & violences de qui vous fustes cōtrains comme pauures banniz, vagabonds hors de vostre chere patrie, vous retirer au mont Sacré: Celle-là contre laquelle vous dressastes le support Tribunicien: pour raison de laquelle vou-vous saisistes de l'Auentin: qui tousiours s'est opposée aux loix de la moderation des vsures; de la distribution des terres vagues pour les souffreteux citoyens: qui a entrerompu les mariages du commun peuple auec les Peres & la noblesse: qui vous a bouché le chemin aux dignitez ayans droit de la chaire Curule. Parquoy ce nom vous doit estre plus odieux, comme plus mortel & inueteré aduersaire de vostre liberté, que celuy des Tarquins. Est il à croire (Appius Claudius) que cent ans sont desia passez que Mamercus Emylius estoit Dictateur; & neantmoins pas vn de tant de tresnobles & vaillans personnages qui ont esté Censeurs depuis, n'aye leu dans les douze tables? Personne n'aye peu sçauoir que ce qui est le dernier arresté par le peuple; est le iuste & legitime qu'il faut obseruer? Au contraire, tous l'ont fort bien cogneu: & pourtāt ont plustost voulu obeir à la loy Emylie, que nompas à l'ancienne, par laquelle les premiers Censeurs furēt establis en la Republique: pource que le peuple l'auoit depuis faicte: & aussi que quand il se trouue deux loix repugnātes, la nouuelle tousiours deroge à la vieille. Veux tu doncques dire cecy Appius? Que le peuple n'est point tenu à la loy Emylie; ou qu'il l'est; & toy tout seul en estre exempt? Cette loy à bien peu brider ces Censeurs là si violens, C. Furius & M. Geganius, lesquels ont assez dōné à cognoistre tout le mal que ce Magistrat pouuoit faire en la Republique; quand par despit de ce qu'on leur eust accoursi leur terme, ils priuerent du droit de la bourgeoisie

Graues & seueres reprehentions du Tribun Sempronius contre Appius, qui ne se vouloit demettre de sa Cēsure dans le temps prefix par les loix.

L'an 320. fueil. 181.

Iussus populi, & suffragia sunto. Quodcunque postremū populus iussit, id ius ratūque esto.

Romaine,

Romaine, de toute voix & suffrage Mamercus Emylius, le premier homme de son temps, fust à la paix, fust à la guerre; & le reduirent au rang des Tributaires hors du Cense & dénombremerit. Tous les autres subsequés Cẽseurs y ont obey puis cent ans: Plautius mesme ton compagnon en ce Magistrat; creé par semblables Auspices que toy, & auec vne esgale puissance. Car le peuple ne l'a il pas creé auec toute l'authorité que sçauroit auoir vn Censeur : ou si tu es le seul vnique, qui priuilegé par dessus tous les autres doiue iouyr d'vne telle preeminence? Qui est-ce doncques que tu esliras Roy des sacrifices? Par-ce que celui-là s'attribuant le nom du Royaume maintiẽdra d'auoir esté faict legitime Roy. Qui est-ce que tu cuides se vouloir desormais contenter d'vne Dictature semestre : ne d'vn Entreregne de cinq iours seulement? Qui est-ce que tu oseras plus nommer Dictateur pour ficher le cloud, ou pour celebrer les ieux & esbats publiques. Or messieurs cõbien pẽsez vous que cestui cy repute ignorans & simples, ceux qui apres auoir faict de tresbelles & grandes choses se sont au vingtiesme iour deposez de leur Dictature: Ou qui pour auoir esté creez par quelque deffaut & erreur, ont renoncé à leur Magistrat? Mais pourquoy voy-ie ainsi poursuiuant les vieilles choses aduenues? veu que de fresche datte puis dix ans en ça C. Menius Dictateur; cõtre lequel, pource qu'il se mõstroit vn peu trop roide en certains proces criminels pour la seureté de quelques riches & puissans citoyens; fut retorquee par ses ennemis l'attache & contagion du mesme crime dont il faisoit les inquisitions & poursuites: & là dessus se desmit de son Magistrat; à ce que reduit en personne priuee il peust plus nettement se iustifier de la calomnie. Ie ne veux pas chercher en toy vne modestie si grande, de peur que tu ne viennes à forligner d'vne race arrogante & imperieuse sur toutes autres. Ne sorts points de ton Magistrat vn iour, ny vne heure plustost qu'il ne faut, pourueu que tu n'outrepasses le temps prefix. Il te doit suffire d'adiouster vn iour, ou vn mois à ta dignité de Censeur. Vn mois? I'y veux demeurer trois ans & demy plus qu'il n'est permis par la loy Emylie: & si l'exerceray moy tout seul encore. Ho, cecy sent desia son Royaume. Et ne te subrogeras tu point de compagnon; lequel mesme il n'est pas loysible de subroger au lieu d'vn qui mourroit Censeur? Mais il te fasche ô reformé Censeur que tu es; qu'ayant transmis vne solemnité tresancienne; instituee du mesme Dieu à l'honneur de qui elle est celebree; de la main de tresnobles sacrificateurs, à celle de vils & abjets esclaues : Dont vne race plus ancienne que cette ville, sanctifiee par la reception & hebergement des Dieux immortels, pour ton occasion & de ta Censure, en moins d'vn an a esté extirpee de fonds en comble; si par mesme moyen tu n'entaches la Republique tout entierement de ce malheureux execrable forfait, que i'ay horreur d'imaginer en ma pensee. La ville fut prise en ce lustre, auquel C. Iullius Censeur estant mort, L. Papyrius Cursor de peur de sortir de son Magistrat, subrogea pour son compagnõ M. Cornelius Maluginensis au lieu du deffunct. Mais combien plus sobre & moderee fut l'ambitiõ de celuy-là que la tienne? Parce que ny seul, ny outre le tẽps moderé par la loy, Papyrius n'administra pas la Cẽsure: & toutesfois ne se trouua oncques puis personne qui le voulust imiter en cela; car de là en auant tous les autres Censeurs se demirent, arriuant le trespas de leur compagnon. Et toy, nonobstant que le terme soit expiré de ton Magistrat: & que ton compagnon s'en soit mis dehors; ny la loy, ny la honte ne te peut fleschir; ains te semble que la vertu consiste en certaine fiereté & audace; en vn mespris des Dieux & des hommes. Certes (Appius Claudius) pour le respect & Majesté de la charge que tu as exercee, ie ne voudrois non seulement te meffaire en ta personne; mais nompas de t'outrager de la seule moindre parole piquante: neantmoins ton orgueil, & ta contumace, & ta rebourse opinia-

Ærarij, Voyez l'annotation, car ce seul mot comprend tout cecy.

Il entend le sacrifice de Hercules, dont la famille des Potitiẽs auoiẽt la charge, liu. 1. fueil. 8.

Fueil. 238.

ſtreté m'ont contraint de tenir ce langage que i'ay tenu iuſques icy. Que ſi tu n'obeis à la loy Emylie, ie commanderay qu'on te meine en priſon: & ne permettray, toy qui ne puis eſtre creé ſeul Cenſeur, ſeul nomplus adminiſtrer la Cenſure; veu que noz anceſtres l'ont ainſi eſtably, qu'és elections des Cenſeurs, ſi l'vn des deux ſe trouue court des voix qui ſont requiſes & neceſſaires, l'autre ne pourra eſtre declaré ny receu; ains ſe recommancera de rechef l'election. TELS PROPOS, & autres encore proferez de luy en public, il commande d'empoigner le Cenſeur, & le mettre en priſon: A quoy ſix de ſes compagnõs adhererent; & les autres trois à qui il en appella le garentirent: Si qu'auec vne ſouueraine malueillance de tous les ordres, il adminiſtra la Cenſure luy ſeul. Durant que ces choſes ſe font à Rome, Sutrium demeuroit enueloppé des Thoſcans: là ou le Conſul Fabius ſ'eſtant voulu eſuertuer par le bas des montagnes de donner ſecours; & fauſſer les remparemens & trenchees des ennemis, ſi en quelque endroit il euſt peu; ils vont au deuãt en bataille rengee; dont la plaine eſtendue au deſſouz de luy deſcouuroit bien appertement la grand' multitude. Au moyen dequoy pour ſubuenir au petit nombre de ſes gens par quelque aduantage tiré du lieu; il fleſchit quelque peu deuers vn couſtau fort rabotteux, & tout parſemé de cailloux: puis tourne de là les enſeignes droit à l'ennemy. Les Thoſcans mettans en oubly toutes choſes fors leur multitude, en laquelle ſeule conſiſtoit toute leur attente; ſ'en viennent d'vne telle haſtiueté & furie l'attacher, que leurs iauelots quittez là, afin de pouuoir tant pluſtoſt ſe ioindre de prez ils ſaquerent la main à l'eſpee de bien loin encore. Les Romains au rebours; de leur lancer tantoſt des dards, tantoſt leur jetter force pierres; dont le lieu les armoit treſabondamment: de maniere que les morions & rondelles des ennemis venans à en eſtre rudemẽt atteintes, & ceux meſmes qui n'eſtoiẽt bleſſez, mis en deſordre, ſans qu'ils peuſſent ſ'approcher de plus pres: n'ayans point quant & quant d'armes d'Aſt pour combattre de loin, demouroient plantez là cõme buttes expoſez aux coups qui pleuuoient ſur eux, dont rien ne les pouuoit plus parer ny couurir. Et la deſſus les Haſtats Romains, auecq' les Princes (ce ſont ceux qui combattent au premier front) les eſtans venuz enfoncer d'vn cry renouuelé furieux; que quelques-vns branſloiẽt deſia flottans en incertitude de tenir bon ou de reculer; ne peurent deſormais ſouſtenir ceſte charge; ains tournans le doz, ſe mettent à vne honteuſe fuitte, taſchans de regagner le logis: mais la cauallerie Romaine ayant à coſtiere parmy la plaine pris les deuants, ſe preſente en teſte, qui les contraint de rebrouſſer chemin autre part vers les montagnes; d'ou preſque tous deſarmez & recreuz de pluſieurs bleſſeures ils ſe iettent dans la foreſt Ciminie. Les Romains en ayans pluſieurs milliers mis à mort; gaigné trentehuict enſeignes ſur eux, & leur camp encore ou ils firent vn treſgrand buttin; ſe mirent à conſulter de pourſuiure le demeurant. Mais cette foreſt eſtoit lors plus inacceſſible & eſpouuentable, que celles de la Germanie n'agueres; iuſqu'à ce iour là non frequentee de gens quelconques, nompas ſeulement des marchands: ſi que perſonne horſmis le chef de l'armee Romaine n'oſoit ſ'aduanturer d'y entrer: tous les autres n'ayans point encore oublié le deſaſtre de Caudium. Parmy ceux qui eſtoient preſents, le frere du Conſul (aucuns le nomment M. Fabius Ceſo; les autres C. Claudius, ſon frere ſeulement de mere) offre de l'aller recognoiſtre; & de bref en r'apporter certaines nouuelles. Il auoit eſté ieune nourry à Cere chez les hoſtes & anciens amis de ſa race; & inſtruict és lettres Thoſcanes, dont il parloit fort bien le langage. I'ay des autheurs dignes de foy; qu'au temps d'alors tout communemẽt les enfans des Romains auoient accouſtumé d'apprendre à l'eſchole les lettres & parler Thoſcan, tout ainſi qu'on fait le Grec maintenant. Mais il eſt bien plus vray ſemblable

Grande opiniaſtreté de Appius: mais tenant cela de race.

Sutri eſtoit ſur vne montagne non gueres loin de Ronciglion & Viterbe.

Groſſe bataille contre les Thoſcans.

Trop haſtiue precipitatiõ des Thoſcãs qui leur faict perdre la iournee.

Sage & caute froideur des Rom. au contraire.

Victoire des Rom.

Il y a vn mõt du meſme nom, & vn lac pres de Ronciglion dit maintenant le lac de *Vico*.

Cette foreſt au reſte commançoit vn peu par dela Viterbe, & s'eſtendoit par vn pays montueux iuſques en la Romaigne.

L'ancienne langue Thoſcane pratiquee és eſcoles de Rome en ce temps là.

ble quelque chose particulliere auoir esté en cest hôme icy, pour d'vne dissimulation si hardie s'aller mesler aux ennemis. On dit qu'vn seruiteur sien l'y accompaigna, nourry auec luy de ieunesse, & n'estant pas ignorant de la mesme langue. En tout leur voyage au reste, ils n'entendirent à autre chose qu'à s'informer sommairement de l'assiette & nature des lieux esquels il falloit s'encoffrer; & de prendre les noms des plus apparens & principaux chefs de chasque peuple; de peur que fourchans parmy leurs deuiz, ils ne fissent quelque signalé pas de clerc qui les encusast & fist descouurir. Car ils allerent en habit de pasteurs, & embastonnez à la paisane; chacun d'vne faux, & deux vouges: mais ny là communication du langage; ny l'habillement qu'ils portoient; ny l'equipage de leurs armes ne seruit point tant à les celler & couurir; cōme le peu d'apparēce qu'il y auoit, qu'vn estranger eust iamais osé se commettre dans ces profonds & esgarez bois. Si estce qu'à ce que lon dit, ils donnerēt iusqu'aux Carmertins Vmbriens; la ou le Romain s'enhardit de manifester qu'ils estoient: & ayant esté mené au Senat, traicta au nō du Consul de faire ligue & amitie auec eux: Surquoy il fut amiablement receu & traicté; ayāt charge de dire au retour, qu'on leur fourniroit de viures pour vn moys entier s'ils venoient en ces cartiers là: & cependant leur ieunesse se tiendroit en armes pour obeir à ce qu'on leur voudroit ordonner. Tout cecy estant rapporté au Consul, il enuoye deuant les bagages à la premiere assiette du guet, & fait acheminer les legions à leur queue: ce pendant il demeure auec la cauallerie; & à l'aube du iour ensuiuant va escarmoucher le long des vedettes, & corps de garde que les ennemis auoient iectez hors des bois. Les ayant assez amusé à son gré, il se retire derechef en son camp: dont il desloge vn peu apres par la porte opposite: si qu'à-uant qu'il fust nuict il ratteint l'armee. Le lendemain des le point du iour qu'il estoit desia arriué au sommet du mont Ciminie; apres auoir contemplé par quelque espace de temps le gras & fertile terroir de Thoscane, il lasche ses soldats à trauers; ausquels cōme ils eussēt desia fait vn fort gros buttin, quelques bādes de paisās ramassez à la haste par les principaux du pais, se viennent presenter en teste; mais en si piteuse & mauuaise ordonnance, que ceux qui venoient pour rescourre la proye qu'on emmenoit, cuiderēt en seruir eux mesmes. En ayant esté mis à mort vn grād nombre, & le reste contrainct de prendre la fuitte; tout le contour auec ce saccagé au long & au large, les Romains s'en retornēt victorieux en leur camp; chargez de despouilles, & enrichiz d'vne abondance de toutes choses. La estoient arriuez de fortune cinq deputez du Senat, auecques deux Tribuns du peuple, pour faire expresse deffence au Consul de passer la forest Ciminie: & estans bien ioyeux d'estre venuz ainsi tard pour ne luy rompre son entreprise, s'en retornerent à Rome portans les nouuelles de sa victoire & heureux succes. Neantmoins par cette expedition du Cōsul la guerre se trouua plus tost dilatee & accreue, que mise à fin; pource que toutes les contrees espandues au pied de cette montaigne auoient senty le desgast susdit; & poussees d'vne indignation & desir de vengeance, esmeu à prendre les armes, non les peuples seulement de Thoscane, ains les lieux encore prochains de l'Vmbrie. De maniere que la plus grosse armee qui se fust onques auparauāt mise sus, vint à Sutriū: Et non seulemēt se cāperēt hors des forestz, mais pour le grand desir qu'ils auoient de combattre descendirent tout sur le chāp à la plaine: là ou du cōmancement s'estans rengez en battaille demeurerent fermes, & firent hault; donnans le loisir aux Romains de se preparer au combat: Puis quand ils virent qu'ils n'en voulloient point manger; s'approcherent de leurs rempars: & trouuans que iusqu'aux sentinelles & corps de garde, tout s'estoit retiré dans le fort; ils se mettent à crier & bruire soudain autour de leurs chefs, qu'on leur ap-

Cest le duché de Camerin en la cōtree d'Espolette, vn rude & mōtueux pays.

A l'entree de la nuict close.

Autre fort puissante armee des Thoscās remise sus à vn instant.

Cause dissimulation du Consul Fabius.

portast là des viures du camp pour le reste de la iournee;car ilsy vouloient demeurer en armes; & que de nuict,ou à la Diane pour le plus tard ils donrroient l'assaut. Les Romains ne se faisoient pas moins tenir de leur chef : & ne restoient plus que deux heures de iour;quand le Consul leur cõmanda de repaistre,afin d'estre prests & en armes à quelque heure du iour ou de la nuict qu'ils auroiẽt le signal du combat. Et là dessus les exhorte en peu de paroles : Magnifiãt les guerres des Samnites; & rabaissant la valleur des Thoscans : car il ne les falloit pas comparer ensemble: ny vne multitude à l'autre. Il y auoit puis-apres quelque autre arme secrette, dont il pretendoit s'aider contre ceux icy;laquelle on sçauroit en temps & en lieu; ce pendant il la falloit taire:Comme s'il eust voulu feindre par ces ambageois & obscuritez de paroles, auoir quelques intelligences dont vne partie des ennemis trahiroit l'autre à leur besoin;pour faire reprendre cœur aux soldats,estõnez peut-estre du grand nombre de leurs aduersaires : lesquels s'estans venuz planter là sans aucuns remparemens ne trenchees,rendoient sa feinte plus vray semblable. Ayans repeu,ils se mettent à reposer;& enuiron la quatriesme garde,quelques deux heures auant le iour s'estans resueillez, s'arment sans faire aucun bruit ne rumeur. Ce pendant on depart des hoyaux, coignees,& semblables oustils aux vallets, pour jetter à bas le rempar, & combler le fossé; car le bataillon fut dressé dans le propre pourpris du camp:& met on des bandes d'eslite à l'issue des portes : Puis ayant dõné le signal auant iour, temps auquel és nuicts de l'esté l'on se trouue le plus aggraué de sommeil:il fait explaner l'ouuerture par ou l'armee sort en bataille,qui va charger de tous costez les ennemis veautrez par terre : les surprend & taille en pieces ; les vns auant qu'ils se peussent leuer ; les autres à demy endormis en leur giste: mais la plus part courans aux armes estourdis de cette soudaine frayeur: si que biẽ peu eurent le loisir de les prendre : & ce peu encore, pour n'auoir ny enseignes ny capitaines qu'ils peussent suiure, furent bien aiseement mis en routte ; chassez & poursuiuiz fuyans les vns en leur camp, les autres droit aux forests; qui leur furent vn plus seur refuge: car le camp assis en la plaine fut pris ce iour mesme. Le Consul au reste ayant fait apporter en son pauillon l'or & l'argent qui s'y trouua,abandonne tout le reste aux soldats. En cette iournee furẽt que pris que tuez bien soixante mille Thoscans : Lequel si excellent fait d'armes, quelques vns ont escrit auoir esté executé pardelà la forest Ciminie, aupres de Perouse: Dequoy on se trouua à Rome en fort grande perplexité & esmoy ; craignant que l'armee intercette d'vne si profonde & facheuse forest, ne demeurast accablee à la fin par les Thoscans, & ceux de l'Vmbrie,qui s'esleueroient de tous les costez à l'encontre. Comment que ce soit,& en quelque lieu que fut dõnee cette bataille,les Romains demeurerent les maistres. Au moyen dequoy tout soudain apres, de[a] Perouse, Cortone,& Arezzo,qui estoient presque au temps d'alors les principaux & plus puissans peuples de la Thoscane,ayans esté enuoyez des ambassadeurs requerir paix & alliance,ils obtindrent trente ans de trefues. Pendãt que ces choses se font en Thoscane, l'autre Consul C. Martius Rutilius prit[b] Allifes de force sur les Samnites: auec plusieurs autres chasteaux & bourgades; qui desmolies de fonds en comble, ou sauuees en leur entier vindrent au pouuoir du peuple Romain. En ce mesme temps encore, l'armee de mer souz la cõduitte de P. Cornelius,que le Senat auoit estably Admiral de la mer;ayant fait voille en la cõtree de Lauour;soudain qu'elle fut arriuee à[c] Pompeies,les soldats embarquez estans descenduz en terre pour piller le quartier de Nocere ; apres auoir saccagé les lieux plus prochains du riuage, d'ou ils pouuoient sans aucun danger retourner aux vaisseaux ; attirez plus au loin (ainsi qu'ordinairement il aduient) de la friandise de buttiner, donnent l'alarme

Ruze du mesme pour rasseurer ses gẽs estonnez du nombre des ennemis.

Grosse desfaitte des Thoscans.

a Ces villes sont encore debout & retiennent leur nom ancien.

Trẽte ans de trefues accordees aux Thoscans.

b Ce n'est plus qu'vn petit bourg appellé Alphi sur la riuiere de Vulturne ou *Natarone*.

Exploits de l'armee de mer des Rõ. encore tous nouices à ce mestier.

c Là ou est maintenant la *Nuntiata* & *castello ad Mare*.

aux

aux ennemis. Or cependãt qu'ils demeurerent espanduz parmy la campaigne, personne ne se presenta pour leur faire teste; nonobstant que bien aiseement on les eust peu tailler en pieces: mais comme ils se retiroient en desordre sans aucunement se tenir sur leurs gardes; vne trouppe de paisans les ayans r'atteints non gueres loin de se rembarquer, les desualiserent de leur buttin; & en tuerent la plus grand' part: le reste qui peut eschapper fut rembarré à vauderoutte iusques aux vaisseaux. Le progrez au reste de Q. Fabius oultre la forest Ciminie, d'autant qu'il auoit engendré & de crainte de frayeur à Rome; autant de ioyeuses nouuelles auoit il porté aux ennemis dans le Samnium; faisans courre vn bruit que l'armee Romaine estoit enclose & assiegee: & ia dessus r'amenoiẽt en memoire l'image de leur accident ès fourches Caudines: que de la mesme temerité, cette race de gens conuoiteuse de passer tousiours plus auãt, s'estoit allee precipiter en des forests inaccessibles; acculee là, non tant par les armes des ennemis, que de la difficulté des passages. Defaçon que leur ioye s'entremesloit de certaine enuie; que la fortune eust ainsi arraché aux Samnites l'hõneur de la deffaitte des Romains, pour en faire vne liberalité aux Thoscans. Et pourtant bien equippez d'armes, & de grãd nombre de combattans ils accourent de toutes parts, pour aller passer sur le ventre au Consul Martius: ou s'il reffusoit la bataille, s'en aller tout de ce pas en Thoscane, par les Marses, & les Sabins. Le Consul leur vint audeuant; là ou il y eut vne dure & cruelle rencontre, de doubteuse issue pour les vns & les autres: Car ayant le conflict duré longuement auec vne grãde effusion de sang, sans sçauoir à qui demeureroit l'aduantage; le bruit courut touteffois que les Romains y auoient tresmal fait leurs besongnes, pour la perte d'aucuns de l'ordre des cheualliers; de quelques Tribuns ou coronels de mille hommes de pied: plus d'vn lieutenant de l'armee: & ce qui estoit de plus grand' importance, la blessure du Consul. De cecy, le bruit (comme est l'ordinaire) s'en estant accreu, vn fort grand espouuentement vint saisir les Peres: si qu'ils furẽt d'aduis de creer vn Dictateur: & ne mettoit persõne doubte que ce ne deust estre Papyrius, le plus estimé chef de guerre qui fust pour lors: mais ils ne voioiẽt pas que message aucun peust arriuer iusqu'au Samnium, estans tous les chemins ainsi dangereux: & si ne sçauoiẽt bõnement si Martius estoit en vie: l'autre des Consuls Fabius, estant d'ailleurs fort particullier ennemy de Papyrius. Parquoy de peur que cette haine n'empeschast le seruice de la chose publique, le Senat aduisa d'enuoyer pardeuers luy quelques deputez, du nõbre & reng des Cõsulaires; pour le mouuoir non seulement par l'authorité publique, mais la leur aussi, de relascher à la patrie le remords de ses partialitez & rancunes. Les deputez arriuez deuers Fabius luy presentent le Decret du Senat; & l'accompagnent de propos conuenans à la charge qu'ils en auoient. Surquoy le Consul abaissant les yeux contre terre sans leur faire aucune responce, se depart d'eux, incertains de ce qu'il feroit. La nuict venue puisapres, au coy repos & silence d'icelle; il nomme suiuãt la coustume, L. Papyrius Dictateur. Et comme pour s'estre ainsi vertueusement commandé & vaincu son courage les deputez luy vsassẽt de fort grands remercimens, il persista encore en son opiniastreté resoluë de ne sonner mot: & les renuoye sans leur rien dire, ne faire aucune particulliere mention de son fait: pour donner à congnoistre que d'vn tresgrand cueur il refrenoit vn despit & regret merueilleux. Papyrius nomma coronnel des gens de cheual C. Iunius Bubulcus. Mais comme il vouloit proposer au peuple departy par Curies la loy qui concernoit son pouuoir pour la guerre; le facheux & sinistre presage qui se presenta, luy fit remettre l'affaire au iour ensuyuant: Parce que la Curie Faucienne, à qui la prerogatiue estoit escheue par le sort de donner sa voix la

Les Romains de mer deffaits par les paisans.

Legiereté des Sãnites.

Conflict doubteux entre les Ro. & Sãnites.

Le Consul Martius blessé.

Inimitié entre Papyrius & Fabius procedãt de ce qui est cõtenu cy dessus vers la fin du 8. liure.

LII. Dictature.

premiere, estoit tenuë pour mal'encontreuse, à cause de deux insignes calamitez aduenuës en deux annees qu'elle auoit balloté la premiere; la prise à sçauoir de Rome; & la paix Caudienne. Macer Licinius la fait encore abominable pour la troisiesme qui fut receue pres la riuiere de Cremere. Le Dictateur ayant le l'endemain reiteré les Auspices fit passer le decret: & s'estant mis aux champs auec les legions n'agueres leuees, quand la fausse alarme & estonnement arriua de ce que l'armee eust passé la forest Ciminie; s'en vint à Longule; ou apres auoir receu du Consul Martius les vieilles bandes qu'il auoit, il sort auec toutes ses forces pour donner la bataille. Les ennemis de leur costé ne font pas semblant de la refuser: neantmoins estans armez & arrengez tous en point de combattre; comme les vns ny les autres ne voulussent entamer les premiers la charge, la nuict suruint là dessus qui les fit retirer. De là ils demeurerent quelques iours en repos, campez les vns viz à viz des autres sans se rien demãder; ne se deffians pas toutesfois de leurs forces, n'y desdaignans nomplus l'ennemy. D'ailleurs on se rencontra auec l'armee des Vmbriens; ou il y eut plus de routte & de fuitte que de meurtre; par ce qu'ils ne se maintindrent pas longuement au combat de la mesme animosité & ardeur comme ils l'auoient encommancé. Et aupres du lac Vadimon, les Thoscans par la loy sacree ayans mis sus vn nouuel exercite de gens choisis de main en main; combattirent auec plus grand nõbre, & plus de courage qu'ils n'auoiẽt onques fait autrefois: Les choses s'y estant demeslees d'vne telle opiniastreté & rãcune, que pas vne des deux parties ne s'amusa à lancer des dards: Car tous vindrent d'arriuee aux mains à grãds coups d'espee: si que le combat fut si asprement enflambé, & douteux par quelque espace de temps, qu'il ne sembla pas aux Romains auoir affaire à des Thoscans tant de fois vaincuz & deffaits par eux; mais à quelque autre bien plus belliqueuse nation. De costé ny d'autre rien ne fait semblant de bransler: Ceux qui combattent deuant les enseignes y demeurent tous: & de peur qu'elles ne restent desnuees de gens de deffence, le premier rang du bataillon se refait tout à neuf du second. L'on fait outreplus approcher le renfort de l'arrieregarde, destiné pour le dernier refuge & secours: & en vint on finablement à vn si extreme trauail & danger, que la cauallerie Romaine mettant pied à terre, passa à la teste des gens de pied, à trauers les grands taz d'armeures, à trauers les grands taz de corp morts gisans par terre de tous costez. Cette trouppe comme nee en sursault parmy de si las & trauaillez cõbattans, esbranla les enseignes des ennemis: Le reste des legiõnaires puis-apres ainsi harassez & recreuz qu'ils estoient, acheua d'entrouurir & fausser leurs rengs. Adoncq commança cette resistance opiniastre à se laisser vaincre; & quelques bandes reculler arriere; lesquelles ayans vne fois ployé, tournerẽt tout soudain le doz, & se mirent à fuir de vray. Cette iournee premierement prosterna l'efforcé pouuoir de Thoscane, confirmé d'vne longue & ancienne prosperité; estant demeuré au combat tout ce qu'ils auoient de plus roide nerf en l'armee; & leur camp pris & saccagé de la mesme pointe. D'vn semblable dãger, & succes de gloire, presque au mesme temps la guerre se menoit és Samnites; qui outre leurs autres grands preparatifs, auoiẽt dõné ordre que leur exercite vinst à reluire d'vn nouueau equippage d'armeures. Car departis en deux grosses troupes; les escus de l'vne estoiẽt tous dorez & les autres couuerts d'argẽt: la forme d'iceux, ce qui couure par en haut la poitrine & espaules, plus large beaucoup, & le chef applany au niueau: le bas se venãt restroissir peu à peu en pointe, pour les rẽdre plus aisez à manier. L'estomac estoit armé d'esponges; & la iambe gauche munie d'vne bonne greue: Leurs moriõs ayãs vne haute esleuee creste auec de longs pennaches & tymbres, pour les faire paroistre de plus grande taille. Les soldats dorez reuestuz de hocquetons billebarrez de plusieurs

Les Vmbriẽs & Thoscans de rechef deffaits par Fabius.

C'est vn petit lac aupres de Viterbe, les autres le mettent au pres de Monterosse à my chemin de Sutri & Nepi.

Grosse bataille entre les Romains & Thoscans.

Routte finale des Thoscans qui les ameine à la raison.

Nouuelle guerre & preparatifs des Samnites.

C'est à peu pres comme en noz escuts d'armoiries: Là ou les targues estoient la plus part en ouale, ou de figure octogone barlongue.

plusieurs couleurs; & les argentez de toille blanche; à qui fut commise la pointe droicte; & les autres eurent la gauche. Les Romains auoyét desia bien eu notice de cette riche estoffe d'armures; & esté admonestez de leurs capitaines: QVE LE SOLDAT qu'on debuoit craindre & redoubter, n'estoit pas celuy qu'on voioit reluire, damasquiné dor & d'argent; mais garny d'acier & de bon courage; car telles choses estoiét plus-tost vne proye & despouille desia tout acquise; qu'armes propres pour se deffendre ou assaillir: belles & resplendissantes auant que de venir aux mains; mais tost enlaidies parmy le sang & les blessures. Le vray ornement du soldat estre sa hardiesse & vaillance: ces autres pompes & piaffes là, suiure ordinairement la victoire; & l'ennemy riche seruir de proye & de despouille au victorieux, pour quelque pauure qu'il peust estre. DE CES propos le Dictateur ayát emflábé ses soldats, les meine sur le champ au combat; s'estant mis à la pointe droitte, & laissé la gauche au coronel des gens de cheual. Soudain que la charge fut cómácee, il y eut vn fort gros & rude conflict auec l'ennemy; mais non moindre fut l'emulation & dispute entre le Dictateur, & le coronel, duquel des deux prendroit son cómancement la victoire. Iunius d'auenture esbranla le premier l'ennemy: car cóme de la pointe gauche ou il cómandoit il eust viuement donné sur la droicte; allegát qu'il alloit sacrifier aux Dieux infernaux ses soldats consacrez selon la mode des Samnites, reuestuz de tuniques blanches, auec des armes de mesme pareure; il les mit soudain en desordre; & les fit à bon escien reculler: Ce que le Dictateur ayant apperceu: DONQVES de la pointe gauche commancera la victoire (va il dire lors) & la droite ou le Dictateur combat en personne suiura la brisee des autres, sans obtenir de son costé la plus grand part de la victoire? IL esmeut de cela les soldats: mais les gens de cheual ne voulurent ceder à la vaillance de l'Infanterie; ny la hardiesse & debuoir des lieutenans, à celle des chefs de l'armee. Car M. Valerius de la droitte, & P. Decius de la pointe gauche, hommes consulaires tous deux, piquent vers les gens de cheual arrengez sur les esles; & les exhortans de participer quand & eux à la gloire & honneur de cette iournee; s'en vont charger à toute bride les ennenemis par le flanc: lequel nouueau estonnemét adiousté de surcrez ayant de costé & d'autre enueloppé les ennemis; & pour le renforcer encore, les legions Romaines auec vn redoublé & furieux cry, chargé d'vne grande impetuosité & furie; alors les Samnites se mirent à desloger: & la campaigne à se ioncher de corps-mors: & de ces n'agueres cler-reluisátes armes. Du cómancement les Samnites tous esperduz se cuiderét retirer en leur camp; mais ils ne le deffendirent pas pour cela; ains ayans esté forcez là dedans, il fut pris d'assault auant qu'il fust nuit; & tout mis à sac, & au fil de l'espee. Le Dictateur en triompha de l'ordonnance du Senat: & seruirent les armes prises sur les ennemis d'vne monstre & parade tresbelle: car on les trouua d'vne telle magnificence, que les escuz dorez furent departiz aux maistres des banques publiques pour en parer la grand place: dequoy auroit pris son commancement la coustume de la faire orner par les Ediles, toutes les fois qu'on faisoit des processions generales; ou estoient portees les images des Dieux, & sacrez reliquaires sur les branquars. De fait les Romains vserent anciennement des riches armes des ennemis à l'honneur & decoration du diuin seruice; & les Capouans par despit de l'orgueil des Samnites, & de la hayne qu'ils leur portoient, en armerent les gladiateurs; l'vn de leurs principaux passetemps & spectacles au beau millieu de leurs banquets, leur donnant le nom de Samnites. La mesme annee le Consul Fabius combattit encore auec le residu des Thoscás pres Perouse, laquelle auoit de sa part aussi rópu les trefues accordees: ou la victoire ne luy fut ny douteuse ny malaisee: & eust pris

Festus dit que cette legion fut appellee *Linteata*, pource que les soldats iurerent sur vn autel tapissé de toilles blanches de ne reculler deuát les Romains.

Beaux traictz icy touchez de la superflue pompe des armes.

Aspre bataille contre les Samnites.

Braue emulation entre les deux chefs.

Defaitte des Samnites dont triomphe le Dictateur.

Les despouilles des Samnites seruent de paremens à Rome.

Les Gladiateurs, spectacle horrible, en vsage aux Capouans gens lasches & voluptueux, suyuant l'ordinaire que les couards & pusillanimes sont les plus cruels & aspres au sang.

la ville tout de ce pas, s'estant desia approché des murailles, si leurs deputez ne la luy fussent venuz rendre. Y ayant laissé vne bonne garnison; & enuoyé deuant à Rome au Senat les ambassadeurs de Thoscane, qui l'estoient venuz rechercher d'amitié & de paix, il fit son entree triomphant d'vne plus mgnifique victoire que le Dictateur n'auoit fait: car aussi bien la plus grand' part de l'honneur d'auoir desfait les Samnites fut referé à Decius & Valerius lieutenās en l'armee: lesquels pour cette occasion le peuple és prochaines elections ensuiuantes, d'vn tresgrand consentement & accord crea, l'vn Consul, & l'autre Preteur. A FABIVS, pour auoir ainsi brauement dompté la Thoscane, le Consulat fut continué, & Decius donné pour Collegue: Valerius fait Preteur la quatriesme fois. Les Consuls ayans party leurs prouinces au sort, la Thoscane escheut à Decius; & à Fabius les Samnites: Lequel s'estant acheminé à Nocere, assiegea & prit la ville d'Allifes, nonobstāt qu'ils parlassent de paix: & ce par despit qu'ils ne s'en estoient point voulu aider lors qu'elle leur fut presentee. Il vint aussi à la bataille contre les Samnites; ou il n'eut pas beaucoup d'affaire à les mettre en routte: de maniere que memoire quelconque ne seroit restee de ce fait d'armes, si les Marses ne s'y fussent trouuez la premiere fois contre les Romains: Les Peligniens ayans voulu secōder la reuolte des Marses, encoururent au mesme desastre. A Decius pareillement (l'autre des Consuls) la fortune fut fauorable: qui auoit de crainte rengé les Tarquiniens de fournir du bled à l'armee, & demander quarante ans de trefues: Pris encore quelques chasteaux des Volsiniens; dont il en rasa quelques vns afin qu'ils ne seruissent aux ennemis de retraitte: & tournoyant de costé & d'autre auec son armee donna vn tel espouuentement de soy, que tous les peuples de la Thoscane enuoyerent le requerir de confederation & accord: dequoy toutesfois ils n'obtindrent qu'vne suspention d'armes pour vn an; durant lequel ils satisferoiēt à la paye de l'armée Romaine, auecques deux habillemens pour chasque soldat. Voila ce que leur cousterent ces trefues. Les choses estans tranquilles desormais du costé de Thoscane, elles furent de nouueau partroublees par vne soudaine rebelliō de l'Vmbrie, saine & saue encore, & exempte des ruines & calamitez de la guerre; horsmis du passage de l'armee qu'auoit souffert leur territoire. Ceux-cy ayans mis toute la ieunesse en armes, & contraint la plus part des Thoscans de les prendre, auoient dressé vne si grosse & puissante armee, que laissant Decius derriere eux en Thoscane, se vantoiēt de vouloir venir la teste baissee droit à Rome; s'extollāns iusqu'au ciel, & rabaissans les Romains comme gens qui n'estoient pour leur resister. Lequel leur dessein aussi tost qu'il fut rapporté au Consul Decius, il s'en retourne de Thoscane à grandes traittes à la volte de Rome; & attendant ce que les ennemis voudroiēt faire se campe en la contree Pipinienne. A Rome mesme on ne mesprisoit pas cette descente des Vmbriens: & leurs menaces les intimidoient; ayans desia cogneu assez par l'experience de la ruine Gauloise, que la ville qu'ils habitoient n'estoit pas des plus seures & imprenables. Au moyen dequoy ils depeschēt deuers Fabius; que s'il pouuoit auoir quelque relasche de la guerre contre les Samnites, il menast en diligence son armee en l'Vmbrie. Le Consul obeit à cela: & à grand's iournees s'en vient à Meuanie, ou les forces des Vmbriens estoient pour lors. La subtile & impourueuë arriuee de Fabius, qu'on estimoit estre loin de là attaché à vne autre guerre dans le Samnium, estonna de sorte les Vmbriens, que les vns furent d'opinion de se retirer dans les places fortes; les autres d'abandonner du tout les armes: vn seul canton (ils l'appellent quant à eux Materine) non seulemēt retint tout le reste, ains les incita de ce pas au combat: de sorte que Fabius se trenchoit encore, quād ils luy vindrēt courre sus. Mais quād il les vit accourir la teste baissee droit à ses rempars, il

Perouse rendue aux Rō.

Fabius triōphe des Thoscans.

CXLI. Consf. M. 3648. R. 439.

Autre deffaite des Sānites par Fabius; auec les Marses & Peligniens.

Braues faits d'armes du Consul Decius en Thoscane.

Nouueaux remuemens des Spoletains.

Fabius rappellé des Sānites contre les Spoletains.

il retira ses gens de l'ouurage;& les régea selon que l'assiette du lieu,& le tẽps le luy peurent permettre. Puis les encourageant des belles choses, que veritablement ils auoient faictes ; & de l'honneur par eux acquis, partie en Thoscane, & partie és Samnites,leur ordonne d'aller mettre à fin ce petit accessoire des autres guerres; & chastier vn tel detestable & impie propos,dont ceux-cy auoiẽt menacé de vouloir aller saccager Rome.Ce qui fut d'vne si grãde gayeté de cœur accepté de toute l'armee;que le cry s'estãt leué de soy-mesme interrompit le chef qui parloit encore:& auant qu'il le commandast, au son tant seulemẽt des trompettes & des cornets,ils s'en vont tant que iambes les peuuent porter droit aux ennemis;non pour les charger ainsi que gens armez & embastonnez: mais (chose fort estrange à dire) arrachent des poings sans aucun contredit, les banderolles & drappeaux aux port'enseignes; les trainent encore eux mesmes deuers le Cõsul: & trãsportent les soldats ainsi armez qu'ils estoient d'vn bataillon à l'autre. Que si quelque part on faict resistance,l'affaire se démesle plustost à coups de targues que d'espees:car en heurtãt les ennemis par vn rude secoüement de l'espaule & du coulde,auec la bossette esleuee au milieu comme vn petit bouclier de fer, les prosternent ça & là à grand tas. Plus se prennent de gẽs qu'on n'en tuë : & n'oit on par toute la bataille autre voix, sinon qu'on mette les armes bas : de maniere que durant le combat encore les autheurs de la guerre se rendent. Le iour d'apres & les ensuiuans,les autres peuples de l'Vmbrie font le semblable : mais les Ocricolains sont receuz en amitié moyennãt leurs promesses, & ostages qu'ils donnent. Fabius venu ainsi à bout d'vne guerre escheuë à vn autre, ramena son armee en sa Prouince des Samnites : auquel pour tant de belles choses si heureusement exploittees, tout ainsi que le peuple l'annee d'aupar-auant luy auoit continué le Consulat, le Senat de mesmes pour celle d'apres, QV'APP. CLAVDIVS,& L. Volumnius furent Consuls,luy prolongea sa charge encore; nonobstant toutes contradictions & empeschemens d'Appius. Ie trouue en des anciennes Chronicques, que cestui-cy estant Censeur, prochassa le Consulat;mais que l'electiõ en fut destourbee par L. Furius Tribun du peuple iusqu'à ce qu'il auroit quitté la Censure. Creé puis-apres Consul;& la guerre des Salentins nouueaux declarez ennemis decernee à son compagnon, il demeura à Rome,pour s'accroistre d'authorité par le maniement des affaires de ville;puis que la reputatiõ qu'il pouuoit acquerir à la guerre,estoit entre les mains des autres. Mais Volumnius n'eut point d'occasion de se repentir de sa charge; car il eut tout-plein de rencontres heureuses; & prit quelques places de force ; dont il octroya tout le buttin aux soldats: & si aidoit encore cette largesse aggreable de soy,par sa grande humanité & douceur : si que par tels artifices & moyens il auroit rendu ses soldats prompts & deliberez à se sousmettre à quelconques dangers & coruees. Q. Fabius d'autrepart en qualité de Proconsul donna la bataille aux Samnites,pres la ville de Allifes : là ou l'affaire ne fut point douteux autremẽt;car ils furent soudain mis en routte, & rembarrez dans leur camp;qu'ils n'eussent pas mesme peu deffendre,si le iour ne fust venu à faillir : auant toutesfois qu'il fust noire nuict; on les assiegea là dedans, & mit on de bonnes gardes autour, à ce que personne ne s'en escoulast. Puis le lendemain qu'il n'estoit pas iour à grand'peine, ils commancerent à se rendre,& capituler;que ce qui y estoit de Sãnites sortiroit en pourpoint; & passeroiẽt tous souz le ioug : A leurs alliez & cõfederez aucune cõposition ne fut faicte;ains furent tous vendus à l'encãt iusques au nombre de sept mille. Mais l'on mit à part ceux qui s'aduouerent Herniques; lesquels Fabius enuoya puis-apres au Senat à Rome;là où apres auoir esté interrogez, si par ordõnance publique la leuee en auroit esté faicte; ou que de leur propre motif comme volontaires ils fussent allez à

Grande lascheté des Spoletains apres leurs brauades.

Pour le iourd'huy Ocricoli pres Narni au Duché d'Espollete.

CXLII. Consul. M.3649. R. 440.

Le Sammium cõtinué à Fabius en tiltre de Procõsul.

Varieté en l'histoire Rom.

Exploits d'armes de Volũnius contre les Salentins.

Les Samnites encore deffaits par Fabius, & leur camp pris.

cette guerre; ils furent departis & donnez en garde par cy par là és peuples Latins. Ce pendant les nouueaux Consuls, P. CORNELIVS ARVINA, & Q. Martius Tremulus (car ils auoient desia esté creez) eurent charge de proposer de rechef cest affaire au Senat. Les Herniques irritez de cela; ceux d'Anagnie ayans conuoqué à vne Diette toutes les citez de cette nation, au Cirque qu'ils appellent le Maritime; hors-mis les Alatrinates, Ferentaniens, & les Verulains: tout le reste se declara & prit les armes. De nouueaux remuemens se leuerẽt aussi és Sãnites, pource que Fabius en estoit party: Calatie, & Sore furẽt prises d'assaut; & les garnisõs qu'õ y auoit mises taillees en pieces: & si tourmenterent encore fort cruellemẽt en leurs corps ceux qu'ils auoient sauuez en vie. A raison dequoy P. Cornelius y fut enuoyé auec vne armee. A Martius furẽt assignez les nouueaux ennemis; car on auoit desia arresté de faire la guerre aux Anagniens, & autres Herniques. De plaine entree les ennemis se saisirent de tous les passages & aduenues d'entre les cãps des deux Cõsuls; qu'vn laquais mesme ny courrier à deliure n'y eust sceu passer: & demeurerent ainsi les Romains quelques iours incertains de tout, & en suspens de l'estat l'vn de l'autre. L'effroy en paruint encor tel à Rome, que la ieunesse fut contrainte de s'enrooler. Mais cette guerre des Herniques ne se trouua pas correspondre finablemẽt à vne si grande leuee de bouclier par eux faicte; ny à leur ancienne gloire & reputation. Car n'ayans eu la hardiesse de rien faire en aucune part, qui fust digne de racompter; ains laissé perdre en peu de iours trois de leurs logis, ils mendierent à grand' requeste vne suspention d'armes de trente iours, pendant lesquels ils enuoyroient leurs deputez au Senat à Rome; moyennant le bled & la paye de deux mois entiers qu'ils promirent de fournir à l'armee; auec vn hocqueton pour chasque soldat. Mais ils furent renuoyez à Martius, auquel par l'ordonnance du Senat fut donné plain pouuoir & authorité de disposer de cest affaire: & il les receut à cõposition. L'autre Consul au Samnium se trouuant plus puissant de forces, estoit aussi en plus grand' difficulté des lieux: car les ennemis auoient estouppé les chemins, & saisy les voyees & passantes forests; afin que de nul endroit on ne luy peust apporter des viures: Et si il ne les pouuoit attirer au combat, encore que tous les iours il se presentast en place marchande. De maniere qu'on voyoit assez, que ny les Samnites n'estoient pas pour accepter la bataille, ny les Romains pour souffrir longuement cette dilation: Quand Martius apres auoir subiugué les Herniques se estant hasté de venir au secours de son compagnon, osta du tout à l'ennemy ce recullement de combattre. Car ceux qui ne s'estimoient pas esgaux pour faire teste à l'vn des deux camps, cognoissoient bien qu'il n'y auoit plus d'espoir en leur faict, s'ils permettoient les deux armees se ioindre en vne: & pourtant s'en allerẽt assaillir Martius en chemin, qui marchoit non rengé en bataille. Les bagages à la haste serrez au milieu; & ses gens mis en ordonnance selon qu'il en peut auoir le loysir; d'arriuee le cry de la charge paruint au logis de l'autre Consul: puis la poussiere apperceue de loin y donna l'alarme: lequel ayant tout incontinent faict armer ses gens, les tire en grand' diligence dehors; là ou il prend le bataillon des ennemis par le fianc, & les charge embesongnez à vn autre conflict: escriãt à haute voix ses soldats; que ce leur seroit vne grande vergõgne d'endurer l'autre armee seule emporter toutes les deux victoires, & qu'ils n'obtinssent de leur part l'hõneur de la guerre à eux escheue. Ou il donne, il enfonce les ennemis: & faisant vne grande bresche passe à trauers iusqu'à leur cãp; qu'ayant trouué vuide de gens de deffence, il prẽd, & y met le feu. Si tost que les soldats de Martius voyent la flamme; & les ennemis l'apperçoiuent retournans la teste; la fuitte commãce par cy par là; mais ils ne trouuent eschappatoire nulle part; tout estant remply de meurtre & carnage. Desia

CCCXIII. Consf. M. 3650. R. 441.

Reuolte des Herniques, & nouueaux remuemens des Sãnites.

Les Herniques gens fort legers demandent aussi tost la paix comme ils ont entamé la guerre.

Le Consul Cornelius en peine contre les Samnites, est secouru de son compagnon.

Bataille contre les Samnites.

Leur camp pris.

trente mille taillez en pieces, les Consuls auoient faict sonner la retraitte; & assembloient les deux armees se r'allegrans & conioüissans l'vn à l'autre; quand tout à coup voila vn nombre de nouuelles bandes qu'on descouure de loin, venans au secours des Samnites. Ce qui fut cause de renouueller l'occision: car les victorieux sans en auoir commandement, ny sans aucun signal de leurs chefs, s'en allerent à grands pas à l'encontre, crians que pour le premier coup d'essay de ces bisongnes friquenelles, il leur falloit donner vne rude & mauuaise curee. Les Consuls octroyent cela à l'ardeur des legions; sçachans assez que ces nouueaux soldats parmy la fuitte des vieils routiers esperdus de peur, n'oseroient pas seulement tãt soit peu taster du combat. Surquoy ils ne furent point deceuz de leur opinion: car toutes les forces des ennemis, tant les vieilles comme les nouuelles, gaignerent à fuir les prochaines montagnes; ou les Romains les poursuiuans s'addresserent la teste baissee: & les vaincus ne trouuans lieu assez fort pour se garẽtir, sont rembarrez des plus hauts sommets qu'ils tenoient; & contrains d'vn commun accord demander la paix. Leur ayant alors esté imposé le bled & paye d'vne annee, auecques vn hocqueton pour chasque soldat; il leur fut permis d'enuoyer des ambassadeurs au Senat pour capituler. Ce pendãt Cornelius demeura és Samnites: & Martius retourna à Rome, ou il triompha des Herniques. D'auantage on luy decerna vne statue à cheual en la place des assemblees, qui fut mise deuant le temple de Castor. A trois peuples d'entre les Herniques; sçauoir est les * Alatrinates, Verulains, & Ferentiniens, furent restablies leurs anciennes loix & coustumes, pource qu'ils les aimerent mieux que la cõbourgeoisie de Rome, auec permission de se marier entr'eux: dont seuls de tous les Herniques ils iouirent par quelque temps. Ceux d'Anagnie & autres qui auoient pris les armes contre les Romains, en furent faicts citoyens, mais sãs y auoir voix ne suffrage: leurs cõseils & assẽblees ostez; & le pouuoir se marier ensẽble; ny deslire aucun Magistrat, fors pour l'administration de leurs sacrifices. En la mesme ãnee fut dõné à prix faict le tẽple de Salut par C. Iun. Bubulc. Cẽseur; qu'estãt Consul il auoit voué en la guerre cõtre les Sãnites. Et de luy encore, auec son compagnon M. Valerius Maximus, furent faicts & dressez des grãds chemins de costé & d'autre aux despens du public. L'alliance quant & quant se renouuella des Carthaginiens pour la tierce fois: leurs ambassadeurs qui estoient venuz pour cela, ayans esté fort bien receuz; & renuoyez auecques tout plein de beaux dons & presens. La mesme annee eut aussi vn Dictateur, P. Cornelius Scipio, & P. Decius Mus pour Corõnel des gens de cheual: qui presiderent à l'election des Cõsuls, pour laquelle ils furent creez; d'autant que l'vn ny l'autre des deux Consuls ne se pouuoit absenter de la guerre. L. POSTHVMIVS doncques, & T. Minutius furent esleuz en leur place. Mais Piso les met subsequemment apres Q. Fabius, & P. Decius; eclipsant les deux annees esquelles nous auons mis Claudius & Volumnius; puis Cornelius auec Martius. S'il les a oubliez en dressant ses Annales; ou que estimant ces deux Consulats estre faux il ayt tout expressément passé par dessus, on n'en sçauroit bonnement que iuger. Durant cette annee les Samnites firent quelques rauages & courses dans la contree Stellatine, des appartenãces des Capouãs: pour raison dequoy tous les deux Consuls furent enuoyez au Samnium. Et comme ils se fussent separez en diuers endroits; Posthumius s'estant acheminé à Tiferne, & Minutius deuers Bouiane; souz la conduite de Posthumius se donna la premiere bataille, à Tiferne. Les vns ne mettent aucune doute, que les Samnites n'y fussent deffaits; & trente mille pris prisonniers: les autres dient, que le combat fut esgal, & se departirent sans sçauoir qui auoit du meilleur: mais que Posthumius là dessus feignant d'auoir peur, se seroit retiré és prochaines montaignes; ou les

Et eux taillez en pieces au nombre de trẽte mille.

Leur secours encore desfait auec le reste.

Contrains finablemẽt de demander la paix.

Triomphe, & autres recompenses d'honneur du Consul Martius.

* *Alatro, Veroli, & Ferẽtino,* non gueres loin du Garillan.

Edification du temple de la Deesse Concorde.

Troisiesme alliance auec les Carthaginois.

LIII. Dict.

CXLIIII. Consul. M. 3651. R. 442.

Diuersité en l'histoire Rom.

Nouuelle reuolte des Samnites.

Grosse desfaite d'iceux.

ennemis le suiuirent, & se camperent à deux mille pas loin de luy, en assiette forte & aduantageuse. Le Consul pour faire paroistre qu'il auoit cherché vn logis seur & commode de toutes choses, comme à la verité il estoit pour y pouuoir temporiser; apres l'auoir fort bien remparé, & fourny de tout ce qui y estoit necessaire; & laissé dedans vne bonne garde; enuiron la minuict part de là; & par les plus cours chemins & addresses meine les legions desempestrees de tous bagages, à son compagnon; qui estoit aussi campé front à front d'vn autre exercite: là où à la persuasion de Posthumius, Minutius leur donna la bataille. Et comme elle se fust maintenue esgale vne bonne partie du iour; Posthumius lors auec ses legiõs toutes fresches vient charger les autres desia fort trauaillez & recreuz: tellement que la lasseté & les playes leur ostans la commodité de fuir, ils furent presque tous mis au fil de l'espee; & vingt-vne enseignes prises sur eux Cela faict, les deux Consuls s'en allerent au cãp de Posthumius; là ou deux armees victorieuses dõnans roidement sur les ennemis estõnez du bruit de la perte receue, ils les rompent facilement, & tournent en fuitte: & prirent vingt-six enseignes, auecques le chef des Samnites Statius Cellius, & grand nombre d'autres. Tous les deux camps furent pris aussi: & pareillement Bouiane en bien peu de temps; ayant le lendemain esté assiegee de ces deux armees: si que les Consuls triompherent auec vne grande gloire & honneur de leurs beaux faicts d'armes. Quelques-vns neantmoins ont escrit, que Minutius griefuement blessé au combat ayant esté rapporté au camp, y expira bien tost apres: & que M. Fuluius fut substitué Consul en son lieu; lequel estant allé receuoir son armee, fut celuy qui prit Bouiane. Le mesme an outre-plus furent recouurees sur les Samnites Sore, Arpinum, & Cõsence: & le colosse d Hercules mis & desdié dans le Capitole. P. SVLPITIVS AVERRIO, & P. Sempronius Sopho estans puis-apres Consuls; les Samnites, soit qu'ils desirassent en voir vne fin; soit qu'ils voulussent seulement dilayer la guerre, enuoyerent des ambassadeurs à Rome: ausquels parlans fort humblemẽt fut respondu; Que si les Samnites n'eussent deman é la paix si souuent ce pendant qu'ils se preparoient à la guerre, par quelques entreueues & pourparlers d'vne part & d'autre on l'eust peu traitter: maintenant pource que tous les propos qu'on en pourroit mettre icy en auant ne seroient que peine perdue & paroles iettees en l'air, il s'en falloit remettre aux choses. Que le Consul Sempronius auec vne armee seroit bien tost au Samnium; ou l'on ne le pourroit pas abuser, qu'il ne vist bien appertement si leurs intentions inclineroient ou à la paix ou à la guerre; pour faire puis-apres son rapport au Senat du tout: & pourtant lors qu'il s'en retourneroit, que leurs ambassadeurs le suiuissent. Cette annee les forces Romaines à leur passer & repasser ayans trouué la contree toute paisible; & esté ça & là pourueues de viures fort benignemẽt; l'alliance ancienne fut renouuellee aux Samnites: dont tout l'effort se conuertit sur les Eques, inueterez ennemis de fort lõgue main, mais qui par plusieurs ans estoiẽt demeurez en repos, souz l'apparence d'vne paix feinte & desloyale: pource qu'estãs les Herniques encore sur pieds, ils auoiẽt plusieurs fois dessouz main enuoyé auec eux du secours aux Samnites: & apres que les Herniques furent subiuguez; toute leur nation presque sans dissimuler, ains du conseil & authorité publique, se seroit rengee de leur costé. Puis quand l'accord faict & passé auec les Samnites, les Fecialiens seroient allez repeter les choses enleuees d'hostilité, ils disoient que c'estoit pour les esprouuer; & voir si intimidez de la guerre, ils voudroient endurer d'estre faicts Romains: mais combien ils le deuoient desirer, les Herniques le leur auoiẽt enseigné; quand ceux à qui il fut permis, choisirent de viure selon leurs loix, plustost que d'estre citoyens Romains: & aux autres qui n'eurent la liberré d'eslire ce qu'ils

Stratageme de Posthumius, pratiqué depuis à la guerre Punique.

Deux camps des Samnites desfaits par vn mesme traict.

Bouiane prise

Autre contradiction en l'histoire.

CXLV. Consf. M. 3652. R. 443.

Les Samnites ne peuuent demeurer ny en paix ny en guerre.

Alliance de rechef renouuellee auec les Samnites.

Guerre contre les Eques.

Braueries insolentes des Eques.

qu'ils eussent le mieux aymé; cette bourgeoisie qu'ils furent contraints d'accepter, leur fut donnee en lieu de punition & amende. Pour ces propos, & autres semblables qu'ordinairement ils tenoient en toutes leurs assemblees & conseils, le peuple Romain arresta de leur faire la guerre: à laquelle les deux Consuls s'estans acheminez, se camperent à quatre mille pas d'eux. Mais l'armee des Eques, comme de gens qui par tant d'annees estoient demeurez en oysiueté sans faire la guerre en leur nom; ressemblant vne confuse multitude tumultuairement mise sus à la haste; sans chefs ne capitaines certains; sans auoir qui leur commandast, intimidee de primsaut; les vns dient qu'il faut de ce pas sortir au combat: les autres se deffendre dedans leur cãp: plusieurs s'esmeuuent du degast qu'ils preuoyent aduenir en leurs terres; & de la ruine des villes qu'on lairroit mal apparentees. Tellement qu'apres plusieurs aduis debattuz, vn seul est ouy par dessus tous les autres; que laissans le soin des communs affaires chacun entende à son fait particulier; & qu'à l'entree de la nuict sur la premiere assiette du guet quittans là le camp ils transportent en diuers endroits leur auoir; & s'en voysent r'enfermer dans les places fortes; tous d'vn accord embrassent cette opinion. Les ennemis ainsi escartez par les champs; des le point du iour les Romains tirent les enseignes dehors en bataille: & comme personne ne se presentast à l'encontre, s'en vont à grands pas droit au camp des Eques. Mais n'y apperceuans aucuns corps de garde aux portes, ny personne sur le rempar; ny le bruit accoustumé dans vn camp: tous esbahis de c'est inusité & nouueau silence, craignans quelque fausse amorse qu'on leur eust attiltree, s'arrestent tout court. De là puis-apres franchissans les rempars quand ils virent le logis vuide, ils se mettẽt à poursuiure les ennemis à la trace: Mais leur piste s'adressant esgalemẽt presque par tout, comme s'ils se fussent escoullez à vauderoutte de costé & d'autre, cela les amusa d'arriuee. Puis quand par leurs espies ils sceurent le party qu'auoient pris les autres, ils s'en allerent assieger toutes leurs places à tour de roolle, dont en l'espace de soixante iours ils en prirent quarante & vne, toutes d'assaut: la plus part desquelles furent rasees à fleur de terre, & mises en cendre: & presque toute la race des Eques exterminee iusqu'au dernier. On triompha d'eux; leur ruine & desolation ayant seruy d'instruction aux Marruciniens, Marses, Peligniens, & Ferentins, d'enuoyer à Rome des depputez requerir paix & amitié: ce qu'on leur octroya à tous. En cette annee C. Flauius escriuain de sa profession, fils de Cneus, qui d'esclaue auoit esté affranchy; par ainsi venu de bas lieu, mais caut au reste & homme eloquent; paruint à estre Edile Curule. Ie trouue en quelques Annales que cestui-cy estãt appariteur des Ediles, come il vit que sa Tribu luy donrroit volontiers sa voix à l'Edilité, mais son nom n'estre point admis parmy les autres competiteurs pour raison du mestier qu'il faisoit, il l'auroit quitté, & fait sermẽt de iamais plus ne s'en mesler. Toutesfois Macer Licinius maintient, que desia quelque temps au parauant il s'estoit desisté d'escrire, & auoit esté fait Tribun du peuple: obtenu encore d'eux Triumuirats; l'vn sur les exces de la nuict; & l'autre pour aller dresser vne nouuelle colonie. Au surplus (ce qui ne repugne point autremẽt) que d'vne grãdissime animosité & constance il fit teste aux Patriciens qui cuidoient mespriser sa bassesse. Car il diuulgua tout le droit ciuil gardé lors des Pontifes fort estroittement en leurs plus secrettes archiues: & attachea pres la grand' place vn calendrier dans vn tableau, des festes & iours ouuriers, pour sçauoir quãd il estoit permis de plaider, & negocier auecques le peuple. Il desdia aussi au tresgrand regret & enuie des Patriciens, le temple de la Deesse Concorde sur la place de Vulcan; là ou de l'vnanime voix du peuple, Cornelius Barbatus grand Pontife fut contraint luy ditter les mots solennels de la dedicace; lequel contestoit que selon les coustumes an-

La trop longue & desidieuse paix abastardist les plus valeureuses nations.

Grande irresolution des Eques qui les fait du tout perdre.

Leur camp pris: & de là, quarante & vne de leurs places fortes en l'espace de deux moys.

C'est comme vn bedeau ou huissier.

Le fils d'vn serf affranchy & escriuain de sa profession paruient à de fort grandes dignitez.

Le droit ciuil ny le Calendrier n'estoiẽt pas anciennement diuulguez au peuple.

Le temple de Cõcorde desdié par vn hõme de basse condition.

ciennes il n'estoit loysible desdier vn temple, fors aux Consuls, & aux chefs d'armee. Au moyen dequoy par la deliberation du Senat, il fut proposé au peuple; que personne de là en auant ne desdiast temple ny autel sans la permission & consentement du Senat; ou de la plus grand part des Tribuns du peuple. Ie racompteray vne chose gueres memorable de soy, si ce n'estoit pour vn exemple de la liberté du peuple d'alors contre l'arrogance de la noblesse. Flauius vn iour alla visiter son cōpagnon qui estoit malade: & comme tous les iennes gētilshommes qui estoient à l'entour du lict eussent fait complot de ne se leuer point au deuāt, il se fit apporter sa chaire Curule, en laquelle s'estant assiz, il peut voir ses malueillans enuieux contristez de sa gloire. Mais au reste il auoit obtenu cette dignité par les brigues & monopoles du menu peuple en la place des assemblees: merueilleusement renforcez souz la Censure d'App. Claudius; qui auroit le premier contaminé le Senat, y ayant introduit & meslé les enfans des serfs affranchis. Puis quand il vit cette ouuerture n'agreer à personne; & qu'il ne s'estoit pas estably en la cour telle espaule & appuy du peuple comme il pretendoit; ayant semé par les Tribuz les plus grand's canailles & souffreteux citoyens, il corrompit toute la grād' place, & le champ de Mars: Dont l'election de Flauius fut reputee si indigne, que la plus part des gentils-hommes abandonna les anneaux d'or, & autres tels ornemens qu'ils souloient porter pour vne marque de leur qualité. Deslors la ville se partit en deux ligues; l'vne du peuple syncere & entier; qui sans acception, & ne se formalisant pour personne, fauorisoit & honnoroit les gens de bien: l'autre d'vne mercenaire & partialisee commune, tenant pour ceux qui donnoient le plus: iusques à ce que Q. Fabius, & P. Decius estans faits Censeurs; Fabius tant pour ramener les choses à vne concorde; que pour obuier que les elections ne demeurassent en la main des plus vils & abiects, rengea toute cette cheurme de populace turbulent, separé du reste en quatre Tribuz; qu'il nomma les Tribuz de la ville. Ce qui fut receu d'vne telle ioye & plaisir; que par ce reiglement des ordres il obtint le surnom de tresgrand, que tant de victoires ne luy auoient sceua cquerir. On dit aussi que ce fut celuy qui institua que la monstre & reueuë des gens de cheual se feroit le 15. iour de Iuillet.

Tout cecy est vn peu friuole, & comme apposé icy pour remplir le papier.

Ces quatre Tribuz estoient pour les petits cōpagnons & les serfs affranchis, & leurs enfans: qui n'auoiēt point d'heritage aux champs. Les Tribuz rustiques estoient honorables.

LE



LE SOMMAIRE DV DIXIESME LIVRE.



N MEINE deux colonies à Sore, & Albane. Les Marses Carsolins viennent à obeissance. Le college des Augures est augmenté iusques à neuf, qui ne souloient estre que quatre. L'edit des appellations au peuple luy est lors de nouueau proposé par le Consul Valerius. Deux Tribuz encore adioustees l'Anience, & Terentiane. La guerre denoncee aux Samnites, & combattu heureusement auecques eux. La bataille s'estant donnee soubs la conduitte de P. Decius, & Q. Fabius Consuls, contre les Thoscans, Vmbres, Samnites, & les Gaullois liguez ensemble; cõme les forces Romaines se trouuassent en tresgrand danger; P. Decius à l'exemple de son feu Pere se deuoua pour leur salut & conseruation; & par sa mort acquit la victoire de cette iournee à ses Citoiens. Papyrius Cursor met en routte l'armee des Samnites, qui s'estoient astreints par serment solennel de ne partir de la bataille que victorieux; affin de combattre auec vne plus obstinee magnanimité & constance. Le cense ou denombrement se celebre quand & le lustre, ou se trouuerent deux cents soixante deux mille, trois cens vingt deux chefs de Romains Citoiens.

LIVRE DIXIESME.



VCIVS GENVTIVS, & Seruius Cornelius estans Consuls, l'on se trouua presque en repos des guerres externes; tellement qu'on eut le loisir de mener deux colonies à Sore & Albane. A cette-cy furent enroollez pour seruir de frontiere aux Eques, six mille habitans: Sore auoit esté autresfois des appartenances des Volsques; mais les Samnites l'vsurperent depuis dessus eux: L'on y en enuoya quattre mille. Cette mesme annee les Arpinates & Trebulains eurent le droit de bourgoisie: Aux Frusinates fut osté par forme d'amende la tierce partie de leur territoire, pour auoir esté descouuers de voulloir faire soubs leuer les Herniques: Les chefs de cette conspiration apres auoir este battuz de verges, eurent tous la teste trenchee. Au reste, affin que l'annee ne s'escoullast totallemẽt sans aucune guerre; on fit ie ne scay quelle entreprise en l'Vmbrie; pourautant qu'on auoit des plaintes, que de certaine tasniere & cauerne se faisoient iour par iour des courses sur la contree d'alentour. On y entra enseignes desployees; là ou pour l'obscurité du lieu plusieurs playes furẽt receues, & mesmement de coups de pierres; iusqu'à ce qu'ayans troué l'autre bouche & eschappatoire de cette bicoque; car elle estoit percee des deux costez; les ayant estouppees auec de grands taz de bois, & mis le feu là dedans; par la fumee & la chaleur bien deux mille hõmes de guerre, qui se vindrent finablement iecter à trauers la flamme taschans d'euader, furent tous estouffez & reduits en cendres. M. LIVIVS DENTER, & C Emylius Consuls, fut renouuellee la guerre des Eques; lesquels ne pouuans comporter cette colonie si prochaine d'eux, plantee la comme vn Bloccu pour brider leurs

CXLVI Conf. M.3653. Ro.444.

Colonies à Sore & Albane.

Fruselone en la terre de Lauour.

Bizarre retraicte pour vn si grand nombre de gens.

CXLVII. Conf. M.3654. R 445.

limites, l'assaillirent d'vn tresgrand effort : mais ils furent viuement repoussez par ceux de dedans:neantmoins cela amena vne telle frayeur àRome,pource qu'il n'estoit pas bien croyable que les Eques ainsi malmenez, eussent d'eux mesmes eu le moyen ny la hardiesse de prendre les armes; que pour raison de c'est effroy,on crea Dictateur C.Iunius Bubulcus,auec M.Titinius pour coronnel des gens de cheual. S'estant mis aux champs, de prime rencontre il met les Eques à vauderoutte : & le huictiesme iour de son Magistrat estant à Rome de retour,il triõpha de sa victoire: puis en tiltre de Dictateur desdia le temple de Salut,qu'estant Cõsul il auoit voué; & Censeur donné à bastir. En la mesme annee vne flotte de vaisseaux Grecs,souz la conduitte du Lacedemoniẽ Cleonyme estant abordee en la coste de l'Italie, prit la ville de Thuries,en la contree des Salentins. Contre cette maniere d'ennemy le Consul Emylius ayant esté depesché,le mit en fuitte d'arriuee,& rembarra dans ses vaisseaux : Rendit par mesme moyen Thuries à ses habitans ; & pacifia tout le Salentin. Ie trouue en quelques Annales que ce fut Iunius Bubulcus qui y fut enuoyé Dictateur; & que Cleonyme auant que de s'attacher aux Romains, auoit abandonné l'Italie. De là puis-apres ayant doublé le Promontoire de Brindisi,comme les vents l'eussent poussé au milieu du goulphe Adriatique; & qu'il se vist à main gauche toute la coste de l'Italie estre vne radde descouuerte, sans aucun bon port ny abry: les Illyriens d'autre part à la droitte; les Lyburniens & les Istriens l'estonnassent; tous peuples felons & inaccostables; la plus part reputtez pour de grands corsaires escumeurs de la mer; il donne iusqu'aux riuages des Venetes qui sont dans le cul du sac de ce goulphe : là ou ayant mis quelques hommes en terre, non à autre fin que pour recognoistre les lieux ; & entendu de leur rapport qu'il y auoit vne longue chaussee mais fort estroitte estendue au deuant; laquelle passee se rencontroient des marets & estãgs abreuuez du flux & reflux de la mer: & vn peu au delà des cãpagnes rases; auec (ainsi qu'on pouuoit voir) des tertres & petits coustaux au derriere: descouuert par mesme moyen la bouche d'vn fleuue profond, ou les vaisseaux se pourroient aiseement retirer à couuert (c'estoit la riuiere de * Meduaque) il entre dedans,& faict voile contremont l'eau. Mais le canal ne peut soustenir les plus grands vaisseaux; parquoy ayant chargé les gẽs de guerre sur les barques; il arriue à vne plaine fort peuplee de trois grosses maritimes bourgades, des Padouans, qui habitoiẽt ce territoire. Estãs là descenduz en terre;& laissé quelque peu de gens dans les barques pour les garder, ils prennent ces bourgades d'assaut; mettent le feu aux edifices; troussent vn fort gros buttin d'ames & de bestail: & de la friandise du pillage se transportent encore plus loin des vaisseaux. L'alarme en estant venuë à Padoue (les Gaullois habituez là autour les tenoient en vn perpetuel eschec) departent leur ieunesse en deux trouppes : dont ils enuoyent l'vne ou l'on disoit que s'estoient ces fourrageurs espanduz : l'autre pour ne les rencontrer en teste, s'en va par vne autre adresse ou estoient surgis les vaisseaux, enuiron trois ou quatre lieues de là : & ayant d'arriuee taillé en pieces ceux qui les gardoient, y donnent vn fort rude assaut: dequoy les mattelots effroyez, sont contraints de gaigner l'autre bord. Le rencontre fut heureux tout de mesme auec ceux qui s'estoient escartez au saccagement; lesquels cuidans regaigner le port, les Venetes se presentent de front: & ainsi enueloppez au milieu, la plus grande partie mise au trenchant de l'espee, declarent ou estoit leur flotte auecques le Roy Cleonyme,à vne petite lieue seulement. Ayans là dessus mis en garde les prisonniers au prochain village; partie monte sur des basteaux, ayans la quille platte tout expressement pour raison des guez & basses eaux du maraiz : Partie se jette dans

[Marginal notes:]

III. Dictat.

Les Eques deffaits de rechef.

Dedicace du temple de Salut.

Long narré ou les Rom. n'õt presque que voir mais c'est comme vne digressiõ pour venir aux louãges de la Patrie.

C'est le cap d'Oltrante.

C'est ce qu'õ appele encore pour le iourd'huy *Le Lio*, comme qui diroit *Litto* ou riuage, qui n'a que dertẽte à cinquãte pas de large mais plus de dix lieux d'estẽdue en lõg depuis les chasteaux iusqu'à Malamoc & Chiose.

*Maintenant la Brente.

dans les esquifs, & les barques qu'ils auoient prises: & s'estans auallez à la flotte, donnent l'assault aux nauires qui estoient à l'ancre sans à peine s'oser remuer, craignans plus les endroits à eux incongneuz, que les ennemis. Aumoyen dequoy se hastás de gaigner la mer sans faire nulle part resistâce, ils les poursuiuent iusques à la bouche du fleuue, en ayant pris quelques vnes, & bruslé d'autres de celle, que la fraieur auoit iecté dans les bancs de sable & les basses: si qu'ils s'en retornent tous victorieux. Cleonyme à grand peine ayant sauué la cinquiesme partie de ses vaisseaux se partit de là; sans auoir peu heureusement prendre terre en nul endroit de tout le riuage Adriatique: & les esperons de ces naufs, auec la despouille des Laconiciens furēt attachez dans le vieil temple de Iunon; que plusieurs ont peu voir qui viuēt encore. Pour raison de ce à Padoue, la memoire de l'heureux succes d'vn tel iour se renouuelle par chacun an, par des ieuz & esbattemens solēnels d'vn cōbat de basteaux qui se represente sur la riuiere au milieu de la ville. Cette annee fut faitte ligue auecques les Vestiniens, qui estoient venuz demander amitié. De là en auant suruindrent plusieurs & diuers espouuentemens: Car on eut nouuelles cōme la Thoscane se rebelloit, ayant cette esmeutte pris son origine des seditions & diuorses des Arretins: qui s'estoient mis à chasser par armes la famille des Liciniés, plus puissāte que nulle des autres; par enuie de leurs richesses & pouuoir: & les Marses d'autre costé à voulloir deffendre de force cette portion de leur territoire, en laquelle on auoit enuoyé la colonie de Carseoles, auec quatre mille hōmes pour y habiter. Pour lesquels effroys & tumultes fut creé Dictateur M. Valerius Maximus, qui chosit M. Emilius Paulus coronel des gens de cheual. Ce que ie croirois bien plus tost, que nompas Q. Fabius si aagé desia, & apres tant de dignitez & hōneurs auoir esté soubsmis à Valerius: Mais ie pense cest erreur estre proceddé du surnom de Maximus cōmun à l'vn & à l'autre. Le Dictateur s'estant mis aux chāps auec son armee, de plain sault met les Marses à vauderoutte: & les ayant rembarrez dans les places fortes, en peu de ious prit Milionie, Plestine, & Fresilie: Puis leur ayant osté partie de leur territoire les receut à l'ancienne alliāce: & fut lors destornee toute la guerre sur les Thoscans. Mais cōme le Dictateur fust allé faire vn tour à Rome pour prendre derechef les Auspices, le general de la cauallerie estāt sorty pour aller au fourrage va donner dans vne embuscade; ou quelques enseignes perdues, il est rechassé plus viste que le pas dans le camp, auec vne occision, & fuite honteuse de ses soldats. Lequel espouuentement & effroy n'abhorre pas de Fabius pour raison de cecy seulement; que si par aucun artifice il a esgallé le merite & la dignité du surnō de tresgrand, ce à esté par la gloire acquise à la guerre; mais d'auantage qu'ayāt cause de se souuenir de la seuerité de Papyrius enuers luy, iamais on ne l'eust peu induire de cōbattre sās la permissiō de son Dictateur. Cette perte courue à Rome, y excita plus de fraieur que la chose ne meritoit: car tout ainsi que si l'armee eust esté entieremēt mise à descōfitture, on y ordōne cessatiōs: des corps de gardes sont plantez aux portes: des guets & rondes faittes par les carrefours & les rues: armes & traits portez dessus la muraille: toute la ieunesse contrainte à prester le setmēt. Mais le Dictateur de retour à l'armee, il trouue le tout plus tranquille qu'il n'esperoit, & en meilleur ordre par le soin & la dilligēce du corōnel: le cāp assis en lieu plus fort; les cōpagnies qui auoient perdu leurs enseignes laissees à l'erte hors des rēpars, sans tentes ne couuert quelcōques: & l'armee en tresgrād desir de cōbattre, pour tant plus tost effacer leur ignominie. Aumoyen dequoy tout soudain il se leue delà, & s'en va cāper plus auāt, en la contree de Rosselle: ou les ennemis le suiuirēt en queue. Et encore que pour leur estre n'agueres si bien succedé, ils missent leur plus grande fiance à venir tout appertement à vne bataille: si vou-

Marses aujourd'huy *Celano*. conté & la derniere frontiere des Latins.

LIII. Dictature.

Routte des Marses.

Les Ro. malmenez des Thoscans en labsence du Dictateur.

Anciēne punition militaire par forme d'ignominie aux soldats qui monstroient quelque lacheté.

Rosselle iadis grosse ville au siénois, maintenant ruinee.

lurent ils neantmoins essayer de donner encore vne estrette à leurs ennemis, par les mesmes embusches qu'ils auoient si heureusement esprouuees. Il y auoit en la campagne de là autour, non gueres loin du cāp des Romains, des masures à demy ruinees, d'vn village bruslé quād on auoit fait le gast: là ou ayās caché en aguet vne grosse trouppe de gens armez, ils enuoyēt paistre vn trouppeau de bestes, à la veuë du corps de garde auquel cōmandoit lors Cn. Fuluius l'vn des lieutenās de l'armee. Mais comme personne ne s'ébranlast à ceste amorse, l'vn des pasteurs s'aduāce iusques aux trenchees; & s'escrie à ses compagnons qui monstroient d'auoir crainte, & restifuer de conduire au loin le bestail hors de ces ruines; Que c'est qu'ils alloiēt ainsi marchandans, veu qu'ils pouuoient mesme passer seuremēt à trauers le camp des Romains? Quelques Cerites l'interpretent à Fuluius; Dont par toutes les bādes s'estāt leuee vne indignatiō des soldats, sans s'oser toutefois remouuoir qu'ils n'en eussent commandemēt, il ordonne à ceux qui entendoient le langage, de prendre garde si le parler de ces pasteurs sentoit le plus son paysan ou sa ville. Luy ayant rapporté que le desliement de la lāgue, & leur habit estoiēt plus propres, & leur maintien plus coint & ciuil que de pastres: ALLEZ vous en (leur va il dire) faire entendre aux vostres qu'ils peuuent bien descouurir leur embusche dressee en vain: car les Romains sont bien aduertiz de leur fait; & ne se peuuent desormais attraper nomplus de finesse, que vaincre par l'effort des armes. CELA ouy, & rapporté à ceux qui estoient cachez en l'aguet, ils se leuent soudain; & sortent enseignes desployees tout à descouuert en cāpagne ouuerte: Laquelle trouppe sembla trop grosse à Fuluius pour la pouuoir soustenir auecques son corps de garde: parquoy il enuoye en diligence demander au Dictateur du renfort: ce pendant il attend de pied coy leur assaut. A ce message le Dictateur fait acheminer les enseignes; & commande aux soldats de s'armer & le suiure. Soudain les enseignes sont empoignees, & les armes prises: si que malaisement les peut on moderer de courir d'vne grande impetuosité & roideur, tant pour le despit & courroux de la playe n'agueres receue qui les esguillonnoit, qu'aussi pour le cry plus dru & frequent selon que la meslee venoit à se renforcer: au moyen dequoy ils se hastent les vns les autres; & sollicitent les port'enseignes de doubler le pas: mais tant plus le Dictateur les voit eschauffez à marcher, de tant plus les tient il en bride, & leur commande d'aller posément. Les Thoscans au contraire, de premiere entree qu'ils s'esbranlerent, estoient auec toutes leurs forces venuz à la charge: & arriuoient force messages au Dictateur les vns sur les autres, pour luy faire entendre comme toutes les legions ennemies auoient desia attaché le combat; si que les siens ne pouuoient plus resister desormais. Quant & quant il voit d'vn lieu haut en quelle extremité ils estoiēt reduits: se confiant neantmoins que Fuluius pourroit encore durer, ioint qu'il n'estoit gueres loin pour le sauuer de ce peril; il desire sur tout que les ennemis se harassent le plus que faire se pourra; afin de donner puis-apres auecques ses gens reposez sur ceux qu'ils trouueroient las & recreuz. Et encore qu'il allast bellemēt, si ne restoit il toutesfois que bien peu d'espace aux gens de cheual pour descocher & prendre leur course. Les enseignes au surplus des legions marchoient les premieres; de peur que les autres ne se doutassent de quelque chose impremeditee & couuerte: Toutesfois on auoit laissé des lumieres entre les files des gens de pied, par ou les cheuaux peussent estre laschez à leur aise: de sorte que tout à vn coup le bataillon de l'infanterie jetta le cry de la charge, & les cheuaux donnerent à toute bride dans les ennemis: ausquels, n'estans pas preparez pour soustenir cette furieuse bourrasque, ils mettent d'arriuee vn fort grand effroy; si que la trouppe de Fuluius estant desia enueloppee de toutes parts, & n'en pouuant comme plus pour auoir presque trop à tard esté secourue, eut moyen de reprēdre haleine.

Fausse amorse des Thoscans aux Romains, qui ne leur reussit pas bien.

Cere entre *Ciuitavechia* & Rome.

Aduis subtil de Fuluius.

Toutes embusches descouuertes dangereuses pour ceux qui les dressent.

Combat entre les Rom. & Thoscans, ou ils sont deffaits.

Stratageme.

Car

Car ceux qui venoient sains & entiers prirent tout le faiz du combat dessus eux, qui ne fut neantmoins gueres long ny en doute; parce que les ennemis en routte & desordre regaignerent leur camp; quictans la place aux legionaires qui les venoient serrer de pres;& s'acculerent en vn monceau au dernier bout de leur logis:mais ils s'embarrassoient en fuyant; & estoient contraints de muser à la trop estroitte emboucheure des portes:Tellement que la plus grand' partie grimperent pardessus le rempar, & les bastillons, s'ils pourroient point mieux se deffendre d'enhault; ou se garentir & eschapper par quelque moyen. De fortune en vn endroit le rempar mal conrroyé & battu se trouuāt surchargé d'vn grand nombre qui pressoient en foulle, s'esboulla dedans le fossé: & comme ils se fussent pris à crier que les Dieux leur ouuroient par là le chemin à la fuitte, plus se sauuent sans armes qu'armez. De cette rencontre les forces Thoscanes se trouuerent derechef tresfort abattues;en sorte qu'ayans capitulé,& promis la paye d'vne annee entiere;& du bled pour deux mois;le Dictateur leur permit d'ēuoier à Rome leurs ambassadeurs pour traicter la paix: laquelle leur fut refusee:& deux ans de trefues octroiees en lieu. Le Dictateur à son retour eut le triomphe. I'ay en main des autheurs qui maintiennent,que sans aucune remarquable rencontre le Dictateur pacifia la Thoscane, ayant appointé seulement les differens des Aretins, & reconcilié la maison des Liciniens auec la commune. Quelques vns ont pensé que M. VALERIVS au sortir de sa Dictature fut creé Consul sans le prochasser, & encore durant son absence: de sorte que cette election auroit esté faitte par l'Entreroy. Quoy que ce soit l'on ne fait doute qu'il ne fust Consul auec Apuleius Pansa: soubs lesquels toutes choses se trouuerent asses paisibles dehors; car la guerre mal succedee, & les trefues contenoient les Thoscans en repos. Les Samnites d'autre costé mattez des pertes de plusieurs annees, ne se lassoient point encore de l'accord nouuellement renoué: & à Rome le commun peuple demeuroit coy; se trouuant deschargé d'vn grand nombre de pauure raquaille departie ça & là par les colonies. A ce que de toutes parts neantmoins les choses ne fussent tranquilles;vn debat se vient allumer entre les principaux Patriciens & Plebeiens; à l'instigation & prochaz de Q. & Cn. Ogulniens,Tribuns du peuple. Lesquels ne cherchans qu'occasion de quereller les Peres enuers la commune; apres auoir en vain essaié tous autres moiens, s'attacherent finablement à vne action; non pour animer le bas & menu populaire, mais les chefs propres d'icelle qui auoient obtenu des Consulats & triomphes:si que pour le comble de leurs dignitez rien ne defailloit que les sacerdoces & Prelatures:ce qui n'estoit pas encore commun indifferemment aux deux ordres. Ils mirent donc en auant vne loy;que n'y ayant lors que quatre Augures, & autant de Pontifes; pource qu'on voulloit accroistre le nombre des prestres, on esleust quatre Pontifes,& cinq Augures; tous du corps du peuple, mais ie ne trouue pas en quelle maniere le college des Augures peust estre reduit à quatre,sinon par la mort de deux;attēdu que cela est asses certain que les Augures doibuēt estre de nōbre impair;à ce que les anciennes Tribus des Ramnenses,Titiences,& Luceres ayent chacune vn Augure leur: ou s'il en est besoin de plus, le nombre en soit esgallement multiplié; comme on fit quand l'on adiousta cinq à quatre pour en faire neuf;affin que chaque Tribu en eust trois. Mais pource qu'on les vouloit eslire du peuple; les Peres non moins indignez de cela, que, quand ils virent le Consulat luy auoir esté departy, faignoient cela apartenir plustost aux Dieux,qu'à leur ordre. Quand aux Dieux,que leur diuinité pouruoiroit fort bien que leurs saincts & sacres mysteres ne fussent polluz: D'eux, ce qu'ils pouuoient faire, estoit desirer qu'vn desastre & inconuenient n'en aduinst à la re-

Routte des Thoscans. Desordre fort bien representé.

Trefues de deux ans auec les Thoscans.

Varieté en l'histoire.

CXLVIII. Consf. M.3655. R.446.

Nouueau debat entre les Patriciēs & le peuple pour raison des prelatures & dignitez ecclesiastiques.

Redoublement des Pontifes & Augures à Rome.

Autre incertitude en l'histoire.

Dissimulation des Patriciens inutile.

publique.. Toutesfois ils ne s'opiniastrerent point autrement d'y contredire ne se opposer; tous faicts desia à succomber à de telles contétions & debats: ioint qu'ils voyoient leurs aduersaires ne pretendre pas seulement (ce qu'à grand' peine autre fois eussent ils osé esperer) aux plus grandes dignitez & honneurs; mais auoir desia obtenu tout ce qui auoit esté par eux contesté, bien qu'auec douteuse esperance; comme les Consulats, Censures, & triomphes. On dit neantmoins que sur la persuasion & dissuasion de la loy, il y eut vne grosse dispute entre App. Claudius, & P. Decius Mus. Lesquels apres auoir amplemẽt discouru en leurs harengues tout cela à peu pres, qui auoit esté anciennement allegué sur les droits pretendus par les nobles & les Plebeiés au pro & cõtra de l'edit proposé par Licinius, quand l'on mit en auant le Consulat pour ceux du peuple; l'on dit que Decius ramenteut en plaine audience la figure de son feu pere, telle que plusieurs là presens auoiẽt peu voir; equippé à la Gabienne, & planté sur vn iauelot: auquel geste & habit il s'estoit deuoué pour le peuple, & les legions Romaines: adioustant à cela; que si le Consul P. Decius auoit semblé aux Dieux immortels aussi pur, aussi aggreable, que si son compagnon Manlius se fust offert; le mesme P. Decius n'auroit il peu estre esleu deuement pour vacquer aux sacrifices du peuple Romain? Estoit il à craindre que les Dieux moins benignemẽt eussent voulu exaucer ses prieres, que d'App. Claudius? Que cestui-cy plus sainctement & deuotement que luy reuerast & seruist les Dieux? Qui est celuy-là, qui ayt occasion d'abhorrer les vœux que pour le salut de la Republique ont faict cy deuant tant de Consuls Plebeiens, tant de Dictateurs; ou en s'acheminant à la guerre, ou au plus fort de la meslee? Que l'on comptast les chefs des armees, esquelles souz le bon heur & sage conduite des Plebeiens on cõmança d'administrer les affaires: comptast les triomphes: desormais certes les Plebeiens n'auroient plus d'occasion de se plaindre de leur noblesse: car il estoit bien asseuré que s'il suruenoit de nouueau quelque guerre soudaine; le Senat ny le peuple Romain ne trouueroient point plus d'espoir & ressource aux capitaines Patriciens, que du corps du peuple. LES CHOSES estans doncq' en la sorte; à qui des Dieux ne des hommes (dit-il) peut sembler indigne d'adiouster les dignitez & les ornemens des Pontifes & des Augures; à ceux que vous auez honnorez de chaires Curules; de lõgues robes bãdees de pourpre; de cottes d'armes brodees à rameaux de Palme; de togues de pourpre toutes plaines; de chappeaux de triomphe, & de couronnes de laurier? Les maisons desquels vous auez decorees entre les autres des despouilles des ennemis? Si celuy qui paré de l'equippage & accoustremẽt du tresbon, tresgrand Iuppiter; & porté sur vn char doré par la ville monte au Capitole, est veu auec le vase des sacrifices, & le litue en la main; le chef couuert immoler la victime? Ou s'il prend les Augures du donjon de la forteresse? Si en l'escriteau de sa statue où l'on vient à lire sans s'offencer, vn Consulat, vne Censure, vn triomphe; vous adioustez celluy d'Augure ou de Pontife, les yeux des lisans ne le pourront ils supporter? Certes (sauf la reuerence des Dieux ie le dis) i'espere que par la beneficence du peuple Romain nous serons tels deuenuz desormais; que moyennant nostre dignité & merite nous n'amenerons moins d'hõneur aux Sacerdoces, que ce que nous en pourrons receuoir: desirans plustost pour le respect & seruice des Dieux, que pour interest que nous y ayons, auoir le moyen de reuerer en public ceux que nous reuerons en particulier. Mais à quel propos ay-ie iusques icy parlé en la sorte; comme si cette preeminence estoit encore franc & nect toute acquise aux seuls Patriciens; & que nous ne soyons desia en possession d'vn des principaux Sacerdoces? Car nous voyons les Decemuires sur le faict & administration des sacrifices; les interpretes des propheties de la Sibylle, & du sort fatal de ce peuple; les

La commune à Rome eniamba tousiours peu à peu dessus le Senat, iusqu'à Sylla qui la rabaissa du tout quand & Marius chef de cette faction.

Traict dont les orateurs vsét souuent pour esmouuoir les affections: aussi tout cecy est fort patherique.

Il rentre icy en vne oraison directe esbauchee cy dessus obliquement: ce qui a grace.

Sella Curulis; toga pretexta; tunica Palmata, toga picta.

les ministres des solennitez d'Appollon; & autres telles sainctes & sacrees ceremonies, estre es mains des Plebeiens. Et si lors que des deux superintendans de noz sacrifices fut accreu le nōbre pour y donner acces au peuple, l'on ne fit point de tort aux nobles, ils ne peuuent nōplus se plaindre à cette heure si ce braue hōme de Tribun adiouste cinq places d'Augures, & quatre de Pōtifes, ou les Plebeiens puissent estre nommez: non pour vous deposseder Appius; mais à ce que les Plebeiens vous soulagent & aident à la vacation du seruice diuin; tout ainsi qu'ils s'efforcét de tout leur pouuoir és autres affaires du mōde. N'ayes dōcq' plus de hōte Appius, d'auoir vn compagnon au sacerdoce, tel que tu as peu auoir en la Censure & au Consulat: & duquel estant Dictateur, tu puis aussi bien estre coronnel des gens de cheual; cōme luy le tien souz ta Dictature. Les Patriciens du vieil temps receurent bien vn Sabin estranger pour l'vn des chefs principaux de vostre noblesse; App. Clausus à sçauoir, ou App. Claudius si vous l'aimez mieux: parquoy ne desdaignez de nous receuoir au nombre des prestres. Nous apportons tout plein de tiltres & qualitez honnorables auecques nous; voire toutes les mesmes choses qui vous haussent ainsi le menton. L. Sextius fut le premier Plebeien fait Consul: Q. Licinius Stolo premier general de la cauallerie: C. Martius Rutilius premier & Dictateur, & Censeur: Q. Publius Philo premier Preteur. Tousiours l'on a ouy vne mesme chançon: les Auspices vous appartenir; vous seuls estre nobles de race; vous seuls auoir droit de commander; de conduire & manier les affaires tant à la paix comme à la guerre: en cela neātmoins le Plebeien s'est iusques icy trouué aussi heureux que le Patricien; & sera tousiours à la verité. N'ouistes vous iamais dire les Patriciés auoir premierement esté faits, & non enuoyez du ciel icy bas, ceux qui pouuoient seulement alleguer leur pere & ayeul; c'est à dire n'estans rien plus que de condition franche, & non esclaues? Desia ie puis quant à moy mettre en jeu mon feu pere qui fut Consul; & mon fils pourra desormais son ayeul. Or il ne reste plus autre chose, Seigneurs Quirites, sinon que nous obtenions de brauade tout ce qu'on nous veut refuser: Car les Patriciens ne cherchent que noise & debat; sans se soucier quelle issue auront leurs iniustes querelles. De moy ie suis d'aduis (ce qui puisse heureusement succeder à vous, & à la chose publique) que vous emologuez cest edict tout ainsi qu'on vous le propose. LE PEVPLE vouloit sur le champ faire appeller les Tribuz à donner leurs voix & suffrages: & y auoit grande apparence que l'edict passeroit sans doute; toutesfois ce iour là s'escoulla sans rien faire, à cause de l'opposition de quelques Tribuns: mais le lendemain ayans esté intimidez, il ny eut que tenir qu'il ne fust receu d'vn tresgrand consentement & accord. Et furent là dessus creez Pontifes, le persuaseur d'iceluy, P. Decius Mus; P. Sempronius Sophus; C. Martius Rutilius, & M. Licinius Denter. Cinq Augures aussi du peuple; C. Genutius; P. Ælius Pætus; M. Minutius Fessus; C. Martius; & T. Publius. Ainsi fut parfait le nombre de huict Pontifes, & neuf Augures. Cette mesme annee le Consul M. Valerius mit en auant vn autre edict des appellations dressé bien plus exactement: & estoit desia la troisiesme fois, que depuis les Roys dechassez il auoit esté renouuelé, tousiours par vne mesme famille. Mais ie ne pése pas qu'il y eust autre cause de le reiterer si souuent, sinon pour ce que l'authorité & richesses d'vn petit nombre pouuoient plus assez que la liberté du commun peuple. Toutesfois la loy Portienne semble seule auoir esté faitte pour garentir les citoyens d'estre battuz à coups de verges: pour ce qu'elle ordonna souz de griefues peines, qu'on ne fist mourir ne fouetter aucun citoyen Romain: là ou la Valeriéne apres auoir deffendu de batre de verges & trécher la teste à quiconques en appelleroit: si quelqu'vn nōobstāt cela vouloit passer outre, il n'y adiousta pour lors autre

Les premiers Plebeiés qui paruindrent aux dignitez de la Republique.

Quels furent les premiers gentilshommes à Rome.

Quatre Pontifes & cinq Augures creez du peuple tout à vne fois.

Renouuellement de l'edit des appellations au peuple, premierement institué par Valerius Publicola, fueil. 57. reiteré par Valerius & Horatius. 146.

Saluste en la coniuration de Catilina. *An quia lex portia vetat, non animam eripi, &c.*

restrinction que de dire; QVE CE SEROIT FAIRE INIQVEMENT: mais ie croy (telle estoit lors la modestie & crainte des hommes) que cette bride luy sembla assez forte pour faire obseruer la loy. Maintenant personne à grand' peine ne voudroit menacer ainsi son esclaue. Ce Consul mesme fit la guerre aux Eques qui s'estoiēt rebellez: mais peu memorable, pour ne leur estre resté autre chose de leurs moyens & facultez accoustumees, qu'vn courage fier, & haut à la main. L'autre Consul Apuleius assiegea en l'Vmbrie la ville de Nequinum situee en vne montagne, auec de profonds precipices d'vn des costez; là ou est maintenant Narny: si qu'elle ne se pouuoit prendre par assaut de force, ny à la longue par ouurages de main. Au moyen dequoy les nouueaux Consuls M. FVLV. PETVS & T. Manlius Torquatus receurent l'entreprise imperfaicte. Et comme toutes les Centuries eussent nommé d'vne voix au Consulat de cette annee Q. Fabius, ores qu'il ne le prochassast; Macer Licinius & Tubero ont escrit, que luy-mesme fut cause de se faire reseruer cette charge pour vne annee plus belliqueuse; allegant que pour cette-cy il seroit plus vtile à la Republique, en vn Magistrat de la ville: si que sans dissimuler ce qu'il aimoit mieux; ne le recherchant pas toutesfois, il fut faict Edile Curule, auec M. Papyrius Cursor. Mais que ie ne mette cela pour chose certaine, Piso Chroniqueur plus ancien m'en a engardé: lequel dit que C. Domitius, Cn. F. Caluinus, Sp. Caruilius, & Q. F. Maximus furēt Ediles Curules cette annee là: lequel surnom ie mescroirois auoir esté occasion de faire errer és Ediles; dont seroit prouenuë vne fable embarrassee en l'Edilité & au Consulat. Cette annee aussi fut faict le lustre par P. Sempronius Sopho, & P. Sulpitius Auerrio lors Censeurs: & deux Tribuz adioustees, l'Aniense, & la Tarentine. Voila ce qui aduint en la ville. Mais comme le temps traisnast en longueur deuāt Nequinum, par vn siege pesant & tardif sans guere aduancer la besongne; deux des habitans dont les maisons ioignoient aux murailles, ayans caué par dessouz terre s'en viennent à couuert dans les corps de garde Romains: d'où estans menez au Consul, luy promettent d'introduire seurement en la ville telle trouppe de gens armez qu'il voudroit. Cela ne sembla point se deuoir mespriser: ny qu'on deust aussi trop legerement y adiouster foy. Et pour cette cause, auecques l'vn d'eux (car l'autre demeura en ostage) l'on enuoye deux espies par cette mine pour sonder le gué; desquels suffisammēt informez du tout, trois cens soldats souz la conduite de ce fuitif estans entrez de nuict dans la ville, se saisirent de la porte la plus prochaine; qu'ayans enfoncee & rompue; le Consul & armee Romaine sans resistance ne combat entrerent dedans. En telle sorte Nequinum vint en la puissance du peuple Romain; là ou fut enuoyee vne colonie pour seruir de frontiere contre les Vmbriens appellee Narny, du nom de la riuiere qui passe au pied: & l'armee auec vn fort gros buttin ramenee à Rome. Cette annee mesme les Thoscans s'apresterent à vne nouuelle guerre cōtre les trefues accordees. Mais comme ils estoient occupez apres d'autres choses, vn fort gros exercite de Gaulois estāt entré dans leurs limites, destourna quelque peu leur dessein: Auecques de l'argēt puis apres dont ils estoient fort abondans, ils s'efforcerent de se rendre les Gaulois, d'ennemis bons alliez & confederez; afin que ces forces iointes aux leurs, ils peussent de compagnie faire la guerre aux Romains. Les Gaulois ne reffusent autrement cette ligue; & demandent quel party on leur voudroit faire. La somme accordee & receue, & tout le reste se trouuant prest pour sortir en campagne; comme les Thoscans les cuiderent semondre de les suiure & accompagner, les Gaulois leur nient tout plat d'auoir rien receu pour se declarer contre les Romains; car ce qu'on leur auoit deliuré estoit pour s'abstenir du gast & saccagement de Thoscane, & de molester par armes les habitans: neantmoins qu'ils estoient

Guerre aux Eques, mais fort legere.

Cela est encore en la sorte, car du chasteau de Narny iusqu'à la riuiere est vn precipice couppé à plomb d'vne profondité trop hideuse & espouuentable.

CXLIX. Cons. M. 3656. R. 447.

Incertitude en l'histoire.

La XXXII. & XXXIII.

Deux habitans de Nequinum la liurent aux Romains: d'vne estrange sorte, autrement imprenable.

Colonie à Narny, maintenant Euesché. Nar.

La Thoscane de tout tēps fort pecunieuse.

Trousse & cauteleuse subtilité des Gaullois: mais il ne faut pas croire en cest endroit Tite-Liue.

estoient contens d'aller auec eux, si d'aduenture ils le desiroient: souz cette condition toutesfois & non autre; Que pour recompence de ce seruice, ils les receuroiét en portion de leur territoire; afin d'auoir quelque lieu arresté ou ils peussent finablement asseoir leur demeure. Sur cette demande se tindrent plusieurs Dietes en la Thoscane, sans qu'on y peust rien resouldre: non tant pour le retranchement de leurs heritages, que pource que chacun abhorroit d'auoir pour voisins vne si malaccointable & furieuse race de gens. Et ainsi les Gaulois renuoyez, remporterent auecques eux vne grosse somme d'argent, gaignee sans aucun trauail ne danger. A Rome, le bruit du remuement des Gaulois ioints aux forces de la Thoscane n'amena pas peu de frayeur; ce qui fut cause de haster l'accord auec les Picentes. A T. Manlius au surplus la Thoscane escheut au sort; lequel à grand' peine fut il entré dans les limites des ennemis, que s'exercitant auecques les gés de cheual, ainsi qu'il cuidoit manier le sien, il tombe à terre, dont il expira presque sur l'heure, & mourut le troisiesme iour. Dequoy les Thoscans comme d'vn heureux presage pour eux, allegans que c'estoient les Dieux qui en leur faueur auoit commancé cette guerre; prirent courage: Et les nouuelles qui en vindrent à Rome, tant pour le regret d'vn tel personnage, que pour l'incommodité du temps, furent si fascheuses à tous, que l'assemblee tenuë suiuant l'aduis des principaux pour subroger vn nouueau Consul au defunct, retint les Peres de creer vn Dictateur. Toutes les voix des Centuries nommerent M. Valerius d'vn accord; qu'aussi bien le Senat vouloit eslire Dictateur: auquel fut ordonné d'aller sur le champ trouuer les legions; ou de plaine arriuee il reprima les Thoscans de sorte que personne n'osoit sortir des tréchees; & estoit leur crainte non autre que de gens assiegez: Si que pour tous les degasts qu'il sceust faire dans le plat pays: ne pour tous les brussemens des maisons; car non seulemét les hameaux & petits villages, mais force gros bourgs se voyoiét fumer par les champs; il ne les peut iamais attirer au combat. Et cóme cette guerre procedast plus lentement qu'on n'esperoit, voila le bruit d'vne autre qui va sourdre selon l'aduertissement des Picentes nouueaux alliez; laquelle pour tant de pertes & dommages receuz d'vne part & d'autre n'estoit pas à craindre sans grande occasion: Que les Samnites iettoient l'œil aux armes & à la reuolte; & les auoient solicitez de faire de mesme. On remercia les Picentes; & le plus fort du soucy des Peres se retira de la Thoscane contre les Samnites. La cherté des viures quant & quant tint la ville en fort grand esmoy: car on fust venu à vne extreme necessité & disette, comme ont escrit ceux qui tiennent que Fabius Maximus fut Edile cette annee là; si la diligence de ce personnage telle comme elle auoit paru à la guerre en plusieurs importans & scabreux affaires, ne se fust lors tout de mesme móstree en la ville sur l'ordre & dispensation des viures; & sur les prouisions & fournitures des grains qu'il y fit apporter. Durant cette annee (toutesfois on n'en donne point la raison) il y eut Entreregne: & furent les Entreroys App. Claudius; puis P. Sulpitius, qui tint l'election des Consuls; & crea L. CORNELIVS SCIPIO, & Cn. Fuluius. Au commancement de l'annee les ambassadeurs des Lucaniens vindrent deuers les nouueaux Cósuls, pour se complaindre des Samnites; QVI auec vne grosse armee estoient venus saccager leur pays; pour les contraindre de force à prendre les armes, n'ayans peu les y induire de leur bon gré: car ils n'auoient que trop & par trop fait les fols autre fois: à cette heure estre resoluz en leur cœur de vouloir plustost souffrir & endurer toutes choses, qu'offencer iamais, ne mescontenter le peuple Romain. Et pourtant supplioient les Peres de les receuoir en leur sauuegarde; & les garentir de la violence & effort des Sânites. Quant à eux; combien que pour s'estre declarez à la guerre contre iceux Samnites, ils se soient par là obligez neces-

Le Consul Manlius se tue en cuidant manier son cheual.

Valerius subrogé au lieu de Manlius, rembarre les Thoscans d'arriuee.

Nouueaux remuemens des Samnites.

Fabius Edile Curule dóne ordre aux viures durant la cherté. Entreregne. CI. Consf. M. 3657. R. 448.

Les Lucaniés oppressez des Samnites ont recours au peuple Romain.

sairement de leur foy enuers les Romains; ils estoient toutesfois prests encore à donner des ostages. La consultation du Senat fut fort courte; car tous d'vne voix opinerent qu'il falloit faire ligue aux Lucaniens; & enuoyer semondre les Samnites de restituer les biens enleuez: Et là dessus leur ayans faict vne gracieuse responce, passerent la confederation auec eux. Les Fecialiens furent par mesme moyen depeschez deuers les Samnites, pour les sommer de se departir du territoire des alliez du peuple Romain, & retirer leur armee de celuy des Lucaniens: mais ils enuoyerent au deuant pour leur faire entendre; que s'ils se iouoient d'aborder assemblee quelconque du Samnium, qu'ils ne s'en retourneroiēt pas bagues sauues. Cela estant ouy à Rome; les Peres ordonnerent de leur faire la guerre; & le peuple le ratifia. Sur quoy les Consuls ayans partagé leurs Prouinces, la Thoscane escheut à Scipion pour son lot; & les Samnites à Fuluius: qui s'acheminerent l'vn deça, l'autre de-là, chacun à la guerre qui luy estoit aduenue. Scipion s'attendant que les ennemis voudroient aller bellement en besongne, & temporiser sur la deffensiue de la mesme sorte que l'an precedant; se trouua assailly d'eux d'vn tresgrand effort pres Volterre, ou ils le vindrent rencontrer en bataille rengee. Et fut tresaprement combattu la pluspart du iour, auec vn grād meurtre des deux costez: mais la nuict qui suruint là dessus, les separa; incertains qui auoit le dessus. L'aube puis-apres du iour ensuiuant descouurit ce doute, & fit voir le victorieux & vaincu. Car les Thoscans par le silence de la nuict auoient abandonné leur logis: & les Romains estans de nouueau sortis au combat; quand ils virent la victoire leur auoir esté aduouee par la retraitte des Thoscans, tirerent outre, & se saisirent de leur camp, auec vne tresgrand' proye & despouille; par-ce que les autres estoiēt deslogez à la haste. Delà les forces ramenees au territoire des Falisques; le Consul y laisse les bagages & hardes souz vne escorte telle quelle; & s'en va en forme de camp vollant courir & saccager les terres de l'ennemy. Tout s'y met à feu & à sang: on amene infiny butin de tous les endroits: & non seulement leur fut la campagne laissee vuide & deserte, ains mirent encore le feu aux bourgs & villages. On ne se voulut pas toutesfois attacher aux places fortes & remparees, ou la peur auoit rembarré les Thoscans. Cn. Fuluius d'autre part eut vne fort braue rencontre dans le Samnium pres de Bouiane; dont l'issue ne fut point autrement douteuse. Et de là ayāt assailly Bouiane; puis tout incontinent apres Aufidene, les prit l'vne & l'autre d'assaut. Durāt cette mesme annee, on mena vne colonie à Carseoles, au territoire des Equicoles: & le Consul Fuluius triompha des Samnites. Or comme les electiōs des Cōsuls approchassent, vn bruit se leue que les Thoscans & Samnites mettoient sus de tresgrandes forces: & en toutes leurs Dietes & congregations tout appertement s'attachoiēt aux chefs principaux; de ce qu'à quelque prix & charge que ce peust estre ils n'auoiēt tiré les Gaulois à l'association de cette guerre. Les Magistrats des Samnites estoient tansez pareillement, pour auoir exposé aux Romains l'armee qu'ils auoient mise sus pour la Lucanie. Tellemēt que les ennemis se preparoient de tout leur effort de rechef; & des moyens de leurs alliez: estant à craindre que la partie ne se trouueroit pas esgale; d'autant qu'on auroit à combattre contre vn ennemy redoublé. C'est effroy; combien que des hommes fort renommez prochassassent le Consulat; conuertit chacun toutesfois enuers Fabius Maximus, qui pour le commancement ne le brigoit pas: puis quand il vit les volontez des personnes balācer en son endroit de la sorte, le reffusant tout à plat. A QVEL propos ils le molestoiēt de cela ainsi decrepite & cassé qu'il estoit; apres auoir eu tant de trauaux en sa vie; tant de prix d'hōneur, & recōpenses de ses trauaux? car la vigueur ny du corps ny de l'esprit ne pouuoient tousiours durer en vn mesme estat. Redoutoit outre-plus la fortune

Guerre contre les Samnites.

Gros combat cōtre les Thoscās, qui ont du pire.

La contree des Falisques saccagee par les Romains.

Aujourd'huy Aufidia, sur le sommet de l'Apennin pres de Norche & du trou de la Sibylle.

Nouueaux remuemens des Thoscās.

Fabius s'excuse tant que il peut du Consulat, mais à la fin il l'accepte.

fortune, qu'elle ne semblast desormais par trop grande en luy à quelqu'vn des Dieux : & plus constante que ne porte le train des affaires du monde: car il auoit succedé, & surcreu à la gloire des anciens;& voyoit d'vn œil content & ioyeux les autres aspirer à la sienne: de façon que iamais les dignitez & aduancemens ne mãqueroient aux gens de valleur; ny les vaillans hommes aux dignitez & aduancemens. Mais par vne ainsi iuste modestie, il allumoit encore plus l'affection de chacun à l'eslire: Ce qu'estimant deuoir rabattre par la reuerence des loix, il en faict lire publiquement vne; par laquelle il n'estoit permis de rentrer au Consulat de dix ans apres qu'on l'auoit exercé. A grand' peine pour le bruit & rumeur du peuple, la loy peut elle estre ouye: & les Tribuns d'iceluy alleguoient que cela n'empeschoit de rien: par-ce qu'ils mettroient en auant au peuple de le dispenser de la loy. Mais persistant en son reffus, demandoit; A QVEL propos doncques on faisoit des loix ny edicts, pour estre puis-apres enfraints par ceux mesmes qui les faisoient? Desormais les loix estoient commandees; tant s'en faut qu'elles commandassent.

Belles consideratiõs cõtre l'ambitiõ des hõmes.

A la fin du 7. liu. fueil. 333.

ET neantmoins le peuple commançoit à donner ses voix; & selon que chasque Centurie estoit appelee dans le parquet du ballotage, nommoit indubitablement pour Consul Fabius. Vaincu alors du commun consentement de la ville: PLAISE aux Dieux (dit-il) approuuer, ce que vous faictes, & voulez faire, Seigneurs Quirites : & puis que vous disposez ainsi de moy à vostre appetit; au moins que i'obtiéne cette faueur enuers vous, d'auoir P. Decius pour mon compagnon; lequel i'ay desia esprouué en semblable charge, vnanime & fort bien d'accord par-ensemble: digne au reste de vostre Majesté & grãdeur; digne de la vertu de son pere. Cette faueur qu'il requeroit leur sembla estre raisõnable. Parquoy toutes les Centuries qui restoient encore proclamerent Consuls Q. Fabius, & P. Decius. Cette annee là les Ediles mirent tout plein de citoyens en proces, pource qu'ils possedoient plus de terres qu'il n'estoit limité par la loy; pas vn desquels presque ne gaigna sa cause: Ce qui donna vne grand' bride à l'immoderee conuoitise des hommes. Les nouueaux Consuls Q. FABIVS MAXIMVS, la quatriesme fois; & P. Decius Mus la troisiesme; conferãs de leur charge ensemble: Que l'vn prist celle des Samnites, & des Thoscans l'autre : qu'elles forces seroient bastantes pour cette, ou celle entreprises: & à laquelle des deux guerres, qui d'eux deux seroit le plus conuenable; les deputtez qui arriuerent de Sutri, Nepete, & Falisques, pour donner aduis comme tous les peuples de la Thoscane s'estoiẽt assemblez à vne Diete pour venir demander la paix, furent cause de conuertir tout le soin & appareil de la guerre contre les Samnites. Au moyen dequoy les Consuls s'estans mis en campagne; afin de auoir les viures plus aisez & commodes, & que les ennemis s'apperceussent moins de quel endroit cette bourrasque d'armees se viendroit descharger sur leurs bras; Fabius par le territoire de Sore; & Decius par les Sidicins meinent les legions contr'eux. Soudain qu'on fut entré au pays ennemy, l'vn & l'autre s'espand à piller & saccager le pays : descouurans neantmoins tressoigneusement plus au long & au large qu'ils ne s'escartoient apres le butin: ce qui fut cause que les Samnites s'estans embuschez en vne profonde & secrette vallee pres de Tiferne n'y peurẽt attrapper les Romains; ou ils s'attendoient de les prendre à leur aduãtage d'enhaut, soudain qu'ils s'y seroient engagez: mais Fabius ayant faict renger à part en lieu seur les bagages, & laissé quelque nombre de gens à la garde d'iceux; apres auoir admonesté ses soldats, qu'il falloit tout à l'heure iouer des cousteaux, marche en vn bataillon quarré droit à leur aguet. Les Samnites ne s'attendans plus de pouuoir rien exploiter de bon par vn subit & inopiné brouhaas, puis que leur affaire estoit vne fois descouuert; & qu'aussi bien leur faudroit il encourir leur part du peril; aimerent

Fabius demande Decius pour compagnon au Consulat.

CLI. Consf. M. 3657. R. 448.

Le Samniũ saccagé par deux armees Consulaires.

Ce n'est pas Tiferne de l'Vmbrie aujourd'huy Citta di Castello, sur le Tybre, mais vne mõtagne & riuiere qui se descharge en la mer Adriatique, au dernier bout des Samnites.

mieux venir tout appertement au combat: Et là dessus descendent en place marchande, s'abandonnans à la fortune de plus de cœur que nompas d'esperance. Au reste, fust ou pource que de tous les peuples Samnites ils auoient assemblé la fleur & eslite des forces qui y pouuoiēt estre; ou pource que le dãger de perdre l'estat leur accreust le courage, ils taillerent pour quelque tẽps assez de besogne, cõbattãt mesme de pair à pair à la descouuerte. Fabius voyant que de nul endroit on ne les pouuoit esbranler, ordonne à M. Fuluius, & M. Valerius deux Tribuns ou Coronels de mille hommes, auecq' lesquels il s'estoit aduancé à la teste du bataillon; de s'en aller trouuer les gens de cheual, & les prier que s'ils se resouuenoient que la chose publique eust oncq' esté nulle part secourue de leur bon deuoir & vertu; qu'ils s'efforçassent de rendre à ce coup la gloire & reputation de leur ordre immortelle: par-ce que l'ennemy persistoit ferme immobile contre l'impetuosité de l'infanterie: & appellant courtoisement l'vn & l'autre de ces deux ieunes gentils-hommes par leur propre nom, les caresse de louanges, & promesses esgales. Estimant au surplus y deuoir proceder de ruse si l'essay de cest effort ne reuscissoit, commande à Scipion l'vn des lieutenans, de retirer de la meslee les Hastats de la premiere legion; & les mener par le plus secret destour qu'il pourroit és prochains coustaux; desquels gaignans le dessus à cachettes hors de la veuë de l'ennemy, ils se presentassent tout à vn coup à leurs espaules, pendant qu'ils auroient la face occupee ailleurs. La cauallerie souz la conduitte des deux Tribuns, s'estant à l'impourueu venuë planter deuant les enseignes, n'amena gueres plus de confusion & effroy aux ennemis qu'aux leurs propres: car le bataillon des Samnites demeura ferme contre la charge à toute bride de leurs esquadrons & cornettes, sans les pouuoir faire desmarcher, ny ouurir nulle part: parquoy voyans leur entreprise inutile & vaine; se retirans derriere les enseignes ils se departirent de la meslee. Dont le courage creut aux Samnites; si que le premier front des Romains n'eust plus sceu desormais soustenir vn si long conflit; l'effort s'accroissant à leurs aduersaires d'vne nouuelle r'asseurance; si par le commandement du Consul les seconds rangs n'eussent succedé aux premiers. De maniere que cette force fresche & entiere arresta sur cul les Samnites, qui commançoient à gaigner place. Et tout à propos les enseignes inopineement se manifestans du haut de la crouppe, auec le cry qui s'en esleua, n'estonne pas tant seulement d'vne vraye peur les cœurs des Samnites; car Fabius à haute voix s'escriant que c'estoit son compagnon Decius qui venoit au secours; chasque soldat endroit soy s'en rasseure, bruyans, tempestans d'vne grande allegresse & resiouissance; voila l'autre Consul, voila ses legions qui viennent à nostre secours: si qu'vne mesme tromperie vtile & bien à propos aux Romains, remplit les Samnites de crainte & de fuitte; tous espouuentez redoutans qu'ainsi laz & trauaillez qu'ils estoient, l'autre trouppe reposee & fresche ne les vinst acheuer de deffaire. Mais pource qu'ils s'escarterent de costé & d'autre fuyans à la desbandee, l'occision en fut moindre que ne requeroit vne telle & si grande victoire; ny en ayans eu que trois mille quatre cens de tuez; & enuiron trois cens & vingt pris en vie, auecques vingt-trois enseignes. Les Pouillois se fussent ioints aux Samnites auant la rencontre, si P. Decius ne leur eust presenté en teste son camp pres de Maleuente; & de là mis en routte, les ayant depuis attirez au combat; auquel se trouua pareillement plus de fuitte que nompas de meurtre; car deux mille tant seulement y demeurerent: & Decius mesprisant ce lasche & pusillanime aduersaire mena son armee au Samnium: là ou deux exercites Consulaires espanduz en diuers endroits, gasterent tout le plat pays par l'espace de cinq moys. Quarante cinq furent les lieux esquels Decius se campa; & l'autre des Cõsuls, quatre

Gros combat cõtre les Samnites.

Stratagême.

Bataille fort biẽ debattue & grande resistance des Samnites.

Les Samnites finablemẽt deffaits, plus de ruze à ce coup, que d'effort.

Les Pouillois rompus par l'autre Consul Decius. Autre saccagement du Samniũ qui contraint les Samnites de le quitter.

tre vingts & six : esquels non seulement ils laisserent pour marques leurs tranchees & rempars debout; mais plusieurs autres plus notables enseignes & traces de desolations, à lentour des contrees par eux courues & saccagees. Fabius prit encore la ville de Cimetre, auecques deux mille quatre cens hõmes de guerre qu'il sauua en vie; oultre enuiron quatre cens trente qui furent tuez à l'assault. De la s'estant acheminé à Rome pour tenir l'election des nouueaux Consuls, il hasta tant qu'il peut l'affaire. Et comme les Centuries premier appellees à donner leur voix le nommassent toutes d'acord; App. Claudius homme Consulaire l'vn des poursuiuãs, actif & ambitieux de son naturel, non plus pour son hõneur & aduãcemẽt, qu'à ce que les Patriciẽs recouurassẽt les deux places du Cõsulat; fit tout son effort, & par les moyens qu'il pouuoit auoir, & par la brigue & entreprise de la noblesse, d'estre esleu Consul auec Fabius: lequel d'entree vint à s'excuser, allegant presque les mesmes choses de l'an precedant. Mais toute la noblesse se mit à l'entour de son siege; le priant & le requerant à tresgrande instance, de retirer le Consulat hors de la fange Plebeienne; & qu'il restituast cette charge en son ancienne maiesté & honneur aux maisons des Patriciens. Fabius ayant fait faire silence; par vn langage comme nageant entre deux eaux, appaisa leur semonce & poursuitte; disant qu'il accepteroit volontiers le nom de deux Patriciens, s'il voioit qu'on en voullust faire vn autre que luy : mais qu'il ne permettroit d'estre nommé és presens Comices; cela estant cõtre les loix & d'vn trop mauuais preiudice & exẽple pour l'aduenir. Par ainsi L. Volumnius du corps du peuple, & Ap. Claudius des Patriciẽs furent faits Consuls: des l'autre Consulat aussi bien ayans esté appariez ensemble. Et là dessus la noblesse, de reprocher à Fabius, d'auoir fuy pour cõpagnon App. Claudius, hõme sans doubte fort eloquent, & versé aux affaires de ville. l'Election acheuee, la guerre du Samnium fut cõmise aux vieils Consuls, & cette charge prolõgee six mois encore: Au moyen de quoy l'annee ensuiuant que L. Volumnius & App. Claudius entrerent en magistrat; P. Decius qui auoit esté laissé par son cõpagnon dans le Sãnium, en tiltre lors de Proconsul ne cessa de battre & courir la cãpaigne, iusqu'à ce que les ennemis ne se presentans nulle part au cõbat, furent finablemẽt par luy du tout dechassez hors de leurs confins & limites. Exclus de là, ils se retirẽt en la Thoscane: & ce que par leurs practiques & ambassades ils auoyent plusieurs fois essaié en vain; estimans lors que par vne telle trouppe de gens de guerre leurs prieres entremeslees de crainte & menaces auroient plus de force, requierent de faire assembler vne diette des principaux peuples Thoscans; en laquelle ils vont exposer: Par combien d'annees ils auoient combattu contre les Romains pour maintenir leur liberté; ayans essayé toutes choses si de leurs forces seules ils pourroient soustenir vne si lourde & pesante guerre : Essayé quant & quant, mais auecques fort peu d'effect, le secours des nations voisines: Demãdé puis apres la paix aux Romains, ne pouuans plus supporter la guerre. S'estre rebellez, pource que la paix leur sembloit plus griefue en la seruitude, que la guerre en leur liberté. Ne leur rester plus desormais qu'vne seule esperance ; és Thoscans qu'ils sçauoient estre le plus puissant peuple de l'Italie en armes, hommes, & argẽt: & auoient pour voisins les Gaullois, gens naiz parmy le fer & les armes, braues & furieux taut de leur nature, que de l'animosité cõceue enuers les Romains; si que non à tort ils se glorifioiẽt les auoir vaincuz, & cõtraints de se rachepter auecques de l'or. Qu'il ne tiendroit pas à eux, si les Thoscãs auoiẽt le courage tel qu'en Porsena autrefois, & en leurs ancestres il s'estoit mõstré; que les Romains chassez entierement de toutes les terres d'audeça du Tibre, ne feussent reduits à cõbatre pour la deffence & conseruatiõ de leurs vies propres; & non pour vne intolerable

Fabius refuse le Consulat auec Appius, le cognoissãt plus mutin, qu'homme de guerre.

CLII. Consf. M.3658. Ro.449.

Les principales citez de la Thoscane estoiẽt, Luna, Pise, Populonie, Volterre, Agilline, Filesole, Russella, Arezzo, Perouse, Chiusi au sienois, Falerie & Volsene.

domination de l'Italie, ou ils aspiroient. Les Samnites leur auoit amené vne grosse force toute preste & en point de combattre, souldoyee & en equippage de toutes choses necessaires: qui les accompagneroit de bon cœur par tout; quant bien mesmes ce seroit pour assieger Rome. CEPENDANT qu'ils brauent ainsi en Thoscane, & s'efforcent de la remuer; la guerre Romaine desoloit toutes leurs cõtrees. Car Decius ayant sceu par ses espions comme les forces des Samnites auoient quitté tout le pays; il fait lors conuoquer l'audience: ET A QVOY FAIRE (va il dire) soldats, nous amusons nous ainsi à roder de village en village? Que plustost n'allons nous attacher les bonnes villes & places fortes? Il n'y a plus d'armee dans le Samnium: tous les gens de guerre l'ont abandonné, se dressans de leur bon gré vn exil. Evx ayans approuué son dire, il les meine à Murgancie, ville forte & biẽ remparee: neaumoins l'animosité des soldats fut si aspre & ardẽte, ioint l'amour qu'ils portoiẽt à leur capitaine; & l'attente d'vn pillage plus gras que le saccagement du plat pays; qu'en vn iour ils la prirent de viue force: là ou deux mille cent combattans furent tous mis au fil de l'espee, ou faits prisonniers: auecq' vn autre tresriche buttin: mais de peur qu'il ne surchargeast l'armee de bagage mal-aisé à traisner; Decius fait de rechef assembler les soldats, & leur dist. VOVLEZ vous doncques vous contenter de cette seule victoire & despouille; ou plustost trasser en vous vn espoir conforme à vostre vertu? Toutes les villes des Samnites, toutes leurs richesses & biens delaissez en icelles sont vostres; puis que leurs legions ayans par vous en tant de combats & rencontres esté mises à desconfiture, nous les auons chassez en fin hors de leurs confins & demeures. Vendez ces hardes; & du proufit tout euident allechez les marchans à suiure le camp: car incontinent ie vous en mettray en main d'autres, que vous pourrez encore vendre. Allons nous en tout de ce pas droit à Romulee; là ou vous aurez moins d'affaire beaucoup que de gaing. AYANS vendu leur despouille, & solicitans eux mesmes leur chef, ils s'acheminent à Romulee: & là sans trenchees ne platteformes; sans engins ny machines de batterie; soudain que les enseignes eurent gaigné le pied du mur; il ne fut plus possible de les en déloger; ny empescher que chascun à l'endroit dont il se trouua le plus prez ne plantast promptement des eschelles, & montast en haut. Ainsi fut prise cette ville, & entierement saccagee: deux mille trois cens hommes tuez; & six mille de prisonniers. Les soldats y ayans fort bien fait leurs besongnes, furent contraints de vendre tout cõme au precedent; & de là menez contre Ferentine: Et encore qu'on ne leur donnast point de relasche, si y allerent ils fort allegrement: mais il y eut plus de trauail & peril: car les murailles furent deffendues d'vn tresgrand courage: ioint que le lieu & de nature & d'artifice estoit fort, & bien remparé: Nonobstant cela toutesfois les soldats acharnez à la proye surmonterent toutes ces difficultez. Il y eut bien trois mille hommes mis à mort autour des murailles: & le sac entieremẽt octroyé aux soldats. Toutesfois la plus part de l'hõneur d'auoir pris ces places, est en quelques Annales attribué à Fabius Maximus; lesquelles mettẽt que Decius prit Murgantie, & Fabius Ferentine, & Romulee. Il y en a d'autres encore qui donnent cette gloire aux nouueaux Consuls: quelques vns nõ à tous les deux, mais à P. Volumnius seulement; luy estant escheue la charge du Samnium: là ou ce pendãt que ces choses se font souz la conduite de qui que ce soit, vne grosse guerre s'esmeut en Thoscane cõtre les Romains, par plusieurs peuples liguez ensemble; dõt l'autheur principal fut Gelius Egnatius de la part des Samnites. Tous les Thoscans en apres s'estoient souslevez de commun accord; & cette contagion espandue és plus proches voisins de l'Vmbrie. Le secours d'autre part des Gaulois se prattiquoit à force d'argent & de belles promesses. Tellement que toutes ces trouppes se rallioiẽt au camp

Murgancie prise d'assaut.

Romulee traittee de mesme.

Et Ferentine aussi.

Autre incertitude en l'histoire.

Toute la Thoscane derechef liguee contre les Romains, auec les Samnites Gaulois, & autres peuples.

camp des Samnites. Les nouuelles duquel tumulte si subit & inopiné, soudain quelles vindrent à Rome; pource que le Consul Volumnius estoit desia party pour le Samnium, auecques la deux & troisiesme legion; & quinze mille hômes des confederez; App. Claudius eut commandement du Senat de s'acheminer tout soudain en Thoscane. Deux legions Romaines l'acôpaignerent; la premiere & la quatriesme; & douze mille des alliez; qui se câperent non guere loin des ennemis: mais on l'y enuoya plus tost pour tenir en bride par la crainte du nom Romain quelques peuples de la Thoscane iectans desia l'œil sur les armes, quand il verroiét qu'on y estoit arriué de bonne heure; que pour rien de bon ny heureux qui s'executast souz la conduitte de ce Côsul. Car il eut tout plein de rencontres en temps & lieu desauentageux & mal propres; si que l'esperance de iour à autre rendoit l'ẽnemy plus fier & entreprenant: & ne s'en failloit gueres desormais, que les soldats ne se defiassent de la suffisance du chef; & le chef du debuoir & loyauté des soldats. Ie le treuue en trois diuerses annales auoir escript à son côpagnon pour le rapeller des Samnites: Toutesfois il me fache de mettre vne chose incertaine; veu qu'en l'assemblee du peuple Romain cecy auroit esté contesté & debattu entre les deux Consuls, pour la deuxiesme fois accoupplez ensemble en cette mesme dignité; Appius niant luy auoir escript; & Volumnius affermãt auoir esté mandé par lettres expresses de la propre main d'Appius. Desia Volũnius auoit emporté de force trois chasteaux dans le Samniũ; mis à mort trois mille hômes de guerre, & pris la moitié d'autant prisonniers: Assouppy oultre plus les quereles & seditions des Lucaniens, prouenues de l'esmeutte du cômun peuple à la suscitatiõ de quelques souffreteux indigẽs; par le moyẽ & entremise de Q. Fabius qu'il y enuoya Procôsul auecques le vieil excercite; au tresgrãd côtentemẽt & satisfactiõ des principaux de tout le pays. Cela fait, & ayant laissé Decius pour acheuer de piller & saccager la contree, il s'achemine auec ses forces vers son côpagnon en Thoscane; ou il fut à son arriuee receu de tous d'vne fort grãd' ioye & liesse. Au regard de moy ie croyrois, si Appius ne luy auoit point escript, que sçachant en sa côsciẽce ce qui en estoit, il ne luy auroit pas fait mauuaise chere sans cause: au contraire s'il auoit besoin de son aide, qu'il se seroit mõstré d'vn trop felon cueur & ingrat de le voulloir ainsi dissimuler. Car l'estant allé receuoir, à grand' peine luy daigna il rendre son salut: ne luy disant pour toutes choses; sinon; Vovs portez vous bien Volumnius? Comment vôt les affaires au Samnium? quelle chose vous adeu mouuoir d'abandôner vostre prouince? Volvmnivs respõd, les affaires aller fort biẽ és Samnites; & estre venu suiuant les lettres qu'il luy en auoit escriptes: Que si elles estoient supposees & fauses; & qu'on n'eust point de besoin de luy en Thoscane; il estoit tout prest de s'en retorner. Allez vous en donq (replique Appius) car personne ne vous en empesche: n'estant pas raisônable que vous, qui à grand peine pouuez suffire à la conduite de vostre guerre, vous glorifiez d'estre icy venu secourir les autres. A la bône heure, respõd Volumnius: aimãt bien mieux auoir en vain emploié mes pas, que s'il estoit aduenu quelque chose, dont vn seul exercite consulaire ne peust suffire pour la Thoscane. Et côme ils se vouloient departir, les lieutenans, & les Tribuns de l'armee de Claudius les entourent; les vns requerans leur chef ne voulloir reffuser le secours de son côpagnõ, qui s'estoit venu ainsi presenter de son bõ gré au lieu quõ l'en eust deu aller requerir: mais la plus grãd part empeschoit que Volumnius n'e partist: le priãs & le côiurãs, que par vne pernicieuse pique & discord il ne voulust ruiner la chose publique. Si quelque mal en aduenoit, l'on en imputeroit plustost la faute à l'abãdôneur qu'à l'abãdôné. Les choses en estre venues là, que l'honneur & le blasme de tout ce qui succederoit que bõ que mauuais en Thoscane, s'attri-

Appius, côme tout le reste des Claudiens, meilleur aux affaires de ville, que de la guerre.

Pource que dix ans auparauant ils auoient esté Consuls ensemble: toutesfois le texte en cest endroit est si obscur qu'il semble auoir esté deprauẽ.

Instance de l'armee enuers Fabius pour le retenir, se fiãs plus en luy qu'en son côpaignon.

buroit à Volumnius: car personne ne s'enquerroit pas du lãgage que luy auroit tenu Appius; mais de la fortune que l'armee auroit encourue. Appius de vray le licẽtioit; mais la chose publique & l'armee le retenoient: qu'il esprouuast seulement le vouloir qu'auoient les soldats. REMONSTRANS ces choses-cy; & les requerans l'vn & l'autre à mains iointes; ils les amenerent malgré eux presque à l'audience publique: ou leurs discours furent assez plus longs, mais quasi de la mesme forme & teneur qu'aupar-auant en presence de peu de gens. Et comme Volumnius, pour auoir la meilleure cause eust semblé n'estre point demeuré court à repliquer contre la tressinguliere eloquence de son compagnõ, ny parlé de mauuaise grace: & qu'Appius en se raillant dist, qu'on luy estoit obligé de leur auoir ainsi rẽdu disert & facond ce Consul qui souloit estre muet & sans langue; & qui en son precedant Consulat pour les premiers moys n'osant pas ouurir la bouche à grand' peine; maintenant se monstroit vn maistre passé en cas de harengues: Mais combien aimeroy je mieux (repliqua Volumnius là dessus) que vous eussiez appris de moy à faire de galland & valeureux homme, que moy de vous à bien parler. Finablement il luy presentoit vn party, qui decideroit lequel des deux seroit, non meilleur Orateur (car la chose publique n'en auoit besoin pour cette heure) mais le plus excellent capitaine. Y auoir deux Prouinces; la Thoscane, & le Samnium: qu'il choisist laquelle il voudroit: & de luy auec son armee il prẽdroit la charge de l'autre. Alors les soldats s'escrient à haute voix, que tous deux prissent la guerre de la Thoscane. Lequel consentement vniuersel apperceu de Volumnius: POVRCE que ie me suis desia mescompté (va il dire) à interpreter le vouloir de mon compagnon, ie ne veux plus estre cause que ce que vous desirez demeure en doute & incertitude: Donnez à entendre par vostre cry lequel des deux vous aimez le mieux; ou que ie demeure ou que ie m'en aille. Adoncque vn si haut cry se leua, que les ennemis en eurent l'alarme; & sortirent incontinent en bataille. Volumnius fit aussi battre aux champs de sa part; & commanda de tirer les enseignes dehors. Surquoy on dit qu'Appius demeura par quelque espace en suspens; à considerer à par-soy que combattant ou se tenant coy, la victoire aussi bien ne lairroit d'estre deferee à son compagnon: & si craignoit auec cela que ses legions ne le suiuissent: Parquoy il leur donna aussi le mot du cõbat, qu'on luy demandoit à tresgrande instãce. D'vne part ny d'autre ils ne s'ordonnerẽt pas gueres bien; car Gelius Egnatius le chef des Samnites estoit lors allé au fourrage auec vn petit nombre de ses gens; si que le reste des soldats s'en vindrent plus de leur propre motif & impetuosité à la charge, que souz la conduitte ny commandement de personne: Et les deux armees Romaines ne s'esmeurent pas à vn coup; ny n'eurent du loisir assez pour bien s'arrenger. Toutesfois Volumnius donna dedans, premier qu'Appius ioignist l'ennemy: au moyen dequoy le rencontre ne fut pas bien party ny esgal: car tout ainsi que si vn cas fortuit leur eust faict eschange des ennemis accoustumez; les Thoscans se presenterent à Volumnius; & les Samnites apres auoir marchãdé quelque peu pour l'absence de leur capitaine, escheurent à Appius. L'on dit qu'au plus fort du combat on le peut voir appertemẽt au front des premieres enseignes, les mains esleuees au ciel; faisant ainsi sa priere: BELLONE si ce iourd'huy tu nous octroyes la victoire, sois seure que ie te voue de cette heure vn beau tẽple. AYANT dit cela; tout ainsi que si la Deesse luy eust remis le cœur au ventre, il esgalla la vertu de son compagnon; & son armee celle de son capitaine: car il se mit à faire tout le deuoir d'vn tresbraue & valeureux chef: & ses soldats, de peur que la victoire ne cõmãçast de l'autre exercite, s'efforcerent par dessus leur pouuoir; tellement qu'ils rompirẽt les ennemis, & les contraindrẽt de prẽdre la fuitte; ne pouuans aiseemẽt soustenir le faiz d'vne plus grand' masse de gens, que celle contre qui ils auoiẽt accoustumé de

Appius se pẽsant railler l'autre recrimine plus à bon escien.

Le parler, & executer ont chacun endroit soy sa saison propre.

Bataille donnee presque fortuitemẽt: car en ce tẽps là on ne marchandoit pas de venir aux mains cõme on fait maintenant.

Les Samnites meilleurs gẽs de guerre que les Thoscans.

Appius plus furieux & estourdy qu'asseuré capitaine singullierement bien representé en tout ce fait d'armes.

Routte des Thoscans & Samnites.

de combattre. Pressans doncques ceux qui reculloient; & les poursuiuãs tous desbandez à vauderoutte; ils les rembarrerent iusques au camp: ou par la suruenue de Gellius, & des bandes Sabelliennes, la meslee se rauigora quelque peu. Mais ayans encore esté contrains de ployer; desia le logis s'en alloit enuahy des vainqueurs: Car Volumnius donnant la teste baissee à trauers les portes; & Appius, reiterant par plusieurs fois ce mot de Bellone la victorieuse, dont il enflãmoit cueur des soldats, la trenchee ny la pallissade ne les peut empescher qu'ils n'entrassẽt dedans: parquoy le cãp est pris & saccagé; & tout le buttin qui estoit fort grand, permis à l'abandon au pillage: sept mille trois cens des ennemis taillez en pieces sur la place; & deux mille six vingts pris en vie. Cependant que les deux Consuls, & toute la puissance Romaine entend du tout à la guerre Thoscane; nouuelles forces venans à renaistre dans le Samnium, passent par les Vestiniens au territoire de Capoue, & celuy de Falerne, pour courir les limites Romains, ou ils font des butinemens à oultrance. Lequel bruit des Samnites iectez en campaigne, & de leurs courses & saccagemẽs dessus la terre de Lauour, hasta encore Volumnius; qui à grands traictes s'en retornoit au Samnium pour secourir les confederez. Arriué qu'il fut en la contree des Caleniens, & ayant veu à lœil les marques toutes recentes de cette desolation & ruine; il oyt d'abondant de leur bouche, que les ennemis charrioient vne si excessiue proye & despouille, qu'à grand peine pouuoiẽt ils marcher par pays: Parquoy leurs capitaines disoient tout apertement qu'il failloit de ce pas retorner au Samnium; affin que leur buttin laissé là, ils retornassent de rechef à leur entreprise, pour ne hazarder au combat vne trouppe ainsi surchargee de tant de bagages. Cela nonobstant qu'il fust vray semblable, Volumnius estimant neantmoins qu'li le falloit recongnoistre vn peu mieux, enuoye la cauallerie pour prẽdre lãgue sur ces fourageurs ainsi espanduz emmy la cãpaigne: dont il apprẽd que les ennemis s'estoiẽt arrestez pres la riuiere de Vulturne; & de la enuiron la minuit tireroient droit au Samnium. Ayant asses verifié tout cecy à son gré, il desloge; & s'en va planter à telle distance des autres, que son arriuee ne fust apperceue d'eux pour s'estre approché de trop prez: & aussi qu'au partir du logis il les peust surprendre en desordre. Vn peu deuant iour il s'approche encore plus pres de leur camp, ou il enuoye quelques vns qui sçauoient parler la langue Osque, pour espier ce qu'on faisoit: lesquels se meslans parmy eux (ce qui estoit plus que facile en vne confusion & desroy nocturne) ils virent comme les enseignes estoient ia aux champs mal accompaignees de gens de deffence: le butin auecques l'Escorte suiuoit apres: toutes canailles, ne se soulcians que de leur particullier seulement; sans s'entrentendre, ny estre commandez de personne; l'occasion luy sembla fort propre de donner dessus: Et desia le iour approchoit; parquoy il commande aux trompettes de sonner la charge, & s'en va de cẽpas attacher les Samnites. Lesquels tous embarrassez de leur proye, & bien peu qui eussent les armes; partie se mettẽt à doubler le pas; & chasser deuant eux leur buttin: partie à faire alte; ne sçachans qui seroit le plus seur pour eux; ou de tirer oultre, ou de rebrousser chemin en leur camp: de maniere que temporisans de la sorte, ils se trouuerent inuestiz, & accablez des Romains; qui d'ailleurs auoient desia franchy le rempar: Et y auoit vn grand meurtre & confusion par tout dans le camp. Les files aussi marchans en campaigne, oultre l'effroy de leurs aduersaires s'estoient d'abondant fort troublees par le soudain reuoltement des captifs: dont les vns estans à deliure relaschoient les autres; ce pendant que les autres se saisissoient des armes empacquettees dans les fardeaux: & se meslans parmy la trouppe, excitoient vn tumulte plus effroyable que le combat propre. Ils entreprirent oul-

Leur logis pris.

Le nombre des morts & des prisõniers.

Autrement Cales en la terre de Lauour, aujourd'huy *Calli, ou Cariuala.*

Natarone.

Grand desordre en l'armee des Samnites qui sont finablement defaits tout à trac.

tre-plus vne chose bien memorable: Car comme Statius Egnatius l'vn des principaux capitaines s'en allast par les rangs de costé & d'autre rasseurer & encourager les soldats, ils se ruent dessus, & ayans d'arriuee escarté la cauallerie qui l'accompagnoit, l'enuironnent, & tout à cheual le traisnent par force au Consul Romain. Desia les premieres enseignes des Samnites rappellees de ce bruit & tumulte, auoient aucunement remis sus la bataille à demy perdue pour eux; mais ils ne peurent longuement resister; car bien six mille furent mis à mort sur la place, & deux mille cinq cens pris en vie; parmy lesquels se trouuerent quatre de leurs coronnels ou Tribuns; auec trente enseignes qui y demeurerent: & ce qui amena plus de contentement aux vainqueurs, sept mille quatre cens prisonniers recoux: ensemble vn grandissime buttin des confederez; auquel par vn ban publique furent appellez ceux qui y pretendoient quelque chose, pour recognoistre chascun ses pieces dãs certain iour à eux prefix: le reste qui ne trouua point de maistre demeura exposé en proye aux soldats; qui furent contraints de le vendre, afin de n'auoir le cœur occupé à autre chose qu'aux armes. Ce saccagement du territoire des Capouans auoit mis Rome en fort grãd' peine: & de fortune encore durãt ces iours là estoit arriué des nouuelles de la Thoscane; comme apres que l'armee de Volumnius s'en estoit retiree, le pays auoit de nouueau pris les armes, appelans Gelius Egnatius chef des Samnites à leur secours; & les Vmbriens: les Gaullois aussi souz de grands partis & promesses. De ce bruit le Senat fort espouuenté, ordonna cessations, & vne leuee indifferemment de toutes manieres de gens; si que non seulement ceux qui estoiẽt libres de cõdition, & en fleur d'aage, furent enroollez; mais des vieillards mesmes on dressa quelques compagnies de cinq cens hommes; & des affranchis, des bandes de cent: On regardoit pareillement des moyens pour garder la ville; P. Sempronius lors Preteur commandant à tout. Mais les lettres de Volumnius le Consul en partie deschargerent le Senat de soulcy; par lesquelles on vit comme les saccageurs du Capouan auoient tous esté rompuz & deffaits. Au moyen dequoy il decerna des processions generales & Letanies en faueur du Consul, pour auoir si bien & heureusement exploitté: et furent les Cessations relaschees, qui auoient desia duré dix-huict iours: les processions au reste, & actions de graces accomplies auec vne fort grand' ioye & liesse. Puis-apres on se mit à deliberer sur les garnisons qu'on mettroit au pays ainsi couru par les Samnites, pour la deffence d'iceluy: & fut aduisé d'enuoyer deux Colonies & nouueaux peuplemens és enuirons du Vestin, & Falerne: l'vne à la bouche du fleuue Liris, qui fut appellee Minturnes: l'autre en la forest de Vestine contigue au Falernien; ou l'on dit que Synope ville Grecque auoit esté autresfois: & pourtant fut nommee par les habitans Romains Sinuesse. Les Tribuns eurent charge que le peuple par vn Decret ordonnast à Sempronius le Preteur de deputer trois personnages pour y mener des cultiueurs: à grãd' peine toutesfois peurent ils trouuer qui s'y voulust enrooller; estimãs qu'on les enuoyoit à la garde d'vne frontiere qui seroit continuellement molestee des ennemis; & non à des heritages & possessions qu'ils peussent faire valoir en repos. La guerre de la Thoscane se rengregeant de iour à autre, destourna les cœurs du Senat de ce soin: & force lettres d'Appius, les aduertissant qu'ils ne deuoient pas mettre à nonchalloir ce remuement; auquel quatre peuples se liguoient ensemble; les Thoscans, Samnites, Vmbriens, & Gaullois: qui desia auoient fait deux camps, pource qu'vn seul endroit n'eust sceu contenir ne porter vne si grosse multitude. A cette cause; pource aussi que desia s'approchoit le temps de l'election des Consuls, L. Volumnius est rappellé à la ville; lequel auant que de renger les Centuries à donner leurs voix, ayant faict conuoquer le peuple à l'au-

L'vn des chefs des Samnites pris par les prisonniers, & mené au Consul.

Le buttin & les prisonniers rescoux par Volumnius.

Nouueau remuemẽt des Thoscans.

Grand effroy à Rome appaisé par les nouuelles de Volumnius.

Processions generales decernees pour sa victoire.

Anciennemẽt Clanius & Linteruus, maintenant le Garillan. Aujourd'huy Roche de mõdragon, vne petite villette en des ruines.

Quatre peuples ligues contre les Romains.

l'audience, va discourir tout-plein de choses sur la difficulté & grandeur de la guerre Thoscane. QVE dessors qu'il y auoit combattu auecques son compagnon, l'affaire auoit esté de tel poix qu'vn seul chef & armee n'y pouuoient suffire: & à cette heure on disoit que les Vmbriens s'y estoient adioustez de renfort; plus vn gros & puissant exercite de Gaulois. Doncques qu'ils regardassent, que ce iour se deuoient creer des Consuls, pour faire teste à quatre peuples. Quant à luy, s'il n'estoit certain que d'vn commun accord s'esliroit celuy, qui sans aucune controuerse estoit lors tenu le meilleur capitaine de tous; il le nommeroit Dictateur sur l'heure. PERSONNE ne faisoit difficulté que Q. Fabius du consentement general ne fust destiné à cela: & desia la * prerogatiue & toutes les autres Centuries premier appellees le proclamoient Consul auec Volumnius. Mais le langage de Fabius fut de la mesme teneur & substance, que deux ans aupar-auant il auoit esté. Puis-apres se voyant forcé de condescendre à cette vnanime resolution du peuple, se tourna à la fin à demander P. Decius pour son compagnon: CAR CELA seroit autant d'appuy & soustenement à sa vieillesse. Par vne Césure & deux Consulats qu'ils auoient administrez par-ensemble, il auoit assez esprouué qu'il n'y a rien plus valide pour le maintenement d'vn estat, que la concorde des Magistrats: son grand aage se pouuoir desormais mal accoustumer à vn nouueau compagnon en sa charge; car auec ceux dont l'humeur & façons de faire luy estoient vsitees, il communiqueroit plus priuément ses deliberations & proiects. LE CONSVL se accorda à ce qu'il disoit; tant pour les merites de Decius; que pour les biẽs qui pouuoient proceder de leur vnion; & les maux au contraire de leurs dissentions en l'administration de la guerre: rememorant là dessus l'extreme danger ou n'agueres les piques de luy & son compagnon auoient cuidé amener le tout: & exhortant Decius & Fabius à cette occasion de viure ensemble d'vn seul vouloir, de vne seule & mesme pensee. Il y auoit outre-plus des personnages nez à la guerre, grands en faicts d'armes & proesses; grossiers toutesfois en paroles, & peu idoines aux combats de la langue. Tels naturels estre propres pour le Consulat; les aduisez & habiles negociateurs; sçauans en droit & faconds en langage, tel qu'estoit App. Claudius, on les deuoit reseruer pour la ville, pour le barreau, & les assemblees du peuple; & en faire des Preteurs pour administrer la iustice. TOVTE la iournee s'en alla apres ces negoces: & le lendemain par l'ordonnance du Consul, les elections des nouueaux Consuls & Preteurs se tindrent. Q. FABIVS, & P. Decius furent faicts Consuls: App. Claudius Preteur; tous en leur absence: & à Volumnius par la deliberation du Senat approuuee du peuple; prolongee pour vn an encore sa charge. Cette annee icy il y eut tout plein de prodiges; pour raison desquels, & afin de diuertir leurs menaces & signifiances, le Senat ordonna deux iours de Letanies & processions, dont le vin & encens pour les sacrifices furent donnez du public: toutes les rues estans pleines d'hommes & femmes qui alloient en grand' reuerence visiter les saincts lieux, & y faire leurs deuotions. Mais la dispute qui se leua entre les Dames Romaines à la chappelle de la Pudicité Patricienne qui est au marché des bœufs pres le temple rond d'Hercules, rendit bien ces supplications plus insignes, pour n'auoir voulu admettre auec elles Virginie fille d'Aulus; gentilfemme quant à cela, mais qui auoit espousé vn Plebeien, L. Volumnius le Consul, & se estoit mariee hors du reng des Patriciens. Cette querelle, peu de chose du commancemẽt, se vint a exasperer puis apres par vne animosité & despit ordinaire aux femmes; & y alluma vne grande noise: Virginie allegãt que Patricienne & femme de bien, chaste & pudique, elle seroit entree au temple de la Patricienne chasteté, sans auoir eu plus que d'vn mary, auquel elle auroit esté donnee vierge: & que des

C'est la Centurie ou Tribu à qui par sort il eschet de donner la premiere sa voix comme qui diroit la premiere appellee.

Par cecy on peut cognoistre que le Consul qui presidoit aux Comices pouuoit presque tout à essire leurs successeurs.

Les Consuls deuoiẽt estre plustost bõs à la guerre que de la langue.

CLIII. Cons. M. 3659. R. 450.

Processions generalles pour les prodiges.

Dispute de femmes.

honneurs & aduancemens d'iceluy, ne des choses par luy exploittees elle n'auoit point d'occasion de se plaindre ny vergoigner; ains plustost se glorifier grandement. Puis-apres par vn genereux acte & fort braue, elle enrichit bien la magnificence de ses paroles: car en la rue longue ou elle habitoit, elle retrencha vne partie de son logis, autant qu'il falloit de place pour vn oratoire, ou elle dressa vn autel. Et y ayant appellé les Plebeiennes mariees, leur fit ses querimonies de l'iniure des gentils-femmes; en disant: IE DESDIE icy cest autel à la Pudicité Plebeienne; & vous exhorte que de la mesme emulation dont regne à l'enuy vn combat de la vertu & prouesse parmy les hommes en cette ville, vous vueillez contester de la cõtinence & Pudicité: & vous efforcez faire en sorte; qu'on puisse dire cest autel estre plus sainctement reueré, si en quelque chose cela se peut, & de femmes plus chastes, que n'est celuy de la noblesse. SI QVE de là en auant le seruice & cerimonies s'y solenniserent de la mesme forme & maniere qu'en l'autre plus ancien: & n'y eut aucune femme mariee à qui l'on permist d'y faire ses offrandes & deuotions, qui ne fust d'vne pudicité remarquable & cogneue: contente au reste d'vn seul mary en toute sa vie, sans iamais conuoller en secondes nopces. Cette religieuse reformation par laps de temps puis-apres fut prophanee, & rendue cõmune par les dissolues & desbordees; & non seulemẽt par les Matrones & fẽmes de nom; mais d'autres encore de toutes sortes de qualitez: si que finablemẽt elle s'en alla à vau l'eau. Cette mesme annee Cn. & Q. Ogulniens Ediles Curules adiournerent quelques vsuriers; dont ayans confisqué les biens; de la part qui escheut au public ils firent faire vn portail de bronze au Capitole; & de la vaisselle d'argent pour trois tables en la chappelle de Iuppiter: plus son effigie sur le Frontispice, auec des chariots: & celle des deux petits iumeaux premiers fondateurs de la ville, pendans aux tettes de la Louue, qu'ils mirent aupres du figuier ruminal. Ils pauerẽt aussi de gros grez le chemin depuis la porte Capene iusqu'au temple de Mars. Les Ediles Plebeiens d'ailleurs, L. Elius Petus, & C. Fuluius Curuus, de ce qu'ils tirerent des amendes du bestail pris dans les heritages d'autruy, en celebrerent les ieux publiques; & firent faire des tasses d'or pour mettre au temple de Ceres. Là dessus Q. FABIVS, pour la cinquiesme fois, & P. Decius la quatriesme entrerent au Consulat; desia par trois fois y accouplez ensẽble; & vne en la Cẽsure: nõ plus estimez pour la gloire de leurs beaux faits, qui estoient merueilleusement signalez, que pour la bonne vnion & concorde dont ils se maintindrent ensemble. Mais à ce qu'elle ne durast pas tousiours, i'estime que la dispute des ordres en fut plustost cause, que contention aucune qui procedast de leur motif propre: Les Patriciens s'efforçans que Fabius eust extraordinairement la Thoscane; & les Plebeiens incitãs Decius à la faire ietter au sort. L'altercation, grande à la verité, en fut premieremẽt au Senat; mais pource que Fabius y pouuoit bien plus que son compagnon, l'affaire fut renuoyé deuant le peuple; ou il n'y eut pas beaucoup de langage; comme entre deux hommes de guerre, qui se fondent plus sur le faire que le haranguer. FABIVS allegoit; estre chose desraisonnable, qu'vn autre eust à cueillir le fruict de l'arbre qu'il auoit planté. Auoir ouuert le premier la forest Ciminie; & fait chemin à l'armee Romaine par des mõtaignes & halliers iusques alors inaccessibles. A quoy faire l'auroit on ainsi recherché en cest aage, s'ils vouloient donner la conduite de cette guerre à vn autre que luy? Et ainsi peu à peu venoit à reprocher & se plaindre; d'auoir choisy non vn compagnon, mais vn aduersaire en sa charge: Et que Decius se repẽtoit de auoir vescu d'vn si bon accord auec luy en trois Magistrats. Finablement qu'il ne tendoit à autre chose, sinon que s'ils le iugeoient suffisant pour manier les affaires de la Thoscane, ils l'y enuoyassent. S'en estant soubsmis au Senat; il estoit tout prest

d'obeir

Premiere institutiõ de la chappelle & autel de la Pudicité Plebeienne.

Toutes reformations se desbauchent & relaschent auecques le temps.

Amendes cõtre les vsuriers appliquees pour parer les temples.

Auiourd'huy de Sainct Sebastian. Il y a pres d'vne lieue.

Autres amãdes appliquees au mesme effect.

C'est le mesme Cõsulat.

153.

Contention entre Fabius & Decius, pour la guerre de la Thoscane.

Raisons de Fabius là dessus: mais succinctes de l'vn & de l'autre, comme de meilleurs capitaines que harẽgueurs.

d'obeir au peuple en cela, & toute autre chose. P. DECIVS se plaignoit des iniures & torts du Senat: car les Peres tant qu'ils auoient peu s'estoient efforcez d'empescher que les Plebeiens ne paruinssent à pas vne des grandes charges: & apres que la vertu auroit obtenu de ne demeurer sans honneur en pas vne race des hommes; on cherchoit comme non seulement les voix du peuple resteroient vaines & illudees; mais que les decisions mesmes de la fortune se transferassent au pouuoir & arbitre d'vn petit nombre. Tous les Consuls auant luy, auoir departy au sort leurs prouinces: & à cette heure le Senat en vouloit de son authorité absolue donner vne à Fabius sans ietter au sort. Que si c'estoit pour l'honnorer; certes il luy auoit telle obligation, & la chose publique encore, qu'il fauoriseroit tresque volontiers à sa gloire, pourueu qu'elle peust luire sans son vitupere & difame. Et qui est celuy qui vueille douter, que là ou il y à vne guerre griefue, fascheuse, & difficile, si sans ietter autrement au sort elle est remise à l'vn des Consuls, l'autre ne soit repputé comme inutile & supernumeraire? Fabius se glorifioit il des choses par luy faittes en la Thoscane? P. Decius s'en vouloit glorifier tout de mesme: & parauãture que le feu qu'il auoit couuert seulement; & qui par tant de fois se seroit tout soudain rallumé, il l'esteindroit quant à luy tout à faict. Pour conclusion: qu'il cederoit bien à son compagnon toutes les charges & aduancemens; toutes les recompẽces & prix d'honneur qui en dependoient, pour le respect de son aage & sa dignité: mais ou le danger & hazard du combat se presenteroient, que de son bon gré il n'en cederoit ny à luy ny à autre quelconque. Et si de cette contention il ne remportoit autre chose; à tout le moins si obtiendroit il cette cy; que de ce qui appartenoit au peuple, le peuple en disposeroit à sa discretion; plustost que les Peres n'en fissent leurs presens, & n'en gratifiassent ceux qu'ils voudroient. Supplier au surplus Iuppiter le tout-bõ tout-puissant, & les autres Dieux immortels; qu'ils luy voulussent octroyer vne fortune correspondante à celle de son compagnõ; s'il leur plaisoit luy accorder vne mesme vertu & bon heur à la conduitte de cette guerre. Car cela estoit, & raisonnable de nature, & d'vn exemple fort vtile; & importoit beaucoup pour la reputation du peuple Romain, que les deux Consuls fussent tels, qu'à l'vn & à l'autre sans aucune acceptiõ, la guerre Thoscane se peust commettre seuremẽt.

Celles de Decius, vn peu plus prolixes; aussi estoit il plus lesé.

FABIVS n'ayant d'autre chose requis le peuple, sinon que deuant qu'introduire au parquet les * Tribuz pour donner leurs voix; ils voulussent ouyr ce que Claudius escriuoit de Thoscane, se departit de l'assemblee: là ou non auecques moindre consentement du peuple que du Senat, la Thoscane sans ietter au sort luy fut decernee. Soudain presque toute la ieunesse accourut à l'entour de luy, pour se faire enrooller à l'enuy l'vn de l'autre; si grand estoit leur desir d'aller à la guerre souz vn tel capitaine: dont tout entouré de la foulle: IE NE VEVX leuer (va il dire) que quatre mille hommes de pied seulement; & six cens cheuaux. Vous qui auiourd'huy & demain donnerez voz noms, viendrez auec moy: ayant plus de soucy de vous ramener riches & opulens au logis, que de demesler cette guerre par vn grãd nombre de soldats. S'estant doncques acheminé auecque vne trouppe portatiue, & fort bien en point; d'autant plus remply de fiance, & de bon espoir, que moins il auoit desiré de mener auec luy plus de gens, il arriue à la ville d'Aharne, dont les ennemis n'estoient gueres loin, au camp du Preteur Appius: & ayant rencontré vn peu au deça ceux qui alloient coupper du bois, auecques l'escorte; soudain que ils virent les Licteurs marcher au deuãt, & sceurent que Fabius estoit Consul; tous ioyeux & allegres rendãs graces aux Dieux & au peuple Romain, de leur auoir enuoyé vn tel chef, s'espandent tout autour de luy pour le saluer. Fabius leur demande ou ils alloient? Et comme ils eussent respondu, que coupper du bois. Et vostre

Ce passage est vn peu suspect, voyez l'annotatiõ.

Fabius a son arriuee au camp chãge toutes choses mal establies par Appius.

logis(leur dit-il)n'est-il pas bien fortifié? S'estans à cela escriez; De double rempar & fossé; & neantmoins estre en fort grande crainte. Vous n'auez dõcques que trop de bois(leur va il dire)retournez & demolissez le rempar. Ils s'en reuont; & s'estans mis à l'arracher & deffaire, ils donnent l'alarme fort chaude à ceux qui estoient demeurez, & Appius mesme. Alors de s'entredire les vns aux autres que c'estoit par le commandement du Consul Fabius qu'ils faisoient cela. Et le lendemain ayát remué le camp, il réuoye le Preteur Appius à Rome. Depuis il ne s'arresta nulle part; pource que cela (disoit-il) n'estoit point vtile à vne armee de ne bouger d'vne place: ains en marchant par pays, & chãgeant de place, cela la raffreschissoit & rendoit plus saine: mais leurs traittes n'estoient sinon entant que l'hyuer non encore du tout passé le leur permettoit. Tout à l'entree du Printemps, il laisse vne legion empres Clusium anciennement appellé Camars; & la charge de ce camp là à L. Scipio Propreteur: puis s'en va à Rome pour deliberer de la guerre; fust de son propre motif, pource qu'il la voyoit à l'œil estre de plus grande importance que le commun bruit ne luy auoit peu faire accroire: fust que par aduis du Senat il y eust esté rappellé: car il y a des autheurs de l'vn & de l'autre. Quelques-vns pensent que ce fut le Preteur Claudius qui le reuoqua; aggrãdissant de iour à autre tant enuers le Senat, que le peuple (comme il auoit continuellement faict par lettres) l'espouuentemẽt de la guerre Thoscane; à laquelle vn seul chef ne pourroit suffire, ny vne armee cõtre quatre peuples. Y auoir danger, ou que ioints tous ensemble en la masse d'vn camp s'ils vouloient donner la bataille; ou separez en diuers endroits faire la guerre guerroyable; vn seul homme ne peust abonder à tant de choses tout à vn coup. Auoir laissé là deux legions Romaines: moins de cinq mille hommes de pied & de cheual en tout y estre venus de renfort auec Fabius. Qu'il estoit d'opinion que P. Decius l'autre Consul s'en allast trouuer son compagnon au plustost; & laisser cependant la charge du Samnium à Volumnius. Que si le Consul aimoit mieux y aller, Volumnius auecq' vn exercite consulaire complet, s'acheminast deuers Fabius en Thoscane. Et comme le discours du Preteur eust meu la plus grand' part de l'assistance; l'on dit que Decius opina qu'on deuoit laisser toutes choses libres & entieres à Fabius; iusqu'à ce que luy mesme en personne, s'il auoit le loisir de ce faire, fust venu à Rome; ou y eust depesché quelqu'vn de ses lieutenans; duquel le Senat peust estre informé au vray de quel poix estoit cette guerre: quelles forces y estoient requises; & combien de chefs pour l'administrer. Fabius de retour à Rome; au Senat, & à l'audience du peuple, tint vn langage moyen là dessus; pour ne sembler de vouloir aggrandir ne diminuer les choses: & quant à prendre vn autre chef auec luy, qu'il se condescendoit plustost à cela pour la crainte des autres, que pour la sienne; ny danger aucun ou la Republique deust encourir. Neãtmoins que s'ils luy vouloient donner vn coadiuteur en cette guerre, & vn compagnon en sa charge; comment est-ce qu'il se pourroit oublier du Consul Decius, si esprouué & cogneu de luy en tant de Magistrats qu'ils auoient administrez par-ensemble? N'y auoir homme entre tous les autres, qu'il aimast mieux: car iamais il n'auroit trop peu de forces auecques luy; ny trop d'ennemis deuant eux. Mais si d'auenture il auoit plus le cœur autre part; qu'ils luy donnassent doncques Volumnius pour aide. Le peuple, le Senat, & son collegue remirent à son arbitre d'en faire tout ainsi qu'il aduiseroit. Et comme Decius se monstrast prompt & appareillé d'aller ou au Samnium, ou en la Thoscane; si grande fut la resiouissance & cõgratulation d'vn chacun, que desia la victoire toute asseuree se conceuoit en leur esprit: & sembloit que le triomphe, non vne guerre, eust esté decerné aux Consuls. Ie trouue dans quelques autheurs; qu'aussi tost que Fabius & Decius eurent pris possession

de

La fiance de grande efficace que les soldats ont en leur chef.

Il y a presque vn semblable traict sur la fin du 8. des Commentaires de Cesar. Caton l'appelle *Camersol*, Aujourd'huy *Chiusi*.

Aduis plus sage & resolu que de l'autre brouillon qui espouuẽte tout le monde.

Caute & prudente modestie de Fabius.

Chose fort importante en tous grãs affaires que les chefs soient bien d'accord.

de leur Magistrat, ils se seroient acheminez en Thoscane, sans faire aucune mention ny de ietter au sort leurs Prouinces, ny des disputes que i'ay alleguees. Il y en a d'autres qui ne se sont pas vouluz contenter de deduire ces contentions & debats, mais y ont adiousté de surcrez tout plein de blasmes & inuectiues d'Appius au peuple enuers Fabius lors absent: & de tresmordentes attaches de luy Preteur contre le Consul en sa propre presence. Plus vne autre hargne & picque entre les deux Consuls: Decius insistant que chacun se tinst à la Prouince qui luy seroit escheuë au sort: Tellement que les choses ne commancent à estre liquides, sinon desiors que les deux Consuls s'en allerent de compagnie à la guerre. Au surplus auant que d'arriuer en Thoscane; les Gaulois Senonois auec vn fort gros nombre de gens e-stoient venus à Clusium, pour y assaillir la legion Romaine, & le camp: Dont Scipion qui y commandoit, estimãt estre necessaire d'aider le petit nombre de ses soldats par quelque aduantage du lieu, les tira sur vn coustau qui estoit entre la ville & le camp. Mais (comme en vn cas si subit il aduient) n'ayant assez bien faict descouurir à l'entour, & recognoistre les aduenues, il s'en alla trop inconsidereement engager sur ce tertre, car les ennemis s'en estoient emparez desia d'vn autre costé: & ainsi la legion surprise par le derriere, & enueloppee au milieu des ennemis qui chargerent de toutes parts, fut là taillee en pieces; qu'il n'en reschappa vn tout seul; comme quelques vns l'ont escrit, pour en rapporter les nouuelles: si que les Consuls mesmes qui n'estoient plus gueres loin de Clusium, ne sceurent rien de cette deffaitte qu'ils ne fussent à veue des gensd'armes Gaulois; lesquels ayans partie attaché les testes au poitrail des cheuaux, & partie fiché au bout de leurs lances, brauoient & chantoient de ioye à la maniere accoustumee. D'autres alleguent que ce furent les Vmbriens & non les Gaulois: & que l'estrette ne fut pas si grande: ains que ceux qui estoient allez au fourrage souz la conduite de L. Manlius Torquatus l'vn des lieutenans, ayans esté chargez des autres, le Propreteur Scipion y seroit suruenu pour les secourir: & que les Vmbriens ia victorieux, le combat par ce moyen restauré, furent rembarrez & contrains de prendre la fuitte; & les prisonniers rescoux auec le buttin. Mais il est bien plus vray-semblable que cette deffaite vinst des Gaulois que des Vmbriens; pour la grande crainte & effroy ou le remuement des Gaulois, ainsi que souuent ils auoient desia faict mais principalement à ce coup, tint la ville de Rome. Parquoy outre ce que les deux Consuls s'acheminerent à cette guerre auec quatre legions, & vne grande cauallerie toute de Romains naturels; autres mille cheuaux Capouãs d'eslitte y furent enuoyez de ré-fort: & vne plus grosse force des alliez, & du nom Latin que de Rome, il y auoit encore deux autres armees non gueres loin de la ville, pour frontiere cõtre la Thoscane, & luy faire teste: l'vne és Falisques, & l'autre sur le Vatican: Cn. Fuluius, & L. Posthumius Megillus, tous deux Propreteurs, ayans eu charge de se camper en ces lieux là de pied ferme. Les Consuls ce pendant passent l'Apennin, & vont trouuer les ennemis en la contree des Sentinates, ou ils se logent à vne lieue & demie seulement de leur camp. Or y auoit il de grandes consultations entr'eux; qui se resolurent à la parfin de ne se mesler pas tous en vn mesme camp, ny hazarder toutes leurs forces ensemble au combat. Tellement que les Samnites se mipartirent auec les Gaulois; & les Thoscans auecques ceux de l'Vmbrie. Les Samnites & les Gaulois eurent la charge du combat; au plus fort duquel les deux autres iroient assaillir le camp des Romains. Mais trois Clusiniens fugitifs leur renuerserent tout ce desséin; lesquels s'estans venus rendre de nuict au Consul Fabius, luy descouurirent l'entreprise. Il les renuoye auec force dons; afin que d'heure à autre si quelque chose se deliberoit de nouueau, ils luy en vinssent donner aduis. Et quant & quant les

Varietez en l'histoire Romaine.

Ce furent ceux qui prirent Rome, De Sens & de là autour, plus craints que les habituez de là les monts.

La plus necessaire chose à la guerre de faire tousiours biẽ descouurir.

Autres grandes incertitudes en cette histoire, mais en des incidens seulement.

Cecy sent vn peu son barbare.

L'an 1566. les Hõgres pres Iauarin leschoient le sãg des testes des Turcs qu'ils apportoient à l'Empereur Maximilian II.

Quelque partial que Tite-liue soit des Gaullois il ne peut nier la crainte que les Rom. en auoient.

Les forces Rom. fort grosses à cette guerre.

Ainsi ditte de la riuiere de *Sentino* qui passe à trauers, non gueres loin de *Senegaglia*, portãt le nom des Gaulois de Sens, à 4. lieue d'ancone.

deux Consuls escriuent à Fuluius & Posthumius de s'en venir, l'vn des Falisques, l'autre du Vatican droit à Clusium; d'ou ils courussent de tout leur effort, & saccageassent le pays ennemy. Les nouuelles duquel gast & saccagement retirerent soudain les Thoscans du territoire Sentinate, pour aller secourir le leur. De là les Consuls presserent fort de donner la bataille durant leur absence; & par deux iours entiers escarmoucherent continuellement les ennemis pour les y pouuoir attirer: mais par deux iours entiers rien d'importance ne se fit: car peu de gens y estans demeurez d'vne part ne d'autre, leurs courages se reschaufferēt plus tost de se cōbattre à bon escien, qu'ils ne commirent pour lors l'affaire au dernier hazard de fortune. Le troisiesme iour, auecques toutes leurs forces ils descendent en campagne rase: & comme les deux batailles fussent en ordre toutes prestes à s'entrechocquer; voycy vne bische chassee d'vn loup, & de luy contrainte de quitter les montagnes, qui s'en vient fuyant à trauers la plaine au beau milieu des deux armees: là ou s'estans escarté ces deux bestes; la bische se retire dans les Gaullois, & le loup se rēge deuers les Romains, qui luy font voye parmy leurs rangs; mais les Gaullois massacrerent la bische. Alors vn de ceux qui au premier front deuoit combattre deuant les enseignes: la fuitte tourne de ce costé là (se prend il à dire) auec le meurtre, ou vous voyez cette beste desdiee à Diane ainsi gisāt mort'estēdue: & de cestuy-cy, le loup martial vainqueur reschappé sain & sauue, nous admoneste du belliqueux peuple dont nous sommes issus; & de nostre premier fondateur fils de Mars. Les Gaullois au reste se mirent à la pointe droitte, & les Samnites à la gauche: contre lesquels Fabius de la pointe droitte opposa la premiere & tierce legions: Decius se rengea à la gauche auecq' la cinq & sixiesme: car la seconde & la quatriesme Volumnius Proconsul les auoit à la guerre du Samnium. De prim'abordee la partie fut si esgale, que si les Thoscans & les Vmbriens se fussent trouuez ou en la bataille, ou à combattre le camp; quelconque de ces deux endroits auquel ils se fussent vouluz adresser, eust receu sans doute vn tresgrand eschec & dommage. Au surplus, nonobstant que le combat fust encore de pair à pair, sans que la fortune se declarast de quel costé elle voudroit finablement incliner; les choses toutesfois ne se trouuoient pas en pareil degré à la pointe droitte & la gauche. Car les Romains de Fabius soustenoient plus les ennemis qu'ils ne les pressoient: taschans tousiours de gaigner temps, & prolonger la meslee iusques au soir: Car Fabius estoit ja assez informé, que les Samnites & Gaullois de prime abordee se monstroient rudes & furieux combattans, & qu'il suffisoit de soustenir ce premier choc; pource qu'à la longue les Samnites se ramolissoient de courage: & les corps des Gaulois impatiens outre mesure du trauail & de la chaleur, venoient à se relascher & surfondre: de sorte que leurs premiers assauts estoient plus que d'hommes; & les derniers moins que de femmes. Pour cette cause il mesnageoit l'haleine & effort de ses gēs, le plus qu'il luy estoit possible; afin de les reseruer puis-apres à ce temps auquel les ennemis estoiēt coustumiers de ployer; & se rēdre plus aisez à deffaire. Mais Decius bien plus brusque & impetueux, tant pour la ieunesse, que pour la vigueur de courage; tout ce qu'il peut auoir de forces il le desploya de plaine venue. Et pource que le combat de l'infanterie luy sembloit trop lent à son gré, il y lascha les gēs de cheual: luy mesme auecque vne trouppe de la plus gaillarde ieunesse les allant exhorter de costé & d'autre, de vouloir quand & luy donner dedans les ennemis: dequoy ils rapporteroient double gloire; si de la pointe gauche par le moyen de la caualerie la victoire prenoit son commancement. Par deux fois de suitte ils cōtraingnirent les gensd'armes Gaulois de tourner le doz: puis les ayans rembarrez assez loin; pesle-meslez à coups d'espee au milieu de leurs esquadrons; voicy vne nouuelle

Ruze des Coss. Rom. pour diuertir & separer les forces des ennemis.

Occasion fortuite de tresgrande importance.

La biche pour estre vne beste douce desdiee à Diane: & le loup animal rapineux & cruel, à Mars.

Ruze de Fabius prouenāt de l'experiēce.

Tite-liue ne pouuāt mordre sur le courage des Gaullois s'attache à leur impatience du chaut. Bel exemple d'vn vieil routier qui va froidemēt en besongne: & de la precipitatiō hastiue d'vn plus ieune capitaine que luy.

nouuelle mode de combattre qui les espouuente; des gens armez assçauoir dans des carrozzes & charriots, qui à toute bride auec vn bruit impetueux de l'attellage & des roues, effroyēt les cheuaux des Romains, non accoustumez à ce tintamarre. Et ainsi cest espouentail en la mesme sorte qu'vne hideuse vision de furies, met en routte, & escarte la cauallerie Romaine, desia toute victorieuse: & de la réuerse cheuaux & hommes par terre, s'abandonnans de sursault à la fuitte. Les enseignes mesmes des Legions prenent la charge en desordre; & maints bons soldats de la teste du bataillon sont abattuz & foulez aux pieds des cheuaux par l'impetuosité de ce carriage; qui à toute bridde se transportoit à trauers leurs rangs. l'Infanterie d'autre part des Gaullois, soudain quelle les apperçoit esbranlez, suit apres & donne dedans; ne leur laissant aucun loisir de reprendre haleine; de se recongnoistre, ny releuer. Et la dessus Decius de se mettre à crier, ou cest qu'ils fuioient ainsi; ny en quel endroit ils pensoient se sauuer en fuyant? S'opposer audeuant des fuyards; & rallier aupres de soy ceux qui estoiēt rompuz. Puis quād il voit que par quelque effort qu'il sceust faire, il ne les pouuoit plus retenir, si fort esperduz ils estoient: appellant lors son pere P. Decius par son nom: POVRQVOY est ce que ie vois ainsi reculant (va il dire) au sort fatal de nostre race? Car cecy luy est destiné, que nous soions sacrifiez en lieu de victimes propiciatoires, pour rachepter la republique des dangers & desconuenues qui la menacent. Tout de ce pas ie m'y en vois offrir les legions ennemies, pour estre auec moy immolees à la terre & Dieux infernaux. AIANT dit cela il ordonne à M. Liuius le Pontife; auquel en venant au combat il auoit cōmandé de se tenir pres de luy, affin de dicter les paroles dont il se debuoit deuoüer auec les legions ennemies pour l'armee du Peuple Romain des Quirites. Ce qu'ayant fait par les mesmes prieres, & au mesme habit dōt son pere P. Decius auoit vsé pres la riuiere de Veseris en la guerre cōtre les Latins: comme aux mots solennels il eust adiousté, qu'il chassoit deuant luy la peur, & la fuitte; le massacre & effusiō de sang; l'ire & courroux des Dieux celestes & infernaux: & que de mortuaires execrations il maudissoit les enseignes, glaiues, & armeures des ennemis; à ce que par tout ou il dōneroit, ce lieu là fust sa perditiō & ruine, ensemble des Gaulloys & Samnites. Ayant ainsi horriblemēt detesté soy, & les ennémis; là ou il voit la plus grand'foulle des Gaulloys, il pousse à toute bride son cheual la dedans; & à corps perdu se iecte à trauers les piques & espees traictes, ou il est soudain mis à mort. Bien malaiseement puis apres sembla il que le combat se peust maintenir par l'humain effort: Car les Romains ayans perdu leur capitaine (chose qui par tout ailleurs à de coustume d'apporter vn tresgrand trouble & effroy) cessent leur fuitte, & monstrent de vouloir reddresser vn tout fraiz & nouueau combat: là ou les Gaulloys; la trouppe principallement qui auoit entouré le corps du Consul; tout ainsi que s'ils eussent perdu sens & entendement, r'amenoient en vain tous leurs coups inutiles: quelques vns comme endormis & elangorez ne se souuenans ny de combattre ny d'euader Mais de l'autre costé Liuius le Pontife, à qui Decius auoit laissé ses licteurs; & iceluy auant que mourir institué Propreteur, se prend à crier tant qu'il peut; que les Romains auoient la victoire, ayant par la mort du Consul satisfait au sort Fatal: & les Gaullois & Samnites esté confisquez à la Mere terre, & aux Dieux d'embas: Que Decius charioit apres soy, & pressoit de le suiure, l'armee ennemie deuoüee par, & auecques luy: Tout aux ennemis estre remply de furies & de fraieur. En ces entrefaittes, comme la meslee se remist sus: Voila Cornelius Scipio qui arriue, auec C. Martius, accōpaignez des dernieres trouppes de l'arriere garde que Fabius enuoyoit au secours de son compaignō. Là se sçait la braue & piteuse issue de Decius;

Cesar au 4. liure les appelle Essedes, & les attribue aux Anglois.

Grand desordre en la pointe de Decius trop bouillant au combat.

Decius se deuoue pour l'armee Ro. & plus espouuētablement encore que son feu pere.

Execrable & diabolique superstition.

Mort de Decius deuoué cause de gaigner la bataille, s'il le fault croire ainsi.

Ce que pouuoit la superstitiō enuers les anciens Romains.

Grande resistance des Gaulois s'ils eussent esté bien secondez.

vn tresbel exemple & enhortement pour s'exposer à tous hazardeux accidés pour le seruice de la chose publique. Et pour autant que les Gaulois demeuroient serrez ferme; leurs rondelles arrengees & iointes ensemble pour seruir de rempar au deuant; en sorte qu'il sembloit bien malaisé de les enfoncer, ne venir aux mains auec eux: par le commandement des deux lieutenans les dards qui gisoiēt par terre sont recueillis, & lançez contre cette forme de pauesade, ou tortue: à laquelle s'en estant vne grande quantité attachee; vne grand' quantité fichee aussi dans les corps mesmes; le bataillon pour massif qu'il fust est à la parfin entrouuert; si que la plus-part sans estre blessez tombent à la renuerse s'en dessus dessouz. Voila comme la fortune auoit changé les choses en la pointe gauche. Mais Fabius à la droitte du commancement ainsi qu'il à esté dit cy dessus, en tēporisant auoit fait escouller le iour: puis quand il veit que ny le cry de ses aduersaires, ny leur impetuosité & effort, ny les coups d'armes d'Ast & d'espees n'auoient plus la mesme vigueur qu'ils souloient; il ordonne aux capitaines des gens de cheual de faire prendre le tour à leurs esquadrons; & qu'au signal qu'il leur feroit ils dōnassent de cul & de teste dans les Samnites, les prenans en flanc: commande quant & quant aux siens d'aduancer pied à pied les enseignes, pour tascher d'esbranler l'ennemy. Et l'ayant apperceu ne plus resister que bien peu; voire estre tout appertement hors d'haleine & desia recreu, il r'assembla alors toutes les trouppes de l'arrieregarde, reseruees fresches iusqu'à ce besoin, & pousse tout à trac les legions, en faisant signe à la cauallerie de charger aussi de leur part: en sorte que les Samnites ne peurēt soustenir cest effort; ains à plaine course, outrepassans le bataillon des Gaulois; leurs associez laissez là pour les gages, se parforcerent de regaigner le logis: mais les Gaulois s'estans de nouueau resserrez en vne haye ou tortue, tenoient tousiours bon. Et alors Fabius ayant entendu la mort de son compagnon, ordonne à vne cornette d'enuirō cinq cens cheuaux Capouans de se substraire de la meslee, & aller charger par derriere le bataillon des Gaulois: aux Princes par mesme moyen de la tierce legiō de les suiure: & là ou ils trouueroient les rangs des ennemis troublez & mis en desordre par le heurt des gens de cheual, donner dedans ces esbranlez, & les massacrer à grands coups d'espee: Quant à luy il voüa vn temple à Iuppiter le victorieux, auec les despouilles des ennemis: cela fait il tire droit au camp des Samnites, ou toute la foulle prosternee d'espouuentemēt se retiroit en grand desarroy. Et pource que les portes n'estoient capables d'vne si grande multitude tout ensemble s'y rejettant d'vne telle furie; ceux qui se trouuerent forcloz de l'entree par la cōfusion des leurs propres, se remettent de nouueau en deffence au pied du rempar; ou Gelius Egnatius le chef des Samnites laissa la vie. Le reste puis-apres de ce qui s'estoit engagé dans le camp, fut aiseement & auec peu de resistāce taillé en pieces sur la place: & les Gaulois surpris & enueloppez par derriere, tous traittez de mesme. Ce iour là furēt mis à mort biē vingt-sept mille ennemis; & huict mille pris prisonniers: Toutesfois la bataille ne fut pas sans couster du sang aux Romains: car de l'armee de Decius s'en trouuerent à dire sept mille; & de celle de Fabius douze cens: Lequel ayāt enuoyé chercher le corps de son compagnon, fait ce pendant recueillir en vn monceau les despouilles des ennemis, qu'il brusla en l'honneur de Iuppiter le victorieux. Mais le corps du Consul estant accablé souz de gros taz de Gaulois estenduz roide morts dessus luy, ne se peut trouuer pour ce iour: Le lendemain il le fut, & rapporté au camp, auec maintes larmes de tous les soldats. Là dessus Fabius ayant intermis le soucy de toute autre chose, se mit à celebrer ses obseques, auec tous les honneurs, & louanges de ses merites dont il fut possible de s'aduiser. En Thoscane pareillement

Rompus finablement, & les Sānites en pareil cas.

LesSamnites s'enfuient & les Gaulois tiennent bon iusqu'au dernier but.

Le chef des Samnites mis à mort & leur camp pris.

Nombre des morts d'vne part & d'autre.

Les despouilles des ennemis bruslées à Iuppiter suiuant le veu du Cos. Fabius.

Lequel faict des obseques fort hōnorables à son compagnon.

ment durant ces iours les affaires succederent fort à souhait à Cn. Fuluius Propreteur: car outre les grands rauages & butins par luy faits dedãs le pays, il combattit heureusement; là ou furent tuez plus de trois mille que Perousins, que Clusiniẽs; & vingt enseignes gaignees sur eux. Les Samnites au reste se cuidans sauuer à trauers les Peligniens, furent assailliz de ce peuple; & de cinq mille qu'ils restoient en tout mille sacmentez à la fuite. La reputation de cette bataille qui se donna en la contree des Sentinates, est fort signalee; quand bien mesme l'on se voudra retenir à la verité: mais quelques vns y ont voulu adiouster du leur, faisans les choses encore plus grandes; lesquels ont escript y auoir eu en l'armee des ennemis quarante mille trois cens vingt hommes de pied; & quarante six mille cheuaux; auec mille chariots armez en guerre; y compris les Vmbriens assçauoir & Thoscans, qui se trouuerent au cõbat. Et affin que par mesme moyen ils accreussent les forces Romaines, mettent L. Volumnius Proconsul pour troisiesme chef auec les Consuls; & adioustẽt son armee à leurs legions. Neantmoins la plus grande part des autheurs n'attribue cette victoire qu'aux deux Cõsuls: Car Volumnius ce tẽps pendant faisoit la guerre au Samnium; là ou ayant rembarré les Samnites dans le mont de Tiferne; sans s'estonner de l'incõmodité & desauãtage du lieu, les y poursuiuit, & mit à vauderoutte & en fuitte. Q. Fabius ayant laissé l'armee de Decius en Thoscane, ramena ses legions à la ville; ou il triompha des Gaullois, Thoscans, & Samnites. Ses soldats l'accõpagnerẽt au triomphe, ouquel par leurs rudes & grossiers chants militaires fut non moins celebré le tant glorieux deces du Consul Decius, que la victoire de Fabius: & renouuellans la memoire de feu son pere, l'egalloient de l'euenement tant public que particulier, à la louange de son fils. Du butin gaigné sur les aduersaires, fut distribué à chaque soldat[a] quatre vingts & deux liures d'airain; auecques des hocquettons, & des camisoles: recompenses de la milice en ce temps là, dont l'on ne faisoit peu de cas. Mais nonobstant tous ces beaux & heureux faits d'armes le Samnium ny la Thoscane n'estoient pas encore paisibles: car à la suscitation de ceux de Perouse, aussi tost que le Consul en eut ramené son armee, on se rebella: & les Samnites descendirent dãs le[b] Vestin, & le[c] Firmiã: d'vn autre costé encore en l'Esetrunium, & les terres qui sont le lõg de la riuiere de Vulturne: à l'encontre desquels fut le preteur App. Claudius enuoyé auec l'armee Deciane. Et Fabius en la Thoscane qui auoit rebellé de rechef, tailla en pieces quatre mille cinq cẽs Perousins; outre dix-sept cens quarante qu'il sauua en vie, lesquels paierent de rançon trois[d] escuz pour homme: Tout l'autre butin fut abandonné aux soldats. Quant aux legions des Samnites; comme d'vn costé le Preteur Claudius; & de l'autre Volumnius Procõsul les suiuissent en queue; ils se vindrent finablement rencontrer au territoire Stellatin: là ou toutes les forces des Samnites se rassemblerent; & Appius & Volumnius ioignirẽt leurs camps. La bataille se donna d'vne merueilleuse animosité & furie; la colere esguillonnant les Romains contre ceux qui s'estoient si souuent reuoltez: & les autres combattans iusques au dernier desespoir: Si que seize mille trois cens en y eut de tuez de la part des Samnites; & de prisonniers deux mille sept cens. Cette annee ainsi heureuse à la guerre fut fort affligee de peste; & remplie d'vn grand soucy pour les prodiges qui aduindrent. Car on eut nouuelle comme il auoit pleu de la terre en tout plein d'endroits; & qu'en l'armee d'Appius plusieurs furẽt frappez de la fouldre: pour raison dequoy on visita les liures de la Sibylle. En la mesme annee Q. Fabius Gurges fils du Consul cõdamna en vne amende pecuniaire ie ne sçay combien de femmes Romaines, cõuaincues deuãt le peuple de se forfaire & adulterer: & des deniers qui en prouindrent fit bastir vn temple à Venus, qui est pres le Cirque majeur. Maintenant restent à desduire d'autres guerres des Samni-

Autre defaitte, des Thoscans: & des Sãnites.

Varieté encore en cest endroit.

Defaite encore des Samnites.

Triomphe de Fabius, auquel les soldats n'oblient de celebrer la vertu & mort hõnorable de Decius, & de son feu pere.

a Cela reuiẽt à enuiron huict realles.

Les Thoscãs & Samnites se rebellent de rechef.

b En la plaine de Sesse Formia pres

c Mola & Gayette. Esetrunie est ruinee.

d Autre defaitte des Perousins. 310. asses

Autre grosse defaitte des Samnites.

Nul trop grand heur qui ne soit trauersé de quelque desastre.

Legier chastiement des adulteres pour lors.

46. ans desia de guerre cõtinuelle auec les Samnites, laquelle n'est pas pour cela acheuee.

tes encore; lesquelles voicy desia le quatriesme liure, & la quarante-sixiesme annee, que sans intermission nous auons commancé à traitter, depuis le Consulat de M. Valerius, & A. Cornelius, qui les premiers entrerent en armes dãs le Samnium. Mais pour n'ennuyer icy les lecteurs d'vn prolixe narré, de toutes les pertes & lourdes secousses receues par tant d'annees reciproquement par l'vn & l'autre des deux peuples; dont toutesfois ces cœurs endurcis ne se peurẽt matter: En la derniere les Samnites ayans esté deffaits en la contree des Sentinates: en celle des Peligniens, au mont de Tiferne: en la campagne Stellatine; à par-eux, & meslez encore auecq les estrangers; par quatre armees, & quatre capitaines Romains: perdu le meilleur chef de leur nation: voyoient leurs associez en la mesme guerre, Thoscans, Vmbriens, & Gaulois auoir couru vne semblable fortune à celle ou ils estoient constituez & reduits; si qu'ils ne pouuoient plus desormais resister, ny auec leurs propres forces, ny auec celles des estrangers: Pour tout cela neantmoins ne s'abstenoiẽt pas de la guerre: Si peu ennuyeux & grief leur estoit d'auoir ainsi deffendu leur liberté peu heureusement: & aimoient mieux estre vaincus, pris, tuez, saccagez, mis en fuitte, & desconfiture, que de non essayer de vaincre. Car qui est celuy qui ne se faschast, & d'escrire, & de lire cette longue suitte de guerres; là ou ceux-là mesmes qui les ont faittes ne s'en peurent oncques lasser? L. POSTHVMIVS MEGILLVS, & M. Attilius Regulus suiuirent au Consulat Q. Fabius, & P. Decius; ausquels fut commise la charge du Samniũ à tous deux; pource que les ennemis auoient equippé trois grosses armees: dont le bruit couroit que l'vne estoit pour retourner en Thoscane: l'autre pour courir & saccager le Capouan de rechef: & la tierce pour garder leurs limites. L'indispositiõ de Posthumius le retint à Rome: & Attilius s'estant soudain acheminé auec ses forces pour preuenir les ennemis dans le Samniũ (car ainsi l'auoient aduisé les Peres) & les surprendre n'estans encore sortis en campagne; les rencontra neantmoins en teste, comme si de propos deliberé cela eust esté conuenu entr'eux. Si que les Romains furent empeschez non que de piller le territoire des Samnites, ains d'y mettre le pied seulement: mais aussi ils empescherent les autres par mesme moyen de sortir de là, pour se ietter dedans les cõfins pacifiques des confederez du peuple Romain. Et comme les deux exercites se fussent campez front à front l'vn de l'autre: ce que le Romain tãt de fois vainqueur à grãd peine eust osé entreprendre; les Samnites l'oserent bien (tant le dernier desespoir ameine de temerité) d'assaillir c'est à sçauoir le camp de leurs aduersaires. Et encore qu'vne si hardie entreprise ne sortist plain & entier effect, si ne leur fut elle pas neantmoins du tout vaine: car il y eust lors vn gros brouillaz, qui dura la plus grande partie du iour, si sombre & espoix qu'il ostoit la clarté du soleil, & le moyen non seulement de pouuoir rien discerner hors l'éceinte, mais de se voir encore s'approchant mesme de fort pres. Les Samnites se confians là dessus comme à quelque cachette toute appropriee pour vne embuscade; s'en viennẽt qu'à grãde peine estoit il iour, & encore ce peu de lumiere offusqué par l'obscurité des bruines; dõner sur ceux qui assez nonchallamment faisoient la garde à l'entree du cãp. Et les ayãs surpris à l'impourueu, sans qu'ils eussent le courage ny la force de resister; ils eurent le loysir ce pendant de gaigner la porte Decumane par le derriere: ou estans entrez d'vne grande soudaineté & furie, prirent le logis du Questeur L. Opimius Pansa; qui fut mis à mort sur la place. L'alarme se donne de là, chaude & aspre; dont le Consul resueillé du bruit, ordonne à deux compagnies des alliez; l'vne des Lucaniens, & l'autre des Suessains, qui d'auenture se trouuerẽt les plus en main, de deffendre son pauillon: & ce pendant fait marcher les enseignes des legions par la grand' rue. A peine s'estoient les soldats bien accommodez de leurs armes, quand ils se rengent en ordonnance; cognoissans plustost l'ennemy à ses cris; que

Les Samnites merueilleusement belliqueux & de grand courage.

CLIIII. Consf. M. 3660. R. 451.

Les Samnites nonobstãt de si grãdes pertes toutes recentes mettẽt trois grosses armees sus.

Entreprise des Samnites merueilleusement hardie, & aduentureuse.

Le Questeur Romain mis à mort en cette camisade.

nompas des yeux: si qu'ils n'en pouuoient discerner le nõbre. Ce qui fut cause que d'arriuee sçachans à quel point leur aduenture estoit reduitte, ils fleschirent & reculerent; receuans les autres qu'ils estoient desia bien auant dans le camp. Le Consul à lors de crier, & leur demander s'ils ne vouloient pas quitter leurs remparemens, pour auoir à les conquerir de nouueau? Auquel cry les premiers s'arrestẽt tout court; puis marchent auant, & heurtent les ennemis. Les ayans vne fois repoulsez, ils acheuent de les rembarrer de la mesme impetuosité & effroy dont ils estoient entrez du commancemẽt; & les chassent hors de la porte & des rempars: mais ils n'oserẽt passer outre pour les poursuiure plusauãt; à cause que le iour nubileux & trouble leur faisoit doubter quelque embusche. Se contentans donques d'auoir garenty leur logis, ils se retirerẽt dedans, apres auoir mis à mort quelques trois cens des ennemis. De la part des Romains, tant du premier corps de garde & des sentinelles, que de ceux qui furent tuez au pres du Pretoire, s'en trouua à dire bien deux cens trente. Cette hardiesse non trop mal succedee rehaulsa le cœur aux Samnites: si qu'ils ne permettoient aux Romains non seulement de camper plusauant en pays, mais non pas mesmes d'aller fourrager sur leurs terres: parquoy ils estoient contraints de rebrousser chemin en arriere pour se pouruoir tant les hommes que les cheuaux en celles de Sore pour lors amies & paisibles. Le bruit de toutes lesquelles choses plus effroyé quelles n'estoient, paruenu à Rome, contraignit l'autre Consul L. Posthumius, à peine estãt encore hors de sa maladie, de se mettre aux chãps. Premier toutesfois que partir de la ville, ayãt donné le rendez-vous aux soldats à lentour de Sore, il desdia ce temps pendant le temple de la Deesse Victoire, qu'estant Edile Curule il auoit donné à bastir des deniers prouenus de certaines condamnations & amendes. Puis de Sore s'estant acheminé és Samnites, tira droit au camp de son compaignon: & les ennemis ne se sentans asses forts pour resister à ces deux armees; deslogerent delà; & les Consuls se separerent, l'vn d'vn costé, l'autre d'vn autre à saccager le plat pays, & assaillir les places fortes. Postumius euuahit d'arriuee celle de Milonie d'vne grande furie & effort. Puis voyant que cela ne succedoit pas, il se mit à y proceder par trenchees & platteformes; dont il approcha les murailles: & la dessus la ville estant desia prise de force, le combat dura neantmoins tresaspre & cruel par toutes les rues & carrefours, des la quatriesme heure du iour iusqu'à enuiron la huictiesme, en diuerses sortes d'euenemẽs: Mais les Romains à la parfin demeurerent les superieurs. Il y eut trois mille deux cens hommes tuez des Samnites, & quatre mille deux cens prisonniers; sans l'autre butin. De là il mena son armee à Ferentine; d'ou les habitans auec tout ce qu'ils peurent emporter de leurs biens, se sauuerent par la porte oposite sans faire bruit: tellement que le Consul arriué sur le bord du fossé en bataille; & s'estant pourueu de ce qui luy pouuoit faire besoin, s'attendant bien de combattre comme il auoit à Milonie; quand il apperceut toutes choses si coyes en la ville; point d'armes, ny ame quelconque dans les tours ny sur la muraille; retint ses soldats desireux de donner l'assault à la cortine vuidde & desemparee de toute deffence; de peur qu'ils ne s'allassent precipiter sans y prendre garde dãs quelque machinatiõ & aguet: & ce pendant il enuoye deux cornettes de caualllerie Latine recognoistre tout le long de la contr'escarpe; lesquels trouuans l'vne & l'autre porte, qui estoient prochaines & contigues, tout'arriere ouuertes; & sur les deux chemins qui en partoient la trace des ennemis euadez à l'obscurité de la nuict; ils s'approchent peu à peu de l'entree, & souz bride; & trouuent la ville d'vn bout à autre en estat qu'on y pouuoit entrer seurement. Ce qu'ils vont faire entendre au Consul; que les ennemis estoient eschappez: cela estre assez apparent

Les Samnites repoulsez auec grande perte des leurs.

Il y en auoit vn autre au Capitole: & vn autre sur l'Auentin fõdé des arcadiẽs fort antique: De cetuicy il ne se trouue rien au vray.

Depuis neuf heures du matin iusqu'à deux heures apres midy.

I'ay presque eu honte de de torner tout ce lieu icy, pour s'estre en cest endroit Titeliue, succint au reste en cette premiere Decade, dilaté iusqu'à ennuier, en vne chose indignemesme pour des enfans.

par la solitude qui y estoit; par les marques toutes fresches du deslogement; & le desroy des choses espandues ça & là en desordre tout le long des rues pour la peur nocturne, & la haste qu'ils auoient eue de s'en aller. Sur ce rapport il approche l'armee du costé qu'ils disoient auoir recogneu; & les enseignes arborees non gueres loin de la porte, il enuoye cinq autres hommes de cheual dans la ville; leur ordonnant qu'apres s'y estre aduancez quelque peu; trois demeurassent là endroit, s'ils voyoiét les choses estre seures; & les deux autres luy vinssent dire ce qu'ils y auroiét trouué. Ceux-cy estans retournez, luy rapportent auoir donné iusque là dont ils pouuoient voir de toutes parts bien à l'aise: & qu'au long & au large n'y auoit autre chose qu'vne solitude & silence. Parquoy le Consul y enuoye vn nombre de compagnies des plus portatiues, & commande au reste de se retracher. Les soldats entrez là dedans enfoncent les huis des maisons; & n'y trouuent personne qu'vn peu de vieillards, ou malades, & des meubles qu'on eust eu trop d'affaire de transporter. Celá est saccagé sur l'heure; & apprend on des prisonniers, que quelques autres villes de là autour auoient toutes d'vn commun accord arresté aussi de s'enfuyr: quant aux leurs, ils estoient deslogez sur le commancement de la nuict; & les autres (selon ce qu'ils pouuoient auoir apris) fait tout de mesme: ce qui se trouua veritable. Le Consul s'empara de toutes ces places; sans auoir trouué personne dedans. Mais Attilius ne rencontra pas les choses si aisees de son costé: Car ainsi qu'il menoit les legions à Lucerie, laquelle il auoit entendu estre assiegee par les Sánites; l'ennemy luy vint au deuant à l'entree de la frontiere; ou le despit & indignation esgalla leurs forces; le combat ayant duré vne bonne piece, fort diuers & douteux aux vns & aux autres: mais par son issue triste & douloureux aux Romains: tant pour n'estre coustumiers de se laisser vaincre; que pource qu'à la retraitte ils s'apperceurent mieux qu'en la meslee, combien plus de meurtre & de blesseure il y auoit de leur costé. De maniere qu'vn tel effroy se leua dás le camp; que si la mesme peur les eust surpris au combat, il n'y a doute qu'ils n'y eussent receu vne perte tresremarquable. La nuict se passa en fort grand soucy & angoisse; s'attendans bien que les Samnites ne faudroient de les y venir assaillir; & que dés l'aube du iour ils auroient à combattre des victorieux. Quant aux Samnites leur perte à la verité estoit moindre; mais ils n'auoient pas gueres plus de courage: & de faict aussi tost qu'il commança de faire vn peu cler, ils se fussent volontiers escoulez sans rencontre: mais il n'y auoit qu'vn chemin; & encore le long du logis de leurs aduersaires: auquel s'estans enfournez, ils monstrerent de loin apparence de s'en venir droit assaillir le camp: ce qui meut le Consul de faire prendre aux soldats les armes, pour le suiure hors de l'enceinte. Aux lieutenás, coronnels, & capitaines des confederez, il ordonne en semblable ce que chascun endroit soy deuoit faire; qui tous luy promettent leur obeissance & deuoir: neantmoins ils faisoiét doute que leurs gens n'eussent beaucoup perdu de cœur. Toute la nuict s'estre passee à veiller parmy les exclamations & douleurs des blesseures: parmy les gemissemens de ceux qui mouroient: Que si l'ennemy les fust venu attacher deuant iour, ils se trouuoiét si esperduz, qu'ils eussent abandonné là leurs enseignes: la honte à cette heure les gardoit vn peu de fuyr; & au reste se tenir pour vaincus. Ce que le Consul ayant entendu, estima qu'il deuoit aller ça & là conforter les soldats: & toux ceux ou il abordoit; les voyans ainsi froids à prendre les armes, les táçoit, & crioit apres: QVE C'EST qu'ils alloient retardans, qu'ils alloient reculans? L'énemy certes les viẽdroit massacrer iusques dans le camp, s'ils ne sortoient à la campagne: & seroient contrains, de cõbattre pour leurs tentes & pauillons, s'ils ne le vouloiét faire pour leurs rempars. A ceux qui ont les armes au poing, & qui les veulent employer, la victoi-

Vn fort long discours icy, aussi ennuyeux & friuole que le precedent.

re

re aumoins est encore au hazard: mais qui desarmé & nud attẽd l'ennemy, faut que il meure, ou qu'il soit fait esclaue. LES TANSSANT doncques en la sorte, ils respondẽt n'en pouuoir plus du combat d'hier: force quelconque, ny plus de sang ne leur rester desormais au corps: & le nõbre des ennemis leur sembloit accreu. Lesquels ce pendant approchoient en bataille; si qu'estans desia à peu de distance on pouuoit bien voir mieux distinctement qu'ils apportoient (ce disoient ils) la pallissade auecq' eux: dont il ne falloit plus faire de doute qu'ils ne les vinssent assieger. Alors le Consul s'escriant que ce seroit vn cas trop indigne d'endurer vne telle brauade d'vn si lasche & poltron ennemy: ET NOVS lairrons nous (disoit-il) enfermer icy pour y mourir plustost de faim treshonteusement; que par le fer s'il en est besoin, comme gens de bien doiuent faire? Les Dieux vueillent à bien tourner tout; & chacun face comme il l'entend: mais le Consul Attilius seul si personne ne le veut suiure, s'en ira contre l'ennemy; & tombera roide mort estendu parmy leurs enseignes, auant que de voir le camp des Romains assiegé. LES lieutenans de l'armee; les Coronels, toutes les cornettes de cauallerie, & les Centeniers des premiers rãgs approuuent son dire: & les soldats vaincus de honte prennent lors les armes, mais pesamment: & plus pesamment encore sortent hors le pourpris du camp, par vne longue desmanchee file, tous desolez, & presque deffaits marchants contre l'ennemy; qui n'estoit gueres mieux asseuré de sa part ny d'esperance ny de courage. Au moyen dequoy aussi tost que les premieres enseignes des Romains leur furent en veue; soudain de leur bataillon iusqu'aux trouppes de l'arrieregarde se leue vn gros bruit & fremissement; que les Romains leur venoient empescher le passage comme ils s'en estoient tousiours bien doutez: & que desormais il n'y auoit plus d'eschappatoire à la fuitte: A cette cause qu'il leur falloit tous mourir en ce lieu; ou biẽ leur passans sur le ventre se faire voye au beau trauers. Et là dessus iettent leurs hardes en vn monceau: puis chasque capitaine en rengeant ses gens endroit soy, dressent le bataillon à la fin. Ayans pris les armes, il n'y auoit plus gueres d'espace entre les deux armees: mais ils auoient fait haut attendãs qui voudroit le premier venir à la charge, & leuer le cry du combat: toutesfois les vns ny les autres n'en auoient pas beaucoup d'enuie; ains sans rien s'entredemander s'en fussent volontiers allez chacun son chemin bagues sauues, s'ils n'eussent craint que celuy qui desmarcheroit le premier, l'autre ne faudroit de luy venir donner à doz. Finablement la meslee se va attacher de soy-mesme: lasche & pesante, & malgré eux qui ne cherchoiẽt qu'à tergiuerser, auec vn cry foible inegal; sans que personne fist semblant de s'esbranler de sa place. Alors le Cõsul Romain pour resueiller vn peu l'affaire, enuoye quelques cornettes de caualleric attacher l'escarmouche: dont la plus part estans tombez des cheuaux à bas; & les autres mis en desordre; comme de la part des Sãnites on fust venu pour massacrer ceux qui estoient portez par terre; & des Romains à la rescousse; le combat s'eschauffa quelque peu. Plus de Samnites toutesfois s'estoient aduancez, & plus viuement (ce sembloit); là ou cette cauallerie toute en confusion pour l'effroy dont se transportoient leurs cheuaux, terrassa les gens de pied mesmes qui venoient pour les secourir: dont la fuitte ayant pris son commancement, fait tourner le doz à tout le reste des Romains; si bien que les Samnites commançoient desia à charger dessus les derniers, quand le Consul à bride abbatue, s'en vient mettre à la porte du camp: & y ayant posé vn corps de garde de gens de cheual, auec vn expres commandement; que quiconque ils verroient s'approcher des rempars, fust il Romain, fust il Samnite; ils le traittassent comme ennemy; Il se met au deuant de ceux qui à la desbandee se retiroient plus viste que le pas vers le camp; leur criant: OV est-ce que vous pensez fuir, certes vous trouuerez

Peur reciproque fort ridicule, & presque ressentant sa farce.

Hardiesse, mais toute estonnee cõme venãt de la peur. Cela ce voit ordinairement, mesme aux bestes. Tout cecy naifuement bien representé de l'autheur, combiẽ qu'il s'en fust peu passer à moins.

Attilius bien embesongnẽ à redresser sõ faict.

aussi bien des armes & des hommes icy contre vous que là bas en la plaine: car tát que le Consul aura vie ame ne mettra le pied cy dedans que victorieux: pourtant regardez auquel vous aimez mieux auoir affaire, ou contre les vostres propres, ou à l'ennemy. Proferant ces mots, les gens de cheual se respandent autour de luy, la pointe de leurs lances abaissees deuers ceux-là qui arriuoient; & commandans aux gens de pied de retourner à la meslee. Non la prouesse & vertu du Consul seulement, mais la fortune auecques ce les fauorisa de beaucoup; de ce que les Samnites ne poursuiuirent leur pointe assez chaudement; & qu'ils leur donnerent loysir de faire tourner les enseignes; & renuoyer le bataillon du camp deuers l'ennemy. Alors de s'entrecourager l'vn l'autre: & les Centeniers arrachans les enseignes du poing à ceux qui les portoient, de marcher auecq' contre les Samnites: monstrer à leurs gens en quel petit nombre, & encore desbandez en desordre ils venoient cótr'eux. Sur ces entrefaittes le Consul ioignant les mains vers le ciel; à haute voix afin qu'on l'ouist, voue vn temple à Iuppiter l'arresteur, si l'armee Romaine arrestoit sa fuitte; & remettant sus le conflict, tailloit en pieces & defaisoit les legions des Samnites. Alors tous se parforcent à l'enuy l'vn de l'autre de recommancer la meslee; les capitaines & soldats, toutes les trouppes d'infanterie & cauallerie. Il semble mesme que le pouuoir & faueur des Dieux voulust regarder d'vn œil propice le nom Romain: A si peu de difficulté se tourna la chance; que les ennemis furent repoussez des rempars, voire de la mesme pointe rembarrez, iusqu'au lieu ou l'estour auoit commancé. Là pour raison du grand taz de leurs hardes qu'ils auoiét toutes iettees en vn monceau, ils demeurerent embarrassez d'arriuee: & puis de peur qu'on ne les pillast mirent vne trouppe de gens à l'entour: Parquoy les legiónaires eurent ce pendant la commodité de les enfoncer par deuant, & la cauallerie de les presser par derriere: tant qu'enueloppez au milieu ils sont sacmentez à la fin, & pris prisonniers. De captifs l'on en compte sept mille trois cens; qu'on fit despouiller en chemise, & puis tous passer souz le ioug: de tuez l'on en met iusques à quatre mille huict cens. Mais la victoire ne fut pas du tout ioyeuse pour les Romains: car le Consul ayant fait faire vne reueuë de la perte de ces deux iournees, en trouua à dire de son costé sept mille trois cens. Durant que ces choses se font en la Pouille; les Samnites auecq' vn autre exercite ayans essayé de s'emparer d'Interamnie, Colonie Romaine qui est sur le grand chemin des Latins, ils ne peurent prendre la ville; Dont s'estás de despit mis à piller & saccager la cótree, tous chargez d'vn autre buttin de personnes & de bestail; comme ils chassassent cela deuant eux pesle-mesle en desordre, ils tombent és mains du Consul, qui victorieux s'en reuenoit de Lucerie: si que non seulement ils perdirent leur proye; mais ayans esté rencontrez en vne longue file descousue & embarrassee, furent mis en pieces. Le Consul par vn ban faict r'appeller les Interamniens, pour recognoistre chacun le sien, & l'emporter: cela faict il laisse l'armee en ce quartier là, & s'en va à Rome pour assister aux elections de leurs successeurs. Et comme il fist instance du triomphe, on le luy refusa tout à plat: tát pour auoir perdu vn tel nombre de gens; que pour s'estre contenté de faire simplement passer les ennemis souz le ioug, sans leur imposer autre plus dure condition. L'autre Consul Posthumius pource qu'il n'y auoit plus de sujet de faire la guerre és Samnites; ayant transporté son armee en Thoscane, auoit tout gasté d'arriuee le territoire des Volsiniens; lesquels estans puis-apres sortis dessus luy à la deffence de leur contree, il combattit nó gueres loin de leurs murailles; là ou moururent bien deux mille Thoscans: le reste se garentit pour la prochaineté de la ville. De là il mena l'armee sur les limites de * Rossele: dót non seulement le plat pays fut couru & pillé; mais la ville quant & quant emportee de for-

ce,

La fortune pour les Romains dont ils reprennent courage.

A l'imitatió de Romulus contre les Sabins, fueil. 12.

Les Romains obtiénent finablemét la victoire, mais qui leur couste cher.

Il y a vne autre Interamnie au Duché d'Espolette, appellee Terni, mais cette cy est en la Pouille, à vn becdu fleuue Liris, ce que quasi le mot porte.

Le triomphe desnié à Atilius, & pour quoy.

Autres exploits d'armes de Posthumius en Thoscane.

*C'estoit vne des douze citez de Thoscane pres Montalcine d'au iourd'huy, mais elle n'est plus.

ce; & plus de deux mille hommes pris là dedans; peu moins en estant demeuré de morts aupres des murailles: neantmoins la paix acquise cette annee là en Thoscane, fut plus grande & celebre assez que la guerre que l'on y fit; car trois grosses & puissantes citez, capitales de tous ces peuples; Volsene, Perouse, & Arezzo demanderent appointement: Et ayans capitulé auec le Consul de donner des habillemens aux soldats, & du bled pour l'armee, afin de permettre d'enuoyer leurs ambassadeurs à Rome, ils obtindrent trefues pour quarante ans. L'amẽde qu'ils payerent pour l'heure furent cinq mille escus pour chacune des trois citez. Or comme pour ces beaux exploits d'armes, le Consul plustost suiuant la coustume que pour esperãce de l'impetrer, prochassast fort & ferme le triomphe au Senat; pource que il en voyoit quelques-vns le luy desnier tout à plat, souz couleur qu'il eust tãt mis à sortir en campagne: & d'autres, que sans le commandement du Senat, il fust passé du Samnium en Thoscane; partie pour luy estre ennemis; partie amis de son cõpagnon; afin de le consoler par le refus qui en seroit faict esgalement à tous deux: CERTES, messieurs les Peres conscrits (va il dire lors) ie ne me veux point tant souuenir de l'authorité vostre, que ie m'oublie d'estre Consul: car du mesme pouuoir de ma charge dont i'ay faict la guerre; dont i'ay heureusement mené à fin tant de belles choses: subiugué le Samniũ, & Thoscane: rapporté la victoire & la paix; ie triompheray. ET S'EN VA là dessus du Senat. De là s'estant leuee vne contention entre les Tribuns; partie declarans se vouloir opposer qu'il n'eust le triomphe par vn exemple ainsi nouueau: partie qu'ils l'assisteroient en cela contre le vouloir de leurs compagnons; l'affaire fut remis au peuple: ou le Consul ayant esté appellé, il allegue L. Horatius, & M. Valerius Consuls: & C. Martius Ruttilius puis n'agueres, pere de celuy qui estoit lors Censeur, auoir eu le triomphe, non de l'authorité du Senat, mais de l'ordonnance du peuple; auquel il auroit bonne enuie de mettre en auant vne loy, s'il ne sçauoit à la verité, que les Tribuns vrais supposts & esclaues des Patriciens ne faudroient de la contredire. Au reste que la volonté & faueur du peuple d'vn mesme accord, tiendroient lieu enuers luy de toutes autres deliberations & arrests. De sorte que le lendemain à l'aide & support de trois Tribuns qui s'estoient bandez contre l'opposition des autres sept, & l'vnanime resolution du Senat; il triompha: tout le peuple celebrant de bon cœur cette iournee à grand' ioye & magnificẽce. Toutesfois la memoire des choses qui passerẽt souz ces deux Cõsuls n'est pas bien certaine: par-ce que Claudius à escrit, que Posthumius apres auoir pris quelques places au Samnium, fut desconfit & mis en fuitte en la Pouille: & que luy mesmes estant blessé se sauua auecq' peu de nombre de gens dedans Lucerie: tellement que ce fut Attilius qui fit tout ce que dessus en Thoscane, & obtint le triomphe. Fabius au contraire; que tous les deux Consuls se trouuerent à la deffaite du Samnium, & de Lucerie: d'ou l'vne des deux armees auroit esté transportee en Thoscane: mais laquelle, ny duquel, il ne le met pas. Qu'à Lucerie grand nombre d'hommes demeurerent morts sur la place de part & d'autre: & qu'en cette rencontre le temple de Iuppiter l'arresteur fut voué, comme Romulus auoit faict iadis; mais qu'il n'y auroit eu de prononcé sinon que le mot de Fanum; c'est à dire la place destinee au bastiment, qui auoit desia esté consacree: & pourtant, que le mesme temple se r'edifiast de rechef cette annee, le Senat fit scrupule de l'ordõner; pour auoir la chose publique par deux fois esté obligee à vn mesme vœu.

Trefues pour 40. ans auec les Thoscãs.

Posthumius esconduit du triomphe au Senat, à recours au peuple, & l'emporte.

Vers la fin du 3. liure, fueil. 154. mais il y a L. Valerius, & M. Horatius.

Posthumius triõphe malgré tout le Senat vny ensemble contre luy.

Varieté en l'histoire.

Tite-liue se estudie tout expressémẽt à ne se laisser point entendre icy, si biẽ il embrouille l'affaire: estimant se faire admirer par là.

CETTE ANNEE au demeurant fut suiuie d'vn braue & celebre Consul. L. PAPYRIUS Cursor, tant pour la gloire & reputation de son pere, que de la sienne: & vne grosse guerre; auec la victoire autant grande qu'autre chef quelconque eust obtenu iusqu'à ce iour là des Samnites; hors-mis sondit pere. Car d'auenture ce

CLV. Cons. M. 3661. R. 452. L. Papyrius Cursor, & Sp. Caruil.

Grands preparatifs des Samnites.

peuple là; du mesme effort, & equipage le plus riche & sumptueux qu'il estoit possible en leurs armeures, s'estoit preparé à la guerre: & si y auoit encore adiousté la faueur & secours des Dieux, par ie ne sçay quelle ancienne ceremonie de faire prester le serment; à laquelle ils auroient incité leurs soldats cõme à quelques mysteres de secrets sacrifices: ayans en tout le Samnium fait faire la leuee par vne nouuelle forme de loy: Que quicõque de la ieunesse propre à porter les armes ne comparoistroit au commandement du chef souuerain; ou qui s'en iroit sans congé; sa teste fust confisquee à Iuppiter comme d'vn execrable & maudit. Cela fait, le rendez-vous à toutes les forces fut assigné en Aquilonie, ou se trouuerent bien quarante mille hommes de guerre; toute l'eslitte de la puissance qui pouuoit lors estre dans le Samnium. Au milieu presque du camp fut cloz vn pourpris ou parquet de aiz & de clayes, & couuert par dessus de toiles; quarré deux cens pieds esgalement en tous sens.

Anglona, pour le iourd'huy.

Horrible & execrable superstition.

Là fut celebree la solennité selon l'ordre recité d'vn vieil liure de toile de lin, par certain prestre Ouius Paccius, homme desia fort aagé; qui allegoit auoir tiré ces cerimonies de l'ancienne religion des Samnites; dont leurs predecesseurs auoient vsé autre fois, quand ils conspirerent secrettement d'oster Capoue aux Thoscans qui la tenoient lors.

L'an de Rome 330. seu. 191.

Ce sacrifice paracheué, le general de l'armee par son huissier faisoit appeller nom par nom les plus nobles de race, & de faicts; lesquels entroient l'vn apres l'autre dans ce parquet; ou il y auoit encore vne autre cerimonie appareillee, suffisante pour bien faire penser à sa conscience: car en ce lieu sombre & obscur, cloz & couuert de toutes parts, y auoit des autels dressez au milieu, & force victimes immolees tout à l'entour, auec les capitaines l'espee nue. Là on faisoit approcher le soldat des autels, plustost comme s'il eust deu seruir de victime, que pour participer au sacrifice: & estoit cõtraint de promettre, que iamais ne reuelleroit ce qu'il auroit veu & ouy là dedãs. Il luy estoit force puis-apres de iurer suiuant vne certaine teneur de paroles horribles & espouuétables, composee tout expres pour maudire la personne, la race, & lignee de quiconque ne se trouueroit au combat, par tout ou leurs chefs le voudroient mener: ou s'il fuyoit de la bataille; ou s'il en voyoit quelqu'vn qui s'enfuist, il ne le mettoit à mort sur le champ. Du commancement quelques-vns qui reffuserent de prester ce serment, furent massacrez aupres des autels: dont les corps gisans là parmy les grands taz de victimes esgorgetees, seruirent d'instruction aux autres de n'en point faire de reffus.

Fort estrange & bigearre Milice.

Ainsi les principaux des Samnites obligez par cette detestable promesse; dix en ayans esté nommez du chef souuerain, eurent charge de choisir chacun endroit soy vn second: & chacun de ceux là vn autre encore: & ainsi successiuement tout de main en main; tant qu'on eust parfourny le nombre de seize mille: qui furent nõmez la legiõ Toilee, de la couuerture de toile de cette closture, ou la noblesse des Sãnites auoit presté vn tel serment. On leur dõna de belles armes, auec des tymbres & pẽnaches à leurs moriõs; afin de paroistre par dessus les autres.

Trente-six mille soldats Samnites esleuz cette fois.

Le reste de l'armee fut d'vn peu plus de vingt mille hommes; non en rien dissemblables ny inferieurs de l'autre trouppe; fust de corpulence & de taille, fust de reputation acquise à la guerre; ou en ornement d'equipage. Voila doncques le nombre de gens de faict qui s'assembla en Aquilonie. D'autre-part les Consuls s'estans mis aux champs; Sp. Caruilius le premier, à qui les vieilles bandes que M. Attilius Consul de l'an precedant auoit laissees en la contree des Interamnates estoient ordonnees; s'achemine auecques elles au Samnium: & ce pendant que les ennemis sont detenus & embesongnez apres leurs superstitions & secrets mysteres, prend d'assaut la ville* d'Amiterne sur eux; ou furent tuez enuiron deux mille huict cens hommes, & pris iusqu'à quatre mille deux cens septante. Papyrius ayant leué vne nouuelle armee, suiuant

*Sur la croupe de l'Apennin en la Pouille, à deux petites lieues de *l'Aquila*, ruinee maintenant: Salluste l'historien estoit nay de là.

ce

ce qui auoit esté aduisé au Senat, emporta aussi Duronie; ou il y eut quelque peu moins de prisonniers qu'à la precedente, mais plus de gens morts en recompence: le buttin tresriche & plantureux en l'vne & en l'autre. De là s'estans mis les deux Consuls à courir & piller le Samnium; principalement la cõtree des Atinates; Caruilius prit le chemin de Cominium; & Papyrius s'en alla en Aquilonie; ou estoit tout le fort de la guerre. Là, durãt quelque temps on ne se retint pas du tout en repos dans le camp; on ne combattit pas nomplus en campagne ouuerte: mais s'entretastans seulement quãd on pensoit demeurer coy; & se retirãt puis-apres si l'on voyoit qu'on tinst bon; tout le iour s'escouloit en ces escarmouches & legers combats; plus en menaçant, tout ainsi qu'en vne feinte d'escrime, que chargeant à bon escien, & enfonçant son coup tout outre: de maniere qu'enfournant le combat; & puis le relaschant aussi tost; la decision, mesme des moindres occasions se prolongeoit de iour en iour. L'autre camp des Romains estoit quelques six ou sept lieues distant de là: parquoy l'aduis de son compagnon interuenoit en toutes ses entreprises & exploits: & estoit plus Caruilius entẽtif à Aquilonie ou le peril estoit plus grand, que nompas au siege de Cominium. L. Papyrius ayant desormais donné ordre à tout ce qui pouuoit faire besoin pour venir à vne bataille, depesche vn courrier à son compagnon; pour l'aduertir comme il auoit deliberé de combattre le lendemain, si les Auspices le luy permettoient: & pourtant il estoit besoin que de tout son effort aussi il donnast l'assaut à Cominium; à ce que ceux de dedans n'eussent le moyen ne loisir d'enuoyer du secours à Aquilonie. Ce courrier eut tout le iour pour aller là, & y attendre sa depesche: la nuict il reuint auecq' la responce de Caruilius, qui trouuoit fort bon cest aduis. Papyrius luy ayant renuoyé le mesme courrier, aussi tost qu'il fut iour faict conuoquer l'assemblee: & là il commance à deduire aux soldats tout plein de choses touchãt la guerre en general; & tout plein d'autres sur ce magnifique & pompeux equipage des ennemis, plus propre à quelque vaine parade & ostentation, que d'importance pour sortir effect. CAR CE n'estoient pas les pennaches qui ruoient les coups, & blessoient les hommes: Que les dards & glaiues Romains fausseroiẽt bien à l'aise des rõdelles dorees & damasquinees: & cette armee resplendissante de robes blanches; quand il seroit question de iouer à bon escien des cousteaux, rougiroit toute de sang. Qu'vn exercite autrefois des mesmes Samnites tout diaspré, doré, argenté, auoit esté taillé en pieces iusqu'au dernier par son feu pere: de sorte que cela auroit plus seruy de despouilles honnorables pour le vainqueur, que d'armeures commodes pour ceux là qui les possedoiẽt: cecy auoit esté destiné à son nom & famille, d'estre faits chefs pour les opposer aux plus grands efforts des Samnites; & en rapporter des despouilles, dõt mesmes les lieux publiques peussẽt estre parez. Les Dieux immortels leur estre notãment fauorables, pour la paix & les alliãces enfraintes tout autãt de fois, comme recherchees. Que si on pouuoit rien coniecturer de leur volonté; iamais ils n'auoient plus esté indignez à nulle autre armee, qu'à celle, qui par vne trop execrable superstition de sacrifices, & massacres entremeslez d'hommes & de bestes bruttes, s'estoit toute coinquinee de sang, & deuouee à vne double ire des Dieux: Qui d'vn costé atteinte de l'espouuentable frayeur de leur iuste vengeance, comme estans les tesmoins, & gardeurs de gages des accords passez auecq' les Romains, & rompus: & de l'autre ayãt en horreur les detestables execratiõs du serment par eux faict à l'enconte de leurs promesses, auoit iuré par force & contrainte, & pourtant detestoit à par soy ce pariurement; tout à vn mesme temps auroit peur des Dieux; des siens propres; & des ennemis. CELA fort bien cogneu & aueré par le rapport de ceux qui se venoient rendre, ayant par luy esté bien au lõg discouru enuers les sol-

Atina est encore au pied de la montagne sur la riuiere de Molphe mais *Cominio* est vne plaine sur vne petite mõtagne enuironnee de plus hautes encore, ou il y a 7. ou 8. chasteaux pour le present.

Enhortemẽs de Papyrius à ses gẽs, sentans plus son homme de guerre que son orateur.

dats d'eux-mesmes ia assez indignez: eux remplis desormais d'vne esperance & diuine & humaine, à grands cris & clameurs tous d'vn accord demandent le signal du combat; & leur ennuye qu'il soit remis au lendemain: se faschás trop de ce prolixe retardement, & que le iour & la nuict soient ainsi longs à leur gré. Enuiron la minuit Papyrius ayant eu responce de son compagnō; se leue coyemēt & sans sonner mot; & enuoye celuy qui auoit la charge des sacrez poullets obseruer leur presage. Il n'y auoit personne au camp qui n'eust fort grande enuie de combattre, autant les grands que les petits; qui estoient esgalement animez d'vn mesme desir: le capitaine se mirant au courage de ses soldats; & les soldats à celuy de leur capitaine. Tellement que l'ardeur ainsi allumee en eux tous, passa aussi à ceux qui vacquoient à l'Auspice: car encore que les poullets ne voulussent becquer; leur gouuerneur neantmoins osant bien feindre le contraire, rapporte au Consul, qu'ils auoient fort gayement trepigné, & s'estoient peuz gouluement iusques à regorger, & en pauer la terre à l'entour: dequoy le Consul resiouy, declare que l'Auspice estoit à souhait; & que souz la conduitte & faueur des Dieux la bataille se pouuoit donner. Quant & quant il faict proposer le signal: mais comme il fist desia sortir ses gens arrengez pour combattre; voila vn fugitif qui le vient aduertir comme vingt compagnies des Samnites (toutes presque de quatre cens hommes) estoient parties pour Cominium: dont il enuoye aduertir Caruilius sur le champ: & là dessus fait haster les enseignes le plus qu'il peut; ordonnant les trouppes de l'arrieregarde, chacune en la place qu'elle deuoit prendre; auec des gens pour les conduire. A la pointe droitte il met L. Volumnius; & à la gauche L. Scipio. Aux gens de cheual il commet C. Seditius, & Trebonius deux autres de ses lieutenans. Ordonne à Sp. Nautius de s'en aller en dilligence auec les cohortes des esles montees sur les mulets de bast, & cheuaux de Some, leurs harnois ostez; prendre le tour, pour se saisir d'vn tertre qu'il luy monstra: & de là se manifester au plus fort du combat; excitans le plus grand poussier qu'ils pourroient. Ce pendant que le chef demeure ententif apres ces choses, vne dispute se va leuer entre les Gouuerneurs des Poullets touchant l'Auspice de cette iournee, ce qui fut ouy des gens de cheual: lesquels n'estimans pas que cela se deust mespriser, vont faire entendre à Sp. Papyrius nepueu du Consul, qu'on estoit en doute de cest Auspice. Le ieune homme nay deuant que la coustume se fust introduitte de ne tenir compte de la religion ny des Dieux, verifie l'affaire; afin de ne faire point à faux son rapport; & en va aduertir le Consul. Lequel; NE TE soucie (va il dire) que de bien combattre; & faire brauemēt ton deuoir ce iour cy: Celuy-là au reste qui a la charge de l'Auspice, s'il m'a donné quelques bourdes en payement, tirera sur luy tout le malencontre de sa menterie. Quant à moy, il m'a annoncé le trepignement, & allegre becquettement des sacrez poullets; bon & heureux Auspice pour le peuple Romain, & son exercite. ET LA DESSVS il commande de mettre ces poullaliers au premier front du bataillon. Les Samnites de leur costé font marcher au grand pas leurs enseignes; si qu'il faisoit fort bon voir cela, nonobstant qu'en ses ennemis. Or auant que le cry se leuast; ny qu'on vinst à s'entrechocquer; le principal des poullaliers tombe mort deuant les enseignes, d'vn coup de dard lancé d'auenture. Ce qu'ayant esté rapporté au Consul: les Dieux sont presens au combat (va il dire) le faulsaire a esté chastié de son demerite. Et comme il prononçoit encore ces mots; voilà vn corbeau qui s'en vient croailler deuant luy à haute clere voix: duquel Augure le Consul resiouy; affermant que iamais les Dieux n'auoiēt plus apertement assisté aux choses humaines, commande aux trompettes & clerons de sonner; & qu'on iettast le cry du combat. La bataille là dessus s'attache horrible & cruelle;

Le presage des poullets de fort grãde estime enuers les anciens Romains.

Tripudium Solistimum.

Ordonnance de la bataille des Romains contre les Samnites. Stratageme.

* Tite-liue marque par là le mespris de la religion en son siecle. On appelle cela estre desniaisé: Mais ç'a esté tousiours comme vn precurseur de la decadēce & euersiō de tout estat.

Vengeãce diuine tresmanifeste: pour le moins vn admonestement de la craindre.

cruelle: mais de courages bien dissemblables: car l'ire, l'esperance, & ardeur de mener les mains rauist les Romains au conflict, alterez de respandre le sang de leurs ennemis: Là ou vne contraincte de religion force la plus part des Samnites de plus tost se deffendre que d'assaillir: en sorte que malaisement eussent ils soustenu la premiere charge & effort des Romains; eux estans desia tous accoustumez par quelques annees de se laisser vaincre & desfaire; si vne crainte plus puissante imprimee au fonds de leurs cœurs ne les eust retenuz de fuir. Car tout l'appareil de ce sacrifice secret se representoit incessamment à leurs yeux: & les prestres armez: & cette hideuse boucherie entremeslee d'hommes & de bestes bruttes: & les autels arrousez & polluz d'vn sang licite, & d'vn detestable: & les horribles execrations: & cette forcenee oraison pour maudire sa race, & lignee. De ces liens doncques obligez & estreints ils se retenoient de fuir; & demouroiēt fermes; plus redoubtās les leurs propres, que l'ennemy. Et là dessus les Romains de les enfoncer des deux pointes, & du millieu du bataillō: de les massacrer, & tailler en pieces, estōnez qu'ils estoient d'vne crainte des Dieux, & frayeur des hommes: Si qu'ils resistent nonchallammēt; tout ainsi que des gens que la peur retarde mesme de fuir. Desia le meurtre & execution estoient arriuez iusques aux enseignes: quand vne grosse poussiere se vient monstrer à la trauerse, esleuee comme de l'esbranlemēt d'vne grande trouppe de gens: Sp. Nautius asçauoir (quelque vns mettent que ce fut Octauius Metius) lequel conduisoit les compagnies de la valetaille montee sur les mulletz, & bestes de some; qui excitoit plus de pouldre beaucoup que le nombre des gens ne montoit: parce que cette nouuelle gendarmerie trainoit de grands rameaux par terre branchuz & fueilluz: & leurs armeures & enseignes paroissoient du commancement à trauers la lumiere trouble: puis le poussier rehaulsé espoissy monstroit l'apparence d'vn gros esquadron, lequel flanquoit les gens de pied: ce qui abusa non les Samnites tant seulement, mais les Romains mesmes. Car le Consul pour donner credit à cette fourbe, s'escria tout haut au front des enseignes, sa voix pouuant donner iusqu'aux ennemis; que la ville de Cominium estoit prise; & son compagnon s'en venoit pour le secourir: Qu'on se parforceast dōcques de vaincre premier que l'autre armee en obtinst la gloire. Il dit cela galoppant le long des rangs ça & là; puis commande aux Tribuns & aux Centeniers de faire faire large au gens de cheual: ayant desia aduerty Trebonius & Ceditius; que quand ils le verroient bransler sa lance esleuee en haut, ils poussassent de tout leur effort la cauallerie contre l'ennemy. Tout s'executa à souhait, comme ayant esté fort bien accordé & instruit: Les lumieres s'ouurent entre les files: la cauallerie charge à toute bride; & la lance baissee donne à trauers les ennemis: faulse & enfonce leurs rengs par tout ou elle vient hurter. Volumnius, & Scipio suiuent apres auec l'infanterie; qui renuerse & porte par terre ceux qui estoient desia tous hors de soy, & comme recreuz: de sorte que finablement l'effort humain; & celuy que la religion y pouuoit auoir accreu d'auantage viennent à estre suppeditez. Ces bandes blanches enchemisees sont mises à pleine & entiere desconfitture: ceux qui auoient presté ce bizarre serment, & qui ne l'auoyent, fuyent à vauderoutte: ne craignans, & ne respectans desormais chose quelconque fors que l'ennemy. Quant aux gens de pied qui r'eschapperent de la bataille, ils furent rembarrez en leur camp pres Aquilonie: la noblesse, & les gens de cheual s'enfuirent à Bouiane; ou la cauallerie Romaine les poursuiuit au grand gallot: à la l'infanterie apres estendue en deux grandes esles dōt la droicte tira au camp des Samnites; & la gauche deuers la ville. Volumnius fut aucunemēt le premier à prēdre le cāp: Scipion trouua vn peu plus

Grosse bataille entre les Ro. & Samnites.

Tresbelle hypotipose qui met la chose deuant les yeux comme si on la voioit.

Excecution du Stratageme.

Defaitte finablement des Sānites.

Leur camp pris.

fort affaire à la ville: non ja que les vaincus eussent en cest endroit plus de courage & resolution;mais pource que les murailles peurent mieux endurer l'assaut,que vne simple palissade & rempar freschement composé de fassines & de gazons: Au moyen dequoy ils se mirent de la courtine à repousser les Romains à grands coups de pierres. Scipion,si d'auenture de cette premiere impetuosité & effroy; & auant que les autres se r'asseurassent,l'affaire n'estoit decidé;preuoyant que le siege de cette place fort bien remparee & munie seroit pour aller en trop de longueur; demande aux soldats; comme c'est qu'ils pourroient souffrir de voir le camp des ennemis emporté de plaine venue par l'autre pointe du bataillon, & eux qui auoient obtenu la victoire estre repoussez de cette closture? Repliquans tous vnanimement d'vne voix ne vouloir endurer vne telle honte; luy tout le beau premier son pauois haussé sur la teste, marche à grands pas droit à la porte. Les autres s'estans arrengez couuers,& ferme serrez en vn bataillō ainsi presque qu'vne tortue, entrent de force dans la ville; & ayans deslogé les Samnites de la muraille aupres des portes, s'en emparent & font les maistres; n'osans pas encore s'abandonner plus-auant dans la ville, par ce qu'ils estoient en fort petit nombre. Le Consul du commancement ne sçait rien de toutes ces choses, occupé à r'allier son armee; car le soleil approchoit bien fort du couchant,& la nuict si voisine rēdoit toutes choses dangereuses & suspectes mesme aux vainqueurs. Toutesfois s'estant aduancé quelque peu, il voit le camp desia pris à main droitte: & à la gauche vn gros bruit & rumeur vers la ville,entremeslé de la noise des combattans, & du cry des espouuentez;car d'auenture l'assaut se donnoit pour lors à la porte: Parquoy y estant accouru à bride abattue,il voit les siens sur la muraille; dont il n'y auoit plus d'ordre de les retirer. Et d'autant que par la folle hardiesse de quelques vns l'occasion luy estoit acquise d'exploiter vne belle chose,il enuoye querir les trouppes qu'il auoit r'alliees;& commande aux enseignes de tirer auant vers la ville:ou estās entrez par le plus proche quartier de leur aduenue;pource qu'il estoit nuict desia ils s'arresterent:& ce pendant les ennemis euaderent à l'obscurité. Ce iour là furent tuez pres Aquilonie trente mille trois cens quarante Samnites: & trois mille huict cens soixante dix faits prisonniers:quatre vingts & dix-sept enseignes gaignees. Au reste cecy se racompte encore:qu'ōcques nul autre chef d'armee ne fut veu plus alaigre, & deliberé au combat que Papyrius:fust ou de son proprenaturel;ou pour vne asseuree esperance que l'affaire succederoit bien: n'ayant peu estre destourné de cette courageuse hardiesse; ny degoutté de combattre pour vn Auspice qui estoit en doute: & qu'au plus fort de la bataille, lors qu'on auoit accoustumé de vouer les temples aux Dieux immortels, il auroit voué à Iuppiter le victorien, s'il deffaisoit les ennemis de luy offrir vn peu de moust,auant que de gouster du vin. Ce que les Dieux eurent pour tresagreable;& luy conuertirent le presage malencontreux des poullets en vne bonne & heureuse issue. Du mesme desiré succes l'affaire se demesla par l'autre Consul à Cominium:Car dés le point du iour ayant approché ses forces de la muraille,il enuironna la ville de toutes parts: & assit de bons corps de garde au deuant des portes,de peur de quelque saillie. Mais comme il vouloit dōner le signal de l'assaut; vn message arriue tout effrayé de la part de son compagnō, pour l'aduertir des vingt compagnies qui venoient au secours de ceux de dedans. Ce qui l'arresta court, & fut cause qu'il enuoya soudain rappeller vne partie de ses gens arrengez desia en bataille sur la contrescarpe;& tous prests à se jetter dedans le fossé. Ce pendant il ordonne à D. Brutus Sceua l'vn de ses lieutenans, de s'en aller au deuant des ennemis, auec la premiere legion, & vingt compagnies des esles;

Et la ville d'Aquilonie aussi.

Le nombre des morts & des prisonniers.

Vœu biē fiuole & legier: mais la diuinité ne regarde qu'à l'intention& au zele.

esles;ensemble toute la cauallerie,pour leur faire teste, & les amuser quelque part qu'il les rencontrast; voire de s'attacher à eux si d'auenture il estoit besoin:Somme qu'il fist en sorte que ce secours ne peust aprocher de Cominium. Puis il fait apporter des eschelles au pied du mur en tous les endroits de la place: & ses gens ordõnez en forme d'vne pauesade, se couurans l'vn l'autre de r'eng en reng cõme les tuilles d'vne maison,il s'en vient droit aux portes:de maniere qu'à vn mesme instãt on les enfonçoit;& l'assaut se donnoit de tous les costez aux murailles. Les Samnites,tout ainsi qu'auant que de voir les ennemis arriuez enhault, auoyent eu asses bon courage pour les engarder d'approcher, & les tenir larges de la cortine; en cas pareil quand il virent qu'il n'estoit plus question de coups de pierre ny de traict;ains de combattre de pied ferme: & que ceux, qui auec grande difficulté estoient d'embas montez sur le mur; le lieu qu'ils pouuoient redoubter & craindre estant d'oresnauant surmonté,combattoient en place vnie contre des inegaux de nombre & de force: alors quictans tourrions & murailles se retirent en la grãd' place:d'ou ils voulurent encore quelque peu faire de resistẽce; & tenter le dernier hazard du combat:mais ils mirent à la parfin bas les armes, en nombre de quinze mille quatre cens hommes, qui se rendirent à la discretion du Consul: De morts il y en eut iusqu'à trois mille trois cens quatre vingts. AINSI passerent les choses à Cominium,& Aquilonie.Mais au millieu de ces deux places,ou l'on attẽdoit vn troisiesme cõbat,les ennemis ne se rẽcõtrerẽt pas:car n'estãs plus qu'à deux lieues de Cominium, ils furent cõtremandez de leurs gens;parquoy ils ne se trouuerent en l'vn ny en l'autre affaire. Et comme sur l'entree de la nuict presque ils fussent en veuë desia & du camp, & d'Aquilonie; le bruit & rumeur qui des deux endroits leur vint egallement aux aureilles, leur fit faire haut. Puisapres quand ils furent viz à viz du camp ou les Romains auoyent desia mis le feu; la flamme qui s'en estẽdoit au long & au large les rendãt plus acertenez de leur perte, les engarda de passer outre. Et ainsi armez qu'ils estoient, s'estans veautrez ça & là au propre lieu presque ou d'auenture ils se trouuerent, la nuict se passa sans prendre repos;attendãs le iour,& neantmoins le redoubtãs. Lequel n'eut plus tost cõmancé à poindre,qu'incertains de quel costé ils deburoiẽt torner,ils s'abandõnent soudain en tresgrand desordre à la fuitte esperduz despouuentement; pour se voir descouuers par les gens de cheual;qui ayans poursuiuy les Samnites eschappez la nuict de la ville;auoyent remarqué cette trouppe emmy laplaine sans trãchees ny reparemẽs.Ils auoyent aussi esté aperceuz des murailles d'Aquilonie: Si que desia les legionnaires s'estoiẽt mis apres:neantmoins ils ne les peurent r'atteindre ainsi fuyans: trop bien la cauallerie en mit à mort quelques deux cens quatre vingts, qui estoient demeurez sur la queue. Au reste ils abandonnerent vne grande quantité d'armes, de la peur qu'ils eurent; & dix-huit enseignes: Tout le reste arriua sain & sauue à Bouiane;selon qu'vn tel trouble & effroy le pouuoient permettre. Mais la ioye des deux armees s'accreut merueilleusemẽt pour se voir chacune endroit soy estre d'vn tel heur venues à bout de leur entreprise: & les deux Consuls du consentement l'vn de l'autre donnerent ces deux villes à saccager aux soldats; qui apres les auoir pillees y mirent le feu pour le dernier mets. Tellement qu'en vn mesme iour Aquilonie & Cominium furent mises en cendre: & les Consuls auec vne congratulation mutuelle des legions: eux mesmes s'estans entrefait fort grãd' feste,ioignirẽt leurs deux camps en vn. Puis au millieu des deux armees Caruilius loua les siens, selon que chacun l'auoit merité; & leur fit des presens d'honneur. Papyrius aussi de sa part qui auoit eu effaire en maintes & diuerses sortes,tant à la bataille, qu'à la prise du camp, & de la ville; honora Sp. Nautius, Sp.

Testudo.

L'assaut & prise de Cominium.

Autre grosse victoire à la prise de cette place.

Troisiesme victoire.

Aquilonie & Cominium saccagees & bruslees par les Romains.

Recõpences & prix d'hõneur aux capitaines & soldats qui s'estoient biẽ portez.

Papyrius fils de son frere; quatre Centeniers; & la bande des Hastats; de brasselets & couronnes d'or: Nautius, pour auoir si bien sceu iouer le ieu d'espouuenter les ennemis de sa trouppe de la valletaille, tout ainsi que si c'eust esté quelque gros ré-fort de gendarmerie: Papyrius pour s'estre valeureusement porté auecques les gés de cheual; tant à la meslee que la nuict depuis à poursuiure les Samnites, qui secrettement s'estoient escoullez hors d'Aquilonie: les Centeniers, & les soldats, pour auoir esté les premiers à forcer la porte, & la muraille de cette place. A tous les hommes de cheual, ayans monstré vn braue deuoir en diuers endroits; il fit present de brasselets; & de petits huchets d'argent. Et pource qu'il s'en alloit téps d'emmener les armees hors du Samnium; ou toutes deux, ou l'vne tant seulement; ils tindrent conseil là dessus; auquel pour le meilleur il fut aduisé; que d'autant plus que les affaires des Samnites estoient au bas; ou deuoit d'vne plus grande opiniastreté & effort poursuiure le reste; afin de laisser à leurs successeurs cette prouince du tout subiuguee; puis que les ennemis n'auoient plus de forces dehors, dont il y eust apparence qu'ils voulussent reuoller à vne autre iournee & bataille. Au moyen dequoy il ne leur restoit plus qu'vn moyen d'y faire la guerre; d'assaillir les villes & places fortes, par le saccagement desquelles on pouuoit enrichir les soldats d'vn buttin opulent & fort plantureux: & acheuer l'ennemy de tous points; qui seroit contraint de combattre pour ses autels, & ses fouyers. Ayans döcques fait vne depesche bien ample au Senat, & au peuple Romain des choses par eux exploittees, ils se separerent: Papyrius s'en allant assieger Sepinum; & Caruilius Volane. Les lettres des Consuls furent leues auec vne tresgrande resiouissance tant en la cour qu'en plaine assemblee de tout le peuple: lequel solemnisa ce contentemét & ioye publique par processions & Letanies durant quatre iours; auec vn merueilleux zele & deuotion de chacun en particulier. Car cette victoire fut non seulement grāde: ains trescommode & à propos pour le seruice de la chose publique: Pource qu'au mesme temps estoient venues nouuelles de la reuolte de Thoscane: & on venoit à discourir là dessus, comme c'est qu'ils eussent peu soustenir l'inuasion des Thoscās, si d'auenture quelque meschef leur fust aduenu és Samnites: souz l'attéte desquels, & de leur maudite façon de serment, dont ils s'estoient obligez de cõbattre à l'extremité; la Thoscane reprenant cœur, pource que les deux Consuls auec toutes les forces Romaines se trouuoient diuerties au Samnium, eust embrassé l'empeschement du peuple Romain pour vne occasion de se rebeller. Les depputez des confederez furent introduits au Senat par le Preteur M. Attilius: se plaignans que leur territoire estoit couru, pillé, bruslé par les Thoscans de là autour; pource qu'ils ne vouloient quitter le party des Romains. A cette cause supplioient les Peres Cõscripts, les vouloir deffendre de la violence & outrage de leurs communs aduersaires. On leur fait respõce, que le Senat pouruoiroit à ce que leurs alliez n'eussent occasion de se repentir d'estre demeurez constans & fideles: & que dans peu de iours les Thoscans seroient accoustrez tout de mesme que les Samnites. Neātmoins les choses pour le regard de la Thoscane fussent allees vn peu froidemét sans les nouuelles qu'on receut, que les Falisques par tant d'annees s'estans maintenus en l'amitié & alliance du peuple Romain, auoient aussi pris les armes quād & les autres: car le prochain voisinage de ce peuple cy aiguisa vn peu le soucy des Peres, d'ordonner qu'on depeschast les Fecialiens pour aller repeter les choses tollues: Lesquelles ne ayans voulu restituer; de l'aduis des Peres Conscripts; & ordonnance expresse du peuple, la guerre leur fut denoncee; auec vn cõmandement aux Cõsuls de ietter au sort, lequel des deux passeroit auecq' ses forces du Sāniū en la Thoscane. Desia Caruilius auoit pris Volane, & Palõbine, & Herculanee; toutes places appartenans aux Sam-

Les Cons. poursuiuent leur victoire.

Resiouissance & actions de graces à Rome.

Guerre cõtre les Falisques. Autres prises de places par le Cos. Caruilius au Sāniū.

Samnites: la premiere en peu de iours: l'autre le propre qu'il y arriua. A Herculanee il auoit desia combattu par deux fois en plaine campaigne, d'vne issue asses incertaine & doubteuse; voire auec plus de perte des siés que des ennemis: Puis s'estans campé là deuãt, il les acculla dans leurs murailles: & y ayant donné vn assaut, l'emporta de force. En ces trois villes furent que pris, que tuez iusqu'à dix mille hommes; la plus part esperduz de frayeur. Les Consuls ayans iecté au sort leurs prouinces; la Thoscane escheut à Caruilius au grand souhait de ses soldats, qui ne pouuoient plus endurer la rigueur des froidures dans le Samnium. Au regard de Papyrius, il trouua plus de resistance deuant Sepinum: là ou fut souuentesfois combattu en bataille rengee; souuent par des escarmouches; souuent tout aupres de la ville contre les saillies de ceux de dedans: En sorte que cela ne se pouuoit proprement dire siege, ny guerre nomplus: car les Samnites ne se couuroiẽt pas plus des murailles; que les murailles se deffendoient par les armes, & hommes de fait. A la fin toutesfois en combattant & escarmouchant il rengea les ennemis là dedans; & vint à bout de les assieger, & enclorre de trẽchees, bastillons, & rẽpars; tant qu'il les emporta par assaut: ouquel le despit & colere conceue de leur resistãce opiniastre, causa plus grand meurtre: car il y en eut bien sept mille quattre cens de passez au fil de l'espee; & quelque moins de trois mille faits prisonniers: le buttin qui estoit fort grand, pour auoir les Samnites retiré tous leurs biens en fort peu de places, fut abandonné aux soldats. Or les neiges auoyent desia remply & couuert toute la campaigne; & ne pouuoit on plus durer hors des maisons à cause du froid: Parquoy le Cõsul r'emmena son armee du Sãnium. Arriuãt à Rome le triomphe luy fut decerné par la voix & consentement d'vn chacun: & triõpha estãt encore en son Magistrat, d'vn tresmagnifique & sõptueux appareil, aumoins pour le tẽps d'alors. Car les gens de cheual & de pied passerent & firent leur mõstre ornez de dons & prix d'hõneur: parmy lesquels on peut asses veoir force coronnes [a]Ciuiques, [b]Vallaires, & [c]murales. Les despoiles aussi des Samnites estoiẽt fort attẽtiuement regardees de tous: qu'en richesses & en beauté l'on parangonnoit à celles que le pere de Papyrius auoit autresfois conquises sur eux; asses congneues és lieux publiques qui en estoient ornez & parez. Quelques captifs furent menez en cette pompe & entree; de noble maison, & de fort grand bruict pour leurs faits & ceux de leurs peres. De cuyure en lingots & non mõnoyé, deux millions cinq cens trente trois mille asses; qu'on disoit auoir esté retiré de la rençon des prisonniers: auec treize cens trente liures d'argent pris au saccagement des villes. Tout le cuiure & l'argent fut mis à l'espargne; sans que de ce buttin on despartist rien aux soldats; dont sa hayne & mal-vueillance se rengregea à lendroit du peuple; pource qu'oultre tout cela il fut fait vn impost pour la paye des gens de guerre: là ou si ce n'eust esté l'ambition du Consul de mettre vne telle somme au thresor par luy gaignee sur les ennemis, on eust peu departir quelque portion du buttin aux soldats; & du parensus acquicter ce qui leur pouuoit estre deu de leurs gages. Il desdia au surplus le temple de Quirinus voué par son pere estant Dictateur; car ie ne trouue en pas vn des anciens autheurs, que cettuicy l'eust voué au fort du combat: d'auãtage il n'eust pas sceu estre basty en si peu de temps; & le para des despouilles des ennemis: dont l'abondance fut si grande, que non seulement le tẽple, dessusdit & la place en furẽt ornez; ains en fut departy encore aux cõfederez, & aux colonies prochaines, pour en decorer leurs temples & lieux publiques. Apres le triõphe il mena hyuerner son armee sur le territoire des Vestiniens; pource que ces quartiers là estoient molestez des Samnites. SVR ces entrefaittes l'autre Consul Caruilius s'estant attaché de plaine arriuee à la ville de Troilium, permit

Lieu sans doubte corrõpu au texte Latin.

Prise de Sepino ville en l'Apennin, auec vn gros meurtre de gens.

Triomphe de Papyrius.

a Qui a sauué la vie à vn Citoien au côbat: b mõte le premier sur le rẽpar des ennemis au camp: c sur la muraille d'vne ville.

xxv mille iii c xxx. escuz.

xiii mille iiic escuz.

Le temple de Quirinus sur le mont Quirinal dit de la: c'est aujourd'huy l'eglise de *saincte Susãne entre deux lauriers.*

Exploits d'armes de Caruilius en Thoscane.

à quatre cens soixante-dix des habitans les plus riches en sortir & s'en escouller, moyennant vne fort grosse somme de deniers dont ils se racheptere͂t de luy: Tout le reste du peuple vint en ses mains, auec la place qu'il prit d'assaut. De là il expugna cinq chasteaux encore; situez en des lieux forts d'assiette: ou furent tuez quatorze cens hommes de guerre; & deux mille pris prisonniers. Aux Falisques requerans la paix, il octroya trefues d'vn an; souz condition neantmoins de ce͂t mille Asses; & la paye de ses soldats pour vn an. Cela fait il s'en alla receuoir le triomphe: lequel d'autant inferieur qu'il se trouua à celuy de son compagnon pour les choses exploittees contre les Samnites; la guerre de la Thoscane y adioustee d'abondant le rendit esgal. Il mit seulment au thresor trois cens quatre vingts & dix mille de airain. Du reste de la despouille il en edifia vn temple à [a] Fortune la forte, pres celuy que le Roy Seruius Tullus luy auoit desdié: & en departit [b] cent & deux asses à chaque homme de pied; aux Centeniers; & à ceux de cheual tout autant: la Taquainerie de son compagnon leur ayant rendu à tous ce present encore plus agreable: de maniere que sa faueur enuers le peuple garentit L. Posthumius l'vn de ses lieutenans: lequel ayant esté appelé en iustice par le Tribun M. Caucius; estoit refuy à cette charge pour euiter le iugement: par ce que durant son absence on pouuoit plustost esbaucher l'accusation, que de luy faire & parfaire son proces iusqu'au bout. L'an desia reuolu, les nouueaux Tribuns du peuple estoient entrez en leur Magistrat: mais au cinquiesme iour d'iceluy, pource qu'il y auoit eu de l'erreur en leur creation, on en mit d'autres en leur lieu. La mesme annee se tint le lustre par P. Cornelius Aruina, & C. Martius Rutilius Censeurs; auquel furent denombrez deux cens soixante deux mille trois cens vingt-deux citoyens. Ce fure͂t les vingt-sixiesmes Censeurs depuis les premiers; & le dixneufiesme lustre: la premiere fois quant & quant qu'és ieux & esbattemens qui se celebroient pour les choses heureusement succedees à la guerre, les spectateurs assisterent coronnez de guirlandes & chappeaux de fleurs: & des Palmes donnees à ceux qui gaignoient le prix; selo͂ la mode & vsance Grecque, qui fut lors premierement introduitte à Rome. Les Ediles Curules, qui firent faire ces ieux là; pauerent aussi de gros grez le chemin depuis le temple de Mars iusques à Bouilles; des deniers prouenuz des amendes & condamnations du bestail. L. Papyrius au reste tint les elections des Consuls, & furent creez Q. FABIVS GVRGES fils de Maximus; & D. Iunius Brutus Sceua: Papyrius fut fait Preteur. Cette annee si heureuse en beaucoup de choses, à gra͂d' peine peut elle recompenser vn seul mal & desolation de la peste qui deuoroit tout à la ville, & aux champs: & estoit desia presque cette ruine semblable à quelque hideux & estrange prodige hors de tout le cours de nature: à raison dequoy on reuisita les liures de la Sibyle; pour sçauoir quelle issue & remede les Dieux voudroient octroyer à vne telle calamité: On trouua qu'il falloit faire venir la Statue d'Esculapius, d'Epidaure à Rome: Mais pour cette annee, à cause que les Consuls furent continuellement occupez à la guerre, il ne s'en fit rien; hormis qu'on do͂na vn iour de processions & Letanies à l'honneur de ce Dieu.

Mille escus.

Triomphe de Caruilius.

Trois mille neuf cens escuts.

a Tybere luy en edifia vn en Tra͂steure pres le cha͂p qu'o͂ appelle des Iuifs. Cestuy-cy on ne sçait ou il fut.

b Enuiron vn escu.

Il semble y auoir icy quelque faute car il n'est pas raisonnable que le simple soldat à pied eust auta͂t que son capitaine, & que l'homme de cheual.

La xxvi. Ce͂s. dont la premiere fut l'a͂ de Rome 311. fueil. 169. Il y a iusques icy 141. an.

Bubuco.

clvi. Consf. M. 3662. R. 455.

Tout cecy va à l'autre Decade qui est perdue.

FIN DE LA PREMIERE DECADE.



LES SOMMAIRES DE L. FLORVS SVR LA SECONDE DECADE DE TITE-LIVE; DE LAQVELLE CHOSE QVELCONQVE ne s'est peu recouurer encore.

LE PREMIER LIVRE.



E CONSVL FABIVS GVRGES *ayant mal à propos combattu contre les Samnites; & le Senat estant apres à le retirer de l'armee; Fabius Maximus son pere requiert de ne leur vouloir faire cette honte: car plustost il s'en iroit seruir de lieutenant à son fils. Ce qui fleschit les Peres plus que tout le reste. Et comme il eust accomply par effect sa promesse; par le moyen de son conseil & entremise, le fils deffit les Samnites, & en triompha: menant captif deuant son chariot Pontius chef d'iceux puis-apres, auquel il fit trencher la teste. La ville cruellement affligee de peste, on depesche des ambassadeurs pour amener d'Epidaure à Rome l'image d'Esculapius; au lieu de laquelle ils chargerent sur leur vaisseau vne grande couleuure appriuoisee, qui se vint embarquer de soy-mesme: estimans qu'en cest animal deuoit resider la puissance & vertu de ce Dieu. L'ayans conduit par mer à Rome, il descend de son propre motif par mer en l'isle du Tybre, ou ils luy edifierent vn temple au propre lieu qu'il auoit pris terre. Posthumius homme Cõsulaire ayant charge d'armee, pour auoir employé ses soldats à trauailler en vn sien heritage, est condamné à l'amende. Auec les Samnites qui requierent accord, l'alliance est renouuellee pour la quatriesme fois.* CVRIVS DENTATVS *Consul ayant deffait les Samnites, & vaincu les Sabins qui s'estoient reuoltez, les reçoit à obeissance: & triomphe par deux fois en ce mesme Consulat. On meine des colonies à Castre, Sene, & Adrie. Les trois iuges criminels sont lors premierement establis. Le Cense tenu, & le lustre faict, auquel furent denombrez deux cens soixante treize mille citoyens. La commune pour raison des debtes dont elle estoit aggrauee, & de tresgriefues & longues seditions, s'estant retiree finablement au Ianicule, elle en est ramenee à la ville par Q. Hortensius Dictateur, lequel meurt dans le temps de son Magistrat. Ce liure contient outreplus les choses exploittees és Volsiniens, & Lucaniens encore: contre lesquels on auoit arresté de donner secours aux Tyrrheniens.*

LIVRE SECOND.



ES AMBASSADEVRS *des Romains ayans esté massacrez par les Senonois, & la guerre pour cette occasion à eux denoncee, L. Cecilius Preteur en est deffait, & toute son armee taillee en pieces. Celle de mer d'autre part, saccagee par les Tarentins: & celuy qui y commandoit mis à mort. Le Senat ayant depesché deuers eux pour se plaindre de cest outrage, l'ambassade est renuoyee fort rudement: parquoy la guerre leur est decernee aussi: & là dessus les Samnites se reuoltent: contre lesquels, ensemble les Lucaniens, Brutiens, & Thoscãs est heureusement combattu en quelques rencontres par diuers capitaines Romains. Pyrrhus Roy des Epirotes ou Albanois passe en Italie pour aider à ceux de Tarente. Et comme vne legion campee en la terre de Lauour eust esté enuoyee à Rhege en garnison, souz la conduitte de Decius Iubellius qui y commandoit, ayant de mauuaise foy massacré tous les habitans elle s'empare de la ville.*

LIVRE TROISIESME.

LE CONSVL VALERIVS LEVINVS perd la bataille contre Pyrrhus, pour raison principalement que ses soldats se trouuerent de prime face estonnez de l'inaccoustumee apparence des Elephans. Et comme apres le combat Pyrrhus reuisitast les corps des Romains qui estoient morts en iceluy, il les trouue tous la face tournee deuers l'ennemy. De là s'en estant venu pillant & saccageant tout le pays iusqu'à Rome, C. Fabricius est depesché au deuant pour rachepter les prisonniers: lequel est en vain solicité de Pyrrhus d'abandonner le seruice de sa Patrie: & si les obtient de luy sans payer rançon. Cyneas enuoyé de la part du Roy au Senat, requiert que pour appointer toutes choses son maistre soit receu à l'alliance & amitié du peuple Romain: Sur quoy ayant esté aduisé d'en deliberer en vne plus grande assemblee de Senateurs; App. Claudius qui pour l'accident de ses yeux s'estoit il y auoit desia long temps abstenu de se trouuer au conseil, & de s'entremettre des affaires publiques, vient à la cour: là ou son opinion l'emporte de desnier à Pyrrhus ce qu'il demandoit. P. Domitius le premier Censeur Plebeien tient le lustre, ouquel furent denombrez deux cens soixante dixhuict mille deux cens vingt-deux citoyens Romains. On vient de rechef au combat, mais d'vne issue douteuse contre Pyrrhus. Auec les Carthaginois l'alliance est renouuellee pour la quatriesme fois. Et comme vn quidam qui s'en estoit fuy de Pyrrhus à Fabricius luy offrist d'empoisonner le Roy, on le luy renuoye, & l'en aduertist. Ce liure contient puis-apres les choses heureusement succedees contre les Thoscans, Lucaniens, Brutiens, & Samnites.

LIVRE QVATRIESME.

PYRRHVS passe en Sicile. Et comme entre les autres prodiges l'image de Iuppiter au Capitole eust esté abatue d'vn coup de foudre, la teste en est recouuree par les ministres des deuinemens. CVRIVS DENTATVS en faisant la leuee des gens de guerre, fait vendre les biens à l'encant de celuy qui n'auoit respondu quand on l'appelloit. Il deffait Pyrrhus à son retour de Sicile en Italie, & le contraint d'en vuider du tout. Fabricius estãt Censeur casse du Senat P. Cornelius Rufinus homme Cõsulaire, pource qu'il auoit quinze marcs de vaisselle d'argent. Le Cense tenu par les Censeurs furent trouuez deux cens soixante vnze mille deux cens vingt-quatre citoyens. On fait alliance auec Ptolomee Roy de l'Egypte. Sextilie vierge Vestale conuaincue de s'estre forfaite est enterree toute viue. Deux Colonies nouuelles sont enuoyees: La Posidonienne, & la Conse. L'armee de mer des Carthaginois vient au secours des Mamertins: dont l'alliance est par eux rompue. Ce liure contient puis-apres les choses heureusement exploittees contre les Lucaniens, Samnites, & Brutiens: & la mort de Pyrrhus.

LIVRE CINQVIESME.

LES TARENTINS estans vaincus, on leur restitue leur liberté. La legion Campanienne qui s'estoit emparee de Rhege, y est assiegee: & s'estant rendue à discretion, tous les soldats sont decapitez. Quelques ieunes hommes à Rome ayans chocqué par insolence les ambassadeurs de la Vallonne qui auoient esté depeschez au Senat, leur sont liurez entre les mains. Aux Picentes deffaits en bataille on octroye la paix. L'on enuoye deux Colonies, l'vne à Rimini, en la marche d'Ancone: l'autre à Beneuente és Samnites. Ce fut lors la premiere fois que le peuple Romain commença d'vser de monnoye d'argent. Les Spoletains & les Salentins estans vaincus, sont receus à obeissance. On augmente le nombre des Questeurs ou thresoriers generaux. L'an de Rome 474.

LIVRE SIXIESME.

L'ORIGINE des Carthaginois, & les premiers commancemens de leur ville sont là deduits: cõtre lesquels, & Hieron Roy de Sarragosse le Senat arreste de secourir les Mamertins. Et comme là dessus se fust leuee vne dispute entre ceux qui le persuadoient & dissuadoient, comme est l'ordinaire, les gens de cheual Romains ayans lors premierement passé la mer, l'on combat heureusement contre Hieron: auquel demandant la paix elle est accordee. Les Censeurs tiennent le lustre, ou se trouuent trois cens soixante douze mille deux cens vingt-quatre citoyens Romains. D. Iunius Brutus le premier de tous donne vn esbatement de Gladiateurs, c'est à dire de combattans en duel à toute outrance, en l'hõneur de son deffunct pere. Vne Colonie est menee à Esernie. Les affaires outre-plus prosperément succedez contre les Carthaginois, & les Volsques sont là descrits.

LIVRE

LIVRE SEPTIEME.



E Consul Cn. Cornelius *ayant esté surpris par la flotte des Carthaginois, & malicieusement appellé d'eux comme pour parlemëter, est retenu d'eux.* Cn. Duilius *Consul combat heureusement contre cette armee de mer: & fut le premier de tous les capitaines Romains qui triomphast d'une victoire nauale: pour raison dequoy on luy defera vn honneur perpetuel, qu'en retournant de soupper quelque part en la ville, les hautsbois allassent sonnans deuant luy, & qu'on y portast vne torche allumee.* L. Cornelius *Consul a semblablement vne heureuse rencontre en Sardeigne contre ceux de l'Isle, & les Corses, & Hannon chef des Carthaginois.* Attilius Calatinus *ayant trop inconsidereement engagé son armee en vn lieu desauantageux; & là esté assiegé des Carthaginois, s'en retire par la vaillance & moyen de M. Calpurnius Tribun militaire; lequel auec trois cens soldats ayant fait vne roide saillie, attira tous les ennemis sur luy: & ce pendant le reste euada. Annibal autre capitaine des Carthaginois; luy ayant l'armee de mer ou il commandoit esté deffaitte par les Romains, est crucifié par ses gens propres.* Attilius Regulus *Consul ayant gaigné vne autre bataille nauale contre les mesmes Carthaginois passe en Aphrique.*

LIVRE HVICTIESME.



Ttilius Regulus *met là mort vn serpent de la desmesuree grandeur; mais auecq vne tresgrosse & signalee perte des siens. Et comme par plusieurs rencontres il fust venu aux mains auec les Carthaginois, & que pour raison de son heur & bonne conduitte le Senat ne luy enuoyast point de successeur, il en fist instance par vne depesche en laquelle pour la plus pregnante raison il alleguoit, qu'vn sien pauure petit heritage demeuroit en friche par la faute & nonchallance de son laboureur. Sur ces entrefaites la fortune cherchant de faire voir en ce personnage vn exemple grand & notable de tous ses deux euenemens; les Carthaginois ayans faict venir Xantippus, vn capitaine fort renommé de Lacedemone, Regulus est par luy deffait en plaine bataille, & pris prisonnier. Les naufrages puis-apres, & pertes de vaisseaux qui se firent en plusieurs endroits obscurcirent tous les beaux faicts d'armes que les chefs Romains auoient heureusement exploittez tant par la terre que par la mer. T. Cormicanus le premier du peuple paruient à estre grand Pontife. M. Sempronius Sophus, & Valerius Maximus Censeurs en faisans la reueue du Senat en cassent treize: & tiennent le lustre, ou furent trouuez trois cens dixsept mille deux cens dixsept citoyens Romains. Regulus enuoyé des Carthaginois au Senat pour traitter la paix: ou si elle ne se pouuoit obtenir, d'escharger les prisonniers les vns pour les autres, est obligé par serment de retourner à Carthage si cela ne se pouuoit moyenner: mais il dissuade l'vn & l'autre: & pour accomplir sa promesse estant retourné; les Carthaginois par despit de ce, ils le font trescruellement mourir.*

LIVRE NEVFIESME.



Ecilius Metellus *pour auoir fort heureusement combattu contre les Carthaginois, en obtient vn tresmagnifique & excellent triomphe: treze chefs des ennemis & six vingts Elephans estans menez en iceluy.* Claudius Pulcher *Consul qui malgré les Auspices s'estant hazardé de combattre par mer, & faict noyer les sacrez Poullets des presages, pour les faire boire puis qu'ils reffusoient de manger; ce qu'aussi luy succeda mal, est rappellé par le Senat pour nommer vn Dictateur. A quoy il nomme C. Glaucia homme de basse condition & peu de merite: lequel ayant esté contraint de se deposer, regarda neantmoins les ieux auec la pretexte, qui estoit vne robbe brochee de pourpre appertenante aux Magistrats. Attilius Calatinus Dictateur, le premier qui mena l'armee Romaine hors de l'Italie: On eschäge les prisonniers Carthaginois aux Romains: meine des colonies à Fregelles & Brindisi au territoire des Salentins. Le lustre se tient par les Censeurs, auquel furent denombrez deux cens cinquante vn mille deux cens vingt-deux citoyens Romains. Claudia sœur de P. Claudius qui au contemps des Auspices auoit voulu combattre par mer, au retour des ieux se trouuant pressee de la foulle du peuple s'escrie tout haut, pleust aux Dieux que mon frere vescust, & qu'il eust encore la charge de la marine: pour raison dequoy elle est condamnee en l'amende. On cree lors premierement deux Preteurs. Cecilius Metellus grand Pontife retient par force en la ville le Consul* A. Posthumius; *pource qu'il estoit aussi Flamine de ministre de Mars, & ne luy veut permettre de s'absenter des sacrifices. Apres plusieurs rencontres eues par diuers capitaines Romains contre les Carthaginois,* C. Luctatius *Consul ayant deffait leur armee de mer pres les Isles Egates, en obtient la derniere victoire: & met à fin de tous points cette premiere guerre Punique; par le moyen de la paix qui leur est octroyee, l'ayant requise. le feu s'estant mis au temple de Vesta; Cecilius Metellus grand Pontife emporte à trauers la flamme les sacrez reliquaires. Deux Tribuz sont encore adioustees la Veline, & Esquiline. Les Falisques s'estans reuoltez, dans six iours apres sont contrains de se rendre.*

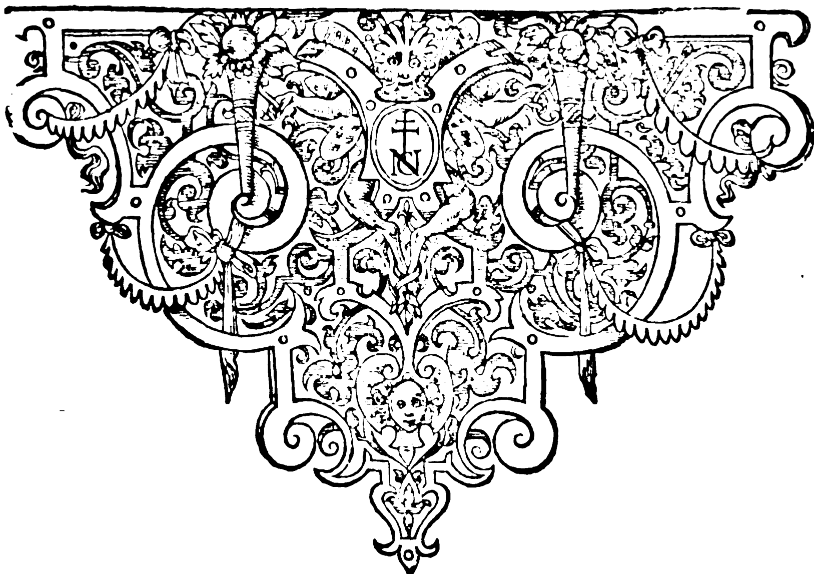


N meine vne Colonie à Spolete: & vne armee contre les Geneuois, qui fut le premier coup qu'on leur fit la guerre. Les Sardiniens, & les Corses ayans pris les armes sont subiuguez, Tutie vierge Vestale executee pour son inceste. La guerre denõncee aux Illyriẽs, pour auoir mis à mort vn des ambassadeurs qu'on leur auoit enuoyez: & estans deffaits viennent à obeissance. Le nombre des Preteurs augmenté iusqu'à quatre. Les Gaulois de *deça les monts qui estoient descẽdus en Italie, deffaits & taillez en pieces. En cette guerre l'on dit que les Romains eurent, que des Latins, que de leurs autres alliez, & confederez, bien trois cens mille combattans: les armees Romaines ayans lors premierement passé le Pau, par quelques rencontres qu'on à auecq' les Gaulois Insubriens ils sont rengez à la raison. Le Consul M. CLAVDIVS MARCELLVS ayant de sa main mis à mort leur chef Viridomarus, en raporte les troisiesmes despouilles Opimes. Les Istriens sont subiuguez: & les Illyriens pareillement qui s'estoient vouluz reuolter, contrains de venir à obeissance. Le lustre tenu des Censeurs, ou se trouuerent deux cens soixante dix mille citoyens Romains. Les serfs affranchis reduits à part en quatre Tribuz: L'Esquilline, Palatine, Suburrane, & Colline, lesquels au par-auant souloient estre indifferemment dispersez en toutes. Le Cirque appellé de Flaminius, edifié: & deux Colonies menees és terres conquises sur les Gaulois, Plaisance à sçauoir, & Cremone.

*Pour le regard de la France.

La Lombardie.

Il y peut auoir quelques 1800. ans.




DEVS NOBIS HÆC
OTIA FECIT.



LES ANNOTATIONS DE BLAISE DE VIGENERE BOVRBONNOIS, SECRETAIRE DE LA CHAMBRE DV ROY, SVR LA PREmiere Decade de Tite Liue, par luy mise en langue Françoise.

AVANT que de venir à ce peu dont il aura pleu à Dieu me faire la grace, pour amener quelque esclaircissement & lumiere à ceste trouble antiquité, plongee & enseuelie dans de si profondes ruines de tant de reuolutiõs de siecles; d'vne si longue suitte de temps; parmy l'incertaine varieté d'vn ouïr dire, d'vne traditiue inconstante de main en main, toute en l'air, sans aucun fondement asseuré: car és premiers progrez de l'Empire Romain les lettres ne florissoiẽt pas, comme en la grandeur d'iceluy; ayans mesmes ce peu d'Annales qui grossieremẽt & comme à la baudde en auoiẽt esté redigees par les Põtifes, esté perduës au sac & desolation de la ville, lors qu'elle fut prise & mise en cendres par les Gaulois; & en d'autres accidens encore depuis. Premier doncques que d'en venir là, il m'a semblé deuoir preuenir à vne obiection, que i'oy desia murmurer, ce me semble, de quelques vns; A quel propos en ces annotations icy; qui deuroient estre succinctes, abbregees, & troussees court; & de lieux seulemẽt ambiguz & douteux, cõme à la verité il y en a assez en cette premiere decade, s'y estant Tite Liue estudié tout expres, de se rendre brief & tres-malaisé à entendre; enchasser tant de lieux communs, dilatez iusqu'à la prolixité de iustes, non que traictez, mais volumes; à guise de plusieurs ruisseaux qui abbreuuent vne riuiere; & plusieurs riuieres enflent vn fleuue, qui charrie puis apres le tout quant & soy à la mer. A quoy ie respõdray le mesme, que i'ay desia faict sur Cesar, & sur Philostrate: que tout ainsi que ie n'ay point entrepris ces traductions pour les hommes doctes; lesquels ie ne suis pas si simple, ou presomptueux de me faire accroire, quil n'ayment trop mieux puiser tout d'vn train en la source & fontaine viue, que dedans ces canaux attirez de loin, pour en arrouser les plaines & campaignes Frãçoises, assez seiches & steriles iusqu'à nostre temps; aussi ne me suis-ie pas trauaillé apres les annotatiõs de ces trois autheurs, sinon pour mes concitoiẽs, qui n'ayans pratiqué les langues Grecque, & Latine; ny eu le moyẽ ou commodité de fueilleter tant de liures requis pour la congnoissance d'infinies choses, que les autheurs outrepassent legierement, comme cinglans à pleines voiles le long de la coste, sans mouiller l'ancre nulle part; ie me suis pour cette occasion esuertué entant que i'ay peu, sans y espargner mon huille & ma peine, de faire çà & là vne queste; & y contribuer encore du mien; tout ce qui pouuoit non seulemẽt faire à propos pour nettoyer (par maniere de dire) & descouurir ces medailles antiques; partie mangees de la rouille, partie enduittes d'vne grosse crouste au dessus, qui empesche de discerner la figure y emprainte; ains par mesme moyen pour trasser delà quelque instruction & enseignement à la vie humaine. Car ces liures icy ne sont pas comme quelques Milesiẽnes, ou Romans d'Amadis, ne Perceforest, où il n'y a rien à considerer qu'vne vaine delectation superficielle, ressemblant à la cotte tendre d'vne freze ou cerise, qui au partir de l'arbre se fõd d'elle mesme en la bouche, auec quelque contentemẽt de vray, mais bien fort peu de nourriture; au pris du froment qu'il fault apres tout plein d'autres labeurs, mouldre, bulletter, pestrir & cuire. C'est doncques ce qui m'a meu de recueillir & inserer icy tant de choses, pour en accõmoder l'autheur principal, & le rẽdre cõmunicable à ceux pour qui sont ces miẽs labeurs entrepris. A tout euenemẽt qu'on prenne le cas, que ce soient autant de traductions incorporees en vn mesme tome, dependantes ce neaumoins les vnes des autres: car on tolere bien sans s'en scandaliser autremẽt, plusieurs liurets reliez ensemble: Et voit-on la plus-part du temps en vn conuoy de gros vaisseaux, tout plein de petites barques s'y accompaigner de conserue; les vnes pour l'vsage & commodité de la flotte, les autres pour auoir escorte, & se rendre plus asseurees en leur routte & nauigation. D'auantage il me re-

souuient d'auoir leu dedans Athenee, qu'on appelloit l'ancienne Rome, du temps de sa florissante vigueur, vn abbregé, ou modelle de tout le pourpris de la terre: Comme si dedans cette belle, ample & spacieuse cité eussent toutes choses esté contenues en petit volume, & y reduittes au petit pied: les beaux palais qui y estoient edifiez à l'enuy, representans autant de villes; & les autres moindres habitatiõs & logis, des chasteaux, bourgs, & villages: les bosquets & vergiers, des forests; & les iardinages, des champs labourables: les preaux, de large prairies: les aqueducts & tuyaux de fontaines, de gros fleuues, & des riuieres, les viuiers des marescages & estangs: tant de rues & grandes places; les chemins, & les carrefours: Somme que c'estoit cõme vn petit monde: Ioint le grand nombre des habitans, & des estrangiers qui y abordoient de tous les endroits de la terre-ferme, & des Isles. Ce qu'encore elle garde pour le iourd'huy, apres tant de ruines & desolations dont elle a esté mal menee: Tant fut forte sa premiere destinee & constellation, ou plus tost l'ordonnance & dispositiue du souuerain Moderateur; bien que se trouuant fort inegale de la precedẽte, dont le soleil rien ne voioit icy bas de plus beau, ny plus magnifique. Puis que donques il est icy question des Romains & de Rome, on ne doit point trouuer estrange, si à leur exemple ie m'y suis dispensé de m'estendre vn peu plus au large, qu'autrement ie n'eusse osé faire; mais nõ sans quelque vtilité du tout. Quant au reste, & mesme de ce qui peut concerner la traduction des noms propres, i'estime y auoir assez satisfait ailleurs. Et pour le regard des annees, enquoy l'on me trouuera discordant non seulement de Glarean, ains des anciens autheurs, & des Fastes mesmes du Capitole; ce n'est pas pour estre si arrogãt d'auoir voulu les desdire en celà, aussi q̃ ie n'ay personne que i'y puisse suiure; mais pource que dans les vns & les autres ie trouuois à tous propos, faute d'vn an icy, faute là de deux ou de trois: auec sẽblables incertitudes, varietez, & cõtradictiõs; i'ay mieux aymé suiure de reng en reng les annees, selon mon autheur, que d'entremettre à tous propos, deuinãt en l'air les fautes & omissions de telles bresches & creuasses: car celà n'eust peu sinon cõfondre l'esprit des lecteurs; estant chose toute euidente qu'il y a de tresgrãdes fautes en cette chronologie douteuse. Au reste ie suis ordinairement different en celà de trois ou quatre ans de la supputation de Glarean, & de deux ou trois des Fastes anciens; qui sont la plus part corrõpuz. Aussi que la cause en partie de ceste varieté, est que les annees où il y a eu des Dictateurs sans Consuls, ont esté pour rien comptees: ce qu'elles ont tantost commẽcé en Iuillet, tantost en Ianuier, y ameine aussi quelque tare.

La date des annees.

Il m'a semblé donç à propos pour autant de soulagemẽt aux lecteurs, premier que de venir aux particularitez du contexte, de premettre icy par forme d'vn preparatif à l'histoire, vn sommaire abbregé des entreprises & cõquestes du peuple Romain: En quel temps, & par quels capitaines & chefs d'armees, tout celà fut valeureusement & prudemment conduict & mené à fin, comme cõceuës & digerees non temerairement ny à l'estourdy, ains par meure deliberatiõ de conseil; tresbien pourueuz de vaillans hommes, d'armes, d'argent, victuailles, vstanciles de guerre, & autres choses necessaires pour la maintenir par de longues annees, & iusques à son entier paracheuement; quelques trauerses & descõuenuës qui s'y peussẽt entreposer: & tousiours auec quelque pretexte d'occasion iuste & legitime, pour mettre le bon deuers eux; l'vne des plus importantes choses qui soit, & qui les a autant fauorisez pour venir à chef de leurs intentions. Dõt il ne se fault pas esmerueiller, si la plus belle, opulẽte, & magnifique cité qui fut onques, a esté Rome: & la plus grande puissance terrienne tant par la terre que par la mer, celle de l'Empire Romain: Veu que le plus belliqueux peuple de tous les autres; le plus entreprenant, valeureux, & endurcy au fait des armes; le mieux exercité en discipline de la guerre; ont esté les Romains: le tout neaumoins prouenu de si humbles & foibles commencemens: Si qu'on peult à bon droit le mettre pour l'vn des plus signalez chefs d'œuure de la fortune; encore que la vertu y ait eu sa part. Vne poignee de gens ramassez de toutes pieces; pastres, bandolliers, bãniz, & fuitifs esclaues, sous la conduitte de deux iouuenceaux sans appuy ny experiẽce; dont l'vn encore s'esanglãte tout aussi tost du parricide de son frere: naiz d'vne nonnain deffroquee; prise de quelque pallefrenier entre la haye (cõme l'on dit) & le bled; aussi tost exposez à la mort que venuz en lumiere; auoir eu vn tel heur, que de donner pied à vne si haulte besongne; en pillant, destroussant, violant les peuples voisins; nõ lasches, effeminez, & pusillanimez; mais braues, aguerris & cheualeureux: la retraitte de leur buttin, ou plustost volleries & saccagemens, establie en vne roche parmy des buissons & halliers, qui deuoit vn iour commander à tout le rond de la terre, & des mers: par tant de difficultez & empeschemens; de ruines, desastres & desolations; tant de seditions & tumultes en la ville, & en leurs armees; pertes, & dommages receuz: tant de grosses deffaittes, & lourdes secousses, de pestilẽces, famines, & autres semblables inconueniens, iusques au dernier desespoir: & neaumoins s'en ressourdre tousiours, & esleuer à vne telle gloire, puissance & grandeur; celà passe toutes les cõsideratiõs de l'entendemẽt & discours humain. Que si l'on en peult atteindre quelque raison, il semble que deux choses entre les autres les ayẽt aggrandiz & maintenuz: c'est qu'en leurs plus forts & fascheux affaires onques ils ne perdirẽt courage: onques en leurs plus grandes prosperitez ne se refroidirent de leurs deuotions; & ne se

se desmentirent aucunement de la vraye charité & amour qu'on doit auoir à sa Patrie : le salut & conseruation de laquelle ils ont tousiours preferee à leur vie propre : iusques à tant que le luxe les ayant desbauchez ; & que ne se pouuans plus comporter eux-mesmes, l'estat s'estant relasché par les delices de tout le peuple, & l'audace des particuliers, de la liberté d'vne Republique, en la seruitude d'vne monarchie absoluë, par les insolences, abuz, tyrannies, & desreiglez comportemens de leurs mauuais & inutiles princes, tout s'en alla à vauderoutte le mesme chemin qu'il estoit venu, assçauoir les violences & vsurpations illicites : apres auoir l'espace de sept cens ans, & plus, fleury & eu vne vogue incomparable pardessus tous les peuples de la terre : *de l'Orient iusques à l'Occident, de l'Aquilon iusqu'au midy ardent*: sçauoir est depuis le fleuue d'Euphrates, voire celuy de Tigris, iusqu'au destroit de Gilbaltar ; & la plaine au long & au large du desmesuré Ocean, sans aucun limite ne borne ; *Extra anni solisque vias*: & de la ville de Meroé en la basse Ethiopie, iusqu'au dernier cap de l'Irlāde. TOVTES lesquelles conquestes & amplification de cest Empire, quand, par qui, & comme elles aduindrent, le voicy reduit à moins de paroles, & serré le plus estroictement que i'ay peu.

CONQVESTES DE ROMVLVS.

EN PREMIER LIEV, tout l'appanage qu'eut Romulus de son grand pere Numitor, furent des terres dans le Latium, audelà du Tybre (ie parle tousiours icy pour nostre regard ; & pourtant tout au rebours des Latins, comme ie l'ay dit parcy deuant sur Cesar ;) qui à grand peine arriuoient à six mille pas d'estenduë, ainsi que dit Strabon au 5. liure. Celà peult faire deux de noz lieuës : & si ne l'accreut pas encore d'autāt, par 37. ans qu'il regna en guerre cōtinuelle, sur les Sabins, Ceniniens, Antemnates, & Crustumeriens : & en la premiere guerre Latine, à Camerie, & Fidenes ; là où il establit des Colonies ; dont il sera parlé particulieremēt en leur lieu : Puis apres sur les Veientes ; à qui il osta vne partie de leur territoire au deçà du Tybre, le long d'iceluy, depuis le Vatican iusques à la bouche du fleuue, comme met Den. Hal. au secōd. Quant au nom des lieux qui ont changé, si que mal-aisément les peut on recongnoistre par les mots anciēs sinō de quelques cōiectures, vous les trouuerez en vne table à part sur la fin de ces Annotations, selon l'ordre de l'alphabet ; à fin de ne mesler & confondre tant de choses ensemble.

HOSTILIVS.

TVLLVS HOSTILIVS, (car Numa ne fit point de guerre, & n'acquit rien, d'autant qu'il demeura tousiours en repos) adiousta la ville, & le territoire d'Albane, dont il trāsporta à Rome les habitans.

ANCVS MARTIVS.

ANCVS MARTIVS print quelques villes sur les Latins, dont il transmit en cas pareil les habitans : & s'accreut encore, mais petitemēt, tant en la Toscane sur les Veientes ; qu'és Sabins, & au Latium : fonda la ville d'Ostie sur la bouche du Tybre, & dressa là aupres des salines.

TARQVINIVS PRISCVS.

TARQVINIVS PRISCVS annexa le terroüer d'Appioles au domaine de Rome ; & celuy là de Collatie, qu'il osta aux Sabins.

SERVIVS TVLLVS.

SERVIVS TVLLVS fit le mesme d'vne portion aux Veientes, Tarquiniens, & Ceretains ; & distribua tout ce que possedoient les Romains en dixsept parts, appellez Tribuz.

TARQVINIVS SVPERBVS.

TARQVINIVS SVPERBVS prit la ville des Gabiens, leurs dependances & appartenances : establit deux Colonies en la contree des Volsques ; Signie assauoir, & Circees.

AINSI les conquestes de ces sept Rois en l'espace de 244. ans, ne s'estendirent pas plus auant que de dixhuict mille pas loing de Rome (qui peuuent faire quelques six de noz lieuës Françoises) selō que dit Sex. Rufus : & neaumoins par le premier cense ou denombremēt soubs le Roy Serui⁹, se trouuerēt biē pres de cēt mille citoyēs ; fueil. 37. lig. 38. tant ils se contentoient de peu alors : Ce contour borné du costé de soleil leuant, de la ville de Tiuoli, de Preneste, & Albane : au Midy, d'Ostie & la mer : au Ponant, du territoire du Vatican, appellé là endroit *Septempagi*, ou *Septemagium*, comme dit Plutarque en la vie de Romulus, c'est à dire la septiesme partie : & deuers Septentrion, de Fidenes, & Crustumerie ; & de la riuiere du Teueron, en Latin appellee *Anien*.

LES AVRVNCIENS.

LES ROIS DECHASSEZ ; & Rome elargie sous le gouuernement de deux Consuls annuels ; les Aurunciens, furent les premiers conquis, L'AN 251. par Opiter Virginius, & Sp. Cassius ; Tite Liue au 2. liu. fueill. 62. l'vn des plus anciēs peuples du Latium, ce dit Pline liure 3. chapit. 5. les Fidenates puis apres par Mamercus Emylius Dictateur L'AN 327. au liure 4. fueillet 190. les Veiētes, par Camillus aussi Dictateur, L'AN 357. liu. 5. fueill. 231. L'AN 373. la ville de Preneste fut prise par Quintius Cincinnatus Dictateur, mais remise en sa liberté, & ses anciens droicts, & cōfederee au peuple Romain ; liu. 6. fueill. 282.

FIDENATES. PRENESTINS.

TYBVRTINS.

LE MESME encore des Tyburtins, & de la ville de Sassule, l'an 397. par M. Fabius Ambustus Consul la 3 fois : liu. 7. fueill. 311. ET L'AN 313. derechef par Furius Camillus Consul, liure 8. fueil. 347. L'AN 408. Valerius Coruinus, & Cornelius Cossus, Consuls ; les Capouans ne sçachās comme se garentir des Samnites, se donnerent au peuple Romain, liure 7. fueil. 322. s'estans puis apres reuoltez en faueur d'Hānibal l'an 537. cinq ans apres ils furent par le Procōsul Q. Fabius du tout subiuguez & conquis. L'AN 411. les Latins apres auoir esté biē frottez par les Coss. Mālius, & Deci⁹ Mus, qui s'y deuoua & mourut, se rebellerent derechef ; & furent encore defaits par le mesme Manlius Torquatus, liure 8. fueil. 345. Et finablement domptez de tous points L'AN 413. par le Consul Camillus, mais receuz & associez au nombre des Citoyens Romains, fueil. 348.

LES CAPOVANS. LES LATINS.

Les Avsoniens.

LES AVSONIENS s'estans liguez auec les Sidicins, furent l'an 416. defaits par le Consul Valerius Coruinus; leur ville de Cales prise, & vne Colonie y menee : liure 8. fueill. 350. L'AN 421. Emylius Mamercus, & Cn. Plautius Consuls, les Volsques Priuernates vindrent à obeyssance: liure 8. fueill. 352. L'AN 424. la ville de Palepoli ayant esté prise par P. Philo Proconsul, les Opiques furent subiuguez, liure 8. fueil. 358. Ces gens là possedoient le territoire où sont maintenant les villes de Cumes, Baies, Pussol, & Naples.

Priuernates. Opiqves.

L'AN 441. Marcius Tremulus prit la ville d'Anagnie sur les Herniques, & les conquit : liure 9. fueill. 412. Il y a icy difference de sept annees auecques la supputation de Glarean, mais ie ne sçay comme c'est qu'il en a peu tant trouuer, veu q̃ ie n'y voy aucune interruption dedãs Tite Liue: les Fastes pesle mesle ét & embrouillent celà de telle sorte, qu'on n'y peult asseoir iugemẽt. L'AN 445. les Eques furent defaits voire presque du tout esteints par le Dictateur Iunius Bubulcus.

Herniqves. Incertitude en la Chronologie. Les Eqves.

IVSQVES icy s'estend la premiere Decade: ce qui suit cy apres, est de la seconde, adiree entierement; & des autres subsequẽtes: Soit q̃ Tite Liue ayt departy ses œuures par Decades; soit que non: celà est de peu d'importance : & si empesche la confusion d'vne suitte & rengee de si grand nombre de liures, comme de 140. où les Decades seruent comme de reposouërs en vn escallier.

SECONDE DECADE.

Les Sabins.

L'AN 463. ce met Glarean, que ie suiuray d'oresnauant; combien que non exempt de doute & incertitude; le Consul M. Curius Dentatus subiugua du tout les Sabins : comme on peult veoir en l'Epitome de Florus sur le premier liure de la seconde Decade, fueil. 459. En Orose; en Frontin liure premier des Stratagemes, chap. 8. & Paterculus.

L'AN 470. P. Dolabella Consul acheua tout le demeurant des Senonois en Toscane pres le lac Vadimon; qui tenoient ce qu'on appelle maintenãt la marque d'Ancone ou Firmane, anciennement le Picenum: Florus en son histoire.

Le Picenvm, ov marqve d'Ancone. Volsiniens.

L'an 473. les Volsiniens, l'vn des plus puissans peuples de la Toscane, furent subiuguez par le Cõsul T. Coruncanus; & l'Empire Romain par ce moyen dilaté iusqu'à la riuiere d'Arne: de là en auant n'y ayant rien eu plus à demesler d'importance auec les Toscans; aumoins qui se peust droictement nommer guerre : car celle que le Consul Fuluius Flaccus y alla faire quinze ans apres, fut pour les deliurer des Esclaues qui leur auoient mis le pied sur la gorge.

Les Samnites, Tarentins, Brvtiens, et Lvcaniens.

LA GVERRE contre les Samnites ayant duré par soixante dix ans; premierement entreprise pour l'occasion des Capoüans; & eux plus de trente fois s'estans reuoltez; finablement ils se liguerent auecques les Tarentins; qui appellerent Pyrrhus Roy des Epirotes à leur secours: les Brutiens, & Lucaniens aussi furent de la partie. Florus en l'Epitome de ce liure, au fueill. 459. Tous lesquels furẽt subiuguez l'an 481. comme le cottent les triõphes du Capitole; par Papyrius Cursor, & Caruilius Maximus Consuls la seconde fois. Tite Liue au 24. liure, & Frontin liure, & chap. troisiesmes.

L'AN 485. P. Sempronius, & Appius Claudius Consuls, les Picentins (c'est la principauté de Salerne) les Salentins (ceux d'Ottrante) auec leur ville Capitale Brindisi, en Calabre, vindrẽt aussi à obeyssance, l'an 487. sous le Cõsulat de Decius Iunius, & M. Fabius. Et d'vn autre costé les Vmbriens, ou Duché d'Espollette : si que tous les peuples de l'Italie, depuis le Far de Messine iusques au Rubicon, & à l'Arne, & aux dernieres frontieres de la Toscane vers les Liguriens Geneuois, L'AN 488. se trouuerent incorporez à l'Empire Romain : non comme subiects ny reduits en tributaire Prouince, mais en tiltre d'alliez & confederez, iouïssans de leurs droicts, priuileges, vz, loix, & coustumes anciennes soubs leurs magistrats, chacun en son particulier.

Les Picentins, et Calabrois. Les Spolletains.

L'AN 529. C. Attilius Regulus, & L. Emylius Paulus Consuls, entamerent la guerre aux Gaulois habitãs au deçà des Alpes: les Boies assauoir, ou les Bourbonnois; qui intimidez de l'exemple des Senonois n'agueres deiectez hors de leurs limites, se liguerent auec les Insubriens Milanois: & appellerent à leur secours les Gessates habitãs le long du Rhosne, (les Prouençaulx & Daulphinois) sous la cõduitte de leurs Rois, Congolitan, & Arneste : de maniere qu'ils mirent ensemble iusques à cinquante mille hommes de pied, & vingt mille cheuaux; auec lesquels ils se ruerent dans la Toscane. Les Romains selon Polybe armerent de leurs forces & leurs alliez, sans appeller aucun secours estrangier bien cinq cens mille hommes de pied, & plus de soixante mille cheuaux : Pline liure 3. chap. 20. en met quatre vingts mille, & sept cens mille hommes de pied; le plus gros nombre de gens de guerre que les Romains eussent oncques ensemble pour vne fois: & desfirent les autres entierement pres Fesules. Congolitan estant demeuré au combat; Arneste se tua luymesme à la fuitte: Polybe, Flore, & Eutrope. L'ANNEE ensuiuante, Fuluius, & Manlius Consuls entrerent és terres des Boies: & delà passerent le Pau les armees Romaines la premiere fois, comme dit Orose. CELLE d'apres, C. Quintius Flaminius, & P. Furius Philo Consuls desfirent les Milanois. ET LA SVIVANTE, Marcellus, & Cornelius Scipio Coss. Marcellus ayant mis à mort de sa main Virdumarus Roy des Gaulois Gessates (c'estoient soldats aduenturiers, cherchãs leur party & la paye comme souloient faire les Lansquenets) la ville de Milan fut prise par les Romains; ce qui fut le paracheuement de la guerre, & la Gaule de delà les monts reduitte en forme de Prouince.

La Gavle Cisalpine. Merueilleuse armee des Romains contre les Gaulois, qui monstre assez la craincte qu'on en auoit. Quãd les Rom. passerent le Pau la premiere fois.

L'AN 557. sous le Cõsul Cethegus; & 558. sous Marcellus

Marcellus fils de l'autre mẽtionné cy-dessus, furent defaits les Cenomanois, ou Manceaux, Gaulois aussi habituez en la Lõbardie; lesquels és guerres precedentes ne s'estoyent voulus remuer: & les Boies aussi: q̃ Scipion Nasica acheua du tout L'AN 563. MAIS les Venetes ou Venitiens se maintindrent long temps encore en l'amitié du peuple Romain.

LES CENOMANOIS OV MANCEAVX.

L'AN 577. le Consul Claudius Pulcher fut le premier qui attacha les Carniens, Iapides, & Istriens (c'est le Friol, Carinthie, & Dalmatie de maintenant) car ces gens-là par le departement d'Auguste sont aussi compris és onze regions d'Italie, comme les descrit Pline au 3. liure: & leur courut-on ainsi sus, pource qu'ils auoyent donné secours aux Etoliens cõtre les Romains. Ils furent puis-apres subiuguez & conquis de tous poincts par le Consul Sempronius Tuditanus, L'AN 625.

LE FRIOL, LA CARINTHIE, ET DALMATIE.

L'AN 611. vn autre Claudius Pulcher defit ceux de Saluces, & les Piemontois; qu'Auguste Cesar acheua depuis d'accabler, pour ce qu'ils ne pouuoyent demeurer en repos.

LE PIEMONT.

L'AN 516. Cornelius Lentulus, & Fuluius Flaccus Consuls meurent la premiere guerre aux Liguriens (Geneuois) & en defirent bien trente mille, dont les vingtquatre demeurerent morts sur la place, comme le tesmoigne Florus. Par plus de six vingts ans puis-apres il y eut diuerses rencontres auecques eux, tant qu'à la parfin L'AN 639. le Consul Emylius Scaurus les rengea du tout à raison.

LES GENEVOIS.

AINSI les Romains demeurerent bien six cens quarante ans à conquerir & pacifier toute l'Italie. Quãt aux Colonies & Municipes qu'ils y establirent, celà se touchera en son lieu à part: car il faut suyure icy tout d'vn train les autres Prouinces qu'ils subiuguerent hors d'icelle par son seul moyen & secours.

Et premierement la Sicile.

L'AN 489. Appius Claudius, & M. Fuluius Flaccus Consuls; cõmença la premiere guerre Punique, qui dura 23. ans. L'AN 512. le Consul Q. Lutatius auec vne flotte de trois cẽs voiles passa en Sicile; & defit Anno chef de l'armee Carthaginoise, egalle en nombre de vaisseaux, pres l'Isle d'Egate. L'ANNEE ensuyuante Q. Lutatius, & A. Manlius Coss. defirent derechef les Carthaginois au mesme endroict; si qu'ils furent contraincts de mendier la paix à conditiõs desauãtageuses, & peu honorables: & entre autres, qu'ils se departiroyẽt totalemẽt de la Sicile, de Sardeigne, & le reste des isles qui sont entre l'Italie & Afrique: de maniere que la Sicile dés lors pour la plus grand' part fut empietee par les Romains; lesquels acheuerent de la conquerir L'AN 540. que Marcellus en son 3. Consulat prit la ville de Sarragosse: & finablement sous le mesme Marcellus en son quatriesme Consulat, & Valerius Leuinus, L'AN cinq cens quarante quatre, apres la prise d'Agrigente, & autres places qui restoyent encore, elle fut du tout reduitte en Prouince Pretorienne, & renduë tributaire au peuple Romain. Iules Cesar donna depuis aux Siciliens le droict du Latium; & le Consul Marc Antoine celuy de la bourgeoisie Romaine.

LA SICILE.

L'AN 518. sous la conduite du Consul Manlius Torquatus les Romains mirent le premier pied en Sardeigne, qui commença lors d'estre subiuguee. Pomponius Matho L'AN cinq cens vingt l'acheua. Et L'AN cinq cens vingt-trois Papyrius Maso conquit pareillement Corse: de maniere que ces deux isles furent reduites l'vne auecques l'autre, en vne seule Prouince Pretorienne, & sous vn mesme gouuernement, ainsi que dit Sex. Rufus. Le premier Preteur qui y alla resider, fut M. Valerius, L'AN cinq cens vingt sept, comme le tesmoigne Solin en l'onziesme chapitre. Mais les Sardiniens se rebellerẽt plusieurs fois depuis; & mesmes L'AN six cens vingt huict, que Caius Gracchus y alla auecques le Consul Orestes, qui les ramenerent à obeïssance: Et L'AN six cens trente neuf, le Consul M. Cecilius Metellus puis-apres.

SARDEIGNE, ET CORSE.

LES DEVX SCIPIONS, Cn. & Publius, au commencement de la seconde guerre Punique, L'AN 536. Cornelius Scipio, & Sẽpronius Longus estans Consuls, passerent les premiers en Espagne; ainsi que dit Velleius Paterculus au 2. liure: là où huit ans apres ils furent mis à mort par les Carthaginois. Apres eux Scipion surnommé depuis Africain, ayant mis en route Asdrubal & Mago, & iceux chassez de tout le païs, y ordonna vne Prouince Romaine, L'AN 548. laquelle neuf ans apres fut establie de tous poincts; & deux Preteurs adioustez aux quatre dessusdits, y enuoyez pour la gouuerner L'AN 557. Cornelius Cethegus, & Q. Minucius estans Consuls: mais on ne l'eut pas pour celà si tost paisible: ains se rebella plus de trente fois, auec de grosses & signalees secousses pour les Romains: de maniere qu'elle ne peut estre cõquise absoluẽmẽt, & renduë tributaire, q̃ sous Auguste; qui acheua de defaire les Cãtabres, & Asturiens (c'est la Biscaye, & Gallice) & l'a reduit en trois Prouinces: la Betique, qu'õ appelle Granate, ou Andelousie, vers le destroit de Gilbaltar: Lusitanie, Portugal: & la Tarraconoise, qui est le Royaume d'Arragon; cõprenant Castille. Ceste description est pl' particulieremẽt deduite en Pline liu. 3. ch. 1. & 3.

LES ESPAGNES.

L'AN 562. T. Quintius Flaminius, & Domitius Enobarbus Cõsuls, Anthioque Roy de Syrie entama la guerre aux Romains, qui ne dura q̃ deux ou trois ans: car le Cõsul Glabrio assisté de Philippes Roy de Macedoine gaigna vne grosse bataille sur ledit Anthioque pres les Thermopyles; & le chassa entieremẽt de la Grece, où il s'estoit ietté à la suscitatiõ des Etholiẽs, & d'Hannibal. L'ANNEE d'apres L. Scipio, frere de l'Africain, acheua de defaire ce Roy pres la ville de Magnesie: mais on fit paix auecques luy, à la charge qu'il

L'ASIE.

quitteroit entierement tout ce qu'il possedoit en Asie au deça du mont Taurus, maintenant la Caramanie; dont la plus grand' part fut restituee au Roy Eumenes de Pergame, pour auoit tenu le party des Romains; & continuee apres son decez à son fils Attalus: lequel L'AN 621. estant mort sans enfans, en laissa le peuple Romain heritier. Aristonique neaumoins, bastard d'Eumenes s'en empara, qui defit le Consul P. Licinius Crassus L'AN 623. Mais Perpēna, qui luy succeda, prit Aristonique à son tour: ET L'AN 625. M. Aquillius acheua le demeurant de ceste guerre. De maniere que la Lydie, Carie, Mysie, l'Hellesponte, & la plus part de la Phrygie vindrēt à l'obeissance de l'Empire Romain. Toutes ces regions puis-apres L'AN 628. furent reiglees soubs vne prouince Consulaire, & Pretorienne. Ce fut lors que les Romains commencerent à gouster les richesses de leurs cōquestes; & s'en debaucher en delices & voluptez, comme dit Pline au 33. liure, chap. onziesme; qui les amenerent finablement aux espees & aux cousteaux, l'vn cōtre l'autre; & aux guerres ciuiles, où fut respandu tant de ce sang, alteré trop outre mesure de celuy des autres.

ETHOLIE. LES ETHOLIENS reuoltez, ayans esmeu Anthioque à prendre les armes auecques eux, soubs espoir de l'introduire en la Grece, L'AN 562. ils furent premierement defaits par Glabrio, comme il a esté dit cy dessus: & ne pouuās demeurer en repos, par Fuluius Nobilior derechef L'AN 565. qui prit la ville d'Ambracie, capitale de toute leur ligue: & delà puis-apres le reste auec l'isle de Cephalenie, dont il triompha L'AN 567.

L'AN 554. Sulpitius Galba, & Aurelius Cotta Consuls, se commença la premiere guerre contre Philippes Roy de Macedoine, pour raison des Atheniens; laquelle dura quatre ans entiers. Car T. Quintius L'AN 556. l'ayant acheué de defaire, & contraint de venir à composition,

MACEDOINE. L'AN 558. la paix fut arrestee par dix deputez, & toute la Grece remise en sa liberté. L'AN 573. Philippes s'estāt reuolté, deceda deux ans apres, laissant sa coronne, & l'execution de ses entreprises à son fils Perses: QVI L'AN 583. renouuella ceste guerre: mais au bout de quatre ans L. Emylius y mit fin; & mena en triomphe Perses auec ses enfans. Neaumoins la Macedoine fut encore laissee en liberté pour ce coup, soubs ses loix & coustumes anciennes; ne luy imposans q̃ la moitié du tribut qu'elle souloit payer à ses Rois: iusques à L'AN 607. qu'vn certain Andriscus ayant pris le nom de Philippes, & soy disant fils de Perses, fut defaict par Q. Metellus, & toute la Macedoine reduitte en Prouince.

L'AN 525. L. Posthumins, & Cn. Fuluius Consuls, fut denoncee la premiere guerre aux

ESCLAVONIE. Illyriens, qu'on appelle maintenant l'Esclauonie, & la Dalmacie, le long du goulphe Adriatique; estans lors soubs la domination d'vne Reyne nommee Teuta; pour auoir tué vn Ambassadeur Romain, qu'on auoit depesché deuers eux, faire plainte des rapines & volleries dont la mer estoit par eux infestee. Il n'y eut pas grāde resistance; car les Consuls en eurent tout incontinent la raison: & fut la plus grand' part du pays osté à la Reyne, & le reste encore rendu tributaire. Ils se contindrent en repos depuis, iusques à L'AN 586. qu'ils se rebellerent soubs leur Roy Gentius, en faueur de Perses Roy de Macedoine. Mais le Preteur Anicius Gallus depesché contr'eux, en 30. iours prit la ville de Scodre (maintenant Scutari) capitale de tout le pays, & les autres places; & mena iceluy Gentius en triomphe. La Dalmatie fut par mesme moyen reduitte en prouince. L'AN 592. les Illyriens se remuerent derechef; & leur rit la fortune du cōmancement contre le Consul Martius Figulus; qui en eut puis-apres sa reuenche. Et pour les acheuer de peindre L'AN 599. Scipion Nasica, surnommé Corculum, leur prit la ville de Delminium (auiourd'huy Denna) & en triompha. L. Cecilius Metellus finablement les dompta du tout.

AFRIQVE. LA PREMIERE guerre Punique entreprise pour la defense des Mamertins, comme il est dit en l'Epitome du 16. liure, fueil. 460. escheut enuiron L'AN 489. & dura 24. ans. La seconde pour les Saguntins, L'AN 536. contre Hannibal, qui dura 18. ans. La troisiesme L'AN 605. mais elle fut bien plus courte que les autres: Car la troisiesme annee Scipion rasa Carthage: & fut lors l'Afrique renduë tributaire en Prouince Pretorienne, iusqu'à L'AN 636. qu'elle fut faicte Consulaire. L'AFFRIQVE, faut entendre ce que les Carthaginois y souloient tenir: car de la Numidie, qui en fait aussi portiō, & de la Cyrenaique, il en sera parlé cy apres.

L'AN 607. Scipiō Africain le mineur, & Liuius Drusus Coss. la guerre se meut en Achaye, sous pretexte que les Ambassadeurs Romains, en-

ACHAYE ET LA GRECE. uoyez à Corinthe, pour distraire de la ligue & cōmunauté des Achees, les citez que Philippes Roy de Macedoine auoit reduittes à luy obeyr & complaire, eussent esté outragez par eux. Le Preteur Metellus qui pour lors gouuernoit la Macedoine, les defit premierement pres le destroict des Thermopyles; ET L'ANNEE d'apres le Consul Mummius acheua: lequel prit & ruina la ville de Corinthe, où estoit aduenu le tumulte, & subiugua toute l'Achaye, autrement le Peloponese, & pour le iourd'huy la Moree: Thebes aussi, & Chalcide furēt desmolies, & les armes ostees à tous les Grecs, auec leurs diettes & congregations: tellement que la Grece, sous le tiltre neaumoins d'Achaye, pource que les Achees la dominoient, fut reduitte en Prouince Pretorienne. Les Thessaliens par mesme moyē, & les Epirotes ou Albanois furēt rēgez à obeyssance, & faits tributaires. P. Clodius puis-apres L'AN 696. annexa l'Achaye à la Macedoine, ac-

couplãt ces deux Prouinces en vne, pour en gratifier le Consul Pison, en recompense de ce qu'il auoit consenty au bannissement de Ciceron.

L'AN 629. Plautius Ypseus, & Fuluius Flaccus estans Coss. les Romains s'attacherent premierement aux Gaulois de deçà les monts, pour donner secours à ceux de Marseille cõtre les Salyes Prouençaux qui les molestoient. Flaccus entama le gasteau, & Sextius qui luy succeda, acheua. L'ANNEE ensuiuante Enobarbus eut la victoire des Auuergnacs, & des Allobroges, Dauphinois & Sauoysiés, qui auoiét enuahy ceux d'Authun. Son successeur Fabius Maximus en defit plus de six vingts mille, & si print leur Roy Bituitus prisonnier. Au regard des Auuergnacs, & des Roüergois, on les laissa en leur liberté pour ce coup: mais les Allobroges furent faits tributaires; & la Gaule Narbonoise, comprenant la Prouence, & le Languedoc, reduitte en Prouince Pretorienne.

LA GAVLE NARBONNOISE.

L'AN 631. le Consul Cecilius Metellus, durant la guerre encore des Allobroges, s'en alla auecques vne armee de mer reprimer les Pyrates des Isles Baleares, maintenant Maiorq & Minorque; qui de leurs courses & brigandages infestoient la mer; mais d'arriuee il les extermina presque tous, & conquit ces deux Isles, où il dressa des Colonies.

MAIORQVE ET MINORQVE.

L'AN 640. Atilius Balbus, & C. Portius Cato estans Consuls, commença la premiere guerre contre les Thraciens, voisins de la Macedoine, qu'ils couroyent à toutes heures; ensemble la Thessalie, & la Dalmatie iusques és costes de la mer Adriatique. Le Consul Caton y ayant esté enuoié, auec le Preteur T. Didius, d'entrée y fit asses mal ses besongnes: le Preteur s'y porta mieux puis-apres, & en triompha; mais ils se maintindrét quelque temps encore depuis: dont deux ans apres le Consul Liuius Drusus fut contraint d'y aller, qui les rembarra de rechef dedãs leurs limites. L'AN 644. Minutius Rufus leur fit vn autre fort gros eschec le long de la riuiere d'Hebrus, àpresent Marisa, qu'il passa sur la glace. Puis Sylla enuiron L'AN. 666. les defit, qu'ils butinoyét la Macedoine. Et L'AN 673. Cornelius Dolabella s'y porta valeureusement. L'AN 679. Curion Procõsul vainquit les Misyens: & le premier de tous les Capitaines Romains donna iusques au Danube. Et L'AN 681. M. Lucullus acheua de les subiuguer, ayant pris la ville de Philippopoli, & celle d'Andrinople: Puis delà outrepassant le Danube, fit veoir aux Valaques, & aux Scythes voisins de la Taurique Chersonese, les armes Romaines.

THRACE.

L'AN 643. P. Scipio, & Calpurnius Bestia Cõsuls, la guerre fut denoncee à Iugurtha Roy de Numidie, pour auoir fait meschamment mourir Hiempsal, & Adherbal ses deux freres, contre les prohibitions du Senat. Calpurnius y fut enuoyé auec vne armee, lequel gaigné par argent fit vne paix ignominieuse. Sp. Posthumius l'annee d'apres n'y fit gueres mieux le seruice de la chose publique: MAIS L'ENSVYVANTE Cecilius Metellus defit Iugurtha en deux grosses rencontres: saccagea la ville de Thale, & courut toute la Numidie. C. Marius, qui en son premier Consulat luy fut enuoyé successeur, en obtint la finale gloire, & contraignit Iugurtha de s'enfuir à sauueté vers le Roy Bocchus de Mauritanie: lequel se defiant de pouuoir resister aux Romains, le liura entre les mains de Sylla. ET L'AN 649. furent enuoyez dix Commissaires pour y dresser & establir la prouince. Iules Cesar puis-apres y annexa la Mauritanie, ayant defait le Roy Iuba; au fils duquel Auguste la restitua: mais Caligula ayant fait mettre à mort Ptolemee successeur d'iceluy Iuba, la reünit de nouueau à l'Empire Romain.

NVMIDIE.

L'AN 660. C. Celius Caldus, & L. Domitius Enobarbus Coss. Ptolemee surnõmé Appion, Roy de la Cyrenaïque en la Lybie contigue à l'Egypte, par son testament en laissa le peuple Romain heritier. Mais le Senat ne luy osta rien de sa liberté; ains permit aux citez de viure selon leurs statuts & coustumes anciennes: où ils demeurerent iusques au temps d'Auguste Cesar, qui finablement la redigea en Prouince, soubs le gouuernement de Candie, dont elle est voisine.

CYRENAIQVE.

CONTRE les Ciliciens, & Isauriens, qui s'estoyent ioints aux Pirates, & brigandoyent ensemblement toute la mer Ionie, celle d'entre Crete, & Cyrené, le Piree, Achaie, & le goulphe Maliaque; P. Seruilius Vatia y ayãt esté depesché Proconsul, L'AN 676. prit les villes de Phaselis, & Olympe en Pamphylie, Corycus & Isaure, le principal fort & retraicte de toute la Cilice; les subiugua; & reduit en prouince la Pãphylie, Lycie, Icarie, Isaurie, dont il acquit le surnom d'Isaurique: & en triompha l'an 679. comme le portent les fastes & annales du Capitole. Põpee à la guerre Mithridatique acheua de la conquerir.

CILICE.

EVMENES Roy de Bithynie, qui se ligua auec les Romains en la guerre cõtre Perses Roy de Macedoine, laissa vn fils nommé Prusias: & cestui-cy Nicomedes, assez cogneu pour raison de Iules Cesar. Nicomedes decedé sans enfans, lors que Seruilius cõqueroit la Cilice, laissa par testament son Royaume aux Romains, qui fut puis-apres reduit en prouince par Põpee, auec vne portion de celuy de Pont; ayant delaissé le reste à Pharnaces fils de Mithridates; que defit Iules Cesar apres la mort de Pompee: & adiousta le Royaume du Bosphore au reste du Pont, & la Bithynie.

BITHYNIE.

DVRANT la guerre contre Anthioque, enuiron L'AN 563. le Preteur Q. Fabius Labeo passa auec vne armee en l'isle de Crete, maintenant Candie, des appartenances des Venitiens; & s'y estant brauemét porté, en triompha. Plus de cent ans depuis les Candiots s'estãs associez

CANDIE.

auec les Pyrates de la Cilice; & pris le party de Mithridates contre les Romains, le Consul Q. Metellus, mit toute ceste isle à feu & à sang: & vsa de grandes rigueurs & executions contre ceux qui vindrent vifs entre ses mains. Puis l'annee ensuyuante furent deleguez dix Commissaires pour l'aller reigler en Prouince. Auguste l'accoupla depuis auecques la Cyrenaïque, comme il a esté dit cy-dessus.

CONQVESTES DE POMPEE.

POMPEE sur la fin de la guerre contre Mithridates, l'ayant rembarré és dernieres extremitez du Royaume de Pont; & contraint de se donner luy-mesme la mort; dompta par mesme moyen Tigranes Roy d'Armenie; & luy osta la Cappadoce, auec ce qui restoit encore à conquerir de Cilice, la petite Armenie, Mesopotamie, Syrie, Phenice, & Sophene; ensemble toutes les autres regions de l'Asie, dōt il s'estoit emparé de force, iusques au fleuue d'Euphrates: ne luy laissant que la grande Armenie. De là s'estāt acheminé contre les Albaniens, les Colches, & les Rois d'Iberie (auiourd'huy l'Empire de Trebizonde, le Phase, la Zorzanie, & Mengrelie) les vainquit tous: mais apres en auoir pris des ostages, les laissa en leur liberté. Il subiugua depuis les Iuifs, & prit la ville de Ierusalem. Toutes lesquelles choses, & plusieurs autres encore par luy tresheureusement exploictees, il fit quatre prouinces des terres conquises en l'Asie: assauoir, le Pont, Bithynie, & Phrygie: l'Asie, auecques la Lydie, Carie, Ionie, l'Hellesponte, & Mysie: la Cilice. Et pour la quatriesme, la Syrie iointe à la Mesopotamie; laissant aux Rois alliez & cōfederez du peuple Romain, ces autres regiōs icy: A Tigranes, la grande Armenie: à Pharnaces, le Bosphore: à Ariobarzanes, Cappadoce: à Anthioque Comagene, la Seleucie: à Deiotare, & aux autres ses consorts Tetrarches, la petite Armenie, Galatie, & Lycaonie: à Pylemenes, la Paphlagonie: à Aristarque, la Colchide: & à Hircan, la Palestine, dont il le fit Roy. Quant aux Rhodiens, Lyciens, & Pisides, il leur laissa leur ancienne liberté, & forme de viure.

L'ASIE.

L'AN 698. Cn. Lentulus, & L. Philippus Consuls, M. Cato Questeur fut enuoyé en tiltre de Preteur en Chypre, pour en mettre dehors Ptolemee, & reduire l'isle en prouince. L'affaire se demesla sans aucune effusion de sang: car le Roy auant l'arriuee de Caton s'empoisonna soy-mesme en l'isle de Rodes; aymant mieux perdre la vie, que sa dignité & ses biēs, qui monterent à quatre millions deux cens mille escus.

CHYPRE.

LA GAVLE de deça les monts fut la derniere de toutes les autres prouinces durant l'estat de la Republique, à se rendre tributaire, & paisible au peuple Romain. Bien est vray que les Espagnes demeurerent plus longuement à estre conquises; mais elles le furent aussi auant les Gaules; & si ne secouërent pas si tost le ioug de la seruitude. Ceste guerre donques des Gaules fut entreprise L'AN 696. Piso & Gabinius estans Consuls; plus pour l'ambition de Cesar, que pour aucune legitime cause q̄ les Romains en pretendissent. Car sur la fin de son Consulat, il obtint par l'entremise de Pompee, & Crassus, les deux principaux arcboutans surquoy s'appuyoit lors tout le faiz de la Republique, l'Esclauonie, & la Lombardie, auec trois legions complettes, souldoyees aux despens du public: & la Gaule de deça les monts, auec vne autre legion: le tout pour cinq ans, contre la loy Semproniene. S'estant incontinent acheminé en Gaule, il fit durant neuf annees que continua ceste guerre, ce que vous auez peu veoir en ses Commentaires; & subiugua auec dix legions Romaines, tout ce qui est depuis les monts Pyrenees iusqu'à la riuiere du Rhin: & du mont Geneue, à l'Ocean d'Angleterre; où il passa par deux fois, & contraignit ce peuple là incogneu, non que conquis iusqu'à lors, de payer tribut, & donner des ostages. Il trauersa aussi le Rhin sur vn pont de bois basty en dix iours, sans que ceste nation belliqueuse s'osast presenter nulle part pour luy faire teste. Ce luy fut apres vn moyen, tant pour les grandes richesses qu'il acquit en ceste conqueste, que pour la vaillance des combattans, contre lesquels il s'exercita continuellement par tant d'annees, de paruenir à la Monarchie de l'vniuers; laquelle ayant pris en luy son commencement, passa de main en main à ses successeurs, iusques à la finale decadence d'icelle. Surquoy on peut discourir & considerer ce qui a esté remarqué autrefois par plusieurs hommes d'entendement; que le faict des Empires, tout ainsi que les autres choses du monde, consiste en trois periodes & reuolutions; leur progrez, leur estat, & leur decadence; qui sont ordinairement presque egalles: car les Romains demeurerēt biē quatre cēs ans à ietter les premiers fondemens de leur domination & Empire, durant lesquels, à grand peine subiuguerent ils vne petite poignee de terre, & encore à l'entour d'eux. Durant quatre cens autres ans puis-apres, qui escheurēt vers la passion de nostre Sauueur, ou bien peu s'en faut, ils estendirēt leur puissance iusques à la plus haute cime que la diuine disposition leur auoit octroyee. Et quelques trois cens ans depuis; enuiron onze cens de la fondation de Rome (car peu de Royaumes ny principautez terriennes arriuent iusques à douze cēs, ainsi que nous l'auons discouru ailleurs) Constantin le Grand transporta l'Empire de Rome à Constantinople. Mais celà depend d'vn autre propos.

LES GAVLES DE DEÇA LES MONTS.

AINSI les Prouinces, Royaumes, & natiōs q̄ cōquit le peuple Romain iusques à l'an 705. que Iules Cesar s'empara luy seul de la puissance absoluë, en qualité de perpetuel Dictateur, se trouuerent de trois conditions differētes. Car ou les peuples estoyent laissez en leur liberté accoustumee, iouyssans de leurs droits, statuts, & cou-

LES PAYS CONQVIS PAR LES ROM. DE TROIS SORTES DE CONDITIONS.

stumes anciennes: ou les Royaumes laissez à des Roys amis & confederez: ou les Prouinces faittes tributaires, & reduites soubs le maniment des Procôsuls, ou Propreteurs, qu'on y enuoioit d'an en an pour les gouuerner, selon les loix & façons de faire Romaines: dequoy elles estoient appelles Côsulaires, ou Pretoriennes: mais celà se châgeoit quelquesfois selon l'appetit du Senat, à qui il appartenoit de les conferer, & non pas au peuple; suiuant mesmes l'edict de Caius Gracchus.

LES PROVINCES CONSVLAIRES DV TEMPS DE CESAR ESTOYENT SEPT.

PROVINCES CONSVLAIRES.

L'ESPAIGNE Vlterieure; assauoir Granate, & Portugal.
L'Espaigne Citerieure, Arragon, & Castille.
La Gaule Cisalpine.
La Gaule Transalpine.
L'Esclauonie, & Dalmatie.
Cilice.
Et Surie.

LES PRETORIENNES.

PROVINCES PRETORIENNES.

La Sicile.
Sardeigne, & Corse.
Afrique, & Numidie.
Macedoine, Achaye, Etholie, la Grece, &c.
Asie, Lydie, Carie, Ionie, Mysie, &c.
Le Pont, & la Bithynie.
Candie.
Chypre.

LE REVENV DES PROVINCES.

TOVTES LESQVELLES quinze prouinces payoient lors de tribut au peuple Romain huit millions cinq cẽs mille escuz, comme dit Plutarque: lesquels, telle y en a de ce nombre, qui les porteroit quasi maintenant.

LES ROIS ALLIEZ ET CONFEDEREZ.

Les Rois iouyssans de leurs Royaumes par le benefice du peuple Romain.

Ptolemee, Roy d'Egypte.
Iuba, de Mauritanie.
Pharnaces, du Bosphore, & du Pont.
Ariobarzanes, de la Cappadoce.
Tigranes, de la grande Armenie.
Anthioque, de la Comagene.
Deiotare, & les trois autres Tetrarques ses compersonniers, de la petite Armenie, Galatie, & Pamphylie.
Pylemenes de Paphlagonie.
Aristarque de la Colchide: c'est la Mengrelie, & la Zorzanie.
Hircan de la Iudee, & Palestine.

LES PEVPLES LAISSEZ EN LEVR LIBERTE.

Les Rhodiens.
Les Cyreneens en Afrique.
Les Pisides, & les Lyciens en Asie.

LES PROVINCES ADIOVSTEES PAR AVGVSTE CESAR.

PANNONIE, MISIE, &c.

L'AN 720. Libo, & Atratinus Consuls, cependãt que M. Antoine demeuroit oisif en Egypte, tout confit en voluptez & delices, & enyuré de l'amour de Cleopatre; Cesar Auguste qui tenoit l'Empire de l'Occident, ayant acheué de defaire Sex. Pôpeius en Sicile, & exclus Lepidus du Triumuirat, entreprit la guerre contre les Esclauons, Dalmates, Carinthiẽs, Hongres, Coruats, Bulgares, Vvalaques, Transsyluains, Thraciens, Polonois, Allemans, & Grisons; ensemble tels autres peuples habitans le long du Rhin, & du Danube: lesquels durant les guerres ciuiles s'estoyent iettez dedans les Prouinces Romaines voisines d'eux, & y auoyent fait de grands rauages & pilleries. En ceste guerre, partie soubs sa conduitte en personne; partie de ses Capitaines, il obtint plusieurs victoires signalees: & subiugua les Grisons, l'Austriche, & Hongrie outre le Danube; Moldauie, & la Thrace circonuoisine. Reprima les courses des Polaques, & Transsyluains; leur ayant taillé en pieces trois grosses armees, auecques leurs principaux chefs. Rembarra les Allemans outre la riuiere d'Elbe: & transporta au deça du Rhin en la Gaule les Vbiens, & les Sicambres, lesquels se rendirent à luy; leur assignant vne demeure le long de l'eau. Rengea outre plus à obeïssance tout plein d'autres nations remuantes & tempestatiues qui ne pouuoyent demeurer coy. Car il ne fit oncques la guerre à personne sans iuste cause; & estant contraint à ce faire: ains se comporta enuers tous, iusqu'aux plus estranges barbares, d'vne souueraine modestie & iustice, ainsi que dit Suetone en sa vie, tiltre 21. Florus; & Rufus aussi.

EGYPTE.

APRES LA MORT de Marc Antoine, & Cleopatre, & toute la race esteinte des Rois d'Egypte; Auguste Cesar l'annexa à l'Empire Romain, & l'a reduit en Prouince: faisant curer par ses soldats les fossez & canaux où le Nil en ses inondatiõs regorgeoit, qui s'estoyẽt remplis par vne lõgue succession de tẽps, de fange & limon. Les gouuerneurs qu'il y enuoya, furẽt de l'ordre des Cheualiers; dõt le premier de tous fut Cornelius Gallus; craignant le mesme q̃ son oncle & pere adoptif, que si ce Royaume, riche & puissant, tõboit sous l'administration des Senateurs, & personnages d'authorité, ils ne prissent de là occasiõ de quelq̃ nouueau trouble & remuemẽt.

LE RESTE DES ESPAGNES, LA GASCONGNE, ET LES ALPES.

LA GVERRE ACTIAQVE mise à fin, & Auguste n'ayant plus de compersonnier à l'Empire, il s'attacha aux Biscains, & Asturiẽs, qu'il amena à obeissance; & la Gascongne semblablemẽt: plus, les Alpes le long de la riuiere de Gennes, qu'on appelle les maritimes; & les Cottiennes aussi vers le mont Cenis, & le val de Morienne, auec le reste de la Sauoye. Item les Salasses de la Vaudouste, ainsi que dit Velleius.

LE RESTE D'AFRIQVE.

IL EVT ENCORE tout plein de guerres en Afrique, & quelque peu longues; comme le denotent les actes Capitolins des triomphes: contre les Getuliens de la Lybie interieure aupres des Syrthes, soubs la conduitte de Cossus; & les Marmarides, & Garamantes, qu'il acheua de subiuguer.

AVTRES PROVINCES EN L'ORIENT.

DV COSTE d'Orient, les Indiens & les Scythes, plus tost attirez à celà de la renommee de

preud'hommie & iustice, que de la crainte de ses armes, luy enuoyerét des Ambassadeurs pour rechercher l'alliãce & amitié du peuple Romain. Les Parthes en semblable luy quitterent toute l'Armenie, & rendirent les enseignes qu'ils auoyent prises à la defaite de Crassus, & de Marc Antoine: donnerent quant & quant des ostages: & remirent à son choix de leur nommer vn Roy, de plusieurs qui y pretendoient. Pylemenes Roy de Paphlagonie, & Amynthas estans decedez, il reduit en Prouinces la Galatie, Lycaonie, & Pamphylie. Les Pisides aussi, & les Lyciés qui iusques alors estoient demeurez en leur liberté. Et annexa la Cyrenaïque au gouuernement de Candie. Toutes lesquelles choses mises à fin, il ferma le troisiesme de tous les Romains le Temple de Ianus, ayant estably vne paix vniuerselle en la terre, sur presque l'aduenemét du Redempteur.

Les conquestes de Vespasian.

PALESTINE, RHODES, CONSTANTINOPLE, ET SAMOS, &c.

ENVIRON l'an 822. de Rome, & 70. de IESVS CHRIST, Vespasian ayant mis fin à la guerre Iudaïque, & delà estant paruenu à l'Empire, y adiousta la Palestine; l'Isle de Rhodes; Bizance auiourd'huy Constantinople; & Samos; qu'on auoit laissé en leur liberté. Plus Ephese, Cilice, & la Comagene, qui souloient estre dessous des Rois, ainsi que tesmoigne Suetone en sa vie, tiltre dixiesme.

TRAIAN.

LES BORNES de l'Empire Romain ayans esté dessous Auguste, le Danube du costé de Septentrion; & Euphrates de celuy d'Orient; Traian qui commença à regner l'an de Rome 885. & de Iesus Christ le centiesme; y adiousta outre le Danube, la Dace; & de l'autre part en l'Asie, l'Armenie, Mesopotamie, & Assyrie. Car comme du temps de Domitian les Daciens, qui comprennét les Trassyluains, Valaques, & Moldaues, eussent sous leur Roy Decebale porté de fort grands dommages és Prouinces Romaines, & mesmes en la Mesie, & Pannonie, où ils defirent Sabinus, & Fuscus Coronnel des bandes Pretoriennes; Traian à son aduenemét à l'Empire entreprit la guerre contre eux: les vainquit en plusieurs rencontres, & mit à mort Decebale; rendit la Dace tributaire, & la redigea en Prouince; & fit vn pont (ouurage certes tres-admirable) sur le Danube, cõme dit Dion Cassien en sa vie. Il obtint encore quelques victoires contre les Polaques, & les Allemans.

LES DEVX ARMENIES: LA MESOPOTAMIE, ET ASSYRIE.

LE PREMIER Capitaine Romain qui mit le pied dãs l'Armenie, fut L. Lucullus, enuiron l'an 680. de Rome: lequel poursuiuant Mithridates qui s'enfuioit desconfit deuant luy, defit auec douze ou quinze mille hommes, tant seulement, le Roy Tigranes d'Armenie, en ayant plus de deux cens cinquante mille: prit la ville de Tigranocerte capitale de toute Armenie, auecques la contree de Madone: & delà entra en Mesopotamie, où il prit Nisibis: Mais pensant tirer outre le Tigre dans la Perse pour y aller enuahir les Parthes, Pompee luy vint leuer le siege, lequel luy auoit esté decerné successeur, ou plustost heritier de ses victoires & conquestes. D'arriuee il defit Mithridates en la petite Armenie; & tout de ce pas, s'en alla trouuer Tigranes, qui n'osant attendre le choc, se rendit à sa discretion. Il luy osta tout ce qu'il auoit acquis en Mesopotamie, Syrie, & Phenice, luy laissant seulement l'Armenie; qui demeura par vn long temps à luy paisible, & à son successeur Artauasdes, q̃ Marc Antoine en son voyage contre les Parthes l'an 720. fit mettre à mort. Artaxias luy succeda; & puis vn autre, Tigranes, & Artauasdes; Ariobarzanes; Vonon Parthe; & Zenon du pays de Pont; sous Auguste & Tybere. Depuis Neron par sa nonchalance laissa perdre les deux Armenies; où les Parthes establirent Tyridates, qui le vint veoir à Rome pour l'instruire en la Magie. Et depuis l'Armenie demeura sous les Rois, iusques à Traian, lequel apres auoir subiugué la Dace, fit l'entreprise d'Armenie, & des Parthes. D'arriuee il l'osta à Parthamasiris, & la redigea en Prouince: puis s'en alla enuahir les Hiberiens, Sauromates, Bosphorains, & la Colchide: les Orsroens, Carduenìens & Marcomedes: Donna vn Roy aux Albaniens: prit sur les Parthes les villes de Nisibis, & Ecbatane. Et ayant trauersé l'Euphrates, subiugua les Adiabeniens: conquit la contree d'Antemusium, l'vne des meilleures & plus fertiles de toute la Perse; auec Seleucie, Ctesiphonte, Edesse, & Babylone. Et fut le premier apres Alexandre, qui donna iusques aux frontieres des Indes; dressant vne grosse flotte de vaisseaux sur le goulphe de la mer rouge, pour courir les costes de l'Orient. Au retour il régea en trois Prouinces tributaires toute l'Armenie, la Mesopotamie, & Assyrie; estendant les limites de l'Empire Romain iusques au fleuue du Tigre, qui seruit tout son temps de bornes entre les Romains & les Parthes; ausquels il donna vn Roy de sa main, appellé Partespates. Mais Adrian successeur d'iceluy Traian portant enuie à sa gloire, quitta de son propre motif ces trois Prouinces, & les eclipsa de la domination des Romains; la restreignant és anciennes bornes, assauoir la riuiere d'Euphrates. Il y eut infinis changemés depuis, les vns les reconquerans; & les autres les perdans ou abãdonnãs; iusques à la finale dissipation de ceste grãde masse de Monarchie. Les choses ainsi ordonnees du costé de la Mesopotamie, & des Parthes, Traian retourna derechef en Arabie, où il dompta vne autre fois les Agareniens (on les appelle autremét Sarrazins) qui tumultuoiét: & reduit ce pays ainsi esgaré & farouche, en Prouince paisible & obeïssante: que l'Empereur Seuerus augmenta depuis, y adioustant d'autres peuples circonuoisins.

LVCVLLVS. POMPEE. LES ROIS D'ARMENIE. MVTATIONS EN LA MESOPOTAMIE. CONQVESTE DE L'ARABIE ET DES SARRAZINS.

DV REVE-

DU REVENU DE L'EMPIRE ROMAIN: DU THRESOR PUBLIQUE; *de leur luxe, & richesses des particuliers: auec quelques edifices anciens, qui tesmoignent celà iusqu'auiourd'huy.*

Il seroit bien mal-ayse de donner icy vn estat au vray de ce reuenu; tant parce qu'il a changé souuent selon que la dominatiõ s'accroissoit par le moyẽ de leurs conquestes, ores sur des peuples belliqueux, ores sur des nations opulentes, & effeminees; que pour la varieté qui se trouue dans les autheurs, differens pour la plus grand' part: & aussi que les nombres, & forme de compter sont presque si corrompus par tout, qu'on n'en peut tirer certitude quelconque. Pline liure 33. chap. 3. parlant du triomphe de Paule Emyle, & de ce qu'il apporta au thresor, de la despouille du Roy Perses de Macedoine, ne met que trois mille liures, sans exprimer d'or ou d'argent. D'or, à cent escuz la liure de douze onces, car on la peut bien prendre à ceste raison pour auoir vn calcul plus rond, & aussi que ce n'estoit pas or fin; ce seroiẽt trois cens mille escuz: & d'argent trente mille: Sommes qui n'eussent pas esté suffisantes pour amortir tous les impostz que les citoyens Romains mesmes souloient auparauant contribuer pour la guerre, comme il met en ce propre lieu: *A quo tempore populus Rom. tributum pendere desiit.* Parquoy il y a trop plus d'apparẽcẽ à ce que Plutarq̃ en la vie dudit Paule Emyle en specifie par le menu, ainsi qu'il s'ensuit. Qu'il y auoit sept cẽs cinquante vases, où se portoient par trois mille hommes departis quatre à quatre, l'argent monnoyé; pesant ce qui estoit en chaque vase, trois talents de soixante liures, qui sont neuf vingt liures; lesq̃lles multipliees par 750. feroyẽt cẽt trẽteecinq mille liures: qui a dix escuz la liure montẽt treize cẽs cinquante mille escuz. Car le talẽt d'argent vaut 600 escuz, qui seroient 1800. escuz pour vase: multipliez ces 1800. par 780. la somme dessusdite de 1350000. escuz viẽt a estre iustifiee. Il y a au Grec: Μετὰ δὲ τὰς ὁπλοφόρους ἁμάξας, ἄνδρες ἐπεπορεύοντο τρισχίλιοι, νόμισμα φέροντες ἀργυροῦν ἐν ἀγγείοις ἑπτακοσίοις πεντήκοντα τριταλάντοις. ὧν ἕκαστον ἀνὰ τέσσαρες ἐκόμιζον. là où il semble que M. Budee au second *de Asse* se soit mesconté, aussi bien que Blondus & autres; plustost neaumoins par inaduertance que par ignorance, qui ne doit point estre imputee à vn tel homme en chose si claire. Car ayant mis trois mille hõmes, qui quatre à quatre portoient vn vase de trois talents, le tout comme cy dessus, il ne resume puis-apres que trois cens cinquante vases; là où à partir 3000. en quatre, ce sont sans doute 750. Et ne peut estre la faute de l'impression, ny des exemplaires, si d'auenture ils n'ont erré tout euidemment: car ce qu'il a puis-apres reduit celà à la somme de mille cinquante talents d'argẽt le verifie; d'autant que trois fois 350. montent iustement à ladite somme de 1050. Si donques vn tel & si grand personnage s'est abusé si notoirement, il ne faut pas trouuer estrange, si nous autres qui ne sommes qu'ombres tout-effacees aupres d'vne telle lumiere, nous extrauagons quelquefois en des endroicts plus tenebreux, & où il fault aller à tastons. Suit apres; qu'il y auoit autres soixante dixsept vases, esquels estoit l'or monnoyé; pesans pareillement trois talents, qui reuiendroient à dixhuict mille escuz chaque vase, euallüant l'argent à l'or de dix à vn suyuant la proportion la plus raisonnable, comme met Pollux au neufiesme liure de l'Onomastic, & Tite Liue en la guerre Macedonique; combien qu'il y ait assez d'autres proportions differentes: car elles varient ordinairement selon la circonstance des temps, & des lieux; l'abondance de l'vn, & la rarité de l'autre. Ces 77. vases doncques à 18000. escuz chacun, montoient à la somme de treize cens quatre vingts & six mille escuz: car prenez trois talẽs à 180. liures de poix; icelles multipliees par 77. feront 13860. liures: multipliez les encore par cent, à quoy nous limitons la liure de douze onces, ce sera la mesme somme dessusdite de 1386000. escuz. Cecy, bien qu'vn peu estendu au large, ne sera neaumoins pas du tout inutile pour autant d'esclarcissemẽt de l'histoire Romaine. Mais Budee varie encore en cest endroit de la vraye leçon, & y adiouste sept vases de plus, y en mettant quatre vingts & trois, qui reuiendroyent à 18. talents, & 108000. escuz dauantage: ne me pouuãt assez esmerueiller de celà; car il y a formellemẽt au texte Grec: Εἶτα μετὰ τούτους οἱ τὸ χρυσοῦν νόμισμα φέροντες, εἰς ἀγγεῖα τριταλαντιαῖα μεμερισμένον ὁμοίως τῷ ἀργυρείῳ. τὸ δὲ πλῆθος ἦν τῶν ἀγγείων, ὀγδοήκοντα τριῶν δέοντα. là où δέοντα auecques le genitif de τριῶν est pris en celà pour *moins de trois*; ainsi comme ἔτη δέοντα δυῶν τεσσαράκοντα, *duodequadraginta anni; deux ans moins de quarante*, assauoir trente huit. Ce qui suit apres de la somme, verifie qu'il l'a ainsi entendu & pris: *His verbis Plutarchus author est mille & quinquaginta talenta argenti; & ducenta vndequinquaginta auri in ærarium illata esse.* Car trois fois 83. talents font les deux cens quarante neuf qu'il met. Il y auoit puis-apres la grand couppe qui pesoit dix talents, ou six cens liures d'or; qui font neuf cens marcs: qui à raison de cent escuz la liure ou six mille escuz le talent, reuiennent à soixante mille escuz; sans la façon & les pierreries. Tout celà ensemble outre la vaisselle d'or & d'argent; les bagues & ioyaux, & les meubles, monteroit à deux millions soixante seize mille escuz. Et neaumoins ce ne seroyẽt pas vingt fois plus que les trois mille liures de Pline, cõme dit iceluy Budee au mesme endroit, ne dix fois: car dix fois trois cens mille escuz, si ce sont liures d'or, monteroyent à trois millions d'or: si d'argent, ce ne seroyẽt que trente mille escuz; lesquels multipliez par vingt ne seroyẽt que six cens mille escuz: & pourtãt l'vn

L'or & argent que Paule Emyle apporta des despouilles de la Macedoine.

ny l'autre ne conuiendroit pas à beaucoup pres. Cecy toutefois ne me soit imputé pour auoir delà voulu chercher expressemẽt l'occasion de cõtredire ou blasmer vn si renõmé personnage en toutes sortes de doctrines, qui a si excellemmẽt bien merité des bonnes lettres, voire qui les no⁹ a desenseuelies; afin de paroistre plus habile homme que ie ne suis: moy qui ne suis qu'vn ver de terre; ayant employé tout le cours de ma vie depuis l'aage de dixsept ans que ie fus tiré des escoles, iusques à cinquante, que i'ay commencé de ietter quelque chose en lumiere de mes simples vulgaires escripts, à trotter çà & là, ou à la Cour, ou à la guerre, ou à voyager en pays estrange. MAIS pour reuenir à nostre propos; Pline au lieu dessusdit parlant du thresor de l'Espargne de Rome, qu'ils appelloiẽt *Aerarium*, dit que l'an 597. Sex. Iulius, & L. Aurelius estãs Consuls; ce fut quelques onze ans apres le triomphe du dessusdit Paule Emyle, il se trouua au thresor en tout, sept cẽs vingt six liures d'or; & quatre vingts douze mille d'argent; monnoyé & comptant les faut-il entendre: Plus trois cens soixante quinze mille en lingots ou tuillettes, sans specifier toutesfois ny d'or ny d'argent: *Auri in ærario populi Romani fuere Sex. Iulio, & L. Aurelio Consulibus, septem annis ante bellum punicum tertium pondo* DCC. XXVI. *argenti, nonaginta duo millia; & extra numerum* CCCLXXV. *millia*. L'or monteroit à 72600. escuz: Et l'argent à neuf cens vingt mille. Ce qui monstreroit qu'ils auroient plustost voulu despendre l'or que l'argent; comme aussi ils estimoient plus l'argent selõ son prix que nom-pas l'or: Car tous les tributs qu'ils imposoient aux peuples par eux subiuguez, estoient en argent; comme il dit en ce mesme lieu: *Equidem miror populum Ro. victis gentibus in tributo semper argentum imperasse non aurum.* Et au premier chapitre, *Romæ quidem non fuit aurum nisi admodum exiguum lõgo tẽpore.* Le reste, qui est *extra numerum* cõme il dit de CCC.LXXV. mille; encore que ce ne fust qu'argent, mõteroit à trois millions, sept cens cinquante mille escuz en lingots; qui est bien vne assez grande somme pour ce temps là; & dont on se deuroit contenter sans la vouloir estendre d'auantage; & reformer le texte, comme il suit apres en ce mesme lieu de Asse: *Auri in ærario populi Ro. fuere septem annis ante bellum punicum tertium. põdo septingẽta millia viginti sex: argenti nonaginta duo millia: & in numerato trecenties septuagies quinquies.* En quoy il y a mille fois d'auantage pour le regard de l'or, *& in numerato*, pour *extra numerum*, qui est tout le rebours. Mais ceste quantité d'or monteroit à vne trop excessiue somme, de soixante douze millions six cens mille escuz: car la plus-grande dont on trouue mention en l'Empire Rom. pour vne fois seule, est celle de Tybere, que son successeur Caligula fit voler en vn an; assauoir, soixante sept millions cinq cẽs mille escuz. Quant aux CCC.LXXV. mille; si au lieu de mille on lit sexterces, ce ne feroyent que 937500; plus tolerable, que les trois ou quatre milliõs dessusdits. Et peult estre qu'il faudroit ainsi restituer ce texte de Pline; mais nous n'auõs rien d'ailleurs qui nous le redresse. SVIT apres *Sex. Iulio, & C. Marcio Coss.* (assauoir l'an 663. de Rome,) *octingenta quadraginta sex auri pondo fuere in ærario.* 84600. escuz; somme à la verité bien petite: mais il y auroit moins d'apparence de lire *octingenta millia sex*; car ce seroient plus de quatre vingts millions d'or: & moins encor; *sedecies centena viginti millia octingẽta vndetriginta*; qui feroiẽt vne somme deux fois plus grande. Finablement, *Caius Cæsar primo introitu vrbis in ciuili bello suo, ex ærario protulit laterum aureorum* XXVI. *millia, & numero pondo* CCC. *nec fuit aliis temporibus Resp. locupletior.* Celà reuiendroit à raison de dix liures, ou de quinze marcs chacune tuillette ou lingot: car elles (ne pouuoiẽt pas guere estre moindres de ce metal) à vingt sept millions d'or. Orose met 4135. liures d'or, & enuiron 900. d'argent; qui vaudroyẽt ensemble 413500. escuz, vne partie trop petite. Il y a vne autre leçon de ce texte, qui n'est pas trop impertinente: *Protulit laterũ aureorum quindecim; argenteorũ* XXXV. *millia: & in numerato sestertium quadringenties*: qui feroyent seize millions trois cens cinquante mille escuz; attendu que Pompee, & le Senat abandonnans Rome, il est à croire qu'ils enleuerent vne bonne portion du thresor quant & eux. Toutes lesquelles choses sont par nous amenees icy, & desduittes par le menu en la sorte, pour monstrer l'incertitude qui est és anciens autheurs: & que quelque diligence qu'on y puisse mettre à verifier ce qu'il y fault lire, la plus part du temps on n'y fait que le sang tout cler: Pour seruir aussi de quelque esclaircissement à certains poincts que Tite Liue atteint du bout des leures en la preface de son histoire.

Les premiers thresors signalez à Rome.

Les Rom. imposoient leurs tributs plustost en argent qu'en or.

CELA premis comme pour vne monstre ou eschãtillon des facultez de l'Empire Rom. il faut rebrousser pour s'en mieux instruire, iusqu'aux premieres sources d'iceluy. Or est-il bien assez notoire que Rome dessous les sept Rois, & plus de trois cens ans encore depuis; tout ainsi qu'elle fut lors ordinairemẽt remplie d'hommes tres-valeureux; d'autant à l'opposite se trouua elle vuide & destituee d'auarice & ambition; & par consequant de richesses, qui ne seruent qu'à ramollir & desbaucher le cœur des personnes nees à la vertu: ainsi qu'on peut veoir en la monarchie des Perses; lesquels s'accreurent & maintindrent tant qu'ils furent pauures: là où leur opulence puis-apres les fit perdre en moins de rien: car ces deux directement ennemies ne compatissent pas biẽ ensemble; la vertu dy-ie, & les richesses. Dõques iusqu'au Roy Seruius, qui fit le premier battre & coigner des especes de cuyure; par l'espace de 200. ans on n'vsa à Rome d'autre metal que de cestuy-cy; & encore nõ mõnoyé, ains à la lourde forgé en des lingots ou petites billes du poix d'vne liure de douze onces, qu'ils appelloient ASSES; dont il sera plus à plain parlé en leur

Les superfluitez & richesses plus dangereuses en vn estat, que la pauureté.

La monnoye vsitee à Rome durant les 200. premiers ans.

leur lieu. L'AN 484. furent faictes des pieces d'argent: Et d'or. 62. ans apres; assauoir L'AN 546. Et ainsi à mesure que l'Empire s'accreut, aussi s'accreurent les richesses tāt du public que des particuliers; & la conuoitise encor d'auātage: si que finablement leur auarice, & les delices les precipiterent aux guerres ciuiles; & de là à vn changement de l'estat, qui peu à peu s'en alla declināt en la Monarchie, par le mesme chemin qu'en la Republique il estoit paruenu au plus haut sommet de puissance humaine. Au moyen dequoy il ne sera point hors de propos d'amener icy en passant, quelques exemples de la pauureté de ces premiers temps, & des richesses qui en procederent: l'entends des temps de la Republique, parce que tout l'effort des Romains parut sous cette forme de gouuernement, où la recompense, & la punitiō ont d'ordinaire plus de lieu qu'és Monarchies, qui tiēnent plus des extremitez, & la Democratie pl⁹ du millieu: Car il n'y a rien pl⁹ dur, plus fascheux ny intollerable, q̄ le ioug d'vn felō Tyran, ou d'vn Prince mal-aduisé: ny de domination meilleure, que d'vn bon, sage, & debonnaire Roy; d'autant qu'elle est contretirce sur le portraict & image de celuy qui seul gouuerne tout l'vniuers: ce qui a faict dire à Homere, que le gouuernement de plusieurs n'est pas chose bōne; Parquoy il ne faut qu'vn Prince & vn Roy.

La Monarchie le pire & le meilleur estat de tous autres.

Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω,
Εἷς βασιλεύς.--

Mais d'autre part il y a bien plus de moyen d'exercer la vertu, & faire preuue de son merite & suffisance en la Republique. Ce qui a meu Tite Liue à vne tres-belle consideration, qui est bien digne d'estre remarquée; & à quoy par-aduēture peu de personnes ont pris garde en le lisant: c'est que par tout le premier liure, où il traicte ce qui est aduenu sous les Rois, l'on ne voit gueres de mention des faits d'aucuns particuliers; que cettui-cy, ou celui-là aye fait quelque bel exploit memorable; comme si la splendeur de l'authorité royale venoit à esteindre & offusquer tout; ny plus ny moins que le soleil fait les estoilles: Là où quand il vient au gouuernement de la Republique, soudain il vous represente deuāt les yeux vn Horatius Cocles, vn Mutius Sceuola: & infiniz tels signalez & valeureux citoyens, qui à l'enuie les vns des autres, comme si c'estoit vn pris qu'ils courussent, se parforcent de seruir leur Patrie; qui d'vne sorte, qui d'vne autre; dont outre les loüanges & pris d'honneur, les aduancemens; & autres telles recōpenses qu'ils en parceurent durāt leur vie, ils se sont acquis vn renom & gloire immortelle. AINSI du tēps du Roy Seruius, le pl⁹ haut auoir d'vn ROMAIN citoyē estoit limité à la valeur de mille ou 12. cens escuz: & c'est ce que Pline a voulu entendre, quand il dit au 33. liure cha. 10. *Non erat apud antiquos numerus vltra centum millia*, qui reuiennent à ladite somme: Non en deniers comptans; parce, que c'eust esté vn par trop grand emblayement que d'vne telle clinquaillerie, comme il en falloit pour parfaire ces mille escuz, si qu'vne charrette attelee de quatre cheuaux à grand' peine eust sceu rouller par païs iusqu'à vingt escuz en ces especes: car à prendre cent liures ou asses de douze onces, pour chaque escu, les vingt escuz fussent arriuez au poix de deux mille liures, reuenans à vn millier & demy des nostres de seize onces: celà est touché au 4. liure de cette histoire, fueil. 210. lig. 8. NY en vaisselle d'argent aussi peu; n'ayans pas seulement cognoissance de l'estain: Car Fabrice qui mesprisa les practiques du Roy Pyrrhus luy faisant offrir la quarte partie de tout son royaume, n'eut oncques, (enuiron l'an 480. de Rome;) qu'vne petite tasse d'argent, dont le pied estoit de corne; & vne salliere; encore estoit-ce pour s'en seruir à ses sacrifices & deuotions: Ny en tapisseries, licts, ou autres meubles precieux; MAIS en quelques deux arpens de terre, comme dit Pline liure 18. chap. 2. & en bestail; dont le bœuf n'estoit eualué qu'à cent asses valans vn escu; le mouton à vn denier d'argent, ou dix asses, qui sont quelques six sols de nostre mōnoye; & le reste à l'equippolent: car il leur suffisoit auoir dequoy maintenir leur vie en sobrieté sans excez; ce qui les rēdoit pl⁹ sains, dispofts, & robustes; & consequemmēt plus vaillans. Quant aux incommoditez & inconueniēs que traisne tousiours auecques soy la trop grande quantité d'or & d'argent; metaux inutiles fors que pour introduire & fomenter les delices & voluptez; nous l'auons ailleurs touché sur Cesar. que si les Indes pour ce regard n'eussent esté descouuertes; qui nous ont tous argentez & dorez, & rendus plus stupides que statuës: si nous n'eussions eu tant de communication auec ceux, dōt tout le fait ne consiste qu'en deniers comptans steriles, & qui ne peuuent rien produire de soy, si d'auenture ce n'est du mal & desbauchement, dont ils sont les vrays Proxenetes; il nous en seroit beaucoup mieux; & en viurions plus egallement, & plus à nostre aise. Mais c'est assez de ce propos. VALERIVS Publicola l'vn des assertcurs de la liberté du peuple Romain, ayant trois fois esté Consul, & Menenius Agrippa personnage tres-signalé; furent pour leur pauureté enterrez aux despens du public. Q. Cincinnatus en fossoyant luy-mesme vn heritage de quatre arpens de terre en Transteüre, appellé à la Dictateure. Fabrice, qui ayant d'vne si grande magnanimité de courage desdaigné de telles promesses que vous auez peu ouyr cy-dessus, se trouua neaumoins si pauure, qu'il fallut marier ses filles aux despens de la chose publique sans que du leur elles peussent porter autre chose à leurs mariz, q̄ leur pudicité, bōne nourriture, & mesnage; auec vne gloire immortelle de leur maison. Curius qu'on trouua rostissant des refues pour son soupper à faute de meilleure viande, reiecta l'or que luy apportoient les Samnites pour le suborner; allegant qu'il aymoit mieux cōmander à ceux qui le possedoient, que de l'auoir luy mesme en sa possession. Si pauure neaumoins & necessiteux, il desit Pyrrhus, & le chassa de l'Ita-

Traict notable en Tite Liue.

Les premieres facultez des Romains.

Leur parcimonie & simplicité.

L'or & l'argent instruments de desbauchemēs & delices.

PVBLICOLA ET AGRIPPA.

CINCINNATVS.

FABRICIVS.

lie: triompha outre-plus le premier des Sabins, & prit sur eux tant de terres, qu'au retour en rẽdant compte de sa charge il dit en pleine audiẽce: l'ay pris vn tel territoire sur les ennemis, que c'eust esté vn vray desert si ie n'eusse enleué des ames à la proportion pour le cultiuer: & ay pris tant d'ames, qu'elles eussent esté contrainctes de mourir de faim, si ie n'eusse par mesme moyen conquis des terres à suffisance pour les nourrir. Nonobstant toutes lesquelles conquestes, & ses triomphes, en tout son bien il ne se trouua que sept arpens de terre: estimãt le citoyen estre pernicieux & dommageable à la Rep. qui en possederoit d'auantage. A ceux-cy se pourroient encores adioindre vn Calatinus, qu'on trouua semant vn champ de sa main, quand le Senat l'enuoya querir pour commander aux forces Romaines. Vn Attilius Regulus, qui pourchassa d'estre rappellé de l'Aphrique où il estoit chef souuerain, afin de pourueoir à vn sié heritage de sept arpens, dõt toute sa famille s'alimentoit. La race des Emyliens; dont seize mesnages habiterent iadis tous ensemble en vne mesme petite & estroitte maison. Cn. Scipion dont la fille fut mariee des deniers publiques, & eut pour estre d'vn si noble & valeureux sang, quatre cẽs escuz pour son dot. Scaurus, qui prince du Senat puis-apres, herita en tout son patrimoine de dix esclaues; & au reste de la valeur de huict cens soixãte quinze escuz. Auec plusieurs autres semblables grãds & renommez capitaines; qui couchoient ordinairement sur la paille, ou la terre nuë; & mangeoient en quelque meschante vaisselle de terre: neaumoins à leur pauureté, il ny a richesses si grandes qui se peussent accomparer: Car outre la reputation immortelle qu'ils s'en sont acquise, ils estoient en fin plus heureux & contens, que celuy que tout l'or des Parthes n'eust sceu assouuir ny saouller. Aussi regnoit lors vne abondance & fertilité incroyable; la terre restituant plus qu'à souhait ce qu'on luy mettoit en depost, comme celle qui s'esgaioit toute en soy-mesme, pour se sentir cultiuee de la propre main de ces grands & victorieux chefs d'armees; lesquels apres auoir obtenu le triomphe, r'empoignoient le manche de la charruë couronné de laurier; & au lieu d'vn sceptre d'iuoire, ne desdaignoient de manier l'esguillon. Or venans à confronter maintenant cette ancienne parsimonie, cette simplicité, & vie ainsi reformee; aux desbordees concupiscences, luxe, delices, & voluptez de ceux qui vindrent apres, on pourra icy veoir au vif, les exẽplaires d'vn bon, & d'vn mauuais citoyen: celuy là exposant sa vie, son sang, & sueur; sa substãce; peine & trauail; pour le seruice de la Repub. pour le biẽ, honneur, maintenement, & augmentation d'icelle; ne s'estimant riẽ auoir de propre: & cettui-cy au rebours, destournãt tout ce qui deuroit appartenir au public, à sõ vsage particulier, son insatiable & demesuree auarice, sa tyrannique ambition; aux vindictes de ses rãcunes, inimitiez, & enuies; pour viure plustost bestialement en toutes manieres de dissolutions & excez, qu'à guise d'homme raisonnable. Crassus; sans s'amuser à infinis autres cõblez iusqu'au regorger d'vne superflue & vaine opulence, le plus riche de tous les Quirites, horsmis Sylla, (car cettui-cy tailloit du Prince souuerain, excedãt les bornes d'vne personne priuee) n'estimoit pas qu'ũ citoiẽ Romain se peust dire riche, si de sõ reuenu annuel il ne pouuoit soudoyer & entretenir vne armee Romaine; ainsi que dit Cicerõ en son 6. paradoxe: Pline 33. chap. 10. ne met qu'vne legiõ: & Plutarque l'estẽd à tout sõ auoir: quoy que ce soit apres auoir offert à Hercoles la decime de tous ses biẽs; fait vn festin solennel au peuple, auec vne distribution de bled pour trois mois; se trouua auoir de reste vaillant 4. millions 260. mille escuz. Pline dit qu'en fonds de terre sans ses esclaues, & autres meubles il possedoit la valeur de cinq milliõs d'or: *In agris sestertiũ bis millies possedit.* Toutes lesquelles facultez il auoit assemblees des ruines & desolations des guerres ciuiles d'entre Marius & Sylla, & du labeur de ses esclaues: Ioint son bon mesnage & espargne: n'ayant herité en son patrimoine sinon de neuf vingt mille escuz seulemẽt. Et neaumoins l'Empereur Claudius eut trois serfs affrãchiz plus riches q̃ luy; Narcisse, Pallas, & Calliste: Seneque aussi precepteur de Neron, duquel en huict ans, cõme dit Tacitus, il auoit escumé 7. milliõs 500. mille escuz: mais sans entrer en ces dõs immẽses des Empereurs prodigues, où il n'y a ne fonds ne riue; Demetrius vn autre affrãchi de Pompee, se trouua auoir amassé par la faueur de son maistre, la valeur de plus de 18. cẽs mille escuz. I'estimerois quant à moy s'il n'y a que ce que dessus, M. Scaurus auoir esté beaucoup pl' riche que Crassus, si l'õ ne vouloit alleguer qu'en ces despenses, qui à la verité sortẽt hors des bornes de toute creance pour vne personne priuee, il n'eust esté secouru des moyẽs de Sylla, qui auoit lors espousé sa mere: car ce Scaurus en sõ Edilité, fit vn theatre; & encore pour trente iours tãt seulemẽt, ainsi que dit Pline liu. 36. chap. 15. lequel neaumoins surpassa de biẽ loing tous les ouurages qui furẽt onques de main d'hõme, biẽ que pour vne eternelle duree. La scene estoit à trois estages; celuy d'embas tout de marbre, le moyẽ de verre, & le troisiesme d'enhaut, doré. Il y auoit au reste 360. colonnes: celles d'ẽbas de marbre aussi, & de 38. pieds de hauteur; & les autres à l'equipollẽt, auec 3. mille statuës, departies és niches des espaces reuestuz de tapisseries tres-riches, & de tableaux de platte peinture excellens: le tout en telle abondance, qu'il en demeura pour plus de deux millions cinq cẽs mille escuz de reste; quelques exẽplaires bouttent iusqu'à cinq milliõs d'or; ce qu'ayant esté porté à vne sienne maison de plaisance au Thusculũ; ses esclaues par despit du trauail qu'il leur auoit faict endurer, y mirent le feu. Il donna par mesme moyen le passetemps d'vne chasse au peuple de cent cinquante Pantheres, ou Onces: Pompee depuis, de quatre cẽs & dix

Calatinus. — Regulus. — Les Emyliens. — Cn. Scipio. — Scaurus. — Les richesses de Crassus. — Richesses desmesurees en gens de basse condition. — Merueilleux ouurage de Scaurus.

Auguste, 420. Sylla en sa Preture, cent lyõs mantelez: Pompee dans le Cirque 600. dont il y en auoit 315. auecque la iube ou manteau: Cesar Dictateur, 400. Domitius Enobarbus Edile Curule l'an 693. cent ours de Numidie, & autant de veneurs Ethiopiens. Pline au reste dit q̃ ce theatre de Scaurus outrepassa de bien loing les plus superbes folies de Caligula, & Neron; fust-ce en sa maison doree; cõbiẽ que Suetone en la vie de l'Empereur Othon, tiltre 7. dit que le premier mandement qu'il signa estant paruenu à l'Empire, fut de la somme de douze cẽs cinquante mille escuz pour le paracheuement de ce beau pallais; où il est à croire qu'il restoit fort peu; suiuãt le mesme Suetone en la vie d'iceluy Nerõ tiltre 31. *Huiusmodi domum cùm absolutam dedicaret, hactenus comprobauit, vt se diceret quasi hominem tandem habitare cepisse.* Mais pour reprendre le propos de l'entretenement d'vne legion Romaine, ce qui sert plus à ceste histoire; selon qu'elles estoient du temps de Cesar, & Pompee de cinq mille hõmes de pied, & six cens cheuaux: le soldat auoit de paye par iour, vn denier d'argent valant dix asses; ce sont quelque six solz de nostre mõnoye; ce q̃ sẽble tacitement vouloir denoter ce lieu cy de Pline, au lieu preallegué 33. 3. où apres auoir dit: *Placuit denarium* XVI. *assibus permutari.* Il adiouste; *In militari tamen stipendio, semper denarius pro decem assibus datus.* Tellement que cinq mille hommes de pied reuenoiẽt à cinq cẽs escuz par iour: 15000. par moys: & 180000. par an. Les cinquãte cẽteniers qui tiroient double paye; dix escuz par iour: 300. par moys; & 3600. par an. Les porteurs d'enseignes allant par païs; (on les appelle communément parmy nous, les sommiers, car ceux qui auoient ce grade, ne les empoignoient que lors qu'on dressoit le bataillon, & qu'il falloit iouër des cousteaux) les caduceateurs ou heraux, trompettes, cornets, feures, charpentiers, mareschaux, & autres tels artisans, & officiers incorporez d'ordinaire à chaque legion, 3600. escuz. Quant aux gens de cheual ils auoiẽt trois payes de gens de pied, comme il se peult veoir à la fin du 7. liure, fueill. 333. lign. 19. au moyen dequoy à raison de neuf escuz par moys pour chacun; & par an cẽt & huict, celà reuiendroit pour les six cens cheuaux; à la somme de soixãte quatre mille huict cens escuz. Restent maintenãt les charrois & l'artillerie, les ferremens, cordages, oustils à faire la tranchee & rempart, & autres vstanciles de guerre, qui ne se peuuent limiter au vray; mais ordinairement les places vacantes, pource que les legions n'estoient gueres souuent complettes, & mesmes à la guerre, pour les accidens qui y suruiennent; pouuoient bien suppleer à ceste despense. Somme que la legion Romaine pouuoit reuenir à quelques deux cens cinquante mille escuz par an. Ce qui seruira pour delà coniecturer à peu pres, quel a esté le reuenu de l'Empire Romain en sa plus florissante grandeur.

Ce que mõtoit l'entretenemẽt d'vne legion chacun an.

Le denier Romain valoit dix asses ou liures de cuiure, c'estoit comme vne realle ou vn Iule.

Or pour toucher quelque chose encore de l'opulence des particuliers citoyens, il ne faut point douter qu'il n'y eust lors infinies tres-riches maisons dedans Rome, & la plus grand part sourdement; comme nous en voyõs encore tous les iours à Paris selon sa portee, & mesme de celles qu'on penseroit le moins. Toutesfois comme il a esté dit cy dessus, Crassus pour vne personne priuee a esté estimé le plus riche de tous les Quirites, selon la commune opinion; & encore de Cicerõ, qui le vesperise au dernier paradoxe, sous ce tiltre de riche; & specifie quant & quant les moyens dont il a amassé ces thresors: En vsant tous les iours de quelque fraude, tricherie & deception; demandant ce qui ne luy estoit deu; contractant à son aduantage: prendre l'autruy, le rauir & oster de force: rançonner les alliez & confederez: piller le thresor de l'espargne; beer apres les testamẽs de ses amys; ou pour auoir plustost fait, les supposer & falsifier; susciter des calomnies & fausses accusations aux hommes aisez: acheter les causes perduës & deplorees: corrõpre les Iuges; suborner des tesmoins: intimider les bonnes bourses: prendre à ferme par vne main tierce les doüanes, gabelles, & daces publiques; exercer le traficq des moindres denrees; vendre & reuendre; engluer les pupilles & mauuais mesnagers de quelque petit prest, ou aduance: contraindre d'acheter bien cher son credit, moyen, & faueur, és choses mesmes dont l'on n'a que faire. Mais ce seroit s'egoulpher trop auant en la haute mer, de vouloir parcourir ces subtilitez, que nous auons deuant les yeux; & les voyõs pratiquer de costé & d'autre tous les iours trop plus dextremẽt, que Crassus, ne tous les autres auaricieux oncques ne firẽt; ny que Tyresias en Horace n'instruict & admoneste Vlysses. Cecilius Isidorus, si nou-nous en voulons rapporter à Pline, liure 33. chap. 10. estoit encore plus opulent que Crassus: là où il dit en ceste sorte. *Q. Asinius Gallus, & C. Martius Cẽsorinus estans Cõsuls,* (c'estoit l'an de Rome 746.) *Cecilius Isidorus par son testament declara; que nonobstant qu'il eust fait de tres-grandes pertes és guerres ciuiles, si laissoit il toutesfois de reste, quatre mille cent seize esclaues: trois mille six cens iougs de bœufs: d'autre bestail, deux cens cinquante sept mille chefs: & en argent comptant six cens mille liures de poix: ordonnant la somme de deux cens soixante quinze mille escuz, estre prise pour employer à ses funerailles.* Cecy nous mõstre en premier lieu que les richesses romaines cõsistoiẽt en heritages & maisons; esclaues; bestail, meubles, & deniers comptans. Or les esclaues dessusdicts à les prendre pour vingt escuz piece, car moins n'eussent-ils peu valoir l'vn portant l'autre, monteroient quatre vingts mille tant d'escuz. Les trois mille six cens iougs de bœufs à 20. escuz seulement chaq̃ ioug, LXX.M. escuz. CCLVII.M. chefs de bestail; prenez en la moitié de bestes blanches, à vn escu piece; car anciennement, comme dit Festus, la proportion des bœufs aux moutons estoit decuple; *boues centenis assibus, oues denis æstimatæ*: mais c'estoit

Richesses des particuliers à Rome.

Mode de s'enrichir en bref temps.

Liu. 2. Satyre 5.

Merueilleuses richesses pour vne personne priuee.

Enquoy elles cõsistoient aux Romains.

és premiers temps où Rome n'estoit pas si pecunieuse, enuirō cxx.m.escuz, & le reste en omailles à trois ou quatre escuz piece; quelques quatre cens mille escuz. Il y a puis-apres les deniers cōptans, qui est la plus lourde partie: car six cens mille liures ou Pondo d'argent, qui sont neuf cēs mille marcs, à dix escuz la liure monteroiēt bien six millions d'or. Sōme que le vaillant de ce personnage, apres tant de pertes par luy receuës arriuoiēt à sept millions d'or. Enquoy Cn. Lētulus Augure le passa d'assez; qui par les liberalitez de Auguste s'enrichit de dix millions; ainsi que racompte Seneque au liure des bienfaicts, chap. 27. Mais Tybere luy osta tout, & la vie encore; luy ayant fait tant d'algarades & frayeurs pour auoir son biē, *vt ne quo* (ce dit Suetone tiltre 49.) *nisi ipso hærede moreretur*; qu'il se fit mourir volontairement. Le mesme Auguste comme dit Pline liure 18. chap. 6. enrichit encore vn Tatius Rufus venu de bas lieu, de deux millions cinq cēs mille escuz. Lucullus auant luy; nonobstant que ses richesses n'ayent pas ainsi precisement esté calculees, comme celles des precedens; neaumoins la magnificence de ses ouurages tesmoigne assez la grandeur de ses facultez & moyens; outre son train ordinaire, l'equippage de sa maison, & sa despense de bouche: le tout d'vn ordre & somptuosité plus que royalle; dōt il suffira d'amener icy vn exemple: que Pompee & Ciceron l'ayant vn soir cuidé surprendre en la grand' place des assemblees, de leur vouloir dōner à soupper, sans luy permettre de rien faire extraordinairement aprester: nompas mesme de dire autre chose à ses gens; sinon qu'ils feissent couurir en la salle d'Apollon: le banquet sous ce simple mot se trouua monter à cinq mille escuz; suiuant le texte formel de Plutarque en sa vie: εἰωθεὶ δὲ δειπνεῖν ἐν ᾧ ἀπόλλωνι πέντε μυριάδων: toutesfois quelques vns les restreignent à douze cens. Tel estoit l'ordre estably par luy de longue-main; que ses gens sçauoient combien se deuoit despendre à chaque repas, en chaque salle; où rien ne manquoit de tout ce qui se pouuoit desirer recouurable pour de l'argent. Ce fut aussi vne estrange monstre de ses biens meubles; quand certains Comediens luy estans allé emprunter quelques robbes d'escarlatte pour iouër leurs ieux, il s'en trouua dans ses garderobbes iusqu'au nombre de cinq mille. Mais pour le regard des harnois de gueulle, comme dient parmy nous les bon-compaignons, sans aller deterrer Lucullus, ny les autres de l'ancien temps; i'ose dire que si ie l'auois à traicter à Paris auec Pōpee, Ciceron, & vne douzaine de ces plus grands là; pourueu que la Cour ne fust point icy, qui tousiours enleue les primices des meilleurs morceaux; en estāt seulement aduerty vn iour deuant, ils ne furent oncque en leur vie si bien; ne parlant seulement qu'à trois hommes, vn rostisseur, vn pastissier, & vn portechappe: & si ie n'employerois pas cinq mille, ny douze cens escuz pour vn seul repas. Que si noz affaires estoient aussi bien & exactement ordonnez en toute autre chose, nous serions bastans pour conquerir en peu de iours tout l'Empire de l'vniuers. Quant au nombre & equippage des seruiteurs; les buffets de vaisselle d'or & d'argent; les entremets de farces, Comedies, & autres telles somptuositez & delicatesses; l'appareil de la salle, les statuës, tableaux, richesse & magnificēce de tables, lictz à māger, sieges, & fleurs; ie croy bien qu'vn particulier de ce tēps icy n'arriueroit aux anciens Romains: du linge, ie suis tout asseuré que nous les surpasserions de beaucoup. Et au regard des tapisseries, ie me souuiens biē auoir leu dedans Pline, liu. 8. chap. 48. que Neron acheta vn million d'or la tenture d'vne chambre seule: mais pour tout celà ie ne pēse pas qu'elle se peust parangonner à celle de Scipion, ou des actes des Apostres; deux ouurages de haulte lisse du grand Roy François: ny a vne que l'an 1545. ie veis à Bruxelles, arree par le Roy Henry d'Angleterre pour la somme de six vingts mille escuz; toute de soye & de fil d'or & d'argēt, comme les autres dessusdites. Or laissons encore ces grands & puissans Monarques à part; au moindre desquels oncques personne priuee ne se peut egaller; i'ay veu vne piece de tapisserie, entreprise par le feu Mareschal de S. André, Gentilhomme de fort grād cœur, & tres-magnifique, voyre nay sous vne constellation royale; qui estoit toute de broderie d'or & d'argent, cōme embouttie à l'espoisseur presque d'vn doigt, sur vn fonds de velours cramoisy, de haute couleur; dont neaumoins rien ne se voit, tant il est chargé de ce riche ouurage; qui au reste en bonté de main, fait honte à la nature propre; car elle ne sçauroit d'auantage, fors la vie & le mouuement. Que si le Roy son maistre, ses moyēs, & la vie ne luy eussent māqué, & qu'il eust peu cōduire à fin les douze pieces de la tenture; le calcul q̄ i'en ay veu faire par des gens à ce congnoissans; ioint l'orfeuerie, les perles, & pierreries qui y entroient, ne montoit pas moins de deux cens mille escuz. Et puis qu'il est icy questiō de delices, & mesmes de despense de bouche; ie croy q̄ les plus excellens cuisiniers de Luculle, n'eussent pas esté bons pour seruir de galopins seulement à ce curieux & exquis seigneur. L'an 1559. la paix estant noüee de tous poincts entre le Roy, & celuy d'Espagne, laquelle a depuis enfanté toutes les guerres ciuiles, troubles, seditions, & calamitez, qui par vingt ans cōtinuels ont ainsi affligé l'vn & l'autre estat. Mais là dessus, il faut que ie face en cest endroict vne petite sous-digressiō, qui n'est pas de peu d'importance. Ie sçay auoir autrefois ouy dire au feu Cardinal de Tournon, & au general Bayard, deux des principaux ministres en leur temps, de ceste couronne; auec lesquels ie fus nourry en ma ieunesse; q̄ l'an 1539. que l'Emper. Charles le quint passa par France luy estant à Amboise à deuiser familierement auec le grand Roy François; qui entre autres

propos

Autres richesses de Lentulus sous Auguste.

Lucvlle.

Soupper de cinq mille escuz.

Cinq mille robbes de pourpre à vn seul citoyē Romain.

Paris la plus cōmode ville qui oncques fut, pour la despense de bouche.

Tapisseries modernes excellemment riches.

Traict bien à considerer.

propos estoit tōbé sur l'aise & contentement que toute la Chrestienté deuoit receuoir de ceste reconciliation, apres tant de longues & cruelles guerres qu'ils auoiēt euës l'vn cōtre l'autre: Ouy (interrompit l'Empereur là dessus) & aurons, si Dieu plaist encore. Comment? repliqua le Roy, qui y alloit tout rondement à la Françoise; de ma part ie n'entens pas recommencer de ma vie; ny vous donner aussi peu occasion de ce faire. Certes, respondit l'Empereur, nous commandons vous & moy à des peuples si bouillans, si fiers, & tempestatifs; que si nous ne nous faisons quelque guerre par interualles pour les amuser, & leur amortir ceste impetuosité belliqueuse; noz subiects propres nous la feront; qui sera bien pis: Car nous n'auons point de voisins qui se peussent attacher à nous, ny souffrir l'effort de l'vn de nous deux à la lōgue, pour iouër ce roolle: mais il faut que celà passe genereusement, & de Prince à Prince, tels que nous sommes; sans rancune ne felōnie: LE BON pere Ennius eust dit; *Haud cauponantes bellum, sed belligerātes*. Ceste paix donques ayant esté faite, tout plein de Princes & grands seigneurs alloient & venoient reciproquement d'vne part & d'autre, pour s'en coniouyr de la part de leurs maiestez: Le Mareschal de S. André alla en Flandres, où les Espagnols, & Bourguignōs firent à tour de roolle quelques festins, les plus somptueux dont ils se peurēt aduiser: & luy leur voulant monstrer ce qu'il sçauoit aussi faire en celà, combien qu'il fust allé en poste; & tout son train & equipage pareillement: combien qu'il fust en pays estrange, sans commodité ny moyen quelconque, fors que ce qu'il auoit peu comme transporter en volant, leur donna vne collation telle que personne ne s'osa ingerer depuis de redoubler; ains rompirent vnanimement le bouquet. Mais que peut-ce estre de tout celà aupris d'vn seul souper de l'Emper. Caligule; ouquel Seneque au liure de la consolation à sa mere Albine, chapit. 9. le dit auoir despendu deux cens cinquante mille escuz: ce qui se conforme au banquet de Cleopatre: & à ce que Suetone met en la vie d'iceluy Caligule, tiltre trentesept, qu'il humoit de grosses perles dissoultes dans du vinaigre, & faisoit seruir à ceux qu'il auoit inuitez, des pains & des mets de viāde d'or massif. Et en Neron, tiltre 27. qu'il s'inuitoit soy-mesme chez ses fauorits: l'vn desquels employa cēt mille escuz en cōfitures & dragees pour vne seule collation qu'il luy dōna. La femme d'iceluy Caligule, Lollia Paulina, se trouua pour vne fois auoir sur elle en de simples nopces, la valeur d'vn million d'or en perles & esmeraudes: *Nec dona prodigi principis fuerant* (ce dit Pline liure 9. chap. 35.) *sed auitæ opes prouinciarum scilicet spoliis partæ.* A CES superfluitez & despēses il n'y aura point de mal d'efiler encore quelques autres luxes, profusiōs, & excez des Romains. Cesar auant que d'auoir charge aucune en la Rep. se trouua endebté de sept cens quatre vingts mille escuz: mais il fit depuis si bien ses besongnes és Gaules, qu'outre le soldoyemēt d'vne partie de ses armees, & infinis presens qu'il fist durant ce tēps là, il donna pour vn coup au Cōsul Paulus, la somme de neuf cēs mille escuz, à ce qu'il ne luy voulust estre cōtraire: & acquita Curion Tribun du peuple, de plus de quinze cens mille qu'il deuoit, pour l'attirer à son party. Il acheta outre plus vne perle seule cent cinquante mille escuz, pour donner à Seruilie mere de Brutus, qu'il entretenoit: tout celà estant encore citoyen priué. CLODIVS acheta vne maison trois cens soixāte dix mille escuz, ce dit Pline liu. 36. chap. 15. Et Milon, qui le mit à mort, se trouua endebté de dixsept cens cinquāte mille. VERRES fut accusé par Cicerō d'auoir pillé dixhuict cens mille escuz en Sicile, en trois ans qu'il la gouuerna: ET GABINIVS par Memmius; comme dit Ciceron en l'Oraison pour Rabirius Posthumus, d'auoir exigé six milliōs d'or du Roy Ptolemee, pour le remettre en son royaume d'Egypte. APICIVS ayāt eu de son patrimoine la valeur de quinze cēs mille, le deuora en peu de iours par sa gourmandise, à deux cens cinquante mille escuz pres: Puis quād il ne se vit plus que celà, il s'empoisonna, cōme si ceste somme n'eust peu suffire pour le garentir de la faim. ÆSOPE simple ioüeur de Tragedies, despendit pour vn coup en vn seul plat de viande, quinze mille escuz, ce dit Pline liu. 35. chap. 12. I'appelle icy vn plat nom-pas complet, & garny de ses trois seruices à nostre mode, ains ce qui pouuoit tenir en vn plat ou escuelle; ayāt acheté des oyseaux, exquis nō au goust, mais à l'oreille durāt leur vie pour l'excellēce de leur chant. Pline liu. 10. chap. 51. *Maximè tamen insignis est in hac memoria, Clodii Æsopi Tragici histrionis patina, sexcentis sestertiis taxata, in qua posuit aues cantu aliquo aut sermone vocales, nummūm sex millibus singulas coemptas*. Son fils depuis, à qui il laissa cinq cens mille escuz vaillant; fit seruir des Vnions (ce sont grosses perles de Paragon) à chacū de ceux qu'il auoit inuitez à vn sien festin: ainsi que tesmoigne le mesme autheur liu. 9. chap. 35. vers là fin. Mais i'estimerois quant à moy, selon qu'on en peut voir par les autheurs, & mesmes dās Iules Capitolin apres Arriā, & Dexippe, deux auteurs Grecs; Gordian le pere auāt qu'il paruint à l'Empire, auoir esté pour vne personne priuee, le plus riche & puissant hōme de tous les Romains: & qui possedoit plus de terres çà & là par les Prouinces. Sa Questure fut tres-magnifique; & en l'annee de son Edilité, il donna tous les moys des ieux & esbats au peuple d'vne desmesuree despēse: comme cinq cens paires de gladiateurs bien souuent; & point moins de cent cinquante à vne fois: de lyons & onces, cent pour vn iour: en vn autre iusqu'à mille ours. Son parc estoit memorable, pour estre garny des choses suiuātes: deux cens cerfs ramez, la plus part venus d'Angleterre: trente cheuaux sauuages: cent moutons sauuages de Corse, & de Lybie: cent Elens: cent tau-

Estranges luxes & superfluitez des Romains.

CESAR.

CLODIVS.

MILON.

GABINIVS.

APICIVS.

reaux de Chypre:trois cens austruches de Mauritanie,colorees de vermeillon : trente asnes sauuages:cent cinquante sangliers mirez: deux cens boucz d'estain:& deux cẽs Dains. De toutes lesquelles choses il fit en vn iour vne chasse Royale au peuple,pour les prendre & massacrer, selon que chacũ y pouuoit arriuer. Mais cecy est bien auant en l'Empire,enuiron 280. ans apres Iules Cesar.

OR TOVT ainsi que de quelque nõbre d'enfans-perdus, & estradiots exposez à la teste de deux batailles prestes à se choquer; encore que le principal du conflict n'en depende, ne par cõsequent la victoire; si s'en peut-il neaumoins tirer aucunefois quelques arres, & preiugé: De mesme ces particularitez espanduës nous feront plus aisement penetrer en la masse solide du general:car le public,& le priué estãs comme deux relatifs,se manifestẽt l'vn par l'autre. Mais il faut estre aduerty d'vne bien grande dissimilitude en cecy;parce que les premiers Romains ne se soucioient d'aise, de repos ny delices, ny d'aucune leur particuliere cõmodité, pourueu qu'ils veissent prosperer & accroistre la chose publique, pour laquelle ils se presupposoient estre naiz, & non elle pour eux tant seulement: là où au rebours ceux qui leur succederent; quãd les affaires vindrent à se desbaucher & peruertir, n'aspiroient, ny n'auoient le cœur qu'à l'assouuissemẽt de leurs vains desirs,auarices,ambitions, partialitez,luxes,voluptez,& excez,& non au maintenemẽt & cõseruation du public: chose qui a fait perdre maints Potentats & dominations; quand ne mettans aucune reigle à noz auarices,nous ne nous soucions que d'y entasser biens sur biens, richesses sur richesses: & là dessus, que l'estat se sauue le mieux qu'il pourra: tant que pour estre l'eschaffaut où se ioüent ces ieux surchargé par trop,il vient à fondre finablemẽt sous noz pieds, & nous accable auecques luy;aussi biẽ celuy qui vestu de drap d'or & de pourpre represente le personnage de quelque Prince ou grãd seigneur, comme le moindre vallet ou faquin qui y comparoisse:*Tolluntur in altum*(dit le Poëte) *vt casu grauiore ruant*. Et de fait c'est vn tres-mauuais presage entre les pires,quand les Princes veulent tailler des Roys, les gentilshommes faire des Princes;les marchans & rotturiers se mesurer aux gẽtilshommes; & les vallets se familiariser trop auec les maistres;pource que par ce moyen la distinction des ordres se corrompt & abastardist; l'vne des principales chosesdont se maintiennẽt les estats. TOVT AINSI donques, pour reuenir à nostre propos, que les conquestes Romaines se dilaterent peu à peu; aussi fit le reuenu quant & quãt:qui iusques à L'AN 690. ne passa point cinq millions d'or, comme dit Plutarque en la vie de Pompee: lequel apres la defaite de Mitridates l'accreut de trois millions cinq cens mille escuz; ayant mis douze millions d'or és coffres publiques; & employé au donatif & recompense de ses soldats, neuf millions six cens mille escuz. Mais les Gaules ayans depuis esté conquises par Iules Cesar, & rẽduës tributaires:l'Egypte d'autre part, & la Syrie, reduites en Prouinces;le reuenu ordinaire de l'Empire Ro. arriua iusques à quinze milliõs d'or sous Auguste,où fut presque sa plus grande estenduë & puissance. Car deux millions furent imposez aux trois Gaules;& autant à l'Egypte,comme l'escrit Paterculus; auec pareille somme en Syrie. Les autheurs le dient ainsi;mais celà ne me peult assez satisfaire, pour les deductions que nous verrons cy apres. Et cependant il faut entendre,que le reuenu de l'Empire Rom.estoit de deux sortes; le Vectigal, que les Grecs appellent τέλη, & le tribut ou φόρος. Le premier estoit comme à nous le domaine;consistant en terres labourables,qu'on donnoit à cultiuer à certaine quantité de grain,plus ou moins, selon la bonté,ou l'infertilité du terrouër; & appelloient celà *Decima*, ou le dixme; cõme à nous en quelques endroicts,tãt en la spiritualité qu'au temporel; car le dixme n'est pas tousiours la dixiesme partie, nonobstant que le mot l'emporte. Il y auoit puis apres les prairies& paccages,lacs, estãgs,bois taillis, les paissons des forestz; & autres tels reuenus ordinaires,qu'ils dõnoient à ferme au plus offrant & dernier encherisseur:& appelloient celà *Scriptura*. La troisiesme espece du Vectigal estoit le *Portoriũ*;assauoir les ports,põts, peages,barrages, droicts d'entree & issuë, douanes,& traicte foraine Suetone en Cesar 43. *Peregrinorum mercium portoria instituit:* auecques telles autres manieres d'aides & equiualents. Plus le reuenu des salines, qu'institua le Roy Ancus; comme il est dict au premier liure, fueil. 30. lig. 16. Et en Pline liu.31. chap.7. Les gabelles furent depuis mises sus par le Cẽseur Liuius,qui delà fut surnõmé *Salinator*; ainsi qu'il est contenu vers la fin du 9.liu.de la 3.Decade. Le Tribut estoit vn impost qui se leuoit du commencement sur tous les citoyens Romains selon l'euallu atiõ de leurs biẽs,& le Cense,pour les fraiz de la guerre, & autres charges de la Republique; ainsi que vous pouuez veoir en assez d'endroicts de ceste histoire: mais quand ils eurent estendu & amplifié leur domination, ils reietterent celà sur les peuples par eux cõquis:& mesme depuis la guerre de Macedoine, enuiron L'AN 586. comme dit Pline liure 33. chapitre 3. *Emylius Paulus Perse Rege Macedonico deuicto &c. A quo tempore populus Romanus tributum pendere desiit.* OR PVIS que nous ne trouuons rien de liquide és autheurs anciens, de ce reuenu, venons le à examiner à peu pres par les grand's sommes de deniers qui se trouuent auoir esté employees depuis Iules Cesar iusques à Domitian; qui sont les douze premiers Empereurs. Appian au secõd des guerres ciuiles dit que Cesar,toutes ses guerres acheuees contre la part Pompeiane,porta en ses triõphes la somme de soixãte cinq mille talents qui valent 39. millions d'or: & outre plus quelques

trois

Toutes choses plus synceres en leurs premiers commẽcemens & progrez qu'en leur estat.

Le reuenu de l'Empire Romain.

Les deux especes dudit reuenu.

Le Vectigal de trois sortes.

DECIMA.

SCRIPTVRA.

PORTORIVM.

SALINAE.

LE TRIBVT.

CESAR.

Ce que Cesar mit au thresor de l'espargne, les guerres ciuiles mises à fin.

trois mille marcs d'or, en deux mille huit cens vingtdeux corones, reuenans à deux millions d'or; qui feroyent quarante vn millions d'escuz: somme fort grande, apres tant d'excessiues despenses qu'il auoit fait en sesdites guerres; & en practiques & menees pour gaigner les vns & les autres. Mais pource que la plus grād' part de ces deniers prouint de l'expoliatiō des Prouinces, & sur tout des Gaules, ils ne peuuēt aussi estre tirez en ligne de compte pour vn reuenu ordinaire.

Largesses de Cesar à Rome.

De celà il en distribua en premier lieu à chaque citoyen quatre cens nummes, ou petits sesterces, qui valent dix escuz. Et là dessus faut considerer, que lors que Sylla s'empara de la Dictature, ainsi que dit Eusebe en ses Chroniques, furent denombrez au Cense de Rome quatre cēs soixāte mille citoyens. Appian, en celuy que fit faire Cesar apres les guerres ciuiles, n'en met que la moitié d'autant: de maniere que ce congiaire ou largesse au peuple, peut reuenir à deux millions d'or: & les festins bien vn million. Il dōna outre plus à ses vieils routtiers, cinq cēs escuz à chacun; ce qui monteroit, les prenant à vingt mille tant seulement, dix millions d'or. Puis les Coronnels des legions, les Tribuns, Centeniers, & la gendarmerie; ingenieux, & autres, qui volontairement l'auoyēt accompagné & seruy, dōt Suetone dit quelque chose en sa vie, tiltre 38. mais confusement; & semble le lieu depraué ou manque; arriueroyent bien à deux millions. Les fraiz de ses triomphes, qui furent cinq; les combats par eau, & par terre; les ioustes & tournois; courses de chariots; gladiateurs; Comedies & Tragedies; Mimes, pour lesq̄ls il donna à vn seul Laberius, douze mille escuz; Athletes; chasses de lions, ours, & semblables bestes cruelles; auec les autres ieuz & esbatemens; & les presens qu'il fit aux particuliers; on peut bien prendre tout celà ensemble à cinq millions: qui feroyēt quelques vingt millions en ces despenses. Le reste il le mit en reserue pour la guerre qu'il auoit proposé d'aller faire aux Parthes; pour trencher l'Isthme ou destroit de Corinthe; & autres siennes genereuses, & plus que royalles entreprises, desduites en Suetone tiltre 44. Ce qui reuient presque au dessusdit compte. Car Plutarque en la vie de Marc Antoine, dit q̄ Calphurnie femme de Cesar, tout incontinent qu'il fut tué, destourna en la maison dudit Marc Antoine, deux millions quatre cens mille escuz, qui se trouuerent és coffres de son feu mary. Et Ciceron en la seconde Philippique, reproche au mesme Antoine d'auoir esgaré dixsept millions cinq cens mille escuz: qui font ensemble les vingt millions qui peuuent rester. Auguste son successeur eut tant de longues & fortes guerres; fit tant de bastimens & reparations; tiltres 28. & 29. dont il souloit dire de Rome, *Lateritiam accepi, marmoream relinquo*: offrit au tēple de Iuppiter le Capitolin la valeur de seize cens mille escuz en lingots; & douze cēs mille en perles, & autres pierreries: pa-

Nombre des citoyens Rom. du temps de Sylla.

Tresgrandes magnificences du mesme.

XVII. millions D. mille escuz destournez par Marc Antoine.

AVGVSTE.

Merueilleuse offrande d'Auguste, & ses magnificences & liberalitez.

ua tāt de grāds chemīs: amena de loin des tuiaux de fontaines: donna tāt de ieuz & esbattemens si souuent au peuple, tiltre 43. Pour vne fois mesmes exposa à tuer trentesix cocodrilles en la Naumachie du Cirque, comme met Dion: feit de si grandes & frequentes distributions & largesses, à tous les citoyens en general: & tant de liberalitez & biēfaits aux particuliers: tiltre 41. Eusebe en ses Chroniq̄s met qu'vn peu au parauant son decez, ayant fait le Cense auecques Tybere, en la description vniuerselle qui fut de tous les cioyens Romains, nostre Seigneur estant desia grandelet, s'en trouuerēt neuf millions, trois cens soixante dix mille. Mais le sommaire des actes d'Auguste n'y conuient pas à la moitié pres, qui se trouue és faulx-bourgs de la ville d'Ancyre, graué en marbre; & de là apporté par le Seigneur Auger Bousbeq, grand amateur des lettrez, & des bōnes lettres; Puis n'agueres mis en lumiere par André Lescot, vn ieune hōme de gētil sçauoir, & de plus belle esperance encore. Que si ou l'iniure du temps; ou l'enuie des Destinees; ou la malignité de fortune; ou la cruauté des barbares, dōt la rage & forcenerie ne pardonne pas mesmes aux pierres, & autres choses insensibles, nous eussent voulu laisser cest abregé sain & sauue, nous eussions peu estre par là esclarciz de beaucoup de poincts d'importance, dont nous sommes à deuiner. Il y a donques ainsi quant à ce propos: NVPERRIME. LVSTRVM. CVM. COLLEGA. TIBERIO. SEXT. POMPEIO. ET. SEXT. APVLEIO. COSS. QVO. LVSTRO. CIVIVM. ROM. CAPITVM. QVADRAGIENS. CENTVM. MILLIA. TRIGINTA. ET. SEPTEM. MIL. LEGI. assauoir quatre millions, trētesept mille chefs de citoyens Romains, l'an de Rome 766. & de la natiuité de IESVSCHRIST, seize. Et ne faut pas penser sauuer celà pour dire, qu'Eusebe entēde de tous les citoyēs Romains (comme à la verité il fait) espandus par les Prouinces de l'Empire Romain; & le sommaire d'Auguste de ceux-là seulement qui estoyent residens à Rome; car il n'y en pouuoit pas tant auoir en la ville; comme ce qui suit des congiaires & distributions le demōstre assez: DVODEVIGINTESIMVM. CONSVL. TRECENTIS. ET. VIGINTI. MILLIBVS. PLEBIS. VRBANAE. SEXAGENOS. DENARIOS. VIRITIM. DEDI. n'estant pas à croire que n'y ayant que trois cens vingt mille citoyens du menu peuple à Rome, qui constituoit la plus grande partie des habitans, le surplus, des aisez, tant de cest ordre, que de celuy des Cheualiers, & des Senateurs, peust parfaire le nombre dessusdit de quatre millions; attendu mesme qu'au Cirque maieur il n'y auoit place que pour trois cēs quatre vingts mille personnes, selon que met P. Victor: & à l'Amphitheatre de Vespasian, qui estoit le plus grand de Rome, pour quatre vingts sept mille. Et encore qu'il n'y eust q̄ les masles d'au-

Le Cense de Rome, du tēps de IESVS CHRIST.

BREVIARIVM AVGVSTI.

dessus onze ans qui participassent aux distributions & largesses; toutesfois Auguste voulut que ceux d'audessoubs y fussent aussi compris, comme dit Suetone en sa vie, tiltre 41. Parquoy les femmes & les filles ne pouuoyent pas non plus accomplir le reste. Quãt aux Municipes & Colonies, le mesme abregé ne met que six vingts mille hommes qui eussent receu vn sien cõgiaire: ACCEPERVNT. ID. TRIVMPHALE. CONGIARIVM. IN. COLONIAS. HOMINVM. CIRCITER. CENTVM. ET. VIGINTI. MILLIA. Il faut dauantage considerer, que du tẽps d'Auguste la bourgeoisie Romaine n'estoit pas si commune & vulgaire comme depuis soubs les autres Empereurs, ainsi que le tesmoigne ce lieu dudit Suetone, tiltre 40. *Reputant outre plus que c'estoit chose fort importante de garder le peuple Romain net & incontaminé du meslange d'vn sang estrangier, & seruile, il octroya tresrarement le droict de bourgeoisie: & si brida les affranchissemẽs des Esclaues. Car à Tibere le requerant d'vne citoyẽnerie pour vn certain Grec son cliente, il luy rescriuit qu'il n'en feroit rien, premier que de bouche il ne luy eust persuadé que c'estoit à iuste & legitime occasion qu'il luy faisoit ceste demande. Et à Liuie intercedant en semblable pour vn Gaulois tributaire, il refusa la bourgeoisie tout à plat: trop bien accorda il l'exemption, & immunité; allegant qu'il permettroit plustost quelque nonualleur arriuer au fisque, que de veoir l'honneur de la bourgeoise Romaine, estre ainsi indifferemment profané.* Au regard de la description vniuerselle dont parle sainct Luc tout au commencement du second chap. de son Euangile: Ἐγένετο δὲ ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις, ἐξῆλθε δόγμα παρὰ Καίσαρος Αὐγούστου ἀπογράφεσθαι πᾶσαν τὴν οἰκουμένην. αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο ἡγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου. καὶ ἐπορεύοντο πάντες ἀπογράφεσθαι, ἕκαστος εἰς τὴν ἰδίαν πόλιν. *Il auint au reste en ces iours là, qu'vn Edict emana de Cesar Auguste pour faire vn denombremẽt de toute la terre habitee. Ce premier denombrement cy fut fait par Cyrin gouuerneur de Syrie: & tous s'en alloyent à la foulle faire enregistrer leurs noms, qualitez, & cheuances, chacun en sa propre ville.* Celà fut (ce dit il) durant la grossesse de la vierge MARIE, & encore bien pres de son accouchemẽt. Mais on ne trouue point dãs le memoire dessusdit, ny en aucun des autheurs Ethniques, qui ayẽt escrit l'histoire d'Auguste, mention aucune que ie sçache, de ceste description generale: aussi n'estoit ce pas vne telle forme de cense ny lustre, que celuy qui se faisoit des citoyẽs Romains, mais vne declaration des facultez & du reuenu d'vn chacun; pour asseoir là dessus le tribut; cõme le specifie Cassiodore en l'epistre 52. du troisiesme de ses Diuerses: *Augusti siquidem temporibus orbis Romanus agris diuisus, censuque descriptus est, vt possessio sua nulli haberetur incerta, quam pro tributorum susceperat quantitate soluenda.* Aussi le Cense qui immediatement precede l'allegué cy deuant, porte en la sorte. NVPER. LVSTRVM. FECI. (LEGI.) CENSORVM. C. ASINIO. COS. QVO. LVSTRO. CENSA. SVNT. CIVIVM. ROMANORVM. QVADRAGIENS. CENTVM. MILLIA. ET. DVCENTA. TRIGINTA. TRIA. MILLIA. & toutesfois le Consulat de C. Asinius, auecques C. Martius Censorinus, soubs lequel interuint ce Cense, est marqué és Fastes du Capitole, l'an de Rome 745. cinq ou six ans deuant la naissance de nostre Sauueur. Parquoy ce ne peut estre celuy d'Eusebe, ne de S. Luc: Ce que neaumoins ie ne touche pas pour reuoquer rien en doubte de nostre escriture, laquelle il nous faut admettre en tout & par tout par vne ferme foy & inuariable, sans en aller chercher la verification par les authoritez des Idolatres, qui ne nous doiuent aucunement esbranler là dessus. Ce sommaire au reste nous mõstre, que les Congiaires ou dõnees des Empereurs Ro. ne s'estẽdoyent qu'au menu peuple. Car des gens d'honneur, riches & aisez, eussent eu trop de honte de receuoir vne petite distribution de bled, ou d'argent: desquelles ceste cy à la prendre à raison de six escuz, que montent les dix deniers d'argent, pour chacun des trois cẽs vingt mille hommes y mentionnez, reuiendroit à pres de deux millions d'or; sans beaucoup d'autres telles largesses faites auparauant par Auguste, selon qu'il est là mesme specifié; qui montẽt à plus de trẽte millions d'or. Apres donques tant de despenses, & autres encore innumerables aux gens de guerre; en bastimens; à enrichir ses fauorits; & semblables, il laissa par son testament, comme dit Suetone en la fin de sa vie; en premier lieu au peuple, vn million d'or: Aux trentecinq tributs, c'est à dire en cest endroit le menu populaire, deux mille cinq cens escuz à chacune, qui sont pour les 35. quatre vingt sept mille cinq cens escuz: Aux cohortes Pretoriennes, vingtcinq escuz à chaque soldat; & aux gens de cheual trois fois autant; ce qui monte à quelques neuf vingts mille escuz: aux trois cohortes pour le guet de Rome (Suetone tiltre 30.) vingt mille escuz. Aux quarante quatre legions espandues sur les frontieres, & és Prouinces de l'Empire; car Orose au 6. liure en met autant, apres qu'il eut receu les legiõs de Sex. Pompeius en Sicile; mais Tacitus au 4. ne parle que de vingtsept, quand les choses furent du tout pacifiees: Ainsi à chaque soldat sept escuz & demy: aux cẽteniers le double; & aux gens de cheual le triple: Les 44. legiõs complettes de cinq mille hommes, cõme elles estoyent lors par vne longue paix, font deux cẽs vingt mille hommes; qui à la raison dessusdicte reuiennent à seize cẽs cinquante mille escuz. A chaque legion il y auoit dix cohortes ou cõpagnies de cinq cẽs hõmes; & par consequent cinquante centeniers; qui sont pour les 44. legions, deux mille deux cens centeniers, lesquels à quinze escuz pour chacun, montent trois cens trente mille escuz. A chaque legion y auoit lors six cens cheuaux, qui sont enuiron vingtsix mille quatre cens cheuaux; & bien pres de six

cens

Les sages Princes ne communiquent les hõneurs & grades que fort sobrement.

Testament d'Auguste.

cens mille escuz; à raison de vingtdeux escuz & demy pour chacun. Il lega encore tout plein d'autres choses à ses amis & seruiteurs, & pour ses funerailles; ce qui ne pouuoit monter moins d'vn million d'or. Et si laissa à ses heritiers de net toutes charges desduittes, la valeur de trois millions sept cens cinquante mille escuz; le tout sans toucher aux deniers du public, ains de son propre & particulier seulement. Bien est vray qu'és vingt ans derniers de son regne, il recueillit des testamens de ses amis, qui luy auoyent chacun endroit soy laissé quelque chose, la valeur de trenteçinq millions d'or. Somme toute de ce testament, huict millions six cens dixsept mille cinq cens escuz.

Le testament d'Auguste, de son propre, sans toucher au public, de huit à neuf millions d'or.

Tybere. Grandissime thresor d'iceluy. Merueilleuses richesses pour vn simple Duc.

TIBERE son successeur, en 23. ans qu'il regna, mit en thresor soixante sept millions cinq cens mille escuz. Ce qui ne se doit point trouuer estrange; car de fresche memoire le feu grand Duc de Thoscane Cosme de Medecis, Prince certes tres-valeureux & prudẽt; apres auoir soustenu de fort grandes guerres contre le feu Roy Henry deuxiesme: fortifié & basti infiniment; s'estre meublé si opulemment qu'il n'a gueres en celà de pair en la Chrestienté: equippé d'artillerie, & munitions de guerre, presque sans nõbre; a bien neaumoins laissé à ce que lon dit, dix millions d'or en deniers comptans, à son fils qui regne auiourd'huy. Et quelle cõparaison y peut il auoir d'vne petite poignee de terre telle que la Thoscane, à la longue & large estendue de l'Empire Romain? Voilà que c'est du bon mesnage: là où au contraire le mauuais se coulle bien viste à dissiper tout.

Caligvle.

CAR CALIGVLE, qui vint apres Tybere, eut auant le premier an reuolu, consumé à faire des chasteaux en Espaigne, & apres telles autres manieres de nigeries, outre le reuenu ordinaire, tout ce que Tybere auoit espargné de reserue; comme dit Suetone en la vie dudit Caligule, tiltre 37. *Ac ne singula enumerem, immensas opes, totúmque illud Tyberij Cæsaris vicies ac septies millies sestertium, non toto vertente anno absumpsit.* Tellement q̃ pour les autres trois ans que le monde l'endura encore, il fut contraint de recourir à toutes sortes d'exactiõs & rapines; tiltre 43. &c. reduit par son mauuais gouuernement à vne necessité, dõt rien ne sçauroit estre de plus indigne & mal-seãt à vn Prince; voire de plus tyrannique & pernicieux: car comment que ce soit, il faut qu'ils en ayent; mais auec de grands mescontentemens & dangiers; & quelque fois desobeïssance & reuolte de leurs subiects.

Extreme despẽse de l'Empereur Caligule.

La necessité mal seante à vn Prince.

NEAVMOINS l'Empire Romain si mal mené lors, & le fisque du tout espuisé & tary; Claudius lequel vint apres, fit des despenses inestimables; bien que non si vaines & inutiles que celles de son predecesseur. Car à paracheuer les deux aqueducts & tuyaux de fontaine que Caligule auoit commencez, il employa, selon que dit Pline, liure 36. chap. 15. treize millions huict cẽs soixãte quinze mille escuz. Au deschargeoir du lac Fucin pour le mettre à sec, trauaillerõt (selon Suetone tiltre 20.) trente mille hommes sans relasche ne intermission, onze ans durant: lesquels à raison de quatre sols la iournee de chaque ouurier (on ne les sçauroit prendre à moins) reuiendroyent à deux mille escuz par iour. Plus pour les ingenieux, chass'auants, fe- ures, mareschaux, charpentiers; pour les tentes, oustils, ferremens, & cordages; auec les machines & engins necessaires pour l'execution d'vne telle entreprise, q̃ de percer, & trẽcher vne montagne de trois mille pas; la plus grand part à l'obscurité, & à la lumiere des lanternes, & lampes; on ne sçauroit moins mettre de deux millions d'or, qui seroyẽt plus de dix milliõs. Mais le port d'Hostie; auec la lanterne ou phare estant à la bouche, surpassa tout le reste: dont les ruines qui se voyent encore des gros quartiers de marbre qui sont gisans çà & là parmy les brossailles & espines surcreuës, font assez de foy; suffisans pour en bastir vne bonne ville: d'vne grandeur si enorme au reste, q̃ c'est chose presque incroyable, comme ils ayent peu auoir esté là conduits sur des barques. Il fit tout plein d'autres tresmagnifiques ouurages, mentionnez de Pline, liure 36. chap. 15. & donna fort souuent des ieuz & esbattemens somptueux au peuple, auec de tresgrands fraiz, comme le recite Suetone, tiltre 21. Enrichit au surplus trois de ses seruiteurs affranchis, assauoir Pallas son maistre d'hostel, de la valeur de sept millions cinq cens mille escuz, ce dit Tacitus au 12. liure. Narcisse son Secretaire encore plus: & plus encore Caliste, selon Pline, liure 36. chap. 7. où il l'appelle; *Potentissimum libertorum Claudij Cæsaris.*

Clavdivs.

L'eau Claudienne.

Le deschargeoir du lac Fucin.

Le port d'Hostie.

Trois affrãchis de Claudius estrangement enrichis.

Neron.

MAIS Neron qui vint apres luy, les surpassa tous en folles & excessiues despenses: aussi regna il plus que Caligule; & fut plus prodigue aussi q̃ son grãd oncle Claudius. Il se lit qu'en quatorze ans qu'il cõmãda, les dõs qu'il fit à quelques vns de ses fauorits, dont Seneque son precepteur en fort peu de temps en empieta pour sa part, la valeur de sept millions cinq cens mille escus; monterent bien cinquãte cinq millions d'or, comme dit Tacitus au 17. liure. Galba qui luy succeda les voulut retrencher à la dixiesme partie; Suetone en sa vie, tiltre 15. Mais combien est ce que put couster la maison appellee du commencement transitoire, & puis la doree, qu'il fit rebastir par deux fois? Elle contenoit, ce dit Suetone, tiltre 31. tout l'espace qui est entre le mont Palatin, & le Celion; & de là sur les Esquilies arriuoit iusqu'aux iardinages de Mecenas: de maniere que c'estoit comme vne grand' ville: Dont fut faict ce fameux Distiche:

Richesse de Seneque.

Dons immẽses de Neron retrãchez par son successeur à la 10. partie.

La maison doree.

Roma domus fiet; Veios migrate Quirites:
Si non & Veios occupat ista domus.

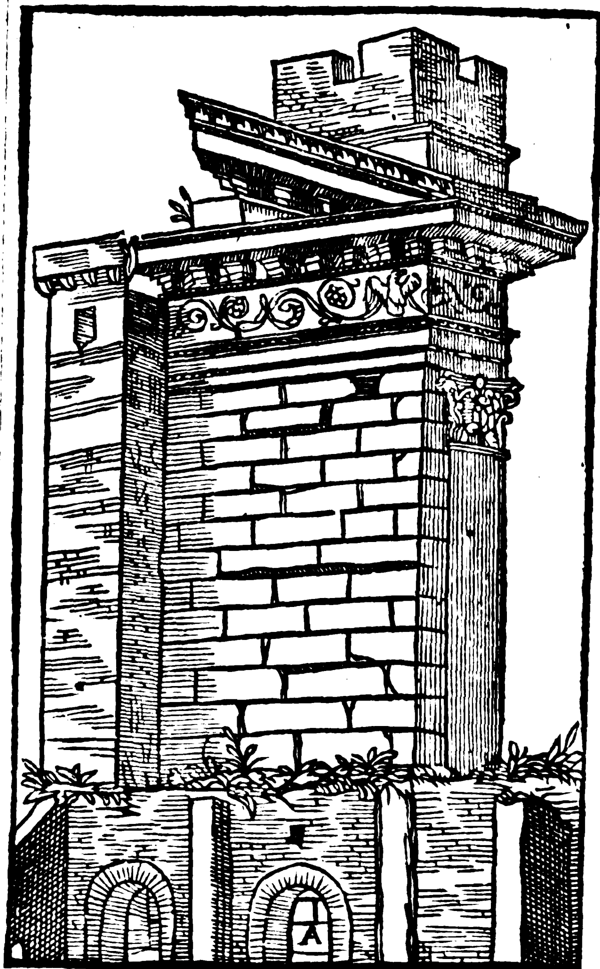
Et Martial:

Vrbis opus domus vna fuit; spatiúmque tenebat
Quo breuius muris oppida multa tenent.

Pline à ce mesme propos liure 36.ch.15. *Bis vidimus vrbē totā cingi domibus principū, Caij, & Neronis.* A l'entree de ce Palais admirable, dōt les cōducteurs furēt deux tresexcellēs Architectes, Seuere, & Celer; y auoit vn Colosse de brōze fait à la ressemblance de Neron, de 120. pieds de haut; de la main du grād ouurier & statuaire françois, Zenodore; qu'on fit venir d'Auuergne expressement, comme l'escrit Pline liure 34.chap.7. où il en auoit desia fait vn autre de Mercure; Neron s'estoit fait aussi peindre en toile de pareille hauteur: liure 35.chap.7. Mais c'estoit vne chose incroyable de ceste maison, où il y auoit vn estang à guise d'vne vraye mer, bordé à l'entour de somptueux edifices, qui ressembloyent autant de villes (Vespasian y fit depuis son amphitheatre, comme le tesmoigne Martial au premier liure:)

Hic vbi conspicui venerabilis amphitheatri
Erigitur moles, stagna Neronis erant.

auec des fustayes & bois tailliz çà & là; des praiies spacieuses; campagnes, landes, & pastiz, pour la nourriture des bestes sauuages, dont ils estoyent peuplez en grande abondance: plus des terres labourables; & vn vignoble: & des galleries à trois estages, longues d'vne demie lieuë. Au reste tout y estoit enduit & couuert d'or, & de diuerses pierres precieuses; nacques de perles, serpētins, porphyres, iaspes, agathes, misques, bresches, & autres marbres tresexquis: force ouurages de stuc, & de platte peinture parmy les salles & galleries où lon mangeoit, toutes lambrissees d'yuoire, d'or & d'azur, qui se contornoient, à ce que par certains petits souspiraux de fois à autre s'espandissent sur ceux qui estoyent à table, diuerses sortes de fleurs odorantes; & de parfuns tressouëfs. Mais la principale & plus magnifique piece, estoit toute ronde; vireuoltāt iour & nuict sans cesse comme le ciel; & marquant les heures, les iours, & les mois de l'annee; le cours du soleil, de la lune, & des autres planettes au zodiaque; & des plus signalees estoilles fixes; ainsi qu'on voit maintenant en quelques globes, & horologes; ensemble autres tels automates; dont l'artifice n'estoit pas lors practiqué si industrieusement: force sourgeons d'eau sallee, & doulce, pour l'vsage des bains: & és plāchers des chambres & cabinets, des oiseaux faits d'argēt d'vne tressouuraine maistrise. Et de tout celà il n'en est demeuré qu'vn fragment du portail ou entree, tel que vous le pouuez icy veoir, neaumoins quelques vns le referent au temple du Soleil.



NERON au surplus fit dorer pour vn iour seulement, tout le theatre de Pompee; pour en faire vne monstre au Roy Tiridates d'Armenie. Et neaumoins; *Quota pars ea apparatus fuit aureæ domus ambientis vrbem, ce dit Pline liure 33. chap. 3.* Pour la despense de ce Roy, tant qu'il fut à Rome, furent ordonnez vingt mille escuz par iour: & à son partement il luy donna deux millions cinq cens mille escuz; Suetone tiltre 30. Ioüoit aux dez dix mille escuz pour chaque point: & achepta vne tenture de salle vn million d'or. Qui voudroit maintenant calculer par le menu toutes ses autres profusions; à quelles sommes enormes pourroyent elles monter? Mesme pour sa chambre aux deniers, & mangeaille: car pour vne collation de confitures, furent employez cēt mille escuz; tiltre 27. Son argenterie; oncques ne vestit habillement plus d'vne fois; tiltre 30. son train ordinaire, il n'alloit iamais par païs à moins de mille coches de suitte. Ses mulets & cheuaux ferrez d'argent, & harnachez d'or, & de pierrerie: ses pages & laquais, cochiers, mulletiers, & pallefreniers equippez de mesme, auec de grosses chesnes d'or au col; & des brasselets. Sa femme Poppee Sabine trainoit ordinairemēt apres elle cinq cens asnesses pleines, pour se baigner dans leur laict, selon que met Pline liure 11. chap.41. & au 28. liu.chap. 10. Faisoit ferrer d'or ses cheuaux de coche, & mullets de lictiere. Et à ses obseques fut employé plus d'encens en vn iour, que n'en produit l'Arabie heureuse en vn an: liure 12.chap.19. Les largesses outre plus de ce desreiglé Prince; & ses distributions au peuple Romain,

Vingt mille escuz par iour pour le deffroy du Roy Tiridates.

Prodigalitez de Neron.

Romain, par billets, tout ainsi que les benefices d'vne blanque (Suetone en sa vie tiltre 11.) emportans qui vne bonne quantité de bled, qui des habillemens precieux; de l'or, de l'argent, & des pierreries; tableaux, statues, esclaues, cheuaux, bestes sauuages apriuoisees: & finablement des nauires, des isles, & des contrees de terres labourables & vignoble. Ses entreprises puis apres outrageusement combattans la nature; de tailler le destroit de l'Isthme; tirer vne trenchee longue de soixante lieuës, & large pour passer deux galeasses de front, depuis le lac d'Auerne iusqu'à Hostie: & vne grande esclusé couuerte, bordee de galeries tout à l'entour, depuis Misene iusques audit lac: Si qu'il se trouua au saffran, si court espuisé de deniers, qu'au lieu que les autres Empereurs souloyent donner de pēsion annuelle douze mille cinq cens escuz aux Senateurs malaisez & necessiteux, qui n'auoyent dequoy entretenir leur estat; tout ainsi que fait le Pape douze cens escuz, & quelquefois dauantage aux Cardinaux pauures; il imposa sur le corps du Senat deux cens cinquante mille escuz tous les ans: comme le tesmoignent Eusebe en ses Chroniques, & Orose au 7. de son histoire.

Superbes entreprises de Neron.

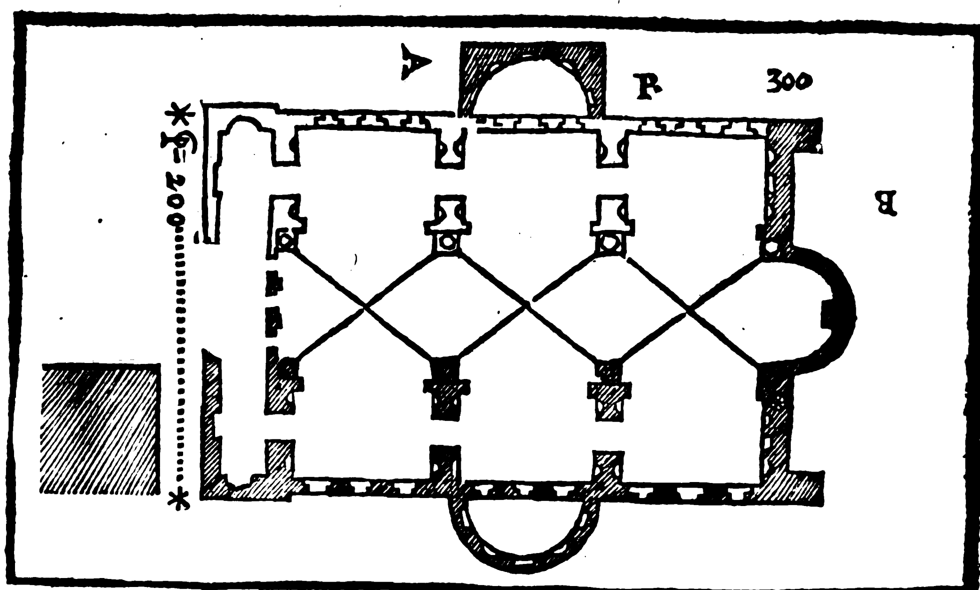
Galba. GALBA qui luy succeda, dura si peu, que quelque taquain & auaricieux qu'il fust de nature, il n'eut le moyen ny loisir de restaurer le fisque si extenué: ET SI OTHON son depossesseur & meurtrier, ne laissa en trois mois de faire d'excessiues profusions & despenses. MAIS VITELLIVS encore bien plus; lequel selon que Tacitus le racompte au 18. en huit mois qu'il tyrannisa plus tost que regner, consuma en ses gourmandises & poltronneries vingtdeux millions cinq cens mille escuz: chose presque incroyable, sans le tesmoignage d'autheurs si graues, qui estoyent presque de son temps. APRES tous ces orages & tourmentes dont l'estat Romain fut agité si long temps; vint Vespasian Prince tres-valeureux & vtile; & comme enuoyé tout expres du Ciel pour remedier à ces maulx, lequel par son bon mesnage & sage conduitte fit tout ce qu'il peut pour reparer les vieilles bresches: ayant d'arriuee trouué les affaires si descousuz, & en telle necessité de deniers, que selon Suetone, tiltre 16. il declara qu'il failloit bien cent millions d'or pour remettre la chose publique. Ce qui tesmoigne de plus en plus les grands reuenus & moyés de l'Empire Romain. Car n'ayant regné que dix ans, il r'abilla tout: & si exerça de merueilleuses liberalitez & biensfaits: restaura le Capitole qui estoit bruslé, auecques trois mille tables de bronze, seruans de registres, qu'il fit refaire sur des copies que l'on chercha de tous costez: & conduit à fin deux ouurages, lesquels selon les ruines qui s'en peuuent veoir, ne se sçauroyent executer pour vingtcinq ou trente millions d'or: le temple de la paix, & le Colisee. Celluy-là, qui brusla tout de fonds en comble, soubs l'Empereur Commodus quelques cent ans apres; & qu'Herodian au premier liure appelle le plus grand & le plus bel edifice de Rome, contenoit trois cens pieds de long, & deux cens de large; tout d'ouurage corinthien; soustenu de huit colomnes striees, de marbre de Paros; dont il n'y en a plus qu'vne debout: mais selon qu'on la peut mesurer, elle a de sept à huit pieds de diametre; & par consequent soixante quatre pieds de long, le corps seulement. Prenez-en huit pour le chappiteau; & trois pour la base; ce seront soixante quinze pieds de haulteur qu'auoyent ces colomnes, dont estoit soustenuë la nef du temple, accompagné par le deuant d'vne belle grande portique, à plusieurs ordres d'autres colomnes & pilastres; & enrichie à la voulte & par les costez de diuers compartimens de stuc, comme aussi le reste du bastiment, à ce qu'on en peult veoir encore par plusieurs fragments, espanduz çà & là, & enseueliz dedans ses ruines, telles que vous pouuez icy veoir.

Othon. Vitellius. Vespasian.

Merueilleux ouurages de Vespasian. Le temple de la paix.

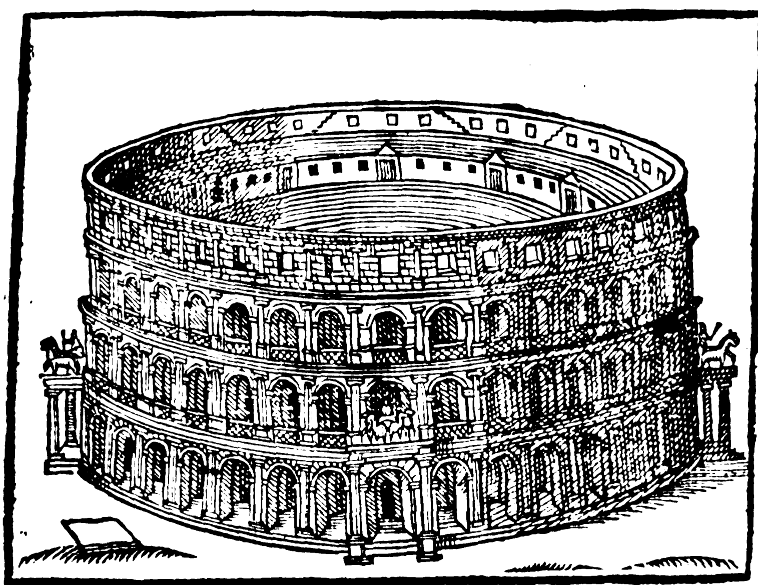


A quoy nous auons bien voulu adiouster son plant, reduit icy au petit pied, selon les proportions & mesures des vieils fondemens.

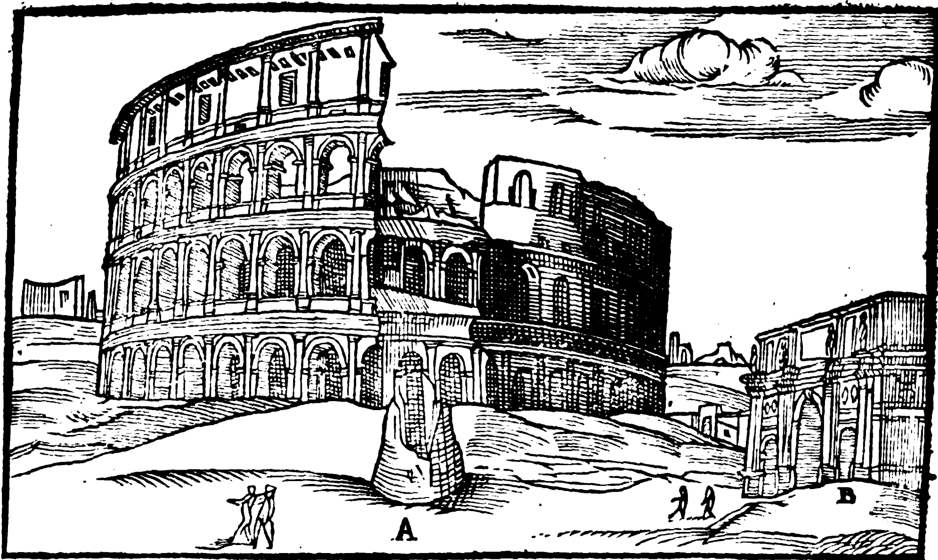


L'ANPHITHEATRE.

QVANT à l'Amphitheatre, dit le Colisee, du Colosse de Neron, dont nous auons parlé cy-dessus; c'ettoit aussi vn œuure sentant bien la magnanimité de ce Prince, & la grandeur de l'Empire où il commandoit. Il estoit tout de pierre Tyuertine, dure à pair des durs marbres, & qui ne se taille qu'auec la pointe aceree, & le marteau de fer. Et combien qu'il ait maintefois esté ruiné pour refaire les murailles de Rome, selon qu'escrit Cassiodore que le permit Theodoric Roy des Goths: & à bastir maints Palais, comme celuy de sainct George, sainct Marc, & Farnese, esgaulx à de petites villes; si s'en voit-il encore vne bonne partie debout, qui tesmoigne assez quel il pouuoit estre en son entier. Il estoit de forme ronde par le dehors, & ouale par le dedans; long de six cens quinze pieds; & large de cinq cens vingt-cinq, capable de tenir quatre vingts sept mille personnes assises tout à leur aise; sans qu'à l'entrer ny au sortir on se peust embarrasser nullement: hault de huit vingts cinq pieds de Roy; cõbien que Pline allegue que sa haulteur estoit telle qu'à peine l'œil y pouuoit arriuer: il faut entẽdre pour discerner vne personne, ou quelque autre chose de semblable calibre; car la veuë s'estend bien par dessus les cimes des plus haultes montagnes, voire iusques aux estoilles. Voicy la figure dont il estoit, retiree d'vne des medailles de son fils Titus.



Et cette autre monstre l'estat en quoy il est reduit à ceste heure.



Titvs LES LIBERALITEZ ſuyuēt puis-apres de Titus, auec ſes vertueux & loüables comportemēs; *dont il merita* (ce dit Suetone au commencement de ſa vie) *d'eſtre appellé les amours & delices du genre humain; tant il eut, voire de reſte, ou d'eſprit naturel, ou d'artifice, ou de bon-heur; pour gaigner le cœur d'vn chacun: Et ce qui eſt bien difficile, durant meſme qu'il commanda; veu qu'eſtant perſonne priuee, & encore deſſoubs l'Empire de ſon pere, il ne fut pas du tout exempt de mal-veillance & de blaſme.* Dequoy l'on peut tirer vne fort belle cōſideration, pour veoir combien les Princes ſouuerains ſe peuuent aiſémēt trās-changer de bien en mal, & au rebours, ſelon qu'ils ſont conduits & menez; & qu'eux-meſmes ſe veulent laiſſer aller; ou bien qu'ils prennent ſongneuſement garde à eux, & à leurs defaults, ainſi comme s'ils ſe contemploient dedans vn mirouër. Car oncques il n'y en eut, qui pour les cinq premieres annees de ſa dominatiō & gouuernemēt donnaſt vne meilleur odeur de ſoy, ny ſe maintinſt en des actions plus loüables, que fit Neron: dont vint le Prouerbe du *Quinquennium Neronis:* Et neaumoins quel feu & embraſemēt de vices, de luxures, diſſolutiōs, cruautez, & toutes autres eſpeces de deſbordemēs deteſtables, ſe couuoit-il ſoubs cette paiſible cendre amortie? Là où au contraire Titus du commencement, voire iuſques bien auant dans ſon aage, parmy beaucoup d'excellentes parties & dons de graces qui eſtoient en luy; beau & agreable ce qui ſe pouuoit, auec vne maieſté entremeſlee à ſa doulceur; fort & vigoureux en ſes membres, tres-adroict à pied, à cheual, en toutes ſortes d'armes & de combats; d'vne memoire ſinguliere; docile à tout ce qui cōcerne la paix & la guerre; prompt en ſa lāgue, & en la Grecque, à dicter, reciter, & eſcrire parfaictement de ſa propre main: Tant de bonnes parties doncques ſe trouuerēt pour quelque temps entachees d'orgueil, violēces, ſoupçons, cruautez, lubricitez, & auarices: Si que nul autre deuant luy n'eſtoit encore plus au regret general de tous, ny auec plus de mauuaiſe eſperance & reputation paruenu à l'Empire; lequel, tout auſſi toſt qu'il y fut entré le transforma en meilleur eſtat; contre preſque le train ordinaire des Princes, qui ſe deprauēt facilemēt quād ils ſe voyēt toutes choſes permiſes: Ainſi qu'il aduint de ſon frere DOMITIAN, auquel tāt de vices & meſchācetez qui y eſtoyēt demeurees comme aſſouppies, vindrent incontinent à ſe reſueiller, quand il eut empietté la domination. Mais pour les paſſer ſoubs ſilence, & venir à ſes prodigalitez: il employa bien comme dit Plutarque en la vie de Publicola, douze mille talents, qui ſont ſept millions deux cens mille eſcuz de noſtre monnoye, à rebaſtir le Capitole; & neaumoins il n'arriuoit pas à la richeſſe & magnificence de ſon Palais, qui reluiſoit de tous coſtez d'or & de pierres precieuſes. Il fit en tout ſon temps trois largeſſes & diſtributions au peuple en argent; chacune de ſept eſcuz & demy pour teſte, qui reuiennēt à prēdre quelques 500. mille citoyens de Rome, car elle eſtoit lors fort peuplee, comme eſtant en ſa plus grand' vogue, à pres de quattre millions d'or chaque donnee; qui ſeroyent douze millions, ſans les fraiz extraordinaires qui ſuruenoyent touſiours. Et pour les banquets publiques, ieuz, eſbattemens, chaſſes, & combats de gladiateurs, & athletes, mentionnez au 4. tiltre de Suetone, autres huit millions. Mais la plus grande de ſes deſpenſes, fut la quatrieſme paye de trois eſcuz par mois, qu'il adiouſta aux ſoldats legionnaires; tiltre 7. *Addidit & quartum ſtipendium militi aureos ternos:* dont il y a vn ſemblable traict dans Iules Capitolin, en la vie d'Albinus, auquel Commodus fait ces offres, *Habebis dandi ſtipendij vſque ad tres aureos liberam poteſtatem*, qui ſe doiuent entendre d'extraordinaire. Ce fut la choſe dont Domitian ſe trouua le plus eſpuiſé de deniers; (tiltre 12.) *Exhauſtis operum ac munerum impenſis, ſtipendioque quod adiecerat; tentauit quidem ad releuandos caſtrenſes ſumptus, militum numerum diminuere.* Surquoy il faut entendre que la paye ordinaire de l'homme de pied legionnaire eſtoit de trois eſcuz, comme il a eſté dit cy-deuant. Outre ce

Domitian.

La paye des legionnaires Romains.

ils auoyent du bled ainsi que vous pouuez veoir par toutes les histoires Romaines, & mesmes au 6. des Commentaires de la Gaule en Iules Cesar : *Quam ad diem ei legioni quæ præsidio relinquebatur, deberi frumentum sciebat.* Il leur failloit aussi du vinaigre pour corriger leur eau ; comme dit Polybe au 6. liure. Et ie ne sçay quelle pitance: Plus des camisolles, & hocquetons ; qu'on leur fournissoit : ce que tesmoignent ces lieux-cy du 8. liure, fueillet 367. ligne 41. Plus au 9. liure, fueillet 410. ligne 26. fueillet 412. ligne 23. fueil. 412. ligne 15. liure 10. fueillet 421. ligne 14. fueil. 443. ligne 25. Et fueillet 449. lig. 6. Or à prendre du temps de Domitian trente legions seulement, ce seroyent pour les deux soldes, suyuant le calcul desia fait, cinq cens mille escuz pour legion; & pour lesdites trente legions quinze millions d'or chacun an : Plus pour les autres deux especes de solde, victuailles assauoir, & habillemens, à deux escuz par mois ; les membres; & la cauallerie à la mesme raison ; pour legion quelques huit vingt sept mille escuz; Et pour les trẽte legions enuiron cinq millions d'or : qui font vingt millions par an, selon l'augmentation de Domitian; lesquels il n'est pas à croire qu'ils fussent assignez sur des deniers casuels ny extraordinaires, ains sur les asseurez & certains du reuenu ordinaire. Et cecy est l'vn des poincts qui se retrouue dans les autheurs aussi pregnant, pour coniecturer à peu pres le reuenu de cest Empire. Car Suetone estoit nay du temps de Domitian, (tiltre 12.) parquoy il en pouuoit escrire plus seurement. MAIS ce seroit chose par trop prolixe & superfluë en cest endroit, de vouloir

Estrange despẽse pour vn seul article.

passer par le menu aux autres douze Empereurs subsequents ; Car de là en-auant cette grand' masse de Monarchie commença à descheoir: AVSSI QVE Nerua successeur de Domitian, n'eut pas beaucoup de loisir ny moyen pour le peu de temps qu'il regna, de laisser de grandes marques de son Empire, fors que la memoire de sa preud'hommie & vertu. Si acheua-il neaumoins le fore ou Palais publique, qu'iceluy Domitian auoit commencé ; dont ce peu qui reste encore, monstre assez la magnificence de l'œuure ; tel que vous le pouuez icy veoir retiré de l'antique, d'ouurage corinthien, & d'vne des plus excellentes mains que nul autre qui fust à Rome. Ces lettres se voyent grauees en la frize de la Portique.

NERVA.

Le Palais de Nerua.

IMP. NERVA. CÆSAR. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. IMP. II. PROCOS.

On appelle maintenant cette ruine d'vn mot corrompu, L'ARCHE DE NOE' : soit d'vn arc triomphal, dont celà a quelque apparence, toutesfois ce n'en estoit pas : soit de l'arche où le corps de Nerua estoit enseuely. Voilà comme l'antiquité & lõgueur de temps peruertist beaucoup de vocables; surquoy nous sommes à deuiner tous les iours. Spartian en la vie d'Alexandre Seuere fils de Mammee, escrit, qu'il enrichit cette fabrique de grand nombre de statues des Empereurs precedẽts; partie à pied toutes nuës; partie à cheual habillees ; auec le nom & tiltres d'vn chacun ; & des colomnes de bronze où estoit graué vn eloge de ses faits & gestes.

LE FORE DE NERVA.



TRAIAN.

MAIS TRAIAN qui les surpassa tous en iustice & bonté; & dont les exploits d'armes penetrerent plus auant dans le Septentrion ; au Leuant, & Midy, que de pas vn des autres ; laissa trois edifices, indignes de l'abregement que la mal-veillance des destinees leur a pourchasé auant terme : son fore ; basty au derriere de celuy d'Auguste, entre le Capitole, & le Quirinal, dont il explana vn canton, à la haulteur de la colomne, qui est encore debout, vn peu endommagee de la rage & forcenerie barbaresque des Gots: Elle a six vingts & huit pieds de hauteur, de plusieurs pieces ou assises de marbre fin parien, arrengees les vnes sur les autres, comme grands meulles

La colomne de Traian.

meulles de moulin; & monte l'on par vne viz au dedans, qui a huit vingts treize marches; & quarantequatre fenestres toute historiee, d'vne basse taille par le dehors; mais d'vn souuerain artifice & maistrise; de l'entreprise contre les Daces, ce sont les Transsyluains & Valaques. L'inscription au reste qui est en la baze tesmoigne le descombre dessusdit; qui est vn merueilleux remuëment de terre:

S. P. Q. R.

IMP. CÆSARI. DIVI. NERVÆ. F. NERVÆ. TRAIANO. AVG. GERM. DACICO. PONTIF. MAXIMO. TRIB. POT. XVII. IMP. VI. COS. VI. P. P. AD DECLARANDVM. QVANTÆ. ALTITVDINIS. MONS. ET. LOCVS. TANTIS. OPERIBVS. SIT. EGESTVS.

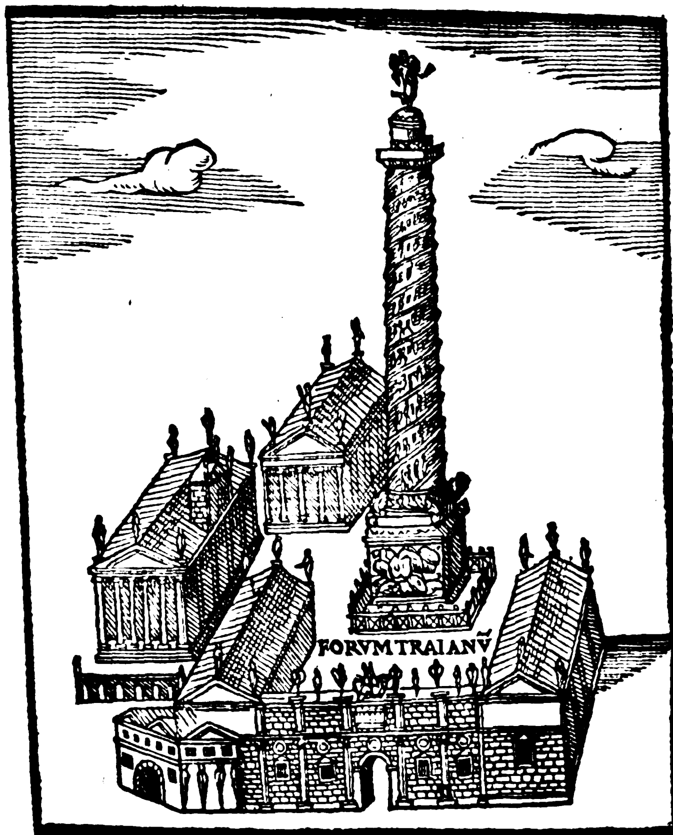
Le Palais de Traian.

Apollodore, comme escrit Dion, fut l'Architecte de ce bastiment; où il y auoit vne gallerie basse tout à l'entour, auec des colomnes de grandeur si desmesuree, qu'il sembloit que ce fust vray ouurage de Geans. Il s'en voit encore des pieces estranges; & mesmemēt des chapiteaux: & tout le long de la corniche estoyent espanduz de grands cheuaux de bronze doré, entresemez de trophees & despouilles d'armes conquises sur les ennemis; comme le marquoit ce mot, EX MANVBIIS. Au millieu du pourpris de l'entree estoit l'image de ce grād Monarque à cheual de bronze doré aussi: telle qu'on voit en quelques reuers de ses medailles, auec ces mots icy à l'entour: S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. Mais outre les ornemens qu'il y mit, & ceux qu'Alexandre fils de Mammee y adiousta depuis, l'vn des principaux fut la statuë du Poëte Claudian; que les Empereurs Arcadius & Honorius enfans du grand Theodose, y firent dresser à la requeste du Senat; accompagnee de cest Epigraphe au dessoubs; qui se voit encore és Thermes de Constantin.

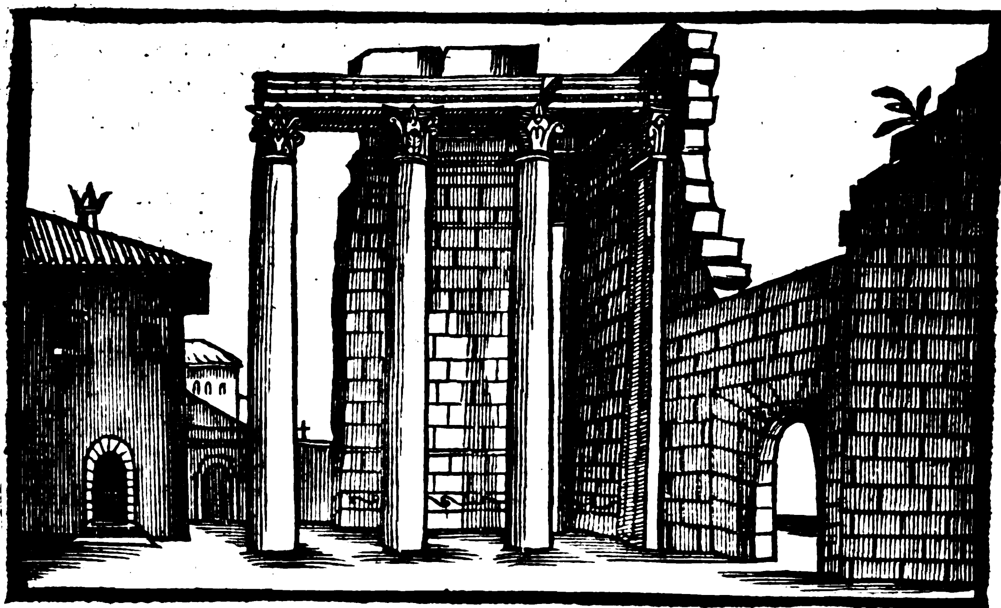
CL. CLAVDIANI. V. C.

CLAVDIO. CLAVDIANO. V. C. TRIBVNO. ET. NOTARIO. INTER. CETERAS. VIGENTES. ARTES. PRÆGLORIOSISSIMO. POETARVM. LICET. AD. MEMORIAM. SEMPITERNAM. CARMINA. AB. EODEM. SCRIPTA. SVFFICIANT. AD TAMEN. TESTIMONII. GRATIA. OB. IVDICII. SVI. FIDEM. D. D. N. N. ARCHADIVS. ET. HONORIVS. FELICISSIMI. AC. DOCTISSIMI. IMPERATORES. SENATV. PETENTE. STATVAM. IN. FORO. DIVI. TRAIANI. ERIGI. COLLOCARIQVE. IVSSERVNT.

Cette premiere figure vous monstre à peu pres ce qu'on a peu coniecturer de l'ordonnance de ce bastiment.



Et cette autre icy, ce qui en peut rester debout iusques à maintenant.



LE PORT D'ANCONE.

LE SECOND de ses plus admirables ouurages, est le port d'Ancone, fait comme par force, & en despit du courroux & impetuosité de la mer; la main & artifice de l'homme suppleant au default de nature; comme on voit encore pour le iourd'huy sur le lieu; & qu'il est representé en quelques autres reuers de medailles. Mais le superlatif de tous; & quant à la hardiesse de l'entreprise; & quant à la difficulté du subiect; fut le pont qu'il fit faire sur le Danube; où selon que le met Dion en sa vie, il y auoit vingt piles, de quartiers enormes d'vne tres-dure pierre de taille, ayans cent cinquante pieds de haulteur hors des fondements, & soixante de large: distantes au reste l'vne de l'autre, de huit vingts dix pieds, chose presque incroyable de ces Cintres, & si spacieuses ouuertures d'arcades.

LE PONT DE TRAIAN SVR LE DANVBE.

HADRIAN.

HADRIAN, bien que non si valeureux & loüable en tout & par tout comme luy; neantmoins Prince tres-magnanime, & de haulte entreprise; sçauant en toutes arts & sciences; grand politique & negociateur; d'esprit & de iugemēt secōd à nul autre: tres-entendu au fait de la guerre, & des armes; labourieux, vaillant, & endurcy autant que le moindre soldat sçauroit estre: tout le temps presque qu'il regna, ne fit gueres que voyager de costé & d'autre; exerçant en chaque lieu pour si peu de marque qu'il fust, & le meritast, de tresgrandes liberalitez & biens-faits: ce qui ne pouuoit estre sans vne inestimable despēse: dont l'vne des plus remarquables, & des plus lourdes pour vn seul article, fut le donatif qu'il fit aux soldats, & au peuple, pour l'adoption à l'Empire, de Ceionius Cōmodus; que Spartian en la vie d'Adrian estend à dix millions d'or; puis-apres en celle d'Ælius Verus, il embrouille celà en cette sorte: *Datum etiam populo congiarium causa eius adoptionis, collatúmque militibus H-S. ter millies.* Et finablement ne se resouuenant plus de ce qu'il a dit, en retranche la quatriesme partie au mesme liure bien tost apres: *Ter millies perdidimus, quod exercitui populóque dependimus.* Telle est l'incertitude de ces autheurs nō assez exactes & elabourez. Tout incontinent qu'il fut introduit à l'Empire, estant encor' en Asie absent, il enuoya vne donnee à Rome de trois escuz pour citoyen; & en fit deux autres depuis bien plus amples; tant aux legions comme au peuple, auquel mesmes il distribua des Aromates & espiceries; chose tres-rare & precieuse en ce temps-là: & à l'hōneur de Traian il ionchea de bausme & saffran les degrez du Theatre. Quitta & remit infinis deniers deuz au fisque; dont il brusla les enseignemens & recognoissances au millieu du fore d'icelluy Traian. Donna fort souuēt des ieuz & esbattemens de grands fraiz; cent lions, & autant de lionnes tout à vn coup; & la chasse de mille bestes sauuages le iour de sa natiuité à Rome; & autant à Athenes. Surmonta en ses presens tous les Rois de la terre: Car Pharasmanes Roy des Parthes, s'estant voulu ingerer de luy donner entre autres choses quelques robbes de drap d'or; Hadrian se mocquant de celà fit le lēdemain habiller de la mesme pareure & estoffe, trois cens pauures miserables cōdamnez d'estre pour vn spectacle recreatif, liurez aux bestes cruelles. Fut tres-liberal enuers les soldats; dont il entretint tousiours trente legions pour le moins; comme le tesmoigne Spartian, parlant du Philosophe Fauorin, François de nation, de la ville d'Arles, tant celebré par Aulugelle; lequel ayant par l'Empereur esté repris d'vn mot, comme moins Latin, calla la voille là dessus, encore qu'il fust en vsage dans les bons autheurs: dequoy cōme ses amis l'eussent tansé puis-apres pour auoir ployé en vne si bonne cause; il leur respondit en riant: *Et ne me voulez vous pas permettre, que ie souffre celuy estre le plus sçauant de tous autres qui entretient trente legions?* Mais Elian en sa diuerse histoire ne dit que vingt.

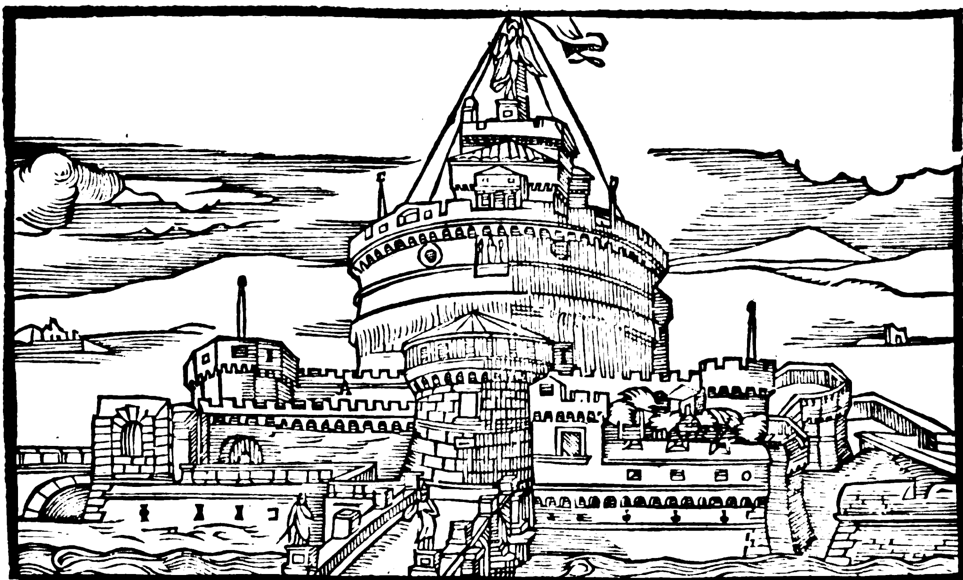
Ses liberalitez.

Quant à ses bastimens les plus signalez; il tira le premier de tous, vn pan de muraille, ou plus tost vn rempar de gazons, auec sa trenchee au deuant, long de quatre vingts mille pas, en Angleterre, d'vne mer à autre, (ce sont quelques vingt bonnes lieuës) pour separer ceux de l'isle, d'auec les Romains y habituez. En l'honneur de Plotine femme de Traian, laquelle l'auoit aduancé à l'Empire, il edifia vn Palais à Nismes d'vn ouurage tresadmirable. Son lieu de plaisance aussi, dont on voit encore de trop estranges & somptueuses ruines pres Tiuoli, se peult mettre entre les plus excellens chefs d'œuure de tous les Romains: car là estoyent representez tous les plus celebres lieux de la terre; Prouinces & villes; mesmement Athenes auec le Pyree; le Lycee, l'Academie, le Pritanee; la Portique dicte Pæcile: Canope; Alexandrie, & son Phare ou Lanterne: les Tempé de la Thessalie; & semblables infinies trop superbes imitations; dont la copie contestoit auecques le vray original; mais il y a desia long temps que l'antiquité, & les ruines accidentales ont deuoré tout celà. De sa sepulture la masse en est encore debout; despouillee toutesfois de ses ornemens. C'est ce qu'on appelle maintenant le chasteau sainct Ange, seruant de retraicte en cas de necessité aux saincts Peres, en vn coing du Tybre, viz à viz du Mausolee d'Auguste; auecques le Pont y annexé. Procope en la guerre Gothique, met que la premiere ceinture de ceste grand' masse estoit quarree; toute reuestue d'vn beau fin marbre parien, taillé d'excellent ouurage dorique: & au milieu estoit enclos vn autre edifice de forme ronde; qui en embrassoit encore vn autre quarré au dedans: le rond merueilleusemét hault, & si large en sa platteforme, que difficilemét vn bon bras eust peu arriuer par son diametre, auecques vne pierre d'vn bout à autre. Tous deux presque massifs; d'vne si dure estoffe au reste, & composition, qu'encore pour le iourd'huy il seroit plus aisé de charpenter le Tyuertin, & autres telles especes de pierres rebelles & contumaces soubs le ciseau, que de desmollir vn tant soit peu de ceste ferme & solide maçonnerie. Tout le haut estoit rembelly de grands statues d'hommes, de cheuaux, & de coches, (Ce que vous pourrez veoir és sepultures: car il n'y a icy que le pourtraict, comme elle est transfiguree à ceste heure) & entre autres l'effigie du Soleil, sur vn char triomphal, attellé de quatre cheuaux; auec autres tels ornemens; qui furent du temps des Gots ruinez, aussi bien que le reste: ainsi que le tesmoignent tout plein de fragments deterrez à l'entour de cest edifice, lors que le Pape Alexandre sixiesme se mit à le fortifier: & mesmes vne fort belle teste d'Adrian Colossale, qui se voit encore pour le iourd'huy dedans vne niche, sur la porte du mast; au haut duquel est planté l'Ange, qu'on dit s'estre autrefois apparu rengainant vne espee sanglante, durant vne procession generale, que faisoit le grand sainct Gregoire: laquelle histoire est representee de fort bonne main, en vne chappelle qui est sur ceste platte-forme; auec force salles, chambres, galleries, & cabinets dorez, & ouurez richement de stucs, & platte-peinture. Mais ce qui passa tous les autres, fut le temple de Iupiter Olympien par luy edifié à Athenes, sur cent colomnes Phrygiennes, auec deux de ses statues de marbre Thasien; & deux autres de pierre tres-dure Marmaride Ethiopienne, comme le specifie plus amplement Pausanias en la description de l'Attique.

Ouvrages d'Adrian.

Villa Adriani.

Moles Adriani.



CEST EMPEREVR doncques fit de tresgrandes despenses en vingt vn an qu'il regna : & toutesfois Dion tesmoigne qu'il n'osta oncques le bien iniustement à personne; ainsi que maints autres auparauant auoyent fait pour replir leurs bouges. Il quitta à l'Italie tout l'or, & le ramodera de la plus grand part aux Prouinces (dit Spartian) qu'on auoit accoustumé de contribuer en coronnes, à l'aduenement d'vn nouuel Empereur. Ne se voulut en rien preualoir des confiscations adiugees; ains les remit au thresor publique, & deniers communs; à quoy les bons Princes n'auoyent point accoustumé de toucher. Octroya la douziesme partie de la cheuance des proscripts, à leurs hoirs. Ne voulut oncques admettre le crime de leze Maiesté, qui estoit vn pretexte de tondre beaucoup de riches gens de leurs biens. Refusa les successions à luy leguees par le testament de ceux qui n'auoyent point de cognoissance & familiarité auec luy: & de tels encore, si d'auenture ils auoyent des enfans. Toutes lesquelles choses monstrent que le reuenu de l'Empire Romain deuoit estre tresgrand.

Bonnes & louables parties de l'Empereur Adrian.

ANTONIN.

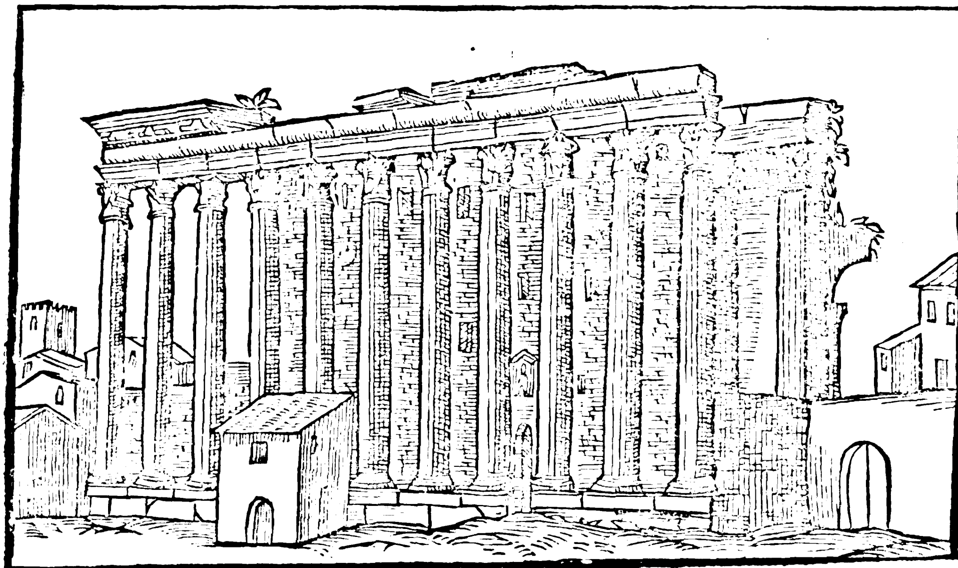
ANTONIN PIE gouuerna l'Empire 23. ans, d'vne souueraine moderation, equité, & iustice; si que les choses n'y furent oncques plus heureuses ny reposees: car il ne voyagea nulle part; & fut vn Prince du tout pacifique, accomparé pour ceste occasion à Numa; non qu'il n'y eust des guerres soubs luy, mais elles passerent toutes soubs la conduite & execution de ses lieutenans, & d'vn fort grand heur; en Angleterre, Allemaigne, Transsyluanie, Mauritanie; contre les Alans & les Iuifs; auec les soubsleuemens & rebellions de l'Achaye, & d'Egypte. Il fit vne largesse aux soldats, & au peuple, de ses deniers propres, sans toucher à ceux du public: donna souuent des combats de gladiateurs, plus tost pour le contentemēt des autres, que plaisir qu'il prist à ceste cruelle & inutile effusion de sang: des chasses de bestes fort rares; elephans, rhinoceres, tigres, crocodiles, hippopotames, crocutes, & autres malaisees à recouurer: quelquefois cent lions tout d'vne main. Entretint, & fort bien payees, les forces ordinaires tant de la terre, que de la mer: acquitta les promesses, & legats d'Adrian; & parfournit de tous points ses ouurages: fit encore d'autres largesses aux citoyens, & gens de guerre. Quant à ses ouurages, nous en auons quelques marques en France: l'Amphitheatre, assauoir de Nismes, qu'on appelle vulgairemēt les Arenes: & le Pōt du Guar, à trois estages l'vn sur l'autre; par deux desquels l'on peut passer; celuy d'enhaut estoit vn aqueduct ou tuyau de fontaine, pour raison dequoy il fut principalement entrepris. A Rome, sa colomne semblable à celle de Traian, mais de relief plus rond & plus plein; & non d'vn si bon maistre, fort endommagee du feu. Elle est haute de huict vings quinze pieds; & a cinquāte six petites fenestres en la viz qui est au dedans; toute gastee, si qu'on ne peut pas bien compter les marches; mais Publius Victor les met en nombre de deux cens & six: & au haut estoit vne sienne statue Colossale; comme on peut veoir en quelques reuers de medailles. Toutesfois l'on estime que ce ne fut pas luy qu'il la fit; ains Marc Aurele son successeur, qui la dedia à son nom & memoire; à cause du mot CONSECRATIO qui y est: & aussi qu'on remarque en ladite colomne les exploits d'armes de la guerre Marcomanique, & Armenienne; ensemble les autres faicts & gestes dudict Marc Aurele; aucques son visage naïfuement y representé. Non gueres loin de là, se voyent encore sur pied onze grandes colomnes d'vn ancien edifice, d'ordre corinthe, & striees, ayans de diametre enuiron quatre pieds & demy, & quelque trentesix de haulteur, sans la baze & le chappiteau: les vns le tiennent estre vne portique de cest Empereur, soustenuë par quarante deux colomnes, neaumoins non toutes de la mesme grandeur; comme il se peut veoir par les corniches, & les impostes, dont gisent çà & là des fragmens. De là on peut à peu pres recueillir que leur diametre estoit de trois pieds, & enuiron 27. la haulteur; par ce qu'elles estoyent aucunement plus graisses en leur proportion: le pourtraict icy inseré vous demonstre l'estat enquoy il est de present. Les autres l'appellēt la basilique Antoniane, qui est vne grand' salle à s'assembler: les autres veulent que ce fust vn temple dedié à ce bon Empereur, pour ses merites & vertus. Il est muré maintenant, & accommodé pour l'habitation des enfans trouuez.

Guerres soubs luy.

Ses largesses.

Ses ouurages.

La colomne Antoniane.



Il resit

LE TEMPLE D'ADRIAN.

Il refit outre plus le temple d'Adrian; dont il y a aussi quelques demeurans encore debout, auec de belles portes de bronze conseruees iusques icy en l'Eglise dediee à sainct Adrian le martyr: Itē le Grecostase;vn Pallais où l'on mōtoit par plusieurs degrez,estant au dessus du Comice,& contigu au mont palatin.On auoit coustume d'y loger les Ambassadeurs des nations estranges qui venoiēt à Rome;mais il prit le nom particulier de la Grece; comme la plus noble de toutes,à cause des arts & sciences,dont ces gens là ont excellé sur tous les autres.Restaura le Colisee fort endommagé;le Pont Sublicien;la Lanterne ou Phare d'Ostie:le port de Caiette, & de Terracine:& l'Acqueduct des Antiates. Repara aussi le beau temple dit le Pantheon, basty par M. Agrippa, l'vn des plus fameux Capitaines de Auguste, ainsi que l'inscription du tympane le mōstre:M. AGRIPPA. L. F. COS. TERTIVM. FECIT: ce qu'aussi ses medailles tesmoignent: celà fut l'an 726.de Rome. Iules Capitolin en la vie d'Antonin Pie luy attribue la restauratiō de ce tēple; mais Spartian en celle d'Adrian la luy refere;& l'inscription qui est audessous de la precedēte parle de Septimius Seuerus, & de son fils Bassianus Caracalla; qu'il appella Marc Aurele Antonin,ainsi que met Spartian en sa vie: Tellement que plusieurs s'attribuent ce deuoir là,qui fut neaumoins peu de chose: Car il n'est pas à croire qu'en si peu de temps il eust esté si souuēt endommagé,attendu sa forte estoffe & composition,& qu'il n'y a mesmes aucune charpenterie de bois; parce que tout le comble est de bronze doré,& les portes aussi, combien que ce ne sont pas les anciennes.

LE GRECOSTASE.

LE PANTHEON.

IMP. CÆS. L. SEPTIMIVS. SEVERVS. PIVS. PERTINAX. ARABICVS. ADIABENICVS. PARTHICVS. MAXIMVS. PONTIF. MAX. TRIB. POT. XI. COS. III. P. P. PROCOS. ET. IMP. CÆS. M. AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS. FELIX. AVG. TRIB. POT. V. COS. PROCOS. PANTHEVM. VETVSTATE. CORRVPTVM. CVM. OMNI. CVLTV. RESTITVERVNT.

Antonin au reste fut vn Prince bien que bon mesnager & fort reformé;liberal neaumoins enuers tous ceux qui le meritoient: soulagea plusieurs fois le peuple en la cherté,du bled, vin,& huile; les luy donnāt pour le prix accoustumé és bonnes annees; dequoy il portoit la tare sur sa ꝓpre bourse; & le plus souuēt gratis & sans rien payer.Et si pour tous ces immēses fraiz il ne surchargea oncques ses subiects d'vn seul denier extraordinaire; ne leua argent casuel quelconque, vne seule amende ny cōfiscation: ne mit la main és biens d'autruy,ny és successions;quelques laiz testamentaires qu'on luy en fist pour penser le gratifier,ainsi que les autres:se contentant du reuenu accoustumé; LEQVEL AVSSI DOIT SVFFIRE A TOVT PRINCE DIGNE DE COMMANDER.

Gratieuse & moderee administration de Antonin.

MARC AVRELE, & Lucius Verus regnerēt dix ans de compagnie: & Marc Aurele huit encores depuis. Verus par cinq ans durant fit la guerre cōtre les Parthes, Armeniens, & Arabes, par ses Lieutenans;car il demeura ce-pendant en Syrie apres ses delices & voluptez,où il employa outre les fraiz de ladicte guerre,qui furent merueilleusement grands,estant d'vn naturel excessif & immoderé sur tous autres, infiny argent: comme on peut iuger d'vn seul banquet qu'il fit à Rome,quād il fut de retour,où il n'y auoit que douze personnes, & neaumoins la despense arriua à cent cinquante mille escuz.Car il dōna aux conuiez,tous les pages& enfans d'honneur dont ils furent seruis, auec les officiers de paneterie, eschāçonnerie,fruiterie,& cuisine:toute la vaisselle d'or & d'argent; les lictz, & tapiz où ils estoient assiz,somptueux & riches hors toute mesure; le linge & la tapisserie de mesmes: Pareille sorte d'animaux, & gibier en vie,qui auoient esté presentez à table, tant sauuages que domestiques, rares & mal-aisez à recouurer. A chaque traict qu'ils beuuoiēt, la couppe leur demeuroit acquise, auecques le vase à verser l'eauë, & leur en seruoit on d'autres nouueaux de porcelaine, & de cristal, venans d'Alexādrie d'Egypte; d'or & d'argēt, cizellez,esmaillez,& enrichis de pierrerie de tres-grande valeur. Des guirlādes à tous propos pour se rafreschir, faictes de fleurs rares, & hors de saison pour les rendre plus cheres; auec des cercles d'or y entrelassez; tous estoffez de diamans, perles, rubiz, esmeraudes. Des bouëttes d'or en lieu d'albastre,pleines d'exquises compositions, parfuns, & huilles odorantes. Des lictieres pour s'en retourner au logis,toutes d'argent au lieu de bois; auec des mullets d'eslite, & les conducteurs richement equipez à l'equipollent. Marc Aurele ne se lascha pas apres ces desbordemens & vaines dissolutions, comme Prince sage de son naturel, esleué & nourry dés son enfance aux preceptes de Philosophie, & mesme de la Stoïque,la plus reformee & austere de toutes: accoustumé à vne simplicité & parsimonie tresreformee, ignorante de tous excez de bouche, & autres delices: endurcy aux labeurs, & façonné à vne telle constance, qu'on ne le vit oncques changer(ce dit on)de visage,ny pour ioye,ny pour fascherie; pour contentemēt ny aduersité. Mais il ne laissa pour celà de despendre beaucoup. Car de pleine arriuee ils firēt tous deux vn donatif aux soldats Pretoriens, en nombre communement de six à sept ou huict mille,cinq cēs escuz à chacun, (*Vicena millia nummûm*, dit Iules Capitolin en sa vie;) ce qui reuiēdroit,compris les chefs, officiers & membres, à plus de quatre millions d'or. *Et cæteris pro rata:* assauoir à trente legions; qui à six escuz seulement pour soldat;assauoir vne double paye,mōteroyent à plus de quinze milliōs d'or: les obseques puis-apres d'Antonin monterent beau-

MARC AVRELE, ET L. VERVS.

Prodigieux festin.

Gros present aux Archers de la garde,& aux Legionnaires.

coup:& les calamitez de la peste,& famine; (*Italicis ciuitatibus famis tempore frumentum ex vrbe donauit.*)les ruines du feu, & des desbordemens du Tybre; à quoy il remedia non sans de grands & extremes fraiz. Mais beaucoup plus sans comparaison luy en amena la guerre des Quades, & Marcomans(ce sont ceux de Boheme,Morauie, & Austriche)& leurs alliez:ce qui l'espuisa tellement de finances, que pour ne greuer personne d'empruntz,ny autres telles charges molestes & odieuses,il fit vendre à l'encant tous les meubles imperiaux, iusques aux plus excellentes statuës, & tableaux de platte-peinture;dont il fit soudain vne telle somme, qu'elle suffit pour en poursuiure le demeurant de la guerre, & la parfournir de tous points; à l'ayde principalemẽt des Chrestiens,qui luy firent en cest endroit beaucoup de bons seruices & deuoirs.Et neaumoins il racheta tout incontinent lesdits meubles; & fit tout-plein de ieux,largesses,& magnificẽces: mesmes vne distributiõ de deniers au peuple, quand son fils prit l'habillement d'homme: & deux autres encore depuis, à son retour de l'Asie, & au mariage de Commodus: sans que pour tout celà il chargeast en rien ses subiects d'vn seul nouuel impost ne subside;ne qu'il recourust suiuant l'ordinaire des Princes en semblables occasions & necessitez, a des inuentions illicites & peu honnestes. Car il reietta du tout les moyens dont le fisque se souloit abbreuuer & remplir:bãnit toutes calomnies & delations qui font venir l'eauë au moulin; & chastia rigoureusement ses receueurs & officiers, pour la moindre exactiõ qu'ils eussent sceu faire par les Prouinces outre le reuenu & tribut ordinaire: le relaschant encore en plusieurs endroicts qui auoiẽt paty quelque desastre & calamité.Ce qui mõstre tousiours d'auãtage que ce reuenu deuoit estre fort grand;& les deniers d'iceluy nects,prompts,& liquides,de se ressourdre si souuent, & si promptement d'argent.

Grande bonté de Marc Aurele.

Toga virilis.

Bel exemplaire & patron d'vn bon Prince.

COMMODVS.

COMMODVS son fils, mais bien dissemblable, tyrannisa trop vilainemẽt l'Empire quatorze ans durant,par toutes especes de vices,meurtres,& autres cruautez, dissolutions, prodigalitez,excés,& ruines;sans laisser aucune memoire de luy, sinon de ses forceneries plus enragees que de bestes brutes : de ses despenses & profusions,qui furent hors de toute reigle & mesure. Car si le texte de Iules Capitolin en sa vie n'est corrõpu, il se trouue vne largesse de luy au peuple nõ moindre que de trẽte millions d'or pour vn coup:*Congiarium dedit populo singulis denarios septingenos vicenos quinos.* Somme par trop exorbitante:car le denier (d'argent faut entendre) valoit dix asses; & cent asses ou dix deniers vn de noz escuz; tellemẽt que sept cens vingtcinq deniers, reuenoient à soixante douze escuz & demy. Celà se desduira plus-amplement au chap. de la monnoye. Et ce qu'en quelques lieux on voit le denier d'argent eualué à trois solz six deniers, c'estoit quand l'escu ne valoit que trente cinq solz.Or à prendre quatre cens mille citoyẽs, ce seroit bien peu moins que des trente milliõs d'or dessusdits. Lequel nombre de citoyens se peult coniecturer à peu pres par ces paroles icy de Spartian en la vie de Septimius Seuerus: *Moriens septem annorum canonẽ, ita vt quotidiana septuaginta quinque millia modiorum expendi possent,reliquit.* Car les soixante quinze mille boisseaux, douze pour septier, reuiennent à six mille deux cens cinquãte septiers par iour; & le septier peult suffire à quatre vingts bouches : tellement que ce seroient à ce compte cinq cens mille ames de citoyens;pour qui cette reserue estoit destinee,car pour le regard des esclaues,& des estrangers, leur nourriture s'en alloit hors de cest article,sur le grain qui arriuoit d'heure à autre.

Merueilleux donatif.

Ceste reserue pouuoit mõter à enuiron vn million tant de muids pour vn an: qui pour les sept ans font sept ou huict millions desdits muids de bled.

PERTINAX.

PERTINAX ne regna qu'enuiron trois moys; n'ayant à son aduenement à l'Empire trouué és coffres de l'espargne, comme dit Iules Capitolin,fors que vingtcinq mille escuz seulement:& neaumoins il donna à chaque soldat des Pretorians cẽt cinquante escuz, & dix au peuple pour teste : mais aussi il fut contrainct de vendre les meubles de Commodus ; & exiger ce qu'il peut des deniers extraordinaires qu'il auoit imposez auant que mourir.

Celà mõteroit à plus de quatre milliõs d'or.

IVLIAN.

IVLIAN donna de sa bourse aux dessusdicts Pretorians qui luy auoient vendu l'Empire,sept cens cinquante escuz à chacun: *Cùm vicena quina millia militibus promisisset, tricena dedit*; dit Spartian en sa vie:miserable, & bien malheureux d'acheter si cher par le parricide de son Empereur, vne telle peine & soucy de deux moys & cinq iours: & au bout delà, sa hõteuse mort & ruine:luy qui auoit tousiours vescu si taquinement, que d'vn lieure ou cochon, à luy encores enuoyé, il souloit faire trois repas en trois iours;se contentant au reste en son ordinaire de quelques herbes ou legumes,sans chair,poisson ny autre pitance.

Il acheta l'Empire quatre millions d'or.

SEVERVS.

SETTIMIVS SEVERVS luy osta sa marchandise, & la vie:extermina par mesme moyen Pescennius Niger en Syrie,& Albinus au lyonnois.Ce fut vn Prince tres-valeureux, bien que nõ venu de grand lieu;& trop vindicatif & cruel au reste;mais vtile à la Republique;si que cest eloge s'allegue de luy; AVT NASCI NON DEBVISSE, AVT NON MORI. Il regna dixhuict ans;& fit d'entree aux legionnaires qui l'auoient esleu,le plus grand present qu'onques Empereur eust iamais faict: qu'il redoubla : encore depuis quand il fut arriué à Rome, apres auoir defaict Albinus (dit Spartian) *Militibus tantum stipendium quãtum nemo principum dedit*: Fit de grandes largesses au peuple, & par plusieurs fois : laissa la ville de Rome pourueuë de bled pour sept ans;de vin aussi; & de l'huille en si grande abondance,que pour cinq ans elle pouuoit suffire à tout le reste de l'Italie qui en eust faulte.A ses enfans,vn plus grand thresor que nul autre Empereur eust encore fait à ses successeurs; combien que Suetone parle

Grandissime opulẽce de l'Empire Rom. sous Seuerus.

parle de soixante sept milliõs d'or que laissa Tybere: Biẽ est vray qu'en partie il le practiqua des confiscations de France, Espaigne, & Italie, sur ceux qui auoient suiuy le party d'Albinus. Quãt à ses ouurages, il n'y eut gueres ville de nom és Prouinces de l'Empire Romain, où il ne fist quelques belles reparations; & à Rome, outre auoir restitué tous les temples & lieux publiques, endõmagez de la vieillesse, il bastit des Thermes en Transteure; & ce qu'on appelle le Septizone, pres l'Eglise de S. Gregoire, en l'vne des pointes du mont Palatin regardant au midy, sur la rue ou voye Appienne. Aucuns le prennent pour sa sepulture: à quoy ce lieu de Spartian semble cõtredire formellemẽt; *Cùm Septizonium faceret, nihil aliud cogitauit, quàm vt ex Africa venientibus suum opus occurreret.* Ioint qu'il a dit qu'il fut mis au sepulchre de Marc Aurele, lequel il honoroit sur tous autres: & son fils Caracalla aussi: mais ne se souuenant de celà, il semble d'y vouloir deroger puis-apres en la vie de Geta sur la fin: *Illatus est* (ce dit-il parlant de luy) *maiorum sepulchro, hoc est Seueri, quod est in Appia via eũtibus ad portam dextram, specie Septizonij extructum; quod sibi ille viuus ornauerat.* Encore y a il double difficulté sur ce Septizone: l'vne, qu'on le veult estre ainsi appellé des sept ceintures ou estages de colonnes l'vne sur l'autre, dont il auroit aussi esté dit *Septisoliũ*: mais il n'en reste plus que trois ordres d'ouurages corinthe, auec leurs planchers richemẽt taillez, cõme il se pourra veoir par le pourtraict cy apres represẽté, tel qu'il est pour le iourd'huy, menassant d'heure à autre de venir à bas: & si ces trois ordres tant seulemẽt sont si minces, & haut exaulcez, que celà monstre bien qu'il n'y en pouuoit pas auoir d'auãtage: les autres le nomment *Septodium*, des sept rues qui se venoient rencontrer en ce carrefour. L'autre doubte est, que Publius Victor met deux Septizones; l'vn le vieil en la region Palatine, où Titus fils de Vespasian fut nay, selon que dit Suetone en sa vie, tiltre 2. *Natus est*, III. *Kal. Ian. insigni anno Caiana nece prope Septizonium.* Et l'autre de Seuerus pres la Piscine publique. Toutesfois il pourroit estre que le premier eust esté rabillé par Septimius Seuerus (car de l'autre il n'en reste plus marque ny enseigne quelconque,) ou de son fils Caracalla, par ce que on ne peut pas bien iuger de celà, d'autant que ce peu d'inscription qui y reste, est a-demy effacee, en cette sorte: C. TRIB. POT. VI. COSS. FORTVNATISSIMVS. NOBILISSIMVSQVE. Il y a puis-apres son arc triomphal au bas du Capitole sur la grand' place; qui luy fut dressé par le Senat; & Peuple Romain, apres la victoire des Parthes, Armeniens, & Arabes; & la prise de la ville de Cresphonte: Car outre les victoires y representees auec de grandes esles, pour monstrer qu'elles voloient en tous les endroicts de la terre; & tenans en main des Trophees; les faicts-d'armes tant par terre comme par eau qui y interuindrent, y sont taillez d'assez bonne

Le Septizone.

L'arc triomphal de Seuerus.

main pour le tẽps d'alors, qui se ressentoit desia quelque peu de la declination des arts & sciences: Auec les machines, engins de batterie, & autres artifices, dont cette ville fut assaillie, & prise: & les soldats chacun en son equippage & habit. Es piedestals de cest arc d'ordre composite, auquel il y a cinq arcades ou passages bizarrément situez, & huict colonnes, se voyent les Princes qui furent pris prisonniers, le bonnet ou chappeau Royal en la teste, & les mains liees derriere le doz en captifs; qui monstrent assez à leur triste chere, l'angoisse de leur desconuenuẽ & misere; cõme si le marbre mesme en auoit quelque doleance & ressentiment: le tout accompaigné par en-haut de cette inscriptiõ d'vne part & d'autre.

IMP. CAES. LVCIO. SEPTIMIO. M. FIL. SEVERO. PIO. PERTINACI. AVG. PATRI. PATRIAE. PARTHICO. ARABICO. ET. PARTHICO. ADIABENICO. PONTIF. MAXIMO. TRIBVNIC. POTEST. XI. IMP. XI. COS. III. PROCOS. ET. IMP. CAES. M. AVRELIO. L. FIL. ANTONINO. AVG. PIO. FELICI. TRIBVNIC. POTEST. VI. COS. PROCOS. P. P. OPTIMIS. FORTISSIMISQVE. PRINCIPIBVS. OB. REMPVBLICAM. RESTITVTAM. IMPERIVMQVE. POPVLI. ROMANI. PROPAGATVM. INSIGNIBVS. VIRTVTIBVS. EORVM. DOMI. FORISQVE.

S. P. Q. R.

Ces arcs triomphaux (ce dit Pline) ne commẽcerent à se practiquer sinon de son temps: car il ne s'en trouue point de plus ancien à Rome que celuy de Titus, qui est entre saincte Marie la neufue, & le Colisee; au bout de l'ancien Comice; tout entier encore, & n'ayant qu'vn passage ou arcade ouuerte; mais l'ouurage est vn peu mangé de vieillesse; contenant en l'vne de ses faces le char triomphal de Titus, auec vne victoire au derriere, qui semble le vouloir couronner; l'arche du vieil testament, & les faisseaux de verges & haches qui marchent deuant. En l'autre est le reste de la pompe du triomphe, & les despouilles des Iuifs: entre autres choses les deux tables du decalogue; la table d'or; les vaisseaux & vstencilles du temple; & le chandelier d'or à sept pointes portans des lumieres, qui representent les sept planetes. Au-parauant l'on souloit honorer les Capitaines & chefs de guerre, qui auoient obtenu quelque belle victoire en bataille rẽgee; ou conquis quelque prouince; ou fait quelque autre signalé seruice à la Republique, de colonnes, trophees, & statues.

Quand les arcs triomphaux commencerent à Rome.

Les despouilles du temple de Salomon portees par Titus à Rome.

CARACALLA fils de Seuere, plus grand & puissant Monarque assez qu'Alexandre Macedonien; s'efforça de le contrefaire, plustost que de l'imiter; tout ainsi que Commodus auoit fait

Caracalla Bassianvs.

au-parauant Hercules. Car Alexandre le grand par sa vertu, d'vn fort pauure & necessiteux Prince, paruint en bien peu de temps à vne tres-ample domination: & cettuicy au contraire, par ses vicieux & iniques comportemens, decheut en moins la moitié, du plus bel Empire qui onques fut; s'aduançant luy-mesme ses iours, pour le moins donnant occasion de les aduancer, par vne mort violente & precipitee. Car il fut sanguinaire & cruel autāt que nul autre, ayant d'entree fait massacrer son frere Geta, & espousé la mere d'iceluy, sa marastre Iulie: Feit aussi mettre à mort le Iurisconsulte Papinian, & plusieurs autres grands personnages, gens de bien incoulpables. Ses despenses au reste furent extremes, tant pour les grandes largesses qu'il fit souuent aux gens de guerre, que pour auoir tous les six ans qu'il regna, rodé continuellement de costé & d'autre par les Prouinces de l'Empire. Quant à ses ouurages, les Thermes qu'on appelle de Caracalla ou Antonianes; & maintenant par vn nom corrompu *l'Antignano*, par ce peu qui en reste encore, monstrent assez la magnificence & grandeur de cette entreprise : Toutesfois Lampride met qu'il ne les fit que cōmencer, & qu'Alexandre Seuere les paracheua. C'estoit vn œuure fort admirable, tant pour le nombre des Colonnes, que pour leur desmesuree grandeur. Pape Pie quart en ayant donné vne au grand Duc de Thoscane Cosme de Medecis, dernier mort; il l'a fit transporter par eau à Florence, où elle est plantee debout deuant le Palais de Strossi, auec vne grand' Iustice au-dessus tenant des balances. Il l'a voulut faire peser, comme Prince qu'il estoit curieux, magnanime, & de tres-gētil esprit; par le moyen d'vn Pont-leuis, le brancart d'iceluy tenant lieu de fleau en la statere ou crochet: & se trouua arriuer à enuirō sixvingts milliers de noz liures de seize onces; car celles d'Italie n'en ont que douze, à l'vsance ancienne Romaine.

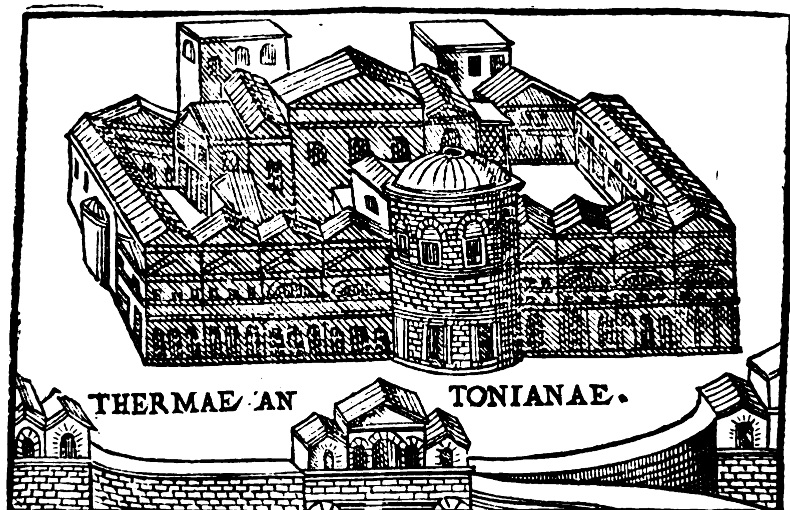
Les Thermes de Caracalla.

Colonne de marbre pesant six vingts milliers.

En cest edifice entre autres choses, il y a vne salle basse, que tous les Architectes anciens & modernes tiennent pour la plus excellente & hardie besoigne qui se puisse veoir nulle part, pour raison de la voulte si platte; & neaumoins d'vne telle estenduë & portee, qu'elle estōne tous ceux qui la considerent; car elle est presque encore entiere. Spartian met qu'elle estoit soustenuë & liee auec de gros treillis & barreaux de bronze, enduits & couuerts de mortier; sans lesquels il eust autremēt esté īpossible de l'asseurer ferme. De moy ie m'y suis amusé plusieurs fois, & y ay despendu quelques deniers pour le descouurir; voire fait atteindre auec des eschelles doublees, nonobstāt que tout le bastiment soit bien meur; mais il ne s'en est peu veoir aucune marque ou apparēce; & s'il y a vn grand trou qui en manifesteroit quelque chose. Les autheurs magnifient ce qu'il leur plaist; car ie pēse certainement q̄ les voulteurs que n'agueres Mōseigneur le Duc de Neuers fit venir d'Italie, & ont trauaillé en tout-plein d'endroits de son beau Palais de Nesle, en entreprendroient vne aussi platte, & plus grande si besoin estoit. Là aupres fut aussi vne belle maison de plaisance, superbe, & somptueuse outre mesure, dont il n'est demeuré marque ne vestige aucun. Il y a puis-apres son Cirque pres l'Eglise sainct Sebastian, deux mille pas hors la ville le plus entier de tous les autres; car mesmes la plus part des sieges sont encore conseruez & debout.

Voicy quelque vmbre de ces Thermes.

Les Thermes de Caracalla.



MACRINVS.

Præfectus Prætorio.

MACRINVS homme de basse condition, apres plusieurs charges & degrez d'honneurs & aduancemens, paruint en fin à la dignité de *Præfectus Prætorio*; (bonnement ne peult-on le representer en nostre vulgaire) qui tenoit comme le lieu du Tribun des Celeres du temps des Rois; du *Magister Equitum*, ou General de la cauallerie aupres des Dictateurs sous la Republique : & en la declination finablement de l'Empire, du *Magister stabuli*; lequel n'estoit pas beaucoup esloigné de nostre grand Escuyer, quant au nom; mais les charges n'estoient pas pareilles : Parquoy il

vaut mieux laisser ces mots là en leur langue, que pensant les transporter en la nostre, s'esloigner du tout de leur propre & naifue signification. Cest office fut erigé par Auguste Cesar, & acheué d'establir par Tybere son successeur: Et ne se conferoit qu'à l'ordre des Cheualiers seulement, sans y admettre les Senateurs. Suetone en Titus tiltre 6. *Præfecturã quoque Prætorij suscepit, nunquam ad id tempus, nisi ab equite Romano administratam.* Et Iules Capitolin en la vie de Pertinax: *Doluitque Marcus, quòd cùm Senator Pertinax esset, Præfectus Prætorio fieri non posset*: de peur qu'auec leur noblesse de race,& authorité acquise de lõguemain, assistee des forces de cette charge, promptes, & à toutes heures en Cour, celà ne leur seruist comme de marche-pied à s'esleuer encontre le Prince,& le deiecter de sa place. Car leur pouuoir & moyens estoient grans; ayans dessous eux ordinairement, & presqu'à leur deuotion sept ou 8. mille soldats d'eslite, destinez pour la garde du corps des Empereurs, & executer leurs commandemens; si que le plus souuent ils donnerent la loy à leur creation; tout ainsi que les Ianissaires, & leur Aga ou Coronnel à l'endroit du Turc; dont rien ne se peult trouuer de ce temps plus semblable ne conforme aux Pretorians. Car ces Prefects estoient autant que noz Connestables auec les quatre Mareschaux de France; superintendans sur tout ce qui concernoit le fait de la guerre & des armes: Et si auoient outre celà vne tres-ample Iurisdiction sans appel, en plusieurs cas de grande importance; voire contre les Senateurs propres. Spartian en la vie de Seuerus: *In Sicilia quasi de Imperio vel vates vel Chaldæos consuluisset, reus factus apud Præfectos Prætorio audiendus datus fuerat.* Et Lampride en celle d'Alexandre: *Præfectos Prætorio idcirco Senatores esse voluit, ne quis non senator de Romano Senatore iudicaret.* Du nombre au reste des Pretorians, ie n'en ay rien veu precisement nulle part, dont il me souuienne, ny és marbres & inscriptions antiques, qui passe douze cohortes: cette-cy entre les autres en l'Eglise de saincte Podentiane, au-bas de saincte Marie maieur.

C. ACILIO. C. F. VOL. MARTIALI. VASIONE. VETER. EX. COH. XII. PR. MILITAVIT. ANNIS. XVII. VIXIT. ANNIS. LV. M. I. Q. DOMITIVS. ADIVTOR. HERES. CONSORTI. SVO. BENEMER. FECIT. ET. SIBI.

Auec le temps, puis-apres non seulement les Senateurs y furent admis: le mesme Lampride en Alexand. *Præfectis Prætorio suis Senatoriam addidit dignitatem, quod antea vel raro, vel omnino non fuerat*: Mais les Consulaires encore: si qu'assez souuent se trouuerent deux Prefects ensemble: Suetone en Caligula chap. 56. *non sine conscientia Præfectorum Prætorij*: Et Spartian en la vie d'Adrian: *In Turbonem transtulit potestatem: cùm quidem etiam Simili alteri præfecto: &c.* & trois encore: Lãpride en Cõmodus; *Túncque primùm tres Præfecti Prætorio fuere, inter quos libertinus, qui à pugione appellatus est.* Et vn peu au-parauant: *Fuit item Martius quartus Præfectus Prætorio diebus quinque.* Et Spartian en celle de Iulian: *Ipse autem tertium fecit Præfectum Veturium Macrinum.* Ces Præfects durerent iusqu'au grand Constantin; qui par despit de ce que les soldats Pretorians s'estoient rengez du costé de Maxence son aduersaire, fit desmollir leur fort à Rome, & les ayant cassez appliqua cette dignité à vn autre vsage: Puis ayant fait vn nouueau departement de l'Empire en quatre dioceses ou gouuernemens generaux, diuisa aussi cette charge en quatre; commettant vn personnage d'authorité à chacune, qui tenoit le lieu du PRÆFECTVS PRÆTORIO. Le premier prenant son appellation des Gaulles, auoit cette Prouince sous luy, auec la Germanie, Angleterre, & Espaigne: l'autre presidoit à l'Italie, & à l'Affrique: le troisiesme à l'Illyrie; ensemble à toute la Grece, Thrace, Mysie, Bulgarie, Hongrie, Carinthe, & Esclauonie: & le quatriesme, à tout ce qu'õ possedoit en Asie. ainsi l'escrit Zosimus. MACRINVS dõques estant cõstitué en cette charge, procura la mort de Caracalla son seigneur & maistre: Et fut le premier de tous les Prefects du Pretoire qui s'empara de l'empire, quant & son fils Diadumenus, le plus bel enfant de son siecle: Mais ils n'y durerent que quatorze mois; nonobstant toutes leurs liberalitez, gratifications, & bien-faicts enuers les soldats, & leur augmentation de gages: dont Lampride parle d'vne de huict escuz à chacun; & d'vne promesse de doubler la paye ordinaire, qui se fust montee à de grands deniers.

La dignité & precedẽce des Gaulles fort ancienne.

MAIS leur rebellion les preuint, ayant esté supplãtez par HELIOGABALE le plus infame, detestable, & malheureux monstre qui fut oncques reuestu de forme humaine: des vilennies duquel il n'est point autremẽt besoin icy de parler, de peur d'en contaminer le papier, & offenser les chastes & pudiques oreilles: car il ne fit iamais repas à moins de deux mille cinq cens escuz: quelque fois soixante quinze mille pour vn seul soupper; ayant en celà outrepassé de bien loing tous les banquets, toutes les gourmandises & superfluitez d'Apicius & Vitellius. Qui voudra veoir tout par le menu, lise sa vie escrite fort exactement par Lampride; auec des iectons au poing, ou le chiffre, pour calculer à quelles enormes sommes de deniers tout celà pouuoit arriuer: Quant à moy ie les tiens comme pour incroyables.

HELIOGABALE, & ses vices & dissolutions.

MAIS TOVTES ces maluersations & indignitez furent fort bien recompensees par Alexandre Seuere son cousin germain, qui luy succeda: & estaintes par ses vertus, qui combatirent

ALEXANDRE SEVERE, & ses louables comportemens.

comme à l'enuy contre les vices de cette peste & opprobre publique. Cettui-cy n'ayãt encore que seize ans fut introduit à l'Empire; l'vn des plus valeureux & vtiles Princes qu'il eut iamais; si la meschanceté des soldats, desia du tout corompus, peruertis & alienez de leur ancienne discipline, voyre acharnez apres le sang de leurs souuerains, l'eussent peu souffrir: Car au bout de treize ans ils le massacrerent cruellement en la Gaulle; auecques sa mere Mammee, par le sage cõseil de laquelle il s'estoit tousiours gouuerné en ses plus grands affaires & entreprises, sur le poinct qu'il estoit prest de faire guerre aux Allemãs. L'vn & l'autre eurent quelque odeur de la foy Chrestienne, tesmoin ce mot fort souuent vsité de luy: *Alteri ne feceris, quod tibi fieri non vis.* Lampride en sa vie: *Si d'auenture il n'auoit couché auec sa femme, tous les matins il entroit en son plus secret oratoire*, il l'appelle LARARIVM; *& là parmy les images des bons & vertueux Princes ses predecesseurs il faisoit ses deuotions & prieres. Celuy qui a escrit de son temps, met, que celle de Iesus Christ, d'Abraham, & Orphee y estoient aussi.* Ce qu'il ne faisoit pas à la volee, & sans quelque grande consideration; car sous ces trois sont comprises les trois sortes de loix & de religions: Par Orphee le paganisme; & de faict ce fut le premier qui introduit le seruice diuin en la Grece; & y a de tres-grands mysteres compris en ses hymnes, si d'auenture ils sont de cest ancien Orphee: Par Abraham le Paganisme: & nostre foy par Iesus Christ, qui est l'accomplissement & la perfectiõ des deux autres. Tout le reste des autres Empereurs qui viennent apres cettui-cy, ne sont qu'vne vaine ombre & fantosme de la maiesté & grãdeur de cette belle Monarchie. Et tout ainsi que vn vieil corps caduc pour vn iour de bon tẽps & santé qu'il a, cõme pour vne derniere main de sa dispositiõ vigoureuse, en rẽcontre beaucoup en contr'eschange qui sont affligez de langueurs & accidẽs de maladies: en pareil cas le pouuoir Romain de là en auãt tõba bien par interualles sous quelques nobles & valeureux Princes; mais entrelacez de tant de petis cõpaignons, gens incongneuz pour la plus-part, & indignes de cõmander; ou, si de grãd lieu, tant voluptueux, & insensez, ou cruels à toute outrance, que ce n'est presque qu'vne coruee de les ramenteuoir par escrit. Des ouurages de cest Alexandre, il ne s'en trouue plus aucun debout: si en fit-il maints toutesfois; & en restaura plusieurs des anciens. Mais sa plus belle entreprise en ce cas, si elle fust venuë à effect, estoit vne salle toute semee de colonnes, car ainsi le falloit-il faire pour la soustenir; à cause de son enorme largeur de cent pieds: & mille de long.

Salle admirable.

POVR REVENIR donques à la plus grande splendeur, vogue, & gloire de cest Empire, dont il a le plus brauemẽt fleury vers le temps de Põpee & Cesar, & quelques annees encore depuis: quant aux despẽses de Cesar, nous les auõs desia touchees. Mais les troubles qui vindrẽt apres, en amenerent bien de plus lourdes; tant pour les guerres à l'encontre de ses homicides, que celles d'entre Marc Antoine & Auguste; iusqu'à ce que le tout fut finablemẽt asseuré és mains d'vn seul homme. Cassius dõques, & Brutus, en la bataille de Philippoli, se trouuerent auoir quatre vingt mille hommes de pied, & de dix à 12. mille cheuaux: Marc Antoine & Octauian de leur part, autãt pour le moins. Surquoy l'on peult cõsiderer quels deniers il falloit pour satisfaire à tãt de forces. A propos dequoy Plutarque racõpte en la vie de Marc Antoine, qu'apres la defaitte des dessusdits, il s'en alla en Asie pour faire argẽt; là où il tira en vn an de cette prouince 200. mille talẽts, qui reuiẽnent à six vingts millions d'or: somme à la verité outrageuse pour estre leuee en si peu de tẽps: aussi Appian plus sobre & moderé en cest endroit, au 5. des guerres ciuiles; dit que Marc Antoine condamna bien les peuples de l'Asie, pour auoir espousé le party de Cassius & de Brutus, en autant cõme ils leur auoiẽt fourny de deniers en deux ans, assauoir le tribut de dix, payable prõptemẽt & cõptant: mais qu'en fin ils impetrerẽt cette grace; que le tribut de neuf ans seulemẽt seroit par eux payé en deux: qui sõt ces six vingts milliõs d'or q̃ Plutarque allegue auoir esté touchez cõptãs d'iceluy M. Antoine, pour le tribut de 9. à 10. ans: qui seroiẽt 12. milliõs d'or par an pour cette seule prouĩce: outre les deniers extraordinaires, qu'il exigea encore en particulier des Rois, Potẽtats, & citez libres, qui cõtribuerẽt chacũ endroit soy quelque chose de plus. Delà puis-apres à 8. ou 10. ans, que Marc Antoine & Octouian se brouillerent ensemble; celuy là en la bataille Actiaque se trouua auoir cẽt mille hõmes de pied, 22. mille cheuaux, & 500. nauires de guerre. Octouian 80. mille hõmes de pied, & pareil nõbre de caualerie: mais de vaisseaux la moitié d'autant que son ennemy. Toutes lesquelles choses presupposent vn fort grand reuenu, & de merueilleuses facultez & moyens, qui consistoient non seulement en deniers comptãs, mais en bled, vin, huile, & autres especes; iusqu'à des estoffes pour habiller les soldats, & le peuple. Iosephe au second de la guerre Iudaïque, ch. 16. introduit le Roy Agrippa remonstrant aux Iuifs le pouuoir des Romains, pour les diuertir de se rebeller; là où il dit, qu'ils tenoiẽt toute l'Aphrique depuis les colõnes d'Hercules, iusqu'à la mer rouge: dont outre les autres contributions, ils tiroient du bled pour la ville de Rome pour huict moys tous les ans: pour les autres quatre, Alexandrie d'Egypte les en fournissoit. Or à prendre soixante quinze mille boisseaux de bled par iour, comme il a esté allegué cy deuant de Spartian en la vie de Seuerus: car c'est biẽ chose toute notoire que du temps d'Auguste Rome estoit bien aussi peuplee qu'elle fut oncques, tesmoin le denombrement qui se fit dessoubs luy. Suetone en la vie de Iules Cesar, tiltre 41. *Atque*

ex vi-

Armees Romaines signalees entre les autres.

Rude traictement des Romains enuers les peuples à eux subiects.

Deux cẽs quarante millions d'or leuez en vne portion de l'Asie en quatre ans.

Le bled que les Rom. tiroient de tribut tous les ans de l'Aphrique, & Alexandrie.

ex viginti trecentisque millibus accipientium frumentū è publico, ad centum quinquaginta retraxit. Ce qui derogeroit aucunement à ce que dessus, si ce n'estoit qu'Auguste, & les autres en la splendeur de l'Empire, non seulement remirent celle liberalité en son premier estre, ains l'amplifierent; cōme le marque cest autre lieu, tiltre 41. d'iceluy Auguste: *Ac ne minores quidem pueros præteriit, quamuis non nisi ab vndecimo ætatis anno accipere consuessent. Frumentum quoque sæpe leuissimo, interdū nullo precio viritim admensus est.* Et ce qu'allegue Capitolin en la vie de Marc Aurele, qui est encore plus-apropos: *Ob hāc coniunctionem pueros, & puellas nouorum hominum frumentariæ perceptioni ascribi præceperunt.* A prendre doncques soixante quinze mille boisseaux de bled par iour; & le boisseau à cinq solz seulement; celà reuiendroit à six ou sept mille escuz par iour: tellement que ce seroit pour l'Aphrique par chacun an, de quatorze à quinze cens mille escuz: & la moitié d'autant pour Alexandrie en ce seul article; dequoy l'on peult considerer combien se pouuoit monter la contribution de deniers: car l'Egypte lors contenoit (comme dit Strabon ce me semble) soixante quinze millions d'ames: lesquelles l'vne portant l'autre à cinq solz teste pour tous tributs, reuiendroient à six millions d'or: qui est à peu prés ce qui a esté dit cy deuant de Ptolemee Auletes pere de Cleopatre, lequel tiroit pareille somme tous les ans de l'Egypte. On pourra alleguer là dessus que les Romains estoient plus raisonnables, suiuant ce que Plutarque dit en la vie de Paule Emyle; qu'il se contenta d'imposer à la Macedoine apres auoit defait Perseus, soixante mille escuz seulement par an, combien qu'elle eust accoustumé d'en contribuer dix fois autant à ses Rois. Ce qui peult bien auoir esté en la sorte, durant ce temps-là que les Romains se retenoient encore dedans les termes de quelque reigle & mesure: mais depuis qu'ils se furent emancipez hors de toute raison & deuoir apres les delices & voluptez, apres leur ambition & auarice insatiable; oncques peuple ne fut plus grief & onereux à ses subiects, ne qui les aye succez plus asprement, en public ny particulier. Ce qui se peult veoir par infinis exēples; & mesmes qu'ils vendirent la paix au Roy Anthioque, la somme de neuf millions d'or: & quant aux personnes priuees, outre ce qui a esté allegué cy deuant de Gabinius, & Verres, Clodius fut cause de faire oster Chypre au Roy Ptolemee, pour auoir tant soit peu differé de le secourir d'vne somme de deniers qu'il luy demandoit promptemēt, pour payer sa rançon aux Pirates qui l'auoient pris.

Modestie des anciens Romains, & escorchemens de ceux qui vindrent apres.

MAIS CE REVENV ne se sçauroit mieux conceuoir, qu'en eualuant piece à piece tout ce que les Romains souloient posseder, auec ce que celà rend à ses Princes & seigneurs maintenant: car les choses ne sont gueres changees depuis, comme il se verra par quelques exemples: Et en premier lieu l'Italie. CE QVE les Papes possedent en temporel, si d'auenture il n'y a quelques engagemēs, peult bien arriuer à vn million d'or. LE ROYAVME de Naples, à douze cens mille escuz. LA SICILE, cinq cens mille, si elle les vault. LE DVCHE' de Millan, douze cens mille. LES VENITIENS, quinze cens mille. LE GRAND DVC de Thoscane, autant. LE DVC de Sauoye compris le Piedmont, huict cens mille. CELVY de Ferrare, quatre cens mille. CELVY de Mantouë & de Mont-ferrat, trois cens mille. LA SEIGNEVRIE de Gennes, cēt mille. LE DVC de Parme, quatre vingt mille. CELVY d'Vrbain, cinquante mille. ET LA REPVBLIQVE de Lucques, trente mille ou à peu pres. Somme toute de huict à neuf millions d'or, que rend l'Italie seule. LE ROYAVME DE FRANCE, quatre millions. Veux-ie dōcque adouoër que l'Italie soit de double valeur que toute la France? Il ne seroit pas raisonnable: car on sçait bien qu'elle ne cede nulle part en bonté & fertilité de terrouër; en toutes les commoditez qui se peuuent souhaitter pour la vie humaine, à l'Italie: & si elle est deux fois aussi grande: estant toute ronde, & contenant au moindre de ses grands trauers autant que l'Italie a de long. De fait, ie ne trouue pas moins de chemin de Locate iusques à Calais: ou de Marseille à sainct Malo en la basse Bretaigne: ou de Mezieres à Bayōne, n'y ayant pas moins de deux cens cinquante bonnes lieuës à chacun; que de Thurin à l'autre bout de l'Italie: qui est au reste fort estroitte, ressemblant presqu'à vne fueille de chesne. Mais les Ecclesiastiques en Frāce en emportent beaucoup, plus sans comparaison que ceux d'Italie; dōt tous les benefices à peine en pourroiēt egaller douze ou quinze des nostres. Puis il y a les Princes, les grāds seigneurs, & gentilshōmes par tout ce royaume en plus de nombre: si ce n'est d'auenture tant pour tant au royaume de Naples: Voire des bourgeois, & des païsans, heritez en fonds de terre, & seigneuries fondees sur des reuenuz annuels sans main mettre; Plus (oserois ie dire) qui ont des possessions aux champs, & meilleures dans Paris seul, qu'en toutes les villes d'Italie ensemble: sans y comprendre les gentilshommes y habituez: parce qu'elle consiste presque pour ce regard toute en traffic, & argent comptant. Cecy toutesfois soit dit hors de toute partialité & emulation: car ores que ie fusse Moscouite, i'en parlerois neaumoins de la mesme sorte, ayant la congnoissance de ces deux regions telle que i'ay. L'ESPAIGNE peult valoir deux millions d'or: PORTVGAL, six cens mille escuz: Mais il n'est point question en cecy des Indes, qui ne sont pas de ce propos; aussi les Romains ne les possederent iamais. L'ANGLETERRE, quinze cens mille escuz. L'ESCOSSE consiste plus en force d'hommes, & commoditez telles quelles de viure, que nompas en deniers comptans. LES PAYS BAS comme ils souloient estre il y a enuirō quinze ou vingt ans,

LE REVENV DE L'ITALIE PAR LE MENV.

FRANCE.

L'estendue du royaume de France.

Les benefices de France de plus grand reuenu assez que ceux d'Italie.

ESPAIGNE.
PORTVGAL.

ANGLETERRE.
ESCOSSE.

LES PAYS BAS.

plus de seize cens mille. LE DVC DE LORRAINE six cens mille. TOVT LE BORD deçà le Rhin en tirant cõtremont iusqu'à Basle, huict cẽs mille. LES SVISSES & les Grisõs, car ils furẽt tributaires aussi des Romains, cẽt mille: leur vaillance excedant de beaucoup leur richesse; qui se retire le plus volontiers és nations seruiles & effeminees. Lesquelles sommes specifiees icy, neaumoins par estimation commune & à peu pres, non exactement ny au vray n'arriuent pas moins qu'à quelques douze millions d'or.

Lorraine Austrasie. Svisse.

L'ALLEMAIGNE de delà le Rhin, deux millions. LE ROYAVME de Hongrie vn million. Ces Prouinces & grãdes estenduës de terres, les Romains iadis dominerent; ensemble tout ce que le Turc tient en l'Europe, Asie, & Afrique: dont le reuenu sous Soliman il y a quinze ou vingt ans, estoit tel qui s'ensuit. LE CARAZZI de la Grece, & de la Natolie (c'est le tribut que payent les Chrestiens qui habitent en ses païs) à vn ducat & demy pour teste, quinze cens mille seraphs. Le profit des lettres patẽtes, priuileges, sauf-conduits, passeports, & autres telles expeditions, cent mille. Les Aubeines des estrangiers, trois cens mille. Les habitans du Duché d'Arego, qui sont exempts du Carazzi, deux cens mille. l'Egypte, & Arabie, dixhuict cẽs mille. La Surie, six cens mille. La Mesopotamie, deux cens mille. Toutes les mines de metaux, sels, alums, soulphres, terres-sigillees, bole armenien, couleurs, & autres sẽblables matieres fossiles, quinze cens mille. Les douanes; traittes foraines, daces, & impositions de toutes sortes de dẽrees qui entrent & sortent, douze cens mille: les dixmes des bleds, & autres fruicts de la terre, huict cens mille: le tribut de la Moldauie, seize mille: Chio, Rhodes, & autres Isles de l'Archipel, mais celà sont petis articles, cinquante mille. Somme toute huict milliõs deux cens tant de mille seraphs, qui peuuent reuenir à bien pres de neuf milliõs d'escuz. Mais feu Selim dernier mort, y a depuis adiousté le royaume de Chypre, qui vaut de cinq à six cens mille escuz: & les fermes encore se sont augmentees; selon que l'or & l'argent s'augmentent: dont quelques vns, comme s'ils deuoient emporter leur thresor auecques eux, & qu'ils voulussent practiquer ce rude dire, ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί; tirent tant la courroye qu'elle vient finablement à se rompre. De sorte qu'à ce que ie puis entendre, le reuenu du Turc vault auiourd'huy bien pres de douze millions d'or; lesquels entrent de net au Chasna ou Espargne. Outre lesquels il y a puis-apres le Tymar ou Domaine; ce sont les terres & champs labourables, boys, eauës, & prairies de son Empire, dont il entretient d'ordinaire trois cens mille cheuaux de combat. Car il ne faut pas penser que sous sa domination il y ait vn seul Turc naturel qui puisse dire auoir vn poulse de terre en propre à luy & aux siens; ny autrement qu'en vsufruict, tant qu'il plaira à leur seigneur, qui confere le tout & le distribue comme bon luy semble; à tel vne bonne ville; à vn autre, vn village, deux, trois, & plus; auec leurs appartenances & depẽdances; à la charge de le seruir à ses propres cousts & despens, auec tant d'hommes & de cheuaux quand il est mandé. Celà à la raison & concurrence de vingtcinq ou trente escuz seulement pour homme & cheual equippez en guerre; parce que les Turcs sont de fort petite despense eux & leurs montures, reuiendroit à plus de huict millions d'or. Et de faict comment se pourroit-il faire, qu'il ne tirast de la Syrie, & Mesopotamie que huict cens mille ducats; attendu que selon que met Herodote, Darius fils d'Histaspes, & encore és premiers progrez de l'Empire par luy nouuellement estably, recueilloit de ces deux Prouinces, quatorze mille cinq cens talents de tribut annuel, qui font huict millions sept cens mille escuz? Parquoy il faut qu'en toutes choses le reuenu du Turc vaille vingt millions d'or pour le moins: lesquels adioustez à ce que tiennent les Princes Chrestiens, feroient plus de quarante millions. Ostez en dix ou douze millions à tout rompre, pour les terres que pouuoient posseder en propre les particuliers, tant Romains citoyens, que les Prouinciaux (ainsi appelloient-ils leurs subiects) & la plus grand' part du reuenu d'Italie, laquelle n'estoit pas si chargee q̃ les autres Prouinces, pour estre comme le domicile de leur Empire; outre ce que la plus part des terres estoit ordinairement destinee pour les recompenses des vieils soldats: & vn milliõ voyre deux pour la Gaulle; encore restera-il vingt-huict ou trente millions d'ordinaire; ioint le bled de l'Afrique, & Alexandrie; dont nous auons parlé cy dessus; & de la Sicile pareillement, qu'ils appelloient le grenier du peuple Romain. Car ils possedoient toute la cresme de la terre habitable, & des mers: En Afrique, comme dict Appian, depuis les Colonnes d'Hercules, iusqu'aux Ethiopiens Orientaux: En Asie, la riuiere d'Euphrates, & le mont Caucase, le cõmencement de la grande Armenie, & les Colches habitans le long du Põt Euxin; brief tout ce qui est compris entre l'Euphrates & le Phase, leur seruoient de frontieres, & bornes: ainsi que du costé de l'Europe; le Rhin, & le Danube; dont l'vn se va rendre en la mer Oceane vers le Septentrion, & l'autre dans le Pont Euxin au soleil leuant: si que toutes les autres Monarchies les plus amples qui oncques furent, n'arriuerent iamais à la moitié de cette-cy. Ils auoient d'auantage plusieurs mines d'or & d'argent de costé & d'autre; riches & de tres-grand profit; mesme en Espagne, que Strabon, liure 3. dit auoir autre-fois esté si fertiles du temps de Scipion, qu'à vne lieuë de Carthage la neufue en l'Andelousie, on en tiroit par iour de net en argent la valeur de deux mille cinq cens escuz. Et Pline liure trente-troisiesme, chapitre quatre met que celles d'Asturie, Galice,

Allemaigne. Hongrie.

Le reuenu du Turc par le menu enuiron de douze millions.

Le reuenu de l'Empire Romain.

L'estendue d'iceluy.

Mines anciennes de l'Espagne.

Galice,& Portugal,rendoyent deux milliōs d'or chacun an. Mais ce n'est pas vn reuenu ferme, ny dont les deniers viennent tousiours ens, & à poinct nommé : car outre les grands fraiz qu'il y conuient faire, elles ne sont pas de lōgue duree. Au reste; si le reuenu de l'Empire Romain n'eust esté tel qu'il a esté dit cy dessus; comment est-ce que les despenses si excessiues eussent ainsi peu continuer;ny comment satisfaire à tant de fraiz, & de telles charges,que descrit par le menu Appian au proësme des guerres ciuiles? *De nostre temps*, ce dit-il (c'estoit sous l'Empereur Adrian) *nous auons de merueilleuses forces,& de Romains naturels seuls; entretenues ordinairement aussi bien à la paix qu'à la guerre:deux cens mille hommes de pied assauoir, departiz par legions; & quarante mille cheuaux:trois cens elephās; & deux mille chariots equippez en guerre: auec vn magasin de toutes sortes d'armes en reserue,pour trois cēs mille soldats:Par la mer, deux mille carauelles, brigantins,& autres tels vaisseaux legiers: plus quinze cens galleres & quinqueremes: auec des estoffes toutes prestes és Arsenals pour en mettre en mer deux fois autant en peu de iours:* LXXX.*grandes galleasses & carracons,ayans les esperons de cuiure doré,& les pouppes toutes tapissees de pourpre, pour la pompe & magnificence de noz Empereurs. Et finablement en deniers comptans à l'espargne,soixante quatorze mille talents Egyptiens.* Celà mōteroit quatre vingts huict milliōs, huict cens mille escuz: car le talent Alexandrin ou Egyptien selon Festus, & Pollux, estoit double à l'Attique,& par consequēt valoit douze cens escuz. Comme dōques si ce reuenu n'eust esté fort grand,eust peu Adrian auec de si grands fraiz ordinaires,& tant d'autres despenses qu'il fit, mettre en reserue vne si grande somme; ne Tybere vne presque semblable? Et si Herodian au 4. & Spartian en la vie de Seuerus,mettent qu'il laissa vn plus grand fond & thresor à ses successeurs, que nul des autres Princes n'auoit fait encore. Car quinze millions, à quoy quelques vns veulent reduire le reuenu des Romains, ne sont pas pour l'entretenement à beaucoup pres de ces forces. Bien est vray qu'ils auoient infiniz moyens de recouurer à tous propos de fort grāds deniers casuels,& extraordinaires;les vns violents & cōtraīts:les autres d'vne certaine caimēderie; tyrāniques & iniustes la plus grāde part, les vns plus, & les autres moins. Tellemēt qu'il importe beaucoup à vn Prince,& pour sa reputatiō,& pour sō asseurance en l'estat,de quelle façon il exige des deniers sur son peuple: car comme disoit l'Empereur Pertinax:*Satius est inopem rempublicam obtinere, quàm ad diuitiarum cumulos per discriminum atque dedecorum vestigia peruenire.* Le bon mesnage estant l'vne de ses plus loüables parties, pourueu qu'il ne soit accompaigné d'auarice. Dion met que Iules Cesar fit emologuer vn Edict au Senat;que tous testamens seroient nuls, où il n'y auroit quelque chose leguee à la Rep. & au fisque, selon les facultez & aisance du testateur. Neron le practiqua bien plus cruellement apres luy; en Suetone tiltre 32. *Deinde vt ingratorum in Principem testamenta ad fiscum pertinerent.* Mais Antonin Pie l'abolit depuis,comme dit Iules Capitolin en sa vie: *Primus constituit ne pœnæ causa legatum relictum maneret.* Ce qui semble estre vn peu trenché court, voyre mutilé: mais il est plus aucunement esclaircy en Pertinax:*legem tulit, vt testamenta priora non prius essent irrita, quàm alia perfecta essent,né ve ob hoc fiscus aliquando succederet. Ipseque professus est, nullius se aditurum hæreditatem, quæ aut adulatione alicuius delata esset; aut lite perplexa; aut legitimi hæredes, & necessarij priuarentur.* Ce que ne fit pas Auguste, quelque preud'hommie qui fust en luy; comme le monstre Suetone en la fin de sa vie: *Quamuis viginti proximis annis quaterdecies milies ex testamentis amicorum percepisset.* Celà s'est pratiqué de noz iours,en certaines donations,& laiz faicts ou de crainte, ou par flatterie pour s'auancer;combien que nompas de si grandes sommes, ny aux Rois: Car si *quater decies* signifie quarante,comme il est pris plus communement, ce seroient cent milliōs d'or, qu'Auguste auroit eu des testamēs de ses amys en vingt ans: Si quatorze,cōme Beroalde,& Budee,& Baptiste Egnatio apres luy le reduisent, trente cinq millions. Dion au 55. parle encore d'vn autre edict à ce mesme propos sous Auguste,de la vingtiesme partie des successiōs en ligne collaterale,& laiz testamētaires horsmis ceux des mal-aisez & necessiteux; applicable à vn fōds pour la solde des gēs de guerre:à quoy semble se rapporter ce lieu cy de Iules Capitolin en la vie de Marc Aurele: *Leges etiam addidit de vicesima hæreditatum; de tutelis liberorum; de bonis maternis; & item de filiorum successionibus pro parte materna.* Car ce que Baptiste Egnatio a annoté là dessus, qu'il estime *aurum vicesimarium* de Tite Liue se rapporter à celà? il ne parle pas des successions, ains de la manumission des esclaues au 7. liure; dont le Consul Cn. Manlius fit vne loy subreptice au cāp: fueillet 309. lig. 18. surquoy le fragment de Festus mōstre ie ne sçay quoy de cest or: dont il est mal-aisé d'asseoir aucun iugement. Mais au 7. liure de la 3. Decade il parle d'vn autre *aurū vicesimariū*, qui se reseruoit au thresor publique, assauoir la vingtiesme partie de tout le reuenu de l'Empire; à quoy on ne touchoit qu'en vne extreme necessité: desquelles hereditez nous auons ce passage encore en Domitian 12. *Confiscabantur alienissimæ hæreditates; vel existente vno qui diceret, audisse se ex defuncto, cùm viueret hæredem sibi Cæsarem esse.* Et au parauāt en Tybere 49. mais sentant plus son droit d'Aubeine: *Sat constat Cn. Lentulum Augurem, cui census Maximus fuerit*, (dix milliōs d'or assauoir) *metu & angore ad fastidiū vitæ ab eo actum, vt ne quo, nisi ipso hærede moreretur.* Dequoy l'on peut assez cōprēdre les moyēs qu'auoiēt ces grāds Monarques & Empereurs d'enrichir ainsi leurs ministres, cōme Auguste fit cettui-cy; Claudius trois de ses seruiteurs affrāchis de plus de 20. millions d'or; & Neron, Seneque, & Burrhus de presque autant: bien est

Belle description de l'Empire Romain.

Merueilleux thresor.

Beau traict de l'Empereur Pertinax.

Diuers moyēs aux Empereurs Ro. de recouurer argent.

vray qu'il la leur osta puis-apres, & la vie aussi. L'autre abbreuuoir de leur bourse espuisee & tarie estoient les amendes & confiscations. Suetone en Auguste: *Quoties ex damnatorum bonis pecuniæ superflueret, vsum eius gratuitum iis, qui cauere in duplum possent, ad certum tēpus indulsit.* Celà depēdoit des crimes dont le principal estoit enuers les rigoureux & tyranniques Princes, celuy de leze maiesté diuine & humaine, le tout à l'appetit des calomniateurs, delateurs, & quadruplateurs: condition certes fort dure & bien miserable, d'auoir à toutes heures son bien, & sa vie; celle de sa femme, & de ses enfans, exposez continuellemēt sans aucune asseurance, aux aguets & machinations de ses enuieux mal-veillās; & de tels loups affamez, espians sans cesse quelque proye pour deuorer. Car soubs la diuine estoit non seulemēt cōpris ce qui cōcernoit la religion, & les Dieux; mais leurs Princes encore, tāt morts que viuans. En Tybere tiltre 58. *Statuæ quidam Augusti caput dempserat, vt alterius imponeret. Dānato reo, hæc quoque capitalia fuerunt: Circa Augusti simulachrum seruum cecidisse: vestem mutasse: nummo vel annulo effigiem impressam latrinæ, aut lupanari intulisse: dictum vllum factūmve eius existimatione aliqua læsisse.* En Neron 32. *Tum vt lege maiestatu facta, dictáque omnia, quibus modò delator non deesset, tenerentur.* Et en Domitian 12. *Nihil pensi habuit, quin prædaretur omnino bona viuorum, & mortuorum vsquequaque; quolibet & accusatore, & crimine corripiebantur: satis erat obiici qualecunque factum dictúmque aduersum maiestatem principis.* L'inquisition se ressent beaucoup de celà; dont graces à Dieu, & à la benignité de noz Princes, nous sommes demeurez exempts iusqu'icy. Il y auoit puis-apres d'autres forfaictures tournans toutes au benefice du fisque; comme des Iuges qui auoient mal exercé la iustice; des gouuerneurs & autres officiers des prouinces, s'ilz y commettoient quelques exactions ou desordres; les Thresoriers qui auoient desrobé le public: En Espagne pour le iourd'huy on se cōtente de repeter sur eux le quadruple; à l'exemple ce croy-ie de Vespasian, qui dōnoit ses charges aux plus grands larrons & Arabes (on leur attribue ce nom maintenant) & les appelloit ses esponges: Suetone tiltre 16. *Quòd & quasi siccos madefaceret, & exprimeret humentes.* Mais ces amendes & confiscations s'addressoient ordinairemēt aux bonnes bourses, sans en prendre autre pretexte ny cause. En Tybere tiltre 49. *Galliarum & Hispaniarum, Syriæque & Græciæ principes confiscatos ob tam leue, ac tam impudens calumniarum genus; vt quibusdam non aliud sit obiectum, quàm quòd partem rei familiaris in pecunia haberent.* Spartian en Seuere: *Interfectis innumeris Albini partiū viris, omnium bona publicata sunt, ærariúmque auxerunt. Tum Hispanorum & Gallorum proceres multi occisi sunt: Ex qua proscriptione filiis tantum reliquit, quantum nullus Imperatorū; cùm magnā partē auri per Gallias, per Hispanias, per Italiam Imperator iā fecisset.* Car ce traict de Caligula tiltre 41. est trop à ieu descouuert.

Crime de leze maiesté.

Punition des financiers larrons en Espaigne.

Tybere.

La Frāce riche & pecunieuse de tout temps.

Seuerus.

Caligule.

Proximo collusori demandata vice sua, progressus in atrium domus, cùm prætereuntes duos equites Romanos locupletes sine mora corripi confiscaríque iussisset; exultans rediit, gloriánsque nunquam se prosperiore alea vsum. Qui en voudra veoir assez d'autres, lise les trois chapitres precedens; où il y a tout plein de inuētions qui se sont çà & là practiquees depuis; & mesmes celles du 40. *Pro eduliis, quæ tota vrbe venirēt, certum statúmque exigebatur. Pro litibus, atque iudiciis vbicunque cōceptis, quadragesima summa de qua litigaretur: nec sine pœna si quis composuisse, vel donasse negotium conuinceretur. Ex gerulorum diurnis quæstibus pars octaua: ex capturis prostitutarum quātum quæque vno concubitu mereret: nec non & matrimonia obnoxia essent.* Plus en Lampride de Commodus. Ie ne sçaurois prendre plaisir à transporter telles choses en nostre langue, il vaut mieux les laisser aux nations seruiles: *Túmque primùm vigintiquinque Consules in vnum annum; venditæque omnes prouinciæ. Multi sub eo & alienam pœnam, & suam salutem pecunia redemerunt. Vendidit etiam suppliciorum diuersitates, & sepulturas, & immunitates malorum: & alios pro aliis occidit. Vendidit etiam prouincias, & administrationes; quum hi, per quos venderet, partem acciperent, partem verò Commodus. Vendidit nonnullis & inimicorum suorum cædes. Vendiderunt etiam sub eo euentus litium liberti.* Et en la vie d'Heliogabale: *Vendidit & honores, & dignitates, & potestates, tam per se quàm per omnes seruos, ac libidinum ministros. In Senatum legit sine discrimine ætatis, census, generis, pecuniæ merito. Militaribus etiam præposituris, & tribunatibus, & legationibus, & ducatibus venditis; etiam procurationibus & Palatinis officiis.* Au contraire les bōs & loüables Princes. *Hadrian ne voulut admettre en aucune sorte* (dit Spartiā) *les delatiōs du crime de maiesté: ny appliquer à son fisque les biens de ceux qui estoient condamnez, voyre à iuste cause.* Iules Capitolin en Antonin Pie: *De son temps les accusateurs furent du tout abolis & esteints: & la confiscation des biens plus rare qu'onques elle n'auoit esté.* En Marc Aurele: *Il ordonna que les recherches qu'on voudroit intenter contre les defuncts, ne se differassent point plus auant que de cinq ans apres leur decez: & ne voulut prester l'oreille aux delations tendantes au profit & augmentation du fisque.* Et en Pertinax: *Il osta de tous poincts les inquisitions & poursuittes de leze maiesté.* Lampride en Alexandre Seuere: *Il voulut que de son regne les condemnations fussent fort rares; & s'il y en auoit eu auparauant quelques vnes, ne souffrit qu'elles fussent executees.* De toutes lesquelles choses, outre la seureté de leur regne, ils se sont acquis vne loüange immortelle, & la benediction de tous peuples: outre ce que la richesse du Prince cōsiste en l'aisance & soulagement de ses subiects; si que leurs ministres deuroiēt, s'ils leur estoiēt loyaux, auoir tousiours deuāt les yeux, ce dire de Pline liu. 19. chap. 4. *Itaque nullum macelli vectigal maius fuit Romæ, clamore plebis incusantis apud omnes Principes, donec remissum est portorium mercis huius; compertúmque non aliter quæstuosius censum haberi, aut tutius ac minori fortunæ iure, cùm credatur pensio ea pauperum.*

Commodus.

Heliogabale.

Hadrian.

Antonin.

Marc Aurele.

Pertinax.

Alexandre Seuere.

Beau traict pour les impositions.

I'ay donc bien voulu inserer icy ces deux contrarietez à l'opposite l'vne de l'autre, cõme pour vn esperon à vertu, & vne bride à l'encontre des maluersations, & du vice: à l'exemple d'Homere, qui non moins curieusement a pris peine à descrire les defectuositez de Thersite, que les bonnes parties d'Achilles, Aiax, & autres Heroes de l'armee Grecque.

Reste maintenant de sçauoir qu'il y auoit l'Ærarium, & le fisque. Suetone en Claudius tiltre 25. *Templum Veneris Ericinæ, vt ex ærario populi Romani reficeretur author fuit.* Et en Vespasian 16. *Necessitate cõpulsum summa ærarij fiscique inopia.* Celuy là, dont il sera parlé plus-aplain en son lieu, estoit proprement du public; & l'autre du Prince en particulier: combien qu'on les cõfonde bien souuent l'vn pour l'autre. Iules Capitolin en Antonin Pie: *Vini, olei, & tritici penuriam pro ærarij sui damno, emendo, & gratis populo dando, sedauit.* Et en Marc Aurele: *Cùm autem ad hoc bellum omne ærariũ exhausisset suum.* Au contraire le fisque pour le publique, en Pertinax: *obeundis cunctis muneribus fiscum parem fecit.* De mesmes les Princes qui vouloient abuser de leur charge, & se desbander à vne licence outre le deuoir, mettoient indifferẽment les griphes à l'vn & à l'autre selon leur desreglé appetit & vouloir, & le mauuais cõseil des flatteurs, & gens peruertiz qui les possedoient. Suetone en Neron 32. *Destitutus, atque ita iam exhaustus, & egens, vt stipendia quoque militum, & commoda veteranorum protrahi, ac differri necesse esset.* Et en Domitian 32. *Exhaustus operum ac munerum impensis, stipendióque quod adiecerat; tentauit quidem ad releuandos castrenses sumptus, militum numerum diminuere.* Et à la verité c'est vne chose bien dãgereuse en vn estat, & dont il n'y en a gueres de pire, de peruertir l'ordre des finances: & destourner à ses menus plaisirs vains & friuoles, ce qui est destiné pour supporter les charges necessaires: principalement la solde des gens de guerre, laquelle venant à manquer, tous les abuz, pilleries, & violences qui se peuuent imaginer, en succedent; parce qu'vn soldat non payé, ne peut estre contrainct de tenir pied à boulle, ne bridé de la discipline militaire; qui les retient en obeyssance, sans celà de leur naturel addonnez & enclins à s'emanciper à toutes especes de desordres, desbauchemens & excez. Parquoy au contraire des dessusdits, Adrian, ce dit Spartian en sa vie, *ne voulut pas mettre en ses coffres l'argent prouenant des condemnations & amendes; ains que tout ce qui s'en pouuoit tirer fust reduit à thresor publique.* Et Iules Capitolin en celle de Marc Aurele: *En ses largesses il n'vsa gueres des deniers publiques, qu'il mesnagea tousiours fort estroittemẽt.* Lesquels deniers publiques, ou *ærarium*, consistoient és reuenuz ordinaires, dont il a esté parlé cy deuant; destinez pour les charges ordinaires & necessaires; comme pour l'entretenement des forces par terre; des armees de mer, leurs arcenals, & les vstencilles de l'vne & de l'autre: le deffroy des magistrats; & autres

Aerarium. Le fisque.

Les deniers d'vn estat ne doiuent iamais estre employez à autre vsage que celuy à quoy ils sont destinez.

Les deniers ordinaires destinez pour le thresor publique, & espargne, & à quel vsage.

officiers establiz au gouuernement des Prouinces; & pour administrer la iustice; reception des Ambassadeurs; celebration des ieuz & festes solennelles, reparation des grãds chemins, tuyaux de fontaines, temples, & autres edifices publiques: là où le fisque depẽdoit des parties casuelles, amendes, confiscations, aulbeines, laiz testamentaires; presens qui se faisoient par les bonnes villes aux Princes à leurs adoptions, & assomption à l'Empire; aux iours de leurs natiuitez, aux estrennes; ou quand il leur naissoit vn enfant; ou à leur conualescence de quelque longue infirmité; au retour d'vn loingtain voyage; pour vne victoire, & le triomphe qui s'en ensuiuoit; ensemble tous tels autres dons gratuits: & mesmes l'or qu'ils appelloient *Coronarium*, & *Negotiatorium*. Du premier, Appian au second des guerres ciuiles, dit que Iules Cesar en ses triomphes porta enuiron trois mille marcs d'or, en deux mille huict cens vingt deux corones, qui luy auoient esté enuoyees pour ses victoires. Spartian en la vie d'Adrian. *Aurum coronarium Italiæ remisit; in prouinciis minuit.* Capitolin en Antonin Pie: *Aurum Coronariũ quod adoptionis suæ causa oblatum fuerat, Italicis totum, medium prouincialibus reddidit.* De l'autre, Lampride en Alexandre Seuere: *Aurum negotiatorium, & coronarium Romæ remisit.* Toutes lesquelles pratiques extraordinaires, & autres que nous auons touché cy dessus, estoient destinees pour l'entretenement de la Cour Imperiale, despense de bouche, ou chambre aux deniers; argenterie, & menuz plaisirs; les donatifs qu'ils faisoient aux soldats, les largesses & distributiõs au peuple; les ieuz & esbattemens publiques: les biens-faicts de leurs domestiques & fauorits: & autres semblables parties plus de plaisir que de necessité, à quoy les deniers ordinaires ne doiuent estre destournez. Au cõtraire les bons Empereurs y employoyent le plus souuent leur patrimoine & cheuance particuliere. Suetone en Auguste tiltre dernier: *Quamuis xx. proximis annis quaterdecies millies ex testamẽtis amicorum percepisset: quod penè omne cum duobus paternis patrimoniis cæterísque hæreditatibus in Remp. absumpsisset.* Et Capitolin en Antonin Pie: *Patrimonium priuatum in filiam contulit, sed fructus Reipub. donauit.* Item: *congiarium militibus ac populo de proprio dedit.* Telle estoit doncques enuers les Princes qui se gouuernoient selon la raison, & les loix, la dispensation des deniers ordinaires, & extraordinaires de l'Empire Romain: duquel les choses amenees cy dessus monstrent assez la splendeur, estenduë, & magnificence: & conuainquent ceux qui estiment qu'il n'y eut iamais nulle part tant de richesses d'or, d'argent, & de pierreries qu'il y a auiourd'huy. Quand aux pierreries il pourroit biẽ estre; car nous sçauons que le Turc en a merueilleusement; le sophy aussi; & les Princes de l'Orient à nous incongneuz; dont ils viennent: Mais pour le regard de l'or & argent, la nature n'en a iamais esté sterile; pourueu qu'on en

Les extraordinaires & casuels pour le fisque ou coffres du Prince.

Aurum Coronarium, & Negotiatorium.

Les deniers du fisque ou extraordinaires à quoy employez.

L'or & argent de tout temps en grande abondance.

ait donné le loisir à la terre; qui veult vn grand espace de temps à parfaire ces deux substances si elabourees. Pline liure 33. chap. 3. *Iam regnauerat in Colchis Salances, & Esapobes, qui terram virginem nactus plurimum auri argentique eruisse dicitur.* Il appelle la terre vierge, qui par de longues reuolutions de siecles n'a esté entamee d'aucũ labourage; si qu'elle s'est reposee en son dedãs tout à l'aise, sans que les vapeurs y encloses, propres à produire le metal, en ayent esté dissipees par les ouuertures de sa superfice: ainsi qu'on a peu veoir és Indes, au Peru & ailleurs: dont pleust à Dieu que tant de richesses ne nous eussent point esté apportees; car celà a esté la vraye source & origine de toutes noz deprauations & debauchemẽs; des luxes, superfluitez, delices & q desormais no' vont estouffant, tout ainsi que les mauuaises herbes font le bon grain: ce qui a mis l'agriculture à nonchaloir, & le traffic necessaire; auecque vne inegalité par trop dispareille; les vns, mais en petit nombre, gras iusques au creuer; les autres maigres & extenuez iusqu'aux oz: tous precurseurs & annonciateurs infallibles d'vne prochaine euersion & ruine. Assez mieux nous en prendroit-il, que les choses fussent reduites és mesmes termes qu'elles estoient il y a cent ou deux cẽs ans, en vn embon-point moderé: que si nous voulons reculler iusq'au temps immemorial des anciens Gaulois; ils ont eu de merueilleuses richesses, cause par-auenture de les faire matter & assubiectir. Car Posidonius en Strabon parlãt de leurs opulences, met que Luerie Auuergnac pere de Bitite, qui donna la bataille à Maximus Emylianus, & Domitius Enobarbus l'an de Rome 658. ayant deux cens mille combatãs en son camp; estoit si pecunieux; que pour faire monstre de ses richesses, vne fois il s'en alla promener en chariot, iettant çà & là de l'or & argent à poignees. Ce mesme autheur particularise l'or que le Consul Cepion enleua de Tholose, dix ans au-parauant; dont seroit depuis venu le prouerbe de l'or Tholosan, cõme d'vne chose malencontreuse, selon Aulugelle liure 3. chapit. 9. à quinze mille talents, qui valent neuf millions d'or. Trogus en Iustin Epitome 32. l'estend à cent & dix mille liures d'or, qui font onze millions d'or en or: & à la valeur de quinze millions en argent. Du costé de l'Asie, il se trouua long tẽps deuant és thresors de Darius Roy de Perse que desit Alexandre le grand, cent & dix millions d'or, selon Strabon, & Quinte Curse; mais les autres en mettent bien d'auantage: & auant celà, les richesses d'vn seul homme priué, Pythius le Bithinien se trouuerent innumerables: lequel donna vn grãd Platane tout d'or massif à vn autre Darius; auec vne vigne de la mesme estoffe; les grappes de groz rubiz & de saphirs: & puis-apres fit vn fort magnifique festin à toute l'armee de Xerxes, qui contenoit de cinq à six cens mille hommes de guerre: luy offrant la solde & le bled de cinq mois, pour de cinq enfans qu'il auoit, en dispenser seulement vn de l'accompaigner à son entreprise, & le luy vouloir delaisser pour le soulagement de sa vieillesse.

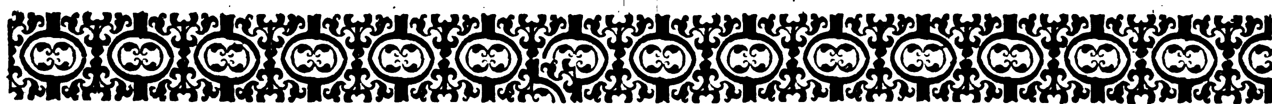
Les terres reposees de longuemain produisent les metaux, & pourquoy.

La grãde quãtité d'or & d'argẽt inutile & pernicieuse.

Merueilleuses richesses des anciens Gaulois.

Ce que mõtoit l'or Tholosan.

Richesses inestimables d'vn particulier.



LA PREFACE.



FACTVRVS NE OPERÆPRECIVM SIM. Il n'y a gueres d'hommes de lettres qui ne voyent bien ayseemẽt; que Tite Liue outre l'inclination de son naturel graue, pesãt & rhabarbatif, ne se soit parforcé de se dresser vn stile à part, embrouillé & obscur autant qu'il a peu, pour se faire admirer par là, & lire plus que d'vne fois poseement: Parauenture aussi pour n'estre peu arriuer à la doulceur & naifue facilité de ceux qui l'auoient precedé; Cesar entre les autres, Ciceron, & Salluste. Que si parmy les siens magnifiques mots, hault montez, & paroles d'vn pied & demy, dont sont basties ses longues clauses traisnans en terre comme la togue d'vn Senateur, il eust peu preuoir quel credit & reputatiõ luy deuoit amener par vne si longue reuolution de siecles, ce diuin OPERÆPRECIVM, qu'il nous a planté icy droit en face, tout ainsi qu'vn escueil à la bouche d'vn port pour en empescher l'accés & la barre: ou à guise de cest enorme quartier de pierre dont la cauerne du Cyclope est estouppee dedãs Homere, qu'autre que luy n'eust sceu remuer ny mouuoir; il l'eust certes escrit nõ seulement en grosses lettres plus qu'onciales, & tissu de soye cramoisie, tels que vouloit la Reyne Parysatis estre les propos qu'on profereroit deuant ses enfans, ains estoffé d'vnions & perles de compte, à guise de la statue de Pompee qu'il fit porter en son triomphe Mythridatique. Et de fait ce seul mot à ce que l'on dit, a degousté quelques vns d'entreprendre cette traduction, comme coniecturans le lyon par les ongles, selon que porte le prouerbe. Et encores qu'vn peu trop craintifs en celà & pusillanimes, si ne les peult-on raisonnablement blasmer d'auoir sceu si bien mesurer leur portee, car s'ils se fussent icy engoulphez vn peu plus auant, ils eussent bien troué d'autres vagues à qui parler; d'autres courantes à combattre; d'autres rochers, & bancs de sable; d'autres Euripes, &

Caps

Caps de Malee, dont malaisemēt eussent ils peu retirer leur barque sans l'encarener. Cecy doncques soit dit & premis, pour monstrer combien miserable & inique est la condition des traducteurs. Que dis-ie des traducteurs? mais des autheurs propres, & encore des plus excellens; cestuicy mesmes entre les autres; d'estre ainsi exposez au bizarre & deprauè goust de tāt de personnes qui ont la langue toute couuerte de pituite; tant d'ignares & impertinents, qui sont ceux qui s'en veulent le plus faire acroire. Suetone tiltre 34. en la vie de Caligula: *Sed & Virgilij, & Titi Liuij scripta, & imagines, paulum abfuit, quin ex omnibus Bibliothecis amouerit: quorum alterum vt nullius ingenii, minimæque doctrinæ; alterum, vt verbosum in historia, negligentémque carpebat.* Plus au 53. *Senecam tum maximè placentem, commissiones meras componere, & arenam esse sine calce dicebat.* Dion en celle d'Adrian, met qu'il fut en deliberation plusieurs fois d'abolir les œuures d'Homere, & en son lieu faire lire Antimaque és escolles, peu cogneu encores. Spartiā, là mesme: *Ciceroni Catonem; Virgilio Ennium; Sallustio Cecilium prætulit: Eadémque iactatione de Homero, ac Platone iudicauit.* Ce mot au reste d'OPERÆ PRECIVM, se prend en diuerses sortes; quelquefois pour vn sallaire, loyer, recompence; gré, prix, loz, & honneur: Ennius en vn epitaphe de Scipion, qui est allegué par Seneque;

Hic est ille situs, cui nemo ciui' nec hostis,
Quiuit pro factis reddere operæprecium.

& Iuuenal Satyre 14. *Grande operæprecium*; pour vn grand chef d'œuure. Icy pour vne chose, vtile, necessaire, conuenable & requise; qui vaille la peine, qui merite d'y employer son trauail; dōt il soit nommement besoin; œuure de prix selon son etymologie & composition; mais ceste derniere est vn peu rude. Salluste au Catilinaire, *Operæprecium est eum domos atque villas cognoueris in vrbium modum ædificatas, &c.* & Pline liure 36. chap. 15. *operæpretium est scire quid inuenerit, & gaudere moribus nostris*; pour il fault. Somme que Tite Liue ne veut dire autre chose en cest endroit, sinon qu'il n'est pas bien certain, & ores mesmes qu'il le fust, si ne l'oseroit il asseurer pour celà; que se mettant à escrire l'histoire Romaine tout depuis les premiers commencemens de la ville, qui sont fort incertains, obscurs & doubteux, il doiue faire chose qui luy puisse tourner à honneur & louange; & les lecteurs en receuoir quelque fruict & vtilité. Mais ie me suis en toute ceste traduction estudié à la briefueté, entant que i'ay peu; & à la grace du contexte, plus tost que de m'assuiettir à vne paraphrase trainante, ou vne Calepinerie ennuyeuse aux delicates oreilles: outre ce que ie m'efforce de secōder cest autheur en ses manieres de parler, transformees tout expressement, afin de representer quelque air & ombre de son style, à ceux qui n'entendēt la langue Latine, ainsi q̄ ie l'ay desia dit ailleurs.

Ce que quelques vns au surplus ont imaginé, que Tite Liue a vsé de ces mots tout expres, & iceux arrangez en la sorte, pour commencer son œuure par vn Hemistiche ou demi vers hexametre, & entre autres Quintilian au 9. liure; il n'y a pas, ce me semble fort grande apparence en celà; car tel n'est pas le nombre ne la cadence qu'il faut chercher en la prose; (ce que les Grecs appellent ῥυθμοὺς) pour luy acquerir vn plus doux son, & la faire couller gracieusement à nos sens; au contraire telles metrifications sont tenues pour vicieuses: trop bien pourroit il auoir choisi ce mot là composé de tant de syllabes, pour remplir dauantage la bouche: luy estant bien eschappé autre part sans y prendre garde, vn vers tout entier; comme il me souuient d'auoir en passant remarqué cestuicy, au 2. liure de la tierce decade: *Hæc vbi dicta dedit, stringit gladium, cuneoque facto, &c.* Au moyen dequoy toutes telles obseruations sont curiositez affectees, tresfriuoles & inutiles, & qui ne meritent pas de s'y arrester. POVR passer donques és choses de plus d'importance; il semble q̄ Tite Liue vueille en cest endroit toucher le mesme, que Ciceron fait à ce propos dire par son frere Quintus, tout au commencement de son premier liure des loix: *A quibus temporibus scribendi capiet exordium? Ego enim ab vltimis censeo: quoniam illa sic scripta sunt, vt ne legantur quidem.* Ce que Calenus calomnie dedans Dion, reprochant à Ciceron qui auoit ietté en auant quelques promesses de vouloir escrire l'vniuerselle histoire Romaine; que nō dés les premiers commencemens de la ville il enfourne son œuure, ainsi que les autres historiens Romains auoyent fait, mais de son consulat; pour de là rebroussant chemin en arriere, l'acheuer au regne de Romulus. οὐκ ἀπὸ τῆς κτίσεως αὐτῆς, ἀλλὰ ἀπὸ τῆς ὑπατείας τῆς ἑαυτοῦ ἤρξατο, &c.

SA GRANDEVR LA SVRFAISSE ET ACCABLE, *vt iam magnitudine laboret sua.* Lucain semble l'auoir emprunté: *Atque sua imperium nostrum nunc mole laborat.* & Pline: *Magnitudo populi Romani perdidit ritus, vincendoque victi sumus.* PAGE 2. LIGNE 17.

LVY, ET SON FONDATEVR ESTRE DESCENDVS DE MARS. Varrō, & sainct Augustin, liure 3. De la Cité de Dieu, chap. 4. dit à ce propos; qu'és choses publiques les braues hōmes se reputoyent, encore que celà fust faulx, auoir esté engendrez des dieux; afin que par ce moyen le courage humain, comme portant en soy vne asseurance de grace diuine, entreprist plus hardiment les hautes & grādes besongnes, & qu'il y procedast d'vne plus grāde vehemence & effort; pour les pouuoir mener à fin plus heureusement. De maniere que Scipion (Valere liure premier, chap. 3. & Aulugelle liure 7. chap. premier) ne voulut oncques desmordre l'opinion qu'on auoit conceuë de luy, qu'il eust esté engendré de diuine semence. Et nostre autheur au liure 26. *Scipion dés le iour qu'il prit la toque virile, ne mit la main à aucun affaire public ne particulier,* LIGNE 36.

qu'il n'eust premierement fait vn tour au Capitole, & demeuré quelque temps dans le temple de Iuppiter; où le plus souuent il se retenoit seul à par-soy à resuer. Laquelle maniere de faire ayant gardee toute sa vie, ou de propos deliberé, ou sans y penser autre finesse, fit croire à quelques-vns, que c'estoit vn personnage de race diuine: Et obtint vn tel bruit qui auoit auparauant esté semé d'Alexandre le grand, & d'vne mesme vanité de fable; d'auoir esté conceu d'vn serpent de desmesuree grandeur; dont on auroit veu la semblance souuentesfois en la chambre, & au lict de sa mere; qui seroit disparuë soudain, aussi tost que quelques-vns suruenoyent. Car Alexandre auoit vsé du mesme stratageme; estimãt, cõme dit Lucian, que ce luy seroit vne fort grande faueur & auancement pour l'execution de ses entreprises, qu'on le creust estre fils de Iuppiter; d'autant qu'à ceste occasion il venoit à estre plus craint & redouté; si que personne ne s'osoit quasi opposer à celuy qu'ils pẽsoyent estre fils d'vn Dieu; & pourtant inuincible & diuin. Suetone tiltre 94. racompte presque le mesme d'Auguste.

Page 3. ligne premiere. QVELLE A ESTE' LA VIE AVTREFOIS; *quelles furent les mœurs & façons de faire, par quels moyens, & personnages, &c.* Fabius Pictor au liure du siecle doré, & de l'origine de la ville de Rome; parlant de la preud'hommie, & integrité de ces premiers temps: *Non enim arbitria illorum ab æquo, vel populus à iure innato discedebant. Nullo tunc vindice aut metu, sed sua sponte retinebant fidem & rectum. Pudor ipse regebat populos; & ius principes.* Sainct Augustin au 2. De la Cité de Dieu, chap. 18. met vn lieu de l'historien Salluste és guerres ciuiles; mais celà est perdu, horsmis quelques harengues qui nous sont restees; disant ainsi, à propos des anciens Romains, lors qu'ils eurẽt chassé leurs Rois: *Ius bonúmque apud eos non legibus magis quàm natura valebat.* Mais en vn autre endroict il dit, qu'ils se retindrent en ceste equité & iustice iusques apres la derniere guerre Punique; nõ tant pour vne reformation, ny amour qu'ils portassent à ceste syncerité & deuoir, que pour la crainte qu'ils auoyent de Carthage, qui leur seruoit de pedagogue. Au moyen dequoy Nasica n'estoit pas d'opinion qu'on la ruinast; afin que demeurãt debout, elle leur fust en lieu de mords pour refrener & tenir en bride les vices, insolences, & desbauchemens du peuple Romain, & conseruer leur ancienne discipline & bonnes mœurs. Car (adiouste-il puis-apres) *& discordia, & auaritia, atque ambitio, & cætera secundis rebus oriri sueta mala, post Carthaginis excidium maximè aucta sunt. Nam iniuriæ validiorum, & ob eas discessio plebis à patribus, aliæque dissentiones domi fuere iam inde à principio; neque amplius quàm regibus exactis; dum metus à Tarquinio, & bellum graue cum Ethruria positum est, æquo & modesto iure agitatum.* Et ayant parlé de la retraicte du tiers estat au mont Sacré, il met encore, ce qui fait fort à ce propos: *Ex quo tẽpore maiorum mores non paulatim vt antea, sed torrentis modo, præcipitati: adeo iuuentus luxu atque auaritia corrupta est, vt merito dicetur genitos esse, qui neque ipsi habere possent res familiares, neque alios pati.* Mais Seneque au 16. de ses Epistres, declare bien mieux qu'elle est ceste equité, preud'hommie, & iustice, en ces mots icy tres-chrestiens: *Hanc diuinam legem, quæ non libris inscripta, nec in æs incisa, sed pectoribus nostris est à natura indita, æquum ac bonum à Iureconsultis dici, &c.*

(Traict qui mõstre combien la Monarchie est à preferer à toutes autres especes de gouuernement.)

Ligne 17. NY AVQVEL SI A TARD L'AVARI*ce, & les voluptez se soyent introduittes.* Salluste au Catilinaire: *Sed primò magis ambitio quàm auaritia animos hominum magis exercebat; quod tamen vitium propius virtuti erat: nam gloriam, honorem, imperium, bonus & ignauus æquè sibi exoptant.* Pline au 18. liure, chap. troisiesme, tout du long: & au 6. chap. *La plus grand' preuoyance des anciens Romains, estoit de despendre le moins qu'ils pouuoyent: & en celà leur chãtoyent leur leçon ceux qui imputoyent à vn grand crime & excez, à ceux mesmes qui auoyent obtenu l'honneur du triomphe, d'auoir seulement quinze marcs de vaisselle d'argent: qui leur Censier estant decedé, quittoyent là les victoires desia acquises, pour poursuyure d'auoir congé de s'en retourner a leur pauure petit heritage, dont à ceste cause la Repub. se chargeoit du labeur & cultiuement: & cependant qu'ils commandoyent aux armees du peuple Romain, le Senat propre faisoit l'office de leur mestaier.* (Attilius Regulus.) Les Rois mesmes mettoyent la ma n à leurs iardinages (liure 19. chap. 4.) *Quippe etiam Tarquinius nuncium illum sæuum atque sanguinarium filio remisit ex horto.* Cõbien que Tite Liue, fueil. 45. lig. 23. ne le preigne pas ainsi cruëment: lesqls iardinages estoyent lors leur principale nourriture & maintenement. *Nam carnis desideria* (au mesme lieu) *etiam erant in exprobratione. Horti maximè placebant, quia non egent igni, parcerẽtque ligno.* Et furent plus de cinq cens quatre vingts ans, sans aucuns boullangiers publiques; liure 18. ch. 11. *Ipsi panes faciebãt Quirites, mulierúmque id erat opus.* Varron au premier de la vie du peuple Romain: *nec pistoris nomen erat, nisi eius, qui ruri Far pinsebat.* Et és Menipiennes, *nec pistorem vllum nossent, nisi eum, qui in pistrino pinseret farinam.* Sans barbiers, pareillement quatre cens cinquãte quatre ans, liure 8. chap. 59. Par 470. n'eurent leurs maisons couuertes que de chaulme ou bardeau. Sõme que toutes personnes, & tous Empires paruiennent de peu à de grandes choses par la tollerance & sobrieté. Ioint ou la fraude & dexterité, ou la vertu, ou la fortune; ou par la force: mais adioustez à tout la perseuerance cõme vne saulce & assaisonnemẽt general. Toutes lesquelles parties & autres encore, ont esté du tout complettes és premiers Romains.

LE PREMIER LIVRE.

Page 3. ligne 30. DEVX TANT SEVLEMENT RESERVEZ, ENEAS ET ANTENOR. On parle diuersement de ces deux Princes: les vns les faisans traistres de leur pays; & les autres gens de bien tout outre. Sisenna dit qu'Antenor seul liura Troye

ura Troye aux Grecs: quelques autres,& Tite Liue mesme,y veulent aussi comprendre Eneas, & le faire participant du complot;ce dit Seruius sur ce passage de Virgile,au premier de l'Eneid. *Antenor potuit mediis elapsus Achiuis Illyricos penetrare sinus.* Et pour le regard d'Eneas au second; *Se quoque principibus permixtum agnouit Achiuis.* Ce qui n'est pas croyable,que l'vn ny l'autre de ces deux autheurs aye voulu imputer vn tel blasme à celuy qu'ils entreprennent d'extoller iusqu'au ciel. Aussi la plus part les tiēt pour loyaux, entiers, & preud'hommes: & mesme Antenor qui conseilla tousiours de rendre Helene, comme iniquement enleuee & rauie contre le droict de tous peuples;ainsi que le tesmoigne Homere au 8.de l'Iliade: Qui s'efforça de tout son pouuoir de pacifier les choses entre les Troians & les Grecs:Receut courtoisement chez luy Vlysses & Diomedes, deputez de l'armee Grecque: Les garentit des aguets & machinations de Paris,Deiphobus, & leurs adherans & complices: & desauoüa son fils Glaucus, pource qu'il auoit espousé leur party.Mais on le soupçonne auoir esté mal voulu de Priam,& de ses enfans, pour l'accointance trop familiere qu'il eut auec les deux Grecs dessusdits; luy ayans promis la moitié des biens de Priam, & le Royaume pour l'vn de ses fils;ce qui luy auroit esté tenu apres la prise de la ville. Au moyen dequoy comme il eust esté aduerty qu'Eneas, & les Troyans conspiroyent de le mettre à mort,prenāt tout son auoir auec sa famille,il monta sur mer; & les Henetes quant & luy, qui estoyent venus au secours de Troye, auec leur Roy Pylemenes de Paphlagonie; que Menelaus tua de sa main (au 5. de l'Iliade:) Et ayans de conserue trauersé la mer Egee, entrerēt en l'Ionique; & de là dās le goulphe Adriatique:là où faisant voile contremont vers le Septentrion,le long de la Dalmatie; & laissans à main droite les Illyriens,& Lyburniens,peuples sauuages & cruels, descenduz autrefois des Amazones; & à la gauche la Pouille, & le Picenū; ils paruindrent iusques au fond dudit goulphe; d'où ayant dechassé à force d'armes les Euganeens (Pline les estime estre ainsi appellez; *quod sint genere præstantes*) Antenor fonda la ville de Padouë; & appella la contree Enetie, des Enetes qui l'auoyent suyui; laquelle se changea depuis en Henetie ou Venise. Caton au reste tient ces Henetes estre descēdus des Troyans:& Herodote, de la race des anciens Medois. Il y eut bien encore d'autres Troyans de nom qui se sauuerent du sac de la ville; cōme Capys fondateur de Capouë; Helenus qui occupa la Macedoine;& d'autres,l'isle de Sardeigne, selon l'historien Salluste. Voyez de ce subiect encore le fueillet cy apres 418. au commencement du dixiesme liure.

Premiere origine des Veniciēs.

EVIL. 3. LIGNE 43.

ENEAS PAR VN MESME DESASTRE. De Rome & de son ancienne origine, & vraye appellation:du lieu,du temps, & par qui elle fut bastie,il y a de fort grandes varietez d'opinions, qui se fourchent en deux principales branches; lesquelles nous parcourrons le plus legerement qu'il sera possible. Car quelques autheurs Grecs veulent faire venir les Italiens de la Grece, aussi bien que les arts & sciences:& les Latins ne leur voulans quitter ceste precedence, se maintiennent estre plus anciens qu'eux, voire d'vn temps immemorial habitans ce qu'on appella depuis Italie; dés vn peu apres le deluge vniuersel, & l'aage doré, que Ianus, autrement Ogyges, & Noé,& Gallus,auec Chameses,& Saturne,sema des nouueaux peuples & colonies, de costé & d'autre, bien 250. ans auant Ninus, Roy de Babylone,qui le premier de tous les mortels vsurpa vne domination tyrānique sur le genre humain; selon que l'allegue Archiloque au liure des tēps, apres vn Mnaseas Phenicien au 97. de ses histoires:Car de Berose,Manethon, & autres traictez de telle farine, on les soupçonne estre noms empruntez;parquoy l'on n'y adiouste pas beaucoup de foy. Ce Ianus, comme le tesmoigne Caton en ses origines, s'en vint par la mer Mediterranee,à la bouche du Tybre, & contremont l'eau iusqu'au tertre, dit depuis le Ianicule de luy; & au Vatican; deux collines de Rome, mais presque iointes l'vne à l'autre; où il prit terre auecques les Armeniens, & les Sagues Scythes qu'il auoit amenez; lesquels il commença à espandre & asseoir le long du Tybre, du costé de deçà en Thoscane: & quāt à luy il tira plus outre encore en l'Vmbrie,maintenant le Duché d'Espollette, mais elle s'estendoit lors iusqu'à la mer Adriatique, & comprenoit la Romagne. Il assit là son palais royal & sa cour; & non loin d'icelle vn autel dedans vn pourpris clos d'vne trenchee & rempar, auecques leur pomerium dedans & dehors; ce que Xenophon en ses equiuoques appelle vn OLYMPE. Là tous les mois enuiron la nouuelle lune, le venoyent trouuer,les Magistrats des douze colonies, peuples, ou cantons par luy establis en Thoscane, pour le saluer, & communiquer des affaires publiques: tous lesquels douze Magistrats ou Preteurs,auoyēt chacun vn huissier ou licteur, marchant deuāt luy, auec les faisseaux de verges & la hache; accompagnez de vingtquatre satellites armez,plus tost pour vne marque de dignité, que pour garde, dont on n'auoit point lors encore besoin: Ainsi le tesmoigne Fabius Pictor au premier liure du Siecle doré, & premiere origine de Rome. Quant à la contree d'audelà du Tybre, il en laissa disposer à Chameses auec les Aborigenes:& depuis du Latium à Saturne; lequel fuyant les violences de Ninus Roy d'Assyrie, aborda en ces quartiers là: Les autres mettent que de l'isle de Crete,il se retira deuers Ianus; & s'habitua au pied de la roche Tarpeienne, à qui il donna son nom, & à la contree pareillement; qu'elles garderent bien 250.ans;par ce que, comme la escrit Trogus,ce fut vn Prince d'vne souueraine equi-

De la premiere origine de Rome.

Ianus le mesme qu'Ogyges, & Noé.

La premiere domination sur les hommes vsurpee en Babylone par Ninus.

L'arriuee de Ianus en ITALIE.

Bel ordre de la domination de Ianus.

Olympe quoy.

Le premier establissement des faisces.

LE LATIVM.

té & iustice, & qui n'eut oncques chose aucune en particulier; ny personne ne fut fait esclaue de luy, ou tortionné en autre sorte. Virgile au huictiesme de l'Eneide, en la personne d'Euander,

Is genus indocile ac dispersum montibus altis
Composuit, legésque dedit, Latiúmque vocari
Maluit his quoniam latuisset tutus in oris:
Aureáque, vt perhibent, illo sub rege fuere
Sæcula.

Picus son fils luy succeda: à Picus, Faunus; & à cettuicy Latinus.

VOILA' (dit Caton) la plus ancienne origine de l'Italie; selon qu'elle estoit lors reduitte à ces angustes & estroits limites, le long du Tybre de costé & d'autre; lequel sur tous les fleuues & riuieres de ceste contree estoit en singuliere recommandation enuers les Dieux, & les hommes: les Dieux appelle-ie icy, apres le mesme Caton, & les autres anciens Ethniques, les bons, equitables, & droitturiers Princes: *Principes* (ce met Fabius) *Quia iusti erant, & religionibus dediti, iure habiti Dij & dicti.* Hellanique estime l'Italie auoir ainsi esté appellee des bestes à corne, dont elle abondoit, pour ses pâtureux & fertiles pacages, pource que les Grecs en l'ancien langage appelloient vn bœuf ou vn veau ἰταλός, comme dit Aulugelle à l'onziesme liure, chap. premier, apres l'historien Timee; & Varron, és choses humaines; Columelle aussi au 6. liure. Ce que denotent assez les amendes & condemnations du vieil temps, de deux mouttons, & trente bœufs, és grands delicts par chacun iour, ainsi que le marque Festus, sous le mot de *mulcta*. On luy donne encore le surnom d'Oenotrie, qu'aucuns attribuent à Ianus, pource qu'il trouua l'vsage du vin, que les Grecs appellent οἶνος: de Chamesene, de Chameses; Saturnienne, de Saturne. Manaseas doncques met depuis le deluge vniuersel (car les Hebrieux ont vn autre different calcul) iusques à la fondation de Troye, nô moins que de 828. ans: en laquelle regnerent six Rois de suitte, par l'espace de 327. ans. Ces deux sommes iointes aux 432. ans, qu'on compte de la destruction de Troye, iusqu'à Romulus, reuiennêt à 1587. ans, qu'il y auroit du deluge à l'an 3. de la 6. Olympiade; ou le premier de la 7. selon Eratosthenes, que Rome fut edifiee. Mais Eusebe, & apres luy sainct Ierosme, mettent le deluge aduenu du temps de Phoronee, second Roy d'Argos; (Varron l'appelle l'inondation d'Ogyges, ainsi que dit sainct Augustin, au 18. De la Cité de Dieu, chap. 8.) plus de trois cens ans apres l'vniuersel de l'Arche: & Orose apres Hellanique, Philocore & Castor, 1040. ans auât la fondation de Rome: si qu'il y auroit encore pres de 300. ans de tare.

L'Italie d'où ainsi appellee.

Anciennes amendes.

AINSI au commencement de l'aage doré, Ianus posseda l'Hetrurie ou Thoscane: & Chameses; puis Saturne, sur la fin d'iceluy, le Latium audelà du Tybre, qui seruoit de borne entre ces deux dominations & estats. Ianus bastit vne ville au Ianicule; & Saturne vne autre, au pied du Capitole, dont le territoire d'autour consistant lors en herbages marescageux & effondrez, s'estédoit en forme d'vn arc; le Tybre tenât lieu de la chorde; l'Auentin, de l'vn des bouts du costé de soleil leuant; le Capitole, du Ponant: & de la poignee au milieu des deux, le Palatin, qui a le Tybre front à front. A la main gauche est le Celion; & à la droitte les Esquilies: l'Auentin puis-apres a aussi la riuiere en teste: à la droitte le Viminal: & au Capitole, ioint par derriere le Quirinal: Qui sont les sept tât fameuses & celebres montaignes, comprises en la closture de ceste cité; ainsi que vous pourrez veoir en la figure suyuante.

Situation de Rome, & ses principales montagnes.

MAIS Denis Halicarnasseen, au premier des antiquitez Romaines, apres quelques anciens autheurs Grecs, deduit celà d'vne autre sorte: Que les Siciliens originaires du Latium, & au reste gens barbares & ignorans, furent les premiers dont on ait cognoissance, qui habiterent la contree où Rome fut construitte depuis. Les Aborigenes les en chasserent, & contraindrent de se retirer en l'isle de Trinacrie, à qui ils donnerent leur nom: lesquels Aborigenes, selon d'aucuns, arriuerent là d'Arcadie; parce que le Roy Lycaon, des descendans de Phoronee, ayât vingtdeux enfans masles, ausquels le territoire qu'il possedoit n'eust sceu abonder ny suffire, en licentia quelques vns pour aller chercher leur bonne fortune; dont Peucetius s'en vint par mer auec vne partie du peuple du Peloponese, emparer de la Iapygie en la Pouille: & Oenotrus passant outre à l'autre costé deuers le Ponant, de la contree qui depuis fut appellee le Latium, du Roy Latin, d'où il chassa les Siciliens dessusdits. Les autres veulent, & mesme Saluste, que les Aborigenes fussent gens ramassez vagabôds, de diuers endroits: *Cúmque his Aborigenes, genus hominũ agreste, sine legibus, sine imperio liberũ atque solutum.* Et Festus; *Aborigines appellati sunt, quod errantes conuenerint in agrum, qui nunc est populi Romani. Fuit enim gens antiquissima Italiæ*: Dôt ils auroiêt ainsi esté appellez, *quasi Aberrigines*; qui se ioignirent les vns aux autres en ces quartiers là, viuans de brigandages, & de leur bestail, sans autremêt cultiuer la terre. Les autres, que ce furêt vne Colonie des Liguriens, voisins de l'Vmbrie. Mais la plus vraysemblable, selon que le tesmoignent Anthioque Syracusain, & Pherecides Athenien, est qu'ils vindrent de l'Achaie, vne des contrees du Peloponese en la Grece; bien quatre cens soixante ans auant la guerre de Troye: Et pour le commencement, à la mode de leur pays, s'habituerent és montagnes, en des villages & hameaux tous ouuers; iusqu'à ce que molestez des courses de leurs voisins, qui à toutes heures leur estoyent à doz, ils se fermerent de murailles en plusieurs bonnes villes & forteresses, dont il est fait mention de quelques vnes, en assez d'endroits de l'histoire Romaine; comme d'Antenne, Ficul-

Autres opiniôs du Latium & de Rome.

Les Siciliens.

Les Aborigenes.

Villes fort anciennes, & entre autres Tiuoli.

ne, Ficulnee, Comicule, Tybur, & autres, que specifie Varron és antiquitez Romaines.

AINSI s'emparerent les Oenotriens de toute ceste estendue de terre qui est entre le Tybre & le fleuue Lyris, maintenãt le Garilhan, lequel se descharge en la mer Tyrrhenique, anciennement dicte Ausonienne, pres Minturnes, vn peu au delà de Caiette, en allãt de Rome à Naples; gardans tousiours le nom d'Aborigenes.

LES PELASGIENS.

LES PELASGIENS, Grecs aussi de la ville d'Argos, au Peloponese, quelques cent ou six vingts ans auant la guerre de Troye, s'en vindrẽt ioindre aux Oenotriens; & de compagnie prenans aussi le nom d'Aborigenes, acheuerẽt d'exterminer du païs le reste des Siciliẽs; & si osterẽt par mesme moyen, à ceux de l'Vmbrie vne portion de leur territoire, où ils restablirẽt tout plein de villes, & fonderẽt des Colonies. Mais les Pelasgiens quelques 50. ans apres leur descẽte, pour n'auoir satisfait deuëment à leurs voeuz, furent du tout escartez de là, & leur nom esteint, se desbandans de costé & d'autre à faire le mestier de Pyrates. Aucuns les confondent auec les Tyrrheniens, comme dit Myrsilus Lesbien; ce que toutesfois reprouue Denis Hal. En ce mesme temps presque, Faunus regnant sur les Aborigenes, vint vn nouueau renfort d'Achaie, soubs la conduitte d'Euander, & sa mere Carmente: lesquels chassez de leur païs par les troubles & seditions domestiques, prirent terre en Italie auec deux nauires chargees de gens; où Faunus les receut fort humainement; & leur assigna pour demeure le mont, qui depuis fut par vn nom corrompu appellé Palatin, de la ville de Palantium, dont estoit issu Euander; qui enseigna l'escriture aux Italiens; & leur mõstra à cultiuer & semer la terre, auecques des bœufs attelez au ioug; & l'vsage du bled, practiqué dés lors en la Grece.

Le mont Palatin d'où ainsi appellé.

HERCVLES.

PEV DE TEMPS depuis y arriua encore Hercules retournant d'Espagne, auecques quelques Peloponesiẽs, Pheneates, & Epeens de l'Elide, dont il auoit autrefois desolé les contrees; & des Troyens meslez parmy, qu'il auoit pris lors qu'il saccagea la ville de Troye soubs Laomedon: tous lesquels harassez de leurs longues expeditions & voyages, & ne cherchãs plus que le repos desormais, impetrerent de luy qu'ils se peussent arrester là: si qu'ils fermerent en forme d'vne petite villette, le tertre appellé lors Saturnien, & le Capitole depuis: Et se liguans auec les autres, prirent ensemble le nom d'Aborigenes. CINQVANTE ou soixante ans apres, enuiron le 35. du regne du Roy Latin, Troye n'agueres ayãt esté ruinee, Eneas arriua finablement en ces quartiers-là; où les choses passerent de la façon que vous pouuez icy veoir; changeãt le nom des Aborigenes en celuy de Latins: dõt la domination dura de main en main en la race des Syluiens, iusques à Romulus, le 15. de ses descendans. VOILA ce qui nous a semblé à peu pres debuoir premettre pour plus aisee intelligence de ceste histoire. Et puis q̃ nou-nous sommes embarquez si auant, il vault mieulx toucher tout d'vn train ce qui depend des premiers fondateurs de Rome; dont il y a beaucoup d'opinions toutes differẽtes; les principales desquelles sont à peu pres celles cy, selon q̃ nous le pouuons veoir en Denis Halic. & Festus, qui les ont recueillies des plus anciens Autheurs.

Eneas, & ses successeurs au Latium.

Diuerses opinions de la premiere fondation de Rome.

ANTIGONE.

ANTIGONE tresancien Autheur, qui a escrit des histoires de l'Italie; met Rome auoir esté bastie premierement au mont Palatin par vn Romus fils de Iuppiter, qui luy imposa son nom. CELVY qui a redigé par escrit les Chroniques de Cumes; Que les Pelasgiẽs estãs partis de Sicyon, & Thespies, villes de Grece, qui ne se trouuoyent suffisantes pour nourrir vn tel nombre de peuple; apres auoir roddé en plusieurs endroits de la terre, & obtenu par tout de grandes victoires; s'en vindrent finalement prendre pied en la cõtree où est Rome, & y edifierent en la montagne dessusdite vne demeure, que de la prouësse & effort de leur chef, ils nommerent *Valentia*: lequel mot puis-apres à l'arriuee d'Euander, & d'Eneas, auec sa suitte, dont la plus part sçauoit le langage Grec, fut changé en celuy de Ῥώμη, qui signifie la mesme chose.

LES CHRONIQVES DE CVMES.

ARISTOTE.

ARISTOTE, Heraclide, & plusieurs autres, Qu'apres la prise de Troye, vn nõbre de Grecs s'en retournans en leur pays furent surpris d'vne tourmente empres le Cap de Malee, dont apres de treslongues & dangereuses vireuousstes, ils furent iettez à la parfin en la coste de la mer Tyrrhenique, à la bouche du Tybre, où ils entrerent cinq ou six lieuës amont l'eau pour passer l'hyuer à l'abry; en deliberation sur le renouueau ensuyuant de reprẽdre leur premiere routte. Mais les femmes ennuyees d'vne si longue nauigation, & des frayeurs, dangers, & mesaises qu'elles y auoyent enduré; à la persuasion d'vne dame Troyenne, nommee Rome, captiue lors, mirent le feu en leurs vaisseaux, qu'ils auoyent tous tirez à sec: Parquoy ils furent forcez de bastir là vne ville, à qui ils donnerẽt le nom de celle qui en auoit esté l'occasion. XENAGORAS historien aussi fort antique; Qu'Vlysses eut trois enfans de Circé; Romus, ou Romanus; Antion; & Ardee; lesquels fonderent chacun vne ville de leur propre nom. SALLVSTE au commencement du Catilinaire: *La ville de Rome à ce que i'ay peu entendre, fut construitte premierement par les Troyens, qui aborderent en ces quartiers-là vagabonds, erratifs, & cherchans nouuelles demeures soubs la conduitte d'Eneas; & s'habituerent auecques les Aborigenes, gens farouches & peu politiques, viuans en toute liberté, à leur appetit, sans aucunes loix, ne personne qui leur commandast. Et s'estans par ensemble reduits en vne mesme enceinte & pourpris de murailles; bien que diffe-*

XENAGORAS.

SALLVSTE.

rends d'origine, de langage, & façons de faire, si s'accreurent-ils neantmoins, & prospererent que c'est merueilles. DAMASTES Sigeen, auec quelques autres; Qu'Eneas aborda premierement en l'Epire; & puis delà en Italie, apres Vlysses; où il edifia vne ville qu'il nomma Rome, de l'vne des dames Troyennes qu'il auoit amené quant & luy. AGATOCLES Sicilien, qui a escrit les affaires des Ciziceniens, dit qu'Eneas meu des predictions d'Helenus fils de Priam, s'en vint en Italie auec sa petite fille Rhomme, engendree d'Ascanius; laquelle dedia vn temple sur le mont Palatin à la deesse de la foy; où ayant puis-apres esté bastie vne ville, il sembla estre raisonnable de luy imposer le nom de celle qui la premiere y auoit reueré les Dieux.

DAMASTES. AGATHOCLES.

CEPHALON Gergitien, l'vn des plus anciés Autheurs que l'on trouue, au liure qu'il a composé de l'arriuee en Italie d'Eneas; escrit q̃ deux aages apres la prise de Troye (ce sont quelques 55. ou 60. ans, à compter de 27. à 30. pour l'aage; les autres en mettẽt 35.) Rome fut bastie de ceux qui estoyent venus d'Ilion en ces quartiers-là auec Eneas: & que celuy qui establit la Colonie, ou nouueau peuplemẽt & habitation de Rome, fut vn Romus fils dudit Eneas: qui eut quatre enfans; Ascanius Eurileon, Romulus, & Romus: lequel s'estant saisi du mont Palatin, y bastit vne ville à qui il donna son nom: Toutesfois Festus allegant l'opinion de ce Cephalon, dit que ce fut l'vn des Capitaines d'Eneas, & non pas son fils. CALLIAS qui a escrit les faits & gestes d'Agathocles Roy de Sicile; estime, comme met iceluy Festus, que parmy la trouppe des Troyens qui se sauuerent de la ruine d'Ilion, il y eut vn nommé Latinus, aueques son espouse Roma; lequel s'estant mis en possession d'Italie (entendez selon qu'elle se comportoit lors) y edifia vne ville, à qui il donna le nom de sa femme. Mais Denis Hal. cite le mesme Callias d'vne autre sorte: Que le Roy Latin des Aborigenes espousa ceste Rome, dont il eut Romulus & Remus: lesquels ayans basty vne ville, luy donnerẽt le nom de leur mere. Il y en a encore d'autres, qui veulẽt ce nom estre prouenu d'vn Romus, le fils d'Italus, & de Leucarie, ou de Leuctre, fille du Roy Latin. Galathas escrit qu'apres la mort d'Eneas, Latin fils de Telemaque & Circé estant paruenu au Royaume d'Italie, eut de sa femme nommee Rome, deux fils; Romus, & Romulus: & qu'ayant basty vne ville au mont Palatin, il l'appella Rome, de sa femme. DENIS LE CHALCIDIEN; qu'vn certain Romulus fils d'Ascanius, le fils d'Eneas, ou selon d'autres, fils d'Emathion, ayãt esté enuoyé en Italie par Diomedes, fut celuy-là qui fonda Rome. ALCIMVS, (ainsi l'appelle Athenee;) qu'Eneas eut de sa femme Tyrrhenie, vn fils dit Romulus, lequel eut vne fille nommee Alba, dont vint Romus qui edifia Rome. Les autres mettent, que ce Romus fut vn certain tyran qui en fut le premier fondateur, apres auoir chassé du pays les Tyrrheniens, qui de Thessalie estoyent venus enuahir l'Italie. Mais la plus commune & receuë opinion de toutes, est que ce fut Romulus: & neaumoins encore n'est-on pas bien d'accord qui fut ce Romulus-là: car les vns tiennent qu'il fut fils d'Eneas, & de Dexithee fille de Phorbas; amené petit enfançon qu'il tettoit encore, auec son frere Remus en Italie: & que le Tybre estant desbordé alors, toutes les autres nasselles s'y submergerent, fors celle qui les portoit; laquelle hors de toute esperance, & presque miraculeusement s'en alla d'elle mesme à bord. Depuis s'estãs faits desia grandelets, ils fonderent la ville de Rome, qui en langue Grecque signifie force & vigueur robuste. LES AVTRES; qu'Eneas eut de sa femme Rome trois fils; Ascanius, Romulus, & Anchises; lesquels luy succederent au Latium: Ascanius (sçauoir est) à la contree du Latium; Romulus à la terre & campagne de Lauour; & Anchises au reste deuers le Tybre: & que Romulus ayant basty vne ville au territoire & portion de son frere, luy donna le nom de sa mere. LES AVTRES; que Rome fille d'vne dame Troyenne du mesme nom, espousa Telemaque fils de Latin, dont elle eut Romulus. QVELQVES VNS; Qu'Emylie fille d'Eneas & de Lauinie, fut violee par le Dieu Mars, qui l'engrossa de Romulus. D'AVTRES, que d'vne fille d'Eneas vindrent Romulus & Remus, qui furent par luy dõnez en ostage au Roy Latin, lors qu'ils s'accorderent ensemble: Et que le Roy estant decedé sans hoirs masles, ils succederent à la coronne, & bastirent Rome. PROMATHION, qui a escrit l'histoire Italique, & quelques autres encore apres luy, racomptent que Romulus & Remus naiz d'vne esclaue de Tarchetius inhumain tyran des Albaniens, & d'vn pere incertain; (Voyez-en le compte plus au long en Plutarque) furent par le commandemẽt de ce cruel Roy exposez au fleuue du Tybre; mais que l'eau s'estant là endroit escoullee, vne louue suruint qui les alaicta, iusqu'à ce qu'vn Pasteur les trouua de cas d'auenture, qui acheua de les esleuer: & qu'estans venus en adolescence, ils mirẽt Tarchetius à mort; puis edifierent la ville de Rome: ce qui s'approche la plus grãd' part à la commune renommee, que Tite Liue a suyuie icy.

CEPHALON. Combien d'annees contient l'aage. CALLIAS. GALATHAS. DENIS CHALCIDIEN. ALCIMVS. Diuerses opinions de Romulus. PROMATHION.

VOILA les opinions à peu pres de Romulus, & de la premiere origine de ceste tant fameuse & celebre ville, qui n'eut onc sa pareille en tout le pourpris de la terre. Reste maintenant de parler de la forme & closture d'icelle, car elle vint peu à peu; & s'augmenta par les menus; afin de ne laisser rien en derriere qui serue pour faciliter la cognoissance de ceste histoire, enuers ceux ausquels nous voulons nous accommoder & seruir: car autres doiuent estre des annotatiõs pour les sçauãs hommes; & autres, celles qui accompagnent vne traduction en langue vulgaire, où la doctrine n'est encore si profondement introduitte,

L'occasion de ces annotations si prolixes.

introduitte, comme en celles que l'on appelle Grammatisees.

Timee. Du temps de la fondation de Rome il y a aussi diuersité d'opinions. Timee l'historien, Que ce fut presque quant & Carthage, 38. ans auant l'Olympiade premiere; auquel temps regnoit Procas Syluius, 14. Roy des Latins apres Eneas. Toutesfois si nous voulons adiouster foy à Virgile, Eneas arriua vers Didon, Carthage estant desia fondeé plus de 360. ans auant iceluy Procas. Cincius. L. Cincius Senateur Romain; met que ce fut l'an 4. de la 12. Olymp. qui tombe selon le plus commun calcul, enuiron l'an 24. du regne de Romulus. Fabius. Fabius Pictor, l'an premier de la 8. Olympiade: Cettuicy ne se forlonge que de 4. ou 5. ans. Polybe et Diodore. Polybe & Diodore, l'an second de la 7. Olymp. Il y a moins encore à dire: Apollodore, &c. Apollodore, Catulle, Cornelius Nepos, Erathosthenes, Caton, Denis Halic. & Theophile d'Anthioche; le premier an de la 7. Olymp. Verrius Flaccus qui a dresse les tables du Capitole; Tite Liue, &c. Tite Liue; Solin; Clement Alexandrin, & quelques autres encore, le 4. de la 6. Olymp. Taruntius Firmanus; Varron; Pomponius Atticus; Ciceron; Auguste Cesar; Velleius Paterculus; Tybere; Pline, Plutarque; Domitian; Tacitus; Dion; Aulugelle; Censorin; Eusebe; Eutrope; Orose; le 3. an de la 6. Olymp. Mais ce qui peult en partie estre cause de ces varietez, est que les annees des Olympiades commençoyent à l'entree du mois de Iuillet; & Romulus ietta les premiers fondemens de sa ville le 21. d'Auril: de maniere qu'il ne s'en faut que deux mois & demy de la fin de la 3. annee de la 6. Olymp. & du commencement de la 4. Et ainsi des autres opinions, qui s'entr'approchent de si pres, que celà est de peu d'importance.

L'annee & le iour de la fondation de Rome. Rome doncques fut bastie par Romulus en l'aage de 18. ans, & non plus, le 21. iour d'Auril, qui estoit la solennité ditte Palilia; l'an 4. de la 6. Olymp. 432. ans apres la destructiõ de Troye, selon Denis Hal. & Solin: 437. selon d'autres, (lors que l'Empire des Assyriens, le plus grand qui eust encore oncques esté, vint à decadence: Pource qu'il s'en enfantoit vn plus puissant sans comparaison, dit sainct Augustin, liure 18. de la Cité de Dieu, chap. 21.) sur le bord du Tybre, 120. stades loin de la mer, qui peuuent faire quatre ou cinq de noz lieuës Françoises: de forme quarree: au mont Palatin premierement; puis le Capitole y fut adiousté, & le vallon qui les separe, où fut par-apres la grand' place des assemblees appellee *Forum Romanum*. En chaque face il y eut vne porte: la Carmentale, du costé de Ponant, ditte ainsi de Carmente mere d'Euander; entre la roche Tarpeienne & le Tybre; depuis on la nomma *Scelerata*, execrable & malencontreuse pour l'inconuenient des 306. Fabiens, que vous voyez au second liure: La Romaine, de Romulus à l'vn des coings du Palatin vers soleil leuant, pres le Colisee: Festus dit que les Sabins luy donnerent ce nom, pource que c'estoit leur plus proche aduenuë de Rome: on l'appella aussi depuis Mugonie, du muglement des bœufs, ou d'vn Mugius (comme dit Festus) à qui elle fut donnee en garde; & Trigonie de trois encongneures, qui se venoyẽt rapporter là endroit. La Pandane, de *Pando*; pource que selon Festus elle estoit ordinairement ouuerte, à cause des viures & autres commoditez qui venoyẽt par charroy: pource que ceux qui se retiroyent deuers luy, entroyent par là pour aller à l'Asyle: situee au Velabre, au lieu propre de la porte de l'ancienne ville que fonda Saturne au Capitole: & la Ianicule, dont parle Macrobe, du temple de Ianus, qui n'est gueres loin. Cettecy estoit au pied du mont Viminal; ainsi que vous pouuez veoir en cette figure, où cette premiere ville est representee: Quelques vns toutesfois ne mettent pas cettecy pour vne porte de la ville, mais du Palais de Romulus seulement. Des autres portes, & des grands chemins & pauez, il en sera parlé plus à plain cy-apres sur le grand pourtraict.

Sa situation & figure.

Les premieres portes d'icelle. La Carmentale.

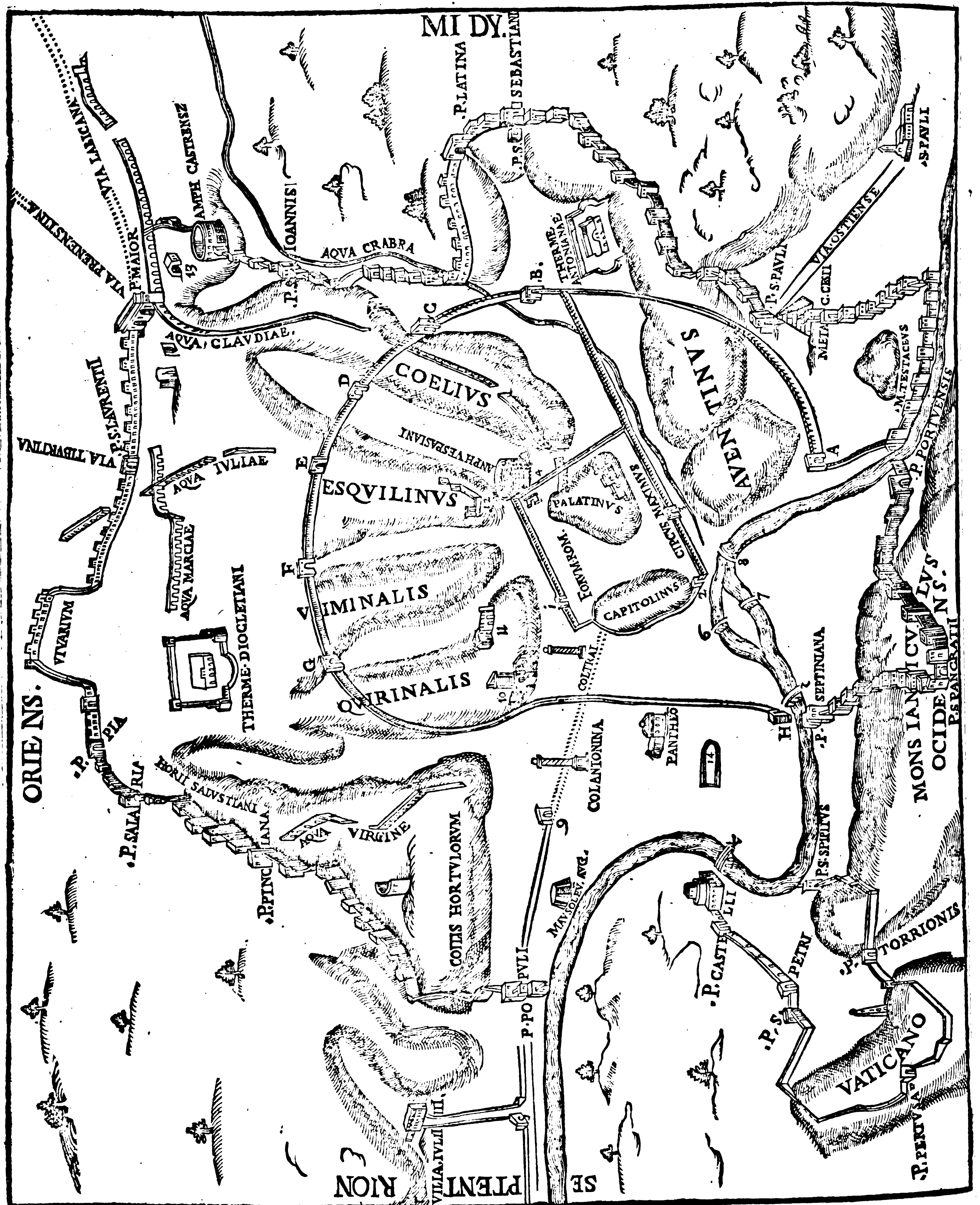
La Romaine.

La Pandane.

On l'appella aussi la Libre, & la Romulide.

La Ianicule.

X


MI DY.
ORIE NS.
SE PTENT RION
MONS IANICVLVS
OCIDE NS.
COELIVS
ESQVILINVS
VIMINALIS
QVIRINALIS
AVENTINVS
PALATINVS
CAPITOLINVS
VATICANO
THERME DIOCLETIANI
THERME ANTONIANE
AMPH CASTRENSE
ANPH VESPASIANI
FORVM ROM.
CIRCVS MAXIMVS
AQVA CLAVDIAE.
AQVA IVLIAE
AQVA MARCIAE
AQVA CRABRA
AQVA VIRGINE
HORTI SALVSTIANI
COLLIS HORTVLORVM
PANTHEO
COLANTONINA
MAVSOLEV. AVG.
VIVARIVM
VIA PRENESTINA
VIA LABICANA
VIA TIBVRTINA
VIA OSTIENSE
P. MAIOR
P. LATINA
P. S. SEBASTIANI
P. S. PAVLI
META C. CESTII
M. TESTACEVS
P. PORTVENSIS
P. SEPTINIANA
P. S. SPIRITVS
P. TORRIONIS
P. PERTVSA
P. S. PETRI
P. CASTELLI
P. PO PVLI
VILLA IVLII
P. PINCIANA
P. SALARIA
P. PIA
P. S. LAVRENTII
P. S. PANCRATII

OR L'ENCEINTE de Rome pour son premier commencement ne fut pas gueres grande; au pris qu'elle fut par apres; mais plus capable qu'il ne falloit pour trois mille hômes de pied, & trois cẽs cheuaux, que Romulus se trouua auoir auec luy, ainsi q̃ dit Denis Hal. Et pour mille maisons qui furent basties d'entree, selon Plutarque, en sa vie: Mais à mesure que le peuple se multiplia, la closture s'accreut aussi; assauoir le Pomerium, qui comprend le fossé & rempart, & l'espace laissé vuide à l'entour des deux; soit par vne forme de religion; soit pour la commodité de la place, comme nous le dirons plus à plain en son lieu: car Rome ne fut pas lors fermee de murailles. Ce que nous auons au reste mis cydessus, que le Capitole fut enclos par Romulus auecques le Palatin auant l'arriuee de Tatius, est suyuant l'authorité de nostre autheur, de Strabon; Denis Hal. & Plutarque: neaumoins Tacitus ne s'accorde pas auec eux, disant ainsi au 12. de son histoire. *Quel fut le commencement d'edifier Rome, & quelle fut la premiere closture de Romulus, ie ne l'estime pas impertinent d'estre sceu. Du marché aux bœufs où nous voyons encore vn taureau de bronze, pource que c'est animal est propre pour atteller à la charruë, commença le sillon dont on marqua le pourpris de la ville; à fin d'y comprendre le grand autel d'Hercules: Et de là, ayans esté plantees des pierres à certaines distances, se continua par le bas du mont Palatin, iusques à l'autel de Consus; puis aux Cours vieilles, & à la chappelle des Lares; car la place des assemblees, & le Capitole ne furent pas compris en cette cloison par Romulus; ce fut Tatius qui les adiousta.* A quoy semble se conformer Aulugelle, liure 13. chap. 14. *Antiquissimum Pomerium quod à Romulo institutum est, Palatini montis radicibus terminabatur.* Mais celà se peut aisément accorder, Que le Capitole fust seulement clos & fortifié; ainsi qu'on voit en plusieurs places, où il y a des forts au dehors du tout disioints; comme le mont saincte Catherine à Rouën, la tour de Riceban à Calais, le chasteau de l'Oeuf à Naples, nostre-Dame de la Garde à Marseille; & encore en assez d'autres lieux. Tatius puis-apres admis à la participation du Royaume de Rome, le Capitole fut compris dedans le Pomerium & enceinte. Denis Hal. au 2. met q̃ Numa y adiousta le Quirinal: & Strabon que ce fut Romulus qui le fortifia le premier: Mais Tite Liue, fueil. 37. lig. 42. le refere à Seruius Tullus: Si instables & peu conuenantes sont les opinions des autheurs de l'histoire Romaine en toutes les circonstances de ces premiers temps, qu'on ne sçait bonnement où y asseoir son pied ferme; parquoy il vaut mieux se retenir à cest autheur; lequel met que Tullus Hostilius y adiousta le Celion; fueil. 26. lig. 32. Et Strabon l'attribue à Ancus Martius, auec l'Auentin; que toutesfois quelques vns maintiennent n'auoir esté enfermé dans la ville que du tẽps de l'Empereur Claudius, ainsi que le compte Aulugelle au lieu cy dessus allegué. Tite Liue mesme vers la fin du 41. liure, semble le dire de la sorte: *Aediles extra portam Trigeminam* (de S. Paul à cette heure) *in Auentinum porticum silice strauerunt*: Et neaumoins il y a plus de 450. ans, de l'vn à l'autre. Tacitus au 4. dit que ce fut Tarquinius Priscus qui adiousta le mont Celion. Ancus Martius apres auoir osté la ville de Politorium aux Latins, en transporta les habitans à Rome, où il leur assigna l'Auentin pour demeure; fueil. 29. lig. 36. & derniere: *Multis millibus Latinorum acceptis, vt iungeretur Palatino Auentinum, ad Murtiæ datæ sedes*: Ce qui contrarie au lieu dessusdit. Et vn peu apres il dit le mesme du Ianicule qui est au deça du Tybre: *Ianiculum quoque adiectum, non inopia loci, sed nequando ea arx hostium esset. Id non muro solùm, sed etiam ponte sublicio coniungi vrbi placuit*: Toutesfois il n'estoit pas pour celà si ioint & annexé à la ville, qu'il ne s'en peust separer aux occasions suruenantes, en rompant le pont; comme il se voit au second liure, fueillet 59. Et l'Auentin, paraduenture de mesme; qui l'an 295. de la ville, comme dit Denis Hal. au 10. estoit de vray clos, mais non habité du tout, ains plein de brossailles, & au publiq: parquoy le Tribun Icilius somma les Consuls de l'assigner aux Plebeiens; Valerius & Virginius estans Consuls: en laquelle annee Tite Liue au 3. liure, fueil. 127. lig. 17. met, Que *de Auentino publicando lata lex est*. Enquoy il y a quelque contrarieté, comme en assez d'autres choses. Mais le dessusdit Halic. à l'onziesme liure, qui fine enuiron l'an 307. appelle tout resolument l'Auentin l'vne des montagnes comprises au circuit de Rome. Quant à la fosse des Quirites faitte par le mesme Ancus Martius, comme dit Festus; c'etoit vne trenchee aduancee fort loin hors du Pomerium & enceinte; pour empescher les surprises & courses des ennemis, ainsi qu'il se practique en assez de lieux. Tarquinius Priscus n'y adiousta rien, au moins selon Tite Liue, & Denis Hal. Trop bien reuestit-il d'vne chemise de pierre de taille la plus part de Rome, dont la closture iusques à luy estoit demeuree d'vn simple rempar, fait à l'accoustumé de terre, gazons, & fassines; ou pour le plus de bloccage en quelques endroits. Son successeur Seruius acheua depuis cette entreprise encommencee, & y adiousta encore le Quirinal & le Viminal; accroissant outreplus ce qui auoit esté fermé és Esquilies, fueillet 37. lig. 42. De maniere que de son temps il y eut six montagnes enfermees dans Rome. Tarquinius Superbus le septiesme & dernier Roy, pour obuier aux incursions des Latins, & autres peuples pour lors ennemis, dont la ville eust peu estre coup sur coup molestee, outtre les murailles qu'il voulut refaire plus excellentes, & de gros quartiers de tyburtin & de marbre, les couuris au deuant d'vne closture, qui s'estendoit de la porte Colline marquee G. iusqu'à l'Esquiline marquee E. de sept à huit cens pas de long,

Le nombre des premiers habitans de Rome, & des maisons.

POMERIVM.

Cor. Tacitus.

Grandes varietez en l'histoire romaine.

LE CELION.

L'AVENTIN.

LE IANICVLE

LES FOSSES CLICILIENNES.

Les murailles de Rome comment basties & augmentees.

comme dit Strabon; dont on voit encore quelques ruines pour le iourd'huy, pres les Thermes de Dioclerian, & l'arc de Galienus, autrement de Sancto Vito.

Le pourpris de l'ancienne Rome iusques à la fin des Rois, l'an 244.

Le povrpris donques de la ville de Rome soubs le Roy Seruius (Denis Hal. le mesure à celuy d'Athenes) commençoit là où est maintenant le pont Siste, anciennement le Ianiculaire, & l'Aurelian, viz à viz de la closture que le Roy Ancus auoit fait en Transteure; en cest endroit qui est marqué H. & de là s'en venoit rencontrer la place qu'on appelle Campo di fiore: & celle d'Agone, non gueres loin du Pantheon, droit au Quirinal, & la crouppe des trois montagnes suyuantes, enfilees comme l'vne à l'autre, tout le long du rempar de Tarquinius, Puis par l'eschine du mont Celion à nostre-Dame de la Nauicelle; & de là aux Thermes de Carracalla: & finablemẽt se rendre en se recourbant vers le port qu'on appelle Ripe, audelà vn peu de la lettre A. Depuis ce temps-là iusques à Sylla dictateur, où l'on compte plus de 450. ans, l'enceinte de Rome ne fut point accreuë: trop bien y eut-il de fort grands faulx-bourgs tous ouuers: car dez Annibal, l'an 540. ils n'eurent plus rien à craindre d'effort ny surprise quelconque; Sylla l'ayant amplifiee, & enclos le reste du Quirinal en icelle, où furent depuis les iardins de Salluste; de la porte Colline à la Viminale. Iules Cesar, & Auguste y adiousterent quelque chose encore, de ladite porte Colline à la Capene: & la diuisa iceluy Auguste en quatorze Regions ou quartiers, que descriuent Sex. Rufus, & P. Victor: dont encore que le champ de Mars en fust l'vne, toutesfois pource que les Augures faisoyent difficulté qu'on tinst les Comices Centuriez, ne qu'on enroollast les soldats dans l'enclos des murailles, il demeura dehors iusques au temps d'Aurelian, l'an de Rome 1023. & de Iesvschrist, 273. Vopiscus met que son circuit soubs cest Empereur contenoit bien cinquante mille pas: Enquoy pource que celà est enorme, l'on veut comprendre les faulxbourgs. Ammian Marcelin a escrit que quand Constantin vint à Rome, il n'estoit pas encore arriué à la moitié du faulx-bourg par où il entra, qu'il demandoit à tous propos où estoit le *forum Romanum*, c'est la grand' place qui est au bas du Capitole; si qu'on pense qu'ils commençassent dés Prima porta qu'on appelle, à trois lieuës de la porte du populo. Et Aristide Smyrneen au panegyrique de la ville de Rome, tesmoigne q̃ elle s'estendoit toute habitee le long du Tybre iusques à la mer, où il y a cinq bõnes lieuës. A ce propos, Suetone escrit en la vie de Neron, tiltre 16. Qu'il auoit deliberé d'alonger les murailles iusqu'à Hostie, auec vn fossé par où l'eau de la mer viendroit flotter contre le pied des sept montagnes: mais la mort preuint l'execution de son entreprise. Brief çà & là selõ qu'on peut voir dedans les autheurs, la closture & enceinte de Rome ont souuent varié: car quelques vns dient qu'elle eut autrefois six cens vingtquatre tours, là où maintenant il n'y en a que 366. toutes de briques, comme aussi les murailles, assez saines & entieres encore pour vne si grande longueur de siecles: & ie mescroy que ce soit la mesme closture, rabillee neaumoins par interualles & endroits; quoy que Vopiscus, & Marcellin vueillent dire, si d'auenture ils n'y veulent comprendre aussi les faulx-bourgs, qu'on veoit encore pour le iourd'huy: par ce q̃ Pline au 3. liu. chap. 5. dit que de son tẽps Rome pouuoit auoir quelques treize mille deux cens pas de tour: Et ie considere que les 366. tours dessusdites estans à enuiron trente pas de distance l'vne de l'autre, de vray elles sont semees fort dru & menu, celà peut bien reuenir à douze mille pas: puis chaque tour en peut auoir quelques sept ou huit de diametre, qui feroyent pres de trois mille pas. Il y a puis-apres la riuiere & les portes: de façon q̃ selon que ie l'ay peu conceuoir en la tournoyant pl' que d'vne fois à cheual, elle peut auoir quelques quatre ou cinq lieuës Françoises d'entier circuit. Ce que cõfirme la mesure en ses trauers, qui est comme de la villette iusques au bout du faulx-bourg S. Iaques: car il y a bien autãt ce me semble, de la porte du populo, à celle de S. Sebastian, ou S. Paul: & depuis S. Antoine des chãps, iusques aux Bons-hommes: ce que i'egalle de la porte S. Agnes, à celle de sainct Pancrace sur le Ianicule en Transteure. Ce qui sera cy-apres encore mieux verifié, par la description de Sex. Rufus, & de P. Victor. Mais ce qui est habité ne contiẽt pas plus que Rouen; & si n'est pas si peuplé encore; car toutes les montagnes encloses dans ce pourpris, ne sont que vignes & iardinages, horsmis le Vatican où est le Palais S. Pierre. Quant à Trãsteure, c'est vn long boyau de faulxbourg, de la capacité à peu pres que le nostre de S. Marceau. Reste maintenãt de descrire vn peu plus par le menu & par ordre les particularitez de ceste closture; du dedans qui y est compris, & de son dehors; comme vous le pourrez veoir cy-apres en la grand' figure.

Rome diuisee par Auguste en 14. regions ou quartiers.

L'estendue de son enceinte.

Ce que contiẽt Rome de tour.

Rome peu habitee auiourd'huy.

Transteure.

Des portes de Rome, & des grands chemins qui partoyent delà.

Portes de la premiere Rome.

La premiere Rome de forme quarree, bastie par Romulus au mont Auentin, & au Capitole, auoit quatre portes, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus: assauoir la Carmentale soubs la roche Tarpeienne: la Pandane, au Velabre: la Romaine, pres le Colisee: & la Ianuale, vers le pied du mont Viminal. Elles ne sont maintenant plus; & ont de fort longue-main desisté d'estre, pour estre les deux montagnes dessusdictes encloses au millieu de la ville.

Des

La Flaminienne, ou du Populo.

Des avtres qui sont pour le iourd'huy; la premiere est qu'on appelle du Populo, & anciennement ditte la Flumentane, & Flaminienne. Il y a vn faulxbourg d'vn bon quart de lieuë, mais n'ayant qu'vne rue seule, toutes belles maisons, & lieux de plaisance iusqu'à Ponte-molle; par où l'on passe pour aller à la Romaigne, & en Thoscane aussi. Hors de ceste porte fut iadis le boscage Petilian; dont il est faict mention au 6. liure, fueil. 274. lig. 39. Toutesfois on estime que ce n'estoit pas proprement celle du Populo; ains bien plus contrebas le Tybre, presque viz à viz de la Clauicule de saincte Lucie, & de la place de Campo di fiore. De là commençoit la voye Flaminienne, ditte ainsi, ou de C. Flaminius qui fut tué à la rencontre du lac de Perouse, comme veulēt Festus, & Florus en l'epitome du 20. liure: lequel l'an 533. estant Censeur auecques L. Emilius, la conduit & accommoda de grauoüer iusques à Rimini, où il y a plus de cinquante lieuës. Auguste la paua depuis, ce dit Suetone en sa vie, tiltre 20. Mais Strabon l'attribue au fils dudit Flaminius, qui fut Consul l'an 567. auec M. Emylius Lepidus, lequel la continua iusques à Bologne, & de là à Aquilee, ville du Friol, par vn fort long destour & circuit, selon l'Itineraire ou guide des chemins d'Antonin, à cause des lacs: car elle passoit par Modene, Parme, Plaisance, Millan, Bresse, Verone, Padouë, & à Aquilee. De cette-cy partoit comme vn rameau de sa tige, la Cassienne; qui s'en separant vn peu au deçà de Ponte-molle, tiroit à Sutri, Viterbe, & Bolsene; & par Florence & l'Apennin se venoit rendre à Bologne, qui est l'autre des deux chemins pour aller de Rome à Bologne. Ouide au premier de Ponto, elegie 9. y a ioint aussi la Claudienne, *Spectat Flaminiæ Claudia iuncta viæ:* Mais ie ne sçay comment celà pourroit conuenir au dessusdit Itineraire, qui la meine de Rome à Baccane, Sutri, Volsene, Clusi, Arezzo, Florence, Pistoie, & Luques, où elle s'alloit terminer. De l'Annienne i'en doubterois encore plus: trop bien l'Auguste qui n'estoit gueres loin de la Flaminienne, s'alloit rendre à l'Annienne, comme le tesmoigne vne inscription antique qui est au iardin de l'Eglise cathedrale de ciuita Castellana, en la cōtree des Falisques. La Ciminie va de Rome aux tertres & lacs Liminiens pres Viterbe, dont il est fait mention au 9. liure, fueil. 404. mais l'Amerine se separant de la Flaminienne comme vne trauerse, pres Ocricoli, meine à Amelie. La Sempronienne en part semblablement aussi, pour aller à Foligny: & la Posthumienne est entre Verone & Cremone. Voilà à peu pres les chemins qui de Rome par la porte Flaminienne tiroyent en Thoscane, & la Lombardie. Or ces grāds chemins auecques les Aqueducts, & les Cloaques, cōme dit Denis Hal. estoyēt les trois plus admirables chefs d'œuure que les Romains ayent oncques mené à fin pour la publique cōmodité, dōt ils ont tousiours esté curieux sur tous autres peuples: & qui tesmoignoyent bien l'opulence & grādeur de leur Empire. Celà depēdoit principalemēt du fait & charge des Cēseurs: mais pour estre occupez en d'autres choses, le Senat par traict de tēps y cōmit extraordinairement quatre personnages; & puis d'autres encore, selon q̃ le nōbre de ces chemins s'augmēterēt. Auguste finablement les erigea en office, ce dit Suetone en sa vie, tilt. 37. Les Particuliers mesmes, cōme dit Plutarque de Iules Cesar, quand il eut la commission de la voye Appienne, y souloyent despendre beaucoup du leur: car outre leur longue estēdue, & la largeur telle que deux chariots pouuoyent par tout aller & venir à leur aise sans se heurter, ils estoyēt pauez, non à la legere de quelque grez ou semblable estoffe, foible & facile à s'esmier & corrōpre, mais de gros solides quartiers d'vne pierre bize extremement dure, de deux à trois pieds en tous sens; plats au dessus, & s'appointusans par embas en cul de lampe, pour s'encrer plus fermement dās la terre: Si qu'on les voit encor en plusieurs endroits aussi entiers & conseruez, que si on ne les y faisoit q̃ de mettre: encore qu'il y ait plus de dixhuit cens ans de quelques vns: Et y auoit de mille en mille vne colomne de pierre pour marquer à cōbien on estoit de Rome: cōme dit Plutarque en la vie de C. Gracchus, qui en fut le premier autheur. Ouide au premier du remede d'Amour: *Nec quot transieris, sed quot tibi quere supersunt Millia.* Mais celà n'estoit rien au pris des esplanades & descombres qu'il failloit faire pour les alligner droit, & sauuer les destours: rabaisser à ceste occasion des mōtagnes, ainsi q̃ dit Strabon; rehausser & combler des vallees; tailler des rochers, & les aplanir: escouller & mettre à sec des lacs & marez: dresser des ponts sur des eauës courātes; des escluses, & chaussees; auec autres sēblables presqu'incroyables ouurages de main, d'vne extreme difficulté & despense; dont le labeur, industrie & effort des hōmes ont accoustumé de combattre les incommoditez empeschantes de la nature.

Marginal notes (left): Le boscage Petilian. — La voye Flaminienne. — Emylienne. — Cassienne. — Annienne. — Auguste. — Ciminie. — Amerine. — Sempronienne. — Posthumienne.

La porte Pinciane, ou Collatine.

La porte suyuante à main droitte en tirant contremont la tertre des iardinages, (*Collis hortulorum*) est le Pinciane; anciennement ditte la Collatine; de Collatie, ville des Sabins, dont il est parlé au 33. fueillet, lig. 30. du premier liure; & au 48. fueillet, ligne premiere. Car c'estoit la demeure de Collatinus mary de Lucrece. Le chemin qui part de cette porte est iusques aujourd'huy appellé Collatin; lequel ne va gueres auant qu'il ne se ioigne à la voye Salaire; mais iadis il passoit plus outre iusques aux sources & assemblemens de l'eau Vierge, selon Frontin en son traicté des Aqueducts: par le canal de laquelle qui passe en la ville bien auant dessoubs terre, & dōt il vient encore quelques demeurās, les Goths, comme l'escrit Procopes, cuiderent entrer, s'ils n'eussent esté descouuerts.

LA QVIRINALE, AGONALE, COLLINE, ET SALAIRE.

LA TROISIESME est la Quirinale, dicte ainsi du mont Quirinal, ou d'vne chappelle de Quirinus qui est là aupres: Agonale aussi pour les causes qu'allegue Festus des ieux qui se faisoyent hors d'icelle en l'honneur d'Apollon, pres le temple de Venus Ericine, quand le Cirque de Flaminius estoit inondé par le Tybre: plus la Colline, de plusieurs diuerses mottes de terre, & crestes qui sont sur ce Quirinal. Communement on l'appelle Salaire, du chemin qui partoit de là pour aller aux Sabins, dont venoit à Rome le sel, dit Festus. Par cette porte les Gaulois entrerẽt, quand ils prirent Rome (au 5. liure, fueil. 245. lig. 21.) Hannibal aussi apres la defaite de Cannes, vint vers le temple d'Hercules lãcer vn iauelot par dessus les murailles, dans la ville; Pline liure 34. chap. 6. Hors de cette porte estoit le temple d'Honneur, dont parle Ciceron en la nature des Dieux, & au 2. des Loix: Et par le dedans le champ execrable où s'enfouïssoyent les Vestales en vie, qui auoyent violé leur pudicité.

VIMINALE, OV DE SAINCTE AGNES.

LA VIMINALE, dite ainsi du mont Viminal, ou d'vne Oseraie dediee à Iupiter le Vimineen, autrement la Domitiane, & Nomentane, de Nomente, ville autrefois des Sabins: Figulnense aussi des pots & ouurages de terre qui s'y faisoyent. Tite Liue en fait mention au 3. liure, ligne penultime: car ce fut par là que la commune sortit, pour se retirer sur le mont Sacré la seconde fois. Auiourd'huy c'est la porte de saincte Agnes; dont l'Eglise est vne demie lieuë hors la ville: & à vn iect de pierre d'icelle sur la main gauche, estoit le temple de Bacchus, de forme spherique, ayant vne lanterne ou tribune au dessus soustenuë de vingtquatre belles colomnes d'ordre cõposite, accoupplees deux à deux, auec vne gallerie ou portique tout à l'entour, sur quarante autres colomnes corinthiaques. Son diametre estoit de 75. pieds; enrichy au reste tant à la voutte qu'ès parois & paué, de musaique & marquetterie, & de peintures excellentes, representãs les faits & gestes de ce demy-Dieu: la sepulture duq̃l se voit là toute entiere encore, de porphyre d'vne seule piece, de six ou sept pieds en tous sens; ouuree par le dehors de grappes & sarmẽts, de basse taille, auec des oiseaux y entremeslez. Le iour de la feste de saincte Agnes qui estoit au 21. de Ianuier, l'on a encore pour le iourd'huy accoustumé d'y offrir deux aigneaux tous blancs; de la laine desquels se font deux tissus, seruans de ceintures aux Papes, le iour de leur nouuelle creation.

Le temple de Bacchus.

ESQVILINE, TYBVRTINE, ET DE SAINCT LAVRENS.

LA PORTE suyuante est l'Esquiline, autrement Taurine, d'vne teste de taureau taillee en la partie de dedans, à la clef de l'arc. On l'appelle de sainct Laurens auiourd'huy, de l'Eglise de ce martyr, edifiee par l'Empereur Constantin à vn mille hors des murailles, sur le chemin qui va à Tiuoli; dont elle auroit aussi pris le nom de Tyburtine; combien que Strabon semble en vouloir faire deux, quand il dit qu'au champ Esquilin sont deux portes; l'Esquiline qui est condamnee; & la Tyburtine. Tite Liue au 2. liure, fueil. 60. lig. 9. fait mention de l'Esquiline, sans parler de l'autre; ce qui feroit croire qu'elle auroit esté faite depuis ce tẽps-là: Et au rebours il ne se voit plus aucune apparence de l'Esquiline, si d'auenture c'estoit vne autre que cette-cy. Deux autres grands chemins en partoyent encore; celuy de Lauiques, & de Preneste. Vn peu au delà de S. Laurens en allant droit à Tiuoli, se trouue vn beau pont fort haut esleué, sur la riuiere du Teueron, anciennemẽt dite *Anien*; basty premierement par l'Empereur Antonin Pie, & depuis refait par Alexandre fils de Mammee, dont il porte encore auiourd'huy le nom; bien qu'aucunement corrompu; estant appellé Ponte Mammolo, au lieu de dire Mammeo. Quelques vns tiennẽt ceste porte n'auoir esté anciennement que pour vne marque & ornement de l'eau Martienne, dont l'Aqueduc passoit par là.

Le chemin de Lauiques, & de Preneste.

NEVIE, OV PORTE MAIEVR.

SVIT apres la porte Neuie, dicte ainsi d'vn bois de certain Neuius qui estoit là endroit: on l'appelle à ceste heure porte Maieur, de l'Eglise de saincte Marie Maieur: & de saincte Croix, de celle de saincte Croix en Ierusalem estans là aupres. Quelques vns pẽsent que ce fust autrefois vn arc triomphal, pour les marbres & ornemens dont elle est enrichie. Quoy que ce soit le tuyau de l'eau Claudiẽne passe à trauers, comme nous dirons cy dessoubs en la description de son Aqueduct. De ceste porte partoyent encore les deux grands chemins dessusdits; de Lauiques qui commençoit au Colisee, entre le mont Celion & les Esquilies; & celuy de Preneste & de Tiuoli, lequel procedoit du bout de la Suburre: & de là passans par l'arc de Galien pres les trophees de Marius, se venoit rendre à ceste porte, au sortir de laquelle soudain ils se separoyent; cettuy de Lauiques à la main droite, & l'autre à la gauche, par la ville ancienne des Gabiens, (comme dient Strabon & Denis Hal.) à my-chemin iustement de Rome, & de Preneste, comme dit Appian au quatriesme des guerres ciuiles.

CELIMONTANE, OV DE S. IEAN DE LATRAN.

LA CELIMONTANE est ainsi appellee du mont Celion, sur le bord duquel elle est situee, du costé de soleil leuãt hiuernal: maintenãt de S. Iean de Latran, dont l'Eglise est aupres: Asinaire aussi communement. Toutesfois ce nom là ne se trouue point en pas vn des anciens Autheurs; Trop bien Festus parle de la voye Asinaire; mais il la met entre la Latine, & celle qui va à Hostie. De ceste porte part le chemin appellé *via Campana*, pource qu'il va à la terre de Lauour, anciennement ditte *Campania*, dont il est à tous propos fait mention en ceste histoire. Le chemin au reste au sortir presque de la porte, se fourche en deux, mais il ne met gueres à se rendre au Latin.

VIA CAMPANA.

ENTRE la porte sainct Iean, & la Latine, en vne encongneure de la muraille, au pied du tertre

terre appellé Celiole, se voit la marque d'vne porte, mais condamnee: c'estoit la Gabiuse anciennement, pource que de là on alloit à Gabies ville des Latins, maintenant Gallicano selon quelques vns; les autres veulent que ce soit Zagarolo: mais ce chemin, comme dit Strabon, s'alloit tout incontinent ioindre à celuy de Preneste. Par ceste porte entre à cette heure le ruisseau de l'eau Claudienne, qu'on appelle aussi Mariane & Crabre, comme vous le voyez marqué en la Carte.

GABIVSE.

PORTE LATINE.

LA PORTE LATINE vient apres, qui a iusques icy gardé ce nom là, pource que par elle on alloit au Latium, qu'on appelle à ceste heure la campagne de Rome. Cette porte est sur le sommet du Celiole, & pource qu'il ne s'en trouue mention quelconque és anciens autheurs si ce n'est de mille ans en çà; si fait bien de la voye Latine, sur laquelle Strabon met la ville de Ferentine; & que Plutarque parle de la porte Ferêtine, celà fait croire que ce soit vne mesme chose, puis que par là on s'enfournoit dás le chemin du Latiū; qui va à la forest d'Algide auiourd'huy *Degli agli*; à l'entree de laquelle est le lac de Regille, où se demesla cette tant fameuse bataille contre Tarquin & les Latins, au second liure, fueil. 65. puis à Lauiques, & à la ville d'Anagnie capitale de la contree des Herniques: mais ce chemin s'alloit ioindre à la voye Appienne, à vne petite lieuë de Capouë; & la Valerie pareillemēt. Sur le grād chemin des Latins à deux lieuës de Rome, estoit le tēple & la statuë de Fortune la muliebre, c'est à dire des femmes, comme tesmoigne Valere. Il y en a aussi quelque chose au 2. liure de cest œuure fueil. 80. lign. 25.

CAPENE, OV DE S. SEBASTIAN.

NON GVERES LOING de la dessusdite porte est la Capene, ditte ainsi comme met Solin, de la ville de Capene edifiee par le Roy Italus du temps de Ianus, au pied du mont Auentin selon Fabius Pictor, pres du Tybre: & pourtant Iuuenal l'appelle moiste & baignee, pource qu'elle est en lieu bas: *Substitit ad veteres arcus, madidámque Capenam*: Et Martial; *Capena grandi porta qua pluit gutta*: dōt elle auroit aussi esté appellee Fontinale, comme fort abondante en fontaines & sources, ausquelles on faisoit ie ne sçay quel anniuersaire, ce dit Festus. Ouide au 5. des Fastes semble inferer que c'estoit où les marchās s'aspergeoient d'vne eauë dediee à Mercure, auec vn rameau de Laurier, és Ides de May, assauoir le 15. eux & leurs marchandises; s'estimans par là d'estre absouls de leurs tricheries & faulx-fermēs. *Est aqua Mercurij portæ vicina Capenæ*. Maintenant on l'appelle la porte sainct Sebastian, de l'eglise qui est deux mille hors d'icelle, & là aupres souloit estre le sacré bosquet des Muses dictes Camenes, dōt il est parlé au premier liure, fueil. 18. lign. 32. long temps apres Fuluius Nobilior leur y bastit vn tēple, ainsi que dit Asconius. Le grand chemin de Appius; (*Via Appia*) mentionné au 9. liu. fueil. 398. lign. 37. partoit de cette porte selon Festus au 8. liure: *Initium est principium, sed aliàs quo quid incipit, vt via Appia portà Capena*: Et delà passant par les ruines d'Albane, & de la Ricce, Terracine, Fondi, & le champ Stellate, s'estēdoit iusqu'à Brindisi en Calabre: mais Appius ne la paua que iusqu'à Capoüe: Iules Cesar depuis y employa de grāds deniers à la rabiller comme dit Plutarque: & Traian finablement l'acheua de pauer iusqu'à Brindisi, auec vn desmesuré trauail & despense. Et pource que par ce chemin & la porte Capene les triomphes passoient ordinairement, elle fut aussi appellee triomphale de quelques vns: & la voye Appienne; Papinius, *Appia iunctarum fertur Regina viarum*. Ce fut à l'entree de cette porte qu'Horace tua sa sœur, liure 2. fueil. 22. lign. 26. là où luy fut dressee vne sepulture; & plus en là celle des deux autres Horaces, & des trois Curiatiens qui estoient demeurez au combat.

VIA APPIA.

LA PORTE TRIGEMINE OV DE S. PAVL.

LA DERNIERE porte audelà du Tybre pour nostre regard, est la Trigemine, dicte ainsi pource que les trois dessusdits Horaces iumeaux sortirent par là, pour aller combattre les trois Curiatiens. Elle est au pied du mont Auentin pres la Pyramide de Cestius, & du mont Testace: maintenant on l'appelle la porte sainct Paul, de l'eglise que Constantin le grand fit bastir à l'honneur de l'Apostre, vn bon mille hors de la ville: & s'appelle le chemin qui en part, la voye Ostiēse, pource qu'il va à Hostie.

Des portes de Transteüre.

PORTE PORTVEVSE OV DE RIPE.

IL Y EN A TROIS anciennes: la premiere ioignant la riuiere, & le port qu'on appelle Ripe, où abordent les barques venans de la mer dōt elle estoit dite nauale selon Festus: pource que *Nauale* en latin signifie port ou haüre: Parquoy on l'appelle aussi Portuense, à cause qu'on va par là au port que l'Empereur Claudius fit viz à viz d'Hostie à la bouche du Tybre, auecques vne haulte tour ou lanterne, à l'imitation du Phare d'Alexandrie en Egypte; pour addresser de nuict les mariniers. Dans le frontispice au reste de cette porte, se voit encore pour le iourd'huy vne inscription de grosses lettres capitales, grauee en vne pierre de Tyuertin, qui tesmoigne comme Arcadius & Honorius enfans du grand Theodose reparerēt autrefois les murailles de Rome.

S. P. Q. R.

IMP. CAES. DD. NN. INVICTISSIMIS. PRINCIPIBVS. ARCADIO. ET. HONORIO. VICTORIBVS. AC. TRIVMPHATORIBVS. SEMPER. AVGG. OB. INSTAVRATOS. VRBIS. AETERNAE. MVROS. PORTAS. AC. TVRRES. EGESTIS. IMMENSIS. RVDERIBVS. EX. SVGGESTIONE. V. C. ET. ILLVSTRIS. MILITIS. ET. MAGISTRI. VTRIVSQ. MILITIÆ. STILICHONIS. AD. PERPETVITATEM. NOMINIS. EORVM. SIMVLACHRA. CONSTITVIT. CVRANTE.

FL. MACROBIO. L'ONGINIANO. V. C. PRAEF. VRBIS. D. N. M. Q. EORVM.

Avrelienne ov des Pancrace

La seconde est tout au haut du Ianicule: elle souloit estre appellee Aurelienne, du chemin qu'Aurelius homme Consulaire fit pauer iadis, lequel partant de cette porte s'en va le lõg de la Marine de Thoscane, iusques à Pise. Traian la refit depuis bien plus magnifique. Les autres tirent ce nom de l'Empereur Aurelian; car on ne trouue nulle part comme elle s'appelloit anciénement; estant chose toute notoire que des l'an 125. de Rome le Roy Ancus y enferma tout le Ianicule: maintenant on l'appelle la porte sainct Pancrace, de l'eglise qui est là endroit bastie hors de l'enceinte des murailles. Procope és gestes de Belisaire contre les Goths l'appelle Pancratiane: & puis-apres il dit qu'à vn ieѓt de pierre hors de la porte Aurelienne, qu'il appelle aussi de sainct Pierre, se rencontre la sepulture d'Adrian: mais il s'abuse, car elle est biẽ loin de là à main droicte; si d'auẽture il n'y auoit lors deux portes d'vn mesme nõ. Suetone en la vie de Galba tiltre 20. met qu'il fut enterré és iardins qu'il auoit le long de la voye Aureliẽne: ce qui denote qu'elle ne pouuoit pas auoir pris ce nom là de l'Empereur Aurelian, qui vint long temps apres l'vn & l'autre.

Via Avrelia.

Septimiane.

La troisiesme porte de Transteüre, entre la dessusdite & le Tybre au pied du Ianicule, est la Septimiane; ainsi appellee de fort longuemain, cõme elle est encore pour le iourd'huy, de l'Empereur Septimius Seuerus selõ Spartian en sa vie; où il dit qu'il fit faire ses bains en Trãsteüre pres la porte qui à son nom, où est le Ianus & autel Septimian.

Vaticane on triomphale.

La derniere porte des anciennes dont on ayt quelque marque & notice, est la Vaticane, sur le bord du Tybre; au millieu duquel, derriere l'hospital du S. Esprit, & vn peu au-dessous du chasteau sainct Ange, se voyent encore les ruines du pont qui estoit basty là endroit. Elle estoit aussi ditte la Triomphale; pource que les chefs-d'armees qui faisoient leur entree en triõphe passoient par là, pour aller à trauers la ville droit au Capitole, où estoit la fin de la põpe: Le Pont en semblable s'appelloit Triomphal, & le chemin iusqu'à l'Obelisque de C. Cesar, qui seul de tous est debout à costé de l'eglise S. Pierre: on l'appelle impropremét l'eguille de Virgile: mais l'ancienne porte Triomphale estoit la Capene, comme nous auons dit cy dessus.

Des portes modernes du Vatican.

Cette montaigne ne fut renfermee dans Rome sinon au temps du Pape Leon quatriesme, enuiron l'an de nostre salut 850. lequel en cest accroissement de l'ancienne ville mit six portes toutes requises & necessaires, bien qu'assez pres l'vne de l'autre. La premiere, est celle du S. Esprit, par laquelle l'on passe en Transteüre. La seconde du commencemét se nomma Posterule; & depuis la porte du Torrion. La troisiesme, qui est au-dessus de l'eglise sainct pierre, est la Pertuse: & là aupres est vne poterne, qui ne sert que pour le Palais. La qvatriesme est en la place de S. Pierre pres la fontaine, & se souloit appeller de sainct Pellerin; auiourd'huy c'est celle de Belveder, ou du Iardin. La cinqviesme, est ioignant le chasteau sainct Ange, pour sortir à la campaigne qu'on appelle du Vatican: C'est aussi le chemin de Viterbe & de la Thoscane. La sixiesme est au bout du Pont sainct Ange, par où l'on entre dans le bourge. Elle fut autrefois appellee Eneade, d'vne porte estroitte de bronze, qui estoit entre le pont & le chasteau.

La porte dvs. Esprit.

Posterule ov dv Torrion.

Pertvse.

De Viterbe.

Il y avoit anciennement d'autres portes encore: dont il n'est plus riẽ resté que le nom; ainsi qu'on peult veoir en Varron, & autres autheurs, sans aucune apparence ne marque: comme la Romaine ou Romulee pres le mont Palatin: la Querquetulane, au pied du mõt Viminal, dite ainsi selõ Festus d'vn petit boscage de chesnes, estant aupres dans la ville. Pline liure 16. chap. 11. la nomme Querculane: & si confond ce mot de *Quercus* auec le fousteau ou le hestre, cõme auoit aussi fait Varron à ce mesme propos: *Fagus Itala Ioui etiam nunc est, vbi lucus fageus fuit, portáque querculana, in quem vimina petebantur.* La porte Lauernale, de Lauerna Deesse des larrons, dont il n'y auoit rien que la teste en son image, sans aucũ corps, bras, ny iambes. On appelle aussi Lauerna vn larrõ ou crocheteur des vers d'autruy: Ausonius:

Avtres portes anciennes.

Hic est ille Theo poëta falsus,
Bonorum mal`e carminum Lauerna.

Et Lauerniones les volleurs, & larrons: Festus au 9. & Isidore. La Rudusculane pres la Neuie, cõme estãt de groz ouurage à la rustique: ou Radusculane, pource qu'elle estoit garnie de bronze. Valere liure 5. chap. 6. parlant du Preteur Genitius Cippus: *Capitis effigies aerea porta, qua excesserat, inclusa est; dictáque Randusculana, quòd olim rauda aerea dicebatur.* La Rutumenie, d'vn cochier de ce nom, lequel ayant vaincu à la course des chariots depuis Veites iusques à Rome, y entra par cette porte. La Minutie, de la chapelle de Minuti⁹. La Caniculaire; selõ Fest⁹ de ce qu'õ sacrifioit là aupres des chiens de poil roux à l'estoile Caniculaire, pour deuëment faire meurir les bleds. La Piaculaire: la Salutaire: la Sangale: la Ianuale, au bout de la ruë sacree: la Libitinense, par où l'on sortoit les corps morts pour les aller ensceuelir: la Fenestrelle, de la fenestre par où l'on dit que Tanaquil parla au peuple apres le decez de Tarquinius Priscus son mary; fueill. 35. lig. 41. du premier liure de cette Decade: & Plutarque en la 36. question Romaine.

Tovt ainsi que des portes, il y auoit aussi plusieurs grands chemins de costé & d'autre, moins fameux que les precedẽs, dõt la memoire en est

en est esteinte, & n'en est rien plus demeuré que le nom: Comme la voye Valeriene, qui alloit aux Marses: la Setine, à Sezze: l'Ardeatine, à Ardee: la Veientane; la Quintie; Gallicane, Patinaire; Cornelie; Tyburtine; Gallique; Laticulése; & autres dont parle P. Victor; desquelles vous trouuerez vers la fin de ces annotations, les noms anciens reduits & accómodez aux modernes. Il y auoit outre plus dans la ville des grands ruës les plus signalees, d'où s'enfilloiét iceux chemins iusques aux portes; & delà à la campagne au dehors; ainsi que celle d'Alta-semita, sur l'eschine du mont Quirinal; Via lata, qui garde encore ce nom; là où il y a vne eglise de nostre Dame appellee saincte Marie in via lata, la ruë large & spacieuse; que quelques ignares de l'antiquité ont voulu reformer *Inuiolata*: La Suburre au pied des Esquilies: la voye sacree; qui par la grád place conduisoit au Capitole: la ruë-neufue: la droicte; la publique; la forniquee; & autres: la plus-part desquelles ayant esté laissées tóber en decadence sous Neron, & les trois subsequéts Empereurs, Vespasian rabilla tout à neuf de son propre; comme le tesmoigne cette inscription antique taillee en vn marbre qui est au Capitole sur la Portique des Conseruateurs:

IMP. CAES. VESPASIANO. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. III. IMP. IX. P.P. CON. III. DES. IIII.

S. C.

QVOD. VIAS. VRBIS. NEGLIGENTIA. SVPERIOR. TEMPOR. CORRVPTAS. IMPENSA. SVA. RESTITVIT.

DES PONTS.

Il y evt anciennement huict ponts à Rome, dont il n'y en a plus que six de reste, les autres deux sont esuanouïs auec le temps. Le premier de tous fut de boys, & delà appellé le Sublicien, de *sublices*, ou *sublicæ* qui signifient les posteaux ou pieux qu'on enfonce dans l'eau en lieu de Piles: Cesar au 4. de la guerre Gauloise, *non sublicæ modo directa ad perpendiculum*; Festus les dit estre vn mot Volsque. Ancus Martius au reste fit bastir ce pont pour ioindre le Ianicule à la ville, comme il est dit au premier liure, fueill. 30. lig. 5. & fut celuy qu'Horatius Cocles defendit seul contre toute l'armee du Roy Porsena de Thoscane, au 2. liu. fueill. 57. Il estoit tout de bois sans aucú clou ny autre ferreure, à fin de le desassembler & remettre plus aisement: Enquoy il y eut de la religion meslee parmy, comme dit Pline liure 36. chap. 15. *Buleuteriú vocant ædificium amplum sine ferreo clauo, ita disposita contignatione vt eximantur trabes sine fulturis, ac reponantur: quod idem Romæ in ponte sublicio religiosum est, posteaquam Coclite Horatio defendente ægre refulsus est.* Emylius Lepidus, le refit de pierre, dót il fut appellé le Pont Emylien, ou de Lepidus: Et ayant par succession de

Le pont svblicien, emylien, et de marbre.

téps esté fort endommagé de l'impetuosité de l'eauë, Tybere le rabilla; & finablemét Antonin Pie le fit tout de marbre, parquoy il fut dit *Pons marmoratus*, lequel nom il garde encore pour le iord'huy: car il s'en voit quelques demeurás pres de Ripe, d'où il trauersoit au pied du mont Auétin: mais long temps auparauant le Roy Ancus, Hercules à son retour d'Espagne y en auoit basty vn de bois pour passer son troupeau, dont l'on iectoit dans le Tybre les simulachres dicts Argeens (nous en parlerós plus-aplain en leur lieu) ainsi que met Plutarque en la 32. question Romaine. Du pont sublicien aussi se precipiterent depuis les malfaicteurs & meschans, ainsi qu'on souloit faire les statuës dessudites; ce que remarque Iuuenal en la 6. Satyre: *Cùm tibi vicinú se præbeat Aemylius pós*: Et entre autres l'Empereur Heliogabale, selon que tesmoigne Lampride en sa vie: *Sed cùm non cœpisset cloacula fortuito, per pontem Aemiliú annexo pódere ne fluitaret, in Tyberim abiectú est, ne vnquam sepeliri posset.*

La ville de Rome s'estát accreuë d'habitás & de maisonnages, & le pont sublicien n'y pouuant suffire, en fut edifié vn autre dit le Palatin, pour estre proche de cette montaigne: il fut aussi appellé le Pont des Senateurs, & maintenát de saincte Marie, Egyptienne assauoir, de l'Eglise qui en est voisine, bastie il y a desia fort long temps au lieu du temple de la pudicité. Marcus Fuluius fut celuy qui fit faire les Piles: & P. Scipio, auec L. Mummius en leur censure acheuerent les arches. A vn iect de pierre au-dessous de ce pont s'alloit descharger la grande cloaque.

Le pont palatin, des senatevrs, et de saincte Marie.

L'isle dv Tybre dont il est parlé au second liure, fueil. 55. fut cause de faire deux ponts, ou plustost vn party en deux. Celuy qui ioint la ville à l'isle, estoit anciennemét appellé le Fabricien, du nom de celuy qui le fit faire: Horace, *Atque à Fabritio non tristem ponte reuerti*: Auiourd'huy on l'appelle communément *di quattro capi*; de quatre figures de marbre qui ont chacune quatre testes, à l'issue du pont dedans l'Isle: & encore le Pont des Iuifs, pource qu'ils ont leur demeure là aupres. Q. Lepidus, & M. Lollius le feirent refaire apres Fabrice, l'an 733. comme le monstre cette inscription grauee en vne arche.

L. FABRICIVS. C. F. CVR. VIAR. FACIVNDVM. COERAVIT. IDEMQVE. PROBAVIT.

Q. LEPIDVS. M. F. M. LOLLIVS. M. F. COSS. S. C. PROBAVERVNT.

L'avtre pont qui ioint l'Isle auec Transteure, estoit appellé le Cestien; maintenant le pont de l'Isle, ou de sainct Barthelemy, de l'Eglise qui est aupres. Les Empereurs Valentinian, Valens, & Gratian, le firent refaire, comme le tesmoigne l'inscription qui est de costé & d'autre és gardes & accoudouers du Pont:

DOMINI. NOSTRI. IMPERATORES. CAESARES. FL. VALENTINIANVS. PIVS. FOELIX. MAX. VICTOR. AC. TRIVMF. SEMPER. AVG. PONTIFEX. MAXIMVS. GERMANICVS. MAX. ALAMANN. MAX. FRANC. MAX. GOTHIC. MAX. TRIB. POT. VII. IMP. VI. COS. II. P.P.P.

ET.

FL. VALENS. PIVS. FOELIX. MAX. VICTOR. AC. TRIVMF. SEMPER. AVG. PONTIF. MAX. GERMANIC. MAX. ALAMANN. MAX. FRANC. MAX. GOTHIC. MAX. TRIB. POT. VII. IMP. VI. COS. II. P.P.P.

ET.

FL. GRATIANVS. PIVS. FOELIX. MAX. VICTOR. AC. TRIVMF. SEMPER. AVG. PONTIF. MAX. GERMANIC. MAXIMVS. ALAMANN. MAX. FRANC. MAX. GOTHIC. MAX. TRIB. POT. III. IMP. II. COS. PRIMVM. P.P.P. PONTEM. FOELICIS. NOMINIS. GRATIANI. IN. VSVM. SENATVS. AC. POPVLI. ROM. CONSTITVI. DEDICARIQVE. IVSSERVNT.

LE IANICVLENSE, AVRELIAN, ET SISTE.

CELVY qui vient apres en remontant, est le Ianiculense, du Ianicule qui est aupres. Il fut aussi appellé le Pont Aurelian, de la porte, & du grand chemin qui en part pour aller és maritimes de la Thoscane : Et fut refait par Antonin; finablement par le Pape Siste IIII. il y a quelques cent ans, dont il a gardé depuis l'appellation iusqu'au iourd'huy; estant au-parauant dict le pont rompu. C'est le principal passage pour aller en Transteure.

LE PONT DV VATICAN, LE TRIOMPHAL.

ENTRE CE PONT, & celuy d'Adrian ou du chasteau sainct Ange, se voyēt quelques marques de Piles vn peu hors de l'eauë quand ell'est basse, pres l'hospital du S. Esprit: C'estoit iadis le Pōt du Vatican, ou le Triomphal; pource que ceux qui faisoient leur entree en triomphe passoiēt dessus pour aller au Capitole; ainsi que tesmoignent Iosephe, & sainct Ierosme; mais il y auoit vne autre ruë triomphale, comme nous auons dict ailleurs.

LE PONT ELIEN, OV DV CHASTEAV S. ANGE.

SVIT PVIS-APRES le pont Elien, que l'Empereur Adrian fit faire ioignant cette grosse masse de pierre qui luy seruit de sepulture : maintenāt c'est le chasteau sainct Ange. On passe par là, pour aller de la ville au bourg, & au Palais sainct Pierre, qui est sur le tertre du Vatican.

PONS MILVIVS, PONTEMOLLE.

HORS DE LA PORTE du Populo vn bon quart de lieuë est le pont anciennement appellé *Miluius*, & à cette heure d'vn mot corrōpu, Pontemolle. Ammian Marcellin escrit que M. Scaurus du temps de Sylla le bastit: mais il a esté plusieurs fois ruiné; & refait sur les vieils & premiers fondemens. A ce pont, comme escrit Saluste, furent arrestez de nuict par la diligence de Ciceron lors Consul, les Ambassadeurs des Allobroges, auec lettres par où la coniuration de Catilina fut descouuerte : là aussi fut vaincu depuis Maxence par Constantin le grand; & noyé dans le Tybre, pensant se preualoir de ses arts magiques.

LE PONT SALAIRE, NOMENTAN, MAMMEAN ET LVCAN.

LES SEPT PONTS dessusdits sont dans l'encloz & pourpris de la ville; & ce dernier seul hors d'icelle, mais ioignant aux faulx-bourgs. Il y en a quatre autres eslongnez de deux ou trois mille ou vne lieuë sur l'Anien, maintenant Teueron; assauoir le Salaire; le Nomentan; le Mammean; & le Lucain, au bas de Tiuoli. Le Mammean, Antonin Pie le fit faire, & Mammee, dont il a pris le dernier nom, mere d'Alexandre Seuere le restaura. Le Salaire fut basty par le braue & vaillant Eunuche Narses, l'vn des principaux capitaines de Iustinian, ainsi que cest Epigramme le monstre, qui pour le temps d'alors ne se peult point dire des pires:

Quàm bene curuati directa est semita pontis,
Atque interruptum continuatur iter.
Calcamus rapidas subiecti gurgitis vndas,
Et lubet iratæ cernere murmur aquæ.
Ite igitur faciles per gaudia vestra Quirites,
Et Narsim resonans plausus vbique canat.
Qui potuit rigidas Gotthorum subdere mentes,
Hic docuit durum flumina ferre iugum.

DES ANCIENS AQVEDVCTS, ET TVYAVX DE FONTAINES.

I'AY dit cy deuant, que les deux plus apparens tesmoignages de la puissance & grandeur de l'Empire Romain, & des incroyables richesses des particuliers, estoient leurs chemins-pauez, & les Aqueducts: les vns conduicts si au loing; & les autres amenez d'vne telle distance, par des lieux si fascheux, mal-aisez, incommodes; auecques vn tel labeur & despēse; & encore ordinairement en vn si brief temps, que celà par trop sentiroit sa fable, si l'on n'en voyoit de telles marques & restes debout, plus d'vne grand' lieuë en leur entier par endroicts, sur de hautes arcades de brique & pierre tres-dure, maçōnees d'vn cimēt à l'espreuue de toutes les iniures du tēps. Si ce a esté pour vne monstre & ostentation de leur opulence, à fin de tenir en crainte & admiration tout le reste de l'vniuers; ou pour perpetuer leur memoire, à l'emulatiō des anciens Rois d'Egypte, dōt la dominatiō ne faisoit qu'vne simple parcelle de cette enorme masse de monarchie; ou par contrainte; ou pour plus grande cōmodité; celà meriteroit bien vn discours à part & loisir: mais i'estimerois quant à moy, qu'ils s'en fussent bien peu passer a-moins; quelque grand nōbre de peuple dont cette cité en sa plus triōphante vogue ait peu oncques estre remplie; iusques à plus de quatre millions de personnes cōpris les faulbourgs. Commēt que ce soit, ces entreprises estoient biē moins ambitieuses, & plus tollera-

tollerables que les pyramides, le labyrinthe, le sepulchre de Simandius; & autres telles friuoles vanitez de l'Egypte, ne seruans que pour vn corps mort qui ne peult plus nuire ny ayder de rien : là où les autres soulageoient vn monde d'ames viuantes. Strabon escrit que la despense de ces Aqueducts fut plus-tost par necessité que par vaine gloire; Rome ayant esté bastie par contrainćte, plus que par election. Pource que la premiere Rome fondee par Romulus en vn coin du mont Palatin & du Capitole le long du Tybre, qui en couloit plus pres qu'à cette heure; pour ce peu de gens qu'ils estoient, & encore long temps apres; l'eauë de quelques puitz & fōtaines, auec celle de la riuiere ne leur pouuoit que trop suffire : mais s'estant venuë à multiplier d'habitans, il leur fut force de s'eslargir, attendu sa situation, dās les autres mōtaignes, où il n'y auoit aucune cōmodité d'eauë; & si se venoient tousiours à esloigner d'autant du Tybre. Tellement que se trouuant accreuë iusques au nombre de deux cens cinquante mille citoyens, qui auec les esclaues, les artisans, estrāgiers, & autres pouuoiēt reuenir à plus de six cēs mille bouches; l'an 441. de sa fondation, M. Valerius, & P. Decius estans Consuls; APPIVS CLAVDIVS lors Censeur, comme dit Frontin en son traićté des Aqueducts; & cette premiere Decade liure 9. fueill. 398. amena le premier de tous, l'eauë qui de son nom fut appellee Appienne: combien que son compaignon Plautius, qui acquit le surnom de Venox pour les diligences qu'il auoit faićtes de chercher les sources & veines de ce tuyau, en eust deu receuoir l'honneur: mais s'estant demis au bout de dixhuićt moys de sa charge, par la malice d'Appius qui l'auoit induit à celà, & asseuré d'en faire autant, le gré & memoire en demeurerēt à luy seul; ensemble de la voye Appienne, qu'il fit pauer iusqu'à Capoüe. Cette eaue s'assembloit de plusieursendroićts en vn receptacle, au territoire de Frescati, enuiron 780. pas à main droićte hors du chemin qui va à Preneste, entre le six & huićtiesme mille de Rome : & auoit de cours en longueur depuis sa naissance iusqu'aux salines pres la porte Trigemine, ou de sainćt Paul, onze mille cent quatre vingts dix pas : assauoir de conduićt dessous terre, onze mille cent trente pas: & en platteformes à fleur de terre, & en arcades esleuees en hault, soixante aupres de la ville. Le cōduit dessous terre estoit d'vne forte maçonnerie, vouté par dessus à la capacité de l'eaue : mais les platteformes & pillotages qu'il failloit faire par des vallees & fondrieres marescageuses, estoient de plus grāds fraiz assez. Estant arriuee en la ville pres le mont Testace, elle se departoit en vingt chasteaux: & delà en plusieurs tuyaux & robinets pour l'vsage de la V. VIII. IX. XII. XIII. & XIIII. Regions. Ces chasteaux ainsi appellez des Latins, estoient certaines grandes tombes ou cisternes, comme pourroit estre la fōtaine de S. Innocēt; là où l'eau des

L'assiette de Rome plus forcée que bien choisie.

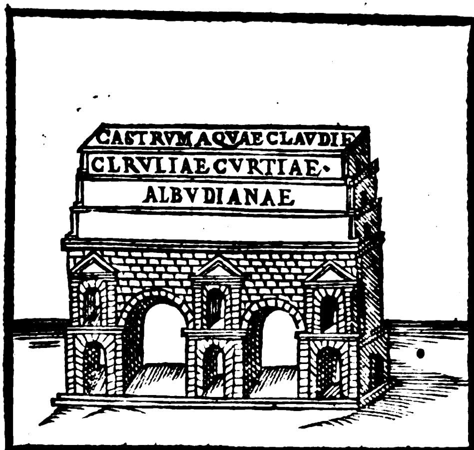
L'eau Appienne.

Castellum Aquæductuum.

Aqueducts se venoit rendre, pour de là se distribuer par des canaux dessous terre en to⁹ les quartiers à propos de la ville; où estoient les bassins des fontaines, auecques leurs robinets, & gargouilles, qu'ils appelloiēt *Salientes*: desquels chasteaux ou cisternes, dont vne figure est icy apposee, auoient la charge ceux que de là ils appelloient *Castellarij*: comme le monstre cest Epitaphe antique.

D. M.

CLEMENTI. CAESARVM. N. SERVO. CASTELLARIO AQVAE. CLAVDIAE. FECIT. CLAVDIA. SABBATHIS. ET. SIBI. ET. SVIS.



L'AN 481. Sp. Garbilius, & L. Papyrius Coss. M. Curius Dentatus Cēseur, des despouilles gaignees sur le Roy Pyrrhus, conduit le vieil Teueron à la ville; mais Fuluius Flaccus commis à celà, le paracheua. Le canal commence vingt mille au-dessus de Tiuoli; ou partie se distribue pour l'vsage & commodité du lieu. Son cours au reste a quarante trois mille pas de long; assauoir 42287. dessoubs terre: & sur des platteformes & fondemens hors de terre, sept cens & deux. Cette eaue n'estoit pas des meilleures; & seruoit seulement pour arrouser les iardins, & aux artisans, & à lauer les lexiues, & autres semblables vsages.

LE VIEIL ANIEN OV TEVERON.

L'AN 609. Sulpitius Galba, & Aurelius Cotta Coss. le Preteur Q. Martius Rex eut charge du Senat d'amener encore d'autres eaues; & de rabiller l'Appienne, & le vieil Teueron (ce dit Pline liure 36. chap. 15.) & pour cest effećt luy fut ordonné du public pour y employer, la somme de vingt mille escuz; trop peu pour vne telle entreprise; aussi les autres y mettent deux millions d'or; trop de l'autre costé pour le temps d'alors. Quoy que ce soit il en amena vne toute nouuelle, de trēte trois mille pas loin de droićt chemin du costé du Latium : mais pour raison des destours, elle en auoit soixante vn mille sept cens dix & demy de cours; assauoir dessous terre 54267. pas & demy; & au-dessus 7443. dont en approchant de la ville il y en a cēt quatre vingts huićt sus des platteformes à fleur de terre; & six mille quatre cens soixante dix, esleuez sur de si hautes arcades, qu'elle arriuoit iusqu'à la cime

LA MARTIE.

du mont Viminal. Cette eau (dit le mesme Pline liu.31. chap.3.) surpassoit en perfection toutes les autres de la terre; claire au possible, fresche, delicieuse, & saine à boire; comme entre les autres bien-faicts des dieux octroyee à la ville de Rome pour vne grace tres-especiale. Elle s'appelloit anciennement Aufeie; & sa fontaine Piconie; qui sourd és dernieres mōtaignes des Peligniens: & de là passant par les Marses, & le Lac Fucin, se perd & engloutist en vne cauerne: puis se manifestant de rechef sur le chemin de Tiuoli, est conduitte hors de terre à Rome sur des arcades. Le Roy Ancus Martius auoit au-parauant proieté de l'amener à la ville; mais n'ayāt eu le moyē d'executer son entreprise, elle demeura suspēdüe iusqu'à ce Preteur qui portoit son nom. Depuis M. Agrippa la restitua: & encore long temps apres luy l'Empereur Traian, cōme met Frontin, qui l'amena de la voye Valeriēne loing de Rome vingt trois mille. Strabon dit qu'elle procede du Lac Fucin, & court plus viste que pas vne des autres; à cause de son excellence reseruee seulement pour boire: & encore luy auoit on adioustee l'Auguste pour ayde & secours és grandes seicheresses de l'esté, qui venoit huict cens pas dessous terre auant que se rencontrer auec cette-cy; mais elle fut depuis octroyee à la Claudiēne. Elle entroit au reste par la porte Esquiline ou de S. Laurēs; & de là aux Thermes de Diocletian, (apres qu'elles furent basties) & aux deux montaignes prochaines, le Viminal & le Quirinal; venant en tout à estre cōpartie en cinquante vn grands bassins cloz, ou cōserues pour l'vsage de ces sept regions ou quartiers: la III. IIII. V. VI. VIII IX. & XIIII. On dit que sur les mōtaignes de Tagliacozzo, qui sont fort hautes, se voyent encore pour le iourd'huy des puitz tres-profonds, qui ne sōt autre chose que souspiraux faits à force de main, pour donner air au cours de cette eaue qui passoit en-bas à trauers; car autremēt l'air rencloz là dedās luy eust estouppé son cours & passage, qu'elle n'eust peu aller auant. Il y a encore quelques restes de son Aqueduct pres la dessusdite porte de sainct Laurēs; en l'arc de laquelle par le dedans sont les inscriptions suiuantes, de belles lettres capitales longues d'vn pied; qui monstrent les Empereurs qui la restaurerent.

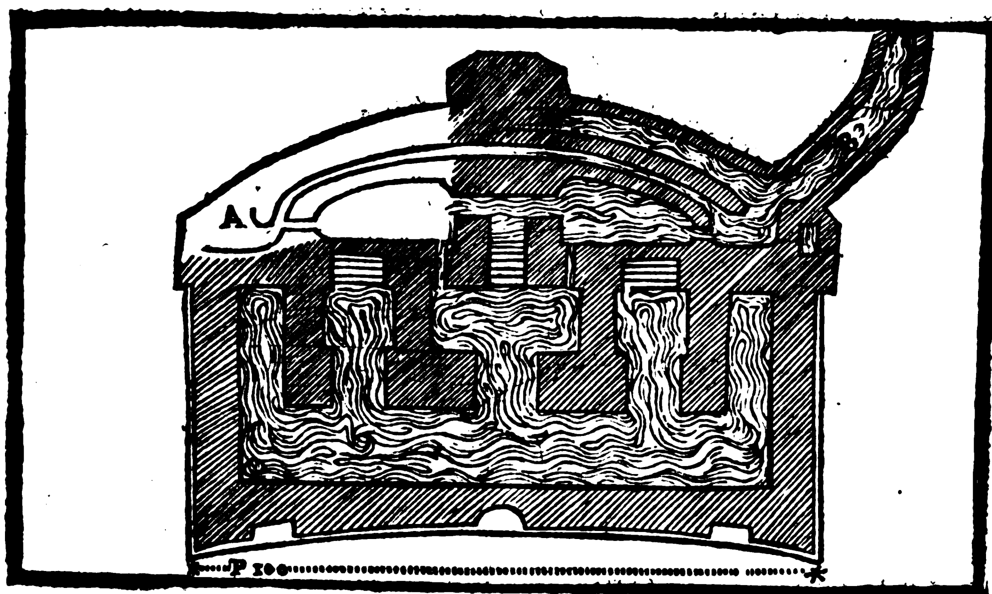
IMP. CAES. DIVI. IVLI. F. AVGVSTVS. PONTIFEX. MAXIMVS. COS. XII. TRIBVNIC. POTESTAT. XIX. IMP. XIIII. RIVOS. AQVARVM. OMNIVM. REFECIT.

IMP. CAES. M. AVRELIVS. ANTONINVS. PIVS. FOELIX. AVG. PARTH. MAX. BRIT. MAXIMVS. PONTIFEX. MAXIMVS. AQVAM. MARCIAM. VARIIS. KASIBVS. IMPEDITAM. PVRGATO. FONTE. EXCISIS. ET. PERFORATIS. MONTIBVS. RESTITVTA. FORMA. ADQVISITO. ETIAM. FONTE. NOVO. ANTONINIAN. IN. SACRAM. VRBEM. SVAM. PERDVCENDAM. CVRAVIT.

IMP. TITVS. CAESAR. DIVI. F. VESPASIANVS. AVG. PONTIF. MAX. TRIBVNICIAE. POTESTAT. IX. IMP. XV. CENS. COS. VII. DESIG. II. RIVOM. AQVAE. MARCIAE. VETVSTATE. DILAPSVM. REFECIT. ET. AQVAM. QVAE. IN. VSV. ESSE. DESIERAT. REDVXIT.

L'AN 628. M. Plautius Hypseus, & M. Fuluius Flaccus Coss. Cn. Seruili⁹ Scipio, & L. Cassius Longinus Censeurs amenerent l'eaue ditte Tepule, du territoire de Frascati iusqu'au Capitole, douze mille pas loin: mais elle se mesle auec la Iulie de M. Agrippa. Leur canal a quinze mille quatre cens vingt six pas d'estendue: sept mille d'iceux à fleur de terre; dont il y en a quinze cēs vingthuict de platteformez; & cinq mille quatre cens vingtdeux esleuez sur des arcades: Elle n'auoit à la verité point de source ferme & prefixe; ains certaines petites veines & rameaux qui se venoient recueillir ensemble dans le canal de la Iulie: & seruoit aux champs à tout-plein d'vsages; Puis ce qui en arriuoit dans la ville, se diuisoit en quatorze bassins ou conserues, pour la cōmodité de ces quatre regions: la IIII. V. VI. & VIII. Frontin allegue que la Iulie se venoit recueillir ensemble de plusieurs sources en vne grand' mare, à six mille de Rome: mais son cours & canal auoient quinze mille & demy de long, tant dessous terre que dessus; & seruoit dehors & dedans la ville, où elle estoit cōpartie en dixsept bassins pour le seruice de ces sept regions: de la II. III. V. VI. VIII. X. & XII. Elle passoit par la porte Esquiline, & par les trophees de Marius; qui ne sont autre chose qu'vn de ses bassins, chastellets ou cisternes de l'eaue Marcienne, cōme on presume: le plant en est representé cy dessous qui auoit 75. pieds de longueur, auec ses trois bouches & ouuertures; n'y en ayant vn seul à Rome dont on voye apparence quelconque fors que cettuy-cy. Car les trophees de Marius, sont par Plutarque en sa vie, mis au Capitole: toutesfois celà n'empesche pas que ce ne fust vn trophee, à ce que l'on peult veoir aux targues, rondelles, cuirassines, cabassets & estocs y representez; auec vn ieune prisonnier de guerre, les mains liees derriere le doz.

LA TEPVLE ET IVLIE.



La Vierge. L'eav vierge dicte ainsi non de sa pureté & bonté, car il y en auoit assez de meilleures & plus excellentes; mais d'vne ieune Pastourelle, qui la premiere en trouua vn petit sourgeon, lequel s'accreut depuis d'autres menuës veines; & la monstra à des soldats outrez de soif qui cerchoient à boire: ou bien, selon Pline liure 31. chapitre 3. de ce que coulant tout aupres du ruisseau Herculean, elle, comme d'vne crainte virginale, semble refuyr son assemblement, & se destourne tout court ailleurs. Elle venoit anciennement du territoire de Thusculum, à huict mille pas seulemẽt de la ville: Ce qui est cause qu'elle n'auoit point de Piscine ou mare pour se desgorger, & y rasseoir son limon: Toutesfois son canal cõtenoit quatorze mille cent & cinq pas: assauoir onze mille huict cens soixante cinq dessous terre: sur des platteformes & pillotiz, cinq cens quarante: & sur des arcades esleuees, sept cens. Les branches & rameaux y acquis pour la renforcer, & luy seruir d'accroissement, auoient quatorze cens cinq pas dessous terre. Cette eau est aussi des ouurages de M. Agrippa, lequel en son Edilité, ayant desia esté trois fois Consul, treize ans apres qu'il eut amené la Iulie, fit la despense de cette-cy, qui fut paracheuee en vn an: & si nettoya encore en ce peu de temps tous les autres Aqueducts de Rome: fit sept cens viuiers en la ville; (c'estoient certains reseruouërs & amaz d'eau qu'ils appelloient *Lacus*,) cent & cinq fontaines; & cent trente bassins cloz, ou chasteaux d'eaux viues, ainsi que dit Pline liure 35. chap. 15. tous lesquels ouurages il enrichit de trois cens statuës de marbre & de bronze, & quatre cens colonnes de marbre, auecques huict vingts dix estuues ou baings publiques. Suetone en Auguste tiltre 42. Comme le peuple Romain se complaignist de la cherté & disette de vin, il respõdit en grand' colere, *satis prouisum à genero suo Agrippa, perductis pluribus aquis, ne homines sitirent.* Quant à

Lacus.

cette-cy, vne partie demeuroit à la campaigne pour la commodité du territoire: le reste qui arriuoit en la ville par la porte Pinciane, & de là au champ de Mars, en la VII. VIII. & XIIII. region; se haulsoit quelque peu sur vn Aqueduct hors de terre, le long du tertre des iardinages; comme on peult veoir encore pour le iourd'huy en vn arceau de pierre Tyuertine encore debout, auquel est enchassee cette inscription, qui monstre que l'Empereur Claudius rabilla ce tuyau.

TI. CLAVDIVS. DRVSI. F. CAESAR. AVGVSTVS. GERMANICVS. PONTIFEX. MAXIM. TRIB. POTEST. V. IMP. XI. P. P. COS. DESIG. IIII. ARCVS. DVCTVS. AQVAE. VIRGINIS. DISTVRBATOS. PER. C. CAESAREM. A. FVNDAMENTIS. NOVOS. FECIT. AC. RESTITVIT.

Lequel canal s'estant ruiné aussi bien que le reste, fut restauré aucunement par le Pape Nicolas cinquiesme: de maniere que de toutes les fontaines anciennes de Rome, ne s'en voit plus rien que ce soit fors de cette-cy, qui vient d'aupres de Ponte Salare par vn profond conduit dessous terre; où elle se depart en plusieurs robinets & tuyaux, çà & là par le champ de Mars pour l'vsage des habitans; mais non en telle quãtité qu'elle souloit. On l'appelle encore pour le iourd'huy l'eau Vierge: & le commun l'eau Triuiane, d'vn mot corrompu comme on estime, de Traiane, pource que l'Empereur Traian rabilla tout plain d'Aqueducts.

Alsietine. L'alsietine, autrement Auguste, d'Auguste Cesar qui l'amena du lac de semblable nom, six mille pas à main droite hors de la voye Appienne, & quatorze mille de Rome: mais elle en auoit 22. mille soixante & douze de cours, trois cens cinquante huict seulement sur des arcades;

& ce pour raison des destours que luy causoient les collines,& les vallees qui se rencontroient en chemin:aussi pource que n'estant gueres bonne, voire la pire de toutes les autres, on pensoit que la faisant ainsi tournoyer & faire la serpente,elle se pourroit rompre & amender: Mais en effect il ne le fit que pour en arrouser les iardins de Trãsteüre,où elle s'alloit rendre;lesquels son oncle & pere adoptif Iules Cesar auoit laissez au peuple par testament Suetone tiltre 33. *Populo hortos circa Tyberim publicè legauit* : & là aupres estably vne Naumachie,à quoy cette Alsietine seruoit.

L'EAV CLAVDIENNE.

L'AN 790. l'Empereur Caligule commença deux Aqueducts,que Claudius son successeur acheua l'an 800. l'vn apppellé de son nom l'eau Claudienne, la plus parfaitte en bonté de toutes les autres,apres la Martienne:& l'autre le nouuel Anien. La Claudienne commençoit en la contree des Latins ~~vers le grand~~ chemin de Sublaque,à 38. mille de Rome;de deux grosses & planteureuses sources, la Cerulee,& la curtiẽne; mais son canal auoit quarãte six mille pas de lõgueur; trente six mille deux cens & trente dessous la terre,& dix mille dessus : assauoir trois mille soixante seize par endroits dessus terre;les trentesix mille pas dessusdits en ponts& chaussees;& pres la ville six cens & neuf sur des platteformes: plus six mille trois cens quatre vingts & onze sur des arcades toutes continuees d'vne file.

LE NOVVEL ANIEN.

LE NOVVEL Anien venoit de plus loin que pas vn des autres Aqueducts; assauoir de soixante deux mille pas, attiré d'vne riuiere bourbeuse à cause de ses riues basses, & du terrouër d'alentour tendre & facile à se destremper:Pour raison dequoy on fut contrainct de creuser vn grand lac ou estãg, à quatre mille de son deschargeoir, à fin d'y laisser rasseoir & affaiser le limon qu'elle charrioit: mais nonobstant tout celà, les pluyes la rebrouilloient aysement derechef; si qu'elle venoit ordinairement trouble & confuse dedãs Rome;& alteroit le ruisseau Herculean clair autremẽt de sa nature,qui se venoit mesler auec;& la Claudiẽne encore; qui par ce moyen demeure quelque peu empiree de sa bõté.De ce lac dõques ou mare artificielle, estant conduitte par cinquante huict mille sept cens pas à la ville; il y en auoit quarante neuf mille trois cẽs dessous terre; & neuf mille quatre cens dessus des Arcades, les plus hautes qui fussent point; car en tel endroict elles s'esleuoient iusqu'à cent & neuf pieds pour venir au niueau des plus haults lieux habitez de Rome.La Claudiẽne tenoit le secõd lieu en hauteur apres cette-cy; le troisiesme, la Iulie;le quart, la Tepule; le cinquiesme,la Martienne;& le sixiesme,le vieil Anien:Puis la Vierge; & l'Appienne:la plus basse de toutes estoit l'Alsietine; aussi estoit-elle destinee pour Transteüre,& autres lieux bas.Ainsi ce nouuel Anien se venant mesler dedans Rome auec la dessusdite Claudienne, ils se departoient en quatre vingts & douze chasteaux ou cisternes, pour l'vsage & cõmodité de toutes les quatorze regions & quartiers:tellement que deux Aqueducts furmonterent en fraiz & magnificence tous les autres d'auparauant & apres; y ayant Claudius employé,comme dit Pline liure 36. chap. 15. cinq cẽs cinquante cinq mille sesterees, au genre neutre vallans XXV. escuz chacun; parquoy celà reuiendroit à treize millions huict cens soixante quinze mille escuz: Voicy ses mots. *Vicit antecedentes aquarum ductus nouissimum impendium operis inchoati à C.Cæsare,& peracti à Claudio:quippe à lapide quadragesimo , ad eam excelsitatem vt in omnes vrbis montes leuarentur, influxere Curtius atque Cæruleus fontes. Erogata in id opus sestertia quingenta.* LVM. Elle entroit au reste par-dessus la porte Neuie , maintenant Porte-maieur, qui est de marbre d'vn ouurage fort excellent d'ordre composite entremeslé de rustique; & delà s'estendoit le long de l'eschine du mont Celion à l'Auentin. Caracalla l'attira depuis au Capitole. Cette porte seruoit d'arc à l'Aqueduct , ainsi que le demonstrent les inscriptions suiuantes , taillees en grosses lettres capitales en la frize d'icelle dedans & dehors; dõt nous auons bien voulu inserer vn petit portraict à la fin,qui en represente tellement quellement la maniere.

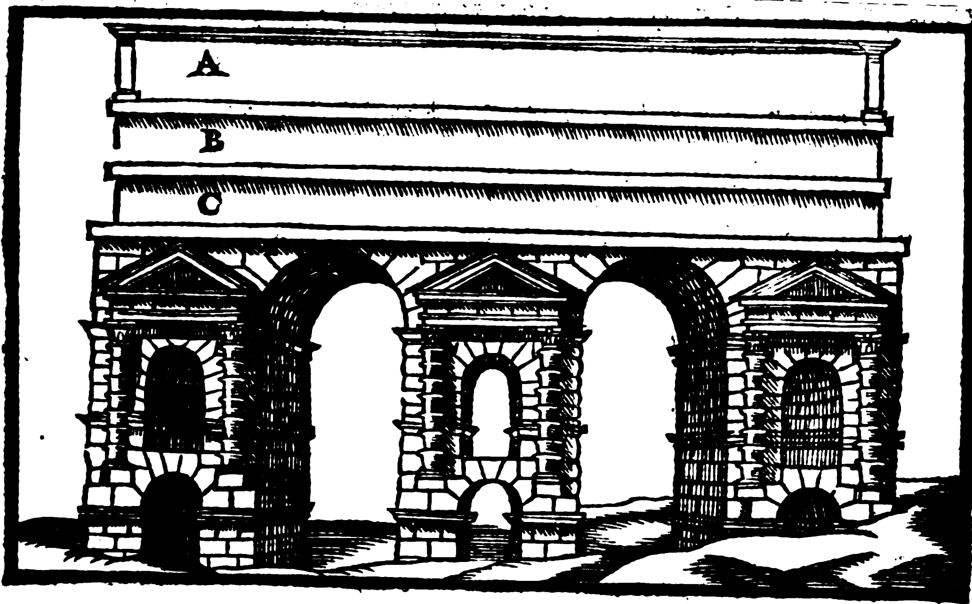
Estrange hauteur pour vn tuyau de fontaine.

Vn seul tuyau de fõtaine pres de XIIII. millions d'or.

TI. CLAVDIVS. DRVSI. F. CAESAR. AVG. GERMANICVS. PONTIF. MAX. TRIBVNICIA. POTESTATE. XII. COS. V. IMPERATOR. XVII. PATER. PATRIAE. AQVAS. CLAVDIAM. EX. FONTIBVS. QVI. VOCABANTVR. CAERVLEVS. ET. CVRTIVS. A. MILIARIO. XLV. ITEM. ANIENEM. NOVAM. A. MILIARIO. LXII. SVA. IMPENSA. IN. VRBEM. PERDVCENDAS. CVRAVIT. A

IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVGVST. PONTIF. MAX. TRIB. POT. II. IMP. VI. COS. III. DESIG. IIII. P. P. AQVAS. CVRTIAM. ET CAERVLEAM. PERDVCTAS. A. DIVO. CLAVDIO. ET. POSTEA. INTERMISSAS. DILAPSASQVE. PER. ANNOS. NOVEM. SVA. IMPENSA. VRBI. RESTITVIT. B

IMP. T. CAESAR. DIVI. F. VESPASIANVS. AVGVSTVS. PONTIFEX. MAXIMVS. TRIBVNIC. POTESTATE. X. IMPERATOR. XVII. PATER. PATRIAE. CENSOR. COS. VIII. AQVAS. CVRTIAM. ET. CAERVLEAM. PERDVCTAS. A. DIVO. CLAVDIO. ET. POSTEA. A. DIVO. VESPASIANO. PATRE. SVO. VRBI. RESTITVTAS. CVM. A. CAPITE. AQVARVM. A. SOLO. VETVSTATE. DILAPSAE. ESSENT. NOVA. FORMA. REDVCENDAS. SVA. IMPENSA. CVRAVIT. C



DV TEMPS de Frôtin, qui fut deputé par l'Empereur Nerua Cômiſſaire general de ces Aqueducts, il n'y en auoit que les neuf deſſuſdits à Rome: mais Procope au premier de la guerre Gothique, dit qu'il y en eut iuſqu'à quatorze, faits de briques, d'vne telle profôdeur & largeur; qu'à peine vn homme de cheual euſt peu paſſer à trauers. Sextus Rufus en met dixneuf; mais Frontin ne parle que de la largeur & groſſeur de l'eau Appienne, qu'il dit auoir eu cinq pieds de profond, & de large vn pied & neuf poulces. Quoy que ce ſoit, ces neuf icy de Frontin, portoient treize mille cinq cens quatre vingts & quatorze tuyaux, qu'il appelle Quinaires, d'vn poulce en diametre, & trois de circuit: aſſauoir l'eau Appienne 694. le vieil Anien, 1981. la Martienne 1741. la Tepule, 445. la Iulie, 755. la vierge, 2504. l'Alſietine, 592. la Claudiêne & le nouuel Anien, 4882. dont il n'en venoit dâs la ville que dix mille trois cens cinquante: le reſte demeuroit departy çà & là au dehors, pour l'vſage & commodité des lieux par où ils paſſoient: Dont le reuenu & profit qui ſe retiroit tous les ans, enſemble de ce que l'on octroioit en la ville, de l'eau decoulante des Aulges, & baſſins publiques, appellee de-là *Aqua caduca*, qui auſſi bien ſe fuſt perduë inutilemêt; Aux foullons, tainćturiers, peaulſiers, tanneurs, & ſemblables manieres de gens; pour les eſtuues & les baings, tât communs que particuliers; pour baſtir, arrouſer les iardinages, & faire les leſciues; montoit (ce dit iceluy Frontin) à deux cens cinquante mille ſeſterces par an; qui à les prendre au genre neutre, vingt-cinq eſcutz chacun, monteroient ſix millions deux cens cinquante mille eſcuz d'annuel reuenu; Somme à la verité bien lourde & peſante pour vn ſeul article, & qui de prime face eſpouuêteroit les perſonnes; que le ſubſide d'vne rongneure d'eau ſuperflue, en vne ſeule ville, montaſt plus que tout ce qu'ils receuoient de tribut de la France & des Eſpaignes. Parquoy celà merite bien d'eſtre eſpluché de plus pres: veu qu'il n'y auroit aucune apparence d'interpreter ces Seſterces au maſculin, qui ne reuiendroiêt en tout qu'à 6. mille 250 eſcuz: trop peu de choſe pour eſtancher la ſoif de Domitian, & le remplir eſpuiſé de tant de profuſiôs: ne pourſatis faire en ſorte quelconque à l'entretenement de ces eaues, d'vne deſpêſe preſque incroyable. Les dix mille donques trois cês cinquante tuyaux quinaires qui arriuoient de neſt en la ville, de la groſſeur d'vn bon poulce, pouuoient rendre chacun par heure, ioint leur impetuoſité & roideur, plus de deux muyds d'eau, ſelon que ie l'ay exactement meſuré; & cinquante par conſequent, iour & nuict; car les gargoüilles & torctz des tuyaux couloiêt ſans ceſſe; comme il eſt à croire, autremêt il n'y euſt eu point d'eaux caduques, pour faire les reſeruouërs en tel nombre comme il ſera dit cy apres; ne les ciſternes ou conſerues n'euſſent pas eſté ſuffiſantes pour côtenir vne nuict entiere vne ſi grande affluence d'eaux, ſans leur donner vne continuelle ſaillie. Parquoy les dix mille tant de tuyaux deſſuſdits, reuiendroient à cette raiſon à plus de cinq cens mille muids en vingt-quatre heures. Prenez en la quatrieſme partie dont on retiraſt le ſubſide, ce ſeroiêt plus de ſix vingt mille muids par iour. Et eſt-il à croire qu'en vne telle ville que Rome; ſi peuplée ſi extremément riche & abondâte en deniers, la commodité d'vn muyd d'eau en des lieux ainſi mal-aiſez pour en recouurer, ne ſachetaſt biê dix ſolz? Et certes à Paris vers l'eſchelle du têple; vers S. Sauueur & autres endroits eſloignez de l'eau, ſ'il n'y auoit point de moyen de faire des puits, nous en dônerions biê d'auâtage. Par ainſi ces ſix vingt mille muyds d'eau reuiendroiêt à 20. mille eſcuz par iour; & par an à plus de ſept milliôs d'or; ſomme excedâte la deſſuſdite. Prenez les à tout rôpre à vne drachme ou denier d'argent, monnoye romaine, de la valeur de noz reales à peu pres, dôt les dix à la proportiô de dix parties d'argêt pour vne d'or, valent vn eſcu; celà môteroit 12. mille eſcuz par iour; & par an quatre millions, pres de quatre cens mille eſcuz. Nous ne pouuons auoir autre lumiere de toutes ces antiquitez ſinon que par des coniectures; d'autant que les autheurs n'en ont rien laiſſé par eſcrit: mais celà eſtoit vn denier deambulatoire, & trottât d'heure à autre; tout aîſi qu'ô employe iournellemêt en deſpêce de touche, & non pas

Ce qu'il en arriuoit dedans Rome.

Eſtrange reuenu de l'eau des fontaines à Rome, qui ſe perd inutilemêt autrepart.

La quantité d'eaue que les fontaines ietoient à Rome tous les iours.

pour mettre en thresor. Que si cette sõme nous scandalise comme trop excessiue encore, il faudroit lire au lieu de *ducenta quinquaginta millia sestertiûm*, *ducenties quinquagesies sestertiûm*, où il y a plus d'apparence, & est la maniere de parler plus latine; ce qui monteroit à six cens vinteinq mille escuz: qui estoient bien requis pour le moins à l'entretenement des Aqueducts; veu que nous voyons qu'en huict ou dix ans du mauuais mesnage, & dissipations de Neron la reparation en ayant esté oubliee, Vespasian fut contrainct d'y employer de grosses sommes de deniers: Et Nerua & Traian en semblable, pour raison de la nõchalãce de Domitian. Que l'eau au reste se vendist, & mesmes à Rome bien cherement, les Iurisconsultes nous le donnent assez à entendre; quand sous le mot d'aliments publiques, *quæ populo Romano publicè præstabantur, aut legabantur*; ils comprennent l'eau aussi comme estant venale.

DES THERMES, ET BAINS PVBLIQVES.

Les anciens Romains par faute de linge, dont la commodité n'estoit pas telle comme maintenant, & encore à nous, estoient contraints pour se deliurer de la pouldre, sueur, crasse, & ordure, & se tenir nects, se lauer fort souuent, tout ainsi que les Turcs, & autres peuples Oriẽtaux pour la mesme occasion font encore pour le iourd'huy: tant pour la rarité des toiles de chãure & de lin, que pour les chaleurs de ces quartiers là. Au moyen dequoy les Romains, ou pour la necessité dessusdite, ou pour le plaisir & la volupté; dont Lampride en la vie de Cõmodus dit qu'il s'estuuoit & baignoit sept ou huict fois tous les iours; & le ieune Gordian tout de mesme, auec de belles garces, & des vieilles decrepitees, pour auoir le plaisir de la conferẽce de ces deux contraires obiects: ou pour la santé qu'ils presupposoient estre en ces continuels lauemens, imaginez par eux, mais apres les Grecs, à l'imitation des baings naturels, esquels pour raison des minieres par où ils passent, il y a quelque faculté & vertu; accoustumerent de se baigner pour le moins vne fois le iour, s'ils en auoient la commodité & moyen: Pour le commencement auecques vne fort grande modestie & simplicité, ainsi que tout le reste de leur vie: Mais puis-apres qu'ils se furent accreuz à vne telle puissance que chacun sçait; ils dresserent des Thermes & bains publiques d'vne si grãde somptuosité & magnificence, que les ruines mesmes de ces bastimens, sont l'vn des principaux tesmoignages de leur desmesuree opulence & pouuoir: si que ce qui se commença enuers eux par necessité, s'esleua en fin à vne ostentatiõ incroyable. Car en ces Thermes publiques, & en leurs baings & estuues particulieres, ils n'espargnoient chose aucune de toutes les pl[us] exquises curiositez & delices qui se pouuoiẽt imaginer, ne recouurer en quelcõque endroit de la terre: Marbres, & Iaspes de toutes sortes; Allebastres, Porphyres, & Serpẽtins; ouurages de marquetterie & de musaique és plãchers d'embas, & és voultes; statuës de marbre, & de bronze; stucs, & platte-peintures tres-excellentes pour en reuestir les paroiz: colonnes démesurees ne soustenans rien, & ne seruãs que d'ornement; doreures, & diapreures sans mesure ne reigle; ainsi que le touche bien au long Seneque en l'epistre 87. Martial au 6. liure, & Stace au premier de ses Syluestres ou recueils: outre les huilles odorantes, liqueurs, parfuns, & compositions de infinies sortes dont ils s'oignoient. Quant à la santé qu'on pouuoit attendre de ces baignemẽs, c'est vne question non encore bien resoluë en la medecine: de moy ie les tiendrois plustost à vn accagnardement & coustume delicieuse, qui ne sert qu'à ramollir les nerfs & les muscles; Veu mesme que Suetone en la vie d'Auguste, tiltre 82. en parle ainsi: *Verùm tantam infirmitatem magna cura tuebatur; imprimis Lauãdi raritate.* Mais l'accoustumance de pere en fils, & l'opinion font beaucoup, car nous voyons la maniere des Turcs d'aller ainsi court à cheual à la genette; & de la plus part des peuples du Leuant & Midy; estre fort contraincte & mal-aysee, à cause du pliement des iambes; dont ils vsent aussi à s'asseoir à table; & les Arabes tous accroupiz sur leurs tallons: à quoy nous ne nous pourrions façonner en sorte quelconque: Ny à la mode aussi peu des Romains, qui au rebours cheuauchoient sans estriefs, & comme en bardelle, les iambes toutes pendantes: & à leur façon aussi peu de prendre le repas, couchez tout ainsi presque que pour dormir, parmy force oreilliers & coissins; ou appuiez de costé sur le coulde; assiette certes fort incommode & mal propre, tant pour boire, que pour manger; neaumoins ils tenoient celà à vne tres-grande volupté & soulagement, comme il sera dit plus-aplain en son lieu. Somme qu'ils auoiẽt l'vsage des baings en tres-grande recommendation; dont voicy à peu pres la maniere. Il y auoit en premier lieu aussi bien qu'à nous, le baing, & l'estuue seiche: Le baing depẽdoit de l'eau, qui se venoit recueillir de l'Aqueduct dans vne grande aulge, pour de-là se cõmuniquer és trois chaudieres, dont parle Vitruue liu. 5. chap. 10. celle de l'eau chaude, de la tiede, & la froide, par certains tuyaux appropriez à celà de telle sorte, que ce qui pouuoit regorger de la chaudiere tiede, s'alloit descharger en la chaude; & de la froide en semblable à la tiede; pour les contemperer par ce moyen, & en seruir les personnes selon leur gré & appetit. Ces degrez de chaleur, venoient de l'ypocauste estant au-dessoubs des chaudieres susdites, comme le vocable l'emporte, qui signifie eschauffant par-dessoubs, & nompas le *Sudatorium*, ou estuue seiche; que Ciceron au 3. des epistres à son frere Quintus, appellé Assa: Cornelius Celsus au 2. & Vitruue au lieu dessusdit *Laconicum*. Columelle, en la pre-

Le linge plus rare aux anciẽs qu'à nous.

Magnificence des bains & estuues de Rome.

Nihil assuudine maius.

La maniere de se baigner & estuuer aux anciens Romains.

la preface du premier liure, detestant les delices & voluptez de son temps : *Mox deinde vt apti veniamus ad ganeas quotidianam cruditatem laconicis excoquimus, & exuto sudore sitim quærimus* : appellé ainsi des Lacedemoniens, cõme le touche Martial au 6. de ses Epigrammes.

Les estuues seiches venues des Lacedemoniens.

Ritus si placeant tibi Laconum,
Contentus potes arido vapore,
Cruda Virgine, Marciáque mergi.

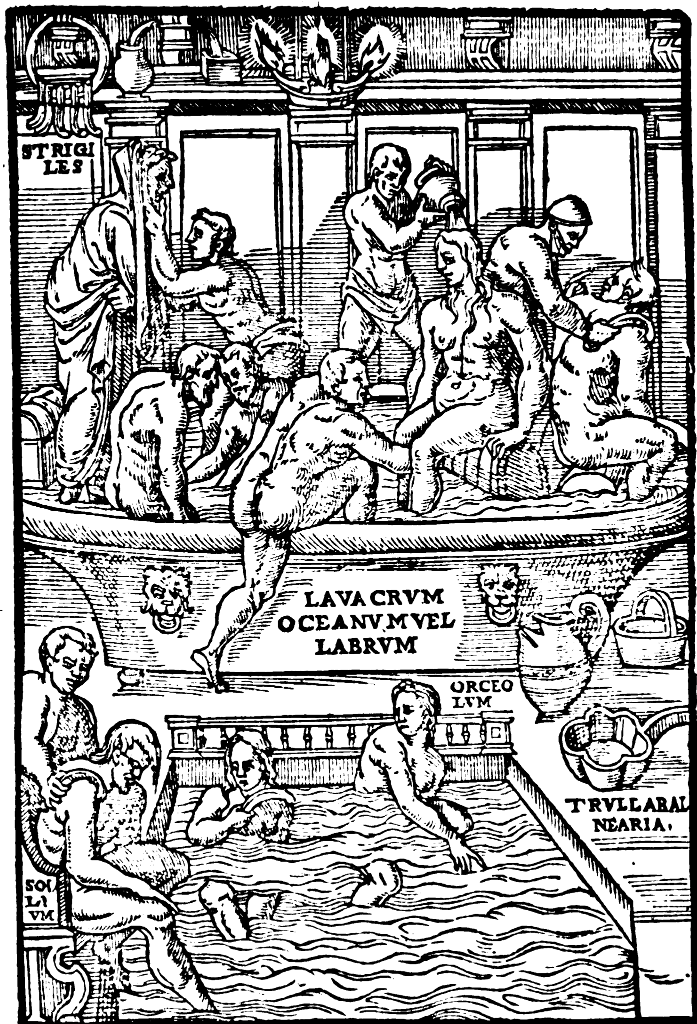
Et estoit cette estuue seiche nõ seulemẽt rechauffee par le dessous auec du bois, & des pelotes ou tourteaux enduits de poix; mais y auoit certains tuyaux dedans les murailles, par où la chaleur se communiquoit iusques au haut de la chambre, dont il s'en voit assez de marques és Thermes de Caracalla, & de Diocletian: comme au rebours pour attirer la frescheur és salles basses és grãd's chaleurs, en quelques ruines de Rome, venãs du fonds de la caue : mais on leur appliquoit vne chappe ou couuercle pour les moderer. *Vaporarium*, que quelques vns prennent aussi pour l'estuue, estoit proprement vn petit tuyau desrobé pour euaporer la fumee, ainsi qu'on voit és poisles d'Allemaigne. Ciceron au lieu deuant dit: *In balneis Hypocausta in alterum Apodyterij angulũ promoui, propterea quòd ita erant posita, vt eorum vaporarium, ex quo ignis errumpit, esset subiectum cubiculo. Apodyterium*, le lieu où l'on se despouilloit, qu'on appelle la despouille en noz ieux de paulme : és estuues celà se fait en chaque chãbre : Mais c'est bien chose plus certaine de se venir mettre entre deux draps, pour se rafreschir & essuyer de la sueur, que nompas de s'aller d'vn lieu fort chaud exposer à l'air, qui a tousiours quelque chose de plus froid, ou moins chauld que nompas l'estuue: aussi l'appelloient-ils *Frigidarium*; *le reffreschissoüer*, combien que ce mot aussi signifie la cuuette d'eau froide, en laquelle l'on se venoit ietter au partir de la tiede ; & en cette-cy, de la chaude; pour par ce moyen se remettre en son temperament naturel par degrez. Les instrumens au reste dont l'on se racloit la sueur, & la crasse, appellez *Strigiles*, racloüers, frottoüers, ou estrilles, sont tels que vous les pouuez veoir cy portraicts: & se faisoient d'or, d'argent, de fer, d'airain, yuoire, ebene, corne, pierre-ponce, linge, & espõges, teintes en pourpre, comme dit Pline; selõ la fantasie & les facultez d'vn chacun; dont les plus aisez les portoient auec eux, combien qu'il y en eust ordinairemẽt bonne prouision és Thermes & baings publiques. De toutes lesquelles choses nous auons bien voulu inserer vn portraict, retiré des fragmens de l'antiquité par Pyrrho Lygorio peintre & antiquaire tres-excellent, auec lequel nous auons eu tres-familiere conuersation & accointance à Rome.

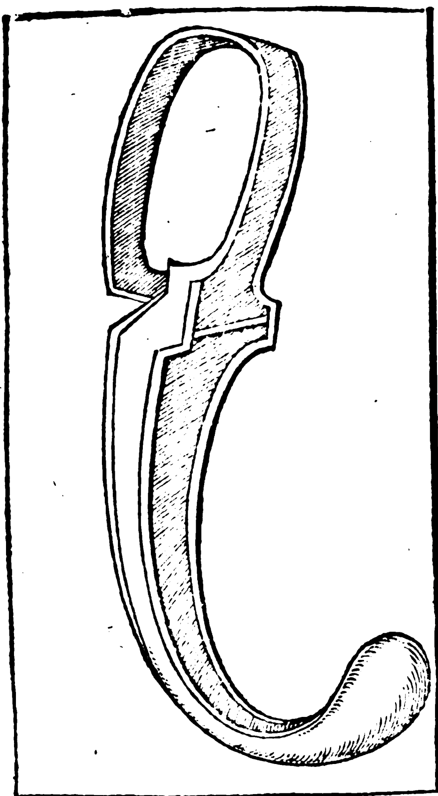
Vaporarium.

Apodyterium.

Frigidarium.

Strigiles.





Les Piscines ou viuiers pour nager.

Il y auoit outreplus en ces Thermes, des piscines ou viuiers artificiels d'eau froide, tant douce, que de la mer; Suetone en Neron 27. *Refotus sæpius calidis piscinis, ac tempore æstiuo niuatis*: Et au 31. *Balineæ marinis, & Albulis fluentes aquis.* Lampride en Alexandre Seuere: *Atque inde vnctus lauabatur, ita vt caldariis vel nunquam vel rarò, Piscina semper vteretur.* Car ce mot de Piscine, & de Baptistere aussi importoient tousiours que c'estoit eau froide: ce qui seruoit à rendre les corps plus robustes, quand la chaleur naturelle par sa contraire qualité estoit rembarree au-dedans: ce que deux freres, Euphorbe Medecin du Roy Iuba, & Musa d'Auguste, practiquerent tous les premiers: ce dit Pline liure vingt-cinquiesme, chapitre sept, & liure vingt-huict, chapitre 4. & Suetone tiltre 81. *Quia calida fomenta non proderant, frigidis curari coactus.* Dion aussi au 54. Pour les deux effects dessusdits furent edifiez ces beaux bastimens admirables; si spacieux au reste, que selon Ammian Marcellin, *erant in Thermis lauacra in modum prouinciarum extructa.* On en voit encore de merueilleux demeurans; de celles principalement de Caracalla, les plus belles & grãdes de toutes, au pied du mõt Auentin, qui souloiẽt estre abreuuees du canal de l'eau Appienne: & celles de Diocletiã sur le Viminal, de la Marciẽne, où de puis 15. ou 20. ans en ça a esté accommodee vne belle Chartrouse sous le tiltre de *sancta Maria degli angeli*: toutes les autres estãs effacees, de sorte qu'il ne s'en voit presque aucun vestige. Mais de ce peu qui reste de ces deux cy, nous pouuons comprendre à peu pres qu'elle deuoit estre leur somptuosité & magnificence; presque incroyable, pour le nombre & desmesuree grandeur des colonnes, la superbe hauteur des voultes; la longue estenduë des Portiques & galleries; les cisternes & receptacles où l'eau se venoit rendre des Aqueducts pour l'vsage des baings: Car de tout celà il y en a quelque ombre; & du reste, rien que ce soit, fors quelques fondemens enseueliz bien auant en la terre; & de vieilles masures, qui nous renuoyent au deuin. Quãt aux ornemens, ils sont tous esteints. Les statuës enleuees; les cuuettes & baguoüeres trãsportees de costé & d'autre, q̃ estoiẽt de plusieurs figures, quarrees, rondes, & ouales, de porphyre, pierre marmaride, granits oriẽtaux, & sẽblables marbres tres-durs & rares: les verrieres, de tables deliees d'albastre, dont il s'en voit encore quelques vnes à santo Chrisogono en Transteüere: Plus les bosquets d'alentour, les prez, vergiers, & iardinages à se promener; les grands lacs artificiels, & viuiers pour se raffreschir & nager; brief toutes les singularitez de la terre reduites là comme en vn exquis cabinet, d'vne par trop vaine pompe & ostentation pour faire honte & despit à nature.

Magnificence des bains & estuues de Rome.

De ces bagnoüeres seruans aux baings il y en a encore tout plein à Rome, pource (parauenture) qu'on ne les a sceu transporter: & mesmes vne d'excessiue grandeur en la place de sainct Saluator de Laure, dont les freres portent le vray ancien habit des Senateurs Romains: à sainct Pierre *ad vincula*; sainct Eustace; au Vatican, & ailleurs. Deuant la Rotonde il y en a vne faicte en façon d'vn berceau d'enfant, qui est de Porphyre: en l'Eglise, & la place de sainct Iean de Latran; sainct Pierre, saincte Marie maieur; sant' Apostoli, de semblable estoffe: celle-là mesme de sainct Denys en France, qu'on appelle la cuue du Roy Dagobert, en est venuë; mais elle est des plus petites, & moins labourees. Cette pierre de Porphyre, & le serpentin, sont si extremement dures, comme est aussi la Marmaride, vne pierre grisastre, que ie me resouuiens, comme l'AN mil cinq cens cinquante, estant à Rome, Monsieur d'Vrfé lors Ambassadeur, se voulut opiniastrer à en faire creuser vn petit mortier de la grosseur des deux poings; sur-quoy l'ouurier demeura bien six mois, auec vne forge continuelle aupres de luy, pour r'affiler & acerer à tous moments les pointes d'acier dont il trauailloit. Toutesfois on dit que le feu grand Duc de Thoscane, auroit trouué quelque expedient à celà; & de fait il se voit à Florence quelques statues, & autres ouurages qu'il en a fait faire: il se lit au reste que Diocletian, & son consort Maximian, tindrent bien quarante mille pauures Chrestiens à trauailler plusieurs annees iour & nuict esdites Thermes: ce qui tesmoigne la grandeur de l'œuure: dont se trouuent en des marbres antiques, les inscriptions suiuantes:

Habit des anciẽs Senateurs Romains, és moynes de S. Saluator de Laure.

XL. M. Chrestiẽs emploiez plusieurs annees aux Thermes de Diocletian.

THERMAS. DIOCLETIANAS. A. VETERIBVS. PRINCIP. INSTITVTAS. OMN.

Lequel

Lequel fragment Pomponius Lætus au second, esclarcist ainsi : *Thermæ nominis Diocletiani inchoatæ fuerunt à veteribus Principibus, & consecratæ à nouis Augustis Constantio, & Maximiano.*

L'autre fragment est tel entre l'Eglise S. Antoine & de sainct André.

SENIORES. AVG.
D. D. N. N. CONSTANTIVS.
M. AVRELIVS. ET. MAXIMIANVS.
THERMAS, FELI.
MAXIMIANVS. AVG.
PRÆSENTIA. MAIE.
FIERI. IVSSIT. ET. DI.
DOMINI. CONSECRA.

La tierce est saine & sauue conseruee; & monstre par qui elles furent acheuees d'embellir & orner.

CONSTANTINVS. ET. MAXIMINVS. INVICTI. AVGVSTI. SEVERVS. MAXIMIANVS. CÆSARES. THERMAS. ORNARVNT. ET. ROMANIS. SVIS. DEDICAVERVNT.

Thermes les plus signalees de Rome.

De ces grandes Thermes si somptueuses, dittes ainsi du mot Grec θερμός, qui signifie *chaleureux*, les plus celebres & renommees outre les deuant dittes, furēt celles d'Agrippa pres la Rotonde; de Neron, pres l'Eglise de sainct Eustace, gueres loin de là; De Titus, pres sainct Pierre *ad vincula*; là où se voyēt encore bien auāt dessoubs terre, ce qu'on appelle les Sept salles, toutes contigues l'vne à l'autre, mais elles sont neuf; les murailles ornees d'excellētes peintures; toutesfois ce n'estoyent en effect autre chose que le receptacle de l'eau qui seruoit à l'vsage desdits Thermes: qui furent paracheuees de luy en grand' diligence, comme dit Suetone, tiltre 7. & Martial:

Hic vbi miramur velocia munera Thermas,
Abstulerat miseris tecta superbus ager.

Ce qui denote qu'elles estoyent en vn endroit du Palais de Neron. Là aupres l'an 1505. fut trouuee en vne cauerne la tant admirable statuë de Laocoon, auec ses deux enfans entortillez de serpens; le tout d'vne seule piece de marbre, & cōduit à fin par trois excellēs statuaires de Rhodes, Agesander, Polidore, & Athenodore; ouurage (ce dit Pline liure 36. ch. 5.) digne d'estre preferé à tous ceux de relief, & platte-peinture. Dequoy l'on soupçonne q̃ ces neuf salles n'estoyēt pas vn receptacle de l'aqueduct, ains quelques pieces du Palais de Titus basty là endroit. Les autres attribuēt ces Thermes là à Adrian, pource que le lieu s'appelle Adrianello; Et que du temps du Pape Leon dixiesme, là aupres furent trouuees deux statuës d'Antinous, ce beau iouuenceau que l'Empereur Adrian ayma tant: Si peu de certitude il y a és embrouillemens de ces antiquitez, où l'on est contrainct d'aller à tastons.

La statue de Laocoon encore conseruee.

Quant aux Thermes de Domitian, on coniecture qu'elles fussent pres de son arc, maintenant dit de *Tripoli*, qui est en la grand ruë qui va du Populo au Capitole. Celles de Septimius Seuerus, & encore d'Aurelian, furent en Transteure vers le Champ des Iuifs. De Caracalla, au pied du mont Auentin pres l'Eglise saincte Balbine, & sainct Siste: d'Alexandre Seuere pres l'Eglise sainct Loys, qui est celle des François, & la maison des Medicis. De Gordian sur les Esquilies pres son Palais, mais il en eut d'autres hors de Rome en vn sien lieu de plaisance, sur le grand chemin de Preneste, ayant deux cens colomnes autour de la cour, tout d'vne suitte, cōme celles d'vn cloistre, auec trois grādes salles de cent pas de long, & le reste des pieces à l'equipollent: Enquoy tous les Italiens antiquaires se sont lourdemēt mescontez, mettans ce Palais & ces Thermes dedans la ville. Voicy les mots de Iules Capitolin, en la vie du tiers Gordian. *Domus Gordianorum etiam nunc extat: quam iste Gordianus pulcherrimè exornauit. Et villa eorum via Prænestina ducentas columnas vno perystilio habens; quarum quinquaginta Carysteæ, l. Claudianæ, l. Synnades, l. Numidicæ pari mensura sunt. In qua basilicæ centenariæ tres; cætera huic operi conuenientia; & Thermæ quales præter vrbem, vt tunc nusquam in òrbe terrarum.* Au moyen dequoy les dessusdittes de la ville, que tous ces antiquaires vnanimement appellent Thermes, estoiēt plus tost baings ou estuues particulieres, que les Gordians firent pour leur vsage en priué. Ce que l'autheur dessusdit declare assez, tout soudain apres: *Opera Gordiani Romæ nulla extant, præter quædam Nymphæa & balneas. Sed balneæ priuati hominis fuerunt, & ab eo in vsum priuatum exornatæ sunt.* Suit encore à ce mesme propos, pour tousiours monstrer la magnificence des anciens Romains: *Il auoit deliberé de faire dās le champ de Mars, au bas du tertre de l'ortaille, deux portiques ou galleries longues de mille pieds, & distantes de cinq cēs entr'elles: Tout l'espace d'entre deux planté d'vn beau bosquet de lauriers, bouys, & myrthes: party d'vne large allee au milieu toute pauee, auec de petites colomnes de costé & d'autre, & des statues parmy, pour se promener; au bout desquelles deux galleries il y deuoit auoir vne grand salle de cinq cens pieds de long: & au derriere des bains pour l'esté; cōme à l'autre bout vers l'entree, d'autres differends pour l'hyuer: afin qu'on se peust preualoir & de l'ombre du vergier és chaleurs; & se mettre à counert sous les galleries, durāt les pluyes, vents & froidures.* Il y eut encore tout plein d'autres bains & lauoirs; mais non si magnifiques ne somptueux: celuy d'Agrippine sur l'eschine du Viminal vers le Septentrion, au lieu propre où est le Monastere des Religieuses de sainct Laurēs Panispernæ: d'Olympias; là aupres: de Commodus, dont Lampride parle ainsi en sa vie: *Opera eius præter lauacrum quod Cleander nomine ipsius fecerat, nulla extant.* Plus en Heliogabale: *lauacrum publicum in ædibus aulicis fecit, simul, & palam populo exhibuit.* Et auparauāt, de Paule Emy-

Somptueux Palais aux champs de l'Empereur Gordian.

le, dont il s'en voit encore de grandes marques de maçonnerie de briques, en vn beau lieu de plaisance sur le mont Quirinal, appellé d'vn mot corrompu *Bagnanapoli*, pour dire *balnea Pauli*. Celà est pour le iourd'huy des appartenances de la maison des Conti; ensemble la tour qui est au bas, edifiee d'Innocent troisiesme, lequel fut de cette famille, & trois autres Papes presque de suitte.

DES NAVMACHIES.

Les naumachies aussi bien que les Thermes estoyent abreuuees des aqueducts: Quant aux Cloaques qui pareillement en dependoyent, pour en estre lauees & nettoyees, nous en parlerons en leur lieu, car c'estoit l'vn des plus admirables chefs d'œuure de Rome. Les Naumachies au reste estoyent de grands lacs ou estangs, creusez artificiellement dedans le pourpris de la ville; qui se pouuoyent remplir d'eau à toute heure; maçonnez de pierre de taille tout à l'entour, auec des loges, sieges, & eschaffaux de la mesme estoffe, pour regarder le passe-temps; assauoir des combats par eau à l'imitation des batailles nauales; tant pour la recreation du peuple, que pour exercer tousiours la ieunesse à la mer, où les Romains demeurerent bien fort long temps peu experimentez & idoines. Martial au premier liure:

Si quis ades longis serus spectator ab oris,
Cui lux prima sacri muneris ipsa fuit:
Ne te decipiat ratibus naualis Enyo,
Et par vnda fretis, hic modò terra fuit.
Non credis? spectes dum laxent æquora Martè,
Parua mora est, dices, Hic modo pontus erat.

Pline liure 16. chapitre 40. fait mention d'vn pont qui seruoit aux Naumachies: *Tiberius Cæsar concremato ponte Naumachiario, larices ad restituendum cædi ex Rhetia præfiniuit.* Et au chapitre ensuyuant: *Amplissima arborum ad hoc æui existimatur Romæ visa, quam propter miraculum Tyberius Cæsar in eodem ponte Naumachiario exposuerat cum reliqua materie: durauítque ad Neronis principis amphitheatrum. Fuit autem trabs è larice longa pedes* C X X. *bipedali crassitudine æqualis.* Il y auoit cinq ou six Naumachies principales à Rome: la premiere au Cirque maieur; assauoir en la trenchee que Iules Cesar fit creuser tout à l'entour d'iceluy; Suetone tiltre 39. *Spatio Circi ab vtraque parte producta, & in Gyrum Euripo addito*, large & profonde de dix pieds, qui se remplissoit de l'eau Appienne, & de la Crabre, prochaines de là. Denis Halic. l'appelle vn lac, dont il sera appellé plus à plain sur le Cirque. Lampride en la vie d'Heliogabale semble vouloir entendre de cest Euripe ou Canal, qu'il dit auoir esté remply de vin: *Fertur in Euripis vino plenis nauales Circenses exhibuisse.* Mais Cesar en fit creuser vn autre à part, bien plus large & spacieux, comme dit Suetone, tiltre 39. *Nauali prælio in morem cochleæ defosso lacu, biremes, ac triremes, quadriremésque, Tyriæ & Ægyptiæ classes, magno pugnatorum numero conflixerunt.* Et au 44. *Martis templum extruere, repleto & complanato lacu, in quo Naumachiæ spectaculum ædiderat.* Tous les antiquaires de Rome estiment que ce fust en Transteüre pres l'Eglise sainct Cosme: mais il n'est pas à croire que Cesar eust voulu faire la despense d'vn tel temple, *Quantum nusquam esset*, ce dit Suetone, en Transteüre, qui n'estoit que comme vn faulx-bourg; & le moins honorable, & respecté endroit de la ville: Plus raisonnablement l'attribueroit-on à Auguste, suyuant ce que met Frontin parlant de l'eau Alsietine qu'il fit venir en Transteüre, non à autre fin, car elle ne valoit rien à boire, que pour s'en seruir à la Naumachie qu'il dressa là, à fin d'espargner les autres eauës meilleures: ioinct ce qui est dit dans le mesme Suetone en Tybere, tiltre 72. *Bis omnino toto secessus tempore Romam redire conatus, semel triremi vsque ad proximos Naumachiæ hortos subuectus est, disposita statione per ripas Tyberis, quæ obuiam prodeuntes submoueret:* car cette gallere ne pouuoit pas venir iusqu'au champ de Mars, parce qu'il luy eust conuenu passer par dessoubs tous les ponts de Rome. Toutesfois le mesme autheur en Auguste 13. luy en attribue vne autre audit champ de Mars: *Athletas, extructis in campo Martio sedilibus ligneis: item nauale prælium circa Tyberim in cauato solo, in quo nunc Cæsarum nemus est.* Telle est l'incertitude & confusion qui vient de l'affectee briefueté, & desguisees locutions Latines: ce que les Grecs n'ont pas ainsi faict, bien que succincts & serrez où il fault. Non moindre est le doubte de la Naumachie de Neron; qu'on met communement, mais en l'air & à la volee, au bas du Vatican, à l'endroit par où l'on va à Porte-pertuse; parce qu'on trouue en la legende de sainct Pierre, que son Eglise fut edifiee pres la Naumachie; & que l'hospital que Leon 3. bastit pres de l'Eglise sainct André, & saincte Petronille, est encore pour le iourd'huy appellé l'Hospital de la Naumachie. Comment que ce soit Suetone en Neron 12. sans rien specifier du lieu, dit qu'il y faisoit venir l'eau, & les grãds poissons de la mer: *Exhibuit & Naumachiam marina aqua innatibus belluis.* Domitian fit aussi vne Naumachie au bas du tertre de l'ortaille, où l'on en voit encore pour le iourd'huy quelques ruines: car peu apres sa mort les pierres en furent enleuees pour refaire le Cirque maieur. Suetone, tiltre 5. *Item Flauiæ templum gẽtis, & stadium, & odeum, & naumachiam; è cuius postea lapide maximus Circus, deustis vtrinque lateribus, extructus est.* On faisoit oultre plus, pour representer ces combats par eau, remplir quelquefois les cirques & amphitheatres: Au mesme Domitian tiltre 4. *Atque in amphitheatro nauale quoque.* Mais l'Empereur Claudius en donna vn à bon escient, & non en ieu,

Arbre d'vne merueilleuse grandeur.

Naumachie au Cirque maieur.

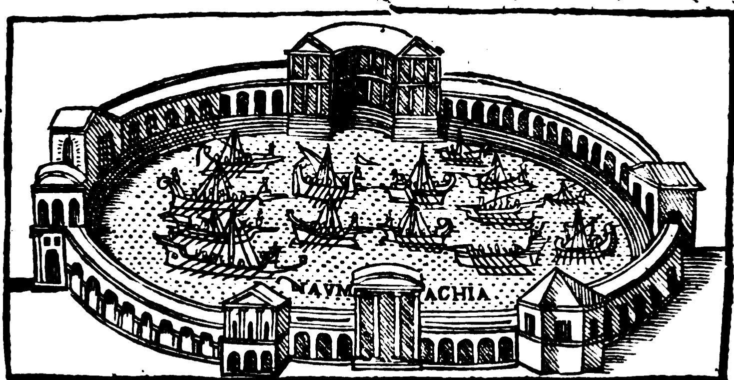
Autre de Cesar.

Celle d'Auguste en Transteüre.

De Neron.

De Domitian.

ieu, d'vne mortelle meslee à toute oultrance sur le lac Fucin, quand il le voulut mettre à sec, de douze galleres de chaque costé qui se vindrent inuestir & choquer de proue, si que la plus grād part alla à fonds; vn grand Triton d'argent qui sortoit d'vn engin au millieu du lac, leur sonnāt la charge auec sa buccine. Suetone, tiltre 21. *Quin & emissurus Fucinum lacum, naumachiam antè commisit. Sed cùm proclamantibus Nauchiariis, Aue Imperator, morituri te salutant, respondisset, Auete vos; neque post hanc vocem, quasi venia data quisquam dimicare vellet, partim minando, partim adhortando ad pugnam compulit.* Ce qui monstre assez que c'estoit vn bien rude & criminel passe-temps, aussi bien comme des gladiateurs: Mais nous en parlerons plus à plain cy-apres sur le Cirque, & les ieux Circenses.



DES FORES.

C'EST chose assez euidente, que la langue Françoise, non seulement ainsi qu'elle se pratique à cette heure, mais encore d'vn fort long temps, consiste la plus part de mots escorchez du Latin; dont auroit esté dit le parler Roman, & les anciens Romans pour la participation de la langue Latine ou Romaine, qui se mesla auec la Gauloise apres la conqueste des Gaules. Et combien que nous ne puissions pas bien aisément discerner quel estoit le parler des anciens Gaulois, pour n'en auoir aucuns liures, tiltres, ny enseignemens plus vieils que de huit cēs ans, & encore fort raremēt par de petits eschantillōs cler-semez; il y a neaumoins apparence que du temps de Cesar mesmes, ce parler tenoit quelque chose du nostre; comme on peut veoir en ce mot de *bulgæ* en Festus, si approchant de celuy de *boulges* qui nous est encore en vsage, & pour la mesme signification: *Bulgas Galli sacculos scorteos appellant:* Aloüette en Pline parlant de Iules Cesar, liure 2. chap. 37. *At quæ ab illo Galerita appellata quondam, postea Gallico vocabulo etiam legioni nomen dederat, Alauda*; car *alauda* & aloüette sont vn mesme mot, le Latin n'ayant faict que luy donner sa terminaison: Ce que Suetone resume au 24. chap. *Addidit vnam etiam legionem ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque Gallico, Alauda enim appellatur, &c.* Plus de ce mot *Becq* dans le mesme autheur, en la fin de Vitellius: *Cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Beco fuerat: id valet Gallinacei rostrum:* & assez d'autres. Cecy est de nous premis aucunement hors de propos, non à autre fin, que pour monstrer qu'il y a des mots en chaque langue, qui se souffrent plus aisément emprunter les vns que les autres, & qui sont d'vn plus doux & tollerable vsage; mais c'est le temps qui fait en partie celà, & la voix publique; & en partie la disposition d'iceux mots en leur prolation; comme en peché qui vient de *peccatum*, il y a bien peu de lettres changees; & en erreur, *d'error* encore moins; là où *scelus* ne se sçauroit accommoder à nostre langage, à cause mesmes de l'equiuoque de selle: & infinis autres semblables. Immoler & immolation sont receuz de nous; sacrifice & victime semblablemēt pour n'en auoir point d'autres, par ce que nous n'auōs plus l'vsage des sacrifices & immolatiōs: Et nous ferions difficulté d'vser de libation, & encore plus de liter & litation, combien qu'il nous en faille passer par là; n'ayās dequoy representer ces deux mots, si ce n'est par vn long circuit de paroles. Temple nous est esgallement commun auec les Latins, Eglise, & theatre aussi, nonobstāt qu'ils soyent Grecs; Et pourquoy n'oserions-nous en semblable toucher à Fore, & à Basilique? C'est pour tousiours respondre à ceux qui veulēt se retenir precisemēt à l'vn des bouts de la courroye, assauoir (dient-ils) de faire tout vn ou tout autre: ce qui me sembleroit impossible, ou à tout le moins mal-aisé, & encore de fort peu de grace: Plus-tost nous deurions-nous conformer en celà, suyuant les reigles de la maçonnerie, en laquelle les pierres tiennent le mesme lieu, que les mots au langage; & le mortier, de liaison, tres-requise en l'vn & en l'autre: car pour accoupler deux pās de muraille, on y laisse coustumierement quelques attentes crenellees, de gros quartiers qui s'aduancēt reciproquemēt pour eniamber & s'ancrer en forme de deteleure: Ainsi est-il d'aucuns mots d'importāce, qui se peuuent bien emprunter de deux nations, l'vne à l'autre, par vn contr'eschange & secours mutuel; là où le moullon & bloccage qui ressemblēt au parler vulgaire, vont tousiours leur train; ne pouuans pas faire cette liaison. Parquoy il faut presupposer vne maxime generale en ceci; Que

n'ayans point de mots des choses dont l'on n'a vsage ne cognoissance, il faut par consequent se seruir en tornant les autheurs d'vne langue à autre, de ceux qui leur sont propres; cõme aux Latins, Consuls, Dictateurs, Ediles, Lectisternes, Thenses, & plusieurs autres qui ne sont ny ne furent onc parmy nous: car il y a autant de conuenance d'vn Edile à vn Escheuin, comme d'vne lanterne à vn fagot. Et là dessus noz Latiniseurs qui affectent de parler elegamment, se trouuent en fin bien loin de leur compte, quand ils s'efforcent d'approprier des mots Latins à des choses dont ils n'approchent en rien que ce soit: & les traducteurs tout de mesme, des mots François à des choses romaines. Le *forum* donques (Varron le deriue de *ferendo*, pource qu'on y porte les choses necessaires pour la vie de l'homme) a bien quelque affinité auec ce que nous disons *place, marché, halle, audience, & auditoire*; mais nompas auec ce dont nous voulons parler icy. Festus luy donne six significations, quatre au neutre, & deux au plurier masculin. *Forum sex modis intelligitur. Primo negociationis locus; vt forum Flaminium* (Fuligny) *forum Iulium* (le Friol) *forum Liuium* (Forly) *ab eorum nominibus qui ea fora constituenda curarunt, quod etiam in locis priuatis, in viis, & in agris fieri solet*: Foire, marché, halle. *Alio, in quo iudicia fieri, cum populo agi, conciones haberi solet.* Auditoire, Parquet, Palais, Place. *Tertio, cùm is qui prouinciæ præest, forum agere dicitur, cùm ciuitates vocat, & de controuersiis eorum agnoscit*: Donner audience, tenir l'audience, les plaids, les iours, assises, grands iours, administrer la iustice, tenir les estats; conuoquer vne iournee ou diette. *Quarto antiqui id forum appellabant, quod nunc vestibulum sepulchri dici solet.* Celà n'a aucun lieu ny vsage enuers nous. *Quinto, locus in naui, sed tum masculini generis est, & plurale.* Mais c'est à deuiner quel lieu il entend au nauire; & si c'est en vn vaisseau rond, ou vne gallere. *Sexto, fori significant Circensia spectacula, ex quibus etiam minores forulos dicimus.* Tite Liue liure premier, fueillet 32. ligne 6. les prend pour les loges & sieges de l'eschaffault: *Tum primùm Circo, qui nũc maximus dicitur, designatus locus est. Loca diuisa Patribus, equitibúsque, vbi spectacula sibi quisque facerent, fori appellati.* *Fora* aussi signifioyẽt les escuelles d'vn pressouër, qu'on appelle Sibylles, Columelle, liure 12. chap. 18. *Tum lacus vinarij & torcularij, & fora, omniáque vasa, si vicinum est mare, aqua marina eluenda sunt.* IL Y AVOIT donques à Rome des places à tenir le marché, pour vendre & achepter les necessitez ordinaires. Et en premier lieu le *forum Olitoriũ*, le marché aux herbes, entre la roche Tarpeienne, & le theatre de Marcel; on l'appelle pour le iourd'huy *Piazza montanara*; là où Numa edifia iadis le temple de Ianus; lequel ouuert denotoit la guerre, & fermé la paix. LE MARCHE' aux bœufs estoit au Velabre, vne petite vallee entre le Capitole, le Palatin, & l'Auentin, dite ainsi de *Veho*, par ce que le Tybre inondant anciennement cest endroit à guise d'vn lac, auant que Tarquinius Priscus eust reietté le cours de l'eau plus en là, il y auoit continuellement deux bacqs pour passer & porter les personnes d'vn bord à l'autre: Ouide és Fastes; *Hic vbi pars vrbis de boue nomen habet.* Valerius Antias escrit qu'Acca Larentia nourrisse de Romulus & Remus, y fut enterree. Ce marché aux bœufs fut ainsi appellé, ou d'vn bœuf de bronze qui y fut apporté de l'isle d'Egyne, comme met Pline, liure 34. chap. 2. en memoire (ce que semble vouloir denoter Tacitus) de ce que Romulus en trassant le pourpris & enceinte de sa nouuelle ville, commença en cest endroit le sillon, dont parle Plutarque en sa vie: ou du bœuf q̃ sacrifia Hercules, apres auoir recouuré son trouppeau, & tué le larron Cacus. Son autel appellé *Ara maxima* estoit là aussi, pres l'escole Grecque; dit ainsi selon Seruius, de son enorme amas de pierres, qui estoit encore en son entier de son tẽps: Mais l'escole, & la Cour ou Palais sont quelquefois pris pour vne mesme chose: Pline, liu. 36. chap. 5. *Similiter in curia Octauiæ quæritur de cupidine fulmen tenente. Multa in eadem schola sine authoribus placent.* Sur ce grand autel on auoit accoustumé de iurer, s'il estoit question de faire quelque serment solennel: & offrir pareillement à Hercules la dixiesme partie de tout son bien; estimans que celà leur reuenoit à vn tresbon heur pour le reste; comme firent L. Lucullus, & M. Crassus; auquel toutesfois cette deuotion ne reüssit pas. Il y auoit outre plus vne chappelle de forme ronde dediee à ce Dieu, soubs le nom de victorieux, ou inuincible; comme le denote cette inscription grauee en vn marbre antique trouuee dedans ses ruines:

DEO. HERCVLI. INVICTO. C. IVL. POMPONIVS. PVDENS. SEVERIANVS. V C. PRÆF. VRB.

Quant à ceste qualité d'inuincible, Varron l'estime estre prouenuë de ce qu'Hercules surmõta toutes sortes d'animaux; q̃ Lucrece refere aux monstres de l'esprit, assauoir les affections & cõcupiscẽces. De vainqueur ou victorieux, l'on en racompte ie ne sçay quelle histoire, ou plus tost fable: d'vn certain marchant appellé Octauius Herennius, lequel exerçant son traffique fort heureusemẽt, & auec vn gros gain, ne tint neaumoins compte d'en offrir la decime à Hercules; dont il aduint qu'vne fois il fut assailly des Pyrates, & estãt euadé par son effort de leurs mains; la nuict ensuyuant le Dieu luy apparut en songe, l'admonestant que c'estoit luy qui l'auoit garenty; parquoy il luy edifia vn petit temple, auec vne statuë sous ce tiltre de VICTORIEVX. A ses sacrifices il n'estoit loisible à aucun serf ny affrãchy d'assister. Et en sa chappelle n'entroit aussi (cas miraculeux) ne mousche ne chien, cõme dit Solin au 2. chap. pource que quand il vint à taster, & distribuer les entrailles de sa victime immolee,

Diuerses significations de ce mot *forum*.

Les anciens fores de Rome.

FORVM OLITORIVM.

Forum Boarium, pres l'Eglise S. Gregoire.

VELABRVM.

ARA MAXIMA.

Escole, que c'estoit.

La disme des biens offerte à Hercules.

Hercules.

molee, il excõmunia Myagre le Dieu des mousches; & laissa sa massuë à l'entree, dont les chiens ayãs le vent de bien loin, se mettoyẽt à fuyr. De ces mousches, qui à la verité sont vn animal importun & plus qu'ennuyeux à toutes creatures, nous trouuons que de longue-main il y auoit vne grande querelle d'Hercules auec elles, dés le temps qu'il se mit à sacrifier en l'Olympie, ainsi que met Pausanias en ses Eliaques; là où il en fut infiniment molesté; iusques à tant qu'ayant fait vn particulier sacrifice à Iuppiter surnommé ἀπόμυιος, (ie ne sçay comment representer cette qualité, ou mousche-taire, ou chasse-mousche,) elles furent toutes rembarrees outre la riuiere d'Alphee: au moyen dequoy les Eleens depuis luy continuerent les mesmes sacrifices, pour auoir chasé ce fascheux bestion hors de toute la contree d'Elide. Plus és Arcadiques parlant de la solennité qui s'y celebroit à Pallas Tritonienne: ἐνταῦθα (ce dit-il) τῇ πανηγύρει μυιάγρῳ προθύουσι, &c. *En cette celebre assemblee, ils sacrifiẽt tout premierement à Myagre, là où auec les victimes qui sont immolees à cest Heroe, ils luy font aussi des prieres & supplications, l'inuoquans par ce nom: Celà fait, ils ne sont de là en auant plus persecutez des mousches.* A ce propos Pline au liure 29. chap. 6. parlant des remedes de l'Alopecie ou Pellade, appelle ce demon icy Myiodes: *Animal quel qu'il soit n'est estimé moins docile, & de moins d'entendement que les mousches: dont c'est chose plus admirable qu'és sacrez combats d'Olympie on en voit de grosses nuees, qui aussi tost qu'vn taureau a esté immolé au Dieu qu'ils appellent Myiodes, despaïsent hors du territoire.* Toutesfois au 10. liu. ch. 28. ils appellent ce Dieu des mousches Achor: *Cyrenaici inuocãt Achorem Deũ Muscarum, multitudine pestilentiam afferente, quæ protinus intereunt quàm litatum est illi Deo.* Nazianzene en la premiere inuectiue contre Iulian l'Apostat l'appelle Acaron: & les Hebrieux Beel-zebub. Mais pour reuenir à nostre propos, aupres de cette chappelle d'Hercules, au marché aux bœufs fut trouuee cette belle statuë d'Hercules, de bronze doré, qui est au Palais des Cõseruateurs au Capitole; laquelle luy fut dediee l'an 565. de Rome, M. Fuluius, & Cn. Manlius estans Consuls. En ce marché estoit aussi vn petit tẽple carré, d'ouurage ionique, & de marbre, dont la plus grand part est encore debout, consacré à *Ianus quadrifrons*, c'est à dire ayant quatre faces: car les Romains du cõmencemẽt ne luy en ayãs donné q̃ deux, l'vne deuant, l'autre derriere, pour denoter le temps passé, & l'aduenir; la fin & le commencement de l'annee; apres auoir pris Falceries, ville de la Thoscane, & qu'ils y en eurent trouué à quatre visages, ils le voulurent aussi celebrer en la sorte: & de fait il y en a quatre de cette sorte à l'entree du pont, qui de celà est appellé *di quattro capi*; anciennement le pont Fabrice, duquel nous auons parlé cy-deuant.

Pausanias en ses Arcadiques.

Ianus à quatre faces, & ses significations.

Au temple dessusdit qu'on appelle auiourd'huy la Loge, pource qu'il est fait tout ouuert, à guise d'vn arc ou passage (ce q̃ le mot de Ianus signifie) estoyẽt quatre portes, & douze niches en chaque face, celles d'embas accompagnees de colomnes, dont il ne se voit plus que les impostes: ce qui denote les quatre saisons de l'annee, & ses douze mois; à quoy Ianus preside & commande: ainsi que tesmoigne Varron au 5. des choses humaines; Qu'à Ianus estoyent dressez douze autels à Rome, chacun representant vn des mois: & qu'en toutes les regions ou quartiers, il y en auoit vn de bas relief; mais deux principaux; l'vn au marché aux bœufs; & l'autre au Fore Romain. Ouide au premier des Fastes, *Cùm tot sint Iani, cur stas sacratus in vno?* Il y a dauantage en cette place ou marché, pres l'Eglise sainct George au Velabre, vn arc dresé, auec force sacrifices de bœufs, les instrumẽs, & les victimaires ou Sacrificateurs, à l'honneur de Septimius Seuerus, & de M. Aurele Antonin son fils, par les bouchers & marchans de bœufs, comme l'inscription suyuante le monstre.

Macrobe premier liure des Saturn. chap. 9.

IMP. CÆS. L. SEPTIMIO. SEVERO. PIO. PERTINACI. AVG. ARABIC. ADIABENIC. PARTH. MAX. FORTISSIMO. FELICISSIMO. PONTIF. MAX. TRIB. POTEST. XII. IMP. XI. COS. III. PATRI. PATRIÆ. ET. IMP. CÆS. M. AVRELIO. ANTONINO. PIO. FELICI. AVG. TRIB. POTEST. VII. COS. III. P. P. PROCOS. FORTISSIMO. FELICISSIMOQVE. PRINCIPI. ET. IVLIÆ. AVGVSTÆ. MATRI. AVG. N. ET. CASTRORVM. ET. SENATVS. ET. PATRIÆ. ET. IMP. CÆS. M. AVRELII. ANTONINI. PII. FELICIS. AVG. PARTHICI. MAX. BRITANNICI. MAXIMI. ARGENTARI. ET. NEGOTIANTES. BOARI. HVIVS. LOCI. QVI. DEVOTI. NVMINI. EORVM. INVEHENT.

On auoit finablement de coustume, comme dit Pline, liure 28. chap. 2. d'y enterrer tous les ans vn Grec & vne Grecque en vie: Plutarque en la 83. question Romaine y adiouste aussi deux Gaulois, homme & femme: Et fut là à ce qu'on escrit, que le premier passe-tẽps des gladiateurs fut donné au peuple.

Le premier cõbat des gladiateurs à Rome, au marché aux bœufs.

LA POISSONNERIE estoit le long du Tybre, comme dit Varron, pres le pont de saincte Marie, anciennement le pont Palatin, & des Senateurs; s'eslargissant iusques à l'Eglise, qu'on appelle saincte Marie de la Portique, ou saincte Marie Egyptienne, qui est vn petit temple carré, encore debout, & fort beau, ayant douze colomnes de demy relief, & six en la Portique, striees, & d'ouurage ioniq̃, entremeslé de rustique. La frize est ouuree à testes de bœuf accoupplees auec des festons; l'architraue & corniche semblablement fort enrichies: les antiquaires

FORVM PISCARIVM.

L'Eglise de saincte Marie Egyptienne.

modernes sont de differente opinion là dessus; les vns maintenans que c'est le temple propre q̃ bastit le Roy Seruius Tullus à la Fortune Virile: ce qui ne peut estre selon que ce Valere escrit; Que le feu s'y estant mis, tout fut bruslé fors vne statuë de bois d'iceluy Tullus, qu'on trouua saine & sauue, à cause de l'or surfondu là dessus, qui la garentit. D'auantage, on ne voit point d'edifice à Rome de si ancien temps, qui soit conserué en la sorte; & n'auoyent pas lors aussi les Romains de si bons maistres ny ouuriers pour faire vn edifice si delicat, mesmemẽt qu'on maintient ce temple icy auoir esté basty sur la portique d'Octauian, du temps d'Auguste; de laquelle il auroit pris l'vne de ses appellations: dont se vient par mesme moyen à conuaincre l'opinion de ceux qui veulent que ce fust l'Asyle; & les autres le temple de la Frãchise ou Misericorde, qui estoit en la place des Conseruateurs, entre la roche Tarpeienne, & le Capitole. les autres, la basilique de Caius & de Lucius, qui estoit sur les Esquilies; à quoy il n'y a apparence quelconque: ioint que ce temple estant si court, n'a au reste forme aucune de basilique.

FORVM SVARIVM.

Le marché aux Pourceaux estoit au pied du Quirinal, vers le champ de Mars; en cest endroit où est pour le iourd'huy l'Eglise de S. Nicolas, surnommé pour ceste raison *In porcilibus*, à l'vn des bouts de la ruë appellee *via lata*, *la ruë large*, que quelques ignorans de l'antiquité ont voulu corriger, & mettre *Inuiolata*. Il y auoit bien d'autres marchez encore, comme le *Cupedinarium, Pistorium, Archemonium, Rusticorum, Gallorum, &c.* Mais ils sont de bien peu de poix pour la cognoissance de l'antiquité.

Reste maintenãt de parler de l'autre maniere de Fore; car il y en auoit de deux principales sortes, selon Aristote au 4. des Politiques: le Venal, assauoir le marché où se vendoyent, en chacun à part, (dit Varron) les choses necessaires à la vie de l'homme, comme és trois cy-dessus nommez; qui n'estoyent autre chose en somme, que de grand's places enuironnees de maisonnages: Et de ceux-là en auoyent la charge les Commissaires qu'ils appelloyent *Curatores*; les Ediles tant Curules que Plebeens; les Cereales; le general des viures, *Præfectus annonæ*; & semblables: à no⁹ le Preuost des marchans, & les Escheuins; les iurez, mesureurs, porteurs, vẽdeurs de maree, &c.

FORVM IVDICIARIVM.

L'autre estoit le Iudiciaire, où presidoyent les Magistrats, & les Iuges; destiné pour y assembler le peuple à l'audience; haranguer, administrer la Iustice, se promener pour deuiser de ses affaires; ainsi qu'és Palais, & Cours de Parlement; en la bourse d'Anuers; en la grand' salle de Padouë; à Realte à Venise; en Banque à Rome; & au change à Lyon; voire en la Cour du Palais à Paris, dont puis n'agueres les banquiers Italiẽs ont pris possession pour s'assembler; mais le nombre des nostres propres les surpasse; qui se meslent aucc ques eux, affriandez de ce gain illicite & in-

Les banques & interests d'argent peu vtiles en vn estat.

iuste; & dõt rien ne peut guere estre de plus pernicieux introduit en vn estat: parce que celà fait abandõner l'agriculture, & le traffique, les deux plus legitimes exercices & occupations de toutes celles qui concernent le maintenement de la vie humaine.

FORVM ROMANVM.

Le principal doncques de ces Fores, & le plus renommé & ancien estoit le *forum Romanum*; qui comprenoit en largeur ceste grande place qui est entre le Capitole, & le mont Palatin; depuis l'arc de Septimius Seuerus, iusqu'au temple de *Iuppiter Stator*, voüé par Romulus au combat contre les Sabins, fueillet 12. ligne 13. & basty au pied dudit Palatin, dont il y a encore de grands pans de muraille debout: & en largeur, depuis le Cliue ou descente du Capitole, iusqu'à l'Eglise de saincte Marie la neufue en la Velie, fort peu distante de l'arc de Titus, iusques où quelques vns la veulent estendre: Mais il ne fut pas si spacieux du commencement; car Auguste mesme l'accreut bien fort. Les lieux au reste les plus signalez de ce Fore, dit aussi *Forum latium*, furẽt ceux qui s'ensuyuẽt: le Comice en premier lieu, dict de *coeo*, ou de la *cos* de l'augure Nauius qui fut mise là, auecques sa statuë pour tesmoignage du miracle, dont il est parlé au fueillet 32. ligne 35. Pline liure 34. chap. 5. la met deuant la Cour: *Actij nauij statua fuit ante curiam, cuius basis conflagrauit curia incensa P. Clodij funere.* C'estoit vn lieu pres de la cour Hostilie en laquelle se tenoit lors ordinairement le Senat, où les Cheualiers Romains, & la commune se souloyẽt assembler, selon que met Pedianus, sur la 7. des Verrines; ainsi qu'à vne entree & issuë de la cour: là où pareillement les Ediles, & les Preteurs faisoyent celebrer leurs ieuz: & à cette fin; (car celà estoit aussi de leur charge & deuoir) parer le Fore Romain; & le Comice, de tapisseries, statues, & tableaux de platte-peinture, comme dit Pline; & Suetone en Cesar, tiltre 10. *Aedilis præter Comitium ac forum, basilicásque, etiam Capitolium ornauit, porticibus ad tempus extructis.* Ciceron plus particulieremẽt de celà au lieu dessusdit: *Ie suis maintenant designé Edile, dont il me faudra auec vne tresgrande ceremonie faire celebrer les saincts ieux à Ceres, Liber, & Libera: Rendre propice & fauorable enuers le peuple, & la commune de Rome, la mere Flore par la solennité de ses esbattemens: Faire quant & quant des autres ieux tres-anciens, qui furent les premiers de tous appellez les Romains, auec vne tres-grande dignité & religion; à Iuppiter, Iunon, & Minerue. A moy l'administration des temples; à moy toute la charge de la ville est commise, &c.* L'on y exhiboit encore quelques passe-temps extraordinaires au peuple, & s'y monstroyent des choses rares, pour ce que là ordinairement s'amassoit plus grand nombre de gens: Suetone en Auguste, tiltre 43. *Tigrim in scena, anguem quinquaginta cubitorum pro comitio publicauit*, qui estoit vne merueilleuse grandeur de serpent, de soixante quinze pieds de long: combien que celuy que fit tuer Regulus en Afrique, en auoit

Le temple de Iuppiter Stateur.

COMITIVM.

La charge des Ediles.

lerc liure premier, chapitre 8. Mais celà conuiẽt mieux à l'office des Ediles, & aux ieuz, que non pas au Comice; lequel demeura longuement sans estre couuert; dont plusieurs fois les assemblees pour le mauuais temps se departoyent sans rien faire, iusques à la seconde guerre Punique, quand Hannibal passa en Italie: Iules Cesar, comme il a esté dit cy-dessus apres Suetone, le rendit depuis en son entier accomplissement. Le peuple departy par les Curies, & Tribuz, auoit de coustume de s'y renger pour la creation de ses Magistrats, publier les loix, & iuger les Romains citoyens; y ayant à cette fin vn pourpris cloz de treilliz, tout aussi bien qu'au champ de Mars, auec des ponts & des coffrets pour y ietter les bulletins. Ciceron à Atticus liure premier: *Operæ Claudianæ pontes occuparant, tabellæ ministrabantur ita, vt nulla daretur*, VTI ROGAS. *Hic tibi in Rostra aduolat Cato, Hortẽsius multiq; præterea boni, quorum concursu comitia dimittuntur.* De maniere que le Comitium deuoit estre d'assez ample estenduë. Le figuier Ruminal, soubs lequel furent premierement alaictez Romulus & Remus par la louue, estoit là aussi entre le Comitium & la place, selon que dit Pline, liure 15. chap. 18. *Colitur ficus arbor in foro ipso ac Comitio Romæ nata, sacra fulguribus ibi conditis. Magísque ob memoriam eius quæ nutrix fuit Romuli ac Remi cõditoris appellata: quoniam sub ea inuẽta est lupa infantibus præbens rumam: ita enim vocabãt mammam:* Ce qui fait comprendre le Comice dans le fore Romain: ioint ce que Ciceron dit en l'oraison pour Sextius; *Cùm Forũ, Comitium, Curiámque multa de nocte armatis militibus occupassent.* Plutarque en la vie de Romulus luy deriue ce nom de *coëundo*; pource que ce fut là où Romulus & Tatius s'assemblerent pour traicter leur accord. ὅπου δὲ ταῦτα συνῆλθον, μέχρι νῦν κομίτιον καλεῖται.

La prison de Rome appellee *Tullianum*.

L'AVTRE PIECE d'apres estoit la prison, qui fut premierement edifiee par Ancus Martius (fueil. 30. lig. 11.) à l'vn des coings de cette place au pied de la roche Tarpeiẽne; & depuis accreuë par le Roy Seruius Tullus d'vn grand nombre de cachots & geolles bien auant dessoubs terre, à guises des latomies & carrieres de Sarragosse en Sicile; duquel Roy on estime cette prison auoir pris le nom de Tullianum; combien que ce fust vn lieu en icelle le plus horrible & cruel de tous: bastie au reste selon le Calepin, & nommee ainsi de Tullus Hostilius; mais mal, pource que Ancus Martius qui le premier l'edifia, fut posterieur audit Tullus: au moyen dequoy elle est plus proprement attribuee à Seruius Tullus. On estime qu'en ce Tullian fut emprisonné sainct Pierre; dont le Pape Syluestre aux prieres de l'Empereur Constantin le luy consacra, soubs le tiltre de sainct Pierre *in carcere*; & en estoit la solennité celebree le premier iour d'Aoust; iusques à ce que l'Imperatrix Eudoxie femme de Arcadius luy eust fait dedier l'Eglise de sainct Pierre *ad vincula* és Esquilies. Sur le sueil du Tullian se voyent encore grauez ces mots en vne pierre de Tyuertin; qui le monstrẽt auoir esté restauré quelque fois. C. VIBIVS. C. FILIVS. RVFINVS. M. COCCEIVS. M. F. NERVA. COS. EX. S. C. Or combien fut hideux & espouuentable ce lieu, Salluste le tesmoigne; lequel dit, que quand on est descendu quelques vingt pieds à plomb dessoubs terre, on rencontre à main gauche cette horrible chambre, muree tout à l'entour, de gros quartiers de pierre, & voultee par le dessus; si qu'elle est fort obscure & puante; & d'vn tresesfroyable aspect, parce qu'il y a deux estages, l'vn dessus l'autre: ce qu'on voit encore pour le iourd'huy. Tite Liue au 34. *Q. Pleminius, qui propter multa in Deos hominésque scelera Locris admissa, in carcerẽ cõiectus fuerat, in inferiorem demissus carcerem est, necatúsque.* Mais Calphurnius Flaccus le dilate fort elegamment en la sorte: *Ie voy (dit-il) la prison publique, edifiee de gros quartiers desmesurez de pierre tres-dure; où il n'y entre aucune lumiere que par certaines petites fendasses estroittes & longues. Là sont logez les mal-faitteurs, les pieds & les mains engagees dedans de forts ceps de dur chesne; qui toutes les fois que le bruit espouuentable des portes ferrees leur resueille les esprits, ils s'esuanouïssent de crainte & frayeur; & voyans là en leur presence executer les autres à mort, apprehendent d'vne grand' compunction de cœur, la façon dont ils doiuent estre traictez en semblable. De toutes parts resonnent fort horriblement les coups dont on meurtrist les miserables; & la voix inhumaine de l'executeur de iustice, qui tance & menace ses soubs-bourreaux s'ils vont à son gré trop mollement en besongne. A l'entree est assis le geollier d'vn cœur encore plus sanguinaire & felon; qui peut certes aux plus tẽdres & pitoyables criz d'vne pauure desolee mere, tenir tousiours les yeux essuits.* Il y eut encore vne autre prison à Rome, edifiee long temps apres par le Decem-vire Appius Claudius, qui l'appelloit le domicile du peuple Romain, dont est faitte mẽtion au 3. liure, fueillet 148. lig. 41. Mais elle estoit pres le theatre de Marcel, en l'Eglise de sainct Nicolas *in carcere*.

Belle descriptiõ d'vne prison horrible.

Erreur du Calepin.

DEVANT cette prison Tulliane se voit maintenãt vn grãd colosse de marbre, qu'on appelle vulgairemẽt le Marforio: c'est vn hõme couché de son lõg; qu'on estime estre la figure du fleuue du Nar, ayãt esté chãgee vne lettre pour l'autre: quelq̃s vns, du Rhin; & qu'il seruoit de soubassemẽt à la statuë à cheual de Domitian, qui triõpha de la Germanie: les autres le prẽnẽt pour vn *Iuppiter Panarius*, Dieu des boulãgiers, en memoire q̃ lors q̃ le Capitole fut assiegé des Gaulois, ceux de dedãs n'ayant plus dequoy viure, ietterent en bas ce peu de pain qui leur restoit, pour monstrer qu'ils auoyẽt dequoy endurer lõguemẽt le siege; ce qui cõtraignit les Gaulois de venir à appointemẽt. Les autres le veulẽt tirer de *forum Martis*; pource qu'il estoit pres le tẽple de Mars, enclos dãs le fore d'Auguste, & estiment ce tẽple estre l'eglise de saincte Martine, à cause de la proximité des mots, & de tant de despouilles de guerre qu'õ y voit taillees en marbre:

Marforio.

Z

Multáque præterea (comme dit le Poëte) *sacris in postibus arma,*
Captiui pendent currus, curuæque secures,
Et cristæ capitum, & portarum ingentia claustra,
Spiculáque, clypeique, ereptáque rostra carinis.

Mais les plus cler-voyans en l'antiquité, d'autant que le temple de Mars estoit de figure ronde, comme on peut veoir és reuers des medalles d'Auguste, prennent cette eglise de saincte Martine, pour vne secretainie ou repositoire des plus secrettes & importantes choses de Rome; suyuãt mesme la teneur de cette inscription qu'on voit encore pour le iourd'huy en vn marbre antique.

Secretarium pop. Rom.

SALVIS. D. D. N. N. HONORIO. ET. THEODOSIO. VICTORIOSISSIMIS. PRINCIPIBVS. SECRETARIVM. AMPLISSIMI. SENATVS. QVOD. VIR. ILLVSTRIS. FLAVIVS. ANNIVS. INSTITVERAT. ET. FATALIS. IGNIS. ABSVMPSIT. FLAVIVS. ANNIVS. EVGARIVS. EPIFANIVS. V. C. PRÆF. VRB. VICE. SACRA. IVD. REPARAVIT. ET. AD. PRISTINAM. FACIEM. REDVXIT.

ROSTRA.

AVPRES du Comice & de la Cour Hostilie, estoyent les Rostres. Ciceron en l'oraison pour Sestius: *Pulsus è Rostris in comitio iacuit.* Et Varron au 4. de la langue Latine: *Ante Curiam Hostiliam Rostra, cuius id vocabulum ex hostibus capta fixa sunt Rostra.* Car c'estoit vn hault poulpitre esleué sur les esperons des nauires des Antiates; à qui les Romains les ayans defaits, osterent tous leurs vaisseaux, dont les becqs des proües seruirẽt d'ornement à ce lieu: Tite Liue, liure 8. fueillet 349. ligne 3. *Naues Antiatium partim in naualia Romæ subductæ, partímque incensæ; Rostrísque earum suggestum in foro extructum adornari placuit.* Pline liure 34. chapitre 5. *In Consulatu C. Menij in suggestu Rostra deuictis Antiatibus fixerat anno vrbis* CCCCXVI. Et liure 16. chapitre 5. *Antea Rostra nauium tribunali præfixa foro decus erant, veluti Po. Ro. ipsa corona imposita.* Et auparauant luy Ciceron à ce mesme propos, en l'oraison pour la loy Manilienne: *Ex his temporibus non pudebat magistratus populi Romani in hunc ipsum locum ascendere; cùm eum vobis maiores vestri exuuiis nauticis, & classium spoliis ornatum reliquissent.* Il dit celà pource que les magistrats, & principalement les Tribuns, auoyent de coustume de monter sur ce poulpitre des Rostres, pour de là haranguer la commune, comme dit le mesme Ciceron contre Pison: parquoy ils furent dediez à la liberté du peuple Romain, dont ils estoyent les protecteurs & syndics: Dion liure 45. ἐν τῇ ἀγορᾷ ῥωμάια, καὶ πρὸς τῷ βήματι τῷ ἐλευθερίῳ; *au Fore ou grand place de Rome, pres le poulpitre des Rostres consacré à la Liberté.* Et c'est ce que Tite Liue veut dire sur la fin du 8. liure, fueillet 364. ligne 31. *Bene agis, cum eò nos deduci iussisti, vnde & priuati vocem mittere possemus.* Tellement que la puissance Tribunicienne ayant esté abolie par Sylla, ennemy tout oultre de la commune, & fauteur des Patriciens, elle fut puis-apres remise sus par Pompee, estant Consul auec Crassus l'an 683. ainsi que dit Velleius au second: *Hoc consulatu Pompeius Tribuniciam potestatem restituit, cuius Sulla imaginem sine re reliquerat:* Et ce à la poursuitte & instance de M. Lollius Pallikanus Tribun du peuple deux ans auparauant; que Valere appelle homme seditieux, pource qu'il se formalisoit par trop pour le menu peuple contre les nobles & puissans: C'est le tiltre que de tout temps les Romains ont accoustumé de donner à ceux qui espousoyent la cause des pauures citoyens infirmes. Tout autour de ces Rostres, comme au plus celebre & apparẽt lieu de la ville, il y eut plusieurs statuës d'hommes de valeur & merite: & entre autres, de ces quattre ambassadeurs qui ayans esté depeschez vers les Fidenates, furent par eux inhumainement mis à mort: liure 4. fueillet 176. ligne 28. où nous auons tourné *Rostra* pour le Tribunal des harengues. *Legatorum qui Fidenis cæsi erant, statuæ publicè in Rostris positæ sunt.* Vne aussi de Camille; & de Cn. Octauius; comme dit Pline, liure 34. chapitre 6. pour auoir d'vne tresgrand' magnanimité de courage espouuenté le Roy Antiochus, & contrainct de donner vne responsse resoluë, auant que de sortir d'vn petit cerne qu'il luy trassa en terre auec la pointe d'vne baguette: *In qua legatione interfecto Senatus statuam poni iussit quàm oculatissimo loco in Rostris.* Les autres attribuent celà à Pompilius. Plus la statuë d'Hercules en ieune aage, vestu à la Grecque, & lorgnant d'vne fiere mine; dedié là par L. Lucullus, auec cette inscription en la baze. L. LVCVLLVS. IMPERATOR. DE. MANVBIIS. HOSTIVM. DEDICAVIT. Et vne à cheual toute d'or; du Dictateur Sylla, ainsi que dit Pædianus, accompagnee de cette inscription: CORNELIO. SVLLÆ. FORTVNATO. IMPERATORI. Denis Halicarn. allegue, que sur vne haulse de marbre deuant ces Rostres fut enseuely le corps du Pasteur Faustulus; lequel s'estant voulu mettre entre les deux freres, ses nourrissons, pour les departir, fut tué. Romulus fut aussi enterré au derriere: & finablement la teste, & la main droitte de Ciceron y furent attachees, en vengeance des inuectiues contre Marc Antoine, au Trium virat; cõme auoit auparauant esté par Sylla, la teste du ieune Marius. Il y eut encor d'autres Rostres à Rome appellez les neufs, au bas du mõt Palatin, entre le temple de Iuppiter Stateur, & celuy de Auguste, sur le Fore & la grand'place; là où furent depuis transportez les anciens. Suetone tiltre 100. en Auguste: *Bifariam laudatus est: pro æde Diui Iulij à Tyberio, & pro Rostris sub veteribus,*

Statuës de marque plantees és Rostres.

ROSTRA NOVA.

(curiis

(*curiis* assauoir) *à Druso Tyberij filio.* Or ce que Suetone appelle le temple de Iules Cesar, Dion liure 56. le nomme les Rostres ; ce qui denote que ce deuoyent estre les neufs : προτεθείσης δὲ τῆς κλίνης ἐπὶ τοῦ δημηγορικοῦ βήματος, ἀπὸ μὲν ἐκείνου ὁ Δροῦσος τι ἀνέγνω, ἀπὸ δὲ τῶν ἑτέρων ἐμβόλων τῶν Ἰουλίων, ὁ Τιβέριος δημόσιον δή τινα κατὰ δόγμα λόγον ἐπ' αὐτῷ τοιόνδε ἐπελέξατο. Mais ce pourroit estre parauenture suyuant ce qu'il auoit dit au 51. qu'à Auguste fut decerné le triomphe de Cleopatre, auec vn arc triomphal, ayant vn trophee de la ville de Brindisi ; & vn autre au forc romain & que le Plinthe de la sacristie de feu son oncle, estoit orné des becs des nauires prises en la victoire Actiaque : καὶ ἑτέραν ἐν τῇ Ῥωμαίᾳ ἀγορᾷ ἔδωκαν τήν τε κρηπῖδα τοῦ Ἰουλιείου ἡρῴου τοῖς τῶν αἰχμαλωτίδων νεῶν ἐμβόλοις κοσμηθῆναι. Il y eut aussi vne colomne en cette grand place, dediee à Auguste, auec sa statuë d'or au dessus, comme on veoit en des reuers de quelques siennes medailles d'argent : laquelle colomne estoit en semblable parce des esperons des mesmes vaisseaux, ce dit Appian au 5. des guerres ciuiles : Καὶ ἐπὶ κίονος ἐν ἀγορᾷ χρύσεος ἑστάναι μετὰ σχήματος οὗπερ ἔχων εἰσῆλθε, καὶ περικειμένων τῷ κίονι νεῶν ἐμβόλων. καὶ ἔστη μὲν ἡ εἰκὼν ἐπιγραφὴν ἔχουσα, ὅτι τὴν εἰρήνην ἐστασιασμένην ἐκ πολλοῦ συνέστησε κατὰ γῆν, καὶ θάλασσαν. La colomne d'Auguste.

Le pourtraict des Rostres agencez en Tribunal ou Poulpitre.



A quoy nous en auons bien voulu icy adiouster vn à part, retiré de l'antique.



DE LA COVR HOSTILIE, ET AVTRES COVRS PAR MESME MOYEN.

Curia. LA COVR ESTOIT anciennement vn lieu à Rom, où le Senat auoit de coustume de s'assembler pour consulter & resouldre des affaires pubques : lequel mot est passé à nous, mais no du tout en la mesme signification, ains pour la suitte, train, & maison du Prince, & pour les sieges souuerains de iustice que on appelle les Cours de Parlement ; lesquelles outre les procez des particuliers cognoissent aussi de la police ; & de l'emologation des Edits ; aucunefois encore de quelques affaires d'estat : Mais le Senat à Rome ne s'entremit de la iustice sinon sur les derniers temps de l'Empire. *Curia* doncques estoit ditte ainsi,

Deux sortes de Cours à Rome, pour le spirituel & le temporel.

cõme veut Varron, du mot *Curo* auoit soing; dõt il y en auoit de deux sortes: *Curiæ duorum generum: & vbi curarent Sacerdotes res diuinas; vt curiæ veteres: & vbi Senatus humanas; vt curia Hostilia, quod primus ædificauit eam Hostilius rex sub veteribus.* Et Festus au 12. *Nouæ Curiæ proximæ compitum Fabricium ædificatæ sunt: quòd parum amplæ erant veteres à Romulo factæ, vbi is populum & sacra in parteis triginta distribuebat, vt in iis ea sacra curarent, quæ cùm ex veteribus in nouas euocarẽtur, septem curiarum per religiones euocari non potuerant. Itaque Foriensis, Raptæ, Vellensis, Velitiæ res diuinæ fiunt in veteribus curiis.* De ces Cours ou curies neufues, le mesme Varron en vn autre endroit: *Sub nouis, dicta pars in foro ædificiorum quod vocabulum eius peruetustum, vt nouæ viæ, quæ via iandudum vetus est*: ainsi que le marché neuf, & la porte neufue à Paris pourrõt encore garder ce nom d'icy à lõg temps. Le lieu de Plaute: *Sub veteribus ibi sunt qui dant, quíque accipiunt fœnore*: pourroit estre relatif aux boutiques neufues, dont parle Tite Liue au troisiesme liure, fueil. 140. ligne 26. *Seducit filiam prope Cloacinæ ad tabernas quibus nunc nouis est nomen.* Toutesfois ie n'en resouls rien.

Cvria calabra.

Cvria calabra, comme met Festus, estoit celle-là où l'on ne traictoit d'autre chose que de ce qui appartenoit à la religion; aux sacrifices, & seruice diuin: laquelle Seruius sur ce passage du 8. de l'Eneide; *Romuleóque recens horrebat Regia culmo*, met auoir esté couuerte de chaume par Romulus, aussi bien que sa maison, comme dit Varron. Tellement qu'il y auoit de deux sortes de Cours; pour les choses diuines, & pour les humaines: Pour les diuines, les trente dessusdittes en particulier, mentionnees au premier liure, fueillet 13. ligne 9. dont il sera plus amplement parlé cy-apres: & en general, la Cour Calabre, edifiee par iceluy Romulus, selon quelques vns au Capitole, en cest endroit où est maintenant le magasin du sel, au logis des Conseruateurs; auquel l'on voit encore quelques marques d'vn Portique qui regarde sur la grand' place, d'ouurage dorique, & de belle inuention. Les autres, & mesmes Varron, la mettent au mont Palatin, ioignant la maison ou cabanne de Romulus, au dessus du Velabre. Mais Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre 15. dit que deuant que le Calendrier & les Fastes eussent par despit des Peres conscrits esté diuulguez au peuple par Cn. Flauius escriuain publique, (liure 9. fueillet 415. ligne 43.) le petit Pontife auoit la charge d'obseruer la premiere monstre & aspect de la nouuelle lune, pour en aduertir le Roy Sacrificateur: surquoy ayans eux deux fait vn sacrifice, le Pontife conuoquoit le peuple (ce qu'ils appelloyent *Calare*, du mot Grec de Καλῶ, qui signifie appeller) au Capitole pres la Cour Calabre, qui estoit ioignant la cabanne dessusditte de Romulus; & luy faisoit entendre combien de iours restoyent depuis les Calendes, qui sont le premier de la lune, & à nous du mois, iusques aux Nones; prononçant par cinq fois ce mot de χαλῶ, si elles escheoyent au cinquiesme, & sept fois, si au septiesme, comme vous le pouuez veoir marqué dans noz Calendriers, & compostz. Ce qu'ils faisoyent pource qu'il falloit qu'au iour des Nones, le peuple qui estoit espandu aux champs se trouuast en la ville, pour entendre du Roy des Sacrifices tout ce qui concernoit les Feries, c'est à dire les iours des ieuz & esbattemens publiques; les plaidoyables, & non plaidoyables; festez, & ouuriers; & en somme tout le reiglemẽt du mois: ce qui a grande conformité auec les prosnes que les Curez font par chacun Dimanche és paroisses.

L'ancien Calendrier aux Romains verbal, & de bouche.

Cvriæ veteres.

Quant aux Cours pour les choses humaines, il y eut en premier lieu deux Cours vieilles, l'vne edifice par Romulus, en vne encongneure du mont Palatin, qui regarde vers le Colisee; l'autre en la partie des Carines tournee au Midy, entre les iardinages du monastere de saincte Marie la neufue, & sainct Pierre *ad Vincula*: faisans foy de celà plusieurs anciens contracts, & autres actes de Notaires, qui nomment cest endroit *la Cour vieille*. L'on dit qu'il y auoit douze degrez à monter, representans les douze signes du Zodiaque, esquels le soleil parfait son cours tous les ans; & au hault vne belle victoire d'or massif, les aisles estenduës, & ayant vn trophee en la main droicte: Plus, que chaque mois de l'annee, les Augures s'en venoyent là du Capitole le long de la ruë Sacree, pour y receuoir les auguremens & presages. Asconius sur l'oraison *pro Milone*; dit que le corps de Clodius fut porté en la grand' place ou fore romain; & là mis deuant les Rostres, afin qu'on peust considerer ses blesseures; dequoy le peuple s'estant esmeu, le porta en la Cour, & fut là bruslé auec les sieges, & bancs, du barreau & les registres des Greffiers; dont la Cour s'embrasa aussi.

Cvria Hostilia.

Il y evt pareillement deux Cours Hostilies, l'vne pres la grand' place, & les Rostres, selon Varron, où l'on voit encore pour le iourd'huy de grandes ruines du temple de la Paix; entre la Cour vieille, & la Basilique de Portius Cato: l'autre du mesme nom encore fut aussi edifiee par luy sur le mont Celion, en la 2. region de la ville, selon Publius Victor, là où est maintenant l'Eglise de sainct Iean & Paule; deux martyrs que l'Empereur Iulian fit nourrir, & enterrer là; auec vn beau Palais, où quelques Papes ont fait autrefois leur demeure. Tite Liue, liure premier, fueillet 26. ligne 28. *Templúmque ordine à se aucto curiam fecit, quæ Hostilia vsque ad patrum nostrorum ætatem appellata est.* Surquoy il faut estre aduerty que le Senat ne se pouuoit assembler ne rien resouldre, sinon en lieu dedié par les augures, auquel on attribuoit à cette occasion le nom de temple. Ciceron en la harengue pour sa maison, aux Pontifes: *Curia est sedes, ac templum publici consilij.* Et en la

Le Senat ne s'assembloit qu'en lieu consacré.

defense de Milon: *Curia est templum sanctitatis.* Pour cette cause le temple de Vesta n'estant point consacré, le Senat ne s'y assembloit point aussi: fust, ou pource que ce ne souloit estre que le simple Palais royal de Numa; ou bien que ce Roy religieux tout expres par vne grande preuoyance ne l'eust point voulu faire consacrer des augures; afin que le Senat qui tousiours charrioit vn gros nombre de gens, & de plusieurs manieres apres luy, ne s'assemblast parmy ces vierges, pour les inconueniens qui en eussent peu arriuer; ains au porche & courtil assez esloigné d'iceluy.

CVRIA SALIORVM. IL Y AVOIT puis-apres la Cour des Saliens au mont Palatin; desquels il sera parlé en leur lieu: trop bien peut-on sur & tant moins en dire cecy; que le feu s'y estant mis vne fois, elle fut toute reduitte en cendres, fors le Litue de Romulus, qu'on trouua au millieu sain & sauue; ainsi que le tesmoigne Ciceron és liures de la diuination.

CVRIA POMPEII. LA COVR DE POMPEE fut tout ioignant son theatre, en la place pour le iourd'huy appellee *Campo di fiore*, là où il s'en voit encore quelques demeurans: & n'estoit cette Cour autre chose selon Plutarque en sa vie, sinon vn beau grand Palais où le Senat par fois s'assembloit: Iules Cesar y fut massacré, comme met Suetone, tiltre 80. Il y auoit au surplus vn superbe Porche ou auant-logis à l'entree, qui de là iusques à maintenant a gardé le nom de *Satrio*, quasi *Atrium*, qui est derriere la maison des Vrsins: & vne longue gallerie soustenuë sur cent grosses colomnes. Antiphyle, comme met Pline, liure 35. chapitre 10. y peignit d'vn grand artifice, Europe, & Cadmus: & demeura ce bastiment, accompagné de ses ornemens, en son entier pres de trois cens ans, iusqu'à Philippes successeur de Gordian troisiesme, soubs qui il brusla.

PORTICVS POMPEII.

Curia Cæsaris, Augusti, & Octauiæ. DE LA COVR de Iules Cesar, celle de Auguste, & de sa sœur Octauie, il s'en parlera cy-apres, de chacune en sa region ou quartier. Il y en eut encore d'autres, non si celebres toutesfois que les dessusdittes; comme celle de Caton, & la Pompiliane; dont fait mention Vopiscus en la vie des Gordians. Brief que tous les lieux où s'assembloit le Senat, s'appelloyent *Curia*; Tout ainsi que noz Cours souueraines, quelque part qu'elles se remuent; dont le corps donne le nom au lieu, qui est tousiours appellé la Cour.

SENATVLVM. LE SENATVLVM ou *Senaculum*, estoit vn lieu aussi où se tenoit par fois le Senat: & y en eut trois à Rome, comme dit Festus, alleguant là dessus Nicostrate: l'vn où fut depuis le temple de la Concorde, entre le Capitole & la grand' place; là où seulement se souloyent assembler les magistrats auecques les plus anciens Senateurs, pour deliberer des affaires d'estat; dont il estoit en Grec dit Γερουσία: l'autre à la porte Capene: & le troisiesme deuant le temple de Bellone, qu'Appius Claudius l'aueugle fit edifier, pres le marché aux herbages, pour auoir par ses magnanimes persuasions rompu l'accord qu'on vouloit faire auec le Roy Pyrrhus, comme le tesmoigne Plutarque en sa vie. Valere liure second, chapitre premier, dit que les Senateurs se souloyent anciennement tenir tout le long du iour en ce Senatule pres de la Cour, afin d'estre prests à toutes heures de s'assembler au Conseil; sans qu'on eust la peine de les enuoyer ramasser de costé & d'autre: *Ambiguæ laudis ciuem existimantes, qui debitis R. P. officiis non sua sponte, sed iussus fungeretur: quia quicquid imperio cogitur, exigenti magis, quàm præstanti acceptum refertur.* Il y eut outre plus vn Senatule pour les femmes; que l'Empereur Heliogabale fit faire au mont Quirinal; ainsi que l'escript Lampride: *Fecit & in colle Quirinali Senatulum, i. mulierum Senatum; in quo ante fuerat conuentus matronalis, solennibus duntaxat diebus.*

LE TEMPLE de Concorde, voüé par Furius Camillus. Mais il vaut mieux remettre tout le reste de ces ruines & antiquitez, à la description vniuerselle des quatorze regions ou quartiers de Rome; parce que l'ordre en sera plus net & intelligible. Cependant il n'y aura point de mal, de declarer encore icy quelques mots particuliers aux Romains; desquels nous n'auons pas du tout proprement l'vsage, parquoy tant plus mal-aisément se peuuent ils rendre en nostre langue, sinon par circonlocution, & pluralité de paroles: comme de *Basilica*, *Porticus*, *Via*, *Vicus*, & autres semblables: Car des temples, & ce qui en depend nous le reseruons sur Numa. *Basilica* donques qui à prendre ce mot du Grec dont il vient, ἀπὸ τοῦ βασιλέως, signifieroit autant que royalle, estoit vn lieu publique magnifiquement edifié, & pour plaider à couuert: car le *forum* estoit tout à l'erte; mais les Cours & les Basiliques estoyent couuertes; & les Iuges y assis à leur aise; dont le grand Caton ne se pouuant bonnement contenter; au contraire (souloit-il dire) falloit-il plus-tost que la place fust toute semee de chausse-trappes. Les Basiliques estoyent puis-apres pour consulter, negocier, & traffiquer: car oultre les barreaux, & les auditoires, il y auoit aussi des boutiques, & des marchandises, mais d'importance & d'eslitte. Vitruue liure cinquiesme: *Vti qui apud Magistratus starent, negotiantes in Basilica non impedirent.* Et Quintilian au 12. parlant d'vn Trachalus qui auoit la voix forte à merueilles & hautaine: *Certè cùm in Iulia Basilica diceret primo Tribunali, quattuor autem iudicia cogerentur, atque omnia clamoribus fremerêt, & auditum eum, & intellectum laudatum quoque*

Beau traict de Caton pour retirer les hõmes de la chiquanerie.

in quattuor Tribunalibus memini. Pline és Epistres: *Descenderam in Basilicam Iuliam, auditurus ex quibus proxima comperendinatione respondere debebam.* Pour se promener aussi, & venir faire sa Cour: Ciceron au second des Epistres à Atticus: *Basilicam habeo non villam, frequentia Formicanorum.* De maniere que nous ne le sçaurions mieux rendre, que pour la salle du Palais, auecques les sieges, parquets, & auditoires qui sont autour; & la gallerie des merciers, & d'entour la Conciergerie: attendu mesmes, que les Grecs prennent bien aussi quelque fois ce mot βασιλεύς pour vn Iuge; comme Hesiode quand il appelle δωροφαγοὺς βασιλῆας, les Iuges mercenaires & deuorateurs de presens. Il signifie aussi le Palais & maison royalle: plus vn hostel de ville. Tite Liue à ce propos au 26. *Comprehensa incendio & priuata ædificia, neque enim tum Basilicæ erant*, assauoir en la seconde guerre Punique. Et finablement nous l'auons destourné à noz grandes Eglises, comme nostre-Dame de Paris, ou de Reims; sainct Pierre de Rome, sainct Paul, le Dome de Millan, de Florence, Sienne; & autres semblables: mais les anciens n'en ont point vsé en cette signification. Il y a eu au reste onze principales Basiliques à Rome, selon Publius Victor, dont il sera parlé de chacune en son lieu.

PORTICVS. LES PORTIQVES estoyent galleries, ou salles basses publiques, pour se retirer à couuert en quelque grosse rauine d'eau; ou pour se garentir des ardentes chaleurs de l'esté. Ouide au premier de l'art d'aymer:

Tu modò Pompeia lentus spaciare sub vmbra,
Cùm sol Herculei terga leonis adit.

Car elles estoyent ouuertes du costé de Midy, pour iouyr des raiz du soleil durant les froidures d'hyuer; & du Septentrion, pour se mettre à l'ombre, & prendre le fraiz en esté: Toutes soustenuës sur de belles colomnes de marbre à vn entre deux, & plusieurs aucunes; enrichies de statuës, & tableaux de platte-peinture excellens, auecques quelques superbes voultes toutes diasprees de musaique. Il y en a vne moderne entre les autres à Florence, faitte à l'imitation des antiques, & qui n'est pas à mespriser. On prend encore les Portiques pour toutes sortes de galleries hautes & basses dans les maisons: comme celle de Beluedere à Rome, que fit faire Pape Iules second, à trois estages l'vn sur l'autre, merueilleusement longue. Suetone en Neron 31. *Tanta laxitas vt porticus triplices milliarias haberet.* Il y auoit aussi des Portiques soubs-terraines, pour estre plus fresches, qu'on appelloit Cryptoportiques, galleries de grottes: & receuoyent ces bastimens-cy, ou le nom de ceux qui les faisoyent faire; comme la Portique Pompeiane, Emylienne, Octauienne; ou de l'ouurage dont elles estoyent; Dorique, Ionique, Corinthe; & quelquefois des diuinitez à qui elles estoyent dediees; comme le monstre ceste ancienne inscription:

SILVANO. SANCTO. L. VALLIVS. SOLON. PORTICVM. EX. VOTO. FECIT. DEDICAVITQVE. KAL. APRIL. PISANO. ET. BOLANO. COSS.

Les Porches mesmes des temples, comme du Pantheon; & des beaux Palais des particuliers citoyẽs de nom, se souloyẽt appeller Portiques. Quand ie dis Palais, c'est à l'vsance moderne de Rome, où l'on appelle de ce mot les grandes maisons magnifiques.

VIA. VIA signifioit aux champs vn grand-chemin, comme *via Appia, via Flaminia*; & en la ville vne grand' ruë, qui s'alloit rendre hors des portes à quelque chemin signalé; ainsi que la ruë de la porte sainct Iaques, iusques à celle de S. Martin, qui coupe Paris presqu'en deux moitiez, d'vn costé tirant à Orleans, & de l'autre en la Picardie & Champaigne. Toutes lesquelles ruës & grands chemins partoyent d'vne colomne de marbre estant à l'vn des bouts de la grand' place ou *Forum romanum*, pres l'arc de Septimius Seuerus. Cette colomne s'appelloit de là, *Milliarium aureum*; dont font ample mẽtion Pline, Plutarque, Tacite, & Suetone en Othon 6. *præmonitis consciis vt se in foro sub æde Saturni ad milliariũ aureum opperirentur.* Quelques vns veulẽt que tous les principaux chemins d'Italie y fussent marquez & descrits, comme en vne carthe; mais il y a long temps qu'il n'en est resté marque ne vestige quelconque. MILLIARIVM AVREVM. VICVS aux champs signifioit vn bourg, ou village, pource que volontiers il n'y a qu'vne seule ruë estenduë en long: & en la ville selon d'aucuns, vne moindre que *Via*: mais proprement *Via* est le chemin vuide par où l'on va & vient; & *Vicus* les maisonnages qui sont d'vne part & d'autre; dit ainsi, *quasi vias circum habeat*: le mot de rue enuers nous comprend l'vn & l'autre. *Via, & Vicus.* Ce que i'ay bien voulu premettre icy, afin qu'en la description suyuante tiree de Publius Victor, Sex. Rufus, & quelques autres, l'on puisse discerner que pour *via* ie mets grand' rue passante; & pour *vicus*, simplement rue: car i'estime que le long de ces *vici*, fussent les communes habitations s'entretenantes, qu'on appelle icy rues marchandes; & les *Domus* & *Insulæ*, fussent à l'escart hors de la foulle & du bruit, comme à nous les maisons des grands & riches personnages. Festus à ce propos de *Vici*, & de leurs diuerses nominations: *Altero modo cùm id genus ædificia quæ continentia sunt viis oppidíque itineribus, regionibúsque distributa distant, nominibúsque dissimilibus discriminis causa sunt dispartita.*

DESCRIPTION DE L'ANCIENNE ROME DEPARTIE EN QVATORZE REGIONS OU QUARTIERS PAR *Auguste Cesar.*

Le premier departement qui fut fait de Rome, peu de chose alors, fut par Romulus; & ce en

ce en trois Tribuz; & chaque Tribu en dix Curies; qui faisoient trête, appellees par Varron parties. Den. Hal. là dessus; & Tite Liue fueil. 13. lig. 9. *Itaque cùm populum in triginta Curias diuideret, nomina Sabinarum raptarum imposuit.* Mais ce departement fut des personnes; car Seruius Tullus la diuisa en quatre regiõs; la Suburrane, Esquiline, Colline, & Palatine. Plus de cinq cens trente ou quarante ans puis-apres; l'Empire & la ville de Rome estans paruenuz à leur plus haute cime & grandeur, Auguste Cesar la departit en quatorze regions, comme met Suetone en sa vie, tiltre 30. *Spacium vrbis in regiones vicósque diuisit: instituítque, vt illas annui magistratus sortito tuerentur: Hos, magistri è plebe cuiusque viciniæ electi.* A quoy Dion se conforme au 44. liure où il dit: (Si toutesfois les mots Grecs, & les nostres se peuuent en ces particularitez Romaines approprier à leur langage) *Que l'an 747. il y eût des Commissaires* (ils les appellêt *Procuratores & Curatores*) *establiz par Auguste du corps du peuple, pour auoir la charge des rues; la ville ayant lors esté departie en quatorze regions; ausquels il fut permis d'vser de la mesme robbe de pourpre que les Magistrats portoient; & faire marcher deux licteurs ou bedeaux deuant eux, és lieux qui estoient de leur charge; leur ayans par mesme moyen esté octroyez pour executer leurs commandemens, les esclaues que souloient auparauant auoir les Ediles pour esteindre le feu fortuit.* Anciennemêt les Censeurs souloient auoir cette charge, mais sous ce mot de *via* il faut entendre non seulemêt les rues de Rome; ains les grands chemins du dehors. Depuis se trouuans occupez à tant d'autres choses qu'ils ne pouuoiêt plus vaquer à cecy; par ordonnance du Senat furent creez ces quatre officiers icy, particulierement destinez à celà. Et comme encore ils n'y peussent suffire, on y commit extraordinairement des citoyens auec eux; tantost plus tantost moins, selon que les occasions arriuoient: iusqu'à ce qu'en fin Auguste ayant fait le departement dessusdit en erigea en tiltre d'office ordinaire à chacune region deux; qui estoient vingthuict dedans Rome. Des quatre premiers; Pomponius le Iurisconsulte au tiltre second de l'origine du droict: *Post creationem duorum Pratorum, vrbani videlicet & peregrini, constituti sunt eodem tempore & quatuor viri qui curam viarum agerent.* Celà fut enuiron l'an 385. de Rome, comme il est dit tout au commencement du 7. liure. Des autres qui estoient choisis à celà extraordinairement; Pline au 5. liure, epistre 15. *Mihi nunciatum est Cornutũ Tertullum accepisse Aemiliæ viæ curam.* Ce qui monstre que c'estoit vn honneur qu'on faisoit aux plus apparens de la ville, mais qu'ils achetoient bien cherement; car celà estoit de grands fraiz, comme le tesmoigne cette inscription antique:

Curatores viarum.

L. APVLEIVS.
C. FIL. ANI. NIGER.
II. VIR.
CVRATOR. VIARVM.
STERNANDARVM.
PEDVM. DECEM.
MILLIÁ. VIAM.
SVA. PECVNIA.
FECIT.

Là où ce qu'il y a. II. VIR. me faict croire, que c'estoient ceux des regions de la ville accouplez deux à deux en chacune; suiuant l'institution de cest office erigé ainsi par Auguste: Suetone tiltre 37. *Noua officia excogitauit: curam operum publicorum, viarum, & aquarum;* sans exprimer, pour combien de temps: mais cette autre inscription la monstre quinquennale comme estoit la Censure:

L. VARRONIO. L. F.
PAL. CAPITONI.
SCRIBAE. AEDILIC.
ACCENSO. VELATO.
II. VIRO. QVINQVENN.
CVRATORI. VIARVM.
PATRONO. COLONIAE.
ORDO REGALIVM.
QVORVM. HONORE.
CONTENTVS. SVA. PECVN.
POSVIT. L. D. D.

Il y auoit puis-apres quatre Vicomaistres à chaque grand rue, tels à peu pres comme sont les Dixeniers enuers nous: desquels est faitte mention dedans Suetone à la fin de Tybere: *dedit legata plerisque: plebi Romanæ viritim, atque etiã separatim vicorum magistris:* Et deux Denonciateurs à chacune region, pour donner aduertissement d'heure à autre de tout ce qui pouuoit suruenir au quartier. Du têps d'Alexandre Seuere furent adioustez des Quarteniers, comme assesseurs au Gouuerneur de la ville, pris des principaux hommes d'icelle, voire des Consulaires; comme le tesmoigne Lampride en sa vie: *Fecit Romæ Curatores vrbũ quatuordecim, sed ex Cõsularib⁹ viris, quos audire negotia vrbana cũ Præfecto vrbis iussit; ita vt omnes, aut magna pars adessent cùm acta fierent.* Voilà ce qu'il nous a sêblé bon de premettre pour donner à peu pres à entêdre ce que c'estoit de ces charges, que nous ne pouuons bonnemêt representer en vn mot. Cette inscription au-surplus d'Adrian, qui se voit en vn marbre antique au Palais des Cõseruateurs dãs le Capitole, tesmoigne encore les quatorze regions, & leurs Vicomaistres, outre ce que nous en auons amené de Suetone cy dessus:

Dixeniers.

Denonciateurs.

Quarteniers.

IMP. CAESARI. DIVI. TRAIANI.
PARTHICI. FIL. DIVI. NERVAE. NEPOTI. TRAIANO. HADRIANO. AVG.
PONTIF. MAXIMO. TRIBVNIC. POTEST. IMP. II. COS. III. P. P. MAGISTRI. VICORVM. VRBIS. REGIONVM. XIIII.

LA PREMIERE region dicte la porte Capene, ou de sainct Sebastian, contenoit XII. M.

Premiere region. Porte Capene.

cc. xxii. pieds de circuit. Et y auoit trẽte six Vicomaistres ou dixeniers,(nous vserõs doresnauãt de ces mots,pour ne repeter point tãt de fois vne mesme chose)deux Commissaires establis sur le faict des reparations;& deux Denunciateurs.

Le temple de Mars.

Ce qvartier seul de tous les autres s'estendoit dãs la ville & dehors és faulxbourgs;là où estoit le temple de Mars, que Sylla en son Edilité fit bastir,ou plustost refaire de fõds en cõble tout à neuf, ayãt cent grosses colõnes; car il en est fait mention au 7.liure,fueil.314.lig.44. plus de 270. ans auãt luy:*Cùm omnes extra portam Capenam* (parlãt du Consul Popilius Lenas Plebeien) *ad Martis ædẽ conuenire armatos iuniores iussisset*. Et au 10. liure fueil.436.lig.25.*semitámque saxo quadrato à Capena porta ad Martis ædem strauerũt*. Là se souloit assembler le Senat pour donner audiẽce aux Ambassadeurs estrãgers, afin de ne les laisser entrer en la ville: & aupres d'iceluy estoit vne grosse pierre appellee Manale, comme dit Festus; de *Mano*,qui est à dire degoutter, parce que toutes les fois que les seicheresses estans par trop grãdes on auoit besoin d'eau du ciel, on portoit ceste pierre en processiõ solennelle parmy la ville; & lors ne falloit tout incontinent de pleuuoir. Fulgence en son petit traicté des mots obscurs: *Labeo qui disciplinas Hetruscas Tagetis, & Bacchetidis* xv. *voluminibus explanauit,ita ait: Fibræ iecoris sandaracei coloris dum fiant, manales tunc verrere opus est petras,id est, quas antiqui solebant in modum cylindrorum per limites trahere, pro pluuiæ commutanda inopia.*

Temple de la tempeste.

Le temple de la Tẽpeste y estoit aussi; edifié par Marcellus qui conquit l'Isle de Corse; suyuant vn vœu qu'il auoit fait nauigant à ceste entreprise, où il fut surpris en chemin d'vne tourmente qui le cuida mettre à fonds, & toute sa flotte.

De l'esperance.

Plvs vn autre de l'esperance, car elle en eut vn aussi en la grand' place: L'avtel d'Apollon; & le bosquet de l'Honneur: Le temple des Muses dittes Camenes,dõt il semble que cette porte ait pris en partie son nom; mais le vray venoit de Capys qui fonda Capoüe: lequel tẽple auec son bosquet fut dedié par Fuluius Nobilior. Le Poëte L. Actius de petite taille, y fit mettre sa statuë, grande presqu'à pair d'vn Colosse, comme dit Pline liure trente quatre,chapitre cinq. Tite Liue,liure premier,fueillet treize,lig. 35. fait mention d'vn bosquet dedié par Numa aux Muses; sans specifier l'endroit: Ce pourroit par-aduẽture estre celuy que Fuluius restaura depuis.

Bosquets ou touffes de bois anciennement tenans lieu de temples.

Or ces bosquets, ou petites touffes de bois, (les Latins dient *Lucus*, & les Grecs τέμενος) tenoient lieu quelquesfois de temples; appellez de quelques vns ainsi, de *Luceo*, à cause du grãd nombre de lumieres dont ils estoient esclairez és sacrifices qui s'y faisoient. Seruius sur ce passage du premier de l'Eneide: *Lucus in vrbe fuit media lætissimus vmbra*, dit que toutes les fois que Virgile vse de ce mot, il faut presupposer que ce soit vn lieu consacré: Et Pline liu.12.chap.premier,parlant des arbres: *Hæc fuere numinum templa, priscóque ritu vt simplicia rura,etiam nunc Deo præcellentem arborem dicant. Nec magis auro fulgentia atque ebore simulachra quàm lucos,in quibus silẽtia ipsa adoramus.* Tacitus en la Germanie: *Lucos ac nemora consecrant; deorúmque nominibus appellant secretum illud quòd sola reuerentia vident.* Hors de la porte Capene non gueres loing, fut aussi la sepulture de la sœur d'Horace; dont il est fait mention au premier liure, fue.22.lig.36.& fueil.23.lig.45.

Les neuf rues de la premiere region.

Par le dedans du pourpris des murailles, cette regiõ premiere comprenoit le Celiole, auec vne grand' partie du mont Celiõ;& auoit neuf ruës: celle des Camenes; la Drusiane; les deux Sulpicienes, deçà,& delà; de la fortune gratifiante; la pulueraire; celle de l'honneur & vertu; des trois autels; & de Fabrice. Trois sacrez bosquets; le Cuperien d'Hostilianus; celuy d'Egerie;& des Camenes:

Quatre tẽples.

Qvatre temples: celuy d'Isis & de Serapis. Isis en eut plusieurs à Rome, cettui-cy dont il est question: vn autre pres les Thermes de Caracalla au bout de la rue neufue, pres l'Eglise que on appelle *Sancto Nereo*, soubs le tiltre d'Antenodorique; là où fut trouuee autrefois cette inscription en vn marbre antique: Saecvlo. foelici. isias. sacerdos. isidi. salvtaris. consecratio. Et vn autre és iardins de saincte Marie la neufue; au moins à ce que l'on coniecture d'vn lieu de Vitruue, qui dit que le temple d'Isis & de Serapis se doit bastir sur le marché; car les ruines d'ordre Corinthe qui y sont, auec l'apparence de dix colonnes pour chaque temple, n'en font pas autrement plaine foy. Il s'est aussi trouué vn marbre pres l'Eglise de sainct Marcel sur la ruë large, ayant ces lettres entaillees; templvm. isidis. exoratae; dont l'on infere qu'elle auoit là encore vn tẽple. P. Victor, & Sex. Rufus, en mettent vne soubs le nom de Patritienne en la V. region qui est l'Esquiline: Et Lampride en Alexandre Seuere, sans toutesfois specifier l'endroit: *Isium & Serapium decenter ornauit.* Mais à tout celà on n'y voit que bien trouble. Quoy que ce soit Iosephe tesmoigne, que l'Empereur Tybere fit raser de fonds en comble le temple de cette Deesse, & ietter son image dedans le Tybre; mettre aussi tous ses prestres & ministres en croix, pour auoir esté les mediateurs, de faire iouyr vn ieune gentilhomme Romain d'vne Dame nommee Pauline; le luy ayant introduit de nuict soubs l'apparence du Dieu Anubis, qui est le mesme qu'Osiris, & Serapis. Aussi Ouide confesse bien qu'il se commettoit tout plein de meschancetez en ce temple: mais lequel ce fust des dessusdits, il le faudroit deuiner.

Svit apres le temple de la fortune des voyageurs; & celuy de Mars Quirin dãs l'enclos des murailles. Seruius; *Coluerunt Romani Martẽ Quirinum intra vrbem, quasi custodem atque tranquillum: item Gradiuum in Appia via extra vrbem, quasi bellatorem.* Et Tite Liue au 22. liure: *Per idem tempus*

Romæ

Romæ signũ Martis via Appia ad simulachra luporum sudasse. Ce qui n'estoit pas sans mystere, car celuy là comme tranquille & pacifique estoit gardien de la ville: & l'autre au-dehors guerrier du tout, & prõpt à prendre les armes: dit ainsi selõ Festus, *à gradiendo in bella*; ou de κραδαίνειν, *lancer le dard & iauelot*: ou *à gramine*; pource qu'on souloit dõner pour vn prix & guerdõ de vaillãce, des guirlãdes de cette herbe là. Les autres l'attribuẽt, à ce que Mars fut cõceu de Iunon en fleurãt vn bouquet: Ouide au 5. des Fastes en racompte la fable. Les autres alleguent ce mot de Gradiue n'estre ny Latin ny Grec; mais Thracien & barbare, qui signifie belliqueux & vaillant. Neaumoins ce lieu du premier liure fueil. 18. lign. 4. semble ne s'accorder point bien du tout à celà. *Salios item duodecim Marti Gradiuo legit, &c.* attẽdu que c'est Numa dõt il parle, Prince du tout aliené de la guerre, & effusion de sang; lequel mesmes n'institua ces Saliens que pour vn mystere pacifique & de religion. Mais au reste les Romains ne vouloiẽt par ces deux temples de Mars differends dõner autre chose à entendre; sinon que tout l'effort de la guerre & des armes, se deuoit employer contre leurs ennemis au dehors; & la ville demeurer exempte de toutes noises, debats, & cõtentions intestines. Il y a encore vne autre chose à remarquer; que le lieu cõsacré au dehors de la ville est appellé *templum*; & celuy de dedans, *ædes*.

Le temple de Mineruc; de cettui-cy il n'y en a marques ne vestige quelconque: trop bien d'vn autre edifié par Pompee, qui garde encore le nom; & est l'Eglise des Iacobins, dont il sera parlé en son lieu. Minerve.

L'Eglise, & eau de Mercure: nous l'auons touché cy deuãt en la porte Capene: mais nous adiousterons icy son image cõtretiree apres l'antique, auec la bourse en la main, comme protecteur des marchãs qu'il estoit. Ce temple fut dédié par Lectorius Plebeien; comme il est dit au second liure fueil. 71. & s'en celebroit la solennité tous les ans és Ides de May, assauoir le 15. iour dudit moys. Festus, *Maiis Idibus mercatorum dies festus erat: quòd eo die Mercurij ædes esset dedicata.* Mercvre.



Dix chappelles: de la fortune complaisante, dont cette inscription se voit en la ville de Come en Lombardie: FORTVNAE OBSEQVENTI. ORD. COMENS. VOTO. PRO. SALVTE. CIVIVM. SVSCEPTO.

Honnevr, et vertv. De l'honnevr, & de la vertu: mais on ne pouuoit entrer en celle de l'honneur, comme l'escrit sainct Augustin en la cité de Dieu, qu'on n'eust premierement passé par l'autre de la vertu; laquelle de vray nous acquiert l'honneur, & nous y conduit, suiuant ce vers de Lucilius allegué par Lactance, liure 6. chapitre 5.

Virtus, id dare, quod reipsa debetur honori.

Au moyen dequoy ces lieux saincts furent bastiz pres la porte; à fin qu'en sortãt pour aller aux entreprises & à la guerre, on se remist celà deuant

les yeux; pour se souuenir qu'il se falloit mõstrer vertueux, si on vouloit paruenir à la gloire. Tite Liue à la fin du 25. *Visebantur ab externis ad portam Capenam dedicata à Marcello templa.* Mais au 27. il declare plus ouuertement que ce ne fut pas luy qui les dedia; ains son fils: *Marcellum aliæ atque aliæ obiectæ animo religiones tenebant: in quibus, quòd cùm bello Gallico ad Clastidium ædem Honori & Virtuti vouisset, dedicatio eius à pontificibus impediebatur; quòd negabant vnam cellam amplius quàm vni Deo rectè dedicari; quia si de cœlo tacta, aut prodigij aliquid in ea factum esset, difficilis procuratio foret; quod vtri Deo diuina res fieret, sciri non posset. Neque enim duobus, nisi certis deis ritè vna hostia fieri. Ita addita virtutis ædes approperato opere: neque tamen ab ipso ædes eæ dedicatæ sunt.* Et au 29. ensuiuant. *Aedem virtutis eo anno ad portam Capenam M. Marcellus dedicauit, septimodecimo anno postquam à patre eius primo Consulatu vota in Gallia ad Clastidium fuerat:* Car ces deux, bien que separez, sont tousiours neaumoins compris ensemble. Mais ce passage de Ciceron au second de la nature des Dieux, ne conuient pas auec nostre autheur; si d'auêture il n'entendoit celuy qui estoit au mont Quirinal. *Vides templum Honoris à M. Marcello renouatum, quod multis antè annis erat bello Ligustico à Q. Maximo dedicatum.* Vespasian les restaura depuis, ainsi que dit Pline liu. 35. chapit. 10. *Post eum fuere in authoritate Cornelius Pinus, & Actius Priscus, qui Honoris & Virtutis ædes Imperatori Vespasiano Augusto restituenti pinxerũt.* Surquoy il faut noter que ce que Victor & Rufus dient *Aedicula*; Tite Liue met *ædes*, & *Cella*, Festus & Pline *ædes*; & Ciceron *templum*, pour monstrer qu'ils vsent indifferemment la plus part du temps de ces mots. Marius leur en edifia vn autre, mais ailleurs, & non si exhaulsé comme les deuant-dits; ains plus basque nul autre temple; de peur (ce dit Festus sur le mot *Summissus*) que venant à empescher les auspices publiques, les Augures ne le fissent desmolir. Vitruue au 7. liure; *Mutius magna scientia cõfisus, ædes Honoris, & Virtutis Marianæ cellæ, colũnarumque, & epistilliorum symmetrias legitimis artis institutis perfecit: id verò si marmoreum fuisset, vt haberet quemadmodum ab arte subtilitatem, sic à magnificentia & impensis authoritatem, in primis & summis operibus nominaretur.*

Valere liure & chapitre premier.

AEDICVLA RIDICVLI.

LA CHAPELLE du Riz ou du Ridicule, à 2. mille pas hors de la porte Capene; fondee là, pource qu'Hãnibal le secours de Capouë quitté, s'estant venu camper à trois mille pas seulement de Rome sur la riuiere du Teueron, fut par les lauasses des pluyes, gresles, & autres orages empesché de poursuiure sa bonne fortune: & contrainct de s'en retourner en arriere, sans rien exploicter (Tite Liue liure 26.) riz & mocqué à cette occasion d'vn chacũ. Aussi Maharbal au 23. luy auoit desia reproché apres la victoire de Cannes, qu'il sçauoit bien vaincre, mais non vser de la victoire. Neaumoins Pline liure 39. chap. 6. dit que ce fut le premier qui lança vn iauelot dans le pourpris des murailles de Rome. Les Romains au reste ne furent pas les premiers qui deifierent le Riz; car Plutarque en la vie de Lycurgus dit qu'il luy dressa vne statuë en Lacedemone: & les Hypateens de la Thessalie luy sacrifioient tous les ans à tres-grande resiouïssance. Pausanias aussi fait mention d'vn θεὸς γελῶτος, Dieu du Rire: Et les Romains anciẽnement luy souloient celebrer vne solennité tous les ans au printemps, se parforçans tous de rire à gorge desployee, comme pour vn sacrifice à luy conuenable.

AREA.

SEPT PLACES, ou lieux vuides, que les Latins appellẽt *Areas*, dites ainsi selon Festus, *Quasi exaruerint, & non possint quicquam generare. Area,* au reste est vne moindre place selon Laurẽs Valle, & *Campus* vne plus grande & spacieuse, cõme le champ de Mars; tellement que la place du marché aux bœufs s'appelloit *Area*: Ouide és fastes: *Area quæ posito de boue nomen habet. Area* aussi signifioit vn lieu nettoyé de toutes choses pour y construire quelque bastiment: Suetone en Cesar 26. *Forum de manubiis inchoauit; cuius area super H-S. millies cõstitit.* Mais Volaterran en sa descriptiõ de Rome (par quelle authorité ie ne sçay) met que *Area* estoit vn tẽple ou eglise à demy ruinee; ou quelque lieu auquel il y en auoit eu autre-fois. *Templum* (ce dit-il) *siue ædem, cùm erat incolumis: cùm verò semidiruta aut obsoleta, aream dicebant.* De moy ie prendrois ces aires icy pour des places non couuertes, au-deuant des temples, enuironnees de quelques colõnes & statues en forme de cloistre, auec quelque autel au millieu. La place dõques d'Apollon; de l'Esperance; de Thallus, ou Gallus, ou la Gaule: d'Isis Eliane: la Pinaire: de Carsura; & de Mercure.

DEVX autels; de Mercure, & d'Isis. Ils estoiẽt à descouuert cõme les autres publiques: car chaque maison auoit puis-apres son autel à part en priué: mais nous n'auons que le seul mot *d'Autel* en cecy; là où les Latins ont *Altare*, & *ara*; dõt celuy là estoit dedié seulemẽt aux Dieux d'enhault; & Ara à toutes les sortes; assauoir esleué sur la terre pour ceux du ciel: aux terrestres à fleur de terre; & aux infernaux dedans des fosses.

LA PIERRE MANALE, dont il est parlé cy deuant.

LE CIRQVE de Caracalla pres l'Eglise sainct Sebastian, duquel il sera fait plus-à-plain mẽtion en son lieu auec les autres.

LE SENACVLE des femmes; cy dessus mentionné.

Mutatorium.

LE MVTATOIRE de Cesar, c'estoit vne maison de plaisance pour s'aller recreer.

LE CHAMP du Ridicule; pres son temple cy dessus mentionné.

LES iardinages Terentians.

LES BOVTIQVES ou ouuroüers de Cædicius: TABERNÆ CÆDITII.

LES THERMES de Commodus.

CELLES de Seuerian.

SIX baings ou estuues publiques: de Vettius Bolanus: de Torquatus: de Mamertinus: d'Abascãtianus:

tianus: de Metianus Secundianus; de Antiochian.

AVTRES baings particuliers qui n'auoiét point de nom, quatre vingts & deux.

LACVS. DES reseruouërs (*Lacus*) ou se venoit ramasser l'eau coulāt des fontaines, quatre vingts & trois: & entre autres: celuy de Promethee: de Vespasian, ou Vipsan: le Sainct: le Suant: de Torquatus; le publique: celuy du carrefour des deux rues: de l'Esperance: de la Grace: le Mamertin: le Salutaire: & autres soixante douze n'ayās point de nom. Et ne fault pas trouuer estrange si nou-nous amusons apres ces petites minuties; pour enfler parauēture le liure (pourra dire quelqu'vn à faute d'autre meilleur propos) non à la verité; mais, pource que nostre intention est de cōmuniquer en nostre langue, sur Tite Liue & sur Cesar, aux gens studieux non lettrez, tout ce qui depend de l'antiquité Romaine.

ARCS, quatre de Neron, de Traian, de Verus Parthique; & de Ianus à deux visages.

SEPVLCHRES plus signalez: des Corneliens Scipions; des Attiliens Calatins; des Seruiliens; Ceciliens, Horaces; & quelques autres.

GRENIERS publiques, quatorze.

Pistrina. BOVLLANGERIES & moulins à bras, douze.

PALLAIS, six vingts & vn.

Domus. Insula. ISLES ou maisons qu'on pouuoit aller tout autour, quatre mille deux cens cinquāte. I'AY tourné icy *Domus* pour Pallais; car ces deux autheurs les mettent en beaucoup moindre nombre que les Isles: d'auantage, par tout le contexte de cette description l'on pourra aiseement apperceuoir que celà doit aller ainsi; parce que les plus belles & grandes maisons, ils les appellēt *Domos*; cōme *domus Philippi, domus Laterani, domus Pompeij*: le Pallais mesme de Neron s'appelloit *domus aurea*. L'Isle estoit biē aussi vne belle maison, & nō cōtigue à pas vne, ce qui causoit vne infinité de ruelles, par ce que l'on pouuoit aller tout autour; & le nombre de ces Isles arriue à quarante vn mille neuf cens douze; des Pallais à deux mille cinquante sept seulement. Les Isles doncques ou maisons separees des autres, que les Italiens appellent *Palazzi*, n'estoient pas si spacieuses comme les *domus* ou Pallais d'alors; ainsi que le semble denoter ce lieu de Suetone en Neron tiltre 38. mal entendu par Erasme: *tunc præter immensum numerum insularum, domus priscorum ducum arserunt, hostilibus adhuc spoliis adornatæ. De domus* seroit venu l'vsage ausdits Italiens, d'appeller Domes les grandes & magnifiques Eglises. Ces Pallais estoient tous accompaignez de grādsiardinages, qui rendoient le pourpris de Rome tant plus spacieux: auquel il ne se faut pas esbayr s'il y auoit si peu de rues; grandes faut-il soubs-entendre (ce qu'ils appellent *Vicos*) qui n'estoient que deux cens & dix en tout; où sont compris aussi les carrefours: Car puis qu'ils auoient tant de Pallais, & maisons magnifiques où l'on pouuoit aller tout autour; il y deuoit auoir plus de ruelles, & par cōsequent beaucoup de places vuides. Quant aux maisonnages qui s'entretenoient, il n'en est point fait icy de mention en ces deux autheurs, ny autre part que i'aye leu. Il est bien tout certain au reste, que les Latins ont aussi biē cōfondu quelquefois, ces mots de *domus*, & *insula*, comme de *templum*, & *ædes*: car ce que Ciceron en l'oraison pour Cęlius a dit *Insula: Nūc demum intelligo P. Clodij insulam esse venalē, cuius hic in ædiculis habitat decem (vt opinor) millibus*: Pline liure 36. chap. 15. l'appelle *domus: cū P. Clodius, quē Milo occidit* H-S. CXL. *septies domo empta habitauerit*. Iules Capitolin aussi en la vie d'Antonin Pie: *& Romæ incendium, quod trecentas quadraginta insulas vel domos absumpsit.*

10 grandes [rues]: & plus de [1]000 ruelles.

Ce sont ccc. LXVII, M. D. escuz.

LE CANAL d'Almo, lequel passant par deuāt la porte Capene, s'ē alloit de là mesler dās le Tybre. En ce ruisseau fut lauee l'image de la Deesse Cybele, quand on l'apporta de la ville de Pessinunte à Rome, estant de fortune tombee dans la fange: & de là vint l'institution & solennité, que ses ministres par chacun an le premier d'Auril auoient de coustume de l'y aller relauer. Encore pour le iourd'huy on y laue tous les ans au moys de Aoust, les pieds de l'image de sainct Sauueur, lors qu'on la porte en procession par la ville.

Almo ruisseau.

LA SECONDE REGION CÆLImontium, *contenant treize mille deux cens pieds de circuit, en l'autre partie du mont Celion: trente deux dizeniers, deux cōmissaires, & deux denonciateurs.*

CAELIVS MONS.

ELLE fut ainsi appellee par Auguste, du mōt Celion, au-parauāt dit Querquetulan, cōme met Tacitus; d'vn bois de chesne qui y estoit: & puis prit son nom, selō Varron, qui le fait estre la pricipale & plus grāde partie de la regiō Suburrane, de Seruius, mais en Den. Hal. au 2. d'vn Cælius Vibennus (Festus l'appelle Cælé, y ayant peu de difference) qui auec vne bonne troupe de Thoscans vint au secours de Romulus cōtre Tatius, & les Sabins. Ce Cælius s'habitua depuis sur ce tertre, que Romulus fortifia le premier; & Tullus Hostilius l'enferma dans le Pomerium & pourpris des murailles, & y bastit son pallais royal, liure premier, fue. 26. lig. 32. enquoy Den. luy adhere: Strabon attribue celà à Ancus, & Tacitus à Tarquinius Priscus. Mais apres le deccz dudit Cælius, pource que ce lieu sembloit trop fort, & par consequent d'importance pour la seureté de la ville, ses gens furent transportez en bas au bourg, qui d'eux fut depuis appellé *Vicus Thuscus*; là où s'habituerent aussi long temps apres les Thoscans du Roy Porsena, liure secōd, fueill. 63. lig. 10. Den. Hal. au 5. dit le mesme, & confine cette rue Thoscane entre le mont Palatin, & le Capitole, ayant vn bon demy mille de long; aboutissant d'vn costé à la grand' place, & de l'autre au Velabre: en laquelle fut le temple selō Varron, du Dieu Vertumnus, que quelques vns, & entr'autres Fabius Pictor, estime estre Ianus: *Imus Argiletus est, vbi Ianus quadrifrons, qui &*

VICVS THVSCVS.

VERTVMNVS.

Vertumnus,in fine vici Tusci,&c. le mesme tesmoignent encore Varron,& P.Victor:à quoy se rapporte aussi ce que dit Ouide au premier des Fastes, parlant de Ianus : *Et ius vertendi cardinis omne meum est.* Mais Horace au premier des epistres, y semble mettre difference; *Vertumnum,Ianúmque liber spectare videris.* Comment que ce soit, on le tenoit pour vn tres-ancien Roy de Thoscane, qui monstra le premier en ce païs-là l'vsage de planter la vigne,& les arbres fruictiers: Properce au 4.des Elegies,où il le descrit bien au long:

Thuscus ego; Tuscis orior,nec pœnitet inter
Prælia Volsinos deseruisse focos.

Au moyen dequoy on luy auroit attribué pour sa femme, *Pomona*, Deesse des fruicts; & pour l'occasion dessusdite fut deifié. Asconius,& Porphyrion sur Horace,le prennent pour vn Dieu ainsi appellé; *Quod mercatorum rebus emendis vedendísque mentes inuerteret.* Properce au lieu allegué, & Beroalde, auec autres ses commentateurs là dessus, pour auoir destourné le canal du Tybre: *Vertumnus verso dicor ab amne Deus.* Donat sur les Adelphes de Terence, le prend pour vne puissance diuine, qui tourne les proiects & desseins des hommes comme bon luy semble,le plus souuent tout au rebours de ce qu'on propose, comme dit Euripide en la fin de la Medee:

Πολλῶν ταμίας Ζεὺς ἐν Ὀλύμπῳ
Πολλὰ δ' ἀέλπτως κραίνουσι θεοί·
Καὶ τὰ δοκηθέντ' οὐκ ἐτελέσθη.
Τῶν δ' ἀδοκήτων πόρον εὗρε θεός.

Et Virgile au 4.de l'Eneide:

Ensémque recludit
Dardanium non illos quæsitum munus in vsus:

faisant vne allusiō (ce semble) à l'eschange d'Hector & Aiax au 7. de l'Iliade; dont Hector fut traisné par les courroyes de la ceinture qu'Aiax luy donna:& cettuicy se tua de l'espee d'Hector.

Ὣς ἄρα φωνήσας, δῶκε ξίφος ἀργυρόηλον,
Σὺν κολεῷ τε φέρων καὶ ἐϋτμήτῳ τελαμῶνι·
Αἴας δὲ ζωστῆρα δίδου φοίνικι φαεινόν.

De là seroit procedé cette commune imprecation & priere; *dij male , vel benè vortant*: Et ceux sont dits *iniquo Vertumno agere*,qui en leurs entreprises & desseins procedent contre la raison, Horace,au second liure,satyre 7.

Iam mœchus Romæ,iam mallet doctus Athenis
Viuere,Vertumnis,quotquot sunt,natus iniquis.

Sa solennité selon Varron, se celebroit au moys d'Octobre, appellee Vertumnalia. Les Thoscās doncques furent trasportez là; fors leurs chefs; pource que ne s'estant point presentee occasion de s'en deffier,on les laissa au Celiole, que Martial appelle le petit Celion:

Dum per limina te potentiorum
Sudatrix toga ventilat, vagúmque
Maior Cælius,& minor fatigat.

CELIOLVM. CE TERTRE du Celiole est vne planure entre l'amphiteatre du camp, dont les ruines se voyent encore pres saincte Croix en Ierusalem, l'eglise de sainct Clement, le Celion, & les Es- CAELIVS. quilies: lequel Celion du costé de soleil leuant, auoit les murailles de la ville, la fin de la region Esquiline deuers la porte du mesme nom , & l'amphiteatre de Taurus selon quelques vns; & selon d'autres plus approchans de la verité, du dessusdit du camp,qui estoit de brique;& celuy de Taurus,de pierre de taille: Au Ponant il alloit rencontrer la Suburre,& le mont Palatin:au Septētrion,les Carines,le Celiole, & les Esquilies: & au Midy la Piscine publique,& la vallee, qui prenant son commencement au Septizone de Seuerus, s'en va rendre & estend iusqu'à la porte Capene.

BACCHVS. LE TEMPLE de Bacchus. Il y en auoit vn autre fort magnifique où est maintenant l'eglise de saincte Agnes hors la ville. Mais de cettuicy il n'y en a plus d'apparence ne vestige quelconque.

FAVNVS. CELVY de Faune. Il est sur le millieu du mōt Celion de forme ronde, auec de belles colonnes d'ordre Corinthiaque, & tout reuestu par dedans de tables de riches & precieux marbres; la voulte ornee de Musaique : de maniere que c'estoit vn des plus beaux temples de Rome. Le Pape Simplicius premier, le dedia à l'honneur de sainct Estienne; & est encore pour le iourd'huy appellé *sancto Stephano rotondo*, en la forme que Nicolas cinquiesme le rabilla ayāt esté fort ruiné au-parauant, & despouillé de ses ornemens.

TEMPLVM CLAVDII. LE TEMPLE de l'Empereur Claudius , à luy edifié par sa femme Agrippine apres qu'elle l'eut fait mourir pour donner l'Empire à Neron ; duquel ayāt presque esté ruiné, il fut refait par Vespasian : Suetone tiltre 9. *Fecit & templum Diui Claudij in Cælio monte, cæptum quidem ab Agrippina, sed à Nerone propè funditus deletum.*

CVRIA HOSTILIA. LE PALLAIS ou Cour Hostilie dessus ce mōt. Pource que le Senat s'y tenoit quelque fois, & par cōsequēt estoit dedié des Augures, il pouuoit aussi estre appellé temple, selon mesme que Victor & Rufus le mettent : ET CELVY de la CARNA. Deesse Carna, du cōmēcement appellee Crane, qu'ō estimoit presider aux parties interieures & vitales de l'hōme; cōme au cœur, foye, poulmon &c. Au moyē dequoy Iunius Brutus apres auoir dechassé les Tarquins, luy auroit dedié vn temple sur le mont Celion , là où l'on sacrifioit tous les ans le premier iour de Iuin auec vne maniere de boullie de farines de febues,& du lard. Ouide au 6.des Fastes.

Prima dies tibi Carna datur, dea cardinis hæc est:&c.

Voyez le reste de la fable;& en Macrobe liure 1. des Saturnales , chapitre douze , pource qu'on estimoit ces deux choses estre d'vn grand nourrissemēt & renfort pour le corps humain. S. Augustin au 4. de la Cité de Dieu l'appelle *Cardea*, pour la mesme occasion de sa superintendance sur les huiz & les gonds.

SVBVRRA. LA SVBVRRE, dicte ainsi du bourg Sucusan, chāgeant C. en B. *eo quòd succurrat Carinis; & quasi sub*

sub muro Carinarum stet, ou *sub vrbe*, comme veult Iunius; pource qu'elle estoit au-dessus de l'anciẽne ville de Romulus. C'estoit vne lõgue rue entre le Celion, & le Palatin, commençant selon d'aucuns de la grand' place, ou du Fore de l'Empereur Nerua, & delà s'estendãt iusqu'à l'entree de la grand rue, qui s'alloit rendre au chemin de Tiuoli; tout le long du pied des Esquilies, vers l'eglise de saincte Lucie en Orphee. Les autres la font cõmencer du Colisee, & de l'arc de Cõstantin, & abouttir au Septizone, & aux Eglises de sainct André & sainct Gregoire. Elle fut fort habitee anciennement & de grands Seigneurs: Iules Cesar mesme y fit sa demeure premier que d'estre grand Pontife: car lors il alla demeurer en la rue sacree en vn beau grãd Pallais du public, comme dit Suetone tiltre 46. *Habitauit primò in Suburra modicis ædibus: post autem Pontificatum Maximum in sacra via domo publica.* Et estoit ce quartier là si celebre, que l'vne des quatre Tribuz du Roy Seruius en prit son appellation; Pline liure 18. chap. 3. Mais il y auoit aussi des lieux impudiques; qui est à peu pres ce que veult tacitement denoter Tite Liue, liure 3. fueil. 114. *In iuuentutem grassantem in Suburra incidisse.* Ce lieu là est aussi cotté en cette region; *Lupanaria in Suburra.* Il y auoit outre plus la Suburre plaine, entre la pointe du Quirinal, & le Viminal, là où est maintenant l'eglise de saincte Marie *in Campo*, au lieu de l'ancien temple du Dieu Syluain, basty suiuant le testament de Fauonius Iucundus riche marchant de bestail.

Habitation des grans Pontifes.

SVBVRRA PLANA.

CAMPVS MARTIALIS.

EQVIRIA.

Le champ Matial estoit sur le mont Celion, auquel se celebroient des courses de cheuaux, comme dit Varron, qu'on appelloit *Equiria*, toutes les fois que le champ d'embas venoit à estre inondé du Tybre. Les ieux & esbattemens se faisoient au moys de Mars, à l'honneur de ce Dieu; & en Auril encore. Ouide au 3. des Fastes:

Altera gramineo spectabis Equiria campo,
Quem Tyberis curuis in latus vrget aquis.
Qui tamen eiecta si fortè tenebitur vnda,
Cælius accipiet puluerulentus equos.

Festus: *Equiria ludi, quos Romulus Marti instituit per equorum cursum qui in campo Martio exercebantur.* Et en vn autre endroit: *Martialis campus in Cælio monte dicitur, quòd in eo Equiria solebant fieri, si quando aquæ Tyberis Campum Martium occupassent.* Cassiodore met que six chariots attelez d'eslitte à l'enuy, partoient du Mausolee d'Auguste; & s'en alloient par ces Equiries (le mot de noz escuiries n'en est pas beaucoup esloigné) lieu ainsi appellé des courses de cheuaux susdites; là où est maintenant vne eglise de nostre Dame qui en retient encore le nom de *Sancta Maria in Equiria*, edifiee par le Pape Anastaise; & delà passoient outre iusqu'au Cirque de Flaminius: entendez, quand on couroit au chãp de Mars; mais on ne peult plus discerner le droict fil de cette carriere; à cause de tant de mutations de bastimens y interuenuës depuis.

Le champ des fontinaires ou fontinales: Festus; *Fontinalia fontium sacra; vnde & Romæ fontinalis porta*; qui estoit la Capene, cõmme il a esté dit cy deuant és portes de Rome. Varron les deriue de ce que le iour de cette solennité l'on souloit coronner par tout les puits, & sources des fontaines de bouquets, & chappeaux de fleurs.

La grand' bovcherie. Plutarque en la 54. question Romaine: dit qu'vn certain volleur nommé Macellus ayãt esté pris & executé, de sa confiscation fut bastie vne boucherie qui eut son nom: les autres la deriuent (dit-il) de μάγειρος, qui signifie cuisinier; mais c'est pour tousiours assubiectir la langue Latine à la Grecque.

Greniers pvbliqves, XXIIII.

Bovllangeries, XXIII.

Des thermes publiques; & outre ce quatre vingts estuues particulieres.

Bassins de fontaines LXV.

Isles, ou maisons separees des autres, trois mille cent & six.

Cinq cohortes ou compagnies de cinq cens hommes, pour le guet de la nuict.

LA TROISIESME REGION,

Isis & Serapis, Moneta: contenant de circuit douze mille quatre cens cinquante pieds, vingtquatre Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs, commençoit tout soudain apres le mont Cælion du costé de la Tramontane; & occupoit vne grand part des Esquilies.

Hvict ruës. La ruë blanche: la ruë de la fortune voisine: la ruë qui n'a point de bout: la ruë Bassiane: celle des structeurs: l'asniere: des cardeurs de laine: & la Primigenie.

Le commencement de la Suburre.

La tribv de la grace doree.

Le havlt repositoire des Comedians: *Summum Choragium.*

L'entree de la ruë sacree: pres les Carines au bout des Esquilies.

La pretvre la plus presente.

Le bosqvet Cuperien, de l'escole des Capulateurs.

Le temple d'Isis, & de Serapis Moneta: on estime q̃ ce soit celuy de S. Marie la neufue, dõt il a esté parlé cy dessus.

Le temple de la Cõcorde Virile auec la Portique de Liuie. Il y a eu plusieurs temples de la Cõcorde à Rome, mais cettui-cy doit estre celuy q̃ Liuie fẽme d'Auguste auoit deliberé de faire; en remẽbrance de la grãde amitié & cõcorde dõt elle auoit si longuemẽt vescu auec son mary, qui expira tout doucement entre ses bras en l'aage de soixante & seize ans; elle n'estant gueres plus ieune; prononçant ces derniers mots, que Suetone met en sa vie, tiltre nonanteneuf. *Liuia nostri coniugij memor viue, ac vale.* Ouide de ce temple icy en ses Fastes.

CONCORDIA VIRILIS.

AA

Te quoque magnifica Concordia dedicat vrbe
Liuia, quam charo præstitit illa viro:

Toutesfois ce fut son fils Tybere qui le dedia, comme le marque le mesme Poëte:

Hæc tua constituit genitrix, & rebus & ara:
Templáque fecisti, quæ colis ipsa, Dea.

Et Suetone en sa vie, tiltre 20. *Dedicauit & Concordiæ ædem.* Et Dion au 56. liure: *l'annee ensuiuant le temple de la Deesse Concorde fut dedié par Tybere; auquel il fit inscrire son nom, & celuy de feu son frere Drusus.* Les vns mettent ce temple icy en la place de Vulcan; les autres pres la Portique de la mesme Princesse: mais ils s'accordent que la Sardoine tant celebree de Polycrates tyran de Samos, y fut mise & dediee par elle en vn petit cornet d'or, de laquelle pierre on racompte cecy: Que Polycrates se voyant au plus hault comble de la felicité mondaine selon son degré, craignant que la fortune à l'acoustumé ne luy iouäst en fin quelque faulx-bõ, & tournast visage; & voulãt à cette cause capituler auec son incõstãte volubilité par quelque disgrace: & par vne fascherie & ennuy se racheter de son indignation, s'il eust peu; se fit mener sur vne fregatte assez auãt en la mer; là où il iecta son anneau, auquel estoit cette pierre enchassee, à luy chere sur toute autre chose: Toutesfois la fortune ne se voulut pas cõtẽter pour si peu; car ayãt l'anneau esté englouty d'vn poisson, & le poisson le lendemain pris & apporté à la cuisine de Polycrates, il recouura de vray son anneau; mais delà à quelque temps il fut mis en croix, par l'vn des Satrapes du grand Roy de Perse. Pline 37. chap. premier le racompte ainsi.

BONA SPES. LE TEMPLE de bonne Esperance. Cette espece de diuinité eut aussi plusieurs tẽples à Rome, dont nous auons parlé d'vn hors la porte Capene: Cy apres il y en aura encore d'autres.

Celuy de Serapis. DE Sangus Fidonus; dont il sera parlé plus à plein sur le cinquiesme liure en Ajus Locuti'. DE Mineruе. D'ISIS. DE Venus. D'ESCVLAPIVS, & de Vulcan.

LA PORTIQVE de Claude Martial.

L'AMPHITEATRE de Vespasian; autrement le Colisee; auquel pouuoient à leur aise quatre vingts & sept mille personnes demeurer assis pour veoir les ieux & esbatemens. Il en a ia esté parlé cy dessus.

LE GRAND IEV des exercices. LE Dacique.

LE Mamertin.

LE CAMP des soldats de Misene. LE vieil cãp d'iceux-mesmes.

L'ESCOLE des Questeurs. Celle de Gallus.

LES THERMES de Titus: de Traian: de Philippus.

LES BAGNOVERS de l'Empereur Claudius. Autres bains particuliers quatre vingts.

LE LAC ou reseruouër du Pasteur. Autres lacs sans nom soixante cinq.

HVICT vingts Pallais: du nombre desquels; la maison doree de Neron, auec sa Portique. CELLE de Brutian: de Pompeian: de Titus auec son porche, auquel estoit cette tant renommee statue de Laocoon, & ses deux enfans.

AVTRES maisons moindres ou Isles, deux mil le huict cens & sept.

GRENIERS, vingt-neuf.

BOVLLANGERIES vingt-trois.

LA QVATRIESME REGION,

la rue sacree, & le tẽple de la paix: contenãt dixhuict mille pieds de circuit. Dixeniers XXIIII. *deux Commissaires: & deux Denonciateurs. Cette region estoit fort petite; s'estendant de long entre le Palatin, & les Esquilies; meslee au reste & confuse aucunement auec la precedente.*

LA GRAND rue sacree. Elle estoit la plus noble & frequẽtee de toute Rome: Horace en la 3. Satyre: *Ibam fortè via sacra sicut meus est mos.* VIA SACRA. Varron au 4. dit qu'elle prenoit son commencement des Carines és Esquilies, & de la chappelle de Strenie, d'où elle s'estendoit iusques au Capitole; passant (mais ces lieux furent long temps depuis Varron) le lõg du Colisee & de l'arc de Titus, par le millieu des iardins de saincte Marie la neufue, où elle laissoit à main gauche les deux temples cy dessus mentionnez d'Isis & de Serapis, & à la droicte ceux de la Paix & de Faustine, que Vopiscus en la vie du Ieune Galien met en cette ruë: puis par l'arc de Septimius à la mõtee dessusdite, de maniere qu'elle venoit à faire vne partie du Comice, & de la grand' place. Toutesfois Pline au 14. liure, chap. 1. semble l'en vouloir separer; quand il dit, que Cesar en vn cõbat de Gladiateurs qu'il dõna au peuple, fit couurir de toile toute la grand' place, & la rue sacree, depuis son logis iusqu'à la montee du Capitole; ce qui estoit plus admirable & somptueux que le cõbat propre. Cette ruë au reste, en laquelle se souloient vendre tout plein de menuës besongnes, cõme des fruicts, hortailles, soufflets, & sẽblables, fut ainsi appellee selon le mesme Varron, pour autãt que tous les moys de l'an, les Augures partant de la roque du Capitole, passoient tout le long d'icelle pour aller prendre leurs augures: ou cõme veut Festus, pource que l'accord d'entre Romulus & Tatius y fut fait. Quelques autres (adiouste-il) à cause que les prestres vsoiẽt de ce passage pour aller és Ides de chaque moys, sacrifier vn mouton blanc à Iuppiter. Ouide au premier des Fastes: *Idibus alba Ioui grandior agna cadit.* Numa comme l'escrit Asconius y eut son Palais royal: & Solin, chapitre second, que Ancus Marcius habita au hault d'icelle, où fut le temple des Lares; & la statue de Clelie; liure second, fueil. 62. ligne vingt-cinq. Les triõphes outre plus y passoient quelque-fois: Properce au second, de celuy d'Auguste: *Actiáque in sacra currere rostra via*: aussi l'arc triomphal de Titus y estoit.

HVICT RVES. La Cyprienne, dicte depuis l'abominable, pour l'impie forfait de Tullie fille de Seruius; dont il est fait mention au premier liure

liure, fueill.41.ligne 12. & en Festus Ouide à ce mesme propos au 6. des Fastes.

Ipse sub Esquiliis, vbi erat sua regia, cæsus
Concidit in dura sanguinolentus humo.

Toutesfois Varron semble mettre quelque difference entre cette rue & la Cyprienne; qu'il dit auoir esté ainsi appellee, non de l'isle de Cypre, mais pource que les Sabins estimans ce lieu là leur auoir esté de bon augure & encontre; car *Cypre* en langue Sabine veult dire *bon*, y voulurét establir leur demeure : ou pource que c'ettoit vne bonne rue, c'est à dire bien habitee, comme on appelle parmy nous vne bône ville. LA RVE ditte Eros, assauoir de l'Amour; CAR celle de Venus fuit apres. Plus celle d'Apollon: DES trois voyes : LA petite du carrefour : LA petite fortunee : LA Sandaliaire ou des faiseurs de pattins: Anlugelle en fait mention, où il dit, *In Sandalario fortè apud librarios fuimus*. Le Sandaliaire Apollon que P. Victor met au mesme quartier prit aussi son nom de-là. Suetone en Auguste tiltre 57. *Vicatim dicabat vt Apollinem Sandaliarum, & Iouem tragœdum*.

LE COMMENCEMENT des Carines. Ce fut vn endroit aussi fort habité, & celebre à Rome, dôt Virgile les appelle *Lautas*, pour la beauté des edifices: ainsi dittes de *Carina*, la quille d'vn nauire, pource qu'elles estoient faictes presque en la sorte. Maintenãt ayant esté corrôpu ce vocable, on les appelle *Carra*: mais on n'est pas bien d'accord où elles estoient; car les vns les mettent au hault des Esquilies, en la voye Lauicaine, d'où elles s'estendoient iusqu'au cemetiere des Gaulois, & saincte Luce *in silice*. Varron les ioint au mont Celion, & veult qu'elles soient ainsi appellees, parce que de là commençoit la rue sacree, autrement Ceronie : les autres les mettent au-bas vers la Suburre : Tite Liue mesme semble y assigner quelque difference, quand il dit que le Consul Flaccus s'en alla par les Carines & aux Esquilies. Les principaux lieux au surplus de ces Carines, furent les Thermes de Titus du costé qu'elles regardent la Suburre, & le mont Palatin pres de S. Pierre *ad vincula*; où commencent la montee des Carines, & la rue execrable. Plus le Pallais d'iceluy Titus, où l'on voit encore ce qu'on appelle les sept salles, qui toutesfois estoient neuf en nombre, pres l'eglise de S. Martin *in montibus*. Ces Thermes ont esté mises par noz deux autheurs en la tierce region precedente; ce qui a meu quelques vns d'y mettre aussi les Carines. Mais ces deux quartiers tiennent l'vn à l'autre; parquoy il n'y a pas grãde difficulté en celà. La maisô de Pôpee y fut aussi; & l'escolle de son serf affranchy *Læneus*, Grammarien fort renommé : Plus l'ancienne maison de Cicerô, qu'il laissa à son frere Quintus, quãd il se fut habitué au mont Palatin : Et si l'on dit qu'Auguste Cesar y fut nourry en son enfance.

EQVIMELIVM.

L'EQVIMELIVM. Sp. Cassius, comme vous pouuez veoir au secôd liure, fueil. 83. pour auoir voulu aspirer à la tyrannie ayant esté mis à mort, sa maison fut rasee de fonds en comble, & reduicte à vne place vuide estant deuant le temple de la Terre; laquelle fut delà appellee Equimeliũ: Ce que tesmoigne aussi Valere au 5. liure, cha. 8. Ce lieu icy estoit à l'vn des bouts de la rue execrable, maintenant aupres de sainct Iean decollé, & du *Cemetiere des Gaulois*, comme veult Varron; dont il est fait mention au 5. liure, fueil. 250. lig. 38. *Bustorúmque inde Gallicorum nomine insignem locum fecere* : Entre les iardins de saincte Marie la neufue, le Colisee, & les Esquilies; auiourd'huy par vn nom corrôpu Portogallo; presqu'au millieu de toute la ville; là où est l'eglise de saincte Marie, & sainct André en *Portogallo*; qui ne vient pas toutesfois de Portugal, que les anciens appelloient *Lusitane* : & fut là à ce que l'on dit, où Camille defit les Gaulois qui tenoient le Capitole assiegé.

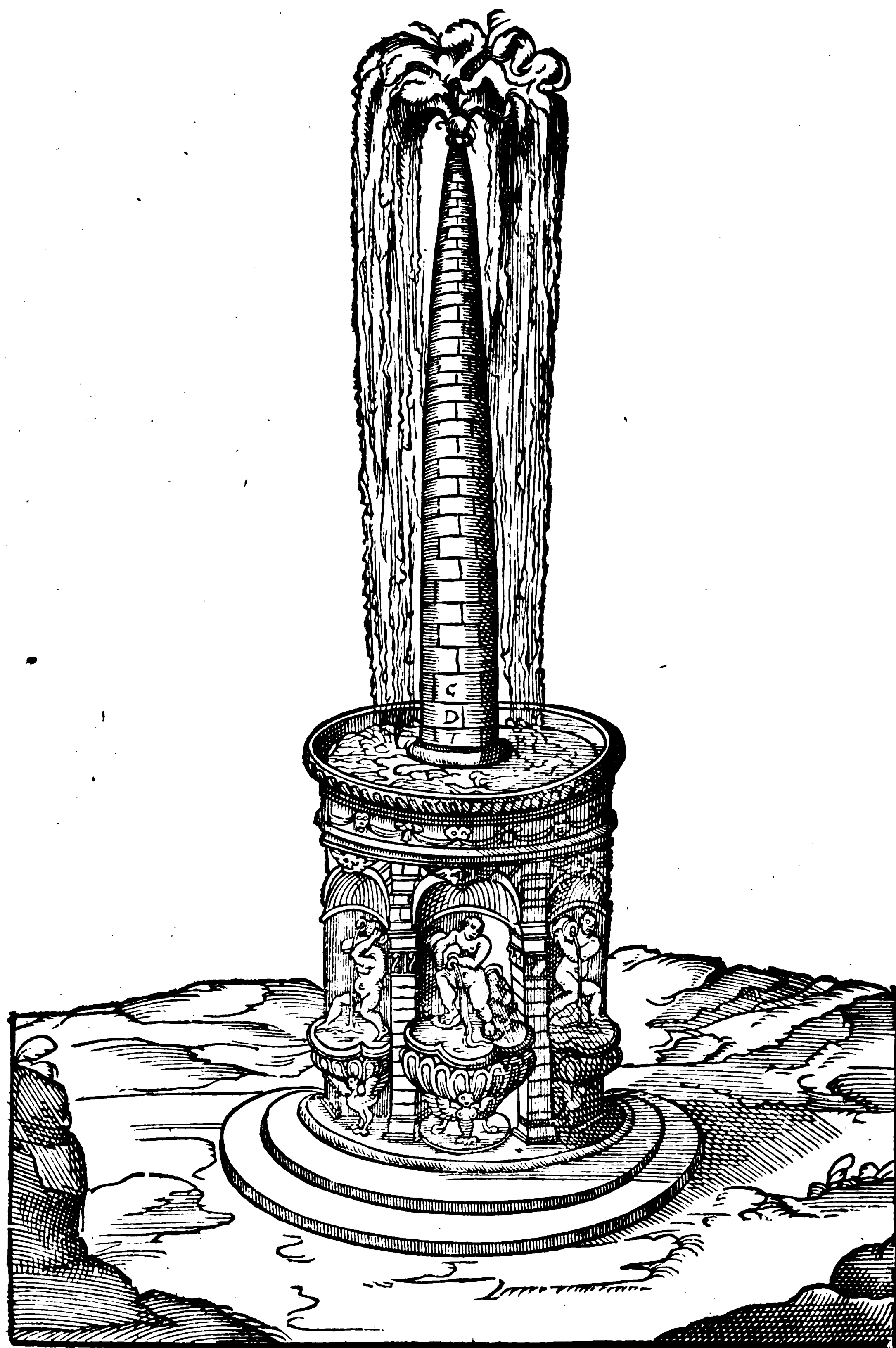
BVSTA GALLICA.

TIGILLVM SORORIVM.

LA PERCHE ou cheuron de la seur: au prepremier liure fueil. 23. ligne 45. vous verrez toute cette histoire; & comme Horace pour auoir mis à mort sa seur, apres la victoire contre les trois Curiatiés, fut expié & purgé dessous ce cheuron, depuis consacré à Iunon auec vn autel au dessous, qui trauersoit d'vn bout à autre de la rue, ainsi que dit Den. Halicarnasseen. Il estoit entre les Carines & la rue execrable.

META SVDANS.

LA BVTTE suante (*Meta sudans*) pres l'arc de Constantin: c'ettoit vne masse faitte de maçonnerie de briques aguisé d'vn obelisque, dont degouttoit de l'eau de toutesparts côme vne sueur, pour rafreschir le peuple au partir des spectacles & ieux de l'Amphiteatre. On dit qu'il y auoit pour ornement en la cime vne statue de Iuppiter de bronze doré; les autres dient que c'ettoit seulement vne grosse boulle; comme de fait il se voit és medailles de l'Empereur Titus, telle qu'elle vous est icy representee.



TEMPLVM PACIS. TEMPLVM ROMI.

TEMPLES DIX. Celuy de la paix; dont il a esté parlé cy deuant. CELVY de Romus. Les vns le mettent au pied du mont Palatin, là où est maintenant l'eglise de sainct Theodore; les autres pres la voye sacree, & la grand' place; la propte où est celle de sainct Cosme & S. Damian; n'ayant lumiere que d'vn grand trou qui est en la voulte ainsi qu'à la rotonde. Il a de belles portes de bronze, mais despouillees de leurs anciēs ornemens. Den. Hal. escrit qu'en ce tēple estoit cette belle louue de bronze alaictant Romulus & Remus; dōt est fait mention au dixiesme liure, fueillet quatre cens trentesix, ligne 24. là où elle est reseruee telle qu'on la voit encore au Capitole pour le iourd'huy: & ce-pendant en voicy vne autre moindre, prise d'vne fort antique medaille d'argent; auec le pasteur Faustulus, & le figuier ruminal.



Pline liure 15. chap. 29. met ce temple icy pour l'vn des plus anciens de Rome; & dit que deuant iceluy il y eut deux Myrthes sacrees, qui dureret fort longuement : l'vne appellee la Patricienne, & l'autre la Plebeienne. Que la Patricienne par plusieurs annees se maintint plus gaye, verdoyāte, & en meilleur estat que l'autre qui flestrissoit presque à veuë d'œil, tant que le Senat eut le dessus de la commune de Rome, & luy donna la loy : Mais apres qu'à la guerre Marsique le peuple eust secoüé le ioug de la noblesse, & à son tour prosterné l'authorité du Senat; la Patricienne peu à peu languissant vint à decadence, & seicha sur pied à la fin. De noz iours en ce temple icy, s'est descouuert en vn pan de muraille, le plan de la ville ancienne de Rome, auec vne bonne partie des lieux & edifices de ce temps là : mais pour auoir cette peinture esté grandement alteree, & du feu, & de l'antiquité, il n'a esté possible d'en retirer le fruict & instruction qu'on eust fait si elle eust esté en son entier sainc & sauue.

TEMPLVM FAVSTINAE.

LE TEMPLE de Faustine. Cette-cy fut femme de l'Empereur Marc Aurele le Philosophe, & fille d'Antonin Pie son predecesseur; femme au reste desbordee & luxurieuse tout outre : & cōme quelques vns conseillassent à son mary de la repudier, ou faire mourir, il leur fit response qu'il faudroit par mesme moyen rendre aussi le mariage qu'elle luy auoit apporté, entēdāt l'Empire qu'il auoit eu de son beau-pere. L'ayant menee auecques luy en Asie, elle deceda en vne bourgade ditte Halale, au pied du mont Taurus en la Caramanie, où il establit en sa memoire vne Colonie Romaine, & vne chappelle pareillement : requit par mesme moyen le Senat de luy decerner des honneurs diuins, auec vn temple, qui luy fut edifié sur la grand' place; dont se voiēt encore pour le iourd'huy dix grandes colonnes debout de la Portique, toutes de marbre Phrygien, & d'ordre Corinthe; qu'on estime auoir esté prises de la basilique de Paule Emyle; En la frize est escrit: DIVO. ANTONINO. ET DIVÆ. FAVSTINÆ. EX S. C. voicy ce qui s'en voit de demeurant.

LE TEMPLE DE MARC AVRELE, ET de Faustine en la place des assemblees.



TEMPLVM TELLVRIS.

LE TEMPLE de la terre, és Carines. Le Consul Titus Sempronius le voüa, lors que combattant contre les Ascolains ou Picentes, la terre luy trembla soubs les pieds, comme dit Florus. Valere liure 6. chapitre 3. met qu'il fut basty sur la place propre de la maison de Sp. Cassius : *In solo ædem telluris Senatus fecit*: mais Tite Liue liure second, fueill. 83. ligne vingt-sept, dit que ce fut derriere laditte place: *Ea est ara ante Telluris ædem*: là où est maintenant l'eglise de sainct Pantaleon. Le Senat s'y souloit assembler bien souuēt; comme le marque Ciceron és inuectiues contre Marc Antoine, lequel eut sa maison là aupres, ainsi que tesmoigne Appian és guerres ciuiles: & estoit en ce temple peinte vne belle carthe de l'Italie, selon Varron au premier liure de son labourage. On souloit au reste sacrifier à cette deesse la Terre, vne truye pleine, au moys d'Auril: Ouide au premier des Fastes:

Placentur frugum matres tellúsque Cerésque,
Farre suo, grauidæ visceribúsque suis.

Et des vaches aussi: au quatriesme:

Nunc grauidū pecus est, grauidæ quoque semine terræ,
Telluri plenæ victima plena datur.

Du ventre desquelles, les ministres qui faisoient l'office ayans arraché les veaux, la Prieure des Vierges Vestales les brusloit solennellemēt. Arnobe au 7. liure: *Telluri matri scrofa ingens immolatur fœta: at Mineruæ virgini virgo cæditur vitula.* S. Augustin liure 7. de la Cité, chap. 24. De celà la raison se rend au lieu cy dessus allegué des Fastes; & au 15. des Metamorphoses.

-Prima putatur.
Hostia sus meruisse mori, quia semina pando
Eruerit rostro, spémque interceperit anni.

Et és fragmens de Festus; *Plena sue*: pource qu'és semailles cest animal corrompt & gaste le grain, en fouillant auec son museau.

TEMPLVM CONCORDIAE.

LE TEMPLE de la Concorde, en la Portique de Liuie: il a esté desia mis en la region precedente: mais celà nous admōneste que c'est pour marquer les tenans & aboutissans d'vn quartier à autre, quand vn mesme lieu ioint & confiné à deux ou trois tout ensemble.

TEMPLVM AVGVSTI.

LE TEMPLE d'Auguste. Tybere l'encommença; & Caligule le paracheua d'vne grande somptuosité & despense; Suetone tiltre 21. & au suiuant il adiouste qu'il fit vn pont trauersant par-dessus ledit temple, du mōt Palatin, iusqu'au Capitole: dont quelques vns ont eu opiniō que ces trois belles colonnes qui sont encore debout en la place, deussent auoir esté de ce pont; mais ils se sont abusez en celà; car il n'y a plus auiourd'huy marque quelconque d'iceluy ne du temple; que Sex. Rufus couple auecques vn cōsacré à la ville de Rome.

VENVS CLOACINA.

LE TEMPLE de Venus Cloacine, comme met Varron au 4. de la langue Latine, ou Cluacine selon Pline liure 15. chapit. 29. qui deriue ce mot de *Cluo*, lequel aux anciens Romains signifioit combatre: *Quippe ita traditur, Myrthea verbena Romanos Sabinósque cùm propter raptas Virgines dimicare voluissent, depositis armis pacificatos in eo loco qui nunc signa Veneris Cluacinæ habet: cluere enim antiqui pugnare dicebant.* Les autres l'interpretent armee. Ce lieu de Pline infere que ce temple deuoit estre entre le Palatin & le Capitole; suiuant mesme ce que dit Tite Liue au premier liu. fue. 12. lig. 33. *Romani Sabinique in media conualle duorum montium redintegrant prælium. Tum Sabinæ mulieres, &c.* Et celà est cōfirmé par le lieu de Plutarque que nous auons amené cy-deuant en la description du Comice, lequel fut ainsi appellé de l'abouchemēt & accord d'entre ces deux rois. De fait ce fut au Comice, auquel s'assēbloit le peuple pour donner sa voix, ainsi qu'on peult veoir en quelques reuers de medailles; & entre autres deux d'argent de L. Mussidius Longus, là où au bas du pont des suffrages ce mot de CLOACIN est escrit; parce que là endroit fut trouuee dans la grād' Cloaque qui passoit par la place vne statue de Venus, qui y fut consacree par le dessusdit Tatius: Lactance au premier liure de l'institution Chrestienne, chap. 20. *Cloacinæ simulacrum in Cloaca maxima repertum Tatius consecrauit; & quia cuius esset effigies ignorabat, ex loco nomē illi imposuit.* Sainct Augustin au liu. de la Cité de Dieu, cha. 10. *Cloacinam T. Tatius dedicauit deam.* Et Arnobius au 8. *Cloacinā Tatius & inuenit & coluit.* Que ce temple au reste fust au Comice, lequel estoit en la grand' place, ce passage le monstre de Tite Liue, liure 3. fueill. 140. lig. 26. *Seducit filiam ac nutricem prope Cloacinæ ad Tabernas, quibus nunc nouis est nomen*: Car ces boutiques estoient en la grād' place pres du Comice, ainsi que nous l'auons cy deuant amené de Varron: nonobstant qu'Ouide mette la Cloacine aupres de la rue sacree: Mais ces lieux estoient tous contiguz l'vn à l'autre; comme le semble vouloir denoter Plaute au Curculion.

Qui periurum hominem vult conuenire, mitto in Comitium:
Qui mendacem & gloriosum, apud Cloacinæ sacrum.

TEMPLVM SOLIS ET LVNAE.

LE TEMPLE du Soleil & de la Lune. Ce sont ces deux, dōt les ruines se voyent és iardins de saincte Marie la neufue, l'vn du costé d'Oriēt & l'autre de l'Occident; que la plus-part des Antiquaires attribuent à Serapis & Isis, ainsi que nous auons dit cy dessus; dediez par Tatius. Si ce n'estoit qu'ils ont esté mis de noz deux autheurs en la 3. region precedente, celà se pourroit sauuer; par ce que Serapis & Isis ne sont autre chose que le Soleil & la Lune, ainsi que le tesmoignēt Diodore Sicilien, & Macrobe au premier liure des Saturnales chapitre vingt. Plutarque mesme au traicté d'Osiris & Isis s'efforce de le monstrer par les effigies d'Isis qu'il appelle κερασφόρα, *cornue* comme est la Lune; & μελανοςόλος, *chamarre noire*, ce qui denote ses cachemens & obscuritez: & aussi que la bonne terre doit estre de cette couleur; laquelle est propre aux amoureux, ausquels Isis presidoit, selon que le met Eudoxus. Or les Egyptiens sur toutes leurs autres deitez fantastiques eurent en singuliere reuerence cette Deesse: & à son occasion honoroient fort le chat animal lunaire, qu'il n'estoit pas licite d'offenser voyre insciemment, ny autre chose quelcōque de celles qui auoiēt sympathie auec elle: au contraire detestoient les souriz. Mais ils la prenoient aussi pour la terre; ainsi que dit Seruius sur le 8. de l'Eneide; principalement l'Egypte, qui estoit comme empreignee & renduë fertile par Osyris, assauoir le soleil là hault, & le Nil icy bas, qui l'abreuue de ses inondations & regorgemens, sans celà toute aride & infructueuse: dont Herodote dit l'Egypte estre vn don gratuit de ce fleuue, pource qu'il l'engraisse de son limon: car ce qui n'en est point arrousé demeure en desert sterile cōme dit Strabon. Philosophiquemēt puis-apres ils prenoiēt Isis pour la partie feminine de la nature, subiacente à l'actiō du soleil, selō Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 20. Et en leur theologie mystique, pour la sagesse & preuoyance; dont Anticlides la disoit estre fille de Prometheus. Diodore recite

recite cest eloge d'elle, lequel estoit graué en vne colomne: IE SVIS ISIS, LA REYNE D'EGYPTE, ENDOCTRINEE PAR MERCVRE: CE QVE I'AY ESTABLY PAR MES ORDONNANCES, PERSONNE NE LE POVRRA ABOLIR. IE SVIS L'ESPOVSE D'OSIRIS. I'AY LA PREMIERE INVENTÉ L'VSAGE DV BLED. IE SVIS LA MERE DV ROY HORVS. IE RESPLENDIS EN L'ESTOILE DE LA CANICVLE. POVR MOY LA VILLE DE BVBASTIE FVT FONDEE. RESIOVY TOY DONCQ EGYPTE, RESIOVY TOY; QVI M'AS ESLEVEE ET NOVRRIE. En ce qu'elle met auoir estably des loix, & inuenté l'vsage du bled, tout le fait de la Politique est cõpris; de sçauoir nourrir le peuple, & le retenir soubs bride, que personne ne face tort ny iniure à vn autre; non pas seulement à soy-mesme: car le debuoir du Prince & du Magistrat doit estre moullé sur l'exemplaire d'vn bon Pasteur, assauoir de nourrir son troupeau, & l'engarder qu'il ne se fouruoye & esgare; Que les loups aussi, & autres bestes rauissantes ne luy mesfacent: dont Homere est coustumier d'appeller Agamennon chef souuerain des Grecs deuant Troye, ποιμένα λαῶν, *Pasteur des peuples.* Au regard de ce qu'elle reluist en la Canicule ou estoille Sirienne, que les Grecs appellent ἀςροκύων, & les Egyptiens Sothis, qui est Isis; c'est pource que quand elle se leue en Egypte vers le 21. de Iuillet, le Nil est en sa plus grand' excroissance: au moyen dequoy les Egyptiẽs auoyent de coustume de commencer lors leur an Intercalaire ou embolismal, pour le iour de plus qu'ils adioustoyent à l'an ordinaire, qui est de 365. iours & six heures, lesquelles constituẽt ce iour de 24. heures au bout de quatre ans, que nous appellons le Bissexte. Il y a tant de fables au reste meslees parmy les mysteres de ce fantosme, que ce ne seroit iamais faict de les cuider parcourir toutes: comme de ce que les Egyptiens estimoyent que de ses larmes estoyent causees les inondations du Nil; & pour cette occasion celebroyẽt lors sa solennité, comme le met Pausanias en ses Phocaïques; estimãs qu'elle pleuroit son frere & mary Osyris. Parquoy nou-nous cõtenterõs d'apposer icy sa figure, telle que depuis cinquante ans on la trouuee en des vieilles ruines à Rome. L'autre pourtrait qui tient vne sphere en la main, & vne tasse pleine de fruicts, est retiré d'vne medaille d'argẽt de l'Empereur Commodus, qui la reuera curieusement, comme dit Lampride en sa vie: *Sacra Isidis coluit, ut & caput raderet, & Anubin portaret:* mais plus-tost pour les dissolutions & vilenies qui se commettoyent en ses sacrifices, que pour aucune deuotion qui fust en luy. La Sphere au reste denote l'art de l'Astrologie, enquoy les Egyptiens ont autrefois excellé sur tous autres peuples; & la tasse de fruictages, la fertilité du païs.



La main droite est tournee cõtre le ciel, & la gaulche deuers la terre.



LE TEMPLE de Nerua en son Fore dit transitoire, pource que c'estoit le passage pour aller du Fore de Cesar à celuy d'Auguste; ou qu'il estoit au millieu de ceux de Traian, & d'Auguste; & de la grand' place. De ce temple, ny du Fore, ny du Palais de Nerua, qui estoyent tout ensemble, il ne s'en voit plus que certaines colomnes de marbre, d'vne grandeur merueilleuse, auec leur frize & architraue, & quelque partie du plancher & lambrissement. QVANT au temple de Ianus Curiatien, de Iunon Sororienne, & de Salut; il ne s'en peut rien redresser; car tout est esuanouy il y a lõg temps, de la cognoissance des hommes. TEMPLVM NERVAE.

LVCINE. Hvit chappelles, des Muses: de l'Esperance: de Mercure: de Lucine Valeriane: de Iunon Lucine, en la montee de la Suburre, ditte ainsi comme veut Pline au 16. liure chapitre 45. *à luco, in quo cõdita ædes, vbi fuit lotos miræ vetustatis.* Varron au 4. liure de la langue Latine tire ce surnom du mot *Lux* pource qu'elle preside aux enfantemens, & à la naissance des creatures, qui moyennant son ayde & secours viennent hors du ventre à iouyr de cette lumiere; dont cõme dit Festus, les paulpieres des yeux sont en sa protection: *Supercilia in Iunonis tutela esse putabant, quòd iis protegantur oculi per quos luce fruimur, quam tribuere putabant Iunonem: vnde & Lucina dicta.* de Mavors; appellé ainsi selon Ciceron, *Quod magna vertat:* de la ieunesse: d'Isis: Plvs celle de Vulcan, où Romulus planta le Lote, dont il est fait mention au lieu preallegué de Pline, liure 16. chapitre 45. les racines en penetroyent iusques au Fore de Cesar.

MAVORS.

La sacree Portique.

La Portique voultee.

La place de la Victoire.

La place de Vulcan où il pleut du sang par deux iours, comme dit P. Victor.

COLOSSVS SOLIS. Le colosse du soleil hault de cent deux pieds & demy, selon cest autheur: Pline luy en donne en quelques exemplaires cent & dix; & en d'autres six vingts. Or ces Colosses estoyent des statuës d'vne trop enorme & desmesuree grandeur, excedente de beaucoup tout l'effort de nature; dits ainsi selon Festus, *à Caleto artifice à quo formatus est. Fuit enim apud Rhodum insulam statua solis alta pedes centum & quinque.* Dont les Rhodiens auroyent esté appellez Colocenses, par sainct Paul mesme en ses Epistres. Mais l'ouurier de ce grãd Colosse ne fut pas Caletus, ains Chares Lyndien, disciple de Lysippus; qui demeura douze ans à le faire, comme dit Pline, liure 34. chapitre 7. & y furent employez trois cẽs talents, valans neuf vingts mille escuz, retirez de la vente de l'attirail & equippage du Roy Demetrius, lequel estoit venu assieger Rhodes. Ce que Festus au reste met cẽt cinq pieds, Pline le reduit à septante couldees, qui est le mesme, suyuant l'inscription apposee au pied:

Τὸν ἐν Ῥόδῳ κολοσσὸν ἑπτάκις δέκα
Χάρης ἐποίει πηχέων ὁ Λίνδιος.

Il dit outre plus qu'il y en auoit cent autres moindres encores à Rhodes, & bien soixante treize mille statuës: nombre certes fort merueilleux pour vne seule ville. Et en racompte quelques vns mesme qui furent à Rome. Mais celuy dont il est icy question fut de Zenodore ouurier excellent; lequel ayant desia fait preuue de sa suffisance en ce grand Mercure qu'il fit en Auuergne, enquoy il demeura dix ans, fut appellé par Neron à Rome, où il luy fit sa statuë ayant six vingts pieds de hault. Suetone en sa vie, tiltre 31. *Vestibulum eius fuit, in quo Colossus centum viginti pedum staret ipsius effigie.* Apres sa mort elle fut dediee au soleil, auec sept pointes ou rayons en la teste, en lieu de couronne, ayans chacun vingtdeux pieds & demy de long. Lampride en la vie de Commodus, dit qu'il fit oster à ce Colosse la teste de Neron, & y mettre la sienne; qu'on estime estre celle qu'on voit encore au Capitole toute entiere; laquelle de vray retire à Commodus; mais n'ayant pas huit pieds de hault elle ne pourroit pas arriuer à la proportion de six vingts.

ODEVM. L'odee, c'estoit vn lieu approprié pour les ieuz de prix de musique: Vitruue liure 5. chapitre 9. & Celius Rhodiginus liure 38. chapitre 12. fait au reste en façon d'vn theatre, auec des sieges comme les marches d'vn escallier, & couuers d'vne tribune ou lanterne soustenuë sur plusieurs colomnes. Là estoyent enseignez les ioüeurs d'instrumens par vn Musicien; & les comedians par vn Histrion, auant que de se presenter à bon escien dessus l'eschaffault.

FORVM CVPEDINIS. Forvm cvpedinis: celà se pourroit tourner le marché des friandises & appetits; dont pource que les Grecs ny Romains n'auoyent viandes plus exquises ne delicieuses que le poisson, Apulee auroit peu estre meu de prendre ce marché icy pour celuy du poisson. Toutesfois P. Victor & Sex. Rufus le mettent precisement en la huitiesme region ou quartier: & auant eux Varron au 4. de la langue Latine, *ad Corneta*, qui estoyent en cette quatriesme region. Festus aussi l'appelle le *Macellum* ou boucherie, qui sont neaumoins mises ailleurs: *Cupes & Cupedias antiqui lautiores cibos nominabant: inde macellum forum Cupedinis appellabant. Cupedia autem à cupiditate sunt dicta: vel sicut Varro vult, quod ibi fuerit Cupedinis equitis domus, qui fuerat ob latrocinium damnatus.* Lequel passage de Varron est au premier liure des choses humaines en cette sorte; *Numerius Equitius Cupes, & Macellus Romanus, singulari latrocinio multa loca habuerunt infesta. His in exilium actis, publicata sunt eorum bona, & ædes vbi habitarant, dirutæ. Itaque ædificatus est locus in quo vendebantur ea quæ vescendi gratia in vrbem erant allata. Itaque ab altero Macellum, ab altero Forum Cupedinis appellatum est.* Ce qui esclarcist le lieu dessusdit de Festus; & pourroit confirmer ce qui a esté dit cy-dessus, que ce *Cupedinis Forum* fust la poissonnerie; d'autant qu'en ces deux semble consister le principal de ce que nous appellons la Pitance: car le *Macellum* mesme comprenoit aussi l'vn & l'autre, & les Cupedines encore, comme le denote ce lieu de Terence en l'Eunuque, *Ad Macellum vbi venimus, Concurrunt læti mi obuiam Cupedinarij, Cetarij, Lanij, coqui, fartores, aucupes.* Plutarque en la 54. question Romaine: mais nous l'auons amené cy-dessus. De moy neaumoins ie prendrois ce *Forum cupedinis* pour le lieu où se vendoyent tout plein de petits entre-mets de paste, comme marsepans, biscuits, pains d'espice, mestier, & semblables: Toutes

lesquelles

lesquelles choses sont comprises encores pour le iourd'huy à Rome soubs ce mot de *Ciambelle*, & *Ciambellari* ceux qui les font: Pour les dragees aussi, & les confitures à la mode d'alors, qu'ils n'auoyent pas tel vsage du succre & espiceries comme nous auons de present: & encore pour les choses confittes en sel & vinaigre, comme oliues, cappres, petits concombres, pourpier, creste-marine, & semblables.

BASILICA PAVLI. LA BASILIQVE ancienne de Paule Emyle. Ie ne puis redresser ce que ce peut estre de ce bastiment: car celle où furent employez les neuf cens mille escuz que donna Iules Cesar au Consul Paule, estoit sans doubte en la 8. region: Et l'on en met encore vne autre du mesme nom hors de la porte Trigemine, (c'est de sainct Paul) là où Tite Liue dit que les Ediles firent refaire la portique Emylienne: mais c'est bien loin de ce quartier. Pline sans specifier l'endroit, semble parler de cette vieille basilique Emylienne, liure 38. chap. 3. quand il dit: *Quales clypeos nemo non gaudens fauénsque aspicit. Post eum* (Ap. Claudius assauoir) *M. Aemilius collega in consulatu Q. Luctatij* (ce fut l'an 676. de Rome) *non in Basilica modò Emylia, verùm & domi suæ posuit, id quoque Martio exemplo.*

BASILICA CONSTANTINI. LA BASILIQVE de Constantin: de cettecy on n'en est pas bien d'accord; les vns la mettans à saincte Croix en Ierusalem, sur le porche de la maison de Sesorianus; les autres à sainct Iean de Latran: mais ces deux lieux sont par trop esloignez de ce quartier.

LE REPOSITAIRE secret du peuple Romain, il en a esté parlé cy-deuant auecques *Marforio.*

LE BAIN de Daphnis.

AVTRES bains particuliers, soixante quinze.

LACS ou reseruoüers publiques, sans nom, LXXIX.

L'ARC de Titus Vespasian Auguste.

L'ARC de Septimius Seuerus.

ARCVS CONSTANTINI. L'ARC de Constantin: Cettuy-cy, (car les autres deux ont esté touchez) est encore presque en son entier, pres le Colisee; mais d'ouurage grossier, & sentant desia bien son rabaissement des arts & sciences, hors-mis en quelques endroits où il y a des pieces excellemment taillees; ce qui fait mescroire qu'elles ayent esté empruntees de l'arc de Traian: Neaumoins il est tout de marbre, & d'ordre Corinthien, auec huit grandes colomnes, & trois passages. Le Senat le luy dressa pour la victoire par luy obtenuë contre le tyran Maxence à Ponte-molle és faulx-bourgs de Rome, comme le monstrent les victoires aislees, & les trophees & despouilles de guerre qui y sont taillez, auec cette inscription en l'vne & l'autre de ses faces.

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINO. MAXIMO. P. F. AVGVSTO. S. P. Q. R. QVOD. INSTINCTV. DIVINITATIS. MENTIS. MAGNITVDINE. CVM. EXERCITV. SVO. TAM. DE. TYRANNO. QVAM. DE. OMNI. EIVS. FACTIONE. VNO. TEMPORE. IVSTIS. REMPVBLICAM. VLTVS. EST. ARMIS. ARCVM. TRIVMPHIS. INSIGNEM. DICAVIT.

En la face du costé de soleil leuãt, à main droite est escrit, VOTIS X. à la gauche, VOTIS XX. Et en celle d'Occident, à main droite, SIC X. & à la gauche, SIC XX. En la voulte puis-apres de la grand arche du millieu, d'vn costé sont ces mots, LIBERATORI. VRBIS: Et de l'autre, FVNDATORI. QVIETIS. Au-dessus des chapiteaux de chaque colomne sont representez de plein relief les prisonniers plus illustres, faits de marbre misque iaspé, fors les pieds & les mains qui estoyent d'vn Parien blanc, & au predestal se voyent les autres de moindre qualité, qui à leur piteuse chere & contenãce monstrent l'angoisse qu'ils portent de leur misere & calamité. En la frize des moindres arches y a des ronds, en chacune deux, qui font huit en tout; là où est representé de basse taille Constantin, tenant vn billet en la main, qui denote ses largesses enuers le peuple, auquel il fit de grands presens pour cette victoire; & se distribuoyent à ceux qui pouuoient attrapper quelqu'vn de ces bulletins, iettez à l'auenture en la foulle: Les Latins les appellent *tesseræ* & *missilia.* Du premier Suetone en Auguste 41. *Tesserásque nummarias duplicauit.* De l'autre en Caligule 18. *Sparsit & missilia variarum rerum:* Surquoy Erasme s'est bien lourdement abusé; ayant en ses annotations pris & interpreté ce mot ainsi; *Missilia variarum rerum, pro varias res missiles.* Car comment se pourroit accommoder celà, qu'on eust ietté au peuple les choses mesmes en leurs especes; attendu cest autre passage du mesme autheur en Neron 11. qui explique ce que dessus: *Sparsa & populo missilia omnium rerum per omnes dies, singula quotidie millia: Auium cuiusque generis multiplex penus; tesseræ frumentariæ, vestis, aurum, argentum, gemmæ margaritæ, tabulæ pictæ, mancipia, iumenta, atque etiam mansuetæ feræ; nouissimè naues, insulæ, agri.* Plus en Domitian 4. *dieq; proximo omne genus rerũ missilia sparsit: & quia pars maior intra popularia deciderat, quinquagenas tesseras in singulos cuneos equestris, ac senatorij ordinis pronunciauit.* Enquoy il a mis *missilia* & *tesseras* pour vne mesme chose. Lampride en Heliogabale: *Eunuchos pro apophoretis dedit: dedit quadrigas, equos stratos, mulos, basternas, & rhedas: dedit & aureos millenos, & centena pondo argenti. Sortes sanè conuiuales scriptas in cochlearibus habuit tales, vt alius exhiberet decem camelos, alius decem muscas, alius decem libras auri, alius decem plumbi, alius decem struthiones, alius decem oua pullina; vt veræ sortes essent, & fata tentarentur: quod quidem & ludis suis exhibuit; cùm & vrsos decem, & decem grillos, & decem lactucas, & decem auri libras in sorte habuit. Primúsque hunc morem sortis instituit, quem nunc videmus. Sed verè ad sortem sce-*

Erreur d'Erasme.

nicos vocauit; cùm & canes mortuos, & libram bubulæ carnis haberet in sorte; & item centum aureos, & mille argenteos, & centum folles æris, & alia talia, quæ populus tam libenter accepit, vt eum postea imperare gratularetur. Là où il y a aussi vn erreur, pour le moins ignorance de Lampride, de dire qu'Heliogabale eust esté le premier qui eust institué ces bulletins à l'aduenture : veu que Suetone en Auguste 75. dit tout le mesme : *Festos & solemnes dies profusißimè, nonnunquam iocularitèr tantùm celebrabat. Saturnalibus, & quãdo aliàs libuisset, modò munera diuidebat, vestem, & aurum, & argentum; modo nummos omnis notæ, etiam veteres regios, ac peregrinos: interdum nihil præter cilicia, & spongias, & rutabula, & forpices, atque alia id genus titulis obscuris & ambiguis. Solebat & inæqualißimarum rerum sortes, & auersas tabularum picturas, &c.* Au moyen dequoy il falloit que ces *missilia* fussent par tesseres & bulletins, ainsi que les benefices des blanques, pour aller puis-apres receuoir ce qui y estoit cõtenu. Trop bien auoit-on accoustumé quelquefois de ietter & espandre des deniers au peuple, ainsi qu'on fait enuers nous és entrees, baptesmes, & nopces du sang royal, crians les Herauldx qui font cette distribution, LARGESSE : dont Suetone en Caligule 37. dit ce qui s'ensuit : *Quin & nummos non mediocris summæ è fastigio basilicæ Iuliæ per aliquot dies sparsit in plebem.* Toutes lesquelles choses sont de vray en cest endroit aucunement hors de propos, mais non inutiles à la cognoissance de l'histoire Romaine.

HORREA. GRENIERS dixneuf. Les principaulx greniers de Rome furent au millieu de la plaine du mont Testace, dont il sera parlé en son lieu, huit vingts en nombre; desquels se voyent encore quelques ruines au pied du mont Auentin, entre le mont Testace, & le Tybre; tous d'vne file, larges & spacieux : Mais Alexandre Seuere, comme met Lampride en sa vie, en fit en tous les quartiers de la ville : *Horrea in omnibus regionibus publica fecit, ad quæ conferrent bona hi, qui priuatas custodias non haberent : nam hodiéque multa dicuntur Alexandri.* Et auparauant Suetone en Neron 38. *Et quædam horrea circa domum auream, quorum spatium maximè desiderabat*: Qui doiuent estre ceux-cy.

BOVLLANGERIES & moulins à bras, vingtquatre.

PALAIS, cent trentehuit : entr'autres celuy du Roy Ancus en la ruë Sacree.

LA MAISON ancienne de Ciceron.

Plus deux mille sept cens cinquante-huit autres maisons islees.

LA CINQVIESME REGION, ESQVILINE, AVEC LE MONT VIMINAL; contenant de circuit quinze mille neuf cens cinquante pieds. Il y auoit soixante dixeniers; deux Commissaires, & deux Denunciateurs.

ESQVILIAE. LES ESQVILIES eurent plusieurs tertres & coustaux, comme dit Varron; mais les principaux, ces trois cy : le Cispien, l'Oppien, & le Septimien; ainsi appellez des Capitaines estrangers qui s'y habituerent auant que Rome fust bastie; mais ils furent changez par-apres, & tous ensemble appellez les Esquilies; de ce vocable *Quisquiliæ*, qui signifient des immundices & ballieures, ou petites menuës buchettes & fueilles qui tombent des arbres, comme dit Festus, alleguant ce vers trochaïque de Lucilius : *Quisquilias volantis venti memoras: i modo* : parce que les oyseleurs auoyent accoustumé de tendre auec certains menus apasts aux oiseaux sur ce mont, le plus esleué & spacieux de tous ceux de l'enclos de Rome. Ou de *Excultæ*, pource qu'elles furent habitees du Roy Seruius Tullus, qui y voulut faire mesme sa residence; liure premier, fueillet 37. ligne 43. Et Solin au 2. chap. *Seruius Tullus Esquiliis supra cliuum vrbicum: Tarquinius Superbus Esquiliis & ipse supra cliuum publicum ad fagutalem lucum*: Ou de *excubiæ*, guet ou garde, que Romulus y faisoit faire continuellement par Lucumon, de douze licteurs, & trois cens hommes armez, pour la desfiance qu'il auoit de son compagnon Tatius. Ouide au 3. des Fastes.

Adde quod excubias ibi Rex Romanus habebat,
Qui nunc Esquilias nomina collis habet.

Ce que Caton a escrit aussi auant luy : car au partage que ces deux Princes firent ensemble, Romulus retint pour soy le Palatin, & les Esquilies; & le Capitole auec le Quirinal demeurerent à Tatius. Cette montagne estoit couppee presqu'en deux moitiez egalles par la grand' ruë Tyburtine, qui se va rendre au grand chemin de Tiuoli; laquelle commençant de la descente de la Suburre, s'en alloit sortir par la porte Neuie, se fourchant en deux bras entre l'arc de Galien, & les trophees de Marius; dont celuy de la main droitte se va rencontrer auec la ruë Lauicaine, qui tire à sainct Iean de Latran; & le gaulche, à la Prenestine, & à la porte sainct Laurens : De maniere que la portion restant à main droitte de la ruë de Tiuoli, qui regarde le mont Palatin, s'appelloit anciennement les Carines, dont il a esté parlé cy-deuãt. Mais les Esquilies toutes ensemble, du costé de soleil leuant s'estendoyent iusqu'aux murailles de la ville, vers les rempars de Tarquinius, & le camp des Pretorians; droit à la porte Gabiuse, & l'Esquiline : Au midy elles auoient la grãd ruë qui va des Carines vers l'Amphitheatre, & par le bout du Celiole s'en vient le long des Eglises de sainct Clemẽt, & de sainct Pierre, & sainct Marcellin, atteindre la porte Esquiline; se destournant vn peu auant que d'y arriuer, pres saincte Croix en Ierusalem : Vers soleil couchant, la grand ruë qui commẽce és Carines pres la Suburre, non gueres loin du Colisee, le long des iardins de saincte Marie la neufue, & de là tire droict à S. Pierre *ad vincula* : Et au septentrion, la ruë qui partant de la faulse Suburre, par le plain de la vallee qui est au dessoubs sainct Laurens en Panisperna, s'en va rendre à la ruë Pa-

ruë Patricienne;& l'Eglise de saincte Pudentiaine; & delà, aux Thermes de Diocletian, & au camp des Pretorians.

MONS VIMINALIS.

LE MONT VIMINAL fut ainsi appellé *à viminibus*, des osiers qui croissoyent là en abondance, ou de Iuppiter Viminien qui eut là endroit vn autel auec vn sacré bosquet. Varron; *Vimineus Iuppiter, à quo Viminalis collis Romæ nuncupatus inter Esquilias.* Celà meut Rufus & Victor, ou plus tost Auguste, de comprendre ces deux collines en vn mesme quartier : Ce que mesme semble vouloir remarquer ce vers icy de Iuuenal en la 3. Satyre:

Esquilias, dictúmque petunt à vimine collem.

Festus: *Viminalis porta & collis appellabantur, quòd ibi viminum fuisse sylua videtur.* Elle fut aussi appellee Fagutale selon le mesme Varron, d'vne chapelle de Iuppiter, où estoit vn hestre ou fousteau à luy consacré. Pline liure 16. chap. 11. *Fagus Italo Ioui etiam nunc est, vbi lucus fageus fuit, portáque Querculana, colle in quem vimina petebantur.* Et Festus au 6. liure: *Fagutal sacellum Iouis, in quo fuit fagus arbor, quæ Ioui sacra habebatur.* Ce tertre au reste du Viminal, auoit du costé de soleil leuant le champ Esquilin, & les murs de la ville, auec le camp des Pretorians: au midy les Esquilies, & la ruë qui prenant son commencement de la faulse Suburre, s'é alloit rédre au bourg Patricien; Puis le lõg des Thermes de Diocletian, au camp dessusdit des Pretorians: Au ponant, le Quirinal, & la mesme faulse Suburre, auec la vallee qui est entre-deux: au septentrion, les murailles de la ville deuers la porte Viminale, ou de sainct Agnes.

AGGERES TARQVINII.

LES rempars de Tarquin le Superbe. Au millieu d'iceux Strabon met la porte dessus ditte, qui s'estendoyent six stades en longueur, & de front, assauoir sept cens cinquante pas, depuis la porte Colline, iusqu'à l'Esquiline; lesquelles deux portes puis-apres quand la ville fut agrandie s'esloignerent beaucoup de ces rempars, qui demeurerent par ce moyen enclos dãs le Pomerium bien auãt. Il se voit encore ie ne sçay quelle apparence ou marque de cette fortification, depuis l'arc de Galien, iusqu'au bout des Thermes de Diocletian. Pline liure 36. chapitre 15. les met entre les plus admirables ouurages de Rome: *Sed tunc senes aggeris vastum spatium, & substructiones insanas Capitolij mirabantur:* bastiz de luy, comme met Denis Halic. pour couurir l'aduenuë des ennemis de ce costé-là, qui autrement eust esté bien à l'aise exposé à vne surprise. Le passage de Suetone en Caligule 27. monstre qu'ils estoyét fort haults, puis qu'on en precipitoit les personnes: *Verberatum per vicos agerent, quo ad precipitaretur ex aggere.*

CLIVVS VRBICVS.

LA PENTE appellee Vrbique. Tout ce que la montee de la Suburre ayant à la main droicte les Carines, a des Esquilies à la gaulche, regardant vers le Viminal, au dessus de sainct Laurés en la fontaine, s'appelloit le Cliue Vrbique; là où le Roy Seruius eut son Palais & demeure; pensant de s'y retirer, quand ceux que Tarquin le Superbe enuoya apres pour le massacrer, le ratteindrent en la ruë execrable. Tite Liue l'appelle Virbienne, liure premier, fueillet 41. lig. 8. *cùm se domum reciperet, peruenissetq; ad summum Cyprium vicum, vbi Dianium nuper fuit: flectente carpentum dextra in* VIRBIVM *cliuum, vt in collem Esquiliarum eueheretur.*

VICVS PATRITIVS.

LA RVE Patricienne: la vallee qui est pardelà la Suburre, & diuise les Esquilies du Viminal, s'estendant iusqu'aux Thermes de Diocletian, estoit ainsi appellee des nobles ou Patriciés, que le Roy Seruius Tullus rengea là pour y habiter, ainsi que dit Denis Halic. au 5. liure; à ce que s'ils eussent voulu entreprendre quelque chose sur luy, il eust le moyen de les accabler par enhault de son Palais qui commandoit à cest endroit.

FIGLINAE. PVTICVLI OV PVTICVLAE.

LA POTTERIE.

LES Puticules: Entre le mõt Esquilin, les murailles de la ville; & la ruë qui alloit à la porte Querqulane, il y auoit vne place vuide, appellee le champ Esquilin, pour estre pres des Esquilies, en laquelle on auoit anciénemét de coustume d'éterrer les morts, dõt elle auroit eu le nom dessusdit; de *Puteus, vn puy*; pource que les fosses estoyent faittes à guise de puys; comme mesmes on le practiq encore à Rome pour le iourd'huy; faisans vn puy fort profond dedans les Eglises; & au bas d'iceluy des Charniers qui s'estendent soubs terre de costé & d'autre pour euiter le mauuais air: ou de *putresco, pourrir*, pource que les corps morts là dedans pourrissoyent. Festus; *Puticuli sunt appellati, quod vetustissimum genus sepulturæ in puteis fuerit: & dicti Puticuli, quia ibi cadauera putrescerent.* Acron sur Horace dit qu'ils estoyent seulement pour les pauures. Mais il n'y a pas lõg téps qu'en cette place lon a descouuert plusieurs sepultures de marbre; aucunes à vne voulte; les autres à deux l'vne sur l'autre; les planchers de marquetterie, ouurez à l'antique; & des Vrnes sepulchrables dedans, pleines des os & cendres des defuncts auec des charbons encore. Or pour raison qu'en cette place l'on accoustuma aussi de brusler les corps morts, dont l'odeur empoisonnoit toute la ville; Auguste du consentement du Senat & du peuple Romain, en fit vn present à Mecenas, l'vn de ses plus chers fauorits, qui y bastit vne belle maison de plaisance, auec les plus superbes & magnifiqs iardins qui fussét à Rome. Virgile eut sa demeure là aupres, cõme fort aymé de ce seigneur-là, tres grand amateur, & protecteur des bõnes lettres; qui luy ont aussi acquis vne telle gloire, combien qu'il ne fust pas de race Patricienne, mais simple cheualier Romain seulement, que de luy ont pris leur appellation, tous ceux qui à son exemple ont embrassé cette partie de la vertu, l'vn des principaux escalliers de l'immortalité. Martial: *Da Mæcenates, non deerunt Flacce Marones.* Horace l'a celebré sur tous autres.

Spes vetus.

L'esperance ancienne, assauoir son temple; car il y en a vn autre ditte nouuelle en la septiesme region. Cettui-cy pourroit estre que Ciceron és liures des loix dit auoir esté dedié par Collatinus: neaumoins il ne specifie rien de l'endroit.

Rves passantes dont les maisonnages s'entretiennent, quinze: la Sucusane, quelques vns la cõfondent pour la Suburrane. La rve de l'Ours enchappellé: Celle de Minerue: de l'Vstrin: de la Palleur: la Scienne: de Siluain: des Capulateurs: des Tragedians: des Parfumeurs: la Pauline: la Pastorelle: la Caticaire: De Venus amiable; De Ivnon: & la vieille ruë Africaine és Esquilies.

Le corps de garde de sept cohortes du guet.

Tabernola.

La Tabernole, ou Tauernette. Toute cette partie des Esquilies qui depuis les Trophees de Marius, ou des Cimbres comme on les appelle auiourd'huy, regarde vers sainct Iean de Latran, est communement appellee Merulaine, ou lieu de Mariaine; & des anciens le quartier de la Tabernole, qui est maintenant, pour estre plain & vny, tout couuert de vignes & de cannets; lieux où croissent de grosses cannes & rouseaux, dont on se sert pour eschalats.

Tres tabernae.

Les trois tauernes & cabarets, combien que ce mot aye d'autres significations. Quant à cette-cy, Suetone en Claudius, tiltre 40. *Descripsit abundantiam veterum tabernarum, vnde solitus esset vinum olim & ipse petere.*

Le boccage Pætilinin: il y en auoit vn autre au champ de Mars du mesme nom, dont parle Tite Liue au 6. liure, fueil. 274. Celuy des hestres ou fousteaux: Celvy de Iunon Lucine: la Chesnaye: de Iuppiter Vimineen: de Mephis: de la brouïne des bleds. Tous ces bosqets icy qui estoyent consacrez à quelque espece de diuinité, on les met par coniecture à l'endroit où est maintenant saincte Marie Maieur, l'vne des sept principales eglises de Rome, & des plus belles qui y soyent: bastie premierement du tẽps du Pape Liberius par vn gẽtil-homme Romain appellé Iean, suyuant certaine vision qui luy apparut en dormant; restauree puis apres par Nicolas quatriesme; & finablement embellie comme on la voit, principalement du plancher d'enhaut fait d'vn lambriz de menuiserie, azuree & doree, par Alexandre sixiesme.

S. Marie maievr.

Le temple de Iuppiter Vimineen: Celvy de Iunon Lucine: de Minerue la medecine: De sylvain auec sa Portique, au bas du Viminal, du costé de soleil couchnãt: et d'Esculapius.

De venvs erycine à la porte Colline: Ouide au 4. des Fastes, *Templa frequentari Collinæ proxima portæ Nũc decet, à Siculo nomina colle tenent:* Autour de ce temple se souloyent celebrer les ieuz Agonaulx en l'honneur d'Apollon, toutes les fois que le Tybre se desbordoit: Tite Liue liure 30. *Ita abundauit Tyberis, vt ludi Apollinares, Circo inundato, contra portã Collinam ad ædem Erycinæ Veneris parati sint.* Ce tiltre d'Erycine luy vint d'vn Promontoire de Sicile appellé Eryx, ou Eneas, bastit vn temple à cette Deesse sa mere, selon que Virgile qui le fauorisant en toutes choses luy en attribue l'honneur: *Erycino in vertice sedem, Fundabat Veneri Idaliæ.* Mais il fut edifié auecque longueur de temps de plusieurs peuples liguez ensemble, le plus riche & le mieux orné de tous les autres de cette isle, comme le tesmoignent Polybe au premier, & Ciceron és Verrines; Diodore pareillement, qui adiouste que la gloire & renommee d'iceluy oncques ne se diminuerent, depuis sa premiere fondation par vne si longue suitte de temps; ains alla tousiours augmentant. Toutesfois Suetone en Claudius 25. dit cecy; bien est vray que ce fut apres la mort de Diodore: *Templum in Sicilia veneris Erycinæ vetustate collapsum, vt ex ærario pop. Rom. reficeretur, author fuit.* Au reste ce fut Eryx fils de Venus & de Butas, & Æneas qui l'entreprirent les premiers: Puis les Siciliens, & Atheniens y contribuerent: & finablement les Romains l'acheuerent d'orner: à l'imitation duquel en furent depuis faits d'autres à Rome en plusieurs endroits; & mesmement cettuy-cy; dont Tite Liue fait mention au 40. liure: *Aedes duæ eo anno dedicatæ sunt: vna Veneris Erycinæ ad portam Collinam: dedicauit L. Porcius, L. F. Licinius Duum-vir; vota erat ab Cos, L. Porcio Ligustino bello.* Mais voicy ce que Strabon en dit plus à plain au 6. liure: *Eryx est vn Promontoire de Sicile, haut esleué, & neaumoins bien habité; là où est assis le temple de Venus; vn lieu fort sainct, & de grand reuerence, pour le nombre de femmes, dont anciennement il estoit remply, dediees au ministere d'iceluy; lesquelles & de Sicile, & d'ailleurs, plusieurs y auoyent logees: mais maintenant ainsi comme il est despeuplé d'habitans, aussi est le temple fort desnué du grand nombre des sainctes personnes qui y souloyent estre. Il y a vn autre edifice de cette Deesse à Rome deuant la porte Colline, qu'on appelle le temple de Venus Erycine, à la nef duquel est vne fort magnifique portique annexee.*

Venvs verticordia.

Le temple de Venus Verticordie, ou torne-cœur; hors de la porte Colline, sur la voye Salaire. Elle eut ce surnom à Rome, de conuertir les cœurs à la chasteté, tout ainsi que elle les enflamme à luxure; l'vn & l'autre de ces deux effects estimez des Idolatres estre en la puissance & disposition de cette Deesse; & comme dit Virgile à ce propos; *Quæ mihi reddat eum, vel eo me soluat amantem.* Lactance le Grammairien sur le 5. de la Thebaïde: *Venus* a (ce dit-il) *ores le feu de desir & concupiscence; ores de haine & despit; selon la creance qu'on a en elle, les sacrifices qu'on luy fait, & les prieres qu'on luy addresse, soubs ce tiltre & qualité de Verticordie; quand on la requiert de semer l'amour és cœurs des personnes; & puis-apres de l'en oster: car si elle a pouuoir de donner; elle l'a aussi de substraire.* Ouide au 4. des Fastes:

Cumæam

Cumæam veteres consuluistis anum.
Templa iubet fieri veneri, quibus ordine factis;
Inde venus verso nomine corda tenet.

Et Valere au 8. liure, chapitre 16. *Comme le senat sur le rapport des Decem-vires ayans la charge des liures sibyllins, eust ordonné de faire consacrer l'image de venus verticordie, à fin que plus aisémēt les volōtez des filles & femmes se conuertissent de paillardise à pudicité; & que de toutes les dames Romaines on en eust tiré au sort cent; & de ces cent, tant seulement dix, pour eslire la plus preude femme qu'elles sceussent en leurs consciences; toutes prefererent vnanimement en celà, sulpicie fille de servius Paterculus, & femme de Q. Fuluius Flaccus.* Ce que Pline liure 7. chapitre 35. racompte aussi, mais sans faire mētion de cette Venus. Iulius Obsequēs met ainsi la cause de la fondation de ce temple: *Aedem Veneri Verticordiæ factam, cùm tres vno tēpore vestales virgines nobilissimæ cum nonnullis Equitibus Romanis incesti pœnas subiere.*

RVBIGO. Le temple de la Brouïne, sur la voye Nomentane, hors de la porte Catulaire. Varron au premier de ses labourages, l'appelle au masculin *Robigus.* Aulugelle aussi liure 4. chap. 6. *si quid succidaneu opus esset, Robigus accederet:* Auquel on sacrifioit tous les ans le 25. d'Auril, suyuant l'institution de Numa, l'an onziesme de son regne; comme le tesmoigne Pline, liure 18. chap. 28. Et l'interprete Latin d'Aratus sur les Phenomenes; pource que la brouïne est alors la plus dangereuse: & ce auec les entrailles d'vne chienne, & d'vne brebis, de l'encens, & du vin. Ouide au 4. des Fastes:

Flamen in antiquæ lucum Robiginis ibat,
Exta canis flammis, exta daturus ouis.

De peur qu'elle se mist és espiz. Festus: *Robigalia dies festus septimo Kalendas Maias, quo Robigo Deo suo, quem putabant rubiginem auertere, sacrificabant.* Et sainct Augustin au 4. liur. de la Cité de Dieu, chapitre 21. *Cùm Deo rubigo vt non accederet, rogaretur.* Plus Aulugelle liure 5. chap. 12. *In his autem deis quos placari oportet, vti mala à nobis, vel à frugibus natis amoueantur, Arungus quoque habetur, & Rubigus.* Ouide là mesme:

Parce precor, scabrásque manus à messibus aufer,
Néve noce cultis, posse nocere sat est.
Ne teneras segetes, sed durum amplectere ferrum:
Quódque potest alios perdere, perde prius.

QVIES. Le temple de la Deesse du Repos hors de la porte Colline. Les Romains auec toutes leurs idolatries & superstitions, dont apres les Egyptiens ils n'ont esté inferieurs à nuls autres, auoyent neaumoins tousiours quelque mystere caché là dessoubs, pour exciter les hommes à la deuotion & vertu, qu'ils ont embrassee selon le monde, autant que gens qui furent oncques; & les retirer du tout de la nonchalance & oisiueté: Ce qui leur a acquis vn Empire tel & si puissant qu'on a veu. Le temple donques du Repos, ou pour mieux dire, d'oisiueté, fut sur la voye Lauicaine; (Tite Liue au 4. liu. fueil. 195. lig. 1. *Iam Consul via Lauicana ad Fanū Quietis erat.*) hors de l'enceinte des murailles, tout expressement ainsi mis par eux, comme s'ils eussent voulu denoter par là qu'ils en bannissoyent le repos, & le reiettoyēt au dehors à leurs aduersaires: car à la verité ils ont esté les plus actifs & inquietes de tous les mortels. Ce que S. Augustin a touché en passant au 4. liu. de la Cité de Dieu, chap. 16. *Quietem verò appellantes, quæ faceret quietem, cùm ædem haberet extra portam Collinam, publicè illam suscipere noluerunt. vtrum indicium fuerit animi inquieti, an potius ita significatum est, quòd qui illam turbam colere perseuerant, non planè deorum, sed dæmoniorum eum quietem habere non posse, &c.*

Le temple d'Honneur à la porte Colline, hors d'icelle; où l'on dit qu'il fut edifié pour auoir esté là endroit trouuee pres vn autel vne lame de bronze, où estoyent grauez ces mots, DOMINA HONORIS. Celuy qui a faict le traicté des hommes illustres, dit que Fabius Rutilianus, dont Tite Liue fait aussi mention à la fin du 9. liure institua que le 15. iour de Iuillet les Cheualiers Romains feroyent leur monstre generale à cheual, depuis le temple d'Honneur, iusqu'au Capitole: mais on ne sçait si c'est cettui-cy, ou l'autre de la porte Capene. HONOR.

Le temple de Felicité. L. Licinius Lucullus l'an de Rome 680. estant Consul auec M. Cotta, le luy dedia, pour les heureux succez par luy euz en la guerre Mithridatique. Sainct Augustin au 4. liure, chap. 23. *Cur denique tam serò huic tantæ deæ post tot Romanos principes Lucullus ædem constituit?* Si d'auenture toutesfois ce fut ce temple icy, car il y en a d'autres encore: Mais aumoins celà aura esté touché en passant de cette Deesse: l'image de laquelle auoit esté marchandee par iceluy Lucullus à trentesix mille escuz; comme met Pline liu. 35. ch. 12. *Le mesme Varron extolle fort Archesilaus amy priué de L. Lucullus, dont les modelles seulement de terre souloyent estre plus cher vendus par les Maistres de l'art, que les ouurages accomplis des autres. La venus Genitrice qui est au Fore de Cesar, est de sa main; là où pour la haste qu'on eut de la dedier, elle fut mise auant que d'estre paracheuee. Outre plus Lucullus ayant marchandé à luy l'image de la Felicité à trēte cinq mille escuz, la mort de l'vn & de l'autre porta enuie à ce beau chef d'œuure.* C'est edifice brusla quand Neron fit mettre le feu à la ville pour bastir son Palais doré. FOELICITAS.

Le temple de male-Fortune sur les Esquilies: autrement *Tristis Fortuna, sinistra, & læua.* Ciceron en fait mention: & sainct Augustin au liure 4. chap. 18. MALA FORTVNA.

CHAPPELLES seize. De la Fortune Seie. Pline liure 18. chap. 2. la dit estre ainsi appellee de *Sero*: *Seiámque à Serendo, Segestam à segetibus appellabant; quarum simulachra in Circo videmus.* Sainct Augustin en la Cité de Dieu, liure 4. chap. 8. *Nec saltem potuerunt vnam Segetiam talem inuenire, cui semel segetes commendarent, sed sata frumenta quandiu sub terra essent, præpositam voluerunt habere Deam Seiam: Cùm verò iam essent super terram, & segetem* FORTVNA SEIA.

facerent, Deam Segetiam, &c. Macrobe pareillement liure premier des Saturnales, chapitre 16. *Apud veteres qui nominasset salutē, Semoniam, seiam, segetiam, ferias obseruabat.* Mais cecy nous aprend d'abondant, que ce n'estoyēt point Deesses particulieres, ains surnoms & qualitez seulemēt de Fortune, comme si en elle consistassent & despendissent tous les euenemens des biens de la terre, ensemble de tous autres effects icy bas; dōt Virgile l'appelle *Toute-puissante*; & non de la prouidence diuine, de laquelle toutesfois quelques Philosophes la constituoyent seulemēt ministre, ainsi que dit Macrobe, liure 5. des Saturnales, chap. 16. Toutesfois ce pourroit parauenture estre la fortune Seiane, dont parle Pline, liu. 36. chap. 22. *Du temps de l'Empereur Neron, fut trouuee en Cappadoce vne carriere de pierre dure comme le marbre; blanche au reste & transparente, és endroits mesmes où s'estoyent rencontrees des veines faulues & rousseastres; appellee de sa lueur Phengites. Il en fit bastir le temple de la Fortune, que soubs le surnom de seiane il alleguoit auoir esté dediee par le Roy seruius; & la comprit dans l'enclos de la maison doree: car de iour, encore que les portes en fussent closes, (de fenestres il n'y en auoit point) si ne laissoit-il d'y faire aussi cler que si les murailles eussēt esté de Talc, ou alun d'escaille; ou que la lumiere eust esté enfermee dedans, & non passant à trauers.* En vn autre endroit il met, que de son temps se voyoit vne statuë de la Fortune Seienne au Cirque Maieur: Et à ce mesme propos au 8. liure, chapitre 48. *seruij Tullij prætextæ quibus signum fortunæ ab eo dicatæ coopertum erat, durauere ad seiani exitum annis 560.* Du cheual Seian, ainsi appellé d'vn Cn. Seruius, beau par excellēce, mais si traisne-malheur au reste, que tous ceux ausquels il paruint perirent miserablement. Voyez Aulugelle, liure 3. chap. 9. Quant à l'or Tholosan; tout de mesme malencontreux.

Le cheual Seiā.

L'or Tholosan.

VENVS PLACIDA.

LA CHAPELLE de Venus gracieuse. CELLE de Castor & Pollux: DE Syluain: nous en auons parlé ailleurs; mais nous pouuons adiouster icy du sixiesme de la Cité de Dieu, chapitre 19. apres Varron; qu'aux accouchees on souloit appliquer trois Dieux gardiens pour les preseruer des assaulx & molestes de ce fantosme, qui s'efforçoit de les violer la nuict: representez par les actions de trois personnages, qui la nuict s'en venans faire vne petite procession autour du logis; le premier hurtoit à la porte auec vne hache ou coignee; le second, auec vn iauelot: & le troisiesme ballioit à l'entour; afin que Syluain apperceuant les marques de cette ceremonie, desistast de rien entreprendre en la maison.

LA CHAPELLE d'Apollon: DE Cloacine: DE Hercules: DE Mercure: DE Mars: DE la Lune: DE Serapis: DE Vesta: DE Ceres: DE Proserpine: DE la petite Fortune. A cette-cy se pourroit aucunement rapporter; ce que met Suetone en Galba 4. *somniauit Fortunam dicentem stare se ante fores defessam: vtque euigilauit simulachrum æneum cubitali maius iuxta limen inuenit.* Item au 18. Toutesfois cette description estoit faitte plus de soixante ans auant luy. Ce temple au reste estoit au champ Viminal, au dessoubs des repars de Tarquin le superbe; & fut basty par le Roy Seruius, comme dit Plutarque en la 74. question rom. ou pour estre, de si peu de chose comme nay d'vne captiue, paruenu au Royaume de Rome: ou pource qu'ordinairement pour peu d'occasion la Fortune fait de grāds changemens & effects. Cesar au 6. de la guerre Gauloise en trois endroits: *Multum in omnibus rebus, tum in re militari Fortuna potest.* Et au 3. des guerres ciuiles encore. Quelques vns estiment que ce soit celuy dont parle Pline, liure 8. chap. 48. *Togam regiam vndulatam in æde Fortunæ, qua seruius fuerat vsus.*

PARVA FORTVNA, OV BREVIS.

DE LA DEESSE Nenie. Festus interprete ce mot *Nænia*, pour le chant mortuaire, à la loüange & deploration du defunct, qui se recitoit au son d'vne fleutte durant ses obseques: selon quelques autres, pour la fin: dont Plaute au Truculente l'auroit mis pour le dernier adieu qu'on leur dit toute la ceremonie paracheuee. Somme que c'estoit l'vne des Deesses des funerailles; comme tesmoigne sainct Augustin apres Varron, liure 6. ch. 9. de la Cité de Dieu, en ces termes: *Et finablement Varron se mit à rememorer & compter les Dieux depuis la conception de la creature, commençant à Ianus; qui en est la premiere entree; & les menant tous d'vne suitte, iusques à l'issuë & trespas de l'homme en sa decrepite vieillesse; où il clost & acheue les Dieux qui le concernent, en la Deesse Nenie, laquelle on chante és obseques des trespassez.* Nous en parlerons encore sur les sepultures.

LA Chappelle de la chesnaye; ET celle du bosquet des fousteaux, dediees à Iuppiter.

L'AVTEL de Iuppiter Vimineen. CELVY de la male-Fortune.

ISIS Patricienne.

L'AMPHITHEATRE du camp.

LE CIRQVE de l'Empereur Aurelian, auec vn obelisque. Nous parlerons de ces edifices, chacun en son lieu.

LA BASILIQVE de Sicinius.

LE PALAIS du Roy Seruius.

LE CHAMP Esquilien.

LE CHAMP Viminal.

LES IARDINAGES de Mecenas, auec vne haulte tour. CEVX de Plautian; ET CEVX de Torquatian.

LE CAMP des Pretorians.

Le parc des bestes sauuages. Aulugelle liure 2. chap. 20. sur la signification de ce mot *viuarium*; dit, que c'estoit vn lieu où l'ō auoit accoustumé de garder les bestes sauuages, pour les ieux publiques, & esbattemens du peuple Romain; dōt il sera parlé plus amplement cy-apres. Il se prend aussi pour toutes sortes de parcs. Pline liure 8. chap. 52. Car ce que nous disons Viuier en François, où se gardent les poissons en vie; s'appelloit proprement *Piscina*; Aulugelle au lieu dessusdit.

VIVARIVM.

LES

Les Thermes; d'Olympias: Celles de Nouatus.

Le baing de Paule Emyle.

Avtres baings particuliers, LXXV.

Celvy d'Alexandre Seuere. Celvy d'Agrippine.

Le reservoyer de Promethee. Autres qui n'ont point de nom, CLXXIX.

La cisterne de l'eau Marcienne; de la Iulie, & Tepule.

L'Arc de Galien, ou *Sancto Vitto*. Il est de treslourde façon, & architecture, tout d'ouurage Dorique, sans aucune proportion ny mesure, n'ayant qu'vne seule arche & passage; auecques cette inscription en la frize, aussi grossiere:

GALIENO. CLEMENTISSIMO. PRINCIPI. CVIVS. INVICTA. VIRTVS. SOLA. PIETATE. SVPERATA. EST. M. AVRELIVS. VICTOR. DEDICATISSIMVS. NVMINI. MAIESTATI'QVE. EIVS.

Macellvm Livianvm. Le macelle livian. Ie suis contraint le tourner ainsi, combien que *Macellum* en Latin, & *Macello* en Italien signifie communément boucherie. Donat mesme le deriue *à mactandis pecoribus*. Varron au 4. de la langue Latine, met qu'il y eut en la place du *Macellum*, (c'est le grand, qui estoit au mont Celion,) vn iardin que les Lacedemoniens appellerét ainsi; pourcee que les portes des iardinages s'appellent en langue Ionique μαχέλοτα. Nous en auons cy-deuant amené les lieux de Plutarque & Festus. Mais ce lieu de Plaute en l'Aululaire, monstre assez que c'estoit vne place où l'on vendoit toutes sortes de victuailles: *Venio ad Macellum, rogito pisces; indicat caros; agninam caram; cara omnia*. Ciceron au second de la diuination: *Putarem annonam in Macello cariorem fore*. Et Pline liure 19. chap. 4. parlát de l'ortaille: *Nullum Macelli vectigal maius fuit Romæ, donec remissum est portorium mercis huius*.

Greniers vingttrois.

Molins a bras & boullangeries, vingtdeux.

Palais neuf vingts: du nombre desquels celuy du Roy Seruius Tullus: De Q. Lutatius Catulus. De cettui-cy fait Pline mention, liure 17. chap. premier. *Domus Crasso magnifica, sed aliquanto præstantior in eodem Palatio Q. Catuli, qui Cimbros cum C. Mario fudit*. Toutesfois il met ce Palais au mont Palatin, & non au quartier des Esquilies. Celuy du Iurisconsulte Aquilius au mesme lieu: *Multum verò pulcherrima consensu omnium ætate ea in colle Viminali, C. Aquillij Equitis Romani, clarioris etiam tum quàm iuris ciuilis scientia*. Celle de M. Licinius Crassus. De cette-cy est là encore fait vn plaisant compte, que nous auons amené ailleurs. De Virgile: De Properce: De Perse le Satyrique: De Pline le ieune: De l'Empereur Licinius.

Isles ou maisons separees, deux mille sept cens cinquante huit, selon P. Victor; & selon Festus, trois mille huit cens cinquante.

LA SIXIESME REGION DITE *Alta Semita, la haute Sente; contenant quinze mille six cens pas de circuit: quarante huit Dixeniers: deux Commissaires, & deux Denunciateurs.*

Alta semita. La havlte Sente, autrement *Via alta*, la haulte ruë, de sa haulte situation; commençoit des deux grands cheuaulx de Phidias, & Praxiteles, pres l'Eglise de sainct Sauueur des Corneliens, & des Thermes de Constantin; & s'estédant tout le long de l'eschine du mõt Quirinal, s'alloit rendre à la porte Viminale, ou de saincte Agnes; pauee anciennement de gros quartiers de roc dur.

Mons Qvirinalis. L'e mont qvirinal, comme dient Varron au 4. de la langue Latine, & Festus és mots *Agoniũ* & *Quirinalis*, fut appellé Agonien, auparauant que les Sabins venus de la ville de Cures s'y habituassent, apres l'accord fait entre Romulus & Tatius, qui luy donna (selon d'aucuns) ce nom là: les autres estiment que ce fut du temple de Quirinus, y estant; lequel mot de Quirinal abolit tous les autres endroits proches de là, consacrez aux Dieux; comme le tertre Salutaire, le Latiaire, le Mutial; tous surnoms que cettui-cy souloit auoir. Denis Halicar. au second, l'appelle Agonal; auquel les Saliens, ministres de Mars, eurent quelque fois leur sacristie & habitation: Ce qu'Ouide semble vouloir entendre au second des Fastes, quand il dit: *Templa Deo faciunt, collis quoque dictus ab illo est: Et referunt certi sacra Palerna dies*. Strabon met que Romulus le ferma le premier: Denis Hal. dit que ce fut Numa; qui du commencement y fit sa demeure, selon Solin, chapitre 2. Tite Liue liure premier, fueillet 37. ligne 42. attribue cette closture au Roy Seruius: Auiourd'huy on l'appelle communément *Monte Cauallo*, des deux statuës Colossales de marbre, du grand Alexandre qui tient par la bride le cheual Bucephale; lesquelles l'Empereur Cõstantin transporta d'Alexandrie d'Egypte à Rome, & les mit au millieu de ses Thermes. C'est vn ouurage de Phidias, & Praxiteles; à l'enuy l'vn de l'autre; selon que leurs noms y grauez le tesmoignent; mais ie croirois qu'on les y eust apposez, par vne bien grande ignorance, pour leur donner plus de credit: car encore qu'elles soyent de bien bonne main; ce n'est pas à dire pourtant que ce soit de ces deux sculpteurs, lesquels furent lõg téps deuant Alexádre: aumoins Phidias, qui selon q̃ Pline le cotte, liu. 34. ch. 8. florissoit enuirõ la 83. Olympiade, quelques trois cẽs ans de la fondation de Rome; & mourut du viuát de Pericles, cõme le tesmoigne Plutarque en sa vie: là où Alexandre ne fut nay qu'enuiron la 105. Olympiade plus de quatre vingts ans apres; voire six vingts; selon Tite Liue, liu. 8. fueil. 356. lig. 14. Quant à Praxiteles, il y pourroit arriuer, selon le lieu dessusdit de Pline, qui le met enuiron la 104. Olympiade. Mais pour reuenir au mont Quirinal; il estoit de

forme longuette aussi bien que les Esquilies, mais vn peu plus spacieux;lesquelles,& le Viminal,il a du costé de soleil leuant : au midy le Fore de Nerua, & Traian, & le Capitole:au ponant, le champ de Mars, & la ville basse: au septentrion, le tertre des iardinages,& la porte Viminale.

CAMPVS SCELERATVS.

LE CHAMP EXECRABLE,pres de la porte Colline:il en sera parlé és Vestales.

CLIVVS PVBLICIVS.

LA PENTE publique ou publicienne,estoit par où l'on montoit du Cirque de la courtisane Flore,au vieil Capitole,lequel fut sur cette Colline.

Ruës passantes;de maisonnages qui s'entretenoyent,quatorze.CELLE de Bellone: DE Mamurius; Ce Mamurius fut celuy qui fit les onze boucliers Ancilies au Roy Numa, sur le patron de celuy qui estoit descendu du ciel; & pour cette occasion luy fut dediee cette ruë auec vne statuë de plomb,comme met Pub.Victor; là où est auiourd'huy l'eglise de saincte Susanne. LA RVE blanche:LA publique: DE Flore:DE Quirin : DE Flauius:DES Fortunes: LA Paccienne: LA Tyburtine : DE Salut : LA Calidiane: LA grande, la vieille Mustellaire.

TROIS compagnies du guet.

LE VIEIL Capitole. Il fut plus ancien que celuy qui est au tertre du mesme nom; ny que les chappelles pareillement de Iunon,& Minerue aux deux costez de celle de Iuppiter le tout bon & tresgrand.

MALVM PVNICVM.

LA POMME de grenade.Suetone en Domitian tiltre 1.en fait mention : *Domitianus natus est IX.Kal. Nouembris, patre consule designato, inituróque mense sequenti honorem,regione Vrbis sexta ad malum Punicum,domo, quam postea in templũ gentis Flauiæ conuertit*:duquel il parle au 5.ensuyuant. *P. Victor: Malum Punicum, ad quod Domitianus dedicauit templum Mineruæ Flauianæ, aliàs templum gentis Flauiæ, & erat domus eius.*

DECEM TABERNAE.

LES DIX boutiques. I'estime que c'estoyent celles où se souloit faire le *Minium* ou vermeillon,de soulphre & argent vif sublimez ensemble,ainsi que dit Vitruue.

PILA HONORIS.

LA PILE ou colomne d'honneur.

TEMPLVM SALVTIS.

TEMPLES quinze. Celuy de Salut au mont Quirinal: le Dictateur Iunius Bubulcus ou Bibaculus le dedia, comme met Tite Liue, liure 10.fueil.418.lig.8. l'an de Rome 452. Fabius Pictor le peignit de sa main, l'an 450. ce dit Pline, liu.35. ch.4. Et dura son ouurage iusques au tẽps de l'Empereur Claudius, que ce temple brusla.

CELVY de Serapis:D'APOLLON,& Clatra: tout cest endroit à main gauche de la haulte sente,& du Quirinal qui regarde la porte du Populo,fut anciennement appellé le Tertre d'Apollon,& de Clatra,de leur temple qui y estoit.

LE TEMPLE de Flore. Il estoit sur le costau du Quirinal,au dessus du Cirque de cette Flore, dont l'on n'est pas du tout bien d'accord: car les vns la font estre vne mesme chose auec Acca Larentia,nourrisse de Romulus & Remus,assauoir Macer au premier liure de son histoire; Fabius Pictor au second; & Aulugelle liu.6. ch.7. Mais les autres y mettent difference; & l'appellent Laurentia; & mesme Ouide:*Non ego te tantæ nutrix Laurentia gentis*: dont Varron deriue les Laurentales; & Pline liu.18.chap.2.l'appelle ainsi: là où Larentia estoit cette courtisanne fameuse dont il sera parlé cy-dessoubs. Les autres la prennent pour Melibee fille de Niobe;laquelle pour la crainte qu'elle eut d'Apollon & Diane, ayant chãgé de couleur,fut de là appellee Chloris, qui signifie comme vn verd d'oye; vn teint tel qu'on veoit en des filles qui ont à toute oultrance leurs pasles couleurs, iaulnes verdastres: Mais pour la pitié q̃ Latone en eut, elle la sauua auec sa sœur Amycle:Et depuis eut de Neleus fils de Neptune,le sage Nestor:Homere en 11.de l'Odyssee:

Καὶ Χλῶριν εἶδον περικαλλέα, τὴν ποτε Νηλεὺς
γῆμεν ἑὸν μετὰ κάλλος, &c.

Les autres pour la Deesse des Fleurs:à raison dequoy Ouide la marie auec le vent Zephyre, au 5.des Fastes:

Chloris eram, quæ Flora vocor, &c.

Et Pline liure 18.chap.29.luy assigne sa solennité au 4. des Calendes de May; assauoir le 28. iour d'Auril: *Idem itaque Floralia 4. Kalendas Maij instituerunt; Vrbis anno quingentesimo sexto decimo, ex oraculis Sibyllæ, vt omnia bene deflorescerent*: Tellement (ce dit-il) que si en ces quattre iours la lune se rencontre estre au plein,il faut par necessité que les bleds, & tout ce qui est lors en fleur, patissent beaucoup. S. Augustin en la Cité de Dieu,liu.4.ch.8.apres Varron;*Floretibus frumentis Deam Floram*.Mais selon Macrobe és Saturnales, liure premier, chap. 10. LES Larentinales se celebroyent le 23.de Decembre,& les fait dependre du compte qui suyura cy-apres:Enquoy il y a de la varieté. Quoy que ce soit, cette Flore fut vne bonne putain en son temps;laquelle ayant beaucoup gaigné à s'abandonner à tous les allans & venans, laissa le peuple Romain son heritier en tous ses biens; horsmis certaine somme de deniers,du profit annuel desquels se deuoient celebrer ieuz impudiques le iour de sa natiuité, qui s'appelloyent les Florales,le 28.d'Auril,& le premier encore de May; dont est venue iusques à maintenant la coustume de plãter le May, & de donner force bouquets & chappeaux de fleurs, ainsi q̃ dit plus à plain Suidas. LES Florales donques se celebroyent au Cirque de Flore, là où estoiẽt representees des courtisannes toutes nuës, les plus belles qu'on pouuoit trouuer, pour le plaisir & esbat du peuple;ballãs,dãsãs à descouuert,& faisans mille tourdions lubriqs,auec autres telles lasciuetez, tant de gestes q̃ de paroles: à propos dequoy, Valere liu.2.ch.5.de la Maiesté racõpte;*Que Caton qui mourut à Vtique,s'y estãt trouué lors que l'Edile Messius celebroit ces ieux*, (car celà appartenoit aux Ediles,Plebeiẽs assauoir,si nous nous en voulons rapporter à Ouide au 5.des Fastes;les-

Prognostication rustique.

La coustume de planter le May.

stes; lesquels, comme dit Porphyrion sur Horace, auoyent de coustume d'y ietter & espandre des poix chiches, & des febues à pleines poignees en la foulle :) *le peuple eust honte de demander le passe-temps de ces garces nuës, & s'en retint, tout fasché & mal-content neaumoins; ce que Caton ayant entendu d'vn sien tres-familier amy Fauonius assis pres de luy, deslogea sur l'heure de l'assemblee, à fin que par sa presence il n'interrompist la coustume de ce recreatif spectacle: Et lors le peuple l'accompagna de ioyeux criz & acclamations de ioye, auecques des battemens de mains; tesmoignant par là de porter plus de respect & de maiesté à ce personnage, qu'il ne s'attribuoit de puissance & autorité.* Martial au premier liure de ses Epigrammes, touche celà fort elegamment:

Nosses iocosæ dulce cùm sacrum Floræ,
Festósque lusus, & licentiam vulgi,
Cur in theatrum Cato seuere venisti?
An ideò tantùm veneras vt exires?

Plutarque au reste en la 35. Question Romaine, & Macrobe au premier des Saturnales, ch. 10. en racomptent vne telle fable : Que soubs le regne du Roy Ancus, le Secretain d'Hercules vn iour n'ayant pas beaucoup d'affaire, le prouoqua de iouër aux dez vne discretion contre luy; mais il tenoit la main pour l'vn & pour l'autre, que celuy qui perdroit dõneroit à soupper à son compagnon, auec quelque belle garce pour passer la nuict. Hercules ayant gaigné, l'autre luy alla querir Acca Larẽtia, courtisane fort renõmee en ces iours-là; & l'enferma dans le temple, auecques la collation. Hercules en prit son plaisir, & pour payement luy ordonna de ne mespriser la premiere chose qu'elle rencontreroit en se retirãt au logis; ce qui fut vn Tarruptius, homme riche, lequel espris de sa beauté l'espousa, & par son testamẽt luy laissa tous ses biens; dont elle fit en cas pareil le peuple Romain heritier apres son decez: qui en recompense luy decerna les ieuz & honneurs dessusdits. Mais Lactãce au 1. liure de l'institution Chrestienne, ch. 20. y met certaine difference, appellant celle-là qui coucha auec Hercules *Faula*, & l'autre *Flora*. Au regard du temps qu'ils furent premierement instituez, il y a de l'incertitude & varieté. Pline au lieu cy-dessus allegué les met en l'an 516. à quoy se conforme l'interprete d'Aratus: & Patercule au 1. liure, en l'an 512. trois ans apres le Cõsulat de Torquatus & Sempronius, selon les Fastes du Capitole.

VENVS IN HORTIS.

LE TEMPLE de Venus és iardinages de Salluste. A celà se rapporte ce semble, ce que dit Pline, liure 19. chap. 4. *Quanquam hortos tutelæ Veneris assignante Plauto.*

QVIRINVS.

LE TEMPLE de Quirinus auec vne portique ioignant, dont fait mention Martial : *Vicini pete porticum Quirini.* Ce temple icy fut edifié à Romulus, au propre lieu où apres son decez il apparut à Iulius Proculus, liure premier, fueillet 15. ligne 12. non gueres loin de la maison de Pomponius Atticus, cõme tesmoigne Ciceron au premier des Loix : *Certè Attice non longè à tuis ædibus inambulans post excessum suum Romulus, Proculo Iulio dixerit se Deum esse, & Quirinum vocari; templúmque dedicari in eo loco iusserit?* Au reste, il estoit clos ordinairement, à fin de laisser le peuple en suspens s'il estoit enterré là, ou translaté en corps & en ame au ciel auecques les Dieux. Toutesfois Varron a escrit que sa sepulture estoit pres les Rostres, tenuë pour l'vne des plus anciennes choses de Rome.

MINERVA FLAVIANA.

LE TEMPLE de Minerue Flauiane. C'est celuy dont nous auons parlé cy-dessus apres Suetone, tiltre 15. en Domitian: Car comme il dit puis-apres au 5. il reueroit cette Deesse sur toutes autres deïtez, y ayant sa principale esperance : *Mineruam, quam superstitiosè colebat, somniauit excedere sacrario: negãtem vltra se tueri eum posse, quòd exarmata esset à Ioue.*

FORTVNA SEIA.

LE TEMPLE de la Fortune Seienne. VN AVTRE de Salut. Il semble que ce soit celuy-là, dõt Festus dit: *Salutaris porta appellata est ab æde Salutis, quæ ei proxima fuit.*

LE TEMPLE de la Foy: dont parle Ouide au 6. des Fastes. Car il y en a eu d'autres ailleurs.

Quærebam, Nonas Santo, Fidióne referrem,
An tibi Semipater? cùm mihi Santus ait.
Cuicumque ex illis dederis, ego munus habebo:
Nomina terna fero, sic voluere Cures.
Hac igitur veteres donarunt te æde Sabini,
Inque Quirinali constituere iugo.

Mais de ce Santus ou Semo Fidius, plus à plein cy-apres sur le 5. liure.

LE TEMPLE de la Fortune libre : DE l'arrestee : de la surnommee REDVX : Dion l'appelle Ἐπαγωγός, assauoir qui ramenoit les chefs des armees sains & sauues de leurs voyages & entreprises, ce que la composition du vocable emporte, & ainsi l'a exprimé le Poëte Claudian:

Aurea Fortunæ Reduci si templa priores
Ob reditum vouere ducum, non dignius vnquam
Hæc dea pro meritis amplas sibi posceret ædes.

Il y en a tout plein de reuers de medailles des Empereurs: & entr'autres d'Auguste, dont il s'en voit auec cette inscription au reuers. S. P. Q. R. V. S. PRO. S. ET. RED. AVG. Et cette-cy encore: S. P. Q. R. V. PR. RED. CÆS. S. *Senatus populúsque Romanus vota pro reditu Cæsaris soluit. Le Senat & peuple Romain a accõply ses vœuz pour le retour de Cesar.* Et en vne autre d'argẽt, plus expresse encore: FORT. RED. CÆS. AVG. S. P. Q. R. Dion à ce propos au 44. liu. καὶ αὐτῷ ἐπί τε τούτοις, καὶ ἐπὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ἐν τῇ ἀποδημίᾳ πραχθεῖσι, &c. *Pour son retour, & pour les choses par luy exploittees durant son absence, maintes & diuerses choses luy furent decernees à son hõneur; dont toutesfois il n'accepta rien, sinon qu'il souffrit de cõsacrer vn autel à la Fortune Reduce; & le iour de son retour estre mis entre les autres festes, et qu'on les appellast Augustales.* Domitian luy bastit vn tẽple; cõme le semble remarquer Martial au 8. *Hic vbi Fortunæ Reduci fulgentia latè, Templa nitent, felix area nuper erat.* Ou pour le moins il le restaura; car ce fut vn grand Corbineur des ouurages

d'autruy, ainsi que le tesmoigne Suetone, tiltre 5. *Plurima & amplissima opera incendio absumpta restituit; in queis & Capitolium, quod rursus arserat: sed omnia sub titulo tantùm suo, ac sine vlla pristini authoris memoria.* Les vœuz au reste s'accomplissoyent par des ieuz & des sacrifices, comme le tesmoigne Dion au 55. *Que Tybere pour les soubslevemens de la Germanie s'en alla à la guerre; & pour luy Caius & Piso celebrerent les ieux vouez pour l'heureux retour d'Auguste.* Plus: *Au sortir d'iceluy de la ville; furent faits des vœux; & à son retour on sacrifia tout ainsi que de quelque voyage en terre ennemie.* De ces ieuz voüez se voyēt à Rome ces deux inscriptions en des marbres antiques.

TI. CLAVDIVS. TI. F. NERO.
PONTIFEX. COS. ITERVM.
IMP. ITERVM.
LVDOS. VOTIVOS. PRO. REDITV.
IMP. CÆSARIS. DIVI. F. AVGVSTI.
PONTIFICIS. MAXIMI.
IOVI. OPTIMO. MAXIMO. FECIT.
EX. S. C.

P. QVINTILIVS. SEX. F. VARVS.
COS.
LVDOS. VOTIVOS. PRO. REDITV.
IMP. CÆSARIS. DIVI. F. AVGVSTI.
IOVI. OPTIMO. MAXIMO. FECIT.
TI. CLAVDIO. TI. F. NERONE. CONLEGA.
EX. S. C.

LE TEMPLE de la Fortune publique. Il fut en la vallee d'entre le Quirinal, & le Viminal; comme dit Ouide.

CELVY de la Primigenie. Ciceron au 2. des loix deriue ce mot-là de *Gigno*: *Fortuna sit vel huiusce diei, nam valet in omnes dies: vel respiciens ad opem ferendam: vel forum, in quo incerti casus significantur magis: vel Primigeniam à gignendo.* Ce temple au reste, comme met Tite Liue au 34. liure, fut dedié l'an de Rome 560. Scipion Africain, & Sempronius Longus estans Cōsuls: *Aedem Fortunæ Primigeniæ in colle Quirinali dedicauit Q. Martius Ralla duum-vir ad ipsum creatus. Vouerat eam decem annis antè Punico bello, P. Sempronius Sophus; locauerat idem Censor.* Le Roy Seruius luy en auoit auparauant edifié vn.

LE TEMPLE de Sanctus-fidius Semipater, allegué cy-dessus du 6. des Fastes.

CHAPPELLES seize. De la petite Fortune: DV Genie, assistant à la procreation des enfans. GENIVS LIBERORVM.

VNE AVTRE du Genie des Lares. GENIVS LARIVM. *Le Genie* (dit sainct Augustin apres Varron, au 7. liure ch. 13. de la Cité de Dieu) *est le Dieu superintendant, & qui a le pouuoir de faire engēdrer toutes choses.* Laberius en ses mimes: *Genius generis nostri parens*: Et Festus conformement à ce que dessus: *Genium appellabant Deum, qui vim obtineret omnium rerum gignendarum. Aufustius; Genius, inquit, est deorum filius & parens hominum, ex quo homines gignuntur: & propterea Genius mens nominatur quia me genuit: Alij Genium esse putarūt vniuscuiusque loci Deū.* Au moyen dequoy les elemens mesmes, que les Grecs appellent de là στοιχεῖα, d'autant qu'ils sont les spermes & semences de toutes choses, sont dits, *Geniales Dei*, γενέθλιοι θεοί, comme presidans à la generation; que les Egyptiens à cette occasion faisoyent estre quattre, comme dit Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 19. autant qu'il y a d'elemens: Δαίμων, Τύχη, Ἔρως, & Ἀνάγκη: Le dæmon ou ange assistant; la fortune, l'amour, & la necessité fatale: dont ils prenoyēt les deux premiers pour le soleil, qui est autheur & conseruateur de l'esprit & chaleur vitale; & l'autre pour la lune; pource qu'elle preside aux corps qui sont agitez continuellement des varietez de fortune: l'amour est designé par le baiser des deux serpēs qui sont au caducee de Mercure; lequel il adapte à cecy; & la necessité par le lien dont ils s'estraignent. Et c'est pourquoy le Genie communement és reuers des medailles, est representé par vn serpent: quelque fois aussi par vn adolescent, couuert d'vn voille ou deuantier au fau du corps auec vne corne d'abondance en la main: Et en l'autre vne tasse dont il verse ie ne sçay quoy au feu allumé dessus vn autel. Ammian Marcellin liure 25. *Vidit Iulianus speciem Genij publici velatam cum Cornu copia per Aulæa tristius discedentem*: ce qui luy annonça sa mort toute prochaine, car il fut tué le lendemain. Le semblable racōpte Plutarque en la vie de Brutus, qu'au plus fort de la nuict veillant en vne grande sollicitude, s'apparut à luy vn fantosme espouuentable, auquel ayant demandé qui il estoit, il fit responce, son mauuais Genie, qu'il verroit bien tost pres de la ville de Philippes. Le mesme autheur en ses morales le prend pour l'esprit familier qui nous assiste dés le commencement de nostre premiere formation au vētre de la mere: à quoy Censorin au liure *De die natali*, se conforme. *Le Genie* (dit-il) *est vn Dieu, en la protection duquel aussi tost qu'vne creature est nee, elle passe le cours de sa vie: car il nous est apposé pour vn obseruateur si asiduel, qu'il ne s'en esloigne tant soit peu vn seul moment de temps, ains nous accōpaigne par tout iusques au dernier iour de nostre vie. Il est encore appellé ainsi, ou pource qu'il a le soin de nostre generation; ou qu'il est engendré auecques nous; ou que soudain que nous sommes engendrez il nous prend en sa conduite & sauuegarde, & nous gouuerne:* Ce qu'il doit auoir emprunté de ces deux vers Senaires de Menander, qui chantent presque le mesme.

ἅπαντι δαίμων ἀνδρὶ τῷ γινομένῳ·
ἅπαντος ὅδ' μυσταγωγὸς τοῦ βίου.

Mais Empedocles, & Euclides le Socratique, auec plusieurs autres, nous attribuent deux Genies; l'vn bon, & l'autre mauuais; comme celuy qui s'apparut à Cassius Parmensis, en Valere liu. 1. chap. 7. & luy respōdit estre son κακοδαίμων ou mauuais Ange: & ce q̄ no⁹ auōs allegué de Brutus en Plutarque, son δαίμων κακός. Seruius aussi sur ce passage du 6. de l'Eneide, *Quisq; suos patimur manes*; Qu'à nostre naissance nous venons auoir deux

deux Genies;l'vn qui nous enhorte à bien-faire; l'autre qui nous desbauche & depraue: assauoir la raison & la concupiscence; le Lar,& la Larue; laquelle nous meine finablement à perdition, si on luy adhere:& le Lar ou bon Ange,és demeures des bien-heureux, apres estre bien nettoyé & purgé des coinquinations du corps: selon l'opinion de Platon au 10.de la Rep.où il fait les ames apres cette vie estre menees en iugement. Au moyen dequoy Censorin dit, que plusieurs des anciens ont mis le Genie & le Lare pour vne mesme chose; & entre autres, C. Flaccus au liure qu'il a escrit à Cesar des statuts & ceremonies Pontificales. Ce que confirme Apulee au traicté de la doctrine Platonicienne. *Les Demons* (dit-il) *que nous pouuons appeller Genies ou Lares, on les estime estre ministres des Dieux, protecteurs & gardiens des personnes,& leurs messagers enuers la diuinité, si l'on en requiert quelque chose*: Dequoysainct Augustin se mocque fort pertinemment au 9. liure & chapitre. Lactance à ce mesme propos au 2. liure de la diuine institution, chap. 15. parlant des Demons: *Geniorum sibi nomen assumunt; sic enim latino sermone dæmones interpretantur.* Varron les met entre les Larues & Heroes, entre la sphere de la Lune, & la moyenne region de l'air; non apperceuables des yeux, mais de la pensee tant seulement. Somme que non seulement les creatures; mais les citez, royaumes,& empires; les regions & cõtrees tãt de la terre que de la mer, ont leurs Genies particuliers. Virgile au 7. *Incert⁹ Geniúmve loci, famulúmve parentu Esse putem*;& l'Vniuers encore: lesquels Psellus appele κοσμαγοὶ, comme qui diroit *gouuernans le monde*. Le Genie des hommes estoit pour le regard des Empereurs Romains en vne telle reuerence, que l'vn des plus solennels sermens qu'on eust sceu faire estoit par leur Genie: dont Suetone en la vie de Caligule, tiltre 27. dit ainsi: *Nec omnes grauibus ex causis crudeliter affecit, verùm malè de numine suo opinatos, vel quòd nunquam per genium suum deierassent*: Ce que Tertullian en son Apologie reproche aux Romains, qu'ils aymoiēt mieux se pariurer par tous leurs dieux, que par le seul Genie du Prince. Le Genie finablement est pris pour le naturel & inclination d'vn chacun. *Martial, Victurus genium debet habere liber*, le prend pour vn bon-heur, ou plustost bõne grace, esprit,& erudition. Chacun sacrifioit d'autre-part au Genie le iour de sa naissance auec du vin & des fleurs: Horace és epistres, *Floribus & vino Genium memorem breuis horæ*: & non auec le sang d'aucunes bestes; comme dient Varron & Cẽsorin, à fin de n'oster la vie aux autres, le iour qu'on l'auroit receuë: Toutesfois le mesme Poëte au 3. des carmes met le contraire: *Cras Genium mero curabis & porco bimestri.* Du Genie du peuple Romain, & de son temple ou oratoire, voicy ce qu'en met Dion au 50. liure καὶ βύας πρῶτον μὲν ἐς τὸν τῆς ὁμονίας ναὸν, ἔπειτα δὲ καὶ ἐς τοὺς ἄλλους, &c. *Vn chauũt s'en vint voller tout premierement sur le temple de la Concorde, & de là presque sur tous les autres plus saincts & venerables lieux de Rome: desquelz estant chassé de toutes parts, il s'en vint finablement poser sur la chapelle du Genie du peuple: & si ne fut pas pris, encore qu'il y eust demeuré longuement auant que de s'en reuoller.*

LES LARES, qui suyuēt apres le Genie pour l'affinité qu'ils ont par-ensemble: Martianus Capella au second des nopces de la Philologie & Mercure; *les Manes qui ont esté attribuez pour superintendans du corps humain, comme estans emanez de là semence des pere & mere, lors que le premier assemblemẽt s'en est fait, & la conception formee, se delectent encore des corps apres leur trespas, & demeurans auecques eux s'appellent Lemures: lesquels, s'ils sont aydez de l'honnesteté de la vie passee, se cõuertissent en Lares, & dieux familiers des maisons, & des villes: que s'ils se deprauent par les vices & desbauchemens du corps, on les appelle Larues, & Manies.* Le mesme presque dit sainct Augustin liure 9. chap. 11. Et Apulee, au traicté de l'esprit familier de Socrates. Mais les Lares sont pris communément pour les dieux domestiques,& la maison mesme, aussi biẽ que les Penates. On les figuroit en forme de chiẽ, comme dit Plaute: Plutarque Question 51. où il les surnomme Prestites, le leur fait seulement assister, cõme il se voit en quelques reuers de medailles, auec vne teste de Vulcan au dessus,& les habille de peaux de chien. Pour autant (ce dit-il) ὅτι ὡς φυλακτικοὺς εἶναι προσήκει, καὶ φοβεροὺς μὲν τοῖς ἀλλοτρίοις ὥσπερ ὁ κύων ἐστὶν, ἠπίους δὲ καὶ πράους τοῖς συνοικοῦσιν. *qu'il faut qu'ils soient soigneux gardiens de la maison, espouentables aux estrangers, comme sont les chiens, & gracieux aux domestiques.* Le mesme touche fort elegamment Ouide au 5. des Fastes, où il leur assigne leur feste au premier iour de May:

Præstitibus Maiæ Laribus videre calendæ
Aram constitui, paruáque signa deûm.

Et puis poursuit ce que dessus, en rendant la raison de ce surnom de Prestites:

Causa tamen positi fuerat cognominis illis,
Quòd præstant oculis omnia tuta suis.
Stant quoque pro nobis, & præsunt mœnibus vrbis,
Et sunt præsentes, auxiliúmque ferunt.
Et canis ante pedes saxo fabricatus eodem
Stabat Quæ standi cum Lare causa fuit?
Seruat vterq; domũ, domino quoq; fidus vterq; est,
Compita grata deo, compita grata cani.

Macrobe, leur assigne vne autre feste & solennité le 22. du moys de Decembre: mais ce n'est pas en ce temple, ains en vn autre que le Preteur Emylius Regillus leur voua au champ de Mars: en & soubs le tiltre de *Permarins*, en vne bataille nauale durant la guerre cõtre Antiochus: lequel temple ne fut basti que 40. ans apres, comme dit Tite Liue au 40. liure, par M. Emylius, l'vn de ses descẽdans: L'inscription fort magnifique y est contenue, qui estoit grauee sur le portail en vne table d'attente. Ouide en ses Fastes les fait estre enfans de Mercure, & la nymphe Lara, dicte la Muette (Lactance & Ausone l'appellent Larunde) à qui Iuppiter couppa la lãgue pour auoir de-

LES LARES

celé à Iunon l'accointance de luy auecques Iuturne : Parquoy l'ayant cõmise à Mercure pour la mener aux enfers, il s'amoura d'elle par les chemins, & l'engrossa de deux enfans, qui furent les Lares; qu'Arnobius escrit estre les dieux tutelaires des chemins & des carrefours : dont furent appellez les ieuz & festes Compitalitiẽnes, instituees à leur honneur, comme dit Festus: *Pilæ, & effigies viriles, & muliebres ex lana Compitalibus suspendebantur in compitu: quòd hunc diem festum esse deorum inferorum, quos vocant Lares, putarent.* Et Macrobe au premier des Saturnales, chap. 7. Mais celà viẽdra mieux à propos sur les Argées: où nous paracheuerons le reste de ce propos.

AEDICVLA DIANAE VALERIANAE. LA CHAPELLE de Diane Valeriane: DE Iunon Iulie: DE l'Esperance: DE Sãgus, où estoit la quenouille de Tanaquil montee de laine, auec le fuseau y pendant: Pline au 8. liure, chapit. 4. la met au temple d'Ancus, apres Varron: *Lanam colo & fuso Tanaquillis, quæ eadem Caia Cæcilia vocata est, in templo M. Anci durasse, prodente se, auctor est M. Varro.*

AEDICVLA SILVANI. LA CHAPELLE de Siluain: DE Venus: D'Hercules: DE la victoire: DE la mere Matute: DV pere Liber: DE Saturne: DE Iuppiter: DE Minerue.

VNE Portique ou gallerie longue de mille pas.

LA PLACE de Callidius.

LA STATVE de Quirin, de 20. pieds de haut. Celle de Mamurus faitte de plomb: DE la fortune publique: DEVX grands statues d'Alexandre, & de son cheual Bucephale.

VN CIRQVE pres de la porte Colline ioignãt le temple de Venus Erycine: CELVY de Flore.

LE FORE de Sallluste, pres l'eglise de saincte Susanne; dont se voyent encore quelques ruines; & en est le nom demeuré iusqu'au iourd'huy, bien qu'aucunement corrompu; car on l'appelle vulgairement *Sallustrico*; là où s'est depuis cinquante ans en çà caué vn marbre graué de cette inscription.

M. AVRELIVS. PACORVS. ET. M. COCCEIVS. STRATOCLES. AEDITVI. VENERIS. HORTORVM. SALLVSTIANORVM. BASEM. CVM. PAVIMENTO. MARMORATO. DEANAE. D. D.

Qui pourroit estre la Diane Valeriane dessusdite. Ce Saluste au reste fut l'historien auec lequel Ciceron eut de si mortelles emulations & rancunes: mais ayãt par la faueur de Iules Cesar obtenu le gouuernement de l'Aphrique, il y fit si bien ses besongnes, qu'à son retour il acheta vn fort beau lieu à Tiuoli; & fit à Rome aupres de sa maison ioignante à ce Fore ou Pallais publique, des Iardins fort renommez enuers les anciens; car ils s'estendoient presque de la porte Salaire iusqu'à la Pinciane; & occupoient tout le tertre ou coustau qui regarde vers le Monastere de la Trinité. Il s'en voit encore çà & là tout plein de marques; & mesmes vn obelisque par terre graué de lettres hyeroglyphiques, qui le monstrent auoir esté dedié à la Lune. Pline liure 7. chap. 16. dit que du tẽps de l'Empereur Claudius fut amené d'Arabie vn Geant, lequel auoit neuf pieds, & autant de poulces de hault: mais que soubs Auguste Cesar il y en auoit eu vn autre plus grãd encore de demy pied: dõt les corps de l'vn & de l'autre furent pour tesmoignage de cette merueille, enterrez és iardins de Salluste: là où il n'y a pas trop long temps qu'en vn endroit nommé Girlo fut parmy tout plein d'autres ossemens, trouuee vne teste de mort d'vne grãdeur demesuree: si c'estoit l'vne de ces deux là c'est à deuiner. Deux hommes d'vne merueilleuse grãdeur.

LE FORE de Diocletian.

LE SENACVLE des Dames Romaines, dont il a esté parlé cy deuant.

LES IARDINAGES de Salluste.

LES THERMES de Diocletian, & Maximian.

LES THERMES de Constantin sur le mont Quirinal: Les ruines s'en voyẽt encore à vn iect de pierre pres de l'eglise sainct Agathe; d'où les trois statues de Constantin en habit militaire d'homme de pied, qu'on voit au Capitole pres l'eglise *d'Ara cæli*, ont esté enleuees: & y fut par mesme moyen trouuee l'inscription suiuante graue en vn marbre : qui les denote auoir esté gastees par les Goths. THERMAE CONSTANTINIANAE.

PETRONIVS. PERPENNA. MAGNVS. QVADRATIANVS. V. C. ET. INL. PRAEF. VRB. THERMAS. CONSTANTINIANAS. LONGA. INCVRIA. ET. ABOLENDAE. CIVILIS. VEL. POTIVS. FERALIS. CLADIS. VASTATIONE. VEHEMENTER. AFFLICTAS. ITA. VT. AGNITIONE. SVI. EX. OMNI PARTE. PERDITA. DESPERATIONEM. CVNCTIS. REPARATIONIS. ADFERRENT. DEPVTATO. AB. AMPLISSIMO. ORDINE. PARVO. SOMPTV. QVANTVM. PVBLICAE. PATIEBANTVR. ANGVSTIAE. AB. EXTREMO. VINDICAVIT. ET PROVISIONE. LONGISSIMA. IN. PRISTINAM. FACIEM. SPLENDOREMQVE. RESTITVIT.

LES BAINS de Paul Emyle.

AVTRES bains particuliers, LXXV. Reseruoeurs autant

BIBLIOTHECA VLPIA. LA LIBRAIRIE VLPIENNE; és Thermes de Diocletian. Il y a de la difficulté en cecy à cause du nom; pource que les vns l'attribuent à l'Empereur Vlpius Traianus, qui la dressa premierement en son fore ou pallais publique où estoit son temple: Puis son successeur Adrian la transporta au lieu où furent depuis basties ces Thermes. Les autres la referent au Iurisconsulte Vlpian. Quoy que ce soit (car celà est de peu d'importance) en cette librairie estoient gardez les liures Elephantins, escrits en toile; où estoiẽt contenuz les faicts & gestes des Princes; & les

actes

actes du Senat;ainsi que le met Polliõ; & Vopisque en la vie de l'Empereur Tacite,où il dit que en la 6. armoire de cette librairie estoit gardé vn des liures Elephantins; esquels par vn long espace de temps furẽt escrits les arrests & edicts du Senat concernans les Empereurs. Mais Aulugelle liure 11.chap.17.particularise mieux celà à Traian, quand il dit: *Edicta veterum Pratorum, sedẽtibus forte nobis in bibliotheca templi Traiani: &c.* Ces liures Elephantins au reste furent appellez ainsi de leur grandeur demesuree; là où en d'aucuns estoient enregistrez les actes du Senat, & des Magistrats de la ville;en d'autres,tout ce qui se passoit dehors és Prouinces,& à la guerre,cõme en vne Ephemeride ou papier Iournal. Il y en auoit outre-plus trenteцinq gros volumes, autant comme de Tribuz, où estoient contenus la naissance & le decez des citoyens, auec leur cense & denõbrement;& en somme tout ce qui dependoit de la Censure;& se renouueloient de cinq en cinq ans quant & les Cẽseurs: mais tous ces registres souloient anciennement estre gardez en l'Ærarium, ou thresor publique estant au temple de Saturne,dont il sera parlé cy apres.

Les liures Elephantins.

GRENIERS publiques,dixneuf.

MOVLINS à bras & boullangeries,vingt-trois.

PALLAIS cent cinquante cinq: & entre autres celuy des Corneliens: où est de present l'eglise de S. Saulueur, qui en a pris son nom : celuy de Sallluste:de Pomponius Atticus, auquel Cicerõ a escrit de tres-elegãtes lettres missiues: Il estoit à main droicte de la haute sente sur la crouppe du mont Quirinal. DE Flauius Sabinus, frere aisné de Vespasian , dont il est fait mention dãs Suetone en la vie de Vitellius,tiltre 15.& en Vespasian,premier: *Quorum maior ad præfecturam vrbis;minor Vespasianus ad principatum vsque processit.*

ISLES ou maisons separees, trois mille six cens.

LA SEPTIESME REGION, LA

ruë large,contenant vingt-trois mille sept cens pieds de circuit:huict vingt Dixeniers:deux Commissaires: & deux Denonciateurs.

CETTE RVE appellee anciennement *Via lata* comme elle est encore pour le iourd'huy, & la mieux habitee de Rome s'estendoit depuis *Macello di Corui* iusqu'à la colonne Antoniane, ou pour mieux dire, depuis le Capitole ; iusques aux Septes du chãp de Mars, qui estoient vn pourpris où le peuple donnoit sa voix és elections des Magistrats : Et le quartier qui en auoit pris son appellatiõ, d'empres le tertre des iardinages,& le tuyau de l'eau vierge,à la main gauche,s'alõgeant le lõg de la crouppe du Quirinal iusques au Fore de Traian;& à la droicte se venant rencontrer auec le Cirque de Flaminius & la ruë large,outre laquelle il y en auoit quarãte autres moindres. CELLE de Ganymede:DV ieune Gordiã: LA ruë neufue : LA Cheuriere:CELLE du Soleil: LA Gentiane:DE Sancus:L'HERBIERE:LA Mansuete:LA petite Sigillaire:LA Solataire:DE la Fortune: DE la grãde Esperãce: LA ruë neufue d'audelà: CELLE d'audeçà:DES libertins ou affranchis:DE Publius:DE la statue de Venus: L'ARCHEMORIENNE: L'EMYLILIANE: DE LA poissonnerie:LA recelee:DV victorieux : LA voisine : LA Grecque: DE la laine vlterieure : DE Pomone: LE chef de Mineerue:LA Troyenne:l'estrangere : LA chaste: LA moindre: CELLE des Pins: DE Scipion: DE Iunon: LA sedentaire : D'ISIS: DES messagers: LA Mancine:& LA Lotaire.

SEPT compagnies du premier guet.

LA PILE Tiburtine:cest endroict occupoit vne grand' partie de la vallee où est de present l'eglise de sainct Nicolas des Archemoriens;entre le tertre des iardinages,autrement dit le tertre Pinciã,& le Quirinal,vers ladite vallee. Pres de cette pile ou colonne, Martial escrit auoir eu sa maison:

PILA TIBVRTINA.

Sed Tyburtinæ sum proximus accola pilæ,
Quæ videt antiquum rustica pila Iouem.

LE TEMPLE du Soleil;sur le tertre des iardinages,non gueres loin du monastere de la Trinité, fondé par le Roy Loys onziesme à la requeste de sainct François de Paule premier autheur de l'ordre des freres mineurs, autrement appellez les bons-hommes, lequel fut depuis canonizé par le Pape Leon dixiesme.Au haut de ce tertre pres la muraille de la ville, se voit encore la ruine d'vn grand bastiment antique en forme d'vn demy cercle, qu'on soupçonne estre de ce temple icy.

TEMPLVM SOLIS.

LE temple neuf d'Esperance.

CELVY de la fortune, auec sa portique edifié par Lucullus;auquel estoit vne statue de Mineerue faitte de la main de Phidias:Pline liu.34.chapitre 8.*Fecit Phidias & aliam Mineruam, quam Romæ ad ædem Fortunæ Emylius Paulus dedicauit.*

TEMPLVM NOVVM SPEI. TEMPLVM FORTVNAE.

LE TEMPLE neuf de Quirin.

LA PORTIQVE de Constantin.

LES CHEVAVX de bronze,que le Roy Tyridates d'Armenie apporta à Rome.Cecy a abusé la plus part des antiquaires de Rome,qui ont pris ces cheuaux de Tyridates pour ceux de Marbre de *Montecauallo*, pour n'auoir eu le soin de lire ces deux autheurs, Rufus & Victor. On estime au reste & auec coniecture meilleure, que ces cheuaux,quatre en nombre, sont ceux de dessus le portail de la chappelle de sainct Marc à Venise,les plus exquis qu'il est possible de veoir: Aussi est-il bien vray-semblable que ce Prince n'apporta pas de si loin à Neron, du temps duquel furent les meilleurs ouuriers de la terre, chose qui ne fust des plus singulieres.

LE MARCHE' aux pourceaux.

LE FORE Archemorien, là où est l'eglise de S. Nicolas du mesme nom.

LE CAMP Gentian.

LE CHAMP d'Agrippa;que Strabon met à costé du champ de Mars; mais non si grand & spa-

cieux: on estime que c'estoit où est la Rotõde, anciennement le Pãtheon, basty par iceluy Agrippa, auecques des Thermes aupres.

Les iardins Argians.

Le reservoir de Ganymede.

Avtres sans nom, soixante & seize.

L'arc de Marc Aurele & Verus.

ARCVS GORDIANVS. L'arc du ieune Gordian. Il y en auoit vn autre au-dela des rempars de Tarquinius, dont les ornemens furent enleuez par le Cardinal sainct George, pour embellir son Palais, & l'eglise de sainct Laurens en Damas pres *Campo di fiore*; l'vn des beaux & plus grands edifices modernes qui soit à Rome. Il n'y a pas plus de soixante ans que pres de l'eglise de saincte Marie *in via lata*, furẽt trouuez assez auant dans la terre, les vestiges & restes d'vn arc, és fragmens duquel se voyoient des victoires, & des trophees sans aucun personnage ne tiltre, hors-mis ces mots VOTIS X. & XX. tout ainsi qu'en celuy de Constantin; qui pourroient bien estre de ce Gordian, qui regna six ans; attendu que tous les trois Empereurs de ce nom, furent fort bien vouluz & honorez de tout le monde: & tient-on que Pape Innocent huictiesme fit demolir cest arc icy, quand il renouuela l'eglise dessusdite.

Movlins à bras & bollangeries, dixsept.

Greniers publiques, vingtcinq.

Palais, six vingts.

Maisons separees, trois mille trois cens quatre vingts & cinq.

LA HVICTIESME REGION LE

Fore Romain, ou la grand' place des assemblees; contenant quatorze mille huict cens soixante sept pieds de circuit: quarante huict Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs.

Ce quartier nonobstant que mis en ordre le huictiesme de Rome, estoit neaumoins le principal & plus celebre de tous; voire comme le Centre d'vn cercle auquel toutes les lignes se viennent rendre: Car il contenoit la CAPITOLIVM. grand' place, & le Capitole, citadelle & donjon de l'Empire Romain; & le domicile des Dieux, comme l'appelle Ciceron; pour le grand nombre de temples, & autels y estans. Ce tertre icy eut plusieurs noms. En premier lieu le mõt Saturnien, ou pource que Saturne y auoit anciennement fait son habitation; ou de la ville qu'il fonda au pied d'iceluy, ayant son nom. Fabius Pictor au premier: *Prima igitur origo Romæ fuit collis Capitolinus, antea Saturnia dicta*. Ce que tesmoigne aussi Den. Hal. & Festus: Virgile de mesme:

Hanc Ianus pater; hanc Saturnus condidit vrbem:
Ianiculúmque illi; huic fuerat Saturnia nomen.

Pline liure 3. chap. 5. *Saturnia vrbs, vbi nunc Roma est. Antipolis, quod nũc Ianiculum in parte Romæ*. Romulus ne s'y habitua pas du cõmencement, ains au mont Palatin: mais l'ayant donné en garde, à vn des siens nommé Tarpeius; Tatius Roy des Sabins s'en empara de fraude, comme il est contenu au premier liure, fueil. 11. lig. 33. par le moyẽ de la fille du Capitaine; appellee Tarpeia, laquelle pour recõpense de sa trahison, d'auoir liuré la forteresse aux Sabins, fut par eux accablee de leurs escuz, & enseuelie au pied de ce tertre; dõt le nom luy en demeura; ainsi que dient Varron & Festus: Ou d'vn L. Tarpeius, qui s'estãt voulu partialiser contre Romulus, & le calomnier enuers le peuple, fut precipité luy-mesme de la roche qui prit son nom: comme furent puis-apres les coulpables de quelque gros & important crime: & encore les faulx tesmoins, ce dit Aulugelle: Au-moyen dequoy pource que c'estoit vn lieu criminel & funeste, cette roche estoit disiointe du Capitole, lieu sanctifié. Properce tire ce nom du pere de cette fille; vestale ou non, celà est vn peu en doute: *A duce Tarpeio mons est cognomen adeptus*. Il demeura lõg temps puis-apres ainsi sans estre autremẽt habité, iusqu'à Tarquinius Priscus, qui le premier y trassa les fondemẽs d'vn temple à Iuppiter (fueillet 34. lig. 2.) qui depuis fut si celebre & renommé par tous les endroits de la terre: En creusant finablement lesquels soubs Tarquin le superbe, fut trouuee vne teste d'homme toute fraische; Varron; & nostre autheur fueill. 46. ligne 9. laquelle Arnobe dit auoir esté d'vn nommé Tolus; & de là auoir esté composé le mot de *Capitolium*: *Quis ignorat Capitolium Toli esse sepulchrum? Nec erubuit ciuitas maxima, & numinum cunctorum cultrix, cùm vocabulum templo daret; ex Toli capite Capitoliũ potius, quàm ex nomine Iouio nuncupare*. L'an 365. tout ce tertre fut reuestu de pierre de taille, liure 6. fueil. 261. lig. 4. Estãt au reste diuisé en deux principales parties; la forteresse, qui s'appelloit *Arx*, dont il est fait mention en infiniz lieux de cette histoire: au 3. liure, fueill. 115. lig. 28. *Exules seruique nocte Capitolium, & arcem occupauere*. Plus au 5. liu. fueill. 344. lig. 5. *Placuit iuuentutem militarem, senatúsque robur, in arcẽ, Capitoliúmque concedere*: & en la roche Tarpeienne; dont Manlius fut precipité, au 6. liure, fueill. 274. lig. 45. *Damnatum Tribuni de saxo Tarpeio deiecerũt*. Dõques ce beau manoir des Dieux, la plus riche & superbe besongne que le Soleil apperceust iamais icy bas, souffrit de grands inconueniens plusieurs fois, & mesme du feu, comme si le ciel luy eust porté enuie. Tacitus au 19. de ses histoires, parlãt de la guerre d'entre Vitellius, & Vespasian, où le Capitole brusla, comme met Suetone tiltre 15. *Sabinum, & reliquos Flauianos nihil iam metuẽtes, vi subita in Capitolium compulit: succensóque templo Iouis Opt. Max. oppressit: cùm & prælium, & incendium è Tiberiana prospiceret domo inter epulas*: Car ordinairemẽt quand les auteurs mettent le Capitole, celà se doit entendre du tẽple de Iuppiter, cõme de la principale piece; parce quil y en auoit biẽ LX. autres; ce qui est cause que Ciceron l'a appellé le domicile des Dieux. Tacitus dit donques en la sorte: *Ainsi le Capitole les portes clauses, sans estre defendu, ne pillé, brusla tout; le plus*

le plus lamentable & malheureux accident qui aduint onques au peuple Romain depuis la premiere fondation de la ville; non d'aucun ennemy estranger; & les Dieux mesmes nous estans propices, si noz mœurs l'eussent sceu permettre. La demeure du tout-bon tout-puissant Iuppiter, establie solennellement de noz ancestres, comme pour vn gage & seureté de l'Empire; que ny le Roy Porsena la ville rendue, ny les Gaulois l'ayans prise, n'eussent peu violer; estre ainsi ruinee par la forcenerie de deux Princes? Le feu y auoit bien au-parauant esté mu durant les guerres ciuiles: mais par la fraude & desloyauté d'vn homme priué; & à cette heure estre assiegé à la veuë de tous; à la veuë de tous estre ainsi embrasé & reduit en cendres; quel pretexte de prendre les armes, ny à quel prix & recompense d'vne telle perte pour la Patrie, auons nous eu de nous entrebattre? Le Roy Tarquinius Priscus l'auoit voüé à la guerre contre les Sabins, & iecté les premiers fondemens d'iceluy, plus pour vn espoir de sa grandeur aduenir, que ce que les facultez du peuple Romain, peu de chose encore, y peussent suffire. En apres Seruius Tullus, moyennant le zele & secours des confederez: & puis Tarquinius Superbus ayant saccagé la ville de Suesse Pometie, l'edifierent des despouilles des ennemis; mais la gloire de l'œuure se reserua à la liberté: car les Rois dechassez, Horatius Puluillus en son deuxiesme Consulat le dedia d'vne telle magnificence, que les demesurees puis-apres richesses du peuple Romain, l'ornerent plus-tost qu'elles ne l'accreurent. Sur le mesme plant derechef il fut rebasty CCCC. XV. *apres, L. Scipion, & C. Norbanus estans Consuls: dont Sylla victorieux de ses ennemis prit la charge; neaumoins il ne le dedia pas; ce seul article ayant manqué à sa grande felicité: Car ce fut Luctatius Catulus; dont le nom entre tant de si grands & somptueux ouurages des Cesars en demeura iusqu'au temps de Vitellius.* Cette inscription qui est encore pour le iourd'huy au Capitole dans le magazin où l'on tient le sel, en fait mention: Q. LVTATIVS. Q. F. Q. CATVLVM. COS. SVSTRVCTIONEM. ET. TABVLARIVM. DE. SVO. FACIENDVM. COERAVISSE. Ayant doncques esté bruslé és guerres ciuiles de Mari⁹, Sylla le refeit de nouueau; mais Catule le dedia; où il mit des portes de bronze, & le couurit de tuilles de cuyure doré; que le Pape Honorius plus de sept cens ans apres, trāsporta de-là pour couurir l'eglise de sainct Pierre au Vatican, où il s'en voit encore quelques vnes. Apres la conflagration des Vitelliās, Vespasian rendu paisible y mit la main tout aussi tost: & pour animer les autres à vne extreme diligence, porta luy-mesme quelques hottees de descōbres sur ses espaules. Suetone tiltre 8. *Ipse restitutionem Capitolij aggressus, ruderibus purgandis manus primus admouit, ac suo collo quædam extulit.* Mais il brusla encore apres sa mort; si que Domitian le restaura plus magnifique qu'onques il n'auoit esté: car il y despendit plus de sept millions d'or, aux doreries tant seulement, comme nous auons desia dit ailleurs. si les statuës massiues d'or, & tout ce qui se peut attendre de ce metal, n'estoient comme pour riē cōptees, au pris des colōnes, & autres marbres, & pierres exquises, les esmaulx, & la musaique; dont tout flāboioit dedans & dehors. De sorte q̃ l'Empereur Constans, cōme dit Amnian Marcellin, ne demeura tant estōné de toutes les belles choses qu'il vit à Rome, que du Capitole; qui surpassa tout ce qu'il en pouuoit auoir conceu en son esprit. Et Cassiodore le particularisant d'auantage, met que de contempler le Fore de Traian c'estoit vne merueille trop grande; mais de monter au Capitole, & ietter l'œil sur les choses qui y estoient, celà esblouïssoit & les yeux, & la portee de tout entendemen humain. IL Y EVT au-surplus vne fort belle librairie, amassee là de long temps: plus, trois mille tables de bronze, seruans de Registres où estoient contenuz les principaux actes de l'Empire Romain; lesquelles s'estans surfonduës au bruslement du Capitole, Vespasian restitua, ayant faict rechercher les copies de tous costez. Suetone au lieu dessusdit: *Aerearúmque tabularum tria millia, quæ simul conflagrauerant, restituenda suscepit, vndique inuestigatis exemplaribus.*

LA ROCHE Tarpeienne, estoit encore autrement appellee Carmentale, de Carmēta mere d'Euander, qui fit sa demeure au bas d'icelle, comme met Solin au 2. chap. *Pars infima Capitolini montis habitaculum Carmētis fuit, vbi nunc Carmētis fanum est, à qua Carmentali portæ nomen datum est;* en cest endroit de la dessusdite roche qui regarde vers le Tybre; droit au pont de SaincteMarie, anciennement le pont Palatin, & des Senateurs. Au regard des confins de ce tertre, & de son assiette; il a au soleil leuāt la grand' place, & le mōt Palatin: au midy, l'Auentin, le Tybre, & le theatre de Marcel, sur lequel a son regard la roche Tarpeienne: au ponant, la ville plaine, habitee pour le iourd'huy: & au Septentrion, le Fore de Traian, & le Quirinal.

LA PENTE du Capitole, il y eut anciennement plusieurs montees & aduenuës au haut de ce tertre, mais vne principale entre les autres, appellee *Cliuus Capitolinus*; qu'on estime auoir esté en cest endroit qui est tourné vers le Velabre, suiuant ces paroles de Suetone en Cesar, 37. *Gallici triumphi die Velabrum prætereuhens, penè curru excussus est, axe defracto: ascenditque ad Capitolium ad lumina.* Au-moyen dequoy Pline liure 28. chap. 2. dit que toutes les fois qu'il mōtoit en chariot il auoit accoustumé de dire par trois fois certaines paroles, ayans la force de preseruer de semblable inconuenient: *Cæsarem dictatorē post vnum ancipitem vehiculi casum, ferunt semper vt primùm conscendisset (id quod nunc plerosque facere scimus) carmine ter repetito securitatem itinerum aucupari solitum.* Tite Liue vers la fin du 41. liure, dit que la pente du Capitole fut pauee de gros cailloux, l'an de Rome 580. Sp. Posthumius Paulus, & P. Mutius Sceuola estās Consuls. Mais on ne sçait au vray si c'estoit la precedente; car il y eut encore trois autres montees; l'vne qui respondoit sur la grand' place, droit au temple de la Concorde;

CLIVVS CAPITOLINVS.

Superstition de Iules Cesar.

au pied de laquelle mõtee estoit (ce dit Seruius) le temple de Saturne. Il s'est autre-fois descouuert vn chemin couuert de terre, lequel estoit paué sept bons pieds de large; qui de la place du Capitole où est le cheual de bronze, s'aualloit droit à l'arc de Seuerus. Il y en auoit vn autre, allant du temple de Iunon Monete à celuy de Cõcorde: & le quatriesme estoit celuy qui descend du Capitole à la ville habitee. P. Victor met l'eglise de Iuppiter le Tonãt en la descente du Capitole.

PORTA STERCORARIA. LA PORTE Stercoraire; par où l'on nettoioit tous les ans le temple de Vesta le 15. de Iuin, des immondices que l'on rengeoit en vn bout de ruelle, enuiron la my descẽte dessusditte; & s'appelloit la porte qui fermoit cette ruelle, la Stercoraire. Festus: *Stercus ex æde Vestæ* XVII. *Kalendas Iulias defertur in angiportum medium fere Cliui Capitolini; qui locus clauditur porta Stercoraria.*

VIA NOVA. LA RVE NEVFVE. Elle se venoit ioindre à la grand' place du costé du mont Palatin: Ouide au 6. des Fastes:

Forte reuertebar festis Vestalibus illac,
Quà noua Romano nunc via iuncta foro est.

Et s'alloit, ce dit Varron, rendre au Velabre: *Accæ Laurentiæ sacrificium fit in Velabro, quà in nouam viam exitur, vt aiunt quidam, ad sepulchrum Accæ.* Tite Liue en parle au premier liure, fueilet 35. ligne 41. *Ex superiore parte ædium per fenestras in nouã viam versus (habitabat enim rex ad Iouis Statoris) populum Tanaquil alloquitur.* Laquelle habitation de Tarquinius Priscus estoit pres de la porte Mugonie, au plus haut de la rue neufue, cõme met Solin au 2. chap. *Habitauit Tarquinius Priscus ad Mugoniam portã, supra summam nouam viam.* Il en est fait encore mention au 5. liure, fueill. 252. lig. 21. *Iussúmque templum in noua via Locutio fieri:* Assauoir au bas d'icelle, comme dit Varron: *Ara Aij est in infima noua via.* Frontin parle d'vne autre ruë neufue: & Spartian en la vie de Caracalla; laquelle il fit faire au-dessous de ses Thermes; *Qua pulchrius* (ce dit-il) *inter Romanas Plateas, non facilè quicquam inuenias.* RVES de maisons s'entretenãtes, douze: DES Liguriens: LA IVGAIRE, ditte

VICVS IVGARIVS. ainsi; ou des iougs de bœufs qui s'y faisoient; ou de l'autel de Iunon surnommee *Iuga*, de la coniugatiõ, & des mariages ausquels elle presidoit. Festus: *Iugarius vicus dicitur Romæ, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugæ, quam putabant matrimonia iungere: vnde* (adiouste-il) *Iuges, eiusdem iugi, pares: vnde coniuges, & seiuges.* Mais Seruius au 4. de l'Eneide sur ce vers cy; *Ne cui me vinclo vellem sociare iugali*; le deriue du ioug qu'on souloit mettre aux futurs espoux, comme si on les eust volu atteler ensemble, & les charger d'vn mesme ioug. Les autres mettent qu'on les souloit lier l'vn à l'autre deuãt cest autel, en signe de leur cõcorde & vnion perpetuelle. Les grecs l'appellẽt ζυγία, ἀπὸ τοῦ ζευγνῦναι τὸ θῆλυ τῷ ἄρρενι; cõme veut Den. Hal. lequel dit; *que les premiers Dieux conioignans, & accouplans l'hõme à la femme, sont Iuppiter & Iunon; dont celuy là est appellé le pere de tous; & cette-cy Zygie, pource que elle cõioinct la femelle au masle.* Tite Liue escrit quelque part, qu'vn gros quartier de rocher tomba vne fois du Capitole en la ruë Iugaire, où il accabla tout-plein de personnes: parquoy il falloit qu'elle fust au-dessous, & bien pres. Et au 27. liure, parlant de la pompe d'vn sacrifice que par ordonnance des Decem-vires les Dames romaines firent à Iunon Reyne, qui estoit sur le mont Auentin; il dit que cette procession fut cõduitte du temple d'Apollon par la porte Carmentale; & delà par la ruë Iugaire, à la grand place; où ayant fait vne pose, elle continua son chemin par la ruë Thoscane, & le Velabre; à trauers le marché aux bœufs monterent par le Cliue ou pente publique, au temple de Iunon Reyne, qui estoit sur le mont Auentin: Dequoy l'on vient à coniecturer, que cette ruë estoit au bas de la roche Tarpeienne. Quelques vns estimẽt qu'Ouide y eut sa maison; quoy que ce soit elle estoit tout ioignant le Capitole, comme il l'escrit au 3. des Tristes.

Hanc ego suspiciens, & ab hac Capitolia cernens,
Quæ nostro frustra iuncta fuere Lari.

En cette rue encore P. Victor met les temples d'Ops & de Saturne, dõt il sera parlé cy-dessous; Et semble confondre la Iugaire auec la ruë de l'Encens: *Vicus Iugarius, idem & Thurarius, vbi sunt aræ, aliàs area Opis, & Cereris, cum signo Vortumni.* VICVS THVRARIVS.

LA RVE THOSCANE. Tite Liue au second liure, dit que Porsena s'estant accordé auec les Romains, enuoya son fils Aruns assieger la ville d'Aricie: là où ayant esté tué, & ses gens defaits; ceux qui reschapperent s'en vindrent à Rome; où leur fut donné vn quartier pour habiter, qui depuis fut appellé la ruë Thoscane; fueillet 63. lign. 10. Le mesme tesmoignent Den. Hal. & Festus; horsmis q̃ celuy là dit, qu'au d'esloger de Porsena de deuant Rome, vne partie de ses soldats s'y arresta; & entre autres deux freres, Cœles & Vibenna, tout expres pour essayer d'y remettre Tarquin le Superbe. Mais Varron au 4. de la langue Latine, ainsi que nous auõs desia allegué cy deuant, met qu'vn Cœles Vibennus Thoscã, qui estoit venu au secours de Romulus contre les Sabins, s'habitua sur le mont qui depuis fut de luy appellé Celion: & qu'apres sa mort, ses gens, pource qu'ils sembloient estre logez en vn lieu trop fort & aduantageux, furent transportez au bas en la ville plaine, en cét endroit qui fut d'eux nommee la ruë Thoscane. Le lieu que nous auons amené cy deuant de Tite Liue au 27. monstre ce semble qu'elle fut en la vallee, le lõg du pied du mont Palatin; aboutissant d'vn costé à la grand' place, & d'vn autre auecques iceluy Palatin, & le Velabre: *A porta Carmentali Iugario vico in forum venere: inde vico Tusco, Velabróque per Boarium forum in Cliuum publicũ, atque ædem Iunonis Reginæ* (*quæ in Auentino est*) *perrexerunt.* VICVS THOSCVS.

LA GRANDE RVE des Parfumeurs: LA moindre: & la ruë neufue: mais ce n'est pas *Via noua*

noua dessusdite; ains *Vicus nouus*. Les autres se trouuent à dire.

COMPAGNIES du guet, six.

UMBILICUS ROMAE. LE NOMBRIL, ou millieu de la ville de Rome.

LE MILLIAIRE doré: dont il a esté parlé cy deuant.

LA PORTE Carmentale, l'vne des quatre de la premiere Rome.

PUTEAL. LE PUTEAL de Libon. De cecy il y a quelque controuerse & varieté. Acron le prend pour le change où se souloient tenir les banquiers, pres les trois Ianes, le haut, le moyen & le bas: & Pomponius Porphyrio, pour vn tribunal ou siege de Iudicature; mais improprement, car il le deuoit plustost mettre aupres du *Puteal*, que de les confondre ensẽble. Le tribunal ou siege de Preteur estoit pres de l'arc Fabian, & du temple de Faustine, suiuant l'opinion de Tremellius. Den. Hal. au 3. liure le met en la grãd place pres du figuier ruminal, deuant la cour: & adiouste puis-apres q̃ c'estoit vn puys, lequel ayãt esté frappé de la fouldre, le lieu par l'ordonnance du Senat fut reconcilié, & vn autel dressé dessus en lieu de couuercle; dont il auroit depuis esté appellé Puteal; qui signifie couuercle de puys. Quelques vns ont voulu interpreter ce couuercle pour le pauillon ou Tribune aucques le toict, dont l'on a accoustumé de couurir quelques puys sur quatre pilliers ou colonnes: mais la figure d'iceluy representee en deux medailles d'argent, l'vne de Scribonius Libo, & l'autre de Lepidus, qui luy fut subrogé Consul le 1. de Iuillet, l'an 719. ne monstre autre chose q̃ la forme d'vn autel orné de festõs: aussi ie prẽdrois quant à moy le *Puteal* pour toute cette ceinture & anneau des puys qu'on esleue de maçõnerie hors de terre, pour garder qu'õ ne tombe dedans; là où en quelques endroicts on met des couuercles; parquoy il eust bien peu aussi seruir d'autel. Mais Ciceron au premier de la diuination, dit que le Puteal fut droictemẽt apposé au propre lieu où auoit esté enfouye la pierre à esguiser q̃ l'Augure Actius Nauius coupa en deux auec vn rasouër: *Cotem autem illam, & nouaculam defossam in comitio, suprâque impositum puteal accepimus*. Quant à ce que met Den. Hal. que ce fut aupres du figuier ruminal, Festus sur le mot *Nauia*, & Pline liu. 15. chapit. 18. semblent y vouloir adherer. Festus d'auantage sur le mot de *Sceleratus campus*, en marque ie ne sçay quoy de cõforme à ce que Den. Hal. dit; que cest endroit auoit esté touché de la foudre; mais il ne met pas que ce fust vn puys, ains vne chapelle; dont à la relation des Pontifes Libon eut la charge de les reuisiter toutes, pour sçauoir où la foudre se seroit enfoncee dans terre (que Pline liu. 2. ch. 57. afferme n'estre iamais plus profond que 5. pieds) & faire descouurir ce lieu là: *Nefas enim*, ce dit-il, *fulgur conditum integi, sed semper foramine aperto cælũ patet*: De maniere que le Puteal comprenoit le puys, l'autel & la chappelle. Outre les medailles susdites, nous en trouuons estre fait mention en Ouide au secõd du remede d'Amour: *Qui Puteal, Ianúmque timet, celerésque Kalendas*: Et c'est pourquoy P. Victor met consecutiuement l'arc Fabian, le Puteal, & deux Ianes, lieu fort frequẽté des marchãs. Plus Horace en l'epistre 3. du 1. liu. *Forum, putealque Libonis Mandabo siccis*; c'est à dire qui ne s'estoient point encore troublez de boyre. Plus en la 6. satyre du 2. liure: *ante secundã Rosci⁹ orabat sibi adesses ad Puteal cras*. Et Perse Satyre 4. *Si Puteal multo cautus vibice flagellas*.

LACUS CURTIUS. LE LAC CURTIEN. De cecy il y a deux opiniõs, l'vne que ce nom luy fut donné de Metius Curtius, l'vn des principaux d'entre les Sabins, cõme il est dit au 1. liu. fue. 13. lequel combatant contre Romulus s'alla engager à cheual dedans vn marez, entre le Capitole & le mont Palatin: L'autre au 7. liu. fu. 300. lig. 11. & Valere liu. 5. cha. 6. que s'estant ouuert vn grãd gouffre au millieu de la place romaine, il fut respondu des deuins qu'il ne se pouuoit point combler sinon auec vne chose dõt le peuple Romain excellast le plus: au moyẽ dequoy vn M. Curtius ieune gentilhõme interpretant que c'estoit la vertu, pieté, & mort magnanime, sans autrement marchander d'auantage, armé de toutes pieces, & monté sur vn grand destrier s'alla precipiter là dedans; & soudain l'ouuerture se resserra.

PILA HORATIA. LA PILE HORATIENNE, au 1. liu. fue. 23. lig. 24. à laquelle furent attachees comme pour vn trophee, les despouilles des trois Curiaciens mis à mort par l'vn des Horaces. Den. Halic. dit que ce fut en la grand' place, à vne pierre angulaire, où ces despouilles furent apposees.

MARSYAS. Ie trouue escrit en quelque part, que *Liber* assauoir Bacchus estoit ainsi appellé, non de la liberté de la lãgue, mais pource que le vin deliure les cœurs des hõmes de tout soucy, & les rend plus hardis & entreprenãs; au-moyen dequoy la figure de Marsyas l'vn des ministres de Bacchus, souloit estre apposee és villes libres, cõme pour vne marque & symbole de liberté. A ce propos, Pline au 21. liu. cha. 3. dit qu'vn P. Mutianus, ayãt osté le chappeau de fleurs qui estoit sur la teste de Marsyas pour se l'appliquer à la sienne; comme pour cette occasion les Triumvires l'eussent fait prendre, il en appella aux Tribuns du peuple; qui s'y opposerẽt, non autremẽt qu'on faisoit à Athenes, où les ieunes gens ayans fait bonne chere auant midy, ne laissoient pour celà de frequenter les assemblees des hommes doctes pour y apprendre quelque chose: mais enuers les Romains, que l'exẽple de cette liberté n'estoit autre chose, sinõ Iulie fille d'Auguste, des lubricitez & desbordemẽs de laquelle Marsyas estoit embouquetté fort souuent de nuict: Car c'estoit là où se rendant à ses assignations ordinaires, elle alloit tirer ses grands coups.

FAVISSAE. LES FAVISSES du Capitole, Festus dit que c'estoit vn lieu pres des temples propre à tenir les eauës: & que les autres l'estimoient auoir esté certaines especes de cisternes ou caues au

Capitole,où l'on souloit mettre les choses vsees de la vieillesse,& qui ne pouuoient plus seruir de rien:Ce qu'il doit auoir emprunté de Vatron;lequel comme racompte Aulugelle,liu.2. cha. 10. rescriuit à Seruius Sulpitius qui luy en demandoit son aduis;auoir souuenance, que Q. Catulus ayant esté commis pour rabiller le Capitole; voulut faire rabaisser le terrein d'alentour du temple, à fin qu'on y montast par plus de degrez & retraictes;& le rez de chaussee en fust exaulcé plus superbement; mais que les Fauisses l'en auroient empesché;assauoir certaines caues ou cachettes soubs ce terrein, esquelles on auoit de coustume de retirer les vieilles images, & autres reliquaires & offrãdes du temple. Au reste qu'il n'auoit point leu nulle part d'où elles auroient ainsi esté appellees:trop bien qu'vn Valerius Soranus souloit dire, que ce que nous appellons thresors du mot Grec, le anciens Latins les nõmoient *Flauissæ*; pource que le cuyure,& argent, non en lingots & en masse, mais battuz & congnez en especes (ce que les Latins appellent *flare*,ou *conflare*) y estoient mis & serrez: Et que depuis la lettre L.en ayant esté retrenchee pour vn plus doux son,ces caues ou cisternes auroient esté appellees Fauisses.

IVPPITER CAPITOLINVS. TEMPLES quinze. DE IVPPITER Capitolin,autrement le tres-bon & tres-grãd:au fonds duquel il y auoit trois chappelles;celle de Iuppiter au millieu;deMinerue à main droicte,pres lequel estoit vn cloud fiché tous les ans pour marquer le compte des annees, par ce que les nombres sont de l'inuention de Minerue:liu.7.fueill. 298.lig.11. Et de Iunon à la gauche; ou Pline liure trentequatre.chap.7. dit auoir esté vn chien de bronze leschant sa playe, œuure admirable. EN CE TEMPLE de Iuppiter dans vne caue soubs-terraine estoient soigneusemẽt gardez les liures qu'ils appelloient Sibyllins; grand secours de l'estat de Rome en to⁹ ses plus douteux affaires:mais il en sera parlé plus-à-plain en leur lieu.Il estoit de forme quarree, ayant deux cens pieds en tous sens;& 150.de hauteur, comme dit Den. Hal. embelly de trois ordres de colonnes de front, & de deux par les flancs: tous les grãds Capitaines Romains s'estãs efforcez à l'éuy l'vn de l'autre de le decorer: & les Prouinces par eux conquises & subiuguees,d'y contribuer aussi de leur part quelques riches dons & offrãdes. Tarquinius Superbus(fueill.45.)employa bien quarante mille liures d'argẽt, qui font 400. mille escuz,aux fondemens.Depuis il fut acheué,dedié, & refait plusieurs fois;cõme vous auez peu ouïr. Quãt aux richesses qui y estoient mises comme pour vn sacré ornement & depost, les cent mille escuz à quoy on auoit cõposé auec les Gaulois, pour leuer le siege du Capitole,liu.5.fue.251.lig. 13.furent mis sous la chaire de Iuppiter, en sa chappelle: Suetone en Iulles Cesar 54. *In primo Consulatu tria millia pondo auri furatus è Capitolio, tantundem inaurati æris reposuit*; Qui mõtent à 300. mille escuz.Mais en recõpense son nepueu Auguste en remit seize mille liures, qui à cent escuz, car ce sont liures de douze onces, monteroient seize cens mille escuz: & en pierreries & perles la valeur de douze cens cinquante mille, comme il a esté dit cy deuant.Somme qu'il n'y eut iamais siecle ne religion, où il n'y ait eu des gens consciencieux & deuotz, & des autres aussi meslez auec, qui se dispensans de tout scrupule, ont eu moins de pieté & de zele. Mais il vaut mieux poursuiure tout d'vn train les autres saincts & sacrez lieux de ce terre,apres auoir apposé icy le portraict de ce temple, tel qu'on le peult veoir és reuers des medailles antiques.

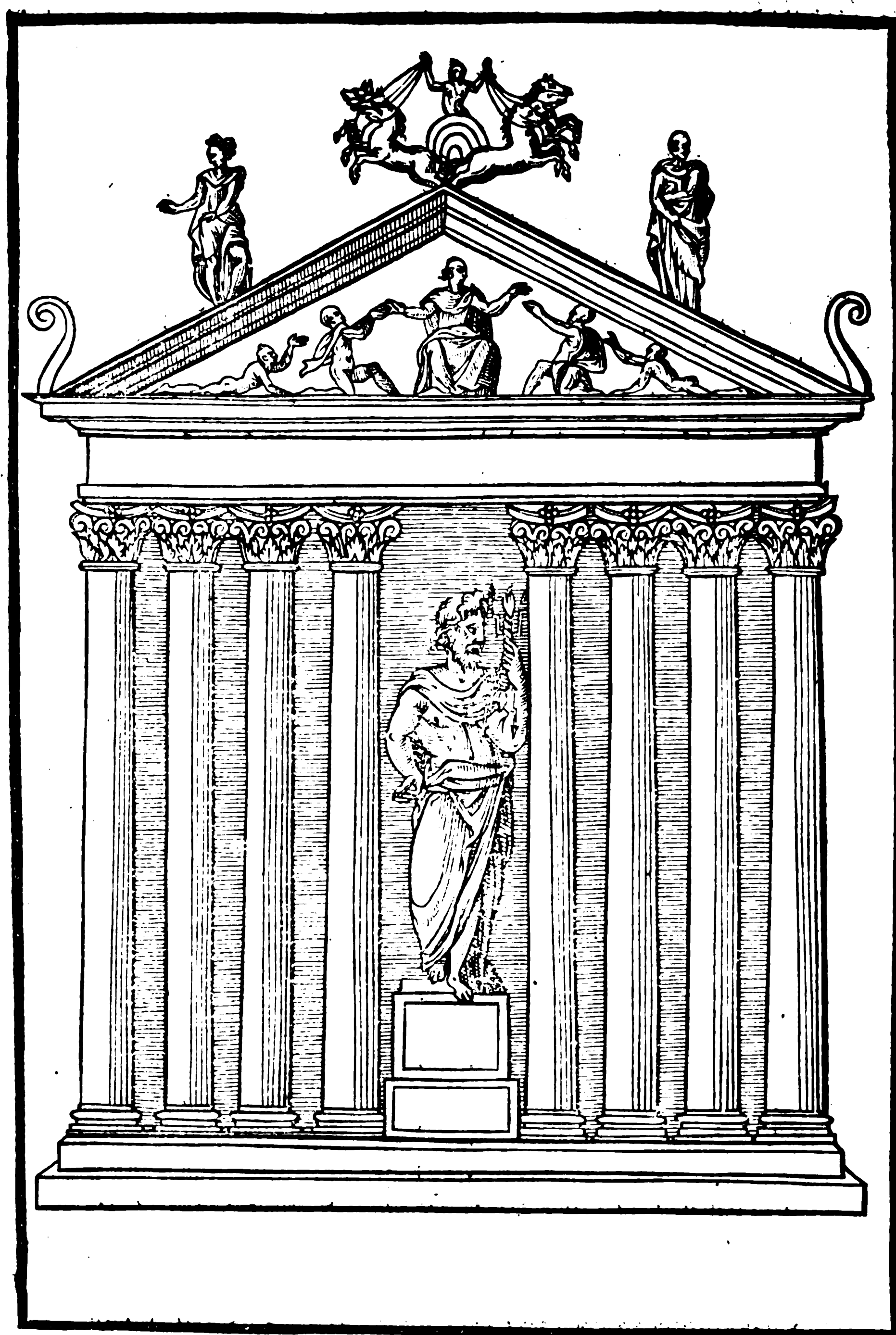
Le temple de Iuppiter Feretrien.



Cette figure & la suiuante, sont transposees l'vne pour l'autre.

IVPPITER FERETRIEN. CELVY de Iuppiter dit Feretrien, fut basty le premier à Rome par Romulus; tout au plus hault du Capitole,l'ayãt voüé (fue.11. lig.9.en la guerre des Ceninẽses, où il cõbatit corps à corps contre Acron leur Roy, & en raporta les despouilles opimes: fort simple au reste selon que le met Den. Halic. au second; n'ayant que cinq pieds de large,& dix de long.Il estoit iustement au propre lieu où est à cette heure le cœur de l'Eglise dicte *Ara cœli*.

IVPPI-



Iuppiter eut ce ſurnom de Feretrien, ou de *fero*, porter, ou de *ferio* frapper: pour auoir aydé Romulus à frapper ſon ennemy: Properce les ayant compris l'vn & l'autre au 4. liure:

Nunc ſpolia in templo tria condita, cauſa Feretri,
Omine quòd certo dux ferit ante ducem:
Seu quia victa ſuis humeris hæc arma ferebant,
Hinc Feretri dicta eſt ara ſuperba Iouis.

Mais Feſtus applique ce *porter* à vn autre ſens. *Feretrius Iuppiter dictus à ferendo, quòd pacem ferre putaretur, ex cuius templo ſumebant ſceptrum per quod iurarent, & lapidem ſilicem quo fœdus ferirent.* De ce caillou auec lequel ſe traictoit vn accord, Tite Liue au premier liure, fueillet 21. lig. 17. *Id vbi dixit, porcū ſaxo ſilice percuſſit.* Mais le meſme Feſtus, explique puis-apres ce qu'il a dit cy deſſus: *lapidem ſilicem tenebant iuraturi per Iouem, hæc verba dicentes:* SI. SCIENS. FALLO. TVM. ME. DIESPITER. SALVA. VRBE. ARCEQVE. BONIS. EIICIAT. VTI. EGO. HVNC. LAPIDEM. Qui ſont les deux cerimonies de iecter cette pierre, l'vne deſquelles conuient aucunement à Iuppiter Feretrien: dont Den. Halicarn. au ſecond tire d'vne autre origine l'interpretation: *Soit*, ce dit-il, *qu'on le vueille prendre de* τροπαιοῦχος, TROPHEAL (voiez en ceſt endroit le troiſieſme article des Paralelles de Plutarque) *ou de* σκυλοφόρος, PORTE DESPOVILLE, *ou* ὑπερφερέτης, *pour ce qu'il excelle tous les autres Dieux; & comprend en ſon circuit la nature & le mouuement de toutes choſes.* Le Roy Ancus Martius, aggrandit ce temple depuis: liure premier, fueillet 30. ligne 17. Et Auguſte finablement le refit: liure 4. fueillet 178. où il l'appelle fondateur & reſtaurateur de tous temples. Et Ouide au 2. des Faſtes:

Templorum positor, templorum sancte repertor,
Sit superis, opto, mutua cura tui.

Ce qui est particulierement deduit au breuiaire dudit Auguste allegué cy-deuant; auquel pour ce regard est contenu ce qui s'ensuit:

CVRIAM. ET. CONTINENS. ET. CALCHIDICVM. TEMPLVMQVE. APOLLINIS. IN. PALATIO. CVM. PORTICIBVS. AEDEM. DIVI. IVLII. LVPERCAL. PORTICVM. AD. CIRCVM. FLAMINIVM. QVEM. SVM. APPELLARI. PASSVS. EX. NOMINE. EIVS. QVI. PRIOREM. EODEM. IN. SOLO. FECERAT. OCTAVIANI. PVLVINAR. AD. CIRCVM. MAXIMVM. AEDES. IN. CAPITOLIO. IOVIS. FERETRII. ET. IOVIS. TONANTIS. AEDEM. QVIRINIS. AEDES. MVNDO. ET. . . . . ET. IOVIS. LIBERTATIS. IN. AVENTINO. AEDEM. LARVM. IN. SVMMA. SACRA. VIA. AEDEM. DEVM. PENATIVM. IN. VELIA. AEDEM. IVVENTATIS. AEDEM. MATRIS. MAGDELAE. IN. PALACIO. FECI. Et ce qui suit encore de ce mesme propos; où la plus part des temples theatres, & autres edifices celebres de Rome sont compris: Parquoy il ne se fault pas esbahir si Tite Liue au lieu cy dessus allegué luy dõne cette qualité: ny que nou-nous arrestiõs ainsi particulierement comme hors de propos, sur la description de ces antiquailles presque toutes estainctes; car vne bõne portion de l'histoire Romaine en est parsemee; d'autant que ces gens-là conuoiteux de gloire & renommee sur tous les autres, establissoient leur immortalité sur la duree de leur nom, & la memoire de leurs faits; perdurables s'ils eussent peu obtenir ce point-là: s'estans à cette fin estudiez entre autres choses à laisser des edifices qui peussent resister contre toutes les iniuresdu tẽps, sans y espargner peine, soin, fraiz, labeur, ne diligence quelconque:

IVPPITER TONANS.

LE TEMPLE de Iuppiter Tonant. Suetone en Auguste, tiltre 29. *Il dedia à Iuppiter le Tonant vn temple pour raison du peril dont il estoit eschappé au voyage contre les Cantabres ou Biscains; là où vne fois cheminant de nuict la fouldre auroit donné pres de sa lictiere, & tué vn de ses gens qui portoit la torche.* Et au 91. *Cõme il frequentast ordinairement le temple par luy dedié au Capitole à Iuppiter le Tonant, il songea que Iuppiter le Capitolin se complaignoit qu'on luy subornoit ses adoratiõs & pratiques; à quoy il auroit respõdu, qu'il luy auoit apposé seulement le Tonãt pour portier: & là dessus mit des clochetes au haut de ce tẽple, pource qu'ordinairement elles pendoient aux portes des maisons pour appeller ceux de dedẽs.* Dequoy l'on soupçõne estre prouenu le premier vsage des cloches és tẽples: non que ie vueille toutesfois faire dependre les choses sainctes & religieuses, ny appliquer la veneration du vray Dieu, aux badineries & fables des Idolatres. Dion, liu. 54. *Auguste dedia vn tẽple à Iuppiter le Tonãt: dont se racomptẽt deux choses: l'vne qu'en la dedicace d'iceluy suruindrent de fort gros tonerres: l'autre fut le songe d'Auguste; car vne grande multitude de peuple, s'y estãt assemblee, tãt pour la nouueauté de la chose & du nom, que pource qu'Auguste l'auoit fait bastir; & encore que c'estoit le premier qu'on rencõtroit en montant au Capitole; il songea la nuict ensuiuãte de veoir Iuppiter Capitolin, qui d'vn grand courroux & indignation luy disoit, que le Tonãt luy seroit protecteur à l'aduenir s'il vouloit. Et qu'Auguste luy respondit ce que vous venez d'ouyr cy dessus.* P. Victor le met en la mõtee & aduenuë du Capitole: & Pline 34. cha. 8. au Capitole mesme; auec vne statuë faicte de la main de Buthyree disciple de Myron: *Fecit Iouem illum tonantem in Capitolio ante cuncta laudabilẽ.* Plus vne autre statuë de la main de Locras: & vne autre encore de bronze, ensemble celles de Castor & Pollux, ouurages de Hygias.

IVPPITER SPONSOR.

LE TEMPLE de Iuppiter Sponseur, basty par Tarquinius superbus, & dedié par Sp. Posthumius Consul.

VEIOVIS.

CELVY de Veioue, entre la Roque & le Capitole, pres de l'Asyle, là où est de present la place du Capitole. Ouide au 3. des Fastes: *Templa putant Lucos Veiouis ante duos.* C'estoit vne petite image de Cypres tenant vn dard prest à offenser, comme dit Aulugelle liu. 5. chapitre 12. la figure suiuante le monstre aussi, retiree de quelques reuers de medailles; Parquoy on estime que ce soit Apollon; Et qu'en ce lieu des Georgiques Virgile y ait voulu faire vne allusiõ: *Si quem Numina læua sinunt, auditque vocatus Apollo.* On luy souloit sacrifier vne chieure, & pour cette cause la luy apposer en ses effigies selon le mesme Aulugelle: Ouide au lieu cy dessus allegué:

Stat quoque capra simul, Nymphæ pauisse feruntur
Cretides, infanti lac dedit illa Ioui.

Mais il le met là pour Iuppiter; & qu'il fut nourry d'vne chieure en l'Isle de Crete: desarmé de sa fouldre au reste, laquelle il ne practiqua point sinon depuis q̃ les Geants luy meurẽt la guerre:

Iuppiter est iuuenis, iuueniles aspice vultus,
Aspice deinde manus; fulmina nulla tenent.
Fulmina post ausos cœlum affectare gigantes
Sumpta Ioui, primò tempore inermis erat.

Puis-apres, quant au nom, il prend cette particule de *Ve*, pour vn diminutif tant seulement:

Nunc vocor ad nomen, vegrandia farra coloni,
Quæ male creuerunt, vescáque parua vocant,
Vis ea si verbi est, cur non ego Veiouis ædem,
Aedem non magni suspicer esse Iouis?

Car ce *ve* traisne apres soy deux significations toutes contraires; d'augmenter, comme en *vehemens*, *vegrande*; & diminuer ou priuer, *vecors vesanus*: Parquoy on prend aussi ce Veiouis en la priuatiue pour vn Iuppiter pernicieux & nuisible, tel que Plutarque au traicté de la lecture des Poetes le fait nommer par l'vn d'eux. Martianus Capella l'appelle *Veiuppiter*, contraire à *Diespiter*; & *Vedius*; & le prend pour Pluton.

LE



IVPPITER CVSTOS. LE TEMPE de Iupiter *Custos*, garde & conseruateur, dedié par Domitian; en la medaille duquel il y a Iouis au nominatif, pour Iuppiter. Pline liure 34. chap. 8. parle d'vn Iuppiter SERVATOR. *Aram Cephisidorus fecit ad templum Ioui Seruatoris in templo Atheniésium; cui pauca comparantur:* Qui est le mesme Iuppiter; comme le mõstre ce lieu icy de Tacite au 19. parlãt du Capitole, quãd il fut bruslé par les gens de Vitellius: de la main & fureur desquels Domitian estãt eschappé d'vne estráge maniere; *Disiecto* (ce dit-il) *aeditui contubernio, modicum Sacellum Ioui Conseruatori, arámque posuit: mox Imperium adeptus, Ioui custodi téplum ingens, séque in sinu Dei sacrauit.* Suetone tiltre premier, parle presque de cest eschapatoire en la mesme sorte: & au 5. pour le regard de ce téple: *Nouam autem excitauit aedem in Capitolio custodi Ioui.* Il estoit selon la cõiecture qu'on en peult auoir, là où est maintenãt le palais des Conseruateurs; & particulierement le magazin du sel; pres le temple de Ianus.

IVNO MONETA. LE TEMPLE de Iunon Monete, auecques l'officine de la mõnoye. De cette qualité de Iunon il y a plusieurs opiniõs. Ciceron la dit estre ainsi appellee de *Moneo*, parce qu'vn peu deuant que les Gaullois prissent la ville, la terre ayant tremblé, fut ouye vne voix du temple de Iunon en la roque du Capitole, qu'on eust à faire vn sacrifice d'vne truye pleine pour appaiser la diuinité; duquel admonnestement elle fut appellee Monete. Mais Tite Liue y contredit au 7. liure, fueillet 319. lig. 32. où il met que le secõd Camillus, estant Dictateur à la guerre des Aurunciens l'an 406. voüa ce temple. Ouide au 6. des Fastes:

Arce quoque in summa Iunoni templa Monetae
Ex voto memorant facta Camille tuo.

Lequel fut basty en la place propre où auoit esté la maison de Mãlius: ce que Tite Liue auoit dit liu. 5. fueill. 274. lig. penultime: & les Gaullois auoient desia pris Rome l'an 363. parquoy il faut que ce ayent esté deux temples. Suidas en racõpte vne autre bien differẽte, & fort suspecte pour estre le temps bien posterieur à ceux des deux Autheurs dessusdicts: Que les Romains estans trouuez fort cours d'argent en la guerre contre Pyrrhus, & les Tarentins, implorerent la dessus l'ayde de la Deesse Iunon: qui les admonesta d'vser des armes de Iustice, & par ce moyen que iamais l'argent ne leur defaudroit: Ce que leur estant depuis reussy, ils reuererent de là en auant Iunon sous ce tiltre de *Moneta*; qui signifie aussi monnoye: & en memoire de celà dedierent vne piece d'argent en son temple, auecques cette inscription MONETA. Il s'en voit vne medaille sous le nom de Carisius, ayant d'vn costé la teste de Iunon auecques ce mot *Moneta*: & au reuers, vne enclume, des tenailles, & vn marteau; les instrumens des monnoyeurs. Lactance au second liure des institutions chap. 8. & Valere liure premier chap. 8. appellent de ce mesme nom de *Moneta*, la Iunon qui fut trãsportee de Veies à Rome: mais ils s'abusent, car c'est celle qui fut ditte Reyne, & mise au mont Auentin liure 5. fue. 230. Tite Liue toutefois fait mention au 40. liu. d'vne autre Iunon Reyne, qui eut vn téple, & Diane aussi, au Cirque Flaminien, l'an 575. Fuluius Flaccus, & Manlius Acidinus Consuls; dedié par le Censeur M. Emylius qui les auoit vouez huict ans au-parauant estant Consul auec Quintius Flaminius. Au reste le temple de Monete fut dedié comme dit Macrobe au liure 1. des Saturnales chap. 12. le premier iour de Iuin. De ce temple finablement, auquel estoient gardez les liures de toille contenant les destinees & fatalitez de l'Empire Romain, l'on descendoit par plusieurs degrez au téple de Cõcorde, qui estoit au bas en la place. Ouide au premier des Fastes:

Candida te niueo posuit lux proxima templo,
Qua fert sublimes alta Moneta gradus.

IVPPITER PISTOR. L'AVTEL de Iuppiter le boullanger. Lactance liure 1. chap. 20. Durãt que les Gaullois assiegerent le Capitole, ceux de dedans se trouuans en vne extreme disette de viures, Iuppiter les admonesta en songe, que de tout le bled qu'ils pouuoiẽt auoir, ils en fissent sur l'heure du pain, & le iectassent aux ennemys: lesquels desesperãs de les plus emporter par famine, leuerẽt le siege: & de-là les Romains dresserent vn autel à Iuppiter le boullanger. Ouide au 6. des Fastes:

Posse fame vinci spes excidit, hoste repulso
Candida Pistori ponitur ara Ioui.

Tite Liue en touche ie ne sçay quoy en passant au 5. liu. fueil. 250. lig. 43. & Frontin au 3. des stratagemes, cha. 15. Que cest autel fust au Capitole, ces vers icy du mesme Poëte au lieu dessusdit le tesmoignent:

Nomine quàm precio celebratior arce Tonantis,
Discant Pistoris quid velit ara Iouis.

ASYLVM. L'ASYLE ou temple de la misericorde entre les deux sacrez bosquets, & la roque & le Capitole. De cecy plus-a-plain cy apres en son lieu.

MENS. LE TEMPLE de Venus Erycine; ET CELVY de la Mente; on ne sçait comme representer ce mot de *Mens* en Latin; νοῦς en Grec (deux

mots de quatre lettres, & pourtant pleins de grands mysteres) si ce n'estoit par l'intellect, ou entendement. Ils furêt tous deux dediez ensemble, separez seulement par vn petit canal entre deux; en la secôde guerre Punique, comme met Tite Liue au 22. liure. *Vtraque in Capitolio est, canali vno discretæ*: Celuy là par Q. Fabius Maximus, & cettui-cy par T. Octacilius Crassus, ayãs esté vouëz au-parauant par le mesme Fabius Dictateur, & le Preteur Attilius; ainsi qu'il est contenu au 22. & ce pour la peur qu'on eut d'Annibal, apres la routte du lac de Perouse. Ouide au 6. des Fastes:

Mens quoque numen habet, Menti delubra videmus
Vota, metu belli perfide Pœne tui.

Ou plustost, si le temps s'y pouuoit accômoder, pour raison de la parole qui eschappa à Annibal deuant Rome: ainsi que le met Tite Liue au 26. *Auditáque vox Annibalis fertur, potiundæ sibi vrbis Romæ modò mentem non dari, modò fortunam.*

Fides. Le temple de la Foy. Pline liu. 35. chap. 10. *Spectata est in æde Fidei in Capitolio, imago senis cũ lyra puerum docentis.* Ciceron au 3. des Offices la met là mesme tout aupres de Iuppiter. Et au second de la nature des Dieux: *Vt Mens, vt Fides, in Capitolio dedicatas videmus.* Et non sans cause, car il semble que Iuppiter, ou pour parler plus Chrestiennement le tres-grand, tresbon, & seul Dieu, soit comme vn garde & depositaire; de la foy en premier lieu que nous luy promettôs au Baptesme quant à la consciẽce, ou noz pere-meres, & parreins, ensemble toute l'assistence stipulent pour nous; & puis plus grands, à la Cene: De celle que naturellement quant à noz personnes & noz biens, nous deuons à nostre Seigneur souuerain icy bas: & les soldats à leurs capitaines: de la loyauté que le mary & la femme s'entrepromettent reciproquement au lien de mariage: & de celle qui est deuë à vne amitié contractee. De toutes lesquelles choses, plustost que nous en desmentir, & y varier, nous deuons eslire la mort. Au-moyen dequoy tres-elegamment le Poëte Euripide introduit Medee exclamant quant à ce propos en la sorte; où elle inuoque là dessus tout en premier lieu Iuppiter:

Ὦ ζεῦ, τί δὴ χρυσοῦ μὲν ὃς κίβδηλος ᾖ,
τεκμήρι' ἀνθρώποισιν ὤπασας σαφῆ.
ἀνδρῶν δ' ὅτῳ χρὴ τὸν κακὸν διειδέναι,
οὐδεὶς χαρακτὴρ ἐμπέφυκε σώματι.

O Iuppiter, as-tu doncques donné tant de moyens, & indices euidẽs aux hommes pour descouurir si l'or est faux, & adulteré; & pour cognoistre vn desloial & mauuais, marque aucune n'en a esté emprainte en sa personne. De fait il y a assez de voyes & expediẽs pour essayer l'or: sur la pierre de touche; par les eaux fortes, l'antimoine, & le ciment: dont se peult aysemẽt discerner s'il y a rien d'autre metail meslé parmy, qui le raualle de son prix; là où la fidelité des personnes ne se peut cognoistre ny à la veuë, ny à l'experience sinon bien longue, tesmoin le prouerbe du minot de sel, & ce q̃ Virgile appelle la foy chenue, *cana fides*, qui y pourroit parauẽture estre rapporté; voulant dire, qu'on ne s'en peult asseurer qu'auec vn long tẽps, & en sa vieillesse: côbien qu'Horace semble referer cette blãcheur à la syncerité qui doit estre en la foy: *& albo rara fides colit velata panno.* La foy ne se peut gueres dõques bien esprouuer au vray, pour estre côme enseuelie dãs le fin-fonds de la pensee; qui se deguise, dissimule & varie par le dehors ainsi que fait le chameleon: de maniere qu'il faudroit que noz corps fussent de cristal, à ce que tous noz motifs, fantasies, discours & opiniõs, se peussent là veoir à trauers comme le mouuemẽt & rouage d'vne monstre y enchassee. La foy au reste se representoit aux anciẽs par deux mains droictes accouplees ensemble, selon qu'on peult veoir en plusieurs reuers de medailles, où il y a escrit autour de ces Dextres, FIDES EXERCITVVM: Dont Virgile au 4. de l'Eneide, auroit fait dire à Didon; *En dextra, fidésque.* Les Arabes souloient estre si fort addonnez à ce symbole de la foy en la dextre, qu'ils ne faisoient iamais ligue, traicté, confederation, alliance, ny promesse solennelle quelconque, sans premier se tirer du sang de la paulme de la main, à la racine des deux plus lõg doigts, où ils baignoient vn floc de laine, & sept pierres; inuocans là dessus leurs deux dieux vniques; Oratal, & Alilal. Mais Numa comme il est dit au 1. liu. fue. 18. institua que les mains des ministres quand ils celebreroient le seruice à la Foy, fussent couuertes & enueloppees d'vn linge blãc iusqu'au bout des doigts. Aussi les Romains ont esté fort religieux à garder leur foy, comme Attilius Regulus qui s'en voulut plustost retourner aux Carthaginois endurer vn martyre, que de mãquer à sa promesse: Et les prisonniers Romains, que le Senat renuoya à Annibal; Valere liure, & ch. 6. L'anneau aussi estoit vn autre symbole de foy, car la premiere institution d'iceluy, fut pour seruir de cachet: ce qui s'obserue encore en Allemaigne.

Ops. Celvy d'Ops. Tite Liue au 39. *Addita & vnũ diẽ supplicatio est ex decreto Pontificũ, quòd ædes Opis in Capitolio de cælo tacta erat.* On l'estimoit estre femme de Saturne, côme dit Macrobe au 1. des Saturnales, cha. 10. & la mesme chose que la bône Deesse, la Faune, & Fatue, ch. 12. & la terre encore. Varrõ en S. August. au 7. de la Cité de Dieu, ch. 24. *Tellurẽ putant esse Opẽ, quòd opera fiat melior: matrem, quòd plurima pariat: magnã, quòd cibum paret: Proserpinã, quòd ex ea proserpãt fruges: Vestã, quòd vestiatur herbis.* Et Festus; *Pource que c'est celle qui fournist de richesses au genre humain: dõt les abõdans en biẽs terriens & cheuances, sont dits opulents: & les victimes grasses, opimes: et les despouilles magnifiques & opulẽtes, de mesme.* Et au-parauant: *Opalia dicebantur dies festi quibus Opi supplicabãt*; assauoir le 19. de Decẽbre, au mesme lieu en Macrobe, où il adiouste que ceux qui la requeroiẽt, estoiẽt assis, & touchoiẽt la terre; tout expres pour denoter que c'estoit elle-mesme.

Terminvs et Ivventa.

Le temple du Dieu Terme, & celuy de la Deesse Iouuence. Tite Liue au premier liure, fueillet 46. Florus, & Seruius aussi, mettent que Tarquin le superbe faisant degrader tous les autres lieux cõsacrez qui estoyent en la roche Tarpeienne, pour y bastir le temple de Iuppiter Capitolin, les signes & admonnestemẽs des oiseaux ne voulurent iamais cõsentir que celuy du Terme le fust: ce qu'on prit pour vn bon augure, que les bornes de l'Empire Romain seroyent fermement establies & asseurees: ou plus tost comme dit Lactance au premier liure, chap.20. que par vne certaine confiance & orgueil, le terme, assauoir cette grosse pierre qui le designoit, se resouuenant d'auoir autrefois garẽty Iuppiter d'estre transglouty de son pere Saturne, ne luy daigna faire place. Mais celà se pourroit approprier à beaucoup meilleure raison, à nostre Sauueur, lequel estant la vraye pierre en maintes sortes, toutes les idoles & faulx Dieux luy ont cedé ; tant s'en faut qu'il leur aye voulu quitter le lieu qu'ils luy doiuent. Denis Halic. au second, met que ce fut Tarquinius Priscus, soubs qui aduint ce miracle; & y adiousta le temple de Iouuẽce: à quoy se conforme Plutarque, les Grecs faisans comme vn scrupule d'adherer aux Latins, ne rien prendre d'eux. Mais sainct Augustin liure 4. cha. 23. y met encore Mars auec les deux autres: ce qui ne se trouue point ailleurs que ie sçache. Quoy que ce soit, le Roy Tatius fut le premier qui dedia vn temple au Terme; & Numa fit depuis quelques constitutions là dessus, comme il se verra en leur lieu: dont Festus parle en cette sorte: *Termino sacrificabant, quòd in eius tutela fines agrorum esse putabant. Denique Numa Pompilius statuit eum qui terminum exarasset, & ipsum, & boues sacros esse.* Et adiouste soudain apres, que tous les lieux esquels on le reueroit, deuoyent estre ouuers par dessus, & le tout percé à plomb sur son simulachre: *Quòd nefas putarent* (ce dit-il) *terminum intra tectum consistere*: ce qu'Ouide au second des Fastes,

Nunc quoque, se supra ne quid nisi sydera cernat,
Exiguum templi tecta foramen habent:

Et Seruius sur ce passage du 9. de l'Eneide, *Capitoli immobile saxum*, tesmoignẽt aussi: où il met q̃ ce simulachre n'estoit autre chose qu'vne grosse pierre informe, telle que sont les bornes des champs: de laquelle les fictions Grecques, & mesme le Poëte Hesiode racomptent; Que Saturne ayant esté admonnesté d'vn oracle, qu'vn de ses fils le deuoit deposseder de son Royaume, il se resolut de les deuorer à mesure q̃ sa femme les enfanteroit: mais elle sauua Iuppiter par le moyen d'vne grosse pierre qu'elle presenta au pere en son lieu, enueloppee de langes & couches, à guise d'vn petit enfant nouueau nay. Toute cette allegorie est interpretee de Macrobe au premier liure des Saturnales, chap.8. Les Latins au reste, selon Priscian, appelloyent cette pierre Abadir, & les Grecs βαίτυλος, ainsi qu'escrit Hesychius: mais Sacchoniaton en Eusebe parlant de la Theologie des Pheniciens, met que Bætylus n'estoit pas vne pierre, ains fils du Ciel & de Rhea, & frere de Saturne; lequel fut depuis appellé Τέρμων; dont Ennius en plus que d'vn lieu, vse au lieu du Latin *Terminus*, comme allegue Festus: *Ingenti vadit cursu, qua redditu' Termo est.* Aussi se trouue-il figuré enuers les anciens, tel qu'à nous encore, en forme d'vn ieune homme iusques au nombril, enueloppé d'vn vestement, & de là en soubs comme vn obelisque renuersé, ayant les pieds enchassez dans vn plinthe: ainsi que vous le pouuez icy veoir; auec vne tasse à sacrifier d'vn costé; & de l'autre vne ghilande de fleurs: dont il semble que Tibulle aye voulu entendre de parler en ce distique:

Nam veneror, seu stipes habet desertus in agris,
Seu vetus in triuio florida serta lapis.

Car on luy sacrifioit en public le 20. iour de Feburier, à six mille pas hors de Rome, sur le grand chemin de Laurente: & en particulier aussi par les carrefours aux champs, cõme à vn superintendant des confins & limites: Plutarque dit Ἐπίσκοπος: & s'appelloit cette feste les Terminales; instituees, comme dit Acron sur Horace, pour oster par cette frequentation de l'vn auec l'autre, & des bãquetteries d'aigneaux de laict q̃ on luy immoloit, toutes les disputes & contentions qui eussent peu à toutes heures sourdre pour raison des limites, si ce n'eust esté la distincte separation qu'il marquoit. Toutesfois l'ancienne institution de Numa n'auoit esté que de ie ne sçay quels destrempemens de farine, en fouasses & tartinages, auec certaines primices de fruicts; n'estimant pas estre licite ne raisonnable comme met Denis Hal. au 2. où il fait le terme vne mesme chose auecques Iuppiter ὅριος: Platon pareillement au 8. des loix; & Pollux au 9. de l'Onomastique, parlant de la colomne Ephorienne; de contaminer par aucune effusion de sang ce soigneux surueillant d'amitié, pacificateur de litiges, & conseruateur de la paix; tel que le nomme Plutarque, question 15. rendant plusieurs raisons de celà.



IVVENTA. Le temple de Iouuence. Il y a de la dispute entre les Grammairiens, lequel de ces trois icy doit estre pris pour cette Deesse; *Iuuentus*, *Iuuenta*, ou *Iuuentas*. Acron sur l'Ode 30. du premier liure des Carmes: *Et parum comis sine te Iuuentas; Mercuriúsque*; Veult que ce soit cette-cy. De l'autre, Tite Liue liure 36. *Iuuentutu ædem in circo maximo Licinius Lucullus Duum-vir dedicauit. Vouerat eam sexdecim annis antè M. Liuius Consul, quo die Adrusbalem, exercitúmque eius cæcidit.* De la troisiesme Ouide au premier des Tristes en l'elegie à Flaccus:

Nectar & Ambrosiam, latices, epulásque Deorum
Det mihi formosa gnaua Iuuenta manu.

Faisant en celà allusion à Hebé Deesse de la ieunesse, ou fleur d'aage, fille de Iunon sans pere, qui la conceut d'vne laictuë qu'elle auoit mãgee, & la fit eschançonne des Dieux; mais estant par mesgarde vn iour qu'elle seruoit en plein bãquet, tresbuchee auecques sa couppe, & monstré honteusement ce qu'elle portoit, Iuppiter par despit l'osta de ce ministere, qu'il confera à Ganymede son nouueau mignon, ainsi que dit Seruius sur Virgile. Finablement ayant Hercules esté translaté au nombre des Dieux, elle luy fut donnee pour femme, comme met Homere en l'onziesme de l'Odyssee, où il la fait estre fille de Iuppiter; & Philostrate au tableau d'Atlas. Ciceron au premier de la nature des Dieux dõt il semble qu'Ouide a presque de mot à mot emprunté le susdit distique: *Vt poetæ quidem Nectar & Ambrosiam epulis apparant; & aut Iuuentatem aut Ganymedem pocula ministrantes*; assauoir Homere au commencement du 4. de l'Iliade. S. Augustin au 4. liu. chap. 11. *Dea Iuuentas, quæ post prætextam excipiat iuuenilis ætatis exordia.* Que ce temple ou chappelle fust au Capitole; ce lieu de Pline en fait foy, liure 35. chap. 10. *Pinxit Nicomachus raptum Proserpinæ; quæ tabula fuit in Capitolio, in Mineruæ delubro supra ædiculam Iuuentutis.*

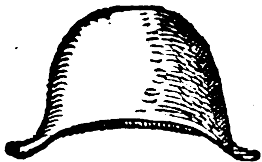
De concorde. I'estime estre celuy-là, que le Preteur L. Manlius ayant voué deux ans au-parauant en la Gaule, pour vn mutinement de ses soldats, fut dedié par M. & C. Attiliens Duum-vires creez expressemẽt pour cest effect. Tite Liue au 23. liure: *Et Duum-viri creati, M. & C. Attilij ædem Cõcordiæ, quam L. Manlius Pr. vouerat, dedicauerunt.* Elle est au reste figuree ès reuers des medailles antiques, tantost par deux mains droites, accouplees ensemble, auec vn Caducee au millieu, signe & marque de paix: tãtost par deux serpens entrelassez autour d'vn autel: Par vne lyre, dont le son est desagreable si les cordes ne sont bien d'accord, ainsi que les membres d'vn estat doiuent estre: Par vne tasse de sacrifice au millieu de deux cornes d'abondãce; pour monstrer que de l'vnion & accord, moyennant que ce soit la diuinité y interuenante, & sans l'offense de la religion, tous biens se doiuent attendre: Par deux Corneilles, qui sont vn symbole de mariage, ouquel toute paix & cõcorde doit assister: Par vn cœur, dont elle a pris son nom; aussi c'est son siege. Somme que s'il estoit permis d'idolatrer, cette Deesse seroit la plus tolerable de toutes: car fort bien à propos a sceu dire Salluste, *Concordia paruæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur.* CONCORDIA.

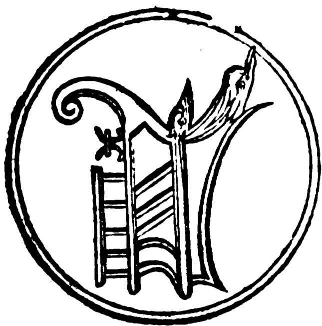
De la liberté. Dés l'heure que les Romains se furent defaits de leurs Rois, soubs lesquels ils se reputoyent comme captifs & esclaues; & que leur estat fut reduit en forme de Republique, ils eurent de là en-auant la liberté en tres-singuliere recommandation: comme le tesmoigne assez tout le commencement du second liure: *Liberi iam hinc populi Romani res pace bellóque gestas, &c.* Et au fueillet 63. ligne 26. *Eam esse voluntatem omnium, vt qui libertati erit in illa vrbe finis, idem vrbi sit.* Quant à ce temple, car il y en a eu quelques autres ailleurs, ie mescroirois que ce fust celuy dõt parle Dion au 43. que le Senat apres les victoires de Iules Cesar, le voulans flatter, luy donna le surnom de liberateur de la patrie; & par vn Edit publique decernerent à cette occasion vn temple à la Liberté. Mais apres qu'il eut esté tué, Brutus fit coigner des pieces où il y auoit au reuers deux poignards, & vn chappeau au millieu, tel qu'on auoit accoustumé de mettre aux esclaues quand on leur donnoit liberté, comme le racompte le mesme Dion au 47. Βροῦτος μὲν ταῦτά τε ἔπραττεν, καὶ ἐς τὰ νομίσματα ἃ ἐκό- LIBERTAS.

πτετο,

πλετο εἰκόνα τε αὐτοῦ, καὶ πῖλεον, ξιφίδιά τε δύο ἑκατέρωθεν, &c. declarant par là (adioustoit-il) que la patrie auoit par luy, & Cassius esté remise en sa premiere liberté. Appian au second des guerres ciuiles: καὶ πῖλεόν τις ἐπὶ δόρατος ἔφερεν, σύμβολον ἐλευθερώσεως: *L'autre portoit vn chappeau au bout d'vne lance, marque & symbole de liberté*: la figure de laquelle estoit d'vne ieune Dame, ayãt des aisles, auec vn grand rameau de palme en la main gauche, & vne guirlande en la droite, de fueilles de chesne; assauoir la courõne Ciuique, qu'on donnoit à ceux qui auoyent sauué au combat la vie à leur concitoyen Romain. Elle estoit au reste plantee sur vn Esperon de nauire, pource que les rostres ou proües des vaisseaux estoyent consacrez à la liberté, ainsi que nous auons dit cydeuant. Nous vous auons bien voulu icy apposer le pourtraict de Brutus, retiré de l'antique, auec vn chappeau d'esclaue mis en liberté; & vn rostre qui la represente.







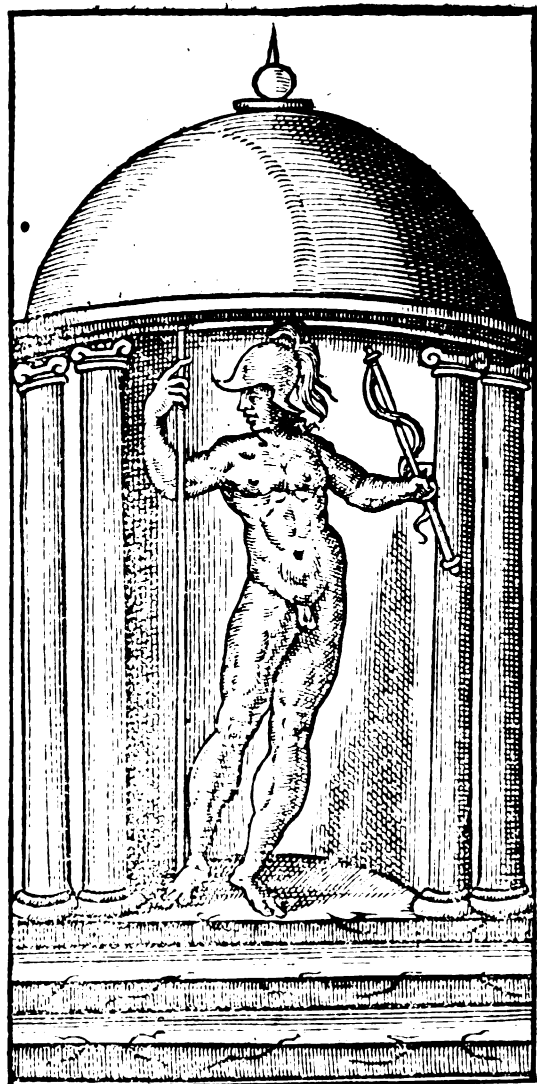
De la victoire: Hesiode en sa Theologie la fait fille d'vn nommé Pallas, & de Styx, riuiere ou lac infernal; qui signifie tristesse & ennuy: en si grand respect enuers tous les Dieux, q̃ celuy qui eust enfraint ce qu'il auoit iuré par Styx, estoit par cent ans priué de boire du Nectar; & de toute l'authorité diuine. Virgile au 6. de l'Eneide: *Stygiámque paludem, Dij cuius iurare timent, & fallere numen.* Seruius sur vn autre endroit du mesme liure: *Bis Stygios innare lacus*, met que la victoire fille de Styx ayant fauorisé Iuppiter en la bataille des Geants, il confera le priuilege dessusdit à sa mere: au moyen dequoy Phurnutus l'appelle πάρεδρος de Minerue, c'est à dire son *assistente*; pour auoir aussi esté nourries ensemble chez Pallas; dont Minerue auroit pris l'vn de ses noms, ainsi que met Denis Halic. au premier des antiquitez. Ses freres au reste sont le zele, le Pouuoir, & Effort: & sa figure presque comme celle de la liberté, horsmis les rostres, & au lieu d'vne couronne de chesne, en auoit vne de laurier; arbre dedié aux victorieux: comme dit Pline liure 15. chap. 30. *Laurus triumphus propriè dicatur, Romanis præcipuè lætitiæ victoriarúmque nuncia additur litteris, & militũ lanceis pilísque: fasces Imperatorum decorat.* Car les faisceaux de verges des chefs Rom. qui auoyent gaigné quelque grosse bataille, estoyent bardez de laurier à l'entour, comme il se peut veoir en la vie de Pompee en Plutarque: & les lettres qu'ils escriuoyent au Senat, ornees de mesme. Ce temple icy pourroit estre celuy que le Consul Posthumius Regillus au 10. liure, fueillet 445. ligne dedia; l'ayant basty estant Edile Curule, de l'argent des condemnations & amendes: toutesfois il ne s'en peut rien asseurer de certain. Elle estoit ordinairement peinte auec des aisles, estenduës comme pour voler; en l'vne des mains vne couronne de laurier; & en l'autre vn rameau de palme; vn pied en l'air & l'autre assis sur vn globe; non pour denoter l'inconstance cõme en la Fortune, mais qu'elle suppedite la terre, & aspire au ciel par le pied leué, c'est à dire, à l'immortalité par ses faits. Pausanias és Laconiques dit, que les Lacedemoniens auoyent vne statuë de Mars auecques des entraues aux pieds, pour la mesme consideration que la Victoire à Athenes n'auoit point d'aisles; à fin que l'vn & l'autre demeurast tousiours auec eux: & vne autre tout de mesme en l'Olympie dediee par les Mantineens. De cela la fantasie n'en est que gentille; mais nous vous en auons icy apposé la teste d'vne retiree d'vn camaeu excellent antique.

Victoria.



VENVS CALVA. De Venus chavve, deux; le vieil & le neuf. Les Gaulois ayans pris la ville de Rome, & assiegé le Capitole tres-estroictement; comme pour la longueur du siege toutes commoditez vinssent à defaillir à ceux de dedans, & entre autres les cordages pour leurs machines & engins; les dames Romaines se tondirent volontairement, & donnerent leurs tresses pour s'en seruir en lieu de chanure: dont du depuis pour tesmoignage de ce debuoir, fut basty vn tẽple à l'honneur de Venus surnommee la Chauue. Lactãce liure 1. chap. 20. & Vegece au 4. liu. chap. 9. Il n'estoit pas loisible de la nommer soubs le couuert.

MARS VLTOR. Mars vengevr. Il y a eu trois temples de ce mesme nom: mais cettui-cy fut basty par Auguste au Capitole, pour les enseignes qu'il recouura des Parthes, qui les auoient prises à la defaite de Crassus. Voicy cõme en parle Dion au 54. Κἀν τούτῳ ὁ φραάτης φοβηθεὶς, &c. *Ce temps pendant Phraates pour n'auoir rien accomply de ce qui auoit esté conuenu, craignant qu'Auguste ne luy voulust faire la guerre, luy renuoya les enseignes Romaines, & tous les prisonniers qu'il tenoit, excepté quelques vns en fort petit nombre, lesquels meuz de honte s'estoyent tuez eux-mesmes; ou demeuroyent cachez secrettement en Parthie. Auguste les receut tout ainsi que s'il eust defait les Parthes: reputant encore cecy à vne gloire plus grande, que ce qui auoit auparauant esté perdu au combat, il l'eust entierement recouuré sans coup frapper. Parquoy il fit des sacrifices pour cette occasion: & bastit vn temple à Mars vengeur dans le Capitole, à l'imitation de celuy de Iuppiter le Feretrien, pour y pendre les dessusdittes enseignes.* Iuppiter eut aussi ce surnom, pource qu'il punissoit les forfaits des meschans; & luy fut dedié le Pantheon par Agrippa, comme dit Pline liure 36. chapitre 15. *Pantheon Ioui Vltori ab Agrippa factum.* Il s'en veoit vne medaille de bronze d'Alexandre Seuere. Mais voicy la figure de ce temple de Mars, aueques son effigie au millieu, tenãt la lance d'vne main, & vn fouët de l'autre: qui comprend tous ces deux effects.



TEMPLVM CAESARIS. Le temple de Iules Cesar deïfié, basty en la grand' place par Auguste, presque au millieu, à main droite du cheual de Domitian, vers le lac Curtien: car Tacitus escript que Galba du premier coup qu'il receut deuant ce temple, tomba par terre, & souilla le lac de son sang. Et Suetone au 19. chapitre, sans rien specifier dauantage, met qu'iceluy Galba fut massacré au Fore Romain. Mais Appian à nostre propos; que le corps de Cesar fut porté en son Fore, où on luy dressa vn autel: & puis-apres Auguste y bastit vn temple, ouquel il mit vn beau tableau de platte peinture, de Castor & Pollux; & vn autre de la Victoire. Pline liure 35. chapitre 4. *Augustus Castores & Victoriam posuit, & quas dicemus sub artificum mentione in templo Cæsaris patris.* Plus cette tãt renommee Venus d'Apelles, naissant de la mer: au mesme liure chapitre 10. *Auguste dedia au temple de son pere Cesar la Venus d'Apelles sortãt de la mer, surnommee à cette occasion Anadyomene: ce beau chef d'œuure surmonté par les vers Grecs y apposez pour le louër, mais illustré en recompense. Car il ne se peut iamais trouuer si bon maistre, qui osast entreprendre de rabiller la partie d'embas qui estoit gastee; lequel accident tourna à la grand gloire de l'ouurier. Ce tableau finablement s'en alla en ruine par la vermoleure du bois, qui par traict de temps se pourrit; parquoy Neron y en mit vn autre en son lieu, de la main de Dorothee.*

CASTOR ET POLLVX.

LE TEMPLE de Castor & Pollux, pres le lac de Iuturne. Rufus & Victor les appellent icy seulement *Castores*, pource qu'encore qu'ils fussent deux freres iumeaux, neaumoins on ne faisoit gueres mention que de l'vn. Suetone en Cesar 10. *Collega eius Bibulus euenisse sibi, quod Polluci: vt enim geminis fratribus ædes in foro constituta, tantùm Castoris vocaretur, ita suam Cæsarísque munificentiam, vnius Cæsaris dici.* Au reste ce que les fables nous en racomptent, est que Iuppiter en forme de cigne s'estant accointé de Leda femme de Tyndare Roy d'Oebalie, & le mary eu sa compagnie tout au mesme temps, elle vint à pondre deux œufs; de l'vn desquels furent esclos Pollux & Helene, immortels comme venuz de germe diuin; & de l'autre Castor & Clitemnestre, mortels comme procreez de semence humaine. Depuis ces deux freres s'estans addressez aux armes, l'vn à cheual, & l'autre à pied, firent force vaillantises de costé & d'autre: mais finablement ayās voulu enleuer les espouses d'Idas, & Lyncee, enfans d'Apharee, Castor y fut assommé: & son frere l'ayant vengé, luy departit la moitié de son immortalité (Plutarque au traicté de l'amitié fraternelle) Si qu'ils viuent & meurent alternatiuement. Homere en l'onziesme de l'Odyssee, ἄλλοτε μὲν ζώουσ' ἑτερήμεροι, ἄλλοτε δ' αὖτε τεθνᾶσιν. Ce que Virgile semble auoir emprunté au 6. de l'Eneide:

Si fratrem Pollux alterna morte redemit,
Idque reditque viam toties.--

Ouide à la fin du 5. des Fastes:

Dixit, & alterna fratrem statione redemit,
Vtile sollicitæ sydus vtrumque rati.

A quoy Hyginus, chapitre 80. adiouste, que la coustume vint de là aux Romains de faire courir des Desulteurs; c'est à dire, qui menoyent vn cheual en main, estans montez sur vn autre; & courans à bride abattuë, changeoyent de monture à my-carriere, se iettans de l'vn à l'autre sans s'arrester tant soit peu; equippez d'vn chappeau en la teste, où il y auoit deux estoilles d'or, en lieu de medaille, pour denoter cette alternatiue: mais en effect ce sont deux estoiles, dont quand l'vne se couche, l'autre se leue: ce qui auroit dōné lieu à cette fiction, comme escrit Seruius. On les estime d'autre part estre ces deux feuz ou lumieres, qu'on appelle vulgairement de sainct Herme, lesquels quand la tormente veut cesser, se viēnēt par fois poser sur les antemnes & masts des nauires. Homere en leur hymne: Σωτῆρας τέκε παῖδας ἐπιχθονίων ἀνθρώπων, ὠκυπόρων τε νεῶν, ὅτε τε σπέρχωσιν ἄελλαι. Et Plutarque en la cessatiō des oracles; cōtre la doctrine d'Epicure; & au 18. ch. du 2. liu. des opiniōs des Philosophes. On les peint courans à cheual comme s'ils estoyent attellez ensemble, la lance au poing, & equippez de petites mandilles, & de cappelines en teste, auec vne estoile en lieu de medaille: Toutes les histoires Romaines plus que les Grecques estās pleines de leurs miracles, & des bons secours qu'ils leur ont souuent fait, en leurs plus forts & doubteux affaires; mesmement en cette grosse rencontre qu'ils eurent contre les Latins, pres le lac de Regille, où le Dictateur Posthumius leur voüa vn temple, comme il est dit au second liu. fueillet 67. ligne 6. lequel fut dedié onze ans apres par son fils, Duum-vire à ce deputé, fueillet 83. lig. 45. Ciceron au 3. de la nature des Dieux, dit qu'on voioit là sur vne pierre ie ne sçay quelle forme de marque, emprainte de l'ongle du cheual de Castor. Mais Denis Halic. au 6. enrichist bien mieux le compte: Qu'au plus fort du combat furēt veuz deux beaux ieunes gensd'armes armez à blāc, qui firent vn debuoir merueilleux de combattre du costé des Rom. & que la bataille gaignee, on chercha fort soigneusement, mais qu'on n'en sceut oncques auoir nouuelles, sinon qu'à la mesme heure ils furent veuz à Rome, leurs cheuaux tous couuers d'escume & sueur, qu'ils rafreschirent dans le lac de Iuturne, aupres du temple de Vesta, & annoncerent là au peuple les nouuelles de la victoire: dequoy on prit cōiecture que ce deuoyēt estre Castor & Pollux; ausquels pour cette occasion on dedia ce temple icy. Ouide au premier des Fastes:

Fratribus illa dies, fratres de gente deorum,
Iuxta Iuturnæ composuere lacus.

CONCORDIA.

LE TEMPLE de Concorde auec sa chappelle. Cettui-cy fut le plus grand, & le plus beau de tous ceux que cette Deesse eust à Rome, dedié par Furius Camillus, comme dit Ouide au premier des Fastes:

Furius antiquum populi superator Hetrusci
Vouerat, & voti fecerat ille fidem.

Et Plutarque en sa vie, pour auoir (ce dit-il) reconcilié la noblesse, & le peuple ensemble: & le met dans la grande place au Fore Romain; comme aussi fait Valere au 9. liure, chap. 7. *Sempronium Asellium prætorem vrbanum pro æde Concordiæ sacrificium facientem, ab ipsis altaribus fugere extra forum coactum discerpserunt.* Varron, entre le Capitole & le Fore. Quoy que ce soit, on mōtoit de ce temple par plusieurs degrez, à celuy de Iunon Monete, qui estoit dans le Capitole. Ouide au lieu desia allegué: *Qua fert sublimes alta Moneta gradus.* Les huit colonnes de la portique de cest edifice qui se voyent encore debout, ne doiuēt pas estre les mesmes du premier & ancien; car elles ne sont pas toutes semblables, ains d'ordre Ionique les vnes, & du composite les autres: aussi qu'en la frise sont escrits ces mots: SENATVS. POPVLVSQVE. ROMANVS. INCENDIO. CONSVMPTVM. RESTITVIT. Et d'ailleurs se trouue vn autre marbre tiré autrefois des ruines de ce lieu-cy, mais pour le present en l'Eglise de S. Iean de Latran, lequel mōstre que ce tēple fut encore refait depuis par l'Empereur Constantin.

D. N. CONSTANTINO. PIO. FELICI. AC TRIVMPHATORI. SEMPER. AVGVSTO. OB. AMPLIFICATAM.

TOTO. ORBE. REMP. FACTIS. CONSILIIS Q.
S. P. Q. R.
ÆDEM. CONCORDIÆ. VETVSTATE. COLLAPSAM. IN. MELIOREM. FACIEM. OPERE. ET. CVLTV. SPLENDIDIOREM. RESTITVERVNT.

Là se souloyent faire bien souuent des harangues, & assembler le Senat; dont Lampride l'appelle le Palais aussi, & la cour; & Festus le met pour l'vn des trois Senacules. *Senacula tria fuisse Romæ, in quibus senatus haberi solitus sit, memoriæ prodidit Nicostratus in libro qui inscribitur de senatu habendo: vnum vbi nunc est ædis Concordiæ inter Capitolium & forum, in quo solebant magistratus duntaxat cum senioribus deliberare.* Si d'auenture il ne veut inferer par là que là où souloit estre l'vn des Senacules, fut basty ce temple depuis: auquel il y eut tout plein de belles statuës:& entre autres, celles dont parle Pline, liure 34. chapitre 8. Battus adorant Apollon & Iunon, de la main de Bedas: plus Latone accouchee soustenant entre ses bras les petis enfans Apollon, & Diane; ouurage d'Euphranor: Esculape, & Hygie (la santé) de Nicerate: Mars & Mercure de Pisicrates: Ceres, Iuppiter, & Minerue: toutes lesquelles estoyent (ce dit-il) à Rome au temple de Concorde.

VESTA. LE TEMPLE de Vesta, auecques le Porche. De cecy il en sera parlé plus amplemẽt cy-apres en Numa: Icy ce qui s'ẽ peut dire en passant, est qu'il y eut plusieurs temples de cette Deesse à Rome: vn entre les autres au Capitole, comme semble le presupposer le lieu de Festus que nous auons amené cy-dessus de la porte Stercoraire, à laquelle estant en la pente du Capitole, se serroyẽt les immundices du temple de Vesta. L'autre estoit en la vallee d'entre le Capitole & le Palatin; suyuant ce que dit Plutarque en la vie de Romulus: que les Romains ayans esté rembarrez des Sabins iusques à la porte dudit Palatin, ils reprirent courage, & menerent battant à leur tour les autres deuant eux, iusques là où fut depuis le Palais de Numa, & le temple de Vesta: & c'est pourquoy P. Victor, met le Palais & ce tẽple consecutiuement l'vn apres l'autre. Et Denis Halic. au second, que Numa fonda vn temple à la publique & commune Vesta, entre le Palatin & le Capitole, parce qu'au parauant Romulus en auoit assigné vne particuliere à chaque curie ou quartier. Festus: *Sex Vestæ Sacerdotes constitutæ sunt, vt populus pro sua quaque parte haberet ministram sacrorum: quia ciuitas Romana in sex est distributa partes: in primos, secundósque Titienses, Ramnenses, Luceres:* Laquelle Vesta n'estoit autre chose qu'vn foyer pour sacrifier. Ouide au 6. des Fastes: *Significat sedem terra focúsque suam.* Et en vn autre endroit: *Nec tu aliud Vestam quàm puram intellige flammam.* Au moyen dequoy ce temple commun estoit de forme ronde.

Et quantum à summis tantum secessit ab imo
Terra, quod vt fiat, forma rotunda facit.
Par facies templi, nullus procurrit in illo
Angulus.

Et Festus: *Rotundam ædem Vestæ Numa Pompilius Rex Romanorum consecrasse videtur, &c.* Auquel estoit gardé le Palladium, & le feu sacré par les vierges Vestales. Ce deuoit estre celuy dont il est icy question, pres de son Palais; en la grand' place, à l'vn des bouts de la ruë neufue (Ouide au liure dessusdit; *Quà noua Romano nunc via iuncta foro est.*) selon que le tesmoigne Tite Liue au 5. liure, fueillet 238. lig. 42. *Q. Æditius nunciauit Tribunis, se in noua via, vbi nunc Sacellum est supra ædem Vestæ.* Et pource que Ciceron à ce mesme propos dit que du bosquet de Vesta, qui du pied du mont Palatin s'estẽdoit iusqu'à la rue neufue, fut ouye vne voix premier que les Gaulois eussent pris Rome, qui admonnestoit de remparer les murailles & les portes; celà a fait croire à quelques vns, que ce temple deust auoir esté là où est maintenant l'Eglise de sainct Syluestre au lac, ou de saincte Marie Liberatrice, là où il n'y a pas long temps que se sont deterrez quelques epitaphes des vierges Vestales, ou des inscriptions de leurs statues: & entr'autres cettecy:

CLÆLIÆ. CLAVDIANÆ. VV. MAX. RELIGIOSISSIMÆ. BENIGNISSIMÆQ. CVIVS. RITVS. ET. PLENAM. SACRORVM. ERGA. DEOS. ADMINISTRATIONEM. VRBIS. ÆTERNÆ. LAVDIBVS. SS. COMPROBATA. OCTAVIA. HONORATA. VV. DIVINIS. EIVS. ADMONITIBVS. SEMPER. PROVECTA.

Par où il se voit comme la Prieure de ces Vestales, où la plus aisnee qu'ils appelloyent *Maxima*, auoit la charge d'instruire & admonnester les autres de leur deuoir: mais au grand Pontife en appartenoit la correction, comme nous le dirons en leur lieu sur Numa: car nous ne touchons icy que le lieu. Et puis que ce mot de VRBS. ÆTERNA s'y presente, assez frequent par tous les autheurs Latins; & mesmes en Tite Liue, és poëtes aussi, comme en Tibulle Elegie 5. du second liure: Rome appellee la Ville eternelle.

Romulus æternæ nondum firmauerat vrbis
Mœnia, consorti non habitanda Remo.

Et en tout plein de reuers de medailles, des bas Empereurs principalement: il n'y aura point de mal d'en dire cecy en passant, qu'il semble que ce soit vne allusion à ce que Neptune prophetise à Eneas au 20. de l'Iliade, de la perdurable domination de sa race & posterité:

Νῦν δὲ δὴ Αἰνείαο βίη τρώεσσιν ἀνάξει,
Καὶ παῖδες παίδων, τοί κεν μετόπισθε γένωνται.

Ce que Virgile au 3. de l'Eneide a emprunté aussi bien qu'infinies autres telles choses; & traduit mot à mot le dernier carme;

Hic domus Æneæ cunctis dominabitur annis;
Et nati natorum, & qui nascentur ab illis.

Mais ce qu'Homere dit des Troyens, Virgile l'attribue

l'attribue aux Romains qui sont descendus d'Eneas; voulant inferer que la domination de leur ville seroit eternelle: ce que touche aussi le mesme Tibulle en l'Elegie subsequente:

Roma tuum nomen rebus fatale gerendis:

Mais de cecy plus à plain cy-apres sur le presage des douze Vaultours. Cependant les Grecs vindrent à la trauerse, qui par leurs flatteries accoustumees confererent des honneurs diuins à cette cité, qui eut aussi son temple dedans elle-mesme, tout ainsi que quelque diuine puissance; & s'en celebroit la natiuité le 21. iour d'Auril, comme la feste de quelque grand Dieu; là où il n'estoit pas licite d'immoler aucune victime, ne de la contaminer d'effusion de sang, selon que tesmoigne Plutarque en la vie de Romulus; & Solin au 2. chapitre; nonobstant que le mesme iour escheust vne autre feste fort ancienne, appellee *Palilia* ou *Parilia*, celebree de fort longue main par les Pasteurs, à l'honneur de la Deesse Pales leur Patrone. Pline liure 18. chapitre 26. où il adiouste l'Astre qui se leuoit en ce temps là, dit *Palilium*. Ceux de Smyrne soubs le Consulat de M. Porcius Cato, l'an 558. comme racompte Tacitus; les Pergameens puis-apres du tẽps d'Auguste; & les Atheniens soubs Adrian; luy donnerent le nom de Diuine, Saincte, Auguste, Sacree; & semblables adulations idolatres, comme fait aussi Martial:

Terrarum Dea, gentiúmque Roma;
Cui par est nihil, & nihil secundum.

Mais pour reuenir à Vesta, Romulus luy fit aussi vn temple en son ancienne ville quarree au mõt Palatin. Et pource que l'Eglise de sainct Estienne au marché de la poissonnerie est toute ronde, ayant vne belle Portique, & dixhuit colonnes d'ordre Corinthe; quelques vns ont de là voulu inferer, que ce debuoit estre aussi vn temple de Vesta. Mais au porche du dessusdit se souloyent assembler les Pontifes, pour deliberer des choses concernantes le faict de la religion: le Senat aussi quelquefois pour celles du monde: car comme il a esté dit cy-dessus, le temple ne fut pas dedié par les Augures, à fin que les hommes n'eussent occasion d'y entrer.

PENATES. LE TEMPLE des Dieux Penates. Les vns veulent qu'ils soyent ainsi appellez, *Quasi penes nos nati*, ou *Penites*; *naiz chez nous, ou auecques nous*; par le moyen desquels nous respirons, nous auõs le corps, & le discours de raison en nostre esprit, comme dit Macrobe liure 3. des Saturnales, ch. 4. assistans au genre humain, & amiables protecteurs d'iceluy: assauoir Minerue qui est la plus haulte cime de la region Etheree; Iuppiter la moyenne; & Iunon la basse: ayãt esté tiree la coniecture d'vn tel departement; de ce que Tarquinius Priscus suyuant les mysteres de la religion Samothraciẽne, auroit ioint ensemble ces trois diuinitez & puissances celestes soubs vn mesme toict, au temple de Iuppiter le Capitolin: à quoy il semble que Virgile aye voulu adiouster Vesta pour la quatriesme, quand il dit: *Sacra, suósque tibi commendat Troia Penates*: & tout incontinent apres il adiouste:

Sic ait, & manibus vittas, Vestámque potentem,
Aeternúmque adytis effert penetralibus ignem.

Mais cette ancienne institution des Romains y semble mettre quelque difference; quand le iour que le Dictateur, les Consuls, & Preteurs entroyent en charge, ils auoyẽt accoustumé de sacrifier en premier lieu à Vesta, & aux Penates. Ciceron au secõd de la nature des Dieux: *Le nom de Vesta est venu du Grec* ἑστία, *dont la force & pouuoir concerne les autels & foyers: au moyen dequoy cette Deesse qui est superintendente des choses interieures, toutes les prieres & sacrifices en sont externes. Et de ce pouuoir ne sont pas guere esloignez les Dieux Penates: ou que ce mot soit venu de* PENVS, *tout ce dont les personnes s'alimentent; ou de ce que* PENITVS INSIDENT; *dont les Poëtes les appellent Penetrales.* Catulle à ce propos: *Græca penetrales deseruisse Deos.* Et Festus: *Penetralia sunt penatium deorum sacraria.* Denis Halicarn. au premier liure leur attribue tout plein de surnoms: πατρῷοι, Dieux Patrons, ou Patriens, comme le veut Hyginius, allegant ces lieux-cy de Virgile: *Dÿ patrÿ seruate domũ*: &, *patriíque penates*. Plus, γενέθλιοι, qui president à nostre naissance: κτήσιοι, assistans aux possessions: μυχίοι, cachez: ἑρκεῖοι, domestiques: ἐφέστιοι, familliers. Il en raçompte vn miracle, & y adiouste, q̃ Timee l'historien a escript que leur effigie, & tous leurs autres secrets mysteres, n'estoyent autre chose que des bastons courbes de fer, & de cuyure; & vn vase troian de terre cuitte; le tout apporté de Troye, dont ils estoyent les grands Dieux: mais que de luy, il a veu en vn temple à Rome, non gueres loin de la grand place (c'est cestui-cy) ces Dieux-là en forme de deux ieunes hõmes assis, ayãs chacun vn dard au poing: dont ils auroyent esté appellez les Dieux tutelaires ou protecteurs: pourautãt qu'estre assis denote vne seureté: les iauelots, le repoulsement des violences & outrages: & la ieunesse, le progrez & accroissement d'vn estat: Que l'inscription au reste estoit DENATES; car les anciens auãt l'inuention de la lettre P, se seruoyẽt du D. Cassius Hemina met les Dieux Samothaciens vne mesme chose auecques les Penates des Romains: Et Varron au secõd des choses humaines racõpte Dardanus auoir transporté de la Samothrace les Dieux Penates en Phrygie: & Eneas puis-apres de la Phrygie en Italie: appellez θεοὶ μεγάλοι, θεοὶ χρηστοὶ, θεοὶ δυνατοί: Ce que Virgile n'ayant pas ignoré, auroit exprimé en ce vers, au 3. de l'Eneide: *Cum sociis, natóque, Penatibus, & magnis Diis.* Quelques vns neaumoins meuz de l'equippage, & des iauelots de ces Dieux, les ont voulu prendre pour Castor & Pollux. Nigidius au 19. liure, recherche si d'auenture ce ne seroyent point Apollon & Neptune, qui bastirent les murailles de Troye; ceux-là mesmes qu'Eneas apporta en Italie; comme estime Cornelius Labeo

au liure qu'il en a fait : & que semble vouloir entendre Virgile au mesme liure:

Sic fatus, meritos aris mactabat honores,
Taurum Neptuno, taurum tibi pulcher Apollo.

Estans comprises mystiquement soubs ces deux deitez les quatre qualitez elementaires: par Apollō, le chauld & le sec; & par Neptune, le froid & humide, principes de nostre cōposition. Les autres les prennēt pour Iuppiter & Iunon: le ciel & la terre, cōme dit Varron au 3. de la lãgue Latine : à quoy Arnobe adiouste encore de luy; que il estimoit ces Penates estre certaines deitez enfoncees és pl⁹ secrettes & interieures parties du ciel, dont toutesfois on ne sçait ny le nom ny le nombre au vray : trop bien les anciens Thoscãs par vne appellation generale les nōmoyent *Consentes & Complices*; conseilliers & secretaires du grand Dieu; comme allegue sainct Augustin au 4. de la Cité de Dieu, chap. 23. Mais Ennius, selō que le citent Apulee & Martianus Capella, en met douze; six masles, & autant de femelles en ces deux carmes:

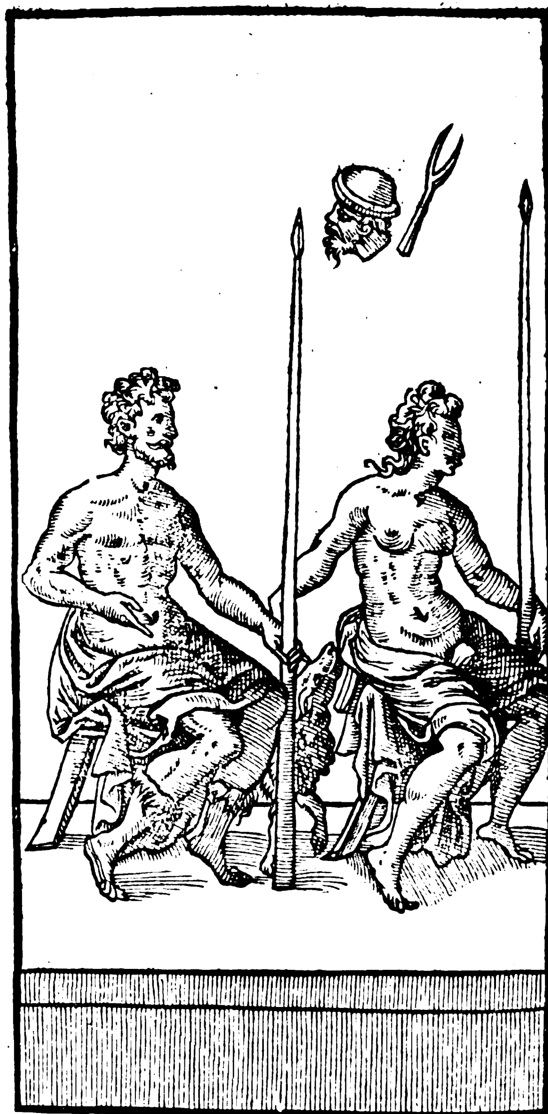
Iuno, Vesta, Minerua, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Iouis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Seneque en parle aussi au 2. des questions naturelles, suyuant la discipline des Hetrusques: lesquels Dieux estoyent attribuez aux douze mois de l'an: Iunon assauoir à Ianuier; Neptune à Febrier; Minerue à Mars; Venus à Apuril; Apollon à May, Mercure à Iuin; Iuppiter à Iuillet; Ceres à Aoust; Vulcain à Septembre; Mars à Octobre, Diane à Nouembre; & Vesta à Decembre; ainsi que le marquēt ces vers icy de Manile; mais il les depart par les signes du zodiaque.

Lanigerum Pallas, Taurum Cytherea tuetur,
Formosos Phœbus geminos; Cyllenie Cancrum.
Iuppiter & cum Matre Deûm regit ipse Leonem.
Spiciferæ est Virgo Cereris, fabricatáque Libra
Vulcano, pugnax Mauorti Scorpius hæret.
Venantem Diana virum, sed partis equinæ,
Atque angusta fouet Capricorni sydera Vesta:
Et Iouis aduersum Iunonis Aquarius astrum est:
Agnoscitque suos Neptunus in æquore pisces.

Varron en met douze pareillemēt, mais accouplez en cette sorte : Iuppiter (assauoir l'air) & la terre, en lieu de pere & de mere de toutes les choses qui se produisent icy bas: le soleil, & la lune, pour limitateurs des tēps & saisons : Ceres & Liber, pour le pain & le vin; les principaux maintenemens de nostre vie : Robigus, & Flora; l'vn q empesche la bruine des bleds, & la gaulee des arbres; l'autre qui les fait fleurir à propos : Minerue & Venus, pour les oliuiers, & les iardinages : & finablement *Lympha*, & *Bonus euentus* pource que sans l'eau dōt la terre doit estre arrousee, & l'heureux euenemēt & succez, tout le soing & trauail de l'agriculture, & main de l'homme, sont de nul effect. De toutes ces choses l'on peut recueillir; q̃ les Penates estoyēt estimez les diuines puissances assistãtes à la vie humaine, tãt pour la nourriture, q̃ l'habitation, vestemēs, & autres telles necessitez. Varron encore dans Arnobe en fait de quattre autres sortes : les vns de Iuppiter ou de l'air : les autres de Neptune ou de l'eau ; les troisiesmes des enfers, c'est la terre : esq̃ls trois estoit departy tout l'Empire de l'vniuers : & les quatriesmes des hommes mortels. Car les Dieux sont departis en trois ordres : ou plus tost Dieu est cōsideré au tressainct & sacré ternaire : & le quatre est l'homme, tant chery & aymé de luy; qui est ce q̃ Platon a voulu dire tout au cōmencement du Timee, qui parle de la creation du monde : vn, deux, trois ; le quatriesme ie le recherche d'entre vous autres, assauoir les hōmes.

Le pourtraict des Penates.



Le temple de Romulus surnommé Quirin. Cy deuant en la quatriesme region.

Celvy du Ianus double dedié par Auguste. De ce Dieu nous en parlerons plus à plain cy-apres : Et quant à son temple, il se tenoit ouuert durant la guerre, & se fermoit en temps de paix : ce qui aduint en sept cens tant d'ans trois fois seulement : la premiere durant le temps de Numa par quarante ans ; car soubs luy il n'y eut presque point de guerre : la seconde, au consulat de Titus Manlius Torquatus, & Q. Fuluius Flaccus, la premiere guerre Punique acheuee enuiron l'an 530. de Rome : Et la tierce soubs Auguste, apres la bataille Actiaque. Ianvs geminvs.

que. Tite Liue liure premier, fueillet 17. où il particularise que ce temple de Ianus estoit au bas Argilete; & Seruius sur ce passage du 7. de l'Eneide; *Sunt geminæ belli portæ, &c. Cette sacristie de Ianus, Numa Pompilius l'auoit faitte vers le bas Argilete, ioignant le theatre de Marcel, sur deux petits temples qui y estoyent pour raison du Ianus à double visage. Mais apres que la ville de Phaleries fut prise, on trouua vne image de ce Dieu, à quattre faces: parquoy ce que Numa auoit estably fut transporté au Fore transitoire; & là vn temple basty ayant quattre portes.* L'Argilete au reste estoit vne ruë, qui du bout de la ruë Thoscane, & du Velabre se venoit rendre où fut depuis le theatre de Marcel, au marché des herbages, maintenant place Montanare, qui estoit ce bas Argilete (*imum* ou *infimum Argiletum*, comme l'appelle Tite Liue) tout ainsi que le hault Argilete estoit le commencement d'icelluy és deux dessusdites ruës. Il fut ainsi appellé d'Argus hoste d'Euander, ou de l'Argille qui estoit là en abondance. Au moyen dequoy ce temple icy, que Tacitus escrit auoir esté edifié au marché dessusdit des herbes par Gn. Duillius, lequel vainquit le premier les Carthaginois par la mer, n'est pas celuy dont il est icy question: car Procopius dit, que de son temps se voyoit encore au millieu de la grand place, viz à viz du Capitole, le temple de Ianus, où estoit vne petite chappelle de bronze, quarree, auec deux portes de la mesme estoffe, non plus grande au reste que pour tenir vne image de Ianus, de cinq pieds de hault; & s'appelloit *Ianus Geminus*: comme pour representer (ce dit Seruius sur ce vers de Virgile: au 12.

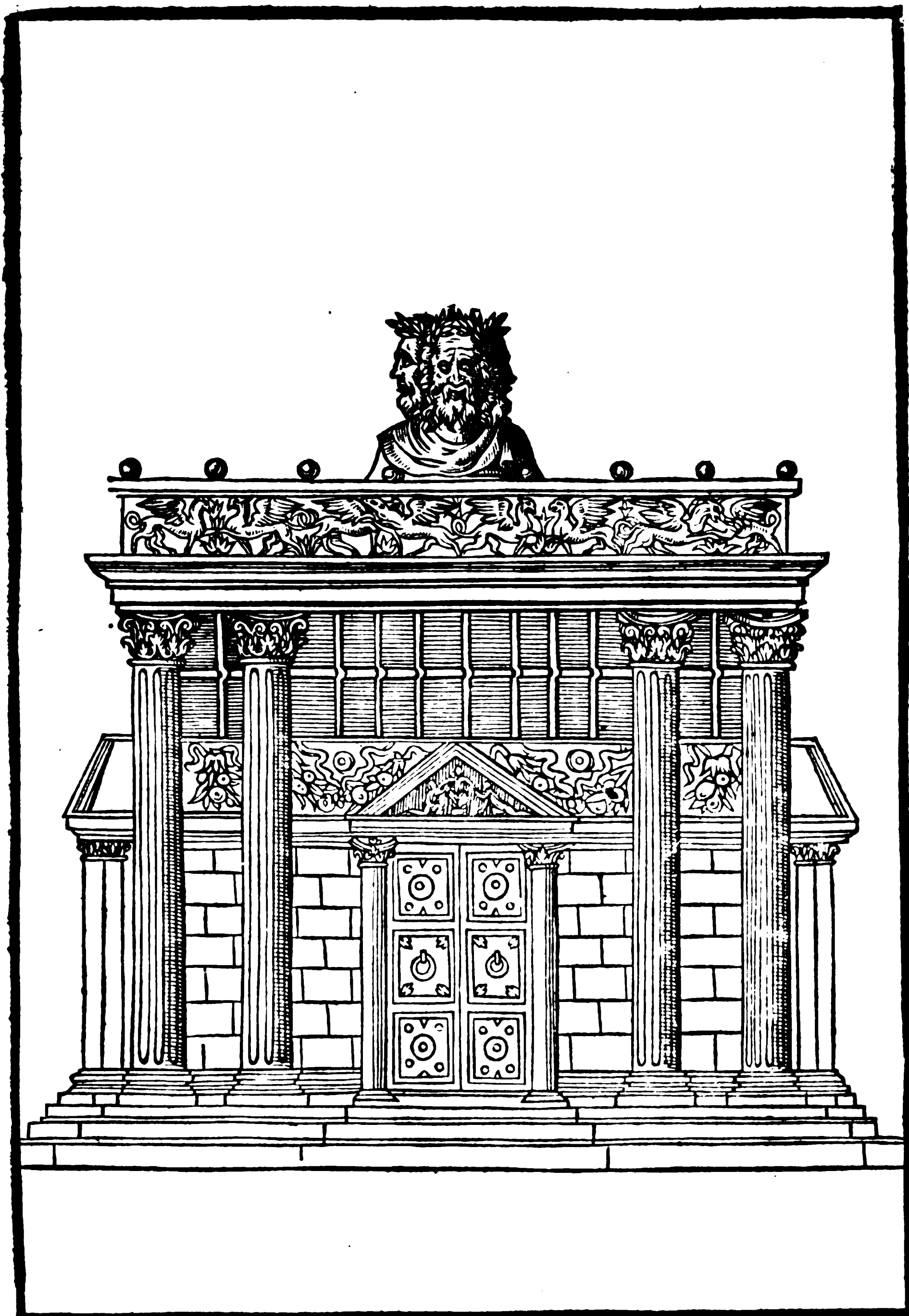
Latonæque genus duplex, ianúmque bifrontem.)

ARGILETVM.

Les Sabins & Romains, qui de deux peuples conuindrent en vn soubs Tatius & Romulus: ou bien pource qu'il voit le passé, & le futur: Ouide au premier des Fastes:

Iane biceps anni tacitè labentis imago,
Solus de superis qui tua terga vides.

Plutarque en la 22. & 41. question Romaine. Le Consul au reste, ou autre magistrat Romain, qui deuoit aller à la guerre, estant sur le point de se mettre aux champs auec son armee, s'en venoit là accompagné du Senat, & des principaux de la ville, & de ses soldats; ou auec vne grande solemnité il desfermoit ces deux portes. Pline liure 34. chapitre 7. fait mention d'vn autre temple de Ianus double; dedié par Numa au marché aux bœufs, dont nous auons parlé cy-dessus; ayant les doigts en tel geste, qu'ils demonstroyent le nombre de 355. autant de iours qu'auoit l'annee de ce Roy: mais ce n'est pas non plus cettui-cy, ny sa statue; ains celle (ce semble) dont le mesme autheur fait mention au 36. liure, chapitre 5. *Par hæsitatio est in templo Apollinis Sosiani Niobem cum liberis morientem, Scopas an Praxyteles fecerit. Item Ianus pater in suo templo dicatus ab Augusto, ex Ægypto aduectus, vtrius manus sit, iam quidem & auro occultatus.* Si d'auenture on ne vouloit alleguer qu'il parle icy des ouurages de marbre, enquoy les deux Sculpteurs trauaillerent, & non en bronze. Mais d'ailleurs il met que cette statuë estoit doree; ce qu'on n'auoit pas accoustumé de faire sur le marbre: ioint qu'au 34. liure, chapitre 8. il a dit que Praxiteles besongna aussi en cuyure: *Praxiteles quoque marmore fœlicior, ideò clarior fuit.* Quant à Ianus aux quattre faces; voyez Plutarque en la 9. conference des histoires Romaines, & Grecques; car il attribue ces quattre faces à Saturne; & le fait estre pere de Ianus: dont voicy la figure du temple.



Le temple de Traian.

Celvy de Titus.

Templvm Carmentae.

De Carmente mere d'Euander; au pied du Capitole prés la porte du mesme nom; là où se voit pour le iourd'huy vne petite Eglise à demy ruinee, de saincte Catherine. Denis Halic. au premier, met que tous les ans fut establie vne solennité à Euander, sur le mont Auentin, & à Carmente sa mere, au bas du Capitole pres de la porte Carmentale. Plutarque en la 56. question Rom. Les dames Romaines l'edifierent apres que le Senat leur eut repermis d'aller en coche par la ville: & y celebroyent vne feste le 15. iour de Ianuier, là où il n'estoit pas loisible de porter rien quelconque, de peau, de cuyr, ny autre chose qui eust pris mort. De cette Deesse qu'on estime vne mesme chose aucques Themis, nous en parlerons plus amplemẽt cy-apres.

Templvm vetvs Minervae.

Le vieil temple de Minerue.

Nemesis.

Celvy de Nemesis auec son image. Ce lieu icy de Pline, liure 28. chapitre 2. feroit soupçonner, qu'il eust esté au Capitole: *Alij Græcam Nemesim inuocantes, cuius ob id Romæ simulachrum in Capitolio est.* Elle est appellee autrement Adrastie, d'Adrastus Roy d'Argos, qui premier luy edifia vn temple; selon Strabon au 3. & le Poëte Antimache. Aristote ἀπὸ τῆς ἐκάστῳ διανεμήσεως, d'vne egale distribution qui se fait à chacun: & au premier du ciel & du monde; d'vne cause ineuitable, selon le cours de nature: ou selon Phurnutus, παρὰ τὸ ἀεὶ δρᾶν, quasi ἀεὶ δραστεία, que rien ne la peut empescher, ny frustrer de ses intentions qu'elle n'en vienne à bout: ou selon Pausanias, ἀπὸ διδρασκεῖν, que les forfaits ne demeurent iamais impunis, combien que ce soit à tard quelque fois. Rhamnusie encore, du bourg de Rhamnus en l'Attique, de la tribu Æantide, comme met Stephanus au liure des villes; là où Agoracritus Parien ayant par faueur esté surmonté d'Alcamenes en vne statuë de Venus, voulut que la sienne fust transportee hors d'Athenes, laquelle de despit & indignation il

appella

appella Nemesis, ainsi que dit Pline, liu. 36. chapitre 5. Mais Pausanias en la description de l'Attique l'attribue à Phidias; comme aussi fait Hesychius, qui la dit estre de quinze pieds de hault, d'vne seule piece de marbre; laquelle ayant esté apportee de l'isle de Paros, pour faire vn Trophee de la victoire de Marathon, fut conuertie en l'image de ceste Deesse, ayant vne couronne à la teste, où estoyēt entaillees de petites figures d'vn cerf, & d'vne Victoire; & en la main droicte vne branche de pommier, pource qu'elle estoit façonnee en Venus, comme dit Suidas; & en la gauche vn vase cizellé d'Ethiopiens tout autour. On luy fit depuis à Smyrne des aisles, pour signifier la vistesse, dont elle entreuient en tous lieux: car c'est l'indignation & vengeance de la Deité, contre les indignes & mescongnoissans de ses graces. Ouide au 5. des Tristes: *Exiget at dignas Vltrix Rhamnusia pœnas.* Les ingrats aussi en amour, comme l'escrit le mesme Poëte, de Narcisse au 3. des Metamorphoses:

-Assensit precibus Rhamnusia iustis.

Et Catulle à Licinius:

Ne pœnas Nemesis reposcat à te,
Est vehemens Dea, lædere hanc caueto.

On luy attribuoit oultre plus vn gouuernail; & la plantoit-on sur vne roüe, pour designer son inconstante volubilité. Claudian se desbandant contre Alaric:

Sed Dea quæ nimiis obstat Rhamnusia votis,
Ingemuit, flexitque rotam.-

Ce qui se conforme à ce que met Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre 22. *Nemesis qu'on inuoque & reuere contre l'arrogance & presomption, qu'est-ce autre chose que la puissance du Soleil; dont la proprieté est telle, d'obscurcir les choses resplendissantes, & de les esuanouyr de la veuë: & au contraire, d'esclarcir les obscures, & les mettre en euidence?* Mais Hesychius l'interprete pour la bonne fortune: & Platon au 4. des loix, pour la iustice: comme aussi Hesiode; quand il a dit, αἰδὼς καὶ νέμεσις; que la honte modeste, & la iustice laisserent icy bas les hommes, pour s'en voler aux immortels. Ammian Marcellin, apres Orphee en l'hymne de cette Deesse, l'appelle Vengeresse des forfaits des meschants icy bas; & qui recompense les bons: iugeant toutes choses selon l'equité; Royne des causes efficientes, laquelle en la vieille Theologie estant feinte estre fille de Iustice, regardoit de ie ne sçay quelle cachee & incognuë eternité, tout ce qui se fait icy bas en la terre. On la feint aussi estre vierge, & victorieuse, dont les anciens Capitaines Romains allans à la guerre auoyent de coustume luy sacrifier; & donnoyent là dessus au peuple vn esbattement de gladiateurs: ce qui ne se faisoit pas sans quelque mystere, comme dit Pōponius Lætus: parce que les Romains n'ont iamais meu la guerre à aucuns peuples, sinon auec raison, & mettant le bon droict deuers eux: là où les autres nations par ie ne sçay qu'elle hayne, rancune, & enuie de veoir ainsi prosperer leurs affaires, & croistre à veuë d'œil leur Empire, qui se gouuernoit par vne souueraine equité & iustice, les venoyent de costé & d'autre harseller. Finablement Pline liure 2. chapitre 45. luy attribue son siege en la personne, au derriere de l'oreille droicte: *Et post aurem æquè dextram locus est Nemesios: quæ dea Latinum nomen, ne in Capitolio quidem inuenit; quo referimus tacto ore proximum à minimo digitum, veniam sermonis à diis exposcentes.*

LE TEMPLE de Saturne auec son autel, où estoit *l'ærarium* ou thresor publique. Il y a eu deux de ces thresors & temples de Saturne à Rome: le premier, comme met Plutarque en la vie de Publicola, estably de luy au pied de la roche Tarpeienne pres le temple de Carmente; là où il n'y a pas encore long temps qu'il y auoit vne chappelle, auec vne tour appellee de sainct Sauueur *in ærario*, ou en la statere, vers l'Eglise de la Consolation; dont quelques vns auroyent estimé que *l'ærarium* y deuoit estre, parauenture l'ancien: mais du temps de la grandeur de l'Empire, il fut, comme le tesmoigne Pædianus, en ce temple dont il est icy question. Tullus Hostilius, ce dit Macrobe au premier des Saturnales, chapitre huictiesme, le fit bastir, ayāt triomphé par deux fois des Albaniens; & vne des Sabins: combien que Varron liure 6. où il parle des temples & lieux sacrez, ait escrit, que le Roy L. Tarquinius en eust fait faire vn en la grand' place; lequel Titus Largius Dictateur dedia depuis le propre iour des Saturnales, assauoir le 19. du mois de Decembre. Aulugelle au reste a escrit, le Senat auoir autrefois ordonné de faire vn temple à Saturne, & commis à celà L. Furius Tribun militaire en authorité de Consul. Ce qui monstre qu'il y en a eu à Rome plusieurs, ioint ce que Suetone en Auguste 29. a escrit; *A Munatio Planco ædes Saturni extructa fuit.* Mais cettui-cy fut le plus celebre, auquel estoit l'ærariū & coffres de l'espargne publique. Solin chapitre 2. *Ædem etiam, quæ Saturni ærarium fertur, comites Herculis condiderunt in honorem Saturni, quem cultorem regionis illius agnouerant extitisse.* Et Festus: *Ærarium populus Romanus in æde Saturni habuit:* Pour raison (adiouste Macrobe) que tant que Saturne demeura en Italie, aucun larrecin ne fut onques cōmis dedans ses limites: ou bien pource que soubs luy personne ne possedoit rien de particulier: & comme dit le Poëte au premier des Georgiques:

Nec signare quidem, aut partiri limite campum
Fas erat: in medium quærebant.-

Au moyen dequoy à bonne raison les deniers publiques estoyent commis à la garde de celuy soubs lequel toutes choses auoyent esté en commun, ainsi que dit Iustin sur Trogus: Et Plutarque en la 42. question Rom. pource que de son temps ne regna auarice ny mauuaise foy. Sainct Cyprian le refere à ce qu'il fut le premier qui monstra en Italie l'vsage de battre la

TEMPLVM SATVRNI.

monnoye. *Hic literas imprimere, hic signare nummos in Italia primus instituit, vnde ærarium Saturni vocitatur.* Ce qui ne fut toutesfois pra&ctiqué à Rome, & encore pour le regard des pieces d'airain, sinon du temps du Roy Seruius: *Qui primus* (ce dit Pline liu. 33. chap. 8.) *signauit æs: antea rudi vsos Romæ Timæus tradit. Signatum est nota pecudum, vnde & pecunia appellata.* Les Aborigenes anciennement, & plusieurs autres peuples encore, luy sacrifierent iadis des personnes: ce qui fut aboly d'Hercules, & conuerty en des simulachres de clisse, comme nous dirõs sur les Argeens; & en des cierges & chandelles ardentes (symbole & marque de nostre vie) au premier des Saturnales, chap. 7. & 11. Et au 8. il dit qu'on luy sacrifioit la teste descouuerte: *Quia primo à Pelasgis, post ab Hercule ita à principio factitatum putant.* Et au 10. *Hinc est quòd ex instituto peregrino, huic Deo sacrum aperto capite facimus:* Dequoy Plutarque en la 11. question Romaine rend plusieurs autres raisons. En cest *ærarium* au reste, ou thresor publique, estoyent non seulemẽt gardez les deniers des tributs & du reuenu de l'Empire; mais encore les obligations de ceux qui estoyent redeuables, en general des Prouinces, & en particulier des fermiers, & autres personnes priuees: dont il auroit esté surnommé *Tabularium*, cõme dit Plutarque en la 42. question Rom. Suetone en Auguste 32. *Tabulas veterum ærarij debitorum, vel præcipuam calumniandi materiam exussit.* Les edits & ordonnances aussi: en Cesar 28. *Ac mox lege iam in æs incisa & in ærarium condita.* Plus les liures Elephantins, dont il a esté parlé cy-deuãt en la librairie Vlpiene. Les Ambassadeurs, cõme dit Plutarque, qui de tous les endroits de la terre abordoyent à Rome, auant tout œuure s'en venoyẽt en ce temple de Saturne; où le superintendant du thresor enregistroit leurs noms: car les Questeurs ou Thresoriers auoyent la charge de les receuoir, & accõmoder de tout ce qui leur faisoit besoin. Mais l'Empire s'estant aggrandy, si qu'il eust esté bien malaisé d'entendre à tous ceux qui y suruenoyẽt d'heure à autre, cette coustume fut rõpue, & demeura seulement la maniere de se faire inscrire. On auoit de coustume d'y garder aussi les enseignes anciennement, & les prendre de là quand il falloit se mettre en campagne; comme le monstrent assez de lieux de cette decade: & mesmes cettui-cy du 4. liure, fueil. 180. lig. 7. *Signa ex ærario prompta feruntur ad Dictatorem.* Ce thresor fut remply, & espuisé plusieurs fois, comme on peut veoir par les histoires: mais il y auoit vne chãbre secrette, & vn coffre en icelle qu'õ pourroit proprement appeller celuy de l'Espargne, parce que de toutes les finãces qu'on apportoit au thresor, tant ordinaires qu'extraordinaires, l'on en y mettoit la vingtiesme partie en reserue en especes d'or; dont l'on ne s'aydoit sinon en vne extreme necessité: & s'appelloit *Aurum vicesimarium*; dont il a esté parlé cy-deuant en ces annotations, colonne 540. Tite Liue au 27. *Cætera expedientibus quæ ad bellum opus erant Consulibus, aurum vicesimarium, quod in sanctiore ærario ad vltimos casus seruaretur, promi placuit: prompta ad quattuor millia pondo auri.* Enquoy le Calepin, ou celuy qui l'a augmẽté, s'est grandement abusé de l'interpreter pour les deniers qui se recueilloyent du vingtiesme; & si n'exprime pas dont ce vingtiesme prouenoit; ou des successions, ou d'autre nature. Soudain que les Censeurs estoyent creez, ils venoyẽt prester le serment en ce temple; au feste duquel Macrobe escrit qu'estoyent des Tritons, sonnans en de grãdes coquilles marines, au lieu de trompes: les acroteres & pillastres qui les soustenoiẽt se voyent encores au Frontispice. Pline liure 15. chapitre 18. dit que l'an 260. de Rome, fut arraché vn figuier deuant le temple de Saturne, lors que l'image de Syluain, & celle d'Isis furent mises bas. Quant à la difference de l'*ærarium*, & du fisque, nous en auons parlé aussi; estant proprement le fisque du Prince, & l'*Aerarium* des deniers communs; dit ainsi selon Varron, & Pline liu. 34. chapitre premier, d'*AEs*, cuyure; dont les Romains vserent du commencement pour leur monnoye; en lingots, & sans estre coigné en especes, par plus de neuf vingts ans, iusqu'au Roy Tullus; qui le premier en fit forger des especes: & de là furent dits *æra militum*, la paye des soldats: *& milites ærarij: Tribuni ærarij: & ærarios facere:* desquels deux il sera parlé en leur lieu. Plus *obærati*, endebtez: & *æs alienum*, les debtes. Nigidius aussi en Aulugelle liu. 10. ch. 5. *Auarus, quasi auidus æris.* Et *æruscare*, briller apres la pecune, & en amasser, *per fas & nefas.* Que l'ærarium au reste fust mis dans le temple de Saturne, celà n'est pas sans quelque mystere; car comme dit Seruius; ce metal estoit estimé propre à la religion, & aux sacrifices; ceux-là mesmement, comme dit Macrobe, au 5. des Saturnales, chapit. 19. où il estoit question de gaigner le cœur de quelqu'vn; ou le maudire; ou chasser vne maladie: les Thoscans aussi en la fondation de leurs villes, auoyent de coustume de trasser le sillon de l'enceinte, (dont parle Plutarque en la vie de Romulus) auec vne charuë ayant le soc d'airain: & les Prestres Sabins de se tondre & raser la barbe, auec des oustils de la mesme estoffe. Et au 7. chap. du premier, il met que Ianus fit le premier de tous coigner de la mõnoye de cuyure, en l'honneur de Saturne; ayant sa face de l'vn des costez; & de l'autre vne barque: pour estendre & charrier (ce dit-il) la memoire d'iceluy, és siecles aduenir. Ouide au premier des Fastes:

At bona posteritas puppim formauit in ære;
Hospitis aduentum testificata Dei.

Et Plutarque en la 41. question Romaine.

Aurum vicesimarium.

Autre erreur du Calepin.

TEMPLVM AVGVSTI.

LE TEMPLE d'Auguste. Tibere le commença, comme dit Suetone, tiltre 47. en sa vie; & Caligule l'acheua, tiltre 21. Toutesfois Pline liure 35. chapitre 4. dit que Tybere y mit des tableaux de platte-peinture, ce qui ne se faisoit

faisoit pas volontiers que le bastiment ne fust acheué: *Posuit & Tiberius Cæsar minime comis imperator, in templo ipsius Augusti tabulas, quas mox indicabimus*: Assauoir l'Hyacinthe de Nicias, chap. 11. d'autres ie ne me souuiés point y en auoir leu. De marques de ce téple icy, il n'y en a plus rié nulle part; mais il estoit au destroit le plus court d'entre le mōt Palatin & le Capitole; comme le denote Suetone en Caligule tiltre 22. *Super templū diui Augusti ponte transmisso, Palatium Capitoliūmque coniunxit.* De moy ie soupçonnerois que ces trois colonnes qu'on voit encore debout dedans la grād' place, fussent de la Portique de ce temple; combien que Pyrrho Ligorio les vueille attribuer à celuy de Iuppiter Stateur.

VENVS GENITRIX.

LE TEMPLE de Venus Genitrice, c'est à dire mere d'Eneas, lequel elle conceut d'Anchises; & par consequent mere du peuple Romain: cōme dit Macrobe au premier des Saturnales chapitre 12. *Cùm hodie quoque in sacris Martem patrem, Venerem Genitricem vocemus.* Cesar l'ayāt voüé en la bataille de Pharsalie, le dedia puis-apres auec son fore proche du Romain; là où sont pour le iourd'huy les iardinages de sainct Cosme & S. Damian. Dion au liure 43. ταύτην τε οὖν καὶ τὸν νεὼν τὸν τῆς Ἀφροδίτης, &c. *Cesar ayant fait bastir son fore, & le téple de Venus Genitrice, qu'il faisoit estre la source & origine de sa race, les dedia tout incontinent: & dōna là aupres tout-plain de diuerses sortes de ieux & esbattemens.* Pline liure 35. chap. 4. dit que Cesar y mit deux tableaux, l'vn d'Aiax, & l'autre de Medee: achetez par luy de Timomache peintre Bizantin (chap. 11.) quatre vingts talents, qui montent quarante huict mille escuz: Car il faut lire ce lieu de Pline en cette sorte: *talentum autem vt ait Varro* X. VI. *millibus taxatur.* Qui font six cés escuz: car dix deniers d'argent, ou dix drachmes Attiques, qui sont vne mesme chose, valent vn de noz escuz à peu pres: & nompas XVI. *sestertiis taxatur*; qui seroiét trente deux mille escuz: somme à la verité tollerable: mais il ne se trouue point nulle part de talét limité à ce calcul là. Et ce qui a abusé l'Imprimeur, est que parauenture il n'y auoit aucun point apres le X. qui signifie aussi bien vn denier romain en cas de mōnoye, comme dix en nombre: & qu'il a pris les trois iābes de M. pour vn sesterce qui s'exprime ainsi HS. pouuāt auoir esté mal formees. Si au lieu de XVI. sesterces il y auoit XXIIII. celà reuiendroit bien à la raison de six cens escuz, car le sesterce au gére neutre vault vingtcinq escuz: mais ce n'est pas la maniere de nombrer des anciens: & puis l'escriture seroit tropt esloignee l'vne de l'autre. La Medee au reste n'estoit pas du tout acheuee, cōme il est dit au mesme lieu, *Medeam Timomachi, & quam diximus Venerem Apellis, in maiori admiratione esse quàm perfecta.* aussi ne fut pas la statuë de la mesme Deesse dediee en son fore. Au chapit. ensuiuāt: *ab Archesilao factam Venerem Genitricem in foro Cæsaris, & priusquam absolueretur, festinatione dedicandi positam.* Mais deuant ce temple fut mise encore vne effigie du cheual de Cesar, lequel auoit l'ongle des pieds de deuant fenduë à guise de doigts; & ne permettoit qu'autre mōtast dessus luy que son maistre: Pline liu. 8. chapit. 42. Et Suetone en sa vie, tiltre 61. Plus vn corselet au dedās, tout couuert de perles apportees de l'Angleterre. Le mesme Pline liu. 9. chap. 35. *In Britannia paruos ac decolores vniones nasci certum est: Quoniā diuus Iulius thoracem, quem Veneri Genitrici in templo eius dicauit, ex Britannicis margaritis factum voluerit intelligi.* L'Empereur Adrian le rabilla estant allé en decadence.

Monstrueux cheual de Cesar.

FORVM CAESARIS.

LE FORE ioignant lequel estoit ce temple, fut basty par Cesar, non à autre fin, ainsi que dit Appian és guerres ciuiles, que pour y plaider: car il estoit de peu d'estenduë; & neanmoins la place seule cousta plus de deux millions cinq cés mille escuz, ce dit Suetone tiltre 26. *Forum de manubiis inchoauit: cuius area super* HS. *millies constitit.* Surquoy il y a infinies disputes; car la plus-part des textes de Pline, liure 36. chap. 15. portent seulement douze cens sesterces, qui à les prendre encore au genre neutre ne monteroient que trente mille escuz. Leonardo Porcio Vicentin; & Baptista Egnatio apres luy en ses annotations sur Suetone, veulent lire *mille* HS. *non millies*, qui ne seroiét que vingtcinq mille escuz. Mais comment est-ce que pourroit cōuenir celà, à ce que Pline veult ainsi extoller les richesses & magnificences Romaines, qu'il ne fait point de difficulté de paragonner la despense de ce fore icy à celle des Pyramides d'Egypte; en l'vne desquelles bien trois cens mille hommes trauaillerét plus de vingt ans? *Pyramidas Regum miramur operà: cùm solùm tantum foro extruendo sestertiûm millies ducentis Cæsar dictator emerit.* Il y a puis-apres vne autre difficulté touchant cette place, en quel endroit elle deuoit estre: les vns la mettent comme il a esté dit cy dessus, és iardinages de S. Cosme & S. Damian, où estoit le téple ancien de Quirin; les autres se fondans sur ce passage d'Ouide au 3. des Tristes:

Hæc sunt fora Cæsaris, inquit:
Hæc est à sacra quæ via nomen habet.
Hic locus est Vestæ, qui Pallada seruat & ignem:
Hic fuit antiqui Regia parua Numæ:

Et ce que Rufus & Victor la mettent en la 8. region, non en la quatriesme; veulent que ce fust derriere le temple de Faustine: mais ils ne considerent pas qu'Ouide descrit plusieurs lieux tout de suitte, desquels on pouuoit veoir le Capitole: & les autres deux en reiterét vn mesme par plusieurs fois, en diuerses regions; pource qu'ils sont sur les limites & separations des vns & des autres:

FORVM AVGVSTI, ET TEMPLVM MARTIS VLTORIS.

LE FORE d'Auguste: Suetone tiltre 29. *Il bastit vn fore auec le temple de Mars vengeur: l'occasion de ce fore fut le grand nombre d'hommes & de procés, lequel sembloit auoir besoin, ne pouuans y abonder les deux autres, d'vn tiers encore: Aumoyen dequoy à la haste, nonobstant que le temple de Mars ne fust pas du tout*

acheué, il en fit l'ouuerture, & le publia : ordonant qu'en iceluy se iugeassent à part les causes publiques, & les iuges se tirassent au sort.. Quant au temple, il l'auoit voué en la guerre cōtre Brutus & Cassius en Philippes, entreprise pour venger la mort de son oncle, & pere adoptif Cesar: voulut outre-plus que le Senat s'y assemblast pour deliberer de la guerre, & des triōphes : que ceux aussi qui seroiēt enuoyez és prouinces pour les gouuerner, partissēt delà: & que les victorieux retournans de leurs entreprises y apportassent les enseignes, & autres despouilles gaignees sur les ennemis. Et au 56. ensuiuant : qu'il fit ce fore vn peu estroict, pour n'auoir point voulu prendre les maisons d'alentour, comme il eust bien peu; & contraindre les possesseurs de les luy vendre pour l'aggrandir. Toutesfois il fut excellemment magnifique & beau; comme le tesmoigne Pline liure 36. chap. 15. *Nonne inter magnifica basilicā Pauli columnis è Phrygibus mirabilem; forúmque diui Augusti; templum pacis diui Vespasiani imperatoris Augusti, pulcherrima operum quæ vnquam?* Car outre l'ingenieuse & bien conduitte architecture; les marbres, & autres estoffes exquises, il y auoit vne double gallerie alentour; ornee des statues, des preux anciens Capitaines romains, en habit triomphal; apposees là en cest equippage pour exciter les autres à la vertu, & aspirer à semblable gloire. Suetone tiltre 31. *Proximum à diis immortalibus honorem memoriæ ducū præstitit, qui Imperium pop. Rom. ex minimo maximum reddidissent. Itaque & opera cuiusque, manentibus titulis restituit: & statuis omnium triumphali effigie in vtraque fori sui porticu dedicauit: professus edicto, commentum id se, vt illorum velut exemplar, & ipse dum viueret, & insequentiū ætatum principes exigerentur à ciuibus.* Entre autres celle de Valerius Coruinus y estoit auec le corbeau dessus sa salade, qui luy assista au combat contre le Gaulois, ainsi qu'il est contenu au 7. liure, fueillet 317. Plus deux admirables tableaux de platte-peinture, de la propre main d'Apelles; Pline liure 35. chapitre 10. l'vn de Castor & Pollux, auec vne victoire; & Alexādre le Grād: & vn autre Alexādre assis en vn char triōphal, auec le portraict de la guerre les mains lyees derriere le doz. L'Empereur Claudius depuis fit en l'vn & en l'autre transformer le visage d'Alexandre à iceluy d'Auguste. Ce fore, qu'Adrian restitua, fut derriere la statuë de Marfore, & l'eglise de saincte Martine, en des iardinages, prés l'eglise de sainct Adrian és trois fores; assauoir les deux dessusdits, & celuy de Nerua qui estoit au millieu; dont il fut appellé transitoire; pource que c'estoit le passage de l'vn à l'autre.

VICTORIA. Le temple de la Victoire; auec vne chappelle de la mesme deesse desdiee par M. Porcius Cato. Tite Liue vers le commencement du 35. liure. *En ces mesmes iours M. Porcius Cato dedia vne chappelle à Victoire vierge aupres du temple de Victoire, deux ans apres qu'il l'eut vouee.* Mais en deux medailles d'argent d'iceluy Caton Propreteur, esquelles est figuree vne Victoire eslee & assise, tenant entre ses bras vne branche de palme, il y a au dessous cette qualité de VICTRIX. Au moyen dequoy il y pourroit auoir faulte tant en Tite Liue que Victor; d'autant que les medailles, & les marbres sont plus certains que les exēplaires.

OPS, ET SATVRNVS. Le temple d'Ops, & de Saturne, en la ruë du ioug. Outre ce que nous auōs desia dit cy dessus de cette deesse; voicy ce qu'en met Macrobe au premier des Saturnales, chap. 10. *Le dixneufiesme iour de Decembre le banquet finy au temple de Saturne, & les tables leuees, on proclamoit les Saturnales; lequel iour fut depuis dedié aux Opales, & mis entre les Saturnales, ayant premieremēt esté assigné à Saturne & à Ops ensemble; pource qu'on la croyoit estre sa femme: & pourtant en ce mois là on celebroit les Saturnales, & les Opales, à cause qu'on tenoit Saturne & sa femme pour les premiers inuēteurs tāt des grains que des fruicts. Au moyen dequoy la recolte faitte & serree, les hommes commencerent à les reuerer cōme Dieux autheurs d'vne vie plus doulce & polie: Quelques vns les prenoient aussi pour le ciel & la terre: Saturne estant dit de* SATVS, *semence, qui vient proprement du Ciel: & Ops la terre,* AB OPE, *du secours que nous en tirons pour nostre nourriture: ou de* OPVS *&* OPERA, *du labeur & agriculture; moyennant lesquels naissent les bleds & les fruicts.* Et c'est pourquoy on les ioignoit en vn mesme temple, mesmement en la ruë des iougs, pour raison de l'agriculture, à quoy on applique cest instrument.

MATER MATVTA. Le temple de la mere Matute. Il y en a d'autres encores ailleurs; mais cettuicy fut basty par le Roy Seruius, comme le tesmoigne ce passage de Tite Liue liure 5. fueillet 228. ligne 7. *Aedémque Matutæ matris refectam dedicaturum, iam antè ab rege Seruio Tullio dicatam.* Festus la veult deriuer de *Mane*, c'est à dire bon : *Mane à Diis manibus dixerunt; nam Mana bona dicitur; vnde & mater Matuta, & poma matura.* Ce qu'il dilate puis-apres encore apres Verrius: *Mater Matuta, manes, mane, matrimonium, &c. ducta videntur, vt ait Verrius, quia sint bona; qualia scilicet sint, quæ sunt matura.* Dōt la cité de Dieu liure 4. chapitre 8. apres Varron: *Maturescentibus deam Maturam.* Ciceron au premier de ses Tusculanes la confond auec Ino, ou Leucothee: *Quid Ino Cadmi filia? nonne Leucothea nominata à Græcis, Matuta habetur à nostris?* Et encore au troisiesme de la nature des Dieux. Plutarque aussi au commencement de la vie de Camillus, & en la 16. & 17. questions Romaines; & Emylius Probus au 15. où il escrit qu'il n'estoit loisible aux chambrieres d'entrer dās le temple de cette Deesse le iour de sa solennité: toutesfois les Dames qui la celebroient y en poulsoiēt par force quelqu'vne; & la souffletoient outrageusement; en remembrance (car toutes les cerimonies anciennes estoient accompaignees de quelque mystere en leur idolatrie, comme à nous en la vraye foy) de la ialousie qu'auoit autrefois eu Ino d'vne seruante, appellee Antigere, Ætoliēne de natiō, que son mary auoit accointee: au moyē

dequoy

dequoy en la ville de Cheronce le Secretain de cette Deesse, le iour de sa feste se mettant sur le sueil de l'huys auec vne longue escourgee en la main, s'escrioit à haute voix, que serf aucun ny esclaue; Etholien ny Etholienne n'eust à mettre le pied dans son temple. Enuers cette Deesse outre-plus, l'on ne requeroit pas aucun bié pour ses enfans propres, ains pour ses nepueuz: comme met Plutarque en la fin du traicté de l'amitié fraternelle; ou que pour estre d'vn naturel charitable & benin, elle eust autrefois alaicté le fils de sa sœur, ayant esté fort infortunee és siens: ou que cette façon semblast fort belle, qui peust amener vne tres-grande occasion de bien-veillance entre les plus proches parens. Seruius sur Virgile met ie ne sçay quelle autre Leucothee és montaignes de Tiuoli, qu'il appelle autremét Albunee; nom approprié à vne forest & fontaine de ces quartiers là. Et si est prise encore pour l'Aurore, ou Aulbe du iour par quelquesvns, qui deriuent ce nom de Matute de *matutinum, le matin*, suiuant le *mane* cy dessus de Festus. La solennité au reste de cette Deesse, dont Tite Liue, liure 6. fueillet deux cens octante cinq, ligne quatre, racompte vn miracle, se celebroit le 10. de Iuin; & s'appellot *Matralia*, cóme dit Festus, (car les Matronales estoiét autre chose, & escheoiét au premier de Mars.) En laquelle les Dames romaines, selon Varron, faisoient ie ne sçay quelle sorte de fouasse appellee *Testuaceum*; parce qu'on la cuisoit en vn test de pot eschauffé: & *Libum* encore, à cause qu'on en tastoit (*Libare*) auát qu'elle fust acheuee de cuire. On couroit finablemét en ce sacrifice, ainsi que dit Plutarque en la vie de Camille; pour representer la fuitte de Leucothee: à quoy se conforme ce lieu cy de Properce:

Ino etiam prima terras ætate vagata est:
Hanc miser implorat nauita Leucotheam.

Car en fuyant la fureur de son mary Athamas, elle se precipita en la mer auec son fils Melicerte, qui apres leur deification fut nommé Palemon, autrement Portumnus, pource qu'il preside aux ports & haures, & aux maisons aussi, seló Festus qui anciennemét estoient des Latins appellees *Portus*. Surquoy il allegue cette loy des XII. tables. CVI. TESTIMONIVM. DEFVERIT. IIS. TERTIIS. DIEBVS. OB. PORTVM. EVAGVLATVM. ITO. Et pourtant on luy mettoit vne clef à la main en ses statues. Et pour ne laisser rien en arriere, Tite Liue à la fin du 41. liure: *Eodem anno tabula in ædem matris Matutæ cum indice hoc posita est*: TIB. SEMPRONII. GRACCHI. CONSVLIS. IMPERIO. AVSPICIOQVE. LEGIO. EXERCITVSQVE. POPVLI. ROMANI. SARDINIAM. SVBEGIT.

AEDICVLA CONCORDIAE AEREA.

LA CHAPPELLE de la Concorde, de bróze en l'escole Grecque. Pline liure 33. chap. premier: *Flauius voüa vn temple à Concorde s'il pouuoit reconcilier auec la commune les deux autres ordres*; (du Senat assauoir, & des Cheualiers;) *& comme on ne luy ordonnast point de deniers du public pour l'effect & accomplissement de son vœu; de l'argent tiré des amendes de ceux qui prestoient à vsure, il fit vne petite chappelle de bronze au Grecostase, estant lors au-dessus du Comice: & grauer en vn tableau de la mesme estoffe; comme ce lieu auoit esté dedié cent & quatre ans apres celuy du Capitole.*

RVMA.

LA CHAPPELLE de la mere Ruma, ou Rumina. Les Romains superstitieux sur tous autres, à chaque petite particularité de la vie humaine ont assigné certain Dieu, Deesse, ou diuinité assistante: dont nous serions bien à plain esclairciz si nous auions les liures complets de Varron; à quoy supplie aucunement ce que la Cité de Dieu en allegue; & mesmement sur ce propos au 4. liure, chapitre 11. *In diua Rumina quòd mammam paruulo immulgeat: quia Rumam dixerunt veteres mammam.* C'est pourquoy on luy faisoit des effusions de laict; & nompas de vin; & en arrousoit-on encores les victimes qui luy deuoiét estre sacrifiees, pour-autant que le laict prouiét à tous animaux des mammelles; & que delà les creatures prennent leur premier nourrissement; ausquelles le vin en cette tendreur d'aage n'est pas cóuenable; cóme dit Plutarque, questió Ro. 57. & en la vie de Romul', il appelle cette Deesse qui preside à l'eleuation des enfans, pendant qu'ils sont à la mammelle, Ῥουμιλία: ou bien du figuier appellé *Ruminalis*, pource qu'à la forte chaleur du mi-iour les bestes se retiroiét là pour remascher, ce que les Latins diét *Ruminare*. Seruius à ce propos sur le huictiesme de l'Eneide. Caton au liure de la nourriture des enfans dedás Nonius Marcellus: *Hisce Mânibus lacte fit, non vino: Cuminæ propter cunas; Ruminæ propter rumam.* Et Varron au second du labourage, chapitre onze, *Non negarim ideò apud deæ Rumiæ sacellum à pastoribus satam ficum: ibi enim solent sacrificare lacte pro vino & lactentibus.* Duquel figuier parle ainsi Festus: *Ce figuier fut appellé Ruminal, pour raison de ce que soubs cest arbre la Louue donna la mammelle à Remus, & à Romulus: & que la mammelle est dicte* RVMIS, *dont les paysans appellent les cheureaux Subrumiens qui tettent encore: ou bien pource que le bestail auoit accoustumé de ruminer là dessous.* Et Pline au 15. liure, chapitre 18. *On reuere à Rome au Comice en la grande place vn figuier nay là de luy-mesme, & cósacré pour s'y estre enfoncee vne fouldre: Plus neámoins pour la souuenance de celle qui fut appellee la nourrisse de Remus & de Romulus premier fondateur de la ville; parce que là dessous fut trouuee vne Louue donnant la mammelle à ces deux iumeaux: car l'on appelloit lors le tetin Ruma.*

SACELLVM SVMANI.

LA CHAPPELLE de Sumanus. C'est Pluton ainsi appellé; quasi Súmus Manium; le souuerain des puissances infernales, comme met Martianus Capella; és nopces de la Philologie; là où il fait aussi métion de certains autres Dieux infernaux, appellez Sumanes. Varron en la langue Latine dit que ce fut Titus Tatius qui luy

fit le premier vn temple duquel voicy ce qu'en met sainct Augustin liure 4. chapitre 23. *Les anciens Romains reuererent ie ne sçay quel Summanus, à qui ils attribuoient les foudres nocturnes, plus que Iuppiter propre, auquel appartenoient celles du iour. Mais apres qu'on eut basty à Iuppiter vn temple celebre & magnifique, pour raison de la dignité de ce lieu le peuple y aborda delà en-auant, de maniere qu'à grand peine peult-on trouuer vn autheur qui die d'en auoir à tout le moins leu le nom quelque part.* Il a extrait cecy de leurs escrits (ce dit-il): Mais Pline au second liure, chapit. 54 fait mention de ce Summanus, & des fouldres nocturnes qu'on luy attribue: *Romani tantum ex fulminibus seruauere, diurna attribuentes Ioui, nocturna Summano.* Et Festus: *Prouorsum fulgur appellatur, quod ignoratur noctu an interdiu sit factum: itaque Ioui fulguratori, & Summano fit; quod diurna Iouis, nocturna Summani fulgura habentur.* Mais de ces fouldres nous en parlerons plus-à-plain sur la mort de Tullus Hostilius, fueillet 28. A ce Dieu donques ainsi caché & incongneu, au-moins en sa vraye appellation, car au reste on sçauoit assez que c'estoit l'vn de ceux qui presidoient aux tenebres & à la nuict, & s'en celebroit la solennité tous les ans le 19. de Iuin, fut restitué son honneur, intermis comme il a esté dit cy dessus, en la guerre contre Pyrrhus Roy des Epirotes, selon que le tesmoigne Ouide au sixiesme des Fastes.

Reddita, quisquis is est, Summano templa feruntur,
Tunc cùm Romanis Pyrrhe timendus eras.

Pline liure 29. chapit. 4. met son temple aupres de celuy de la Ieunesse: *Eadem de causa supplicia annua canis pendunt inter ædem Iuuentutis & Summani:* sans particulariser où estoient ces deux temples. C'est bien chose asseuree que la Ieunesse en eut au Capitole, ainsi que nous auons mõstré cy dessus; & vn autre encore pres le Cirque majour, cõme pourroit aussi auoir eu Summanus: mais cest oratoire ou chappelle estoit sans doute au Capitole, & aussi celle là dont parle Pline, parce que son propos est là endroit des oyes qui sauuerent le Capitole; & des chiens qui pour auoir fait mauuais guet, estoient pour cette occasion sacrifiez tous les ans. Ciceron és liures de la diuination met la statuë de ce Summanus auoir esté au hault du tẽple de Iuppiter le Capitolin: *N'est ce pas (dit-il) vne chose bien admirable entre plusieurs autres, que l'image de Summanus sur le feste de Iuppiter le tres-bon & tres-grand, qui pour lors estoit de terre cuitte, ayant esté frappee de la foudre, & que la teste ne s'en peust trouuer nulle part, les deuins Aruspices declarerent qu'elle auoit esté poulsee dedans le Tybre: & de fait elle y fut trouuee au propre endroit qu'ils auoient marqué.* Mais le Senat faisoit ordinairement iouër ce roolle, pour tenir par là en plus forte bride le commun peuple.

PVDICITIA PATRICIA. LA CHAPPELLE de la pudicité Patricienne. Tite Liue au 10. liure, fueillet 435. ligne 41. la met au marché aux bœufs, pres le temple rond d'Hercules: Festus ne parle que de l'effigie; que quelques vns (ce dit-il) estiment estre de la Fortune; dont il y en auoit encore vne autre de la feminine sur la voye Latine, à quatre milles de Rome, qu'il n'estoit permis de toucher sinon à celles qui se marioient vne fois seulement, sans conuoller en secõdes nopces. A quoy se rapporte ce que dit Valere, liu. 2. chap. 1. que celles qui se contentoiẽt d'vn seul mariage, estoient honorees de la couronne de Pudicité.

DOLIOLA. LES DOLIOLES ou tõnelets. Les Romains ayant esté desconfits par les Gaulois pres la riuiere d'Allie, l'effroy fut si grand à Rome qu'ils abandõnerent la ville; & se retira la ieunesse dãs le Capitole; enuoyãs les prestres auecques leurs Dieux, & des reliquaires ce qu'ils en peurent promptemẽt emporter, à Cere ville prochaine: le reste des choses sacrees, l'ayãs serré dans deux petites fustailles, ils les enfouyrent secrettement en vne chappelle pres de la demeure du ministre ou flamine de Mars: dont du depuis ce lieu fut tenu pour plus sainct encore; & si reueré, que mesmes il n'estoit pas loisible d'y cracher. Tite Liue au 5. liure, fueillet 344. Celà estoit au reste en la grand' place: & y en a quelques vns specifient que c'estoient certains ioyaux sacrez & mystiques, long temps au-parauant enfermez là par le Roy Numa: les autres veulẽt ce lieu auoir ainsi esté appellé des cendres & ossements des Gaulois qui y furent enseueliz.

SEPVLCHRVM ROMVLI. LA SEPVLTVRE de Romulus. Varron escrit qu'elle estoit aupres des Rostres, & tenuë pour l'vne des plus anciennes choses de Rome: Neaumoins comme nous auons dit cy deuant en la 6. region, le temple de Quirin estoit tenu cloz ordinairement, pour laisser le peuple en suspẽs si Romule y estoit enterré; ou qu'il eust esté translaté en corps & en ame au ciel.

SEPVLCHRVM ACCAE LAVRENTIAE. CELLE D'ACCA Laurẽtia nourrisse des deux iumeaux; en la ruë neufue. Ciceron met qu'elle eut vn autel au Velabre: & Valerius Antias que là mesme fut sa sepulture.

FICVS RVMINALIS, LVPERCAL VIRGINIS. LE FIGVIER RVMINAL: & le Lupercal de la Vierge. Quant aux ieux Lupercaux, plus-amplement cy apres: Pourquoy au surplus le lieu est icy par Victor, *de la vierge,* ie ne me resouuiens en auoir rien leu nulle part: mais il y en eut deux à Rome; l'vn en vne grotte ou cauerne au bas du mont Palatin, fort ombragee & couuerte d'arbres; qu'Euander & ses Arcadiens auec luy descendirent en lieu de temple à Pan Lyceen, Dieu des Pasteurs, & protecteur de leurs trouppeaux encontre les rapines des loups; dont il eut ce surnom, que les Latins luy continuerent depuis: Iustin au 43. *In Palatini radicibus templum Lycæo, quẽ Græci Pana, Romani Lupercum appellãt, Euander constituit: ipsum Dei simulachrum nudum, caprina pelle amictum est. Quo habitu nunc Romæ Lupercalibus decurritur.* Den. Hal. au premier, dit que de son tẽps on ne pouuoit gueres bien remarquer l'endroit, pour tant d'edifices qui y estoient interuenuz. L'autre Lupercal fut au Comice pres le figuier Ruminal,

Ruminal, ainsi appellé de la Louue qui y alaicta Romulus & Remus: & ce doit estre cettui-cy.

La Portique de Iulie, appellee ainsi de Iules Cesar, qui la fit en vn des coins de la grand place, ioignant le temple de Venus Genitrice, là où l'on voit encore trois colonnes debout.

PORTICVS OCTAVIAE. CELLE d'Octauie. Ce fut vne Dame de grande valeur, sœur d'Auguste, femme en secondes nopces de Marc Antoine, qui l'abandonna pour Cleopatre; & mere de Marcel; lequel Auguste faisoit son compte de laisser successeur à l'Empire; mais il fut preuenu de la mort estant fort ieune encore, comme de dixneuf à vingt ans. Elle le lamenta tout le reste de ses iours, selon que tesmoigne Seneque: & Virgile au 6. de l'Eneide deplore cette desconuenüe tres-elegammẽt en 22. vers, dont il eut autãt de centaines d'escuz pour chacun, d'icelle Octauie. *Heu miserande puer si quà fata aspera rũpas Tu Marcellus eris.* Deuant le theatre de son fils Marcel, au marché des herbes, maintenant place mõtanare, fut cette Portique coniointe à sa Cour ou Pallais publique, appellé autremẽt l'escole d'Octauie: lesquelles deux pieces iointes ensemble estoient l'vn des plus magnifiques bastimens de Rome; edifices par Auguste au nom de sa tres-chere & aymee sœur: Suetone tiltre 29. *Quædam etiam opera sub nomine alieno; vt Porticũ Liuiæ, & Octauiæ, theatrúmq; Marcelli.* On dit que cette Portique s'estẽdoit depuis sainct Nicolas *in Carcere*, iusques à saincte Marie *in Porticu*; dont il se voit encore quelques restes d'ouurage Ionique. Pline liure 36. chapit. 5. met qu'il y eut des temples enclos dedans: *Il ne faut pas nomplus outrepasser Sauron & Bathraque Lacedemoniens, qui feirẽt des temples enclos dans les Portiques d'Octauie;* decorees au reste de plusieurs excellentes pieces. Là mesmes: *L'on dit que Phidias besongna aussi en marbre, & que cette Venus est de luy, qu'on voit és bastimẽs d'Octauie, d'vne singuliere beauté.* Item: *De Praxiteles est aussi ce beau Cupidon reproché par Ciceron à Verres; pour l'amour duquel on alloit d'infinis endroits à Thespies; maintenãt mis en l'escole ou Cour d'Octauie: l'Esculape & Diane pareillemẽt qui sont au tẽple de Iunon, dedans sa Portique.* Plus: *L'on est en doute si c'est de Scopas ou Praxiteles qu'est le Cupidon tenant en la main vne fouldre, qu'on voit en la Cour d'Octauie: Trop bien tient-on pour chose asseuree, que c'est Alcibiades en cest aage le plus excellent en beauté, & vaillance aussi, qui fut oncques en toute la Grece. Il y a encore en la mesme escole tout plein d'autres tres-belles statues, dont on ne sçait bonnement les ouuriers. Et entre autres quatre Satyres; l'vn desquels presente à Venus le pere Liber vestu d'vne longue chamarre iusques aux tallõs: l'autre la Deesse Libera de mesme: le troisiesme appaise vn enfant qui crie: & le quatriesme estãche la soif de son compagnon, auec vne couppe qu'il luy presente: Plus deux Nymphes qui accommodent leur vestement pour seruir de voile à naviguer.*

Alcibiades le plus beau & vaillant de tous les Grecs.

PORTICVS LIVIAE. LA PORTIQVE de Liuie femme d'Auguste. Elle fut en la ruë sacree, au propre lieu où Iulles Cesar estant grand Pontife auoit eu sa maison; que Iulie petite fille d'Auguste auoit fait desmollir pour y bastir vn tres-sumptueux Pallais: mais Auguste le fit abbatre de fonds en comble, pour edifier en son lieu cette Portique: Suetone tiltre 72. *Ampla & operosa Prætoria grauabatur; & neptis quidem suæ Iuliæ profusè ab ea extructa etiam diruit ad solum.* Ouide au 6. des Fastes.

Disce tamen veniens ætas, vbi Liuia nunc est
Porticus, immensæ tecta fuisse domus.

Dion au 54. *Vedius Pollio laissa par son testament la plus grand part de tous ses biens à Auguste; à la charge d'en faire faire quelque beau bastiment publique. Pour donc satisfaire à celà quant à la lettre, mais rien moins en effect; au contraire à ce qu'il ne restast aucun souuenir de Pollion en la ville, il fit raser sa maison tout à fleur de terre; & y edifier vne belle portique en lieu; à laquelle il ne donna pas le nom de l'autre, mais celuy de Liuie.* Pline liure 14. chap. premier dit, qu'en cette Portique estoient des promenoüers à descouuert tous ombragez d'vn seul cept de vigne, qui rendoit par communes annees vn muy & demy de vin.

PORTICVS MARGARITARIORVM. LA PORTIQVE des vendeurs de perles: LA Numicienne: celle de Nasique: DV Capitole: de Constantin: LA Porphyrienne.

COLONNA MENII. LA COLONNE de Menius. Cettui-cy Consul auec L. Furius Camillus l'an 416. selon Pline, liure 34. chap. 5. ayant subiugué les anciens Latins, comme il est contenu au 8. liure de nostre autheur, fueill. 347. il leur fut à chacun decerné vne statuë à cheual en la place, ligne 32. Pline y adioute cette colonne à Menius, qui fut (ce dit-il) la plus anciẽne de toutes, tãt pour les exploicts dessusdicts, que pource qu'au mesme Consulat & annee ayant aussi defait les Antiates, il leur osta leurs vaisseaux; & des esperõs en orna le poulpitre & tribunal des harẽgues; fue. 349. lig. 3. Il y eut encore vne autre colonne du mesme nom de Meniane, ioignãt la basilique Portienne, que le vieil Caton estant Censeur fit edifier des deniers publiques, pres l'anciẽ temple de Romulus, là où est l'Eglise de sainct Cosme & S. Damian: sur la place d'vne maison d'vn certain Menius, qui ayant depesché tout son bien la luy vẽdit, se reseruant seulement vne Colonne; au haut de laquelle il accommoda certaine espece d'eschaffault duquel il pouuoit regarder, les cõbats des gladiateurs, & autres ieuz de la grand' place: Et delà furent depuis appellees Menianes, toutes les saillies qu'on aduance des maisons sur les ruës & places publiques, ainsi que dit Porphyrion sur Horace. Suetone en la vie de Caligule: tiltre 18. *Commisit & subitos, cùm lege Luciana apparatum circi prospicientem pauci ex proximus MENIANIS postulassent.*

COLVMNA DVILLII. LA COLONNE de Duillius. Ce fut le premier comme il est contenu au 17. liure en l'Epitome de Flore, fueill. 461. ligne 2. qui ayant cõbatu heureusement contre les Carthaginois par la mer, triompha d'vne victoire nauale: pour raison dequoy on luy defera cest honneur, que tou-

tes les fois qu'il reuenoit de souper de la ville, on luy portoit vne torche allumee,& alloient les hault-boys & clairons sonnans deuant luy par les ruës. Pline au lieu cy dessus allegué, y adiouste aussi cette colonne, qui luy fut pour la mesme cause dressée en la grand' place. Quelques vns veulent inferer que c'est celle d'ouurage Corinthien qu'on y voit encore, toute seule debout sur vn piedestal, ayant en l'vn des costez des lettres grauees, qui eussent peu parauẽture esclaircir la chose, mais elles sont si mangees de la vieillesse, qu'il est impossible d'en asseoir iugement.

COLVMNA CAESARIS.

CELLE DE CESAR est aupres, d'vne pierre Numidienne fort dure,& haulte de vingt pieds; auec ce tiltre y graué, PATRI PATRIÆ. Il eut là encore vne statuë à cheual, ayant vne Comete sur la teste, comme on voit en quelques reuers de medailles: & Auguste vne autre. ET PVIS que nous sommes icy sur les statuës, il vaut mieux poursuiure tout d'vn train les autres de cette region.

IVPPITER IMPERATOR.

LA STATVE de Iuppiter Empereur amenee de Preneste, au 6. liure fueill. 282. lig. 30. où il est dit que Quintius ayant pris la ville de Preneste emporta à Rome la statuë de Iuppiter, & la dedia au Capitole entre la chappelle de Iuppiter & Minerue, auec vn tableau au-dessous cõtenãt la memoire de ce faict d'armes. Il y en eut encore trois autres; l'vn à Sarragosse en Sicile, qui fut pris par Verres, comme Ciceron le luy reproche au 6. liure: *Et quoy? n'as-tu pas enleué* (luy dist-il) *du temple de Iuppiter en la ville de Syracuses la tres-saincte & deuote image, que les Grecs nomment* οὔριος, *tant belle & si bien ouuree?* Et vn autre que le Consul Flaminius apporta de Macedoine au Capitole: *Car* (poursuit Ciceron au mesme lieu) *il y auoit trois simulachres de Iuppiter Empereur en tout le rond de la terre, faicts tres-excellemment d'vne mesme sorte: l'vn ce Macedonien que nous voyons au Capitole; l'autre à la bouche & au destroit du Pont Euxin: le troisiesme fut à Syracuses, auant que Verres y allast Preteur:* De ce Iuppiter οὔριος, font mention Arrianus en la nauigation du pont Euxin; où il dit qu'entre le Bosphore de Thrace,& la ville de Trebizonde, estoit le temple de Iuppiter οὔριος, distant de Bizance ou Constantinople quelques quatre ou cinq lieuës: Stephanus au liure des villes: plus Menippus en la nauigatiõ de la coste de Bithynie.

IVPPITER.

Vne autre statuë de Iuppiter, de brõze dediee par Sp. Caruilius, comme dit Pline liure 34. chap. 7. des morions, corselets,& greues conquises sur les Samnites en la bataille dont il est fait mentiõ au 10. liure fueill. 482. *Fecit & Sp. Caruilius Iouem qui est in Capitolio, victis Sãnitibus sacrata lege pugnãtibus; e pectoralibus eorum, ocreisque & galeis. Amplitudo tanta est, vt conspiciatur à Latiario Ioue:* qui estoit reueré sur le mont d'Albane, ainsi que met Denis Hal. au 4. liure. Toutesfois Pline attribue cette bataille à Papyrius compagnon de Caruilius, qui estoit ce-pendant detenu au siege d'Aquilonie. De ce Colosse plus-aplain cy apres en la 10. region.

DE IVNON, dediee par Põpee Bithynien.

MINERVA.

DE MINERVE. Pline liure 34. cha. 8. *Euphranoris est Minerua Romæ, quæ dicitur Catulliana, infra Capitolium à Q. Luctatio Catullo dicata.*

APOLLO.

D'APOLON; que M. Lucullus apporta d'Apollonie; l'an 681. hault de quarante cinq ou 48. pieds, liure 4. chap 13; *Circa Istrum Apolloniatarum vna insula,* LXXX. M. *à Bosphoro Thracio; ex qua M. Lucullus Capitolinũ Apollinem auexit.* Il cousta à ce q̃ l'on dit quatre vingts & dix mille escuz; liu. 34. chap. 7. Et s'en voyent encore pour le iourd'huy quelques pieces & morceaux au pallais des Cõseruateurs.

HERCVLES.

HERCVLES, de bronze dedié par P. Sempronius Sauerrio. VN autre de bronze encore apporté de Tarente (tous deux au Capitole) par Fabius Verrucosus: liure,& chap. dessusdits: *Non attigit Apollinem Tarẽti Fabius Verrucosus, cùm Herculem qui est in Capitolio inde transferret.* Il y a au pallais des Conseruateurs vn fort bel Hercules de bronze doré tout nud, & en aage encore d'adolescence; tenant en la main droicte sa massuë,& en la gauche les pommes d'or des Hesperides, qu'il semble remuer des doigts.

VNE VICTOIRE D'OR, au tẽple de Iuppiter Capitolin. Tite Liue au 22. liure, dit qu'apres la routte du Consul Flaminius pres le lac de Perouse, Hieron Roy de Syracuses, amy & cõfederé des Romains, leur enuoya tout plein de secours & presens; & entre autres choses vne victoire d'or massif, pesant quatre cẽs quatre vingts marcs, que pour vn heureux presage ils mirent au temple de Iuppiter.

DII NIXII.

TROIS images des Dieux Nixiens, deuant la chappelle de Minerue au Capitole. Festus: *Les Dieux Nixiens sont appellez trois statuës au Capitole deuãt la chapelle de Minerue, se roidissans sur les genoils, comme assistãs aux efforts que font les femmes qui acouchent. On dit qu'Acilius ayant vaincu Anthioque Roy de Syrie, les apporta, & mit où ils sont.*

BONVS EVENTVS. BONA FORTVNA.

LES STATVES de l'heureux succez, & de la bõne Fortune, de la main de Praxiteles. Varron au premier de sa rustiquerie, met ce bon Euenement ou heureux succez au nombre des douze Dieux Consentes, Patrons des laboureurs; dont nous auons desia parlé autre part: & le couple pour le dernier auecques l'arrousement; parce que sans ces deux tout l'espoir des pauures paysans demeure frustré. Pline au reste liu. 34. cha. 8. parle d'vne statuë de ce mesme Dieu faitte de la main d'Euphranor, tenãt en la droitte vne tasse,& en la gauche vn espy de bled auec du pauot; mais celles dont il est icy question sont de Praxiteles; liu. 36. cha. 5. *Romæ Praxitelis opera sunt, Flora, Triptolemus, Ceres in hortis Seruilianis, boni Euentus, & bonæ Fortunæ simulachra in Capitolio.* L'on estime que son temple estoit derriere la Rotõde: de fait il s'en voit encore quelques demeurans; là où il n'y a pas long temps on a tiré vne ruë, de l'eglise de S.

de sainct Eustace à celle de la Mineue.

La statve de l'Empereur Claudius 2. au tẽple de Iupiter, de dix pieds de hault toute d'or.

Dv grand Constantin, à cheual.

Lvpa aenea. De Romvlvs & Remus tettans la Louue. Elle estoit pres le Comice, & de bronze excellẽment belle; toute entiere & conseruee encore pour le iourd'huy en la loge des Cõseruateurs, les deux petis iumeaux pendãs à ses tettes; dõt le portrait vous en sera representé cy apres sur le 10. liu. fue. 436. lig. 20. où il est dit que l'an 450. sous le Cõsulat de Q. Fabius, & P. Decius, les Ediles Curules, des amendes des vsuriers feirent faire tout plein de choses, & entre autres cette statuë de Louue qui fut mise pres le figuier Ruminal: d'où long tẽps depuis elle fut trãsportee au Palais de Lateran; & finablement au Capitole. Là est encore pour le iourd'huy vn petit Satyre de marbre tout rõpu & rapiecé, mais l'vn des plus excellents chefs-d'œuure qui se puisse voir; cõme mesmes ie l'ay ouy autrefois de la bouche propre de Michel Lange; & d'vn maistre Iaques natif d'Angoulesme, qui l'esgalloit en la statuaire: duquel il se voit encore pour le iourd'huy vn Automne de marbre à Medon, en forme d'vn beau ieune adolescent coronné de raisins & de pampre, qu'il fit à Rome l'an 1550. extremement loüé de tous, & presque à pair des antiques. Il y a encore audit Capitole vn petit esclaue de bronze: & vn ieune pastoureau tout nud, qui s'arrache vne espine du pied; tous deux de fort bõne main. On estime que ce soient Romul⁹ & Remus estãs ieunes pasteurs: Plus la statuë d'Hercules de cuiure doré, dont nous auõs parlé cy dessus. Au milieu de la place est vn grand Marc Aurele à cheual, en habit de pacificateur, de bronze doré, & de pieces ou lames espoisses, rapportees de telle sorte, qu'il semble auoir esté fõdu tout d'vn iect. C'est vne des belles choses de Rome, & des plus cõseruees, amenee par le Pape Paule 3. de S. Ieã de Laterã, au lieu où elle est maintenãt. L'an 1565. la Reyne mere de noz Rois, fit faire sur ce patrõ, par M. Daniel de Volterre vne statuë à cheual du feu Roy Hẽry 2. son mary, dõt le cheual seul fut pesé en ma presẽce estãt lors Secretaire pour le Roy à Rome; & se monta 42. milliers d'Italie, qui reuiennent à enuiron 33. mille liures des nostres. Mais pour retourner aux antiquailles de cette region; La statve de Iunius Brutus premier Consul estoit aussi au Capitole: Plus celle de Valere Publicole d'Horace le borgne, qui tout seul defendit le pont sublicien contre l'armee de Porsena: Elle fut au Comice deuant la Cour: auec celle d'Hermodore Ephesiẽ interprete des loix escrites par les Decẽ-vires, cõme met Pline liu. 34. cha. 5. & au suiuant il dit, que la statuë d'iceluy Cocles, & de Clœlie, dont il est fait mention au 1. liure de cest œuure, fue. 62. où Tite Liue met cettecy au haut de la ruë sacree; que ce furẽt les deux premieres dediees à Rome publiquemẽt. Item de Mucius Sceuola, qui cuida tuer iceluy Porsena, & fut cause de garẽtir Rome fueil. 61. De Cecilivs Metellvs au Capitole; pource qu'estant grand Pontife il sauua le Palladium à trauers la flãme du feu qui s'estoit mis en son temple; enquoy il perdit les deux yeux: mais pour recõpense il eut cest hõneur, de pouuoir aller en chariot au Senat toutes les fois qu'il se tenoit; ce qui n'auoit encore esté octroyé à nul autre. Valere liure premier, chap. 4. Cecilivs Metellvs.

Celle d'Æmilius Lepidus, lequel n'estant encore qu'vn enfant, tua neantmoins de sa main en bataille vn des ennemis qui tenoit vn Romain accablé dessous luy, prest de le mettre à mort; auquel par ce moyẽ il sauua la vie. Valere liu. 3. cha. 1. pour lequel merite & beau-fait, luy fut dressee vne statuë au Capitole par ordõnance du Senat, auec la bague pẽduë au col qu'ils appelloiẽt *Bulla*, & la pretexte encore, marque & habillement des ieunes enfans iusques à l'aage de 15. à 16. ans. De Cornelie fille du 1. Scipiõ & mere des Gracches, laquelle pour auoir en vne grãd cherté, dõné du bled au peuple Romain pour 6. ou 7. deniers tourn. le boisseau; obtint vne statuë publique; qui fut depuis transportee en la portique d'Octauie. Pline liure 34. chap. 6. où il parle encore de tout plein d'autres. Æmilivs Lepidvs.

Le cheval de bronze de Domitian. Statius le descrit, & met auoir esté tout doré, combien qu'il fut colossal, & de grandeur excedant le naturel, orné de pierreries & autres richesses; au millieu de la grand' place ioignant vne colonne qui y est encore debout toute seule. Le Poëte dessusdit met, que ce Cheual foulloit cõme aux pieds le fleuue du Rhin fait de marbre, lequel on estime estre cette grande statue qu'on appelle Marfore; mais auecques vn fort debile fõdemẽt. Eqvvs Domitiani.

Le cheval de bronze de Trajan: Il se voit és reuers des medailles de cest Empereur qui est monté dessus, auec cette inscription à l'entour: S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI. Ammian Marcellin escrit que Constans fils de Constantin estant venu à Rome; quant il fut arriué au fore de Trajan, & eut veu le magnifique & somptueux ourage d'iceluy; mesmement les colonnes qui sembloient estre ourrages de Geans; tout esbay de ces merueilles, & hors d'esperãce de les pouuoir en rien imiter; dit qu'il vouloit faire faire son effigie à cheual à l'exẽple de celle là, qui estoit au millieu de l'entree du Pallais: surquoy Orsmidas qui estoit aupres de luy va respõdre; qu'il falloit premieremẽt luy faire vne estable cõforme. Eqvvs Traiani.

L'oye d'argẽt estãt au Capitole. Le compte des oyes qui garẽtirẽt le Capitole durãt le siege des Gaulois, est au 5. liu. fue. 249. Et en Pline au 10. liure, cha. 22. où il met, qu'en faueur & recognoissãce de ce seruice, la premiere chose que les Censeurs faisoient à l'entree de leur Magistrat, estoit de pouruoir aux viures des oyes sacrees: Ce que tesmoigne aussi Plutarque question Ro. 98. où il en adiouste quelques autres raisons. Et au traicté de la fortune des Romains; Qu'en me- Anser argentevs.

moire de ce bon seruice & de la nōchalance des chiens, l'on en portoit tous les ans à certain iour solēnel vn crucifié; & vne oye au cōtraire, dās vne petite lictiere à bras, sur vn oreillier richemēt estoffé: mais c'ettoit la dessusdite d'argent; gardee à cette fin au Capitole cōme vn reliquaire.

CLYPEI XII. INAVRATI.

DOVZE PAVOIS dorez au Capitole. De ces pauois, que les Latins appellent *Clypei*, ausquels se raportēt aucunement les escuts des armoiries és nations Chrestiennes: car au lieu de celà les anciens Romains mettoient leurs portraicts ou deuises; d'armoiries ils n'en vsoient point, cōme le monstro assez ce lieu de Suetone en Auguste 50. *In diplomatibus, libellísque & epistolis signādis, initio Sphinge vsus est; mox imagine Alexandri, nouissimè sua.* Ils vsoient doncques de deuises non seulement venans de leur fantasie, mais les receuans de leurs ancestres, comme vne marque de l'ancienneté de leur race. Virgile au 7. de l'Eneide.

--*Clypeóque insigne paternum*
Centū angues, cinctámque gerit serpentibus Hydram.

Et les Grecs tout pareillement, ainsi qu'on lit de Alcibiades en Plutarque; qu'il portoit vn escu damasquiné d'or, où estoit cizelé à demy bosse vn Cupidon de la mesme estoffe, tenant en sa main vne fouldre. De ces pauois ou escutz, Pline liure trentecinq, chapit. 3. *Le premier qui institua de dedier particulierement les escuts de ses ancestres, en public & priué, fut selon que ie trouue, Ap. Claudius, lequel Consul auec Seruilius l'an de Rome* 259. (fueil. 67. selō les Fastes Capitolins 258.) *mit au temple de la Deesse Bellone ses predecesseurs en veuë; & voulut qu'on les apperceust en lieu esleué, & peust lire les tiltres de leurs dignitez & honneurs: leurs escuts assauoir, que personne ne voit sans s'en esiouyr en son cœur; & y applaudir. Apres luy, M. Aemyle compagnon au Consulat de Q. Luctacius* (*l'an* 675.) *fit le semblable non seulement en la Basilique Emilienne, mais en sa maison aussi: & celà par vn exemple martial. Car les images estoient representees en des escuts tous semblables à ceux dont l'on cōbattoit deuant Troye; & delà ils prirēt le nom de Clypees ou rondelles, nompas de* cluo, *comme la peruertie subtilité des grammairiens a cuidé.* A propos de ce que dit Pline, Seruius met qu'és rondelles des Grecs deuant Troye estoit peint Neptune; & Minerue en ceux des Troyans, pour se discerner au combat par la representation des Dieux qui les fauorisoient. Et quant à ce mot de *Cluo*, il signifie resplandir, & estre illustre: Ciceron des renōmez orateurs; *Tum duo Cæpiones multum cluentes consilio*: Et Prudentius; *Qui patria virtute cluis*: quelque fois aussi pour purifier: Pline liure 15. chap. 29. *Cluere enim antiqui purgare dicebant*. Mais il deriue ce mot de *Clypeus* ἀπὸ τοῦ γλύφειν, *grauer* ou *cizeller*, pour raison des figures qui y estoiēt representees; combien que quelques autres le veulent tirer & faire venir ἀπὸ τοῦ καλύπτειν, de ce qu'ils cœuurent tout le corps. Festus monstre qu'ils estoient ronds: *Clypeum antiqui ob rotunditatem etiam corium bouis appellarunt, in quo fœdus Gabiorum cum Romanis fuerat descriptum*. A quoy semble faire allusion & s'approprier ce vers d'Ouide; *Cui tegmen septem terga fuere boum*, parlant d'vn pauois ou escu; comme il le particularise au 13. de la Metamorphose: *Surgit ad hos clypei dominus septēplicis Aiax*: & Virgile au 12. de l'Eneide; *Et clypei extremos septemplicis orbes*. Ces Clypees au reste furent du commencement pour l'vsage des gens de pied; & les escuts pour ceux de cheual, comme dit Seruius: mais aueçques le temps celà se confondit & changea, selon que le tesmoigne Tite Liue liure 8. fueillet trois cens quarante vn, ligne trēte sept: *Clypeis antea Romani vsi sunt: deinde postquā stipendiarij facti sunt, scuta pro clypeis fecere*: parlāt des Latins tous conformes lors à la milice Romaine. Et au neufiesme liure, fueillet trois cens nonante, ligne dix: *Arma clypeus, sarissæque Macedonibus: Romanæ scutum maius corpori tegmentum, & pilum haud paulo quam hasta vehementius*. Plus fueil. 408. lig. 43. *Scuta alterius exercitus auro, alterius argēto cælauerunt. Forma erat scuti, summum latius quà pectus atque humeri teguntur, fastigio æquali; ad imum cuneatior, mobilitatis causa*: descriuāt les armes des Samnites, dont les escuts estoient tous tels que ceux de noz armoiries: car ceux des Romains estoient ronds; la plus part de figure ouale, comme l'escaille d'vne tortuë. Poursuit puis-apres Pline: *Les Carthaginois auoient aussi des pauois d'or, auec des figures y cizelees de la mesme estoffe; & les porterent quant & eux en leurs camps. Car Quintus Martius, qui vengea les deux Scipions en Espaigne, ayant pris leur logis en trouua vn tel d'Astrubal, lequel il dedia au Capitole sur la porte du temple; où il demeura iusqu'à ce qu'il brusla la premiere fois. Surquoy on remarque vne si ronde simplicité en noz ancestres, que L. Manlius, & Q. Fuluius estans Consuls, l'an cinq cens septante cinq, M. Aufidius ayant la charge du Capitole, aduertit les Peres, que les Pauois que par tāt d'annees on auoit tenus estre de bronze, estoient d'argent.* Lequel traict de Martius & d'Asdrubal est amplement deduit par Tite Liue sur la fin du 26. liure: *Ainsi* (ce dit-il) *furent la nuict & le iour ensuiuant emportez d'assault deux camps des ennemis sous la conduitte de L. Martius: là où furent mis à mort trente sept mille des ennemis, selon que l'escrit Claudius, qui a traduit les Annales Aciliennes de Grec en Latin; & de pris, dixhuit cens & trente, auec vn tres-gros & riche buttin: & entre autres choses vn pauois d'argent du poix de deux cens sept marcs, auquel estoit cizelee la figure au vif de Asdrubal.* Plus au 34. liure, parlant des despouilles que T. Quintius apporta de la Macedoine, il met dix Pauois d'argent; & vn tout d'or. Mais quant à les consacrer és lieux publiques, & aux temples pour ornement & deuotion; i'en ay remarqué ces deux lieux entre autres dans le mesme autheur, car plus grand nombre ennuyeroit: l'vn au 9. liure, fueill. 409. lig. 37. *Tantùm magnificentiæ visum in iis* (*scutis*) *vt aurata scuta dominis argentariorum ad forum ornandum diuiderentur. Inde natū initiū dicitur fori ornandi ab Aedilibus cū Thensæ ducerentur*. Et l'autre au 38. *Seiuges in Capitolio aurati ab Cn. Cornelio positi. Et duodecim clypea aurata ab Aedilibus*

dilibus Curulibus, ex pecunia qua frumētarios ob annonā cōpressam damnarunt. A l'hōneur des personnes; en Suetone tiltre 16. de Caligula: *Pour lesquelles choses parmy les autres honneurs à luy decernez, fut vn pauois d'or; lequel à certain iour tous les ans, toutes les eglises collegiales porteroient au Capitole en procesβion, le Senat allant apres: & des enfans de noble & illustre maison, garçons & filles, chantans vn hymne contenans les louäges de ses vertus.* Plus en Domitian 23. *Clypeósque, & imagines eius coram detrahi iuβit Senatus.* Et Iules Capitolin en Antonin Pie: *Clypeum Adriani magnificentiβimū posuit, & sacerdotes instituit.* De ces pauois finablemēt se trouue vne telle inscriptiō antique en la ville de Nepete ou Nepi en Thoscane:

NESTORI.
AVG. NEPETE.
HIC. LVDOS. FECIT.
ET. DEDICATIONE.
STATVAE. PATRONI.
QVAM. IPSE. POSVIT.
ET. CLVPEI. SVI. ITERVM.
MVNICIPIBVS. NEPESINIS.
EPVLVM. DEDIT.

Quant à ce qui concerne en cest endroit la grāmaire; Clypeus se dit, & Clypeū au neutre aussi: enquoy Labien° met cette differēce; q̄ au neutre il signifie vn escu d'armoiries; & au masculin vne arme defensiue; targue, pauois, bouclier, ou rōdelle. Cornelius Fronto, & Pōponius au 2. mettēt cette distinction non par les genres, mais par les lettres; en sorte que Clypeus, ou Clupeus qui sont vne mesme chose, parce que l'ypsilon des grecs, passe en la voielle de V. aux Latins: où Clupeū, & Clypeū, est pris pour vn escu d'armoiries: & par vn I. tāt au neutre qu'au masculin, pour vn escu à se couurir au cōbat. Charisius les confond l'vn & l'autre, voulāt que celà passe de la mesme sorte que *Maximus Optimus*, & *Optumus Maxumus.*

BAINS particuliers 66. Celuy de Polyclete.

LE LAC de Iuturne.

RESERVOVERS venans de l'eau des fontaines, six vingts.

LA LIBRAIRIE du Capitole.

CELLES de Trajan.

LA BOVCHERIE.

GRENIERS publiques vingthuit; du nōbre desquels ceux de Germanique, & d'Agrippe.

MOVLINS à bras & boullangeries, trente.

PALLAIS 150. entre autres celuy du Roy Tarquin le superbe, auec son porche & entree.

MAISONS separees tout à l'entour, 3880.

LA NEVFIESME REGION, LE *Cirque Flaminien, laquelle contenoit trente mille cinq cens soixante pieds de circuit: six vingts Dixeniers: deux Commissaires, & deux Denonciateurs.*

CETTE region estoit la plus grande de Rome; car elle contenoit toute la ville basse de deça le Tybre; fors la ruë large qui est au pied du Quirinal. Quant aux Cirques nous en parlerons cy apres en leur lieu; ensemble des ieuz & esbattemēs qui s'y souloient faire: mais cettuicy en particulier, s'estēdoit depuis la place des Mathei, & la fontaine de Calcarara, iusqu'à l'hostel des Margani, & l'Eglise de S. Saulueur in Paleo; entre la tour des Citrōniers, & la ruë des boutiques obscures: si que l'Eglise saincte Catherine de Cesis pres de laquelle se font les cordages, demeure comme enfermee au millieu; laquelle au parauant s'appelloit le Monastere de la rose, où il y en a encore quelques marques anciennes, & mesmes des sieges: la bouche & entree d'iceluy estoit où est à cette heure l'Eglise de saincte Lucie. Quelques vns estiment que ce fut la place d'Agone; mais mal ce semble: Les autres, pres de la porte Carmentale, & du temple d'Apollon au mont Palatin; meuz de ce passage de Tite Liue, que le Consul Fuluius estāt venu à Rome, assembla le peuple au Cirque de Flaminius, pour traicter de la charge & pouuoir de Marcel: & que sur ces entrefaittes, du temple d'Apollon par la porte Carmētale y furēt conduites deux vaches blāches: mais c'est vn trop foible argumēt. Il n'y a pas moins de difficulté quant à celuy qui le fist faire. Tite Liue à la fin du 3. liure, fueil. 153. lig. 44. monstre qu'il estoit fort ancien; sans specifier le nom d'iceluy; attēdu que dés l'an 304. de Rome il estoit desia; mais appellé le Cirque d'Apollō: *In prata Flaminia, vbi nunc ædes Apollinis est, Circum iam tum Apollinarem appellabant, auocauere Senatum.* Au moyē dequoy il ne peut pas auoir eu ce nom de Flaminius qui mourut au lac de Perouse l'an 537. comme veult Festus: *Flaminius Circus, & via Flaminia à Flaminio Cōsule dicta sunt, qui ab Annibale interfectus est ad lacū Thrasimenum*: ains d'vn autre qui long temps au parauant donna cest heritage qu'on appella les prez Flaminiens; selon que le mōstre Plutarque questiō Ro. 66. où il met qu'vn Flaminius gentilhomme Romain fort riche, & conuoiteux de gloire, laissa au peuple vne grosse rente, & possessions; à la charge de celebrer tous les ans en son nom les ieuz Apollinaires en ce Cirque: Et pource qu'il se trouua des deniers de reste, on en fit pauer la voye Flaminienne. Toutesfois Tite Liue au 25. liure, dit que les ieuz Apollinaires furent premieremēt instituez l'an de Rome 542. sous le Cōsulat de Q. Fului° Flaccus, & Appius Claudius Pulcher. Varron au propos dessusdit met, que le Cirque Flaminiē fut edifié és prez Flaminiens, qui furent à cette fin cloz de muraille; là où au parauāt se souloit assembler le Senat pour receuoir les Ambassadeurs estrāgers; ausquels il n'estoit loisible entrer en la ville: ou biē quāt pour quelque occasiō suspecte, il falloit traiter des affaires hors de la ville; & mesmemēt és seditiōs populaires, des tribuz habituees hors de Rome; ou de quelques autres seditieux citoyens qui vouloient entreprendre sur la liberté. Car de ce temps-là ce Cirque estoit hors du pourpris des murailles, aussi bien que le champ de Mars, qui s'estendoit iusques à la prairie Fla- Erreur de Festus.

minienne: mais du regne d'Auguste il fut incorporé à cette region, & tout plein d'autres lieux d'alentour. Il n'y a pas long temps encore qu'on voyoit quelque apparence de cest edifice hors de terre, le long de la maison des Matees: Si que les mesures, & ordonnance d'iceluy s'en sont peu prendre à peu pres; & le canal descouurir, par où l'eau y venoit, qu'on appelle pour le iourd'huy, car il y en a quelque chose de reste, la fontaine de Calcarara; qui sert aux teintures des draps de laine; & à esteindre la chaulx; dont elle pourroit d'vn mot corrōpu auoir pris ce nom: & y faisoit on venir de l'eau pour les naumachies qui s'y representoient quelque fois; cōme le recite Dion; qu'Auguste le fit remplir d'eau en vne feste, où il donna trente six Cocodrilles à combattre, qu'il auoit fait expres amener en vie d'Egypte, auecques des Hippopotames ou cheuaux d'eau du mesme fleuue. Le paué de ce Cirque estoit d'vn cimēt fait de chaulx & de bricques pillees, en maniere d'aire fort dure & espoisse; & audessus par endroits, d'vne certaine Musaïque ou marqueterie de cailloux, & menus morceaux de marbres durs, agencez en guilliochis, compartimēs, & figures d'animaux, de fueillages, & autres telles fantasies. Il y auoit finablement des boutiques & artisans, & mesmes des Verreries, comme le denote ce vers icy de Martial: *Accipe de Circo pocula Flaminio.*

COLLIS HORTVLORVM.

LE TERTRE DES IARDINAGES. C'est cette colline qu'on voit audessus de nostre Dame du populo, où est le monastere de la Trinité fondé par le Roy Loys onziesme, dont il a esté parlé cy dessus. Il est diuisé du mont Quirinal, par la vallee où estoient les iardins de Salluste; où selon d'autres, de la ruë qui va de la basse ville droict à la porte Pinciane. Les murs de la ville depuis ladite porte iusques à celle du Populo le bornent d'vn autre costé: & le reste, le chāp de Mars. Il fut ainsi appellé des iardins de Salluste; & de quelques autres qui estoient au pied, comme il y en a encore vne grande estenduë; dont le quartier qui est humide, & pourtant propre à cultiuer, a retenu le mesme nom: car on l'appelle encore l'Hortaccio, où Pape Pie quint dernier decedé, transporta toutes les Courtisanes, qui au-parauant estoiēt indifferemment espanduës parmy la ville. Le sepulchre des Domitiens fut sur ce tertre, comme le marque Suetone en la vie de Neron tiltre 50. *Ses cendres & ossemens furent par Egloge & Alexandrie ses deux nourrices, & Acté sa cōcubine mis au sepulchre de la famille des Domitiēs, qu'on voit du champ de Mars dressé sur le tertre des iardinages: en laquelle sepulture y a vn throsne fait de Porphyre, & vn autel au dessus de marbre de Lune; le tout cloz à l'enuiron de pierre Thasienne.* C'est aupres de l'Eglise de sainct Felix en Pincie, & non gueres loing de celle du Populo. De ce tertre souloient anciennement descendre au champ de Mars, ceux qui briguoient les charges & dignitez de la Republique, vestus d'vne iuppe toute blanche, & estroicte, à fin de ne pouuoir rien cacher dessous, dont ils eussent peu corrompre le peuple, & gaigner ses voix.

CAMPVS MARTIVS.

LE CHAMP DE MARS. Ce lieu cy est fort signalé en l'histoire Romaine: car là se souloit assembler le peuple pour la creation des Magistrats; & pour faire la reueuë des gens de guerre. Là s'exerçoit la ieunesse à combattre tant à pied qu'à cheual, & à nager dans la riuiere tout le lōg d'iceluy. Là aussi se faisoient les iouxtes & tournoys; des combats par eau; & plusieurs autres ieux & esbattemens pour la recreation du peuple: & s'y dressoiēt des statues aux hommes illustres & de valleur, qui auoient fait quelque seruice signalé à la chose publique. Tite Liue liure second, fueil. 55. dit qu'apres le dechassemēt des Rois; l'heritage qui appartenoit en propre aux Tarquiniens, fut dedié au champ de Mars dont il prit ce nom: assauoir toute cette grand' plaine qui s'estend depuis le pont Sixte iusques à la porte du Populo; voire iusques à Ponte molle, bornee d'vn costé du Tybre, & de l'autre du pied du Capitole, du Quirinal; & le dessusdit tertre des iardinages. Toutefois Strabon en semble vouloir separer le chāp d'Agrippa, où il edifia la Rotonde, & ses Thermes; mais celà fut du temps d'Auguste. Cette portion au reste qui part de l'arc de Domitiā, & va presque atteindre la porte du Populo, s'appelloit la vallee Martienne, pource que c'estoit le plus bas endroit d'iceluy. Quant est de ses particularitez, elles se traicterōt separeement cy apres.

VIA FORNICATA.

LA GRANDE RVE FORNIQVEE. Tite Liue la met pres le pourpris & closture d'aiz où estoit introduit par vn pont vn à vn le peuple, pour ietter bulletins ses dans le tronc à la creation des Magistrats; lequel pourpris ils appelloient *Septa & Ouile*, pres de la ruë Flaminienne. Pline en fait aussi mention.

VIA RECTA.

LA GRAND' RVE DROICTE: elle s'estendoit par la longueur du champ de Mars. Seneque en sa gosserie de la mort de l'Empereur Claudius: *Il le tire la teste bouchee, à ce que personne ne le peust cognoistre, par le champ de Mars: & entre le Tybre & la ruë droicte descend aux enfers.* Elle estoit pres de la Flaminienne aussi bien que la precedente; comme tesmoigne Martial au 8. liure:

Dum repetit sera conductos nocte Penates
Lingonus à recta, Flaminiáque recens.

TRENTE autres ruës moindres.

LE MAREZ CAPREEN. Il y a és communs exemplaires *Capræ palus*; à quoy semble se vouloir conformer Festus: *Caprilia appellatur ager, qui vulgò ad Capræ paludes dici solet.* Les autres plus reformez ont *Capreæ palus*; comme mesme il se lit dans Florus au 1. liure de son histoire. Ouide au 2. des Fastes.

Est locus, antiqui Capreæ dixere paludem,
Forte viris illic Romule iura dabas.

Ce fut là, ainsi que dit Tite Liue au premier liure, fueillet quatorze ligne 42. où Romulus

fina ses iours. Velcurion là dessus annote que ce lieu cy estoit en la Campanie qui est la terre de Lauour; à plus de dix lieües de Rome. Mais c'est bien chose certaine que ce fut au champ de Mars, car Plutarque en sa vie, & en la XXII. des Parallelles, dit que ce fut au milieu du Senat, dedans le temple de Vulcain, pres du marez de la chieure. C'estoit vne noüe là où le Tybre venoit à regorger aux escroissances de ses eaües: au moyen dequoy y ayant esté creusé vn canal alêtour, le lieu venoit à estre fort seur, à cause qu'il n'y auoit qu'vne seule entree.

LVCVS PETILINVS MAIOR. LE GRAND BOSCAGE PETILIAN hors de la porte Flumentane. C'est celuy dont il est fait mention au 6. liure fueill. 274. lig. 39. d'où lon ne pouuoit veoir le Capitole.

LVCVS LVCINAE IN QVO TERENTVM. CELVY de la victoire: LE Mauortian: L'ANCIEN de Minerue.

CELVY de Lucine où estoit le Terente. Ce Terente estoit certain endroit à l'vn des bouts du champ de Mars comme dit Festus; ouquel fut trouué vingt pieds sous terre vn autel consacré à Dis & à Proserpine. Valere liure second chap. premier en racompte vne longue histoire: *D'vn Valesius demeurant en la contree des Sabins, pres le bourg de Herete: lequel en vne grande pestilence, deux de ses fils & vne fille se trouuans atteints à l'extremité; comme il eust la dessus imploré ses Dieux domestiques; vne voix fut entenduë du foyer, que s'il leur vouloit sauuer la vie, il les menast contre bas le Tybre sans prendre terre iusqu'à Tarente; là où il leur dõnast de l'eauë chaude à boire, de l'autel du pere Dis & de Proserpine en leur plus grand' soif. Dequoy estant tout confuz en son esprit pour la longueur de ce voyage, & le danger au moins par eau; mais l'esperance qui estoit en doubte surmontant toute cette crainte, il les charge sur vne nasselle; & pensant tirer à Hostie, au plus endormy de la nuict il arriue au champ de Mars; surquoy les pauurets tous transis d'alteration, comme il cherchast de les contenter, & qu'il n'y eust point de feu au basteau, celuy qui le gouuernoit luy va dire, de veoir ie ne sçay quelle fumee non gueres loin: parquoy prenant de l'eau dans vn gobelet à la haste, il s'en va droit là tout resiouy; & trouuant la terre plustost fumant, que reste aucune du feu qu'on y auoit fait, il met dessus des petites buchettes, & souffle tant qu'il le rallume; & reschauffe son eau, qu'il porte de ce pas aux enfãs; lesquels ne l'eurent pas si tost beuë qu'ils s'endormirent; & au resueil se trouuerent du tout gueriz; racomptans d'vne voix à leur pere auoir veu en songe ie ne sçay quel Dieu, qui leur auoit nettoyé tout le corps auec vne esponge; & commandé d'immoler à l'autel du pere Dis & de Proserpine des victimes noires; & faire là des Lectisternes & ieux nocturnes. Le pere qui ne voyoit là aucune apparence d'autel, & desirant neaumoins accomplir le songe, s'en va à la ville pour achepter des estoffes; & laisse des gens pour cauer les fondemẽs ce pẽdant iusqu'à la terre ferme & solide; lesquels ayant fouy vingt pieds en profond, trouuerent vn autel dedié selon l'inscription au pere Dis, & à Proserpine. Dequoy Valesius ayant esté aduerty par l'vn de ses gens, sacrifia là des victimes noires, que les anciens appelloient Furues; & par trois nuicts continuelles, autant qu'il auoit eu d'enfans gueriz, celebra les Lectisternes & les ieux: Valerius Publicola puis apres qui fut l'vn des premiers Consuls, suiuant cest exẽple pour le desir qu'il auoit de secourir ses citoyens, apres les vœuz & prieres publiques, sacrifia au mesme autel des bœufs noirs à Dis, & des vaches de mesme pareure à Proserpine; & ayant par trois nuits de suitte fait les mesmes Lectisternes, & ieux; fit recouurir l'autel de terre comme au-parauant il estoit.* Ce qui se continua depuis de cent ans en cent ans: ou de cent dix ans, és ieuz Seculaires; selon que le porte ce vers icy de Martial: *Bis mea Romano spectata est vita Terento.* Parlant des ieuz Seculaires qui ayans esté celebrez par l'Empereur Claudius; comme nous auons cy deuant allegué de Suetone en sa vie; le furent quarante ans apres par Domitian. Or du remuëmẽt de terre à descouurir & recouurir cest autel, semble auoir esté appellé ce lieu Terentin, par ce que les Latins appellent *Terere*, rompre & briser ainsi la terre: & nompas des courses des chariots és ieuz Seculaires, (car celà appartenoit aux Circẽses) par leur impetueuses & vistes courses egallans celle de la Lune; ainsi qu'estimoit Verrius Flaccus: dont Festus se mocque; lequel semble le vouloir deriuer de la terre: *Terentum locus in campo Martio dictus, quod eò loco ara Ditis patris in terra occultaretur.* Et plus apertement Varron au 6. de la langue Latine, que Aulugelle d'abondant cite au 21. chap. du 2. liure de luy & de Lælius: *Triones rustico vocabulo boues appellari, quasi quosdam teriones, hoc est arandæ terræ idoneos:* Les autres, & mesmement Seruius se retiennent au verbe *Tero*; à cause que là endroit le Tybre brisoit & rõgeoit le riuage; dont ce fleuue auroit (ce dit-il) esté aussi appellé *Rumo* & *Serra*; *quasi ripas ruminans & exedens*: & *Tereptus* encore en quelques endroits de la ville; *eo quod ripas terat.* Ces ieuz au reste furent delà appellez Terentins; Ausone en son Ternaire: *Trina Terentino celebrata trinoctia ludo.* Ce qu'il dit ainsi; pource qu'outre la grande solennité qui s'en faisoit és ieuz Seculaires; on les repetoit trois fois tous les ans, que cest autel estoit descouuert, & les sacrifices y faicts; comme dit Censorin; pour appaiser les Manes ou puissances d'abas; assauoir le 30. d'Aoust; le 4. d'Octobre; & l'onziesme de Nouẽbre: esquels iours ils tenoient le monde estre cõme tout ouuert; suiuant ce que dit Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 16. *Quare inchoare bellum non licebat patente mundo, quòd sacrum Diti patri, & Proserpinæ dicatum est: meliúsque occlusa Plutonis fauce, ad prælium putauerunt. Vnde & Varro ita scribit; mundus cùm patet, Deorum tristium atque inferûm quasi ianua patet.* Festus semble le prendre en autre maniere, quand il dit, *Manes dij ab Auguribus vocabãtur, quòd eos per omnia manare credebant; eósque deos superos, atque inferos dicebãt.* Et derechef: *Manalẽ lapidẽ putabãt esse ostiũ Orci, per quod animæ inferorũ ad superos manarẽt, qui dicũtur Manes.*

les autres dient qu'à chaque lustre qui se faisoit de cinq ans en cinq ans, on venoit à cest autel de Terẽte, entregistrer les noms de ceux qui estoiẽt morts, & des naiz: Plus qu'au bout de chaque trẽte annees on venoit là faire vne reueuë du peuple Rom. & les cerimonies paracheuees on le recouuroit comme auparauant. Mais pour retourner à ces ieux Terentins, qui semblent estre vne mesme chose auec les Seculaires; voicy ce que Varron de Scenicis originibus en recite; *Comme; tout plein de prodiges apparussent de costé & d'autre, & que la muraille auec vne des tours qui sont entre la porte Colline, & la Gabiuse eussent esté frappees de la fouldre, pour raison dequoy les Decem-vires eussent reuisité les liures Sibyllins; ils rapporterent qu'il falloit celebrer les ieux Terentins au pere Dis, & à Proserpine, au champ de Mars par trois nuicts cõsecutiues; & leur immoler des victimes noires; & que les ieux se reïterassent tousiours au bout de cent ans.* A quoy se conforme Festus, qui limite le siecle à ce nombre là; Et auparauant luy Antias encore. Mais Censorin dit, le siecle estre le plus long l'espace du cours de la vie humaine, de la naissance iusqu'à la mort. Quãt aux siecles des Romains toutesfois, quelques vns (ce dit-il) les limitent par les ieux seculaires: ce qui seroit biẽ incertain. Horace au Cãtique desdits ieux, les fait estre de cent dix ans: *Certus vnde nos decies per annos*: Surquoy Acron expose que la deuotiõ de cest hymne estoit à deux fins; l'vne extraordinaire, pour appaiser & euiter la pestilence; l'autre ordinaire, à la reuolution accoustumee de cent dix ans; au bout desquels les ieunes garçons, & les filles n'ayãs encore atteint la puberté, le chantoient solennellement au Capitole. Mais la difference qui estoit entre les ieux Terentins, & les Seculaires, estoit comme dit Zozimus recitant les vers Sibyllins la dessus; que les Terentins ne se celebroiẽt que de nuict, & les Seculaires de iour & de nuict. Suetone en Auguste 31. *Secularibus ludis iuuenes vtriusque sexus prohibuit vllũ nocturnum spectaculum frequentare, nisi cum aliquo maiore natu propinquorum.* Aux Parques estoiẽt immolees de nuict des brebis & des chieures noires suiuant les vers de la Sibylle; & semblablement à Diane: A la terre vne truye: mais à Iuppiter des taureaux blancs en plein iour: & à Iunon vne genisse blanche: A Apollon; des garçons & filles ayans tous encore pere & mere en vie, chantoient les hymnes au temple. Les mariees faisoient leurs prieres deuant l'autel de Iunon, & les hommes & femmes prenoient les februes; les femmes principalement. (Ces februes; selõ Festus s'appellent tout ce que pour cause de purificatiõ est employé en quelque sacrifice que ce soit.) Delà puis-apres en tous les temples s'offroient des primices aux Dieux: Enquoy faisant les Romains selon que le portoient les liures de la Sibylle, deuoient auoir la domination de l'Italie entierement. Le premier iour doncques de cette solennité seculaire, les Quinze ayans la charge desdits liures, montoient au Capitole de grãd matin; là où ils sacrifioiẽt selõ la coustume: & de là s'en alloiẽt és theatres, pour y faire celebrer les ieux à l'honneur d'Apollon, & Diane. Le iour ensuiuant, les gentils-femmes s'assembloiẽt au Capitole, pour faire leurs prieres au Dieu, & alloient visiter tous les Lectisternes, chãtans des hymnes. Finablemẽt la troisiesme iournee, 27. enfans audessous de quinze à seize ans; & autant de filles de 12. à 14. ayãs tous pere & mere en vie, celebroient les mesmes processions & letanies; en beaux carmes Grecs & Latins; par lesquels ils recõmandoiẽt aux dieux l'Empire, & la saine & sauue cõseruatiõ du peuple Romain. Là dessus se iouoiẽt des ieus de toutes sortes par to' les Theatres; & se faisoient force prieres & offrandes par tous les temples & oratoires, tant la nuit que le iour. Le premier qui institua ces ieuz Seculaires fut Publicola l'an 250. apres que les Roys eurent esté dechassez, pour raison de la mortalité qui regnoit à Rome, ainsi qu'il a esté recité cy dessus de Valere: & ayant fait grauer l'inscription suiuante à l'autel, fit remplir la fosse de terre: P. VALERIVS. PVBLICOLA. FRVMENTARIVM. CAMPVM. DITI. ET. PROSERPINAE. CONSECRAVI. ET. LVDOS. DITI. ET. PROSERPINAE. ROMANORVM. SALVTIS. ERGO. FECI. Quand le terme de ces ieuz approchoit, on enuoioit les crieurs publiques par tous les endroits d'Italie, pour semõdre le peuple de venir aux ieuz qu'ils n'auoient onques encore veu, ny ne les verroient iamais plus. Car le peuple pour raison des ieuz, des comices, & du cense, se souloit assembler de tous les endroits de l'Italie à Rome. Ciceron en la 2. contre Verres: *Non omittam vt tum res iudcetur, cùm hæc frequentia totius Italiæ Roma discesserit, quæ aduenit vno tempore vndique comitiorum, ludorum, censendique causa.* Alors en la saison de l'esté, peu de iours auant qu'ils se celebrassent, les quinze dessusdicts personnages montans en vn haut poulpitre au temple du Capitole, & en celuy du Palatin, distribuoient du soulphre & bitume au peuple, pour s'en encenser & purifier: à quoy il n'estoit pas loisible aux esclaues de participer. Et outre les lieux dessusdicts, le peuple s'assembloit aussi au temple de Diane, qui estoit sur le mont Auẽtin, là où on leur distribuoit encore du froment, de l'orge & des febues: & lors on faisoit la veiglee cõme en la solennité de Ceres. Puis quãt le iour de la feste estoit arriué, par trois iours & trois nuicts tout de suitte, chacun ententif à ses deuotions alloit faire ses prieres & offrandes sur le bord principalement du Tybre, à Iupiter, Iunõ, Apollõ, Diane, & Latone: Plus aux Parques, à Ceres, au pere Dis, & à Proserpine. Et le souuerain Magistrat, ou le Prince sur la premiere heure de la nuict close, ayãt fait dresser trois autels sur le bord de l'eau, eux & les Quinze immoloient trois aigneaux, du sang desquels ils oignoiẽt les autels; puis les brusloient entieremẽt. Et faisans dresser vn petit eschafaut en façõ de la scene d'ũ theatre,

Siecle, que c'est.

theatre, allumoyent grande quãtité de lumieres & feuz; & chantoyent des hymnes composez expres. On representoit outre plus quelques ieuz & esbattemens solennels, pour lesquels on donnoit aux ioüeurs du froment, de l'orge, & des febues; ainsi que nous auõs desia dit, qu'on distribuoit à tout le peuple: Et le matin ensuyuant se poursuyuoit le reste de la solennité, telle q̃ vous auez peu ouyr cy-dessus. Toutes ces choses dict Censorin au liure *de die natali*, & Zozimus és Miscellanees de Politian, chapitre 58. Mais entre les autres opinions que met Censorin touchant la celebration de ces ieuz, la plus probable & apparente semble estre celle qu'il allegue des actes des Decem-vires; esquels les premiers ieuz Seculaires sont cottez l'an 297. Valerius Maximus, & Sp. Virginius Tricostus Consuls. Valere en la vie de Publicola les met l'ã 249. enquoy tout seroit cõfuz. Les secõds (tousiours 110. ans apres) l'an 407. soubs Valerius Coruus derechef, & C. Petilius Visolus. Les troisiesmes 517. soubs P. Cornelius Lentulus, & C. Licinius Varus. Les quatriesmes 627. soubs M. Valerius Lepidus, & L. Aurelius Orestes. Les cinquiesmes le deuoyent estre l'an 737. soubs Domitius Enobarbus, & P. Cornelius Scipio, selon ce calcul; mais Auguste estãt Cõsul auec Agrippa, les anticipa de neuf ou dix ans: parquoy les sixiesmes aduindrent l'an 794. second de l'Empire de Claudius, qu'il estoit consul aueques Vitellius: Suetone tiltre 21. *Fecit & Seculares quasi anticipatos ab Augusto nec legitimo tẽpori reseruatos*: Et toutesfois il n'y a pas 110. ans entre les deux, il s'en faut plus de quarãte: au moyẽ dequoy Domitian auroit celebré les septiesmes l'an 841. le septiesme de son Empire, retournant au calcul d'Auguste. Suetone tiltre 4. *Fecit & Seculares ludos; computata ratione temporum ab anno non quo Claudius proximos, sed olim Augustus ediderat.* Cecy se conforme aucunement au grand Iubilé des Hebrieux, Leuitique 25. qui se celebroit de cinquante en cinquante ans: lequel Boniface estendit à cent; mais Clement sixiesme le remit à cinquante; & finablement Sixte quart à vingt-cinq, comme il s'obserue encore pour le iourd'huy.

Le Iubilé.

LE PANTHEON, la Rotunde à cette heure. Cest edifice en son entier deuoit estre sans doute la plus belle chose de Rome, pour le moins la mieux entendue selon l'apparence qui s'en voit encore, nonobstant que despouillé de ses ornemens, & des statues qui y estoyẽt en grand nombre: tout au reste d'ordre Corinthe; de mesme largeur en son diametre d'embas comme est sa haulteur perpendiculaire, assauoir sept vingts quatre pieds en tout sens. Sa portique est presque encore en son entier aueques son frontispice & tympane, de quartiers enormes de marbre gentil; soustenue anciennemẽt de seize desmesurees colonnes de marbre grené, dur au possible, dont il n'y en a plus que treize saines & sauues; le feu en ayant gasté deux, & l'autre se trouuant adiré. La porte a quinze pieds de large, & trente de hault. Et tout ainsi qu'on y descend à cette heure par dix ou douze marches, on y montoit anciennement par sept; ce qui luy retranche beaucoup de la beauté de son aspect: si grande a esté la ruine des edifices d'alentour, qui ont surmonté de tant le rez de chaussee. Il n'a qu'vne entree, suyuant l'ancienne institution des temples bien proportionnez, comme dit Varron; ny lumiere que d'vn trou rond qui est tout au hault au milieu de la platte-forme, ainsi que l'œil d'vn cyclope, ou la bouche d'vne cisterne, trop hideuse & espouuẽtable à regarder du hault embas par cette ouuerture: au dessoubs de laquelle droict à plomb le paué est vn peu caué, auec des pertuis pour receuoir & escouller l'eau qui y tombe des pluyes, à guise de l'esgoust d'vn ieu de paulme: mais ce paué est tout de grandes baulmes de porphyre, serpentin, & autres sortes de marbres fort precieux. La clarté qui vient de ce pertuis se distribuë obliquemẽt, & par egalle dispensation tout ainsi que les lignes partans du centre, en toutes les chappelles qui sont à l'entour, auec vne ceinture de belles colõnes Corinthiaques de marbre blanc striees: & sur l'architraue pose ou semble poser la voulte ou retube à demy rond; car elle est confortee de la muraille faicte de bricques & ciment d'eslitte pour durer comme à perpetuité; ayant vingtdeux pieds despoisseur; anciennement incrustee par le dehors d'vne entablatture & marquetterie de marbres exquis, telle qu'on voit pour le iourd'huy saincte Marie de la Fleur à Florẽce, auec sa tour ou Campanil estant aupres, & l'Eglise de sainct Iean qu'on appelle le Baptistere; les portes duquel sont de brõze, & l'vn des plus beaux chefs d'œuure moderne qui soit pour le iourd'huy en toute la terre: Lorenzo Ciono mit cinquante ans à les faire. La voulte au reste de ce Pantheon; car autrement le poix de ceste grande masse eust esté en danger de fondre & s'amener de soy-mesme à bas; est ouuree d'vn compartiment de carreaux vuides & parquets enfoncez, se venans à restressir & diminuer peu à peu du bas en hault par vne belle proportion, selon les reigles de perspectiue: les molures d'iceux à guillochiz de diuerses sortes, de stuc doré; & leur plat fonds enrichy d'excellentes platte-peintures: dont la varieté des couleurs, auec la lumiere qui se venoit enfoncer là dedans, causoyent par leur reflexion à la veuë ie ne sçay quoy de correspondãt à vn arc en ciel, & encore plus agreable. La couuerture estoit comme encore pour le iourd'huy faitte à degrez tout à l'entour, ainsi que les marches ou sieges d'vn amphiteatre, reuestus de lames d'argent: Elles sont de plomb maintenant; car l'Empereur Constantin troisiesme enleua les autres, auec infiniz ornemẽs & richesses de Rome; principalement d'antiquailles: si qu'on dit qu'en sept iours seulement qu'il y demeura, il fit plus de ruine & dõmage que les Goths n'auoyẽt fait

en 260.ans. Mais estant arriué à Sarragosse en Sicile; pendant qu'il s'addonnoit à ses voluptez & plaisirs; les Sarrazins suruindrent là dessus d'Egypte qui rauirent le tout. Pape Boniface 4. obtint depuis de l'Empereur Phocas, de consacrer ce tẽple icy à la vierge Marie, & à tous les Saincts; dont la feste s'y celebre le premier iour de Nouembre, ayant pris l'appellation de nostre Dame de la Rotonde, à cause de sa rondeur: & au reste, l'Eglise selon sa coustume, l'a ainsi accommodé aux Saincts, en lieu des faulx Dieux qui y souloyent par les idolatres estre reuerez; dont les images estoyent departies par les Chappelles; & entre autres celle de Minerue faitte iadis du tẽps de Pericles par le tãt renommé ouurier Phidias, toute d'or & d'yuoire, & neaumoins de trentesix pieds de haulteur, cõme racomptent Plutarque en la vie dudit Pericles, & Pausanias au premier des Attiques: si d'auenture ce n'est vne autre que Paule Emyle auoit auparauãt apportee de Grece, & dediee au temple de Fortune; dont parle Pline liure 34. chapitre 8. mais il ne met pas quelle fust d'yuoire. La statuë de Venus y estoit aussi, ayant penduë à ses oreilles cette grosse perle de Cleopatre, dont elle auoit beu la semblable, de la valeur chacune de deux cens cinquante mille escuz, en vn banquet fait à Marc Antoine pour vne gageure legiere & de peu de prix: & en voulant faire autant de l'autre, elle fut par luy garentie. Apres leur mort elle vint és mains d'Auguste, qui la fit partir en deux pour en orner la statuë susditte: grãde incõsideratiõ pour vn Prince si aduisé, de defaire ainsi vn si rare & excellent chef d'œuure de la nature: laquelle on voyoit là aupres representee en platte-peinture, auec l'histoire dessusditte, faisant sa complainte au consistoire des Dieux de la bizarrerie & excez de bouche de cette desbordee Reyne, & de l'incõsideration d'vn si sage hõme; d'auoir l'vne consumé sans cause, & l'autre defait, de si precieux & rares ioyaux, où elle auoit tãt pris de peine. Lõg temps apres Alexãdre Seuere, comme dit Lampride en sa vie, y en fit attacher deux autres de fort grande valeur, dont on auoit fait present à sa femme, mais il en fit des pendãts d'oreilles à cette mesme statuë. Il y auoit outre plus vne effigie d'Hercules assise à terre, apportee autrefois de Carthage; à laquelle ceux du pays sacrifioyent tous les ans vn homme en vie. Agrippa donques ayant basty le Pantheon, le voulut consacrer à Auguste, qui le refusa: parquoy il fut dedié à Iuppiter, surnommé Vengeur, comme dit Pline, liure 36. chapitre 15. Et consequemment à tous les autres Dieux, selon que le mot le denote. Dion le refere à la mere des Dieux, qu'aucuns interpretent pour la Deesse Vesta, à cause de la figure ronde en tout sens de ce temple, conforme à celle de l'vniuers.

VILLA PVBLICA.

L'HOSTEL de ville. On ne sçait bonnement comme rendre cecy en autre sorte; car c'estoit vne grãde maison publique au champ de Mars, (maintenant où est le Palais de Monte-Iourdan) où les seconds Censeurs l'an de Rome 319. firent le premier Cense & denombrement; comme il est dit au 4. liure, fueil. 180. ligne 28. *Censores villam publicam in campo Martio probauerunt, ibique primùm Census populi est actus.* Là où ce mot de *probare* qui se trouue en plusieurs inscriptions antiques; signifie és choses profanes, le mesme que *dedier* en celles de la religion: parquoy il fault supporter ce qui est en la traductiõ. Les Ambassadeurs ennemis y estoyent aussi receuz quelque fois, pource que c'estoit vn lieu hors la ville; auquel, comme met Valere liure 9. chapitre 2. Sylla ayant fait enfermer quatre legions complettes, qui auoyent suyui le party de ses ennemis, nonobstant l'asseurance, & la foy à eux donnee, les fit toutes tailler en pieces, & ietter puis-apres dans le Tybre. Florus n'en met que quatre mille: & Cecilius, neuf. De ce bastiment Tite Liue en la guerre Macedonique, *Macedones deducti extra vrbem in villam publicam, ibique iis locus, & Dautia prabita.* Et Varron liure premier des choses champestres, chapitre 2. *Actius mihi inquit, dum dirimuntur suffragia, vis potius villæ publicæ vtamur vmbra?* l'ay mis *Dautia*, au lieu qu'és communs exemplaires il y a *Lautia*; assauoir le traictement qu'on faisoit aux Ambassadeurs; suyuant ce que Festus annote que Tite Liue a souuent mis *Dacrimas* pour lachrimas, comme grecanizant à Rome, car les larmes s'appellẽt en Grec δάκρυα, tout ainsi que *Dautia* pour *Lautia*.

Merueilleuse cruauté de Sylla

SEPTA.

LES SEPTES: assauoir le parquet des Comices. C'estoit vn pourpris tout clos d'aiz & treilliz à l'entour; là où le peuple s'enfermoit par Tribuz, pour donner sa voix en la creation des Magistrats; Seruius: *Septa in campo Martio inclusa tabulatu; in quibus stans populus suffragium forte ferret.* Et Dion au 53. liure: *Les Septes sont vn lieu au champ de Mars; que Lepidus auoit fait bastir, enuironné de galleries tout autour, pour y tenir les Comices par les Tribuz. Agrippa l'ayant decoré de tables de marbre & de peintures, les appella les Septes Iulies, en faueur d'Auguste, l'an 728. iceluy Auguste estant Consul pour la huitiesme fois auec Statilius Taurus.* Mais Auguste abolit depuis ces Comices, selõ que dit Tacitus; & les remit à la Cour, & aux Senateurs. A quoy semble toutesfois deroger ce que met Suetone, tiltre 40. *Comitiorum quoque pristinum ius reduxit; at multiplici pœna coërcito ambitu.* Et pourautant que ce pourpris des Comices estoit presque semblable aux parcs où l'on met les bestes blanches emmy les champs, pour fumer les terres, ils furent aussi appellez *Ouilia*. Tite Liue au 26. *Citatu Centuriæ senioribus, datum secreto in Ouili cum iis colloquendi tempus.* Et Lucain; mais il parle de l'hostel publique où fut fait le dessusdit massacre: *Et miseræ maculauit Ouilia Romæ.* Comme aussi Virgile appelle ces parcs *Septa* és Bucoliques: *Quamuis multa meis exiret victima septis.* Il y auoit plusieurs ponts au reste pour y arriuer de costé & d'autre, pour abbregement. Ciceron au premier des Epistres

stres à Atticus: *Operæ Clodianæ pontes occuparant*. Et Suetone en la vie de Cesar tiltre 80. *Cunctati vtrúmne in campo per Comitia Tribus ad suffragia vocantem, partibus diuisis è ponte deiicerent.* Tite Liue les met pres de la ruë Flaminienne, & la Fornique; mais pour en parler plus particulierement, ils estoyent entre la colonne Antoniane, & le tuyau de l'eau Vierge, pres du lieu où est pour le iourd'huy vn petit tertre qu'on estime estre prouenu des descombres & ruines de l'amphiteatre de Claudius, les autres de la terre tiree des fondemés de ladite colonne, & du temple qui estoit aupres; lequel tertre retient encore l'ancien nom de *monte Citorio*, quasi *Citatorium* ou *Citatorum*, de ceux qu'ō citoit là endroit, c'est à dire appelloit, pour aller donner leur voix dedās le parquet: ou qui s'y retiroyent apres l'auoir donnee. Ciceron au 4. à Atticus, parlant des Septes: *Nous ferons vne chose tres-glorieuse & magnifique, du pourpris des Comices Tribuniciens, que nous auons proietté de faire de marbre, & couuers, dans le champ de Mars: & l'enuironnerons tout autour d'vne gallerie haut esleuee, qui cōtiendra mille pas de circuit; auquel ouurage nous conioindrons l'hostel de ville*: Mais les guerres ciuiles qui suruindrent là dessus empescherét ce dessein. Spartian en la vie de l'Empereur Adrian escrit qu'il fit rabiller les Septes, esquels se souloit par fois faire le Cense & reueuë des citoyens Romains; par fois aussi des ieuz & esbattemés: Suetone en Auguste 43. *Fecítque nonnumquam vicatim, ac pluribus scenis per omnium linguarum histriones; non in foro modò, nec amphitheatro, sed in Circo & in Septis.* Plus: *Solebat etiam citra spectaculorum dies, si quando quid inusitatum, dignúmque cognitu aduectum esset, id extra ordinem quolibet loco publicare; vt Rhinocerotē apud Septa.* Et en Claudius 21. *Gladiatoria munera plurifariam, ac multiplicia exhibuit. Anniuersarium in castris prætorianis, sine venatione apparatúque; iustum atque legitimum in Septis; ibidem per extraordinarium & breue.* Nous en dirons quelque chose encore sur les Comices: où nous en mettrons le pourtraict, ensemble des ponts, & des troncs où l'on iettoit les bulletins. Il y auoit outre plus les Septes Agrippinians, dont fait métion Lampride en la vie d'Alexandre Seuere: *Basilicam Alexandrinam instituerat inter campum Martium, & Septa Agrippiana in latum, pedum 100. in longū, pedū 1000.* Il y auoit outre plus les Septes Trigariés, où les chariots attellez de trois cheuaux couroyent le prix: Pline liure & chapitre derniers: *Ne equos quidē in Trigariis præferri vllis vernaculis animaduerto.* Tous lesquels lieux estoyēt au chāp de Mars.

Pres de ces Septes puis-apres il y auoit vn tēple de Neptune, auec vne fort belle portique, comme escrit Denis Halicarn. lequel fut grandemēt orné & embelly d'Agrippa, pour les heureux succez qu'Auguste soubs sa charge & conduitte auoit euz en plusieurs rencōtres par mer.

MINERVA CHALCIDICA. Le temple de Minerue Chalcidienne: les ruines s'en voyent encore derriere l'Eglise de la Minerue à Rome, & le conuent des Iacopins: dont on peut comprendre qu'il estoit de forme carree, plus longue que large, & non gueres grād; mais anciennement fort riche & orné. Pompee le grand le fit faire; & y dedia selon Pline, liure 7. chapitre 26. toutes les marques de ses victoires, conquestes, & triomphes; auecques l'Eloge ensuyuant, lequel contenoit ses exploits d'armes en l'Orient.

Eloge des faicts de Pompee. NOVS CN. POMPEE SVRNOMMÉ LE GRAND; CAPITAINE DV PEVPLE ROMAIN; AYANS MIS FIN A VNE GVERRE QVI AVOIT DVRÉ PAR TRENTE ANS: ROMPV; CONTRAINT DE PRENDRE LA FVITTE; LAISSEZ MORTS SVR LA PLACE; OV RECEVZ A MERCY, IVSQVES AV NOMBRE DE DEVX MILLIONS CENT QVATRE VINGTS MILLE COMBATTANS: MIS A FONDS, OV PRIS CAPTIFS HVIT CENS SOIXANTE ET SEIZE VAISSEAVX ARMEZ EN GVERRE; RENGÉ A OBEYSSANCE M. D. XXXVIII. VILLES CLOSES, ET FORTERESSES: SVBIVGVÉ ET CONQVIS TOVTES LES TERRES QVI SONT DEPVIS LES MAREZ DE LA MÆOTIDE, IVSQV'À LA MER ROVGE; DEDIE ET CONSACRE A BON DROICT CE VOEV SOLENNEL A MINERVE. Et en vn autre marbre estoit contenu vn sommaire de ce triomphe: POVR AVOIR DELIVRÉ DES PYRATES LA MER MEDITERRANEE, ET TOVTES SES COSTES: REMIS A L'OBEYSSANCE DV PEVPLE ROMAIN L'EMPIRE ET ENTIERE DOMINATION D'ICELLE; IL AVROIT TRIOMPHÉ DE L'ASIE; DV PONT; ARMENIE; PAPHLAGONIE; CAPPADOCE; CILICE; SYRIE: DES SCYTHES; IVIFS, ET ALBANIENS: DE L'HYBERIE, ISLE DE CRETE; ET DES BASTERNES, ENSEMBLE DES ROYS MITHRIDATES, ET TIGRANES.

Pourquoy c'est au reste que Minerue eut vn tel surnom en ce temple, il ne s'en dit rien. Pausanias és Laconiques fait bien mention d'vn semblable, & le deriue du bronze ou airain que les Grecs appellent χαλκός; pour vne statuë de ce metal qu'vn Gitiadas fit à la Deesse, accompagnee de certains vers. Mais Suidas dit qu'elle eut ce nom de χαλκιοικὸς d'vne chappelle toute de bronze qu'elle auoit à Lacedemone; ou bien de ce que les Chalcidiens bannis de l'isle de Negrepont, la luy bastirent & dedierent. Elian en la diuerse histoire. Plutarque en la vie de Lycurgus; & és apophthegmes des Lacedemoniens en fait mention: & Tite Liue au 35. liure: *AEtoli circa*

Chalciœcon (Mineruæ est templum æreum) congregati cæduntur.

ISIS, ET SERAPIS. Le temple d'Isis, & de Serapis pres le parc des Comices. Il y eut plusieurs temples à Rome consacrez à ces deux idoles; comme nous auons desia dit cy-dessus : De cettui-cy Iuuenal fait mention en termes expres, quand il dit:

A Meroë portabit aquas, vt spargat in ædem
Isidu, antiquo quæ proxima surgit Ouili.

Iosephe és liures de la guerre Iudaïque, parlant d'vn feu qui se mit à Rome: *Le feu* (dit-il) *fut plustost miraculeusement qu'humainemēt allumé à Rome; où il brusla le temple d'Isis & de Serapis; les Septes, & cloison des Comices, le temple de Neptune; le Distributoire de Balbe, le Theatre de Pompee; & la Portique d'Octauie: ensemble le temple & la librairie de Iuppiter Capitolin.*

METELLVS. Le temple de Metellus à l'entree du champ de Mars; là où estoit vn Iuppiter d'yuoire de la main de Praxiteles; comme met Pline liure 36. chap. 5.

MARS, NEPTVNE, VVLCAIN. De Mars; de Neptune; & de Vulcain dans le Cirque Flaminien. Les Romains gens fort superstitieux sur tous autres, ont voulu referer à l'honneur des Dieux, non seulement ce qui partoit de leurs prieres, offrandes, & sacrifices; ensemble telles autres formes de deuotions interieures, & externes; ains les passetēps mesmes; les ieuz & esbattemēs, accompagnez de ioüeurs d'instrumens, & autres musiques; qui se faisoyēt en effect pour le soulas & recreation du peuple, ainsi que le tesmoigne assez Ciceron au premier des loix: car Platon n'estime rien estre plus propre à radoucir & ployer les cœurs des contumaces & fiers, q̃ l'harmonieuse varieté des accords; & au cōtraire, pour resueiller les pesans & languides. Tite Liue au commencement du 7. liure, fueillet 297. ligne premiere. Plus ce lieu du 25. *S. C. factum est, vt decem-viri libros de ludis Apollini faciendis inspicerent, &c.* Surquoy Macrobe discourt au premier liure des Saturnales, chap. 17. Desquels ieuz, les Circenses comme il se dira en leur lieu, estoyent des plus solennels: au moyen dequoy dans les Cirques ou lisses, là où les courses se celebroyent, il y auoit ordinairement plusieurs temples, comme s'ils eussent voulu rendre les Dieux spectateurs de pres de leurs ieuz. Quāt au temple de Neptune au Cirque Flaminien, ce tesmoignage s'en voit encore graué en vn marbre antique:

ABAS. CANTO. AVG. LIB. ÆDITVO. ÆDIS. NEPTVNI. QVÆ. EST. IN. CIRCO. FLAMINIO. FLAVIVS. ASCANIVS. ET. PALLANS. CÆS. N. SER. ADIVTOR. A. RATIONIBVS. PATRI. PIISSIMO. FECIT.

Mais Pline au 35. liure chap. 5. semble vouloir inferer que ce fut Cn. Domitius qui le fit bastir: *En tresgrāde estime* (dit-il) *sont au temple de Cn. Domitius qui est au Cirque Flaminien, Neptunus, Thetis, & Achilles; & des Nereides montees sur des Daulphins & Balenes, & des Hypocampes: plus des Tritōs; & Phorcys auecques vn monstre appellé Priste; & plusieurs autres telles fantasies marines, le tout de la main de Scopas; vn tresgrand & fort excellent chef d'œuure, quand bien il eust employé apres tout le cours de sa vie.* En celuy de Vulcain estoyēt des chiens en lieu d'hommes pour le garder; lesquels n'abayoient sinon apres les sacrileges, qui fussent venus en intention de le voller. Quelques autres attribuent ce miracle ou plustost fable, au tēple de Vulcain, sur le mōt Ætna; ouquel il y auoit vn feu perpetuel & inextinguible, qui se maintenoit de soy-mesme; & des chiens à la garde; lesquels faisoyent feste aux gens de bien, qui par deuotion l'alloyent visiter: Et au contraire se iettoyent sur les polluz & contaminez de quelque forfaict, ou mauuaise intention & pensee.

HERCVLES CVSTOS. Le temple d'Hercules grand custode & Patron du Cirque Flaminien. Il fut basty de l'ordonnance de Sylla Dictateur; par l'admonnestement des vers Sibyllins: & sa dedicace le 5. iour de Iuin. Ouide au 6. des Fastes:

Altera pars Circi custode sub Hercule tuta est,
Quod Deus Euboico carmine munus habet.
Muneris est tempus, qui nonas lucifer ante est,
Si titulos quæris, Sylla probauit opus.

HERCVLES MVSAGETES. Vn autre du mesme Hercules & des Muses, surnommé à cette occasion Musagete; dont cecy se trouue en vne harengue de l'Orateur Eumenius de la restauration des escholes: *Fuluius Nobilior* (ce dit-il) *fit faire vn temple à Hercules, & aux Muses, dans le Cirque Flaminien, de l'argent destiné aux Censeurs; non seulement pour l'amour qu'il portoit aux lettres, & à la poësie, mais pource qu'estant chef d'armee en la Grece, il auoit ouy parler d'vn Hercules Musagete, c'est à dire conducteur des Muses; & fut le premier qui transporta de la ville d'Ambracie à Rome neuf statues d'icelles, lesquelles il dedia à la garde d'vn robuste Dieu; comme deux choses qui se doiuent entr'ayder mutuellement; la tranquillité assauoir des Muses, qui leur est maintenue par l'effort d'Hercules; & les proüesses d'iceluy, immortalisees par la gracieuse viuacité de leurs chants.* Ces neuf statuës des Muses, Pline liure 35. chapitre 10. dit auoit esté de la main de Zeusis; *Fecit & figlina opera, quæ sola in Ambracia relicta sunt, cùm inde Musas Fuluius Nobilior Romam transferret.* Plus de huit vingts ans depuis, le mesme temple fut rebasty tout à neuf par M. Philippus, à l'instance d'Auguste, comme met Suetone, tiltre 29. *Multáque à multis extructa sunt; sicut à Martio Philippo ædes Herculis & Musarum.*

IVNO REGINA, ET DIANA, IN CIRCO FLAMINIO. Le temple de Iunon Reyne, & celuy de Diane au mesme Cirque. Tite Liue liure 40. *L'autre des Censeurs M. Emylius requit au senat, qu'on luy ordonnast de l'argent pour faire celebrer les ieuz de la dedicace des temples de Iunon Reyne, & de Diane, que huit ans au parauant en la guerre Ligustique il auoit vouëz: On luy ordonna deux cens escuz pour ce faict: parquoy il dedia l'vn & l'autre temple au Cirque de Flaminius. Puis apres en la dedicace de celuy de Iunon, il fit ioüer*

iouer des Comedies par trois iours de suitte : & deux durant à celuy de Diane, le tout dans le Cirque propre. Il dedia par mesme moyen le temple des Lares permarins au champ de Mars ; que L. Æmylius Regillus auoit voué quarante ans au parauant. Nous en auons desia parlé cy-dessus. Il y avoit outre plus en ce Cirque vn temple de Castor ; comme dit Victruue, & de Iuppiter stateur pareillement, fort enrichy & orné.

Lares permarini.

Bellona.

Le temple de Bellone au Cirque Flaminien, deuers la porte Carmentale ; dans lequel le Senat souloit donner audience aux Ambassadeurs estrangers, qu'on ne vouloit receuoir en la ville ; & s'y tenir pour d'autres occasions encore ; mesmes pour receuoir leurs Capitaines quād ils retournoyent de la guerre. Tite Liue au 42. *M. Popilius Cos. Romam rediit : Senatúque extemplo ad ædem Bellonæ vocato, multis verbis inuectus est in Prætorem.* Plus on y souloit attacher les escuz & pauois, comme l'on fait en noz Eglises ceux des Cheualiers, & autres gētilshommes d'honneur: Pline liure 35. chapitre 3. *Ap. Claudius qui Consul cū Seruilio fuit anno vrbis 259. posuit in Bellonæ æde maiorum suorum clypeos.* Les autres le mettent pres du marché aux herbes, & le theatre de Marcel, parce que de ce costé estoit la porte Carmentale de l'ancienne ville carree de Romulus. Il fut voüé par Appius Claudius en la bataille des Samnites, liure 10. fueillet 432. ligne 42. *Bellona, si hodie nobis victoriam duis, ast ego tibi templum voueo.* Ce fut celuy qui ayāt ià esté Censeur auec C. Plautius, au 9. liure, fueillet 398. fit pauer la voye Appienne iusques à Cappoüe: amena à Rome l'eau du mesme nom : & qui pour auoir prophané le Sacerdoce d'Hercules, en deuint aueugle depuis: Lactance liure 2. chapitre 8. Si que l'an 464. Pyrrhus ayant enuoyé Cyneas pour traicter la paix auec les Romains, Appius tout aueugle qu'il estoit s'estant fait porter au Senat, fit cette belle harēgue dissuasoire, inseree par Plutarque en la vie d'iceluy Pyrrhus ; mais prise comme il est à croire, du 13. de Tite Liue, car son Epitome en fait mention, fueillet 460. dont cest ignominieux appointement fut du tout rompu ; & ce tēple icy dedié, lequel auoit esté voüé dixsept ans au parauant : Ioint que la guerre auoit gaigné sa cause, contre la paix. Ouide au 6. des Fastes:

Hac sacrata die Thusco Bellona duello
Dicitur, & Latio prospera semper adest.
Appius est auctor, Pyrrho qui pace negata
Multum animo vidit, lumine cæcus erat.

Au commentaire de la guerre Alexandrine il est fait mention d'vn temple de Bellone en la ville de Comana en Cappadoce ; fort ancien & si reueré, que le ministre d'iceluy estoit le second en dignité & puissance apres le Roy. Les Poëtes au reste font cette Deesse, autremēt appellee Enyo, mere de Mars, ou nourrice, selon d'aucuns ; ou sa femme selō les autres ; & sa cochiere, dōt il auroit pris le surnom de ἐνυάλιος, cōme met Phurnutus ; quasi ἐνιεῖσα θυμὸν καὶ ἀλκὴν τοῖς μαχομένοις, &c. Donnant courage & effort à ceux qui combattent ; ou plustost fureur ; ou qu'elle est sans raison ne misericorde. ἔστι δὲ πλάσιν ποιοῦσα ὡς φόβος, καὶ ἔρις, καὶ κυδοιμός, ainsi que dit Hesychius ; Que sa mine est façonnee comme l'effroy, la noise ; & le debat. Ses ministres & Sacrificateurs hommes & femmes, se tiroyent eux-mesmes du sang de leurs bras & espaules, pour le luy offrir, estans comme espriz de fureur. Tibulle en la 6. Elegie du premier liure, où il descrit cette cruelle superstition.

Hæc vbi Bellonæ motu est agitata, nec acrem
Flammam, non amens verbera torta timet.
Ipsa bipenne suos cædit violenta lacertos,
Sanguinéque effuso spargit inepta Deam.
Státque latus præfixa veru, stat saucia pectus,
Et canit euentus, quos Dea magna monet.

A quoy se conforme Lucain au premier de la Pharsalie.

-- Tum quos sectis Bellona lacertis
Sæua mouet, cecinere deos.--

Lactance au premier liure de l'institution Chrestienne, chapitre 21. *Il y a d'autres sacrifices encore de la Vertu, laquelle ils nomment Bellone, esquels ses ministres sacrifiēt, non d'autre sang que du leur propre. Car se saignans és espaules, & tenans des espees nues és deux mains, s'en vont courans tant qu'ils peuuēt, transportez çà & là de fureur & forcenerie.* Et Lampride en la vie de Commodus : *Bellonæ seruientes verè execare brachium præcepit studio crudelitatis.* Tertullian en l'apologetique y adiouste les cuisses : *Bellonæ sacratus sanguis de femore proscisso in palmulam exceptus.* La ruë de cette Deesse estoit en la haulte sente, comme vous auez peu veoir en la 6. region : mais deuant ce temple qu'aucuns mettent entre le temple d'Apollon & de Mars (Vitruue le veult nommemēt hors le pourpris des murailles) estoit plantee vne petite colonne de marbre, qu'on appelloit la Bellique ; parce que apres que l'Empire Romain eut tellement accreu ses limites, que ny assez commodement, ne seuremēt on ne pouuoit enuoyer les Fecialiens faire les deffiemens sur les lieux ; comme vous pouuez veoir au premier liure, fueillet 28. ligne 40. ils aduiserēt pour garder encore en celà quelque forme de solennité, que de cette colonne le Fecialien auecques grande ceremonie lançoit vn Iauelot vers cest endroit où estoit situé le peuple & pays à qui l'on vouloit mouuoir guerre ; faisant là dessus les protestations requises & accoustumees ; car iamais le peuple Romain ne meut guerre à personne quelconque sans vne bien legitime occasion, pour le moins pretexte. Tite Liue liure 43. *Cassiū Consulem legati vbicunque sit persequantur : nuncient, ne bellum cum vlla gente moueat, nisi cum qua senatus gerendum censuerat.* Les autres diēt que les soldats sortans en campagne, s'acheminoyent de cette colonne ; là où par vne certaine solennité, & brauade ils alloyent brandissans leurs dards, la pointe addressee vers les ennemis, cōme s'ils les eussent voulu menasser auecques raison de leur courit sus. Ouide au 6. des Fastes:

Columna Bellica.

Prospicit à tergo summum breuis area Circum,
Est vbi non paruæ parua columna notæ.
Hinc solet hasta manu belli prænuncia mitti
In regem, & gentem cùm placet arma capi.

FORTVNA EQVESTRIS. LE TEMPLE ancien de la Fortune à cheual. Fuluius Flaccus, qui fut depuis Censeur, & grand Pontife, en vn gros & doubteux conflict qu'estant Preteur, il eut auecques les Arragonnois à son retour d'Espaigne, comme racompte Tite Liue au 40. liure, ayãt fait oster la bride aux cheuaux pour les lascher d'vne plus grande impetuosité dans les ennemis, & celà luy estãt heureusement succedé, voüa vn temple à Fortune Equestre; duquel quãd il fut Censeur puis-apres, il s'acquitta: & pour le mieux orner, fit enleuer les tuilles de marbre dont le temple de Iunon Lacinie és Brutiens en Calabre estoit couuert: (au commencement du 42.) mais le Senat detestant vn tel sacrilege & impieté; comme si les Dieux (ce dit-il) ne fussent pas vns-mesmes par tout, & qu'il fallust despouiller les vns pour reuerer & orner les autres, ordonna de les remporter. Depuis estant grand Pontife; & ayãt eu nouuelles de la mort de l'vn de ses deux enfans, & extremité de l'autre abandonné des medecins, on le trouua vn matin pendu & estrãglé de ses propres mains en sa chambre. Valere liure premier, chapitre 2. du mespris de la religion: *Fuluius Flaccus impunè nõ tulit, quòd in Censura tegulas marmoreas ex Iunonis Laciniæ templo in ædem Fortunæ Equestris quam Romæ faciebat, transtulit.* Ce que resume Lactance au 2. liure, chapitre 8. Vitruue au 3. liure met ce tẽple pres du theatre de Pierre de Pompee, au champ de Fleur. Neaumoins Tacitus au 3. liure, semble vouloir inferer qu'il n'y eust point de temple de cette Fortune Equestre à Rome; pour le moins de ce temps-là dont il parle, quãd il dit: *Cùm Equites Romani pro valetudine Augustæ donum vouissent Equestri Fortunæ; & eius cognominis nullum tum Romæ esset, illud Antium miserunt, vbi eo cognomine colebatur.*

VENVS VICTRIX. LE TEMPLE de Venus victorieuse. Il estoit au theatre de Pompee, comme met Porphyrion sur Horace. Plutarque pareillement en sa vie en dit quelque chose: & Pline au 8. liure, chapitre 7. L'an 699. *Pompee en son second Consulat, en la dedicace du temple de Venus la victorieuse, donna au peuple vn passetemps dans le Cirque, d'vn combat de vingt* Fort plaisant & pitoyable combat d'Elephans. *Elephans, contre des Getuliens qui leur lançoyent en teste des dards: enquoy l'effort de l'vne de ces bestes fut fort admirable; car ayant tous les pieds lardez à grands coups de traicts, se traisna à genoulx à trauers les esquadres des combattans; leur arrachant les escutz & targues du col auecques sa trompe, & les lançant hault en l'air, lesquels en tournoyant au retomber donnoient vn tresgrand plaisir aux spectateurs; comme si non par vne fureur de la beste, mais par artifice tout expressément ils eussent ainsi esté lancez en rond. Pour vn cas merueilleux fut aussi iugé, de ce qu'vn autre d'vn seul coup de dard dont il auoit esté assené au dessoubs de l'œil, fut tout roide mort estendu par terre: car il estoit par là penetré és parties vitales de la ceruelle. Tout le reste se mit en effort de sortir, non sans vne grande foulle de la multitude espandue à l'entour, nonobstãt qu'il y eust des barrieres de fer: Pour raison dequoy le Dictateur Iules Cesar voulant donner au peuple vn tel spectacle, fit clorre le camp du Cirque d'vne large & profonde trenchee remplie d'eau, laquelle Neron osta depuis pour aggrandir les sieges de l'ordre des Cheualiers. Les pauures Elephans au reste ayans perdu toute esperance d'eschapatoire, d'vne contenance si pitoyable qu'il ne se peut dire; requeroyent la grace & misericorde du peuple, deplorans lamentablement leur desconuenue; auecque vne telle compassion & douleur de tous, qu'oublians le respect de cest excellẽt Capitaine, & sa liberale munificence employee pour les honorer, & leur donner de la recreation, se leuerẽt tous indignez; le maudissans en leurs cœurs de sa felonnie, & luy iettans des imprecations de la calamité & fin malheureuse qui bien tost apres luy aduindrent.* Ciceron touche celà en la premiere epistre à Marius du 7. des Familieres: *Elephãtorum extremus dies fuit, in quo admiratio magna vulgi, atque turbæ delectatio nulla extitit; quinetiam misericordia quædam consecuta est, atque opinio eiusmodi, esse quandam illi belluæ cum genere humano societatem.* Tout cecy doncques se passa à la dedicace du temple de Venus la victorieuse.

LE TEMPLE d'Apollon. Il estoit aupres de ce Cirque, selon Apian; en tirant au marché aux herbes. De s'estendre icy autrement apres les noms, qualitez, & effects d'Apollon; ensemble autres allegories & moralitez de ses fables, ce seroit chose trop prolixe & hors de propos: il suffist qu'on cognoisse en ce qui peut concerner cette histoire, qu'Apollon enuers les anciens Poëtes, Orphee mesmement & Homere, presidoit à quatre professions & mestiers; aux ioüeurs de lyre & de harpe, ensemble à toute la musique: à la medecine, chirurgie, & apothiquairerie: aux archiers, & aux predictions, & euenemẽs. Toutesfois ce nom d'Apollon qui estoit Grec, ne fut point cogneu des Romains du temps de leurs Rois; pour le moins il n'en estoit rien contenu és liures cerimoniaulx des Pontifes, cõme tesmoigne Arnobe au 2. liure contre les Gentils: *Apollinis nomen apud Romanos indigitamenta Pompiliana nesciuerunt.* Mais Tite Liue liure 3. fueillet 153. met que dés l'an 306. le Cirque Flaminien estoit desia appellé le Cirque Apollinaire, pource qu'il estoit dedié à l'honneur de ce Dieu: car le temple ne fut dedié que l'an 322. comme il est dit au 4. liure, fueillet 185. ligne 45. Quant aux ieuz Apollinaires, l'institution premiere n'en vint que long temps apres, assauoir l'an 542. estãs Consuls Ap. Claudius Pulcher, & Q. Fuluius Flaccus pour la troisiesme fois. Tite Liue au 25. liure. *Dans les Propheties de Martius furent trouuees deux predictions entre les autres, dont la premiere concernoit la desfaicte de Cannes qui estoit desia arriuee: L'autre estoit plus obscure, non seulement pour ce que les choses aduenir sont plus incertaines que les passees, mais encore pour le stylle de l'escripture; dont la teneur estoit telle à peu pres.* ROMAINS, *si vous voulez chasser l'ennemy*

Marginal notes (right column): Le temple d'Apollon. — Les ieux Apollinaires.

& l'apostume qui vient de loin; ie suis d'aduis que vous vouez des ieux à Apollon, qui luy soyent celebrez gracieusement tous les ans, le peuple en y contribuant du public vne partie; & les particuliers, chacun endroit soy selon sa portee pour luy & les siens De la celebration desquels ieux le Preteur aura la charge, & y presidera, celuy dis ie qui administrera la souueraine iustice au peuple, & à la commune: & les Decem vires selon les ceremonies des Grecs, luy sacrifierōt des victimes: Que si vo⁹ faites deuëmēt tout cecy, vou-vous en resiouyrez à tousiours, & voz affaires s'en porteront mieux: car ce Dieu esteindra voz ennemis, leql nourrist & engraisse amiablemēt voz terres. POVR expliquer cette prophetie on prit vn iour tāt seulemēt: & le l'endemain le Senat ordōna, que les Decem-vires reuisiteroyent les liures Sibyllins touchant ces ieux & sacrifices d'Apollon. Dequoy ayās fait leur rapport au Senat, les Peres ordonnerent qu'on voüeroit & celebreroit des ieux à ce Dieu: & apres leur celebratiō qu'on deliureroit six vingts escuz au Preteur, pour employer aux sacrifices, auec deux mouttons gras pour y immoler. Fut encore fait vne autre ordonnance du mesme Senat: que les Decem-vires feroyent encore des sacrifices à Apollon à la mode Grecque, d'vn bœuf ayāt les cornes dorees, & de deux chieures blanches dorees aussi; & à Latone d'vne vache ornee de mesme. Le Preteur sur le point de faire les ieux au grād Cirque, fit faire vn ban, que chacun selon que ses facultez & moyēs le pourroyēt permettre, donneroit en offrande quelque petite somme de deniers. Voilà l'origine des ieux Apollinaires vouëz pour cause de la victoire & non de la santé, comme plusieurs cuidēt; ausquels tout le peuple couronné de laurier assista: & les dames Romaines en grand deuotion firent leurs processiōs & prieres és tēples: banquetās au reste par toute la ville en public, & à portes ouuertes: & fut cette iournee fort solennelle en toutes sortes de ceremonies. De ces courōnes & ghirlādes, & de l'argēt cōtribué aux ieux, Festus parle en cette sorte: *Apollinares ludos hoc est in laudem Apollinis, populus laureatus spectabat stipe data pro cuiusque copia.* Mais Tite Liue à la fin du 10. liure, page derniere, lig. 26. met q̄ l'an 452. fut premierement introduit l'vsage de veoir les ieux & esbattemēs auec des ghirlādes & chappeaux en la teste: *Eodē anno coronati primùm ob res bello bene gestas ludos Romanos spectauerunt.* Ie l'ay interpreté *de fleurs*, toutesfois ce lieu de Festus le specifie à des chappeaux de laurier. Macrobe liure 1. des Saturnales, chap. 17. recite la mesme teneur de la prediction dessusditte, cōtenue (ce dit-il) au second volume des propheties de Martius; ce qui auroit esté auparauant proposé par Corneli⁹ Rufus, l'vn des Dix, cōmis à la garde des liures Sibyllins: à quoy il adiouste, q̄ la premiere fois q̄ ces ieux furēt celebrez à Rome; cōme tout le peuple se trouuast occupé apres; les ennemis suruindrēt à l'impourueu, surquoy estans courus soudain aux armes, ils marcherēt au deuāt d'eux: & lors il sembla qu'vne nuee de flesches se deschargeast du ciel à l'encontre des autres, qui par ce moyē s'ēfuyrēt, & tout de ce pas les Romains retournerent à paracheuer les ieuz du Dieu qui les auoit ainsi secourus. De là on peut inferer & cognoistre qu'ils furent instituez pour cause de ce combat, & non de la peste, comme l'estiment quelques vns. Mais celà sent sa fable, & n'y a point de vray semblāce; aussi Tite Liue ne s'y arreste pas. Quant à ces menus deniers que le peuple contribuoit par forme d'offrande, la premiere ouuerture en vint de Metellus le Pontife, qui de cette cueillette fit vn temple à la mere des Dieux. Ouide au 4. des Fastes:

Dic inquam parua cur stipe quærat opes?
Contulit æs populus, de quo delubra Metellus
Fecit, ait, dandæ mos stipis inde manet.

Et Ciceron és liures des loix: *Præter Ideæ matris famulos, eósque iustis diebus, ne quis stipem cogito. Stipem enim sustulimus, nisi eam quam ad paucos dies propriam Ideæ matris excepim⁹: implet enim superstitione animos, & exhaurit domos.* Ce q̄ S. Augustin a touché aussi au 26. ch. du 7. liure: *Etiam à populis vnde turpiter viuerent, exigebant.* Mais pour retourner aux ieuz Apollinaires, leur solennité du commencement n'eut point de iour limité ne prefix, ains selon q̄ le Senat l'ordonnoit; iusques à ce q̄ finablemēt le Preteur Licinius Varus les reigla au 5. iour de Iuillet. Tite Liue au 27. liu. *Les ieux Apollinaires auoyent esté premierement celebrez Qu. Fuluius, & App. Claudius estās Consuls, par Cornelius Sulla lors Preteur de la ville, & la posterité de là en auant les cōtinua tous les ans, mais à iour incertain. Or il aduint que l'an 546. Claudius Marcellus & T. Quintius Crispinus estās Consuls vne griefue pestilence suruint à Rome, & aux enuirōs, laquelle toutesfois se trouua estre vne maladie plus longue q̄ dāgereuse: mais on ne laissa pour cela de faire des processions generales, & des sacrifices par tous les carrefours: & le Preteur Licinius Varus eut cōmandement de pposer vn Edit au peuple, de faire celebrer ces ieux pour tout iamais à l'aduenir à certain iour limité; ce q fut fait au 5. iour de Iuillet, q fut deslors dedié pour cette solēnité.* Seru⁹ sur le 6. de l'Eneide. On y chātoit vn hymne au reste tout ainsi qu'és ieux Seculaires; partāt de quelq̄ bōne main, cōme cettuy-ci au 1. d'Horace:

Dianam teneræ dicite virgines:
Intonsum pueri dicite Cynthium:
Latonámque supremo
Dilectam penitus Ioui.

LA Portique double de Cn. Octauius. Elle estoit entre le Cirque Flaminien, & le theatre de Pompee. Pline liu. 34. ch. 3. *Ie trouue q̄ de Cn. Octauius, qui triompha pour la victoire euë par mer contre le Roy Perseus, fut faite vne belle portique double pres du Cirque Flaminien: laquelle fut aussi appellee la Corinthienne, des chapiteaux de bronze qui estoyēt és colōnes.* Au moyen dequoy quelques vns estiment que ce fust, où est à cette heure l'Eglise de sainct Nicolas en Chalcarie; d'autant que les Grecs appellent le cuyure ou bronze χαλκός: Cette Portique ayāt esté gastee par le feu, fut refaicte d'Auguste. PORTICVS OCTAVII.

LE Cirque d'Alexādre. On estime cōmunemēt q̄ c'estoit où est maintenant la place d'Agone, la plus grād de Rome pour le iourd'huy, ditte ainsi des anciēs ieux de prix & cōbats solenels qui en Grec s'appelloyent ἀγῶνες, cōme le monstre cest epigrāme Grec qui cōprēd to⁹ les quatre anciēs: CIRCVS ALEXANDRI.

Τέσσαρες εἰσὶν ἀγῶνες ἀν' Ἑλλάδα, τέσσαρες ἱροί.

Οἱ δύο μὲν θνητῶν, οἱ δύο δὲ ἀθανάτων.
Ζηνὸς, Λητοΐδαο, Παλαίμονος, Ἀρχεμόροιο.
Ἆθλα δὲ τῶν, κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

Desquels nous auons parlé bien amplement sur les tableaux de Philostrate. Mais en ce qui depend de l'histoire Romaine nous poursuyurons icy tout d'vn train ce qui concerne ces agonales; car pourneant n'a pas retenu si long temps cette place vn tel nom. C'estoit vne feste & solennité double, que Numa institua à l'honneur de Ianus, comme met Valerius Antias en Macrobe; tous les ans le 9. iour de Ianuier, & le 20. d'Auril, Ouide au 1. des Fastes:

Quattuor adde dies ductis ex ordine Nonis,
Ianus agonali luce piandus erit.

Esquels iours le Roy des sacrifices immoloit vn mouton, ce dit Varron au 5. de la langue Latine: Et Festus aussi: qui semble les deriuer d'AGONIA, *Hostiam enim* (ce dit-il) *antiqui Agoniam vocabant*: ou d'AGONIVS, *quem Deum putabant dici presidentem rebus agendis; & Agonalia eius festiuitatem. Siue quia Agones dicebant montes; Agonia sacrificia quæ fiebant in monte. Hinc Romæ mons Quirinalis Agonus & Collina porta Agonensis.* Mais celà estoit pource que quand le Tybre inondoit la place d'Agone, on alloit celebrer les ieuz hors de la porte Colline; pres le temple de Venus Erycine, comme nous en auons amené là dessus en la 5. region le passage de Tite Liue, au 30. liure. Varron au lieu preallegué le deriue de certaine ceremonie qui s'obseruoit en ce sacrifice; auquel quand le Sacrificateur tout retroussé estoit prest à donner le coup; il souloit demãder, *Agon?* c'est à dire Feray-ie: car il ne leur estoit pas permis de frapper que le magistrat ou autre qui y presidoit, ne leur en eust donné le mot, ou le signe. Ouide au premier des Fastes:

Nominis esse potest succinctus causa minister,
Hostia cœlitibus quo feriente cadit.
Qui calido strictos tincturus sanguine cultros,
Semper agátne rogat, nec nisi iussus agit.

Car la coustume estoit, comme dit Lactance le Grammairien sur le 4. de la Thebaïde, que les Prestres frappoyent eux-mesmes la victime, & lors estoyẽt dits *Agones*: où tenoyẽt le cousteau, & vn autre la poussoit dessus, & estoyent en ce cas appellez *Victimatores*. L'autre deriuation des Agonales estoit, de ce que les bestes ne venoyẽt pas au sacrifice de leur bon gré, ains y estãs chassees par contrainte:

Pars quia non veniant pecudes, sed agantur, ab actu
Nomen Agonalem credit habere diem.

Ou d'*Agnalia*, y ayant esté inseré vn o: ou de ce qu'elles ont peur des ferrements qu'elles entreuoyent en la lueur & reflexion des bassins pleins d'eau: car ἀγωνιῶ est autant que craindre, & estre saisy d'horreur, dont est venu le mot d'*Angor*.

Vel quia præuisos in aqua timet hostia cultros
A pecoris lux est ipsa notata metu.

Ou plustost de ἀγών, qui signifie les ieuz de prix & combats solennels qui s'y faisoyent, à l'imitation de ceux qu'Hercules institua le premier à Iuppiter en l'Elide. Ce que Varron approuue, & Ouide aussi:

Fas etiam fieri solitis ætate priorum
Nomina de ludis Græca tulisse diem.
Nam prius antiquus dicebat Agonia sermo,
Veráque iudicio est vltima causa meo.

LES ESCVIRIES, des quatre bandes des cochiers à courre le prix. Quãt aux ieuz & esbattemens qui se faisoyent és Cirques, nous en parlerons cy-apres: du nombre desquels estoyent les courses des chariots que nous auons bien à plain touchees en noz annotatiõs sur Philostrate; mais plus des Grecs que des Romains, qui aussi cõme beaucoup d'autres telles choses, les emprunterẽt d'iceux Grecs, plus anciens & ingenieux en toutes arts, horsmis la guerre. Il y eut doncques du cõmencement deux bandes ou liurees de ces cõducteurs de chariots, & ce à l'imitation de la terre & du ciel: car tous ces ieuz & esbattemens estoyẽt fondez sur quelque mystere; la bãde verte representant la terre ordinairement tapissee de verdure, & la bleuue, le ciel; & la mer encore, qui auec la terre constitue ce bas monde. La premiere donques estoit verte (*prasinus color*;) la secõde, bleuue (*venetus*,) Depuis on y en adiousta deux autres; l'incarnate, & la blanche; à fin de representer par là les quatre elemens; & les quatre saisons de l'annee, ainsi que met Cassiodore: le verd pour le prin-temps verdoyãt, & la terre: le rouge pour le feu, & l'esté, eschauffé flãbloyant: le blãc pour l'eau, & le bruineux automne: & la bleuuasse pour l'air, & l'hyuer nuageux, Sidonius Apollinaris, *micãt colores albus, vel venet', virens, rubénsque.* Et le surpl' où il traitte quelq chose des ieuz Circẽses. Les quatre aages aussi: le prin-tẽps & adolescẽce par le verd: l'esté & ieunesse par le rouge: l'automne, & l'aage meur par le bleu: & l'hyuer & vieillesse par le blanc. Domitian finablement y en adiousta encore deux autres; la doree, & la cramoisie. Suetone en sa vie tiltre 7. *Duas Circẽsibus gregũ factiones aurati, purpureíque pãni ad quattuor pristinas addidit.* Et estoyẽt ces bãdes & liurees tãt des cochiers cõme des cheuaux, en fort singuliere recõmandation au peuple, qui se partialisoyẽt pour les vns ou les autres; tãt par ie ne sçay quelle inclination, que pour les pariz & gageures qui s'y faisoyẽt; si que bien souuẽt ils en venoyẽt aux mains. Mais plus les Empereurs, apres que la Republique fut reduitte en Monarchie. Suetone en Caligule, tiltre 55. *Il estoit si partial & incliné à la bãde verte, qu'ordinairement il souppoit en l'estable propre, & y couchoit. A vn cochier Cythique il dõna en vne collation cinquante mille escuz de present. A vn cheual fort viste de vray, & qui ne seruoit qu'à courre le prix; pour l'amour duquel tousiours la veille des ieuz Circenses, de peur de l'inquieter, il faisoit par les soldats de sa garde tenir tout le voisinage en silence; outre vne belle escuirie bastie de marbre, & vne mangeoüere d'yuoire; les couuertures de fine escarlatte; & vn poitrail de pierreries, il luy dressa vn gros train, auec des gẽs pour le seruir, & des*

STABVLA QVATTVOR FACTIONVM.

& des meubles fort precieux, pour receuoit & traicter magnifiquement ceux qui seroyent de sa part semonds de venir banquetter auec luy. On dit encore qu'il auoit deliberé de le faire Consul. Plus en Vitellius 14. *Quosdam & de plebe ob idipsum, quòd Venetæ factioni clarè maledixerant, interemit; contemptu sui, & noua spe id ausos opinatus.* Iules Capitolin en la vie d'Elius Verus: *Il fut si curieux des ieux Circenses, qu'ordinairement ils s'entrescriuoyent de ce fait, luy & ses subiects propres és prouinces de l'Empire Romain. Et vne fois il aduint, qu'estant assis auecques son consort & associé Marc Aurelle à voir ces ieux, ceux de la bande bleuue luy dirent mille pouilles, pource qu'indignement il fauorisoit la verte contre eux. Et de fait, d'vn cheual d'icelle appellé* Volucer *de sa grande vistesse, comme s'il eust volé & eu des aisles, il auoit fait faire vne effigie d'or, qu'il portoit ordinairement auec soy: Et en lieu d'orge ou d'auoine luy faisoit mettre dans sa mangeouere des raisins de Corinthe, & des pignons: lequel outre plus tout couuert de caparassons de pourpre, il faisoit amener deuers luy au Palais de Tybere. Estant mort, il luy fit faire vne tres-magnifique sepulture au Vatican: & fut ce cheual en si grand honneur, que ceux de la bande verte allans faire la queste pour luy, en rapportoyent souuentesfois vn boisseau d'escuz.* Quant aux courses des chariots, il y eut mesmes des Empereurs, mais les desbordez, qui s'en entremirent, comme Caligula en Suetone, tiltre 54. *Aurigabat extructo plurifariam Circo:* Et Nerõ au 22. & 24. *Aurigauit quoque plurifariam, Olympiis verò etiam decem-iugem.* Lampride en la vie de Commodus: *Aurigæ habitu currus rexit*: & en infinis autres endroits. Car ces cochiers estoyent en telle vogue & credit, que Iuuenal en la 7. Satyre ose bien opposer les facultez d'vn d'iceux à celles de cent fameux aduocats:

-- Veram deprendere messem
Si libet, hinc centum patrimonia causidicorum,
Parte alia solum Russati pone Lacertæ.

A Rome encore pour le iourd'huy és iours de Caresme-prenant, se garde ie ne sçay quelle ombre de ces courses anciennes, mais nompas de chariots: car les ieunes enfans courent le prix: puis les vieillards, & quelquesfois les femmes: les cheuaux Turcs, les Barbes, les asnes, & les buffles, les principaux gẽtilshommes Romains estãs mõtez en masque dessus; qui est le plus beau passetemps de tout; car au lieu de passer la carriere depuis saincte Lucie au Parion, iusques au chasteau sainct Ange, & de là à sainct Pierre, ces animaux prennent le plus souuent tout le contrepied dans les montagnes de l'ancienne Rome, à trauers les vignes & les iardinages: l'en ay veu quelquefois se ietter à corps perdu dãs le Tybre. Mais c'est assez de ce propos. De ces cochiers & conducteurs des chariots de course, il s'en trouue tout plein d'epitaphes antiques, comme cettui-cy de la bande incarnate.

CL. AVRELIO. POLYPHEMO.
DOMINO. ET AGITATORI.
FACTIONIS. RVSSATÆ. TOGENI.
CÆSAREO. SVI. TEMPORIS. PRIMO.
ET. SOLO. FACTIONARIO. OB. GLORIAM.

Et cest autre en fort mauuais carmes, mais qui ressentent ie ne sçay quelle reuerence de l'antique simplicité.

FVSCO FACTIONIS VENETÆ AGITATORI.
Factionis Venetæ Fusco sacrauimus aram
De nostro, certi studiosi & bene amantes,
Vt scirent cuncti monumentum, & pignus amoris,
Integra fama tibi, laudem cursus meruisti.
Certasti multis, nullum pauper timuisti:
Inuidiam passus semper fortis tacuisti.
Quisquis homo es quærens talem, subsiste viator:
Perlege, si memor es nosti quinam fuerit vir?
Fortunam metuant omnes: disces tamen vnum.
Fuscus habet titulos mortis, habet tumulum:
Contegit ossa lapis, bene habet: fortuna valebis.
Fundimus insonti lachrimas, vnáque precamur
Vt iaceas placidè nemo tui similis.

LE GRAND OBELISQVE, qui seruoit d'horloge, ou quadran au champ de Mars. Des Obelisques, puis qu'il vient icy à propos, nous en parlerons, mais apres Pline, qui seul de tous les Latins nous a plus laissé de cognoissance de l'antiquité; les autres ayans, peut estre, dedaigné de farcir leurs œuures des choses qui estoyent lors plus q̃ notoires & triuiales, mesme aux crocheteurs; (*lippis & tonsoribus* diroit le Poëte;) mais peu considerants l'aduenir; & les grandes mutations qu'ameine le temps, qui efface & anneantist en fin toutes les choses d'icy bas, dont il est le fleau. Et certes ceux qui se sont estudiez de s'y acquerir quelque immortalité en ce que la fragilité des choses humaines le peut permettre; les Egyptiens principalemẽt sur tous autres, qui s'ẽ sont parforcez en toutes les sortes, & par toutes les voyes possibles à l'homme, ont plus heureusement atteint ce but és Obelisques remuables & portatifs d'vn lieu à autre; bien qu'auec vne extreme difficulté & despense, que nompas és Pyramides, Labyrinthe, & autres telles manieres d'ouurages immobiles & ferm'-attachez en vn lieu: car les Romains par traict de temps faits seigneurs du rond de la terre, ont sans comparaison pl⁹ illustré la memoire des Rois autheurs de ces Obelisques, en les transportant en la ville dame & maistresse de l'vniuers; que s'ils les eussent laissez gesir inutilemẽt cõme enseuelys és ruines & oubliance de leur premier establissemẽt, depuis ce tresancien siecle là presque tousiours amené en diminution. Le premier doncques qui s'aduisa des Obelisques, fut selon que met Diodore Messeres Roy d'Egypte, pour vne telle occasion. Car ayant de son temps le Nil gasté toute la prouince par vne extraordinaire & excessiue inondation à guise d'vn petit deluge, le Roy par despit, comme s'il eust voulu chastier l'orgueil & insolence de ce fleuue, tira vn coup de flesche à trauers ses ondes: dõt tout incõtinent apres ayãt

LE GRAND OBELISQVE.

esté saisy d'vne tresgriesfue maladie, il perdit la veuë: & là dessus touché d'vne repentance fit quelque vœu, de sorte qu'il la recouura: & consacra pour ce bienfait deux Obelisques au Soleil autheur de toute veuë & lumiere, car Obelisque veut dire flesche. Pline liure 36. chapitre 8. varie ce nom; & met, *Que Mitres qui regnoit en Heliopole, c'est à dire la ville du soleil, ayant esté admonnesté par vn songe, luy en cōsacra deux, dōt faisoyent foy les rayōs de son effigie, & l'escriture grauee à l'entour de diuerses figures, mesmement d'animaux; car ce sont les lettres anciennes des Egyptiens. Les autres Roys puis-apres en la mesme ville en dresserent quatre autres de soixante douze pieds de haulteur: Et Ramises, soubs le regne duquel Troye fut saccagee par les Grecs, vn de soixāte. Le mesme encore estant party de là où fut le Palais royal de Mnenis, vn autre long de quatre vingts dixneuf pieds, & large de six en quarré: enquoy l'on dit que vingt mille hommes trauaillerent par vn long temps: Puis quand il fut question de le dresser; luy voyant les ingenieux estre en quelque crainte que les machines & engins ne peussent endurer vn fardeau si enorme & pesant, pour les esguillonner d'auantage d'auoir en plus estroicte recommandation le peril de cette entreprise, il fit lier son propre filz à la cime, à fin que le salut d'iceluy profitast à la conseruation de la pierre: & ainsi se parfit l'ouurage. Ce que Cambises ayant en admiration grande, il aduint qu'apres auoir prins cette ville, comme il eust commandé d'y mettre le feu, & que la flamme commencast desia à gaigner pays vers la platte-forme de l'Obelisque, il commanda soudain de l'esteindre, meu du respect d'vne telle masse, luy qui n'en auoit point eu de la ville. Il y en a encore deux autres; l'vn mis par Smarres, & l'autre par Eraphius; sans aucuns caracteres, de soixante douze piedz de haulteur. Ptolemee Philadelphe en planta aussi vn en Alexandrie de six vingts pieds de long, que le Roy Nectabus auoit fait tailler net & vny sans tare aucune: Mais il y eut bien plus d'affaire à le conduire & mettre debout, qu'à le tailler dans la carriere. On dit que l'ingenieux Satyrus l'amena sur des raddeaux, comme l'escrit Callixenus; ayant tiré vne trenchee tout expres depuis la fosse de la Phenice iusques au Nil; où deux barques fort larges accouplees de front, & chargees au double de l'Obelisque, de quartiers de la mesme pierre d'vn pied en tous sens, estoyent enfoncees à fleur d'eau: de maniere que les deux bouts d'iceluy posans sur les bords du fleuue, demouroyēt suspēdus en l'air sur les barqs; lesquelles allegees peu à peu des quartiers, se rehaussoient par mesme moyen; tant que finablement elles vindrent à rencontrer l'obelisque, qui se chargea de soy-mesme dessus. Il y en eut encore six autres de tels, taillez en la mesme montaigne, dont l'ouurier eut trente mille escuz pour sa peine. Cest Obelisque fut planté en la ville d'Arsinoé par le Roy dessusdit, cōme pour vn gage & present d'amour à sa femme & sœur tout ensemble Arsinoé: Mais s'estant trouué incommode au Haure, Maximus gouuerneur de l'Egypte le fit transporter au marché, luy ayāt fait escourter la cime pour y en mettre vne autre de cuyure doré, qui depuis se perdit. Il y en a deux autres moindres sur le port en Alexandrie au tēple de Cesar, q̄ le Roy Mesphees auoit fait tailler, de soixāte trois pieds de hault. Mais la difficulté fut sur tout de les cōduire par mer iusqu'à Rome sur des Carracons tout expres, prodigieux à regarder. Auguste ayant fait amener le precedēt Obelisque, voulut que le vaisseau cōme pour chose miraculeuse demeurast au port de Puzzol, mais il y fut cōsumé par le feu. Et l'Empereur Claudius y ayāt gardé quelques ans l'autre nef, sur laquelle Caligula auoit fait venir son Obelisque, le plus admirable vaisseau qui fut onques veu sur la mer; & en icelle entasse de gros monceaux de sable de Puzzol à guise de tours, la fit mettre à fonds à la bouche du Tybre pour bastir le port d'Ostie; car il falloit d'autres barques pour cōduire de là iusqu'à Rome les Obelisques: de laquelle experience on cognoit tout apertement, que ce fleuue n'a moins d'eaux q̄ le Nil. L'Obelisque qu'Auguste fit apporter au grād Cirque, le Roy Semnefertee l'auoit fait tailler, soubs le regne duquel Pythagoras fut en Egypte, & auoit six vingts cinq pieds & neuf poulces de hault, sans la base qui estoit de la mesme pierre, & l'autre qui est au champ de Mars, moindre de neuf pieds, fut de l'ouurage du Roy Sesostris: tous deux grauez de lettres hieroglyphiques, contenans l'interpretation de la Philosophie & Theologie des Egyptiēs. A ce dernier du champ de Mars Auguste adiousta vn vsage fort admirable, pour cognoistre de l'ombre du soleil la grādeur des iours & des nuicts; ayant fait faire à cette fin vn paué à l'ētour de l'estēdue de l'Obelisque, auquel l'ōbre se venoit rendre egalle, iustement au midy à Rome: & de là par des marques de cuyure y enchassees, alloit decroissant de iour en iour peu à peu, & puis à croistre derechef: chose certes digne d'estre cogneuë, & la bonté de l'esprit dont elle partit. Ce fut le mathematicien Manilius, qui ayant adiousté vne pomme doree au sommet, l'ombre se procreant de là: venoit à lancer ces diuerses croissances des iours; laquelle inuention il tira des diuerses ombres que rend la teste d'vne personne. Mais depuis enuiron trente ans, cette obseruation n'est plus iuste; soit que le cours du soleil ait varié par ie ne sçay quel accidēt du ciel; ou que le pourpris de la terre se soit aucunemēt remué de son cētre, cōme i'entends qu'on l'a obserué encores ailleurs: ou que par quelque trēblement de la ville, en cest endroit tant seulemēt l'esguille soit venue à se tordre; ou que par les inondatiōs du Tybre cette pesante masse se soit affaissee; cōbien qu'à ce que l'on dit, la platte forme de l'obelisque eust ses fondemens aussi profonds dans la terre, comme il estoit hault.* Cette traduction icy inseree comme vn parergue, pourra sembler à quelq̄s vns vn peu lōguette; mais si du tout non necessaire, à tout le moins nō aussi inutile du tout; car comme i'ay desia souuent dit, & diray encores, toutes ces annotations tendēt plus à l'instruction & enseignement de ceux qui n'entendent les langues, que nompas des gēs doctes; pour lesquels i'eusse procedé d'vne autre maniere; & me fusse contenté d'estre plus abregé beaucoup; sans toucher infinies choses qui leur estant plus que vulgaires, font nommément besoin aux autres moins aduancez és lettres, pour l'intelligence des œuures que ie me suis ingeré de leur representer en nostre langue, à fin de les faire participans de ce dont la faute d'estude & sçauoir les auroit priuez. Or pour retourner à nostre propos; le grand obelisque du

Cirque

Cirque maieur hault aueceque son Piedestal de CXXXII. pieds, ne fut point planté: car il se rompit en deux pieces quand on le dressoit; & le peut-on encore veoir couuert de terre: mais il y en eut vn autre hault de quatre vingts & huit. Quant à celuy du champ de Mars, il est par terre en plusieurs pieces; à vn iect de pierre de sainct Laurens in Lucina, en la base duquel est grauee ceste inscription:

CÆS. DIVI. F. AVGVSTVS.
PONT. MAX. IMP. XII. COS. TRIB.
POT. XVI. ÆGYPTO. IN. POTESTA-
TEM. POPVLI. ROM. REDAC. SOLI.
DONVM. DEDIT.

Au Mausolee & sepulchre d'iceluy Auguste, il y auoit deux autres obelisques de quarante deux pieds & demy de hault; l'vn desquels est en pieces au milieu de la ruë pres l'Eglise sainct Roc, & l'autre au derriere de ladite Eglise, mais couuert de terre. Plus vn autre rompu aussi, sur le tertre des iardinages, lequel estoit consacré à la lune comme les lettres hieroglyphiques le monstrent: vn hors la ville, pres l'Eglise de sainct Laurens: & vn graué, dans le Cirque de Caracalla prés sainct Sebastian où il gist encore brisé en plusieurs morceaux. Il estoit des grands, & cõsacré au soleil, accompagné au millieu de ces lisses de six autres esguilles, metes ou buttes, dediees aux six autres planetes; trois d'vn costé, & trois d'vn autre, selon sa longueur. De tous lesquels obelisques, & de plus de quarante encore moindres qui furent à Rome, n'en est demeuré vn seul debout que celuy du Vatican, ioignant l'Eglise de sainct Pierre; pour raison dequoy on l'appelle communement l'Esgueille de sainct Pierre: quelques vns plus mal à propos, celle de Virgile, comme s'il l'eust mise là par enchantemens, dont ils le font vn fort grand maistre. Il a quatre vingts & vn pied de hault, tout conserué, & d'vne piece; horsmis sa base qui est de plusieurs, cimentees ensemble; & a vingthuit pieds de haulteur, presque toute enseuelie dans terre: ayant à la cime vne grosse boulle de cuyure doré, où le vulgaire tient que fussent les cendres de Cesar. Mais il fut là mis par Caligula en son Cirque, que Neron acheua depuis, l'ayãt fait expres apporter d'Egypte, auec quatre grosses masses de la mesme estoffe pour faire la base, sur cette grand' nef, dont rien ne fut oncques veu de plus admirable en toute la mer, ce dit Pline liure 16. chap. 41. car à toute peine quatre hommes eussent peu embrasser le mast principal, lequel estoit d'vn seul sapin: & fallut six vingts mille boisseaux de lentilles pour sa saburre: si qu'elle occupoit en lõgueur presque tout le costé gaulche du port d'Ostie; où l'Empereur Claudius, la fit enfoncer, comme nous auons dit cy-dessus. Suetone en la vie dudit Claudius, tiltre 20. *Quam molem quo stabilius fundaret, nauem ante demersit, qua magnus obeliscus ex Ægypto fuerat aduectus*: là où il l'appelle le grand obelisque, combien qu'il y en eust de plus grands, mais nompas debout. Ce fut Niuncorce filz de Sesostris qui le fit tailler, ainsi que met le mesme Pline, liure 36. chapitre 2. L'inscription grauee au bas d'iceluy en deux de ses faces, tesmoigne qu'il fut là dedié à l'honneur d'Auguste, & Tibere.

DIVO. CÆSARI. DIVI. IVLII. F.
AVGVSTO.

Et à l'opposite;

TI. CÆSARI. DIVI. AVGVSTI. F.
AVGVSTO.
SACRVM.

Tous ces obelisques au reste sont d'vne mesme sorte de pierre, assauoir d'vn marbre grené de menus cailloux, blancs, rouges, & noirs, dur extremement presque à pair du porphyre & du serpentin, tellement qu'il ne craint aucunes iniures de l'air. Quelques ignorans ont voulu songer à cause de leur masse desmesuree, que ce fust vne matiere fusible, ce dient ils; mais c'est pour n'auoir leu les histoires, qui tesmoignent la peine de les auoir taillez és carrieres, & de les conduire & planter. Pline liure 37. chap. 5. met Theophraste auoir escrit, qu'on trouuoit és Cõmẽtaires des Egyptiens, cõme autre fois ils auoyent eu au temple de Iuppiter vn obelisque de quatre esmeraudes (ou plustost de Presme) long de soixante pieds; & large en vn endroict de six, en l'autre de trois. Plus qu'vn Roy de Babylone auoit enuoyé au leur, vne esmeraulde lõgue de six pieds, & large de quatre & demy. De moy ie lirois plustost *Digitorum* que *Cubitorum*, en vne si exorbitante hyperbole, si ce n'estoit que la maniere des Latins n'est pas de parler ainsi, & encore moins de dire *quadraginta digitorum*, comme il suit apres. Il suffit de le racompter comme il est escrit; oultre ce qu'on voit de la mesme estoffe, plusieurs autres petits obelisques, colonnes, & cuues creuses, qui denotẽt assez q̃ c'estoit pierre naturelle, & nõ matiere amoncellee par artifice.

ET PVIS que nous auons cy-dessus touché vne maniere d'horloge, dont seruoit l'obelisque du champ de Mars, il n'y aura point de mal de poursuyure icy tout d'vn train, car celà sert à l'intelligence de l'histoire Romaine, combien furent les anciens Romains grossiers en celà au respect de nous: si que ie pense que pour vne de nos mõstres de chãbre, dont aucunes marquent & sonnẽt les heures, & seruẽt de resueille-matin; monstrẽt par mesme moyen l'estat enquoy est la lune par chacun iour; les moys & iours de toute l'annee; auec le mouuemẽt & les aspects des autres planetes: & pour d'autres d'vn tresadmirable petit volume, enchassees en cristal ou autremẽt: si q̃ ie m'ẽ suis veu vne en vn anneau pour mettre au doigt, dõt le mouuemẽt ne pesoit pas vn escu, & neaumoins alloit douze heures: Pour ces doc- DES HORLOGES ANTIQVES.

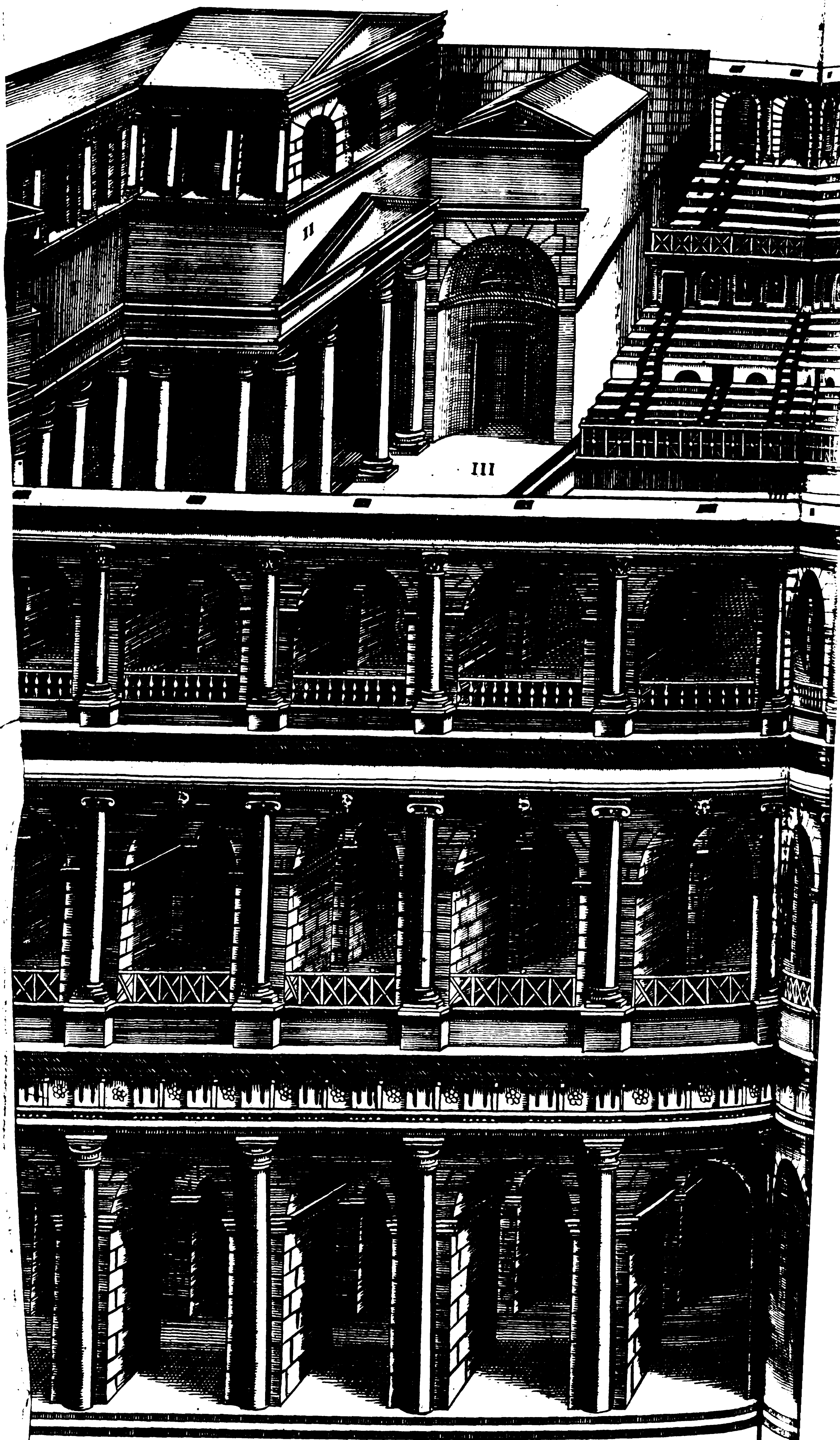
ques merueilleux automates ie ne doute pas qu'ils n'eussent attaché quelque guerre ciuile; tout ainsi que les histoires modernes des Indes Orientales nous tesmoignẽt, que deux puissants Rois, il n'y a pas quatre vingts ans, se firent la guerre par plus de dix ans, pour vne perle, & vn Elephant qui estoit tout blanc. Mais telles forceneries ne se trouuent pas seulement en ces gẽs barbares; ains és plus ciuils, pour de moindres occasions assez. La premiere inuention des quadrans à cognoistre les heures par le cours du soleil, vint d'Anaximenes Milesien disciple d'Anaximander; & de Thales, qui en monstra l'vsage en Lacedemone, comme met Pline, liure 2. ch. 78. Et au dernier du 7. liure, il dit qu'és douze tables qui furent faittes & compilees l'an de Rome 301. comme il est contenu au 3. liure de cette histoire, fueillet 129. n'est fait mention que du leuer & coucher du soleil seulement. Quelque temps apres y fut adiousté le midy: & enuiron douze ans deuant la guerre de Pyrrhus, Papyrius Cursor apposa vn quadran solaire au temple de Quirinus, voüé par son pere (vers la fin du 10. liure, fueil. 457.) Toutesfois q̃ l'historien Fabius, duquel il allegue celà, ne dit rien de l'ouurier d'iceluy, ne d'où il fut apporté; ne de quel autheur il l'a pris. Mais Varron escript que le Consul M. Valerius Messala l'an 477. ayant pris la ville de Catane en Sicile durant la premiere guerre Punique, en apporta vn delà qu'il mit en public, à la colonne qui est pres des Rostres, bien trente ans apres celuy de Papyrius: & encore que les lignes des heures ne se rapportassent pas bien au climat de Rome; si ne laisserẽt ils d'en vser par onze ans entiers; iusqu'à ce que Q. Martius Philippus, qui fut Censeur auec L. Paulus, en mit vn autre là aupres, plus exactement adiuxté. Mais pour tout celà ils ne pouuoyent rien auoir de certain des heures en temps nubileux & couuert, iusqu'à ce que Scipiõ Nasica collegue de Lanatus eut trouué le premier l'vsage de distinguer les heures du iour & de la nuict auecques de l'eau: & mit cette maniere d'horloge soubs le couuert, où il n'estoit point de besoin des rays du soleil.

LE THEATRE DE POMPEE.

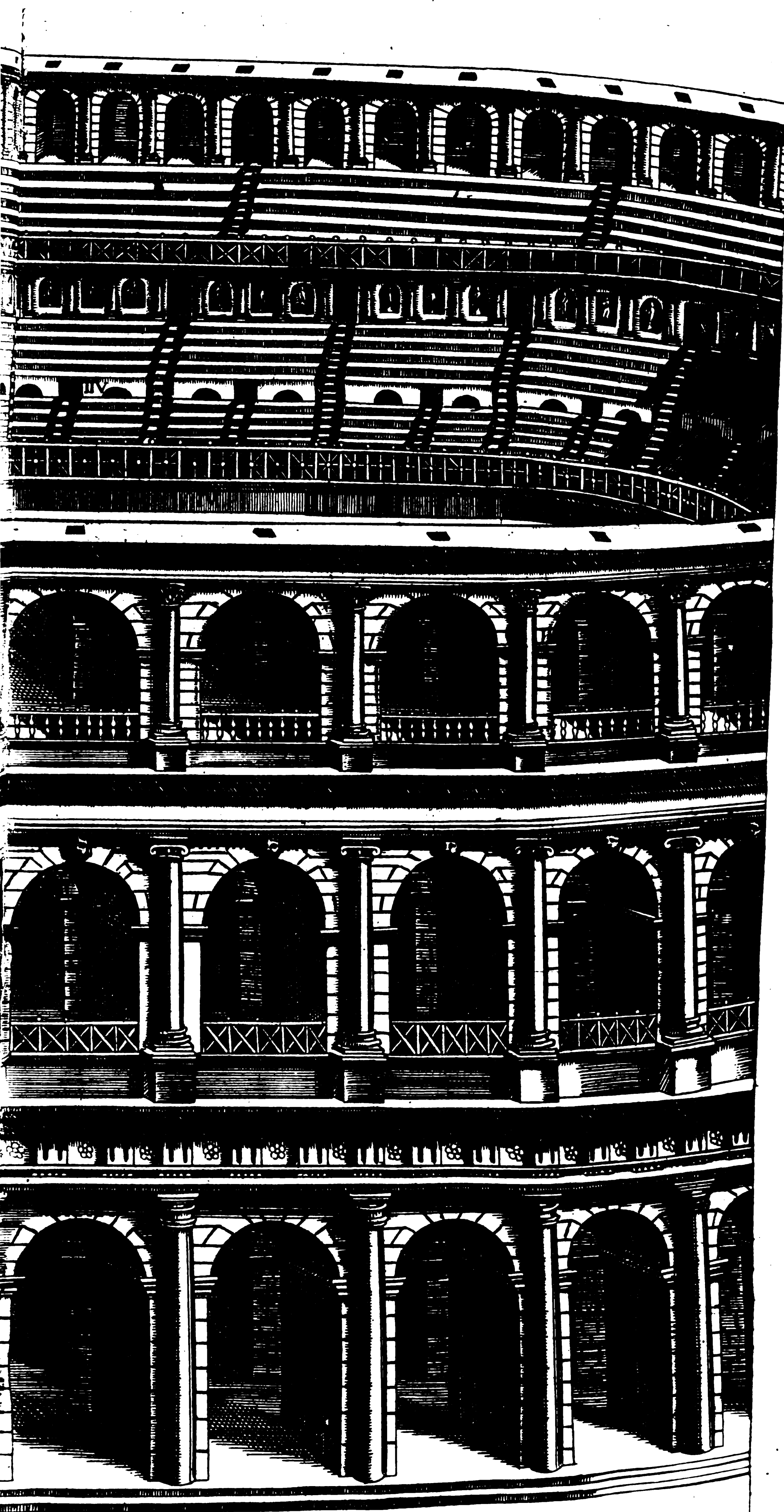
Le theatre de pompee. Nous en parlerons en general plus à plain sur le septiesme liure; ensemble des ieux qui s'y souloyent faire; premierement introduits à l'imitation Grecque pour appaiser l'ire des Dieux; mais en effect pour aucunement recreer le peuple apres la vexation de la peste. Les theatres du commencement n'estoyent que de bois, & bastiz à temps, puis apres on les defaisoit; comme vous auez peu veoir cy-deuant de ceux de Scaurus, & de Curion: parquoy Pompee voyant que c'ettoit vne peine & despense presque inutile; sans perpetuer la memoire de ceux qui faisoyent ces fraiz, s'aduisa le premier de tous les Romains d'en bastir vn qui fust permanent; dont il donna la charge à vn sien affranchy, lequel à ce qu'on dit, le fit faire à ses propres cousts & despens, en la place qui retient encore le nom de *Campo di Fiore*, de cette fameuse courtisanne Flora, dont parle Plutarque en la vie dudit Pompee. Pline liure 36. chapitre 15. l'appelle Amphitheatre: c'est à dire double; *Cum Pompeij Amphitheatro totiens multiplicata vrbe, tantóque maiore populo sufficiat largè quadraginta millia.* Mais Tacitus escrit, que Tybere fit faire vne scene ou eschaffault à iouër les ieuz au theatre de Pompee: Et d'ordinaire il n'y en auoit point és amphitheatres; lesquels pour estre de forme ouale accomplie en son circuit, seruoyent pour les combats & les chasses des bestes cruelles; le peuple estant espandu tout autour sur des sieges. Cettui-cy pouuoit contenir quarante mille personnes assis à leur aise. Suetone en Caligule tiltre 21. met qu'il l'acheua. *Opera sub Tiberio semiperfecta, templum Augusti, theatrúmque Pompeij absoluit.* Et en Claudius 21. qu'ayant esté gasté du feu, il l'auroit refait: *Ludos dedicationis Pompeij theatri, quod ambustum restituerat, &c.* A la venuë de Tiridates Roy d'Armenie à Rome, Neron le fit en vn iour tout dorer: Pline liure 33. chapitre 3. *Nero Pompeij theatrum operuit auro in vnum diem quo Tyridati Regi Armeniæ ostenderet.* Theodoric Roy des Goths le refit encore depuis, estant fort endommagé de vieillesse. Il s'en voit quelques marques encore, bien que petites en la dessusdite place, & en l'escuyrie du Palais des Vrsins, du costé d'Orient: à l'opposite il arriuoit pres sainct Laurent en Damase, où se tient la Chancellerie, au Palais sainct George: ce que l'on a coniecturé oultre l'assiette du lieu, par vn marbre antique qui fut trouué és fondemens de ladite Eglise, comme escrit Blondo, graué de ces lettres: GENIVM THEATRI POMPEIANI. A ce theatre se ioignoit le Palais, la Cour, & la Portique de Pompee: lequel comme met Plutarque en sa vie, fit sa demeure en vn moyen logis, iusques à son troisiesme Consulat: mais puis-apres il edifia vn theatre, fort blasmé du commencement des Romains: & vn superbe Palais tout ioignant. Ce fut en cette Cour où le Senat estãt assemblé, Iules Cesar fut mis à mort. Suetone chap. 80. *Postquam Senatus Idibus Martiis in Pompeij Curiam edictus est, facilè tempus & locum prætulerunt.* Il y auoit, ce dit-on en cette Cour ou Palais vn courtil ou auant-logis excellẽt (les Latins appellent celà *Atrium*) qui a gardé son nom iusque auiourd'huy, qu'on dit par vn mot corrompu *Satrio*, derriere le Palais des Vrsins: plus vne Portique soustenuë de cent belles & grandes colonnes: en laquelle (ce dit Pline liu. 35. ch. 10.) estoit vn tres-fameux tableau de Cadmus & Europe, fait de la main du peître Anthiphille. Le mesme Pline liure 34. chapitre 7. & P. Victor aussi, mettent là aupres vne statuë de Iuppiter, ayant trente pieds de hault; qui pour raison de ce voisinage fut appellé le Iuppiter Pompeian: *Talis in campo Martio Iuppiter à Claudio Cæsare dicatus, qui ideò vocatur Pompeianus à vicinitate theatri.* IVPPITER POMPEIANVS.

LE

THEATRVM · MA



'ARCELLI



THEATRVM LAPIDEVM.

LE THEATRE de pierre. Encore qu'il y en eust assez d'autres de la mesme estoffe, & nommément le dessusdit de Pompee, le premier de tous; Vitruue neaumoins parle de cettui-cy à part, qu'on attribue à Lepidus: mais de l'endroit où il fut, on n'en sçait bonnement que dire, fors que P. Victor le met en cette region.

LE THEATRE DE BALBE.

LE THEATRE de Balbe. On ne peult nomplus bonnement parler du lieu où estoit cettui-cy, si ce n'est, mais par coniecture, entre le Pantheon, le theatre de Pompee, & le Cirque Flaminien: car il n'en reste marques quelconques: ny ne s'en trouue chose aucune dãs les autheurs; sinon dans Suetone en Auguste tiltre 29. *A Cornelio Balbo theatrum*: Et Pline au liure trente six, chapitre sept parlant des pierres appellees Onyces: *Cornelius Nepos a escrit qu'on tint à de grands merueilles, que P. Lentulus Spinther en eust monstré des vases grands comme barrils: mais cinq ans apres l'on en auroit veu des colonnes de trente deux pieds de long. Neaumoins que pour vne chose admirable depuis Cornelius Balbus en auroit mis quatre en son theatre de moyenne grandeur; telle auroit esté la varieté & incertitude de cette pierre: Car* (adioute-il) *nous en auons veu trente plus grandes en l'eschaffaut que Calistus affranchi tres-riche de l'Empereur Claudius auoit fait faire pour iouër les ieux.* P. Victor met en cettui-cy trente mille quatre vingts quinze places tant seulement.

LE THEATRE DE MARCEL.

LE THEATRE de Marcel. De tous les theatres il n'y a plus q̃ cettui-cy debout pour la plus grand' part; sur lequel est basty le Palais des Sauelles gentilshommes Romains. Auguste le fit faire au nom de Marcel fils de sa sœur Octauie, qu'il auoit destiné sõ successeur à l'Empire, mais il fut preuenu de la mort en bas aage. Suetone tiltre 29. *Quædam etiam opera sub nomine alieno, vt theatrum Marcelli.* C'est celuy que deplore Virgile au 6. de l'Eneide: comme nous auons desia dit ailleurs.

Quantos ille virûm magnam Mauortis ad vrbem
Campus aget gemitus, vel quæ Tyberine videbis
Funera cùm tumulum præterlabere recentem.

Il est d'ordre Dorique au premier estage, & le reste Ionique; d'vne tres-belle architecture, & bien entendüe, voire l'vne des meilleures pieces de Rome, comme dit Vitruue: mais le tout fort endommagé du feu, & priué de ses ornemens: y ayãt eu place autresfois pour quatre vingts mille personnes, ce dient aucuns: toutesfois P. Victor n'en met que trente mille. En sa dedicace, comme escrit Pline liure 8. chapitre 17. qui fut le 4. iour de May, l'an de Rome 743. & de l'Empire d'Auguste 33. Q. Tubero, & Fabius Maximus estans Consuls; iceluy Auguste entre autres choses singulieres monstra au peuple le premier de tous, vn Tygre apriuoisé aucunement, dans vne cage ou geolle. Et au liure 7. chapit. 36. il designe que ce theatre fut basti pres la prison du marché aux herbes, dont nous auons desia parlé cy dessus: *Locus ille pietati est consecratus C. Quintio, M. Attilio Coss. templo eiusdem deæ extructo in illius carceris sede vbi nũc Marcelli theatrum est.* Vespasian en fit refaire la scene; & y iouër des ieuz. Suetone tiltre 9. *Ludis per quos scena Marcelliani theatri restituta dedicabatur.* Qui est tout ce que nous en auons peu apprendre.

L'AMPHITHEATRE DE TAVRVS.

L'AMPHITHEATRE de Statilius Taurus. C'estoient deux theatres accouplez ensemble. Pline liure 36. chapitre 15. parlant de ceste admirable machine excogitee de Curion; *Il fit* (ce dit-il) *deux tres-grands & amples theatres de bois à l'opposite l'vn de l'autre, suspendus en l'air, chacun d'eux sur vn seul piuot tournoyant: esquelz ayant fait auant midy iouer des ieux, les scenes establies tout au rebours, de peur s'entrempescher & confondre par vn bruit meslé reciproque; il les fait soudain retourner, ainsi comme ils estoient chargez de peuple: Puis sur le soir les aiz des cloisons leuees, & les pointes venans à se ioindre, il faisoit de celà vn Amphitheatre; auec des combats de Gladiateurs au millieu: Torné-virant le peuple Romain plus mercenaire que ceux-là. Car qu'est-ce qu'on pourra premier admirer en cecy, ou l'inuenteur, ou l'inuention? L'ingenieux qui en executa le dessein, ou celuy qui l'auoit proiecté en son esprit? Homme aucun auroit-il esté si hardy seulement de l'imaginer? ou d'entreprẽdre d'y faire obeyr, ou le commander? Mais par-dessus tout se doit mettre la forcennerie du peuple, s'estãt voulu hazarder de s'asseoir en vn si infidelle & incertain siege. Voylà donques ce victorieux conquerant des terres; le seul dominateur du monde, qui va saccager & piller les natiõs & les royaumes; qui enuoyée aux estrangiers le droit dont ils doiuent vser: quelques vns mesmes de son corps translatez au nombre des Dieux: vne principale portion de l'humain genre, suspendu en l'air sur vne machine; battant de grãd ioye les mains en son peril si euident. Ha quel bon marché il fait de sa vie, pour auoir à se plaindre de la routte de Cannes, ou d'autre tel sinistre accidẽt qui leur soit autresfois suruenu. C'est de vray vn dueil & tristesse publique de voir engouffrer des villes en des ouuertures de terre; & voicy tout le peuple de Rome comme chargé en deux nauires, qui est soustenu sur deux piuots seulement; & se regarde combattant soy-mesme pour sa propre vie; en danger de perir tout à vn instant, si l'vn de ces deux engins se lasche ou desment tant soit peu. Faut-il donc mendier la grace & faueur du peuple és assemblees des Tribus, pour le suspendre ainsi tout en l'air? Quelles choses pourra l'on faire icy és Rostres? Qu'est-ce qu'en fin n'osera entreprendre celuy qui leur a peu persuader de se mettre en vn tel hazard? Car à qui voudra confesser verité, le peuple Romain entierement, combattit comme à toute outrance és ieux funeraux qui se faisoient és obseques du pere de cettuicy. Lequel encore desguisa cette sienne magnificence, ayant fait rompre & defaire ces piuotz; car la forme de l'Amphitheatre gardee, le dernier iour il donna des luteurs, en deux scenes diuerses par le beau millieu: & au contraire l'eschaffault d'icelle osté, en vn moment feit faire vne monstre & promenade des gladiateurs qui auoiẽt vaincu. Neaumoins ce Curion ne fut ny Roy, ny chef d'aucun peuple; ny autrement riche; ny eu autre chose vaillant en tout son auoir, fors les querelles & discords des plus grands.* Voylà commẽt deux theatres adioutez l'vn à l'autre constituoient vn Am-

phitheatre. Cettuicy fut par le commandement d'Auguste edifié par Statili⁹ Taurus: Suetone tiltre 26. *A Statilio Tauro, Amphitheatrũ.* Mais il y en eut plusieurs autres à Rome: dont Iules Cesar fit bastir le premier au champ de Mars, lequel fut depuis demoly par Auguste pour y faire son Mausolee, qu'on appelle encore pour le iourd'huy pres sainct Roc, *L'Auguste*; Caligule en cōmença vn autre encore, mais qui demeura imparfaict. Suetone tiltre 21. *Inchoauit aquæductum regione Tiburti; & Amphitheatrum iuxta septa: quorum operum à successore eius Claudio, alterum peractũ, omissum alterum est.* Dion met cettuicy au champ de Mars.

CARCER CENTVMVIRORVM.

La prison des Centum-vires. Ce Magistrat icy fut creé à l'exemple de la premiere institution du Senat estably par Romulus, comme met Den. Hal. au second; ainsi que nous dirons cy apres en ses statuts. Festus à ce mesme propos: *Comme il y eust à Rome trente cinq Tribuz, trois hommes de chacune d'icelles furent esleuz pour iuger les procez, qui furent appellez Centum-vires. Et encore qu'ils fussent cinq d'auantage (car trois fois 35. font 105.) neaumoins à ce que l'appellation en fust plus ronde & aisee, on les nomma seulement Centum-vires: & les iugemens Centum-viraux qui emanoient d'eux.* Ouide au 3. de Ponto à Cotta:

Vtque fui solitus, sedissem forsitan vnus,
De centum iudex in tua verba viris.

Pomponius le Iurisconsulte en son Enchiridion du droict dit, que ce siege fut institué quand les Preteurs se trouuerent ne pouuoir suffire à la vuidange de tant de proces qui se presentoient; assauoir quand les Tribuz furent augmētees iusqu'à trentecinq: ioint qu'ils estoient ordinairement detenuz & distraits dehors, tant és guerres, qu'à l'administration des Prouinces. Mais pour mieux comprēdre celà, il faut sçauoir, que tous les iugemens concernans les citoyens Romains, estoiēt ou particuliers, ou publiques. Aux particuliers presidoient les deux Preteurs; celuy assauoir de la ville, qui estoit Iuge des citoyens à Rome: & le peregrin, des estrangiers. Si l'action intentee entre des particuliers consistoit plus en vn point de droit que nompas en fait; le Preteur la souloit renuoyer au siege des Centum-vires, pour auoir leur aduis là dessus: car c'estoit son conseil ordinaire, & ses assesseurs. S'il estoit question d'vn fait, le Preteur deleguoit des Iuges qu'ils appelloient *Recuperatores.* Et s'il n'y auoit rien où il fust question de s'instruire plus-amplement ny en fait, ny en droit, il le vuidoit tout sur le chāp. Des causes publiques les autres quatre Preteurs en cognoissoient. De ces Centum-vires fait mētion Ciceron au premier liure de l'Orateur: où il specifie ce qui estoit de leur gibier: *Nam volitare in foro; hærere in iure, ac Prætorum tribunalibus; iudicia priuata magnarum rerum obire, in quibus vsucapionum, tutelarum, gentilitatum, agnitionum, alluuionum, nexorum, mancipiorum, parietum, fluminum, stillicidiorum, testamentorum ruptorum aut ratorum, cæterarúmque rerum innumerabilium iura versentur; cùm omnino quid suum, quid alienum; quare denique ciuis aut peregrinus, seruus aut liber quispiam sit:* & Valere au 7. liu. & chap. des testamens rescindez: *Cum improbissimis hæredibus* (parlāt d'vn lequel auoit esté oublyé par le pere en son testament, pensant qu'il fust mort;) *de paternis bonis apud Cētum-viros contendit, omnibúsque non solùm consiliu, sed etiam sententiis superior discessit.* Par où il appert que non seulement ils donnoiēt leur aduis aux Preteurs, mais iugeoient aussi. Ils furent par-apres augmentez iusques au nombre de neuf vingts; departiz en quatre chambres ou auditoires, chacun de quarāte cinq. Pline l'Orateur en l'epistre à Romain, liure 6. *Sedebant iudices centum & octoginta, tot enim quattuor consiliis conscribūtur.* Et semble que cette creuë aduint sous Vespasian; suiuāt ce que dit Suetone en sa vie, tiltre 10. *Litium series maiorem in modum excreuerant: sorte elegit per quos rapta bello restituerentur, quique iudicia centum-viralia extra ordinem diiudicarēt:* mais celà fut comme des Iuges extraordinairemēt deleguez; ce que nous appellons proces de Commissaires: car ils garderent tousiours le nombre de cent, ainsi que le monstre cest autre lieu cy en Domitian tiltre 8. *Plerunque & in foro pro tribunali extra ordinem ambitiosas centum-virorum sententias rescidit. Recuperatores, ne se persuasoriis assertionibus accommodarent, identidem admonuit.* Ce qu'il dit pource que les plus fameux Aduocats plaidoient souuent en ce barreau appellé *Hasta*, Iaueline, comme le marque ce lieu icy de Martial au 7. parlant de Silius:

Hunc miratur adhuc centum grauis hasta virorum:
Hunc loquitur grato plurimus ore cliens.

Et cest autre de Valere liure 7. chap. 8. *Notæ insaniæ Tuditanus testamento filium instituit hæredem: quòd T. Longus sanguine ei proximus hastæ iudicio subuertere frustrà conatus est: magis enim Centum-viri quod scriptum esset in tabulis, quàm quis eas scripsisset considerauerūt:* Et ce pour-autāt que le iour des plaids, on auoit de coustume de planter vne Iaueline debout deuant l'auditoire pour seruir au peuple de marque. Quintilian au cinquiesme liure, chapitre second, en parle aussi. *Hasta* se prenoit encore pour la cause & proces; Ciceron pour Murena: *Vidésne tu illum tristem, demissum? iacet, diffidit, abiecit hastas:* C'est à dire se departir de l'instance. Plus pour l'enquāt où l'on vēdoit les biens; pource qu'on y souloit de mesme planter vne Iaueline: dont sont venuz, *Hastæ subiicere;* & *sub hasta subire & vendi;* & *subhastare*, duquel mot nous vsons en nostre vulgaire. Le parquet donques des Decem-vires instituez *Stlitibus iudicandis*, c'est à dire pour vuider les proces, comme le note Quintilian, vsoit aussi de cette haste, qui fut introduitte par Romulus. Ouide contre Pison:

Diuerses significations de ce mot HASTA.

Seu trepidos ad iura decem vocat hasta virorum,
Et firmare iubet centeno iudice causam.

Desquels Decem-vires font mention aussi Ciceron en l'oraison pour Cecinna: *Decem-viri prima actione non iudicauerunt:* Pline en l'epistre à Rufus

fus au 5. liu. *Sedebant iudices; Decem-viri venerant, obuersabatur aduocati.* Et le Pseudo Fenestelle que nous auons, chap. 23. Ce qui esclaircit dauantage l'institution des Centum-vires : *Nam cùm belloru munera, cæteris magistratibus non sufficientibus, ad Prætores deferretur, quorum munus administratio iuris præcipuũ fuit, creati Decem-viri sunt, qui ius in vrbe dicerent: Prætorúmque partes eo tempore gererent, Slitium iudicandarum appellati:* Mais nous eussions esté encore plus obligez à luy, s'il nous eust voulu cotter quelque chose du temps de leur premiere institution: toutesfois ce lieu de Ciceron dessusdit monstre qu'ils furent deuant que Cesar ny Auguste. Ce grand nombre au reste de Iuges pourroit sembler estrange à quelques vns, & comme ne seruant que d'embrouillement & de confusion : mais tout ainsi que les plus grands instrumens de Mathematiques, astrolabes, quadrans, cylindres, olometres, armilles, & autres, sont les plus iustes & certains: & que plus de lumieres allumees en qlque lieu le rẽdent dauãtage esclaircy: En semblable les iugemẽs d'vn grand nõbre doiuẽt estre les pl⁹ equitables, & mieux digerez: tnat pource que celà passe par plus de cerueaux, qui cõsiderẽt & espluchẽt mieux l'affaire, d'autãt q̃ ce que l'vn outtepasse & oblye, les autres le viẽnent atteindre & toucher : qu'aussi parce qu'ils sont plus mal-aisez à corrõpre, que s'ils estoiẽt peu. Et de fait no⁹ voyons qu'en noz parlemẽs, és cas de plus grande importance on assemble les chambres, à l'imitation de ces Centum-vires, qui se redoubloient, & quadruploient quelques fois, comme met Quintilian liure 2. & 5. chapit. premier & 2. Toutes lesquelles choses pourront parauẽture estre iugees vn peu prolixes, & sans besoin trop necessaire : Mais cõme i'ay desia dit ailleurs, mon intention est de seruir à ceux qui n'entendent la langue Latine; & esplucher sur Cesar & en cette premiere Decade, tout ce qui pourra faire pour l'intelligence de l'histoire Romaine: En celuy là, ce qui dependra du fait de la guerre & des armes, suiuant la milice ancienne: & icy, ce qui concerne la religion des Romains, leur iustice, police, manieres de loger, vestir, mãger, & autres telles choses; dõt la memoire de la plus part est demeurée par les chemins, sans pouuoir arriuer iusqu'à nous.

Le mausolee. LE MAVSOLEE ou sepulchre d'Auguste au champ de Mars. Nous en parlerons plus-à-plain cy dessous sur le traicté des sepultures. TOVT le reste de cette neufiesme region ou quartier est de peu d'importance: en laquelle il y auoit trente deux moulins à bras & boullengeries : auec autant de greniers: cent quarante pallais: & trois mille sept cens quatre vingts & huict maisons qu'on pouuoit aller tout autour.

LA DIXIESME REGION; LE

Pallais Maieur; laquelle contenoit onze mille six cẽs pieds de circuit: vingthuict Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs.

LE MONT PALATIN, autrement Romuleen, cõme l'appelle Trebelli⁹ Pollio, de Romulus qui y bastit sa premiere ville. Mais quant à l'appellation de Palatin ou Pallais, Varron au 4. de la langue Latine, l'attribue à la quatriesme region & le deriue de Palantee ville capitale d'Arcadie, d'où vint Euander vagabond auec les siens; à quoy se conforment Tite Liue, Virgile, & Den. Halicar. au premier. Solin au second chapitre: *Personne ne doute que le mot de Palatium ne soit venu des Arcadiens; qui fonderent premierement la ville de Palantee, où les Aborigenes s'habituerent assez long temps: mais pour l'incommodité du marez prochain procreé des inondations du Tybre coullant là aupres, ils l'abandonnerent pour s'en aller resider à Reate. Il y en a d'autres qui le veulẽt faire venir du beslement des bestes blanches, ayans seulement chãgé vne lettre : les autres de Pales Deesse des Pasteurs: ou (comme ayme mieux Silenus) de Palante fille d'Hyperboree, qu'Hercules engrossa sur ce mont.* Festus à ce mesme propos: *Palatium mons Romæ appellatus est, quòd ibi pascens pecus balare consueuerat: Vel quòd Palare id est errare ibi pecudes solerent* (ce qu'Ouide & Properce approuuent le plus:) *Alij quòd ibi Palante Hyperborei filia habitauerit, quæ ex Hercule Latinum peperit:* Varron la fait estre femme & non mere de ce Roy Latin : *Alij quòd Pallas ibi sepult⁹ sit.* Polybe le dit auoir esté fils d'Euãder: & Virgile semblablemẽt au 10. lequel ayant esté enuoyé par son pere au secours d'Eneas cõtre les Rutules, fut tué de la main de Turnus. Neaumoins il y a vn autre Pallas bisayeul d'iceluy Euander, dont le mesme Virgile dit cecy:

Arcades his oras, genus à Palante profectum,
Qui regem Euandrum comites, qui signa secuti
Delegere locum, & posuere in montibus vrbem
Palantis proaui de nomine Palanteum.

Quoy que ce soit le Palatin estoit vne des sept montagnes de Rome; qui fut la premiere close & habitee par Romulus & les siens, on l'appelle encore pour le iourd'huy le Palais maieur: Car pource que ce fut le premier siege de cest Empire, qui commanda depuis à presque tout le rond de la terre; tant sous les Roys premierement, que durant la vogue de la Republique, où l'Empire prit son entier accroissement: & à la fin sous les Empereurs, qui y esleurẽt leur domicile: Pline liure 36. chap. 5. *Palatinas domos Cæsarum repleuere, &c.* Toutes les Cours & demeures des Princes ont esté de là appellees Pallais: & les maisons aussi somptueusement basties. Enquoy fait bien à considerer l'inconstante varieté des choses humaines: Car estant monté ce petit lieu là, qui ne sçauroit contenir plus de mille pas de circuit, d'vn desert vague & inhabité, ou pour le mieux vne simple retraitte de brebiailles; à vn si hault comble d'honneur par l'espace d'enuiron mille ans, il seroit retourné en ses derniers iours à son premier estre; ne seruant, il y a desormais si long temps, que d'vne tasniere aux lezards, couleuures, & autres vermines, qui foisonnent là en Belle consideration.

toute liberté & plaisir, parmy les grands taz des anciennes ruines accablees l'vne sur l'autre; chose trop pitoyable & hideuse à veoir: n'y ayant pour tout qu'vne pauure petite Eglise de sainct Nicolas edifiee par le Pape Calixte, au lieu de tant de superbes & somptueux bastimens qui y souloiēt estre: Si que le soleil à son leuer ne pouuoit rien veoir de plus beau icy bas: en laquelle splendeur & grand' maiesté il dura, selon qu'on peult recueillir de Sidonius Apollinaris, iusques à Valentinian troisiesme, que les Empereurs Romains ayans esté depossedez par les Rois des Gots, il commença à se deshabiter, & descheoir; tant que de main en main sans que personne se souciast de le remettre, il a esté reduit à cette desolee frische, que l'on peult veoir. Enquoy se vint à verifier cette ancienne prediction des Aruspices, que l'Empire Romain prendroit fin, quand l'habitation du mont Palatin cesseroit. Il estoit anciennement diuisé en deux: au Germale, dit ainsi quasi *Germanus*, des deux iumeaux Romulus & Remus, qui furent nourriz là aupres sous le figuier ruminal, de la Louue; lequel lieu Varron au 4. semble constituer le long du coustau, depuis le temple de Iuppiter stateur iusqu'à l'arc de Titus: & en la Velie qui lizoit le reste de ce mesme tertre, depuis l'arc dessusdit iusqu'à celuy de Constantin. Il a du costé de soleil leuant la Suburre, & le mont Celion: au midy, le Cirque maieur, & l'Auentin: au soleil couchant, la grand' place ou le fore; & le Capitole: & au Septētrion, la ruë sacree, & le temple de la paix.

GERMALVS.

VELIA.

DOMVS AVGVSTA.

LA MAISON D'AVGVSTE. Il y a quelque difficulté en cecy, si c'est le lieu de sa naissance; ou bien celuy où il habita apres estre paruenu à l'Empire: car l'vn & l'autre estoient au mont Palatin. Suetone tiltre 5. *Il nasquit, Ciceron & Antoine estans Consuls, l'an 691. le 23. iour de Septembre, vn peu deuāt soleil, leuant en la region du Pallau, aux testes de bœuf; où il y a maintenant vn Oratoire, erigé là vn peu auant qu'il decedast. Car és actes du Senat il est contenu; comme vn ieune gentilhomme nommé C. Lectorius, Patricien, pour euiter la punition d'vn adultere de importāce par luy cōmis, outre son ieune aage, & ses ancestres, allega aux Peres Conscrits cecy encore, qu'il estoit possesseur & comme secretain de la terre qu'Auguste Cesar à sa naissāce auoit la premiere touchee: & pourtāt requeroit d'estre remis & quitté quasi à son Dieu propre & particulier. Surquoy l'on ordonna que cest endroit de la maison seroit consacrée.* De l'autre le mesme Suetone tiltre 72. *Il fit du commencement sa demeure pres la grand' place, au-dessus des degrez annulaires, au logis qui auoit esté à Caluus l'Orateur: & puis-apres au Pallais, en la maison d'Hortensius, mediocre & de peu d'apparence ny en grandeur, ny en ornemens, comme celle où les galleries estoient fort petites, auec des colonnes d'Albane sans marbre aucun, ny planchers exquis dans les chambres ou cabinets.* Au 57. ayāt desia dit; Que des estrenes qu'on luy donnoit par chacun an le premier iour de Ianuier au Capitole, mesme durant son absence, il employa vne partie à rebastir la maison Palatine laquelle auoit esté bruslee. Mais ie l'interprete pour le Pallais où se souloit tenir le conseil bien souuent, & non la dessusdite d'Hortēsius, ainsi que quelques vns l'ont escrit: laquelle estant ainsi petite, comment eust-il peu bastir le temple d'Apollon dedans, selon qu'il est contenu au tiltre 29. *Templum Apollinis in ea parte Palatinæ domus excitauit, quam fulmine ictam desiderari à Deo Aruspices pronunciarunt*: Dequoy pourroit estre procedé ce bruslement. La plus part des autres Empereurs s'en emparerent pour leur demeure; & fut appellé de là en auāt le Palais, ainsi qu'on peult veoir en plusieurs endroits de l'histoire Romaine: comme en Caligule tiltre 22. *Partem Palatij ad forum vsque promouit; atque æde Castoris & Pollucis in vestibulum transfigurata, &c.* Et à la fin du mesme: *Super templum diui Augusti ponte trāsmisso, Palatium, Capitoliúmque cōiunxit.* En Galba. 14. *Regebatur trium arbitrio, quos vna, & intra palatiū habitantes pædagogos vocabant.* En Othon 8. *Omnes in palatium currentes perruperunt in Triclinium vsque, nec nisi viso Othone destiterūt.* En Vitellius 15. *Statímque pro gradibus Palatij apud frequentes milites cedere se imperio professus.* Au 16. *Auentinum & paternam domum clam petiit: Mox leni rumore, tanquam pax impetrata esset, referri se in palatium passus est.* Iules Capitolin en la vie de Pertinax: *Ad palatium profectus, quod tunc vacuum erat, quia Commodus in Vectilianis occisus est.* Et Spartiā en celle de Iulian: *Inde se ad palatium recepit, vxore atque filia illuc vocatis.* Tous lesquels lieux i'ay bien voulu amener icy, pour monstrer que le *Palatium* ou Pallais, du temps des Empereurs estoit le logis du Prince; ainsi que le marque encore plus clairement Lāpride en Heliogabale: *Heliogabalum (Deum suum) in Palatino monte iuxta ædes imperatorias consecrauit.* Et en Alexandre Seuere: *In matrem Mammeam vnicè pius fuit, ita vt Romæ in Palatio faceret diætas nominis Mammeæ*: Car auant que de venir à l'Empire ils auoient quelque autre maison qu'ils laissoiēt pour s'en venir à celle là. Capitolin en Marc Aurele; *iussúsque in Adriani priuatam domum transire.* Et le lieu dessusdit de Vitellius: & puis apres, que la maison Tyberienne, dont parle en plusieurs endroits Tacitus, n'estoit pas des dependances du Pallais, ains separee d'iceluy. Suetone en Vitellius 15. *Cùm & prælium, & incendium è Tiberiana prospiceret domo.* Capitolin en Antonin Pic: *Cùm Apollonium, quem Chalcide accierat ad Tyberianam, domum in qua habitabat, vocasset.* Et en Marc Aurele: *In Tyberianā domum transgredi iussit.* ayant tousiours fait mention du Pallais à part: Aussi que cette maison estoit accompagnee d'vne belle bibliotheque, & le Pallais d'vne autre; Car P. Victor en met deux. OVTRE lesquelles deux maisons dessusdites il y en eut encore assez d'autres au mont Palatin; comme du Roy Tullus Hostilius: Solin chap. 2. *Tullus Hostilius in Velia, vbi postea Deûm Penatum ædes facta est*: Car il s'en alla depuis demeurer au mont Celion, comme il est dit au premier liure, fueill. 26. lig. 33. d'Ancus Martius,

Martius, au hault de la ruë facree. Seruius Tullius y eut aussi vn logis, outre celuy des Esquilies. Plus Valerius Publicola en la Vellie; liure secõd, fueill. 57. De Crassus l'Orateur, dont nous auons desia parlé cy-deuant. Ciceron l'acheta depuis la somme de cinquante mille escuz, qu'il emprunta à n'en rien payer, de P. Sylla lequel il defendit en iugement. Et comme celà ayãt esté diuulgué, soudain on luy eust reproché d'auoir pris vne telle sõme pour la defense d'vne cause, Ciceron nia fort & ferme le fait, ne qu'il eust vouloir d'acheter la maison dessusdite: Que si ie l'achapte (adioustoit-il) qu'on croye hardiment que i'auray receu ceste somme. Ce qu'ayant fait depuis contre sa parole; & cette menterie luy estant ramenteuë en plein Senat à sa barbe par ses maluceillans, il s'en prit à rire, leur disant; Estes vous donques si simples & peu aduisez, d'ignorer que c'est le fait d'vn habile homme, de dissimuler ce qu'il a enuie d'auoir; voyre de nier tout à trac qu'il le vueille aucunemẽt recouurer, de peur des encherisseurs qui peuuent entreuenir là dessus. Aulugelle liure & chapit. douziesme. Claudius l'ayant depuis fait bannir, luy fit raser cette maison de fonds en comble; & bastir au lieu vn temple à la liberté; mais apres auoir obtenu son rappel de ban, elle luy fut restituee & rebastie aux despens du public. C'est celle dõt nous auons l'oraison encore *Pro domo sua ad Pontifices.* LA MAISON de Catilina qui fit la tant fameuse cõspiration: Elle estoit pres la Basilique d'Opimius. Celle de M. Emylius Scaurus viz à viz de saincte Marie la neufue. Pline liure trente six, chapit. 2. escrit que le porche ou entree de ce logis estoit soustenu de colonnes de marbre Luculean, hautes de trente huict pieds. PLVS celles de Valerius Flaccus de Catulle: de Seneque: & assez d'autres. En ce palais au reste parmy les autres plus exquises & excellentes besongnes, & mesme de platte-peinture, estoit le tant renommé tableau des lignes d'Apelles & Prothogenes: dont voicy ce que Pline dit au 35. liure, chap. 10. *Apelles desireux de veoir à l'œil les ouurages de Prothogenes à luy cognuz seulement par le bruit & reputation qu'ils auoient par tout, nauigea à Rhodes, & au desembarquer s'en alla au logis de Prothogenes, lequel estoit lors allé à la ville: là où ayant trouué vn grand tableau en son ouurouër, accoustré, & tout prest à peindre, auec vne vieille qui le gardoit; pource qu'elle luy demanda son nom, il va tirer vne longue ligne du premier pinceau qu'il trouua, à trauers le tableau, deliee au possible, luy disant que son maistre le trouueroit là. Prothogenes à son retour, n'eut pas plustost ietté l'œil dessus ce traict ainsi hardy, qu'il ne recogneust soudain la main de laquelle il partoit: & d'vne autre couleur ayant couppé cette ligne en deux tout du long, dit à la vieille que si l'estranger retournoit, elle la luy monstrast, & dist, que c'estoit celuy qu'il cherchoit. Apelles ayant hõte d'estre surmõté; d'vne troisiéme couleur, encore va entrecouper cette derniere ligne; ne laissant plus de lieu aucun à vne autre subtilité plus deliee; parquoy* Prothogenes *aduouant d'estre surmonté, l'alla trouuer au port. Ce tableau demeura ainsi pour vne merueille de l'excellence de ces deux ouuriers à tous ceux qui le regardoient; mais principalemẽt aux maistres de l'art de peinture; plus celebre assez que tous les autres plus fameux ouurages; encore qu'il semblast estre vuide, d'autãt qu'il n'y auoit que des lignes qui se desroboient de la veüe.* RVES SEPT. Du Paudes cours: de fortune la regardante: la Salutaire: d'Apollon: de la chappelle de la fortune de cette iournee: de la Reduce, ou ramenante à sauueté.

TEMPLES DIX. De Iuppiter l'arresteur. Il a desia esté dit cy deuant comme Romulus le voüa au conflict qu'il eut contre les Sabins, liure premier, fueill. 12. & au 10. liure, fueill. 449. Il estoit au pied du mont Palatin au bout du grand maché, là où est maintenant l'Eglise de saincte Marie liberatrice, dont le nom est accommodé à l'ancien effect. Ouide au 6. des Fastes: IVPPITER STATOR.

Tempus idem Statoris erit, quod Romulus olim
Ante Palatini condidit ora iugi.

Car les vns deriuent cette qualité de *Sistendo*, les autres de *Stando*, comme faict sainct Hierosme, qui le veult estre ainsi appellé pource qu'en dardant icy bas ses fouldres, il se sousleue tout debout pour frapper de plus grãde impetuosité & roideur. Et de fait il se voit des medailles d'Antonin Pie, & de Gordian, au reuers desquelles il est ainsi figuré & tout nud; tenant en l'vne des mains vne Iaueline plantee en terre, & en l'autre la foudre, auecques cette inscription à l'entour; IOVI STATORI. Plus d'autres de Diocletian d'argent, aiant en la main droicte vne victoire, qui luy presente vn chapeau de laurier, & à ses pieds vn aigle, qui porte la fouldre. S. Augustin au 3. de la Cité de Dieu, chap. 13. *Là* (dit-il) *Romulus desperant desormais du debuoir & vaillance des siens, requit Iuppiter de les faire demeurer fermes: & de cette occasion trouua le nom de Stateur ou Arresteur.* Mais Seneque au 4. liure des Benefices, le refere à ce que par la beneficence de Iuppiter (c'est à nous, & à luy aussi qui estoit sourdemẽt Chrestien, le grãd Dieu) toutes choses sont ferm'establies, & demeurent en leur entier. Ce qui se cõforme à ce que met Ciceron en son oraison auãt que d'aller en Exil; où il semble le voulloir tirer de CONSTITVERE: *Téque ô Iuppiter Stator quẽ verè huius imperij statorem maiores nostri nominarunt: cuius in templo hostilem Catilinæ impetum reppuli à muris: cuius tẽplum à Romulo victis Sabinis in Palatij radice cum victoria est collocatum.* Il s'en voit encore pres l'Eglise dessusdite trois belles colomnes en pied, d'ouurage corinthe, qu'il ne faut point doubter n'estre de ce temple, & de sa portique, auec les ruines & les murailles qui sont là aupres selon les mesures que Vitruue luy attribue: Cõbien que ce ne soit pas de celuy qui fut voué de Romulus: ny effectué par le Consul Attilius: Car il fut plusieurs fois refait; ayant mesme esté bruslé quand Neron fit mettre le feu à Rome, pour la rebastir plus magnifiquement. Viz à viz de ce temple Tite Liue dit qu'estoit le Palais

de Tarquin le superbe. Sa solemnité au reste se celebroit le 27. iour de Iuin.

APOLLO PALATINVS

LE TEMPLE D'APOLLON AV PALAIS. Suetone en Auguste, titre 29. *Il edifia le temple d'Apollon en cest endroit du Palais, lequel ayant esté frappé de la foudre, les deuins declarerent que ce Dieu desiroit pour luy. Et y adiousta vne belle Portique, auecques vne Librairie Latine & Grecque; là où sur ses vieux iours il tint bien souuent le Senat; & fit la reueuë des Iuges.* Celà fut apres la bataille Actiaque, qu'il desfit par mer Marc Anthoine & Cleopatre: comme le desduit bien au long Properce en la premiere Elegie du 4. liur. Là où pour raison de cette victoire il appelle ce Dieu, Naual:

Hic vbi nauali stant sacra palatia Phœbo,
Euandri profugæ procubere boues.

Mais l'on veult referer aussi la fondation de ce temple, à ce qu'Auguste auoit vne singuliere deuotion à ce Dieu, duquel l'on mescroioit auoir esté engendré: comme dit Suetone tiltre 94. *Es discours Theologiques d'Asclepiades Mendetes i'ay leu, qu'Accia la mere d'Auguste, estant allee sur la minuict faire ses prieres au temple d'Apollon le iour de sa solemnité, & fait mettre sa lictiere dedans, s'endormit quãt & les autres dames: Et qu'vn grand serpent tout soudain se coula vers elle, qui en sortit peu apres: Surquoy s'estãt resueillee, elle se nettoya & laua, tout ainsi que si son mary eust geu auec elle: & que sur le champ on trouua sur son corps vne tache comme d'vn serpent empreint qu'on ne peut iamais effacer: Pour raison dequoy elle s'abstint tousiours depuis des bains & estuues publiques: & au bout de dix mois puis apres Auguste nasquit; dont il fut estimé estre fils d'Apollon.* Entre les autres singularitez de ce tẽple, y auoit vn grand chãdelier de brõze fait à guise d'vn arbre, cõme dit Pline liure 34. chap. 3. duquel pendoient plusieurs lampes en lieu de fruicts; & là les bõs & approuuez Poëtes auoient de coustume de venir pendre leurs ouurages; comme s'ils les eussent consacrez à ce Dieu autheur de la Poësie & musique. Horace en l'art Poëtique: *Scripta Palatinus quæcunque recepit Apollo.* Et en la 31. Ode du premier liure: *Quid dedicatum poscit Apollinem Vates?* Surquoy voyez Porphyrion. Au haut de ce temple estoit puis apres le chariot tout d'or du Soleil, rendant vne lueur & esclat de loing comme si ce eussent esté les raiz d'iceluy: & là haut encore leurs statues de l'ouurage des enfans d'Antherme, comme dit Pline 36. chap. 5. Mais il y en auoit à bas encore deux autres; celle d'Apollon de la main de Scopas, & Diane, de Timothee, excellens imagiers en marbre. En la Librairie, vn autre Apollon de bronze, de cinquãte pieds de haut, apporté de Thoscane. Liure 34. chap. 7. *Factitauit Colossos & Italia. Videmúsque certè Apollinem in Bibliotheca templi Augusti Thoscanicum, 50. pedum à pollice; dubium ære mirabiliorem an pulchritudine.* En la place deuant ce temple estoient encore quatre vaches excellentes, de bronze de la main de Myron: Properce les nomme à cette occasion ses trouppeaux, assauoir les filles de Pretus; transformees ainsi par imagination, pour auoir voulu se preferer à Iunon: mais elles furent à la fin gueries de cette humeur melancholique auec de l'ellebore noir par Melampus. Pline liure 25. chap. 5. Ouide au 3. des Tristes met les Belides aussi parmy les autres ornemens de ce lieu:

Inde tenore pari gradibus sublimia celsis
Ducor ad intonsi candida templa Dei.
Signa peregrinis vbi sunt alterna columnis
Belides, & stricto stat ferus ense pater.

Les Danaïdes.

Ce furent cinquante fille de Danaus fils de Belus, lesquelles ayans esté demandees en mariage par Egyptus son frere pour autant de fils qu'il auoit; l'autre pource qu'il auoit sceu de l'oracle qu'vn de ses gendres le deuoit tuer, instruict ses filles de mettre à mort tous leurs maris la premiere nuit de leurs nopces; Ce qu'elles executerent horsmis Hypermnestre, qui sauua le sien appellé Linus; lequel ayant occis Danaus, s'empara du royaume d'Argos. Elles s'appellent aussi Danaïdes; condamnees pour leur execrable forfait, és enfers, d'emplir d'eau vn muid pertuisé tout autour; de maniere qu'il en escoulle tout autant, comme elles en y peuuent mettre. Mais pour retourner à ce temple, Ammian Marcellin au 23. dit que du temps de l'Empereur Verus compagnon de Marc Aurele, ses soldats arracherent en la ville de Seleucie la statue d'Apollon surnõmé Comeen, qui fut emportée à Rome, & mise en ce temple: Mais que s'estans mis à piller l'autre; & ayans rencontré vn tronc où ils cuidoient estre vn tresor caché, apres qu'ils l'eurent desfermé, vn si pestilent air en sortit, qu'il empoisonna presque toutes les Prouinces de l'Asie & Europe. En cette place dessusdite encore estoit vn pourpris carré de murailles, qu'on appelloit Rome carree; où l'on souloit retirer les choses qu'en signe de bon augure l'on employoit à la fondation des villes; ainsi que nous dirons cy apres. Deuant les portes du Palais au reste estoit vn laurier front à front du chesne du Capitole, comme le marque Ouide au premier de la Metamorphose:

Postibus Augustis eadem fidissima custos
Ante fores stabis, mediámque tuebere quercum.

Duquel chesne, que les Pasteurs auoient dés la premiere fondation de Rome planté au Capitole, vne corone fut decernee par le peuple Romain à Auguste, pour l'auoir finablement conserué; & penduë sur la dessusdite porte tout aupres du Laurier qu'on dit estre nay là quant & Auguste. De ceste coronne parle ainsi Valere liure 2. chap. 3. *Lauream nec Senatus cuiquam dedit, nec quisquam sibi dari desiderauit, ciuitatis parte lachrimante. Cæterùm ad quercum pronæ manus porriguntur, vbi ob ciues seruatos corona danda est; qua postes Augustæ domus sempiterna gloria triumphãt.* Dion au 53. *Beaucoup d'honneurs furent decernez à Auguste, assauoir, que deuant sa maison au Palais on mist des lauriers, & sur iceux fussent pendues des coronnes de chesne; cõme pour*

me pour denoter par là que c'estoit vn vainqueur continuel des ennemis, & conseruateur de ses citoyens. Le logis au surplus de l'Empereur s'appelle Pallais, non pour auoir quelquefois esté ainsi ordonné, mais pource qu'il habitoit au Pallais, & que son Pretoire y estoit aussi. Sa maison puis apres acquit du mont Palatin quelque nom & gloire, pource que Romulus y auoit iadis demeuré, de maniere qu'encore que l'Empereur face sa residẽce ailleurs, le lieu ne laisse de garder le nom de Palais.

TEMPLVM FIDEI.

LE TEMPLE DE LA FOY. Il estoit presque sur le millieu de ce tertre. Tite Liue ne designe point l'endroit ou Numa consacra le sien: Mais Festus sur le mot Roma, apres certain Agathocles qui a escrit l'histoire des Ciziniens, attribue cettuicy à Rhoma fille d'Ascanius le fils d'Eneas; lequel Auguste renouuela.

FEBRIS.

LE TEMPLE DE LA FIEVRE. Ciceron au troisiesme de la nature des Dieux. *Il fault certes que vous confessiez l'affaire aller bien d'autre sorte que les hommes ne cuident: car ceux que l'on appelle Dieux sont la nature des choses, & non pas les figures des Dieux: laquelle erreur a esté si grande, que non seulement on attribue à des choses pernicieuses le nom des Dieux, mais des temples encore & des sacrifices: car nous voyons la chappelle de la Fieure au mont Palatin.* Valere liure & chapitre second, en met d'autres: *Ils reueroient* (ce dit-il) *la Fieure, & luy dressoient des temples à fin de leur nuire moins: dont l'vn se voit encore au mont Palatin: l'autre au cemetiere des Mariens: & le 3. au hault de la rüe lõgue: esquels se portoiẽt les remedes qui auoiẽt esté appliquez aux corps malades.* Sainct Augustin liure quatriesme, chapitre 15. *Cur autem & iniquitas Dea non sit, si Pauor, & pallor, & Febris dij Romani esse meruerunt.* A ce propos Lactance, liure premier chapitre vingtiesme; Porphyre, & Seruius parlent de certains Dieux reuerez des anciens, les vns pour estre secourables, & les autres pour ne nuire point. Ce que les Indiens Occidentaux souloient, en la terre ferme, & és Isles, pratiquer enuers leurs Zemi, ou idoles, de la plus hideuse & espouuentable figure qu'ils les pouuoient faire; selon que le malin esprit leur apparoissoit bien souuent, les menassant de perdre & gaster toutes leurs semailles de Mayz, Yucca, & autres, s'ils ne luy faisoient tels & tels sacrifices.

SALVS, AVT SANITAS.

AV CONTRAIRE, les Romains reueroient aussi la Deesse de santé, sur le mõt Quirinal, cõme no[us] auõs desia dit en la 6. Region. Les Grecs l'appelloiẽt ὑγιεία, fort respectee d'eux, & mesmemẽt enuers les Sicyoniẽs, où il n'estoit permis de la veoir à d'autres qu'à ses ministres, comme le dit Pausanias és Achaïques; & en tout plein d'autres endroits: la faisant estre fille d'Esculapius: Aristophane au Plut[us] l'appelle ἰασώ. Es Corinthiaques il adiouste que son image estoit tellement couuerte des tresses & cheueux des femmes qui se tondoient en son honneur, que mal-aysement la pouuoit-on discerner: toutesfois si quelqu'vn y venoit faire ses deuotiõs on la luy faisoit veoir à descouuert. En voicy la figure.



HELIOGABALVS.

CELVY D'HELIOGABALE. Herodian au cinquiesme liure: *Bassianus auoit enuiron quatorze ans: & Alexian dix seulement, quand ils furent faits tous deux prestres du Soleil, que ceux du pays reuerent merueilleusement, l'appellans Heliogabale en langue Phenicienne: & ont vn fort grand & spacieux temple edifié à son honneur, lequel est superbement enrichi de beaucoup d'or, d'argent & de pierres precieuses. Et si non seulement les habitans du lieu le reuerent, mais les Gouuerneurs des Prouinces voisines; & ensemble les Rois & Princes estrangers, à l'enuy l'vn de l'autre, luy enuoyent de tres-magnifiques presens tous les ans. D'effigie, il n'y en a point de faicte d'ouurage de main à la mode Romaine ne Grecque; ains vne grosse pierre ronde par le bas qui vient peu à peu en s'appointusant, de la forme presque d'vne pomme de pin, noire au possible; qu'ils dient estre autres-fois tombee du Ciel.* Lampride en la vie d'Heliogabale, met qu'il luy fit bastir vn temple fort somptueux tout ioignant le Palais: & qu'il auoit deliberé de luy deferer tous les mysteres & ceremonies des autres religions, comme à vn Dieu vniuersel.

DEA VIRIPLACA.

CELVY de la Deesse Viriplaque, ou appaisemary. Valere liu. 2. chapitre 1. *Toutes les fois que quelque noise & mauuais mesnage suruenoit entre le mary & la femme, ils auoient de coustume d'aller visiter la chappelle de la Deesse Viriplaque, qui estoit au mont Palatin; là où ayans deuisé ensemble, leur contention quittee là, ils s'en retournoient d'accord au logis. Car l'on dit que cette Deesse fut ainsi appellee de rappaiser les maris: digne certes d'estre reueree, voire des principaux sacrifices, comme gardienne qu'elle est de la paix domestique & quotidienne, en vn lien egal d'amitié; rendant*

suiuant son appellation, l'honneur deu à la maiesté du mary; auecques vn respect & deuoir reciproque que merite la femme.

MATER DEVM. LE TEMPLE DE LA MERE DES DIEVX. Cest Idole eut plusieurs noms & surnoms enuers les anciens. Quant à cettui-cy, Seruius l'estime auoir esté ainsi appellee, pour estre du nõbre de ces Deitez que l'on appelle ἄζωνοι, c'est à dire qui n'ont aucun lieu ny demeure particuliere au ciel, mais sont reuerees indifferemment par tout: *Vt mater* (ce dit-il) *Deûm, cuius potestas in omnibus zonu est.* LA GRANDE MERE. Lucrece au second liure la descrit bien amplement en ces termes:

Quare magna Deûm mater, matérque ferarum,
Et nostri genitrix hæc dicta est corporis vna: &c.

Ce qui est conforme à l'hymne d'Orphee, où il l'appelle la Mere des Dieux & des hommes mortels, μήτηρ μέν τε θεῶν, ἠδὲ θνητῶν ἀνθρώπων: assauoir la terre, comme met Diodore apres iceluy Orphee. Mais plus apertemẽt Varron en sainct Augustin liure septiesme de la Cité de Dieu, chapitre 24. *Il fait* (ce dit-il) *la terre estre vne mesme chose auecques la Grande mere, dont le tabourin qu'elle porte represente la rondeur: les tours qu'elle a en la teste, les villes: la chaize plantee aupres d'elle, son establissement immobile, là où toutes autres choses se meuuent: Ce qu'on luy attribue des moneuques pour la seruir, denote que ceux qui ont besoin de semence, faut qu'ils suiuent la terre, parce que toutes sortes de semences s'y trouuent. Ce qu'ils vont ainsi croullans la teste, voltigeans, & gambadans autour d'elle, aduertist les laboureurs de ne demeurer point assis en oisiueté, car ils ont tousiours quelque chose à quoy s'employer. Le son des cymbales, & les frappements de leurs esbranlees ferrailleries auec vn battement de mains, & le tintamarre qu'ils font en la reuerant, denotent le bruit qui se fait au labourage; dont les instrumens & oustils estoient d'airain auant l'inuention du fer. On luy adiouste vn Lyon deslié & apprinoisé; pour montrer qu'il n'y a aucune espece de terre tant sauuage & estrange soit elle, qui ne merite d'estre cultiuee & labouree: De là seroit ensuiuy, que la terre, & la Grande mere pour auoir ainsi eu diuers noms & surnoms, auroient esté prises pour plusieurs Deitez: Ops, pource qu'elle s'amende par l'ouurage: Mere pource qu'elle produit infinies choses; & entre autres la viande dont nous sommes repeuz & alimentez, parquoy elle est dite grande: Proserpine* (quòd ex ea proserpant fruges) *que les fruicts poulsent & brochẽt hors d'icelle, & se traisnent dessus. Vesta de ce qu'elle est reuestüe de verdure & herbages.* LA BONNNE DEESSE. Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre douziesme, adioute de Cornelius Labeo ce nom cy aux autres, Pource qu'elle est cause (dit-il) de tous les biens requis & necessaires pour le maintenement de nostre vie. Et monstre delà que c'est la propre Terre, appellee autrement *Fauna*, de ce qu'elle fauorise aux besoins & necessitez de tous les animaux: *Fatua* aussi, qu'il deriue de *Fari*, parler, d'autant que les creatures n'ont l'vsage de la parole que ils n'ayent premier attouché la terre: Et sous ce nom de *Magna mater*, il luy attribue le moys de May. Plutarque semble confondre la bonne Deesse auecques Flore, ou plustost γυναικεία fille de Faunus selon Varron, qui l'appelle Dryas; mais sa femme selon le mesme Plutarque; laquelle fut si chaste & pudique, que iamais on ne la vit hors le serrail ou pourpris des femmes en sa maison, ny ne fut son nom ouy en public: ny homme onques ne la vit, ny ne fut veu d'elle, autre que son mary: Pour raison dequoy les hommes n'entrent point en son temple, ny n'assistent à ses sacrifices: mais les femmes aussi en contr'eschange ne se trouuent pas à ceux d'Hercules, lequel conduisant ses bestes à corne par luy ostees à Gerion, és campagnes de l'Italie; pressé de la soif, comme il eust demandé à boire à vne femme, elle fit responsе, que ce iour estant dedié à leur feste, il n'estoit pas loisible aux hommes rien gouster venant de leur main. Hercules despité de cela les bannit en semblable de sa solennité & ses sacrifices; & ordonna aux Potitiens & Pinariens ses ministres, de leur en interdire l'acces: Plutarque question Romaine soixante; & Tibulle; *Sacra bonæ maribus non adeunda Deæ*: & pour le reste, Properce bien au long au quatriesme liure, en l'Elegie à Hercules. L'histoire de Clodius qui viola ceux de la bonne Deesse est assez congneuë en toute l'histoire Romaine, & mesmement en l'oraison de Ciceron *de Aruspicum responsis*; & dans Plutarque en plusieurs vies: lequel Clodius estant amoureux de Pompeia femme de Cesar lors Consul, parquoy cette solennité se faisoit en sa maison: comme du souuerain Magistrat, se deguisa en femme pour en iouyr: mais ayant esté descouuert & surpris, il fut tiré en iugement pour ce crime, dont moyennant infinies brigues & menees il eschappa la punition.

DINDYMENE. DINDYMENE: de certaines montaignes de la Phrygie appellees Dyndimes selon Strabon, & Hesychius: ou de la Troade, comme l'escrit Stephanus au liure des villes. CYBELE: Festus & Seruius le deriuent de κυβήβειν, ou κυβιστᾶν, *Faire le soubresault & arbre fourchu*, ou de κύβεσθαι, *crousler la teste* à guise d'vn forcené furieux, ainsi que souloient faire ses prestres, ou de κύβος & κύβικος, pource que le Cube estant la plus ferme figure de toutes en son assiette, est pour cette occasion attribué à la terre; comme met Timee le Locrien en son traicté de l'Ame du monde. Sosides Attique en ses Theologiques dans Fulgence Placiades, quasi κῦδος βαλεόν, *fermeté de gloire*; quant à cette fermeté c'est comme nous auons desia dit pour raison de la terre; dont Lucrece auroit ainsi parlé:

Hanc

Hanc veteres Graium docti cecinere poëtæ
Sedibus in curru biiugos agitare leones,
Aëris in spatio magnam pendere docentes
Tellurem.-

Au reste Diodore Sicilien au quatriesme de sa bibliotheque deduit son origine en la sorte: *Que le Ciel eut de sa femme Titee quarante cinq enfans masles, & deux filles; Reyne, & Ops. La Reyne comme l'aisneé & la plus sage; en faueur de sa mere nourrit tous ses freres, parquoy elle auroit esté appellee la Mere des Dieux; & espousa Hyperion; dont elle eut le Soleil & la Lune; lesquels ayans esté mis à mort par la meschanceté de leur oncle; de cest accident deuenue hors du sens, s'en alla toute decheuelee courant rodant par les terres de son obeyssance, auec des tabourins & cymbales: laquelle coustume de faire demeura depuis apres son decez.* Il adiouste encore à celà vne autre fable: *Qu'il y eut vn tres-ancien Roy en Phrygie appellé Menon, qui eut de sa femme Dindymene vne fille, que la mere ne voulant esleuer, enuoya exposer és solitudes du mont Cybelien, où elle fut nourrie de la mammelle des bestes sauuages; tant que la femme d'vn pasteur l'ayant rencontrée l'emporta au logis, & du lieu l'appella Cybele. Estant depuis creuë en beauté & bon esprit, elle inuenta tout plein de choses; dont elle monstra l'vsage aux mortels: comme le flageolet composé de diuers chalumeaux; à dansser, & iouër du tabourin & des cymbales; auecques plusieurs remedes pour les petis enfans, & le bestail: dequoy elle acquit le nom de la Grande mere. Mais estant deuenue amoureuse d'vn beau ieune gars de cette contree appellé Atys, elle en engrossa. Surquoy le Roy Menon aduerti de ses perfections l'ayant rappellee, auec aduoué pour sa fille, pensant qu'elle fust vierge encore, quand il cogneut le forfait, il fit mourir Atys, & les nourrisses qui en auoient esté les couratieres, & en ietter les corps aux champs sans leur donner sepulture. Cybele enflambee d'amour perdit le sens du regret qu'elle eut de son mieux-aymé: & abandonnant la Cour de son pere, s'en alla toute seule à trauers champs descheuelee & desbraillee, auec vne flutte & vn tabourin, tant qu'elle arriua à la ville de Nysa vers Dionysus; où elle mourut quelque temps apres. Ne tarda gueres, que s'estant leuee vne pestilence & famine en Phrygie, l'Oracle les admonesta de reuerer Cybele & Atys: & de là vindrent premierement les cerimonies & les sacrifices de la Grande mere.* Mais Catule, & Ouide au dixiesme de la Metamorphose, racomptent la chose autrement: que Cybele ayant pris en amitié cest Atys, l'establit pour son Archiprestre, à la charge de garder perpetuellement sa virginité. Dequoy mal-records puis-apres s'estant enamouré de la Nymphe Sangaris, & eu sa compagnie charnelle, la Deesse irritee luy osta le sens, si que de rage il s'arracha les genitoires: Et voulant passer encore outre à se tuer, de pitié qu'elle en eut le conuertit en vn Pin. Du depuis les prestres qui luy succederent, prirent l'vsage de se chastrer, & aller comme furieux insensez croullans la teste, & gambadans hors de tout propos; se faisans quant & quant des incisions d'vne grande horreur en la face, és bras, iambes, & le reste du corps; voyre se deschirant cruellemēt, & se mordans d'abondant l'vn l'autre quand ils sont entrez à bon escien en fureur, ou qu'ils le faignent & contrefont. Ce seroit chose par trop longue d'amener icy mot à mot ce que Pausanias en ses Achaïques; & Arnobe au cinquiesme contre les gentils, racomptent de cest affaire sous le nom d'Agdistis, qui est vne mesme chose auec Atys, & Adonis pareillement, comme met Porphyre au liure de la raison naturelle des Dieux: assauoir que ces deux puissances concernent les biens & les fruicts de la terre: mais que specialement par Atys les fleurs sont signifiees, qui tombent auant que le fruit se forme & produise: Parquoy on le feint s'estre taillé, d'autant qu'apres que les fleurs sont tombees, les semences viennent à se manifester & naistre: ce qu'Eusebe au troisiesme de la preparation Euangelique; & Fulgence au troisiesme de son Mythologique touchent aussi. LA MERE IDEENNE; appellee ainsi du mont Ida, non de Crete mais de Phrygie: Lucrece au second *Hanc variæ gentes antiquo more sacrorum Idæam vocitant matrem*. BERECYNTHIENNE, ET PHRYGIENNE: d'vn Chasteau de Phrygie appelé Berecynthe, comme dit Seruius sur ce passage du sixiesme de l'Eneide: *Qualis Berecynthia mater*; pres la riuiere de Sangar; ou des montagnes du mesme nom selon Fulgence: ou des fleurs representees par Atys son mignon, car *Cinthos* en langue Attique veult dire fleur. PESINVNTIENNE: de la ville de semblable nom. Herodian au premier liure: *On dit que iadis vne effigie tomba du Ciel en certaine campagne de la Phrygie, qui de cette cheute fut appellée* πεσινος *combien que quelques vns le racomptent d'vne autre sorte. En ce lieu doncques de Pesinunte, les Phrygiens celebroient les Orgies & solennité de cette Deesse sur le bord du fleuue Gallus, dont ses ministres ont pris le nom: mais comme les Romains eurent conquis la Prouince, l'Oracle les admonesta que leur Empire viendroit de iour en iour à s'accroistre, s'ils transportoient chez eux la Deesse Pesinuntienne. Parquoy ilz y enuoyerent des Ambassadeurs pour l'auoir; ce qu'ils obtindrent aisement.* Cette effigie n'estoit pas de forme humaine ny d'animal; ains vne fort grosse pierre brute sans taille aucune ne figure emprainte. Ouide au 5. des Fastes:

Est moles natiua loco, res nomina fecit,
Appellant saxum, pars bona montis ea est.

Ses ministres au reste estoient appellez Galles; ou de ce fleuue dont l'eau beuë rendoit les hommes hors de soy: au quatriesme des Fastes:

Inter, ait, viridem Cybelen, altásque Celænas,
Amnis it insana nomine Gallus aqua.
Qui bibit inde furit.

Ce que tesmoigne aussi Festus; & y adiouste, qu'on estime ces prestrailles là se mutiler ainsi leur nature, pour auoir violé le respect deu à leurs Pere-meres; à ce qu'ils ne puissent auoir lignee: dont il a pris ce dernier traict icy de Lucrece, lequel au second liure le met tout ainsi:

Gallos attribuunt, qui numen quia violarint
Matris, & ingrati genitoribus inuenti sunt;
Significare volunt indignos esse putandos,
Viuam progeniem qui in auras luminis edant.

C'estoient vne canaille de gens vicieux, debordez en toutes sortes de meschancetez, & abominables poltronneries; qui alloient incessamment rodans de costé & d'autre, comme souloient faire du temps de noz peres certains truans, bellistres, caimans, porteurs (qu'on appeloit) de rogatons, & autres qui se faignent auoir le mal d'vn sainct: & infinies sectes d'hypocrites en Italie, sous ombre d'austerité, penitence, & deuotion, remplissans tout d'idolatrie & superstitiõ, & vuidans en recompense les bourses des simples gẽs idiotes & zelatifs. Sainct Augustin au septiesme liure, chapitre 26. *Ces fait-neans mols, & effeminez demy hommes, consacrez à la Grande mere contre toute modestie & vergongne de creatures raisonnables: qui iusques auiourd'huy leurs cheueux tressez, & ramoitiz de compositions & liqueurs odorantes; la face reblanchie & plastree; les membres laschement anonchallãtis, d'vne marche & contenance de femme, par les rues & carrefours de Carthage s'en vont faire leur queste, pour en viure dissoluement en toute vilennie & ordure aux despens du peuple.* Mais à Rome la solennité principale estoit le douziesme d'Auril, que ces prestres en grand pompe & magnificẽce portoient leur Deesse en procession hors la ville au ruisseau d'Almon; lequel s'en va non gueres loin de la porte Gabiuse, & de l'Auentin, tomber dans le Tybre; & là sur le becq & assemblement des deux eauës la lauoient, auec ses reliquaires & sacrez ioyaux, suyuant l'ancienne tradition; parce que lors qu'elle fut amenee à Rome, son Archigalle l'y auoit baignee: Ce qui fut reiteré puis-apres tous les ans à semblable iour. Ouide au 4. des Fastes:

Est locus in Tyberim quo lubricus influit Almon,
Et nomen magno perdit in amne minor.
Illic purpurea canus cum veste sacerdos
Almonis dominam sacráque lauit aquis.

De là partoit puis-apres la pompe & procession en tres-grande magnificence: dont voicy comme en parle Herodian en l'histoire de Commodus. *Sur le commencement du Printemps vn iour de feste les Romains celebrent vne fort grande solennité à la Mere des Dieux; où l'on a accoustumé de porter deuant son image comme pour vne monstre & parade, tout ce que les grands de la ville ont de plus riche & precieux: voire la plus part des pieces les plus exquises du cabinet Imperial, tant d'estoffe que d'artifice: & est permis lors à chacun de se masquer à sa fantasie; & aller ainsi desguisez par les rues, contrefaisans qui bon leur semble; iusques aux Magistrats propres; si que malaysement quelquesfois sçauroit-on discerner les vrais de ceux-cy.* Cette mascarade, qui tient beaucoup de la licentieuse plaisanterie dont l'on vse encore és iours de Caresme-prenant, & sur tout à Rome, estoit accompagnee de farces & de Comedies, où les ioüeurs se desbordoient à toutes especes d'ordes, salles, impudiques & luxurieuses paroles & gestes; & appelloient cette solennité les Megalesies; celebrez par chacun an à l'honneur de Cybele & Atys. Megalesia. Sainct Augustin au deuxiesme de la Cité de Dieu chapitre 4. les descrit ainsi: *Estans encore ieune adolescent, nous allasmes aussi veoir quelquesfois les spectacles & ieux publiques, ou plustost mocqueries & impietez des sacrileges qui les celebroient: & regardions ces acariastres espris de fureur: oyons les chantres & ioueurs d'instrumens; & prenions plaisir à veoir les ieux & folastreries qu'ils exhiboient aux Dieux & Deesses; entre autres à la celeste vierge Berecynthienne mere d'eux tous: deuant les branquars de laquelle le iour de la solennité de son lauement, telles vilennies s'alloient chantant en public par les rues, par certains desbordez & infames farceurs, que ie ne diray point à la Mere des Dieux, ains à celle propre de ces canailles detestables, il ne sierroit pas bien de prester l'oreille.* Tite Liue finablement parle de ces mysteres en deux lieux: le premier au vingtneufiesme en la sorte: *Le Senat ayant eu nouuelles par M. Valerius, l'vn des deputez qui auoient esté enuoyez à Pesinunte vers le Roy Attalus pour auoir la Mere des Dieux, comme elle estoit desia arriuee à Terracine, tint conseil touchant celuy qui l'iroit receuoir; lequel ils ne faisoient point de doute que ce ne deust estre le plus homme de bien de toute la ville; ny aussi que chacun de sa part ne conuoitast plus ardemment l'honneur de cette victoire, que toutes les charges & dignitez que les voix des Peres ou de la commune luy eussent sceu deferer: mais par dessus tous l'emporta P. Cornelius Scipio Nasica, fils de ce Cn. Scipion qui estoit mort en Espagne; tout ieune encore, & qui n'auoit pas esté seulement Questeur. Pour quelles vertus ny merites on le iugea tel; tout ainsi que ie lairray à la posterité volontiers ce que les historiens les plus proches de la memoire de ce temps-là en ont couché en leurs escrits, aussi n'interposeray-ie pas là dessus mon opinion, deuinant vne chose enseuelie de l'antiquité: comment que ce soit, cettuicy ayant eu commandement du Senat d'aller auec toutes les Dames iusqu'à Ostie au-deuant de la Deesse, & la receuoir au desembarquer; & apres l'auoir entre ses bras mise à bord, de la liurer entre leurs mains pour l'apporter à la ville; le vaisseau sur lequel elle estoit estant arriué à la bouche du Tybre, il s'en alla dans vn esquif la receuoir de la main des prestres, & la porta au riuage; où les principales Dames romaines, parmy lesquelles le nom d'vne Claudia Quinta est fort celebre & honoré, la receurent; laquelle ayãt auparauãt encouru quelque mauuais bruit, ce*

sainct

sainct & religieux ministere luy rendit de là en auant sa pudicité plus certaine. Elles donc se l'entredonnans de main en main les vnes aux autres, la porterent finablement au temple de Victoire qui est au Palau; *Tout le peuple espandu par les rues; auec des chauferettes pleines d'encens, mises deuant chaque porte par où elle debuoit passer; luy faisans deuotement leurs prieres, que non à regret, ains de bon cueur & propice, il luy pleust faire son entree desormais & demeure en leur ville. Ce fut le 12. d'Auril, festé du depuis, auquel le peuple de toutes parts luy alla faire au* Palau *ses offrandes: & y eut Lectisterne dressé; & des ieux celebrez appellez les Megalesies.* Ouide au 4. des Fastes racompte la chose d'vne autre sorte, encore que ces deux autheurs se soient fort suiuiz: Que la barque sur laquelle auoit esté apportee cette informe image, s'estant ensablee pource que l'eau du Tybre estoit basse, & ne pouuant aller auant, Claudie vierge vestale soupçonee iniustement de s'estre forfaitte, apres auoir fait sa priere à la Deesse, attacha sa ceinture au vaisseau; & le tira auec vne grande facilité contremont: & pource qu'elle estoit tombee en la fange, on la porta lauer dans l'Almon, à la porte Capene, d'où Nasica l'apporta puis apres en la ville. *L'autre lieu est au 6. de la guerre Macedonique: En ce mesme temps presque fut dedié le temple de la grand-mere Idaenne, que* P. *Cornelius apporta de la mer à Rome au Palau, soubs le consulat de* P. *Cornelius Scipio, qui eut depuis le surnom d'Africain; &* P. *Licinius Crassus (l'an 549.) M. Liuius, & C. Claudius* Nero *Cesçurs l'auoiet marchãdé à faire, M. Cornelius; & T. Sempronius estans Consuls (l'an 576) Treize ans apres il fut acheué. M. Iunius Brutus fut celuy qui le dedia; & en la dedicace y eut des ieux celebrez, que Valerius* Antias *a escript auoir esté les premiers Sceniques, & ionez sur les eschaffaux; appellez au reste les Megalesies.* Mais ces ieuz se faisoient au mont Palatin, en la place deuant le tẽple de la Deesse. *Ciceron de Aruspicum responsis: Nam quid ego de illis ludis loquar, quos in* Palatio *nostri maiores ante templum in ipso matris magnæ conspectu Megalensibus fieri, celebrarique voluerunt?* Desquels ieuz print son appellation le pourpre dõt les Preteurs y estoient habillez, assauoir *Purpura Megalensis.* Et encore que ce mot de *Megalesia* semble en Grec signifier les grands ieuz; ce n'estoient pas toutesfois ceux que les Romains appelloient *Magni Ludi*, car ils estoient dediez au grand Dieu Iuppiter, autrement les Circenses, & *Ludi Romani*: Festus; *Magnos Ludos Romanos Ludos appellabant, quos in honorem Iouis, quem* Principem *Deorum putabant, faciebant.* Ce que i'ay bien voulu icy cotter en passant; pource que quelques vns les confondent mal à propos auecques les Megalesies, qui estoient ainsi appellez de la grande-mere des Dieux. *Festus, Megalesia Ludos matris magnæ appellabant.* Valere au reste liure second chapitre premier, racompte; que par cinq cens cinquante huict ans, le Senat meslé confusément auec le peuple ayant tousiours assisté aux ieuz; Attilius Seranus, &

Magni Ludi.

L. Scribonius Ediles celebrans ceux de la mere des Dieux, suiuant l'ouuerture que le premier Scipion Africain auoit faicte firent vne distinction de ces places; Ce qui aliena grandement l'affection & faueur que le peuple portoit audit Scipion.

IVPPITER VICTOR.

LE TEMPLE de Iuppiter vainqueur. Il fut voué de Quintus Fabius en la guerre contre les Sabins, & basty au mont *Palatin*. De ce surnom est fait mention au 10. liure fueil. 454. lign. 36. où Papyrius en la iournee des Samnites voue à Iuppiter le victorieux vn peu de moust. La solénité en estoit à Rome le 13. d'Auril; ainsi que le tesmoigne Ouide au 4. des Fastes.

Occupat Apriles Idus cognomine Victor
Iuppiter, hac illi sunt data templa die.

DIESPITER, OV DIIOVIS.

CELVY de Diespiter, quasi Dios pater, Iuppiter pere commun; ou *Diei pater*, *Pere du iour*; ainsi pour cette occasion appellé, comme dit Varron és liures de la langue Latine. Festus: *Dies dictus, quòd diuini sit operis, siue à Ioue eius rectore, qui Græce* Δεὺς *appellatur: siue quòd aer diurnus dehiscat in candorem.* Et Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 15. *Salij Iouem Lucetium in carminibus canunt, lucis authorem; vnde Cretenses* Δία τὴν ἡμέραν *appellant*; assauoir autheur de la lumiere, & le iour mesme; comme dient les Candiots. Delà est venu *Dius* & *Diuus*; & *sub dio*: à l'ertre, à l'air, au descouuert: Horace diroit *Sub Ioue frigido*: Et au premier des carmes; *Namque Diespiter igni corusco nubila diuidens*, pour le regard des tonnerres, qui est le cõtraire effect qu'Homere luy attribue ordinairement, quand il l'appelle νεφεληγερέτα Ζεὺς *assemble-nue*, pour le regard des pluyes, quãd l'air se trouble & espoissist. S. Augustin liure 4. chap. 2. tire ce mot de Diespiter, de *dies* & *partus*; comme Iuppiter estãt celuy qui ameine la creature en lumiere, & l'en faict iouyr. Diespiter doncques estoit vne mesme chose auec ce Lucetius, pour la raison mesme: Festus; *Lucetium Iouem appellabant, quòd eum Lucis esse causam credebant.* Le mesme dit aussi Aulugelle au 5. liure, chap. 12. *quòd nos die & luce quasi vita ipsa afficiat, & iuuet.* Mais Seruius sur le 9. de l'Eneide dit ce mot estre langage Osque, qui en Latin s'appelle *Diespiter*.

ORCVS.

LE TEMPLE D'ORCVS. Il est pris aucunesfois pour le Dieu des enfers Pluton: Ciceron en la 6. contre Verres. *Hic dolor erat tantus, vt Verres alter Orcus venisse Ennam, & non Proserpinam asportasse, sed ipsam abripuisse Cererem videretur*: Dit ainsi, comme veult Verrius en Festus, *Quòd is Deus nos maximè vrgeat ad mortem*: Car les anciens l'appelloient *Vragus*, parce qu'ils prononçoient vn V pour vn O; & vsoient souuent d'vn g pour vn c. Aucunefois pour l'enfer propre. Virgile au 6. *Vestibulum ante ipsum, primisque in faucibus Orci*: Et Ouide: *Orcus habet manes, spiritus astra petit.* Les autres le deriuans du mot Grec ὅρκος, qui est à dire serment solemnel, l'escriuent auec vne aspiratiõ en la premiere

Horcus. A quoy Homere au 2. de l'Iliade, semble faire allusion quand il dit : ὅρκου γὰρ δεινοῦ Στυγὸς ὕδατός ἐστιν ἀπορρώξ. Dont Virgile à son imitatiō au 4. de l'Eneide, luy donne l'epithete de Stygien ; *Stygioque caput damnauerat Orco*: D'où il est pris pour la mort. Au regard de ce temple, il estoit sur la pointe du mont Palatin, qui est au dessus de l'arc de Constantin le grand : là où depuis Heliogabale ; ainsi que l'escrit Lampride, edifia celuy de son Dieu , dont il a esté parlé cy dessus.

VOLVPIA. La chappelle de Volupia : dicte ainsi de la Volupté, comme veult sainct Augustin au 4. liure, chap. 8. Varron au 3. de la langue latine met cette chappelle és Nouales pres de la porte Romanule ou Romaine, & du Colisee. Tous les ans en cette chappelle les Pontifes souloient venir faire le seruice de la deesse Angeronie le 21. iour de Decembre, comme escrit Macrobe au premier liure des Saturnales chap. 10.

IVNO SOSPITA. Celle de Iunon Sospite ou preseruatrice. Tite Liue au 8. liu. fueill. 348. lig. 22. met que les Lanuuiens qui auoient les premiers reueré la Deesse sous ce tiltre, eurent le droict de bourgeoisie, moyennant que les sacrifices & solennitez en seroyent de là en auant cōmuns auecques le peuple Romain. Il en fait encore quelque mentiō au 29. d'vn bruit qui fut oy auec vn fort grand tintamarre & esclat au tēple de Lanuuiū: Et Ouide au 6. des Fastes : *Et populus Laurens Lanuuiúmque meū*. Mais P. Victor met cettuicy tout ioignant la Deesse Cybele: dont le mesme Poëte au second des Fastes assigne la dedicace au premier iour de Feurier:

Principio mensis Phrygiæ contermina matri
Sospita delubris dicitur aucta nouis.

Ciceron en la nature des dieux, & au premier des loix, la descrit reuestuë & coiffee d'vne peau de chieure, ayant vn iauelot au poing, & au bras gauche vn bouclier, auec des souliers pointuz recourbez contremont, ainsi qu'on peult veoir en des medailles d'argent de Cornificius Augure, de M. Metius, & de L. Procilius. La teste qui est cy dessous est d'vne medaille de L. Thorius Balbus, de la ville de Lanuuiū, ainsi que tesmoigne le mesme Cicerō au 2. *de finibus*. Et au premier de la diuination il dit, que l'an 664. L. Iulius Cesar, & P. Rutilius estans Consuls, il fut rebasti par ordonnance du Senat, suiuant vn songe de Cecilie fille de Balearicus. Et en l'oraison pour Murena; que tous les Consuls nommeement luy sacrifioient, le iour dessusdit. Festus au reste estime ce mot de sospite auoir esté corrompu du Grec σώζειν, sauuer, garentir ; allegant auoir esté appellee *Sispita* : comme aussi le marque vne medaille de bronze de l'Empereur Antonin Pie : A quoy se conforme cette qualité de conseruatrice, qui se voit en vne autre medaille de Iulie Mamee: où la Deesse est representee s'appuyāt de la main gauche sur vne iaueline, & de la droite qu'elle alonge, tenant vn serpent entortillé en plusieurs plis: ce qui signifie la defense & conseruation de l'Empire. Mais ce qu'elle estoit ainsi habillee de vne peau de cheure, venoit de ce qu'on luy sacrifioit cette espece d'animal, dont les Lacedemoniens l'appelloient Αἰγοφάγος mange-chieure, ainsi qu'escrit Pausanias en ses Laconiques ; ce qu'Hercules institua le premier, car ayant esté fauorisé de Iunon au combat qu'il eut contre Hippocoon & ses enfans; comme il luy voulust rendre graces de sa victoire, & qu'il ne peust recouurer sur l'heure autre victime que des chieures, il fut contraint de s'en seruir.



IVNON LAVINIENNE.

CASA ROMVLI. La cabanne de Romulus. Du tēps que ce ieune Prince & son frere, encore incogneuz viuoient parmy les autres Pastres , ils dresserent vne petite loge pour se retirer, bastie des cannes & rouseaux du Tybre, & couuerte de chaulme: Ouide au 3. des Fastes:

Quæ fuerit nostri, si quæris, regia nati:
Aspice de canna straminibúsque domum.

Mais elle fut depuis tenuë en si grand' reuerēce, que soudain qu'il s'en demētoit quelque chose, on le faisoit soudain refaire de la mesme estoffe qu'elle auoit esté du commencement; tout ainsi que la sacree gallere de Theseus, ditte Theoris: si qu'elle se maintint entiere par plusieurs siecles: Car Den. Hal. au premier escrit que de son temps, qui fut soubs Auguste, on la voyoit encore sur la pointe du Palatin qui regarde sur le Velabre. Varron la met pres de la cour Calabre; & le Senatule.

TVGVRIVM FAVSTVLI. La cahvette de Faustulus pres du Grecostase , & du figuier Ruminal , audessus du Comice.

COLOSSVS SOLIS. Le colosse de Iuppiter hault de deux cens cinquante pieds. P. Victor le met ainsi ; car en Rufus cette region se trouue du tout adiree. Mais i'estime y auoir quelque faute en cecy; par ce que ce seroit vne hauteur par trop enorme pour vne statue , qui excederoit les tours nostre Dame. Puis apres il ne s'en voit rien ailleurs nulle part és autheurs, ny fragment ou vestige quelconque : Ioint que Pline n'eust pas laissé en arriere vne chose si merueilleuse; Car le plus grand Colosse qu'il mette au

34. liu.

34.liure,chapitre 7. n'excede pas cent dix pieds. De cettui-cy il semble qu'il en face mention au mesme lieu, quand il dit: *Fecit & Sp. Caruilius Iouem qui est in Capitolio, victis Samnitibus sacrata lege pugnantibus, è pectoralibus eorum, ocreisque & galeis.* AMPLITVDO TANTA EST, VT CONSPICIATVR A LATIARIO IOVE. Et qu'au lieu de *Latiar* il ne faille lire *Palatiar*, ou *Palatuar*; car l'vn & l'autre se dit; qui estoit le sacrifice qu'ō faisoit au mont Palatin, ainsi que le Latiar estoit celuy des Feries Latines, cōme dit Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre 16. & Ciceron à son frere Quintus: *Dies erant duo post Latinas religiosi, cæterum confectum Latiar erat.* Et Festus au mot Oscillum: *Latinus Rex in prælio, quod ei fuit aduersus Mezentium Cæritum regem, nusquam apparuerit, iudicatúsque sit Iuppiter factus Latiaris.* Mais commēt est-ce qu'vne statuë se peust veoir du mōt d'Albane au Capitole, veu que ces deux tertres à six ou sept lieuës l'vn de l'autre, ne se voyēt aucunemēt? D'autre part pour estre le Capitole & le Palatin si prochains, il n'y auoit pas grand affaire de veoir vn Colosse de l'vn à l'autre. Parquoy ie n'ose rien affermer de cecy; il me suffist d'auoir remarqué en passant ces inconuenieces, pour les laisser demesler à quelque autre de plus grand loisir.

CVRIA ET SACRARIVM SALIORVM PALATINORVM.

LE CLOISTRE & la Sacristie des Saliens Palatins. Nous en parlerons plus à plain cy-apres. Et quant à cest oratoire ou chappelle, Denis Halicarn. dit cecy au 2. *Le sixiesme lieu des ordres Ecclesiastiques establis par le Roy Numa, il l'attribua aux Saliens; douze ieunes gentilshommes d'eslitte qu'il crea des Patriciens, pour faire le seruice au mont Palatin.* Mais il y en eut d'autres instituez par Tullus Hostilius, liure premier, fueillet & ligne 24. à la Pallidité & Frayeur, auec vn tēple. Seruius en certains memoires nō encore imprimez, qu'allegue le sieur de la Scala sur Festus: *Duo sunt genera Saliorum, vt in Saliaribus carminibus inuenitur; Collini, & Quirinales à Numa instituti: ab Hostilio vero Pauorij, & Pallorij.* Ce qu'il met *Collini* & *Quirinales*, est conioinctemēt & non separeemēt; car ce n'estoit qu'vne mesme chose que de la porte Colline, Quirinale, & Agonense encore, comme dit le mesme Festus: parquoy il faudroit à ce compte, puis que les Saliens de Numa estoyent au mōt Quirinal, que ceux du Palatin fussent ceux que voüa le Roy Tullus: par ce que Denis Halicarn. au 2. dit, que Numa adiousta le mont Quirinal à l'enceinte premiere de Romulus: ce qui repugne à Strabon & Plutarque. Neaumoins il semble que les Saliens furent establis de Numa au mont Palatin, à cause que de son temps ores que le Quirinal eust esté enclos dans la ville, si n'estoit il pas encore aucunement habité pour celà. Aussi que Ciceron au premier de la Diuination, & Plutarque en la vie de Romulus, dient que le lituë ou crosse de Romulus fut mis en l'oratoire des Saliens, qui estoit au mōnt Palatin: là où apres que la ville eut esté toute bruslee par les Gaulois, il fut trouué sain & sauue au fonds d'vn grand tas de cendres. Festus fait encore mētion des vierges Saliaires, que Cincius (ce dit-il) allegue auoir esté certaines filles prises à loüage, equippees de hocquetons & de caba sets, pour accompagner les Saliens en leurs solennitez & sacrifices, qui se faisoyent au Palais royal, auec le Pontife, ainsi qu'Ælius Stilo a escript.

CVRIAE VETERES IIII.

LES QVATRE vieilles Curies: assauoir la Foriense, la Rauie, Vellense, & Velitie. C'estoit ce qu'on lit en tant de lieux, *sub veteribus*; comme il a esté allegué cy-deuant és Rostres, & au Comice.

ARCVS OCTAVII.

L'ARC D'OCTAVIAN pere d'Auguste; auquel estoit vn chariot à quatre roües, auec les images d'Apollon & Diane, d'vne seule piece de marbre; ouurage de Lysias; comme dit Pline, liure 36. chapitre 5. *Ex quo apparet in magni honoris authoritate habitum Lysiæ opus, quod in palatio super arcum Diuus Augustus honori Octauij patris sui dicauit, in ædicula columnis adornata: id est quadriga currúsque, & Apollo, ac Diana ex vno lapide.*

BIBLIOTHECAE PALATINAE.

DEVX BIBLIOTHEQVES Grecque & Latine; celle d'Auguste au temple d'Apollon, où le Senat dressa vne statuë à Numerian, auecques cette inscription. D. NVMERIANO ORATORI POTENTISSIMO. Et l'autre du Palais de Tybere.

LE PENTAPYLON, ou Portique de cinq colonnes, de Iuppiter arbitrateur: P. Victor.

LE SEPTIZONE de Seuere.

LA SEPVLTVRE des Liciniens.

BOVLLANGERIES & moulins à bras, XII.

GRENIERS publiques, XVI.

PALAIS, LXXXIX.

Isles, ou maisons separees, M. VI.

L'ONZIESME REGION. LE

Cirque maieur; contenant onze mille six cens pieds de circuit: trentedeux Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs.

DV GRAND Cirque dont ce quartier prit son appellation, nous en parlerons plus amplement en son lieu: lequel quartier ou region comprenoit oultre ces grāds lisses, toute la vallee qui est entre l'Auentin, & le Tybre iusques au port de Ripe, & aux Salines: & de l'autre costé, le marché aux herbes, & le pied du Capitole, auec le temple de la Pieté, & la colōne Lactaire. Ce qui reste icy à deduire par le menu sont les particularitez de ce voisinage & contour. Et en premier lieu:

HVICT grand's ruës passantes; assauoir la Consuienne: CELLE de Proserpine: DE Ceres: D'ARGEIENNE: DE la poissonnerie: DES Parques: DE Venus: ET la Saincte. Plus la vieille ruë de Publicius à la porte Trigemine, appellee ainsi des trois Horaces freres iumeaux, qui en sortirent pour aller combattre les trois Curiatiens: maintenant de sainct Paul & d'Ostie; cōme

il a esté dit cy-deuant.

SALINAE. LES SALINES pres de la porte Trigemine. Solin au second chap. *cacus habitauit locum, cui Salinæ nomen est, vbi tergemina nunc porta.* La cauerne de ce brigand Pastre estoit au pied du mont Auëtin pres le Tybre, & l'escole Grecque. Il y eut d'autres plus anciennes Salines que celles-cy; mais vers la bouche du Tybre pres Ostie; comme il est dit au premier liure, fueillet 30. ligne 16. Que le Roy Ancus dressa les premieres de toutes. Pline liure 31. chap. 7. *Ancus Martius Rex Salis modia sex millia in congiario dedit populo; & Salinas primus instituit.*

VELABRVM. LE GRAND Velabre au marché des herbes; & LE PETIT. Ce Velabre estoit le vallon qui est entre le Capitole, l'Auentin, & le Palatin.

ARGILETVM. L'ARGILETE; vne longue rue qui s'estẽdoit du bout du Velabre, ou de la ruë Thoscane iusqu'au theatre de Marcel au marché aux herbes; ainsi dit d'Argus; lequel ayant receu Euander en sa maison, machina sa mort, mais il fut luy-mesme tué & enseuely là, cõme veut Seruius: ou de l'argille dont ce lieu abondoit. Varron les met toutes deux au 4. de la langue Latine. L'vn des bouts deuers le Velabre s'appelloit le hault Argilete: & l'autre le bas Argilete pres le theatre de Marcel. Fabius Pictor vers la fin du premier liure: *La plaine qui est au bas de ces sept tertres fut appellee le champ Argeen, d'Argus hoste d'Euander; & de la suitte d'Hercules Argiue, qui se vindrent rendre deuers Euander, & s'arresterent en la ville de Saturnie. De là les deux extremitez de l'Argilete ont pris leur nom: le hault est au commencement de la ruë Thoscane, soubs le Celion, entre le Cirque maieur, & l'Auentin, là où fut tué & enseuely tout ensemble Argus: le bas Argilete est en la fin de ladite ruë, vers le Ianus à quatre faces, qui s'appelle aussi Vertumnus, au pied du Capitole, au marché aux bœufs; là où il y a quelques marques encore de la Saturnie.* En cette ruë y auoit force boutiques de Libraires.

LE PETIT bosquet de Semele. CELVY de Saturne.

MERCVRIVS. LE TEMPLE de Mercure. Il est fait mẽtion d'vn tẽple à ce Dieu, qui fut dedié le 15. de May, fueillet 67. lig. 30. Il en est encore parlé au fueillet 71. ligne 26. Mais on ne voit pas là si cest cettui-cy.

VENVS. CELVY de Venus. Elle en eut aussi plusieurs autres à Rome: Tite Liue au 10. liure, fueil. 443. ligne derniere, specifie que cettui-cy estoit pres le Cirque maieur, basty par Fabius Gurges, des amẽdes prouenues de la cõdamnation des femmes Romaines conuaincuës d'adultere.

CERES. DE CERES. Pline liure 35. chapitre 12. en fait mention; là où il dit; *Que Damophile & Gorgase imagiers & peintres, ornerent de plusieurs beaux ouurages de terre cuitte, & de platte-peinture, le temple de Ceres pres le grand Cirque: & que les vers Grecs y escripts tesmoignoyent ceux de main droitte estre de Damophile, & de la gaulche de Gorgase. Que Varron au reste a escript, auant le bastiment de ce temple tout auoir esté és autres de main Thoscane: & qu'en refaisant cettui-cy, les encroustemens des paroiz où estoyẽt les peintures à fraiz, des deux dessusdits, furent songneusement taillez, & enchassez en des tableaux bordez de moleures pour les retenir: & les statues estans au sommet departies en plusieurs endroits: si fort ils furent estimez.* Et au 10. il y met encore les peintures de Bacchus & Ariadné, de la main d'Aristide Thebain. Il semble au reste q̃ ce soit cettui-cy dont parle Valere liure & chapitre premiers: *Cuius (Cereris) cùm in vrbe pulcherrimum templum haberent Gracchano interitu pollutum, moniti Sibyllinis libris vt vetustißimam Cererẽ placarent, Ennam, quoniam sacra eius inde orta credebant, quindecim viros ad eam propitiandam miserunt.*

SOL, LIBER, ET LIBERA, FLORA, ET PROSERPINA. TACITVS met encore aupres de ce Cirque le temple du Soleil; du Pere Liber, & de la deesse Libere: de Flore, & de Proserpine. Quãt à celuy de Ceres, de Liber, & de Libera, voicy ce que Denis Halicar. en escrit au 6. liure: *L'vn des deux Consuls Caßius demeuré en la ville, dedie ce pendant le temple de Ceres, & de Liber, & Libera, basty au bout du Cirque maieur, au dessus des barrieres d'où les cheuaux partent; qu'à la guerre Latine A. Posthumius Dictateur auoit voué pour le salut de la Republ. & apres la victoire de l'ordonnãce du Senat auoit esté donné à prixfait, puis du butin gaigné sur les ennemis, edifié soubs ces Consuls.* Au reste Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre 18. monstre de plusieurs authoritez des anciẽs, que le Soleil est vne mesme chose auec Bacchus, Dionysus, & Liber, differẽs ces noms seulemẽt, q̃ le Soleil cependãt qu'il est en nostre hemisphere, & qu'il nous luist, s'appelle Apollon; & quand il est durant la nuict soubs la terre, Dionysus, ou Liber. En cas semblable Proserpine est la Lune, comme veut Varron suyuãt l'opinion d'Epicharme, & d'Ennius; ditte ainsi, *Quòd vt serpens modò in dextram, modò in sinistram partem latè moueatur.* Car *serpere* & *proserpere* sont le mesme; Libera aussi; Ciceron en la 6. des Verrines: *Siculis hoc persuasum est raptam esse liberam, quam eandem Proserpinam vocant, ex Ennensium nemore.* Et Arnobe au 5. liure: *Parit Ceres mensem post septimum, luculenti filiam corporis, quam ætas mortalium consequens modò Liberam, modò Proserpinã nuncupauit.* Flora encor ce semble au 21. chapitre de Macrobe; où il met qu'Attys & Adonis, que nous auons cy deuant monstré estre les fleurs, sont le Soleil: & cest hemisphere superieur Venus; l'inferieur, Proserpine, qui pleure Adonis cepẽdant que le Soleil est és six signes du zodiaque, en l'hemisphere d'embas. Car au 8. chapitre du 3. des Sat. il dit; *Philocorus in Atthide Venerem affirmat esse Lunam.* Ce qui est pour mõstrer que nõ en vain ces Deitez estoyẽt iointes en de mesmes temples: car l'idolatrie n'a pas esté sans mysteres; mais fondez presque tous sur la philosophie naturelle; comme s'ils n'eussent recogneu Dieu, ny Dieux autres que ce qui depẽd de la nature.

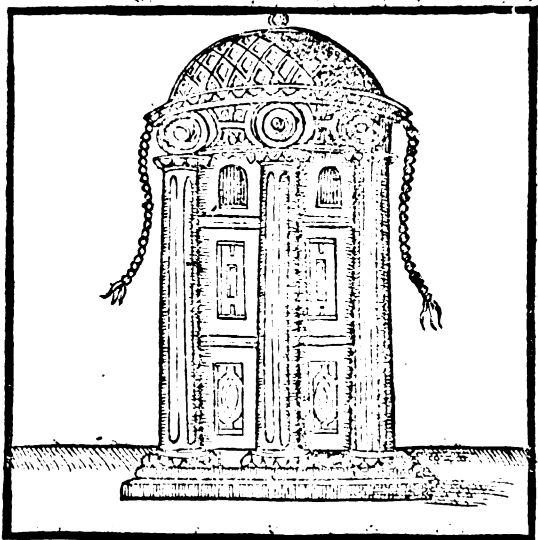
LIBERALIA. Les ieux liberaulx au reste en l'honneur de Liber & de Libera, esquels on souloit donner la Togue virile aux adolescens, se celebroyent le 17. de Mars;

Mars; comme met Ouide au 3. des Fastes:

Restat vt inueniam, quare toga libera detur
Luciferis pueris candide Bacche tuis.

Au reste nous vous auons bien voulu icy representer la figure de leur temple; prise d'vne medaille d'argent de L. Cassius; dont les ancestres, assauoir Sp. Cassius, (celuy qui fut mis à mort pour auoir voulu aspirer à la tyrannie) l'auoit dedié l'an 260. estant Consul pour la seconde fois, auec Posthumius Cominius Auruncus; ainsi q̃ tesmoigne Denis Hal. au 6. liure en cette sorte: *L'autre des Consuls Cassius demeuré en la ville, dedia cependant le tẽple de Ceres, de Liber, & de Libera, qui est au bout du cirque maieur, au dessus des barrieres dont partent les courses; ayant esté voüé en la guerre Latine par A. Posthumius Dictateur, pour le salut & conseruation de la chose publique; & apres la victoire fut par ordonnance du Senat donné à faire; & basty des despouilles gaignees sur les ennemis.* Ce temple dedié à tant de Deitez ensemble, monstre que ce ne deuoyẽt presque estre qu'vne mesme chose; cõme le discourt assez amplement Macrobe és Saturnales: car au 7. liu. de la tierce decade il est dit; *Que Marcellus ayãt voué à la guerre cõtre les Gaulois pres clastidium vn temple à l'Honneur & à la Vertu, les Pontifes en empescherent la dedicace; allegans qu'il n'estoit pas licite de consacrer vn mesme temple à deux Dieux; parce que si d'auenture il venoit à estre frappé de la foudre, ou que quelqu'autre prodige & accident y suruinst, la reconciliation en seroit merueilleusement difficile; d'autant qu'on ne pourroit bonnement deuiner auquel des deux il faudroit faire le sacrifice: & chaque Dieu auoit particulierement sa victime & ceremonie qui ne conuenoyẽt pas bien aux autres, si ce n'estoit à quelques Dieux particuliers: au moyen dequoy oultre le temple dessusdit de l'Honneur, en fut adiousté vn autre à la Vertu.*

Le temple de Ceres, de Liber, & de Libera.



Domvs Pompeii. La maison du grand Pompee, selon P. Victor: dont Pline liure 34. chapitre 8. fait mẽtion, & y loge vne statuë d'Hercules de bronze, faitte de la main de Myron: *Fecit & Herculem qui est apud Circum magnum in æde Pompeij magni.* Car de le tourner pour vn temple ou chappelle, ores qu'il soit au singulier, ie ne me souuiens point auoir leu que Pompee en ait eu à Rome.

Trois autels dans ce Cirque appuyez contre des colonnes, & dediez aux Dieux de la Samothrace: Assauoir, l'vn aux grands Dieux; l'autre aux Penates; & le troisiesme aux Dieux du ciel & de la terre, autheurs de la generation de toutes choses. Cassius Hemina en Macrobe liure 3. des Saturnales, chapitre 4. estime ces Dieux Samothraciens, que les Grecs appellent θεοὺς μεγάλους, θεοὺς χρηστούς, θεοὺς δυνατούς, les grãds Dieux, Dieux vtiles, Dieux puissans, estre les mesmes que les Penates des Romains, desq̃ls nous auons suffisamment parlé cy-dessus; & les grands Dieux; assauoir Iuppiter qui represente le millieu de la region etheree, Minerue le plus hault sommet, & Iunon la partie inferieure: ce que Tarquinius Priscus filz de Demarathus de Corinthe, ayant esté dés sa ieunesse endoctriné és mysteres de la religion Samothracienne, donna assez à entendre, quãd au temple de Iuppiter au Capitole, il ordonna de la mesme sorte les chappelles & les autels de ces trois diuines puissances. Et Virgile pareillemẽt a specifié ces trois qualitez Grecq̃s dessusdittes és vers subsequens; quant aux grands Dieux, *cum sociis, natóque, penatibus & magnis Diis,* au 5. de l'Eneide: Des vtiles, *Adsit lætitiæ Bacchus dator, & bona Iuno;* au premier: & des puissans, au second:

Sic ait & manibus vittas, Vestámque potentem,
Æternúmque adytis effert penetralibus ignem.

Denis Halicar. au premier en parle bien à plain: & Varron és liures de la langue Latine, met que la theologie Samothracienne prend le ciel & la terre pour les grands Dieux; le masle & la femelle; l'ame & le corps; l'humide & le froid: autrement *Dij Diuipotes* en Latin, selon les liures des Augures; & θεοὶ δυνατοὶ en Grec; lequel departement de Varron en trois, se conforme à celuy de ce Cirque.

Le temple de Portumnus prés du pont Sublicien, ou Emylien. Varron le met au port du Tybre, assauoir à Rome, qu'on appelle maintenant Ripe, pres le pont dessusdit. Portvmnvs.

Celvy de Venvs Murcie, ou Myrtee. Il n'y a point de doubte que le Myrte ne fust consacré à Venus: & pour cette raison il fut pris pour l'herbe sacree ou Veruenne, en la reconciliation des Romains & Sabins, comme dit Pline liure 15. chapitre 29. *Fuit Myrtus vbi nunc Roma est iam tum cùm conderetur, quippe ita traditur, Myrtea Verbena Romanos Sabinósque, cùm propter raptas virgines dimicare voluissẽt, depositis armis pacificatos.* Au mesme lieu encore il semble ne faire qu'vne seule chose de ces deux adiectifs Murtie ou Myrtee: *Quin & ara vetus Veneri Myrteæ, quam nunc Murtiã vocant:* car ainsi le veut lire Hermolaus Barbarus. Et voicy ce qu'il dit là dessus: *Au lieu de Myrtie* (dit-il) *ie veux lire Murcie, selon Festus, Tite Liue,* Venvs Mvrcia, ov Myrtea.

Plutarque, Varron, & Cornelius Nepos, au traicté des hommes illustres; car Murcie est Deesse de nonchalance, oisiueté, & fait-neantise; comme Strenue, Agenoree, & Stimule le sont d'industrie, diligence, & dexterité; tesmoins Pomponius, & sainct Augustin. car quand Apulee au 6. liure a parlé des bornes Murciennes, il a entendu celles qui estoyẽt dediees à Venus. Et quelques vns ont voulu dire le mont Auentin estre pour cette raison appellé Murcien, qu'il est construict de pierres, tout ainsi que d'vne muraille, & nompas de la Deesse Murcie, ny de la potterie. Ammian allegue quelques vns coustumiers de se rongner le poulce de peur d'aller à la guerre, auoir esté vulgairement appellez Murques. Quant à Festus il en met cecy: *Murciæ Deæ Sacellum erat sub mõte Auentino qui antea Murcus vocabatur.* Varron au 4. de la langue Latine; *Intimus circus ad Murtim vocatus.* Enquoy il veut entẽdre le temple dõt il est icy question. Et Tite Liue liure premier, fueillet 30. ligne premiere: *Tum quoque multis millibus Latinorum in ciuitatem acceptis, quibus vt iungeretur Palatino Auentinum, ad Murtiæ datæ sedes.* Plutarque question Rom. 20. s'accordãt auec Pline: *Les femmes parans la chappelle de la Deesse Gynecee, ou feminine, autrement la bonne Deesse abhorrent le meurthe comme estant dedié à Venus, laquelle anciennement estoit appellee Myrthee, au lieu qu'à cette heure on dit Murcie.* Sainct Augustin liure 4. chapitre 16. *Vocauerunt Deam Agenoriam, quæ ad agendum excitaret; stimulam quæ stimularet vltra modum: Murceam quæ præter modum non moueret, at faceret hominem, vt ait Pomponius, murcidum, id est nimis desidiosum, & inactuosum: Deam strenuam quæ faceret strenuum.* Apulee en la fable de Psyche: *Si quis à fuga retrahere, vel occultam demonstrare poterit fugitiuam regis filiã, Veneris ancillam nomine Psychen, conueniat retro metas Murtias Mercurium prædicatorem:* Desquelles parle plus à plain Tertullian au liure des Spectacles: *Consus apud metas sub terra delitescit. Murtiæ quoque idolum fecit: Murtiam enim Deam amoris volunt; cui in illa parte ædem vouere.* Pour le regard de l'Auentin, le sieur de la Scala en ses annotations sur Festus, où il touche la plus part de ce que dessus, cite certains anciens memoires non encore imprimez, en cette sorte: *Vallis ipsa vbi Circenses editi sunt, ideò Murcia dicta est, quia quidam vicinum montem Murcum appellatum volunt. Alij quod fanum Veneris Verticordiæ ibi fuerit, circa quod nemus Murtetis consitum fuisset, immutata littera Murciam appellatam.* Ce qui se conforme à ce que dessus de Plutarque. Et quant à ceux qui se couppoyent les poulces pour s'exempter de la milice, cecy s'en voit dedans Suetone en Auguste tiltre 24. *Equitem Romanum quòd duobus filiis adolescentibus, causa detrectandi sacramenti pollices amputasset, ipsum bonáque subiecit hastæ.* Ce temple au reste estoit pres le Clique ou pente publique, au pied de l'Auentin.

CONSVS, VEL NEPTVNVS EQVESTRIS.

LA CHAPPELLE de Consus dessoubs terre, ou de Neptune le Cheualier. Nous en parlerons plus à plain sur le rauissement des Sabines: mais il estoit vers le pied du mont Palatin, pres de là où est maintenant l'Eglise de saincte Anastaise.

PIETATIS AEDES.

LE TEMPLE de la Pieté au marché aux herbes. Pline liure 7. chapitre 36. *Vne femme plebeienne, & de peu de nom, fut condamnee à mourir de faim en prison; mais sa fille nouuellement accouchee la venant visiter, fouillee neaumoins du concierge premier que de l'introduire dedans, de peur qu'elle ne luy portast quelques viures, fut surprise vne fois qu'elle l'alaictoit de sa mammelle: pour lequel œuure si merueilleux, la mere obtint son pardon en faueur de la pieté de sa fille: & toutes deux furent alimentees tant qu'elles vescurent aux despens du public: La prison par mesme moyen consacree à cette Deesse, & vn temple basty, C. Quintius & M. Attilius estans Consuls; là où est maintenant le theatre de Marcel.* Ie soupçonnerois quant à moy quelque doubte en ces Consuls: car Tite Liue au 40. liure parlãt de cecy, le met soubs le Consulat de P. Cornelius Lẽtulus, & M. Bebius Pãphylus; qui est selon les Fastes Capitolins en l'an 572. *Altera ædes* (ce dit-il) *in foro olitorio Pietatis dedicata est. Eam ædẽ dedicauit M. Acilius Glabrio Duum-vir; statuámque auratam, quæ prima omnium in Italia statua aurata est, patris Glabrionis posuit. Is erat, qui ipse eam ædem vouerat, quo die cũ rege Antiocho ad Thermopylas depugnasset, locaueratque idem ex S. C.* Ce qui auoit esté dix ans auparauãt, assauoir l'an 562. P. Cornelius Scipio Nasica, & M. Acilius Glabrio Cõsuls: car ainsi l'appelle Tite Liue au 35. & non Attilius. *P. Scipioni, vt dilatum viro tali, non negatum honorem appareret, consulatus datus est: additus ei de plebe collega, M. Acilius Glabrio.* Cette defaitte des Thermopyles est descritte puis apres au 36. Appian Alexandrin pareillemẽt au Syriaque le nomme Acilius; Et Festus aussi, qui au lieu de la mere, met que ce fut le pere: *Pietati ædem ab Acilio consecratã aiunt, eo loco quo quondam mulier habitauerit; quæ patrem suũ inclusum carcere mammis suis clam aluerit, ob hoc factũ impunitas ei concessa sit.* A quoy conuient ce qu'en met Solin au 7. chapitre, bien que coustumier de suyure en tout Pline pas à pas, & mesmes en cest endroit: *Humilis hæc atque ideò famæ obscurioris, cùm ad patrem, qui supplicij causa claustris pœnalibus continebatur, &c.* Mais Valere au 5. liure, chapitre 4. semble accorder celà; mettant deux exemples de cette pieté: l'vn Romain, de la fille enuers sa mere condamnee par le Preteur à perdre la vie: & l'autre Grec, comme le demõstre le nom d'vn pauure vieillard appellé Cimon, à qui sa fille fit vn mesme debuoir, dont semble vouloir parler Hyginius en sa fable deux cens cinquante-quatriesme. Valere fait encore mention de ce que dessus au premier chapitre du second liure: *Statuam auratam nec in vrbe, nec in vlla parte Italiæ quisquam prius aspexit, quàm à M. Attilio Glabrione Equestris patri poneretur in æde Pietatis. Eam autem ædẽ, P. Cornelio Lentulo, & M. Bebio Pamphylo Coss. ipse dedicauerat compos voti factus, Rege Antiocho apud Thermopylas superato.* Ce qui esclarcist le lieu de Tite Liue cy-dessus.

LE TEMPLE

IVNO MATVTA. Le temple de Iunon Matute; là où est maintenãt l'Eglise de sainct André *in Mantuccia,* ou *Vinci*; iadis edifié par le Cos. Cornelius, l'an 560. ce dit Tite Liue au 34. liure: *Ædes eo anno aliquot dedicatæ sunt: vna Iunonis Matutæ in foro Olitorio, vota, locatáque quadriennio antè à C. Cornelio consule Gallico bello: censor idem dedicauit.*

SPES. Celvy de l'Esperance: qui brusla, comme le met le mesme autheur vers la fin du 24. liure, soubs le Consulat de Sempronius Gracchus l'an 591.

COLONNA LACTARIA. La colonne Lactaire; en cette mesme place Montanare, ou marché aux herbes: les colonnes estans frequentes aux anciens pour marquer quelque chose, comme à nous les croix: & souloit-on à cette-cy apporter les petits enfans pour chercher nourrisse à les alaicter.

ÆDES IVVENTATIS. Le temple de la Ieunesse dedans le grãd Cirque. Tite Liue au 36. liure: *Iuuentutis ædem in Circo maximo, C. Licinius, Lucullus Duum-vir dedicauit. Vouerat eam sexdecim annis antè M. Liuius Consul, quo die Asdrubalem, exercitúmque eius cæcidit.* Cette dedicace fut l'an 562. soubs le Consulat de P. Cornelius Scipio, & d'Acilius Glabrio, dont il a esté parlé cy-dessus.

PVDICITIA PLEBEIA. La chappelle de la Pudicité Plebeienne en la ruë longue. Voyez en bien à plain l'histoire au 10. liure, fueillet 436. Festus dit le mesme succinctement: *Plebeiæ pudicitiæ sacellum in vico longo est, &c.* Et à cecy se rapporte ce que met Ciceron au second des loix: *Vt sentiant mulieres in natura fœminarum omnem castitatem peti.*

IVPPITER INVENTOR. L'avtel de Iuppiter trouueur, pres de la porte Trigemine, là dressé par Hercules à son pere, quand il eut recouuré ses bœufs que Cacus luy auoit emblez. On y immoloit vn taureau: & aux nopces se sacrifioit encore soubs le mesme tiltre, comme dit Denis Halicarn. au premier.

FORTVNA VIRILIS. Le temple de la Fortune Virile. Il estoit sur le bord du Tybre: & escrit Plutarque au traité de la fortune des Romains, qu'Ancus Martius fut celuy qui fonda ce tẽple, pource que la Fortune ayde beaucoup aux victoires. Mais Denis Halicarn. au 4. dit que ce fut Seruius Tullus; lequel ayant finablement defait les Thoscans, qui luy auoyent par vingt annees continuelles faict teste, edifia deux temples à la Fortune, que par tout le cours de sa vie il auoit euë tresfauorable; l'vn au marché aux bœufs, & l'autre sur le bord du Tybre à celle qu'il appella Virile. A laquelle de ces opinions Pline adhere au 8. liu. chapitre 48. il est malaisé d'en iuger: car il les embrouille: *Lanam colo & fuso Tanaquilis in templo M. Anci durasse prodente se, author est M. Varro; factámque ab ea togam regiam vndulatam in æde Fortunæ qua Sex. Tullus fuerat vsus.* Mais il est plus vray-semblable que ce soit Seruius: parce que comme le mesme Plutarque escrit au traicté dessusdit de la fortune des Romains, & en la 36. question Romaine, il referoit le Royaume de Rome au benefice de la Fortune, qui le luy auoit comme miraculeusement mis és mains: & osoit bien se vanter par tout d'auoir tres-estroicte accointance auec elle, qui par vne fenestre secrette se couloit souuent deuers luy en sa chambre. Celles au reste qui se marioyent, auoyent de coustume d'estre reuisitees toutes nuës en ce temple, pour veoir si elles auroyent point quelque tare & imperfection cachee. Ouide au 4. des Fastes:

Discite nunc quare Fortunæ templa Virili
Detis, eo, gelida qui locus humet aqua.
Accipit ille locus posito velamine cunctas,
Et vitium nudi corporis omne videt.

Quelques-vns estiment que ce fust celuy qui est maintenant dedié à saincte Marie Egyptienne.

La bouche de la grande Cloaque, par où elle se deschargeoit dans le Tybre. Nous en parlerons en son lieu; car c'estoit des plus admirables ouurages de Rome: il suffist d'auoir icy remarqué l'endroit. EMISSARIVM CLOACAE MAXIMAE.

L'arc de Stertinius au grand Cirque, auec des statuës dorees, du butin fait en Espaigne, cõme dit Tite Liue au 33. liure. FORNIX STERTINII.

La porte Trigemine: assauoir l'ancienne; entre le temple de Diane, & le Cliue ou pente publique; & l'Auentin, & le Tybre vis à vis de Ripe. Tite Liue au 41. *Extra portam Trigeminam Emporium lapide strauerunt, stipitibúsque sepserunt: gradibúsque ascensum ab Tyberi in Emporium fecerunt: & extra eandem portam in Auentinum porticum silice strauerunt.* Elle fut (ce dit-on) appellee ainsi des trois Horaces iumeaux, qui sortirent par là pour aller combattre les trois Curiatiens; à quoy toutesfois Tite Liue semble ne consentir pas, quãd il dit, fueil. 20. ligne 31. *Fortè in duobus tum exercitibus erant Trigemini fratres, nec ætate, nec viribus dispares.* Car à quel propos eust-on particulieremẽt remarqué que ces trois freres fussent sortiz par là, veu que ce n'estoyent que de simples soldats incogneuz auant ce faict d'armes, & par consequent estoient sortiz auec le reste de l'armee? Ce qu'on assigne aussi le camp de ces trois iumeaux en ce quartier du Cirque maieur, cõme si c'eust esté le lieu où ils combattirent, me semble bien fort chattouilleux; veu que ce combat se fit dans le territoire d'Albane; ainsi qu'il est contenu à la fin du fueillet precedent: *Tullus nocte præteritis hostium castris, in agrum Albanum pergit.* Et au 22. lig. 27. *sepulchra extant quo quisque loco cecidit: duo Romana vno loco propius Albam, tria Albana Romam versus, sed distantia locis, vt pugnatum est.* PORTA TRIGEMINA. CAMPVS TRIGEMINVS.

Avtovr du Cirque il y auoit tout plein de filles de ioye, & courtisanes habituees, ainsi que dit Iuuenal; auec des ruffians, & autres tels de vie infame & desbordee. LVPANARIA.

Greniers publiques, XVI.

Bovllangeries & moulins à bras, XII.

Palais, LXXXIX.

Maisons separees, M. DC.

Bains particuliers, XV.

Reseruoüers sans nom, XV.

LA DOVZIESME REGION, *la Piscine publique contenant douze mille pieds de circuit : quarante-huit Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs ; auec trois compagnies du guet.*

CE QVARTIER estoit fort petit au respect des autres, ne s'estendant que du Cirque maieur pres sainct Siste, le long du mont Auentin, iusqu'aux thermes de Carracalla : outre lesquelles, dont nous auons parlé cy-deuant, il ne reste aucunes particularitez d'importance qui requierēt icy plus ample declaration. Au regard de cette Piscine, elle estoit en la vallee d'entre le Celion & le Celiole: & là s'exerçoit la ieunesse à apprendre à nager.

DOVZE RVES passantes; DE VENVS, surnommee Alme, saincte, belle, ou nourrissiere: DE LA Piscine publique: c'estoit vn grand reseruoüer au bas de l'Auentin, prouenant de l'eau Appienne, pour abbreuuer les cheuaux, lauer les lexiues, & autres menuës commoditez, par ce q̃ les bords du Tybre sont par tout fort haults: CELLE de Diane : LE CEIOS : DV Triare : DE l'eau bouillonnāt: DV lac couuert: DE LA Fortune Mammeluë: DV Pasteur Colafite: DE LA porte Rudusculane : DE LA porte Neuie : DV vainqueur.

LE COMMENCEMENT de la ruë neufue.

LA FONTAINE Lolliaine.

LE TEMPLE de la bonne Deesse Subsaxane.

CELVY d'Isis Antenodore.

LA CHAPPELLE DE Venus Alme: DE Diane : DE la Fortune Mammeluë.

LES iardinages d'Asinius.

LE Septizone de Seuere.

L'AIRE Radicaire : CELLE de Lauerne.

LA STATVE du Daulphin.

LES THERMES Antonianes.

LES sept maisons des Parthes.

LE CHAMP des accoustreurs de laines.

LE PALAIS de Cilon : DE Cornificius : DE Hadrian, estant encore personne priuee.

AVTRES Palais CXXVIII.

MAISONS separees, II. M. CCCCLXXXVI.

BAINS & estuues particulieres, XLIIII.

RESERVOVERS, LXXX.

GRENIERS, XXVIII.

BOVLLANGERIES & moulins à bras, XXV.

LA TREZIESME REGION, *l'Auentin ; contenant seize mille trois cens pieds de circuit ; soixante-huit Dixeniers ; deux Commissaires ; & deux Denonciateurs.*

Mons Aventinus. LE MONT AVENTIN. Cette appellation a plusieurs origines, comme dit Varron: Næuius le deriue AB AVIBVS, des oyseaux qui la nuict se retiroyent là du Tybre : à quoy se conforme Virgile, lequel maintient qu'il estoit ainsi appellé auant mesmes l'arriuee ny d'Euāder ny d'Hercules en Italie. Tite Liue au premier liure, fueillet 5. ligne 29. d'Auentin Roy d'Albane, lequel ayant esté inhumé en ce tertre, luy donna son nom. Festus tout de mesme, sinon qu'il adiouste qu'il y fut tué : *Auentinus mons intra vrbem dictus est, quòd ibi Rex Albanorum Auetinus bello fuerit extinctus, atque sepultus.* Plus Denis Halicarn. qui dit que ce fut apres auoir regné à Albane 37. ans. Et Ouide au 4. des Fastes:

Venit Auentinus post hos, locus vnde vocatur
Mons quoque; post illum tradita regna Procæ.

Les autres d'Auentin Roy des Aborigines : Les autres d'Auens, vne riuiere des Sabins, ausquels Romulus donna ce mont pour habiter. Quelques-vns *ab aduentu hominum*, pource que le temple de Diane y fut basty en cōmun auec les Latins qui vindrent là en fort grand nombre ; fueillet 38. Ou *ab aduectu*, parce que ce tertre estant anciennement separé des autres par des marescages prouenans des inondatiōs du Tybre, ceux qui estoyent là amenez par basteau, payoient vn quadrain; (c'est enuiron vn denier des nostres, & quelque peu plus) pour le bac; là où fut depuis le Velabre, dit de *vehendo*, porter: & à cette derniere ethymologie semble se vouloir le plus arrester Varron. Il eut encore quelques autres noms; comme *Murcius*, ou Murcus selon Festus : *Murciæ Deæ Sacellum erat sub monte Auentino, qui antea Murcus vocabatur.* Fabius Pictor l'appelle aussi *Rumurius*; de Remus, auquel Romulus apres l'auoir mis à mort, le consacra, sans vouloir permettre q̃ personne y habitast: & ce pour raison que les auguremens qui auoyent esté obseruez en vn bosquet dit Remoria, pour l'edification de sa ville, n'auoyent pas heureusemēt succedé. Le mesme Fabius dit au precedent liure : *La premiere origine de Rome fut le tertre du Capitole, auparauant appellé Saturnie, & l'autre d'apres, l'Auentin, habité d'Atlas.* Caton és origines : *Italus vint là de Sicile contre son frere Hesperus, en l'administration & tutele duquel estoit lors tout l'Empire de la Thoscane, n'estant encore Ianus qu'vn enfant, & inhabile à manier les affaires du Royaume. Mais Italus ayant esté diuerty par Ianus & les Thoscans de combattre son frere ; s'habitua en l'Auentin ; au pied duquel ioignant le Tybre, aydé des moyēs & conseil de Ianus il fonda vne petite ville appellee Capene, & par permission d'iceluy nomma le territoire d'alentour Italie.* L'Auentin est outreplus appellé en quelques endroits le tertre de Diane, à cause de son temple : Martial au 7. en l'Epigramme de Maximus : *Esquiliis domus est, domus est tibi colle Dianæ.* Mais Vibius Sequester en contr'eschange met vn autre mōt Auentin sur la riuiere de Verestys, où fut bastie la ville de Preneste. Cettui-cy garde encore son ancien nom: & est estendu fort en lōg, ayāt quelques deux mille pas de circuit; & se haulse par les deux bouts, si qu'il laisse en son millieu comme vne petite concauité & vallon, par lequel trauerse vne ruë qui va du Cirque maieur à la porte sainct Paul ; dont il semble que ce soyent deux tertres, estans fort distinctement separez

parez des autres; la plus grande part d'iceluy forjettee le long du Tybre. Or combien que le Roy Ancus l'eust fermé de murailles; & donné à habiter aux vieils Latins par luy conquis; (fueil. 29. lig. 36. & Denis Hal. au 3.) si ne fut-il compris au Pomerium & pourpris de Rome, que du temps de l'Empereur Claudius, enuiron l'an huict cens, contre la volonté & opinion de tous les deuins: pource qu'on l'auoit tousiours tenu pour vn lieu malencontreux & infortuné, à cause de l'accidēt de Remus, lequel y fut enseuely. Quāt à ses regards & confins; Fabius Pictor n'en met que ceci: *Auentinus à fronte Tyberim, & Capenam tenet; ad dexteram Cæliolo ac Viminali hæret.* Mais à les descrire plus par le menu; deuers le soleil leuant hyuernal, d'vn costé il est borné des murailles de la ville, depuis la porte sainct Paul iusqu'à celle de sainct Sebastian: au midy il a le mont Testace, & le champ qui est au dessoubs, auec la porte d'Ostie: au ponant, le Tybre: & au septentrion, le Cirque maieur, & le Palatin: maintenāt il est du tout deshabité, voire plus que les autres, fors quelques monasteres & Eglises; la principale desquelles est saincte Sabine, où est establie la premiere station du caresme, sur le premier tertre ioignāt le Tybre. Ce fut là où le Pape Honorius tiers confirma l'ordre des freres Prescheurs de S. Dominique: Plus celle de S. Alexis hermite: de saincte Marie Auentine, au lieu mesme du tēple de la Bonne deesse. En l'autre costé de cette montaigne vers le Cirque maieur, est l'Eglise de saincte Prisque, bastie sur les ruines des thermes de l'Empereur Decius. Et en la cime le conuent de l'Abbé S. Saba. Puis à vn iect de pierre pres les thermes de Caracalla, l'Eglise de saincte Balbine fille du martyr sainct Quirin.

CLIVVS PVBLICVS. LE CLIVE ou pente publique par où l'on montoit sur ce tertre, commençoit du marché aux bœufs, & se venoit rendre au tēple de Iunon Reyne, qui faisoit l'autre bout de cette montee.

SCALAE GEMONIAE. L'ESCALLIER des Gemonies. Par là se souloyent traisner les forfaitteurs dans le Tybre, attachez à vn crochet par le col. Suetone en la vie de Tybere, tiltre 61. *Nemo punitorum non est in Gemonias abiectus, vncóque tractus.* Et au 75. *Alij vncum & Gemonias cadaueri minarentur.* Plus en Vitellius au dernier: *Tandem apud Gemonias minutissimis ictibus excarnificatus, atque confectus est: & inde vnco tractus in Tyberim.* Pline liu. 8. chap. 40. *Mais par dessus tous autres exemples de nostre siecle, a esté bien apertement tesmoignee la tres-grande amour & fidelité des chiens enuers leurs maistres; soubs le Consulat d'Appius Iunius, & P. Silius,* (assauoir l'an 780. & le 14. de l'Empire de Tybere. 30. de Iesus Christ) *comme Tybere eust fait prendre & executer T. Sabinus auec ses esclaues, pour raison de son filz Nero Germanicus, le chien de l'vn d'eux ne peut onques estre chassé de la porte de la prison pendant qu'il y fut; & ne se voulut partir du corps, quand il eust esté ietté és degrez Gemonies, vrlant d'vne fort piteuse maniere en la presence d'vne grande multitude de peuple; dont l'vn des assistans luy ayant presenté vne piece de pain, il la porta tout sur le champ à la bouche de son feu maistre. De là puis-apres le corps ietté dedans le Tybre, il sautta apres, & nageant coste à coste s'efforçoit de le soubsleuer hors de l'eau, vn grand nombre de gens y estās accourus pour veoir la fidelité de cest animal.* (Merueilleuse amour & fidelité d'vn chien.) Tacitus à ce mesme propos; *Tunc confossum collaceratúmque, & abscisso capite trucum corpus Sabini, in Gemonias trahunt.*

RVES passantes, dixsept: CELLE de Fidius: la Frumentaire: DES trois voyes: DE Cæsete: DE Valere: DV LAC Miliaire: DE LA Fortune: DE LA teste du cheual hongre: DES trois oyseaux: LA RVE neufue: DE LA petite Lauraie: DE l'armilustre: DE LA colonne de bois: LA materielle: DE LA nectere: DE LA grande Lauraie où estoit Vortumnus: ET DE LA Fortune doubteuse.

CAPVT ARMILVSTRII. LE BOVT DE L'ARMILVSTRE. Ce mot icy n'est pas sans doubte: Festus le prēd pour vne solénité seulement, en laqlle les Romains equippez d'armeures faisoyent quelques sacrifices où l'on sonnoit force trōpettes: *Armilustrium festum erat apud Romanos, quo res diuinas armati faciebant; ac dū sacrificarent, tubis canebant.* Mais Varron estime ce mot là estre deriué de *lustrum*, auquel se souloit faire vne reueuë des gēs de guerre, auec certaines ioustes & tournois à cheual, tout ainsi qu'au cirque; dōt quelques-vns ont voulu cōfondre auecques le Cirque, ce lieu-cy q̄ P. Victor met nōmement au mont Auentin; & Plutarque aussi en la vie de Romulus, lequel y fit enterrer Tatius. Il n'y a pas lōg tēps q̄ pres l'Eglise de S. Alexis où l'on coniecture auoir esté autrefois vn tēple d'Hercule, entre ceux de la Bōne deesse, & de Diane, fut trouué vn marbre graué de cette inscriptiō: SACRVM MAGNI VICI ARMILVSTRI. On le prend encore pour le magazin où se souloyēt garder les armes en tēps de paix: dōt il y en auoit deux principaux à Rome: l'vn à la roche Tarpeienne; & l'autre sur le mont Auētin: car les Romains ne les portoyēt pas indifferēment en tout tēps, ains en cas de necessité seulement: & quād on les enroolloit pour aller à la guerre, le general de l'armee apres certaines ceremonies & solennitez, les leur mettoit entre les mains: puis à leur retour les rēdoyēt, tāt les offensiues que defensiues. Si comme on peut veoir en tout plein de lieux de l'histoire romaine, mesmement au 3. liure, fueillet 115. ligne 39. *Dant tamen arma, non vulgò; tantùm vt in incerto hoste præsidium satis fidum ad omnia esset.*

DOLIOLVM. LE DOLIOLE, ou mont Testace. Du pied de l'Auentin, iusqu'aux murailles de la ville vers la pyramide de Sestius, & la porte S. Paul, il y a vn chāp, auquel se voit vn petit tertre de la haulteur de huit vingts pieds pour le plus; & de quelques cinq cens pas de circuit; non de la nature estably ainsi, mais amassé des tests de pots, & immondices que les potiers de terre qui s'estoyēt reduits là autour pour la commodité de l'argille, & de l'eau prochaine y retiroyent; leur estant commandé ainsi le faire, de peur que s'ils les eussent iettez en la riuiere, le canal en peu de temps ne

s'en fust comblé, auec vne tresgrande incommodité pour les barques; outre le danger d'inonder la ville pour auoir l'eau son passage estouppé. Or l'art de potterie fut de tout temps en fort grande recommandation à Rome; ainsi que dit Pline liure 35. chapitre 12. tant pour plusieurs vsages de la vie humaine, à couurir les maisons, faire des pots, escuelles & plats, ensemble autres telles vstancilles de maintes sortes; & mesmes de grands vases ou tonneaux à mettre le vin, dont ce tertre auroit pris le nom de *Doliolũ*; que pource qu'és premiers tẽps l'on en faisoit les statuës, non seulement des hommes illustres, mais des Dieux propres. Properce: *Fictilibus creuere Deis hæc aurea templa.* Et Iuuenal: *Fictilis & nullo violatus Iuppiter auro.* Plus les vrnes, & autres cercueils à mettre les cendres & ossemens des morts. De maniere que le Roy Numa aux six colleges, ou confrairies des artisans qui estoyẽt de son temps à Rome, y adiousta pour le septiesme celuy des potiers de terre. Il n'y a pas trente ans encore, que de sept ans en sept ans se souloit faire vne fort grande feste & solennité à Rome, dessus & autour de ce tertre, de plus de plaisir toutesfois & esbat, que de deuotion; où la ieunesse de la ville auec le gonfalonnier ou portestandart venoit faire vne monstre, tous richement equippez d'armes & d'habillemens; & les Iuifs residens à Rome estoyent subiets d'aller roullans à reculons du haut en bas, attachez à vn chariot tiré par des Buffles, à guise presque de ces petits garçons qu'on voit se cullebutter à val vne crouppe, (on les appelle les tombereaux de Verberie) sur le grãd chemin de Paris à Cõpiegne. On y attelle aussi des taureaux liez foiblement aux charrettes, qu'on enuoye à la renuerse contre bas; auec autres tels passetemps & ioyeusetez.

REMVRIA. LES REMVRES. C'estoit vn pourpris pres l'Armilustre, dit ainsi tant pource que Remus y prit ses auguremens; que pource qu'il auoit intention d'edifier sa ville en cest endroit là; & qu'ayant esté mis à mort, il y fut enterré. C'estoit aussi l'obit ou seruice qui se faisoit pour les trespassez au mois de May; premierement institué par Romulus pour appaiser l'ame de son frere Remus; & de là passé en l'vsage d'vne ceremonie vniuerselle; quasi *Lemuria*, comme dit Porphyrion sur Horace. Ouide au 5. des Fastes:

Romulus obsequitur, lucémque Remuria dixit
Illam, qua positis iusta feruntur auis,
Aspera mutata est in læuem tempore longo
Littera, quæ toto nomine prima fuit.

SPELVNCA CACI. LA CAVERNE de Cacus: Entre le temple de Diane, & la pente publique, non gueres loin de l'escole grecque. Solin au 2. chapitre la met és salines, pres de la porte Trigemine: *Cacus habitauit locum cui Salinæ nomen est; vbi Tergemina nunc porta.* Et Virgile au 8. la fait respondre sur le Tybre:

Hanc, vt prona iugo læuũ incũbebat ad amnem,
Dexter in aduersum: ---

C'estoit au coustau d'audessoubs l'Eglise de saincte Marie Auentine, vis à vis de Ripe, & pres le temple de Hercules victorieux, qui tua là ce larron, dont le compte est descript au 8. fueillet: & bien au long au premier des Fastes:

Ecce boues illuc Erytheidas applicat heros,
Emensus longi clauiger orbis iter, &c.

Ce Cacus selon les Poëtes, fut fils de Vulcain; & iettoit feu & flamme par la bouche, comme met Plutarque au traicté de l'Amour. Mais selon les Historiens ce fut vn des esclaues d'Euander, meschant, vicieux, & cruel au possible, ainsi que le mot de κακὸς le denote; lequel auec vne trouppe de bandolliers s'en alloit mettre le feu çà & là és maisons aux champs, pour les piller plus à son aise; & ainsi saccageoit toute la contree; iusqu'à ce qu'vne sienne sœur du mesme nom le decela: en faueur dequoy on luy dressa vn oratoire, où les vierges Vestales luy faisoyent certains sacrifices. Denis Halicarn. au premier racompte encore plus particulierement la chose, à fin de ne laisser rien en derriere qui puisse seruir à l'intelligence de l'antiquité: que ce Cacus fut vn puissant chef de brigands; habitué en des lieux forts de nature, & par art; lequel ayant fait vne saillie de nuict sur le camp d'Hercules, en enleua vn gros butin; Mais à sa retraicte ayant esté deuancé & enclos par les Grecs, il fut mis à mort, & tous ses forts pris & ruinez; mesmement sa caverne; qu'Hercules renuersa san dessus dessoubs, l'ayant mis au fonds comme pour luy seruir de sepulture. Puis apres s'estant allé lauer dans le Tybre proche de là, il dressa vn autel à Iuppiter le Trouueur, pres de la porte Trigemine; & luy sacrifia vn taureau pour luy auoir fait recouurer ses vaches. On estime ce temple auoir esté où est à cette heure l'Eglise de sainct Alexis.

LE TEMPLE de Minerue Pallas: DE LA Lune auec son sacré bosquet. Ce n'est pas comme quelques-vns ont cuidé, celuy de Diane, car cettui-cy estoit sur la plus haulte crouppe de l'Auentin, comme dit Tite Liue: *Atrox cũ vento tempestas forem ex æde lunæ, quæ in Auentino est, raptam tulit.* Et Ouide au 4. des Fastes:

Luna regit menses, huius quoque tempora mensis,
Finit Auentino Luna colenda iugo.

PLVS le temple de la Victoire. Denis Halicarn. au premier dit, que ce furent les Arcadiens qui edifierent ce temple au mont Auentin. DE Hylerne: Fabius Pictor en fait mention au second: *Fratri Remo Auentinum sacrum esse voluit vsque Hilernam.* C'estoit vne mare au champ de Testace, qu'Ouide au 6. des Fastes met aupres du Tybre auec vn bosquet:

Adiacet antiquus Tyberinæ lucus Hylernæ,
Pontifices illuc nunc quoque sacra ferunt.

SYLVANVS. De sylvain auec son bosquet. Il semble que ce soit celuy dont Virgile veut entendre:

Syluano veteres fama est sacrasse Pelasgos,
Aruorum pecorisque Deo, lucumque diemque.

Car nous auons desia parlé cy-deuant de la venuë & habituation des Pelasgiës en Italie: & dit aussi en vn autre endroit quelque chose de cest idole ou fantosme. Seruius au reste sur ce passage met eecy: *La commune opinion des ceremonies tiẽt que Syluain est le Dieu du bestail & des champs: mais les plus sages & aduisez le dict estre* ὑλικὸν θεὸν, *ou* τῆς ὕλης, *le Dieu de la matiere: Car Hyle est comme vn excrement & lye de tous les elemens; assauoir le feu & air, les plus salles & plus grossiers; la terre & eau semblablement, dont toutes choses sont procreez. Ainsi ce que les Grecs ont dit* ὕλη, *les Latins l'ont appellee Matiere: & de là le nom de Syluain est venu.* Ælian en l'histoire des animaux; met qu'vn certain pasteur Sybaritien appellé Crathis, eut affaire auec vne chieure, dont seroit prouenu vn enfant, qui auoit le visage, & le reste du corps de la ceinture en haut, de forme humaine; & le bas, d'vn boucq, cuisses, iambes, & pieds; lequel fut referé au nombre des Dieux, & appellé Syluain. Autant en escrit-il de Pan, fils de Mercure; & des Satyres. Le mesme touche Lucian és dialogues des Dieux. Et Plutarque en la 22. des Parallelles, parle d'vn Syluain, en Grec Αἰγίπαν, fils d'vne Valeria Tusculanaria, laquelle estant deuenue amoureuse de son pere, le conceut de luy.

La chappelle de Fidius: de Consus: de la Fortune doubteuse: de Tatius: lequel ayãt esté mis à mort, de la menee propre de Romulus, il le fit enterrer sur ce tertre, & luy dresser vne chappelle; le deifiant en recompẽse de la vie qu'il luy auoit fait oster.

DEA TVTILINA. De la Deesse Tutiline. Macrobe en fait mẽtion au premier liure des Saturnales, chapitre 16. *Apud veteres quoq; qui nominasset salutem, Semoniã, Seiam, Segetiam, Tutilinam; ferias seruabat.* Mais plus apertement au 4. de la Cité de Dieu, chapitre 8. *Frumentis verò collectis atque reconditis vt tuto seruarentur, deam Tutilinam præposuerunt.* Car les Romains gẽs superstitieux sur tous autres, ainsi que nous auõs assez desia dit ailleurs, n'outrepassoyẽt la moindre chose que l'esprit humain puisse imaginer de secourable ou nuisible, sans luy attribuer quelque particuliere deité assistante: ainsi que le discourt assez sainct Augustin en ce liure; Arnobe contre les Gẽtils; Lactãce; & autres Philosophes Chrestiens. Seruius sur le premier des Georgiques, de l'authorité de Varron: *Nomina numinum in indigitamentis, id est, in libris pontificalibus inueniuntur; qui & nomina Deorum, & rationes ipsorum numinum continent: verbi causa, vt Occator Deus ab occatione dicatur; à sarritione Deus Sarritor; à stercoratione stercutius; à satione Sator.* Il y auoit aussi vn Dieu *Tutanus*, comme garde & conseruateur des choses, à ce qu'elles ne deperissent inutilemẽt: lequel Nonius Marcellus dit apres Varron, qu'õ auoit accoustumé d'inuoquer en quelques perilleux & inopinez accidents, tout ainsi q̃ Hercules ἀλεξίκακος, *depulseur de mal*: & qu'il n'estoit pas loisible de le nommer qu'auec grand' reuerence & deuotion.

LIBERTAS. Le temple de la Liberté, & le Presbytere. Tite Liue dit que ce temple fut basty & dedié par le pere de Tybere Grache, auec de fort belles colonnes de bronze, & des statuës; des deniers prouenus de certaines amendes. Et au 34. *Atrium libertatis, & villa publica à Sex. Aelio publico, & Q. Cornelio Cethego Censoribus refecta, amplificatáque.* Si c'est cettui-cy qui fut refait du temps d'Auguste par Pollion, comme met Suetone en sa vie, tiltre 29. *Ab asinio Pollione atrium libertatis,* Ou l'autre dont il a esté parlé cy-deuant en la 8. region, l'on n'en sçauroit rien asseurer: car icy il ne se voit pas. Voilà dequoy nous sert l'affectee briefueté de quelques autheurs, qui ont le fil de leur oraison plus à cœur, & la teneur de leur stile, que la verité & esclarcissement des choses.

DIANA. Le temple commun de Diane. Vous en auez bien au lõg l'histoire au premier liure, fueil. 38. là où il attribue cette entreprise au Roy Seruius Tullus: pareillement Denis Halicarn. au 4. Iuba, Varron, & Festus qui en parle de cette sorte: *La feste des serfs & esclaues est communement estimee estre le 13. iour d'Aoust, à cause que Seruius Tullus nay ce iour-là d'vne chambriere, auroit edifié vn temple à Diane sur l'Auentin; en la protection de laquelle sont les Cerfs; & de leur vistesse nous auons accoustumé d'appeller fugitifs les serfs qui se desrobent de leurs maistres.* Plutarque se retient bien aussi au Roy Seruius, mais estant Grec, qui par consequent auroit trop grand' honte de se conformer du tout aux Latins, sans dire quelque chose de nouueau venant de sa teste, en la 4. question romaine racompte cette histoire ainsi: *On dit qu'en la contree des Sabins, à vn certain Antron Coratien nacquit vne vache d'vne merueilleuse beauté & grandeur. Surquoy il auroit esté admonnesté d'vn deuin, que celuy qui immoleroit cette vache à Diane au mont Auentin, de là s'ensuyuroit que la ville de sa naissance obtiendroit l'Empire de toute l'Italie. Mais cependant vn esclaue seroit allé secrettement reueller le tout au Roy seruius; lequel sur le champ commanda au ministre nommé Corneille, d'ordonner à cest Antron de s'aller deuëment lauer dans le Tybre, auãt que de vacquer à son sacrifice; car ainsi auoyent accoustumé ceux qui vouloyent faire offrande agreable aux Dieux. Au moyen dequoy Antron y estant allé volontiers, seruius le preuint sur ces entrefaittes, & immola la vache; dont il attacha les cornes au temple.* De là vint depuis la façon ancienne d'attacher aux portes de cettui-cy des cornes de bœuf, au lieu qu'en tous les autres de cette Deesse on n'vsoit que de testes & rameures de Cerfs. Le temple au reste estoit au hault de l'Auentin, du costé du Tybre, là où est maintenant l'Eglise de saincte Sabine; és ruines duquel n'y a pas gueres qu'il se trouua vn fragment de pierre Tyuertine, où estoit grauee l'inscription suyuante à demy effacee, faisant mention de la dedicace d'iceluy.

LAPIS. AVSP. S. Q. CÆCILIO. METELLO.
PONT. MAX. SOLEMNI. CVM.
PRECATIONE. PAL. PO. ROM. CONIECTVS.
IN FVNDAMENTA. PORTICVS. MINER. . . .
AVENTINENS. AB. LATER. COLL. . . . .
VIC. ARMILVSTR. D. . . . .
IN. NVNC. D. AVGVR. AVSPI. . . . . .
TEMPL. CONSECRA. . . . .
M. CASCELI. ÆD. CVR. . . . . . .

Quant à l'autel de la mesme Deesse en ce lieu propre, il s'en trouue deux tesmoignages en des inscriptions antiques; l'vn à Narbonne; & l'autre à Xalon en Arragon, à propos des loix & statuts des temples que nous auons dit ailleurs auoir accoustumé d'estre escrits à l'huys de derriere: Toutes deux de la teneur qui s'ensuit: CÆTERÆ. LEGES. HVIC. ARÆ. TITVLISQ. EÆDEM. SVNTO. QVÆ. SVNT. ARÆ. DIANÆ. IN. AVENTINO. MONTE. DICTÆ. Les Consuls puis-apres y sont adioustez pour marquer l'annee: assauoir en celle de Narbonne, T. Statilius Taurus, & L. Cassius Longinus: Lesquels Cõsuls ne se trouuẽt nulle part accouplez en la sorte, mais il est à croire que ce fut l'an de Rome 727. que les Fastes du Capitole portent ainsi: IMP. CÆSAR. DIVI. F. C. N. AVGVSTVS. VIII. T. STATILIVS. T. F. TAVRVS. II. Mais le premier Cõsulat de cettui-cy ne se trouue point. Toutesfois Suetone en Neron, tiltre 35. le tesmoigne auoir esté par deux fois Consul: *Deinde Statiliam Messalinam Tauri bis Consulis ac triomphalis abneptem duxit.* Et ce qui me fait coniecturer que cette inscription est soubs le 8. consulat d'Auguste, en l'an dessusdit, est ce q̃ le mesme Suetone dit en sa vie, tiltre 26. qu'il entra en ce magistrat estant en Arragon, qui est tout prochain de Narbonne: *Octauum & nonum Tarracone iniit.* Et il pourroit estre qu'il eust subrogé en sa place, suyuant la coustume des Empereurs, ce L. Cassius Longinus; si d'auẽture il ne l'auoit esté au premier Consulat d'iceluy Taurus, dont il ne nous appert rien: mais il n'y sçauroit guere auoir de distance. Pour le regard de celuy de Xalon, il n'y a doubte qu'il ne tombe iustement en l'an 20. de l'Empire d'Adrian; l'an de Rome 889. selon Glarean, & 139. de la naissance de Iesus Christ: L. Ælius Cesar II. & P. Cælius Balbinus Vibullius Pius estans Consuls.

La figure du temple de Diane.



LE TEMPLE de Iunon Reyne. Vous auez au 5. liure de cette histoire, fueil. 230. & en Valere liure premier, ch. 8. le miracle de la statuë de cette Deesse, qui fit signe de la teste, & parla; s'il le faut croire ainsi: Plus dans Plutarque en la vie de Camille ce compte est encore traicté plus au long. Au fueillet 238. est sa dedicace: & quelque chose derechef encore au 254. lig. 23. Mais au 27. liure, Tite Liue descript bien amplement vn sacrifice & solenité qui luy fut fait par les dames Romaines; car c'estoyẽt elles nõ les hõmes qui en auoiẽt la charge: *Du tẽple dõcques d'Apollon* (ce dit-il) *furẽt par la porte Carmẽtale amenees deux vaches blãches: & apres elles estoyent portees deux images de Iunon Reyne, faittes de cypres: puis marchoyent vingt sept ieunes belles filles toutes vestues de robbes lõgues, qui chantoyent vn hymne à la Deesse, passable pour les rudes & grossiers esprits du tẽps d'alors, mais q̃ seroit trouué trop lourd & mal façõné s'il venoit à estre recité maintenãt. Les Decẽvires suyuoiẽt cette file de damoiselles, corõnez de laurier, auec de grãds robbes brochees de pourpre. Toute laq̃lle p̃cessiõ vint de la porte dessusdite, par la ruë Iugaire, faire vne pause en la grãd place: les filles s'ẽtretenãs en forme de dãse par les pãs de leurs chamarres, & accordãs au sõ de leur voix la cadẽce & passages q̃ marquoyẽt les pieds. De là le lõg de la ruë Thoscane, & le Velabre, par le marché aux bœufs, tirerẽt oultre la ruë & Pẽte publiq; tãt q̃ finablemẽt ils arriuerẽt au tẽple de la Deesse; là où furẽt par les Decẽ-vires immolees les deux victimes, & les images de cypres*

IVNO REGINA.

de cypres mises au temple. Il fait encore mention d'vne autre Iunon Reyne au 40. liure, si comme nous auons dit en la 8. region: Et Ciceron en touche quelque chose en l'oraison, auant que d'aller en exil. Il y eut oultre plus vn temple de Iunon Reyne en la ville d'Ardee, ainsi que le tesmoigne Pline, liure 35. chapitre 10. où il insere les vers qui s'ensuyuent, faits à la memoire du peintre qui trauailla en ce temple; lesquels certes pour ressentir ainsi leur antiquité, meritent bien de n'estre outre-passez soubs silence.

Dignis digna loco picturis condecorauit
Reginæ Iunonis supremæ coniugis templum,
Marcus Ludius Elotas Ætolia oriundus,
Quem nunc & post, semper ob artem hanc Ardea laudat.

Les caracteres grecs anciens, semblables aux capitales romaines.

Il adiouste qu'ils estoyent escripts de lettres antiques latines, assauoir de caracteres grecs, comme il tesmoigne au 7. liure, chapitre 58. *Veteres græcas fuiße easdem penè quæ nunc latinæ, inditio erit delphica antiqui æris, quæ est hodie in palatio dono Principum Mineruæ dicata in bibliotheca cum inscriptione tali:* ΝΑΥΣΙΚΡΑΤΗΣ Ο ΜΕΝ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΜΕ ΤΕΘΕΙΚΕΝ. lesquels caracteres, comme il a dit au chapitre 56. *In Latium attulerunt Pelasgi:* Voire la lãgue ancienne romaine estoit toute grecque; tesmoins Varron, & Denis Halicarn. à la fin du premier liure. Au regard de ce surnom Reyne, Virgile en a vsé au premier de l'Eneide:

Ast ego quæ diuûm incedo Regina, Iouisque
Et soror, & coniux.

Car si Iuppiter est Roy des Dieux & des hommes, comme l'appelle Homere; il est bien raisonnable aussi que Iunon, qui est sa sœur & son espouse, ioisse de la mesme qualité endroit soy.

BONA DEA.

LE TEMPLE de la Bonne-deesse au mont Auentin. De cette Deesse il en a esté parlé à suffisance cy-deuãt; laquelle estoit vne mesme chose auec la Grãde mere, & autres telles appellatiõs qui sont là deduites. Icy se peut adiouster ce que dit Athenee; que ceux qui auoyent tant soit peu mangé des aulx, estoyent repoulsez d'entrer en son temple: qui ne s'ouuroit point par les mains, mais par prieres & oraisons: tellement que Seruius sur ce lieu-cy du 6. de l'Eneide: *Cessas in vota precésque*; veut celà auoir esté ainsi dit par la Sibylle à Enee, pour cette occasion. Le Paganisme au reste n'a point de sa part manqué de miracles, ainsi que nous l'auons deduit ailleurs: toutesfois il y a beaucoup de choses qui se font par certaine dexterité d'esprit, fondee sur des maximes naturelles, ou dependãtes du pur artifice & manufacture de l'homme, qui de primeface sembleroyent estre miraculeuses; mais la cause en estant cogneuë, & le secret de l'inuention descouuert, on cesse de les admirer tant; dont Rogerius Bacchon en allegue tout plein en son traicté de la merueilleuse puissance de l'art & de la nature: & Heron autheur Grec en son liure des machines Hidrauliques, & Pneumatiques; deux mesmement entre les autres, fondees ingenieusement sur la rarefaction, & condensation de l'eau & de l'air; l'vne conforme à ce dont il est icy question; d'vn temple, les portes duquel demoureront ouuertes tant qu'il y aura du feu sur l'autel; & aussi tost qu'il s'esteindra se refermeront d'elles mesmes; puis en le r'allumãt se r'ouuriront. L'autre qui se pourroit accommoder à maintes deceptions & abus; d'vn vase, ou petit bassin de fontaine, qui demeure tousiours cõble à plein bord, quelque quantité qu'on en oste par les menus; car il se remplist soudain insensiblement de soymesme: & quand bien lon n'en puisera rien, si n'en regorgera-il pour celà vne seule goutte, ains demeurera tousiours raz en vn mesme estat. De maniere qu'il n'est pas bien seur de croire legieremẽt à toutes sortes de miracles; & mesmes à ceux qui sont, ou hors de la droicte creance, ou qui n'apportent aucune instruction ny necessité. Mais pour reuenir à nostre propos de la Bonne deesse; qui est aussi appellee Fatue; Sex. Clodius, selon que l'allegue Lactance liure premier ch. 22. dit qu'elle fut femme de Faunus; laquelle contre le deuoir de la modestie royalle, & la coustume qui defendoit aux femmes de boire du vin, en ayãt troussé vn plein flascon à cachettes, dont elle se seroit enyuree, son mary la foüetta de verges de Myrthe iusques à rendre l'esprit: dequoy s'estant repenty puis-apres, oultré de regret & desplaisir de l'auoir perduë, luy auroit decerné vn nom & honneur diuin; & institué qu'en ses sacrifices on porteroit vne cruche pleine de vin. Plutarque en la 20. question rom. où il l'appelle Gynecee, met que ce fut la femme d'vn deuin Flauius, laquelle ayãt de coustume se charger de vin à la desrobee, fut surprise de son mary vne fois sur le fait, & foüettee à bon escien: Ce qui fut cause que le Myrthe n'eut plus aucun lieu au temple de cette Deesse: combien q̃ toutes autres herbes & fleurs y fussent admises: & q̃ les femmes quãd elles beuuoyent du vin, ne l'appelloyent pas par son nom, mais du laict: & le vaisseau dont il partoit, vne ruche. Mais il repute celà vne fable; & recherche d'autres raisons plus preignãtes: Que cette Deesse estant chaste, voire la propre chasteté, bãnist de sa solẽnité nõ les hõmes tãt seulemẽt, mais tout ce qui tient le lieu de masle, du logis où l'õ l'a celebre: Parquoy le Myrthe estant dedié à Venus, toute cõtraire à cette-cy, on fait scrupule de l'y receuoir. Voilà à peu pres ce qu'en met Plutarque: dequoy Põponius Lætus au premier chap. des sacrifices ne s'esloigne gueres; sinon qu'il dit; *Cette Fatue auoir esté sœur de Faunus, le pl' anciẽ de tous les Rois du Latiũ: qui reduit les Aborigenes gẽs viuãs cõme bestes brutes, à vne plus douce maniere de viure: qui le premier de tous dedia aux Dieux des sacrez bosquets: imposa des noms aux cõtrees & villes: edifia des logis, & des temples, qui de luy furent appellez Fanes; à cause q̃ les Pontifes en les dediant,* FANTVR, *c'est à dire prononcent les mots sacramentaulx; & institua les ceremonies du seruice*

diuin. De ce bon & religieux Roy donques cette Fatue fut la sœur; la plus chaste creature de toutes autres; parquoy les Romains l'appellent la bonne Deesse, dont le temple est au mont Auentin. Les femmes seules y sacrifient; n'estant permis aux hommes d'en approcher, n'y auoir accez. Ce sacrifice au reste s'appelloit *Damium*, cōme dit Festus; la Deesse aussi Damia; & sa ministre Damiatrix. Il y a toutesfois vne autre Damia, & Auxesia, dont parle bien au long Herodote au 5.liu. mais celà concerne l'histoire Grecque, qui ne fait pas au propos de cette Deesse, ny de son temple; lequel fut premierement dedié par Claudie vierge Vestale; & par succession de temps estant ruiné, refait à grands fraiz par Liuie femme d'Auguste. De laqlle Claudie fort celebre & renommee, fait mētion Ciceron en l'oraison pour M. Cælius; Suetone en Tybere tiltre 2. & plus amplement Valere au 5.liu.chap.4. où ils dient que le pere de cette-cy voulāt faire son entree en triomphe outre l'ordonnance & vouloir du peuple; cōme les Tribuns se voulussent mettre en deuoir de le ietter de son chariot à bas, elle se vint prōptemēt mettre à la trauerse; & montant auec luy, l'accompagna iusqu'au Capitole. Car tout ainsi qu'il n'estoit permis à personne, fust priuee ou en magistrat, de mettre la main à vn des Tribuns, ny de s'opposer à leurs mandemens; aussi n'estoit-il pas loisible à eux ny autre quelconque d'attoucher à vne Vestale pour vser de force; estans tenuës pour sacre-sainctes & inuiolables.

DAMIVM.

MATVTA.

LE TEMPLE de Matute. Seruius Tullus l'auoit premieremēt fait bastir, & Camille vn peu auant la prise de Veies le voüa de refaire, au 5.liure, fueil.228.lig.8. Puis accomplit son vœu, & le dedia, fueil.231.lig.25. Plutarque en la vie d'iceluy Camille. Il est fait mētion d'vn autre temple de cette Deesse au 6.liure, fueil.285.lig.4. mais il estoit en la ville de Satrium. On attribue au reste à cettui-cy des colonnes de bronze auec vn porche. Et Festus semble la vouloir confondre auec la bonne Deesse, & la mere des Dieux: *Matrem Matutam antiqui ob bonitatem appellabant; & maturū idoneum vsui; & mane principium diei; & inferi dij manes, vt suppliciter appellati bono essent: & in carmine saliari Cerusmanus, intelligitur creator bonus.*

IVPITER ELICIVS.

L'AVTEL de Iuppiter Elicien. Nous en parlerons bien au lōng sur le 28. fueil. en la mort du Roy Tullus Hostilius.

LVCVS LAVRENTINVS.

LE BOSQVET Laurentin. C'estoit vne petite touffe de lauriers au hault de ce tertre consacree à Iuppiter, cōme dit Pline: Et de là prit son nom la voye Laurentine, entre le grand chemin d'Ostie, & d'Ardee; laquelle s'alloit ioindre puis-apres auec l'Appienne: Toutesfois Aulugelle luy donne ce nom de la voye de Laurente par où elle passoit. En ce bosquet fut massacré l'Empereur Valentinian 3. par les soldats d'Etius: en vengeance de ce qu'il l'auoit fait malheureusement mettre à mort, apres tant de bōs seruices de luy receuz contre Attila Roy des Huns.

THERMAE DE DECIVS.

LES THERMES de Decius: sur le coustau de ce tertre qui regarde le Cirque maieur, là où est maintenant l'Eglise de saincte Prisque. Eutrope escrit qu'il les fit bastir: les autres que ce fut le Senat pour le gratifier; car c'estoit vn tresbō & valeureux Prince, tres-aymé & loüable; s'il n'eust esté si ardent persecuteur des Chrestiens.

DE TRAIAN.

CELLES de Traian, entre les dessusdittes & l'Armilustre; dont il s'en voit encore quelques marques & demeurans. Elles luy furent particulieres, & pour l'vsage tant seulement de son Palais qui estoit là; y ayant à cette fin fait tirer vn rameau de l'eau Claudienne. On dit au reste que la plus part des temples & autres edifices de cette montaigne, brusierent soubs l'Empire de Tybere.

STATVA MINVCII AVGVRINI.

LA STATVE de Minucius Augurinus Commissaire des viures. Pline liure 18. chapitre 3. *Minucius Augurinus qui Sp. Melium coarguerat, farris precium in trinis nundinis ad assem redegit, vndecimus plebei Tribunus; qua de causa statua ei extra portam trigeminam à populi stipe collata statuta est.* Tite Liue liu.4.fueil.175.lig.37. le racōpte vn peu autremēt.

HORREA PVBLICA.

GRENIERS trente six: ainsi le met P. Victor, auec ceux des Galbians, d'Anicetus, de Vargunteius, & de l'Empereur Domitian. Mais c'estoyent plustost magazins que greniers, comme estans soubs terre iusques au nombre de cēt quarante en la plaine du mont Testace; dont il s'en voit encore quelques marques en la vigne des Cesarins. Il s'est trouuee autre fois vne telle inscription antique là aupres, grauee en vn marbre. NVM. DOM. AVG. SACRVM. GENIO. CONSERVATORI. HORREORVM. GALBIANORVM. M. LORINVS. FORTVNATVS. MAGISTER. S. P. D. D. Et de l'autre part: le mesme tiltre, horsmis que au lieu de GENIO. CONSER. y auoit, FORTVNÆ. CONSERVATRICI.

PISTRINA.

TRENTE MOVLINS à bras, & boullangeries.

FORVM PISTORVM.

LE MARCHE' des boullangiers.

ARCVS HORATII.

L'ARC d'Horatius Cocles; pres le pont Sublicien, entre l'Auentin & le Tybre. Vous en auez l'histoire au second liure, fueil. 59. Mais cecy est vn peu doubteux; quoy qu'en die Blondus; Que de son tēps furent trouuees certaines inscriptiōs antiques là aupres qui le tesmoignoyent; car ce n'est pas vn autheur bien certain: ioint que selon que nous auons dit cy-deuant, ces arcs triomphaulx ne commencerent d'estre en vsage sinon du temps de Pline, duquel iusqu'à cest Horace icy il y a pres de six cens ans.

PYRAMIS CESTII.

LA PYRAMIDE de C. Cestius Epulo: elle est enchassee dans la muraille de la ville, & toute de marbre, fort conseruee pour vn si long temps; sinon que par endroits il y a quelques arbrisseaux surcreuz entre les assises des pierres; neaumoins il n'y a rien de desmēty pour celà encore. Vers le millieu presque se voyent ces lettres grauees: C. CESTIVS. L. F. POB. EPVLO. PR. TR. PL. VII. VIR. EPVLONVM. Et plus bas en mesmes

lettres capitales, mais plus menues. OPVS. ABSOLVTVM. EX. TESTAMENTO. DIEBVS. CCCXXX. ARBITRATV. PONTI. P. F. CLAMELÆ. HÆREDIS. ET. PONTHI. L. Car il y a encore de l'escripture, & mesmes deuers le mont Testace qui ne se peut bonnement lire, à cause de la moisissure là endroit procreée sur le marbre, & des herbes se forjettans hors des iointures qui les effacent & couurent, si qu'elles en ostent la cognoissance: Le pourtraict vous en sera representé cy-apres.

EPVLONES. Au regard de ces Epulons; c'estoit vne espece de Sacerdoce à Rome; car entre les priuilegez & exempts de donner leurs filles pour estre Vestales, les Epulons y estoyent compris, comme dit Aulugelle liure premier, chapitre 12. *Cuius soror ad id Sacerdotium lecta sit, excusationem mereri aiunt. Item cuius pater Flamẽ, aut Augur, aut qui Decem-vir sacris faciundis; aut qui Septem-vir Epulonum, aut Salius est. Sponsæ quoque Pontificis aut Tibicinis, &c.* Pomponius Lætus en met cecy: *Les anciens Pontifes, comme dit Ciceron au troisiesme de l'Orateur, pour raison de la multitude des sacrifices, instituerent trois Epulons pour faire le festin sacrificatoire és ieux solennels: Tellement que ce sacerdoce appert bien estre fort ancien: neaumoins ie n'ay point encore peu cognoistre la datte au vray de son premier establissement. Le nombre en fut augmenté depuis; & deux adioustez aux trois premiers: de maniere qu'ils furent cinq durant quelque temps. Mais puis-apres pour la frequente multiplication des ieux des theatres, & des Cirques, ils allerent iusques à sept.* De la premiere institution de ces trois Epulons fait mention Tite Liue au 33. *Romæ eo primùm anno Trium-viri Epulones facti, C. Licinius Lucullus, T. Romuleius, qui legem de creandis his tulerat, & P. Porcius Lecca. His Trium viris item, vt Pontifici lege datum togæ prætextæ habendæ ius.* Ce fut l'an 558. L. Furius Purpureo, & M. Claudius Marcellus estans Consuls. Leur charge estoit comme dit Festus, de preparer le banquet à Iuppiter, & aux autres Dieux; dequoy ils prirent leur appellation: *Epolonos dicebant antiqui, quos nunc Epulones dicimus. Datum autem est his nomen, quod epulas indicendi Ioui, cæterisque diis potestatem haberent.* Celà se faisoit principalement és Lectisternes, qu'Arnobe au second cõtre les Gentils appelle les sacrees tables. *Sacras* (ce dit-il) *facitis mensas salinorum appositu, & simulachris Deorum.* Et Valere tout au commencement du second liure: *Les femmes mangeoyent assises, auec leurs maris couchez tout à plat dans le lict; laquelle coustume du boire & manger des personnes ensemble, est penetree iusques aux Dieux: car au banquet de Iuppiter il estoit couché estendu dans vn lict, & Iunon & Minerue assises seulement à table. Ce qui s'obserue de nostre temps à la rigueur plus songneusemẽt au Capitole, qu'il ne fait en noz maisons: pource (c'est assauoir) qu'il importe bien plus que la discipline ancienne se maintiẽne en son entier és Deesses, que nompas és femmes.*

BAINS ou estuues particulieres, LXXIIII.
RESERVOVERS publiques, LXXVIII.
PALAIS, CIIII.
Isles ou maisons separees II. M. CCCC. LXXXVIII.

LA QVATORZIESME REGION

Transteüre, contenãt trente trois mille quatre cẽs quatre vingts neuf pieds de circuit: quatre vingts douze Dixeniers; deux Commissaires; & deux Denonciateurs; plus sept compagnies du guet.

Quand ie dis icy Transteüre, c'est à la mode de l'ancienne Rome, & de l'habitee encore pour le iourd'huy, à qui ce quartier est delà le Tybre: mais pour nostre regard il est au deçà.

LE IANICVLE. Festus le tire de *Ianua*, porte; pourautant q̃ par là le peuple Romain passa premieremẽt en Thoscane: mais plustost de Ianus: car *Ianua* en est venuë; cõme met Fabius Pictor au premier: *Primus valuas, seras & claues excogitauit & inuenit; & ab eo dictæ ianuæ.* Et Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 9. *sed apud nos Ianum omnibus præesse ianuis nomen ostendit: nam & cum claui ac virga figuratur, quasi omnium & portarũ custos, & rector viarum.* Et plus bas: *Ianum ab eundo dictum esse voluerũt: vnde Cornificius Etymorum lib. 3. Cicero, inquit, nõ Ianum, sed Eanum nominat, ab eundo.* Le mesme Fabius Pictor le veut auoir esté appellé de la forteresse du mesme nom: *Hetruriam à Ianiculo Ianus; Latium à saturno saturnus cognominauit: ad radices enim Capitolij saturnus condiderat, vti Ianus Ianiculum.* Ce que Virgile au 8. de l'Eneide a touché presque de mot à mot: IANICVLVM.

Hanc Ianus pater hanc saturnus condidit arcem:
Ianiculúmque illi, huic fuerat saturnia nomen. Macrob. liu 1. chap. 7.

Et Ouide au premier des Fastes:

Arx mea collis erat, quem cultrix nomine nostri
Nuncupat hæc ætas, Ianiculúmque vocat.

Le premier qui l'adiousta à la ville fut Ancus Martius, comme tesmoigne Tite Liue au fueillet 30. ligne 2. non qu'il n'y eust assez de place pour le nombre des habitans, mais de peur que les ennemis ne s'en emparassent du costé de Thoscane: & le ioignit à la ville par vn pont de bois appellé le sublicien: peut estre aussi pour le respect du Roy Numa son ayeul maternel, lequel y estoit enterré: dõt voicy ce que dit nostre autheur au 40. liure: *L'an 572. de la fondation de Rome, en vn champ de L. Petilius Scribe, cependant que ses ouuriers fouillent plus auant en la terre, furent trouuez deux huches de pierre lõgues de huit pieds, larges de quatre, auec leurs couuercles cimentez de plomb: lesquelles estoyẽt grauees tout-alentour; l'vne de lettres Grecques, & l'autre de Latines; donnans à entendre comme en l'vne estoit enseuely Numa Pompilius, filz de Pompon, & Roy des Romains: & en l'autre enfermez ses liures. Les ayãt ouuertes et eu sur ce le cõseil de ses amis; celle où deuoit selõ l'inscription estre le defunct, fut trouuee vuide, sans aucune apparence de corps humain, ny d'autre chose que ce soit; le tout y ayant esté consumé par vn si grand nombre d'annees: mais en l'autre estoyent deux pacquets tous enueloppez de bougie, & en chacun d'iceux sept volumes de liures, non conseruez tant seulement & entiers, mais aussi fraiz, que si on ne les vinst que d'escrire. Les* La sepulture, & les liures de Numa.

sept Latins estoyent du droict Pontificial, & des ceremonies de l'Eglise: les sept Grecs, de la Philosophie qui pouuoit estre de ce temps là. Valerius Antias y adiouste que c'estoit la Pythagoricienne, selon que la cõmune opinion portoit Numa auoir esté des escoliers de Pythagoras; la creãce de ce s'accõmodant bien aiseemẽt à vne vray-semblable mensonge. Ceux qui estoyẽt là presens, eurẽt la premiere veuë & lecture des liures: & de là cõme ils se cõmuniquassent à plusieurs autres. Q. Petilius Preteur de la ville, curieux de sçauoir aussi que c'estoit, les demanda au Scribe, ayans grand' familiarité ensemble; car lors qu'il estoit Questeur, il l'auoit aduancé à cest office. Mais apres auoir sommairemẽt parcouru le tout, & veu qu'il y auoit tout plein de choses ne seruãs qu'au mespris de la religion, il luy dit qu'il les vouloit ietter au feu. Neaumoins auant que le faire, qu'il luy permettoit se pourueoir par iustice, pour essayer s'il auroit moyẽ de les rauoir: & qu'il luy feroit cette faueur volontiers. Le Scribe se retire par deuers les Tribuns, qui renuoyẽt l'affaire au Senat, où le Preteur dit estre prest d'affermer, qu'il ne falloit en aucune sorte lire ny garder lesdits liures. Le Senat là dessus ordonna q̃ c'estoit assez que le Preteur promist de prester sermẽt: & au reste que les liures fussent sans differer publiquement bruslez au Comice; en recompensant le maistre d'iceux de leur valeur, selon q̃ le Preteur, & la plus grand' part des Tribuns luy adiugeroyent. Mais il n'en voulut rien prendre: & les liures furẽt mis au feu, dressé par les Sacrificateurs au Comice, en la presence de tout le peuple. Pline liure & chap. 13. racompte de Cassius Hemina la chose quelque peu autremẽt: & appelle ce Scribe ou Greffier Cn. Terentius: auec plusieurs autres differentes opinions là dessus. Telle est l'incertitude & varieté de cette histoire; dõt nous deuõs plustost chercher l'instruction & contentement qu'on en peut tirer, qu'vne verité infallible & du tout asseuree. Cette montagne se magnifie aussi de la sepulture du Poëte Stace, comme dit Eusebe: & de quelques autres encores. Là, selon l'epitome de l'onziesme de Tite Liue, la cõmune de Rome se retira, cõme elle auoit fait autrefois au mont Sacré, & en l'Auentin; mais Q. Hortensius Dictateur appaisa les choses, & la ramena. Pline liu. 16. ch. 11. *Q. Hortensius Dictator, cũ plebs secessisset in Ianiculum legem in æsculeto tulit, vt ea quod iussisset omnes Quirites tenerentur.* Là se vint camper le Roy Porsena; fueil. 59. lig. 43. Et au fueil. encore 92. lig. 24. les Thoscans s'emparent de ce tertre; car c'estoit le plus hault de tout Rome; mais dangereux à cause du serein qui y regne, & pourtãt le moins habité de tout temps: Martial au premier:

Longo Ianiculi iugo recumbunt,
Et planus modico tumore vortex,
Cælo perfruitur sereniore.
Hinc septem dominos videre montes,
Et totam licet æstimare Romam.

Là où ce mot de *Sereniore* ne se prẽd pas en bonne part, cõme l'a cuidé l'interprete, mais en mauuaise, pour celà q̃ nous appellons le serein; lequel est fort frequent & mal sain à Rome, principalement és deux crepuscules, soir & matin, apres le coucher, & deuant le leuer du soleil vne petite heure: au moyen dequoy ceux qui ayment leur santé, & qui sont subiets aux catherres, se retirent lors soubs le couuert. Son coustau s'estẽd tout le lõg du Tybre deuers soleil leuãt; car au couchãt il a les murailles de la ville à la porte de S. Pãcrace, & la campagne du dehors, qui sont presqu'à niueau de luy. Au midy les prez qui de Mutius Scæuola furẽt appellez Mutiés; auec la porte de Ripe qui va au port d'Ostie, dõt elle est appellee Portuense: & au septentrion, le Vatican. Pour le iourd'huy il est tout en vignes & iardinages, iusqu'à la porte Septimiẽne, horsmis vn beau monastere de Cordeliers qui est en la cime, appellé *San Pietro in montorio*; car tel est le nom de ce tertre, pour le sable doré qui s'y trouue propre à mettre sur l'escripture; semblable, mais plus beau assez, à ces petites pelottes qu'on vend au Palais de Paris pour ce mesme effect. Il s'y trouue aussi vne fort grande quantité d'Agathes, & de Cassidoines. En ce petit tẽple qui est à la verité excellent pour vn œuure moderne, entre les choses pl' singulieres, est vn tableau de platte-peinture sur le grand autel, de la main de Raphael d'Vrbin; de l'Ascẽsiõ de nostre Seigneur, auec vne grãd' multitude de peuple au bas de la mõtaigne, qui mõstrẽt demeurer grãdement esbahis de cette merueille; l'vn d'vne sorte, l'autre d'vne autre, selõ la diuersité de leurs cõceptions; mais sur tout d'vn ieune garçõ qui s'esuanoüist, auquel cõsiste toute la force de l'artifice. Plus vn Christ attaché au pillier, de la pourtraicture & dessein de Michel l'Ange, à ce q̃ l'on dit; & puis coloré là dessus par vn Cordelier Venetian fort bon maistre; appellé *Fra Sebastiano del piombo*; pource que c'estoit vn de ceux qui seelloyẽt les bulles. Ce fut le Roy Ferdinãd d'Arragõ qui fit bastir cette Eglise & le Monastere, à l'hõneur de S. Pierre, qui fut en ce propre lieu, selon la cõmune opiniõ, mis en croix la teste en bas, & les pieds cõtremont; le dernier an de l'Empire de Neron, qui tõbe en l'an 70. de la natiuité de Iesus Christ. Il y a puis-apres vn autre Monastere de freres de S. Ierosme auec son Eglise, dedié à l'hõneur de S. Honofre; lequel l'on dit auoir quitté sa part du Royaume de Perse, pour s'en venir seruir Dieu en ce lieu austere.

PRATA MVTIA.

L'AVTRE mõtagne de Trãsteure est le Vaticã, la pl' celebre qui soit à Rome pour le iourd'huy; car les saincts Peres y font leur demeure en l'vn des plus beaux & plus grãds Palais de la terre; ioignãt l'Eglise de S. Pierre; laquelle estãt parachevee selõ le cõmencemẽt qui y est, se pourroit dire sans cõtredit l'vn des pl' magnifiq̃s chefs d'œuure qui soit oncq party de main d'hõme, les antiquitez de l'Egypte reseruees tãt seulemẽt. Festus veut ce mõt auoir esté appellé ainsi, *Quòd eo potit' sit populus Romanus vatũ respõso expulsis Etruscis.* Ce q̃ est dit fort cruẽmẽt, si quelq̃s autres ne s'expliquoyẽt mieux: mais Aulugelle liu. 16. ch. 17. met *q̃ le territoire du Vatican, & le Dieu patron d'iceluy, furent ainsi appellez des Vaticinations, qui par le pouuoir & reuelation du Dieu Vatican se souloyent rendre en ce lieu-là.*

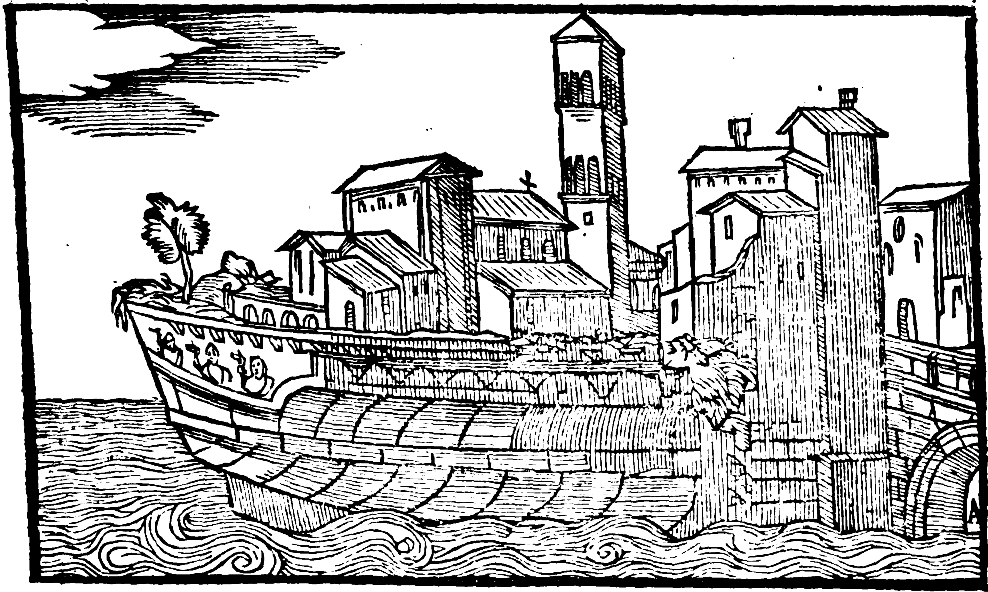
VATICANVS.

lieu là: Toutesfois qu'outre cette cause, Varron en ses liures des choses diuines en allegue vne autre: Car tout ainsi (ce dit-il) *qu'Aius fut appellé Dieu, & vn autel à luy dressé au bas de la rue neufue, à cause que certaine voix auoit là diuinement esté ouye; aussi le Dieu Vatican a eu ce nom, comme celuy par-deuers lequel sont les premiers commencemens de la voix humaine; pour autant que les creatures tout soudain qu'elles sont enfantees, iettent cette premiere voix qui est la premiere syllabe du mot Vatican. Et de fait on appelle celà* VAGIRE*; ce mot là exprimant le son de la voix qu'elles iettent au partir du ventre:* Dequoy meu sainct Augustin, liu. 4 chap. 8. a mis Vagitan, si d'auenture les exemplaires ne sont corrompuz: *Aut Vagitano qui infantum vagitibus præsidet.* De ce mont icy fait mention Horace en la 20. Ode du premier liure:

Care Mæcenas eques, vt paterni
Fluminis ripæ, simul & iocosa
Redderet laudes tibi Vaticani
Montis imago.

Et Pline liure 19. chapit. 45. d'vne tres-ancienne yeuse; (c'est vn arbre portant du gland comme vn chesne, mais qui a les fueilles pointuës à guise d'houlx, l'escorse sert aussi à faire du liege) laquelle estoit au Vatican, dont l'etiquette d'escriture Thoscane, & de bronze, denotoit assez cest arbre auoit esté tenu en grand' reuerence. Ce mont au reste a du costé de soleil leuant la plaine du Vatican, où est le bourg, le chasteau sainct Ange, & les autres lieux adiacens iusqu'à Ponte molle, & le Tybre: au Midy, le Ianicule: au Ponant, les chãps de Neron, où se sont de tout temps faits des vaisseaux d'argille, en reputation mesme du temps de Pline, & de Iuuenal: & au Septentrion, les prez Quintiens, & le tertre de Marius.

EN CES DEVX montagnes, & la vallee du Ianicule flanquee du Tybre, fort estroite depuis la porte du sainct Esprit iusqu'au pont Sixte, & de là s'eslargissant en forme d'vn arc bãdé iusqu'à la porte de Ripe, consiste toute la region de Transteüre, auec ledit port de Ripe, où viennent surgir les barques qui remontent d'Ostie iusqu'à Rome, car le Tybre est fort profond là endroit; voire apair du Nil ce dit-on, à cause qu'il supporta le fardeau du grand Obelisque aussi bien que l'autre. La porte Portuense est là aupres, appellee aussi *Naualis*, comme dit Festus, de ce lieu de Ripe, lequel seruãt de haure ou port,
NAVALE. les Latins appellent *Nauale*. L'Isle estoit aussi cõprise en ce quartier, de laquelle est faitte mention au second liure, fueillet cinquante cinq, ligne seiziesme; car elle se commẽça à former des iauelles de bled que le peuple dissipa au champ de Mars appartenant aux Tarquins, quand les Rois furent dechassez. Le reste de cette histoire est contenu là: plus en Den. Halic. au 5. liure: & Putarque en la vie de Publicola. Elle fut du cõmencement dediee à Iuppiter Lycaonien: neaumoins Iustin en l'Epitome du 43. de Trogus, met le temple de Iuppiter Lyceen au pied du mont Palatin. Quoy que ce soit, celà est bien certain que Iuppiter eut vn temple en cette Isle; & Æsculape vn autre, dont est fait mention en l'Epitome de l'onziesme liure, fueil. 459. Faunus aussi le troisiesme, des principaux; car il y en eut tout plein d'autres; à raison dequoy elle estoit ditte l'Isle sacree: iointe à la terre de costé & d'autre par deux põts; celuy de la ville dit anciẽnement le Fabricien: Horace: *Atque à Fabricio non tristem ponte reuerti*; auiourd'huy Di quattro capi; & celui des Iuifs aussi, pource que leur habitation est là aupres: de Transteüre, de Cestius; à cette heure de sainct Barthelemy, de l'Eglise de ce sainct prochaine de là, au lieu propre où souloit estre le temple d'Esculapius, aupres duquel y auoit vn Hospital pour les malades qu'on y portoit pour recouurer leur santé, dont, & de la medicine ce Dieu estoit le superintẽdant; parquoy elle estoit ditte aussi l'Isle d'Esculapius: Suetone en Claudius 25. *Cùm quidam ægra, & affecta mancipia in insulam Aesculapij tædio medendi exponerent, omnes qui exponerentur liberos esse sanxit.* Cette Isle au reste estoit & est encore en son entier, longue de quelques quatre cens vingtcinq pas, & large au milieu de cinquante; tellement qu'elle est presque en forme de Nauire; à laquelle quelques vns ont voulu inferer que cest obelisque seruoit de mast, qu'on voit encore sur la place de ladite Eglise sainct Barthelemy: mais il seroit par trop petit, & pourtant disproportionné pour la capacité dessusdite, si d'auenture on n'eust voulu l'accommoder là comme pour seruir d'vne marque de mast, ainsi qu'on voit les clochiers en noz eglises, dont les grandes les ont quelquefois plus petis q̃ les moindres. Car les eglises faites sur le patron de la barque de S. Pierre, sont pourcette occasion appellees nefs; desquelles les clochiers representẽt les mast: ainsi q̃ nous dirõs plus-amplement sur le Cirque. Neaumoins c'est plustost de νεώς, qui en lãgue Attique signifie tẽple. Cette Isle dõques estoit en forme de barq ou gallere, en remẽbrãce du vaisseau qui apporta Esculape d'Epidaure à Rome: & y auoit outre-plus pour tesmoignage de celà vne petite barquette faitte de marbre Thasien, auec le serpent qui entre dedans. Il y en a encore vne pour le iourd'huy, mais elle est de pierre Tiuertine, en la pouppe de l'Isle: En la prouë estoit le temple de Faune dõt voicy ce q̃ dit Tite Liue au 34. *Cn. Domiti⁹ Enobarbus, & C. Scribonius grand Curion, ediles du peuple, tirerent en iugement plusieurs des fermiers publiques, dont il y en eut trou de condamnez à l'amende; & des deniers prouenans d'icelle, vn temple construit à Faunus en l'Isle du Tybre.* Voicy à peu pres la figure dont elle est maintenant.



VINGT TROIS rues passantes. DV Censeur: DV iumeau: LA ROSTREE: LA RVE de l'aigle: DE la statuë de Siccinius: DE Quadratus: LA grande de Racilian: LA petite DV mesme: DV Ianicule: LA Brutienne: DES Lares rustiques: DE LA statuë Valerienne: LA Salutaire: DE Paule: DE Sex. Luccius: DV Sime publique: DE Patratille: DV lac restitué: DE Saufeius: DE Serge: DE Pete: DE Viberin: des Gaianes.

FORS FORTVNA. LE TEMPLE de forte fortune. Il en est parlé à la fin de cette Decade fueillet 458. où Sp. Caruilius compagnon de Papyrius fait bastir le téple de cette Deesse, du buttin conquis sur les Samnites & Thoscans, pres celuy que le Roy Seruius Tullus luy auoit iadis fondé en Transteure sur le bord de l'eau. Car ce Roy nay d'vne esclaue, pour estre paruenu au Royaume fut celuy qui donna le premier pied à toutes ces manieres de fortunes reuerees à Rome, comme met Plutarque question Rom. 74. & au traicté de la fortune des Romains. On estime que c'estoit le lieu propre ou Iules Cesar fit les iardinages, qu'il laissa par testament au public, selon Plutarque en la vie de Brutus; & au traicté de la fortune des Romains: Et Suetone en Cesar, tiltre 83. Parce que Tybere y en edifia ou restaura vn depuis. Cornelius Tacitus au deuxiesme des Annales: *Aedes fortis Fortunæ Tiberim iuxta in hortis, quos Cæsar dictator pop. Rom. legauerat, dicatur*; L'an de Rome 769. Statilius Taurus, L. Libo estans Cósuls. Tite Liue parle encore de ce mesme temple au 27. liure en la sorte: *Romæ intra cellam ædis fortis Fortunæ, de capite signum quod in corona erat, in manus sponte sua prolapsum*. Or quát à ce genitif de fortis, s'il vient du substantif *fors*, ou de l'adiectif *fortis*, celà n'est pas du tout sans quelque ambiguité: les Grecs l'appellent φορτικὴ τυχή, quasi comme onereuse & griefue; & toutesfois Donat sur ce passage du Phormion en Terence; *O fortuna, ô fors fortuna quantis commoditatibus &c.* là prend pour le bon & heureux succez de fortune; au moyé dequoy sa feste estoit (ce dit-il) celebree en Transteüre de ceux qui viuoient sans rien faire, & la separe de fortune: *Aliud fortuna, aliud Fors fortuna. Fortuna dicta est incerta res: fors fortuna euentus fortunæ bonus. Nam fors fortuna Dea habebatur trans Tyberim, ædem habens, cuius festum colebant, qui sine arte aliqua viuebant.* Toutesfois S. Augustin au 4. la distingue apres Varron, de la felicité: *Fœlicitas illa est, quam boni habent præcedentibus meritis: fortuna verò quæ dicitur bona; sine vllo examine meritorũ fortuitu accidit hominibus, & bonis & malis, vnde etiam fortuna nominatur.* Et quant à ce qu'il met qu'elle estoit reueree des gés oisifs, & comme nous le disons cõmunément viuans de leurs rentes, ie n'ignore pas que quelques vns ne le vueillent lire tout au rebours; *qui in arte aliqua viuunt*: mais ce qui me fait embrasser cette leçon, est ce que dit Plutarque au traicté de la fortune; *Que les arts n'ont rien de commun auec elle pour paruenir à la fin qu'elles pretendent.* Or pour retourner à nostre propos, Ciceron pareillement au second de la diuination y semble mettre de la difference: *Quid est enim aliud fors, quid fortuna, quid euentus, quid casus, &c.* Et neaumoins il les confond au 14. à Atticus. *Fors in aliquibus rebus plusquam ratio potest, où il la prend pour la fortune.* Et contre Pison encore: *sit sanè fors domina campi.* Nonius Marcellus en fait le mesme que Donat; alleguant vn vers du poëte Accius en son Andromede; & vn autre en l'Actianax: *Quo captus modo, fortuná ne an forte reperiatur.* Les autres semblent vouloir tirer cette qualité de fortis, suiuant le prouerbe *Fortes fortuna*; duquel Ciceron en la 2. Tusculane: *fortes enim non modò fortuna adiuuat, vt est in veteri prouerbio, sed multo magis ratio.* Tibulle: *fors iuuat audentes*: & Tite Liue au 8. liure fueill. 360. lig. 30. *Sed euentus docuit fortes fortunam iuuare.* Sa feste au reste se solennisoit en son temple le 24. de Iuin, comme le tesmoigne Ouide au 6. des fastes:

Quàm citò venerunt fortunæ fortis honores,
Post septem luces Iunius actus erit.
Ite, deam læti fortem celebrate Quirites,
In Tyberis ripa munera regis habet.

Enquoy il semble tirer cette qualité de *fortis* de son grand pouuoir; tout ainsi que fait Plutarque *fortis*:

au traicté dessusdit de la fortune des Romains; & ce à cause de la force & effect qu'elle a és choses du monde; comme l'allegue Philoxene de certain Philosophe Ethiopien, dans le bãquet des sept sages: *Quelle est la plus puissante chose de toutes*. Et tout au commencement du traicté d'icelle: *Tous faicts humains dependent de fortune*: Et principalement à la guerre, la principale profession des Romains; ainsi que dit Cesar au 6. des guerres de la Gaulle. *Hic quantum in bello fortuna possit, & quantos afferat casus, cognosci potuit*. Et au 3. de la ciuile contre Pompee: *Sed fortuna, quæ plurimum potest, cùm in reliquis rebus, tum præcipuè in bello paruis momentis magnas rerum commutationes efficit*. Mais en toutes sortes ce mot de *fortis* conuient à l'interpretation de Donat, & celle de Plutarque, selon Festus, qui dit ainsi: *fortis*, ou *forctis* (suiuant l'escriture & prolation ancienne, comme en ce texte des douze tables; SANATIBVS. IDEM. QVOD. FORCTIBVS. IOVS. ESTO.) i. *frugi, & bonus siue validus*.

FORTVNA LIBERA.

LE TEMPLE de la Fortune libre; la memoire s'en est esteinte, aumoins pour mon regard.

APOLLO VATICANVS.

CELVY d'Apollon au Vatican. Il estoit à costé de l'Eglise sainct Pierre; là où est auiourd'huy la chappelle de saincte Petronille; & anciennement cest arbre d'yeuse, dont parle Pline liu. 16. chap. 45. ce que nous auõs amené cy dessus. CELVY de Mars estoit aussi là endroit, où est maintenant l'eglise de nostre Dame des fieures.

LVCVS FORINARVM.

LE BOSQVET & la chappelle des Forines: P. Victor met Furines: & de fait il semble que Ciceron au 3. de la nature des Dieux parlant des Eumenides qui auoient vn temple à Athenes, vueille faire allusion à ce mot de furies: *Eumenides si deæ sunt, quarum & Athenis fanum est; & apud nos, vt ego interpretor, lucus Furinæ, furiæ deæ sunt speculatrices, & vindices facinorum, & scelerũ*. Mais les anciens ont souuent eschangé ces voyelles l'vne pour l'autre. Cette Deesse ou Deesses auoiẽt vn temple, auec vn ministre ou flamen, & vne feste ditte les Furinales, comme met Varrõ au 4. 5. & 6. de la langue Latine; laquelle se solennisoit le 25. iour de Iuillet selon les Fastes du Capitole, qui y mettent deux . VIII. K. AVG. FVRR. Festus dit *Furnalia, sacra Furinæ, quam deam dicebant*. Mais cette inscription antique semble vouloir remarquer ces forines pour le genie, & le lieu où elles estoient reuerees.

I.O. M.N. AVG.
SACR.
GENIO. FORINARVM.
ET. CVLTORIBVS. HVIVS.
LOCI. TERENTIA. NICE.
CVM. TERENTIO. DAM
RIONE. FILIO. SACERDOTE
SIGNVM. ET. BASIM.
DE. SVO. POSVIT.

LE BOSQVET publique; & celuy du Vatican.

LE TEMPLE d'Isis en la Naumachie: CELVY de Diane aux fauxbourg.

MANIA.

LA CHAPPELLE de la Deesse Manie. Varron l'estime estre la mere des Manes & des Lares, dont nous auons parlé ailleurs: & Macrobe semblablement au premier liure des Saturnales, chap. 7. Ouide au 2. des Fastes l'appelle Larue, & Muette, qui de Mercure engendra les Lares: & Lactance au premier de la diuine institutiõ, chapitre 20. Larunda; comme fait Ausone: à laquelle Iuppiter ayant couppé la langue pour auoir decelé à Iunon les priuautez de luy auec Iuturne, commanda à Mercure de la mener aux enfers: mais s'en estant enamouré par les chemins, l'engrossa des deux iumeaux qui furent appellez Lares: lesquels quelques vns confondent auec les Manes, pour les esprits ou fantosmes des trespassez, qui reuiennent (cõme on appelle) apres leur mort, & par consequent auec les Larues, ou Lemures, dont nous auons touché ailleurs la difference. Festus: *Manias, quas nutrices minitantur pueris paruulis esse Laruas, id est Manes, quos deos deásque putabant, quósque ab inferis ad superos emanare credebãt*. Quoy que ce soit on sacrifioit anciennement à cette Manie, comme dit Macrobe au lieu preallegué, des enfans en vie; & fut cette detestable impieté renouuelleee par Tarquin le Superbe suiuant l'Oracle d'Apollon, quant il y enuoya ses deux enfans auec Brutus pour auoir conseil sur ce prodige du serpent mentionné au premier liure fueill. 46. lig. 38. Mais Brutus le changea depuis en vne cerimonie plus doulce, interpretant les testes qu'ordonnoit l'Oracle, au lieu de creatures viuantes, à des cibolles, oignons, aulx, & pauotz: Ce qui s'attribue aussi à Numa, comme il est dit au 3. des Fastes.

CORNISCAE.

L'oratoire & autel des Cornisques. Festus à ce propos: *Corniscarum diuarum locus erat trans Tiberim cornicibus dicatus*: Pource (adiouste-il) *qu'on reputoit les ioüeurs de cornets estre sous la tutele de Iunon*; Monete assauoir, autremẽt Mnemosine ou Memoire, la mere des Muses qui presidẽt à la Musique, & aux ioüeurs d'instrumens: car Higinus tout au commencement met Monete fille d'Ether, & de la terre; & de Iuppiter & Monete les Muses.

DOVZE autels dediez à Ianus: LE IANVS Septimian.

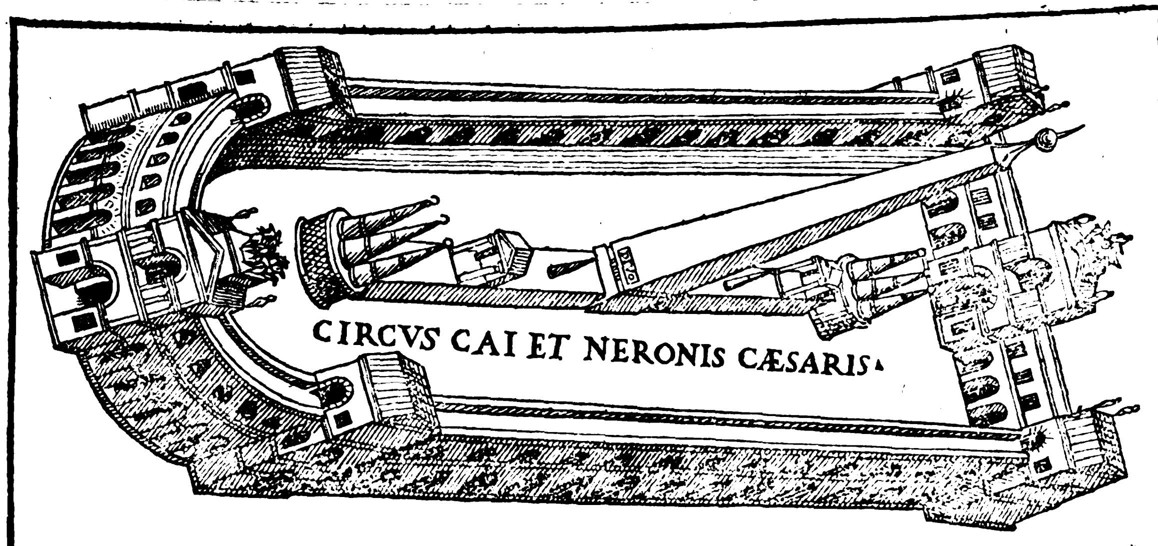
LA STATVE d'Hercules couché.

LA carriere à picquer & manier les cheuaux.

IL y en auoit vn autre pres sainte Agnes, dont se voyent encore quelques ruines.

LE CIRQVE DE NERON.

LE CIRQVE du Vatican; autremẽt de Caius & de Neron, selon ce que Pline met, liu. 36. chapitre 11. où estoit l'obelisque qui seul de tous est encore debout; duquel nous auons parlé & parlerons encore en son lieu. Ce pendant la figure de ce Cirque est icy apposee auecques ses proportions & mesures, selon qu'on a peu recueillir du plant.



Celvy de Domitie en la prairie, où és iardins propres de ladite Domitie, derriere le chasteau sainct Ange; & hors la porte d'iceluy; là où s'en voyent encore des vestiges. Quelques vns des modernes soupçonnent que ce ne fut pas vne femme, mais Neron qui le fit bastir en memoire de son nom & famille; meuz à celà de certaines thuilles, qui furent trouuees en ses ruines, ayans le nom des ouuriers d'icelles, & des Consuls pour marquer l'annee qu'elles furent faittes; lesquels estoient du tẽps de Neron. Mais la cõiecture est debile; pource qu'il y auoit d'autres thuillettes moindres parmy, & du temps de Adrian; à qui les autres en referẽt l'acheuement, ayant esté commencé de Neron: ou bien qu'il le refit. Les autres l'attribuent à Domitie femme de Domitian. La chose est fort incertaine, & de peu d'importance, & qui ne merite pas la peine de la disputer.

Le cirqve de Domitie.

Le stade pvbliqve. C'estoit vn lieu cloz de murailles à guise de lisses, où l'on s'exerçoit à la course; ayant 125. pas de lõg; qui est la 8. partie d'vn mille: Car les Grecs comptoient par stades, & les Latins par pas, & par milles. Il fut ainsi appellé ἀπὸ τ̃ στάσεως, reposoüer; pourceque Hercules à l'institution des ieuz Olympiques, & sacrez combats, dont la course estoit l'vn des quatre, ainsi que nous l'auons bien amplement deduit en noz annotations de Philostrate sur le tableau d'Arrichiõ, courut d'vne haleneе ceſt espace; d'autant plus grand, que ses pas ou enjambees estoient plus grandes que les ordinaires; selon qu'allegue Aulugelle tout au commencemẽt de son œuure, apres Plutarque: assauoir que Pythagoras recueillit de ce stade (mais il le fait de 2. cens pas) la grandeur du corps d'Hercules, qu'il suppose auoir esté bien proportionné en ses membres. A l'imitation de celà non seulement les Grecs, mais les Romains aussi s'exercerẽt depuis à la course, comme vtile pour le fait de la guerre & des armes, selõ que l'enseigne Vegece liu. 1. chapit. 9. Le stade estoit aussi vn autre lieu fait en demy rond, & à degrez presque comme vn theatre, au bout du Xiste & Peridromide (Vitruue au 5. liure) dont le peuple regardoit les exercitations & combats des Athletes.

Le stade pvbliqve.

Le povrpris & demeure des Porte-lictieres. Les Romains en leurs premiers accroissemẽs & progrez, gens sobres & simples sur tous autres en toute leur maniere de viure, apres s'estre estably l'empire presque de l'vniuers, deuindrent magnifiques & delicieux outre mesure; & entre autres choses, ayans vn nombre infiny d'esclaues pour leur vsage, seruice, & necessitez, s'en seruoient aussi à se faire porter en des chaises, & lictieres à bras, par six ou par huict, dont elles prirẽt le nom Grec de ἑξαφόρον & ὀκτωφόρον, quelquesfois de moins. Mais ces Porte-litieres, qui auoient vn quartier & logis renfermé à part, deuoient estre du tẽps des empereurs. Les Caciques, Rois, & personnes d'authorité au Peru Themestitan, & autres contrees des Indes Occidentales, à faute de cheuaux & bestes de somme, se souloient n'agueres faire porter sur les espaules de leurs principaux subiects en des Hamacas ou lictieres: & se lit qu'Atabalipa Roy dudit Peru, fut pris par les Espaignolz, dans vne lictiere d'or & d'argent, toute estoffee par le dedans de plumes de parroquets & de papegaux; en laquelle il y auoit vne table pesante pres de quarante mille escutz, qui seroient enuiron quatre cens liures des nostres; sans la lictiere, & celuy qui estoit dedans: parquoy il falloit beaucoup d'hõmes pour porter ce fardeau, lesquels se relaioient à chaque bout de champ.

Castra lecticariorum.

L'ancienne retraicte, & les loges des soldats de l'armee de mer; sçauoir ceux que Auguste entretenoit ordinairement à Rauenne, pour la seureté des costes de la Grece, Asie, & Egypte; car celle de l'Occident estoit à Misene. Ceux de Rauenne durant l'hyuer se venoient rafreschir à Rome en Transteüre, dont cette Region ou quartier auroit esté dite la ville des Rauennates. Mais ce camp ou logis, auec vn temple pour les sacrifices, estoient là où est maintenant l'Eglise de nostre Dame en Transteure, que Pape Calixte premier edifia; en consideration que du temps d'iceluy Auguste, iustement à la naissance de nostre Sauueur, sourdit à ce que l'on dit, vne fontaine d'huille, qui coulla tout le long

long d'vn iour en telle abõdance, que le ruisseau en arriua iusqu'au Tybre.

NAVMACHIE DE CESAR. La navmachie de Cesar. Nous en auons parlé cy deuant: elle estoit au-dessous de la muraille de la ville, entre la porte de Ripe, & celle de S. Pancrace: l'autre Naumachie de Trãsteuere estoit pres le Cirque de Neron.

Le champ du Vatican: c'est toute cette vallee qui est depuis le pied d'iceluy iusqu'à la riuiere, comprenant la place de sainct Pierre, où il y a vne fontaine qui vient de l'eauë Sabatine, assauoir du lac de Languillare; le bourg, le chasteau sainct Ange, & ses enuirons.

CAMPVS BRVTIANVS. Le champ brvtian, ou des Brutiens. Il y auoit vne rue de semblable nom, où ils habitoient: & ce champ leur estoit destiné pour aller à l'esbat. C'estoient gens au reste de vile condition, & qui seruoient aux Magistrats, non que de sergens seulement, mais de demy-bourreaux encore; venuz autrefois de Calabre, dont voicy ce que dit Festus: *Brutiani dicebãtur, qui officia seruilia magistratibus præstabant; eo quòd hi primùm se Hannibali tradiderant; & cum eo perseuerauerunt, vsque dum recederet de Italia.* Mais bien plus particulieremẽt Aulugelle liure 10. chap. 3. apres le vieil Caton au liure de Falsis pugnis, lequel il cite en ce passage. *Dixit à Decem-viris parum sibi bene cibaria curata esse. Iussit vestimenta detrahi, atque flagro cædi. Decem-viros* BRVTIANI *verberauere.* Puis il adioute du sien: *Ce que Caton a dit que les Brutians fouëtterẽt les Decem-vires; à ce que personne ne s'enquiere point plus auãt de ces Brutiens, voicy ce que c'est. Lors qu'Hannibal le Carthaginois estoit en Italie auec son armee; & que le peuple Romain eut mal-fait ses besongnes en quelques iournees & batailles encontre luy; les Brutiens les premiers de toute l'Italie se rengerent de son costé: Dont les Romains fort indignez, apres qu'Hannibal eut esté contraint de vuider l'Italie; & que les Carthaginois eurent esté suppeditez; les Romains pour faire vne ignominie à iceux Brutiens, ne les enroolloient plus comme soldatz; ny ne les tenoient point au reng d'alliez & confederez; mais les employerent à suiure les Magistrats quãd ils alloient à leurs Prouinces: & leur seruir de sergentallerie en lieu d'Esclaues: De sorte qu'ils estoient ordinairemẽt à leur suitte, en la mesme qualité & office de ceux, qu'és Comedies on souloit appeller fouetteurs d'estriuieres: car ils garrottoient ou fouettoient ceux qu'il leur estoit ordonné. Ils ont au surplus tousiours gardé le nom du pays dont ils estoient sortis, & esté de là appellez Brutiens.*

CAMPVS CODETANVS. Le champ codetan. Festus: *Codeta ager, in quo frutices existunt in modum codarum equinarum. Codeta appellatur ager transtiberim, quod in eo virgulta nascuntur ad caudarum equinarum similitudinem.* Ordinairement és lieux aquatiques, & principalemẽt és ruisseaux claircoulãs, se trouue vne herbe de cette semblance, dont elle a aussi pris son nom en quelques contrees; mesmement en la nostre de Bourbonnois: & s'en sert on à escurer les brots, pintes, & pots à vin. Ces deux champs au reste estoient pres de l'eglise sainct Cosme; & la Porte Portuense.

HORTI CÆSARIS. Les iardins de cesar, pres le champ des Iuifs: cevx de Geta pres le Brutian.

PRATA. Les prez de Mutius Sceuola, pres de Ripe: Il en est faict mention au second liure, fueillet soixante deux.

PRATA QVINTIA. Cevx de Quintius, hors de la porte du bourg, pres le chasteau sainct Ange: ils sont encore appellez auiourd'huy les prez. C'estoit ce petit heritage que Quintius Cincinnat[9] labouroit de sa propre main, quand le Senat luy enuoya la Dictature; liure 3. fueillet 124. & Pline liure 18. chapitre 3.

ALBION. Albion: vn champ dit ainsi d'vn petit boys des Albions pres de là, là où tous les ans on souloit sacrifier vne vache blanche, comme dit Festus.

THERMAE SEPTIMIANAE. Les thermes Septimianes. Spartian en la vie de Seuerus met qu'il edifia des Thermes: *Opera publica præcipuè eius extant, Septizonium, et Thermæ seuerianæ: eius denique etiam ianuæ, in transtiberina regione ad portam nominis sui, quarum forma intercidẽs statim vsum publicum inuidit.*

ARA SEPTIMIANA. Il y avoit outreplus l'autel de Septimius & les Thermes d'Aurelian pour l'hyuer; le tout pres le champ des Iuifs.

Le bain d'Ampelis: celuy de Priscian.

Avtres bains particuliers, CXXVI.

Reservovers publiques. LXXX.

Greniers, XXII.

Movlins à bras, & Boullangeries, XXXII.

Pallais, CL. & entre autres celuy de Martial.

Isles, ou maisons separees, trois mille quatre cens neuf.

Voila les plus celebres lieux à peu pres de l'ancienne Rome; & les plus remarquables par les histoires: selon le departement d'icelle en quatorze regions ou quartiers, fait par Auguste: depuis lequel iusqu'à Constantin surnommé le grand, par l'espace de trois cens tant d'ans, elle se trouua en sa plus esleuee gloire, splendeur, & beauté: car de là en auant commẽça à descheoir; tant que les Gots, s'ils ne l'anneantirent du tout, pour le moins la diffamerent vilainement; comme l'on en peult veoir encore les marques, auecques vn inestimable regret & compassion de tout cueur genereux & bien nay. Depuis lequel temps toutes les nations quasi de la terre, à l'enuy les vnes des autres, n'ont cessé de la despouiller à leur tour; comme si elles repetoient par vn droict successif & hereditaire, ce que ce peuple victorieux auoit raui & enleué sur leurs ancestres çà & là, pour la decoratiõ de leur ville. Telle est la vicissitude des choses humaines; esquelles il n'y a rien de ferme & stable; non pas seulement de longue duree; gardans presque ordinairemẽt vn mesme ordre en leurs aduancemẽs, & progrez; leur estat; & leur decadence. Ce que nous pouuons remarquer és herbes, & arbres; dont ceux qui sont de plus prompte & facile ve-

nuë, sont aussi de plus courte durée, & aisez à s'en aller. Car cette puissante cité, & l'Empire qui en depēdoit, ont eu presqu'vn mesme cours que la vie de l'homme; dōt l'enfance se peult raporter au gouuernement des sept Rois, qui par l'espace de deux cens quarante quatre ans se maintindrent en six ou sept lieux d'estenduë. De là elle parcreut en adolescence soubs les Cōsuls, qui durant quatre cens soixante tant d'ans, depuis Iunius Brutus iusqu'à Iules Cesar, s'augméta & paruint au comble de la grandeur, à quoy sa fatalité l'auoit appellee: Sous les Empereurs puis-apres iusques à Constantin, par quelques trois cens cinquante ans elle passa son aage viril: & de là declina en vieillesse & decrepitude; par les mesmes degrez qu'elle estoit montee: & finablement vint à s'aneantir par la mort.

Rome donques contenoit treize mille pas de circuit du temps de Pline, assauoir de Vespasian, comme nous auons allegué cy dessus; lequel nōbre de pas peult faire de quatre à cinq lieuës des nostres françoises. Et pource qu'elle est comme ronde, & que le Diametre correspond presque à la tierce partie du cercle; ses plus grands trauers seroient d'vne lieuë & demie; assauoir depuis la porte du Populo iusqu'à celle de sainct Sebastiā, ou sainct Paul, & de saincte Agnes, à sainct Pancrace. Mais pour verifier plus particulierement, tout cecy, seruira de beaucoup ce que Sex. Rufus, & P. Victor, y assignent par chaque region & quartier; dont les quatorze suiuant leur toise, arriuent à quelques deux cens vingthuict mille cinq cens trēte neuf pieds de Roy: lesquels partiz par cinq, car autant en contient le pas Geometrique, reuiennent à enuiron quarante cinq mille cinq cens pas. Prenez les de la tierce à la quarte partie; pour autant que de ces quatorze regions, de quelque figure qu'elles soient, les vnes seroiét du tout amorties & esteintes, qui sōt dedans le cueur de l'aire; & n'entrent en compte que les costez qui bordent la circonstance; cela reuiendra à peu pres à ce qu'en met Pline. Ie ne veux pas toutesfois inferer que celà soit vne demonstration reguliere ny adiustee; mais tant est qu'on en peult grossierement, & comme par aduis de païs, tirer quelque vray-semblance. Et à la verité le circuit de Rome tel qu'il se comporte pour le iourd'huy, en approche fort: ce qui me feroit estimer que c'est le mesmes du temps de Pline. Car ores que les Gots & autres peuples barbares ayent par plusieurs fois desolé Rome, ç'à esté plustost de maisonnages & edifices, q̃ de l'enceinte des murailles; qu'ils eussent eu trop d'affaire à desmolir toutes; trop bien les peuuét ils auoir demantelees par endroicts ainsi qu'on fait des villes & places fortes, & y laisser des bresches & ouuertures; mais de les raser tout à fait, c'eust esté, & seroit encore à cette heure mesme que nous auons la pouldre à canon, vne trop forte & laborieuse besongne: Aussi qu'il y a des bastimens beaucoup plus antiques; comme la rotōde, quelques sepultures, & restes d'Acqueducts, de la mesme estoffe, qui sont plus entiers & conseruez que nompas les murailles.

Qvel soulagement au surplus pour l'intelligence de l'histoire Romaine; & quelle lumiere à infinis passages mesmes de Cesar & de Tite Liue, pourront amener toutes ces antiquitez cy dessus; tant des bastimens, que de la religion, cerimones, & façōs de faire; auec autres telles particularitez y entremeslees; nous en laissons le iugement aux candides & benins lecteurs; ensemble du trauail que ce nous a esté de leur redresser tout celà: en faueur desquels, & pour tousiours mieux leur representer les choses, nous auons bien voulu icy apposer vne Rome fort exactement retiree de ses vieilles ruines; dont le gré se doit sçauoir à ceux de qui nous auons en cest endroit emprunté la diligence & labeur; la plus part des lieux cy dessus mētionnez selon l'ordre des quatorze regions y estans compris, & marquez ainsi qu'il s'ensuit:

1. La porte Celimontane, ou de S. Iean de Lateran.
2. L'Isle.
3. Le pont Cestie, ou de S. Barthelemy.
4. Le pont de Fabrice, ou des quatre testes.
5. Le Velabre.
6. La vieille Esperance.
7. Le Cirque maieur.
8. Le Cirque Flaminien.
9. Le Cirque Campal.
10. Le theatre de Balbe.
11. Le Theatre de Taure.
12. Le theatre de pierre.
13. L'Amphitheatre de Vespasian.
14. L'Amphitheatre de Taurus.
15. L'Amphitheatre Campal.
16. La mete suante.
17. Les lisses & exercice du matin.
18. Les lisses & exercice Gaulois.
19. Les grandes.
20. Les Daciques.
21. Les Mamertines.
22. Le Fore de Cesar.
23. Celuy d'Auguste.
24. Le transitoire, ou de Nerua.
25. Le marché aux bœufs.
26. La poissonnerie.
27. Les Thermes d'Agrippa.
28. Celles de Titus.
29. Les bains particuliers de Traian.
30. Les thermes de Commodus.
31. Celles de Varus.
32. Les iardinages de Therence.
33. Ceux de Palantins.
34. Ceux de Torquatus.
35. Ceux de Galba.
36. La sepulture de Metella.
37. La Colonne d'Antonin Pie.
38. Le Septizone de Seuerus.
39. Le Vstrinum.

40.

40. Quelques autres sepultures anciennes.
41. L'arc de Druse Neron.
42. L'arc de Titus.
43. L'arc de Traian.
44. L'arc de L. Verus.
45. L'arc de Marc Aurele, & de Verus.
46. L'arc de Seuerus.
47. L'arc dedié à Seuerus au marché aux bœufs.
48. L'arc de Gordian.
49. L'arc de Constantin.
50. L'arc d'Arcadius & Honorius.
51. L'arc neuf.
52. Le Ianus.
53. L'acqueduct de l'eau Appienne.
54. Le chasteau ou cisterne de ladite eauë
55. Celuy du vieil Teueron.
56. Celuy de la Iulie.
57. La fontaine Lolliaine.
58. Le camp des Pretorians.
59. Le Senatule.
60. L'horloge.
61. Le temple de Iuppiter Capitolin.
62. Le Pantheon, ou la Rotonde.
63. Le temple de Mars hors la ville.
64. Le temple de l'Empereur Claudius.
65. Celuy d'Isis, & de Serapis.
66. Celuy de Venus Tornecueur.
67. Celuy de Venus Erycine.
68. Le temple du Repos.
69. Celuy de Syluain.
70. Celuy de Iunon Lucine.
71. Celuy de Iuppiter fagutal.
72. Celuy d'Esculapius.
73. De la male-fortune.
74. De la felicité.
75. L'autel de Iuppiter Vimineen.
76. Le temple de Venus amiable.
77. La chappelle de la Deesse Neuie.
78. Le temple de Salut.
79. Celuy de Serapis.
80. D'Apollon, & de Clatre.
81. De Quirin.
82. De Minerue Flauienne.
83. De la Foy.
84. De Flore.
85. De la Lune.
86. De Diane.
87. De la bonne Deesse.
88. De Iunon Reyne.
89. De la Victoire.


SEPTENTRIO
123

fueillet 3. ligne penultime. MAINTENANT, pour donner aussi és particularitez du contexte, où il escherra quelque chose digne d'estre notee & esclaircie, en premier lieu cecy se presente: *Ab Sicilia classe Laurentē agrum tenuisse: Troia & huic loco nomē est.* Verrius Flaccus, & Festus apres luy, encore que leur intention n'aye pas esté de faire vn Dictionaire vniuersel, mesmemēt des mots propres des personnes ny lieux, ains seulement de quelques vocables les plus obscurs & signalez, resument neaumoins presque les mesmes paroles: *Troia, & regio Priami, & lusus puerorū equestris dicitur; & locus in agro Laurēte, quo primum in Italia Aeneas cū suis cōstitit.* Surquoy il y pourroit auoir de prime face quelque ambiguité, où q̃ le lieu s'appellast *Troie* auant l'arriuee d'Eneas, ce qui n'est pas à croire; ou que comme pour vne prise de possession, là où il mit premierement pied en terre il l'auroit appellé *Troie*; suiuant ce que dit presque Virgile à ce propos: *Ilium in Italiā portans.* Tellement que ce que met Tite Liue, *Troia & huic loco nomen est*; & vn peu au parauāt tout le semblable d'Anthenor, en la contree des Euganeens: *Et in quam primum egressi sunt locum, Troia vocatur, Pagóque inde Troia nomen est*; se doit entendre que l'vn & l'autre appellerent ces deux lieux ainsi pour la memoire de leur Patrie, & nompas qu'ils eussent ce nom auant leur arriuee en iceux.

fueill. 4. lig. 39. ENEAS *s'en alla loger au Pallais du Roy, qui adiousta encore vne alliance particuliere à la publique; luy donnant sa fille en mariage.* Celà est vn peu cruēmēt traduict, ie le confesse, pour le regard de deux points expres qui sont au Latin, HOSPITIVM, & PENATES: *Aeneam apud Latinum fuisse in hospitio. Ibi Latinum apud Penates deos domesticum publico adiunxisse fœdus, filia Aeneæ in matrimonium data.* Mais on peult bien ayseement veoir que c'est plustost vn default de vocables propres, qu'erreur ny faute en la traduction: car les Grecs & Latins, mais plus-asses les Latins sans comparaison, ont vne infinité de mots formels & substantiaux qui importent quelque coustume, cerimonie, ou mystere; dont tous les autheurs sont remplis, mesmes Plaute, Virgile, & Properce, comme tres-doctes Poëtes, & fort instruits en l'antiquité; & nostre autheur pour historien; lesquels mots il est bien mal-aysé de representer en vne autre langue, si ce n'est par de longues circonuolutions de paroles; chose fort mal-plaisante & desagreable en toute oraison. Quant à l'*hospitium* ou hostellage, c'est vne chose fort ancienne; car mesme vous en auez tout plein de lieux dans Homere; & entre autres au sixiesme de l'Iliade, où Glaucus & Diomedes s'estans rencontrez en vne escarmouche; cettuicy luy ayant demādé son nom, cognoist par là qu'ils ont ensēble vne alliāce d'hospitalité successiue, à eux laissee p̃ leurs peres; parquoi il ne lui veut point toucher; ains se departēt l'vn de l'autre auec des presens mutuels en signe de beneuolence, luy ayant dit:

ἦ ῥά νύ μοι ξεῖνος πατρώϊος ἐσσι παλαιός,
τῷ νῦν σοὶ μὲν ἐγὼ ξεῖνος φίλος Ἄργεϊ μέσσῳ
εἰμὶ, σὺ δ' ἐν Λυκίῃ, ὅτε κεν τῶν δῆμον ἵκωμαι.

Surquoy il faut entēdre que les anciens n'auoiēt point d'hostelleries publiques pour loger en allant par païs; comme il n'y a encore pour le iourd'huy en tous les pays que possede le Turc, mais seulement des Carbascharaz qu'ils appellēt, tels à peu pres cōme souloiēt estre à nous les hospitaux; hors-mis que ceux cy estoiēt destinez pour les pauures tāt seulemēt, & ceux-là pour tous les passās indifferēmēt, qui y sont receuz à couuert, & leur donne lon outre-plus quelque distributiō de chair & legumes; le tout gratis, car ce sont fōdatiōs des riches & gros personnages Turcs, qui font cette charité pour le salut de leur ame. Anciennemēt dōques, les Grecs ny Romains, ne les autres peuples nōplus n'auoiēt point d'hostelleries, ains se retiroient en passant pays, chez leurs vieilles cognoissances, où ils estoiēt hebergez, & defrayez eux & leurs gēs, de toutes choses: Ciceron: *fuit mihi cum illo vetus hospitium.* Au moyē dequoy les Rom. auoiēt deux façōs d'alliances qui leur estoiēt d'vne fort estroitte recōmendation; assauoir les Cliēteles dōt nous parlerōs cy apres; & l'hostellage ou hospitalité, dont Iuppiter l'hospitalier, & pourtant surnōmé en Grec ξένιος tenoit les gages; lequel estoit reueré sous ce tiltre, par les Scythes Tibareniens au promontoire de Genetee, ainsi q̃ mettēt les interpretes d'Apollonius sur le 2. des Argonautes; & Stephanus au liure des villes: si que c'estoit vn grand crime de violer ny enfraindre ce droit d'accointāce, ainsi qu'ānote Seruius sur ce vers du 1. de l'Eneide: *Iuppiter, hospitibus nā te dare iura loquuntur.* Et auāt luy plus particulierement encore Homere au 9. de l'Odyssee, où il introduit Vlysses demandant au Cyclope q̃lque courtoisie d'hospitalité, auq̃l il met en auāt, cōme Iuppiter est le protecteur des suppliants & estrangers, estāt luy mesme vn tres-charitable hospitalier, & qui leur assiste en cette qualité pour les faire respecter d'auantage.

Ζεὺς δ' ἐπιτιμήτωρ ἱκετάων τε, ξείνων τε
ξείνιος, ὃς ξείνοισιν ἅμ' αἰδοίοισιν ὀπηδεῖ.

Tellemēt que Themistocles, comme le raconte Plutarque en sa vie, s'estāt retiré à garend deuers Admete Roy des Molosses, & d'iceluy esté receu en protection, il ne le voulut iamais rēdre quelque instance que luy fissent les Lacedemoniens de l'auoir; ains le fit cōduire sain & sauue en l'Asie. Il y auoit donq̃s deux sortes d'alliance hospitaliere; la particuliere q̃ les Grecs appellent ἰδιοξενία, & pour marque & recognoissance d'icelle se seruoiēt de quelque mereau ou bague mypartie en deux pieces d'vne bizare & fortuite rōpure, dōt chacun gardoit la sienne par deuers soy: les Grecs l'appelloiēt ξένιον, & les Latins *tessera hospitalis*: l'autre maniere d'hospitalité estoit publique, quand deux peuples, ou deux Potentats faisoient ligue ou alliance ensemble, & s'appelloit proprement προξενία. Tite Liue liure 37. en la harengue

des Rhodiens au Senat: *Nous n'auons rien que ce soit en tout nostre affaire (Peres conscripts) de plus fascheux ny difficile, sinon que d'estre en differend auec Eumenes; qui est seul principalemẽt entre tous les Roys, auec lequel, chacun de nous en particulier; & ce qui nous meut encor d'auantage, nostre ville à vne publique hospitalité.* Qui est le mesme que nostre autheur veut entendre icy; assauoir que le Roy Latin adiousta outre l'accord publique fait entre les chefs des deux peuples, Aborigenes, & Troians, vne amitié & alliance encore particuliere, moyẽnant le mariage de sa fille vnique auec Eneas; & ce *apud Penates*, dont nous auõs assez parlé cy deuant: mais ils sont pris icy pour les Dieux domestiques; qui estoiẽt reuerez auecques Vesta au foyer de chaque maison; auquel on auoit recours comme à vn Asyle ou franchise: & là d'abondant se contractoient & iuroient lesdites alliances & hospitalitez particulieres; qu'il estoit à cette cause illicité d'enfraindre & violer, comme vne chose promise & passee és mains de la diuinité. Et à celà semble se raporter le lieu dessusdit de Plutarque en la vie de Themistocles, quand il dit: ἔχων γὰρ αὐτοῦ τὸν υἱὸν ὄντα παῖδα πρὸς τὴν ἑστίαν προσέπεσε. Ce que Xenophon aussi au parauãt luy auoit touché de Theramenes au 2. liure des choses Grecques: ἀκούσας ταῦτα ὁ Θηραμένης ἀνεπήδησεν ἐπὶ τὴν ἑστίαν. Parce que ἑστία signifie Vesta, & le foyer commun de la maison, qui ne sont qu'vne mesme chose comme dit Varron, & Ouide aussi: *Nec tu aliud Vestam, quàm puram intellige flammam*; Ce qu'il ne faut pas que les Grecs s'attribuẽt en propre, & qu'ilz ne le recognoissent des Hebrieux, esquels ESTH, signifie le feu. Mais à quel propos aller requerir ainsi extrauagammẽt toute cette deduction d'accointance hospitaliere, veu que dés le sueil de l'huys (par maniere de dire) Tite Liue nous la touchee en ces deux Barons Troians, Aeneas & Anthenor; lesquels il semble, comme dit Seruius, que Tite Liue aye voulu faire participans de la ruine de leur Patrie? *Troia capta in cæteros sæuitum esse Troianos, duobus, Aenea Antenoréque, &* VETVSTI IVRE HOSPITII, &c. Il suffira donques d'entendre que cette coustume n'estant point parmy nous; il ne nous est possible aussi de tourner precisement cest article en nostre langue, de sorte qu'il y ait grace, & qu'il represente de mot à mot la locution Latine: Ce qui seruira d'excuse pour les autres incidens semblables: car y ayant tant d'oisifs surueillans sur les œuures d'autruy, & mesmement és traductions, il est force aussi que nous autres leurs serfs & esclaues, leur rendions compte à toutes heurtes iusques à la derniere piece.

fueill. 4. lig. 24. ET EVT BIEN TOST *de ce mariage vn beau fils, que le pere & la mere nommerent Ascanius.* C'est icy vne des incertitudes de l'histoire Romaine; & des irresolutions de Tite Liue; lequel est pour cette occasion estimé en beaucoup d'endroicts autheur assez nonchaillant, & qui baaille comme entrouuert; ayant plus l'œil à ses harengues, & beauté de lãgage, qu'à l'exacte verité d'vne histoire soigneusemẽt recherchee. C'est bien chose assez commune dans tous les autheurs, qu'Eneas en premieres nopces espousa Creüsa l'vne des filles du Roy Priam, laquelle au sac & fuitte de Troie estant ou morte, ou disparüe, ou abandonnee de son mary, auoit eu de luy vn enfant appellé Ascanius, d'vn des fleuues de la Troade, de pareil nom. Cettuicy accompaigna son pere en toute sa peregrinatiõ & exil: Et apres sa mort luy succeda au royaume du Latium; où il commanda par trente-huict ans, ayant quitté à sa belle mere Lauinie la ville de Laurente edifice par Eneas, pour en aller bastir vne autre, qui eut nom Albe la longue. Finablement se voyant arriuer à la fin de ses iours, & que son fils Iülus Syluius n'estoit idoine pour gouuerner, laissa le royaume à son frere de mere Iülus Syluius. Voylà l'opinion plus cõmune. Toutesfois Den. Hal. en varie aucunement; lequel met que Iülus fils d'Ascanius pẽsant succeder au royaume d'Albe, en fut excluz par le peuple, lequel inclina selon l'ordinaire à Syluius pour estre venu de leur naturelle Princesse; & en recompense fut conferé à Iülus le Pontificat, & la charge des choses ecclesiastiques. Ce qui se continua depuis en la famille des Iules, iusques mesmes au temps d'Auguste, ainsi que tesmoigne Den. Hal. qui a escrit son histoire durant l'Empire d'iceluy. Eusebe en ses chroniques; & Seruius pareillement se conforment à cette opinion; que ce Syluius fut fils d'Eneas & de Lauinie: Tite Liue le fait estre d'Ascanius, nous laissant neaumoins indeciz lequel Ascanius des deux c'est, ou le fils de Creusa, que luy & Virgile appellent aussi Iülus; & de là font tous deux venir la race & le nom de Iules Cesar; ou de Lauinie: Ouide au 14. de la Metamorphose, qui se monstre presque tousiours vne mesme chose, auec nostre autheur, l'appelle à ce propos *binominẽ*, aiãt deux noms, mais il ne resoult nomplus lequel c'est:

Inde sub Ascanij ditione binominis, Alba,
Résque Latina fuit; successit Syluius illi.

IL FVT ENTERRE' *en quelque sorte qu'il soit loisible de le nõmer, sur le bord de la riuiere de Numique:* ET EST *appellé Iuppiter* Indigete. Icy se presentẽt deux choses qui valẽt bien d'estre touchees vn peu au lõg pour l'intelligẽce de cette histoire: la mode assauoir des enterremẽs & sepultures anciẽnes: & la deification des Empereurs Rom. appellee CONSECRATIO, & en Grec ἀποθέωσις: nous pourriõs dire Canonisemẽt. Mais il faut premier depescher quelques particularitez qui dependent du texte. fueill. 4. ligne penultime.

Il y a au Latin; *Situs est super Numicum flumen.* Cette riuiere est en la contree du Latium, cõme dit Pline liu. 3. chap. 5. pres la ville d'Ardee. Virgile en plusieurs endroits ne l'appelle qu'vne fõtaine: & Seruius là dessus met que du commencemẽt ce fut vne assez grosse eauë, en laquelle Anne sœur de Didon se noya: Ouide au 3. des Fastes: NVMICVS.

Ipsa loqui visa est, placidi sum Nympha Numici,

Amne

Amne perenne latens, Anna perenna vocor.
Le corps d'Eneas y fut trouué depuis, & luy trãslaté au nombre des Dieux. Tibulle au second:
Illic sanctus eris, cùm te veneranda Numici
Vnda Deum cœlo miserit indigetem.
Mais delà se tarissant peu à peu, elle fut reduitte à vne source, cõsacree aussi, pource qu'õ ne pouuoit sacrifier à Vesta d'autre eauë que de celle là. Audemourant ce que i'ay tourné le mot de *Situs* enterré, c'est apres Ciceron au second des loix, où il le semble expliquer pour ceux qui sont inhumez sans estre bruslez: parlant de Marius & de Sylla, qui le premier des Patriciens (ce dit-il) ordonna que son corps fust bruslé apres son trespas, craignant qu'on ne luy fist le pareil tour qu'il auoit fait à Marius inhumé pres le Teuerõ, lequel il fit inhumainemẽt deterrer. Mais ce lieu est fort scabreux & suspect d'estre corrõpu; car il adiouste, *Nam siti dicuntur ij qui conditi sunt*: Et ce à propos de Numa qui sans doute fut enterré à nostre mode: & cite là dessus ce distique icy d'Ennius, seruant d'Epitaphe à Scipion:
Hic est ille situs, cui nemo ciui' nec hostis,
Quiuit pro factis reddere operæprecium.
Mais celà se demeslera plus au lõg cy apres. Den. Halic. au reste, liure premier des antiquitez dit qu'on trouuoit en diuers endroits des sepultures d'Eneas; dõt il ne se fault pas esbahir, par ce que c'est vn ordinaire aux personnages renommez & illustres, qui ont laissé parcy par là des témoignages de leurs merites: Et encore que le corps n'en soit qu'en vn lieu; si est-ce que ceux qui en ont receu quelque benefice n'en voulans demeurer ingrats, ont de coustume de leur dresser des tõbeaux honoraires, que les Grecs appellent κενοτάφια, & Virgile *inanes tumulos*. Tellement que ce Prince icy qui sauua d'entiere extermination & ruine les reliques de sa Patrie, & du nom Troian; & qui fut cause que le secours des Bebryciens (c'est la Bythinie) leur fut renuoyé sain & sauue, laissa son fils Ascanius en Phrygie pour Roy du pays; fonda en son voyage d'Italie vne ville portant son nom; maria ses filles en Arcadie; & laissa partie de ses forces en la Sicile; qui prit outre plus terre par les chemins en tant de lieux; comment se pourroit-il faire qu'apres estre deslogé de ce monde, on ne luy dressast en plusieurs endroits des sepultures & monumẽts? Dont l'inscription de celuy pres la dessuditte riuiere de Numique estoit telle: Πατρὸς θεοῦ χθονίου, ὃς ποταμοῦ νομικίου ῥεῦμα διέπει, *Du pere Dieu indigete*, ou *terrestre, qui preside au courant du Numique.* Mais Agathocles dit selon que l'allegue Festus, que plusieurs autheurs ont escrit qu'Eneas fut enseuely en la ville de Berecynthie en la Phrygie, pres de la riuiere Nolus: & que ce fut l'vn de ses descendans appellé Romus qui vint en Italie, & fonda la ville de Rome.

Plusieurs sepultures d'Eneas.

SVIT APRES: *Iouem Indigetem appellant.* Ouide au 14. des Metamorphoses:

fueill. 4. ligne derniere.

Lustratum genitrix diuino corpus odore
Vnxit, & ambrosia cum dulci nectare mixta
Contigit os, fecitque Deum, quem turba Quirini
Nuncupat Indigetem, temploque, arisque recepit.
Son fils Ascanius luy attribua ce nom là, & le refera au nombre des puissances celestes, luy bastissant vn temple sous cette qualité: car les Indigetes sont ainsi appellez, quasi *in diis agentes*, dit Festus, *conuersans auecques les Dieux*, & d'hommes mortels estans paruenus à ce degré pour leurs merites & vertus. Quelques autres veulent tirer ce mot, comme s'il n'estoit loisible de les indigiter, c'est à dire de diuulguer leur nom en public: à quoy il semble que Tite Liue vueille icy faire vne allusion. Ou bien si *Indigitare* signifie inuoquer, Macrobe au premier liure des Saturnales, chapitre dixsept, *Namque Virgines Vestales ita indigitant; Apollo medice; Apollo Pæan*; c'est pource qu'estans les peuples, & les citez en leur sauuegarde & recommendation, ils sont prõpts à tous moments d'exaucer les requestes & supplications qu'on leur fait: ou bien pour estre saincts & sacrez de là en auant aux humains: car *Indigitamenta* qui approche fort de ce mot *Indigetes*, estoient les liures sacrez des Pontifes, que les Grecs appellent ἱερατικὰ βιβλία, dont iadis Flaccus fit vn traicté à Cesar, contenãt les noms des Dieux, & les significations d'iceux: Paule Diacre sur Festus l'interprete pour des enchãtemẽs & indices. Mais laissant à part telles curieuses recherches; il y auroit plus d'apparence que l'etymologie d'*Indigetes* vienne, *quasi in eo loco vel geniti, vel degentes*; estans pour cette occasion propices au lieu où ils ont pris leur naissance, ou fait leur demeure, & par consequent aux habitans, comme à leurs concitoyẽs naturels; dont le Poëte Lucain auroit dit deplorant la calamité des guerres ciuiles: *Indigetes fleuisse deos, vrbisque laborẽ*
Testatos sudore lares: de maniere qu'Eneas qui est ici appellé Iuppiter Indigete, estoit pris aussi pour le Iuppiter Latial, protecteur ou Patron assistant à la contree du Latium. Les Grecs les appellent ἡμίθεοι demy-dieux ou Heroes, ἀνδρῶν ἡρώων θεῖον γένος, οἳ καλέονται ἡμίθεοι, *gens valeureux d'vne race diuine*: Car la pieté des enfans qui ont ainsi deifié leurs peres, tendoit à se faire estimer par là estre descenduz de diuine race: ainsi que fit Eneas enuers Anchises, auquel non seulemẽt il attribue l'immortalité, & la Deité, mais vn pouuoir particulier sur les vents. Toutesfois dit Catulle à Mallius:

Indigetes dii.

Atqui nec diuis homines componier æquum est.
Et la Sibylle reprochãt aux Grecs leur erreur de faire des offrandes aux hommes morts, & immoler aux Idoles, la face du vray Dieu quittee là:
προς τί δὲ δῶρα μάταια καταφθιμένοις ἀνατίθης
θύεις εἰδώλοις πίς τοι πλάνλω βάλεν ἐν νῷ,
ὥστε σε τάδε ποιεῖν μεγάλοιο θεοῖο προσώπου
λει πομένου.
Cicerõ en la nature des Dieux: *La vie des hommes, & la commmune accoustumance a pris cette rottine de translater au ciel & de renommee & de volonté les ex-*

cellens personnages qui ont bien merité de la chose publique, pour donner aux autres vn esguillon de vertu, à fin qu'ils s'exposassent de meilleur cueur aux perils & dangers pour le seruice du public, quand ils verroient ainsi la memoire des vaillans hommes consacree par le mesme honneur qui est deferé aux Dieux immortels. Or puis que nous sommes tombez icy sur le propos des enterremens, il n'y aura point de mal d'en parler tout d'vn train plus au long; car celà facilitera de beaucoup l'intelligence de l'histoire ancienne; d'autant qu'il n'y a eu iamais peuple si farouche & estrange, qui n'ait eu en tres-grande recommendation le dernier hõneur & deuoir du corps humain. Mais il n'est pas autrement besoin de parcourir tout ce qui s'en trouue çà & là dans les bons autheurs; pource qu'il y a autant de façons de faire, comme de nations; ains les points les plus remarquables tant seulement; & encore de celles des Romains, qui ont esté en cet endroit, ainsi qu'en toutes autres choses concernans la pieté & deuotion, fort soigneux, & d'vn tres-grand zele.

DES FVNERAILLES ET SEPVLTVRES ANCIENNES.

Tovt ce fait donques consistoit à lauer, nettoier, & autrement appareiller les corps morts: au conuoy de leurs funerailles, obseques, & enterrement: en la harengue funebre prononcee à la loüange du defunct: & finablement en sa sepulture; & certains deuoirs, & seruices d'expiations, qu'on faisoit pour son ame; fort conformes à noz obits, quarantaines, & bouts de l'an: car celà nous est aucunement commun auec les Gentils: lesquels auoient de coustume ancienne de donner à l'office des trespassez certains iours; cõme le trois, sept & neufiesme; non sans quelque religion & mystere, d'où seroient procedez ce que les Grecs appellent ἐναγισματα, les obseques & offrãdes qu'on faisoit pour les ames aux Dieux infernaux: νεκύσια, les funerailles & mortuaires: ταφήματα, enterremens: κτερίσματα: ἔννατα, le Nouendial ou neufuaine, dont il sera parlé en son lieu à part: Plus les Triacades, & Triacõdes, le trentiesme iour ou trentaine. Et les Latins, *Iusta, exequiæ, inferiæ, parentationes, nouendialia, denicalia, februa, feralia.* Toutes lesquelles cerimonies ils auroient empruntees des Grecs; & les Grecs des Egyptiens, les plus superstitieuses gẽs de tous autres: eux parauenture, des Chaldees, Ethiopiens, Gymnosophistes, & Brachmanes: le tout sous l'attente & espoir d'vne resurrection. Ce que Democrite deuoit auoir apris d'eux; dont Pline liure septiesme, chapitre 55. se mocquant selon sa coustume, dit ainsi: *Similis & de asseruandis corporibus hominum, ac reuiuiscendis promissa à Democrito vanitas, qui non riuixit ipse.* Mais au rebours tres-piément, voire (s'il est permis d'anticiper ainsi) tres-chrestiennement le Poëte Phocylide en ces diuins vers:

Pline se mocque de la resurrectiõ de la chair.

οὐ καλὸν ἁρμονίην ἀναλυέμεν ἀνθρώποιο·
καὶ τάχα δ' ἐκ γαίης ἐλπίζομεν ἐς φάος ἐλθεῖν
λείψαν', ἀποιχομένων ὀπίσω δὲ θεοὶ τελέθονται.

Ce n'est chose honneste ne belle de dissiper le si bien accordé assemblément du corps humain; parce que nous deuons esperer que les cendres & ossements des defuncts retourneront encore de la terre en lumiere; & de là en auant deuiendront Dieux. Aumoins estoit celà vne demie cognoissance d'vn des principaux articles de la vraye foy, à vn pauure payen priué de la lumiere d'icelle, sinon entant que le discours de raison, & instinct naturel luy en pouuoient suggerer. Car la verité nous enseigne, qu'aussi bien resuscitera celuy qui aura esté mis en cendres, & icelles iettees au vent; ou seruy de pasture aux chiens & oiseaux; & ces animaux bruslez, & iettez dans le Rhosne, ou autre plus impetueuse eauë courante, comme il se prattiqua autre-fois selon Eusebe en l'histoire Ecclesiastique: & ce par la permission diuine, dit sainct Augustin: *Ne fides resurrectionis consumptionem corporum reformidaret;* Que s'il auoit aussi curieusement esté enbausiné, que furent oncques Sesostris, Amasis, ou Simandius. Car en effait rien ne s'aneantist, mais retournent seulement les indiuiduz en leur premiere matiere, ou premiers composans. Et tout ainsi que des Elemẽs Diev crea l'homme en vn instant; de mesme la restauration de la chair, & de tous les membres, non de la terre tant seulement, mais du secret, & plus profond sein des autres trois elemens; esquels les corps ont esté resouls, & s'en sont retournez, nous est de luy promise infalliblement d'estre restituee au dernier iour; & de nouueau restablie, pour estre incorruptible à iamais. Aussi bien en quelque sorte que ce soit, & quoy qu'il tarde, il faut que ce corps materiel corruptible & caduc, cõposé de sang, chair, & oz, se resolue finablement en ses elemens; si ce n'est d'auenture de ceux que Dieu par vne grace speciale, & outre le cõmun cours de nature en veult exempter. Telles considerations auroient peu mouuoir le Philosophe Diogenes, d'ordonner à sa mort qu'on ne se penast point autrement de l'ensevelir, ains le ietter en vn ruisseau, ou le laisser à la campagne: & Anaxarcus, pendant que le Tyran Nicocreon de Chipre le faisoit battre dans vn mortier, de s'escrier: *Broye, broye tant que tu voudras cette escaille d'Anaxarcus, car ce n'est pas luy que tu pilles.* Aussi l'homme externe, c'est à dire le corps elementaire corruptible, qui n'est que comme vn vestement, ou caisse de l'ame, ne constitue pas le vray homme; ains l'interne spirituel y enclos, qui le viuifie, & le fait iouïr de toutes ses functions & deuoirs: Comme dit Ciceron tout apertement au songe de Scipiõ: *Tu verò sic habeto; te nõ esse mortalẽ, sed corpus hoc: nec enim tu is es, quẽ forma ista declarat; sed mẽs cuiusq; is est quisque, nõ ea figura quæ digito demõstrari potest.* Ce neãmoins pour beaucoup de raisons il merite quelque hõneur apres sa separation. En premier lieu, pour estre d'vne si belle &

Le corps ne cõstitue pas l'hõme, mais l'ame.

& excellente composition, que l'ame raisonnable ne le pouuoit façonner d'autre sorte; ny il ne pouuoit estre informé d'autre ame que de celle là, pour l'accomplissement & execution de toutes ses imaginations & concepts; à quoy il est si idoine que nous pouuons veoir par infinis plus que tres-admirables ouurages qui passent par la dexterité de noz doigts, adressez & conduits par le proiect de l'entendement qui les guide. Secondement pour estre ce corps d'vne si noble estoffe; qu'en sa resolution finale il ne se trouuera pas la deux-milliesme partie de terre, le plus crasse & grossier element de tous; selon que celà s'est peu veoir par l'experience de quelques doctes curieux; Que d'vn corps pesant sept ou huict vingt liures, n'en est pas demeuré sept ou huict onces de terre pure; tout le reste s'en estant allé en feu, air, & eau; ou plustost selon les Philosophes Chimiques en sel, soulphre & Mercure. A raison de laquelle pureté, il symbolise de telle sorte auecques l'or, la plus pure, nette, & incorruptible substance que la nature produise; qu'il n'y a rien qui dissolue plus parfaictement l'or que les eauës, sels, & huilles tirees du corps humain. Et finablement pour auoir ce corps icy bas en nostre vie transitoire, seruy comme d'vn domicile & manoir d'vne si diuine & precieuse creature qu'est l'ame raisonnable; en laquelle (dit sainct Augustin) le sainct Esprit s'est seruy des organes & vaisseaux du corps, en ce qu'il a voulu executer en icelle; la plus chere & agreable de toutes à son Createur: *Nam omnia propter te feci* (dit Mahomet) introduisant Dieu qui parle ainsi à l'hôme) *teipsũ autẽ propter me.* Ce qu'il a derobé non seulement de nostre escriture; mais aussi des Stoiciens; lesquels comme dit Porphyre alleguant Carneades qui les impugne, estoiēt d'opinion, que nous ayons esté engendrez pour cause des Dieux, & de nous: & toutes les autres choses procreées pour l'amour de no[9] seulemēt. Ciceron à ce mesme propos au premier des offices: *Les Stoiciens tiennent, que tout ce qui s'engendre en la terre, est creé pour l'vsage de l'homme: & les hommes pour cause des hommes, à fin de s'entresecourir & ayder l'vn l'autre.* Et au second de la nature des Dieux: *Au commencement le monde a esté fait pour raison des Dieux & des hommes; ensemble toutes les choses y estans, qui ont esté preparees & inuentees pour le fruict & commodité d'iceux.* Hermes Trismegiste long temps auāt eux, si les œuures aumoins que nous en auons sont de luy, & non supposez; met que Dieu a fait deux choses à son image & semblance; le monde pour s'y iouër & esbattre d'infiniz beaux chefs-d'œuure; & l'homme où seroit toute sa volupté & plaisir. Ce qui se doit principalement entendre de l'ame de l'vn & de l'autre: Car tout ainsi que l'image de Dieu est le monde; aussi l'image du monde est la creature raisonnable, comme la semblance de la ressemblance, dont l'homme auroit esté appellé le Microcosme ou petit mõde. Mais la vraye image de Dieu est son verbe, & sa sapiēce, vie, lumiere & verité; en sorte q̃ l'ame humaine est l'image de l'image de DIEV. Et pour cette occasion l'hõme est dit au commencement de Genese, auoir esté fait à son image & semblance: duquel il a aussi esté appellé le temple par Xistus Philosophe Pythagoricien: & encore plus apertement par l'Apostre: *Vous estes le temple de Dieu*: Car il n'y a creature quelconque à qui cette preeminence ait esté octroyee de pouuoir estre fait fils de Dieu; & s'vnir à luy qu'à l'homme seul; nompas mesme aux Anges, ny à l'ame de l'vniuers. Au moyen dequoy il est bien raisonnable que cette chair qui doit resusciter quelque iour, & estre vnie à la gloire de Dieu par la mediation de son fils vnique, soit de nous pendant cette vie, maintenuë la plus nette & impolluë que faire se peult; & la moins contaminee de la sensualité où elle est plongee, ny plus ny moins qu'vne esponge en de l'eauë, ou autre liqueur; dont il est bien malaisé que par traict de temps elle ne s'abbreuue: & qu'apres la separation de l'ame on ne porte à ce sien domicile quelque respect; sans excés neaumoins, ne idolatrie: Car il semble que la premiere ouuerture d'icelle és cœurs des personnes, soit venuë des sepultures; & des temples pareillement; comme de Ninus à son pere Belus, dont vint l'Idole de Baal: Et ce que Diophantes Lacedemonien racompte au quatorziesme liure des antiquitez; qu'vn Syrophanes Egyptien homme riche & de grande authorité & pouuoir, ayant perdu vn sien fils vnique, pour le regret qu'il en eut, & le desir d'en auoir quelque remēbrance deuāt les yeux, il luy dressa vne statuë, auec vn autel dedans son pallais; où ses domestiques & seruiteurs auoient leur recours tout ainsi qu'à vne franchise & Asyle, toutes les fois qu'ils fuioient son indignation & fureur. Car parans cette image de bouquets & chappeaux de fleurs; & luy faisans des encensemens, prieres, vœuz & offrandes ainsi qu'à quelque puissance celeste, qui deust interceder pour eux enuers le pere, ils obtenoient fort aysement leur grace & pardon: laquelle maniere de faire passa depuis aux autres sepultures & monuments, selon que dit Clement Alexandrin en son Protreptique ou exhortatoire; alleguant là dessus le sepulchre d'Acrisius en la cité de Larisse; celuy de Cecrops à Athenes; & tout plein d'autres: comme aussi fait Eusebe apres luy. Mais celà se doit plus proprement raporter à vn admonestement qu'il nous fault mourir; & pourtant bien & sainctement viure; dont seroit procedé le mot de *monumentum*, quasi *monens mētem*; comme le veut sainct Augustin; car le Iurisconsulte Martian apres vn rescrit de l'Empereur Adrian le prend pour *munimentum*; cõme si les monuments fussent vn fort & retraicte asseuree, où il ne fust loisible d'vser de violence. Platon pour le regard de la premiere Ethymologie souloit dire; *que le vray but de la Philosophie estoit*

Les dignitez du corps humain.

L'excellence de l'ame raisonnable.

Dieu, le mõde, & l'hõme, l'vn des sacrez Ternaires.

Les premieres idolatries venües des sepultures.

vne continuelle meditation de la mort. Et Seneque estime les sepultures n'auoir point esté inuentees pour les defuncts; ains pour les viuans; à fin de les deliurer de crainte & horreur; & du mauuais air des corps-morts. Mais les Poëtes sont là dessus venuz à la trauerse, qui ont tout embrouillé, & remply de fictions & badineries; allegans les ames, dont les corps n'ont eu sepulture, ne pouuoir passer certains fleuues par eux imaginez és enfers, pour aller au lieu de repos; ainsi qu'Elpenor en Homere; & apres luy Palinure en Virgile; lequel au 6. de l'Eneide parle de ce Bacq en la sorte:

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Transportare prius, quàm sedibus ossa quiescunt.

A quoy parauenture quelques vns voudroient approprier ce lieu du secōd liure & chapitre des Rois: *Vous estes beneiz du Seigneur, qui auez fait ce deuoir de misericorde au corps de vostre feu Roy Saul; & l'auez enseuely.* Mais comme dit sainct Augustin là dessus: *Corpori humano quicquid impenditur*; encore que celà ne se face *ad præsidium salutis, tamen est ad humanitatis officium.* Et de vray c'est vn deuoir charitable de pitié & humaine misericorde, de prester en autruy, ce que nous voudrions nous estre rendu apres nostre mort: Car il n'y a personne qui naturellement n'ayme sa chair; & qui ne desire son corps estre aumoins couuert de terre; non laissé là en plaine campagne, si ce n'est quelque acariastre incensé, ou hypocrite ambitieux, pour vouloir en celà cōtrefaire du magnanime, ne se souciant que pourra deuenir cette pourriture priuee de tout sentiment, apres que l'ame qui la viuifie & maintiēt en son entier, en sera deslogee. Enquoy Diogenes n'a pas esté seul; car beaucoup d'autres graues Philosophes, combien que plus modestement, ont touché ce mesme ressort: ainsi que le marque ce vers icy de Mecenas: *Nec tumulum curo, sepelit natura relictos*: Virgile mesme semble n'en vouloir pas faire si grand cas, quand il introduit Anchises disant: *facilis iactura sepulchri.* Et Seneque: *Omnibus natura sepulturam dedit: Naufragorum idem fluctus qui expulit: suffixorum corpora crucibus in sepulturam suam defluunt: eos qui viui vruntur, pœna funerat.* Et Lucain au septiesme liure s'escrie & debande ainsi contre Iules Cesar, qui auoit defendu de brusler ny enseuelir ceux de la part Pompeiane, qui estoiēt morts à la iournee de Pharsalie:

Nil agis hac ira, tabésne cadauera soluat
An rogus, haud refert: placido natura receptat
Cuncta sinu; & post capit omnia tellus
Quæ genuit: Cælo tegitur qui non habet vrnam.

Et au rebours Varron s'indigne de la sepulture d'vn Licinius barbier d'Auguste, bastie trop superbement sur la voye Salaire, vne lieuë hors de Rome; là où Caton (ce dit-il) n'en auoit qu'vne biē simple; & Pompee le grād point du tout:

Marmoreo tumulo Licinus iacet, at Cato paruo;
Pompeius nullo: Credimus esse Deos?

Par où il appert qu'on estimoit à vne tres-grande infelicité & misere d'estre priué de sepulture; comme on peult assez veoir par le soin qu'eut le bon Patriarche Abraham, de s'en pourueoir pour sa femme, luy, & ses successeurs, en Genese vingt-troisiesme. Tellement que pour vn vitupere & punition enuers le corps mort; anciennement, & encore à cette heure; ceux qui s'estoient aduancez leurs iours de leurs propres mains, estoient priuez de l'honneur & deuoir de la sepulture: Car ainsi que dit Ciceron apres Pythagoras; *Il n'est pas loisible d'abandonner le lieu où ce grand Capitaine nous a placez, sans son expres commādement*; c'est à dire, de desloger de cette vie sans le congé & permission de celuy de qui nous l'auons & tenons. Au-moyen dequoy il est bien raisonnable comme met Egesippe, que ceux qui n'ont voulu attendre l'ordonnance & commandement de Dieu leur pere, soient priuez de la terre, comme du cher geron de leur mere: dont seroit procedee cette loy ancienne: QVI SIBI MANVM ADMOVERIT, INSEPVLTVS ESTO. Les barbares mesmes auoient en si estroite recommendation & respect les sepulchres, que quand Darius fils d'Histapes s'en alla guerroyer les Scythes; comme il leur reprochast à vne coüardise & faulte de cœur, le reculement qu'ils faisoient de venir à la bataille generale, ils luy firent response; que lors qu'il seroit entré dedans leur païs iusques aux sepulchres de leurs ancestres; & qu'il se metroit en deuoir de les violer, qu'il cognoistroit, que ce n'estoit pas vne lascheté de courage, qui les retardoit de venir au combat, mais seulement pour mettre le bon deuers eux, & en auoir vne plus iuste occasion & pretexte; dont meilleure ny plus legitime ne s'en pourroit presenter pour hazarder leurs vies, que la defense des monuments de leurs progeniteurs: Suiuant ce que souloit dire Epaminondas le Thebain; qu'il falloit embrasser la mort sacree, pour la defense de sa Patrie, les sepultures des ancestres, & les choses sainctes: Et Cimon fils de Miltiades, se voulut constituer prisonnier pour les debtes de son feu pere, à fin que ses creanciers le laissassent enseuelir ce-pendant. A raison dequoy les Romains auoient de coustume de dresser les sepultures emmy les champs le long des grands chemins, y plantant quelque arbre pour marque; & aucunefois de petites touffes de bois, ou des buttes, & mottes de terre; ou vn Terme, pillier, ou colonne, non plus haute, selon les loix de Phalereus, que de quatre pieds & demy: à fin de non seulement deliurer les villes de la puäteur des corps morts, car nous les enseuelissons bien és cemetieres, & dedās les eglises mesmes, non gueres auant en la terre; chose que Lycurgus laissa aux Lacedemoniēs en vsage, cōme met Plutarque en sa vie, & és Apophtegmes; ains

ains pour encourager les viuans de ne combattre moins ardemmēt pour les sepultures, q̄ pour les autels & foyers, qui leur en souloyēt au vieil temps seruir en chaque maison, comme nagueres és Indes Occidentales: De peur aussi (ce dit Ciceron) qu'en bruslāt les corps, le feu ne se prist aux maisons. Neaumoins les Rois, & les Vestales iouyssoyent du priuilege d'estre enseuelis dās la ville; & ceux qui auoyent obtenu l'honneur du triomphe d'y estre apportez, apres auoir esté bruslez dehors le pourpris des murailles; comme dit Pyrrhon le Lypareen en Plutarque, question romaine 79. En quelque sorte que ce soit, toutes les sepultures estoient tenues pour vn lieu sainct & inuiolable, selon les loix des XII. tables, prises en cest endroit de Solon: si qu'il n'estoit loisible à personne d'y vsurper rien; ne d'entreprendre aucun passage sur le monument d'autruy: mesmes selon le Iurisconsulte Pomponius, encore qu'on eust vendu le fonds de quelque heritage, ouquel fust la sepulture de ses ancestres, on ne perdoit pas pour celà le droit d'y aller & venir à toute heure: comme si c'eust esté vne chose saincte & religieuse, qui ne se pouuoit pas aliener. Car selon que dit Ciceron en ses Philippiques; *Les statues se peuuent ruiner & mettre bas par l'antiquité du temps, ou par quelques tempestes & orages; mais la saincteté permanente des sepultures consiste en la terre; d'où par violence ny effort quelconque elle ne peut estre remuee ny effacee. Et comme toutes les autres choses viennent à s'esteindre & anneantir de vieillesse; les sepultures en deuiennent plus sainctes & venerables.* D'autāt que la terre (Pline liure secōd, chap. 65.) *nous embrassant en son geron comme vne bonne & pitoyable mere, nous couure lors, reiettez & bannis de tout le reste de la nature; & nous rend sacre-saincts & inuiolables, portant nos tiltres & qualitez; & prolongeant nostre memoire outre la briefueté de la vie.* Et c'est ce qu'a voulu entēdre Plutarque en Numa, que les defuncts sont dits sacrez, pource que leurs sepulchres le sont. Ce que portoit en termes expres certaine loy des douze tables: VBI CORPVS DEMORTVI HOMINIS CONDAS, SACER ESTO; ratifiee par l'ordonnance des Pontifes, comme tesmoigne Ciceron au second des loix: mais celà n'auoit point de lieu, à l'endroit mesme où le corps auoit esté bruslé, q̄ premierement on n'eust ietté sur les os, ou l'vn d'iceux, vn peu de terre pour la forme: car l'on gardoit à cette fin ordinairement vn doigt entier, selon Nonius, sans le passer par le feu: & alors on le pouuoit dire inhumé: *Nam prius* (ce dit-il) *quàm in os iniecta gleba est, locus ille vbi crematum est corpus, nihil habet religionis. Iniecta gleba, tunc & ille humatus est, & sepulchrum vocatur.* Et c'est ce q̄ touche Virgile de Palinure au 6. de l'Eneide:

Eripe me his inuicte malis, aut tu mihi terram
Inijce. ---

Apres Homere toutesfois; lequel au 3. de l'Odissee, dit que si Menelaus eust trouué l'adultere Egiste en vie au logis de son frere Agamemnon, l'on ne luy eust point ietté de terre dessus son corps apres sa mort; ains l'eussent les chiens & oyseaux deuoré en plaine campagne, loin d'Argos: Τῷ κέ οἱ ἐδὲ θανόντι χυτὴν ἐπὶ γαῖαν ἔχευαν. Et Apollonius Rhodien au 4. des Argonautes: Εὖ κτερέων ἴσχοντα, χυτὴν ἐπὶ γαῖαν ἔθεντο. Ce que encore pour le iourd'huy s'obserue parmy nous autres Chrestiēs; où le principal Prestre du conuoy, soudain que le corps est auallé en la fosse, iette le premier dessus vn peu de terre auec vne pesle; & puis les fossoyeurs le paracheuent de couurir. DES SEPVLTVRES au reste, & des funerailles; ensemble des autres deuoirs & honneurs qu'on souloit faire aux corps morts au paganisme; l'on tient que Pluton en fut l'inuēteur; autrement appellé le Pere Dis; & des Latins *Summanus*; quasi *Summus Manium*, comme dit Martianus Capella; *le souuerain des puissances d'embas*: Par ce qu'au partage de l'vniuers entre les trois freres, le bas & le creux de la terre escheut à Pluton; ce qu'on appelle les Enfers; assauoir la plus basse partie de tout le monde, ou le centre de l'vniuers: auquel Summanus, ainsi qu'escrit Pline, liure second, chap. 54. & S. Augustin au 4. de la Cité de Dieu, estoyent attribuees les fouldres nocturnes, comme à Iuppiter celles du iour. On l'appelloit aussi Soranus, ou de σωρὸς, qui signifie tombeau; ou de la ville de Sore pres le mont Soracte, auiourd'huy *San Syluestro*; où Varron escrit qu'il y auoit vne fontaine large de quatre pieds, qui au leuer du soleil iettoit vn bouillon; & que les oyseaux qui tant soit peu en goustoyent, demeuroyent là morts sur la place: effect conuenāt à Pluton, que les Hebrieux & Chaldees souloiēt appeller Beelzebuth; par là mesme presque raison que les Latins le nommoyent Iuppiter Stygien, du fleuue Styx, qui signifie dueil & tristesse; où le Iuppiter d'embas: car Beel, ou Belus, leur estoit celuy mesme qu'on appelle Iuppiter fils de Saturne, comme dit Berose au 5. liure; & Eusebe en ses Chroniques. Lactance au 23. chap. du premier liure, apres Theophile au liure des Tēps le met contemporanee à Saturne. Ce fut le premier de tous les mortels, comme dit Cyrille au 3. liure contre Iulian le deserteur, qui vsurpa le nom de Dieu; & qui voulut estre tel appellé de ses subiets, & reueré d'eux, de sacrifices, vœuz, & offrandes: à quoy le fauorisa grandement son fils Ninus, & successeur, mary de la Reyne Semiramis: car l'ayant fait enseuelir magnifiquement, il il luy dedia par mesme moyen des temples, & des images, qu'il contraignit ses subiets d'adorer. Ce qui confirme ce que dessus; que des sepultures vint la premiere introduction de l'idolatrie; ainsi q̄ le marque Plutarque en la 14. question romaine; là où il dit apres Varron, que le premier os que les enfans rencontroyēt de leurs peres estans bruslez; ils tenoyent le defunct estre deuenu Dieu: dequoy ce Pluton, ou bas Iuppiter, ou Belus, en fut la premiere occasion & motif: & pourtant l'auroit-on feint estre Dieu des

Pluton & Beelzebuth vn mesme.

enfers, & dominateur souuerain sur les ames des trespassez;comme Iuppiter l'est des hommes viuans;ce que l'Ethymologie de ζεὺς denote: & la femme qu'on luy attribue, ditte cômunement Proserpine;des Romains, Libitine,qu'on estime estre vne mesme chose auec Venus, superintendente des sepultures: au temple de laquelle, selon Plutarque,question 23.se vendoient les choses necessaires pour les funerailles & enterremens;dont auroient esté dits *Libitinarij*,autremêt *Vespillones*,que les Grecs appellent νεκροθάπται,ou νεκροφόροι, les enseuelisseurs des morts, quelques vns, & mesmes en temps de peste les appellent Corbeaux. QVANT au premier vsage des sepultures, aucuns l'estiment, ainsi que sont d'ordinaire les commencemens de toutes choses, auoir esté fort simple, & de peu d'appareil, sans autre pompe ne ceremonie,sinon que de rendre les corps à la terre, côme on fait encore des personnes basses és cimetieres;dôt le mot sonne autant comme dortoüers, ou lieux de repos: ou les enclorre dans quelques grottes & cauernes, que les Grecs nomment ὑπόγεα; telles qu'on en voit encore des anciens Martyrs en l'Eglise sainct Sebastian vne demie lieuë hors de Rome: Et celle d'Abraham dont nous auons parlé cy-dessus: estant bien aisé de se laisser côduire en celà à l'instinct de nature, assauoir la raison; de rendre à la terre, mere & nourrisse cômune de toutes creatures mortelles, ce qui est prouenu d'elle; en a esté maintenu en vie;& eu nourriture icy bas;selon le dire du Poëte Euripide, dont Ciceron a ainsi tourné les vers en la premiere des Tusculanes:

Mors est finitas omnibus, quæ generi humano angorem
Ne quicquam afferunt: Reddenda est terræ terra.

Laquelle ce dit Lucrece: *Omniparens eadem rerum est commune sepulchrum*; approuué de Ciceron au second des loix, où il allegue en cest endroit Xenophon, touchant la sepulture de Cyrus premier Roy des Perses; dont le passage porte en cette sorte: τὸ δ' ἐμὸν σῶμα ὦ παῖδες, ὅταν τελευτήσω, μήτ' ἐν χρυσῷ, μήτ' ἐν ἀργύρῳ, &c. *Mon corps (ô mes chers enfans) quâd i'auray terminé ma vie, ne le mettez ny en or, ny argent, ny en autre cercueil aucun; mais le rendez incontinent à la terre: car que sçauroit il auoir de plus heureux & souhaittable, que de se mesler auec celle qui produist & nourrist toutes choses belles & bonnes.* Il appert toutesfois par celà, au-moins si Xenophon n'vse en celà d'anticipation de têps,comme il fait à la verité en assez d'autres endroits de son œuure; q̃ Cyrus cognoissoit l'vne & l'autre maniere de sepulture; mais par sa modestie & prudence il preferoit la plus simple à la magnifique & piafeuse; n'estimât sa charongne rien plus que du moindre païsan de la terre. Aussi la sepulture de Semiramis, côme dit Plutarque en ses Apophtegmes, laquelle auoit esté long temps auparauant que Cyrus, semble bien auoir esté plus exquise;ayant fait grauer en grosses lettres au dessus; que celuy de ses successeurs qui auroit affaire d'argent,la fist ouurir;& qu'il y en trouueroit tout autât qu'il voudroit. Dequoy Darius ayant voulu faire espreuue, n'y trouua sinon d'autres lettres par le dedans, disans en la sorte: SI TV N'ESTOIS HOMME MAVVAIS ET INSATIABLE, TV N'EVSSES AINSI PAR AVARICE TROVBLÉ LE REPOS DES MORTS, ET DESMOLY LEVRS CERCVEILS: Ce que toutesfois Herodote attribue à Nitocris, Reyne aussi des Assyriens. Alexandre ayant fait ouurir la sepulture de Cyrus,y trouua seulemêt (ce dit Quinte Curse) vne vieille rondelle toute vermoluë; auec deux arcs Scythiens; & vne de leurs courtes-dagues rouillee. A quoy Arrian & Plutarque adioustent qu'il y auoit vne telle inscription: PASSANT QVI QVE TV SOIS, ET DE QVELQVE PART QVE TV VIENNES, CAR IE SVIS SEVR QVE TV VIENDRAS; IE SVIS CE CYRVS QVI ACQVIT LA DOMINATION AVX PERSES: IE TE PRIE NE M'ENVIES POINT CE PEV DE TERRE QVI COVVRE MON PAVVRE CORPS. Les sepultures puis-apres des Rois d'Egypte estoyent bien plus anciennes encore que nompas celle de Cirus; à la magnificêce de la moindre desquelles, tous les plus somptueux bastimens qui furent oncques en la Grece,ainsi que le met Herodote en son Enterpé;ny ceux de Rome en sa plus florissante vogue & grandeur, ne se pourroyêt pas egaller ensemble. Le Mausolee mesmes que fit Artemisie, ne celuy d'Auguste;ny la grâde & superbe masse d'Adrian;ny le Septizone de Seuerus, ne seroyent q̃ petits modelles en comparaison de ces enormes edifices superbes,excedans toute creance d'hôme: Dont celle de Simandius estant de forme quarree, auoit en chacune de ses quatre faces trois cens pas geometriques de cinq pieds chacun;& par consequent douze cens de circuit: là où estoit vne ouuerture & entree en l'vne d'icelles de quatre cens pieds de largeur, & soixante sept de haulteur;toute reuestuë au reste de diuerses sortes de marbres, misques, iaspes, bresches, porphyres, & serpentins. Soudain qu'on estoit entré là dedans, se presentoit vn Peristyle en façon de cloistre,quarré aussi, de huit cês pieds en tous sens;bordé tout autour de colonnes taillees à figures d'animaux, de vingtquatre pieds de haulteur: & toute la voulte ou retube à demy rond,en forme de ciel, construicte de gros quartiers de pierre de taille, de dix pieds en diametre; enrichie de musaïque d'or & d'azur; & semee d'infinies estoiles. Il y auoit vne autre porte à l'opposite de la precedente, & encore plus enrichie de sculptures;à l'entree de laquelle se rencontroyent trois statuës colossales de femme (ouurage tres-merueilleux de Memnon) celle du millieu enormement grande: & à chaque costé vne ieune garsette,excedât neaumoins en ce bas aage

Le sepulchre de Cyrus.

Celuy de Semiramis.

De Cyrus encore.

Merueilleuse sepulture de Simandius.

aage la stature beaucoup des plus grandes femmes. L'inscription duquel edifice estoit telle: IE SVIS SIMANDIVS LE ROY DES ROIS: SI QVELQV'VN VEVT SCAVOIR QVI, ET QVEL I'AY ESTÉ, ET OV MON CORPS GIST; QV'IL S'EFFORCE DE SVRMONTER L'VN DE MES OVVRAGES. Il y auoit outre plus vne autre statuë de femme, de trente pieds de hault, ayant vne triple couronne, à guise de Tyare en la teste; pour monstrer qu'elle auoit esté fille, femme, & mere de Roy. Et puis-apres vn autre cloistre ou Peristyle, mais trop plus beau, & plus riche que le precedent; là où estoit representee de basse taille la victoire de ce grand Monarque obtenuë à l'encontre des Bactrians: & au millieu, deux statuës merueilleusemēt grandes, neaumoins d'vne seule piece de marbre; ausquelles on alloit du cloistre par trois passages & aduenues: puis des corps-d'hostel soustenus sur des colonnes & pilliers; où se voyoient infinies autres effigies de bois de cedre, & de cypres, arbres non subiets à la pourriture: d'vn costé celles des administrateurs de iustice; & de l'autre des Satrapes & gouuerneurs des Prouinces: & au bout d'vne fort longue gallerie, celle du Roy, faisant ses offrandes aux Dieux, des tributs qu'on luy apportoit des pays reduits soubs son obeissance & domination; auec les sommes par escript de sesdits tributs & subsides. Apres estoit vne bibliotheque; ayant au dessus de la porte ces mots grauez: LA VRAYE MEDECINE DE L'ESPRIT HVMAIN. Et au bout de cette inscription, les images de tous les Dieux de l'Egypte, auec celle du Roy leur faisant ses offrãdes. Il y auoit encor audelà vn autre grand corps d'hostel, où estoyent iusques à vingt couches ou licts à manger à la mode ancienne, dressez pour Iuppiter & Iunon; & l'effigie du Roy, dont le corps estoit enseuely là endroit. Autour de cest edifice il y auoit d'autres demeures, peintes à diuerses sortes d'animaux, qui monstroyent de s'acheminer pour vouloir monter sur le throsne de la sepulture: enuironnee finablement par le hault d'vn grand cercle d'or, large de pied & demy, assauoir d'vne couldee; & de trois cens soixante cinq couldees de tour, autant qu'il y a de iours en l'an; lesquels estoyent tous là taillez d'espargne & esmaillez; auec le cours des planetes, & estoiles fixes en chacun d'iceux. Ce cercle y demeura long temps, sans que personne voulust, ou osast y mettre la main; iusqu'à Cambises, Prince detestable & impie en toutes sortes, qui l'enleua. Le labirynthe de Meris, & les pyramides dont les vnes sont encore debout, n'estoyēt pas moins admirables: ny la sepulture de Ninus aussi, auant eux, esleuee au millieu de son Palais royal en Babylone, à la haulteur de neuf stades (ce dit Diodore) Ctesias Gnidien y en met dix; qui reuiennent à douze cens pas, chacun de cinq pieds de Roy; qui seroyent six mille pieds de haulteur, correspondante à celle du mont Olympe, le plus hault de tous, comme met Plutarque en la vie de Paule Emyle: ouurage humain qui excede toute creance; car la grand' pyramide d'Egypte, sepulture du Roy Chemmis, n'a que de quatorze à quinze cens pieds, selon Herodote, & Diodore Sicilian: Belon & autres modernes, apres Pline ne luy en donnent que huit ou neuf cens. Ce deuoit estre cette si fameuse & preschee tour où aduint la confusion des langages dessoubs Nembroth, selon l'Escripture saincte, qui est le mesme que Ninus. Mais les Poëtes destournent celà à l'entreprise des Geans, qui chargerēt trois montaignes l'vne sur l'autre, pour atteindre au ciel, & en desnicher les Dieux; Pelion assauoir sur Ossa; & au dessus de Pelion l'Olympe; de la haulteur tous ensemble, selon qu'en prit la mesure fort exactement autrefois vn ingenieux appellé Xenagoras, auec des instruments, & les reigles de geometrie, comme met Plutarque en la vie de Paule Emyle; de dix stades ou douze cens pas; conforme à celle dessusditte: car de faire vn remuement de terre, & ouurage de maçonnerie encore moins, reuenant à cette desmesuree & enorme haulteur, celà passe nostre iugement & creance. Si quelques-vns au demeurant ont pensé se mocquer de ces pompes & vanitez superflues; toutes choses à la verité mortes de soy; & ne seruans qu'à des charoignes priuees de toute cognoissance & sentiment; car la gloire q̃ nous attendons apres cette vie, ne se doit pas rechercher de là; ains de nos loüables faicts & comportemens en icelle, suyuant cest epitaphe du Poëte Ennius:

La tour de Babel.

Nemo me lachrymis decoret, nec funera fletu
Faxit; Cur? Velito viuus in ora virum:

Eux se pourroyent de leur part rire, & contremocquer alencontre; de prendre vne telle peine à nous construire des superbes Palais & demeures, pour y habiter vn si peu de temps; & le plus souuent point du tout: là où les sepulchres nous sont comme vn dortoüer perpetuel; à tout le moins fort longuement, au priz de cette courte & fragile vie. C'est vne des raisons, oultre l'attente & espoir de la resurrection generale, pourquoy les Egyptiens prenoyent tant de peine à leurs sepultures, & aux embausmemens de leurs corps, pour les conseruer en leur entier, s'ils eussent peu, iusqu'au dernier iour: mais celà ne leur est pas reussy. Neaumoins ils portoyēt vn si grãd respect aux corps defuncts, qu'ils trouuoyent là dessus à emprunter de grosses sommes de deniers, plus aisément que sur tout le credit, biens, cheuãces, & meubles qu'ils peussent auoir: ny sur toutes les seuretez & obligations qu'ils donnassent d'ailleurs: parce que s'ils ne les racheptoyēt, il estoyent tenus pour infames à tout iamais. S. Hierosme és traductiõs Hebraïques sur le genese, met que le nom d'Ephron Etheen fut changé en celuy d'Ephran, en ayant esté retranchee la lettre *Vau*, qui leur sert d'vn O, pour auoir, non-

obstant que par force, aliené à Abraham le sepulchre de ses ancestres: *Signante Scripturâ* (ce dit-il) *non eum fuisse consummatæ perfectæq; virtutis, qui potuerit memorias vendere mortuorum.* LES EGYPTIENS donques, leur Roy estant decedé, tout le peuple generalement le pleuroit, & en menoit dueil par soixante douze iours; se deschirãs leurs vestemens, & souillans la teste de fange. Tous les temples ce temps pendant estoyent clos & bacclez; le seruice diuin intermis; & cessations ordonnees: Personne ne se lauoit ny estuuoit; ne beuuoit du vin; ne mangeoit viande quelconque cuitte ny autrement apprestee: ne dormoit en lict, & ne hantoit auecques les femmes. Au bout desquels 72. iours, car durant iceux on preparoit ce qui estoit necessaire & requis pour les funerailles; le corps acheué d'embausmer, estoit mis en vn riche cercueil à l'entree de sa sepulture; auec vn registre abregé de ses faicts & comportemens; qu'il estoit permis au premier venu de taxer, impugner, accuser. D'autres à l'encontre recitoyent ses louanges: le tout en la presence des Prestres, qui en estoyent les iuges & arbitres: de maniere que quelques Rois se trouuent auoir par eux esté priuez de la sepulture. Au regard des particuliers, leurs proches parents, & famille faisoyent le mesme que le peuple en general pour le Roy: puis l'embausmoyent & ensceulissoyent selon ses facultez & moyens: Dont on peut assez recueillir que les Mumies q̃ nous auons encore pour le iourd'huy (car à la verité ce ne sont qu'anciens corps embausmez) ne se trouuent pas d'vne mesme efficace; estant à croire que les plus exquises deuroyent par consequẽt auoir plus de force & vertu, & estre trop meilleures en la medecine. Or communement ces embausmemens estoyent de trois sortes: pour les riches & grands personnages; pour les moyens; & pour les petits compaignons: qui toutes neaumoins tendoyent à vn mesme but; de conseruer perpetuellement entant qu'ils pouuoyent, les corps priuez d'ame & de vie: Lesquels apres auoir fort bien laué & nettoyé, ils liuroyent és mains des appareilleurs; mestier venant de pere en fils. Ces gens-là tout en premier lieu en vuidoyent la ceruelle, la tirant par le nez, auec vn crochu ferremẽt propre à celà: puis remplissoyẽt le test par la mesme voye, de souëfues & fragrantes odeurs. Celà fait, ils vuidoyent tous les intestins, horsmis les roignons, & le cœur, par vne incision faicte au ventre, auec vne pierre Ethiopique, trenchante & aguë comme vne lancette: & ayant bien laué le dedãs auec du vin Phenicien, farcissoyẽt tout ce creux de Myrrhe, Casie, Cinnamome, & autres semblables aromates, & liqueurs exquises, empeschãs la putrefaction; fors que d'Encens; car pour estre dedié au seruice diuin, ils n'estimoyent pas estre licite ne raisonnable de l'employer à vne charongne. De là ils les trempoyent & confisoyent en de la gomme liquide de cedre, & de la saulmeure; les vns trente

Le dueil des Egyptiens en la mort de leur Roy.

Mumies.

Mode d'embausmer les corps en Egypte.

iours durant, les autres plus ou moins, iusques à soixante dix au plus: n'estant point permis de lamenter vn trespasé d'auantage. Puis l'enueloppoyent à guise d'vn petit enfant en maillot, d'vne bande de toile de cotton, large de demy pied, depuis la teste iusques aux pieds: & finablement l'encaissoyent dans vne effigie de bois faicte à sa ressemblance le plus au vif qu'il estoit possible: & ainsi accoustré le mettoyent en sa sepulture. Le mesme deuoir faisoyent ils aux femmes que aux hommes; reserué que celles de bõne maison decedees en fleur d'aage, & belles, ils ne les liuroyent aux appareilleurs que le quatre ou cinquiesme iour apres leur decez; de peur qu'ils n'en abusassent, comme il fut vne fois descouuert & aueré de l'vn d'eux, decelé par ses compaignons. Herodote plus amplement là dessus en l'Euterpé; Strabon; Diodore Sicilian au 2. liu. chap. 5. & Plutarque au banquet des sept Sages: & au secõd traicté, s'il est loisible de manger chair. Aucunefois ils enfermoyent parmy les dessusdittes Aromates & parfuns, dans le ventre des personnes mortes, certaines petites menues besongnes que ils auoient le plus aymé en leur vie: & s'y est troué des cahiers contenans tout le cours de leur vie; & des liurets de Magie, Alchimie, & autres sciences occultes; voire des caracteres & sigilles; des liqueurs metalliques d'vne singuliere proprieté & vertu, dans de petits vases de cristallin & de Porselaine: car ils furent anciennement les Peres de toutes doctrines: Au moyen dequoy, ainsi que dit Iamblichus au commencement de son œuure, plusieurs grãds Philosophes de Grece nauiguerent iadis en Egypte; comme Democrite, Pythagoras, Eudoxe, Platon, & autres; expressement pour conferer auec les Prestres du pays. Ils n'auoyent pas au demeurant, ny les Perses non plus, accoustumé de brusler les corps morts, tant pour l'attente de la resurrection, que pource que les Perses tenoyent le feu pour vn tresgrand Dieu, & le reueroyent sur tous autres: dont ils n'estimoyent pas estre licite qu'vne telle diuinité se repeust d'vne chose si vile & infecte, comme vne chair morte & puante. Et les Egyptiens au contraire le reputoyent estre vn animal rauissant & insatiable; qui deuore tout ce qui prend naissance & accroissemẽt: & apres s'en estre bien repeu & gorgé, s'esteint & meurt ensemblemẽt. OR les fables d'Acheron & Styx, fleuues d'enfer; & de la barque en laquelle Charon passe les ames là-bas, traictees premierement entre les Grecs par Orphee, & de luy respandues à toute la confrairie des autres Poëtes Grecs & Latins; sont procedees de l'Egypte; ou non gueres loin de Memphis estoit vn lac dit Acherusie. Seruius sur Virgile, met apres Seneque, que c'estoit pres la ville de Syené, en certain endroit appellé les Philes; où il y auoit vn lac appellé Styx, plein de limõ & de roseaux; au millieu duquel estoit vne isle ditte Abatos, ou Inaccessible; là où l'on portoit les corps-morts deuant quarante Iuges assis

en vn

en vn demy-rond; qui decidoyent si le defunct auoit merité sepulture ou non. La barque où l'on passoit les corps-morts s'appelloit d'eux βᾶρις (ce dit Herodote) & des Grecs ἐπιβάθρα, & le nautonnier Charon; auquel l'on payoit pour salaire vne petite piece ou obole appellee δανάκη, de δανὸς qui signifie sec & aride, ainsi que sont les trespassez; & la mort aussi, en langue Macedonienne, comme dit Plutarque au traicté de lire les Poëtes; δάνον τὸν θάνατον μακεδόνες λέγουσι: dont μορσδανή aux Poëtes est autant que la *male-mort*; comme horrible & espouuentable qu'elle est.

Sepultures des Iuifs.

LES IVIFS embausmoyent aussi les defuncts de Bitume ou Asphalte, qui croist dans le lac de Gomorre, comme dit Strabon liure 16. Iosephe au dernier chapitre de Genese, fait appareiller le corps de son pere Iacob par quarante iours, & toute l'Egypte, où il deceda, le pleura par soixante dix. De nostre Redempteur aussi en S. Marc, & sainct Luc, chapitres derniers; & sainct Iean, seiziesme. QVANT à la mode des Ethiopiens, elle est bien amplement descripte par Diodore:

Ichthiophages.

& Sexte Empirique allegue, que les Ichthiophages, c'est à dire viuans de poisson, apres leur deces on les faisoit reciproquement manger aux

Macrobiens.

poissons. Les Macrobiens ou de longue vie, se seichoyent à feu lent (ce dit Herodote) puis on les enduisoit de stuc ou de plastre, peints au naturel par dessus: & les enfermoit-on finablement en vn cercueil ou pillastre transparent de verre; dont il y auoit abondance en ces quartiers-là: où les ayás gardez par vn an entier à la veuë de tout le monde, sans aucune hideuse apparence ny mauuaise odeur, leur seruans iournellement de toutes les choses dont ils se souloyent sustenter en leur vie, ils estoyent en fin enseueliz hors la

Scythes.

ville. DES SCYTHES, & mesmes des Gerrheens, Herodote en sa Melpomene en descript bien au lóg tout l'vsage, & ceremonie, qui estoit cruelle de vray; car ils enseuelissoyent auecques leurs Rois l'vne de ses concubines la mieux aymee; ainsi qu'il se practiquoit encore n'y a pas long temps aux Caciques, c'est à dire Princes & gráds seigneurs des Indes Occidentales, (Solin, & Seruius sur Virgile dient le mesme des Orientaux; & qu'il y auoit grosse contention entr'elles à qui emporteroit cest honneur;) Plus vn sommeillier, cuisinier, vallet de chambre, escuyer d'escuyrie, & courrier. Au bout de l'an puis apres ils estrangloyent cinquante cheuaux d'eslitte; & autant de pages qu'ils montoyent dessus; apres les auoir anatomisez, & courroyez poil & tout, & plantoyent toute cette caualcade audessus d'vne grosse butte & motte de terre, dressee expres pour sa sepulture. Au regard des personnes priuees, apres leur auoir vuidé la ceruelle, & appareillé le corps, on les promenoit dedans vn chariot couuert de feutre, de costé & d'autre deuers tous ses parens & amis, accompagnez d'vne grosse suitte de gens, qui auoyent par tout où ils arriuoyent plantureusement à repaistre: & estát de retour au logis l'enterroyent. D'AVTRES Scythes auoyent de coustume de preparer vn beau festin, où ils mangeoyent le trespassé. D'autres le fichoyent à des paulx, tout roide & endurcy, des gelees perpetuelles q regnét en ces quartiers-là.

Indiens.

LES INDIENS Padeens (ce dit Herodote) auant que d'arriuer à leur decrepite vieillesse, & aux maladies qu'elle charrie quát & soy; estoyent immolez de leurs propres parents, & mangez d'eux en vn conuiue solennel; les hommes des hommes, & les femmes des femmes. Mais ceux qui faisoyent profession de Philosophie, ainsi qu'Egesippe dit, se sentans proches de leur fin, faisoient assauoir en public qu'ils se vouloyent desfaire des incommoditez de cette miserable & fascheuse vie: & faisans allumer vn grand feu, s'alloyent de gayeté de cœur ietter dedans: comme fit Calanus du temps d'Alexádre: & depuis soubs Cesar (tesmoin Nicolas Damascene) vn autre appellé Zarmanothegas à Athenes. Strabon attribue celà aux Brachmanes, qui s'accoustumoyent de ieunesse à mespriser d'vne tresgrande magnanimité & constance, la mort. Mais Dion en la vie de l'Empereur Adrian, parle d'vn appellé Euphrates, lequel ennuyé de viure, obtint de luy que sans note d'infamie il peust boire du ius de cigue.

Iberiens.

LES IBERIENS de la Colchide pres Trebizóde, auiourd'huy les Zorzaniens, les laissoient máger aux vaultours, ainsi que met Silie Italian au 13. des guerres Puniques; où il descript tout plein d'autres sortes de sepultures:

Tellure, vt perhibent, is mos antiquus Ibera,
Exanima obscœnus consumit corpora vultur.

Hircaniens.

Ceux d'Hircanie seruoyent en fin de pasture à leurs dogues entretenus publiquement tout expres; dont ils estoyent appellez les chiens sepulchraux: & non sans quelque apparéce de raison: estimans ces barbares ne pouuoir mieux commettre les corps priuez de vie, qu'à vn animal le plus fidele, & de la meilleure amitié de tous autres. Car il y a infinis exemples des chiés: Platon mesmes dans le Phedon fait iurer Socrates par le chien; pource qu'il est question là de fidelité & obeyssance enuers le souuerain magistrat.

Nasamoniens.

DES Nasamoniens de Libye, les vns precipitoyent leurs morts en la mer: les autres les enseuelissoyent en leur seant dans le sable; n'admettant en cest endroit autre assiette que celle-là.

Iuifs.

LES IVIFS les mettoyent tout debout. Quelques vns à bouchons, mais la plus-part, & nous autres mesmes, la face tournee en hault vers le ciel: ce qui est le plus raisonnable, que l'homme ait l'œil vif & mort, addressé là où est son vray domicile; suyuant le dire du Poëte:

Pronáque cùm spectent animalia cætera terram,
Os homini sublime dedit; cælúmque videre
Iussit, & erectos ad sydera tollere vultus.

Grecs, et Romains.

Restent maintenant les Grecs & Romains, les deux plus ciuiles & mieux policees nations qui ayent oncque esté: ayans eu les vns & les autres

l'vsance & coustume tant de brusler les corps morts que de les ensepulturer. Et quand ie dis brusler, ce n'est pas qu'ils fussent priuez de sepulture pourtant; car les reliquats des os & des cendres estoyēt songneusement recueilliz & mis en des vrnes, ou semblables vases en leur depositoire & sepulture. Pline liu. 7. chap. 54. *Sepultus intelligitur quoquomodo cōditus: Humatus verò, humo contectus.* De ce bruslement des corps morts, il s'en allegue plusieurs raisons: les vns estimans que ce qui est de diuin en nous, soit de nature de feu, en perpetuel mouuement, tendant tousiours contremont; parquoy on luy adiouste son semblable pour luy seruir comme de guide & voiturier; à fin qu'en la separation qui se fait par le feu, il s'en voise plus à deliure là hault, despouillé du terrestre qui demeure en bas grief & pesant, de substance & nature de terre: qui est l'opinion (ce semble) d'Empedocle, que le Poëte Lucrece a touchee en ces vers icy:

Les causes pourquoy l'on brusloit les corps morts.

Cædit item retro de terra quod fuit antè
In terras; & quod missum est ex ætheris oris,
Id rursum cæli fulgentia templa receptat.

Et presque de mot à mot ce qu'en a dit l'Ecclesiaste, chap. dernier: *Reuertitur puluis in terram suam vnde erat: & Spiritus redit ad Deum qui dedit illum.* A ce propos Homere appelle le corps-mort d'Hector, Terre: & Phocylide dit le mesme qu'Empedocles:

Σῶμα γὰρ ἐκ γαίης ἔχομεν, καὶ πάντες ἐς αὐτὴν
Λυόμενοι, κόνις ἐσμέν.

Les autres cherchoyent par là icy bas quelque minoratif de purgatiō, pour le regard des esprits submergez dans le sang & humeurs du corps; & par consequent de l'ame, dont iceux sont comme vn retinacle & demeure, tout ainsi que le corps est de l'esprit (*nam non miscetur anima corpori nisi per spiritum; nec intellectus spiritui nisi per animā;* dit le Philosophe Rhases) iusques à ce q̄ le corps Etheree, qui selon les Platoniciens est le premier vehicule & chariot de l'ame, en son infusion dās le corps grossier & caducque en soit totalement despouillé, & reduit à sa pure simplicité. Car le feu est ἁγνιστικός (ce dient les Grecs) c'est à dire ayant vne vertu purgatiue: & cōme en parle Raymund Lulle, *Ignis non vult neque admittit nisi res puras.* Pourtant dit Plutarque, question rom. 96. Il ne sembloit pas raisonnable de souiller vne si nette & saincte chose, comme est le feu, d'vne Vestale qui se fust forfaitte. Tellement que le καθαρμὸς ou κάθαρσις (*purification*) ne se faisoit point sans du feu; comme mesme nous le tesmoigne la solennité de ce mystere, celebree en nostre Eglise le iour de la Chandeleur. Dont Heraclite qui tenoit le feu pour vn principe de toutes choses, vouloit que les corps humains, puis qu'ils en auoyēt pris leur origine, fussent resouls en iceluy: Là où Thales Milesien qui referoit celà à l'eau, insistoit qu'on les deuoit inhumer en la terre, à fin de se resouldre en leur premiere matiere, par le moyen de l'humidité y enclose; laquelle empregnee de la chaleur prouenant du mouuement des cieux, & des raiz & influences des Astres, est causatiue de toute resolution & putrefaction. Qve la maniere au surplus de brusler les corps ne fust fort ancienne, Homere le monstre assez au 23. de l'Iliade, és funerailles de Patrocle; où Achille le fait brusler magnifiquement, auec force victimes de bœufs & moutons; du miel & de l'huille: quatre cheuaux; deux de ses chiens domestiques; & douze ieunes gentilshommes Troyans par luy pris à l'escarmouche, & reseruez expressemēt en vie pour ce vindicatif inhumain deuoir. Et Virgile à l'imitation d'Homere, au 6. de l'Eneide, és obseques de Misene:

Principio pinguem tædis, & robore secto
Ingentem struxere pyram; cui frondibus atris
Intexunt latera, & ferales ante cupressos
Cōstituunt, decorántque super fulgētibus armis.

Lequel cypres n'estoit pas tāt employé à ce feu, pour estre vn arbre funeste, & le symbole de la mort: (Ouide au 10. de la Metamorphose:

Vt tempore lugeat omni;
Lugebítque alios; aderítque dolentibus.--

parce que iamais il ne se reprēd, comme dit Festus: Toutesfois Lucain semble ne l'attribuer qu'à la noblesse, & nō au commun peuple, quād il dit: *Et non plebeios luctus testata cupressus.*) Non tant donques pour cette occasion, que pource que par son odeur penetrante & forte, il offusquoit la puanteur qui pouuoit proceder de cette desagreable rostisserie: & aussi qu'il estoit propre à brusler les corps pour estre gommeux: dōt Plutarque au 3. liure des Symposiaques, question 4. dit, que parmy huit ou dix corps d'hommes, on en souloit mettre vn de femme pour les ayder à brusler; d'autant que leur chair a ie ne sçay quoy d'onctueux qui s'enflamme comme vne torche. Herodote, quant à ce propos de brusler les corps, en racompte vne histoire, ou plustost fable, de Periandre fils de Cypsele, tyran de Corinthe; & de sa femme Melisse, qu'il accointa apres estre morte, puis la fit inhumer: dōt elle s'apparut à luy, se plaignant de souffrir vn intollerable froid és enfers, pour non auoir esté bruslee; parquoy il luy fit faire ce deuoir, qui seroit depuis passé en coustume. Ce qu'a aussi touché en passant Plutarque au traicté de la doctrine d'Epicure: Et en la 21. des questions Grecques, il parle de celle des Candiots. Mais que les Grecs n'ayent aussi esté enseueliz sans estre bruslez, assez de lieux de leurs histoires nous en font foy: & mesmement vn de Thucidide, où il met que Brasidas ayant esté tué en la bataille qu'il gaigna contre les Atheniens, fut enterré à tout ses armeures. Et neaumoins du temps de Thucidide on brusloit encore les morts, comme le tesmoignent ces mots du deuxiesme de son histoire: ἐπὶ πυρὰς γὰρ ἀλλοτρίας φθάσαντες τοὺς νήσαντας, &c. Mais Ciceron au second liure des loix, dit q̄ la coustume d'enterrer les corps vint premierement

remét de Cecrops; & de là passa aux legislateurs Drachon, & Solon; ainsi q̃ dit Arnobe apres Anthioque. Or Cecrops estoit Egyptiẽ, où les bruslemens estoyẽt en abomination & horreur, ainsi que nous auõs dit cy-dessus: ordonnant q̃ la terre sur la sepulture fust labouree, & ensemencee; à fin qu'il n'y eust rien d'inutile, suyuant ce que dit Platon, q̃ l'homme ne vif ne mort ne doit estre dommageable ny incommode à personne: le dedans d'icelle seruant comme du geron d'vne pitoyable mere, à receuoir l'ẽfant qu'elle a procreé & nourry; & le dehors estant laissé en vsage pour les viuãs. ENVERS les Romains la coustume de brusler les corps n'estoit pas fort ancienne, ce dit Pline au 54. ch. du 7. liure: *Le brusler aux Romains ne fut pas de l'institutiõ anciẽne; car on les enseuelissoit en la terre: Mais apres qu'és dissentiõs & guerres ciuiles on eust cogneu qu'on deterroit ceux qui auoyent esté inhumez; alors il fut practiqué. Et neaumoins en plusieurs sortes ils garderent les anciennes façons de faire; cõme en la maison des Corneliẽs, il ne se dit point que personne aye esté bruslé auãt Sylla le Dictateur: ce qu'il ordonna ainsi estre fait; craignant qu'on ne luy fist le mesme tour dont il auoit vsé enuers Marius, duquel il auoit fait deterrer le corps.* Et au liure & ch. 13. où il met apres Cassius Hemina anciẽ chroniqueur Latin, que bien 535. ans apres la mort de Numa, fut trouué vn grand coffre de pierre au pied du Ianicule, où son corps auoit esté inhumé auecques ses liures escripts en charte, qui est vne espece de papier ou escorce de rouseau croissant és marets de l'Egypte. Mais ce que quelques vns veulent alleguer des passages suyuans, ne me semble pas trop preignant pour pouuoir inferer de là, que l'ancienne façon fust d'enterrer les corps, sans les brusler. Et premierement cettui-cy de la penultime ligne de la quatriesme page, amené cy-deuant, dont nous auons remis le desbrouillement & explication en ce lieu: SITVS *est, quemcumque cũ dici ius fásque est, super Numicum flumen*: car Pline, ou plustost Cornelius Nepos, ou Aurelius Victor, au traicté des hommes illustres, dit ainsi parlant de Pompee: *A Seruio Codro inustus, humatúsque inscribente sepulchro,* HIC SITVS EST MAGNVS POMPEIVS. Par où il appert que le mot de *Situs* emporte l'vn & l'autre, de brusler & enterrer; combien que Ciceron au second des loix semble l'auoir voulu prẽdre simplement pour enterrer; à propos de ce que nous auõs cy-dessus allegué de Numa, & de Sylla: *Eodem ritu in eo sepulchro quòd ad fontis aras Regẽ nostrũ conditum accepimus; Gentémque Corneliam vsque ad memoriã nostram hac sepultura scimus esse vsam.* Et vn peu au dessoubs: *Primus è Patritiis Sylla voluit cremari: Declarat enim Ennius de Aphricano;* HIC EST ILLE SITVS, CVI NEMO CIVI' NEC HOSTIS QVIVIT PRO FACTIS REDDERE OPRÆPRECIVM. *Verè nam siti dicuntur ij qui conditi sunt, nec tamen antè eorum sepulchrum est, quàm iusta facta, & corpus incensum est.* Enquoy ie ne trouue quant à moy aucun sens, ains vne grande repugnance & contradiction; d'alleguer que ce n'estoit pas l'ancienne coustume de brusler les corps; & tout soudain apres mettre qu'on y garda l'anciẽne forme en diuerses sortes: lesquelles ne pouuoyent estre pour leur regard que de les enterrer, ou brusler: & que la maison des Corneliens nobles fut la premiere qui le practiqua: ce qui n'empesche pas q̃ les autres ne se fissent brusler, ainçois le presuppose & infere. Car mesmes en Tite Liue liu. 8. fueil. 341. lig. 27. il est dit ainsi du fils du Consul Manlius, q̃ son pere fit decoller pour auoir combattu outre son cõmandement: *Spoliisque cõtectum iuuenis corpus, quantum militaribus studiis funus vllum cõcelebrari potest, structo extra vallũ rogo crematur.* Et neaumoins celà fut enuirõ l'an 412. de Rome, plus de 270. ans deuãt la mort de Sylla. Et dãs Plutarque en la vie de Numa; qu'il defendit en termes expres en son testament, qu'on ne le bruslast: ce qui denote que la coustume en estoit deslors. Plus Denis Hal. à l'onziesme liure; que Iccius (celà fut soubs les Decem-vires, l'an 302.) fut enseuely apres auoir esté magnifiquemẽt bruslé par les soldats. Mais il ne faut pas trouuer estrãge cette prohibition de Numa, parce qu'il estoit Pythagoricien, dont la doctrine venuë d'Egypte abhorroit ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, le bruslement des corps-morts: Si que Pline liu. 35. ch. 12. dit q̃ Varron suyuant la discipline de Pythagoras, voulut estre mis en vn vase de terre cuitte, parmy des fueilles de myrthe, d'oliuier, & de pauot noir: & Cambises ne pensa faire vn plus grand oultrage au corps d'Amasis Roy d'Egypte, que de le brusler, apres l'auoir insolemment fait battre de verges. Dauãtage Pline racompte au 16. chap. du 7. liure, qu'il estoit defendu de brusler les corps des petits enfans auant q̃ les dẽts leur fussent venues: & le mesme pareillemẽt aux corps frappez de la fouldre, ainsi que fut Tullus Hostilius successeur de Numa. L'autre authorité qu'ils alleguent, est de Florus, en l'Epitome du 119. liure: *A. Hircius, & L. Pansa in campo Martio sepulti sunt.* Mais ce passage de Pline, liu. 7. chap. 54. resoult & esclarcist celà: *Sepultus intelligitur quoquo modo cõditus; Humatus verò humo contectus.* En quelque sorte que ce soit, cette coustume de brusler les corps, dura iusques au temps des Antonins, qu'on commença à l'abandonner, & reuenir à la premiere mode de les enterrer; cõme dit Macrobe; allegant que de son temps mesme, qui fut soubs l'Empereur Adrian, celà ne s'accoustumoit cõme plus. Toutesfois Pertinax & Seuere, qui vindrent plus de cinquante ans apres; ainsi que le racompte Dion du premier, & Herodian au 4. liure de l'autre, le furent. En quelque sorte que ce fust, ou bruslez, ou inhumez tous entiers, celà n'importoit pas de beaucoup: car en l'vne & en l'autre maniere les choses alloyent presque d'vn mesme train. PREMIEREMENT ainsi q̃ le patient tiroit à la fin, & estoit aux abbois de la mort prest à rẽdre l'ame; le plus prochain de ses parẽts approchãt sa bouche contre la sienne, luy succeoit par maniere de dire, le dernier esprit de la vie: & au mesme instãt,

D'où vint premierement la coustume aux Romains de brusler les corps.

Lieu de Ciceron corrompu.

Ordre & ceremonies des enterremens.

de sa main luy fermoit & agençoit doucemẽt les yeux:nõ sans quelque mystere,comme dit Pline liu.11.ch.37. Pource que les yeux sont en la personne ceux qui meurent tous les premiers : parquoy on n'estimoit pas raisonnable qu'en cest extreme conflict & debat de la vie contre la mort, le plus horrible qui puisse estre en la nature, ils fussent apperceuz ainsi hideux & effroyables. Et derechef les leur ouuroyent quand ils brusloient le corps posé à la renuerse sur le bucher, comme pour les monstrer & faire veoir au ciel, où estoit leur dernier but & attente: *Morientibus illos operire, rursúsque in rogo patefacere, Quiritiũ magno ritu sacrũ est: ita more condito, vt neque ab homine supremum eos spectari fas est; & cælo non ostendi nephas.* Mais par la loy Manie, comme l'escriuẽt Varron, & Nonius Marcellus, il n'estoit pas permis aux enfans de clorre les yeux à leurs peres, pendãt qu'ils estoyẽt encore clairs & ouuers, à la lumiere du iour; & encore moins à l'instant de ce dernier pas. Or clorre les yeux à ceux qui meurent, a esté de fort longue-main en vsage: Homere mesmes l'ayant touché à l'onziesme de l'Odyssee; là où il introduit Agamennon se complaignant à Vlysse, de la cruaulté de sa trahistresse & desloialle femme Clitemnestre, qui ne luy auoit voulu clorre les yeux de sa main, ne luy agencer deuëment la bouche, s'en allant és bas manoirs de Pluton:

> ὐδέ μοι ἔτλη ἰόντι περ εἰς ἀΐδαο
> χερσὶ κατ' ὀφθαλμοὺς ἑλέειν, σὺν τε στόμ' ἐρεῖσαι.

Et Ouide Elegie 3. du 3. des Tristes:

> *Nec mandata dabo, nec cum clamore supremo,*
> *Labentes oculos condet amica manus.*

Pollinctores, Libitinarii, Vespillones.

Celà fait, on liuroit le corps aux Libitinaires, pollincteurs, Vespillons; & semblables manieres de gens, qui auoyent la charge de le bien lauer auec de l'eau chaude; & luy escrier par fois bien fort aux oreilles: parce q̃ cõme dit Serui' sur Virgile; *Plerunq; vitalis spiritus exclusus solet putari, & homines fallere*: Parquoy on le nettoyoit auec de l'eau chaude; & oignoit selon que chacun y vouloit despendre, puis le gardoit ainsi par sept iours. Et apres la derniere conclamation il estoit enterré, ou bruslé: Apulee liure 2. de sa transmutation en asne: *Ecce iam vltimum defletus atque cõclamatus processerat mortuus.* Il y auoit outre plus les Designateurs, comme maistres des ceremonies, qui donnoyent ordre à tout.

Designatores.

Au regard des Libitinaires, ils estoyent ainsi dits de la Deesse Libitine, qu'on estimoit presider aux sepulchres & funerailles; & estre vne mesme chose auecques Venus; qui tout ainsi qu'elle est le commencement de la vie & engendrement, aussi en est elle la fin & terminaison: si q̃ le naistre & le mourir estoyent soubs vne mesme puissance celeste: à quoy se cõforme en quelque chose ce qui s'obserue en nos processions autour des Eglises, de sortir par vne porte, & rentrer par l'autre: & aussi en ce que la creature venant ordinairement en ce monde hors du ventre de la mere la teste la premiere, on la porte en son autre mere generale & commune à tous les mortels, les pieds deuant. Au moyen dequoy on accommodoit les personnes de tout ce qui faisoit besoin pour leurs obseques & enterremẽt, en ce temple là; comme de draps mortuaires de couleur perse, dont nous auons rendu la cause sur Philostrate: la biere qu'ils appelloyent *Sandapila*, & ceux qui la portoyent *Sandapilarij*; mais c'estoit seulement pour les pauures gens, ou les executez par iustice; ainsi que met Fulgentius, alleguant ce lieu-cy de Stesimbrotus Thasien; quẽ Polycrates Roy de Samos, apres auoir esté descendu de la croix, où le Satrape Orontes l'auoit fait mettre, fut porté en terre dans vne Sandapile: les Italiens l'appellẽt vn *Cataletto*, quasi du mot Grec κατὰ, qui en la cõposition signifie vne descente encontre bas, & du Latin *Lectus*, lict.

Sandapilarii.

Il y auoit puis-apres les Vespillons ou *Vespæ*, comme met Festus; dits ainsi de *Vesper*, pource que celà se faisoit sur le tard. Le mesme Fulgentius apres Antidamus Heracleopolitain, les interprete aussi pour des despouilleurs de corps morts en vne bataille. Et encore qu'on les confonde auec les *Sandapilarij*, si signifioyent ils proprement ceux qui brusloyent les corps-morts; autrement appellez *Bustuarij*, de *Bustum*, quasi *beneustum*; cõbien que ce mot soit passé depuis à toutes sortes de sepultures. Enuers nous tiennent à peu pres lieu de ces Libitinaires, les crieurs à Paris, qui sont communement tous chandeliers; lesquels fournissent les draps mortuaires, les pots d'argẽt; le pain & le vin des offrãdes; & semblables choses; car les parents & amis du defunct, ont le soin des *Pollinctores*, quasi *pollutorum cadauerum vnctores*, de le faire bien lauer & nettoyer, & puis enseuelir dedans vn linceul: ne leur estant fait autre chose pour ce regard, si ce n'est d'auenture aux grands personnages lesquels on embausme, dequoy les Chirurgiẽs, & Apothicaires ont la charge; & les Fossoyeurs tiennent le lieu de ces Vespillons. Mais les Mendiẽs; Bons-hommes, & autres gens d'Eglise, ou quelques hommes d'honneur portent le corps, comme faisoient és anciẽs Romains les Sandapilaires; combien que la Libitine se pourroit aussi rapporter à ce que nous appellons le chariot, quand il trotte en temps de mortalité; ou autre telle maladie contagieuse; ainsi que le monstre assez ce passage du 40. liure de nostre autheur: *Pestilentia in agris, forísque, & conciliabulis, & in vrbe tanta erat, vt Libitina tũc vix sufficeret.* Elle est prise aussi pour la mort, en Horace liure 3. Ode derniere: *Non omnis moriar, magnáque pars mei vitabit Libitinam.* De tout ce que dessus vous en auez icy la figure.

Vespillones.



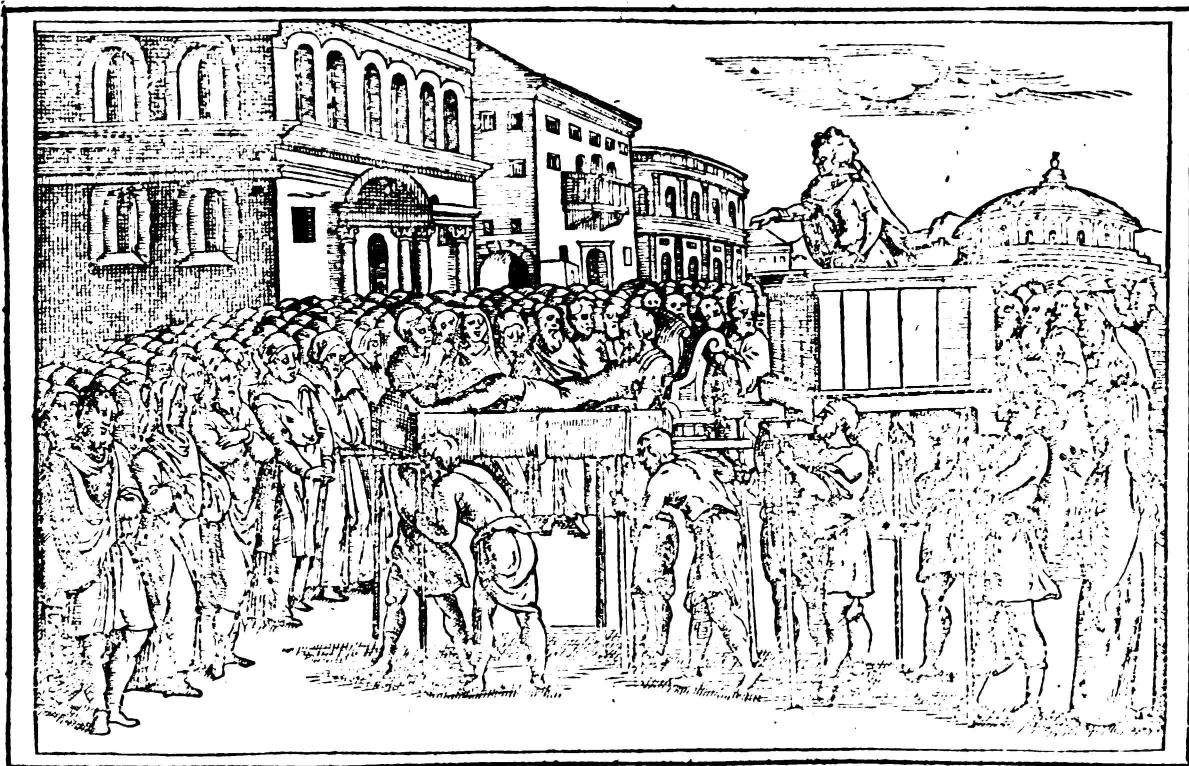
LIBITINARII.

AINSI les Libitinaires estoyent ceux qui fournissoyent les choses appartenantes aux funerailles; dittes ainsi de *Funus*, ou de φθνος, qui en langue Ionique signifie meurtre, ou mort: ou bien de *funalia*, torches, flambeaux, & cierges, qu'on auoit accoustumé de porter és enterremens, comme on fait à nous, parce que celà passoit de nuict; & les sacrifices de iour pour les viuans; comme les funerailles pour les defuncts. Les Pollincteurs estoyent de moindre qualité que les Libitinaires, qui les souloyent tenir en leurs maisons, & les louër pour lauer & oindre les morts, comme il se peut veoir en la precedente figure. QVAND le corps estoit bien laué & oingt d'Aromates & bonnes odeurs, on l'enseuelissoit dans de beaux draps & linges blancs; fust pour demonstrer la pureté de l'ame desormais deliuree du corps où elle estoit emprisonnee & souillee, comme dit Plutarque en la 26. question romaine: ou pource que cette couleur est la plus simple & nette de toutes, & du moindre coust: parquoy les femmes portoyent aussi le dueil blanc; ainsi que souloyent iadis faire noz Reynes, Princesses, gentils-femmes, & damoiselles; mais maintenant changé en noir; pour denoter à ce que ie croy, vn plus profond dueil & tristesse: & estoit sur ces entrefaitres mis le corps en la biere pour porter en terre; ou au bucher pour estre bruslé. Les enfans du defunct le suyuoient, la teste embronchee & couuerte, ainsi que met le mesme Plutarque, question 14. à fin de leur faire pareil honneur qu'ils faisoyent aux Dieux (nous obseruons encore cette mode de faire) & les filles descouuertes & descheuelees: ou bien pour representer en celà vne chose toute au rebours de ce qui se faisoit és viuants. Le conuoy marchoit au son des trompettes, pour ceux qui estoyent desia d'aage; & pour les ieunes gens, au son des flutes & aulbois. Mais cette trompette estoit particulierement destinee à celà; telle que vous la pouuez veoir en cette figure, où l'on brusle vn corps à l'antique.

POLLINCTORES.



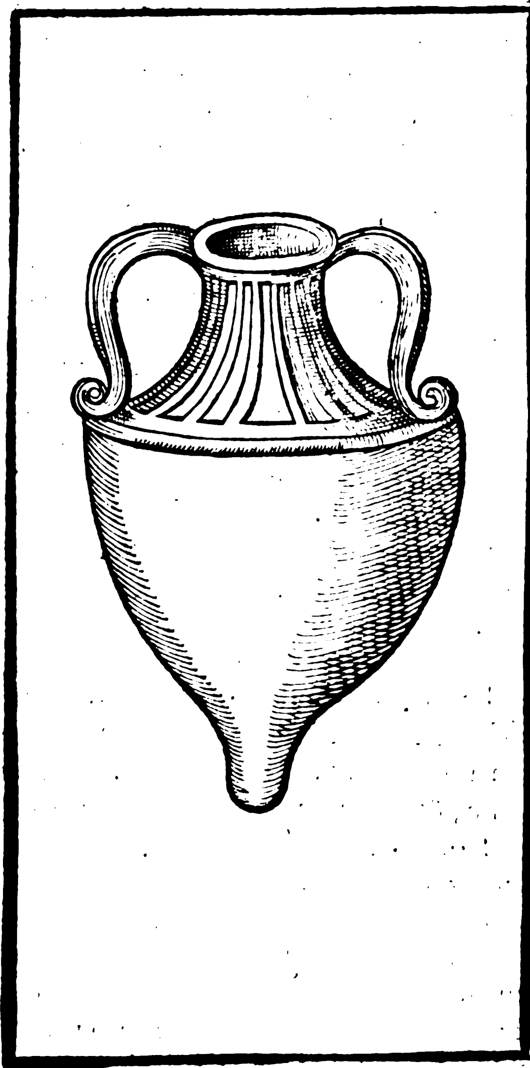
Sitcines. AVLVGELLE liure 20. chapitre 2. *Nos in Capitonis Atteij coniectaneis inuenimus, Siticines appellatos qui apud sitos canere soliti essent, hoc est vita functos, & finitos, & sepultos: eósque habuisse proprium genus tubæ qua canerent; à cæterorum tubicinum proprietate differens, quos Sicinistas vulgus dicit: qui rectius locuti sunt, Sicinnistas littera N. gemina dixerunt: Sicinnium enim genus veteris saltationis fuit.* On portoit au reste grand nombre de torches & flambeaux és personnages de qualité: plus vne image de cire faitte à la ressemblãce du defunct: & marchoit aupres de la biere vn q le representoit, & contrefaisoit, appellé l'Archimime; dedans laquelle estoit le corps en vn lict accoustré de linceux & de couuertures, comme si c'eust esté pour dormir; ainsi que le denote assez ce passage icy de Florus, sur le 48. de Tite Liue. *M. Æmylius Lepidus, qui princeps Senatus Sextis iam Censoribus erat lectus; antequam expiraret præcepit filiis, lecto se strato sine linteis, sine purpura efferrent: in reliquum funus, ne plus quàm æris denos consumerent: imaginum specie, non sumptibus, nobilitari maximorum virorum funera solere.* A quoy se rapporte ce langage icy de Vespasian dedans Suetone, tiltre 19. en sa vie; mais sentant trop son auarice, dont il fut depuis fort taxé: Car comme Fauo l'Archimime le representant en ses funerailles, & contrefaisant selon la coustume les dits & les faits du viuant, eust demandé à ses officiers qui là estoyent representez aussi, à combien ses obseques pourroyent monter; soudain qu'il eut ouy deux cens cinquante mille escuz, il s'escria qu'on les luy donnast; & iettassent si bon leur sembloit, son corps dans le Tybre. Les Pontifes, les Prestres, & semblable clergé, marchoyent deuant le corps; & les effigies de ses ancestres; les enseignes, trophees, couronnes, & autres marques & ornemens d'honneur, tant d'eux que de luy, y estoyent portees, comme à nous encore; ensemble tout ce qui se pouuoit faire à la loüange & recommandation du defunct. Lequel estant arriué au champ de Mars, ou à la grand' place, ou autre tel lieu publique, on le posoit en terre; & montoit lors quelque ieune homme de ses parents proches, (comme il se lit en Suetone, tiltre 6. Que Tybere en l'aage seulement de neuf ans fit l'oraison funebre de son feu pere) en vn Perron hault esleué, qui faisoit vne belle harengue à ce propos; contenant ses vertus, perfections, & merites; ses seruices enuers la chose publique; & tout ce qu'il auoit dit & fait de bon & de beau en sa vie: comme vous le pouuez veoir icy figuré.



DVRANT le conuoy on alloit chantant de deux sortes toutes contraires: l'vne allegre, gaye, & ioyeuse, où estoyent recitees les loüanges du trespassé: l'autre triste & melancolique, pour exciter les assistans à dueil & à larmes: le tout accópaigné de certaines femmes, appellees *Præficæ*, selon Festus, loüees tout expres, car c'estoit leur profession, pour entonner cette note piteuse. Laquelle coustume de chanter ainsi, & iouër des aulboys & fluttes, en portant inhumer les corps, Macrobe sur le songe de Scipion allegue auoir esté instituee, pource que les ames que quelques Philosophes anciens, mesmement Herophile & ses sectateurs, estimoyét n'estre qu'vne armonie, apres estre deliurees de leurs corps, s'en alloyent iouyr de nouueau, de la doulce & plaisante musique des cieux, dont elles estoyét descendues icy bas. Parquoy elle est encore practiquee en nostre Eglise & religion: & de ces deux manieres de chants aussi en reste quelque ombre; quand apres le *Requiem æternam*, qui est d'vn tó pitoyable & dolét, le Diacre s'escrie à haute voix, cóme par vne allegresse, *Ite missa est*: ce que neaumoins se rapporte plus à ce qu'au bout du seruice la Prefique prononceoit tout hault ce mot-cy pour le dernier mets; ILICET, c'est à dire Vou-vous en pouuez bien aller, car tout est fait. Ce que Virgile a touché au 6. de l'Eneide, és obseques de Misene en ces vers-cy:

Idem ter socios pura circumtulit vnda,
Spargens rore leui, & ramo fœlicis oliuæ.
Lustrauitq; viros, DIXITQVE NOVISSIMA VERBA.

Là où il est aussi fait mention d'vne eau lustrale, que nous appellons Eau beniste. Et finablement se prononceoit le dernier ADIEV en la sorte; VALE, VALE, VALE; NOS TE ORDINE QVO NATVRA PERMISERIT SEQVEMVR. *Adieu, Adieu, Adieu: nous te suyurons selon l'ordre que nature nous octroyera.* Celà fait, on mettoit le corps en la sepulture à luy ordonnee, dans des vrnes ou cruches de terre cuitte, s'il estoit bruslé, telles que vous le pouuez icy veoir.



ou dedans vn cercueil de marbre taillé de quelques belles fantasies; comme il s'en voit encore infinis çà & là qui ont esté enleuez de Rome; & mesmes en l'Eglise sainct Nicaise de Reims; l'vne des plus belles & hardies pieces qui soit point pour vn temple moderne, & des mieulx conduittes & entendues qui se voye deçà les monts. I'ay veu plusieurs de ces cercueils auec la chasse du sanglier Calydonien mis à mort par Meleager & Atalante, en l'vne des faces: & en l'autre, la mere de luy qui brusle le tison fatal, dōt il vient tout de mesme à expirer peu à peu. En d'autres estoyēt representez les supplices accoustumez aux esclaues; comme les pendre par les pieds; les crucifier; leur coupper la gorge ainsi q̃ à vn poulet: leur briser, & mouldre bras & iambes entre deux grosses pierres; & autres telles cruautez inhumaines. A quelle fin tout celà, il le faudroit deuiner. En d'autres y auoit des edifices taillez; les portes ouuertes és vns, qui denotoyent l'ame estre immortelle; & qu'au partir du corps elle s'en va au lieu à elle ordonné selon ses actions & comportemens en cette vie temporelle: les autres à portes closes, pour monstrer qu'elle perissoit auecques le corps. En l'Eglise de Saincte Marie *in via* à Rome, en vne de ces sepultures, souloit estre representee vne femme en vn chariot attellé de deux Rhynoceres, menez par le nez comme vn buffle, par vn Faune qui les conduit; & deux petits garçons montez dessus: vn ioüeur de harpe marchant deuant auec des hommes tous nuds, & des femmes de mesmes, iusques à vn autel pour y faire leur sacrifice. Et là aupres est vne autre Faune ou Satyre hurtant de ses cornes contre vn bouc, ainsi q̃ feroyent deux belliers. En l'Eglise de S. Syluestre, Pluton est en vn chariot à quatre roues, ouquel il enleue Proserpine, la tenant embrassee ferme. Elle semble s'estre esuanoüye: & au dessus vollette vn petit Cupidon; Mercure marchant deuant le chariot auec sa capeline, & son caducee; tous deux empennez de petites aisles. A l'autre face est Ceres, en vn coche tiré par deux dragons aislez; qui tient en la main gauche, en lieu de torche vne branche de pin allumee, appellee des anciens *Tæda*, pour chercher sa fille. Et cependant en l'vne & l'autre de ces deux faces sont departies les damoiselles de Proserpine, tenans force fleurs qu'elles ont cueillies, dedans le pan de leurs chemises retroussees iusqu'au nombril. Sur les costez est vn Hercules reuestu de la despouille d'vn lion, tenant en la main droite sa massuë noüeuse, & de la gaulche vne pauure vieille fort desconfortee, qu'il empoigne par le collet, & menace de battre. Mais ce ne seroit iamais fait qui voudroit seulement parcourir le milliesme de ces fantasies bizarres. Dans ces sepultures au reste se souloyent mettre tout plein de choses que le defunct auoit le plus aymé en sa vie, comme il a esté dit cy-deuant: & aussi de petites fiolles de verre pleines de larmes, que ses proches

Supplices des anciēs esclaues.

parents & amis auoyēt espandues pour l'amour de luy: & en d'autres des libations de vin & de laict meslees ensemble: des lampes aussi; dont Hermolao Barbaro en ses annotations sur Pline; & Apian en ses inscriptions romaines antiques, parlent d'vne bien merueilleuse; qui fut trouuee (ce dient-ils) au Padouan, pres la ville d'Ateste; en fouillant dans la terre: vne vrne assauoir de terre cuitte, auec ces trois distiques grauez alentour,

Plutoni sacrum munus ne attingite fures,
Ignotum est vobis, hoc quod in orbe latet.
Namque elementa graui clausit digesta labore
Vase sub hoc modico Maximus Olybius.
Adsit fœcundo custos sibi copia cornu,
Ne precium tanti depereat laticis.

Dans laquelle plus grande vrne estoit enclose vne moindre, auec vne inscription telle:

Abite hinc pessimi fures
Vos qui voltis cum vostris oculis emissitiis,
Abite hinc vestro cum Mercurio
Petasato Caduceatóque
Maximus, Maximum donum Plotoni hoc sacrum facit.

En cette secōde vrne fut trouuee vne lampe encore ardente, combien que selon quelques cognoissances qu'ils y remarquent, & mesmes du nom, ce que ie ne veux point autrement contredire icy, il y eust plus de huit cens ans qu'elle deuoit ardoir en la sorte: & estoit cette lampe ou lumiere entre deux petites fiolles; l'vne d'or, l'autre d'argent, pleines d'vne tresclere & pure liqueur; dont on estime que ladite lumiere s'estoit maintenue par tant d'annees: Tellement qu'Apian se hazarde de coniecturer, que ce deuoit estre de l'or reduit en huille, ou autre semblable liqueur, onctueuse & propre à nourrir la flamme. Ce qui seroit vn peu dur en philosophie, que le feu peust ainsi viure enfermé, sans aucune cōmunication d'air, qui est l'vne de ses pastures. Puis apres l'or en sa nature est incombustible du tout: Pline liu. 33. ch. 3. *Cui rerum vni nihil deperit:* & posé le cas que par artifice, comme il se peut faire, il fust reduit en huille & liqueur volatile, voire inflammable: si ne pourroit-il toutesfois, au moins par de si lōgues reuolutiōs de siecles, fournir à l'effect dessusdit: Plus pres du but auroyent atteint ceux qui estimēt q̃ ce fust quelque cōposition endormie, laquelle de l'humidité de l'air s'esueillast; & le sentāt vinst à s'eflāmer. Aumoyē dequoy quelques vns tenās celà impossible, l'ont voulu appliquer à vn sens mystique: & prēdre la premiere vrne pour la sepulture, assauoir la terre, comme nous auons desia dit cy-dessus: & l'autre moindre vrne y enclose, pour le corps mort enfermé au tombeau, lequel corps est de terre aussi, empastee d'eau & cuitte de feu, moyēnāt l'air, sans lequel le feu ne sçauroit demeurer icy bas; nomplus que l'air sans quelque aquosité y entremeslee: & l'eauë sans de la terre dissoulte dedās: Car vn plus grossier element lye & retient tous-

iours

iours le plus subtil, selon leur ordre & concatenation en nature; ainsi que le sablon au ciment fait la gluante onctuosité de la chaulx. Mais les deux petis vases ou ciboires d'or & d'argent cõtenans cette precieuse pure liqueur inexterminable, dont par tant d'annees fut entretenuë la lampe ardente, qui est le corps etheree, secõde couuerture, ou vehicule de l'ame cõme l'appellent les Platoniciens, sont les autres quatre elemens de la haut, bien plus essentiels & subtils, & moins corruptibles: l'argent en cest endroit, que les Philosophes Chymiques appellẽt la Lune, representant la terre & l'eauë: & l'or (Soleil enuers eux) l'air & le feu; desquels elemens la composition n'est pas ainsi ayseemẽt dissoluble ny alterable, ains d'vne bien plus longue permanence & duree, que du corps mortel & caduc. Et de mesme la liqueur qui nourrist la flamme, assauoir cette secõde vie etheree, n'est pas si grossiere comme les viandes dont nous maintenons le corps icy bas en cette premiere tẽporelle vie; ains vne espece de quintessence de nature celeste, semblable à celles dont se nourrissent les astres là hault; & pourtant fort peu bruslante, & consumptible; ainsi que nous l'auons amplemẽt deduit en nostre traicté des Cometes. Car nous voyons par experience, que tant plus vne huille, vne axonge, & bitume, ou autre telle matiere inflãmable, est terrestre & grossiere; aussi se consume-telle plustost; tout ainsi que la poix resine au pris de la cire; & le suif de pourceau & de bœuf, au pris de celuy de mouton & de boucq: & par consequent le lumignon qui en tire sa nourriture pour l'entretenement de la flamme, qui symbolise à nostre vie, le lumignon à nostre corps, & l'huille à la viande & nourrissement: Tant plus dõques que cette matiere sera onctueuse & crasse, tant plus forte & cuisante en sera la flamme, & plus briefue par consequent, ensemble le lumignon: Ce qui fait que nostre vie n'est pas si lõgue que de noz premiers progeniteurs, à cause principalement de la facile corruption des viandes dont nous vsons, des friandises, voluptez, & excés de bouche. Que si l'on degraisse cette huille par distillatiõs sur de la chaulx viue, mais bien mieux sur des metaulx, calcinez, du talc, vitriol, & sembles choses, qui en separent & retiennẽt les grossieres terrestreitez; ou par autres tels artifices, elle se consumera beaucoup moins, & durera plus longuemẽt d'vne flamme plus douce, lẽte, & egalle, plus debile aussi, pourueu qu'vn lumignon luy soit appliqué cõforme. Et c'est ce que par raisons de Philosophie, entant que l'esprit humain y peult arriuer, noz theologiens, & quelques vns des Ethniques encore, tiennent le feu des enfers estre plus ardent sans comparaison, que celui que nous nourrissons icy bas pour noz vsages auec des materiaux du genre vegetal dont il s'entretient; tout ainsi que l'ignition du charbon de pierre, est plus aspre que celle du charbon de bois. Toutes lesquelles choses, bien qu'on les puisse alleguer estre hors du subiect & vn peu prolixes, sont neaumoins d'vne tres-belle & digne consideration. A propos de ces petites beatilles qu'on enseuelissoit auecques les morts; Vitruue parlant de l'ordre corinthe, dit qu'vne ieune fille estant decedee, sa nourrisse enseuelit auec elle vn panier plein de menuës besongnes, comme poupees & semblables; & que sous ce panier vint à croistre vne plante d'Acanthe, surquoy fut depuis pris le patron du chapiteau Corinthien. L'an 1565. en vn petit iardinet de l'eglise S. Blaise, au bas de S. Pierre *ad vincula* à Rome, furẽt en vne vrne ou cruche sepulchrale trouuees les choses suiuantes; la plus part desquelles ie vis au cabinet du Cardinal Farneze l'annee ensuiuante: vne Faustine de cassidoine auec sõ Plinthe de mesme: vn Terme: vne Deesse de nature, d'agathe, & vne autre moindre encore, auecques les bases de mesme: vn Mercure aussi d'agathe: vn Cupidon d'ambre iaulne: vne Venus & vn Cupidon dormant, de la mesme estoffe: & vne figure du Silence, qui tient le doigt placqué depuis le menton iusqu'au nez: vne grand teste de Iuppiter d'agathe, auecques son bust: vn autre moindre; & vn autre encore auecques sa base, le tout d'agathe: vn Iuppiter moindre, vne Venus; deux Deesses de nature, & vn Mars de cassidoine: vn Iuppiter de lapis Lazuli, auecques le bust: vn Silẽce d'agathe: vn fort beau Domitian; vn autre moindre, & vn Trajan d'agathe: deux figurines de cristal: deux testes; & vn cinge: vne teste d'Alexandre le grand: vne de Socrates: deux autres incogneuës le tout de cassidoine: vne teste grauee en du cristal, le dessus en forme de tortuë: vn masque de iaspe: vn plus grãd: deux autres petis comme d'enfans, & vn tigre qui se ronge le pied, tout de cassidoine: vn lyon de iayet: vne aigle sur vne boulle de agathe: vn petit elephant d'ambre: vn chiennet de cassidoine, qui ronge vn oz: vn vase, cinq autres moindres, & vn verre d'agathe: vn cuillier de cassidoine: vne branche de coral blanc: deux grosses pommes de cristal: vn autre moindre: vne massuë d'Hercules: vn rameau d'arbre; vne cigale; vn doigt grand comme le naturel; vn vase auec son couuercle, vne tasse, trois verres; deux cueilliers: vn petit panier; six noisettes; & vn grãd anneau auec vne victoire y entaillee, le tout de cristal de roche. Voyez vn peu quelle fantasie & curiosité, d'enseuelir tout celà auec soy.

Es obseqves au reste des grands on souloit faire des ieux funebres, mesmement de Gladiateurs, & combatans en duel à outrance, & des tournoys pour vn plaisir & esbattemẽt. Plus vn festin tres-magnifique aux parens & amys du defunct, ainsi qu'on fait encore à nous: auec vne distribution de chair au peuple qu'on appelloit *Visceratio*; qui fut practiquee la premiere fois és funerailles de P. Licinius, riche & opulent citoyen Romain: Flauius aussi en celles de sa mere en fit vne, cõme il est dit au 8. liu. fueil. 354. Visceratio.

ligne 27. Quant aux epitaphes, celà iroit en infiny; mais ie ne penseray point faire de tort ny ennuy aux lecteurs, si i'en amene icy quelques vns des plus rares, delicats, & ingenieux; car en celà les Latins l'ont emporté deuant les Grecs.

D'vne femme que son mary tua par soudaineté & impatience; trespitoiable.

Immitis ferro secuit mihi colla maritus,
Dum propero niuei soluere vincla pedis.
Durus & ante thorum nuper quo nupta coiui,
Quo cecidit nostræ virginitatis honos.
Discite ab exemplo Christinæ, discite patres,
Ne nubat fatuo filia vestra viro.

Cest autre est encore merueilleusemẽt pitoyable & pathetique; & ne sçay si autre s'y pourroit en cest endroit egaller: Parquoy ie ne craindray de l'inserer icy, combien qu'il se trouue extrait ailleurs d'vn marbre antique qui est à Rome.

L'AVTHEVR. TV QVI *procedis secura mente parumper*
Siste gradum quæso, paucáque verba lege.

HOMONEE. ILLA EGO *quæ claris fuerã prælata puellis,*
Hoc Homonea breui condita sum tumulo.
Cui formã paphiæ Charites tribuere decoram,
Quam Pallas cunctis artibus erudiit.
Nondum bisdenos ætas mea viderat annos,
Iniecere manus inuida fata mihi.
Nec pro me queror hoc, morte est mihi tristior ipsa,
Mæror Athimeti coniugis ille mei.

ATHIMETE. SI PENSARE *animas sinerent crudelia fata:*
Et posset redimi morte aliena salus.
Quantulacũque meæ debentur tempora vitæ,
Pensassem pro te chara Homonea libens.
At nunc quod possum, fugiam lucémque deósq;,
Vt te matura per Styga morte sequar.

HOMONEE. PARCE *tuam cõiunx fletu quassare iuuentã,*
Fatáque mærendo sollicitare mea.
Nil prosunt lachrimæ, nec possunt fata moueri:
Viximus, hic omnes exitus vnus habet.
Parce ita, non vnquam similẽ experiare dolorẽ,
Et faueant cunctis numina cuncta tuis:
Quódque meæ eripuit mors immatura iuuentæ,
Id tibi victuro proroget vlterius.

ATHIMETE. SIT TIBI *terra leuis mulier dignißima vita,*
Quæque tuis olim perfruerere bonis.

Cettui-cy au contraire est d'vne bonne compagne effrontee & impudique à toute outrance, en la ville de Bresse.

D. M.
QVI ME VOLENT.
VALETE MATRONÆ MATRESQVE FAMILIAS. VIXI, ET VLTRA VITAM NIHIL CREDIDI. ME VENERI ALVMNÆ ADDIXI. QVOS POTVI PELLEXI: FILTRIS ET ASTV VIRO HVMATO. NON VIDVA FVI, NEC MARITI NOMEN ADEPTA. QVÆSO NON INVIDETE. PORTIA FAMILIA EST VENERIS DOMVS, ILLICIVM CVPIDINVM. CAVE VIATOR NE ME DIV CALCATAM CALCES.

D'vn amoureux infortuné.

D. M.
QISQVIS LECTVRVS ACCEDIS CAVE SI AMAS. AT SI NON AMAS, PENSICVLA MISER QVI SINE AMORE VIVIT DVLCE EXIT NIHIL. AST EGO TAM DVLCE ANHELANS ME INCAVTE PERDIDI; ET AMOR FVIT. EGO DVM ASPECTVI FORMOSISS. DVRMIONIÆ PVELLÆ VIRGVNCVLÆ SVMMA POLVORIA PLACERE CVPEREM, CASV DESILIENS PES HAESIT STAPIAE. TRACTVS INTERII IN REM TVAM MATVRE PROPERA. VALE.

Cettui-cy est plaisant sur tous autres, d'vne femme dont les cendres contestent & debattent encore auec son mary, dans le tombeau en vne chappelle hors de Rome:

HEVS VIATOR MIRACVLVM: HIC VIR ET VXOR NON LITIGANT. QVI SVMVS NON DICO. AT IPSA DICAM. HIC BEBRIVS EBRIVS ME EBRIAM NVNCVPAT. NON DICO AMPLIVS. OHE VXOR ETIAM MORTVA LITIGAS.

Cest autre pareillement de la mulle de P. Crassus, fait à l'imitation des creatures raisonnables, mais les mots destournez à vn autre sens, le sepulchre seruant de montouër sur le chemin de Tiuoli.

D. PEDIB.

D. PEDIB. SAXVM.
CIVCIÆ DORSIFERÆ ET CLVNIFERÆ:
VT INSVLTARE ET DESVLTARE
COMMODETVR, PVB. CRASSVS MVLÆ
SVÆ CRASSÆ BENEFERENTI
SVPPEDANEVM HOC CVM RISV POS.
VIXIT ANN. XI.

A Rome au bout du Pont des Iuifs.

HOSPES QVOD DEICO PAVLVLVM EST,
ASTA AC PELLEGE.
HEV EST SEPVLCHRVM HAVD PVL-
CHRVM PVLCHRAI FOEMINÆ.
NOMEN PARENTES NOMINARVNT
CLAVDIAM.
SVOM MARIT. CORDE DILEXIT SOVO.
GNATOS DVOS CREAVIT; HORVNC
ALERVM
IN TERRA LINQVIT: ALTERVM SVB
TERRA LOCAT.
SERMONE LEPIDO, TVM AVTEM
INCESSV COMODO.
DOMVM SERVAVIT, LANAM FECIT.
DIXI: ABEI.

Pres la porte de l'eglise sainct Paul.

Semicapri quicunque subis sacraria Fauni,
Hæc lege Romana verba notata manu.
Hersilus hic iaceo, mecum Marulla quiescit,
Quæ soror, & genitrix, quæ mihi sposa fuit.
Vera negas, frontémque trahis, ænygmata Sphyngis
Credis, sunt Pythio vera magis tripode.
Me pater è nata genuit, mihi iungitur illa:
Sic soror, & coniunx, sic fuit illa parens.

Cettui-cy sert pour entendre beaucoup de choses des sepultures: entre Baies & Aüerse au Royaume de Naples.

P. ACTILIO. RVFO. ET. ACTILIÆ.
BERONICÆ. VX. VIXER. ANN.
XXIIII. SED. PVB. MENS. X. AN-
TE. NATVS. EST. ET. EADEM. HORA.
FVNGOR. ESV. AMBO. MORTVI.
SVNT. ILLE. ACV. ISTA. LANIFI-
CIO. VITAM. AGEBANT. NEC. EX.
EOR. BONIS. PLVS. INVENTVM.
EST. QVAM. QVOD. SVFFICERET.
AD. EMENDAM. PYRAM. ET. PICEM.
QVIB. CORPORA. CREMAREN-
TVR. ET. PRÆFICA. CONDVCTA. ET.
VRNA. EMPTA. ATQ. INDVLGEN-
TIA. PONTIFIC. LOCVS. DATVS. EST.

De Similis l'vn des Capitaines de l'Empereur Adrian.

SIMILIS. HIC. IACET. CVIVS.
ÆTAS. QVIDEM. MVLTORVM.
ANNORVM. FVIT. SEPTEM. TAMEN.
DVNTAXAT. ANN. VIXIT.

Pline liure 10. chapit. 43. fait mention des obseques d'vn corbeau, lequel tous les matins auoit de coustume de s'en voler sur les Rostres à la grand' place; & là saluoit Tybere par son propre nom; puis Germanicus, & Drusus; & de là le peuple passant. Ce qu'il continua plusieurs annees; iusques à ce qu'vn cordoüennier l'ayant tué, qui en fut assommé par le peuple; le corbeau fut porté en vne biere richement appareillee & ornee de boucquets & chappeaux de fleurs, sur les espaulles de deux Mores, auec vn ioüeur de cornet qui alloit deuant; hors la ville au second mille, en vn champ appellé depuis le Ridicule, le long de la voye Appienne; où il fut solennellement bruslé & enseuely. Des enterremens, nous en auõs cest exemple icy en la vie de Numa, dans Plutarque; où il est dit que tous les peuples d'autour de Rome se trouuerent à ses funerailles; y apportans force coronnes, & autres tels presens d'honneur: & que les plus apparens de la ville le porterent sur leurs espaules: que les Põtifes & les prestres assisterent à ce cõuoy; ensemble tout le peuple Romain, iusqu'aux fẽmes, & petis enfans, qui alloiẽt demenãs grãd dueil; & auec larmes, pleurs, & gemissemẽs l'accompagnerent au tombeau: Car ayant en termes expres defendu par son testament qu'on ne le bruslast, il fut enterré au pied du Ianicule, en vn coffre ou cercueil de pierre; & ses liures en vn autre de mesme tout ioignant luy. Quant au bruslement, nul ne le sçauroit auoir mieux exprimé que Virgile au 6. de l'Eneide, és obseques de Misenus. RIDICVLVS CAMPVS.

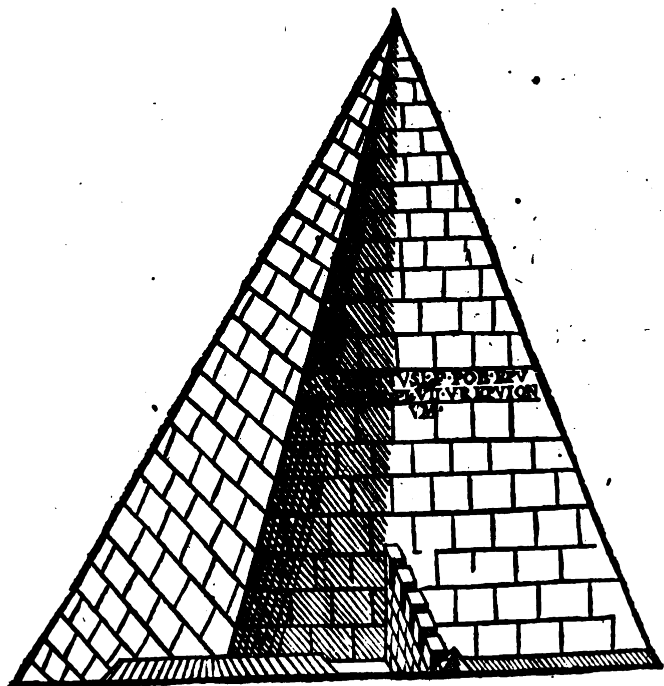
Nec minus interea Misenum in littore Teucri
Flebant, & cineri ingrato suprema ferebant.
Principio pinguem tædis, & robore secto,
Ingentem struxere pyram, cui frondibus atris
Intexunt latera, & ferales ante Cupressos
Constituunt, decorántque super fulgentibus armis.
Pars calidos latices, & ahena vndantia flammis
Expediunt, corpúsque lauant frigentis, & vngunt.
Fit gemitus, tum membra thoro defleta reponunt,
Purpureásque super vestes velamina nota
Coniiciunt, pars ingenti subiere feretro,
Triste ministerium, & subiectam more parentum
Auersi tenuere facem: congesta cremantur
Thurea dona, dapes, fuso crateres oliuo.
Postquam collapsi cineres, & flamma quieuit,
Relliquias vino, & bibulam lauere fauillam;
Ossáque lecta cado texit Coryneus aheno.

Enquoy il n'a rien oblié des pleurs & lamentations: de la façon du feu composé de Pin, & autres tels bois gommeux inflammables; les costez reuestuz de Cypres, arbre mortuaire & propre à

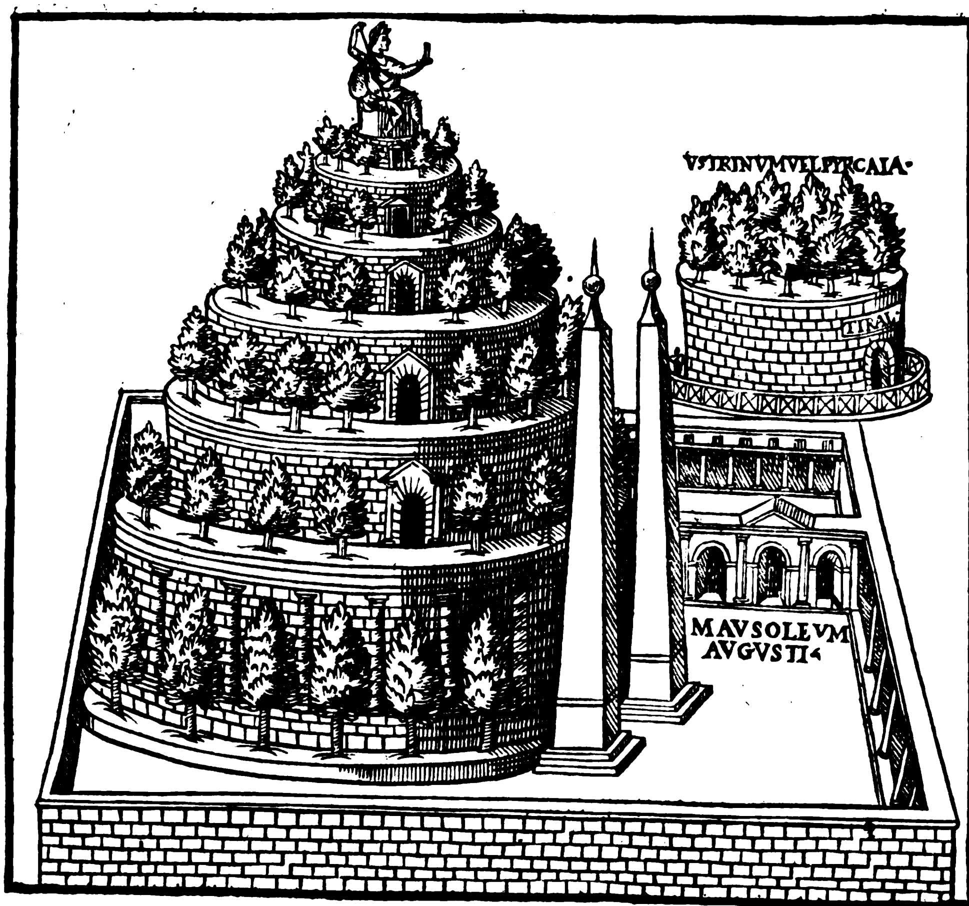
brusler: auec les armes du defunct audessus pour vn ornement & parade : lauer le corps d'eauë chaude, & l'oindre de bonnes odeurs: l'agencer dans la biere; & le couurir de riches draps : mettre le feu auec vne torche la face destournee en arriere; qui estoit l'vne de leurs cerimonies; ietter dans le feu de l'encens, & certaines libations de farine & d'huille: & finablement recueillir les cendres & ossements; les lauer de bon vin; & les mettre en leur depositaire ou dernier repos, en vn vase ou vrne d'airain.

QVELQVES vns au reste se sont mis en peine de demesler vne fusee, qui à mon aduis n'estoit pas si embrouillee qu'ils la faisoient: Comme c'est qu'on se gouuernoit anciennemẽt pour garder que les cendres du boys ne se confondissent auec celles du corps: ce qui n'estoit pas malaysé à faire; le mettant en vne casse de fer, ou de terre cuitte au hault du bucher, ou au millieu, voire au fonds, auec vn couuercle de la mesme estoffe, persé par endroits, & approprié à celà, cõme on fait en la reuerberation des mineraulx & vegetaulx qu'on calcine: là où ils sont allez excogiter là dessus vne maniere de lin incombustible, venãt des extremitez de la terre, ou plustost d'Vtopie, aussi bien que beaucoup d'autres choses de Pline, apres vn Aristeas, Isigone, Ctesias, Onesicrote, & autres impudents asseurez menteurs; lequel au premier chap. du 19. liure en parle ainsi. *On a trouué pareillement vne espece de lin appellé vif, qui ne peult estre consumé par le feu: car nous auons veu en des banquets, ietter des nappes qui en estoiẽt faittes dans vn gros brasier tout ardent; & les en retirer plus nettes & resplandissantes, qu'vne autre toile ne se pourroit lauer en l'eau. Au moyen dequoy les chemises qu'on en donne aux grands* Princes *& Roys quand on les brusle à leurs funerailles, separent les cendres du corps d'auec les autres. Il croist és deserts de l'Inde bruslez & rostiz de l'ardeur du Soleil, où il ne pleut point, parmy de cruelles & dangereuses vermines; & s'accoustume ainsi peu à peu de persister sain & entier à tous bruslemens. Il est fort rare à trouuer, & mal-aisé à teistre pour estre si court : sa couleur au-surplus est vermeille; & resplendist dedans le feu. Quand on en recouure, son prix egalle celuy des plus grosses perles; et est appellé des Grecs* ἄσβεστος*, c'est à dire incombustible.* Voilà ce qu'il dit d'vne chose qui à mon aduis onques ne fut: trop bien se trouue-il en Chypre & ailleurs encore, vne sorte d'alun qu'on appelle de plume, à cause de ses filaments, dont il approche de cette mesche qui est dãs le tuyau des plumes, qu'on appelle vulgairement le larron en celles dont on escrit, pource qu'il hume & boit l'ancre s'il n'est osté. Pline a bien cogneu cest alun aussi, & en fait mention au 36. liure, 19. chap. luy donnant la mesme faculté, comme à la verité il a, qu'au lin dessusdit: *Amiãthus alumini similis nihil igni deperdit.* Car ce n'est pas ce qu'on appelle *Alumen scissile,* ny alun de glace; ains certain autre simple qui se brusle mal-aisement; parquoy l'on en fait des mesches, qui durẽt long temps sans se cõsumer. A la verité il se peult filer apres auoir esté bien battu & maceré auec de l'eauë, & teistre en vne maniere d'estamine ou de toile, qui pourroit aucunemẽt seruir à l'effect dessusdit. Plutarque à ce mesme propos, au traitté de la cessation des oracles, dit que puis n'agueres la carriere de Caryste auoit cessé de produire certains pelotons d'vne pierre tendre & fort molle, si qu'ils se filoient cõme lin : & qu'on en auoit peu veoir des seruiettes, coiffes, collets, & autres telles lingeries; lesquelles estans salies, on ne les faisoit que passer par le feu pour les nettoyer: mais qu'on ne voioit plus en cette carriere que certains petis filamẽts rares & deliez à guise de cheueux voltigeans çà & là; Dequoy Aristote attribue la cause efficiente à la seule vapeur & exhalation minerale. Plutarque doit auoir emprunté celà de Strabon, qui au dixiesme liure dit en cette sorte. *ἐν δὲ τῇ Καρύστῳ καὶ ἡ λίθος φύεται, ξαινομένη καὶ ὑφαινομένη· ὥστε τὰ ὑφάσματα χειρόμακτρα γίνεσθαι, ῥυπωθέντα δὲ βάλλεσθαι καὶ ἀποκαθαίρεσθαι τοῖς λίνοις τῇ πλύσει παραπλησίως.*

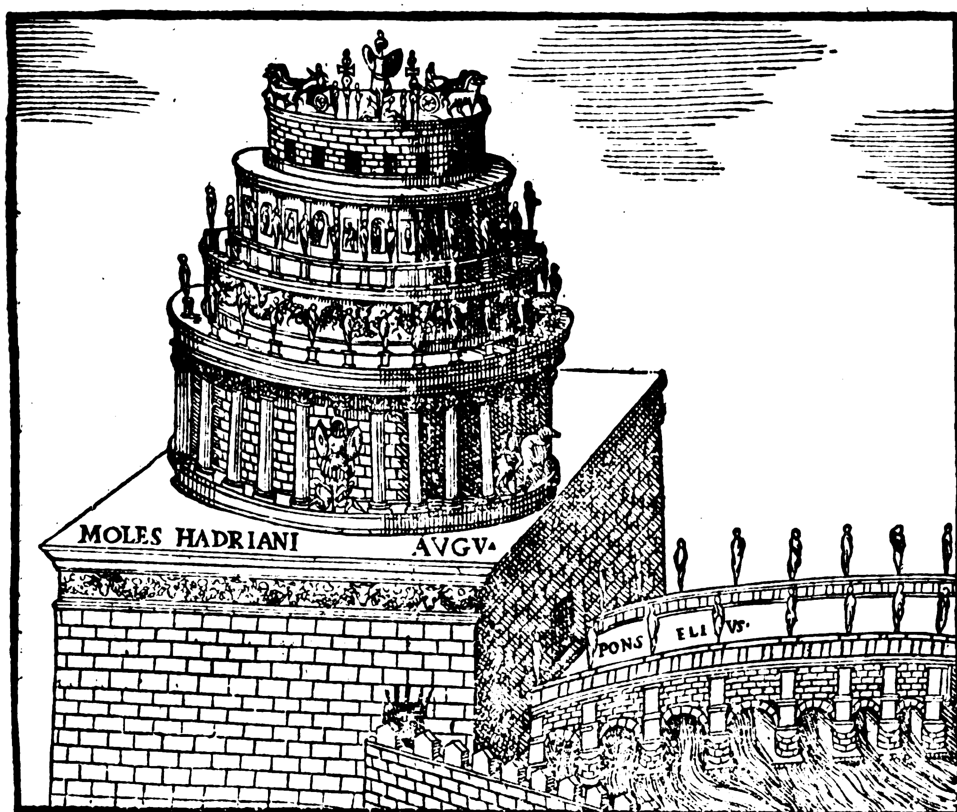
QVANT à la forme des sepultures, elles estoient presque infinies, chacun se les ayant dressees selon ses facultez à sa fantasie, ou de l'Architecte, aussi biẽ comme maintenãt. Les trois plus belles que i'aye veuës garenties de l'iniure du temps, sont la Pyramide de C. Sestius, enchassee dedans les murailles de Rome, comme vous en pouuez veoir icy le portraict:



La sepulture de Cecilie Metelle femme de Crassus, pres le Cirque de Caracalle, & l'eglise sainct Sebastian hors de Rome, de pierre Tyuertine, en forme ronde, auec vne frize tout à l'entour entaillee à testes de bœufs, dont on l'appelle pour le iourd'huy *Capodi boue*, qui réd vn Echo admirable, reiterant les derniers mots par cinq fois. Il y en a vne autre presque semblable au bas de la ville de Tiuoli, ioignant vn pont qui est là endroit sur le Teueron. Car les Colonnes de Trajan & d'Antonin, furent faittes pour seruir de sepultures aussi à ces deux Empereurs, tout de mesme cóme le Mausolee à Auguste; la grosse masse d'Adrian; (*moles Adriani*) accommodee du depuis au chasteau S. Ange, à celuy dont elle portoit le nom, laquelle a esté descrite cy deuant au fueill. 520. Et le Septizone, à Septimius Seuerus; qui ont esté les plus fameux monuments de Rome. Quant au Mausolee il estoit basty entre le Tybre & la grand' ruë Flaminienne, pres de l'eglise maintenant de sainct Roch, au lieu qu'on appelle encores AVGVSTE: & fut appellé Mausolee à l'imitation de ce tát renommé sepulchre que dressa Artemisie à son mary Mausolus Roy de Carie, ouurage tenu pour l'vne des sept merueilles du monde. Cettuicy d'Auguste estoit de bricques faittes en lozenge, & arrégees en façon des mailles d'vne retz ou filé; les anciens appelloient celà *opus reticulatum*; dót il se voit infinies sepultures de costé & d'autre: de forme ronde au reste, à la hauteur de trois cens soixante quinze pieds; comprenant vn espace vuide au dedans comme vne cour, de deux céns soixante cinq pieds de diametre. Tout le dehors estoit reuestu d'vne chemise de pierre de taille, de gros quartiers de marbre blanc Parien, à quatre estages & retraittes; la platte-forme d'icelles, plantee de peupliers, & autres arbres verdoyans: & au derriere vn bosquet de mesme, auec des allees & promenouërs à trauers; & à l'entree deux grands obelisques de quarante deux pieds & demy de hault; dont il s'en voit encore l'vn gisant brisé en trois ou quatre pieces emmy la ruë pres dudit sainct Roch; & de fort grandes ruines par terre, & debout encore; qui tesmoignent assez la grandeur & magnificence de cette fabrique: au sommet de laquelle estoit vne statuë d'Auguste, de bronze doré, colossale: ainsi comme vous le pouuez icy veoir retiré en partie du plant, & en partie de la coniecture de Pyrrho Ligorio, sur ce qui s'en peult veoir dans les autheurs.

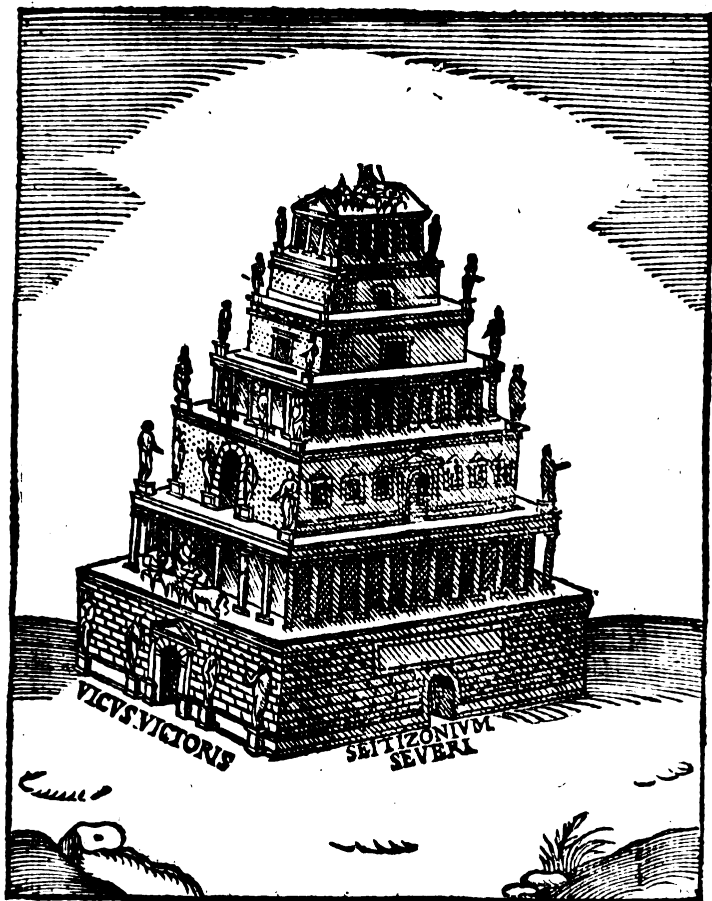


Ceste autre figure est de luy aussi, de la sepulture ou masse de l'Empereur Adrian, selon à peu pres qu'il l'edifia auecques le pont contigu.

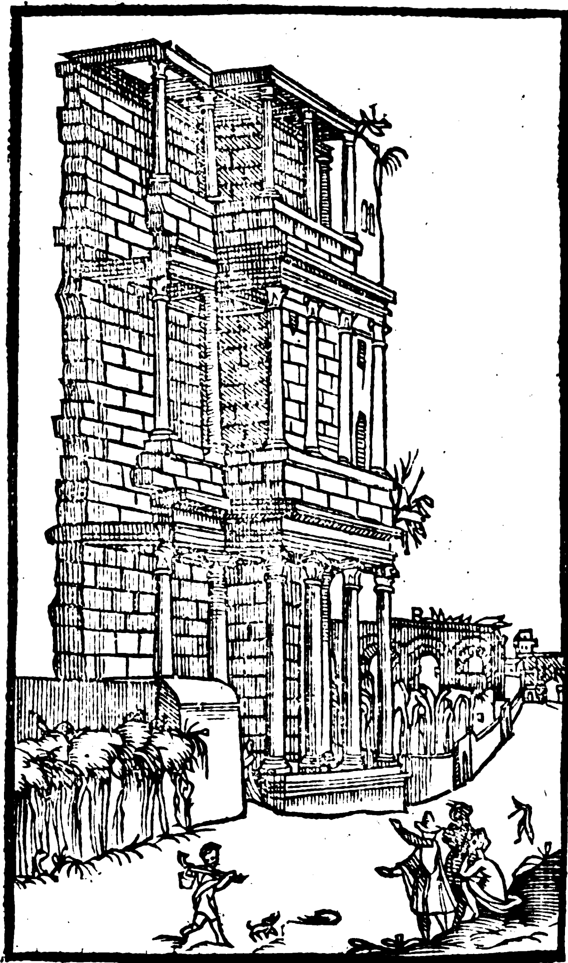


Quant au Septizone nous en auons cy deuant parlé en la page 527. Et encore qu'il y ait quelques differentes opinions là dessus; neaumoins la commune tient que ce bastiment, dont il s'en voit encore sur pied la plus grand' partie, fut la sepulture de Septimius Seuerus. Cette premiere figure monstre quel il deuoit estre à peu pres.

Et l'autre



Et l'autre ce à quoy il est reduit maintenant.



La consecration ou canonisement des Empereurs, est par Dion descrite assez au long en Auguste; mais pource qu'Herodian au 4. m'a semblé traicter encore plus particulierement celuy de Seuere; ie me contenteray de vous le representer icy en frāçois; auec la figure du tabernacle seruant de bucher, car aussi bien tous les deux reuiennent presque à vn mesme. Herodian dit doncq' ainsi.

C'est vne *coustume aux Romains de canoniser ceux de leurs Empereurs qui en mourant laissent des enfans propres à leur succeder: & appellent ceste cerimonie* consecration. *Alors toute la ville est en dueil, estans quant & quant les boutiques fermees comme en vne feste fort solennelle: & enseuelissent le corps du defunct auec des funerailles somptueuses. Mais ce pendant on a fait prouision d'vne effigie fort ressemblāte; laquelle on pose à l'entree du Pallais royal dessus vn beau grād lict de parement, dont le bois est d'iuoire, haut esleué, & tout estoffé de drap d'or; là où cest effigie est couchee, pasle & defaite à la faço̅ d'vn malade: & autour du lict la plus grāde partie du iour demeurent assis d'vne part & d'autre; à la main gauche tout le Senat entierement en robbes noires; & à la droitte les principalles Dames de la ville, dont les mariz & les peres sont qualifiez de quelque dignité & ho̅neur: pas vne desquelles n'est paree de chesnes, ny de carquans ou doreures, ains vestuës de robbes blanches fort legieres & simples; toutes au reste fort dolentes & esplorees. Celà se continuë ainsi par sept iours; durant lesquels les medecins ne faillent de venir aux heures accoustumees, comme si c'estoit pour veoir le malade, qu'ils dient à l'assemblee empirer d'heure à autre. Puis apres quād il semble qu'il doiue auoir desormais rendu l'esprit, certain nombre de gentilsho̅mes des meilleures maisons, choisis tout expres à celà de l'ordre des Senateurs & des Cheualiers, chargent le lict sur leurs espaulles; & le long* Plutarque question RO. 26.

de la rue sacrée le portent au vieil marché, où les Magistrats Romains au temps iadis de la Republique auoient accoustumé de se demettre de leurs charges; & le posent là sur vn dez fait en escallier; és marches duquel, d'vn costé est vn chœur de ieunes enfans tous de race patriciēne, & des plus nobles de Rome; en l'autre vne trouppe de femmes des plus illustres; chantans tous des hymnes & cantiques à la louenge du defunct, d'vn ton pesant, & fort lamētable & piteux. Celà fait ils enleuent de rechef le lict, & le transportent hors la ville en vn lieu dict le champ de Mars; auquel en la place la plus large & spacieuse, il y a vn grand eschafault de forme quarree à costez esgaux, tout basty nō d'autre estoffe que d'vne charpenterie de grosses pieces de bois à guise de tabernacle, qui est par le dedans tout farsy de fagotz, & bourrees seiches; & par le dehors reuestu d'vne tapisserie de drap d'or; auec force statües d'iuoire, et diuers tableaux de platte-peinture y entremeslez. Au dessus est vn autre estage moindre, mais tout semblable, ayant les portes & fenestres arriere ouuertes, & les entrecolonnes persees à iour: Puis le trois, & quatriesme de mesme; tousiours venans en s'estressissant; & d'autres encore, tant qu'on paruienne à celuy du feste, qui est le plus petit. On pourroit presque accomparer la figure de cest edifice aux lāternes ou fanals qu'on bastist sur les ports & haures, pour addresser par le feu qui y est allumé de nuict, les vaisseaux, de la routte qu'ils doiuent suiure pour venir surgir seurement. Le lict doncques estant porté au second estage, on espand là à grands tas tous les plus exquis aromates, perfums, & encensemens que la terre produise; toutes sortes de fruicts, herbes, semences, gōmes, & bausmes de souëfue odeur qu'on peult recouurer: Car il n'y a nation, ne cité, ne personne constituee en quelque dignité & honneur, qui à l'enuy chacun l'vn de l'autre, ne s'esuertue de contribuer, comme pour vn dernier mets de recognoissance, quelque present en cet endroit, à la memoire de leur feu Seigneur souuerain. Et quand il y a vne bien grande quantité de ces aromates & bonnes senteurs entassee là, si que le lieu en est tout comblé; alors l'ordre des cheualiers gallopent leurs cheuaux autour de ce tabernacle, voltigeans en rond d'vn fort bel ordre, à passades & corbettes à guise de quelque Tournoy. Les coches aussi y font leur promenade de la mesme bonne ordōnance; leurs cōducteurs vestuz de pourpre, & masquez à la ressemblance des anciens principaux Capitaines Romains. Lesquelles cerimonies paracheuees, celuy qui doit succeder à l'Empire prend vne torche allumee, & met le feu au tabernacle; & les autres de toutes parts au mesme instant: si que cette denree ainsi seiche, auec les aromates & parfums y entrelassez, est facilement enflambee. Et là dessus du moindre & dernier estage, ainsi que de certain Pinacle, se lasche vne aigle; ioint le feu qui la chasse en hault, qu'on croit emporter l'ame du defunct au ciel. De là en-auant l'Empereur est reueré auecques les autres puissances celestes. En voicy le portraict retiré des medailles d'Antonin Pie, & de Seuere.

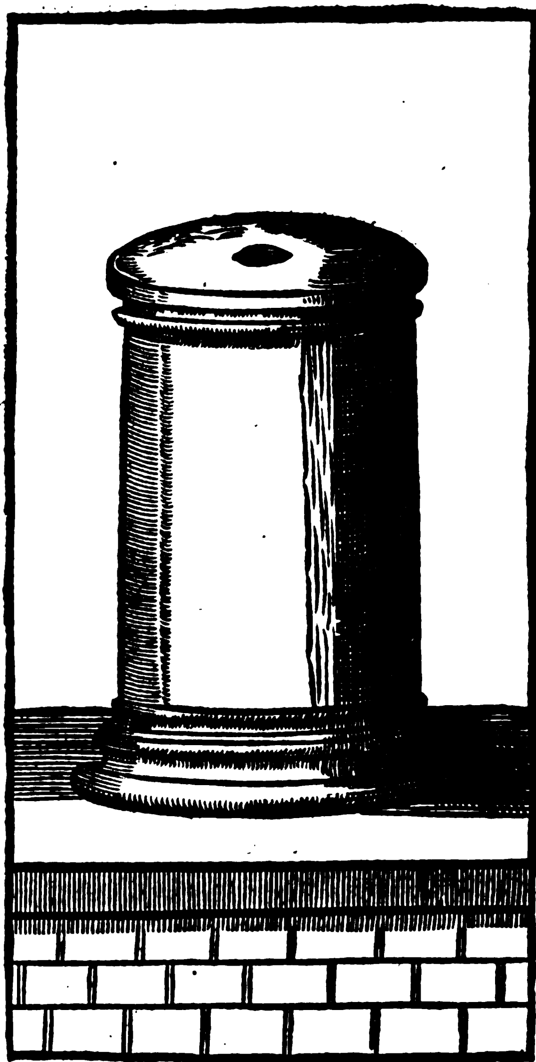


Les fvnerailles finablement enuers les Romains estoient de plusieurs especes: Les vrayes, quand le corps estoit reellement inhumé, ou bruslé: les indictes et censoriennes; c'est à dire denoncees de l'ordonnance des Cēseurs par le crieur publique: C'estoiēt les plus magnifiques; mais celà ne s'ottroyoit qu'aux grands personnages, & qui auoient fait en leurs iours quelques seruices signalez à la Chose-publique. Les translatitiis, au contraire, estoiēt fort simples. Les imaginaires; quād quelqu'vn estoit decedé loing de son païs, on luy faisoit vn obit ou seruice auec des obseques, où son image estoit portee en lieu du corps; & vn sepulchre dressé tout vuide, ce que les Grecs appellent κενοτάφιον; & Suetone en la vie de Claudius parlant de son pere Drusus, *vn tombeau honoraire.* Virgile au 3. de l'Eneide, ainsi que l'interprete Seruius:

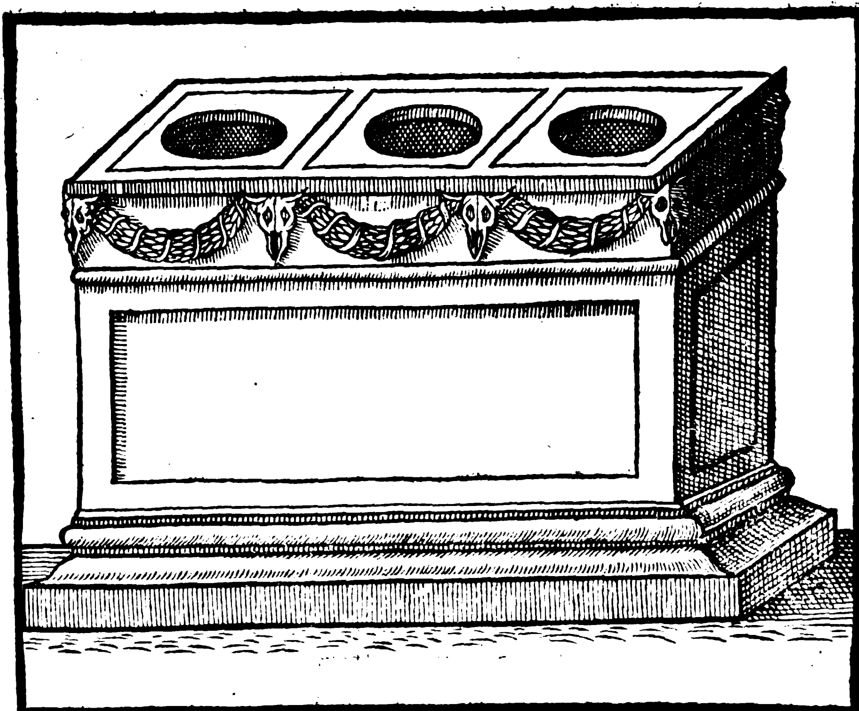
Solemnes

Solemnes tum forte dapes, & tristia dona
Libabat cineri Andromache, manésque vocabat
Hectoreum ad TVMVLVM, *viridi quem cespite* INANEM,
Et geminas, causam lachrimis, sacrauerat aras:

A quoy se rapporte la Representation, qu'on appelle, en noz eglises; c'est vne façon de cercueil vuide portatif, auec le Poisle par dessus, & les escussons des armoiries du defunct, & le luminaire, qu'on plaque au millieu, de l'eglise pour y faire la quarantaine, & le bout de l'an, comme si le corps estoit là dessous, encore que par fois il en soit bien loing. LES LIEVX puis-apres que les Pontifes departoient & faisoient marquer pour les sepultures, estoient de deux sortes; les vns appellez *gentilitia*, plus generaux pour tout vn nom & vne race; les autres *familiaria*, plus particuliers; seulement pour vne maison & famille: Plus des *hereditaires*, & d'autres non; où se souloient marquer ces lettres pour le denoter H. M. H. N. S. *Hoc monumentum hæredes non sequitur*: Dont Horace au premier des Sermons, Satyre 8. *Hæredes monumentum ne sequeretur.* Il y auoit outre plus six sortes de monuments: *Cum Sarcophagis: cum titulis: extra sortem: sub ascia: statuariis: & militaria*, qui s'appelloient proprement *Cippi*; c'estoient des colonnes ou pilastres bas; ou plustost des bases simples & piedestals d'iceux, creux par dedans; & posez le long des grands chemins; les plus vulgaires sepultures de toutes. Voicy le portraict de ces Cippes.



QVANT aux Sarcophages, ce mot veult dire en general *mange-chair*; mais les Grecs auoient encore celuy de Σορὸς, que les Latins appellent *Loculus*, vn creux persé dans les sepultures à guise de poche, auquel se mettoient les Vrnes contenans les cendres & reliques du trespassé, ainsi que vous le pouuez icy voir, auec le tombeau.



PLINE liure 36.chap.17.met que pres la ville d'Affos en la contree de la Troade en Asie, estoit vne carriere de certaine pierre où les corps morts se consumoient tous, fors lesdents, dedans le quarantiesme iour: aumoyen dequoy l'on en faisoit volontiers des Cercueils. Au regard de ce mot de *Sepulchre*, Seruius l'etymologise & deriue *quasi seorsum à pulchro*; separé & priué de beauté, pource qu'ils sont beaux par le dehors & laids par dedans, pleins d'infection & charoigne, dont l'escriture appelle les hypocrites, *Sepulchres reblãchiz*: Ou pour le resouuenir du dueil & douleur dequoy ils nous admonestent: Ou, comme veult Donat, que les sepulchres sont sans riẽ de beau: ou que les corps soient là dedans sans aucun poulx: ou que les ames en soiẽt separees. En quelque sorte que ce soit que ce mot aye pris son appellation enuers les Latins; qui semble plus tost venir de *sepelio, enseuelir*: nous n'auons point accoustumé d'en vser sinon és choses sainctes; & de celuy de *sepulture* pour les prophanes. Le πολυάνδριον des Grecs est le cemetiere, où plusieurs corps sont confusément enterrez. Le *Tumulus* dit ainsi *quasi terra tumens*, estoit vne sepulture de terre haut esleuee: Ce que nous appellõs tombeau, nonobstant la vicinité des mots n'est pas toutesfois celà; car le tombeau signifie vne sepulture ornee de son epitaphe; & la tombe, en Latin *tũba*, pris du Grec τύμβος, communément la lame ou baulme qu'on met dessus; que ie mescroyrois auoir esté ditte des embaumemens, & puis abusiuement tirees à d'autres significations & vsages. Toutesfois Marot a vsé de ce mot tombe, indifferemment pour toute la sepulture:

Diuerses deriuations de ce mot sepulchre.

Icy gerra s'il n'est pendu,
Ou si en la mer il ne tombe,
Monsieur qui fit faire sa tombe,
Auant que d'estre trespassé.

Marquant la sepulture de l'Archeuesque d'Aix, qui est és Cordeliers de cette ville. Et de ce τύμβος sont appellees *Tymbades* les sorcieres qui hãtent les cemetieres & sepultures pour leurs charmes & enchantemens. *Conditorium*, les signifie encore. *Cryptæ*, & *Hypogea* sont ce que nous appellons les caües sepulchrales des bonnes maisons és eglises, & cemetieres; *Alueolus*, & *Alueolum*; *Loculus*, *Loculamentũ*, *Arca*, *Soliũ*; Les cercueils de plomb, de bois, ou telle autre estoffe, où se serre le corps au tõbeau. *Vrna* & *olla*, les cruches, & vases de terre, d'albastre, metal, marbre, yuoire, iaspe, porphyre, & autres semblables, où se mettoient les cendres, ossements, & reliques des corps bruslez és obseques & funerailles. *Lectulus*, & *Lectus*, *Feretrũ*, & *Sandapila*; tout celà est la grãde biere où l'on porte en terre les morts: & *Capulus* pareillement; d'où sont dits *Capulares senes*, & *rei*; ceux qui sont proches de la mort: Lucilius. *Pergit capulare cadauer*. *Suggrũdaria* aux anciẽs Latins estoient les sepultures des petis enfans, d'audessous de 40. iours; & *Coragium* les obseques, & enterrement d'vne qui est encore vierge. *Funus*, est le corps qui brusle desia: *Exequiæ*, quand on le porte: *Reliquiæ*, les cendres & les ossemens qui rẽstent du feu: *Conditum cadauer*, qui est en quelque sorte que ce soit enseuely. Voylà ce qui nous a semblé estre à propos d'inserer icy pour le regard des sepultures des anciens.

IE PREVOY assez, pour cõclure ce lieu commun des sepultures, qu'on me voudra arguer d'y auoir emprunté le labeur des autres, pour m'en preualoir comme de chose à moy propre; & mesmement d'vn traicté de Thomas Porcacchi, qui est, il n'y a pas long temps sorty sur la mõstre & trotouët, auec des figures d'vn Girolamo Porro Padoüan; qui à la verité sont gentilment representees, & en doit on sçauoir gré à son industrie & labeur: mais pour le regard du liuret auquel elles sont enchassees, il est tout mot à mot extrait d'vn autre pluselabouré ouurage du mesme subiect de Gregorius Giraldus, l'vn des doctes de nostre temps; horsmis le dialogisme, dõt il l'a cuidé deguiser: combien heureusement ç'a esté, ie le laisse à iuger aux autres. Mais on pourra bien aiseemẽt discerner, ce que i'ay amené en-

core du mië à celuy dudit Giraldus:lequel quãd bië il n'eust fait ce recueil,les lieux où il a pesché tout le cõtenu d'iceluy; n'estoient pas si escartez ne rares,que facilemēt on n'en eust sans celà peu venir à bout;car ils sont à la veuë de tout le mõde.Et au reste quãt aux figures, ie ne pense pas q̃ personne me vueille imputer,de chercher quelque bruit ny reputation par telles sortes de batelleries, qui sõt plustost vn vain & friuole iouēt de personnes oisiues, qu'aucune satisfaction des gens doctes,ausquels tout mon principal but seroit de plaire:Parquoy ie les en remettray s'il leur plaist au libraire,qui s'est eslargy en celà,pensant leur faire vn plus agreable seruice:Trop biē puis ie dire, qu'il n'y a figure qui ne serue de quelque chose: parquoy elles doiuent estre plus tolerables,q̃ celles où par vne anticipation trop enorme,on a meslé de l'artillerie & des arquebouzes.

fueil.6.lig.5. AV CRY DESQVELS VNE LOVVE ACCOVRVT,&c. Den.Hal.au premier met q̃ ce ne fut pas vne louue,ains la fēme de Faustul*,cōme aussi fait puis apres cet autheur; laq̃lle ayãt toute sa vie tenu le berlãd,en acquit le nom de louue,qui se prend pour vne femme desbordee tout outre. A quoy Varron semble se cõformer; *Quis Faustulum nescit pastorē fuisse nutricium.* Mais Strabon ne le prend pas pour pasteur; ains l'vn des subiets d'Amulius mesme,opulent & riche, qui nourrit ces enfãs à cachettes. Quoy que ce soit, Plutarque en la vie de Romulus,& en la 35. question Ro. dit, qu'à cette Acca Laurentia ou Larētia, autrement Fabula, dont nous auons desia parlé cy deuãt,les Romains defererēt de grands honneurs, & luy establirent vne feste & solēnité au moys d'Auril,en laquelle le ministre de Mars luy faisoit des effusions de vin & de laict, accoustumees és funerailles:& estoit cette feste appelle *Accalia*,ou *Laurētalia*. Varron: *feriæ publicæ Laurentinæ,is dies, quem quidam in scribēdo Laurētalia appellant,ab Acca Laurētia nominatus:cui sacerdotes nostri publicè parētant;sexto die qui Acca dicitur*:Et toutesfois Ouide au 3. des Fastes met cette solēnité en Decembre,que Plutarque en la dessusdite 35. question,attribue à vne autre Acca Larētia qui laissa le peuple romain son heritier:

LAVRENTALIA.

Non ego te tantæ nutrix Laurentia gentis,
Nec taceam vestras Faustule pauper opes.
Vester honor veniet cùm Laurentalia dicam,
Acceptus Geniis illa December habet.

De laquelle des deux vueille entendre Ciceron escriuant à Brutus, celà est vn peu incertain: *In eóque sum maiorum exemplum secutus,qui hunc honorem mulieri Laurētiæ tribuerunt, cuius vos pontifices ad aram in Velabro sacrificium facere soletis.* Toutesfois ce mot de Velabre me fait croire que c'est de cette nourrisse de Romulus & Remus, qui auoit son autel vers le Velabre; comme nous auons desia dit ailleurs.

fueill.6.lig.20. LA RECREATION *Lupercale estoit desia en vsage.* Ouide au 2. des Fastes descrit bien au lõg la cause de l'institution de ces ieux Lupercaux,qui furent par plus de sept cens ans en fort grand' vogue à Rome; & les attribue à Faune ou à Pan, car en cet endroit c'est vne mesme chose des deux:& là dessus il racõpte vne fable pourquoy l'on y couroit à corps nud: Assauoir, qu'Hercules passant vne fois païs auec Omphale, comme ils se fussent mis la nuict à reposer en vne cauerne, & par ieu eschangé leur equippage & habillement; Faune qui guettoit la demoiselle, & la pensoit surprendre en dormant, s'adressa à Hercules en lieu d'elle: dont il y eut assez à rire: Au moyen dequoy du depuis:

LVPERCALIA.

Veste Deus lusus, fallentes lumina vestes
Non amat,& nudos ad sua sacra vocat.

Mais pour accommoder cecy à l'histoire Romaine;il dit puis-apres, que Romulus & Remus en sacrifiant à Faune, durant qu'on aprestoit le banquet,& qu'ils s'exerçoient à corps nud auecques leurs compagnons, on leur vient dire que certains bandolliers emmenoiēt le bestail;apres lesquels Remus tout ainsi nud qu'il estoit,s'en alla,& recourut le buttin:

Fama manet facti,posito velamine currunt:
Et memorem famam qui bene gessit habet.

Car delà vint la coustume de courir nuds en ces ieux cy:Ce que semble vouloir confirmer l'interprete de Virgile sur le 8.de l'Eneide; *Hinc exultātes salios,nudósque Lupercos.* Mais la plus commune opinion tient qu'Euander apporta cette cerimonie de la Grece en Italie; ou Faune qui pour lors dominoit en la contree du Latium, le receut fort benignement;& luy fit part de son territoire, auec le tertre, qu'il appella depuis le Palatin, au pied duquel il dressa vn temple à Pan surnommé Lycee, que les Latins appellent à l'imitation du mot Grec, *Lupercus*, dont l'effigie estoit nuë, affublee d'vne peau de chieure: & en cet habit souloit on courir à Rome és ieux Lupercaux: Ainsi le met Iustin sur le quarante troisiesme liure de Trogus. Plutarque question Romaine soixante huict, dit qu'ils n'auoiēt que des brayers:Et en la vie de Cesar,& de Marc Antoine; Que plusieurs ieunes gēs de maison illustre, estans mesmes constituez és plus grand's charges & dignitez, s'en alloient le iour de cette solennité courans çà & là par la ville, auec des escourgees faictes de peaux des chieures qu'on y auoit sacrifié,dont ils frappoient par ieu en riant ceux qu'ils rencontroient en chemin;& mesmement les ieunes femmes mariees, qui ne s'en destournoient pas, ains estoient bien aises d'en auoir quelque coup sur la main, qu'elles tendoient tout expressément, comme font les enfans au maistre d'escole quand ils ont fait quelque legiere faulte; estimans que celà leur seruoit à auoir des enfans, ou à s'en deliurer plus à l'aise si d'auenture elles estoient grosses. En la vie de Romulus outre plus, qu'apres auoir sacrifié des chieures, on teignoit auec le cousteau arrousé de leur sang le front à deux ieunes garçons choisis expres: & au mesme instant

il y en auoit d'autres tous prests pour le leur essuier auec de la laine trempee en du laict: Cependant il falloit que les deux premiers rissent à gorge desployee: Celà fait on tailloit des courroyes des peaux dessusdites, qu'on leur mettoit au poing pour en faire ce que dessus. Ouide au 5. des Fastes:

Semicaper coleris succinctus Faune Lupercis;
Cùm lustrant celeres verbera secta vias.

Le tout en memoire des deux freres iumeaux, qui coururẽt en la sorte depuis Albane iusqu'en ce lieu là (comme met le Poëte Butas en ses Elegies) apres auoir occis Amulius: le sang tesmoignant ce meurtre, & le laict leur alaictement, auec le danger dont ils reschapperent estans exposez: Ou bien quand ils couroient tous nuds apres leurs bestes egarees, qu'ils recouurerent apres auoir là dessus deuotement inuoqué Faune. On y sacrifioit aussi vn chien; soit pour vne maniere de purification de ce meurtre; pour-autãt que les Grecs en tous leurs sacrifices d'expiation vsent de chiẽs pour leurs victimes, ainsi que le tesmoigne Plutarque en la mesme question soixãtehuict, & en la III. Pour raison dequoy cette solennité se faisoit au moys de Feurier, dedié aux purificatiõs, comme à nous encore: Ou pour vne recognoissance de la Louue qui alaicta Romulus & Remus; car les chiens sont mortels ennemis de loups: Ou pource que les chiens sont agreables au dieu Pan; comme luy assistãs à garder les trouppeaux: Ou parce qu'en abboyãt ils molestent ceux qui courẽt nuds en ces ieux; car quelques vns deriuẽt ce mot de *Lupercalia*, & de *Lupercal*, des loups, nuisibles & pernicieux aux trouppeaux; les autres particulierement de la louue qui nourrit les deux freres: Ouide au 2. des Fastes:

Illa loco nomen fecit, locus ille Lupercal:
Magna dati nutrix præmia lactu habet.

Ou bien d'vne montaigne d'Arcadie, là où Faune auoit vn temple, sous le surnom de Lyceen:

Quis vetat Arcadio dictos à monte Lupercos?
Faunus in Arcadia templa Lycæus habet.

Quant à la solennité de ces Lupercaux, les Romains en premier lieu sacrifioient à Faune le 13. iour de Feurier qui sont les Ides, en l'Isle du Tybre, selon le mesme Poëte:

Idibus agrestis fumant altaria Fauni;
Hic vbi discretas insula rumpit aquas.

Et le troisiesme iour d'apres se faisoit la course des hommes nuds:

Tertia post Idus nudos Aurora Lupercos
Aspicit; & Fauni sacra bicornis erunt.

Mais il y auoit encores vne autre solennité qu'ils appelloient *Faunalia*, laquelle escheoit au 5. iour de Decembre; ainsi que le marque Porphyrion sur Horace: là où les villageois auoient accoustumé cesser de toute besongne; & se mettre à baller, gãbader, & faire bõne chere. A ce propos ie ne veux outrepasser ce que ie me resouuiens auoir leu dans de vieils fragmens d'anciens autheurs, des limites & bornes des terres: *Pourquoy est-ce que tout heritage reuere Syluain? Pource que ç'a esté le premier qui a mis en la terre vne borne. Et pourtãt tout heritage & possession a trois Syluains: l'vn desquels est appellé le domestique, consacré à la possession: l'autre est dit chãpestre, consacré aux Pasteurs: & le troisiesme Oriental; auquel est dedié vn petit bosquet sur chaque confin & limite; duquel naissent & partent deux ou plusieurs tenans & aboutissans: Au moyen dequoy entre deux ou plusieurs confins est apposé ce sacré bosquet.*

ROMVLVS *choisit le mont Palatin, & Remus l'Auentin; comme pour temples & lieux deuots à y receuoir chacun à part soy son Augure.* Il y a au Latin: *Palatinum Romulus, Remus Auentinum ad inaugurãdum templa capiunt.* Ie sçay assez que *templum* en ce lieu ne veut pas dire ce que nous appellõs communément *vne Eglise*, combien que ie l'aye ainsi tourné, n'ayant point de mot propre pour representer ce qu'il signifie icy: ny aussi peu vne poultre ou cheurõ, comme met Festus; *Templũ significat, & ædificium Deo sacratum, & tignum quod in ædificio transuersum ponitur*: mais ce qu'il a mis auparauant sur le mot contemplari, comme nous auons desia dit cy deuant; (dõt le ciel auroit esté appellé *Templum*. Ennius: *Quanquam multa manus ad cæli cærula tẽpla*) vn lieu assauoir qui peult estre veu de tous les endroits d'alentour, sans que rien l'offusque; & duquel aussi tous ces endroits peuuent estre apperceuz: *Cõtemplari, dictum est à tẽplo, id est loco, qui ab omni parte aspici; vel ex quo omnis pars videri potest, quem antiqui templum nominabant.* Et en la lettre M. à ce propos. *Les moindres temples se font à temps par les Augures, quand ils enferment quelque pourpris auec des linceulx ou des aix, de sorte qu'il n'y a qu'vne entree; trassé au reste auec certains mots qu'on y prononce. Itaque templum* (suit apres) *est locus ita effatus, aut ita septus, vt ea vna parte pateat; anguló sque adfixos habeat ad terrã.* Surquoy le sieur de la Scala ameine ce fragment de Seruius, qui l'explique plus particulieremẽt: *Alij templum dicunt non solùm quòd potest claudi, verùm etiam quod palis, aut hastis sustentatum, aut aliqua tali re, & lineis, aut loris, & simili re septum est: quod ecfatum est. Amplius vno exitu in eo esse non oportet, cùm ibi sit cubiturus auspicans.* Mais puis que le propos eschet icy des Augures, sans lesquels les Romains ne faisoient, ny n'entreprenoient rien d'importance, comme il est dit fueillet trente deux, ligne trente neuf, il n'y aura point de mal d'en discourir vn peu au large.

fueill. 7. lig. 14.

Templum.

DES AVSPICES ET AVGVREmens, par le vol, & le chant des oyseaux: des obseruations du ciel: & de l'Aruspicine par les entrailles des victimes.

LES ROMAINS sur tous les autres peuples de la terre excellerent principalement en deux choses; l'vne en la discipline militaire; & l'autre au fait de la Religion: à quoy ils semblent auoir esté façonnez par l'institution de leurs deux premiers Rois, Romulus & Numa: dont celuy-là ne fut second à nul autre au mestier

au mestier de la guerre; & cettui-cy n'eut point de pair en la cognoissance du seruice des Dieux, & ceremonies du Paganisme; cōbien que les armes n'eussent pas estrãgé nomplus Romulus de la pieté & deuotion; car tout plein de choses furent fort dextrement en celà establies de luy; & fut fort entendu & versé és auguremẽs, ainsi que le tesmoigne Plutarque en sa vie; ayant par toutes les solemnitez requises fondé sa ville, comme le marque ce vers d'Ennius;

Augusto augurio postquam inclyta condita Roma est.

Et Ciceron bien à plain au premier liure de la Diuination: *Dés le commencement Romulus le pere & premier fondateur de cette cité, l'edifia ayant non seulement pris les auspices, mais fut luy-mesme tresbon augure. Les autres Rois subsequens vserent de cette obseruation aussi: & apres leur dechassement rien ne se faisoit en public, fust à la ville, fust dehors és camps & armees, sans auguremens. Et comme on trouuast aussi vne tresgrande efficace en l'Aruspicine, tant pour impetrer des Dieux les requestes qu'on leur adressoit, & pour se conseiller sur les affaires d'importance, que pour interpreter les prodiges & monstres qui se presentoyent, & les expier, ils se seruirent en celà des traditions des Hetrusques; à ce qu'espece aucune de diuination ne semblast par eux auoir esté negligee.* Que les Romains eussent receu toutes ces superstitions des Hetrusques ou Thoscans, cette formule du second liure de ses loix en fait foy encore: PRODIGIA ET PORTENTA AD HETRVSCOS ARVSPICES, SI SENATVS IVSSERIT DEFERVNTO: HETRVRIÆQVE PRINCIPES DISCIPLINAM DISCVNTO: QVIBVS DIVIS DECREVERINT PROCVRANTO: IISDEM FVLGVRA ET OSTENTA PIANTO: AVSPICIA SERVANTO: AVGVRI PARENTO. Or ces disciplines furent fort anciennes: car Moyse au Leuitique 19. & au 18. du Deuteronome, defend & execre en termes expres les obseruations des songes & auguremens: & Homere en tout plein d'endroits; entre autres au 12. de l'Iliade en fait mention: là où Polydamas interprete en mauuaise part à Hector le presage d'vn aigle, qui emportant vne coleuure en est picqué; dequoy se mocquant Hector, luy replique cette tant celebre & belle sentence: εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης, *vn tresbon augure est defendre sa patrie.* L'obseruation par les oiseaux estoit de deux sortes; ou par leur vol, gestes & contenance, & s'appelloit *Auspicium*, quasi *auium inspectus*: & l'autre, *Augurium*, ou χελιδονισμὸς, *ab auium garritu.* Ceux du premier estoyent dicts *Præpetes*; Homere au lieu dessusdit les appelle τανυπτέρυγες, ayans le vol large estendu; Praepetes.

τύνη δ' οἰωνοῖσι τανυπτερύγεσσι κελεύεις
πείθεσθαι, τῶν οὔτι μετατρέπομ' οὐδ' ἀλεγίζω.

Comme sont l'aigle, le vaultour, le *Sanqualis*, ou orfraiz, le busard, le cigne, la gruë, & semblables, qu'on estimoit penetrer plus auant dans le ciel. Et Festus: *Præpetes aues dicuntur, quæ se ante auspicantem ferunt: nam præpetere dicebant pro antaire.* Mais Higinus en Aulugelle, liure & chapitre 6. les dit estre, *Quæ oportunè præuolant; aut idoneas sedes capiunt.* Seruius és fragmens comprend l'vn & l'autre: *Præpetes sunt quæ secundo ante eum volant, qui auspicatur.* Que si elles voloyẽt hault, (adiouste Aulugelle de Nigidius Figulus) elles s'appelloyent *Præpetes*: si embas pres de terre, *Inferæ*. Les Phrygiens si nou-nous en voulons rapporter à Clement Alexandrin, les premiers de tous obseruerent le vol des oiseaux. *Oscines* estoyent ceux du second; met le mesme Festus: *Quæ ore canentes faciunt Augurium; vt Coruus, Cornix, Noctua.* Oscines.

Des premiers, Virgile au premier de l'Eneide:

Aspice bis senos lætantes agmine cignos,
Aethereа quos lapsa plaga Iouis ales aperto
Turbabat cælo.--

Des seconds: au 4.

Solàque culminibus ferali culmine Bubo
Sæpe queri, & longas in fletum ducere voces:
Ignauus Bubo dirum mortalibus omen.

Et en vn autre endroit:

Sæpe sinistra caua prædixit ab ilice Cornix.

De ces deux manieres d'oiseaux, les vns concernoyẽt la prediction des cas fortuits; & les autres les mutations de l'air, & semblables alterations elementaires: dõt Aratus met tout plein d'exemples en ses Phenomenes.

ἤπου καὶ λακέρυζα παρ' ἠϊόνι προὔχουσῃ
χείματος ἐρχομένου χέρσῳ ὑπέκυψε κορώνη: &c.

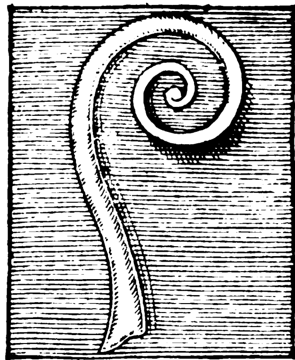
Quelques-vns encore s'efforcent de les rapporter aux deux secrettes traditiõs cabalistiques des Hebrieux; assauoir, les premiers à la Mercaua, qui est des choses intellectuelles; & les autres au Beresith, ou Physiologie, qu'ils presupposent n'estre autre chose q̃ l'Alchimie ou Spagirique, qui reuele par l'action du feu, les substances & parties des composez elemẽtaires. Les Prepetes donques, qu'Ennius appelle *Genus Altiuolantum*, sembloyent estre les plus à propos pour les predictions de ce qui doit succeder ou non aux humains; comme s'ils fussent allez defermer ces secrets là hault au ciel dans le conseil priué des destinees: de maniere que Ciceron au second des loix, appelle pour cette occasion les deuins Augures, Interpretes ou truchements de Iuppiter: Et au 3. ses cõseilliers & feaulx ministres; ce qu'a emprunté de luy Tacitus en sa Germanie. Le premier au reste qui inuenta l'art de predire par le chãt & cry des oiseaux, fut Caras, ce dit Pline liure 7. chapitre 56. A quoy Orphee adiousta depuis les autres animaux: Delphus, l'Aruspicine: Amphiaraus, la Pyromantie ou deuinement par le feu: Thyresias le Thebain, les auspices par le vol des oiseaux: Amphiction, les interpretations des prodiges & songes: Atlas, la science des Astres. Mais pour ne s'esgarer point dauãtage hors du present subiet; il y auoit cinq principales sortes de predictiõs: Par les fouldres, esclairs, & tonnerres, ensemble autres tels signes apparoissans au ciel; ce que les Romains appelloyent *Seruare de*

cælo: la ſeconde eſtoit par les auſpices & augure-mens: la tierce par les animaux à deux pieds: la quatrieſme, ceux de quatre pieds: & la cinquieſme, les Dires, ou imprecations execrables.

Le servare de cælo, comme l'appelle Ciceron; & Dion τὴν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ μαντείαν, *vne diuination du ciel*, eſtoit le plus grand, & plus ſolemnel de tous les preſages; car les autres ſe pouuoyent reiterer plusieurs fois en vn meſme iour, ſi l'occaſion s'en preſentoit: les vns outre-plus eſtans pour approuuer & conſentir; les autres pour contredire & diſſuader; là où celuy du ciel ne ſe pouuoit prēdre qu'vne ſeule fois en vn iour; & touſiours entrerompoit l'aſſemblee du peuple, pour quelque occaſion que ce peuſt eſtre, heureux ou infauſte que fuſt le ſigne. Au moyen dequoy celuy qui pretendoit rompre ladite aſſemblee, & la remettre à vne autre fois plus à propos pour ſes deſſeins, ſouloit auparauant afficher en public, qu'il vouloit obſeruer le ciel ce iour-là: ſurquoy il y auoit infinies fraudes & abus: car fuſt qu'il euſt tōné ou eſclairé, (c'eſtoyēt les deux principaux ſignes) fuſt que non, il ſuffiſoit qu'on l'euſt dit. Et encore que le tonnerre en toutes autres choſes fuſt tenu pour vn treſbon & heureux ſigne, pourueu que de la main gaulche à la droicte; Ennius: *Cùm tonuit læuum bene tēpeſtate ſerena*, c'eſt à dire à la partie du Septētrion; neaumoins à l'endroit des Comices & congregations, il eſtoit ſi reietté, que la loy portoit formellement en ces termes; iove tonante, fvlgvrante, comitia popvli habere nefas. Le mot pareillement de ſiniſtre ou gaulche eſt d'ordinaire pris en mauuaiſe part: ſi ce n'eſt és preſages, où il eſt fauorable & propice. Ciceron au 2. de la diuination: *Haud ignoro quæ bona ſint, ſiniſtra nos dicere, etiam ſi dextera ſint; ſed certè noſtri ſiniſtrum nominauerunt, externi quod dextrum; quia plerunque melius id videbatur*: Et cite là deſſus ce lieu du 9. de l'Iliade: Ζεὺς δέ σφιν Κρονίδης ἐνδέξια σήματα φαίνων ἀστράπτει: *Iuppiter eſclairant leur monſtre d heureux ſignes*. Et Feſtus: *Siniſtrum in auſpicando ſignificare ait Ateius Capito lætum & proſperum auſpicium*. Item: *Siniſtræ aues, ſiniſtrúmque eſt ſiniſtimum auſpicium, id eſt quod ſinat fieri*. A quoy ſe conforme Plutarque en la 78. queſtion romaine, où il s'efforce de tirer ce mot de *ſinere, conſentir & permettre*. D'autre part le meſme Homere au 5. de l'Odyſſee, ſemble vouloir prendre la partie gaulche pour l'heureux quartier du ciel; quand il met Calypſo admonneſtant Vlyſſe de dreſſer ſa routte, ayant touſiours l'ourſe ou le ſeptentrion à main gaulche, c'eſt à dire la prouë tornee au ſoleil leuant:

τὴν γὰρ δή μιν ἄνωγε Καλυψὼ δῖα θεάων
ποντοπορευέμεναι ἐπ' ἀριστερὰ χειρὸς ἔχοντα.

Voilà deſia vne ambiguité en ces mots *dextrum, ſiniſtrum*, tant au Grec qu'au Latin, prouenant de leur equiuoque ou pluralité de ſignification; & encore contraire; laquelle embrouille, confond, & met en doubte la plus part de la cognoiſſance & certitude que nous deburions auoir. Qu'ainſi euſt eſté qu'on ſe fuſt voulu contenter d'vn ſeul mot en chacune choſe, car la raiſon le requerroit; ſelon que le premier homme l'impoſa à toutes ſortes d'animaux, comme le teſmoigne Moyſe au 2. de Geneſe; que tout ce qu'Adam appella des creatures viuantes, celà eſt leur droict nom. Ouy, mais nous n'aurions pas l'eloquence, l'vne des plus nobles & excellens dons de grace qui ſoit en l'homme pour ſon agreable varieté & copie. Auſſi n'eſt ce qu'vn vray charme de nos eſprits, eſquels ſe coullāt par vne vaine douceur ſuperficielle, les empoiſonne d'abus & erreur, & leur deſguiſe la realité de la choſe; tout ainſi qu'vne verriere teinte de quelque couleur, fait les raiz du ſoleil paſſans à trauers. Il y a encore vne autre diuerſité en ceſt endroit: car les vns veulent que l'Augure aye la face tornee au Midy, à fin que les parties Orientales luy demeurent à la main gaulche: les autres, que ce ſoit vers ſoleil leuant; & que le Septentrion tienne le bon coſté. En quelque ſorte qu'allaſt l'affaire, par ce qu'il s'en trouue des authoritez de l'vn & de l'autre; les Romains auoyent accouſtumé de departir le ciel en quatre principaux coings & quartiers, cōme on a touſiours fait; le Leuant, le Ponant, le Midy, & le Septentrion: & appelloyēt celà en leurs pattois; *Antica, Poſtica, Dextra, Siniſtra*. Mais les Hetruſques en mettoyent ſeize, ſoubs-diuiſant les deſſuſdits chacun en quatre: les Aſtrologues Iudiciaires n'en font que douze, qu'ils appellent Maiſons. Les regions du ciel que les Augures marquoyent à l'œil, autant qu'il ſe pouuoit eſtendre, car il falloit qu'il n'y euſt rien qui l'empeſchaſt; & ce auec vn baſton courbe ſans nœuds, tel que vous le voyez repreſenté icy, approchāt fort de la croſſe de noz Eueſques & Abbez:



s'appelloyent temple, dont nous auons parlé cy-deuant: & le lieu auſſi choiſy à cette fin tout à propos, hault eſleué, ſans aucun obſtacle qui le peuſt offuſquer alentour; & clos de toutes parts, horſmis l'entree. Varron au 6. de la langue Latine: *Tēplū trib⁹ modis dicitur; ab natura in celo; ab auſpiciis in terra; ab ſimilitudine ſub terra*. Tite Liue liure premier, fueil. 17. lig. 3. *Declarat⁹ Rex Numa de tēplo deſcēdit*. Parquoy il eſtoit dit *Arx* auſſi: au fueillet precedēt, lig. 39. *deductus in arcē*; là où ce q̃ i'ay torné, le chaſteau ou donjon du Capitole, ſe pourroit

Servare de cælo.

Siniſtre en bonne part és auſpices.

Le litvvs.

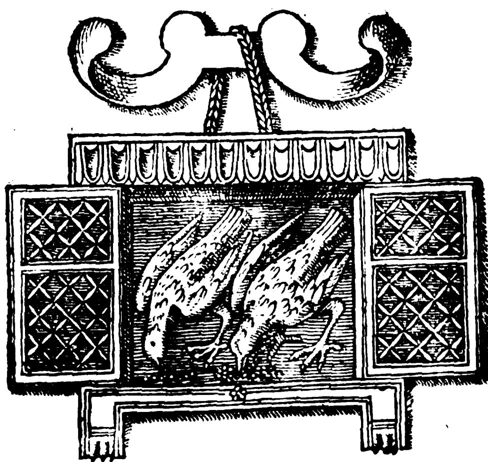
Arx.

roit sauuer; mais à la verité ce mot *Arx* emporte icy vn lieu particulier de religion & ceremonie Augurale, qui ne se peut torner en nostre lãgue. Festus: *Auguraculum appellabant antiqui, quam nos arcem dicimus; quòd ibi Augures publicè auspicarētur.* Et auparauant; *Arcani sermonis significatio trahitur, siue ab arce, quæ tutissima pars est vrbis; siue à genere sacrificij quod in arce fit ab Auguribus, adeo remotum à notitia vulgari, vt ne litteris quidem mandetur, sed per memoriam successorum celebretur:* Ce qui confirme q̃ les traditions de Numa procedoyent de la philosophie de Pythagoras; qui en ce cas de ne rien coucher par escript, mais commettre le tout à la memoire par cœur de ses disciples, & le laisser de main en main, depẽdoit de la Cabale des Hebrieux, qui signifie receptiõ par l'oye. De ce mot *Arx* en la mesme signification, nous en auõs encore ceecy au fueillet 21. ligne premiere: *Fecialis ex arce graminis herbam puram attulit.* Le lieu dessusdit outre plus s'appelloit *Tescum*, selon Varron au 6. de la langue Latine: *Loca quædam agrestia quod alicuius Dei sunt, dicuntur Tesca: neque ideò quòd sancta, sed quòd ibi mysteria fiunt, ac tuentur, tuesca dicta, post tesca: quare à tuendo & templo, & tesca dicta.* Et en vn autre endroit par maniere de formule, *In arce sic:* TESCA A ME ITA SVNTO, QVOAD EGO EA VELIM, CVM NVNCVPAVERO: OLLA, TERRA, ARBOR, QVISQVIS ES QVAM ME SENTIO DIXISSE: TEMPLVM TECTVM QVAVIS ESTO IN SINISTRVM: OLLA, TERRA, ARBOR, QVISQVIS EST QVOD ME SENTIO DIXISSE, TEMPLVM TECTV'MQVE: FERTO IN DEXTRVM. Festus au reste: *Tesca augurio designata: Cicero ait aspera esse & difficilia.* Et puis selon la restitution du sieur de la Scala: *Tesca dicunt loca augurio designata, quo termino finitur terra Augurij. Opilius Aurelius loca consecrata Deo alicui, non vt templum sit, sed sancta loca, vndique septa, vt aiunt Pontificij libri, in quibus scriptum est:* LOCVMQ. SEDEMQ. TESCVMQ. ALIQVOI. DEO. DEDICAVERIT. VTEI. DEOS. ACCIPIAT. VOLENS. PROPITIOSQ. Oultre les esclairs, tonnerres, & fouldres, ils obseruoyent aussi tous les autres signes du ciel, comme les Cometes & impressions de l'air; les pluyes & gresles insuitees; fueil. 27. lig. 21. Et au fueil. 111. lig. 27. Auec autres tels innumerables prodiges dont cette histoire est par tout farcie. LA SECONDE espece de leurs deuinailles, dependoit de la volatille; soubs-diuisee en cest endroit en trois: és Auspices, Auguremens; & au *Tripudium solistimum*, comme ils l'appelloyent; ou *Terripudium*, & *Terripauium*, selon Ciceron au 2. de la diuination; Quand les sacrez poullets becquetoyent de si bon appetit de leur propre mouuement leur mangeaille au partir de la cage, que la terre en demeuroit toute ionchee à l'entour; ce qui estoit vn fort bon signe. Et celà se faisoit dés le point du iour, en fort grand silence: au contraire c'estoit vn tres-mauuais & sinistre presage s'ils desdaignoyent leur viande, assauoir vne certaine espece de pastin: comme il aduint à Tyberius Gracchus le propre iour qu'il fut mis à mort: ou s'ils ne vouloyẽt sortir alaigrement de la cage; ou qu'en battant des aisles ils la respandissent; ou tournoyassent là au pres, & cocquetassent. Que si celuy qui auoit la charge de les obseruer en desguisoit la contenance, le malheur tõboit sur luy-mesme; cõme on peut veoir au 10. liure, fueillet 452. ligne 11. P. Claudius Pulcher en la premiere guerre Punique, ayant voulu hazarder le combat par mer malgré l'admonnestement des poullets, qui ne voulurẽt oncques sortir de la cage, commanda les ietter en l'eau; *Vt biberent, quia esse nolent:* mais il perdit honteusement la bataille. Florus en l'Epitome du 19. liure: Et Valere liure premier, chapitre 4. Festus sur le mot PVLS. *On donnoit principalement vne maniere de pastinage aux poullets quand on se vouloit conseiller à eux; dont il estoit besoin que quelque chose tombast par terre, qui fist ce qu'on appelloit le* TRIPVDIVM, *ou* TERRIPAVIVM, *car* PAVIRE *est ferir: & tenoyent à vn bon augure, s'ils becquetoyent de grand appetit; mesmes si en mangeant ils en respandoyent quelque chose: au contraire si du tout ils refusoyent la mangeaille, celà estoit reputé pour quelque danger imminẽt.* Et en vn autre endroit: *Solistimum Ap. Pulcher in auguralis disciplinæ libro primo ait esse Tripudium, quod aui excidit ex eo quod illa fert.* Car ce presage se pouuoit prendre de tous oiseaux, mais principalement des poullets, & encore de ceux qu'on appelloit Meliciens, & Chalcidiens, qu'on faisoit venir de l'isle de Negrepont: Quant aux premiers, il semble qu'ils fussẽt apportez de Medie, selon ce lieu icy de Columelle, liure 8. chapitre 2. *Melicæ gallinæ vulgò appellatæ sunt, quæ Medicæ dici debuerant.* Il y auoit encore vn autre fort mauuais augure de ces poullets; quand au sortir de la cage, ils s'enfuyoyent au lieu de prendre leur refection; comme il aduint au Consul Hostilius Mancinus, voulant aller en Espaigne; car ainsi qu'il sacrifioit en la ville de Lanuuium, les poullets s'enuollerent és bois prochains, sans q̃ iamais il fust possible de les r'auoir: Valere liure premier chapitre 6. Pline oultre plus liure 10. chapitre 6. tesmoigne assez que rien ne se faisoit ny entreprenoit d'importance à Rome; fust aux assemblees du peuple pour l'election des Magistrats, fust pour enuoyer és prouinces; ny pour la guerre, ny pour la paix; ny pour mesme assembler le Senat, sans se conseiller à ces poullets: *D'eux* (ce dit-il) *depend l'heureux ionchement du paué, quand ils prennent leur refection: ce sont ceux là qui au iour la iournee gouuernent nos magistrats; ferment ou ouurent leurs maisons: poulsent ou retiennent les faisseaux de verges & haches: ordonnent de donner les batailles, ou en engardent: les principaux conducteurs de toutes les victoires obtenues en tout le rond de la terre; à l'Empire de laquelle ils commandent principalement.* Voicy la figure de ces poullets, & de leur cage; retiree d'vn marbre antique du feu Cardinal de Cesis.

TESCVM.

TRIPVDIVM SOLISTIMVM.

MELICI ET CHALCIDICI PVLLI.



Et ceſt autre monſtre le litue, & vaſe de l'Augure, auec le cochet priſé d'vn reuers de medaille.



La troisiesme eſpece des auguremés eſtoyent des preſages qui ſe tiroyent des creatures raiſonnables; dont il y a infinis exemples en l'hiſtoire romaine: & entre autres cettui-cy en la vie de Brutus dás Plutarque; Qu'à la derniere bataille qu'il eut contre Marc Antoine & Octauius, la premiere choſe que rencontra le port'aigle ſortant du camp, fut vn Ethiopien, qu'on maſſacra à coups d'eſpee, comme infauſte preſage & malencontreux. Le meſme aduint à Septimius Seuerus vn peu auant qu'il decedaſt, comme Spartian eſcript en ſa vie. Au contraire pour vn bon prognoſtic de la victoire Actiaque Auguſte contre Marc Antoine, fut le rencontre qu'il fit d'vn payſan menant vn aſne, lequel auoit nom Nicon, c'eſt à dire *victorieux*, & luy Eutychus, ou *bien-fortuné*. La qvatriesme eſpece d'auguremens eſtoit des animaux à quatre pieds; tel que vous pouuez veoir au 10. liu. fueillet 440. d'vne biſche & d'vn loup; parquoy ils eſtoyent appellez *Pedeſtria*: Feſtus; *Pedeſtria auſpicia nominabãt, quæ dabantur à vulpe, lupo, ſerpẽte, equo, ceteriſque animalibus quadrupedibus.* Et encore que le loup fuſt touſiours pris pour mauuais augure; il s'interprete neaumoins en bonne part au lieu deſſuſdit, pour monſtrer la vanité & incertitude de cette ſcience. Cecy nous aprend auſſi que le mot d'Auſpice ne dependoit pas ſeulement des oiſeaux, ains des beſtes encores, cõbien que l'Ethymologie y repugne. La cinqviesme eſtoit des dires qu'ils appelloyent; aſſauoir des execratiõs telles que racomptẽt Appian; & Plutarque en la vie de Craſſus; où il touche celà en cette ſorte à peu pres. Qu'Ateius Tribun du peuple ne pouuãt trouuer bon, que ſans aucune occaſion legitime on allaſt enuahir les Parthes, & ſans les auoir ſolemnellement deffiez, ſe voulut oppoſer à ſon partement, fondé ſur ſon auarice & ambition, qui l'auoyent induit à briguer cette entrepriſe. Et comme nonobſtant toutes ſes remonſtrances & proteſtations, Craſſus ne laiſſaſt de s'acheminer, il s'ẽ alla mettre vne chaufferette pleine de charbons ardents au millieu de la ruë par où il debuoit paſſer, & ietta ie ne ſçay quels encẽcemens & aſperſions dedãs: puis prononça certaines imprecations eſpouuentables, en inuoquant des deïtez horribles. Leſquelles formes de maledictions eſtoyent fort anciennes, mais tenues ſecrettes; d'autant que ceux contre qui elles eſtoyent iettees, ny les autres nomplus qui les fulminoyent, à guiſe preſque de nos excommunications les plus furieuſes, ne pouuoyẽt gueres eſchapper quelque grief accident prochain, ou fin malheureuſe; telle qui aduint incõtinent apres à Craſſus, lequel fut defait par les Parthes, & mis ignominieuſement à mort aueques ſon fils. A propos de celà, ie me reſouuiens eſtant encore ieune garçon auoir veu vſer en l'Eueſché de Clermont de certaines maledictiõs par tollerance meſme de l'Egliſe, & dans l'Egliſe propre, execrables à la verité, & non guere eſloignees de cette-cy; qu'on prenoit pour vn treſhorrible anatheme; lequel ſe faiſoit par vn Preſtre, en prononceant le Pſeaume 108. *Deus laudem meam ne tacueris*: pendãt lequel on ſonnoit les cloches d'vn ſon effroyable: ſe iettoyent trois pierres comme par deſpit & deteſtation contre le ciel; & eſteignoit-on trois chandelles, les plongeant contre bas dans vn benoiſtier; auec autres telles manieres de blaſphemes, qui faiſoyent dreſſer les cheueux. Bien eſt vray que celà ne ſe faiſoit pas ſans grande occaſion; & qu'on n'euſt receu quelque tort inſigne, duquel on ne pouuoit auoir reparation: eſtant la voix commune que celuy qui eſtoit ainſi deteſté, ne voioit pas le bout de l'an. Mais celà a eſté depuis aboly, cõme impie & abominable, & du tout indigne du chriſtianiſme, lequel doit cõſiſter de benedictiõs, & de charitez mutuelles, auec pardon des offenſes receuës. Ciceron meſmes à ce propos, au 2. de la Diuination, met que deſia de ſon temps il ne reſtoit comme plus de toutes ces vaines & friuoles ſuperſtitiõs d'augures, qu'vne ombre & image, pluſtoſt pour retenir le peuple en bride, & obeiſſance du magiſtrat, que pour foy aucune q̃ les gãllãds hommes y adiouſtaſſent; ny que pour verité qu'on y creuſt eſtre; comme ſi deſia ces abus & tenebres demoniques commenceaſſent à quitter

quitter la place, & s'esuanouyr à la venue de la vraye lumiere, qui fut bien tost apres le tēps dudit Ciceron. Et Varron s'en mocquant aussi de sa part, dit que, *les Dieux estoyent non seulement d'vn bien grand loisir, ains fort ords & salles encore, s'ils cachoyent ainsi leurs secrettes deliberations & conseils, dedans les immondices des foyes & entrailles des victimes qu'on leur immoloit, pour estre diuulguez aux personnes par des forcenees prestrailleries.* Il y auoit au reste plusieurs sortes d'auguremens;& pour diuers effects:comme les caduques, qui n'estoyent pas de bō presage, quād quelque chose venoit à cheoir par terre dedans le temple, pris & marqué par l'Augure; & mesme sa verge ditte COMMENTACVLVM. Festus;*Caduca auspicia dicunt cùm aliquid è templo excidit veluti virga è manu.* Plus ceux qu'on appelloit *Cliuia.* Le mesme autheur: *Cliuia auspicia dicebant, quæ aliquid fieri prohibebant: omnia enim difficilia Cliuia vocabant:vnde & CLIVI loca ardua.* IVGE. Ciceron au 2. de la Diuination: *Huic simile est quod nos Augures præcipimus, ne iuge auspicium obueniat, vt iumenta iubeant disiungere:* chose à la verité ridicule; Festus: *Iuge auspicium est, cum iunctum iumentum stercus facit.* LES AVSPICES MILITAIRES; quand apres le sermēt presté par les soldats à leur chef, & la harengue à eux par luy faicte, ayant pris les auguremens & signes heureux, ils cōmençoyent à obeyr suyuāt la discipline militaire: d'où est venu cette locution qu'on trouue ordinairement dedans Tite Liue,& autres autheurs Latins, qui bonnement ne se peut representer en François, *ductu & auspicio.* Il y auoit aussi *Augurium Salutis*, pour le salut & conseruation de l'Empire Romain. Suetone en Auguste, tiltre 31. *Nonnulla etiam ex antiquis paulatim abolita restituit, vt salutis Augurium.* Dion au 37. la dit auoir esté vne diuination, sans laqlle on n'eust procedé aux vœuz qui se faisoyent pour la conseruation du peuple ro. Item. *Pestifera:* Festus: *Pestifera auspicia esse dicebant, cùm cor in extis, aut caput in iecinore non fuisset:* mais ils dependoyēt plustost de l'Aruspicine; aussi bien que les *Piacularia,* quand la victime s'enfuyoit de l'autel; ou qu'estant frappee elle mugloit; ou qu'elle tomboit d'autre façon qu'il ne falloit; ce qui monstre l'affinité de ces deux disciplines ensemble, dōt l'on confond souuent les noms.

AVSPICIA CADVCA. CLIVIA. IVGE. MILITARIA. DVCTV, ET AVSPICIO. AVGVRIVM SALVTIS. PESTIFERA. PIACVLARIA.

Premiere institution des Augures.

OR ROMVLVS institua premieremēt trois augures; vn assauoir en chaque Tribu des Ramnenses, Tatienses, & Luceres: comme met Denis Halicarn. au second. Seruius Tullus du depuis quand il reforma ces Tribus d'autre sorte, y adiousta le quatriesme:& l'an 454. Q. Appuleius Pansa,& M. Valerius Coruus estans Consuls, on en mit cinq autres des Plebeiens; qui furēt neuf: comme il est dit au 10. liure, fueillet 421. Finablement Sylla le Dictateur les accreut iusqu'à quinze; Florus en l'Epitome du 89. *Pontificum, Augurúmque collegium ampliauit, vt essent quindecim:* auquel nombre ils demeurerent plus de 470. ans; iusques à ce que l'Empereur Theodose enuiron l'an de nostre salut 390. ce dit Zosimus, les abolit du tout, auec le reste des Prestrises du Paganisme; dont il appliqua à son fisque les reuenus qui estoyent merueilleusement grands, ainsi que le tesmoigne ce lieu icy de Suetone en la vie de Claudius, tiltre 9. *Sestertium octogies pro introitu noui sacerdotij coactus impendere:* qui seroyent deux cens mille escuz, si le texte n'est corrompu, qu'il luy fallut desbourser pour l'entree d'vn seul sacerdoce. Du commencement, comme nous dirons plus au long cy-apres, ils s'eslisoyent par ceux de leur college ou chapitre, tout ainsi que les autres dignitez ecclesiastiques, du nombre desquelles ils estoient, iusqu'à ce que l'an 651. celà fut par Cn. Domitius tribun du peuple, remis aux voix & suffrages du peuple; auquel Sylla l'osta derechef,& le restitua comme auparauant au college: mais quelque temps apres Attius Labienus tribun du peuple, le luy remit vne autre fois: ce qui fut encore rescindé par Auguste: & à la parfin les Empereurs s'en attribuerent la conference. L'Augurat au reste estoit à vie, car Fabius Maximus le fut bien 62. ans:& ne les pouuoit-on demettre pour quelque occasion q̄ ce fust, nompas mesme pour vn tres-grief crime & forfaict, dont vn autre eust esté banny, voire perdu la vie; de peur qu'estās reduits en personnes priuees, ils ne reuelassent les secrets de leur charge, ainsi q̄ le discourt Plutarque en la 99. question romaine, où il en amene encor d'autres causes. Leur authorité estoit merueilleusemēt, grāde selon que vous pouuez veoir au premier liu. fueil. 32. & que le monstre cette formule de loy des XII. tables: QVÆ'QVE. AVGVR. INIVSTA. NEPHASTA. VITIOSA. DIRA'VE. DIXERIT. IRRITA. INFECTA'QVE. SVNTO. QVI'QVE. NON. PARVERIT. CAPITALE. ESTO. Dauantage le Senat ne se pouuoit assembler sinon en lieu qu'ils eussent dedié: & si estoit en leur discretion de faire demettre vn magistrat & officier, s'ils vouloyent seulemēt alleguer son election auoir esté indeuëment faicte, & cōtre la solennité des auspices: liure 8. fueillet 355. ligne derniere: *Cōsulti Augures, vitiosum videri Dictatorem pronunciauerunt.* Somme que tout passoit soubs la confiance de leurs rapports, dependans de la coniecture des auguremens dessusdits, lesquels estoyent generalement de deux sortes: *les oblatifs*, qui se presentoyent sans les rechercher, ne y auoir sa fantasie & attention; mais aussi estoyent-ils reputez de peu, ou de nulle signifiance:& *les impetratifs*, quād pour certaine occasion & dessein on espioit quelque signe; ainsi que firent Romulus & Remus en la fondation de leur ville; & cōme il est specifié en l'election de Numa: car ils estimoyent celà estre diuinement enuoyé. A cette fin les Augures du donjon ou Roque du Capitole; ou du Pignon de la cour vieille; ou de quelque autre lieu releué, appellé *Arx,* comme il a esté desia dit cy-deuant; à certain temps,& iours destinez à celà, depuis la minuict

OBLATIVA AVGVRIA. IMPETRATIVA.

iusques au midy ensuyuant, qui est la sixiesme heure du iour, par vn ciel serain & tranquille, nō offusqué ou terny de nuages, ny troublé & esmeu de vents, tenans le lituë de la main droicte, en grand silence, traçoyent à l'œil les regions du ciel, ensemble les bornes sur la surface de la terre, là où ils vouloyent limiter leurs auguremens: car il n'estoit pas licite de faire cette designation de contrees de la main seule: affublez au reste d'vn double amict sur la teste, & vestus d'vne aulbe ou tunique appellee *Læna*; puis enueloppez par dessus d'vne grande chappe de pourpre, telle à peu pres, que celle de noz Cardinaux quand ils s'en vont au consistoire, ou à quelque solennelle ceremonie. Alors la face tornee deuers soleil leuant estendoyent leur veuë le plus au loin qu'ils pouuoyent: & là dessus ayans sacrifié vne victime; & prononcé bas à part eux certaines paroles secrettes, faisoyent leurs prieres; ainsi que vous pouuez veoir de Numa: IVPITER PATER, SI EST FAS HVNC NVMAM POMPILIVM, CVIVS EGO CAPVT TENEO, REGEM ROMÆ ESSE, VT TVA SIGNA NOBIS CERTA AC CLARA SINT INTER EOS FINES, QVOS FECI. tenans les yeux fichez tres-attentiuemēt au ciel de costé & d'autre: & ainsi attendoient ce qui se pouuoit presenter; fust oiseau, esclair, ou autre tel signe; de quelle part il apparoistroit; quelle seroit sa contenance & façon de voler, haschant ou planant; où il torneroit, & disparoistroit dedans le vuide de l'air, où il s'iroit poser en la terre, & prendre la motte; auec telles infinies autres obseruations de l'art. Que si d'auenture en prononceant ce qu'ils auoyent à dire ils beguayoient tāt soit peu d'vne seule syllabe, ou oubliassent le moindre mot; ou prissent l'vn pour l'autre; c'estoit tousiours à recommencer. I'ay mis cy-dessus tout plein de petites particularitez soigneusement gardees en cest endroit; comme de prendre les augurem ens à certaines saisons de l'annee, iours, & heures: surquoy Plutarque question romaine trentehuitiesme, met que Metellus grand Pontife ne vouloit q̄ les presages des oiseaux eussent lieu apres le mois d'Aoust; nōplus qu'és decroissances des lunes, assauoir depuis les Ides, qui sont cōmunemēt au millieu du mois: & quāt au iour, apres le midy: toutes choses qui s'entresuyuent, & dependent l'vne de l'autre: le iour estant comme vn eschantillon du mois; & le mois de l'annee. Car tout ainsi qu'elle a douze mois, qui a les commencer de Mars, viennent à faire le sixiesme en celuy d'Aoust, que pour cette occasion ils appelloyent *Sextilis*, aussi le iour artificiel ayant douze heures, la sixiesme eschet en quelque saison que ce soit, iustement au midy, qui est la sixiesme heure inuariable, comme vn point fixe; là où toutes les autres heures se diuersifient selon que les iours croissent ou amoindrissent. Le mesmes est-il de chaque mois à le prendre selon la lune; qui croist iusques au quatorze ou quinziesme iour; & de là en auant diminue: Voulans tacitement denoter par là les Romains, que toutes leurs entreprises & intentions tendoyent à accroistre & amplifier leur Empire, sans iamais venir à la decadence: Ou bien si d'auenture l'on vouloit en cest endroit discourir sur le nombre de six, qu'ils semblent auoir eu en quelque recommandation pour le regard du sixiesme mois, & de la sixiesme heure, ce seroit pource qu'il semble estre le plus parfait en toutes ses parties que nul autre; iusques à dix, d'autant que sa moitié, qui est trois; sa tierce partie, assauoir deux; & & sa sixiesme, vn; le constituēt; car vn, deux, trois, font six; ce qui ne se trouue point és autres. Au moyen dequoy les Pythagoriciens, ausquels se conforma du tout Numa autheur de ces mysteres & ceremonies, l'accommodoyent à la generation des choses, que les Philosophes Ethniques attribuent à Venus, l'vne des deïtez autrices de l'estat de Rome, à qui ce nombre est dedié; dont Moyse ne s'esloigne gueres quand il a mis en six iours de suitte tout l'vniuers auoir esté creé & basty de Dieu. L'homme outre-plus, cōme la plus parfaicte creature, & le plus absolu chef d'œuure fut formé le sixiesme iour: & le sixiesme iour de la sepmaine, le Redempteur voulut souffrir mort en la croix. Mais celà est hors de nostre propos, c'est à dire celuy de l'histoire ancienne romaine: Pour reprendre lequel, suit apres; PAR VN CIEL SERAIN ET TRANQVILLE: Celà denotoit que l'esprit de l'homme qui tend à tirer quelque certitude de l'aduenir, doit estre libre & exempt de toutes les perturbations qui le pourroyent transporter hors de iugement; tout ainsi que quelque tourbillon & orage, qui maistrisans vn oiseau en l'air, ne le lairroyent iouyr de sa naïfue liberté, dont la certitude du presage se doit attēdre, & nompas d'vne contrainte violēte & forcee. C'est pourquoy le mesme Plutarque, questiō 72. met que les Augures souloyent tousiours tenir leurs lanternes ouuertes, sans point de couuercle par le dessus; par ce que la lanterne symbolise au corps, & la lumiere à l'ame, qui l'esclaire & le viuifie; dont la raison qui en est la bride doit sans cesse demeurer à l'erte: Aussi pour cognoistre par là s'il faisoit vent qui peust empescher le libre volement des oiseaux. Et en la suyuante il adiouste que les Prestres Augures deuoyent estre exempts de tout vlcere sur leur corps; pour monstrer que les choses sacrees, & ce qui concerne l'obseruation de la deïté, doiuēt estre nettes, & deliures, de toute tasche, tāt en l'esprit cōme au corps, q ont tresgrande affinité ensemble, suyuant le dire du Poëte, *Mens sana in corpore sano*. QVANT au silence qui estoit si recommandé en toutes leurs ceremonies; celà venoit encore de la Philosophie Pythagorique; & pourtant se souloit tousiours dire en faisant le diuin seruice; LINGVIS ANIMISQVE FAVETE. Toutesfois ce *silence* n'estoit pas proprement se taire & ne dire mot, ou n'ouyr SILENTIVM.

n'ouyr

n'ouyr bruit quelconque, ains vn terme ancien de mystere; qui importoit vne obseruation tres-exacte d'Augure, sans default, tare, ny erreur quelconque; & où il n'y eust rien à redire. Ciceron au second de la diuination: *Il faut qu'vn homme soit fort expert & versé en la science augurale, pour entendre ce que c'est* SILENCE. *Car nous appellons silence és auspices, ce qui est sans aucun erreur: & cognoistre celà c'est le faict d'vn parfaict Augure.* Parce qu'il falloit estre bien instruit de tout ce qui pouuoit empescher vn affaire; assauoir, *Quæ iniusta, nefasta, vitiosa, dira*, comme il dit au second des loix: Tellement que pour le *Sinistrum auspicium*, il estoit besoin auoir des signes exhortatifs à entreprendre & executer, & *quæ addicerent*: là où au silence il suffisoit qu'il n'y en eust point de contraires directement, c'est à dire, ny bons ny mauuais: Festus; *Sinistrum in auspicando significat lætum & prosperum auspicium: at silētium dubij duntaxat vacat vitio. Igitur silentio surgere cùm dicitur, significat non interpellari quominus rem gerat. At sinistrum hortari quoque auspicia ad agendum, quod animo quis proposuerit.* Et Tite Liue au 8. liure, fueillet 356. ligne premiere: *Nam neque facile fuit id vitium nosci; cùm Consul oriente nocte silētio diceret Dictatorem: nec quemquam mortalium extare, qui se vidisse aut audiuisse quid dicat, quod auspicium dirimeret: neque Augures diuinare Romæ sedentes potuisse, quid in castris consuli vitij obuenisset.* Celà donques s'appelloit *Silentio surgere*: Festus; *Se leuer en silence se dit, quand quelqu'vn pour prendre vn Auspice se leue apres la minuict de son lict, ou de celuy d'vn autre; & s'assiet sur vne selle toute massiue, sans mot dire, se tenant coy, que mesme il ne crache pas: & de là s'en va recoucher: & c'est ce qu'on appelle silence, vne priuation, assauoir de tout default & erreur qui peust suruenir és Auspices. Toutesfois Veranius dit que ce n'est pas de dedans le lict qu'il se faut leuer, ains de dessus la couche; ny qu'il n'est point autrement necessaire de se recoucher.* Quant au siege tout massif où ils s'asseoyent pour prendre l'augurement, c'estoit de peur que si c'eust esté comme vne de noz chaires ou escabelles, elles n'eussent faict bruict, ce qui ne pouuoit pas aduenir d'vn gros bloc: Festus: *Solida sella sedere tum quis iubetur, cùm mane surgendi causa euigilauit; quod antiqui expressè ab interiore parte excauatas non faciebant sedes: quas solidas ideò, quòd his nihil erat concauum, appellabant, inquit Verrius, quòd essent totæ.* A quoy il semble que Nostradamus ait voulu aucunement donner, quād tout au commencemēt de ses prognostiques quadrains, il met: *Estant assis la nuict en mon estude, Seul embronché sur la* SELLE D'AIRAIN: Car ce mot de χαλκὸς en Grec qui signifie l'airain, & le fer encore, est pris aussi pour toute matiere ferme & solide; au moyē dequoy Homere au 13. de l'Iliade appelle les cheuaux de Neptune χαλκόποδας, ayans le pied ferme: & au 5. auparauāt πολύχαλκον, le ciel ou le firmament. Mais celà bat aucunement aussi sur le sacré Trippier du temple d'Apollon en Delphes, où la Pythienne estant assise entroit en fureur: & ainsi rendoit les oracles.

Silentio surgere.

Solida sella.

RESTE MAINTENANT l'Aruspicine, que les Grecs appellent τυπκὴ, l'art des sacrifices & immolations; & ἐντομος de la dissection qui s'y faisoit des victimes, dōt elle auroit ainsi esté appellee en Latin; ou de *Ara* vn autel, car aucuns l'escriuent Aruspicine sans aspiration; ouquel estans les victimes sacrifiees, l'Aruspice en venoit considerer les entrailles; dont il est aussi dit *Extipex*, comme met Ciceron au premier de la diuination, *ab extis inspiciendis*, pour de là predire ce qui debuoit aduenir. Ceux qui l'escriuent *Haruspicina*, le font venir de *Hara*, vn toict ou establerie; ou de *Haruga*, comme veut Donat, qui signifie vne victime: Festus escript *Haringa, quæ dicebatur hostia, cuius adhærentia inspiciebantur exta*: Varron prend Aruiga pour vne victime, ayant des cornes, dont les menus droicts estoyēt rostiz à la broche. *Aruspex* doncques estoit aux Romains, ce que ἱεροσκόπος aux Grecs; quasi sacresainct obseruateur: Homere au commencement de l'Iliade semble l'appeller ἱερεὺς, Prestre sacrificateur.

Arvspicina.

Extipicivm.

Ἀλλ' ἄγε δή τινα μάντιν ἐρείομεν, ἢ ἱερῆα.

Cette forme de diuination eut anciennement la plus grād vogue de toutes autres, pource qu'elle dependoit des sacrifices & immolations des victimes; dont ils pensoyent faire vn fort grand honneur aux Dieux, qui allechez de ce debuoir, & du parfun de la rostisserie qui s'en ensuyuoit, accouroyent bien volontiers pour receuoir cette odeur, à eux aggreable, ainsi qu'il est dit au premier liure de l'Iliade; que Iuppiter s'en estoit allé aux sacrifices des Ethiopiens, où tous les autres Dieux l'auoyent suiuy:

Ζεὺς γὰρ ἐπ' ὠκεανὸν μετ' ἀμύμονας αἰθιοπῆας
χθιζὸς ἔβη μετὰ δαῖτα: θεοὶ δ' ἅμα πάντες ἕποντο.

Et au premier de l'Odyssee: qu'il se delectoit grādement des sacrifices de taureaux & aigneaux:

Ἀντιόων ταύρων τε καὶ ἀρνειῶν ἑκατόμβης
Ἔνθ' ὅγε τέρπετο δαιτὶ παρήμενος.

Les Dieux faut entendre materiels, comme dit Iambliche, qu'on fait venir par telles effusions de sang, où ils marquent & impriment ce qu'ils peuuent cognoistre des choses futures; & non les immateriels qui abhorrēt les choses mortes; & ne se delectent que de vœuz & prieres que purement on leur addresse, auec quelques legieres & gracieuses offrandes des Vegetaux: Car quant aux sacrifices de la loy Iudaique, ce n'estoyent qu'vn type & figure de la vraye hostie qui debuoit estre immolee vne fois pour toutes, à la redemption du genre humain: depuis laquelle toutes les autres ont cessé, au moins en l'adoration du vray Dieu: mais au paganisme, nompas si tost. A cette heure il ne s'en fait plus; tout le monde estant reduit soubs trois religions; la Iudaique, où les sacrifices ne sont plus permis; la Chrestienne, & la Mahometane. Il y a quelques Guzerathes, ou Gentils idolatres encore vers l'oriēt, mais ils n'vsent que

Dieux materiels & immateriels aux Ethniques.

Les sacrifices de l'ancienne loy, figure de la redemption.

d'encensemens: Trop bien il n'y a pas lōg temps qu'és Indes occidentales on sacrifioit non des bestes brutes, mais des creatures viuantes en tel nōbre, qu'en la ville seulemēt de Temestitā s'immoloyent tous les ans plus de vingt mille creatures. Mais pour reuenir à nostre propos; les sacrifices estoyent anciennement si frequents, qu'il n'y auoit coing ny endroit de la terre, où à tous moments ne s'immolassent infinies victimes. Suetone en la vie de Caligule, tiltre 4. *Tanta publica lætitia, vt tribus proximis mensibus (ac ne totis quidem) supra centum sexaginta millia victimarum cæsa tradantur.* Il est bien vray que toutes les bestes qu'on sacrifioit n'estoyent pas pour en tirer quelque prediction du futur; car celà se faisoit à diuerses fins, parquoy nous n'en prendrons icy que ce qui concernera les prognostics & presages: remettant le reste sur le Roy Numa cy-apres. Cette discipline aussi bien que les autres superstitions vint de la Thoscane aux Romains: mais les Chaldees bien plus anciens que les Hetrusques, ores qu'ils fussent fort addonnez à la cognoissance des astres, practiquerent neaumoins cette-cy. Les Egyptiens pareillement, les Grecs, les Carthaginois, & autres. Le premier qui en fut autheur és Hetrusques fut vn Tages: Lucain en la Pharsalie: *Et fibris sit nulla fides, sed conditor artis Finxerit ista Tages*: Dont Ciceron au second de la diuination, racompte vne telle fable: *Vn bouuier labourant la terre au territoire de Tarquines, comme il eust enfoncé son soc plus auant que de coustume, soudain apparut ce Tages en forme d'vn ieune garçon, mais vieil en prudence & sagesse, qui l'arraisonna: Dont l'autre tout esperdu de cette merueille, ietta vn grand cry, auquel tout le voisinage accourut; & en peu de iours le reste de la Thoscane s'y assembla; là où plusieurs voyans & oyans qui recueillirent ses paroles, il declara les principaux points & maximes de l'Aruspicine; lesquels furent depuis augmentez par les curieuses recherches des hommes: mais la source de l'art fut cettecy.* Ce qu'Ouide apres luy a touché au 15. de ses transformations en cette sorte:

Le compte de Tages.

Haud aliter stupuit, quàm cùm Tyrrhenus arator
Fatalem glebam motis aspexit in aruis
Sponte sua primùm, nullóque agitante moueri;
Sumere mox hominis, terræque amittere formam,
Oráque venturis aperire recentia fatis,
Indigenæ dixere Tagem, qui primus Hetruscam
Edocuit gentem casus aperire futuros.

Ammian Marcellin le met auoir escript certains liures touchant l'interpretation & expiation des monstres & prodiges, que Fulgēce particularise auoir esté commentez par Antistius Labeo, en quinze volumes: Dont fait aussi quelque mention Seruius sur le 8. de l'Eneide; où il dit, que selon les liures de l'Aruspicine, & les ceremonies Aruntiennes que Tages auoit composé, le destin fatal se pouuoit retarder. Festus le fait estre filz du Dieu Genius, & petit filz de Iuppiter; qui estant encore ieune garçon enseigna la science de l'Aruspicine aux douze cantons de Thoscane. Romulus le premier de tous institua trois Aruspices à Rome; vn assauoir en chaque Tribu, tout ainsi qu'il auoit fait des Augures, si d'auenture toutesfois ce n'est vne mesme chose; combien que Den. Hal. au second semble les separer. Et Xenophon en la Cyropedie introduit Cambises, qui admonneste son filz Cyrus de s'instruire en l'Aruspicine, laquelle tout chef de guerre doit cognoistre, & les auguremens aussi, par ce q̃ tant és entrailles des victimes sacrifices, qu'au vol & au chant des oiseaux; sont emprainctes certaines marques, qui reuelent ny plus ny moins qu'vne escripture, la disposition du conseil diuin: & ce afin de n'estre point contraint de s'en fier & remettre à d'autres, qui paraduenture luy pourroyent desguiser les choses. Mais celà estoit le plus souuent vn beau pretexte pour induire & amener les personnes à ses intētions, dequoy toutes les histoires Romaines sont pleines: ou bien pour encourager ses soldats; ainsi que fit en tout & par tout Aristander à Alexādre; & auparauant luy le Roy Agesilaus de Lacedemone; lequel cōme met Plutarque és apophthegmes Laconiques, estāt en Egypte, & ses soldats vn peu esperdus; pour les asseurer il fit sacrifier vne victime en intētiō d'ē auoir le presage: Et là dessus ayāt escript secrettemēt en grosses lettres dās la paulme de sa main gaulche ce mot ΝΙΚΗ, qui signifie victoire, il se fit apporter le foye, & apres l'auoir tenu par quelque espace en sa main iusqs à ce que les caracteres s'y fussent emprainets, cōme s'il eust cepēdāt discouru profondemēt àpart soy, il le monstra à son armee, qui de là cōceut vn asseuré espoir de vaincre. Nous auōs dit cy-dessus que tous les sacrifices n'estoyēt diuinatoires; mais quād ils se faisoyēt à cette fin, l'ordre qu'on y tenoit, à peu pres estoit cettui-cy. Premieremēt le Prestre ayāt amené la victime à l'autel, laquelle estoit diligēmēt reuisitee, afin qu'elle fust pure, nette, & entiere, empoignoit l'vn des coins de iceluy auecques la main; & faisoit tacitement ses prieres; qu'il addressoit d'arriuee & en premier lieu à Ianus, & Vesta, comme mediateurs & introducteurs aux autres puissances celestes; tellement qu'en toutes sortes de sacrifices il falloit commencer par ces deux. En apres Iuppiter le tout bon & tresgrand, pere commun, auec les autres Dieux ayans le nom de peres, estoyent inuoquez. Et de peur qu'il ne s'oubliast quelque mot du formulaire de la priere; ou qu'on y fourchast tant soit peu, car celà estoit vn des vices & erreurs; il y auoit tousiours quelqu'vn qui tenant le liure dictoit mot pour mot au Prestre; ce qui s'appelloit *Præire*, comme lon fait en noz absouttes: Plus vn autre qui prenoit garde songneusemēt si les mots estoiēt biē & distinctemēt proferez: & finablemēt vn troisiesme qui faisoit faire silence; criant de fois à autre au peuple, *Linguis animísque fauete*; soyez attentifs & de cœur & de bouche: Itē, HOC AGE; *cependant que cecy se fait qu'on ne pense à autre chose.* Sur ces entrefaictes le menestrier

Stratageme de Agesilaus.

Ianus & Vesta les deux premiers mediateurs des Dieux enuers les Romains.

PRAEIRE.

menestrier ou ioüeur de fleutte sonnoit, afin que quelque voix infauste & malencontreuse qui y eust peu entreuenir, ne fust ouye, qui eust tout gasté le mystere : lequel se commençoit alors par l'immolation, dicte ainsi de *mola salsa*, vne maniere de froment rosty, destrempé auec du sel, & de l'encés masle, qu'on espandoit entre les cornes de la victime. On y versoit aussi du vin, d'vn vase dedié à celà, appellé *Sympulum*, dont la figure vous sera representee cy-apres: mais le sacrificateur en faisoit premierement vn legier essay, en prononçant ces mots; MACTVS HIC VINO INFERIO ESTO; & en donnoit puis-apres à gouster vn peu à l'assistance: celà s'appelloit *la Libation*. Celà fait, il arrachoit quelques poils de la beste qu'il iettoit dans le feu sur l'autel, allumé de celuy que gardoyent les Vestales: Mais le bois d'oliuier, de laurier, & de chesne, ensemble tout autre carié & pourry y estoyent defendus. La face donques tournee vers l'orient, auec vn long cousteau, tors à guise de cimeterre, qu'on appelloit *Secespita*, ayant le manche rond d'yuoire, vn pommeau d'argent, & des bouillons çà & là meslez d'or & de cuyure de Chypre, comme dit Festus, trassoit vne raye tout le long de l'eschine du dos, depuis le front de la beste iusques à la queuë. Finablement, comme estant dediee & offerte, il l'abandonnoit à assommer & esgorgeter aux ministres; dont les vns receuoyent le sang dans de grandes tasses, les autres l'escorchoyent, les autres lauoyent les intestins; les autres allumoyent le feu. Et là dessus l'Aruspice auec le cousteau dessusdict, car il n'estoit pas loisible d'y toucher de la main, reuisitoit soigneusement les entrailles, & consideroit ce qu'il y pouuoit obseruer selon les reigles & secrets de l'art. Puis apres, il les tendoit au maistre du sacrifice: qui les ayant enfarinees, les brusloit sur l'autel: & la portion deuë aux Dieux consumee dedans le brasier, se mettoyent à banquetter du reste, chantans des hymnes & cantiques à la loüange des Dieux, & danssans d'vne cadence mesuree autour de l'autel. Les victimes estoyent diuerses, mais principalement de veaulx, cheureaux, & aigneaux; dont ils estimoyent que pour leur simplicité & doulceur, les Dieux y imprimeroyent plus volontiers la reuelation de leur secrette preordonnance; ainsi que dit Pausanias au second liure des Eliaques: Thrasibulus aussi vsa du chien, mais seul en celà entre tous les autres deuins. Et combien que ces predictions consistassent premierement és signes & gestes que faisoyent la victime auant son immolation; toutesfois le principal de l'affaire dependoit de ses parties interieures; comme le foye auec la bourse du fiel, le cœur, la ratte, les roignons, & poulmons: mais au foye par dessus tout le reste, dont par certaine antonomasie cette art estoit appellee ἡπατοσκοπία, *obseruation de foye*, pource qu'en iceluy estoit le principal & premier

Mola salsa. — *Sympulum.* — *Libatio.* — *Secespita.* — Mode des sacrifices pour en tirer les predictions. — Les Dieux des Ethniques fort sanguinaires & charnels: aussi n'estoyent-ce que demons.

manoir du sang, siege & entretenement de la vie; car il s'y elaboure, pour delà estre trãsmis aux arteres, & venes. Consequemmẽt ils venoiẽt à examiner le cœur; puis le fiel, la ratte, les reins, & les poulmons. Ils constituoyent au reste deux chefs au foye, l'vn de leur part; l'autre pour l'aduerse partie. Lucain:

Quódque nefas nullis impunè apparuit extis,
Ecce videt capiti fibrarum increscere molem:
Alterius capitis pars ægra & marcida pendet;
Pars micat, & celeri venas mouet impba pulsu.

De ces sacrifices diuinatoires, pour faire fin, car ce seroit vn infiny de penser parcourir la milliesme partie des particularitez de cet art, les vns estoyent appellez *muets*, esquels aucun signe n'apparoissoit où l'on peust asseoir fondemẽt de predictiõ: les autres *arguts* qui mõstroyẽt de tresclеres & euidentes marques; comme le dessusdit de Cesar, dont voyez plus au long Plutarque en sa vie: Et *les royaux* qui prognostiquoient vne tresgrande felicité aduenir.

LON DIT QV'A REMVS *le premier six vaultours apparurent; & à Romulus deux fois autant.* Les Romains n'ont rien espargné nomplus que les Grecs, en leurs annales & histoires, pour magnifier la fondation de leur ville, qui commanda depuis à tout le rond de la terre; voulans persuader par là que leur monarchie, comme à la verité toutes le sont, estoit particulierement guidee du ciel, & establie en la prescience diuine. Car ce nombre de six, & de douze ne sont pas sans quelque mystere; ne le Vaultour pareillement; le plus iuste oiseau de tous autres; d'autant en premier lieu qu'il ne méfait ny ne touche à chose quelconque ayant vie; ny n'endommage aucunement les fruicts & biens de la terre; ains se contente des corps morts & charongnes, qui aussi bien pourriroyent inutilement: Martial;

Cuius Vulturis hoc erit cadauer?

Dont les Iberiens s'en souloyent seruir pour leurs sepultures, comme il a esté dit cy-deuant. D'auantage, ainsi que met Pline, liure 10. chap. 6. ils ont le sentiment si preuoyant, que deux ou trois iours auant qu'vne bataille se donne ils en ont cognoissance; & par vn instinct naturel s'assemblent là où doit estre le carnage. Somme qu'ils sont tenus és auguremens pour les plus importans & significatifs oiseaux de tous autres. Au moyen dequoy Hercules en faisoit grand cas, selon Herodote Pontique, que Plutarque allegue en la vie de Romulus; & se souloit fort resiouy quand sur quelque entreprise sienne il luy en apparoissoit quelqu'vn, car ils sont rares, dit Plutarque en la 93. question Rom. Tellement qu'il semble qu'à point nommé on les tinst icy attachez par le pied, ou à la filiere: ce qui est vn peu chatouilleux, aussi bien que le reste des premiers cõmencemẽs de l'histoire Romaine. Et celà peut estre a meu Tite Liue de dõ-

Muta sacrificia. — *Arguta.* — *Regalia.* — Fueil. 7. lig. 16. — Le Vaultour le plus iuste oiseau de tous autres.

ner vne telle entree à la sienne : *Facturus ne operæprecium sim, si à primordio vrbis res populi Romani perscripserim, nec satis scio; nec si sciam dicere ausim.* Enquoy ie m'esbahis comme estant si elabouré autheur, il luy soit eschappé vn tel Omoioteleste & ryme ennuyeuse de *Im*, en si peu de mots; & encore dés le sueil de l'huis. On n'attribue au reste point de masles en l'espece des Vaultours, estant l'opinion commune qu'ils sont tous femelles; qui par cinq iours continuels sans relasche ny prendre aucune refection, exposant leur nature droit au vent de Nort, qui est la partie heureuse du ciel, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, s'empreignent de son soufflement : & de là demeurent par l'espace de six vingts iours à conceuoir, pondre, & esclorre leurs petits: six vingts autres à les paistre & esleuer ; & les autres six vingts qui restent des 365. de l'an complet, ils les donnent à leur liberté. Tellement que les Egyptiens les prenoyent pour le symbole de l'annee, & leur attribuoyent tout plein d'autres mysteres & secrettes significations en leurs hieroglyphiques, ou sacree escripture. Mais les anciens Augures Hetrusques denotoyent par ce mesme oiseau vn siecle entier, ou espace de cent ans; parce qu'ils viuent autant ce dit on : dont Vectius, comme dit Varron, auroit cõiecturé de ces douze vaultours qui apparurent à Romulus, que l'Empire Romain deuoit durer douze cens ans: ce que Censorinus qui vescut enuiron mille ans apres la fondation de Rome, vint à remarquer: Aussi en aduint il de mesme; car Genserich prit & desola Rome enuiron l'an 1208. d'icelle, ou le nom Romain fut presque du tout esteint. Les autres veulent aduancer ce terme de quelques quarante quatre ans, qu'elle auoit auparauant esté prise par Alaric : mais l'Empereur estant demeuré sain & sauue, la monarchie, bien que tres-malmenee & fort mise au bas, ne fut pas esteinte pourtant. Les autres veulent considerer celà en Augustule, lequel enuiron l'an 1229. de la ville; cinq cens & dixsept de Iules Cesar; & 479. de nostre salut, de la crainte qu'il eut de Odoacre qui auoit subiugué toute l'Italie, luy quitta sa robbe de pourpre, & autres imperiaux ornemens; qui ne se remirent de 330. ans apres; encore fut ce en l'Empire occidental, que Charlemaigne restablit, ià du tout presqu'aboly & esteint. On dit oultre plus, qu'à Octauian Auguste, en son premier Consulat, l'an de Rome 711. douze vaultours apparurent aussi; dequoy n'ayant pas encore vingt ans accomplis, il conceut en son esperance la monarchie vniuerselle, qui depuis luy aduint. Or si ce n'estoit la trop grande tare qu'il y a iusqu'à ce que Constantin transporta l'Empire à Constantinople, car il y a pres de sept vingt ans à dire, cette supputation seroit bien plus aperte : aussi elles n'arriuent pas tousiours iustement, ny à poinct nommé, comme les heures d'vn horloge, ains se retardent & aduancent selon quelque secrette disposition du ciel, ou l'absoluë volonté de celuy qui tient leurs influences & effects en sa main, ensemble tout le train des choses humaines; aussi bien comme il arresta le cours du soleil à la requeste de Iosué; & prolongea la vie au Roy Ezechias de quinze ans. Trop bien pouuons nous remarquer és histoires trois signalees mutations de cest Empire, toutes en l'espace presque de douze cens ans : la premiere, depuis Romulus iusqu'à Genseric, ou Odoacre : l'autre, d'Auguste, aux Federics Empereurs d'Allemaigne; car à la verité dessoubs eux fut premierement establie la dignité Imperiale en la Germanie, qui s'y est maintenue depuis; si toutesfois celà merite d'estre appellé Empire, ou plustost vne ombre & image d'iceluy, car ce n'est qu'vn tiltre tout nud seulement, sans authorité & pouuoir souuerain; ne reuenu affecté à celà, fors quelque bien simple & legiere pension ; ny obeïssance des Potentats qui en dependent, sinon entant qu'il leur plaist : la troisiesme, de Constantin le grand en l'Empire de Constantinople, iusques au dernier Constantin le Paleologue, les meres de l'vn & de l'autre appellees Heleine; lors que cette ville fut prise par les Turcs l'an 1453. & la monarchie establie en l'orient, reduitte soubs leur domination & puissance.

Tresmauuaises cadences de Tite Liue de plaine arriuee.

Le vaultour represente le cours de l'an.

L'espace de 1200. ans la reuolution des plus grandes monarchies.

Diuerses agitations de l'Empire Romain.

Les plus signalees mutations de l'Empire Romain.

R E M V S *receut vn coup au conflict, dont il demeura roidde mort sur la place.* Si ie me voulois icy de tant aduancer que de faire vne allusion, & de rapporter le fratricide de Romulus enuers son frere Remus, à celuy de Cain à Abel, ie ne doute point que celà ne fust trouué par trop curieux; aussi n'est ce pas mon intention de m'extrauaguer à de tels subiects qui ne sont pas de mon gibier, & auec ce n'ont rien de commun auec l'histoire Romaine: mais ie puis bien amener là dessus ce que sainct Augustin en discourt au quinziesme de la Cité de Dieu, chapitre 5. allegant Lucain au premier de la Pharsalie : *Fraterno primi maduerunt sanguine muri :* Que la contention des deux premiers freres entre tous les mortels, ne vint pas pour vne domination terrienne; mais par vne certaine emulation & enuie, non telle que descript Hesiode ; ains celle que les mauuais ont accoustumé de porter aux bons ; auec lesquels ils sont en perpetuel estrif & debat; & les meschans contre les meschans tout de mesme: ce que ne font iamais les bons auecques les bons, s'ils ont atteint la perfection. Celà est pris de mot à mot du Lysis, ou de l'amitié de Platon, comme infinies autres choses du mesme docteur: là où la dispute de Romulus auec Remus procedoit d'vne ambition de regner, laquelle n'admet gueres souuent de compagnon:

Fueil.7. lig.30.

Nulla fides regni sociis, omnisque potestas
Impatiens consortis erit. —

Ce qui fut vn assez euident tesmoignage de l'humeur du peuple Romain; qu'autre n'egala iamais en vne insatiabilité de domination & de

& de gloire : ie ne m'oserois bonnement eslargir de dire, qu'il semble que le climat le porte. AVRESTE les autheurs varient quant à ce debat; car Denis Halicarn. met que Remus ayant esté contraint de quitter la principauté à son frere, pour raison de l'aduantage & precellẽce de son augure, cõme il vid la foible cloison qu'il auoit commencé à faire, auroit par derision proferé ces mots : *Et qui est l'ennemy si pusillanime qui ne franchisse bien aisément vn tel rempar aussi bien que moy ?* & là dessus auroit bondy de l'autre part : Surquoy Celer qui estoit commis à l'ouurage fit response : *Et qui est celuy d'entre nous qui ne repoulse bien aisément vn tel ennemy ?* Quant & quant il le mit à mort. A celà se conforme Ouide au 4. des Fastes:

Quod Remus ignorans, humiles contemnere muros
Cœpit, & his populus, dicere tutus erit?
Nec mora, transiliit, retro Celer occupat ausum,
Ille premit duram sanguinolentus humum.

Tite Liue adiouste que ce fut non par ignorãce, mais par mespris, & Plutarque semblablement. Ce qui iustifieroit aucunement Romulus : car la closture des villes estoit tenuë pour saincte & inuiolable : assauoir la muraille, le rempar & fossé; auec l'espace qu'on laisse vuide au dehors le long de la contre-scarpe, & par le dedans derriere le rempar; ce qu'on appelloit le POMERIVM; & estoit vn crime capital de les faulser, ou passer par dessus; les portes estans reserueés à cest effect, qui estoyẽt profanes. Au moyen dequoy le pourpris des villes se trassoit auec de grandes solemnitez & ceremonies, cõtenues dans les liures ceremoniaux des Hetrusques : Festus : *Rituales nominantur Hetruscorum libri, in quibus perscriptum est quo ritu condantur vrbes; aræ, ædes sacrentur; qua sanctitate muri, quo iure portæ; quomodo tribus, curiæ, centuriæ distribuantur, &c.* Et Fabius Pictor au 2. liure : *Romulus ascito ex Hetruria vate atque sacerdote, Olympũ fecit, Pomeriúmque sacrauit, & aratro ab Olympo in vico Thusco per palatium circumducẽs, ab imo collis ad verticem quadratã vrbem signauit:* Que c'est qu'Olympe icy, Xenophon en ses Equiuoques l'explique; *Sacrum pomerium Olympus est.* Tellement que les fondateurs en personne retroussez à la Gabinienne, assauoir la teste voilee d'vne partie de leur grand'robe, & le reste recueilly à l'entour du corps, à certain iour choisy par les auspices expres, trassoyent eux mesmes le pourpris d'vn sillon, comme s'ils eussent voulu labourer; auec vne charruë dont le soc estoit d'airain, & le manche courbe, à fin q̃ toutes les mottes se renuersassent en dedans; attellee au reste d'vn taureau non dompté, à la main droite au dehors; & d'vne genisse qui n'eust encore esté saillie, à la gaulche, l'vn & l'autre blancs. Ouide au 4. des Fastes:

L'anciẽne mode de fonder & clorre les villes.

Succincti Gabino ritu.

Inde premens stiuam designat mœnia sulco:
Alba iugum niueo cum boue vacca tulit.

Et quand ils venoient à l'endroit où deuoit estre l'ouuerture des portes, ils haussoyent le soc & le coultre, afin qu'il ne s'y marquast rien; parce que tout ce que le sillon enfermoit estoit tenu pour sainct & inuiolable; & les portes delaissees à l'abandon comme profanes; autremẽt il n'eust pas esté licite d'y entrer ne sortir, aller & venir, apporter ny emporter chose quelconque : Toutes lesquelles ceremonies vindrẽt aux Romains des Thoscans, ainsi que dit Caton és liures des Origines: Et Varron en ceux de la langue Latine: *Oppida condebant in Latio, Hetrusco ritu; id est iunctis bobus tauro & vacca, interiore aratro circumagebant sulcum: Hoc faciebãt religionis causa die auspicato.* Seruius encore en touche ie ne sçay quoy sur le cinquiesme de l'Eneide : Et Festus appelle ce sillon PRIMIGENIE: *Primigenius sulcus dicitur, qui in condenda noua vrbe, tauro & vacca designationis causa imprimitur.* A quoy Plutarque adiouste en la vie de Romulus, où il deduit plus particulierement cest affaire; qu'il fit faire en la place du Comice vne grand'fosse, où l'on ietta les premices de tous les fruicts & biens de la terre propres à l'vsage de l'homme, auec vn peu du territoire où ils auoyent esté produits; le tout fort bien meslé ensemble : Et à l'entour de cette fosse qu'ils appellent en leur pattois l'vniuers, ou le monde, conduisant la charruë trassa le sillon dessusdit; ceux qui le suyuoyẽt rẽuersans la terre en dedãs, sans en laisser rien tomber au dehors. Celà se fit le 21. iour d'Auril, l'an du monde 3212. & le 10. du regne d'Achaz Roy de Iudee; 750. auant la naissance de IESVSCHRIST, auquel iour fut assignee la feste appellee *Palilia* ou *Parilia*. Properce en la 4. elegie du 4. liure:

Les portes des villes profanes, & les murailles sainctes & inuiolables.

PALILIA.

Vrbi festus erat, dixere Palilia Patres:
Hic primus cœpit mœnibus esse dies.

Au regard de PALILIA, ce mot vient de Pales Deesse des Pasteurs, & paccages, à qui cette solennité estoit dediee, comme veut Varron au 5. liure. Et PARILIA, *à partu pecoris* : Festus, *Pales dicebatur dea Pastorum, cuius festa Palilia dicebantur. Vel vt alij volunt dicta Parilia, quoniam pro partu pecoris eidem sacra fiebant.* Seruius dit que quelques vns l'ont estimee estre vne mesme chose auec Vesta, & la mere des Dieux; assauoir la terre, ainsi que nous auons bien au long deduit cy-deuant. Ce iour donques estoit celuy de la natiuité de Rome : le mesme Festus : *Parilibus Romulus vrbem condidit, quem diem festum præcipuè habebant iuniores.* Des Pasteurs aussi, pour auoir les premiers fondateurs esté nourris premieremẽt parmy cette maniere de gens. Et lors se souloyent nettoyer & purifier les bergeries, faisans passer le bestail à trauers la flamme d'vn feu allumé tout expres; auec du soulphre ietté dedans, des branches d'oliuier, de pin, & de laurier. Au 4. des Fastes:

Pastor oues saturas ad prima crepuscula lustret, &c.

là où il poursuit toute cette ceremonie qui se faisoit sans aucune effusion de sang, pour la reuerence du iour qu'ils vouloyent estre libre &

exempt de tout meurtre. Solin chap. 2. *Obseruatum deinceps ne qua hostia Parilibus cæderetur, vt dies iste à sanguine purus esset: cuius significationem de partu Iliæ tractam voluit.* Seulemẽt ils vsoyẽt de laict, de vin-cuit, & de millet. Bien est vray qu'il se faisoit vn parfun & encensement auec du sang de cheual, des cendres d'vn veau, & du chaulme de febues, mais le cheual estoit seulement saignẽ non tué; & les cendres du veau estoyent gardees à cette fin de celuy que la vierge Vestale auoit bruslé de sa propre main és Fordicides, cinq ou six iours auparauant, assauoir le 15. d'Auril:

Sanguis equi suffimen erit, vitulique fauilla,
Tertia res duræ culmen inane fabæ.

Et auparauant:

Certè ego de vitulo cinerem, stipulámq; fabalẽ,
Sæpe tuli plena februa tosta manu.
Certè ego trãsilij positas ter in ordine flammas,
Virgáque rorales laurea misit aquas.

Soit av reste, que Romulus mist son frere à mort de sa main à la chaude en colere, ou de froid sens pour regner seul; ou qu'il fut tué par vn autre, il en monstra vn tresgrand ressentiment de regret & douleur, & le fit honorablement brusler, ce dit Ouide au lieu mesme; *Arsuróſque artus vnxit*; & puis inhumer; luy dediant vn anniuersaire & obit d'vn seruice expiatoire, pour appaiser son ame; qu'il appella *Lemuria*, ou *Lemuralia*, quasi *Remuria*, la premiere lettre changee tant seulement. Festus dit qu'en la cime de l'Auentin il y auoit vn lieu appellé *Remoria*; là où Remus obserua ses auspices; & Denis Halicarn. qu'il y fut enterré. Ce seruice de Lemuries se souloit faire la nuict du 7. de May; tous les temples des Dieux estans fermez ce temps pendant:

Lemvria, ou Lemvralia.

Ritvs *erit veteris nocturna Lemuria sacri,*
Inferias tacitis Manibus illa dabunt.
Fana *tamen veteres illis clausere diebus,*
Vt nunc ferali tempore operta vides.

Et ce par trois nuicts de suitte, comme l'annote Porphyrion sur Horace, auant l'addition de Feurier dedié à telles manieres de parentatiõs qui s'appelloyẽt *Feralia*: car on estimoit ces Lemures (poursuit-il sur ce vers *Nocturnos Lemures, &c.*) estre les ames des trespassez voltigeãts autour des sepulchres, auant le iour de leurdit seruice & obit; Que l'Eglise Chrestienne a assigné au 3. de Nouembre, mais pour autre effect. Sainct Augustin au 9. de la Cité de Dieu, chap. 11. allegue les Platoniciẽs estimer les ames humaines estre demons; & apres la separation du corps deuenir lares, Larues, ou phantosmes & Manes: Lares si elles ont bien vescu en ce mõde; Larues si elles s'y sont mal comportees. Dont Suetone en Caligule, tiltre 59. *Satis constat priusquam ei iusta fierent, hortorum custodes vmbris inquietatos. In ea quoque domo in qua occubuerit, nullam noctem sine aliquo terrore transactam donec incendio consumpta sit.* Apulee au traicté du demon de Socrate: Ie trovve (dit il) *que l'ame raisonnable deliuree de ce corps mortel & caduc, estoit en l'ancienne langue Latine appellee* Lemvre; *dont celle qui veut pacifiquement resider au logis de ses successeurs, & à eux se rendre fauorable & benigne, est ditte* Le lar familier: *mais les autres qui par leurs mesfaits & offenses sont punies apres leur decez, errantes çà & là vagabõdes comme en exil perpetuel; sans pouuoir rencontrer aucune propice & trãquille demeure, viennẽt à estre vn espouuentemẽt & fantosme aux gens de bien; aux meschants, pernicieux, & nuisible; & celles là sont appellees* Larves, *ou illusions effroyables. Que si l'on est en doubte, laquelle des deux conditions elles auront obtenu par delà, de maniere qu'on ne sçache au vray si on les doit appeller* Lares *ou* Larves, *on leur a donné par honneur le nom de* Manes. Entre les autres ceremonies de cette superstition ancienne, on prenoit vne febue noire en la bouche, les pieds nuds, & les mains bien lauees; & apres l'auoir fort promenee auec la langue, durant vn grand retentissement de quelques vaisseaux d'airain, on la iettoit derriere le dos, hors de la porte de la maison, en faisant neuf fois sa priere à haute voix; Que les lemures rachetez par cette febue en deslogeassent: estimans, comme dit Varron dedãs Nonius au premier liure de la vie du peuple Romain, qu'en ce faisant ils appaisoyent l'esprit du defunct; & le contraignoyent de vuider du tout. *Au moyen dequoy* (dit Festus) *il n'estoit aucunement permis au Flamendial,* (c'estoit le ministre de Iuppiter) *de toucher, non pas seulement de nommer vne febue, pource qu'elle estoit dediee aux morts:* Car lon en vse és offrandes de leurs seruices; & apparoissent en sa fleur ie ne sçay quels caracteres & marques de dueil, comme tesmoigne Pline apres Varron au 18. liure, chapitre 12. *Ob hæc Pythagorica sententia damnata; vel vt alij tradidere, quoniam mortuorum animæ sunt in ea: qua de causa parentando vtique assumitur. Varro & ob hæc flaminem ea non vesci tradit, quoniam & in flore eius litteræ lugubres reperiantur.* Ouide au 5. des Fastes:

Lares, lemures & Larues.

Les febues dediees aux mortuaires.

Cúmque manus puras fontana perluit vnda,
Vertitur, & nigras accipit ore fabas.
Auersúsque iacit; sed dum iacit, hæc ego mitto:
His, inquit, redimo méque meósque fabis.
Hæc nouies dicit, nec respicit: vmbra putatur
Colligere, & nullo terga vidente sequi.

Au moyen dequoy les febues estoyent abominees des Pythagoriciens: Ce que Plutarque au traicté de l'institution de la ieunesse interprete pour les dignitez & charges publiques; d'autant qu'elles seruoyent anciennemẽt de bulletins: les Egyptiens le referoyent aux flatuositez qu'elles engendrent, comme il est dit en la question Ro. 95. & aux turbulents songes qu'elles produisent; au 8. des symposiaques, question 10. Tellement qu'ils n'en mangeoyent ny semoyent, cõme dit Herodote; & mesme ne les pouuoyent pas regarder; pource qu'elles enflent l'estomac; prouoquent à luxure; barbouillent la tranquillité de l'entendement, & empeschẽt de vacquer à contemplation: au moyen dequoy elles estoyẽt à bon droit appliquees aux morts. Au regard des *Feralia* ou *Pa-*

Les febues abominees des Pythagoriciẽs, & pourquoy.

Feralia, & Parentalia.

ou *Parentalia*; qui estoiét vn autre debuoir pour les trespassez, Eneas apporta le premier cette coustume en Italie, inuétee long temps au parauant par Pluton; qui fut autheur des sepultures, ainsi que nous auons desia dit cy dessus apres Diodore Sicilian: mais ayât esté intermise, Numa la remit sus, quand il adiousta Ianuier & Feurier à l'annee de Romulus; auquel mois de Feurier se faisoit vn seruice general pour les morts, tel à peu pres qu'enuers nous le 3. iour de Nouembre; car on portoit à leurs sepultures force torches & châdelles allumees, & à boire & mâger, mesmemét du laict & du sang, comme met Seruius sur Virgile; *Duo lacte nouo, duo sanguine sacro*, auec tout plein d'autres menues besongnes; comme de la farine, du sel, des violettes, & semblables fleurs. Le mesme Poëte:

Purpureos spargam flores,

Et Ouide au 2. des Fastes:

Tegula porrectis satis est vallata coronis,
Et sparsæ fruges paruáque mica salis.
Inque mero mollita Ceres, violæque solutæ:
Hæc habeat media testa relicta via.
Nec maiora veto, sed & his placabilis vmbra est:
Adde preces positis, & sua verba focis.

Duquel *porter* que les Latins appellent *ferre*, les *Ferentalia* auroient pris leur appellation: Ouide au second des Fastes,

Hanc, quia iusta ferunt, dixere feralia lucem:
Vltima placandis Manibus illa dies.

là où il parcourt toute cette ceremonie; assauoir que lors il n'estoit pas loisible de se marier nomplus qu'au mois de May: Tout estoit en dueil: & personne ne couchoit auec sa femme. Elles d'autre part ne se peignoient point, ny agensoient: on ne sacrifioit point aux dieux; toutes leurs images estans cachees & renfermees dedans les temples; & les huys d'iceux bien cloz & baclez: Car on estimoit que les ombres des morts alloient errant de tous costez pour se repaistre des viandes qu'on leur seruoit, onze iours durant depuis le 18. du mois iusques à la fin. Et lors se recommençoient les bonnes cheres, qu'ils appelloient *Charistia*; où les parens & alliez banquetoiét ensemble, sans qu'autres y fussent appellez, ce dit Valere au 2. liure, chap. 1. *Conuiuium solenne maiores instituerunt, idque Charistia appellauerunt; cui præter cognatos affines nemo interponebatur; vt si qua inter necessarias personas querela esset orta, apud sacra mensæ, & inter hilaritatem animorum fautoribus concordiæ adhibitis tolleretur.* Là se souloit dôques retrouuer toute la parété ensemble; & en premier lieu rechercher tous ceux qui estoient morts en l'annee derniere; & les autres demourez viuâts, ensemble les nouueaux naiz, puis se mettoient à boire les vns aux autres, & à se resiouyr comme au parauant: à quoy nostre Caresme-prenant se conforme. Ouide au 2. des Fastes:

Charistia.

Proxima cognati dixere Charistia chari,
Et venit ad socios turba propinqua Deos.
Scilicet à tumulis, & qui periere propinquis,
Protinus ad viuos ora referre iuuat.
Postque tot amissos quicquid de sanguine restat,
Aspicere & generis dinumerare gradus.

Les Ferales dessusdictes ayans par les Romains esté intermises quelque temps à cause des guerres; ils en furent griefuemét chastiez par la mort de plusieurs personnes; parquoy ils furent contraits d'en reprêdre la solénité: Au mesme liure:

At quondam, dum longa gerunt pugnacibus armis
Bella, parentales deseruere dies. &c.

Plutarque en la 34. questiô Rom. met que le seruice particulierement d'Acca Larétia se faisoit au mois de Decembre: Et que Decimus Brutus qui le premier de tous les Romains entra à main armee dâs la Lusitanie, q̃ nous appellôs auiourd'huy Portugal, celebroit les siens en ce mesme mois: En quoy il semble auoir eu quelque raison de les mettre à la fin de l'annee; puis qu'aussi bien ils se souloient faire à la fin du mois, & à l'issue du iour sur la nuict. Ou bien pour estre le mois consacré à Saturne, qui est vne des deitez terrestres d'embas, & de mort, nompas de là hault, & de vie: & que lors tous les fruicts de la terre sont recueilliz & serrez: ou pource que se recommançant à labourer & r'ouurir la terre pour y introduire de nouuelles semeces, il estoit bien raisonnable d'auoir quelque souuenir & memoire de ceux qui gisoient en son ventre, & estoient retournez à elle.

Sic deinde *alius quicunque transiliet mœnia mea: Aposiopesis*. Celà est conforme à ce pétametre du 4. des Fastes: *Sicque meos muros transeat hostis, ait:* l'vn & l'autre dit à l'imitation d'Homere au premier de l'Odyssee; où Minerue parlant de la mort d'Egystus, qu'elle maintiét auoir esté iustement tué par Oreste, adiouste ces mots: ὡς ἀπόλοιτο καὶ ἄλλος ὅτις τοιαῦτά γε ῥέζοι. *Ainsi puisse perir qui fera telles choses.* Fueil. 7. lig. 34.

Par telle voye *Romulus s'estant emparé seul du Royaume*. L'estat de Rome, ainsi presque que tous les autres anciens, cômança par la Royauté; & de là passa en forme de Republique, côme dit Trogus Pompeius; & Tacitus tout au cômencement de ses Annales: *Vrbem Romam à principio reges habuere: libertatē & Consulatum L. Brutus instituit.* Et Cicerô au 3. des loix à ce mesme propos: *Omnes antiquæ gentes Regibus quondam paruerūt. Quod genus imperij primum ad homines iustissimos & sapiētissimos deferebatur: idque in Republica nostra maximè valuit, quoad ei regalis potestas præfuit.* De faict c'est la meilleure forme de gouuernement qui soit point; côme nous en auons desia amené le tesmoignage du premier de l'Iliade: Aristote aussi au premier des Politiques aduoüe le mesme. Et au contraire l'Anarchie est le plus pernicieux que puisse souffrir vn estat, voire pire quasi que les plus fortes tyrannies. Sophocle: Lig. suyuante.

Ἀναρχίας γὰρ μεῖζον οὐκ ἔστιν κακόν.
αὕτη πόλεις ὄλλυσιν, ἥδ' ἀναστάτους
οἴκους τίθησιν. ἥ δὲ σὺν μάχῃ δορὸς
τροπὰς καταρρήγνυσι, τῶν δ' ὀρθουμένων

σϕάζει τὰ πολλὰ σώματ' ἡ πειθαρχία.
Nul mal plus dangereux n'est en vne prouince,
Que d'estre sans côduitte, et n'auoir point de Prince:
Les meilleures citez cette Anarchie abat;
Desole les maisons; rend couards au combat
Les plus vaillâs soldats: mais sauues se maintiennêt
Ceux qui obeyssans au Magistrat se tiennent.

Car le Magistrat est à vn peuple le mesme qu'est la clef d'vne voulte ou arcade; là où de tant plus elle estrainct & serre les couppes l'vne auec l'autre, & les tient en plus grande subiection, d'autant plus rend elle aussi l'ouurage ferme & durable; ne permettant qu'il se lasche ne desmentisse. De l'Anarchie au reste l'vne des deux principales branches, est de n'auoir personne du tout qui cômande, par ce que côme dit Caton dans Plutarque en la vie de Pôpee, il vaut mieux en auoir vn, quel qu'il puisse estre, que de n'en auoir point du tout: & l'autre est la trop grande pluralité de Gouuerneurs; quand chacun veut estre le maistre, comme rats en paille. Au moyen dequoy la royauté est le plus loüable & meilleur de tous autres: mais il y en a de deux sortes, l'Electiue, & l'Hereditaire; qui ont chacune endroit soy leurs roses, & poinctures; leurs cômoditez, & incommoditez: de façon que tout bien pesé & consideré, il y a apparence que l'hereditaire traisne & charrie moins beaucoup d'incôueniens, pour les brigues & partialitez qui se remuent és elections; dequoy le peuple le plus souuent patist beaucoup. Neantmoins celà est bien tout certain que l'election appellee des Grecs Αἰσυμνητεία, dont Aristote fait mention au 3. des Politiques, chap. 10. a esté premiere que la succession hereditaire. Ce que tesmoigne Ciceron au 2. des Offices, disant ainsi: *Quant à moy, il me semble que non seulement chez les Medes côme dit Herodote, mais encore enuers noz ancestres, les Rois bien moriginez, & bien naiz furêt choisiz pour auoir iustice soubs eux: Car comme du cômancement le commun peuple fust oppressé de ceux là qui auoiêt le plus de pouuoir & de biens; il auoit son recours à quelque hôme excellent en vertu; lequel en garêtissant les plus foibles des iniures & violences qu'on leur vouloit faire; pour establir vne égalité, retenoit les grands auec les petits à la balance d'vn mesme droit. Mais de là en auant les Royaumes furent de main en main delaissez par les peres à leurs enfans.* — La premiere institution de la Royauté.

Fueil. 8. lig. 14. Carmenta.

A RAISON *de la diuinité qu'on croyoit estre en sa mere Carmente.* Cette-cy autrement Nicostrate & Themis, ou la fatalité & destinee que les Grecz appellêt Εἱμαρμένη, fut fille d'Ionius Roy des Arcadiens, laquelle côceut Euâder de Mercure, comme dit Virgile; *Vobis Mercurius pater est*, bien 60. ans au parauant la guerre de Troye elle s'en vint en Italie auec son fils; là où ayans benignement esté receuz des Aborigenes, & de leur Roy Faunus, (Den. Hal. au premier) s'habituerêt au mont qui depuis fut appellé Palatin, comme nous auôs desia dit en son lieu, selon Trogus; ou de Pallas fils dudict Euander que Turnus tua de sa main, & fut enseuely au hault de ce mont, selon que met Eustathius; lequel parlât des Tyrrheniens, ne conuient pas bien du tout auec les autheurs dessusdicts. Euander donques & les siens vescurêt au Latium selô les vz, coustumes, & cerimonies des Arcadiens, peuple tresancien du Peloponese; voire qui se maintenoit auoir esté deuant la lune; dont ils auroient esté appellez προσέληνοι, dit Plutarque en la 76. question Romaine: Et c'est en partie pourquoy les gêtils-hommes de noble & ancienne maison auoient accoustumé de porter de petites lunes en leurs soulliers: si c'est pour se remettte deuât les yeulx l'instabilité des choses humaines; ou pour vne marque de recongnoissance enuers la vraye lumiere, comme adiouste le mesme autheur, celà pourroit auoir meu les freres de sainct François à en vser. — Coustume de porter des lunes aux soulliers. Cette Nicostrate ou Carmête au reste fut dicte ainsi, quasi *carens mente*, c'est à dire *hors du sens*, pour ses frequêtes ecstases, & rauissemês d'esprit, & non des carmes; au contraire les vers furent appellez carmes d'elle, ce dit Plutarque en la 56. question Rom. & en la vie de Romulus: A quoy neantmoins Ouide semble contredire au premier des Fastes; *Ipsa mone quæ nomen habes de carmine dictum:* Et ce pour raison des oracles & propheties qu'elle rendoit en carmes;

Quæ simul æthereos animo conceperat ignes,
Ore dabat pleno carmina vera Dei.

Dont elle fut surnômee Θεσπιῳδὸς selon le mesme Den. Hal. & à cette occasion fort reueree à Rome, luy ayant depuis esté dediee vne feste & solennité l'onziesme iour de Ianuier.

Proxima prospiciet Tithono Aurora relicto,
Arcadicæ sacrum pontificale deæ.

A cause qu'elle estoit celebree par les Pontifes, bien plus dignes & authorisez que les simples prestres: & vint la cause de cette institution, de ce que le Senat ayant defendu par edict public aux dames Romaines d'aller en coche par la ville, elles en furent si despitees, qu'elles conspirerent toutes d'vn cômun accord de ne faire plus d'enfans, pour se venger de leurs maris: Pour raison dequoy l'vsage des coches leur fut restably comme au parauant: Et là dessus elles edifierent vn têple à cette Carmente, selon que nous auons desia dit fueil. 709. auec vn anniuersaire appellé *Carmêtalia*, pres la porte Carmentale, (ce dit Solin) entre la roche Tarpeienne & le Tybre, en tirant au Cirque Flaminien. — Carmentalia.

Fueil. 8. lig. 35.

QV'ON VOVS *sacreroit vn aultel appellé*, L'AVLTEL TRESGRAND. L'aultel que dressa Hercules à Iuppiter le trouueur, côme il a esté desia dit cy deuant. n'estoit pas ce qui est icy appellé ARA MAXIMA, pour raison de la grâdeur de sa structure comme veut Seruius: Car l'autre estoit pres de la porte Trigemine; & cettui-cy au marché aux bœufs, pres l'escole Grecque, à l'entree presque du Cirque maieur, auec son têple, où il n'entroit mousche ny chien, ce dit Pline liure 10. chap. 29. Quoy que ce soit, comme — Ara maxima.

Properce

Properce au 4. le tesmoigne, ce grand aultel fut pour auoir recouuré ses bœufs:

Maxima quæ gregibus deuota est ara repertis,
Ara per has, inquit, maxima facta manus.

Et encor bien qu'il ne soit faict métion que d'vn aultel; Solin neantmoins au 2. chap. y adiouste vne chappelle: *Hercules* (ce dit il) *dressa luy-mesme vn aultel à sa deité, qui des Pontifes est reputé le plus grand de tous, apres auoir entendu de Nicostrate mere d'Euander, qui pour ses vaticinations fut appellee Carmentis, qu'il deuoit estre immortel. Il y establit par mesme moyen vn pourpris, dedans lequel ayant sacrifié des bœufs, il monstra aux Potitiens l'ordre & ceremonie de son seruice.* Mais il n'y a pas grande difficulté en celà; car les anciens ont souuét pris & confondu l'aultel auec le temple ou chappelle, aussi bien les Iuifs comme les Ethniques; comme au 35. chap. de Genese; où il est dit, *Que Iacob edifia vn aultel, & appella le nom de ce lieu, la maison du Seigneur.* dont le mesme est dit du Temple de Salomon. En ce téple & aultel on sacrifioit la teste descouuerte à l'vsance Grecque, cóme dit Varron; de peur (selō Macrobe liure 3. chap. 6.) qu'on n'y imitast son habillement: Ioinct (adiouste-il de C. Bassus) que cest aultel auoit esté edifié auant l'arriuee d'Eneas en Italie, le premier qui institua de sacrifier la teste couuerte, comme il auoit au parauant practiqué, afin de n'estre congneu de Diomedes: ce que Numa ensuiuit depuis. Du temps d'Euander, les ghirlandes dont les ministres, assauoir les Saliens (car Hercules en eut aussi) vserent en ces sacrifices, estoient de branches de Peuplier:

Tum salij ad cantus incensa altaria circum
Populeis adsunt euincti tempora ramis.

Mais long temps apres la fondation de Rome, qu'il se trouua vne belle Lauraie sur le mont Auentin, ils se seruirent de corónes de laurier; ainsi que tesmoigne Varron au 2. des choses humaines; lequel s'efforce de móstrer en sa Menippee, qu'Hercules est vne mesme chose auec Mars. Toutes lesquelles choses desduit plus-aplain icelluy Macrobe au 12. chap. du mesme liure.

Fueil. 8. lig. 30. POTITII, & PINARII.

APPELLEZ *à ce sacrifice & festin les Potitiens, & Pinariens.* Den. Hal. au premier: *Euander auecques ses Arcadiens instituerent vn sacrifice à Hercules à la mode Grecque; luy immolans tous les ans vn Taureau, selon la ceremonie qu'il leur auoit enseignee. Et à ce que celle solennité luy fust tousiours plus agreable, il choisit luy mesme deux chefs de famille, des plus nobles de ces quartiers là; les Potitiens, & Pinariens; ausquels il enseigna tout l'ordre de ce sacrifice; dont la charge demeura depuis à leurs successeurs par vn long espace de temps. Mais les Potitiens seulx iouyssoient des entrailles de la victime, pour y estre arriuez de bonne heure; Et les Pinariens ayans trop tardé, si que chacun estoit desia à table, & les menuz droicts depeschez, en furent de là en auant excluz; ne participans sinon de la chair.* (Macrobe liur. 1. des Satur. chap. 12.) Ceux qui veulent allegoriser là dessus, dient que ce n'estoient point autrement des noms propres ains tirent les Potitiens de ποτίζειν *verser à boire* ou de πότος, & πότιμος, *bon biberō, & qui boit* d'autant: & les Pinariens ἀπὸ τῆς πείνης, *de la faim*; comme qui diroit affamez: Combien que Plutarque en la vie de Numa deriue cette race là de ce nom de Pinus fils dudit Numa: mais Virgile au 8. de l'Eneide les amene du sacrifice d'Hercules: *Et domus Herculei custos Pinaria sacri*: Surquoy Macrobe au 6. chap. du 3. des Satur. allegue l'opinion de quelques vns, estimans cette qualité leur auoir esté attribuee, pour auoir garenty sont grand aultel du feu qui s'y estoit mis: ioinct aussi que les Potitiens l'an 441. de Rome ayans esté corrompuz par Appius Claudius, & à sa suscitation apris leurs mysteres à des esclaues, trente qu'ils estoiét en douze familles, au dessus l'aage de quatorze ans, perirét tous en l'an reuolu: Et Appius luy mesme perdit la veuë; cóme il est dit au 9. liure, fueil. 398. Et en Virgile au 8. liure: Au moyen dequoy ils decheurét de leur authorité, en laquelle les Pinariens de leur part se maintindrent. Ce que conferme aussi Valere au premier liure, chap. 2. presqu'és propres termes: *Nam cùm Potitij sacrorum Herculis ritum, quem pro dono géti eorum ab ipso assignatum velut hæreditarium obtinuerant, authore Appio Censore ad humile seruorū ministerium transtulissent, omnes qui erant numero super triginta puberes, intra annum extincti sunt, noménque Potitium in duodecim familias diuisum prope interiit: Appius verò luminibus captus est.* Festus particularise la somme qu'il leur donna pour cette occasion, à cinquante mille d'airain; qui vallent cinq cens de noz escuz. En ce sacrifice d'Hercules au reste on estoit assis à table, & non couché dás les lectisternes, selon que met Cornelius Balbus au 18. liure de ses commentaires: *Apud aram maximam obseruatur ne lectisternium fiat.* Et Virgile au 8. *gramineóque viros locat ipse sedili.*

DE TOVTES *les autres ceremonies estrangeres Romulus ne prit que cette-cy seulement.* Les Romains sur toutes autres manieres de gens ont esté tousiours fort soigneux de se maintenir en leur religion, loix & coustumes anciennes; sans se desuoyer aux estrangeres ou nouuelles: ains se sont efforcez d'introduire les leurs aux autres natiōs: Ce qui a esté l'vn de leurs principaux moyés de se conseruer & accroistre. Quels maux au reste, & inconueniens amenét ordinairemét ces nouuelletez, celà n'est que trop congneu à chacun: de maniere que l'vn des plus infaillibles signes de la decadence & renuersement d'vn estat, est quád la religion & les meurs anciennes se viennent à renouueller en d'autres: Dont à bon droit auroit dit Eunius, *Moribus antiquis stat res Romana virisque.* Et au 4. liure, fueil. 186. lig. 38. *Datū inde negotium Aedilibus, vt animaduerterent, ne qui, nisi Romani Dij; neu quo alio more quàm patrio colerentur:* Tertullien en l'Apologetique: *Il y auoit vne ancienne ordonnáce qu'vn nouueau Dieu ne fust consacré ny introduit, sinon auec l'approbation & consentement du Senat; ainsi qu'Emylius fit de son Dieu Alburnus: de maniere que Tybere ayant proposé au Senat d'adorer* (Fueil. 8. lig. 39.)

IESVSCHRIST: *& luy mesme ayant là dessus opiné le premier, ne l'obtint pas pour celà:* Il dit encore que soubs le Consulat de Piso & Gabinius, qui fut l'an 695. les aultels d'Isis, Osiris, & Harpocrates furent renuersez & mis bas à Rome. Iulius Paulus au 5. liure des sentences: *Qui nouas & vsu vel ratione incognitas religiones inducunt, ex quibus animi hominum mouentur, honestiores deportantur; humiliores capite puniũtur.* Mais plus-tost Ciceron au second des loix: *Nouos verò Deos, & in his colẽdis nocturnas peruigilationes, sic Aristophanes facetissimus poëta veteris Comediæ vexat: vt apud eum Sabeius, & quidam alij dei de peregrinis iudicati, è ciuitatibus eiiciãtur.* Aussi fut-ce le principal crime que les calomniateurs de Socrate, qu'Aristophane persecute à toute oultrãce, luy imposerent, qu'il vouloit introduire vne nouuelle religion. Mais plus-aplain au commancemẽt du 25. liure: DE TANT PLVS *que la guerre tiroit en lõgueur, & que les choses succedans vne fois bien, & l'autre mal, ne chãgeoient point tant la fortune, comme elles faisoient varier les cœurs des personnes; tãt de zele & religion, mais de ceremonies estrangeres la plus grand' part, vint saisir la ville, qu'on eust proprement dit, ou que les hommes ou les Dieux s'estoient transfigurez tout à coup. Et desormais non plus à la desrobee, ny dedans les maisons à huys cloz en secret, se mesprisoient les obseruances Romaines; ains en public aussi, & en la grand' place, voire au Capitole se voyoit vne grosse trouppe de femmes, ne faisans plus leurs prieres, deuotiõs & offrãdes à la façon accoustumee du pays; car vn tas de petits ministreaux & prestrailles, qui faisoient mestier de predire, auoient empieté l'opinion commune; dont les paysans augmenterent grãdement le nombre, que la craincte & necessité auoit des champs reduits en friche par la longue continuation de la guerre, & des frequentes courses & inuasions, rembarré dans la ville; puis vn gain fort aisé prouenant de l'erreur d'autruy, qu'ils practiquoient tout ouuertement comme d'vne art qui leur eust esté loisible & permise. Là dessus du commancement s'entendoient des indignations secrettes des gens de bien qui en murmuroient: Et apres la chose en vint iusqu'aux peres, & à vne complainte publique: Si que les Ediles, & les Trium-vires du criminel furent fort asprement tanssez du Senat, de ce qu'ils n'eussent empesché ces desordres. Mais s'estans vouluz mettre en debuoir de faire vuider la multitude de la grand' place; & de renuerser l'appareil de leurs sacrifices, peu s'en fallut qu'ils ne fussent oultragez en leurs personnes. De maniere que le mal se trouuant desia par trop renforcé pour y pouuoir estre remedié par les inferieurs Magistrats, le Senat donna charge à M. Emilius preteur de la ville, de deliurer le peuple de ces nouuelles superstitions: lequel ayant en pleine assemblee recité l'ordonnãce du Senat, publia quant & quant vn edict, que quicõque auroit aucun traicté de diuinations ou prieres, ou quelque nouueau formulaire de sacrifier, eust à mettre tous ces escripts par deuers luy dans le premier iour d'Apuril ensuiuant: Et que personne n'eust plus à sacrifier, ny en public, ny en lieu sainct, selõ la tradition estrãgere & nouuelle.*

Ligne penultime.

IL ACCREVT *cette maiesté par douze licteurs.*

LICTEVR.

Licteur est vn mot equiuoque: Car le Flamine qui assistoit au prestre de Iuppiter en faisant le diuin seruice, s'appelloit licteur, comme dit Festus; lequel auoit la charge d'aprester pour les sacrifices le froment grillé, & du sel de certains endroits à ce destinez. Ouide au second des Fastes:

Quæque capit lictor domibus purgamina certis
Torrida cum mica farra vocantur idem.

Les vestales en auoiẽt aussi chacune vn pour leur faire faire large en allant par la ville. Mais il y auoit d'autres licteurs pour ministres & sergẽs des Magistrats, comme Dictateurs, Consuls, & Preteurs; dicts ainsi des faisseaux de houssines, enueloppez & liez auec des haches, selõ Festus; *Quòd fasces virgarum ligatos ferant. Hi parentes magistratibus, delinquentibus plagas ingerunt.* lesquelz faisseaux de verges, ou plus tost gaulles & houssines estoient de boulleaux, couldres, & osiers. Pline liure 16. chap. 19. *Nunc fascibus Carpinus & Corylus familiarissimæ,* & les haches faictes en forme presque de noz doloüeres de Tonnellier, dõt l'on decapite encore en plusieurs lieux: & les portoient deuant eux pour leur faire faire place, à ce qu'ils ne fussent importunez de la foulle. Au 8. liure fueil. 364. lig. 12. *Repentè strepitus ante curiam lictorum submouentium auditur.* Valere, liure second, chap. 1. *Maxima autem diligentia maiores hunc morem retinuerũt, ne quis se inter Cos. & proximum lictorem, quamuis officij gratia vna progrederetur, interponeret: Filio duntaxat, & ei puero ante patrem Cos. ambulandi ius erat.* Valgius dedans Aulugelle liure 12. chap. 3. les dit auoir ainsi esté appellez pource qu'ils saisissoient au corps, lioient & garrotoient les coulpables, qu'on vouloit faire foüetter, & puis apres decapiter; ce que mesmes ils executoient en lieu de bourreaux, ce qui est assez commun en toute l'histoire Ro. au premier liure fueil. 23. lig. 14. *I lictor, colliga manus.* Et au 2. fueil. 55. lig. 33. *Missique lictores ad sumendũ supplicium.* Mais Tyron affranchy tant renõmé de Ciceron, les deriue de *Licium*, ou *Linum*; ce dit Aulugelle liure 12. chap. 3. pour autãt qu'ils auoient accoustumé de se ceindre d'vne longiere de toile. Plutarque en la 67. question Ro. outre le mot de *ligo* d'où vient *lictor*, dit qu'ostant seulement vne lettre, il s'appelloit anciennement *litor*, de λεῖτον, qui en quelques endroits de la Grece signifie le *Public*; & de là λιτουργὸς, ministre publique.

SVYT PVIS-APRES au mesme texte; que Romulus prit ces douze licteurs à l'imitatiõ des Hetrusques, ou à la creation de leur nouueau Roy chacun des douze Cantons luy dõnoit de sa part vn licteur pour l'accompagner: ce qui est pris de Porcius Cato, & de Fabius Pictor au premier de l'origine de Rome, cõme nous auõs dit ailleurs: Mais ces douze peuples, citez, ou cãtons estoient departiz ainsi; quatre, assauoir par delà l'Apennin, & autant au deçà (ie parle tousiours pour nostre regard) & quatre au deçà du Pau, du

costé

costé de Millan, Cremone & Mantouë : chacune desquelles communautez ayāt son Magistrat à part qu'ils appelloiēt Lucumon, creoient tous ensemble vn Roy qu'ils appelloiēt Lars ou Lartes. Caton au liure susdit; *Lartem enim summum regum vocāt.* Et pour le regard de ces douze peuples Virgile au 10. *Sed nō genus omnibus vnum, Gēs illi triplex, populi sub gente quaterni.* Et Tite Liue au commancemēt du 5. liure. *Quod suffragio* XII *populorum alius sacerdos ei prælatus esset.* IL Y AVOIT puis-apres les Appariteurs, pour seruir comme d'huissiers, aupres des Dictateurs, Consuls & autres grands Magistrats: au 8. liure, fueil. 364. lig. 4. *Cùm præstrepitu ac tumultu nec ipsius Dictatoris, nec Apparitorū eius vox audiretur:* dits ainsi d'*Apparitio*, ou *Apparitura*, de l'assistēce & seruice qu'ils leur faisoient à l'execution de leurs mādemens, tant en la ville que dehors és camps & armees, où ils portoient lors le paludament ou cotte d'armes, tout ainsi que les licteurs: Car autre estoit leur equippage à la guerre que nō pas à la paix: Tellement que ces Appariteurs au cāp seruoient comme d'hallebardiers au chef. Lampride en la vie d'Alexandre Seuere: *Iamais il ne redoubta ses soldats: car (souloit-il dire) telle sorte de gēs ne craint ny obeist, sinon quād il est bien vestu, armé, chaussé, & a dequoy repaistre abondamment, auec de l'argent en sa bourse. Au contraire, la mendicité en l'homme de guerre le reduict à toute sorte de desespoir: parquoy il ne voulut oncques auoir d'Appariteurs autour de luy.* Mais on peut encore adiouster à celà vn tant beau dire de ce sage & valeureux ieune Prince: *Que le soldat estant bien payé, & accommodé de ce qu'il luy faut selon que la raison le veut, il est bien aisé de le contenir en la discipline & obeyssance requise: l'empescher de se desbander à la pichoree, & aller faire des insolences sur le bon homme; & le contraindre à faire son debuoir.* Il y auoit d'autres Appariteurs encore pour les largesses des Empereurs; mais ce fut vers la declination de l'Empire: Sur les victuailles; les ieuz & passetēps publiques; sur les edifices; & r'habillage des grands chemins: ce qui ne cōcerne pas nostre histoire. Quant aux satellites ou stipateurs, cettoient les gardes du corps; & ceux cy portoient de petits iauelots ou espieux; au lieu que les Licteurs auoiēt des trousseaux de verges, qu'ils bardoient par fois de laurier à la guerre, apres quelque victorieux faict d'armes; ainsi qu'on peut veoir és vies de Luculle, & Pōpee en Plutarque: Et en Cesar au 3. de la guerre ciuile: *Sed neque in literis quas scribere est solitus, neque in fascibus insignia lauri prætulit.* Itē Pline liure 15. chap. 30. *Laurus fasces Imperatorum decorat.* les faisseaux aussi estoient ordinairement reuestuz de pourpre: au 9. liure chap. 36. *Hinc fasces securésque* R.o. *Imperij viā faciūt.* Quāt aux Viateurs, ils estoiēt cōme moyens entre les Stipateurs & Licteurs: car ils ne portoient point de faisseaux de verges comme ceux cy, ny de iauelots cōme les autres; ains embastonnez de diuerses sortes, estoient appellez és prouinces pour assister aux Procōsuls, Propreteurs, & autres tels Magistrats qui y residoiēt, selon que l'affaire le requeroit. Ils estoient dicts ainsi, de *Via, voye ou chemin*. Columelle en sa preface: *En ce temps là, les plus apparents faisoient la plus part leur demeure aux chāps: Et quand on vouloit assembler le Conseil publique, on les faisoit venir à la ville, par ceux qui de là furent appellez* VIATEVRS. Le mesme dit Cicerō au traicté de la vieillesse: *à villa in Senatum accersebātur Curius, & cæteri senes: Ex quo qui eos accersebant, Viatores nominati sunt.* Varron au 21. des choses humaines, suiuant que l'allegue Aulugelle liure 13. cha. 12. met differēce entre le licteur & le viateur: mais ces trois se confondēt bien souuēt l'vn pour l'autre, comme à nous les Sergens, que par honneur on appelle Huissiers, & les Bedeaux en quelques subalternes iustices. Le mesme Aulugelle au liure 12. chap. 3 *Is qui ex collegio Viatorū officium ligandi haberet, Lictor est appellatus.* Et Tite Liue au 6. l'attribue au Dictateur. *Mālius* (ce dit-il) *arreptus à Viatore.* Quoy que ce soit, voicy la figure d'vn Viateur retiré de l'ātique, vestu de sa iuppe troussee court, qu'Herodian au 5. liure appelle ἐξωμίδα.

Appariteurs. Stipatores. Fasces laureati. Viatores.



ENSEMBLE, *la chaire Curule, & la Pretexte.* Quant à la chaire Curule c'estoit vne des marques & dignitez du souuerain Magistrat; comme du Roy pēdant que Rome fut soubs la Royauté: & long temps apres encore ils souloient honorer les Rois, amis & confederez, & qui auoient bien merité de la chose publique, de la chaire Curule entre les autres ornemens: Tite

Fueil. 9. lig. 4. Sella Cvrulis.

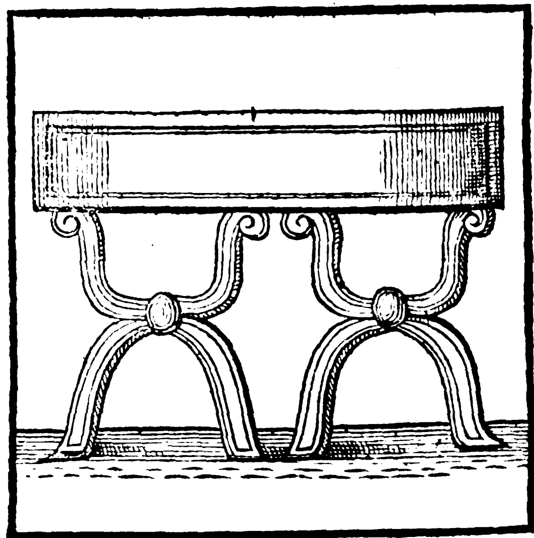
Liue au 30. liure: *Ibi Masanissam primum regem appellatum, eximiisque ornatū laudibus, aurea corona, aurea patera, sella Curuli, & scipione eburneo, toga picta, & palmata tunica donat*. Les Empereurs aussi en vserent quand l'estat Romain fut tombé en Monarchie: Suetone en Auguste 43. *Rursus cōmissione ludorum quibus theatrum Marcelli dedicabat, euenit, vt laxatis sellæ Curulis cōpagibus, caderet supinus*. Et du temps de la Republique, les Dictateurs, Cōsuls, Procōsuls, Preteurs, Propreteurs, Censeurs, Ediles, les Curules au moins, car il y en auoit d'autres appellez Plebeiēs. Au 4. liure, fueil. 168. lig. penultime; *Patricij cum sine Magistratu Curuli resp. esset*. C'estoient les plus grands Magistrats; & de ceux qui auoient obtenu l'honneur du Magistrat Curule se souloient creer les grands Pontifes: au 25. liure; *Ante hunc intra 100. annos & 20. nemo præter P. Cor. Calussam Pōtifex max. creatus fuerat, qui sella Curuli non sedisset*. Des Consuls, en particulier; Ciceron en l'oraison pour P. Sylla: *Sed si parens tuus etiam in illa suspicione periculi sui, tamē humanitate adductus, aduocationē hominis improbissimi, sella Curuli, atque ornamentis suis Consularibus honestauit*. Quant aux Preteurs qui y administroient aussi la iustice, & vuidoiēt les causes; Varron au 4. de la vie du peuple Romain; *P. Aelius Pœtus, cùm esset Prætor vrbanus & sedens in sella Curuli ius diceret*. Des Ediles, au 9. liure, fueil. 416. lig. 6. *Flauius Curulem afferri sellam eò iussit, ac sede honoris sui anxios inuidia inimicos spectauit. Cæterū Flauiū dixerat ædilem forensis factio*. Par où il appert que ceux qui estoient en Magistrat, vsoiēt de cette chaire Curule en tous endroits; és maisons mesmes des particuliers; & sur les eschaffaux, és ieuz publiques: Festus; *Sellæ Curuli locus in Circo; item proximo lictori, posterioribúsque lictoribus proximè sacellum Murciæ fuit; de quo loco despiciebāt spectacula*. Et non seulement durant le temps de leur charge, mais iceluy expiré encore: Aulugelle au 4. liure, 18. chap. *C. Bassus en ses commētaires a escript, qu'anciennement les Senateurs qui auoient administré vn office Curule, par forme d'honneur souloient aller dans vn chariot à la cour, ouquel estoit vne chaire où ils s'asseoient; dont elle auroit esté dicte curule, de* CVRRVS: *mais les autres Senateurs qui n'auoient encore obtenu vn tel Magistrat alloient au Conseil à pied, & de là furent appellez* PEDANEI SENATORES. Festus à ce mesme propos: *Curules equi quadrigales: Curules Magistratus appellati sunt quia curru vehebantur*. Les Consuls faisoiēt porter cette chaire mesme dās le Senat, & s'y asseoiēt: Suetone en Claudius 23. *De maiore negotio acturus, in Curia medius inter Consulum sellas, Tribunitio subsellio sedebat*. Les autres la deriuēt de *Curua*, courbe, à cause qu'elle se ployoit, ainsi que vous la pouuez veoir cy dessoubs depeinte, à guise presque de noz chaires brisees, afin d'estre plus portatiues: mais Seruius se retiēt à Currus, pour autāt (ce dit-il) qu'il n'y auoit que ceux qui auoient faict leur entree en vn char triomphal qui en vsassent, tout ainsi comme de la togue brodee à rinsseaux de palme, qu'obtenoient ceux qui auoient merité la palme pour quelque grosse victoire sur les ennemis: En quoy il s'est grandement abusé, selon ce qui a esté allegué cy dessus. Elle estoit d'yuoire, cōme le monstre ce lieu cy du 5. des Fastes:

Erreur de Seruius.

Illa datos fasces commendat Eburque Curule.

La Chaire Curule estoit d'Yuoire.

Et Silius Italicus; *Hæc altas ebori decorauit honore Curules*. Quelques-vns au reste, & mesme Macrobe au premier liure des Saturnales cha. 6. cuident que le Roy Tullus Hostilius fust le premier, qui apres auoir vaincu les Thoscans en vn gros fait d'armes, introduit l'vsage à Rome de la Chaire Curule, auec les Licteurs, la togue peinte ou d'amassee, & la Pretexte; toutes marques & enseignes de l'auctorité de leurs Magistrats: mais nostre autheur l'attribue icy à Romulus. Quoy que ce soit, celà est bien tout certain, que les Roys premierement en vserent à Rome, tant dedans leurs chariots, que dehors, quād ils donnoiēt audience, pour paroistre plus esleuez; ainsi qu'on leur dresse à cette heure des daiz; ce sont petits eschaffaux de certain nōbre de marches, plus ou moins selon la maiesté qu'ils veulent tenir, tapissez richement, sous quelque poisle de mesme estoffe. Elle fut depuis trāsmise aux Magistrats; & finablemēt aux Empereurs selō qu'il a esté dit cy dessus. En voicy la figure retiree des reuers de medailles antiques; ne s'esloignant pas fort de la chaire Papale, où les saincts Peres font leur oraison, quand ils tiennent chappelle; Et de celle de la Royne d'Angleterre, qu'on appelle *La Chaire* de parement; à laquelle les plus grands Princes & Seigneurs du pays portent la mesme reuerence & honneur, qu'à sa propre personne.



LA TRABEE estoit la robbe royale. Mais il vaut mieux expliquer tout d'vn train ce qui cōcerne les habillemens des Romains; par ce que celà n'amenera pas peu d'eclarcissement à l'histoire.

DE LA MANIERE DE SE VESTIR ANCIENNEMENT A ROME.

EN PREMIER lieu ce peuple victorieux & dominateur de tous autres, durāt ses cōquestes, & la

& la floriſſante vigueur de l'Empire qu'il ſ'eſtablit, ſe maintint touſiours fort ſobrement en l'obſeruation de ſes premiers ſtatuts & couſtumes; tant en ce qui dependoit de la religion, que de la police mondaine, diſcipline de la guerre; mode de manger, & veſtir; dont le trop curieux deſguiſement & varieté teſmoigne aſſez noſtre inconſtance, nee auecques nous de fort longue-main: Car tous peuples ont ie ne ſçay quoy particulierement de nature chacun endroit ſoy, qu'il ſeroit bien difficile d'oſter. Mais qui eſt-ce qui pourroit comporter de veoir en moins de quinze ou ſeize ans varier de plus de deux cens ſortes de chappeaux, & ceintures à porter l'eſpee; & tout le reſte preſque à l'equipollēt? On pourra d'autre-part alleguer que celà monſtre l'heureuſe & fertile abondance de noz inuentions, d'auoir ſçeu ainſi en vn ſi maigre & friuole ſubiect rechercher tant de galantes bizarreries. Pleuſt à Dieu que celà ne vinſt que de nous; & non de ceux qui par toutes eſpeces de delices, & de voluptez, & de telles nigeries oyſiues, ſuccent inuiſiblement la moüelle du fonds de noz bourſes. A la verité ie croy qu'il n'y a ſi renfroignee & chagrine humeur, qui ne ſe ſentiſt chatouiller de quelque plaiſir, de veoir ce que ie me reſouuiens il n'y a pas guere encore long temps auoir veu, en vne partie de ieu de paulme. Deux ieunes hommes gaiz & deliberez, de loiſir, ſ'y eſtre rencontrez d'vne eſtrange extremité d'equippage: ſi tout expres, pour donner recreation au peuple, ie ne le ſçay pas bonnement; mais tant y a que l'vn auoit vn pourpoinct fort iuſte, & cōme collé ſur le corps, du tout à ſimple tonſure pourroit-on dire; court de buſt, & eſtroit de manches, quaſi expreſſement fait pour lutter: l'autre treſplantureux & ample, decouppé à grandes balaffres plus qu'à la Suyſſe: vn panſſeron à la poulaine, garny, cottonne, calle-feutre, embouty, rebondy, eſtoffé comme vn baſt de mullet de coffrës, à l'eſpreuue preſque du moſquetaire; & allant de bien pres recongnoiſtre le bord des genoils; les manches au reſte oultre leur vniuerſelle capacité, pendantes & alongees à l'endroit du coulde comme vne chauſſe d'hypocras. L'vn auec vn chappeau fait à l'albanoiſe, ou en obeliſque, à la haulteur d'vne bonne couldee, n'ayant pas à grand' peine deux doigts de rebras: & l'autre vn large ſombrere tout applatty en cul d'aſſiette, auec vn rabat plus que ſ'eſquipedal. L'vn de lōgues anaxyrides, marineſques, prouençales, gregueſques, bragueſques, trainātes iuſques aux tallōs: & l'autre vn petit bourlet en lieu de haut de chauſſes, frōſſé, racueilly, boullonné à couppōs de carpe; mais le bas alōgé en fleutte d'Allemāt, & iuſte à la cuiſſe, ainſi que d'vn auſtruce maſle, ou d'vn poulaſtre de Lombardie. L'vn vn grād, lōg, plantureux tabarre plein-fonce, balliāt la terre tout à l'entour: & l'autre vn gentil petit friſque gay trouſſé mantelin, qui alloit eſcarmoucher la ceinture. L'vn finablemēt vn ſimple bord plus toſt que renuers de chemiſe, large peu plus, plus moins de l'eſpoiſſeur d'vne iocondalle, mais crenellé à barbacannes: & l'autre comme la teſte paſſee à trauers vne meule de molin, godeронnee à tuyaux d'orgues; de vingtcinq ou trente lez druz & menus, frezez en choulx creſpes; telles qu'on voit ces teſtes d'anges, ou de vents qui paroiſſent à trauers vn gros amaz de nuees. Mais pour reuenir à noſtre propos, les Romains furent fort long temps attachez à ne rien changer ne deſmordre de leurs anciens accouſtrements: Car nous liſons en l'Auguſte de Suetone tiltre 40. Qu'on iour ayant trouué le peuple en vne aſſemblee, veſtu d'autre ſorte que de couſtume: aſſauoir de penules ou reitres en lieu de togues, il ſe print à crier d'vn treſgrand deſpit & indignation; *En, Romanos rerum dominos, gentémque togatam:* Et commanda ſur l'heure treſexpreſſement aux Ediles, de ne ſouffrir de là en auant fuſt en la grand' place, fuſt és theatres, ou au Cirque, les citoyens Romains cōparoiſtre qu'en leurs longues robbes: ſuyuant cette formule de loy de Romulus, QVISQVE DEMISSAM AD TALOS TOGAM IN VRBE HABETO. Spartian en la vie de l'Empereur Adrian; *Senatores & equites Romanos ſemper in publico togatos eſſe iuſſit, niſi ſi à cœna reuerterentur: Ipſe cùm in Italia eſſet, ſemper togatus proceſſit.* dont à bon droit Ciceron inuectiuant contre les adherās de Catilina; *Quos pexo* (dit-il) *capillo nitidos aut imberbes, aut barbatos videtis, manicatis & talaribus, ac ſtrictis tunicis amictos, non togis:* Et ce pourautāt que la togue eſtoit leur accouſtrement honoraire: Tite Liue liure 3. fueil. 124. lig. 13. parlant de Quintius, que les deputez du Senat pour luy aller offrir la Dictature, trouuerent foſſoyant vn ſien pauure petit heritage, & ne luy voulurēt point parler qu'il ne ſe fuſt allé veſtir de ſa longue robbe; *Rogatus vt (quod bene verteret ipſi reique publicæ) togatus mandata Senatus audiret; togam properè è tugurio proferre vxorem Raciliam iubet.* Par ce que cōme dit Nonius Marcellus; *Toga eſt veſtimentum quo amicimur in foro negociaturi.* Et de là les Romains auroient pris l'vne de leurs principales denominations, telle que dit cy deſſus Virgile: & Ciceron en la troiſieſme des Verrines; *Quis enim eſſet aut togatus, qui Dolabellæ gratia, aut Græcus qui eiuſdem vi & imperio non moueretur?* Plus Laberius en l'Ephebe cité par Macrobe liure ſixieſme, chap. 5. *Licentiam ac libidinem vt tollam petis togatæ ſtirpis.* Item; *Idcirco ope noſtra dilatatum eſt dominium togatæ gentis.* Et toute la gaule de delà les monts (pour noſtre regard) *Gallia togata.* C'eſtoit vn grād manteau à l'Apoſtolique de drap de laine, ſuiuant meſme ce que le Iuriſconſulte Vlpian teſmoigne: *Veſtimentorum ſunt omnia lanea;* tout d'vne venue iuſqu'aux talons: Quintilian en l'onzieſme liure: *Togam vo-*

teres ad calceos vsque demittebant, vt Græci pallium: Aux anciens plus estroicte; aux siecles suyuans plus ample beaucoup. Et c'est ce que veult perstreindre Horace liure premier, en l'Epistre à Lollius; *Arcta decet sanum comitem toga.* Porphyrion la met de six vlnes, que les vns mettent de quatre piedz, comme nostre aulne; les autres les font de six, autant que la toise, & que les deux bras se peuuent estendre du bout de l'vn des plus longs doigts iusqu'à l'autre, ce qui correspond à la iuste hauteur d'vn homme bien proportionné: de maniere que c'estoit vne grãde houppelande pour couurir comme d'vne enueloppe, voire noyer toute la personne dedans. Aussi Varron deriue ce mot de *tego*: se rapportant presque du tout au *Pallium*, ἱμάτιον, τήβεννα, ou τήβεννος des Grecs. Den. Hal. au 3. parlant de Tarquinius Priscus; lequel âpres auoir vaincu les Toscans & iceux neautmoins laissé en leur liberté, se reserua tant seulement vne gracieuse principauté dessus eux: *Les Ambassadeurs* (dit-il) *retournerent luy apportans les mesmes marques & ornements dont souloient estre honorez leurs Rois; assçauoir vne coronne d'or, vne chaire d'yuoire, vn sceptre ayant vn aigle au bout, vne iuppe de pourpre brochee d'or; & vne longue robbe de pourpre, telle que portoient les Rois de Lydie & de Perse, hors-mis qu'elle n'estoit pas carree comme celles là: mais en forme de demy cercle: les Romains la nõment* TOGA: *& les Grecs* τήβεννος: *ie ne sçay d'où ils l'ont ainsi appellee, car l'origine n'en est point Grecque.* Ciceron és Philippiques y semble mettre quelque differẽce, soit de la façon, soit de la couleur ou estoffe; *Græcus iudex modò palliatus, modò togatus.* Suetone en Auguste 98. *Sed & cæteros continuos dies inter varia munuscula, togas insuper ac pallia distribuit; lege proposita, vt Romani Græco, Græci Romano habitu & sermone vterentur.* Et en Claudius 15. *Peregrinitatis reum, togatúmne an palliatum dicere causam oporteret.* Mais plus apertement Valere liure 2. chap. 1. *Nec illis deerant studia doctrinæ; sed nulla non in re pallium togæ subiici debere arbitrabantur.* Neaumoins les Romains vserẽt depuis du *Pallium*: Iuuenal en la 6. Satyre: *Tunc corpore sano Aduocat Archigenem, onerosáque pallia iactat:* Aussi bien les femmes comme les hommes: Ouide au premier de l'art d'aimer;

Pallia si terræ nimium demissa iacebunt,
Collige, & immunda sedulus effer humo.
Protinus officij precium patiente puella
Contingent oculis crura videnda tuis.

PALLIOLVM. Le *Palliolum*, diminutif, dont quelques vns veulent faire venir nostre Palletot, mais qui n'ont rien de cõmun ensemble quant à la façon, estoit de mesme commun aux femmes. Martial au 9. *Hãc volo quæ facilis, quæ palliolata vagatur.* Quintilian s'esmerueille à quel propos Pline second auroit escript, que Ciceron vsoit de la togue pour cacher ses varices (ce sont grosses veines qui s'enflent & rompent és iambes, des hommes principalement par trop trauailler) car les Romains ne portoient point de chausses; comme si cest accoustrement ne luy eust pas sans celà esté ordinaire. Mais bien plus à propos Tertullian se raillant de ce qu'on le taxoit de desdaigner cest habillement, s'excusoit là dessus, que c'estoit pour fuyr la despense & incommodité d'iceluy; estant la togue vne robbe fort ample, & de grands fraiz; trespesante auec celà: *Et en bonne foy* (disoit-il) *lequel sentez vous le plustost en la togue, ou d'estre vestu, ou chargé: auoir vne robbe vestue, ou la porter sur vostre doz?* De maniere que Martial au 7. repute à vne bien grande coruee pour ceux qui comme accablez de cette empescheuse houppelande nacquetoient tout le long du iour pour dix sols, apres celuy qui les loüoit pour l'accompagner:

Iam parce lasso Roma gratulatori,
Lasso clienti, quandiu salutator
Anteambulones, & togatulos inter,
Centum merebor plumbeos die toto.

En quoy sont specifiez quatre ou cinq especes de ces miserables mercenaires courtisanistes; dont Rome garde tousiours encore quelque idee en ses vaines visites & promenades; vne vraye mort non que gehenne, à tout cœur genereux & bien nay; car ce n'est qu'vne oysiue piaffe cerimonieuse sans aucune necessité; & seroit par trop vilipender son credit à vn Cardinal ou Ambassadeur, s'il ne trainasse deuant soy & apres, vne longue queuë de ces fait-neants: Et perdroit sa reputation d'habile homme, si à la moindre de ces visites il ne consume inutilement trois ou quatre heures à s'entreregarder seulement, sans à grand' peine ouurir la bouche pour delascher le moindre mot. Martial encore au 9.

Denariis tribus inuitas, & mane togatum
Obseruare iubes atria Basse tua.
Deinde hærere tuo lateri, præcedere cellam,
Ad vetulas tecum plus minus ire decem.

Et Iuuenal en la premiere: *Sportula primo Limine parua sedet turbæ rapienda togatæ:* laquelle sportule estoit la distribution qu'on donnoit pour estre suiuy. Sportule. La Togue oultre-plus fut anciennement commune aux hommes & aux femmes, tant pour le iour que pour la nuict; cõme le tesmoigne Varron en la vie du peuple Romain, dedans Nonius Marcellus: *Ante enim toga olim fuit commune vestimentum, & diurnum & nocturnum, & muliebre & virile.* Et Properce en la premiere Elegie du second liure parlant de sa maistresse à Mecenas: *Siue togis illam fulgentem incedere Cois.* Seruius sur le passage cy deuant allegué de Virgile: *Bene* (dit il) *gentémque togatam; quoniam omnis sexus & conditio toga vtebatur.* Neantmoins la robbe des femmes s'appelloit particulierement *Stola*, que les Romains emprunterent du Grec. Stola. On s'accommodoit au reste de la togue en diuerses guises, selon la fantasie des personnes, la Mode de s'accommoder de la togue.

retroussans

retroussans qui d'vne façõ qui d'vne autre: mais le plus communement estant placquee par le milieu sur le doz; le pan droit reployé par dessoubs l'escelle, falloit recueillir en escharpe sur l'espaule gauche; & le gauche à se retrousser par dessus: ainsi presque que font les cavalliers Espagnols; & noz Gentils-hõmes à l'imitation d'eux, quãd ils veulẽt trepigner leur pauane. Quelquefois le laissoit-on pẽdre dessus le bras gauche, cõme les chanoines font leurs aumusses; vne portion reseruee vers le collet pour s'en affubler en façon d'amict; car d'autre accoustremẽt de teste ils n'en vsoient sinon bien peu, si ce n'estoit par pays és excessiues ardeurs du soleil, ou par quelque mauuais & rude temps. Plutarque en la vie de Pompee, dit que Sylla se leuoit ordinairement au deuant de luy, & se descouuroit pour le saluer auallant le pan de sa robbe de dessus la teste; ce qu'il ne faisoit pas souuent à d'autres. Mais il vault mieux ouyr mot à mot, ce qu'en descrit Quintilian en l'onziesme liure, chap. 3. *Il faut* (ce dit-il) *que la togue soit bien arrondie, & taillee conuenablement: sans celà elle viendra estre trop excessiue & desmesuree. Quant aux pans de deuant, ils se doibuent terminer à my-iambe; & ceux de derriere d'vne proportion tout egalle à se recueillir soubs le faudu cors: lequel reply aura bonne grace s'il est quelque peu retroussé au dessus du bord de la togue; Car il ne doibt iamais descendre plus bas: mais l'vn des bouts qui par dessoubs l'espaule droicte se vient reiecter en escharpe dessus la gauche, faut qu'il ne soit ne trop estrãglé, ny trop lasche & flottant aussi; Et que la partie qui se vient puis-apres à trousser dessoubs, soit plus auallee, car il siet beaucoup mieux ainsi, & si tient plus ferme. Il faut quant & quãt retirer de là vne partie de la iuppe, de peur qu'elle ne fronsse sur l'enmancheure; & renuoyer par mesme moyen le reply sur l'espaule; où il n'y aura point de mal que le bord ne soit renuersé. Et neantmoins il ne faut pas enuelopper toute l'espaule & la gorge; autrement on viendroit estre trop plat cousu en son habit; & perdroit-on la belle representation qui depend de la large croisee vers la poictrine. Le bras gauche se pourra haulser autant qu'il en faut pour faire comme vne esquerre, afin que les deux poinctes du vestement viennent à poser egallement au dessus.* La togue au reste estoit vn accoustrement de paix & repos, ainsi comme le *sagum*, ou *sayon* que nous appellions anciennement, l'estoit de guerre & des armes: Tellement que la togue estoit aucunefois prise pour le souuerain Magistrat durant la paix en la ville. Lucain parlant de Ciceron estant Consul:

La togue habillement de paix: & le *Sagum*, de guerre.

-Cuius sub iure togáque
Pacificas sæuus timuit Catilina secures.

Et Iuuenal à ce mesme propos en la 8. Satyre:

Tantum igitur muros intra toga contulit illi
Nominis & tituli.-

Ciceron encore cõtre Pison: *Non dixi hanc togam qua sum amictus; nec arma, scutum, gladium, vnius imperatoris, sed quod pacis est insigne, & otij toga.* Ce qui reuient à peu pres à ce que nous appellons parmy nous *gens de robbe longue, & de robbe courte*; comme qui diroit les vns pour le Conseil, & les autres pour l'execution: tous deux touchez en ce vers; *Cædant arma togæ, concedat laurea linguæ.* Que les togues ne se portassent point és camps & armees, ce lieu cy du 3. liure, fueil. 141. lig. 31. le monstre assez; *Et togæ multifariam in castris visæ.* Cest autre aussi de Iules Capitolin en la vie de Marc Aurele: *Per Brundusium veniens in Italiam, togam & ipse sumpsit, & milites togatos esse iussit: nec vnquã sagati fuerunt sub eo in Italia milites.* Or durant les cinq iours des Saturnales le Senat & le peuple Romain auoit comme par vne liberté accoustumé de laisser les togues; & en lieu se seruir de Syntheses, robbes plus courtes & legieres, dittes ainsi des diuerses couleurs dont elles estoient composees & entre-tissues; à guise presque de noz carisez mouchettez, & velours champ verrez. Voicy finablement vn portraict de la togue representee au plus pres: & comme les Romains en alloient coustumierement equippez.

SYNTHESES.



TOGA PVERILIS, OU PRAETEXTA.

Restent les particularitez d'icelle : Et en premier lieu ce qu'on appelloit la Puerile autrement Pretexte, que les enfans des Patriciens portoient iusques à l'aage de seize ou dixsept ans, qu'ils prenoient la togue virile. Tite Liue vers la fin du 22. *Dictator delectu edicto, iuniores ab annis 17. & quosdam prætextatos scribit.* Suetone en Auguste 94. *Iouem opt. max. ex prætextatis circum aram ludentibus vnum secreuisse:* Et Tacite au 12. liure : *Ludicro Circensium, quod acquirendis vulgi studiis edebatur, Britannicus in prætexta, Nero triumphalium veste, transuecti sunt: spectaret populus hunc decore imperatorio, illum puerili habitu.* Seneque au premier des Epistres: *Vou-vous souuenez (ce croy-ie) fort bien quelle grand' ioye ce vous fut, quand ayant laissé la Pretexte vous pristes la togue virile.* Et Aulugelle liure 18. chap. 4. *Comme estans ieunes adolescens à Rome, nous eussions changé la Pretexte & togue puerile.* Les officiers en vsoiẽt aussi, & les Prelats. Tite Liue au 34 *Purpura viri vtemur, prætextati in magistratibus, in sacerdotiis: liberi nostri prætextis purpura togis vtentur.* Et Lampride en la vie d'Alexãdre Seuere: *Prætextã, & togam pictam nunquam nisi Consul accepit, & eam quidem quam de Iouis templo, alij quoque accipiebant aut Prætores, aut Cõsules.* Et Suetone en Cesar 16. *Dimissis lictoribus, abiectáque prætexta:* là où il parle de sa preture. Mais s'il estoit question de condamner vn homme à mort ou exil, le Preteur alors iettoit là sa Pretexte, & en laticlaue s'il estoit Senateur; ou en sa tunique si de l'ordre des Cheualiers, ou Plebeien, il pronõçoit le iugemẽt capital: Valere liure 9. chap. 12. parlant de Licinius Macer: *Cùm M. Ciceronem qui id iudicium cogebat, prætextam ponentẽ vidisset, &c.* Il y auoit encore vne autre pretexte triõphale, dont nous parlerons en son lieu.

Au reste

Au reste elle estoit ainsi appellee, ou pour estre brochee & entretissue de pourpre; ou bordee d'vne large bande alentour: Macrobe au premier des Saturn. chap. 6. *Cum toga cui purpura prætexitur*; Car *pretexo* est bander ou border: Virgile au 3. des Georgiques:

tardis ingens vbi flexibus errat-
Mincius, & tenera prætexit arundine ripas:

Et Ouide, *Prætextus arundine frontem.*

laquelle pourpre ou escarlatte on y mesloit tout expres, afin que la tendre ieunesse voyant continuellement deuant les yeux cette vermeille couleur, se souuinst de la modestie & erubescence, dont elle est la marque; pource que quand l'on se hontoye, on rougist vn peu; qui est vn bon signe: dont Terence dit: *Erubuit salua res est:* Et Ciceron au premier des loix: *Erubescunt pudici etiam loqui de pudicitia.* Il n'y a doubte qu'elle ne vint de Thoscane à Rome. Pline liure 8. chap. 48. *Prætextæ apud Hetruscos originem inuenere.* Et au 9. liure, chap. 39. il dit, que Tullus Hostilius fut le premier, qui ayant vaincu les Thoscans, en amena l'vsage aux Romains: *Nam toga prætexta, & latiore clauo Tullum Hostilium è regibus primum vsum, Hetruscis deuictis satis constat.* Strabon au 5. le particularise à la ville de Tarquinies, λέγεται καὶ ὁ θριαμβικὸς κόσμος, καὶ ὑπατικὸς, καὶ ἁπλῶς ὁ τῶν ἀρχόντων ἐκ ταρκυνίων δεῦρο μετενεχθῆναι: *on dit que les ornements triomphaux, & les Consulaires, & de tous les autres Magistrats presque, furent apportez de Tarquines à Rome.* Les Grecs l'appellent pour la bande de pourpre qui y est appliquee alentour περιπόρφυρος: Plutarque en la vie de Publicóle: ὁμήρους ἔδωκεν ἐκ εὐπατριδῶν περιπορφύρους δέκα: *Ils donnerent dix ostages portans la Pretexte bordee de pourpre, tous de race patricienne:* Et en celle de Sertorius, οἱ δὲ πατέρες ἥδοντο θαυμαστῶς, τοὺς παῖδας ἐν περιπορφύροις ὁρῶντες: *les peres se resiouissoient merueilleusement en voyant leurs enfans auec la Pretexte.* Plus en Romulus, γέροντα μὲν ἄγουσι, &c. *ils menent vn vieillard par la grand' place au Capitole vestu d'vne pretexte, auec vne bague appellee* BVLLA *pendue à son col,* Car cette Bulle estoit aussi vne des marques & ornemens des enfans de noble maison: Ciceron és Verrines: *Bulla in toga prætexta erat ornamentum pueritiæ, indicium atque insigne fortunæ,* qu'ils laissoient quant & la Pretexte. Perse en la Satyre à Cornutus:

BVLLA.

Cùm primùm pauido custos mihi purpura cessit,
Bullaque succinctis laribus donata pependit.

Plutarque question Ro. 101. allegue presque les mesmes causes de ce ioyau, qu'a depuis fait Macrobe au premier liure des Satur. chap. 6. où il les desduit bien au long: Et Pline aussi en passant, au 33. liu. chap. premier. *Que le fils de Tarquinius Priscus cinquiesme Roy de Rome n'ayant encore que quatorze ans, pour s'estre valeureusement porté en la guerre contre les Sabins, iusques à mettre de sa main à mort l'vn des ennemis au combat; le pere le loua de ce faict surpassant la tendreur de son aage, en plaine audience du peuple; Et l'honora de cette bague à pendre au col, auec la Pretexte, marques & enseignes de l'aage viril, & d'honneur: Car ainsi que la Pretexte estoit vn ornement des Magistrats, la Bulle aussi l'estoit de ceux qui auoient desseruy le triomphe; ouquel ils la portoient pendue à l'estomac; les remedes enfermez dedans, qu'ils estimoient estre les plus puissans contre les enuies. Et de là seroit venue la coustume d'appliquer la Pretexte & la Bulle à l'vsage des ieunes enfans de noble maison; comme pour vn prognostique & souhait de leur attraire la mesme proësse de celuy qui en si bas aage auoit obtenu vn tel pris d'honneur. Les autres estiment que ce Roy Tarquinius Priscus en reiglant la police de ses subiects par vn sage discours d'vn preuoyant Prince, auroit eu esgard à la distinction des enfans naiz de Pere-meres libres, nompas esclaues, ny venuz d'esclaues: Assauoir que ceux des gentils-hommes Patriciens, dont les peres auroient obtenu quelque Magistrat Curule, vseroient de la Bulle, & de la Pretexte entremeslee d'escarlatte: & les autres de la Pretexte tant seulement: mais iusques à ceux là inclusiuement, dont les peres auroient seruy à cheual en la guerre: Car quant aux affranchiz & à leurs enfans, la Pretexte ne leur estoit permise en sorte quelconque: Et moins encore aux estrangiers, qui n'auoient ny alliance, ny parenté auecques les Romains naturels. Neantmoins par apres elle fut octroyee aux descendans d'iceux affranchis pour vne occasion telle que M. Celius Augure racompte: lequel dit qu'en la seconde guerre punique, les Duum-vires ayãs la charge des liures Sibyllins, les reuisiterent par ordonnance du Senat, à cause de plusieurs monstres & prodiges qui apparoissoient: Et que les ayans examinez fort diligemment, rapporterent qu'il falloit faire des prieres & sacrifices dans le Capitole; Et vn lectisterne d'vne cueillette de deniers, où les affranchies mesmes qui portoient la longue robbe contribuassent aussi de leur part. Au moyen dequoy la supplication fut accreue par les enfans de condition libre, & des affranchis y meslez; ensemble d'vn nombre de ieunes filles ayans encore pere & mere viuans, qui chantoient l'hymne. Dont de là en auant fut accordé que les enfans des afranchiz, pourueu qu'ils fussent naiz en loyal mariage, porteroient aussi la Pretexte: Et au lieu de la bague & affiquet, vn ruban seulement pendu au col. Verrius Flaccus met que le peuple Romain estant infesté de mortalité fut respondu, l'occasion de ce mal prouenir,* QVONIAM DII DESPICERENTVR. *Et comme toute la ville fust en grand' peine pour n'entendre ce que vouloit par celà inferer l'Oracle, il aduint que le iour des ieux Circenses, durant que la procession se faisoit, vn garçon la regardant passer d'enhault, racompta à son pere tout l'ordre des secrets mysteres, & comme le tout estoit agensé dans la chasse suspendue sur le chariot branslant. Celluy-là l'ayant fait entendre au Senat, il fut lors aduisé que les lieux par où la procession passeroit, seroient couuers par le dessus. Et par ce moyen la pestilence s'estant apaisee, le garçon qui auoit esté le moyen d'interpreter l'ambiguité de l'Oracle, fut honoré de la togue Pretexte. Mais*

Ce mot de DESPICIO ne se peut bōnemēt rēdre en nostre langue, à raison de son equiuoque, qui signifie mespriser, & regarder du haut en bas.

Celà a quelque conformité auecques noz ceremonies.

les plus versez en l'antiquité ont escript, qu'au rauissement des Sabines, vne d'entr'elles nommee Hersilie ayant fermemēt embrassé sa fille sans la vouloir abandonner, fut enleuee auecques elle: & que Romulus l'ayāt donnee pour femme à vn Hostus du territoire des Latins; lequel s'estoit retiré à garand en son Asyle & franchise, personnage de valeur & reputation, se procrea de ce mariage vn enfant premier que de nulle autre des Sabines, à qui sa mere donna le nom de Hostus Hostilus: Parquoy Romulus l'honora du pendant d'or, & de la Pretexte, suyuant la promesse qu'il auoit faicte aux Sabines, lors qu'il les harengua pour les consoler, de faire quelque present signalé au premier citoyen Romain qui naistroit d'elles. Quelques vns ont opinion, qu'aux enfans de condition libre, on accoustuma de pendre au col ce ioyau fait en forme de cœur, afin qu'en le voyant ils se souuinssent de meriter d'estre dits & appellez hommes, s'ils l'auoient bon; & fussent sages & discrets: A quoy la robbe bordee de pourpre auroit encore esté adioustee; à ce que de sa rouge couleur ils se laissassent manier par l'erubescence digne de leur condition libre. A propos de laquelle promesse faicte par Romulus aux Sabines; Plutarque en sa vie dit, que pour le debuoir en quoy elles s'estoient mises de pacifier leurs parens, & maris, il leur fut octroyé tout plein de beaux priuileges: Et entre autres, que les robbes de leurs enfans seroient bandees de pourpre tout alentour; & que Romul⁹ mesme portoit vne iuppe toute de pourpre, & par dessus vn long manteau bandé de la mesme estoffe. ἁλουργῆ μὲν ἐνεδύετο χιτῶνα, καὶ τήβεννον ἐφόρει περιπόρφυρον. Aulugelle sur ce mesme subiect racompte d'vne des oraisons de Caton; que la coustume estant anciennement de mener les ieunes garçons au Senat, vestuz encore de la Pretexte, vne fois qu'vn affaire de grande importance s'y estoit demeslé, la mere de Papyrius conuoiteuse d'en sçauoir des nouuelles, le pressa de luy dire ce que c'estoit, par ce qu'il y auoit assisté. Surquoy le ieune gars plus aduisé que son aage ne le portoit, apres s'en estre longuement excusé, luy dit en fin, qu'on y auoit mis en auant, lequel seroit plus vtile pour le bien public, ou que les hommes eussent deux femmes espousees, ou chaque femme deux maris. Elle alors fort scandalisee le va incontinent dire aux autres; qui toutes dés le lendemain à tresgrands bruits & doleances, ne faillirent de se trouuer à l'entree de la Cour; insistans que les Peres aduisassent bien, qu'il estoit trop plus raisonnable qu'elles eussent deux maris & d'auātage, pource qu'elles fourniroient bien à tous. Le Senat esmerueillé de ce cas inaudit & nouueau, apres en auoir entendu le discours, loüa la discretion & subtilité du garçon; & fit vn Edict là dessus, que parapres les enfans n'entreroient plus à la Cour auec leurs peres, fors Papyrius; qui obtint de là par honneur le surnom de *Pretextatus*; pour s'estre monstré si aduisé & secret en l'aage qu'il portoit encor la Pretexte: laquelle aussi bien que la togue estoit commune indifferemment aux deux sexes.

Plaisante histoire.

La Pretexte cōmune aux deux sexes.

Ciceron en la 3. des Verrines; *Eripies igitur pupillæ togam prætextam? detrahésque ornamenta non solùm fortunæ, sed etiam ingenuitatis?* Celà veult dire le pourpre dont elle estoit enrichie, comme le denote le lieu cy dessus allegué du 34. de cette histoire; qui marque ceux qui auoient le droit d'en vser; & ensemble les passages suyuans, & à quoy il estoit oultreplus employé. *Nous desia hōmes faicts* (ce dit Tite Liue) *vserons de pourpre, & de la Pretexte, constituez en Magistrat, ou Sacerdoce: Noz enfans auront des Pretextes bandees de la mesme estoffe: Nous octroyerons aux Potestats residens és colonies & municipes le droict d'en porter: Icy oultre-plus à Rome les Commissaires des rues, l'vn des plus bas office de la ville, en iront vestuz: & que non seulement ceux qui seront en vie iouyront de cette preeminence & marque d'honneur, mais que les morts mesmes soient enseuelis auec: Et aux femmes seules nous en interdirons l'vsage: si qu'estant loysible à toy qui es homme d'en tapisser des chambres & salles; & en couurir des licts, tables & buffets; tu ne vouldras pas pourtant endurer que ta femme & compagne Mere de famille, en aye quelque petit & simple habit, ains que ton cheual voyse plus gorgiasement harnaché, que ta femme n'aille vestue?* Que les Cōsuls portassent la Pretexte; ce lieu du 4. de Pōto en Ouide, en l'Elegie à Grecinus designé Consul nous le monstre:

Mente tamen, quæ sola loco non exulat, vtar,
Prætextam, fasces aspiciámque tuos.

Les Empereurs encore quād la Republique fut reduicte en Monarchie: Tacitus au 17. parlant de Vitellius; *Ipse à Ponte Miluio insigni equo paludatus, accinctúsque, Senatum & populum ante se agens, quominus vt captam vrbem ingrederetur amicorum consilio perterritus, sumpta prætexta, & composito agmine præcessit.* Et Plutarque en la vie de Marius: περιῆλθε μὲν ἐν τῇ θριαμβικῇ κατασκευῇ, ταχὺ δὲ μεταλαβὼν τὴν περιπόρφυρον ἦλθε. *Il vint au Senat auec sa robbe triomphale; & soudain l'ayant esté changer, il rentra auec la Pretexte.* Lampride en Alexandre Seuere: *Iamais il ne prit la Pretexte, & la robbe peinte sinon quand il estoit Consul: & encore la mesme que les autres estans ou Consuls ou Preteurs alloient prendre du temple de Iuppiter. Il vsa aussi de la Pretexte quelquefois pour sacrifier, mais en tiltre de grand Pontife, & non comme Empereur.* Des Dictateurs, nous en auons cecy dans Flore, en l'Epitome du 19. liure: *Claudius Pulcher iussus Dictatorem dicere, C. Glauciam dixit, sortis vltimæ hominem; qui coactus abdicare se magistratu, postea ludos prætextatus spectauit.* Quant aux Censeurs, Athenee au 14. des Deipnosophistes: καὶ παρὰ Ῥωμαίοις οἱ τιμηταὶ (μεγίστη δ' αὕτη ἀρχὴ) τὴν περιπόρφυρον ἐνδεδυκότες, καὶ ἐστεφανωμένοι, πελέκει τὰ ἱερὰ κατέβαλλον: *Les Censeurs à Rome (c'est vn grand magistrat que celuy-là) vestuz d'vne pretexte; & couronnez d'vne guirlande, immoloyent des victimes à tout vne hache.* Somme que cette sorte d'accoustremens estoit commune, tant aux enfans iusques à seize ou dixsept ans de race patricienne, qu'aux magistra-

magiſtrats; ainſi que monſtre ce lieu-cy de Plutarque encore en la vie de Ciceron, parlant du Preteur Cornelius Lentulus, qui atteint & conuaincu de la cõiuration de Catilina, fut cõtraint ſe demettre de ſon Magiſtrat: *ϛρατηγῶν γὰρ ἐτύγχανε· καὶ τὴν περιπόρφυρον, ἐν τῇ βουλῇ καταθέμενος, διήλλαξεν ἐσθῆτα τῇ συμφορᾷ πρέπουσαν: Car il eſtoit Preteur: & ayant deueſtu ſa pretexte dans le Senat, prit vne autre robbe conuenante à ſon infortune & calamité.* Des Ediles Curules, Pline liure 9. chap. 39. *Purpura Lentulus Spinther Aedilis Curulis primus in prætexta vſus improbatur.* Mais en ceſt endroit ſe preſentẽt deux choſes dignes d'eſtre ſoigneuſement recherchees; aſſauoir ſi les togues & tuniques de tous les trois ordres eſtoyent d'vne meſme façon; & puis-apres quelle eſtoit la couleur d'icelles; car qu'elles ne fuſſent de laine, de celà fait aſſez de foy Vlpian, quand il dit, *Veſtimentorum ſunt omnia lanea*: Et ce que les femmes Romaines n'eſtoyent tenues de faire autre beſongne que de filer la laine pour habiller leur famille. Quant à la façon, il n'y a point de doubte auſſi qu'elle ne fuſt vne meſme à tous, ayant le Poëte compris tout le peuple Romain ſoubs ces mots de *gens togata*, ſi d'auenture les vns ne portoyent leurs accouſtremens plus amples & planturcux que les autres: Lampride en la vie d'Alexandre Seuere; *In animo habuit omnibus officiis genus veſtium proprium dare, & omnibus dignitatibus, vt à veſtitu dignoſcerentur: ſed hoc Vlpiano Paulóque diſplicuit: tum ſatis eſſe conſtituit vt Equites Romani à Senatoribus claui qualitate diſcernerentur.* Ce qui monſtre que les togues des vns & des autres deuoyent eſtre ſemblables; ioint ceſt autre paſſage de Pline, au 9. liure, chapitre 36. *Purpura diſtinguit ab equite Curiam*, où il conſtitue cette difference en l'eſcarlatte, au lieu que Lampride la met au Laticlaue ou iuppe que les Senateurs portoyent par deſſoubs leur grand' robbe, ſans autrement parler de la façon. Parquoy la difficulté conſiſte és couleurs; ce que i'iray icy recherchant par les paſſages ſeulement dont i'ay ſouuenãce, & lairray aux autres à le decider & reſouldre. En premier lieu quant au pourpre, il eſtoit reſerué pour les magiſtrats, on ſera bien d'accord de celà: Plutarque queſtion Rom. 81. pourquoy c'eſt que les ſeuls Tribuns du peuple ne portẽt point de robbes de pourpre, comme font tous les autres magiſtrats: entre autres raiſons il allegue, que c'eſt pource qu'eſtant cettui-cy populaire, il faut que il ſ'accommode à leur propre façon d'habit; ſans toutesfois exprimer la couleur. Neantmoins Ciceron en l'oraiſon pour Cluence, leur attribue la robbe de pourpre, parlant du Tribun Quintius: *Vultum atque amictum, atque illam vſque ad talos demiſſam purpuram recordemini.* Et pource que Pline dit que l'eſcarlatte fait diſtinction des Senateurs d'auec l'ordre des cheualliers, on pourroit inferer de celà deux choſes; que les cheualliers vſaſſent d'vn autre ſorte d'accouſtrement que le cõmun peuple, & comme moyen entre cettui-cy & les Senateurs: & que les Senateurs, c'eſt à dire la Cour, vſaſſent tous indifferemment de pourpre; ce qui n'eſtoit pas, ains ſeulement les Magiſtrats. A quoy on pourroit reſpondre que par ce mot de *Curia* il entend les Patriciens, dont les enfans en leur ieuneſſe vſoyẽt de chamarreures de pourpre en leur veſtement: ce que ne pouuoyent faire les cheualliers; leſquels ne differoiẽt en rien du peuple, ſinon des anneaux qu'ils portoient au doigt: mais celà ne me ſatisfait pas: car les cheualliers pouuoyent bien auſſi eſtre admis au Senat, comme nous dirons cy-apres, & que le marque ce lieu d'Ouide au 4. des Triſtes parlant de ſon frere;

Induitúrque humeros cum lato purpura clauo:

Et de ſoy puis-apres:

Curia reſtabat, claui menſura coacta eſt:

Et toutesfois ils eſtoyent tous deux de l'ordre des cheualliers: en vn autre endroit:

Si genus excutias, Equites ab origine prima
Vſque per innumeros inueniemur auos.

Au moyen dequoy il ſ'enſuyuroit de là, ou que les Magiſtrats ayans la robbe toute d'eſcarlatte, les Senateurs n'en euſſent que quelque marque tant ſeulement, comme d'vne cornette, ou d'vn chapperon, ainſi qu'a le Recteur de l'Vniuerſité: ou que leurs robbes fuſſent de violet, ou quelque autre maniere d'eſcarlatte; là où celle des Magiſtrats fuſt rouge, & de haulte couleur que on appelle: ou ſelon le lieu deſſuſdit de Lampride, que la iuppe des Senateurs fuſt de pourpre, ou bandee de pourpre; & celle des cheualliers de meſme la togue. Au regard des couleurs, premierement ce n'eſtoit pas le noir, lequel eſtoit reſerué pour le dueil; Feſtus: *Prætexta pulla nulli alij licebat vti, quàm ei qui funus faciebat*; ou quãd quelqu'vn eſtoit tiré en iuſtice, & qu'il y alloit de ſa vie: ou pour quelque ſedition, & autre calamité publique; dequoy toutes les hiſtoires ſont pleines, comme en la vie de Ciceron dãs Plutarque, & ailleurs, où tous les trois ordres changent de robbe, c'eſt à dire en prennẽt de noires, qui denotoyent le dueil & triſteſſe. Car encore que Plutarque queſtion Rom. 26. mette que les femmes portoyent le dueil veſtues de blanc; celà pouuoit bien eſtre de ſon temps, mais nompas de l'ancien; ce que ces deux paſſages monſtrent formellement; le premier en Denis Halicarn. liure 8. où il eſt dit que pour la mort de Coriolain les dames Romaines porterent le noir tout le long de l'an: Et en Valere liure & chapitre premiers. *Itaque matres, ac filiæ, coniugéſque, & ſorores nuper interfectorum ad Cannas, abſterſis lachrymis, depoſitiſque doloris inſignibus, candidam induere veſtem coactæ ſunt.* Mais celà ſe peut changer auſſi bien comme à nous; où les Reynes, les Princeſſes, & les gentils-femmes portoient anciennement le dueil blanc, dont eſtoient dictes les Reynes blãches; iuſqu'au decez du Roy Henry ſecond, qu'il commencea à ſe practiquer de noir; comme à la verité plus raiſonnable, par ce que c'eſt vne cou-

leur d'ennuy & tristesse, conforme aux tenebres, & à la terre où les morts se reduisent; & pourtãt les iours doloureux esquels il estoit arriué quelque sinistre & malencontreux accident, estoyẽt dits *Atri dies*: là où le blanc est ioyeux & allegre, comme est la lumiere. Celà a fait estimer à beaucoup de gens que l'accoustrement ordinaire des Romains tant hommes que femmes deust estre de blanc, se fondans en celà sur le passage dessusdit, & les suyuans: de Ciceron assauoir cõtre Vatinius: *Quis vnquam cœnauit atratus, quum ipse epuli dominus Quintus Arrhius albatus esset?* Mais c'estoit vn habillement du logis en priué, ainsi qu'à nous les robbes de chambre, & non publique, comme la togue. Plus cest autre de Suetone en Auguste 44. *Sanxit ne quis pullatorum media cauea sederet*: ce qui monstre indubitablement que le menu peuple & les souffreteux qui n'auoyent dequoy se tenir si propres, alloyent le plus souuent habillez de noir, nõ pas tel qu'est nostre teinture, mais de draps cruds tanez, enfumez comme sont ceux de noz Bons-hommes, & des Païsans de plusieurs contrees: car au tiltre 40. où il y a és communs exemplaires; *ac visa quondam pro concione pullatorum turba; indignabundus, &c.* Il me semble qu'on doit lire *penulatorum*, suyuant mesme ce qui suit tout soudain apres; *Negotium Aedilibus dedit, ne quem posthac paterentur in foro circõve, nisi positis lacernis, togatum consistere.* Ioint ce qui est cy-dessus allegué: Et c'est autre lieu de Lampride en Alexandre Seuere qui corrobore cettui-cy: *Penulis intra vrbem frigoris causa vt senes vterentur permisit, cùm id vestimenti genus semper itinerum aut pluuiæ fuisset*; comme estoyẽt aussi les lacernes, vne mesme chose presque auec la Penule. Aulugelle liure 13. chapitre 20. *Cùm T. Castritius discipulos quosdam suos Senatores vidisset die feriato tunicis & lacernis indutos, & Gallicis calciatos, equidem inquit maluissem vos togatos esse*: Mais comment s'accommodera puis-apres ce passage du 4. liure, fueillet 182. lig. 35. *Placet tollendæ ambitionis causa Tribunos legem promulgare, ne cui album vestimentum induere petitionis causa liceret*; si le blanc estoit commun & ordinaire aux Romains? Et le dessus allegué de Pline; *Purpura distinguit ab Aequite Curiam?* Trop bien voit-on dans Martial en tout plein d'endroits, & en assez d'autres lieux encore, qu'on se vestoit de blanc pour veoir les ieuz publiques, aumoins les aisez, & qui en auoyent le moyen:

Spectabat modo solus inter omnes
Nigris munus Horatius lacernis,
Quum plebs & minor ordo, maximúsque
Sancto cum duce candidus sederet.

Ce que confirme aussi celuy de Suetone: *Ne quis pullatorum media cauea sederet*; Mais ils ne parlent que des manteaux, & nompas des togues: parquoy celà desment plustost l'opinion de s'habiller de blanc qu'il ne l'appreuue. Ie le laisse toutesfois indecis pour cette heure, n'ayant dequoy le redresser. Au moyen dequoy pour retourner à la pretexte, ce que nous auons le dernier amené de Festus, & assez d'autres lieux encore, tesmoignent que bien souuent elle est prise pour la togue; combien qu'Asconius y semble mettre difference; que la pretexte fust la robbe des gens d'honneur, & la togue des petits compaignons, & du populaire, dont seroyẽt procedez ces mots de *prætextatæ* & de *togatæ* quant aux comedies; *Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas*, ce dit Horace en l'art poëtique; appellãt les premieres celles, où les Rois, Princes, & grands seigneurs sont introduits pour personnages, & qui traictent de leurs affaires à guise presque des tragedies, ainsi que font Ennius, Pacuuius, Actius: Festus; *Prætextatæ appellãtur quæ res gestas Romanorum principum cõtinent*: & les Toguees, celles d'Afranius, Titinius, Plaute, & Terence, contenãs les baguenauderies, tripottages, villonneries, & hannicroches du menu frettin, dont elles estoyent aussi dittes *Tabernariæ*; pource que telles choses se rẽcontrent volontiers, & demeslent és boutiques, berlants, & tauernes. De maniere qu'il semble par là, que les togues appartinssent plus à ceux de basse condition, ausquels c'est vne chose plus ordinaire & tollerable de viure desbordement, & de lascher quelques paroles impudiques & libres, qu'aux personnes d'estoffe & de qualité; à qui les pretextes pour cette occasion estoyent attribuees, parce qu'il faut que selon leur cõdition & degré ils se monstrent plus sobres & retenus. Et de là seroit procedé le mot de *prætextatus*, pour modeste, pudẽt, verecond, honnorable: Festus; *Prætextatis nefas erat obscœno verbo vti; ideóque prætextatum appellabant sermonem, qui nihil obscœnitatis haberet.* Toutesfois il se trouue en signification contraire; & mesme en Suetone, Vespasian 22. pour vne bouffonnerie; *vt ne prætextatis quidem verbis abstineret*: Dãs Aulugelle & Macrobe aussi. Quelques-vns veulent encore restreindre la pretexte à vne certaine maniere de cornette d'homme de robbe longue, ou de chapperon de Docteur en Theologie; qui estoit de pourpre, & se iettoit par dessus la togue, comme pour vne marque & enseigne d'honneur: à quoy les pourroit paraduenture auoir meu l'vsurpation de ce mot *Estolle*, vne large bande que noz Prestres portent au col, comme les autres la cornette; equiuocant sur *stola*, dont Apulee au dernier de l'asne doré vse pour ie ne sçay quel sacerdotal ornement; *Processi duodecim sacratus stolis*: mais il n'est pas bien aisé de deuiner si c'estoit vne robbe entiere, ou l'estole de maintenãt, qui n'est qu'vne simple marque de la prestrise, estant appliquee sur le surplis, ou sur l'aube; car autres que les Prestres ou Diacres n'en vsent point en l'Eglise Romaine. Au regard de la difference entre pretexte, & togue pretexte, Tite Liue l'a touchée au lieu cy-dessus allegué: *Purpura viri vtemur, prætextati in magistratibus, in sacerdotiis: pueri nostri prætextis purpura togis vtentur.* Et au 31. *Dona ampla data quæ ferrent Regi; vasa aurea argenteáque, toga purpurea, & palmata tunica, cum eburneo scipione; & toga prætexta*

Comœdiæ prætextatæ, & togatæ.

Estolle.

Prætexta, & toga prætexta.

ga prætexta cum curuli sella: laquelle togue pretexte estant iointe icy auec la chaire Curule, denote q̃ c'estoit l'vne des marques des quatre principaux Magistrats; les Consuls, Preteurs, Cẽseurs, & Ediles Curules; Ciceron en l'oraison de son retour; *Consul vnguentis oblitus, cum toga prætexta, quam omnes Prætores Aedilésque abiecerant.* Mais il semble qu'il y eust difference entre *toga prætexta,* & *toga prætexta purpura;* Et que la pretexte fust vne robbe toute tissuë de pourpre, q̃ Diomedes grammairien attribue aux Rois, & aux Magistrats; & l'autre bandee seulement de pourpre, dont il n'y auoit que les enfans des Patriciens qui en vsassent, & encore de ceux qui eussent obtenu quelque Magistrat Curule, cõme dit Macrobe au premier liure des Satur. chapitre 6. où il adiouste qu'elle ne vint en vsage sinon du tẽps de Tarquin Prisque: *Sed prætextam illo sæculo pueri-lis non vsurpabat ætas; Erat enim vt sella Curulis, lictores, & toga picta, honoris habitus.*

Toga virilis et libera.

La togve virile, & la libre. La mode des anciens Romains estoit, que les ieunes adolescens de bonne maison ayans atteint l'aage de 16. à 17. ans, si que le premier poil fol de la barbe commençoit à leur surfriser le menton, & les ioües; estoyẽt menez par leurs peres ou plus proches-parẽts à la grand' place, au siege du Preteur de la ville, là où se le faisant abbattre au rasoüer, en gardoyent fort songneusement la despouille: Suetone en Caligule 10. *A Tiberio vno atque eodẽ die togam sumpsit, barbámque posuit.* Et en Neron 34. *Amita tractans lanuginem eius, vt assolet, iam grandis natu cùm per blanditias fortè dixisset, simul hãc excepero mori volo, &c.* Plus au 12. auparauant: *Gymnico quod in septis edebat barbam primam posuit, conditam in auream pyxidem, & preciosissimis margaritis adornatam Capitolio consecrauit.* Mais de celà bien amplement en noz annotations sur Philostrate, au tableau d'Anthiloque. Celà fait ils receuoyent la togue de la main du Preteur: & leur surnom quant & quant; comme tesmoigne l'Epitome du 10. liure de Valere: *Pueris nõ priusquam togam virilem sumerent, puellis non antequam nuberẽt, prænomina imponi moris fuisse, Quintus Scæuola author est, quæ olim prænomina fuerunt, nunc cognomina sunt, vt Posthumius, Agrippa, Proculeius.* Ayans pris cette togue virile, ils estoyent de là enauant capables d'estre enroollez en gens de cheual ou de pied, selon leur rang, és legions Romaines, & de paruenir aux charges & dignitez de la chose publique; & mesmes aux enfans des Senateurs, d'entrer à la Cour: Suetone en Auguste 38. *Liberis Senatorum, quo celerius Reip. assuescerent, protinus virilem togam, latum clauum induere, & Curiæ interesse permisit.* Mais celà fut sur le commencement des Empereurs; car du temps de la Rep. que les choses estoyent reiglees plus seueremẽt, les ieunes gens auoyent de coustume de choisir quelque ancien Senateur de leurs parents alliez ou amis, qu'ils courtisoyent, l'accompagnãs iusqu'à l'entree de la cour, & attendans qu'elle se leuast comme s'ils eussent esté cloüez à la porte, pour le ramener au logis: Valere liure second, chapitre premier; *Iuuenes Senatus die aliquem ex patribus conscriptis, aut propinquum, aut paternum amicum ad Curiam deducebant: affixique valuis expectabãt, donec reducendi officio etiam fungerentur.* Quant à cette appellation de *libre*, elle prouenoit de deux causes; ou de la liberté en laquelle entroyent ceux qui l'a receuoyent, comme estans desormais eximez de la subiection de leurs pedagogues & surueillans: Ouide au 4. des Tristes, Elegie 10.

Interea tacito passu labentibus annis,
Liberior fratri sumpta mihique toga est.

Les Venitiens en ont ie ne sçay qu'elle ombre: ou bien pource que communement celà se faisoit le iour de la feste dediee à Bacchus, surnommé Liber, qui estoit au 17. de Mars, & de luy appellee *Liberalia*; Festus; *Liberalia liberi Festa, quæ apud Græcos dicuntur* Διονύσια: *Næuius, libera lingua loquemur ludis Liberalibus:* ou bien (cõme dit Varron) que par toute la ville à ce iour là les Prestres demouroyent libres, & oisifs; & les vieilles couronnees de lierre alloient faisans ie ne sçay quels sacrifices & offrandes, auec des fouasses & tourteaulx qu'ils nommoyent *Liba*, de farine destrempee auec du miel: Ouide au 3. des Fastes:

Liberalia.

Carminis huius opus causas exponere quare
Vilis anus populos ad sua liba vocet.

Et puis-apres:

Restat vt inueniam quare toga libera detur
Luciferis pueris candide Bacche tuis
Siue quòd ipse puer semper iuuenísque videris,
Et media est ætas inter vtrumque tibi,
Siue quòd es Liber, vestis quoque libera per te
Sumitur, & vitæ liberioris iter.

Toga pura.

Cette robbe virile ou libre estoit aussi appellee Pure, c'est à dire nõ chamarree ny enrichie d'aucune bande ou bordeure de pourpre, ains toute plaine: sans bouttõs, figure, ne damasceure. Pline liure 8. chap. 48. *Tanaquil prima texuit rectam tunicam, qua simul cum toga pura Tyrones induũtur, nouæq; nuptæ.* Au moyen dequoy Plutarque en la vie de Marc Antoine l'appelle ἀπόρφυρος, sans pourpre quelcõque: ἐνέγραφων μὲν εἰς ἐφήβους τὸν κλεοπάτρας παῖδα καὶ καίσαρος· τὸν δὲ ἀπόρφυρον καὶ τέλειον ἱμάτιον Ἀντύλλῳ, τῷ ἐκ φουλβίας περιτιθείς. *Il fit enregistrer au nõbre des adolescẽs le filz de Cleopatre & de Cesar, & dõna la robbe virile sans aucũ pourpre à Anthylle qu'il auoit eu de Fuluie.* Mais Festus met vne autre signification de la robbe pure, entant q̃ touchoit le diuin seruice; l'a disant estre sans tache ou macule, non moisie & relente; non contaminee de foudre, ne employee à aucun dueil ou mortuaire. Et Seruius és Fragments: *Sanè in sacris pura vestis appellatur, quæ neque funesta sit, neque maculam habeat ex homine mortuo.* La lance ou iaueline appellee *Hasta pura*, qu'on souloit donner pour vne marque de proësse, & vn prix d'honneur militaire, estoit celle qui n'auoit point de fer, cõme encore vierge & non employee au combat. Il s'en

Vestis pura.

Hasta pura.

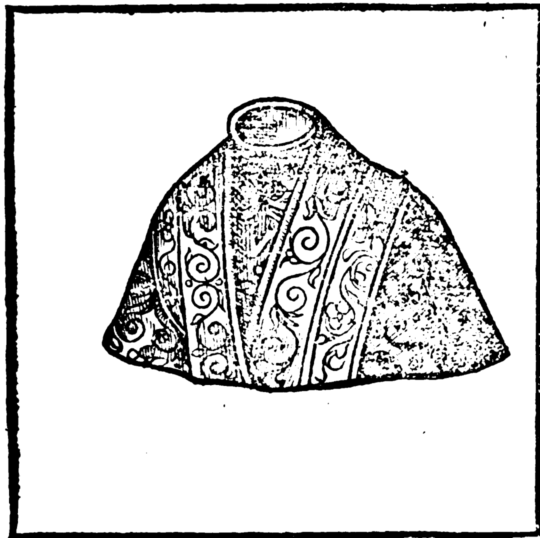
trouue infinis reuers de medailles, & marbres antiques.

TOGA CANDIDA.

TOGA CANDIDA, dont vsoyent ceux qui briguoyent les Magistrats & offices, quãd ils venoyent à cette fin aux congregations du peuple: & estoyent de là appellez *Candidati*, dont nous auons parlé cy-deuãt. Plutarque question Rom. 49. ne les prend pas pour estre habillez de blanc; ains vestus seulement de leurs togues sans iuppe aucune par dessous; allegant Caton en celà: Διὰ τί τοὺς παραγγέλλοντας ἀρχὴν, ἔθος ἦν ἐν ἱματίῳ οὕτω ποιεῖν ἀχίτωνας, ὡς Κάτων ἱστόρηκε: de peur qu'ils ne cachassent rien pour corrompre le peuple; & encore toute desbraillee & ouuerte, afin de pouuoir faire ostẽtion des coups & blesseures qu'ils auoyent receu pour le seruice de la chose publique.

TOGA PICTA.

TOGA PICTA: Festus; *ce qu'on appelle maintenant la togue peinte, se souloit auparauant appeller la pourpree, & estoit toute plaine sans aucune figure, ne damasseure; dequoy les deux pourtraits font foy, qui sont au temple de Vertumnus & de Cõsus; en l'vn desquels M. Fuluius Flaccus, & en l'autre Papyrius Cursor sont de cette sorte representez.* Celà encore est verifié par ce passage de Tite Liue au 30. liure: *Masanissa toga picta, & palmata tunica donatus*: Et au 31. resumant le mesme, mais en autres termes; *Masanissa dona missa, vasa aurea, toga purpurea & palmata tunica*: Tellement que *Vestis purpurea, picta, palmata, & triumphalis*, en cest endroit estoyent vne mesme chose. Suetone en Claudius 17. *Secuti & triũphalia ornamenta eodem bello adepti; sed cæteri pedibus, & in prætexta; Crassus Frugi equo phalerato, & in veste palmata, quod eum honorem iterauerat.* Et en Domitian 4. *In stadio præsedit crepidatus, purpureáque amictus toga, Germanicam capite gestans, coronam auream cum effigie Iouis, ac Iunonis, Mineruæque*: Qui estoyent tous ornemens triomphaux, dont pouuoyent vser ceux qui auoyent vne fois obtenu le triomphe, és spectacles & festes publiques; tesmoin ce lieu de Ciceron en la seconde Antoniane, parlant de Iules Cesar: *Sedebat in rostris collega tuus, amictus toga purpurea, in sella aurea coronatus*: car Plutarque en la vie de Marc Antoine touchant le mesme propos, appelle cette robbe de pourpre, la triomphale: Καῖσαρ δὲ κεκοσμημένος ἐσθῆτι θριαμβικῇ, καὶ καθήμενος ὑπὲρ βήματος ἐν ἀγορᾷ, τοὺς διαθέοντας ἐθεᾶτο. Mais n'estans que de pourpre simple és premiers tẽps, on les enrichit puis-apres; car Iuuenal y entremesle de l'or; *Et latum pictæ vestis considerat aurum*: Et en quelques medailles d'Auguste il y a vne togue peinte, ou figuree & damassee, telle que vous la voyez icy, auec vne large bande à l'entour de mesme le champ; là où l'on ne sçauroit pas discerner si c'estoit à guise de noz damaz ou toilles d'or, ou ouurage de brodderie: ny pource qu'il n'y a que le hault, si c'estoit nomplus ou la robbe ou la iuppe; car il y auoit aussi la tunique palmee, dicte ainsi non comme quelques-vns cuident, des rinsseaux de palme dõt elle estoit ouuree, à cause que cest arbre est dedié aux victoires, mais de la largeur de ses bouttonnieres; aumoins si nous en voulons rapporter à Festus: *Tunica palmata à latitudine clauorum dicebatur, quæ nunc à genere picturæ appellatur.* Ce qui mõstre que cette iuppe ou cazaque triomphale estoit enrichie ou de peinture ou d'ouurage de tisseure, ou de brodderie. Nous en dirons quelque chose encore és triomphes.



VESTIS LONGA.

IL Y AVOIT outre la togue ce qu'on appelloit aussi *Vestis longa*, vne longue robbe ou chamarre; qui deuoit estre quelque robbe de nuict & habillement pour la chambre; dont ie me ressouuiés auoir remarqué cecy en Caligule 11. dedans Suetone: *Ganeas atque adulteria capillamẽto celatus, & veste lõga noctibus ambibat.* Or cõbien q̃ la togue fust commune à l'vn & à l'autre sexe, neaumoins la longue robbe des femmes s'appelloit particulieremẽt *Stola*, emprũtee du mot Grec στολὴ, dõt les hõmes vsoyẽt en l'Asie, cõme effeminez: Philostrate au tableau de Pelops; Λυδοὶ γὰρ, καὶ οἱ ἄνω βάρβαροι, καθείρξαντες ἐς τοίας δὲ ἐσθῆτας τὸ κάλλος, τὸ δὲ τῆς στολῆς, &c. *Car les Lydiens & autres barbares de la haulte Asie renfermans leur beauté dans de longues robbes, &c.* par ce que ce mot de στολὴ vient de στέλλομαι, couurir & reuestir. Les Romains finablement deprauez de delices & voluptez en ont vsé, selon que le temps vient à desbaucher toutes choses; comme Ciceron en la seconde Philippique le reproche à Marc Antoine: *Sumpsisti virilem togam, quam statim muliebrem stolam reddidisti*: Et les Grecs aussi, ce dit Plutarque en la vie de Dion. C'estoit vne longue chamarre traisnant iusqu'en terre, bordee tout autour par le bas d'vn large reply, ou troussis appellé *instita*; que quelques vns prennent pour la queuë traisnante, dont encore pour le iourd'huy vsent les dames Romaines. Ouide au commencemẽt de l'art d'aimer;

STOLA.

INSTITA.

Este procul vitæ tenues, insigne pudoris;
Quæque tegis medios instita longa pedes.

En voicy la figure representee de l'antique:

PALLA



PALLA. PALLA, pour continuer le propos des femmes, estoit vn accoustrement dont vsoyent les Romaines par dessus leurs iuppes, tout ainsi que les hommes du *Pallium*, dont il semble que nostre *palletot* soit procedé quant au mot. Martial; *Fascia te, tunicæque tegunt, obscuráque palla.* Varron és liures de la langue Latine le deriue de *Palam*, pource qu'elle est en veuë, & par le dehors; traisnante au reste iusques en terre, ny plus ny moins que le manteau que portent ordinairement les Siennoises, qui s'en equippẽt de la mesme sorte: Ouide au 3. de ses amourettes; *Fronte comæ torua palla iacebat humi.* Et Virgile, *pro longæ tegmine pallæ.* Suetone en Caligule 54. monstre qu'elle estoit aussi à vsage d'homme: *Repente magno tibiarum crepitu, cum palla tunicáque talari prosiluit, ac desaltato cantico abiit*: Car les mimes, comediãs, & ioüeurs de tragedies, auec les harpeurs & autres sonneurs d'instrumẽts, s'en accõmodoyent és theatres. Neaumoins il y auoit vne autre sorte de *Palla* à la Gauloise, qui estoit plus courte, & n'arriuoit qu'vn peu au dessoubs la ceinture, ayãt des manches: Martial au prẽmier; *Dimidiásque nates Gallica palla legit.* Et Strabon au 5. *En lieu de tuniques les Gaulois portent (dit-il) des palles ou robbes à manches, qui ne leur vont que iusqu'aux parties honteuses, & à la moitié des fesses.* Il appelle cette maniere de vestement χλαῖνα, de χλιαίνω reschauffer; dõt seroit venu aux Latins, ce dit Iuba, dans le Numa de Plutarque, le mot de *Læna*; qui estoit vn double manteau de soldat, selon Nonius Marcellus, mais vollant & sans manches, & qui s'agrafoit sur l'espaulle, ou par le deuant, ainsi qu'on peut veoir és antiquailles; noz mandilles & sottembergues en approchẽt fort, horsmis que celluy-là alloit iusques à my-iambe; vestu au reste d'vn des costez cõme noz mãtes & esclauines de marine; parquoy il leur seruoit aussi à coucher, LAENA.

comme aux matellots. Mais Varron semble le vouloir deriuer de *Lana*, dõt la *Læna* estoit tissuë, comme si les autres habillemens ne le fussent pas: aussi Festus dit que quelques-vns le tiennent pour vn mot Thoscan: *Læna vestimenti genus habitus duplicis, quam quidem appellatam existimãt Thuscè, quidam Græcè quam χλαῖναν dicunt.* On s'en seruoit outre-plus à table: Martial parlant d'vn qui conuié à quelque soupper ne failloit de trousser le manteau de son compaignon par dessoubs le sien: *Et tectus lænis sæpe duabus abit.* Item c'estoit vn vestemẽt sacerdotal: Ciceron au traicté des plus renommez Orateurs: *Estant Consul, & en ce mesme temps occupé à faire vn sacrifice publique, reuestu de la lene, parce qu'il estoit ministre de Carmète, cõme on luy fust venu annõcer l'esmeute du peuple contre les Peres, ainsi habillé de la lene comme il estoit, vint à l'assemblee.* Tellement qu'elle ne s'esloigneroit pas beaucoup d'vne chappe, qui ressemble du tout à vne cappe à la Portugaise.

ABOLLA. L'ABOLLA aussi estoit vn accoustrement militaire, presque semblable à la lene; & de Senateur aussi: dicte ainsi de *Bulla*, ces petites bouteilles & vessies qui se procreent par fois en l'eau quand il pleut; à raison des bouffemens, ou plustost pliz, que cette abolle rendoit pour son amplitude.

LACERNA. LA LACERNE estoit encore vne autre espece de manteau soldatesque, presque comme les cappes de Bear. Properce au 4. liure en l'Epistre d'Arethuse; *Texitur hæc castris quarta lacerna tuis*: Et Ouide au 2. des Fastes parlant de Lucrece, qui se diligente de faire vn manteau pour son mary Collatin, estant au siege d'Ardee:

Mittenda est domino, nunc nunc properate puellæ,
Quamprimum nostra facta lacerna manu.

Les Empereurs mesmes en ont vsé; Lampride en Alexandre Seuere; *Balneari veste ad palatium reuertens, hoc solum imperatorium habens, quod lacernam coccineam accipiebat.* On la portoit encore és ieux & spectacles publiques: Suetone en Claudius 6. *Quin & spectaculis aduenienti assurgere, & lacernas deponere solebant.* Ce qui se rapporte au lieu cy-deuant allegué du 40. d'Auguste. Et pour aller par pays; car c'estoit propremẽt vn mãteau de pluye, comme nous auons desia dit; pour les femmes aussi bien que les hommes; Iuuenal satyre premiere,

Ipse lacernatæ cùm se iactaret amicæ.

PENVLA. LA PENVLE estoit presque vne mesme chose, assauoir vn reitre, ou autre telle sorte d'accoustrement pour se defendre de la froidure, pluye, neige, & mauuais temps. Iuuenal en la 5.

-Fremeret sæua cum grandine vernus
Iuppiter, & multo stillaret penula nimbo.

Mais plus court & estroit que le Pallium, & sans manches; faittes les vnes de gros drap; les autres de cuir. Martial:

Ingrediare viam cælo licet vsque sereno,
Ad subitas nusquam scortea desit aquas.

Car elle seruoit à aller par pays. Ciceron pour Milon; *Cùm alter veheretur in Rheda penulatus, vna sederet vxor.* Les Grecs l'appellent φαιλόνης, & μανδύη, dont pourroit auoir pris son nom la mandille: Pollux au 7. de l'Onomastic, ἡ δὲ μανδύη ὅμοιόν τι τῷ χλαμυδίῳ φαινόλης; *La mandille a ie ne sçay quoy de semblable à ce que nous appellons Phailone.* La Penule au reste estoit vn accoustrement presque particulier à l'ordre Equestre; & aux Tribuns du peuple: Spartian en la vie d'Adrian; *Ayant esté fait Tribun du peuple soubs le second Consulat de Candidus & Quadratus, il racomptoit qu'en ce Magistrat luy auroit esté donné vn presage de iouyr tout le long de sa vie de la dignité Tribunicienne, en ce que lors il auroit perdu ses Penules, dont les Tribuns du peuple auoyent de coustume d'vser par temps de pluye, & iamais les Empereurs: si que pour le iourd'huy encore se voyent leurs statuës en togue, sans aucune penule.*

VOILA à peu pres les habillemẽs dõt vsoyẽt les Romains par dessus. Reste maintenant le dessoubs, assauoir les tuniques, sayes, iuppes lõgues, que les Italiens appellẽt Sotanes, cazaques, hocquetons: lesquelles tuniques estoyent aussi bien que la togue cõmunes aux hommes, & aux femmes; mais differentes en longueur. Varron en deriue le mot de *tueor*, par ce qu'elles preseruoyent le corps des froidures & iniures de l'air. Suetone en Auguste 82. *Hyeme quaternis cum pingui toga tunicis, & subucula; thorace laneo, & feminalibus, & tibialibus muniebatur.* Ce qui le monstre auoir esté merueilleusement frilleux. Et en celà sont comprises la plus part des pieces des habillemẽts des Romains; comme la iuppe, le pourpoint, camisole, chemise; le hault de chausses; & le bas à leur mode. Mais pour se retenir à la iuppe ou tunique, elle leur seruoit communément de ce que fait à nous le pourpoint, & le saye; ensemble ce qui couuroit le dessoubs; par ce qu'ils n'auoyent pas telle commodité de linge, ny drapperies, comme nous auons à cette heure, & n'vsoyent ny de chemises, ny de chausseures, fors de quelque simple petit brayer, troussé court en varlet d'estuues, qu'ils appelloyẽt *Subligaculũ.* Tite Liue au 45. parlant de Seruilius, qui au bout de sa harengue voulut ouurir les pans de sa robbe, pour mõstrer au peuple les blesseures qu'il auoit receuës au seruice de la Republique; *Quæ dum ostentat, adapertis fortè quæ velanda erant, tumor inguinum proximis risum mouit. Tum hoc quoque quod ridetis, inquit, in equo dies noctésque persedendo habeat.* Et à la verité ie m'esbahis comme estans si mal calfeutrez en cest endroit d'entre les iambes, & cheuauchans sans estriuieres, ils ne se greuoyent à tous propos. Les tuniques au reste varierent selon le temps; car du commencement elles n'auoyent point de manches; ains estoit tenu pour vne chose trop molle & effeminee de se couurir en aucune sorte les bras; tout autant comme de porter vn scoffion en la teste; Virgile au 9. *Et tunicæ manicas, & habent redimicula mythræ.* Mais plus apertement Aulugelle liure 7. chapitre 12. *Ce fut vne chose anciennement à Rome, & par toute la contree du Latium fort laide*

TVNICA.

fort laide & malseante aux hommes, d'vser de iuppes ayans des manches qui arriuassent iusqu'au poignet, les Grecs les appellent χειριδωτοὺς, *estimans que celà n'appartenoit qu'aux femmes d'auoir des habillemens ainsi estendus au long & au large, pour mettre les bras & iambes à couuert des yeux. Quãt aux hommes Romains, du commencement ils se contenterent d'estre enueloppez de la seule togue, sans aucunes iuppes par le dessoubs; mais puis-apres ils s'accoustumerent à en auoir; courtes neaumoins, & qui se terminoyent à l'espaulle; les Grecs les appellent* ἐξωμίδες, *comme qui diroit retroussees sans manches.* Mais depuis comme il adiouste, ils en vserent si communement, que mesmes le peuple se promenoit par la ville en simple iuppe, sans togue aucune par le dessus, ainsi que le remarque Tacite au dialogue des Orateurs; *Quos sæpius vulgus imperitum, & tunicatus hic populus transeunteis nomine vocat, & digito demonstrat.* Et Horace auparauant luy au premier des Epistres en la seconde à Mecenas; *Vilia vendentem tunicato scruta popello.* Mais il y auoit plusieurs sortes de ces tuniques, selon le lieu mesme dessus allegué de Suetone; car ce mot comprenoit tout ce qui s'appliquoit au corps par dessoubs la robbe: comme en premier lieu la iuppe ou hocqueton, venu du Grec χιτών: Tite Liue liure 9. fueillet 408. ligne derniere; *tunicæ auratis militibus versicolores; argentatis linteæ candidæ.* Et au fueillet 413. ligne 16. *Tum trium mensium stipendio impetrato, & annuo stipendio; ac singulis in militem tunicis.* La camisole encore qui estoit par dessoubs la iuppe s'appelloit *media tunica*: Et la chemise pareillemẽt qui est la plus prochaine de la chair, *ima tunica*; dont Athenee la nomme χιτώνιον ἐγκόλπιον. Ouide au 2. des Fastes parlant de Callisto;

Exuerat tunicas, vteri manifesta tumore
Proditur, indicio ponderis ipsa sui.

Et au premier des Amours;

Diripui tunicam, nec multum rara nocebat;
Pugnabat tunica se tamen illa tegi.

Où il la prend pour la chemise dont les pointes n'estoyent point cousues nomplus que les nostres d'homme; Et que des filles de Sparthe, dont parle Plutarque en la comparaison de Lycurgus, & Numa, où Ibycus les appelle φαινομηρίδες, *monstrans les cuisses*, à cause de l'ouuerture de leurs chemise & cotillõ fendus là au droict; dont Pollux l'appelle Σχιστὸς χιτών:

Latvs Clavvs.

Le laticlave, & clauus encore sans l'adiectif: Ouide au 4. des Tristes, Elegie 10. *Curia restabat, claui mensura coacta est*; estoit la iuppe qui discernoit les Senateurs d'auec les autres. Suetone en Tybere 35. *Senatori latum clauum ademit.* Et en Claudius 24. *Latum clauum, quamuis initio affirmasset non lecturum Senatorem, nisi ciuis Romani abnepotem, etiam libertini filio tribuit; sed sub conditione si prius ab equite Romano adoptatus esset.* Que ce fust vne iuppe ou tunique, cecy le monstre. Valere liure 5. chapitre premier: *Itaque puerũ annulo fibulàque aurea, & tunica laticlauia donatum ad Masanissam remisit.* Et Suetone en Auguste 94. *Sumenti virilem togam, tunica lati claui resuta ex vtraque parte ad pedes decidit. Fuerunt qui interpretarentur non aliud significare, quàm vt is ordo, cuius insigne id esset, quandoque ei subiiceretur.* Du commencement il fut sans manches, puis-apres il en eut, comme nous l'auons allegué cy-dessus de Virgile: & que le marque ce lieu de Suetone en Cesar, tiltre 45. *Vsum eum ferunt lato clauo ad manus fimbriato, nec vnquam aliter quàm super eum cingeretur.* Il dit celà pource que ce n'estoit pas la coustume de se ceindre par dessus le laticlaue: Quintilian liure 11. chap. 3. *Celuy qui n'aura le droict d'vser du laticlaue, se ceigne & trousse en sorte que les pans de deuant de sa iuppe voisent vn peu au dessoubs du genoil; & ceux de derriere luy batent iusques au milieu des iarrets; car de les laisser pendre plus bas, c'est à faire aux femmes; & de les recueillir plus hault, aux centeniers. Quant à ceux qui iouissent du laticlaue, il faut qu'ils l'ayent vn peu plus long & pendant, que la iuppe qu'on ceint.* Toutes choses qui confirment ce que dessus; ioint ce que Varron en met au 2. de l'Analogie: *Si quis tunicam in vsum ita consueret, vt altera plagula sit angustis clauis, altera latis, vtraque pars in suo genere caret analogia.* Il estoit au surplus plus ample beaucoup que les tuniques; & en fut l'vsage apporté à Rome par le Roy Tullus Hostilius: Pline liure 9. chapitre 39. *Nam toga prætexta, & latiore clauo Tullum Hostilium è regibus primum vsum Hetruscis deuictis satis constat.* Si que du commencement il n'y auoit que les Rois & ceux qui triomphoyent qui le portassent; de maniere que la tunique palmee, & le laticlaue estoyent vne mesme chose, comme le semble vouloir denoter Festus: *Tunica palmata à latitudine clauorum dicebatur, quæ nunc à genere picturæ appellatur:* Mais depuis il fut permis & octroyé aux Senateurs; ayant pris son appellation partie des boutons dont il estoit enrichy, que les Latins appellent *clauos*; le mesme Festus; *Clauata dicuntur aut vestimenta clauis intertexta, aut calciamenta clauis confixa*: partie de son amplitude; parquoy Strabon au 3. liure l'appelle χιτῶνα πλατύσημον.

Trabea.

La trabee estoit vne robbe royale & triomphale; és premiers temps toute de pourpre, & en la grandeur de l'Empire brochee d'or. Pline liure 9. chapitre 39. *Purpuræ vsum semper fuisse video, sed Romulo in Trabea*; dont il semble que ce fust son habillement ordinaire: Ouide au premier des Fastes; *Hoc igitur vidit trabeati cura Quirini*: Mais Tite Liue fueillet neufiesme, ligne troisiesme, l'appelle *Toga prætexta*, & Plutarque en sa vie, ἁλουργὴς: Αὐτὸς δὲ συνεχάθητο μετὰ τῶν ἀρίστων ἁλουργίδι κεκοσμημένος: *Il presidoit auec les Senateurs, vestu d'vn accoustrement de pourpre*: de maniere qu'il sembleroit que ces rois fussent vne mesme chose: mais c'est comme à nous la robbe, equiuoque à beaucoup de sortes d'habillemens. Et encore que *Trabea* ne soit pas vn mot Grec, si a-il neantmoins quelque affinité auec θρίαμβος *triomphe*, aussi ceux

qui triomphoyent en vsoyent. Suetone en son liure des Vestemens en met de trois sortes; la premiere toute de pourpre, dediee aux Dieux, & à leur seruice, d'autant que l'vsage du pourpre estoit comme sacré; & pour cette occasion les Magistrats à qui il appartenoit de faire les vœuz, & les sacrifices, comme les Consuls, & ceux qui faisoyent celebrer les ieuz publiques, ainsi que les Preteurs, les Ediles, & les maistres des confrairies, vsoyent du pourpre; les Tribuns du peuple non, par ce qu'ils ne faisoyent ne l'vn ne l'autre. La seconde estoit pour les Rois, & ceux qui faisoyent leur entree en triomphe: Pline liure 8 chapitre 48. *Prætextæ apud Hetruscos originem inuenere: Trabeis vsos accipio Reges*; par ou il semble inferer que la Trabee fust autre que la pretexte, ou de façon ou d'estoffe, au contraire de ce que met Tite Liue. Aussi le pourpre d'icelle trabee estoit mouchetté & tissu de blanc, qui est l'vne des marques & enseignes royales: si que le diademe n'estoit autre chose qu'vne bande blanche entortillee autour de la couronne, ou autre ornement de la teste des Rois: dont Pompee pour s'estre vne fois lié la iambe d'vne iarretiere blanche, celà fut pris pour vn indice d'aspirer à la tyrannie; par ce qu'il n'importoit de rien (disoit Fauonius) en quel endroit de la personne le diademe s'apposast; Valere, & Ammian Marcellin. Et c'est pourquoy les Rois de France, comme les premiers de la terre, sont en possession de porter la cornette toute blanche, & les François l'escharpe de mesme. La troisiesme espece de la Trabee estoit l'Augurale, appellee autrement *Trossula*, entremeslee de pourpre marin, & de la graine d'escarlatte, appellee *Coccus*, dont nous auons parlé plus qu'à suffisance sur Philostrate, au tableau de la chasse des bestes noires. Seruius les estend à cinq; la Sacree, la Royalle, la Consulaire, la Senatoire, & l'Equestre; car les cheualliers en vsoyent aussi: Tacite au 3. liure, parlant des obseques de Germanique: *Ses cendres & ossements furent apportez sur les espaules des coronnels de mille hommes, & des Centeniers: les enseignes marchans deuant sans aucun ornement, auec les faisseaux de verges & haches renuersez sandessus dessoubs. Et par toutes les colonies où le corps passoit, le commun peuple vestu de noir, & les cheualliers, de Trabees; selon les facultez du lieu brusloyent des meubles & habillemens, auec des parfuns, & autres telles solennitez accoustumees és funerailles.* Et Suetone en Domitian 14. *Il refusa vn honneur à luy offert par le Senat, mais par crainte, tout nouveau, & non encore ouy iusqu'à lors; que toutes les fois qu'il administreroit le consulat, ceux de l'ordre des cheualliers à qui il escherroit au sort, vestuz de Trabees, & equippez de iauelines d'homme de pied, marcheroynt deuant luy auec ses Licteurs, & Massiers.* Ce qui confirme ma coniecture, que ce deuoyẽt estre quelque certaine forme de cazaques. Denis Halicarn. au 4. introduit Brutus parlant ainsi; & celà monstre que la Trabee estoit vn habillement pompeux & royal: *De tout plein de marques & enseignes royalles, s'il y en a quelques-vnes ennuyeuses au peuple, & qu'il aye à contre-cœur, il les faut ramoderer, ou bien les oster du tout: les sceptres dis-ie & coronnes d'or: les Trabees quant & quant de pourpre brochee d'or*; (au Grec καὶ τὰς ἁλουργεῖς, καὶ χρυσοσήμους ἀμπεχόνας,) *Si d'auenture ce n'est és festes ordinaires, & pompes triomphales, qu'on les prenne pour en faire honneur aux Dieux: car par ce moyen le rare vsage de tout celà ne sera point subiect à hayne & enuie. La chaire d'yuoire au reste, en laquelle les Magistrats estans assis donneront audience, & administreront la iustice, doit estre laissee auec vne robbe blanche bandee de pourpre*; (καὶ λευκὴν ἐσθῆτα περιπόρφυρον.) *& douze Licteurs qui portent les haches par la ville.* De la Trabee soubs les bas Empereurs, nous en auons ce lieu icy d'Ausone à l'Empereur Gratian, où il la confond ie ne sçay comment auec l'habillement des Consuls, la peinte, la palmee, triomphale, & pretexte: *Estant mesmes sur le point de donner la bataille, vostre Maiesté ordonne tres-heureusement des ornemens de ma robbe palmee, & ce par vn bon presage; car comme c'est habit est d'vn Consul à la paix, ainsi à la victoire est-il de celuy qui a merité le triomphe. Ce vous est peu de vous enquerir quelle Trabee l'on m'enuoye, ains la faittes apporter en vostre presence; & ne vous suffist pas que ceux qui ont la charge de voz biens-faicts & largesses s'en acquittẽt à l'accoustumé: Vous en choisissez vne de plusieurs, & l'ayant choisie vous accompaignez encore vostre present de mots honorables: Ie vous enuoye (dittes vous) la robbe palmee, où le diuin Constantin est representé en tisseure, tellement que cette robbe peinte n'est (à ce qu'on dit) point plus enrichie de l'or dont elle rayee, que de voz paroles.*

Le blanc couleur royalle.

Le paludament estoit vne cotte d'armes, dont vsoyent à la guerre, non seulement les chefs d'armees, encore qu'il fust plus particulier à eux; Tite Liue au 2. liure, fueillet 90. ligne 34. *Consul paludatus egrediens*: Et Suetone en Cesar 64. *Paludamẽtum mordicus trahens, ne spolio potiretur hostis*; mais les coronels de mille hommes, & les centeniers; voire simples soldats tant de cheual que de pied, & les licteurs; different toutesfois & d'enrichissemens & d'estoffe: Plutarque en la vie de Crassus: λέγεται δὲ ἡμέρας ἐκείνης τὸν Κράσσον, οὐχ ὥσπερ ἔθος ἐστὶ ῥωμαίων στρατηγοῖς, ἐν φοινικίδι ἐλθεῖν, ἀλλ' ἐν ἱματίῳ μέλανι: *On dit que Crassus ce iour-là sortit de sa tente, non auec vne cotte d'armes de pourpre, comme auoyent de coustume les chefs Romains, mais vestu d'vne robbe noire.* Et Cesar à la fin du 7. de la guerre Gauloise; *Eius aduentu ex colore vestitus cognito, quo insigni vti in prælijs consueuerat.* Des simples soldats; au premier liure de cette histoire fueillet 22. ligne 36. *Cognitóque super humeros fratris paludamento sponsi quod ipsa confecerat.* Des Licteurs au premier de la guerre Macedonienne: *Tum P. Sulpitius Consul secundum vota in capitolio nũcupata, paludatus cum lictoribus processit.* On peut assez veoir de ces paludamẽts à l'antique és peintures modernes mesmes, auec ces grãdes Piccadilles

Paludamentum.

dilles pendantes aux espaullettes, & à la Bastine; si qu'il m'a semblé superflu d'en inserer icy le pourtraict: mais i'estime que les Romains emprunterent iadis celà de la Grece, attendu que Homere au cinquiesme de l'Iliade descriuant l'Egis ou Plastron de Minerue, luy attribue ces pendiloches & listes frangees, ἀμφὶ δ' ἄρ' ὤμοισιν βάλετ' αἰγίδα θυσανόεσσαν. Nonius Marcellus semble vouloir aucunement confondre le paludament auec la Chlamide; combien toutesfois qu'elle ne soit pas de si braue & magnifique façon ny estoffe que l'autre; que Varron deriue de *Palam*, pource que l'equippage d'vn homme de guerre le fait mieux paroistre, & le met plus en euidence: car Veranius dans Festus comprend tous les paremens qui se mettent dessus les armes, soubs ce mot de Paludament: *Omnia enim militaria ornamenta paludamenta dicebant.* Toutesfois de la Chlamide ont vsé aussi les plus superbes & insolents Empereurs; ce qui confirme le dire de Nonius: Suetone en Caligule 19. *Primo die phalerato equo, insignique quercica corona, & securi, & Cetra, & gladio, aureàque Chlamide.* Et au 25. parlant de sa femme Cesonie: *vt sæpe Chlamide, peltáque & galea ornatam, & iuxtà adæquitatem militibus ostenderit.* Car les femmes aussi en ont vsé selon que le tesmoigne Pline liure 33. chapitre 3. *Nous auons veu* (dit-il) *Agrippine femme de l'Empereur Claudius, assise aupres de luy durant le passetemps qu'il donnoit au peuple d'vn combat naual, vestue d'vn paludament tout d'or traict, sans autre estoffe quelconque y entremeslee.*

TOVT AINSI donques que le paludament estoit plus honnorable & magnifique, & pourtant destiné principalement pour les grands capitaines & chefs d'armees, le *Sagum* de mesme estoit le hocqueton que portoyent les soldats tant de cheual que de pied; dont le mot de SAYON, mais desia passé, & sentant le rellend enuers nous, seroit procedé. On vsoit aussi du *Sagum* au camp pour se munir l'estomach contre la froidure; & de là les Grecs l'appellent στηθωνοχλίδιον. — SAGVM.

CAMPESTRE estoit certain brayer ou deuãteau ceint aupres du nombril, & pendãt iusques aux genoils, comme des marinesques amples & courtes; tel à peu pres que celuy que portent les armeuriers, & quelques autres artisans des nostres: duquel les soldats souloyent vser, pour en s'exerçant se couurir les parties hõteuses: Horace au premier des Epistres, à Bullatius, *Penula Solstitio, campestre niualibus auris:* surquoy Acron met qu'il ne couuroit rien que les parties hõteuses, & vn peu des cuisses. Asconius sur l'oraison pour M. Scaurus: *Prætor iudicium quia æstate agebatur, siue tunica exercuit, campestri sub toga cinctus, in forum quoque sic descenderat, itsque dicebat.* La Zone ou ceinture estoit commune aux hommes & aux femmes: mais aux hommes elle seruoit aussi de bauldrier à porter l'argent; car le Balthee n'estoit destiné sinon pour les armes, comme à nous les ceintures qu'on appelloit anciennement, à crouppiere; & depuis peu de iours en ça ces larges bãdollieres qu'on porte en escharpe; dit ainsi comme veut Varron; quasi *bullatum cingulum*, vne ceinture garnie de gros boulhons, & charnieres: les Grecs l'appellent ζωστήρ, parce qu'il tient lieu comme de poitrail. Que la zone seruist de bourse, Aulugelle liure 15. chapitre 12. *Itaque Quirites* (ce dit C. Gracchus à son retour de Sardaigne,) *Quum Roma profectus sum, zonas quas plenas argenti extuli, eas ex prouincia inanes retttuli.* Et de là pourroit auoir pris son appellation, ce que nous disons *la ceinture de la Reyne*, qui est certain droict qu'elle leue en deniers; mais il y a plus de deux mille ans que celà, & au mesme mot, se pratiquoit en Perse, comme tesmoigne Platon en l'Alcibiades premier, Ciceron apres luy; & Athenee au premier des Deipnosophistes. — CAMPESTRE. — ZONA. — BALTHEVS. — La ceinture de la Reyne.

LE CINGVLVM estoit proprement la ceinture des femmes; Varron au 4. de la langue Latine: *Cinctus & cingulum à cingendo; alterum viris, alterum mulieribus attributum.* — CINCTVS. CINGVLVM.

COACTILIA, en Grec φάσκωλος, Valise ou malle à Iean Baptiste Egnatio; mais feutre plustost & gaban, suyuant ce que met Pline liure 8. chapitre 48. *Lanæ & per se coactæ vestem faciunt.* Et Cesar au 3. de la guerre Pompeienne: *Atque omnes fermè milites aut ex subcoactis, aut ex centonibus, aut ex coriis tunicas, ac tegmenta fecerant, quibus tela vitarent.* — COACTILIA.

LE CHAPPEAV aussi ou le Pileus estoit fait de feutre, dont vsoyent les esclaues estans mis en liberté; & les laboureurs à la campaigne. — PILEVS.

LE GALERVS estoit comme vne grosse boulle creuse; ou vn œuf d'Austruche couppé en deux moitiez, & appliqué pour couurir la teste, ainsi qu'on voit és pourtraictures de Mercure; & en ce plat de bois reuestu d'escarlatte, qu'on appelle le chappeau Cardinalesque. — GALERVS.

VITTA, le voile dõt les femmes se couuroyẽt la teste: Ouide au premier de l'art d'aimer; *Este procul vittæ tenues insigne pudoris.* Elle se prend aussi pour vne bande ou large ruban. CALANTICA, la coiffe. — VITTA.

PLAGA, le grand voile ou linsseul appellé le Battecul, que portent encore pour le iourd'huy les Romaines. CAPITIVM, le collet; Varron le deriue *quòd pectus capiat*; on le prend encore pour vn chapperon, & quelques-vns pour cette guimple ou crespe d'or & d'argent, dont les damoiselles ornent leur atour de velours. — PLAGA. — CAPITIVM.

LA RIQVE estoit aussi vne maniere de voile dont les femmes se couuroyent la teste en sacrifiant, & pour cette occasion Varron au 4. de la lãgue Latine l'a fait venir de *ritus*, ceremonie, Festus la prend pour vne maniere de couurechef, carré & frangé: ou comme veut Granius, vn bandeau ou serre-teste, dont la Flaminique ornoit son chef. — RICA.

FLAMMEVM. LE FLAMMEE; vn autre voile de couleur saffranee, dont vsoit aussi la Flaminique, & les nouuelles mariees à son exemple, comme pour vn bon augure de la permanence de leur mariage; par ce qu'il n'estoit pas permis au Flamen pour raison quelconque, de faire diuorce auec sa femme: Plutarque question Romaine cinquantiesme.

RECINIVM. RECINIVM; Festus le prend pour toute vesture carree, dit ainsi selon Seruius, pource que le pan d'icelle se reiette en dedans.

INSTITA. INSTITA; la bande, reply, ou trouſſis, du tour d'embas de l'habillement des femmes.

LES PARNACIDES, & Encombomates; certaine sorte de chamarre pour les ieunes filles. PATAGIVM, vne maniere de passement d'or qui se souloit couldre sur les robbes des femmes pour les enrichir: Il y a quelque affinité és vocables: Festus: *Patagium est quod ad summam tunicam assui solet.* SVPPARVM, vn rochet de toile iuste au corps, que les femmes vestoyent par dessus leurs autres habillemens; Varron, *Quod supra induatur: en Italien Garnello.* Festus le met pour vne chemise de lin; mais il la particularise pour les filles tant seulement: là où l'interule, la Subucule, Indusium, estoyent les chemi- INTERVLA, SVBVCVLA, INDVSIVM. ses communes à toutes personnes.

CALCEVS. CALCEVS; le soullier, assauoir vne petite bottine arriuant trois doigts au dessus de la cheuille du pied. Ils vsoyent aussi de brodequins trellissez, comme on voit és figures antiques.

SOLEA. SOLEA; vne semelle, se venant recueillir & attacher sur le col du pied auec des cordons: Et CREPIDA pareillement; qu'on prend aussi pour vne *pantouffle*, mot Grec, composé de *πᾶν*, *tout*, & *φέλλος* *liege.* SANDALIVM Grec aussi faict Latin, le patin des femmes. MVLLEI, d'où est venu le mot des mulles qu'on porte par dessus les escarpins, souloyent estre des Rois d'Albane; les Patriciens en vserent depuis à Rome, comme tesmoigne Festus apres Varron; au moins ceux qui auoyent administré vn Magistrat curule; dictes ainsi de *mullando*, *couldre:* mais elles n'estoyent pas en pantoufles, ains petits brodequins à my-iambe, comme ceux des Turcs: Titinius là mesme: SANDALIVM. MVLLEI.

Iam cum mulleis —

Te ostendisti, quos tibiatim calceas.

De ces brodequins, ensemble du manteau, hoqueton militaire, & chemise, en voicy vn pourtraict.

VOILA



VOILA ce qu'il nous a semblé n'estre point impertinent ny oysif d'apposer icy touchant les vestemens des anciens Romains: le tout ramassé de plusieurs endroits pour le soulagement de ceux ausquels nous entendons seruir: car nous n'estimons pas que rien de toute cette antiquité; des choses principalement dont l'vsage s'est esteint auec le temps, se doiue transporter en autre langue, ains le deuoir laisser en la leur; attendu que nous n'auons dequoy les representer; comme Licteur, Litue, Trabee, Togue, Prætexte, Lectisterne, & semblables; dont le lecteur aura aisément cognoissance, recourant à la table, qui luy monstrera où il deura trouuer celà interpreté en plusieurs paroles, puis qu'il ne se peult d'vne seule. Car si les anciens Grecs & Romains estoyent retournez au monde, ils ne pourroyent nomplus exprimer infinies choses que nous auons en vsage, par ce qu'elles leur estoyent incogneuës, & pourtant ne trouueroient point de noms enuers eux; si d'auenture ils n'en vouloyent forger de nouueaux, qui n'auroyent rien d'affinité auecques les nostres: car les mots naissent quant & les choses, dont ils sont comme vehicules & chariots; ce qui m'a meu d'accompaigner mes traductions de ce qu'il m'a semblé estre propre d'y annoter; & de figures par endroits, à fin d'y seruir comme de lumiere à les mettre tousiours en vne plus clere euidence.

POVRCE *que des douze peuples chacun donnoit au Roy vn Licteur.* Caton ès Origines: *Inde duodenis coloniis fasces ad continendos rudes scribunt; singulo prætoriano Lictori, quattuor & viginti armatis distributis.* Et Fabius Pictor au premier: *Olympo regio Hetruriæ fanóq; sacrato, duodenis coloniis totidē pomeria arásque sacrauit: & ad cōtinēdū recētes tum colonias in officio, virgas facésque singulis singulas dedit.* Car ce

Fueil. 9. lig. 4. L'origine des Licteurs & faisseaux de verges.

fut Ianus, lequel ayant departy toute la Thoscane en douze cantons, institua au Magistrat de chacune, des Licteurs auec des faisseaux de verges: ce que Romulus imita depuis. Et pour cette occasion estoyent dediez à Ianus douze autels representans les douze mois de l'an, dont les Romains le faisoyent superintendant de l'annee.

Fueillet mesme, lig. 11.

ASYLVM.

IL OVVRE *vne maniere de franchise ditte l'Asyle.* Cecy est plus au long poursuiuy par Denis Halic. au 2. où il dit que Romulus laissa tout expres vn endroit couuert d'õbrages, entre le Capitole & la Roque, qui s'appelloit en lãgage Romain l'entremõtaigne des deux Chesnayes: mais lors par cas fortuit il prit son nom de la chose mesme, parce qu'il y auoit és deux pentes de costé & d'autre des fustayes druës & sombres, dont les deux terres estoyent conioints l'vn à l'autre: ce lieu seruant de franchise & de seureté aux esclaues qui s'y retiroyent à garand: car il y bastit vn temple; bien qu'auquel des Dieux & Genies on ne le peust pas dire au vray. Quoy que ce soit, de tous les serfs qui s'y rengeoyent, il s'en estoit cõstitué le protecteur, soubs pretexte d'vn zele de religion enuers les Dieux; qu'ils ne receuroyent mal quelconque ne desplaisir de leurs poursuyuans: & que s'ils vouloyent demeurer auec luy, il leur communiqueroit mesme le droit de sa bourgeoisie; leur faisant dauantage part du territoire qu'il auroit conquis par les armes. De maniere que là se retiroyent de tous costez plus volontiers qu'en nulle autre part, ceux qui fuyoyent les desastres & afflictions de leurs anciennes demeures. Car en cette frãchise estoyẽt receuz à sauueté toutes sortes de malfaitteurs, vagabonds, bandolliers, fuitifs esclaues, & autres de telle farine, gens de sac & de corde, qui y abordoyent de diuers endroits: Ouide au troisiesme des Fastes:

Romulus vt saxo lucum circundedit alto,
Quilibet huc, dixit, confuge, tutus eris.

Si que ce fut vn fort beau moyen à Romulus de peupler sa ville en peu de iours: Thesee ayant auparauant vsé de mesme à Athenes, selon que le racompte Plutarque en sa vie: & au traicté de la superstition, où il l'appelle βωμὸς φεύξιμος, *Autel de refuge.* Mais le Poëte Stace au 7. de la Thebaide, met que ce furent les descendans d'Hercules, qui craignoyent la persecution & reuenge de ceux ausquels ils auoyent couru sus:

Fama est defensos acie post busta paterni
Numinis, Herculeos sedem fundasse nepotes.

Les autres l'attribuent à Cadmus, qui s'aduisa de cest expedient pour remplir sa nouuelle ville de Thebes. Celuy de Rome dura inuiolable iusqu'au temps d'Auguste, & Tybere; lesquels voyans les abbuz qui s'en ensuyuoyent, les abolirent en tous lieux; comme dit Suetone en la vie de ce dernier, tiltre 37. *Aboleuit & ius morémque Asylorum quæ vsquam erant*: Ainsi qu'à nous iusqu'au temps du grand Roy François, qui en fit de mesme; par ce que ce n'estoit qu'vn allechement à mal faire. L'Asyle fut ainsi appellé, ἀπὸ τοῦ μὴ ἀσυλᾶν, ou συρεῖν, *n'oster point, ne tirer*, pour ce qu'il n'estoit loisible d'en oster ny tirer personne qui s'y fust sauué: dont Seruius sur ce lieu du 8. de l'Eneide, *Hinc lucum quem Romulus acer Asylum, &c.* le veult estre dit quasi *Asyrtum*: Neaumoins tous les temples (adiouste-il) n'auoyent pas ce droict de franchise; ains seulement ceux ausquels il estoit particulierement specifié en leur dedicace & consecration.

Fueil. 9. lig. Sanguis, & genus.

A CETTE CAVSE *qu'estans hommes, Ne grauarentur cum hominibus sanguinem & genus miscere.* En ces mots Latins il y a vne difference & proprieté qui ne se peut pas gueres bien representer en nostre langue: Car par *Sanguis* il semble vouloir denoter l'origine generale & naturelle de toutes personnes; cõme ce lieu en S. Iean premier: *Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.* Et S. Matthieu 16. *Beatus es Simon Bar-Iona, quia caro & sanguis non reuelauit tibi.* Toutesfois & αἷμα en Grec, & *sanguis* en Latin se confond auec le *Genus* ou race: Ciceron pour Rosc. Amer. *Magnam vim possidet paternus maternúsque sanguis*: Et Virgile au second de l'Eneide: *Quo sanguine cretus*, pource que du sang prouient la semence qui procree l'homme. Mais il n'est pas à croire que Tite Liue ait cherché de remplir redondamment icy le papier d'vn pleonasme de ces deux Synonymes, s'ils ne signifioyent qu'vne mesme chose. Par le sang donques il veut entendre ce que dessus; Et par *Genus*, l'origine ciuile & particuliere: car toute origine & procreation est ou du sang, qui depend du seul droict naturel; ou du seul genre, qui est du droict ciuil: ou du naturel & ciuil ensemble; assauoir du sang, & du genre. La premiere est comme d'homme à homme, les sages personnes (comme nous l'auons dit ailleurs) estimans tout le monde n'estre sinon vne seule cité, voire vne seule maison & famille: l'autre puis-apres, comme de François à François; d'Italien à Italien; ou pour le particulariser dauantage, de Parisien à Parisien; de Romain à Romain: Et encore ce qui se souloit obseruer en Allemaigne de Baron à Baron; de Comte à Comte; de Duc à Duc: En France aussi de gentilhomme à gentilhomme; mais l'auarice les a fait forligner de celà: & la troisiesme de race à race, ainsi qu'il estoit commandé en l'ancienne loy, de se marier en sa Tribu seulement, & encore auec ses plus proches parentes: Ce qui a depuis esté changé pour certaines bonnes causes (Plutarque question Ro. 108.) Tellement que Romulus ne veut dire icy autre chose, sinon que les peuples voisins à qui il s'addressoit pour auoir des femmes, ne desdaignassẽt point l'alliãce des hõmes; & de ceux mesmes

qui

ant : Ainsi qu'à
l Roy François,
ce n'estoit qu'vn
style fut ainsi ap-
... n'oster point,
loisible d'en oster
ué: dont Seruius
Hinc lucum quem
ult estre dit quasi
s temples (adiou-
le franchise; ains
oit particuliere-
ace & consecra-

estans hommes, Ne
uinem & genus mi-
vne difference &
gueres bien repre-
ar *Sanguis* il semble
nerale & naturelle
lieu en S. Iean pre-
que ex voluntate car-
x Deo nati sunt. Et S.
Bar-Iona, quia caro
Toutesfois & αἷμα
n se confond auec le
our Rosc. Amer. *Ma-*
ternúsque sanguis: Et
ide: *Quo sanguine cre-*
uient la semence qui
n'est pas à croire que
templit redondam-
onasme de ces deux
ioyent qu'vne mesme
s il veut entendre ce
origine ciuile & par-
e & procreation est
seul droict naturel;
u droict ciuil: ou du
assauoir du sang, &
comme d'homme à
es (comme nous l'a-
out le monde n'estre
vne seule maison &
comme de François
n; ou pour le parti-
risien à Parisien; de
ore ce qui se souloit
Baron à Baron; de
à Duc: En France
ntilhomme; mais
de celà: & la troi-
'il estoit comman-
marier en sa Tribu
es plus proches pa-
hangé pour certai-
question Ro. 108.)
veut dire icy autre
oisins à qui il s'ad-
s, ne desdaignas-
de ceux mesmes
qui

qui estoient Italiés naturels aussi bien qu'eux. La differéce au reste qui est entre *Gens*, & *Genus*, est que celle là est plus generale, s'estendant à tout vn peuple: & *Genus* à vn seul parenté; & encore en ligne directe non collaterale. Il y a puis-apres *Stirps* plus particuliere encore que *genus* & *familia*, mais tout celà se confond le plus souuent; Comme en Suetone, Neron premier: *Ex gente Domitia duæ familiæ claruerunt.* Et en Galba 3. *Imagines & elogia vniuersi generis exequi longum est, familiæ breuiter attingam.* [Gen, & Genus] [Stirps.]

ROMVLVS *appareille des ieux solennels à Neptune Equestre, qu'il appelle* CONSVALIENS. Plutarque en sa vie specifie cecy vn peu plus particulierement, & dit: Qu'il fit courir le bruit d'auoir trouué l'autel d'vn Dieu iusqu'alors incongneu, caché dans la terre, assauoir CONSVS: le Dieu du Conseil; cōme l'interpre Seruius; pource qu'il faut que le conseil soit secret & couuert; Et les Latins appellent le bon aduis, *Consilium*; Et les souuerains Magistrats *Cōsules*, comme qui diroit Conseilliers: A quoy adhere sainct Augustin au 4. de la cité de Dieu, chap. 11. où il dit: que Consus fut ainsi nōmé du conseil, qu'il dōne & inspire aux personnes; ainsi que la deesse Sentie faict les sentéces & opinions. Ce que confirme aussi Arnobe: mais sainct Cyprian l'appelle Dieu de fraude & malice; que Romulus ordonna d'estre reueré pour la tromperie & desloyauté dōt il auoit vsé enuers les Sabins. Ce Consus en effect n'estoit autre chose aux Gentils, que Neptune surnommé ἵππιος, c'est à dire equestre, ou caualcadour; parce, comme met Festus, que Pegasus le cheual vollant fut engendré de luy en la Nymphe Pegaside; ou Arion, vn autre cheual viste à merueilles, en la deesse Ceres, ce dit Pausanias és Arcadiques: ou qu'il inuenta l'art de dōpter & picquer les cheuaulx, ainsi qu'il met és Achaïques; citant Homere au 23. de l'Iliade, où Menelaus faict iurer Anthiloque par Neptune, s'il a point fait de tricherie touchant la course des chariots: Ou pource qu'vn ieune poullain fut presenté en lieu de Neptune à Saturne pour le deuorer: ou pource qu'à la dispute de luy & Minerue, qui des deux nōmeroit la ville d'Athenes, ayant frappé la terre de son trident, en seroit sorty vn cheual, qui eut nom Scyphius; comme dit Probus le grāmairien sur ce lieu icy du premier des Georgiques. [Fueil. 9 lig. 41.] [Consus.] [Sentia.]

-Túque ô cui prima furentem
Fudit equum tellus.-

En memoire dequoy les Illyriens tous les ans iettoient quatre cheuaulx en la mer: & les Romains le iour des Consuales dit Plutarque question 48. corōnoient de fleurs & festons les cheuaulx & les asnes, les laissans reposer. Et en la vie de Romulus, que son autel estoit dans le Cirque maieur, couuert tout le reste du temps, hors-mis quand on y faisoit les courses des cheuaulx, & des chariots. Den. Hal. au premier, *Les Romains dedierent vn temple à Neptune le caualcadour; & vn iour solennel tous les ans pour sa feste le 16. d'Aoust, que les Arcadiens appellent* ἱπποκρατία; *les Romains Cōsualia, ouquel les cheuaulx & mulets cessent de toute besongne; corōnez de fleurs.* Et Festus en l'onziesme: que ces Consuales se celebroiēt au Cirque maieur auec des mullets, pource qu'on estime ces bestes là auoir les premieres esté attellees aux chariots & charrettes. Tout-plein d'autres raisons encore s'alleguent de ce surnom ἵππιος, ou ἵππειος, que nous auons amenez en noz annotations de Philostrate sur le tableau de la Thessalie. Et quant à sa solennité, le mesme Hal. au 2. Car Tite Liue s'est retranché tout court là dessus: *Les Romains* (dit-il, parlant du rauissemēt des Sabines) *celebrent encore de nostre temps ceste feste & solennité, l'appellans Cōsuales, où il y a vn autel dessoubs terre ioignant le grand Cirque: Et se font là des sacrifices auec force feux & lumieres: les courses de cheuaulx attelez, & de selle s'y celebrēt aussi; & s'appelle des Romains ce Dieu là* CONSVS, *que quelques vns s'efforçans de le representer en Grec, appellent* ποσειδῶν, *ou Neptune; &* σεισίχθων *esbranle terre; allegans qu'on le sert & reuere en vn autel dessoubs terre; pource qu'il la contient & embrasse. Mais i'en ay oy parler d'autre sorte, assauoir que de vray cette feste se celebre bien à l'honneur de Neptune en apparence, & les courses des cheuaux pour l'amour de luy; mais que l'autel auroit puis-apres esté dedié à certain esprit ou Demon, garde & conducteur des conseils secrets.* A celà se conforme Varron, lequel met ces Cōsuales auoir pris leur denomination de Consus, à cause qu'il se fait vne feste & solennité à ce Dieu: & dans le Cirque se celebrent à son autel par des prestres, les ieux esquels les Sabines furent enleuees par Romulus & ses gens. Seruius sur le 8. de l'Eneide: *Consus* (dit-il) *est le Dieu des Conseils, lequel a son temple couuert dans le Cirque, pour monstrer que le Conseil doibt estre mussé & tenu secret; par la mesme raison qu'on sacrifioit à la foy la main enueloppee d'vn linge, par ce que la foy doibt estre couuerte & voylee: Au moyen dequoy les Sabines furent rauies, ayant l'image de Consus esté dediee; afin que l'entreprise de ce rapt fust tenue secrette: Et de là encore vint la coustume de celebrer les ieux Circenses à son honneur.* Il assigne au surplus cette solennité au mois de Mars: comme semble faire aussi Ouide au 3. des Fastes:

Festa para Conso, Consus tibi cætera dicet,
Illo festa die dum sua sacra canes.

MAIS *sur tous autres les Sabins.* Des Sabins & de la ville de Cures, dont nous aurons affaire cy apres; voicy ce que Den. Hal. en dit au second; Car Tite Liue passe beaucoup, voire la plus grand' part de toutes ces antiquitez soubs silēce. *Au temps que les Aborigenes tenoient le territoire de Reate, vne fille de cette cōtree de grāde & illustre maison, seruoit au tēple d'Enyalius à dansser les sacrez balletz: c'est vn Dieu que les Sabins appellent Quirin; & les Romains aussi qui les ont imitez en celà; Toutesfois on ne sçait pas bien au vray, si c'est Mars, ou quelque autre deité egale en puissance & honneur à luy; car les vns attribuent tous ces deux noms au Dieu superintendant* [Fueil. 9. lig. 46.] [Origine des Sabins.]

de la guerre & des armes: Les autres pẽsent que ce soient deux diuerses puissãces celestes. Commẽt que ce soit, cette Damoiselle vn iour en danssant se trouua tout soudain esprise de fureur diuine: Et laissant le bal s'en alla courant dans la sacristie, où le Genie & demon protecteur du lieu eut affaire auec elle; & l'engrossa d'vn fils, qui selon la commune opinion eut à nom MEDIVS, *surnommé puis-apres* FIDIVS: *lequel paruenu en aage complect, fut d'vne taille & beaulté surpassant la commune des hommes; tres-excellẽt au reste, & fort valeureux au faict des armes. Et comme il luy eut pris volonté de fonder vne ville, ayant ramassé vn bon nombre de gens du contour prochain, remplit Cures en peu de iours, ainsi appellee, de l'esprit familier du lieu dont on le mescroyoit estre fils; ou bien de la iaueline que les Sabins appellent Quiris. Ainsi l'a laissé Varron par escript: mais Zenodote Trezenien historiographe antique, racompte que les Vmbriens naturels habiterent du commancemẽt le Reatin: Et qu'en ayans esté depossedez par les Pelasgiens, ils se retirerent en la contree où ils resident maintenant: là où ayans chãgé de nom aussi bien cõme de demeure, ils furẽt appellez Sabins au lieu d'Vmbriẽs. Porcius Cato dit que les Sabins eurẽt ce nom de Sabinus fils de Sabi, que les gẽs de ce pays là reuerẽt: Et quelques autres estiment que ce soit le mesme que* MEDIVS FIDIVS. *Au reste que leur premiere habitation fut vn bourg appellé Testrine; dont les Sabins estans sortis armez en bon nombre, se ietterent dans le Reatin, que les Aborigenes tenoient lors; & prirẽt Cutilies vne grosse ville sur eulx. De là puis-apres s'estans espanduz plus au large, peuplerent plusieurs Colonies, toutesfois non fortifiees; & entre autres celle de Cures: En sorte que la contree qu'ils occuperent pouuoit cõtenir plus de trentecinq bonnes lieuës de longueur; distante de la mer Adriatique enuiron douze lieues: Et de la mer de Toscane presque autãt. Qu'on trouue au reste vne autre opinion des Sabins en leurs Annales domestiques; que les Lacedemoniens y menerent vne colonie, au temps que Lycurgus tuteur de son nepueu Eunome leur donna des loix; de la rigueur & austerité desquelles quelques vns ennuyez quitterent Sparthe; & se mirẽt en mer, ayans faict vœu de s'arrester pour tout iamais en la premiere terre qu'ils aborderoient; qui fut au territoire de Pometie qu'ils appellerent Feronie, pource qu'ils y auoient esté apportez par mer, car φέρειν signifie porter, charrier, ou conduire, tant par eau que par terre: Et y edifierent vn temple à la deesse Feronie suyuant leur vœu; laquelle vne lettre changee on appella depuis Faronie. Et ainsi s'habituerent parmy les Sabins: ce qui est cause que leurs meurs & façons de faire approchent fort de la discipline Lacedemonienne; principalement en ce qui concerne la milice, leur sobrieté, & austere maniere de viure.*

FERONIE.

Fueil. 10. lig 11.

DONT DV DEPVIS *ce mot de Thalassius cõmença d'estre practiqué en leurs espousailles:* Festus; *Varron met que ce mot de Thalassio en mariage signifie les ouurages de laine: Car les anciens appelloiẽt* THALASSIO *le panier à mettre les fuseaux & bobines, qui autremẽt estoit dit* CALATHVS, *vne caisse propre à serrer les laines. Mais Attilius lequel a escript des histoires, dit que Thalassius fut vn Romain, qui rauit vne fille de tres-excellente beauté: Et pource que le mariage en succeda heureusement, on repete encore és nopces ce mot pour vn bon Augure.* Le mesme presque dit Seruius sur le premier de l'Eneide: *Que Thalassiõ auoit accoustumé d'estre inuoqué des Romains, pource qu'au rauissement des Sabines vn certain Plebeien en ayant empietté pour sa part vne tres-belle, de peur qu'on ne la luy ostast, il feignit que c'ettoit pour le Capitaine Thalassion, soubs le nom duquel il la conserua.* Le panier au reste autrement s'appelloit *Quasillus*, comme l'annote Seruius sur la seconde Eglogue de Virgile: & le mesme Festus sur le mot *Calathus*. Plutarque en la 31. question Ro. πότερον ἀπὸ τῆς ταλασίας, καὶ γὰρ τὸν τάλαρον τάλαντον ὀνομάζουσι; *Est-ce pour raison des ouurages de laine, car ils appellent le panier à la mettre Talanton?* Au lieu duquel mot on estime qu'il faut mettre ou κανάσυλλον, ou ταλάσιος, vn mot Latin ancien qui n'a plus de lieu: car il y a plus d'affinité entre τάλαρος & ταλάσιος, que τάλαντον qui n'a rien de commun auec le Latin, ny n'est aucunement à ce propos. Le mesme Plutarque en la vie de Romulus, & en la 31. question Ro. allegue en premier lieu ce que dessus: Et puis-apres dit auoir entẽdu d'vn Carthaginois appellé Sextius Sylla, que Thalassius estoit le mot du guet donné par Romulus à ses gens, pour encommancer le rauissement dessusdict: Mais que Iuba & quelques autres estimẽt que ce ne fut autre chose qu'vn admonestemẽt aux nouuelles mariees de penser au mesnage, l'vn des principaux poincts duquel, pour le regard des femmes, est de filer & de teistre la laine, ce que les Grecs appellent ταλασία: Ce qu'il confirme de rechef en la 85. que par l'accord fait auec les Sabins, il fut expressement arresté que les femmes seroient exemptes de mouldre; & faire la cuisine, & de tout autre labeur fors le dessusdit. Iuuenal en la 6. Satyre:

Et vellere thusco- vexatæ duræque manus:

Si d'auenture ce mot là ne venoit aussi tost de τάλασις patience, telle que doibuent auoir les femmes mariees; & de la subiectiõ, & du trauail de l'enfantement: mais cecy n'est plus de Plutarque.

DES MARIAGES.

OR PVISQVE nous sommes tombez icy sur le propos des mariages il vault mieux poursuiure quels ils estoient en cest ancien temps. Et en premier lieu, ils auoient de coustume de demander celle qu'ils pretẽdoient auoir en mariage, & donner leur foy & promesse de la prendre à femme; Ce qu'ils appelloient *Sponsalia*, comme les fiansailles enuers nous: Et de là seroit procedé le mot de *Sponsus*, & de *Sponsa*, de *Spondeo* qui signifie promettre: Ce qui se faisoit le plus communemẽt entre les peres des futurs espoux, ou leurs autres plus proches parens, & tuteurs: & n'y interuenoit pour lors autre forme ne solẽnité, que la seule promesse verbale. Trop bien quelque fois l'accordé enuoyoit vn anneau à sa fiancee

Aulugelle liu. 4. & chap. 4.

Sponsalia, ou fiansailles.

fiancee pour vn tesmoignage & arres de foy, dõt l'anneau est l'vn des symboles & marques : aussi ne souloit-il seruir anciennement que pour vn cachet, comme nous auons desia dit; qui estoit auecques le seing-manuel vne des principales asseurãces de toute obligation & promesse, selon qu'il se practique encore pour le iourd'huy en plusieurs endroits, & mesmement en Allemaigne: Toutesfois pour le regard des femmes, la consideration estoit autre, car elles ne les portoient que pour ornement. Tous les mettoient au doigt proche du plus petit; dont pour cette occasion il estoit appellé annulaire, & medicinal aussi; Pource que de là, cõme dient les Anatomistes, part vne veine qui s'estend iusques au cœur: Ce qui par auenture denotoit le lien & affectiõ cordiale qui doibt estre entre les mariez.

L'vsage des anneaux.

Ils s'espousoiẽt puis-apres au iour nommé: mais nompas indifferemmẽt en tout temps, nomplus que nous, qui auons certains iours destinez à celà par l'Eglise; & d'autres prohibez & defenduz. A eux tout le mois de May leur estoit illicite & malencõtreux, pour les causes alleguees de Plutarque en la 86. question Romaine; & pourtant exempt de nopces, & de tout accomplissement de mariage. Quãt aux iours, les Calẽdes, Nones, & Ides, leur estoient aussi interdites pour ce regard: les Calendes & Ides à raison, comme dit Macrobe liure premier des Satur. chap. 15. que c'estoiẽt iours feriaux & festez, esquels il n'estoit loisible d'vser d'aucune violence à personne; & on pensoit qu'il s'en faisoit le iour des nopces en depucellant vne fille: ou selon que dit Verrius Flaccus, pource qu'és feries il estoit bien permis de curer des vieilles fosses, mais nompas d'en creuser de nouuelles: Au moyen dequoy ces feries & iours chommez estoiẽt destinez pour les mariages des veufues, & non des filles, qui desirent d'estre lors veuës de grand nombre de peuple; & leur est vn honneur que celà se face à la veuë de tout le monde; nompas les veufues, qui conuolans en secõdes nopces ont honte d'auoir oublié leurs premiers maris. (Question 105.) Quãt aux Nones qui n'estoient pas feriees, c'estoit pour autant que le iour des espousailles se donnant à la honte & pudeur virginale, celuy d'apres, la mariee commançoit à prendre possession de la maison de son mary; & auant tout œuure y faisoit certain sacrifice: mais tous les lendemains des Calendes, Ides, & Nones estoient reputez malheureux & infaustes. (Question 25.) Parquoy ils s'abstenoiẽt aussi biẽ des Nones que des iours festez; & de leurs lẽdemains aussi, parce qu'il n'estoit pas loisible d'y sacrifier, donner bataille, leuer des soldats, se mettre en cãpagne, ny s'embarquer; se marier, ne faire rien d'importance, en public ne particulier. Les parentales semblablement, assauoir les iours qu'on auoit de coustume au mois de Feburier de faire certain seruice & obit pour les trespassez, estoiẽt defenduz; & les dediez pour la solennité des Saliens.

Les iours nuptiaux, & les prohibez.

Iours malencontreux.

Parentalia.

IL Y AVOIT au reste trois manieres de prẽdre femme; comme tesmoigne Boëce Seuerin sur les Topiques de Ciceron: Quant à la confarreation elle appartenoit seulemẽt aux Pontifes & gens d'Eglise: Pline liure 18. chap. 3. *In sacris nihil religiosius cõfarreationis vinculo erat; nouæque nuptæ farreo præferebant*; lequel *farreum* comme dit Festus, estoit vne maniere de fouace faicte de *far*, que Den. Hal. au 2. dit estre le mesme que ce que les Grecs appellent ζεά, vne espece de gros orge carré & barbu, que quelques vns prennent pour le speaultre: Et neaumoins Pline liure 18. chap. 8. y semble mettre difference; quand il dit: *Qui zea vtuntur non habent far*: mais depuis ce mot auec le luxe & abõdance, fut accõmodé au froment; aussi bien qu'*Ador*. Ainsi la confarreation estoit particuliere aux gens d'Eglise. Tacitus au 4 des Annales; *Sub idem tẽpus de flamine diali in locum defuncti legendo, simul roganda noua lege disseruit Cæsar. Nam patricios confarreatis parẽtibus genitos tres simul nominari, ex queis vnus legeretur vetusto more: neque adesse vt olim eam copiam, omissa confarreandi adsuetudine: &c.* Parquoy le diuorce se celebroit par la mesme ceremonie, appellee (ce dit Festus) diffarreatiõ, *Quia fiebat farreo libo adhibito*. Les deux autres estoient pour les laiz; l'vne par coemptiõ, quand la femme venant en & soubs la puissance & authorité du mary, entroit par mesme moyen en communauté de biens auec luy, ainsi qu'à nous: & si luy succedoit comme heritiere *ab intestat*; & le mary en semblable à elle. Boëce à ce propos, dit: qu'il demandoit à sa future espouse, si elle luy vouloit pas estre mere de famille? Et elle respondoit, le vouloir; luy demandant reciproquement, s'il ne luy vouloit pas aussi estre pere de famille? Et là dessus touchoiẽt en paulme: De là en auant elle estoit mere de famille, & tenue comme en lieu de fille enuers son mary; dõt elle heritoit: comme il sera dit cy apres és loix de Romulus. Aulugelle liure 18. chap. 6. se mocquãt de la differẽce que mettoit vn Helius Melissus entre matrone & mere de famille, dit du sien cecy: *Matrona dicta est propriè quæ in matrimonium cum viro conuenit, quòd in eo matrimonio maneret, etiam si sibi liberi nondum nati forent: dictáque est ita à matris nomine non adepto iam, sed cum spe & omine mox adipiscendi: Vnde ipsum quoque matrimonium dicitur. Materfamilias autẽ appellatur ea sola quæ in mariti manu mancipióque, aut in eius in cuius maritus manu mancipióque esset, quoniam non in matrimonium tantùm, sed in familiam quoque mariti, & in sui hæredis locum venisset.* Et pource que le mot de coemption signifie vn achapt mutuel, on y souloit desbourser certains deniers pour vne forme tant seulement: Ce qui est passé iusqu'à nous, de ces treize, q̃ le mary dõne à sa femme en l'espousant; Mais quelques vns le referẽt à la coustume des Saxons, & des Bourguignons, qui souloient acheter leurs femmes, comme font encore les Turcs, & la plus part des Mahometans. L'autre qui se faisoit *vsu*, comme ils l'appelloient, estoit

Trois manieres de prẽdre femme aux anciens Romains.

Confarreatio.

Far.

Ador.

Diffarreatio.

Coemptio.

Par coemption la femme estoit mere de famille.

Coustume des treize deniers des espousailles.

Mariage, *vsu* la femme estoit ditte matrone.

quand quelqu'vn prenoit vne femme auec luy pour en auoir la compagnie, sans vser de la ceremonie des autres deux; seulemẽt apres auoir demeuré an & iour auec luy sans descoucher trois nuicts de suitte, (Car pour dissouldre ce mariage les XII. tables ordonnoient, que la femme couchast trois nuicts toutes de reng hors de la maison du mary) elle estoit lors tenuë pour son espouse; aussi bien que par les deux autres sortes de mariages: à quoy le kebim qui se practique en Turquie par les Chrestiens mesmes, se conforme aucunemẽt: mais il se resoult dãs le temps pour lequel on a cõtracté deuãt le Caddi, & pris vne fille à vsage de kebim, & nombré les deniers pour son dot en la presence dudict Iuge: ce qui n'est pas guere esloigné ny de forme ny d'appellation du cõcubinage. On auoit de coustume au surplus de prendre les Auspices és espousailles, aussi bien comme és autres affaires d'importance, selon que tesmoigne Valere liure second, chap. premier: Et pour l'vn des plus heureux signes estoit tenu le rencõtre de l'esparuier appellé *Circus*, mais il falloit qu'il fust estroppié d'vn des pieds; qui est vne pure fadese, sans ryme ny raison quelconque, aussi bien presque que toutes leurs autres superstitiõs, ne fust-ce que pour la rarité d'vn presage tel: si d'auenture ils ne vouloient denoter par là, qu'il n'y a gueres de mariages heureux & biẽ assortiz de tous poincts, qu'il n'y ait quelque chose qui cloche en l'vne ou l'autre des parties: ou bien q̃ la rapine debuoit estre debilitee de l'vn des deux pieds, assauoir la femme, qui le plus souuent a accoustumé de ferrer la mulle, & de desrobber son mary; le mariage se rapportant au corps de l'oiseau, & le mary & la femme aux deux iambes surquoy il pose: Autrement l'esparuier est tousiours pris en mauuaise part és augures pour raison de sa violence, selon que le marque ce vers d'Ouide:

Odimus accipitrem, quia viuit semper in armis:

Et qu'il fut esprouué en l'vn des lieutenans de Pompee és Espagnes, où vn esparuier luy estant venu voleter au dessus de la teste, ainsi qu'il alloit faire escorte aux fourrageurs, luy annonça son malheur prochain, car il fut mis à mort le iour mesme. Neaumoins Pline liure 10. chap. 8. le dit estre heureux pour les nopces, le trafficq, & le bestail; à cause pourroit estre, de ce qui suyt apres; *Accipitres auium non edunt corda*; voulãt denoter par là suiuant l'vn des symboles de Pythagoras, que les altercations & querelles qui suruiennent entre le mary & la femme, ne doibuent penetrer iusqu'au cœur; dont seroit procedee la coustume d'oster le fiel és victimes des sacrifices nuptiaux, qu'on faisoit à Iunon surnommez τελεία. Car il y auoit cinq Dieux d'ordinaire inuoquez aux nopces, Iuppiter τέλειος, accõply & parfait; ou plus-tost pource que τέλος aux anciẽs Grecs signifioit nopces, cõme dit Pollux au 3. de son Onomastique: La dessusdicte Iunon; Venus; Πειθώ, ou persuasion; & Diane: l'vne des principales causes pour laquelle on allumoit cinq flambeaux és nopces. Il y auoit encore assez d'autres Dieux patrons & assistans des nopces; Pilumnus, & Picunnus, comme dit Varron au 2. liure de la vie du peuple Romain; le premier ainsi appellé du pillon dont on escachoit & broyoit le bled: Seruius sur le 9. de l'Eneide; *Pilumnus deus dictus, qui pilẽdi frumẽti inuenit vsum; vnde à pistoribus colitur, & ab ipso pilum dictum est.* Et Martianus Capella au second; *Communuendæ frugis farrisque fragmenta Pilumno signat Italia.* Car les anciens Romains demeurerent long temps sans cõgnoistre que c'estoit de pain; ains vsoient seulement d'vne maniere de potage à guise de fromentee ou de riz, appellee *Puls*, faict de farine grossierement broyee & destrempee auec de l'eau. Pline au lieu cy dessus allegué: *Pulte autem non pane, longo tempore vixisse Romanos manifestum: quoniam & inde pulmentaria hodie dicuntur: Et Ennius obsidionis famem describens, offam eripuisse plorãtibus liberis patres, commemorat: Et hodie sacra prisca, atque natalium pulte fritilla conficiuntur; videturque tam puls ignota Græciæ fuisse, quàm Italiæ polenta.* Ils adioustoient bien aussi quelque fois à cette sorte de tartinage du sel, du fromage, laict, œufs, & plusieurs herbes differentes selon leur goust; cõme le monstre assez Virgile en la description de son Moretum; & Ouide au 4. des Fastes parlant de la solennité de Cybele:

Lacte mero veteres vsi narrantur & herbis,
Sponte sua si quas terra ferebat, ait.
Candidus elixæ miscetur caseus herbæ,
Cognoscat priscos vt dea prisca cibos.

Mais pour reuenir à noz espousailles: Nonius Marcellus appelle Pilumnus & Picunnus les Dieux qui y assistoiẽt: Et Varrõ en cest endroit, au second de la vie du peuple Romain: *Si l'enfant estoit bien nay, & pour viure, la sage femme le dressoit en pieds sur la terre nuë, afin qu'il commençast à la bõne heure à se tenir droict: & dressoient quãt & quant vne couche à repaistre à Pilumnus & Picunnus dãs le logis:* lequel Picunnus estoit reueré en ce cas, pour auoir trouué le premier l'vsage de fumer les terres; à cause que la mariee doibt entendre au mesnage, dont le fiembrer & amender ses heritages, est l'vn des principaux articles. Oultre ces sept deitez susdites, ils en auoiẽt encores d'autres appropriees à tous les actes, poincts & articles du mariage: *Vnxia* d'oindre les portes: *Iugatinus*, de la coniunction de l'hõme & la femme: *Domitius*, de la maison où la mariee debuoit de là en auãt demeurer auec son mary: à quoy interuenoit la deesse *Manturna*: *Virgininẽsis*, qui deslioit la ceinture à l'espousee, c'est à dire qui l'aidoit à depuceller, dont parle plus à plain sainct Augustin au 6. de la cité de Dieu, chap. 9. les Grecs l'appelloient λυσιζώνη: puis *Persica* pour accomplir la volonté de l'espoux, & luy donner le plaisir de sa partie sans la par trop offenser rudement: *Pertunda* pour luy ayder à en venir à bout; le mot porte vne signification plus grasse: *Prema* pour la faire

Le kebim de Turquie.

Viure austere des anciens Romains.

Pilvmnvs & Picvnnvs.

Diuers Dieux presidans aux mariages des Romains.

faire demeurer coye & patiente au gaillard effort qu'on luy presentoit sans se demener : *Partunda*, ayder aux enfantemens : *Mena*, des mois : *Vitunnus*, & *Sentinus*, de donner vie & sentiment à la creature : *Vagitanus* qui appaisoit les criz d'icelle ; ou gardoit que celà ne luy meffist ou greuast. *Cumina*, qui les gardoit dans le berceau des stryges ou luittôs qui les venoiēt succer la nuict iusqu'à rendre l'ame. Ouide au 6. des Fastes:

Nocte volant, puerósque petunt nutricis egentes,
Et vitiant cunis corpora rapta suis.

Leuana, qui aydoit à la sage femme à les leuer hors de terre: *Rumina*, de la mămelle de la nourrisse: *Edusa*, & *Potina* de leur mãgeaille, & breuuage: *Statilinus*, quand les enfans commencent à se tenir debout ferme : *Fabulinus*, quãd ils se mettẽt à desgoiser, & former les mots: *Pauentia*, pour leur oster la frayeur: On souloit à cette occasion de mon temps mesme les faire monter & promener sur vn ours. Et finablement *Liber* & *Libera*, interpretez en diuerses sortes: auec autres telles badmeries; car chose quelconque ne s'est peu imaginer en l'esprit de l'homme, que les Payens & Ethniques ne s'en soient forgé quelque puissance diuine, ou plus-tost fantastique Chimere. Le mary ayāt enuoyé vn anneau de fer à sa femme, (Pline liure 33. chap. premier; *Aureo annulo in publico tantùm vtebantur, intra domos verò ferreis: quo argumento etiam nunc sponsæ annulus ferreus mittitur,*) on departoit sa cheuelure en six tresses, auec le fer d'vn iauelot. Pourquoy plus-tost en ce nombre qu'vn autre, l'on en allegue quelques raisons assez plates, & de peu d'apparence : De moy ie le prendrois à ce que les Pythagoriciens l'attribuoiēt aux espousailles, & à la procreation de lignee. Quant au fer du iauelot, Plutarque en desduit des causes; tant en la vie de Romulus, qu'en la 87. question Romaine. Puis on luy mettoit vn chappeau de verueine qu'elle auoit elle mesme cueillie. *Festus; Corollam noua nupta de floribus, verbenis, herbísque à se lectis sub amiculo ferebat:* nous l'obseruõs en partie encore és chappeaux des espousees; mais des verueines nous en parlerons plus particulieremēt cy apres: car és mysteres des Romains, ce n'estoit pas seulement l'herbe que nous auons assez commune du mesme nom, ains toutes celles qui estoient sacrees : Et par dessus ce chappeau ou ghirlande, vn voile de crespe saffrané dit *Flămeum*, qui luy couuroit toute la face. Pline liure 21. chap. 8. Et de là seroit procedé le mot de *nubo* espouser, quant aux femmes, qui signifie proprement voiler & couurir. Festus; *Aelius & Cincius nuptas dictas esse aiunt, quia flammeo caput nubētis obuoluatur, quod antiqui obnubere vocarunt.* La mariee auoit au reste vne robbe neufue; mais toute simple & sans aucun pourpre ny autre enrichissement, ce qu'ils appelloient *toga pura.* Pline liure 8. chap. 48. *Tanaquil prima texuit rectam tunicam, qua simul cum toga pura tyrones induuntur, nouæque nuptæ :* & vne large courroye seruāt de ceinture, faite de laine de brebis, que le mary auant que de la congnoistre luy deslioit à l'entree du lict sans mot dire, & encore à l'obscurité à tastõs (question 65.) Celà s'entend des filles vierges & non des vefues; Car cette ceinture estoit vne marque ou symbole du pucellage; cõme le denote Homere λῦσε δὲ παρθενίην ζώνην: Et Ouide; *Castáque fallaci zona recincta manu*; laquelle estoit prise encore pour les premieres couches & gesine; liee au reste d'vn nœud Herculeen fort embroüillé, & tres-malaisé à defaire. (Les Mahometans en vsent encore, mais ce sont des calzõs agēsez de sorte, qu'il faut que le mary capitule auec son espouse auãt que d'en venir à bout.) Et celà semble se conformer auec le Ceste de Venus, que Iunon dans le 14. de l'Iliade emprunte d'elle pour amadoüer Iuppiter; ouquel Ceste estoient encloz, l'amour, le desir, & attraits, dont Venus ioinct les volontez du mary & la femme:

Ἦ καὶ ἀπὸ στήθεσφιν ἐλύσατο κεστὸν ἱμάντα,
Ποικίλον· ἔνθα δέ οἱ θελκτήρια πάντα τέτυκτο·
Ἔνθ' ἔνι μὲν φιλότης, ἐν δ' ἵμερος, ἐν δ' ὀαριστὺς
Πάρφασις, ἥ τ' ἔκλεψε νόον πύκα περ φρονεόντων.

Et Martial à ce propos;

Vt Martis reuocetur amor, summique Tonantis,
A te Iuno petit Ceston & ipsa Venus.

Laquelle Iunon auroit acquis de là le surnom de *Cinxia*, qui presidoit à ce desnouëment, & à la consummation du mariage : ouquel l'espousee estoit enleuee sur le soir, car de iour il ne se souloit pas faire, comme dit Festus en la diction *Patrimi*; & ce comme rauie par force du geron & d'entre les bras de la mere. Catulle en vn chant nuptial:

Hespere, qui cœlo lucet crudelior ignis?
Qui natam possis complexu auellere matris,
Et iuueni ardenti castam donare puellam:
Quid faciunt hostes capta crudelius vrbe?

Ou à faute d'elle, de la plus proche de ses parētes; à cause que telle voye de faict auroit heureusemēt succedé à Romulus enuers les Sabines: Puis de ce pas estoit menee à la maison du mary; dont seroit procedee cette maniere de parler, *Vxorem ducere*, mener, pour dire prendre, femme, & se marier. Mais celà se faisoit dedans vn coche & non à pied, comme pour vn Augure de repos, & non de trauail en ce mariage; obserué non seulement à Rome, ains en la Grece de tout temps & ancienneté, cõme l'expriment ces vers de la targue d'Hercule, soit d'Hesiode, ou de quelque autre:

Τοὶ μὲν γὰρ εὐσώτρου ἐπ' ἀπήνης ἦγον
Τ' ἀνδρὶ γυναῖκα, πολὺς δ' ὑμέναιος ὀρώρει.
Eux sur vn legier coche emmenent l'espousee
A son ardant mary, crians tous hymenee.

A quoy estoit par eux dedié comme presidant en cest endroit, le dieu *Domiducus*. Celà s'obserue encore pour le iourd'huy à Rome; où l'on aura fiancé, voire espousé; & si pour celà le mary ne couchera pas auec sa femme, auant que de l'auoir menee solennellement à sa maison sur le

soir à la lumiere des torches, estant en vn coche costé à costé d'elle, auec la plus prochaine paréte de cette-cy : Enquoy consiste toute la magnificence, & solennité des mariages. Mais les anciens la conduisoient à la lueur de certains brãdons de rameaux de pin, appellez *Tædæ*; le tout pour l'amour de Ceres, & à l'imitation du rauissement de Proserpine, qu'ils estimoiét estre vne mesme chose auec Lucine. D'Aubespine aussi, cõme dit Festus, lettre 14. & Pline liure 16. chap. 19. apres Masurius; Car ils l'estimoient auoir quelque vertu contre les charmes & ensorcellemẽs d'iceux mariages. Mais il ne laissoit pas d'y auoir des torches & flambeaux y entremeslez, en nombre de cinq; qu'ils allumoient au logis des Ediles : dont Plutarque en la 2. question réd quelques raisons; & entr'autres, que le nombre pair reçoit diuision egalle, là où le nompair laisse tousiours quelque chose à departir entre les deux : & que des nompairs, le cinq, comme il a esté ia dit cy dessus, est vn symbole de mariage; estant composé de trois, premier impair, qui represente le masle; & de deux, qui est la femelle: ou bié pource que la femme peut porter iusqu'à cinq enfans, car il y a autant de chambrettes en la matrice : ou pource qu'on y inuoquoit cinq dieux, Iuppiter & Iunon Teleiens, c'est à dire parfaits, Venus, Persuasion, & Diane. Les Turcs qui imitent les anciens Romains en beaucoup de choses, & de la paix, & de la guerre, mettent toute la plus exquise pompe de leurs mariages à y auoir grande quantité de lumieres. L'espousee doncques pour aller à la maison du mary, estoit enleuee sur des brancars, assise sur vne chaire brisee, presque semblable aux selles Curules; le tout porté sur les espaulles de deux, quatre, six, ou huict hommes, selon sa condition & estat. Mais Festus en la lettre P. la fait conduire à pied par les mains de deux ieunes garçons ayans encore pere & mere en vie, vn autre marchant deuant auec le brandon : *Patrimi, & matrimi pueri prætextati tres nubentem deducunt; vnus qui facem præfert ex spina alba, quia noctu nubebant; duo qui tenent nubentem.* Et au derriere se portoit vne quenoille garnie de fillasse de laine & de son fuseau : Ce qui se rapporte à Tanaquil, dont nous parlerõs cy apres en son lieu; & ses menues besongnes & vstancilles dãs vn panier couuert, par vn autre ieune garçon d'audessoubs 14. ans appellé Camille, & le panier *Cumerum* selon Festus, qui prend ce Camille pour vn mot Grec, aussi bien que Varron, par ce qu'il se trouue és poësies de Callimaque, signifiãt vn ministre des sacrifices; & vn enfant de condition libre. Macrobe liure 3. des Satur. chap. 8. & Festus sur le mot de Flaminius: *Antiqui enim ministros Camillos dicebãt: alij dicunt omnes pueros ab antiquis Camillos appellatos, sicut habetur in antiquo carmine, cùm pater filio de agricultura præciperet:* HIBERNO PVLVERE, VERNO LVTO, GRANDIA FARRA CAMILLE METES. Ce qu'on trouue encore pour le iourd'huy veritable, de semer en pouldre les froments & les seigles sur le commancement de l'hyuer; & les mars, en bouë sur le printemps. Macrobe au 20. chap. du 5. des Satur. dit celà estre des plus vieils carmes qu'onques les Romains ayent faits; & auoir esté imité par Virgile és Georgiques; *Hiberno lætissima puluere farra.* Mais pour reuenir à nostre propos; l'entree de la maison du marié estoit paree de fleurs, festons, & chappeaux de triomphe; où auant que de mettre le pied elle entournoit le posteau de l'huys d'vn fil de laine. Pline liure 29. chap. 2. *Lanis authoritatem veteres Romani etiam religiosam habuere, postes à nubentibus attingi iubentes.* & l'oignoit d'huille auec de la gresse de porc (liure 28. chap. 9.) & de loup y entremeslee, par ce qu'on estimoit cest animal estre propre contre les charmes; (au mesme endroit, & au chap. ensuiuant) Et de là elles auroiét esté appellees *Vxores*, quasi *vnx[illegible]es, oignantes*. Puis luy estant demandé son nom, elle respondoit, CAIA, à cause de Tanaquil femme de Tarquin Prisque, bonne mesnagere au possible, & tresexperte és ouurages de laine; à qui on donna le nom à Rome de *Caia Cæcilia*: & s'attribuoit encore, mais pour celle fois, le nom de *Caius* au mary; l'espousee luy disant, là où tu és *Caius*, ie seray *Caia*, pour monstrer sa communauté en biés & authorité au logis auec luy, comme dit Plutarque questiõ Romaine 30. Celà fait elle estoit poulsee cõme par force par dessus le sueil de l'huys, sans qu'il luy fust loisible d'y toucher, question 29. & Lucain; *Translatáque vetat contingere limina planta*; A cause que les Sabines furent ainsi introduittes és maisons de ceux qui les enleuerét: ou bien pour vne demonstration de hõte & pudeur virginale: ou, que tout ainsi comme par contraincte elle y entroit, aussi n'en sortiroit elle de son bon gré, ny que par force : ou pour ne fouler auecques les pieds, sur le poinct qu'elle s'en alloit perdre sa virginité, cette partie de la maison qui estoit cõsacree à Vesta, la plus chaste deesse de toutes. A son entree on luy presentoit les clefs du logis, par vne forme de possession: ainsi qu'on fait aux Rois & autres Princes souuerains, és entrees des villes de leur subiection & obeissance. Estant en la salle on la faisoit asseoir sur vne peau de mouton à tout sa laine, & l'arrousoit-on d'eau : puis apres commãçoit le festin; où grand nombre de gens estoient inuitez pour les raisons deduictes en la 2. question du 4. des symposiaques, auec des menestriers & ioüeurs de haults-bois ou de flutes, pour resiouyr la cõpagnie durãt le repas: ce qui estoit practiqué du tẽps d'Homere. Quant à la dansserie & au bal, celà passoit d'vne autre sorte qu'à cette heure. Mais aux fiansailles le mary estoit traicté par les parens de son accordee; ce qui s'vsite encore enuers nous; Et crioit-on par plusieurs fois ce mot de Thalassus, pour les raisons alleguees cy dessus. En Italie auiourd'huy mesme le lẽdemain des nopces on presente à la mariee

Obseruation tres-ancienne des semailles, practiquee encore pour le iourd'huy.

mariee au sortir du lict vne quenouille auec de la laine & vn fuseau, vne esguille, des cizeaux, & autre tel menu bagage propre à ouurer. Et finablement quand on alloit mettre l'espousee au lict, le mary sur le poinct de l'aller aborder auoit de coustume de ietter force noix en la chambre, dont seroit emané cecy en Virgile; *Sparge marite nuces*: & en tous les autres endroits du logis; où grand nombre de ieunes enfans estoient assemblez tout expres, afin que pendant (comme met Varron) qu'ils marchoient dessus en folastrant à les rouller & escacher, & qu'ils se les entr'arrachoient les vns aux autres, auec le bruict & la noise qu'ils demenoient, les cris, plaintes & doleances de la mariee, à qui se donnoit lors vn fort rude & cruel assault pour entrer dans la citadelle, ne peussent estre entenduz: Où plus-tost comme l'ayme mieux Pline liure 15. chap. 22. pour s'estre la nature estudiee en cest arbre là de bien munir & fortifier son fruict, d'vne armeure double, assauoir la chaloppe & escaille, qui ont quelque conformité à celle des femmes; afin que de mesme les enfans de ce mariage fussent bien fortifiez & robustes: Ou pour vn bon augure qui se recueilloit de ce bruict, selon Festus: *Nuces flagitantur nuptiis, & iaciuntur pueris, vt noua nupta intranti domum noui mariti secundum fiat auspicium*. Que si on nous veult imputer d'estre icy vn peu trop libres en langage, Lactance s'en est bien dispensé encor' plus, au premier liure, cha. 20. Et sainct Augustin en la cité de Dieu liure 6. & 7. chap. 9. & 24. où ils mettent comme on faisoit asseoir la mariee sur vn demesuré *fascinum* (ie n'interpreteray point autrement ce mot là en cette signification) accompaignee de matrones tout à l'entour par vne ceremonie honorable, afin de la rasseurer peu à peu par ce signe externe: Voire q̃ le iour de la solennité de Liber vne honeste femme embouquetoit ce *Fascinum* voyant tout le peuple. D'autre-part on chantoit, cõme on fait encore, des chansons grasses & lubriques appellees fescennines, pour en auoir esté apportee la coustume de cette ville, qui est en la terre de Lauour, ainsi que dit Seruius sur ce lieu du septiesme de l'Eneide: *Hi Fescenninas acies*; là où les chansons nuptiales furent inuentees: Pline au lieu preallegué; *Nuces nuptialium fescenninorum comites*: Ou bien pource qu'on estimoit que celà empeschoit les charmes & fascinatiõs: Festus; *Fescenini versus qui canebantur in nuptiis ex vrbe Fescenino dicuntur allati; siue ideò dicti, quia fascinum putabantur arcere*: chose assez vsitee mesme entre nous d'ensorceler & lyer les deux mariez; & par vn sortilege parmy les autres qu'on appelle communement noüer l'esguillette: n'estant le mot de fascination gueres esloigné de *fescennin*. Que si d'auenture ce fascinum s'addressoit au fascinum de l'espoux, c'estoit biẽ pour troubler la feste; & rendre maigres, froides & disgraciees toutes les fescẽnines plaisanteries qui eussent peu entreuenir d'ailleurs, au moins pour le regard de la mariee. Martianus Capella au 9. des nopces de la physiologie: *His Hymenæo diutius velut fescennina quadam licentia personante, geminantéque crebrius*: Car de vray ces vers fescennins estoient comme ce qu'on chante en dansant en rond aux vaudeuilles & chansons; là où on respond aux coupplets de celuy ou celle qui conduit de son chant la dansse: Ce qu'Horace a touché en la premiere epistre du second liure:

Les vers Fescennins.

Fescennina per hunc inuecta licentia morem,
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

Tite Liue mesme au commancement du 7. liure, fueil. 297. lig. 15. *Qui non sicut ante fescennino versu similem incompositum, temere ac rudem alternis iaciebant*. Et Ausone quant à la licence vn peu desbordee: *Verùm quoniam fescenninos amat & celebritas nuptialis, verborúmque petulantiam notus vetere instituto ludus admittit, &c.* Auguste vsa de cette maniere de poësie contre Pollion, ce dit Macrobe liure 2. chap. 4. des Saturnales: *Du temps du Trium-virat Auguste ayant escript des vers fescennins contre Pollion, cettui-cy fit responce: Quant à moy ie ne sonne mot; car il n'est pas bien aisé d'escrire contre celuy qui peut proscrire*; c'est à dire bannir & cõdamner à mort. Mais pour conclurre ce poinct icy des mariages, qui sont comme dit Plutarque au traicte de l'Amour, vn moyen licite & honeste, que la nature a octroyé aux creatures pour se rendre immortelles; en rallumant par la lignee qui part d'elles, ce qui se vient à esteindre par mort; les anciẽs Romains nomplus qu'à cette heure n'espousoient point leurs proches parẽtes, pour les raisons alleguees du mesme autheur en la question 108: dont vous voyez au 12. des annales de Tacite, combien fut trouué scandaleux de tous les gens de bien l'inceste de l'Empereur Claudius auec sa niepce Agrippine: Puis apres les donations mutuelles n'auoient aucun lieu, nomplus qu'à nous, entre le mary & la femme; (és preceptes de mariage, & question Ro. 7.) Tant pource qu'on presupposoit que celà partoit de quelques flatteries & attraits; & l'amour entre les deux mariez ne doibt point estre mercenaire, ains gratuit; que pource qu'ils ne doiuent rien auoir de particulier, & qu'il faut que tous les biens de l'vne partie soient communs à l'autre: Et finablement pour euiter en cest endroit l'auarice, & les amourettes; quand par vne attente de quelque aduantage ou de volupté, on viendroit à prochasser vn party, & nompas auec vne naïfue & sincere beneuolence, & desir d'auoir compagnie & lignee, selon qu'il est requis en mariage: dont Plutarque fort sagemẽt dit en ses preceptes, qu'il ne se faut pas marier au gré de ses yeux, & au raport de ses doigts: l'vn emportãt le plaisir trop charnel; & l'autre les grãds biens qu'on pretẽd auoir: Car on ne voit iamais gueres de tels mariages qui succedent heureusemẽt à la lõgue. Et c'est pourquoy le iour de leurs espousailles on leur faisoit toucher au feu &

à l'eau (question premiere) pour monstrer par là qu'ils ne doibuét iamais auoir rien à part l'vn de l'autre, ne s'abandonner, quelques accidents & fortunes qui leur puissent suruenir: Quand bien ils ne deburoiét auoir autre chose de commun entr'eux que le feu & l'eau, eslargis à toutes creatures; & desquels l'on interdisoit ceux qui auoiét commis quelque griefue offense, parquoy on les vouloit exterminer, & priuer de la commune societé humaine.

Fueil.8.lig.15.

Des Sibylles.

AVANT *l'arriuee de la Sibylle en Italie.* Aulugelle liure premier, chap.19. *Vne vieille estrangere incongneuë s'en vint trouuer le Roy Tarquin le superbe, portát auec soy neuf volumes de liures; qu'elle disoit estre des diuines reuelations & oracles, & qu'elle les luy védroit volontiers. Tarquin luy demanda combien: & la vieille proposa vn pris excessif; dequoy le Roy se print à rire, estimant qu'elle ne fust gueres bien de son sens: alors elle en va ietter trois au feu deuant luy; & demande de rechef le mesme pris des six qui restoient: là dessus le Roy se prend à rire encore plus fort, disant que sans aucune doubte ceste pauure femme n'estoit pas sage. Et elle d'en brusler encore trois autres; & le requerir gracieusement de vouloir achepter les trois qui restoient pour la mesme somme qu'elle luy auoit demandé des neuf: de maniere que Tarquin voyant sa perseuerance, & qu'elle ne varioit de rien, se rend plus attentif à elle, & luy faict payer ce qu'elle auoit demandé d'entree. Mais ayant pris congé de luy, elle ne peut oncques depuis nulle part estre veuë. Ces trois liures furent serrez en la sacristie du Capitole, & appellez les Sibyllins, que les quinze deputez à celà reuisitoient toutes les fois qu'il estoit besoin d'aller au conseil aux Dieux pour quelque grand affaire publique.* Le mesme presque dit Den. Hal. au 4. & Pline liure & cha.13. Hors-mis qu'il ne parle que de trois liures en tout; & Solin son imitateur nomplus au 8. chap. dont elle mit les deux (dict-ils) au feu, en la presence de Tarquin; & le troisiesme qu'il achepta fut depuis bruslé auec le Capitole du temps de Sylla: *Inter omnes verò conuenit Sibyllam ad Tarquinium superbum treis libros attulisse: ex quibus duo igne cremati ab ipsa: tertius cum Capitolio Syllanis temporibus.* Mais Varron dans le 6. chap. du premier liure de Lactance, dit que ces liures ne furét pas d'vne Sibylle tát seulement, ains appellez Sibyllins, pource que toutes les Prophetisses estoiét nommees les Sibylles par les anciens; ou d'vne qui estoit en Delphes ainsi appellee; ou de ce qu'elles estoient participantes du Conseil des Dieux, par ce que les Eoliens en leur langue appelloient Dieu σιὸς, & le conseil, βύλη: Commét que ce soit ces liures furent depuis en si grande authorité & credit, que rien ne se faisoit d'importance dedans la ville ny dehors, fust à la paix, fust à la guerre, sans consulter premieremét ces diuins escripts; ausquels on adioustoit plus de foy qu'à tous autres oracles & predictions; ainsi qu'on peut veoir par tout le cours de l'histoire presente. Et pour cest effect, furent cômis à la garde d'iceux, deux personnages de l'ordre des Patriciens appellez *Duum-viri*

Solin au 8. cha. dit qu'elle fut enterree en Sicile.

Dvvm-viri sacrorvm.

sacrorũ, auec deux soubs-ministres, pour les reuisiter & interpreter quand l'occasion s'en presentoit, pourueu que le Senat l'ordonnast; autremét il ne leur estoit pas permis les ouurir: Si que nous lisons en Valere liure & chap. premiers; & en Hal. au 4. que Tarquin qui le premier institua ceste maniere de sacerdoce, fit ietter en la mer vn de ces Custodes de liures appellé M. Atilius, cousu dedás vn sac de cuir, pour les auoir dõnez à copier à vn Petronius Sabinus; laquelle maniere de supplice passa depuis aux Parricides; *Et iustissimè quidé*, (ce dit-il) *quia pari vindicta parentum ac deorum violatio expianda est.* Tite Liue ne parle point d'eux iusqu'au second liure fueil.83. lig.47. où il dit que pour dedier le téple de Castor, que le dictateur Posthumius auoit voüé à la guerre latine, son fils fut creé Duum-vire. Mais de là en auant il en fait souuent mention; comme au 3. liure, fueil.111. lig.30. *libri per duum-viros sacrorum aditi*: où l'imprimeur a mis, *par les deux hommes ayans la charge des sacrifices*, au lieu des *sacrez liures*; combien que l'autre se puisse sauuer aussi, car rien ne se faisoit en celà sans eux: comme le tesmoigne Hal. au lieu dessusdict: Et Tite Liue encore au 4. liure, fueil 179. lig.35. *Obsecratio itaque à populo duum-viris præeuntibus est facta.* Et au fueil.182. lig.2. *Multa duum-viri ex libris placandæ deûm iræ, auertendæque à populo pestis causa fecere.* Plus au cinquiesme liure, fueil.223. lig. 21. *libri Sibyllini ex S.C. aditi sunt. Duum-viri sacris faciundis, lectisternio tunc primùm in vrbe Romana facto per dies octo Apollinem, Latonámque, & Dianam; Herculem, Mercurium, atque Neptunum tribus quàm amplissimè tum apparari lectis poterat, stratis placauere:* Ce qui monstre la plus grand' part de la charge de ces Duum-vires, & iustifie la traduction de *deputez à la charge des sacrifices.* Ce sacerdoce estoit à vie, & exempt d'aller à la guerre, ensemble de toutes autres charges publiques; comme met Hal. au lieu dessusdict; & dura ainsi au nombre de deux, suiuant ce qu'emporte le mot, tousiours des Patriciens, iusques à l'an 384. de Rome (à la fin du 6. liure, fueil.294.) qu'ils furent par les brigues & menees de Sextius & Licinius Tribuns du peuple augmentez à dix, mipartis de Patriciés & de Plebeiens. Sylla Dictateur les accreut encore de cinq; si qu'ils furent quinze; dõt fait foy la 4. Epistre de Celius à Ciceron au 8. des familieres: *P. Dolabellam quindecimvirum factum:* Car ils estoient lors esleuz par les voix & suffrages du peuple, suiuant la loy Domitienne; deuant laquelle l'election en appartenoit au chapitre. Apres Sylla ils monterent encore iusqu'à soixante; mais le nom de quinze leur demeura, ainsi que dit Serui. sur ce passage de l'Eneïde, *-lectósque Sacrabo -alma viros.* Finablement l'Empereur Theodose les abolit du tout, auec les autres superstitions du Paganisme, enuiron l'an de nostre salut 398. Ainsi ces liures Sibyllins se conseruerét en leur entier par plus de 450. ans, iusques à la guerre Marsique, en

la caue

la caue du Capitole renfermez dans vne huche de pierre: Car vers l'an 670. Scipion & Norban estans Consuls, ils bruslerent auec le Capitole, où que de propos deliberé le feu y eust esté mis, cõme aucuns presupposent, ou que cest accidẽt fust venu de cas fortuit: de maniere q̃ ceux dont l'on se seruit du depuis furent rapetassez de diuers endroits ou l'on en peut recouurer quelques fragments, tant des villes de l'Italie, que des Erythreens en l'Asie; le Senat l'an 677. y ayant enuoyé des deputez tout-exprez pour transcrire ce qu'ils en auoient: cõme dit Fenestelle en Lactance au traicté de l'ire de Dieu, chap.22. lesquels en rapporterent quelques mille vers de la Sibylle Erythree copiez de ce lieu là, & de plusieurs autres encore, tant des Archiues publiques, que des memoires des particuliers: mais le tout presque supposé & falsifié; ce qui se verifioit fort aiseement par les Acrostichides (ce sont les lettres capitales & premieres de chaque vers) dequoy s'ensuiuoiẽt infiniz abbuz, comme dit Ciceron au 2. de la diuinatiõ: que Cesar aspirant à la royauté, auoit moyẽné d'y faire inserer que l'Empire Romain ne pouuoit demeurer sain & sauue, si celuy qui auoit le gouuernement & puissãce absoluë, n'estoit reellemẽt appellé Roy: Suetone à ce propos en sa vie tiltre 79. *Proximo Senatu percrebuit fama L. Cottam xv. virum sentẽtiam dicturum, ut quoniã libris fatalibus contineretur, Parthos nisi à Rege nõ posse vinci, Cæsar rex appellaretur.* Et en Auguste 31. *Quicquid fatidicorum librorum Græci, Latinique generis, nullis vel parũ idoneis authoribus, vulgò ferebatur, supra duo millia contracta vndique creauit: ac solos retinuit Sibyllinos; hos quoque delectu habito; conditis duobus forulis auratis sub Palatini Apollinis basi.* Ce que tesmoigne aussi Tacite; qu'Auguste voyãt tout plein de choses friuoles & vaines trotter par les mains d'vn chacun soubs le nom de la Sibylle, cõmãda de chercher à Samos, Erythree, Troye, & Aphrique; & par les Colonies de l'Italie, tous les carmes qui se trouueroiẽt d'elles, & dãs certain iour les apporter au Gouuerneur de la ville, pour auoir l'aduis des quinze là dessus; sans que de là en auãt il fust permis à personne d'en auoir chose aucune en particulier, selon ce qu'anciennement il auoit esté ordonné. Lactance au premier liure, chap. 6. *De toutes les dix Sibylles les carmes se trouuẽt fors de la Cumee; dont les liures sont tenuz fort secrets par les Romains, n'estant permis à personne de les veoir, fors aux quinze qui en ont la charge. De chacune des neuf autres il y a vn liure; & pource qu'ils sont tous intitulez de la Sibylle, on estime que ce soit d'vne seule: mais ils sont confuz & meslez; de maniere qu'on ne sçauroit discerner de qui est cettui-cy ou celuy-là, hors-mis de l'Erythree, qui a apposé son vray nom au sien; & au Prologue se nomme tout apertemẽt en la sorte, combien qu'elle fust nee en Babylone.*

Or ces Sibylles eurent vn merueilleux bruict & reputatiõ par tout le pourpris de la terre, non seulement durãt leur vie, lors mesme que les Prophetes florissoient le plus en l'Eglise de Dieu, & les oracles d'autre costé en celle du diable; ains encore par de lõgues reuolutiõs de siecles apres leur mort. Et cõbien qu'elles fussent payennes & idolatres, si semble-il toutesfois que le plus souuẽt l'esprit de verité aye parlé par leur bouche, & nompas celuy de mensonge; par ce qu'elles tesmoignẽt par leurs vers assez bien tissuz, & dont Homere en a emprunté vn bon nõbre, ce dit Bocchus en Solin 8. chap. n'y auoir qu'vn seul Dieu souuerain, eternel createur de toutes choses, incorruptible, qui habite là hault au ciel; proposant aux gens de bien vn guerdon trop plus grãd que tous leurs bõs comportemẽs ne sçauroient meriter, & aux meschãs & iniustes son indignation & fureur: qui pour les deprauations des meschãs enuoya le deluge dessus la face de la terre; & pour leur impieté perdra quelque iour tout le genre humain, & le monde par vne conflagration generale. Elles parlẽt aussi de la resurrection de la chair: καὶ τοτ' ἀναςήσω νεκροὺς μοῖραι ἀναλύσαι: le iugement vniuersel.

Αὐτὸς ὁ παντοκράτωρ ὅτ' ἂν ἔλθῃ βήματι κεῖται
Ζώντων, καὶ νεκύων ψυχὰς, καὶ κόσμον ἅπαντα.

La venue du Messias, que Virgile en l'Eglogue de Pollio a tournee presque de mot à mot de ces vers de la Sibylle Erythree, congnoissant que le tẽps predit approchoit: οἱ δὲ λύκοι σὺν ἀρνεσ' ἐν οὔρεσιν ἀμιλλῶνται: &c. au 7. liure de Lactãce, chap. 29. Ses miracles durãt sa vie, au 4. liu. cha. 15. toute sa passion mesme d'vn bout à autre, 18. & 19. & sa resurrection au troisiesme iour, là mesme. Eusebe en l'oraison royalle cite d'vne Sibylle, vingt six vers commençans Ἰδρώσει γὰρ χθὼν κρίσεως σημεῖον ὅτ' ἔςαι, &c. qui contiennent son secõd aduenement; que sainct Augustin au 18. liure de la cité de Dieu chap. 23. ameine traduicts de mot à mot auec les Acrostichides; lesquelles ramassees ensemble viennent à faire ces mots icy, Ἰησοῦς χρεῖςος θεοῦ υἱὸς σωτήρ; IESVSCHRIST FILS DE DIEV, SAVVEVR. Mais Ciceron au second de la nature des Dieux, tient ces vers où se trouuent de telles Acrostichides portans precisemẽt quelque sens, pour suspects, comme ne sentans point son esprit rauy & trãsporté de fureur, ains vn tresexacte artifice elabouré tout expres, ainsi qu'il s'en trouue dedans Ennius: *Atque in Sibyllinis* (dit-il) *ex primo versu cuiusque sentẽtiæ, primis literis illius sentẽtiæ carmen omne prætexitur. Hoc scriptoris est non furentis; adhibentis diligentiam, non insani.* De ces predictions des Sibylles deux passages s'en trouuent les plus remarquables de tous les autres; qui par certains nõbres, & accouplemẽs de lettres taschẽt de nous representer le nom du Messie & Sauueur: & en premier lieu cettui-cy;

Δὴ τότε καὶ μεγάλοιο θεοῦ παῖς ἀνθρώποισιν
Ἥξει σαρκοφόρος θνητοῖς ὁμοιούμενος ἐν γῇ,
Τέσσαρα φωνήεντα φέρει τὰ δ' ἄφωνα δύ' αὐτῷ
Δισσῶν ἀγγέλων. ἀριθμὸν δ' ὅλον ἐξονομήσω.
Ὀκτὼ γὰρ μονάδας, τόσσας δεκάδας ἐπὶ τούτοις,
Ἠδ' ἑκατοντάδας ὀκτὼ, ἀπιστοκόροις ἀνθρώποις

Οὔνομα δηλώσει· σὺ δ' ἐνὶ φρεσί, σῇσι νόησον,
Ἀθανάτοιο θεοῦ χριστὸν παῖδ' ὑψίστοιο.

Mais à la verité celà est trop appert, si qu'il semble que ce ait esté vne chose supposee & bastie tout à propos apres l'euenement du fait: *Alors* (dient ces vers) *le fils du grand Dieu viendra aux hommes vestu de chair, semblable aux mortels en la terre: au reste il porte en son nom quatre voyelles, & deux consonantes de deux anges. Maintenant ie vous declareray quel est le nombre total. huict vnitez, & autant de dizaines par dessus, & huict centaines manifesteront son nom aux hommes incredules. Mais ô toy comprends en ta pensee celuy là estre le Christ fils du treshault Dieu immortel.* lesquels nombres ensemble arriuent à huict cens octante huict; autant que montent les caracteres de ce mot Ἰησοῦς; où il y a quatre voyelles, & deux consonantes: I faisant le nombre de 10. η, 8. σ, 200. ο, 70. υ, 400. σ, 200. adioustez les ce seront 888. Dãs l'Apocalypse chap. 13. il est dit, que le nõbre de la beste abhominable, qui est le nombre d'vn homme, est de six cens soixante six. Mais cest autre endroit de la mesme Sibylle n'est pas si appert: & ne s'est trouué encore personne qui soit arriué de si pres à l'interpreter, que Ieãn d'Aurat tres-docte & tres-excellent en la langue Grecque & les poësies.

Ἐννέα γράμματ' ἔχω· τετρασύλλαβός εἰμι, νόει με.
Αἱ τρεῖς αἱ πρῶται δύο γράμματ' ἔχουσιν ἑκάστη.
Αἱ λοιπαὶ δὲ τὰ λοιπά, καὶ εἰσὶν ἄφωνα τὰ πέντε.
Τοῦ παντὸς δ' ἀριθμοῦ ἑκατοντάδες εἰσὶ δὶς ὀκτώ,
Καὶ τρεῖς τρὶς δεκάδες, σὺν γ' ἑπτά· γνοὺς δέ, τίς εἰμι,
Οὐκ ἀμύητος ἔσῃ θείης παρ' ἐμοίγε σοφίης.

Ie contiens neuf lettres, & suis de quatre syllabes, dont les trois premieres ont chacune deux lettres, & l'autre trois: Il y a cinq consones: le nombre total estant de seize cens quatre vingts dixsept. Surquoy il a fort dextrement & Chrestiennement imaginé θεὸς σωτήρ; *Dieu Sauueur*; car il y a neuf lettres, assauoir quatre voyelles, & cinq consonantes, faisans quatre syllabes, dõt les trois premieres n'ont que deux lettres, & la quatriesme trois; mais il y a à dire deux dudict nombre de 1697. tellement qu'il presuppose qu'il faille lire σὺν διστά, au lieu de συνγ' ἑπτά: & en telles choses qui manque d'vn seul, faut de tout. D'auantage ce n'est pas vn nom propre; ains deux dictions toutes entieres separees, & qui ont leur pleine signification; là où les Grecs en leurs compositions de noms ont accoustumé d'en trõquer quelque chose, ou le desguiser; soient de deux substantifs comme en πολέμαρχος, ἡρακλῆς, à l'exemple dequoy il faudroit oster icy l'vn des deux σῦγμα: soient d'vn substantif & d'vn adiectif, ainsi qu'en ἀριστόμαχος, ἀγαθοκλῆς, & semblables. En apres ce ne seroit pas le nom merueilleux, dont toutes les escriptures font mētion: car ce n'est pas cas estrãge, que Dieu soit le Sauueur; par ce que celà luy est propre; trop biẽ vn homme & Dieu tout ensemble, comme θεάνθρωπος s'il conuenoit. Quelques autres; ne s'arrestans qu'aux trois premiers vers, ont pensé auoir trouué la febue au gasteau, de presupposer que ce fust ἀρσενικόν; cõme si celà fust party de leur inuētion il n'y a pas 30. ou 40. ans: mais oultre ce que le nõbre ny conuiēt nullement, il y a plus de 800. ans qu'vn Philosophe Chimique, appellé Estienne, de la ville d'Alexãdrie en Egypte, en ses liures περὶ τῆς ἱεροτέχνης, χρυσοποιίας a escript, qu'vn quidã s'estant opiniastré sur la pierre philosophale, & ne pouuãt venir à bout d'en trouuer le subiect, fit coniurer vn esprit pour le sçauoir; lequel fit responce, qu'à tel iour, à telle heure il en trouueroit des nouuelles en vne colonne du tẽple de Serapis, où estoient escripts les vers dessusdicts. Et estãt à poinct nõmé suruenu vn fort gros orage, dõt la colõne se brisa, au dedans se descouurit le mot dessusdict ΑΡΣΕΝΙΚΟΝ escrit en grosses lettres. Tous cõptes faicts à plaisir, & curiositez friuoles, vaines & inutiles: Car quãd bien il n'y auroit point de Sibylles, dont les vers sont fort doubteux, nostre foy ne lairroit pas de consister pour celà: Estãt bien certain q̃ leurs Acrochistides dõt parle Ciceron, estoient supposees en faueur de Iules Cesar pour paruenir à la royauté. Elles ont aussi traicté des affaires du mõde, comme de la decadence & renuersement des Monarchies, & de leurs transmigrations: de la fortune des grãds & remarquez personnages: des embrasemẽs, deluges, tremblemens de terre, & telles autres particularitez: le tout neaumoins fort ambiguement & obscurement: Tout ainsi que quelque foible rayõ de soleil qui luist trouble & espars à trauers vne grosse & espoisse nuee. Et quãt à ces petites occurrẽces qu'à tous propos vous trouuerez parsemees en cette histoire; si qu'au moindre signe, monstre, ou presage qui se presentast, il failloit soudain recourir à ces liures; ce n'estoient que ruzes & inuentions appostees par le Senat pour contenir le peuple en bride & obeissance soubs eux, qui taschoient de les dominer à baguette. Les Sibylles doncques furent ainsi appellees de σιὸς, qui en langage laconiem sert de genitif au mot Ζεὺς; & de βουλὴ, *deliberation*, comme nous auons desia dit. Suidas le dit estre vne diction Romaine ἑρμηνευομένη προφῆτις, qui signifie autant que prophetisse ou deuineresse: Les autres le veulent faire venir de l'Hebrieu KIBEL ou KABALA, quelques lettres seulemẽt changees; Cabale. qui est vne doctrine primitiuement inspiree d'enhault en noz cœurs; & puis laissee par vne traditiue hereditaire de main en main, contenant les plus profonds secrets & mysteres de la diuinité, dont l'esprit humain puisse estre capable. Et ce qui pourroit cõfirmer cette secõde ethymologie, est que du commun consentemẽt la premiere Sibylle fut nommee Sambeth; fille à ce qu'on tient, de NOHE: Lequel mot ne veult dire autre chose que SEM, & IAPHETH, dont aussi il est composé. Car le bon Patriarche laissa à ces deux enfans siens en heritage & benediction, la congnoissance qu'il auoit euë de ses pro-

ses progeniteurs, de la creation du monde; de la desobeissance & peché de noz premiers peres; de la venue du Messias, par le sang duquel cette faulte originale deuoit estre lauee & esteinte: la resurrection de la chair: le iugement des bons & mauuais; & la finale retribution des vns & des autres. Toute laquelle saincte doctrine fut pour vne memoire eternelle, par eux grauee en deux colomnes de marbre; selon que le tesmoigne Ioséphe és antiquitez Iudaïques. Mais la posterité s'estant venue à multiplier, & par mesme moyen peruertir & aliener du droict chemin, pour se destourner apres les mensonges & deceptions du prince des tenebres, vint à mesler parmy ces predictiōs diuines & salutaires, d'autres choses du monde plus agreables & plausibles au sens humain; Comme des mutations qui deuoient aduenir en la religion; és Empires & dominations de la terre: des afflictions & calamitez de guerre, peste & famine, dont les peuples debuoient estre par fois visitez; des seditions, & reuoltes; auec autres semblables maulx; à quoy on preste l'oreille plus songneusement, pour l'interest que nous, ou noz successeurs y peuuent auoir selon la chair, que nompas en ce qui concerne le salut de l'ame. Et là dessus le commun ennemy vint à la trauerse, qui ioüa son roolle, secondant ces preparatifs, & se seruant en celà comme d'vn instrument & organe tout propre, du corps de certaines simples & idiotes femmelettes, & pourtant plus fragiles & idoines à conceuoir ses impressions, que les hommes; dont procederent toutes sortes d'oracles, qui sont autāt de faulses propheties, nonobstant que de fois à autre il s'y rencontrast quelque apparence de verité: mais de choses friuoles & fort legeres; & encores plus embrouillees & captieuses, interpretables en l'vne & l'autre part, à guise d'vn glaiue trenchant des deux costez: là où les Prophetes comme conduits & guidez du seul esprit de Dieu, se retindrēt tousiours à ce qui estoit le plus d'importance pour nostre salut & la gloire du Createur, dont ils estoient comme des tuyaux icy bas; ny plus ny moins que les oracles l'estoient du mauuais Demon: Les Sibylles, ainsi que nous auons desia dit, tindrent comme le milieu: tellement que les Propheties dependoient de la sapience diuine: & les oracles & Sibylles, du sçauoir demonique, en ce qui se peut estendre, & communiquer ombrageusement aux creatures raisonnables. Mais on attribuoit ce nom de Sibylle aux Pithiennes, qui rendoient les oracles tant en Dodone, que Delphes, Delos & ailleurs; où celà se faisoit par l'introduction du demon en elles. Les Chaldees se departans de ces diuines inspirations dessusdites, s'addonnerent du tout à preuoir l'aduenir par le cours des astres, & aux coniectures que l'esprit de l'homme peut tirer des mouuemens & aspects des corps celestes: Apres les considerations naturelles, les vertuz des simples; & leurs effects en la medecine; en quoy les Arabes modernes les ont ensuiuy du depuis. Quant au nombre des Sibylles; leurs noms; le temps; & les lieux où elles exercerent leurs predictions, les autheurs en varient. Martianus Capella n'en met que deux; Erophile Troyenne fille de Marpessus, qu'il estime estre vne mesme auec la Phrygienne, & Cumee; & Symmachie fille d'Hipporense; laquelle estant natifue d'Erythres, ville maritime de la basse Asie, hanta aussi en celle de Cumes, & y rendit des oracles. Pline liure 34. chap. 5. parle de trois statues de Sibylles aupres des Rostres: L'vne dressee par Pacuuius Taurus Edile du peuple; & les deux autres par Messalla: que Solin au 8. chap. nomme Cumaine, Delphique, & Erythree. Ælian au 12. liure de la diuerse histoire en met quatre; l'Erythree, Samienne, Egyptienne, & Sardinienne: Les autres (dit-il) y en adioustēt encore six pour en faire le nombre de dix, dont est la Cumee, & la Iuifue. Entre ces autres là est Varron, qui és liures des choses diuines par luy dediez à Iules Cesar grand Pontife, les arrenge comme il s'ensuit.

La Sibylle Persienne.

La persienne fut la premiere, dont fait mention Nicanor qui a escript les faicts & gestes d'Alexandre le Grand; nee selon Suidas à Noé, vne ville pres de la mer rouge, & nompas du Patriarche du mesme nom, ainsi que quelques vns estiment; En quoy il n'y a aucune apparence: ains d'vn Berose, & Erymanthe comme tesmoigne Pausanias és Phocaïques, où il l'appelle Sabba; & la dit auoir conuersé au pays des Hebrieux qui habitent au dessus de la Palestine: lequel Berose pourroit bien auoir esté celuy là, à qui les Atheniens (ce dit Pline liure 7. chap. 37.) dresserent vne statue ayant la langue doree, pour raison de ses predictions excellentes: *Enituit astrologia Berosus, cui ob diuinas prædictiones Athenienses publico in gymnasio statuam inaurata lingua statuere.* Car il estoit Chaldeen, & on tient cette Persique estre la mesme que la Chaldeenne, & Hebraïque, appellee en son propre nom Sambethe; qui prophetisa comme il a esté dit cy dessus infinies choses de nostre Sauueur, & de son aduenement: fit vingtquatre liures outre-plus des choses humaines, traictans des reuolutions, aduenir de toutes presque les nations & prouinces; des Royaumes, Empires, & autres potentats de la terre; dont il se trouue tout plein de fragments en Lactance, & dedans Theophyle: En quoy la pluspart des autres Sibylles l'ensuiuent, & s'en accordent auecques elle. Que s'il se trouue quelques vns de ses vers mal mesurez & imperfaicts, celà ne vient point tant de sa faulte, que de ceux qui les recueilloient de sa bouche, lesquels ne pouuoient quelque diligence qu'ils fissent, suiure de leur main la promptitude & roideur de ses mots; ioinct qu'elle les proferoit ainsi qu'esprise de fureur, mal distinctement;

& qu'eux d'autre-part estoient gens indoctes & ignorans de la grammaire : & finablement que son inspiration esuanouye, elle n'auoit aucun souuenir de tout ce qui luy estoit eschappé: pour raison dequoy se rencontrent plusieurs de ses vers qui clochent, & dont les sentences sont imperfaictes: ou, que parauẽture Dieu en eust voulu ainsi disposer, afin que ses oracles ne fussent entenduz de toutes manieres de gens, ains seulement de ceux qui en seroient dignes : ou que la lõgueur des temps les aye ainsi alterez & peruertiz, comme beaucoup d'autres choses: oultre que l'oscurité de ses Propheties, auec la multiplicité des transcriptions, peuuent aiseément auoir confondu la structure des vers, & le sens.

LA LIBYSSE.

LA SECONDE fut la Libysse, dont parle le Poëte Euripide au Prologue de sa lamie, quelques vns l'appellent ELISSE, qui veulẽt donner à l'Hebrieu la deriuation de son nom; de EL assauoir qui signifie DIEV, & LASCA, EST, ce qui est representé enuers eux par le mot EHIEH en Exode 3. *S'ils me demandent quel est le nom de ce Dieu de leurs peres, que leur diray-ie? Dieu luy respond, IE SVIS CELVY QVI SVIS*: les Grecs dient Ὤν *estãt ou existant*; par ce qu'il est de toute eternité l'autheur & conseruateur de toutes creatures; ausquelles ce mot de ESTANCE ne peut estre proprement attribué, par ce qu'elles prennent leur estre de luy. Ceste cy au reste fut appellee Sibylle, dont les subsequentes eurent le mesme nom; & fut fille selon les traditiõs Grecques (qui empoisonnent tout de la subtilité de leurs allegories & fictions) de Iuppiter, & de lamie fille de Neptune, ainsi que l'escript Pausanias és Phocaïques: *Au dessus de ce hault rocher fit sa demeure selon que racomptent les Delphiens & rendoit ses responses Herophile comme ils l'appellent; & vne autre encore bien fort long temps au parauant, surnommee Sibylle; laquelle ie trouue auoir esté du mesme temps que les plus anciennes qu'on sçache : & la maintiennent les Grecs fille de Iuppiter, & de Lamie fille de Neptune, la premiere de toutes les femmes qui ayent oncques rendu des oracles : & fut par les peuples de la Lybie appellee Sibylle, qui passa la plus part de sa vie en l'isle de Samos. Elle fut aussi à Claros ville des Colophoniens: & de là en Delos; & puis à Delphes. Finablement elle mourut en la Troade; & voit-on encore son monument en la forest de Smynthee, auec cest Epitaphe en vne colonne.*

Ἅ'ἔχω αἰφοίβοιο σαφηγρεὶς εἰμὶ σίβυλλα
Τῷ δ' ὑπὸ λαϊνέῳ σώματι πυθομένα.
Παρθένος αὐδήεσσα τὸ πρὶν, νῦν δ' αἰὲν ἄναυδος
Μόιρα ὑπὸ στιβαρῇ τὴν δὲ λαχοῦσα πέδην.
Ἀλλὰ πέλας νύμφαισι καὶ ἑρμῇ τῷ δ' ὑπόκειμαι,
Μοῖραν ἔχουσ' ἐκ τῷ τὴν τοτ' ἀνακτορίης.

IE SVIS CELLE QVI FVT VERITABLE PROPHETISSE D'APOLLON, LA SIBYLLE; POVRRIE DESSOVBS CE SEPVLCHRE DE PIERRE. VIERGE I'ANNONÇAY DV COMMANCEMENT LES CHOSES ADVENIR : ET MVETTE POVR IAMAIS A CETTE HEVRE IE SVIS DETENVE ES ENTRAVES DE LA RIGOVREVSE PARQVE. AVPRES DES NYMPHES TOVTESFOIS ET DE MERCVRE IE SVIS GISANTE; AYANT OBTENV CEST HONNEVR DE L'AVTHORITE ET POVVOIR D'APOLLON. *Car aupres du monument il y a vn Mercure de pierre, quadrangulaire : Et à la main gaulche pres d'vn ruisseau coullant d'vne fontaine, les images des Muses*. De cette Sibylle semble vouloir entendre Eustathius sur le 2. de l'Iliade; *Arrian* (ce dit-il) *racompte que Dardanus venãt de Thrace espousa Neson, & Battie filles du Roy Teucer, & que de Neson il eut vne fille deuineresse nommee Sibylle, dõt toutes les Prophetisses suiuantes prirent leur appellation; non qu'elles fussent autrement de son parenté, mais pour la similitude de l'enthusiasme & inspiration.*

LA DELPHIQVE.

LA TROISIESME Sibylle fut la Delphique, dont parle Chrisippe au liure par luy cõposé de la diuination. Diodore liure 4. chap. 6. la nomme Daphne fille de Tiresias; que les Argiues apres qu'ils eurent ruiné la ville de Thebes, enuoyerent à Delphes; & là s'estant rendue experte és vaticinatiõs d'Apollon, fut employee à rendre les oracles; dõt elle fut de tous surnõmee Sibylle: mais Pausanias l'appelle Herophile, & la met auoir esté deuant la guerre de Troye; par ce qu'elle predit qu'Helene seroit nourrie & esleuee à Sparthe, à la ruine de l'Asie & Europe; & que pour son occasion les Grecs destruiroient la ville de Troye. Les Deliens la dict auoir escript des hymnes à la loüange d'Apollon, esquels elle s'appelle non seulement Herophile, mais Diane aussi: & ores se dit l'espouse d'iceluy, ores sa sœur, & puis sa fille. Mais elle escriuoit tout celà estãt en enthusiasme esprise de la fureur diuine; assauoir de l'intellect du monde, qui est la troisiesme espece de rauissemẽt d'esprit, procedant d'Apollon; dont voicy ce qu'en met Iamblique à Porphyre : *La Sibylle en Delphes a accoustumé de receuoir le Dieu dãs elle en deux manieres: ou par vne fort subtile vapeur chaulde & seiche de nature de feu, qui s'exhale par quelque endroit de la bouche de la caverne; Ou estant assise dans le sainctuaire sur vne selle d'airain à trois pieds, consacree au Dieu Apollon; & en l'vn & en l'autre s'expose à l'inspiration diuine, dont elle vient à estre illustree d'vn rayon de feu diuin : Tellement que quelquefois vne grosse flamme tout à vn coup vollant hors de ce trou, s'espand tout alentour d'elle, & la remplist d'vne diuine splendeur : Et quelquefois estant assise sur ce tripié sacré, par le moyen duquel elle s'accommode au Dieu, s'habilite aussi quant & quant à vne ferme & stable vaticination. Et tant en vne sorte comme en l'autre, la Sibylle se fait par là toute de luy, qui se presente en vn instant, separé neaumoins pour l'heure; estant vne chose à part autre que n'est le feu, la vapeur, ny le siege propre; ensemble tout le reste de l'appareil de ce lieu, tant naturel qu'artificiel*. Et Ammian Marcellin vers le commancement du 21. liure; *Sibyllæ crebrò se dicunt ardere, torrente eas vi magna flammarum:* Ce qu'Aristote en ses Problemes attribue

tribue à vne cholere aduste ou atrabile : Et Pline liure 7. chapitre 32. à ie ne sçay quoy de diuinité: *Diuinitas & quædam cælitum societas nobilissima ex fœminis in Sibylla fuit.* Mais pour reprendre le propos d'Herophile ; en vn autre endroit de ses oracles elle se dit estre nee d'vne mere immortelle, assauoir l'vne des Nymphes du mont Ida ; & d'vn pere mortel : Les vers sont ceux-cy:

Εἰμὶ δ' ἐγὼ γεγαῦα μέσον θνητοῦ τε θεᾶς τε.
Νύμφης δ' ἀθανάτης, πατρὸς δ' αὖ κητοφάγοιο,
Μητρόθεν ἰδογενὴς, πατρὶς δὲ μοί ἐστιν ἐρυθρὴ,
Μάρπησσος μητρὸς ἱερὴ, ποταμὸς δ' ἀϊδωνεύς.

I E *suis engendree partie d'vn homme mortel, & partie d'vne Deesse ; d'vne Nymphe assauoir immortelle, & d'vn pere subiect à la mort : du costé maternel issuë du mont Ida ; mais le pere fut d'Erythree ; la ville de Marpesse estãt consacree à ma mere, auec le fleuue Aidoneen.* Neaumoins Plutarque au traicté de la Pythienne, prend cette Herophile pour celle qui fut nee à Erythre, laquelle (ce dit-il) pour ses predictiõs eut le nom de Sibylle. Et Lactance au lieu prealegué du premier liure, chapitre 6. l'a dit estre la Cumaine, autrement Amalthee, ou Demophile; celle propre qui apporta les neuf liures à Tarquin Prisque, & nompas le Superbe, cõme l'ont escrit Aulugelle, Pline, Denis Halicarn. Solin, & Seruius: combien que Solin semble se contredire ; quand il met le temps que cette Sibylle vint apporter ses liures à Rome, & en auoir demandé trois cens Philippus, qui valoyent la piece enuiron vn double ducat; en la 50. Olympiade, en laquelle celà est bien certain que Tarquin Prisque regnoit encore : & de là iusques au Superbe sont tous les 44. ans du Roy Seruius entre deux; qui font dix ou douze Olympiades : mais telle est la varieté & incertitude de l'antiquité ; aussi Strabon & Suidas se retiennent au Prisque. Il y a bien encore vn aussi lourd doubte, de ce qu'on fait de la Cumee & de la Cumaine deux Sibylles differentes, & de beaucoup esloignees l'vne de l'autre: si d'auenture on ne veut prendre l'vne pour celle de Cumes en l'Ionie, & l'autre de Cumes en Italie; car il y a eu plusieurs villes de semblable nom en Asie & Europe selon Strabon au 5. liure, Ptolemee, & Stephanus, ou qu'on ne les voulust diuersifier par le singulier & plurier. Seruius plus à plain sur le 3. de l'Eneide:

Huc vbi delatus Cumæam accesseris vrbem.

Il est malaisé de bien accorder celà. L A Q V A T R I E S M E donques en ensuyuant l'ordre dessusdit de Varron, fut la Cumee, qu'alleguent Neuius és liures de la guerre Punique, & Pison en ses annales : si c'est celle que veut entendre Virgile en la 4. Eglogue, *Vltima Cumæi venit iam carminis ætas;* Et Ouide és Fastes; *Cumæam veteres consuluistis anum,* Ie le laisse desvuider à vn autre: pour le moins ce ne peut estre celle qui guida Eneas aux enfers: car de là iusqu'à Tarquin Prisque, ou Superbe, il y a plus de six cens ans. Lactance au traicté de l'ire de Dieu, chapitre 23. semble inferer que ce fust celle de Tarquin, quand il dit: *Cumææ quidem volumina, quibus Romanorum fata conscripta sunt, in arcanis habentur : Cæterarum tamen ferè omnium libelli, quominus in vsu sint omnibus, non vetantur.* Et au premier de la faulse religion, chap. 6. *Harum omnium Sibyllarum carmina & feruntur & habentur præterquam Cumææ, cuius libri à Romanis occuluntur; nec eos ab vllo nisi à quindecim viris, inspici fas habent:* Les ayãt là mises toutes deux; la Cumee assauoir, & Cumaine: parquoy il semble que ce soyent deux. L A C I N Q V I E S M E fut l'Erythree. De cette-cy il y a encore plus de difficulté que des autres; car Apollodore Erythreã escript qu'elle fut sa concitoyenne ; & que quãd les Grecs allerent assieger Troye, elle leur predit qu'ils la prendroyent, & ruineroyent ; & qu'Homere en escriroit tout plein de belles mensonges. Neaumoins la plus commune opinion tient qu'elle fut long temps deuant cette entreprise: & Eusebe au cõtraire la met plus de 450. ans apres, soubs le regne assauoir de Romulus. Strabõ parle de plusieurs de ce mesme nom ; vne bien plus ancienne, & l'autre plus moderne du temps d'Alexandre, appellee Athenais: Lactãce l'a fait estre nee de Babylone, & auoir esté appellee en son droit nom Erythree, nompas d'vne ville ny d'vn pays, comme met Suidas, qui la confond auec celle qui fut fille d'Apollon & Lamie ; ou selon quelques-vns, d'Aristocrate, & de Hydole: ou selon d'autres, de Crinagore, ou (cõme veut Hermipe) de Theodore, ayãt esté surnommee Erythree, pource qu'elle nasquit au territoire des Erythreans, en vn lieu appellé les Battes, qui depuis se changea en la ville d'Erythres. D'autres l'ont estimee Sicilienne ; d'autres Sardinienne, autres Gergethienne; autres Rhodiẽne, Lybienne, Lucanienne, Samienne. Elle vescut enuiron l'an 480. apres la prise de Troye, & composa ie ne sçay quoy (ce dit-il) touchãt les palpitations: des odes; & des oracles: on dit aussi qu'elle inuẽta vne maniere de lyre triangulaire. C'est la plus fameuse de toutes, comme met Lactance au 22. de l'ire de Dieu. Nous auons desia dit cy-dessus que le Senat, Curio & Octauius estans Consuls, enuoya à Erythres pour auoir ses vers, qui furent mis au Capitole quand Catule le restitua. L A S I X I E S M E est la Samienne, dont Eratosthenes escript auoir troué estre faicte mention és anciennes annales des Samiẽs: son nom estoit Phyto. L A S E P T I E S M E, Cumaine appellee Amalthee, autrement Demophile, ou Herophile ; (cecy repugne à Pausanias) qui fut celle qui apporta les neuf liures au Roy Tarquin, que Suidas met auoir esté d'oracles particuliers, contenans les destinees de certain peuple ; & qu'elle n'en brusla que deux. Agathias au premier de la guerre Gothique, dit que Narses lieutenant de l'Empereur Iustinian assiegeant la ville de Cumes, trouua aupres des murailles vne profonde cauerne, qu'on estimoit estre où prophetisoit cette Sibylle; & que par là il fit vne mine dont il

L'Erythree.

La Samienne.

La Cumaine.

La Cumee.

entra dans la ville, defenduë d'vne grosse garnison de Goths. Mais plus expressement Aristote au liure des narrations merueilleuses: *A Cumes en Italie se monstre ie ne sçay quelle chambre soubs-terraine de la Sibylle, qu'on dit auoir fort longuemēt vescu, & estre demeuree Vierge; laquelle estoit Erythreienne; mais quelques habitans d'Italie la maintiennent natifue de Cumes: d'autres l'appellent Melanchrene.* De moy ie n'y en ay riē peu veoir ny apprēdre: Trop bien pris ie vne fois la peine, comme ieune & curieux que i'estois, d'aller visiter pres la ville de Norche en la contree des anciens Sabins, fort aspre & rude, ce qu'on appelle communement le trou de la Sibylle, sur vne haulte montaigne qui se fourche en deux crestes de rocher iointes ensemble, comme d'vn pont de la mesme roche, long de douze ou quinze pas, & large seulement de trois pieds, auec de si profonds & hideux precipices de costé & d'autre, que c'est vne trop grāde horreur de regarder embas, & encore plus d'y passer. En l'vne de ces deux crestes est vn petit lac, & au milieu d'iceluy vne islette, où l'on va par vne petite chaussee de la mesme largeur du pont, la plus part couuerte d'eau, parquoy il y faut auoir vne guide, & sonder le gué auec vn baston. On dit que là souloyent aller les enchanteurs & sorciers consacrer leurs liures, & faire leurs charmes & exorcismes; parquoy on n'y va plus sans permission du Magistrat, & auec vne grande faueur; nomplus qu'à la cauerne qui est en l'autre pointe; en laquelle lon entre par vn trou assez mal-aisé & estroit: & quand l'on s'est par là aualle dix ou douze marches taillees dans le roc, l'on trouue vne petite chambre carree de quelques deux toises en tous sens, auec des sieges tout à l'entour; ayant vn peu de lumiere par vn souspirail, si qu'on peut voir vne autre descēte, dont lon racōpte de grāds merueilles: Qu'au bout de quelques deux cens marches, on trouue vn pont fort estroit sur vn abisme de ruisseau tres-espouuentable, & qui bruit si horriblement que cerueau d'homme à peine le pourroit comporter: & à l'issuë d'iceluy se voyent deux grandes portes de bronze qui s'ouurent & fermēt incessammēt d'vne trop grāde impetuosité & roideur; à guise de ce que les Poëtes feignēt des Symplegades à l'entree de la mer Maiour. Ce pont passe si on est si dextre & habile, ou plustost qu'on ne s'estonne point, parce que ce n'est que fantosme & illusion, on commence à trouuer le plus delicieux lieu de toute la terre; & des damoiselles belles en toute perfection, & plus gracieuses encore, qui vous meinēt à la Sibylle, à laquelle ayant fait hommage, on iouïst de tous les plaisirs que cœur d'homme sçauroit penser ne souhaitter: auec autres tels infinis songes & resueries de personnes oiseuses; dont qui en voudra veoir dauantage, lise le Roman de Guerin Mesquin, & vn petit liure François appellé la Salade. Les habitans du lieu, au moins ceux qui ont la teste bien faicte, ne tiennent rien de tout celà: sinon que le bruit commun est que la Sibylle y fit autrefois sa residence; & qu'il y a quelques chambres oultre & plus bas beaucoup que la premiere, où il est mal-aisé & tres-dangereux de descendre, pour estre les marches mangees de la vieillesse, & pour les mauuaises vapeurs encloses là dedans, qui mesmes esteignent toutes les lumieres qu'on y peut porter. LA HVICTIESME Sibylle est l'Hellespontique, natifue du territoire de Troye, d'vn bourg appellé Marpesse, aupres de la ville de Gergithie, qu'Heraclide le Pontique a escrit auoir esté du tēps de Solon, & Cyrus. LA NEVFIESME, est la Phrygienne, qui prophetisa à Ancyre. ET LA DIXIESME, la Tyburtine ou de Tiuoly à cinq ou six lieuës de Rome, laquelle fut appellee Albunee, & tenuë là aupres pour vne Deesse, le long de la riuiere du Teueron; en vn gourd ou fosse duquel fut à ce qu'on dit trouuee autrefois vne image, tenant vn liure en sa main. Le Senat la fit transporter au Capitole; auec sa solennité & ceremonie. CE SONT les dix Sibylles dont escript Varron; outre lesquelles il y a encore la Colophonienne nommee Lampusie, fille du deuin Calchas; dont il se trouua anciennement quelques vers. Plus Mantho la Thessalienne nee de Tiresias le Thebain; laquelle edifia la ville de Mātouë, auec son filz Oenus qu'elle auoit conceu du Roy Tyberin: La Thesprotienne ou Epirotique: Et finablement Cassandre fille du Roy Priam. Nous auons adiousté icy la teste d'vne Sibylle retiree des medailles antiques de Cornelius Sylla Dictateur; dont les ancestres prirent ce surnom de Sulla ou Sylla de la Sibylle, à cause parauenture de la charge des liures où l'vn d'entr'eux auroit esté commis, & du nombre des Decem-vires; & de là appellé Sibulla, puis Sulla par vn retrāchement de lettres: estimant au reste que cette teste pourroit estre de la Sibylle Herophile, qui s'appelloit autrement Diane, espouse, sœur, & fille d'Apollon, cōme il a esté dit cy-dessus; à cause des croissans esquels sont façonnez les tortillemens de sa cheueleure. Et quant à ce qu'on trouuera vn peu suspect, que de si longue main on puisse auoir la veritable representation de ces femmes paruenuë au vray iusqu'à nous; i'en suis moy-mesme logé là; mais celà est aussi à considerer, qu'encore que plusieurs differents ouuriers y mis la main, & en diuers temps, si se ressemblent elles neaumoins toutes, aussi bien que celles des Iuppiters Capitolins, & Hercules: & puis Pline a fait mention de trois statuës de ces Sibylles; dont voicy ce qui s'en retrouue.

L'Hellespontique. La Phrygienne. La Tyburtine.

DES



DES TRIOMPHES.

Fueillet 11. lig. premiere.

ROMVLVS *non moins magnifique ostentateur de ses faicts monte au Capitole, &c.* Cette entree de Romulus, bien q̃ fort simple, donna neaumoins le premier pied & commencement aux triomphes, qui se moulerent depuis là dessus, comme dit Plutarque en sa vie: dōt pource que Tite Liue parle ainsi cruëment, il n'y aura point de mal d'amener icy ce qu'en met Denis Halicarn. plus au large, au second liure. QVE ROMVLVS en son triomphe des Ceciniēs, & des Autemnates, apres que la pompe fut passee entra tout le dernier dans vn chariot attellé de quatre grands coursiers; vestu de pourpre, & coronné de laurier; ses forces tant de cheual que de pied arrengees en belle ordonnance, & en armes à l'entour de luy; chantans des hymnes en l'honneur des Dieux, & à la loüange du chef: tout le peuple espandu cependāt par la ville, qui faisoit de mesme; & les ruës par où l'entree deuoit passer, tapissees de costé & d'autre de femmes & petits enfans: auec force tables chargees de viandes; & de grands brots de vin, accompaignez de tasses & de gobelets en chaque place & carrefour, & deuant les Palais des grands, pour festoyer l'armee victorieuse. Il dit que Romulus fit son entree dās vn chariot; mais Tite Liue ne le met pas; au contraire 18. ou 20. lignes au dessoubs il adiouste; *Duplicique victoria ouantem Romulum:* ce qui a esté oublié en la traduction: & Plutarque y contredit formellement, & met que ce fut Tarquin filz de Demarathe Corinthien, qui le premier institua cette pompeuse magnificence; ou selon les autres Valerius Publicola, qui le premier fit son entree sur vn char triomphal. OR RIEN n'a iamais tant maintenu & aggrandi toutes sortes d'estats, & mesmement les Republiques, qui en celà semblent estre les mieux reiglees dominations de toutes autres, que ces deux principales colomnes surquoy Platon veut qu'elles posent, la remuneration assauoir du bien-faire, & la punition des mefaits; pource que selon ce que dit le Poëte:

Premium & pena.

Oderunt peccare boni virtutis amore:

Oderunt peccare mali formidine pœnæ:

Ce qui incite vn chacun à biē, ou pour le moins se garder du mal: Crassus en la 14. des Philippiques; *Magnus est in Republica campus; multis apertus cursus ad laudem.* Laquelle recompense consistoit en quelques donatifs du public, comme les terres qu'eurent Horatius Cocles, & Mutius Sceuola: en des statuës, à Clœlia, (au second liure:) à l'aduancement des charges & offices de degré en degré, selon la preuue de ses merites: en des prix d'honneur que donnoiēt les chefs d'armees aux Capitaines & soldats qui auoyent fait quelque signalé deuoir (à Decius, & sa trouppe au 7. liure, fueillet 328.) & finablement pour les chefs, au triomphe, qui estoit le plus hault & glorieux fruict, que le citoyen pouuoit parceuoir de ses seruices & trauaux. Ciceron au lieu cy-dessus allegué: *Is demum est mea quidem sententia iustus triumphus, ac verus, cùm bene de Rep. meritis testimonium à consensu ciuitatis datur.* Herodote en son Vranie met que rien n'estonna si fort Xerxes en son entreprise de Grece, que quād il ouyt que ceux qui vainquoyent és ieuz Olympiques, pour tant de peines & mesaises, de cōtrainte & de subiection, où ils s'exerceoyent continuellement quatre ou cinq annees; le peril mesme de leur vie où ils s'exposoient és sacrez combats, n'en rapportoyēt autre recompense qu'vne simple guirlande de fueilles ou herbes bien tost flestries & fennees: & les Lacedemoniēs en particulier cest hōneur & preeminence, de combattre de là en auant le iour d'vne bataille aupres de la personne de leurs Rois. Au moyen dequoy les Romains gens courageux & entreprenans sur tous autres, auroyēt eu en tres-grande recommandation ces prix & tesmoignages d'honneur: & principalement du triomphe: lequel aussi ne se decernoit pas à la legiere, & sans quelque grādissime occasion; limitee en premier lieu à vne victoire, où il y eust cinq mille: pour le moins ennemis demeurez roides morts estendus sur la place. Valere liure 2. chapitre 3. *Ob leuia prælia quidam imperatores triumphos sibi decerni desiderabant; quibus vt occurreretur lege cautum est, ne quis triumpharet, nisi quinque millia hostium occidisset.* Et si tous ceux qui en auoyent defait da uantage ne triomphoyēt pas pour celà: car il y auoit d'autres restrinctions meslees; & entre autres, que ce fust auec peu de perte des citoyens; liure 10. de cette histoire, fueillet 448. ligne 41. *De triumpho agenti Attilio negatus honos, ob amissa tot millia militum.* Et pour autant que l'ambition croissant auec l'Empire, pour paruenir à cest hōneur beaucoup de choses se desguisoyēt, L. Martius, & M. Cato tribuns du peuple, firent vne loy, Que sur peine de punition chef aucun n'eust és lettres qu'il escriroit au Senat, à rien mentir ne falsifier touchāt le nombre des morts d'vne part & d'autre: & qu'en entrant en la ville ils eussent à le certifier par serment és mains des Questeurs & Thresoriers de l'espargne: Valere au lieu dessusdit y adiouste, qu'il failloit que

Les conditions du triomphe.

cette defaitte n'eust point esté; ny pour defendre les Colonies; les alliez ou cõfederez; ny vne prouince mesme desia conquise, ou pour la reconquetir, ains pour vne toute nouuelle conqueste: au moyen dequoy, que ny à Q. Fuluius qui reprit Capoüe; ny à L. Opimius qui reduit la ville de Fregelles à composition, le Senat ne voulut pas octroyer le triomphe: *Cautum enim erat, vt pro aucto imperio, non pro recuperatis quæ populi Romani fuissent, triumphus decerneretur.* Item, quelque bel exploit d'armes qu'õ eust sceu faire, si ce n'estoit en qualité de Dictateur, Consul, ou Preteur, celà pour ce regard n'auoit point de lieu: *Quinetiam ius de quo loquor sic custoditum est, vt P. Scipioni ob recuperatas Hispanias; M. Marcello ob captas Syracusas triumphus non decerneretur, quòd ad eas res gerendas sine vllo missi erant Magistratu.* Et Tite Liue au 31. parlant du Proconsul Lentulus, qui à son retour d'Espaigne pourchassoit le triomphe: *Res triumpho dignas esse censebat Senatus; sed exemplum à maioribus non accepisse, vt qui neque Dictator, neque Consul, neque Prætor res gessisset, triumpharet.* Toutesfois Pompee n'estãt que simple Cheualier Romain, & encore en l'aage de 24. ans, triõpha en vn char mesme attellé de quatre Elephãs, dit Plutarque en sa vie, & Pline liure 7. chap. 26. *Eques Romanus, id quod antea nemo, curru triumphali reuectus est:* Mais ce fut par la faueur de Sylla, qui s'estant emparé de l'authorité souueraine le permit ainsi extraordinairement. Pour les guerres ciuiles nomplus; *Quia lugubres semper existimatæ victoriæ sunt, quæ non externo, sed domestico partæ essent cruore. Nam lauream nec senatus cuiquam dedit; nec quisquam sibi dari desiderauit ciuitatis parte lachrymante. Itaque C. Antonius Catilinæ victor, abstersos gladios in castra retulit.* Il y auoit outre plus tout plein d'autres moyens & occasions pour empescher le triomphe; car tout l'estat Romain ne consistoit qu'en altercations & disputes d'ordre à ordre; de particulier à particulier; de Magistrat à Magistrat; comme si de cest estrif, ny plus ny moins q̃ du choc & entreheurtement de deux forts cailloux naist le feu & lumiere, se deust auiuer leur vertu & excitation à bien faire: En premier lieu, quãd les Tribuns du peuple (car il falloit que cecy se ratifiast par sa voix) tous d'vn accord refusoyent de le proposer: puis-apres, quãd estãt proposé par l'vn d'eux, le peuple ne le vouloit accorder: Tiercement, si quelque nombre de leur college y contredisoit: Et quartement, quand l'vn d'eux appelloit en iustice celuy qui pourchassoit le triomphe, pour rendre compte de ses faicts & comportemẽs en l'administration de sa charge: comme fit Memmius à Lucull⁹, auquel il le retarda par trois ans, apres neaumoins auoir exploitté tant de belles choses contre Mithridates & Tigranes. Les soldats aussi quand ils se formalisoyent à l'encontre, y pouuoyent beaucoup, comme il est dit au 45. liure: *Sulpitius Galba qui auoit esté Tribun de la seconde legion en la guerre Macedonienne, estant particulierement ennemy de Paule Emyle, sollicitoit ses soldats de casser le decret qui se proposeroit de son triomphe; car la commune de la ville suyuroit leur opinion.* Le mesme dit Plutarque en la vie dudit Paule Emyle.

Contradictiõs & empeschemẽs du triomphe.

Et combien qu'il appartinst principalement au Senat de decerner cest honneur, si falloit-il toutesfois q̃ le peuple l'approuuast à la relation d'vn de ses Tribuns: & encore l'octroyoit il quelque fois de sa propre authorité & puissance · liure 3. fueillet 154. lig. premiere; *Nunquam antè de triumpho per populum actum: semper æstimationem arbitriúmque eius honoris penes Senatum fuisse: Tum primũ sine authoritate Senatus populi iussu triumphatum est.*

De qui estoit decerné le triomphe, & en quel lieu.

Ceux au reste qui prochassoyent le triomphe, n'entroyent point cependant en la ville, comme tesmoigne Plutarque en la vie de Cesar; & Suetone tiltre 18. *Ad triumphum simul consulatúmque decessit. Sed cum editis iam comitiis ratio eius haberi nõ posset; nisi priuatus introisset vrbem, coactus est triumphũ, ne consulatu excluderetur dimittere:* ains demeuroyent attendans dehors le decret du Senat; lequel leur donnoit audience au temple de Bellone, sur le compte qu'ils rendoyent de leurs faicts; à cause que cette Deesse estoit comme superintẽdente des armes; & quelque fois encore au tẽple d'Apollon; liure 39. *M. Fuluius Procõsul ad ædem Apollinis in Senatu petiit à patribus vt æquum censerent sibi triumphum decernere:* Et ce pource qu'ils ne le pouuoyent obtenir sans ramener auec eux leur armee: au mesme liure; *Manlio postulanti ab Senatu triumphum, obstabat quod ita comparatum more maiorum erat, ne quis qui exercitum non deportasset, triumpharet.* Et en assez d'autres endroits: car il estoit defendu à tout chef commandant à des forces, d'entrer en la ville. Or le premier autheur des triomphes fut Bacchus, ce dit Pline, liure 7. chapitre 56. *Emere ac vendere instituit Liber pater: Idem diadema regum insigne, & triumphum inuenit.* Et Macrobe au premier des Satur. chapitre 19. *Hinc etiam Liber pater bellorum potẽs probatur, quòd eum primum ediderunt authorem triumphi.* Dont Varron dit, que triompher s'appelle quand les soldats retournãs victorieux à la ville auec leur souuerain Capitaine, vont crians apres luy le long des ruës iusqu'au Capitole; Io triumphe, io; du mot Grec θρίαμβος, l'vn des surnoms de Bacchus; venu parauenture par vn retranchement de la premiere syllabe, & la transposition d'vne lettre, de διθύραμβος, à cause des deux issues dõt il vint en lumiere: & quant au Latin, l'aspiration transportee en la troisiesme syllabe. Neaumoins il se trouue vne medaille d'argẽt d'vn L. Papius tribun du peuple l'an 688. qui au reuers a vne teste du triomphe, auec vn trophee au derriere, & ce mot à l'entour, Triumpus, qui approche plus de θρίαμβος, par ce que le B. & le P. ont vne grãde affinité ensemble: & Quintilian liure premier chapitre 9. met que les anciens escriuoyent ce mot sans aspiration, ainsi que *Pilippus, & Pilus,* pour *Philippus & Philus. Deinde diu obseruatum, ne consonantibus aspiraretur, vt in Graccis & Triumpis.* Suetone semble le vouloir tirer de τρεῖς & ὀμφὴ,

Le premier inuenteur du triomphe fut Bacchus.

trois ou

trois ou *troisiesme voix*; parce qu'il failloit que le triomphe passast en premier lieu par les voix de l'armee, puis du Senat, & tiercement par le peuple. Le triomphe donques ainsi accordé au general de l'armee victorieuse, il donnoit ordre à faire ses apprests, si desia il ne l'auoit fait, pour son entree la plus magnifique qu'il luy estoit possible, selon qu'il sera specifié en l'vn d'iceux cy dessoubs. Et quant à l'equippage de sa personne, il se coloroit de vermeillon tout ce qui paroissoit de sa charneure, comme dit Pline liure 33. chapitre 7. *On a de coustume és iours de feste, d'enduire de vermeillon la face de Iuppiter, & les corps aussi de ceux qui triomphent: Camillus mesme en vsa ainsi; pour raison dequoy, par certaine superstition il est encore appliqué au festin du triomphe.* Il dit q̃ la face de Iuppiter en estoit peinte, & des triomphateurs aussi; par ce qu'ils auoyent de coustume de prendre leur accoustrement du Capitole: Iules Capitolin en l'histoire des Gordians: *Palmatam tunicam, & togam pictam primus Romanorum suam propriam habuit, cùm antea Imperatores eam de Capitolio reciperent, vel de Palatio*: Pour le moins se conformer à l'equippage de Iuppiter; auquel mesmes il leur estoit permis d'assister és ieuz: Iuuenal;

L'equippage de ceux qui triomphoyent.

Et medij sublimem in puluere Circi
In tunica Iouis.—

De cette tunique nous en auons desia parlé cydeuant; mais nous y pouuons bien encore adiouster cecy, qu'elle estoit ditte *palmata* selon Festus, de l'enrichissement de ses bouttonnieres, qui estoyent certains passements larges d'vne paulme, selon que le mot porte; mais c'estoit és premiers temps de l'Empire Romain, car en la grãdeur d'iceluy elle estoit oultre plus tissue d'or auec le pourpre à fleurons, fueillages, & personnages, comme sont noz draps d'or & d'argent, & les tapisseries de haulte lisse; ou la brodderie, s'ils l'ont cogneuë, ce que toutesfois ie ne pense pas. Par dessus cette longue iuppe estoit la togue que on appelloit peinte, dont nous auons parlé cydeuant; & que Pline liure 8. chap. 48. dit auoir esté en vsage du temps d'Homere: *Pictas vestes iam apud Homerum fuisse, vnde triumphales natæ.* Laquelle au 9. liure chapitre 36. il dit auoir esté de pourpre rayee d'or: *Purpura in triumphali miscetur auro.* Mais au 33. liure chapitre 3. il dit apres Verrius que le Roy Tarquin Prisque eut vne tunique d'or à son triomphe. Denis Halicarn. au 3. met qu'il vsa tout le temps de sa vie de la togue de pourpre appellee peinte, d'vne courõne d'or, d'vn sceptre d'yuoire, & d'vne chaire aussi d'yuoire: Toutes lesquelles choses demeurerent à ses successeurs Rois; & aux Consuls encore, excepté la couronne d'or, & la togue peinte, qui furent seulement concedees és triomphes. LA PRETEXTE aussi estoit l'vn des accoustremens triomphaulx, si d'auenture ce n'est vne mesme chose auec la togue-peinte en cest endroit. Valere au 5. liure & chapitre parlãt du premier Scipion Africain: *Triumphi prætextam huius excepit, illius tradidit.* Et au septiesme liure chapitre premier; *Fortuna Metello Consulatus decus, Imperatoriam potestatem, speciosissimi triumphi prætextam largita est.* Et Suetone en Tybere 17. *Triumphum distulit; nihilominus vrbem prætextatus, & laurea coronatus intrauit.* Mais il y pourroit auoir quelque difference, suyuant mesme ce passage de Tacite au 12. *Ludicro Circensium Britannicus in Prætexta, Nero triumphalium veste transuecti sunt, spectaret populus hunc decore imperatorio; illum puerili habitu.* Et en Suetone, Claudius 17. *Secuti & triumphalia ornamẽta eodem bello adepti; sed cæteri pedibus, & in prætexta.* Tellement qu'il faut inferer de cecy qu'il y auoit plusieurs sortes de pretexte, ioint ce que les autheurs Latins se sont ioüé ordinairement, voire abusé de leurs mots. LES Triomphans au surplus en la main droicte auoyent vne branche de palme, & quelque fois de laurier, comme il se peut veoir en cette figure, tiree d'vne medaille de Iules Cesar.

Tunica palmata.



Mais d'ordinaire c'estoit la palme, marque & symbole de Victoire: Ciceron: *Docto oratori palma danda est*; par ce que de tous les arbres cettuycy soustient le plus grand fardeau, sans se ployer aucunement, ains se courbe & reiette à l'encontre, ainsi que dit Aristote, & Plutarque apres luy au 8. des Symposiaques, question 4. Quant au sceptre ou baston d'yuoire, c'estoit aussi vn des ornements triomphaulx, encore qu'il fust proprement vne marque royalle; mais Homere l'attribue indifferemment à tous ceux qui ont quelque authorité & commandement, comme au premier de l'Iliade à Vlysse; Ὣς ἄρ' ἔφη· σκῆπτρω δ' μετάφρενον ἠδὲ καὶ ὤμω πλῆξεν. Et au 8. de l'Odyssee à tous les principaux des Pheaciens, auecques le nom de Roy: σκηπτοῦχοι βασιλῆες ἐμὰ πρὸς δώματα καλὰ ἔρχεσθ': Et aux Heraux encore. Les Empereurs Romains en vserent en leurs statues: Suetone au premier de Galba, *Subinde tacta de cælo Cæsarum æde, capita omnibus statuis simul deciderunt; Augustique sceptrum è manibus excussum est.* Les anciens Senateurs mesmes portoyẽt en main vn baston d'yuoire en guise de sceptre, qu'ils appelloyent *Scipio*, non gueres esloigné de σκῆπτρον: Ti-

Le rameau de palme.

Le sceptre.

te Liue au 5.liure fueil. 245.lig 42. *M.Papyrius dicitur Gallo scipione eburneo in caput incusso irā mouisse.* LEVR CHEF estoit orné d'vne belle guirlande du laurier appellé Delphique, qui a les fueilles d'vn fort beau verd, & de grosses bacques tirans sur le rouge, dit Pline liure 15.chapitre 30.*Hac victores Delphis coronari, & triumphantes Romæ.* Les Empereurs de la race Cesarienne souloyēt prendre les leurs d'vne lauraye que Liuie auoit planté:(Au lieu preallegué de Suetone; *Tale lauretum, vt triumphaturi Cæsares inde laureas decerperent: fuitq; mos triumphantibus, alias confestim eodem loco pangere.*) Aucunefois cette guirlande ou corōne estoit de dent de chien, que les Latins appellent *Gramen*, & la coronne graminee: mais c'estoit rarement, & pour quelque fort signalé exploit, quād par la suffisance & vertu du general, toute l'armee auoit esté garentie d'vne desconfiture euidente, & les ennemis mis à vau-deroutte; Au moyen dequoy la bataille gaignee, tout l'exercite d'vne commune voix & consentement la luy decernoit: Alors il la portoit en son triomphe, de la permission du Senat: le mesme Pline liure 22. chapitre 4. *Decreuit in triumphis Senatus cura belli solutus & populus ociosus, gramineam nunquam nisi in extrema desperatione: contigitque nulli nisi ab vniuerso exercitu seruato seruatori decreta.* Mais pour reuenir au laurier, les soldats suyuoyēt son chariot coronnez de mesme. Tite Liue liure 7. fueillet 306.ligne 43. *Tum vincere cupimus, tum duce te viuere, tibi lauream insignem deferre; tecum triumphantes vrbem inire: tuum sequentes currum Iouis Opt. Max. templum gratantes ouantésque adire*: parez au reste de leurs ornements militaires; dont il sera parlé en leur lieu, *à fin* (dit Festus, touchant les coronnes de laurier) *que purgez du meurtre & carnage ils fissent leur entree en la ville; car on auoit de coustume d'en vser en toutes sortes d'encensemens; ou pource qu'il a vne proprieté medicinale de dessecher; ou pource qu'estant verd en tout temps, la Rep. peust estre de mesme*: car le verd aux Latins signifie force & vigueur: *Sed cruda Deo viridisque senectus*, dit le Poëte. IL AVOIT donques vne coronne de laurier en son chef appellee *Laurea*; ou bien vn esclaue qui estoit dessus le chariot au derriere, la luy soustenoit suspenduë en l'air droit à plomb sur sa teste; & vn anneau de fer au doigt, à fin dit Pline liure 33.chapitre premier, d'egaller en celà la condition du triomphateur, & du serf: car ainsi Marius triompha du Roy Iugurtha: *Et cum corona ex auro Etrusca sustineretur à tergo, annulus tamen in digito ferreus erat, æqua fortuna triumphantis, & serui coronam sustinentis. Sic triumphauit de Iugurtha C. Marius: aureum non ante tertium consulatum sumpsisse traditur.* Quelques-vns toutesfois referent cest anneau de fer, aux armes qui leur auoyēt acquis le triomphe, composees de ce metal: Tite Liue au 9.liure fueillet 375.ligne 46. *Ite Consules redimite ferro ciuitatem, quam auro maiores vestri redemerunt:* Là où par vne grande ignorance quelques exemplaires ont voulu corrompre la grace de la relation du fer à l'or, en mettant *armis* au lieu de *ferro*; combien que par le fer l'autheur vueille entendre les armes que les Samnites demandoient. Pline appelle ceste coronne triomphale Etrusque, pource qu'elle vint de ce pays-là aux Romains: Et Tertullian de mesme, mais il fait cette coronne estre de fueilles de chesne, & non de laurier: *Præferuntur* (dit-il) *etiam Magistratibus Etruscæ: Hoc vocabulum est coronarū, quas gemmis, & foliis ex auro quercinis ob Iouem insignes ad deducendas tensas cum palmatis togis sumunt.* Et encore qu'il parle des processions solennelles, & nompas des triomphes, neaumoins l'equippage des triomphateurs approchoit fort de celuy de Iuppiter Capitolin; horsmis que leur coronne estoit de laurier, & celle de Iuppiter de chesne, telle que la ciuique, pour auoir conserué les citoyens sains & sauues. Plutarque question Rom.92. dōt à bon droit elle estoit attribuee au souuerain Dieu, qui maintient, garentist, & conserue toutes choses en leur estre: Pour raison dequoy les Celtes comme dit Max. Tyrius, souloyent anciennement choisir pour la statuë de Iuppiter le plus hault & droit chesne qu'ils pouuoyent trouuer, & le reueroyent en guise de Dieu. En la discipline augurale le chesne aussi estoit pris pour la principauté & domination: Dont nō sans cause Suetone en Vespasian 5. le met pour vn des presages de sa promotion à l'Empire: *In suburbano Flauiorum quercus antiqua, quæ erat Marti sacrata, per tres Vespasiæ partus, singulos repentè ramos à frutice dedit, haud dubia signa futuri cuiusque fati.* De cette coronne de chesne ou ciuique, à ce mesme propos; Pline au 16.liure, chapitre 5. *Ciuicam Augustus à genere humano accepit: antiquitus quidem nulla nisi Deo dabatur*, où il adiouste q̄ celle des triōphateurs estoit, leur pompe paracheuee, par eux penduë en quelque temple par forme d'offrande: *Inde natum, vt etiam triumphaturis conferrentur in templis dicandæ.* Outre laquelle on en portoit deuant eux vn grand'nombre d'autres, que les citez du pays où la guerre s'estoit demeslee, luy enuoyoyent pour l'honnorer en son triomphe, qui furent és premiers temps de laurier, parfumees, & enrichies de quelques lemnisques ou rubents y entrelassez, comme en ce qu'on appelle encore les chappeaux de triomphe; & de petites lamines d'or, dit Tertullian; *Triumphi laurea foliis struitur; hæc adumbratis lemniscis inauratur lamnulis; vnguentis delibuitur.* Puis-apres elles furent d'or: Festus; *Triumphales coronæ sunt quæ Imperatori victori aureæ præferūtur, quæ temporibus antiquis propter paupertatem laureæ fuerunt.* Et Aulugelle liure 5. chapitre 6. *Les coronnes triomphales sont toutes d'or, lesquelles on auoit de coustume d'enuoyer aux chefs d'armee qui auoyent merité le triomphe, dont celà s'appelloit communement l'or coronnaire. Elles furent anciennement de laurier; puis on les commença de faire d'or*, Appian Alexandrin au 2.des guerres ciuiles, met q̄ Cesar les ayant toutes menees à fin, mit en l'espargne enuiron trois mille marcs d'or, en deux mille

Le chappeau de laurier.

L'anneau de fer anciennement aux Romains.

La coronne de chesne ou ciuique.

Le chesne dedié à Iuppiter, & pourquoy.

Coronnes de laurier honoraires.

Aurū coronariū.

mille sept cens vingt-deux coronnes à luy enuoyees par les citez pour l'ornemẽt de ses triomphes. Et Tite Liue en tout plein d'endroits; comme entre autres au 39. *In triumpho tulit Cn. Manlius coronas aureas CC. duodecim pondo.* Item, *C. Calpurnius de Lusitanis & Celtiberis triumphauit: coronas tulit 83.* Mais Cesar en son Consulat fit vn Edict, ou entre les autres chefs & articles *de Repetundis*, il estoit porté qu'il ne fust de là en auant loisible à personne d'imposer, nompas mesme de receuoir, aucun or coronaire, fors à celuy auquel le Senat auroit decerné le triomphe. Par succession puis-apres celà passa en vne espece de don gratuit ou subside, és adoptions de ceux qui deuoyent succeder à l'Empire; à leur assomption en iceluy, leurs mariages, naissance d'enfans, & retour de quelque lointaine entreprise: Spartian en la vie d'Adrian; *Aurum coronarium Italiæ remisit.* Et Iules Capitolin en Antonin Pie: *Aurum coronarium Italicis totum, medium prouincialibus reddidit.* Plus en Alexandre Seuere: *Aurum negotiatorium & coronarium Romæ remisit.* Pline liure 33. chapitre 8. parle d'vn cuyure coronaire, auec lequel & du soulphre se teignoit l'argent en couleur d'or, ou plus tost de letton, pour les statuës triomphales: *Transit inde materia & ad triumphales statuas, mirúmque crescit precium fulgoris excæcati: id autem fit hoc modo; miscetur argento tertia pars æris Cyprij tenuissimi quod coronarium vocant; & sulphuris viui quantum argenti. Conflatur, &c.* Or encore que ces corõnes d'or fussent sans doubte en façon de laurier, neaumoins il s'en trouue és medailles de Marc Antoine, & d'Auguste, faites à XII. pointes partans d'vn cercle, telle qu'on attribuoit au Dieu Apollon: les pointes representãs ses rayõs, & le nombre de XII. les douze signes du zodiaque, passant par lesquels il fait la reuolution de l'annee: telle descrit Virgile auoir esté la coronne du Roy Latin, quand il arreste les conditions du combat entre Turnus & Eneas:

Quadriiugo vehitur curru, cui tempora circum
Aurati bis ses radij fulgentia cingunt
Solis aui specimen.

Avec le temps au reste s'en alla la coustume de faire soustenir ce chappeau de triomphe par vn esclaue; car au lieu d'iceluy on mettoit vne figure de papier broyé, ou de toile collee, pour vne plus magnifique besongne, laquelle estoit toute doree, ayant des aisles, si que les vns la prennẽt pour vne victoire, & les autres pour la fortune; auec vn rameau de palme en l'autre des mains. Et ainsi le triomphateur equippé montoit dedãs vn chariot descouuert, fort richement estoffé, & tiré de quatre cheuaux. Camillus au 5. liure, fueillet 231. est blasmé pour y en auoir mis de blancs, lesquels estoyent dediez à Iuppiter, & au Soleil. Mais depuis l'orgueil passa bien plus outre, iusqu'à y atteller des elephans, comme fit Pompee en son triomphe de l'Afrique. Pline liure 8. chap. 2. *Romæ iuncti elephantes primùm subiere currum Pompeij magni Africo triumpho: quod prius India victa triumphante Libero patre memoratur:* Les poësies dient que ce furẽt des tygres. Mais quãt aux elephans, Suetone en Iules Cesar 37. dit que en son triomphe des Gaules il y auoit à la montee du Capitole quarante elephans departis en deux aisles, qui portoyent des flãbeaux. Marc Antoine se fit traisner par la ville auec des lyõs: le mesme Pline chap. 16. *Iugo subdidit leones; primúsque Romæ ad currum iunxit M. Antonius, & quidem ciuili bello, cum dimicatum esset in Pharsalicis campis:* Aurelian par quatre cerfs, comme escrit Vopiscus; ayãt cest attellage esté au Roy des Goths. Le char triomphal au reste fut bien souuent à deux rouës, selon mesmes qu'on le peut veoir en l'arc de Titus; celuy d'Antoninus Verus; & en tout plein de reuers de medailles; & en vn fort beau marbre à basse taille d'vn triõphe de Marc Aurele, qui est au Palais des Conseruateurs dans le Capitole. Or cette entree se fit vn long temps par la porte Capene, qui pour cette occasion fut aussi appellee la triomphale, comme il est contenu en la colonne 572. mais depuis elle fut chãgee en vne autre de Transteüre, qui estoit vn peu au dessoubs du chasteau sainct Ange, viz à viz presque du lieu où est maintenant l'hospital du sainct Esprit; pres duquel se voyent encore quelques piles dans l'eau du pont triomphal. De là puis-apres à traues la ville le triomphe passoit iusqu'à la grand' place; les Consuls auec les autres Magistrats, & tout le Senat, suyuans à pied: & les soldats coronnez aussi de chappeaux de laurier, armez, & parez de leurs ornements militaires: Tite Liue au 39. *Multi omnium ordinum donati militaribus donis currum secuti sunt; carmináque à militibus ea in Imperatorem dicta, vt facilè appareret in ducem indulgentem, ambitiosúmque ea dici.* Car les soldats alloyent chantans certains vers grossierement tissus & façonnez. Au 10. liure fueillet 443. lig. 20. *Milites triumphantem secuti sunt: celebrata inconditis carminibus militaribus non magis victoria Q. Fabij, quam mors præclara P. Decij est.* Mais depuis ces chansons passerẽt à des conuices & picquans brocards contre les chefs: Suetone en Cesar 49. cite ceux-cy:

Les chãsons des soldats suyuans le triomphe.

Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem.
Ecce Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias:
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem.

Et au suyuant:

Vrbani seruate vxores, mœchum caluũ adducimus:
Auro in Gallia stuprũ emisti: hic sumpsisti mutuũ.

Et en Aulugelle liure 15. chapitre 4. de Vẽtidius Bassus; lequel estant venu de fort petit lieu, fit tant de belles choses qu'il en obtint le triõphe:

Accourez tous icy pour veoir vne merueille,
Celuy-là est Consul qui les mullets estreille.

Les prisonniers plus apparents, liez & garrottez marchoyent deuant le chariot; mais quand ils estoyent arriuez à la grand' place pour de là monter au Capitole, on les destournoit à la prison ou autre lieu, auquel on les auoit destinez pour garder, ou faire mourir. Estant le

triomphateur finablement arriué au Capitole, il descendoit de son char, & s'en alloit faire sa deuotion dans le temple où il pendoit son chappeau, & sacrifioit vn taureau blanc à Iuppiter: puis se commençoit le festin aux despens du public, où tous les principaux estoyent conuiez, fors les Consuls ; au contraire il les enuoyoit prier de ne s'y trouuer point, comme met Plutarque question 80. à cause qu'il falloit pour ce iour-là quitter le hault bout au triomphateur; ce qui estoit autrement deu aux Consuls; & que en son entree il eust la souueraine authorité en la ville. Tite Liue au 26. *Trib. Plebis ex authoritate Senatus ad populum tulerunt, vt M. Marcello, quo die vrbem Ouans iniret, imperium esset*: A plus forte raison celuy qui triomphoit. Mais pour aucunement luy rabattre l'insolence & orgueil qu'il eust peu conceuoir de cette grand' gloire; & l'admonnester de se souuenir d'estre homme, subiect aux inconstances & varietez de fortune; vn vil esclaue luy assistoit durant le soupper, qui à tous propos luy ramenteuoit ce mot aux oreilles; *I'obeys plus tost à ton vallet qu'à toy mesme.* Et encore que tous les autres Magistrats luy quittassent pour ce iour-là l'authorité souueraine, si est-ce que les Tribuns du peuple auoyent puissance de le mettre à bas de son char, & tout de ce pas l'enuoyer en prison: Valere liure 5. chapitre 4. *Ie ne sçay si à toutes les pietez dessusdittes celle de Claudie Vestale ne doit pas estre preferee, comme d'vne plus grande magnanimité & vertu: laquelle voyant que la faction des Tribuns estoit apres pour deietter violentement son pere hors du chariot au milieu de son triomphe, d'vne tres-grande hardiesse & agilité se fourre à trauers, & se lance coste à coste de luy, l'accompagnant iusqu'au Capitole:* Car il n'estoit pas loisible à personne de toucher aux vierges Vestales, fors au grand Pontife qui auoit la charge de les chastier. Cevx qui vne fois auoyent obtenu l'honneur du triomphe, pouuoyent és spectacles & ieuz publiques porter la coronne de laurier triomphale; comme le semble denoter ce lieu de Valere, liure 3. chap. 6. *Papyrius Masso, quelques belles choses qu'il eust exploicté pour le seruice de la chose publique, ne pouuant neaumoins impetrer du Senat le triomphe, s'en alla faire son entree au mont Alban; en quoy il laissa vn exemple à ceux d'apres de triompher là: mais au lieu d'vn chappeau de laurier, quãd il se trouuoit en quelque spectacle, il vsoit de Myrthe.* Ce que Pline confirme liure 15. chapitre 29. *Le Myrthe seruit par-apres de corõne és Ouations* (nous en parlerons cy-apres) *excepté en M. Crassus qui fit son entree coronné de laurier, pour auoir defait les esclaues auec Spartaque leur chef. Mais Massurius a escrit que ceux-mesmes qui triomphoyent dedans vn chariot, vserent du chappeau de Myrthe: car L. Piso met, que Papyrius Masso qui le premier triompha au mont Alban, des Corses, vsa de cette coronne puis-apres, en regardant le passetemps des ieux Circenses.* Or qu'ils n'eussent pas tousiours, ny en tous lieux ce droict là, Suetone le tesmoigne en Cesar 45. *Ex omnibus decretis sibi à Senatu populóque honoribus, non alium aut recepit, aut vsurpauit libentius, quàm ius laureæ coronæ perpetuò gestandæ.* Et neaumoins il auoit triomphé plusieurs fois; & la puissance souueraine en ses mains. Il faut au reste necessairemẽt de ce que dessus inferer, qu'il y auoit quelque differẽce du chappeau de laurier triomphal aux vulgaires; car il est escrit à la fin du 10. liure, ligne 26. *Eodem anno coronati primùm ob res bello bene gestas ludos Romanos spectauerunt.* Ce que Festus interprete du laurier: *Apollinares ludos, hoc est in laudem Apollinis, populus laureatus spectabat*: Au moins pour le regard des chappeaux; car les ieuz Romains autrement les grands ieuz estoyent à l'honneur de Iuppiter: le mesme Festus; *Magnos ludos, Romanos ludos appellabant, quos in honorem Iouis, quem principẽ deorum putabant, faciebant.* Si d'auenture ce n'estoit qu'és ieuz d'Apollon, à q pour raison de Daphné le laurier estoit consacré, le peuple tout expres se coronnast de cest arbre; & de chesne en ceux de Iuppiter, pour les raisons amenees cy-dessus; à quoy toutesfois le passage de Pline repugne. Au moyen dequoy ie conclus qu'encore que le peuple eust des coronnes de laurier, elles estoyẽt neaumoins differentes de celles du triomphe, où il y deuoit auoir quelques rubents & doreries dauãtage qu'aux autres. És triomphes puis-apres se souloyent porter les images des Dieux particuliers aux prouinces conquises; auec les pourtraits des villes, & exploits d'armes, le tout le mieux representé qu'il estoit possible. (Pline liure & ch. 5.) Mais celà & beaucoup d'autres particularitez encore concernans les triomphes, se pourront plus commodéement discerner & cognoistre si nous en amenons des exemples: & en premier lieu celuy de Scipion l'Africain descrit par Appian en la guerre Libyque. A la teste (dit-il) *marchoit vne trouppe de soldats coronnez de laurier, qui au son des clerons & trompettes conduisoyẽt des chariots chargez; les vns d'armes & despouilles des ennemis, les autres, de gros tourrions, & de villes faictes de bois peint, representans celles qui auoyent esté prises en cette guerre; chacune ayant son escriteau pour les remarquer, auec des tableaux de platte-peinture, dont ces machines estoyent reuestues, contenans les assaux, combats, & autres faits-d'armes. Apres venoit l'or & l'argent, partie en lingots & en masse; & partie en pieces monnoyees. Puis les coronnes que les citez, tant les conquises, que les alliees & confederees auoyent enuoyé pour la decoration du triomphe. Item des bœufs blancs pour sacrifier; & des elephans magnifiquement harnachez. Et à leur queuë, les principaux des Carthaginois, & Numidiens pris prisonniers en cette guerre, qui estoyent conduits liez & garrottez de chesnes & manottes de fer, deuant le chariot triomphal: & tout à l'entour d'iceluy les licteurs habillez de pourpre, ayans leurs faisseaux de verges & haches, bardez de rinsseaux de laurier, auec force ioüeurs de cornets, & autres instruments à vent, ceints & troussez au fau du corps d'vne large & riche courroye, à guise d'vne procession de Thoscane, ayãs tous des corõnes d'or en leurs chefs; sonnãs & chantans*

Priuileges de ceux qui auoiẽt obtenu le triomphe.

Le triomphe de Scipion l'Africain.

chantans fort melodieusement: Au milieu desquels se voyoit vn farseur ou plaisant bouffon, vestu d'vne longue robbe traisnant en terre, & bordee tout à l'entour de franges & passements d'or; plus force chesnes, brasselets, & carquans d'orfaiuerie; lequel par diuers gestes, mines, & contenances, en faits & paroles, contrefaisoit les miserables là presents, pour en apprester à rire au peuple. Le char au reste sur lequel venoit le general de l'armee, estoit richement doré, diaspré, estoffé, & attellé de quatre grands coursiers blancs: Plusieurs hommes espandus à l'entour auec des encensouërs d'argent, où à tous propos mettans du benioin, & autres precieuses senteurs & parfuns, remplissoyent les rues par où ils passoyent, d'vne odeur aggreable & souësue. Quant au triomphant, il auoit vne riche coronne d'or en la teste; garnie de force pierreries, de tres-grande valeur: & vne iuppe de pourpre, ceincte à la mode des anciens Romains, toute semee d'estoiles d'or: portant en l'vne des mains vn sceptre d'yuoire; & en l'autre vn rameau de laurier; marques & enseignes de la victoire enuers eux. Dans le chariot y auoit encore vn nombre de garçons nobles, & de ieunes filles, richement accoustrez: tout autour d'iceluy estans espandus des ieunes hommes ses parents, qui menoient des cheuaux en main: Et au derriere suyuoyent à pied les Secretaires, Escuyers d'escuyrie, & appariteurs. Finablement toute l'armee en belle ordonnance, departie par bandes, & coronnee de chappeaux de laurier, auec des branches d'iceluy en la main: quelques-vns parez de leurs ornemens militaires; dont pour leur prouësse ils auoyent esté honnorez du chef: Et d'autres qui alloient chantans les loüanges de ceux qui s'estoient vaillamment portez; les pusillanimitez d'autre part des coüards & faillis de cœur; & des broccards voire diffamations meslees parmy: Car telle estoit la liberté des triomphes, de dire franchement tout ce qui venoit à la fantasie, fust-ce contre le General propre. Ainsi toute cette pompe arriuee au Capitole, Scipion met pied à terre; & se despouille de son appareil triomphal; puis dedans l'enceinte du temple fait vn fort magnifique festin à ses proches parents & amis, & autres signalez personnages, comme on auoit accoustumé de faire en telles choses. Tite Liue les passe tous legierement, & mesme celuy de Quintius Flaminius au 34. combien qu'il le mette auoir duré par trois iours: Si d'auenture nous ne voulons reietter ce qu'il pourroit en auoir traicté plus au long quant à celuy de Paule Emyle, au 35. liure: mais la bresche qui se trouue en cest endroit nous contraint de recourir à ce qu'en escrit Plutarque en la vie dudit Paule Emyle; l'ayant emprunté de nostre autheur comme il est à croire; aussi bien que la harengue de Seruilius, & tout le reste de ce qui precede immediatement la description de ce triomphe, que Plutarque traicte en cette sorte. LE PEVPLE par tous les Cirques, & en la grand' place auoit dressé des eschaffaulx, ensemble és autres endroits de la ville par où deuoit passer l'entree, vn chacun paré des plus beaulx vestemens qu'il eust. Tous les temples estoient ouuers,

Le triomphe de Paule Emyle.

accoustrez de festons & chappeaux de triomphe, & encensez de parfuns & souësues odeurs. Cependant de costé & d'autre alloyent & venoyent force Archers sans ordre; auecques des bastons au poing pour fendre la presse, & faire large; & que les ruës par ce moyen demeurassent vuides & libres de tous embarrassemens. Le triomphe au reste fut departy en trois iournees, dont la premiere peut suffire à grand' peine à veoir passer les statuës gaignees sur les ennemis; les tableaux de platte-peinture; & les figures colossales: le tout chargé sur deux cens cinquante chariots. La seconde, les plus belles armes & despouilles Macedoniennes, tant d'airain que d'acier, fourbis & luisans à merueilles, furent menees en vne longue file de carriages; là où estans d'vn artifice souuerain arrengees par vn bel ordre, sembloient neaumoins auoir là esté entassees fortuitement, & à la volee; les morions sur les rondelles, & les corselets auecques les greues; des pauois à la Candiotte, targues Thraciennes, & trousses pleines de flesches, pesle-meslees confusément auec des resnes, morts & testieres; auec des espees & dagues nuës, entrelassees parmy des zagayes; non contraintes ny serrees du tout, ains flottantes, vn peu au large; de sorte que de leur cliquetiz en les charriant, celà rendoit vn son aspre & horrible: & ces armes captiues, bien que de gens vaincuz & suppeditez, ne se pouuoient neaumoins regarder sans quelque frayeur. Le charroy de toute cette armeurerie estoit suiuy de trois mille hommes, qui en sept cens cinquante grands vases portoient l'argent monnoyé; chaque vase pesant neuf vingts liures, chargé sur les espaules de quatre hommes. D'autres encore portoient de lourdes tasses & couppes d'argent, & des gobelets reployez, comme des cornes d'abondance; pots, hanaps, & flascons; chaque piece excellente à veoir, tant pour leur grandeur excessiue, que pour la taille & cizelleure dont elles estoient elabourees. Le troisiesme iour de fort grand matin, se presenterent les trompettes enfonçans vn son, non tel que les fanfares qu'on a de coustume d'vser és processions solennelles, ou monstres de ville; mais comme pour vne alarme ou assault; ou pour encourager les soldats en vn gros combat quand on veut commencer la charge, & donner dedans. Apres celà marchoient les victimes du sacrifice; six vingts bœufs assauoir gras & refaits, ayans tous les cornes dorees, attifez de larges rubents entrelassez en des guirlandes & chappeaux de fleurs; que de beaux ieunes hommes conduisoient, equippez de riches tabliers tissuz & ouurez à l'esguille, & suiuis par des garçons de mesme pareure, qui portoient de grand's tasses d'argent, & d'or: & apres eux l'or monnoyé, departy en soixante dixsept vases, chacun du poix de neuf vingts liures, tout ainsi que ceux de l'argent: Puis d'autres qui portoient la couppe sacree, laquelle Paule Emyle auoit fait faire tout expres de neuf cens marcs d'or, burinee, esmaillee, & garnie de pierres precieuses. Consequemment marchoient en monstre & parade, l'Antigonide, Seleucide, & Thericlee, tous grands vases d'or à l'antique; auec autres semblables pieces les plus exquises du buffet d'or du Roy Perseus, dont il auoit accoustumé se seruir en ses conuiues & festins solennels: le chariot d'armes du-

quel estoit à leur queuë, auec son harnois arrengé en trophee tout à descouuert; la salade paree au hault du Tymbre, du diademe & bandeau royal. A bien peu de distance ses enfans suyuoyent, liez & garrottez en captifs, accompaignez de leurs gouuerneurs, & maistres d'escole, ensemble de leurs officiers domestiques, gemissans & pleurans à chauldes larmes, qui d'vne contenance tres-doloreuse ioignoyent les mains vers le peuple, & admonnestoyent les enfans de faire de mesme, pour implorer sa grace & misericorde. Ils estoyent deux filz, auec vne fille, ausquels leur bas aage ne permettoit d'apprehender la grandeur de leur maulx & calamitez; dont de tant plus paroissoit pitoyable cette leur tendre simplicité, pour vn tel changement de fortune; si que Perseus presque outrepassa les yeux des regardans, sans qu'on se prist garde de luy: si fort auoit la compassion de ces pauures infortunez innocens arresté la veuë de tous, qu'il n'y eut si dur cœur qui n'en versast des larmes en abondance: dont le spectacle se trouua meslé de ioye & douleur tout ensemble; iusqu'à ce que s'estans esloignez auec leur suitte, Perseus comparut vestu d'vne robbe noire, ayant des pantouffles aux pieds à la mode de son pays, esperdu au reste à tout ce qui se presentoit à ses yeulx, pour le faiz excessif des miseres qui l'accabloyent; & du tout semblable à vn homme aliené de son entendement. Au derriere de luy marchoit vne trouppe de ses parents proches, & plus familiers domestiques, d'vne face triste & calamiteuse, lesquels ayans incessamment l'œil addressé sur leur maistre, tout baigné de larmes, donnoyent assez à cognoistre aux spectateurs, qu'ils deploroyent plus sa desconuenuë, qu'ils ne se soulcioyent de la leur. Apres tout celà suyuoyent quatre cens coronnes d'or, enuoyees par les villes libres de Grece à Paule Emyle par leurs ambassadeurs expres, pour l'ornement de sa victoire: lequel les suyuoit monté sur vn grand chariot magnifiquement equippé; homme d'vne tres-belle & venerable apparence; & de soy digne d'estre regardé, quand bien il n'y eust eu aucune pompe ny appareil; vestu d'vne longue robbe de pourpre, estincellee de fil d'or, tenant en sa main droite vn rameau de laurier; & en semblable son armee, qui suyuoit le char triomphal de son general, departie en belle ordonnance, par bandes & enseignes complettes: les soldats chantans selon la coustume, les vns certains vers tissus de ioyeuses rencontres & sobriquets; & les autres des hymnes à la loüenge de ses beaulx & victorieux exploits d'armes. Chacun le regardoit volontiers en passant, auec tres-grande admiration & zele, sans que personne des gens de bien luy portast enuie; si d'auenture il n'y a quelque deité qui ait particulierement cette charge, de venir tousiours icy bas retrancher quelque chose de l'excessiue & trop à souhait prosperité qui y est; & trauerser le cours de la vie humaine: de sorte qu'elle ne soit du tout libre & exempte de fascherie; ains comme dit Homere, que ceux-là en soyent quittes au meilleur marché, ausquels la fortune balancera egallement le bien & le mal l'vn pour l'autre. Il se lit que sainct Augustin desiroit entre autres choses, d'auoir veu ou de veoir Iesvschrist en face; sainct Paul preschant; & vn triomphe de Rome, en sa plus grand' vogue & magnificence: dont Orose fort versé en l'histoire Romaine, fit vn recueil en nombre de trois cens vingt: peu desquels ont esté couchez par escrit, pource que c'estoit presque vne mesme chose: mais de ce peu, celuy de Vespasian & Titus où Iosephe a pris plaisir de se dilater és liures de la guerre Iudaïque, merite d'estre icy touché en passant: car les deux cy-dessus amenez sont du temps de la Republique; & cettui-cy soubs les Empereurs; lesquels disposans à leur appetit & volonté absoluë de toutes les facultez de cette grosse masse de monarchie, leurs magnificences par consequent ont esté bien plus somptueuses; car personne ne les contreroolloit là dessus. Il dit donques: Que Vespasian, & Titus son filz ayans pris la ville de Ierusalem, & mis fin au soubsleuement de ce peuple seditieux; apres que le Senat leur en eut decerné le triomphe, & que le iour arresté fut venu, il n'y eut presque personne à Rome qui voulust demeurer au logis; tellement que toutes les ruës se remplirent d'vne infinie multitude de peuple. Mais auant qu'il fust iour l'armee s'estant rengee en ordonnance, chaque bande soubs son enseigne, & chaque soldat en sa place, aupres du temple d'Isis, les Empereurs qui y auoyent passé la nuict, aussi tost que l'aube commença de paroistre, sortirent de leur logis coronnez de laurier, & vestus de pourpre, & s'en allerent trouuer le Senat assemblé en la Portique d'Octauie, où tous les principaux personnages les attendoyent. Deuant cette gallerie on auoit dressé vn eschaffault auec vn dez & Tribunal, auquel estoyent deux chaires d'yuoire, où ils s'assirent: & tout soudain leur furent faits de grandes acclamations de ioye par les soldats estans embas, desarmez & vestus de soye, des chappeaux de laurier en leurs testes; benissans le bon-heur & conduitte de leurs Empereurs; & extollans iusques au ciel leurs vaillances & beaux exploits d'armes: Mais Vespasian là dessus ayant haulsé la main pour faire silence, se leua en pieds; & le chef voilé d'vn amict en partie, à guise de ceux qui sacrifient, celebra les vœux solennels, & les prieres accoustumees pour le salut & conseruation du public: le mesme fit aussi Titus. Celà faict, Vespasian apres vne petite harengue aux soldats, les inuita d'aller au disner qu'il leur auoit fait apprester suyuant la coustume des chefs d'armee: Et de ce pas se transporta hors de la porte triomphale: là où s'estant equippé des habits & ornements triomphaux, apres auoir sacrifié aux Dieux, les images desquels auoyent tout expres esté apportees, commença son entree, dont il seroit bien mal-aisé de racompter par le menu les particulieres magnificences; car tout ce que l'homme sçauroit imaginer en son esprit de plus beau, de plus rare, merueilleux,

Le triomphe de Vespasian & Titus.

leux, & exquis, soit que la nature produise, ou que l'artifice, executé estoit là desployé comme par vne prodigalité & orgueil; voire que tout le pourpris de la terre & des mers eust esté saccagé pour en faire ce iour-là veoir vne monstre de la despouille; fust en or ou argent; en yuoire & pierres precieuses, en pourpre & ouurages de tapisserie Babylonienne, dont l'artifice contestoit de la preference auec les estoffes. Les images des Dieux, les vns de marbres rares & exquis, les autres reuestus de draps d'or & d'argent; & ceux qui les portoyent de mesmes. Infinies sortes d'animaux estranges, iacquez & caparassonnez richement; & ceux qui les conduisoyent habillez de pied en cap de robbes de pourpre rachees d'or: les captifs propres habillez de mesme, voire trop plus superbement encore; si que la richesse & plaisante varieté de leur equippage, ne permettoit de remarquer l'angoisse imprimee en leurs chetifs & hasfreux visages; que les trauaulx par eux endurez, leurs miseres, afflictions, & mesaises auoyent transiz comme en vne vraye image de mort. Mais le plus admirable à veoir estoit l'enorme grandeur des machines que lon traisnoit; si qu'il sembloit que le paué pour les chariots, ne les espaulles plus robustes de ceux qui en portoyent à bras, ne fussent assez suffisantes pour endurer de si pesans faiz; ains que l'vn deust fondre, & les autres ployer dessoubs. Car és vnes se voyoyent les batailles representees au naturel, tout ainsi qu'elles s'estoyent demeslees; les grand's tas de corps morts renuersez les vns sur les autres; les cheuaulx effrayez courans à trauers la plaine; les armes piece à piece gisans çà & là; & tout le champ semé du briz des lances & espees: és autres, la batterie d'vne ville; & les victorieux entrans de furie dedans par la bresche, qui passoyent par l'impitoyable trenchant de leurs glaiues tout ce qui se rencontroit deuant eux: violer les paures infortunees sur les corps propres de leurs maris, peres, & freres: piller les temples, saccager les maisons, & pour le dernier mets y mettre le feu: tout se remplir de sang, d'horreur, de confusion, & de mort: aucuns precipiter du hault en bas des murailles; les autres recourans aux prieres se prosterner aux pieds des vainqueurs, & là dessus estre liez, garrottez, enferrez d'entraues & de manotes, pour les reseruer à la seruitude: les autres se pensans garentir, fuir esperduz çà & là sans sçauoir où: & les places desmantelees, voire rasees à fleur de terre: brief tout ce qui se peut imaginer d'vne hostilité: chaque machine ayant vn grand escriteau en son front pour discerner ce que c'estoit, auec vne remembrance des chefs ennemis retirez au vif. Apres celà suyuoit vn nombre de galleres, & nauires armees en guerre, qui se traisnoyent sur des roulleaux, & sembloyent voguer; peintes & diasprees ce qui se peut: & de main en main les plus riches despouilles conquises sur les ennemis, tant par la terre que par la mer. Mais ce qui se trouua le plus magnifique, & qui rauit plus d'yeux à soy, furent les sacrez-saincts ioyaux du temple de Ierusalem; vne table d'or à sçauoir, du poix de soixante mille escuz: vn chandelier de la mesme estoffe, ayant six branches & pointes, qui auec la tige dont elles partoyent representoyent les six iours de la sepmaine, & la creation de l'vniuers; & la tige ou estoc, le sabbat & repos de leur createur. Puis les deux tables du decalogue, la plus riche chose qui fust: & apres celà vn grand nombre d'images de victoires, d'or & d'argent: & finablement Vespasian en son char triomphal, & Titus en vn autre: Domitian les suyuant sur vn cheual trop superbement harnaché. Toute laquelle pompe passa en belle ordonnance à trauers la ville iusqu'au Capitole; où les ceremonies paracheuees les Empereurs se retirerent au Palais, & tous les autres chacun endroit soy à faire la meilleure chere qu'ils peurent. Reste maintenant le dernier triomphe des Romains; celuy de l'Empereur Probus, descrit par Crinite apres Vopisque; car les Chrestiens ne se sont point entremis de ces mondanitez piafeuses. En premier lieu les soldats ayans deschaulsé vne grand' quantité de gros arbres és bois les plus prochains de Rome, racines & tout, on les transporta eschaffaudez dedans des taudiz de charpenterie, au Cirque Maieur, où ils furent replantez de nouueau; Si que tout à vn instant se presenta l'image d'vn quartier de haulte fustaye verdoyante, ombrageuse: en laquelle furent lasches mille Austruches en vie, mille Cerfs, & autant de Sangliers, & de Dains; auec vn nombre infiny d'autres telles sauuagines paissantes, autant qu'on en peut recouurer & nourrir: Ce qui fut tout abandonné au peuple pour les chasser, tuer, & prendre à sa volonté, selon qu'il escheoit à chacun. Le iour ensuyuant il donna à l'Amphytheatre cent grands lions emmantelez, tous d'vne main, qui de leurs horribles rugissements faisans hideusement retentir l'air à guise de plusieurs coups de tonnerre, furent combattus de longues perches ferrees au bout, de iauelines & espieux, & autres telles armes de vennerie, & tous estenduz morts sur la place. Pour les autres à qui les flesches de loin plaisoyent plus, cent Leopards, & autant d'Onces, & trois cens Ours; tout pesle-mesle. Et pour clorre le pas, vn combat à oultrance de trois cens paires de Gladiateurs, la plus grand part de Blemiens pris à la guerre, qui auoyent esté reseruez pour le triomphe, auec des Allemans & Polaques; & vn bon nombre de Bandolliers Saures,

Le triomphe de l'Empereur Probus.

OVATION. L'AVTRE sorte d'entree estoit l'Ouation, mais moindre que le triomphe, & de beaucoup inferieure à iceluy. Aulugelle liure 5. chap. 6. *La coronne ouale se fait de meurthe, dont vsoyent les chefs d'armees qui faisoyēt leur entree en Ouatiō, ausquels elle estoit decernee par le Senat, au lieu du triomphe, quād la guerre qu'ils ont conduitte n'a point esté deuëment denoncee, ny contre vn ennemy condigne: & que ceux contre qui on a combattu, sont gens de peu de fait & renom, ainsi que quelques serfs ou esclaues: ou qu'ils se sont renduz sans coup frapper; de maniere que la victoire n'a point esté ensanglantee: car à vne telle facicilité on estime estre fort couenable cest arbrisseau, propre & dedié à Venus, ainsi qu'vn triomphe delicat & Venerien, nompas Martial: Dont M. Crassus ayant mis fin à la guerre des esclaues qui s'estoyent rebellez, faisant son entree en Ouation, refusa tout à plat par vne arrogance & despit le chappeau de Meurthe; & trouua par faueurs le moyen d'obtenir vne ordonnance du Senat, qu'il entreroit coronné de laurier.* Le mesme touche encore Festus: *Oualis corona est Myrthea, quam habebant qui Ouantes introibant, cùm bella non erant indicta, aut sine sanguine confecta.* De maniere que ces deux sortes d'entrees semblent se rapporter à leurs deux anciens premiers mois; le triomphe c'est à sçauoir à celuy de Mars, & l'Ouation à Apuril dedié à Venus. Tite Liue au 26. descrit celle de Marcel; mais Plutarque bien plus particulierement en sa vie; où il met que ce moindre triomphe s'appelle en Grec εὐάν, & en Latin Ouatio, qui differe en cecy du triomphe; que l'Ouant n'entre pas en la ville sur vn char tiré de quatre cheuaux, ny n'a point de chappeau de laurier sur son chef, ains de Meurthe: ne les trōpettes & clerons nomplus ne vont pas sonnant deuant luy; ains marche à pied auec des pantouffles, au son des fluttes & hault-bois: de sorte que celà ne sent point tant sa guerre, qu'vne doulce congratulation & resiouyssance, dont la veuë en est plus plaisante que nompas effroyable: Car ceux qui auec vne grande occision & carnage des ennemis, auoyent obtenu quelque victoire signalee, faisoyent leur entree en vn triomphe du tout martial & bellique; suyuis de leurs soldats equippez d'armeures, & coronnez de chappeaux de laurier, tout ainsi que s'ils retournoyent victorieux du combat: Mais ceux qui par practiques & menees, par vne dexterité d'esprit, & facondité de langage estoyent venus à bout de leurs entreprises, & auoyent rengez les ennemis à raison, la reception en semblable qu'on leur faisoit au retour à la ville, sentoit plus son pacifique festoyement, qu'vn violent effort d'armes: d'autant que les fluttes estoyent aux Romains vn instrument de plaisir & de paix: & le Meurthe consacré à vne Deesse de mesme. Le mot au reste d'Ouation, que quelques curieux grecanistes auroyent voulu tirer du mot Grec εὐάν, leq̄l les soldats crioyēt en entrant par vne acclamation de ioye, dont aussi le bon pere Bacchus auroit eu l'vn de ses surnoms εὔιος, ainsi comme le triomphe de θρίαμβος ne venoit pas de là; ains pource que tout ainsi que les triomphans immoloyent vn taureau, & en l'Ouation on ne sacrifioit qu'vne ouaille, que les Latins appellent *Ouis*, le mot *d'Ouatio* en seroit procedé: à quoy se conforme Seruius sur le 4. de l'Eneide; *Sola fuga nautas comitabor ouantes.* Denis Halicarn. au 5. liure l'appelle en Grec εὐάσῃ, voulant que les Latins par vne deprauation du vocable ayent de là emprunté leur *Ouatio*; mais il faut pardonner aux Grecs, qui tirent toute la couuerture à eux: parquoy quelques autres le deriuent de cette exclamation *Ohe*; dont Festus ne s'esloignant pas beaucoup, dit que c'est de OO, vn cry que l'on a accoustumé de ietter; à quoy auroit esté entrelassee vn V consonante, pour en former vn mot plus doulx. Le mesme Halicarn. adiouste apres Licinius Macer, que l'an 250. Agrippa Menenius, & P. Posthumius estans Consuls, le Senat inuenta lors premierement l'Ouation, à fin de n'egaller point en vn mesme triomphe Posthumius auec son collegue, qui auoit trop mieux exploicté que luy. Tite Liue liure second, fueillet 64. ligne 26. le met confusement; *Et hoc anno Romæ triomphatum:* Mais l'autre le particularise en disant, que l'Ouation differe du triomphe, en ce que le General de l'armee ne fait pas son entree dans vn chariot, ains à pied, deuant les files de ses soldats: Et qu'au lieu que le triomphant est vestu d'vne trabee ou robbe de pourpre brochee d'or, l'Ouant n'en a qu'vne simple de pourpre, telle qu'est l'ordinaire des Consuls & Preteurs: & si ne porte point de sceptre comme ceux qui triomphent, mais vne branche de laurier seulement: tout le reste à peu pres semblable. De cette Ouation de Posthumius, Pline liure 15. chapitre 29. en parle plus largement, & dit; Que Posthumius Tubertus le premier de tous entra en Ouation dans la ville, en son consulat; pource que sa guerre s'estoit demeslee sans aucune effusion de sang; coronné au reste d'vn chappeau du Meurthe de Venus la victorieuse; dont il rendit du depuis cest arbrisseau souhaittable aux ennemis: & que de là en auant il seruit de coronne és Ouations; excepté en M. Crassus, qui fit son entree coronné de laurier pour la victoire des serfs fuitifs, & de Spartaque. Mais si c'estoit à pied ou à cheual que l'entree se faisoit en l'Ouation, il y a quelque varieté comme met Aulugelle au lieu cy-dessus allegué: *Prætereundum non est quod ad Ouationes attinet, super quo dissensisse veteres scriptores accipio: Partim enim scripserunt, qui Ouarent introire solitos equo vehētes; & Sabinus Massurius pedibus ingredi Ouanteis dici; sequentibus eos non militibus, sed vniuerso Senatu.* Tite Liue au 28. liure où il descrit le triomphe de Liuius Salinator, & l'Ouation de Claudius Nero pour la defaitte d'Asdrubal

drubal, dit que cettui-cy fit son entree à cheual, mais sans estre accõpagné de soldats : *Inter ipsos, ne, cùm bellum communi animo gessissent, triumphum separarent, ita conuenit : quoniam in prouincia M.Liuij res gesta esset, & eo die, quo pugnatũ foret, eius forte auspiciũ fuisset : Exercitus Liuianus deductus Romam venisset, Neronis de prouincia deduci non potuisset ; vt M.Liuium quadrigis vrbem ineuntem milites sequerẽtur, C. Claudius equo sine militibus inueheretur* ; Ce qui en peu de paroles comprend la difference du triomphe & de l'ouation.

Fueil.11.lig.7. SIEGE A L'ADVENIR *des despoilles opimes.* Festus : *On appelle les despoilles* OPIMES, *d'Ops la femme de Saturne, dõt elles ont pris leur origine & denomination ; à cause qu'on tient Saturne estre ainsi dit de* SATVS, *comme culteur qu'il est des champs labourables : parquoy on luy attribue vne faulcille, marque & instrument de laboureur. Ops est aussi dicte* CONSIVA, *coënsemensante, & estimee estre la terre, reueree pour cette occasion au palais par le peuple Romain ; d'autant que la terre est celle qui eslargist toutes manieres d'opulences à l'humain genre : & ceux là sont dicts opulents, qui possedent grande quantité d'heritages en fonds de terre : les victimes aussi appellees opimes, celles principalement qui sont bien grasses & refaictes : & les choses magnifiques & amples pareillemẽt : si que les despoilles que le General d'vne armee du peuple Romain, ayãt mis à mort de sa propre main celuy de la partie aduerse, sont de mesme appellees opimes, desquelles la rarité a esté telle, qu'en l'espace presque de cinq cẽs trente ans, il n'y en a eu que trois seulement : Les premieres que Romulus emporta d'Acron* (ce sont celles cy) *Les secondes, Cossus Cornelius dit Tolumnius,* (liure 4.fueil.178.lig.27.) *Et les troisiesmes M. Marcellus de Viridomare : Toutes lesquelles furent pendues au temple de Iuppiter Feretrien. Varron dit les despoilles estre appellees Opimes, nonobstãt qu'vn simple soldat les eust conquises, pourueu que ce fust sur le chef de l'armee ennemie : Mais qu'on n'a pas accoustumé de les attacher toutes en ce temple de Iuppiter ; Tesmoing les liures des Pontifes ; où il est cõtenu que pour les premieres despoilles, vn bœuf : Pour les secondes, les Solitauriliens* (nous en parlerõs cy apres) *Et pour les tierces, vn aigneau, souloient estre sacrifiez en public. Au reste que la loy de Numa Pompilius touchãt ces despoilles opimes estoit de cette teneur.*

QVOIVS. AVSPICIO. CLASSE. PROCINCTA. OPEIMA. SPOLIA. CAPIVNTVR. IOVEI. FERETRIO. BOVEM. CAEDITO. QVEI. CEPIT. AERIS. DVCENTA. DARIER. OPORTETO.

Les anciẽs Romains aussi biẽ que les Parisiẽs accoustumez de mettre vn s pour r.

SECVNDA. SPOLIA. IN. MARTIS. ASAM. IN. CAMPO. SOLITAVRILIA. VTRA. VOLVERIT. CAEDITO.

TERTIA. SPOLIA. IANO. QVIRINO. AGNVM. MAREM. CAEDITO. CENTVM. QVEI. CEPERIT. EX. AERE. DATO.

Plutarque en la vie de Romulus allegue ce que dessus de Varron, qui deriue ce mot *d'opima, d'opes, facultez & richesses* : mais qu'il y a plus d'apparence, que ce soit *d'opus, œuure ou acte* ; parce qu'il faut que le General de l'armee y mette luy mesme la main, & tue le chef ennemy. Quant à la constitution de Numa, en la vie de Marcel, il fait mẽtion de ces trois differences de despoilles opimes ; dont les premieres estoient dediees à Iuppiter Feretien ; celuy qui les auoit gaignees, estant recompensé de trois cens asses (ce sont à peu pres trois escuz) les secondes, à Mars ; deux cens asses : les troisiesmes à Quirinus, cent asses : mais que la plus commune opinion est la dessusditte. Et en la 37. question Romaine il met q̃ de toutes les choses consacrees aux Dieux, les despoilles seules conquises en guerre se laissoient là deperir à nonchalance, sans les refaire ny entretenir, pour montrer (car c'est la meilleure raison qu'il allegue) que les Dieux benins & pacifiques de leur naturel, ou plus-tost le Dieu d'vnion & concorde, ne veult que les picques, dissentiõs & inimitiez de peuple à autre, soient immortelles & pardurables ; ains qu'elles s'vsent, dissipent & aneantissent auecques le temps.

Trois sortes de despoilles opimes.

DES COLONIES ET MVNICIPES.

Fueil.2.lig.26. EN TOVS *les deux lieux furẽt enuoyez nouueaux habitans.* Au Latin, *vtroque Coloniæ missæ.* les Romains eurẽt tousiours en leurs actions ie ne sçay quel pretexte de iustice & humanité, non tant par vne synterese, ou cõscience qui fust en eux, comme par vn masque à propos pour desguiser leur demesuree ambition & conuoitise de dominer ; & faire leur profit enuers vn chacun par vn feint & dissimulé pretexte de leur debonnaireté & clemence. Sur tout ils ne precipiterent oncques rien en leurs entreprises & executions, plus-tost y sont ils retournez plusieurs fois, & procedé à pieds de plomb peu à peu, espiãs que l'occasion fust bien meure pour la cueillir à propos. Et auant toute chose faisoient tousiours des alliez & confederez : Puis des ligues offensiues & defensiues : en apres des protections ; ainsi que des Capouans cõtre les Samnites ; des Mamertins contre les Carthaginois ; de ceux d'Authun contre l'Auuergne, & assez d'autres : Et finablement des subiects. Et si iamais en leurs premiers progrez ils n'entreprirẽt s'ils ont peu, deux grosses guerres tout à vn coup, ains ont eu la patience de les cõduire & demesler l'vne apres l'autre : mais ils les ont depeschees en bien peu de iours, & auec de grosses armees, qui ne demouroient comme rien en cãpagne ; au moins sur leurs premiers progrez, par plus de 350. ans, iusqu'à la guerre de Veies desduitte au 5. liure ; à quoy leur seruoit pour les abreger, la briefueté de leurs charges & magistrats, comme d'vn an les Consuls & Preteurs ; & de six mois les Dictateurs ; à raison dequoy ils s'en depeschoiẽt, afin de cueillir eux-mesmes le fruict de leur victoire : aussi n'ont ils d'autre costé guere esté sans guerre, de peur de se ramollir & rouiller en oysiueté : ioinct auec ce

qu'ils ne pouuoient bonnemẽt demeurer en repos, nomplus que les François, & toutes autres nations belliqueuses: car durãt la paix ils estoiẽt en perpetuelle combustion & querelle, le peuple contre le Senat: & soubs les Empereurs ils n'ont point eu à Rome de pire condition que la paix, durant laquelle les Princes ordinairement se dispensent d'vn plus dur & rigoureux traictement enuers leurs subiects, q̃ nompas à la guerre, où ils ont plus de besoin de leur ayde & seruice: Dont Tacitus a fort elegammẽt delasché ce traict au 3. à propos de Tybere & de ceux d'Authun, qui auoient pris les armes soubs la cõduitte de Sacrouir: *Extitisse tandem viros qui cruentas eius epistolas armis cohiberent: miseram pacem vel bello bene mutari.*

Or l'vn de leurs principaux moyens de se maintenir & accroistre, furent leurs nouueaux peuplemẽs, qu'ils appelloient les Colonies: Car ayans obtenu quelque victoire alencontre des peuples voisins; entre les autres conditions de l'appoinctement, dont ils n'en reietterent onques pas vn s'ils auoient du meilleur (mais s'ils eussent receu quelque lourde estrette & secousse, ils n'en voulurẽt onques faire, qu'ils n'eussent prealablement eu leur reuanche, & recouuré leur honneur & reputation) le premier article estoit ordinairement de les eclipser d'vne portion de leur territoire; lequel s'il estoit pres de Rome, ils incorporoient au domaine: si vn peu plus auant esloigné, ils y enuoyoient des bourgeois pour le posseder, & y faire leur demeurance; & en contr'eschange transportoient les anciẽs habitãs à Rome: dequoy il s'ensuyuoit deux commoditez tout ensemble; l'vn qu'ils leur ostoient le moyen de se rebeller de nouueau; & l'autre que cette Colonie leur seruoit de frontiere alencõtre des courses & inuasions soudaines. Ciceron en la loy Agriarie contre Rulle: *Hoc in genere est operæprecium diligentiam maiorum recordari, qui Colonias sic idoneis in locis cõtra suspicionem periculi collocarunt, ut non oppida Italiæ, sed propugnacula imperij esse viderẽtur.* Car si les ennemis mettoient quelque armee en campagne, ils ne failloient de leur costé les aller trouuer aussi tost; & à quelque prix que ce fust leur liurer la bataille, où fort rarement ils ont succombé. Tiercement, la ville se deschargeoit d'vn surcrez importun, inutile, de menu populasse, que la necessité sans cesse esguillõnoit à de cõtinuels troubles & seditions: Et si celà leur seruoit en oultre à se faire estimer gens traictables & de doulce nature, quand à tous propos, au lieu d'exterminer de fonds en comble ceux qui de gayeté de cœur les venoient harseler, ils se contentoient de conditions tant soit peu raisonnables, nonobstãt qu'ils les tinssent du tout à leur discretiõ & mercy: Car la premiere poincte de la chaulde furie des armes estant ratiedie, ils admettoient leurs ennemis propres à vn mesme droit de cõbourgeoisie; sans proceder à plus grande effusion de sang, ne reduire leur territoire desolé en friche; ains par vn seul traict pouruoyoient à l'vn & à l'autre: comme met Den. Hal. au second des antiquitez Romaines: *Que le troisiesme des statuts de Romulus, esprouué le plus excellẽt de tous autres, reüssit a vn tresferme appuy & fondement de la Romaine liberté au temps de la Republique; & quant & quant d'vne merueilleuse efficace pour la grandeur de l'Empire qu'ils s'establirent finablement: Ce fut qu'il defendit de tuer és prises de villes tous ceux d'audessus quatorze à quinze ans, ainsi que quelques autres nations souloient faire: Ny de les vendre au marché pour esclaues: nomplus qu'il ne voulut reduire leurs chãps labourables en des pastiz, ou bruyeres; mais y enuoya selon qu'il escheoit au sort, quelque nombre de citoyens Romains pour les cultiuer: & en contr'eschange admettoit les anciens possesseurs au droict de la combourgeoisie Romaine.* Par fois ils laissoient encore les peuples subiuguez & conquis en leurs demeures accoustumees, iouyssans de leurs loix & coustumes; Et celà s'appelloit municipe. *La Colonie donques estoit* (cõme dit Aulugelle liure 16. cha. 13.) *de ceux qui ne venoient pas d'estrangers à la cité ou bourgeoisie Romaine, comme d'vn estoc prouenãt de sa racine particuliere; mais estoiẽt comme prouins partans de la ville: & vsoiẽt de tous les droicts, vz, statuts & coustumes du peuple Romain, non des leurs à part a leur fantasie: laquelle condition encore qu'elle soit plus subiecte & moins libre, on l'estimoit neaumoins la meilleure & plus excellente, pour la grandeur & maiesté du peuple Romain; duquel les Colonies sont comme vne representation & petite image: Ioinct que le droict des municipes est moins cõgneu, ains presque effacé & aneanty: tellemẽt qu'ils n'en vsent plus comme point.* Mais pour comprendre mieux tout l'estat de ces Colonies, municipes, prefectures, droict Romain, & du Latium; auec autres telles particularitez de l'histoire Romaine, il est besoin d'esclarcir icy à ceux qui ne le sçauent pas, comme, & en quoy tout celà cõsistoit.

En premier lieu, celuy qui estoit natif, non d'vne Colonie, municipe, ou prefecture (il faut necessairemẽt vser de ces mots, puis que nous n'auons dequoy les representer en nostre language) ains de la ville de Rome, ou de la banlieuë: ou qui de seruitude y auoit esté mis en liberté: ou par vn especial priuilege appellé d'vne nation estrangere pour estre vray habitant de Rome: ou à qui l'on donnoit plein droict de bourgeoisie; Tout celà constituoit la premiere & plus auctorisee espece de la citoyennerie Romaine: Ainsi que furent les premiers habitans, & leurs hoirs: apres eux les Sabins qu'amena Tatius; les Thoscans, & Latins soubs Romulus: les Albãs, & autres Latins soubs les autres Rois: la race des Claudiens, des Sabins; & plusieurs autres du temps des Consuls: & finablement les esclaues, qui estãs mis en liberté en la ville, obtenoient par mesme moyen le droict & tiltre de bourgeoisie, auec voix & suffrage en toutes les assemblees publiques, en l'vne des trẽtecinq tribuz: car pour estre vray citoyẽ Romain, il failloit nommee-

La bourgeoisie Romaine.

nommeement estre immatriculé en l'vne desdites TRIBVZ;& lors ils estoiēt capables de paruenir à toutes les charges & dignitez de la Republique. Mais pource que le droit de cette bourgeoisie à le prendre au large, n'estoit pas egallement vn à tous, pour le regard de leurs franchises, priuileges, immunitez, prerogatiues & preeminences: car comme dit Tacitus au 3. *Romana ciuitas olim data cùm id rarum, nec nisi virtuti precium esset;* Aussi y en auoit-il de plusieurs sortes & degrez: Car ceux qui auoient le droict de suffrage, iouyssoient quant & quant de ceux qui s'ensuyuēt: Que le citoyen Romain par les loix Porcienne & Semproniennc, ne pouuoit estre fouetté de verges, ny constitué prisonnier, ny executé à mort en sorte quelconque, sinon par le iugement & arrest general du peuple: Ciceron pour sa maison: *Sed cùm hoc iuris à maioribus proditum sit, vt nemo ciuis Romanus aut libertatē, aut ciuitatem amittere poßit, nisi ipse auctor factus sit.* En apres ils auoient droict d'estre enroollez és legions Romaines; ce qui n'estoit point octroyé à d'autres. Tiercement ils auoient toute puissance absoluë de vie & de mort enuers leurs enfans. Plus de porter la togue; d'estre adoptez, & passer d'vne famille à vne autre: de recueillir les successions qui leur estoient leguees par le testament d'vn autre citoyen Romain; car vn estranger ny estoit admis par voye aucune: Ny le testament d'vn citoyen ne se pouuoit faire en la presence d'autres q̃ des cōcitoyēs: lesquels ne se pouuoiēt aussi marier à vne estrangere, ny autte que sa concitoyenne; autrement le mariage estoit reputé nul; & les enfans en prouenās, illegitimes. Plus d'autres droicts encore à eux communs, auec celuy du Latium, & des municipes. Il y auoit donques diuerses sortes de Colonies, selon que dit Asconius: les vnes Romaines vsans du droict Romain; ainsi que furēt Parme & Modene: & d'autres Latines; cōme Boloigne la grasse: Tite Liue vers la fin du 39. *Illud agitabant vt Colonia Aquileia deduceretur: nec satis cōstabat vtrū Latinam, an ciuium Romanorum deduci placeret: postremò Latinam potius deducendam patres censuerunt.* D'autres meslees de Romains: D'autres d'estrāgers seulement, vsans ce neaumoins du droict Romain. Plus celles des Veterās vieils routiers, qui ayans faict plus que leur seruiui à la guerre, estoient exempts de plus porter les armes. Mais cecy se commença à practiquer depuis le temps de Sylla seulemēt; & de là és guerres ciuiles, qui s'rallumerent de cette amorse entre Cesar & Pompee: Puis durant le Trium-virat: & finablement d'Auguste & de Marc Antoine; tant que le champ, c'est à dire l'Empire de l'vniuers, demeura à vn seul; & consequemment à ses successeurs: Et ce pour recompenser ceux, qui abandonnans la cause publique, espouserent leurs factiōs particulieres: Dequoy Vrbicus au liure des controuerses parle ainsi: *Les terres se souloient aßigner aux vieils routiers en deux sortes; l'vne que ceux dont on les priuoit n'y auoient plus rien que veoir quelconque; toute l'ancienne iurisdiction demeurāt esteinte; car les Commissaires de la Colonie y en establissoiēt vne toute nouuelle: l'autre, que la iurisdictiō accoustumee demeuroit encore en son premier estre, & à icelle estoit soubs-mis tout le territoire qu'on departoit.* Il y eut puis-apres des Colonies Augustales du tēps des Empereurs; où les choses varierent encore souuent; tant qu'à la parfin le tout vint à se confondre & abolir soubs le grand Constantin; que les charges venans à estre communiquees indifferemmēt à toutes sortes de nations, les droicts & priuileges des Colonies vindrent du tout à se pesle-mesler & ancantir: Mais reprenans nostre propos; Pour transporter ces Colonies & nouueaux peuplemens, ou és villes conquises sur les ennemis, ou en des places fortifiees toutes de neuf, dans le territoire dont on les mulctoit, suyuāt la premiere institution faicte par Romulus, se creoiēt trois Cōmissaires, appellez TRIVMVIRI COLONIAE DEDVCENDAE, dont il est fait mention au commencement du 3. liure, fueil. 104. lig. 10. Plus au 4. liure, fueil. 172. lig. 10. & en assez d'autres endroits: laquelle Commission emanoit du Preteur de la ville, qui creoit ces Trium-vires suiuant le decret du peuple; cōme mōtre tout le reglemēt en ce lieu icy du 10. liure, fueil. 434. lig. 37. *Tribunis plebis negotium datum est, vt plebiscito iuberetur P. Sempronius prætor Trium-viros in ea loca colonis deducendis creare:* La charge desquels estoit de departir les terres egalement aux nouueaux habitās, quelque fois plus quelque fois moins, oultre les cōmunautez des paccages & vsages des bois, tant pour le labour q̃ pour bastir & se chauffer; ensemble autres leurs necessitez. Au 4. liure, fueil. 199. lig. 46. ils n'eurent que deux arpens de terre pour chaque chef d'habitans: Au liure 5. fueil. 232. lig. 8. trois iournaux & sept douziesmes: Liu. 8. fueil. 354. lig. 23. deux iournaux: Lesquelles si escharses distributions, se faisoiēt afin d'y pouuoir tenir plus grād nombre d'habitās pour la seureté & la force; & les accoustumer à viure de peu, & à soigneusement cultiuer leurs petits heritages; car les Romains n'ont iamais congneu autre profession ny mestier, que les armes & le labour. En apres ces Commissaires leur departoient les maisonnages pour habiter és lieux ia bastiz, ou des places pour en edifier de nouueaux: ordōnoiēt la ville par quartiers & paroisses; y cōmettoiēt vn podestat, pour le fait de la iustice & police: Et en somme formoient la Colonie sur le modelle de la propre image de Rome: là où tout ainsi qu'il y auoit le Senat, & le peuple, aussi departoient-ils ces nouueaux habitās, en des Decurions representans le Senat; & en la commune: Desquels Decurions, tous les ans se creoient deux ou quatre hommes selon l'estendue de la Colonie, qui s'appelloit IIVIRI, vel IIII. V. I. D. *Iuridicūdo,* pour administrer la iustice; & ceux là representoiēt les Consuls & Preteurs Romains. Il y auoit

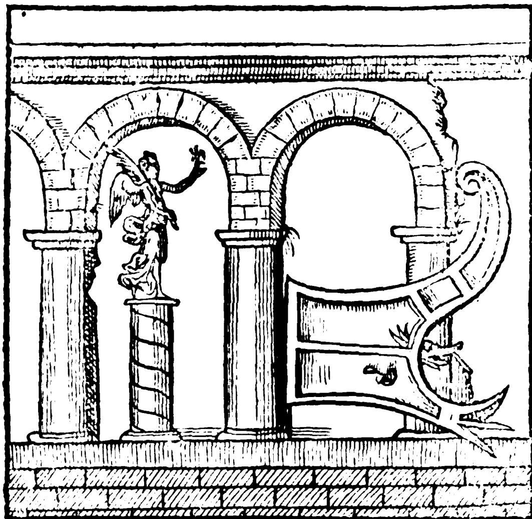
Les droicts de la bourgeoisie Romaine.

Diuerses sortes de Colonies.

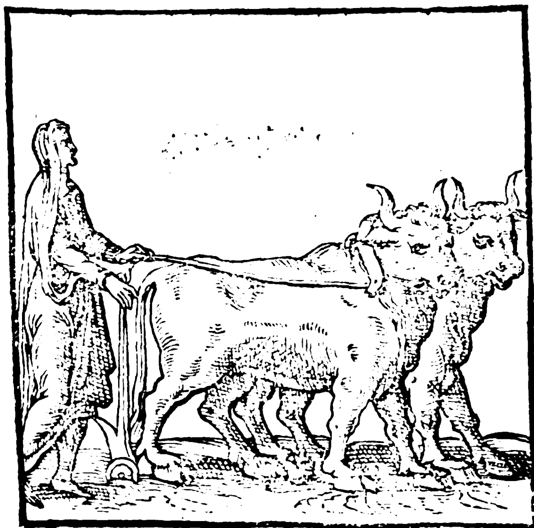
Charge des Trium-vires des Colonies.

Les Colonies formees sur l'exemplaire de Rome.

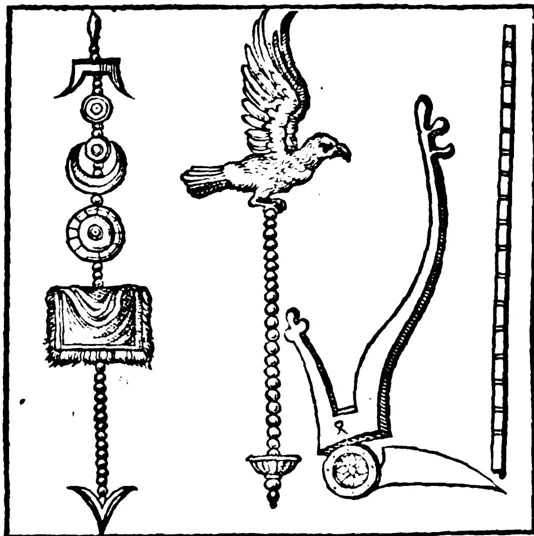
oultre-plus vn Edile, ayant la furintendence des ruës, grands chemins, & edifices publiques; du fait du domaine, pour donner à ferme les reuenuz publiques; & des viures: Vn Questeur encore ou receueur general, qui auoit la charge des deniers communs. Tels estoient les principaux Magistrats & officiers particuliers des Colonies: En toutes autres choses ils estoient reiglez selon les mœurs, les loix & ordonnances Romaines. Or nous vous auons bien voulu icy representer trois figures concernantes les Colonies, tirees des medailles antiques: Cette premiere doibt estre de l'vn des descendans du Roy Ancus Martius, qui fonda la Colonie d'Hostie à la bouche du Tybre, comme met Tite Liue liure premier, fueil. 30. lig. 16. *In ora Tyberis Ostia vrbs condita est:* Et Strabon au 5. κτίσμα δ' ἐστὶ τὰ ὤστια Ἄγκου Μαρκίου: *Ostie est vn ouurage d'Ancus Martius*: Et là est vne victoire entre des arcades, plãtee sur vne colone, tendant vn chappeau vers la pouppe d'vne nauire; pour denoter parauenture quelque bataille gaignee par mer.



La suyuante est tiree d'vn reuers d'Auguste; où vous pouuez veoir la representation d'vne Colonie, par vn Romain equippé de sa longue robbe, tenant le manche de la charuë, attellee de deux bœufs: Les autres le prennent pour vn sacrificateur, par-ce qu'il a la teste couuerte: lequel trasse le sillon de l'enceinte, dont il a esté parlé cy deuant.



Et en cette troisiesme est figuré la mesme charuë auec son soc, & le coultre; le tout roullant sur deux basses petites rouës, telles que dõt nous labourons en la France: Aussi Pline liure & chapitre 18. parlant des charuës dit, que leurs rouës ont esté vne inuention des Gaulois: *Galliæ verò duas addiderunt rotulas.* Plus vne Aigle, qui estoit l'enseigne coronelle de la legion: & vne autre enseigne de cohorte ou cõpagnie de cinq cens hommes: Pour montrer ce qui a esté dit cy dessus, que les Romains ne recongnoissoient aucun autre exercice, que du labourage & des armes: & que les habitans des Colonies, comme citoyens Romains qu'ils estoient, car à d'autres il n'estoit loisible, pouuoient estre enroollez és legions, & paruenir aux grades de la milice, & aux charges & dignitez de la Republique: Parauenture aussi que ceste figure est pour denoter la remuneration des vieils soldats, qu'on enuoyoit enseignes desployees és colonies qui leur estoiẽt assignees; auec les Tribuns militaires, les Centeniers & autres mẽbres de la legion: A propos dequoy voicy ce que dit Hygenus au traicté des Bornes: *Finitis bellorum operibus, augendæ Reip. caussa, illustres Romanorum viri vrbes constituerunt, quas aut victoribus populi Ro. ciuibus, aut emeritis militibus assignauerunt, & ab agrorum noua dedicatione culturæ Colonias appellauerunt.*



De ces Colonies il y eut iadis infinies brigues & menees, voire des seditions & debats à Rome; comme le tesmoigne entre autres l'Epitome de Flore sur le 60. de Tite Liue: *C. Grachus* (dit-il) *frere de Tybere, & plus eloquent encore que luy, fit des loix fort pernicieuses; du nombre desquelles fut la frumentaire, pour donner au peuple le boisseau de bled à vn blanc: L'autre fut la loy Agriaire, que son frere auoit desia esbauchee & mis sur les rangs: & par la troisiesme il corrompit l'ordre des Cheualiers: Car s'entr'entendans fort bien auec le Senat, comme estãs pareilz en nombre, il redoubla les trois cens qu'ils estoiẽt, si qu'ils vindrent à auoir deux fois autant de puissance. Finablement s'estant fait continuer en l'estat de Tribun pour l'annee suyuante; par le moyen des loix Agriaires qu'il fit passer, il obtint que plusieurs Colonies furent menees en Italie; & vne sur les ruines de Carthage, dont ayant luy* Semisse & triente.

luy mesme esté creé l'vn des trois Commissaires, il voulut l'aller establir. A ce mesme propos Velleius Paterculus au second liure: *Tybere Gracche entre les Trium-vires ordonnez pour conduire & fonder les Colonies, s'esleut luy mesme auec son beaupere Appius, homme Consulaire; & son frere Caius bien ieune encore. Mais parmy ses loix plus seditieuses, ie puis bien mettre celle qu'il fit, d'establir des Colonies hors de l'Italie.* Quant à C. Gracchus il adiouste; *Qu'il donnoit indifferemmẽt le droit de la bourgeoisie Romaine à tous les naturels d'Italie; laquelle il estendoit presque iusques aux Alpes: departoit les heritages à sa fantasie: ne permettoit qu'aucun citoyen Romain peust posseder plus de cinq cens arpens de terre: mettoit sus de nouueaux barrages, imposts, & subsides: remplissoit les prouinces de Colonies nouuelles; & transmit la iurisdiction du Senat à l'ordre des Cheualiers: ayant proposé oultre-plus de donner gratis au commun peuple le bled, sans en rien, ou bien peu payer.*

MVNICIPIA. LES MVNICIPES estoient de Romains citoyens aussi: & qui participoient aux mesmes charges & dignitez honoraires; mais iouyssans au reste de leurs loix anciẽnes, & coustumes locales. Aulugelle au lieu dernier cy dessus allegué: *Municipes sunt ciues Romani, ex municipiis suo iure, & legibus suis vtentes; muneris tamen cum populo Romano honorarij participes; ex quo munere capessendo appellati videntur. Nunquam populus eorum fundus factus esset.* Ce dernier poinct vn peu trouble est

Fundus fieri. esclarcy par Festus: *Fundus dicitur populus esse rei quam alienat, hoc est author:* Assauoir quand les decrets & ordonnances que faisoit le peuple Romain, non de quelque affaire d'estat & publique, mais particulier, comme sur les testaments, venditions, garenties, & semblables, estoient receuz par les Municipes, & les alliez, pour en vser de là en auãt comme de leurs propres; ainsi que dit Ciceron pour Balbus: *Quid dici potuit imperitius, quàm fœderatos populos fieri fundos oportere?* Et puis apres: *Potuit magis fundus populus Gaditanus fieri, si tum sit fundus, quum scita ac iussa nostra sua sentẽtia comprobat.* Plaute au Trinumme; *Nunc mihi is prope cõueniendus est; Vt quæ cum eius filio egi; ei rei fundus pater sit potior:* c'est à dire qu'il l'appreuue, le confirme, & le ratifie. Et Aulugelle liure 19. chap. 8. où il l'explique apertement, pour soubscrire & adherer, voire estre plege: *Sed hæc ego dixi, non vt huius sententiæ legisque fundus subscriptórque fierem.* Mais pour reuenir aux Municipes, le mesme Festus en parle ainsi: *Le Municipal est celuy comme dit Elius Gallus, qui est nay libre au Municipe: Item qui estant venu d'autre-part, y a obtenu quelque charge: plus qui de seruitude, y a acquis liberté. Les Municipaux encore estoient ceux, qui des autres villes venuz à Rome, ne pouuoient paruenir à aucun Magistrat, ains seulemẽt à vne partie des charges honoraires. Mais Seruius le fils disoit, du commencement les Municipaux auoir esté ceux qui estoiẽt venuz à la bourgeoisie Romaine, soubs cõdition de garder tousiours leur forme de Republique à part du peuple Romain; comme les Cumains, Acerraniens, Attellans, qui estoient en toutes choses vrais Romains citoyens, iusques à se pouuoir enrooller és legions; hors-mis qu'ils ne pouuoiẽt estre aduãcez aux offices & dignitez.* Paule en parle plus particulierement vn peu au dessoubs: *Le Municipe* (dit-il) *s'appelle cette maniere de gens, lesquels estãs venuz à Rome sans estre citoyens Romains, furent neaumoins faits participãs de toutes les charges, dignitez, & honneurs de la Republique, auec les propres citoyens Romains; hors-mis de donner leur voix, ou de paruenir à vn Magistrat; ainsi que furent les Fundaniens, Formians, Cumains, Acerrans, Lauiniens, & Tusculans, qui quelques annees eurent le droict de la bourgeoisie Romaine. D'vne autre sorte se definissent les Municipaux, quand toute leur Republique & estat passe entierement, & vient à estre vny & incorporé à celle de Rome; comme les Aricipiens, Cerites, Anagniens. Tiercement quand ils viennent à obtenir le droict de bourgeoisie Romaine, & neaumoins ne laissent pas de viure chacun endroit soy selon leurs vz, statuts, & coustumes anciennes & particulieres; ainsi que ceux de Tiuoli, de Preneste, les Pisans, Arpinates, Nolans, Bolognois, Plaisantins, Nepesins, Sutrins, & Lucquois.* Il se trouue quelque varieté d'opinions, lequel estoit à preferer pour le regard de la condition, ou les Colonies, ou les Municipes: Quelques vns estimoient deuoir estre les Colonies, pour les causes cy dessus mentionnees; Mais Aulugelle allegue de l'Empereur Hadrian, que les Prenestins firent vne fois toute instance enuers Tybere, pour estre de leur Colonie reduits en forme de Municipe; ce qu'ils obtindrent en faueur de ce qu'és enuirons de leur ville, il auoit recouuré guerison d'vne tres-griefue maladie. LES MVNICIPES au reste estoient de deux sortes; ou ayans droict de voix & suffrage és Comices & assemblees, ou sans en auoir: les premiers ne differoiẽt comme en rien des citoyens Romains faisans leur demeure en la ville, & aux champs d'alentour, car ils iouyssoient de tous les mesmes priuileges, authoritez, prerogatiues, & preeminẽces, excepté qu'ils n'estoiẽt pas descrits és Curies de Rome, & pourtãt ne pouuoient assister és comices assemblez par lesdictes Curies ou paroisses, comme nous dirons plus-aplain cy apres: Car nul des citoyens Romains ne se trouuoit en cette sorte d'assemblee, qui se tenoit pour l'electiõ des prelatures, benefices & dignitez ecclesiastiques, sinon ceux qui habitoient dans la ville, lesquels auoiẽt en chacune paroisse leurs sacrifices & ceremonies particulieres; comme encore les habitans des Colonies & Municipes chacun endroit soy, selon que tesmoigne Festus: *Municipalia sacra vocantur, quæ ab initio habuerunt ante ciuitatem Romanam adeptam: Quæ obseruare eos voluerũt Põtifices; & eo more facere, quo adsuissẽt antiquitus.* Et Tite Liue au 8. liure, fueil. 348. lig. 21. *Lanuuinis ciuitas data; sacráque sua reddita, cum eo vt ædes lucúsque hospitium Iunonis cõmunis Lanuuinis municipibus cum popu. Romano esset. Tusculanis seruata ciuitas.* là où au lieu que i'ay tourné, *on leur conserue leur cité saine & sauue: il faut met-*

MVNICIPES DE DEVX SORTES.

tre; *ils furent maintenus en leur ancienne forme de Republique.*

Mvnicipes sans voix & suffrage, furent les Cerites les premiers de tous, pour auoir (ce dit Aulugelle au lieu dessusdit) receu en leur ville, lors que Rome fut prise & saccagee par les Gaulois, les Vestales, & gẽs d'Eglise, auec les reliquaires & sacrez ioyaux; si que pour recõpense de cette honnesteté & deuoir, ils furent faits citoyens Romains, sans toutesfois estre admis aux negoces & affaires de la Republique, ny pouuoir paruenir à aucune administratiõ, charge ne dignité d'icelle. Et de là prirẽt leur appellation *Tabulæ Cærites*; où les Censeurs faisoiẽt enregistrer ceux qu'ils remuoient de leur Tribu, & priuoient de leur voix & suffrage.

LE DROICT DV LATIVM.

Ivs latii. Les Romains, à les prendre de leur premiere origine du costé paternel, vindrẽt des Troyẽs, assauoir d'Eneas: & du maternel, des Latins, de Lauinie fille du Roy Latin; dont le peuple fut anciennement d'vn fort grand renom, & tresbelliqueux: si que nul autre voisin de Rome ne leur tailla plus de besongne; comme estans presque vne mesme chose auec eux, vsans de mesmes armeures & façon de combattre, & d'vne mesme discipline militaire; comme vous pouuez veoir au 8. liure, fueil. 34. iusques à ce qu'ils furent finablement subiuguez par le Consul Camillus, l'an 415. fueil. 348. Car le Latium comprenoit quatre principaux peuples ou Cantons, soubsdiuisez en plusieurs villes & citez; les Latis, Volsques, Herniques, & Eques: (Les peuples de l'anciẽ Latium.) C'estoit toute cette grande estẽdue de terres plus que fertiles qu'on appelloit *Cãpania*, maintenãt la terre de Lauour en dedans terre; & toute la coste de la mer adiacente, de puis la bouche du Tybre iusqu'à Capouë, où la ville ancienne de Sinuesse, comme met Strabon: Mais nous la descrirõs plus-aplain cy apres; auec le reste de l'Italie faisant à propos pour l'intelligẽce de l'histoire Romaine, en vne table à part au bout de ces annotations, afin de n'entrebrouiller point les choses. Le droit donques du Latium, presque vne mesme chose auec le Romain, consistoit premierement en ce qu'ils auoient quelque forme de voix & suffrages parmy les citoyens Romains, quãd le Magistrat qui tenoit l'assemblee les y appelloit; pourueu que ses collegues ne s'y opposassent: Den. Hal. au 8. *Sp. Cassius fit venir en la ville le plus grand nombre de Latins & Herniques qu'il peut, pour donner leur voix: Tellement que toute la ville estoit desia remplie d'estrangers; quant Virginius qui s'en apperceut fit soudain faire vn ban par les carrefours, pour les faire vuyder de la ville.* Mais pource qu'ils n'estoiẽt pas enroollez és Tribuz, il failloit sçauoir par le sort, en laquelle ils balloteroient: Tite Liue au 25. *Les bulletins distribuez, les Tribuns firent faire place, & apporter le vase à ietter les billets, à ce que les Latins tirassent au sort en laquelle des Tribuz ils balloteroient.* Celà leur fut octroyé, cõme met Ciceron pour Balbus; l'an 261. Sp. Cassius, & Posthumius Cominius estans Consuls, par l'alliance qui fut contractee auec eux; dõt il est parlé au 2. liure, fueil. 76. lig. 34. mais de grace & honnesteté seulemẽt, & non par forme de priuilege ou de droict: Car encore que leur voix n'importast pas de beaucoup; si reputoient-ils neaumoins à vne grande faueur de la pouuoir dõner auecques les citoyẽs Romains. Au regard de leur cense, & leurs Centuries, celà se passoit apar-eux, en leurs villes. Que si és Comices cẽturiez qui se tenoiẽt à Rome, ils auoient accoustumé de dõner leur suffrage, assauoir ceux de la premiere Classe, en la premiere de Rome aussi; de la seconde en la seconde, & ainsi des autres; où biẽ tous reduits en vn globe, en celle qui escheoit au sort, de mesme qu'ils faisoient és Tribuz; celà depend d'vne coniecture: Quoy que ce soit, le plus anciẽ droict que les Latins eurent de Rome, fut d'estre admis a donner leur voix. L'autre article de ce droict Latin, estoit de pouuoir chacun apart-soy estre faict Romain citoyen. Appian au 2. des guerres ciuiles: *Du droict Latin cecy fut encore, d'obtenir la bourgeoisie Romaine, ceux qui és Colonies Latines auoient exercé vn Magistrat:* De maniere qu'vn citoyen Romain ayant perdu sa bourgeoisie, s'il venoit à s'inscrire pour habitant d'vne des Colonies Latines, & y obtenoit quelque Magistrat, il la recouuroit par mesme moyen; comme dit Ciceron en l'oraison pour Cecinna; & en celle de sa maison: mais les Latins peurent encore paruenir à la bourgeoisie Romaine par vne autre voye; si ayant laissé quelque enfant masle au lieu de leur naissance & demeure, ils s'en alloient resider à Rome, comme met Tite Liue au 41. où il allegue tout plein d'abuz & de fraudes qui s'y commettoient. Il y auoit encore vne troisiesme ouuerture à celà suiuãt la loy Seruilienne, quãd quelque Latin venoit à se constituer accusateur d'vn Romain, sur ce qu'ils appelloient *Repetundarum*, assauoir des cõcussions faittes par les Gouuerneurs des Prouinces, ou de la corruption de ceux qui administroiẽt la iustice en la ville; que si celuy là estoit condamné, l'accusateur obtenoit sa place de citoyen. Ciceron pour Balbus: *Si les principaux personnages de cette ville; de la plus grande authorité & sagesse, ont suiuant la tres-rigoureuse loy Seruilienne permis le chemin estre ouuert aux Latins, c'est à dire aux cõfederez d'obtenir nostre bourgeoisie par cette forme d'accusation, &c.* Il y eut encore depuis soubs Auguste d'autres moyẽs d'obtenir ce droict Latin, dont parle le Iurisconsulte. Vlpian tiltre 3. Mais par-ce qu'en la guerre Italique, tous les Latins demeurerẽt fermes en leur fidelité enuers les Romains, ils obtindrent aussi les premiers, & le reste des Italiens puis-apres, suiuant les capitulations accordees, le droict de la bourgeoisie par la loy Iulienne, que mit en auant le Consul L. Iulius Cesar l'an 663. son compagnon

pagnon Rutilius estãt mort en vn combat contre les Marses: Et par mesme moyen toutes les Colonies Latines hors de l'Italie eurẽt le droit du Latium; qui estoit en somme de donner sa voix és Comices; & de paruenir és offices & dignitez de la Republique Romaine.

DES PREFECTVRES.

Prefectures.

Il y auoit encore vne autre maniere de citoyens Romains espanduz çà & là par l'Italie, qu'on appelloit les Prefectures, de moindre cõdition, & non si priuilegez que les Colonies & Municipes: Car elles n'vsoient pas de leurs vz & coustumes locales ainsi que les Municipes; ny ne pouuoiẽt creer aucun Podestat de leur corps comme les Colonies, mais estoiẽt regies par certains Commissaires que les Consuls ou Preteurs y enuoyoient tous les ans, appellez *Præfecti*, ou Iuges de residẽce, ainsi que dient les Espagnols, pour leur administrer la iustice selon la forme qu'ils leur prescriuoient à leur partement: Et ces lieux là ainsi reiglez s'appelloient *Præfecturæ*. A quoy le mot de Preuost, & de Preuostez ne peut pas bien quadrer du tout, car l'vsage l'a destourné à vn autre sens; neaumoins on s'en peut seruir. Tite Liue au 9. liure, fueil. 391 lig. 9. *Eodem anno* (qui fut l'an 435. soubs le Consulat de Follius Flaccius, & Plautius Venox) *primùm præfecti Capuæ creari cœpti, legibus L. Furio prætore datis.* Et vn peu apres: *Postquam res Capuæ stabilitas Romana disciplina fama per sonos vulgauit, Antiatibus quoque, qui se sine legibus certis, sine magistratibus agere querebantur, dati ab senatu ad iura statuenda ipsius Coloniæ patroni; nec arma modo, sed iura etiam Romana latè pollebant.* Et au 26. *Præfectum ad iura reddenda Roma quotannis Capuam missuros.* Ce qui nous monstre en premier lieu la patience qu'eurent du commancement les Romains, quand par vn si long espace de temps ils permirent aux peuples suppeditez d'vser de leurs droicts & coustumes; & si ne leur introduirent les leurs, sinon apres en auoir esté requis: Et en oultre que non les armes tant seulement, mais leurs loix & police encore, leur acquirent & maintindrent cette leur si grande puissance: Car toutes personnes, & tous Empires paruiennent de peu à beaucoup, ou par le temporisement, comme ont faict les Turcs; ou par preud'hommie & iustice; ou par fraude & dexterité, ou par la fortune; ou par la vertu de leurs forces, & discipline militaire; adioustee à tout la perseuerance comme vn vray assaisonnement: De toutes lesquelles choses les Romains ont participé. Festus au reste touchant ces prefectures en parle plus particulierem ẽt; *Les Prefectures* (dit-il) *s'appelloient en Italie, celles où les Romains administroient la Iustice; & où se tenoient les marchez de neuf en neuf iours; si qu'il y auoit quelque forme de Republique, sans toutes-fois auoir des Magistrats de leur corps; Car on leur enuoyoit tous les ans de Rome des Prefects pour leur administrer la Iustice: lesquelles Prefectures estoient de deux sortes; l'vne des lieux où souloient aller des Prefects creez par le peuple à la nomination de vingtsix hommes à ce deputez, qui les luy presentoient; comme en ces dix villes; Capouë, Cumes, Casilinum, Vulturne, Literne, Puzzol, Acerres, Suessule, Atelle, Colatie: l'autre, celles où le Preteur de la ville de son authorité priuee enuoyoit lesdicts Prefects aussi tous les ans; comme à Fondi, Formies, Cere, Venafre, Allife, Priuerne, Anagnie, Frusinũ, Reate, Saturnie, Norche, Arpinum, & plusieurs autres.*

Grand' patiẽce des Romains à establir leur domination.

Diuers moyens de s'accroistre.

Nundinæ: les paysans alloient de neuf en neuf iours des chãps à la ville, pour vendre & achetter leurs menues necessitez.

entendre les festes, & iours plaidoyables, & les Edicts qui se faisoient.

Or les villes qui n'estoient comprises ny soubs les Colonies, ny les Municipes, ny les Prefectures, s'appelloient les alliees & confederees; comme Tiuoli, Preneste, Naples, & semblables; qui viuoient selon leurs loix & statuts particuliers; & estoient gouuernees par leurs Magistrats propres: de diuerses conditions toutesfois; les vnes du tout libres, les autres payans quelque gabelle, peage, & subside; les autres taillables plus ou moins à la discretion du peuple Romain. Ainsi fut toute l'Italie diuisee anciennement en ces quatre manieres de citoyens; & alliez, par l'espace de plus de 660. ans; iusques apres la guerre Sociale ou Marsique, que la bourgeoisie Romaine fut egallemẽt octroyee à tous les peuples de l'Italie; bornee alors de la riuiere de Rubicõ, & de l'Arne qui passe à Florẽce d'vne part; & de la mer Mediterranee de l'autre, vers la Poille, Calabre, & Sicile. Ciceron en l'oraison pour Sestius; *Nullum erat Italiæ municipium, nulla Colonia, nulla præfectura, quæ tum non honorificentissime de mea salute decreuisset:* Ce qui monstre que tous ces lieux auoient droict de voix & suffrage és congregations du peuple Romain. Cesar puis-apres s'estãt faict Dictateur perpetuel, y adiousta toute la Lombardie de deçà le Pau, les Venitiẽs, & Grisons: Et soubs le Trium-virat, elle fut encore estendue depuis le fleuue du Var vers la coste qu'on appelle la riuiere de Gennes, iusques à celuy d'Arse en l'Escauonie. Toutes lesquelles Colonies & Municipes, pour ne laisser riẽ en arriere de ce qui peut faciliter l'intelligẽce de l'histoire Rom. vous trouuerez à la fin de ces Annotatiõs deduictes en brief, auec les autres lieux d'Italie dõt Tite Liue fait mẽtiõ, selõ l'ordre de l'alphabet; & le temps & datte d'icelles cotté en teste, depuis Romule iusqu'à Vespasian; suyuãt nostre autheur, Den. Hal. Patercule, Frontin, & autres.

Villes confederees.

Anciẽne diuision de l'Italie.

Fueil. 11. lig. 33.

TATIVS *auoit la garde du chasteau de Rome; la fille duquel moyennant de l'or, &c.* Il y a de grandes varietez d'opinions sur ce faict icy, selon que les racompte Den. Hal. au second: Fabius & Liuius mettent (ce dit-il) que cette damoiselle contemplant du hault de la roque l'armee des Sabins, eut enuie des brasselets d'or qu'ils auoiẽt au bras, ainsi qu'estoit lors la coustume de ce peuple là, & des Thoscans, qui estoient delicats & somptueux. Pison, que c'estoit de leurs escuts dorez, & que ce fut vne feincte par elle excogitee pour les exposer par ce moyen desnuez de leurs armes defensiues aux Romains. En quel-

que sorte que ce soit, qu'elle enuoya vne sienne châbriere à Tatius luy offrir de donner les clefs de la forteresse, s'il luy vouloit en recompense donner aussi ce que ses gens portoient au bras gauche. Ce que luy ayant esté accordé, elle au lieu des brasselets demandant leurs escus, ils les luy ietterent tout à vn faiz, si qu'elle en demeura accablee; ainsi que vous la pouuez veoir representee d'vn reuers de medalle d'Auguste qui est d'argent, auec ces mots TVRPILIANVS IIIVIR. mais il conclud auec Pison, que ce fut à vne bône intention qu'elle bastissoit cette ruze; attêdu l'honneur q̃ les Romains luy firêt depuis de l'enterrer au plus sainct lieu de la ville, où elle auoit esté assommee pour le bien & conseruatiô d'icelle; & le solennel anniuersaire qu'on luy fit depuis tous les ans: Aussi que les descendans de son pere ne refuserent point la souuenance du faict, comme heroïque, & d'vne grande pieté enuers la patrie.



Varron en a dit cecy; *Le mont Tarpeien fut ainsi appellé de Tarpeie vierge Vestale; qui fut là endroit mise à mort par les Sabins auec leurs armeures, & puis enterree; dont la memoire de son nom demeura à la roche, qui encore à cette heure est appellee Tarpeienne.* Et Seruius sur le 8. de l'Eneide: *Hinc ad Tarpeiam sedem:* met qu'elle fut ainsi ditte de la vierge Tarpeie: laquelle durant la guerre de Romulus contre les Sabins, comme il eut donné la charge de la forteresse à vn nommé Tarpeius, sa fille Tarpeie estant allé querir de l'eaue en vne fontaine tomba és mains des ennemis; lesquels la sollicitans de leur liurer la place, elle leur demanda pour salaire les ornemês qu'ils portoiêt au bras gaulche. Mais apres les auoir introduits dedans, par vne mort ingenieuse ils s'acquitterent de leur promesse; car interpretans ces pareures qu'elle auoit requis, aux rondelles de leurs bras gaulche, ils l'en accablerent: & ayant esté enseuelie en la mesme place, laissa son nom à tout le mont; comme dit Plutarque en la vie de Romulus; iusqu'à ce que Tarquin le superbe le dedia à Iuppiter: mais l'vn des coings où estoit vn precipice de rocher dont l'on ietta depuis les malfaicteurs, garda son nom. Il se voit vne autre medaille d'argent de Titurius Sabinus, où au reuers elle est pourtraicte entre deux soldats armez de rondelles, vn grâd tas d'autres gisans à ses pieds, qui demôstrêt le mesme accidêt: lequel Properce au 4. de ses Elegies racôpte tout d'vne autre sorte, mais poëtiquement: Car il l'inscript pour vne fable: Que cette fille s'estant desmesurémêt amourachee de Tatius, elle luy ouurit la porte le iour des Palilies, que Romulus & tous ses gens sans autrement se tenir sur leurs gardes s'estoiêt mis à banqueter & faire bonne chere: & que puis-apres ayant requis Tatius de la prendre à femme, luy detestant sa meschanceté suyuant ce que souloit dire Auguste Cesar, & Antigone auparauant: *Ie hay le traistre aymant la trahison*, la fit accabler par ses gens: & que la Roque prit son nom du pere d'elle:

A duce Tarpeio mons est cognomen adeptus.

LES ROMAINS *& Sabins auoient desia recômencé la meslee.* Les autheurs varient en cecy encore; car Den. Hal. met que pour la premiere iournee la victoire demeura en suspens; les Romains & Sabins estans fort empeschez chacun endroit soy de ce qu'ils deuoient faire; quand le lendemain auant que la meslee se recommêçast, les rauies allerent trouuer les Peres conscripts, & de là par leur permission les Sabins, où Hersilie portant la parole impetra la paix: Surquoy Aulugelle liure 1. chap. 21. adiouste vne particularité notable du 3. des Annales de Cn. Gellius, que cette dame auât que d'en venir là fit vne telle priere à Nerie la femme de Mars, pour luy assister à moyenner cest appoinctement: NERIA MARTIS TE OBSECRO PACEM DARE, VT LICEAT NVPTIIS PROPRIIS PROSPERIS VTI; QVOD DE TVI CONIVGIS CONSILIO CONTIGIT, VTI NOS ITIDEM INTEGRAS RAPERENT, VNDE LIBEROS SIBI ET SVIS POSTERIS PATRIAE PARARENT. Pour raison de ce deuoir au reste leur furêt decernez plusieurs honneurs, q̃ specifie Plutarque en la vie de Romulus; & entre autres, q̃ le premier iour du mois de Mars, qui estoit lors le premier de l'annee, fut dedié à l'honneur des dames Romaines; ouquel se celebroit la feste qui d'elles fut appellee *Matronalia* côme met Acron sur Horace; Et Ouide au 3. des Fastes: Fueil. 12. lig. 33.

Cùm sis officiis Gradiue virilibus aptus,
Dic mihi, matronæ cur tua festa colant?

Où il en assigne quatre ou cinq causes, la premiere pour auoir eu la hardiesse de se ietter ainsi parmy les glaiues & espees en vn si acharné & cruel combat, ouquel Mars preside:

Aut quia committi strictis mucronibus ausæ
Finierant lachrymis martia bella suis.

Ou pour auoir esté ainsi heureuses en lignee côme fut Rhea Syluia, que ce Dieu engrossa de deux si braues iumeaux. Item qu'au commancement de Mars la terre commâce à s'empreigner des raiz du Soleil, & de l'humide douleeur du Printemps, pour s'en rendre fertile, selon que toutes

toutes femmes mariees doibuent desirer d'estre. Et finablement que Iunon mere de Mars, surnommee Lucine côme presidâte aux enfantemens, auoit vn temple dedié sur les Esquilies, où les dames Romaines celebroient son anniuersaire le premier iour de ce mois : Festus; *Martias kalendas matronæ celebrabant, quòd eo die Iunonis Lucinæ ædes coli cœpta sit.*

Fueil.13. lig.21. TATIVS *estant allé à Lauinium fut massacré par le peuple.* Ce Sabin qui regna auec Romulus, est aussi par quelques vns compté au nombre des Rois de Rome : Ce qu'Ouide au 6. des Fastes semble vouloir inferer, quâd il met Seruius Tullus pour le 7. Roy, qui n'est que le 5. en ordre apres Romulus.

Sitque caput semper Romano tectus amictu
Qui Rex in nostra septimus vrbe fuit.

Parlant sans doubte d'iceluy Seruius. Solin aussi au 2. chap. met Tatius au nombre des Rois: mais pource que son regne fut associé auec Romulus, on n'en met que sept.

Fueil.14. lig.33. NON DE L'ESTABLIR *seulement tant à la guerre qu'à la paix.* Des institutions & ordonnances de Romulus nous en parlerons cy dessoubs: Mais Den. Hal. au second, pour le regard de la guerre allegue cette-cy entre autres; que toutes fois & quantes qu'il vouloit faire quelque entreprise, il ne luy estoit point autrement de besoin pour celà, de faire eslire des Tribûs, assauoir Coronels, par les Tribuz; ny des Centeniers par les Curies; ny des Generaux de la cauallerie; ny de faire vne monstre ou reueuë nouuelle pour sa leuee, rengeant vn chacun soubs sa classe; mais faisoit seulement entendre son intention aux Tribuns touchant le nombre d'hommes qu'il vouloit mener; Et eux aux Centeniers estans soubs leur charge & departement; Et ceux cy à leurs Decurions, caps d'esquadre, & sergés de bâde; qui les assembloient à vn instant par chambrees: de maniere que l'armee estoit soudain preste à se mettre aux champs. De laquelle maniere de faire s'approchêt beaucoup les Cantons de Suisse és leuees d'hommes qu'on leur demande, car ils sont incontinent tous prests de marcher. — Bel ordre militaire de Romulus.

Fueil. mesme lig.35. QVE PAR L'ESPACE *de quarâte ans que Numa regna.* Toutesfois il y en a quarâte trois: mais celà est dit par ce qu'ordinairement les anciens autheurs se sont fort arrestez aux dizaines, nombre accôply, & tenant lieu côme de reposoüers en vn escallier. Que s'il y a qlques nôbres rôpuz entre-moyens d'vne dizaine à l'autre, ils se sont arrestez à la plus prochaine; Tout ainsi que des septante interpretes, qu'on dit communement de la Bible; & neaumoins ils estoiêt deux d'auêtage, assauoir soixâte douze; Et des Centum-vires, pour vuyder les moindres causes & proces; lesquels estoient cent & cinq: trois assauoir de chacune des 35. Tribuz.

Lig.40. ET APPELLA *ses satellites Celeres, comme qui diroit prompts à executer ses commandemens.* Festus infere que c'estoient gens de cheual. *Les anciens (dit-il) appellerent Celeres ce que nous disons les gens de cheual; ainsi nommez de Celer qui tua Remus; lequel fut le premier estably par Romulus Capitaine de ceux qu'il esleut, dix de chaque Curie, parquoy ils estoiêt trois cens en tout.* Car Romulus ayant departy tout le peuple en trois Tribuz, & chacune d'icelles en dix Curies, il esleut de chaque Curie dix hômes de cheual, qui faisoient trois cens; ausquels il cômit vn Centenier par les Tribuz; & sur les trois Centeniers vn General de la cauallerie appellé *Tribunus Celerum* : laquelle charge dura soubs les Rois; car Iunius Brutus lors qu'ils furêt chassez l'auoit soubs Tarquin le superbe, comme il est côtenu à la fin du premier liure, fueil. 49. lig. 34. Et estoient ces Tribuns seconds en authorité apres le Roy. Au temps puis-apres de la Republique, ils furent châgez en ce qu'on appelloit *Magistri Equitum*, quand on creoit vn Dictateur: Et finablemêt soubs les Empereurs en *Præfecti prætorio.* Ces Celeres au reste furêt ainsi appellez (selon Valerius Antias, Den. Hal. au 2.) de leur premier chef, assauoir Fabius Celer qui tua Remus: & combattoient tant à pied qu'à cheual, selon la disposition des lieux où l'affaire se rencontroit. Quelques autres les nomment Luceres, de Lucumon qui vint au secours de Romulus. Pline bien au long au 33. liure, chap. 2. *L'appellation mesme des gens de cheual a souuent varié: Car ils furent appellez Celeres soubs Romulus & les autres Rois: Et puis-apres Flexumines: puis Trossules, pour auoir pris d'assault vne ville de semblable nom en Toscane, sans aucune ayde de gês de pied: dont le vocable dura iusqu'à C. Gracchus.* Ce que Festus tesmoigne aussi: *Trossuli equites dicti, quòd oppidum Thuscorû Trossulum sine opera peditû cœperint:* L'vn & l'autre apres Iunius Gracchanus; qui adiouste que les Cheualiers souloiêt au parauant estre appellez Trossules, dôt la plus grand part auoient honte, & le desdaignoient, ignorâs la force & origine de ce vocable, prouenu de l'occasion dessusdicte. De là auroit pris aussi son appellation la cazaque qu'ils portoient sur les armes appellee *Trabea trossula*, côme nous auons dict cy deuant.

PRES *le marez de la Cheure; Capreæ palus*, ou *Capræ palus:* Velcurion la met en la terre de Lauour; mais ce fut sans doubte au champ qui depuis fut consacré à Mars, comme nous auons montré cy deuant columne 735. — Lig.41.

SI QVONQVES *depuis ne fut veu Romulus en terre.* Cette disparition ou plustost massacre de Romulus aduint le 7. iour de Iuillet, qui pour cette occasion fut appellé la fuitte de la multitude, comme met Den. Hal. au 2. & Plutarque en sa vie; autrement les Nones Capratines, pource qu'on va (ce dit-il) sacrifier ce iour là hors la ville, au lieu qui s'appelle le marez de la Cheure: Et en y allant on a accoustumé d'appeller à haute voix tout-plein de noms, comme Marcus; Cneus, Caius, & semblables; en souuenance de l'effroy & fuitte qui fut alors parmy le peuple. Ouide au 2. des Fastes: — Lig. antepenultime. — Diuerses opinions de la fin de Romulus.

Hinc tonat, hinc missis abrumpitur ignibus æther,
Fit fuga, rex patriis astra petebat equis.

Mais voicy ce qu'en met iceluy Hal. à peu pres: *Ceux qui s'approchent le plus des fables dient que comme il harenguoit son armee, le ciel estant clair & serain se couurit tout à coup d'obscurs & espoix nuages, auec vn gros orage d'esclairs & tonnerres; durant lequel il disparut, & ne fut onques veu depuis nulle part. On estime que son pere Mars le rauit là hault: mais les autres qui escriuent des choses plus vray-semblables, dient qu'il fut mis à mort par ses citoyens; pour auoir oultre la coustume rendu de son authorité priuee les ostages qu'il tenoit des Veientes, sans le sceu & consentement du peuple. D'auantage, qu'il ne se monstroit plus tel enuers les Peres cõme il souloit: estoit par trop criminel & austere contre les delinquans; arrogãt & superbe enuers vn chacun: & vsoit trop absoluëment de sa royauté.* Toutes choses que doit euiter vn Prince souuerain enuers ses subiects, c'est à dire ceux que Dieu a cõstituez soubs sa protectiõ & gouuernemẽt, pour leur administrer raison & iustice; defendre les foibles des oultrages & violẽces des plus puissãs, & les faire viure vnanimement ensemble, cõme bons freres, dont il est le pere. Aussi pour ses cõportemens insolents il fut mis à mort des siens propres en plein Senat, qui se tenoit lors au temple de Vulcain, comme dit Plutarque; & trop cruellemẽt deschiré en menuz loppins & morceaux, dõt chacun emporta vn eschantillõ soubs sa robbe, & puis l'enseuelirent à cachettes. Les autres alleguent qu'au beau milieu de sa harangue il fut tué des nouueaux citoyens sur l'entre de la nuict, q̃ le peuple la plus-part s'estoit desia escoullé; n'ayãt pour lors sa garde accoustumee autour de luy. Valere liure 5. chap. 3. de l'ingratitude: *Le pere de nostre ville fut par le Senat qu'il auoit colloqué en vn treshault degré d'honneur, desmẽbré piece à piece en pleine court; lequel ne fit point de conscience d'oster la vie à celuy, qui auoit engendré à l'Empire Romain vn courage eternel inuincible: Dõt par trop certes fut rude & farouche ce siecle là; lequel villainemẽt pollu & contaminé du sang de son fondateur; la pieté que doit toute posterité à ses progeniteurs ne peult mesme dissimuler.* Au moyen dequoy Ennius en Lactance liure premier chap. 15. s'escrie pathetiquement en la sorte; ce qui tesmoigne assez le regret qu'en eut nonobstant toutes les choses dessusdictes, le peuple Romain, & principalement les gens de guerre, comme il est dit en cette page, lig. 36.

-O Romule, Romule dic, ô,
Qualem te Patriæ custodem Dij genuerunt!
Tu produxisti nos intra luminis oras.
O Pater, ô genitor, ô sanguen diis oriundum.

Fueil. 15. lig. 5. COMMANCERENT *à saluër Romulus pour vn Dieu.* A cecy se rapporte ce qui est au fueil. 8. lig. 41. *Fautor immortalitatis virtute partæ.* Ciceron au 2. des loix; *Ce que la loy ordonne de reuerer ceux qui de race mortelle viennent à estre deifiez, ainsi qu'Hercules & les autres, celà nous enseigne les ames de tous estre de vray immortelles, mais que celles des hõmes valeureux, & des gens de biẽ sont diuines.* Et au 3. de la nature des Dieux: *N'aymez vous pas mieux croire les ames des excellens personnages & magnanimes, tels qu'ont esté Castor & Pollux, estre diuines & eternelles?* En cette apotheose au reste ou deification de Romulus, il changea de nom aussi bien qu'auoit faict au parauãt Eneas, fueil. 4. lig. derniere: Car le plus souuent ceux qui estoient translatez au nombre des Dieux receuoient vn autre nom selon Lactance au lieu preallegué, cõme acquerans par celà ie ne sçay quel respect enuers les hommes plus auguste & diuin; Ce que practiquent mesmes les Papes. Et à celà se conforme ce que dit Homere parlant du fleuue Scamandre, ainsi appellé (ce dit-il) par les hommes, & Xanthus par les Dieux: Ξάνθον μὲν καλέουσι θεοί, ἄνδρες δὲ Σκάμανδρον. Et Ouide, d'Hersilie femme dudict Romulus: *Mutat, Orámque vocat, quæ nunc dea iuncta Quirino.* Plus d'Hippolyte au 15. de la Metamorphose: *Quique fuisti*
Hippolytus dixit, nunc idem Virbius esto.

Le mesme d'Ino en mere matute, ou Leucothee; & de Palemon, en Portumne: Tellement que Ciceron és Offices se mocquant de cette deification de Romule en parle ainsi: *Pace vel Quirini, vel Romuli dixerim:* le prenant par le premier pour vn Dieu, qui a sa demeure au ciel, en la seconde region des seize en quoy les anciens Hetrusques le diuisoient, ainsi que dit Martianus Cappella au second des nopces de la Physiologie: & par le second, pour vn homme mortel pendant qu'il conuersoit icy bas en la terre. L'apparition au reste de Romulus à Proculus Iulius, dont il est fait mẽtion icy, se fit en la vallee du mont Quirinal, entre les thermes qui furẽt depuis de Diocletian, & l'arc de Constantin.

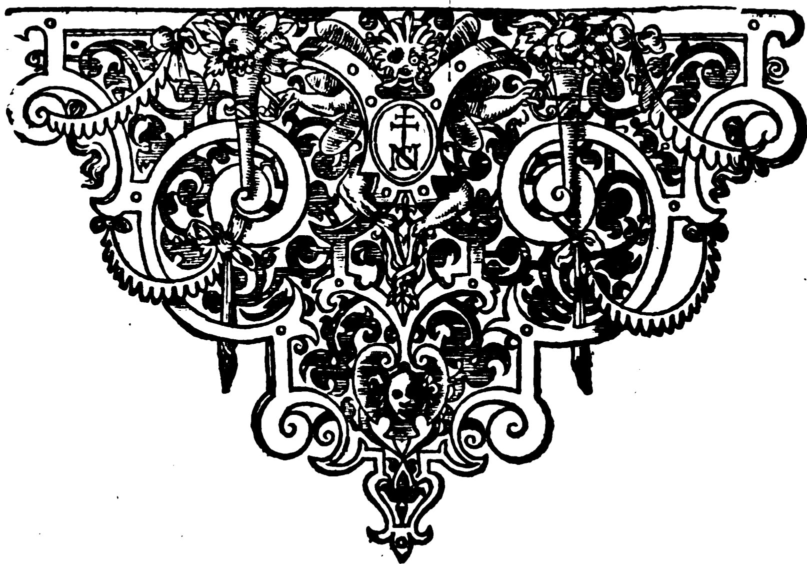
Recapitulation de Romule, & ses statuts.

TELLE fut la fin du premier fondateur de Rome, qui de si foibles commancemẽs paruint à vne telle masse d'Empire: homme certes fort valeureux, tant pour les prouësses de sa personne, & les beaux faicts d'armes heureusemẽt executez soubs sa sage conduitte, que pour beaucoup de reiglemens & statuts tres-vtiles par luy establis en sa nouuelle domination, qui faciliterent depuis le chemin à ses successeurs, pour s'esleuer à la grandeur où finablemẽt ils paruindrent. Si tout celà fut tel à la verité comme les autheurs l'ont escrit, ou presupposé de leur inuẽtion, pour attribuer à l'aduis & prudẽce les euenemens de fortune, qui sans doubte eut beaucoup de part en l'estat de Rome, c'est vne chose subiecte à discours: Et pareillement si Romulus & les autres qui vindrent apres, le puiserẽt dans leur cerueau, & du conseil qui leur assistoit; ou l'emprunterent des Thoscans, Sabins, Latins, Albaniens, & Samnites; & des Grecz encore parauenture, aussi bien comme les loix des XII. tables: Car la necessité est comme vne semence des loix & du droict, qui se diuersifie & accommode

mode selon les occurrences des temps, lieux, & personnes : ainsi que dit Ciceron au 2. des Offices : *Il n'y a pas encore cent & dix ans que l'Edict des concussions & deniers exigez des peuples, ou mal-pris & destournez par les Magistrats & les Iuges, fut premierement publié par L. Pison; lequel depuis a esté suiuy & accompagné de tant d'autres plus rigoureux coup sur coup.* De maniere que si tout le droict redigé par escrit estoit à dire, chaque peuple se le reforgeroit peu à peu de soy-mesme; car la necessité & raison le leur dicteroient, estant naturellement emprainct en noz cœurs. Et c'est ce que Ciceron veult dire au commācement des Offices: *Eadem natura vi rationis hominem conciliat homini, & ad orationis, & ad vitæ societatem.* Et és liures des loix : *Nati sumus ad iustitiam colendam: iustitiam autem colimus vt alij ab aliis participemus.* Qui est vne sentence du tout Chrestienne, non que de Stoiciens seulement, lesquelz tiroient le commancement de iustice, de ce que nous appellons Charité; Eux οἰκείωσις *familiarité, accointance, vnion.* Porphyre; τὴν δὲ οἰκείωσιν ἀρχὴν τίθενται δικαιοσύνης οἱ ἀπὸ Ζήνωνος. Si que tous les viuants, & les morts encore, voire si ie l'ose dire ainsi, ceux de l'aduenir, doibuent estre tout ainsi entr'eux que les pierres arrengees d'vne bonne maçonnerie, ioinctes ensemble auec le mortier ou ciment; la dilection assauoir, & la charité enuers son prochain, dont rien ne sçauroit estre de plus agreable à ce grand Souuerain Monarque; comme il est dit au songe de Scipion, de la societé humaine, pour laquelle la parole a esté octroyee à l'homme: *Nihil enim est illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat acceptius, quàm concilia, cœtúsque hominum iure sociati, quæ ciuitates appellātur.* Si donques les Rois de Rome prirent leurs loix & cōstitutions d'ailleurs, comme il est à croire, ou s'ils les forgerent d'eux-mesmes, celà ne seruiroit pas de beaucoup à enquerir ny examiner. Trop plus à propos sera-il de chercher à en recueillir quelque instruction & vtilité qui y est contenue, cōme il est dit en la preface de cest œuure : Car il y a infinies choses qui peuuent grandemēt seruir, tant pour le faict des particuliers, que pour toutes sortes d'estats & dominations, dont la Romaine a esté comme vn vniuersel exemplaire & patron. Au moyen dequoy nous auons aduisé d'en inserer icy les articles plus importans, le tout par ordre & soubs chaque Roy, cōme à nous sont les Ordonnances; auec vn Eloge abregé de leurs faicts au pied de leurs portraictures.

LEX REPETVNDARVM.

RR iij





IE SVIS CE ROMVLE FILS DE RHEE SYLVIE, ET DV DIEV MARS; QVI AVSSI TOST EXPOSÉ A LA MORT QVE SORTY EN LVMIERE, MAIS NOVRRY MIRACVLEVSEMENT PAR VNE LOVVE, ET VN PIC VERD; IECTAY EN L'AAGE DE XVIII. ANS LES PREMIERS FONDEMENS DV PLVS GRAND EMPIRE, ET DE LA PLVS PVISSANTE CITÉ, QVI ONQVES FVRENT NY SERONT. L'AN IIII. DE MON REGNE, IE DEFFIS LES CENINIENS, CRVSTVMENIENS, ANTIATES, ET TVAY LE ROY ACRON DE MA MAIN: L'AN XVI. IE TRIOMPHAY DES CAMERINS: ET LE XXI. DES VEIENTES, ET FIDENATES. FINABLEMENT LE XXXVII. ET DE MA VIE LV. APRES TANT DE BEAVX FAICTS D'ARMES; SI IE FVZ ENLEVÉ SAIN ET SAVVE AV CIEL, OV MISERABLEMENT DESMEMBRÉ PAR LA DESLOYAVTÉ TROP CRVELLE DE MES CITOYENS, IL N'EST POINT EXPEDIENT QV'ON LE SACHE.

AINSI

Ainsi Romulus son frere Remus mis à mort, & estant par ce moyen demeuré seul seigneur de la ville encommencee, & du territoire desia en point d'estre conquis, se trouua en tout trois mille hommes de pied, & trois cens cheuaux, gens ramassez de toutes sortes; Grecs, Latins, Albaniens, Thoscans; pastres, bandolliers; hommes de franche condition, & esclaues; lesquels il distribua en mille maisons & mesnages: neaumoins en 37. ans qu'il regna, ils s'accreurent iusques à quarãte six mille de pied, & mille cheuaux. Cette trouppe premiere, comme d'vn nõbre approprié à celà, fut par luy departie en trois tribuz, soubs-diuisees, chacune en dix Curies, qui par ce moyen arriuoyent au nombre de trẽte, chacune de cent hommes de pied, ausquels cõmandoit vn Centenier; & dix de cheual soubs vn Dixenier ou Decuriõ, selõ q̃ le mot l'emporte, si on le tire de *decem*, comme estoyent ceux des colonies suyuant le Iurisconsulte Vlpian: Et neaumoins ces Decurions de la ville commanderent depuis à vne cornette de trente-deux cheuaux, laquelle ils appelloyent *Turma*, q̃ Varron veut estre ditte quasi *terdena*, des trente cornettes, chacune de dix cheuaux premierement establies par Romul⁹; ou plustost des trẽte à qui il commandoit. A ces Curies Romulus donna le nom des principales Sabines qui furent rauies; & appella quant & quãt le peuple Romain Les Qvirites, de Cures ville des Sabins; ou de *Quiri*, qui en leur langage veut dire vne lance; à fin d'honorer par celà tant les femmes comme les hommes: à quoy il adiousta encore que tous ceux de l'vn & de l'autre peuple qui rencontreroyent en leur chemin vne dame Romaine, qui eust le droict d'aller en lictiere ou en coche, ils se destourneroyent pour luy faire place; principalement si c'estoit en allant aux temples prier les Dieux, & y faire leurs offrandes & deuotiõs. Il soubsdiuisa derechef ces trente Curies en dix dixaines, qui faisoyent le *Contubernium*, manipule ou chambree. A quelle occasion ce nombre de dix pleut tant ainsi à Romulus, nous le dirons cy apres sur le reiglement de l'annee, accreuë par Numa de dix mois à douze. A chaque tribu puis-apres fut assigné son Tribun comme coronnel, pris des plus sages & apparens de la ville: & aux Curies, & Decuries, des Capitaines & chefs de bande, des plus aguerris & vaillãts: tous lesquels estoyent esleuz par les voix & suffrages du peuple: de maniere qu'en chaque tribu y auoit vn Coronnel de mille hommes, les Grecs dient χιλίαρχος ou χιλιάρχης; dix Curiõs ou Cẽteniers, & cent Decurions, Dixeniers: Mais nous les appellons plus soldatesquement Caps d'esquadre: car les quarteniers, dixeniers, & cinquanteniers, si comme nous auons desia dit cy-deuant, qui se rapportent aucunement à celà, sont plus termes de police de ville, que d'armes. Tout le territoire puis-apres d'autour de Rome, lequel n'estoit pas alors de grande estenduë, fut pareillement diuisé en trois parts & portions egalles; l'vne pour les ecclesiastiques; l'autre pour les deniers cõmuns & chambre de ville. (Il faut approcher ces antiquitez si remotes, le plus de noz façons de faire qu'on peut, pour les mieux dõnner à entendre) Et la tierce aux particuliers: laquelle il repartit derechef en trẽte autres; à chaque Curie la sienne pour euiter la cõfusion. Il fit d'ailleurs vn autre departement de son peuple: Es peres, & en la cõmune appellee Plebs. Les descendans des Peres furent dicts les Patriciẽs, comme pouuans alleguer leurs peres & ayeuls ià cogneuz, l'vne des marques de noblesse, ainsi q̃ le tesmoignent ces mots icy de Tite Liue au 10. liu. fueil. 423. lig. 22. *An vnquã fando audistis Patricios primò esse factos, non de cælo demissos, sed qui patrem ciere, ancumque possent; id est, nihil vltra quàm ingenuos?* Ce que touche aussi Festus apres Cincius au traicté des Comices; *Patricios eos appellari solitos, qui nunc ingenui vocentur*: assauoir libres naiz, & de peremeres de condition franche & libre: mais nous destournons celà à la gentilesse; & les Espagnols par vn contrepied les appellent *Hidalgos*, comme enfans de quelqu'vn, d'autant que les nobles ont leurs races plus distinctes & remarquables que les Plebeiens & personnes basses. Les Peres furent choisis de tout le corps & masse du peuple, mais des plus apparents, notables, & riches; qui en sagesse, meureté d'aage & d'entendemẽt, modestie, reputation, proësse, experience, facultez, & heureuse lignee, aduançoyent les autres: tout le reste demeura alors pour le populaire, ayant voulu ainsi nommer ces Peres, ou pour l'aage, ou pour le soin pareil & egal qu'ils auoyent du menu peuple, non moins que d'eux, & de leurs enfans propres: ou pource qu'ils departoyent comme dit Festus, des terres & de l'argent aux souffreteux qui se rengeoyent soubs leur protection, dont ils se constituoyẽt Patrons, Aduocats, Procureurs, & autres telles manieres d'assistance & fauear qu'ils leur prestoyent en tous leurs affaires & necessitez; dont seroyent venus les Patronnages & Clienteles. Les peres estoyent appellez à l'audience publique chacun à part en son logis, par vn huissier ou bedeau qui le leur venoit intimer: & la commune tout ensemble au son d'vn cornet. Les Peres & Patriciẽs auoyẽt les prelatures & dignitez ecclesiastiques, tant des prieres, & sacrifices, q̃ du reste qui dependoit du seruice diuin: ce qui demeura plus de 440. ans aux Patriciẽs, cõme vous le pouuez veoir au 10. liure, fueil. 421. Ils auoyent outre plus la charge des affaires d'estat, de la guerre, iustice, & police, ensemblement auec le Roy; auquel comme presidant, ils seruoyent de Conseilliers, assesseurs, & collateraux: mais il disoit son opiniõ le premier, car les Romains tenoyent celà pour le plus honorable, au rebours de nous, comme nous le deduirons cy-apres sur le 9. liure. Neaumoins c'est chose vn peu dangereuse de cõtredire à son souuerain, lequel deuroit plustost resouldre à la plu-

Centenio. Decurio. Turma. Quirites. Honneur deferé par Romulus aux dames Romaines. Tribvnvs. Le departemẽt du territoire de Rome en trois.

Patres. Plebs. Patricii. Les Peres d'où ainsi nommez. Patronus & Cliens. Mode d'assembler le Senat, & l'audience publique. La charge des Patriciens.

ralité des voix, que nompas ainsi opiner le premier. Mais telle estoit encor la franchise & la liberté de ces tẽps-là: Les Empereurs leur sonnerent bien depuis vne autre note. Quant au commun peuple il vacquoit au labourage, & aux nourritures: les vns & les autres alloyent à la guerre. Or des premieres plus nobles familles il fit en chaque Tribu eslire trois personnages, qui faisoyent le nombre de neuf: & en chacune des trẽte Curies trois autres, reuenãs à quatre vingts & dix; des plus riches & aagez, & de la meilleure reputation: c'estoyent quatre vingts dixneuf: le centiesme il le nomma. Voilà le premier Senat qui fut estably à Rome, à l'exemple des Palleologues d'Athenes; dont le mot qui sonne *sages anciens*, se rapporte presque à celuy des Senateurs, qui veut dire *vieillards* ou *les plus aagez*; Et au soixante douze Senieurs de la loy Iudaïque. Quelques-vns le veulent tirer de *Sino, permettre*; pource que c'estoyent ceux dont procedoyent toutes les permissions, & mandemẽs des executions & exploits. Tout le reste eut le nom de peuple, dõt vint depuis ce tant fameux & redouté tiltre S. P. Q. R. Le senat, & le peuple Romain. Des autres qui ne furẽt compris au nombre des cent Senateurs, tant des Patriciens, que des Plebeiens, il choisit en chacune Curie dix ieunes hommes, faisans le nombre de trois cẽs; des plus courageux, deliberez, prõpts à la main, & adroits aux armes, pour la garde de sa personne, ainsi q̃ nous auons dit cy-dessus, qu'il nomma *Celeres*; rengez tous soubs la charge d'vn general appellé *Tribunus Celerum*, ayãt soubs luy trois Cẽteniers, & ceux-cy dix Dixeniers, qui faisoyent trente, autant qu'il y auoit de Curies. De ces trois cens prouint depuis l'ordre Equestre ou des Cheualliers, moyen entre le Senat, & le commun peuple; & comme vn seminaire ou pepiniere pour repeupler le Senat quand il se trouuoit espuisé: car les Senateurs se prenoyẽt de l'ordre des Cheualliers, comme les plus idoines & proches pour paruenir à ce degré: lesquels estoyẽt ainsi appellez, non pour vn tiltre & qualité de Cheualerie, en laquelle signification nous le prenons ordinairement parmy nous (ce qui m'a fait tousiours tourner cauallerie ou gẽs de cheual, & quelque fois gendarmerie, pour *equitatus*, à fin d'euiter l'equiuoque) ains pource qu'ils alloyent à la guerre à cheual, qui leur estoit liuré & entretenu aux despens du public. Le surplus, hors les cent Senateurs, & trois cens Cheualliers, demeura compris soubs le nom de peuple, ou des Plebeiens. Tel fut le premier departement que fit Romulus de ses gens; ne se prenans les Senateurs alors sinon des Patriciens & des nobles: mais quand ils commencerent aussi à y entrer du corps du peuple, le departement en alla de la sorte. Tous les anciens Romains estoyent ou Senateurs, ou Cheualliers, ou Plebeiens: de maniere que quelqu'vn, nonobstant que de race Patricienne, s'il n'estoit encore Senateur, & eust neaumoins en ses facultez le vaillãt & auoir requis à l'ordre des Cheualliers, estoit dit Cheuallier Romain. Quiconque ou de race Patricienne, ou des Cheualliers, ou des Plebeiens estoit admis au Senat, de là en-auant il estoit appellé Senateur, & vsoit du Laticlaue. S'il n'estoit encore receu au Senat, & auoit le bien requis au Cense & rang des Cheualliers, il estoit Cheuallier Romain. Si nonobstant que de maison Patricienne, il n'estoit ny Senateur, ny Cheuallier, il demeuroit par necessité raualle entre les Plebeiẽs: car il failloit nommément que tout citoyen Romain fust compris soubs l'vn des trois ordres. Au contraire en remontant, celuy du commun peuple qui possedoit le vaillant d'vn Cheuallier, y pouuoit paruenir; vser de l'anneau & cachet d'or à mettre au doigt, & auoir vn cheual entretenu pour aller à la guerre. S'il auoit en biens & richesses ce que montoit le Cense des Senateurs, il pouuoit en semblable estre aduancé de l'ordre Equestre au Senatoire. Tellement que pour monter de degré en degré, le merite & bonne reputation, & les facultez estoyẽt requises: & y auoit par ce moyen trois differences de Patriciens & de Plebeiens: Patriciens, & Plebeiens Senateurs: Patriciens & Plebeiens Cheualliers, Patriciens & Plebeiens du vulgaire: ce qui se reigloit sur le denombrement & eualuation de leurs biens. Celà se maintint en la sorte l'espace de 244. ans, soubs le gouuernemẽt des sept Rois: & n'y eut rien chãgé depuis par cinq cens autres annees consecutiues que dura l'estat en forme de Republique: ny de long temps encore apres soubs la domination des Empereurs. Romulus au reste pour peupler sa nouuelle ville, s'aduisa de deux choses; & d'vne autre pour mieux establir son estat: l'vn fut la franchise appellee Asyle; & l'autre le rapt des Sabines pour auoir des femmes à ses citoyens, parce qu'ils n'en pouuoyent recouurer de gré à gré: Ces deux traits vn peu chatouilleux, & qui sentent aucunement leur iniustice & violence, mais contraint à celà de la necessité; ioint que toutes nouuelles dominations ne s'establissent pas souuent sans quelque desraison & effort, dõt les conquestes dependent toutes; ne pouuant de droict vn nouueau suruenu rien pretendre à ce que les autres possedent de longue-main; ne s'y ingerer par autre moyen que par voye de fait; le principal tiltre de leurs pretentions estant enregistré à la pointe de la lance & espee. Car d'autãt que les choses humaines sont subiettes à vn perpetuel changement & alteration; les vnes venãs en estre, les autres s'escoullans à leur fin, plustost ou plus tard selon le cours à elles prefix par la fatale prouidence; aussi pour venir à ces mutatiõs, la violence est presque tousiours necessaire. La troisiesme des preuoyãces de Romulus fut bien plus doulce & gracieuse, plus sage, & plus politique, de ne ruiner pas tout à fait les peuples qui seroyẽt debellez, ny de les reduire à vne extreme desolation; ains de les incorporer auec ses autres citoyens

Occupation du menu peuple.

Premiere institution du Senat.

Origine de l'ordre des Cheualliers, ou gens de cheual.

Ordre & departement des citoyens Romains.

Trois differences de Patriciẽs, & de Plebeiens.

citoyens,& leur departir mesmes des habitatiõs en la ville,& des heritages aux champs pour s'alimenter: Enuoyant ainsi que nous auons desia dit au chapitre des Colonies, des Romains naturels en leur lieu pour faire vn nouueau peuplemẽt à l'aduenir, seur & fidele, ainsi que les membres au corps. Or il a esté besoin de premettre cecy pour plus facile intelligence de nostre autheur; lequel, principalement en cette premiere decade accourcist le plus qu'il peut son chemin; & se haste, és choses mesmes d'importance, tout ainsi q̃ s'il auoit à passer sur des espines ou chausse-trappes: & sans Denis Halicarn. & les autres qui ont eu compassion du temps aduenir, nous serions à deuiner beaucoup de choses que Tite-Liue nous a laissé comme vierges, afin de remplir sa page en lieu de celà de certaines longues harengues, bien que tresbelles, doctes, & elabourees, neaumoins non si necessaires, comme vne cognoissance de l'antiquité, plus claire que celle qu'il atteint seulement du bout des leures. Les figures au reste de ces sept Rois ne vous sont pas icy pourtraictes fortuitemẽt & à la vollee, selon qu'il a pleu à la fantasie du peintre conduire & addresser son pinceau, mais toutes retirees au naturel, apres des medailles, marbres, brõzes, & graueures antiques; assauoir celle de Romulus d'vne medaille de M. Terentius Varro, Lucullus estant Consul l'an de Rome 680. & d'vne autre de C. Memmius Quirinus; pour l'affinité, comme il est à croire de ce surnom: car ils souloyent garder dãs les temples, places & lieux publiques; és maisons aussi des particuliers, des figures & remembrances des personnages signalez, qu'ils se laissoyent de main en main par succession; & les renouuelloyent bien souuent sur les anciens patrons & exemplaires. Celle de Numa est de Cn. Piso, & du dessusdit C. Memmius Quirinus: de Tullus Hostilius, de L. Hostilius Mancinus Cõsul l'an 608. d'Ancus Martius, de L. Martius Philippus Cos. 697. Toutes ces quatre icy en argent. De Tarquinius Priscus 5. Roy, d'vne Corniole grauee: de Seruius Tullus, d'vne medaille d'argent de M. Tullius Decula Cos. 672. & de Tarquinius Superbus, d'vne autre belle Corniole antique. Que s'ils ne se rapportent du tout à l'original, il faut partie imputer celà à l'incommodité du bois, dont la taille n'est iamais si certaine & naïfue que du metal.

Les figures des sept Rois, d'où prises.

Les loix de Romulus.

MAINTENANT pour venir aux loix, edicts, statuts, ordonnances, & reiglemens faits par Romulus durant les 37. ans qu'il regna; la premiere de toutes fut ce que le Iurisconsulte Vlpian appelle la loy royalle, comme vn centre lequel est le commencemẽt du cercle, ainsi que dit le grãd Basile, sans qu'il le faille chercher ailleurs: De sorte que cette-cy se peut plus proprement appeller la base & le fondemẽt de ses loix, que loy aucune ny ordonnance: Ce fut de se faire aduoüer Roy par le consentemẽt vniuersel de tout le peuple; & attribuer plain pouuoir, auctorité & puissance de gouuerner l'estat, & de disposer de toutes choses comme il verroit estre à faire pour le bien & vtilité d'iceluy; en partie par l'aduis & cõseil du Senat, en partie de son opinion & propre motif.

Premiere loy.

LA PREMIERE donques de ses ordonnances, comme vne bride appropriee pour retenir ce nouueau peuple farouche, en deuoir & obeissance, & l'auoir plus soupple, fut de luy introduire vn respect, & crainte des Dieux: NE QVID INAVGVRATO FACITO; ainsi que nous auons dit cy-deuant. A cecy, & aux autres subsequents articles concernans le fait de la religion, se rapportent ces particularitez des crimes, & des punitions qui en dependoyent: SI QVELQV'VN N'OBEIST A L'AVGVRE: FAIT QVELQVE CHOSE CONTRE, OV SANS LES AVGVRES: VSE D'ESTRANGES CEREMONIES, OV EN INTRODVIT DE NOVVELLES: APPLIQVE LES LIEVX SACREZ DV PVBLIC A QVELQVE SIEN VSAGE PARTICVLIER: BLASPHEME CONTRE LES DIEVX, ET LES TRADITIONS RECEVES: COMMET SACRILEGE: FRAPPE VN ECCLESIASTIQVE; OV VN LAY EN LIEV SAINCT: INTRODVIT QVELQVE VAINE SVPERSTITION: VSE DE DEVINEMENS PROHIBEZ. Quant au premier poinct, de ne faire riẽ sans les Auguremẽs, c'est le mesme à peu pres que met Homere au 16. de l'Odyssee: *ἀλλὰ πρῶτα θεῶν εἰρώμεθα βουλάς*; *Sçachons premierement quel est l'aduis des Dieux.* Et Ciceron voulant monstrer que sur cette loy l'Empire Romain auroit esté fermemẽt estably & fondé, au 3. de la nature des Dieux dit ainsi: *Romulum mihi persuadeo auspiciis constitutis iecisse fundamenta nostræ ciuitatis*: Car ce fut luy qui institua les auspices; & Numa les ceremonies & sacrifices: nous le pouuons dire Chrestiennement, & auant toutes choses, implorer la grace diuine: ce que Pontius chef des Samnites touche fort bien au 9. liure, fueill. 372. ligne 37.

Den. Hal. au 2.

LES PERES AYENT SEVLS LA CHARGE DES SACRIFICES, ET Y SOYENT ADMIS: ADMINISTRENT LE DROICT ET RAISON: MANIENT LES AFFAIRES D'ESTAT AVEC LE ROY: QVE LES PLEBEIENS CVLTIVENT LES TERRES; NOVRRISSENT LE BESTAIL; ET EXERCENT TELS AVTRES OEVVRES MECHANIQVES DE RAPPORT ET PROFFIT. Car les anciens Romains ne practiquerent que trois exercices & occupatiõs: le labourage, les nourritures, & les armes: le trafic point, ny les mestiers; principalemẽt ceux qui sont sedentaires, comme la plus part de noz artisans: car, comme par trop lasches & mols, ils estoyent reseruez pour les estrãgers, & esclaues, ainsi que le tesmoigne assez Virgile en ces vers cy du 6. de l'Eneide:

L'ancienne occupation des Romains.

Excudent alij spirantia mollius æra.
Credo equidē, viuos ducēt de marmore vultus, &c.
Tu regere imperio populos Romane memento,
(Hæ tibi erunt artes) pacique imponere morem:
Parcere subiectis, & debellare superbos.

Mais pour nourrir amitié & concorde entre son peuple, & ne se monstrer par trop partial pour les nobles, il admit les Plebeiens aussi à ces trois choses: QVE LE PEVPLE PAR SES VOIX ET SVFFRAGES CREE LES OFFICIERS; APPROVVE OV CASSE LES EDICTS QVI SERONT PROPOSEZ; ET DECERNE LES GVERRES; MAIS SVR L'OVVERTVRE ET RAPPORT DV ROY.

L'AVTHORITE' ET SVPERINTENDENCE ABSOLVE DE TOVT CE QVI CONCERNE LA RELIGION ET LES SACRIFICES, SOIT PAR DEVERS LE ROY. Celà eut tel lieu & credit à Rome, qu'apres mesmes que les Rois en furent chassez on y crea vn Roy des sacrifices, nonobstant que ce nom leur fust odieux sur to' autres, fueil. 52. lig. derniere. Virgile semble auoir voulu donner là dessus, quand il dit, *Rex Anius, Rex idem hominum, phœbique sacerdos.* Pour celà neaumoins ne laissoit d'y auoir vn grand pontife; mais soubs-mis au Roy, & esleu de luy; fueillet 18. ligne 7. Les Turcs à cest exemple ont leur grand Patriarche ou Muphti, superintendant de tout ce qui depend de la conscience & religion; mais que le Prince cree & choisist comme bon luy semble.

QV'ON NE REVERE AVCVNS DIEVX ESTRANGERS, HORS-MIS FAVNE. Cecy, qui se rapporte fors du dernier point, à ce cōmandement du Decalogue: TV N'AVRAS POINT DE DIEVX ESTRANGES, est plus à plain touché au fueillet 186. ligne 39. & neaumoins il est dit au fueillet 7. ligne 38. que Romulus institua des sacrifices à Hercules selon la mode Grecque: ce qui fut presque tousiours depuis entretenu à Rome. Denis Halicarn. au second: *Ie me suis grandement esbahy d'vne chose, que nonobstant qu'innumerables nations abordent à Rome de tous les endroits de la terre, ausquels il est force de seruir les Dieux selon les traditions particulieres de leur pays; neaumoins pour celà rien d'estranger ne prēd pied, ny n'est tolleré en public, comme il se fait en beaucoup de villes; ains mesmes si quelques nouuelles ceremonies suyuant l'admonnestement des oracles s'y sont introduittes d'ailleurs, le peuple les celebre à sa mode, reiectāt tous les miracles & vaines badineries des fables.* Quant à Faune, ce fut comme nous auons desia dit cy-deuāt, pour auoir esté le plus ancien Roy des Aborigenes, d'où les Romains estoyent descendus; ayeul du Roy Latin, duquel Eneas espousa la fille: pource aussi que ce Faune fut le premier qui reduit le peuple viuant lors à guise de bestes bruttes, à vne plus ciuile forme de viure: car il institua des sacrez bosquets, & dressa des autels pour reuerer les Dieux à la campagne: bastit des villes, & des temples dedans, qui de luy furent appellez *Fana*: pource aussi q̃ là les Sacrificateurs & Pontifes *fantur*, c'est à dire proferent des mots.

N'ADIOVSTER FOY AVX FABLES QVI SE RACOMPTENT DES DIEVX. Pource que les Grecs auoyent par leurs songes & fictions poëtiques empoisonné la plus part de la terre, ainsi que dit sainct Cyprian au 4. liure de la vanité des idoles; dont s'en ensuyuit à la fin vn mespris & contemnemenr, pour auoir voulu introduire trop de priuauté entre les Dieux & les hommes. Car tout ainsi qu'on dit, que l'affaire ne va pas bien quand le marchant veut contrefaire le gentil-homme; & le gentil-homme degenere à la profession du marchant; aussi n'est-ce pas chose bien seante d'attribuer à la diuinité les passions & infirmitez humaines; ny aux hommes l'authorité & puissance diuine. Le mesme Denis Halicarn. au lieu dessusdit: *Quant aux fables Grecques contenans les vices, & infames deshonnestetez des Dieux, Romulus estima tout celà ord & sale; inutile outre-plus & indigne, nō que des immortels seulement, mais des gens de bien mesmes viuans en la terre: au moyen dequoy bannissant tous ces comptes de mauuais exemple, il induit son peuple à auoir d'autres plus synceres opiniōs des Dieux, & d'en parler & sentir plus reueremment: ne permettant leur attribuer rien de controuué qui fust mal-seant & peu cōuenable à cette bienheureuse nature.*

QV'ON NE VEILLE POINT LA NVICT DANS LES TEMPLES; ET NE S'Y FACE AVCVNE ASSEMBLEE NOCTVRNE. PERVIGILIVM. De peur de quelque cōtamination & abbuz qui peust prophaner les saincts lieux; à quoy se rapporte ce traict icy de Ciceron en ses loix, où il dit; *Nocturna mulierum sacrificia ne sunto, præter illa quæ pro populo ritè fiant.* De peur aussi des complots & menees qui eussent peu s'y dresser; dont les XII. tables auroyēt defendu celà mesme, *Ne quis in vrbe cœtus nocturnos agitet*: Car la nuict cache & couure beaucoup de practiques, qui ne s'oseroyent entreprēdre de iour: & de là seroit procedee la loy Gabinienne, *De clādestinis coitionibus.* Neaumoins ces veillees eurent depuis vn grand lieu à Rome: car Valere liure premier, chapit. 5. parlāt de Cecilie femme de Metellus, dit qu'au plus profond de la nuict estant allé veiller en vne chappelle selon la coustume ancienne touchāt le mariage d'vne sienne niepce, apres y auoir demeuré long temps, sans que voix aucune se presentast qui luy peust seruir là dessus de presage; finablement ennuyee de tant attendre, dit à l'autre qu'elle luy quittoit sa place; ce qui s'interpreta depuis en autre sens, car Cecilie estant morte Metellus espousa cette fille. Et Suetone en Auguste 94. *In Asclepiadis Mēdetis* θεολογουμένων *libris lego, Acciam cùm ad solenne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum cæteræ matronæ dormirent, obdormisse.* Et en Caligule encore, tiltre 54. *Nec alia de causa videretur eo die quo periit, peruigilium indixisse, quàm vt initium in scenam prodeundi licentiæ temporis auspicaretur.* Car toutes les solemnitez

solemnitez & sacrifices qui se faisoyent de nuict à Rome estoyent dicts en general *Peruigilia*, ou *veillees*; que Constantin le grand changea depuis en ce que nous appellons les Matines, qui en la plus-part des Eglises & Monasteres se dient de nuict: Eusebe au 4. liure de sa vie: *Il changea les peruigiles en noz prieres nocturnes, faisant allumer de gros cierges par toute la ville, auec des lampes innumerables qui esclairoyent comme en plain iour: Oncques nuict ne fut plus seraine ne resioye que celle où furent commencez ces saincts & deuots mysteres.* Desquelles nocturnes solemnitez & veillees Payennes, les principales estoyent, celle de Iuppiter; le 13. de Mars, & le 12. de Iuin. De Mercure, le 15. de May. Du Soleil, le 26. de Nouembre, par trois nuicts de suitte, pource que lors les iours commençoyent à croistre: de Iunon, le 9. Decembre; ouquel les femmes mariees, les vefues & filles prestes à marier s'assembloyẽt, faisans force belles offrandes à la Deesse, les vnes pour trouuer party à propos, & les autres pour auoir vne heureuse lignee. A Diane, par les Esclaues, le 13. d'Aoust; courans tout le long de la nuict depuis Rome iusques au temple de la Rizze au delà d'Albane, auec des torches & brandons allumez au poing, en l'honneur du Roy Seruius. Plus vne autre à la mesme Deesse, pour raison de la chasse où elle preside, le premier iour d'Aoust. A la Lune, le 28. Iuillet. A Ceres, le 27. Iuin; luy sacrifians du vin, laict, & miel; & le 19. de Nouembre, vne truye pleine, auec des pains, & du vin doulx; Plus encore le 25. Ianuier, pour appaiser les ombres des morts. A Bellone, le 4. de Iuin: dont les Prestres le 10. d'Aoust s'entreblessoyent en son honnenr. A Iunon surnõmee Opigene, le dernier de Iuin: ouquel iour les femmes grosses luy offroyent des images & vœuz de cire, pour auoir plus aisee deliurance. A Carmẽte, le 10. Ianuier. Les Matrales, à la mere Matute l'onziesme de Iuin. A Vesta, le 9. dudit mois. A Fortune la Forte, le 25. d'iceluy. Ouide au 6. des Fastes:

Grand nombre de solemnitez nocturnes à Rome.

Quàm citò venerunt Fortunæ fortis honores,
Post septem luces Iunius actus erit.

A Hercules, le 22. May: Aux Lares, les 7. & 15. du mesme mois; où lon promenoit vn asne couronné de pains & fouaces. Au Dieu des iardins, le 26. Iuillet, au temple de Venus qui ne peut rien sans cettui-cy, hors la porte Colline. Des Tubilustres à Vulcan le 20. de May. Ouide au 5. des Fastes:

Proxima Vulcani lux est, quam lustria dicunt,
Lustrantur puræ quas facit ille tubæ.

Les Funales, le 5. Decembre. Aux Lemures, le 9. May: & d'autres encore le 4. Octobre. Les Parentations & obits, le 7. Nouembre.

LES PRESTRES ESLEVZ PAR LES CVRIES SOYENT CONFIRMEZ DES AVSPICES. Ils furent trois du commencement, vn assauoir de chaque Tribu. C'estoyent les Augures: Au 10. liure fueil. 421.

DE CHAQVE CVRIE OVLTRE-PLVS SOYENT CHOISIS DEVX PERSONNAGES D'AVDESSVS CINQVANTE ANS, SAINS ET ENTIERS DE LEVRS MEMBRES; DE BONNE VIE ET REPVTATION, ET AYANS LE VAILLANT REQVIS; POVR FAIRE LES SACRIFICES EN PVBLIC POVR LE PEVPLE; LESQVELS SERONT EXEMPTS A VIE DE TOVTES IMPOSITIONS ET CORVEES, TANT DE LA PAIX QVE DE LA GVERRE. S'IL Y A QVELQVES SACRIFICES ILLICITES AVX HOMMES, QVE LES FEMMES Y VACQVENT.

LES MVRAILLES SOYENT TENVES POVR SACRE-SAINCTES. Ciceron au secõd de la nature des Dieux: *Muros à Pontificibus habitos esse sanctos, quos violare nefas esset.* Nous en auõs parlé cy-deuant, & de l'article suyuant aussi.

QV'ON N'ENTRE ET SORTE DE LA VILLE QVE PAR LES PORTES ORDINAIRES. Pource que les portes sont comme prophanes; & de là paraduenture seroit venuë la coustume que les Papes ne font point leur entree és bonnes villes par les portes communes, ains en y a de reseruees expres pour celà: ou bien il s'en fait quelqu'vne pour eux à part; ainsi que on voit à saincte Geneuiefue de Paris, en la muraille de la ville cõprise dedans l'enclos de l'Abbaye, laquelle est muree, & s'appelle la porte Papale.

LE ROY NE SORTE EN PVBLIC SINON AVEC LES MARQVES ET ORNEMENS DE LA MAIESTE' ROYALLE. Prudemment aduisé; car le peuple ne se peut à cause de son insolence & indiscretion gueres bien passer des choses externes, dont il a besoin pour le retenir en la reuerence de la religion: celà soit toutesfois sans idolatrie, ny cõtre l'expresse parole de Dieu; & le respect & obeissance du Magistrat. Aussi le Prince ne se doit trop communiquer en public; pource que celà ameine vne familiarité par trop grande, & vn mespris cõsequemment: trop bien ne se doit-il monstrer difficile à ouyr les plaintes & doleances tant publiques que particulieres, & ce qui concerne les maximes de son estat, car le principal ornement de la dignité royalle est de bien & sagement manier ses affaires; maintenir en sa pure syncerité ce qui concerne le seruice diuin, sans le permettre innouër & confondre: faire administrer vne bonne iustice: traicter tollerablement ses subiects, & preseruer les infirmes & foibles des efforts, oultrages, & violences des plus puissants, qu'Homere appelle δημοβόρους, *mangepeuples*; & le Roy mesme, dans le premier de l'Iliade, quand il les traicte trop rudement de subsides & impositions; ou ne leur fait raison de leurs griefs: δημοβόρος βασιλεὺς, ἐπεὶ οὐτιδανοῖσιν ἀνάσσεις, *Roy mangepeuple aux lasches commandant*: le Psalmiste mesme n'a pas oublié cette maniere de parler, quãd il a dit, *qui comme pain mon pauure peuple mangent,*

Là où le bon Prince qui regne selon l'equité & iustice sur des hommes magnanimes & valeureux, deuroit auoir tousiours ce beau vers graué en vne medaille deuant sa poictrine,

βούλομ' ἐγὼ λαὸν σόον ἔμμεναι, ἢ ἀπολέσθαι,

Le peuple i'ame mieux veoir sauue que perir;

Car c'est vn des plus riches & magnifiques ornements que toute maiesté royalle sçauroit auoir.

LA PVISSANCE DE TOVTES LES LOIX, EDICTS, STATVTS, COVSTVMES, ET ORDONNANCES, SOIT PARDEVERS LE ROY. Comme il est bien raisonnable, puis qu'il nous est dõné de Dieu pour pasteur en la temporalité: Dont le mesme Poëte appelle ordinairement Agamennon ποιμένα λαῶν, *pasteur des peuples*, qui est comme vne image de Dieu icy bas. Mais il faut aussi que tout ce qui part & emane de luy soit bridé de la raison, equité, & iustice; & tendant au bien & conseruation du trouppeau qu'il a en charge; car il en a quelque iour a rendre compte, tout ainsi qu'vn bergier de son bestail au maistre qui le luy a commis en garde.

DES CAVSES D'IMPORTANCE, ET DES PLVS GRANDS CRIMES ET DELICTS, LA COGNOISSANCE LVY EN SOIT RESERVEE: DES MOINDRES LE SENAT EN IVGE. Celà denote l'authorité souueraine du Prince sur ses subiects, mais ne tendant qu'à leur administrer droict & iustice: ce qui est denoté par le sceptre qu'il porte, lequel monstre la puissance, mesmement la royalle; *Non auferetur* SCEPTRVM *à Iuda, donec veniat qui mittendus est*; c'est à dire la royauté: Et la main droicte estant audessus, signifie qu'il faut q̃ luy-mesme mette la main à l'œuure: Les doigts alongez, que ce soit tout ouuertement, sans aucune secrette acception ne faueur.

D'ASSEMBLER AVSSI LE SENAT, ET CONVOQVER LE PEVPLE A L'AVDIENCE, A AVTRE QV'AV ROY IL NE SOIT LOISIBLE; ET QV'IL DIE SON OPINION LE PREMIER. Celà a esté touché cy-dessus.

CE QVE LA PLVRALITÉ DES CVRIES AVRA ADVISÉ, SOIT REMIS AVX PERES; ET CE QV'ILS AVRONT PAR LEVR AVTHORITÉ APPROVVÉ, CELÀ SOIT TENV POVR FERME, VALIDE, ET STABLE. Tresbeau reiglemẽt & police, où le peuple a quelque part & authorité; mais la decision en est remise au conseil, & au Prince, qui en est le chef. Le pouuoir des Rois de Rome passa soubs la Republique aux Consuls; ne differans en celà de rien, horsmis du nom & du nombre, comme le monstre cest autre article:

DE CE QVE LE ROY PROPOSERA AV SENAT, QVE LES PERES EN DELIBERENT; ET CE QVE LA PLVRALITE DE VOIX AVRA RESOLV, AYE LIEV.

LE COVLPABLE DE PERDVELLION SOIT DEVOVE AV DIEV DIS. C'estoit le Dieu des Enfers, autremẽt Summanus & Pluto: & estoit loisible au premier venu de tuer sans reprehension celuy qui estoit ainsi deuoüé, comme dit Denis Halicarn. Et Festus sur le mot *Sacer*; car il y a au Latin DITI SACER ESTO; *L'homme deuoüé est celuy que le peuple a cõdamné pour quelque forfaict: & n'est pas licite de l'immoler selon q̃ le mot le porte, mais qui le tuera ne sera pour celà iugé homicide, ne puny en cette qualité, car la premiere loy Tribunicienne porte en ces termes:* SI QVIS EVM QVI EO PLEBISCITO SACER SIT, OCCIDERIT, PARICIDA NE SIT. *Et de là tout meschant & detestable homme a accoustumé d'estre dit* SACER; comme excommunié & proscript. Le crime de Perduellion au reste estoit proprement quand on machinoit quelque chose contre l'estat, ou la personne du Prince: ou qu'on outrageoit vn des Magistrats: Plus à plain cy-apres sur le fueillet 23. lig. 2. *Homo sacer.* *Crimen perduellionis.*

LES PLEBEIENS CHOISISSENT DES PERES CELVY POVR PROTECTEVR, ADVOCAT, ET PATRON, QVI LEVR VIENDRA LE PLVS A GRE ET COMMODITE POVR LES SECOVRIR, SVPPORTER, ET DEFENDRE EN LEVRS AFFAIRES. Cette loy prise des Atheniens fut d'vne tresgrãde efficace pour maintenir en paix, amitié & concorde le tiers estat auec la noblesse: mais elle ne dura pas tousiours, ains s'abastardit, & se transfera des Clientes enuers leurs Patrons, aux serfs affranchiz enuers leurs feuz maistres. Les Patrons estoyent entre autres choses comme Aduocats, Procureurs, & conseil, confort, aide, secours, & faueur à leurs Clientes; & prenoyent leurs causes, noms, droicts, raisons, & actions en main, parce qu'ils estoyent ignorans du droict, & des plaidoyries: & les soustenoyent presens & absents encontre toutes sortes d'accusations. Plaute au Menec. *Patroni.*

Iuris vbi dicitur, dies simul
Patronis dicitur; quippe qui pro illis
Loquantur malè quæ fecerint, &c.

Et les Clientes en contr'eschange leur estoyent fideles, seruiables, & obeissans; les recognoissoiẽt presque pour maistres; les suyuoyent & accompagnoyent & à la ville & aux champs, quand ils en estoyent requis: & espousoyent leurs brigues, partialitez, & querelles: Si q̃ Cesar n'a peu trouuer autre mot pour representer ce qu'il descrit des Solduriers Gaulois au 3. liure: (*Tant que leur vie dure ils iouyssent de tous les moyens & commoditez de ceux à l'amitié desquels ils se sont addonnez; Que s'il leur arriue quelque desastre, il faut nommément qu'ils en participent auecques eux, ou qu'ils se donnent la mort de leur propre main;*) Que celuy de *Cliens*; au 7. liure; *Clientibus Gallorum nefas esse, etiam in extrema fortuna deserere patronos.* Les Clientes leur aidoyent aussi, si d'auenture ils estoyent pauures, à marier leurs filles; & payer leur rãçon estãs pris *Clientes.* *Soldurij.*

pris à la guerre : de maniere q̃ ce Patronat estoit d'vne telle authorité & credit, que Caton maintenoit, ce dit Aulugelle, liure 5. chapitre 13. auoir pris sa denomination de Pere, comme estant le plus proche & priuilegé degré d'apres : parquoy on punissoit les Clientes rigoureusement, s'ils vsoyent de quelque infidelité enuers leurs Patrons : Et ceux-cy reciproquement s'ils alloyent de mauuaise foy enuers leurs Clientes, qui estoyent comme pupilles soubs leur tutelle & curatelle : dont seroit emané cest article des XII. tables : PATRONVS SI CLIENTI FRAVDEM FAXIT, SACER ESTO : ainsi qu'annotent Seruius, & Sabinus sur ce passage de Virgile : *Et fraus innexa Clienti.* Suit apres de ce mesme propos :

NE SOIT PERMIS AV CLIENTE DE PORTER TESMOIGNAGE CONTRE SON PATRON, NE DONNER SA VOIX, NY DE S'ENTR'ACCVSER L'VN L'AVTRE, NY SE PARTIALISER, ET RENDRE ENNEMIS : QVI EN VSERA AVTREMENT, SOIT EXCOMMVNIE ET PROSCRIPT, COMME DEVOVE AV DIEV DIS. Denis Halicarn. recite cette loy ; & y adiouste q̃ Romulus vouloit que ceux qui iroyent à l'encontre fussent tenus au rang des traistres.

Paricida.

TOVS LES PARICIDES SOYENT PVNIS CAPITALEMENT. Les Paricides proprement estoyent ceux qui tuoyent leur concitoyen, quasi comme meurtriers de leur pair ou semblable : ce que Numa redouble encore en ses loix. Et non seulement les homicidaires estoyent compris soubs ce mot, mais tous autres mal-faitteurs encore, qui auoyent commis quelque crime capital : Ciceron au 2. des loix, quant aux sacrileges ; *Sacrum, sacróve commendatum, qui cleperit, rapsitve, paricida esto.* Estre au reste

Punition capitale, quoy.

puny de la teste ou capitalement, n'estoit pas tousiours perdre la vie, ains ce que les Latins dient, *Capitis deminutio* ; assauoir perdre la liberté ou la ville ; estre fait esclaue, ou aller en exil.

NE DIRE RIEN DE SALLE NY DESHONNESTE DEVANT LES FEMMES : ET QVE TOVS PORTENT EN LA VILLE VNE ROBBE LONGVE IVSQV'AVX TALLONS. Ces deux articles concernẽt la modestie, qui fut tousiours en vne fort estroicte recommandation aux anciẽs Romains. De la longue robbe appellee *Toga*, nous en auons parlé cy-deuant.

LES PERES AYENT TOVTE AVTHORITE ET PVISSANCE DE SE DEFAIRE DE LEVRS ENFANS, LES BANNIR, TVER, ET VENDRE IVSQV'A TROIS FOIS. Inhumanité certes fort grãde, neaumoins tẽdant à retenir en deuoir & obeissãce les enfãs enuers ceux qui les ont engendrez. Mais la mere n'auoit pas ce pouuoir ; lequel ne s'estendoit plus sur ceux que le pere auoit vne fois emancipez ; ny sur les enfans de ses enfans. Plus amplement cy-apres sur le fueillet 23. ligne 19.

CEVX QVI HABITENT EN LA VILLE ESLEVENT TOVS LEVRS ENFANS MASLES, ET LA FILLE AISNEE : NE SOIT LOISIBLE D'EN TVER PAS VN AVANT L'AAGE DE TROIS ANS, SI D'AVENTVRE CE N'ESTOIT QVELQVE MONSTRVEVSE CREATVRE, OV MANCHOTTE, OV ESTROPIEE : ET SI QVAND ILS LA VOVLDRONT EXPOSER A LA MORT, QV'ILS LE FACENT PREALABLEMENT SCAVOIR A CINQ DE LEVRS PROCHES VOISINS : QVI EN VSERA D'AVTRE SORTE, LA MOITIE DE SES BIENS SOIT CONFISQVEE AV THRESOR PVBLIQVE. Les Romains ne pardonnerent oncques aux monstres ; aussi bien viuent-ils fort peu ; si font bien les Hermaphrodites, lesquels ils n'espargnoyent pas nõ-plus, ains les abhorroyent sur tous autres ; & les iettoyent soudain en la mer, auec certaines expiations, aumoins les anciens ; car ils les garderent depuis en delices, selon que met Pline au 7. liure, ch. 3. *Gignuntur & vtriusque sexus quos Hermaphroditos vocamus, olim androgynos vocatos, & in prodigiis habitos, nunc verò in delitiis.*

LA FEMME CONIOINTE PAR MARIAGE SVYVANT LES SACREES LOIX, SOIT COMPAIGNE A SON ESPOVX, ENTRE EN LA COMMVNAVTE DE TOVS SES BIENS, ET PARTICIPE A SES SACRIFICES : ET COMME IL EST LE MAISTRE DE LA MAISON, AVSSI SOIT-ELLE LA MAISTRESSE. Quant aux loix sacrees, Festus les dit *Sacratæ leges.* estre ainsi appellees, pource qu'elles portoyent entre autres choses, que quiconque voudroit aller au contraire, celuy-là fust deuoüé & sacré à quelque Dieu, auec sa famille, & son bien : voicy la formule de cette ordonnance : QVEI ALITER FAXIT, CVM PECVNIA FAMILIA'QVE SACER ESTO. SI QVIS EM OCCISIT, PARRICIDA NEC ESTO. Et pour le regard de ce mot *Sacra*, ou sacrifices, celà s'entend des bõs repas faits au logis : Car quãd on sacrifioit ou en public, ou en particulier, la portiõ des Dieux mises à part, on banquetoit de tout le reste : pour le regard de leur deuotiõ, c'estoit peu de chose.

TOVT AINSI QVE LA FILLE HERITE DV PERE, AVSSI FACE LA FEMME DE SON MARY DECEDE. Assauoir quãd il l'auoit espousee par coëmption, comme il a esté dit cy-deuant ; & s'il decedoit sans enfans, & sans tester. Que s'il laissoit des enfans, la femme partageoit teste par teste auec eux : Et le mary en semblable luy succedoit, & partageoit reciproquement.

LA FEMME CONVAINCVE D'ADVLTERE, SON MARY AVEC SES PARENTS LA CHASTIENT COMME ILS EN ADVISERONT : Iusques à la faire mourir si bon leur sembloit ; aussi y a-il en d'aucuns textes NECANTO, au lieu de PVNIVNTO.

SI ELLE A BEU DU VIN AU LOGIS, QU'ILS LA PUNISSENT COMME ADULTERE. Il sembleroit par ce mot *domi* au logis ou en la maison, que si elle en beuuoit dehors, elle ne deust pour celà encourir en aucune peine: mais la loy presuppose que les femmes ne trottoyent pas lors ainsi librement comme font les nostres; voire qu'elles n'auoyent gueres accoustumé de sortir: ce qui s'obserue encores aucunement à Rome, sinon pour aller aux temples faire leurs prieres & deuotions: Aussi Valere liure 2. chapit. premier, & Plutarque question Ro. 6. sur l'accoustumãce de baiser les femmes à la bouche, assauoir leurs proches parents, pour sentir si elles auroyent point beu de vin; mettent celà sans aucune exception: Et Pline encore plus expressement liure 14. chap. 13. *Non licebat vinum fœminis Romæ bibere. Inuenimus enim inter exempla Egnati Mecennij vxorem quòd vinũ bibisset, è dolio interfectam fuisse à marito, eúmque cædis à Romulo absolutum.* Et puis apres: *Fabius Pictor a escrit en ses annales, qu'vne femme Romaine pour auoir crocheté l'armoire où estoyent les clefs de la caue, fut contraincte par les siens de se laisser mourir de faim: Et Caton, que les parents auoyent accoustumé de baiser les femmes pour sçauoir si elles sentiroyent le vin.*

NE SOIT LOISIBLE A LA FEMME DE LAISSER SON MARY. LE MARY AYE PUISSANCE DE REPUDIER SA FEMME, SI ELLE A EMPOISONNE LEURS COMMUNS ENFANS; SI ELLE EST SURPRISE EN ADULTERE; OU AIT FAIT FAIRE DE FAULSES CLEFS: QUI EN USERA AUTREMENT, LA MOITIE DE SES BIENS SOIT CONFISQUEE A CERES, ET L'AUTRE MOITIE ADIUGEE A LA FEMME. QUI FERA DIUORCE, SACRIFIE AUX DIEUX INFERNAULX. Quant aux deux premiers poincts il iroit de la vie entre nous, où le repudiemẽt & diuorce n'ont point de lieu. Cette loy au reste fut pour la simple innocence & syncerité du temps d'alors obseruee en son entier par plus de 500. ans depuis, iusques à ce que l'Empire Romain s'estant amplifié, & ce peuple emancipé apres les delices, & des licences par trop libres & desbordees, commença de practiquer les diuorces à toutes heurtes pour la moindre, voire sans occasion le plus souuent: tesmoin celuy qui accomparoit sa femme par luy delaissee, à son soullier qu'on ne voyoit pas où il le blessoit. Valere au lieu dernier allegué: *Spurius Carbilius fut le premier qui quitta sa femme, pource qu'elle estoit brehaigne: & encore qu'il semblast auoir esté meu à celà pour vne occasion tollerable; si ne laissa-il pas d'en estre blasmé; pource qu'on l'estimoit ne deuoir preposer le desir mesme d'auoir des enfans, à la foy & amitié du mariage.* Aulugelle liure 4. chapitre 3. adiouste qu'il l'aimoit neaumoins singulierement, & que celà aduint l'an 523. soubs le Consulat de M. Atilius, & P. Valerius: que les Fastes du Capitole mettent en l'an 526. & Glarean tousiours vn an dauantage.

VOILA à peu pres les plus importantes constitutions que fit Romulus; lesquelles à mon aduis ne seront point trouuees du tout oyseuses. Celles des autres Rois, nous les mettrons en semblable soubs chacun d'iceux.

DONT AUROIT *pris son appellation ce qu'on nomme encore Entre-regne.* Denis Halicar. Plutarque, & autres Grecs l'appellent μεσοβασίλειον, dõt fait mention Suidas: c'estoit le Magistrat qui commandoit durant le siege vacant, tant du tẽps de la royauté, que de celuy des Cõsuls en la Republique; estans creez ces Entre-rois pour presider aux Comices des elections, ainsi que dit Denis Halicarn. au 9. & Tite Liue au 6. liure fueillet 293. ligne 35. non par les voix & suffrages du peuple, mais par le Senat: & ne duroit que cinq iours seulement, comme il est dit en ce lieu, & au 9. liure fueillet 403. ligne 10. car si l'on ne conuenoit de l'election du souuerain Magistrat, assauoir du Roy, ou des Consuls durant ces cinq iours, le Senat en choisissoit vn autre en sa place; de maniere qu'icy l'Entre-regne dura par vn an; & par cy-apres vous en trouuerez du temps de la Republique, non de si longs, mais plusieurs reiterez l'vn apres l'autre. Trop bien au 6. liure fueillet 287. ligne 22. se peut veoir comme Rome demeura par cinq ans entiers, sans aucun souuerain Magistrat; mais ce fut par les factions des Tribuns du peuple. Or encore que le mot de Roy, & de Royauté fust sur toutes autres choses odieux aux Romains apres le dechassement de leurs Rois, toutesfois il se garda en cest endroit, & au Roy qu'on appelloit des sacrifices. Mais icy varient fort les autheurs; car Tite Liue ne met que cent Senateurs, qui se departirent en dix dixaines, lesquelles gouuernoyent l'vne apres l'autre par cinquante iours: car chaque Senateur de la dixaine auoit par cinq iours de suitte les Licteurs auec les faisseaux, & autres marques de l'authorité souueraine; & ainsi vne dixaine euacuee succedoit l'autre, le tout selon qu'il escheoit au sort. Denis Halicarn. dit le mesme, hors-mis qu'il y met deux cens Senateurs: & Plutarque en la vie de Numa ne parle que de cent cinquante; chacun desquels à tour de roolle faisoit les sacrifices accoustumez; & depeschoit les affaires qui se presentoyent, six heures du iour, & autant de la nuict seulement: de maniere qu'ils ne demeuroyent en cette dignité comme royalle qu'vn demy iour. Telle est l'incertitude & varieté de cette histoire en beaucoup d'endroits qu'il seroit fort mal-aisé d'accorder. Quoy que ce soit l'on conuient de ce Magistrat, qui est compté entre ceux de Rome.

Fueil. 15. lig. 44.

ET PAR

Fueil 16. ligne premiere.

ET PAR CE MOYEN *gaignerent la bonne grace du peuple, luy delaissans la souueraine authorité & puissance*: auec autres huit ou dix lignes qui suyuent. Ce passage, apres l'auoir consideré plus exactement, m'a semblé vn peu plus ambigu & brouillé que ie n'auois troué de prime face en l'ardeur de la traduction; & mesmes en vn autheur tel que cettui-cy, qui fait souuent des equippees pour se desrober des Lecteurs: Parquoy i'ay bien voulu pour plus grand esclarcissement le retraduire icy de nouueau: *Cùm sensissent ea moueri Patres, offerendum vltro rati quod amissuri erant, ita gratiam ineunt; summa potestate populo permissa, vt non plus darent iuris quàm detinerent. Decreuerunt enim, vt cùm populus regem iussisset, id sic ratum esset, si Patres authores fierent: Hodiéque in legibus, Magistratibúsque rogandis vsurpatur idem ius vi ademptum; priusquam populus suffragium ineat, in incertum comitiorum euentum Patres authores fiunt.* Ce que quand bien on le voudroit calepiner mot pour mot, ne se peut rendre ce me semble qu'en cette sorte: *Comme les Peres eussent apperceu ces choses-là se remuer entre le peuple; estimans qu'il valloit mieux luy deferer & offrir, ce qu'aussi bieu leur faudroit-il perdre, gaignerent sa bonne grace en luy octroyant la souueraine puissance; mais d'vne façon qu'ils ne luy donnoyent point plus de pouuoir qu'ils s'en retenoyent. Car ils ordonnerent que quand le peuple auroit conuenu d'vn Roy, cette election seroit valable si les Peres la ratifioyent. Et pour le iourd'huy à la publication des loix, & creation des Magistrats, s'vsurpe ce droict obtenu de force; car deuant que le peuple entre aux opinions, ce qui en doit aduenir estant encore à l'incertain, les Peres neaumoins l'appreuuent & authorisent.* Tellement *que ce vsurpatur idem ius vi ademptum*, se refere au peuple; car l'an 415. Philon estant Dictateur fit cette loy comme vous pouuez veoir au 8. liure, fueillet 346. ligne 42 *Legum quæ comitiis centuriatis ferrentur, ante initum suffragium Patres authores fierent.* Ce que marque aussi Ciceron en l'oraison pour Plancius, où il met parlant de ces premiers temps: *Tum enim magistratum non gerebat is qui cœperat, si Patres authores non erant facti.* Et vers la fin du 6. liure, fueillet 294. ligne 2. on peut veoir que celà auoit encor lieu: *Nec Centuriatis, nec Curiatis comitiis Patres authores fiant*; là où ie me suis mescompté par inaduertance, ayant mis; *Que les Peres ne president aux assemblees des Centuries & Curies*: Et il faut dire; *Que les Peres n'authorisent plus ce que le peuple aura decerné és assemblees, &c.* Ayant au reste dit proprement *des Centuries & Curies*, par-ce qu'en celles des Tribuz le Senat n'y auoit que veoir; mais cette loy de Philon fut aucunement escornee par Sylla bandé du tout contre les Plebeiens; lequel comme dit Appian au premier des guerres ciuiles, fit vne autre loy, Que rien ne fust proposé au peuple pour donner sa voix là dessus, sans premierement auoir esté examiné par le Senat, suyuant (ce dit-il) la teneur d'vne ancienne loy, qu'il ne specifie point autrement. Et il pourroit estre que Iules Cesar, qui reprit les erres de Marius à fauoriser la commune, eust encore remis sus cette loy de Philon; Et que c'est ce que tacitement voudroit inferer Tite Liue, n'ayant osé en parler plus à descouuert, de peur d'Auguste, du viuant duquel il escriuoit son histoire; Qu'il auroit osté de force cette authorité du Senat: car il estoit grand partial des Pompeians; ce qui le reculla de beaucoup. Aussi Denis Halicarn. en parle plus sobrement, combien qu'il dic presque le mesme au second liure: ἔφερε δὲ τὸν ψῆφον οὐχ ἅμα πᾶς ὁ δῆμος, ἀλλὰ κατὰ τὰς φράτρας συγκαλούμενος. ὅ, τι δὲ ταῖς πλείοσι δόξειε φράτραις τοῦτο ἐπὶ τὴν βουλὴν ἀνεφέρετο. ἐφ' ἡμῶν δὲ μετάκειται τὸ ἔθος. οὐ γὰρ ἡ βουλὴ διαγινώσκει τὰ ψηφισθέντα ὑπὸ τοῦ δήμου, τῶν δ' ὑπὸ τῆς βουλῆς γνωσθέντων ὁ δῆμος ἐστὶ κύριος. *Le peuple donnoit sa voix, non tout ensemble, mais separé par Curies, & ce qui estoit aduisé par plus de Curies, on le rapportoit puis-apres au Senat: laquelle maniere de faire est changee de nostre temps: Car ce n'est pas le Senat qui ratifie les decrets du peuple; ains le peuple qui confirme les ordonnances du Senat.* Et toutesfois ce qu'il met à la fin du quatriesme liure. semble contrarier à celà: Car c'ettoit plus de cinq cens ans deuant Tite Liue ne luy, sur la mutation de l'estat, lors que Tarquin le superbe fut chassé de Rome: καὶ ὁ Βροῦτος ἡσθεὶς, ἐάν γε πρότερον, ἔφη, τὰ δόξαντα τῷ συνεδρίῳ μαθόντες, ἐπικυρώσητε τὸ ταχθέν. *Celà se fera, dit alors Brutus tout ioyeux*, (parlant au peuple) *si premierement informez de ce qui a esté aduisé au Senat, vous le confirmez par voz voix.* Tite Liue au reste, & Denis Halicarn. aussi, mettent que le peuple fort satisfait de ce que les Peres luy deferoyent l'election du Roy, la leur remit: *Adeo id gratum plebi fuit, vt ne victi beneficio viderentur, id modò sciscerent, iuberéntque vt Senatus decerneret, qui Romæ regnaret*: Toutesfois puis-apres il en empietta l'election: De Tullus Hostilius fueillet 18. ligne penultime; *Regem populus iussit; patres authores facti.* Plus de Ancus Martius fueillet 28. ligne 10. *Ancum Martium regem populus creauit: Patres fuere authores.* Il y a beaucoup d'autres telles incõstances & contradictions és autheurs, principalement cettuy-cy, qu'il seroit fort mal-aisé d'accorder.

QVANT *à la doctrine de Numa, on l'attribue à Pythagoras Samien, par-ce qu'il ne s'en trouue point d'autre autheur: mais faulsement, &c.* Il y a de grandes varietez & incertitudes en cest endroit: surquoy nou-nous contenterons d'amener icy ce qu'en mettent les autheurs les plus authentiques. En premier lieu Ouide au 3. des Fastes semble estre d'opinion contraire à Tite Liue, & que Numa fut instruict par Pythagoras. Fueil. 16. lig. 15.

Siue hoc à Samio doctus, qui posse renasci
Nos putat: Egeria siue monente sua.

Mais plus apertement encore au 3. *de Ponto*, Elegie 3.

Pythagoræque ferunt non nocuisse Numam.

Item au 15. de la Metamorphose, il descrit bien au long comme Numa s'en alla à Crotone pour ouyr Pythagoras, & estre embeu de sa doctrine: tout au commencement:

Destinat imperio clarum prænuncia veri
Fama Numam: non ille satis cognosse Sabinæ
Gentis habet ritus; animo maiora capaci
Concipit, & quæ sit rerum natura requirit.
Huius amor curæ, patria, Curibúsque relictis
Fecit vt Herculei penetraret ad hospitis vrbem.

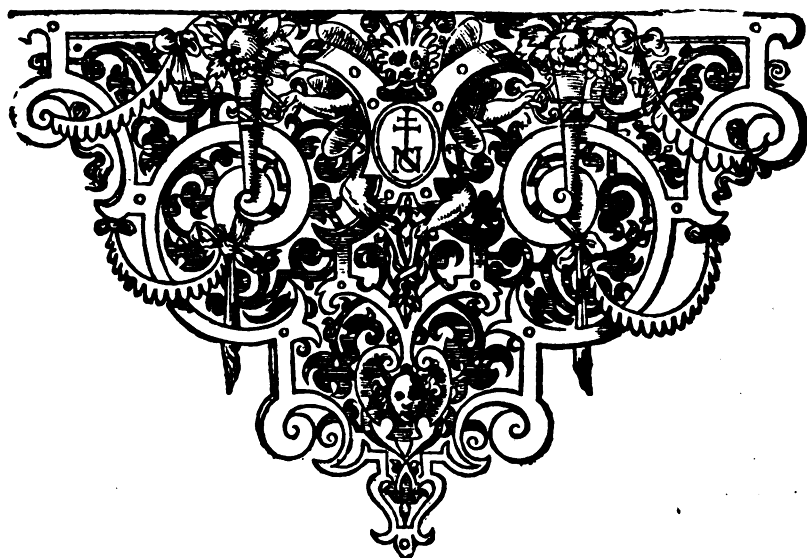
Et apres vn long discours de transmutations qu'il attribue à Pythagoras:

Talibus atque aliis instructo pectore dictis
In patriam remeasse ferunt, vltroque petitum
Accepisse Numam populi latialis habenas.

Pline puis-apres liure & chapitre 13. allegant les propres paroles de Cassius Hemina tres-ancien autheur d'Annales, met que l'an 572. Cornelius Cethegus, & Bebius Pamphylus estans Consuls; fut descouuerte au Ianicule vne huche de pierre où le Roy Numa auoit esté enseuely, 535. ans auparauant; mais que chose aucune n'y fut trouuee hors-mis ses liures, où il n'y auoit rien escrit que la philosophie Pythagorique. Toutesfois que Pison au premier de ses Commentaires en auroit mis sept du droict pontifical, & sept autres de ladite philosophie: Valerius Antias 24. douze en Latin dudit droict, & douze autres en Grec de philosophie: Toutes choses qui monstrent Numa auoir esté enseigné de Pythagoras. Vous en auez peu veoir quelque chose encore touchee cy-deuant en la colonne 895. Mais le mesme Pline au 2. liure, chapitre 8. y contredit en cette sorte: *Pythagoras Samien fut le premier qui obserua le cours & nature de la planette de Venus appellee Lucifer, & Vesper; enuiron la 42. Olympiade qui fut l'an de Rome 142. soubs le regne de Tarquin Priscuë, enuiron 60. ans apres le decez de Numa.* D'autre part on tient que Pythagoras quitta Samos, pour raison de la tyrannie de Polycrates, qui mourut (ce dit Pline liure 33. chapitre premier) enuiron le 230. an de Rome, soubs le regne de Tarquin le superbe, à quoy se conforme Aulugelle liure 17. chapitre 21. *Postea Pythagoras Samius in Italiam venit Tarquinij filio regnum obtinente, cui cognomen superbus fuit.* Solin au 21. chapitre dit que ce fut quinze ans apres, soubs le Consulat de Brutus, assauoir l'an 245. Denis Halicarn. au 2. tasche à monstrer que Pythagoras fut bien quatre aages apres Numa, à prendre l'aage de trente-trois à trente-quatre ans, car les trois font cent ans; pour-autant que Numa, ce dit-il, fut esleu Roy la troisiesme annee de la 16. Olympiade, & Pythagoras ne dogmatisa en Italie sinon enuiron la cinquantiesme Olympiade. Outre-plus quand Numa fut appellé au royaume de Rome, la ville de Crotone où Pythagoras fit sa principale residence, n'estoit pas encore bastie, ains quatre ans apres l'an troisiesme de la dix-septiesme Olympiade; de maniere que Numa ne pouuoit auoir esté disciple de ce philosophe en vne ville qui n'estoit encore: Aussi Plutarque en sa vie dit que ce fut vn autre Pythagoras, natif de Sparthe, lequel ayant gaigné le prix de la course és ieuz olympiques, l'an troisiesme de la seiziesme Olympiade, comme mesme le tesmoigne Denis en ce propre lieu; *ἐνιαυτῷ τρίτῳ τῆς ἑκκαιδεκάτης ὀλυμπιάδος, ἐν ᾗ ἐνίκα στάδιον πυθαγόρας λάκων*; s'en vint en Italie, où il se seroit accointé de Numa, & luy auroit aidé de beaucoup de belles institutions de Lacedemone, à policer & bien establir son estat. Ce qui suit apres en Denis Halicarn. qu'il pense que ce qui auroit peu mouuoir quelques-vns de faire Numa disciple de Pythagoras, estoit la demeure de ce philosophe en Italie, & le sçauoir & prudence du Roy Numa, semble auoir esté emprunté de ce passage de Ciceron: *Quinetiam arbitror propter Pythagoreorum admirationem Numam quoque regem Pythagoreum à posterioribus existimatum. Nam cùm Pythagoræ disciplinam & instituta cognoscerent, regísque illius æquitatem & sapientiam a maioribus suis accepissent; ætates autem & tempora ignorarent, propter vetustatem eum qui sapientia excelleret, Pythagoræ auditorem fuisse crediderunt.* Sainct Augustin au septiesme de la cité de Dieu, chapitre 35. apres Varron le met deuant Pythagoras: *Quod genus diuinationis idem Varro à Persis dicit allatum: quo & ipsum Numam, & postea Pythagoram philosophum vsum fuisse commemorat.* Et au dix-huictiesme liure chapitre 37. il particularise le temps d'iceluy Pythagore, que les Iuifs retournerent de Babylone: *Nomen philosophiæ cœpit à Samio Pythagora, qui eo tempore quo Iudæorum soluta est captiuitas cœpit excellere atque cognosci*: Ce qui fut vers le vingtiesme an du Roy Cyrus, comme il est dit au trente-sixiesme chapitre du second liure des Paralypomenes, & au commencement d'Esdras; enuiron l'an du monde 3430. vers la fin du regne de Seruius Tullus, comme mesme l'aduoüe Ciceron qui l'appelle *suum gentilem*. Dequoy Diogene Laërtien en la vie d'iceluy Pythagore ne s'esloigne pas gueres; car il le met auoir fleury en Italie enuiron la soixantiesme Olympiade, qui tombe en l'an 213. de Rome, & 38. dudit Seruius, qui est l'opinion du present autheur. Eusebe au 10. de la preparation euangelique dit qu'il mourut vers la 70. Olympiade, l'an assauoir de Rome 253. estant desia en Republ. soubs le huictiesme ou neufiesme Consulat, que tenoyent lors Seruius

'aage de com- ien d'annees.

Seruius Sulpitius Camerinus, & M. Tullius Longus. Mais estans desia embarquez en la doctrine, equité, & prudéce de ce personnage, ce sera le plus à propos d'en apposer icy tout d'vn train le pourtraict, auec son Eloge; & consequemment ses constitutions, auant que de venir aux particularitez qu'en met Tite Liue; tant du reiglement de l'annee, que de tout l'ordre de la religion, & des sacrifices tres-songneusement establis de luy. C'est au reste vne chose fort admirable, comme vn peuple si farouche & desbridé, se peut ainsi soudainement r'amener d'vn extreme à l'autre, & contenir par vn si long temps en tranquillité; ainsi accoustumé qu'il estoit, & rendurcy au trauail des armes; & si affriandé apres les butins, violences, & saccagements: Ce que Plutarque au traicté de la fortune des Romains attribue au bonheur, non de Rome tant seulement, à laquelle il estoit besoin, pour faire prendre pied & racine à la domination que Romulus auoit plantee à force d'armes, de donner quelque repos; mais à la prudence en particulier de ce Prince; que quelques-vns accomparent à Salomon, & son predecesseur à Dauid: *L'vn addonné au faict bellique; l'autre deuot & pacifique.*





IE M'APPELLE NVMA POMPILIE, ORIGINAIRE DES SABINS, GENS RE-
FORMEZ ET DEVOTIEVX, DES MA TENDRE IEVNESSE EMBEV DES PRECEPTES
DE LA SAINCTE PHILOSOPHIE: ET PENDANT QVE IE CVLTIVE MON AME DV
TOVT ADDONNEE AVX BELLES CONTEMPLATIONS DE LA HAVLT, SANS ME SOVL-
CIER DE LA TERRE, IE SVIS APPELLE AV ROYAVME DE ROME. CHOSE BIEN MERVEILLEVSE A
CROIRE: CE PEVPLE LA LE PLVS BELLIQVEVX ET TEMPESTATIF DE TOVS AVTRES, TRENTE SEPT ANS
CONTINVELS ACHARNE AVX ARMES, LE RAMENER AINSI SOVDAIN A VN REPOS ET TRANQVILLITE,
A PIETE ET DEVOTION: ET CONTENIR SES VOISINS EN LA MESME PAIX. MAIS IL N'Y A COEVR
SI DIAMANTIN QVE LA RELIGION NE FLECHISSE. A BON DROICT DONQVES SVIS-IE NOMME LE ROY
PACIFIQVE, OMBRE IE NE SÇAY QVELLE ES GENTILS, DE CELVY QVI DEVOIT VENIR. I'EVZ EN HORREVR
TOVTE EFFVSION DE SANG, ET ME CONTENTAY EN MES SACRIFICES (TELLES AVSSI SONT LES OFFRANDES
QVE REQVIERENT LES DIEVX DEBONNAIRES) DE LA PVRETE DE CONSCIENCE, ET DE CE QVE LA TERRE
PRODVIT, ET LES ANIMAVX NOVS ESLARGISSENT DE LEVR BON GRE, SANS AVCVNE PRIVATION DE LA
VIE, QV'AVTRE QVE LE SOVVERAIN NE SÇAVROIT DONNER. AINSI IE REGNAY QVARANTE TROIS ANS,
SANS FAIRE TORT NY OVLTRAGE A PERSONNE, ET SANS EN RECEVOIR AVSSI: LE PLVS HEV-
REVX ET AYME PRINCE DE TOVS AVTRES.

NVMA donques fut du tout pacifique, tresſçauãt au droict diuin & humain; & non moins vtile à l'eſtat de Rome en la paix, que Romulus auoit eſté par les armes: Car il r'amodera l'inſolence & ferocité de ce nouueau peuple, qui ne reſpiroit rien fors le ſang humain; & orna la ville d'equité, iuſtice, bonnes mœurs, & religion; qui ſans celà eſtoit en danger de dõner bien toſt du nez à terre, ſi ce n'euſt eſté le loiſir qu'elle eut de reprendre haleine; ayant tãt de ſi puiſſans ennemis alentour, tous animez alencontre d'elle, & enuieux de ſa gloire & accroiſſemẽt. Tout l'ordre & reiglement des preſtres & diuin ſeruice, il le diuiſa en huict parties: les Curions, trente en nõbre: les Flamines, quinze: vn tribun des Celeres: Augures, trois: Vierges veſtales, quatre: Saliẽs Palatins, douze: Fecialiẽs, vingt: auecques le Pepatrat qui eſtoit comme leur doyan: Et finablemẽt les Pontifes, quatre en nombre: Tous les deſſuſdicts des nobles ou Patriciens, auſquelz il cõmit entierement les ſacrifices. Ce fut le premier aux Romains qui inſtitua le ſacre & inaugurement du Roy auant que de prẽdre l'adminiſtration de l'eſtat; auec certaines ceremonies nõ guere diſſemblables de celles du peuple Hebraïque; & des Rois Chreſtiẽs, qui ont droict de ſacre & onction; ſinon d'autant que les inſtitutions Chreſtiennes ſ'eſloignent de l'idolatrie, & du paganiſme; & qu'elles ſe referent toutes à l'honneur d'vn ſeul & vray Dieu, dont elles repreſentent quelque ſecret & caché myſtere: & les autres à des vaines & friuoles ſuperſtitions d'vne pluralité de Chimeres, leur attribuãt faulſement la diuinité: Parquoy il ne ſeroit pas raiſonnable d'en faire aucune comparaiſon, ſi ce n'eſtoit pour le regard des choſes externes, qui ſont comme les caracteres de l'eſcripture, exprimans ores vne choſe, ores vne autre ſelon qu'ils ſe ſuiuent, & ſont adaptez. Numa au reſte ordõna que pas vn des Pontifes, Augures, Preſtres, ſacrificateurs, & miniſtres ne miſt la main à ſacrer le Roy, ny aucun des lieux ſaincts, fors le principal d'eux tous, qui auoit la ſuperintendence des auſpices.

QVANT à ſes autres loix, ſtatuts, ordonnances, combien qu'il ſoit mal-aiſé d'aſſigner vn ordre en cecy; il eſt plus raiſonnable neaumoins de commancer par celles qui concernent la religion & diuin ſeruice; comme dit meſme Ciceron au 2. des loix, allegant ce vers icy d'Aratus:

Ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα, τὸν οὐδέποτ᾽ ἄνδρες ἐῶμεν
Ἄρρητον:-

Mon commencement ſoit de Dieu,
Qu'il ne faut taire en aucun lieu;

D[illegible]ction des P[illegible]s par N[illegible] — Fut d'eſtablir à chaque Curie ou parroiſſe ſon Curion ou Curé, qui euſt la charge des ſacrifices: & par deſſus tous vn grãd Curion; Ce qui ſe rapporte à peu pres à noſtre maniere de faire: Car encore que nous ayõs tous vn meſme ſeruice pour le regard des poincts principaux de prier, ſeruir, & reuerer la diuinité, ſi eſt-ce qu'on en diuerſifie l'vſage en certaines particularitez & formules, non ſeulemẽt par les dioceſes, mais les cures & parroiſſes encore.

CHAQVE DIEV AYE SON FLAMINE ET MINISTRE PARTICVLIER. C'eſt à dire de ceux que les Romains reueroient lors.

QVE LES AVGVRES PAR LES SIGNES ET AVSPICES ACCOVSTVMEZ PREVOIENT LE COVRROVX ET INDIGNATION DES DIEVX, ET LES PACIFIENT. Ciceron au 2. des loix. Quelque fois par le vol & chãt des oyſeaux; ou ſigne du ciel, quelque fois par les entrailles des victimes, dont il a eſté parlé cy deſſus.

LES FOVLDRES SOIENT PAR EVX DISTINGVEES, SELON LES REGIONS DV CIEL. La doctrine des Thoſcans diuiſoit le ciel en ſeize parties, huict à la main gaulche, d'où procedoient les ſignes heureux; *Partibus intonuit læuis:* Et huict à la droicte, d'où les fouldres infauſtes & malencontreuſes eſtoient enuoyees: Lucrece ſ'eſt ainſi eſtendu là deſſus.

Vnde volans ignis peruenerit, aut in vtram ſe
Verterit hinc partem; quo pacto per loca ſepta
Inſinuarit; & hinc dominatus vt extulerit ſe.

LA VILLE, LES CHAMPS, ET LES TEMPLES SOIENT LIBRES ET OVVERS A L'OEIL DES AVGVRES, ET DEDIEZ PAR LA VIVE VOIX. Il eſt bien mal-aiſé de repreſenter ces formules en autre lãgue, qui ne vouldroit mot pour mot eſcorcher le Latin; tãt pour l'antiquité des mots *Vrbem, agros, & templa liberata, & ecfata habeto;* Que pource que c'eſtoient choſes particulieres aux anciens Romains, qu'à grand' peine leurs ſucceſſeurs n'entẽdoient pas: Parquoy n'ayans aucun lieu parmy nous, il n'y peut auſſi auoir de paroles pour les exprimer. Templa liberata. Quãt à ce mot *liberata*, oultre les autres ethymologies & ſignifiances qu'on luy pourroit donner d'ailleurs; ie l'eſtime en partie eſtre prouenu de ce que tous les temples, & les tabernacles auſſi pris par les augures, debuoient auoir l'aſpect du ciel libre de toutes parts; ſuiuant ce que nous en auons deſia dit apres Feſtus en la colomne 625. car autre choſe eſt *ædes*, autre choſe *templum*: cettuicy eſtant ordinairemẽt en lieu eſleué, vne place toute vuide alentour; & l'autre plus embarraſſee, & offuſquee des edifices. Pour le regard des chãps, ils eſtoiẽt diuiſez en cinq; le Romain, le Gabinien, eſtranger, hoſtile, & incertain. Cinq manieres de champs & territoires aux Romains.

QV'ILS ADVISENT PAR LEVRS AVGVREMENS CE QVI SERA POVR LE SALVT ET CONSERVATION DV PEVPLE ROMAIN, ET LE BIEN DE SES AFFAIRES: ET CE QVE L'AVGVRE AVRA DETESTE POVR INIVSTE, ILLICITE, ERRONEE, ET DETESTABLE, SOIT TENV POVR TEL, NVL ET MALENCONTREVX: ET LVY SOIT CREV ET OBTEMPERE EN CELA. QVI VOVLDRA ALLER AV CONTRAIRE, SOIT DEVOVE A IVPPITER. Ciceron au 2. des loix, met; *Quique non*

paruerit capitale esto: mais tout reuiét à vn. Au surplus, par ces quatre mots, *iniusta, nefasta, vitiosa, & dira*, est compris ce qu'ils appelloient *vitium*; vice ou erreur commis à la creation de quelque Magistrat, ou emologation d'Edict, & autres tels actes publiques; auquel vice s'opposoit, comme il est dit en plusieurs endroits de cest œuvre, ce qu'ils appelloient *Silence*. *Iniusta*, estoit ce qui ne se faisoit deüement, & selon l'ordre & cerimonie accoustumee: *Nefasta*, és iours prohibez, dont parle ainsi Ouide au premier des Fastes:

Vitium.

Silentium.

Ille Nefastus erit per quem tria verba silentur;
Fastus erit per quem lege licebit agi.

Des dires, nous en auons desia parlé cy deuát.

QVE LES VIERGES VESTALES ENTRETIENNENT SONGNEVSEMENT LE FEV PERPETVEL DV FOYER PVBLIQVE. Des Vestales, & du feu dont elles auoient la charge, on le touchera plus amplement cy apres: mais quát à ce qui concerne le foyer publique; il faut entendre que tout ainsi que chaque mesnage auoit son foyer & autel à part, où ils sacrifioient aux Lares, Penates, & Dieux domestiques; il y en auoit vn en chaque Curie ou paroisse, & vn encore publicque pour tout le peuple en general: Ce qui se pourroit r'apporter aux chappelles qui sont és bonnes maisons, aux paroisses, & à l'Eglise cathedrale de l'Euesché: voulant denoter par celà, que le peuple d'vne cité peut bien auoir son petit cas à part en priué; & puis-apres vn peu plus en general en son voisinage; mais finablement que ce ne doibt estre de tous qu'vne seule Eglise & congregation; dont le grand temple est toute la terre, voire le móde; qui n'est comme Arrius Didymus souloit dire qu'vne seule cité; les Dieux y tenans lieu de Magistrats pour commander, & les creatures, de citoyens, qui obeissent à leurs Edicts & Ordonnáces; dont la principale vient de la nature, & puisapres de la raison, qui les admoneste de se ioindre & vnir ensemble pour la necessité qu'on a l'vn de l'autre, & l'ayde & secours mutuel qui s'en doibt attendre: Au moyen dequoy vne cité pour ample qu'elle puisse estre, n'est, ou ne doibt estre qu'vne maison: aussi Vesta qui est dicte des Grecs ἑστία signifie vne deesse, vn foyer ou atre à faire le feu; vn autel, maison, & famille.

QV'ELLES AYENT POVVOIR DE TESTER, MESMES DV VIVANT DE LEVR PERE; ET FAIRE TOVTES AVTRES CHOSES SANS CVRATEVR. C'estoit vn de leurs droicts & priuileges, dont les autres femmes ne filles ne iouyssoient pas; qui demeuroient soubs la puissance & authorité perpetuelle, ou de leur mary, ou de leurs parens & tuteurs.

SI ELLES SONT CONVAINCVES DE S'ESTRE FORFAICTES, LE PONTIFE LES PVNISSE DE MORT: POVR AVTRES PLVS LEGIERES FAVTES, QV'IL LES FOVETTE A COVPS DE VERGES. Celà s'entend qu'il les aualloit luy-mesme dedás le caueau, où elles estoiét enfouyes toutes viues: & quant à les foüetter, c'estoit en lieu obscur, afin de ne les veoir nuës.

Ciceron au 2. des loix.

LE TRIBVN DES CELERES FACE SON SACRIFICE A PART ENDROIT LVY. C'est pourquoy il est compté entre les Magistrats, & les sacerdoces.

DE L'ORDRE DES PATRICIENS, DOVZE DES MIEVX ESTIMEZ IEVNES HOMMES SOIENT ESLEVZ POVR SALIENS A FAIRE LES SACRIFICES AV DIEV MARS, SVR LE MONT PALATIN. Toutesfois Festus comme nous auons dict en la colomne 787. met ceux de Numa sur le mont Quirinal; au contraire de ce que Den. Hal. dit icy: nous en parlerons plus amplement cy apres.

DES ALLIANCES, LIGVES, ET CONFEDERATIONS, DE LA PAIX, ET DES TREFVES; DES AMBASSADES PAREILLEMENT, LES FECIALIENS AYENT LA CHARGE: ET CONGNOISSENT SI LES GVERRES QV'ON VOVLDRA ENTREPRENDRE SERONT IVSTES ET LEGITIMES, OV NON. Les Fecialiens de vray furent instituez par Numa: mais Ancus Martius establit plus distinctement tout leur fait. fueil. 28. lig. 33.

DV CORPS DES PERES SOIT ESLEV VN PONTIFE QVI AYE LE SOIN ET ADMINISTRATION DES CHOSES SAINCTES, ET LA SVPERINTENDENCE SVR LES AVTRES PRESTRES. Le Pontife auoit la charge de tout ce qui dependoit de la religió, & ceremonies, tát publiques que particulieres. Le Flamen estoit cóme l'Archiprestre de quelque Dieu: & les Prestres du mesme Dieu dessoubs luy. De maniere que l'ordre de ces sacrificateurs alloit à peu pres en la sorte: Le premier & plus grád de tous estoit le Roy des sacrifices: puis le Flamendial de Iuppiter: En apres celuy de Mars: le Quirinal: Et en cinquiesme lieu le grand Pontife, qui estoit gardien & dispensateur de tout le droict diuin, & humain, fueil. 415. lig. 43. De ces prestres, les vns estoient destinez pour appaiser par sacrifices le courroux & ire des Dieux: & les autres pour interpreter les Oracles, & les predictiós de la Sibylle, quád par l'ordonnance du Senat ses liures venoient à estre reuisitez.

Ce tiltre pour le regard du droict diuin, fut depuis attribué au Preteur.

N'ARROVSER LE FEV DV SACRIFICE AVECQVES DV VIN. A cause de la rarité du vin en ce téps là: Car Romulus mesme ne faisoit ses effusions qu'auec du laict: Pline liure 14. chap. 12. où cette loy, & la subsequente sont inserees. A ce propos Aulugelle liure 11. chap. 14. racompte apres Pison, que Romulus en vn banquet ayant beu fort sobrement, pource qu'il auoit affaire le lendemain; cóme on luy eust dit, que si tous en vsoient de la sorte, le vin seroit à trop bon marché: mais trescher (respond-il) parce que chacun en boiroit tout son saoul; car i'en

ay pris

ay pris autant que i'ay voulu.

De ne faire point d'effvsions avx Dievx avec dv vin provenv d'vne vigne qvi n'evst este taillee. Afin d'induire parlà les vignerons autremẽt assez paresseux, à les cultiuer plus songneusement.

Reverer les Dievx avec les premices des frvicts: et levr sacrifier de farine destrempee avec dv sel, et dv froment rosty. Pline liure 18. chap. 2. *Numa instituit Deos fruge colere, & mola salsa supplicare: atque vt author est Hemina, far torrere, quoniã tostum salubrius esset.* Numa à l'imitation des Pythagoriciens abhorroit toute effusiõ de sang és sacrifices; vsant en lieu, des fruicts de la terre.

N'apprester es banqvets avcvns poissons qvi evssent escailles, horsmis le scavre. Celà est tout au rebours de la loy Iudaïque qui estoit desia establie de son temps; mais on tient que ce ne fut pas vn desir d'y contredire, ny pour aucune superstition ou scrupule; ains pour obuier aux superfluitez, à cause que ce poisson estoit fort rare & difficile à recouurer. Le mesme Cassius Hemina autheur fort ancien, dedans Pline liure 32. chap. 2. *Numa constituit vt pisces qui scamosi nõ essent, ne pollincerẽt, parsimonia commentus, vti conuiuia publica & priuata, cœnæque ad puluinaria facilius compararentur.*

Av Diev terme soit celebre tovs les ans son anniversaire et solennite. De cecy nous en auons parlé bien au long en la colonne 691.

Qvi labovrera les confins et limites d'vn heritage, soit avec ses boevfs devové comme excommvnie et mavdit. Non seulement celuy qui labouroit les tenans & aboutissans se pouuoit mettre à mort sans punition, mais tous ceux encore qui destournoient les bornes d'iceux: lesquelles furent premierement de grosses pierres informes ainsi qu'à nous; Et depuis d'arbres aussi, de souches, & de briques: comme le remarque Ouide au 2. des Fastes:

Termine, siue lapis, siue es defossus in agris
Stipes, ab antiquis tu quoque nomen habe.

Le sacrifice de la foy se parface semblablement av bosqvet dedie avx Camenes. C'estoient les Muses: Ce bosquet au reste auec son temple estoit hors la porte Capene, ainsi que dit Asconius. Plutarque & Hal. au parauant luy au 2. liure: *Numa fut le premier qui dressa vn temple à la foy publique, & luy institua des sacrifices aux despẽs du public.* Cy deuãt colomne 621. & 689.

Qve les concvbines ne tovchent a l'avtel de Ivnon: si qvelqv'vne l'a entrepris; tovte deschevelee qv'elle immole vne aignellette a la deesse. La formule de cette loy estoit telle selon que le citent Festus, & Aulugelle liure 4. chap. 3. Pellex aram Ivnonis ne tangito. Si tanget: Ivnoni crinibvs demisis agnvm foeminam caedito.

Qv'on ne face des fvnerailles a celvy qvi avra este tve de la fovldre. Pource qu'ils les estimoient estre particulieremẽt chastiez de quelque grosse impieté & forfait par la main propre de Iuppiter, auquel on attribue la fouldre; si que par la mesme loy il n'estoit pas permis de leuer le corps hors de terre: & les lieux qui estoient frappez de la fouldre, estoiẽt soudain tenuz pour cõsacrez, parce qu'il sembloit que la diuinité les eust par là segregez & marquez pour soy: Festus: *Fulguritũ, id quod est fulmine ictum: qui locus statim fieri putabatur religiosus, quòd eum Deus sibi dicasse videretur.*

Si qvelqv'vn de gvet a pends met a mort vn homme de franche condition, qv'il soit repvte paricide. Du temps du Numa, & encore longuement depuis, le mot de *Paricida* ne signifioit autre chose, que celuy qui mettoit à mort son concitoyen, c'est à dire pareil, ainsi que nous auons desia dit: Car quant à tuer son pere ou sa mere, pource qu'ils estimoient vne telle impieté ne pouuoir iamais tomber au cœur d'vne creature, il n'en fut fait aussi point de loy; nomplus que par Solon à Athenes: & plus de cinq cens ans apres la mort de Numa ce forfait n'entreuint à Rome; par consequent il n'y en eut point aussi d'ordonnance, iusques apres la guerre d'Hannibal, qu'vn certain L. Ostius fut le premier qui tua son pere. Neaumoins il semble que par cest Edict, lequel commança d'estre practiqué soubs le Roy Tullus, quãd Horace mit sa sœur à mort; Numa par le mot de parricide aye voulu entendre quelque chose plus particuliere, que de tuer vn citoyen; Et qu'il vueille dire, que quicõque tueroit vn homme libre, fust traicté de la mesme sorte cõme s'il auoit mis à mort son propre frere; pource que tous les habitãs d'vne mesme ville, voire d'vn mesme pays, voire de tout le pourpris de la terre, sont enfans du Souuerain, & par consequent freres. *Paricida.*

Svyvent pvis-apres quelques autres constitutions encore de ce mesme Prince: Qve le pere ne puisse vendre son fils, qui se sera marié de son authorité & consentement. Qve les femmes qui ont trois fils, puissent tester du viuant mesme de leur pere; & faire tous autres actes sans Curateur. De ne plevrer vn enfant mort au dessoubs de trois ans: & les autres de plus grand aage, que par autant de mois comme ils auront vescu d'annees, iusqu'à dix inclusiuement & non plus. Plutarque en la cõsolation à sa femme d'vne sienne fille touche cecy, allegant que c'est, pource que ces innocentes creatures n'ont point encore ancré leurs ames en la bourbe terrestre du corps; c'est à dire *En la vie de Numa, Plutar.*

és affections de la chair & du sang ; si qu'apres leur separation qui n'est pas si violente ny a regret comme de ceux qui sont plus aagez, elles ne roddent pas ainsi autour de leurs sepulcres & monuments. QVE LA FEMME porte le dueil de son mary seulement dix mois : & si elle se marie dans ce terme, qu'elle sacrifie vne vache preigne : QV'ELLES portent toutes vne robbe longue iusqu'aux tallons. DE GARDER son serment, s'il est faict de chose licite. PVNIR les periures & desloyaux. QVE l'enfantement soit aduoué du pere iusqu'à douze mois. LES CHOSES vne fois consacrees à la diuinité, ne se puissent iamais plus apliquer à aucun vsage lay & prophane.

Stola.

Aulugelle liure 3 chap. 16.

Fueil. 17. lig. 21.

IL S'EN VA *cõtrouuer ie ne sçay quelles entreueuës & accoinstance secrette auec la Nymphe Egerie.* Tous peuples rudes & farouches, ont besoin en leurs commancemens de quelque inuention & artifice qui les tienne en admiratiõ, & par consequẽt en crainte & obeissance: mais de cuider leur ioüer de ces esteufs apres qu'ils sont desniaisez, oultre qu'ils ne feroient que s'en rire, il y auroit plus de danger que de profit. Et voilà pourquoy auecques le temps s'en allerẽt en fumee à Rome beaucoup de leurs anciennes superstitions, comme des Auspices, liures Sibyllins, & semblables. Au regard de cette ruze de Numa, Valere liure premier chap. 3. la resume pres qu'és mesmes termes: *Scipion* (dit-il) *n'entreprenoit rien d'importance, ny pour le public, ny pour son particulier, qu'il n'eust premierement veillé vne nuict en la chappelle de Iuppiter au Capitole, comme s'il en eust voulu conferer auec luy; afin qu'on l'estimast en auoir esté engẽdré. Sylla auant que de dõner vne bataille, posoit au millieu de l'armee vne petite image d'Apollon qu'il auoit enleué de Delphes, & là l'embrassant à la veuë de tous les soldats, le requeroit de luy effectuer sa promesse. Sertorius aussi ayant apriuoisé vne biche blanche s'en preualut en maintes grãdes occasions, comme s'il eust esté admonesté d'elle de ce qu'il debuoit euiter ou faire. Et Minos au bout de neuf ans se souloit renfermer dans vne profonde cauerne, là où demourant quelque temps, il faisoit entendre d'auoir receu de Iuppiter dont il estoit fils, les constitutions qu'il donnoit à son peuple.* Ce que touche aussi Lactance liure premier, chap. 22. specifiant cette cauerne, dont Tite Liue parle au fueil. suiuãt, lig. 32. auoir esté en la forest d'Aricie, à 7. ou 8. lieües de Rome; apres Ouide, qui au 15. de la Metamorphose en met cecy:

Defleuere Numam; nam coniux vrbe relicta,
Vallis Aricinæ densis latet abdita syluis.

Où il dit puis-apres qu'elle fut muee en fontaine par la deesse Diane:

Non tamen Aegeriæ luctus aliena leuare
Damna valent, montísque iacens redicibus imis
Liquitur in lachrimas, donec pietate dolentis
Mota soror Phœbi gelidum de corpore fontem
Fecit, & æternas artus tenuauit in vndas.

Mais Festus met ce bosquet à la porte Colline. On dit aussi de Mahometh qu'il auoit accoustumé vn pigeon à venir manger dans son oreille, comme si au lieu de quelque viande dont il l'affriandoit, c'eust esté le sainct Esprit ou vn Ange, qui luy vinst faire quelque reuelatiõ: auec infinis autres tels exemples. Den. Hal. au second met que le bruit estoit (ce qu'il tient neaumoins fabuleux) que de cette non Nymphe, mais l'vne des Muses, il receut les preceptes de la philosophie & prudence royalle: (Ennius à ce propos; *Olli respondet suauis sonus Egeriai:*) Et Ouide au 3. des Fastes, où il la dit auoir esté son espouse:

Aegeria est quæ præbet aquas, Dea grata camœnis;
Illa Numæ coniux, consiliúmque fuit.

Mais pour-autant que son peuple rude & grossier encore, n'adioustoit pas beaucoup de foy à ce qu'on racomptoit des Dieux & de leurs miracles, leur en voulãt faire veoir quelque espreuue, vne fois ayãt cõuié à soupper les plus apparẽts, d'arriuee ils ne virẽt à son logis que de meschãts & simples meubles sans aucun appareil de banquet; & que sur le soir y estans retournez, il leur monstra des licts & tables tres-magnifiques, chargees de toutes sortes de viandes exquises: les buffets garnis de vaisselle d'or & d'argent: & qu'en tout & par tout ils furẽt seruis de telle sorte, que lors ils conceurent vne ferme opinion de son accoinctance auec la deesse. Mais laissant tous ces comptes faicts à plaisir, que l'antiquité nous produit ordinairement, ainsi que les vieils arbres font la mousse qui les surnoye, ce fut vne feinte par luy inuentee à l'exemple de Minos Roy de Crete, & de Lycurgus de Lacedemone; afin que soubs le pretexte de religion le peuple se soubsmist plus volontiers à ses loix, & à la tranquillité & repos, où il pretendoit l'amener. Ce que tesmoigne aussi Plutarque en sa vie; où il adiouste qu'au lieu des fictions Grecques touchant les Dieux, il persuada aux Romains qu'il y en auoit vn souuerain par dessus les autres, n'ayant forme d'aucune creature visible; parquoy il se deuoit seulement comprendre en l'entendement. A quoy se conforme ce que met Tacite és mœurs de la Germanie: *Nec cohibere parietibus Deos, neque in vllã humani oris speciem assimilare ex magnitudine cælestium arbitrantur; lucos ac nemora cõsecrant, Deorúmque nominibus appellãt secretum illud, quod sola reuerentia vident.* Si que par l'espace de plus de huict vingts ans, il n'y eut aucune image de Dieu à Rome. Cette Egerie au reste fut depuis reueree par les Romaines, estimãs qu'elle leur aydoit en leurs deliurances; dicte ainsi de *Egerere partum*: Festus; *Egeriæ Nymphæ sacrificabant prægnantes, quòd eam putabant facilè conceptam aluum egerere.* Elle fut aussi appellee *Fluonia*, pource qu'elle arrestoit leur flux de sang.

MAIS AVANT *tout œuure il diuisa l'annee en douze mois, selon le cours de la Lune.* De cecy il est besoin d'en parler vn peu plus au long.

Fueil. 17. lig. 25.

DE

DE L'ANNEE, ET DE SES PARTIES.

L'annee est cest espace de temps que le Soleil met à parcourre tous les douze signes du zodiaque; assauoir quand il retourne au mesme poinct dont il est party, qui est le commencement & la fin de l'annee qu'on appelle *Vertens*, tournante ou reuoluë & cõplette : Macrobe liure premier des Satur. chap. 14. *Solis annus eo dierũ numero colligendus est, quem peragit dum ad id signũ se denuo vertit ex quo digressus est; vnde annus vertens vocatur: & habetur magnus, cùm lunæ annus breuis putetur : vnde Virgilius; Interea magnum sol circumuoluitur annum.* Ce qui est dit à la difference de l'an lunaire, qui n'est que d'vn mois; Et pourtant est appellé le brief ou court an. Mais Ciceron dans le songe de Scipion appelle le grand an ou l'annee tournante, non cette reuolution solaire de douze mois faisans 365. iours & six heures, qui est le commun, ains cest espace de temps auquel tous les corps celestes retournent au mesme poinct, à la mesme assiette & aspects, d'où ils partirent premieremẽt; ce qu'il limite à quinze mille ans; & en l'Hortense à 12954. Platon (ce me semble) à trẽte six mille. Et Iosephe au premier des antiquitez Iudaïques à six cẽs. Or l'an solaire n'a pas esté tousiours vn mesme en tout tẽps, & toutes nations, mais differẽt en plusieurs endroits, tant du commencemẽt d'iceluy, que du nombre des mois & des iours: dont pour rendre celà plus intelligible à ceux qui ne sont versez és mathematiques, il est besoin de poser icy certaines maximes, ny plus ny moins que les architectes font des gruës & autres engins, auec des cordages pour monter les ouuriers, & les estoffes de leurs bastiments. Et en premier lieu, l'on a imaginé au ciel deux sortes de cercles, ceux qu'on appelle les grands, & les moindres. Le grãd cercle est celuy qui couppe la sphere en deux moitiez egales, ayant son centre commun auec celuy de l'vniuers, assauoir au fonds & milieu du globe de la terre & de l'eau: L'equinoctial, le meridian, les deux colures, l'orizon, & le zodiaque, qui seul a douze degrez de largeur, mipartis iustemẽt en deux par vn autre cercle appellé la ligne ecliptique, laissant six degrez de costé & d'autre; de laquelle le centre du soleil ne bouge iamais. Les moindres cercles sont ceux qui couppẽt la sphere en deux inegales moitiez, l'vne plus grande, & l'autre plus petite, & qui ont leur centre à part autre que celuy de l'vniuers, en quelque endroit du ciel ou de l'air : & sont quatre les deux tropiques de l'escreuisse, & du capricorne; & les deux polaires; l'arctique au septentrion sur nostre hemisphere, & l'antartique dessoubs nous au midy. Les grands cercles sont tous diuisez premierement en douze parties egales qu'on appelle signes; Puis chaque signe en trẽte degrez, chaque degré en soixãte minutes, & chaque minute en autant de secõdes; les secõdes en tierces, & ainsi en diminuant, mais celà n'est pas icy necessaire. L'annee donques est cest espace de temps que le soleil met à faire tout le tour du ciel; de son mouuement propre, & à luy particulier faut entendre; Car le premier ciel se meut en 24. heures, de l'Orient par le Midy à l'Occident, & de là par le Septentrion derechef retourne au leuant : là où les sept planettes, ont vn mouuement à part tout au contraire du dessusdit; assauoir de l'Occident à l'Orient: & les estoilles de la huictiesme sphere aussi qu'on appelle fixes, mais si tardif qu'on ne le peut apperceuoir. Et encore que le premier ciel les emporte & rauisse auec soy en 24. heures qui constituent le iour naturel, si est-ce qu'en resistant, elles gaignent peu à peu pays; les vnes plus tost, & les autres plus tard, selon l'estẽduë de leurs spheres : si que Saturne parfait son cours au zodiaque en trente ans solaires; Iuppiter en douze; Mars en deux: le Soleil, Venus, & Mercure presqu'en mesme temps; & la Lune en 29. iours & demy. Ainsi le circuit du soleil est de 360. degrez, tellement qu'il ne parfait pas vn degré tous les iours. L'annee au reste est en Grec appellee ἔτος, & ἐνιαυτός quasi retournant en soymesme, à quoy semble se rapporter ce que dit Virgile : *Atque in sua per vestigia labitur annus :* Et Lucrece; *Annua sol in quo cõtundit tẽpora serpẽs:* Aussi les Egyptiens le figuroient par vn serpent tourné en rõd, & mordant sa queuë: Et Pan qui est le grãd Dieu de toute la nature, estoit representé par les Grecs tenant vn baston courbe cõme vne crosse, à cause de l'annee qui cõme vne volute de chapiteau Ionique retourne en soymesme: Au moyẽ dequoy certaine sorte de poësie qui se reuoluoit en soy comme fait l'annee, estoit appellee cercle, dont fait mẽtion Aristote en ses analytiques, de laquelle la fin estoit semblable au cõmancemẽt; Ainsi que sont certains Pseaumes qu'Euthymius appelle circulaires, cõme le 118. *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia eius.* Et ces Epigrammes cy de Catulle; *Annales Volusii cacata cartha.* Plus vn autre cõtre Struma & Vatinius; *Quid est Catulle quòd moraris emori* : Et contre Mamurra & Cesar; *Pulchrè conuenit improbis cinædis:* Les refrains de noz rondeaux en approchent. Les autres tirent ce mot d'an, du verbe Grec ἀνανεόω, se raieunir & renoueller. Quãt au mot Latin annus; Seruius à ce mesme propos du serpent le veut faire venir *d'annulus*, comme si c'estoit vn grand anneau. Et Atteius Capito en Macrobe, Satur. 1. chap. 14. de *an*, qui en langage ancien Latin signifioit *alentour*, cõme si c'estoit vn circuit du temps. Reste maintenant de desduire la diuersité des annees selon les principales natiõs. Les Hebrieux en auoiẽt de deux sortes; se rapportans à Moyse & Aaron; le temporel, & spirituel; La loy de nature, & l'escripte: Car l'an naturel estoit pour la police mondaine, pour vendre, achepter, permuter, contracter, & semblables affaires qui concernent le corps: Et l'autre an

Annus brevis. — Le grand an. — Deux sortes de cercles au ciel. — Les moindres cercles. — L'an des Hebrieux de deux sortes.

appellé l'Ecclesiastique, pour la celebration de leurs festes, mysteres, cerimonies, & solennitez. Le premier se commençoit à l'Equinocce d'Automne, au mois appellé Tisri, qui correspond à nostre Septébre; ouquel tous leurs Rabins presque mettent la creation du monde; à cause que la terre lors est en sa plus grande perfection & beauté; & les arbres couuers de fruicts paruenus à maturité. De sorte qu'ils surnomment ce mois là *Ros hassana*, le chef & commancemét de l'annee, comme il est côtenu à l'entree du 40. chap. d'Ezechiel: Et en celà s'aydent de quelques coniectures plus-tost que de lieux expres & formels, tirees de l'escriture de Moyse: Comme du premier chap. de Genese; & du 3. où Eue est seduicte par le serpent à manger d'vne pomme toute meure attachee à l'arbre; ce qui n'aduiét qu'en cette saison. Plus en Exode 23. *Vous garderez aussi la solennité qui est à l'issuë de l'annee, apres que vous aurez recueilly tous les fruicts de voz heritages*: Car cette recolte tât du bled que du vin, ne s'acheue que sur le commencemét de l'Automne; Et là où est la fin d'vne annee, là mesme commence immediatement la suiuante: Ce qui est encore plus-à plain expliqué au 23. du Leuitique: *Depuis le quinziesme iour du septiesme mois, quâd vous aurez recueilly tous les fruicts de voz champs, vour celebrerez les solênitez du Seigneur*: Parlant de la feste des Tabernacles dont cecy se trouue au 16. du Deuteronome: *Vous celebrerez par mesme moyen la solênité des tentes & pauillons sept iours durant, apres que vous aurez serré tous voz fruicts, tant de l'aire, que du pressouer*: assauoir le bled & le vin. D'auantage la 7. annee qu'on appelloit de remission; & la cinquantiesme du grand iubilé, se commançoient au septiesme mois: Leuitique 25. *Vous compterez sept sepmaines d'annees, qui font quarante neuf ans; & sonnerez la trompette par tout vostre territoire le 10. iour du septiesme mois; & sanctifierez le cinquâtiesme an.* Iosephe liure premier des antiquitez Iudaïques, chap. 8. met que le deluge commâça au second mois de l'annee, que les Macedoniens (ce dit-il) appellét Αῖος & les Hebrieux Marhesvan: toutes choses qui confirmét ce que dessus. Mais l'annee Ecclesiastique que Moyse institua en cômemoration de leur eschapatoire d'Egypte; il la commença à l'autre Equinocce, assauoir du Printéps, enuiron lequel, le Samedy de la pleine lune du mois appellé Nisan, c'est nostre Apuril, ils celebrerent du depuis leur grand' Pasque: Et lors finablement nostre Redempteur fut conceu du sainct Esprit, crucifié, & ressuscita.

La creation du monde en Automne.

L'ANNEE des Egyptiens fut fort confuse & embroillee auant que d'estre soubs-mis à l'Empire Romain: De là en auant ils suiuirent le reiglement de Iules Cesar: Car encore qu'elle fust de 365. iours & six heures, comme met Diodore au second (ayans esté les premiers ce dit Eusebe apres Herodote en l'Euterpe) qui la rengerent exactement selon le cours du soleil; ne faisans neaumoins leurs mois que de trente iours, ils estoient côtraints d'adiouster au dernier les cinq de reste: Si que leur demeurâs encore six heures, qui au bout de quatre ans mises ensêble faisoiét vn iour naturel; ce dernier mois en l'annee intercalaire, la quatriesme assauoir qui leur estoit ce qu'à nous le bissexte, venoit auoir 36. iours, côme dit Theodore Gaze au liure des mois. Mais auant cette obseruation, qu'ils laissoient escouller ces six heures sans en faire estat, il s'en ensuiuoit que leur premier mois, appellé Thoth à l'honneur de Mercure qu'ils reueroiét singulierement, au bout de chaque quarre annees s'aduâçoit d'vn iour; & de six vingts ans, d'vn mois entier: de sorte qu'apres de fort longues suittes de siecles, côme de quatorze cens tant d'annees, ainsi que met Censorin au liure du iour natal, chap. 15. la reuolution se trouuoit accomplie, & leur Thoth retourné au mesme poinct iustemét dont il estoit party; parquoy ils appelloient celà leur grand an; κυνικὸς assauoir, à cause de l'estoille de la canicule, dont le προκύων (que Ciceron interprete de mot à mot l'auâtchien, & Hyginus au 2. de son astronomique; *Canem Icarij caniculâ dixerunt, quæ à Græcis quod ante maiorem canê exoritur Procyon appellatur.* & Pline liure 18. chap. 28. la nôme le petit chien) se leuoit és Ides de Iuillet, qui sont le 15. selô Ptolomee, & Columelle au 10. *Quicunque peracto solstitio vsque ad ortum caniculæ, qui ferè dies triginta sunt*: Plus en l'onziesme liure chap. 2. De maniere que de son temps, il y a plus de quinze cens ans, le solstice d'Esté estoit enuiron la my-Iuin. Il y auoit puis-apres le grâd chien ou ἀστροκύων, autrement l'estoille Syrienne, les Egyptiens dient Sothis, vne mesme chose auec Isis, qu'Aratus és Phenomenes dit estre l'estoille qui est en la teste de l'Astricyô, lors que les chaleurs sont en leur force plus vehemente, & le Nil en sa plus grand' creuë. Cette estoille se leue selon le mesme Ptolomee vers le 20. ou 21. iour d'Aoust. Mais il seroit bien malaisé d'asseurer en quel mois, & iour d'iceluy precisemét, les Egyptiens commêçoient leur Thoth, & annee, pour les occasiôs dessusdittes: quelques vns estimans que ce fust à la prochaine nouuelle lune d'apres le solstice d'Esté, pource q̃ le Nil cômance lors à desborder; les autres, du leuer de la Canicule, vn mois apres (comme dit iceluy) Censorin chap. 17. Lactance liure premier, chap. 6. le rapporte à nostre Septembre; comme fait aussi Theon interprete d'Arate: Et Beda chap. 9. des temps; Plus chap. 11. de la nature des choses, dit à ce mesme propos, que les Egyptiens commançoient leur annee en Automne. Mais Plutarque encore plus apertemét en la vie de Romulus interprete ce mois de Chæac pour Decébre, Pharmuthi, Apuril, & Thoh pour Septembre: côme aussi porte le dernier des Epigrâmes Grecs: mais ce n'estoit pas selon l'ancienne institution des Egyptiens, ains apres qu'ils furent reduits en Prouince. Or voicy Albategni tres-expert Astrologue Arabe, qui vient à la trauerse; lequel

L'an des Egyptiens.

l'an 88

l'an 884. de nostre salut obserua, selon que met Iean Lucide en son emendation du Calendrier Romain, q̃ des 365. iours & six heures du cours du soleil, se trouuoyent à dire par chacun an 14. minutes moins quelques secondes:ce qu'en l'espace de cent six ans est cause de nous renuoyer vn iour en arriere. Ptolemee ne met q̃ cinq minutes; & Alphõse onze:mais la supputation dudit Albategny semble plus iuste:car du tẽps que Iules Cesar reforma l'annee Romaine, il y a quelques 1626. ans, l'equinocce du prin-temps arriuoit vers le 25. de Mars, ainsi que dit Columelle. Et au Cõcile de Nicene l'an 331. les Peres l'arresterent au vingtvniesme:là où il est maintenãt du neuf au dixiesme: si que depuis Cesar, en 1626. ans il est recullé d'enuiron quinze ou seize iours, qui reuiennẽt au calcul d'Albategny, d'vn iour en 106. ans:de maniere que tant pour le reiglement des saisons, qui pour ceste occasion ne se rencontrẽt pas en leur deuë assiette; que pour la vraye celebration de nostre Pasque, cecy meriteroit bien d'estre reformé par vn commun consentemẽt de toute l'Eglise Chrestiẽne. C'est chose au reste bien digne d'estre consideree en cest endroit, que l'exacte cours du soleil ny des autres corps celestes nom-plus, n'a peu encore iusques icy estre adiuxté au vray, quelques expediens & suppositions qui ayẽt peu tomber en l'esprit de l'homme;ny vn compte rõd retrouué en celà, qu'il n'y ait tousiours eu quelques menus fragmens de reste:pour nous monstrer parauenture nostre imbecillité, & rabattre d'autant nostre outrecuidance, de penser durant ceste vie penetrer exactement par nos coniectures incertaines & faulses la plus grand' part, à la notice de si hauts & esloignez secrets:ou bien pour la faulte de noz lignes tãt courbes que droictes, qui ne sont pas iustes du tout:ou que les instruments dont nou-nous seruons és mathematiques ne soyent assez grands:car ainsi petits cõme ils sont, la moindre tare qui y puisse estre, voire comme imperceptible à noz sens, vient à monter beaucoup en grand volume; & se bien faire sentir & apperceuoir, ainsi q̃ celle de ces 14. minutes par an; q̃ en la reuolution de quinze ou seize cẽs ans nous reiette plus de quinze iours hors de la droicte routte. MAIS pour retourner à l'annee des Egyptiens, elle n'eut point de commencement arresté durant qu'ils negligerẽt d'intercaler ces cinq ou six heures, dont nous faisons nostre Bissexte, ains alloit tousiours recullant; si qu'en la presente annee 1582. le commencement de leur Thoth ou premier mois se rencõtreroit enuiron le 24. de Iuillet. Varrõ en Lactãce liure premier ch.13.& S. Augustin en la cité de Dieu liu.15.ch. 12. apres Pline liu.7.chap.48. parlent d'vne autre annee Egyptienne de 4. mois seulement:& d'vne lunaison encore, assauoir 30. iours. Plus aux Arcadiẽs de 3.mois:aux Acarnaniẽs de six;& aux Lanuuiẽs de 13. Ce q̃ resume aussi Beda au 36.ch.

L'AN DES PERSES.

LES PERSES auoyent aussi bien leur annee de 365. iours comme les Egyptiẽs, desquels ils le deurẽt auoir emprunté lors que Cambises estãt allé enuahir l'Egypte, saccagea le sepulchre de Simandius, ouquel il y auoit vn grãd cercle d'or de 365. couldees de tour, & large d'vne, assauoir d'vn pied & demy, chacune desdites couldees & espaces representant vn iour de l'annee qui y estoit graué, esmaillé, & marqué par le leuer & coucher des estoiles fixes, auec ce que la cõstellation denotoit selon les reigles de l'astrologie iudiciaire; pour les mutations de l'air, à peu pres cõme à ce qu'õ voit en l'almanach de Ptolemee des estoilles fixes. Ce qu'a voulu imiter Pierre de Apono grand Astrologue, & magicien moderne en la salle du Palais de Padouë; où la couronne du lambriz fait en voutte represente ce cercle & zodiaque; y ayant en chaque degré des figures qui mõstrẽt l'inclinatiõ de ceux qui sont naiz là dessoubs. Mais les Perses qui reueroyent le soleil par dessus toutes les autres deitez; & pour son respect le feu icy bas en la terre, qu'ils tenoyent estre son image, & le portoyent tousiours solennellemẽt quelque part q̃ le Roy marchast, allumé des rayons de ce luminaire, & l'appellans sacré immortel, denotoyent ce nõbre de 365. iours de l'annee que descrit le soleil par son cours, par semblable nõbre de ieunes ministres qui alloyent tousiours apres ledit feu, vestus de iaulne doré, qui represente la lueur & esclat du soleil, & du feu; & chantans des hymnes à leur loüange, faits à la mode du païs.

L'ARABISQVE.

LES ARABES commencent leur annee au mois qu'ils appellẽt Almuharam; qui n'est nonplus ferme & arresté q̃ le Thoth des Egyptiens: si qu'en cette inconstãce & varieté du commencement d'icelle, ils participẽt auecques eux; tellement que leurs solstices ny equinocces n'ont point de temps prefix & arresté, cõme le tesmoigne Galien au premier cõmentaire des Epidemies. Et auec les Atheniens ils conuiennent en ce que leur an consiste de douze lunaisons, dont celles des mois impairs sont de 30. iours, & des pairs de 29. si qu'il n'a que 354. iours. le commẽcement d'iceux est tousiours à la conionction des deux luminaires, vn peu deuant la nouuelle lune. Et pource qu'ils trouuent par leur calcul quelques huict heures, & 48. minutes de plus chacun an, ils font vn cicle ou reuolution lunaire de 30. ans, esquels ils intercalent ou enchassẽt onze iours entiers, à quoy monte ce parensus de huict heures 48. minutes chacun an. Et est cette intercalation d'vn iour, adioustee à l'annee, toutes les fois que ceste creuë passe douze heures; de maniere qu'elle arriue à la 2. annee du dessusdit cicle lunaire Arabesque; à la 5.7.10.13.16.18. 21.24.26.& 29. qui sont toutes de 355. iours; & les autres 19. de 354. Somme que tout celà est fort embrouillé.

DES GAVLOIS.

AVX ANCIENS GAVLOIS (ce dit Pline liure 16.ch.dernier) le 6. iour de la lune faisoit le commencement des mois, & de l'an; sans tou-

tesfois exprimer quel estoit le premier.

Des Macedoniens.

L'ANNEE des Macedoniens estoit aussi de douze mois, les pairs de 29. iours, & les impairs de 30. l'intercalaire en auoit 33. Elle commençoit au mois appellé ξανθικὸς, qui respondoit au Nisan des Hebrieux, lesquels ils imiterent en cest endroit; assauoir à la premiere lune du prin-tẽps; comme l'escriuent Euagrius en l'histoire ecclesiastique, liu. 4. ch. 9. & Suidas sur le mot Xanticus, qu'il prend pour Auril. Iosephe en ses antiquitez Iudaïques appelle souuẽt, & presque par tout du nom des mois Macedoniens, ceux des Hebrieux; cõme fait aussi l'autheur des Machabees, liu. 2. cha. 11. Et le medecin Aëtius dit que les Pleiades se leuent le premier iour de Xanticus: ce qui aduiẽt le premier d'Auril, comme le marque Ptolemee en son Almanach.

Des Atheniens.

CELLE des Atheniẽs commençoit à la nouuelle lune d'apres le solstice d'esté, au mois appellé ἑκατομβαιὼν, qui participe de nos Iuin & Iuillet: Platõ au 6. des loix πάσας δὲ τὰς ἀρχὰς, &c. *Il faut que tous les magistrats tãt annuels que d'vn plus long temps, s'assemblent au mesme temple le iour de deuant les kalendes du mois ouquel apres le solstice d'esté la nouuelle annee commence.* Et Simplice sur le 5. de la physique, ch. 2. parlant de l'ἐφεξῆς, dit cecy; ἐπὶ δὲ τοῦ χρόνου καὶ τῶν ῥεόντων, καὶ γενομένων, &c. *Pour le regard du temps, & des choses subiectes à corruption, & generation, ce qui precede en la nature nous l'appellons le precedent: mais les commancemens que nous forgeons en nous-mesmes, s'appellẽt principes, non de nature, mais de l'institution humaine; comme celuy de l'annee au solstice d'esté, selon que le mettent les Atheniens; ou à l'equinocce d'automne, comme les habitans de l'Asie; ou au solstice d'hyuer, à la mode de Rome: ou à l'equinocce du prin-temps, ainsi que les Arabes, & ceux de Damas. Celuy du mois, ou à la pleine lune selon quelques vns; ou à la nouuelle selon d'autres.* Tite Liue encore au 27. *Il fut aduisé qu'on depescheroit L. Mãlius outre mer, pour veoir à l'œil les choses qui se faisoiẽt, afin aussi pour ce que les ieux olympiques se deuoyẽt celebrer cest esté là, auec vne fort grosse assemblee de toute la Grece, s'il pouuoit seuremẽt passer sans que l'ennemy l'empeschast, qu'il peust aborder cette cõgregation generale.* Car ces ieux

Les ieux olympiques.

olympiques, & le grand nombre de peuple qui de toute la Grece, & d'ailleurs encore s'y souloit trouuer, estoyent la cause de leur faire lors commencer leur annee: & de là prirent leur appellation les olympiades, dont ils compterent tousiours depuis: Hercules les ayant premierement establis de cinq en cinq ans, dont ils furẽt appellez les Penterides; à l'honneur de Iuppiter son pere, ou de Pelops le grand pere de son bisayeul maternel, comme veut Solin au 2. ch. Strabon au 8. liu. les met au bout de chaque cinquantiesme mois; mais on les delaissa biẽ lõg tẽps, iusqu'à ce qu'Iphitus les renouuella en la mesme sorte, & au mesme lieu; assauoir en la ville d'Olympie auparauant appellee Pise, ainsi que dit Stephanus au liure des villes; en la cõtree de l'Elide au Peloponese, sur la riuiere d'Alphee; auec vne foire & apport general, & suspẽsiõ d'armes, quelque guerre qui peust estre alors allumee entre les peuples de la Grece, tous lesquels auoyẽt lors reciproquement vn saufconduit vniuersel.

Le commencement des olympiades.

Or le commencemẽt de ces olympiades fut enuiron l'an du monde 3184. que regnoit Ioathan en Ierusalem; quatre cẽs huict ou neuf ans apres la destruction de Troye, 28. auant la fondation de Rome; & 750. auant IESVSCHRIST: mais il y a assez d'autres opinions autour de cette Chronologie, enquoy bien peu d'autheurs conuiennẽt ensemble: ce qui est cause que ie suis different icy de ce que i'ay annoté sur Philostrate, où i'ay suiuy le calcul des Hebrieux, & icy vn autre plus exacte ce semble; aumoins plus conuenant à l'histoire Romaine. Ces ieux olympiques commancerent à descheoir du temps de Sylla, qui trãsporta tout leur appareil à Rome enuiron la 175. olympiade, l'an de la ville 674. & furent acheuez d'abolir soubs le grand Theodose quelques 460. ans, selon que met Georges Cedrene: les autres aduancẽt celà d'enuiron 40. ou 50. ans soubs l'Empereur Constantin, qui auroit cassé par mesme moyen tous les ieuz & passetẽps des theatres & cirques. Ausurplus les mois des Atheniens estoyẽt ainsi que ceux de Macedoine, autremẽt appellez les Grecs, les pairs assauoir de 29. iours, & les impairs de 30. Mais leur intercalation ne se faisoit qu'au bout de 8. ans, qu'ils adioustoient trois mois, chacun de 30. iours: dont il aduenoit que le cõmencement de l'annee se reiettoit quelque fois en arriere iusques au mois d'Auril. Leur iour commançoit à midy.

QVANT à l'ãnee des Romains, nous la deduirons plus par le menu cy-apres; & pource q̃ nous auõs en passant dit ie ne sçay quoy cy-dessus du grãd an, nous y adiousterõs encore icy; que Oenopide de l'isle de Schio le faisoit de 59. ans seulemẽt: Meton Lacedemonien, de 19. (ἐννεαδεκαετηρὶς;) ayãt dressé des colomnes pour y obseruer le cours du soleil, ainsi q̃ l'escrit Ælian au 10. liure de la diuerse histoire. Plutarque liu. 2. cha. 32. des opinions des Philosophes; *Quelques-vns* (dit-il) *le mettẽt de 19. ans; les autres de 16. & les autres de 59. Heraclite de 18000. Diogenes de 365. les autres de 7767.*

Le grand an.

Democrite de 82. ans solaires, auec 28. mois d'intercalatiõ. Hipparque de 304. où l'on intercaloit 210. fois. les Chaldees de 12. les Romains de 5. en 5. ans selon le lustre. Aristote selõ Cẽsorin, appelle cest an plus-tost tresgrãd, q̃ grãd; assauoir quãd tous les 7. planettes retournent à la mesme disposition du ciel, dõt ils estoyẽt partis premieremẽt. Et fait l'hyuer d'iceluy estre le κατακλυσμὸς ou deluge; & l'esté, πύρωσις κόσμου, la cõflagration du mõde; qui sont les deux insignes mutatiõs où il le dit se renouueller. Aristarque le fait estre de 2484. ans. Aretes Dyrrhachien, de 5452. Line de 18000. Dion, de 10984. Macrobe, de 15000. Les autres le mettẽt cõme infiny; n'estimãs pas qu'il doiue iamais retourner à vne mesme assiette & dispositiõ de tous les corps celestes; à quoy semble

ble adherer Ciceron au songe de Scipion, quand il dit: *In quo vix audeo dicere quàm multa hominum sæcula contineãtur.* Quoy q̃ ce soit le firmamẽt de son propre & particulier mouuemẽt parcourt en 200. ans vn degré du zodiaque, & ainsi feroit tout sõ circuit en 72000. ans. Quelq̃s autres le reduisent à 49000. qu'on estime estre le grand an de Platon: à quoy il y a quelque affinité du grand Iubilé des Hebrieux de 49. ans au cinquantiesme; dont le premier cõmença à l'entree des enfans d'Israël en la terre de Chanaan; cõme il est cõtenu au 5. de Iosué, l'an du mõde 2493. Au regard des grãds mois dont Virgile parle en la 4. Eglogue; *Iam incipiunt magni procedere menses*; chacun d'iceux estoit de 12. ans; parquoy le grand an qu'ils presupposent, estoit de 144. ans.

DES PARTIES DE L'ANNEE.

TOVTES les natiõs presque l'ont distribuee en quatre saisons; l'hyuer, le prin-temps, l'esté, & l'automne: horsmis les Egyptiẽs qui n'en mettoyent q̃ trois; le prin-temps, dedié selon que dit Theopompe, à Proserpine; l'esté, à Venus; & l'hyuer, à Saturne. L'hyuer, ou la Brume, commençoit anciennemẽt vers la fin de Decẽbre, selon que nous pouuõs recueillir de la vie de Cesar en Plutarque, où il dit, qu'auec 600. cheuaux d'eslitte, & cinq legions, enuiron la Brume, sur le cõmencement du Posideon, qui respond à nostre Ianuier, il se mit à la mercy de la mer. Et Pline liu. 18. chap. 25. met de la Brume 90. iours & trois heures, iusqu'au commencement du prin-temps: que si du temps de Cesar il commençoit au 25. de Mars, il failloit q̃ la Brume fust vers le 25. de Decẽbre, cõme aussi le met Pline: là où elle est à cette heure de l'onze au douziesme. De l'equinocce du prin-temps, iusques au solstice d'esté, 94. iours: de là à l'equinocce de Septẽbre, 89. iours. Et de cettui-cy iusques à la Brume, 92. Nous auons parlé plus à plain de ces quatre saisons sur le dernier tableau de Philostrate.

DES MOIS.

LE MOIS que les Latins appellent *mensis*, est emprunté du Grec μὴν, ou de μήνη la lune, pource qu'il se parfait selon son cours és 12. signes du zodiaque, ainsi q̃ dit Macrobe au 2. liure du songe de Scipion ch. 11. Ciceron au second de la nature des Dieux, se retenant à l'Ethymologie Latine, tire ce mot de *mensura* ou *metior*; *Qui, quia mẽsa spacia conficiũt, menses nominantur.* Nous auons trois sortes de mois; les solaires, de trẽte iours; les lunaires, de vingt-neuf & demy: & les ciuils q̃ chaque peuple s'est formé à sa fantasie. Les deux premiers viennent de la nature, car il est escrit au commencemẽt de Genese: *Soyent faicts deux grãds luminaires au ciel, pour separer le iour & la nuict; & soyent pour marque & distinction des mutations de l'air, des temps, des iours, & annees.* Varron à ce propos au premier des choses rustiques, ch. 27. met qu'il y a deux sortes de tẽps; l'vn annuel, q̃ le soleil termine par son circuit & reuolution és douze signes du zodiaque: l'autre d'vn mois; quand la lune vient ratteindre le soleil, ayãt quant à elle parfourny la mesme carriere. Ce qu'apres Platon dit aussi Ciceron au liure de l'Vniuersité: & Censorin au 18. ch. Or les anciẽs Hebrieux, Perses, Chaldeẽs, Grecs, & les Romains mesmes iusqu'à Iules Cesar, vserẽt plus-tost des mois lunaires, q̃ de ceux du soleil, ainsi q̃ tesmoigne Den. Hal. au 10. liu. *L'annee ensuyuante App. Claudius auec ses cõsors entra derechef au Decẽuirat en authorité cosulaire, és Ides de May, qui escheurẽt en la pleine lune; car selon le cours de la lune les mois s'obseruoyẽt alors.* Et Macrobe liu. premier des Saturnales, ch. 15. *Romulus initiũ cuiusq; mẽsis ex illo sumebat die quo nouã lunam cõtigisset videri.* Mais plus apertement encore en l'autre d'apres: *Virgilius sciens Romanos veteres ad lunæ cursum; & sequentes ad solis anni tempora digessisse.* Et de faict estans encore rudes & grossiers, ils commençoyent leurs mois de la premiere veuë du croissant; le petit Pontife ayãt la charge de l'espier pour l'annoncer au peuple; ce qu'ils appelloyent *Calare*, & de là vindrent les Calendes. Pour donques cõmencer à la lune, son cours pour ce regard se considere doublemẽt; ou par ses annees, ou par ses mois; combien que chaque mois d'icelle se puisse appeller son annee selon la definition de ce mot. Quant à ses annees, elles sont de deux sortes; ou cõmunes, ou embolismales: les cõmunes sont de douze lunaisons qu'on appelle, q̃ à raison de 29. iours & demy chacune, mõtẽt 354. iours, onze moins qu'ẽ l'an solaire, lesq̃ls onze iours de plus oudit an solaire, on appelle epactes, ou adioustemẽs. L'embolismale ou de surcrez, cõtenoit 384. iours; vne lunaison assauoir plꝰ q̃ l'autre, & 19. iours plus q̃ l'an du soleil: lesquelles creuës embolismales se cõstituoiẽt ainsi au cicle lunaire de 19. ans; car en cest espace elle se retrouuoit en sa premiere disposition enuers le soleil, (on appelle celà cõmunemẽt le nõbre d'or:) assauoir le 3. an, le 6. 8. 11. 14. 17. & 19. Es annees puis-apres q̃ noꝰ appellõs le bissexte, elles croissoiẽt aussi bien pour le cours annuel de la lune q̃ celuy du soleil, d'vn iour au bout de chaque 4. ans, tãt en l'annee cõmune, q̃ par ce moyẽ venoit à estre de 355. iours; q̃ l'embolismale de 386. par ce q̃ le demy est cõpté auec le restãt pour vn. Quãt aux lunaisõs, mois, ou moindres annees de la lune, elles sont pareillemẽt de deux sortes; ou quãd la lune ayãt parcouru tout le zodiaque par sõ mouuement, retourne au mesme signe dont elle estoit partie; ce qu'elle accõplist en 27. iours & 8. heures: ou quãd elle viẽt ratteindre derechef le soleil, & se reioĩdre à luy: celà se fait en 29. iours, & 12. heures, & quelq̃s minutes, selon le calcul d'Alphõse, & est appellé cõmunement le mois de cõsecutiõ ou ratteinte. Ainsi pour ne faire poĩt vn nõbre rompu, on a de coustume de lier deux de ces lunaisõs ensẽble, q̃ à cette derniere raison ont 59. iours; 30. desq̃ls sont dõnez à vn mois; & 29. seulemẽt à l'autre. Celuy-là est par les Hebrieux, q̃ ne recogneurẽt oncq̃s ny ne practiquerent d'autres mois q̃ les lunaires, appellé plein; & cettui-cy caue ou defaillãt: ce q̃ Iules Cesar ensuyuit en son reiglemẽt; attribuãt à la premiere lunaisõ du mois de Iãuier 30. iours: Et plus de 700. ans auãt luy Romule; lequel ne fit son annee que de dix mois; six de 30. iours, & quatre de 31. faisans en tout 304. iours: dont ceux-cy sont appellez pleins, de Censorin au 17. chap. & les autres six caues ou manques.

LES MOIS SOLAIRES sont de deux sortes, naturels, & vsuels ou ciuils. Le mois naturel est cest espace de tẽps q̃ le soleil demeure en vn signe du zodiaque, assauoir 30. iours, & enuirõ dix heures & demie: q̃ sont tous egaux entr'eux, car chaq̃ signe a 30. degrez. Le ciuil est celuy q̃ chaq̃ peuple ou natiõ s'establist à par-soy pour sõ reiglemẽt & police; enquoy il se trouue de la varieté, tãt au nõbre d'iceux mois, q̃ de leurs iours, & de leur collocatiõ: dõt pour abreger noꝰ auõs biẽ voulu apposer icy vne table des prĩcipaux, à quoy se cõformẽt toꝰ les autres presq̃.

Les mois des Romains.	*Des Hebrieux.*	*Des Chaldees.*	*Des Egyptiens du temps de Nabonassar: il fut 748. auāt Iesus Christ.*	*Des Egyptiens du temps de Diocletian; auec les noms Turquesques de maintenant.*	*Des Perses.*
Ianuier, 31. iours. I.	Sebath, XI.	Sabath, XI.	Tybi, V.	Sobbi, V.	Mardari, V.
Feurier, 28. II.	Adar, XII.	Ader, XII.	Mecheir, VI.	Amihur, VI.	Sarembemeth, VI.
Mars, 31. III.	Nisan, I.	Abib, I.	Phamenoth, VII.	Barmaher, VII.	Machiramech, VII.
Apuril, 30. IIII.	Idar, II.	Ziu, II.	Pharmuthi, VIII.	Baraioda; Sarmorum, VIII.	Ebenmech, VIII.
May, 31. V.	Siuan, III.	Haritam, III.	Pachon, Machor, IX.	Bixbuoch, IX.	Ydramech, IX.
Iuin, 30. VI.	Thamus, IIII.	Rhoten, IIII.	Payni; Zeusi; X.	Iuba, X.	Dimech, X.
Iuillet, 31. VII.	Abb, V.	Au, V.	Epephy; Asticha; XI.	Abile, XI.	Belmanech, XI.
Aoust, 31. VIII.	Elul, VI.	Eyul, VI.	Mehory, XII.	Mazre, XII.	Arfirdarmech, XII.
Septembre, 30. IX.	Thysri, VII.	Æramin, VII.	Thoth, I.	Thuth, I.	Fordimech, I.
Octobre, 31. X.	Marhesvan, VIII.	Bul, VIII.	Phaoti, II.	Bala, II.	Ardaimech, II.
Nouembre, 30. XI.	Chasleu, IX.	Remis premier, IX.	Athyr, Acco; III.	Hetur, Accor; III.	Cardaimech, III.
Decembre, 31. XII.	Thebeth, X.	Remis second, X.	Choiar, IIII.	Heybich, Ahyahi, IIII.	Zirmech, IIII.

Des Arabes.	Des Macedoniens, ou Grecs.	Des Atheniens.	Des Bithyniens.	Des Cappadociens.	Des Cypriens.
Gemedy premier, V.	Peritius, XI.	Gamelion. VIII.	Ireus.	Tirir.	Esthius.
Gemedy second, VI.	Dystrus, XII.	Elaphebolion. IX.	Ermus.	Mata.	Romeus.
Rhage, VII.	Xanticus, I.	Munichion, X.	Metrous.	Xantir.	Aphrodisius.
Sahaben, VIII.	Artemisius, II.	Thargelion, XI.	Dionysius.	Mitri.	Apogonicus.
Ramaden, IX.	Deutius, III.	Scirrhophorion, XII.	Hiradius.	Apomenama.	Ainicus.
Sauel, X.	Panemus, IIII.	Hecatombæon, I.	Dius.	Arthra.	Iunius.
Dulchida, XI.	Lous, V.	Metageitnion. II.	Bendigæus.	Tethusia.	Cæsarius.
Ducheya, XII.	Gorpiæus, VI.	Boëdromion. III.	Stratigius.	Osmonia.	Sebastus.
Almuharam, I.	Hyperberetæus. VII.	Maimacterion, IIII.	Aruis.	Sonto.	Autocratoricus.
Saphar, II.	Dius, VIII.	Pyanepsion, V.	Periepius.	Artaestm.	Diamarpsexosius.
Rabe premier, III.	Apellæus, IX.	Anthesterion, VI.	Aphrodisius.	Areotata.	Plethytatus.
Rabe second, IIII.	Audinæus. X.	Posideon, VII.	Dimitrius.		Archiereus.

DES SEPMAINES.

La sepmaine en Hebrieu Savüa, en Grec ἑβδομάς, & au Latin mendié du Grec, *Hebdomada*, est vne portion du mois, comme le mois l'est de l'annee. Elle est ainsi dicte du nombre de sept, pource qu'elle consiste de sept iours, à cause des sept planettes selon les Ethniques; & selon nos sainctes lettres, pource que six iours durant Dieu le createur trauailla apres la fabrique du mõde, & de ses parties; & le septiesme il se reposa; en memoire dequoy fut institué le Sabbat: lequel sans aucune doubte est tousiours escheu au Samedy nostre, car ainsi l'ont les Iuifs obserué de temps immemorial: mais le Christianisme l'a transferé au iour ensuyuãt, assauoir le Dimanche, en l'honneur de la resurrection de nostre Sauueur. Il y auoit puis apres d'autres hedomades ou sepmaines d'annees de sept en sept ans, Gene. 29. & Daniel 9. mais il les faut entẽdre de 12. mois lunaires, faisãt 354. iours seulemẽt; dõt la septiesme estoit vn autre Sabbath, & s'appelloit l'annee du repos de la terre, des serfs, & des bestes de trauail; Exod. 23. Leuitique 25. & des debtes aussi, Deutero. 15. Plus vn autre an de Sabbat ou repos aussi, mais plus grand; de sept fois sept sepmaines d'annees, qui font 49. ans: Et celà s'appelloit le Iobel, ou le Iubilé de pleniere remission, non-pas spirituellement cõme nous le prenons, mais temporellement. Car il se solennisoit le cinquãtiesme an ouquel se renouuelloiẽt tous les contracts: les anciens possesseurs rentroyent en leurs heritages, nonobstant toutes alienations; tous debtes demeuroyent esteints; & les esclaues recouuroyent liberté; comme il est plus à plain contenu au 25. du Leuitique. Cest an du grãd Iubilé estoit basty sur le modelle & petit volume des sept sepmaines, ou 49. iours qu'il y a depuis Pasque iusques à la Pentecoste, que les Iuifs à cette raison appellẽt la feste des Hebdomades, au 34. d'Exode: *Tu celebreras la solennité des Hebdomades auec les premieres gerbes du bled que tu moissonneras.* Et au Deuteronome 16. *Tu compteras sept sepmaines, du iour que tu auras commancé de mettre la faulcille en ta moisson; & celebreras la feste des Hebdomades au Seigneur ton Dieu.* Car la recolte de la Syrie, Palestine, & Egypte, pour estre ce climat plus oriental & aduancé que n'est le nostre, se commẽçoit vn peu apres l'equinocce du prin-temps, & la Pasque: de façon que ces deux annees de remission comme ils les appelloyent, sur lesquelles ont esté moulees nos indulgences, dependoient du nombre de sept, que toutes sortes de nations ont tousiours eu en grand' reuerence; les Pythagoriens le prenans comme pour vne caisse ou vehicule de l'homme, & de la vie humaine; parce qu'il est composé de quatre qui represente le corps, à cause des quatre qualitez elemẽtaires dont tous les corps sont composez: & de trois, qui est le symbole de l'ame, comme participante de la diuinité, representee par le ternaire: ou pour raison de ses trois facultez, raisonnable, courrouceable, & concupiscible: les plus remarquables puis-apres changemens de nostre vie, qu'on appelle les climacteriques, aduiennent ordinairement és septenaires d'annees: les crises aussi des maladies aiguës: les quatre mutatiōs ou quartiers de la lune, tãt en sa croissance, qu'en son declin, esquels ordinairemẽt le tẽps se change: & infinis autres grands mysteres obseruez au nombre de sept par Varron au premier liure des Hebdomades, selon que l'allegue Aulugelle liu. 3. cha. 10. Il en dit aussi quelque chose au 15. liu. cha. 7. & Censorin au 5. ch. du iour natal. Plus Macrobe bien amplement au premier liu. sur le songe de Scipion. Mais les anciens Romains n'obseruerent pas les sepmaines, comme il appert par leurs Nundines & iours de marché qui se tenoyent le 9. iour: ny les Grecs non-plus: car de huict en huict iours ils sacrifioyent à Neptune, cõme met Plutarque en la vie de Thesee, & en plusieurs autres endroits.

Le petit Iubilé.

Le grãd Iubilé.

Pentecoste ancienne en la loy Iudaïque.

Les mystéres du nombre de sept.

Les sepmaines ne furent en vsage aux anciẽs Romains, ny aux Grecs.

DES IOVRS.

Le iovr se considere en deux façons; le naturel, & l'artificiel. Le naturel est cest espace de temps qu'on limite à vingtquatre heures, ouquel le premier ciel accõplist son entiere reuolution; dont Seruius sur ce passage du 6. de l'Eneide, *Iámque vale, torquet medios nox humida cursus*, l'appelle le iour plein ou parfait, consistant de la lumiere & des tenebres; mais il prend son appellation de la plus excellẽte partie qui est la lumiere. Le iour artificiel est la clarté du soleil sur nostre hemisphere, de son leuer à son coucher; & cettui-cy change sans cesse, & se varie en croissant ou diminuant en la sphere oblique, selon le plus ou le moins q̃ le pole s'esleue sur l'orizon: mais en la droicte, où le zenith, c'est à dire le point vertical qui est droit à plomb dessus nostre teste, est au cercle equinoctial, & les deux poles en l'orizon, les iours sont tousiours egaux aux nuicts, chacun de douze heures equinoctiales; ce qui aduient aussi en toutes les situations de la sphere oblique, quand le soleil entre au signe du mouton au prin-temps, & celuy des balances en automne. Censorin auec quelques autres definissent autrement les iours; appellant celuy de vingtquatre heures, le iour ciuil, & l'autre du leuer au coucher du soleil, le naturel. Le iour au reste de vingtquatre heures, se trouue auoir esté diuersement estably en diuers endroits de la terre, selon Pline au deuxiesme liure, chapitre 79. Car les Babyloniens ou Chaldees l'obseruoyent d'vn leuer de soleil à l'autre ensuyuant: les Hebrieux aussi, & les Perses selon Beda chapitre 5. Les Atheniens au contraire d'vn coucher à l'autre; & anciennement les Egyptiens, les Iuifs aussi, se fondans sur ce passage de l'escriture, *Factum est vespere & mane dies vnus:* Ce qu'obserue pour le iourd'huy toute l'Italie. Les Vmbriés

Deux sortes de iours, naturel, & artificiel.

Le commencement du iour different en diuers endroits de la terre.

d'vn midy à l'autre: le vulgaire de la lumiere aux tenebres, mais celà s'entend du iour artificiel: LesRomains & ceux qui ont defini le iour ciuil, (Plutarque question Rom. 84.) plus les Egyptiens, & Hipparque, de la minuict à l'autre minuict, comme il s'vsite parmy nous, & en Espagne, Allemagne, Angleterre, ensemble la plus part des prouinces, presque de toute la terre. Car tout ainsi que l'annee recommence au remonter du soleil à nous, au solstice à sçauoir du Capricorne en hyuer, aussi le iour doit plus raisonnablement commencer à la minuict, où le soleil remonte à nostre orison; d'autant que le iour correspond à l'esté, & la nuict à l'hyuer. Varrō au reste distribue le iour en certaines parties, cōme l'annote Seruius sur ce lieu cy du second de l'Eneide;

Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris
Incipit, & dono diuûm gratissima serpit.

Les parties du iour en la langue Latine.

Le vespre ou le soir, quand l'estoille dite Vesper commence à paroistre, *serum*, *sero*, *crepusculum*, entre chien & loup: *Cōticinium*, quād tout se taist, & commence à estre paisible; c'est à peu pres nostre couurefeu: *intempestum* la minuict: *gallicinium* quand les coqs se resueillent & chantent, presentās le retour du soleil: *Lucifer* ou porte-lumiere, c'est l'estoille annonçant le iour; le *diluculum*: le matin qui est l'aube: le soleil leuant; le mi-iour; & soleil couchant. Or les anciens Romains par vn long espace de temps ne distinguerent point les iours par les heures, car il ne s'en trouue aucune mention és XII. tables, où le coucher du soleil est mis pour la fin du iour, ainsi qu'à ceste heure encores à Rome: SOLIS OCCASVS SVPRIMA TEMPESTAS ESTO: Et Pline liure 7. chap. dernier; *Es douze tables, le leuer & coucher du soleil est nommé en termes expres: Quelques ans depuis, le midy y fut adiousté: & Scipion Nasica compagnon en la censure de Popilius Lenas, fut le premier qui discerna les heures auec de l'eau, tant du iour comme de la nuict, laquelle sorte d'orloge il establit soubs le couuert, l'an de Rome 595.* On a outreplus diuisé le iour & la nuict d'autre sorte par quarterons c'est à sçauoir, chacun de quatre heures, esgalles en tout temps entr'elles, mais varians de iour en iour, selon qu'ils croissent ou amoindrissent: si qu'à nous les heures d'esté seroiēt doubles à celles d'hyuer, & par consequent ces quarterons; ceux du iour appellez, prime, tierce, sexte & none: Vespres sont à soleil couchant, & Complie à la nuict close: de sorte que sexte eschet tousiours au midy. Ceux de la nuict s'appellent la premiere veille, ou garde; la secōde, la tierce, & la quarte; dont la tierce se rencontre tousiours iustemēt à minuict, ainsi que nous auons plus amplement annoté sur Cesar. Reste maintenant les appellations des iours selon les planettes: Car quant aux fastes, nefastes, & intercis, nous les deduirōs cy apres; & pareillement les Calendes, Nones & Ides: mais de ce qui est le plus commun & vulgaire à toutes les nations presque de la terre, il est besoin d'en toucher icy quelque chose: des noms à sçauoir des planettes, attribuez de longue main aux sept iours de la sepmaine, au moins à cinq d'iceux enuers nous Chrestiens; car encore que selon les canons de l'astrologie, le soleil soit tenu pour le surintendant du Dimenche, neantmoins nous auons donné le nom du Seigneur en Latin *Dominus*, à ceste saincte iournee, en memoire de sa resurrection. Ce qui a esté ainsi obserué dés le premier temps de l'Eglise, comme le marque ce lieu du commencement de l'Apocalypse; ἐγενόμην ἐν πνεύματι ἐν τῇ κυριακῇ ἡμέρᾳ, *Ie me trouuay en esprit le iour du Seigneur*. Le Samedy semblablemēt a gardé le nom du Sabbat, au Latin faut entendre de l'vn & de l'autre, car au François les mots sont aucunement corrompus. Les cinq autres iours de la sepmaine sont attribuez aux planettes, dons ils prennent leurs appellations; le Lundy de la Lune, Mardy de Mars, Mercredy de Mercure, Ieudy de Iuppiter, & Vendredy de Venus. Toutesfois le Pape Syluestre, comme dit Bede au huictiesme chapitre de la nature des choses, où il deduit bien au long tout cecy, se parforça de l'abolir; & en lieu de celà, appeller le Lundy la seconde ferie, le Mardy la tierce; & ainsi iusqu'à la sixiesme, laissant au Dimanche qui est la premiere, le nom du Seigneur: & ce à l'imitation des Hebrieux, lesquels commençans de leur Sabbat ou iour de feste, de repos, & de ieusne, cōptoient de là les iours ensuyuans; le Dimenche estant appellé *prima Sabbati*, en sainct Matthieu 28. ou *vna Sabbatorum* és autres trois Euangelistes; & ainsi du reste: car ce mot de Sabbat est aucunefois pris en l'escriture pour toute la sepmaine entiere, en sainct Luc 18. νηστεύω δὶς τοῦ σαββάτου, *Ie ieusne deux fois au Sabbat*, c'est à dire la sepmaine: & en la premiere aux Corinthiens, chap. 16. κατὰ μίαν σαββάτων, que sainct Iean Chrysostome interprete pour le Dimenche. Or les noms des planettes n'ont pas esté ainsi imposez aux iours de tout temps & ancienneté, enuers mesmes les peuples Gentils, comme il se peut veoir és autheurs prophanes: car Herodote parlant des coustumes & façons de faire d'Egypte n'en fait aucune mention: Diodore non plus, ne Strabon, qui furent bien long temps apres luy: Ce qui monstre assez que celà n'est pas procedé des Egyptiens, l'vn des plus anciens peuples de la terre; comme aussi le marque Xiphilin sur Dion, descriuant les faits de Pompee: *Que des sept estoilles errantes que les Grecs appellent planettes, les iours de la sepmaine ayent pris leur disposition, ç'a esté vne premiere institution de l'Egypte, & de là s'est communiquee aux autres contrees, non anciennement toutesfois selon mon aduis, car celà ne fut oncques pratiqué des anciens que ie sache.* Aussi le premier de tous les autheurs Latins dont ie me souuienne, fut Tacitus qui au 21. des Annales fait mention du iour dedié à Saturne: *Les vns disent que les Iuifs voulurent donner le septiesme iour au repos, pour raison*

Macrobe liu. 1. chap. 3.

Les heures non distinguees des premiers Romains.

Autres parties du iour & de la nuict.

Sexte est tousiours le midy.

Les veilles, ou gardes.

Les appellatiōs des sept iours de la sepmaine.

Touchant le Sabbat ou septiesme iour Iudaique.

qu'iceluy auroit mis fin à leurs trauaux & mesaises: & de là l'oisiueté les amadouant, ils dedierent en semblable la septiesme annee à vne paresse et fait-neantise. Les autres que c'est à Saturne qu'ils vouloient deferer cest honneur; comme leur ayans les Ideens trassé les principes de leur religion, lesquels chassez de l'isle de Crete auec Saturne, furent autheurs de la race Iudaique: ou bien que des sept planettes par lesquels les humains se regissent, on tient l'estoille de Saturne pour estre en la plus haulte sphere, de la principale efficace & pouuoir: aussi que la plus grand' partie des corps celestes accomplissent leurs effects & leurs cours par nombres septenaires. Dion qui fut du temps d'Alexandre Seuere, met le iour qui à son appellation de Saturne, consacré par les Iuifs à ce Dieu. Mais Strabon qui fut plus de deux cens ans auant luy, dit que Pompee ayant espié le iour que les Iuifs ieusnoient, sans qu'il leur fust loisible de rien faire, prit Ierusalem; ne faisant aucune mention de Saturne: ne Troge non plus, qui vescut soubs Auguste; car au 36. il ne parle que du Sabbat, qu'il dit auoir par Moyse esté dedié au ieusne; d'autant qu'à tel iour s'estoit terminee la faim & trauail qu'ils auoient soufferts six iours durant par les deserts, sans trouuer à manger ny à boire. De ce ieusne fait aussi mention Suetone en Auguste 76. *Ne Iudæus quidem, mi Tiberi, tam diligenter Sabbatis ieiunium seruat, quam ego hodie seruaui.* Toutes lesquelles choses dessusdites ne tendent qu'à mõstrer que la denominatiõ des planettes aux iours de la sepmaine, n'est pas de si ancien temps qu'on estimeroit.

Le Sabbat des Iuifs, iour de ieusne.

DES HEVRES.

L'HEVRE est la 24. partie du iour ciuil ou naturel, à les prendre equinoctiales, c'est à dire tousiours esgales, comme nous l'obseruons vulgairement: car il y a de deux sortes d'heures; les equinoctiales dessusdites, & les temporelles, inegales, naturelles, & planetaires; qui sont tout vne mesme chose, & dont il y en a tousiours 12. au iour, & autant en la nuict, nonobstant qu'ils croissent ou diminuent; esgalles de vray entr'elles, mais varians incessamment: car en nostre climat de Paris elles sont presque deux fois aussi grandes au solstice d'esté vers la sainct Barnabé qu'à la saincte Luce en celuy d'hyuer: d'autant qu'il faut partir l'arc du iour, c'est à dire le temps que le soleil luist sur nostre horison, en 12. parties esgalles; & celuy de la nuict en autant; si qu'il faut reduire le plus long iour qui est de seize heures, à douze tant seulement; & estendre le plus court qui est de huict, iusques à douze: lesquelles douze heures inegales du iour parties en quatre, font les quarterons dont nous auons parlé cy dessus, chacun de trois heures; à sçauoir prime, tierce, sexte & none. Et de la nuict, en quatre veilles ou gardes, qui au rebours sont deux fois plus grãdes en hyuer qu'en esté, à cause que les nuicts sont deux fois plus longues. Tellement que prime en esté commence vers les quatre heures du matin, tierce à huict, sexte tousiours à midy, & None à quatre heures, puis fine à huict, où commence le vespre. Et en hyuer prime à huict heures; tierce à dix; sexte à midy; & none à deux heures. Es deux equinocces à six, neuf, midy, & trois heures. Les veilles, gardes ou changemens du guet; en esté, la premiere de huict heures du soir iusqu'à dix; la seconde de dix à minuict, la tierce de minuict à deux heures; car la tierce garde est tousiours à minuict, ainsi que sexte à midy: & la quarte de deux heures à quatre. En hyuer, de quatre heures du soir iusqu'à huict; la seconde, de huict à minuict; la tierce de la minuict à quatre heures; & la quarte, de quatre heures iusqu'à huict. Es equinocces elles sont de trois heures esgales: la premiere de six iusqu'à neuf: la seconde de neuf à minuict: la tierce, de minuict à trois heures: & la quarte, de trois iusqu'à six. Car à mesme que les iours croissent ou diminuent, il faut aussi changer tout celà; ny plus ny moins que les horloges d'Italie varient iournellemẽt leur premiere heure, qui commence vn peu apres le coucher du soleil. Mais il faut estre aduerty en celà, que tant plus le climat s'approche du cercle equinoctial, qu'on appelle autrement l'equateur, tant moindre aussi est la difference & varieté des heures, quarterons & veilles: & de tant plus qu'il s'en reculle, tant plus aussi vient-elle à estre plus grande: si que soubs iceluy equateur, tout celà est tousiours egal. Ce que nous auõs biẽ encore voulu toucher icy, outre ce que nous en auions desia annoté sur Cesar, pource que c'est vne chose tres-necessaire pour l'intelligence de l'histoire Romaine. Les deux sortes d'heures au reste sont ainsi difinies au compost ecclesiastique de Iean de Sacrobosco. *L'heure* (dit-il) *est la 24. partie du iour naturel: mais il y en a de deux sortes; les naturelles, & les equinoctialles: l'heure naturelle est cest espace de temps que met la moitié d'vn des signes du zodiaque, à s'esleuer sur l'orizon: l'equinoctialle est la source & montee de quinze degrez du cercle equinoctial sur ledit orizon.* Car si vous multipliez quinze degrez par vingt quatre heures, vous trouuerez le nõbre de trois cens soixãte, autant qu'il y a de degrez en chasque grand cercle. Et pource que le zodiaque trauerse de biez en escharpe la sphere oblique, de necessité il s'ésuit, qu'vn signe mettra quelque fois plus long temps à s'esleuer, & quelque fois moins; ainsi que vous pouuez veoir és espaces des heures de nos quadrans, qui se viennent à restressir vers le midy, & à estre plus larges vers les six heures, tant du matin que du soir: les raisons de celà concernent plus l'astrologie que non pas l'histoire: Et pareillement ce qu'on attribue la domination des planettes à ces heures inegales, qui pour ceste occasion sont aussi dites planetaires, selon l'ordre contenu en ces vers: *Sol. Ve. Mer. Luna, Saturnus, Iupiter & Mars*: à sçauoir la premiere heure

Deux sortes d'heures.

Les veilles ou gardes.

heure du Dimenche au soleil, qui est le principal superintendant de ce iour, & comme conducteur d'iceluy: la seconde à Venus: la tierce à Mercure: la quatriesme à la lune: la cinquiesme à Saturne: la sixiesme à Iupiter; & la septiesme à Mars. De maniere qu'apres auoir reiteré celà par trois fois qui font vingt vn; & adiousté trois planettes outre plus aux autres trois heures qui restent pour parfaire le nombre de 24. vous trouuerez que la premiere heure du Lundy se viendra rencontrer à la lune: du Mardy à Mars, & ainsi des autres. Il y a encore deux autres sortes de ces heures inegales; les petites & les grandes. Les petites sont celles dont nous auons parlé cy dessus; douze tousiours au iour, & autant à la nuict: & les grandes sont de deux fois autant; comme le deduit Epiphanius bien au long, au 3. liure du premier tome des heresies, parlant des Epactes, où il difinist le iour ciuil ou naturel, qui est le nostre de 24. heures, de douze heures tant seulement; & deux iours ciuils de 24. ce qui se doit entendre de ces grandes heures. Les heures se soubs diuisent puis apres en vn quart, demie, & trois quarts: & selon les Astrologiens chasque heure en 60. minutes; les minutes en autant de secondes: & ainsi comme des degrez; dont chasque heure equinoctiale en contient quinze. Voicy finablement comme les anciens Romains souloient compartir leurs heures, selon cest epigrãme de Martial au 4. liure: *Prima salutantes, atque altera continet hora, &c.* La premiere & seconde heure, à les cõmencer du matin, s'employét à aller dõner le bon iour, & saluer, du temps de la Rep. les Consuls, Dictateurs, Preteurs & autres Magistrats: ses patrons & bien-faicteurs aussi, qu'on courtisoit pour en auoir de l'appuy & support: & en la Monarchie les Empereurs, & leurs fauorits. La troisiesme estoit destinee à la plaidoirie: la cinquiesme pour vacquer à ses negoces & menus affaires: la sixiesme, (sur le Midy) & la septiesme, à se reposer & prendre sa refection: la huictiesme aux exercices du corps: à la neufiesme on commençoit à dresser les tables, & apprester le soupper, qui estoit tousiours plus opulent que non pas le disner, à eux comme vn simple desieuner enuers nous: Et de là iusques bien auant en la nuict à faire bonne chere, & se recreer du labeur & trauail du iour; les vns plus voluptueusement que les autres, selon leur inclination & moyens. Somme que la moitié de la iournee se donnoit aux affaires, tant publics que particuliers: l'autre moitié, auecques quelque portion de la nuict, à son plaisir & liberté: & le reste au dormir & repos du lict: A la paix faut entendre, car à la guerre & au camp le tout passoit d'vne autre sorte, selon les occasions qui s'y presentoient.

L'AN ROMAIN.

CELA PREMIS pour l'intelligence des choses suyuantes, il faut maintenant venir à l'an des Romains, estably premierement par Romule de dix mois; puis par Numa augmenté iusqu'à douze: & finablement du tout reiglé par Iules Cesar, comme nous l'auons à ceste heure. Romule doncques selon la plus commune opinion, sans auoir esgard à cours de soleil ny de lune (*Scilicet arma magis quam sidera Romule noras*) institua son annee de dix mois seulement; commençant à Mars qu'il dedia à l'honneur de son pere putatif: le second fut Auril, à Venus pour raison d'Enee le fils d'elle, duquel il estoit descendu: le troisiesme, May, aux anciens, qu'on appelloit *maiores*, du conseil desquels se manioient les affaires publiques: le quatriesme Iuin, à la ieunesse, portant les armes, & prompte à executer: les autres six prirent leur appellation de leur ordre, à sçauoir, *Quintilis* le cinquiesme, à compter de Mars; mais il eut depuis le nom de Iuillet, de Iules Cesar: comme le *Sextilis* sixiesme, d'Auguste, dont il est iusqu'à maintenant nommé Aoust: Et de là puis apres Septembre, Octobre, Nouembre & Decembre. A quatre d'iceux, Mars, May, Iuillet & Octobre, il assigna trente vn iours: & aux autres trente. Ouide tout au commencemen des Fastes:

Martis erat primus mensis, Venerisque secundus:
Hæc generis princeps; ipsius ille pater.
Tertius a senibus: iuuenum de nomine quartus:
Quæ sequitur numero turba notata fuit.

Ayant touché auparauant les raisons qui le meurent d'ordonner ainsi son annee de dix mois seulement: & entre autres, d'autant que c'est le temps prefix pour former la creature au ventre de la mere:

Quòd satis est vtero matris dum prodeat infans,
Hoc anno statuit temporis esse satis.

Varietez touchant le temps de la portee des femmes.

Mais pource que celà est vn peu dur à nos oreilles, qui n'admettons que neuf mois aux portees des femmes, voicy ce qu'Aulugelle en met liure 3. chap. 16. *Quand la matrice de la femme a retenu à generation la semence y infuse de l'homme, la creature se peut acheuer de former, & produire au septiesme mois, mais rarement: au huictiesme iamais: bien souuent au neufiesme; & plus encore au dixiesme: estant ce terme de dix mois, non commencez tant seulement, ains accomplis, le plus haut de la generation de l'homme.* Et allegue là dessus tout plein d'authoritez, tant d'Hyppocras au liure du nourrissement, que de Aristote, qui passe encore plus oultre. Et mesme que l'Empereur Adrian, sur le doubte qui s'estoit meu d'vne femme de bien & d'honneur, qui au bout de douze mois apres la mort de son mary estoit accouchee, auroit neãtmoins declaré suyuant l'opinion des Philosophes & des medecins, l'enfant estre legitime. Pline bien amplement aussi liure 7. chap. 5. Poursuit Ouide puis apres les autres raisons de cette annee de dix mois; Que parautãt de temps la femme est obligee de porter le dueil de son mary; & qu'iceluy expiré,

Le temps de porter le dueil du mary aux femmes Romaines.

il luy est permis de conuoler en secondes nopces.

Per totidem menses à funere coniugis vxor
Sustinet in vidua tristia signa domo.

Mais au troisiesme liure il en adiouste encore d'autres,& mesmemēt de l'excellence & dignité du nombre de six.

Grā ls mysteres au nombre de dix.

Annus erat decimum cùm luna receperat orbem;
Qui numerus magno tunc in honore fuit.
Seu quia tot digiti per quos numerare solemus:
Seu quia bisquino fœmina mense parit.
Seu quòd ad vsque decem numero crescente venitur;
Principium spaciis sumitur inde nouis.

Et ce qui suit puis apres; par où il monstre que Romule eut en tres-grande recommandation les dixaines : car il institua son Senat de cent hommes, qui viennent de dix multipliez en soy, parce que dix fois dix font cent: Partit chacune des trois tribuz en dix centaines de gēs de pied; & dix dixaines de gens de cheual. Somme qu'il semble auoir reiglé tout son estat par ces nombres de trois & de dix; non temerairement ny à la volee, ayant esté instruit aux bonnes lettres, si comme nous auons desia dit cy deuant apres Plutarque: Ce que quelques vns veulent referer aux anciennes institutions de Saturne, autrement Chameses, dont ce Prince fut fort estroit obseruateur : car la planette qui est attribuee à Saturne parfait son cours en trente ans, qui procedent de trois fois dix. OR CETTE maniere de compter par les doigts semble auoir esté instituee de la nature, qui nous a voulu donner cest expedient pour le plus prompt de tous les autres: mais de les auoir limitez à dix, ce n'est pas sans quelque mystere. Et certes ce nombre est si accomply & parfaict, qu'on a voulu representer la foy par deux mains droites accouplees; la plus excellente & saincte chose qui soit en tout le cours de la vie humaine: dont *Sanctus* & *Fidius* estoient pris pour vn mesme Dieu. Outreplus le dix est cōposé des quatre premiers nombres; vn, deux, trois, quatre; que Platon magnifie tant tout à l'entree de son Timee; lesquels ioints ensemble font dix: & d'iceux cōsistēt tous les corps mésurables, auec leurs principes; vn representant le point, deux la ligne, trois la superfice & triangle, qui est la premiere figure plaine: Et le quatre finablement le quarré, & corps solide, en ses trois commensurations, de longueur, largeur, profondeur. En apres les nombres ne passent pas dix, là où quand on est arriué, on recommence à l'vnité : car dix & vn font onze; & ainsi procedant iusqu'en infiny: de maniere que les anciens, comme dit Pline liure 33. chap. 10. ne comptoient que iusqu'à cent mille : que s'ils vouloient passer plus auant, ils multiplioiēt, & reiteroient là dessus : *Non erat apud antiquos numerus vltra centum millia : Itaque hic & hodie multiplicatur*. Mais celà denotoit la simplicité de ces premiers temps : car ces cent mille s'entendent d'airain, qui equipollent à mille escus. Et ceux qui inuenterent le chiffre dont nous vsons, & ses caracteres, non sans cause ne voulurent mettre que neuf caracteres; dont le premier ressemble à vn poinct, & pour le dixiesme vn cercle rond; lequel ne faisant rien de soy, ioinct auec les autres, constitue les reposoirs des dixaines, où consiste la parfaicte & accomplie reuolution, comme dit Proclus; qui allegue toutes choses auoir esté creées de Dieu par le nombre de dix : Et les Pythagoriciens apres les Hebrieux Cabalistes, maintiennent que toutes les dixaines sont remplies de diuins mysteres, dont auroient esté instituees les decimes à Dieu, comme vn nombre à luy agreable; & qu'on voulust par là luy rendre vne foy & hommage de tous les fruicts que la terre par sa benediction nous produict, luy estāt l'vnité, d'où procedent tous autres nombres, & qui en est le commencement & la fin, representee par le dix qui est circulaire. Au moyen dequoy les Romains obseruoient en leurs sacrifices, de marquer à la fin d'iceux sur l'autel, vn petit cercle auec le sang de la victime immolee: & lors se prononçoit haut & cler le sacré mot que les Grecs appellent τελέιεσθαι : parce que tout ainsi que la figure ronde est la plus parfaicte de toutes autres, aussi vouloient-ils denoter par là que le sacrifice estoit accomply de tous poincts: Ce qui se peut rapporter au *consummatum est* de la passion; & à *Ite Missa est* de la Messe, qui estoit l'vne de leurs formules; en prononçant lesquels mots pour licentier l'assemblee, le prestre mesmes à nous, se tourne en rond aussi bien qu'à eux. Pline liure 18. chap. 2. *In adorando dexteram ad osculum referimus, totúmque corpus circumagimus*. Et Pythagoras ordōna, qu'à l'adoration on fist vn tour entier en s'inclinant; προσκυνεῖν περιφερόμενος, s'humilier en se contornant; ce que Plutarque estime auoir esté institué à l'imitatiō du mouuement de l'vniuers. Mais pour reprendre encore les erres de ceste arithmetique digitale : elle est fort ancienne; car le Satrappe Orontes se voyant desfauorisé de son Roy, souloit dire, que tout ainsi que les doigts tantost representoient des milliers & millions, & tantost des vnitez simples, selon qu'ils estoient disposez; en semblable les fauorits des grands Princes ores auoient beaucoup, & ores bien peu de pouuoir & credit: & Irenee contre Valentin, liure premier chap. 13. *A numero nonagesimo nono qui fuit in læua, per vnius significationem transferri in dexteram, & ibi centena constitui*. Nicarque en vn epigramme Grec depeignant de fort bonne grace, *Vne vieille dagorne toute chenue, grande babillarde, aupres de laquelle Nestor ne paroistroit point si aagé; & qui surpasse les cerfs en longueur de vie, recommençant vne autre fois à marquer le nombre de ses vieils iours en la main gauche, se monstroit neantmoins toute gaye & deliberee.*

Les caracteres du chiffre non sans quelque mystere contenu en leurs figures.

Forme ancienne de l'adoration, conforme à la nostre.

La maniere de compter par les doigts.

Ἡ πολὺ

Ἡ πολλὴ κροτάφοισι κοτυλαρὶς ἡ πολύμυθος
Γραῖα, δι᾽ ἣν Νέστωρ οὐκ ἔτι πρεσβύτατος.
Ἡ φάος ἀθρήσασ᾽ ἐλάφου πλέον, ἡ χερὶ λαιῇ
Γῆρας ἀριθμεῖσθαι δεύτερον ἀρξαμένη. &c.

Plus Quintilian à l'onziesme liure; *Nam gestum poculum poscentis, aut verbera minantis, aut numerum quingentorum flexo pollice efficientis.* Iuuenal aussi parlant de la vieillesse de Nestor;

Rex Pylius, magno si quicquam credis Homero,
Exemplum vitæ fuit à cornice secundæ.
Fœlix nimirum, qui per tot sæcula vitam
Distulit, atque suos iam dextra computat annos.

Sainct Ierosme à ce propos: *Le nombre de cent se transmet de la main gauche à la droite; & se marque des mesmes doigts, mais non-pas de la mesme main, dont en la gauche se representent les femmes mariees & les vefues.* Mais pour ne prendre de celà que ce qu'il nous en faut; Numa qui fut sectateur de Ianus, autrement Ogyges, tout ainsi que Romule l'auoit esté de Saturne, ou de Chameses, luy dressa vne statuë, ce dit Pline, liure 34. chap. 7. dont l'assiette & disposition des doigts de la main droite marquoient le nombre de trois cens; le poulce à sçauoir, & le doigt indice estendus en long; & les autres trois reployez & applatiz contre la paulme: & ceux de la gauche cinquante cinq; le poulce & le doigt du milieu recourbez contre la mesme paulme, les autres trois alongez tout droit. Beda qui a aussi traicté ce mesme argument au premier de la nature des choses, les figure d'vne autre façon. Et là dessus ie me viens de resouuenir d'vn propos meu autrefois moy present, mais bien ieune encore, en vn disner du grand Roy François, Prince d'immortelle recommandation & louange; touchãt la bonne & prudente administration de Cesar Auguste, lequel quelques gens doctes qui se trouuoient presque tousiours à ce repas, alleguoient auoir eu de coustume de tenir ordinairement en sa chambre deux grands registres, & papiers iournaux; l'vn desquels contenoit la recepte, & l'autre la despense de ce grand Empire: Ce qu'on dit auoir esté ensuiuy par le Turc Solyman. Le Roy approuuant ceste diligence comme vne marque de bon mesnage & gouuernement, à quoy tout homme qui commande doit auoir l'œil, adiousta; que toutesfois vne par trop exacte & particuliere obseruation, sentoit plus son marchant & banquier, que son grãd Prince, qui auoit dessouz luy assez de ministres, s'il les sçauoit biẽ choisir fideles & suffisans, pour le releuer de cette trop menue curiosité, ce pendant qu'il auroit l'esprit occupé & tendu à de plus grand's choses; car il suffisoit qu'il congneust comme en bloc l'estat & fonds de ses finãces; & le reste de semblables affaires par vne forme de resultat: autrement il ne pourroit pas abonder à tout, quand bien il auroit autant de testes que de doigts. De luy, qu'il auoit aussi cõtinuellement deux registres, sans les abandonner iour & nuict; à sçauoir ses deux mains; dont la gauche luy representoit sa recepte: le poulce tout premierement, qui est le plus ferme de tous les doigts, son domaine; qui aussi est le plus solide & legitime reuenu que puisse auoir vn bon Prince: le doigt indice puis-apres, ses aydes & equiualens: celuy du milieu qui est le plus allongé, les tailles: l'autre d'apres, les parties casuelles: & le petit les greniers à sel & gabelles. A l'opposite, que la main droite luy marquoit en gros sa despense: le poulce l'entretenement de son train & de sa maison; comme la chambre aux deniers, argenterie, gages des domestiques, escuirie grande & petite, aumosnes, menus plaisirs, venerie & fauconnerie. L'autre d'apres deuoit estre reserué pour vn fonds & espargne, l'vne des choses plus requises & necessaires en vn estat. Cettuy du milieu la soulde des gens de cheual & de pied, que tout Prince souuerain doit tousiours auoir & entretenir selõ ses moyẽs; tãt pour la seureté & defense de ses pays, & pour sa reputation, afin de ne demeurer contemptible à ses voisins; que pour les repurger de ceux qui ne voulãs s'occuper à rien, ont besoin d'estre employez & distraits aux armes souz vne discipline militaire: mais il les fault payer aussi, si l'on ne veult laisser tout remplir de brigands, assassins, & meurtriers. Le medicinal appellé celuy qui est en ordre le quatriesme; le payement des officiers de son royaume, & mesme de la iustice, qu'il doit gratuitement à son peuple. Et le petit, pour la marine, tant du Leuant en certain nombre de galleres, pour nettoyer la mer des Pyrates, & en asseurer le traffic, ensemble autres occasions qui peuuent suruenir d'heure à autre; que du Ponant, à des vaisseaux ronds, pour la negociation, & la guerre. Surquoy Monsieur Chappelain Euesque de Mascon, homme de grande literature, & bien digne du lieu qu'il tenoit aupres de ce Prince, lequel il secondoit ordinairement en ses beaux discours, prenant la parole: Vous pouuez encore adiouster à celà, Sire, va il commancer, suiuant ce que souloit dire le grand Caton, qu'vn soldat ne meritoit pas de toucher la paye de la chose publique, s'il n'en sçauoit viure pour petite qu'elle peust estre; que tout ainsi que la nature ne nous a pas mis plus de doigts, ny plus longs en la main droite qu'en la gauche, laquelle main droicte vostre majesté prẽd à bon droit pour la despense, pource q̃ c'est celle qui execute, & l'autre par maniere de dire, luy administre & fournist dequoy, à guise des moissõneurs q̃ de la gauche empoignẽt le bled, & de l'autre le sient & mettent bas: les doigts doncques de la main droicte n'estans ny plus en nombre, ny plus grands, si la personne n'est cõtrefaicte; aussi le Prince bien façonné ne doit pas en sa despense exceder la portee de son reuenu, ainsen espargner ce qu'il peut: afin que s'il suruient quelque affaire extraordinaire, ce qu'il aura mis en reserue puisse subuenir à celà, sans fouller de nouueau son peuple, dont le plus sou-

Beau discours du grand Roy François premier de ce nom.

uent il aduient de grands inconueniens. Et celà nous est aucunement demonstré par les ongles, dōt la superfluité qui surcroist peult & doit estre de nous retranchee, mais nom-pas iusqu'au vif, selon mesme que Tybere, Prince au reste fort actif apres le denier, rescriuit vne fois à Emylius Rectus, gouuerneur d'Egypte, qui luy auoit enuoyé vne plus grand' somme d'argent, que ne montoit l'imposition & tribut ordinaire de cette prouince; ὅτι κείρεσθαί μου τὰ πρόβατα, ἀλλ' οὐκ ἀποξύρεσθαι, βούλομαι, *Vouloir que ses brebis fussent tondues, & non escorchees.* Tels estoient ordinairement les deuiz de ce tres-magnanime valeureux Monarque; principalemement durant son disner; Car le soupper, à l'imitation des anciens, tenoit plus du plaisir & recreation, que des choses serieuses & graues.

L'annee de Romule, & ses absurditez.

Ainsi l'annee de Romule fut de 304. iours departis en dix mois. & pource que ce nombre ne se raporte aucunement ny au cours du Soleil, ny à celuy de la lune, il aduenoit que les saisons se changeoient de sorte que les froidures se rencontroient és mois de l'esté; & au contraire les chaleurs en ceux de l'hyuer; quant au bout de certain temps ils en voyoient quelque notable difference, ils laissoient escouler sans le cōpter ne reduire en pas vn des mois, autant de iours qu'ils voyent estre conuenable, pour se remettre à l'accoustumee habitude & disposition de l'annee: le tout fort grossierement, & qui sentoit beaucoup plus ses armes que nonpas vne ciuilité ne police. *Scilicet arma magis, quàm sydera, Romule noras, Curáque finitimos vincere maior erat.* Quelques vns neantmoins, ce dit Plutarque en Numa, & en la 19. question Ro. ont tenu que Romule institua son annee de 12. mois, & de 360. iours, commenceans en Mars, & venans à finir en Feurier: Et que Numa ne fit que les remettre & transporter comme ils sont à cette heure. De ces quelques vns entre autres furent Licinius Macer, Valerius Antias, & L. Fenestella. Mais celà deroge aux meilleurs autheurs.

L'annee de Numa.

Nvma doncques comme est la plus saine & commune opinion, reforma cette annee de Romule, selon le cours de la Lune, laquelle parfaisant douze reuolutions complettes des douze signes du Zodiaque, en 354. iours, chacune d'icelles en 29. iours & demy, il y en adiousta par ce moyen cinquante; & feit de tout celà douze mois, à l'imitation peut estre des Grecs; car retranchant vn iour à chacun des six mois qui en auoient trente, & les annexant aux cinquante adioustez par luy, il en composa ses deux nouueaux mois; Ianuier à sçauoir où il commencea son annee, & Feurier; leur attribuant à chacun vingt-huict iours: si qu'il eust autant de mois que de lunaisons, dont les deux contenoient 59. iours. Et pource qu'vn iour ne se peut partir en deux, il fut contraint de rabiller encore celà, & donner à l'vn des mois trente iours, & 29. seulement à l'autre: tellement que Ianuier auoit 30. iours, & Feurier 29. Mars 30. & Auril 29. May 30. & Iuin 29. le cinquiesme qui est Iuillet 30. & le sixiesme, Aoust, 29. le septiesme 30. & le huitiesme 29. le neufiesme 30. & le dixiesme 29. Il insera encore en son calendrier quelques marques & obseruations du leuer & coucher des estoiles fixes, comme vous le verrez cy apres: Plus l'entree du Soleil au signe du mouton en la huitiesme Sphere: & les iours fastes, les festez, & les interciz; dont nous parlerons en leur lieu; ensemble des Calendes, Nones & Ides. Et pource que le nombre impair luy reuenoit plus que le pair; soit qu'il eust apris celà de Pythagore, ou bien que la nature mesme l'enseigne, il adiousta vn autre iour à son an, qu'il attribua à Ianuier: tellement que tous les mois venoient à auoir nombre impair de iours hors-mis Feurier, qui n'eut que vingthuict iours; pource qu'à la mort & aux trespassez la diminution conuient & le nombre pair. Par ainsi Ianuier eut 29. iours; Feurier 28. Mars 31. Auril 29. May 31. Iuin 29. Iuillet 31. Aoust 29. Septembre 29. Octobre 31. Nouembre 29. & Decembre 29.

L'intercalation des Grecs.

Or s'estans depuis ceste institution de Numa, les Romains façonnez à compter leur annee selon le cours de la lune, à l'imitation des Grecs; aussi leur fut-il de necessité d'intercaler aussi bien qu'eux: car les Grecs s'estans apperceuz de la faute qu'ils commettoient de ne faire leur annee que de 354. iours, parquoy elle estoit moindre de douze iours & six heures pour se rapporter à celle du Soleil, ils aduiserent d'intercaler, c'est à dire adiouster à certains interualles de temps, onze iours & six heures à leur annee. Mais pource qu'il leur sembloit trop difficile & incommode que ce fust tous les ans; ils aimoient mieux pour venir à vn compte rond, de le remettre au bout de chaque huitiesme annee; lesquelles amassees ensemble pour le regard de ces onze iours & vn quart de surcrez, reuenoient à quatre vingts & dix iours, dont ils faisoient trois mois, chacun de trente, appellez les Embolismaux: Et cette reuolution Octonaire, l'Octoeteride, instituee par Eudoxe selon quelques vns, lequel fut du temps de Platon, les autres l'attribuent à Leostrate Tenedien: car au-parauant ils se souloient regler par les Trieterides, de trois en trois ans; & les Penterides, de cinq en cinq, esquels se celebroient les ieux & sacrez combats Olympiques, constituans de ces deux là l'Octoeteride. Mais Numa finablement s'estant apperceu que son calcul ne reuenoit pas iuste, à cause du iour par luy adiousté aux 354. des Grecs, il s'aduisa d'vne autre espece d'intercalation, mais diminuee: car au bout de 24. ans, qui faisoient trois Octoeterides, au lieu des trois mois ou 90. iours qu'ils intercaloient à la fin de chaque huictiesme annee, en retrenchant 24. iours, il n'en adiousta que soixante six. Et c'est ce que Tite Liue veut entēdre

en cest

en cest endroit où il dit : *Intercalares mensibus interponendo ita dispensauit, vt vigesimo quarto quoque anno ad metam eandem solis, vnde orsi essent, plenis annorũ omnium spaciis dies congruerent*: mais obscurement selõ sa coustume. Toutes leurs intercalations au reste, tant des huict ans que des vingt-quatre, ils les reiettoiẽt au mois de Feurier aussi bien que faisoient les Grecs, pource que c'estoit le dernier de l'annee : mais ils estoient en celà differens que les Grecs adioustoient leur creuë de iours à la fin de Feurier, & les Romains le l'endemain de la feste des Terminales, qui estoit le 23. Par consequent leur intercalation escheoit au 24. comme fait à nous le Bissexte, de quatre en quatre ans selon la reformation de Iules Cesar, que nous auons obseruee tousiours depuis. Au regard de ces intercalations quand & par qui elles furent premierement establies, les autheurs variẽt; car Macrobe l'attribue à Romule: Antias à Numa; à quoy se conformẽt Cicerõ au 2. des loix; & Tite Liue en cest endroit. Iunius, à Seruius Tullus, qui fut selon Varron le premier autheur des Nundines, ou marchez de 9. en 9. iours. Tuditanus, & Cassius la referent aux Decemvires: & Flauius au Consul Martius l'an de Rome 562. Ce que le dessusdit Varron reprouue, allegant l'inscription d'vne colomne de brõze, dressee long tẽps auparauãt, par Pinatius, & Furius Consuls, où estoit mẽtionnee ceste intercalation. Mais il se trouua encore vn autre inconueniẽt, que les Nundines deuant dites quelque fois venoiẽt à escheoir au premier iour de l'annee; & quelque fois en celuy des Nones, l'vn & l'autre reputé pour pernicieux au public; parce qu'on auoit obserué de bien longue main, que toutesfois & quãtes que l'annee cõmẽçoit le iour qui venoit au rẽg des Nundines, elle s'estoit trouuee tresinfauste & malẽcõtreuse. Et pour le regard des Nones, elles leur estoiẽt chaque mois fort solemnelles, & festes de grãd' deuotion & resiouyssance, à cause qu'ils tenoiẽt leur bon Roy Seruius Tullus auoir esté nay le iour des Nones, cõbien qu'on ne sçeust pas bõnement en quel mois. Pour remedier à celà, ils laisserẽt à la discretion des Põtifes, & autres qui auoiẽt la charge des Fastes & du Calendrier, de trãsporter le iour adiousté par Numa aux 50. cõme ils verroient estre à propos, pour escheuer l'incõuenient deuãt dit. Mais là dessus se cõmettoiẽt infinies maluersations & abus, tant par la negligence des Pontifes, que pour leurs collusiõs & adherãces aux vns & aux autres; & mesmement aux fermiers publiques, ausquels ils allongeoiẽt l'annee quãt à la recepte, & l'accourcissoiẽt pour la mise & despense. Et ainsi allerẽt les choses, iusqu'à l'an 449. que Cn. Flauius greffier du public, diuulgua tout le droit Põtifical, auec le Calẽdrier & les Fastes; comme on peut voir à la fin du 9. liure, fueil. 415. lig. 43.

Premiere origine du Bissexte.

FINABLEMENT Iules Cesar estãt paruenu à la puissance souueraine, en son 4. Cõsulat, l'an de Rome 708. le reigla en la forme qui a tousiours esté suyuie depuis: ayãt appellé à celà Sosigene, excellẽt Mathematiciẽ d'Alexãdrie d'Egypte, cõme met Pline liure 18. chap. 25. & Suetone tiltre 40. *De là Cesar s'estant mis à ordonner l'estat de la chose publique, corrigea les Fastes & le Calẽdrier; si brouillez & confonduz de longue main par la faute des Pontifes, qui auoient abusé à leur appetit de la charge à eux cõmise d'intercaler; que ny les feries de la moisson ne se rencõtroient plus en esté, ne celles des vẽdanges en Automne. Parquoy il accommoda l'annee au cours du soleil, la faisant de 365. iours & six heures: & retranchãt le mois intercalaire, adiousta en lieu vn iour de plus aux dessusdits au bout de chacune quatriesme annee. Mais à ce que pour l'aduenir le calcul & raison des temps se peust plus iustement rencontrer au premier iour de Ianuier, entre le mois de Nouembre, & celuy de Decembre, il en adiousta deux autres encore: tellemẽt que l'annee où il redressa tout celà, fut de quinze mois, y compris l'interculaire, qui selon l'ancienne institution escheut ceste mesme annee.* Toutesfois Macrobe au 14. chap. ne la fait que de 444. iours; onze moins que ne met Suetone. Censorin aussi au 18. chap. du iour natal traicte bien amplemẽt tout cecy.

Le reiglement de l'annee par Iules Cesar.

IVLES CESAR doncques adiousta dix iours & six heures à l'an de Numa, qu'il departit en ceste sorte: A Ianuier, Aoust, & Decembre, il en donna à chacun deux : & vn à Auril, Iuin, Septembre & Nouembre, apres sa mort, les Pontifes par leur nonchallance corrompirẽt encore ce reiglement de nouueau; car ne deuans inserer qu'à la fin de quatre ans ce iour resultant des six heures, ils le mirẽt au cõmencement: & dura 36. ans cest erreur; si qu'au lieu de neuf iours qui deuoient seulement auoir esté adioustez de surplus, il s'en trouua douze. Ce qu'à la parfin ayant esté apperceu par Auguste, il le r'habilla, cõme met Suetone en sa vie 31. *Annũ à diuo Iulio ordinatum, sed postea negligentia cõturbatum atque confusum, rursus ad pristinã rationem redegit*: laissant escouler douze annees sans intercalation, c'est à dire adioustement du Bissexte, durant lesquelles se deuorerent les trois iours que les Pontifes auoient adiousté de surcrez. Charlemagne introduit le premier ceste forme de Calendrier en France & en Allemagne.

Autre correction par Auguste.

IL Y A PVIS APRES quelques autres particularitez des mois & annees, comme les Calẽdes, Nones, & Ides: les Epactes, Indiction, & le nombre d'or: les Nundines; les iours Fastes, Nefestes, & Interciz; les infortunez & malencontreux. Quant aux Calendes, qui n'estoient autre chose que l'apparoissãce du nouueau croissant, elles arriuoient tousiours precisement au 1. iour de chaque mois. Ce q se cõforme à l'obseruatiõ des Hebrieux, qui cõmençoiẽt tous les leurs par les Neomenies aux Neomenies, c'est à dire les nouuelles lunes: Es nõbr. ch. 28. *Es Calẽdes, c'est à dire à l'ẽtree de chaque mois, vous offrirez des holocaustes au Seigneur.* Et pource q̃ ce croissant ne se retrouue pas tousiours à vn mesme iour, ains

Les Calendes.

par fois plustost, par fois plus tard; aussi furẽt par Romule & les autres reformateurs de son Calẽdrier, plus de iours attribuez à vn mois qu'à l'autre: & par consequent les Nones de ces huict mois, escheoient au 5. iour: à sçauoir Ianuier, Feburier, Auril, Iuin, Aoust, Septembre, Nouẽbre, & Decembre: & des autres quatre, Mars, May, Iuillet & Octobre, au septiesme; car Cesar ne voulut rien changer en l'ordre des Calẽdes, Nones, & Ides. Es premiers temps doncques; & iusques à ce que Cn. Flauius eut diuulgué les fastes & le Calendrier, le petit Pontife auoit la charge d'obseruer ce nouueau croissant, pour l'annoncer au Roy sacrificateur: Et eux par ensemble s'estans acquitez des solẽnitez & sacrifices accoustumez, faisoiẽt assembler le peuple au capitole pres la cour Calabre, là où le petit Pontife pronõçoit à haute voix, cõbien de iours il y auoit iusqu'aux Nones; en reiterãt par cinq fois ce mot de *Calo* és huict mois dessusdits, esquels les Nones escheoient le 5. iour; & és autres quatre, sept fois. De là les Calẽdes auroient pris leur appellatiõ, par ce que le mot Grec de χαλῶ, signifie appeller; dõt auroit aussi esté dite la cour Calabre. Varron au 4. de la langue Latine; *Primi dies mensium dicti Calendæ, ab eo quod his diebus calentur eius mẽsis Nonæ à pontificibus.* Quelques vns toutesfois s'efforcent de le faire venir de *celo; cacher ou couurir, quasi celandæ; ou de clam,* à cause du cachemẽt de la lune, cõme met Plutarque en la 24. question. Or faisoient-ils entendre ainsi precisement au peuple ces Nones, pource qu'il failloit que ce iour-là ceux qui faisoient leur demeure aux champs vinssent à la ville, pour apprendre du Roy des sacrifices tout ce qui concernoit les feries durant ce mois là: quels iours à sçauoir estoient festez, auec leurs solennitez & ceremonies; quels estoiẽt les ouurables; quels destinez à la plaidoirie; aux assemblees publiques; aux ieuz, spectacles, & passetemps. Et de là les Nones auroient esté dites cõme vn renouuellemẽt des obseruations, selon quelques vns; Plutarque en la questiõ dessusdite 24. & selõ les autres, pource qu'il y a tousiours neuf iours iusqu'aux Ides: lesquelles estoient ainsi appellees d'vn ancien vocable Thoscan *Iduo*, qui signifie diuiser; parce ce qu'elles viennẽt à escheoir enuiron le milieu du mois, si qu'elles le partent en deux, Horace au 4. des carmes.

—Idus tibi sunt agendæ,
Qui dies mensem Veneris marinæ
Findit Aprilem.

A sçauoir és huict mois des Nones cinquiesmes, le 13. iour: & aux quatre des septiesmes, le quinziesme. Quelques vns le deriuent, quasi de *Vidus à videndo*, pource qu'on voit lors la lune en son plein, les autres παρὰ τὸ εἶδος, de la formosité, pource que Iunon ou la lune, qu'ils font estre vne mesme chose, est lors en sa plus parfaicte forme & beauté: mais c'estoient ceux qui constituoiẽt leurs mois selon le cours de la lune, & nõ pas du soleil. Ces trois iours au reste estoiẽt fort

Les Nones.

Grande simplicité és Romains par plus de 450. ans touchant l'obseruation du tẽps.

La deriuation des Calendes.

Ides.

estroitemẽt festez & obseruez des Romains: les Calendes à l'honneur de Iunon; selon Varron, & le droict pontifical: Ouide au premier des fastes: *Vendicat Ausonias Iunonis cura Calendas:* Dõt les Laurentes la celebroient suyuant leurs anciennes traditions soubs le surnom de Calendaire: & Ianus qui est la premiere calẽde de l'annee, cõme l'ouuerture & entree d'icelle, eut celuy de Iunonien. Le petit Pontife outre plus en toutes les Calendes sacrifioit à Iunon en la cour Calabre: & la Royne des sacrifices, à sçauoir la femme du Roy sacrificateur, luy immoloit de son costé vne porquette on aignellette. Tout cecy se faisoit pourautant que leurs mois commençoiẽt à la nouuelle lune; qu'ils estimoient estre la mesme chose que Iunon. Les Nones n'estoiẽt dediees à l'honneur d'aucun Dieu, ny festees autrement de soy, Ouide, *Nonarum tutela Deo caret*; ains seulement reuerees du peuple Romain, pource que le Roy Seruius le meilleur prince qu'il eut oncques, comme nous auons desia dit cy dessus, auoit esté nay à tel iour; & que puis apres les Rois furẽt dechassez au mesme. Quant aux Ides on les tenoit pour fort sainctes, cõme consacrees à Iupiter, dont quelques vns les font venir de Διός: & les Thoscãs les interpretoient *Iouis fiduciã*; pource que la lumiere de ceste iournee ne se termine pas auec le coucher du soleil, ains d'autãt que la lune est lors au plein, elle enlumine & esclaire toute la nuict à son tour; car elle se mõstre quãd le soleil se cache. Les Ides doncques estoiẽt dediees à Iupiter, auquel on sacrifioit ce iour-là vne brebis blanche: Ouide au premier des Fastes; *Idibus alba ioui grãdior agna cadit*; appellee pour ceste occasion *Idulis*, cõme dit Festus; *Idulis ouis dicebatur, quæ omnibus Idibus Ioui mactabatur:* Et de la peau de ceste victime on auoit accoustumé de faire l'*Albogaler⁹* ou chapeau du Flamẽdial, ministre de Iupiter, cõme met Suetone au traicté des habillemẽs: au haut duquel estoit vne verge d'oliuier plãtee droict cõme la poincte d'vn morion de Suisse ou Lansquenet, s'esleuant dehors 4. doigts, ainsi que vous le verrez portrait cy apres: Le mesme Festus; *Albogalerus à galea nominatus; est enim pileũ capitis, quo flamines diales, id est sacerdotes Iouis vtebãtur: fiebat enim ex hostia alba Ioui cæsa, cui adfigebatur apex virgula oleagina.* De ces trois marques & prefixions, les Calẽdes, Nones & Ides, les Romains souloiẽt compter & nommer tous les iours des mois; à recullons neantmoins, cõme prenant Iãuier pour exẽple: les calendes sont le premier: la veille qu'ils appelloiẽt *Pridie calendas*, le dernier du mois precedẽt, à sçauoir de Decẽbre: le 3. le 30. le 4. le 29. & ainsi en retrogradãt iusqu'au 14. dudit mois qui respondoient au 19. des calendes de Ianuier: car le 13. estoient les Ides: & en Ianuier pareillement. La veille des Ides le 12. le 3. l'õziesme: le 4. le dixiesme: & de là iusques au cinquiesme, qu'estoiẽt les Nones en ce mois là; la veille d'icelles le quatriesme; le 3. le troisiesme; le 4. le deuxiesme:

Les Calendes dediees à Iunõ.

Les Ides à Iupiter.

Ouis Idulis.

Albogalerus, la mitre du Flamendial.

Mode de marquer les iours des mois aux Romains.

car tous les mois auoient huict Ides, & quant aux Nones, Mars, May, Iuillet, & Octobre six; les autres huict, quatre tant seulement.

Or povrce que l'an solaire cōsiste de 365. iours & six heures; & que celuy de la lune n'en a que 354. on a esté contrainct pour adiuxter tout celà, de supposer tout plein de choses, tant au paganisme qu'en l'Eglise de Dieu; dont encore que la plus part ne face rien pour l'intelligence de l'histoire Romaine, il m'a semblé neantmoins qu'on aura aussi bon compte de les declarer tout d'vn train, que de se trauailler à les choisir & demesler l'vne de l'autre. Et en premier lieu, pource qu'il n'y a que sept iours en la sepmaine, ce nombre ne peut conuenir rondement aux 365. iours du soleil; ny aussi peu au 354. de la lune: car de ceux-là, il y en a vn de plus aux 52. sepmaines, & deux és ans de Bissexte; & de ceste cy, quatre sur cinquante sepmaines, ce qui cause la variation des feries, & qu'elles ne se rencontrent pas tous les ans en vn mesme iour de la sepmaine, si font bien du mois; (quant aux festes que nous Chrestiens appellōs mobiles, c'est tout au rebours) d'autant que le Dimanche nous est la premiere ferie, qui reigle & gouuerne les autres six iours, par consequent fait aussi la lettre dominicale qui le marque en nos Calēdriers. Pour ce doncques qu'il y a sept iours en la sepmaine, & q̄ les six heures de surcrez aux 365. iours au bout de quatre ans en font de plus, les computistes ont aduisé, que multipliāt ces deux nombres l'vn par l'autre, qui font 28. toutes les variations qui peuuent circulairement aduenir pour le regard desdites feries, & leurs alternatifs changemens se trouueroyēt au bout desdits 28. ans reuolues & accomplies; Et les lettres dominicales, le bissexte, les concurrens, & les reguliers du soleil, dont dependent tous ces changemēs, retournez en leur premier estat & disposition: & ont appellé celà le cicle solaire. Pour doncques sçauoir auquel des 28. ans de ce cicle nous sommes, il nous faut prendre nostre fondement de la natiuité de nostre Sauueur, de laquelle nous comptons nos annees; & y adiouster le nombre de neuf, pource qu'on la pretēd estre escheuë en l'an 9. de ce cicle; & partir tout celà par 28. s'il ne reste rien nous serons au 28. s'il demeure quelque chose de reste; le nombre restant nous monstrera la quantiesme annee. Pour exemple, à l'an present qu'on compte 1582. adioustons y encore neuf, ce seront 1591. lesquels diuisez par 28. lairront 23. de reste, outre le quotient de 56. fois: Parquoy nous sommes à la 23. annee du cicle, en laquelle eschet G. pour la lettre dominicale; comme le monstre la table suyuante.

Le cicle solaire.

La maniere de trouuer la lettre dominicale, & de là les feries de la sepmaine.

Annees du cicle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
Lettre dominicale.	F	E	D	C	A	G	F	E	C	B	A	G	E	D	C	B	G	F	E	D	B	A	G	F	D	C	B	A
Bissexte.				B				D				F				A				C				E				G
Concurrens.	1	2	3	5	6	7	1	3	4	5	6	1	2	3	4	6	7	1	2	4	5	6	7	2	3	4	5	7

Le concvrrent.

Le concvrrent est vn nōbre variable & imaginaire, qui se forme du dessusdit cicle, à sçauoir du iour resultant des 52. sepmaines de l'an commun; & de deux en celuy du Bissexte, mais il ne passe pas sept: & prend son commencemēt au mois de Mars, cōme aussi fait le regulier solaire; parce que (selō quelques vns) le mōde fut creé en iceluy, à sçauoir le 18. Selō les autres, pource q̄ Romule y voulut cōmēcer son annee; lesquels deux ioincts ensemble monstrēt en quelle ferie, c'est à dire le quantiesme iour de la sepmaine, à prendre le Dimanche pour le premier, chasque mois cōmence. Le concurrent se trouue grossierement en ceste sorte: voyez au Calendrier qu'elle ferie marque en l'annee courāte la premiere F. du mois de Mars, laquelle est tousiours le 3. iour; & celà vous demonstrera le concurrent d'icelle: cōme en la presente annee 1582. G. estant la lettre dominicale, F. par consequent sera la septiesme ferie: & autant est le cōcurrent. Mais la table dessusdite vous le mōstre en chasque annee du cicle, selon les lettres dominicales; ou au Bissexte on saute d'vn nombre: la suyuante est plus generale pour lesdites lettres dominicales.

Lettre dominicale.	A	B	C	D	E	F	G
Concurrent.	6	5	4	3	2	1	7

Regvliers solaires.

Le regvlier solaire ou ferial, commence pareillement en Mars, & n'excede point sept, nō plus que le concurrent: mais il ne varie pas tous les ans, ains se maintient tousiours vn mesme en son mois. Il prouient au reste du nombre qui reste des 365. iours partis en douze, autant qu'il y a de mois; qui ne reuiennēt qu'à 360. parquoy restēt cinq, qu'on donne à Mars pour son regulier: & de celuy là se forment tous ceux des autres mois en ceste sorte. Adioustez aux 31. iours de Mars ce regulier; ce seront 36. diuisez-les le plus que vous pourrez par sept, & ce qui restera sera pour le regulier du mois subsequent, à sçauoir

Auril. Or 5. fois sept font 35. de sorte qu'il en reste vn pour son regulier. Adioustez-le à ces 30. iours, ce seront trente vn, desquels ostez en 4. fois sept qui font 28. resteront pour 3. qui sont le regulier de May. Et ainsi du reste comme vous pouuez voir en ceste table.

Mars 5	Auril 1	May 3	Iuin 6	Iuillet 1	Aoust 4
Septembre 7	Octobre 2	Nouembre 5	Decembre 7	Ianuier 3	Feburier 6

Maintenant en l'annee presente 1582. pour sçauoir quel iour aura cómecé Mars; car il faut presupposer que pour ce regard il est le premier de l'annee; au moyen dequoy pour Ianuier & Feburier qui sont les derniers, il faudra recourir à l'annee qui vient 1583. prenons le cócurrent de la lettre dominicale G. qui est 7. ioignez-le auec le regulier de Mars qui est 5. ils feront douze; ostez en 7. resteront cinq: doncques la cinquiesme ferie, à sçauoir Ieudy, est le commencement dudit mois. Es ans du Bissexte il faut prendre la derniere lettre dominicale pour Mars, & les autres neuf mois subsequens; & pour Ianuier & Feburier la premiere. Comme l'an 1580. qui fut le dernier Bissexte, nous auions C. B. Prenez le concurrent de B. qui est cinq, & ioignez-le au regulier de Mars 5. feront 10. qui ostez de 7. laissent 3. doncques le mois de Mars commença lors par le Mardy, qui est la troisiesme ferie, marque au Calendrier par D. la troisiesme lettre en ordre apres B. qui estoit le Dimanche. Pour Ianuier, prenez le concurrent de C. qui est 4. ioignez-le à 3. qui est le regulier dudit mois, seront 7. Parquoy Ianuier cómença lors le Samedy, qui est la 7. ferie. Pour Feburier tout de mesme: car 4. de concurrent pour C. auec six le regulier de Feburier font dix, cóme au mois de Mars, & par consequent cómencerent l'vn comme l'autre, à sçauoir le Mardy. Les anciens Romains durant le Paganisme n'ont point vsé de tout cecy, car leurs feries n'alloient pas de mesme: & ne distinguoient pas leurs mois par sepmaines, ains par les nundines ou iours de marché de neuf en neuf iours: & par les Calendes, Nones, & Ides. Mais pour si peu d'espace que pourra occuper ceste deduction en ce liure, i'espere qu'elle ne sera pas ennuieuse aux lecteurs, ny paraduenture inutile à quelques vns; ioint que ie me suis efforcé de la rendre la pl⁹ intelligible q̃ i'ay peu.

Le nombre d'or.

Le cicle lunaire ou decemnoual, en Grec ἐννεακαιδεκαετηρίς, des dixneuf ans dont il consiste, & vulgairement le nombre d'or, fut à ce que disent quelques vns de l'inuention des Chaldees, les autres l'attribuent plus certainement à Meton; & de là auroit esté appellé Metonique, comme met Diodore au douziesme liure: Aucuns à Iules Cesar. Comment que ce soit, ce fut pour vne plus grande facilité, & abregement à trouuer la nouuelle lune, que par les tables qui leur seruoient à cest effect: car, ainsi que nous auons assez dit, le nombre des iours que met le soleil à parcourir tous les signes du zodiaque, excede les douze reuolutions de la lune, d'onze iours & six heures; parquoy ces renouuellemens lunaires ne se pouuoient pas tousiours rencontrer à poinct nommé en vn mesme iour chaque mois: Et pourtant afin d'esgaler celà, il fut besoin d'inuenter ce cicle de 19. ans, esquels toutes les diuersitez & variations qui peuuent en cest endroit arriuer, se trouuent circulairement accóplies, ce disoient-ils; & au bout de ce terme retournees à leur premier estat & dispositió. Mais comme nous auons mis deuant en la colomne mille soixante & onze, personne n'a iusques icy peu trouuer aucú expediét ny remede, pour adiouster au vray le cours de ces deux luminaires qui reiglent & constituét l'annee; ny les proportionner l'vn à l'autre, qu'il n'y ait eu quelque chose à redire, notable au bout de quelques annees, ainsi que le tesmoigne Pline liure 18. cha. 25. *Primum omniũ dierum ipsorum anni, solisque motus prope inexplicabilis ratio est; ad 365. adiiciunt etiamnum intercalarios diei noctisque quadrantes. Ita fit vt tradi non possint certa siderum tempora.* Parquoy on a esté contraint de rapetasser tátost icy vn defaut, tantost là vn autre, à guise de quelque vieil vaisseau battu des vagues en plaine mer: Et si nonobstát tout celà, & tant de diuerses intercalations des Hebrieux, Egyptiens, Arabes, Grecs, & Romains, on s'est en fin trouué bien loin de son compte. De fait, l'an que Cesar, & Auguste apres luy, pensoiét auoir si bien reiglé de to⁹ poincts pour le regard des deux luminaires, ne se trouue pas si exacte qu'il n'y ait quelq̃ chose à rabiller, ains seroit bié requis au bout de quelques annees, ou les tares s'en donnent aisement à cognoistre, d'y mettre la main pour le reduire à son premier poinct: & ce à cause des minutes qui ne se laissent sentir ny appercevoir peu à peu, ains recueillies toutes ensemble en vn long espace de temps: car nous voyons apertement les equinocces & les solstices, qui sont comme les quatre góds de l'annee, sur lesquels tournent ses saisons, ne se rencontrer pas comme ils faisoient anciennement. Le nombre d'or doncques fut inuenté pour trouuer les nouuelles lunes; & pour cest effect le marquerent en leur Calendrier, tel à peu pres que nous l'auons en nos heures & breuiaires, d'vne façon assez estrange & bizarre, & comme

sautellant

& comme faultellant au faut de la pie; tantost auec vn iour entredeux d'interualle, tantost deux, trois, & iusques à quatre, continuez l'vn apres l'autre tout de rang. Dequoy vous trouuerez plus à plain l'occasion dans les computistes : mais tousiours adioustant le nombre de huict iusqu'à dix neuf; car de là en recommençant on prend seulement ce qui reste de parensuz. Grossierement par ce nombre d'or, sans recourir aux Almanachs se peut cognoistre en chasque mois le renouuellement de la lune, qui eschet à peu pres presque tousiours au quatriesme iour precedant la situation d'iceluy : comme en ceste annee 1582. que nous auōs six pour le nombre d'or, marqué en Ianuier sur le 28. iour, la lune s'est renouuellee le 24. & ainsi des 8. autres.

Le renouuellement des lunes par le nombre d'or.

L'EMBOLISME.

AV NOMBRE d'or outre plus furent adioustez les Embolismaux, qui sont les annees de treze lunaisons: à sçauoir le surcrez d'vne lunaison, procedāt des onze iours que le soleil met à faire sa reuolution annuelle plus que ne fait la lune: dont la cōmune annee qui est de 12. lunaisons, l'vne de 30. iours, & l'autre de 29. alternatiuemēt, n'en mōte que 354. ausquels adioustee vne treziesme lunaison q̃ est l'Embolismale, elle vient à estre de 384. iours: si qu'en 19. ans, le nōbre des iours de la lune, y compris ces Embolismes ou enchassemens en sept d'iceux, comme vous pouuez voir en la table suyuante, vient iustement à se rencontrer, fors vn iour de plus, auecques ceux du soleil: car multipliant les 365. iours d'iceluy par 19. vous en trouuerez 6935. & les 19. reuolutions lunaires de 354. iours montent à 6726. adioustez y 7. fois 30. des Embolismaux, qui font 210. ce seront 6936. Quelques vns penserent aussi faire le mesme de 8. en 8. ans: & encore d'onze en onze; dont vindrent les ogdoades, & endecades, comme dit Beda au 45. chap. de la nature des choses. Mais celà ne s'est pas trouué si iuste que l'autre. Le nōbre d'or au reste, aussi bien que la lettre dominicale commence au premier iour de Ianuier.

Le nombre d'or.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Les annees cōmunes & embolismales.	Com.	Co.	Em.	Co.	Co.	Em.	Co.	Em.	Co.	Co.	Em.	Co.	Co.	Em.	Co.	Co.	Em.	Co.	Em.

Par le nombre d'or se verifie le iour de Pasques.

POVR le regard du peuple Chrestiē, le principal but de ce nōbre d'or fut pour trouuer au vray le iour de la solemnité de Pasques: dont pource qu'il y auoit infinies controuerses entre les Eglises, finablement la charge de les accorder, fut par le Cōcile de Nicene deleguee à Eusebe Euesque de Cesaree, auecques ceux d'Alexandrie; lesquels l'annee ensuyuante qui fut 323. commencerent ce cicle de 19. ans: Et marquerent au Calendrier le nombre d'or: ce qui a tousiours esté ensuiuy iusqu'à l'heure presente; ainsi que le peut monstrer le calcul. Mais il faut estre aduerty en celà que ce cicle ou nōbre d'or Alexandrin, excede celuy des Hebrieux, & anciens Romains de trois ans. Il n'y a neantmoins rien de iuste ne certain, à cause des parcelles & fragments mentiōnez cy dessus; imperceptibles sinon au bout de quelques centaines d'annees.

EPACTE.

LES EPACTES dependent aussi de ce cicle; ensemble les reguliers de la lune; lesquels deux adioustez ensemble monstrent son aage au cōmencement de chasque mois; & par consequēt sa renouation. Toutesfois celà n'est pas biē net en May, & Aoust. Ainsi l'Epacte est vn nombre variable, prouenāt des onze iours dont le cours du soleil excede celuy de la lune, mais il ne passe pas trente: & commencēt le 22. de Mars. Que si vous les voulez sçauoir par pratique, multipliez le nombre d'or qui court, par onze, & partissez tout celà par 30. ce qui restera vous sera pour Epacte. Et si le multiplié n'arriue à 30. ce sera le nombre de l'Epacte. Cōme l'an present 1582. que nous auōs 6. pour le nōbre d'or, multipliez-le par onze, & vous aurez 66. partissez-les par 30. & resteront 6. qui est nostre Epacte; comme la table suyuante vous le demonstre, où elles s'entresuiuent tousiours par vn nouuel adioustement de onze: que s'il passe 30. il faut prēdre le parensuz.

Epacte c'est à dire adioustement.

Le nombre d'or.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Les Epactes.	11.	22.	3.	14.	25.	6.	17.	28.	9.	20.	1.	12.	23.	4.	15.	26.	7.	18.	29.

REGVLIER LVNAIRE.

LES REGVLIERS lunaires sont vn nombre variable aussi, pour trouuer auec l'Epacte le renouuellement dessusdit de la lune en chaque mois: & n'excedent nomplus trente que sont les Epactes: Mais l'Epacte sert tout du lōg de l'annee, ainsi que le concurrent au cicle solai-

re; & les reguliers de la lune changent tous les mois comme ceux du soleil. Au reste ils commencent en Septembre, pource qu'ils sont prouenus de l'Egypte, où le premier mois estoit appellé, Thoth qui correspōdoit à nostre Septēbre. Il faut doncques luy presupposer le nombre de cinq pour son regulier, comme on a fait à Mars pour celuy du soleil; & de là se viendrōt à former tous ceux des autres onze mois, en ceste sorte. Adioustez au regulier du mois precedent son nombre de iours; & en ostez celuy de sa lunaison; le residu sera pour le regulier. Pour exemple, Septembre a cinq pour regulier, adioustez y 30. car il a autant de iours; ce seront trēte cinq: defalquez ceux de sa lunaison qui sōt 30. & il restera cinq pour le regulier d'Octobre. Adioustez les aux 31. iours dudit mois, ce serōt 36. ostez en 29. de sa lunaison, resterōt 7. pour le regulier de Nouembre. Et ainsi du reste; comme ceste table le monstre.

Les mois & leurs iours.	Septēbre 30.	Octobre 31.	Nouēbre 30.	Decēbre 31.	Ianuier 31.	Feburier 28.	Mars 31.	Auril 30.	May 31.	Iuin 30.	Iuillet 31.	Aoust 31.
Leurs lunaisons.	30.	29.	30.	29.	30.	29.	30.	29.	30.	29.	30.	29.
Les reguliers de la lune.	5	5	7	7	9	10	9	10	11	12	13	14

Povr trovver maintenant l'aage de la lune à l'entree de chaque mois, ioignez ces deux nombres ensemble: Et si de là prouiennent trente, ou au dessoubs, telle sera l'aage de la lune le premier iour de ce mois là: S'ils excedent trente, prenez le residu seulement. Mais il faut commēcer le nombre d'or en cest endroit au mois de Septembre, & nompas en Ianuier: & si auec tout cela il y a tant d'incertitude, soit pour cause de ce qu'on appelle le sault de la lune, qui est la substraction d'vn iour en la lunaison de Iuillet quād nous auons 19. pour le nombre d'or; parquoy elle n'est lors que de 29. iours; soit pour raison des autres erreurs qui s'y trouuent en la 8. annee du cycle, en l'onziesme & au 19. que ie ne voy pas qu'ō s'en puisse ny doiue seruir en cest endroit. Parquoy ceste rotine est bien plus aisee & certaine pour trouuer l'aage de la lune en tout temps. Sçachez l'Epacte, & y adioustez le nombre de iours du mois ou vous estes: Plus, autant encore que ce mois là est distant de Mars; les trois ensemble feront le nombre des iours de la lune: s'ils passent 30. prenez le parensus seulemēt. Au premier d'Auril 1582. i'adiouste l'Epacte six, qui font sept: plus deux, car Auril est le second mois à compter de Mars; ce seront neuf; autant lors a de iours la lune.

Pour trouuer l'aage de la lune.

Les indictions furent introduictes cōme dit Beda au 47. chap. pour euiter la confusion des annees que l'on comptoit par les Empereurs: Par ce qu'il pouuoit arriuer que venāt l'vn d'iceux à mourir, ou estre depossedé de l'estat à my-annee, diuers historiens la pouuoiēt attribuer, l'vn à vn Prince, & l'autre à son successeur: Et pource que le nombre de quinze leur sembloit fort commode pour le calcul, on trouua bon de les limiter à celà; car elles ne passent point quinze; & commencent le 24. de Septembre; auquel iour estoit lors de leur premier establissemēt l'equinocce d'Automne. On les peut trouuer par ceste practique: adioustez aux ans de nostre salut le nombre de trois; parce que selō l'Abbé Denis Romain, Iesvs Christ fut nay la quatriesme indiction: ayans esté selon quelques vns premierement instituees par Auguste, trois ans auant ceste natiuité, l'an de Rome 748. ce qui n'est pas du tout sans apparence; Pourautant qu'Auguste occupa l'administration de la censure perpetuelle, qui se souloit auparauant renouueller de cinq en cinq ans: & de l'estat pareillement de Tribun du peuple à vie, y appellant par vne forme de pretexte, vn compagnon auecques soy de cinq en cinq ans; comme met Suetone en sa vie tiltre 27. Quoy que ce soit, partez le nōbre dessusdit par quinze, & ce qui restera est l'indiction: comme à ceste annee 1582. adioustez trois, ce seront 1585. Partez les par 15. & resteront 10. pour l'indictiō: la plus part toutesfois comme dit Onuphrius au 2. des Fastes, les mettent auoir pris leur commencement soubs l'Empereur Constantin l'an 313. les deriuans au reste, *Quasi temporum indicationes*, *indices & monstres de la datte des temps*: les autres plus latinemēt de *Indico*, *imposer & asseoir*; mais c'estoit sur les denrees & especes, & nō pas sur les personnes; comme il est declaré au 7. du Code de *Annonis & Tributis*; & au 17. & 18. encore, *de Indictionibus*. De Sacrobosco en son traicté du compost; *indictiones sunt institutæ ne tributorum soluendorum memoria laberetur*: mais il s'est là bien lourdement mescompté quāt au lustre, mettant les dictateurs pour les censeurs; & pareillement de dire qu'au bout des cinq premiers ans de l'indiction, les tributs se payoiēnt en or; de dix, en argent; & de quinze en fer & airain; dont il veut faire venir le mot de Æra. Trop bien trouuons nous que les bas Empereurs auoient de coustume de celebrer certaines solemnitez le cinquiesme & le dixiesme an de

Maniere de trouuer l'indiction.

Ethimologie de l'indiction.

de leur Empire; ce qu'ils appelloyent *Quinquennalia & Decemnalia festa*, où ils faisoyêt quelques graces & largesses au peuple : & de là pourroit bien estre procedé le respit de cinq ans à payer ses debtes, qu'on nomme vne Quinquenelle. Les tabellions imperiaux vsent encore pour le iourd'huy de ces indictions en tous leurs actes & instruments; & les commancent au 24. de Septembre : les copistes de Rome aussi en leurs bulles, & autres depesches; mais à la feste de Noel, ainsi qu'il est bien à plain contenu és sessions du Concile de Constance. L'Eglise Romaine s'en sert encore és Indulgences, à la benediction du Cierge de Pasque; & à la dedicace des Eglises.

ERA. Il y a vne autre maniere de cotter les tẽps, appellee ÆRA, que lon constitue comme pour vn poinct & premier fondement de plusieurs Chronologies les plus insignes & remarquables; telles que pourroyent estre L'AIRE de la fondation de Rome; de la monarchie d'Alexandre le grãd; de la natiuité de IESVS CHRIST; de l'Empire de Diocletian; de la translation de Rome à Constantinople : & autres semblables, qu'on voit en vsage çà & là en diuers autheurs; les Astrologues principalement, comme met Cœlius Rhodiginus, liure 10. chapitre 2. Et les Espagnols sur tous autres qui commancent leur ÆRE de la premiere annee du regne de Nabonassar. Quant au mot il est Latin, & fort ancien; mais appliqué seulemẽt pour les marques de la valeur de leur monnoye qui estoit de cuyure; ainsi que le tesmoigne ce lieu de Lucilius tres-vieil Poëte : *Hæc est ratio peruersa, æra numeri subducta improbè.* Isidore veut cette maniere de Chronologie auoir esté premierement instituee par Auguste, lors qu'il fit (ce dit-il) faire le premier Cense, dequoy nous auõs parlé cy-deuant : & le deriue aussi du mot ÆS; pource que toutes les nations subiectes payoyent lors leur tribut : mais sa coustume est de tirer toutes les vrayes ethymologies des vocables à sa fantasie, selon telles quelles suppositions, faulses la plus grand' part. Nous en trouuons cecy de plus certain dans vn autre Espagnol moderne appellé Iean de Sepulueda, en son traicté de la correction de l'annee, & des mois Romains, où il dit; que la coustume des Espagnols estoit de compter leurs temps du commencement de l'Empire d'Auguste, qu'ils prennent apres la guerre de Perouse, Cn. Domitius, & C. Asinius estans Consuls, l'an de Rome 714. deuant l'aduenement du Christ 38. de maniere qu'en leurs annales & actes publiques ils marquoyent ainsi A. ER. A. *annus erat Augusti.* Et de là par vne ignorance & rotine ils ioignirent les deux premieres lettres pour en faire vne diphthonge Æ; & les deux autres suyuantes, vne syllabe RA; ÆRA. laquelle forme de supputation ils maintindrent iusqu'au Roy Iean premier du nom; qui l'an de salut 1372. l'abolit, & ordonna de compter de la natiuité de nostre Seigneur, comme le reste de la Chrestienté.

Nous pouvons bien encore adiouster icy tout d'vn train l'Hegyre, nonobstant qu'elle soit particuliere aux Mahometans : aussi le mot en Arabe ne signifie autre chose que *fuitte*; parce qu'ils commencent toutes leurs Chronologies de la retraicte de Mahometh hors de *Medinath al Nabi, la contree ou prouince du Prophete:* car ayant presque esté accablé à coups de pierre des principaux seigneurs Arabes, pour ce qu'ils le voyoyent aspirer à de nouueaux changemẽs d'estat, & de religion, il euada; & en vn instant ayant assemblé vne grosse trouppe de bandolliers & brigands Arabes, il vint à bout de ses intentions & desseins, qui depuis arriuerent à la grandeur qu'on a peu veoir; tant pour le regard de sa domination temporelle, que de sa loy. Celà aduint soubs le Pape Honorius premier, l'an 11. de l'Empereur Heraclius, enuiron 621. de nostre salut : si que la presente 1582. tombe en l'an de l'Hegyre neuf cens soixante-vn. Mais il y pourroit auoir eu de la malice des Mahometans là dessus, lesquels voyans qu'en l'Apocalypse chapitre 13. estoit precisement limité le nom de l'abominable blasphemante beste à 666. ce qui competoit proprement à leur faulx Prophete, voulurẽt anticiper de 45. ans : car à la verité l'Alcoran ne commença d'estre en vogue sinon vers ce temps-là de 666. ans de la natiuité du CHRIST. Et au reste ce mot de Μαόμετης ou μαόμετος, selon la supputation Grecque dont nous auons desia traicté cy-deuant és Sibylles, colomne 981. arriue iustement à 666. μ. 40. α. 1. ο. 70. μ. 40. ε. 5. τ. 300. ι. 10. ς. 200. — L'HEGYRE.

DE LA DIFFERENCE
DES IOVRS.

Le mesme Numa institua les Nefastes, &c. To⁹ les iours enuers les Romains dependoyent de trois ou quatre differẽces. Car ils estoyent ou Fastes, & Nefastes : ou festez, & non festez : ou Senatoires, & non Senatoires : ou Comitiaux, & non Comitiaux : de tous lesquels il faut parler vn peu par ordre. En premier lieu donques, les iours Fastes & Nefastes se trouuẽt ainsi definiz par Ouide: Fueil. 17. lig. 32.

Ille nefastus erit per quem tria verba silentur:
Fastus erit per quem lege licebit agi.

Lesquels trois mots, & le reste encore, explique ainsi Varron au 5. de la langue Latine. *Dies fasti, per quos Prætoribus omnia verba sine piaculo licet fari. Contrarij horum vocantur dies nefasti, per quos dies nefas fari Prætorem,* DO, DICO, ADDICO. *itaque non potest agi: necesse est enim aliquo eorũ vti verbo, cũ lege quid peragitur. Quod si tũ imprudens id verbũ emisit, aut quẽ manumisit, ille nihilominus est liber, sed vitio: vt magistratus vitio creatus, nihilo secius magistratus.* Ie suis cõtraint d'amener ainsi en Latin ce passage, parce q̃ pour le representer en nostre

langue, il seroit besoin d'vn plus long discours. Ainsi les iours fastes estoyent ceux esquels le Preteur Romain pouuoit sans mesfaire tenir son siege, & y exercer sa charge & office; qui cõsistoit principalement en ces trois mots dessusdits, comme dit Festus: assauoir DO, receuoir & admettre le demandeur à intenter son action: ACTIONEM DABO; ACTIONEM NON DABO: autrement, *cognitionem recipere*; donner commission pour adiourner les parties à comparoistre en iugement. Tacite au 3. *Petitum est à principe vt cognitionem reciperet:* Deleguer des Iuges, (*Recuperatores*) auec la forme de la procedure, & du iugement. Ce qui dependoit de sa nuë authorité & puissance: les deux autres concernoyẽt plus la iurisdiction. DICO, faire adiourner, donner assignation: Ciceron pour sa maison: *In me cui dicta dies numquam est.* Faire droict aux parties, comme sur les Vindices ou possessoire: expedier les adoptions, emancipations, manumissions des serfs; faire des Edicts pour le supplement, ou emendation du droict ciuil; & semblables. ADDICO, condamner, adiuger; prononcer les arrests; liurer le debteur à son creancier: Tout celà estant compris soubs ces deux mots *ius dicere, administrer la iustice*; Et là dessus viennent en ieu les iours qu'on appelloit Iustes, dõt voicy ce que met Aulugelle liure 20. chap. premier. *A ceux qui auoyent recogneu quelque debte, & esté condamnez d'iceluy, on souloit donner trente iours de delay pour faire argent, & s'en acquitter; lesquels iours les Decem-vires appellerent* IVSTES, *comme vn respit & surseance de poursuitte; laquelle ne se pouuoit faire à l'encontre d'eux durant ce termoyement; mais iceluy expiré, s'ils ne satisfaisoyent à leurs creanciers, ils estoyent de nouueau adiournez pardeuãt le Preteur, & par son arrest adiugez & liurez à ceux enuers lesquels ils estoyent condamnez, qui les mettoyent aux fers & carquan.* Mais nous poursuyurons le reste de ce propos plus commodement sur le second liure, fueillet 68. ligne 12. touchãt les Nexez, comme ils les appelloyent. Il y auoit vne autre espece de trente iours Iustes, touchãt la leuee & enroollement des soldats, cõme met Festus: *Iusti dies dicebantur triginta, cùm exercitus esset imperatus, & vexillum in arce positum.* AINSI és iours purs Fastes, il n'estoit loisible de faire autre chose que de plaider; non-pas mesme le Senat ne se pouuoit assembler pour affaire quelconque: ne les Nundines ou marchez se tenir: ny le peuple conuoquer en aucune sorte; fust pour la creation des Magistrats; ou pour la publication des Edicts; ny pour faire le proces à vn citoyen. Et estoyent ces iours, trente-huict seulement en toute l'annee; totallemẽt destinez à l'exercice de la iurisdiction du Preteur, sans y rien entremesler, si d'auenture il ne suruenoit quelque chose de telle importance qui ne peust souffrir dilation. Mais ce mot de Faste s'estendoit bien plus largement: estans

FASTI DIES.
DICO.
ADDICO.
IVS DICERE.
IVSTI DIES.
NEXI.
IVSTI DIES MILITAIRES.
LES IOVRS PVRS FASTES.

soubs iceux compris les Comitiaux & les Interciz: & les festez en partie, & en partie les non-festez. CAR és iours marquez C. comme vous le verrez cy-apres dans le Calendrier, c'est à dire Comitiaux, qui par ce moyen venoyẽt à estre en plus grand nõbre que tous les autres, le peuple se pouuoit assembler; s'il n'y auoit quelques feries qui l'empeschassent. Varron; *Comitiales dicti, quòd tum esset populus constitutus ad suffragium ferendum; nisi si quæ feriæ conceptæ essent, propter quas non liceret, vt Compitalia, & Latinæ.* Et Festus à ce mesme propos: *Comitiales dies appellabant, cùm in comitio cõueniebant*: le Preteur aussi administroit la iustice: mais celà ne se faisoit pas tout ensemble: il suffist que l'vn & l'autre se pouuoit faire; en vn mesme iour faut entendre, mais non-pas en vn mesme temps: & pourtant estoyent ces iours-là dicts estre Fastes, puis que le Preteur n'estoit pas en iceux exclus de l'administration de sa charge. Neaumoins celà aduenoit rarement, car l'assemblee du peuple meritoit bien la iournee entiere, sans en distraire vne partie à autre occupation & vsage: ioint que la mesme place où l'auditoire du Preteur se tenoit, estoit destinee principalement pour les congregatiõs du peuple: Festus; *Forum est in quo iudicia fieri, cum populo agi, conciones haberi solent.* Puis le bruit de l'vn & de l'autre eust peu troubler & confondre tout. Le Senat dauantage se pouuoit assembler en quelques iours Fastes; qui n'estoyent point Comitiaux, esquels le Preteur tenoit son siege iusqu'à midy: & le Senat auoit à luy le reste du iour. En la 3. & 12. epistre du secõd liu. *ad Quintũ Fratrem*: mais és Comitiaux non; comme le mõstre ce passage de la mesme troisiesme epistre: *Consecuti sunt dies Comitiales, per quos Senatus haberi non poterat.* Et au 8. des familieres, de ce decret du Senat que Cælius luy enuoye: *Vtique eius rei causa per dies Comitiales Senatum haberent, S.C. fecerunt.* Ce qui monstre assez que c'estoit vne chose insitee & extraordinaire. Car d'autant qu'il failloit q̃ tous les trois ordres donnassent leurs voix & suffrages, soubs lesquels estoit aussi cõpris le Senat, la lettre C. au Calendrier n'est iamais marquee és iours Senatoires: ny aussi peu és iours de feste, parce que le peuple ne s'assembloit iamais és iours de feste. Au moyẽ dequoy le Senat auoit cest aduantage entre les autres par dessus le peuple; que cettui-cy ne se pouuoit assembler sinõ és iours Comitiaux, qui faisoyẽt vne portion des iours Fastes: & le Senat és iours Nefastes, pourueu qu'ils ne fussent festez: & és festez pourueu qu'ils ne fussent Comitiaux. Car encore que tous les iours de feste le Senat se peust assembler, il ne s'ensuyuoit pas de celà que il ne le peust qu'en ces iours-là: toutesfois le plus ordinaire, & plus solennel estoit és Calendes, Nones, & Ides. Es iours non festez esquels le Senat se pouuoit tenir, on ne pouuoit pas assembler le peuple, pour raison qu'il failloit que les Magistrats

DIES COMITIALES.

Magistrats ayans le pouuoir de ce faire, se trouuassent auec le Senat au conseil.

Av svrplvs autre chose estoit *lege agere, & cum populo agere: & concionem ad populum habere.* Lege agere, estoit intenter vne action deuant le Preteur, & contester en cause: Ciceron au premier de l'Orateur: *Cùm egisset lege in hæreditatem paternam testamento exhæres filius.* Et Valere liure & chapitre 7. *Hæredes lege agere passus non est.* Et celà se faisoit és iours purs Fastes, esquels au Preteur estoyent loisibles les trois paroles dessusdites, do, dico, addico. Car quand il donnoit audience, ce n'estoit pas pour celà agir par la loy: au moyen dequoy il n'estoit pas necessaire que tous les iours plaidoyables, ou que l'on instruisoit des proces, fussent purs Fastes. Cvm popvlo agere, estoit assembler le peuple à l'audience publique. Festus; *agere cum populo, est populum ad concilium aut Comitia vocare;* pour auoir sa voix, ou sur l'emologation des edicts, ou sur quelque election de Magistrats, ou sur le proces criminel d'vn Romain citoyen: assauoir quand le Magistrat qui auoit pouuoir de ce faire, assembloit le peuple au cõseil, ou aux Comices; ce qui ne se pouuoit faire qu'à vn iour comitial: Agere ad popvlvm, ou concionem habere ad popvlvm, estoit harenguer simplement au peuple: Aulugelle liure 13. chap. 14. *Cũ populo agere, est rogare quid ad populũ; aut quod suffragiis suis aut iubeat aut vetet. Concionem autem habere, est verba facere ad populum sine vlla rogatione.* Et celà se pouuoit indifferemment tous les iours, comme il y en a assez d'exemples. Car toutes les fois qu'on auoit aduisé quelque chose au Senat, l'vn des Magistrats, ou des plus anciens Senateurs en sa place, l'alloit au leuer de la cour cõmuniquer au peuple: Neaumoins ce n'estoit pas en vn iour Comitial, ouquel le Senat ne se pouuoit pas assembler. Et encore que le mesme iour qu'on pouuoit agir & traicter auec le peuple, on peust aussi luy harenguer, ce n'estoit pas à dire pourtant que tous les iours qu'on pouuoit harenguer au peuple, on peust traicter & agir auec luy. Car *cum populo agere* presupposoit, que de ce qu'on luy auoit proposé, il failloit auoir ses voix là-dessus: Et *ad populum agere*, il n'en estoit point de besoin; ains seulemẽt luy exposer, & faire entendre l'affaire dõt il estoit question. Le mesme est de *habere concionem ad populum*, qui correspõd à *agere apud populum;* & *aduocare concionem*, à *agere cum populo*: Ce qui ne se peut en ces differences rẽdre assez bien en nostre lãgue. Au reste toutes les fois q̃ *Concio aduocabatur*, c'est à dire q̃ le peuple s'assembloit par la semõce du Magistrat, on n'agissoit pas pour celà auec luy, ny ne prenoit-on ses voix & suffrages, mais on le harenguoit seulement; aucunefois par vne maniere de declamation, & coup d'essay pour se faire cognoistre, & acquerir reputation. Et c'est pourquoy Macrobe liure premier des Satur. chap. 16. met qu'on pouuoit bien *agere cum populo*, mais nonpas d'assembler les Comices. Ce n'estoit pas aussi vne mesme chose, *ferre legem*, & *promulgare legem;* car le premier signifie proposer vne loy ou edict au peuple de bouche, pour auoir sa voix là dessus, ce qui ne se pouuoit faire qu'en vn iour Comitial: & on la pouuoit promulguer, c'est à dire afficher en public pour la mieux considerer à loisir (Festus; *Promulgari leges dicuntur, cùm primum in vulgus eduntur, quasi prouulgari*) en vn iour non Comitial, Faste ou Nefaste.

Les iovrs comperendins, pour acheuer tout d'vn train les Fastes, estoyent les delaiz qu'on dõnoit: car iusques au Preteur Glaucia qui fut massacré auec Saturnin seditieux tribun du peuple, enuiron l'an 653. on auoit de coustume (dit Pædian) d'absouldre le defendeur, si on le voyoit auoir bonne cause: si mauuaise, on ne le condamnoit pas pour celà si tost, ains vsoyent de l'ampliation qui se marquoit par ces deux lettres N. L. *non liquet, il ne nous en appert pas encore assez:* ce qui se rapporte à nostre appointer au conseil. En laquelle ampliation il n'y auoit quelque fois que l'accusateur qui eust esté ouy; & quelqu'autre, le defendeur auoit repliqué à l'accusation: là où en la Comperẽdination les deux parties ayans allegué leurs raisons, l'vne d'icelles ou toutes deux requeroyent vn delay, lequel consistoit à l'arbitre des iuges. Mais Glaucia le leur retrẽcha, & restreignit tous ces subterfuges à vingt iours pour l'accusateur, & autant pour le defendeur. En la cause des Repetundes ou Concussions, il n'y en auoit point. Et depuis M. Acilius Glabrio, pere de celluy qui fut Consul l'an 686. auec Calpurnius Piso, osta du tout l'Ampliation, & la Comperendination, comme tesmoigne Ciceron en la premiere des Verrines, & Pædian là dessus: mais Sylla Dictateur remit puis-apres la Comperendination, combien que plus estroicte qu'auparauãt. Quant à l'Ethymologie du mot, on le veut tirer de Perendinum, qui signifie le troisiesme iour: Ciceron pour Murena; *Mirum mihi videri solet cũ tot homines ingeniosi, per tot annos etiam statuere non potuisse, vtrum diem tertium an perendinum dici oporteret.* Et Probus en l'explication des lettres capitales seules faisans vn mot, interprete, ces cy, D.T.S.P. *Diem tertium seu perendinum.* Mais celà ne se rapporte pas à ce que dessus.

Les iovrs nefastes ne signifioyent pas les detestables & malencontreux, comme quelques-vns ont cuidé; ce dit Aulugelle, liure 4. chapitre 9. *Religiosi dies dicuntur tristi omine infames, quos multitudo imperitorum praue & perperam Nefastos appellat;* combien qu'ils se trouuent aucunefois en cette signification dans les bons autheurs: Tacite au 14. des annales: *Dies Natalis Agrippinæ inter Nefastos fuit.* Ce que met aussi Suetone en Tybere 53. *Cùm diem quoque Natalem eius inter Nefastos referendum suasisset.* Mais icy il les faut entendre suyuant ce qui a esté allegué cy-

[Margin notes: Lege agere. — Cum populo agere. — Agere ad populum. — Ferre legem, & promulgare legem. — Comperendini dies. — Ampliatio. — Comperendinatio. — Repetundarum. — Dies nefasti.]

dessus de Varron & Ouide, pour ceux esquels il n'estoit loisible d'administrer la iustice : Festus; *Die Nefasto apud Prætorem lege agere religiosum erat.* Ny d'agir & traicter non-plus auecques le peuple: car estans opposez aux iours Fastes, du nombre desquels estoyent les Comitiaux; il s'ensuit de là que *lege agere*, & *cum populo agere non licebat.* On pouuoit bien neaumoins plaider des causes, & harenguer au peuple. Des iours Nefastes au reste, les vns estoyēt festez, les autres nō. IL Y AVOIT outre-plus des iours indifferens ou plus-tost meslez, qu'on appelloit les Interciz, en partie Fastes, en partie Nefastes, de trois sortes. Les vns Nefastes au matin & au soir, & au tēps d'entre-deux Fastes, marquez au Calēdrier par cette particule EN, qui en langage ancien (dit Festus) signifioit IN, comme en *Endoitium* pour *Initium*, & semblables. Varron au 5. *Intercisi dies sunt, per quos mane & Vesperi est Nefas, medio tempore inter hostiam cæsam, & exta porrecta fas; à quo, quod fas tum intercedit, Intercisi dies, aut quod tum intercisum nefas.* Et Ouide au premier:

DIES INTERCISI.

ENDOCISUS.

La deriuation de ce mot *Intercisus.*

Neu toto perstare die sua iura putetis,
Qui iam Fastus erit, mane Nefastus erat.
Nam simul exta Deo data sunt, licet omnia fari,
Verbáque honoratus libera Prætor habet.

Car cependant qu'on assommoit & esgorgeoit la victime, au matin assauoir, ce temps estoit Nefaste: Et depuis qu'elle estoit tuee, durāt que on la despouilloit, esuentroit, & decouppoit, iusqu'à ce que les entrailles considerees, on en parfist le sacrifice, & qu'on la bruslast, ce milieu-là estoit Faste: & pouuoit sur ces entrefaittes le Preteur tenir son siege. L'autre estoit des iours Nefastes au matin; & Fastes apres midy; cottez ainsi N P. *Nefastus priore* ou *Nefas partim*; plus-tost que *Nefas prætori*; ainsi qu'estoyēt quelques iours de feste. La troisiesme au rebours F P. *Fas* ou *Fastus priore*, ou *primo*; & le reste du iour *Nefastes*, comme entre les autres estoyent les Vinales.

IL Y auoit puis-apres vne autre sorte de iours Interciz marquez ainsi; Q. REX. C. FAS. *Quando Rex comitiauit fas*: dequoy Varron parle en cette sorte: *Dies qui vocatur sic*, QVANDO REX COMITIAVIT FAS; *dictus ab eo, quod eo die Rex sacrificulus dicat ad Comitium, ad quod tempus est nefas, ab eo fas.* Ce que Festus explique en cette sorte, *Quando Rex sacrificulus diuinis rebus perfectis in comitium venit.* Mais non sans cause le sieur Ioseph de la Scala soubsçonne celà auoir esté corrompu par Paule Diacre, & que plustost il y deuroit auoir, *Quand le Roy des sacrifices ayant fait le seruice diuin, s'enfuit du Comice*; comme le semble denoter ce passage du 5. des *Fastes*:

Quattuor inde notis locus est; quibus ordine lectis
Vel mos sacrorum, vel fuga regis inest.

Lesquelles quatre notes qui sont les dessusdites Q. R. C. F. interpretees cy-dessus, *Quando Rex Comitiauit fas*, quelques-vns ont pensé deuoir estre ainsi: *Quando Rex Comitio fugit*; *Quand le Roy des sacrifices s'enfuit du Comice*: Car la fuitte du Roy Tarquin appellee *Regifugium*, est marquee au mois de Feurier, comme le mesme Poëte le monstre à la fin du second liure dedié à ce mois:

Tarquinius cum prole fugit; capit annua Consul
Iura: dies regnis illa suprema fuit.

Et cette-cy du Roy des sacrifices, est cottee deux fois l'annee és Fastes de marbre qui sont au Capitole; assauoir le 24. de Mars; & le 24. de May : à quoy se rapporte pour le regard de ce dernier, ce qu'Ouide le met à la fin du 5. liure, qui est pour le mois de May. Celà est confirmé par Plutarque en la 63. question Romaine, où il dit, Que n'estant permis à ce Roy des sacrifices de s'entremettre aucunemēt des affaires publiques, ny de harenguer au peuple, ny de hanter les assemblees d'iceluy, neaumoins qu'il s'alloit au Comice certain iour de l'annee, là où il faisoit vn sacrifice en public. Et ἐὰν θύσας (ce dit-il) ὁ βασιλεὺς κατὰ τάχος ἄπεισι φεύγων ἐξ ἀγορᾶς: le seruice paracheué, ce Roy s'absentoit soudain, s'ensuyant plus viste que le pas hors la place: En-quoy il ne fait point de mention qu'il harenguast autrement au peuple. Toutesfois ie croirois que si; car pour le sacrifice q̃ estoit sa vraye charge, il ne s'en fust pas fuy ainsi: mais pour raison de la harēgue ou exhortation qui luy estoit prohibee: tellemēt que le texte ancien de Varron *dicat ad Comitium*, se doit lire ainsi ce me semble. Le mesme autheur, & Festus aussi, adioustent puis-apres vn autre iour Interciz encore, marqué au Calēdrier le 15. de Iuin, en cette sorte, Q. ST. D. F. *Quando stercus delatum fas*; assauoir apres q̃ les villenies & ordures estoyent transportees hors du temple de Vesta par la descente du Capitole, le reste du iour estoit Faste.

LES IOVRS FESTEZ estoyent tous Nefastes, ou Interciz, parquoy le Senat auoit de coustume de s'y assembler ordinairement, mais non-pas de necessité tousiours, & en tous; parce qu'en iceux outre les solennitez & les sacrifices, estoyent compris les triomphes, ieuz circenses, & autres festes & esbattemēs publiques, tant ordinaires q̃ extraordinaires, où assistoyent tous les trois ordres. Car ces iours de feste, comme le deduit bien au long Macrobe liure premier des Saturnales, chapitre 16. estoyent instituez pour quattre fins: assauoir pour les sacrifices qu'on faisoit aux Dieux: pour les sacrez banquets & conuiues, qui se dressoyent en leurs tēples, dont est procedé le mot de *Festin*: Pour les ieuz & esbattemens publiques celebrez à leur reuerence & honneur: & pour l'obseruation des feries. Au regard des sacrez banquets, car des sacrifices, & des ieuz publiques nous en parlerons plus à plain en leur lieu, il y auoit tout premierement ce qu'on appelloit *Iouis Epulum*, le festin de Iuppiter, lequel se faisoit és ieuz publiques dans le Capitole par les ministres à ce destinez, appellez *Epulones*, dont nous auons parlé cy-deuant en la colomne 811. le 13. de Nouēbre.

DIES FESTI.

SACRA CONVIVIA.

IOVIS EPVLVM.

EPVLONES.

Tite Liue liure 25. *Ludi plebei per biduum instaurati, & Iouis epulum fuit ludorum causa.* Et estoit en partie ainsi appellé pour l'excellēce de ce Dieu, le souuerain de tous les autres, qui auoyent aussi leurs banquets à part, chacun endroit soy; tous ces repas de la religion estās appellez Lectisternes, dont nous parlerons cy-apres. LES FERIES estoyent ainsi dittes; ou de *Ferio*, frapper la victime, comme veut Festus: ou de *fero*, porter les viandes és banquets dessusdits. C'ettoyēt iours festez du tout, sans qu'il fust loisible d'y riē faire, ne trauailler en aucune sorte, non-plus que aux Iuifs en leur Sabbat; sinon pour quelque chose pressee, & entierement necessaire, & au surplus non si superstitieusement obseruez. Car le Pontife Sceuole enquis de ce que sans offenser on pouuoit faire és iours de feries; *Quod prætermissum noceret*, respondit-il: cōme si vn cheual, beuf, ou asne estoit de fortune tombé dans vne fosse, de l'en retirer: ou si vne poultre s'estoit desmentie, de l'estançonner; & autres pareilles choses forcees; à quoy semble se rapporter ce que nostre Sauueur dit en sainct Matthieu, chap. 12. En autres cas le transgresseur, si c'ettoit par inaduertence, estoit condamné à offrir vn porc: si de propos deliberé, rien ne l'en pouuoit absoudre. A cette cause le Roy des sacrifices, & les flamines ou ministres des Dieux, ausquels il n'estoit pas loisible de vooir ny rencontrer personne qui trauaillast, enuoyoyent leur crieur publier par tout qu'on s'en gardast bien. Les Feries au reste estoyent ou publiques & communes à tout le peuple en general, ou particulieres à quelque race ou famille: oultre plus, ou festees, comme les Saturnales; ou non festees, comme les Nundines, ce dit Festus: *Ferias antiqui festas vocabant, &c.* Quant aux publiques, il y en auoit de quatre sortes, Statiues, Conceptiues, Imperatiues, & les Nundines. Les Statiues estoyent comme à nous les festes que nous appellons immobiles, qui se celebrent tousiours à vn mesme iour, c'est à dire le tantiesme du mois, car pour le regard de ceux de la sepmaine, Lundy ou Mardy, &c. elles varient: Noel le 25. Decēbre; l'Assomption le 15. Aoust: la Toussaincts le premier de Nouēbre; & autres semblables: car tout le peuple en general les gardoit, selon qu'elles estoyent marquees és Fastes, & au Calēdrier; ou que les Pontifes les annonçoyent, ainsi qu'à nous les Curez font és prosnes par chacun Dimanche: dont les trois principales entre les autres estoyent les Agonales, Carmentales, & Lupercales. Les Agonales ou Agonies se celebroyent le 9. iour de Ianuier à l'honneur de Ianus, comme met Ouide au premier des Fastes,

Quattuor adde dies ductis ex ordine Nonis.
Ianus Agonali luce piandus erit.

ouquel iour le Roy des sacrifices immoloit vn mouton au Palais de Numa; Varron au 5. de la langue Latine. Il y en auoit encore d'autres le 20. d'Auril, dediees comme il est à presumer à Agonius, selon Festus, Dieu superintendant des negoces & faciendes, comme le signifie le mot *Ago*, dont elles auroyent pris leur appellation: ou bien de ce qu'elles se celebroyent és montagnes, que les anciens appelloyent *Agones*; & particulierement le tertre Quirinal dit *Agonus*; & la porte Colline pres de là, *Agonensis*: ou de Agonius, à cause des ieuz & sacrez cōbats, en Grec ἀγῶνες: ou quasi sans angle ou coing, parce que ces ieuz se faisoyent en des places rondes ou oualles, sans encoigneures: Varron les deriue des Saliens appellez Agonenses. Mais Festus en la diction *Septimontium* fait mētion d'autres Agonales qui se celebroyent au mois de Decembre; & les confond auec ledit Septimontium appellé ainsi, pource qu'il se celebroit dessus sept tertres de la ville, assauoir le Palatin, la Suburre, la Velie, le Fagutal, le Celion, Oppion, & Cespie. Varron met ce *Septimontium* apres les Larentinales, qui estoyent le 23. de Decembre, & ces Agonales estoyent l'onziesme. Tertullian au liure de l'Idolatrie semble le reietter vers la fin du mois; parce que les estrenes se donnoyent lors, ce dit-il: *Etiam strenæ captandæ, & Septimontium & Brumæ, & caræ cognationis exigenda omina.* Suetone aussi en Domitian 4. parle de certaine largesse & distribution par luy faicte, le iour de cette ceremonie Septimontiale au Senat, aux Cheualiers, & au commun peuple. Et à ce propos de s'entredonner des estrenes, & se souhaitter les vns aux autres toute felicité & bon heur celle annee, nous pouuons bien adiouster icy vne plaisanterie que racompte Porphyrion de Menius; lequel apres auoir dissipé tout son bien, s'escria le premier iour de Ianuier au Capitole; Pleust aux Dieux que ie deusse cinq cēs escuz! Et comme on luy eust demandé pourquoy à vn tel iour il souhaittoit vne telle incōmodité? Pource respōdit-il, que ie n'en deurois pas huict mille. Sainct Hierosme pour monstrer le respect & hōneur qu'on portoit à ce premier iour, dit qu'en toute l'annee il n'y auoit que celuy-là où l'on ne puisse compter cinq cēs Chrestiens auoir esté martyrisez pour la foy.

LES CARMENTALES se celebroyent le 15. iour de Ianuier à l'honneur de Carmente, comme nous auons dit cy-deuāt colomne 918. par les dames Romaines; au dessoubs du Capitole, pres de la porte Carmentale; Denis Halic. au premier; & Plutarque question Romaine 56. là où il n'estoit pas loisible de porter sur soy rien quelconque de cuir ou de peau de bestes, ny d'autre chose qui eust eu vie. Aulugelle liure & chap. 16. parlant des Agrippes, c'est à dire ceux qui à leur naissance viennent les pieds deuant, chose fort dangereuse, & contre nature: *Pour remedier à cest inconuenient* (ce dit-il) *qui importe le plus souuent de la vie de l'accouchante, on dressa deux autels à Rome, aux deux Carmentes; dont l'vne est appellee* POSTVERTA, *& l'autre* PROSA, *de la faculté & du nom de la droicte, & au rebours si-*

Feriæ.
Diuision des Feries.
Feriæ Statiuæ.
Agonalia.
Septimontium.
Larentinalia.
Plaisant traict.
Carmentalia.

çon d'enfanter. Quant aux Lupercales, nous en auons assez parlé cy-deuant en la 888. colomne.

FERIAE CONCEPTIVAE, OU CONCEPTAE.

LES FERIES CONCEPTIVES n'estoyent pas annuelles. Varron au 5. *Feriæ Conceptiuæ, quæ non sunt annales:* car elles se remettoyēt & changeoyent à l'arbitre des Magistrats & des Prestres, à tels iours que bon leur sembloit; assauoir les Latines, Paganales, Sementines, & Cōpitales.

FERIAE LATINAE.

Les feries Latines estoyent certain sacrifice qui se faisoit tous les ans sur le mont Albane, à Iuppiter surnommé Latial, pour le salut de tous les peuples du nom Latin, liguez & confederez auec les Romains; & pour cette raison s'appelloit *Latiar,* comme met Macrobe au lieu cy-dessus allegué. Lactance liure premier de la faulse religion, chapitre 21. dit que de son temps mesme on luy sacrifioit de sang humain; ce que ie n'ay point leu ailleurs que ie sçache. Car Varron ne parle que de certaine distribution de chairs qui estoyent faictes en cest anniuersaire aux habitans du Latium, suyuant vn ancien traicté d'alliance, faict auec eux par les Consuls Sp. Cassius, & Posthumius Cominius, l'an de Rome 260. qui fut graué pour vne souuenance perpetuelle en vne colomne de brōze, ainsi qu'il est contenu au 2. liure de ceste histoire, fueil. 77. ligne 8. Ce sacrifice se faisoit par les Consuls, qui immoloyent vn taureau blanc, comme dit Arnobe au second contre les Gentils; mais depuis les autres pelages y furent receuz: & cependant se faisoyent à Rome des courses de chariots au Capitole, selon Pline, liure 27. chapitre 7. où celuy qui gaignoit le prix beuuoit de l'absynthe, suc fort propre à conseruer la santé: esquelles courses Aulugelle liure 14. chapitre 8. semble vouloir inferer que le gouuerneur de la ville presidast, ensemble à tout le reste durāt l'absence des Consuls; (ausquels seuls il appartenoit de les denoncer) iusques à pouuoir assembler le Senat: *Præfectum vrbi Latinarum causa relictum Senatum habere posse Mutius negat; quoniam ne Senator quidem sit, neque ius habeat sententiæ dicendæ; cùm ex ea ætate præfectus fiat, quæ nō sit Senatoria. M. autem Varro in quarto Epistolarum quæstionum; & Atteius Capito in coniectaneorum* CCLIX. *Ius esse præfecto Senatus habendi dicunt.* Mais voicy ce que Denis Halicarn. & Tite Liue escriuent plus amplemēt de cette solemnité & ceremonie: & en premier lieu celluy-là au 4. des antiquitez Romaines. *Tarquin* (le superbe assauoir) *se delibera d'establir vn temple commun aux Romains, & aux Latins; & aux Herniques, & Volsques; ceux aumoins qui estoyēt compris au traicté d'alliance; afin que venans à s'assembler tous les ans en ce lieu, ils traffiquassent par ensemble, banquetassent de la part qui competeroit du sacrifice à chacun d'eux: la chose leur ayant agreé à tous, il designa le lieu de leur assemblee sur le mont haut esleué au dessus de la ville d'Albane, au milieu presque egallemēt de tous ces peuples; là où se deuoit tenir chacun an vne foire generale de seur acces, auec suspension d'armes reciproquement tant qu'elle duroit: & là se faisoit vn sacrifice à Iuppiter Latial; prescriuāt les viandes que chaque ville y deuroit fournir pour le banquet du sacrifice; & la portion qui leur escherroit; enquoy elles se trouuerent en nombre de quarante-sept. Cette solemnité a esté maintenuë par les Romains iusqu'à l'heure presente; & la nomment les feries Latines: où les villes qui participent de ces sacrifices, ont les vnes des chairs de mouton; les autres du fromage; les autres certaine quantité de laict; les autres vne espece de fromentee. Mais en general vn taureau y est immolé, dōt chacune ville endroit soy obtient sa lippee: car ils sacrifient en commun pour tous: toutesfois la superintendence en appartient aux Romains.*

Les Feries Latines.

Tite Liue au commencement du 27. liure: *Entre les autres prodiges, les Tusculains aduertirent, qu'en leur contree il auoit pleu de la terre: Ceux de Reate, qu'vne mulle auoit poulliné en leur territoire. Tout celà fut reconcilié; & les feries Latines restaurees au premier estat: car aux Laurentins la portion de chair qui leur competoit par le statut, ne leur auoit esté distribuee. On fit aussi des processions & prieres pour raison de ces monstruositez. Et les Decem-vires declarerent selon les liures Sibyllins, à quels Dieux on sacrifieroit: à quoy furent employez dix ieunes garçons, & autant de filles, de noble race, ayans tous pere & mere en vie: & les Decem-vires de nuict immolerent des victimes tettans encore.*

PAGANALIA.

LES PAGANALES estoyēt celebrees par les païsans & pasteurs en tous les hameaux & villages. Varron au 5. *Paganicæ eiusdem agriculturæ caussa susceptæ, vt haberet omnis pagus, vnde paganicæ dictæ sunt.* Et encore que pour estre Cōceptiues elles n'eussent point de iour limité & prefix, non-plus que les Sementines qui estoyent presque vne mesme chose; neaumoins parce qu'Ouide en fait mention au premier des Fastes, qui est attribué à Ianuier, il semble que ce fust en ce mois là plus communement.

Pagus agat festum, pagum lustrate coloni:
Et date paganis annua liba focis.
Placentur matres frugum, Tellúsque, Cerésque,
Farre suo; grauidæ visceribúsque suis.

Car on y sacrifioit à la Terre & Ceres, meres nourrissieres, & Deesses assistantes aux biens de la terre, auec de la farine de fromēt destrempee; & vne truye preste à cochonner. Il s'en faisoit aussi quelque solemnité & commemoration en la ville, selon Properce, liure & elegie 4.

Annua pastorum conuiuia, lusus, in vrbe,
Quum pagana madent fercula diuitiis.

Les Paganales donques estoyent ainsi dittes de *Pagani,* & ceux-cy de Pagi, que Festus deriue du mot dorique πηγαὶ, fontaines. Mais *Paganus* est equiuoque à 4. choses: en premier lieu c'est ce q̃ nous appellons *Païsan.* Plus ceux qui habitoyēt és 4. quartiers de Rome, esquels comme dit Denis Halicarn. elle fut premierement diuisee, & dont les habitans ne pouuoyent estre transferez autre part. Tiercemēt tous ceux qui ne portoyēt point les armes, estoyent dicts *Pagani.* Finablement c'est vn Ethnique ou Payen: mais cette signification est plus moderne; & depuis le Christianisme.

stianisme. A propos de ces Païsans, Apulee au 9. liure de l'asne doré monstre qu'ils n'entendoyent pas bien la langue Latine en sa pureté: car comme vn soldat passant païs en eust rencontré vn monté sur vn asne; il luy demanda, *Quorsum vacuum duceret asellum?* L'autre passe outre sans dire mot. Parquoy le soldat s'estant approché en colere pour le mettre à bas de son asne, il luy redouble encore le mesme, mais en ces termes: *Vbi ducis asinum istum?* A la prochaine ville respondit il lors.

SEMENTINAE.

Les sementines ce dit Varron furent ainsi appellees *à Semente*, pource qu'elles se celebroyent pour raison des semailles, à ce qu'elles peussent venir plantureuses à maturité. Festus: *Sementinæ feriæ fuerunt institutæ, quasi ex iis fruges grandescere possint.* Ouide au premier des Fastes:

Ter quater euolui signantes tempora fastos;
Nec Sementinæ est vlla reperta dies.

COMPITALIA.

Les compitales furent ainsi appellees *à Compitis*, des carrefours, selon le mesme Varron, tant des villes que de la campagne, esquels ce iour-là on sacrifioit de nuict (dit Festus sur le mot de *laneæ effigies*) aux Lares à qui cette feste estoit dediee; les estimans estre les ames des gens de bien, qui pour leur preud'hommie en ce monde auroyent esté reduittes au nombre des Dieux. Anciennement comme met Macrobe au premier des Saturn. chapitre 7. On souloit sacrifier à ces Lares, & à la Manie ou forcenerie leur mere, de petites creatures pour le salut & conseruation de toute la famille; ce qui fut pour son inhumanité aboly quelque temps, iusques à ce que Tarquin le Superbe ayant enuoyé deux de ses enfans au temple d'Apollon en Delphes auec Brutus, pour auoir l'aduis de l'oracle sur certains siens secrets affaires & scrupules, comme il est contenu au premier liure, fueillet 46. il luy fut fait responsе que pour les testes il failloit appaiser les Dieux d'autres testes. Mais du depuis Brutus ayant dechassé les Rois, & esté esleu Consul, abolit derechef celà; & en lieu de testes humaines employa des testes d'aulx, oignons, & pauots. On pendoit outre plus des effigies remplies de laine deuant les portes des maisons, faittes à la ressemblance de cette Manie, au lieu des corps de ceux qu'on souloit sacrifier. Voilà ce qu'en met Macrobe; Et Festus sur le mot *Pilæ*, dit; *Qu'oultre ces balles ou pelottes rondes pleines de bourre, il y auoit aussi des effigies d'hommes & femmes qu'on pendoit en la ruë deuant les portes, pource qu'ils dedioyent ce iour de feste aux Dieux infernaux appellez Lares, où l'on mettoit autant de ces grosses pelottes comme il y auoit d'esclaues en la maison; & d'effigies, comme de personnes libres: à fin que se contentans de ces simulachres, ils s'abstinssent de nuire & meffaire aux creatures viuantes.* Nous en parlerons plus à plain cy-apres sur les Argeens.

Au surplus ils se publioiẽt en ces termes, cõme allegue le mesme Macrobe à la fin du 4. chapit. *Die Noni post Calen. Ian. Quiritibus Compitalia erũt:* Mais apres Aulugelle liure 10. chap. 24. d'où il la emprunté de mot à mot. Ce qui nous fait foy, qu'encore qu'ils se changeassent selon la volonté du Magistrat, neaumoins d'ordinaire ils se celebroyent le 10. iour de Ianuier.

FERIAE IMPERATIVAE.

Les feries imperatives estoyent les festes que les Consuls ou Preteurs ordonnoyent d'office, extraordinairement selon les occasions qui se presentoyent. Tite Liue au 3. liure, fueillet 107. ligne 39. *His auertendis terroribus in triduum feriæ indictæ:* Enquoy deuoyent estre comprises les Supplications, & les Lectisternes, dont vous trouuerez à tout propos estre fait mention en l'histoire Romaine. Ces Supplications se faisoyent à trois fins: En premier lieu quand le peuple Romain vouloit faire vne solennelle requeste aux Dieux de quelque entreprise qu'il eust decernee: Nostre autheur au 31. touchant la guerre cõtre Philippes Roy de Macedoine. *Supplicatio à consulibus in triduum ex S. C. indicta est; obsecratique circa omnia puluinaria Dij; quod bellum cum Philippo populus iussisset, id bene ac fœliciter eueniret.* Mais plus particulierement au 22. *Les vœux ayans esté deuëment faits; vne supplication fut ordonnee; en laquelle firent leurs deuotions & prieres, non les habitans seulement de la ville auec leurs femmes & leurs enfans, mais ceux de la campagne aussi, dont la fortune particuliere pouuoit en quelque chose auoir interest auec la publique.* Secondement, à cause de quelque insigne calamité & desastre; comme peste, tremblement de terre, defaicte & perte d'armee; pour des monstres & prodiges de mauuais presage. Au 3. liure, fueillet 109. lig. 16. pour raison de la peste regnante lors: *Inops Senatus auxilij humani, ad deos populum ac vota vertit: iussi cum coniugibus ac liberis supplicatum, &c.* Plus au 27. *Eius pestilentiæ causa & supplicatum per compita tota vrbe est.* Pour le regard du tremblement; Suetone en Claudius 22. *Il tint la main fort soigneusement que toutes fois & quantes que la terre auroit tremblé à Rome, le Preteur ayant fait assembler le peuple en la grand' place, ordonnast les feries: Et que pour les mauuais signes qui apparoistroyent au Capitole, ou en autre endroit de la ville, on fist de fort estroittes & deuotes prieres.* Il dit, *Que la terre ayant tremblé en la ville*, Pourautant (à ce que dit Pline) liu. 2. cha. 86. que iamais celà n'arriuoit, qu'il ne signifiast quelque chose de grande importance proche aduenir: *Nunquam vrbs Roma tremuit, vt non futuri euentus alicuius id prænunciũ esset.* Tiercement pour rẽdre graces aux Dieux de quelque victoire, ou autre heureux succes & prosperité des affaires. Cesar en ses commentaires des guerres de Gaule; à la fin du 2. 4. & 7. liures. Et en Tite Liue, liu. 5. fueil. 231. lig. 14. pour la prise de Veies: *Senatus in quatriduum, quot dierum nullo ante bello, supplicationes decreuit.* Et au 30. pour le deslogement d'Hannibal de toute l'Italie: *Decretũ vt*

SVPPLICATIONES.

Le tremblemẽt de terre tousiours de quelque important presage à Rome.

quinque dies circa omnia puluinaria supplicaretur; victimæque maiores immolarētur CXX. Ces supplications furent iadis en fort grande recommandation aux Romains, qui les ont autre fois prolongees iusques à 50. iours tout de suitte. Et de ce mot, ou du verbe *supplico*, est venu celuy de *supplicium*, que nous prenons pour vne peine rigoureuse corporelle, qui le plus souuent importe de la vie; *mener* (disons nous) *au supplice*: mais en celà la langue Latine semble mettre quelque difference; vsans pour ce regard du singulier; & au plurier le mettant pour vn sacrifice. Festus; *Supplicia veteres quædam sacrificia à supplicando vocabant.* Et Varron: *Boues ad victimas faciunt; atque ad deorum supplicia.* Salluste; *In suppliciis deorum magnifici.* Tacitus au 3. *Sed tum supplicia diis, ludique magni à senatu decernuntur.* Ce qu'Isidore interprete bien ouuertement à la fin du 5. de ses Ethymologies: *Supplicium propriè dicitur, non qui quomodo punitur, sed qui ita damnatur vt bona eius consecrentur, & in publicum redigantur: Nam supplicia dicebantur supplicamenta: Et supplicium dicitur de cuius damnatione delibatur aliquid Deo; vnde & supplicare.* Car les anciens Romains en leur pauureté & simplesse approprioyent les biens des executez par iustice à leurs sacrifices, auec la cueillette qu'ils pouuoyent faire entr'eux. Seruius sur ce lieu icy du 4. *Simul diuûm templis indicit honorem*; Et à propos de nos feries imperatiues: *Feriæ legitimæ sunt, aut indictæ: indici autem dicuntur, quia paupertas maiorum ex collatione sacrificabat: aut certè de bonis damnatorum, vnde & supplicia dicuntur.* Neaumoins les Poëtes se sont dispensez d'vser de *supplicia* au plurier, pour vne peine: Virgile au 4. de l'Eneide: *Spero equidem mediis (si quid pia numina possunt) Supplicia hausurum scopulis.* Les supplications estoyent donques certains iours de deuotion, ordonnez par le Senat & les magistrats, pour l'vne des occasions dessusdittes; à nous comme les processions generales, les Iubilez & pardons qu'on va gaigner çà & là és Eglises; pour auec les prieres & oraisons y exercer ses charitez & aumosnes: car les temples des Dieux estoyent lors ouuers iour & nuict; ainsi que le monstre ce lieu du 10. liure de la 3. Decade: *Tum patuere, facta gratulatione, omnia in vrbe templa; supplicatióque in triduum decreta*: Et les images descenduës de leurs autels, niches & pedestals, pour les mettre en des licts faicts pour banquetter, ce que les Latins appellent *Puluinaria*, à cause des oreillers & coissins où l'on s'accommodoit pour se mettre plus delicatement à son aise, lesquels estoyent remplis de duuet; parquoy Seruius veut tirer ce mot là de *Pluma*, par quelque transposition de lettres. Tite Liue met le plus souuent ces puluinaires pour les temples mesmes, les chappelles & les autels; *ad omnia puluinaria sacrificatum.* Et Acron sur Horace semble les vouloir prendre, pource que nous appellons les Brancards sur lesquels on porte les chasses, & autres reliquaires és processions; & les reposouërs en forme d'autels, qu'on dresse par les carrefours pour y faire des pauses.

Supplicium. — *Supplicationes.* — PVLVINARIA. — LECTISTERNIVM. — Puluinaires icy pour les couches & licts dressez.

CETTE CEREMONIE au reste s'appelloit *Lectisternium*, comme qui diroit vn lict appareillé à l'antique, non pour reposer, mais pour y prendre sa refection; car nous n'auons rien autre dequoy le representer en François, pour autant que l'vsage n'en est point à nous: le principal desquels Lectisternes estoit celuy de Iuppiter au Capitole, appellé *Iouis Epulum*, dont nous auons parlé cy-dessus; où ce Dieu estoit veautré de son long, appuyé sur le coulde, au milieu de Iunon, & Mineruе, assises sur de petits bancs à ses deux costez. Valere liure 2. chapitre 1. *Les femmes anciennement souloyent soupper estans assises, auec leurs maris estendus à leur aise dedans des couches, parmy force oreilliers & coissins: & est ceste coustume passee de la forme de viure des hommes, aux choses diuines: car au banquet de Iuppiter il est inuité à soupper estant couché dedans vn lict; là où Iunon & Minerue ne sont qu'assises sur des escabelles. Laquelle forme de seuerité, le temps d'auiourd'huy garde bien plus exactement au Capitole, qu'en ses maisons: comme s'il nous touchoit de plus pres de maintenir en son entier la discipline des Deesses, que non pas des femmes.* La premiere institution de ces Lectisternes fut selon Tite Liue au 5. liure, fueillet 223. ligne 22. l'an 354. où vous les trouuerez fort particulierement descrits. Toutesfois Valere és liure & chapitre cy-dessus alleguez les attribuë à Valere Publicole premier Consul (ce dit il) *lequel en ensuyuant l'exemple de Valesius, ayant publiquement fait les vœux à l'autel du Terente, & sacrifié des bœufs noirs à Pluton, & des vaches du mesme pellage à Proserpine; le Lectisterne quant & quant, & les ieux celebrez par trois nuicts de suitte, recouurit cest autel de terre comme au parauant.* Le mesme dit aussi Censorin en son liure du iour natal. Tite Liue outre plus parlant de ces Lectisternes vers la fin du 21. liure: *A Ceres, où les sorts s'estoyent trouué diminuees, fut ordonné vn Lectisterne; & vne supplication à la Fortune en Algide: à Rome aussi vn autre Lectisterne à la Deesse Iouuence; & d'abondant vne supplication processionale au temple d'Hercule. Plus vn autre encore nommément au peuple, en toutes les chappelles, autels, & images des Dieux.* Et au 22. encore: *On donna ordre de faire le Lectisterne, qui fut celebré par trois iours de suitte, les Decem-vires des liures sacrez ayans la charge de celà: & furent les Puluinaires dressez en public, l'vn à Iuppiter & Iunon; l'autre à Neptune & Minerue; le troisiesme à Mars & Venus; le quatriesme à Apollon & Diane; le cinquiesme à Vulcain & Vesta; & le sixiesme à Mercure & Ceres.* Antistius Labeo en Festus appelle l'appareil de ces Lectisternes, *Sistere fana*, au 15. cōmētaire du droict Pōtifical. Mais pourautāt q̄

tout

tout cecy ne se peut gueres bien comprendre, sinon en cognoissant la maniere des anciens Romains à s'asseoir à table; il vaut mieux tout de reng poursuyure celà, qui n'est pas de peu d'importance pour la notice de cette histoire: & puis nous reprendrons ce qui peut rester du propos où nous sommes des iours & feries.

DE LA MODE DES ANCIENS ROMAINS A S'ASSEOIR A TABLE.

OR AVANT que d'en venir là, il faut entendre que le meilleur de leur repas estoit le soupper, apres auoir trauaillé tout le long du iour. Outre celà quelques-vns desieunoyent au matin, legieremẽt neaumoins, comme de quelque rostie trempee en du vin, pour refraindre les abbois de l'estomac, & se garder du mauuais air; & appelloyent celà *Ientaculum*, les Grecs dient ἀκράτισμα, ou ἀκρατισμός; que Plutarque au 8. des Symposiaques, question 6. tire de ἄκρατος, à cause du vin pur qu'on y prenoit, comme à nous encore: & là il deduit fort particulierement tout cecy: voulãt amener du Grec la plus grand' part des mots Latins quant à ces repas; & entre autres le *Prandium* ou *disner*, de ὄρθρ le matin, & ἔνδιον matineux, mais le mot propre est ἄριστον, qui estoit simple aussi & fort sobre: Horace à la fin de la 6. satyre du premier liure:

IENTACVLVM.

PRANDIVM.

Pransus non auidè, quantum interpellet inani
-- Ventre diem durare.

COENA.

Plus *Cœna* le *soupper* de κοινὴ ou κοινά plus proche en dorique, c'est à dire *cõmune*; Lamprias au lieu dessusdit; διὰ τὸ κοινωνίαν καλεῖσθαι, parce que ils souppoyẽt ensemble de compagnie; là où ils disnoyent ordinairement à par-eux des reliefs du soir precedent, sans à peine y vser de pain; dõt par moquerie en Athenee ils sont nommez μονόφαγοι; Neaumoins Festus, & Nonius Marcellus mettent que *Cœna* aux anciens estoit le disner, & le soupper s'appelloit *Vesperna*, du vespre, ou du soir, parce que ce repas s'estendoit le plus souuent iusque bien-auant en la nuict. C'estoyent les trois repas, lesquels mesmes on practique encore pour le iourd'huy en presque tous les endroits de la terre; combien qu'il y ait des nations, & des personnes de plus grand' vie les vnes que les autres. Les Italiẽs imitateurs en celà de leurs ancestres, font meilleure chere au soupper, duquel tout de ce pas on s'en va mettre au lict; si ce ne sont quelques ieunes gens qui tẽporisent à follastrer, iouër, & s'esbattre: & nous encore disnons la plus-part beaucoup mieux, & faisons nos apres-souppees fort longues, auãt q̃ de s'aller reposer. Il y auoit outre-plus ce qu'ils appelloyent *Comessationes*, à nous les gousters, ressiners, & les collatiõs; les deux premiers plus en vsage pour nostre regard aux artisans & manouuriers; & les autres du soir à ceux qui en ont le moyen, & qui se dispensent des desordres de bouche. Suetone en Vitellius tiltre 13. les touche tous quattre: *Epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispertiebat: in ientacula, & prandia; & cœnas, comessationésque.* Il y auoit au reste diuerses manieres de souppers; & entre autres *Cœna recta*, vn banquet splendide & bien seruy outre l'ordinaire, que les grands de Rome souloyent faire à leurs courtisans & amis, apres qu'ils les auoyent accompagnez par la ville à leurs brigues, & visitations: les auaricieux & taquains en lieu de celà, pour euiter la despense & subiection, leur donnoyent certaine portion & liuree, qu'ils appelloyent *Sportula*, de pain, vin, chair, & autre mangeaille. Martial au 8. *Promissa est nobis sportula, recta data est.* Et estoit cette *Cœna recta* ainsi dicte, pource que les inuitez s'asseoyẽt à table par vn droict ordre chacun en son reng, ainsi comme le marquent ces vers d'Homere au premier de l'Odyssee, où il dit q̃ les poursuyuans de Penelope s'assirẽt par ordre à table.

COMESSATIONES.

COENA RECTA.

Ἐς δ' ἦλθον μνηστῆρες ἀγήνορες, οἱ μὲν ἔπειτα
Ἑξείης ἕζοντο, κατὰ κλισμούς τε θρόνους τε.

Les Empereurs en vserent aussi, comme on peut veoir dãs l'Auguste de Suetone, tiltre 74. *Conuiuabatur assiduè, nec vnquam nisi recta, nõ sine magno ordinum, hominúmque delectu. Cœna dapsilis*; vn festin magnifique & plantureux; soit qu'on vueille tirer ce mot de *dapes*, viandes exquises; ou du Grec δαψίλεια, vne splendide abondãce de toutes choses. En Vespasian 19. *Conuiuabatur assiduè, ac sæpius rectè, ac dapsilè vt macellarios adiuuaret. Acroamatica*, de ἀκροάματα, plaisans deuis & ioyeusetez qu'on entrelassoit comme pour vne sausse friãde des mets qui se seruoiẽt à la table: ce mot là aussi signifie les bouffons & plaisans, & des gẽs doctes encore, qui par leurs recreatifs entretenemens & discours esiouïssoyẽt toute l'assemblee: Ciceron en la 6. des Verrines; *Hic quasi festiuum acroama, ne sine corollario de conuiuio discederet, ibidem conuiuis inspectantibus, emblemata auellenda curauit.* Et Pline en ses epistres: *Interdum audiebamus acroamata, interdum iucundissimis sermonibus nox ducebatur.* De cecy plus à plain en Suetone au lieu cy-dessus allegué: *Nam & ad communionem sermonis tacentes, vel submissim fabulãtes prouocabat; & acroamata, & histriones; aut etiam triuiales ex Circo ludios interponebat; ac frequẽtissimè Aretalogos.* On y souloit aussi bien souuẽt adiouster certaine maniere de petite blanque, qu'on appelloit *Sortes cõuiuales* (ce que nous disons raffler quelque chose en approche fort) q̃ se faisoit par des bulletins; & par fois d'vne autre façon qui est touchee du mesme autheur au chap. suyuãt: *Solebat & inæqualissimarum rerum sortes, &c. Auguste* (ce dit-il) *souloit proposer en vente au sort en ses banquets, certaines choses fort inegales; & des tableaux de platte-peinture tournez à l'enuers; frustrant par vn euenement incertain l'esperance des achepteurs, ou bien la rendant contente; car de table en table on les portoit comme à vn encant, au plus offrant & dernier encherisseur; si que le hazard de la perte ou du gain se communiquoit à eux tous.* Il y auoit outre plus

COENA DAPSILIS.

ACROAMATICA.

SORTES CONNIVALES.

Cœna Aduentitia; Interuallata; Nouemdialis; Duodenaria; dont au tiltre 70. il eſt parlé en cette ſorte: *Cœna quoque eius ſecretior in fabulis fuit, quæ vulgò* δωδεκάθεος *vocabatur*, à cauſe des banquettans en nombre de douze, habillez en Dieux & Deeſſes. Plus le ſoupper pontifical, dont vous pouuez veoir le ſeruice & magnificence en Macrobe liure 3. chapitre 13. Car qui voudroit parcourir toutes ces particularitez en detail, qui dependẽt de la fantaſie des hommes, ce ne ſeroit iamais faict: nous en voyons bien de plus eſtranges tous les iours, & meſmes des petits compagnons, auſquels la licence qu'on leur en permet, eſt d'vne tres-pernicieuſe conſequence pour le public, & vn exemple de fort grands deſbauchemens & ruines. Au moyen de quoy pour reprendre noſtre propos; les anciens Romains en leur premiere ſimplicité, lors que ils ne ſçauoyent que c'eſtoit de delices & de voluptez, le lict où ils prenoyent leur refection, car de manger haults-aſſis comme nous faiſons; ne les iambes croiſees en couſturiers à guiſe des Turcs; ou accroupis ſur les tallons, ainſi que les Arabes & Mores, ce lieu de Plutarque en la vie de Caton d'Vtique nous monſtre aſſez que ce n'eſtoit pas leur couſtume, où il eſt dit, Que depuis l'ouuerture de la guerre ciuile d'entre Ceſar & Pompee, Caton ne prit iamais ſa refection ſinon aſſis & non couché. Neaumoins Seruius ſur ce paſſage de l'Eneide;

Hæ ſacris ſedes epulis, hic ariete cæſo
Perpetuis ſoliti patres conſidere menſis:

Eſcrit qu'ils auoyent de couſtume de prendre leurs repas eſtans aſſis. Le lict donques de leur ſoupper eſtoit en ces premiers temps, de gazons & d'herbe; ou de ioncs, glaiz, & rouſeaux, ou de fueilles d'arbres; ou d'vne ſorte de paillaſſe que les Grecs appellent στιβάδιον, de στιβάς, herbe propre à ſ'aſſeoir. Athenee les prend pour des tables: *Du commencement ils faiſoyent des ramees, & là dedans mettoyent des paillaſſes remplies d'herbes, appellees ſtibades, ſur leſquelles ils mettoyent leurs viandes.* Et en vn autre endroit pour ſ'aſſeoir à table; Plutarque en la vie de Lycurgue; pour y dormir; ἐκάθευδον οἱ νέοι ὁμοῦ ἐπὶ στιβάδων, ἃς αὐτοὶ συνεφόρουν τοῦ παρὰ τῷ Εὐρώτα πεφυκότος καλάμου: *Les ieunes gens dormoyent enſemble ſur des paillaſſes, remplies d'vne herbe mareſcageuſe qu'ils alloyent eux-meſmes cueillir en la riuiere d'Eurotas, où croiſt cette maniere de rouſeau.* Sophocle en ſon Philoctete faict ce lict à ſe repoſer, de fueilles & menu branchage, dont il le nomme φυλλάς. Tellement que les Romains emprunterent auſſi bien que beaucoup d'autres choſes, cette premiere accouſtumãce de Lacedemone. Mais quand ils ſe furẽt accreuz; & qu'à meſure qu'ils eſtẽdoyẽt leur puiſſance, les delices par meſme moyen prindrent touſiours pied peu à peu parmy eux, ils commencerent à vſer de tables tellement quellement façonnees, de freſne, ou autre bois commun de petit prix; & pour le perſtraindre en vn mot, telles dont ſe contente Tigellius en Horace ſatyre 3. *Modò ſit mihi menſa tripes & Concha ſalis puri*: Puis-apres d'Erable & de Cypres, ſouſtenuës de quelque pied d'yuoire taillé à patte, & gueullards de lion, ou de leopard: Iuuenal: Citrus.

— Putere videntur
Vnguenta atque roſæ, latos niſi ſuſtinet orbes
Grande ebur, & magno ſublimis pardus hiatu.

Quant à l'Erable, Ouide en touche cecy en paſſant, au 12. de la Metamorphoſe:

Hunc pede conuulſo menſæ Pelæus acernæ:

Enquoy ils n'eſtoyent pas hors de propos; car il n'y a gueres de bois mieux diſant à l'œil, pour ſes plaiſantes madreures & vndoyemens, diuerſifiez d'infinies ſortes; comme on peut veoir és tables d'Allemagne, & és luts qu'on en faict; principalement quand on y ſçait appliquer quelque beau vernis à propos. Du Cypres, Ciceron en la 6. action contre Verres, où il luy reproche: *Tu maximam & pulcherrimam menſam citream à Lutadio abſtuliſti.* Et Pline liure 13. chapit. 15. *Confines monti Atlanti Mauri, quibus plurima arbor citri, & menſarum inſania, &c.* où il en deſcrit de prix exceſſif; & de Ciceron meſme. Mais ce n'eſt pas ceſt arbre qui produit les citrõs, limõs, ou poncyres, ains vne maniere de Cypres ſauuage, fort maddré & vené, ainſi que l'Erable, és racines principalement: au moyen dequoy il le paragonne auec les perles: Et Martial en ſes Apophoretes le prefere à l'or: Excellence de l'Erable en la menuiſerie. Menſa citrea.

Accipe fœlices Atlantica munera menſas:
Aurea qui dederit dona, minora dabit.

Ils en eurent encore de Cypres, Cedres, & Sandaulx, & autres tels arbres de ſouëfue odeur exquis & rares, rondes, ouales, quarrees, & a pluſieurs faces, auec des pieds & treſteaux d'yuoire, le tout enrichy de damaſquin, muſaique, & marqueterie de nacques de perles d'or, d'argent, & d'ebene; dont la manufacture & ouurage aduançoit de beaucoup les eſtoffes. Carbilius Pollio, ce dit le meſme Pline liure 9. chapitre 11. fut le premier autheur aux Romains de tailler ces nacques de perles, porcelaines, & ſemblables coquilles exquiſes, pour en enrichir les tables & licts. Mais L. Scipion, & Cn. Manlius, apres auoir defaict le Roy Anthioque; & conquis l'Aſie, apporterent de là en leur triomphe, qui eſtoyent de cuyure ouuré fort excellemment, auec de riches tapiſſeries; 37. chapitre premier: *Veſtes Attalicas, & Triclinia ærata*; Car le mot de τρικλίνιον comprend l'vn & l'autre; la ſalle aſſauoir où l'on mange, & les licts qui y ſont dreſſez pour ſ'aſſeoir à table; pour autant qu'il vient de τρεῖς, & κλίνη, trois couches ou licts, ainſi que met Seruius ſur le premier de l'Eneide: & que ceux ſ'abuſent qui le prennent pour le lieu. Mais Ciceron y contredit au 3. de l'Orateur, où il ayme mieux d'vſer de cettuy de *Conclaue*, taſchant Triclinium. Conclaue.

taschant de se passer du Grec s'il peut: *Hoc interim spacio conclaue vbi epulabatur Scopas concidit:* Surquoy Valere & Quintilian allegans la mesme histoire, appellent *Triclinium*, ce que Ciceron a dit *Conclaue: Vix illo limen egresso, Triclinium illud supra conuiuas corruit.* OR LA MANIERE dont les Romains prenoyent leur repas, principalement au soupper, est assez obscure dans les autheurs, parce qu'ils ne se sont pas voulu autrement amuser à descrire ce qui estoit plus que vulgaire à tout le monde; non-plus que en traictant quelque nostre histoire moderne, nous ferions vn banc, vne table, des tresteaux, chaires, escabelles, nappes, seruiettes, plats, escuelles, assiettes, sallieres, & autres telles menues vstancilles de table, plus cleres iusques aux petits enfans que le soleil en plein-midy. Au moyen dequoy ce que nous en pouuons recueillir à tastons, est que d'ordinaire ils auoyent accoustumé de dresser trois licts en chaque salle, auec vne table au milieu seruant à tous, & en chaque lict se mettoyent trois personnes, & non-plus; non à intention de dormir, mais pour soupper; ainsi que les lieux suyuans le demonstrent. Suetone en Auguste 69. *M. Antonius super festinatas Liuiæ nuptias obiecit, & fœminam Consularem è Triclinio viri coram in cubiculum abductam, rursus in conuiuio rubentibus auriculis, incomptiore capillo reductam.* Et Lampride en la vie d'Heliogabale; où il dit; *Illum habuisse lectos triclinares, & cubiculares.* De ces trois licts, & des assis en iceux fait mention Horace en la 4. satyre du premier liure: *Sæpe tribus lectis videas cœnare quaternos:* par où il veut taxer l'auarice de celuy qui faisoit le banquet; qui en trois de ces licts vouloit faire asseoir douze personnes (les tables des poisles d'Allemaigne, & celles qu'on dresse maintenant és nopces à Paris, ressentent ie ne sçay quoy de celà) plus-tost que de leur en faire dresser vn quatriesme; car d'y en mettre plus de trois, ils venoyent à estre par trop serrez, & mal à leur aise. Paule Ioue interprete ainsi ce passage d'Horace, mais de sa teste, & sans authorité qui luy doiue faire adiouster foy. En effect celà ne veut dire autre chose que ce que nous auons touché cy-dessus; assauoir que l'ordinaire estoit de dresser en chaque salle trois licts, & en chaque lict asseoir trois personnes, pour venir au nombre des graces & des muses, qu'ils faisoyent presider à leurs festins & bonnes cheres. Car trois autant qu'il y a de graces, multiplié en soy, fait neuf, celuy des muses. Aussi n'y pouuoit-il deuëment auoir moins de trois à soupper, ny plus de neuf, comme le marque cest ancien prouerbe, *Septem, conuiuium: Nouem, conuicium:* Si ce n'estoit en quelques festins solemnels: Suetone en Claudius 32. où il en met plus de six cens; *Conuiuia agitauit & ampla, & assidua; ac ferè patentissimis locis, vt plerumque sexcenti simul discumberent.* Mais celà se changeoit bien souuent;

Mode de s'asseoir à table.

Licts pour soupper.

Trois licts en chaque salle: & trois personnes assises en chaque lict.

Aulugelle liure 13. chap. 11.

car par fois on ne dressoit que deux licts, dont Plaute és Bacchides auroit formé le mot de *Biclinium:* & Pollux au premier de son Onomastique, chapitre 8. met οἶκος τρίκλινος 3. πεντάκλινος 5. δεκάκλινος 10. Phrynique d'autre part dedans Athenee, ἑπτάκλινος 7. & ἐννεάκλινος 9. Plus τρισκαιδεκάκλινος 13. qui estoit au grand gallion de Ptolemee Philopator. Martial au 9. contre Mamurra:

Biclinium, & plusieurs autres.

Et testudineum mensis quater hexaclinon
Ingemuit citro non satis esse suo.

CES LICTS au reste estoyent appareillez & garnis de mattras, & coutils remplis de plume & de fin duuet; Iuuenal, *Tertia ne vacuo cessaret culcitra lecto*; de tappis, cottepointes, & couuertures de pourpre, ou autre estoffe, selon les moyens & facultez de chacun: & se commençoyent à dresser; (nous dirions pour le regard des petits mesnages, *mettre la nappe*, en Italie *appare chiare*; & des Princes & grands seigneurs, *Couurir*,) sur le tard vers les six ou sept heures du soir, comme à nous encore: toutesfois celà se changeoit selon la forme de viure, & l'opinion des personnes: comme le monstre assez ce lieu icy de Martial au 4.

Façon des licts à manger.

L'heure du soupper.

Sufficit in nonam nitidis octaua palæstris,
Imperat extructos frangere nona thoros.
Hora libellorum decima est Eupheme meorum,
Temperat ambrosias cùm tua cura dapes.
Et bonus æthereo laxatur nectare Cesar;
Ingentique tenet pocula parca manu.

Car la 9. heure du iour où il assigne le soupper, estoit selon que nous auons deduit cy-deuant, en esté vers les quattre heures du soir; au printemps & automne à trois heures; & en hyuer à deux: mais il escrit celà pour le regard de Domitian; duquel à ce propos voicy ce qu'en met Suetone tiltre 21. *Lauabat de die, pandebátque ad satietatem; vt non temerè super cœnam præter Matianum malum, & modicam in ampulla potiunculam sumeret. Conuiuabatur frequenter, ac largè, sed penè raptim: certè non vltra solis occasum, nec vt postea comessaretur.* Et au contraire en Auguste 76. lequel souppoit, & assez tard; *In balneo demum post horam primam noctis, duas bucceas manducaui, prius quàm vngi inciperem.* Ce qui nous monstre outre plus que la coustume estoit de s'aller estuuer & oindre premier que de se mettre à table. Mais c'est de l'ordinaire que nous parlons; car des excez & desreiglemens, celà iroit en infiny; estans coustumiers les Romains d'aussi bien trinquer que les Allemans; & nous encore sans aller plus loing: En Tybere 42. *Noctem, continuúmque biduum epulando, potandóque consumpsit.* Apres s'estre lauez & parfumez d'huiles, & autres precieuses liqueurs, ils changeoyent leurs togues & tuniques, qui estoyent leurs habillemens ordinaires; en vne maniere de robbe de chambre, appellee *Vestis cœnatoria*, ou *Pallium cœnatorium*: Martial;

On s'estuuoit lors auant que de se mettre à table.

Vestis cœnatoria.

Pugnorum reus, ebriæque noctis,
Cœnatoria mittat aduocato.

Et Petronius Arbiter; *Cœnatoria repetimus, & in proximam cellam deducti sumus, in qua tres lecti strati erant.* Ils oſtoyent auſſi leurs ſemelles attachees à cordons ſur le col du pied, car c'ettoit la chauſſeure qu'ils portoyent ſur iour: le meſme Martial,

Depoſui ſoleas, affertur protinus ingens
Inter lactucas, oxygarúmque liber.

Et Horace en la 8. Satyre du 2. liure, *Et soleas poſuit:* là où eſt bien au long, & particulierement deſcrit tout l'ordre & ſeruice d'vn feſtin antique: & meſme ce dez ou baldaquin en forme d'vn pauillon, ou d'vn ciel de lict tendu au deſſus des tables, pour garder que l'ordure ny tombe, que vous voyez repreſenté en la 3. figure ſuyuante.

Les tables, buffet, & credence des anciens Romains.

Il y avoit donques vne table dreſſee au milieu de trois licts, dont Varron au 4. de la langue Latine deriue ce mot de *menſa* quaſi *meſa, moyenne*: Il faut entendre de celle où eſtoyent aſſis les plats & eſcuelles, auec les viandes & les mets: Car Seruius en met de deux ſortes; l'vne qui eſtoit comme nos tables à repaiſtre; & l'autre pour ſeruir de buffet, dit *Abacus*: les Italiens en ont communement vne troiſieſme, qu'ils appellent *la Credenza*; où ſe dreſſent les ſalades, le fruict, & la patiſſerie & deſſerte; auſſi les aſſiettes s'y mettent auſſi, & les ſeruiettes, auec autres tels vſtancilles dependans de la panneterie & la fructerie. Là deſſus ſe trāche & deſpece la viande; car ayant le Scalque ſeruy quelque chappon ſur la table, comme pour en faire vne monſtre à la compagnie, tout ſoudain le tranchant l'enleue, & le va departir ſur cette credence; puis on en ſert à chacun des aſſis à table ſa portion dās de petites eſcuelles auecques la ſaulce: mode à la verité plus ciuile que n'eſt la noſtre, où chacun patrouille indifferemmēt, & met peſle-meſle la main au plat: le meſme encore de ſemblables viandes, tant de chair comme de poiſſon. Varron parle de quattre ſortes de tables: celle pour aſſeoir la viande, au milieu des licts, vne autre carree qu'ils appelloyent *Vrnarium*, où lon mettoit les buyes, cruches, aiguieres, & autres vaiſſeaux à tenir l'eau: la tierce eſtoit de figure ronde, ſeruant pour l'eſchançonnerie & le buffet; à poſer les flaſcons, pots, & bouteilles, les verres, couppes, taſſes, & gobelets; appellee *Cylibantium*, du Grec κύλιξ, qui ſignifie vn hanap: & la quatrieſme carree, ſouſtenuë d'vne petite colomne ou pillier, dicte *Cartibulum*. Quant à la table pour manger, elle eſtoit de forme rōde ou ouale, comme le monſtrent les figures ſuyuantes, qui eſt tout ce qu'on en peut recouurer de l'antique: mais depuis le temps de Veſpaſian, ils s'accouſtumerent d'en faire en croiſſant, ou demy cercle, dont ils l'appellerent *sigma*, pource que le ſigma ou s. des Grecs eſtoit lors figuré, non en cette ſorte Σ, ains en hemycicle, ainſi qu'on voit en pluſieurs marbres, comme vn C. Romain capital: auſſi cette table ne ſeruoit qu'à deux licts, ſelon qu'on peut comprendre du nombre des banquettans en ce paſſage de Martial au 4.

Mode de seruir à table Italienne.

Les tables où mangeoyent les Anciens.

Aſpice lunata ſcriptum teſtudine ſigma,
Octo capit, veniat quiſquis amicus erit.

Et au dixieſme: *Septem ſigma capit, ſex ſumus, adde Lupum.* Lampride en la vie d'Heliogabale: *Primus inuenit ſigma in terras ſternere*: Et plus oultre; *De croco ſigma ſtrauit, cùm ſummos viros inuitaſſet ad prandium.* A l'entovr des licts & de la table eſtoit vne maniere de poulpitre ou de marchepied vn peu releué, dont les varlets ſeruoyent, chacun de ce à quoy il eſtoit commis: les vns pour aſſeoir les plats, changer d'aſſiettes, donner à boire; verſer de l'eau froide & chaulde: les autres à faire faire ſilence; à recueillir ſoigneuſement tout ce qui pouuoit tomber ſoubs la table; baſlier à meſure que l'on crachoit, & autres ſemblables offices & miniſteres; à quoy ils eſtoyent fort diligens & ſoigneux, les bras retrouſſez, & leurs iuppes, pour eſtre plus prompts & deliures, ainſi que le deſcrit fort elegamment Apulee: & Horace en la 8. ſatyre à Fundanius cy deſſus alleguee:

His vbi ſublatis, puer altè cinctus, acernam
Gauſape purpureo menſam perterſit, & alter
Sublegit quodcumque iaceret inutile, quódque
Poſſet cœnanteis offendere.

Par où l'on voit qu'ils n'auoyent point de nappes; & qu'à chaque mets on nettoyoit la table ſoigneuſement de ce qui pouuoit eſtre demeuré deſſus: & puis on apportoit les autres ſeruices, qui eſtoyent communement trois; ainſi qu'à nous l'entree de table, qu'ils appelloyent *Antecœna*, ou *Guſtatio*: le ſecond où eſtoyent les plus ſolides & exquiſes viandes, eſtoit dict proprement *Cœna*, & *Caput cœnæ*: le Comique Alexis en Athenee, κεφαλὴ δείπνου: Et Martial;

Antecœna, & Guſtatio.

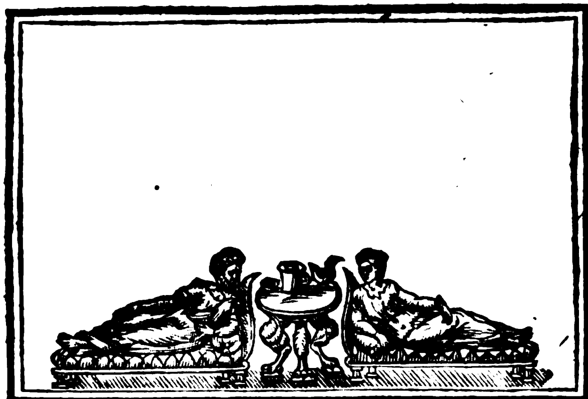
--- Mullus tibi quattuor emptus
Librarum cœnæ pompa capútque fuit.

Et le troiſieſme; la deſſerte de fruictages, compoſtes, paſtiſſeries, confitures, marſepans, dragees, mais non-pas telle que les noſtres, car ils n'auoyent pas l'vſage du ſuccre: à eux c'ettoyent *Bellaria*, *menſa pomorum*, *menſæ ſecundæ*. Suetone en Auguſte 74. *Cœnam ternis ferculis, aut cum abundantiſſimè, ſenis præbebat, vt non nimio ſumptu, ita ſumma comitate.* Ils ne ſouloyent quant aux vins exquis, donner ſinon vn coup de Grec à l'entree de table; mais Ceſar és banquets de ſes triomphes en preſenta de quattre ſortes; de Chios, Leſbos, le Falernien, & le Mamertin. Au ſurplus, comme recite Valere liure 2. chapitre premier, anciennement les plus grands perſonnages meſmes ne faiſoyent point de difficulté de manger en pleine ruë; à ce que le peuple cogneuſt

gneust qu'ils n'vsoient pas de plus exquises ne delicates viandes que le vulgaire, puis qu'ils les exposoient aux yeux de tous les regardans; & sans se soulcier autrement du pain, se contentoient de fromēt bouilly auec du sel en de l'eau; ce qui estoit l'vn des maintenemens des soldats à la guerre, où le chef d'armee n'estoit tenu leur distribuer en la munition autre chose que le bled tout venant des champs, ainsi qu'on le peut veoir en infinis lieux de l'histoire Romaine. Macrobe adherant à ce que dessus, liure 3. des Saturnales, chap. 17. dit que pour refrener les luxes & excez de bouche, entre autres choses il fut ordonné, qu'on mãgeroit à portes ouuertes. Mais toutes ces menues particularitez iroyent par trop en infiny; parquoy il les vaut mieux remettre à la lecture des autheurs: Bien peut-on adiouster icy, faisant plus à nostre propos, que la coustume n'estoit pas de leuer la table vuide du tout, sans y laisser quelque reliqua, comme met Plutarque au 7. des Symposiaques question 4. Et en la 64. question Romaine. Car elle estoit tenue pour sacree: au moyen dequoy en prenant leur repas priuez, ils souloient ietter au foyer dans le feu quelque portion de leur viande, & du vin, comme pour vne maniere de libation & offrande aux dieux domestiques; auec du pain accompagné d'vn peu de sel & de fromage; dont les mysteres seroient trop longs à racompter; car les trois genres des composez elementaires, esquels toute la nature d'icy bas est comprise, sont representez par celà: le mineral par le sel; le vegetal par le pain; & l'animal par le fromage qui en prouient.

Mode de s'asseoir à table.

Reste maintenant la maniere de s'asseoir à table; & les places les plus honorables d'icelle: Celà depesché, nous n'aurons plus rien à dire sur ce lieu commun. Plutarque au 5. des dessusdits Symposiaques, question 6. discourant; pourquoy c'est qu'au commencemēt du souper on se trouue plus serré & contrainct; & à l'issue plus au large: Pour raison (dit-il) qu'à l'entree de table chacun taschãt de se mettre à son aise, s'incline de plat sur le dos, afin de pouuoir plus en liberté estendre la main droicte au plat; la teste estant doucemēt releuee sur des coissins qui la soustiennent & soulagent: parquoy on vient par ce moyen à occuper plus de place, & consequemment à s'entrepresser d'auãtage l'vn l'autre: là où apres que la faim est aucunement estourdie, & les premiers abois de l'estomac refrenez par la reception de la viande, lors qu'il est questiō de se recreer auec le bon pere Liber; & se mettre sur le deuis, dont il est le principal prothecolle, on se tourne sur l'vn des costez; tellement que plus d'espace vuide demeure entre deux: ny plus ny moins qu'on peut veoir en ces osselets de gigots de mouton, qui tiennent biē plus de place couchez de plat, que redressez sur les costez. Le mesme touche aussi Alexandre Aphrodiseen à l'octantedeuxiesme probleme du premier liure: & Iuuenal en la 4. Satyre: *Nā plurima dixit In læuam conuersus*. Celà nous apprend quelle estoit leur assiette, incommode certes nonobstant toutes leurs delicatesses & voluptez, & sentant sa coyonnerie ancienne; plustost fondee sur ie ne sçay quelle rottine & nonchalantise, que sur l'aise de la personne: Quant aux femmes, le passage cy deuant amené de Valere liure second, chap. premier, nous monstre assez qu'ils ne se couchoient pas dans les licts comme les hommes, ains demeuroient assis presque en leur seant sur les bords des challits & aux pieds; *Fœminæ cum viris cubitantibus sedentes cœnitabant*. Les enfans de mesme; Suetone en Auguste 64. *neque cœnauit vnà* (parlant des enfans de ses filles) *nisi in imo lecto assiderent*. Et en Claudius 32. *Adhibebat omni cœnæ & liberos suos cum pueris, puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum sedentes vescerentur*. Neantmoins ceste petite figure retiree d'vn marbre antique qui est à Rome en la maison de Bruto de Laual, ne met aucune difference de l'assiete de la femme & du mary, qui ont chacun son lict à part, approchant fort des licts verds que nous tenons communement en nos salles, pour s'asseoir & se reposer: la table est au milieu des deux; en quoy l'on peut assez veoir la contraincte de ceste assiette.



Rengs & ordre de s'asseoir à table.

Av regard des places les pl' & les moins honorables, ce que nous appellons le haut & bas bout, il nous faut encore tirer la plus part de cecy de Plutarque au premier des Symposiaques, question 3. Mais pour n'en prendre que ce qui nous en faut, il dit que le lieu le plus digne estoit le dernier du lict du milieu, qu'on appelloit la place Consulaire; dont il assigne quelques raisons. Or comme il a esté dit cy dessus, il y auoit d'ordinaire trois licts dressez en chaque salle, auec vne table au milieu; deux sur les costez, & vn au fonds; car l'aduenue estoit laissee vuide pour l'aller & venir de ceux qui seruoient à table; à quoy se rapportent aucunement les refectoirs de nos religieux, d'autãt que celuy qui tient conuent est assis au fonds, pour de là remarquer plus commodeement tout ce qui se fait de costé & d'autre. En chaque lict y auoit trois personnes assises ou plustost couchees, de ceste sorte: le premier au haut du lict;

& de celuy là s'allongeoient les iambes derriere le dos du second; qui auoit le chignon du col retourné vers le nombril du dessusdit; y ayant toutesfois vn gros oreiller entre deux: les pieds de cestuy-cy alloient rencontrer le dos du troisiesme: & ainsi consequemmēt du quatriesme, s'il y en auoit plus de trois. Celuy d'enhaut s'appelloit *Sūmus discumbens*; d'embas *Imus*: & du milieu, *Medius*, qui estoit le lieu le plus honorable, comme en toutes choses il est encore en Italie, principalement en allant par la ville ou par pays, soit à pied ou à cheual: le second lieu d'honneur estoit pour l'assis à la main droicte du moyen; & le moindre à la gauche. Virgile à ce propos.

—Auleis iam se Regina superbis
Aurea composuit sponda, mediamque locauit.

S'ils estoient quatre, les deux moyens; premierement le plus prochain du bout d'enhaut, & puis l'autre. Si deux seulement, celuy d'enhaut. Quant à celuy qui faisoit le banquet, les Grecs disent ἑστιάτωρ, & Aristophane ἑστιοῦχος. Plutarque au lieu preallegué met qu'il se souloit asseoir au premier lieu du troisiesme lict, comme le plus à propos pour veoir à son aise l'ordre de tout le seruice, & si n'estoit pas pour celà eslongné des autres qu'il ne peust commodeement entretenir tous ses inuitez. Au dessoubs de luy estoient assis sa femme & ses enfans, si d'auenture ils s'y trouuoiēt. Mais tant de varietez ont peu entreuenir là dessus par la circonstance des temps & des hommes, qu'il seroit bien mal-aisé d'en donner rien de ferme & de limité. Tout ce qu'on peut est d'en deuiser en termes generaux, & selon que plus cōmunement il s'vsoit, apres ce q̃ les anciens autheurs en ont touché du bout des leures. Il y auoit outre celà vn autre maistre du festin, mais casuel & extraordinaire, que Varron appelle *Modimperator*; Horace *Arbiter*, Plaute *Dictator*, au Perse; *Do hanc tibi florentem florenti; tu sic eris Dictatrix nobis.* Roy aussi: & les Grecs συμποσίαρχος, βασιλεύς, στρατηγός: & s'eslisoit au sort par vne maniere de dets, ou bibelots à quatre faces, à sçauoir Venus, le chien, le senion, & Chius: & qui rencontroit Venus, estoit esleu le maistre du banquet: Horace en la septiesme ode du second liure, *Quam Venus arbitrum dicet bibendi.* Celuy là ordonnoit de tous les ieux & passetemps qui se deuoient faire, durant & apres le festin; des menus deuis; des questiōs qui s'y proposeroient; de la forme qu'on tiendroit à boire, & autres telles manieres de recreations.

VOILA ce qui s'en trouue à plus pres és anciens autheurs: surquoy les modernes ont plus tost deuiné, que rien esclarcy ny interpreté d'asseurance; car tous les marbres antiques qui s'en peuuent veoir pour le iourd'huy nulle part, ne nous redressent pas gueres en cest endroit; d'autant mesmes qu'ils ne s'accordent pas bonnement du tout à ce qui s'en trouue couché par escrit. Et en premier lieu la figure suyuante monstre bien ie ne sçay qu'elle forme de lict auec sa table, mais il est difficile de coniecturer ce que veut dire le reste; car les deux iouuenceaux qui portent celuy qui est couché, ne sont pas habillez en esclaues, parquoy ce pourroient estre ses enfans qui vsent de ceste pieté & deuoir. Il y a puis apres vn refreschissoir; vne table à trois pieds pour mettre la viande; & vne autre qui sert de credence, chargee de fruicts, & de vases à mettre le vin & l'eau. Plus vne cruche ou amphore au bas: la forme aussi de s'asseoir demy couché pres la table; & les accoustremens pour manger y sont representez assez bien: de sorte qu'elle n'est pas inutile.

CESTE



Ceste avtre figure qui nous vient de la diligence & dexterité de Pyrrho Ligorio excellent antiquaire, lequel l'a le premier de tous deterree par maniere de dire, d'vn marbre presque incogneu iusqu'à luy; nous monstre en premier lieu la forme d'vn Tricline ou salle; puis la table de figure ouale soustenue sur vn tresteau à trois pieds; couuerte de quelques plats & viandes: vn pere de famille couché à table auec deux femmes, tous de differentes assiettes, parmy des oreillers & coissins; mais plus à leur aise que Plutarque ne le descrit: vne seruante qui assiet vn plat; & vn varlet qui donne à boire, retroussé selon qu'il a esté dit cy dessus, auec vn autre qui tient l'esuentail, pour donner du fraiz, & chasser les mousches.



La suyuante est retiree d'vn marbre estant à Padouë, mais vsé en quelques endroits de vieillesse; si qu'on n'y peut pas discerner toutes choses au net. Elle represente comme ie croyrois quelque repas fait à la cãpagne, à cause de l'arbre auquel est tendu ceste forme de pauillon, dont parle Horace au lieu cy deuant allegué.

Interea suspensa graueis aulæa ruinas
In patinam fecere trahentia pulueris atri, &c.

On y peut encor remarquer deux seruiteurs sur les marchepieds ou poulpitres cy dessus mentionnez: Plus neuf personnes en diuerses sortes d'assietes, dont l'vn tient vn cor, duquel les anciens comme dit Athenee se seruoient en lieu de gobelet ou de couppe; & Xenophon en son retour de la haulte Asie; & de là seroit venu le mot de κεράσαι, tremper le vin, & verser à boire. Aussi Bacchus est feint cornu par les poëtes: & la coustume estoit de coroner les banquettans, car le mot de corone vient de corne: mais vous les voyez cy coiffez de certains serretestes & bandeaux, en lieu de guirlandes & chappeaux de fleurs de lyerre, & autres fueillards propres, comme allegue Plutarque au 3. liure des Symposiaques, question premiere, pour reprimer les vapeurs & fumees du vin & des viandes.



Ceste autre figure est aussi retiree d'apres l'antique, faisant au propos cy dessus: là où vous pouuez veoir vn homme à demy nud, auec vn oreiller soubs ses espaules, aux genoux duquel est vn autre pareillement demy nud, appuyé sur son coulde. Pres le second lict est vn vieillard barbu & ventru, qu'on pourroit prendre pour vn Silene, & vn iouuenceau qui luy oste ses semelles à l'antique, cordonnees sur le col du pied, comme pour s'aller mettre au lict pour repaistre, ainsi qu'il a esté dit cy deuant. Plus vn autre au derriere qui le soustient.

OR



NVNDINAE.

Or povr retovrner au propos intermis des quatre sortes de feries, il reste à parler des Nundines, que les vns toutesfois ne mettent pas entre les feries; les autres si, comme vous pouuez veoir par le menu en Macrobe au 16.chap.du 3.des Satur. Où il resoult apres Granius Licinianus, qu'elles furent festees anciennement iusqu'à la loy Hortentienne; qui dispensa de plaider ceux des champs qui venoiēt ce iour là à la ville pour traffiquer: Festus; *Nundinas Feriarum diem esse voluerunt antiqui, vt rustici conuenirent mercādi, vendendique causa, eúmque nefastum, ne si liceret cum populo agi, interpellarentur nundinatores.* On pouuoit aussi plaider par mesme moyē. Il y a de la cōtrarieté encore quāt à leur premiere institution, comme il est contenu là mesme; les vns les referans à Romule, les autres à Seruius Tullius: les autres, du nombre desquels est Varron, apres le dechassement des Roys. Et là dessus il faut entendre, que partie des citoyens Romains faisoient leur residence à la ville, & partie aux chāps; quelques vns mesmes des Senateurs, que les Consuls enuoyoient appeller par vn viateur ou huissier, quand il estoit question d'assembler le Senat; vacquans là à l'agriculture, l'vne des principales occupations des Romains, auecques les armes: Ciceron en son traicté de la vieillesse; *A villa in Senatū accersebantur Curius, & cæteri senes*: Estāt donques vne partie des citoyens habituee à la cāpagne en des villages & hameaux, mais principalemēt le cōmun peuple, ils venoient de neuf en neuf iours à la ville pour vendre leurs dērees, & acheter leurs menues necessitez: Columelle; *Nundinarū etiā cōuentus manifestū est propterea vsurpatos vt nonis tantūmodo diebus vrbanæ res agerētur; reliquis administrarētur rusticæ.* C'est pourquoy Macrobe les appelle les feries des Rustiques, c'est à dire de ceux qui demeuroient aux chāps: Et en vn autre endroit, les feries de Iuppiter, à cause que la Flaminique ou femme du ministre de Iuppiter, tous ces iours de marché auoit accoustumé luy sacrifier au palais Royal, vn moutō. Ils venoient oultre plus à la ville lors pour sçauoir les festes; les iours destinez pour les sacrifices & solennitez; & les ieux & esbattemens publiques: les loix encore, les edicts & ordonnances; car afin que le peuple n'eust occasion de se plaindre d'auoir esté surpris en celà, la coustume estoit que celuy qui mettoit en auant quelque loy nouuelle, l'affichast (& celà s'appelloit *Promulgatio*) par trois marchez continuels qui sont 27. iours, en la grand' place des assemblees; Ce qui estoit le *Trinundinum*, dont nous parlerons plus à plain cy apres sur les Comices: Car au bout de ces 27. iours les loix estoient ordinairement publiees, à cause de la multitude du peuple qui s'y trouuoit. Ceux aussi qui brigoiēt les Magistrats auoient accoustumé de se monstrer en robbes simples & toutes blanches sur le tertre d'empres la colōne d'Antonin, qu'on appelle encore pour le iourd'huy pour raison de celà *monte citorio*; afin de pouuoir mieux estre remarquez. Tite Liue liure 7. fueil. 308. lig. 36. *Eáque ratione nouorū maximè hominum ambitionem, qui nundinas & cōciliabula obire soliti erant, compressam credebant.* Mais les assemblees generales ne se faisoient pas és iours des Nundines, de peur de destourber le peuple apres les affaires publiques, qui venoit pour ses faciendes particulieres: Pline liure 18. chap. 3. *Nundinis vrbem reuisitabant: & ideo comitia nundinis haberi non licebat, ne*

PROMVLGATIO LEGIS.

TRINVNDINVM.

plebs rustica auocaretur. Elles estoiēt au reste ainsi appellees de *Nonus dies*, le 9. iour, comme le marque ce lieu de Plaute en l'Aululaire; *Coquos ille nundinalis est: in nonum diem solet ire coctum*, parlant d'vn Sallebrenault charcuttier, qui ne cuisoit sa viande que de neuf en neuf iours. Par mesme raison encore estoit appellee la deesse Nundine, qui presidoit au 9. iour de la naissance des enfans, dit le lustrique ou purificatif: Tertullian au liure de l'idolatrie l'appelle *Nominalia*, par ce que le nom leur estoit alors imposé, au moins aux masles; car és filles celà se faisoit le huictiesme, comme met Plutarque en la 102. question Romaine: Et Festus; *Lustrici dies infantium appellantur, puellarum octauus, puerorum nonus, quia his lustrantur, atque eis nomina imponuntur.* Il y auoit puis-apres les Feries particulieres & propres à certaines races & familles, comme des Claudiens, Emyliens, Fabiens, &c. dont voicy ce qui en est touché au 5. liure, fueil. 248. lig. 40. *Sacrificium erat statum in Quirinali colle genti Fabiæ &c.* ils sont autrement appellez *sacra hæreditatis*. Ciceron au 2. des loix: *Vt omnis ad quem patris familiæ hæreditas peruenerit, is teneatur sacra illa celebrare: lex xij. tabularum*; SACRA PRIVATA PERPETVA MANENTO: celà estoit vne espece de parentation. Macrobe y adiouste encore, les Feries de chacun à part; comme des funerailles, des expiations, & mesme des fouldres; & du iour natal, Festus; *Priuatæ Feriæ vocantur sacrorum propriorum, velut dies natales, operationis*, Quant aux iours de leur naissance, les Romains les solēnisoient fort soigneusement tous les ans, habillez de blanc; ce qui monstre que leur accoustremēt ordinaire n'estoit pas de ceste couleur: & reueroient les dieux d'vne bien grande deuotion; le Genie entre les autres, l'autel duquel ils ornoient de bouquets & chapeaux de fleurs, & l'encensoient; luy offrans vne maniere de tartinage appellee *libum*: dont Catō en ses liures des choses rustiques mōstre la façō auoir esté telle. *En premier lieu ils broyēt en vn mortier fort exactement deux liures de fromage, puis y adioustent vne liure de fleur de farine, ou demie tant seulement, si on le veut plus tendre & delicat. Pestrissent biē le tout ensemble; & en font de petits pains ou tourteaux, lesquels estendus sur des fueilles, l'on met cuire tout doulcement dans des tourtieres de terre.* Seruius dit que c'estoit vne espece de tourtre, faite de farine, miel, & huile; propre pour les sacrifices; appellee ainsi ou du Pere liber, ou selon Varron, pource que ce auroit esté la premiere cause des libations. Pline liure 18. chap. 8. met que c'estoit vne maniere de bignets frits en la poesle: *hodie sacra prisca, atque natalium pulte fritilla conficiuntur.* Quoy que ce fust, celuy qui celebroit le iour de sa natiuité preparoit vn banquet à ses parēs & amis, ou il leur seruoit ce gasteau, en ayant le premier tasté: Et là dessus toute l'assemblee luy faisoit de ioyeux souhaits, & prieres aux dieux que toutes choses luy peussent heureusement succeder tout le long de l'an. Ouide au premier de l'art d'aimer: *Quid quasi natali dum poscit munera libo.* Mais plus apertement en la 13. elegie du 3. des Tristes, où tout ce que dessus est touché par le menu.

FERIES PARTICVLIERES.

NATALIS DIES.

Denecales.

Le *libum* des anciens, dont est venu *libare* & *libatio*.

Scilicet expectas solitum tibi moris honorem?
Pendeat ex humeris vestis vt alba meis?
Fumida cingatur florentibus ara coronis?
Micáque solemni thuris in igne sonet?
Libáque dein pro te geniale notantia tempus?
Concipiámque bonas ore fauente proces?

LES IOVRS appellez *stati*, estoient de deux sortes, ou festez, ou profanes. Les festez estoiēt tousiours à vn mesme iour ferme & arresté, cōme porte le mot, ainsi qu'à nous les festes immobiles, qui arriuent tousiours à vn iour prefix & determiné, le tantiesme du mois: Ouide en touche la plus part en ses fastes. Et en ce cas pour raison de la feste & solennité, ils estoient comptez entre les nefastes: les ieux aussi qui retournoient tousiours à vn mesme iour estoient compris en ces *stati dies*: Ciceron en la 2. des Verrines; *Il y a dix iours deuant les ieux des vœux solennels, que Pompee doit celebrer: les ieux nous eclypseront 15. iours de nostre poursuitte. Incontinent apres les ieux Romains suyuront; & puis ceux de la victoire; ausquels sont annexez les Plebeiens; Et de là en auant il y aura bien peu de iours ou point du tout pour les plaidoiries.* Il y auoit outre plus des iours arrestez & immobiles, esquels encore que non festez, on ne faisoit neantmoins rien; Vlpian au secōd des ff. tiltre des feries; *la veille des calēdes de Ianuier, c'est à dire le dernier de Decembre, les magistrats du peuple Romain ont accoustumé non seulemēt de ne seoir point pour administrer la iustice, mais non pas mesme d'admettre ny donner audience à personne.* Plus le iour de la natiuité de Rome, qui estoit le 21. d'Auril; d'vn Empereur; & semblables. Le l'endemain des Calēdes, Nones, & Ides, comme met Plutarque question 25. & tels autres iours infaustes & malencontreux; Festus; *Nonarum, Iduum, Calendarum posteri dies, nuptiis alieni habentur, Quoniam ij dies decreto Pontificum atri iudicati sunt, &c.* Et Aulugelle liure 5. chap. 17. Sōme que tous les iours de feste, & autres qu'on ne plaidoit point, ny n'estoit loisible de vacquer aux affaires publiques, s'ils estoient determinez à vn mesme iour de l'annee, se pouuoiēt appeller *stati dies nefasti*; lesquels furent retranchez par Auguste, Suetone tiltre 32. *Ne quod autem maleficium negociúmve impunitate vel mora elaberetur, triginta amplius dies qui honorariis ludis occupabantur, actui rerum accommodauit:* Et encore par Marc Aurelle depuis: Iulles Capitolin en sa vie: *Iudiciariæ rei singularem diligentiam adhibuit. Fastis dies iudiciarios addidit, ita vt ducētos triginta dies annuos rebus agendis, litibúsque disceptantis constitueret.* De maniere qu'il n'en restoit pour les nefastes immobiles que 135. Mais il y auoit d'autres *dies stati*, plaidables, à sçauoir l'assignation de comparoir *ad statum diem*, à iour nommé, mesmemēt d'vn

STATI DIES.

STATI NEFASTI DIES.

d'vn citoyen Romain contre vn estranger: Macrobe; *stati dies, qui iudicij causa cùm peregrino instituuntur.* Et Festus plus à plain; *status dies vocatur, qui iudicij causa est constitutus cum peregrino: eius enim generis ab antiquis hostes appellabantur, quod erant pari iure cum populo Romano, atque Hostire ponebatur pro æquare: Plautus in Curculione: si status cōdictus cum hoste intercedit dies.* Car anciennement ce mot de *Hostis*, signifioit l'estrāger: les XII. tables; AVT STATVS DIES CVM HOSTE. dont feroit plustost que *d'Hospes*, venu à nous le nom d'hoste: Ciceron au premier des offices; *Hostis enim apud maiores nostros is dicebatur, quem nunc peregrinum dicimus*: Et Festus; *Hostis apud antiquos peregrinus dicebatur; & qui nunc hostis perduellis*: laquelle maniere de parler estoit aussi enuers les Grecs: Herodote en l'Vranie; ξείνους γὰρ ἐκάλεον τοὺς βαρβάρους.

HOSTIS.

DIES PRAELIARES.

LES IOVRS PRAELIAIRES, comme qui diroit bataillers. Macrobe ne les separe point des iours iustes, non toutesfois ceux dont il a esté parlé cy deuant quant aux plaidoiries, mais d'autres concernans le fait de la guerre & des armes; dont les vns estoient pour la leuee, trente en nombre tous d'vne suitte, comme met Festus; *Iusti dies dicebantur triginta cùm exercitus esset imperatus, & vexillum in arce positum* (cesté baniere ou estandard estoit de couleur incarnate, ce dit Macrobe) les feries toutesfois exceptees: Varron és liures des Augures: *Viros vocare feriis non oportet; si vocauit, piaculum esto.* Les autres estoient pour enuoyer redemāder les choses enleuees par hostilité, & à faute d'y satisfaire, denoncer la guerre: Macrobe: *Præliares autem omnes quibus fas est res repetere, vel hostem lacessere*: Cōme au premier liure fueil. 19 lig. 9. *vtrinque legati fere sub idem tempus ad res repetendas missi.* Et au fueil. 28. lig. 22. *Repetentibus res Romanis.* Plus en la ligne 36. où il monstre que celà dependoit de la charge des Fecialiens: *Ius ab antiqua gente Aequicolis quod nunc fœciales habent, descripsit, quo res repetuntur, &c.* Et là est contenue la formule de redemander les choses tollues, & de faire les defiemens. Plus au fueil. 29. lig. 25. *Ob eam rem ego populúsque Romanus priscis Latinis bellum indico, facioque*: C'est maintenant la charge des herauls d'armes. Es feries Latines ne pouuoient auoir lieu ces iours preliaires, dit Macrobe au lieu desia cy dessus allegué, à cause de l'alliance faite à ce mesme iour entre les Romains & Latins, qui fut depuis nommé LATIAR: ny en la feste de Saturne, qui auoit regné sans aucune esmotion de guerre: ny quand le monde est ouuert; parce que ces iours-là estoient consacrez au pere Dis & à Proserpine: estimans que plus à propos ils pourroient aller au combat durant que la gueulle de Pluton est fermee: Dont Varron escrit en la sorte: *Quand le monde est ouuert, il semble que la porte des dieux infernaux soit ouuerte aussi: à raison dequoy non seulement ne se doit donner aucune bataille, mais non pas mesme faire leuee de soldats; ny l'armee marcher par pays; leuer l'ancre non plus, & mettre les voiles au vent: ny espouser vne femme pour auoir lignee; car on fait scrupule de tout celà.* Le monde au reste estoit vn temple de Rome dedié aux deux deitez dessusdites selō quelques vns, ainsi que ce que dessus le tesmoigne; Et selon d'autres à Ceres; ainsi appellé comme met Caton en ses Commentaires du droict ciuil, pour la ressemblance qu'il auoit au monde ou ciel qui est dessus nous, pour le regard de ses parois & son cómble: car la partie basse estoit cōme cōsacree aux manes ou puissances d'embas, & pourtant fermé en tout temps, hors mis trois fois l'an; le lendemain à sçauoir des Vulcanales, qui se celebroient le 23. iour d'Aoust; plus le cinquiesme d'Octobre; & l'onziesme de Nouembre, ainsi comme dit Ateius Capito en Festus. A ce propos ie ne sçay si ie m'oserois hazarder, d'amener en ieu ce qui est merueilleusemēt conforme à cecy, dās le Romā de Perseforest, liure nō du tout inutile, ny à mespriser; craignant d'estre sifflé des gens doctes: mais Platon mesme n'a point desdaigné d'inserer en ses beaux & diuins discours, certaines choses plus saugreneues & extrauagātes. Descriuāt doncques le tēple du Dieu souuerain, par lequel il ne veut entēdre autre chose que l'vniuers, cōme le deduit fort biē Macrobe sur ce lieu du songe de Scipiō: *Homines enim sunt hac lege generati, qui tuerentur illum globū, quem in tēplo hoc mediū vides, quæ terra dicitur;* Il fait cest edifice estre tout rond tāt en son pourpris que sa couuerture, à l'image de l'autre: Et est basti en lieu solitaire & desert, pour mōstrer qu'outre le mōde, qui selon Aristote, *totus ex tota materia factus est*, rien ne peut estre, à parler neantmoins improprement, qu'vn vuide infiny; car c'est plustost priuation, & cōme vne ombre, dōt le corps reel existāt, esclairé de la lumiere q̄ cause l'ōbre par l'obiet, est cest vniuers. A la voutte estoient attachez par la poignee le fer addressé contre bas, tout plein de glaiues ou de lances, denotans les raiz & influences des corps celestes qui se dardent icy bas vers la terre, dont estoient enferrez ceux qui s'ingeroient d'entrer en ce temple d'vne conscience doubteuse, mal asseuree, & impure, & où la sensualité domine; car tels sont bien plus exposez & assuiettis aux effects des constellations, que les autres qui au rebours ont leurs ames desueloppees & à deliure des passions du corps: parce que la raison qui est la principale action de l'ame estant du tout incorporelle, les astres comme estans corps n'y peuuent pas auoir grande puissance: là où si les sens corporels preualent, & qu'on leur abandonne le commandement & authorité, ils font beau jeu à ce qui est aussi corporel, & de leur nature. Celà se raporte à ce que quelques Cabalistes interpretent ce glaiue flāboyant & versatile, qu'en Genese 3. ch. le Cherubin tient à l'entree du paradis terrestre, pour les constellations & influences des astres.

DIES REPETITALES.

MVNDVS PATENS.

Au moyen dequoy à bon droit auroit dit Ptolemee au commencement du Quadripartite;

Vir ſapiens dominabitur aſtris.

Et Virgile à ce meſme propos au 2. des Georgiques:

Fœlix qui potuit rerum cognoſcere cauſas;
Atque metus omnes, & inexorabile fatum
Subiecit pedibus ſtrepitúmque Acherontis auari;

Le paué au reſte du deſſuſdit tẽple, d'vne glace de mirouër d'acier fourby & luiſant, tout d'vne piece, & mõſtrãt l'apparẽce d'vn vaſte & hideux abiſme, repreſentoit les enfers: & l'autel eſtant au milieu, la terre: la lãpe ardente remplie de 3. diuerſes liqueurs tranſparẽtes, les trois elemens liquides; cõme nous dirons cy apres plus apertemẽt ſur le propos de Veſta. Mais pour reprendre le chemin dont nous-nous eſtions deſtournez, il n'eſtoit loiſible és iours mentionnez cy deſſus d'entreprẽdre choſe quelcõque d'importance, non pas meſme de nõmer ſeulement Iupiter ou Ianus, ny autre des dieux & deeſſes. Mais l'empeſchement de combattre durant ces iours là, ſe doit entendre en aſſaillant, & quant la bataille depẽdoit de leur arbitre: car en la defenſiue pource que la neceſſité & contrainćte n'ont point de loy, ſi on les venoit aggreſſer, ils ne faiſoient point de ſcrupule de ſe defendre.

ATRI DIES. Les iours noirs & infortunez, eſtoient tous les lendemains des Calendes, Nones, & Ides de chaque mois; dont Plutarque rẽd les raiſons en la 25. queſtion. Et Feſtus à ceſte occaſion en met 36. tous les ans; trois à ſçauoir en chaſque mois; & d'abondãt le iour de la bataille d'Allie, qui fut le 18. de Iuillet. Aulugelle auſſi liure 5. chap. 17. & Macrobe au lieu cy deſſus allegué, y adiouſtent encore le quatrieſme iour precedãt ces trois termes & prefixions; dequoy ils n'aſſignent point d'autre cauſe que ce qu'ils alleguẽt de Claudius au 5. de ſes Annales; où il met que ceſte tant memorable route de Cannes, aduint le 29. iour de Iuillet, & par conſequent le quatrieſme deuant les Calendes d'Aouſt. Celle des Fabiens par les Veientes ſur la riuiere de Cremere, dont il eſt fait mention au 2. liure, fueil. 92. Et pour ceſte occaſion, dit Feſtus, quelques vns faiſoient ſcrupule de paſſer par la porte Carmẽtale, pource que les Fabiẽs en eſtoiẽt ſortis pour aller à ceſte entrepriſe: ny de tenir le Senat au temple de Ianus, où la permiſſiõ leur en auoit eſté octroiee: la desfaite auſſi de l'armee Romaine par les Gaulois ſur la riuiere d'Allie, au 5. liure fueil. 242. pource que les ſacrifices pour la victoire auoient eſté faićts le lendemain des Ides de Iuillet, & qu'il ſeroit mal reüſſi aux vns & aux autres, donnerent occaſion de tenir ces iours là pour infauſtes & deteſtables: & plus encore ceux de la bataille d'Allie, ce dit Ciceron au 9. des Epiſtres à Attique, que nõ pas de la priſe de Rome. Voiez plus à plain là deſſus le cõmencemẽt du 6. liure, fueil. 258. Le 6. d'Octobre y fut auſſi autre fois compris, par ce qu'en ce meſme iour auoit eſté mal-heureuſement combattu contre les Cimbres: mais Lucull r'habilla celà, ainſi que dit Plutarque en ſa vie; car eſtãt ſur le point de combattre le Roy Tigranes, cõme quelques vns de ſes capitaines l'euſſẽt admoneſté de vouloir differer, à cauſe que ceſte iournee eſtoit (ce dit-il) μία τῶν ἀποφράδων, ἃς μελαίνας καλοῦσιν, vne de celles qu'ils appelloient noires; il fit reſpõſe, ἐγὼ καὶ ταύτην εὐτυχῆ ποιήσω Ῥωμαίοις; *Et ie la rẽdray bien-heureuſe aux Romains.* Les Grecs appellent ἀποφράς vn iour noir, infauſte, malencontreux, & abominable, ouquel ce dit Lucian au Pſeudologiſte, il n'eſt loiſible aux magiſtrats de conſulter des affaires publiques; ny de plaider, non pas meſme de ſacrifier aux dieux: ny de riẽ faire ou entreprẽdre de ce que l'on a accouſtumé de traićter ſuyuãt les auſpices: N'eſtans pas tels iours neantmoins touſiours vns, ny les meſmes à toutes ſortes de nations; ains differens, ſelon les mal-heurs & deſaſtres qu'elles obſeruent leur eſtre arriuez. Mais Varron nie que ceſte ſuperſtition doiue auoir lieu pour le regard de la guerre & des armes: dont Plutarque en la vie de Lucull où il appelle le iour de la deſconfiture d'Allie ἡμέραν ἀποφράδα, en allegue pluſieurs raiſons & exemples. ἀποφράς.

Tovtes ces obſeruations des iours deuãtdits aux Romains, leur eſtoient comme à lechedoigt communiquees par leurs Pontifes & miniſtres, qui en gardoient fort ſecrettemẽt le Calendrier deuers eux, ſans en rien diuulguer au peuple, ſinon au renouuellement de chaque lune, & és iours des Nundines, afin de le tenir touſiours en bride & obeiſſance enuers eux, quand perſonne ne pourroit ſçauoir ſinon par leurs mains, les iours eſquels il leur eſtoit loiſible de ſacrifier, & à quels dieux, & comment; ceux des ieuz & esbatemẽs publiques, des foires, marchez & cõmerce: des plaidoiries & ſemblables; car les Pontifes varioiẽt le tout à leur appetit & diſcretion, ores d'vne ſorte, tantoſt d'vne autre, à cauſe des intercalations qui dependoiẽt de leur arbitre: & auoit ce Calẽdrier, autrement appellé les Faſtes, eſté premieremẽt dreſſé auec eux par Numa; & fort augmẽté puis apres l'ã 302. par les decẽvires, lors qu'ils adiouſterẽt 2. autres tables aux dix qu'ils auoient cõpilees de tout le droit publique & particulier, cõme il eſt dit au 3. liure fueil. 129. lig. 32. En l'vne deſquelles deux nouuelles tables, eſtoit cõtenu tout l'ordre du Calendrier, que les Pontifes garderẽt riere eux. Mais finablemẽt l'ã 450. C. Flauius fils d'vn affrãchy, ſuſcité du Pontife Appius Claudius Cæcus, duquel il auoit eſté ſecretaire, diuulga le tout en public, auec le droićt ciuil graué en des tables de marbre; dont il acquit telle faueur, qu'il fut fait Edile Curule, & en celà preferé à des perſonnages d'honneur, comme il eſt dit à la fin du neufieſme liure, fueil. 415. Et en Aulugelle liure ſixieſme, chap. neufieſme. Plus en Va-

lere

lere liure 2. chap. 1. *De Flauio vulgant eius ciuile;* Pline liure 33. cha. 1. *Cn. Flauius publicatis diebus fastis, quos populus in paucis principum quotidie petebat, tantam gratiam plebis adeptus est, alioquin libertino patre genitus, & ipse Appij Caeci scriba, cuius hortatu exceperat eos dies, consultando assiduè sagaci ingenio, promulgauerátque, vt aedilis curulis crearetur.*

Fueil. 17. lig. 37 PVIS APRES *Numa se mit à creer les Prestres, cõbien que luy mesme vaquoit à la plus part des sacrifices:* Icy se presentent deux choses qui requierent vn discours plus ample, dont nous traitterons premier la derniere, à sçauoir les sacrifices; & puis de ceux qui auoient la charge du seruice diuin.

DES SACRIFICES DES ANCIENS ROMAINS.

DIEV a tousiours desiré quelque recognoissãce enuers luy de ses creatures; mais plustost de l'hõme interieur, à sçauoir l'ame, q̃ de l'externe qui est le corps. Plus luy a pleu vne pureté de saine & nette conscience, qui est en nous comme vn symbole & caractere de la diuinité: vn penser esleué à deuotes contemplations & prieres: vn cœur humilié à repentance de ses infirmitez & mesfaits; & touché d'vn pitoyable zele de charité & compassion:

Pseau. 51.
Le sacrifice agreable, & bien pris
De l'Eternel, est vne ame dolente:
Vn cœur soubsmis, vne ame penitente:
A Dieu ceux là ne sont point à mespris.

Et cõme dit piemẽt Plutarque au traicté d'Osyris, qu'on ne sçauroit faire vn plus agreable sacrifice aux dieux, que d'en auoir vne bonne & syncere opinion; Brief, AYMER DIEV SVR TOVTE CHOSE, ET SON PROCHAIN COMME SOY-MESME. Celà dõques luy est plus agreable sans cõparaison que tous les sacrifices & offrandes qu'on luy sçauroit presenter icy bas, ny d'animaux, ny des biens de la terre:

Pseau. 50.
Suis-ie mangeur de chair de gros taureaux?
Ou bois-ie sang de boucs ny de cheureaux?
A l'Eternel louange sacrifie:
Au souuerain rend tes vœux & t'y fie.

Car il ne regarde pas tãt à ce que les mains luy apportent, qu'au cœur qui le luy presente, selon Platõ mesme; qui dit que l'iuoire n'estoit point vne pure & chaste offrãde enuers Dieu; cõme si c'estoit vne absurdité par trop grãde, de vouloir offrir à celuy qui est vray viuãt, vne chose venue d'vn corps mort, selõ Lactãce au dernier cha. de la vraye maniere de reuerer la diuinité: A quoy il adiouste encor cecy de Seneque, tres-Chrestiẽ à la verité: *Voulez vous cõceuoir en vostre esprit Dieu estre grãd, benin, amiable, d'vne maiesté gracieuse; et tousiours prõpt & appareillé d'exaucer nos prieres, et nous secourir en nos plus fortes tribulations et aduersitez? Certes il ne le faut point reuerer par immolatiõs de victimes, ny autres telles effusiõs de sang: (car quel plaisir y peut-il auoir au massacre des pauures innocẽtes bestes?) mais d'vn cœur pur et net; et d'vne bõne & honeste intention. Or il ne luy faut point bastir de tẽples par vn gros amas de quartiers de pierre entassees les vnes sur les autres: mais que chacun luy dedie endroit soy vn secret et deuot oratoire dãs le profõd de sa pẽsee. Au moyẽ dequoy quiconque se proposera que les riches tapisseries, les pierres les plus precieuses; l'or et l'argẽt, ny autres choses de grãds prix, soiẽt agreables deuant sa face; celuy là certes monstre tout apertement d'ignorer ce que c'est de* DIEV; *quand il l'estime prendre plaisir à celà, que si vn hõme le mesprise, à bon droict il en merite louange. Qu'est-ce doncques qui sera pur, net & digne de Dieu, horsmis ce que luy mesme demãde en sa loy diuine? Il y a deux choses qu'on luy doit presenter; l'offrãde, et le sacrifice: l'offrande à tout iamais; et le sacrifice à certain tẽps. Mais a l'endroit de ceux qui n'entendẽt aucunement ce que c'est de la diuinité, le don ou offrãde s'entend tout ce qui est composé d'or et d'argẽt; ou tissu de pourpre & de soye: Le sacrifice est la victime, ensemble toutes autres choses que l'õ brusle dessus les autels. Mais Dieu n'a que faire de l'vn ny de l'autre, parce qu'il est incorruptible, et toutes ces choses là corruptibles. Tellement qu'il faut que ces deux qu'on luy doit offrir soiẽt incorporels; l'offrãde, à sçauoir vne netteté de cõscience; et le sacrifice, des hymnes, louanges, prieres, & actions de grace. Car si Dieu ne se peut discerner par la veuë, par consequent il le faut reuerer & seruir de choses inuisibles aussi.* Et à ce propos, les anciens sages & deuots personnages ne sacrifioiẽt au Dieu souuerain, sinõ que de la pẽsee & entendemẽt esleuez à luy, sans aucune parole articulee, voix, ny son quelconque: pour marque duquel silence les Egyptiẽs reueroient le crocodile cõme sacré, à cause qu'il n'a point de langue: & toute la philosophie de Pythagore estoit fondee là dessus & les nõbres, cõme immateriels & formels. Enuers les intelligences, les esprits, & les ames des bien-heureux, ils vsoiẽt d'hymnes & louãges. Aux corps celestes qui cõsistent de quelque matiere, ils adioustoient certaines choses qui leur sembloiẽt estre les plus conformes & cõuenables; cõme au soleil du feu, & de la lumiere: Et aux demons pernicieux & malings, pour les fleschir à ne nuire point, ou pour escarter leur impurité, des effusions de vin, miel, laictage, & autres semblables; auec le flair de la rotisserie des animaux sacrifiez. Le philosophe Zenon, bien que pauure Payen idolatre n'a point craint de dire; ἱερὰ θεῶν μὴ οἰκοδομεῖν, *Que les temples des dieux ne se doiuent edifier:* Et l'Apostre à ce mesme sens: *Dieu n'habite point és temples bastis de main d'homme: car l'hõme est le vray temple de Dieu*: mais il faut entendre celà sainemẽt: car il n'a pas du tout reietté les choses externes; & mesme en ses plus estroits & recommandez sacremens & mysteres, esquels le materiel est comme vne caisse ou vehicule du spirituel & intelligible, tout ainsi que le corps est de l'ame: Car nostre imbecillité ne nous permet pas de nous passer en ceste vie des choses visibles; nõ plus que le feu qui est vn symbole de la diuinité, n'y peut consister sans quelque subiet. Mais il faut en celà se garder bien d'idolatrie; à quoy d'vne fort grãde inclinatiõ le sensible qui

est en nous, de son naturel nous charrie & precipite, si on ne luy tient la bride bien roide.

QVANT aux premiers deuoirs que rendirẽt les hõmes à Dieu, en Genese cha. 4. il est dit que Cain qui s'adonna au labourage, offrit des biẽs que la terre produit estãt cultiuee: Et Abel qui fut gardien de troupeaux, luy sacrifioit les premieres portees de son bestail. Par ces deux manieres d'offrandes, sont marquees les premieres & principales occupations des humains pour le maintenemẽt de leur vie; le labourage à sçauoir, & le pasturage. Aussi les anciẽs Romains ne recogneurent és premiers tẽps autre exercice que ces deux là, auec les armes; car le traffic qui est le troisiesme, ne s'y practiqua que lõg tẽps depuis. En apres vient à cõsiderer, qu'encore que l'escriture semble mettre ces deux manieres d'oblatiõs tout à vn mesme tẽps l'vne quant & l'autre; neãtmoins les premices de la terre precedẽt en ordre celles des animaux, car tout ce que la terre peut produire de soy, fut creé au 3. iour; & les choses animees au cinq & sixiesme: d'auantage les fruicts de la terre sont la pasture & maintenement de la plus part des animaux, parquoy ils sont en ordre les premiers. Outre pl9 Cain estoit l'aisné d'Abel, & par cõsequent ses offrãdes aussi sont elles nõmees les premieres. Que si elles ne sont receuës pour si agreables, nonobstãt qu'exemptes de meurtre, carnage, & violẽce, que celles d'Abel cruelles & ensanglantees; quasi que Dieu se delectast de l'effusion de sang, cõme est l'opinion des ethniques, que sont les demõs carnassiers & materiels, selõ Iamblique, il faut referer celà à deux choses; l'vne q̃ les sacrifices d'Abel partoiẽt d'vne syncerité de cœur; & les premices de Cain d'vne forme d'acquit seulement, accompagnee d'emulation & enuie: Puis apres que le sang des troupeaux d'Abel representoit celuy du Messie, qui se deuoit respãdre pour la reparatiõ de la faute de nos premiers peres; *Nã absque sanguine non fit peccatorũ remissio*. Mais celà concerne plus la theologie & histoire saincte, q̃ la prophane. Porphyre au reste, liure second des sacrifices, met q̃ les premiers sacrificateurs n'offroiẽt pas des animaux, ains des herbes du commencemẽt, & des fleurs; des aromates, gõmes odorantes, parfuns, & encensemens: Puis des arbres, à quoy ils faisoiẽt plus de scrupule de mettre la main. Ouide au 15. de la Metamorphose:

At vetus illa ætas cui fecimus aurea nomen,
Fœtibus arboreis, & quas humus educat, herbis
Fortunata fuit, nec polluit ora cruore.

Et Sili9 Italic. vers la fin du 4. de la guerre puniq.

Quæ porro hæc pietas, delubra aspergere tabo?
Heu primæ scelerum causæ mortalibus ægris,
Naturam nescire Deûm: iusta ite precari
Thure pio, cædisque feros auertite ritus:
Mite & cognatum est homini Deus.

Mais par succession de temps, la gueulle & gourmandise des hõmes, ioincte auec la disette & necessité de biens de la terre és premiers temps, comme le discourt tres-elegamment Plutarque au traicté: *s'il est loisible de mãger chair*, qui ne permettoit pas de se remplir à suffisance, les incita à se ruer sur le sang des pauures innocẽtes bestes, soubs vn feint & hypocrite pretexte d'en faire des sacrifices & offrãdes aux dieux, ausquels en ayãs bruslé vne portion par acquit pour leur en enuoyer la fumee, ils deuoroient le reste plus inhumainemẽt que ne font les bestes cruelles & rauissantes. Celà toutesfois a varié en tant de façõs selõ les tẽps & les personnes, qu'il seroit impossible d'en toucher la milliesme partie. D'autre part ce fut vn crime aussi capital aux anciẽs & Grecs & Romains de tuer vn beuf, cõme vn citoyẽ; de maniere qu'ayãs vne fois les Atheniẽs soubs le regne d'Erechteus esté contraints d'en immoler vn, le victimaire qui l'assomma s'enfuit sur le chãp hors de tous les confins de l'Attique; & fut la coignee dont il le frappa, appellee en iugement comme homicide: Ce qui se renouuella depuis tous les ans, en faueur de cest animal, cõpagnon, ce dit Pline liure 8. ch. 45. & debõnaire coadiuteur de nostre trauail au cultiuemẽt de la terre, dõt tãt de biẽs & cõmoditez nous prouiennẽt, sans se desbãder ainsi cruellemẽt sur sa vie, apres nous auoir longuemẽt seruy. Apres donc que la tuerie des animaux eut esté introduite parmy les hõmes, les Lacedemoniẽs au rebours des Romains accoustumerẽt de sacrifier vn beuf, quand ils auoient obtenu quelque victoire signalee sãs coup frapper, pour tesmoignage du doux naturel de cest animal: Dõt Virgile appelle ceux impies & detestables qui en voulurent remplir leur panse:

Impia quam cæsis gens est epulata iuuencis.

I'ay dit au rebours des Romains, lesquels és victoires sanglãtes immoloiẽt vn beuf; & és pacifiques sans aucune effusion de sang, vne brebis. Mais la premiere inuẽtiõ de tuer vn beuf ne fut pas pour les sacrifices, ains pour en produire des mousches à miel, cõme met le mesme poëte à la fin du 4. de ses Georgiques, où il recite le cõpte d'Aristee fils d'Apollõ & de Cyrené; lequel ayãt voulu violer Eurydice femme d'Orphee, ainsi qu'elle fuyoit son effort, fut morse au pied d'vn aspic; dont les Nymphes par despit de l'outrage exterminerent toutes les mousches d'Aristee: Surquoy ayãt eu recours à sa mere, elle luy enseigna le moyẽ d'en recouurer de nouuelles du corps d'vn beuf. Des autres animaux l'on en a pris quelque pretexte de mesme; ainsi qu'Ouide met és fastes.

Premiere occasion de tuer vn beuf.

OR COMME les Romains ayẽt esté gens superstitieux sur tous autres, & eu presque vne infinie pluralité de dieux, leur soing & diligence n'ont pas esté moindres en tout ce q̃ depẽdoit de leur seruice, sacrifices & ceremonies; iusques à reiterer plusieurs fois vne mesme chose, s'il y aduenoit tãt soit peu de tare ou erreur. Toutes lesquelles choses Varron cõprit d'vn souuerain artifice & ordre, en 16. liures qu'il cõposa des choses diuines:

S. Augustin liu. 6. chap. 3. de la cité de Dieu.

nes: dôt le premier estoit vniuersel, deuisant generalemét & en bloc de tout ce qui dependoit de ceste matiere; les autres quinze estoient departis en cinq traictez; & chaque traicté soubsdiuisé en trois liures. Le premier traicté côcernoit les personnes, dont au premier liure se parloit des Pontifes; au second des augures; & au troisiesme, des quinze gardiens ou custodes des sacrez liures Sibyllins. Le second traicté estoit des lieux: au premier liure des chappelles & oratoires; au second, des téples; & au troisiesme des lieux qu'on appelloit religieux, côme les cemetieres & sepultures. Le troisiesme traicté pour les iours festez & chomables: au premier liure des feries; au secôd, des ieuz circenses; & au troisiesme, des sceniques, qui se iouoiét sur les theatres & eschaffaux, côme les tragedies, comedies, satyres, & mimes. Le quatriesme traicté, pour le seruice diuin: le 1. liure des dedicaces, côsecrations, & benedictions: l'autre, des anniuersaires, & seruices particuliers; & le troisiesme, des publiques. Et finablement le cinquiesme traicté, pour les dieux, ausquels tout ce que dess' estoit dedié: le premier liure des dieux certains; le second, des incertains; & le troisiesme des principaux & plus signalez, qu'ils appelloient *dij selecti*, comme choisis entre les autres, & de plus de pouuoir & auctorité.

Mots concernans les sacrifices.

MAIS POVRCE qu'en l'histoire Romaine se presentét à tous propos des vocables concernâs la religiô & les sacrifices, qui ne se peuuét bônemét rendre en autre lâgue, attédu que celà leur estoit propre & particulier, & n'est pas en la mesme sorte passé iusqu'à nous, il est besoing de les interpreter par circûlocution de paroles. Et en premier lieu ce mot de *sacrû* est equiuoque à plusieurs choses; ainsi que l'allegue Macrobe liure 3. ch. 3. & 7. apres Trebace au premier & 9. des religions: Car il signifie tout ce qui est destiné aux dieux; à sçauoir le seruice diuin, les reliquaires, vstâciles des temples & des sacrifices, les sacrez ioyaux, les images, & les saincts lieux-mesmes: Festus; *Gallus Aelius met que le* SACRVM *est tout ce qu'é quelque maniere que ce soit, par vs et coustume publique a esté consacré; temple, autel, image, lieu, argét, ou autre telle chose qui ait esté dediee au seruice & honneur des dieux. Que si les personnes priuees en leurs deuotiôs particulieres et fondations dedient à Dieu rien de semblable, les Pontifes Romains ne le tiennent pas pour* SACRVM: *mais si par leur institutiô celà se fait à certain iour, et certain lieu, il acquiert & obtient ce nom, côme si c'estoit vn sacrifice. Neantmoins le lieu où ces sacres particuliers se celebrent, à peine semble il estre sacré.* De SACRVM viét le diminutif de SACELLVM, que Festus particularise à vn lieu dedié aux dieux sans aucun toict ne couuerture; *Sacella dicuntur loca dijs sacrata sine tecto.* Mais Trebace en Aulugelle, liure 6. chap. 12. le met pour vn petit pourpris consacré à Dieu, auec vn autel: Parquoy nous le pouuôs rédre *chappelle* ou *oratoire.* SACRAMENTVM, signifioit le sermét solennel

SACRVM.

SACELLVM.

SACRAMENTVM.

qu'on faisoit la foy y estant interposee; plus le serment particulier des soldats à la leuee; Et encore l'argent des condemnations & amédes; ou des consignations entre deux plaidans, en certaines instances de 50. asses, qui pourroiét reuenir à quelque demy escu; & en d'autres iusques à cinq cens, (enuiron 5. escus) & estoit cest argent employé au seruice diuin, & aux sacrifices; à cause qu'estâns en grâd nombre, les deniers du thresor publique fort courts en ces premiers téps n'estoient suffisans pour y satisfaire. Du côméceméte celà se paioit en moutôs, & en beufs: mais apres qu'on eut cômencé à coigner des especes de cuiure soubs le Roy Tullius: & que par la nonchalance des depositaires le bestail se deperissoit; aussi que quelque fois on en liuroit de tel qu'il ne pouuoit pas reuenir au prix egal; (Aulugelle liure 11. chap. 1) on aduisa d'euallner le beuf à 100. asses (vn escu) & le mouton, à dix (vne realle). Voicy au reste ce que Varrô touche de ce mot *sacrement*, au 4. de la langue Latine: *Le denier qui en iugemét vient des procez, estoit dit sacrement de* SACRVM; *Car & le demandeur et le defendeur consignoient chacun de leur part és mains du Pontife 50. asses en certaines choses; & en d'autres, plus grande somme. L'argent de celuy qui perdoit sa cause demeuroit confisqué pour estre employé au seruice diuin; & l'autre reprenoit le sien.* Mais il estoit aussi en partie appellé ainsi du serment que faisoient les parties, que Festus appelle *consponsores* ou *coniuratores*. Et à ceste imitation l'argent côsigné *spôsionis pignus*; Isidore au 5. des ethimologies: Dont voicy la formule ancienne du demandeur: QVANDO NEGAS, TE SACRAMENTO QVINQVAGENARIO PROVOCO. Plus: QVA DE RE PETO, LAVDABILITER IVRA. Il estoit au reste és causes particulieres de la valeur du dixiesme de ce à quoy elles se pouuoient monter: & és publiques, du cinquiesme; côme met Pollux. Les Grecs appelloient ces manieres de côsignations, παρακαταβολὴ, & πρυτανεῖα, du Prytanee ou hostel de ville d'Athenes, où l'on nourrissoit aux despens du public ceux qui en auoient bié merité, & fait quelque bon seruice. L'HOMME SACRE, estoit celuy q̃ le peuple pour quelq̃ insigne forfaicture auoit côdâné; & n'estoit pas loisible de l'immoler; mais quicôque l'eust mis à mort n'encouroit en aucune punition pour celà, suiuant la premiere loy Tribunicienne: de maniere que toute meschâte & execrable personne estoit dite sacree. SANCTVM, selô l'opiniô d'Elius Gallus en Festus, est moins que *sacrû*, côbien que ceux qui le violent soiét tenus presque des mesmes peines; ainsi q̃ sont les murs d'vne ville, qui sont reputez estre saincts; & les Tribûs du peuple aussi: Plus certaines loix dites sainctes; dont est venu le mot de *sanctiones legû*, qu'il n'estoit loisible d'enfraindre. *Entre le sacré*, (ce dit il) *& le sainct, & le religieux, Elius racompte ces differences: vn edifice sacré, celuy qui est consacré à Dieu: la muraille saincte qui est autour d'vne ville, le sepul-*

HOMO SACER.

SANCTVM.

chre, ouquel vn mort est ensepuely, ou enterré, on sçait assez qu'il est appellé religieux. Ce qui est sacré, le mesme suyuant la loy & constitution des ancestres est sainct aussi, si qu'il ne peut estre violé sans punition. Le lieu religieux, ouquel il n'est loisible à personne de faire rien; autrement il seroit reputé d'auoir commis quelque chose contre le vouloir des dieux: le mesme est de la muraille, & sepulchre, qui sont tenus pour sacrez, saincts & religieux. Aulugelle liure 4.chap.9. *Massurius Sabinus religiosum ait esse, quod propter sanctitatem aliquam remotum ac sepositum à nobis est; verbum à relinquendo dictum.*

LOCVS RELIGIOSVS.

HOMO RELIGIOSVS.

L'HOMME RELIGIEVX (a-il dit desia) s'étéd non seulemēt enuers les dieux, mais qui est charitable, & officieux à l'édroit des personnes.

DIES RELIGIOSI.

LES IOVRS RELIGIEVX, les noirs & malencontreux, dont il a esté parlé cy deuant.

RES RELIGIOSAE.

LES CHOSES RELIGIEVSES, qu'il n'est loisible de faire sans offenser Dieu; comme à vn homme d'entrer au temple de la bonne deesse, ny d'assister à sa solemnité: Proposer quelque loy au peuple contre les auspices, & les points de la religion: Plaider deuant le preteur à iour prohibé & nefaste.

TEMPLVM.

TEMPLVM signifioit plusieurs choses, cōme nous auons dit, colon.890. & 894. Mais en cest endroit il le faut restreindre à vn lieu sainct consacré à Dieu, comme dit Festus: clos au reste de toutes parts, fors que d'vne entree, selon Varron au 6. de la langue Latine: de figure ronde ordinairement, laquelle Aristote allegue auoir pleu aux anciens sur toutes autres en cest endroit. De celà nous font foy la plus grād' part des temples antiques; dont le Pantheon de Rome, dedié suiuant ce que porte le mot, à tous les dieux, est le plus entier. Il y en auoit aussi de carrez; & entre autres ceux de Ianus: de six, sept, ou huict faces: toutes lesquelles figures à cause de leurs diametres egaux, approchent plus de la ronde que les oblongues. Les temples outre plus estoient ordinairement situez en quelque lieu releué ou de nature ou d'artifice, par marches & retraictes, comme estoit anciennement la Rotonde, où l'on montoit par autant de degrez, comme on y descend maintenant. Ils auoient encore des differences, telles que marque Vitruue au premier, 3. & 4. liures: Car à Iuppiter, à la fouldre, au ciel, au soleil, à la lune, ils estoient tous à descouuert & à l'airte, à cause que leurs puissances & leurs effets nous sont de toutes parts en apert, & luisans: ceux de Mars, Minerue, Hercules, & autres deitez puissantes & valeureuses, d'ordre dorique, comme le plus solide & massif, sans aucunes delicatesses ny ornemens: A Venus, Flore, Proserpine & semblables mignardes deesses, d'ordre Corinthe, enrichy de plusieurs fueillages; gresle au reste & delié. A Iunon, Diane, & liber, d'ordre Ionique, moyen entre les deux dessusdits. Celuy de Mercure, dans le marché: d'Apollon & Liber ioignant le theatre: de Hercules aupres du Cirque & les lisses: de Mars hors la ville, ou au champ appellé ainsi de son nom: de Venus, sur le port: de Bellone & Vulcan hors l'enceinte, aussi bien que de Mars & de Venus: ce qui ne se faisoit pas sans mystere: de Mars à sçauoir, & Bellone, pour denoter que toute guerre & dissention deuoit estre bannie d'entre les citoyens: de Venus; pour en esloigner l'impudicité & delices: & de Vulcan à ce que les edifices fussent exempts des bruslemens. Plutarque question Rom.47. De Ceres semblablemēt hors la ville, afin que le lieu fust plus sainct & deuotieux, quand il ne seroit prophané de la multitude & foulle du peuple.

Diuersitez des temples antiques.

AEDES.

ÆDES, qui signifioit aussi vn temple & lieu sainct; mais plus longuet que large ce semble, à guise presque de nos nefs d'Eglise, auoit plus d'vne entree: & estoit leur rez de chaussee à fleur de terre pour y entrer à plain pied sans monter, ainsi qu'à nous ordinairemēt: Parquoy Varron au 4. de la langue Latine le deriue d'*aditus, quòd plano pede* (ce dit-il) *aditur.* Seruius le tire de *Edo*, manger, à cause des repas que ceux qui sacrifioiēt, y faisoiēt. To⁹ ces lieux saincts au reste appellez *Aedes*, n'estoiēt pas tēples, ce dit Varrō au 6. & Aulugelle liure 14.cha.7. par ce qu'elles estoient toutes sacrees, & les temples non tous: Parquoy *l'aedes* ne se pouuoit transporter autre part sans la dessacrer premierement. Pline à l'Empereur Traiā: *Dispice ergo domine an putes aedem, cui nulla lex dicta est, salua religione posse transferri*: lesquelles loix ou statuts contenoient entre autres choses, si ceste æde estoit temple ou non: Festus; *Huius aedis lex nulla extat, neque templum habeat, nec ne scitur:* Et estoient ces statuts escrits par dedans en la partie de derriere. Varron au 4. *Quod post aedem Saturni in aedificiorum legibus, parietes postici muri sunt scripti.* Dequoy nous pensons auoir dit cy deuant quelque chose; & en mettrons cy apres la formule, extraicte d'vn marbre antique, au 2. liure, sur la dedicace du temple de Iupiter Capitolin, faicte par le Consul Horace, compagnon de Publicola.

FANVM.

FANVM, de *Fari prononcer, parler*, pour les paroles que le Pontife prononçoit en sa limitatiō & dedicace. Varron au 5. *Hinc fana nominata, quòd Pontifices in sacrando fati sunt finem.* C'est cōmunement vn lieu sainct moindre que le *templum*, ny *aedes*: de là sont venus *profano*, & *defano*, degrader: Arnobe, *Spatiola templorum defanata.*

DELVBRVM.

DELVBRVM, Varron au 8. de la langue Latine, le prend pour vn tēple, au deuant duquel il y a vne place ou paruiz, (*area*) cōsacree aux dieux auec des autels & images. Seruius sur le second de l'Eneide le fait venir de *diluere*, pource que soubs vn mesme toict sont cōprises & reuerees diuerses deitez: *Delubrum dicitur, quod vno tecto plura amplectitur numina, quia vno tecto diluitur; vt est Capitolium, in quo est Iuppiter, Iuno, Minerua.* Mais Isidore prend ce mot de *diluere* d'vn autre sens,

sens, comme si c'estoit destremper; & que *Delubrum* fust vn temple où il y eust vne fontaine, ou autre eau viue dedans. De AREA, nous en auons parlé en la colonne 626. Et de LVCVS, en la 624. Seruius le deriue par vne contremaniere de parler, de *Luceo*, parce qu'il est sombre & obscur, à cause de la quantité d'arbres espois dont il est enuironné tout autour, lesquels il n'estoit pas loisible de coupper ny abattre.

Area. Lucus.

Cella. Sacrarium.

CELLA, vne chappelle secrette au temple, où l'on retiroit les sacrez ioyaux, images & reliquaires, comme à nous est la sacristie ou thresor, que les Latins appellent *Sacrarium*; lequel signifie aucunefois tout le temple, & *Cella* simplement vne chappelle, & oratoire : modernemēt, pour la Sellule d'vn hermite ou religieux.

Tesca, arx.

TESCA, & ARX, sont aussi appropriez à des lieux saincts. Voyez la colonne 895.

Bidental.

BIDENTAL est vn lieu frappé de la fouldre, & par consequent tenu pour sainct & religieux. Nous en auons parlé en la colonne 679. soubs le mot de PVTEAL. Car les anciens Romains reconcilioyent fort soigneusemēt tous les lieux frappez de la fouldre, & en recueilloyēt les fragmens & marques, y instituans vn Prestre ordinaire, qui sur vn autel dressé tout expres, sacrifioit des moutons ou brebis, appellez *Bidentes*, dit Festus, pource qu'ils ont deux dents plus lōgues que les autres. *Bidental* encore estoit pris pour vn homme touché de la fouldre, Perse;

Triste iaces lucis, euitandúmque bidental.

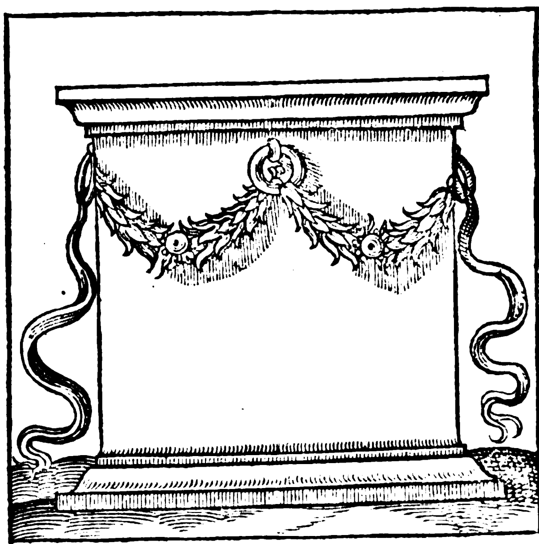
CE SONT LES mots à peu pres des lieux consacrez enuers les anciens Romains. Restent maintenant les particularitez qui en dependoyent. Et en premier lieu *Altare* & *Ara*, qui signifient l'vn & l'autre ce que d'vn seul mot nous disons *autel*; mais nous n'auons pas dequoy exprimer la difference qu'ils y mettoyēt. Car tous les sacrifices des Gentils estoyent de trois sortes, comme met Lactance le Grammairien sur le 7. de la Thebaïde; ou en des fosses creusees en terre pour les Dieux infernaulx; ou en de bas autels (*aræ*) aux terrestres; ou en des foyers hault esleuez (*altaria*) aux celestes : Porphyre le dit d'vne autre sorte; qu'on dressoit des temples & des autels (*aræ*) aux celestes; aux terrestres des foyers; & aux HEROËS semblablemēt: aux soubs-terrains, des fosses; au monde, Nymphes, & autres semblables, des cauernes ou grottes. Festus; qu'aux Dieux d'enhaut estoit dedié *l'altare*, dit ainsi de sa hauteur & exaulcement; & pour cette cause il y auoit tousiours quelque marchepied à l'entour pour le releuer dauantage, ainsi qu'à nous sont presque tous les autels; & aussi pource que ceux qui y sacrifioyent tenoyent les mains esleuees en haut vers le ciel. Aux Dieux terrestres, en vn autel bas comme vn foyer : & aux infernaux dedans des fosses creusees en terre, selon le plus & le moins, conformes à l'exaulcement des autels consacrez aux celestes. Aux deux derniers estoit approprié le mot de *ara*, & aux trois bien souuent encore. Qu'il y eust de la differēce, ce lieu de Veranius tiré du premier des Annales de Fabius Pictor le demonstre : *Exta porriciunto, Diis danto in altaria, Arámve, Focúmve; eóve quo exta dari debebunt.* Varron au 4. de la langue Latine tasche de le deriuer de *area*, vne place nette & deliure de tous bastimens, & immundices, par ce que l'autel en semblable doit estre pur & net: *Propter horum similitudinem loca in vrbe pura, areæ, à quo potest etiam ara Deûm esse, quod pura; nisi potius ab ardore, ad quem vt sit, fit ara.* Mais au 5. des choses diuines il le fait venir de *Ansa*, anse; pourautant qu'il failloit que ceux qui faisoyent leurs prieres tinssent l'autel empoigné par les coings, ainsi que des anses; suyuant ce que marque Virgile en plusieurs lieux, & mesmes au 6. de l'Eneide:

Talibus orabat dictis, arásque tenebat.

Et en vn autre:

Tango aras, mediósque ignes.

Car comme dit Macrobe au liu. 3. chap. 2. *Litare sola non potest oratio, nisi & is qui deos precatur, etiam aram manibus apprehēdat.* Les anses se rapportoyēt à peu pres à ce que met le Pseaume 118. des cornes, cōme il l'appelle, de l'autel. Isidore le veut faire venir de *Ardeo*, à cause qu'on y brusloit les victimes, suyuant ce que dessus de Varron. Et quelques autres de ἀράομαι, faire ses vœuz & prieres. Voicy vn autel representé de l'antique, auec ses ornemens de festons, & liasses pendantes des anses.



Ces festons au reste n'estoyēt pas tousiours vns, ny d'vne mesme sorte d'herbes, combien qu'elles fussent toutes comprises soubs ce mot de Verueines, dont nous parlerons plus à plain cyapres en Tullus Hostilius, ains auoit chaque Dieu la sienne particulierement à luy dediee; dont outre les festons dessusdits ils mettoyent des faisseaux sur l'autel, & quelque fois des gazons & mottes auec les herbes y attachees, lesquels faisseaux ou gros bouquets d'herbes estoyent appellez *Struppi* : Festus; *Struppi vocabantur in puluinaribus fasciculi de verbenis facti, qui*

pro deorum capitibus ponebantur. Atteius estime ce mot estre venu du Grec στρόφιον, qui signifie vn bandeau ou guirlande; dont celle de Iuppiter estoit d'vne maniere de chesne appellé *Esculus:* d'Apollon, de laurier: Minerue, d'oliuier: Venus, de meurthe: Hercules, de peuplier: Bacchus, de lyerre, pampre, & rameaux de figuier: Pan, de pin: Syluain, & Pluton, de cypres.

MENSA. OVTRE les deux sortes d'autels dessusdits *Altare*, & *Ara*; il y auoit encore la table comprise és choses sacrees, dressee és temples pour les Epulons, & les Prestres; ensemble ceux qui y auoyent sacrifié, lesquels y banquettoyent de la portion à eux reseruee de leurs victimes. Nostre religion (sans toutesfois vouloir mesler les choses sainctes auec les prophanes) vse bien de ce mot *table* pour la saincte communion de l'Eucaristie: & en plusieurs endroits des escritures, de *la table du Seigneur*; dont celle de l'ancien testament estoit la figure, en Exode 25. & 37. où il y met des anses pour la porter, à propos de ce que dessus; auec les vases & vstanciles, le tout d'or pur. Mais pour se retenir au paganisme sur lequel est fondé nostre histoire; voicy ce qu'en met Macrobe, liure 3. chap. 11. sur ce passage du 8. de l'Eneide; *In mensam læti libant, diuósque precantur*, où il allegue le droict Papyrian; lequel portoit, que les tables dediees és téples tenoyét lieu d'autels: *vt in templo* (ce dit-il) *Iunonis Populoniæ augusta mensa est. Car autre chose sont les vases & la vaisselle des temples; & autres les ornemens d'iceux. Ce qui depend des vaisseaux & autres tels meubles, sont les vstancilles où les sacrifices se font tousiours, dont la table obtient le premier lieu, sur laquelle lon met les viandes, les offrandes & oblations, tant des bruuages que des deniers: là où les ornemens sont les rondelles, coronnes, & semblables dons qu'on y pend; qui ne sont pas dediez auec le temple: si sont bien les autels & la table au mesme iour de la dedicace: Tellement que la table dediee au temple acquiert lieu & vsage d'autel; & des sacrees couches & oreilliers où l'on assiet les Dieux au banquet.* Mais en cest endroit il est bien requis de sçauoir pour l'intelligence de l'antiquité Romaine, & de plusieurs mots d'icelle, qui sont presque autant de formules; qu'il y a difference entre cósacrer & dedier; encore que bien souuent ils se confondét l'vn pour l'autre: soubs lesquels deux est compris tout ce qui s'offre & presente à Dieu. La consecration donques ne se faisoit sinon par les Pontifes & Tribuns du peuple, comme estans sacresaincts; & en icelle se souloit tousiours dresser vn autel, pour plus grãde solemnité & religion, ainsi que le tesmoigne Ciceron en l'oraison pour sa maison: La dedicace est ce qui s'offre aux Dieux *conceptis verbis*, auec des mots prononcez & exprés: ce qu'importe à peu pres le mot de *dedico*, composé de *Do*, & *dico*; comme plusieurs inscriptions antiques le monstrent: Au moyen dequoy il signifie aussi exposer, selon que l'explique Nonius Marcellus sur le premier des annales de Cecilius: *Legati mandata dedicant*; c'est à dire, exposent leur charge. D'auantage la dedicace d'vn temple & autre lieu se pouuoit faire par vn homme lay, comme vous voyez au 2. liure, fueillet 58. ligne 14. *Horatius Consul tenens postem, precationem peragit, & dedicat templum.* Il y a pareillement de la difference entre *sacra* & *sacrificia*, combien qu'ils se mettent ordinairement aussi l'vn pour l'autre, au moins *sacra* pour les sacrifices. *Sacra* donques, assauoir tout ce qui concernoit le seruice diuin, ne se pouuoyent faire sinon en lieu sainct & consacré; dont le Iurisconsulte Vlpian a definy le lieu sacré estre celuy qui auoit esté consacré: & le *sacrarium*, celuy où particulierement se gardoyent les choses sacrees: mais les sainctes estoyét celles q̃ n'estoyét ny sacrees ny ꝓphanes: celà enuers nous se pourroit representer à peu pres; comme par le calice, la plattine, le corporalier, pour les choses sacrees: vne nappe d'autel, les chasubles, le benoistier, & semblables, pour les choses sainctes, qu'il n'est pas (ce met Martianus Capella) loisible nomplus de cõtaminer par mespris: voulant tirer ce mot de *sanctum*, de *sagmina*, autrement dittes les Verueines, tenuës en tresgrande recommandation & respect. Isidore le veut faire venir du *sang*; *Sanctus* (dit-il) *à veteri consuetudine appellatus est, eo quòd ij qui purificari volebant, sanguine hostiæ tangebantur, & ex hoc sancti nomen acceperunt.* Mais nous en auons parlé cydessus. Le sacrifice se pouuoit faire en toutes sortes de lieux sacrez & prophanes, car ce mot comprend generalement tous les deuoirs & recognoissances dont nous pouuons vser deuëment au seruice diuin, selon les ceremonies requises: Et de là sacrifier est par Socrates dedans l'Euthiphron de Platon expliqué estre presenter aux Dieux des dons & offrandes: & vouër, est leur requerir quelque chose soubs promesse de quelque recognoissance particuliere enuers eux. A ce propos des vœuz, nous trouuons deux locutions fort frequentes és autheurs Latins, & mesmes en Tite Liue: *Reus voti*, & *damnatus voti*. REVS VOTI, en Macrobe liure 3. chapit. 2. est quand on a fait quelque vœu à la diuinité dont on luy demeure obligé de l'accomplir: Virgile au 3. de l'Eneide:

Vobis lætus ego hoc candentem in littore taurum
---Constituam ante aras, voti reus.

La maniere & formule de ces vœuz-là, se voit entre autres infinis passages au 10. liure, fueillet 32. lig. 43. *Bellona si hodie nobis victoriam duis, ast ego templum tibi voueo.* DAMNATVS VOTI, quãd on a desia effectué son vœu & promesse. Mais Macrobe est à bon droict repris là dessus; parce que *Reus voti* s'entend du simple vœu qu'on fait soubs condition de l'accomplir, si la priere est exaulcee; apres lequel exaulcement, & qu'on ait obtenu ce qu'on demande, on est dit *damnatus voti*, comme obligé à effectuer ce qu'on a promis. Ce que les deux mots emportent de soy en iustice: car *reus* est celuy qui y est appellé, estant encore

La difference d'entre *consecro*, & *dedico*.

La difference d'entre *sacra*, & *sacrificia*.

SACRIFICIVM.

Reus voti, & *damnatus voti*.

Erreur de Macrobe.

encore l'euenement de la cause incertain & en doute: *Et damnatus*, quand il est condamné. Ce que dessus nous est assez donné à entendre par ce lieu cy de nostre autheur au 5. liure, fueillet 232. lig. 41. *Furere ciuitatem, quæ damnata voti omnium rerum potiorem curam, quàm se religione exoluendi haberet.* Par où il appert, que *damnatus voti* n'est pas celuy qui s'est acquitté de son vœu, ains qui en est encore obligé & tenu. Mais pour retourner à nostre propos, Isidore restreint dauantage le sacrifice, à celà seulemẽt qui est bruslé sur l'autel; enquoy sont comprises les oblatiõs, tãt des choses inanimees, que de celles qui ont vie & sentiment. LES SACRIFICES au reste estoyent de trois sortes; PVBLIQVES, autrement populaires, comme les nomme Labeo, que faisoyent en general tous les citoyens aux fraiz du publiq, puis qu'ils estoyent pour le salut & conseruation d'iceluy: PRIVEZ ou particuliers, à chacune race & famille à par soy; & aux personnes encore: Festus; *Publica sacra, quæ publico sumptu pro populo fiunt; quæque pro montibus, pagis, curiis, sacellis. At priuata, quæ pro singulis hominibus, familiis, & gentibus fiunt.* A ces deux, enuers nous se rapportẽt le seruice ordinaire qu'on fait és Eglises pour le regard des sacrifices publiques; & quant aux particuliers, les fondatiõs de saluts, obits, & autres semblables. TIERCEMENT, il y auoit les sacrifices, dicts peregrins ou estranges; quand les Romains ayans expugné quelque ville transportoyẽt de là les Dieux tutelaires & protecteurs assistans du lieu, auec leurs mysteres & ceremonies, à Rome; ainsi qu'on peut veoir au 5. liure, fueil. 230. de Iunon Reyne, qui fut cõduitte de Veies sur le mõt Auentin: Esculape, en l'Epitome de l'onziesme liure, fueillet 459. Et Cybele, autrement la grande mere des Dieux au 21. dont nous auons amené le lieu entier cy-deuant en la colonne 782. De Ceres, & tout plein d'autres. Ces trãsportemens de Dieux estoyent l'vn des plus grands & cachez secrets des anciens Romains; car en premier lieu ils presupposoyent, ainsi que le deduit bien au long Macrobe, liure 3. chap. 9. sur ce passage de Virgile:

Excessere omnes adytis, arísque remotis
Dij, quibus imperium hoc steterat;

Que toutes les villes estoyent en la sauuegarde & protection de quelque Dieu, qu'ils appelloyent le local, Tutelaire, Genie, & gardien: le mesme Poëte; *Custos Soractis Apollo.* Celà s'obserue encore en nostre religion; car il n'y a paroisse ny ville mesmes ou village qui n'ayent son Sainct particulier, cõme aussi ont les mestiers, lequel ils appellent Patron; & dont ils ne celebrent solemnellement la feste. Tels furent anciennement és entours de Rome le Dieu Deluentin és Crustrumeniens: des Narnians, Viridian: des Asculins, la Deesse Anchatie: des Volsiniens, Nursie: des Otriculains, Valence: des Sutriniens, Nortie: des Falisques, le pere Curis, qui fut vn des surnoms de Iunon: des Latins, Faune: des Sabins, Sancus, ou Sanctus: de Minturnes, Marique: d'Aquilee, Fellene: des Romains, Quirin, qui est le mesme que Romulus. Neaumoins Macrobe en ce mesme lieu met q̃ quelques-vns veulent que ce fust Iuppiter, les autres la Lune: quelques-vns Angerone, qui tenant son doigt plaqué contre les leures denote le silence: les autres à quoy il s'arreste le plus, *Ops consiuia*, que Varron és liures de la langue Latine dit auoir vne chappelle au Palais, où il n'estoit loisible à personne d'entrer fors aux vierges Vestales, & au Prestre publique; & la prend pour la terre comme nous auons dit cy-deuant colon. 690. les autres pour Diane; ou pour Rhee. Mais Pline liure 28. chapit. 2. allegue de Verrius Flaccus, qu'és sieges des villes & places fortes, les Romains auoyent de coustume auant toutes choses, de faire euoquer par leurs Prestres, le Dieu en la protection duquel la ville estoit; luy promettans le mesme reng & respect, ou plus grand encores à Rome, laquelle ceremonie estoit contenuë és registres pontificaux: Parquoy on auroit caché & tenu fort secret le nom du Dieu tutelaire de Rome, de peur que les ennemis n'en voulussent faire de mesme. Et au 3. liure chap. 5. il dit que Valerius Soranus pour l'auoir osé proferer, en mourut sur le champ: Plutarque question Rom. 61. Aussi la figure de Rome representee és medailles antiques, est tousiours la teste couuerte d'vn cabasset, pour denoter non seulement son inclination belliqueuse, comme estant prouenuë du Dieu Mars, mais q̃ son vray nom secret & mystique deuoit estre tenu couuert & caché, n'estant loisible à personne de le reueler: Neaumoins vn Gergithius le dit auoir esté CEPHALON, qui est comme vne allusion à ce mot Capitole: mais celà n'est pas accompagné de grande authorité. Macrobe adiouste à ce que dessus, que les Romains faisoyent ces euocations quand ils se voyoyent prests & comme asseurez de prendre la place; estimans que sans celà ils y auroyent encore de l'empeschement: & quand bien ils n'en auroyent point, ils faisoyent neaumoins conscience d'auoir les Dieux comme pris de force & captifs. Celà se peut veoir au 5. liure, fueillet 229. ligne 18. où Camille fait luy-mesme cette euocation à Iunon: *Tuo ductu Pythice Apollo, tuóque numine instinctus pergo ad delendam vrbem Veios, tibique hinc decimam partem voueo.* TE SIMVL *Iuno Regina, quæ nunc Veios colis, precor, vt nos victores, nostram, tuámque mox futuram vrbem sequere, vbi te dignum amplitudine tua templum accipiat.* En ces mots est contenu en premier lieu vne certaine forme de deuouëment au Dieu Apollon; & puis l'euocation de Iunon patrone de Veies. Quant au deuouëment, Macrobe allegue qu'il n'y auoit que les Dictateurs, & autres chefs d'armees qui le peussent faire, dont il insere cette formule & teneur prise d'vn fort ancien liure,

Trois sortes de sacrifices en general.

Ops consiuia.

Dieux particuliers appellez Tutelaires, ou patrons des lieux.

PERE DIS, OV LA PVISSANCE DE IVPPITER ES ENFERS; OV DE QVELQVE AVTRE NOM QV'IL SOIT LOISIBLE VOVS APPELLER, IE VOVS REQVIERS QVE TOVS VOVS VVEILLEZ REMPLIR CETTE VILLE DE CARTHAGE, ET L'ARMEE QVE IE SENS EN MOY-MESME DE DIRE, DE FVITTE, DE CRAINCTE ET FRAYEVR: ET CEVX, QVI CONTRE NOS LEGIONS, ET NOSTRE ARMEE PORTERONT ARMEVRES ET ARMES, QVE VOVS CES ARMEES LA', ET CES ENNEMIS; CES HOMMES, VILLES, ET LEVRS CHAMPS: ET QVI HABITENT EN CES LIEVX, CONTREES, TERRITOIRES, ET VILLES; VOVS LES EN EMMENIEZ DEHORS, ET PRIVEZ DE LA DERNIERE LVMIERE: ET L'ARMEE DES ENNEMIS, LEVRS VILLES, TERRES LABOVRABLES, QVE I'ENTENDS EN MOY-MESME DE DIRE; QVE CES VILLES-LA', LEVRS CHAMPS, TESTES, ET EAGES, VOVS LES AYEZ POVR DEVOVEZ ET CONSACREZ, AVX MESMES LOIX ET CONDITIONS, QV'ONQVES FVRENT LES PLVS FORTS ENNEMIS DEVOVEZ: CAR IE LES VOVS LIVRE ET DEVOVE AV LIEV DE NOVS, SELON LA PVISSANCE ET AVCTORITE' DE MON MAGISTRAT, ET COMME PROCVREVR DV PEVPLE ROMAIN, DE NOZ FORCES, ET LEGIONS; A CE QVE VOVS LAISSIEZ DEMEVRER SAINS ET SAVVES, MOY, MON CREDIT ET AVTHORITE', LES LEGIONS, ET ARMEE NOSTRE, POVR LE PRESENT EMPLOYEES EN CEST AFFAIRE. SI AINSI VOVS LE FAICTES; QVE IE LE SÇACHE ET APPERÇOIVE; EN CE CAS QVICONQVE FERA CEVEV-CY; OV IL LE FERA QV'IL SOIT TENV POVR BIEN ET DEVEMENT FAIT, PAR LE SACRIFICE DE TROIS MOVTONS NOIRS. IE VOVS EN SVPPLIE ET REQVIERS, MERE TERRE, ET VOVS IVPPITER. *Quãd il nomme la terre il la touche auecques les mains: quand il dit Iuppiter, il les leue en hault vers le ciel: & quand il promet d'admettre le vœu, il touche des deux mains ſa poictrine.* Vous auez deux autres formules de deuouëmens au 8. liure, fueillet 343. ligne 7. & au 10. liure, fueillet 441. des deux Deciens, pere & fils. Au regard de l'Euocation, Macrobe en met vne de cette teneur.

Formule de l'Euocation.

SI C'EST VN DIEV, OV VNE DEESSE, EN LA PROTECTION DE QVI SOIT LE PEVPLE, ET LA CITE' DE CARTHAGE; ET VOVS PRINCIPALEMENT CELVY-LA' QVI AVEZ PRIS SOVBS VOSTRE CHARGE LA TVTELLE ET MAINTENEMENT DE CETTE VILLE, ET DES HABITANS; IE VOVS SVPPLIE, IE VOVS REVERE, ET VOVS DEMANDE CETTE GRACE, QVE VOVS VVEILLIEZ ABANDONNER LE PEVPLE ET LA CITE' DE CARTHAGE: DELAISSEZ LES LIEVX SAINCTS, LES TEMPLES, LES SACRIFICES ET LEVR VILLE; ET VOVS EN ALLIEZ HORS DE LA' SANS EVX: METTIEZ A CE PEVPLE, ET A SA CITE' PEVR, CRAINCTE, ET VNE OVBLIANCE: ET LES QVITTANS VENIEZ A ROME DEVERS MOY, ET LES MIENS: OV NOZ SAINCTS LIEVX, TEMPLES, SACRIFICES, ET LA VILLE VOVS SOIT PLVS AGREABLE, ET RECOMMANDEE. QVE VOVS VVEILLEZ OVTRE PLVS PRENDRE LA SVPERINTENDENCE ET CONDVITTE, DE MOY, DV PEVPLE ROMAIN, ET DE MES SOLDATS, A CE QVE NOVS SÇACHIONS ET ENTENDIONS CE QV'IL NOVS FAVT FAIRE. SI AINSI VOVS LE FAITTES, IE VOVS VOVE DES TEMPLES ET IEVZ.

MAIS POVR REVENIR aux ſacrifices; entre les publiques eſtoyent ceux qu'on appelloit *Stata*, fixes, ordinaires, & immobiles, qui ſe faiſoyẽt tous les ans à vn meſme iour, ſelon que nous les ſpecifierons cy-apres, au rebours des extraordinaires qu'on appelloit *Indicta*. Il y auoit auſſi les grandes feſtes ſolemnelles, autrement dittes anniuerſaires, qu'il n'eſtoit pas loiſible de remettre ne differer; ainſi que dit Seruius ſur le 8. de l'Eneide; comme à nous Paſques, l'Aſcenſion, Pentecoſte, Noel; & les obits & fondations: enſemble autres ceremonies; telles qu'eſtoyent les *Chariſtia*, ou banquet ſolennel entre ceux d'vne meſme race: Valere liure ſecond, chap. premier: *Conuiuium etiam ſolemne maiores inſtituerunt, idque Chariſtia appellauerunt.* Laquelle difference eſt teſmoignee par ce lieu cy de l'oraiſon du Cenſeur Caton contre Veturius; *Quod ſacra ſtata, ſolemnia, ſancta deſeruiſti:* & celle des feſtes & ſacrifices ordinaires d'auec les Indicts ou denoncez par Ouide au premier des Faſtes:

SACRIFICIA STATA.

Ter quater euolui ſignantes tempora faſtos,
Nec ſementinæ eſt vlla reperta dies.
Tum mihi (ſenſit enim) lux hæc indicitur, inquit
Muſa: quid, à faſtis non ſtata ſacra petis?

Beaucoup de particularitez de la religion au reſte ſe trouuent touchees dans le deſſuſdit Valere, liure & chap. premiers, mais empruntees de

mot à

mot à mot de Ciceron en l'oraison des respõses des Aruspices: *Noz ancestres ont voulu que les ceremonies ordinaires & solemnelles fussent expliquees par la science & traditions des Pontifes: l'approbation de tous les affaires de la Republique, par l'obseruation des Augures: les predictions d'Apollon, par les liures des prognostiqueurs: la diuersion des prodiges & monstres, par la discipline des Hetrusques, suyuant l'ancienne institution. Outre plus on vacque au seruice diuin, quand il est question de se recommander aux Dieux, par des oraisons & prieres: de leur requerir quelque chose, par des vœux: de s'acquitter des biens-faits qu'on en a receuz, & les recognoistre, par des remerciemens, actiõs de graces, & offrandes: de sçauoir quelque chose de leur volonté, par les entrailles des victimes, & les sorts: quand il est question de s'employer à quelque solemnelle ceremonie, par des sacrifices, lesquels expient quant & quant & diuertissent les menaces & denonciations des fouldres & fascheux presages.*

La plus part des ceremonies anciennes Romaines, touchees icy par Ciceron.

OR TOVS les mysteres & ceremonies des anciens Romains dependoyent de quattre ou cinq choses; des festes & solemnitez; des sacrifices & seruices qui s'y faisoyēt: des lieux saincts, dont nous auons parlé cy-dessus: & des personnes ordõnees sur le faict de la religion. Ce mot au reste de ceremonie viēt ou de la ville de Cere, comme dit Valere liure & chap. premiers, en laquelle à la fuitte de Rome furent humainement receuz les Prestres, les Vestales, & leurs reliquaires; Tite Liue liure 5. fueil. 245. ligne 6. ou de *Cerus*, qui en langage ancien signifioit *sainct*: quelques-vns le veulent tirer de *Ceres*: Festus, de *Careo*, & Aulugelle aussi liure 4. chapit. 9. *Religio à reliquendo verbum dictum; tanquam cerimoniæ à carendo*: Pource qu'il failloit que quelques ministres ayans à faire leur office s'abstinssent de certaines choses, aucunefois par dix iours, d'autres par trente; dont elles estoyent dittes *Denariæ ceremoniæ*, & *tricenariæ*. Pour donques commencer aux festes & solemnitez, nous en mettrons icy quelques vnes des principales, selon le cours & ordre de l'annee du Roy Numa.

Ceremonie, d'où ainsi appellees.

IANVIER.

AGONALIA.

LES AGONALES. Il y en auoit d'autres le 21. d'Auril, le iour de la solemnité des Palilies, qui estoit la natiuité de Rome: Ces cy estoyent le 9. de Ianuier, où lon sacrifioit vn mouton; cõme vous le pouuez auoir veu deduit bien au long en la colonne 753. Valere, comme met Macrobe au premier des Saturnales, chapit. 4. en attribue l'inuention à Numa.

COMPITALIA.

LES COMPITALES. C'estoit vne solemnité qui se celebroit non à iour ordinaire & prefix, mais selon que le Magistrat l'ordonnoit, tantost en vne saison, tãtost en l'autre, dõt ils estoyēt nombrez entre les feries conceptiues, ainsi que nous auons dit cy-deuant. Cette feste & ceremonie se faisoit és carrefours tant des villes que de la cãpagne, dõt elle auroit esté ainsi appellee de *Compitum*, qui signifie *vn carrefour*, cõme dit Festus; & Varron aussi, qui l'attribue aux Lares: Pline pareillement au dernier chap. du 36. liure, où il dit qu'elle fut instituee par Seruius Tullus, qui se mescroyoit auoir esté engēdré du Lar familier, qui est le Dieu assistant au foyer domestique: ce qui auroit meu Caton à ce mesme propos de dire au 5. des choses rustiques: *Rem diuinam Compitalibus, nisi in compito, aut foco ne faciat.*

CARMENTALIA.

CARMENTALIA. Le quinziesme iour par les dames Romaines; comme nous auons dit en la colonne 709. & 918.

FEVRIER.

VINALIA.

LES VINALES. Elles furent doubles; les premieres le 21. iour de Feurier pour taster des vins nouueaux: car les vins d'Italie, & de là en outre, ne sont pas si prompts à boire comme les nostres. Pline liure 18. chapitre 29. *Vinalia priora quæ ante hos dies sunt, IX. Calendas Martij, degustandis vinis instituta.* A quoy Festus adiouste qu'on en tastoit vn peu, & en faisoit-on vne effusion à l'honneur de Iuppiter: *Vinalia diem festum habebant, quo die vinum nouum Ioui libabant.* Et toutesfois il semble selon Varron que ce fussent celles des vendanges; car il dit ainsi au 5. *Vinalia à vino. Hic dies Iouis non Veneris. Huius rei cura non leuis in Latio. Nam aliquot locis vindemiæ primùm à sacerdotibus publicè fiebant; vt Romæ etiam nũc: nam flamen dialis auspicatur vindemiam, & vt iussit vinum legere, agna Ioui facit: inter cuius exta cæsa & porrecta, flamen prorsus vinum legit. In Thusculanis sacris est;* VINVM NOVVM NE VEHATVR IN VRBEM, ANTE QVAM VINALIA KALENTVR. Car le sacrifice de l'agneau blanc par le Flamen dial qui estoit le ministre de Iuppiter, monstre que ces Vinales estoyent à l'honneur de ce Dieu; mais ce qui suit puis-apres du mesme autheur monstreroit que c'estoyent celles qu'on appelloit les Rustiques qui se celebroyēt le 21. iour d'Aoust, si ce n'estoit qu'il a dit cy-dessus, que ce iour-là est de Iuppiter, & non de Venus; & icy il semble l'attribuer à Venus quand il dit: *Vinalia rustica dicuntur ante diem XII. Calendas Septembris; quòd tum Veneri dedicata ædis, & horti eius tutelæ adsignantur, ac tum sunt feriati olitores.* Mais voicy d'autre part Ouide & Plutarque qui ameinent vne autre difficulté, celuy-là au 4. liure des Fastes descriuant le mois d'Auril dedié à Venus, met tout resolument les Vinales de Iuppiter en ce mois-là; dõt il racõpte vne telle fable ou histoire, que cite aussi Macrobe liu. 3. chap. 5. Que Mezentius chef des Thoscãs, ayãt enuoyé deuers Eneas luy offrir la paix, pourueu qu'il luy voulust payer certain tribut de vin; & Eneas refusé tout à plat de ce faire, il auroit pour encourager ses gens au combat, promis de leur donner force vin à boire; & Eneas au contraire voüé tout le sien aux Dieux: duquel ayãt

gaigné la bataille, il offrit à Iuppiter tout celuy qu'il recueillit celle annee:

Venerat Autumnus calcatis sordidus vuis,
Redduntur merito debita vina Ioui.
Dicta dies hinc est Vinalia, Iuppiter illa
Vendicat, & festis gaudet inesse suis.

Tellement que sans doute ces Vinales de Iuppiter estoyent en Auril, le 23. d'iceluy.

Dicta Pales nobis est, iam Vinalia dicam:
Vna tamen media est inter vtramque dies.

Car les Palilies estoyent le 21. Et toutesfois le Poëte se contrariãt à ce que dessus, a dit auparauant que la feste estoit attribuee à Venus, & le iour à Iuppiter:

Cur igitur festum Veneris Vinalia dicant,
Quæritis? Et quare sit Iouis ista dies.

Ce que Macrobe confirme, liure premier des Saturn. chap. 4. allegant Masurius au 2. des Fastes: *Vinaliorum dies Ioui sacer est, non vt quidam putant Veneri.* Et celà se conforme à Varron; *Hic dies Iouis non Veneris:* lequel au premier de ses rustiques attribuë ceux du mois d'Aoust à Venus, comme nous dirons cy-apres. Et neaumoins Plutarque en la 45. question Romaine dit que Eneas dedia tout ce vin à Venus; en memoire dequoy du depuis on obserua celle coustume d'en espandre vne grand' quantité deuant son temple le iour de sa feste qu'on appelloit *Veneralia.* Voyez par là les grandes cõtrarietez & incertitudes des meilleurs autheurs touchãt l'antiquité Romaine: parquoy ce seroit chose trop temeraire de se penser mettre à la trauerse, pour en vouloir rien donner de certain.

LVPERCALIA. LES LVPERCALES le quinziesme. Nous en auons parlé abondamment cy-deuant en la colonne 887.

FORNACALIA. LES FORNACALES, vn sacrifice qui se souloit faire tous les ans le 18. dit ainsi des fours estans és boullengeries pour y rostir le froment, selon Festus: car il failloit qu'il fut ainsi preparé pour les sacrifices, comme nous dirõs cy-apres: Fornax Deesse. ou de la Deesse *Fornax*, pource que deuant l'vsage du pain à Rome on souloit rostir le fromẽt, ainsi que font les Indiens leur Mahiz, c'est ce gros bled dont les fueilles semblent à des rouseaux, & y en a de iaulne, & de rouge: Lactance liure premier chap. 20. *Quis non rideat Fornacem Deam, vel potius doctos viros Fornacalibus operari?* Ouide au 6. des Fastes l'appelle *Fornacalis: & Fornacali sunt sua sacra Deæ.* Si d'auenture ce n'estoit vne autre que *Fornax*; car au second il met cette feste non entre les ordinaires, mais les Indictiues:

Facta Dea est fornax, læti fornace coloni
Orant, vt vires temperet illa suas.
Curio legitimis tum Fornacalia verbis
Maximus inducit; nec stata sacra facit.

Cette solemnité au reste se celebroit par les Tribuz; & qui ne sacrifioit deuëment, estoit tenu de se faire expier & absouldre le 20. d'Auril, à la feste des Quirinales, appellee la feste des fols. Festus la met, comme elle est, entre les publiques, auec quelques autres, que tout le peuple souloit faire. *Popularia sacra sunt, vt ait Labeo, quæ omnes ciues faciunt, nec certis familiis attributa sunt: Fornacalia, Palilia, Lararia (vel Compitalia) porca præcidanea.*

LES CHARISTIES le 20. d'Auril, auec la feste des Quirinales: voyez la colonne 915. CHARISTIA.

LES TERMINALES du Dieu Terme, & de tout ce qui en dependoit. Voyez bien au lõg en la colonne 691. sa feste estoit le 23. Il y en a vn enigme dans le 10. d'Aulugelle, chap. 6. que Politian interprete. TERMINALIA.

LA FVITTE DV ROY: le iour assauoir que les Rois furent du tout dechassez de Rome, & que Tarquin le superbe s'enfuit auec toute sa mesgnie, dõt fut fait depuis tous les ans au mesme iour vne grand' feste & solemnité de resiouïssance publique, laquelle, comme dit Festus, fut ainsi appellee: *Regifugium sacrum dicebant quo die Rex Tarquinius fugerit è Roma.* Et Ouide au 2. des Fastes: REGIFVGIVM.

Nunc mihi dicenda est regis fuga, traxit ab illa
Sextus ab extremo nomina mense dies.
Tarquinius cum prole fugit, capit annua Consul
Iura, dies regnis illa suprema fuit.

Sainct Augustin liure 18. de la cité de Dieu, ch. 6. parlant de ce dechassement & extinction des Rois à Rome, dit que celà aduint au mesme temps que les Iuifs apres les soixante dix ans de leur captiuité prophetisee par Ieremie, en furẽt du tout deliurez la seconde annee du regne de Darius fils d'Histaspes: cõme s'il y eust eu quelque affinité en celà. Ce fut sans doute l'an 245. de Rome, le 24. iour de Feurier, comme le marquent les Fastes de marbre du Capitole. Mais il y auoit encores vn autre *Regifugium* le 26. de May, dont entend parler Macrobe, liure premier des Saturnales, chap. 12. *Quelques-vns ont estimé* (ce dit-il) *le mois de Iuin auoir pris sa denomination de Iunius Brutus, qui fut fait le premier Consul de Rome, pource que le premier iour de ce mois ayant chassé le Roy Tarquin, il sacrifia à la Deesse Carna sur le mont Celion, suyuant le vœu qu'il en auoit fait; pource qu'on l'estime presider aux parties vitales, & mesmement au cœur & cerueau par la dissimulation desquels il estoit venu à bout de l'amendemẽt de l'estat publique, l'ayant comme ramené de mort à vie par le dechassemẽt de ce felon Roy. Et se faisoit ce sacrifice auec vne bouillie de farine de febues, & du lard; deux choses qu'on estime propres à renforcer le corps de l'homme: dont les Calendes de ce mois auroyẽt esté appellees* FABARIÆ, *comme qui diroit les Calendes des febues.* Theodose aussi le racompte de mesme: & en auons desia parlé en la colonne 630. Cette Carna au reste fut vne Nymphe auparauant appellee *Crane*, laquelle hantant les forests & les chasses, & abusant tous les ieunes gens qui se pensoyẽt addresser à elle, finablement Ianus qui voyoit deuant & derriere, en eut sa raison; & pour son pucellage qu'il luy osta, luy dõna le priuilege d'ouurir, & fermer CARNA.

& fermer aussi bien que luy, la commettant sur les gonds des huis, qui s'appellent en Latin *Cardines*, dont elle auroit pris sa seconde denomination, comme met Ouide au 6. des Fastes:

Prima dies tibi Carna datur, dea cardinis hæc est;
Numine clausa aperit, claudit aperta suo.

On la feignoit aussi empescher que les Stryges, oyseaux volletans ça & là de nuict pour succer les petites creatures estans en maillot, & leur ronger les parties interieures, n'en approchassent. Mais tout cecy concerne plus le mois de Iuin que celuy de Feurier ou nous sommes: Au moyen dequoy pour reuenir au *Regifugium* du mois de May, Ouide au 5. des Fastes en met cecy:

Quatuor inde notis locus est, quibus ordine lectis,
Vel mos sacrorum, vel fuga Regis inest.

De ces quatre notes ou lettres fait mention Varron au 5. de la langue Latine, les mettant ainsi; Q. R. C. F. *Quando Rex comitiauit fas*; lesquelles estoient marquees au Kalendrier Romain le 24. de May. Mais cela semble n'appartenir de rien à cette fuitte du Roy, ains au Roy des sacrifices, lequel ainsi que dit Festus, apres auoir paracheué le seruice diuin pouuoit venir au Comice: car nè pouuãt obtenir Magistrat, ny haranguer au peuple pour chose quelconque, (Plutarque question Romaine 63.) il ne luy estoit loisible d'aller au Comice sinon les iours des deux *Regifugium*, pour y vacquer au sacrifice; lequel finy il en deslogeoit à grand' haste. Au moyen dequoy les autres interpretent ces lettres là, *Quando Rex Comitio fugit.* Tous les deux a touché Ouide au Distiche susdit, comme nous auons dit ailleurs.

MARS.

MATRONALIA. LES MATRONALES; le premier de Mars, que les hommes mariez sacrifioient pour se maintenir en paix & repos heureux en leur mariage.

LIBERALIA. LES LIBERALES; le dix-septiesme, ouquel iour les ieunes gens ayans atteint l'aage de 16. ans prenoient la togue appellee la robbe libre, comme nous auons dit en la colonne 790. & 944. Quelques-vns ont voulu confondre ceste feste auec les Bacchanales & Dionysiaques: mais les Bacchanales se celebroient tous les mois, iusqu'à ce qu'ils furent finablement du tout ostez par le Consul Posthumius, pour les abus & malheuretez qui s'y commettoient, ainsi que vous en pouuez veoir bien au long l'histoire au commancement du 39. liure.

QVINQVATRIA OU QVINQVATRVS. LES QVINQVATRES: il y en auoit de deux sortes, les grands, & les petits: les grands se celebroient à l'honneur de Minerue le dix-huict ou dix-neufiesme iour de Mars; de laquelle variation & incertitude de iours ceste feste prit ce nom-là, comme met Varron au cinquiesme de la langue Latine: *Quinquatrus, hic dies vnus à nominis errore obseruatur proinde, vt sit quartus siue quintus dictus: vt ab Thusculanis post diem sextum Idus similiter vocatur sexatrus; & post diem septimum, septimatrus: sic hic quòd erat post diem quintum Idus, Quinquatrus.* Et Festus en semblable. *Aucuns estiment les Quinquatres estre ainsi appellez du nombre des iours que dure la celebration de la feste; mais ils se mescomptent en cela, tout ainsi que les autres qui n'attribuent que trois iours aux Saturnales, & autant aux Compitales, parce que autant dure l'vne & l'autre de ces deux solemnitez. Mais ceste maniere de mot Quinquatrus est venue à l'imitation de plusieurs peuples de l'Italie, à cause que le cinquiesme iour d'apres les Ides de Mars escheoit ceste feste; ainsi qu'enuers les Thusculans ce qu'ils dient Triatrus, & sexatrus, & septenatrus; & és Falisques Decimatrus. On la tient au reste auoir esté cõsacreé à Minerue, pourautant qu'à vn tel iour son temple fut dedié sur le mont Auentin.* Le premier iour donques de ces Quinquatres, combien que quelques vns ne luy en attribuent qu'vn seul, estoit employé aux sacrifices de la Deesse, ou plus tost prieres, pour raison qu'elle auroit esté nee en iceluy; car il se passoit sans aucune effusion de sang de victimes mesmes: mais les quatre ensuyuans on sacrifioit; & se faisoient des combats de gladiateurs, ainsi que le tesmoigne Ouide au 3. des Fastes:

Vna dies media est, post fiunt sacra Mineruæ;
Nomina quæ à iunctis quinque diebus habent.
Sanguine prima vacat, nec fas concurrere ferro,
Causa quòd est illo nata Minerua die.
Altera, trésque super strata celebrantur arena,
Ensibus exertis bellica læta Dea est.

Et en vn autre endroit,

Hæc est armigeræ de festis quinque Mineruæ,
Quæ fieri pugna prima cruenta solet.

La derniere iournee des ces cinq estoit dediee au Tubilustre, en laquelle les trompettes se lustroient, ou purifioient par le sacrifice d'vn agneau blanc, comme dit Varron; Et Festus: TVBILVSTRIA.

Tubilustria dies appellabant, in quibus agna tubas lustrabant,

Et Iuuenal,

-- Niueam Reginæ ducimus agnam,
Par vellus dabitur pugnanti Gorgone Maura.

Ouide au 3. des Fastes,

Summa dies è quinque tubas lustrare canoras
Admonet, & forti sacrificare Deæ.

LES HILAIRES; vne feste de resiouïssance, comme le mot l'emporte, qui se faisoit en l'hõneur d'Atys, le vingt-cinquiesme de Mars, selon Macrobe liure premier, chapitre 21. qu'on tenoit mystiquement estre vne mesme chose que le Soleil; & ce pour se rallegrer que les iours commançoient à preualloir par dessus les nuicts, & estre plus grands: ce HILARIA.

qui nous monstre que l'Equinocce du Printemps deuoit estre lors vers le 24. ou 25. de Mars; là où il est maintenant au dixiesme: mais il semble que cela estoit comme vn tesmoignage pour l'aduenir de la ioye, que tout le genre humain deuoit auoir pour la venue de son Redempteur; qui fut conceu du sainct Esprit ce iour là & crucifié encore; selon quelques-vns.

EQVIRIA. LES COVRSES DE CHEVAVX. voyez la colonne 631.

APVRIL.

MEGALESIA. LES MEGALESES; vne solemnité qui se faisoit le 5. d'Apuril, en l'honneur de la mere des Dieux, auec des ieuz publiques. En la colonne 782.

FORDICIDIA. LES FORDICIDES, le 15. ayans pris leur appellation de *Forda*, vne vache preigne, parce qu'on en sacrifioit lors par toutes les Curies. Varron au 5. la deriue de *Fero*, & Festus de *Fœtus*: Ouide au 4. des Fastes les comprend l'vn & l'autre:

Forda ferens bos est, fœcundáque dicta ferendo:
Hinc etiam fœtus nomen habere putant.

HORDICIDIA. Festus met HORDICIDIA; les autres *Fordicalia*: Et Varron au 2. des Rustiques, chapit. 5. dit qu'il estoit cottez *Hordicalia* és Fastes; car F. se change aisément en H.

PALILIA. LES PALILIES; voyez la colonne 912. à quoy nous adiousterons icy pour le regard de purifier le bestail par le feu, & les personnes aussi, ce qui est contenu dans le Thalmud au Code des Senateurs, sur le Leuitique 18. & 20. *de semine tuo non dabis vt consecretur idolo Molech*: que ce Molech n'estoit pas proprement vn idole, ny celuy idolatre qui luy faisoit quelques offrandes & sacrifices; car la maniere de le reuerer n'estoit autre, sinon que les peres de famille allumoient certain iour de l'annee vn grand feu, & faisoient passer & repasser leurs enfans & mesgnie à trauers la flâme pour les lustrer.

LES QVIRINALES estoient aussi le mesme iour, dediees à l'honneur de Romule premier fondateur de la ville, appellé Quirin apres son trespas & canonisation. Les Quirinales s'appelloient aussi la feste aux fols, ainsi que dit Plutarque en la 89. question Romaine, pour la cause alleguee cy-dessus és Fornacales.

ROBIGALIA. LES ROBIGALES; le 25. institutees au Dieu Robigus, selon qu'il est contenu en la 655. colonne.

EQVIRIA. AVTRES COVRSES DE CHEVAVLX: cy-deuant.

CEREALIA. LES CEREALES: au mois d'Auril les Prestres reuestus d'Aulbes (Ouide au 5. des Fastes;

Cur tamen vt dantur vestes Cerealibus albæ, &c.)

auec force lampes, & brandons de pin allumez en memoire de la queste que Ceres fit de sa fille Proserpine, qu'elle alloit cherchant auec ces manieres de torches, luy sacrifioyent vne truye, pour raison que cest animal fait vn fort grãd degast és bleds. Ouide au 15. des Metamorphoses:

Prima putatur
Hostia sus meruisse mori, quia semina pando
Eruerit rostro, spémque interceperit anni.

Et au premier des Fastes:

Prima Ceres auidæ gauisa est sanguine Porcæ,
Vlta suas merita cæde nocentis opes.

Mais cette truye n'estoit pas tousiours vne beste viuante & animee qu'on sacrifiast, ains quelque fois vne offrande d'or & d'argent faicte à la ressemblance de cest animal, comme le tesmoigne Festus: *Porcam auream & argenteam dici ait Capito Ateius, quæ etsi numero hostiarum non sint, nomen tamen earum habere, alteram ex auro, alteram ex argento factam adhiberi sacrificio Cereris.*

LES FLORALES; le 28. d'Apuril, & le premier de May, dont elles s'appelloient aussi *Maiuma*: cy-deuant en la colonne 662. C'estoit vne feste celebree en toute lubricité, tant au Cirque de Flore, que tout le long du Tybre iusqu'à Hostie; parquoy l'Empereur Anastase l'abolit & osta du tout. Suidas: & Ouide au 5. des Fastes. FLORALIA.

MAY.

LES LEMVRIES; se celebroient pour appaiser l'esprit de Remus mis à mort par son frere Romule; colonne 801. & 913. LEMVRIA.

LES FERALES, esquelles on portoit certaines offrandes & viandes és sepulchres des trespassez. Voyez la colonne 915. & pour les FERALIA.

PARENTALES aussi qui estoient vne mesme chose. PARENTALIA.

LA FESTE DES MARCHANTS, le quinziesme de May: colonne 571. & 624. MERCATORVM DIES.

LES TVBILVSTRES; le vingt-troisiesme: dont Ouide au cinquiesme des Fastes: TVBILVSTRIA.

Proxima Vulcani lux est quam lustria dicunt:
Lustrantur puræ quas facit ille tubæ.

IVIN.

Les Calendes ou premier iour, la solemnité de Carna dont nous auons parlé cy-deuant: Ouide au 6. des Fastes: CARNA.

Prima dies tibi Carna datur.

LES MATRALES, en l'honneur de la Deesse Matute le 10. de Iuin, dont nous auons parlé à suffisance en la colonne 718. & la suyuante. MATRALIA.

LES PETITS QVINQVATRES. Il en a esté desia touché quelque chose au mois de Mars: ces cy se celebroient le 13. de Iuin, en l'honneur aussi de Minerue par les menestriers de Rome, QVINQVATRVS MINVSCVLAS.

de Rome, pour l'occasion deduitte au 9. liure, fueil. 399. & en Ouide au 6. des Fastes:

Et iam Quinquatrus iubeor narrare minores:
Nunc ades ô cœptis flaua Minerua meis, &c.

Festus: *Minusculæ Quinquatrus appellabantur Idus Iuniæ, quòd is dies festus erat Tibicinum qui Mineruam colebant.* Toutesfois Plutarque en la 55. question Romaine met cette feste és Ides de Ianuier, au lieu de celles de Iuin.

IVILLET.

LVDI APOLLINARES. LES IEVZ APOLLINAIRES; le cinquiesme iour: en la colonne 750.

POPVLI FVGIVM: NONAE CAPROTINAE. LA FVITTE DV PEVPLE, autrement les Nones Caprotines, qui escheent le 7. iour de Iuillet. Là dessus il y a tout plein de choses à demesler, que recite Plutarque en la fin de la vie de Romule; lequel estant ce iour disparu, ou ayãt esté desmembré par les Senateurs dedans le temple de Vulcain, au marez de la chieure dont ces Nones auroient pris leur appellation, le peuple, quand il le trouua à dire, se seroit mis à fuir en desordre esperdu de costé & d'autre, (Ouide au second des Fastes;

Hinc tonat, hinc missis abrumpitur ignibus æther,
Fit fuga, rex patriis astra petebat equis.)

s'entrappellans puisapres par leurs noms pour se retrouuer: en memoire dequoy ils accoustumerent depuis d'aller tous les ans à semblable iour, & au mesme lieu, faire leurs deuotiõs & sacrifices; & là dessus prononçoiẽt tant qu'ils pouuoient à haulte voix plusieurs noms propres de personnes, selon qu'il leur venoit en fantasie, ou à la bouche les premiers, comme Marcus, Cneus, Caius. L'autre opinion est, que touche pareillement Macrobe, liure premier des Saturnales, chapitre 11. qu'apres que les Gaulois eurent pris & saccagé Rome, & qu'elle eut esté recousse par Camillus, elle se trouua si affoiblie durant quelque temps, que les Latins s'estans liguez pour acheuer de la ruiner, esleurent pour chef vn Fidenate appellé Posthumius Liuius, lequel s'en vint camper deuant Rome; & enuoya denoncer au Senat n'y auoir autre voye d'appointement, sinon que renouuellant l'alliance ils leur donnassent en mariage de leurs filles & femmes vefues, des plus honnorables & illustres familles. Surquoy les Romains se trouuans en fort grande perplexité, vne chambriere nommee Philotis ou Tutele, leur proposa vn expedient de les liurer aux ennemis, elle & ses compagnes de la mesme condition, habillees en gentils-femmes. Ayans esté distribuees par le camp, elles iouerent si bien leur roolle, qu'elles les enyurerent tous; & là dessus ayans suyuant le complot arresté, faict de nuict vn signal de feu du hault d'vn figuier sauuage, les Romains s'entr'appellans l'vn l'autre par leurs noms propres à l'issue des portes, les allerent tailler en pieces: en memoire dequoy ils solemniserent tousiours depuis ce iour-là, qu'ils appellerent les Nones Caprotines, de cest arbre qui en Latin s'appelle *Caprificus*; ouquel les seruantes festoioient leurs maistresses hors de la ville soubs des fueillees faites de branches de figuier, & s'entre-iouoient ce pendant à coups de petites pierres, pour souuenance qu'elles en secoururent de leur part les Romains au combat. Ils offrent aussi à Iunon à qui est dediee cette feste, du laict prouenant de cest arbre. Macrobe liure & chapitre 2. allegue encore vne autre occasion de cette fuitte du peuple, des annales de Pison: Mais le passage est si tronqué qu'il est bien mal-aisé d'y asseoir iugement, si ce n'est d'auenture la mesme histoire dessusditte: *Piso ait vitulam victoriam nominari: cuius rei hoc argumentum profert; quod postridie Nonas Iulias re bene gesta, cum pridie populus à Thuscis in fugam versus sit, vnde Populifugia dicuntur, post victoriam certis sacrificiis fiat vitulatio.*

LES LVCAIRES; vne solemnité qui se celebroit tous les ans le 18. de Iuillet, à pareil iour que les Romains ayans esté rompus des Gaulois pres la riuiere d'Allie (au 5. liure, fueillet 242.) se seroient sauuez la pluspart, comme dit Festus, en vn grand bois, entre la voye Salaire & le Tybre, où se faisoit cette solemnité: car *lucus* en Latin signifie bois ou forest de haulte fustaye. *Lucar* au reste, selon le mesme Festus, s'appelloit l'argẽt qui se retiroit *ex lucis*: &, *Lucaris pecunia quæ in luco erat data.* Plutarque question Romaine 88. y adiouste qu'il estoit destiné pour les ieuz publiques, au payement des comedians & des balladins; comme met aussi Tacitus sur la fin du premier liure des annales, ou il marque ie ne sçay quoy en passant de la moderation de ce *lucar* destiné aux bastelleries: *De modo Lucaris multa decernuntur; ne domos Pantomimorum, &c.* LVCARIA. LVCAR.

LES FVRINALES, OV FVRNALES; cydeuant en la colonne 819. Festus; *Furnalia sacra Furinæ, quam deam dicebant.* Cette feste se celebroit le 25. iour de Iuillet, selon le Calendrier de marbre, où il y a FVRRINALIA. Varron és liures de la langue Latine, dit que de son temps mesme on ne sçauoit presque plus que c'estoit. FVRINALIA.

LES AMBARVALES. Il y en auoit d'autres le 21. d'Apuril, au mesme iour que les Palilies, & les Quirinales: mais celles-cy estoiẽt les principales, le 25. de Iuillet, quand les bleds du tout meurs, auant que d'y mettre la faulsille pour les fier, on faisoit vne procession pour les lustrer, quasi comme pour benir la moisson; & ce moyennãt le sacrifice d'vne victime, qu'on promenoit autour des champs par trois fois; & le peuple suyuoit au derriere, ou le mi- AMBARVALIA.

nistre coronné d'vne guirlande de chesne alloit à la cadence d'vn certain mesuré ballet qu'il dansoit, chantant vn hymne à la louange de Ceres; à quoy tous les autres respondoient à haulte voix à chaque refrain, comme à nous presque les Letanies. Cela fait, & apres vne legiere effusion en terre de vin, de laict, & de miel, on immoloit la victime, assauoir vne truye, ou vne vache pleine; ainsi que nous en auons desia touché ie ne sçay quoy cy-deuant sur les Cereales au mois d'Apuril: car la mesme solemnité se faisoit és vnes & autres; comme le monstrent assez ces vers icy du premier des Georgiques.

In primis venerare deos, atque annua magnæ
Sacra refer Cereri, lætis operatus in herbis,
Extremæ sub casu hyemis, iam vere sereno.
Tunc agni pingues, tunc & mollissima vina;
Tunc somni dulces, densæque in montibus vmbræ.
Cuncta tibi Cererem pubes agrestis adoret:
Cui tu lacte fauos, & miti dilue Baccho;
Térque nouas circum fœlix eat hostia fruges.

Puis apres immediatement il poursuit, comme s'il vouloit annexer & lier ces deux festes l'vne à l'autre pour le regard de leurs ceremonies, car au reste il y a trois mois entre-deux; & ce au propos dessusdit de la procession, du cantique, & du ministre conducteur de tout:

Omnis quam (la victime assauoir) *chorus, &*
socij comitentur ouantes,
Et Cererem clamore vocent in tecta; neque ante
Falcem maturis quisquam supponat aristis,
Quàm Cereri torta redimitus tempora quercu
Det motus incompositos, & carmina dicat.

Surquoy Seruius tire ce nom d'*Ambaruale*, de *ambio*, *circuir*, à cause qu'on promenoit ainsi la victime; qui de là estoit aussi ditte *Ambarualis*, comme l'allegue Macrobe, liure 3. chapitre 5. de Festus: *Ambarualis hostia est, quæ rei diuinæ causa circum arua ducitur ab his, qui pro frugibus faciunt;* selon que marque Virgile en ses Bucoliques, de la deification de Daphnis:

Hæc tibi semper erunt, & cum solemnia vota
Reddemus Nymphis; & cum lustrabimus agros.

Mais Festus adiouste de plus que ces Ambaruales se faisoient par les freres Aruaulx, qu'il restreint, ou plustost Paule son Epitomiste, au nõbre de deux; parquoy il semble qu'il vueille faire venir ce mot de *ambo*, & non de la particule *Am*. Toutesfois ces freres Aruaulx institutez premierement par Romule estoient douze: ainsi que dit Pline, liure 18. chapitre 2. *Romule auant toutes choses institua les Prestres des champs ensemencez; & se voulut luy-mesme nommer le douziesme frere de ce college; luy ayant esté donnee par Acca Laurentia sa nourrisse, comme pour vne marque tres saincte de ce sacerdoce, vne guirlande d'espiz de bled, entortillee d'vne bande de toile blanche, qui fut la premiere coronne de toutes enuers les Romains. Ceste dignité est à vie, & ne se perd pas pour estre ny banny ny captif; car elle accompagne les vns & les autres en leur defortune.* Aulugelle, liure 6. chapitre 7. y adiouste, que ceste institution vint de ce qu'Acca Laurentia ayant perdu vn sien filz de douze qu'elle en auoit, au lieu d'iceluy Romulus se donna à elle: Et deslors demeura ce college de douze freres, auec les marques dessusdittes. Le mesme allegue Fulgence, apres vn Rutilius Geminus en ses liures pontificaulx.

AOVST.

LA FESTE DES ESCLAVES. Plutarque question Romaine 100. *Pourquoy c'est qu'és Ides d'Aoust, c'est le treziesme iour, tous les vallets & chambrieres de condition seruile font vne feste & solemnité; & que leurs maistresses ont accoustumé de se lauer & nettoyer la teste? N'est-ce point pour l'amour du Roy Seruius, qui estant nay ce iour-là d'vne serue; tous ceux de sa condition ont vn priuilege de ne faire rien: & quant au lauement de la teste, estant premierement procedé des chambrieres, qui ont du loisir en cette iournee, cette coustume seroit passee aussi aux maistresses, & femmes libres.* SERVORVM FESTVM.

LES CONSVALES le seiziesme: mais de cecy bien à plain en la colonne 963. CONSVALIA.

LES VINALES. Ceux-cy s'appelloient les Rustiques selon Varron au premier liure, & semble le vouloir dedier à Venus: *Mineruam,* (ce dit-il) *& Venerem venerari oportet; quarum vnius procuratio oleri* (ie lirois plustost *olei*;) *alterius hortorum; quo nomine rustica vinalia instituta.* Et neantmoins Festus monstre les attribuer plustost à Iuppiter, auquel on faisoit vne libation, ou petite offrande de vin nouueau: *Vinalia diem festum habebant, quo die vinum nouum Ioui libabant*; car ce surmoust est plus propre au mois d'Aoust ouquel on fait vendanges és pays chaulds, qu'à la fin de Feburier où tous vins sont desia reputez pour vieils. Aussi Ouide au lieu cy-deuant allegué où il embrouille fort tout cecy, monstre finablement de se vouloir condescendre, que la solemnité des Vinales au temps de vendanges fust dediee à Iuppiter: VINALIA.

Venerat Autumnus calcatis sordidus vuis,
Redduntur merito debita vina Ioui.

A quoy semble ce rapporter aussi ce lieu du 10. de Tite Liue, fueillet 454. ligne 36. parlant de Papyrius quand il gaigna ceste grosse bataille contre les Samnites; *Vouerat Ioui victori, si legiones hostium fudisset, pocillum mulsi priusquam temetum biberet, sese facturum.* Car cela fut en Automne: parce que tout incontinent apres suit, fueillet 457. ligne 20. *Niues iam omnia oppleuerant; nec durari extra tecta poterat: Itaque Consul de Samnio exercitum deduxit.*

LES VVLCANALES. Varron dit qu'en ceste feste, chacun iettoit endroit soy dans le feu VVLCANALIA.

les victi-

les victimes toutes entieres; ou ils les laissoient consumer, & reduire en cendre, sans rien reserver; autrement s'il en eust resté quelque chose, ils estimoient le sacrifice estre pollu: & s'appelloit cela *Proteruia*, que toutesfois Macrobe, liure & chapitre 2. des Saturnales dit auoir esté vne maniere de sacrifice, ouquel lon iettoit les reliefz du repaz au feu: dont Caton brocardant vn Albidius qui auoit mangé tout son bien, fors vne maison où il mit le feu; le disoit auoir fait la Proteruie, ayant bruslé ce qu'il n'auoit peu manger.

PROTERVIA.

SEPTEMBRE.

EQVIRIA. LES EQVIRIES. ce sont les secondes, le 14. de ce mois.

OCTOBRE.

VORTVMNALIA. LES VORTVMNALES: voyez la colonne 629.

MEDITRINALIA. LES MEDITRINALES; l'onziesme iour, dits ainsi selon Varron au 5. *A medendo*, mediciner, *quod vt Flaccus flamen Martialis dicebat, hoc die solitum vinum nouum & vetus libari & degustari medicamenti causa: quod facere solent etiam nunc multi, cum dicant, nouum vetus vinum bibo: nouo veteri morbo medeor.*

NOVEMBRE.

DECEMBRE.

FAVNALIA. LES FAVNALES; le cinquiesme de Decembre; voyez la colonne 889.

OPALIA. LES OPALES; le dix-neufiesme: en la colonne 690.

ANGERONALIA. LES ANGERONALES; le vingt-vniesme. Pline, liure 3. chapitre 5. *Diuæ Angeronæ sacrificatur ad diem* XII. *Kal. Ianuarij.* Solin aussi: l'occasion pourquoy, Festus la declare: *Angeronæ deæ sacra à Romanis instituta sunt, cum Angina omne genus animalium consumeretur: cuius festa Angeronalia dicebantur.* Le mesme dit Iulius Modestus en Macrobe. Cette maladie d'Angine, est certain mal de gorge qu'on appelle communément la Squinance; dont il se trouue vn plaisant compte touchant Demosthene, lequel ayant esté corrompu & gaigné par Harpale à ce qu'il ne haranguast contre luy, se trouua en la place des assemblees à Athenes, le col tout enueloppé de laines & linges: & comme le peuple luy eust commãdé de parler sur le faict d'iceluy Harpale, qui s'en estoit fuy d'Alexandre, auec vne bonne partie de ses thresors, Demosthene s'en excusa sur l'esquinance ou mal de gorge qu'il auoit: mais vn du peuple s'escria là dessus, que ce n'estoit pas la *συνάγχη*, cõme les Grecs appellent ce mal de gorge, ains l'Αργυράγχη, qui l'empeschoit de parler, comme qui diroit l'argentinerie, à cause de l'argent qu'il auoit eu. Plutarque en sa vie le racompte ainsi; mais Aulugelle, liure 11. chapitre 9. le refere aux ambassadeurs des Milesiens. Macrobe, liure premier, chapitre 10. apres Verrius Flaccus tire ce mot d'Angeronie d'*Angor*, angoisse, d'où vient aussi *Angina*; pourautant que elle banist les fascheries & ennuis hors de l'esprit des personnes, & les en deliure: au moyẽ dequoy (ce dit-il) les Pontifes luy sacrifioient en la chappelle de Volupie, qui estoit, comme dit Varron au 3. de la langue Latine pres de la porte Romanule, vers les Nouales; ie lirois plustost *Nauales*, assauoir le port. Sempronius en sa diuision d'Italie, parlant du Dieu secret patron de Rome; dont il n'estoit loisible de reueler le nom, comme nous auons dit cy-dessus: *Au moyen dequoy* (adiouste-il) *Angerone Deesse de silence est reueree deuant les portes premier que les iours festez à l'honneur de Ianus arriuent, pour monstrer qu'il n'est loisible à personne de diuulguer le nom de ce Dieu tutelaire, lequel noz predecesseurs pour le salut & conseruation de la Chosepublique voulurent estre retenu clos dans l'escrain secret de l'estomach, en seellant la bouche de peur qu'il n'en sorte: ce qu'ayant voulu enfraindre Soranus il en porta le premier la peine.* Pour raison de ce silence, il semble que ce soit le mesme que *Tacite*, dont fait mẽtion Plutarque en la vie de Numa. Ces deux au reste assauoir Angeronie, & Volupie, ou la Volupté, n'estoient qu'vne mesme chose: son image ayãt la bouche cachetee & enueloppee, comme tesmoigne Pline au lieu cy-dessus allegué; *Angerona ore obligato obsignatóque simulachrum habet*: & Masurius en Macrobe au mesme endroit; ou il adiouste, que ceux qui peuuent taire & dissimuler leurs douleurs & angoisses, par le moyen de cette patience paruiennent à vne grande volupté. Cecy se rapporte au Dieu de silẽce appellé Harpocrates, qui tenoit le doigt placqué sur sa bouche. Ouide en la Metamorphose; *Quíque premit vocem, digitóque silentia suadet.* & de là est venu le prouerbe de *rendre quelqu'vn Harpocrate*, quand on luy impose silence. Plutarque au traicté d'Osiris met qu'Isis le cõceut de luy apres qu'il fut mort; & qu'elle l'enfanta auant terme, enuiron le solstice d'Hyuer; cela voulant denoter vne bride & sobrieté du langage que les hommes doiuent tenir des Dieux, lequel est en cest endroit manque, imbecille & non parfaict, tout ainsi que la creature qui n'est pas encore formee du tout; ou la parole d'vn enfant non articulee, mais begaiante. A ce propos les Romains auoient anciennement de coustume de mettre sur la porte de la salle ou ils mangeoient, cette lettre S. marque de se taire, ou parler sobrement: quelque fois aussi ces deux icy ST. comme dans le Phormion de Terẽce; dequoy

HARPOCRATES.

nous vsons encore parmy nous. Plutarque en la vie de Lygurge racompte, qu'à Lacedemone où tous mangeoient en public & communauté, cōme les Moines reformez font és refectoires; le plus vieil de la compagnie estant à la porte de la salle disoit à tous ceux qui entroient, en la leur monstrant : IL NE SORT PAS VNE PAROLE DE CEANS. Et Martial touche en ses Epigrammes ce vieil prouerbe Grec μισῶ μνήμονα συμπότην : qu'on doit hayr celuy qui se resouuient de ce qui est eschappé en banquetant : pource qu'il semble qu'entiere liberté de parler y doit estre, laquelle presuppose vn silence ; dont l'vn des surnoms de Bacchus est *Lyæus*, *Lysius*, & *Liber*, c'est à dire libre.

LAVRENTINALIA. LES LAVRENTINALES, le vingt-troisiesme. Il en a esté parlé en la colonne 887. Festus les appelle, *Larentalia, coniugis Faustuli, nutricis Remi & Romuli, Larentia festa.*

SEPTIMONTIVM. SEPTIMONTIVM. Festus le dit auoir esté ainsi appellé des sept lieux où se faisoit ce sacrifice, (le 24. assauoir de Decembre) & les nomme en la sorte : le Palais, la Velie, le Fagutal, la Suburre, le Germal, Cœlion, Oppion, & Cispie: mais il y en a huict, si ie ne me mescompte: aussi en Varron le Germal n'y est pas compris; lequel met bien ceste feste entre celles du mois de Decembre, apres les Laurentinales; comme fait aussi Tertullian au liure de l'Idolatrie, ainsi que nous auons desia dit cy-deuant. Et les Agonales, que Festus confond en ce mesme lieu auec le Septimontium, à l'onziesme. Plutarque en la *69.* question Romaine dit, que cette solemnité fut instituee apres que la septiesme mōtagne eut esté adioustee à Rome: & que ce iour il n'estoit pas loisible d'aller en coche, ny autrement qu'à pied par la ville.

IL Y A BEAVCOVP d'autres choses dependantes du Calendrier Romain, tant festes, que ieuz publiques, dont vous aurez peu desia veoir cy-deuant la plusspart : Le surplus se traictera cy-apres selon que les occasions s'en rencontreront à propos. Cependant nous vous auons bien voulu adiouster icy vn ancien Calendrier composé de plusieurs pieces amassees ensemble, tant des marbres antiques que des viels Fastes & autheurs Latins ; qui ne sera point (ie l'espere ainsi) du tout inutile ne desagreable.

IANVIER,

I. HYVER.

IANVIER, le premier mois de l'annee, & par consequent dedié à Ianus, a XXXI. iours: Le Soleil en iceluy sort du signe du Capricorne, & entre au Verseau.

L'ordre et suite des iours.	*Le leuer, & coucher du Soleil.*		*Le nombre d'Or.*	*La lettre Dominicale.*	*Marques des iours à la Romaine.*	*Des iours Romains.*	*Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.*
1.	7. *heur.* 36. *min.*	4. *heur.* 24. *min.*	3.	A	LES CAL.	FAST.	LA CIRCONCISION.
2.	7.35.	4.25.		B	4.	FAST.	
3.	7.35.	4.25.	11.	C	3.	COMITIAL.	SAINCTE GENEVIEFVE.
4.	7.34.	4.26.		D	*Le iour de deuãt*	COM.	
5.	7.33.	4.27.	19.	E	LES NONES.	FAST.	
6.	7.32.	4.27.	8.	F	8.	FAST.	LES ROYS.
7.	7.31.	4.28.		G	7.	COM.	
8.	7.31.	4.29.	16.	A	6.	COM.	Sainct Seuerin: temps rude communement par trois iours.
9.	7.30.	4.29.	5.	B	5.	LES AGOMALES.	
10.	7.30.	4.30.		C	4.	ENDO.	
11.	7.29.	4.31.	13.	D	3.	CAR. NP.	Le Soleil entre au signe du Verseau. Le iour a 9. heures: la nuict 15.
12.	7.28.	4.32.	2.	E	*Le iour de deuãt*	COM.	
13.	7.27.	4.33.		F	LES IDES.	N.P.	Sainct Hylaire.
14.	7.25.	4.34.	10.	G	19. *des Cal. de Febu.*	ENDO. iour intau. ste par s.c.	
15.	7.24.	4.36.		A	18.	LES CARMENTALES.	Sainct Mor.
16.	7.23.	4.37.	18.	B	17.	COM.	
17.	7.22.	4.38.	7.	C	16.	COM.	Sainct Anthoine.
18.	7.21.	4.39.		D	15.	COM.	
19.	7.20.	4.40.	15.	E	14.	COM.	
20.	7.19.	4.41.	4.	F	13.	COM.	Sainct Sebastian.
21.	7.17.	4.43.		G	12.	COM.	
22.	7.16.	4.44.	12.	A	11.	COM.	Sainct Vincent: iour remarquable pour la vigne; si le iour est clair & serain, bon signe.
23.	7.14.	4.46.	1.	B	10.	COM.	
24.	7.13.	4.47.		C	9.	COM.	
25.	7.11.	4.49.	9.	D	8.	COM.	Conuersion sainct Paul: Si le Soleil luist, signe de continuation d'Hyuer par 40. iours.
26.	7.10.	4.50.		E	7.	COM.	
27.	7.8.	4.52.	17.	F	6.	COM.	
28.	7.7.	4.53.	6.	G	5.	COM.	
29.	7.5.	4.55.		A	4.	FAST.	
30.	7.4.	4.56.	14.	B	3.	COM.	
31.	7	4.58.	3.	C	*Le iour de deuant les Calend.*	COM.	

II. HYVER.

FEBVRIER; le ſecond mois, dedié pour les purifications, & ſeruices des treſpaſſez, a XXVIII. iours d'ordinaire: és annees de Biſſexte 29. le Soleil ſe promene par le ſigne du Verſeau, & celuy des Poiſſons.

L'ordre & ſuitte des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les ſaiſons de l'annee: & les principales ſolemnitez de l'Egliſe.
1.	7. heur. 0. min.	5. heur. 0. min.		D	LES CAL.	NEFAST.	
2.	6.58.	5. 2.	11.	E	4.	NEF.	LA PVRI. NOSTRE DAME. Si le Soleil luzerne, l'ours retourne en ſa cauerne: ſigne d'Hyuer.
3.	6.57.	5. 3.	19.	F	3.	NEF.	Sainct Blaiſe. Commancement de la foyre S. Germain des prez qui dure huict iours frācs.
4.	6.55.	5. 5.	8.	G	Le iour de deuāt	NEF.	
5.	6.53.	5. 7.		A	LES NONES.	FAST.	
6.	6.52.	5. 8.	16	B	8.	NEF.	
7.	6.50.	5. 10.	5.	C	7.	NEF.	
8.	6.49.	5. 11.		D	6.	NEF.	Les Cerfs mectēt bas leurs teſtes; muēt, & iettēt leurs cornes, les viels premiers q̄ les ieunes.
9.	6.47.	5. 13.	13.	E	5.	NEF.	
10.	6.46.	5. 14.	2.	F	4.	NEF.	Le Soleil entre au ſigne des Poiſſons. Le iour a dix heures & demie: la nuict 13. & demie.
11.	6.44.	5. 16.		G	3.	NEF.	
12.	9.42.	5. 18.	10.	A	Le iour de deuāt	NEF.	
13.	6.41.	5. 19.		B	LES IDES.	NP.	
14.	6.39.	5. 21.	18.	C	16.	NEF.	Enter les arbres par greffes.
15.	6.37.	5. 23.	7.	D	15.	LES LVPERCALES. N.P.	
16.	6.35.	5. 25.		E	14.	END.	
17.	6.33.	5. 27.	15.	F	13.	LES QVIRINALES NP.	
18.	6.31.	5.29.	4.	G	12.	COM.	
19.	6.30.	5. 30.		A	11.	COM.	
20.	6.29.	5.31.	12.	B	10.	COM.	
21.	6.28.	5.32.	1.	C	9.	LES FERALES. FAST.	Les vignes ſe taillent communement au decours de la Lune de Feburier.
22.	6.26.	5. 34.		D	8.	COM.	
23.	6. 25.	5. 35.	9.	E	7.	LES TERMINALES. NP.	Vigile.
24.	6.24.	5.35.		F	6.	LA FVITTE DV ROY. NP.	SAINCT MATTHIAS, iour ouquel eſchet le Biſſexte.
25.	6.23.	5.36.	17.	G	5.	COM.	
26.	6.22.	5.38.	6.	A	4.	END.	Semailles de febues.
27.	6. 21.	5.39.		B	3.	LES EQVIRIES. NP.	
28.	6.20.	5.40.	14.	C	Le iour de deuant les Calend.	COM.	

III. PRINTEMPS.

MARS, le troisiesme mois dedié à l'honneur du Dieu de la guerre. a XXXI. iours.
L'equinoxe du Printemps s'y faict; Le Soleil entrant au signe du mouton.

L'ordre et suite des iours.	Le lever, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	6. heur. 18. min.	5. heur. 42. min.	3.	D	LES CAL.	LES MATRONALES. NEF.	
2.	6.16.	5. 44.		E	6.	FAST.	
3.	6. 14.	5. 46.	11.	F	5.	COM.	Semailles de poix.
4.	6. 12.	5. 48.		G	4.	COM.	
5.	6. 11.	5.49.	19.	A	3.	COM.	
6.	6. 9.	5. 51.	8.	B	Le iour de deuāt	NEF.	Sainct Thomas d'Aquin.
7.	6. 7.	5. 53.		C	LES NONES.	FAST.	
8.	6. 5.	5. 55.	16	D	8.	FAST.	Giboullees, & bourrasques de gresil par douze ou quinze iours d'ordinaire.
9.	6. 4.	5. 56.	5.	E	7.	COM.	
10.	6. 2.	5. 58.		F	6.	COM.	Le Soleil entre au signe du mouton.
11.	6. 0.	6. 0.	13.	G	5.	COM.	Le Printemps, iour esgal à la nuict.
12.	5. 58.	6. 2.	2.	A	4.	COM.	Sainct Gregoire.
13.	5. 57.	6. 3.		B	3.	END.	Le flot de Mars, tant plus grand, si la Lune se rencontre en ces iours au plein.
14.	5. 55.	6. 5.	10.	C	Le iour de deuāt	LES AVTRES EQVIRIES NP.	
15.	5. 54.	6. 6.		D	LES IDES.	NEF.	Semailles d'auoynes.
16.	5. 52.	6. 8.	18.	E	17.	FAST.	
17.	5. 51.	6. 9.	7.	F	16.	LES LIBERALES. NP.	
18.	5. 49	6.10.		G	15.	COM.	
19.	5. 47.	6. 13.	15.	A	14.	LES QVINQVATRES. NP.	Sainct Ioseph.
20.	5. 46.	6. 14.	4.	B	13.	COM.	
21.	5.44.	6. 16.		C	12.	COM.	Sainct Benoist.
22.	5.43.	6. 17.	12.	D	11.	NEF.	La venue des Arondelles.
23.	5. 42.	6. 18.	1.	E	10.	LE TVBILVSTRE. NP.	
24.	5. 40.	6.20.		F	9.	Q. R. C. F. quādo Rex comitiauit F.	
25.	5. 39.	6.21.	9.	G	8.	LES HILAIRES COM.	L'ANONCIATION NOSTRE DAME.
26.	5. 37.	6.23.		A	7.	COM.	
27.	5.36.	6.24.	17.	B	6.	NEF.	
28.	5. 35.	6. 25.	6.	C	5.	COM.	
29.	5. 54.	6 26.		D	4.	COM.	
30.	5. 32.	6. 28.	14.	E	3.	COM.	
31.	5.31.	6.29.	3.	F	Le iour de deuant les Calend.	COM.	

IIII. PRINTEMPS.

APVRIL, le mois de Venus a XXX. iours : le Soleil és signes du Mouton & du Taureau.

L'ordre & suite des iours.	*Le leuer, & coucher du Soleil.*		*Le nombre d'Or.*	*La lettre Dominicale.*	*Marques des iours à la Romaine.*	*Les iours Romains.*	*Les saisons de l'annee : & les principales solemnitez de l'Eglise.*
1.	5. *heur.* 29. *min.*	6. *heur.* 31. *min.*		G	LES CAL.	NEF.	
2.	5. 28.	6. 32.	11.	A	4.	COM.	Le Scorpion se couche.
3.	5. 26.	6. 34.		B	3.	COM.	Les Vergilies se leuent au matin. Entree de la nauigation.
4.	5. 24.	6. 36.	14.	C	*Le iour de deuāt*	COM.	Sainct Ambroise.
5.	5. 23.	6. 37.	8.	D	LES NONES.	IEVZ. NEF.	Semailles d'orges.
6.	5. 21.	6. 39.	16.	E	8.	IEVZ. NEF.	La teste commence a reuenir aux Cerfs.
7.	5. 19.	6. 41.	5.	F	7.	IEVZ. NEF.	
8.	5. 17.	6. 43.		G	6.	IEVZ. NEF.	
9.	5. 16.	6. 44.	13.	A	5.	IEVZ. NEF.	
10.	5. 15.	6. 45.	2.	B	4.	IEVZ. NEF.	
11.	5. 14.	6. 46.		C	3.	IEVZ. NEF.	
12.	5. 13.	6. 47.	10.	D	*Le iour de deuāt*	LES IEVZ DE CERES. NEF.	Le Soleil entre au signe du Taureau. Le iour a 13. heures & demie: la nuict 10. & demie.
13.	5. 11.	6. 49.		E	LES IDES.	IEVZ. NP.	
14.	5. 10.	6. 50.	18.	F	18.	NEF.	
15.	5. 8.	6. 52.	7.	G	17.	LES FORDICIDIES IEVZ. NP.	
16.	5. 6.	6. 54.		A	16.	IEVZ. NEF.	
17.	5. 5.	6. 55.	15.	B	15.	IEVZ. NEF.	Les Hyades se couchent au soir. Temps rude ordinairement trois iours durant.
18.	5. 3.	6. 57.	4.	C	14.	IEVZ. NEF	
19.	5. 2.	6. 58.		D	13.	IEVZ AVCIRQVE. NEF.	
20.	4. 59.	7. 1.	12.	E	12.	NEF.	
21.	4. 58.	7. 2.	1.	F	11.	LES PARILIES NP.	
22.	4. 56.	7. 4.		G	10.	NEF.	Saincte Oportune. iour dangereux de la gelee pour les vignes.
23.	4. 55.	7. 5.	9.	A	9.	LES VINALES NP.	Sainct George iour de mesme : & pour les bleds aussi de la brouine.
24.	4. 53.	7. 7.		B	8.	COM.	
25.	4. 52.	7. 8.	17.	C	7.	LES ROBIGALES NP.	SAINCT MARC les Bouquains se leuent temps astre dangereux de la gellee.
26.	4. 50.	7. 10.	6.	D	6.	FAST.	
27.	4. 49.	7. 11.		E	5.	COM.	Les Vergilies se leuent au matin: pleniere nauigation, & commancement de chaleur.
28.	4. 47.	7. 13.	14.	F	4.	LES FLORALES IEVZ. NP.	Temps rude communement quatre iours durant, les fleurs sont à craindre.
29.	4. 46.	7. 14.	3.	G	3.	IEVZ. NEF.	Durant les 4. iours si la pleine Lune interuient cela est dangereux pour les biés de la terre.
30.	4 44.	7. 16.		A	*Le iour de deuant les Calend*	IEVZ. NEF.	

MAY.

V. PRINTEMPS.

MAY, le mois des anciens, ou de Maia mere de Mercure, a XXXI. iours. Le Soleil és signes du Taureau, & des Iumeaux.

L'ordre & suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	4. heur. 42. min.	7. heur. 17. min.	11.	B	LES CAL.	LES FLORALES. NEF.	SAINCT IAQVES, & S. PHILIPPES.
2.	4.41.	7.19.		C	6.	LES COMPITALES. FAST.	
3.	4.40.	7.20.	19.	D	5.	COM.	Inuention saincte Croix. Les Hyades se leuent au matin, astre dangereux à geler.
4.	4.39.	7.21.	8.	E	4.	COM.	Le leurre se pend au crocq ; & la trompe au col.
5.	4.38.	7.22.		F	3.	COM.	
6.	4.37.	7.23.	16.	G	Le iour de deuãt	COM.	Sainct Iean Porte-Latin, feste des Imprimeurs.
7.	4.36.	7.24.	5.	A	LES NONES.	NEF.	
8.	4.35.	7.25.		B	8.	FAST.	
9.	4.34.	7.26.	13.	C	7.	LES LEMVRES. NEF.	
10.	4.33.	7.27.	2.	D	6.	COM.	Iour encore dangereux pour les vignes. Les Vergilies apparoissent du tout.
11.	4.32.	7.28.		E	5.	LES LEMVRES. NEF.	Le Soleil entre au signe des Iumeaux. Le iour a quinze heures, & la nuict neuf.
12.	4.31.	7.29.	10.	F	4.	LES GRANDS IEVZ AV CIRQVE NP.	
13.	4.31.	7.29.		G	3.	LES LEMVRES. NP.	La Fidicule se leue.
14.	4.30.	7.30.	18.	A	Le iour de deuãt	COM.	
15.	4.29.	7.31.	7	B	LES IDES.	NP.	Les Cerfs ont la moitie de leur teste allongee, & commancent à entrer en venaison.
16.	4.29.	7.31.		C	17.	FAST.	
17.	4.28.	7.32.	15.	D	16.	COM.	
18.	4.28.	7.32.	4.	E	15.	COM.	
19.	4.27.	7.34.		F	14.	COM.	
20.	4.26.	7.34.	12.	G	13.	COM.	
21.	4.26.	7.35.	1.	A	12.	LES AGONALES. NP.	La Chieure se couche au soir. Changement de temps ordinaire.
22.	4.25.	7.36.		B	11.	NEF.	
23.	4.24.	7.36.	9	C	10.	LE TVBILVSTRE. NP.	
24.	4.24.	7.37.		D	9.	Q. REX. C. F.	
25.	4.23.	7.37.	17.	E	8.	COM.	
26.	4.22.	7.38.	6.	F	7.	COM.	
27.	4.21.	7.39.		G	6.	COM.	
28.	4.21.	7.39.	14.	A	5.	COM.	
29.	4.20.	7.40.	3	B	4.	COM.	
30.	4.20.	7.40.		C	3.	COM.	
31.	4.19.	7.41.	11.	D	Le iour de deuant les Calend.	COM.	

VI. ESTÉ.

IVIN, le mois de la ieunesse en vigueur d'eage, ou de la Deesse Iunon, a XXX. iours: le Soleil és signes des Iumeaux & de l'Escreuisse: le Solstice d'Esté le XIII.

L'ordre & suitte des iours.	*Le leuer, & coucher du Soleil.*		*Le nombre d'Or.*	*La lettre Dominicale.*	*Marques des iours à la Romaine.*	*Les iours Romains.*	*Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.*
1.	4. *heur.* 19. *min.*	7. *heur.* 41. *min.*		E	LES CAL.	NEF.	
2.	4.18.	7.42.	19.	F	4.	MARTI: CARNAE, IVNONI MONETAE, FAS.	
3.	4.18.	7.42.	8.	G	3.	COM.	
4.	4.17.	7.43.	16.	A	*Le iour de deuãt*	COM.	
5.	4.17.	7.43.	5.	B	LES NONES.	FAST.	
6.	4.17.	7.43.		C	8.	NEF.	Sainct Claude. L'Aigle se leue au soir.
7.	4.16.	7.44.	13.	D	7.	NEF.	
8.	4.16.	7.44.	2.	E	6.	MENTI. au Capitole, NEF.	S. Medard. Point d'estoille fixe: s'il pleut ce iour-là, la pluye continue par 40. iours.
9.	4.15.	7.45.		F	5.	LES VESTALES. NP.	
10.	4.15.	7.45.	10.	G	4.	NEF.	
11.	4.14.	7.45.		A	3.	DE LA MERE MATVTE. NEF.	SAINCT BARNABE'. Le Landit commance, qui a huict iours francs, à sainct Denis.
12.	4.14.	7.46.	18.	B	*Le iour de deuãt*	NEF.	Le Soleil entre au signe de l'Escreuisse.
13.	4.14.	7.46.	7.	C	LES IDES.	NEF.	
14.	4.15.	7.46.		D	18.	NEF.	
15.	4.15.	7.45.	15.	E	17.	Q. ST. D. FAST.	LE SOLSTICE D'ESTE'. Le iour a 16. heures; & la nuict huict.
16.	4.15.	7.45.	4.	F	16.	COM.	Les Cerfs à demy-venaison; & leurs testes alongees du tout, commancent à toucher au bois, & a la frayer.
17.	4.16.	7.45.		G	15.	COM.	
18.	4.16.	7.44.	12.	A	14.	COM.	
19.	4.16.	7.44.	1.	B	13.	COM.	S. Geruaiz & Prothaiz. Autre point d'estoille fixe, s'il pleut ce iour-là, la pluye continue par 40. iours.
20.	4.17.	7.43.		C	12.	COM.	
21.	4.17.	7.43.	9.	D	11.	COM.	
22.	4.18.	7.42.		E	10.	COM.	Enter en Escusson.
23.	4.18.	7.42.	17.	F	9.	COM.	Vigile.
24.	4.19.	7.41.	6.	G	8.	COM.	LA NATIVITE DE SAINCT IEAN BAPTISTE.
25.	4.19.	7.41.		A	7.	COM.	Sainct Eloy.
26.	4.19.	7.40.	14.	B	6.	COM.	
27.	4.20.	7.40.	3.	C	5.	COM.	Moissons des seigles.
28.	4.20.	7.39.		D	4.	COM.	Vigile.
29.	4.22.	7.38.	11.	E	3.	FAST.	SAINCT PIERRE, & S. PAVL.
30.	4.22.	7.38.		F	*Le iour de deuant les Calend*	COM.	

IVILLET

VII. ESTE.

IVILLET, dedié à Iulles Cesar a XXXI. iours. Le Soleil és signes de l'Escreuice, & du Lyon.

L'ordre et suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	*Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.*
1.	4. *heur.* 23. *min.*	7. *heur.* 37. *min.*	19.	G	LES CAL.	NEF.	
2.	4.24.	7.36.	8.	A	6.	NEF.	La visitation nostre Dame.
3.	4.25.	7.36.		B	5.	NEF.	
4.	4.26.	7.35.	16.	C	4.	NP.	La translation sainct Martin.
5.	4.26.	7.34.	5.	D	3.	NEF.	
6.	4.27.	7.34.		E	*Le iour de deuāt*	LES IEVZ APOLLINAIRES.	
7.	4.27.	7.33.	13.	F	LES NONES.	POP.F. La fuitte du peuple NEF.	
8.	4.28.	7.33.	2.	G	8.	NEF. IEVZ.	
9.	4.28.	7.32.		A	7.	NEF. IEVZ.	
10.	4.29.	7.31.	10.	B	6.	COM. IEVZ.	Le Soleil entre au signe du Lyon. Le iour a 15. heures, & la nuit neuf.
11.	4. 03.	7.31.		C	5.	COM. IEVZ.	
12.	4.30.	7.30.	18.	D	4.	NP. IEVZ.	
13.	4.31.	7.30.	7.	E	3.	COM. IEVZ AV CIRQVE.	
14.	4.32.	7.29.		F	*Le iour de deuāt*	COM. MERK.	Le Procyon se leue, & les iours caniculiers commancent.
15.	4.34.	7.28.	15.	G	LES IDES.	NP. MERK.	
16.	4.35.	7.26.	4.	A	17.	FAS. MERK.	Moissons des orges & auoines; & des legumages.
17.	4.36.	7.25.		B	16.	COM. MERK.	
18.	4.37.	7.24.	12.	C	15.	COM. MERK.	
19.	4.38.	7.23.	1.	D	14.	LVCAR. NP. MERK.	
20.	4.39.	7.22.		E	13.	COM. IEVX. pour la victoire de Cesar.	Saincte Marguerite.
21.	4.40.	7.22.	9.	F	12.	LVCAR IEVZ.	La feste des cerfs du tout refinitte; & eux en pleine venaison.
22.	4.41.	7.21.		G	11.	COM.	LA MAGDELEINE.
23.	4.43.	7.20.	17.	A	10.	IEVX à l'honneur de Neptune.	
24.	4.44.	7.19.	6.	B	9.	NEF. IEVX.	Vigile.
25.	4.46.	7.17.		C	8.	LES FVRNALES. NP. IEVX	SAINCT IAQVES, ET SAINCT CRISTOFLE.
26.	4.47.	7.16.	14.	D	7.	COM. IEVX.	SAINGTE ANNE.
27.	4.49.	7.14.	3.	E	6.	COM. AV CIRQVE.	Moissons des froments.
28.	4.50.	7.13.		F	5.	COM. AV CIRQVE.	
29.	4.52.	7.11.	11.	G	4.	COM. AV CIRQVE.	
30.	4.53.	7.10.	19.	A	3.	COM. AV CIRQVE.	
31.	4.53.	7.8.		B	*Le iour de deuant les Calend.*	COM. AV CIRQVE.	

AAA

VIII. ESTE.

AOVST à l'honneur d'Auguste: il a aussi XXXI. iours. Le Soleil és signes du Lyon, & de la Vierge.

L'ordre et suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	4. heur. 55. min.	7. heur. 5. min.	8.	C	LES CAL.	NEF.	Sainct Pierre aux liens.
2.	4.56.	7.4.	16.	D	4.	LES FERALES. COM.	
3.	4.58.	7.2.	5.	E	3.	COM.	Inuention sainct Estienne.
4.	4.59.	7.1.		F	Le iour de deuãt	COM.	
5.	5.1.	6.59.	13.	G	LES NONES.	FAST.	
6.	5.2.	6.58.	2.	A	8.	FAST.	La Transfiguration.
7.	5.3.	6.57.		B	7.	COM.	
8.	5.5.	6.55.	10.	C	6.	COM.	
9.	5.6.	6.54.		D	5.	NP.	Vigile.
10.	5.8.	6.52.	18.	E	4.	COM.	SAINCT LAVRENS. Foire à Paris qui dure vn iour: Au fauxbourg.
11.	5.10.	6.50.	7.	F	3.	COM.	La fidicule ou lyre se couche.
12.	5.11.	6.49.		G	Le iour de deuãt	COM.	
13.	5.13.	6.47.	15.	A	LES IDES.	NP.	Le Soleil entre au signe de la Vierge, le iour a 13. heures & demie, & la nuit 10. & demie.
14.	5.14.	6.46.	4.	B	19.	FAST.	Fin des iours caniculiers. Vigile.
15.	5.16.	6.44.		C	18.	COM.	L'ASSVMPTION NOSTRE DAME.
16.	5.17.	6.43.	12.	D	17.	COM.	Sainct Roch.
17.	5.19.	6.41.	1.	E	16.	LES PORTVNALES. NP.	
18.	5.21.	6.39.		F	15.	MERK. COM.	
19.	5.23.	6.37.	9.	G	14.	LES VINALES. F P.	
20.	5.24.	6.36.		A	13.	COM.	
21.	5.26.	6.34.	17.	B	12.	LES CONSVALES. NP.	
22.	5.28.	6.32.	6.	C	11.	INTERCIS.	
23.	5.29.	6.31.		D	10.	LES VOLCANALES. NP.	Vigile.
24.	5.31.	4.29.	14.	E	9.	COM.	SAINCT BARTHELEMY.
25.	5.32.	6.28.	3.	F	8.	LES OPICONSIVES. NP.	Sainct Loys.
26.	5.34.	6.26.		G	7.	COM.	
27.	5.35.	6.25.	11.	A	6.	LES VOLTVRNALES. PF.	Sainct Augustin.
28.	5.36.	6.24.	19.	B	5.	NP. La dedicace de l'autel de victoire.	
29.	5.37.	6.23.		C	4.	FAST.	Decollation sainct Iean.
30.	5.39.	6.21.	8.	D	3.	FAST.	
31.	5.40.	6.20.		E	Le iour de deuant les Calend.	COM.	

SEPTEMBRE

IX. AVTOMNE.

SEPTEMBRE, a xxx. iours. Le Soleil és signes de la Vierge, & des Balances; ou se fait l'equinocce d'Automne.

L'ordre & suitte des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee : & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	5. heur. 42. min.	6. heur. 18. min.	16.	F	LES CAL.	NEF.	
2.	5. 43.	6. 17.	5.	G	4.	NEF.	
3.	5. 44.	6. 16.		A	3.	NP.	Les cerfs commancent à entrer au rut, les plus vieils les premiers, & les ieunes apres.
4.	5. 45.	6. 15.	13.	B	Le iour de deuãt	LES IEVX ROMAINS COM.	
5.	5. 46.	6. 14.	2.	C	LES NONES.	IEVZ FAST.	
6.	5. 48.	6. 12.		D	8.	IEVZ FAST.	
7.	5. 49.	6. 11.	10.	E	7.	IEVZ COM.	
8.	5. 51.	6. 9.		F	6.	IEVZ COM.	LA NATIVITE NOSTRE DAME.
9.	5. 52.	6. 8.	18.	G	5.	IEVZ COM.	
10.	5. 54.	6. 6.	7.	A	4.	IEVZ COM.	
11.	5. 55.	6. 5.		B	3.	IEVZ COM.	Le flot de Septembre, qui se renforce si la lune est lors au plein.
12.	5. 57.	6. 3.	15.	C	Le iour de deuãt	IEVZ NEF.	L'Arcture se leue.
13.	5. 58.	6. 2.	4.	D	LES IDES.	NP.	Le Soleil entre au signe des Balances.
14.	6. 0.	6. 0.		E	18.	LES FERIES DES ESSAIZ DES CHEVAVX	L'EXALTATION SAINCTE CROIX.
15.	6. 2.	5. 58.	12.	F	17.	IEVZ ROM. NEF.	Les arondelles s'en retornent.
16.	6. 4.	5. 56.	1.	G	16.	COM. AV CIRQVE.	L'AVTOMNE, le iour egal à la nuit.
17.	6. 5.	5. 55.		A	15.	COM. AV CIRQVE.	Le leurre se reprend derechef; & la vollerie des oiseaux de proye recommance.
18.	6. 6.	5. 54.	9.	B	14.	COM. AV CIRQVE.	Les semailles des seigles.
19.	6. 7.	5. 53.		C	13.	COM. AV CIRQVE.	
20.	6. 9.	5. 51.	17.	D	12.	COM. MERK.	Vigile.
21.	6. 11.	5. 49.	6.	E	11.	COM. MERK.	SAINCT MATTHIEV.
22.	6. 12.	5. 48.		F	10.	COM. MERK.	Le fort des vendanges.
23.	6. 14.	5. 46.	14.	G	9.	NP. MERK.	
24.	6. 16.	5. 44.	3.	A	8.	COM. IEVZ, la naissance d'Auguste.	
25.	6. 18.	5. 42.		B	7.	COM.	
26.	6. 19.	5. 41.	11.	C	6.	COM.	
27.	6. 20.	5. 40.	19.	D	5.	COM.	
28.	6. 21.	5. 39.		E	4.	COM.	
29.	6. 23.	5. 37.	8.	F	3.	FAST.	SAINCT MICHEL.
30.	6. 24.	5. 36.		G	Le iour de deuant les Calend.	COM.	Sainct Hierosme.

X. AVTOMNE.

OCTOBRE, a XXXI. iours. Le Soleil és signes des Balances, & du Scorpion.

L'ordre & suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	6. heur. 25. min.	5. heur. 35. min.	16.	A	LES CAL.	NEF.	Sainct Remy.
2.	6.27.	5.33.	5.	B	6.	FAST.	
3.	6.28.	5.32.	13.	C	5.	COM.	Les semailles du froment.
4.	6.29.	5.31.	2.	D	4.	COM.	
5.	6.30.	5.29.		E	3.	COM.	
6.	6.33.	5.27.	10.	F	Le iour de deuãt	COM.	
7.	6.53.	5.25.		G	LES NONES.	FAST.	
8.	6.36.	5.24.	18.	A	8.	FAST.	
9.	6.38.	5.22.	7.	B	7.	COM.	SAINT DENIS. Foire à sainct Denis qui dure huict iours francs. Point d'estoille fixe; s'il
10.	6.40.	5.20.		C	6.	COM.	pleut fort ce iour là, la riuiere de Seine desborde ceste annee trois fois.
11.	6.42.	5.18.	15.	D	5.	LES MEDITRINALES. N.P.	
12.	6.44.	5.17.	4.	E	4.	LES AVGVSTONALES. N.P.	
13.	6.46.	5.16.		F	3.	LES FONTANALES N.P.	Le Soleil au signe du Scorpion. Le iour a 10. heures & demie: & la nuit 13. & demie.
14.	6.47.	5.14.	12.	G	Le iour de deuãt	INTERCIS.	
15.	6.48.	5.13.	1.	A	LES IDES.	NP.	
16.	6.50.	5.12.		B	17.	FAST.	
17.	6.51.	5.10.	9.	C	16.	COM.	
18.	6.53.	5.9.		D	15.	COM.	SAINCT LVC.
19.	6.54.	5.7.	17.	E	14.	L'ARMILVSTRE. NP.	
20.	6.56.	5.6.	6.	F	13.	COM.	
21.	6.58.	5.4.		G	12.	COM.	Les onze mil vierges.
22.	7.0.	5.2.	14.	A	11.	COM.	Sainct Seuerin.
23.	7.2.	5.0.	3.	B	10.	COM.	
24.	7.4.	4.58.		C	9.	COM.	Sainct Magloire.
25.	7.5.	4.56.	11.	D	8.	COM.	Sainct Crespin.
26.	7.6.	4.55.	19.	E	7.	COM.	Les Vergilies se couchent. Le iour estãt nubileux denote l'hyuer pluuieux: & clair & serain, de
27.	7.8.	4.54.		F	6.	IEVX DE LA VICTOIRE COM.	grandes froidures.
28.	7.9.	4.52.	8.	G	5.	IEVZ COM.	SAINCT SIMON ET SAINCT IVDE.
29.	7.10.	4.50.		A	4.	IEVZ COM.	
30.	7.11.	4.49.	16.	B	3.	IEVZ COM.	
31.	7.13.	4.47.	5.	C	Le iour de deuant les Calend.	IEVZ COM.	Vigile.

NOVEMBRE

XI. AVTVMNE.

NOVEMBRE, a xxx. iours. Le Soleil és signes du Scorpion, & du Sagittaire.

L'ordre & suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.
1.	7. heur. 14. min.	4. heur. 46. min.		D	LES CAL.	NEF.	LA TOVSSAINCTS.
2.	7. 15.	7. 45.	13.	E	4.	COM.	LE IOVR DES MORTS.
3.	7. 17.	7. 43.	2.	F	3.	COM.	SAINCT MARCEAV.
4.	7. 18.	4. 42.		G	Le iour de deuãt	COM.	
5.	7. 19.	7. 42.	10.	A	LES NONES.	FAST.	
6.	7. 20.	7. 40.		B	8.	IEVZ FAST.	
7.	7. 22.	7. 38.	18.	C	7.	IEVZ COM.	
8.	7. 23.	7. 37.	7.	D	6.	IEVZ COM.	
9.	7. 24.	7. 36.		E	5.	IEVZ COM.	
10.	7. 25.	7. 35.	15.	F	4.	IEVZ COM.	Le commencement des froidures.
11.	7. 27.	7. 33.	4.	G	3.	IEVZ COM.	SAINCT MARTIN. On commence à taster des vins nouueaux.
12.	7. 28.	7. 32.		A	Le iour de deuãt	IEVZ COM.	Le Soleil entre au signe du Sagittaire. Le iour a neuf heures; & la nuict quinze.
13.	7. 29.	7. 31.	12.	B	LES IDES.	EPVLVM INDICTVM. NP.	
14.	7. 30.	7. 30.	1.	C	18.	FAST.	
15.	7. 31.	7. 29.		D	17.	LES IEVZ PLEBEIENS AV CIR. COM.	
16.	7. 32.	7. 28.	9.	E	16.	COM. AV CIRQVE.	
17.	7. 33.	7. 28.		F	15.	COM. AV CIRQVE.	
18.	7. 33.	7. 27.	17.	G	14.	COM. MERK.	
19.	7. 34.	7. 26.	6.	A	13.	COM. MERK.	
20.	7. 34.	7. 26.		B	12.	COM. MERK.	
21.	7. 35.	7. 25.	14.	C	11.	COM.	La presentation nostre Dame.
22.	7. 35.	7. 25.	3.	D	10.	COM.	
23.	7. 36.	7. 24.		E	9.	COM.	
24.	7. 37.	7. 23.	11.	F	8.	COM.	
25.	7. 37.	7. 23.	19.	G	7.	COM.	SAINCTE CATHERINE.
26.	7. 38.	7. 22.		A	6.	COM.	
27.	7. 38.	7. 22.	8.	B	5.	COM.	
28.	7. 39.	7. 21.		C	4.	COM.	
29.	7. 40.	7. 20.	16.	D	3.	FAST.	Vigile.
30.	7. 40.	7. 20	5.	E	Le iour deuant les Calend.	COM.	SAINT ANDRE.

XII. HYVER.

DECEMBRE, a XXXI. iours. Le Soleil és signes du Sagittaire: & du Capricorne.

L'ordre et suite des iours.	Le leuer, & coucher du Soleil.		Le nombre d'Or.	La lettre Dominicale.	Marques des iours à la Romaine.	Les iours Romains.	*Les saisons de l'annee: & les principales solemnitez de l'Eglise.*
1.	4. heur. 41. min.	4. heur. 19. min.		F	LES CAL.	NEF.	
2.	7. 42.	4. 18.	13.	G	4.	FAST.	
3.	7. 42.	4. 18.	2.	A	3.	COM.	
4.	7. 42.	4. 18.	10.	B	Le iour de deuāt	COM.	Saincte Barbe.
5.	7. 43.	4. 17.		C	LES NONES.	FAST.	
6.	7. 43.	4. 17.	18.	D	8.	FAST.	SAINCT NICOLAS.
7.	7. 43.	4. 17.	7.	E	7.	COM.	
8.	7. 44.	4. 16.		F	6.	COM.	LA CONCEPTION NOSTRE DAME.
9.	7. 44.	4. 16.	15.	G	5.	COM.	
10.	7. 44.	4. 16.	4.	A	4.	COM.	
11.	7. 44.	4. 14.		B	3.	LES AGONALES. NP.	Le Soleil entre au signe du Capricorne.
12.	7. 45.	4. 15.	12.	C	Le iour de deuāt	INTERCIS.	
13.	7. 45.	4. 15.	1.	D	LES IDES.	NP.	LE SOLSTICE d'Hyuer. Le iour a huict heures: & la nuict seize.
14.	7. 46.	4. 14.		E	19.	FAST.	
15.	7. 46.	4. 14	9.	F	18.	LES CONSVALES NP.	Les bestes noires entrent au rut.
16.	7. 45.	4. 15.		G	17.	COM.	
17.	7. 45.	4. 16.	17.	A	16.	LES SATVRNALES. NP.	
18.	7. 44.	4. 16.	6.	B	15.	COM.	
19.	7. 44.	4. 17.		C	14.	LES OPALES.	
20.	7. 44.	4. 17.	14.	D	13.	COM.	Auant ce iour on ne peut rien comprendre és bleds.
21.	7. 43.	4. 18.	3.	E	12.	La feste de Iulles Cesar. NP.	SAINCT THOMAS.
22.	7. 42.	4. 18.		F	11.	COM.	
23.	7. 41.	4. 19.	11.	G	10.	LES LARENTINALES. NP.	
24.	7. 41.	4. 19.	19	A	9.	COM.	Vigile.
25.	7. 40.	4. 20.		B	8.	COM.	LE IOVR DE NOEL.
26.	7. 39.	4. 21.	8.	C	7.	COM.	SAINCT ESTIENNE.
27.	7. 39.	4. 21.		D	6.	COM.	SAINCT IEHAN L'EVANGELISTE.
28.	7. 23.	4. 22.	16	E	5.	COM.	LES INNOCENS.
29.	7. 38.	4. 22.	5.	F	4.	FAST.	
30.	7. 37.	4. 23.		G	3.	FAST.	
31.	7. 37.	4. 23.	13.	A	Le iour de deuant les Calend.	COM.	

DES HOSTIES ET VICTIMES.

La premiere distinction qui se cōsideroit en cest endroit, est touchee par Macrobe, liure 3. chap. 5. en cette sorte. Trebace au premier des Religions monstre qu'il y a deux sortes d'Hosties: l'vne, là où le vouloir & preordonnance de Dieu est enquise par les entrailles : De cecy nous en auons parlé cy-deuant en la colonne 907. L'autre ou il n'y a autre chose que la seule ame viuante de l'hostie qui est cōsacree & offerte à Dieu : & de là les deuins Aruspices les souloient appeller hosties animales, de leur ame ou vie. Ce que Virgile n'a pas ignoré quand au 4. de l'Eneide il a dit:

Pecudúmque reclusis
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.

Et cela est quant au premier : de l'autre; *Hanc tibi Eryx meliorem animam pro morte Daretis.* Mais plus specialement encore au 2.

Sanguine quærendi reditus, animáque litandum Argolica.

Aussi Seruius sur le 3. de l'Eneide interprete ces hosties animales, pour celles qui estoient seulement immolees, sans qu'on se seruist autrement de leurs entrailles pour en tirer quelque aduertissement ne prognostique. En l'vne & l'autre de ces deux intentions de sacrifices d'animaux sont comprises tant les victimes, que les hosties; enquoy, combien que le plus souuent les autheurs les confondent, comme mesme Trebace en ce lieu, on a neantmoins voulu mettre quelque differēce, ainsi qu'Ouide au premier des Fastes; mais elle ne me semble pas auoir par là esté gueres exprimee.

Victima quæ cecidit dextra victrice vocatur:
Hostibus à domitis hostia nomen habet.

Si ce n'est qu'il monstre vouloir tirer ce mot de victime, de *vinco*, vaincre; & celuy de l'hostie; de *hostis*, ennemy : comme aussi fait Festus, quand il dit; *Hostia sacrificium quod laribus immolabant, quod ab his hostes arceri putabant.* Mais vn peu au dessus il a dit que c'est d'*hostire*, frapper, pour ce qu'ō frappe l'hostie en la sacrifiāt: *Hostia dicta est ab eo quod est hostire. i. ferire.* Et au regard de la victime, il l'embrouille encore plus: la deriuant apres Elius Stilo de *vitulus*, veau, à cause de sa vigueur (ce dit-il) ou de ce que *vincta adducitur ad altare*; que liee on l'ameine comme par force à l'autel; ou qui est immolee pour la victoire obtenue des ennemis. Isidore le deduit plus apertement, si l'on se pouuoit arrester à son tesmoignage, car il n'ameine point d'authorité là dessus; & la pluspart du temps il forge les Etymologies à sa fantasie. *Les hosties* (dit-il) *estoient appellees enuers les anciēs, les sacrifices qui se faisoient auant que de s'acheminer cōtre l'ennemy: & les victimes celles qui s'immoloient apres la victoire obtenue. Au reste les victimes estoient plus grands sacrifices & oblations que les hosties. Les autres estiment la victime estre ainsi appellee de ce que* VI ICTVS PERCVSSA CADEBAT, *qu'elle tomboit de la force du coup dont on l'assommoit: ou que* VINCTA *liee, elle estoit cōduitte à l'autel.* Toutesfois Seruius sur ce passage du 10. de l'Eneide;

(Hostia.) (Victima.)

Et statuam ante aras aurata fronte iuuencum;

met, que la victime estoit cōduitte pres de l'autel ornee de ses bandes & rubends blancs seulement, sans estre liee : Car, ainsi qu'il dit sur le 3. ès sacrifices & seruice diuin, riē ne doit estre contrainct ne lié. On y fait encore vne autre difference, assauoir que l'hostie s'entendoit du menu bestail, comme brebiailles, porceaux, & chieures, nonobstant qu'elles fussent desia eagees & grasses; & la victime des omailles & bestes à corne, ores que ieunes & tettans : entre lesquelles le taureau est appellé *victima maxima* : & Virgile au second des Georgiques;

(Difference entre hostie & victime.)

Hinc albi Clitumne greges, & maxima Taurus Victima.

Et entre les hosties, le mouton ou brebis. Ce que semble vouloir inferer Festus quād il dit; *Ouibus duobus multabantur apud antiquos in minoribus criminibus, in maioribus autem, bubus.* Et neantmoins il a dit au parauant; *Maximam hostiā, ouilli pecoris appellabant, non ab amplitudine corporis, sed ab animo placidiore.* Ce qui seroit contredire & à Virgile, & à soy-mesme. Tite Liue au commācement du 22. liure mōstre vouloir mettre cette difference des grandes & petites hosties, en ce que les petites sont les bestes de laict; & les grandes, celles qui ne tettent plus: *Decretum vt ea prodigia partim maioribus hostiis, partim lactantibus procurarentur.* Et si par tout il y a tousiours *Hostiis maioribus*, & non *victimis*, dont il n'vse point que ie sçache.

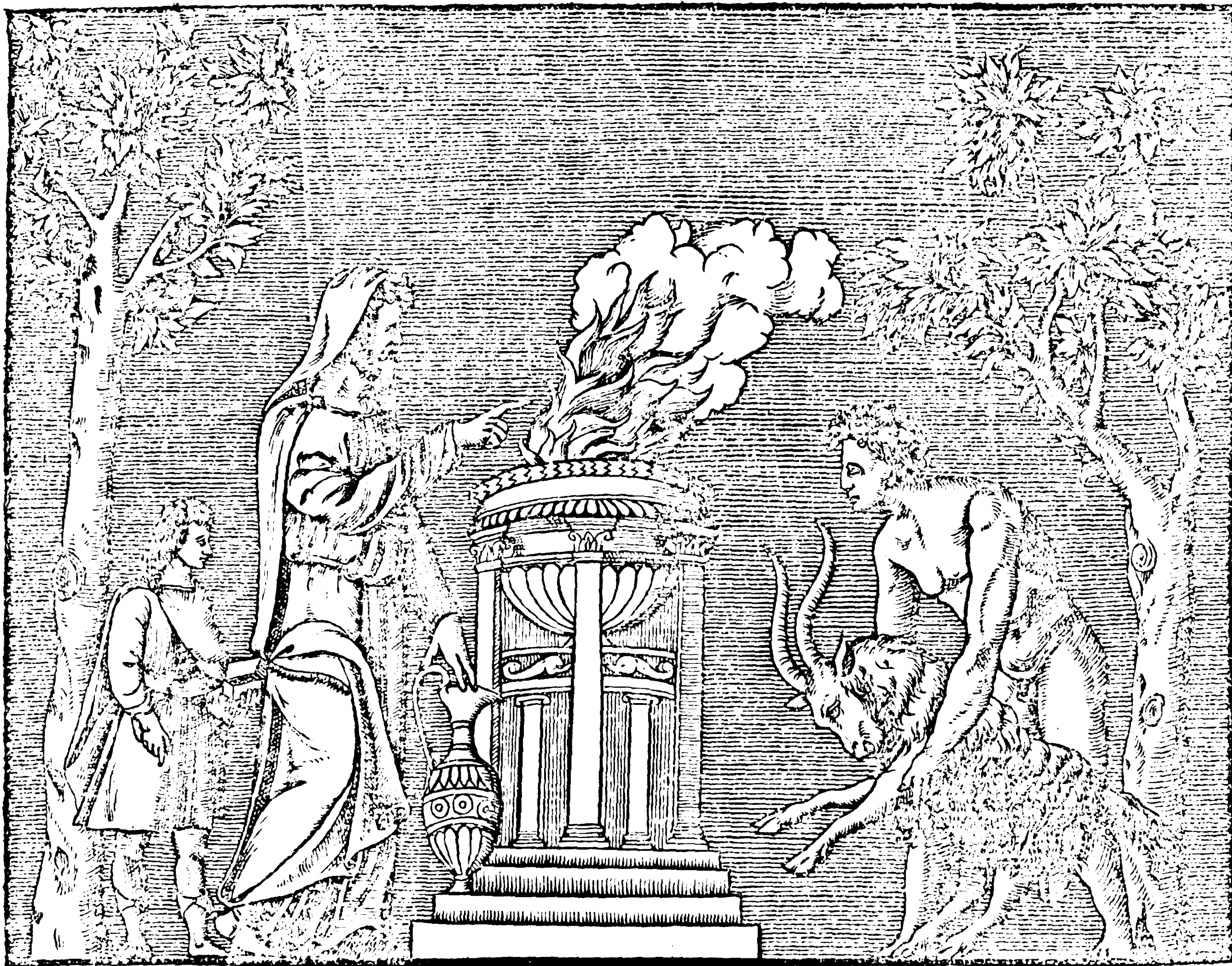
Or les plvs vsitees victimes aux Romains estoient celles-cy: les bestes à corne; les bestes blāches; les chieures, & pores; & ce qui depend de leurs especes : & de la volatille, les poullailles, & les oyes. Surquoy il faut noter, que dedans les autheurs Latins on trouue ordinairemēt ces animaux au feminin, parce que il leur estoit en plus grande recommandation à cause de leur simplicité & doulceur que les masles, qui sont tousiours plus feroces q̄ leurs femelles: ce que Seruius touche sur le 8. de l'Eneide: de sorte que si l'on ne pouuoit liter, c'est à dire faire son sacrifice à souhait & heureux auec vne hostie masle, on redoubloit auec vne femelle qui s'appelloit l'hostie Succidanee: & si le sacrifice se cōmançoit par vne femelle, & qu'on ne litast, il n'estoit plus loisible de reiterer. Puis apres ils les prenoient plustost tettās encore, que plus grādelets: les agneaux & cheureaux assauoir; mais les agneaux par dessus tous autres pour appaiser l'ire des Dieux, à quoy estoient plus propres les brebiailles: Pline, liu. 8. chap. 47. *Magna & pecori gratia vel in placamentis Deorū.* Neantmoins cela se changeoit à tous

(Victimes Romaines.) (Pourquoy c'est que les animaux masles se trouuent au genre feminin ès autheurs Latins.) (Hostia svccidanea.)

propos selõ les occurrẽces qui se presentoiẽt, & les Dieux à qui l'on auoit affaire, lesquels auoient chacun à part ses victimes & ceremonies: ou selon la fantasie de ceux qui en auoiẽt la charge qui les forgeoient à leur appetit, ores d'vne façon, ores d'vne autre pour desguiser l'affaire, ainsi que vous pouuez veoir par tout le contexte de cette histoire, toutes les fois qu'il se presentoit quelque prodige lequel il fust besoin d'expier. Pline au liure dessusdit, chap. 45. *Nec aliena hostia deos placari.* Il failloit au reste que la victime fust saine & nette, entiere, & sans aucun default ne vice, estãt à cette fin reuisitee soigneusement par ceux qui en auoient la charge: autrement ils n'estimoient pas que le sacrifice deust estre agreable aux Dieux: ne pareillemẽt si elle resistoit, s'effarouchoit, on faisoit difficulté de s'approcher de l'autel: si elle s'enfuyoit; & en ce cas il l'a failloit immoler au propre lieu où elle estoit ratteinte, de peur d'vn plus grand scandale & offense, si elle mugloit estãt frappee, & tomboit du coup d'autre sorte qu'il ne conuenoit. Pline au lieu dessusdit: *La preuue és victimes si elles sont competentes, est, que le veau ait la queue allongee iusqu'au iarret: si elle est plus courte, il n'est pas propre. Les sacrifices outre plus qui se font des veaux qu'on apporte sur les espaules, ordinairement ne reuscissent pas agreables aux Dieux; ny ceux qui clochent, ou ont quelque tare & defectuosité en eux. Les Dieux ne s'appaisent point aussi d'autre victime que de celle qui leur est particulierement dediee; & qui ne se desrobbe & enfuit de l'autel.* A ce propos de Pline nous vous auons bien voulu representer icy vn sacrifice d'vn bouq retiré de l'antique, ou vous pouuez veoir qu'on ne le porte pas, ains qu'on le meine gracieusement à l'autel par les deux iambes de deuant; aucunefois par les cornes; Virgile,

Conditions que deuoit auoir la victime.

Et ductus cornu stabit sacer hircus ad aram.



Tovtes lesquelles choses ils interpretoiẽt à vn mauuais & sinistre presage. Et ne faut oublier que ceux qui pour leur pauureté n'auoiẽt le moyen de sacrifier des animaux naturels; ou qu'ils fussent si rares qu'on ne les peust aiseement recouurer, auoiẽt de coustume d'en former de paste ou de cire, ou de quelque autre estoffe cõuenable, comme le marque le païsan Aristagoras dans le Poëte:

De cera facta dat tibi poma Deus.

Il y auoit encore tout plein d'autres petites obseruations és sacrifices; cõme de dorer bien souuẽt les cornes des victimes, & mesmes des grandes; comme on peut veoir en assez d'endroits de cette histoire: entre autres au 4. liure, fueil. 175. lig. 37. Plus au 7. liure, fueil. 328. lig. 12. Ouide:

Blandis indutæ cornibus aurum
Conciderant ictæ niuea ceruice iuuencæ.

Pline, liure 33. chapitre 3. *Deorũ vero honori in sacris nihil aliud excogitatũ est, quã vt auratis cornibus hostiæ maiores duntaxat immolarẽtur.* Elles estoient au surplus equippees de ie ne sçay quelle maniere de mittres, auec des pendiloches de patenostrages

tenostrages auallez de costé & d'autre; & vn caparasson sur le dos, comme vous pouuez veoir en cette figure retiree de l'antique, representant vn beuf accoustré pour le sacrifice. Mais les moindres hosties estoient coronnees d'vne guirlande de l'arbre ou herbe consacree particulierement à ce Dieu à qui l'office se faisoit; auec vne large bande de laine blanche, & des rubēds de mesme couleur, y entortillez & pendans: Pline, liu.16. chap.5. *Postea deorum honori sacrificantes sumpsere, victimis simul coronatis.* Cela toutesfois se diuersifioit en maintes sortes de desguisemēs, qui reuenoient presq̃ à vn.

Or dedans les autheurs Latins à tous propos se trouuent certains Epithetes & qualitez adioustees à ces mots de victime & hostie, dont l'intelligence n'importe de peu en l'histoire Romaine, combien qu'il ne soit pas possible de les rendre & tourner en nostre langue, ny autre vulgaire, d'autant que l'vsage s'en est esteint: parquoy nous les parcourrons sommairemēt pour les donner à entēdre au moins de paroles qu'il sera possible, puis qu'il ne se peut d'vn seul mot, ainsi que nous l'auōs desia dit en d'autres.

Praecidaneae hostiae. Les hosties precidanees, dittes ainsi de *præ*, & *cædo*, pource qu'on les immoloit la veille de la feste, ainsi que pour auantcoureurs des sacrifices solemnels & à bon escient. Festus: *Præcidere, antecedere, id est ante immolare:* & Aulugelle, liure 4. chap.6. *Præcidaneæ quoque hostiæ dicūtur, quæ ante sacrificia solemnia pridie cæduntur.* Et de là estoit ditte, *Præcidanea porca*, laquelle pour vne forme d'expiation estoit sacrifiee à Ceres deuant qu'on moissonnast, par ceux qui n'auoient fait les derniers & entiers debuoirs à vn qui seroit mort en leur maison. Festus y adiouste aussi vne brebis, mais tout ce lieu-là est fort corrompu & brouillé, comme on le peut iuger par celuy d'Aulugelle.

Succidaneae. Les svccidanees; dittes ainsi de *succedo, venir apres, estre substituees*, la lettre de E. ayāt esté changee pour vn plus doulx son en vn I, comme met le mesme Aulugelle, aussi bien qu'au mot precedēt; pource que si les premieres victimes immolees ne revscissoient selon le desir & intention des sacrifians, on redoubloit aueques d'autres, qui de là estoient dittes Succidanees, quasi succedantes, ainsi que dit ausi Festus: *Succidanea hostia dicebatur, quæ secundo loco cædebatur; sic appellata à succedendo.* Car si les signes des entrailles ne se mōstroient heureux & prosperes, comme dit Seruius sur le 3. de l'Eneide:

Rursum in secessu longo, sub rupe cauata,
Instruimus mensas, arisque reponimus ignem;

Ce qui s'appelloit *litare*, on reiteroit: si que Plutarque en la vie de Paule Emyle met que sur le point de donner la bataille au Roy Perses de Macedoine, il sacrifia vingt beufs l'vn apres l'autre à Hercules, auāt que de trouuer rien de bon, iusqu'au vingt-vniesme qui luy promit la victoire en se retenant sur la defensiue. Quelques-vns ont aussi appellé ces hosties succidanees, Avctas hostias, cōme qui diroit accreues & augmētees iusques à vne litation parfaicte, dont nous auōs ce passage de Suetone, en Auguste 96. *Circa Perusiam, sacrificio non litāte cum augeri hostias imperasset.* Festus; *Adtegrare est vinum in sacrificiis augere;* Plaute, *augere verbenis aram.* De là est venu le mot de *Macto*, lequel selon Seruius sur le 4. emporte vn bon augure; car il signifie accroistre & augmenter de plus en plus, à propos de cette reiteration dessusdite, & *Mactus* accreu de gloire & bon-heur; ce mot tiré des sacrifices, comme met Isidore au 10. de ses Etymologies: *Quoties enim thus aut vinum super victimam fundebant, dicebant; Mactus est taurus vino vel thure; hoc est cumulata est hostia & magis aucta.* Auctae hostiae.

Inivges. Les inivges, qui n'auoiēt point encores esté domptees ny attellees, dit Macrobe, liure 3. chapitre 5. allegant Virgile au 6. *Et intacta totidem ceruice iuuencas.* Elles pourroient signifier ausi celles qui n'auoiēt point encore sailly ny esté saillies, comme le monstre ce lieu de Fulgence en son Dictionnaire à Chalcidius, ou il met que Manilius Crœstus és hymnes des Dieux a escript qu'on souloit sacrifier des Taures iniuges à Minerue, pour raison que la virginité ne sçait ce que c'est du ioug de mariage, car *iugum* & ζυγὸς, dont est venu le mot de *coniugium*, est pris ausi pour le lien de mariage; & pour l'acte charnel encore; Virgile au 3. des Georgiques; parlant des iuments;

Sæpe sine vllis
Coniugiis vento grauidæ.

Eximiae. Les eximies; ce n'est pas seulement, dit le mesme Macrobe au lieu preallegué, apres vn Veratius és questions pontificales, ce qu'on dit *excellent, singulier*, ains viēt d'*eximo*, qui signifie *trier, choisir, mettre à part*; parce que les hosties qu'on sacrifioit se tiroient des trouppeaux, choisies les pl⁹ exquises qu'ō pouuoit trouuer; Virgile; *Quatuor eximios præstanti corpore tauros:* Enquoy il a compris l'vne & l'autre signification. Donat met que les bestes eximies sont celles qu'on tire hors du trouppeau pour les engraisser: mais que proprement cela s'entēd des porcs reseruez pour sacrifier; qu'on laisse manger plus libremēt, car les beufs qu'on destine à ce mesme effect sont appellez *Egregies*, & *oues lectæ*, moutons choisiz: *Mactant lectas de more bidentes*: au 4. de l'Eneide.

Bidentes. Ces bidentes, puis qu'elles se sont icy rencontrees, ne sont pas ainsi dittes, (selon que discourt Aulugelle, liure 16. chapit. 6.) qu'elles ayēt deux dents seulemēt, cōme il sembleroit de plaine arriuee qu'emportast ce mot; mais *bidentes* premierement selon Nigidius, quasi *biennes*, ayās deux ans, parce que c'estoit l'eage prefix pour les victimes; ce qui auroit esté chā-

gé en *bidëtes* pour vne plus doulce & aisee prolatiõ: ou cõme veut Hyginus, celles à qui l'eage a rendu desia deux dẽts des huict qu'elles ont, plus esleuees que les autres: *Quæ bidens est hostia oportet habeat dentes octo, sed ex iis duos cæteris altiores, per quos appareat ex minore ætate in maiorem transcendisse.* Que non seulement les moutõs soiẽt compris en cela, mais les porcs aussi; Pomponius en ses Atellanes; *Mars tibi voueo facturum, si vnquam redierit, bidenti Verre*: & les beufs; Festus; *Bouem bidentem à dentium numero dicũt appellari*; ou il semble vouloir deriuer ce mot icy de deux dents. Le mesme qu'a dit Aulugelle, a touché encore Macrobe, mais plus amplement au 6. des Saturn. ch. 9. ou il s'est assez effrontéement attribué le tout soubs le nom de Seruius, bien que pris mot à mot de l'autre: & Nonius Marcellus aussi, au liure des proprietez des choses.

AMBARVALES. LES AMBARVALES; qu'on promenoit aultour des champs premier que de les immoler, ainsi que nous auons dit cy-dessus.

AMBIGVAE OVES. LES AMBIGVES. Bebius Macer dans Fulgence, dit que les brebis qui faisoient deux agneaux d'vne ventree, estoient, auec eux attachez de costé & d'autre, sacrifiees à Iunon; & pourtant auroient esté dittes *ambiguæ*, comme ayãt des agneaux des deux costez. A ce mesme propos Festus; *Ambegni bos, & Veruex appellabãtur, cũ ad eorũ vtraque latera agni in sacrificiũ ducebãtur.* Et Varron au 6. de la langue Latine: *Ambegna bos apud Augures, quã circũ aliæ hostiæ cõstituũtur.*

HARVGA. ARVGA. L'HARVGVE, de l'estable ou l'on la gardoit; ou *Arugue* de l'autel: Festus met *Haruiga*, l'hostie dont on examinoit les entrailles: il semble la vouloir tirer d'*adhæreo*: HARVIGA *dicebatur hostia cuius adhærentia inspiciebantur exta.*

CAVIAIRES. LES CAVIAIRES: le mesme Festus, *Caviares hostiæ dicebantur, quod cauiar, id est pars hostiæ cauda tenus diceretur; & ponebatur in sacrificio pro collegio pontificũ quinto quoque anno.* Le moignon de la queue appellé Cauiar sembleroit se rapporter à ce qu'il dit du cheual surnõmé *October*, pource qu'il estoit immolé au Dieu Mars dans le champ de Mars au mois d'Octobre, si ce n'estoit qu'il le met tous les ans; & en ce Cauiar, de cinq en cinq seulement; comme faict encore Properce en la premiere du 4. liure; *Qualia nunc curto lustra nouantur equo.* Il y a vne autre contrarieté en cecy; car ce que Festus met ce sacrifice au mois d'Octobre, du cheual attellé à main droicte qui auoit gaigné le prix de la course, Plutarque en la 97. question Romaine l'assigne és Ides de Decembre qui sont le treziesme, conuenãs ensemble de tout le reste, si qu'il semble auoir esté copié l'vn de l'autre: Que soudain la course acheuee, auãt de le sacrifier, quelqu'vn luy coupoit la queue rez à rez des fesses, & la portoit courãt tãt qu'il pouuoit au temple du Palais qui fut autrefois de Numa: là où il en ensanglantoit l'autel, & en faisoit degouster le sang sur le feu. Cependant ceux qui habitoiẽt en la rue sacree, & en la Suburre, s'entrebattoient pour auoir la teste, affin de l'attacher, ceux-cy à la tour Mamillienne, & ceux-là aux paroiz du dessusdit temple: & ce qui suit de cest affaire.

PRODIGIAE. LES PRODIGVES qui se consommoient; Festus: *Prodiguæ hostiæ vocantur quæ consumuntur. Vnde homines quoque luxuriosi prodigi.* Cela est vn peu ambigu, assauoir-mon s'il entend consumer au feu ainsi que les holocaustes, ou qu'on les mangeast toutes, sans en rien reseruer aux Dieux; ainsi que font de leurs biens les prodigues, & grands despensiers.

Cecy est la figure du beuf du sacrifice mentionnee de l'autre part.



SVYVENT maintenãt quelques autres obseruations des victimes & sacrifices. Et en premier lieu, s'ils auoient à sacrifier pour quelque affaire ou il fust besoin de celerité, & d'vne executiõ prõpte & soudaine, ils souloiẽt vser en ce cas de victimes desia grãdes & eagees: mais si c'estoit chose de plus long traict, & ou il fust question d'agrandissement & longueur, d'hosties tendres & ieunes; ainsi que sont les enfans, qui ont plus à croistre & à viure selon le cours de nature, que les hommes faits. ITEM vne seule victime ne pouuoit seruir à deux deitez tout ensemble, ains à vne seule, & encore specialement designee, *ne alium pro alio nominando*, dit Aulugelle, liure 2. chapitre 28. *Falsa religione populum alligarent*: à cause de la diuersité des ceremonies differẽtes les vnes des autres; si que quand on n'y eust rien dit ny nommé, la forme du sacrifice neantmoins demonstroit à qui il estoit dedié. Car aux Dieux d'enhault ils immoloient des victimes blãches, & en nombre impair: & au contraire à ceux d'embas, des noires, & en nombre pair. Homere au 3. de l'Il.

οἴσετε δ' ἄρν' ἕτερον λευκὸν, ἑτέρην δὲ μέλαιναν,
γῇ τε καὶ Ἠελίῳ.

Apportez moy deux agneaux, l'vn blanc, & l'autre noir; cettuy-cy pour la terre, l'autre pour le soleil. là où il met le masle blãc au soleil, & la femelle noire à la terre. Ce qui n'est pas sans quelque mystere;

stere; car mesmes on repute le vin blanc tenir lieu du masle, & le rouge de la femelle. Es sacrifices au reste des Dieux infernaulx, les plus sinistres & mauuais presages estoient tenus pour les meilleurs; de maniere qu'ils reputoiēt plustost à vn bon encontre de ne liter point, que liter; au rebours de ceux des celestes, ausquels la volatille estoit dediee, tout le corps des oiseaux y sacrifiez se debuāt brusler, & faire holocauste; & ce peu de sang qui en prouenoit espandu aultour de l'autel, comme pour marque. Aux Dieux Marins encore estoit-il loisible d'immoler des oiseaux, mais il failloit qu'ils fussent noirs; & que le tout, aussi bien comme des bestes à quatre pieds, esgorgé & saigné sur le bord de la mer fust puisapres lancé au loing dans les ondes: Sillius Italicus au 17. de la guerre Punique:

Cui numen pelagi placauerat hostia taurus,
Iactáque cæruleis innabant fluctibus exta.

Mais plus authentiquement Virgile au 3. de l'Eneide;

Dij quibus imperiū est pelagi, quorū æquora curro,
Vobis hoc lætus candentem in littore taurum
Constituam ante aras, voti reus; extáque salsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

Et neantmoins l'ordinaire estoit que les victimes qu'on sacrifioit à Neptune, fussent taureaux noirs; le premier à cause de la ferocité de cest animal conforme à celle de la mer; & l'autre à cause de la couleur de son eau, noire en apparence pour raison de sa profondeur; ainsi q̄ met Phurnutus au ch. de Neptune; & l'interprete de l'Odyssee sur ces vers du cōmancement du 3. liure: car au reste Homere vse ordinairement de cest epithete μέλαν ὕδωρ, l'eau noire;

τοὶ δ' ἐπὶ θινὶ θαλάσσης ἱερὰ ῥέζον,
ταύρους παμμέλανας Ἐνοσίχθονι κυανοχαίτῃ.

Mais il semble que Virgile ait plustost voulu imiter Pindare en la 13. Olympienne,

καὶ δαμαίῳ μὲν θύων
ταῦρον ἀργόν, πατρὶ δεῖξον.

Là où si ἀργὸς signifie blanc, cela pourroit estre pour raison de l'escume des flots qui est blanche: dequoy nous en auons plus à plain traicté sur Philostrate és tableaux de Pasiphae, & de Palemō. Que si les animaux dediez aux Dieux de la mer deuoient estre blancs, & les oiseaux noirs; c'ettoit pour mōstrer que le propre element des oiseaux estant l'air, partage de Iuppiter, & des autres celestes, qui ont la couleur blanche pour eux, comme plus consonante à la lumiere, il estoit biē raisonnable aussi de leur dedier des oiseaux de cette pareure: mais à cause de la grande agilité de la volatille dont elle conuient auec le continuel mouuemēt de la mer, s'il en failloit, comme il y a grāde apparence, laisser vne portion à Neptune, à cause qu'il y a plusieurs sortes d'oiseaux marins, il y failloit mettre quelque difference de la couleur; tout à l'opposite, autant qu'il y a du bas au hault, assauoir noirs au contraire des blancs. Mais il vault mieux ouyr icy touchant ces differences de sacrifices, ce qu'en allegueut Porphyre au liure des responses; & Eusebe au 4. de la preparation Euangelique, des oracles de la Pythienne: ce que nous tascherōs de vous representer icy mot à mot du Grec, mais en prose pour en estre l'interpretatiō plus libre & aisee. *Vous qui estes par la preordonnance des Dieux entrez au cours de cette vie, il vous y conuient immoler à eux tous, plusieurs especes de victimes; tant à ceux qui resident en la terre, en la large estendue marine, & aux plus profonds creux des enfers; qu'aux autres qui cōuersent en l'air, en la spacieuse & desmesuree region Etheree; & au plus hault manoir du ciel. Toutes lesquelles choses cōment vous les debuez obseruer, ie vous l'enseigneray par le menu: Prestez seulemēt l'oreille entētiue à mon dire; & l'enfermez bien auāt en vostre memoire. Aux puissances celestes, il vous faut immoler trois victimes; & celles-là blanches: le mesme ferez vous aux terrestres; qui au reste prennēt plaisir d'auoir leurs autels esleuez & ouuers; ou au rebours les infernaulx veulent qu'on leur creuse des fosses, qui soient bien abbreuuees de sang noircissant: & ne les appaiserōt pas les victimes, si elles n'y sont tout enseuelies & couuertes de terre. Les Nymphes se contentēt de miel & de vin. Mais les Deitez qui volletēt autour de la terre, desirēt qu'on allume du feu dessus leurs autels; & que le corps des hosties immolees y soit bruslé auec de l'encens, & qu'on y espande outre plus de la farine destrēpee aueques du sel; ensemble telles autres manieres de liquides libatiōs. Quant à ceux qui habitent la mer, sacrifiez leur tousiours sur le bord d'icelle, & iettez toutes les parties de la victime au loing dans les ondes: car les celestes se contenterōt qu'on leur en brusle les extremitez: & du demeurant vous pourrez banqueter à vostre aise, en les loüant & remerciāt de leurs biēs, cepēdāt que le flair de leur rotisserie remplira le vuide de l'air d'vne fumee vaporeuse & espoisse, mōtāt à eux en odeur agreable.* Ce que les autheurs dessusdits interpretēt, pour raison q̄ les pieds, iābes, teste, qui sont les extremes parties de l'animal, sont pl⁹ legieres que n'est le corps, parquoy elles conuiēnēt aux celestes. Et quāt à ce qu'on participoit aux sacrifices de ceux-cy, & estoit loisible d'en māger, là où des autres il ne l'estoit pas; c'est pource que les Dieux d'enhault estoient estimez d'impartir toutes sortes de biēs & de graces aux hōmes mortels; & les autres soient les terrestres, les marins, & les infernaulx, n'auoir puissance que d'ē repoulser le mal, & dāger; & par maniere de dire faire faire place au bien & salut, qui leur doibt seulemēt prouenir du ciel. De cela s'approche fort la coustume qu'ils auoient de pacifier premieremēt les puissances nuisibles, & les Deitez contraires; & de là puisapres venir à reuerer les propices, les aidātes & fauorables; ce que Virgile n'a pas oublié de marquer quand il a dit;

Nigram hyemi pecudē, Zephyris fœlicibus albā: Et au quatriesme bien amplement, où Didon fait en

premier lieu son debuoir à Ceres ennemie des nopces, pour raison du rapt de sa fille; puis à Apollon qui ne fut onques marié: & de là à Bacchus qui ne peut recouurer femme qu'en l'enleuāt; auant que de venir à Iunon, *Cui vincla iugalia curæ*; & est la Deesse Patrone, & la Reyne des mariages. Il se trouue encore vne autre response dedans Porphyre, ou Proserpine enseigne elle mesme comme luy doibt estre faicte vne image; laquelle ait en premier lieu trois visages; & tout alētour force absynthes, auec des souriz grauees & peintes; ornemens à elles les plus plaisans & agreables. Item qu'on prenne autant de rats en vie comme elle a de faces; & apres les luy auoir sacrifiez, qu'on mesle le sang auec de la myrrhe, de l'encens, & du storax; prononçant là dessus quelques mots secrets & mysterieux. Et que de la tige d'vn laurier luy soit appropriee vne caisse pour y mettre l'image; à laquelle si l'on fait deuotemēt ses vœux & prieres, & toutes les choses dessusdites, ainsi qu'il faut, elle s'apparoistra en songe, & manifestera ce que lon desire sçauoir.

Image de Proserpine, auec ses superstitions & idolatries.

Or toutes ces superstitions & idolatries des Dieux infernaulx, ou plustost mauuais Demōs, depēdoient d'vne maxime admise par les Philosophes anciens; que les mortels durant cette vie appartenoient aux celestes, & que tout nostre estre dependoit d'eux; prenans en nostre formation, assauoir du Soleil, l'esprit & la vie; de la Lune, le corps; de Mars, le sang; de Mercure, l'entendement; de Iuppiter, le desir; de Venus, la concupiscence; & de Saturne, l'humeur: toutes lesquelles choses en nostre resolution & trespas retournoiēt à eux: & ce qui demeuroit de nous, se deuoluoit aux infernaulx: Ce qu'a sceu fort bien remarquer le Poëte en l'onziesme de l'Eneide;

Nos iuuenem exanimē, & nil iam cœlestibus vllis
Debentem, vano mœsti comitamur honore.

Enquoy il ne s'est pas fort esloigné de Lucrece:

Cedit item retro de terra quod fuit ante
In terras; & quod missum est ex ætheris oris,
Id rursum cœli fulgentia templa receptant.

A cette cause les Romains auoient de coustume de ne sacrifier aux puissances celestes, ny mesme d'assister à leur seruice, ny ne s'en entremettre en aucune sorte, s'ils se sentoient polluz de quelque mortuaire, c'est à dire qu'aucun fust mort en leur maison; auant que d'auoir fait aux corps les derniers debuoirs de sa sepulture & des funerailles; & qu'ils ne se fussent purifiez: ce que Tite Liue nous dōne à cognoistre au 2. liu. fueil. 58. lig. 9. du Consul Horace, que les amis & partiaulx de son compagnon Publicole vouloiēt diuertir de dedier le temple de Iuppiter, soubs l'ombre d'vne faulse alarme qu'ils s'efforcerēt luy dōner de la mort feinte de son filz.

Qvant aux ceremonies qui se tenoient en ces sacrifices des Dieux d'embas, nous ne le pouuons mieux tirer que de ce lieu de Virgile au 6. liure;

Quatuor hic primum nigrantes terga iuuencos, &c.

Ou il n'oublie rien de toutes les circonstances par le menu: Qu'en premier lieu; *Eneas ayant fait amener quatre taureaux noirs; le Prestre leur renuersa du vin sur le front: & tirant quelques poils d'entre les deux cornes, les ietta dās le feu, comme pour vne entree & premier mets du sacrifice, inuoquant Hecate*, Deité *puissante & au ciel, & aux bas enfers. Les autres cependant mettent le cousteau à la gorge des victimes, dōt ils reçoiuent le tiede sang en de grandes tasses: & luy d'autre part immole auec son espee vne brebis à la toison noire, à la mere des Eumenides ou furies, & à leur grād' seur; plus vne vache brehaine à Proserpine: & là dessus commance le sacrifice nocturne sur les autels dressez au Monarque Stygien, Pluton; iettant les entrailles toutes entieres dedans les flammes, & espandant de l'huille dessus pour les faire tant mieux brusler.*

Ces vers là tellemēt quellemēt rēduz en prose, à tout le moins au plus pres de leur intētion, auec le passage qui suit de Den. Hal. au 7. nous instruiront de la pluspart de ce qui concerne l'ordre & la forme des sacrifices, moyennant ce peu de lumiere qu'y amenerōt d'autre part les marbres & medailles antiques, & quelques authoritez y entremeslees. Il dit donques ainsi. Apres *cette pōpe & procession marchoient les Consuls, & les Prestres, ensemble les Aruspices, qui deuinoient par les entrailles des victimes, s'estās desia bien lauez & arrousez d'eau sacree & pure: lesquels espandoiēt du fromēt rosty destrēpé auec du sel dessus les testes des victimes. Et apres auoir fait certains vœuz et prieres pour le salut de la Chosepublique, ordōnoiēt aux ministres du sacrifice de les immoler: dōt les vns se haussans sur les hosties, leur ramenoient vn grand coup droict és tamples: les autres, portees qu'elles estoient par terre, leur enfonçoient le cousteau dans la gorge: & les ayās escorchees, les desmembroiēt & couppoiēt par pieces: presentās quāt & quāt les primices de leurs entrailles chacune à part en de grands plats ou bassins, bien enfarinees, aux maistres du sacrifice, qui les brusloiēt sur l'autel, respandās du vin par dessus.* Mais premier que d'en venir là, les Prestres qui auoient à sacrifier, & parfaire le diuin seruice (Ciceron bien amplemēt au secōd des loix; *Ad diuos adeūto caste, &c.*) se preparoient quelques iours deuant, & disposoient à saincteté, par abstinences, tāt de la bouche, que de l'œuure charnel: les grecs appellēt cela ἁγνίζειν: & sur tout se tenoient purs & nets, se lauās toute la personne si le sacrifice s'addressoit aux puissances celestes; Virgile au second de l'Eneide;

Ceremonies d'vn sacrifice Romain.

Les entrailles vne fois pour toutes se doiuent entendre le cœur, le poulmon, le foye, & la ratte, que Pline appelle *Præcordia*.

Grande saincteté des anciens en leur paganisme.

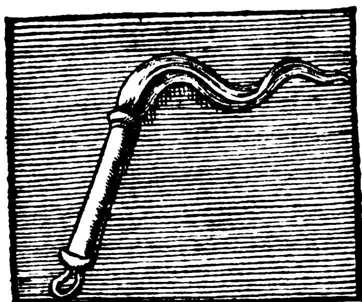
Donec me flumine viuo
Abluero:

Si aux infernales ils ne faisoient que s'arrouser legieremēt, ainsi qu'à nous est l'Asperges: le mesme au 4. *Dic corpus properet fluuiali spargere lympha.* Enquoy il faut noter que l'vn & l'autre se faisoit d'vne eaue viue & courante, & la plus

plus grand' part prise de la fontaine de Iuturne, comme escrit Seruius sur le douziesme liure; laquelle naist en la contree du Latium, où elle se va rendre en la riuiere de Numique; car on l'estimoit auoir quelque vertu & proprieté specifique contre toutes sortes de maladies, comme dit Varron au 4. de la langue Latine, où il la deriue de *Iuuo*; & non de l'eau des puits, cisternes, lacs, ou mares, ny autres telles eaux dormãtes & crouppies. Et pource que l'assistance s'aspergeoit aussi par vne maniere de purification, comme nous faisons, on tenoit vne maniere de benestier plein de la mesme eau à l'entree des temples, où pour toute consecration on auoit esteint quelque tison de sacrifice, pris d'vne certaine espece de pin sauuage appellé *Tede*, & ce benestier *Chernips*; n'estant pas licite de le laisser toucher immediatement à terre; parquoy ou il estoit assis sur quelque trippier, ou bien on le tenoit entre les mains, assauoir quelques ieunes garçons ou filles vierges ayans pere & mere en vie, & couronnez de chappeaux de fleurs, & de l'herbe dediee au Dieu à l'honneur duquel se faisoit le seruice; comme aussi estoyent les Sacrificateurs, & sacrifiant. A cette cause ce vaisseau estoit large de bouche, & pointu par le cul, afin qu'on ne le peust asseoir en terre qu'il ne se versast: dont Seruius & Donat l'appellent *Futile*, & les personnes futiles qui ne peuuent tenir leur secret. On s'arrousoit au reste auec vne sorte d'asperges ou guipilon, presque semblable aux nostres; & tel que vous le voyez icy retiré de l'antique.

CHERNIPS.

Futile.



Ou bien auec vn rameau qui estoit ordinairement de laurier; Ouide au 4. des Fastes;

Virgáque rorales laurea misit aquas.

ainsi que vous pouuez veoir en la figure soubssuyuante: mais Virgile au 6. la change en vn d'oliue;

Spargens rore leui, & ramo fœlicis oliuæ:

Et ce pour l'amour d'Auguste; par ce que le propre iour qu'il fut nay, poignit hors de terre vn petit laurier, duquel on accoustuma depuis de couronner ceux qui triomphoyent: & le Poëte ne vouloit pas, l'employant à vn mortuaire, car il descrit en cest endroit les obseques de Misene, prophaner cest arbre si chery de son Prince: ioint aussi que l'oliuier estoit tenu pour tres-pur & net, comme nous dirons cy-apres. Mais ces deux au reste tendoyent à vn mesme effect ennemy d'impudicité, comme nous le deduirõs aussi plus au long; assauoir de denoter que par ce nettoyement externe representant la penitence du dedans, la personne se venoit à reconcilier auecques la diuinité, & auoir pardon des offenses commises. Car les sacrifices se faisoyent à trois fins; la premiere à l'honneur de Dieu; l'autre pour la santé, & prosperité du sacrifiant; & la tierce pour auoir remission de ses fautes, & esleuer son ame là hault aux choses spirituelles, en intention d'amender sa vie: dont voyez plus à plain Iamblique au chap. de l'vtilité des sacrifices: ce qui ne s'esloigne gueres de nostre religion & creance. Voicy la figure du vase appellé Prefericule, auec les branches de laurier, dont s'aspergeoit le peuple; car il est ainsi retiré de l'antique: Toutesfois Festus le descrit tout d'vne autre sorte; large de bouche & sans anses; *Præfericulum* (dit il) *vas æneum sine ansa, patens summum, velut peluis quo ad sacrificia vtebantur.* Les autres dient qu'on y mettoit le feu des sacrifices, mais ils n'alleguent pas leur garend.

Trois fins pour lesquelles les Ethniques sacrifioyent.



Ainsi sans eau ne se faisoyent aucuns sacrifices, ne sans feu nomplus, pour la double proprieté qui est en luy, d'esclairer & de rechauffer, dõt la premiere represente la lumiere celeste & diuine: si qu'il est comme vn messagier & mediateur qui conduit noz vœuz & prieres à Dieu, & par consequent moyenne ie ne sçay quelle nature entre la diuine & humaine, portant d'icy bas toutes les nouuelles là hault au ciel où il tend tousiours. Au moyen dequoy non sans cause Virgile auroit dit;

Proprietez mystiques du feu.

Tango aras, mediósque ignes.

Et pourtant en l'ancienne loy de Nature, & au Paganisme, l'on n'estimoit pas aucun sacrifice pouuoir estre propiciatoire, ne liter parfaittement, s'il n'y auoit du feu; comme le marque Philostrate au tableau de Minerue, où il dit; οἱ μὲν, ἄπυρα ἱερὰ, καὶ ἀτελῆ. Ὁ δὲ ἀθήνησι δῆμος πῦρ ἐχεῖ, καὶ κνίσσαι ἱερῶν, &c. *Que les sacrifices des*

Rhodiens estans sans feu, & par consequent imparfaits, la Deesse les abandonna pour le peuple d'Athenes, qui par le moyen du feu luy enuoyerent l'odeur des leurs là haut au ciel. D'auantage le feu est tenu pour vn grand purificatif & du corps & de l'esprit; pour raison dequoy au baptesme, outre le signe sacramental de l'eau, on adiouxte quelque cierge ou chandelle allumee, qu'on fait empoigner à la creature; s'estant l'Eglise conformee en cest endroit à la colonne de feu, & la nuee guide des enfans d'Israël au desert; & à ce que sainct Iean tesmoigne au 3. chap. de sainct Matthieu, que luy ne baptisoit qu'en eau à penitence, mais celuy qui viendroit apres baptiseroit au sainct Esprit, & en feu. La feste aussi de la Purification se celebre auec des cierges ardents, dont nous auõs plus à plain parlé en la colonne 853. à quoy nous pouuons encore adiouxter ce que met Plutarque question 5. que les Romains faisoyent toutes les ceremonies des Purifications à l'airte, & au descouuert. A la benedictiõ aussi des fonds la veille de Pasques, on a de coustume d'auoir vn grand cierge tout neuf: de maniere qu'à la plus-part des mysteres de la religion ces deux elemens sont tousiours appliquez, comme les principaux de tous les quattre; par ce q̃ du feu le ciel est procedé, aussi Platon le met apres le feu; & de l'eau la terre a esté cõcree selõ les Philosophes Chimiques, en leur grãde turbe; *Ex grossitie aquæ terra concreatur.* Lesquelles deux substances representent la lumiere & les tenebres, l'ame & le corps: Hermes en son Pymandre: *Du profond de l'eau sortit vn feu pur & legier, lequel s'en volant de là, alla chercher le hault*; comme il se fait en nostre trespas à la separation de l'ame & du corps; car le feu d'icy bas est cõme frere de l'immortel & inextinguible qui est là hault. En apres ces deux elements, comme extremes, & les plus contraires, se faisans guerre perpetuelle reciproquement, ainsi que la chair contre l'esprit, de ceste contention viennent à s'engendrer toutes choses, selon la doctrine d'Empedocle: au moyen dequoy en toutes les confederations & traictez d'alliance, le feu & l'eau y souloyent estre apposez; ainsi que met Seruius sur le 12. de l'Eneide: & mesmement és mariages l'on faisoit toucher l'espousee au feu, & à l'eau, ce dit Plutarque en la premiere question Romaine; pource qu'ils denotent le masle, & la femelle, l'agent & le patient: aussi que le feu purge, & l'eau laue: & que l'assemblement de ces deux nous denote l'humaine societé; dont les Atheniens selon Plutarque au traicté de l'enuie, ne voulurent onques communiquer de feu ny d'eau auec les calomniateurs de Socrate. Et les Ambassadeurs de Xerxes à son entreprise de Grece, vindrent de sa part demander feu & eau, en signe d'obeissance: desquels on souloit anciennement interdire, comme des deux choses les plus necessaires à nostre vie, ceux qu'on vouloit le plus criminellement bannir & excommunier. Les Romains donques ne faisoyent point de sacrifices sans feu, tant pour les purifications, que pour en enuoyer la fumee aux Dieux; lequel estoit à celle fin allumé sur l'autel, d'vn bois destiné à celà: ny sans lumiere aussi pour les raisons cy-dessus alleguees; dont nous auons seulement retenu le dernier, à cause que les sacrifices ont esté generalement abolis par la mort du souuerain Sacrificateur; & de la derniere hostie & victime immolee, que nous reiterons iournellement par l'oblation de l'Eucharistie.

(Marginal notes: Feu & eau, les deux principaux elemens és mysteres. — *Interdicere aqua, & igni.* — Le seruice diuin ne se faisoit point sans feu.)

Cecy est la forme d'vn chandelier antique, en rien dissemblable des nostres.



TOVTES ces deuotions accomplies fort soigneusement, les Pontifes & Prestres empoignans l'autel auec les deux mains, car ils n'estimoyent pas que le sacrifice peust estre parfait sans celà: Virgile au 4. de l'Eneide;

Talibus orantem dictis, arásque tenentem
Audiit omnipotens: ---

La face tournee vers soleil leuant, entroyent en vne maniere de confession tres-approchante de nostre *Confiteor*; par laquelle ils se recognoissoyent estre coulpables enuers la Majesté diuine, & d'vne fort humble contrition aduoüoyẽt leurs meffaits & offenses, protestans d'amender leur vie pour l'aduenir. Et là dessus commençoyẽt le seruice, equippez à la teste d'vne infule ou bãde de laine, & par dessus d'vne guirlande de l'arbre dedié au Dieu qu'ils vouloyent reuerer, entortillee autour de la bande qui estoit blanche, auec quelques fils d'escarlatte, deux rubens pendants de costé & d'autre, dits *Vittæ*, ou *Teniæ*, presque semblables à ce qui pend au derriere de la mittre de noz Euesques; reuestus au reste de leurs habits & ornements sacerdotaux chacun endroit soy, comme vous le pourrez veoir cy-apres; mais c'estoit ordinairement ayans

(Marginal note: La confession en vsage aux anciens Romains.)

ayans des tuniques de toile blanche, fort conformes aux aulbes & amicts de noz Prestres; horsmis que les leurs estoyent en toute liberté espanduës sans ceinture, boutton, ny agraffe qui les retinst en subiection: & sacrifioyēt à tous les Dieux la teste couuerte (Plutarque question 10.) fors à Saturne; question 11. & à l'Honneur aussi; question 13. & Macrobe liure premier des Satur. chap. 10. Mais plus ouuertement Festus: *Saturniens estoyent appellez ceux qui habitoyent en vn chasteau au bas de la montee du Capitole; où il semble qu'il y eut vn autel dedié à ce Dieu, deuant mesme la guerre de Troye, ouquel l'on sacrifie & fait ses prieres la teste toute descouuerte. Car les Italians suyuant l'institution d'Enee, couurent leur teste; à cause que luy faisant vn sacrifice à sa mere Venus sur le riuage de la mer, en la contree de Laurente, de peur qu'estant recogneu d'Vlysses qui passoit par là, il ne fust interrompu en sa deuotion, se couurit la teste.* Virgile au 3. de l'Eneide introduit Helenus predisant celà à Enee;

Les Romains sacrifioyent la teste couuerte, fors à Saturne.

Purpureo velare comas adopertus amictu.

Leur robbe au reste estoit ditte *pura & religiosa vestis*, comme met Seruius sur ce passage, *Pura cū veste sacerdos.* Festus; *Pura vestimenta sacerdotes habebant, id est, non obsita, non fulgurita, non funesta, non maculam habentia.* Voicy la figure d'vn Pontife prest à faire le seruice diuin, ayant le lituë en l'vne des mains, & le simpule en l'autre, dont nous parlerons cy-apres.



Ainsi equippé, il commandoit tout hault de faire silence, en disant HOC AGE; c'est à dire, que chacun n'entendist autre part qu'au diuin seruice, & qu'il se rendist du tout attentif à ce qui se faisoit, tant de la bouche comme du cœur; *Linguis animísque fauete*, alloyent d'autre part disans les crieurs publiques, qui est aussi vne des anciennes formules: sur lesquels mots de *fauere linguis*, quelques-vns se sont tourmentez; assauoir-mon s'ils signifiēt, ou se taire, ou seconder de paroles le ministre faisant les prieres: mais voicy ce qu'en met Festus: *Fauentia bonam ominationem significat; nam præcones clamantes, populum sacrificiis fauere iubebant: fauere enim est bona fari: at veteres poëtæ pro silere vsi sunt fauere.* Neaumoins selon Varron au 5. de la langue Latine, ce *fauere* & *fari* sembleroyent emporter, de barbotter indistinctement quelque chose entre ses dents, ainsi qu'on fait communement en disant ses heures chacun à part en l'Eglise: de peur de troubler les autres; *Loqui* (ce met-il) *à loco dictū, quod qui primo dicitur fari, & vocabula, & reliqua verba dicit ante, quàm suo quidque loco dicere potest. Hunc Chysippus negat loqui, sed vt loqui: quare vt imago hominis non sit homo, sic in coruis, cornicibus, pueris primitus incipientibus fari, verba non esse verba, quod non loquantur.* Ce que i'ay bien voulu amener icy pour mōstrer que ce *fauere linguis* me sembleroit signifier en cest endroit murmurer tout bas à par soy ses vœuz & prieres apres le ministre qui les prononçoit hault & cler, d'vn liure qu'vn autre luy lisoit mot pour mot, afin qu'il ne fourchast d'vne seule syllabe; car ils tenoyent celà à vne grand' faute & offense, & failloit recommancer tout. Pline liure 28. chap. 2. *Vidimus certis precationibus obsecrasse summos magistratus. Et ne quid verborum prætereatur, aut præposterum dicatur, de scripto præire aliquem: rursúsque alium custodem dari qui attendat; alium verò præponi qui faueri linguis iubeat: Tibicinem canere ne quid aliud exaudiatur.* Car le silence se faisoit, tant à ce que le peuple peust mieux ouïr le seruice, & esleuer son cœur à Dieu; que de peur qu'en faisant bruict, ou parlant, il n'eschappast quelque voix malencontreuse & de mauuais presage, qui eust peu interrompre le mystere: ce qu'ils tenoyent à vn grand scandale; comme le denote Virgile au 8.

Fauere linguis.

Audax quos rumpere Pallas Sacra vetat:--

Surquoy Seruius allegue, qu'en la seconde guerre Punique, ainsi qu'on celebroit les ieuz Circenses à Apollon, on vint dire qu'Hannibal estoit à la porte Colline; surquoy chacun estant couru aux armes, quand ils furent de retour puis-apres, craignans d'auoir commis vne grand' faute trouuerent vn vieillard dansant encore dans le Cirque, qui leur dit auoir tousiours ainsi dansé pendant leur absence, afin que les ieuz ne demeurassent entrerompus: dōt seroit depuis procedé le prouerbe: SALVA RES EST; *les choses sont sauues & entieres:* Festus l'appelle Pomponius. Tant furēt de tout temps

Salua res est.

superstitieux les Romains, qu'ils estimoyét ces petites formalitez à vn tresgrand erreur & mauuais presage; voire si leurs mimes & balladins eussent tát soit peu hesité en ioüant leur personnage; ou si les menestriers se fussent de cas d'auenture arrestez court. Arnobe: *Commissum statim omnes in religiones clamatis sacras, si ludius constitit, si tibicen repentè conticuit*: Car il ne se faisoit gueres de solemnitez ny de sacrifices, où il n'y eust des ioüeurs de lyre, de haultbois, & de fluttes. Il y a aussi vn prouerbe issu de *Tibicines expectare*; & ce tant pour aduertir le peuple qu'il failloit venir au seruice, ce qu'à nous font les cloches; que pour reuerer les Dieux par l'harmonie qui leur conuient: pour couurir aussi entre autres choses les voix de mauuais & sinistre augure, qui eussent peu eschapper à quelqu'vn de l'assemblee. Ils estoyent pour cette cause tenus entre les ministres des sacrifices, & repaissoyent auecques eux dans le temple où le seruice se faisoit, comme le tesmoigne Tite Liue au 9. liure, fueil. 399. & Plutarque question 55. Leurs flustes & cornets au reste dont ils vsoyent és sacrifices, estoyent de boüis; & celles des ieux, d'argét, & d'os de iambes d'asnes, qu'on estime estre les plus cleres & resonnátes, selon le mesme autheur, au banquet des sept Sages; ayans les trous tousiours de nombre impair; Festus: *Impares tibiæ numero foraminum discretæ*; pource, dit-il, que les anciens l'estimoyent estre plus heureux aux personnes. En voicy ie ne sçay quoy retiré de la colonne de Traian.

TIBICINES.



On vsoit encore de ces flustes, flageols, & haubois, instrumens compris soubs le mot de *tibia*, és funerailles & conuoiz des morts, comme nous l'auons cotté ailleurs, & que le tesmoigne Festus: *Funebres tibiæ dicuntur, cum quibus in funere canitur; quas flamini putant audire illicitum*; afin d'esmouuoir, dit Plutarque au 3. des Symposiaques, question 8. du commencement les cœurs à vne tendre pitié & compassion par vn chant bas, lamentable, & melancolique, qu'on sonne d'entree; dót voyez plus à plain son traicté de la musique, où il l'appelle le ton Lydien, & en racompte les premiers autheurs: puis de là se venant à esgayer & haulser, leur esteindre la tristesse & le dueil du defunct: car ils ont bié quelque fois la puissance de rauir vn homme à toutes sortes de passions, & le transporter hors de soy à vne colere & furie, iusques à mettre la main aux armes, ainsi que fit Antigenidas à Alexandre le grand. Mais outre les Tibicines dessusdicts, il y auoit encore vne maniere de sonneurs de cornets retorts, & clerons, vsitez aussi à la guerre, lesquels interuenoyent és sacrifices, qui estoyét appellez *Liticines*, de *Lituus*, selon Festus, ainsi dit, *quod litis sit testis: est enim genus buccinæ incurvæ, quo qui cecinerit dicitur liticen. Ennius; inde loci lituus sonitus effundit acutos.* Festus l'a pris de Varron au 4. de la langue Latine. Ces Liticines au reste vous sont icy representez par cette figure.

L'efficace de la musique.

LITICINES.

Or l'en-



Or l'entree & cõmencement de leurs oraisons, à quelque Dieu qu'ils sacrifiassent, se faisoit tousiours par Ianus & Vesta, cõme nous auõs desia dit cy-deuant en la colõne 906. deux deitez qu'ils estimoyent nous introduire & addresser à toutes les autres; & y moyenner vn acces à nos vœuz & prieres, ainsi que le tesmoigne Fabius Pictor au premier liure: Ianvs *fut le premier qui monstra l'vsage du bled & du vin aux anciens peuples de la Thoscane, plus-tost pour l'employer aux sacrifices & religion, que pour viãde & breuuage. Car ce fut luy auant tous autres qui enseigna de dresser des autels, & consacrer à l'honneur des Dieux le Pomerium & enceinte des villes, tant par le dehors que par le dedans: ensemble ce qui concerne le seruice diuin; Pour raison dequoy en tout sacrifice luy a esté deferee tousiours depuis cette prerogatiue d'estre inuoqué le premier des Dieux. Vesta fut sa femme, qui premiere Reyne des sacrifices cõmit à la garde des vierges Vestales, le perpetuel & tousiours allumé feu d'iceux.* Macrobe liure premier des Satur. cha. 9. dit le mesme: *Quelques vns s'efforcent de mõstrer q̃ Ianus n'est autre chose que le Soleil, & pourtãt double, cõme ayãt la garde de l'vne & de l'autre porte du ciel; dõt en se leuant il deferme le iour, & en se couchãt le resserre. Que c'est luy aussi qu'õ a de coustume d'inuoquer le premier, quãd on celebre le seruice à quelque* Dieu *q̃ ce soit, afin d'auoir vn acces ouuert à la* Deité *à qui l'on immole, cõme transmettãt aux* Dieux *par ses portes les oraisons de ceux qui les prient.* Mais il faut deduire encore cecy vn peu plus à plain. Festus sur le mot Chaos: *Hesiode appelle* (dit il) *le Chaos certaine vnité confuse en soy dés le commencement, entrebaillante & ouuerte en profond; d'où les Grecs dient* χαίνειν, *& nous autres Latins* hiare: *& de là Ianus a pris son nom l'aspiration ostee, pour ce que ç'a esté le premier auquel on sacrifioit, & addressoit ses prieres, comme à vn cõmun pere, & duquel on estimoit toutes choses auoir pris leur premiere origine.* Aussi le premier iour du mois de Iãuier qui luy estoit dedié, chacun souloit faire vn essay & eschãtillon de son art & mestier, comme pour vn bon augure de ne vouloir estre oisifs tout le lõg de l'annee, ains trauailler & estre soigneux & vigilans à leur labeur, ainsi q̃ dit Columelle. Les vns l'ont feint auoir quattre faces, à cause des quattre saisons de l'annee ausquelles il preside; & pour les quattre elemens qu'il cõprend; cõme celuy qui est, *annorũ mundique sator*; ainsi q̃ Martial l'appelle. Les autres, & mesmes C. Bassus au liure des Dieux, ne luy en donnent q̃ deux, pour estre portier d'enhault & d'embas, des celestes, & des infernaux; ou qu'il soit maistre & seigneur du iour qui consiste du matin & du soir, du leuer & coucher du soleil; & de la vie & de la mort; dõt il est aussi appellé Apollõ, pource qu'il ouure & ferme le iour. Quelques-vns veulẽt referer celà à la reconciliation & appoinctement de Romulus & de Tatius, pour auoir reduit ces deux peuples en vn: Dont on le fait presider aux traictez de paix, alliãces & cõfederatiõs. Les autres de ce q̃ voyant deuãt & derriere; il cognoist le passé & l'aduenir. Quelques-vns le deriuẽt de *eundo*, dõt il est aussi appellé *Eanus* par Ciceron, cõme l'allegue Cornificius au 3. des Ethymologies; parce que le mõde, assauoir le ciel, va tousiours, & tournoye retournant en soy: & de là les Pheniciẽs en leurs mysteres le figuroyẽt par vn serpẽt ployé en rõd, qui mordoit sa queuë cõme s'il l'eust voulu deuorer; pour mõstrer q̃ le mõde prẽd son nourrissemẽt de soy-mesme, & se tourne en soy. Mais voicy cõme le descrit M. Messala, qui fut 55. ans Augure: *Ianus qui forme toutes choses & les gouuerne: qui a vny & assemblé la proprieté de l'eau & de la terre, pesantes de leur naturel, & tendãs tousiours contre bas, auecques la legiereté du feu, & de l'ame (c'est l'air) fuyãs en cette desmesuree esleuẽ d'enhault: ayãt espãdu le ciel alentour, dont la tresgrãde force & puissance a lié en vn ces deux dissemblables*

Des dignitez & mysteres du Dieu Ianus.

Le pain & le vin és sacrifices de tout temps, mesme au paganisme.

Tout cecy est tourné de Macrobe, liure premier cha. 9.

natures : A raison dequoy nous inuoquons aussi Ianus double, pour les causes cy-dessus alleguees ; Ianus pere, quasi le Dieu des Dieux: Ianus Iunonien, pource que nō seulemēt du mois de Ianuier, mais de tous les autres encore il en tient les entrees ; & les Calendes qui sont le premier iour du mois, sont soubs le gouuernement de Iunon; dont Varron au 5. des choses humaines a escrit qu'il y auoit douze autels dediez à Ianus, autant que de mois en l'an : Ianus Consiuien, de CONSERO, *semer, & planter, pour la multiplication du genre humain qui se plāte par le moyen de ce Dieu: Ianus Quirin, comme superintendant de la guerre; dit ainsi de Quiris, qui en langue Sabine signifie lance ou iaueline : Ianus Patultius, & Clausius; à cause qu'à la guerre les portes de son temple sont arrier-ouuertes ; & fermees durant la paix, dequoy l'on racōpte l'occasion auoir esté telle. Qu'à la guerre cōtre les Sabins entreprise pour le rauissemēt de leurs filles, comme les Romains se hastassent de clorre la porte qui est au pied du tertre Viminal, laquelle de l'euenemēt puis-apres fut appellee la Ianuale, soudain elle se r'ouurit d'elle mesme : ce qui aduint derechef, & la troisiesme fois encore: au moyen dequoy vne trouppe de gēs armez se mirent à la defendre, puis qu'ils ne la pouuoyent fermer. Sur ces entrefaittes vn bruict se va leuer, que les Romains auoyent esté mis en fuitte par Tatius; ce qui fut cause que ceux qui defendoyēt cette porte gaignerēt au pied. Et comme les Sabins s'efforçassent d'entrer par là, on dit que du tēple de Ianus se desgorgea vn gros torrent d'eau bouillāte à trauers icelle, dont la plus-part des ennemis furēt ou noyez ou bruslez. Depuis la coustume vint, qu'en temps de guerre le tēple de Ianus demeurast ouuert, comme si ce Dieu deuoit par là donner vn nouueau secours à la ville.* Tout cecy met mot à mot Macrobe au lieu cy-dessus allegué. Mais s'il m'est permis d'allegoriser là dessus, i'adiousteray q̃ les portes de Ianus ouuertes, denotēt le leuer du Soleil, qui excite comme vne nouuelle guerre aux mortels, assauoir le trauail où ils s'employēt tout le lōg du iour:& les fermees, le coucher d'iceluy qui ameine la nuict, en laquelle ils prennent repos: car le trauail symbolise à la guerre,& le repos à la paix. D'autre part le leuer du soleil represente la vie de l'homme, qui n'est autre chose qu'vne guerre perpetuelle;& le coucher la mort, dont depēd le repos eternel. Item quād la faim no⁹ fait la guerre, on ouure la bouche pour prēdre sa refection : & apres q̃ le vētre est saoul & cōtēt, on la tiēt fermee ; car on a lors paix auec luy. MAIS pour reprēdre nostre propos, Vesta estoit prise des anciens pour la terre, & le feu; les deux extremes elemens, premier & dernier ; ce qui n'est pas sans grand mystere, cōme nous dirōs cy-apres: Ouide au 6. des Fastes;

La cause pourquoy le temple de Ianus estoit ouuert à la guerre,& fermé en temps de paix.

Vesta eadem est & terra, subest vigil ignis vtrique:
Significant sedem terra focúsque suam.

Item;

Nec tu aliud Vestam, quàm viuam intellige flāmam.

Au moyen dequoy pour raison de la terre qu'elle represente, les Grecs dōt les Romains ont emprunté beaucoup de choses, cōmençoyent, ainsi q̃ dit Phurnutus en ses Speculatiōs des Dieux, tous leurs sacrifices par elle, dōt seroit procedé ce prouerbe Grec; ἀφ' Ἑστίας ἀρχόμενος; voire premier qu'à Iuppiter, cōme met Pausanias en ses Eliaques, θύουσι δὲ Ἑστίᾳ μὲν πρώτῃ, δευτέρῳ δὲ Ὀλυμπίῳ Διΐ;& les terminoyēt en elle mesme, à cause que de la terre se produisent toutes choses,& finablemēt se resoluēt en elle. Et entant q̃ touche le feu, luy estāt attribué selon iceluy Phurnutus, auec la superintendēce des autels qui ne doiuēt estre sans feu & lumiere, par consequent aussi la primauté de l'inuocatiō luy estoit deferee auec son mary. Neaumoins au grād autel d'Hercules il n'estoit pas loisible de s'addresser à autre Dieu qu'à luy seul. Et Domitian ayāt sa principale deuotion à Minerue;& l'Empereur Heliogabale a son Dieu du mesme nom, les voulurent estre preposez à tous autres. Cette introite donques premise aux deux mediateurs dessusdits Ian⁹ & Vesta, on poursuyuoit le seruice & prieres; premierement à ce Dieu auquel estoit le sacrifice addressé, & de là à tous les autres pour se rendre ꝓpices & fauorables à ce q̃ lon requeroit d'eux; y ayant de celà des formules dressees à chacun en particulier, cōme à nous ce qu'on appelle oraisons & collectes; lesquelles toute l'assistance prononçoit vnanimēt d'vne voix, apres le ministre qui les leur dictoit mot à mot d'vn liure, ce qu'ils appelloyent *præire*, ainsi q̃ vous en pouuez veoir plusieurs passages en cette histoire. Les prieres paracheuees;& les Dieux deuëment inuoquez, le Prestre q̃ celebroit le seruice faisoit vn tour entier de la main droite vers la gaulche; le doigt indice plaqué sur le poulce approché de sa bouche;& puis s'asseoit, cōme si les Dieux eussent exaulcé les prieres. Suyuāt celà, tous en general auoyēt anciennemēt de coustume passant par deuant vn tēple ou autre lieu sainct, de mettre la main au deuāt de la bouche, cōme on fait encore par l'Italie, nō pour baiser leur main en signe de reuerence, ainsi que quelques-vns cuident, & font par courtoisie & honneur, ains pour denoter vn silence dont rien n'est, ce leur sembloit-il, de plus agreable aux Dieux. Mais les Gaulois estimoyent chose bien plus saincte & religieuse de se retourner au rebours de la main gaulche vers la droicte. Finablement on venoit au sacrifice, dont Virgile és vers cy-dessus alleguez a touché toutes les particularitez plus expresses: & premieremēt, le Sacrificateur puisoit du vin d'vne grand' tasse large, assise dessus vn trippier, de peur qu'elle ne touchast immediatement à la terre, auec vn petit vase appellé *Simpulum*, dont il en bailloit legierement à gouster aux assistās, comme pour vne libation & entree du sacrifice. Et est en cest endroit à noter que l'Augure estoit representé par vn lituë, & le Pontife par le Prefericule & le Simpulum, duquel voicy la figure.

Plutarque question Rom. 90.

Praeire.

L'ordre du sacrifice.

Cette

SIMPVLVM.



Ceste autre est du sacrificateur, selon qu'il estoit reuestu; puisant le vin dans la tasse assise sur le trippier.



Et de faict quant au vase dont se faisoient ces effusions, & duquel Varron dit cecy au 4. de la langue Latine; *Vas quo & vinũ dabant vt minutatim funderent, à guttis guttum appellarunt*, Ie craindrois que ce ne fust ceste forme d'esguiere que nous auons representee cy deuant, auec des rameaux de laurier mis dedans; & l'autre dont ils le puisoient, le simpule: *Vas verò*, adiouste-il, *quo vinum sumebant minutatim, à sumendo, simpulum nominauere. In huiusce locum in conuiuiis è Græcia successit Epithysis, et cyathus: in sacrificiis remansit guttũ et simpulũ.* Festus: *Simpulum vas paruũ nõ dissimile cyatho, quo vinum in sacrificiis libabatur; vnde & mulieres rebus diuinis deditæ, simpulatrices dicuntur.* Il se lit aussi *Simpuuium*: Ciceron és liures de la Rep. *Quam simpuuia Pontificum dijs immortalibus grata sint.* Iuuenal en la 6. satyre. *Simpuuium ridere Numæ, nigrúmque Latinum.* Et simpinium en Arnobe parlant du vin des sacrifices, où il specifie d'autres vases encore seruans à ce mesme effect: *Date quæso Deis immortalibus vt bibãt, scyphos, brias, pateras, sympiniáque depromite.* Le vin ainsi gousté comme pour vn essay par l'assistance, presque comme à nous les Dimanches vn petit morceau de pain benit, pour denoter la participation que nous auons au sacrifice que le prestre fait à l'autel, il en versoit sur la teste de la victime, auecques ce qu'ils appelloient *mola salsa*, dont est venu le mot d'immolation; composee de sel, & froment moullu, dit Varron au 4. de la langue Latine, *Mola, ea est ex sale, & farre molito.* MOLA SALSA. De laquelle mouldure Pline monstre la façon au 18. liure, chap. 10. du tout semblable à nostre fromentee; ou orgemondé: *Quippe & Hetruria spicam farris tosti pinsente pilo præferrato, fistula serrata, & stella intus denticulata, vt nisi intẽti pinsant, concidantur grana ferróque frangantur.* Et puis apres; *De ipsa ratione pinsendi magonis proponetur sententia. Triticum ante perfundi aqua multa iubet, postea euelli, deinde sole siccatum pila repeti.* Toutesfois au chap. precedent il a mis; *farina à farre dicta.* Quant à rostir ainsi le fromẽt, ce fut de l'inuention de Numa: Pline liure 18. chap. 2. *Numa instituit Deos fruge colere, vt mola salsa supplicare: atque vt author est Hemina far torrere; quoniã tostũ cibo salubrius esset. Id vno modo consecutum, statuendo nõ esse purum ad rem diuinam nisi tostum.* Mais outre ce que soubs le pretexte de religion il conseilla en cecy à la santé de son peuple, il leur vouloit denoter mystiquement par là, qu'il failloit abhorrer toute espece de cruauté; faisant allusion à ce mot Grec ὠμὸς, qui signifie crud & cruel tout ensemble; pource que les bestes cruelles ne mangent que la chair cruë pleine de crueur & de sang: Ce que remarque Plutarque, question Rom. 109. conformement au dire de Pline, où il rend les raisons pourquoy il n'estoit pas loisible au flamendial, à sçauoir le prestre de Iuppiter, de toucher du leuain ny de la farine, pource que c'est chose cruë: & en la subsequente 110. le semblable de la chair cruë. Mais pour retourner aux effusions qui se faisoient sur les victimes, Virgile n'a pas oublié de toucher celà en leurs termes propres, quant il a dit, *Inuergit vina sacerdos*; car il y a *Fundo*, *Vergo*, *Inuergo*; lesquels mots encore qu'ils signifient presque tous vne mesme chose, à sçauoir, *espandre*, *verser*, *renuerser*, neantmoins il y auoit quelque difference & proprieté en cas de ceremonies: Et de faict *fundo* concernoit les sacrifices des dieux d'enhaut; & se faisoit, la paulme de la main retournee deuers le ciel, en la renuersant en dehors ainsi qu'vne arrieremain: *Vergo* & *Inuergo* estoient pour les autres deux, les terrestres & les infernaux, en tournant la main en dedans contre bas, de la partie droicte à la gauche. Fundo. Vergo. Inuergo.

Ces mots formels au reste dont on vsoit en faisant ces effusions de vin, estoient; MACTVS

Vinum inferiū.

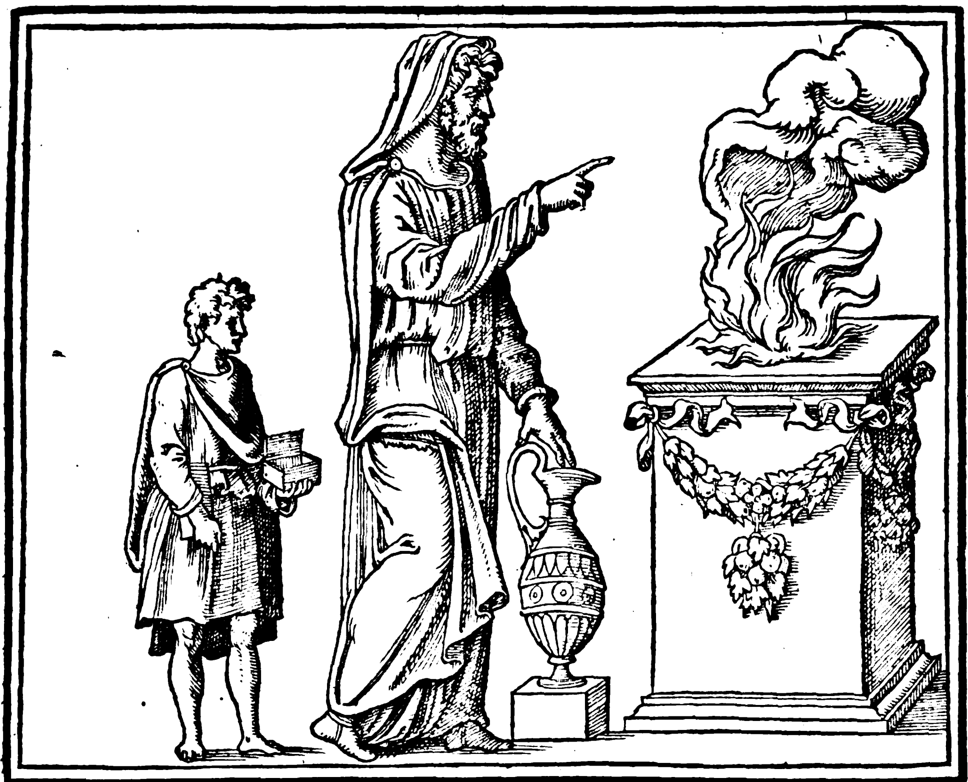
HIC VINÓ INFERIO ESTO; de *infero*, dit Trebatius au traicté des religions, voulans denoter par là, que le vin qui estoit ainsi apporté & offert aux dieux (*quod infertur*) estoit sacré sans autre forme de benediction ne ceremonie: Car nous ne trouuons point nulle part que le vin ait oncques accoustumé d'estre benit par aucun exorcisme ny benediction, que les Grecs dient εὐλογία, les anciens Romains, *bona verba fari*: Ouide au premier des fastes, *Nunc dicenda bono sunt bona verba die*: ainsi que le sel, l'eau, le pain, & semblables: Ie n'entends pas parler de la consecration du vin, ains de la benediction seulemét. Mais quant au *vinum inferium*, Festus le prend d'vne autre maniere que Trebatius: *Inferium vinum*, (ce dit-il) *quod in sacrificando infra pateræ labrum ponebatur*. Si que l'vn le tire de *infero* porter & offrir és sacrifices; & l'autre de *infer*, mot antique qui signifie autant qu'*infra* embas; d'où sont dits *inferiæ*, les deuoirs & seruices qu'on fait aux morts, où l'on presente à l'offertoire du pain & du vin. SVIT APRES du mesme Poëte:

Et summas carpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris: --

Qu'ils prenoient du poil d'entre les deux cornes de la victime, & les iettoient dans le feu allumé sur l'autel. Ces deux ceremonies dessusdites de verser du vin, & de ietter du poil dans le feu sont touchees par Homere au troiziesme de l'Iliade, ou il met qu'Agamennon arrestant les conuentions du combat d'entre Menelaus, & Paris, couppa premierement du poil de la teste des aigneaux auant que de les immoler; ἀρνῶν ἐκ κεφαλέων τάμνε τρίχας: Celà fait leur donna de sa dague à la gorge ἦ, καὶ ἀπὸ στομάχους ἀρνῶν τάμε νηλέϊ χαλκῷ. Et pour le regard des effusions du vin puisé de dedans la grand' tasse auec le *simpulum*; ou hanap faisant leurs prieres aux dieux,

οἶνον δ' ἐκ κρητῆρος ἀφυσσάμενοι δεπάεσσιν
ἔκχεον, ἠδ' εὔχοντο θεοῖς αἰειγενέτῃσιν.

Icy nous vous auons bien voulu adiouster vne autre figure du Pontife ou sacrificateur, prest à faire les libations du vin qui est dans le prefericule; sur la bouche duquel il tient la main gauche; Et les encensemés, dont le camille ou ieune nouice porte l'acerre ou petit coffret apres luy; le feu estant desia allumé sur l'autel, orné de festons: Ce qui vous monstrera encore leur accoustrement & maniere.



LES PRIERES & libations paracheuees, le ministre prenoit vn cousteau appellé *secespita*, & se tournant vers l'Orient, traçoit auec iceluy vne raye depuis le front iusqu'à la queuë, sans toutesfois luy faire mal. Et là dessus l'vn des victimaires appellez *Popæ, cultrarij, victimatores, agones*, aussi rebrassez & troussez, n'attendans que son commandement sans lequel ils n'eussent osé passer outre, l'assommoit auec vne hache ou gros maillet. Puis soudain qu'elle estoit portee par terre, les autres luy enfonçoient le cousteau en la gorge, receuans le sang dedans de grandes tasses ou bassins plats: ainsi que le specifie plus à plain Virgile au 12. liure:

Illi ad surgentem conuersi lumina solem
Dant fruges manibus salsas, & tempora ferro
Summa notant pecudum, paterisque altaria libant.

Ceste premiere figure vous demonstre cóme les victimaires estoient equippez en menant les victimes au sacrifice.

Et

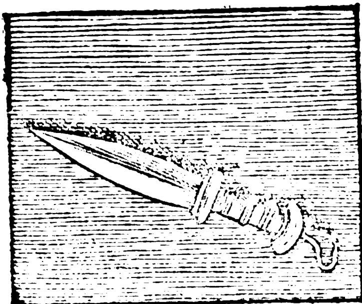


Et ceste cy toute la forme d'icelluy; l'vne & l'autre retirees de la colomne de Traian.



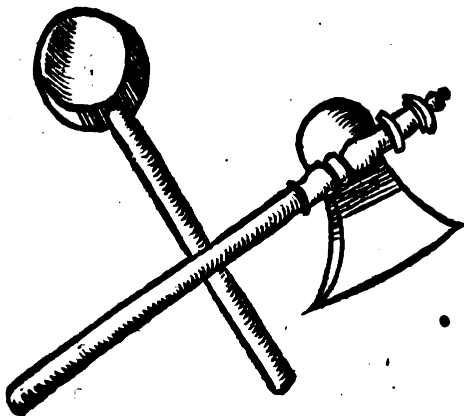
SECESPITA.

QVANT à la Secespite qui vous est icy representee auec les haches, maillets, & bassins; Festus la descrit estre, *vn cousteau de fer vn peu longuet, ayant le manche d'iuoire, rond, & massif; garny d'or & d'argent vers la poignee, & force bouillons & clouds de cuyure y attachez: duquel les ministres des dieux, & les flamines, les Pontifes aussi souloient vser és sacrifices: dit ainsi de* SECO *coupper*. Il seruoit aussi à fouiller & examiner les entrailles, pour voir ce qu'elles vouloient denoter.



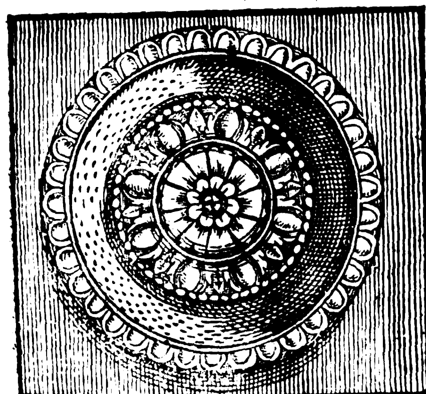
Les haches & maillets dont on assommoit la victime.

SECVRIS ET MALLEVS.



La tasse ou bassin à receuoir le sang,& mettre les entrailles pour les cõsiderer à loisir;les Grecs l'appellent Σφαγεῖον.

PATERA.



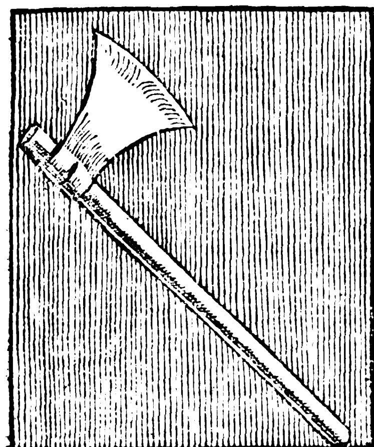
Mais ces entrailles estoient apportees au sacrifiant, & son haruspice ou deuin qui luy assistoit, toutes halletantes encore, & pleines de vie, ainsi que l'exprime le mesme Poëte au lieu qui suit vn peu apres au douziesme.

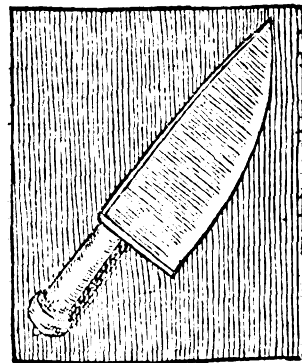
--Tum ritè sacratas
In flamma iugulant pecudes, & viscera viuis
Eripiunt, cumulántque oneratis lancibus aras.

Chose trop cruelle & horrible à veoir, de bourreller ainsi extraordinairement ces pauures innocens animaux; lesquels bien qu'ils ne soient participans du discours de raison, ne sont pas pour celà exclus ny priuez du sentiment de douleur; si qu'il semble que l'vniuers compatist en ie ne sçay quoy auec ces miserables indiuidus, ses parties; le tout par vne vaine curiosité de vouloir penetrer au secret cõseil de la fatale disposition, qu'aussi bien nous ne sçaurions pas euiter; comme si ce reliqua de vie prest à s'enuoller hors de son subiet, deuoit desciller nos conceptions, & les cõduire là haut au ciel auecques soy face à face du grand mirouër; pour y veoir tout à descouuert, sans aucun voile ny nuage,

Quæ sunt, quæ fuerint, & quæ ventura trahuntur;

Où nous attirer la diuinité icy bas apres ces esprits de vie: car à mesure qu'on tiroit l'ame auecques le sang, on leur ouuroit tout le pis & le ventre pour en auoir les parties interieures, appellees, dit Festus, *Exta* pour ceste occasion: *Quod ea diis prosecentur, quæ maximè extant eminéntque*: dont ils prognostiquoyent l'aduenir, comme le touche Ciceron au premier de la diuination; & au second de la nature des dieux. Les Indiens occidentaux, souloient, auant que d'estre descouuerts & conquis, vser de ces abominables cruautez, à l'endroit mesmes des creatures raisonnables: & d'autres encores anciennement en cest hemisphere: car nous lisons que l'Empereur Iulian surnommé l'Apostat, vn peu de iours auant sa mort, auoit en vne cauerne sacrifié vne pauure femme pour entendre l'euenement de la guerre Persique; qu'on trouua souspendue par les aisselles toute fresche encore, l'estomach ouuert, & ses entrailles gisans à ses pieds. Les entrailles bien espluchees, qui s'appelloient lors *Prosecta exta*, selõ Non. Marcellus; *cæsa & porrecta*, selon Varron au 5. de la langue Latine, estoient saulpoudrees de farine, & puis bruslees sur l'autel, cependant qu'on escorchoit & despeçoit la victime, auec des coignees & coupperets du tout semblables à ceux de nos bouchers; comme leurs portraits icy vous le monstrent:





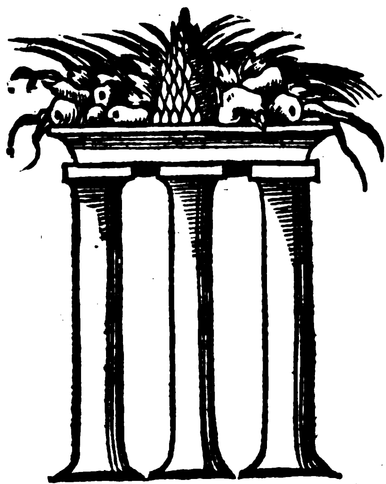
Et consequemment la teste & les quatre iambes, selon que nous auons desia dit cy dessus. Mais en les mettant dans le feu, on y iettoit par mesme moyen force encens pris d'vn petit coffret appellé *Acerra*, tel que vous voyez.



Suetone en Tybere tiltre 44. *fertur etiam in sacrificando quondam captus facie ministri acerram praeferentis, nequisse abstinere, &c.* Festus l'interprete outre le coffret dessusdit, pour l'autel qui se souloit dresser deuant les corps morts, afin d'y ietter de l'encens, & autres telles bonnes odeurs. *Acerra, ara, quæ ante mortuum poni solebat; in qua odores incendebantur. Alij dicunt arculam esse thurariam, scilicet vbi thus reponebatur.* Toutesfois l'encens és sacrifices n'estoit pas chose si ancienne qu'on

qu'on penseroit bien, mesmemẽt aux Romains, qui n'en eurent pas si tost cognoissance; ainsi que nous auõs plus à plain deduit sur Philostrate, au tableau de Venus Elephantine, apres Pline & Arnobe. Quoy que ce soit, tousiours sans, ou auec les encensemens, estoient auant que de venir à l'immolation des victimes, presentees sur vne autre forme d'autel fait comme vn trippier, les primicees des fruicts selon les saisons, appellees des Grecs pour ceste occasion πρόθυμα, comme qui diroit auant-sacrifice; voulans par là denoter que des biens que produit la terre, on souloit du commencement faire les sacrifices & offrandes à la diuinité, sans respandre le sang innocẽt des pauures bestes. Ces fruicts demeuroient du tout aux ministres, comme en la loy Iudaique, és Nombres chap. 5.

Les primices des fruicts en offrande.



Mais toutes ces menues particularitez des anciens sacrifices iroyent en vn iuste volume: Qui en voudra veoir d'auantage, lise entre les autres Arnobe, & mesme au septiesme liure contre les Gentils.

APRES doncques que le deuoir estoit fait & rendu aux dieux de ce qui leur appartenoit de l'hostie; mais quelques fois on repaissoit des entrailles cõme il est dit au premier liure, fueil. 8. lig. 32. des Potitiens, & Pinariens: & au 8. de l'Eneide; *Vescitur Aeneas, simul & troiana iuuentus, Perpetui tergo bouis, & lustralibus extis*, les ministres sçauoyent ce qu'ils en deuoient auoir pour leur part, & le sacrifiant pour la sienne; dont aucunefois il banquetoit sur le lieu auec les prestres, & ses amis, l'a faisant bouillir ou rostir; & ainsi la mangeoient à la haste, & debout comme en passant; auec de petis pains blancs rondelets sans leuain, lequel il n'estoit pas loisible au ministre de Iuppiter de toucher en aucune sorte, comme met Plutarque questiõ Rom. 109. le tout par forme de communion, & en chantãs des hymnes & louãges aux dieux: Ce qui nous monstre Numa auoir emprunté beaucoup de choses des cerimonies de Moyse. Virgile au 5. liure touche ainsi ceste maniere de repaistre de la chair des victimes sacrifiees, bouillie & rostie:

Dona ferũt, onerántque aras, mactántque iuuencos;
Ordine ahena locant alij, fusique per herbam
Subcidunt verubus prunas, & viscera torrent.

Voicy la figure d'vne olle ou marmitte antique, où ils faisoient bouillir ceste chair.



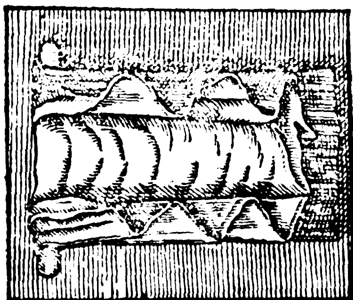
Que si c'estoit quelque personne aisee & d'authorité, partie il la laissoit aux sacrificateurs, partie il la donnoit pour Dieu, ainsi que nous faisons du gasteau des Roys: Car l'aumosne aux Ethniques, bien que priuez de l'exercice & cognoissance de la vraye religion, ne laissoit pas d'estre en vne fort estroite recommandation & honneur; comme nous l'auons desia dit. Et est vne chose bien à noter que met Arnobe, que la formule des pauures mendians Romains en demandant l'aumosne, estoit tousiours en ces termes expres, PER DEVM, au nom de Dieu, au singulier; combien qu'en toutes autres choses ils vsassent d'vne pluralité de dieux. Quant à la peau de la victime qui est aussi representee en plusieurs frizes de temples antiques parmy les autres marques & enseignes de la religion, voicy comme elles estoient accoustrees & pendues és lieux saincts; car on s'endormoit quelque fois dessus, toutes recentes encore, pour tirer plus facilement quelque prediction en songe, ainsi que le remarque ce vers du 7. de l'Eneide;

Mode de demander l'aumosne és Romains.

Peaux des victimes pendues és temples.

Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras mactabat ritè bidentes,
Atque harum effultus tergo, stratisque iacebat
Velleribus.

Et Lucian au traicté de la deesse Syrienne, dit que ceux qui luy sacrifioient en son temple, luy faisoiẽt leurs prieres agenouillez sur la peau de la victime freschemẽt escorchee, ayant les pieds d'icelle auec la teste appliquez sur la leur. Mais celà est hors du propos des Romains: comment que ce soit en voicy le portrait.



Toutes lesquelles choses paracheuees, le prestre prononçoit à haute voix ce mot icy ILICET, comme qui diroit, Vous-vous en pouuez bien aller, car tout est fait: Ce qui equipolle à nostre *Ite missa est*; & à ce λαοῖς ἄφεσις, cōgé du peu*ple*, dont vsoient les Egyptiens & les Grecs, comme recite Apulee en sa transmutation. Ainsi tous les sacrifices consistoient en quatre principales parties; dont la premiere s'appelloit *Libatio*, ce leger essay qu'on faisoit auec les effusions sur la victime: la seconde *Immolatio*, quand on la sacrifioit: la troisiesme, *Redditio*, quand on rendoit les entrailles, *inter cæsa & porrecta*: & la quatriesme *Litatio*, lors que le sacrifice estoit trouué de tous poincts accomply & parfaict, & agreable aux dieux; sans qu'il y eust riē à redire.

DES PONTIFES, FLAMINES, PRESTRES, SACRIFICATEVRS, ET autres ministres de l'ancienne religion Romaine au paganisme.

RESTE MAINTENANT de parler des personnes & dignitez ecclesiastiques de ces vieils temps là, selon l'ordre estably par Numa, ainsi qu'il est dit au fueil. 17. lig. 38. Surquoy il faut en premier lieu amener le reglement qu'en met Festus en ces termes, *L'ordre des prestres est cestuy-cy; Que le plus grand de tous semble estre le Roy: puis apres le flamēdial, ou ministre de Iuppiter: celuy de Mars en troisiesme lieu: le Quirinal au quatriesme: au cinquiesme le grand Pontife. Au moyen dequoy és festins publiques le Roy est à part assis à table au haut bout, au dessus de tous les autres: Le Flamendial au dessus du Martial, & le Quirinal: Le Martial plus haut que le Quirinal: & finablement tous au dessus du Pontife. Le Roy, pource qu'il est le plus puissant: le Flamendial, à cause que c'est le prestre de tout le monde vniuersel, appellé Dius ou* Δῖος. Ennius à ce propos;

L'ordre des prestres.

Aspice hoc sublime candens, quem inuocant omnes Iouem. Le Martial, pour autant que Mars est le pere du premier fondateur de Rome: Le Quirinal pour auoir esté le Quirin appellé de la ville de Cures à l'association de l'Empire Romain: Le grād Pontife, de ce que c'est luy qui est le iuge & arbitre des choses diuines & humaines. De tout cecy il est besoin d'en parler vn peu plus à plain, de chacun à part. ET PREMIEREMENT, ce que Festus dit LE ROY; celà se doit entendre durant le temps que l'estat de Rome fut en Royaume, du Roy propre, lequel estoit le superieur non seulement au temporel, mais és choses spirituelles encore, & ce qui concernoit le faict de la religion & des sacrifices, suyuāt ce statut de Romule allegué desia en la colōne 1041. lig. 15. SACRORVM OMNIVM POTESTAS SVB REGIBVS ESTO: plus ce qui est cōtenu au 17. fueil. lig. 38. *Tum sacerdotibus creandis Numa animum adiecit, quanquam ipse plurima sacra obibat, ea maximè quæ nūc ad Dialem flaminem pertinent*. Mais apres que les Roys eurent esté chassez, & le gouuernement reduit en forme de Republique, on crea vn Roy des sacrifices; comme il est dit au 2. liure, fueil. 52. à la fin: *Rerum deinde diuinarum habita cura: & quia quædam publica sacra per ipsos reges factitata erant, necubi Regum desiderium esset, regem sacrificulum creant*. Neantmoins il fut lors soubsmis au grād Pontife; *ne additus* (adiouste-il) *nomini honos libertati officeret*. Den. Hal. au mesme propos au cōmencement du 5. liure. *Et pource qu'on auoit veu les Roys auoir esté autheurs de plusieurs grands biens à la Chose publique, voulans conseruer le nom de ceste authorité à tousiours tant que la ville seroit debout, ils ordonnerent aux Pontifes et aux Augures, d'eslire l'vn des plus anciēs le plus suffisant & capable, lequel n'auroit superintendēce aucune de chose quelconque, fors que de ce qui concerneroit le seruice diuin; exempt au reste de toute charge & administratiō tant de la guerre que de la paix, qui seroit appellé le Roy des sacrifices; à laquelle dignité le premier qui paruint fut vn M. Papyrius, homme patricien aymant le repos & tranquillité*. Il n'estoit point doncques loisible à ce Roy sacrificateur d'exercer aucun magistrat publique, cōme dit Plutarque question Rom. 63. où il met qu'il faisoit tous les ans vn sacrifice solēnel pour le salut de la Chose publique en la place appellee *Comitium*; mais qu'aussi tost qu'il l'auoit acheué, il s'enfuyoit tāt qu'il pouuoit hors de là. De ce *Regifugium* nous en auons dit quelque chose en la colomne 1166. sur les festes du mois de Feurier: Et Macrobe liure premier des Satur. cha. 15. parle d'vne ceremonie que la Reyne des sacrifices faisoit tous les premiers iours des moys à Iunon. Ce sacerdoce au reste estoit à vie, & exempt entierement d'aller à la guerre.

REX SACRORVM.

LE FLAMENDIAL; le ministre de Iupiter: Festus; *Flamen dialis dictus, quod filo assiduè velatur: indéque appellatur Flamen quasi Filamen: Dialis autem appellatur à dio, à quo vita dari putabatur hominibus*. A ceste deriuation se conforme Varron au 4. de la langue Latine: *Flamines quod in Latio capite velato erant semper, ac caput cinctum habebant filo, flamines dicti*. Ce que Seruius exprime plus particulierement: *Les Flamines (dit-il) portoient ordinairement vn chappeau en la teste; lequel ne pouuant endurer és grandes chaleurs, commencerent à s'en dispenser, entourans leur chef seulement d'vn fil de laine: car il ne leur estoit pas loisible de sortir en public iceluy descouuert tout à nud; au moyen dequoy ils furent appellez Flamines de ce filet dont ils vsoient*. Ce que confirme aussi Appian. Mais Plutarque en Numa, & en la 40. question Romaine se parforce de tirer ce mot là de πῖλος, qui signifie vn chappeau,

FLAMENDIALIS.

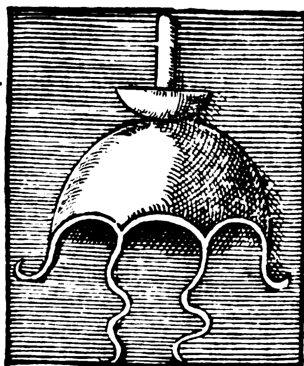
chappeau, quasi *pileamines*, comme si les autres prestres n'en vsoient pas : Et Den. Halicarn. d'vne maniere de mittre appellee *Flama*, ou de *Flameum*, qui toutesfois est vn voile propre aux femmes, & non aux hommes. Quant au chappeau, il estoit tout blanc, & de là appellé *Albogalerus*; fait au reste comme met Festus d'vne victime blanche sacrifiee à Iuppiter, ayant au sommet vne pointe de bois d'oliuier; mais il ne specifie pas si c'estoit de la laine ou de la peau de la victime, qu'on presuppose estre de l'espece des brebiailles. Ce que Suetone au traicté des manieres des vestemẽs esclarcist en disant; qu'il y auoit trois sortes de chappeaux dont les prestres souloient vser, *Apex*, *Tutulus*, & *Galerus*. L'Apex estoit vn chappeau fort simple & leger, ayant le bout d'vne verge au haut d'iceluy : *Tutulus* vn chappeau de laine fait en pain de succre: (à ce propos Varron au 6. de la langue Latine; *Tutelati dicti hi, qui in sacris in capitibus habere solent vt metam.*) Le *Galerus* estoit fait de la peau de l'hostie immolee: Neantmoins les autheurs confondent ordinairement l'*Apex*; & le *Galerus*, dit de *Galea* vn cabasset, l'vn pour l'autre: Virgile au 8. de l'Eneide; *lanigerósque apices*: Et Lucain au premier de la Pharsalie, *Et tollens apicem generoso vertice Flamen.* Lesquels ne signifient autre chose que le chappeau des Flamines : *Apex* dit ainsi selon Festus & Seruius de *apere*, qui en langue anciẽne Latine signifioit ioindre & lier, à cause des deux fils de laine lesquels pendãs de ceste pointe venoiẽt seruir de bride dessoubs le menton; ainsi que vous le voyez cy portrait.

ALBOGALERVS.

APEX.

TVTVLVS.

GALERVS.



APEX.

Au regard du fil dont Varrõ & Festus le veulent tirer; *Apiculum filum quo Flamines velatum apicem gerunt*, Tite Liue l'estend bien plus qu'à vn filet, en le disant estre *velamentum lanæ*: Car il n'y auroit pas grande couuerture en vn fil, ou il faudroit qu'il fust bien gros. Mais les medalles & marbres antiques nous redressent tout cela; dont cest autre *Galerus* ou chappeau suyuant, est retiré d'vne frize à Rome; auquel est representee vne fouldre, qui est attribuee à Iuppiter, pour monstrer que c'estoit de son ministre; & le feston de laurier qui est au dessus, denote l'exéption qu'a cest arbre à ce qu'on dit, contre les fouldres.



Le chappeau du Flamendial.

Or s'il m'est permis d'en mettre aussi ma coniecture, ie soubsp̧connerois quãt à moy, que ce dernier fust le petit bonnet qu'ils portoient par dessoubs, au logis & en leur priué, pour se mettre plus à leur aise; & l'autre le chappeau Flaminial : Tout ainsi que ce plat de bois d'escarlatte auec des cordons & houppes pendantes comme vne soubs-gorge, que portent les Cardinaux pour la principale marque & enseigne de leur dignité, par dessus l'affublement de leurs chappes, quand ils marchent en ceremonie: Mais quand ils vont simplement, & cõme ils dient, *In breuibus*, ils en ont vn autre de feutre gris par dessus leur bonnet carré descarlatte, auec vn cordon de soye cramoisie & fil d'or, qui se bride moyennant vn boutton. Les Euesques en ont aussi vn, mais il est tané, & les cordons verds: Que s'ils veulent en passant saluer quelqu'vn à demy, ils ostent seulement le chappeau: Si pour plus de respect & honneur ils veulent faire reuerence entiere, ils ostent le bonnet quant & quant. Ce qui me fait auoir l'opinion que dessus, est, qu'en ce dernier portrait il n'y a point de pendans, & que la pointe ou apex est toute mousse & camuse : Au contraire l'autre s'esleue plus hault, & a deux cordons pour le brider par dessoubs, qui pourroient estre ces fils de laine dont on le deriue: Car il ne se faut pas arrester à la grandeur du volume, dont le peintre a disposé à sa fantasie, faisant le plus petit cestuy qui deuoit estre le plus grand. Au reste, d'autant que les Romains n'ont eu aucunes choses externes en leurs ceremonies non plus que nous, qui n'emportast quelque mystere, on pourroit tres-apropos allegoriser, que ce chappeau Flaminial represente la chappelle tant celebree de Iuppiter au capitole, où il est au milieu de Minerue, & de Iunon. La poincte doncques de bois d'oliuier qui s'esleue au sommet, represente Minerue, à qui cest arbre est consacré: le chappeau fait de la peau de la victime, Iuppi-

Allegories de la mitre ou chappeau pontifical.

ter: & les deux pendans qui seruent de bride tressez de sa laine, Iunõ. Minerue est prise pour l'Ether ou partie supreme du ciel; en nostre corps, pour le cerueau, & en l'ame pour la raison; laquelle doit estre la plus eminente, comme est ceste pointe de cabasset, pour dominer à tout le reste ainsi qu'vne citadelle ou donjon. Et comme la raison est de soy tousiours reposee & paisible, & nous retire de l'ire & contention à vne tollerance & tranquillité d'esprit, pour ceste cause Homere feint Achilles, qui n'est autre chose que la fierté de courage, le despit, & indignation, auoir esté reprimé par Minerue, de messaire à Agamennon ἦλθον δ' ἐγὼ (ce dit-elle) παύσουσα τεὸν μένος, αἴκε πίθηαι. Iuppiter est le ciel rond & creux comme ce chappeau: en nostre corps, il represente le cœur, & és facultez de l'ame, la partie irascible; parquoy on luy attribue la fouldre, arme propre pour venger les forfaits des humains. A ce mesme propos les Cabalistes attribuent deux particules à Dieu, l'vne à sçauoir *Iah* denotante sa paix, sa benignité & misericorde, qui se peut proprement referer à Minerue; & l'autre *El*, son courroux, son effort & vengeance. Iunon est la partie elementaire, molle de soy ainsi qu'est la laine, flexible & obeissante aux impressions de là haut, denotee par ces deux attaches & brides qui pendent: A quoy semble tant pour le regard de la laine, que du nombre de deux, battre ce qu'allegue d'Apollodore, Macrobe liure premier chap. 8. du lien de Saturne, & du prouerbe qui en est venu, Que les dieux ont les pieds & les iambes de laine: Et ce qu'Homere au 15. de l'Iliade feint Iunon auoir esté suspendue par Iuppiter au milieu de l'air, deux grosses enclumes attachees à ses pieds, & des manottes d'or és mains; car ces deux enclumes sont l'eau & la terre, & Iunon l'air, liee de l'or, à sçauoir le feu.

ἦ οὐ μέμνῃ ὅτε τ' ἐκρέμω ὑψόθεν, ἐκ δὲ ποδοῖιν
ἄκμονας ἧκα δύο, περὶ χερσὶ δὲ δεσμὸν ἴηλα
χρύσεον, ἄρρηκτον; σὺ δ' ἐν αἰθέρι καὶ νεφέλῃσιν
ἐκρέμω.

En apres la laine est vn symbole de priere & supplication; comme l'inferent ces vers du Poëte;

Optime graiugenûm cui me fortuna precari,
Et vitta comptos voluit prætendere ramos.

Seruius applique celà à l'imbecillité qui est denotee par la laine, à cause que les brebiailles dont elle prouient, sont les bestes de toutes les autres qui ont le plus de besoin d'aide & secours. Au moyen dequoy non sans cause la mittre & accoustremẽt de teste du ministre du souuerain Dieu estoit cõposé de ces trois estoffes: & semble qu'en sa façon elle tienne ie ne sçay quoy de la forme de l'vniuers, & de l'homme; la verge representant le pole, auec l'aissieu, & la teste; le chappeau, le ciel, & le corps; les deux plus petis pendans qui voltigent, le feu & l'air, & les deux bras; & les deux autres plus longs qui s'auallent; l'eau & la terre, & les deux iambes. Platon aussi és liures de la Rep. & Plutarque en la 8. question Platonique approprie cecy mesme à l'harmonie d'vne octaue; dont l'hipate ou plus haut, est la partie raisonnable, ou Minerue; la mese ou quinte du milieu, Iuppiter & l'irascible; & Nete ou tierce, la concupiscible ou Iunon.

Mais pour poursuyure le propos des Flamines, Plutarque en la vie de Numa semble vouloir attribuer à Romule la premiere institution de celuy de Iuppiter, & de Mars: Et Den. Hal. auec Tite Liue, audit Numa, qui l'orna le premier d'vne belle robbe (de pourpre à sçauoir) & de la chaire curule; fueil 17. li. 44. Varrõ au 6. dit le mesme apres Ennius; *Eundẽ Pompiliũ Numã ait fecisse Flamines.* Aulugelle liure 10. cha. 15. articule par le menu toutes les cerimonies, reiglemẽs, statuts & conditions du Flamendial, & sa femme; dont Plutarque en a touché quelques vnes és cinq dernieres questions Romaines. Et premierement, qu'il ne luy estoit pas loisible d'aller à cheual. II. De veoir l'armee estant en bataille hors la ville. III. De iurer en aucune sorte: Surquoy telle estoit vne formule par edit perpetuel du Preteur: SACERDOTEM VESTALEM, ET FLAMINEM DIALEM IN OMNI MEA IVRISDICTIONE IVRARE NON COGAM. IIII. N'auoir vn anneau au doigt s'il n'estoit persé à iour, fendu ou couppé. V. Ne porter du feu hors de sa maison s'il n'estoit cõsacré & benit. VI. Vn prisonnier qui fust garrotté & mis és fers, si d'auenture il pouuoit gaigner sa maison, il le failloit deslier sur l'heure; & par la cour tirer amont ses liens sur les tuilles; puis les ietter de là emmy la ruë. VII. De n'auoir aucun nœud ny en son chappeau ny en sa ceinture, ny en autre endroit de ses vestemẽs. VIII. Si on menoit quelqu'vn pour estre battu & fouëtté, & qu'il peust trouuer le moyẽ de se prosterner à ses pieds, c'estoit vn forfait de le battre pour ce iour là. IX. Aucũ ne tonde les cheueux du Flamendial, s'il n'est de libre condition. X. Il ne luy est loisible de toucher, non pas seulement de nommer vn chien, vne cheure, de la chair cruë, du lierre, & des febues. XI. De coupper non plus des sarmens de vigne, ny de passer dessoubs iceux esleuez en haut. XII. Faut que les pieds du challit où il couche soient enduits d'vne argille delice; & qu'il ne couche hors de ce lict par trois nuicts de suitte: Ne soit permis à autre que luy d'y coucher: & ne faut que le lõg du bois d'iceluy y ait coffre ny amas de bois ny aucũ ferremẽt. XIII. Les roigneures de ses ongles & cheueux soiẽt enseuelies soubs vne espece de chesne appellee yeuse. XIIII. Tous les iours soient festez pour

La reigle du Flamendial

Plutar. questiõ 44.

pour luy. xv. Qu'il n'aille à l'airte & au descouuert sans son chappeau flaminical : au logis à à couuert, qu'il en vse comme bon luy semble. xvi. Ne luy soit loisible de toucher à de la paste leuee. xvii. Qu'il ne despouille sa chemise sinon soubs le couuert ; afin qu'il ne se monstre nud soubs le ciel, comme dessoubs les yeux de Iuppiter. xviii. Au dessus de luy és banquets, personne ne soit assis à table, horsmis le Roy des sacrifices. xix. Si sa femme vient à deceder, par mesme moyen qu'il sorte hors du flaminicat. xx. Ne luy soit loisible de faire diuorce auec sa femme ; car le mariage ne se peut dissouldre que par la mort. xxi. Qu'il n'entre iamais où vne personne aura esté bruslee & enseuelie. xxii. Ne touche non plus à vn corps mort : toutesfois il ne luy est pas defendu d'assister à ses funerailles. La Flaminique auoit aussi quelques reiglemens à part ; & entre autres de ne mõter iamais plus haut de trois ou quatre marches ; de ne se peigner ny agenser la teste quand elle alloit aux Argeens le moys de May, car alors elle estoit en dueil. Outre plus comme dit Macrobe liure 1. cha. 16. il ne luy estoit pas loisible de rien faire iusqu'à ce qu'elle se fust reconciliee aux dieux, toutesfois & quantes qu'elle oyoit le tonnerre. Elle auoit aussi, cõme dit Festus, vne ministresse soubs elle, pour luy assister & seruir en ses sacrifices. De mesme le Flamine auoit vn ieune garçon pour nouice dit Flaminius Camillus, ayãt aussi pere & mere viuans, lequel luy administroit en ses sacrifices, car les anciens (ce dit-il) appelloient les ministres Camilles. Plus vn licteur ou bedeau, nommé le Flaminien. Et outre celà vne autre maniere de bedeaux qui s'appelloient *Praeclamitatores*, ou *Preciae*, dit Festus, pource qu'ils s'en alloient deuant par les ruës és feries publiques, pour faire cesser les artisans & ouuriers de leur besongne : parce q̃ s'ils rencontroiẽt quelqu'vn trauaillãt, le seruice diuin demeuroit par là pollu & contaminé. Le mesme faisoiẽt les Pontifes, & le Roy des sacrifices, cõme met Macrobe liure premier des Satur. cha. 16. Et punissoient les infracteurs d'vne amende.

Question 40.

Question 50.

Les Flamines doncques n'estoient pas instituez pour le seruice indifferemmẽt de tous les dieux ; ains auoient chacun d'eux le sien à part, duquel il prenoit son nom, sans se mesler des autres ; comme le tesmoigne Varron au 4. de la langue Latine : *Horum singuli cognomina habent ab eo Deo, cui sacra faciunt : sed partim sunt aperta, vt Martialis, Volcanalis ; partim obscura, vt Dialis, Furinalis, Falacer.* Et au 6. encore, *Flamines omnes sunt à singulis Deis cognominati : vt Dialis, Martialis, Quirinalis, Volcanalis, Volturnalis, Palatualis, Furinalis, Floralis, Falacer, Pomonalis.* Ciceron au 2. des loix : *Diuis aliis sacerdotes ; omnibus Pontifices ; singulis flamines sunto.* Ce qui fut cause qu'ils n'estoient pas reduits en college ainsi que les Pontifes & Augures : Toutesfois quand on alloit au conseil à eux, les Flamines y estoiẽt aussi appellez, & auoient seance. Pour le commencement il n'y eut que ces trois, celuy de Iuppiter, Mars, & Quirin ; lesquels apres que par succession de temps ils eurent esté augmentez iusqu'à douze, & à quinze finablement, furent appellez à la difference des autres, les grands Flamines, & les Patriciens, parce qu'ils s'eslisoient de race patricienne : & les autres douze, les moindres Flamines, & les Plebeiens. Festus ; *Maiores Flamines appellabantur patricij generis, minores, plebei.* Dont le dernier de tous estoit celuy de la deesse Pomone, ainsi que le premier & le principal, celuy de Iuppiter ; cõme il met puis apres : *Maximae dignationis Flamen Dialis est inter quindecim Flamines ; et cũ caeteri discrimina maiestatis suae habeant, minimi habetur Pomonalis, quòd Pomona leuissimo fructui agrorum praesidet pomis.* Le peuple les eslisoit à la pluralité des voix, & puis estoient benits & sacrez par le grand Pontife, tous les autres y assemblez, és comices appellez *Calata*, ainsi que met Aulugelle liure 15. chap. 27. dont nous parlerons plus amplement en leur lieu. Toutesfois Macrobe liure 3. chap. 13. met que L. Iulius Cesar Augure sacra Lentulus Flamine de Mars. Suyuant le dire de Festus quant à l'ordre des prelatures, il sembleroit de prime face qu'ils fussent d'vne plus grande preeminence, que ce grand Pontife ; toutesfois il adiouste incontinẽt apres que cestuy-cy auoit la charge de toutes les choses diuines & humaines : Laquelle contrarieté il faut plustost essaier d'accorder, que de taxer cest autheur, & Verrius Flaccus d'ignorance. Doncques il faut entendre que les Flamines fussent tenus pour plus saincts & religieux que les Pontifes, & pourtant qu'on leur deferast d'auantage, en cas d'honneur & reuerence : Et le Põtife fust de plus grand pouuoir & maniement ; ainsi qu'à nous le plus haut degré de tous les ecclesiastiques est la prestrise ; si qu'vn simple prestre quelque pauure & abiect qu'il fust, deuroit par raison preceder vn Abbé ou Prieur, voire vn Cardinal & Euesque, non prestres, encore que leur authorité soit plus grande. Et à ce propos i'ay remarqué à Rome, que si vn Cardinal rencõtre le moindre capuchin qui soit prestre, il luy deferera la main droicte qui est le haut lieu, & l'accõpagnera le plus souuẽt là où il veut aller : Ou bien que ce que dit Festus fust ainsi és premiers temps, & puis apres que l'ambition eust changé les choses. Car les Flamines ne pouuans paruenir à aucune charge publique, & le grand Pontife si ; les grands de Rome aspirans à ceste dignité qui estoit fort grande, & d'vn merueilleux emolument & profit, parquoy ils faisoiẽt des brigues extremes pour y atteindre, ainsi qu'on peut veoir de Cesar, ne cesserent qu'ils n'eussent soubsmis dessoubs eux toutes les autres prelatures & dignitez ecclesiastiques. Macrobe au lieu cy dessus allegué parlant du soupper que fit Lentulus Flamine de Mars à sa promotion à ce benefice, cõfond les Põtifes & Fla-

Les grands & les petis Flamines.

mines ensemble: & si assiet en 4. lieu le Roy des sacrifices: & la Flaminique apres les vierges Vestales. Tout plein de lieux au reste se trouuët en Tite Liue tesmoignãs que le Flamendial & les autres estoient soubsmis à l'authorité des grãds Pontifes. Flore en l'epitome du 19. liure; *L. Cecilius Metellus grand Pontife, retint en la ville le Consul A. Posthumius, qui estoit Flamine de Mars, & vouloit auoir la conduite de l'armee; & ne permit qu'il laissast le seruice diuin.* Tite Liue au 27. *P. Licinius grand Põtife contraignit C. Valerius Flaccus Flamendial de se faire sacrer malgré qu'il en eust*, lequel comme dit Valere liure 6. chap. 9. durant la seconde guerre Punique auoit commencé le cours de sa ieunesse en toutes manieres de luxes & desbauchemens: mais ceste dignité fut cause qu'il reforma depuis sa vie à vne tres-grande saincteté & deuotion. Au 37. liure; qu'il y eut vne fort grande altercation entre le grand Pontife Licinius, & Fabius Pictor Flamine de Quirinus qui estoit Preteur, & vouloit aller en Sardeigne; mais le Pontife l'en engarda: Et apres plusieurs procedures là dessus d'vne part & d'autre: *Religio* (ce dit-il) *ad postremum vicit, & dicto audiens esse Flamen Pontifici iussus*. Quant à ce qui a esté dit cy dessus que le Flamendial ne pouuoit obtenir aucun magistrat, Plutarque en la derniere question des Romains, comprend en ceste exception tous les autres Flamines aussi bien que le dial; celà se doit entendre és premiers tẽps, car les anciẽs statuts se peruertirẽt par succeßiõ de tẽps: car Cornelius Merula Flamẽdial fut subrogé Cõsul au lieu de Cinna; dõt mal luy en prit, parce qu'on estima que pour auoir enfraint les anciennes constitutions, il y perdit la vie. La fille duquel Cinna Iules Cesar ayant espousee, & estãt destiné Flamendial qu'il n'auoit encore que 16. ans, comme met Suetone au cõmencemẽt de sa vie, fut priué par Sylla de ce sacerdoce, lequel demeura assouppy pres de 100. ans, iusques à la fin de l'Empire d'Auguste, où il fut de nouueau remis sus; & demeura ainsi iusqu'à Theodose qui l'abolit du tout auecques les autres superstitions Romaines. Semblablemẽt de ce q̃ ce sacerdoce estoit à vie, celà se doit entendre, sans forfaicture; car Valere liure & ch. premiers, en met trois ou quatre qui pour n'auoir assez soigneusement fait leur deuoir és sacrifices, furent contraints de se deposer de leur Flaminicat. Quand le peuple les auoit esleuz, le grand Pontife les inauguroit, c'est à dire, les sacroit auec les auspices & cerimonies accoustumees: & de ce pas estoient enleuez & rauis en captifs comme par force, & par voye d'hostilisté: Ce qui se faisoit aussi des Vestales.

FLAMEN MARTIALIS. Le flamine de Mars est de la mesme institution que le precedent de Iuppiter, du nõbre des trois plus grands, & de l'ordre des Patriciens.

FLAM. QVIRINALIS. Celvy de Quirin aussi, estably à l'honneur de Romule appellé Quirin apres sa canonisation, comme il est dit en la colonne 663. & 1030. duquel furent depuis appellez les Romains, Quirites, dont il estoit le dieu patron & tutelaire, selon Lactance liure premier chap. 15. Ouide au 2. des Fastes rendãt la raison de ce mot Qvirin, venu ou de Quiris qui signifie lance ou iaueline en ancienne langue Sabine; ou de la ville de Cures, principale de ceste contree, dont il auoit associé Tatius & ses gens;

Proxima lux vacua est: at tertia dicta Quirino,
Qui tenet hoc nomen Romulus ante fuit.
Siue quòd hasta Quiris priscis est dicta Sabinis,
Bellicus à telo venit in astra Deus.
Siue suo Regi nomen posuere Quirites:
Seu quia Romanis iunxerat ille Cures.

Les autres l'amenent de κοίρανος, *maistre & seigneur*. Comment que ce soit, il fut deifié soubs ce nom, auec vn temple & vn ministre particulier aussi bien que son pere Mars; tous deux assistans à Iuppiter, comme pour denoter qu'oultre la prouidence diuine representee par ce Dieu souuerain, l'Empire Romain estoit estably sur les armes.

Les avtres douze qui suiuent sont les moindres flamines, instituez en diuerses saisons, & tous esleuz des Plebeiens: Premieremẽt celvy de vvlcain. VOLCANALIS.

Le carmental, à l'honneur de Carmẽte mere d'Euandre dont cy deuant en la colonne 709. & 917. Ciceron en l'orateur intitulé Brutus: *Popilius Lænas estant Consul, & tout en vn mesme temps faisant vn sacrifice publique reuestu d'vne robbe sacerdotale dicte* laena, *parce qu'il estoit aussi Flamine de Carmente, comme on le fust venu aduertir de l'esmotion de la commune contre les Peres, il s'en vint tout ainsi equippé qu'il estoit en pleine assemblee, & appaisa tant par son authorité, que par son langage la sedition*. Ces Popiliens là estoient Plebeiens. CARMENTALIS.

Celvy de flore, voyez la colonne 662. à quoy nous pouuõs adiouster; que le Senat par traict de temps s'estant apperceu de l'indignité de la chose, pour la colorer soubs quelque pretexte de religiõ, attribua toutes ces cerimonies & solennitez à la deesse qu'on feignoit presider aux fleurs: dont vous auez le compte bien au long au 5. des Fastes. Elles se celebroient le 28. d'Auril, & le premier de May, comme vous auez veu cy deuant. FLORALIS.

Le palatval; pour sacrifier & faire le seruice de la deesse en la protection de laquelle estoit le palais maieur, dont nous auons parlé cy deuant en la colonne 768. Varron au 6. de la langue Latine l'appelle *Palatua*: & au 4. il ameine l'vne des etymologies du *palatium* qu'il met en la 4. region de Rome, de la femme du Roy Latin appellee *Palatia*. Festus; *Palatualis flamen ad sacrificandum ei deæ constitutus erat, in cuius tutela palatium esse putabant*: Ce sacrifice s'appelloit palatvar. PALATVALIS.

Le falacre. Tout ce que nous en trouuons est FALACER.

est en Varron au 4. & au 6. *Flamen Falacer à diuo patre Falacre*. Là où i'oserois presque asseurer auoir faute, & qu'au lieu de *Diuo*, en quoy il n'y a pas grand sens, il faut lire *Dite*, car Falacer estoit vn des surnoms de Pluton; & pourtant ce ministre portoit vn chappeau noir, au rebours de celuy de Iuppiter qui l'auoit blãc: car le noir est cõuenable à l'enfer & la mort: Et c'est pourquoy le mesme Varron appelle les vestemens de dueil *Anthracins*, quasi charbonniers, car ἄνθραξ en Grec signifie charbon. Alexandre au 6. des iours geniaux s'est auenturé, mais sans fondement, de l'interpreter pour le Dieu des fruicts à pepin.

FVRINALIS. LE FVRINAL: le mesme Varron és lieux cy dessus alleguez le fait venir de la deesse Furine, dont nous auons parlé en la colonne 818. à quoy nous ne pouuons rien adiouster.

VOLTVRNALIS. LE VOLTVRNAL: Varron comme dessus. Ie le mescroyrois estre dit ainsi de *Voltumna*, ou *Vulturna*, dont Tite Liue fait souuent mention en ceste premiere decade, & entre autres à la fin du 4. liure, fueil. 210. lig. 25. ou du dieu Vertumnus, dont Properce a bien au long escrit la fable au quatriesme liure; lequel auoit sa feste au moys d'Octobre appellee *Vertumnalia*. voyez la colonne 629. Il est au reste fait mention au quatriesme liure, fueil. 191. lig. 39. de la ville de Vulturne, appartenante aux Thoscans, qui fut d'vne fort grande desloyauté occupee par les Samnites, & depuis appellee Capoüe. Ce sont tous mots approchans de ce Volturnal; mais on n'en pourroit pas rien seurement decider.

POMONALIS. LE POMONAL; estoit le dernier & le moindre des quinze, comme dit Festus: Neantmoins Varron n'en racompte qu'onze, lequel deriue cestuy-cy de Pomone deesse assistãte aux fruits à pepin. Quant aux autres quatre qui restent, ce pourroient estre le Virbial dedié à Hippolite, apres que Diane l'eut resuscité, & changé son nom en Virbius; & le Laurential; Lauinal; & Lucular; dont encore qu'il ne se trouue rien és autheurs, il y a toutesfois quelques marbres antiques qui en font mention.

CHACVN de tous ces Flamines auoit vne femme espousee qui s'appelloit la Flaminique: Et depuis que l'Empire Romain fut tombé de la liberté d'vne Republique & des magistrats, soubs le ioug & subiection d'vn homme seul, à sçauoir des Empereurs, ceux d'entreux qui s'estoiẽt bien comportez en leur gouuernemẽt: & pour ceste cause apres leur mort estoient canonisez, on leur attribua aussi à chacun vn flamine, auec vn temple & des sacrifices, & vne maniere de chanoines qu'ils appelloient *Sodales*: Ce qui commença à Iules Cesar, mesme durant sa vie, comme le tesmoigne Suetone tiltre 76. *Sed & ampliora etiam humano fastigio sibi decerni passus est; sedem auream in curia, & pro tribunali thensam, & ferculum circensi pompa; templa, aras, simulacra iuxta Deos, puluinar, flaminem, &c.* Quant aux *Sodales*, Tacite liure premier parlant d'Auguste; *Idem annus nouas cerimonias accepit, addito Sodalium Augustalium sacerdotio. Sorte ducti è primoribus ciuitatis vnus & viginti.* Les Imperatrices auoient aussi les leurs; mais elles ne s'appelloient pas Flaminiques, ains sacerdotes ou ministresses. Tout cecy fut finablement aboly par l'Empereur Theodose, auec les autres superstitions Payennes, ainsi que mettent Teodorit, & Zosime.

SODALES.

Den. Hal. au second liure des antiquitez Romaines qu'il traicte bien plus particulierement que Tite Liue, lequel ne les fait qu'atteindre du bout des leures, met que Numa Prince du tout pacifique distribua tout l'ordre de la religion en huict manieres de sacerdoces; les Curions, Flamines, Tribun des Celeres, Augures, Vierges Vestales, Saliens Palatins, Fetialiens auec leur doyen ou pere patrat, & les Pontifes. Des Flamines, nous en auons desia parlé; & du Roy des sacrifices; ensemble des freres Aruaux en la colõne 1173. Des Luperques aussi en la 888. Plus des Augures, 899. & des Potitiens & Pinariés 919. Le mesme Den. Hal. au premier, & nostre autheur aussi en plusieurs endroits, font mẽtion d'vne ministresse Grecque de Ceres, institucee au mont Palatin par Euander & ses Arcadiens. QVANT aux Curions qui estoiẽt le mesme presque que nos Curez qui en ont pris leur appellation, Varron au 4. les veut auoir ainsi esté dits des Curies, *Curiones dicti à Curiis, qui fiunt, vt in his sacra faciant.* Car chacune d'icelles trente en nombre, auoit le siẽ particulier: & par dessus eux en y auoit vn appellé le grand Curion, comme vn Archiprestre, qui gouuernoit tout en general: Fest°; *Maximus Curio, cuius authoritate Curiæ, omnésque Curiones reguntur.* Ceux-cy estoient tousiours esleuz par les Comices des Curies, & auoient la charge de faire chacun endroit soy le seruice diuin, & immoler les victimes pour ses paroissiens en particulier; duquel soing que les Latins dient *Cura*, Varron au 5. semble vouloir aussi tirer la denomination des Curies & des Curions: *Illa etiam Curia dicitur, vbi cura sacrorum publica, ab his Curiones.* Ils furent premierement instituez par Romulus; & puis apres reiglez plus exactement par Numa, qui les mit tous les premiers des sacerdoces & prestrises: Den. Hal. au second; *Numa s'estant mis à establir & dresser tout ce qui pouuoit concerner le seruice diuin, le diuisa en huict parties; autant qu'il y auoit d'ordres des sacrifices, dont il attribua la premiere constitution aux trente Curions qui auoient la charge d'immoler les victimes publiques pour les Curies.* IL ADIOVSTE que Romulus pour les soulager leur auoit donné à chacun deux vicaires appellez les prestres publiques, de façon qu'ils estoient soixãte, qu'il voulut luy-mesmes eslire de gens idoines & capables, vertueux & de noble race; non paures, ny vitiez en aucune partie du corps, aagez

Cereris Græca sacerdos. CVRIONES. CVRIO MAXIMVS. SACERDOTES PVBLICI.

d'au dessus cinquante ans, exempts d'aller à la guerre, pour raison de leur aage; & de to⁹ autres affaires à la ville tant qu'ils viuroiẽt, car ce sacerdoce estoit à vie : laquelle election il se reserua, pource qu'il voyoit que la plus part du temps les Curies y procedoiẽt inconsideremẽt; quelques vnes les estroussans au plus offrant & dernier encherisseur comme à vn encant; & les autres les iettans au sort.

SODALES TITII. DES COMPAGNONS, supposts, ou chanoines Titiens, car autrement ne pouuons nous rendre en cest endroit ce mot de *Sodales*; Voicy ce qu'en dit Festus : *Sodales quidam dictos esse putant quòd vnà sederent, essẽntque: alij, quòd ex suo vesci soliti sunt: alij, quod inter se inuicem suaderent quod vtile esset.* Varron au 4. tire le surnom de Titien, *ab auibus* (dit-il) *Titiis, quas in tuguriis certis sodales Titij obseruare solebant*. Et Tacite au lieu dernier allegué du premier des Annales, les dit auoir esté instituez par Tatius compagnon de Romule au royaume de Rome: *Addito sodalium Augustalium sacerdotio; vt quondam T. Tatius retinendis Sabinorum sacris Sodales Titios instituerat.* Lucain au premier de la Pharsalie:

Septemvirque Epulis festus, Titiique Sodales.

Ils habitoiẽt hors la ville en certaines cahuettes, à obseruer les auguremẽs & vol des oiseaux, quand les Pontifes le leur commandoient.

PONTIFICES. LES PONTIFES, car il est plus à propos d'en parler icy, encore q̃ Den. Hal. les mette au huictiesme lieu apres tous les autres, furent ainsi appellez selon Scæuola de *posse* & de *facere*, de *pouuoir* & *de faire*, comme met Varron au quatriesme. L'etymologie de ce mot. Neantmoins l'etimologie de *Pont* luy reuient plus, pourautant que le pont sublicien dont il est fait mention au premier liure, fueil. 30. lig. 5. & au second, fueil. 58. lig. penultime; fut premierement basty par eux, & refait plusieurs fois, pour la commodité d'aller faire des sacrifices en Transteüre. A quoy adhere aussi Den. Hal. au second, où il en parle de ceste sorte; *La derniere partie des statuts de la religion establis par le Roy Numa, dependoit du plus grand sacerdoce que les Romains eussent; & dont la puissance estoit la plus ample. Ceux là furent appellez Pontifes de l'vn de leurs ouurages, à sçauoir du pont Sublicien, qu'ils auoient charge d'entretenir & refaire; pourueuz au reste d'vne fort grande authorité. car ils* L'authorité des Pontifes. *cognoissent de toutes les causes qui dependent du diuin seruice, tant entre les dignitez ecclesiastiques, que les hommes laiz: & font de leur propre motif comme bon leur semble des nouuelles loix touchant les sacrifices, toutes les fois qu'il se presente quelque fait dont il n'y en ait rien d'expres par escrit. Ils examinent tous les prelats qui ont la charge des cerimonies & des sacrifices, & les prestres pareillement; contiennent les ministres d'iceux en leur office & deuoir, à ce qu'il n'y passe rien de leur part outre les statuts solennels & accoustumez: les lays aussi, & autres non instruits des poincts de la religion, vont au conseil à eux, comme il faut reuerer les dieux, & genies, ensemble de tout ce qui peut dependre de leurs deuotions. Que s'ils apperçoiuent quelqu'vn aller au contraire de ce qu'ils enseignent, ils le chastient d'vne amende arbitraire selon la grandeur du delict. Ils ne sont soubsmis au pouuoir de personne; ny tenus de rendre raison de leur faict au Senat ny au peuple Romain. Si quelqu'vn d'entr'eux vient à deceder, qu'on peut nommer Prelats, ou docteurs des choses sainctes, & sçauans au droict diuin, nous disons en Grec Hierophantes, le peuple par ses voix & suffrages, n'en subroge pas vn autre en sa place, ains par leur college est esleu du nombre de tous les citoyens, celuy qu'ils iugent le plus suffisant & idoine; & n'est admis à ce sacerdoce sinon auec les solennitez des Augures en tel cas requises & accoustumees.* Plutarque en la vie de Numa, duquel il dit auoir esté instituez ces Pontifes, cherche apres quelques vns la deriuation de ce mot, de *Potens*, c'est à dire *puissant*, pource qu'ils sont destinez au seruice du TOVT-PVISSANT. Les autres (dit-il) le tirent de la possibilité, d'autant qu'au seruice des dieux, ils ne sont obligez sinon de ce qui est de leur puissance; & ce par vne forme d'exception. Les autres (ce que toutesfois luy reuient le moins) de la charge du Pont, qui de vray leur estoit commise; comme d'vne chose saincte & inuiolable, & qu'il n'estoit loisible de briser ne desmolir, ayant à ceste fin suyuant vn ancien oracle esté basty d'vn assemblement de charpenterie, sans cloud ny autre ferrure quelconque. Ciceron en la harengue pour sa maison aux Pontifes, specifie vne Charge des Pontifes. partie de leur charge; les disant presider aux cerimonies & seruices des dieux immortels, & au principal de la Republique; à la conseruation de sa dignité, au salut de tous les citoyens, leur vie, liberté; leurs autels & dieux domestiques; leurs biens & fortunes quelconques: Plus les sacrez ioyaux des temples; aux thenses & chariots qui les portent; aux sacrifices, offrandes, & festins solennels des dieux; auec leurs maistres d'hostel, & administrateurs appellez Epulons : aux ieuz & esbatemens publiques: Et en somme, tout ce qui dependoit de la religion. Ils furent quatre du commencement instituez par Numa, & tous de l'ordre des Patriciens, iusques à l'an de Rome 454. que soubs le Consulat d'Apuleius Pansa, & Valerius Coruus, les Ogulniens Tribuns du peuple brouillerent les cartes, & firent tant par leurs menees, comme il est contenu au commencement du dixiesme liure, fueil. 421. & 423. qu'il y en eut encore quatre autres adioustez de surcrez, tous de Plebeiens. Sylla dictateur les augmenta depuis iusqu'à quinze, autant que d'Augures, comme met Flore en l'epitome de 89. liure, mais mipartis en deux ordres; dont les huict anciens furent appellez les grands Pontifes, ensemble ceux qui furent puis apres esleuz en leur lieu: & les autres sept, les moindres Pontifes; ainsi qu'on peut veoir par cy par là dans les autheurs; & en tout plein de marbres antiques. Mais

Mais ces quinze tous ensemble faisoyent vn corps collegial, auquel presidoit celuy qu'on appelloit *Pontifex Maximus*, le souuerain Pontife, l'vne des belles dignitez de Rome; tesmoin les brigues qui en furent faictes souuentesfois, & mesmes par Iules Cesar, selon que Plutarque escrit en sa vie, & Suetone tiltre 13. Apres la mort duquel, Lepidus s'en empara de force: & cettui-cy decedé, Auguste (car durant sa vie il n'y voulut oncques rien entreprendre) s'en donna par les iouës, comme dit Suetone, tiltre 31. Et de là en'auant ses successeurs à l'Empire; quelques-vns mesmes des Chrestiens iusques à Gratian, lequel, comme dit Zosimus fut le premier qui se deporta de cette qualité, comme appartenāte aux Ecclesiastiques, & nō aux laiz. Ce qui se conforme à ce que Suetone escrit de Titus, chapit. 9. *Pontificatum maximum ideo se professus accipere vt puras seruaret manus, fidem præstitit: nec author posthac cuiusquam necis, nec conscius, quamuis interdum vlciscendi causa non deesset, sed periturum se potius, quàm perditurum adiurans:* Car c'ettoit comme vn Patriarche ou Prestre souuerain de la loy, ayant la superintendence & administration de toutes les ceremonies generales & particulieres; & comme vn grand Inquisiteur de la foy. A luy appartenoit aussi la garde & correction des vierges Vestales, qu'il fouëttoit de sa propre main, ainsi que nous auons desia dit cy-deuant: & les degradoit quand il estoit question les punir de mort, pour auoir violé leur virginité. Tite Liue fueil. 18. lig. 7. descrit aussi vne partie de sa charge. Ces grands Pontifes, & tous les autres du college par l'espace de 650. ans s'esleurent par les voix d'iceluy college, ainsi que les Euesques se souloyēt faire par le Chapitre, & les Abbez par le Conuent; iusques à ce que Cn. Enobarbus Tribun du peuple, estant irrité contr'eux de ce qu'ils en auoyent esleu vn autre que luy en la place de son feu pere, transfera le droict d'election au peuple par les Comices des tribus, ainsi que tesmoigne Ciceron contre Rullus; & Suetone en Neron chapit. 2. auec les Augures, les sept Epulons, les quinze hommes des liures Sibyllins, & des sacrifices, & les Fetialiēs. Mais Sylla l'abolit depuis; & fut derechef remise sus l'an 690. Ciceron estant Consul, par T. Labienus tribun du peuple, ainsi que met Dion au 37. liure. Finablement soubs Auguste, & de là en auant soubs les autres Empereurs, cette election leur fut du tout remise & tolleree; qui dura ainsi iusqu'à Theodose qui les abolit. Ce que nous auons desia touché en la 900. colonne. Le grand Pontife estoit ainsi appellé, selon Denis Halicarn. pource qu'il estoit souuerain iuge, & arbitre de toutes les plus grandes choses concernantes le fait de la religion & seruice diuin; ayant au reste le pouuoir de chastier les desobeissans & contumaces, non seulement des personnes priuees, mais des Magistrats propres. Ce que tesmoigne Valere liure & chapit. premiers, de Metellus grand Pontife, qui empescha Posthumius, nonobstant qu'il fust Consul, de partir de la ville pour aller faire la guerre en Afrique, à cause qu'il estoit Flamine de Mars; *Religioníque* (ce dit-il) *summum imperium cessit.* Festus dit le mesme que Denis Halicarn. *Maximus Pontifex dicitur, quod maximus rerum quæ ad sacra & religionem pertinent, iudex sit, vindéxque contumaciæ priuatorū, magistratuúmque.* La charge oultre plus de rediger les annales par escrit appartenoit au grand Pontife, & à son college, ainsi que dit Tite Liue au commencement du 6. liure: *Et quòd etiam si quæ in commentariis Pontificum, &c.* Mais plus apertement Macrobe liure & chapitre 2. des Saturnales; *Pontificibus enim permissa est potestas memoriam rerum gestarum in tabulas conferendi:* ce qui auroit (adiouxte-il) esté appellé les grandes Annales: dont Virgile au 2. de l'Eneide introduit Enee, disant à Didon;

La charge d'escrire les annales appartenoit au grand Pontife.

Et vacet annales nostrorum audire laborum;

Festus le confirme en termes expres: *Maximi annales appellabātur, non magnitudine; sed quòd eos Pontifex maximus confecisset.* Au regard de la consecration du grād Pontife que descrit Prudence, elle peut estre veritable, mais ie n'en ay rien leu autre part: Qu'il s'enfermoit (c'est à sçauoir) dās vne fosse couuerte d'vne trappe, troüee dru & menu comme vn crible: & là dessus s'esgorgeoit vne victime, dont le sang distilloit comme vne rosee sur toute la personne du Pontife; lequel sortoit de là puis-apres tout ord & souillé de ce sang, & en cest equippage estoit salüé & reueré de tous pour grand Pontife. Quant au festin tres-somptueux & magnifique, que tous ces Prelats, s'il les faut appeller ainsi, faisoyent d'entree, voyez-en vn eschantillon en Macrobe liure 3. chapit. 13. Ils portoyent au reste vn chappeau tel que celuy du Flamen-dial, horsmis le fil de laine blanche qui estoit au hault: & leur vestement pontifical semblable à celuy de la colonne 1219.

DES THENSES.

OR POVR ne laisser rien en arriere de ce qui concerne la religion, encore que Tite Liue ne parle pas si tost des Thenses, neaumoins pource qu'il en a esté amené cy-dessus ie ne sçay quoy de Ciceron, il vaut mieux tout d'vn train les descrire icy, & en representer le pourtraict. *Les Thenses*, dit Festus, *sont vne maniere de petite chariotte d'argent, quelquefois d'yuoire, en laquelle sur vn oreillier, és ieux Circenses on promein tout le long des lisses les images, ornemens, & marques des Dieux.* Asconius sur la 3. des Verrines, où il semble de les vouloir prendre pour tout l'ordre de la procession, estime ce mot de Thense estre deriué de la diuinité au langage Grec, ἀπὸ τοῦ θείου; ou de tendre, des longes assauoir & des faulses resnes, par lesquelles on les menoit en main; car il n'y auoit point de cochier dessus: si curieux

THENSAE.

ſont les Grammairiens de rechercher quelque nouueauté, pourueu qu'il y ait tãt ſoit peu d'apparence. *Thenſæ* (ce dit-il) *ſunt ſacra vehicula, pompa ordinum, & hoſtiarum: quas alij à diuinitate dici putant; alij, quod ante ipſas lora tenduntur, quæ gaudent manu tenere & tangere, qui eas deducunt.* Seruius interprete ce lieu de Virgile; *Hic currus fuit*, pour ces Thenſes ou ſacrez chariots, ſur leſquels on portoit les images des Dieux. Or ceux qui les conduiſoyent par les reſnes eſtoyent ſolemnellement habillez d'vne robbe de pourpre, brochee d'or, de meſme pareure que ceux qui faiſoyent leur entree en triomphe, comme vous auez peu veoir cy-deuant en la colonne 945. & 995. & que le teſmoigne ce paſſage du 5. liure, fueil. 245. lig. 12 *Quæ auguſtiſſima veſtis eſt Thenſas ducentibus, triumphantibuſve, ea veſtiti medio ædium eburneis ſellis ſedere.* Et quand on promenoit ces chariots en proceſſion par la ville, les ruës eſtoyent tenduës, par où la pompe deuoit paſſer; principalement la grand' place; dequoy les Ediles auoyent la charge. Noſtre meſme autheur au 9. liure, fueil. 409. lig. 41. *Inde natum initium dicitur fori ornandi ab Ædilibus cùm Thenſæ ducerentur.* Et en la 7. des Verrines; *Omnes dij qui vehiculis Thenſarum ſolemnes cœtus ludorum initis, &c.* Car c'ettoyent les Ediles qui auoyent la charge de faire celebrer ces ieux publiques, comme nous l'auons allegué quelque autre part de Ciceron. I'ay au reſte tourné ce mot de *Thenſæ*, *ſacrez brancars*, pour m'accommoder à noſtre façon, où l'on porte és proceſſiõs les reliquaires & ſainctes images à bras ſur les eſpaules, & non en des chariots. De ces Thenſes ſe trouue aſſez frequente mention és autheurs Latins; comme en Ciceron en l'oraiſon des reſponſes des Aruſpices: *Te appello Lentule, cuius ſacerdotij ſunt Thenſæ, Curricula, Præcentio, Ludi, Libationes, &c.* Par où il appert aſſez que celà eſtoit ſoubs la charge des Pontifes & Augures. Plus en la vie de Ceſar dedans Suetone, tiltre 76. *Non modò honores nimios recepit, ſed & ſedem auream in curia; & pro tribunali Thenſam & ferculum, &c.* Quant aux deux figures qui vous monſtrent la forme de ces Thẽſes & chariots; la premiere où ſont attellez quattre elephans, eſt tiree des medailles d'Auguſte Ceſar; & d'vn Petronius Turpilianus:



Et cette-cy de quattre cheuaux, où eſt repreſentee vne foudre, de celles de L. Rubrius.



Des vestales.

Avant que de parler de ces vierges religieuſes, il eſt bien raiſonnable de dire quelque choſe de la Deeſſe, au ſeruice de laquelle elles eſtoyẽt deuoüees: mais il faut là deſſus ramener la choſe vn peu de plus loing. Chryſas dõeques fille d'vn nommé Pallas, ayant eſté mariee à Dardanus en Achaye, luy porta ſelon quelques vns, pour ſon dot vn petit bouclier tombé du ciel, qui fut appellé le Palladium; & auec iceluy les images des grands Dieux, dont nous auons parlé cy-deuant en la colonne 704. Diodore & Dion mettent, que c'ettoit vne ſtatuë de bois, de la haulteur de trois couldees, qui tomba d'amont en la ville de Peſſinunte en Phrygie, tenant de la main droicte vne iaueline, & de la gaulche vne quenoüille auec ſon fuſeau: laquelle ſtatuë ſoubs la guide & cõduitte d'vne geniſſe vint apparoiſtre à Dardanus, ainſi que iettant les premiers fondements d'Ilion, il faiſoit ſes prieres aux Dieux de luy enuoyer quelque ſigne. Quoy que ce ſoit, Varron; Denis Halicar. Ouide, Plutarque, & Seruius conuiennent, que cette Chryſas apporta en mariage à Dardanus l'image du Palladium, auec celles des grands Dieux ſurnommez depuis Samothraciens. Car ſ'eſtant leuee vne groſſe ſedition au Peloponeſe contre Dardanus, pour auoir mis à mort ſon frere Iaſius, il fut contraint de ſe retirer auec ſa femme, & vne bonne trouppe d'Arcadiens en l'iſle de Samothrace, où il dreſſa vn temple à ces Deitez, auec des ceremonies fort ſecrettes, & cachees au commun peuple; tenant ces trois reliquaires en vne caue bien auant deſſoubs terre, que perſonne ne les voyoit: & quelque tẽps apres tranſporta le tout en Aſie, en la ville qu'il appella de ſon nom Dardanie, ſur la coſte de l'Helleſponte, qui depuis fut appellee Ilion, & finablement Troye. Sur ces entrefaittes eſtant emané vn oracle, que cette cité demourroit ſus

pied

pied saine & sauue tant q̃ le Palladium y seroit, il fut serré au plus secret & retiré lieu de la forteresse, en ayans fait contrefaire vn autre du tout semblable pour l'exposer en public, mais gardé plus nonchallamment. Et comme Pyrrhus eust apris du Prophete Helenus fils de Priam, que Troye ne pourroit iamais estre prise tant que le Palladium y seroit, apres l'auoir communiqué aux chefs de l'armee Grecque, Vlysses & Diomedes eurent la charge de l'enleuer; lesquels estans entrez à l'emblee par des esgousts, & ayans massacré les gardes, cõme Stersicore & Euphorion l'ont escrit, emporterent le Palladium par l'aide & moyen d'Anthenor, la femme duquel Theano en auoit la garde, qu'on estime toutesfois auoir esté le contrefait; & que le vray, apres que la ville fut prise (mais en tout cecy il y a de la repugnance & contradiction) Sycas le deliura és mains d'Enee, auec les grands Dieux, que les Troyens appelloyent Penates, qu'il emporta en Italie, & les mit en la ville de Lauinium. Ascanius, que quelques-vns veulent tirer de ces mots Hebrieux, *Esch* feu, & *Kolem* gardien, quasi garde du feu sacré, apres la mort de son pere les voulut transporter en sa ville d'Albe la longue, où il leur auoit edifié vn beau temple, & à Vesta aussi vn autre, en vn endroit du mont Alban, où il y auoit vn petit bosquet au dessoubs, auquel fut engrossee Rhea Syluia mere de Romulus & Remus, religieuse de la Deesse: Mais on dit que la nuict suyuante les Penates s'en retournerent d'eux-mesmes à Lauinium; les portes du temple ayans esté trouué fermees, les murailles toutes entieres, & la couuerture non entamee en aucune part. Duquel miracle meu Ascanius, y auroit deputé six cens hommes pour auoir la charge de leurs sacrifices, dont estoit le superieur vn nommé Egestus. Et finalement apres que Rome fut fondee, tout y fut transporté comme dit Varron, & mis au temple de Vesta edifié par Numa: ouquel par de longues reuolutions de siecles depuis, le feu s'estant attaché, Cecilius Metellus grand Pontife alors sauua cette saincte image du milieu des flammes, mais il y perdit les yeux pour s'estre ingeré (nonobstant sa bonne intention) d'y mettre la main: Elle fut depuis veuë tout à descouuert du temps de l'Empereur Commodus, que le feu se mit derechef à ce temple. Quelque temps apres, selon qu'escrit Herodian, Heliogabale la trãsporta auec le feu de Vesta, les Ancylies, le type ou simulachre de la Grãde mere, & tous les autres plus saincts & deuots reliquaires de Rome, au temple qu'il auoit fait bastir au Palais à son Dieu. Et finablement Constantin le grand pour oster cette vaine superstition & idolatrie, fit porter ce Palladium à Constantinople, où il fut planté sur vne haulte colonne de marbre, au milieu de la grãd' place, si qu'on peut veoir tout à l'aise que ce n'estoit autre chose qu'vne statuë de bronze de la Deesse Pallas. Nous vous en auons bien voulu representer icy la figure tiree d'vne medaille d'Auguste; où vous pouuez veoir Enee sauuant sur ses espaules son pere Enee, du sac de Troye, & le Palladium en l'vne des mains; auec le petit Iülus portant la lanterne dont il leur esclaire.

La bonne intention ne suffit tousiours pas enuers Dieu.



Des dievx au surplus Samothraciens, autrement appellez les grands Dieux, & Penates; il y a beaucoup de varietez dedans les autheurs; dont entre autres, voicy ce qu'en met l'interprete d'Apollonius Rhodien sur ses Argonautes: *On appelle Cabeires les Dieux Samothraciens, les noms desquels Mnaseas a escrit estre ces quattre icy; Axierus, qui est Ceres; Axiocersa, Proserpine; Axiocersus, le Pere Dis; & le quatriesme est Mercure qui leur administre, ainsi que racompte Dionysodore. Mais Athemon les dit auoir esté engendrez de Iuppiter & Electre; Iasion assauoir, & Dardanus. Il semble au reste qu'ils soyent appellez Cabires de certaines montagnes de la Phrygie de semblable nom, desquelles ils furent transportez. Et y en a d'autres qui ne les mettent que deux seulement; le premier, & le plus ancien Iuppiter, & l'autre plus ieune, Dionysus.* Strabon en parle encore bien amplement au 10. de sa Geographie.

Voila qvant av palladivm. Maintenant pourquoy c'est qu'on le logea plustost au temple de Vesta qu'autre part; & qu'on accouple ainsi ces deux Deitez ensemble, com-

me si ce n'estoit presque qu'vne mesme chose, celà depend d'vne plus profonde & ingenieuse recherche: car ce sont tous mysteres de l'ancienne Ethnique Theologie, & des considerations naturelles, qui dependent les vnes des autres. Tout ainsi donques qu'au monde intelligible, ils ont constitué pour le plus hault sommet d'iceluy, Pallas ou Minerue, l'intellect assauoir que les Grecs appellent νοῦς, & les Latins *Mens*, mots escrits de quattre lettres; Iuppiter puis-apres pour l'ame; & Iunon pour l'esprit; ausquels se rapportẽt au corps humain, le cerueau, le cœur, & le foye: en semblable au monde sensible ils ont mis Minerue pour la region etheree, ou le feu; car αἰθὴρ en Grec est dit de αἴθω *resplendir & ardoir*, qui sont les deux proprietez de cest element: Iuppiter pour le ciel, & l'air, duquel le ciel est composé, bien que plus simple, essentiel & subtil que l'elementaire: & Iunon pour l'air d'embas, & pour l'eau qui luy sert de maintenement. Et finablement Vesta pour la terre; à qui pour sa consistence & ferme repos les Pythagoriciens ont attribué la figure cubique: au moyen dequoy pour la mesme occasion, les anciens figurerent depuis cette Deesse assise. Pline liure 36. chap. 5. *Scopas fecit Vestam sedentem laudatam in Seruilianis hortis; duásque Chamæteras circa eam, quarũ pares in Asinij monumentis sunt.* Ouide voulant en donner la deriuation, dit ainsi: *Stat vi terra sua, vi stando Vesta vocatur.* Et les Grecs à ce mesme propos tirent ce mot d'ἑστία, qui signifie Vesta, de ἑστάσθαι, ou ἱδρύσασθαι fonder, ou bastir: toutesfois Diodore met que cette Vesta qui trouua la premiere l'edification des maisons, fille de Saturne & Rhea, n'estoit pas celle dont il est icy question. Platon dans le Phedre dit qu'elle seule demeure coye & immobile au diuin domicile, qui est le monde. Toutes choses de prime face bien esloignees de l'agilité & continuel mouuement du feu, dont il n'y a rien de plus remuant en nature. Mais il n'y a point d'inconuenient en celà: car si on imagine vn mouuement si viste que plus il ne le puisse estre; si que la reuolution entiere du plus grãd cercle se vinst à parfaire en vn moment; en ce cas il viendroit à se rencontrer auec l'immobilité & repos: comme on peut veoir en vne touppie, ou vne rouë à pottier, ou autre à qui on ait tres-fortement donné le tour, car elles semblent ne se bouger: comme aussi fait la flamme d'vne lampe ou flambeau ardents bien egalement: & en pareil vn filet d'huile, lequel partant d'vn biberon sans secousse paroist vn baston immobile, qui ne coulle ny ne se remuë en aucune sorte. De maniere que pour ce regard, le tres-prompt & agile mouuement du feu vient à se rencontrer auec la ferme stabilité de la terre: Ce qui confirme de plus en plus la grande conuenance de ces deux Deesses. Aussi ce mot d'ἑστία vient plustost de l'Hebrieu *ESTH*, qui veut dire le feu, car elle denotoit egallemẽt le feu & la terre, ainsi que le tesmoigne Ouide au 6. des Fastes, en ce lieu allegué desia plus que d'vne fois:

Vesta eadem est terra, subest vigil ignis vtrique:
Significant sedem terra focúsque suam.

Et puis-apres:

Nec tu aliud Vestam quàm puram intellige flãmam.

Ce qu'il a emprunté des Pythagoriciens; dont aussi il veut que Numa ait tiré ses traditions, selon que nous auons dit cy-deuant, lesquels mettoyent le feu pour autheur & principe de toute matiere, au milieu de l'vniuers, ainsi qu'allegue Plutarque en Numa: τοῦ κόσμου μέσου οἱ πυθαγορικοὶ τὸ πῦρ ἱδρύσθαι νομίζουσι, καὶ τοῦτο ἑστίαν καλοῦσιν, καὶ μονάδα: *Les Pythagoriciens* (dit-il) *estiment le milieu du monde estre le siege du feu, qu'ils appellent Vesta, & l'vnité*: Par ce que Dieu est l'vnité, & le nombre infiny tout ensemble; le centre & la circonference: le centre pource qu'il est egallement distant de toutes choses; & la circonference par ce qu'il les comprend & enferme: à quoy se rapporte ce dire d'Hermes: *Dieu est vn cercle dont le centre est par tout, & la circonference nulle part.* Qui est autant à dire; que son pouuoit se trouue & estend par tout; mais son existence n'est nulle part qui soit, au moins cogneuë à pas vne de ses creatures; & n'y a que luy seul qui cõprenne le lieu d'icelle: dont en Ezechiel 3. les Anges mesmes s'escrient; *Benedicta gloria Domini de loco suo.* L'opinion des Pythagoriciens dessusditte que le feu soit au beau milieu de l'vniuers, est alleguee par Aristote au liure du ciel, & du monde: dont seroit procedee la coustume d'asseoir le tẽple de Vesta au milieu des villes; & le feu au milieu du tẽple. Platon en son Timee dit q̃ le feu & la terre sont les premiers elemẽs, & pl⁹ necessaires; lesquels furẽt establis de Dieu comme pour base & fondemẽt ferme du corps du monde; à fin que par le moyen du feu il fust visible, & apperceuable; & par la solidité de la terre, tangible: Que quelques-vns au reste estiment Vesta estre l'essence des formes separees, & vn stable fondemẽt des choses diuines. Mais Plotin son adherant au secõd liure des doubtes de l'ame, met Vesta, autrement Ceres, pour l'ame de la terre, que les Pythogoriciẽs appelloyẽt à propos de ce fondement des choses diuines, Ζηνὸς πύργον, καὶ φυλακήν, *la tour, & la sentinelle de Iuppiter.* Les autres prennent Vesta pour le feu, ou plustost chaleur qui se communique du ciel icy bas. Toutes choses qui semblẽt confondre, ainsi que fait Ouide, la terre & le feu, en la seule deité de Vesta. Et neaumoins Platon monstre ne mettre aucun commerce ny affinité entre ces deux natures; ains les esloigner au possible l'vne de l'autre, les constituant pour extremes, ainsi que les deux bouts d'vne courroye estenduë en ligne droicte. Et dauantage q̃ la terre ne se peut cõuertir en pas vn des autres trois elemens, ny conuenir auecques le feu, selon qu'allegue Plutarque au traicté de la creation

tion de l'ame; estans de natures presque impossibles à se ioindre & mesler. Or ce qui les a meu de le croire ainsi, a esté, que la terre est fixe, & immobile de vray selon son tout, & en ses parties aussi, si elles sont encores separables; car les indiuisibles telles que les atomes qui ne sont autre chose que terre subtiliee à l'extremité, sont mobiles & remuantes en toutes sortes de mouuements, du hault en bas, du bas en hault, & de costé & d'autre, comme on le voit par experience; si d'auenture on ne vouloit dire que ce mouuement fust accidental, par le moyen des raiz du soleil, qui s'eslanceans de grande roideur vers la terre persent l'air, & excitét ces menus fragmens & parcelles à se mouuoir ainsi irregulierement comme ils font, à cause de leur tresgrande legereté, comme on voit és plumes, fleurs de chardons dessechees, & semblables substances, que les ondoyemens de l'air poulsent de tous costez. La terre doncques ne peut receuoir autre alteration par le feu, sinon de s'endurcir & cuire à guise de bricques ou tuilles; là où l'eau par la chaleur se subtilie & monte amont en nature d'air; & l'air en feu. Mais Hermes, & toute la trouppe des anciens Philosophes Chimiques, considerans que chaque element est enclos & enuironné de deux autres, qui luy sont comme extremes; & ces extremes de contraires qualitez entr'eux, parquoy il leur est en lieu de moyen pour en faire pacification & accord, pour raison dequoy il est composé de deux qualitez dont il conuient de l'vne, assauoir auec l'vn, & de l'autre auecques l'autre; ont mis les quattre elemens circulaires & reuolubles: si que l'affinité n'est pas plus grande de l'air à l'eau, les deux humides, que du feu à la terre, les deux secs. Et de fait leurs respects sont du tout semblables: car la terre & l'air estans diametralemēt opposez, l'eau est entre-deux pour leur seruir de mediateur, qui conuient de froidure auecques la terre, & d'humidité auec l'air. Or recherchōs cest accord de l'autre costé par le feu; c'est le mesme; car il conuient auec la terre en secheresse, & auecques l'air en chaleur. Et y a plus, qu'encore que chaque element cōsiste de deux qualitez, l'vne d'icelles neaumoins est plus intense & renforcee, & l'autre plus remise & debile; ainsi qu'est le sec à la terre; le froid à l'eau; l'humide à l'air; & le chaud au feu: Si que le feu sera vn plus propre moyen pour accorder la terre auec l'air, par ce qu'il participe de la qualité à elle propre, assauoir le sec, que nompas l'eau. Mais pour comprendre mieux celà, il faut recourir aux traditions des Spagagiques, lesquels ne se contentans pas des elemens que les naturalistes ont assigné pour principes; terre, eau, air, & feu; aussi Platon ne les daignoit appeller tels; en ont recherché d'autres plus grossiers, & prochains à nos sens; assauoir le verre, le mercure, le soulphre, & le sel: combien que le verre se doiue plus-tost appeller fin que commancement; mais en la circularité là où est la fin, là mesmes est le commencemēt sans aucun entre-moyen. D'auantage, & cecy fait plus à nostre propos, prenans iceux elemens, non en leur pure simplicité, qui à la verité n'est qu'vne chose imaginaire, ains en leur grossiere composition tels que nos sens les apprehendent, ils ont au lieu de deux qualitez, attribué à chacun d'iceux deux substances, dont ils consistent: l'vne desquelles, tout ainsi que des qualitez, conuient mieux auecques l'vn de ses voisins, & l'autre auec l'autre. Comme la terre en premier lieu, qui participe de sable, & limon: le premier y ayant esté mis par vne prouidence de nature pour la tenir ferme par sa secheresse, encontre l'humidité de l'eau, de peur qu'elle n'en fust destrempee & dissoulte; par la mesme raison qu'on mesle à cest exemple de l'arene auecques la chaulx en la composition du mortier; & puis-apres pour luy donner du contrepoix par sa pesanteur, car le sable est indissoluble à tous lauages, & la plus pesante substance des deux graues & pesans elemens. Ce que le Prophete mōstre n'auoir ignoré au 94. pseaume, quand il dit: *Quoniam ipsius est mare; & aridam fundauerunt manus eius*; Là où il n'a pas sans cause accoupplé la mer, auec cette substãce aride de la terre, que les 72. ont tourné ξηρὰ, au lieu de l'Hebrieu יַבָּשָׁה *Iabbasha*: y ayant outre plus fort propremēt adiouxté le mot de *fonder*: dont le Sage, chap. 3. de ses Prouerbes; *Dominus sapientia fundauit terram*: car le fondemēt de la terre se reduit au centre; que Philolaus Pythagoricien, selon Plutarque liure 3. chap. 11. des opinions des Philosophes, disoit estre feu; & le foyer de l'vniuers. Ce qui l'auroit meu de le croire ainsi, sont les continuelles vapeurs chaudes & seches qui s'exhalēt de la terre; & les embrasemens de si longue main qui se voyent en tant d'endroits, comme au mont Ethna, & autres de la terre ferme, & des isles de cest hemisphere, & des Indes: outre ce que le ciel tournãt incessamment d'vne telle vistesse & roideur à l'entour, y imprime vne merueilleuse chaleur; & ce que les astres dardans leurs rayons de toutes parts comme à vne butte, y contribuēt: car sans le feu & la chaleur la terre seroit du tout inhabile à generation: *Sublato namque calore, nullus penitus fit motus*, dit le Philosophe Alphidius; & la generation est vne espece de mouuement. Les Hebrieux à ce mesme propos appellent ce feu *Ehieh*, le grand ouurier de nature, qui est le second nom de Dieu, & sa sapience, ou son fils vnique, *per quem fecit & sæcula*: & en la sapience chapit. 7. *Omnium enim artifex me docuit sapientia*: Enuers les Grecs c'est ἀθηνᾶ, que les Latins appellent *Minerue*: auquel *Ehieh* qui proprement veut dire *Existant*, se conforme Phurnute: *Ignis semper viuens Vestæ attribuitur, quòd & ipsa videatur existens esse*. Car le feu est l'ouurier, comme nous dirons cy-apres: ce que le Sage explique ouuertement tout soudain apres quand il dit;

Les elemens circulaires.

Chaque elemēt cōsiste de deux substances.

4. substances prouenans de deux elemens accouplez.

Omnibus enim mobilibus mobilior est sapientia: attingit enim vbique propter suam munditiam. Et ce qui suit apres: Là où encore qu'il parle de la vraye sapiēce ou verbe diuin, neaumoins celà a quelque analogie auecques la diuinité: car le feu est comme vne image du soleil icy bas; & le soleil suyuant Platon, celle du fils de Dieu. Ainsi le sable est la subsistance & le fondement de ce globe emmassé de terre & d'eau: car le sable cōsisteroit bien sans limon, mais le limon malaisémēt sans le sable, qu'il ne fust tout à vn instant reduit en fange & bourbier inutile pour la demeure & nourriture des animaux. Qu'auec la terre il y ait du sable meslé, celà se peut cognoistre fort aisément en la lauant auec de l'eau; car le limon s'empastera auec elle, & le sable s'en ira separé au fonds: De la part duquel la terre s'approche plus du feu, à cause de la secheresse commune à l'vn & à l'autre, tout ainsi que le limon s'auoisine bien plus de l'eau par son humidité & molesse, qui le rendent propre à la generation de ce qui naist, & est attaché en la terre. Le sable au reste comme priué de toute humeur fors que de la vitreuse, est attribué à VESTA; & le limon qui est fertile, à l'autre Deesse, qui represente aussi la terre, appellee OPS, parce que d'elle vient l'aide & secours de la vie des animaux icy bas. Ces deux substances a pareillement touché le Sage au lieu cy-dessus allegué de la sapience: *Quoniam omne aurum in comparatione illius arena est exigua; & tanquam lutum æstimabitur argentum in cōspectu illius:* Car to⁹ les Chimistes vnanimemēt symbolisent l'or au feu, & l'argent à la terre: Ce qui se rapporte au propos dessusdit. En semblable l'eau a aussi deux substances; l'vne plus grossiere & terrestre, qui est la sallee & la mer; dont elle s'approche plus de la terre & du feu; pour le regard de la terre, d'autant qu'elle porte de plus pesans fardeaux que la doulce; & du feu, pour estre aucunement inflammable, à cause de son onctuosité, qui ne permet que le drap ny le linge s'y puissent lauer, & nettoyer de leurs ordures. Et c'est pourquoy on dit en commun prouerbe, de quelque grief forfait & offense; *Toute l'eau de la mer ne l'en laueroit pas*; à l'imitation toutesfois des Latins; tesmoin ce lieu icy de Catulle:

> *Ecquis scit quantum suscipiat sceleris?*
> *Suscipit ô Gelli quantum non vltima Tethys,*
> *Nec genitor nympharum abluat Oceanus.*

Aussi l'eau marine n'est point communément employee au baptesme, ny és autres ceremonies, à cause qu'elle ne nettoye point, si d'auenture ce n'estoit en cas de necessité; car elle n'en est pas autrement exclusse pour estre eau naturelle & elementaire, & nompas artificielle: non que l'eau doulce face rien pour l'ablutiō du peché originel & veniel, car elle n'y interuient sinon comme signe externe; lequel doit neaumoins correspondre en ses effects par le dehors, à l'efficace du mystere spirituel & interne contenu soubs le sacrement: Pour estre l'eau de la mer outre plus, comme vn ferment au regard de la doulce, ny plus ny moins que le leuain enuers la paste; & le vinaigre à l'endroit du vin; ce qui auroit meu Pythagoras de l'appeller la larme de Saturne, comme voulant denoter par là son impurité: & Homere de luy donner le nom d'ἀτρύγετη infructueuse: tous les leuains estans substances corrompuës & alterees de leur premiere nature: dont il n'estoit pas permis au ministre de Iuppiter d'en toucher (Plutarque 109. question Rom.) & pourtant estoyēt reiettees & bannies hors de l'vsage de l'Eglise, comme dit Origene, & Hesychius aussi sur ce passage du Leuitique chap. 2. *Omnis oblatio quæ offertur Domino, absque fermento fiet: nec quicquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificium Domini.* Car la paste syncere, le vin naturel, & l'eau doulce, representent l'estat d'innocence de noz premiers peres auant leur transgression; & la simplicité de leur cognoissance fondee sur la lumiere de nature, ioint l'inspiration que Dieu leur en auoit infuse: mais quand tentez de l'ambition puis-apres ils voulurēt par l'humain discours deuenir plus subtils & habiles, & gouster du fruict de biē & de mal, ils vindrent lors corrompre & alterer cette pureté azime, & en faire vn leuain, participāt de corruption, suyuant ce que dit l'Apostre en la premiere aux Corinthiens chap. 5. *Modicum fermentum totam massam corrumpit:* A raison dequoy il est pris pour la science humaine. La mer donques estoit comme vne espece de ferment; parquoy les anciēs Prestres & Sages d'Egypte l'abhorroyent fort, estimans, comme dit Platon au Phedon ne s'y pouuoir rien procreer qui fust digne de Iuppiter: & à la verité elle ne produit aucune ame viuāte où il ait amitié ny doulceur (Plutarque au traicté des animaux de la terre & de l'eau;) & l'appelloyent mort, destruction & ruine, tant à cause que son eau tuë tous les animaux qui en boiuent, que pource que le Nil auquel ils referoyēt tout le benefice de leur nourriture, l'appellans Osyris, & la mer Typhon, s'alloyēt corrompre & perdre en icelle: si qu'ils detestoyent tous les mariniers, de sorte qu'ils ne leur vouloyent pas seulement parler: & reputoyent les Insulaires gens prophanes, comme retranchez de toutes parts de la coherence & commerce des autres hommes, par vn element (aucuns l'ont à cette occasion appellé le cinquiesme) si austere, oultrageux, & impitoyable. Et mesme quant au sel dont ils auoyent besoin en leurs sacrifices, car en leur manger ils n'en vsoyent aucunement, ils se gardoyent bien d'en prendre de celuy de la mer, ains d'vn qui se concreoit en la fontaine d'Hammon qui estoit sallee. Mais pour reprendre nostre propos, l'autre substance de l'eau est la doulce, qui s'esleue facilement par le chauld, & se transmuë en nature d'air. L'eau sallee s'appelle Ocean; & la doulce, Thetis, comme le monstre ce lieu de Plutarque au traicté

au traicté d'Osiris, où il le nomme l'Ocean; & Isis, Thetis, qui allaicte (ce dit-il) & nourrist tout le monde: mais la substance amere & sallee ne nourrist pas, selon Aristote; parquoy il s'ensuit que Thetis est l'eau doulce. Ces deux substances n'a pas nomplus ignoré le Prophete au pseaume 24. *Quia ipse super maria fundauit, & super flumina præparauit eum.* parlant du globe terrestre; là où il met la plus grosse & terrestre substance de l'eau, ainsi qu'il fait au prealleguée celle de la terre, pour la base & le fondement. Phurnute à ce mesme propos: *Vesta, que les Grecs dient* ἑστία, *n'est autre chose que la terre; les anciens luy ayans imposé ce nom, pource qu'elle demeure tousiours ferme en vne mesme situation & endroit: ou bien que dessus elle, comme sur vn fondement asseuré, le monde ait esté estably & assis.* Et Aristote au liure du mouuement des animaux, dit que tout ce qui est meu, a besoin d'vn immobile, duquel il tire le principe de son mouuement: Aussi le cœur, qui est le principe du mouuement des animaux, est immobile de par soy: au moyen dequoy il est necessaire que pour le mouuement du ciel, la terre soit immobile: ce qu'ont voulu inferer les Poëtes quand ils ont feint Atlas auoir la partie d'enhault au ciel se mouuant auec luy, & les pieds ferm' attachez immobiles à la terre. Il faut puis-apres noter en cecy, que les deux substances des trois elemens mobiles, ont leurs mouuemens tout au rebours l'vn de l'autre: car l'eau doulce s'aualle tousiours côtre bas de la terre en la mer; & la sallee au côtraire semble remonter, quand elle vient deux fois le iour en son flot battre contre les riuages. La partie plus grossiere de l'air tend en bas, comme ayant poix, selon Aristote; & la plus pure & subtile contremont. Au contraire le feu d'enhault, iaçoit que plus subtil & essentiel, se darde & lance icy bas vers la terre: & le grossier & materiel se meult vers le hault; comme si ces deux Deesses Pallas & Vesta aspiroyent sans cesse à se rencontrer, & aller au deuant l'vne de l'autre; à guise de deux pyramides, dont celle d'amont a proprement sa base placquee dans le zodiaque; duquel, assauoir du soleil y faisant son cours par les douze signes, viennent à degoutter icy bas par la pointe qui arriue & penetre iusques au centre de la terre, tout ce qui y est de procreation & de vie, selon la doctrine des anciens Astrologues d'Egypte: & que le confirme Aristote és liures *de Ortu & Interitu.* La pyramide d'icy bas au contraire a sa base attachee à la terre, d'où s'esleuët à mont par la pointe les vapeurs subtiles, qui seruent de nourrissement au soleil, & aux autres corps celestes; ainsi que dit Phurnute: *Cæterùm tribuitur Vestæ inextinguibilis ignis, fortassis quòd vis ignea quæ in mundo est hinc nutriatur; ac per hanc sol subsistat.* L'air donques a deux substances; la grossiere qui est l'air d'icy bas, & ce que nous appellons communément la moyenne region, où se forment les impressions d'iceluy, qui sont de deux sortes; les vnes prouenans des exhalations chauldes & seiches qu'enuoye la terre; comme les fouldres & esclairs, les estoiles cheantes, les cheueluës, les cheurons, beliers, & semblables feuz: & les autres des vapeurs de l'eau, dont la substance doulce, partie est chassee encontre-mont par la chaleur enclose en la terre, partie y est attiree par les raiz du soleil, & des estoiles qui la succent; & de là viennent à se former toutes especes de pluyes, gresles, neiges, bruines, verglaz, rosees; & autres telles qui toutes se resoluent en eau, auec quelque limon y entremeslé, comme il se peut veoir en leurs distillations par le bain. Cette partie inferieure de l'air s'appelle Iunon; pour la grand' conuenance qu'elle a auec l'eau: & la supreme, Iuppiter, tousiours exempte de ces changemēs & alterations: dont le poëte Lucain auroit dit ainsi:

> *Fulminibus terræ propior succenditur aër;*
> *Pacem summa tenent.*

Le Philosophe Xenocrates nommoit la premiere νέατος, & l'autre ὕπατος. Quant aux impressions ignees de l'air, l'artifice de l'homme qui s'est en cecy enhardy de contrefaire la nature, a fait veoir par l'inuention & experience de la pouldre à canon, qu'elles participent de trois substances elementaires; du feu representé par le soulphre; de la terre, par le charbon; & de l'air, par le salpetre. I'approprie le salpetre à l'air, parce qu'il est comme vne moyenne nature entre l'eau (de la mer dis-ie) & le feu; participant de sel & de soulphre: de sel, tant parce qu'il a l'acuité & amertume du sel, que de ce qu'il se resoult à l'humide comme font les sels: de soulphre, parce qu'il est inflammable & adustible. Et tout ainsi que l'air retenu & enclos en des nuees, se rompt & esclatte en vne impetuosité de tonnerre, de mesme fait le salpetre qui est fort aëreux & venteux: si que le sel tiré de la chaulx, & meslé auec le sel commun, & le soulphre; puis le tout decuit deuëment ensemble, procreent vne maniere de salpetre; comme nous ferons plus à plain, Dieu aidant, veoir au traicté des feuz & des sels: dont il y en a de trois especes; le fixe, qui ne s'exhale ny ne brusle, tel qu'est le sel de la mer, & des Salins; le combustible, assauoir le salpetre, qui participe de la nature du soulphre; & le volatil incombustible tenant de la nature de Mercure ou argent vif, qui est le sel armoniac.

LE FEV finablement a aussi deux substances, comme nous auons dit des autres trois elemēs: celle d'enhault, claire, pure, lumineuse, & viuifiante, qui vnist & assemble les parties omogenees, laquelle n'a besoin de nourriture fors que bien peu, presque semblable à vne eau de vie bien rectifiee, comme nous l'auons mon-

ſtré au traicté des Cometes: l'autre eſt ce feu materiel & groſſier, deuorant & conſumant tout; lequel reſoult l'indiuidu en ſes parties elementaires: dont Heraclite ſouloit dire que toutes choſes ſe tournent en feu, & le feu en toutes choſes: ce que Phornute attribuë de meſme à la terre; de laquelle toutes choſes prennent leur naiſſance, & ſe reſoluent derechef en icelle: qui eſt la cauſe que les Grecs encommençoyent tous leurs ſacrifices par Veſta; & les paracheuoyent en elle-meſme, comme nous auons dit cy-deuant. La premiere de ces deux ſubſtances ignees, eſt nommee Pallas; & l'autre Veſta ou Vulcain; leſquelles ont telle affinité enſemble, que bien facilement elles ſe changent l'vne en l'autre. Car des raiz du ſoleil par le moyen d'vn mirouër concaue, ou d'vne fiolle remplie d'eau, s'allume du feu: & le feu par pluſieurs deſtours & reuolutions, telles que d'vn labyrinthe, ſe ramodere de ſon ardeur exterminante en telle ſorte, qu'il paſſe à l'effect d'vne vraye chaleur naturelle; iuſqu'à eſclorre des poullets, tout ainſi que feroit la geline; & cauſer pluſieurs autres ſemblables effects; principalement és inſectes, tels que meſme feroit la chaleur celeſte. Les Egyptiens pour cette occaſion marioyent Minerue auecques Vulcain, qui auroit trouué l'vſage du feu aux mortels, de l'accident d'vn coup de fouldre, dont vn arbre ayant eſté embraſé, & Vulcain ſuruenu là deſſus, tout eſiouy de la lumiere & chaleur y adiouxta d'autre matiere pour l'entretenir; & alla cependant querir le peuple, duquel pour cette inuention ſienne il fut depuis deifié. Ainſi l'eſcrit Diodore Sicilien: A quoy ſe conforme ce qu'auparauant luy auoit dit Lucrece, pour le regard de la fouldre, ſans toutesfois faire mention de Vulcain:

Deux ſortes de feuz en nature qui ſe tranſchangent l'vn en l'autre.

Illud in his rebus, tacitus ne forte requiras,
Fulmen detulit in terras mortalibus ignem
Primitus, inde omnis flammarum diditur ardor.

Mais le mariage & accoupplement de ces deux Deïtez, Minerue & Vulcain, (les Romains, comme met Tite Liue au 22. le coupployent touſiours en leurs Lectiſternes auecques Veſta; & Minerue auecques Neptune) ſelon le ſens myſtique ne veut denoter autre choſe, ſinon que de l'entendement procede l'inuention de toutes les arts & meſtiers, & le feu les met à execution, ſuyuant ce lieu icy d'Homere:

Ὅν ἥφαιςος δέδαεν, καὶ παλλάς ἀθήνη.

Et plus apertement encore en l'hymne de Vulcain:

Ὅς μετ' Ἀθηναίης γλαυκώπιδος ἀγλαὰ ἔργα
Ἀνθρώπους ἐδίδαξεν ἐπὶ χθονὸς, ὅι τοπάρος περ
Ἄντροις ναιετάασκον ἐν οὔρεσιν, ἠΰτε θῆρες.

Lequel Vulcain auec Minerue aux yeux verds a enſeigné aux hommes icy bas en la terre, l'artifice des beaux ouurages qu'ils font, ayans auparauāt accouſtumé d'habiter en des cauernes, & montagnes, tout ainſi que les beſtes ſauuages. Neaumoins en celuy de Veſta & de Mercure il leur attribue les meſmes ouurages qui ſont cy-deſſus referez à Minerue & Vulcain:

ἀμφότερο γὰρ ἐπὶ χθονίων ἀνθρώπων
Εἰδότες ἔργματα καλά.

Pour monſtrer touſiours cette affinité de ces deux Deïtez, & deux elements: & que les Sages Ethniques ſoubs vne pluralité de diuers Dieux, n'en ont voulu entendre qu'vn ſeul; veu que ce qu'ils attribuent tantoſt à l'vn, tantoſt ils le referent à vn autre. Quelques-vns conſtituent trois ſortes de feuz; vn dedās les entrailles de la terre où il ſe nourriſt de ſoulphre & bitume; vn vray embraſemēt noir, eſpois, trouble, confus, & obſcur, ſans lumiere: lequel ils appellent Vulcain; comme font meſmes les Italiens & Eſpagnols tous les montgibels, & ſemblables montagnes ardentes, qu'ils nommēt ainſi: l'autre au rebours eſt le celeſte, vne lumiere claire & limpide ſans embraſement, & l'appellēt Pallas: le troiſieſme eſt celuy duquel nous vſons, dit Veſta, qui participe de l'ardeur & de la lumiere. A ce que deſſus ſe rapporte encore vne aſſez belle conſideration; qu'Homere au 18. de l'Iliade ayant mis la demeure & forge de Vulcain dās le huictieſme ciel plein d'eſtoiles;

Ἡφαίςου δ' ἵκανε δόμον Θέτις ἀργυρόπεζα
ἄφθιτον, ἀςερόεντα, μεταπρεπέ' ἀθανάτοισι;

Virgile neaumoins au 8. de l'Eneide n'a pas laiſſé de la mettre icy bas en la terre, en l'iſle pres de Sicile, qui de ſon nom eſt appellé la Vulcanienne;

Vulcani domus, & vulcania nomine tellus;

Pour monſtrer le feu eſtre en l'vne & l'autre region. D'auantage en la ſeule terre nous ſont repreſentez les trois feuz deſſuſdits par trois ſortes, entre les autres de mineraux qui s'y produiſent: par les rochers & autres pierres opaques & mornes, d'vne groſſiere & terreſtre compoſition, ceſt embraſement tenebreux ſans lumiere: par les metaux qui ont vn ſi bel eſclat & lueur, & neaumoins ſont opaques, le feu moyen duquel nous vſons: & celuy d'enhault par les pierreries qui ſont du tout cleres, lucides, & tranſparentes, meſmement ces quattre icy les principales, qui ſe rapportent aux quattre elemens: l'Eſmeraude (aſſauoir) à la terre: le Diamant à l'eau: le Saphir à l'air: & le Rubiz au feu: auec les autres qui leur ſeruent de latitude entre-moyenne, & de paſſage de l'vn à l'autre. Surquoy il y a vne belle campagne ouuerte à l'artifice pour contrefaire & imiter la nature, l'vne des choſes dont l'eſprit humain ſe doit autant preualloir & glorifier. L'inuention donques du feu d'embas eſt attribuee à Vulcain; & de celuy d'enhault à Promethee, qui le deſroba dans le ciel, & l'apporta en vne ferule, où il ſe garde mieux qu'en nulle autre part, ce dit Pline, liure 13. chap. 22. Quelques Poëtes ſpecifient d'abondant qu'il alluma ſon flambeau és rouës du char du ſoleil, par où ils veulent donner à entendre l'artifice d'auoir du feu par la refraction

ction des raiz de ce luminaire contre vn mirouër, ou vne fiolle pleine d'eau froide. Et à ce propos toutes les fois que le feu de Vesta venoit à s'esteindre, l'on en allumoit vn nouueau des raiz du soleil, ainsi que le tesmoigne Plutarque en Numa. Mais quand bien il ne se fust point esteint, on ne laissoit de le renouueller tous les ans au mois de Mars, ainsi que nous faisons au cierge de Pasques, dont tous les luminaires de l'Eglise prennent vne nouuelle lumiere. Ouide au 3. des Fastes;

Adde quod arcana fieri nouus ignis in æde
Dicitur, & vires flamma refecta capit.

Macrobe aussi plus distinctement au premier des Saturnales, chap. 12. *Huius* (Scz. *Martij*) *die prima, ignem nouum Vestæ aris accendebant; vt incipiente anno, cura denuo seruandi nouati ignis inciperet.* Mais quelques-vns mettent qu'on ne l'allumoit pas au soleil, ains par vne certaine maniere de fusil, en froyāt deux petites pieces de bois l'vne contre l'autre; ou les perçant auec vne tariere, comme dit Festus: *Ignis Vestæ siquando interstinctus esset, virgines verberibus afficiebantur à Pontifice: quibus mos erat tabulam fœlicis materiæ tandiu terebrare, quousque exceptum ignem cribro æneo virgo in ædem ferret.* Ce qu'a aussi touché Simplice sur le 3. *de Cœlo*: ἀπὸ ξύλων δὲ πῦρ ἐκβάλλουσι θάτερον τῶν ξύλων ὡς τέρετρον ἐν θατέρῳ περιστρέφοντες. Mais Pline liure 2. chap. 110. le fait par vn froyement; *Addantur humani ignes, & lapidum quoque insiti naturæ, attrita inter se ligna.* Et au 16. liure, chapit. 41. il en monstre plus à plain l'artifice & estoffe, de laurier principalement aueeques le lyerre. *Teritur lignum ligno, ignémque concipit attritu, excipiente materia aridi fomitis fungi, vel foliorum facillimè conceptum. Sed nihil Edera præstantius quæ teratur lauro, laurúmque terat. Probatur & vitis Syluestris alia quam Labrusca; & ipsa Ederæ modo arborem scandens.* Les Indiens Occidentaux souloyent practiquer cette maniere de faire, comme le tesmoigne Goncalo de Ouiedo en son histoire naturelle, liure 6, chap. 5. lians deux bastons secs bien estroit ensemble, & mettans dedans leur iointure la pointe d'vne baguette, qu'ils froyoyent fort entre les mains, tāt qu'ils eussent du feu. Ce qui monstre que ce feu accidentel n'est autre chose qu'vn air subtilié enflammé. Parquoy toutes ces especes de fusils se rapportent à Vulcain, ou Vesta; qui sont le feu materiel d'icy bas: Et l'autre plus essentiel du mirouër, à Pallas; combien que ce ne soyent en fin qu'vne mesme chose; ne differens sinon d'vne plus forte, ou remise ardeur; car ils font presque vn mesme effect, comme nous auons desia dit cy-dessus. Que si on veut absolument attribuer le feu à Vesta aussi bien qu'à la terre, ainsi que le remarque Ouide;

Nec tu aliud Vestam quam viuam intellige flāmam;

Il faudroit que ce qui y interuient de Pallas fust par la figure de metonymie; l'huille d'oliue assiuoit, dont le feu de la sacree lampe estoit maintenu; car cette Deesse en fut la premiere inuentrice: Pline liure 12. chap. premier: & neaumoins Homere en l'hymne de Vesta la luy attribue:

Αἰεὶ σῶν πλοκάμων ἀπολείβεται ὑγρὸν ἔλαιον:
Tousiours de tes cheueux distille l'huille humide.

Ce qui les monstre estre vne mesme chose. Or en cette huille consistent tout plein de beaux mysteres; si que l'Eglise Iudaïque en a vsé en la lampe du tabernacle, comme il est contenu en Exode 27. *Ordonne aux enfans d'Israël d'apporter de l'huille d'oliue trespur, pour en entretenir sans cesse la lampe du tabernacle du tesmoignage.* Et le mesme encore au Leuitique 24. *Præcipe filiis Israël, vt afferāt tibi oleum de oliuis purissimum ac lucidum, ad continuandas lucernas iugiter extra velum testimonij in tabernaculum fœderis.* Aussi la Chrestienne à l'imitation de la precedente, n'admet point d'autre liqueur à la confection du sainct huille, & du Cresme, tant pour le baptesme, & confirmation des enfans, que pour les ordres des Prestres, l'extreme Onction, & la consecration du calice, platine, & autels. Au mesme Exode, chapit. 30. *Sume tibi aromata, & oleum de oliuetis, faciésque vnctionis oleum sanctum.* Et en Genese 28. & 35. Iacob espandit de la mesme huille sur la pierre qui luy auoit seruy de cheuet la nuict precedēte. En sainct Marc 6. les Apostres guerissent plusieurs malades en les oignant d'huille: ce qui passe en vne institution sacramentelle en sainct Iaques chap. dernier. Les Rois en sont sacrez aussi; premier des Rois chap. 10. & les Prophetes & Prestres pareillement, Pseau. 44. *Propterea vnxit te Deus tuus oleo lætitiæ præ consortibus tuis*: Car en premier lieu l'oliue estoit marque & symbole de paix, & par consequent de resiouïssance, tant enuers les infideles, que le peuple de Dieu; quand en Genese 8. la colombe laschee par Noé hors de l'arche, luy ayant rapporté vn brin d'oliuier au bec, il prend celà pour vn signe que le courroux de Dieu estoit appaisé. Aussi ces deux mots de ἔλαιον *huille d'olif*, & de ἔλεος *misericorde*, ont vne tres-grande affinité ensemble: tellement que ceux qui se vouloyent reconcilier à vn plus puissant, recouroyent aux supplications, vn rameau d'oliuier au poing: dont le poëte Stace auroit dit;

Ramúmque precantis oliuæ:

Et en vn autre endroit;

Et supplicis arbor oliuæ.

Non sans quelque raison naturelle; car il n'y a rien qui r'amollisse plus le fer & acier, sinon que de les tremper venans tous rouges du feu dans de l'huille; dont les meilleures trempes qui se puissent faire és armes defensiues, principalement encontre les coups d'arquebouze, sont auec certaines huilles & gommes, pour en raddoucir les estoffes; & puis les rendurcir peu à peu. Car de les pēser par vne antiperistase tremper en de l'eau de forge, c'est les rēdre trop contumaces & esclatantes enuers l'impetuosité de

Fusils de bois, au lieu d'acier & de cailloux.

Les mysteres de l'huille d'olif.

Trempe excellente contre les coups d'arquebouze.

la pouldre à canon, furieuse sur toutes autres ; si que n'y pouuans resister, elles se rompent comme du verre: parquoy il vaut mieux qu'elles obeissent aucunement, car par ce moyen le coup se debilite & amortist, & ne fait pas si grand effect, comme s'il trouuoit vne repugnance directe ; ny plus ny moins qu'on voit par experience de l'execution du canon dans des balles de laine : & en enferrant vn sanglier, on en vient plus-tost à bout si on reculle peu à peu, que de cuider l'arrester tout court de pied ferme. Mais pour retourner à nostre propos, l'aumosne, en Grec ἐλεημοσύνη, qui vient d'ἔλεος, assauoir la commiseration & pitié que nous deuons auoir de nostre prochain ayant besoin de nostre aide, & la misericorde qu'on luy fait, est denotee en l'escriture par l'huille, comme le tesmoigne Hisichyus au 7. liure sur le Leuitique : *His lucernis oleum eleemosyna est*: ayant dit au premier, où il la prend pour la grace ; *Opus habemus superfundere similæ oleum, & thus, vt gratiam Dei eleemosynis orationique commisceamus.* Et puis-apres pour la misericorde : *Oportet de Dominica morte, & resurrectione disputantem, misericordiam quoque Dei addere rationem, quæ est oleum.* Dõt Herodote en sa Terpsichore allegue vn oracle, qui en vne grande famine commanda aux Epidauriens, de faire à certains Dieux & Deesses des images de bois d'oliuier, à fin d'appaiser leur courroux. L'huille au reste iettee sus les flots & vagues esmeuës de la tourmente, les rend tranquilles & calmes. Estant donques l'huille vn signal de paix, de misericorde & pardon, elle est prise aussi pour l'endurcissement du corps; d'autant qu'és sacrez cõbats, és luctes, & semblables exercices de la personne, on s'oignoit d'huille, (Orace ode 8. du premier liure;

L'aumosne denotee par l'huille, & la misericorde aussi.

Cur oliuum sanguine viperino cautius vitat.)

Lesquels estoyent instituez pour se rẽdre à bon escien plus propre à la guerre : au moyen dequoy non sans cause elle est attribuee à Minerue ou Pallas Deesse guerriere : Ces deux extremitez de l'hostilité & subiugation, & du raddoucissement & accord ayãs esté tres-elegamment comprises par Virgile en ce seul vers;

Parcere subiectis, & debellare superbos.

Faire grace aux vaincus, & vaincre les superbes.

Ce qui est aussi denoté par la lampe ardente; car il n'y a rien de plus deuorant, de plus exterminãt, & impitoyable que le feu; ny de plus doulx lenitif, & gracieux que l'huille, dont il est entretenu & nourry. Et celà represente encore les deux extremitez des hommes ; le gendarme assauoir, & le laboureur; le premier, par sa violence & rapacité accomparé proprement au feu; mesme les mal-payez, & par consequent mal disciplinez; ou plus-tost non payez du tout; & pour cette cause vn vray seminaire de brigands & volleurs, sans aucune discipline ny obeissance: comme le tesmoigne Tacite au 20. de ses annales : *Nam neque quies gentium sine armis, neque arma sine stipendiis, &c.* Et l'autre par sa tollerance & mansuetude, qui nourrist ce qui l'extermine & destruict. Finablement l'huille est attribuee à ces deux Deesses pour raison de la pureté & chasteté dont elles conuiennent ; ainsi que dit pour le regard du premier poinct Phurnute ; que tout ainsi que l'huille n'admet aucune humidité estrange auec soy, ains se maintient en sa sincerité, dont elle est appellee ἀχήρατον, c'est à dire, non corrompuë ne contaminee, aussi fait la virginité : Et pour le regard du second, Rutilius Taurus, & Florentin en son liure des choses rustiques, mettent que l'oliuier par ie ne sçay quelle proprieté occulte, aime la chasteté, de sorte que si l'on desire qu'il fructifie, il le faut faire planter & cultiuer par de ieunes enfans, fils & filles, qui n'ayent encore esté polluz de l'acte Venerien : & que ceux qui en cueillent le fruict soyent bien innocens de tout adultere, faisant serment auant que d'y mettre la main, de n'auoir eu affaire à d'autres femmes que les leurs : dont ils ont vne opinion approuuee de l'experience, que l'arbre en profitera beaucoup mieux l'annee ensuyuante. Toutes lesquelles choses ne tendent qu'à prouuer que les ceremonies des Payens ont esté empruntees de celles du peuple de Dieu : & entre autres la lampe tousiours ardente, dont il est parlé à la fin du 27. d'Exode ; *Vt ardeat lucerna semper in tabernaculo testimonij.* Mais ils se sont arrestez seulement à l'escorce, ce qui cause l'idolatrie ; & les fideles à l'esprit, & mysteres cachez là dessoubs. Parquoy il ne faut pas reprocher à l'Eglise Catholique qu'elle ait beaucoup de ses ceremonies du tout conformes à celles des anciens Romains idolatres ; car ce n'est pas à dire pour celà qu'elle les ait tirees d'eulx, ains plus-tost eux de la loy Iudaïque, qui a esté le fondement principal de l'adoration du vray Dieu ; là où les autres l'ont destourné au seruice de leur pluralité d'idoles.

L'oliuier marque & symbole de chasteté.

La plus-part des ceremonies des idolatres prises des fideles.

DONQVES ce n'estoit pas chose du tout hors de propos que Pallas & Vesta fussent ainsi iointes ensemble, & representees, l'vne par le feu, & l'autre par l'huille ; sans qu'il y eust autre image ne reliquaire, selon quelques-vns, que la lampe ardente sans cesse. Car suyuant ce que met Plutarque en Numa, Rome demeura plus de huict vingts ans qu'elle n'eut aucune image ne figure de Dieux ; estimans estre vn sacrilege de vouloir representer les choses diuines par les terrestres & sensibles ; ce que Ouide a touché tout apertement au 6. des Fastes :

Les Romains long temps sans idoles.

Esse diu stultus Vestæ simulacra putaui,
Mox didici curuo nulla subesse tholo.
Ignis inextinctus templo celatur in illo,
Effigiem nullam Vesta nec ignis habent.

A quoy se rapporte ce tiltre des XII. tables, que Ciceron allegue en ses liures des loix : VIRGINES VESTALES IN VRBE

IGNEM

IGNEM FOCI PVBLICI SEMPITERNVM CVSTODIVNTO. Ouide dit que Vesta n'auoit aucune effigie, pource que le feu n'a point de figure arrestee: & à ce mesme propos Iosephe a escrit; *Que les Romains auoyent vne fort grande enuie de sçauoir quel Dieu c'estoit que les Iuifs reueroyent; tellement que Pompee donna iusques dedans leur plus secret sainctuaire, où il n'est loisible à personne d'entrer, horsmis aux Prestres: mais il n'y trouua rien qu'vne table d'or; & à l'entour force chandeliers, & vases des sacrifices, auec vne grand' quantité d'aromates: & au thresor en deniers comptans consacrez à Dieu, la somme de deux mille talents, qui font douze cens mille escutz des nostres.* A quoy se rapporte ce que dit Tacite liure dernier: *Que Pompee ayant esté le premier capitaine Romain qui domptast les Iuifs, suyuant le droict de sa victoire entra dans leur temple; dequoy seroit couru vn bruict qu'il n'y auoit aucunes images de Dieux; ains que tout y estoit vuide, sans autre chose que quelques vains & fantastiques mysteres:* Ayant neaumoins dit auparauant par calomnie: *Effigiem asini agrestis, quo monstrante errorem sitimque depulerant penetrali sacrauere.* A quoy il se contrarie tout aussi tost, quand il dit: *Les Iuifs conçoiuent vne seule diuinité en la pensee tant seulement; reputans prophanes tous ceux qui forment en figure d'hommes les images des Dieux, d'vne matiere corruptible: car ils n'en recognoissent point d'autre que ce souuerain Eternel, qui est immuable & immortel. Au moyen dequoy ils ne tiennent aucuns simulacres en leurs villes, nompas mesmes és temples.* Il attribue presque le mesme aux Allemãs en la description de la Germanie: *Cæterùm nec cohibere parietibus deos, neque in vllam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur: Deorum nominibus appellantes secretum illud, quod sola reuerentia vident.* Ainsi les Romains ne receurent que bien à tard images aucunes des Dieux: neaumoins Eusebe escrit qu'on souloit mettre à Vesta en public, & és maisons particulieres, vne statuë en forme d'vne ieune fille, telle à peu pres que vous verrez les Vestales representees: & qu'au temple se gardoyent le Palladium, & les Penates. A quoy semble que vueille adherer Tite Liue pour le regard du Palladium, liure 5. fueillet 254. ligne 6. *Quid de æternis Vestæ ignibus, signóque, quod imperij pignus, custodia eius templi tenetur, loquare?* où au lieu de *son image*, il faut lire *de l'image.* Et au 26. encore: *Æternos ignes recenset; ac conditum in penetralibus fatale pignus imperij.* Plutarque en la vie de Camille, met que quelques-vns ont voulu dire qu'il y auoit deux petits tonnelets; l'vn d'iceux tout vuide & ouuert, l'autre plein & fermé: mais que personne, nompas les Pontifes mesmes, ne sçauoit que c'estoit, fors les vierges qui en auoyẽt la garde. Aussi les affaires en vn estat n'ont accoustumé d'aller gueres bien où le vulgaire se veut entremettre de sçauoir trop auant les secrets de la religion, & luy-mesme censurer

Ce qu'il y auoit au sainctuaire des Hebrieux.

les ceremonies: (ce qui s'appelle prophaner) Que si on les esbranle tant soit peu, les choses puis-apres de plus d'importance se desmentent bien aisément. Ces deux dessusdits tonnelets semblent se rapporter à ce qu'Homere met en semblable au 24. de l'Iliade:

> Δοιοὶ γάρ τε πίθοι κατακείαται ἐν Διὸς οὔδει,
> Δώρων οἷα δίδωσι, κακῶν, ἕτερος δὲ ἐάων.

Des deux tonneaux gisans par terre à l'entree du Palais de Iuppiter, l'vn est plein de maux, l'autre de biens: car le mal n'estant que priuation est vne espece de vacuité. Ie me resouuiens au reste d'auoir leu quelque part, que le simulacre de cette Deesse estoit vne grosse pierre en forme de pain de succre, ou d'vne borne; qui d'vn costé par embas participe de celle de la terre, ou du cube, à cause de sa consistence; & de l'autre, de la pyramide & du feu, parce qu'elle s'esleue en pointe: laquelle figure communement appellee type, comme vne ombre & grossiere representation confuse de quelque image, estoit attribuee à la mere des Dieux, que Strabon prend pour Vesta; Phurnutus pour Ceres ou la terre; parquoy son temple estoit tout rond, tant en son circuit qu'en son comble; ainsi que dit le mesme Poëte:

> *Par facies templi, nullus procurrit in illo*
> *Angulus, à pluuio vendicat imbre tholus.*

Ce qui representoit le ciel, & nostre ame: l'autel de forme cubique, la terre, & nostre corps: car la terre n'est autre chose qu'vn autel, dont en tous les endroits d'iceluy les creatures raisonnables addressent en hault leurs vœuz, prieres, offrandes, & sacrifices. Que les autels fussent ordinairemẽt de forme Cubique, celà nous est assez tesmoigné en ce que l'oracle ayãt aduerty ceux de Delos de doubler l'autel d'Apollon, Platon le leur interpreta pour le Cube; encore q̃ celà soit comme impossible, & incommensurable, parce que la ligne diagonale d'vn quarré rectangle, n'a proportion aucune auec ses costez; mais que le Dieu les admonnestoit par là de vacquer à bon escien à la science & exercice de Geometrie; parce que ce n'estoit pas chose legiere & de peu d'esprit de trouuer deux lignes moyennes proportionnelles, dont depend le redoublement dessusdit: lequel le Theologien voudroit selon le deu de sa profession, approprier à vne augmẽtation de zele, pieté & deuotion enuers Dieu. Et finablement le feu gardé perpetuellement en ce temple, representoit la diuinité, & en nous l'intellect, qui est vn rayon d'icelle, dont toutes choses sont illustrees, & maintenues en leur estre: parquoy les Hebrieux l'appellent EHIEH, & les Grecs Minerue, cõme nous auons desia dit: à quoy se conforme le Poëte au mesme 6. des Fastes:

Doubler l'autel d'Apollon.

La quadrature du cercle, & le redoublement du Cube, impossibles par demonstration.

La conuenance du feu auecques la diuinité.

> *At focus à flammis, & quod fouet omnia dictus.*

Et Virgile;

> *Igneus est ollis vigor, & cœlestis origo.*

Plus en vn autre endroit:

> *Spiritus intus alit, totámque infusa per artus*

Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Si que soubs ces trois symboles, le temple, l'autel, & le feu, le cercle, le quarré, & le triangle, en plain; & le Globe, le Cube, & la Pyramide en corps solide, sont contenus infinis beaux secrets & mysteres. Les Philosophes Chimiques & metallaires accommoderoyent celà à leurs intentiõs en cette sorte: Que tout ainsi q̃ de ces quattre Deitez il y en a vne ferme & assise, assauoir Vesta; & des quattre elemens l'vn fixe & solide, la terre; & les autres trois coullans, liquides, & mobiles, l'eau, l'air, & le feu; aussi constituent ils trois substances pour les principes plus prochains des metaux, lesquelles ils nomment les esprits, pource qu'ils sont volatils; le Mercure representant l'eau; l'arcenic, l'air, & teincture blanche d'argent; & le soulphre, le feu, & teincture citrine de l'or. Le corps metallique est la terre; qui tout ainsi qu'elle est amoncelee de la plus grossiere substance des autres trois elemens, comme met la Turbe des Philosophes; *Scitote quod quattuor principiorum spißitudo in terra sola residet; eo quòd ignis spissum in aëra cadit; aëris verò spissum, & quod ex igne spisso congregatur, in aquam incidit; aquæ itidem spissum, & quod ex ignis & aëris spisso in illa coadunatur, in terra quiescit.* A quoy se conforme ce que Plutarque au traicté de la face du rond de la Lune l'appelle la lie & vase du monde: & ce qu'il cite és opinions Chimiques liure 3. chapitre 9. de Metrodore; lequel tenoit la terre pour la lie de l'eau: ce qui est aussi contenu en la mesme Turbe; *Ex grossitie aquæ terra concreatur:*
La terre donques, ou Vesta signifiee par le Cube, est és Chimiques denotee par le metal, non sans quelque apparent mystere: car tout ainsi qu'il y a six faces au Cube, aussi n'y a-il que six metaux; dont le plomb qui est le premier metal, & ouquel sont contenuës les semences de tous les autres, comme des Vegetaux en la terre, dont il est appellé la terre metallique, est constitué en la face d'embas: & l'or en celle d'audessus, retournee deuers le ciel, comme estant de nature de feu, ouquel aussi il se resioüist & complaist, comme au lieu de sa propre Sphere: laquelle situation diametrale de ces deux metaux est ainsi touchee par le Philosophe Rhases en son liure du parfait Magistere: *Plumbum in sua altitudine frigidum & siccum est; & in suo profundo aurum: Hoc verò in suo profundo plumbum.* Les autres faces d'autour du Cube sont destinees à l'argent, estain, cuyure, & fer. Ainsi ces mysteres des elemẽs dont toutes choses sont composees, estoyent representez en deux des principaux temples de Rome; mais diuersement: En celuy de Iuppiter au Capitole qui estoit pris pour l'vniuers, comme nous en auons touché cy-deuant quelque chose és colonnes 703. & 705. l'autel planté immobile representoit Vesta, & la terre, selon le Poëte Hesiode en sa Theogonie, Γαῖα εὐρύστερνος, *La terre au large sein des Dieux le siege ferme:* les trois Deitez estans au dessus, les autres trois elemens liquides (*In liquida pisces delituistis aqua: liquidum secat aëra pennis: & liquidi calor aureus ignis*) Mineruе, assauoir à la main droicte, & plus hault quartier, le feu: Iuppiter au milieu, l'air: & Iunon à la main gaulche, l'eau. Que Iuppiter fust pris pour l'air, le Poëte Alcman le tesmoigne assez, quand il dit la Rosee estre sa fille:

Διὸς θυγάτηρ ἔρσα τρέφει, καὶ σελάνας δίας.

Et Virgile;

Plurimus vt cœlo descendit Iuppiter imbri.

Mais plus apertement Varron au 4. de la langue Latine: *Antiquis enim quod nunc, & hi Dei cœlum, & terra, Iuppiter & Iuno: quod vt ait Ennius; Istic est is Iuppiter quem dico, quem Græci vocãt* ἀέρα; *qui ventus est, & nubes, imber postea, atque ex imbre frigus; ventus post fit, aër denuo.* Lesquels trois elemẽs ne sont pas seulement liquides en leur grande masse vniuerselle, mais particulierement encore en tous les composez d'iceux; cõme il se voit és separations qui s'en font par le chauld, là où celuy du feu outre son huille coloree a vne substance solide, teinte aussi, dont il conuient auecques la terre: & c'est ce que le Philosophe Dastin a voulu entendre; & Arnauld de ville-neufue aussi, quand ils dient qu'il faut preparer ces deux elemẽs secs & pierreux tout ensemble de compagnie; & les deux autres, mols & humides, l'air & l'eau, l'vn auec l'autre. Ainsi il n'y a q̃ la terre seule qui soit solide & coagulee quãt aux elements: mais és corps composez d'iceux, les Philosophes Spagiriques considerent vne congelation fort parfaitte en deux corps mineraulx; l'vn transparent, & l'autre opaque; les plus purs, & les plus nets de tous autres, & d'vne tresforte composition, attendu que rien ne les peut gueres offenser, aumoins l'vn, assauoir l'or, qui par sa tres-grande pesanteur represente la terre, & par son lustre & couleur citrine, le feu. L'autre est le diamant, que coup de marteau sur l'enclume ne peut briser, ny le feu luy nuire: Pline liure 37. chapit. 4. *Incudibus hi deprehenduntur, ita respuentes ictum, vt ferrum vtrinque dissultet; incudésque etiam ipsæ dissiliant, quippe duritiæ inenarrabilis est, simúlque ignium victrix natura; & nunquam incalescens.* Et nonobstant toute cette grandissime resistãce & solidité, il est la plus legiere chose de toutes autres; dont il est pris, bien que consistant de tous les quattre elemens, pour l'air, à cause de sa merueilleuse legereté; & pour sa cler-nette transparence priuee de tout colorement, pour l'eau. A ce propos ie me resouuiens d'auoir autre fois veu entre les mains du feu Cardinal de Carpi, personnage de gentil & curieux esprit, vn anneau qu'il tenoit fort cher; & à la verité antique & rare; lequel il disoit auoir recouuré d'vn Iuif de Napples assez cherement; qui l'alleguoit auoir esté trouué en vne certaine sepulture d'Alexandrie d'Egypte. C'estoit vn diamãt de quelques deux ou trois carats, taillé

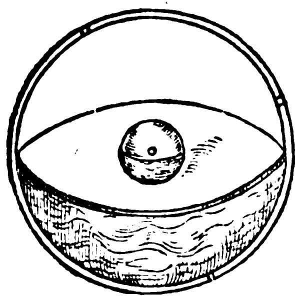
taillé à faces, vingt en nombre, & toutes à pentagones: En son tour & circuit il en auoit huict seulemēt: Et estoit enchassé en vn chatton d'or quarré par dehors. Au dedans de l'anneau, d'assez lourd ouurage, estoient escrits ces mots en lettres capitales grecques fort goffes: ΠΗΞΙΣ ΤΩΝ ΣΤΟΙΧΕΙΩΝ, *la coagulation des elemens*; Ce qui donna à deuiner à plusieurs gens doctes. De moy ie n'y peuz rien comprendre pour l'heure, iusques à ce que huict ou dix ans apres m'estans venus certains fragmens entre les mains de Kirannides, Artephius, & Rogerius Bacchon, en vn traicté *de accidentibus Senectutis retardandis*, I'y en vey ie ne sçay quel esclarcissement & lumiere: ioinct ce qui se trouue assez communement des corps reguliers de vingt faces, & de huict, du cube aussi, qui representent l'eau, l'air, & la terre: les deux premiers autheurs dessusdits n'admettans point le feu pour vn element. Et en fin ce que Pline au lieu cy dessus allegué met du diamant: *Nec nisi in auro nasci videbatur.* Dont quelques vns se seroient imaginez, mais friuolemēt, que decuisant vn zaphir bleu qui seconde le diamant en durté, en de l'or, il se reduiroit à la fin en vn diamant.

De ces qvatre elemens, au moins de trois, Archimede trouua vn gentil artifice que touche Ouide au 6. des Fastes,

Arte Syracusia suspensus in aëre clauso
Stat globus, immensi parua figura poli:
Et quantum à summis, tantum secessit ab imis
Terra, quod vt fiat, forma rotunda facit.

Le globe d'Archimede.

Dequoy Heron en son liure des Pneumatiques proposition 46. traicte la maniere: En prenant (ce dit-il) vne boulle de verre couppee en deux moitiez egalles, dont l'vne ait vn couuercle de cuyure troüé au milieu, & l'autre soit remplie d'eau, où l'on mettra vne pelotte de bois leger, ou de liege, aucunement moindre que n'est le trou de la lame de cuiure: Puis on applique & ioint ces deux demy boulles; & euacue l'on vne partie de l'humidité enclose; Si que la pelotte se viendra renger au milieu, & l'eau à l'entour. En voicy la figure telle comme il la met.



Quatre substances, dont les trois sont liquides qui ne se meslēt point ensemble.

Mais i'ay obserué, & celà est vne mienne recherche, que du fromēt, & du vin se tirent quatre substances, l'vne solide representant la terre; & trois liquides, les trois autres elemens, qui pour remuces qu'elles puissent estre ne se meslent iamais ensemble, ains retournent tousiours apres estre rassises en leur premiere situation. Ce qui se peut faire autrement en ceste sorte. Ayez vne petite boulle de verre, où vous mettrez vn bien peu d'esmail noir grossierement concassé, lequel demeurant au fonds seruira de terre; la premiere liqueur puis apres, qui est la plus pesante; se tire du tartre du vin calciné, dissoult, filtré, & congellé; puis resouls à l'humide en ce qu'on appelle improprement huille de tartre, teinte d'vn bien peu de verd de gris, ou de cuiure bruslé, ou de roche d'azur, pour representer la couleur verdastre de l'eau: L'autre liqueur tenant le lieu d'air, est d'eau de vie, teinte en bleu auec du tornesol: Et la troisiesme seruant de feu est huile de been, ou de cire, rectifiee sept ou huict fois sur de nouueau sable, puis coloree auec du bresil ou de l'orcanette, & vn peu d'alun en vn rouge-clair. Ces trois liqueurs, encore qu'on remue le vaisseau tant qu'on voudra, ne se meslent ny confondent iamais, ains se separent tout aussi tost; ce que ie n'ay point obserué en d'autres. Et telle dit-on auoir esté la sacree lampe que le Roy Persesforest dedia au temple du dieu souuerain: Ce qu'encore que ce ne soit qu'vn cōpte fait à plaisir, n'est pas neantmoins du tout à reietter, car il s'en peut tirer quelque instruction & doctrine. Mais pour mettre fin à ce long parergue, ennuieux pourroit estre & importun à d'aucuns, Ces quatre elemens estoient encore designez par les quatre choses qu'on enfouissoit auec les Vestales qui s'estoient forfaites, comme il sera dit cy apres; le pain pour la terre; l'eau; le laict pour l'air; & l'huille pour le feu. La conuenance outre plus du feu auecques la terre se monstre par les figures des corps solides, que les Pythagoriciens, comme met Timee Locrien en son liure de l'ame du monde, & Platon au dialogue du mesme nom, ont attribuez aux quatre elemens & au ciel. Car la piramide qui represente le feu, & le cube la terre, ont toute telle raison ensemble que le triangle & le quarré, dont ces deux corps sont plus prochainement composez. Et pource que la premiere figure plaine est le triangle, qui est principe du quarré, aussi le premier corps solide est la piramide qui consiste de quatre triangles: Ce qui pourroit auoir meu Pythagore & Heraclite de mettre le feu pour le principe de toutes choses: Et Platon à dire, que mesme il fut deuant le ciel, tout ainsi que l'ame deuant le corps: car le ternaire, le triangle, & la piramide representent l'ame; & le quaternaire, le quarré, & le cube le corps qui est terrestre. Au moyen dequoy le feu & la terre; (Pallas & Vesta) furent les deux premiers mis en œuure de ce qui est materiel: & ont la mesme conuenance ensemble, que les deux moyens elemens (Iuppiter & Iunon) l'air & l'eau, representez, le premier par l'octaëdre, le corps à huict faces ou pentagones; & l'autre par l'Icosaëdre, celuy à vingt; approchās fort tous

deux de la figure spherique, pour raison des angles obtuz & camus de leurs faces; ce qui est cause de leur facile trāsmutation l'vn en l'autre: là où ceux de la pyramide sont aigus, & ses iambages ou costez longs & gresles, propres par cōsequent au mouuement; au contraire de ceux du Cube qui sont tous droicts, & pourtant plus propres à la stabilité. Le Dodecaëdre puis apres denote le ciel, & la Quintessence: si que les faces de ces cinq corps reguliers solides 4.6.8.12. & 20. arriuent ensemble à cinquante, cōposé de cinq dizaines, qui est le nombre du repos, & le grand Iubilé des Hebrieux (Leuitique 25.) auquel tout retournera quelque iour, quand il plaira au Createur. AINSI ces deux elemens feu & terre, comme incorruptibles pour raison de leur seicheresse, car c'est proprement en l'humide empreignee du chaud que se fait la corruption & alteration, estoient designez par Pallas & Vesta: soit que ce fussent deux deitez separees, ou vne seule qui les cōprinst toutes deux, ainsi que Moyse au commencement de la creatiō semble auoir mis, mais souz d'autres noms; *In principio creauit Deus cælū et terram*: Et Homere en l'hymne de la terre l'appelle ἄλοχ' οὐρανοῦ ἀστερόεντος, la femme du ciel estellé. Varron au 4. de la langue Latine les principaux dieux, & les Egyptiēs, Osiris ou Serapis, & Isis; car Serapis est corrompu de Seraphim, qui signifie feu: Hermes le haut & le bas: *Quod est superius* (dit-il) *est sicut quod est inferius; & econuerso, ad perpetranda miracula rei vnius*: En quoy il monstre l'affinité de ces deux elemens. Et en cecy encore: *Separabis terram ab igne, spissum à subtili.* Plus; *Ascendit à terra in cælum, iterumque descendit in terram; & recipit vim superiorum & inferiorum*: Soubs le ciel & le haut estant compris le feu, auecques l'air qui est son nourrissement; & en la terre, ou le bas, l'eau aussi, de laquelle elle reçoit son limon: car l'eau attiree par les rais du soleil & des astres iusques en la moyēne region de l'air, s'y respoissist de rechef, & empreigne d'vn subtil & delié limon, qui renuoyé dessus la terre la rend fertile; & est cause de la production qui s'y fait: comme le tesmoigne le mesme Hermes: *Pater eius est sol* (à sçauoir le chaud) *mater luna*, l'humidité: *Portauit illud ventus in ventre suo*, l'air; *Nutrix eius terra est. Vis eius integra est, si versa fuerit in terram.* Qu'ēs pluyes, neiges, gresles, & autres telles impressiōs aquatiques il n'y ait du limon, & en notable quantité, celà se peult assez aisément cognoistre par leur distillation, comme nous auons desia dit cy deuant: & aussi, que quand vne contree de bonne terre telle que peut estre la France & la Beausse, par la trop souuent labourer & faire porter est dessolee, ainsi qu'on peut voir principalement en la France où à grand' peine y a-il quatre doigts de sole & de bonne terre, le reste estāt argille ou marne, l'on est cōtraint de l'abādonner & laisser en friche fort longuement, tant qu'il y vienne des brossailles, & puis des bois qui attirent ordinairement vn gros air espaiz, lequel engresse le fonds; de sorte qu'apres de longues reuolutions d'annees, venans à desgrader ce bois là, & deffricher la terre, qu'on appelle neufue ou vierge, on l'a trouue fertile cōme au parauant, à cause du limon que les vapeurs esleuees en l'air, & qui continuellement resident, en la moyenne voire basse region d'iceluy, y ont apporté. AV REGARD de la virginité de ces deux deesses Pallas & Vesta, celà ne signifie autre chose que le feu, & l'arene, qui n'engendrent ny ne produisent rien de soy:

Iure igitur virgo est, quæ semina nulla remittit,
Nec capit, & comites virginitatis amat:

Et par consequent leur pureté exempte de toute humidité corruptible: laquelle pureté est toute manifeste & notoire au feu, *Qui non vult* (ce dit Raymon Lulle) *neque admittit nisi res puras*: car rien d'infect ny corruptible ne sçauroit persister au feu, ny aucun poison ne venin: & les mauuais esprits le fuyent aussi. Toutes poisōs de leur nature fuyent le feu. A l'exemple dequoy, car il y a fort grande analogie, & consimilitude des choses spirituelles aux corporelles, les esprits metalliques, comme non encore despouillez de leurs impuritez, & les metaux imperfaicts, ne peuuent soustenir son rigoureux examen, comme font les perfaicts, l'or, c'est à sçauoir, & l'argent; ainsi que le remarque mesmes l'Apostre en la premiere aux Corinthiens, cha. 3. Et le Prophete au Pseaume 12. de l'argent affiné & repassé par sept fois à la cendre ou couppelle. Quant à la mesme pureté de la terre, les philosophes Grecs en ont eu quelque ombre & odeur, selon qu'allegue Plutarque en la cessation des oracles, où il l'appelle apres Orphee, Hesiode, & autres poëtes, immortelle, eternelle, incorruptible. Mais ce qu'au traicté du premier froid, il specifie de l'opinion de quelques philosophes, qu'elle est la plus pure & simple aupres de son centre, comme y estant la plus esloignee des meslanges accidentels, c'est chose qu'ils ont empruntee des Sages d'Egypte, lesquels n'ont pas toutesfois voulu entendre du profond de la terre en sa masse totale; car si noz yeux pouuoient penetrer iusques là, nous y verriōs peutestre bien d'autres besongnes que les dessusdits n'ont imaginé; Ains particulieremēt des terrestreitez qui se trouuēt és composez elementaires; dont celles qui en la separation qui s'en fait par le feu se manifestent toutes les dernieres, sont beaucoup plus pures, essentielles, & de grande efficace, que les premieres qui viennent en euidence: comme l'a fort bien expliqué Raymon Lulle en son codicille: *Tres quippe sunt terræ, vna quidem simplex quæ ex primis dissolutionibus sese reuelat, cum qua coniungitur aqua prima: secunda magis aërea, in qua coniungitur aqua secunda, & ista est simplicior: tertia est terra luminosa, fulgentissima, cupiens in se solis habere radios; & ista est simplicissima, quæ ad gradum sublimiorem extitit eleuata. &c.*

Mais

Mais nou-nous extrauagõs en cecy trop loing hors de nostre propos principal.

Ces devx deitez donques estans tenuës pour vierges, & poëtiquement & mystiquement, il estoit bien requis que ses religieuses le fussent aussi; comme dit Ouide:

Quid mirum, virgo si virgine læta ministra
Admittit castas in sua sacra manus?

Et Flore parlant de Numa: *En premier lieu il donna la garde du foyer de Vesta à des filles vierges pour l'entretenir, & le reuerer, à ce qu'à la similitude des corps celestes ceste flamme patrone & gardienne de l'Empire Romain, y veillast continuellement. Et de ce feu inextinguible auoient la charge dès pucelles, afin que la pure & incorruptible substance du feu fust aussi cõmise à des corps purs & inuiolez: ou bien que sa sterile & infœconde substance fust adiointe à vne virginité y correspondante.* Au moyen dequoy on les souloit prendre de si bas aage, comme de six iusques à dix ans, qu'il n'y pouuoit auoir doute ne soubçon qu'elles ne fussent entieres. Que si d'auenture elles deuenoient malades, si qu'elles fussent contraintes de sortir hors du monastere, on les consignoit entre les mains de quelques dames d'honneur & irreprochables, pour les faire penser en leur logis iusques à ce qu'elles fussent guaries. La premiere institution au reste de ces Vestales vint de Troye au Latium, ainsi qu'il a esté dit cy dessus, & que Virgile le tesmoigne au 2. de l'Eneide:

Sic ait, & manibus vittas, Vestámque potentem,
Aeternúmque adytis effert penetralibus ignem.

Et Plutarque pareillement en la vie de Romule, quand il dit, Que sa mere Rhee Siluie fille de Numitor, estoit Vestale. Puis apres selon l'opinion d'aucuns, il les refere à iceluy Romule; & à Numa en sa vie; comme font aussi Tite Liue, Den. Hal. au 2. Et Ouide au 6.

Dena quater memorant habuisse Palilia Romam,
Cum flammæ custos æde recepta dea est:

à sçauoir l'an troisiesme de son regne, & le 4. de la fondatiõ de Rome. Les premieres qu'il y establit furent quatre tant seulement, toutes patriciennes & de noble race: Geganie, Verenie, Canuleie, & Tarpeie; ausquelles le Roy Seruius Tullus, Rome s'estant desia fort accreüe, en adiousta deux, qui furent six, & en ce nombre elles demeurerent tousiours depuis: Dont la plus ancienne, qui estoit comme Abbesse ou Prieure, s'appelloit *Vestalis maxima*, ainsi que quelques epitaphes antiques tesmoignent; desquels nous en auõs inseré vn en la colonne 702. & cest' autre icy ne merite pas d'estre oublié.

FL. MANILIÆ. V. V. MAX.
CVIVS. EGREGIAM. SANCTIMONIAM. ET. VENERABILEM
MORVM. DISCIPLINAM
IN. DEOS. QVOQVE. PERVIGILEM
ADMINISTRATIONEM
SENATVS. LAVDANDO
COMPROBAVIT
AEMILIVS. FRATER. ET
RVFINVS. FRATER. ET
FLAVII. SILVANVS. ET
EIRENEVS. SORORIS. FILII
A. MILITIIS. OB. EXIMIAM
ERGA. SE. PIETATEM
PRÆSTANTIAM. QVE
PP.

De la maniere de les choisir, ou plus tost prendre, comme le mot le portoit, & non sans cause, car à la verité pour estre subiectes aux incõueniens miserables qui en sont tant de fois aduenuz, il n'y auoit persõne, iusqu'aux plus bas & vils personnages qu'il ne craignist biẽ d'y hazarder sa fille; parquoy il estoit besoin de les prendre comme par force: Suetone en Auguste 31. *Il augmenta le nombre & la dignité; les profits & emolumens aussi des ecclesiastiques; & principalement des vierges vestales. Et pource qu'il en failloit prendre vne autre au lieu de celle qui naguere estoit decedee, & que plusieurs fissent de grandes brigues pour s'exempter de donner les noms de leurs filles pour ietter au sort; il fit serment que si l'aage de l'vne de ses petites filles y estoit propre, il l'offriroit tres-volontiers.* Comme doncques il conuint de les choisir presque par force; Voicy ce qui se trouue de la maniere, & des conditions qu'elles deuoient auoir, au premier liure d'Aulugelle, chap. 12. *Labeo Antistius a escrit que la Vestale ne pouuoit estre prise au dessoubs de six ans, ny plus aagee que de dix: failloit au reste qu'elle eust pere & mere viuans. Qu'elle ne fust begue ne sourde, ou autrement empeschee de la parole, ny de l'ouye, ou autre imperfection de sa personne. Qu'elle ne fust emancipee, ny son pere non plus, encore que du viuant du pere elle fust soubs la puissance de l'ayeul. Que ny son pere ny sa mere, l'vn ou l'autre, ou tous deux n'eussent esté de seruile condition, ny mené vn train ou mestier deshonneste. Item, celle dont la seur eust esté employee à ce sacerdoce, en pouuoit estre excusee: si le pere aussi eust esté Flamine ou Augure, ou decemvire des sacrifices; ou septemvire des Epulons, ou Salien. Les filles semblablement d'vn Pontife, ou d'vn menestrier des sacrifices en estoient exemptes. Atteius Capito outre plus a laissé par escrit, qu'il ne failloit prendre la fille d'vn qui n'eust son domicile en Italie, ny de celuy qui n'eust trois enfans viuans. La Vestale au reste, soudain qu'elle estoit prise & conduite au cloistre & presbytere de la deesse, où l'on la consignoit és mains des Pontifes; au mesme instant sans autre forme d'emancipation, ny de raualement de cõdition, sortoit de la puissance du pere, & acqueroit le droit de tester. Quant à la façon de les prendre, & des ceremonies qui s'y obseruoient, on n'en trouue rien par escrit dedans les anciennes pancartes, sinon que la premiere fut prise par le Roy Numa: Trop bien voit-on par la loy Papienne, qu'il faut que le grãd Pontife en choisisse vingt telles que bon luy semble de tout le peuple: & qu'en pleine assemblee d'iceluy, on iette au sort pour sçauoir sur qui il escherra de ces vingt. Mais celà n'est point maintenant necessaire: car si quelqu'vn nay d'honeste lieu, s'en va trouuer le grand Pontife, & luy presente sa fille à ce ministere,*

Mode de choisir les vierges Vestales, & les conditions y requises.

Atrium.

Capitis deminutio icy changer d'vne famille en vne autre.

si d'auenture neantmoins il n'y a rien és statuts de la religion qui l'empesche, il la peut receuoir suyuãt l'octroy & priuilege de la loy Popilienne. Or il semble qu'on vse de ce mot prendre la Vestale, pource qu'estãt apprehendee de la main du grand Põtife, elle est enleuee d'entre les bras de celuy, en la puissance & tutelle duquel elle est, tout ainsi que si elle estoit prise de bonne guerre. Au premier liure des annales de Fabius Pictor est contenue la formule ou diction, dont vsoit le grand Pontife en prenãt la Vestale, qui est telle. SACERDOTEM VESTALEM QVÆ SACRA FACIAT, QVÆ IOVS SIET SACERDOTEM VESTALEM FACERE PRO POPVLO ROMANO QVIRITIBVS, VTI QVOD OPTIMA LEGE FVAT, ITA TE AMATA CAPIO. *Car on vsoit de ce mot icy* AMATA *ou* AYMEE, *indifferemment à l'endroit de toutes celles qu'on prenoit, pource que la premiere qui fut prise s'appelloit ainsi: Labeo au reste en ses Commentaires des* XII. *tables escrit, que les Vestales ne pouuoient heriter de personne ab intestat, ny personne nom plus heriter d'elles n'ayans point fait de testamẽt, ains estoient tous leurs biens acquis au public.* Plutarque neantmoins n'en nomme pas vne *Amata*. De plaine arriuee que la petite Vestale estoit amenee au temple, on la tondoit, comme on fait enuers nous les Nonnains: Et estoit sa cheuelleure portee pendre à vn vieil alisier (les Grecs & Latins appellent cest arbre lotos, assez renommé par les fictions d'Homere) comme le monstre ce passage de Pline liure 16. chap. 45. *Antiquior illa lotos est quæ capillata dicitur, quoniam virginum Vestaliũ ad eam capillus defertur.* Le mesme presque met aussi Festus; *Capillatam vel capillarem arborem dicebant, in qua capillum tonsum suspendebant.* En quoy il ne specifie pas que ce fust des Vestales, mais ce ne pouuoit estre d'autres: Trop bien Aulugelle liure 10. chap. 15. met entre les autres articles des preeminences du Flamendial; que les roigneures de ses ongles & de ses cheueux s'enterroient soubs vn arbre portãt du fruict, sans specifier non plus quel il est: car c'est ce que signifie *arbor fœlix*; comme nous dirons cy apres. Estans tondues on leur donnoit l'habit tel que vous pouuez veoir en la figure suyuante; la teste en premier lieu equippee de sacrez rubents & tissus, pendans d'vne coiffeure à guise de mitre, que les Latins appellent *infula*: Symmaque en la remonstrance à l'Empereur Valentinian pour les Vestales; *Vt vitæ earum capiti decus faciunt.* Et Prudence au second liure à l'encontre de luy:

Interea dum torta vagos ligat infula crines.

L'habillement des Vestales.

Par dessus elles auoiẽt vne forme d'amict quarré & longuet, quand elles sacrifioient; tel à peu pres que celuy dont se couurent la teste nos prestres, en se reuestant pour dire la Messe, appellé *Suffibulum*, lequel se boutonnoit soubs la gorge auec vne agraffe ou estrainte: Festus le descrit en la sorte: *Suffibulum vestimentum album prætextum quadrangulum oblongum, quod in capite Vestales virgines sacrificantes habebant; idque fibula comprehendebant.* Mais Varron au 5. liure de la langue Latine où il le deriue de *suffio*, encenser, l'attribue au prestre publique; suyuant ce statut escrit en la sacristie de la deesse *Ops cõsiua*; HOC PRÆTER VIRGINES VESTALES AC SACERDOTEM POBLICOM INTROIRE NEFAS ESTO: IS CVM INTROEAT SVFFIBVLVM HABETO. (C'estoit vne maniere de chapperon ou camail) laquelle inscription monstre vne des prerogatiues desdites Vestales, d'entrer au temple de ceste deesse: ce qui n'estoit loisible à autres, fors au publique sacrificateur. Au reste elles auoient de beaux surplis ou rochets d'vne fine toile fort blanche; couleur attribuee à Vesta pour raison de sa pureté, cõme dit Phurnute, à cause que la terre est tout autour enuironnee d'vn element blãc & clair, à sçauoir l'air: Parquoy tous les bouquets & guirlandes qu'on luy dedioit, estoient de fleurs blanches. Et par dessus ce surplis elles estoient enueloppees d'vne grand' plantureuse mante ou stole de pourpre, comme tesmoigne sainct Ambroise contre le dessusdit Symmaque; *Vix septem Vestales capiuntur puellæ; En totus numerus quem infulæ vittati capitis, purpuratarum vestium murices, pompa lecticæ ministrorum circumfusa comitatu, priuilegia maxima, lucra ingentia, præscripta denique pudicitiæ tempora coegerunt*: En quoy est specifié la plus part du fait de ces vierges. Et en premier lieu, que du temps de sainct Ambroise qui fut soubs le grãd Theodose, lequel abolit du tout les Vestales, elles estoient en plus grand nombre que six, car il est icy fait mention de sept; & encore leur reproche il n'estre pas complet: Puis il descrit leur accoustrement, qui estoit plus curieux & mondain que leur premiere institutiõ ne portoit; iusques à tresser les cheueux, & vser de passefillons voltigeans le long du col, ainsi que le marque prudence:

Perfundunt quia colla comis bene, vel bene cingunt,
Tempora tæniolis & licia crinibus addunt.

En apres, qu'elles estoient portees en lictiere allans par la ville, auec vne grosse suitte de leurs domestiques. Qu'elles eussent beaucoup de vallets & seruantes ce lieu cy de Tite Liue, liure 8. fueil. 349. lig. 22. *Eo anno minutia Vestalis suspecta primo propter mundiorem iusto cultum, insimulata deinde apud Pontifices ab indice seruo, cùm decreto eorum iussa esset sacris abstinere, familiámque in potestate habere, facto iudicio viua defoditur.* Quant à la lictiere, Tite Liue, & les autres anciens autheurs mettent la chaire curule; & Prudence le *Pilentum*, mais il n'y a riẽ d'inconuenient en celà, parce que ceste chaire se pouuoit mettre dedans le coche ou pilentum, comme faisoient les magistrats Curules, allans au senat:

Fertur per medias vt publica pompa plateas
Pilento residens, molli séque ore retecto
Imputat attonitæ virgo spectabilis vrbi.

Grandeur des Vestales.

Et finablement que leurs reuenus & profits estoient grands; & leur authorité, priuileges, prerogatiues,

rogatiues, & preeminences, ensemble le respect & hõneur que chacun leur portoit encore plus: car elles pacifioient les querelles & dissentions d'entre les plus gros personnages de Rome qui ne les eussent presqu'osé desdire: gardoient les testamens des Empereurs; Suetone en Cesar 83. *Recitatur testamentum eius quod in lauicano suo fecerat, demandaueràtque virgini Vestali maximæ.* Et en Auguste dernier; *Testamentum factum ab eo, deposităque apud sex virgines Vestales.* Elles auoiẽt puissance de tester du viuant mesme de leur pere; & de disposer de leurs biens à leur appetit sans tuteur ne curateur, cõme les femmes ayans trois enfans. Pline liure 34. chap. 6. parlant de Suffetie vierge Vestale, à qui fut decernee vne statue, & ce qui estoit encore plus honorable, en tel lieu qu'elle voudroit choisir; *Quod campum Tyberinum* (ce dit-il) *gratificata esset populo.* Quãd elles sortoient en public, vn bedeau auecques sa masse marchoit deuant pour leur faire faire place. Que si d'auenture vn criminel se rencõtroit qu'on menast au supplice, la seule veuë de la Vestale luy seruoit de grace, & sauuoit la vie: mais il failloit qu'elle attestast par serment, que c'estoit par cas fortuit, & non vne chose apostee. Quiconque s'ingeroit de se ietter soubs leur chaire, coche ou lictiere où elles alloient par la ville, estoit sans remission puny de mort; car elles estoient tenues pour sacresainctes & inuiolables, ainsi que le denote ce passage de Valere liure 5. chap. 4. de Claudia, qui garentit son pere de la main des Tribuns, comme nous l'auons desia dit ailleurs cy deuãt. En tous les ieux & esbatemens publiques, fust au cirque és courses des coches & cheuaulx de selle; fust és theatres és comedies & tragedies; ou és amphiteatres és combats mesmes des gladiateurs, & des bestes cruelles, elles auoient tousiours le plus honorable & commode lieu, qui estoit au bas pour les pouuoir veoir de plus pres: Suetone en Auguste 44. *Fœminis ne gladiatores quidem, quos promiscuè spectari solemne olim erat, nisi ex superiore loco spectare concessit. Solis virginibus locum in theatro separatim, & contra Prætoris tribunal dedit.* Ce que Prudence à bon droict deteste & abhorre:

Inde ad consessum caueæ pudor almus, & expers
Sanguinis, it pietas hominum visura cruentos
Congressus, mortésque, & vulnera vendita pastu,
Spectatura sacris oculis, sed & illa verendis
Vittarum insignis phaleris, fruitúrque lanistis.

Et finablament elles estoient enterrees dedãs le pourpris de la ville; celles là mesmes qui estoient punies pour auoir forfait à leur chasteté; lequel priuilege estoit octroié à bien peu de gẽs, comme à ceux qui auoient eu l'honneur du triomphe, Question Romaine 79. Aux Empereurs, & à quelques autres en bien petit nombre, pour auoir fait quelque signalé seruice à la chose publique.

On les choisissoit doncques depuis les six iusques à dix ans; & estoient contraintes de demeurer en religion, & garder chasteté l'espace de trente; employãs les dix premiers à s'instruire & apprendre ce qu'elles deuoient faire; les dix autres elles vacquoient au seruice diuin & aux sacrifices; & les dix derniers elles enseignoient les nouices. Ces trẽte ans expirez elles auoient liberté de se marier si bon leur sembloit; mais peu se sont trouuees qui se soient voulues aider de ce priuilege; l'experience les ayant fait sages en celà, que si quelqu'vne l'a voulu faire, il luy en est tousiours tres-mal pris; & a passé en langueur & misere le reste de sa vie. Si elles decedoient deuant ce terme accomply, on en eslisoit vne autre en leur place: & montoient ainsi de degré en degré iusques à estre la grande & premiere Vestale. Mais si les trente ans passez elles vouloient continuer au seruice de la deesse, le degré d'anciẽneté leur demeuroit en leur reng tant qu'elles viuoient. Au regard de leurs sacrifices, & du seruice qu'elles faisoient, le principal estoit le 9. de Iuin selõ qu'il est marqué au Calendrier, appellé Vestalia, la feste de Vesta; Varron: *Dies Vestalia, vt virgines vestales Vestæ sacrificent.* Festus sur le mot *Muries,* met *que c'estoit du gros sel broyé dedans vn mortier, & puis recuit au four en vn pot de terre. Celà fait que les Vestales le dissoluoient dans de l'eau viue, sauf toutesfois celle qui seroit venue par les canaux, & l'ayant filtré & puis congelé, en vsoient en leurs sacrifices.* Qui n'est autre chose que la commune preparation du sel, pour l'auoir bien net, pur, & blanc. Le sieur de la Scala y adiouste du Seruius non encore imprimé; *que les trois plus anciennes Vestales depuis le 7. de May iusques au 14. ensuyuant auoient de coustume de deux en deux iours de serrer en des paniers de moissonneurs des espics de froment, lesquels puis apres elles rotissoient, mundoient & moulloient, gardans la farine qui en prouenoit: dont trois fois l'an elles faisoiẽt la paste de leurs sacrifices: és Lupercales, és Vestales, & le 13. iour de Septembre; y adioustant du sel cuit cy dessus mentionné, et du sel dur en masse.* Mais leur charge continuelle estoit en premier lieu d'entretenir le feu sacré iour & nuict sans cesse à tour de roolle, cõme le tesmoigne ce passage du 28. liure de Tite Liue: *Plus omnibus prodigiis terruit animos hominum ignis in æde Vestæ extinctus: ob quam causam cæsa flagro est Vestalis, cuius custodia noctis eius fuerat, iussu P. Licinij Pontificis.* Car si par leur nonchalance il s'esteignoit, ou si elles se comportoient trop insolemment, ou commissent quelque autre legere faute en leur deuoir, le grand Pontife les fouëttoit toutes nues selon la qualité du delict; mais en lieu obscur, & encore vn riddeau tendu au deuant; ainsi que le remarque Valere liure & chap. premiers. *Adiiciẽdum his quod Publio Licinio Põtifici maximo virgo Vestalis, quia quadam nocte parum æterni ignis custos fuisset, digna visa est quæ flagro admoueretur.* Mais à l'article ensuyuant, il semble qu'il vueille inferer que ce feu sacré se conseruast en vn

foyer; quand il dit: *Maximæ verò virginis Aemiliæ disciplinam extincto igne tutam ab omni reprehensione Vestæ numen præstitit; qua adorante cum carbasum, quam optimam habebat, foculo imposuisset, subitò ignis emicuit*: Ce que i'ay bien voulu cotter icy en passant. Et de fait Vesta estoit prise pour le foyer, tant des particuliers que publiques, dont Romule en establit premierement six, selon le nõbre des Tribuz redoublees: Les Vestales toutesfois ne laissoient d'entretenir vne lampe allumee dessus l'autel. Outre celà elles faisoient aussi des vœuz & prieres pour le salut & conseruation du peuple Romain & de son Empire; auec quelques autres ceremonies & sacrifices, d'vne certaine fromentee de fleur de farine, & de sel destrempez en de l'eau, & mis en des gobelets ou calices de terre cuitte, appellez *Cululli*, comme l'expliquent Acron & Porphyrion sur Horace; & Alexandre Neapolitain au 5. liure des iours geniaux, chap. 12. Ie croirois bien que du temps de Numa qui abhorroit toute effusion de sang, elles n'vserent que de ces simples sacrifices; mais par succession de temps puis apres elles vindrent aussi aux immolations des victimes, comme le marque le mesme Prudence.

Et quia subter humum lustrales testibus vmbris
In flammã iugulant pecudes, & murmura miscent.

Pline liure 28. chap. 4. fait mention de certain Dieu qu'il ne nomme point autrement, lequel estoit encore reueré d'elles: *Imperatorum quoque non solùm infantium custos, qui deus inter sacra Romana à Vestalibus colitur, & currus triumphantium.* Et au 2. chap. du mesme liure il dit, que les Vestales par leur priere arrestoient les esclaues qui s'estoient desrobbez de leurs maistres, si qu'ils ne pouuoient trouuer le moyẽ de sortir de Rome: *Vestales nostras hodie credimus nondum egressa vrbe mancipia fugitiua retinere in loco precationis.* Toutes lesquelles particularitez dessusdites vous seront encore mieux esclarcies par ceste figure, que nous auons à ceste fin bien voulu apposer icy, retiree d'vne medaille de Faustine femme de l'Empereur Marc-Aurelle; où les six Vestales sont representees en leur habit; auec la petite nouice, le temple, le Palladium, l'autel, & le feu sacré.



Reste maintenant à parler de la maniere de les punir quand elles auoient viollé leur virginité: Festus, sur le mot *Probrum*; *le forfait de la vierge Vestale se punissoit de mort; Et celuy qui auoit commis inceste auec elle, estoit fouëtté tant qu'il rendist l'ame: laquelle ordonnance estant attachee au porche du*

temple

temple de la liberté, fut bruslee auec beaucoup d'autres, comme met Caton en l'oraison qu'il a inscripte, des Augures. Mais Plutarque en Numa racompte bien plus amplement toute la maniere de ceste punition des Vestales, disant ainsi : *La Vestale qui n'a gardé sa chasteté est enterree toute viue ioignant la porte appellee Colline; là où au dedans du circuit des murailles il y a vne petite butte de terre qui s'estend en long; soubs laquelle on creuse vn caueau de peu d'espace, & y approprie l'on vne eschelle pour y descendre. En ce cachot est dressé vn lict auec vne lampe allumee, & vn peu des choses necessaires pour maintenir la vie de la personne, à sçauoir du pain, de l'eau en vne fiolle, du laict, & de l'huille; comme s'ils faisoient conscience de laisser mourir de faim vn corps consacré par leurs plus grandes & deuotes ceremonies. Sur ces entrefaites, la delinquente est mise en vne lictiere bien bouchee de toutes parts, & estreinte d'abondant auec de larges sangles & courroyes, à ce qu'il ne s'en puisse ouyr cry ne voix; Et ainsi est portee à trauers la grand' place : Mais tout le monde en fort grand silence se destourne de son chemin, & luy fait large; se mettans à la suyure de loing sans sonner mot, tristes et desolez au possible. Riẽ de plus effroyable ny doloureux ne se peut iamais veoir en la ville; ny en nul autre iour quelconque elle monstre vne chere plus piteuse et desconfortee qu'elle fait lors. Quand doncques la lictiere est arriuee à ceste motte, les sergens la deferment: Et là dessus le grand Pontife, auant que de liurer la miserable au supplice, estendant les mains en haut vers le ciel, fait tacitement à part soy certaines prieres aux dieux touchant ce desastre; puis la tire dehors la teste voillee, & la conduit sur l'eschelle par où l'on descend en la fosse. Celà fait, il luy tourne le dos, & s'en reua, ensemble tous les autres prestres. Aussi tost qu'elle est dessendue, on retire l'eschelle, & iettant force terre dedans l'ouuerture; on la remplist iusqu'à l'applanir au nineau. Ainsi sont punies celles qui contaminent leur sacree virginité.* Tout ce iour-là se faisoit vn fort grand dueil par la ville, où chacun demeuroit morne, pẽsif & estõné. Et les boutiques estoient fermees cõme en vn espouuantement & effroy de quelque grosse calamité publique. Aussi celà n'aduenoit gueres qu'il ne s'en ensuiuist quelque signalé mal-heur & desastre, dont ils le prenoient pour vn infallible aduertissement: comme le deduit Plutarque en la 83. question Romaine. Et en la 96. il adiouste à ce que dessus, que tous les ans les prestres alloient faire ie ne sçay quelle sorte de seruice & anniuersaire sur ceste leuee ou terrace, pour appaiser l'esprit de celle qui y auoit esté enfouye; dont la place estoit appellee *Campus sceleratus*, *le champ execrable*; comme met Festus: *Sceleratus campus appellatur proximè portã Collinã, in qua virgines Vestales quæ incestum fecerũt, viuæ defossæ sunt.* Voicy la figure de ceste execution fort gentilement representee par Ierosme Porro, Padoüan.



Cevx au reste qui s'estoient iouez à elles, n'estoient pas mois rigoureusement chastiez, combien que d'vne autre maniere; dont voicy ce que nous en auons au 22. de Tite Liue: *Les Romains fort espouuantez outre ces calamitez & desconuenues, de plusieurs prodiges encore; & entre autres que deux Vestales ceste annee là, Opimie, & Floronie auoient esté descouuertes de s'estre forfaites; dont on auoit fait mourir l'vne soubs terre à la maniere accoustumee pres de la porte Colline, et l'autre s'estoit tuee de sa main; L. Cantilius secretaire de ceux que maintenant on appelle les petis Pontifes, qui auoit eu affaire auec Floronie, fut si cruellement fouetté au comice par le grand Pontife, qu'il expira au milieu des coups.* Et Suetone en Domitian tiltre huictiesme; *Il chastia diuersement, & d'vne fort grande seuerité, les incestes des vierges Vestales, que ses feux, pere et frere auoient laissez impunis; à sçauoir ceux du passé par supplice de*

mort; & les autres d'apres à la mode ancienne. Car comme il eust octroyé aux sœurs ocellees, & à Varonille de se donner la mort comme elles vouldroient; & eust confiné ceux qui les auoient violees; Tout soudain il alla regratter le procés de Cornelie la grande & ancienne Vestale, laquelle nonobstant qu'il y eust desia vn long temps qu'elle eust esté absoulte à pur & à plain de ce crime, l'en ayant neantmoins conuaincue, il la fit enterrer toute viue; & battre de verges iusques à rendre l'ame, auquel tous ses violateurs au comice: fors vn personnage de qualité Pretorienne, pource qu'il adoua de son bon gré ce qu'il luy faisoit imputer, les preuues neantmoins estans fort doubteuses, & incertain tout ce que la question & tourmens luy auoient peu extorquer, il fit grace de la vie, & luy octroya de viure en exil. Tout cecy est fort elegamment traicté & dilaté de Pline second en l'onziesme epistre du quatriesme liure à Minuciã; où il nõme cestuy-cy Valere Licinian, lequel pour gaigner sa vie, se mit à lire publiquement en Sicile l'art de rhetorique & de l'eloquence, vestu du palliũ ou mãteau long à la Grecque; car aux bãnis lesquels on auoit interdit d'eau & de feu, bien que citoyens Romains, il n'estoit pas permis d'vser de la togue. Il dit doncques que ce Licinian aduoüa l'inceste, craignant d'auoir pis, pour complaire à Domitian; lequel se voulant faire reputer pour vn prince seuere à la castigation des mœurs, & donner de celà quelque exemple fort signalé, mesme qu'il estoit grand Pontife, comme le furent tous les Empereurs; il fit assembler tous les autres Pontifes, non au palais royal, mais en sa maison de plaisance qu'il auoit aux champs à Albane; & faire là le procés de ceste pauurette absente, sans estre appellee ny ouye aucunement en ses iustifications & defences; & enuoya iceux Pontifes pour la faire executer. Et comme en descendant par l'eschelle sa robbe se fust accrochee, & qu'en se retournant pour la deffaire le bourreau luy eust tendu la main pour l'aider, elle en abhorrant l'attouchement, se ietta dedans le caueau. Il adiouste puis apres qu'vn cheualier Romain appellé Celer, lequel on maintenoit l'auoir violee, estant battu de verges iusqu'au mourir dedans le comice, s'escrioit à tous propos: Helas qu'ay-ie fait? certes ie n'ay rien fait. Au moyen dequoy Domitian se trouuoit en vn extreme soucy; quand s'estant attaché pour ce mesme affaire au dessusdit Licinian; il fut conseillé d'auoir son seul recours à la confession, comme à vn pardon indubitable. Voilà ce qui nous a semblé le plus à propos, d'estre cy amené touchant les Vestales.

Les bannis Romains n'eussent osé porter la togue.

DES SALIENS; ET DES DANSSES ET BALLETS ANTIQVES.

Fueil. 18. lig. 3.

CHOISIT PAR MESME *moyen douze Saliens pour Mars surnommé Gradiue.* Auant que de venir aux particularitez d'iceux Saliens, il est besoin de toucher icy quelque chose de la dãsserie, & du bal des anciens, tant Grecs que Romains; les Saliens ayans pris leur appellation de *Salio*, qui en Latin signifie saulter, baller, bondir, trepigner, gambader. La dãsserie doncques ou *saltation* que les Grecs dient ὄρχησις, fut vne chose fort ancienne, non seulement enuers les Gentils, mais le peuple de Dieu encore; pour le commencement employee à l'honneur & seruice diuin, ainsi que tous les autres passetemps, ieux & recreations publiques; comme on peut veoir en Exode 32. des enfans d'Israel, qui dansserent autour du veau d'or pour le reuerer: & au 21. des Iuges, des filles de Syllo en la solennité du Seigneur: Plus de Dauid au 2. des Roys, chap. 6. deuant l'arche de l'alliance. Quant aux Ethniques, toutes les histoires en sont remplies, & entre autres pour le regard des Grecs, Platon au second des loix dit, que les autres animaux ayans esté priuez de l'ordre d'accord de mesure & cadẽce de leurs mouuemẽs, les hommes ont eu les dieux mesmes comme pour confreres & compagnons des solennitez qu'ils leur celebroient; leur enseignans vn nombre & accord, vne harmonie agreable & plaisante, auec les manieres de dansser, & les passages & cadences de l'art. Plutarque en la vie de Nicias, met que les villes Grecques auoient tous les ans de coustume d'aller faire celebrer en Delos certaines dansses, esquelles se chantoient des hymnes à la louange d'Apollon. Et en celle de l'orateur Lycurgue, qu'il en institua vne fort solennelle au Pyree à l'honneur de Neptune; auec vn ieu de prix de la valleur au mieux dansant de cent escus; à l'autre d'apres, de quatre vingts; & au troisiesme de soixante. Plus au traité de la musique dit que Philamnon inuenta le premier la dansse ronde à l'honneur d'iceluy Apollõ en Delphes: que Philoxene polit & amplifia du depuis. Quant aux Latins Tite Liue sur ce propos des Saliens, fueil. 18. lig. 6. *Per vrbem ire canentes carmina cum tripudiis solemnique saltatu iussit*: Et tout à l'entree du 7. liure. Ainsi les dansses furent premieremẽt instituees à l'honneur diuin, comme l'escrit Arrian és faits d'Alexãdre, quãd il dit q̃ les Indiẽs qui souloiẽt adorer le soleil leuant, n'estimoiẽt pas de l'auoir deuëment salué, si leurs cãtiques & prieres n'estoiẽt accompagnees de dansses. Ceste maniere d'exercice fut aussi appliquee à vn regime de santé; comme met Plutarque au traicté d'icelle: Si que Socrates mesme philosophe si reformé s'en delectoit biẽ quelques fois, tesmoin Xenophon en son conuiue; pour raison dequoy il souhaittoit d'auoir vne maison ample & spacieuse. Et les Perses s'en seruoiẽt expressemẽt à celà selõ Duris au 7. de ses histoires. Mais les delices, lubricitez & desbauchemẽs les destournerẽt depuis à leur vsage, dõt la dãsse est fort grãde

proxenete & courratier, ainsi que dit Ciceron en l'oraison pour Murena: *Multarum deliciarum comes est extrema saltatio.* Item; *nemo saltat fere sobrius.* Columelle aussi en sa preface des choses rustiques l'appelle *Scrupulosissima*, tres-dangereuse & suspecte: Et Arcesilaus au septiesme des Symposiaques, question cinquiesme, que les dansses sont venins plus aigus & persans que tous les poisons que la terre produict; parce que par vn certain doulx en pretexte chatouillement qui penetre les sentimens, elles se glissent dedans l'ame, où elles communiquent & impriment la volupté & delectation qui est proprement affectee aux corps. Homere au reste touche trois manieres de dansses & bals, si au moins ces mots là peuuent representer assez proprement ὄρχησις & *saltatio*: la premiere est la Cubistique, que Lucian & Plutarque appellent κυβίστημα; à sçauoir certains soubressaults & tours de soupplesse des iambes & bras; faire l'arbre fourchu & la combressellе, ou sault perilleux, tant en auant comme en arriere; & telles autres batelleries; dont seroit venu le mot de κυβιστητήρ, & de κύμβαχος, & parauenture à nous celuy de la culbute qui les represente, parce que l'ypsilon Grec se change facilement en vn V enuers les Latins, & nous encore; les Allemans pareillement, qui dient *pur* ou *fur*, *feu*, au lieu de πῦρ; ce que quelques vns maintiennent se deuoir au Grec mesme prononcer en la sorte. Au 5. doncques de l'Iliade ou Anthiloque met à mort Mydon, il est dit ainsi:

αὐτὰρ ὅγ' ἀσθμαίνων εὐεργέος ἔκπεσε δίφρου
κύμβαχος ἐν κονίῃσιν ἐπὶ βρεχμόν τε καὶ ὤμους.

Mais cestuy-cy halletant, tombe du chariot à bas la teste la premiere en la pouldre, sur le chinon du col, & les espaulles: car ce mot de κύμβαχος vient de κύμβη, qui signifie *teste*. L'autre espece de baller estoit en ioüant auec vne balle ou pelotte emplie de vent, lequel mot de balle ou ballon vient du Grec βάλλω ou βάλλομαι, *ietter, lancer*; & de là celuy de baller, & le βαλλισμὸς, cōme met Athenee apres Epicharme; qu'on dāsoit au son des tabourins & cymbales, parce q̃ les pieds & le reste du corps accompagnoient d'vne cadence mesuree les bonds de la balle. Dequoy ne s'esloigne pas fort ce que Gonzalo de Ouiedo au 6. liure de l'histoire des Indes, chap. 2. racompte du ieu appellé Batei: Car au 6. de l'Odissee Homere parlant de Ausicaa, fille d'Alcinous, qui estant allee au riuage de la mer pour sauonner ses couurechefs & collets en vne source de fontaine, rencontre Vlisse, pendant que ses besongnes se seichent:

αὐτὰρ ἐπεὶ σίτου τάρφθεν δμωαί τε καὶ αὐτή,
σφαίρῃ ταί τ' ἄρ' ἔπαιζον ἀπὸ κρήδεμνα βαλοῦσαι·
τῇσι δὲ Ναυσικάα λευκώλενος ἤρχετο μολπῆς.

Apres qu'elle & ses chambrieres eurent pris leur refection, quittans là leurs coiffeures, se mirent à iouër à la balle: & Nausicaa aux blanches espaules commence la dessus vne gaye chançon: Par où il appert que ce ieu estoit accompagné du chanter & dansser. Et au huictiesme ensuyuant il descrit la dansse des Pheaciens deuant Vlisse au son de la lyre de l'aueugle Demodoque, qui chantoit par mesme moyen la surprise de Mars & Venus. Ce lieu au reste du 8. de l'Odissee en Homere est tel:

Ἀλκίνοος δ' Ἅλιον καὶ Λαοδάμαντα κέλευσεν,
μουνὰξ ὀρχήσασθαι, ἐπεὶ σφίσιν οὔτις ἔριζεν·
οἱ δ' ἐπεὶ οὖν σφαῖραν καλὴν μετὰ χερσὶν ἕλοντο.

Alcinous commanda à Halius & Laomedon de baller eux deux seuls à part, car personne ne se pouuoit parier en celà à eux: Comme doncques ils eurent pris en la main vn beau ballon de couleur de pourpre, que le bon ouurier Polybe leur auoit fait, l'vn le iettoit iusques aux nues, en se courbant en arriere; & l'autre bondissant de la terre en haut, le receuoit facilement auant que de tomber sur le paué. Et apres auoir ainsi essayé le ballon, ils se mirent à dansser à bon escient chacun à son tour, s'entrerespondans reciproquement l'vn à l'autre. La troisiesme sorte de bal estoit fort approchante de celle de maintenant; & mesme de ceste espece de guaillarde continuee qu'on appelle la Milanese, où l'on se relaye l'vn apres l'autre l'homme & la femme alternatiuement: Et de ceste-cy semble auoir voulu entendre Athenee au premier liure des dipnosophistes, sur ce passage (ce me semble) du mesme huictiesme de l'Odissee: αὐτὰρ ὀδυσσεὺς μαρμαρυγὰς θηεῖτο ποδῶν, θαύμαζε δὲ θυμῷ. *Vlisses voyant l'agile & mesuré mouuement de leurs pieds, admiroit celà en son esprit:* il dit en ceste sorte: οἱ Φαίακες δὲ παρ' Ὁμήρῳ καὶ ἄνευ σφαίρας ὀρχοῦνται, &c. *Les Phæaciens en Homere balloient aussi sans pelotte ne balle, ains chacun à part soy, se secourans & relayans l'vn l'autre souuent: les autres cependant estans debout, sonnoient la note auecques les doigts; ce qu'il appelle applaudir des mains.* Le mesme poëte fait encore mention d'vne autre maniere de dansse sans balle au dixhuictiesme de l'Iliade, en la rondache d'Achilles: οἱ δ' ὅτε μὲν θρέξασκον ἐπισταμένοισι πόδεσσι, &c. *Et ceux-cy par fois auec les pieds duits à celà, tournoient en rond fort agilement, ny plus ny moins qu'vn pottier assis donne le bransle à sa rouë pour essayer si elle tournera bien. Et par fois balloient par trouppes alternatiues, vne grand' multitude de gens espandue autour de ceste plaisante dansse, qui y prenoient tres-grand plaisir. Mais deux de ces balladins entre les autres alloient & venoient au milieu, entonnans le chant ouquel ils danssoient.* Les Lacedemoniens selon Plutarque en la vie de Lycurgue, & au traitté comme on se peut louër soy-mesme, auoient aussi vne particuliere mode de bal, dont ils vsoient en toutes leurs festes & solennitez, lequel represen-toit tous les trois temps; le passé qui n'est

plus; le present qui est en son estre; & l'aduenir en esperance; par les vieillards qui danssoyent chantans ce refrain : *Nous fusmes iadis valeureux*; les ieunes hommes en fleur d'aage, *nous le sommes presentement*: & les enfans, *nous le serons à nostre tour*. A ces tripartites sortes de danses se rapporte aussi la diuision qu'aucuns en ont fait; à sçauoir l'Emmelie graue, posee & honeste, selon Platon au 3. des loix: Pollux la prend pour la tragique: Et le Cordax, pour la comique satyrique ou bacchique, gaye & plaisante, ressentant ie ne sçay quoy de la villageoise. La troisiesme estoit Σύκινις, meslee des autres deux, & aucunemẽt militaire, ou la Pyrrichienne. De là Bacchique vsitee és festins & beuuettes, semble parler Macrobe au 3. des Saturnales, chap. 14. *Filij senatorum in ludum saltatorum commeabant, & illic crotala gestantes saltare discebant*. A ceste-cy cõuient assez ce que les Indiens occidentaux auant que d'estre conquis appelloient *Areytos*; dont Gonzalo de Ouiedo au premier chap. du cinquiesme liure de l'histoire naturelle des Indes, en racompte vn qui fut fait par certaine grand' dame de l'isle d'Hayti, appellee Anacaona, pour donner recreation aux Espagnols, de trois cens filles toutes nues, & en aage d'estre mariees. Et pource ainsi que met Lucian au traicté de la dansserie, elle a esté premierement trouuee, soit par Orphee & Musee selon aucuns pour les sacrifices des dieux; soit par Erato, comme veult Ieã le grãmairien sur la Theogonie d'Hesiode, où il dit au commencement, *auoir veu les Muses danssantes de leurs pieds delicats aupres d'vne fontaine à l'entour de l'autel de leur pere:*

καὶ τε περὶ κρήνην ἰοειδέα ποσσ' ἀπολοῖσιν
ὀρχεῦνται, καὶ βωμὸν ἐριαθενέος κρονιῶνος.

Soit à l'imitation du mouuement des cieux, & des astres accompagnez de l'harmonie qui en procede cõme pour leur seruir de note. Les trois couppes des odes no' en font foy, lesquelles se danssoient auec beaucoup de conformité à quelques bransles des nostres; la strophe à sçauoir q alloit de la main droicte vers la main gauche, representant le mouuemẽt de l'vniuers, de l'Oriẽt à l'Occidẽt: l'antistrophe au rebours qui retournoit de la gauche à la droicte, le mouuement particulier des corps celestes: & l'epode, quelques pas en auant & autant en arriere, le flux & reflux de la mer: Et la pause finablemẽt qui interuenoit entre les coupplets, le repos & immobilité de la terre. Platon pareillement en ses loix establist trois sortes de dansses, l'vne propre à la guerre & à l'exercice des armes, qui s'appelloit Πυῤῥίχη: l'autre nommee χορεία εἰρηνικὴ, dansse pacifique au rebours de la precedente, pour le plaisir & resiouissance à la paix: & la troisiesme, ἀμφισβητουμένη, dont on vsoit és sacrifices publiques, & expiations des deffuncts: selon Xenophon en son voyage de la haulte Asie: c'est l'athletique ou exercitatoire, comme moyenne entre les deux dessusdites: & en ceste-cy parmy les autres especes, estoit compris le bal de la pelotte. Quant à la Pyrrichienne, laquelle conuient le mieux à celle des Saliens dont il est icy question, quelques vns en veulent referer l'inuention à Castor & Pollux, ausquels Minerue mesme sonna la note dicte ἐνόπλιον selon Epicharme, dont la mesure estoit de deux dactyles & vn spondee; Puis deux dactyles & vn spondee, &c. Si que depuis les Lacedemoniens s'accoustumerent d'aller au combat d'vne cadence doulce & posee, au son des flutes, afin de venir aux mains d'vn sens froid & rassis, & ne se troubler point l'entendement: Pour pouuoir aussi discerner les asseurez d'entre les craintifs, comme dit Plutarque au traicté de refrener la colere, & és Apophtegmes: Et appelloient celà Caryatisser, de Caries ville de la Laconie, selon que met Lucian: En quoy ils instituoient leurs enfans dés l'aage mesmes de cinq ans, comme exercice fort propre à la guerre: Quintilian au premier liure; *Nam Lacedæmonios quidem etiam saltationem quandam tanquam ad bella quoque vtilem habuisse inter exercitationes accepimus*. Aristote attribue le premier vsage de ceste dansse armee à Achilles, qui l'institua és obseques de Patrocle, autour du bucher que les Grecs appellent πυρά, d'où elle auroit pris son appellation: les autres à Pyrrhus son fils. Xenophon au 6. de son voyage en Asie, racompte vne maniere de ceste dansse qu'à leur retour ils virent en Thrace, où ils s'entrefrappoient tous armez, d'vne grande expertise & addresse: Et celuy qui pouuoit estre desgarny de l'espee par son aduersaire, contrefaisoit le mort, se laissant cheoir à la renuerse à guise presque de nos matachins: & là dessus l'autre le despouilloit de ses armeures: Puis tout braue & victorieux sortoit hors du camp, chantant vn σιτάλκα; cependant qu'on feignoit d'aller ensceuelir le vaincu. Mais Lucian au traicté de la dansserie met que ce fut Rhea qui trouua ceste cy, pour garentir Iuppiter de la gueulle de son pere Saturne: Car elle voyant comme il deuoroit tous ses enfans, luy presenta vne grosse pierre reuestue de langes & couches, en lieu du petit, qu'elle auoit cependant destourné en l'isle de Crete, & donné là en garde aux Curetes pour le nourrir secrettement; leur establissant ceste dansse, semblable presque aux moresques des bouffons: afin que par le tintamarre des espees & boucliers d'airain, & des sonnettes & cymbales, les cris de la petite creature ne fussent ouys de son pere. Au moyen dequoy tous les habitans de ceste isle s'y exerciterent fort du depuis, ainsi que le demonstre Homere au 16. de l'Iliade, quand il descrit Meriones Candiot pour vn tres-habile baladin & sauteur.

& saulteur. Μνελόνη, τάχα κεύσε, καὶ ὀρχηστὴν περ ἐόντα, &c. Il y auoit puis apres le ποδισμὸς, dit ainsi du leger mouuement des pieds; & le ξίφισμα, des espees nues dont on y vsoit. Mais finablement ceste maniere de bal & de dansse estoit bien plus ingenieuse de ceux qu'on appelloit Pantomimes, qui par leurs gestes és tragedies & comedies où l'on s'en seruoit d'entremets, representoient, voire d'vne plus grande efficace que les paroles, tout ce que les personnages deuoient reciter: Et par fois en lieu de celà, pour donner tousiours vn entretenement de plaisir & recreation au peuple, quelque belle fable antique, au son des fluttes, dont la musique s'accommodoit au subiet. On les appelloit aussi Mimes & Histriōs; tels qu'on lit auoir esté Satyrus, qui reforma les impertinences de la-ction & des gestes de l'orateur Demosthene. Et entre les Romains Roscius, dont Ciceron escrit auoir souuent contesté ensemble, lequel des deux desguiseroit en plus de façons vne mesme chose; ou luy auec la richesse & copie de son eloquence, ou l'autre par la varieté de ses gestes. Mais ils estoient tousiours masquez; & ne faisoient rien en public à l'estourdy ny a l'impourueu, qu'ils ne l'eussent auparauant premedité au logis, de peur d'estre sifflez du peuple: Suetone en Auguste 45. *Pyladem vrbe atque Italia submouit, quod spectatorem à quo exibilabatur demonstrasset digito, conspicuúmque fecisset.* Desquels solecismes & absurditez se trouuent quelques exemples çà & là, qui nous instruisent aucunement de l'affaire: comme du Sophiste Polemon qui reprit vn comediant, lequel en vne grande exclamation ὦ ζεῦ, *ô Iuppiter*, abaissa ineptement sa main contre bas: Et soudain venāt à prononcer ὦ γᾶ, *ô terre*, haulsa aussi mal à propos ses yeux au ciel. Plus en Macrobe liure 2. des Satur. chap. 7. où il racompte, qu'en vn cātique que baloit Hylas, quand ce vint à ces mots τὸν μέγαν ἀγαμέμνονα, pour representer ceste grandeur d'Agamennon, comme il s'efforçast auec les gestes de ses bras haut alongez de le mesurer presqu'à pair d'vn geant, Pylades qui l'auoit enseigné ne se peut tenir que de dessus l'eschaffaut il ne s'escriast; σὺ μακρὸν οὐ μέγαν ποιεῖς, *Tu le fais long, & non pas grand.* Surquoy le peuple luy ayant commandé de iouër le mesme roollet, quant ce vint à cest endroit là, il se mit à penser profondement; n'estimant rien mieux conuenir à vn chef d'armee, que d'estre en vn continuel pensement & soing pour ceux qui sont soubs sa charge; suyuant ce vers du 2. de l'Iliade;

οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα;
Dormir toute la nuict ne doit l'homme d'affaires.

Le mesme Hylas encore dansant l'aueugle Oedipus; pource qu'il marchoit trop fermement, & d'vne trop grande asseurance sur l'eschaffault, ce qui est indecent pour representer vn aueugle qui chancelle ordinairement, & n'assiet pas son pied ferme, son maistre le reprit derechef, en luy disant σὺ βλέπεις: *Tu veois.* Voylà quant aux gestes accompagnez de paroles: Des autres qu'on appelle muets pource qu'ō n'y profere rien, cest oracle de la Pythienne y peut estre adapté; *Il faut que le spectateur entende le balladin mime, ores qu'il soit muet; & qu'il l'oye, combien qu'il ne parle point.* Plus Quintilian liure premier chap. 12. *Non comœdum in pronuntiādo, nec saltatorem in gestu facio.* Et à ce mesme propos on dit, que Hyeron tyran de Sicile ayant par edit expres prohibé les deuis mutuels de son peuple, la necessité leur apprit à parler par signes. De ces gestes doncques muets, Lucian au traitté dessusdit en racompte quelques exemples; comme d'vn Demetrius philosophe Cynique; lequel blasonnant ceste art, comme vn vain & friuole accessoire des musiques inserees és entremets, & des personnages qui doiuent comparoistre sur l'eschaffault, richement vestus d'or, de soye, & de pourpre; vn de ces Mimes l'ayant requis de le daigner au moins veoir en certain subiet qu'il entendoit representer de Mars & Venus, lors qu'ils furent surpris par Vulcain à la relation du soleil, dans le rets enchanté; auāt que tout le mystere fust accomply, & ce sans aucune introduction d'instrumens ny de voix, le philosophe ne se peut contenir d'exclamer: ἀκούω ἄνθρωπε ἃ ποιεῖς: οὐχ ὁρῶ, ἀλλά μοι δοκεῖς ταῖς χερσὶν αὐταῖς λαλεῖν. *I'entends ô galland homme ce que tu fais; & non seulement ie le veoy, ains me sembles mesmes parler auecques les mains.* Celà fut du temps de Neron, ouquel encore lors que Tyridates Roy d'Armenie vint à Rome, il y eut vn autre de ces comedians muets, Pantomimes, Histrions, farceurs, morgueurs, balladins, bouffons, matachins, ou autres tels noms qu'on leur voudra mettre, qui puisse representer au plus pres celuy de ὀρχηστὴς ou de *saltator*, car nous n'en auons pas bonnement l'vsage, lequel contenta ce barbare de sorte, que Neron luy ayant remis de demander ce qui luy auroit le plus agreé à Rome, il choisit ce mime; qui luy seruiroit seul de truchement (disoit-il) à plusieurs nations, tant voisines que ses subiettes, toutes de differans langages. Et vn autre estranger ayant veu apprester cinq masques & accoustremens pour vn seul mime, car autant y auoit-il d'actes & entremets en la comedie où il iouoit; Tu nous a bien deceuz (va-il dire) qui n'ayant qu'vn seul corps, as neantmoins tant d'ames & d'entendemens. Au moyen dequoy non sans cause Plutarque au 9. liure des Sympopsiaques, question 15. appelle cest art icy vne muette poë-

Tres-beau traict & subtil.

sie, & la diuise en trois parties: la premiere il l'appelle φορὰ, comme qui diroit port, mouuemẽt, & geste, cõtenance & disposition du Pantomine: l'autre Σχῆμα, la figure de ce qu'il veut representer; comme Apollon, Pan, vne bacchante, & semblables: Et la troisiesme, Δεῖξις, vne demonstration à sçauoir & indication de quelque chose; ainsi que la terre, le ciel, la mer, vne riuiere, vn rocher. Tellement que la premiere concerne les mœurs & les affections de l'ame: La seconde, le visage, le corps, & le reste de la personne: Et la tierce, les choses. Par ainsi tout celà n'estoit qu'vne imitation, comme le deduit Aristote au commencement de sa poësie: αὐτῷ δὲ τῷ ῥυθμῷ μιμοῦνται χωρὶς ἁρμονίας, &c. *Les baladins mimes contrefont les choses par le seul geste & mouuement, sans aucune recitation ne musique: Car par les variétez de leurs contenances & dispositions mesurees, ils imitent & mettent en euidence les mœurs & affections des personnes.* Le mot de *saltatio*, qui fut anciennement en telle vogue, que nous voyons dans le Neron de Suetone tiltre 54. *Sub exitu vitæ palam vouerat, se histrionem saltaturũ Vergilij Turnum: & sunt qui tradant Paridem histrionem occisum ab eo, quasi grauem aduersarium;* s'estendoit aussi aux recitations des poësies, accompagnees de gestes & habits conuenables & à propos, comme on peut comprendre de ce lieu cy; & de cest autre d'Ouide au 5. des Tristes, elegie 8.

Carmina quod vestro saltari nostra theatro,
Versibus ac plaudi scribis amice meis.

Et aux louanges encore des personnes illustres: Pline au Panegyrique: *Qui laudes Imperatorum ludis etiam, & comessationibus celebrarent saltarentque.*

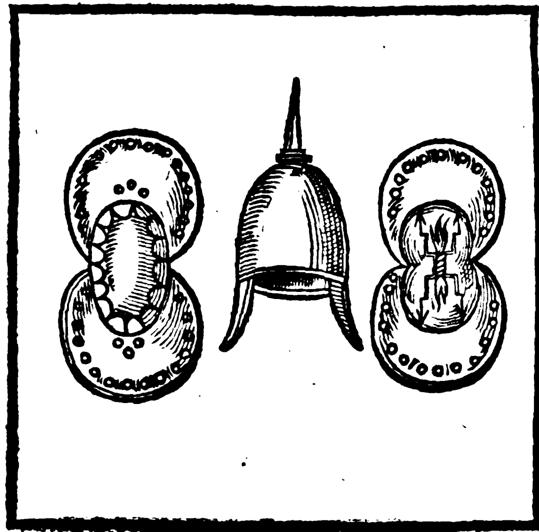
MAIS TOVT CELA PREMIS, il est temps de venir desormais aux particularitez de nos Saliens; lesquels furent premierement instituez de Numa, pour raison, comme dit Plutarque en sa vie, d'vne grosse pestilence, laquelle ayant parcouru toute l'Italie, vint finablement enuahir les Romains. Et là dessus vn bouclier d'airain estant miraculeusement tombé du ciel, le Roy fut admonesté de sa nymphe Egerie de le bien cherement garder, parce que c'estoit vn des gages & seuretez de la conseruatiõ de l'Empire. De peur doncques qu'il ne fust desrobbé, il en fit contrefaire onze autres si ressemblans qu'on ne les eust sçeu discerner; & furent appellez Ancylies de leur forme courbe ditte en Grec ἀγκύλη, ou d'ἀγκὼν qui signifie le coulde, pource qu'on les portoit au bras; combien que Lucain au premier de la Pharsalie les mette comme pendans au col: *Vt Salius læto portans ancylia collo.* Le mesme Plutarque en allegue tout plein d'autres deriuations; Et Ouide ceste (ANCYLIA.)

cy au 3. des Fastes:

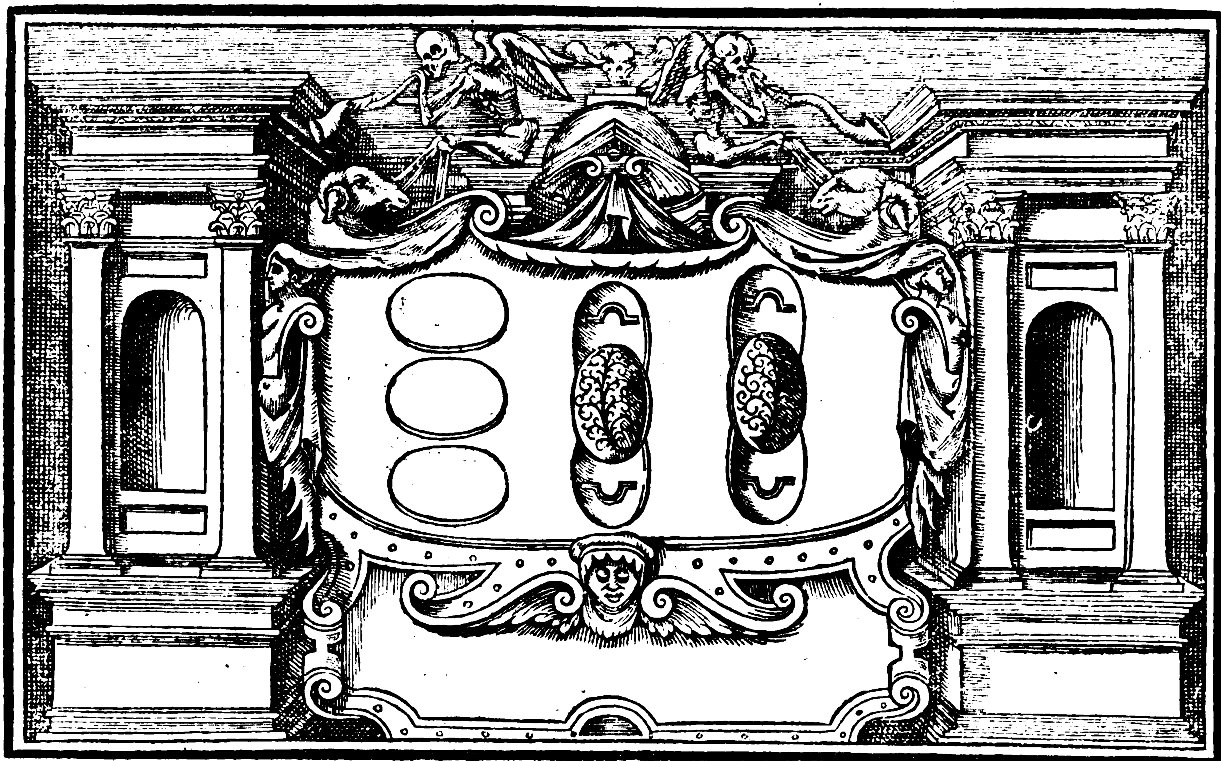
Idque ancyle vocat, quod ab omni parte recisum est:
Quemque notes oculis angulus omnis abest:

Apres Varron à sçauoir, qui au sixiesme liure dit ainsi: *Ancylia dicta ab ancisu, quod ea arma ab vtraque parte, vt peltæ Thracum incisa.*

A quoy se cõforme Festus, qui vse de ce mesme mot RECISVM. *Les Romains* (dit-il) *reiteroiẽt souuent en leurs chants solennels le nom de Mamurius Veturius pour vne telle occasion. Numa Pompile regnant, on dit que l'Ancyle tomba du ciel; à sçauoir vne maniere de bouclier, qui fut ainsi appellé pource qu'il estoit eschancré de costé & d'autre; de maniere que le hault & le bas d'iceluy estoient plus larges que le milieu. Et fut ouye là dessus vne voix, que Rome seroit la plus puissante cité de toutes les autres, tant que ce sacré bouclier y demeureroit. Parquoy on en fit contrefaire grand nombre d'autres, tous d'vne façon, pour les mesler auec le celeste, de peur qu'on ne le desrobast: En quoy l'ouurage du dessusdit Mamurius fut preferé à tous les autres; qui demanda pour recompense, que son nom fust inseré és cantiques que les Saliens chanteroient.* (Recisum.) Den. Hal. au second les descrit ainsi: *Les Ancyles sont vne maniere de petites rondelles finissantes en pointe camuse, plus estroites au reste par les costez, à guise presque de celles dont les Curetes vsent entre les Grecs.* Mais ces deux figures vous le donneront mieux à cognoistre, tirees l'vne d'vne medaille d'argent de P. Licinius Stolo, l'vn des trois maistres de la monnoye du temps d'Auguste, où il y a vn caba∬et au milieu: Et l'autre, de deux de cuiure de l'Empereur Antonin; où se voyẽt trois ancyles de forme ouale, simples sans aucun ornement: les deux autres monstrent la partie du dedans auec la poignee: & au milieu certains fueillages & enrichissemens qui y deuoient estre: laquelle diuersité argue quelque incertitude en la chose.



QVANT



QVANT A CE MOT de Veturius Mamurius que les Saliens alloyent ainsi reiterans par leurs chants, quelques-vns, comme met le mesme Plutarque, l'ont voulu destourner à *Veterem memoriam*, qui en approche aucunement quant au son; aussi Varron ne s'en esloigne pas beaucoup au 5. *Itaque Salij qui cantant Mamurium Veturium, significant veterem memoriam.* Ouide au lieu cy-dessus allegué le refere tout net à iceluy Mamurius:

Inde Sacerdotes operi promissa vetusto
Præmia persoluunt, Mamuriúmque vocant.

Là où il racompte cest affaire d'vne autre sorte que Plutarque, & le coupple auec celuy de Iuppiter Elicien; dont nous parlerons cy-apres. Or les Saliens estoyent douze en nõbre; tous esleuz de ieunes Patriciens ayans pere & mere en vie, non constitué en aucun magistrat, des plus nobles maisons de la ville, & des mieux famez, comme dit Ciceron en l'oraison pour sa Maison, & Lucain au 9. liure:

---Sic illa profectò
Sacrifico cecidere Numæ, quæ lecta Iuuentus
Patricia ceruice mouet.

Lesquels auoyent leur oratoire & retraicte au mont Palatin, dont ils prirent leur appellation, à la difference de ceux qui furent creez depuis par le Roy Tullus Hostilius; ainsi que nous l'auons desia touché en la colõne 787. apres Sex. Rufus, & P. Victor qui les mettent en la 10. region. Ce nom au reste de Salien vient de *Salio*, ou *Salto*, comme met le dessusdit Halicarn. & Varron au 4. *Salij à Saltando, quod facere in Comitio, in sacris quotannis, & solent, & debent.* Et Ouide de mesme; *Iam dederat Saliis à saltu nomina ducta.* Plutarque aussi & Festus en ces termes: *Encore qu'on ne doiue doubter que les Saliens n'ayent ainsi esté appellez de saillir & sauter, neaumoins Polemon veut que ce mot soit venu d'vn Arcadien du mesme nom, qu'Eneas amena de Mantinee en Italie, où il aprit aux ieunes gens la dansse armee, que les Grecs dient ἐνόπλιον. Mais Critolaus le tire d'vn autre appellé Saon; lequel transporta de la Samothrace auec Eneas les Dieux Penates à Lanuuium, où il institua vne maniere de bal dit le Saliaire; & de là prirent leur nom les Saliens: ausquels, pour autant que toutes les fois, & en quelque lieu qu'ils se trouuent, on prepare des souppers somptueux & exquis, tous les autres festins magnifiques sont de là appellez Saliaires.* Horace liure premier, Ode 37.

Nunc Saliaribus
Ornare puluinar deorum,
Tempus erat dapibus Sodales.

Ces douze ministres estoyent dediez au Dieu Mars, & pource que Virgile en cest endroit du 8. de l'Eneide:

Tum Salij ad cantus, incensa altaria circum
Populeis adsunt euincti tempora ramis:

Les attribuë à Hercules; ce doubte est desnoüé en Macrobe, liure 3. chapitre 12. où il monstre par plusieurs authoritez que Mars & Hercules ne sont qu'vne mesme chose. Aussi la solemnité en escheoit au premier iour de Mars, & duroit trois iours; esquels les Saliens partans du mont Palatin alloyent chantans & danssans par la ville, equippez d'vn morion pointu en la teste, tel que vous auez peu veoir figuré cy-dessus, auec vn bouclier au bras gaulche, le tout d'airain; & vne courte dague au poing droict, dont ils s'entrefrappoyent en danssant d'vne mesure & cadence pyrrichienne, gaye & fort resueillee, imitant le prompt & agile remuement des soldats en vne escarmouche, où il ne faut pas auoir les iambes engourdies, ains en continuel mouuement, afin d'estre moins exposez aux coups de traict venans de loin. L'agile frappement puis-

apres des espees, & le parer des boucliers contre les coups, monstroyent vne maniere d'exercice à frapper dru & menu son aduersaire, & se couurir soigneusement de luy: Le tout approchant fort de cette maniere de dãsse moresque, qu'on appelle communemẽt les bouffons. Mais tous ces gestes & tourdions, ores qu'ils fussent prompts, vifs, legiers & robustes, n'estans point toutesfois rudes, grossiers, ny de mauuaise grace, comme le tesmoigne Varron, n'estoyent pas sans quelque mystere de la religion, selon que Seruius l'annote, qui rapporte toute ceste balladinerie, nõ à l'exercice des armes, ains à l'honneur diuin, comme mesmes il se practiquoit en l'ancien testament; pour monstrer que partie aucune de nostre corps ne doit estre oisiue és iours de feste, & qui ne se ressente de la religion: Car tout ainsi que la musique des cãtiques que l'on y chante concerne l'entendement; aussi la dansse & le bal se viennent pour la mesme occasion rapporter au corps; desquels deux l'homme consiste; c'est à dire, q̃ tout se doit employer & rendre attentif en nous à seruir la diuinité; la reuerer & honorer, non seulement de l'esprit, ains du corps, qui en est le domicile & le temple. Voicy au reste ce que touche Denis Halicarn. de cecy au 2. liure de ses histoires; car vous pouuez veoir ce qu'en dit nostre autheur, fueil. 18. ligne 4. *Tous ces Saliẽs sont balladins & sauteurs, fort dispofts; qui vont chantant les loüanges des Dieux Armigeres au mois de Mars, ouquel la solemnité s'en celebre aux despens du public, durãt quelques iours qu'ils continuent leurs dansses par toute la ville; à trauers mesme la grand' place, & au Capitole; & en plusieurs autres endroits tant publics que particuliers, ayãs des hocquettons faits à broderie de diuerses couleurs, auec de larges ceintures garnies de gros bouillons & bauldriers de cuyure; & par dessus des manteaux d'escarlatte violette, racueillis sur l'espaule auec des boucles & agraffes, & doublez d'escarlatin; qui est vn vestement propre aux Romains, & fort honorable. Ils ont aussi des cabassets pointus en la teste, hault esleuez en forme d'vn pain de succre: Et des espees courtes ceintes au costé; en la main droicte vn iauelot, ou longue baguette; & en la gaulche les* Ancylies. *Ainsi equippez ils s'en vont danssans par la ville; par fois au son d'vne flutte, ores tous ensemble, comme en vn bransle, ores l'vn apres l'autre chacun à son tour: & par fois chantans eux-mesmes des chansons accompagnees de saulx & gambades, de cabriolles, pirouëttes, fleurets, & semblables passages; & d'vn grand bruict parmy tout celà de leurs dagues, dont ils battent cõtre leurs boucliers: ce qui fut premierement institué des Curetes.* Il y auoit des filles entremeslees parmy eux, auec le mesme habit & equippage, ainsi que le tesmoigne Festus: *Cincius dit qu'on loüoit des filles vierges appellees les Saliennes, pour accompagner les Saliens en leur promenade & dansse armee; armees de cabassets, & reuestuës de hocquetons. Elius Stylo a aussi escrit, qu'en cest equippage elles celebroyent au Palais royal de Numa vn sacrifice auec le Pontife.* Les chansons au reste des Saliens, lesquelles Ciceron dit que les ieunes enfans de bonne maison portans encore la pretexte auoyent de coustume d'apprendre par cueur, comme vne solemnelle & legitime formule, s'appelloyent, ce dit le mesme Festus, AXAMENTA, *quæ à Saliis Sacerdotibus componebantur in vniuersos homines: nam in Deos singulos versus facti, à nominibus eorum appellabantur, vt Ianualij, Iunonij, Mineruij: Axare enim significat nominare.* Celuy qui leur presidoit ainsi qu'vn Doyen à vn Chapitre de Chanoines, estoit appellé le maistre; & tous les douze ensemble, le College des Saliens; lesquels estoyent esleuz de luy quãd les places venoyent à vacquer, & non par les voix & suffrages du peuple. De ce maistre parle ainsi Valere, liure & chapit. premiers: *On ne doit point defrauder Furius Bibaculus de la loüange meritee de son cœur pie & religieux; lequel estant preteur, & ses six licteurs marchans deuant luy, ne refusa de porter les boucliers ancylies, suyuant le commandement à luy fait par son pere lors maistre du college des Saliens, encore qu'il se peust exempter de cette coruee par le moyen du magistrat qu'il auoit. Car nostre ville a tousiours estimé toutes choses deuoir estre postposees à la religion; voire par ceux-là mesmes qui estoyẽt constituez en la souueraine authorité & puissance.* Festus l'appelle *Præsul*, le superieur: *Redamptruare dicitur in Saliorum exultationibus, cum Præsul amptruauit, quod est motus edidit; & referuntur inuicem iidem motus.* Axamenta.

A QVELS PRODIGES *de fouldres, &c.* ET POVR *en tirer vne vraye notice, il dedia vn autel à Iuppiter Elicien.* C'est chose assez cogneuë par toutes les anciennes poësies que la fouldre est attribuee à Iuppiter, laquelle Vulcain luy forge auec ses cyclopes: mais cette fiction non plus que les autres n'est pas du tout destituee de quelque raison naturelle; parce que toutes les fouldres s'engendrent du chauld qui est Iuppiter, en l'humide qui est Iunon, assauoir le feu & l'air: car quand le chauld espandu à trauers iceluy vient à y estre refroidy par les vents, se sentãt lors eguillonner par le pouuoir d'vne nature à luy contraire, il se resserre en vn peloton pour mieux resister à ce froid, qui à l'aide des vents le presse encore plus viuement: & le chauld à l'encontre se contraint de plus fort en plus fort; iusques à ce que se sentant poursuyuy à l'extremité, il s'esclatte de toute sa force; & fendant aisément l'air espaiz qui est alentour, se fait faire voye auec vne tres-grãde impetuosité & furie de bruict & inflammation. Cõme dõques la supreme region de l'air d'où part cette impressiõ ainsi violente, soit referee à Iuppiter, l'antiquité de tout temps luy a attribué les fouldres, esclairs, & tonnerres: & voyoit-on communément ses statues tenans la fouldre en la main, comme en la colonne 683. Pline liure 2. chapitre 20. de l'opinion des Mathematiciens, allegue que les fouldres ne sont autre chose, sinon les feuz qui tombent en bas, ainsi que les scintilles d'vn tison allumé, aueeques des petillemens, des trois planetes

Fueil. 18. lig. 7.

Les causes, & la maniere de l'engendremẽt de la fouldre.

planetes superieures, Mars, Iuppiter, & Saturne; & principalement de celle du milieu: *Ideóque dictum Iouem fulmina iaculari.* Les Egyptiens en leurs hieroglyphiques interpretoyẽt la fouldre pour vne puissance à laquelle rien ne peut resister: & outre plus pour vne renommee qui s'espand soudain au long & au large; parce qu'il n'y a riẽ qui esblouïsse plus la veuë que l'esclair; qui frappe plus rudement à l'oreille que le tonnerre; ny de plus grande violence & effort qu'vn coup de fouldre. Au moyen dequoy non sans cause tout celà estoit attribué au plus grãd des Dieux, dont les effects surpassent tous ceux des autres; & se font veoir, ouyr, & sentir par dessus eux. Celà fut cause qu'Apelles peignit Alexandre au temple de Diane en Ephese, pour la somme de douze mille escutz, tenant la fouldre en la main, dont les doigts sembloyent estre de plein relief, & la fouldre se forietter hors du tableau, ce dit Pline, liure 35. chap. 10. tant pour le flatter, parce qu'il vouloit estre tenu pour le fils de Iuppiter; que pour denoter la grandeur de son pouuoir, & de sa renommee; & la celerité de ses exploits d'armes, qui, comme vn tourbillon auoyẽt en si peu de temps parcouru toute l'Asie & l'Afrique, auec vne bonne portion de l'Europe: Ioint que sa mere Olympias quand elle le conceut songea, qu'à vn grand esclat de tonnerre la fouldre auoit penetré en son ventre; & que soudain tout seroit reüssi à vne grosse flamme qui auroit embrasé tout le mõde. Trop plus insolent que luy en celà fut Clearque tyran d'Heraclee, qui si petit compagnon, comme seigneur d'vne simple ville qu'il occupoit par violence, osa bien neaumoins porter en sa deuise vne fouldre, & nommer l'vn de ses enfans le tõnerre. Puis donques que Iuppiter a la superintendence des fouldres, & qu'elles dependent de son arbitre & disposition, il n'est pas à croire, cuidoyent les Ethniques, qu'elles soyent enuoyees icy bas temerairement, ny en vain; de maniere que ceux qui en estoyent frappez, furent par les constitutions de Numa priuez du droict des obseques & funerailles, comme nous auons dit en la colonne 1064. apres Festus: SEI. HOMINEM. FVLMIN. IOBIS. OCCISIT. NE. SVPRA. GENVA. TOLLITO. Plus, HOMO. SEI. FVLMINE. OCCISVS. ESIT. EI. IVSTA. NVLLA. FIERI. OPORTETO. Et Pline liure 2. chap. 56. *Hominem ita exanimatum cremari fas non est, condi terra religio tradidit:* comme estans punis de la main propre du Dieu souuerain, pour quelque enorme forfaitture secrette; parquoy on les couuroit seulement de terre au lieu propre où ils auoyent esté accueillis de la flamme, sans les transporter autre part, cõme le tesmoigne Artemidore: οὐ γὰρ οἱ κεραυνωθέντες μετατίθενται, ἀλλ' ὅπου ἂν ὑπὸ τοῦ πυρὸς καταληφθῶσιν, ἐνταῦθα θάπτονται. Celà se souloit faire par les Augures, suyuant le dire de Seneque, au premier liure de la Clemence, *Ecquis regum erit tutus, cuius non membra Aruspices colligant?* Les oiseaux & les chiens au reste, les loups & autres bestes rauissantes s'abstiennent d'en mãger, mais c'est pour l'odeur du soulphre que la fouldre y a imprimee, (Pline liure 35. chapitre 15.) comme tesmoigne Plutarque au 4. liure des Symposiaques, question 2. si qu'ils demeurent long temps sur terre sans se corrompre ny gaster, parce que le soulphre empesche la corruption: dont l'experience nous a monstré, que pour preseruer les nauires de ces petits vers que les Italiens appellent *Broma*, il n'y a rien si propre que de les spalmer & enduire de soulphre meslé auec de la poix. Il n'estoit pas aussi loisible de sacrifier du vin d'vne vigne qui eust esté touchee de la fouldre: & les lieux pareillement fouldroyez estoyent tenus pour contaminez & infaustes iusques à ce qu'ils eussent esté expiez; ce qu'ils procuroyẽt fort soigneusemẽt; & souloyent mettre au dessus du lieu, où la fouldre apres auoir ioüé ses ieuz s'enfonçoit finablement en la terre, qui n'est iamais plus profond que de cinq pieds, selon Pline, liure 2. chapitre 57. vn autel, comme dit Denis Halicarn. & Artemidore en ses interpretations des songes; ὁ κεραυνὸς τὰ ἄσημα τῶν χωρίων ἐπίσημα ποιεῖ διὰ τοὺς ἐνιδρυμένους βωμοὺς, καὶ τὰς ἐν αὐτοῖς γινομένας θυσίας: *La fouldre rend les lieux incogneuz celebres, à cause des autels qu'on y dresse, & des sacrifices qui s'y font.* Dont Pline liure 15. chapitre 18. auroit pour cette occasion appellé sacré le figuier du Comice; *Colitur ficus arbor in foro ipso ac Comitio Romæ nata, sacra fulguribus ibi conditis.* Nous en auons touché cy-deuant quelque chose en la colonne 679. Maximus Tyrius allegue cette opinion d'estimer pour choses sacrees, celles qui auroyent esté touchees de la fouldre, estre prouenuë de ce que Mezraim fils de Cham ayant apris de son pere l'art de Magie, fit quelques espreuues miraculeuses, dont il vouloit estre estimé comme Dieu; mais qu'il fut fouldroyé: Et là dessus le vulgaire estimant qu'il eust esté rauy au ciel, luy donna le nom de Zoroastre, comme qui diroit *viue estoile*, dont du depuis tout ce qui estoit touché de la fouldre vint à estre reputé pour sainct. Les arbres aussi qui estoyent fouldroyez souloyent estre purifiez par certains hommes qu'on loüoit expres, appellez *Strufertarij*, comme met Festus; de certaine maniere de fouaces dittes STRVES & FERCTVM; *Quod crebrius* (ce dit-il) *ad sacra ferebatur, nec sine strue, altero genere cibi; quæ qui adferebant Strufectarij appellabantur.* Isidore les appelle de là *Fertores*, De cette purification fait foy la table de bronze antique que M. le conseillier du Puis, homme de tres-rare erudition & doctrine, a n'y a pas long temps recouuree de Rome, grauee en la sorte: IIII. ID. DEC. FRATRES. ARVAL. IN. LVCO. DEÆ. DIÆ. VIA. CAMPANA. APVD. LAP. V. CONVENER. PER. C. PORC. PRISCVM. MAG. ET.

Interpretation du pourtraict d'Alexandre peint par Apelles.

Insolence de Clearque.

IBI. IMMOLAV. QVOD. AB. ICTV. FVLMINIS. ARBORES. LVCI. SACRI. D.D. ATTACTÆ. ARDVERINT. EARV'MQ. ADOLEFACTARVM. ET. COINQVENDARVM. ET. IN. EO. LVCO. SACRO. ALIÆ. SINT. REPOSITÆ. Ce qui signifie, car celà est d'importance pour ce propos: *Le 10. iour de Decembre les confreres Arvaux s'assemblerent au bosquet de Iunon sur le grand chemin de la Campanie, à cinq mille de Rome, par ordonnance de C. Porcius Priscus Doyen du Chapitre; & là sacrifierent, pour raison que quelques arbres du sacré bosquet dedié à la Deesse dessusditte ayans esté frappez de la fouldre estoyent bruslez; au lieu desquels enflambez ainsi & contaminez, on en remit d'autres.* Toutes vaines superstitions du Paganisme procedantes des aueuglemens & brouillas de leurs incredulitez, qui les rendoyent semblables à de pauures bestes sauuages crainctiues, lesquelles au moindre bruict d'vne fueille qui se remue tressaillent de peur & d'effroy, estimans d'estre desia attrapees de leurs contraires icy bas. Aussi a tresbien sceu dire Pline à ce propos, liure 2. ch. 45. *Hæc omnia esse fortuita.* Et Aristophane és nuës; qu'aussi tost Iuppiter frappera son propre temple qu'vn berlan, bordeau ou tauerne; & vn homme loyal qu'vn pariure. Item Seneque au lieu cy-dessus allegué: *Quod si dij placabiles, delicta potentium non statim fulminibus persequuntur.* Que si par fois il y a quelque chose en celà de la prouidence & iustice diuine meslee parmy, on peut entre les autres exemples à bon droict en alleguer vn q interuint l'an 1154. pres de Chaumont en Bassigny, moy estant lors en ces quartiers-là auecques feu monseigneur le Duc de Niuernois gouuerneur du païs; de quattre sergens, qui és feries de la Pentecoste festans mis en campagne pour aller en quelques villages faire peur aux pauures gens, & les rançonner, furét accueillis d'vn orage qui les fit renger dessoubs vn noyer, où ils furent tous tuez de la fouldre. Mais quoy que ce soit les anciens Romains les respectoyent fort, suyuant les traditions des Hetrusques, qui estimoyent (Pline chapit. 54.) y auoir neuf Dieux qui les enuoyoyent icy bas; & qu'il y en auoit douze sortes, dont les Romains n'en obseruerét que deux; celles du iour attribuees à Iuppiter; & de la nuict, à Summanus. *Dium* (dit Festus) *fulgur appellabant diurnum, quòd putabant Iouis, vt nocturnum Summani*: Ce que resume aussi sainct Augustin au 4. liu. chap. 23. ainsi que nous l'auons desia touché en la colonne 844. Il y auoit encore le *Fulgur prouorsum*, comme moyen entre le iour & la nuict, & pourtant incertain auquel des deux il estoit deu. *Prouorsum fulgur* (dit le mesme Festus) *appellatur, quod ignoratur noctu, an interdiu sit factum: itaque Ioui fulguratori, & Summano fit, quòd diurna Iouis, nocturna Summani fulgura habentur.* Seruius sur ce passage du premier de l'Eneide parlant de Minerue;

Ipsa Iouis rapidum iaculata è nubibus ignem;

met qu'il y a trois Deïtez qui ont le maniment du tonnerre, & des fouldres; Iuppiter, Vulcain, & Minerue; qui denotent les trois feuz des Egyptiens, dont nous auons parlé cy-dessus; & monstrent aucunement les trois ingrediens de la pouldre à canon; artifice vray imitateur de la nature en cest endroit, ainsi que nous auons dit cy-deuant en la colonne 1264. Les fouldres au reste estoyent diuerses, selon que met Pline liu. 2. chapitre 45. les vnes qui ne prognostiquoyent rien, comme estans enuoyees fortuitement, parquoy il les appelle brutes & vaines: & les autres venans de plus hault, qui importoyent quelque presage: *Hinc bruta Fulmina* (ce dit-il) *& vana, vt quæ nulla veniant ratione naturæ. Iis percuti montes; iis maria, omnésque alios irritos ictus. Illa verò fatidica ex alto, statisque de causis; & ex suis venire syderibus.* Festus en met quattre sortes: celles en premier lieu qui par leur redoublement adioüoyent la signifiance des precedentes. ADTESTATA *dicebantur fulgura quæ iterato fiebant, videlicet significationem priorum adtestantia.* D'autres au cõtraire peremptoires des premieres, & qui en abolissoyent le presage estans expiees, ou l'effaçoyent par vne plus forte: *Peremptalia fulgura quæ superiora vi sua perimāt duobus modis; prioribus tollẽdis, aut maiore manubia*, car, comme il a dit au parauant, *il y a trois sortes de Manubies*, (ce sont les fouldres enuoyees par Iuppiter icy bas) *les moindres qui sont gracieuses & moderees, & pour admonnester seulement les humains: Les autres bien plus impetueuses, qui viennent auec vn grād esclat de tonnerre, rompent & dissipent ce qui se rencontre au deuant, lesquelles on estime estre celles de Iuppiter, & elancees de l'ordonnance du conseil diuin. Les troisiesmes encore plus fortes & espouuentables, qui viennent accompagnees de feu & flamme. Et combien qu'il n'y ait point de fouldres sans quelque feu, celles-cy neaumoins ont celà de particulier, qu'elles bruslent & embrasent; ou noircissent d'vne suye noire & espoisse.* Seneque conformement à ce propos, au 2. liure des Questions naturelles: *La premiere espece des fouldres depend d'vn seul Iuppiter, qui nous admonneste par là: La seconde de l'ordonnance des Dieux Consentes, qui profite, non impuniment toutesfois: la troisiesme est de l'ordonnance des Dieux d'enhault, pernicieuse en toutes sortes.* Il y auoit outre-plus les fouldres postulaires qui requeroyent quelque deuoir des vœuz & sacrifices non accomplis: *Postularia fulgura, quæ votorum aut sacrificiorum spretam religionem designant*: & les Pestiferes qui annonçoyent quelque insigne calamité, mort ou ruine. Cecinna en a escrit plus au long; & Pline au chapitre 53. *Il y a plusieurs sortes de fouldres: les seches ne bruslent pas, mais rompent & dissipent tant seulement: Les humides ne bruslent nomplus, ains noircissent: La troisiesme espece est de celles qu'on appelle claires & resplendissantes, d'vne merueilleuse nature, car les muids remplis iusqu'à l'œil s'en mettent tout à sec, sans que le vaisseau s'en sente, ny qu'elles y laissent marque*

Bruta fulmina. Adtestata. Peremptalia. Manubiæ fulgurum. Postularia. Pestifera.

marque quelconque de lesion. L'or & l'argent se fondët dedans le cuir où ils sont ensachez, sans que la cire de leur seellé en soit alteree. Marcie en son temps la premiere des dames Romaines estant grosse, la fouldre luy tua sa creature dans le ventre; & elle sans en auoir receu aucunmal, ne laissa de viure.

OR LES FOVLDRES, & ce qui en depend estans tenuës pour vn reformidable presage enuers les Romains, & Iuppiter estimé le superintendant administrateur d'icelles, dont il est communément par les Grecs appellé κεραύνιος *fouldroyant*; & par les Latins aussi à leur imitation & exemple; Horace liure & ode 3.

Nec fulminantis magna Iouis manus.

Plus ἀργικέραυνος en Orphee & Pindare, *resplendissant de fouldres & esclairs*: ἐγχεικέραυνος, *equippé de fouldre au lieu d'une lãce*: τερψικέραυνος, *se plaisant en la fouldre*: ἐρίγδουπος, *resonnant au long & au large*, & βρονταῖος Ζεὺς en Orphee, *Iuppiter tonnant*, Virgile apres Næuius:

Panditur interea domus altitonantis olympi.

Et Horace en la 5. ode du 3. des carmes,

Cœlo tonantem credidimus Iouem:

Soubs lequel tiltre luy fut basty vn temple par Auguste dans le Capitole, dont nous auons parlé en la colonne 68. auec plusieurs autres tels epithetes. Les fouldres donques estans en tresgrand horreur & espouuentemẽt aux ROMAINS, qui les interpretoyent à quelque dangereux & sinistre presage, esbranlez à celà par les superstitions des THOSCANS leurs proches voisins; Numa Prince prudent & aduisé, pour les rasseurer aucunement de ce doubte, & les retenir neaumoins par vn mesme moyen soubs vne bride de religion, va feindre d'en auoir secrettemẽt conferé auec Egerie, qui luy auroit enseigné les moyens d'en cheuir auec Iuppiter; & rappaiser ses fouldroyemẽs toutes les fois qu'il seroit besoin: laquelle fable est traictee bien au long par Ouide au 3. des Fastes:

Cui dea, ne nimium terrere, piabile fulmen
Est ait, & saeui flectitur ira Iouis, &c.

Et Plutarque en la vie dudit Numa: le tout tiré de Valerius Antias, lequel au second liure de ses histoires en dit cecy, selon que tesmoigne Arnobe au 5. contre les Gentils. NVMA *desirant singulierement de sçauoir le moyen d'expier les fouldres, suyuãt l'instruction que luy en donna la Nymphe Egerie, attiltre douze ieunes adolescens vierges encore, auec force liens & cordages, pres vne fontaine au mont Auentin, en vne cauerne où Faunus & Picus auoyent souuent accoustumé de venir boire, & se rafreschir, afin de les y surprendre d'aguet en sursault. Et pour venir plus aisemẽt à ses atteintes, il laissa vn bon nõbre de tasses & de bouteilles pleines de vin, de moust, & de miel sur le bord; là où estans arriuez pour estancher leur soif, ils furent soudain espris de la fragrante odeur de ce nouueau breuuage, si qu'ils en voulurẽt taster; & y trouuerent vn tel goust, que quittans leur portion accoustumee, ils se chargerent de telle sorte de cette-cy qu'ils s'endormirent sur la place, où les autres les lierent & garrotterent tout à leur aise. Et là dessus s'estans transformez en plusieurs façons pour cuider eschapper, & se desfaire de leurs mains; quand ils apperceurent que celà ne leur profitoit de rien, ils retournerent en leur premiere figure, requerans Numa de les deslier, ce qu'il ne voulut, que premier ils ne luy eussent apris par quels sacrifices & ceremonies il pourroit attirer Iuppiter du ciel en la terre; comme ils firent à la parfin. Au moyen dequoy Numa luy ayant fait vn sacrifice là-mesme sur le mont Auentin, le Dieu inuoqué descendit à luy: & estant enquis des moyens de le rappaiser, & expier ses fouldres & tonnerres, il faut* (respond-il) *que ce soit auec vne teste d'oignon, ou ciboulle: adiouxte Numa: humaine, replique Iuppiter; cheueleure, ce dit Numa: d'vne chose animee & viuante conteste encore Iuppiter; voire dit Numa, de Sardelles. Surquoy Iuppiter s'escria tout hault, Tu m'as par tes subtilitez deceu, ô Numa; car certes i'auois arresté d'expier les fouldres auec vne teste d'homme: mais soit fait comme tu l'as dit.* Et de la vint du depuis la purification contre les fouldres & tõnerres auec des oignõs, des cheueux, & Sardelles, dont il seroit bien malaisé de rendre raison: & le surnom quant & quant d'ELICIEN à Iuppiter; que Plutarque veut tirer de ce mot ἱλέω, qui signifie *raddoulcir, mitiguer*: & Hesychius met qu'en Chypre ce Dieu estoit adoré soubs le surnom de ἐλήτιος, qui s'approche aucunement d'Elicius attiré; car par vn θ au lieu du τ il signifieroit plus-tost fauorable & propice. Au surplus de ce moyen d'inuoquer ou attirer les DEMONS, d'autant que ce Iuppiter-là presidant aux fouldres en deuoit estre quelqu'vn sans doubte, Numa en laissa ie ne sçay quel enseignemẽt dans ses liures, comme le tesmoigne assez l'espreuue qu'en voulut faire son successeur Tullus Hostilius à sa ruine: Pline liu. 2. chapitre 55. *Il se trouue dans les annales, que par certaines ceremonies & imprecations on peut contraindre les fouldres de tomber icy bas, ou les impetrer de bonne vogle. Et est vn bruict ancien, qu'elle fut autre fois impetree en la Thoscane par les Volsiniës, à cause d'vn monstre appellé Olta, qui auoit desolé leur ville & leur territoire: Auoir encore esté euoquee par leur Roy Porsena; & au parauant luy plusieurs fois par Numa, comme l'a escrit L. Piso autheur approuué, au premier liure de ses annales: ce que Tullus Hostilius ayãt voulu imiter, mais mal à propos & indeuemẽt, en auroit esté mis à mort.* Parquoy au 28. liu. chapit. 2. il tient cette euocation pour vne des plus malaisees superstitions. *Difficilimúmque ex his etiam fulmina elici.* Et de fait, encore que les demons soyẽt par fois contraints de venir aux inuocatiõs de ceux qui les pressent, il y a neaumoins du danger; & leur iouënt le plus souuent quelque mauuais tour; s'irritans d'estre importunez hors de l'ordre & maniere requise: car ils ne viennent pas gueres volontiers de leur bon gré, ains par force, tout ainsi q̃ les couleuures aux paroles de ceux qui les charment: au moins les bons selon que dit Iamblique; car ce sont les mauuais & pernicieux qui se presentent soubs l'apparẽce des bons, es-

quels ils se transforment;& viennent braues & superbes,promettans des choses outre leur pouuoir: parquoy il se faut bien donner de garde de s'y mescompter tant soit peu des ceremonies requises. Or de tenir du tout celà pour fable il n'y auroit point d'apparence, attendu les loix expresses & rigoureuses faittes cõtre ceux qui se meslẽt de telles choses;dont Eusebe en sa preparation euangelique en ameine tout plein d'exemples de Porphyre au liure des responses; comme en parlant d'Hecaté:

Pressee de tes cris ie suis icy venuë.

Et l'ayant quelqu'vn interrogee:

Du ciel pourquoy es tu Hecaté descenduë?

Elle respond en cette sorte:

Par prieres contraints sont les Dieux de venir
Icy bas deuers nous annoncer l'aduenir.

Item d'Apollon en vne autre responsе:

Le rayon de Phœbus par les charmes dompté,
Sans bruict glissa d'enhault par l'air serain porté;
Inspirant dans les cœurs vne haleine bruyante;
Et se meslant ainsi dans vne ame innocente
Habile à receuoir sa saincte Deité,
Par vn gozier mortel a ses voix enfanté.

Fueil. 18. lig. 32. Il y avoit *vn petit boscage où Numa se retiroit pour conferer auec sa femme Egerie.* Quelquesvns estiment que ce lieu secret fust vers la porte Capene,auiourd'huy de sainct Sebastian;& entre autres Iuuenal en la 3. satyre; où il se plainct que mesmes les lieux saincts estoyent donnez à ferme;

Où de nuict autrefois Numa venoit trouuer
S'amie,maintenant le temple & le boccage
De la saincte fontaine aux Iuifs on voit louër;
Lesq̃ls n'õt qu'vn coffin,& du foin pour mesnage:
Tout arbre rend tribut au peuple,& la forest
Mendie,n'ayant plus des Camenes l'acquest.

Mais Lactance liure premier chap. 22. le met au delà d'Albane,à la Riccia, dicte anciennement *Aricia*, sur la voye Appienne;en ces termes: *Il y auoit vne cauerne fort obscure & ombragee d'arbres en la forest d'Aricie, d'où sourdoit vne fontaine & petit ruisseau d'eau viue: & là Numa se souloit retirer par fois luy tout seul sans aucuns tesmoins, afin de pouuoir puis-apres mieux mentir à son aise; & donner à entendre au peuple Romain que les ceremonies par luy establies venoyent de la reuelation de la Deesse sa femme, & pourtant estoyent les plus agreables aux Dieux. Mais en abusant les autres de cette sorte,la fraude ne se peut cacher à la longue; car long temps apres furent trouuez deux coffres de pierre soubs le Ianicule, en l'vn desquels, qui estoit vuide, auoit esté mis son corps; & en l'autre sept volumes du droict pontifical en langue Latine, & pareil nombre de ses plus secrets mysteres & Theologie en Grec; par lesquels il abolissoit non seulement ses ceremonies, mais toutes autres religions encore:parquoy ils furẽt bruslez de l'ordonnãce du Senat.* Enquoy il a ensuyuy Ouide au 3. des Fastes:

Nympha mone nemori stagnóque adoperta Dianæ;
Nympha Numæ coniux ad tua festa veni.
Vallis Aricinæ sylua præcinctus opaca
Est locus antiqua religione sacer.

Mais là dessus il faut reprendre la chose de plus hault:assauoir qu'Orestes estant arriué en Scythie au tẽple de Diane Tauriq̃ où les estrãgers q̃ y abordoyent estoyẽ t immolez, Iphigenie qui en auoit lors la charge l'ayãt recogneu pour son frere, cõme racompte Lucian en son Toxaris, ils se desroberẽt secrettement apres auoir occis le roy Thoas,& s'en vindrent en Italie auec l'effigie de la Deesse,à qui ils dresserẽt vn temple en cette forest d'Aricie, qui fut appellé *Artemisium*, ou *Dianium*; là où l'on immoloit des esclaues; & failloit que le ministre qui auoit aussi le nom de Roy, fust quelque vagabond fugitif; lequel si quelque autre plus puissant suruenoit, & qui le peust en aucune sorte, ou d'emblee, ou par son effort mettre à mort,il estoit constitué en sa place: Qui est ce qui suit puis-apres dans le mesme Poëte:

Regna tenent fortes manibus pedibúsque fugaces,
Et perit exemplo postmodo quisque suo.

Et Martial au 9.

Qua triuiæ nemorosa petit dum regna viator.

Et Suetone en Caligule 35. *Nemorensi regi quòd multos iam annos potiretur sacerdotio, validiorem aduersarium subornauit.* Mais voicy ce qu'en dit plus à plain Strabon. *Il y a vne coustume fort barbare & cruelle en ce temple, venuë autrefois de Scythie: car vn esclaue fugitif s'addressant celle part,qui peut le premier immoler la victime,est fait le Prestre de la Deesse;qui se tient muny continuellement d'vne bonne espee trenchante, laquelle il tient tousiours au poing; & l'œil au guet de costé & d'autre pour se tenir bien sur ses gardes, à ce qu'on ne luy iouë le mesme tour qu'il a fait aux autres. Ce temple est tout enuironné d'vne forest, auec vn lac tout ioignant qui represente la mer de Scythie; & des haultes crouppes de montagnes autour d'iceluy,dont l'vne surpasse les autres. En la vallee qui n'a que deux mille pas de circuit est le temple,& le lac,qui s'abbreuue de l'eau des fontaines qu'on voit couller, & se rendre dedans:* Seruius sur ce passage du 7. de l'Eneide;

Pinguis vbi & placabilis ara Dianæ;

dit que par succession de temps les Romains ayans abhorré cette cruelle superstition,encore que ce ne fussent que des esclaues qu'on y immoloit,la Diane de leur consentement fut transportee à Lacedemone, là où se maintint lõguement depuis ie ne sçay quelle ombre & image de cette coustume, en fouëttãt les ieunes enfans deuant l'autel de la Deesse, dont ils estoyent appellez βωμονῖκαι, car ils contendoyent à l'enuy qui pourroit le plus endurer de coups de fouët sans se rendre, ny monstrer aucun sentiment de douleur. Et sur le 6. il met à propos du rameau d'or, qu'en ce temple de la forest d'Aricie il y auoit vn arbre, duquel il n'estoit pas loisible à personne d'arracher seulemẽt vn syon, horsinis aux fugitifs esclaues; desquels qui pouuoit arriuer à en obtenir quelque branche, le pas luy estoit lors de là ouuert à combattre corps à corps auec le ministre; le sacerdoce demeurãt à celuy qui auoit Le rameau d'or.

qui auoit la victoire. Pausanias és Corinthiaques racompte, que Hippolyte ayant esté restitué en vie par Esculape, s'en vint à Aricie en Italie, où il consacra vn bois à Diane; où du temps mesme d'iceluy Pausanias, qui fut soubs l'Empereur Adrian, se faisoyent encore des combats en duel, mais d'esclaues tant seulement qui se fussent desrobbez de leurs maistres, dont le vainqueur demeuroit ministre de la Deesse. Mais à quel propos tout cecy dira quelqu'vn? Pource qu'Ouide au 3. des Fastes cy-dessus allegué, ioint le fait de cette Egerie auec le temple dessusdit de Diane, & la fable d'iceluy Hippolyte en ce lieu d'Aricie, comme nous l'auons desia touché cy-deuant en la colonne 1065. du 15. de la Metamorphose, où l'on voit assez que ce n'estoit qu'vne fontaine, en laquelle Numa exerçoit son hidromantie; ou bien dans le lac dessusdit, duquel à my-chemin d'Albane & d'Aricie sort la riuiere de Numique, qui se va rendre en la mer pres Ardee. Aupres de ce lac que Seruius dit auoir esté appellé le mirouër de Diane, à propos de cette hidromantie, est vne petite ville qui s'appelle encore pour le iourd'huy *Cinthiano*, de Cinthia, l'vn des noms de cette Deesse. Anciennement il y eut sur ce lac vn tres-beau Palais basty dessus deux grand's barques; que les vns attribuent à Tibere, & les autres à Titus. Quoy que ce soit le Cardinal Prospero Colonna, il y peut auoir quelques six ou sept vingts ans, ayant esté aduerty par vn ingenieux appellé Leon Albert, duquel nous auons les œuures d'Architecture, comme il s'estoit enfoncé par l'iniure du temps dedans l'eau, & des moyens qu'il y pourroit auoir de le retirer au dessus, fit venir de tres-exquis plongeurs de Gennes, qui y attacherent des crocs & des chables: Mais la prise faillit, & ne s'en amena sinon vn gros canton de l'vne des barques, par où l'on peut cognoistre de quelle estoffe & artifice elles estoyent composees. En premier lieu toutes les tables estoyent de larix, qui ne se corrompt ny à l'air, ny à l'eau, & ne peut nomplus conceuoir le feu, sinon à l'aide d'autre bois qui brusle aisément; espoisses au reste de trois bons doigts, & enduittes par le dehors d'vne maniere d'emplastreure, ou de colle de rouille de fer; & par dessus reuestues de lames de plomb, clouëes auec de grosses cheuilles d'airain longues d'vn pied & demy: Ce qui estoit pour le defendre par le dehors des offenses des eaux, tant de celles du lac que du ciel. Par le dedans elles estoyent semblablement crespies de fine argille à l'espoisseur d'vn bon poulce: & par dessus autant de fer surfondu auec artifice, qui y faisoit vne grosse crouste, sur laquelle estoit encore apposee vne autre couche d'argille, qui se venoit à retenir & adherer si ferme auec le lict de fer qui estoit entre-deux, qu'il n'y a ciment qui s'y peust accomparer: car il sembloit que tous ces deux materiaux ne fussent qu'vne mesme chose, expressement appliquez là pour defendre du feu. Au fonds du lac se trouuerent encore tout plein de tuyaux de plomb, longs chacun de trois pieds; qu'on estime auoir autre fois seruy pour amener l'eau d'vne fontaine non gueres distante de là, au Palais basty sur ces barques au milieu du lac. L'an 1550. estant à Rome, ie fus plusieurs fois à Albane, & à ce lac, pour veoir les merueilles qui s'en racomptoyent; & mesmement d'vn Flamend habitué là il y auoit plus de dix ans; lequel tous les iours ouurables s'alloit plonger au fonds du lac, où il demeuroit à charpentailler quelques fois plus de trois grosses heures, sans reuenir dessus l'eau pour reprendre haleine; & en rapportoit souuent tout plein de belles choses; comme des pieces de Cypres & de Cedres, qu'il vendoit aux faiseurs de luts; force pieces desmaux, & petites figurines de bronze auec des medailles; de la Damasquineure aussi, & marquetterie exquises: Somme qu'il viuoit de ce labeur & exercice. Ie ne dis rien en cest endroit que maintes personnes ne puissent encore tesmoigner; chose trop merueilleuse, voire comme incroyable: enquoy, comme aucuns estiment, il s'aidoit de quelques esponges embeuës d'huille: selon d'autres, qu'il auoit là bas certains conduits & souspiraulx, dont il venoit quelque peu d'air. MAIS il est temps desormais de retourner à nostre propos. Sainct Augustin au 7. de la cite de Dieu, chapitre dernier, interprete toute cette alliance & communication de Numa auec la Nymphe Egerie, à vne hydromantie, c'est à dire diuination par l'eau, prenant la Nymphe pour de l'eau, comme il y a quelque affinité; en laquelle par ses charmes & sortileges il vit à l'œil tout plein de choses, & en fut d'abondant instruict par les demons, qui luy reuelerent tout ce qui fut depuis trouué dans ses liures. Psellus vers la fin de son traicté des demons, met à ce propos; qu'il y auoit vne maniere de deuinement fort vsité des Assyriens, laquelle se fait moyennant vn bassin plein d'eau, & a vne fort grande conuenance auec les demons plus materiels; qui vont rampans & se traisnans au fonds de l'eau dans ces bassins, non de differēte nature des autres eaux selon sa substance, sinon d'autant qu'elle a acquis de vertu particuliere propre à cette superstition, par les charmes qu'vn profere dessus, qui y attirent le demon. A son arriuee & introduction en icelle, l'eau se meut, & semble auoir quelque respiration, iettāt auec ce vn son, mais debile & confus; & dōt on ne peut tirer aucun sens bien distinct, afin de laisser incertains & suspens ceux qui font cette experiēce, & qu'ils ne puissent arguer le demon de menterie & faulseté: ains que de quelque sorte que les choses succedent, ils croyent qu'il

Le mirouër de Diane.

Palais edifié sur vn lac.

le leur a ainsi annoncé; ny plus ny moins qu'és ambiguitez des oracles. Apulee en la defense de la magie allegue Varron auoir escrit, qu'en la ville de Tralles auroit esté fait vn experiment d'hidromantie pour cognoistre l'euenement de la guerre Mithridatique, & qu'vn ieune enfant auroit veu dedans l'eau la representation de Mercure, qui par huict vingts vers annonça tout le succes que cest affaire eut du depuis. Ainsi toutes les traditions de Numa procederent de la magie, & de la contractation qu'il auoit auec les demons; mesmes les aquatiques, qui sont apres les terrestres les plus prochains de la matiere, par ce que ces deux elemens sont les plus grossiers, & chaque element a ses demons à luy propres & particuliers, dont leur corps fut principalement composé en la creation primitiue, selon Apulee, & quelques autres; mais fort rare, simple & subtil, à guise de quelque vapeur ou fumee, plus espoisse aux vns, & plus clere & liquide aux autres : A raison duquel corps ils craignent les espees desgainees, & autres tels glaiues & ferrements qui peuuent faire solution de continuité. Aucuns veulent qu'ils n'ayent point autrement de corps reel subsistant, mais que par leur forte fantasie & apprehension, ils s'en forment de tels qu'ils veulent alentour d'eux, esquels ils patissent aucunement: & que les terrestres & aquatiques pour estre plus pesans, & qui n'ont pas vne si forte & si viue imagination, n'en changent pas gueres souuent, ains demeurent ordinairement attachez à celuy qui leur plaist le plus : ainsi que pourroit auoir fait enuers Numa cette Nymphe Egerie, qu'aucuns veulent mettre au nombre des Muses : dequoy ne s'esloigne pas beaucoup nostre autheur, ligne 35. quand il dit; *Camœnis eum lucum sacrauit, quod earum sibi consilia cum coniuge sua Aegeria essent.* Car encore que les demons ne soyent point distinguez de sexe de masle & femelle, à cause de la simplicité de leur composition & substance, neaumoins ceux qui dependent plus de l'eau, qui est vn element mol, froid, & humide, toutes qualitez conuenantes au feminin sexe, apparoissent plus communement en forme de femmes; ainsi que les terrestres qui conuersent és lieux arides pour estre de nature plus seche, en celle d'hommes, qui approchent plus de ce temperament.

Or les Platoniciens leur assignent en general cinq differences, de trois desquelles il conuiennent auecques les hommes, assauoir d'estre animaux, d'estre subiects aux passions d'esprit, & auoir le discours de raison : la quatriesme leur est peculiere, d'auoir vn corps beaucoup moins espaiz que les nuees, ains plus subtil beaucoup, sans aucune terrestre solidité; parquoy nostre œil ne les peut discerner sinon autant qu'il leur vient à gré, ou que la diuinité le permet: & la cinquiesme leur est commune auec les Dieux, d'estre immortels; là où Hesiode fait les Nymphes mortelles, bien qu'apres de tres-longues reuolutions de siecles, suyuant que l'allegue Plutarque en la cessation des oracles; ainsi que nous l'auons plus à plain touché sur Philostrate au tableau des Amours. Et pour autant que Tite Liue, Ouide, & autres nomment ordinairement ceste Egerie femme & espouse de Numa, il m'a semblé n'estre point impertinent d'amener icy certaines choses non vulgaires, qui se trouuent à ce propos auoir esté touchees par des autheurs non à mespriser; qui pourroyent auoir esté meuz d'en discourir en la sorte par vne consideration de philosophie, qu'on ne peut passer d'vn extreme ou contraire à l'autre, sinon par vne moyenne disposition: au moyen dequoy entre l'homme qui est mortel, & a corps corruptible; & le demon qui n'en a point, & est immortel, ils ont estimé qu'il y doiue auoir vne tierce nature, comme moyenne entre ces deux-cy, qui aye vn corps aussi bien que l'homme, mais sans comparaison plus rare & subtil, & presque spirituel; & qui nonobstant que subiecte à la mort & dissolution, soit neaumoins d'assez plus longue vie & duree; & qui se va peu à peu esuanouïssant comme vn nuage aux raiz du soleil. Ainsi donques que le demon est moyen entre les hommes & les Dieux qui habitent au ciel, les hommes en la terre, & les demons en l'air; en semblable ces creatures le seront subalternatiuement entre les demons & les hommes. Ce qui se practique mesme sensiblement, & se voit par experience és substances metalliques; ou entre les esprits dont le metal est composé (l'argent vif, assauoir, & le soulphre) & le corps metallique, il y a vne moyenne disposition qui participe de l'vn & de l'autre, que les Chimiques appellent *Corpus spirituale fixum*; moyen en l'œuure de nature de la generation du metal; & en celuy de l'art, de toutes les transmutations qu'on en cherche. Mais en tout cecy ie ne pretends rien approuuer, ny introduire du mien; ains de reciter cruement ce que i'en ay leu en quelques traictez; & remettre au reste le tout à la censure de l'Eglise; qui ne reiette pas entierement ce qui se dit des incubes, & succubes, des fees, luictons, follets, & autres telles manieres de gens: Que si d'auenture ce n'estoyent qu'esprits simples sans chair, sans oz, les effects n'en ensuyuroyent pas tels qu'on racompte. D'auantage l'on ne tient pas du tout à fable les comptes de Merlin, ny de Melusine : ce qui me fera plus hardiment passer oultre.

Hesiode, Platon au conuiue, Plutarque en la cessation des oracles, & Apulee du demon de Socrate.

Ils dient donques, qu'il y a vne espece de creatures de forme humaine, qui toutesfois ne descendent pas du premier homme, ains ont leur creation à part, n'ayant pas leur corps composé d'vne terrestreité si grossiere, ains d'vne plus subtile substance, si qu'ils penetrent

netrent vne muraille, vne closture d'aiz espaiz, & autres telles soliditez sans se dissiper, ains gardans leur forme: & neaumoins ce n'est pas vn corps fantastique, imaginaire, ny accidentel comme celuy du demon, ains realement subsistant: laquelle race de creatures ils constituent comme vne moyenne nature entre les hommes & les demons d'vn costé; & de l'autre entre la creature raisonnable & la beste brute. Quant aux demons, à cause de leur tres-agile & prompte celerité en leurs actions, mouuemens, & gestes, & leur facile disparoissance de nostre veuë, & de noz sens quand bon leur semble; de la subtilité aussi de leur entendement & concepts, dont ils atteignent bien plus nettement que nous la cognoissance du passé, du present, & de l'aduenir; autant aumoins que la coniecture y peut paruenir. Pour le regard des bestes brutes; à cause qu'ils consistent du corps seulement, & des esprits vitaux, sans aucune ame raisonnable, dont depend l'immortalité de l'indiuidu; si d'auenture elle ne leur est extraordinairement octroyee d'vne grace particuliere du Createur, par le moyen du mariage qu'elles peuuent contracter auecques vne personne mortelle: autrement tout perist en leur mort & dissolution; & leurs corps se corrompent & anneantissent, tout ainsi que des bestes brutes, combien qu'ils soyent d'vne trop plus longue vie que nous; les vns plus, les autres moins: subiects au reste à des maladies & accidents à eux propres, dont ils ont leurs remedes particuliers; aussi bien que leurs aliments & vesture, & autres telles necessitez pour le maintenement de leur vie: dorment & veillent, ont le iour & la nuict, auecques les saisons de l'annee à leur mode, & les mutations de l'air; car ils ne sont pas du tout excluz du sentiment de la lumiere, & du cours du soleil, & des astres; nomplus que les poissons, & les animaux qui resident és concauitez de la terre, & de l'eau: auec des distinctiōs de rengs & degrez, de richesse & de pauureté, de beauté & laideur, de prudence & sottise; de preud'hommie & mauuaistié; & par consequent leur police, loix, statuts, ordonnances, & reiglemens, balanceans plus neaumoins à l'instinct naturel, ainsi que des fourmis & mouches à miel, que nompas au discours de raison. Somme qu'ils sont ie ne sçay quelle image de l'homme, ainsi que l'homme l'est de Dieu: ne recognoissans au reste autre loy que celle de nature. Leur habitation consiste de deux parties comme fait la nostre, du ciel & de la terre, selon Moyse; du hault & du bas, selon Hermes; du dessus & du dessoubs, selon Artephius. Et pource q̃ la creature raisonnable participe comme d'vn tēperament general de tous les quatre elemens, & d'vne mixtion fort egale & proportionnee; ces gens-là au rebours inclinent plus à l'vn d'iceux, comme nous auons desia dit cy-dessus des demons; mais bien plus subtils & essentiels que les nostres: si qu'on en met de quattre sortes: les terrestres appellez Gnomes ou Pygmees, certains petits bas bon-hommets, de la haulteur d'vne couldee, fort seruiables & obsequieux enuers les hommes, si d'auenture on ne les mescontente & courrouce; tels à peu pres que descrit le Roman de Huon de Bourdeaux, le Roy Oberon auec sa sequele; & cettuy d'Isaye le triste fils de Tristan de Leonnois, vn nain laid, contrefait, fils d'vne fee, appellé Tronc, donné à Marc son fils pour le seruir d'Escuyer, & y faire sa penitence, iusques au recouurement de sa beauté & forme accomplie, où il paruient finablement, auecques l'acquisition de l'ame raisonnable: car en leurs seruices & ministeres enuers les hommes, ils ont vn temps limité & prefix, auec certaines conditions, tout ainsi que noz seruiteurs & vallets; lesquelles ils ne violent iamais de leur part: mais aussi ne les leur faut-il pas enfraindre, ne leur manquer de promesse, car ils s'en vengent amerement. Toutes fables & comptes faits à plaisir, dira quelqu'vn, sans aucun fondement de doctrine, ny apparence de verité: moy aussi le croirois bien encore en la sorte, si ce n'estoit que ie voy le semblable auoir esté traicté à bon escien par des autheurs graues: & que tout celà est accompagné de plusieurs mysteres & considerations non friuoles ne trop deschirees. Ioint que ie regarde, que tout ce que nous ignorons nous le tenons pour vn mensonge, & comme s'il n'estoit du tout point: ainsi que si quelqu'vn nous mettoit en auant qu'il est non seulement possible, ains aisé de faire lire à trauers vne muraille de trois pieds d'espaiz vne escriture qui seroit de l'autre part; on iugeroit soudain que ce fust songe, ou quelque enchantement: & neaumoins celà se peut faire par la seule voye de nature, sans recourir aux esprits ny reuelation; & ce par le moyen de quelque grosse piece d'aymant, & de deux quadrans auec leurs esguilles, adiuxtez l'vn d'vne part, l'autre d'vne autre, chacun sur vn alphabet trassé sur le tiers d'vn cercle: car telle lettre que la languette de l'esguille marquera en l'vn d'iceux, conduitte par l'aymant, celuy qui est de l'autre part fera de mesme. Les Gnomes doncques ou Pygmees habitans les concauitez de la terre, dequoy ne s'esloigne pas fort ce que Philostrate en a escrit en leur tableau, sont fort soigneux des minieres des metaux, & des pierreries: si qu'ils en entassent de grands thresors que par fois ils permettent & laschent aux hommes.

La seconde maniere de ces creatures sont les Nymphes, les plus familieres & accostables de toutes les autres; de nostre stature & grandeur: mais ordinairement presque toutes au sexe femenin, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus de Psellus: parquoy elles appetent fort l'accointance des hommes, & principalement en mariage, pour auoir lignee semblable à nous;

mais elle est de peu de duree ; & ne passe pas la seconde ou tierce generation ; non tant sollicitees à celà par vn esguillonnement de luxure, que soubs vn espoir qu'en faueur & consideration de ce sainct lien, dont il n'y en a point d'autre de plus estroict, comme estant vn contract d'alliance instituee mesme par le createur, pour la deuë & legitime perpetuation de ce siecle, qu'il luy plaira leur faire grace de les annoblir & douër de l'ame raisonnable, afin de pouuoir reuiure apres leur mort corporelle. Et à cette cause auant que d'y paruenir, font secrettement quelques penitences austeres, où il ne fait pas bon de les espier ne descouurir, car ce leur est vne offense irreconciliable à iamais ; d'autant que si on les irrite, on les perd pour tousiours, auec vn trop grand interest & regret pour elles, qui ne peuuent iamais plus reuenir à vn tel party ; parquoy elles demeurent frustrees de ce à quoy elles aspirent le plus : & a vn malheur quant & quant pour leur espoux, principalement si apres leur retraicte & disparoissance il conuole en secondes nopces ; car ores que esuanouyes de sa conuersation, le mariage ne demeure pas dissouls pour celà ; ny par autre voye que par la mort. Tels comptes se font à peu pres de Melusine & de Raymondin en noz Romans : & és poësies Grecques de Venus auec Anchises ; de Peleus, Orion, Emathion, & assez d'autres. LA TROISIESME espece est des Faunes, Syluains, Ægipans, gens membrus, & d'vne force desmesuree à guise presque de geans ; farouches au reste, felons, cruels & peu accostables, voire pernicieux & nuisibles le plus souuent ; lesquels conuersent és hautes montagnes inaccessibles ; és rochers & profondes forests desuoyees ; ou autres tels lieux solitaires & escartez, principalement arides ; où ils renuersent bien souuent de gros quartiers de pierre, & des arbres ; & font assez de semblables rauages qu'on refere aux vents, & typhons. ET LA QVATRIESME est des Pyraustes ou Vulcains, gresles & longuets comme flammes, en forme desquelles ils apparoissent quelques fois le long des grands chemins & des carrefours, pour deceuoir ceux qui esgarez se voudroyent fier & commettre à leur guide. Autremẽt pource que d'ordinaire ils resident dedans les embrasemens de la terre, comme au mont Ethna, & semblables ; pour raison aussi de leur inflammation, l'on ne peut pas auoir grand acces ny familiarité auec eux ; si d'auenture ce ne sont les enchanteurs & sorcieres. Or toutes ces manieres de creatures se manifestent peu souuent, & iamais sans quelque presage de grande importance, ainsi comme par quelque miracle & prodige fort extraordinaire : & ne nous peuuent pas attirer en leur monde, d'autant qu'ils n'ont aucune puissance sur nous ; & que nous ne pourrions pas tollerer leur habitation comme ils font la nostre, par ce qu'elle est plus egalle & proportionnee que n'est la leur. Mais auant que sortir hors de ce propos, ie ne veux oublier d'inserer icy vne chose fort rare aduenuë nagueres, qui ne sera point trouuee trop extrauagante. L'an passé 1581. vn nauire Rochelois estant allé aux moruës és terres neufues, vn homme marin se vint ietter tout au trauers des matelots, prest à en faire vn piteux carnage, s'ils n'eussent soudain eu recours à des espieux & hallebardes ; dont toutesfois ils ne le peurent offenser, tant il auoit la peau dure, iusqu'à ce que finablement on luy delascha vn coup de harquebouze qui le perça à la gorge de part en part ; duquel il tomba à bas au vaisseau, là où ils l'acheuerent de massacrer, iettant les plus hideux & espouuentables criz qu'il est possible. I'en ay veu vne main enuoyee à maistre Ambroise Paré premier Chirurgien du Roy, assez cogneu par ses escrits, qui a cinq doigts fort bien distincts, auec la paulme charnuë, & marquee de mesmes lineamens que les personnes ; mais il y a des cartilages ressemblans fort à vne aisle de chauue-souris, du dedans desquels se desgainoyent de grands ongles, approchans plus neaumoins d'vn dogue ou leurier, que d'vn lion, ny d'vn ours : tellement que sa violence & effort deuoit plus-tost dependre de la viue & robuste vigueur de ses bras, & des dents, que des ongles : Le cuir au reste en est merueilleusement dur, & espois presque d'vn bon doigt. On luy en doit enuoyer la teste au premier iour, du tout conforme, ce dit-on, à la ressemblance humaine ; auec les iambes & les pieds, qui tiennent ie ne sçay quoy de ceux d'vn bœuf ; & qu'en lieu de moustaches il a des aislerons ou battans. Or à veoir cette main, on le peut iuger auoir esté deux fois plus grand que la commune stature des hommes. Quoy que ce soit, il s'aidoit de bras & de iambes, separees l'vne de l'autre, & nompas iointes en vne queuë de poisson : & descendoit souuent en terre, où se tapissant en aguet il faisoit de grand's cruautez & dommages sur les personnes, car de bestail il n'en y a point en ces quartiers-là. Et de fait ayant esté porté au riuage pour l'escorcher, les Sauuages y estans accourus le deschirerent à belles dents par vne forme de vengeance des maulx qu'il leur auoit faits, car il repairoit ordinairement celle part : & leurs armes telles qu'ils ont, n'estoyent pas suffisantes pour l'endommager, ne luy resister pendant qu'il estoit en vie ; & n'auoyent pas l'industrie de le surprendre. Quant à moy ie le tiens pour vn vray Triton, dont i'ay parlé assez amplement sur Philostrate, au tableau des Andriens ; & amené là quelques tesmoignages des anciens autheurs ; comme de Apollonius Rhodien au 4. des Argonautes : du mesme Philostrate au tableau de Glaucus le Pontique : de Pausanias és Arcadiques, & Bœotiques : de Damostrate és liures de la Pescherie : de Pline liu. 9. ch. 5. Des annales de Cõstantino-

ple en-

ple en la vie de l'Empereur Maurice; & d'Alexandre Neapolitain au 3. liure des iours Geniaux, chapit. 8. Monstre certes le peut-on bien appeller, par ce que *Quæ rarò contingunt pro monstris habenda sunt*, & nompas pour estre chose imparfaitte, ains selon le cours de nature consistant de masle & femelle; mais fort rares par vne prouidence diuine, à cause du dommage que ces animaux pourroyent faire, parquoy ils n'apparoissent pas volontiers sans quelque grande signifiance. Animaux, dis-ie, comme estans ie ne sçay quoy de meslé entre l'homme & le poisson, sans aucune ame raisonnable: parquoy cettui-cy approche aucunement de ces creatures dõt nous auõs parlé cy-dessus: Et certes il y a beaucoup d'entre-deux & entre-moyẽs en la nature; non seulemẽt en vn mesme genre, mais vne mesme espece. Car il me resouuient d'vn excellent plongeur de Sicile appellé communément le poisson Colas, qui faisoit plus sa residence dans la mer que nompas en la terre: & de ce qu'Abraham Aben Ezra sur le 4. chapitre de Daniel a escrit, qu'vn certain ieune homme de l'isle de Sardeigne trauersé de quelque humeur melancolique ferine, s'en alla és profondes forests de cette isle, viuans là auec les bestes sauuages; là où se traisnant à quattre pieds, & paissant l'herbe, il fut pris en vne chasse royalle parmy vne grosse harde de cerfs & de bisches par le Roy de Sardeigne, enuiron l'an de salut 1169. Mais il ne fut onques possible de tirer vne seule parole de luy; ne de luy faire gouster pain, vin, ny autre mangeaille que de l'herbe cruë: Finablement il eschappa sur la mynuict; & s'en alla comme deuant, si que depuis il ne fut iamais veu nulle part. I'ay ouy encore le mesme estre aduenu il n'y a gueres à monsieur de Creue-cueur, qui en prit vn en certains bois de la Picardie; qu'on mescroist estre vn sauuage, de ceux qui auroyent esté amenez des Indes. Mais il suffist de ce propos.

Le roy Numa donques ayant receu tout l'ordre de ses sacrifices & ceremonies, ou plus-tost de ses idolatres superstitions, de la tradition de la Nymphe Egerie, & autres telles manieres de demons, qui tiennent ordinairement en vne tres-grande subiection ceux qui s'y addressent, n'osa de peur de les mescontenter & aigrir contre luy, les abolir, ny retracter durant sa vie; mais il ordonna par son testament que tous ses escrits fussent enseuelis auecques luy, y ayãt inseré vne clause d'abrogation; neaumoins de peur de renuerser la plus-part de la religion ià receuë, le Senat ordonna seulement qu'ils seroyent bruslez; ainsi que le tesmoigne sainct Augustin au 35. chapitre du 7. liure: *His tamen artibus didicit sacra illa Pompilius, quorum sacrorum facta prodidit, causas obruit: ita timuit & ipse quod didicit; quarum causarum proditos libros Senatus incendit.* Aussi les Romains, encore que par maniere de parler ils eussent escumé la plus part des superstitions de toute la terre, si ne voulurent-ils toutesfois onques condescendre à ce qui dependoit de la magie, selon que l'a annoté Seruius sur le 4. de l'Eneide:

Testor chara deos, & te Germana, tuumque
Dulce caput, magicas inuitam accingier artes.

Et n'y alloit que de la vie à ceux qui s'en fussent voulus mesler; comme on peut veoir en Philostrate d'Apollonie Thyaneen, qui en cette qualité fut deferé enuers l'Empereur Domitian, en la presence duquel il plaida sa cause; & à la fin de son oraison disparut inuisiblement: & d'Apulee tiré en iugement deuant Claudius Maximus gouuerneur de l'Afrique, ores qu'il ne fust Chrestien, où il se purgea de ce crime par deux tres-elegantes Apologies; en l'vne desquelles cecy se voit: *Magia ista, quantum ego audio, res est legibus delegata, iam inde antiquitus duodecim tabulis propter incredundas frugum illecebras interdicta.* Laquelle formule des XII. tables contre ceux qui charmeroyent les bleds, est alleguee par Ciceron en son liure des loix: & par Pline liure 28. chapitre 2. *Quinetiam & legum ipsarum in* XII. *tabulis verba sunt*; QVI FRVGES EXCANTASSET, & alibi; QVI MALVM CARMEN INCANTASSET. Toutes lesquelles choses i'ay bien voulu amener icy sur le propos de Numa, pouraurant que la plus-part le repute pour vn enchanteur & magicien, aussi bien que Pythagore, deuant ou apres luy qu'il ait esté; & la doctrine de tous les deux estre procedee d'vne mesme source.

Il ordonna *encore tout plein d'autres sacrifices, que les Pontifes appellent les Argeens, & consacra les lieux pour les celebrer.* De cecy il y a plusieurs opinions, dont la plus commune tient, selon que le racompte Macrobe liure premier des Satur. chapitre 7. Que la coustume anciennement fut en la contree du Latium d'immoler des personnes en vie, qu'on estime y auoir esté apportee par les Pelasgiens; lesquels estans chassez de leurs demeures, comme ils se fussent espandus de costé & d'autre, vne partie arriua en Dodone, où l'oracle les admonnesta de prendre pied en la contree des Aborigenes, au propre endroit où ils verroyent vne isle nageante sur l'eau; & que lors ils se souuinssent d'enuoyer la decime de tout leur buttin à Apollon: καὶ κεφαλὰς ᾅδῃ, καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα; *de presenter aussi des testes à Pluton, & des creatures viuantes à son pere*, assauoir Saturne. Au moyen dequoy apres s'estre longuement promenez de costé & d'autre, ils arriuerent finablement au Latium, ou dans le lac de Cutilie ils apperceurent vne petite islette flottante, qui s'estoit amassee là puis nagueres de quelques gros gazons & turaux du marez, comme on voit ordinairement, fort legiers à cause des iones & rouseaux desquels ils consistent auec de la bourbe & limon, où leurs racines sont attachees. Ayans donques de-

Fueil. 8. lig. 40.
Les Argeens.

chassé du païs les Siciliens qui y estoyent habituez, ils consacrerent la dixiesme partie de leurs despouilles au Dieu Apollon : & dresserét deux chappelles l'vne aupres de l'autre, au pere Dis, & à Saturne, ausquels par vn bien long téps ils continuerent de sacrifier des hommes en vie ; iusqu'à ce qu'Hercules à son retour d'Espagne leur interpreta l'oracle d'vn autre sens, à vne bien plus doulce & humaine ceremonie ; car φῶς en Grec signifie vn homme, & φῶς, vne lumiere ; laquelle affinité procede, comme dit Plutarque au traicté de λάθε βιώσας, *cache ta vie*, du desir qui est naturellement és personnes de se veoir & entre-cognoistre, ce qui se fait par le moyen de la lumiere : & que l'ame mesme aimant de soy la cognoissance, & ayant sur tout en horreur l'ignorance & obscurité, n'est autre chose qu'vne lumiere. Mais plus proprement celà se peut rapporter à ce qu'il n'y a rien mieux representant la personne qu'vne lampe, cierge ou chandelle allumee ; la flamme denotant l'ame, & le lumignon le corps, qui se consume peu à peu auec l'huille, cire ou suif dont la lumiere est en luy maintenuë, à laquelle defaillant ce nourrissement, elle s'esteint, & s'en retourne au lieu dont elle est venuë, ainsi que fait l'ame, & le reste se consume & aneantist : Hercules doncques interpretant ce mot φῶτα pour des lumieres, leur changea cette cruelle superstition ; & au lieu des testes humaines qu'ils immoloyent au pere Dis, leur enseigna de contre-faire des Oscilles ou images de clisse à la ressemblance d'vn homme : d'où vint la coustume depuis de s'entr'enuoyer des flambeaux & bougies és Saturnales ; & d'offrir à Pluton des petites images & pouppees appellees Sigillaires, qu'on vendoit à cette fin és portes de leurs temples, selon que le mesme Macrobe met à l'onziesme chap. ensuyuant : Qu'vn Epicadus a escrit qu'Hercules apres auoir mis à mort Gerion, estant venu en Italie, bastit à la haste vn pont de bois sur le Tybre pour y passer ses trouppeaux de bestes à corne, & sa trouppe ; duquel il ietta dedans l'eau autant d'effigies d'hommes illustres comme il en auoit perdu en son voyage, afin qu'estans portez contre bas en la mer, ce fust vne façon de deuoir à leurs corps, qui sembleroyent par ce moyen comme estre renuoyez par mer, & rendus à la terre de leur naissance. Dequoy Ouide ne s'esloigne pas guere au 5. des Fastes:

OSCILLA.

SIGILLARIA.

Sæpe tamen patriæ dulci tanguntur amore;
Atque aliquis moriens hoc breue mandat opus.
Mittite me in Tyberim, Tyberinis vectus in vndis
Littus ad Inachium puluis inanis eam.
Displicet hæredi mandati cura sepulchri,
Mortuus Ausonia conditur hospes humo.
Scirpea pro Domino in Tyberim iactatur imago,
Vt repetat Graias per freta longa domos.

Den. Halicar. au premier liure, & Eusebe au 4. de la preparation euangelique apres luy, en parlent de cette sorte : *L'on afferme qu'anciennement on sacrifioit en Italie des creatures viuátes à Saturne, tout ainsi qu'en Carthage auant qu'elle fut ruinee : mais les Celtes & autres peuples occidétaux iusqu'au iourd'huy continuent le mesme. Hercules au reste fut le premier à ce qu'on dit ; qui ayant dressé vn autel à Saturne, y sacrifia des victimes non souillees d'aucune effusion de sang, ny de mort ; & abolit l'institution precedente d'immoler des personnes en vie. Mais pour ne scandaliser les habitans de la contree en ostant du tout leurs anciennes ceremonies, il leur monstra de ietter dans le Tybre des effigies & semblances d'hommes, au lieu de ceux qu'ils auoyét accoustumé d'y ietter en vie. Ce qu'encore de nostre temps est diligemment obserué le 15. iour de May, ouquel les Pontifes ayans preallablement fait vn sacrifice de bestes selon la coustume, les Vestales, les Preteurs, & les citoyens destinez pour assister à cette solemnité, iettent du haut en bas du pont sacré dans le Tybre, trête effigies d'hommes qu'ils appellent les Argeens.* Festus à ce mesme propos sur le mot *Depontani*, & *Sexagenarij senes* : MANILIVS *a escrit, que les premiers habitans des lieux où Rome fut depuis edifiee, auoyét de coustume d'immoler tous les ans au pere Dis ou Pluton, vn vieillard eagé de soixante ans ; mais qu'à l'arriuee de Hercules ils delaisserent cette coustume : & neaumoins que pour en maintenir tousiours la memoire, ils continuerent de ietter dans le Tybre des effigies d'hommes, tissuës d'oziers, & remplies de foin. Les autres dient que pendant qu'Hercules fit sa demeure en Italie, quelques vns de sa suitte s'habituerent le long du Tybre, qui s'appellerent les Argeens, de la ville d'Argos au Peloponese ; & que depuis la coustume fut, que des trente effigies qu'on iettoit ainsi dás le Tybre, l'vne estoit en qualité de deputé ou ambassadeur d'Argos, lequel ayant esté despesché à Rome pour y negocier quelques affaires, y deceda : au moyen dequoy les Prestres ordonnerent que son effigie seroit enuoyee par eau en son païs.* Il dit de plus au mesme endroit ; *Qu'apres que Rome eut esté retiree d'entre les mains des Gaulois, pour raison de la necessité & faute de viures, ils se mirent à precipiter les personnes d'audessus soixante ans dans le Tybre ; & qu'vn d'iceux auroit esté sauué par la pieté de son fils qui le destourna, & fit depuis de grands seruices à la Republique soubs la personne de sondit fils qu'il en instruisoit ; tellement que la chose estant venuë en euidéce, celà luy fut pardonné ; & la vie octroyee aux Sexagenaires comme auparauant : Que le lieu au reste où le fils auoit ainsi retiré sondit pere fut iugé digne d'estre consacré, & appellé Arcæa :* qui fait aucunement allusion sur ce mot d'Argeens. Ouide contredit à ce que dessus des Sexagenaires precipitez :

Celà fut premierement osté par Tybere, & puis par Claudius, & finablement aboly du tout soubs Adrian.

Corpora post decies senos qui credidit annos
Missa neci, sceleris crimine damnat auos.

Festus poursuit, *Que celà est tout certain que lors que premierement le peuple commença à ballotter, & donner sa voix & suffrages de dessus vn pont ; les ieunes gens commancerent à s'escrier qu'il en failloit ietter en bas les Sexagenaires, comme inhabiles desormais à exercer les charges publiques.* Ce qui se rapporte au dire du mesme poëte:

Pars putat, vt ferrent iuuenes suffragia soli,
Pontibus infirmos præcipitasse senes.

Plutarque

Plutarque en la 32. question Romaine, dit que les habitans du Latium par vne hayne inueteree qu'ils portoient aux Grecs, lesquels ils appelloient tous en general Argiens, tout autant qu'il leur en pouuoit venir en leurs mains, ils les precipitoient du haut du pont sublicié dans le Tybre: & qu'Hercules y estant en fin arriué leur osta ceste cruelle maniere de faire: mais que pour n'estre veu leur auoir voulu abolir du tout leurs anciennes ceremonies, il institua de ietter en l'eau les effigies dessusdites. Et en la 86. il dit que celà se faisoit au moys de May, estant tenu pour l'vne de leurs plus recommandees solennitez; Car durant ces iours-là, la Flaminique ou ministresse de Iunon demeuroit en habit de dueil, triste & melencoliquement atournee, sans oser se lauer, peigner, ny agencer en aucune sorte. Aulugelle liure 10. chap. 15. FLAMINICA QVVM EAT AD ARGEOS, NEQVE CAPVT COMITO, NEQVE CAPILLVM DEPECTITO. Ces effigies doncques s'appelloient Argees pour l'occasion dessusdite selon Varron au 4. *Argeos dictos putant à principibus qui cum Hercule Argiuo venerunt Romam, & in Saturnia subsederunt: E queis prima est scripta regio Suburrana, secunda Esquilina, tertia Collina, quarta Palatina.* Ce qui monstre que ce mot d'Argees signifioit aussi les lieux de leurs oratoires & chappelles: Festus; *Argea loca Romæ appellantur, quòd in his sepulti essent quidam Argiuorum illustres viri:* Que Varron au lieu dessusdit dit auoir esté iusqu'à vingtsept: *Argeorũ sacraria in septẽ & viginti partes vrbis sunt disposita.* Ce qui explique ce que Tite Liue veut dire icy ligne 41. *Multa alia sacrificia, locáque sacris faciendis, quæ Argeos Pontifices vocant dedicauit.* Fabius Pictor sur la fin du premier liure tire ce mot icy d'vn Argus hoste d'Euander, qui dõna le nom à l'Argilete, & de ceux qui se vindrent habituer en la premiere Rome dite Saturnienne; appellant au surplus le chãp Argeen, la plaine qui est au bas des sept montaignes: *Subsidens septem collibus campus Argeus dictus est, ab Argo Euandri hospite; & comitibus Argiui Herculis, qui ad Euandrum venerunt, & in Saturnia subsederunt.* Les effigies dessusdites estoient faites de ioncs & d'osiers, comme le tesmoigne le mesme Varron au 6. *Argei fiunt è scirpeis virgultis; simulacra sunt hominũ triginta, ea quotannis à ponte sublicio à sacerdotibus publicè iaci solent in Tiberim.* Et Ouide au 5.

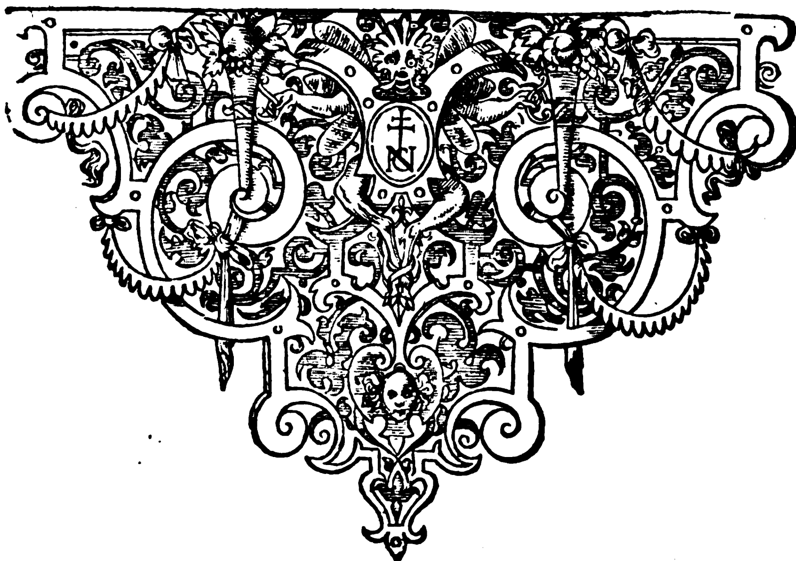
Tum quoque priscorum virgo simulacra virorum
Mittere roboreo scirpea ponte solet.

A quoy se conforme Festus quand il dit que c'estoient les Vestales qui iettoient dans le Tybre ces hommes de paille, sans faire mention des Pontifes; *Argeos vocabant scirpeas effigies, quæ per Virgines Vestales annis singulis iaciebantur in Tyberim:* Mais Den. Hal. les y comprend les vns & les autres. Elles estoient encore appellees *Oscilla*, que Seruius sur ce lieu du secõd des Georgiques, *Oscilla ex alta suspendunt mollia pinu*, deriue, *ab ore cillendo*; de remuer les leures & les babines, ainsi que font ces testes d'orgues; les autres, que c'est vn diminutif d'*osculum*. Festus apres Santra le tire de *Oscillare*, c'est à dire pancher, & tomber du haut en bas la teste premiere à bouchons: ou de *cælare* pour le masque dont auoient la face couuerte par honesteté ceux qui se souloient brandiller en la sorte. *Oscillum Santra dici ait, quòd oscillent, id est, inclinent, præcipitésque in os ferantur. Oscillantes ait Cornificius, ab eo quòd os cælare sint soliti personis, propter verecundiã, qui eo genere lusus vtebantur:* Dont il ameine vne telle cause, qui n'est pas celle neantmoins dont il est icy question. *Le Roy Latin* (dit-il) *en ceste bataille qu'il eut contre Mezentius Roy des Cærites, disparut, si qu'on ne le vit oncques puis: & fut deifié soubs le tiltre de Iuppiter Latiar. Cependant six iours durant qui furent festez, on le fit chercher par des gens libres & des esclaues, non seulement en la terre, mais d'vne autre maniere encore qu'il sembloit qu'on l'allast querir mesme au ciel par l'oscillation, vne sorte de brandillemẽt hault et bas, qui represente la cõdition de la vie humaine, ou par fois ce qui est le plus hault esleué se deprime en bas, & le plus abaissé s'extolle en haut. La memoire nous en est encore ordinairement rafreschie quãd la creature vient en ce monde, par le branslement du berceau, & le laict qu'il succe de la mamelle en remuant les leures; à l'exemple dequoy durant les six iours des feries susdites, on se brandille, & boit-on du laict. Il y en a toutesfois qui maintiennent que les Italiens ont en cecy suiuy les Grecs, en ce que Erigone fille d'Icarus qui fut mal-heureusement assommee par des Pastres, se pendit pour raison de celà.* Iusqu'icy Festus, car tout le reste defaut; mais il est racompté par Hyginus en la 130. fable, & au second liure des signes celestes au chap. d'Arctophylax: Plus par l'interprete Latin d'Aratus, en celuy du Chien, de ceste sorte: *Que Bacchus voulant espandre par toute la terre l'vsage du vin qu'il auoit trouué, estant venu chez Icarius luy en auroit fait present de quelques barrils pour en faire participant ses voisins, lequel les ayant chargez dessus vn chariot, seroit venu en la contree de l'Attique auec sa fille Erigone, & son chien appellé Mera, où il en fit boire à des Pastres: Et eux pour le goust qu'ils y trouuerent en ayans pris outre mesure, les vns s'endormirent, les autres se prirent à chanceller, begayer, & faire tels autres actes coustumiers aux personnes yures. Au moyen dequoy estimans que ce fust quelque poison, pour puis apres enleuer leur bestail, sans s'en enquerir d'auantage ils l'assommerent à coups de leuier, & l'enterrerent soubs vn arbre. Cependant le chien retourné au logis, en vrlant piteusement tira la fille auec les dents par le pan de sa robbe, & fit tant qu'il la mena au lieu du massacre, où elle se pendit au mesme arbre, & le chien se laissa mourir de faim. Dequoy Iuppiter ayant compassion, la translata au ciel au signe de la vierge; le pere en celuy du Boote ou Arcture; & le chien en la Canicule qui se leue au moys de Iuillet. Bacchus pour se venger de ceste iniu-*

Il n'y a si impertinente ceremonie qui n'importe quelque mystere caché là dessoubs.

re incita les filles des Atheniens à vn tel desespoir & fureur, qu'elles se pendoient ordinairement. Surquoy ayans enuoyé au conseil à l'oracle d'Apollon, il leur fut respondu, que c'estoit pour n'auoir tenu compte de venger la mort d'Icarius & Erigone. Apres doncques auoir fait punir les meurtriers, ils luy instituerent vne solennité, en laquelle outre les premices de bled, vin & fruicts qu'on luy offroit, les filles assises sur vn ais pendu à des cordes se brandilloient; & furent de là appellees les Alitides, comme qui diroit mendiantes, qui vont quester leur vie de costé & d'autre. A ce mesme propos, Seruius non encore imprimé, cite Varron, lequel dit qu'à ceux qui se pendent eux-mesmes, d'autant qu'il n'estoit pas loisible de leur faire des funerailles, on rendoit vne espece de deuoir par des effigies suspendues en l'air, comme en imitant par celà la maniere dont ils estoient morts.

Les



TVLLVS HOSTILIVS.



LES ARMES MOISIES ET RONGEES D'VNE ROVILLE D'OISIVETE L'ESPACE DE 43. ANS, SOVBS LE DEVOTS TEMPORISEMENS DE MON DEVANCIER, IE LES REFOVRBIS DE NOVVEAV, ET REMETS EN LEVR PREMIERE SPLENDEVR ET VSAGE. I'OVVRE LE TEMPLE DE IANVS, QVI PAR PLVS DE 700. ANS DV DEPVIS NE FVT REFERME QVE DEVX FOIS; M'ATTACHANT DE PLAINE ARRIVEE AVX ALBANIENS, DONT IE TRANSPORTE DE FONDS EN COMBLE LA VILLE A ROME, APRES S'ESTRE MAINTENVE DEBOVT 482. ANS: ET CHASTIE EN LEVR GENERAL LA DESLOIAVTE PAR VN SVPPLICE TRES-CRVEL, POVR TRASSER DE LA VN EXEMPLE AVX AVTRES DE GARDER PLVS FIDELEMENT LEVR PROMESSE. I'ESTABLIS LE PREMIER LA DISCIPLINE MILITAIRE: IE TRIOMPHE DES VEIENTINS ET FIDENATES: DEFFAITS LES SABINS EN BATAILLE: IE BASTIS LA COVR HOSTILIE: ACCROIS LE POVRPRIS DES MVRAILLES, Y ENFERMANT LE MONT CELION: ET FONDE PLVSIEVRS COLONIES. FINABLEMENT, (MAIS O QVELLE ERREVR DE VOVLOIR CHANGER SON INCLINATION NATVRELLE,) LORS QVE IE PENSE IMITER MON PREDECESSEVR, ET A SON IMITATION EVOCQVER IVPPITER DV CIEL, IE SVIS PAR LVY D'VN COVP DE FOVLDRE MIS EN CENDRE AVEC MA MAISON, LE 32. AN DE MON REGNE. APPRENEZ DONCQVES DE LA O MORTELS, QVE LES DIEVX VEVLENT BIEN ESTRE PRIEZ ET REQVIS DE NOVS AVTRES LEVRS CREATVRES, MAIS NON PAS ESTRE IMPORTVNEZ HORS DE SAISON ET MAL A PROPOS, OVTRE CE QV'ILS NOVS REVELENT DE LEVR INTENTION, ET VOVLOIR.

SES LOIX ET CONSTITV-
TIONS.

Fueil.19.lig.10. QVE LES CHOSES TOLLVES PAR HOSTILITE, SOIENT REDEMANDEES SOLEMNELLEMENT AVANT QVE D'ENTREPRENDRE LA GVERRE: Afin que si on refuse de faire raison, on aye cause plus legitime de prendre les armes.

Au fueil.mesme lig.17. DENONCER LA GVERRE AVX ENNEMIS AVANT QVE DE LEVR COVRRE SVS. Cest article depend de l'autre: & se faisoit suiuant les formules plus à plain deduictes au regne d'Ancus. Car toute guerre meuë clandestinement & sans occasion, est plustost vn vray brigandage, que milice & hostilité. Aussi les Romains ont eu celà de singulier comme gens genereux & de hault courage, de n'auoir oncques assailly personne à l'emblee, sans quelque pretexte, & les enuoyer preallablement deffier.

LE DVEL OV COMBAT SINGVLIER D'HOMME A HOMME, OV DE PLVS GRAND NOMBRE, SOIT LOYALLEMENT MAINTENV PAR L'VNE ET L'AVTRE DES PARTIES, SANS ENFRAINDRE LES CONVENANCES, FAVORISER, OV FAIRE TORT A L'VN NE L'AVTRE DES COMBATANS. Ce fut celuy de tous les Romains qui vsa premierement du duel, fueil. 20. lig. 42. Il y en eut depuis assez d'autres comme il se peut veoir au fueil. 302. de Manlius Torquatus: Et 317. de Valerius Coruinus.

Fueil.23.lig.3. LES DVVMVIRES IVGENT CELVY QVI AVRA COMMIS PERDVELLION: S'IL APPELLE D'EVX, QV'IL SOVSTIENNE SON APPEL LE MIEVX QV'IL POVRRA. SI LA SENTENCE EST CONFIRMEE, QV'ON LVY BANDE LE CHEF, ET SOIT PENDV AVEC VN CORDEAV A VN ARBRE STERILE, ET MALENCONTREVX, AYANT ESTE PREMIEREMENT BATTV DE VERGES, OV DEDANS LE POMERION OV DEHORS. Les duumvires surnommez capitaux estoient les iuges criminels; & pouuoit-on appeller d'eux deuant le peuple, auquel seul il appartenoit de iuger vn citoyen à la mort. Tullus Hostilius l'institua le premier en la sorte: mais celà fut renuersé depuis par Tarquin le superbe: & apres luy par les Consuls, qui iugeoient en dernier ressort: mais remis derechef par le Cõsul publicola liure 2. fol. 57. lig. 40. Au 3. liure par L. Valerius, & M. Horatius fueil. 146. lig. 32. Et au 10. par M. Valerius, fueil. 423. lig. 40. la loy Portienne interuint long temps depuis, qui defendoit non que de faire mourir, mais de battre seulement de verges vn citoyen Romain sans la cognoissance & condamnatiõ du peuple: mais celà n'est pas de ceste premiere Decade. Au reste ces duumvires capitaux passerent depuis en office, tant dedans Rome, qu'és colonies & municipies, où ils estoient fort respectez, & esleuz du corps des Decuriõs, comme le tesmoigne le Iurisconsulte Paulus: *Is qui non sit Decurio, Duûmviratu, vel aliis honoribus fungi non potest.* Ils auoient là grande authorité, & estoient du conseil publique, ayans mesmes des licteurs auec des faisseaux de verges; & la charge de la prison & des criminels. Mais nous en parlerons plus amplement cy apres.

DVVMVIRI CAPITALES.

LA TROP GRANDE RIGVEVR ET SEVERITE DES LOIX, SOIT AVCVNEFOIS RAMODEREE PAR L'EQVITE. Celà bat sur ce commun dire; *Summum ius summa iniuria*, duquel l'equité est vne benigne interprete, mais il n'appartient d'en vser fors au souuerain magistrat, qui est la loy viue & parlãte, tout ainsi que la loy est le magistrat muet. Dont à bon droit on a remis ces considerations equitables aux cours de parlement, & non aux iuges subalternes, pour les abus qui en pourroient naistre, quand chacun voudroit interpreter la loy à sa fantasie, & l'enfraindre soubs ombre de quelque equité. Fueil.23.lig.15.

L'HOMICIDE, S'IL EST ABSOVS, SOIT PVRGE PAR SACRIFICE ET CERIMONIE PARTICVLIERE. Celà fut premierement practiqué en la personne d'Horace, qui tua sa sœur pour vne bien legere occasion: Et estoit vne forme de satisfaire au meurtre commis duquel on auroit obtenu sa grace: parquoy vn peché ou crime piaculaire est dit celuy qui se doit expier par punition; ou s'il y a pardon, par certaine ceremonie, qui sera plus à plain specifiee en son lieu. Fueil.23.lig.38.

S'IL SVRVIENT QVELQVE PRODIGE OV SIGNE ESTRANGE, QV'ON FACE VN SACRIFICE NOVENDIAL. De celà aussi en son lieu. Fueil.27.lig.31.

A QVI N'AISTRONT TROIS ENFANS IVMEAVX, LVY SOIT POVR CESTE OCCASION DECERNEE LEVR NOVRRITVRE ET ENTRETENEMENT, POVR LES ESLEVER AVX DESPENS DV PVBLIC, IVSQV'EN L'AAGE DE PVBERTE. Cecy semble estre dit pour l'amour des trois Horaces, qui acquirent par leur combat aux Romains la domination des Albaniens.

IL INSTITVA outre plus l'ouation, vne espece d'entree triomphale de ville, moins magnifique que n'estoit le triomphe; comme nous auons dit cy deuant en la colonne 1009. Item le conseil du camp, où se demesloit tout ce qui dependoit de l'ordre & reiglement militaire. Plus de lustrer l'armee, & le peuple aussi; mais il ne le fit qu'esbaucher, car Seruius Tullus l'acheua, & l'appella SOLITAVRILIA.

TVLLVS HOSTILIVS *petit fils d'Hostilius qui combatit si vaillamment au bas de la Roque Tarpeienne contre les Sabins.* Den. Hal. au 3. dilate cecy, & dit que cest Hostilius vint à Rome de Medullie, vne ville des Albaniens, où Romulus erigea Fueil. 18. lig. derniere.

rigea vne colonie: & qu'ayant espousé Sabine fille de Hersilie, laquelle fit l'ambassade au nom des rauies pour la reconciliation des deux peuples, il en eut vn fils, dont vint ce Tullus Hostilius, qui paruint au royaume de Rome; Et pour gaigner la bonne grace du commun peuple, luy departit à son aduenement à la couronne, vne grande estendue de terres bonnes & fertiles, du reuenu desquelles Romulus & Numa s'estoient preualus pour leurs sacrifices, & la despense de leur maison. Voyez comme de tout temps les princes ont esté faciles à aliener leur domaine, le plus legitime reuenu qu'ils puissent auoir, pour venir de là aux imposts & subsides qui sont plus friands: mais cecy aida fort à peupler la ville de Rome.

Fueil.9.lig.4.

ESTIMANT *que la ville ne se faisoit que flestrir en oisiueté, &c.* Tout cecy est tres-elegamment discouru au 3.liure de la cité de Dieu chap.14.

CAR D'AVENTVRE *lors en chacune armee se trouuerent trois freres iumeaux, les Horaces, & les Curiatiens.* Den. Hal. au 3. les fait estre cousins germains; allegant qu'vn Sequinius d'Albane eut deux filles iumelles, dõt il maria l'vne à vn de ses concitoyens, de la famille Curiatienne; & l'autre à vn Romain de l'Horatienne. De la premiere ventree elles enfanterent en vn mesme iour chacune trois fils iumeaux; qui furent ces six combattans dont il est icy question: lesquels ayans desia l'espee au poing prest de commencer la meslee, se prinderent à entreregarder face à face, dont les larmes leur vindrent aux yeux; & là dessus apres auoir remis les armes en la main de leurs confidans, se vindrent entr'acoller tendrement au beau milieu des deux armees, incitans tous ceux qui les regardoient à vne tres-grande compassion & pitié, qui detestoiẽt l'inhumanité de leurs chefs; lesquels pouuans faire decider ce combat par assez d'autres, auoient choisi neantmoins ceux-cy cõme tout expres, pour tremper reciproquemẽt leurs glaiues en leur propre sang, auec vne trop hideuse felonnie & horreur. Or ceste premiere tendreur d'affection humaine escoulee, ils passerent puis apres outre à la furie, à quoy l'animosité & ardeur du combat leur auoit allumé les courages: mais il dit que l'vn des Curiatiens ayãt mis d'arriuee à mort vn Horace, le frere de cestuy-cy tua l'autre: & puis s'estant attaché au second, le blessa au iarret; mais qu'il expira quant & quant d'vn coup fourré qu'il receut à la teste: Si qu'il ne restoit plus qu'vn Romain cõtre deux Albaniens, l'vn d'iceux toutesfois si blessé qu'il ne se pouuoit presque remuer ny tenir debout: Au moyen dequoy ayant vsé de la ruze que Tite Liue descrit icy, il en remporta la victoire.

Tres-beau lieu cõmun pathetique.

Fueil.mesme vers la fin.

OR CES CONVENANCES *se passent en plusieurs sortes & manieres, qui toutes reuiennent à vne, &c.* Au Latin il y a; *Fœdera aliis legibus, cæterum eodem modo omnia fiunt.* Il parle des conuenances accordees entre Tullus Hostilius, & Metius Suffetius pour le cõbat des trois iumeaux; & des ceremonies y obseruees; Dont voicy ce qui s'en trouue fort par le menu specifié en Homere au 3. de l'Iliade touchant le duel de Menelaus & Paris. Et en premier lieu les heraux prennent le serment solennel des deux chefs Priam & Agamemnõ, apres qu'ils ont laué leurs mains; chacun d'eux secondé d'vn confidant, celuy-là d'Anthenor, & Agamemnõ d'Vlysses. Celà fait Agamemnon auec sa dague couppe des poils des aigneaux aprestez pour le sacrifice, & ayant fait sa priere aux dieux qu'il inuoque cõme tesmoings & depositaires de ses promesses, leur couppe la gorge: Puis apres font des effusions du vin apresté par les herauts pour cest effect. Mais icy Tite Liue en descrit vne autre maniere: Ce qui m'a meu de traduire le Latin q̃ dessus en ceste sorte: *Les conuenances se passent en plusieurs sortes, qui toutes reuiennent à vne,* pluttost que selon la lettre: *Cæterùm eodem modo omnia,* comme on le peut tres-euidemment cognoistre que ce n'est pas vn mesme stile ne forme, ains diuerse: car en Homere il y a des aigneaux esgorgez, & icy vn porc assommé d'vne pierre; lesquels deux sont meslez au 21. liure, où Hannibal ratifie les promesses qu'il fait à ses gens, par le sacrifice d'vn aigneau, auquel il escache la teste auec vne pierre: *Eáque vt scirent rata fore, agnum læua manu, dextera silicem retinens, si falleret Iouem cæterósque precatus Deos, ita se mactarent, quemadmodum agnum ipse mactasset: secundum precationem caput pecudis saxo elisit.* Quant au porc dont on se seruoit en ceste ceremonie, Virgile a touché celà au 8. de l'Eneide, parlãt de l'accord fait entre Romulus & Tatius;

La ceremonie des anciens duels.

Post iidem inter se posito certamine reges
Armati Iouis ante aram, paterásque tenentes
Stabant, & cæsa iungebant fœdera porca.

Non que ce fust vne truye, ains pource que le poëte trouue plus mignard de le dire au feminin, tout ainsi que Suetone à son imitation s'en est dispensé de mesme en la vie de Claudius, tiltre 25. *Cum regibus fœdus in foro icit, porca cæsa, ac vetere fecialium præfatione adhibita.* Seruius en reprend Virgile, si d'auenture (dit-il) par là il n'auoit voulu marquer qu'en tous sacrifices les femelles precellent les masles, comme nous auõs desia dit cy deuant: mais Quintilian au 8. liure chap.3. sauue celà, où il met; *Quædam non tam ratione quàm sensu iudicantur, vt illud; Cæsa iungebant fœdera porca, fecit elegans fictio nominis, quod si fecisset porco vile erat.* Ce que dessus des accords & traictez de paix auec vn pourceau, tesmoigne Varron au 2. liure des ses rustiques chap. 4. Et Festus; lequel met que, *l'effigie d'iceluy estoit comprise au cinquiesme lieu des enseignes militaires, pource que quand apres la guerre on venoit à traicter la paix, les conuenances s'en souloient faire en tuant vn porc.* Les quatre autres estoient vn loup, vn minotaure, vn cheual, & vn sanglier: mais Marius en son second consulat abolit tout celà, introduisant

Les enseignes anciennes des Romains.

en lieu vne aigle: Il y eut aussi des dragons, dõt voyez Vegece liure 2. chap. 13. Pausanias au 5. liure, met que les athletes qui deuoient combatre és ieuz olympiques auoient accoustumé de faire le serment deuant la statue de Iuppiter Orcien, qui tenoit en chasque main vne fouldre pour intimider les pariures, sur vn sanglier couppé en pieces; mais que personne n'en mangeoit, suyuant l'ancienne institution de s'abstenir entierement de toutes les victimes qui estoient sacrifiees pour faire serment: ainsi que le remarque Homere au 19. de l'Iliade, où le sanglier qu'Agamemnõ immole de sa propre main pour tesmoignage qu'il n'eut iamais affaire auec Briseis, est par le herault Talthibius soudain le serment accomply ietté en la mer:

ἦ, καὶ ἀπὸ στόμαχον κάπρου τάμε νηλέϊ χαλκῷ.
τὸν μὲν Ταλθύβιος πολιῆς ἁλὸς ἐς μέγα λαῖτμα,
ῥῖψ' ἐπιδινήσας, βόσιν ἰχθύσιν.

Tout cecy ne s'esloigne pas beaucoup de ce qui est dit en Exode 21. *Si vn bœuf frappe de ses cornes homme ou femme tant qu'ils en meurent, qu'il soit assommé à coups de pierre, & ne mangera l'on point de sa chair?* Reste maintenant la pierre dont on frappoit tant les aigneaux que le pourceau, qui estoit vn de ces mysteres, comme il est specifié en ces deux lieux de Tite Liue, le present, & celuy du premier liure de la 3. Decade: Plus en Polybe liure 3. où il met vn formulaire de la conuétion & accord fait entre les Romains & Carthaginois apres la premiere guerre punique, que les Ediles firent grauer en vn tableau de bronze dans le téple de Iuppiter Capitolin en ces termes. SI DROICT VRIEREMENT ET SANS FRAVDE IE FAIS CEST ACCORD ET SERMENT, LES DIEVX ME PVISSENT OCTROYER TOVTES CHOSES PROSPERES ET A SOVHAIT: QVE SI IE LE FAIS ET POVRPENSE D'VNE AVTRE SORTE; TOVT LE RESTE SAIN ET SAVVE, MOY SEVL, AV MILIEV DES LOIX ET DV DROIT DE MA PATRIE PROPRE, DEDANS MA PROPRE HABITATION, DANS MES PROPRES TEMPLES, EN MES SEPVLCHRES PROPRES, PVISSE PERIR MALHEVREVSEMENT, TOVT AINSI QVE CESTE PIERRE PARTIRA DE MES MAINS. Et en disant celà iettoit la pierre. De là seroit procedé le surnom de Iuppiter pierre, dont Ciceron en la premiere epistre du 7. des familieres touche en passant ie ne sçay quoy à propos d'Æsopus excellent ioueur de tragedies; SI SCIENS FALLO: Et Apulee plus distinctement au traité de l'esprit familier de Socrate: *Quid igitur iurabo, per Iouẽ lapidẽ?* Festus aussi qui en allegue la formule; *Si sciens fallã, me Diespiter salua vrbe arceque, bonis eiiciat, vti ego hunc lapidẽ.* Quelques vns le veulẽt referer au mystere de la pierre que Saturne en lieu de Iuppiter deuora. Voicy au reste la figure de ces conuenances tiree de la medaille de Caius Sublicius, où vous pouuez voir au reuers vn porc estendu par terre au milieu de deux hommes armez, qu'on tient estre Tullus Hostilius, & Metius Suffetius; à cause que de l'autre part il y a deux testes, & deux PP. au dessous, qu'on estime signifier *Pater Patratus*, auec le fecial, couronnez de Veruaines.

La pierre vn mystere aux anciens.

Ancienne formule d'vn accord & traicté de paix.

Iuppiter lapis.

LA MEDAILLE DE SVBLICIVS.





DES FECIALIENS ET PERE PATRAT.

LE MINISTRE *appellé Fecialien vient demander au Roy Tullus, &c.* Ces Fecialiens furent premierement instituez par Numa pour enuoyer deffier les Fidenates, à cause des courses & pilleries qu'ils faisoient dans le territoire de Rome; voulant neantmoins preallablement sçauoir d'eux, s'ils en voudroient faire raison premier que d'en venir aux armes. Den. Hal. & Plutarque les appellent Ε'ιρηνοφύλακες, comme qui diroit pacificateurs, ou gardiens & obseruateurs de la paix: car c'estoient eux qui appaisoient les differends par voye amiable, ne permettans qu'on vinst à la force & voye de fait, sinon apres qu'il n'y auroit plus d'esperãce d'appointemẽt: Et à ceste occasion alloient redemãder les choses tollues par hostilité, sommans les detenteurs de les rendre; à faute dequoy ils leur denonçoient solennellement la guerre. Ils s'opposoiẽt aussi aux entreprises iniustes & desraisonnables, ainsi qu'on peut veoir au Numa de Plutarque touchant les Fabiens & Gaullois, dont l'histoire est à plain contenue au 5. liure de ceste decade, fueil. 241. & en assez d'autres endroits. Ciceron à ce propos au premier des offices: *Ac belli quidem æquitas sanctissimè fœciali populi Romani perscripta est: Ex quo intelligi potest, nullum bellum esse iustum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum antè sit, & indictum.* Varron au 2. de la vie du peuple Romain: *Les anciens Romains entreprenoient leurs guerres mal-volontiers & à tard, sans se dispenser en celà, estimans qu'il n'estoit pas loisible de faire guerre aucune si elle n'estoit iuste & raisonnable. Et deuant que de l'entamer, ils auoient de coustume d'enuoyer quatre Fecialiens qu'ils appelloient autrement ambassadeurs, deuers ceux dont ils auoient entendu auoir receu quelque tort & iniure, pour redemander les choses tollues.* Plus au 3. à propos du dessusdit Fabius: *Si les ambassadeurs de quelque peuple ou cité*

Fueil. 20. vers la fin.

auoi.nt

auoient esté violez, ils ordonnerent que celuy qui l'auoit commis, quelque noble & de grande maison qu'il peust estre, fust deliuré entre leurs mains pour en receuoir telle reparation qu'ils aduiseroient. Et pour cognoistre & ordonner de telles choses, establirēt iusqu'à vingt Fecialiens. De cecy vous en pouuez veoir vn tresbel exemple au 9. liure fueil. 381. lig. 12. Et en l'Epitome du 15. liure touchant les ambassadeurs de la Vallone, anciennemēt dite Apollonie. Somme qu'ils estoient cōme iuges & arbitres de tout ce qui dependoit de la consideratiō du droit & du tort, tant de la guerre que de la paix, treues, suspension d'armes, & abstinence de guerre; des ligues & cōfederations, & des ambassades: Ciceron au second des loix; FOEDERVM, PACIS, BELLI, INDVCIARVM, ORATORVM, FECIALES IVDICES SVNTO. Toutesfois Seruius met que c'estoient les Caduceateurs qui traictoiēt la paix; & les Fecialiens denonçoient la guerre; cōbien qu'il les deriue *à faciendis fœderibus*: En quoy il semble se cōtredire, & les autres à *Caduceo*; dont Pline liure 29. cha. 3. parle en ceste sorte: *Hic tamen complexus anguium, et efferatorū concordia causa videtur esse, quare exteræ gentes caduceum in pacis argumentis circumdata effigie anguium fecerint.* Tellement qu'il se lit que les Romains enuoyerent vne fois aux Carthaginois vne iaueline & vn caducee, pour choisir lequel des deux ils vouldroient, ou la guerre ou la paix. Les Fecialiens aussi assistoient és duels & cōbats particuliers, dont les ceremonies & solennitez passoiēt par leurs mains; cōme vous le pouuez voir en ce lieu du combat des trois Curiatiens & Horaces: Et en Homere au 3. de l'Iliade, où il les appelle κήρυκας heraulx, que Eustathius deriue du verbe γηρύω, dire, parler à haute voix:

CADVCEATORES.

> αὐτὰρ κήρυκες ἀγαυοὶ
> ὅρκια πιστὰ θεῶν σύναγον, κρητῆρι δὲ οἶνον
> μίσγον· ἀτὰρ βασιλεῦσιν ὕδωρ ἐπὶ χεῖρας ἔχευαν.

Que ces Fecialiens ou heraulx prirēt le fermēt solennel des deux Roys Priā & Agamemnon, touchant le combat de Paris & Menelaus; emplirent vne tasse de vin pour faire les effusions aux dieux, & donnerēt à lauer à ces princes. Il leur fait au reste porter par tout vn fort grād respect; & mesmes par Achilles au premier de l'Iliade, nonobstant qu'ils soient enuoyez pour enleuer sa mieux aimee Briseis; les recueillant fort humainement, & les appellant messagers venerables de Iuppiter, & des hommes; χαίρετε κήρυκες Διὸς ἄγγελοι, ἠδὲ καὶ ἀνδρῶν. Quant à la deriuation de ce mot *fecialis*, Varron au 4. le veut tirer partie de *fides*, à cause qu'ils estoient cōme depositaires de la foy publique entre les peuples; partie de *fœdus*, car c'estoient ceux qui assistoient aux confederations & alliances cōme il a esté dit cy deuant: *Feciales quod fidei publicæ inter populos præerant: Nam per hos fiebat vt iustum conciperetur bellum, & vt fœdere fides pacis constitueretur. Ex his mittebant antequam cōciperetur, qui res repeterent: & per hos etiam nunc fit fœdus, quod fidus scribit Ennius dictum.* Festus l'ameine de FACIO; *apud hos enim belli pacísque faciēdæ ius est.* Les autres textes ont *ferio*, d'où seroit procedé *ferire fœd'*. Quelques vns de *fœta, porca cæsa* faut entendre, moyēnāt laquelle se trāsigeoient les cōuenances, cōme nous auons dit cy dessus. Le mesme Festus; *Fœdus appellatū ab eo, quod in paciscendo fœdere hostia fœta necaretur; Virgilius: & cæsa iungebāt fœdera porca: vel quia in fœdere interponatur fides.* Et Seruius sur ce passage du premier de l'Eneide, *Regímque dedit qui fœdere certo*, dit ceci; *Fœd' autē dictū est vel à fecialibus, id est, sacerdotibus, per quos fiūt fœdera, vel à porca lapidibus cæsa.* Ces Fecialiēs estoiēt vingt, reduits en forme de college, ou cōmunal: Tite Liue au 36. *Delà le Consul M. Acilius suyuant l'ordōnance du Senat, proposa au college des Fecialiēs si on deuoit denōcer la guerre au Roy Antioque:* Le principal desquels cōme vn doyā, estoit le Pere patrat, dit ainsi selon Plutarque en la 62. question Romaine, pource qu'il faut pour estre constitué en ceste dignité, qu'il ait des enfans, & que son pere viue encore; ce qui luy est reputé à vn bō heur; car ce mot de *Patratus* veut dire accomply: Où bien pource qu'ayant le soing & la charge des alliances & traictez de paix, il luy est besoing de regarder deuant & derriere cōme dit Homere; au passé & à l'aduenir: le derriere ou passé estant representé par son pere; & le deuant ou aduenir, par ses enfans. Ils estoient tous à vie, & choisis des plus nobles & mieux renommees familles de Rome. Den. Hal. met ce sacerdoce au septiesme reng des ministres ecclesiastiques.

L'ethimologie de *Fecialis*.

Pater patratus.

IE VOVS DEMANDE, *dit le Fecialiē, les herbes sacrees: Et le Roy respond cueillez en de nette.* Il y a au Latin; *Sagmina te Rex posco: Rex ait, puram tollito. Fæcialis ex arce graminis herbam puram attulit.* Les Romains appelloiēt *Sagmina* & *Verbenæ*, les herbes sacrees dont ils vsoient és choses diuines, comme l'annote Donat sur ce lieu de Terence en l'Andrie: *Ex ara Verbenas hinc sume.* A raison dequoy selon Dioscoride, les Grecs leur donnerent le nom de ἱεροβοτάνη herbe sacree, lequel aussi bien qu'au Latin s'estendoit à beaucoup de sortes d'herbes; car chasque Dieu & ceremonie auoient la leur particuliere, cōme nous auons dit cy deuant en la colonne 1156. qui toutes en general s'appelloient abusiuement ainsi que dessus: Voire les arbres mesmes; Ammian Marcellin au 29. liure; *Verbenas fœlicis arboris gestans.* Et Festus dit que les bouquets faits de Verueines s'appelloiēt les testes des dieux, pour monstrer la reuerence en quoy on les tenoit: *Capita deorum appellabantur, fasciculi facti de Verbenis.* Lesquels bouquets ou faisseaux s'appelloient *Struppi*, comme i'ay dit cy deuant: *Struppi vocabantur in puluinaribus fasciculi de Verbenis factis, qui pro deorum capitibus ponebantur*: Faut entendre que ces bouquets ou festons offerts ainsi sur tous les autels des dieux, à chacun de son herbe ou arbre propre,

Fueil. 20. lig. penultime.

SAGMINA, ET VERBENAE.

CAPITA DEORVM.

STRVPPI.

representoient iceux d'eux-mesmes: car il n'y en auoit pas par tout des images, & mesmement és autels dressez à la haste. Au surplus ἱεροβοτάνη, ou verueine estoit ceste herbe assez commune par tout que les Grecs dient autrement περιστερεών, à cause que les pigeons sont ordinairemēt à l'entour, & s'y plaisent; laquelle s'esleue en vne tige droicte, ainsi que met Dioscoride liure 4. chap. 60. & au suyuant il en descrit vne autre espece qui rampe & se traine par terre qui est proprement ce que nous appellons dent de chien, les Grecs ἄγρωστις, & les Latins *Gramen*, comme le tesmoigne Tite Liue en ce lieu: *Fœcialis ex arce graminis herbā purā attulit*. Festus, pour esplucher tout ce que dessus par authoritez; *Sagmina vocātur verbenæ, id est herbæ puræ, quia ex loco sancto arcebantur à Consule, Prætoréve, legatis proficiscentibus ad fœdus faciendum, bellúmve indicendum: Vel àanciēdo, i confirmando*. Là où il tire la deriuation de ce mot *Sagmina*, ou du lieu sainct dont elles estoiēt arrachees auec le gazon y tenant encore; ou de *sancio*, qui signifie *ratifier*. Pline liure 22. chap. 2. *On n'vsa iamais d'autres herbes sacrees* (SAGMINA) *n'y és remedes des calamitez publiques, ny és ambassades solennelles, que de Verueines. Et de fait, par l'vn & l'autre de ces deux noms est signifiee vne mesme chose, à sçauoir le gramen arraché auec sa terre ou gazon. De ceste cy tousiours vserent les ambassadeurs, depeschez vers les ennemis pour leur redemander les choses perdues; & en refus de ce leur denoncer la guerre: dont l'vn d'iceux estoit appellé le veruenaire*. Et au liure 25. chap. 9. *Il n'y a point d'herbe plus estimee entre les Romains que l'hierobotane; quelques vns l'appellent Peristereon, & les Latins la Verbenaque: C'est celle là que nous auons dit, que les ambassadeurs portent estans depeschez aux ennemis. Ceste là aussi dont on ballie la sacree table de Iuppiter; & dont les maisons sont purifiees & lustrees*: Et plusieurs autres beaux miracles qu'il en racompte en ce mesme endroit. Somme que la plus part des ceremonies Romaines ne se passoient point sans ces verueines ou herbes sacrees, qu'on appelloit aussi les Sabines, nō qu'elles fussent apportees du pays des Sabins, mais du verbe σέβομαι, qui signifie reuerer, dont les Sabins auroient aussi pris leur appellatiō pour raison de leur sainctété & deuotiō, ainsi que nous auons dit cy deuāt. Ouide au premier des Fastes.

Ara dabat fumos herbis contenta Sabinis,
Et non exiguo laurus adusta sono.

Et Properce au 4. liure en l'epistre d'Arethuse;

Flore sacella tego, verbenis compita velo,
Et crepat ad veteres herba Sabina focos.

Nous auōs encore pour le iourd'huy ie ne sçay quelle ombre & image de ces Verueines, quant la veille de la S. Iean, où les herbes sont en leur plus grāde force & vigueur, nou-nous ceignons & faisons des chappeaux d'armoise, de verueines, & semblables. Or quāt à ces mots, *fecialis ex* ARX. ARCE *graminis herbā puram attulit*, que nous auons tourné, *du plus haut sommet ou couppeau*, pour *Arx*; nous en auons desia dit quelque chose en la colonne 895. apres Festus, qui dit, que les anciens appelloiēt *Auguraculū*, vne closture bastie à tēps en quelque lieu haut, propre à obseruer les Auguremens, ce que de son tēps on disoit *Arx*; lequel mot signifie cōmunement comme on sçait assez, vne citadelle, ou forteresse assise sur quelque tertre ou coustau, qui cōmande à tout le reste de la ville, & à la campagne: vn sommet aussi de montaigne, & semblables lieux aduantageux dont on peut repoulser l'ennemy, sont appellez *Arx*, de *Arceo, tenir au large, empescher d'aprocher*, suyuāt le mesme Festus: *Arcere prohibere est; similiter abarcet, prohibet: Porcet quoque dictū ab antiquis quasi porro arcet: trahitur autē hoc verbū à Græcorum magistratu, quem illi ἄρχοντα vocant, in cuius potestate est cogere vel prohibere*. A quoy semble faire allusion ce qu'il dit des Verueines, *arcebantur à Cōsule*. Mais Seruius mōstre vouloir prendre le mot d'*Arx* en cest endroit pour le Capitole, disāt que la verueine proprement est l'herbe sacree prise du sainctuaire du Capitole, de laquelle le Perepatrat & les Fecialiens allās pour faire quelque traicté ou cōuenances, ou denoncer la guerre, auoient de coustume de se couronner. Mais celà ne peut pas guere biē conuenir icy ce me semble, attēdu que le lieu où furēt faites toutes ces ceremonies estoit à plus de huict ou dix mille loing de Rome, cōme on le peut tirer de la page precedēte 19. lignes 38. & 46. Parquoy l'interpretation d'*auguraculum* me plaist plus.

MAIS HORACE *marchoit le premier, &c.* Plutarque article 16. de son traicté des Paralelles, ou conformitez des cas aduenus és Grecs & Romains, si semblables en tout & par tout, qu'ils paroissent auoir comme esté pochez, ou iettez en vn mesme moulle, racompte ceste histoire en la mesme sorte, apres Aristides le Milesien; & y en oppose vne plus ancienne tiree des Arcadiques de Demarathe: Que les Tegeates & Pheneates se faisans la guerre, s'accorderēt en fin de terminer leur differend par le cōbat de trois freres iumeaux de chasque costé; ceux de là part des Tegeates, fils de Reymaque; & des Pheneates, de Demostrate, lesquels tuerēt deux des autres de plaine abordee; mais le 3. Critolaus, feignāt s'enfuir deuāt eux, les mit à mort l'vn apres l'autre: & encores apres, sa sœur propre qui luy auoit fait vn piteux racueil, pource qu'elle estoit fiancee à l'vn de ses aduersaires defuncts. Il y a tout plein d'autres cōptes qui se rapportent à ceux de ceste premiere Decade, que nous toucherōs succinctemēt en leur lieu: Car en celà deux choses sōt à admirer; cōme il s'est peu faire q̄ des cas se soiēt rencōtrez du tout si semblables sans aucune difference quelcōque, fors des noms, & des temps: car il n'est pas croyable qu'vn tel personnage que Plutarque, eust voulu ny osé controuuer celà: l'autre, que de tant d'autheurs renommez qu'il allegue, & gueres plus que d'vne fois, vn seul a grand' peine est paruenu iusques à nous. Fueil. 22. lig. 3

Mais

Mais s'il n'estoit question que de mettre en ieu de tres-braues & vaillans combats de trois contre trois, non pour la cõqueste d'vn royaume ou empire; ny à ce excitez, ou contraints par leurs princes, ains d'vne generosité de cœur seulemēt, ie ne diray pas vaine gloire, car certes la valeur d'eux tous, dōt il n'y en a pour le iourd'huy que vn en vie, merite bien de pardonner à ce mot-là, ie m'asseure qu'ō ne me voudra pas desdire, que de fresche memoire ne s'en soit veu vn des plus resolus, magnanimes & determinez, que le soleil parauenture ait guere oncques apperceu nulle part, s'il m'est permis d'vser des termes du philosophe Antioque deseriuāt au traicté des dieux immortels la bataille que donna Lucullus au Roy Tigranes d'Armenie. Mais de passer en celà plus auant, ce seroit rafreschir la douleur d'vne perte certes irrecouurable. Il suffist de l'auoir remarqué en passant, afin qu'vne telle vertu, biē qu'vn peu trop mōdaine, il le faut aduouër ainsi, ne soit au moins du tout esteinte & engloutie d'vn silence perpetuel.

Fueil. 23. lig. premiere. IE COMMETS, *ce dit-il, deux hommes pour faire le proces à Horace, selon la loy de perduellion*. De ces Duumvires nous en auōs desia dit quelque chose en la colonne 1329. du crime de perduellion, nous en parlerons cy apres; encore que le meurtre commis par Horace en la personne de sa sœur ne fust pas propremēt perduellion, ains parricide; qui s'estendoit bien plus auant que de tuer son pere ou sa mere; à sçauoir quiconque mettoit à mort vn hōme de franche condition, & principalement son concitoyen, comme ayāt osté la vie à son pareil, ainsi que nous auons dit cy deuant és constitutions de Numa, colonne 1064. Et que le declare Festus en ces termes: *Parricidi quæstores appellabantur, qui solebant creari causa rerum capitalium quærendarum. Nam parricida non vtique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcunque hominem. Id autem fuisse indicat lex Numæ Pompilij regis: his composita verbis*: SI QVIS HOMINEM LIBERVM DOLO SCIENS MORTI DVIT, PARRICIDA ESTO. Or quant à ces questeurs de parricide, il faut entendre, que deuant l'institution des iuges qu'on appelloit perpetuels, & des preteurs annuels, qui cognoissoient chacun endroit soy d'vn seul crime; comme des faulsetez, des parricides; des assassinats, des outrages & iniures; des brigues touchant les magistrats & offices; des concussions, & semblables; Toutesfois & quantes qu'il estoit question de faire iuger capitalement vn qui fust citoyen Romain, le peuple commettoit des iuges deleguez qu'on appelloit *quæstores parricidij*, dits ainsi selon Varron, *A quærendo, quòd conquirerent pecunias & maleficia, quæ Triumuiri capitales nunc conquirunt: ab his postea qui quæstionum iudicia exercent, quæstores dicti*. De ceux-cy il y en auoit vn article és XII. tables. Car les Consuls nonobstāt que magistrat souuerain, ne pouuoient neantmoins sans l'authorité & approbation du peuple, faire le procez à vn citoyē Romain; ains estoiēt à ce cōmis extraordinairement ces questeurs, à la pluralité des voix & suffrages: Au lieu desquels l'an 463. cōme met Flor. en l'Epitome de l'onziesme liure, furēt instituez les trois iuges du criminel selon Varrō, appellez *Triumuiri capitales*, qui cognoissoiēt de celà mesme que souloiēt faire les questeurs du parricide: Car outre le preteur qui cognoissoit du crime à luy delegué, on en eslisoit vn au sort du nombre des iuges, que Ciceron appelle *Iudex quæstionis*; & Asconius *Princeps quæstionis*: d'autāt qu'és iugemēs publiques le preteur ne faisoit autre chose que d'assembler les Iuges, & tirer au sort de la decurie qui estoit lors en quartier, (c'est à dire le roolle) ceux qui deuoiēt demeurer; Tout le reste estoit remis au Presidēt de la cause (*Princeps quæstionis.*) Le Preteur estāt haut assis en son tribunal eslisoit les Iuges au sort; & le President és sieges d'embas auec les Conseillers instruisoit le procez, & puis recueilloient les aduis. Neantmoins le preteur pouuoit bien aussi estre le *Iudex quæstionis*, cōme fut Quintus Voconius en la cause de Cluentius que defend Ciceron. Mais apres que les questions perpetuelles eurent esté establies l'an 605. selon Ciceron, L. Censorinus, & M. Manilius Consuls, alors les Triumvires Capitaux tenans leur auditoire à la colonne Menienne, cōmencerent à cognoistre des esclaues, & autres telles manieres de gens de vile & basse condition: & des forfaittures de ceux qui residens à Rome n'estoient pas pourtant citoyens Romains. Ils estoient au reste esleuz par les voix du peuple departy par les Tribus, & auoient la charge de la prison; voire s'executoient en leur presence ceux qui estoient condamnez à mort.

IVDEX QVAESTIONIS.

PRINCEPS QVAESTIONIS.

QVANT AV CRIME de perduellion, c'estoit proprement de conspirer contre la chose publique, ou la personne du prince en la monarchie, ou quand on outrageoit l'vn des magistrats, colonne 1046. Le Iurisconsulte Vlpian: *Qui perduellionis reus est, hostili animo aduersus Rempublicam, vel Principem animatus est.* Mais plus clairement Ciceron au premier des offices: *Equidem illud etiam animaduerto, quod qui proprio nomine perduellis esset, is hostis vocaretur; lenitate verbi tristitiam mitigante.* Parquoy ceux qui en estoient atteints & conuaincus ne se pouuoient pas preualoir de la frāchise & priuilege des loix Valerienne, & Porcienne, qui defendoient d'executer à mort, non pas seulement battre de verges vn citoyen Romain, premier que d'estre cōdamné par le peuple; ainsi qu'il aduint des deux Gracches par Nasica: de Saturnin & de Glaucia, par Marius; de Lētulus & Cethegus complices de Ca..lina, par Ciceron. Car par tout où il se voit *capitis diminutio*, *inquisitio capitis*; *crimen capitis* ou *capitale*, ce n'estoit pas à dire pourtāt qu'il y allast de la vie: car *capitis diminutio* aux citoyens Romains estoit de trois sortes, comme met Iustinian au premier liure des Institutes, tilt. 16. la premiere q estoit la pl⁹ grāde, quād on perdoit sa liberté; la moyēne,

De criminе quærere.

quand on perdoit son droit de bourgeoisie, ou qu'on estoit banny; & la petite, quant on changeoit de famille, & qu'on perdoit le nom de l'ancienne. Qui perdoit sa liberté, perdoit aussi la bourgeoisie, & son nom: & qui perdoit sa bourgeoisie, estoit aussi exclus du droict & priuilege de sa famille, mais non pas de sa liberté. La cognoissance au reste de ceste perduellion, autrement crime de lese maiesté, du tẽps des Rois appartenoit aux Duumvires qu'ils y cõmettoient: mais soubs la Republique ceste delegation vint au peuple, cõme il a esté dit cy dessus: car le Preteur ne les tiroit pas au sort comme il faisoit les autres iuges, selon que Dion tesmoigne, quand il dit qu'en la cause de Rabirius Posthumus accusé de ce crime, celà se fit contre la coustume ancienne: d'eux puis apres il y auoit appel au peuple. Voicy ce que Sosipater en escrit: *Per. pro perquam, valde, vt perduellio. per quam duellio & plus quam hostis; vt Rabirius qui perduellionem fecisse dicebatur; id est, contra Rempublicam sensisse: quod iudicij genus in eadem oratione M. Tullius ab Horatio sumptum ait; dictúmque quod per tempus belli sit factum; cùm is in sororem suam gladio vsus esset*. Aussi Festus met que, *Hostis apud antiquos peregrinus dicebatur, & qui nunc hostis perduellus vel perduellio.*

Fueil. 23. lig. 2. CESTE LOY *estoit d'vne teneur fort horrible pour luy*: Au Latin, *lex horrendi carminis erat*. De ceste loy parle Den. Hal. au 3. Quelques vns au reste veulẽt lire *criminis*, au lieu de *carminis*, mais mal, parce que *carmen*, & *versus*, ou *versiculus*, ne signifie pas seulement les carmes ou vers, ainsi que nous le prenõs cõmunement, mais *mot* aussi; cõme l'annote Asconius sur la troisiesme des Verrines: *Audistis* (ce dit Ciceron) *quæstoriam rationem tribus versiculis relatam; Accepi, dedi, reliqui*. Mais celà est assez vulgaire que carmẽ se trouue ordinairement pour vne formule, cõme mesme vn peu cy deuant page 21. lig. 7. *Multisque id verbis, quæ longo effata carmine non opere est referre, peragit*. Et au dessoubs lig. 18. *Sua itẽ carmina Albani, suúmque iusiurandum, per suum dictatorem, suósque sacerdotes peregerunt*. Plus au 39. liure; *Qui ex carmine sacro, præeunte verba sacerdote, precationes fecerant*. Et Ciceron au premier de l'orateur; *Non in XII. tabulis, sed in magistri carmine scriptũ videretur*. Mais quãt à ceste formule ou teneur de loy horrible & espouuentable dont il est icy question, le mesme Ciceron la remarque en la defense de Rabirius és mesmes termes: *Namque hæc tua, quæ te hominẽ dementem, populerémque delectant*; I LICTOR COLLIGA MANVS; *Quæ non modo huius libertatis mansuetudinisque non sunt, sed ne Romuli quidem, aut Numæ Põpilij: Tarquinij superbi ac crudelissimi regis ista sunt cruciatus carmina*; CAPVT OBNVBITO, ARBORI INFELICI SVSPENDITO. Seneque descriuant la maniere d'executer ceux qui estoient condamnez de ce crime, met quasi l'horreur du supplice deuant nos yeux: *Ascendit* (ce dit-il) *Prætor tribunal: noviæ post terga ligantur manus: fit à præcone silẽtium: adhibẽtur deinde legitima verba: Canitur ex altera parte classicum*; CAPVT OBNVBITO; ARBORI INFELICI SVSPENDITO.

Au regard de ce mot *Arbor infœlix*, où il dit qu'il failloit pẽdre Horace comme criminel de perduellion; Icy pag. 23. lig. 9. i'ay tourné *arbre malencontreux*, suyuant l'allusion de ceste parole du 21. du Deuteronome, *Maledictus à Deo est qui pendet in ligno*: Mais il y a d'autres choses à considerer là dessus; Car Festus apres Caton l'interprete pour vn arbre qui ne porte point de fruict: *Fœlices arbores Cato dixit quæ fructum ferunt; infœlices quæ nõ ferunt*. Et en vn autre endroit; *Ignis Vestæ si quando interstinctus esset, virginibus mos erat tabulá fœlicis materiæ tamdiu terebrare, etc.* Celà pourroit estre vn peu ambigu, quant aux arbres qui ne portẽt point de fruict; à sçauoir si c'estoit par accident, cõme nous en voyons le tesmoignage en sainct Matthieu 21. Et en sainct Marc 11. du figuier lequel n'en ayant point, receut la malediction de nostre Sauueur, si qu'il secha tout à l'instant: ou bien de ceux qui naturellement n'en portent iamais: Et celà fait plus à nostre propos. Pline liure 16. chap. 27. *Seuls de tous les arbres ne portent point de fruict, non pas mesme de la semence, la bruyere nee seulement pour en faire des ballais; le peuplier, l'aulne, l'orme, l'alaterne qui a les fueilles entre lyeuse & l'oliuier. On repute mal heureux au reste, & condamnez par la religion, ceux qui ne se peuuẽt iamais planter ne semer, & qui ne portent point de fruict*. Macrobe au 3. liure, chap. 20. *Il faut entendre que le figuier blanc est du nombre des arbres heureux; & au cõtraire le figuier noir, des mal-heureux. L'vn & l'autre nous est monstré par les Pontifes: Car Veranius au liure des mots Pontificaux, dit qu'on estime estre arbres heureux le chesne, l'escule, l'yeuse, le sapin, le couldrier, l'hestre, le cormier, le figuier blanc, le poirier, le pommier, la vigne, le prunier, le corneiller, & le lotos ou l'alisier. Mais Tarquinius Priscus en son repertoire des arbres, dit que les malencontreux sont ceux qui sont dediez aux dieux infernaux, & qui portent les figues, bacques, & fruicts de couleur noire*. A ce propos Pline liure 29. chap. 4. met que tous les ans à Rome on pendoit des chiens tous en vie, à vn suzeau entre le temple de Iouuence & de Summanus, pource que le suzeau porte vn fruit noir & sanglant. La cause de ceste punition, comme dit Plutarque en la fortune des Romains procedoit de ce que les chiens s'estans endormis au Capitole lors que les François s'efforçoient d'y monter, les oyes donnerent l'alarme, & sauuerent la forteresse. A cecy se peut rapporter encore le prouerbe que le mesme Pline en sa preface allegue estre venu de Theophraste, *suspendio arborem eligendam*. Toutes lesquelles choses icy amenees ne tẽdent qu'à monstrer que ce mot *d'arbor infœlix*, contenoit quelque mystere, & auoit plus d'emphase que de seruir d'vn simple adiectif.

Fueil. 23. lig. 13. De l'authorité des peres sur leurs enfans, anciennement à Rome. SI AINSI N'ESTOIT, *qu'il chastieroit son fils selon le droit & authorité paternelle qu'il auoit sur luy*. La puissance des peres sur leurs enfans est vn droit

Arbor infœlix.

De l'authorité des peres sur leurs enfans, anciennement à Rome.

droit emané de nature à toutes sortes de natiōs, qui en ont accoustumé d'vser de tout tēps; mais les Romains plus aduantageusement que nuls autres, ausquels dés les premiers commencemens de la ville celà fut permis, plustost par vne conniuence & vsurpation, que par aucune forme d'edict, voire plus que sur leurs esclaues; iusques à les pouuoir bannir, & vendre par trois fois, nonobstant qu'ils se rachetassent de leurs propres moyens; comme nous auons dit en la colonne 1047. Et finablement de les mettre à mort pour des occasions tres-legeres: & d'en faire la iustice eux-mesmes, ores qu'ils eussent forfait contre le public; ainsi qu'on peut veoir au 2. liure fueil. 83. lig. 20. Que le pere de Cassius fut celuy qui l'executa à mort dedās son logis, pour auoir conspiré contre la liberté publique. Den. Hal. au 2. liure. *Le legislateur Romain* (parlant de Romule) *donna par maniere de dire absolument tout pouuoir au pere sur ses enfans; & ce tout le temps de sa vie, fust de le tenir en prison estroite, fust de le fouëtter à coups d'estriuieres, ou bien de l'enuoyer lié par le pied comme vn esclaue labourer aux champs; voire de les mettre à mort si bon leur sembloit, encore que le fils eust charge en la Republique, & fust constitué és plus grandes & honorables dignitez d'icelle; ayant mesmes acquis en public vne louange de quelque bien-fait ou largesse enuers le peuple. De maniere que suyuant ceste loy, de tres-illustres personnages harengans des rostres au peuple, & le peuple fauorisant à leurs ouuertures & inuentions, pour mettre le Senat en trouble & disgrace enuers luy; nonobstant tout le credit & support qu'ils pouuoient auoir, ont esté autrefois tirez en bas du poulpitre par leurs propres peres, & emmenez à leur logis pour les chastier à leur appetit; lesquels nonobstant que la commune les suiuist tout le long de la place, et és ruës, personne neantmoins n'eust osé se mettre en deuoir de rescourre, quād bien il eust esté ou Consul, ou Tribun; nō pas mesme la foulle du peuple auquel ils taschoient de complaire encore qu'il estimast toutes les autres puissances & authoritez estre inferieures à la sienne.* Le droict au reste de vendre ses enfans, estoit representé és emancipations & adoptions, ou par forme on apportoit vn poix & des pieces de cuiure (*libra ce ære*) ce qui leur estoit acquis comme par certain priuilege de la bourgeoisie Romaine, qu'vn estranger n'auoit pas sur le citoyen Romain, ny cestuy-cy sur l'estranger. Au moyē dequoy vn pere *capite deminutus*; & à qui il estoit interdit de feu & d'eau par bannissement, n'auoit plus ceste authorité sur ses enfans; ne si les enfans estoient interdits, aussi peu; pourautant que par là ils venoiēt à estre priuez du droit de la bourgeoisie Romaine, & reduits au reng d'estrangiers. Den. Hal. a escrit, que Numa par edict expres retrancha aux peres le pouuoir de vendre ny tuer leurs enfans, ny de les punir par autre voye si rigoureuse, s'ils estoient mariez, pourueu que ce fust de l'authorité & consentement de leurs pere & mere (cy deuant colonne 1064.) Seruius Tullus puis apres en fit vn autre, par lequel il osta la puissance aux peres de punir leurs enfans, ores qu'ils les eussent outragez & battus, en permettant neātmoins au premier venu de les mettre à mort en ce cas sans reprehension, cōme gens deuouez & mauldits, (colōne 1046.) Car ainsi que met le mesme Hal. ceux qui estoient ainsi abandonnez à tuer, on auoit de coustume de les deuouer à quelque Dieu, & mesmemēt aux infernaux. La formule de la loy dessusdite est dās Festus en ces termes: SI PVER PARENTEM VERBERIT, AST OLLE PLORASSIT PARENTEIS, PVER DIVIS PARENTVM SACER ESTO. Et neantmoins le droit de les vendre leur estoit reserué encore du tēps des decemvires, qui en font mētion en la quatriesme table des loix par eux redigees: SI PATER FILIVM TER VENVNDAVIT, FILIVS A PATRE LIBER ESTO. En cecy il y a de là contrarieté & incertitude.

Au 7. liure, fueil. 198. li. 39.

Libripendes.

LE PERE *eut commandement de purger son fils; lequel apres certains sacrifices propiciatoires, etc.* Fueil. 23. li. 40. *Piacula* en premier lieu sont les offrādes & sacrifices, ou autres telles satisfactions qui se font pour quelque delict ou prodige: Horace; *Tēque piacula nulla resoluent*. Aucunefois pour le delict mesme; cōme l'expose Seruius sur ce passage de Virgile;

DES EXPIATIONS.

Distulit in seram commissa piacula noctem.

Quant au premier, Festus; *Piacularis Romæ porta appellatur propter aliqua piacula quæ ibidem fiebāt.* Itē *Piatrix dicebatur sacerdos, quæ expiare erat solita: & piamenta quibus in expiando vtitur.* Puis sur le mot *piaculare* dont il est icy questiō, il dit cecy: *les auspices piaculaires estoient ceux qui denotoiēt quelque desastre et infortune és sacrifices; comme quant la victime s'enfuyoit de l'autel; ou estant frappee venoit à mugler; ou qu'elle tombast d'vn autre costé qu'il ne conuenoit.*

Porta piacularis.

Auspicia piacularia.

Qualis fugit cùm saucius aram
Taurus, & incertam excussit ceruice securim.

Tant estoient les Romains enueloppez de superstitions, qui ne leur faisoient qu'auancer les mal-heurs qu'ils pensoient escheuer par là. Varron au 5. de la langue Latine: *Prætor qui tum factus est, si imprudēs fecit, piaculari hostia facta putatur; si prudens dixit, Mutius abnegat eum expiari posse.* Or il y auoit des expiations de personnes, de lieux, & de choses. Les personnes s'expioient auec de l'eau, ou en l'air, ou au feu; ainsi que le marquēt ces vers du 6. de l'Eneide:

Expiations de personnes, de lieux, & de choses.

Aliæ pandantur inanes
Suspensæ ad ventos: aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.

Quant à l'air, celà concernoit plustost les maladies & contagions du corps, que nō pas l'ame: combien que pour le regard de la pestilence ou famine; & autres telles insignes calamitez, les anciens Grecs, comme l'annote Isaac Tzezes sur Lycophrō: (il en est fait aussi mētion és Iābiques d'Hipponax) vsoient d'vne certaine forme d'expiatiō fort execrable & cruelle: cōme d'attirer à

l'escart soubs ombre de luy faire bonne chere, auec de la tartre, du fromage, & des figues quelque pauure miserable bellistre; là où apres l'auoir fouetté auec des osiers par sept fois entour les parties honteuses, ils le brusloient tout vif dedans vne fosse, & en iettoient les cendres en la mer; appellans celà χάθαρμα, qui sonne le mesme que *piaculum*. A ce mesme propos de l'expiation de la peste; Philostrate racompte en la vie d'Apollonius, que ceste maladie estant fort & ferme allumee à Ephese, il fit assommer à coups de pierre vn vieil caimāt, qu'il disoit estre vn mauuais demon desguisé ainsi en figure d'homme, duquel ceste cōtagion procedoit: Et de fait, au lieu du corps on ne trouua qu'vn gros mastin noir. Les anciens Gaulois souloient pour lustrer & purger leurs villes, lapider vn homme apres l'auoir tenu à l'engraiz vn an entier. Mais on auroit trop d'affaire à parcourir toutes ces superstitions. Les personnes donc s'expioient par l'eau & le feu; l'eau di-ie douce, viue & courante, comme le remarque le poëte, *Donec me flumine viuo abluero*. Car c'estoit la coustume quandon vouloit sacrifier aux dieux d'enhaut de se baigner toute la personne dans vne eau courante: & à ceux d'embas de s'en arrouser, comme nous l'auons touché cy deuant. Le mesme poëte:

Occupat Aeneas adytum, corpúsque recenti
Spargit aqua.--

De maniere que quand on auoit cōmis quelque meurtre, on s'alloit baigner dans vne riuiere, & y lauer ses accoustremens; comme nous lisons d'Alcmeon, lequel ayant mis à mort sa mere Eriphile femme d'Amphiaraus, s'alla faire absoudre & purifier par le fleuue Phlegye: Et Ixion pareillement, de l'homicide par luy commis enuers son beaupere Leonatus: Thesee aussi se fit expier, pour auoir tué les enfans d'vn nommé Pallas; & encore pour le meurtre de Sinnis & de ses complices, encore que ce fussent brigands & guetteurs de chemins. Si abhorree a tousiours esté de la diuinité toute effusion de sang, & de la nature mesme, que soudain qu'on approche le meurtrier du corps mort dont il est coulpable, il se met à saigner, nonobstant que priué de toute cognoissance & sentiment. A ce propos ie me resouuiens qu'il y a quelques trente ans, qu'vne pauure mal-heureuse du village de Borran non gueres loing de Senlis, ayant tué son enfant pour sauuer son honneur, fut prise: mais aussi tost que ceste petite creature morte desia d'vn iour luy fut confrontee, elle commencea à saigner par le nez, les yeux, la bouche & oreilles, & par toutes les ioinctures des doigts: chose trop hideuse, ou plustost pitoyable à voir. Les personnes s'expioient encore quand elles n'estoient pas bien de leur entendement; Et ce auec des paroles: Festus; *Piari ait Verrius eos qui cū mentis suæ non sint, per quædam verba liberantur incommodo*. A propos dequoy Strabon parle au 10. liure de certain Epimenides natif de la ville de Phæste en Candie, qui composa des carmes & formules d'expiatiōs, dont il fit vn liure. Outre les personnes les lieux s'expioient aussi, comme à nous les Eglises, & les cemetieres; ce qu'on appelle *dedier* pour la premiere fois, aussi bien que aux Romains: mais la seconde pour y auoir esté commis quelque homicide, ou autre cas dont ils soient prophanez & pollus, on vse du mot *reconcilier*. Quant aux choses, & à eux & à nous celà s'appelle *consacrer*; & si elles sont pollues & contaminees, *ressacrer*: en toutes lesquelles ceremonies on adiouste outre les paroles quelques choses externes, comme du feu, de l'eau, sel, huille, & semblables. Les anciens en leur paganisme y admettoient mesmes du soulphre & des œufs; ainsi que le remarque Ouide:

Et veniat quæ lustret anus lectúmque locúmque;
Præferat & tremula sulphur & oua manu.

A nous l'absolution tiēt lieu de toutes ces expiations, accompagnee d'vne confession & de repentance. Car comme dit Seneque en la tragedie de Thyestes;

Quem pœnitet peccasse, pene est innocens.

Et Ouide en son exil au pont Euxin:

Sæpe leuant pœnas, ereptáque lumina reddunt;
Quem bene peccati pœnituisse vident.

Les ieusnes, aussi les aumosnes, vœuz, & prieres sont en cest endroit de grande efficace: si qu'Homere bien que Payē n'a pas neantmoins oublié la charité & aumosne enuers les pauures mendians; quant au 17. de l'Odissee il introduit vn des amoureux de Penelope tensant aigrement Antinoë; pour auoir outragé Vlysse desguisé en bellistre demandant l'aumosne, Ἀντίνο' οὐ μὲν κάλ' ἔβαλες δύστηνον ἀλήτην. Et quant aux prieres, au 9. de l'Iliade il les appelle filles du grand Dieu: καὶ γάρ τε Λιταί εἰσι Διὸς κοῦραι μεγάλοιο, Et Orphee ès Argonautes; οὐ γὰρ ἄπιμοι ἱκεσίου Ζηνὸς κοῦραι Λιταί: à cause qu'elles sont sainctes & venerables, ce dit Phurnutus; mais plustost pource qu'elles nous reconcilient à Dieu, par le moyē de nostre mediateur qui les luy presente: dont auroit delasché cecy en son aueugle idolatrie le poëte Ouide à propos des offrandes:

Flectitur iratus voce rogante Deus.
Sæpe Iouem vidi cùm sæua emittere vellet
Fulmina, thure dato sustinuisse manum.

Quant aux vœuz, Iamblique & Procle dient qu'ils vnissent tellement nostre ame à Dieu (car le vœu n'est autre chose qu'vne tres-ardente affection qui esleue à luy nostre cœur en toute chasteté de pēsee, ne luy requerās q̄ choses bonnes & licites) que quelque fois ne se fait qu'vne mesme operation & effet de l'vn & de l'autre. Les expiations au reste estoient en telle recommandation aux Hebrieux, que l'vne de leurs principales solemnitez estoit dediee à celà, la quatriesme en nombre, laquelle se celebroit le 10. iour du mois de Septembre; cōme il est dit

Le vœu que c'est.

au Leuitique chapit. 23. *Le 10. iour de ce septiesme mois sera le iour tres-celebre des expiations, & appellé Sainct. Vous affligerez vos ames en iceluy, & offrirez vn holocauste au Seigneur. Vous ne ferez aucun œuure mecanique durant tout ce iour, car c'est le iour de propitiation; à ce que le Seigneur vostre Dieu vous soit benin & fauorable.* Ce qui m'a fait plus hardimẽt rendre ces mots de Tite Liue en cest endroit, *quibusdam piacularibus sacrificiis, certains sacrifices propitiatoires.* SVIT PVIS-APRES; *Que les sacrifices expiatoires paracheuez, on fit passer Horace la teste bouchee, par dessoubs vne perche tendue à trauers la rue.* Celà fut vne forme de iustice imaginaire, encore qu'il eust esté absoubs; soit pour donner vn exemple de crainte, ou pour la satisfaction & appaisement de l'ame de sa sœur defuncte; les anciens ayans eu opinion que les ames de ceux qui auoyent esté tuez malheureusement demandoyent vengeance; à quoy on auroit voulu appliquer cette effusion de sang qui se fait du corps mort en la presence du meurtrier, comme nous auons dit cy-dessus. Virgile touche celà en passant au 4. de l'Eneide;

lig. 42. | Tigillvm sororivm, colonne 636.

Omnibus vmbra locis adero, dabis improbe pœnas:

Et au 3. de cette histoire, fueil. 150. lig. 11. il est dit: *Manésque virginiæ mortuæ quam viuæ fœliciores per tot domos ad petendas pœnas vagati, nullo relicto sonte tandem quieuerunt.* Pausanias és Laconiques, & Plutarque au traicté de la tardiue vengeance de Dieu ont escrit; que Pausanias Roy de Sparthe estant à Bizance (c'est maintenant Constantinople) enuoya querir vne Cleonice fille de bonne maison, pour coucher auec luy; laquelle contraincte de la necessité à luy complaire, comme elle fust venuë à son lict qu'il estoit desia endormy, les lumieres esteintes, il s'esueilla en sursault; & la tua d'vn coup de poignard: Dont ayãt voulu depuis appaiser son esprit par toutes sortes de deuoirs & expiations, iusques à le faire euoquer par des Psychagoges, il ne luy fut iamais possible, ains fina bien tost apres malheureusement ses iours. Au regard de cette perche, poultre ou cheuron, appellé *Tigillum sororium*, pour raison de la sœur d'Horace, ce fut vn endroit fort signalé à Rome par vn long temps, entre les Carines, & la ruë detestable (*vicus sceleratus*) autrement la ruë Cyprienne (fueil. 41. ligne 12.) & là fut depuis consacré vn autel à Iunon dessoubs cette perche, ainsi que dit Denis Halicarn. Les autres tiennent qu'elle y fut apposee pour vne marque de la conuention du Roy Tullus Hostilius auec Metius Suffetius.

Fueil. & lig. 24.

TVLLVS *en vn tel espouuentement voüa douze Saliens; & des temples à la Pallidité & Frayeur.* Tout ainsi qu'à la guerre és escarmouches & combats, és entreprises & toutes autres factions d'icelle, il faut tousiours estre en action & ceruelle, & le pied en l'air: & que rien ne represente mieux celà que la dansse, qui consiste toute de diuers mouuemens des bras, iambes, & du reste de la personne; non sans cause les Romains attribuerent au Dieu Mars pour ministres, des balladins, saulteurs, gambadeurs, appellez de là Saliens: & d'autres encore, qui sont ceux dont il est icy question, à deux de nos plus tres-saillantes affections, assauoir l'espouuentement, & la frayeur, autrement la pallidité; pource que la peur nous rend ordinairement defaits & palles, ce qui depend principalement du fait des armes; comme à ce propos le remarque fort bien Homere au 5. de l'Iliade, quand il descrit l'Ægis ou escu de Minerue, enuironné tout à l'entour de paour & frayeur; & le champ semé de contention, effort, & menaces espouuentables:

> Δεινὴν ἣν περὶ μὲν πάντη φόβος ἐστεφάνωτο,
> Ἐν δ' ἔρις, ἐν δ' ἀλκὴ, ἐν δὲ κρυόεσσα ἰωκή.

Mais tout cecy n'est pas sans quelque mystere. Car les dansses, comme nous auons dit cy-deuant; telles q̃ sont les ballets, pauanes, & brãsles, qui vont & viennẽt, tãtost auant, tantost arriere, representent d'vn costé le mouuement de l'vniuers, de l'orient à l'occident; & de l'autre celuy des estoiles errantes tout au rebours, de l'occident à l'orient: plus le flot & reflot de la mer: & és creatures viuantes le reciproque halletement que les Grecs appellent συστολὴ, διαστολὴ, dont le premier poulse en dehors, & l'autre retire en dedans, comme l'on voit en vn soufflet, attirant & renuoyant l'air, le lieu duquel les poulmõs tiennent en nostre corps. En semblable l'ire & courroux, l'impetuosité, fureur, & espouuentement que l'on donne, car il faut prendre icy ce mot de *Pauor* pour action, poulse & enuoye le sang & chaleur en la superfice, & resueille en nous l'animosité & courage, tenãt lieu comme de masle, d'agent, & d'assaillant: & la peur au rebours retire le sang en dedans, laissant les extremitez froides, pasles & decolorees, estant en lieu de femelle, de patient, & de defendant; comme vous le voyez representé icy par les deux figures suyuantes, retirees de l'antique d'vne bonne main; la premiere d'vn homme furieux & horrible, equippé de feu & de glaiue, deux choses les plus pernicieuses & effroyables dont se puisse preualoir l'homme; & de là seroit procedé ce mot de mettre tout à feu & à sang; qui est le *Pauor*: l'autre d'vne femme effroyee à toute outrance, & qui de son espouuentement peut espouuẽter les plus asseurez, la pasleur assauoir ou pallidité. Au demeurant de ces Saliens qu'aucuns appellent Agonaulx, & les autres Colliniens, pource q̃ leur chappelle estoit sur le mõt Quirinal, (les Latins appellent vn tertre *Collis*) Denis Halicarn. liure 2. & 3. parle d'vne autre sorte que ne fait icy Tite Liue, disant; Que Tullus Hostilius estant venu à la bataille contre les Sabins pres Herete, où plusieurs demeurerent d'vne part & d'autre, sans que par vne longue espace de temps on peust veoir où la victoire inclineroit, luy alors estendant les mains vers le ciel, voüa, s'il auoit le dessus des Sabins en cette

Salij Agonales, Collini, & Quirinales.

iournee, d'establir à Saturne & Rhea des ieux aux despens publiques; lesquels encore de son tẽps on celebroit solemnellement tous les ans, apres que la recolte de tous les biens de la terre estoit faitte: Et voila par mesme moyen de redoubler le nombre de ceux qu'on appelloit les Saliens. De ces Agonaulx Saliens semble parler Varron au 5. de la langue Latine: *In libris Saliorum quorum cognomen Agonensium, forsitan hic dies ideo appellatur potius Agonium.* Mais plus apertement que tout celà les additions du grammairien Seruius non encore sorties en lumiere: *Duo sunt genera Saliorum, vt in Saliaribus carminibus inuenitur; Collini, & Quirinales à Numa instituti: ab Hostilio verò Pauorij, & Pallorij.* Pausanias és Corinthiaques met que Mermerus, & Pheres fils de Medee ayans esté lapidez par les Corinthiens, les petits enfans estoyent ordinairement mis à mort par ces deux esprits; iusqu'à ce q̃ suyuant vn oracle on leur eust dressé vn anniuersaire, auec vne figure de la Peur fort horrible & espouuentable, qui estoit encore en son entier du temps de l'Empereur Adrian. Mais Ciceron à ce propos rabroüe gaillardement toutes ces vaines superstitions au 2. des loix; *Ce fut encore vn bien grand erreur à Athenes, en ce qu'ayans expié la forfaitture Cyllonienne, à la persuasion neaumoins d'vn Epimenide de l'isle de Crete, ils bastirent vn temple à la Contumelie, & à l'Impudence: car il faut bien conseruer la memoire des vertus, mais nompas des vices. Il y a aussi vn autel de la Fiebure dans le Palais; & vn autre és Esquilies de la Defortune: toutes lesquelles choses detestables de soy se doiuent bannir & reietter.* Ce que sainct Augustin a imité, liure 4. de la cité de Dieu, chapitre 23. *Certes le Roy Hostilius n'eust pas introduit ces Dieux nouueaux, l'Espouuentement assauoir, & pallidité, pour les appaiser & rendre propices, s'il eust cogneu & reueré la Deesse Felicité. Et à vostre aduis n'a elle pas eu grand' raison de se despiter de ce que si à tard on l'a inuitee? Et encore non par forme d'honneur, ains plus-tost par contumelie, de ce que Cloacine ait esté adoree auec elle; & l'Espouuentement & Pallidité, & la Fiebure, & autres telles, non Deitez qu'on deust reuerer, ains plus-tost crimes & blasmes de ceux qui les honoroyent.*

Voicy les deux figures dessusdittes de *Pauor*, & *Pallor*.





Fueil. 26. ligne penultime. Tvllvs *se plaignoit que les marchans Romains eussent esté arrestez pres le temple de Feronie.* Nous en auons desia amené quelque chose de Denis Halicarn. en la colonne 965. Mais voicy ce qu'il

ce qu'il en dit de plus au 3. liure sur le propos dont il est icy question, ce qui seruira à l'explication de ce lieu; car Tite Liue ne traicte que l'histoire tout simplement, & encore la plus part du temps fort eschancree en toute cette premiere decade; là où l'autre va rechercher de plus loing tout ce que cettui-cy outre-passe. Il dit donc ainsi: μετὰ δὲ τοῦτον τὸν πόλεμον, &c. *Qu'apres cette guerre (assauoir d'Albane) s'en leua vne autre de la part des Sabins, dont la cause fut telle à ce qu'on dit. Il y a vn temple fort deuotement reueré, tant des Sabins que des Latins, dedié à l'honneur de la Deesse Feronie, que les Grecs en leur langage tournent tantost* ἀνθηφόρος, *porte-fleur ou florissante, tantost* φιλοστέφανος *curieuse d'estre paree de beaux chappeaux & bouquets, tantost Proserpine. Là à certains iours de l'annee s'assembloit grand nombre de peuple des villes circonuoisines, les vns pour s'acquitter des sacrifices voüez à cette Deesse; & les autres pour traffiquer, à cause de l'apport du lieu, qui est fort hanté des marchans, artisans, laboureurs; car c'est l'vne des plus renommees foires de l'Italie. A cette solemnité s'estans trouuez des Romains gens de nom, ils furẽt empoignez par quelques Sabins qui les mirent aux fers.* Et ce qui suit puis-apres de ce compte. Quant à l'endroit où estoit ce temple & apport; voicy ce qu'en met Strabon au 5. liure; ὑπὸ δὲ τῷ Σωράκτει ὄρει, &c. *Au bas du mont de Soracte il y a vne ville appellee Feronie, du nom de certaine Deesse, que tous les habitans d'alentour reuerent fort. Et en ce mesme lieu est son temple, où se voit vne grande merueille; car ceux qui sont inspirez & rauis de son esprit, marchent pieds nuds sur la braize ardente, & cheminent de pied ferme sur vn grand tas de cendres chauldes. Là se trouue vne grande multitude de gens chacun an, tant pour la foire qui s'y tient, que pour veoir vne chose si estrange & miraculeuse.* Mais il faut qu'on me dispẽse de faire icy vne petite digression, d'vn cas bien plus merueilleux & incroyable: neaumoins ie l'atteste en verité auoir veu l'an 1554. Feu monseigneur le Duc de Niuernois gouuerneur de Champagne & Brie, Prince qu'on ne sçauroit assez rememorer, faisant fortifier Chaumont en Bassigny, s'en alla passer le temps à Chasteau-villain pres de là; où le sieur du lieu Ioachim de la Baulme, qui auoit espousé vne dame de la maison de Mouy, qui est encore viuante, luy fit veoir presens l'Euesque de Langres de la maison de Piepape, le sieur de Bourdillon qui a esté depuis Mareschal de France, & plus de cent gentils-hommes; vn ieune garçon eagé de douze à treize ans; lequel à pieds nuds marcha tout le long d'vne gueuze de fer ne faisant gueres que sortir du fourneau, autant qu'il en failloit pour la laisser prẽdre, mais si enflammee encore, que moy qui estois là present, auec vn gros baston de torche au poing, l'ayant approché d'vn bõ pied de la gueuze, il s'enflamma tout soudain. Le garçon couroit legieremẽt dessus; & puis s'alloit ietter en vn trou plein d'eau qui estoit au bout, sans estre offensé de rien, sinon que l'entre-deux de ses iambes, car il estoit en pure chemise, estoit vn peu grillé, & la chemise aussi. Ledit sieur de Chasteau-villain racomptoit, que le pere de ce garçon mesuroit sole à sole à son aise vne gueuze tout de mesme ardente, tout ainsi qu'on feroit quelque sault en plaine terre. I'ay veu celà plus que d'vne fois; & assez de personnes qui viuẽt encore; mais nous n'en sceusmes apprendre autre chose. Or pour reprendre nostre propos, il y doit auoir eu plusieurs Feronies; car Seruius sur le 7. de l'Eneide,

Et viridi gaudens Feronia luco,

parle d'vne Iunon vierge ayant ce surnom de Feronie, qui estoit en fort grand respect en la contree des Rutules & Circeiens, tout à l'opposite de la precedente; car le mont de Soracte auiourd'huy de sainct Syluestre, est entre Rome & Viterbe, nõ gueres loin du Tybre: & les Rutules & Circeiens sont sur le chemin de Rome à Napples, pres de Terracine; là où il semble que doiue estre cette Feronie dont nous auons amené le lieu de Denis Halicarn. en la colonne dessusditte 965. au temple de laquelle selon le mesme Seruius, les esclaues la teste rase alloyent receuoir le chappeau, marque de leur liberté acquise; ce qui a quelque affinité auec ce que met Tite Liue au commencement du 22. liure; que pour l'expiation des prodiges qui apparurent, il fut ordonné que les affranchies contribueroyent chacune selon sa faculté, de l'argẽt pour faire vne offrande à la Deesse Feronie, dont ce temple icy d'auprès Terracine, qui estoit fort riche, fut saccagé par Annibal, comme il dit au 26. liure: *His motus ad Turiam fluuium castra retulit sex millia passuum ab vrbe: inde ad lucum Feroniæ pergit ire, templum ea tempestate inclytum diuitiis: Capenates aliqui accolæ eius erant:* Et le reste, qui monstre que c'estoit vers la Campanie. Or voicy finablement vne figure de cette Deesse retiree d'vne medaille de Vespasian; laquelle tient en l'vne des mains vne bourse, qui monstre le traffic de la foire & apport dont il est icy question; & en l'autre vn Cornucopie plein de fleurs & fruictages, dont elle auroit esté ditte ἀνθηφόρος.

La Deesse Feronie.



Et cette teste a esté prise de deux autres medailles de Turpilian & d'Auguste.



Fueil.27. lig.22.

Qv'il avoit *pleu des pierres au mont Alban*. Pline liure second chap.38.attribue celà au vent qui les enleue de la terre iusques en la moyenne region de l'air: *Quin & ideò lapidibus pluere interim quòd vento sint rapti.* Plus au 44. & au 58. il met, que durant que la cause de Milo se plaidoit touchãt le meurtre de Clodius, il pleut des bricques. Et au suyuant, vne histoire assez commune par tout; que le Philosophe Anaxagoras Glazomenien en la 2.annee de la 78.olympiade, qui escheut soubs le Consulat de Quintius Capitolinus, & Seruilius Priscus, l'an de Rome 285. predit par la science des astres, le iour qu'vne grosse pierre deuoit tomber du ciel; ce qui aduint à point nommé au païs de Thrace, pres la riuiere d'Ægos.

Les Romains *pour raison de ce prodige de la pluye des pierres celebrent vne neufuaine de sacrifices; laquelle fut reiteree toutes les fois qu'vne semblable chose aduenoit.* Tite Liue liure 23. *Quòd autem lapidibus pluisset in Piceno, Nouemdiale sacrum edictum: nam ob prodigia expianda potissimum factum.* Et au 25. *In Albano monte biduum continenter lapidibus pluit, &c. Horum prodigiorum causâ diem vnum supplicatio fuit: & per eosdem dies sacrum Nouemdiale.* Cette Neufuaine se celebroit pour les occasions dessusdittes, par l'ordonnance du Senat, suyuãt l'aduertissement qu'en publioit le grand Pontife, ou le Preteur de la ville. Mais il y auoit encore vne autre forme de Neufuaine pour les trespassez, laquelle celebroyent particulierement ceux qui se vouloyent expier de la contamination de quelque mortuaire aduenu en leur maison, comme le tesmoigne Horace en l'ode 17. des Epodes: — Fueillet mesme ligne 31. — Novemdiale sacrvm.

Nec in sepulcris pauperum pendens anus
Nouemdialeis dissipare pulueres.

Tvllvs *qui au parauant n'estimoit rien moins digne du nom de Roy que d'occuper son esprit apres les ceremonies & diuin seruice, en vn instant deuint si superstitieux, &c.* A ce propos Plutarque sur la fin de la vie d'Alexãdre, dit; *Que depuis qu'il se fut vne fois laissé couler à la deffiance de l'aide des Dieux, en deuint si esperdu & troublé en son entendement, qu'il ne luy aduenoit plus rien d'extraordinaire de si peu de consequence que celà peust estre, qu'il ne s'en esmeust, & n'en fist grand cas, comme de quelque signe & presage venant du ciel: de sorte que son Palais estoit ordinairement tout farcy de Prestres, Sacrificateurs, & deuins, qui sacrifioyent, ou le purifioyent; ou estoyent embesoignez à interpreter ce qui en deuoit aduenir. Tant a d'efficace & pouuoir d'vn costé la faulte de foy, & le mespris de la diuinité quand ils s'introduisent és cœurs des personnes; & de l'autre la superstition, coulante tousiours à guise de l'eau contre bas és consciences raualees de crainte.* Ce qui est le propre des extremitez, de tomber tousiours de l'vne en l'autre, sans se pouuoir rasseoir à la temperature du milieu, suyuant ce que dit le Poëte; — Ligne 44. — Traict bien à remarquer.

Dum vitant stulti vitia, in contraria currunt:

Et en vn autre endroit:

Decidit in Scyllam, cupiens vitare Carybdim.

ANCVS

ANCVS MARTIVS.



SI LES CHOSES FORTVITES D'ICY BAS EN LA TERRE SE CONDVISENT PAR LE COVRS ET DISPOSITION DE CES SEPT CORPS LÀ HAVLT AV CIEL QV'ON APPELLE PLANETES, ET QV'IL Y AIT TANT D'EFFICACE AV SEPTENAIRE, L'EMPIRE ROMAIN EN PEVLT PORTER TESMOIGNAGE, L'VN DES PLVS SIGNALEZ EXEMPLES DE LA FORTVNE, PLANTÉ COMME VNE COLONNE SVR TOVT LE GLOBE DE LA TERRE, POVR VNE MARQVE PERPETVELLE DE SES GLORIEVSES CONQVESTES: DONT LA BASE FVT LA ROYAVLTÉ; LE FVSEAV, L'ESTAT DE LA REPVBLIQVE; ET LE CHAPITEAV, LA DOMINATION DES EMPEREVRS. CAR A QVEL PROPOS SEPT ROIS SI PRECISEMENT ET NON PLVS NY MOINS? CELÀ N'EST PAS SANS QVELQVE MYSTERE. QVOY QVE CE SOIT, I'EN TIENS LE MILIEV, TANT POVR LE RENG OÙ IE SVIS LE QVATRIESME, QVE POVR LE NOMBRE DES 240. ANS QVE DVRA CETTE ROYAVLTE: 112. DESQVELS PASSERENT AVANT QVE IE VINSSE AV MONDE: ET 108. APRES MON DECES: LES 24. DE MON REGNE PARFONT LE SVRPLVS. HA QVE L'OPINION DES HVMAINS EST TROMPEVSE, QVI REIETTENT ORDINAIREMENT SVR LES DIEVX, CE DONT EVLX-MESMES SONT LA CAVSE. MON PREDECESSEVR NE FVT-IL PAS ACCABLÉ D'VN COVP DE FOVLDRE POVR AVOIR VOVLV IMPORTVNER TROP MAL À PROPOS IVPPITER? ET CE IVPPITER PEVT ESTRE CE FVT MOY-MESME, POVLSÉ À CELÀ D'VN IVSTE DESIR DE R'AVOIR LA COVRONNE QVI M'APPARTENOIT. MES ENFANS VOVLVRÉNT TENIR DEPVIS CETTE ROVTTE ALENDROIT DE MON SVCCESSEVR, MAIS NON AVEC VN SVCCES SI HEVREVX. PARQVOY LE PLVS SEVR VOVS SERA TOVSIOVRS Ô MORTELS, DE REMETTRE LA REPARATION DE VOS TORTS ET INIVRES, À CELVY AVQVEL SEVL EN APPARTIENT LA VENGEANCE.

Ancvs martivs 4. *Roy, l'an 114. paruint à la couronne, & regna 24. ans. Il orna la ville de loix & d'edifices commodes; institua les defiemens de la guerre plus exactement que par le passé. L'an 117. il entreprit la guerre contre les Latins, qu'il transporta à Rome; où il adiouxta le mont Auentin, qu'il leur donna pour habiter: le Ianicule aussi apres. Triompha des Sabins: l'an 127. fonda la ville d'Hostie sur la bouche du Tybre; & dressa là aupres des Salines: fit la trenchee appellee le fossé des Quirites: bastit la premiere prison. Et deceda l'an 137. laissant ses enfans soubs la tutelle de Tarquin Prisque.*

SES CONSTITVTIONS ET EDICTS.

Ce qvi se peut retirer par cy par là des historiens quant aux ordonnáces du Roy Ancus, car de luy, ny des autres Rois de Rome deuant & apres s'en trouuent bien peu redigees en forme, sont à peu pres celles qui s'ensuyuent.

Qve nvl en particvlier ny de sa propre fantasie ne se forge vne religion a part, ains se renge a l'vniverselle opinion et creance: voise adorer et servir diev es temples et lievx ordonnez a cela, selon la forme accovstvmee. Cecy se rapporte au mot d'Eglise Catholique, qui n'est autre chose que l'assemblee & congregation generale du peuple au lieu consacré pour vacquer au seruice diuin: à quoy nous appliquons καταχρηστικῶς le mot dessusdit d'Eglise, que nous prenōs pour le temple.

Les festes et solemnitez annvelles, et les sacrifices pvbliqves soyent redigees par escrit dans les fastes. C'estoyent vne forme de Calendrier, dont il y en a encore quelques fragmens en des marbres au Capitole, & deuāt le logis de la Val à Rome, dont nous auons cy-deuant rapporté la plus-part.

Fueil. 28. lig. 40. Les choses ravies et enlevees d'hostilite, soyent redemandees premierement avec certaines ceremonies, avant qve de venir a la gverre. Afin que si elles ne sont renduës; ou ceux qui en auront commis l'exces liurez pour la satisfaction, comme il est contenu au commencemēt du 21. liure pour le regard d'Annibal, l'on aye cause legitime de represailles, & de prendre les armes.

Qve cette repetition, ensemble la denonciation de la gverre, se facent de l'ordonnance et advis dv senat. La formule de cecy est inseree au fueil. 29. ligne 10. Et à la verité il est bien raisonnable d'y penser plus que d'vne fois, auant que de s'embarquer trop legierement à vne guerre qui ne reüssit pas tousiours comme on espere; ny selon le commun discours; oultre les maux & calamitez qui en viennent aux peuples: car elles ne peuuent estre aucunement legitimes sinon pour se defendre, & repoulser les torts & iniures qu'on a receuz; ou pour vne publique vengeance d'iceux, dont le but est d'en auoir quelque raison à viue force, puis que de gracieuseté & de droit on n'en peut cheuir: nompas pour vn brigādage, comme sont toutes les inuasions & hostilitez qui se font sans defiement. Car Dieu qui est iuste iuge de toutes noz actiōs & proiects; & dont l'œil est tout cler-voyant, comme dit le poëte Hesiode, Πάντα ἰδὼν Διὸς ὀφθαλμὸς, καὶ πάντα νοήσας, sans que dissimulation aucune ny desguisemēt y puisse auoir lieu, ne faut à la fin apres en auoir assez enduré, de retribuer à chacun selon son merite & desserte. Toutes ces sommations & instances au reste, les defiemens, les traictez des paix; les confederations & alliances se faisoyēt par les Fecialiens; dont il reigla plus particulierement la charge & office, suyuant la formule des Equicoles, ainsi qu'il est dit au 28. fueil. lig. 38. peuple fort ancien, voisin des Sabins, qui viuoit en vne contree aspre & sauuage, de la chasse & des volleries qu'ils faisoyent de costé & d'autre; comme met Virgile:

Horrida præcipuè cui gens, assuetáque multo
Venatu nemorum, duris Æquicola glebis
Armati terram exercent, sempérque recentes
Conuectare iuuat prædas, & viuere rapto.

Tout le fait de ces Fecialiens a esté deduit cydessus en la colonne à quoy nous auons oublié d'adiouxter pour le regard de la pierre dōt ils assommoyēt les Victimes, & des Veruaines ou sacrees herbes, ce qu'en met Tite Liue à la fin du 30. liure: *Fæciales cùm in Africam ad fœdus feriendum ire iuberentur, ipsis postulantibus Senatus consultum in hæc verba factum est: Vt priuos lapides silices, priuásque verbenas secū ferrent: vt Prætor Romanus his imperaret, vt fœdus ferirent, illi Prætorem sagmina poscerent. Herbæ id genus ex arce sumptū dari fœcialibus solet.* Ce qui monstre que ces Veruaines se cueilloyent en la rocque du Capitole: dequoy cest autheur nous eust bien encore plus esclarciz, s'il y eust daigné adiouxter ce mot.

Lever les armees, et faire les enroollemens des soldats avec certaine solemnite et forme de serment. Ce que les gens de guerre iurent & promettent à leur Prince, Republique, & chef souuerain, est pour cette occasion dit en Latin *Sacramentum*, Sainct & sacré: lequel serment estoit en vn tel respect enuers les Romains pour le regard de la guerre & milice, qu'il n'estoit point loisible à vn homme qui ne l'eust presté és mains du chef de l'armee, ou autremēt selon la coustume, encore qu'il fust au camp, de tuer ny frapper l'ennemy, comme le tesmoigne Plutarque question Romaine 39. où il racōpte que le grand Caton escriuoit vne fois à son fils, que s'il

que le grand Caton escriuoit vne fois à son fils; Que s'il auoit accomply le tẽps de son seruiui à la guerre, & qu'il en eust le congé & certificat de son capitaine, qu'il s'en retournast: ou s'il aimoit mieux demeurer là, qu'il luy demandast permission de pouuoir combattre & frapper l'ennemy.

Fueil.30.lig.11. AVOIR VNE PRISON PVBLIQVE. Le Roy Ancus fut le premier qui fit bastir vne prison, tãt pour y detenir & garder les mal-faicteurs & les violents, à ce qu'ils ne peussent plus nuire à personne, ny troubler le repos publique; q̃ pour refrener & intimider les autres de semblable mauuais vouloir d'entreprendre de tels oultrages: estant raisonnable & expedient d'en arrester plus-tost vn en captiuité & mesaise, que si plusieurs à son occasion ou exemple auoyent à souffrir quelque iniure.

LES ESTRANGERS, POVRVEV QV'ILS SOYENT PREVD'HOMMES, SVFFISANS, ET FIDELES, NE SOYENT EXCLVS DE L'ADMINISTRATION DE LA CHOSE PVBLIQVE. Car nous sommes to⁹ enfans d'vn mesme pere, assauoir de l'Eternel; & citoyẽs d'vne mesme ville, qui est l'habitatiõ de la terre en toute son estẽduë & circuit; où il n'y a rien d'estranger que nostre commun aduersaire, lequel nous fait vne guerre continuelle: Parquoy nous nous deuõs rẽger ensemble pour luy resister. Et de fait cette cõstitution d'vn Payen ressent fort sa charité Chrestienne quant au general; mais à se restreindre au particulier, il ne faut pas proceder temerairement en celà, ny à la vollee; car le plus seur sera tousiours d'employer plus-tost les vrais naturels, que les autres.

LES TESTAMENTS DE DERNIERE VOLONTE SOYENT FAICTS SOVBS CERTAINE FORME, ET QV'ILS SOYENT TRES-EXACTEMENT OBSERVEZ ET ACCOMPLIS, SI TOVTESFOIS ILS SONT LEGITIMES ET SELON LES LOIX. Il y auoit trois sortes de testaments; ceux qui se faisoyent durant la paix en la ville és Comices appellez Calates, par les assemblemens des Curies en pleine assemblee du peuple; qui fut la pl⁹ ancienne forme: les autres quand les soldats partoyent pour aller à la guerre; ou qu'ils estoyent sur le point d'entrer au combat, & celà s'appelloit *testamentum procinctum*, qui se faisoit pour le regard du premier poinct en la ville; & de l'autre au camp: ou *per æs & libram*, comme ils appelloyent; ce qui se rapportoit à l'emancipation, ou alienation imaginaire en la presence de cinq tesmoins: & celà concernoit le legataire, quand l'heritier le satisfaisoit auec le cuyure en lingots qui estoit la monnoye anciẽne, & la balance; pource qu'il se deliuroit au poix, & non par compte, de ce qui luy auoit esté legué par le testamẽt: car *leguer* enuers les DECEM-vires estoit ce que les Iurisconsultes appellent *tester*: PATERFAMILIAS VTI LEGASSIT SVPER PECVNIA, TVTELAVE REI SVÆ, ITA IVS ESTO.

(Trois sortes de testaments. — Testament militaire. — Leguer & tester tout vn.)

QVE LES ORPHELINS ET PVPILLES AYENT DES TVTEVRS ET DES CVRATEVRS, QVI LOYAVMENT ET SOIGNEVSEMENT S'EN ACQVITTENT: PVIS QVE CEVX-LA POVR L'IMBECILLITE DE LEVR EAGE, ET FAVLTE DE SENS ET DE DISCRETION NE SONT SVFFISANS POVR MANIER LEVRS AFFAIRES. En cette antiquité si profonde il est bien malaisé de descouurir la forme au net de ces tutelles & curatelles; mais il est à croire que ce fut lors grossierement. Or par la teneur de la loy cy-dessus inseree, il semble, comme dit Pomponius és Pandectes, que par là ait esté dõné liberté aux peres de laisser à leurs enfans tels tuteurs qu'ils voudroyent: que s'ils n'en ordonnoyẽt rien par leur testament, cette charge touchoit aux parents les plus proches, q̃ les Decem-vires appellẽt *Agnati*, assauoir tous les parents en ligne collaterale du costé paternel. Vlpian chap. premier des Tuteurs; *Legitimæ tutelæ lege XII. tab. agnatis delatæ sunt, & consanguineis*: Et Iustinian: *Vbi succcessionis est emolumentum, ibi & tutelæ onus esse debet*. Mais de ces plus proches parens le Magistrat nõmoit celuy que bon luy sembloit bien souuent, sans garder l'ordre de proximité: Suetone en Claudius, tiltre 23. *Sãxit vt pupillis extra ordinẽ tutores à Cõsulibus darẽtur*. Et à la verité les tutelles ne peuuent la plus-part du temps tõber en pire main q̃ des plus proches parẽs, qui estimẽt tout le bien de leurs pauures pupilles leur estre acquis.

LES ANCIENS LATINS. Cy-deuant au fueil. 5. lig. 24. Tite Liue met q̃ Latinus Syluius fils de Syluius, fonda la colonie de ce peuple icy: *Syluius creat Latinum Syluium, à quo Coloniæ aliquot deductæ, Prisci Latini appellati*. Festus à ce propos, *Priscæ Latinæ coloniæ appellatæ sunt, vt distinguerẽtur à nouis, quæ postea à populo dabantur*: Et puis-apres: *Prisci Latini propriè appellati sunt ij, qui priusquam conderetur Roma, fuerunt*. Fueil.29.[illegible]

ET DESIA *les enfans d'Ancus approchoyẽt l'eage de Puberté*. Denis Hal. liu. 3. dit que l'vn n'estoit encore qu'vn petit enfant; & explique mieux ce qui suit apres de l'election de Tarquinius en Tite Liue; *Eo magis Tarquinius instare, vt quamprimũ Comitia regi creando fierẽt*. Car il dit que le peuple ayant remis au Senat d'ordonner de l'estat de la Chose publique soubs le gouuernement d'vn Roy, dont il se contentoit encore lors, crea des Entre-rois, qui esleurẽt L. Tarquinius és Comices assemblez par les Curies. Tite Liue dés auparauant apres la mort de Romule auoit dit cruëment touchãt l'election de son successeur; *Priusquam populus suffragium ineat, in incertum COMITIORVM euentum patres authores fiunt*: sans autrement specifier ces Comices: là où Denis dit que le peuple fut assemblé par les Tribuz, & par les curies: enquoy il y a quelque difficulté, pource que les Comices par les Tribuz ne furẽt establiz que long temps apres: au moyen dequoy il est biẽ requis d'en parler icy vn peu plus au lõg. Fueil.31.[illegible]

HHH

DES COMICES OV ASSEMBLEES DV PEVPLE ROMAIN.

Les choses surquoy le peuple donnoit sa voix.

Differéce entre *Comitia* & *Concilium*.

Les COMICES dits ainsi de *Coeundo*, ou *Commeundo, s'assembler*, estoyent les congregatiōs du peuple Romain, generales ou particulieres, pour dōner leurs voix à l'election des magistrats; publications des loix & edicts; & aux proces & iugemés d'importāce: Les guerres s'y decernoyēt aussi, & la paix. Et encore qu'Aulugelle liure 15. ch. 27. apres Lælius Fœlix mette cette differēce entre *Comitia* & *Conciliū*; q̄ les Comices estoyēt l'assemblee de tous les trois Ordres; & le *Cōciliū* du cōmun peuple tant seulement, quād il estoit conuoqué par ses Tribuns, qui n'auoyēt le pouuoir q̄ d'assembler les Plebeiens pour quelque particulier affaire cōcernant cest ordre; *Tribuni neque aduocāt Patricios, neque ad eos referre de vlla re possunt*; car il n'appartenoit qu'au souuerain magistrat de conuoquer tout le peuple; neaumoins Tite Liue vse de ces deux mots dessusdits indifferemmēt l'vn pour l'autre, & Ciceron en semblable en quelques endroits. IL Y AVOIT au surplus trois especes de comices: par les Curies, que Budee en ses dernieres annotations sur les Pādectes rapporte à peu pres à ce q̄ nous appellons *Cures* ou *Paroisses*: Ce furent les premiers instituez par Romule; & dura cette seule façon de faire iusques au regne de Seruius; lequel apres auoir institué le Cense & denombremēt; & estably les Classes selon l'eualuation des biens d'vn chacun, y adiouxta par mesme moyen les Comices Cēturiez; assauoir quād le peuple dōnoit sa voix departy par Centuries; qui n'estoyēt pas, quoy que le porte le mot, vn nombre de cent iustement prefix; car celà alloit d'vne autre façon. Le peuple n'vsa q̄ de ces deux manieres de cōgregations, iusques au iugemēt de M. Coriolanus; l'an de Rome 263 ouquel commancerent premieremēt les Comices des Tribuz ou quartiers, qui furēt les pl⁹ fauorables & aduātageux pour le menu peuple, d'autāt q̄ les nobles y assistoyent mal-volontiers, pour n'y auoir nomplus de preeminēce q̄ le moindre citoyen qui peust estre: là où au cōtraire ceux des Cēturies estoiēt pour les riches & opulents: & ceux des Curies tenoyēt cōme le milieu. OR ROMVLE, ainsi q̄ nous auōs desia dit cy-dessus, ne fut pas vn hōme ignorāt ne grossier, selon q̄ quelques-vns auroyent, estimé du tout addonné à la chasse, & la guerre, & ne respirāt autre chose q̄ l'effusion de sang, à troubler, & desposseder les peuples voisins; mais nourry dés son enfance aux bōnes lettres: si qu'entre autres cōsiderations, il eut en vn fort singulier respect les nombres de trois, & de dix: celuy-là cōme vn principe; & cettui-cy l'accōplissement de toutes choses: car il n'y a nōbre plus cōuenable à la diuinité q̄ le ternaire; dont toutes creatures procedent successiuemēt sans cesse ny intermission: n'ayāt pas la tressaincte & venerable Trinité esté introduitte par la religiō Chrestiēne: car les Egyptiēs, & les Pythagoriciēs apres eux l'ont fort bien cogneuë; & Platon desduitte & traictee. Les Diables mesmes l'ont d'vn tres-ancien temps aduoüee, comme le tesmoigne cest oracle de Serapis, ou Pluton, selon que l'interprete Heraclides le Pontique; & Porphyre en son liure des respōses & predictiōs.

Les cvries.

Les centvries.

Les tribvz.

Trois sortes de Comices.

Romule Prince non ignorant.

Le trois, & le dix principe & accomplissemēt de toutes choses.

Les Ethniques ont cogneu la Trinité, & les demons encore.

Πρῶτα θεὸς, κὴ μετέπειτα λόγος, κὴ πνεῦμα σὺν αὐτοῖς,
--Σύμφυτα δὴ τρία πάντα καὶ εἰς ἓν ἰόντα.

Tout premieremēt est DIEV, *puis le verbe, & l'esprit auec eux: tous ces trois coengēdrez ensemble & tendās à vn.* Ce que les anciēs Mages de Perse representoyēt par leur OROMASIS, MITRIS, & ARAMINIS. Or des choses alterables par corruption & generatiō, l'vnité en est le vray principe, qui represente le masle, & le Binaire la femelle, laq̄lle au cōmancement fut extraicte du masle: ce sont la forme, & la matiere; l'agēt, & le patiēt; le feu, & l'eau; le feu estāt maintenu & nourry de l'air, & l'eau de la terre; car ces quattre ne peuuēt consister l'vn sans l'autre; deux desq̄ls sont plus grossiers & apperceuables à noz sentimēs, la terre & l'eau; & les autres deux pl⁹ spirituels & subtils, l'air & le feu. Les deux plus grossiers, dōt l'vn est solide, assauoir la terre, & l'autre liquide, qui est l'eau, representez par le pain & le vin; qui denotēt mystiquement Ceres, & Liber, ou Bacchus. De l'accouplemēt puis-apres d'vn & de deux prouient le saint Ternaire, origine & principe de tout; cōme le denaire ou le dix en est la fin & le dernier but: parce q̄ quād les nōbres sont paruenus iusqu'à luy, en mōtāt ainsi q̄ par des eschelōs, ils retournēt à leur vnité, & premier principe: ce qui demōstre vne reuolutiō circulaire de toutes choses. Et celà fut cause en partie q̄ Romule fit son annee de dix mois, laq̄lle est figuree par vn Cercle, ou vn serpēt mordāt sa queuë en vn rōd ou anneau; ainsi q̄ nous auōs desia dit cy-deuāt. Romule dōques au premier establissemēt de la ville qui deuoit paruenir à vne telle puissance & grādeur; s'estāt trouué en tout quelques trois mille hōmes de pied, & trois cēs cheuaux; desquels nōbres le trois, & le dix sont les racines, il les departit premieremē en trois Tribuz; chacune de mille hōmes de pied, & de cēt cheuaux: & en secōd lieu, chaque Tribu en dix Curies, quartiers, ou paroisses; chacune de cent pietons, & dix cheuaux: & chacune d'icelles en dix decuries ou dixaines. A chaque Tribu il assigna son Tribun ou coronnel: aux Curies vn capitaine ou cētenier; & pour le regard de la spiritualité, à quoy il eut quāt & quāt l'œil, vn Curiō ou Curé, ainsi q̄ nous l'appellōs, mais tiré de là: & aux Decuries pour le temporel & affaires du mōde, vn Decurion ou cap d'esquadre: car le Decurion és gēs de cheual est autre chose. Les Curies, trēte en nombre, auāt toutes choses ratifierent par leurs voix & suffrages, car les bulletins vindrent fort long temps depuis, la royaulté à Romule, que les Auspices luy auoyent deferee, comme dit Denis Halic. au second: dont il ordonna que personne ne prendroit ny la couronne, ny

Vn, & deux, masle & femelle.

Pourquoy Romulus fit son annee de dix mois.

ne, ny aucun magistrat sans quelque tesmoignage du ciel qui approuuast son election. Elles luy esleurent aussi trois cens Satellites ou Celeres, chacune dix : plus trois Senateurs faisans le nõbre de nonante; lesquels auec les trois nommez par chaque Tribu; & celuy que le Roy presenta de sa part, accomplirent le nombre de cent : par l'aduis & conseil desquels se demesloyent tous les affaires d'importance, tant de la guerre, que de la paix; de la religion, iustice, & police. Et ainsi le peuple Romain non à la pluralité de ses voix en bloc & en tasche confusement, mais des Curies, selon que le nombre des opinions l'auoit emporté en chacune, eslisoit les magistrats, & le grand Curion superintendant de toutes les Curies particulieres; chacune desquelles eslisoit son Curion à part, publioyent les loix; decernoyent les guerres à la proposition de leur Roy, & seigneur souuerain; qui ne faisoit rien d'importance de sa teste & puissance absoluë, ains par les voix & approbation de son peuple, & l'aduis du Senat; auquel la resolution du peuple venoit à estre finablement remise. L'election mesme du Roy se faisoit en l'assemblee des Curies (neaumoins s'il eust laissé des enfans masles, on ne leur eust pas fait tort du Royaume, s'ils en eussent esté capables) & le iugement des proces criminels s'y vuidoyent: restans les choses maintenues en la sorte, iusques au regne de Seruius, qui institua le Cense & les Classes, selon l'eualuation des biens d'vn chacun; & par mesme moyen les Comices des Centuries. Non que pour celà ceux des Curies vinssent à estre du tout aboliz & esteints; car toutes les loix que Brutus proposa apres auoir dechassé les Rois, passerent par les Comices des Curies, ainsi que dit Halicarn. vers la fin du 4. liure. Au contraire les magistrats esleuz par les Cẽturies, & par les Tribuz, fors les Tribuns, & Ediles de la commune, repassoyent de nouueau, & estoyent confirmez par les Curies, ainsi que le tesmoigne Ciceron en la premiere contre Rullus: *Cẽturiata lex Consulibus ferebatur, & cæteris Patriciis magistratibus; Tributa Plebeiis: tum Curiata iterum de eisdem iudicabatur*, principalement pour le maniment des armees: & pour estre authorisé és prouinces à eux decernees le temps de leur charge & office expiré. Au mesme lieu: *Consuli si legem Curiatam non habet, attingere rem militarẽ non licet.* & au 5. de cette histoire, fueil. 254. lig. 43. où au lieu de *Tribuz* il faut lire *curies: Curiata Comitia quæ rem militarem continent.* Plus Aulugelle liu. 13. chap. 14. *Tributis Comitiis magistratus; sed iustius Curiata datur lege.* Au Dictateur encore estoit par là attribué son pouuoir, suyuant ce lieu-cy du 9. liure, fueil. 407. lig. 46. parlant de Papyrius: *Atque ei legem Curiatam de imperio ferẽti.* De l'ordonnãce du peuple departy par les Curies, eut son rappel de ban Camillus (si bannissement se doit appeller vn exil volontaire, cõme fut le sien) au fueil. 249. lig. 24. *Accepto Senatus decreto, vt & comitiis curiatis reuocatus de exilio, iussu populi Camillus Dictator extemplo diceretur.* & huict ou dix lignes plus bas: *Lex curiata lata est, Dictatorque absens dictus.* Les Comices doncq̃s du peuple Romain assemblé par les Curies, furent les premiers en vsage, pour creer assauoir les magistrats dessusdits; & le tẽps de leur charge expiré; pour la leur continuer és prouinces, en tiltre de Procõsuls, Propreteurs, Proquesteurs: car autre que le Consul, ou Preteur, fors le Dictateur qui estoit vn magistrat extraordinaire, ne pouuoit commander à la guerre: Pour rappeller aussi de bannissement; ratifier les testaments, & les adoptions, & arrogations; les premieres faictes par deuãt le Preteur; & celles-cy par le peuple, en la presence des Põtifes qui les confirmoyẽt, cõme dit Ciceron en l'oraison pour sa maison, de l'adoption de Claudius: *Pontificibus bona causa visa est, approbauerunt.* Et Tacitus au 17. parlãt de l'Empereur Galba qui vouloit adopter Pison: *Si te priuatus lege curiata apud Pontifices (vt moris est) adoptarem.* Aulugelle plus amplemẽt liu. 5. chap. 19. Enquoy il estoit besoin de Trinũdinum; ce sont trois briefs iours ou trois iours de marché qui s'estendent iusqu'à vingt-sept. Quant aux testamẽs, Aulugelle liu. 15. ch. 27. en met trois sortes; & Theophile au secõd liure des Institutes: l'vne qui se passoit & dictoit és Comices appellez Calates; qui se faisoyent par les Curies en temps de paix deux fois l'ãnee; car le crieur alloit par toute la ville le denoncer aux habitans : l'autre, à la guerre sur le point de donner vne bataille ou assault: Cesar en parle au premier des guerres de la Gaule, & Plutarque en la vie de Coriolanus ἦν δὲ τότε τοῖς ῥωμαίοις ἔθος εἰς τάξιν καθισαμένοις, καὶ μέλλουσι τοὺς θυρεοὺς ἀναλαμβάνειν, καὶ περιζώννυσθαι τὴν τήβεννον, ἅμα καὶ διαθήκας ἀγράφους τίθεσθαι, τριῶν ἢ τεττάρων ἐπακουόντων, ὀνομάζοντας τὸν κληρονόμον. *Que les Romains auoyent de coustume estans rengez en ordonnance tous prests à prendre leurs escuts; & se trousser leur vestement, de faire leur testamẽt quant & quãt, sans en rien coucher par escrit, nommans seulemẽt en la presence de trois ou quattre tesmoins leur successeur.* Le troisiesme; par vne emancipation de famille, *cum ære & libra.* Toutes les cõsecratiõs au surplus, & desdiemẽs de lieux saincts, qu'il failloit faire ratifier par le peuple, passoyent par les Comices des Curies; ce qui fut transferé depuis par Papyrius aux Tribuz, les Flamines pareillemẽt, & autres Sacerdoces sẽblables. Pour le ministre de Iuppiter appellé le Flamẽdial, les Põtifes en nõmoyent trois Patriciens de race, ainsi q̃ dit Tacitus au 4. & nez en legitime mariage cõtracté par cõfarreatiõ, dõt l'vn estoit puis-apres esleu par le peuple: ce qui s'obserue encore pour le iourd'huy enuers nous pour le regard des Eueschez; au moins selon les estats d'Orlẽãs: l'Eglise, la noblesse, & le tiers estat, en deuãs presẽtet trois au Roy, lequel en nõme qui bõ luy semble à nostre sainct Pere. Les Comices des Cẽturies auoyent bien encore leur part en celà; & s'ap-

Marginal notes: Tres-bel ordre en vn estat. — Les Comices des Centuries instituez par le Roy. — Les Comices des Curies les premiers practiquez à Rome. — Adoptions, & Arrogations. — Testamens. — Consecrations, & fondations.

Comitia calata. pelloyent ces elections ecclesiastiques *Comitia calata*; dont les vnes estoyent par Curies, comme les Flamines; & les autres par les Centuries, assauoir le Roy des Sacrifices. Ceux des Curies s'intimoyent par vn huissier ou bedeau à chacune Curie; & des Centuries, au son de la trompette en general, pource qu'ils contenoyent vniuersellement tout le peuple: mais autres que les Patriciés magistrats; & encore les Consuls & Preteurs, le Dictateur & Entre-roy; & les Pontifes pour leurs sacrifices, n'auoyent pouuoir de les conuoquer. Aulugelle liure 15. chapit. 27. met apres Lelius Felix la difference des trois Comices en cette sorte. *Quand les voix se donnent par toutes manieres de gens, ce sont Comices des Curies: Quand par les Classes & eages, des Centuries: Quād par les regions & quartiers, des Tribuz.* Il dit toutes sortes & manieres de gens, pource qu'il y en auoit de toutes les Tribuz en la ville descrits & semez par les Curies; tellement qu'vne confusion estoit en icelles, d'eages, de qualitez, & de rengs.

La difference des Comices.

Ceux qui auoyent voix és Comices des Curies.

Et la dessvs il faut entendre que tous les citoyens Romains n'auoyent pas droict de voix & suffrage en ces Comices Curiez, mais ceux-là seulement qui estoyent residens en la ville, & enroollez par les Curies: de maniere que quand les Municipes de l'Italie eurent obtenu droict de bourgeoisie Romaine, ces Comices commancerent à estre moins vsitez. Et pource que les Municipaux voulurent estre admis encore à la creation des moindres magistrats, aussi bien comme des plus grands qui passoyent par les Centuries, & que celà sembla estre raisonnable, on aduisa lors vn expedient, q̄ ces petits magistrats se creeroyēt par les Comices des Tribuz, & non plus par ceux des Curies; soubs condition toutesfois, que les Curies puis-apres ratifieroyent cette election, afin que elle passast par les Auspices, qui n'estoyent pas requis en ceux des Tribuz, & lesquels estoyent par deuers les Patriciens seuls, & non la commune. Finablement les choses en vindrent là, que du temps de Ciceron les 30. Curies n'estoyent plus conuoquees comme iadis elles souloyent, mais seulement trente licteurs au lieu d'elles, pour vne forme, chacun d'iceux representant vne des Curies; & ce pour vne marque & tesmoignage des Auspices qui y souloyēt estre pris, comme il dit en l'oraison contre Rullus. *Nunc quia prima illa Comitia tenetis Centuriata & Tributa, Curiata tātùm auspiciorum causa remanserunt.* Toutesfois ce pouuoit estre pour l'election des magistrats, & non pour celle du grand Curion, & des Flamines; ny pour les testamens & adoptions.

Premierement les Comices des Curies esleurent toutes sortes de magistrats à Rome: & puis-apres que Seruius eut introduit ceux des Centuries & Classes, suyuant le denombrement des biens, & les eages; les grands magistrats furent eclipsez des Curies, & attribuez aux Centuries: si qu'il ne restoit que les moindres, lesquels finablement escheurent aux elections des Tribuz: & ne resta plus, comme nous auons dit cy-dessus, aux Curies, que la confirmation de ceux que les Centuries, & les Tribuz auoyent esleuz. Mais la promulgation des loix leur demeura; & la creation des Sacerdoces & prestrises. Or les Auspices non seulement se gardoyēt en ces Comices des Curies, mais s'obseruoit soigneusement oultre plus vn scrupule, que la Prerogatiue, assauoir la Curie à qui par le sort il touchoit de donner la premiere sa voix, ne fust point de sinistre presage: comme il est remarqué au 9. liure de cette histoire; fueil. 407. lig. penultime; de L. Papyrius, qui remit au iour ensuyuant les Auspices, pour raison que la Curie Faucienne, malencontreuse auparauāt, auoit la premiere esté appellee. Qvant aux loix qui se passoyent par les Curies, il failloit qu'elles fussent publiees par des affiches, durāt trois neufuaines ou iours de marché, ce qu'on appelloit le Trinundinum, qui contenoit 27. iours, auant q̄ l'assemblee denoncee se tinst; suyuant la loy Cecilie, & Didie, faictes du temps de Ciceron l'an 6,6. Mais celà n'estoit pas necessaire en l'electiō des magistrats: & si au parauant que ces loix fussent establies, on peut penser que ce reiglement ne s'obseruoit pas. L'obscurité & embrouillement de l'histoire Romaine, ainsi que de toutes autres, nous empesche de veoir gueres clair en cest affaire.

Prerogatiua, la premiere appellee.

Trinundinum.

Le lieu des Comices des Curies.

Le liev au reste où se tenoyent ces Comices & assemblees du peuple departy par Curies, estoit le Forum ou grand' place soubs le Capitole, ainsi que dit Denis Halicarn. Que les loix de Brutus y furent emologuees. Et Suetone en la vie d'Auguste, tiltre 65. *Tertium Nepotem Agrippam, simúlque priuignum Tiberium, adoptauit in foro lege Curiata*: assauoir au Comice, suyuant le dire de Varron au 4. de la langue Latine: *Comitium ab eo, quòd coibant eo Comitiis Curiatis & litium causa*: Ainsi qu'il est bien raisonnable que puis que les premiers Comices furent ceux des Curies, aussi le lieu du *Comitium* qui a vne mesme etymologie auecques les *Comitia*, en prist son appellation: & pareillement les iours Comitiaux, ceux esquels il estoit permis de conuoquer le peuple.

Reste à cette heure de dire icy quelque chose de ces Curies, puis qu'il vient à propos: & en premier lieu *Curia*, comme dit Varron au 2. liure de la vie du peuple Romain, semble auoir pris son appellation de *Cura*, *Soin* & *Cure*; dont auroit aussi esté ditte *Curia* la cour ou Palais où le Senat consultoit des affaires de la Republique: & au 4. de la langue Latine: *Curiæ duorum sunt generum; nam & vbi curarent sacerdotes res diuinas, vt Curiæ veteres; & vbi Senatus humanas, vt Curia Hostilia.* Et au 5. *Curia vbi Senatus Rempublicā curat: Curia etiam dicitur vbi sacrorum Cura: ab his Curiones.* Ce que Festus confirme en ces termes:

Cvria.

Plus amplemēt de tout cecy en la colonne 613. &c.

Curia locus est vbi publicas curas gerebant. Et poursuit puis-apres que les Curies estoyent aussi appellees, les lieux, trente en nombre, où le peuple Romain departy en autant, faisoit ses sacrifices & deuotions; chacune de ces Curies ayãs pour cest effect son curé ou Ministre; ausquels les vierges Sabines que les Romains rauirent pour les espouser, donnerent leurs noms: Toutesfois les autheurs n'en conuiennent pas du tout bien. Tite Liue, ainsi que Festus, veut qu'elles les ayent euz des Sabines: Varron, que dés les premiers commencemens de la ville Romule en faisant le departement de son peuple, les leur imposa; partie des principaulx hommes qui se trouuerent auecques luy, partie de certains lieux & endroits; ainsi que l'allegue Denis Halicarn. au second: à quoy semble adherer Plutarque: car c'est bien chose toute certaine qu'il n'y eut pas trente Sabines rauies tant seulement, ains plus grand nombre assez, comme dit Tite Liue; cinq cens vingt-sept assauoir selon Valerius Antias; & 683. si on veut adherer à Iuba. Ce qui confirme encore cette opinion que ce ne furent pas les Sabines qui donnerent les noms aux Curies, sont ce peu de ces noms que nous en auons, tout le reste estans a dire, lesquels ne sentent en rien que ce soit les appellations des personnes: la Foriense, Rapte, Vellense, Velitie, Calabre, Titie, Tisate, & Saucie, ou Faucie. Des Curies au reste qui en partie representoyẽt noz Paroisses, & en partie les Confrairies; voicy comme en parle Denis Halic. au second: *A chaque Curie Romule assigna ses sacrifices particuliers, & les Dieux qu'on y deuroit reuerer & seruir: & ordonna des deniers du public pour satisfaire à la despense: à la celebration & solemnité desquels sacrifices & festes, il failloit que tous les paroissiens se trouuassent auecques leur Curé, & les Prestres; & banquetassent de compagnie en de grand's salles establies pour cest effect, où il y auoit vn foyer commun consacré en chacune paroisse pour le fait d'iceux sacrifices. Et ces retraittes & maisons publiques, en chacune desquelles y auoit vn autel dressé à Iunon Quiricie, auoyent le mesme nom des Curies; qu'elles gardent encore pour le iourd'huy.* Car Romule n'auoit pas institué vn dome ou maistresse Eglise à la Deesse Vesta, pour y auoir vn autel & foyer des sacrifices commun à tout le peuple, ny les Vestales semblablement; par ce q̃ ce fut Numa son successeur; mais à chacune Curie & quartier il ordõna son temple & Vesta à part, où ils se peussent assembler pour le fait de la religion. Et n'y auoit que les habituez residents à pot & à feu dedans Rome qui fussent enroollez en ces Curies; car les Colonies & Municipes auoyẽt en leurs villes les leurs aussi chacune endroit soy, & ceux des villages pareillement: de maniere qu'és Comices des Curies tous les citoyens Romains n'auoyent pas droict de voix; ains seulement ceux qui faisoyent leur demeure ordinaire en la ville. Mais celà a esté desia assez touché cy-dessus.

DES COMICES DES CENTVRIES.

Les comices Centuriez qu'on appelle, estoyent quand le peuple donnoit sa voix, departy par les Centuries & Classes: & ce que le plus grand nombre de Centuries auoit arresté, estoit tenu pour ferme & stable. Mais ils s'assembloyent de l'authorité du Senat aussi bien q̃ ceux des Curies, comme le marque ce lieu-cy du 6. liure, fueillet 294. ligne 2. *Nec Centuriatis, nec Curiatis comitiis patres authores fiant.* là où au lieu de, *les Peres ne president aux assemblees*, il faut mettre *n'authorisent les assemblees*. Ce fut le Roy Seruius qui les establit, comme on peut veoir en nostre autheur, fueillet 37. ligne 20. auec l'occasion qui le meut à celà. Mais pource q̃ le lieu est vn peu couppé court & obscur, pour l'intelligence d'iceluy, il sera besoin d'amener là dessus le passage entier de Denis Halicar. au 4. liu. par où l'on peut veoir assez clairement, que l'institution des Classes & Cense, & de faire opiner le peuple par les Centuries d'icelles, selon le rẽg & degré de leurs facultez, estoit en somme pour deferer toute l'authorité & puissance aux riches & plus apparents citoyens; & n'en laisser au commun peuple qu'vne vaine ombre pour l'amuser. Car si la premiere & seconde Classe se trouuoyent d'accord, on ne passoit gueres souuent aux autres, pource qu'elle les excedoyent de nombre, voire la premiere tant seulement, si d'auenture les Cẽturies ne se trouuoyent là dessus parties, ou à peu pres: non qu'il y eust plus de riches citoyẽs q̃ de pauures, ny tãt auec, mais pource q̃ dix ou douze ioints ensẽble des trois, quattre, & cinquiesme Classes n'equipolloyent pas à grand' peine à vn tout seul de la premiere, par consequent il en failloit plus pour faire vne Centurie; qui n'estoit pas vn nõbre prefix ne limité à cẽt, ains de plus, & de moins, assauoir ce que pouuoyent contribuer certain nombre de citoyens pour la solde & entretenement de cẽt hommes de guerre: tout ainsi que s'il estoit question à Paris de faire des gens aux despens des particuliers, tel bourgeois pourra luy seul contribuer plus de soldats, que quinze ny vingt d'autres mesnages tous reduits ensemble. Au moyen dequoy comme dit Aulugelle liure 7. chap. 13. tous ceux qui estoyent compris soubs les Classes n'estoyẽt pas appellez *Classici* ou *Classiques*, mais ceux de la premiere seulement: & les autres de la seconde & des suyuantes en raualant, *infra Classem, au dessoubs de la Classe*, qui n'auoyent vaillant mille escutz, & ensus. Et Columelle; que les Tribuz ayans pris leur nombre de trois qu'elles furent premierement, retindrent neaumoins leur appellation apres qu'elles furent augmentees iusqu'à trente-cinq: tout ainsi que la Centurie és champs & terres labourables, ayant premierement pris son appellation de cent iournaulx, quand elle fut redoublee à

deux cens, à cause des deux cens iournaulx de terres, comme dit Festus que Romule departit à chaque cẽtaine de ses citoyens, garda toutesfois ce nom-là de *Centuria*. Ce qu'il a pris de Varron au 4. *Centuria prima à centum iugeribus dicta: post duplicata retinuit nomen, vt tribus multiplicatæ idem tenent nomen.* Ce fut donques la ruze dont le Roy Seruius s'aduisa pour faire tomber toute la superintendance & prerogatiue en effect, de la Chose publique aux Patriciens, & aux riches; cõbien que tout le reste du peuple n'en fust exclus. OR ces Comices des Centuries qui ont tousiours esté les plus honnorez, se tenoyent à trois fins: l'vne pour creer & eslire les magistrats; l'autre pour la promulgation des loix; & la tierce pour faire le proces à vn citoyen Romain. Quãt aux Magistrats, tous ceux qu'on appelloit les plus grands & Patriciens, y estoyent creez; horsmis le Dictateur, le General de la cauallerie, & l'Entre-Roy: soubs laquelle appellation des plus grands magistrats neaumoins n'estoyent pas compris tous ceux qu'on appelloit Curules: car les Ediles mesmes Curules n'estoyent pas de ce nombre; ains seulement ceux qui requeroyent les plus grands auspices en la Republique; ainsi que l'enseigne Aulugelle apres Messala au liu. 13. chapit. 14. assauoir les Consuls; quelques-fois encore les Proconsuls; les Preteurs, qui estoyent comme collegues & compagnons aucunemẽt des Consuls: Tite Liue au 7. liure fueil. 296. lig. 21. *Prætorem etiam iura reddentem, & collegam Consulibus, atque iisdem auspiciis creatum.* (Les Decem-vires pour dresser les loix, & les Tribuns d'authorité consulaire le furent aussi, mais ils ne durerent pas longuemẽt.) Puis les Censeurs. Aulugelle deduit celà tout apertement au lieu allegué cy-dessus. *Les Auspices des Patriciẽs sont diuisez en deux charges & dignitez. Les plus grands sont des Consuls, Preteurs, & Censeurs, qui neaumoins ne sont pas tous d'vne mesme authorité & pouuoir. Car les Censeurs ne sont pas collegues des Censeurs ny Preteurs; là où les Preteurs le sont des Consuls. Les moindres Auspices sont pour les moindres magistrats, qui pour cette occasion s'appellẽt les moindres, cõme les autres les plus grãds. Les moindres se creent par les Auspices des Tribuz; mais plus legitimement par ceux des Curies: & les plus grands par les Centuries.* Quãt au Dictateur ce n'estoit pas vn magistrat ordinaire, mais se nommoit par l'vn des Cõsuls de l'ordonnance du Senat; de quelque personnage Consulaire, & non autre; & ce sur l'entree de la nuict, toutes choses estãs coyes & en silence, ayant premierement pris les Auspices là dessus: mais en cas de necessité seulement, comme pour quelque dãgereuse guerre; pour assouppir vne sedition; ou si les Consuls ne se pouuoyent trouuer és Comices pour la creation de leurs successeurs; & que le Senat ne voulust point faire d'Entre-roy pour les eslire, ou pour ficher le cloud; ou pour vne premiere institutiõ de ieux. Le Dictateur nommoit puis-apres tel General

L'election des magistrats.

Les causes pourquoy on creoit vn Dictateur.

de la cauallerie suffisant & digne, que bon luy sembloit. Quant à l'Entre-roy lequel ne duroit que cinq iours en sa charge, il ne s'eslisoit pas en l'assemblee du peuple, mais par les Patriciens au Palais; comme le monstre ce lieu-cy du 4. liure, fueil. 168. lig. penultime: *Patricij, cùm sine Curuli magistratu Resp. esset, coiere, & Interregem creauere.* Et cest autre encore du 6. liu. fueil. 293. lig. 35. *Sed nos quoque ipsi sine suffragio populi auspicato Interregem prodimus.* Mais nous en auons parlé & parlerons plus à plain de chacun en son lieu. Vne partie aussi des Comices appellez *Calata*, passoit par les Centuries, comme il a esté dit cy-deuãt; esquels s'eslisoit le Roy des Sacrifices, soubsmis toutesfois au grand Pontife, à qui il appartenoit de le consacrer; tout ainsi q̃ les Flamines par les Curies; lesquels estoiẽt pareillemẽt cõsacrez du Põtife; & esleuz par certains solẽnels Auspices.

LE SECOND subiect des Comices Centuriez estoit la publication des loix; sur des occasiõs qui se presentoyẽt d'importance, proposees de l'authorité du Senat par les magistrats maieurs, dont les Consulaires ordõnances, & Pretoriennes estoyẽt aussi dittes Centuriees: ainsi q̃ celles de Publicola des appellatiõs pardeuãt le peuple, liu. 2. fueil. 57. lig. 40. dequoy Valere liu. 4. ch. premier, parle plus distinctement: *Legem etiam Comitiis Centuriatis tulit, ne quis magistratus Ciuẽ Romanũ, &c.* Et les loix des XII. tables où tout le droict Romain estoit redigé; liu. 3. fueil. 129. lig. 30. *Centuriatis Comitiis decem tabularum leges perlatæ sunt.* Et au mesme liu. fueil. 146. lig. 29. parlãt des Consuls Valere & Horace: *Cùm veluti in controuerso iure esset, tenerentúrne patres plebiscitis, legem Cẽturiatis Comitiis tulere, vt quod Tributim plebes iussisset, populũ teneret.* Lesquels Plebiscites & ordõnances de la cõmune estoyent vne chose à part de ces loix; cõme dit Aulugelle liu. 10. ch. 20. & se faisoyent par les seuls Plebeiens, cõuoquez à cette fin par leurs Tribuns; cõme vo⁹ le pouuez veoir au 6. liu. fueil. 287. lig. 5. & au fueil. 289. lig. 27. & 34. pource q̃ celà les cõcernoit seuls, & nõ les Patriciens. Le Priuilege estoit vne loy ou decret fait pour vn particulier seulement; & la loy generale pour tous, emologuee par tout le peuple assemblé par les Centuries; ou par les Plebeiens seulement assemblez par les Tribuz. La Rogation qui estoit proprement la proposition d'vne loy, ou d'vn Plebiscite, pour en auoir l'aduis du peuple, comprenoit tous les deux.

La publication des loix.

Le priuilege.

La Rogation.

QVANT à la denonciation de la guerre, elle passoit aussi par les Comices des Centuries; ainsi que nous le tesmoigne ce lieu du 4. liu. fueil. 187. lig. 4. *Controuersia inde fuit, vtrũ populi iussu indiceretur bellũ, an satis esset S. C. Peruicere Tribuni denunciãdo impedituros se delectum, vt Quintius Cos. de bello ad populum ferret: Omnes Centuriæ iussere.* Et par les Tribuz aussi, liure 6. fueil. 274. ligne 26. *Nec quicquam dissuadentibus Trib. pleb. omnes Tribus bellum iusserunt.* Mais la paix par les Tribuz seulement.

La denonciation de la guerre.

Des iugemens du peuple Romain.

LE TROISIESME subiect des Comices Centuriez estoit les iugemēs, de deux sortes; ou particuliers ou publiques. Des particuliers auoient la charge les deux Preteurs; l'vn le Preteur de la ville, & l'autre le Preteur pour les estrangers. Celuy-là vuidoit les procez d'entre les citoyēs: & cestuy-cy entre les citoyens & les estrangers. Si l'action intētee depēdoit plustost d'vn poinct de droict, que d'vn faict; le Preteur la renuoyoit aux Centumvires, comme à vn conseil à luy ordonné pour cest effect, de cent personnages entendus au droict: S'il estoit question d'vn faict, il y commettoit des iuges, appellez bien souuēt *Recuperatores*, iuges deleguez. Que si d'auenture il n'y auoit ny poinct de droict, ny aucun faict qu'il fust besoing d'esplucher, il donnoit luy-mesme l'arrest. Quant aux iugemēs publiques, à sçauoir les causes criminelles; le peuple du cōmencement auoit accoustumé d'y deputer des commissaires qu'ils appelloient *Quæsitores*: Mais apres que les questions, ou informations eurent esté introduites & establies enuirō l'an 600. iusques au temps de Sylla; des six Preteurs qui depuis la seconde guerre Punique furent erigez, les quatre, ausquels iceluy Sylla en adiousta quatre autres outre les deux qui vacquoient aux causes ciuiles, & Cesar depuis deux, furent destinez pour vuider les procez criminels, qui consistoient en ce que les Latins appelloient *Repetundarum*; les concussions que faisoient les magistrats sur les alliez, & subiets du peuple Romain, & les citoyens; & les Iuges aussi: brief toute personne constituee en quelque charge & dignité, qui en abusoit, & se monstroit venale. Du commencement ce ne fut pas vn crime capital, mais il le fut par apres comme on peut veoir de Verres & Gabinius. *Ambitus*: les presens, brigues & menees, & toutes autres sortes de corruptions pour paruenir ausdites charges & dignitez. *Maiestatis*; tout ce qui se faisoit contre le seruice de la chose publique, & contre le Prince, dont il y a tout plein de branches: auoir outragé vn officier en l'exercice de sa charge. *De sicariis*: assassinateurs, brigands, & meurtriers. *Des empoisonnemens*, dont aucune mention n'en fut à Rome, qu'enuiron l'an 422. comme il se peut veoir au 8. liure fueil. 351. lig. 38. Et là dessoubs estoient compris les vendeurs de poisons, & les sorciers. *Le Peculat*, pillerie de ce qui appartenoit au public, qui ne fut puny du commencement, comme dit Festus, que de deux moutons, & trēte bœufs, estimez chacun à cinquante sols, & les moutons à cinq. La mōnoye foible y estoit comprise aussi comme dit Venuleius: lequel met aussi que cinq ans apres le crime commis, l'accusation n'auoit plus de lieu. Plus les meurtres, les faulsetez, les plagiaires, à sçauoir ceux qui vendoient des personnes libres pour serfs & esclaues, ou subornoiēt ceux d'autruy; larrecins, mauuaises foys des tuteurs enuers leurs pupilles; libelles diffamatoires; monopoles, & assemblees clandestines; l'effort, violence & port d'armes, tant contre le public, que contre quelque particulier. De tous lesquels crimes le peuple cognoissoit aussi quelque fois, cōme au iugement de Coriolanus du peculat, selon que dient Den. Hal. & Plutarque en sa vie: Mais en particulier de l'inceste, és comices des Tribuz: & du crime de Perduellion, par les Centuries, comme on peut veoir de Manlius au 6. liure fueil. 274. lig. 33. Si d'auenture il suruenoit quelque cas extreme, enorme, & nouueau, on y commettoit des iuges. MAIS les Romains ont fort varié en celà pour le regard des personnes: car par plus de six cens trente ans le Senat iugea selon l'ancienne institution de Romule, iusques à ce que C Gracchus Tribun du peuple l'an 632. leur osta ce droit, & le trāsmit à l'ordre des Cheualiers, en nombre de trois cens, autant qu'il y souloit auoir de Senateurs. Liuius Drusus l'an 663. les y remit derechef; mais mipartis auecques les Cheualiers, trois cens de chacun des deux ordres. Sylla l'ā 674. osta du tout les Cheualiers, n'y laissant que les trois cens Senateurs. L'an 684. le Preteur Cotta y en adiousta soixante; mais le tout composé de Senateurs, Cheualiers, & des Tribuns de *l'ærarium* ou thresor publique, qui estoient Plebeiens: desquels Pline liure 33. chap. 2. dit cecy. *Decuriæ quoque ipsæ* (à sçauoir des Iuges) *pluribus discretæ nominibus fuere; Tribunorum æris, & selectorum & iudicum, etc.* Tellement que ces Tribuns de *l'ærarium* estoient plustost vn ordre que Magistrat ny office, encore qu'ils eussent la charge de distribuer des deniers du thresor publique aux Questeurs pour la solde des gens de guerre, ainsi que met Pedianus: Varron au 4. les dit auoir eu leur nom; *Ab eo quibus erat attributa pecunia, vt militi darent, Tribuni ærarij dicti.* Quelques 23. ans apres Iules Cesar les en osta; & les remit aux Senateurs & Cheualiers. Mais Marc-Antoine trois ans apres en son Consulat y adiousta mesmes les Capitaines qui auoient eu charge de cēt hommes: Et finablement Auguste, la quatriesme Decurie, de la plus basse classe ou cense de 200. sesterces, qu'on appelloit *Ducenarios*. Il dispensa aussi l'aage des Iuges à vingt cinq ans; là où auparauant il failloit qu'ils en eussent trente.

RECVPERATORES. CRIMEN REPETVNDARVM. AMBITVS. MAIESTATIS. SICARIORVM. VENEFICII. PECVLATVS. TRIBVNI AERIS. 5000. escus. Ducenarij.

DES PERSONNES QVI AVOIENT L'AVTHORITE DE CONuoquer les Centuries.

D'ASSEMBLER les Comices des Centuries pour la creation des Magistrats au commencement de l'annee, nul ne le pouuoit fors les Cōsuls; le Dictateur, & Entre-Roy: les Preteurs mesmes ne pouuoiēt pas eslire les Preteurs. Aulugelle liure 13. chap. 14. *Prætor, & si collega Consulis est, neque Consulem, neque Prætorem iure rogare potest; Quia imperium minus Prætor, maius habet Consul.* Les Censeurs aussi estoiēt esleuz és Comices

tenus des Consuls, comme le monstre ce lieu-cy du 7. liure, fueil. 314. lig. 25. *Ceterùm cum Censoribus creandis indicta Comitia essent, professus se petere Censuram, C. Rutilius concordiam ordinum turbauit; quia ambo tum fortè Patricij Coss. erant, qui rationem eius se habituros negabant.* Mais il n'y auoit que l'vn des Consuls qui les tinst, & y presidast: & failloit que de celà ils s'en accordassent entr'eux, ou iettassent au sort. Decade 3. liure 4. *Decretum omnium primum, vt Coss. sortirentur, compararéntve inter se, vter Censoribus creandis comitia haberet.* Ce que pouuoit au reste le Consul qui presidoit à l'election, voyez le au 10. liure, fueil. 435. lig. 20. Et en Valere, où il dit que le Consul Pison ayant esté interrogé des Tribuns, si M. Palicanus estoit creé Consul par les voix du peuple il ne le voudroit pas proclamer pour tel: Il respondit tout à plat que non, ce qui fut cause qu'on ne l'esleut point. Quant à la promulgation des loix, qui se pouuoit faire en tout temps, reserué les iours des festes & autres où il n'estoit permis d'agir & negocier auecques le peuple, les Consuls pouuoient aussi assembler le peuple par les Centuries; & les Preteurs pareillement, mesme celuy de la ville, qui auoit plus grande authorité que ses compagnons; mais c'estoit les Consuls absents, ou le permettans, autrement ils ne l'eussent peu; dont elles estoient dites les loix Consulaires, & Pretoriennes. Decade 3. liure 7. *Cùm Consul populum se rogaturum negasset, quod suæ potestatus esset, Prætorémque vetuisset rogare, Tribuni Plebis rogarunt.* Les Censeurs point du tout: trop biẽ pouuoient-ils assembler le peuple pour faire le Cense, & le lustre. Les Entre-Rois non plus, n'y pour faire publier vne loy, ny pour les iugemens. Pour le regard des sacrifices, & ce qui dependoit du seruice diuin, les Pontifes pouuoiẽt bien assembler le peuple; Decade 3. liure 5. *Comitia inde Pont. Max. creando habita sunt. Ea comitia nouus Pontifex M. Cornelius Cethegus habuit.* Et en quelque occasion extraordinaire qui se presentoit, comme on peut veoir au 3. liure fueil. 146. lig. 8. Que Q. Furius grand Pontife tint les Comices pour la creation des Tribuns du peuple.

Il n'y auoit qu'vn Consul qui tinst les Comices.

DE CEVX QVI AVOIENT DROICT DE VOIX ES COMICES Centuriez.

TOVTES les Centuries des classes auoient de vray droict de voix & suffrage en ces Comices, où tout le peuple Rom. estoit contenu; mais tous ceux qui estoient citoyens n'auoient pas pour celà droict de voix: car les notez d'infamie par les Censeurs, & reduits és tables Cerites, en estoient priuez: Et ce par vn exemple, de ce que ceux de la ville de Cere pour auoir receu les Vestales, & les reliquaires de Rome, lors qu'elle fut saccagee par les Gaulois, auoient eu droict de bourgeoisie, comme il est dit au 5. liure fueil. 252. lig. 12. mais sans droict de voix ny suffrage; ainsi que le tesmoigne Aulugelle liure 16. chap. 13. Ces notez d'infamie doncques n'estoient pas pour celà effacez du registre des Censeurs; ains compris auec les autres leurs concitoyens, & ce pour contribuer seulement aux charges & impositions de la Chosepub. selon l'eualuation de leurs biens; & non pas pour iouyr des preeminẽces des autres: Parquoy on les nommoit *Aerarij*, cõme qui diroit taillables. Et d'autãt qu'il n'y auoit que les citoyens Romains qui eussent droict de suffrage, & encore non tous; il est bien requis de sçauoir qu'il y en auoit de quatre sortes. Les vrays citoyens, qui estoient compris és trente cinq Tribus; ceux des Colonies; des Municipes; & des Prefectures. Les Municipes, cõme dit Aulugelle au lieu dessusdit, estoient ceux à qui le peuple Rom. auoit par forme d'hõneur imparty le droict de sa bourgeoisie; exempts au reste de toutes les contributions, & des loix de Rome; ains iouissans, & vsans de leur droict, statuts & coustumes particulieres. Les Colonies estoient comme vn prouignement tiré des habitans de Rome pour le transplanter autre part; & pourtãt subiect aux loix & coustumes d'icelle; suyuant lesquelles ils creoient leurs magistrats & officiers pour les gouuerner tout ainsi qu'on faisoit à Rome. Les prefectures estoient certaines villes de l'Italie, qui ne iouissoient pas de leur droict à part, ny ne pouuoient creer des magistrats entr'eux de leur corps, ains receuoiẽt vn gouuerneur, qui leur estoit enuoyé à ceste fin de Rome, lequel s'appelloit *Præfectus*, dont elles auroient pris leur appellation. Ces quatre manieres de gens, au dedans toutesfois de l'Italie, estoient tous citoyens Romains. Et encore que ce lieu-cy de Ciceron pour Sestius: *Nullũ erat Italiæ municipium, nulla colonia, nulla præfectura, nulla Romæ societas, nullum collegium, aut concilium, quod tum non de mea salute decreuisset*: semble vouloir inferer que tous ayans droict de bourgeoisie Romaine, l'eussent aussi de voix & suffrages, neantmoins le lieu cy dessus allegué des Cerites, monstre que non. Et plus expressement encore celuy du 8. liure fueil. 349. lig. premiere: *Fundanis, & Formianis, quòd per fines eorum tuta, pacatáque semper fuisset via, ciuitas sine suffragio data est.* Mais il y a quelque difference entre *Ciuitate donari*, & *Ciuem Romanum esse*: & *Ius Latij habere*, encore. *Ius Ciuitatis*, pouuoit estre sans droict de suffrage, comme le monstrent les lieux dessusdits; & auec ledit droict ou priuilege: Decade 4. liu. 8. *De Fundanis, Formianisque Valerius Tappo Trib. plebis, promulgauit, vt iis suffragij Latio (nam antè sine suffragio habuerant ciuitatem) esset.* Là où les citoyens Romains, tant ceux qui residoient d'ordinaire en la ville; que les autres qui faisoiẽt leur demeure aux champs, & ailleurs, auoient en premier lieu droict de voix & suffrage és Comices des Centuries; & pouuoient mesmes paruenir aux charges & dignitez de la Chosepublique: iouissoient perpetuellement de la liberté

AERARII.

Difference des citoyens Romains, dont il a esté parlé cy deuant plus à plain en la colõne 1014. &c.

Municipes.

Colonies.

Prefectures.

Colonne 101

Priuileges de la bourgeoisie Romaine, colonne 1015.

liberté & bourgeoisie, si d'auenture eux-mesmes ne s'en departoient: Ciceron en l'oraison pour sa maison: *Nemo ciuis Rom. aut ciuitatem, aut libertatem potest amittere, nisi ipse auctor sit factus.* Item que de leur vie ou de la mort, personne n'en pouuoit iuger que le peuple Romain; non pas seulement de les faire battre de verges, emprisonner, ne faire donner la question & torture. Autres qu'eux ne pouuoient estre enroollez és legions, & y obtenir de degré en degré les charges, honneurs & aduancemens de Capitaines & Corōnels, qu'ils appelloient Centeniers & Tribuns; & autres moindres: les enfans estoiēt soubs la pleine puissance & authorité de leurs peres; là où les autres estoient par les gouuerneurs des prouinces contraints d'aller à la guerre, & soubs-mis à toutes autres sortes de coruees, ainsi que maintenant en l'Empire des Turcs, qui ont emprunté des Romains la plus part de leurs reiglemens. Il y auoit puis apres les adoptions; les nexes ou contrats d'alienation faits deuant cinq tesmoings; successions par testament à vn autre citoyen Romain: tester selon le droict des Quirites: contracter mariage auec eux, & autres semblables, qui ne font icy à propos.

IVS LATII colonne 1022.

Là où le droict du Latium ne pouuoit pretendre qu'à l'Edilité, & Questure: trop bien auoit-il sa voix & suffrage; & de militer és legions Romaines: Et si n'estoit pas subiect à tant de coruees, comme les autres alliez & confederez qui n'estoient citoyens Romains. Ceste difference marque nostre autheur au 6. liure fueil. 185. lig. 10. *Incesos ea rabie impetus Thusculū tulit, ob iram, quòd deserto communi concilio Latinorum non in societatem modò Romanam, sed etiam in ciuitatem se dedissent*, & fueil. 287. lig. 27. Neantmoins ce *Ius Latij* estoit encore de deux sortes, l'vne auec plus de prerogatiues, & l'autre de moins. Quāt aux Colonies, vous en aurez peu veoir les differences cy deuant en la colone 1015. Es Municipes au surplus, mais és Colonies principalement, les distinctions des personnes se souloient aussi bien garder comme à Rome:

Ordres des citoyés Romains.

Des ordres c'est à sçauoir, Patriciens, Equestres, & Plebeiens: Des Curies, confrairies, colleges ou communautez; auec ce qu'ils appelloient les corps, & les familles. Les colleges estoient des plus gros artisans, comme maçons, charpētiers, tainturiers, tanneurs, orfeures, mareschaux, serruriers, & autres semblables:

Les colleges ou cōmunautez des artisans à Rome.

Il y auoit aussi les colleges des Pōtifes, Augures & Prestres; & des Medecins: les Corps estoiēt des mestiers moindres, comme tailleurs, cordonniers, boulengers, cabarettiers, bouchers, crochetteurs, merciers, & menus marchands en destail. Toutes lesquelles choses seruent pour l'intelligence de l'histoire Romaine, & mesmement de ces Comices.

Les ministres & officiers des Comices. DIRIBITORES ou DISTRIBVTORES.

Restent maintenant les ministres & officiers d'iceux: Et en premier lieu les Diribiteurs, qui distribuoient les billets par les Centuries: Car iusques à enuiron l'an 615. de Rome, que Gabinius tribun du peuple, homme incogneu, & de basse estoffe, comme dit Ciceron au 3. des loix; Calphurnius Piso, & Popillius Lænas estans Consuls; le peuple auoit accoustumé de donner son suffrage tout haut par la viue voix; là où ce Tribun ordōna que pour l'election des magistrats on ballotteroit par de petits bulletins. Deux ans apres Cassius, vn autre Tribun y adiousta tous les iugemens, horsmis du crime de Perduellion. Ciceron au liure de l'amitié; *Videtis in tabella iam antè quanta sit facta labes: primo Gabinia lege; biennio autem pòst Cassia*: Et neātmoins il appelle ceste tablette ou billet en la 2. oraison de la loy Agriaire; *Vindicem libertatis*, protectrice de la liberté du peuple Romain: Et en celle de C. Cornelius; *Principium iustissimæ libertatis.* Tellement que non sans quelque apparence on le taxe de legiereté, se ployant fort inconstamment à la moindre ondee des mutations qui se presentoient.

Legiereté de Ciceron.

La loy Papyrienne que fit Carbon l'an 625. homme seditieux & trop populaire, y mit la promulgation des loix: Et la Celienne, le crime de perduellion l'an 631. De sorte que ces 4. loix, des bulletins, toutes Tribuniciennes, furent fort fauorables pour la cōmune, qui n'osoit pas donner sa voix assez librement, de peur d'offenser les grands; comme dit le mesme Ciceron en l'oraison pour Plancius: *Grata est tabella, quæ frontes operit, hominum mentes tegit, dátque eam libertatem vt quod velint faciant.* Toutesfois Den. Hal. au 4. liure dit qu'à la confirmation du Roy Seruius, on distribua des billets au peuple departy par Curies. Les billets doncques estoient distribuez au peuple sur la place des assemblees, és Comices des Tribuz; & au champ de Mars en ceux des Centuries, à l'entree des ponts, par les Diribiteurs quand le magistrat l'ordonnoit du haut de son tribunal: car il n'estoit pas permis à personne de les apporter du logis; de peur de quelque collusion & abus; comme le marque ce lieu-cy du premier des epistres à Atticus: *Piso Consul, lator rogationis, idem erat dissuasor: operæ Clodianæ pontes occuparant: Tabellæ ministrabantur, ita vt nulla daretur, vti rogas.*

Diuerses sortes de bulletins.

Car pour le regard des loix, on dōnoit des bulletins, en l'vn desquels estoit escrit VTI ROGAS, q approuuoit la loy tout ainsi qu'elle estoit proposee: Et en l'autre, ANTIQVO, qui la reiettoit. Et n'estoit pas loisible à personne de regarder le billet de son compagnon; ny de le rechercher de sa voix; ny de faire aucun complot pour celà: Toutes telles brigues & menees estans cōprises soubs la loy *de Ambitu*. Et pour ceste occasion Marius estant Tribun du peuple, l'an 635. ainsi que le met Plutarque en sa vie, malgré le Consul Cotta, & la plus part des Senateurs, establit des ponts de plāches de bois fort estroittes, esleuez sur de hauts tresteaux, à l'entree du parquet appellé *Ouile*, ou *Septa*, pour aller ietter son billet dās la quaisse ou situle, telle que vous

le pouuez veoir icy; afin que personne ne s'y peust arrester pour faire quelque menee. Ciceron au 3. des loix: *Pontes etiam lex Maria fecit angustos.* En voicy la figure.



Qve ces ballottemẽs & suffrages par les bulletins se fissent de dessus vn pont de bois, le prouerbe le denote assez; *Sexagenarios de ponte deiici*: qui n'estoit pas seulemẽt ce qui a esté dit des Argeës, qu'on iettoit d'vn põt dãs le Tybre des gẽs aagez de 60. ans; ainsi q̃ vous auez peu veoir en la colonne 1322. mais vne alluſiõ à la coustume des Romains, d'exempter de la guerre les hommes à 50. ans, & des charges publiques, ensemble de donner leur voix à soixante; ainsi que dit Seneque, *Lex à quinquagesimo anno militem nõ cogit: A sexagesimo senatorem non citat.* Il y auoit en outre ceux qu'on appelloit Rogateurs; qui tenoiẽt la caisse, ou le trõc à ietter iceux bulletins, à l'entree du dessusdit *Ouile* ou parquet; Plus les Custodes qui obseruoiẽt attentiuement qu'aucune fraude ou abus ne s'y commissent; & mettoiẽt en escrit les voix des Centuries qui auoiẽt chacun endroit soy sa caisse à part; afin qu'apres les auoir comptees, le crieur declarast tout haut ce à quoy la pluralité des suffages inclinoient. Le mesme se faisoit des voix és premiers temps: Et finablement le resultat de toutes ensemble, selon que dit Aulugelle liure 12. chap. 8. *Postea populus eos simul Censores facit: atque vbi voce præconis renunciati sunt*: Car chasque centurie auoit son surueillant & custode: Quelques vns y en mettent deux, autant qu'on distribuoit de billets: Es elections des magistrats, il y auoit autant que de bulletins, selon le nombre des designez & receuz à briguer, de ces trois, à sçauoir des distributeurs, rogateurs, & custodes, qui estoient ordinairement des principaux & plus apparens du Senat, appellez à celà pour authoriser tousiours d'auantage les decrets du peuple; comme dit Ciceron en l'oraison contre Piso: *Hoc certè video, quod indicant tabulæ publicæ: vos rogatores, vos distributores, vos custodes fuisse tabularum.* Mais les Precons ou crieurs estoient officiers publiques, qui auoient outre plus la charge d'appeller les classes & centuries par ordre.

ROGATORES.

CVSTODES.

PRAECONES.

Cevx qui aspiroient à quelque charge & dignité, la poursuyuoient deux ans deuant que d'y paruenir: durant lequel temps il ne leur estoit pas loisible par la loy Tullie de donner vn passetemps de gladiateurs au peuple, de peur de gaigner par ceste voye extraordinaire les voix d'iceluy. Ils alloient en leurs brigues & prochas publiques habillez de blanc, pour estre tant mieux remarquez; Et pour denoter aussi la sincerité & candeur dont ils vouloiẽt aller en leur poursuitte; dont ils estoient appellez *Candidati*; non seulement de la blancheur de leur vestement (car ἀργὸς au Grec signifie blanc, & simple aussi ou nonchalant) mais de ce qu'il estoit ainsi simple & clair, qu'on pouuoit discerner à trauers les marques des playes qu'ils auoient receuës pour le seruice de la Chosepublique; & à ce qu'ils ne peussent cacher là dessoubs, argent ny autres presens pour obtenir leurs intentions; comme dit Plutarque en la vie de Coriolanus, & en la 49. question Romaine. Et encore que la commune opinion ny entende autre finesse, sinon que ces brigueurs fussent tout en appert vestus de blanc; comme mesme le marque ce lieu icy du 4. liure fueil. 182. lig. 36. *Placet tollendæ ambitionis causa Tribunis legem promulgare, ne cui album vestimentum addere petitionis causa liceret*; Neantmoins quelques vns veulẽt lire, *inuestimentũ*, vne secõde robbe par dessus la blanche; qui est tout le rebours du texte *addere*: car ce seroit plustost mettre la blanche par dessus: de maniere que pour se retenir à ce sẽs qu'ils pretendẽt, mais sãs gueres de fondement, on auroit meilleur compte de lire *albo* au lieu *d'album*. Quoy que ce soit, & pour laisser ces oisiues curiositez, il est tout certain qu'ils estoiẽt habillez de blãc, afin qu'on les vist de plus loing; & qu'ils fussent plus aiseement discernez en la trouppe du peuple. Pline liu. 7. chap. 34. *Scipio Nasica in toga candida bis repulsa notatus à populo.* Mais ils n'alloient ainsi vestuz de blanc que la premiere annee de leur brigue, qui s'appelloit l'an de la petition, ou probation; laquelle n'estoit autre chose sinon que de faire solemnellement & publiquement entendre au peuple, que soubs son bon plaisir ils vouloient pretendre à vn tel ou tel magistrat, dont l'habillement blanc estoit vne marque & indice; Car s'ils le laissoient, ils se departoient quãt & quãt de leur brigue & poursuitte. Valere liu. 4. cha. 5. parlãt de Cn. Scipion fils de l'Africain, & d'vn Cicereius, competiteurs en la Preture: *Nam vt vidit omnibus se centuriis Scipioni anteferri, extemplo descendit, abiectáque candida toga, competitoris sui suffragatorem agere cœpit.* L'annee d'apres ils estoient designez: c'est à dire receuz au nombre des competiteurs par celuy qui tenoit les comices, car tous les Candidats n'y estoient pas admis. On auoit accoustumé au surplus de les publier 27. iours auant que de les tenir; afin que non seulement ceux qui residoient en

CANDIDATI Colonne 941.

en la ville, mais les autres citoyens demeurans és champs, & és villes de l'Italie ayans droict de suffrage, s'y peussent trouuer quelques iours deuant; à ce que les poursuyuans peussent briguer leurs voix selon les voyes permises & legitimes. Tite Liue liure 3. fueil. 129. lig. 39. *Postquam comitia decemviris creãdis in trinundinum indicta sunt.* Et quant à l'aage de ceux qui poursuyuoient les magistrats, en premier lieu personne n'y estoit admis, qu'il n'eust seruy à la guerre dix ans entiers, lesquels se prenoient de 17. ouquel aage ils commençoient à donner leur voix: tellemẽt que nul n'entroit en magistrat qu'il n'eust 27. ans accomplis; si d'auenture il n'estoit dispensé, comme Scipion & Pompee: & alors on pouuoit estre fait Questeur, qui estoit la premiere charge: à quoy on paruenoit en la ville, car il y auoit d'autres dignitez & degrez és armees. Le Tribunat du peuple estoit limité à trente, & l'Edilité à 37. pour le moins: la Preteure à quarante; & le Consulat à quarante trois. Parce qu'entre deux magistrats Curules, il failloit que deux annees franches courussent. LE IOVR doncques de l'assemblee venu, ceux qui briguoient se trouuoiẽt habillez d'vne robbe blanche, à la place où se tenoient les Comices; & alloient çà & là embrassans vn chacun, leur prenans les mains, & les requerans de leur voix; accompagnez ordinairement de quelque personnage d'authorité, agreable au peuple pour les recommander: Et de Nomenclateurs, encore que la loy ne le permist pas; c'est à dire de quelqu'vn de leurs seruiteurs domestiques, qui cogneust tous les citoyens, & les sceust appeller par leur nom.

NOMENCLATORES.

LA MANIERE DE TENIR LES COMICES CENTVRIEZ.

IL A ESTE dit cy dessus qu'auant de tenir l'assemblee des centuries, les Consuls, ou le Preteur en leur absence, ou autre magistrat, auoiẽt accoustumé de la faire publier par les villes, Municipes, & Colonies de l'Italie, iouyssans du plein droict de la bourgeoisie Romaine, par trois iours de marché, qui en faisoient vingt sept, à sçauoir le Trinũdinum, afin qu'õ s'y peust trouuer d'heure; non que tous y fussent contraincts si d'auenture leur commodité ne portoit. Que si les comices se tenoient par l'Entre-roy pour la creation des Magistrats, le terme n'estoit pas ainsi long, d'autant que l'Entreregne a vn mesme homme ne duroit que cinq iours: Toutesfois le premier Entre-roy ne faisoit iamais gueres l'election, ains le second pour le plustost. Et de mesme, durant le temps de ceste premiere Decade qui comprẽd quelques 450. ans, que l'estendue de l'Empire Romain n'estoit pas encore guere grande, vn tel delay pour le regard de ces assemblees n'estoit pas requis, comme lors qu'il fut paruenu en son plus haut comble de puissance humaine. La maniere au reste de ceste publicatiõ alloit par affiches & escriteaux, ainsi que le tesmoigne Aulugelle liure 13. chap. 14. *In edicto Consulum, quo edicunt quis dies comitiis Centuriatis futurus sit, scribitur ex vetere forma perpetua; Ne quis Magistratus minor de cælo seruasse velit.* Par lequel mot de *Scribitur*, on peut cognoistre que c'estoit par quelque tableau & affiche, qui marquoit le iour que se deuoit tenir l'assemblee, tant pour la creation des Magistrats, que les iugemens. Mais si c'estoit pour vne loy, les choses procedoiẽt en ceste sorte. Premieremẽt on la faisoit entendre au peuple; & puis on l'escriuoit en vn tableau, auec le nom de celuy qui la proposoit; afin que le peuple eust loisir de la considerer à son aise, & en prendre des doubles: ainsi que le denote ce lieu du 3. liure, fueil. 129. lig. 17. *Ingentique hominum expectatione propositis X. tabulis populum ad concionem aduocauerunt, & legere leges propositas iussere.* Et vn peu plus bas: *Cũ ad rumores hominum de vnoquoque legum capite edito satis correctæ viderentur, Centuriatis Comitiis X. tabularum leges perlatæ sunt.* Celà s'appelloit la promulgation de la loy quand on la declaroit de bouche; & la proposition ou proscription, quãd elle estoit affichee par escrit durant le Trinundinum. Ciceron en la 5. Philippique: *Vbi lex Cæcilia, & Didia? Vbi promulgatio Trinundinum?* Mais plus apertement Den. Hal. au 10. liure: *Les Tribuns du peuple* (dit-il) *l'ayans fait conuoquer à l'audiẽce, luy promettoient de mettre en auant vne loy pour les choses qu'il demandoit; lequel propos approuué de tous, sur l'heure mesme sans plus differer, ils reciterent la loy qu'ils tenoyent desia toute preste: & l'ayant proposee en public, donnerent 27. iours de terme,* (à sçauoir le Trinundinum) *afin que quiconque la voudroit contredire, ou y r'habiller quelque chose, en eust par là le moyen.* Mais tout celà est plus apertemẽt declaré par ce lieu de Macrobe au premier liure des Saturnales, chap. 16. *Rutilius escrit que les Romains instituerent des Nundines, ou iours de marché, afin que les laboureurs ayãs trauaillé par huict iours aux champs, le neufiesme ils peussent venir à la ville pour vendre, acheter, & faire autres leurs menus negoces; receuoir aussi les loix & edits: & que de tout ce qui seroit arresté & deliberé, le rapport s'en peust faire deuant vne plus grosse multitude de peuple. Lesquels edits & ordonnances proposees durant ce Trinundinum, pouuoiẽt aiseement estre cogneues & examinees de tous: d'où seroit procedé la coustume de les promulguer à ces iours de marché.* Il dit, *Mos tractus*, pource que ce terme de 27. iours ne fut pas tousiours obserué és premiers temps de l'Empire Romain; celà estãt plus d'vne forme d'accoustumance, que de necessité; car il n'y en eut loy aucune iusques à l'an 656. qui est enuiron deux cens ans hors de ceste premiere Decade. Ceux doncques qui vouloiẽt faire vne loy ou ordonnance nouuelle, auoient accoustumé de s'accompagner de quelque personnage eloquent & d'authorité pour la persuader au peuple, & la luy mettre en opinion, par

La maniere de publier les Comices.

Promulgation, proposition, & proscription des loix Romaines.

TRINVNDINVM.

de belles harengues durant ces trois iours de marché; ce que l'assemblee escoutoit volôtiers, & pas ses gestes & acclamations mõstroit à peu pres ce qui en deuoit reüssir. Celuy là s'appelloit l'autheur ou persuaseur de la loy; ainsi que fut Ciceron pour celle de Manilius; dont nous auons encore l'oraison; Et Pompee en vne autre du Consul Lentulus, pour r'appeller Cicerõ d'exil. Finablement toutes ces solennitez obseruees, on assembloit le peuple pour ballotter & donner sa voix.

AVTHOR LEGIS.

POVR LE regard des iugemens, le Trinundinum s'y gardoit aussi bien qu'en la creation des magistrats; & en la publication des edits: Esquels trois points il failloit que l'authorité du Senat interuinst: Et pareillement les auspices, sans lesquels les Comices Cẽturiez ne pouuoiẽt estre tenus legitiment. Des Auspices nous en auons parlé en leur lieu. Et si d'auenture il tonnoit, ou esclairoit durãt l'assemblee, il la failloit rompre. Ciceron au 2. liure de la diuination: *Nous auons par escrit en nos commentaires, que Iuppiter tonnant ou esclairant, il n'est pas loisible de tenir les Comices: ce que peut estre a esté institué pour le publiq; qu'on aye voulu assigner quelques occasions de ne point tenir les Comices. Au moyen dequoy le seul vice qui les peut empescher, est la fouldre; laquelle en toutes autres occurrences, si elle vient du costé gauche est prise pour vn tres-bon & heureux presage.* L'autre accident pour entrerompre les Comices, estoit si quelqu'vn venoit cependãt à tomber du haut mal; qui pour ceste occasion auroit esté appellé *Morbus Comitialis*. Serenus le touche ainsi en ses Poësies:

Le Senat authorisoit les Comices Centuriez.

Le tonnerre ou esclair rompoit l'assemblee du peuple.

Est subiti species morbi, cui nomen ab illo,
Quod fieri nobis suffragia iusta recusat.
Sæpe etenim membris acri langore caducis,
Concilium populi labes horrenda diremit.

Ces superstitions des Auspices durant les premiers progrez des Romains, estoient en si grãd' vogue, que rien ne se faisoit, disoit, ny entreprenoit d'importãce en public, ny particulier, sans auoir exploré le vouloir des dieux là dessus, par les signes & presages accoustumez: comme le marque ce lieu cy du premier liure, fueil. 32. lig. 38. parlãt de ceste queux, qu'Acci⁹ couppa auec vn rasoir. *Auguriis certè, sacerdotioque Augurum, tantus honos accessit; vt nihil belli, domique postea, nisi auspicato gereretur: Concilia populi, exercitus vocati; summa rerum, vbi aues non admisissent dirimerentur.* Mais en la grandeur de l'Empire, les choses allerent plus nonchallamment, & presque comme par vne forme d'acquit; ainsi que nous le pouuons veoir en Den. Hal. liure 2. parlant de Romule. *Il ordonna qu'à l'aduenir nul n'eust à receuoir la couronne, ny autre magistrat que ce fust, sans enquerir premierement le vouloir des dieux: Ce qui fut longuement obserué depuis des Romains, non soubs les Roys seulement, ains en la creation des Consuls encore, des Preteurs, & autres dignitez de la Rep. Mais celà s'est laissé de nostre temps, horsmis quelque ombre & image qui en est restee; afin que ceste partie de la religiõ ne semblast point estre du tout esteinte: Car ceux qui doiuent entrer en magistrat, dés le poinct du iour en lieu ouuert de tous costez, font leurs supplicatiõs aux dieux: Surquoy ceux des Augures qui leur assistent & sont là presens, dient, les vns auoir ouy tonner à main gauche, encore qu'il n'en soit rien du tout: & lors prenãs ce rapport pour vn augurement suffisant, s'en vont entrer en leur office: les autres, estimans estre assez qu'il ne s'en soit point presenté de sinistre, les autres outre & sans le diuin consentement.* Ce que Ciceron tesmoigne aussi au second des loix; & de la diuination. Le Consul doncques ou autre qui deuoit presider aux Comices centuriez, auant que d'aller au champ de Mars qui estoit hors la ville; du haut de la forteresse ou autre endroit dedans le Pomerium & pourpris des murailles, ayant quelqu'vn des Augures aupres de luy, ne s'arrestoit pas à attendre que les dieux luy eussent signifié leur vouloir par quelque signe d'ẽhaut, car peut estre celà fust allé en trop de longueur; mais luy faisoit declarer tout haut qu'il l'auoit veu. Et pour cest effect tant dedans que dehors, on dressoit les murailles d'vn pauillon, le dessus estant descouuert, qui s'appelloit *Tabernaculum*, dont on obseruoit les signes d'enhaut. Et failloit pour choisir le lieu à l'asseoir, prendre les Auspices, & auoir quelque presage fauorable: & qu'en celà fust le silence, autrement recommencer tout. Cest autheur liure 4. fueil. 168. lig. 32. *Tertio mense, Augurum decreto, perinde ac vitio creati, honore abiere; quod C. Curiatius, qui comitiis eorũ præfuerat, parum rectè tabernaculum cepisset.* Ce silence és Auspices, il le faut entẽdre non pour n'y auoir point de bruit, mais que tout fust passé deuëment, sans erreur ny faute quelconque. Ciceron au 2. de la diuination: *Silentium dicimus in auspiciis, quod omni vitio caret. Hoc intelligere perfecti Auguris est.* Et ne suffisoit pas que celuy qui obseruoit l'auspice, n'eust rien veu ny ouy de contraire à celà: car si quelque autre magistrat, des grands à sçauoir, comme des Consuls & Preteurs entr'eux; Et des Censeurs l'vn enuers l'autre, pour leur creation, outre laquelle leur pouuoir ne s'estendoit pas; ou vn Augure, l'auoit apperceu auant que les comices fussent encommencez, & l'eust annoncé auant qu'ils fussent acheuez; il n'estoit pas loisible pour ce iour là de passer outre, nonobstant que celà fust faulx. Celà estoit l'obnunciation, dont il y eut par trait de temps vne loy faicte, l'an 618. par Elius, & Furius Coss. Toutesfois les Augures ne pouuoient obseruer les Auspices, si le Magistrat ne le commandoit. Il failloit puis apres auant que d'entrer à l'electiõ, q̃ le President aux Comices fist les sacrifices accoustumez, à sçauoir d'immoler certaines victimes: Den. Hal. au 7. liure: *Par cy deuant, quand le peuple deuoit de l'authorité & approbation du Senat, donner sa voix sur quelque chose; les Consuls faisoient assembler les Comices des Centuries; ayans fait preallablement les sacrifices ordonnez par la loy; dont quelques vns*

TABERNACVLVM.

SILENTIVM.

De cecy plus à plain cy deuant en la colonne 903.

OBNVNCIATIO

vns se cōtinuent encore pour le iourd'huy. Ce qu'il explique plus à plain au 10. liu. *Celà fait en la presence des Pontifes, Augures, & deux des sacrificateurs; apres auoir acheué les sacrifices en tels cas requis, auecques les prieres accoustumees, la loy fut emologuee par les Centuries.* Tovtes ces choses doncques ainsi accomplies, le peuple s'assembloit au champ de Mars, hors la ville; là où auant tout œuure auant que de se departir par les Centuries selō l'ordre des classes; celuy qui tenoit les Comices faisoit vne harangue exhortatoire à l'assemblee, sur ce dont il estoit question. Que si c'estoit pour l'election des Magistrats, il nommoit tous les poursuyuans qui estoient receuz à briguer. Ce neātmoins le peuple en pouuoit bien eslire d'autres que les presentez, s'ils estoiēt de l'aage & autres qualitez requises; dont encore en dispensoit-il quelques fois, & mesme de l'aage: Et si plusieurs se trouuent auoir esté esleuz qui ne le recherchoient pas, voire par force & malgré eux; comme on veut veoir au 10. liu. fueil. 424. lig. 12. *In eū annum, cùm Q. Fabium Consulem non petentem, omnes dicerent Centuriæ.* Et plus auant, au fueil. 426. lig. 44. *Cùm illustres viri Consulatum peterent, omnes in Q. Fabium primò non petētem; deinde vt inclinata studia vidit, etiam recusantem conuertit.* Si qu'aucunefois si l'on voyoit le peuple desia balācer par ses voix à quelqu'vn qui ne le meritast, ou ne fust à propos, ny agreable au Senat, le Consul interrōpoit l'election par quelque remonstrance à l'encontre; dont vous en auez vn exemple au 3. liure fueil. 120. lig. 34. de L. Quintius. Qve si c'estoit pour l'approbatiō d'vne loy, le crieur la recitoit au peuple tout haut, selon que le greffier luy dictoit mot par mot: Et puis on harenguoit là dessus au peuple, ainsi qu'il a esté dit cy deuant; lequel se departoit par Centuries là dessus pour ballotter ou dōner sa voix. Tout le mesme s'obseruoit és iugemens, qui estoient vne espece de loy; dont & de tout le reste, la proposition se faisoit tousiours au peuple par ceste formule: Velitis, ivbeatis, qvirites. Si les nombres des bulletins de ces lettres, VR. *Vti rogas*, preualoiēt à ceux de A. *antiquo*, la loy passoit: & si au rebours, non. Es iugemens on en donnoit trois: A. absoudre: C. condamner: NL. *non liquet*, *il n'en apparoist pas assez*: qui estoit à peu pres nostre appointer au Conseil.

Intercessionis.

Restent maintenant les intercessions ou oppositions, qui propremēt appartenoient aux Tribuns du peuple. Aulugelle liu. 13. chap. 12. *Tribuni plebis creati antiquitus videntur, nō iure dicundo, nec causis querelisve de absentibus noscendis, sed intercessionibus faciendis.* Toutesfois les Consuls auoient puissance d'interrompre tous les Comices & assemblees du peuple (au mesme liure, chap. 14.) & de s'opposer aux actiōs de tous les autres magistrats, fors d'iceux Tribuns: car rien de tout ce qu'ils faisoiēt, comme dit Den. Hal. au 10. ne pouuoit estre diuerty ou empesché, sinon par eux-mesmes; vn, ou plusieurs: Et si hardy de les troubler en parlant au peuple, sur peine de la vie, & confiscation de biens; comme il met au 7. liure: là où il leur estoit loisible de s'opposer à tous les autres magistrats, & mesmes au dictateur; durant lequel ils n'estoient pas supprimez comme tout le reste: Estant leur puissance plus pour empescher, que pour faire, ainsi que le deduit Plutarque en la 81. questiō Romaine. L'intercessiō au reste des Tribūs du peuple auoit lieu aussi bien en ces Comices des Centuries, cōme és autres negociations de la Rep. selon que le tesmoigne ce lieu du 7. liure, fueil. 310. lig. 33. *Cùm intercedendo Tribuni nihil aliud quàm vt differrēt comitia valuissent.* Mais plus apertement Den. Hal. au 8. *Quand les Consuls conuoquoyent le peuple pour la creatiō de leurs successeurs, les Tribuns d'iceluy qui auoiēt tout pouuoir d'ēpescher, s'opposoient: au moyen dequoy l'assemblee des Comices venoit à se rompre.*

L'ordre & maniere de dōner sa voix és Comices des Centuries.

Qvant à l'ordre, & au rēg de dōner sa voix en ces Comices des Centuries, celà est vn peu embrouillé & en doubte; touchant mesmemēt la prerogatiue, à sçauoir la premiere appellee. Mais celà est assez euident par le contexte de Tite Liue, liure premier, fueil. 37. lig. 22. que les gens de cheual commençoient les premiers: *Equites vocabantur primi.* Ce que Den. Hal. confirme au 4. liure. *Les premieres Centuries de la premiere classe, à sçauoir 18. de gens de cheual, & quatre vingts de ceux de pied, estoient appellees à donner leur voix.* Au moyen dequoy il failloit que ces 18. Centuries de gens de cheual iettassent au sort, pour eslire la prerogatiue d'entr'elles, ou biē les douze seulement, qui furent les premieres establies des plus apparens de la ville, comme il est dit au fueil. dessusdit 37. lig. 11. *Equitū ex primoribus Ciuitatis XII. scripsit Cēturias.* Ce qui est tout apertemēt touché, ce me semble, au 3. liu. de la 5. Decade: *Prior Claudius causam dixit: & cùm ex duodecim Centuriis Equitū octo censorē condemnassent, etc.* Où à tout euenement les quatre vingts Centuries des gens de pied de la premiere classe, qui eust esté vne grand' confusion & lōgueur; combien que pour la consequence dont estoit la voix de ceste prerogatiue ou premiere Centurie appellee, que tout le reste suyuoit la plus part du temps, dont Ciceron au premier de la diuination l'auroit appellee; *Omen iustorum Comitiorum*; Et Tite Liue au 6. liure de la troisiesme Decade: *Authoritatem prærogatiuæ omnes Centuriæ secutæ sunt*; il semblast estre raisonnable que toutes les Centuries fussent admises à ce sort, afin que tout le peuple y participast aucunement. Mais ce qui fait pēser que celà ne fust point ainsi, est vn lieu de Salluste en l'oraison du reiglement de la chose publique, à Iules Cesar, où il dit, que C. Gracchus, qui estoit hōme populaire du tout; en son tribunat mit en auant vne loy, que de toutes les cinq classes cōfuses ensemble, les Centuries fussent appellees au sort:

Mais celà n'est pas sans bien grande difficulté. Comment que ce soit, apres ceste prerogatiue, si d'auenture, il y en auoit en ces Comices des Centuries cōme en ceux des Tribuz, les autres Centuries donnoient leur voix l'vne apres l'autre; les gens de cheual premierement, & de pied apres; de la premiere classe, & puis des autres, si d'auēture elle ne resoluoit; mais celà aduenoit peu souuent, comme l'on peut veoir és deux passages cy dessus.

ROGATORES. DV TEMPS que les suffrages se donnoiēt par la viue voix, il y auoit des Rogateurs, qui alloiēt par les Centuries selon l'ordre qu'on deuoit garder, recueillir tout haut les opinions; & les comptans à la pluralité, faisoient prononcer par le crieur, telle Centurie balance à cestuy-cy, ou celuy-là, pour le regard des magistrats, nommant celuy des Competiteurs qui estoit esleu. Quant aux edits & ordonnāces, elles proferoiēt ces deux mots cy, *Vti rogas*; si elles l'approuuoiēt, & vouloient passer: si elles la refusoiēt, *Antiquo*. Du premier nous auōs ce passage au 6. liu. fueil. 289. lig. 40. *Cùm primæ Tribus*, VTI ROGASSENT *dicerent: Comme les premieres Tribuz opinassent tout haut*, AINSI QVE VOVS LE PROPOSEZ, nous l'accordons faut entendre. Du second en la page suyuante lig. 33. *De fœnore, atque agro rogationes iuberent; de Plebeio consulatu antiquabant*. La mesme forme se garda apres que les bulletins eurent esté introduits, ainsi que nous auons desia dit cy dessus: desquels ils en donnoient autant, cōme il y auoit de cōpetiteurs; en chaque billet le nom d'vn, au moins la premiere lettre. Ciceron en l'oraison pour sa maison: *Is posteaquam intellexit posse se interuersa ædilitate à L. Pisone Consule Prætorem renunciari, si modò eadem prima litera competitorem habuisset aliquem*. Laquelle abbreuiation estoit bien dangereuse: mais non pas celle des iugemens, A. *absoluo*, C. *condamno*, N. *non liquet*. Et l'emologatiō des loix: VR. *Vti rogas*; & A. *antiquo*. Les classes doncques en premier lieu se rendoient chacune endroit soy à part, cōme vn regiment en vne monstre generale d'armee: & les Centuries encore; ainsi que les enseignes ou compagnies. Puis selon leur ordre estoient appellees & introduites en vne cloison de barreaux & treillis, liu. 10. fueil. 427. lig. 16. *Populus nihilominus suffragia inibat; et vt quoque introuocata erat Centuria, Consulem haud dubie Fabiū dicebat*. Duquel pourpris ou parquet appellé, *Septa*, & *Ouile*, il a esté parlé cy deuant. Celà fait les Custodes, que Pline liure 33. chap. 2. met iusqu'à nombre de neuf cēs; *Propter quod etiamnum nongenti vocabātur ex nominibus selecti ad custodiendas suffragiorum Cistas in Comitiis*:

CVSTODES. tirans les bulletins de la Ciste, marquoyent en vne tablette autant de points cōme se trouuoiēt de billets conformemēt arrestez à vne opinion: Et puis en recueilloiēt par extrait le nombre de chacune; dont la pluralité estoit sur le chāp prononcee tout haut. Que si les suffrages se trouuoient partis, c'est à dire autant des vns que des autres, la voix de ceste Centurie n'estoit pour rien comptee, fors au iugement de perduellion; car la parité des voix d'absoudre ou de cōdamner, estoit prise pour absolutiō; comme dit Den. Hal. au 7. liure. Et au rebours en la publication d'vne loy, si autant de Centuries la reiettoient, cōme il y en eust qui l'approuuassent, elle estoit tenue pour reiettee. En la creation des magistrats les choses demeuroient en suspens; & failloit recommencer de nouueau. Mais celà pouuoit aduenir rarement; que tous les competiteurs se trouuassent auoir pareil nōbre de voix, en vne si grāde multitude de peuple. Si l'vn des Consuls, ou Preteurs auoit desia esté creé à la pluralité des voix requises, & qu'il interuinst là dessus quelque signe qui destourbast l'assemblee, celuy-là ne laissoit pour celà de demeurer esleu: Pour les autres qui restoient encore, on la remettoit à vne autre fois. Tite Liue au 10. liur. de la 4. Decade: *Prætorum tribus creatis, Comitia tempestas diremit: postero die reliqui tres facti*. Mais és Cēseurs il failloit que tous les deux fussent creez par vn mesme moyen: autremēt l'interruption annulloit celuy qui estoit desia proclamé: car encore qu'ils fussent deux, ce n'estoit toutesfois qu'vn seul magistrat, & inseparable. Au 9. liu. fueil. 404. lig. 4. *Cùm ita à maioribus comparatum sit, vt Comitiis Censoriis nisi duo confecerint legitima suffragia, non renunciato altero, Comitia differantur*. Pareillement si l'vn mouroit le temps de sa charge nō encore expiré, il failloit que son cōpagnō se demist: liu. 6. fueil. 279. lig. 28. *Cœptáque iam res, morte Posthumij, quia collegam Cēsori sufffici religio erat, interpellata est. Igitur cùm Sulpitius abdicasset se magistratu, Censores alij vitio creati nō gesserūt magistratum*. Et au 9. fueil. 403. lig. 28. *An collegam subrogabis, quem ne in demortui quidem locum subrogari fas est*. Au surplus, pource qu'il y auoit des rengs en toutes les elections des Magistrats, cōme le premier, second, tiers, &c. des Consuls, Preteurs, Ediles, Questeurs; Ciceron en l'oraison cōtre Piso: *Me cùm Quæstorem in primis, Ædilem priorem, Prætorem primum cūctis suffragiis populus Rom. faciebat*. Et Tite Liue au 4. liu. fueil. 176. li. 12. *Prælatus suffragiis Quintio Mamercus Emylius vir summæ dignitatis, L. Iulium tertium creāt*; Il faut entendre que celuy qui obtenoit le premier les voix requises pour sa creation; & en celà encore surmontoit ses competiteurs, non seulement au nombre des Centuries dont les premieres estoient le plus de prix, mais à la pluralité desdites voix en chacune, nonobstant qu'ils en eussent nombre suffisant; estoit dit le premier Consul, Preteur, Censeur, Edile, Questeur. Si d'auēture ils se rencontroyent egaux en celà, qui ne pouuoit presque guere arriuer; on recouroit pour ceste precedēce, ou à l'ordre, ou à l'aage, la noblesse, authorité, & semblables circōstāces de qualitez & respects; si de leur bō gré ils ne se deferoiēt cest honneur: cōme le marque ce passage de Ciceron en l'oraison contre Antonius & Catilina:

Les Censeurs vn magistrat inseparable.

Cōme se doit entendre le premier Cōsul, Preteur, & autres tels magistrats.

Catilina: *An oblitus es te ex me cùm Præturam peteremus, petiisse, vt tibi primũ locũ cõcederem?* Car celà ne se iettoit point au sort, comme les prouinces: Mais il y auoit biẽ quelques menees le plus souuent; & s'entreprestoient les vns aux autres les Tribuz, & les Centuries, dont ils auoient practiqué les voix & suffrages.

De la place de l'assemblee des Centuries.

QVANT au lieu où se tenoient les Comices Centuriez, il faut entendre que le peuple ne se pouuoit assembler pour aucũ affaire publique, ny dans la ville ny dehors, en lieu qui n'eust esté dedié & cõsacré à celà par les Augures; comme le monstrẽt ces mots du 3. liure, fueil. 119. lig. 39. *Igitur Tribuni cùm impediendæ rei spes nulla erat, de proferendo exercitu agere; eo magis quòd & Augures iussos adesse ad Regillum lacum fama exierat, locumque inaugurare vbi auspicatò cũ populo agi posset: vt quicquid Romæ vi Tribunitia rogatum esset, id comitiis ibi abrogaretur.* Mais les Comices des Centuries ne se pouuoient tenir dãs la ville: Pource que pour la seureté d'icelle, à cause que tout le peuple estoit occupé à donner sa voix, il y auoit besoing d'escorte, laquelle ny forces aucunes, ne se pouuoit assembler dedãs l'enclos des murailles, ainsi que dit Aulugelle liu. 15. cha. 27. *Centuria Comitia intra Pomerium fieri nefas esse, quia exercitũ extra vrbem imperari oporteat; intra vrbẽ ius non sit. Propterea Centuriata Comitia in campo Martio haberi; exercitúmque imperari præsidij causa solitũ; quoniã populus esset in ferendis suffragiis occupatus.* Ce qui n'estoit pas si requis és assemblees des Tribuz qui se tenoient dans la ville; & n'y auoit que le peuple residant à Rome, & encor la cõmune; parce que les nobles ou Patriciens ne s'y trouuoiẽt pas volontiers, pour veoir le plus pauure petit compagnon auoir sa voix deliberatiue de pareille efficace, que le plus riche & apparent du Senat.

Le peuple Ro. ne se pouuoit assembler en armes dedans la ville.

Qu'en ces Comices Centuriez il ne se gardast quelque forme d'armee, & hors la ville; Dion au 37. liu. le tesmoigne assez. *Rabiri⁹* (dit-il) *pour auoir mis à mort le Tribun Saturnin, accusé deuant le peuple du crime de perduellion, & condamné par les Duumvires deleguez à celà, en appella deuant le peuple: où la sentence auroit esté confirmee; si Metellus Celer Augure et Preteur ne l'eust diuerty. Car cõme la multitude ne voulust escouter les raisons qu'il leur alleguoit là dessus; que ce iugement estoit interuenu contre les loix & coustumes de la patrie; il s'en court tant qu'il peut droit au Ianicule, auant que le peuple par ses voix eust encore rien arresté; & arrache l'enseigne hors de terre, afin que par ce moyen le peuple ne peust passer outre. Et ainsi pour auoir esté ceste enseigne enleuee, l'assemblee fut du tout rompue.* A ce mesme propos Tite Liue au 9. liu. de la 4. Decade, introduit le Cõsul Posthumius, parlant en la sorte: *Vos ancestres, ny vous aussi n'ont voulu permettre qu'on s'assemblast temerairement & à la volee, sinon ou quand le grand estendard estoit arboré au haut de la Roque, pour seruir descorte & de seureté aux Comices; ou que les Tribuns fissent congreger la commune; ou que quelqu'vn des magistrats appellast le peuple à l'audience.* Mais plus apertement Den. Hal. au 7. liure, parlant du iugement de M. Coriolanus qui passa par les Comices des Tribuz: *là où auparauant*, dit-il, *toutesfois & quantes que de l'ordonnance du Senat le peuple estoit appellé par les Cõsuls à donner sa voix, il se souloit assembler au champ de Mars à enseignes desployees, soubs leurs capitaines et Centeniers tout ainsi qu'à la guerre, & n'opinoient pas là, ny de viue voix ny par bulletins tous ensemble, ains par Centuries selon qu'ils estoient appellez des Consuls, & non autrement.*

Les iours destinez à tenir les Comices des Centuries.

LES COMICES finablement ne se tenoient sinon qu'és iours destinez à celà, qu'on appelloit Comitiaux; esquels il estoit loisible d'agir auecques le peuple, c'est à dire plaider, & de l'assembler. Macrobe au premier liure des Saturnales chap. 16. *Comitiales dies sunt quibus cùm populo agi licet, & fastis quidem lege agi potest; cum populo non potest: Comitialibus vtrumque potest.* Mais de ces iours fastes, nefastes, comitiaux, & semblables differences, nous en auons assez au long parlé cy deuant depuis la colonne 1108. De ce que dessus au reste il appert par apres que le magistrat ne pouuoit pas à son appetit disposer des iours des Comices ainsi que bon luy eust semblé, mais y en auoit d'ordonnez tout exprez à celà; qui ne pouuoient estre ny les festez, ny les fastes, suyuãt le lieu allegué cy dessus de Macrobe: ny les nefastes aussi peu par le mesme: *Comitialibus & lege, & cum populo &c.* Ny és iours de marché non plus: Pline liu. 18. cha. 3. *Nundinis vrbem reuisitabant, & ideò Comitia haberi nundinis non licebat, ne plebs rustica auocaretur.* En ces iours des Comices le Senat ne se pouuoit pas assembler par la loy Pupienne; comme il est dit en la colonne 1110. Vous les auez au reste marquez au Calẽdrier cy deuant inseré, selon qu'il a esté possible de le recueillir çà & là des autheurs. Et pource q̃ les magistrats entroient en leurs charges à diuers iours de l'annee, aussi failloit-il que les iours de leur creation fussent differends, liu. 3. fueil. 107. lig. derniere. *Ebutius et Seruilius le dernier iour d'Aoust entrerent au Consulat; ce qui estoit pour lors le commencement de l'annee.* Et au fueil. 130. ensuyuãt, lig. 36. *Idus tum Maiæ solemnes erant ineundis magistratibus.* Mais au temps de la 2. guerre Punique celà commencea à se faire le 15. de Mars: Et fut ainsi entretenu iusqu'à l'an 601. que les Coss. Fuluius nobilior, & Annius Luscus furent les premiers qui entrerent en ce magistrat au commẽcement de l'annee, à sçauoir le premier iour de Ianuier. Tant que dura ceste entree d'offices au 15. de Mars, l'ordinaire estoit de tenir les Comices pour les eslire en Ianuier & Feurier, cõme il a esté dit cy dessus; car on enuoyoit lors l'armee és garnisons pour passer l'hyuer: Mais puis apres que celà fut remis en Iãuier, les Comices se tindrent vers la fin de Iuillet, & l'entree d'Aoust; comme le marque ce lieu cy de la 2. des Verrines. *Vi. Cal. Sext. comitia Consularia facta.* Et en vne epistre de Cælius à Ciceron au huictiesme des familieres, il les met depuis le 22. iusques à

la fin de Iuillet. Quant à l'election des Consuls, elle se souloit tenir deuant celle des Preteurs, neantmoins le iour mesme: quelque fois le l'endemain, & apres encore. Et les Censeurs pareillement, non le mesme iour des Consuls: toutesfois auant qu'ils se missent aux champs auecques l'armee, du temps de Ciceron ils se creoiẽt vers la fin de Iuin. Aussi tost que les Censeurs estoient arrestez, ils en prenoient la possession sur le champ, les autres non: si d'auenture ce n'estoit en vn Entre-regne, ou que l'vn des Cõsuls estant decedé, vn autre fust substitué en sa place: Ce qui ne se practiquoit pas és nouueaux Consuls; car ils demeuroient long tẽps quelque fois apres estre nommez au Consulat, auant que d'entrer en charge; afin que cependãt on eust le moyẽ d'enquerir s'ils n'auoiẽt point vsé de fraude, ou fait quelques pratiques & menees autres que les loix ne le permettoient: Et en ce cas celuy des competiteurs qui le pouuoit descouurir & auerer, estoit subrogé en sa place, & en sa Tribu si elle estoit plus honorable que la sienne. Que si quelqu'vn ayãt esté condamné pour ces corruptions & subornemens, en pouuoit conuaincre quelque autre, il estoit reintegré en sa premiere reputation; que la loy *de ambitu* luy ostoit, outre quelques autres punitions.

Designati consules.

DES COMICES ASSEMBLEZ PAR LES TRIBVZ.

LA COMMVNE de Rome s'estant retiree au mont sacré pour les durs traictemẽs que luy faisoit la noblesse, le tout fut finablement rapointé par les remonstrances de Menenius Agrippa: & là dessus furent establis des Tribuns du peuple, pour sa protection & support, saincts & inuiolables: lesquels de ce foible cõmencement allerẽt tousiours depuis eniambans peu à peu dessus les Patriciens, si que toute l'authorité presque de la Rep. & la plus part des magistrats demeurerent au cõmun peuple; iusqu'à Sylla le dictateur, qui derechef le rabaissa à son premier estre. Car les Tribuns en premier lieu trouuerent moyen de faire passer vne loy subretice, que nul magistrat ne personne priuee ne fust si hardy de les interrompre harenguans au peuple, sur peine d'estre mis à mort sur le champ, & ses biens confisquez, s'il ne pouuoit donner caution de refonder ce à quoy il auroit esté condamné pour ce fait. Celà fut l'an 367. selon Den. Hal. au 7. liure, soubs le Consulat de T. Geganius, & P. Minucius: Et l'ensuyuant furent premierẽmẽt establis les Comices par les Tribuz, pour le iugement de M. Coriolanus selon le mesme Halic. Car Tite Liue ne le met que 18. ans apres, Pinarius & Furius estans Consuls: Et ce pour la creation des Magistrats Plebeiens (ce dit-il au 2. liure fueil. 96. lig. 14.) à sçauoir les moindres qui serõt specifiez cy dessoubs. Mais cependant il faut entendre, que le fait des Tribuz en l'histoire Romaine est l'vne des choses autãt embrouillee qui y soit point; dõt i'estime la cause estre en partie ce qui s'ensuit. En premier lieu Romule departit tout son peuple en trois; & appella celà Tribuz selon Plutarque, car nostre autheur les appelle Cẽturies au premier liure, fueil. & lig. 13. *Eodem tempore, & Centuriæ tres Equitum conscriptæ sunt.* Toutesfois au 10. liu. fueil. 421. lig. 41. il les nõme les Tribuz anciennes; fust du nõbre, fust du Tribut, il n'importe de rien icy: à sçauoir les Ramnenses, dits ainsi de son nom; les Tatienses, de Tatius Roy des Sabins, qu'il associa auec luy: & les Luceres de Lucumõ, qui vint de la Toscane à son secours contre iceux Sabins; ou cõme dit Plutarque de *Lucus* qui veut dire *boscage*, & particulierement en cest endroit celuy de l'Asyle, ou tous les estrangers suruenans à Rome se venoient rẽger, comme à vne franchise à eux ouuerte. Ces Tribuz doncques, soubs lesquelles il comprit tant les gens de cheual que de pied, il les soubsdiuisa en 30. Curies, & 300. Decuries; cõme il a esté desia dit cy deuant en la colonne 1035. Seruius quelque temps apres y en adiousta encor' vne, sans changer le mot; mais trop bien leurs particulieres appellations, & les destourna à vn autre sens, car il les nomma des quatre principaux quartiers de la ville; ainsi qu'on peut veoir au premier liu. fueil. 37. lig. 28. *Quadrifariã vrbe diuisa regionibus, collibúsque: Quæ habitabantur partes, Tribus eas appellauit.* La Suburane, Esquiline, Colline, & la Palatine (Varron les arrenge en la sorte) & les appella *Vrbanæ, celles de la ville*: esquelles nonobstant qu'il eust compris tout le peuple, tant les Patriciens que la cõmune; ceux-là neãtmoins s'ennuyans d'estre confondus pesle-mesle parmy la raquaille, dõt le moindre & plus abiet citoyen auoit autant d'efficace en sa voix cõme le principal du Senat, s'en departirent peu à peu, & se rengerent soubs les Rustiques, qui en deuindrent bien plus honorables: Pource aussi quelles auoient des heritages & possessions, cõme dit Pline liure 18. chap. 3. *Rusticæ Tribus laudatißimæ eorũ qui rura haberent: Vrbanæ verò in quas transferri ignominia, desidiæ probro: Itaque quatuor solæ erãt à partibus vrbis in queis habitabant.* Car ces quatre cy demeurerẽt aux Plebeiens & pauures bourgeois de petite estoffe; auec lesquels mesmes les serfs affranchis furent rengez; cõme le monstre la fin du 9. liu. fueil. 416. qui donnoient leur voix aussi bien qu'eux, selon Asconius sur l'oraison *pro Milone*, & Den. Halic. au 4. liure: où il met que le Roy Seruius leur cõmuniqua pareil droit de bourgeoisie qu'aux Plebeiens: Ce qui fut vne des principales causes que les nobles quitterent ces quatre Tribuz, pour se reduire soubs les Rustiques. Seruius doncques apres auoir ainsi ordonné ces quatre Tribuz de la ville, diuisa tout le territoire de Rome en 26. lots ou portiõs; & en fit autant de Tribuz qui furent 30. selon Fabius Pictor au mesme liure: Mais il est assez euident que le texte est depraué en cest endroit; & qu'au lieu de 26. il faut lire 16. comme vous

Les Tribuz de Romule.

Les Tribuz de Seruius.

me vous le verrez bien à plain desduit sur vne mesme faute de nostre autheur au 6. liure fueil. 261. lig. 41. Au demeurant si nous voulions representer à peu pres ce mot de Tribuz en nostre lãgue; selon l'institution de Romule, ce seroient comme lignees: selon celle de Seruius, des quartiers & regions de la ville: & pour les Rustiques, comme Cantons: ie n'en trouue point de plus proches: mais ie les ay mieux aimé laisser en leur langue originaire, que de les tourner moins intelligiblement: Au moyen dequoy au fueil. 96. lig. 15. il faut rayer ces mots *lignees qu'on appelle*, car en cest endroict là ce sont les cartiers: & en la ligne precedente pour *officiers d'iceluy*, mettez *Magistrats Plebeiens*, qui est plus aisé à entendre: Estant bien mal-aisé qu'és premieres editions il n'eschappe tousiours quelque chose, qui se peut facilement r'habiller és suyuantes.

Lieux qu'il faut corriger en ce liure.

Les Comices des Tribuz.

CES COMICES doncques estoient vne congregatiõ de tous les citoyẽs Rom. assemblez par les Tribuz, tant de la ville que du dehors, ainsi que dit Aulugelle liu. 15. cha. 27. *Cùm ex regionibus & locis suffragium ferebatur, tributa Comitia erant*. Et ce pour quatre causes principalemẽt: la premiere pour la creation des magistrats Plebeiens ou moindres: pour la cooptation des prestres és Eglises collegiales: pour la publication de quelque loy: & la quatriesme pour les iugemẽs. Quãt aux magistrats, ils estoient partie prouinciaux, partie de residence à Rome: partie ordinaires, & partie extraordinaires. Les magistrats de la ville ordinaires, estoient tous annuels, mais de ceux qu'on appelloit moindres; cõme les Tribũs du peuple, Ediles, Questeurs; les Triumvires capitaux qui auoiẽt la garde des prisons; Triumvires nocturnes, chefs du guet, Triumvires ou 3. generaux des mõnoyes; & les Tribuns des legiõs: desquels offices & dignitez, dõt nous parlerõs pl' à plain en leur lieu, les Ediles, Questeurs, & Tribuns du peuple, auãt que ces comices des Tribus eussent esté establis l'an 279. se souloient creer par ceux des Curies: les autres mettẽt 282. Quãt aux magistrats extraordines de la ville qui s'eslisoiẽt par les Tribuz, les voicy. Le Cõmissaire general des viures, dont il est parlé au 4. liure, fueil. 172. lig. 43. Les Duumvires de la marine, liure 9. f. 399. lig. 18. Les Duũvires & Inquisiteurs du crime de Perduelliõ, liu. premier, fueil. 23. lig. 1. Les quatre Cõmissaires sur le fait des ruës & carrefours: deux pour l'entretenemẽt & reparations des temples; cinq pour celles des tours & murailles de la ville. Les cinq bãquiers publics pour l'acquit des debtes du peuple, dont il est parlé au 7. liure fueil. 313. lig. 31. Et les trois pour ce mesme effect, au 23. liure: *Romæ propter penuriã argenti triumviri mẽsarij facti sunt*. Les Triumvires des sacrifices & offrandes: & finablemẽt tous les autres menus officiers, dõt la charge n'estoit pas limitee à vn an reuolu, ains duroit iusques au parfaict accomplissemẽt d'icelle, si d'auẽture ils n'y maluersoient, estoient remis aux Comices des Tribuz. Quãt aux Ediles, il n'y a doubte que celà n'allast de mesme pour le regard des Plebeiens; mais des Curules, il s'en trouue des authoritez pro & cõtra. Aulugelle liu. 13. cha. 14. dit apres Messalla, que les grands magistrats estoiẽt ces trois cy seulemẽt: les Cõsuls, Preteurs, & Cẽseurs, qui se creoient par les comices des Cẽturies: & to' les autres appellez les moindres, s'eslisoiẽt par les Tribuz. Nostre autheur plus apertement, au 9. liu. fueil. 415. lig. 35. est cõforme à ce que ledit Aulugelle liu. 6. cha. 9. ameine du 3. des Annales de Pison. *C. Flauius scriba Aedilis Curulis fuit: et cũ fieri se pro Tribu Aedilẽ videret.* Mais à celà peut contrarier ce que ce mot de Tribu est pris souuẽt pour les Centuries, pource qu'és Comices des Centuries le peuple s'y assembloit premierement par Tribuz; desquelles puis apres estoient tirees & distinctes les classes, ordres & rengs, & les Centuries de là. Cicerõ en la secõde Philippique: *Per singulas Tribus Cẽturiæ quæ primæ classis erant, suffragiũ inibant*. Et en l'oraison pour Plancius; *Que le Cõsul M. Crassus fit appeller par reng les Tribuz, et les voix se donnerent ainsi*: là où il est questiõ des comices des Centuries. D'auantage en la mesme oraison il est dit, *qu'à la creatiõ des Ediles, Lateranense obtint la voix de la Cẽturie premiere appellee*: & en la seconde cõtre Rullus, *Que les Patriciẽs magistrats s'eslisoient par les Cẽturies*: du nõbre desquels estoit l'Edilité Curule, comme on peut veoir au cõmencemẽt du 7. liure, fuil. 296. lig. 10. Toutesfois celà ne fait riẽ, car tous les magistrats des Patriciens furẽt en fin cõmuniquez aux Plebeiens; & mesmes l'Edilité Curule, dõt il est dit en la 22. lig. subsequente: *Verecundia inde imposita est senatui ex patribus iubendi ædiles curules creari*; tellemẽt que celà est fort incertain & doubteux: Et ce qui embrouille encore plus cest affaire, est vn passage de Ciceron au 4. des epistres à Atticus, en celle qui cõmence, *Auere te certo scio*; où il met confusemẽt l'vn & l'autre, parlãt des Comices où Clodius brigoit ceste Edilité; *Que le Consul Metellus Nepos vouloit denõcer l'assemblee pour la creation des Ediles, au chãp de Mars; et l'eust tenue sans la trauerse de Milõ, pour à quoy obuier, il declara que le iour d'apres il la tiendroit au Comice.* C'estoit vn lieu dans la ville pres la grãd place, & à l'ẽtree de la cour, où il n'estoit pas loisible d'assembler les Comices Centuriez. Restent maintenãt les officiers & magistrats prouinciaux, qui alloiẽt exercer leurs charges hors de Rome. Et en premier lieu les Commissaires, au nombre de trois, cinq, sept, dix, quinze, & vingt, pour aller installer les citoyens és Colonies, leur y departir les terres; & reigler & ordonner tout: comme il a esté dit en la colonne 1012. &c. Plus ceux qui auoient la charge de l'entretenement & reparation des grãds chemins: d'autres, deux en nombre, pour faire les leuees çà & là aux chãps, des ieunes gens propres à porter les armes, qui furẽt instituez enuirõ l'an 540. ainsi q̃ dit Tite Liue au 25. Pl' les Procõsuls, Propreteurs, Proquesteurs,

Præfectus Annonæ.

Les magistrats des prouinces.

La secõde occasion de ces Comices des Tribuz, estoit pour la creation du clergé. Car auant la loy Domitienne qui fut enuiron l'an 650. il n'y auoit que le seul grand Pontife qui fust esleu par les voix & suffrages du peuple: Tout le reste des gens d'Eglise estoient cooptez, c'est à dire pourueuz és places qui venoient à vacquer, par le chapitre, comme il se fait ou souloit faire parmy nos chanoines. Celà se peut veoir en infinis lieux de ceste histoire. Mais Cn. Domitius estant Tribun leur osta ce droit, & l'attribua au peuple, par despit de ce qu'ils ne luy auoient voulu conferer le Pontificat de son feu pere. Suetone en la vie de Neron, tiltre second: *Cn. Domitius in tribunatu Pontificibus offensior, quòd alium quàm se in patris sui locum cooptassent, ius sacerdotum subrogandorum à collegiis ad populum transtulit.* Sylla le rendit depuis aux colleges: & derechef Labienus en son Tribunat, à la faueur & persuasion de Iules Cesar le remit au peuple: Puis Marc-Antoine apres la mort de Cesar, de nouueau aux colleges: & Pansa finablement au peuple. De sorte que voilà beaucoup de mutations en vn mesme subiect, qui rendent l'histoire Romaine fort embrouillee & confuse; si l'on n'a soigneusement l'oeil aux temps. Or toutes les manieres de prestres n'estoient pas esleuz és Comices, mesmemẽt ceux qui vne fois ou deux l'an celebroient leur particuliere solennité; comme les Saliens au mois de Mars; les Luperques en celuy de Feburier; & les autres specifiez cy dessoubs; ains seulement les ministres assiduels de la religion ordinaire: à sçauoir les Pontifes, Augures, Fecialiens, Epulons; les Sibyllins, & les quinze sacrificateurs: car le Roy des sacrifices se creoit par les Comices des Centuries: les Flamines, & le grand Curion, par ceux des Curies: & chasque particulier Curiõ par chacune Curie ou paroisse; ainsi que dit Den. Hal. au second. Les Vestales estoient choisies & prises par le grand Pontife: les Saliens du principal de leur college: les Luperques; les freres arualx; les cõfreres Tities, & les ministres de Cybelle, par leurs Archiprestres. Quant aux Aruspices qui deuinoient par les entrailles des victimes, on les faisoit ordinairement venir de Toscane; ainsi que le monstre ce lieu du 5. liu. fueil. 224. lig. 28. *Prodigia interim multa nunciari; quorũ pleraque, & quia singuli authores erant, parũ credita, spretáque: et quia hostibus Hetruscis, per quos ea procurarent, Aruspices non erant.* Toutesfois les Romains en apprirent l'art: Ciceron au premier de la diuinatiõ: *Quocirca bene apud maiores nostros Senatus tum cùm florebat imperium, decreuit vt de principũ filiis, sex singulis Hetruriæ populis in disciplinam traderẽtur.* Mais en tous ces Comices du clergé dessusdit, il n'y auoit que dixsept Tribuz des trente cinq qui dõnassent leurs voix, selon qu'elles aduenoient par le sort: Et ce par la loy de Domitius Tribun du peuple; dõt il a esté parlé cy dessus. Cicerõ cõtre Rull⁹: *Atque hoc idem de cæteris sacerdotiis Cn. Domitius Trib. Pleb. tulit: Quòd populus per religionem sacerdotia mandare non poterat, vt minor pars populi vocaretur, ab ea parte qui esset factus, is à collegio cooptaretur.* La tierce cause de ces Comices des Tribuz, estoient la publication des loix & ordonnances du peuple qu'ils appelloient *Plebiscita*, qui sont selon Iustinian ce que la commune arreste & resoult en ses assemblees, à la relation de son magistrat, à sçauoir les Tribuns du peuple. Item, ce qu'on luy proposoit de la paix, quand il estoit question de la faire; car il failloit qu'elle passast par ces comices; Et l'intimatiõ de la guerre par les Cẽturies; cõme le monstre Tite Liue au 10. liu. de la 3. Decade: *Les cœurs de tous balançans à la paix; Cn. Lentulus Consul qui auoit la charge de l'armee de mer, la vint par vn arrest du Senat trauerser: Alors* Attilius *et Minutius Tribuns du peuple, luy proposerent, s'il ne vouloit, s'il ne commandoit pas que le Senat ordonnast que la paix se fist auec les Carthaginois, & qui c'estoit qu'il vouloit commettre à traicter ceste paix, & retirer l'armee d'Afrique: Toutes les Tribuz l'approuuerent ainsi.* Plus quãt il failloit pour quelque occasion que ce fust, dispenser quelqu'vn des loix: Mais celà se practiqua en la sorte és premiers progrez de l'Empire Romain, car le Senat vsurpa ceste authorité puis apres. Et finablemẽt pour octroyer à ceux qui triomphoient; & en quelques autres occasions encore, à des chefs d'armee, d'entrer en la ville, & d'y commander à leurs soldats tout ainsi qu'au camp: ce qui n'estoit autrement loisible à personne. De ces Comices dependoient aussi les causes criminelles publiques; à sçauoir quãd le magistrat tiroit quelqu'vn en iustice deuant le peuple: mais puis apres que le nõbre d'iceluy se fut tellement augmenté, que c'eust esté chose par trop longue & penible de l'assembler à toutes les accusations qui se presentoiẽt, elles furent renuoyees aux Preteurs, & aux Iuges par eux deleguez; neantmoins non du tout. Le quatriesme article estoient les iugemens. Surquoy il faut estre aduerty que s'il estoit question de la vie du moindre citoyen Romain, celà estoit reserué aux Comices des Centuries: mais si le magistrat deferoit quelqu'vn au peuple, & que le crime ne fust capital, ains subiect seulement à vne mulcte ou amende arbitraire; celà estoit du gibier de ces Comices des Tribuz; des amendes veux-ie dire intentees tant par le magistrat, que par le Pontife, desquelles il sera plus à plain parlé en leur lieu: Car par la loy Aterine l'an 297. fut permis à toutes sortes de magistrats, d'intẽter vne action d'amẽde, ainsi que dit Den. Hal. au 10. Et Aulugelle liure 11. chap. premier. Ce que dessus se peut assez tirer du contexte de ceste histoire; & mesmement de ce lieu du 4. liure fueil. 155. lig. 8. *Posthumius decem millibus æris grauis damnatur: T. Quintium omnes Tribus absoluerunt.* L'exil & bannissement d'auantage dependoit de l'arbitre du peuple, si le criminel ne vouloit comparoir; comme le marque cest autre

Coloune 1151.

Il n'y auoit que 17. Tribus appellees à l'electiõ des dignitez ecclesiastiques.

tre endroit du 5. liure de la 3. Decade: *Tribuni vocauerunt Plebem, quæ ita sciuit: si M. Posthumius ante Calend. Maias non prodisset; citatúsque eo die non respondisset, neque excusatus esset; videri eum in exilio esse, bonáque eius vænire: ipsi aqua & igni placere interdici.* Et toutesfois c'estoit vn crime de perduellion capital, dőt ce Posthumius estoit accusé, & de droict en appartenoit la cognoissance aux Comices des Centuries; si d'auenture l'accusé ne s'en alloit volontairement en exil auant que l'assignation fust escheuë: mais pour le bannir, ou cőfirmer son bannissemēt, ceux des Tribuz suffisoyent; cőme on peut veoir de Coriolanus, fueil. 78. lig. 35. & de Camillus au 5. liure.

A qui appartenoit d'assembler les Comices des Tribuz.

LE POVVOIR & authorité d'assembler ces Comices pour l'vne des quatre dessusdittes causes, appartenoit aux grands & petits Magistrats: les grands, comme le Dictateur, les Consuls, & les Tribuns militaires, vne mesme chose auec eux. Les petits, les Tribuns du peuple; car les Consuls creoyent tous les petits magistrats ordinaires; exceptez les Tribuns & Ediles du commun peuple. Que les Tribuns se creassent eulx-mesmes, tout ainsi que les Consuls en leur endroit, ce passage nous le mőstre du 3. liu. fueil. 130. lig. 15. *Ars hæc erat, ne semet ipse creare posset, quod præter Tribunos plebis, & idipsum pessimo exemplo, nemo vnquam fecisset.* Et vn autre du mesme liure, fueil. 154. lig. 23. Quant aux Ediles, voicy ce que Denis Halicarn. en tesmoigne au 6. liu. *Les Tribuns ayans obtenu celà* (c'est ce q̃ vous pouuez veoir au 3. liure de cette decade, fueil. 146. lig. 27. & de là en soubs) *ils requirent le Senat leur permettre de pouuoir tous les ans eslire eux-mesmes, deux des Plebeiens pour les soulager en certaines choses; & mesme pour decider quelques causes & differents qu'ils leur remettroyent: auoir quant & quant l'oeil & superintendence sur les temples & lieux publiques; & des viures pour le menu peuple. Ce que leur ayant esté octroyé du Senat, ils creerent deux officiers pour leur seruir de collegues & assesseurs; lesquels pour le iourd'huy, de la charge qui leur est commise, on appelle Ediles, comme deputez à la charge des temples, que les Latins appellent ÆDES; ayans le mesme pouuoir pour lequel ils furent premierement establis; & d'autres preeminences fort belles.* Festus confirme le mesme: *Plebei Ædiles dissidente plebe à patribus sunt creati.* Celà fut enuiron l'an 304. de Rome. Mais plus apertement au 9. liure, soubs le Consulat d'Appius & de Quintius, qui tőbe au 2. liure de cette decade, fueil. 95. *Quintius s'en va de ce pas proposer la loy de Voleron au Senat: & apres vne longue contradiction d'Appius; & les persuasions des Tribuns à l'encontre; cette partie finablement du Senat l'emporta, qui admettoit la publication de la loy. Depuis ce temps là iusques au iourd'huy, les Comices pour la creation des Tribuns, & Ediles du peuple, sans aucuns preallables Auspices, se tiennent par les suffrages & voix des Tribuz.* Tous les moindres magistrats doncques, horsmis ces deux, estoyent creez par le Dictateur, ou les Consuls, ou les Tribuns militaires en authorité de Cősuls. Des Questeurs, vn passage du 4. liure le monstre, fueil. 197. lig. 3. Des Ediles Curules creez par le Dictateur, à la fin du 6. liure, fueil. 295. Quant aux Magistrats extraordinaires moindres, ils appartenoyent aux Consuls, Preteurs, & Tribuns du peuple tant seulement. Mais il n'y auoit que les Consuls, pour les Sacerdoces, ainsi que le tesmoigne Ciceron en certaine epistre à Brutus, où sont en peu de mots exprimees beaucoup de choses dependantes des Comices. *Omnino Pansa viuo celeriora omnia putabamus; statim enim collegam sibi subrogasset. Deinde ante Prætoria, Sacerdotum Comitia fuissent. Nunc per Auspicia longam moram video: dum enim vnus erit Patricius magistratus, Auspicia ad Patres redire non possunt.* Par où l'on voit que les Senateurs ne pouuoyent creer vn Entre-roy pour la creation des Cősuls, tant qu'il y auoit vn magistrat Patricien, dont le Preteur estoit du nombre; lequel toutesfois ne pouuoit creer les Consuls. Par ainsi il failloit attendre iusques à la fin de l'annee, où les Auspices retournoyent aux Patriciens, c'est à dire de conuoquer solemnellement le peuple par les Centuries pour la creation des Consuls; lesquels assembloyent puis-apres les Tribuz pour celle des Sacerdoces. Celà s'entend apres la loy de Domitius dont il a esté parlé cy-deuant; car il n'y auoit auparauant cette loy, que le seul grand Pontife qui fust creé par les voix du peuple; & encore l'vn des Pontifes inferieurs y presidant: toutes les autres dignitez ecclesiastiques estoyent cooptees, c'est à dire esleuës par leur Chapitre, chacun endroit soy. Mais puis-apres, tous les Pontifes, les Augures, les quinze Sacrificateurs, les sept Epulons, & les Fecialiens furent aussi esleuz par les Comices des Tribuz, conuoquez par les Consuls. Quant à la publication des loix, & aux iugemēs, les magistrats qui auoyent droict d'agir auecques le peuple, pouuoyent aussi pour ce regard assembler les Tribuz; comme les Consuls, les Preteurs, & Tribuns du peuple; dont on veoit par tout le cours de l'histoire Romaine assez de propositions de ces deux articles. CEVX au reste qui briguoyent les magistrats Plebeiens, deuoyent nommément estre de cest ordre-là: Au moyen dequoy Clodius du temps de Ciceron, pour paruenir au Tribunat se fit adopter par vn Plebeien. De cecy nous auős vn tesmoignage au 4. liure, fueil. 182. lig. 24. *Multum prouidisse maiores nostros, qui cauerint ne cui Patricio plebeij magistratus paterent.* Et en Festus: *Plebeium magistratum neminem capere licet, nisi qui ex plebe est:* le Tribunat assauoir, & Edilité du peuple; neaumoins deux des Patriciens furēt vne fois esleuz Tribuns du peuple, liure 3. fueillet 155. ligne 7. Mais entant que touchoit les Tribuns, les Candidats qui prochassoyēt cette dignité se tiroyēt, deux assauoir de chacune des cinq classes. Au 3. liure fueil. 127. lig. 6. *Trigesimo sexto anno à primis Trib. Pleb. decem creati sunt, bini ex singulis classibus.*

Et en celà y auoit encore vne autre restrinction métionnee au 7.liure de la 3.decade; Que personne ne fust admis au Tribunat ny Edilité Plebeienne, dont le pere vescust qui auroit obtenu quelque magistrat seát en chaire Curule. Ceux qui prochassoyent la Questure pouuoyét estre tant Patriciens que Plebeiens: au 4. liu. fueillet 196. ligne penultime: *Tribuni plebis nō intercedendo, quominus quattuor Quæstores promiscuè de plebe ac patribus libero suffragio populi fierent.* & fueillet 205. ligne 3. Les Tribuns militaires, les Coronnels assauoir de mille hommes, ou de deux Cohortes en chaque legion, souloyent estre au precedent à l'arbitre & nomination des chefs d'armee, mais l'an 437. ils furent remis aux voix & suffrages du peuple: comme il est dit au 9. liure, fueillet 399. ligne 13. De ceux-cy Polybe au 6. liure parle en la sorte: *Les Consuls aduenir designez, on cree puis-apres les Tribuns militaires: Et s'en fait en premier lieu quatorze de ceux qui ont esté cinq ans tout de suitte à la guerre: ausquels l'on en adiouste puis-apres dix autres, qui depuis cinq ans ont milité iusqu'à dix. Que si on les prend des gens de cheual, il faut qu'ils ayēt seruy dix ans accomplis: si de pied, il suffist de six en sus.*

Tribuns militaires, ou Coronnels de 1000. hommes.

QVANT aux Prestres, vne moictié estoyēt pris des Patriciens, & l'autre des Plebeiens. Ciceron en l'oraison pour sa maison: *Itaque populus Rom. breui tempore neque Regem sacrorum, neque Flamines, nec Salios habebit; nec ex parte dimidia reliquos Sacerdotes.* Plus nostre autheur au 10. liure fueillet 421. ligne 38. & ne pouuoyent entrer reciproquement en la place d'vn qui fust d'vn autre reng que le leur. Trop bien en absence pouuoyent-ils prochasser cette dignité, car Marius estant en Cappadoce fut neaumoins esleu Augure. Mais deux d'vne mesme race, comme met Dion, ne pouuoyent estre admis à vn mesme College. L'eage au reste n'estoit pas si estroictement limité comme és magistrats; mais ils n'y pouuoyent aspirer qu'à dix-sept ans, qu'ils prenoyent la longue robbe, ou togue virile, car iusqu'à ce temps-là ils estoyent tenus au reng des enfans, ausquels il n'estoit pas loisible de tenir charge aucune en la Republique. Finablemēt le grand Pōtife ne pouuoit estre esleu que des autres sept, dont il estoit comme le Doyan.

Ceux qui auoyent voix ès Comices des Tribuz.

OR TOVS ceux qui estoyent vrayement citoyens Romains ayans plein & entier droict de bourgeoisie Rom. auoyēt droict aussi de voix & suffrage en ces Comices des Tribuz; car nul n'estoit dit citoyen Romain qui ne fust compris soubs quelqu'vne d'icelles: trop bien y auoit-il des villes & peuples à qui la bourgeoisie auoit esté octroyee, lesquels n'auoyent pas pour celà droict de voix; & appartenoit au peuple Romain, non au Senat de cōferer ce droit-là, comme le monstre ce passage du 8. liure de la 4. decade, desia allegué cy-dessus: *Des Formians & Fundanians municipes, & des Arpinates, C. Valerius Tappo Tribun du peuple mit en auant, qu'ils peussent auoir droict de suffrage, car au parauant ils auoyent esté faits citoyens Romains sans droict de voix; à laquelle proposition comme quattre de ses compagnōs se fussent voulu opposer, pource qu'il auoit entrepris celà sans l'authorité & approbation du Senat; ayās sceu que c'estoit à faire au peuple, & non au Senat de conferer ce droict de voix à qui bon luy sembloit, ils se desisterent de leur entreprise; & la loy passa, que les Formians, & Fundaniens ballotteroyent en la Tribu Emylienne; les Arpinates en la Cornelienne.* Et encore que les Latins auparauāt que d'auoir esté enroollez és Tribuz Romaines eussent eu voix en ces Comices, celà fut toutesfois par la tollerance & gratuité des magistrats, & non directement de plein droict de bourgeoisie, lequel ils n'eurent que par la loy Iulie au commencement de la guerre des alliez.

La mode de tenir les Comices des Tribuz.

LA MANIERE de tenir ces Comices n'estoit gueres dissemblable des autres; en ce mesmement qu'en toutes les assemblees du peuple, & où les magistrats auoyent à traicter & negocier quelque chose auec luy, dés l'ancienne institution de Romule s'il venoit à esclairer ou tōner, on ne passoit oultre, ains se departoit-on sans rien faire; autrement tout eust esté reputé pour nul. Et c'est ce que Tite Liue a voulu dire vers la fin du 10. liure, fueillet 458. ligne 19. *Exacto iam anno noui Trib. pleb. magistratum inierant: iisque ipsis quia vitio creati erāt, quinque post dies alij suffecti.* Car il n'y pouuoit interuenir autre vice ny erreur que ce signe du ciel; attēdu q̃ ces Comices n'estoyent obligez à autre scrupule de religion qu'à des tonnerres & esclairs; comme le monstre assez ce passage de Denis Halicarn. au 9. *Il y auoit cette differēce entre les Comices des Curies, & ceux des Tribuz, qu'il failloit q̃ les Curies s'assemblassent de l'authorité du Senat, et pour vne chose qui y eust desia esté resoluë. Surquoy le peuple dōnoit sa voix puis-apres pour la confirmer, departy par Curies; le tout au reste se parfaisant selon les Auspices accoustumez: Et ceux des Tribuz, sans en demāder l'aduis ny consentement du Senat, & sans y appeller Augures ny Prestres; dés le premier iour le peuple separé en Tribuz.* Aussi les magistrats Plebeiens n'auoyent pas droict d'obseruer les Auspices, & n'y estoyent tenus ny astreints; comme le marque ce lieu du 6. liure, fueillet 293. ligne 30. *Penes quos igitur sunt Auspicia? Nempe penes Patres: Nam Plebeius quidem magistratus nullus Auspicato creatur, &c.* Et Ciceron au 3. des loix: *Auspicia patrum sunto.* Et neaumoins au mesme liure il dit ainsi: *Omnes magistratus Auspicium iudiciúmque habent.* Enquoy il sembleroit auoir de la repugnance, que quelques-vns essayent d'accorder ainsi. Que les Tribuns du peuple lesquels auoyēt aussi l'obnunciation, & pouuoyēt par cōsequēt obseruer les signes du ciel, ce que les Romains appelloyent *seruare de cœlo*, le plus grand & plus fort de tous leurs presages, ainsi que tesmoigne Dion, qui appelle celà τὴν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ μαντείαν, diuination prise du ciel; & ne s'obseruoit qu'vne fois le iour; là où les autres signes & Auspices se reïteroyēt par plusieurs;

plusieurs ; dont les vns approuuoyent, & les autres reiettoyent la chose enquise ; mais ceux du ciel comme le tonnerre & esclair, ou quelque gros impetueux tourbillon & tempeste, empeschoyent tousiours. Les Tribuns donques, & autres petits magistrats, pouuoyent obseruer ces signes du ciel qui empeschoyent leur election, mais nompas qu'il fust autremẽt besoin en icelle des autres solemnitez & religions des Augures ; assauoir du vol des oiseaux, ny de la contenance des sacrez poullets ; ains seulemẽt du seul signe du ciel, qui monstroit l'erreur & le vice allegué cy-dessus de Tite Liue au 10. liure ; lequel passage du 10. liure, & le dernier de Ciceron, *Omnes magistratus Auspicium habent*, sont par là sauuez : & l'autre du 6. de Tite Liue, & Ciceron, *Auspicia patrum sunto* ; se doiuent entendre, que les Auguremens & les poullets qui estoyẽt les deux vrais Auspices, ne leur estoyent ny necessaires ny permis. Mais s'il m'est loisible d'en dire aussi ie ne sçay quoy de mon opinion, i'aimerois mieux pour desnouër cette difficulté d'vn seul traict, me tenir à ce que Plutarque allegue en la 81. question Romaine : *Que les Tribuns du peuple n'estoyent point proprement Magistrats, ains plus-tost comme vne barriere & contre scarre d'iceux.* Or ce qui est icy dit, qu'és Comices des Tribuz ne se prenoyent point d'autres Auspices que l'obnunciation du ciel, celà se doit entendre, qu'ils fussent conuoquez tant par les Patriciens magistrats, que par les Plebeiens ; car les vns & les autres le pouuoyent faire chacun endroit soy ; pour l'electiõ assauoir des Magistrats moindres, & pour la publication des loix ; pour l'election des Sacerdoces aussi ; enquoy autres Auspices n'estoyent requis que la seule inauguration, qui se faisoit particulierement des Candidats poursuyuans en leurs Colleges. Les Magistrats dauantage ne faisoyent point de sacrifices auant que de proceder à ces Comices des Tribuz, comme ils estoyent tenus de faire en ceux des Curies, & Centuries : mais le *Trinundinum* s'y obseruoit tout de mesme ; duquel il a esté parlé cy-deuant. Les Comices au surplus des Tribuz estoyent assemblez ou par les Patriciẽs Magistrats, ou par les Plebeiens ; assauoir les Tribũs du peuple, lesquels n'auoyent que veoir pour ce regard sur les Patriciens, ains sur la commune tant seulement. Aulugelle liure 15. chapitre 17. *Tribuni neque aduocant Patricios, neque ad eos referre de vlla re possunt.* Toutesfois les Patriciens s'y trouuoyent si bon leur sembloit, n'estans point contraints à celà ; ny à ceux mesmes que leurs magistrats conuoquoyent ; par ce qu'en ces Comices des Tribuz on ne procedoit pas suyuant le reng ne des biens, ne des ordres, ne de l'eage, ains confusement & par testes, dõt le moindre auoit pareille efficace en sa voix comme le plus grand. Parquoy les principaux & plus apparens citoyens ne s'y trouuoyent gueres ; & se passoit celà par les suffrages des petits compagnons ; de maniere que ces Comices sont dits bien souuẽt de la Plebe ; comme ceux des Centuries, de la Noblesse, pourautant qu'elle y pouuoit plus : Trop bien auoyent-ils celà de commun ensemble, que celuy qui y presidoit, faisoit quelque harengue & remonstrãce au peuple sur le propos dont il estoit question : Celà fait on iettoit au sort pour sçauoir la Tribu prerogatiue, c'est à dire qui ballotteroit la premiere ; en laquelle les Latins auoyẽt de coustume de dõner leur voix, s'ils estoyent presens : & de là toutes les autres de main en main selon l'ordre qu'elles deuoyent estre appellees, quãt à l'election des magistrats ; & publication des loix : car en la creation des Prestres, pource qu'il n'y auoit que dixsept Tribuz appellees ; les trente-cinq iettoyent au sort pour sçauoir qui seroyent ces dix-sept ; lesquelles donnoyent leurs voix puis-apres au mesme ordre qu'elles auoyent esté tirees, sans ietter derechef au sort pour celà. Tout le reste estoit semblable aux Centuries, tant pour la distribution des bulletins, que les ponts, le parquet, les crieurs, & custodes pour sur-veiller qu'il ne s'y fist fraulde. Quant aux Rogateurs il n'y en auoit point, car celuy qui presidoit à ces Comices tenoit luy-mesme la caisse à mettre les bulletins ; & pour cest effect s'en alloit luy-mesme les recueillans par chacune Tribu, à mesure qu'elles estoyent introduittes dans le parquet. Mais en chaque Tribu il y auoit des distinctions de qualitez, & de professions ; comme des Senateurs, soubs lesquels estoyent compris les Decurions ou Dixeniers, ou plus-tost Quarteniers, combien q̃ le mot ne le sonne, des Colonies & Municipes : les Publicains, ou fermiers des impositions publiques : les Scribes, greffiers, & Secretaires, qui redigeoyent par escrit les Actes publiques : les Tribuns de *l'Erarium*, qui faisoyẽt venir les deniers ; & les laboureurs : plus les licteurs, crieurs, feures, & charpentiers ; les menestriers, changeurs, banquiers, & semblables.

Contradiction de lieux en Tite Liue & Ciceron, accordee.

Qui assembloyent les Comices des Tribuz. Les Tribuns du peuple ne pouuoyẽt conuoquer les Patriciens.

QVANT à la creation des Tribuns du peuple, la coustume estoit du cõmancement qu'ils furent augmẽtez iusqu'à dix, l'an 294. que quãd cinq d'iceux auoyent obtenu les voix des Tribuz requises, dix-huict à sçauoir pour le moins, ils ne procedoyent point aux autres, ains les cooptoyent ; c'est à dire ces cinq esleuz en eslisoyẽt cinq autres tels que bon leur sembloit, du nombre des poursuyuans ià designez & receuz ; sans recueillir les voix du peuple ; comme on peut veoir au 3. liure, fueillet 154. à la fin : mais celà ne dura que dix ans ; car Trebonius osta cette cooptation, faisant vne loy que tous les dix Tribuns fussent esleuz par les voix du peuple, fueillet 155. lig. 12. Que si d'auenture en cette continuation & reiterement de suffrages, quelques Candidats se trouuoyent esgaux, ce qui aduenoit raremẽt, ils iettoyent entr'eux au sort ; comme le marque pour le regard aumoins des Ediles, ce passage de Ciceron en l'oraison pour

Plancius: *Neque enim vnquam maiores nostri sortitionem constituissent ædilitiam, nisi viderent accidere posse, vt Competitores pares suffragiis essent.* E's IVGEMENS, les trois briefs iours qu'on appelle, & autres telles formalitez, se gardoyent tout de mesme icy comme és Centuries: mais on n'y donnoit que deux bulletins; l'vn de cōdamner, V. R. l'autre d'absouldre, A. tout ainsi qu'à la promulgation des loix.

Le lieu des Comices des Tribuz.

LE LIEV pour tenir ces Comices du peuple assemblé par les Tribuz, n'estoit pas limité comme en ceux des Centuries au champ de Mars, ains dās la ville, & dehors oudict champ; où se creoyent ordinairement les Magistrats: bien qu'ailleurs aussi, comme au 3. liure, fueillet 146. ligne 8. que les Tribuns du peuple furent creez au mont Auentin. Mais la publication des loix, & les iugemens se faisoyent la plus-part du temps au Comice; & quelque fois au Capitole.

Le temps.

LE TEMPS finablement destiné & permis à celà, estoyent tous les iours Comitiaux, qu'on pouuoit agir & negocier auecques le peuple, & non autres, si ce n'estoit par quelque voye extraordinaire; ainsi que touche Ciceron pour Sextius, du Tribunat de Clodius: des Prestrises & Sacerdoces, à mesure que quelque place venoit à vacquer par mort: des Magistrats moindres, communemēt au premier iour d'Aoust, ou enuiron; dont les Tribuns & Ediles du peuple prenoyent possession de leur office depuis le cinq iusqu'au 10. iour de Decembre, ouquel les Tribuns furent premierement establis. Des loix, & des iugemens en tout temps selon les occasions qui s'en presentoyent, pourueu que ce fussent iours Comitiaux. Mais il n'estoit pas loisible en ceçy ny en autre chose de rien faire auecques le peuple, deuant la premiere heure du iour, comme dit Dion au liure trenteneufiesme.

Les 35. Tribuz de Rome.

RESTE MAINTENANT d'inserer icy ces 35. Tribuz par ordre auecques leurs noms, & ce qui s'en peut recueillir çà & là des autheurs seruant à l'intelligence de cette histoire. Car les vnes estoyent plus honorables que les autres; dōt pour attacher quelque note d'infamie à vn citoyen Romain, on le changeoit d'vne Tribu à vne moins digne, ce qu'ils appelloyent *mouere Tribu*; & aduançoyent au contraire son delateur & accusateur: neaumoins és suffrages elles n'auoyent rien plus l'vne que l'autre.

Mouere Tribu.

LES TROIS PREMIERES TRIBVZ ESTABLIES DE ROMVLE, selon les lignees ou diuerses sortes de gens qui se retirerent à Rome.

RAMNENSES.

LES RAMNENSES, appellez de son nom. Ce furent les vrais Romains, tant d'Albane que d'autres endroits là autour; Pastres, Bandolliers, & quelques Grecs habituez au mont Palatin, & au Capitole, qui accompagnerent les deux freres à l'edification de leur ville. Ceux-cy s'habiterent au mont Palatin, & au Celion.

TATIENSES.

LES TATIENSES, assauoir les Sabins, qui prirent ce nom de leur Roy Tatius; & esleurent leur demeure au Capitole, & mont Quirinal.

LVCERES.

LES LVCERES, de *Lucus*, ou de Lucumon: les Thoscans, Latins, & autres estrangers suruenans à la file, qui se vindrent mettre à garend & franchise en l'Asyle. Leur quartier fut és vallōs & lieux plains d'entre le Palatin, & le Capitole, & entour la grand' place au dessoubs de ces deux Collines (c'estoit le *Forum*) ainsi qu'on peut veoir en la carte.

LE NOMBRE de cette derniere Tribu des Luceres & estrangiers, qui de toutes parts commancerent à se renger à Rome, se trouuant fort accreu & multiplié; & le pourpris de la ville par mesme moyen aggrandy soubs le Roy Seruius; il la diuisa en quattre Regions ou quartiers, qu'il appella aussi Tribuz, mais il leur imposa d'autres noms: assauoir LA SVBVRANE, qui comprenoit le mont Celion, & les vallees d'alentour du costé d'Orient: l'ESQVILINE, de la montagne des Esquilies: LA COLLINE, qui contenoit le Quirinal, & le Viminal: & LA PALATINE, qui occupoit presque toute l'ancienne ville, assauoir le Palatin, le Capitole, & la grand place estant au dessoubs entre-deux. Voilà les quattre Tribuz de la ville; dont la Noblesse se voulut distraire pour se renger soubs les Rustiques, comme plus honorables, selon l'ordre qui s'ensuit; car le reste qui peut concerner ce propos a esté touché cy-deuant.

Les quattre Tribuz du Roy Seruius dans la ville.

LA SVBVRANE I. L'ESQVILINE II. COLLINE III. PALATINE IIII.

Les Tribuz rustiques des champs.

LA ROMVLIE V.

LA ROMVLIE, cinquiesme en nombre, & premiere hors la ville, contenoit tout le territoire que Romule, duquel elle prit son appellation, ou pour estre tout ioignant Rome comme dit Varron au 4. de la langue Latine, conquit sur les Veientes le long du Tybre, audeçà pour nostre regard; depuis le mont du Vatican iusqu'à Ostie. Festus: *Romulia Tribus dicta, quòd ex eo agro censebatur, quem Romulus cœperat ex Veientibus.*

CRVSTVMINIE VI.

CRVSTVMINIE, d'vne ville des Sabins de semblable nom, dont il est parlé au premier liu. fueillet 10. ligne 37. non gueres loing de la ville en tirant vers la riuiere du Teueron.

LEMONIE VII.

LEMONIE, du Canton de ce mesme nom; lequel commance (ce dit Festus) de la porte Capene le long du grand chemin qui va aux Latins.

PVPINIE VIII.

PVPINIE; du territoire Pupinien qui estoit au Latium au delà du Tybre pour nostre regard, en allant à la mer, deux ou trois lieuës loing de la ville.

VEIENTINE IX.

VEIENTINE; ce fut aussi vne portion du territoire des Veientes en la Thoscane, au dessus de Rome, du costé de Veies; conquis sur eux par Romule.

GALERIE X.

GALERIE; son origine est vn peu douteuse; toutesfois elle se trouue dans les autheurs; & és inscriptions antiques.

POLLIE;

POLLIE XI. POLLIE; de cette-cy pareillement. Mais nous en auons cecy au 8. liure, fueillet 368. ligne 25. *Tribus omnes præter Polliam antiquarunt legem in Tusculanos latam.*

VOLTINIE XII. VOLTINIE; c'est le long du lac de Monteflascon qu'on appelle le lac de Bolzene; vne ville encore debout, pres dudit lac, & le bourg sainct Laurent. Il en est-fait mention au 5. liure, fueil. 238. ligne 10. & autres endroits.

CLAVDIENNE XIII. CLAVDIENNE. Cette Tribu, & les huict subsequentes qui ont toutes leur nom des anciennes nobles familles de Rome; estoyent auparauant appellees de certaines cõtrees & lieux, aussi bien que les autres douze mentionnees cy-dessus. A cette-cy Appius Clausus donna le nom; qui se retira auec tous les siens, des Sabins à Rome, ainsi qu'il est dit au 2. liure, fueillet 64. ligne 5. *Vetus Claudia Tribus, additis postea nouis Tribulibus, qui ex eo venerant agro, appellata.* Et Virgile au 7. de l'Eneide:

Claudia nunc à quo diffunditur, & Tribus, & gens.

Denis Halicarn. au 5. liure specifie que les terres qui luy furent assignees par le Senat, au delà du Teueron, estoyent entre Fidenes, & Piculic.

EMILIENNE XIIII. EMILIENNE. Cette-cy fut l'vne des Tribuz rustiques instituee par le Roy Seruius. Il y eut de grãds personnages de cette famille, comme les Mamerques, Paules, Lepides, Scaures, & autres.

CORNELIE XV. CORNELIE: & de cette-cy pareillement; laquelle fut diuisee en deux races, l'vne Patricienne, & l'autre Plebeienne. De celle-là vindrent les Cosses, Scipions, Cinnes, Sylles, Lentules.

FABIENNE XVI. LA FABIENNE; dont parle Horace en la 6. epistre du premier liure: *Hic multum in Fabia valet, ille Velina.* Le nom au reste des Fabiens est assez cogneu par toute l'histoire Romaine; & mesmes au 2. liure de cette premiere Decade, fueil. 90. &c.

HORATIENNE XVII. HORATIENNE. Il ne s'en trouue rien dedãs les bien anciens autheurs, parquoy quelques-vns mettent en lieu l'OCRICVLAINE: mais elle est encore autant ou plus incertaine; & si la datte des temps ne conuient pas bien pour l'vne des 21. premieres.

MENENIENNE XVIII. MENENIENNE. Iosephe au 13. des antiquitez Iudaïques met Mentine, ce qui a causé quelques doubte entre les gens doctes.

PAPYRIENNE XIX. PAPYRIENNE; des Papyriẽs fort celebres en cette premiere Decade: Festus: *Papyria Tribus à Papyrio vocata.* Ils s'appelloyent aussi Papisiens; en Pomponius le Iurisconsulte; par où l'on peut apperceuoir que le changemẽt de R. en S. a esté aussi bien commun aux anciens Romains comme aux Parisiens.

SERGIENNE XX. SERGIENNE. Frontin au 2. liure des Aqueducts: *Tribus Sergia principium fuit*; car il faut ainsi lire: elle eut ce nom des Sergiens; Virgile au 5. de l'Eneide;

Sergestusque, domus tenet à quo Sergia nomen.

VETVRIENNE XXI. VETVRIENNE: Tite Liue au 36. *Prærogatiua Veturia iuniorum declarauit T. Manlium Torquatum.* Ce sont les vingt-vne Tribuz, selon qu'on peut recueillir & coniecturer, que Seruius institua; assauoir quattre de la ville, & 17. rustiques des champs.

CY-APRES SVYVENT les quatorze qui parfirent le nombre de trente-cinq; ayans ces 14. dernieres pris leur appellation, les vnes des terres qui leur estoyent assignees; les autres des lieux qu'ils abandonnoyent pour se venir renger à Rome, comme l'Arniense; car du temps de cette premiere Decade, les Romains n'estendirent pas leurs limites iusqu'à la riuiere d'Arne en Thoscane, dont cette Tribu prit son nom: il y en a vne assauoir la Publicienne qui l'eut d'vne famille de Rome, aussi bien que les precedentes.

STELLATINE XXII. LA STELLATINE donques premiere des quattre qui furẽt adioustees aux vingt-vne l'an 366. (les Fastes du Capitole mettent 356.) ne prit pas ce nom-là du territoire de Stellate estãt en la campagne de Lauour, car les Romains n'auoyent pas encore donné iusques là; ains d'vn autre endroit estant en Thoscane. Festus: *Stellatina Tribus non à Stellate campo eo qui in Cãpania est; sed qui est ... milliario à porta Capena; ex quo Thusci eum campum ita appellauerunt.* Car il y a eu des Capenates ou plus-tost Capinates, en la Thoscane; & vne ville du mesme nom pres d'Albane, edifiee par le roy Italus, comme dit Solin; lors qu'il s'en vint auec cette grande trouppe de Syracusains trouuer Ianus: & de là fut appellee la porte Capene (maintenãt sainct Sebastian) qui n'a que veoir auecques cette Tribu; car elle est tout au rebours de Thoscane, sur la voye Appienne qui alloit au Capoüan; & de là à trauers la campagne Stellatine, iusqu'à Brundisi, au bout de la Pouille.

TROMENTINE XXIII. TROMENTINE. Il y a és textes ordinairemẽt *Pomatine*, mais mal: car Festus en parle ainsi: *Tromentina Tribus à campo Tromento dicta.* Et Fabius Pictor au second: *Suam verò Tribum Lucumo à se Lucerum dixit: nam alia Trometina est à loco Cœlij.*

SABATINE XXIIII. SABATINE: du lac de ce mesme nom en Thoscane; car c'est au deçà du Tybre: Festus; *Sabatina à lacu Sabate dicta*: c'est maintenant l'Anguillare, de la maison des Vrsins pres *Bracciano.* Vous le verrez ainsi marqué en la carte, le long de la coste allant à *Ciuita vecchia.*

ARNIENSE XXV. ARNIENSE; & non Narniense; car elle ne vient pas de la riuiere du Nar, ny de la ville de Narni, ditte anciennement *Nequinum*, au 10. liure, fueillet 424. ligne 7. & 36. ains de la riuiere d'Arno qui passe au trauers de Florence.

POMPTINE XXVI. POMPTINE ou Pontine. Cette-cy auec la suyuante furent adioustees l'an 393. au 7. liure, fueillet 308. ligne 32. & fut appellee ainsi des terres Pomptines, à trois lieuës de Terracine, &

sept ou huict de Rome sur le chemin de Naples. Elles furent de tout temps fort mareseageuses, & dessechees par plusieurs fois à cause de la bôté du terrouër : Car Pline liure 3. chapitre 5. dit apres Mutian trois fois Consul, qu'il y eut anciennement iusqu'à vingttrois villes. La Reyne mere de trois de noz Rois y pretend quelque droict. Mais Festus deriue le nom de cette Tribu de la ville de Pontie : *Pontina Tribus à Pontia vrbe : à qua & Pontina palus.*

PVBLICIENNE XXVII. PVBLICIENNE : ainsi ont quelques exemplaires : les autres Publilienne, & Poblilienne; mais il y a grande affinité entre V. & O. des anciens, ainsi que dit Quintilian. Valere liure 9. ch. 10. met Popilienne. Comment que ce soit elle prit ce nom-là de la famille des Publiliens, ou Publiniens; Plebeienne à la verité, ainsi que le presuppose vn passage de Tite Liue au 27. parlant d'vn C. Poplicius qui fut Tribun du peuple l'an 545. mais fort illustre; quand mesme ce ne seroit qu'à ce propre Tribun fut octroyé du Senat, & du peuple Romain, que luy & ses successeurs peussent estre enterrez dans la ville; cõme le denote cette antique inscription grauee en vn cercueil quarré pierre de Tyuertine, qui est encore pour le iourd'huy au pied du Capitole.

C. POBLICIO. L. F. BIBVLO, ÆD.
PL. HONORIS
VIRTVTISQ. CAVSSA SENATVS
CONSVLTO. POPVLIQVE. IVSSV.
LOCVS
MONVMENTO. QVO. IPSE, POSTERIQVE
EIVS. INFERRENTVR, PVBLICE.
DATVS. EST.

Les fragmens de Festus au reste quant à cette Tribu, auroyent besoin de quelque oracle pour les remettre en leur entier. Toutesfois le sieur de la Scala par coniecture l'a remply en la sorte : *Popillia Tribus vna triginta quinque Tribuum, tot enim fuerant, dicta à Popilliæ fœlici nomine, à quo & Tribus Pinaria à Sororis eius nomine.* Mais de cette Tribu Pinarienne nous n'en trouuons rien. Et ce que Paule Diacre en adiouste du sien, embrouille dauantage l'affaire: *Popillia Tribus à progenitrice traxit vocabulum.*

METIENNE XXVIII. METIENNE. L'an 418. cõme vous pouuez veoir au 8. liure, fueil. 357. ligne 7. furent encore adioustees deux nouuelles Tribuz; la Metienne, & Scaptienne : là où vous pouuez remarquer en la 6. ligne vne chose d'importãce pour l'histoire Romaine : Qu'il appartenoit de vray au peuple de conferer le droit de bourgeoisie, mais c'estoit à faire aux Censeurs d'enrooller ces nouueaux citoyens és Tribuz; si qu'il failloit en celà attendre l'annee du lustre qui ne venoit que de cinq en cinq ans: ce qui fait qu'on voit és Fastes les Censeurs estre aucunesfois aduancez. Cette Tribu, cõme dit Festus, print son nom d'vn chasteau és Latins, dont il n'est gueres de mention autre part : *Mœcia Tribus à quodam castro sic appellatur.*

SCAPTIENNE XXIX. SCAPTIENNE, de la ville de Scaptie. Festus; *Scaptia Tribus à nomine vrbis Scaptiæ appellatur.*

OVFENTINE XXX. OVFENTINE, Rome s'aggrãdissant de plus en plus; l'an 431. furent encore adioustees deux autres Tribuz: au 9. liu. fueil. 391. lig. 13. par les Cẽseurs L. Papyrius Crassus, & C. Manius. Cettecy prit son nom de la riuiere d'Oufens, comme met Festus, car autre autheur n'a traicté particulierement de ces Tribuz fors Varron, dont le liure ne se trouue plus. *Oufentinæ Tribus initio causa fuit, nomen fluminis Oufens, quod est in agro Priuernate inter mare & Terracinam.* Lucretius (toutesfois Varron attribue ce vers icy à Lucillius)

Priuerno Oufentina venit fluuióque Oufente.

Postea deinde à Censoribus alij quoque diuersarum ciuitatum eidem tribui sunt adscripti. Cette riuiere passe par les marescages Pomptins, & entre en la mer aupres de Terracine, & de la voye Appienne : on l'appelle auiourd'huy Baudino en vulgaire. Pline liu. 3. chap. 5. met Vfens. *Dein flumen Vfens supra quod Terracina oppidum lingua Volscorum Anxur dictum.* Et Virgile au 7. de l'Eneide,

--- Gelidúsque per imas
Quærit iter valles, atque in mare voluitur Vfens.

Mais il y a vn autre *Vfens*, ou plus-tost *Vtens*, cõme veut lire Cesar Orlando, qu'on appelle auiourd'huy *Chiente*, en la Lombardie; dont parle Tite Liue au 5. liu. fueil. 240. lig. 36. *Tum Senones recentissimi aduenarum ab Vfente flumine vsque ad Athesim fines habuere. Hanc gentem Clusium, Romámque inde venisse comperio.*

FALERINE XXXI. FALERINE, est l'autre de ces deux Tribuz; ditte ainsi, non de Faleries ou des Falisques, anciennement vne grande & puissante ville en la Thoscane, dont Tite Liue fait ample mention au 5. liure, fueillet 233. & ailleurs: (on estime que ce fust pres de Monte-flascon, pour cause de l'affinité des noms, ou de Viterbe) ains de Falerne en la campagne de Lauour; où croissoyent les tant renommez & excellens vins Falerniens.

L'AN 454. au 10. liu. fueil. 424. lig. 23. M. Fuluius Petinus, & non Petus, comme met Tite Liue; & T. Manlius estans Consuls: & le lustre tenu par les Cẽseurs P. Sempronius Sopho, & P. Sulpitius Sauerrio; furent adioustees deux autres Tribuz; l'ANIENSE, ditte ainsi de la riuiere d'Anien, maintenant le Teueron, qui vient des Sabins, où estoit cette Tribu; & passant par aupres de Tiuoli s'en va rendre finablement dans le Tybre pres Ponte Salara. ANIENSE XXXII.

TERENTINE XXXIII. TERENTINE fut l'autre. On l'estime, mais ie tiens celà pour suspect, auoir esté ainsi appellee de *Terentum*, certain endroict du champ de Mars, comme dit Festus; où estoit enfouy vingt pieds auant dans la terre l'autel du Pere Dis.

IVSQVES icy Tite Liue, de ces Tribuz en la premiere

premiere Decade, mais Florus en son Epitome du 19. liure en adiouste les deux subsequentes l'an 512. A. Manlius pour la seconde fois, & Q. Luttatius Consuls; soubs le Cense de C. Aurelius Cotta, & de Fabius Buteo; LA VELINE, c'est à sçauoir, ditte ainsi de la riuiere de semblable nom au Duché d'Espollette; laquelle partant de deux fontaines de l'Appennin, apres auoir recueilly quelques autres eaux, s'en vient faire le lac Velin, autremẽt le lac de Terni, pres vne petite ville appellee Pedeluco, dont il reçoit aussi le nom. Ce lac de là se desgorge du hault d'vne montagne en vn precipice comme vn abisme dedans la riuiere du Nar, dõt le bruit resonne plus de deux ou trois lieuës à la ronde; & l'eau au tomber se dissippe & escarte en vne grosse nuee espoisse, qui rejallist au tõber pl' d'vne bõne demy lieuë: si q̃ c'est vne chose trop horrible à veoir & ouïr, outre la puanteur qui y est: dequoy meu Virgile auroit descrit cette cheutte pour vne des bouches d'enfer; appellant ce lieu-cy la vallee d'Ansante. Quelques vns veulent deriuer le nom de cette Tribu de Veline, nõ de celle de Rome dõt il est fait mention au 2. liure, fueillet 57. ligne 8. mais d'vne ville de la Lucanie ou *l'Abruzzo*, appellee ainsi: & anciennement Helee; dont parle Pline au 3. liure, chap. cinquiesme.

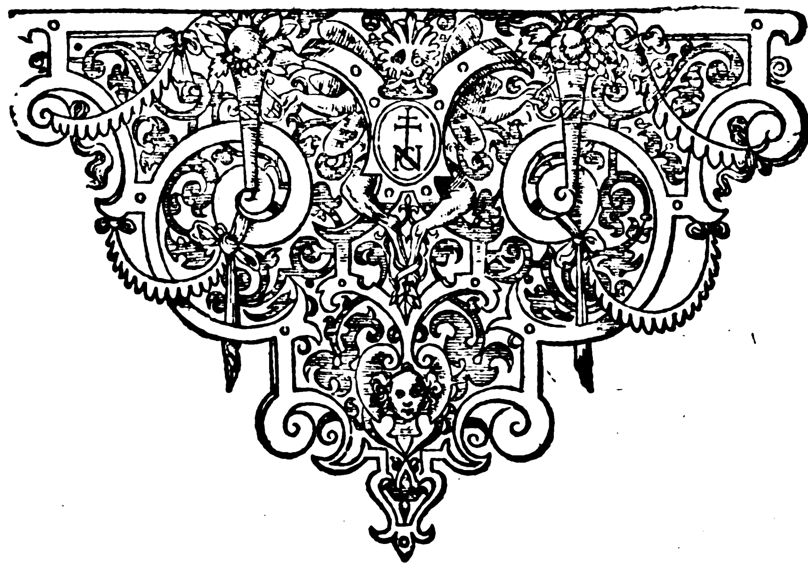
VELINE XXXIIII.

QVANT à la trẽtecinquiesme Tribu; il y a de l'encloüeure pour la derniere main; car le texte de Florus porte ESQVILINE, en quoy il n'y a aucune apparẽce, par ce que c'est vne des quatre du Roy Seruius en la ville. Au moyen dequoy il faut lire QVIRINE, de Cures ville ancienne des Sabins: Festus; *Quirina Tribus à Curensibus Sabinis appellationem videtur traxisse*. Et Asconius sur l'oraison Cornelienne; *Duæ solæ Tribus, Sergia & Quirina damnauerunt*. Outre ce que Ciceron au 8. des Familieres en fait mention; & en l'oraison pour Quinctius: tout plein de marbres antiques. Quelques-vns veulent lire Sapinie, attendu aussi ce qu'en met Tite Liue au premier liure de la 4. decade. *Vmbriam quam Tribum Sapiniam vocant*. Voyez là dessus plus à plain l'annotation du 6.ᵉ liure sur le fueillet 261. lig. 41.

QVIRINE XXXV.

VOILA les 35. Tribuz de Rome; qui ne furent point augmentees iusqu'à la guerre Sociale: & encore celà fut pour vne passade, afin de rappaiser tant de peuples alliez qui s'estoyent esmeuz par despit du refus qu'on leur auoit fait de la bourgeoisie Romaine: car au bout de trois ou quattre ans, les dix nouuelles Tribuz adioustees furent esteintes & incorporees aux anciennes trente-cinq, par L. Marcius Philippus, & M. Perperna lors Censeurs, de l'authorité & commandement du Consul L. Cinna. Tout ce qui s'en pourroit dire icy dauantage, n'est pas autrement beaucoup requis ny de grand poix, pour l'intelligence de cette histoire: Il suffist que du temps mesme de Ciceron il n'y auoit que ces trente-cinq Tribuz anciennes; bien qu'accreuës & augmentees de gens, mais nompas de nombre.

KKK



TARQVINIVS PRISCVS.



Apprenez de mon exemple vous qui vivez, à ne murmurer, contre, ie ne diray point la fortune, ains plus-tost la diuine preordonnance, si par fois vous arrivent des choses qui de prime-face ne respondent du tout à vostre plein gré et souhait. Demarathe mon pere, l'un des principaux citoyens de Corinthe, n'avoit-il pas en bonne foy, bien grande occasion de se contrister, quand par les factions de ses adversaires il fut contraint d'abandonner sa tres-chere patrie; une telle et si opulente cité; ses dieux domestiques; tant d'aise et repos; tant de plaisirs, delices, et commoditez sur le sien: tous ses amis, parens, alliez, cognoissances; pour aller çà et là vagabond en un exil perpetuel; et en fin se venir habituer parmy un peuple de meurs et langage tous differents, assez rudes et farouches pour lors au prix de la Grece? et à quelle fin tout cela? comme si la destinee fatale l'eust conduit par une cordelle, à venir procreer en ces quartiers-là des enfans, dont le puisné parvinst à un royaume qui donnast pied au plus grand empire qui oncques fut. Mais comme le soir iuge la iournee, aussi fait le deces la vie de l'homme; devant lequel nul ne peult estre reputé heureux. Car dans la franchise du palais royal; au milieu de toutes mes gardes, sur mes vieils iours prest à rendre le devoir de nature, ie suis trop piteusement massacré. Tous nos biens donques et prosperitez, referons les à la grace de l'Immortel: et les maux, contrarietez et traverses, à nos faultes et demerites; à la malignité reciproque des uns aux autres; et à l'inconstance de la fortune, qui nous preste à trop d'interest ses faveurs.

L. TARQVINIVS

L. Tarquinius Priscus cinquiesme Roy des Romains, auparauant appellé Lucumon, filz de Demarathe Corinthien, venu de la ville de Tarquinies faire sa residence à Rome auec sa femme Tanaquil, nommee depuis Caia Cæcilia, l'an 138. s'empara du Royaume, & l'occupa par 38. ans, en ayant exclus les enfans de Ancus. Il augmenta le Senat de cent nouueaux Peres-Conscrips, pris de l'ordre des Cheualliers pour se renforcer : edifia le grand Cirque des despouilles des ennemis : institua les ieuz Romains à l'honneur du Dieu Iuppiter : encommença de clorre la ville d'vne ceincture de pierre de taille : traça le temple du Capitole. L'an 157. entama la premiere guerre contre les Thoscans, dont il triompha : Et des Latins l'an 171. Des Sabins l'an 174. Et en fin fut mis à mort par deux Pasteurs à la suscitation des enfans d'Ancus.

Ces devx rois, le present, & le subsequent, l'vn & l'autre venu de bas lieu pour vne telle dignité, furent neaumoins fort vtiles à l'estat de Rome; tant pour leur bonne vie, que pour leur sage & moderee administration & conduitte; & beaucoup de tres-beaux reiglemens dont ils pollicerent la ville : ioint auec ce le long temps qu'ils regnerent: car l'vne des plus incõmodes & dommageables choses qui puissent estre en vn estat, est de changer souuent de Seigneur.

SES LOIX ET CONSTITVTIONS.

Qve les pvberes (assauoir les enfans d'audessus 14. ans) sortent hors de tvtelle. On leur donnoit puis-apres des curateurs iusques à vingt-vn an; auquel eage ils pouuoyent estre emancipez par leurs peres, & mis en plaine & entiere liberté, pour estre de là en-auant appellez Peres de famille.

L'election dv roy se face és comices, le pevple assemblé par les tribvz. Cecy nous monstre en premier lieu que le Royaume de Rome estoit electif, comme font assez de passages de cette histoire, qui ont esté touchez cy-deuant en la colonne 1051. puis-apres que celà se faisoit par les Tribuz : ce qui est digne d'estre noté.

La brigve des offices et magistrats ne soit point repvtee a crime, pourveu qu'elle se face sans presents, ne corrvption, mais en se recommandant sevlement a cevx dont lon pevlt legitimement tirer qvelqve faveur; les prenant par les mains, les accollant, et embrassant; et avec semblables caresses, povr mendier levrs voix et svffrages. Toutesfois l'ambition & poursuitte des magistrats fut depuis bien fort restreinte, & y eut plusieurs loix faittes là dessus, qu'on appella *de ambitu*, quand par voye indirecte, & par menees illicites on prochassoit les charges & dignitez de la Republique. Suetone en Auguste 40. *Comitiorum quoque pristinum ius reduxit : ac multiplici pœna coërcito ambitu, Fabianis & Scaptensibus tribulibus suis die Comitiorum, ne quid à quoquam candidato desiderarent, singula millia nummûm à se diuidebat.* 25. escutz à chacun.

Au reste, la premiere loy de ambitu fut Tribunicienne, proposee par Pætilius Tribun du peuple, l'an de Rome 396. C. Fabius Ambustus, & C. Plautius Proculus estans Consuls; au 7. liure, fueillet 308. ligne 33. *De ambitu à C. Petilio Tribuno plebis authoribus Patribus tum primùm ad populum latum est.* Il y en eut puis-apres d'autres Consulaires; comme la Cornelienne; & celle soubs le Consulat de Dolabella & Fuluius Nobilior l'an 594. Plus la Calpurnienne de Piso, l'an 686. plus rigoureuse que nulle des autres; car l'accusateur ayant tresbien verifié son dire obtenoit le magistrat que briguoit l'accusé, s'il estoit en eage competãt; comme il se practiqua en Sylla & Antronius; lesquels ayans esté conuaincus de ce crime, Torquatus & Cotta obtindrent leur place. En Cesar 9. *P. Sylla, & L. Antronio post designationẽ cõsulatus ambitus condẽnatis.*

Nvl ne soit admis avx charges pvbliqves qvi n'ait passé vingt-sept ans. Parce que ceux qui ne sont en eage de manier leurs affaires particuliers, ne se doiuent pas empescher des publiques : & auant l'eage de 25. nul n'estoit estimé capable de gouuerner son propre faict.

Avant qve les ievnes gens parviennent avx charges et dignitez de la repvbliqve, qv'ils s'en instrvisent des plvs anciens qvi y ont passé. Au moyen dequoy les ieunes Patriciens auoyẽt de coustume de se rẽger aupres des vieillards pour apprẽdre d'eux; & à cette fin les accõpagner au Senat, & les attendre à la porte d'iceluy pour les reconduire au logis. Ils s'instruisoyent aussi par la lecture des liures; les communicatiõs des vns aux autres; & le hãter des auditoires; dont seroit emané ce mot; *Qu'és escoles on paist les loix; & au barreau on les rumine & remasche.* Valere liure premier chapitre 2.

L'occvpation dv roy et dv magistrat soit plvs-tost d'enten-

DRE AV PROFIT DV PVBLICQ, QV'AV SIEN PROPRE. Pour cette occasion l'on auoit de coustume de rechercher les Magistrats apres estre sortis de charge ; & esplucher comme ils s'y estoyent comportez, ainsi qu'on peut veoir par toute l'histoire Romaine. Mais soubs les Rois, qui estoit vne souueraine puissance continuelle, celà ne pouuoit auoir lieu ; & en la monarchie des Empereurs moins encore pour leur regard.

LES NOVVEAVX SENATEVRS, APPELLEZ CEVX DES MOINDRES GENS, AYENT LE MESME CREDIT ET AVTHORITÉ QVE LES ANCIENS. Romule en fit premierement cent : ce Roy icy Tarquin Prisque en y adiousta cent autres nouueaux dits *Minorum Gentium*. Soubs les premiers Consuls ils furent augmētez iusqu'à trois cens: de là le nombre vint à six cens: & soubs les Gracches aux trois cens de l'ordre des Patriciens, & autāt de celuy des Cheualiers, en furent encore adioustez trois cens d'iceux Cheualiers ; si qu'ils furent neuf cens. Iules Cesar y admit indifferemment toutes manieres de personnes, iusqu'aux estrangiers, & gēs de vile & basse condition : mais son successeur Auguste remit l'ancien nombre, & leur dignité, comme met Suetone au 35. chapitre. Par-apres soubs les autres Princes ce ne fut plus qu'vne illusion.

Diuerses creuës du Senat.

Tite Liue au commencemēt du 7. liure, & Plutarque en la vie de Romule, Lycurgue, & Solon.

LES IEVZ SOLEMNELS SE FACENT PAR FORME D'ACTIONS DE GRACES ENVERS LES DIEVX ; ET POVR DONNER QVELQVE PASSE-TEMPS ET RELASCHE AV PEVPLE, TANT PAR VNE MANIERE D'EXERCICE RESSENTANT SA GVERRE, QVE PAR DES RECITATIONS EXCITANS LES PERSONNES A LA IVSTICE, ET AVX BONNES MOEVRS, ET LES RETIRANT DV CONTRAIRE. Les ieuz furent premierement instituez en la Grece, dont les Romains, ainsi que maintes autres choses les prirent: Mais depuis celà passa à vn desbordemēt de mauuais exemple ; & à des fraiz & despenses intollerables : tāt rien ne peut estre estably à si bonne fin & intention, soit és ceremonies du diuin seruice, soit és choses mōdaines, que le temps, par l'insolence & luxe des hommes n'empoisonne & ne peruertisse: au reste és mots dessusdits sont compris les deux sortes de ieuz ; les Gymniques, & les Sceniques.

QV'IL Y AIT VN LIEV PVBLIQVE APPROPRIÉ À CELÀ. Ce Roy esbaucha trois choses, que Tarquin le superbe paracheua depuis apres luy ; assauoir le temple de Iuppiter ; la grande Cloaque ; & le Cirque, fueillet 45. ligne 44. & fueillet 46. ligne 28. dequoy nous parlerons cy-apres en leur lieu.

Fueil. 33. lig. 30.

LA REDDITION DES PLACES SE FACE AVEC CERTAINE SOLEMNITÉ ET FORMVLE. Pour garder vne honnesteté enuers ceux qui se rendoyent, lesquels n'estoyent pas traictez en esclaues, ny vendus à l'encant, comme ceux qu'on prenoit de force és places emportees d'assault, ou en bataille à la campagne.

LE ROY, ET LES OFFICIERS DE LA COVRONNE ABSENTS OV EMPESCHEZ DE MALADIE, SI QV'ILS NE PVISSENT VACQVER À L'EXERCICE DE LEVRS CHARGES, AYENT LA LIBERTÉ DE COMMETTRE QVELQV'VN EN LEVR PLACE, QVI AIT LE MESME POVVOIR ET AVTHORITÉ. Voyez vn peu la reformation de ces temps-là.

QVE LE DEMANDEVR ET LE DEFENDEVR, L'ACCVSATEVR ET L'ACCVSÉ, PLAIDENT LEVR CAVSE L'VN APRES L'AVTRE, POVR EVITER À CONFVSION, ET À CE QVE LES IVGES PVISSENT M'IEVX ENTENDRE LE FONDS D'ICELLE. Car tout ainsi que la nature a pourueu l'homme de deux oreilles, aussi en iustice l'vne se doit octroyer à l'vne des parties, & l'autre se reseruer pour l'autre, sans aucune particuliere affection qui le face plier, sinon où le droict & equité balanceront.

QV'ON PVISSE APPELLER D'VN MOINDRE MAGISTRAT À VN PLVS GRAND. A cest exemple nos cours souueraines ont esté establies ; l'vn des principaux pilliers & soustenemens de cette monarchie. Et à la verité apres la grace de Dieu qui luy a tousiours particulierement assisté, les Parlemens ont assez monstré durant les troubles derniers dequoy ils pouuoyent seruir à reprimer les violences des pernicieux citoyens.

OVLTRE les institutions dessusdittes, ce cinquiesme Roy augmenta les Centuries des gens de cheual, qui fut vn tres-grand accroissement aux forces Romaines, car ils ont fait souuent de grands deuoirs és batailles desia esbranlees, & icelles remises sus, comme il se peut veoir en assez d'endroits de cette premiere Decade : & fut le premier qui les ordonna sur les aisles, pour couurir les gens de pied par le flanc ; là où auparauant on les souloit mettre à la teste du bataillon, pour ouurir & mettre de plaine arriuee les ennemis en desordre: mais celà se doit varier selon les occasions qui se presentēt, & la dispositiō des lieux, ensemble telles autres circōstāces: estāt à croire q̄ ce Roy, ny Romule mesme, ne furēt pas si bōs capitaines que Scipion ou Cesar ; nomplus q̄ les poësies d'Ennius n'estoyent pas pour s'accomparer à Virgile. Il ordōna aussi q̄ les ieunes enfans des Patriciēs portassent la robbe brochee de pourpre, qu'on appelloit *Pretexta* ; & vne bague d'or penduë au col,

au col, ditte *Bulla*, laquelle estoit faicte en forme de cueur, pour les admonnester en ce ieune eage, d'estre gens de courage, & de conseil; Car quelques-vns veulent deriuer ce mot *bulla* de βουλή. Il institua aussi des sacrifices aux Lares: & fut le premier qui fit cōpiler en vn corps, ce peu de loix que les Romains auoyent de son temps, par vn Sex. Papyrius, personnage versé au droict d'alors, qui de luy s'appella *Ius Papyrianum*, ainsi que met le Iuriscōsulte Pōponius. De luy vint quāt & quāt (ce dit Den. Halic. au 3.) le supplice des vierges Vestales qui s'estoyent forfaittes: Et fut le premier des Rois de Rome qui emprunta de la Thoscane les marques & enseignes royalles, dont leurs Princes auoyēt accoustumé d'vser; vne corōne d'or (assauoir) vne chaire d'iuoire; vn sceptre ayant vne aigle taillee au bout; & vne sottane de pourpre rachee d'or; auec vne longue chamarre au dessus, de pourpre aussi, faicte à broderie; telle à peu pres q̃ les souloyēt porter les Rois de Lydie, & de Perse. Plus douze haches auec des faisseaux de verges portees par autant de Licteurs, selon le nombre des anciēnes cōmunautez de Thoscane. Les Consuls vserent depuis de toutes ces marques & enseignes royalles, horsmis de la courōne, & de la robbe peinte, qui furēt reseruees pour le triomphe. Or estant venu d'vn pere Grec; & nay & nourry en ses premiers ans en Thoscane, l'vn & l'autre de ces deux païs vne vraye pepiniere de toutes idolatries & superstitions, il ne se faut pas esbahir s'il en peupla Rome: car ce fut luy qui le premier y introduit des statuës des Dieux, auec infinies ceremonies; ce qu'à ce propos touche Tertullian en ces termes. *Voyons vn peu cōme la religion s'accreut à Rome auec leurs limites: car encore que Numa y eust amené vne tres-grande curiosité de superstitions, neaumoins le seruice diuin n'y consistoit pas encore ny en temples, ny en images. La religion estoit fort simple, & les ceremonies pauures. Il n'y auoit pas des Capitoles se mesurans auec le ciel; mais des autels de beau gazon, construicts & dressez d'heure à autre: & les vaisseaux encor de terre à pottier; dont la vapeur s'esleuoit en hault: & point de Dieu nulle part: Car les esprits des Grecs & Thoscans propres à faire des simulachres, n'auoit pas encore inondé la ville.*

In Papyrianum.

Les marques & ornements des Rois de Rome.

Fueil. 30. lig. 31.

Par le moyen *du mariage de Tanaquil, vne dame de grande maison.* De cette Tanaquil voicy comme parle Festus. *La femme de Tarquinius Priscus Roy de Rome, qui se nommoit au parauāt Tanaquil, fut depuis estre paruenuë à la royaulté, appellee Caia Cæcilia; d'vne si grande preud'hommie & honnesteté, que pour vn bon & heureux presage on auoit accoustumé de la ramenteuoir és espousailles: & dit-on que ce fut vne tres-excellēte ouuriere de laine.* Toutesfois Plutarque en la 30. question Rom. dit qu'elle auoit espousé vn des enfans d'iceluy Tarquin, si d'auenture il ne vouloit entendre Demarathe qui eust pris ce nom de Tarquin quand il fut habitué à Tarquines: adioustant à celà, que dans le temple de Sāctus se voyoit encore vne statuë de bronze de Tanaquil, & qu'autre fois y auoyent aussi esté ses pantoufles, & ses quenouilles & fuseaux: les pantoufles pour denoter qu'elle ne bougeoit du logis; & le reste, la besoigne à quoy elle s'occupoit continuellement: là où il met Sanctvs, qui est le mesme sans doute que Tite Liue cy-apres au 8. liu. fueillet 352. lig. 29. appelle *Semon Sangus*; ἧς ἐν τῷ τοῦ Σάγκτυ ἱερῷ χαλκοῦς ἀνδριὰς ἕστηκεν, ἔκειτο δὲ πάλαι καὶ σανδάλια, καὶ ἄτρακτοι. Caton és origines, & S. Aug. en la cité de Dieu, liu. 18. cha. 19. les confondent l'vn pour l'autre. Mais pour retourner à Tanaquil, Pline liure 18. chap. 48. en parle ainsi: *Varron a escrit, la quenouille, & le fuseau de Tanaquil, celle-la mesme qui fut depuis appellee Gaia Cæcilia, auoir duré en leur entier iusqu'à son temps au temple de Sangus; & que de ses propres mains elle auoit tissu vne longue robbe calandree à ondes pour le Roy Seruius Tullus, laquelle est au temple de Fortune; dont seroit procedee la coustume de faire accōpagner les espousees le iour de leurs nopces, d'vne quenouille garnie de laine & estaim prest à filler, & de son fuseau.*

Sanctvs, & Sangvs.

DES IEVZ ET ESBATTEMENS DE L'ANCIENNE ROME.

A son retovr *il celebra des esbattemens dits les ieux Romains, & les grands ieux. Et fut la premiere fois qu'on trassa vne place pour bastir les lisses qu'on appelle maintenant le grand Cirque.* Icy se presentent deux ou trois choses, dont il est besoin de parler plus à plain que Tite Liue ne le specifie; assauoir des ieuz & esbattemens vsitez à Rome; & des lieux où ils se faisoyent; car iamais il n'y eut nation ny estat où les affaires n'ayent esté entremeslez de quelque plaisir & recreation, si d'auenture ce n'estoyent quelques chatemittes bizarres, Saturnins & mortifiez hypocrites, à qui toutes choses desplaisent fors leur ambition interne qui les ronge plus cruellemēt que le vaultour ne fait Promethee. Ces ieuz dōques estoiēt en premier lieu ou publiques, ou particuliers. Les publiques se faisoyent aux despens du public, à deux fins: la premiere à l'honneur des Dieux, tant pour appaiser leur ire & courroux en quelque famine, pestilence, desconfiture, sedition, & autres telles signalees afflictions & calamitez; qu'au contraire pour leur rendre graces suyuant vn vœu d'vn heureux succes de quelque grosse victoire & conqueste, ou reconciliation domestique. La secōde pour donner quelque plaisir & relasche au peuple, apres les trauaux de la guerre, & des mesaises endurez: à fin aussi de leur occuper l'esprit; & par ce moyen le distraire des mutinemens & tumultes à quoy il fut le plus enclin de tous autres; principalemēt durant le repos & oisiueté: & encore pour tousiours de tāt plus l'entretenir & accoustumer à veoir d'asseurance respandre le sang, mesmes humain, où la plus-part de ses passe-temps consistoyent: & pour les endurcir

Fueil. 31. lig. 2.

Colonne 745.

incidemmẽt tousiours dauãtage au trauail, suyuant ce que Valere liu. 2. chap. premier met, que Scipion Nasica fit passer vn edict au Senat, que dans la ville ny à mille pas pres d'icelle, on ne sufferroit regardant les ieuz: *Vt* (ce dit-il) *remissioni animorum inuicta standi virilitas, propria Romanæ gentis nota esset.* Ces ieuz publiques se faisoyent aucunement aux despens du public par le Preteur de la ville, ou Ediles du peuple; mais ils y contribuoyent auec ce grandemẽt du leur. Ciceron en la 7. des Verrines, & au 2. des Offices: *P. Crassus tum cognomine diues, tum copiis, functus est Ædilitio maximo munere.* Et Tite Liue à la fin du sixiesme liure: *Deûm immortalium causa libenter facturos vt ludi maximi fierent, & dies vnus ad triduum adiiceretur: recusantibus id munus Ædilibus plebis, conclamatum est à Patriciis se id honoris libenter acturos, vt Ædiles fierent.* Et pour le regard du Preteur, au 27. *Senatus quo die primùm est habitus, ludos magnos facere Dictatorem iussit, quos M. Æmylius prætor vrbanus C. Flaminio, Cn. Seruilio Coss. fecerat, & in quinquennium vouerat.* Suetone au lieu dessusdit 46. d'Auguste; *Fecisse se ludos ait suo nomine quater: pro aliis magistratibus qui aut abessent, aut non sufficerent, ter & vicies.* Mais voyez la colõne 490. touchant l'Edilité de Scaurus; & 496. de celle du vieil Gordian. Plus au Cesar de Suetone, tiltre 10. Les ieuz des particuliers se faisoyent, ou és funerailles de leurs parents, comme de Curion en celles de son pere, colõne 764. ou pour gaigner la bonne grace & faueur du peuple, colonne 749. d'vn combat de vingt Elephans par Pompee au Cirque; & infinis autres en l'histoire Romaine. Pour l'accomplissement de quelque vœu pour estre reschappé d'vne maladie, ou autre danger: Suetone en Neron 7. *Edidit pro salute Claudij Circenses & venationem:* ou en des nopces; ou à la naissance de leurs enfans; & semblables occasions; le tout à leurs propres cousts & despens; accompagné le plus souuent de largesses & distributions qu'ils faisoyent au peuple, en argent, & en victuailles, auecques des festins publiques. CES ESBATTEMENS puis apres estoyent de deux sortes en general, & les lieux aussi: assauoir les Gymniques qui se faisoyent és Cirques, Amphitheatres, Naumachies, & septes, en la grand' place, & autres: & les Sceniques, és theatres sur les eschaffaulx, où se representoyent de viue voix les Tragedies, Comedies, Satyres, Mimes, Dialogues, Atellanes ou Farces; Ethologies ou Moralitez; & telles recitations poëtiques, dont il viendra mieux à propos de parler sur le commancement du 7. liu. Somme que cette distinction estoit comprise soubs ces deux mots de *Circus*, & de *Cauea*. Les Gymniques cõsistoyent en combats d'Athletes; de gladiateurs; & de bestes cruelles, & pourtãt dediez au Dieu Mars: ou en courses de chariots, & cheuaux de selle, à l'honneur de Neptune; ensemble les Naumachies & combats par eau: ou en des chasses d'elephans, lions, onces, ours, & semblables animaux; partie de bonne vogle & pour le gain, partie de force & contraincte; à celuy de Diane: lesquelles trois Deitez estoyent representees par les trois colonnes, & autant d'autels dressez dans les Cirques; que Tertullian au traicté des Spectacles attribue aux grãds Dieux Samothraciẽs, ou à leurs trois qualitez; grands, puissans, & vaillans: ou aux fruicts & biens de la terre; surnommãt de là icelles colõnes, *Sessiæ* des semailles; *Messiæ* des moissons; & *Tutelinæ*, de la cõseruation & tutelle des fruicts. Les cõbats des Athletes estoyẽt de cĩq sortes; au sault, à la course, à la luicte, à ietter la pierre, & à l'escrime de coups de poĩgs armez de mouffles ou manoples, de gros cuir bouilly. Toutes lesq̃lles choses les Romains prirẽt des Grecs, aussi bien q̃ beaucoup d'autres; combien que l'historien Timee mette que Tyrrhenus ayãt laissé la Lydie à son frere, & s'estãt venu habituer en Thoscane, y apporta de l'Asie la premiere institution de ces ieuz; que les Romains prirẽt depuis des Thoscãs, comme leurs proches voisins qu'ils estoyent, & qui leur fournissoyent abondamment de telles denrees d'Athletes, bouffons, batteleurs, histrions, mimes, cõme il est cõtenu en ce lieu-cy de Tite Liue, fueil. 32. lig. 10. *Ludicrum fuit equi, pugilésque ex Hetruria maximè acciti.* Et au 7. liu. fueil. 297. lig. 6. Herodote en la Clio, & Euterpe; & Den. Hal. au 2. Les autres les attribuent à Enee, qui les auroit apportez des ruines de Troye en Italie, auec le Palladiũ & Vesta, & leurs reliquaires. Les autres à Romule quãd il rauit soubs ce pretexte les Sabines; ainsi qu'il est cõtenu au 9. fueil. lig. 41. de laquelle opinion est S. Cyprian en la 103. epistre *ad Plebem.* Et long tẽps au parauãt luy Valere, au lieu cy-dessus allegué du 2. liure: *Ad id tẽpus Circensi spectaculo cõtenta ciuitas, quod primus Romulus raptis virginibus Sabinis Consualium nomine celebrauit.* Virgile encore au 8. de l'Eneide:

Nec procul hinc Romã, & raptas sine iure Sabinas
Concessu caueæ, magnis Circensibus actis
Addiderat. ---

Il y auoit aussi les ioustes & tournois compris entre ces ieuz & esbattemens, des Latins dits *ludi Troiani*, de la ville de Troye dont ils vindrẽt en Italie, comme met le mesme Poëte au 5.

Hunc morẽ cursus, atq; hæc certamina primus, &c.

Et se faisoyent par trouppes ou esquadrons de cauallerie des enfans de la ville, les vns desia pl⁹ grandelets, & les autres plus ieunes, montez & equippez richement; le capitaine desquels s'appelloit *Princeps iuuentutis*, *chef ou conducteur de la ieunesse*, dequoy est faicte souuẽt mention és reuers de medailles; & és histoires; Suetone en Cesar 39. *Troiam lusit turma duplex, maiorũ, minorúmq; puerorũ.* En Auguste 43. *Sed & Troiæ ludũ edidit frequẽtissimè magnorũ minorúmve puerorũ delectu prisci decoriq; moris existimãs claræ stirpis indolẽ sic notescere.* En Tibere 6. *Præsedit & Actiacis ludis, & Troianis Circẽsibus ductor turmæ puerorum maiorum.* En Claudius 21. *Ac super quadrigarũ certamina Troiæ lusum*

En la colonne 606.

ATHLETES

LVDI TROIANI.

PRINCEPS IVVENTVTIS.

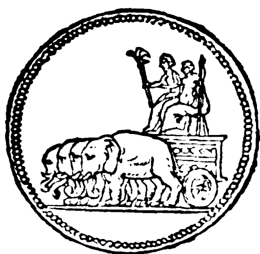
lusum exhibuit. A quoy se rapporte cecy de Tacite à l'onziesme liure : *Sedēte Claudio Circensibus ludis, cùm pueri nobiles equis ludicrū Troiæ inirēt*. Le mesme Suetone en Neron 7. *Tener adhuc, necdū matura pueritia Circēsibus ludis Troiam constātissimè lusit*. Toutes choses pour mōstrer q̃ ceste maniere d'esbatemēt estoit fort frequēte és ieuz Circenses ; & principalemēt du tēps des cinq premiers Empereurs, à cause qu'estans tous descendus du sang des Iüles, à sçauoir d'Iülus ou Ascanius fils d'Eneas, ils vouloient par là rafreschir la memoire de l'ancienneté de leur race venue des Troyans. En Cesar 6. *Ab Anco Martio sunt Martij reges, quo nomine fuit mater : à Venere, Iulij, cuius gentis familia est nostra*. Ceste maniere de tournoyement estoit à peu pres comme le ieu des Cagnes ou carrouzelles ; non sans quelque danger toutesfois, comme il appert au mesme Auguste 43. *In hoc ludicro C. Nonium Asprenatem lapsu debilitatum aureo torque donauit, mox finem fecit talia edendi ; Asinio Pollione grauiter in curia questo Eserníni nepotis sui casum, qui & ipse crus effregerat*. Virgile au 5. vous en represente toute la maniere: *At pater Aeneas nondum certamine misso*. Mais pour reuenir aux particularitez de ces ieuz; ils estoient ou ordinaires, ou extraordinaires: Les ordinaires, tous solennels & publiques; & se celebroient és iours de feste à ce destinez, chacun à par soy, comme vous le pouuez veoir cy deuant depuis la colonne 1115. iusqu'au calendrier. Les extraordinaires estoient en partie publiques, & en partie des particuliers, pour les occasions cy dessus alleguees. Mais les publiques estoient ordonnez par les Pontifes & magistrats; ainsi qu'à peu pres enuers nous les processions generales ; dont il y en a d'ordinaires, comme le iour sainct Marc ; les Rogations, & feries de la Pētecoste; & d'extraordinaires quād le Prince ou la Cour de parlement, & l'Euesque l'ordonnent : car en ces ieuz il se faisoit de fort solennelles processions, esquelles se portoient les images des Dieux, & des Empereurs & Imperatrices; les Thēses, auec sēblables fercules & sacrez ioyaux. Or des ordinaires les principaux estoient en premier lieu les Circenses, autremēt les grands ieuz, ou les ieuz Romains: car les Plebeiens estoiēt vne chose à part, ainsi qu'on peut comprendre de ce passage de Tite Liue au 27. liure, *Ludi Romani, & plebei eo anno in singulos dies instaurati. Aediles Curules fuere L. Cornelius Caudinus, & Seruius Sulpitius Galba: Plebei, C. Seruilius, & Q. Cæcilius Metellus*. Et au liure ensuyuant: *Ludi Romani ter toti instaurati ab Aedilibus Curulibus*. Plus: *Ludi plebei instaurati toti sunt ab Aedilibus plebis*. Par où il appert assez qu'il y auoit de la difference ; & que c'estoient les Ediles Curules qui faisoient celebrer les ieuz Romains, & les Ediles de la commune, les Plebeiens: Toutesfois les vns & les autres estoient compris és ieuz Circenses. Quant aux Plebeiens, en Tybere 26. *Natalem suum plebeis incurrentem Circensibus vix vnius bigæ*

Les ieuz Romains, & les Plebeiens, differends.

adiectione honorari passus est. Ce qui nous apprend qu'ils auoient vn iour determiné & prefix pour les celebrer. Comme aussi fait cest autre lieu en Domitian 4. *In ludis sæcularibus Circensium die*. Qu'il y en eust de plusieurs sortes, ce passage du 22. chap. de Neron le monstre ; *Ad omnes etiam minimos Circenses secessu commeabat*. Ainsi ces ieuz Romains estoient appellez les grands ieuz, à cause de Iuppiter le plus grād des dieux, à l'honneur duquel ils estoiēt dediez: Festus; *Magnos ludos, Romanos ludos appellabant, quos in honorem Iouis, quem principem deorum putabant, faciebant*. Mais soubs Iuppiter estoient aussi en cest endroit cōprises Iunon & Minerue, ainsi que dit Ciceron és Verrines : & ce à cause qu'elles luy assistoient au Capitole. Valere au premier liure chap. 2. *Creditum est Varronem Cōsulem apud Cānas cùm Carthaginensibus tam infœliciter dimicasse ob iram Iunonis, quòd cùm ludos circenses Aedilis faceret in Iouis opt. max. templo eximia facie puerum, &c.* Et encore que le mot de μεγαλήσια semble de prime face signifier les grands ieuz, ce n'estoient-ils pas toutesfois ; ains ceux de la grande mere des dieux, d'où ils ont pris leur appellation, compris au nombre des Sceniques, qui se celebroient au mont Palatin, comme vous auez peu veoir en la colonne 783. Varron au 5. de la langue Latine : *Megalesia dicta à Græcis, quòd ex libris Sibyllinis accersita ab Attalo rege Pergami, prope murum Megalesion vbi templum eius deæ, vnde aduecta Romam*. Les ieuz Romains ou les grands, estoient au reste de deux manieres ; les ordinaires & annuels, qui se celebroient tous les ans, ainsi que le tesmoigne Tite Liue en ce mesme lieu, lig. 10. *Solemnes deinde mansere ludi, Romani magníque variè appellati*. Auquel mot de grand bat ce que Suetone dit en Neron 11. que les ieuz qu'il establist pour l'eternité de l'Empire Romain, furent appellez de luy les tres-grands: *ludi, quos pro æternitate imperij susceptos appellari maximos voluit*. Mais les dessusdits se faisoient le 19. d'Auril, comme vous le voyez marqué au calendrier : & les extraordinaires qu'on voüoit és grādes necessitez & affaires, n'auoient point de iour determiné, ains quand on aduisoit estre à propos, selon les occasions & commoditez qui s'en presentoiēt; & que les magistrats, ou chefs d'armees les vouoient ; dont le premier que nous voyons dans nostre autheur, fut Camille au siege de Veies, l'an de Rome 357. au 5. liure fueil. 228. lig. 6. *Satis iam omnibus ad id bellum paratis, ludos magnos ex Senatus Consulto vouit Veiis captis se facturum*. Et puis apres au fueil. 238. lig. 2. *Creati Consules L. Valerius Potitus, et M. Manlius cui Capitolino postea fuit cognomen. Hi Consules magnos ludos fecere, quos M. Furius dictator vouerat Veienti bello*. Qui fut l'an 361. & par consequent quatre ans apres qu'ils furent vouez. Suetone en Auguste 43. *Accidit votiuis Circensibus vt arreptus valetudine &c.* Nous en auons suffisamment parlé cy deuant: mais pour en dire encore plus particulieremēt

Megalesia.

de ces ieux votifs; il y en auoit les vns publiques, & les autres priuez. Les publiques estoient de l'ordonnance du Senat, voüez par le plus grand magistrat qui fust lors en la ville; le Dictateur à sçauoir, s'il y en auoit, les Consuls, ou Preteurs: & se celebroiẽt puis apres aussi par le souuerain magistrat quand la commodité s'en presentoit, des deniers publiques estans desia au thresor: Tite Liue liure 4.5.& 30. Les priuez, par les Proconsuls, Propreteurs, & semblables qui auoiẽt vne armee aux champs, pour quelque occasion d'importance; & les celebroient puis apres à leur retour de l'argent par eux conquis sur les ennemis: dont vous auez des exemples és liures 24.32. & 40. de ceste histoire. Au reste les causes les plus communes de les voüer estoient, si la Republique demeuroit saine & sauue au mesme estat de là à cinq ans; liures 27.& 42. Et Suetone en Auguste 23. *Vouit et magnos ludos Ioui opt. max. si Rempublicam in meliorem statum vertisset.* Pour destourner la pestilence, au commencement du 7. liure; Et au 27. *Eius pestilentiæ causa Varius Prætor vrbis legem tulit ad populum, vt hi ludi in perpetuum in statam diem vouerentur.* Si l'armee du peuple Romain combatoit heureusement contre l'ennemy, ou prist quelque place; liures 4.5.31.36.39. & 40. Et Dion au liure 48. Parquoy ils estoient appellez les ieuz de la victoire; dont il s'en trouue deux au mois de Iuillet dans le Calendrier, les premiers dits les Apollinaires, le 5. iour, dont il est fait mẽtion au 25. liure; *Hæc est origo ludorum Apollinarium, victoriæ non valetudinis ergo.* Et les autres le 20. du mesme mois, en memoire de la iournee de Pharsalie; Suetone en Auguste 10. *Ludos victoriæ Cæsaris non audentibus facere quibus obtigerat id munus, ipse edidit.* Il y en auoit encore d'autres de fondation annuelle: En Claudius 11. *Auiæ Liuiæ diuinos honores, & Circensi pompa currum elephantorum Augustæo similem decernendum curauit: Parentibus inferias publicas; & hoc amplius patri Circenses annuos natali die, matri carpentum quo per circum duceretur.* Duquel chariot voicy la figure, auec les images portees dessus; dont l'vne tient vn baston au poing, ayant vne aigle au bout; qui est le scipiõ ou sceptre que portoiẽt les magistrats & gouuerneurs des prouinces; & ceux qui faisoiẽt leur entree en triomphe, ainsi que met Isidore en ses Ethimologies; assez mentionné au reste par tout le cours de l'histoire Romaine.



Quant aux autres ieux nous en auons parlé suffisamment cy deuant, & mesmes des Terentins en la colonne 736. des Seculaires, 738. des Apollinaires, 750. des Agonaux, 752. des Megalesiens, 782. des Florales aussi; des Feries Latines, où il se faisoit aussi vne feste 1113. & tout plain d'autres ça & là qui ne sont pas de ce propos. Pour le regard doncques de la pompe & ceremonie des ieuz Circenses; en premier lieu les ruës par où la procession deuoit passer, estoient toutes tapissees de costé & d'autre, & par dessus encore, pour la raison amenee de Macrobe liure premier chap. 6. en la colonne 936. Et y portoit-on sur les Thenses dont il a esté parlé cy deuant 1253. les images & plus sacrez reliquaires des dieux, ainsi que le tesmoigne Festus; *Tensam ait vocari Licinius Capito vehiculum quo exuuiæ deorum ludicris Circensibus in circum ad puluinar vehuntur.* Plus les chaires, les couronnes, les despouilles, & tous les plus riches & precieux ioyaux du Capitole. Et se faisoit la procession auec les sacrifices & les prieres au matin iusques pres de midy; car le reste du iour estoit destiné pour les ieuz dans le cirque, comme le tesmoigne sainct Augustin au 8. de ses confessions, où il les appelle *Spectaculum pomeridianum.* Celà toutesfois se changeoit soubs les Empereurs qui faisoiẽt toutes choses à leur arbitre. Suetone en Caligule 18. *Edidit & Circenses plurimos à mane vsque ad vesperam, interiecta modo Africanarum venatione, modo Troiæ decursione.* Mais il vaut mieux ouyr Den. Hal. là dessus à la fin du 7. liure où il descrit tout cecy fort par le menu. A VANT *que les ieux commençassent, les principaux & plus apparents citoyens conduisoient vne procession du Capitole iusqu'au Cirque, où assistoyent les enfans des Cheualiers Romains, de quinze à seize ans, montez sur de grands cheuaux richemẽt equippez & harnachez; et à pied en semblable ceux des Plebeiens: ceux-là arrengez par cornettes & Centuries selon le reng de leurs classes, afin de faire veoir aux estrãgers le nombre & esperance de ceste ieunesse desormais propre à porter les armes. Suyuoient puis apres les coches & les charrettes à deux rouës, auec leurs conducteurs, & les cheuaux en bastine: qui deuoient courre le prix dans le Cirque: Puis les lucteurs & escrimeurs à coups de poings armez de mouffles; nuds tout le corps, excepté d'vn brayer, dont les parties hõteuses estoiẽt couuertes. En apres les balladins & danseurs departis en trois trouppes; l'vne d'hommes faits, l'autre de ieunes adolescens sans barbe, & la tierce d'enfans; tous vest⁹, et accõpagnez à leur queuë de ioueurs de cornets,* Les Saliens. *fluttes, & hautbois; & de harpes, cistres, et lyres d'iuoire. L'habit & equippage de ces balladins estoit de hocquetons d'escarlatin, auec des espees pendãtes d'vne large bandolliere ou ceinture en escharpe, toute semee & garnie de gros bouillons & boucles de cuiure doré; auec vn iauelot au poing. Les hommes auoient des cabassets d'airain en la teste, & vn beau grand pennache qui partant du sommet s'aualloit contre bas le long des espaules. Et au deuant de chasque troupe estoit vn maistre de la dansse, qui par ses gestes, mouuements & passages, marquoit aux autres la mesure & cadence qu'ils deuoient*

uoient tenir, conuenante à celle qu'on appelle la Pyrrichienne, de nombre la plus part proceleumatique, le plus viste de tous les pieds, comme estant composé de quatre syllabes & notes briefues; venue que soit ceste forme de bal, ou de Minerue qui apres la deffaite des Titanes balla d'allegresse, la premiere de tous armee, ou que les Curetes l'eussent inuëtee pour appaiser par le bruit & tintamarre des armes, et les gestes & grimasses qui s'y faisoient, le petit Iuppiter qu'on leur auoit donné secretement à nourrir. Apres ceste dansse armee suyuoit une trouppe de Silenes representans la Σίκιννις Grecque, ou le κόρδαξ, habillez de peaux velues toutes semees de bouquets & de fleurs esparses: & une autre de Satyres encore reuestus de peaux de cheure à tout le poil touffu & long, faisans des mines ridicules pour esgayer la grauité posee des autres dansses & ballets: car les Romains auoient de coustume d'entremesler ces follastreries mesmes és triomphes, où les soldats alloient chantans apres leurs chefs, de petits sobriquets & brocards dont ils pouuoient facecieusement les attacher & mordre. Apres tout celà marchoit une trouppe de ioueurs de harpe, de viollons, cistres, de flutes & cornets aussi: Puis des porteurs d'encensoirs d'argent & d'or, tant les sacrez cõme publiques, dont auecques de tres-souefues odeurs de benioin & encens, ils parfumoient toutes les ruës où passoit la procession. Et finablement les sainctes images des dieux, portees sur des brancards par des ieunes gens reuestus & ornez dignement. La procession paracheuee les Consuls & prestres à qui il touchoit, sacrifioient par leurs victimaires; ausquels apres auoir laué leurs mains, & arrousé les victimes d'eau lustrale; Puis espandu sur la teste d'icelles du froment grillé saulpoudré de sel; & fait deuëment leurs prieres & inuocations, ils commandoient de les immoler: dont les uns frappoient la victime d'un gros leuier à la temple; & les autres tout aussi tost qu'elle estoit abatue du coup, luy fourroient le cousteau à la gorge; puis l'ayant escorchee la mettoyent en pieces, portans un peu de chaque entraille empastee de farine destrempee, dans des paniers, à ceux qui sacrifioient, lesquels les offrans sur l'autel, les bruslovent en espandant du vin dessus. Toutes lesquelles ceremonies touchees long temps auparauant par Homere, monstrent assez qu'elles sont venues des Grecs aux Romains. Celà fait, les ieux & esbatemens commençoient dans le Cirque. Et en premier lieu les courses des chariots à quatre rouës; & des chariottes, à deux; des cheuaux seuls aussi, & non attellez, tout ainsi qu'on souloit faire és ieux olympiques: & de ceux qui au bout des carrieres ordonnees d'estre couruës & parfournies, tout soudain se iettans à terre en couroient à pied d'autres. Apres eux venoiët sur les rengs les athletes, coureurs, luicteurs, saulteurs, ietteurs de barre, & escrimeurs à coups de poing armez de manoples. Au milieu de tous ces ieux encore, estoient là publiquement couronnez en la presence de tout le peuple, ceux qui auoient fait quelque signalé seruice à la Chosepublique, que le crieur faisoit entẽdre à haute voix, auec leurs noms & qualitez; & monstroient les prix d'honneur, & les despouilles qu'ils auoiët gaigné sur les ennemis. Iusques icy Den. Hal. lequel semble auoir escrit tout expres cõme pour remplir ce que Tite Liue laisse en blãc de tant d'antiquitez plus que necessaires pour la cognoissance de l'histoire Romaine: Parquoy nous auons esté cõtraints d'en inserer tout plein de passages en ces presentes annotatiõs, traduits tous entiers, & des autres autheurs encore; estimans leurs tesmoignages la plus part oculaires, estre plus seurs & à propos, estans rapportez point par point comme il faut, pour nous remettre les choses deuant les yeux, que de les escumer par parcelles, pour en teistre vn nouueau contexte, qui n'aura pas la creance ne naifueté telle comme le propre original. Et en premier lieu, Cassiodore au 3. liure de ses diuerses, epistre 51. du Roy Theodoric à Faustus gouuerneur de Rome, touchant vn Thomas, si excellent & heureux conducteur de chariots, que pour les frequentes victoires obtenues de luy en la course des ieuz Circenses, il estoit soubspeçonné de s'aider en celà de quelques charmes & sorcelleries, touche incidemment là dessus tout plein de belles particularitez concernans ce subiet: lequel il dit estre vn spectacle qui desbauche les bonnes meurs; abastardit la grauité la plus reformee; excite force vaines partialitez & debats parmy le peuple; tarist toute modestie & honnesteté; au contraire vne viue source propre à abbreuuer leurs contentions & querelles; que les anciens tindrent de vray pour vn sainct & deuot mystere, mais la posterité la rendu vne pure mocquerie & mespris. Isidore seconde celà en tels termes. *L'institution de ces spectacles de cruauté, de ceste monstre de vanitez, est procedee non seulement des vices & deprauations des personnes, mais de l'ordõnance diabolique: Au moyen dequoy le Chrestien ne doit auoir aucune communication que ce soit auecques les follastreries du Cirque, auec les lubricitez de la Scene; auecques les carnages cruels de l'Amphitheatre, ny des sanglantes boucheries de l'arene; & les excessiues magnificences qui s'y representent: car cest proprement renier Dieu que d'y prester l'œil: Et quiconque vient à cõnoiter derechef ce qu'autrefois il a renoncé, à sçauoir au diable, & à ses pompes & ouurages, vient à estre vn vray preuaricateur de la foy Chrestienne.* Prudence au premier liure contre Symmaque:

Cassiodore.

Isidore.

Nam quid vesani sibi vult ars impia ludi?
Quid mores iuuenum, quid sanguine pasta voluptas,
Quid puluis caueæ semper funebris, & illa
Amphitheatralis spectacula tristia pompæ.

Poursuit puis apres Cassiodore, que le premier qui introduit la course des chariots, fut Oenomaus en vne ville de l'Asie appellee Helide: Ce qui est faux, car ce fut en Elide du Peloponese en la Grece, qui est de l'Europe, comme tesmoignent Strabon, Stephanus au liure des villes, Pausanias és Eliaques; & Philostrate au tableau de Pelops & Hippodamie: parce q̃ Oenomaus estant desesperement amoureux de ceste tresque belle princesse sa fille, & ne s'en voulãt deffaire, proposa vne condition à ceux qui la recherchoient, de le vaincre premierement à la course des chariots, dont il en auoit vn exqui-

Erreur de Cassiodore.

sement attellé de deux iuments appellees Parthenie, & Eriphe; Si que mettant Hippodamie auecques eux dedans leur chariot pour les amuser, & les laissant quelque peu gaigner les deuãs, il les rattaignoit puis apres facilement, & les enferroit: de sorte qu'il mit à mort tout plein de seigneurs de bonne maison, auant que Pelops arriuast à l'espreuue. Cassiodore derechef adiouste, que Romule à l'imitation d'Oenomaus fit depuis veoir vn esbatemẽt de ces chariots à l'Italie au rauissement des Sabines; mais ruralement, & auant qu'il y eust aucunes lisses dressees pour cest effect: *Et qu'Auguste long temps apres, seigneur de la terre.* (I'vseray d'oresnauant comme traducteur de ces termes enflez & extrauagãs,) *voulant rendre l'ouurage conforme & egal à sa puissance, estendit ceste fabrique admirable mesme aux Romains, le long de la vallee Murtie, à ce que ceste masse desmesuree fermement retenue de la crouppe de deux montaignes, embrassast vn espace, où fussent contenus les indices denotans des choses fort grãdes.* Il y a és textes communs *Vallis Martia*; mais mal sans aucune doubte, car la vallee Martienne estoit le plus bas endroit du champ de Mars, depuis l'arc de Domitian iusqu'à l'Eglise de sainct Roch, & plus auant encore presque iusqu'au populo; cõme nous auons dit en la colõne 434. là où la vallee Murtiẽne dite ainsi de la deesse Murtie, l'vn des surnoms de Venus, estoit loing de là presque d'vne lieuë, entre le mont Auentin & le Palatin: Tite Liue au premier liure, fueil. 30. lig. premiere; *Quibus vt iungeretur Palatio Auentinum, ad Murtiæ datæ sedes.* Mais voyez plus à plain la colonne 793. où tout cecy est espluché. Et c'est ce que Cassiodore veut entendre icy: *Mirandam etiam Romanis Fabricam in vallem Martiam tetendit Augustus, vbi immensa moles firmiter præcincta mõtibus contineret, &c.* Suit apres qu'en ce Cirque (qu'il dit auoir esté basty par Auguste, & mal encore, car ce fut son oncle Iules Cesar, & Auguste ne fit que l'orner, mesme du grand obelisque, colonne 758.) *Il y auoit douze portes, representans les douze signes du zodiaque. Et quant aux couleurs, elles estoient appropriees aux quatre saisons de l'annee: Le verd au Printemps reuestu de verdure* (& à la terre) *l'incarnat, à l'Esté,* (& à Mars:) *Le bleu au bruineux Autonne* (au ciel, & à la mer) *Et le blanc à l'hyuer,* (& aux zephires.) *Si que par ce moyen les mysteres de la nature se venoient à representer en ces ieux Circẽses à l'imaginatiõ des regardãs. Car les chariottes à deux rouës y furent introduites à l'imitation de la lune: & les chariots à quatre rouës, à celle du soleil. Les cheuaux où les ministres des ieux estoient montez,* (*mais ils en menoient vn en main de relaiz, sur lequel ils sautoient au milieu de la carriere sans mettre pied à terre*) *allans à toute bride le long du Cirque, annoncer au peuple que les chariots estoient sur le point de partir, denotoient le viste auant-cours de l'estoille dite Lucifer, qui preuient & annonce le iour & la nuict. Mais de tout celà il s'en ensuyuoit, que pensans reuerer les astres, ils profanoient leur religiõ d'vne vaine & friuole cingerie. Les touailles blanches disposees de costé & d'autre sur les barrieres, seruoient de signal du laisser courre; Ce qu'on dit estre prouenu d'vn tel cas d'auenture. Il aduint vne fois qu'à ces ieux Neron disnant dans le grand Cirque, comme ils tardassent trop à se commencer au gré du peuple, qui crioit qu'on les hastast comme est l'ordinaire, Nerõ fit là dessus ietter sa seruiette par la fenestre, pour seruir de signe qu'il consentoit qu'on ouurist le pas: Et de là seroit venue la coustume, que la nappe mise en euidence denote le commencement de la course.* Lõg tẽps auant Neron, le Preteur auoit accoustumé de donner ce signal auec vne nappe blanche, mais il veut parauenture venir à ce passage de Suetone en Neron 22. *Mox & ipse aurigare voluit, vniuersórumque oculis se in circo maximo præbuit, aliquo liberto mittente mappam, vnde magistratus solent.*

Ceste *course s'accõplist par sept reuolutiõs autour de 7. metes ou bornes, à la ressemblãce des sept iours de chaque sepmaine.* Le mesme Suetone en Domitian 4. *Circensium die quo facilius cẽtum missus peragerentur, singulos à septenis spatiis ad quina corripuit.* Ces metes *au reste, ainsi que les signes du zodiaque, estans departies en trois dixaines de degrez qu'on appelle les Decanats, consistent aussi de trois estages; Et à l'entour, à l'imitation du soleil, les chariots tournent d'vne grande vistesse; dont les quatre rouës denotent les quatre regions ou quartiers du ciel; Orient, Midy, Occident, Septentrion. L'euripe ou canal d'eau qui enuironne toutes les lisses, est vne image de la mer: Et les daulphins, des poissons qui nagent dedans. La longueur des obelisques haut esleuez, conuient à la hauteur du ciel; le plus grand desquels est dedié au soleil, l'autre moindre à la lune; esquels les sacrez mysteres des anciẽs sont figurez par certaines marques à la Caldaique en lieu de lettres. Le Cirque au reste est dit ainsi de* circvitvs environnement; *Et les Circenses, quasi* circvenses, *Pource qu'enuers l'antiquité rude & grossiere, qui n'auoit encore apporté à ces ieux aucun ornement d'edifice, ils se celebroient en des lieux couuerts de verdure, clos de quelque riuiere, & le reste d'espees. Et n'est pas en vain que ces ieux consistent de 24. laschees au laisser-courres, pour representer* (à sçauoir) *les 24. heures du iour & de la nuit. Il ne faut pas aussi pẽser que les œufs qui sont adioustez sur les metes, ne soient de quelque signifiãce; car tout ce qui se fait en cest endroit est accompagné de plusieurs superstitions & mysteres; comme si on vouloit denoter par là, que tout ainsi que les œufs viennent des oiseaux, les plus legers animaux de tous autres; aussi de ces esbatemens viennent à naistre beaucoup de meurs tres-legeres & fort inconstantes. Mais ce seroit vne chose trop lõgue de vouloir parcourir toutes les causes et raisons dependantes du Cirque Romain: seulement nous adiousterons, que c'est vn cas par trop estrange de veoir l'ardeur dont les affections des personnes, toute grauité delaissee se transportent à fauoriser tantost l'vn, tantost l'autre. La liuree verte gaigne-elle les deuants; vne portiõ du peuple en souspire. Si la bleuë deuance les autres, la plus grand part de la ville s'en afflige & tourmente. Si quelqu'vn demeure derriere, on crie apres, on le hue, on le siffle. Et en ceste sorte, encore qu'ils ne souffrent rien, ne laissent neantmoins d'estre griefuement*

Autre erreur de Cassiodore.

Autre erreur encore du mesme.

Colonne 754.

Equi desultorij.

Il veut entẽdre les Hieroglyphiques d'Egypte.

Circenses, quasi circa enses.

Mais c'est pour raison de Castor & Pollux naiz d'vn œuf.

Plustost pour la vistesse des chariots.

griefuement naurez en leur cœur; se laissans aller à ces vaines emulations, tout ainsi que s'il estoit question du salut & conseruation de la patrie. Mais nous entretenons ces badineries pour l'amour des peuples circonuoisins; desquels le plus grand desir & contentement qu'ils puissent auoir, est de se trouuer à ces assemblees; tous leurs affaires, voire les plus importans quitez là. De ces liurees, bandes & factiōs distinguees par les couleurs, nous en auons parlé bien au long en la colonne 754. A quoy nous pouuons encore adiouster cecy de Pline second en la 6. epistre du 9. liure; par où vous pourrez veoir beaucoup de traits de Cassiodore en ce lieu cy auoir esté empruntez de ce qui s'ensuit. *Ie ne me puis assez esmerueiller, que tāt de milliers de personnes soient ainsi espris d'vn ardēt desir, de veoir à tous propos les courses des cheuaux & des coches. Que s'ils estoient seulement attachez à ceste affection, ou de la vistesse de ces cheuaux; ou de l'industrie des conducteurs, il y auroit quelque apparence: Mais ils ne fauorisent qu'à la couleur & liuree; aymans ce drap icy, ce drap là. Et si au milieu encore de la carriere, pendant que la dispute est indecise, vne liuree se transporte icy, vne autre là, leur inclination & faueur, s'y transportera quāt & quant; & soudain abandonneront & ces cochiers, & ces cheuaux qu'ils apperçoiuent de loing; & que n'agueres ils escrioient par leurs noms. Tant de credit, tāt d'authorité est en vn vestement de vil prix; ie ne diray pas enuers le vulgaire, qui est encore plus vil assez que l'accoustrement, mais enuers quelques graues mesmes & qualifiez persōnages; lesquels quād ie me resouuiēs de voir si insatiablemēt croupir oisifs apres vne chose tant vaine, froide & assiduelle: ie prends par mesme moyē quelque volupté & plaisir, de n'estre pris de cestuy-cy.* Quāt aux courses des chariots, & de tout ce qui en depēd nous en auons parlé bien à plain; & amené là dessus tout ce qui pouuoit faire à ce propos, des autheurs Grecs & Latins, sur Philostrate au tableau de Pelops & Hippodamie; à quoy nous ne sçaurions rien adiouster, sinon qu'apres la course on auoit accoustumé d'arrouser les cheuaux auec de l'eau froide: Vlpian en la loy 4. de ceux qui pour exercer quelque profession deshonneste sont notez d'infamie: *Neque thumelici, neque xustici, neque agitatores, neque qui aquam equis spargunt.* Pour le regard des exercices & combats des Athletes, vous les trouuerez au mesme Philostrate sur le tableau d'Arrichion; & des escrimes de coups de poing, en celuy de Phorbas. Parquoy il ne reste icy que les combats des gladiateurs, & contre les bestes cruelles; auec quelques autres petites particularitez des ieuz Circenses, semees par cy par là dans les autheurs, & mesmement en Suetone; là où en la vie de Iules Cesar tiltre 39. Se voit cecy qui n'amenera peu de lumiere à ce propos, ny peu de contētemēt à ceux qui n'entendent les langues: pour tousiours aussi s'exercer à rapporter l'antiquité Romaine à nostre langage: *Cesar* (dit-il) *donna au peuple le passetemps de diuerses sortes de ieux; & entre autres de gladiateurs, dont il y en eut deux qui combatirent en la grand place, l'vn de race pretorienne, appellé Furius Leptinus; & l'autre qui auoit esté autrefois Senateur, & plaidé des causes, A. Calpenus. Plus des Athletes dās le Cirque; & vne bataille nauale en la Naumachie. Les enfans des plus grands seigneurs de l'Asie, & de la Bithynie, dansserent le ballet armé, dit Pyrrichien. Laberius cheuallier Romain recita ses mimes en plein eschaffaut, & eut en faueur de celà vn present de douze mille cinq cēs escus, auec l'anneau d'or. Pour les ieux Circenses il fit alonger les grands lisses de costé & d'autre; & creuser vn canal remply d'eau tout autour. Les plus nobles adolescens de Rome firēt courre les chariots & les chariottes; & les cheuaux dont on saute de l'vn à l'autre. Deux troupes d'enfans l'vne de plus grādelets, & l'autre de plus ieunes, firent vn tournoy à cheual, à la mode de Troye. Il donna des chasses cinq iours de suitte: & au dernier vne bataille de deux armees, chacune de cinq cens hommes de pied, trente cheuaux, & vingt elephans: Et afin de combattre plus à leur aise, fit oster les metes du Cirque, & dresser en lieu vne forme de camp, auec les tentes & pauillōs vis à vis l'vn de l'autre. Les Athletes combattirent trois iours de rēg, en des lisses qu'il leur fit dresser tout expres au quartier du champ de Mars. Il representa outre plus vne bataille nauale, tant de fustes & galiottes, que de galleres Egyptiennes & Tyriennes, auec grand nombre de combattans embarquez dessus, ayant fait creuser vn lac tout expres en forme de limasson.*

Spectacles de Iules Cesar.

DES GLADIATEVRS.

RESTENT MAINTENANT à parler des gladiateurs, & combats des bestes cruelles. Les gladiateurs dits ainsi de *gladius*, espee ou glaiue, quasi escrimeurs ou spadassins, estoient ceux qu'on faisoit combattre homme à homme, en duel à toute outrance, tant que l'vn y demeurast, ou tous deux, dans les Cirques & doubles theatres; ou en la grand' place appellee *forum Romanum*, comme le tesmoigne Vitruue: Et ce pour vne recreation & passetemps de ce peuple, acharné & sanguinaire sur tous les autres: Iules Capitolin en la vie de Maxime, & Balbin; *Maxime apres auoir fait les sacrifices requis, et celebré les ieux Sceniques, & les Circenses; donné quant & quant vn combat de gladiateurs; & finablement fait au Capitole les vœux accoustumez pour le salut & cōseruatiō de l'Empire, fut enuoié à la guerre contre Maximin auec vne fort grosse armee; les soldats Pretoriās estans demeurez à Rome. D'où c'est au reste que vint la coustume que les chefs d'armees s'en allans à la guerre donnassent ces combats de gladiateurs, & des chasses, il le faut mettre icy en peu de paroles. Plusieurs dient que s'estoient vne maniere de deuoüement contre les ennemis dont auoient accoustumé d'vser les anciens, afin que par vne legiere effusion de sang par forme de combat des leurs propres, tenant lieu de libation, la deesse Nemesis, qui est ie ne sçay quel pouuoir & effect de fortune, demeurast par là assouuie. Mais les autres ont laissé par escrit (ce que ie trouue plus vray semblable) que les Romains allans à la guerre, deuoient veoir*

Origine des gladiateurs.

premieremẽt des combats, des blessures, & l'acier trenchant; & des trouppes de combattans en chemise; afin que venãt puis apres plus en gros au conflict, ils ne redoutassent les ennemis estans armez, & n'eussent horreur du sang & des playes. De ces escrimeurs a outrance il y en auoit plusieurs sortes: les vns forcez, & les autres de bonne vogle. Les forcez estoient, ou pris à la guerre, comme il s'en peut veoir en assez d'endroits de l'histoire Romaine, & mesmement au 21. de Tite Liue, où Annibal pour asseurer ses gens, & leur donner courage de vaincre ou mourir, fait combattre homme à homme en leur presence, les Gaulois pris au passage des Alpes: Ou, ce qui estoit le plus commun en cest endroit, des esclaues que les Lanistes, c'est à dire les escrimeurs qui les addressoient aux armes, acheptoient pour les instruire, & les reuendre puis-apres à ceux qui en auoient affaire. Il y en eut aussi, mais ce fut sous la Monarchie des Empereurs, des persõnes libres, & de grande qualité & estoffe, qui furent quelques fois emploiez à ce mestier, par force. Suetone en Caligule 26. met qu'il faisoit combattre des viellards debiles & estroppiez, gens toutesfois cogneuz & habituez à Rome; *Gladiatores quoque Pegmares, patresfamiliarum notos, sed insignes debilitate aliqua corporis subiiciebat.* Et en Neron 12. qu'il mit en camp clos bien quatre cens Senateurs, & six cens cheualiers Romains, gens d'honneur & de biens encore; tant les vns contre les autres, que contre les bestes cruelles. *Exhibuit autem ad ferrum etiam quadringentos Senatores, sexcentósque equites Romanos: & quosdam fortunæ atque existimationis integræ ex iisdem ordinibus, confectorésque ferarum, & varia arenæ ministeria.* Mais il y en auoit aussi de gaieté de cœur, & de bonne vogle, sans y estre autrement contraints ne forcez. En Auguste 43. *Ad scenicas quoque, & gladiatorias operas etiam equitibus Romanis aliquando vsus est.* Tite Liue au 28. liure, parlant de Scipiõ és ieuz funebres de ses pere & oncle qui auoiẽt esté tuez en Espagne: *Il retourna à Carthage la neufue, pour s'acquiter enuers les dieux des vœuz qu'il leur auoit faicts; & pour donner en public des combats de gladiateurs par luy apprestez à l'honneur de ses feuz pere & oncle: lequel spectacle ne fut pas de ceste maniere de gẽs que les Lanistes ont accoustumé d'achepter, les choisissans de quelques esclaues & affrãchis qui font bon marché de leur sang; car tous ceux qui y combattirent furent volontaires, & qui s'y employerent gratuitement: partie y ayans esté enuoyez de leurs princes, pour faire vne monstre & ostentation de la vaillance naturelle de leur peuple; partie qui s'y offrirent liberalement pour l'amour de Scipion: Les autres esmeuz à celà de certaine enuie d'appeller de gaieté de cœur quelques vns au combat, & ceux-là de ne le refuser. Il y en eut aussi qui n'ayans ou peu ou voulu terminer leurs differends par iustice, auoyent conuenu entr'eux de les decider par les armes, de sorte que le vainqueur gaigneroit sa cause.* Et ce qui suit de ce propos. Surquoy il faut noter qu'és obseques des grands personnages on auoit accoustumé de donner ordinairement ces combats de gladiateurs, cõme si par l'effusion de ce sang humain ils eussent pẽsé deuoir appaiser les puissances d'embas enuers le defunct, & donner quelque allegement à son ame. Tertullian à ce propos en son traicté des spectacles, ch. 10. *Pource qu'on croioit anciennement que les ames des trespassez s'appaisoient par le sang humain, ils immoloient en leurs obseques des captifs, ou quelques mauuais garnemens d'esclaues qu'ils achetoient à ceste fin: Puis apres au iour arresté pour les funerailles, ayans fait auparauãt addresser aux armes ceux qu'ils auoiẽt pris à la guerre, autant qu'il en estoit besoing seulement pour les apprendre d'estre tuez, les representoient aux tombeaux des defuncts: & ainsi consoloient leur mort par vn homicide. Mais celà passa depuis és ieux & esbatemens publiques, que faisoient celebrer les Questeurs, Ediles & Preteurs.* Tite Liue encores auparauant au 23. liure: *M. Emylio Lepido qui bis Consul Augúrque fuerat, filij tres, Lucius, Marius, Quintus, ludos funebres per triduum, & gladiatorum paria duo & viginti per triduum in foro dederunt.* Ce qui fut l'an 538. car la premiere fois que les gladiateurs furent introduits à Rome, fut l'an 484. Appius Claudius Pulcher, & Q. Fuluius Flaccus estans Consuls, comme tesmoigne Valere liure 2. cha. premier: les Capouans en ayans l'vsage plus de cinquante ans auparauant, ainsi qu'il est dit au 9. liure, fueil. 409. vers la fin: mais il me semble auoir leu quelque part, ie ne sçay si c'est en Tite Liue ou ailleurs, que Iunius Brutus fut le premier de tous les Romains qui és obseques de son pere dõna vn passe-temps de gladiateurs. Quoy que ce soit le peuple y fut depuis si affriandé, que par la loy Tullienne il estoit defendu à ceux qui brigoient les magistrats & offices, de donner de deux ans apres qu'ils s'estoient declarez les vouloir poursuyure, aucun passe-tẽps de gladiateurs au peuple, de peur que par là ils ne le corrompissent, & gaignassent ses voix. Des gladiateurs forcez, il y en auoit de plusieurs sortes; dõt les vns estoiẽt appellez Retiariens, d'vn filé, en Latin *rete*, qu'ils portoient caché soubs leur targue pour empestrer leur aduersaire; dont on veut que Pyttacus l'vn des sept sages de la Grece ait esté le premier inuenteur, au combat qu'il eut contre Phrynon capitaine des Atheniens, en faueur des Mytileniens, sur le differend de quelques confins & limites; comme escriuent Festus, Plutarque au traicté de la malignité d'Herodote, & Quintilian aussi liure 6. chap. 4. L'aduerse partie de ce Retiarien s'appelloit Myrmilon ou Gaulois, qui portoit au timbre de son cabasset vne figure de poisson: & de plaine abordee se retiroit le petit pas, le Retiarian le poursuyuant, & luy escriant à tous propos ces mots cy; *Quid me fugis Galle? non te peto, piscem peto.* Lesquels Myrmilons estoient ainsi appellez d'vne maniere d'armeure Gauloise ditte Myrmilonique, selon le mesme Festus. Ils estoient aussi nommez Secuteurs: Suetone en Caligule 30. *Cinq Retiariẽs vestus d'vne*

Quãd les premiers gladiateurs se monstrerent à Rome.

RETIARII.

MYRMILON: GALLVS.

SECVTORES.

tuppe

iuppe combattans en foulle contre autant de Secuteurs, s'estoient renduz sans faire point de resistence. Et comme on criast de les mettre à mort, l'un d'eux aiant repris au poing une fourche-fiere, tua luy seul tout les vainqueurs. Car ils vsoient de ceste fourche-fiere ou fuscine pour arme offensiue, n'aians en lieu de defensiue qu'vne simple iuppe, dont ils estoient aussi appellez *Tunicati*: Iuuenal en la 2. Satyre; *Vicerat hoc monstrum tunicati fuscinâ Galli.* A propos de ce que le peuple les voyant poltrons & failliz de cueur commandoit qu'on les mist à mort; & au contraire donnoit volontiers la vie à ceux qui se monstroient courageux & vaillans au combat; Ciceron ès liures des loix ce qu'allegue Seneque au premier de la tranquillité de vie, en dit cecy; *Gladiatores inuisos habemus, si omni modo vitam impetrare cupiunt: fauemus, si contemptum eius præ se ferunt.* Aussi Auguste voulut qu'on les deliurast, apres auoit vne fois vaincu en camp cloz, comme le tesmoigne Suetone au chapitre 45. *Gladiatores sine missione, edi prohibuit.* Ce qui monstre qu'on les faisoit bien combattre plus que d'vne fois, pour gaigner tousiours nouuel argent à leurs maistres; qui les loüoient bien cherement; & mesme iusques à six ou sept fois; car aians obtenu six victoires, on auoit accoustumé oultre leur liberté & licence de les honorer d'vne guirlande entortillee de certains rubens de laine qu'on appelloit *Lemnisci*, comme dit Festus; *Lemnisci, id est, Fasciolæ coloriæ dependentes ex coronis, propterea dicuntur, quod antiquissimum fuit genus coronarum lanearum.* Et Pline liure 21. chapitre 3. *Accesserunt quoque & Lemnisci, quos adiici ipsarum coronarum honos erat propter Hetruscas, quibus iungi nisi aurei non debebant. Puri diu fuere ij, &c.* Et delà seroit venu le Lemniscat, à sçauoir la marque de la victoire dessusdicte que portoient les gladiateurs, laquelle toutesfois Ciceron pour Roscius Amerinus appelle infame, *Multas esse infames palmas: hanc primam tamen esse Lemniscatum, quæ Romæ deferatur.* Comme acquise à vn mestier reprouué & honteux, suyuant ce que dict le Iurisconsulte en la loy premiere §. *Qui si depugnauerit.* Pour marque aussi de leur manumission & deliurance, ils souloient porter vn gros baston noüeux non polly, appellé *Rudis*, qu'ils prenoient de la main du Preteur; dont ils estoient dits *Rudiarij*; comme faisoient les serfs affranchiz la baguette appellee *Vindicta*, Suetone en Tybere 7. *Munus gladiatorium in memoriam patris dedit Rudiariis quoque quibusdam reuocatis, auctoramento centum millium.* Duquel baston ils combattoient aussi quelques fois: Lampride en la vie de Commodus; *In arena rudibus inter cubicularios gladiatores pugnauit, lucentibus aliquando mucronibus.* Il y auoit d'autres gladiateurs encore appellez Thraciens, de leur armeure à la Thracienne; Suetone en la vie de Domitian tiltre 10. *Patrem familiâs, quòd Thracem Mirmiloni parem, munerario imparem dixerat, detractum è spectaculis in arenam, canibus obiecit, cum hoc titulo: Impiè locutus parmularius.* Plus des Hoplomaques, lequel mot en Grec signifie *combatant auec les armes*, ou plustost *armeures*; qui propremẽt sont les defensiues: Martial; *Hoplomachus nunc es, fueras ophthalmicus olim.* Et Suetone en Caligule 35. *Esiū Proculū è spectaculis detractū, repentè & in arenā deductū, Thraci, & mox hoplomacho comparauit: bisque victorem constringi sine mora iussit.* Et dans Iules Capitolin en la vie de Marc Aurele, nous trouuons estre faite mention des Obsequents; *Armauit etiam gladiatores, quos Obsequentes appellauit.* Ceux au reste qui les apprenoient, s'appelloient *Lanistæ*, de *lanio*, desmembrer, deschirer, despecer: Et ceux qui les acheptoiẽt d'eux pour en donner l'esbatement au peuple, *Munerarij*: Et le spectacle, *Munus*: En Cesar 10. *Adiecit etiam insuper gladiatorum munus; sed aliquanto paucioribus quàm destinauerat, paribus*: par où l'on peut veoir qu'on les accouploit ordinairement deux à deux: Et par ce lieu icy encore de Seneque en la septiesme epistre du premier liure à Lucilius; où il y a tout plein de choses concernans les gladiateurs, & les ieuz publiques. *Tous les combats* (dit-il en detestant les cruautez de son temps) *qui furent oncques faicts cy deuant, n'ont esté qu'vne pitié & misericorde; mais maintenant laissans là à part ces petits iouets & esbattemens, ce sont vraiz homicides: car les combattans n'ont rien que ce soit dont ils se puissent couurir & parer aux coups, ausquels tout leur corps est exposé; si que iamais ils n'en tirent vn seul en vain. Parquoy la plus part preferent celà aux gladiateurs qu'on presente au champ appariez homme à homme, selon que le peuple les requiert & demande. Et pourquoy ne les prefereroient ils, puis qu'ils n'ont morion ny rondelle dont ils puissent repousser l'acier trenchant? Ou sont doncques allees toutes les couuertures & defensifs? Toutes les escrimes et ruzes? Car il n'y a rien icy qu'occision & mort. Tout le matin on expose des pouures miserables aux lyons, & aux ours; & sur le midy à ceux qui les regardent s'entretuer les vns les autres, reseruans le victorieux encore à vn autre meurtre; si que l'issuë des combattans ne peut estre en fin que la mort, car tout y passe à feu & à sang. Celà se fait quant il n'y a autre chose pour representer en l'arene; & comme pour vn entremets du spectacle; ouquel de peur qu'il demeure oisif, on presente des hommes qui se couppent la gorge.* Quand à ce mot de *postulatitius gladiator*, ie confesse ne sçauoir bonnement s'il se doit entendre de ceux que le peuple demandoit d'extraordinaire pour ne manquer de passe-temps; ou au contraire d'autres dont il requeroit la grace, & qu'on les quitast de passer outre au combat, en ayant pitié, suyuant ce qu'il a esté allegué cy dessus de Ciceron. Suetone en Domitian quatriesme, semble se conformer au premier

Marginal notes: FVSCINA. — TVNICATI. — Lemnisci. — RVDIS. — RVDIARII. — THRACES. — OBSEQVENTES. — LANISTAE. — MVNERARII. — Postulatitij gladiatores.

Prætereà Quæstoriis muneribus, quæ olim omissa reuocauerat, ita semper interfuit, vt populo potestatem faceret, bina paria è suo ludo postulandi, quæ nouissima aulico apparatu induceret. Ac per omne gladiatorum tempus, &c. Mais celà est encor vn peu ambigu. Suetone en Claudius 34. escrit vne fort grande cruauté de ce prince, touchant ces pauures infortunez de gladiateurs: *Toutes les fois que luy ou quelque autre en donnoit l'esbattemēt au peuple, si mesmes par cas d'auenture ils se laissoient cheoir, il commandoit sur le champ de les massacrer, afin qu'il peust veoir la mine qu'ils faisoiēt en rendant l'ame. Et qu'vn couple s'estans d'vn coup fourré entretuez, il commanda tout à l'heure de luy faire de l'vne & de l'autre espee deux petits cousteaux pour son vsage.* Pline en l'onziesme liure, chap. 37. dit qu'en vn ieu de gladiateurs ouquel Caligule en donna vingt paires, il s'y en trouua deux entre les autres, que pour coup qu'on leur eust sceu tirer, voire à la veuë, ne cleignoient iamais les yeux pour celà; parquoy ils estoient inuincibles. Et au 27. chap. du 36. liure il met apres Varron, qu'on souloit donner à boire aux gladiateurs soudain apres auoir combattu, des cēdres communes destrempees auec de l'eau, pour remedier à la grande esmotion de leurs entrailles, qui leur aduient ordinairement en ceste espreuue où il va de leur vie. *Lix* (dit-il) *cinis est foci: Inde enim luxatis potus medetur: vt licet videre gladiatores cùm luserint hac iuuari potione: valet enim ad conuulsa viscera aut contusa, vt author est Varro.* Plus au 18. liure chap. 7. Qu'on souloit nourrir les gladiateurs d'orge, dōt ils estoiēt appellez, *Hordearij*. Et finablement au premier du 28. que pour vn excellēt remede du mal caduc, on beuuoit leur sang tout chaud venant de leurs playes; ce qu'on a en trop grande horreur de veoir faire aux bestes cruelles. C'estoient les abus detestables du paganisme, dont ne s'esloignoient pas beaucoup les frequents duels qui se souloient n'y a pas encore long tēps octroyer à to⁹ propos en Italie, iusques és moindres occasions, & bien souuent pour vne gaieté de cœur; comme il aduint l'an 1550. à Rome d'vn Neapolitain appellé Francisquet, qui au bout de l'an fut escartellé pour ses forfaits; & d'vn boulenger Romain, qu'il vint tout expres appeller pource qu'il auoit le bruit d'estre bon & vaillant soldat; mais le Neapolitain dont mōsieur Durfé lors ambassadeur fut parrein, le tua de plaine arriuee. Depuis quelque temps par vn tresbon aduis des Papes & autres potentats d'Italie, ces cruelles mondanitez ont esté aucunement supprimees: comme en fin les gladiateurs furent; premierement par le grand Constantin, prince vrayement Chrestien; & depuis encore soubs Arcadius & Honorius, & le Pape Damase, qu'vn moyne appellé Dirimachius, selon que le racompte Othon au quatriesme liure de ses Chroniques, chap. 29. estant venu des parties du leuant à Rome, & y ayant veu le peuple Romain si attentiuement occupé apres vn tel horrible spectacle, se voulut mettre à le prescher pour l'en diuertir, mais il fut assommé à coups de pierres. Ce qui fut cause que les Empereurs dessusdits firent de là en auant vn edict pour abolir en tout & par tout les gladiateurs; lequel edit est inseré, combien que soubs le nom d'vn autre, en l'onziesme du Code. Surquoy vous pouuez veoir plus à plain Alciat au deuxiesme liure de ses parergues, chapitre quarantecinquiesme.

Grande cruauté de l'Empereur Claudius.

Merueilleuse asseurance.

Hordearij gladiatores.

Abolition des gladiateurs.

DES CHASSES ET COMBATS DES BESTES CRVELLES, ES Cirques & Amphitheatres.

L'AVTRE SORTE de ieuz & esbatemens des Romains, sanguinaires & horribles autant ou plus que les precedens, estoient les chasses des bestes sauuages; les vnes plus cruelles & dāgereuses, & les autres moins: ce qui dependoit de quatre ou cinq manieres de personnes. Premieremēt de ceux qui estoient ou pris à la guerre qu'on vouloit inhumainèment traicter; ou de forfaicteurs criminels; ou d'esclaues qui eussent commis quelque insigne meschanceté, lesquels on achetoit à ceste fin. Tous ces gens là sans les pourueoir autrement d'armes offensiues ne defensiues, dont ils peussent auoir quelque espoir de resister, estoient miserablement exposez, quelque fois pieds & poings liez, à des lyons, tygres, ours, onces affamees, pour les faire veoir au peuple deuorer, deschirer, desmembrer si cruellement, & en faire vne si piteuse boucherie & carnage, que c'est grand' merueille qu'il y ait œil ny cœur si ferré, qui peust comporter vn si hideux spectacle: Et neantmoins c'estoit vne de leurs plus grandes voluptez & plaisirs, tant estoient ces gens là acharnez apres l'effusion du sang humain. Dont il ne me semble point hors de propos de toucher icy quelques exemples de ces cruautez, exercees enuers les Chrestiens de la primitiue Eglise, selon qu'elles sont tesmoignees par les autheurs Catholiques. Et en premier lieu Tertullian au liure qu'il addresse à Scapula gouuerneur de Carthage, met qu'Adrumetique fut pour le Christianisme condamné à estre deuoré des bestes. LE MESME au chap. 39. de son Apologetique; *Si le Tybre* (dit-il) *se desborde par dessus vos murailles: si le Nil ne monte iusqu'à regorger dans les champs de l'Egypte: si le ciel ne fait son debuoir: s'il suruient quelque tremblement de terre: si quelque famine & pestilence vous afflige, soudain vous criez, les Chrestiens en sont cause, sus il les faut liurer aux lions, tant à vn tel, tant à vn autre.* Eusebe liure 3. de l'histoire Ecclesiastique, chap.

Estrāges cruautez exercees enuers les Chrestiens de la primitiue Eglise.

chap. 36. & sainct Hierosme en son Catalogue, racomptent que sainct Ignace Euesque d'Antioche, & disciple de sainct Iean l'Euangeliste, ayant esté par Traian à Rome condamné à ce supplice des bestes cruelles; comme il fut mené au theatre pour cest effect, & eust ouy vn grand lyon desia rugissant à l'encontre de luy, se print à dire: IE SVIS LE GRAIN DE IESVS CHRIST; IL FAVT QVE IE SOIS MOVLLV PAR LES DENTS DE CES BESTES. Le mesme Eusebe liure 4.cha.15.qu'vn Alleman pour la foy Chrestiéne ayant esté exposé à vn lyon, l'appella gaiement de venir à luy, tâssant le martyre à luy preparé, de ce qu'il tardoit tant. Que d'autres encore pour semblable confession, apres auoir esté à coups de fouët descharnez iusques aux os, estoient pour le dernier mets presentez à ce deuorement. Au 5.liure cha.2.& 3. qu'vne Lyonnoise appellee Bládine, cõuertie à la foy Chrestienne, fut par vne & deux fois liuree aux bestes, qui n'y voulurent toutesfois point toucher. Plus qu'vn Proconsul gouuerneur des Gaules ayant escrit à l'Empereur Antonin sur le faict des Chrestiens, il luy auroit esté fait responce, qu'il eust à faire decapiter ceux de ceste religiõ qui seroient citoyens Romains: & quát aux autres, qu'il les fist deuorer aux bestes. Au 6. liure chap.31. soubs la persecution de Decius, qu'vne grande multitude de Chrestiens s'en seroit fuye és mõtaignes & lieux deserts, où partie de froid & de faim auroit esté consumee; partie mangee des bestes sauuages; mais celà est hors de nostre propos. Au 8.liure, chap. 7. soubs Diocletian & Maximinian; auoir veu en la ville de Sur les saincts profez de Iesus Christ, estre de toutes parts cruellement dilacerez; & lascher apres des lyons, onces, ours, sangliers, & taureaux, que les satellites des tyrans irritoient cõtre ces pauures martyrs à coups de dards, & de fusees. Liure 9. chap. 10. que Licinius commandoit de deliurer vne partie des Chrestiens aux bouchers, afin que les ayans pendus à guise de porcs, & puis apres couppez en pieces, ils les iettassent dans la mer pour seruir de pasture aux poissons. Lactãce au 5. liure; que soubs Neron plusieurs Chrestiens reuestus & enueloppez de peaux des bestes sauuages, estoient liurez à de cruels dogues & Chiés corses, pour en estre deschirez & mangez. Mais ce ne seroit iamais fait qui voudroit s'arrester à parcourir tous les tourmens de ce subiet, qu'endurerent ceux qui par leur sang tesmoignerent és premiers iours la foy qu'ils nous ont laissee bien à meilleur compte: Et non seulement eux, mais des infideles, & des Iuifs encore en grand nombre: Dont entre autres Iosephe racompte au 7. liure de la guerre Iudaique, qu'à la prise de Ierusalem, furent par Titus fils de Vespasian, autrement vn tresbon & debonnaire prince, reseruez iusqu'à trois mille Iuifs, qu'il fit puis apres deuorer aux bestes à la feste de la natiuité de son pere! merueilleuse boucherie certes, & qui excede trop outrageusement les limites de l'homme, quelque farouche & sanguinaire qu'il puisse estre; car l'apprehension de ceste espece de mort, est à mon aduis la plus horrible qui puisse estre. Aussi Seneque escrit, qu'vn Germain, ainsi qu'on l'y menoit auecques d'autres, fit semblant d'estre pressé de son ventre; Parquoy ayant esté mené aux prochains aisez publiques, il prit l'esponge dont ils auoient accoustumé de se nettoyer; & en ayant auallé vn gros morceau, s'en estrágla. Plus qu'vn autre estant conduit à l'Amphitheatre sur vn chariot pour ce mesme effect, trouua moyen feignant de dormir, de se laisser aller la teste à trauers les rais de l'vne des rouës, si qu'au tourner elle luy brisa tout le col. Suetone en Caligule 27. monstre vne estrange cruauté de luy; *Car comme la chair* (dit-il) *fust trop chere pour nourrir les bestes qu'on auoit apprestees pour les ieux, Caligule se mettant à l'entree de la prison prit le roolle des prisonniers, & sans autrement examiner le dictõ, cottoit luy-mesme ceux qu'on leur donneroit de main en main à deuorer, attendant le iour de la feste.* Et en Neron 37. qu'à vn Egyptien grand mangeur, iusques à deuorer la chair cruë, & tout ce qu'on luy pouuoit presenter, il auoit eu fort grande enuie de donner des hommes viuãs, pour les veoir deschirer & engloutir deuant luy. Spartian en la vie de l'Empereur Adrian escrit que pour vne seule fois il donna trois cens de ces pauures infortunez à deuorer, tous habillez de toille d'or; comme vous auez peu voir en la colonne 518. Et ceux-là s'appelloient *damnati ad bestias*, ou selon les Iurisconsultes, *bestiis subiecti*. L'AVTRE maniere de ces bestiaires estoient de ceux qui s'exposoient à ce danger pour quelque piece d'argent, dont nous parlerons cy dessoubs; car ils combattoient de plusieurs sortes d'artifices & dexteritez, nonobstant lesquelles ils ne laissoiét d'y demeurer bien souuent pour les gages, & estoient appellez *Bestiarij*: Suetone en Claudius tiltre 34. où il monstre vne merueilleuse cruauté de luy, disant que s'il auoit faute de ces bestiaires, il y employoit les premiers venuz, pour la moindre occasion qui se peust presenter; comme pour auoir tant soit peu failli aux edifices des eschaffaux, & des chariots ou machines qu'on promenoit: & que mesme vne fois il y contraignit vn de ceux qui estoient aupres de luy pour luy ramenteuoir les noms des principaux, tout ainsi vestu qu'il estoit de sa longue robbe. *Bestiariis, meridianisque adeò delectabatur, vt præter destinatos, etiam leui subitáque de causa quosdam committeret. De fabrorum quoque ac ministrorũ, atque id genus numero, si aut* αὐτόματον, *vel pegma, vel quid tale aliquid parum cessisset. Induxit & vnum ex nomenclatoribus suis, sicut erat togatus.* Mais puis qu'il est icy fait mention des Pegmates, il ne sera point incõueniét d'en dire quelque

Damnati ad bestias.

chose; car ils estoient fort vsitez à Rome, tant és triomphes des chefs d'armee, qu'és processions generales, & és ieux Circenses, qu'autres festes & actions de graces publiques. Le πῆγμα doncques comme l'appellent les Grecs, estoit vne sorte de machine de bois ou se mettoient les statues des dieux & des Empereurs, ou autres personnages illustres, qu'on portoit à bras, ou estoit roullee à force d'hommes estans cachez dessoubs, tels que sont les chariots à peu pres, les rochers, montaignes, & autres fantasies semblables dont on vse és mascarades. Dequoy ne sont gueres distans aussi ces modelles de sepultures, que vous auez peu veoir cy deuant és colonnes 878. & 880. mais celà se pouuoit varier en infinies sortes. Seneque à Lucilius les descrit aucunement: Et Iosephe au 7. liure de la guerre Indaïque. Il n'y a pas quinze ou vingt ans, qu'à Rome la veille de la nostre Dame d'Aoust, se souloit tous les ans faire vne fort solemnelle procession, où les confrairies de chaque mestier endroit soy, faisoyent vn pegmate reuestu de drap d'or, d'argent, & de soye, auec force images de molleures, fueillages, architectures, & autres tels enrichissemens, qu'on portoit, ou plus-tost roulloit de saincte Marie Maieur vers sainct Iean de Latran; & au hault de chaque pegmate y auoit vn feu composé de cire & gomme odorantes, en forme de quelque fanal, auec vn homme ayant la charge de l'entretenir, & garder bien qu'il ne s'esteignist. Estāt la procession arriuee auec l'image de la vierge Marie qu'on tient auoir esté peinte de la propre main de sainct Luc, à vn vallon nō gueres loing dudit sainct Iean, qui venoit au deuant auec vn sainct & sacré portrait du Sauueur, s'en alloient tous de compagnie à l'Eglise de saincte Marie maieur, là où tant que la nuict duroit, toute Rome alloit en pellerinage & deuotion; & les pegmates des mestiers estoient cependant au paruis d'icelle. Que si quelqu'vn de ces feuz venoit à s'esteindre, celuy qui en auoit la charge estoit puny, & la confrairie condamnee en vne bonne amende : chose qui ressentoit aucunement les Vestales: aussi les deux derniers Papes ont aboly ceste coustume, comme vne superstition tenant du paganisme: Neantmoins le mesme presque se fait encore à Florence, le iour de la sainct Iean Baptiste. LA TROISIESME maniere de combattre les bestes, estoit de quelques braues, qui par vne vaine gloire & ostentation cherchoient de faire vne monstre de leur asseurance & addresse. En Auguste 43. *In circo aurigas cursorésque, & confectores ferarum, nonnunquam ex nobilissima iuuentute produxit.* Et en Neron 53. *Præparatum leonem aiunt, quem claua vel brachiorum nexibus, in amphitheatri arena spectante populo nudus elideret.* Et plus Lampride en la vie de l'Empereur Commode: *Appellatus est etiā Romanus Hercules, quòd feras Lanuuij in Amphitheatro occidisset.* Puis vn peu plus auant, il met qu'il tua de sa main plusieurs milliers de bestes cruelles; & mesme des elephās en la presence de tout le peuple; tant il estoit valide & adroit à ce mestier. LA QVATRIESME, quād on mettoit quelque nōbre de gens armez pour en combattre vne grād' trouppe; cōme vous pouuez veoir en la colonne 749. des elephans que donna Pompee dedans le Cirque: Et en Suetone tiltre 21. de Claudius. *Exhibuit & Africanas conficiente turma equitum prætorianorum, ducibus tribunis ipsóque præfecto.* Plus des hōmes de cheual Thessaliens, qui chassoient deuant eux des taureaux sauuages tout le long du Cirque: & les ayās bien harassez en la sorte, sautoient dessus à cheuauchons; puis les saisissans par les cornes les portoient par terre. Encore pour le iourd'huy on fait à Rome bien souuēt de ces chasses de taureaux, farouches au possible, & tres-dangereux; grands au reste comme coursiers, & fort agiles & dispos. L'an 1550. i'en vy vn à des ieux qui furent faits és iours de Caresmeprenāt en la place sainct Marc, qui en moins d'vn quart d'heure tua six ou sept hommes, de ceux qui ont accoustumé pour vn prix qui est là pendu pour les y exciter d'auantage, s'auenturer de leur donner vn coup d'espee par le deuāt: Et entr'autres vn Espagnol, duquel l'ayant accueilly de ses cornes, & s'en iouant comme à la pelotte, il fit plus de huict ou dix pieces.

FINABLEMENT la cinquiesme maniere de ces chasses, estoit quand on abandonnoit à tout le peuple confusement & en foulle vn grand nōbre de bestes sauuages, tout ainsi qu'ē vne chasse royalle, pour courir apres, les tuer, & prēdre qui pouuoit; & en auoir son entier passe-temps; cōme vous pouuez veoir és colonnes 496. & 518. Et en Suetone tiltre 7. de Titus qui à la dedicace du Colisee donna vne chasse de plus de cinq mille bestes de toutes sortes en vn seul iour: *Dedit & naualepralium in veteri naumachia: ibidem & gladiatores: atque vno die quinque millia omne genus ferarum.* Iules Capitolin en la vie des Gordians, dit que Philippes Arabe de nation, qui succeda au ieune Gordian l'ayant fait massacrer par ses propres soldats, presenta à Rome és Circenses qui se firent és ieuz seculaires, ce dont ce prince auoit fait prouision à Rome pour son triomphe Persique; à sçauoir trente elephans; dix elends; dix tygres; soixante lyons appriuoisez; trente leopards de mesmes; dix hienes; mille paires de gladiateurs; vn hippopotame, ou cheual de riuiere; vn rhinocere; dix archoleōs; dix giraffes; vingt asnes sauuages; & quarante cheuaux sauuages: auec autres innumerables tels animaux, rares & difficiles à recouurer. On y souloit aussi faire combattre les bestes mesmes les vnes cōtre les autres, comme le monstre Martial en tout plein d'epigrammes de l'Amphitheatre de Domitian.

QVANT A CEVX qui pour quelque salaire s'exposoient

s'expoſoient au danger de ces beſtes, il y en auoit de deux ſortes; les vns qui armez de corſelets & de targues, auec des eſpees bien trenchantes au poing, ou quelque eſpieu & partuiſane, ſe hazardoient de les combattre: Et les autres qui y procedoiẽt pluſtoſt par ruze & dexterité, que par force; ce qui eſtoit vn des plus recreatifs paſſe-tẽps qu'euſſent ſceu auoir des perſonnes d'vne douce & benigne nature, pourueu que celuy qui le leur donnoit n'y fuſt attrappé, comme il aduenoit bien ſouuent. De cecy parle fort particulieremẽt Caſſiodore au 5. liu. en l'epiſtre 42. à Maxime; là où apres auoir fort blaſmé le peril ou q̃l ſe ſouſmettoiẽt ces pauures gẽs, de s'abandonner ainſi pour ſi peu de gaing à vne mort tres-miſerable, adiouſte, que l'eſperãce d'en eſchapper dependoit ſeulement de l'addreſſe; parce qu'il eſtoit bien mal-aiſé de reſiſter par effort à l'impetuoſité & furie de ces animaux, ſi fiers & robuſtes; prompts & legers auec celà, & armez d'ongles & de dents ſi dangereuſes, qu'il failloit que toutes ſortes d'armes leur cedaſſent & obeiſſent. L'VN dõcques de ces artifices eſtoit, que le combattant equippé d'vne lõgue perche ſans plus, s'en alloit courant de toute ſa roideur contre la beſte, lyon, ours, ou once, qu'on auoit laſchee de l'autre coſté deuers luy, laquelle venoit auſſi à grands ſaux pour le deuorer: Et eſtãs l'vn ſi pres de l'autre, que le peuple diſcouroit tout eſmerueillé en ſon eſprit cõme il s'en pourroit demeſler; ſoudain fichant ſa perche en terre, s'eſleuoit en l'air à l'aide d'icelle, & s'eſlançoit par deſſus la beſte; laquelle deſpitee, & cõme ſe tenant deſormais vaincue pour auoir failly à ſa priſe, ne redoubloit point deſſus luy, au moins ſi toſt; parquoy il auoit cependant le loiſir d'euader iuſqu'aux eſchaffaux, où le peuple le retiroit, ſi d'auenture il ne vouloit de ſon bon gré retourner derechef à l'eſpreuue. L'AVTRE maniere eſtoit auec vn grand globe, compoſé de deux cercles s'entrecroiſans à angles droits, & le vuide reueſtu d'oſier; qu'il roulloit touſiours au deuant de la beſte, ſe tenant caché au derriere ainſi que couuert d'vne eſpece de gabiõ; d'vne telle dexterité, car il ne s'y failloit pas endormir, qu'on n'euſt ſceu bonnement diſcerner lequel des deux eſtoit le pourſuyuant ou fuyãt, l'homme ou la beſte, eſtans ſans ceſſe à la queuë l'vn de l'autre; tant qu'elle laſſee & recreuë ſe retenoit de l'aſſaillir plus. Celà ſe faiſoit auſſi auec vne rouë de charrette legiere & appropriee à celà: En quoy il failloit eſtre fort praƈtiqué & aſſeuré. LA TROISIESME; quelque bien diſpoſt & deliberé ſe venoit preſenter ſur les rengs au milieu de l'amphitheatre ou du Cirque, pourueu ſeulement d'vne lõgue targue tiſſue de cannes & rouſeaux; & eſtant l'once ou le lyon laſché contre luy, ſoudain qu'il en approchoit la gueulle bee, l'autre ſe rẽuerſoit par terre tout couuert & enuloppé de ſa targue, ny plus ny moins qu'vn heriſſon, quand il ſe reſſerre en vne boulle armee de piquants: Si que la beſte toute eſbaye & intimidee d'vne transformation ſi ſoudaine, le quittoit là en ayant peur. A ce propos, ie me reſouuiens d'auoir autre fois veu en la maiſon de feu mõſeigneur le Duc de Neuers, combattre les grands ſangliers en leur tiers ou quart an, qu'on faiſoit difficulté autre part d'aſſaillir trois à trois l'eſpieu au poing, auec vn couple de leuriers d'attache iacquez; n'ayans ſes gentils-hommes qu'vn van pour ſe couurir, & vn gros baſton court. Soudain que le ſanglier eſtoit laſché du coffre, il ne failloit de courir droiƈt à celuy qu'il auoit apperceu le premier; lequel s'armant de ſon van, la poinƈte d'iceluy plantee en terre, luy donnoit au paſſer quelque coup du baſton ſur le iarret, & par fois ſe laiſſoit tomber en terre deſſoubs le vã; là ou le ſanglier s'amuſant pour le larder auec ſes deſẽſes, les autres le venoient cependãt arſeller: & ainſi le haraſſoient tant, qu'eſtant hors d'aleine il vinſt à rendre les abboys: Paſſe-temps certes fort deleƈtable, & non toutesfois du tout ſans quelque danger. Ils le combattoient auſſi à cheual à ſelle deſſanglee, à coups de lances mornees, & en aſſez d'autres ſortes encore, que ie n'ay point veu praƈtiquer ailleurs. MAIS pour retourner à Caſſiodore; la quatrieſme maniere eſtoit par le moyen de ce qu'ils appelloiẽt le treillis; vne barriere à ſçauoir plus haute qu'vn homme, où il y auoit trois lumieres ou paſſages ſeparez d'vn large poſteau entre deux; là où ſe preſentant contre la beſte qui le penſoit venir engloutir, paſſoit ſi dextrement de l'vn en l'autre eſpace, qu'il ne luy eſtoit poſſible de l'atteindre; tantoſt luy mõſtrant la face, & puis tout ſoudain les eſpaules; iuſqu'à ce qu'apres l'auoir ainſi long temps amuſee, elle toute hors d'aleine & indignee eſtoit cõtrainte de le quitter là: Car c'eſt vne choſe dont moy-meſme ay veu l'experience pluſieurs fois, qu'vn lyon ou vne once, & autres telles manieres de beſtes rauiſſantes & cruelles, ſont ſi deſpites de nature & coleres, que s'ils faillent de prinſault à atteindre leur proye, elles par vn courroux l'abandonnent, en danger de ſe ruer ſur leurs gouuerneurs. Voylà ce qui nous a ſemblé meriter de toucher icy des ieuz & eſbattemens antiques és Amphitheatres & Cirques: En quoy Ciceron ne trouuoit pas gueres de paſſe-temps, de veoir (comme il dit) vn pauure miſerable infirme expoſé à l'effort d'vne beſte agile & puiſſante: Et au contraire vne beſte genereuſe & robuſte, eſtre transpercee d'vn coup de dard ou de fleſche enuoyé de loin: Cõme on lit de Domitian dedans Suetone tiltre 19. qu'il eſtoit ſi adroit à tirer de l'arc, que ſouuent on l'a veu en ſa maiſon de plaiſance à Albane tuer cent beſtes de toutes ſortes; voire d'vne telle induſtrie & adreſſe, que tout expres de deux coups de ſuitte il fichoit deux fleſches en leur teſte à guiſe de cornes. Quelque fois encore il faiſoit tenir de biẽ loing cõme en lieu de bute, quelq̃ ieune garçon la main eſtẽdue & ouuerte;

& passoit sans luy faire mal des flesches, tant il estoit iuste, par chasque interualle des doigts. Mais Dion plus magnifiquement que tout celà, lequel au 53. liure fait mention d'vn P. Seruilius, qui se fit bien dôner (ce dit-il) à cognoistre, pour auoir mis à mort en certains ieux, iusques à trois cens ours, & autant d'onces, & semblables bestes d'Aphrique.

DES CIRQVES.

Les Romains en leur grandeur eurent quatre ou cinq sortes de lieux pour celebrer leurs ieux & esbatemẽs: les Theatres, Amphiteatres, Cirques, Naumachies, Stades: puis les grãds places de la ville accommodees extraordinairement à celà, ainsi qu'on peut veoir dedãs Suetone pour le regard du fore Romain en Tybere 7. *Munus gladiatorium primum in foro, secundum in amphitheatro.* Du Comice & des Septes, en Auguste 43. *Fecit ludos nonnunquam vicatim, & non in foro modo, nec amphitheatro, sed in circo, & in septis, & aliquando nihil præter venationem edidit.* Et plus auant; *Solebat etiam citra spectaculorum dies, si quãdo quid inusitatum, dignúmque cognitu aduectum esset, id extra ordinem quolibet loco publicare; vt rhinocerotem apud septa, tigrim in scena, anguem quinquaginta cubitorum pro comitio.* Et faire quelque fois des eschaffaux expres; En Cesar 39. *Athletæ stadio ad tempus extructo in regione Martij campi certauerũt per triduum.* Le mesme en Auguste 43. *Athletas extructis in campo Martio sedilibus ligneis.* Plus en Claudius 21. *Circenses frequẽter in Vaticano commisit.* Et en Domitiã 4. *In stadio cursu virginis certamini præsedit.* Or les Cirques estoient de longues lisses ou carrieres basties fort superbemẽt, auec des sieges & loges tout à l'étour pour veoir le passe-temps à son aise, auec tout plein de choses en son enclos, que nous deduirõs cy apres: la fabrique de cest edifice en sa totalité ressemblant fort à celle de nos grandes Eglises; & l'vn & l'autre à la figure d'vne nauire, comme nous l'auons touché en passant en la colonne 816. Car en premier lieu le portail plat & mousse, auec les tours y esleuees de costé & d'autre; Et és Cirques les escuiries, l'eschaffaut des iuges auec leur parquet; la retraicte des ministres, & les barrieres, tout celà estant à l'entree, tiennent lieu és vaisseaux, du chasteau de pouppe. L'autre bout puis apres, qui s'estroississant va en pointe au derriere du cœur; & au Cirque la partie opposite, se rapportent à l'esperon & au becq de la proue: le clocher qui est au milieu de la nef; & l'obelisque dans le Cirque, au mast. Le coq finablement qui est sur la croix, represente de vray le faict de sainct Pierre, il n'y a point de doubte en celà; mais si on veut aussi recourir aux conuenances de la nature, il aura grande affinité au Cirque, parce que les obelisques sont dediez au soleil, & il n'y a rien plus solaire icy bas que le coq, comme le tesmoigne Proclus; Et l'experience que nous auons de l'inclination de cest animal aux conuersions du soleil, qui nous represente mystiquement le vray soleil nostre redempteur: Aussi Platõ n'a point doubté de l'appeller le fils visible du Dieu inuisible. Mais nous rapportons ceste ressemblance des temples aux vaisseaux de mer, à la nasselle de sainct Pierre, dont les papes vsent en leur seau du secret, qu'on appelle à ceste occasion *Annulus piscatoris*; & les Payens à Neptune; lequel outre ce qu'il estoit enuers eux le Dieu superintendant de la marine, auoit aussi quelque chose à cognoistre en la terre; & mesmement aux escuiries, ayant esté le premier qui dompta les cheuaux, & les attella, ainsi que nous l'auons deduit bien au long en la colonne 963. Et sur Philostrate au tableau de la Thessalie. Ce qui fut cause que Romule luy dedia les premiers ieux Circenses, appellez Consualiens, comme il est porté au 9. fueil. lig. 41. Et au 2. liure de Den. Hal. Aussi auoit-il vn temple dans le Cirque Flaminien, auec vne image tenant en l'vne des mains son trident, & en l'autre vn daulphin; lequel pour la mesme occasion estoit representé en plusieurs endroits des Cirques, selon que nous l'auons desia allegué de Cassiodore. Voicy ceste figure retiree des medailles d'Auguste.

Vn serpent long de soizãte quinze pieds.



Dans les Cirques doncques estoient cõtenues tout plein de choses, toutes representans quelque

Les obelisques.

que mystere : les Obelisques assauoir, le soleil, auquel ils estoyent dediez, comme vous le verrez cy-apres de l'interpretation de leurs hieroglyphiques inscriptions : car ce mot d'Obelisque semble venir de βέλος, flesche ou dard, à quoy se rapportent les rayons de ce luminaire, qui s'eslancent & dardent continuellement icy bas vers la terre à guise de traicts ; dont il a esté surnommé par les Poëte βελεσσιχαρὴς, *aimant les flesches*; & ἑκατηβόλος *dardant au loing*. Aussi Pline liure 36. chapit. 8. dit que c'est vn mot Egyptien qui signifie rayon. *Trabes ex eo fecere reges quodam certamine, Obeliscos vocãtes solis numini sacratos. Radiorum eius argumentum in effigie est; & ita significatur nomine Ægyptio.*

Le temple du soleil dans le cirque.

Puis-apres son temple estoit au beau milieu du Cirque, pres le grand Obelisque ; & son effigie sur le hault sommet d'iceluy, à descouuert ; pour monstrer qu'il est au milieu des cieux, cõme le cueur au corps de l'homme ; & que sa vertu & lumiere se departant par tout le monde, ne doit ny ne peut estre cachee, ne retenuë soubs le couuert.

Les oeufs pourquoy y apposez.

Les œufs que vous y voyez apposez, sont à l'honneur de Castor & Pollux, naiz d'vn œuf ponnu par Leda, que Iuppiter accoincta en forme de cigne ; lesquels furent les premiers autheurs de ces courses : qui se reiterent iusqu'à sept fois aultour d'autant de

Les metes.

metes ou buttes, dont il a esté dit cy-deuant que elles representent les sept iours de la sepmaine, & le cours de nostre vie dependant du soleil, & de ses reuolutions qui distinguẽt les temps.

Carceres circi.

Les barrieres, en Latin CARCERES, *quòd coërcentur equi* (dit Varron) *ne inde exeant antequam magistratus signum mittat*, d'où sont laschez les cheuaux & les chariots, denotent l'ame emprisonnee dãs nostre corps, qui n'en doit sortir pour obtenir le prix de la course de cette vie, iusqu'à ce que son createur qui est le souuerain magistrat, luy en donne le signe apres le terme par luy prefix ; suyuant ce que dit fort pieusement Ciceron au au songe de Scipion : *Quare & tibi, & piis omnibus animus retinendus est in custodia corporis : nec iniussu eius, à quo ille est vobis datus, ex hominum vita migrandum est, ne munus assignatum à Deo defugisse videamini.* Il y auoit encore dedans les Cirques plusieurs autres temples ; pour mõstrer, car cette carriere represente nostre vie, qu'elle doit tousiours estre replie de deuotion. Mais il faut parler de chacune de ces choses à part selon qu'elles y escherront, apres auoir dit que le mot de Cirque vient de *Circum*, *alentour*, selon Varron au 4. *Quòd Circum spectaculis ædificatis ibi ludi fiunt ; & quòd ibi circum metas fertur pompa, & equi currunt.* Les autres le veulent tirer de Circe fille du soleil, ou plus-tost sa prestresse, qui la premiere ce dit Denis Halicarn. au 4. luy celebra cette maniere de ieuz.

Neuf Cirques à Rome.

IL Y EVT NEVF CIRQVES principaux à Rome assauoir, le Maieur dont il est icy question ; le Flaminien, en la colonne 732. l'Agonal, ou celuy de Alexandre, 752. De Neron au Vatican, 820. de Domitie, 821. Celuy de Caracalla, 530. Il y en auoit vn autre pres la porte Colline dedãs la ville ioignant les iardinages de Sallustе, là où l'on voit encore pour le iourd'huy vn Obelisque couché par terre, taillé à lettres hieroglyphiques : Et le tient-on auoir esté pour vn secours des autres Cirques quand le Tybre les venoit inonder, & mesmes le Flaminien, & le grand quelq̃s fois : ou pour quelques autres moindres ieuz Circenses : à quoy se rapporteroit aucunement ce que mettẽt sainct Ierosme, & Beda en leurs sermõs des martyrs ; où ils dient, que soubs l'Empereur Claudius second en furent executez à mort pour vn iour deux cens soixãte és lisses qui sont hors de la porte Salaire ; si ce n'estoit ce mot de hors, car cettui-cy est au dedans. LE HVICTIESME Cirque est celuy, qui pour le iourd'huy n'ayant point de nom se voit pres l'amphitheatre Castrense, hors de la porte de saincte Croix en Ierusalem, non gueres loin de l'Aqueduct où se venoyent rencontrer trois rameaux d'eau l'vn sur l'autre, la Iulie, Tepule, & Martienne : Il y a encore les fragmẽts d'vn Obelisque taillé à hieroglyphiques, & assez d'autres marques de reste, mesmement des sieges. LE NEVFIESME estoit celuy de Flore sur le mont Quirinal, que P. Victor met en la sixiesme region de la haulte sente ; TEMPLVM FLORÆ, ET CIRCVS ; comme vous pouuez veoir en la colonne 662. IL Y EN auoit encore d'autres hors la ville, & és villages d'alentour ; comme ce petit qu'on voit sur la voye Gabinienne long de cẽt pas : plus vn autre sur le chemin de Preneste pres d'vn temple rond ; & encore vn autre entre la voye Appienne & l'Ardeatine, audeçà de S. Sebastian, où il y a grand nombre de sepultures anciennes ; dont on cõiecture que c'estoit pour y celebrer les combats des gladiateurs és obseques des grands personnages ; car ils sont trop cours pour les courses des chariots.

Le cirque maieur.

AV REGARD du Cirque Maieur, il estoit en la vallee Murtienne, entre le mont Palatin & l'Auentin ; basty premierement à la lourde, & de bois seulement par Tarquin Prisque ; & depuis agrandy par le Superbe, qui y fit des sieges de pierre de taille, comme il est dit au fueil. 46. lig. 29. auquel ouurage, & à celuy de la grãd' Cloaque, Tite Liue met que toutes les magnificences de son temps soubs Auguste, à peine se fussent peu accomparer. Denis Halic. au 3. escrit, que ce Cirque ayant depuis esté basty bien d'vne autre sorte, tout de pierre de taille, fut compté entre les plus beaux chefs d'œuure de Rome ; car il contenoit trois stades & demy de longueur, qui font enuiron 440. pas ; & six vingts & cinq de largeur ; chacun de cinq pieds de Roy ; comme le tesmoigne aussi Pline, liure 36. chap. 15. où il adiouste que ce fut Iules Cesar qui le fit ainsi allonger & refaire ; ce que confirme aussi Suetone tiltre 39. *Spatio Circi ab vtraque parte producto, & in gyrum euripo addito.* Tellemẽt qu'il

pouuoit tenir iusqu'à deux cens soixante mille personnes à leur aise : En quoy on compte qu'il despendit bien la valeur de six millions cinq cẽs mille escutz. Publius Victor en sa description de Rome, en l'onziesme region nommee de ce Cirque, dit qu'il y auoit quattre cens quattre vingts & cinq mille places; dont la cause pourroit venir de ce qu'il fut aggrandy par Traian, comme met Xiphilin en l'Epitome de Dion. Mais à propos du dessusdit Euripe ou fossé, plein de l'eau Crabre ou Appienne qu'on y faisoit venir pour le remplir quand on vouloit, Lampride en la vie d'Heliogabale, dit qu'és ieuz Circẽses il le fit emplir de vin, & dõna vn combat de vaisseaux là dessus. Denis Hal. au reste poursuit que ce canal ou trẽchee qui enuirõnoit le Cirque, estoit pour receuoir les eaux des pluyes; large & creusé de dix pieds : au delà de laquelle estoit esleuee tout le long d'icelle vne longue gallerie ou portique à trois estages; celuy d'embas ayant des sieges de pierre de taille panchez doulcement, ainsi que ceux d'vn theatre; & les deux autres au dessus de charpenterie : les deux d'icelles galleries qui regnoyent en long, iointes ensemble par la troisiesme du trauers, en forme presque d'vn croissant; de maniere qu'elles faisoyent la figure d'vn amphitheatre, contenãt huict stades de tour, qui font enuiron mille pas. Et le troisiesme costé viz'à viz du croissãt estoit tout à descouuert, ayãt par le bas vne loge voultee d'où se laschoyent les chariots attellez, & les cheuaux qui couroyent le prix, estans retenus par vne barriere iusqu'à ce qu'on leur donnast le signal de partir. Et par le dehors tout autour du Cirque y auoit vne autre gallerie couuerte, entrecouppee en plusieurs endroits, chacun ayãt son escallier: & au dessus des loges, de mesme, afin que les Spectateurs peussent entrer & sortir à leur aise, sans aucun embarrassement ne confusion en vn si grand nombre de peuple. Auguste l'orna encore depuis, & y adiousta vn Obelisque, cõme il a esté dit en la colonne 758. apres Pline liure 36. chap. 8. Et Claudius, comme met Suetone, tiltre 21. fit faire les barrieres de marbre, & dorer les Metes & buttes, les vnes & les autres n'estans auparauant que de gros grez, & de bois. Traian l'agrandit aussi, comme il a esté desia dit cy-deuant de Dion : & Heliogabale l'orna de belles colõnes, & de doreures, auec le paué tout semé de Chrysocolle, qui est vne certaine espece de terre ayãt couleur d'or; si que c'estoit vne si belle chose à veoir, qu'on n'y alloit moins volontiers pour cõtempler ces magnificences, que pour les ieuz & esbattemẽs qui s'y faisoyent. Qvant aux *Fores* que nous auons tourné *loges* ou *fenestres*; Festus; *Sexto loco, fori significant Circensia spectacula, ex quibus etiam minores forulos dicimus. Inde & forare, & foras dare, & fores, & forecula, id est ostiola dicũtur.* Et au commancement du 45. liure: *Ludorum Romanorũ secundo die C. Licinio Consuli ad quadrigas mittendas exscendenti, &c. Quadrigis missis Consul currum conscendit: & cùm per Circum reueheretur ad foros publicos, laureatas tabellas populo ostendit.* Ils se prennent aussi pour des aumoires, ou coffrets; Suetone en Auguste 31. *Libros Sibyllinos delectu habito condidit duobus forulis auratis sub Palatini Apollinis basi.* Et pour certain lieu és nauires: le mesme Festus; *Quinto, locus in naui, sed tum masculini generis est, & plurale.* Ciceron au liure de la vieillesse; *Similesque sunt, vt si quis gubernatorem in nauigando agere nihil dicat, cùm alij malos scandant; alij per foros cursitent; alij sentinam exhauriant.*

Fori. Fueil. 32. lig. 6.

Il ne reste plus que de parler de ce qui estoit contenu en ce Cirque; & premierement l'autel de Cõsus, lequel estoit caché soubs terre, comme nous l'auons desia mis en la colonne 964. à l'endroit où estoit la premiere Mete, ce dit Tertullian; & ne se descouuroit qu'és ieuz Circenses. Là fut autre fois trouuee selon le mesme Tertullian, cette inscription en vn fort vieil marbre;

Consvs consilio,
mars dvellio,
lares comitio,
potentes.

Denis Halicarn. estime ce Cõsus estre vne mesme chose auec Neptune, qui y auoit aussi vn tẽple pour les raisons cy-dessus alleguees. Car l'an de salut 1526. furent és ruines de ce Cirque, pres l'Eglise de saincte Anastase au pied du mont Palatin, trouuees les marques d'vne chappelle, ornee de diuerses coquilles de mer; ce qui fait cõiecturer que c'estoit de Neptune. Il y auoit aussi vn autel du Dieu Genivs; & trois autres des grands Dieux Samothraciẽs, qu'on appelloit les Patrons & gardians de Rome. Plus le temple du Soleil; & celuy de Flore: & par le dehors à l'entour, celuy de la Ieunesse; que fit bastir Cn. Licinius Duum-vire des choses sacrees: plus celuy de Mercure: Ouide au 5. des Fastes:

Templa tibi posuere patres spectantia Circum,
Idibus ex illo est hæc tibi festa dies.

De Venus par Fabius Gurges: de Ceres, Liber, Libera; de Pluton & de Proserpine. Desquels Liber & Libera en voicy deux testes retirees des medailles d'Auguste, autresfois trouuees dans les ruines de ce Cirque.

Mais





Mais le plus excellent & magnifique de tout ce subiect, estoyent les deux Obelisques dont parle Cassiodore, & P. Victor aussi, dediez, l'vn au soleil, ayant, ce dit-il, six vingts douze pieds de haulteur, & l'autre à la lune de quattre vingts deux pieds & demy. Toutesfois Pline, liure 36. chapit. 9. n'en donne au premier que six vingts & cinq, & neuf poulces, sans la base, qui pourroit bien parfaire le parensus (diroit quelqu'vn) si ce n'estoit la trop grãde disproportion; car celuy du Vatican qui n'a que quattre vingts & vn pied de hault, a vne base de vingt-huict; mais ce seroit le tiers, & pourtant par trop disproportionné. Et de faict cette base du Vatican est de plusieurs pieces; ce qu'encore que les antiquaires ayant fort bien apperceu, neaumoins pas vn d'eux que ie sçache a monstré auoir pris garde à ce que Pline au mesme liure, chapit. 11. a escrit, que ces pieces estoyent du corps de l'Obelisque: *Tertius est in Vaticano Caij & Neronis principum Circo, ex omnibus vnus omnino fractus in molitudine eius, quem fecerat Sesostridis filius Nuncoreus;* De maniere que ce n'est point base, ains les fragments accommodez le mieux qu'on a peu. Mais il y a encore d'autres difficultez & embrouillemens en cecy; car au chap. 9. precedant, Pline ne fait mention que d'vn seul Obelisque qu'Auguste eust fait apporter au Cirque, qui est le dessusdit qu'on voit encore pour le iourd'huy presque tout enseuely dans la terre, rompu en deux pieces; ce qui aduint en le dressant, comme aucuns ont escrit, & moy apres eulx en la colonne 759. Toutesfois il n'est pas à croire que ce grand monarque, qui auoit tant de bons Architectes à son commandement; & des moyẽs plus grãds sans cõparaison que n'eurẽt oncques tous les Rois d'Egypte, eust voulu receuoir vne telle honte de ne pouuoir venir à bout de cette entreprise, qui eust esté vn trop grand scorne & mocquerie pour luy. Et quãd bien il en fust ainsi aduenu, de le laisser couché au Cirque, qu'il eust empesché de sorte qu'on ne s'en fust peu plus preualloir; à quoy contrarie ce que nous auons cy-dessus amené de Claudius, Traian, & Heliogabale, qui l'ornerent depuis. Il est plus croyable donques, qu'il cheut par-apres, & se rompit en tombant, ainsi que celuy du Mausolee qui est pres l'Eglise de sainct Roch; & quelques autres encore, cõme au tertre des iardinages de Saluste, & au Cirque de Caracalle pres l'Eglise sainct Sebastian; tous lesquels furẽt dressez, mais se briserẽt depuis au cheoir; si qu'il n'y en a plus que celuy du Vatican qui soit entier & debout. En quelque sorte que ce soit (car il est bien malaisé de demesler tant de contrarietez, qui auec ce ne sont pas de grãde importance, nomplus que quelque mots par cy par là dãs les autheurs, apres lesquels la plus-part des bons esprits se trauaillent en vain, suans sang & eau, pour finablement laisser la chose plus indecise qu'auparauant) nous auõs bien voulu adiouster icy tourné de mot à mot, ce qu'Ammian Marcellin au 17. de ses histoires met fort elegamment, au moins selon son stile, auecques l'interpretation des Hieroglyphiques y engrauez, cõme vous le pourrez veoir puis-apres au pourtraict.

Nous avons (dit-il) *veu en la ville de Thebes en Egypte parmy des bassins & bagnoüeres d'vne grandeur desmesuree, & autres telles enormes masses de pierre d'vne seule piece representans les fantastiques Deitez du païs, plusieurs Obelisques; les vns gisans & brisez en pieces, que les Rois anciens, apres auoir obtenu quelque victoire signalee, & conquis vn peuple par armes; ou enorgueillis de l'heureux succes d'vne entreprise d'importance, firent tailler en des carrieres par eux descouuertes és profondes veines des hautes montaignes, iusques és plus destournez habitans de la terre; & iceux fait dresser, & consacrer par deuotion aux Dieux d'enhault. L'Obelisque au reste est vne pierre dure au possible, de forme carree, qui s'esleue tout bellement à vne fort grande haulteur: & pour mieux imiter vn rayon, se va amenuisant peu à peu, tant qu'il se viẽne à terminer en vne sommité pointuë; poly en toutes ses parties par la diligente main de l'ouurier. Quant aux innumerables caracteres que nous y voyons grauez tout autour, appellez hieroglyphiques* (c'est à dire sacre'escriture) *l'antiquité de leurs mysteres & ceremonies leur a donné vn grand credit: car y taillãs plusieurs especes d'oiseaux & de bestes, voire d'vn autre monde,*

ils laissoyent par celà aux siecles aduenir cõme en gros, vne memoire & cognoissance des vœux promis & effectuez par leurs Rois. Car les anciens Egyptiens n'auoyent pas l'vsage des lettres, & de l'escriture, tel qu'à cette heure, qu'on peut par leurs diuers accouplemens & suyuances fort distinctement exprimer tout ce que la pensee humaine sçauroit conceuoir; ains chaque caractere seruoit pour vn mot, & quelquefois pour la clause entiere: pour l'intelligence dequoy ces deux exemples pourront suffire. Par le vaultour la nature estoit denotee; d'autant que les naturalistes maintiennent n'y auoir point de masles en cette maniere d'oiseaux: & par la figure d'vne mouche à miel, donnoyent à entẽdre le Roy, par ce que tous les gouuerneurs de peuples doiuent auoir leur esguillon entremeslé de benignité & doulceur: & ainsi des autres semblables. Or pour autant que les flatteurs courtisans, comme est la coustume, ne cessoyent de souffler aux oreilles de Constãcius, qu'Octauian Auguste ayant faict transporter de la ville de Heliopole à Rome deux Obelisques, dont l'vn est planté au Cirque Maieur, & l'autre dans le champ de Mars, il n'auoit neaumoins osé entreprendre de remuer cettui-cy, qui fut amené puisnagueres, espouuenté de la difficulté & de sa grandeur. Mais il faut que ceux qui ignorent comme va l'affaire, sçachent que ce Prince-là qui en auoit bien transporté d'autres, ne voulut point toucher à cettui-cy, parce qu'il estoit specialemẽt dedié au soleil, comme pour vne sacre-saincte offrande, dans le pourpris d'vn tẽple superbe & spacieux; ouquel, tout ainsi qu'vn chef & sommet, il paroissoit par dessus tout. Mais Constãcius n'en faisant point de scrupule; car il ne pẽsoit pas forfaire à la religion, si vne chose tant admirable enleuee d'vn temple, il la consacroit à Rome, qui estoit comme le temple vniuersel de toute la terre; apres auoir fait arracher cette lourde masse, la laissa longuement estenduë à terre, ce pendant qu'on feit les preparatifs necessaires pour la transporter. Estant donques à la parfin conduitte par l'vn des canaulx du Nil iusques en Alexandrie, il fit là equipper vne galleasse d'vne grandeur insitee auparauant, car elle portoit trois cens hommes de rame: mais estant mort sur ces entrefaittes; l'execution s'en refroidit vn long temps: & finablement l'Obelisque chargé au vaisseau, fut conduit par mer à la bouche du Tybre; lequel comme estonné de cest affaire, & se defiant que ses forces ne fussent bastantes de porter sans quelque inconuenient, iusques à ses nourrissonnes murailles, ce que le Nil à luy incogneu luy auoit enuoyé de si loin, on fut à cette occasion contraint de le descharger au bourg d'Alexandre, vne lieuë loin de Rome: là où estãt couché sur des roulleaux, à force de bras il fut conduit par la porte d'Hostie, & la Piscine publique au Cirque Maieur. Il ne restoit plus que de le dresser; dont malaisémẽt, & encore à grand' peine pouuoit-on esperer d'en venir à bout; parquoy l'ayans eschaffauldé tout aultour auec de grosses & lõgues poultres; (vous eussiez dit de cette charpenterie, & des gruës & chieures y entrelassees, que c'estoit vne vraye haulte fustaye;) on y applique infinis gros chables, si drus & pres l'vn de l'autre, que celà ressembloit à la chesne d'vne piece de toile, ourdie par vn tisserant, & estéduë sur le mestier preste à se teixtre; de maniere que le ciel en estoit obscurcy cõme de quelque grosse nuee. Cette montagne toute figuree de caracteres d'escriture y estant attachee, se soubsleue en hault peu à peu par le vuide de l'air, où elle demeura suspenduë par vn bon espace de temps, combien que plusieurs milliers de personnes tornassent sans cesse des moulinets, ny plus ny moins que des meulles à mouldre la farine; & ainsi est finablemẽt plantee au milieu du Cirque: ayant esté appliquee au sommet vne grosse boulle de cuyure doré, si estincellante à la veuë pour son parfait brunissement, que soudain que les raiz de la lumiere celeste donnerent dessus, elle lança vn esclat cler & lumineux, tel que pourroit faire de nuict vn gros flambeau bien allumé. Les Hieroglyphiques engrauez dans le vieil Obelisque qui est en ce Cirque, ont esté par Hermapion dechiffrez en grec ainsi qu'il s'ensuit: Ἀρχὴν ἀπὸ τοῦ νοτίου διερμηνευμένα ἔχει στίχος πρῶτος. τάδε ἐστὶν ἃ βασιλεῖ Ῥαμέστῃ δεδωρήμεθα, &c.

LA *premiere rengee qui commence du costé de midy, s'interprete en la sorte:* C'EST ICY LE PRESENT DONT NOV-NOVS SOMMES ACQVITTEZ ENVERS LE ROY RAMISES; QVE LE SOLEIL DOMINANT SVR TOVTE LA TERRE, AVEC VN TRESGRAND RESIOVYSSEMENT D'ICELLE, AIME FORT; ET APOLLON PAREILLEMENT. PVISSANT AMATEVR DE LA VERITÉ; NOVRRISSON DE LA VILLE D'HERO; DE DIVINE RACE; FONDATEVR DE LA TERRE HABITABLE; QVE LE SOLEIL A PREORDONNÉ; PVISSANT EN LA GVERRE, LE ROY RAMISES; AVQVEL TOVT CE GLOBE ROND OBEIST, AVEC FORCE ET HARDIESSE: LE ROY RAMISES FILS SEMPITERNEL DV SOLEIL.

Seconde rengee: APOLLON LE FORT ET PVISSANT, QVI PRESIDE À LA VERITÉ; LE SEIGNEVR SOVVERAIN DE TOVT DIADEME; POSSESSEVR DE L'EGYPTE, QV'IL ANNOBLIST: QVI REND CELEBRE ET ILLVSTRE LA VILLE D'HELIOPOLE; ET ESTABLIST LE RESTE DE LA TERRE; QVI GRANDEMENT HONORE LES DIEVX D'HELIOPOLE N'AYANS AVCVNE DEMEVRE ARRESTEE: QVE LE SOLEIL AIME ET CHERIST.

Troisiesme rengee: APOLLON LE PVISSANT FILS DV SOLEIL, TOVT LVMINEVX; QVE LE SOLEIL A PREORDONNÉ; ET LE ROBVSTE MARS A DOVÉ DE SES GRACES; LES BIENS-FAICTS DVQVEL SERONT À IAMAIS PERDVRABLES: QVE IVPPITER AMMON AIME ET CHERIST; COMBLANT DE BIENS ET DE RICHESSES LE TEMPLE PHENICIEN: À QVI LES DIEVX ONT OCTROYÉ VNE LONGVE VIE: APOLLON LE PVISSANT NOVRRISON DE HERON; LE ROY DE LA TERRE HABITABLE, RAMISES, QV'

A CONSERVE

A CONSERVE' L'EGYPTE, SVBIVGANT LE RESTE DES NATIONS: QVE LE SOLEIL AIME FORT; A' QVI LES DIEVX ONT OCTROYE' VNE LONGVE VIE: LE SEIGNEVR DE LA TERRE HABITABLE RAMISES DE VIE ETERNELLE.

L'autre seconde rengee: LE SOLEIL GRAND MAISTRE DV CIEL: IE T'AY DONNE' VNE VIE NON ENNVYANTE: APOLLON PVISANT SEIGNEVR DES ROYAVMES, INCOMPARABLE; A' QVI LE SEIGNEVR DE L'EGYPTE A DRESSE' FORCE STATVES EN CE ROYAVME; ET A DECORE' LA VILLE DE HELIOPOLE; ENSEMBLE LE SOLEIL MAISTRE DV CIEL, LE ROY ETERNEL FILS DV SOLEIL A PARFAIT VN BON OEVVRE.

La troisiesme face. LE SOLEIL, DIEV, SEIGNEVR DV CIEL AV ROY RAMISES: IE T'AY DONNE' POVVOIR ET AVTHORITE' SVR TOVTES CHOSES; LEQVEL APOLLON AMATEVR DE LA VERITE', SEIGNEVR DES TEMPS; ET VVLCAIN LE PERE DES DIEVX ONT PREORDONNE' POVR L'OCCASION DE MARS: ROY PLEIN DE TOVTE ESIOVISSANCE, FILS DV SOLEIL, ET LE BIENAIME' D'ICELVY.

La premiere rengee du costé du Leuant. LE GRAND DIEV CELESTE D'HELIOPOLE, APOLLON LE FORT ET PVISSANT, NOVRRISSON DE LA VILLE DE HERON; QVE LE SOLEIL A ESLEVE' ET NOVRRY; QVE LES DIEVX HONORENT, REGNANT SVR TOVTE LA TERRE; QVE LE SOLEIL A PREORDONNE', LE VAILLANT ET ROBVSTE ROY POVR RAISON DE MARS; QVE IVPPITER AMMON AIME; TOVT LVMINEVX; COORDONNANT VN ROY ETERNEL, &C.

VOILA' l'interpretation d'vne partie des hieroglyphiques du grand Obelisque qui vous sera representé cy-apres auec le Cirque maieur, esquels sont contenus infinis mysteres; & mesmemét du sacré Ternaire; ie ne mettray pas trinité, de peur de contaminer nostre religion par vn meslange du Paganisme: Trop bien oserois-ie dire qu'il n'y a rien de ce subiect si expres en tous les tesmoignages des Sibylles. Car en vain ny à la vollee ne sont pas sans quelque sens mystique caché là dessoubs, attribuees ces qualitez au Soleil qui nous represente l'entendement, & en la diuinité le pere, de μέγας θεὸς, *le grand Dieu*, δεσπότης οὐρανοῦ, *Seigneur du ciel:* & à son fils incorporé icy bas, de *Roy de toute la terre;* θεογέννητος, *engendré de Dieu*, qui signifie aussi *baptisé* ou *regeneré*, αἰωνόβιος *de vie eternelle;* φιλαλήθης *amateur de la verité:* & à Apollon, l'Esprit, de κύριος διαδήματος, & de παμφεγγὴς *tout reluisant.* Enquoy il faudroit vn iuste volume pour parcourir tout celà. Mais pour allegoriser encore sur le fait des Cirques, & tirer celà à quelque instruction; car il n'est pas à croire que des gens si sages selon le monde comme furent anciennement les Romains, ayent rien estably parmy eux à la vollee, & qui n'eust quelque signifiance cachee dessoubs; il me semble que le Cirque ne veut donner à entendre autre chose que l'homme, & le cours de sa vie. Il est enuirôné tout autour d'vn fossé plein d'eau, appellé Euripe, qui est vn destroit proprement de mer fort impetueux, & sans cesse agité de vagues & courātes, pour monstrer les angusties & destresses de nostre vie, & les ennuis & afflictions dont elle est circuie & enclose de toutes parts; car mesme en noz escritures sainctes, les eaux sont ordinairement prises pour les tribulatiōs & angoisses. Le grand Obelisque consacré au Soleil, est nostre cueur, source de chaleur & de vie en nous, suyuant le dire du Philosophe, *le Soleil & l'homme engendrent l'homme:* Et l'autre moindre dedié à la Lune, est le cerueau, où elle domine pour raison de l'humidité. Les sept Metes ou buttes autour desquelles les chariots accōplissent leurs courses & circuits, sont les prefixions de nostre vie, limitees de dixaine en dixaine à soixante dix, selon le dire du Prophete, pseaume 90. Les œufs plats & camus par l'vn des bouts, & pointus par l'autre; de la mesme forme q̃ nous auons dit cy-dessus estre les Cirques, les Eglises, & les nauires, denotent l'entree de nostre vie estre plaine & aisee, & le bout d'icelle poignāt. Les trois autels dressez dans le Cirque aux grands Dieux Samothraciēs, les trois principaux eages de l'hōme; l'adolescence, la ieunesse, & la vieillesse. Les diuers cōbats qui s'y font; les vns plaisans, & les autres sanguinaires, sont nos inclinations naturelles, & nos comportemēs en cette vie; les vns doulx & benins, & les autres cruels; to9 en mouuemēt & actiō, car il n'y a point de repos icy bas. Le magistrat qui donne le signe pour courre le prix, & mener les mains, est primitiuemēt Dieu; & puis la raison qui doit reigler tous nos exercices. L'eschaffault des Iuges, sont les bōs & mauuais demōs, qui obseruent & espiēt nosdittes actiōs, suyuāt lesquelles nous auōs à receuoir finablemēt nostre recōpēse. L'autel de Cōsus enfoncé dās terre, est pour mōstrer q̃ nous deuōs estre tousiours accōpagnez de cōseil, mais le tenir caché, sans le reueler iusqu'à l'executiō de noz entreprises. Les temples de Neptune, & Mercure mōstrēt le traffic de la mer & de la terre; & ceux de Ceres & de Liber, le pain & le vin; les deux choses plus necessaires pour le maintenemēt de nostre vie, qui cōsiste au traffic, & au labourage, representez par les quatre Deitez dessusdittes. Et finablemēt celuy de Proserpine, & de Plutō, denote la mort. Il y auroit encore assez d'autres belles choses à discourir en cest endroit, mais celles-là à mon aduis sont les principales, comme vous pouuez le tout mieux considerer en cette figure, qui est du grand Cirque.

Fueil.32. lig.25.



CCIVS NAVIVS *l'vn des plus renommez Augures qui fust lors.* Pline liure 34. chap. 5. l'escript par cy: *Namque & Actij Nauij statua fuit ante curiam, cuius basis conflagrauit curia incensa P. Clodij funere.* Et vn peu apres: *Primas putare has, & Actij Nauij positas ætate Tarquinij Prisci*; dont on estime estre descendu le Poëte Actius, duquel fait mention Aulugelle liure 13. chap. 2. qu'ayant monstré à Pacuuius sa Tragedie d'Atreus, comme il luy eust dit que le stile luy en sembloit vn peu rudde, il luy fit responce; que c'estoit tout ainsi que des pommes, lesquelles cueillies vn peu verdelettes sur l'arbre, le temps puis apres les adoucissoit & acheuoit de meurir: là ou les douceastres de plaine arriuee, duroiét fort peu, & se pourrissoient. Et de fait le mesme se voit en quelques manieres d'escrire, des meilleurs Poëtes mesmes de nostre temps, qui du cõmencement estoient presque sifflez, pour s'estre voulu bien que tresheureusement enhardir par dessus le parler vulgaire. Mais il n'est pas ainsi des mauuais autheurs, lesquels n'ayans point de stile, ou s'enflent insolemment outre toute modestie & mesure; ou ne se pouuans rehausser sont contraints de se traisner bas, rampans par terre mols & fades plus qu'vne citrouille destituee de toute saulce & appetit: qui n'est pas vne maniere, pour representer vn historien plãtureux de soy, magnifique & haut esleué; nomplus que si quelque tragediãt qui auroit à iouer le personnage d'vn Roy, vouloit exprimer sa maiesté graue par des gestes & contenances simples & niaises, d'vn vil & de peu de cueur plebeien. Mais pour retourner à nostre propos; Vergile semble vouloir faire descendre ces Actiens d'Atis Phrygiẽ: *Alter Atis genus vnde Atij duxere Coloni.* Ciceron au reste au premier liure de la diuination, & Den. Hal. apres luy au 3. mettent que cest augure Actius encore ieune garçon gardant les pourceaux pour raison de sa pauureté, vne fois s'en adira vn; & ne le pouuant recouurer, eut recours aux prieres en vne petite chappelle bastie de bois; qui estoit dedice aux Heroes, leur vouant la plus grosse grappe de raisin qui fust en tout le contour. Sa priere exaucee, comme il fust en grand' peine d'accomplir son vœu, il s'en alla à la prochaine vigne, & se planta au milieu la face tournee deuers le midy: & l'ayant en son esprit departie en quatre regions, regardoit attentiuement les auspices qui apparoistroient; trois desquelles reiectees par les oiseaux, il soubsdiuisa la quatriesme encore, tant que finablement, les auspices arrestez en l'vne d'icelles, il y trouua vne grappe d'vne merueilleuse grãdeur, dont il s'acquitta enuers les Heroes. Cela venu en euidence, il fut donné aux Hetrusques pour l'endoctriner en la science Augurale, comme y estant nay, veu que de son propre motif il auoit procedé en la sorte.

Les stiles rudes d'arriuee s'adoucissent auec le temps.

A CE QV'EN *trois centuries ou cornettes il y eut le nombre de trois cens cheuaux.* Ce lieu est fort suspect & dangereux d'estre corrompu; voyez ce qui en a esté dit cy deuant es colomnes 1028. 35. & 37. A quoy nous pouuons adiouster icy ce que dit Festus à ce propos; combien qu'il ne l'esclarcisse pas beaucoup: *sex suffragia appellantur in equitum centuriis, quæ sunt adiectæ ei numero centuriarum, quas Priscus Tarquinius rex constituit.* Fueil. 46. vers la fin.

PARCE QVE *de ces lieux plains ne se pouuoient pas bien escouller les eaux, il mit à sec tout cela, par le moyen des conduits & esgouts qu'il amena du haut en bas iusqu'au Tybre.* Il a esté dit cy deuant que Tarquin Prisque esbaucha trois ouurages que le Superbe acheua depuis; assauoir le Grand Cirque, le temple de Iuppiter au Capitole, & les cloaques ou egouts; dont la grande estoit vne entreprise si magnifique, comme il est dit au 46. fueil. lign. 29. qu'à grand' peine les plus belles choses de Rome, quand elle fut paruenue au comble de sa grandeur, ne s'y peurent pas egaller. Casiodore en la 30. epistre du 3. liure. *Les Cloaques de Rome sont d'vne telle magnificence, & ameinent tant d'ebahissement à ceux qui les voyẽt, qu'elles sont suffisantes pour surpasser toutes les plus grandes merueilles des autres villes. Car vous verriez là comme des riuieres encloses dedans les concauitez des mõtagnes, courir par de longs destours: Vous verriez voguer par ces torrens de forts vaisseaux; & toutesfois non en moindre sollicitude de ne pouuoir soustenir parmy l'impetuosité de ces eaux si hastiues, tout tel naufrage qui leur pourroit aduenir en pleine mer. Et delà ô tresingulliere Rome on peut recueillir quelle grande grãdeur est en toy: Car qui est celle de toutes les villes qui ose se mesurer à tes sommets; puis que tes cauains les plus bas ne peuuent trouuer aucũ paragõ?* Ce qu'il a aucunemẽt emprũté du Neron de Diõ. ποιήσας δὲ ταῦτα, ἐδείπνισε τὸν δῆμον ἐπὶ πλοίων ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ ἡ ναυμαχία ὑπὸ τοῦ Αὐγούστου ἐγεγόνει· καὶ ἐξ αὐτοῦ νυκτὸς μεσούσης ἐς τὸν Τίβεριν διὰ τάφρου κατέπλευσε. *Cela fait il donna à soupper au peuple sur des vaisseaux, au propre lieu ou auoit esté autresfois representé vn combat naual par Auguste: Et delà sur la minuit nauigua par la grand' Cloaque, au Tybre.* Ce qui monstre l'estrange grandeur & capacité de cest esgoust. Pline liure 36. chap. 15. les descript encore plus particulierement en ceste sorte. *Les anciens admiroient fort ces cloaques entre autres choses, la plus grande entreprise qu'on puisse dire, d'auoir ainsi persé les montagnes au bas, & rendu la ville comme suspendue en l'air, si qu'on la nauiguoit par dessoubs; M. Agrippa en l'edilité qu'il exercea apres auoir esté Consul, y ayant attiré sept ruisseaux, qui par vn cours impetueux à guise de torrens les nettoyoient, & emportoient toutes les ordures qui y pouuoient estre; lesquels renforcez d'abondant par les excroissances des pluyes, battent d'vne estrange roideur & le fonds & les deux costez. Aucunefois elles reçoiuent encore les ondes du Tybre regorgeant contremont; & se combattent là dedans, les furieuses violences de ces eaux diuerses: ce neantmoins la fermeté de la stru-*

Fueil. 47. Lign. penult. me.

LES CLOAQVES.

Cassiodore.

Dion.

Pline.

cture exposee à ces durs assauts y resiste & tient bon sans se dementir, nomplus que par les grosses masses de maçonnerie que les eaux y ameinent & roullent, ny par les ruines des edifices qui d'eux-mesmes tombent à plomb droit dessus, ou qu'on y rēuerse de force quād le feu s'y met; outre les lourdes secousses qu'y donnēt les trēblemens de terre par fois. Nonobstant tous lesquels accidens, ces esgousts persistent inexpugnables en leur entier il y a desia plus de huit cens ans, que Tarquin Prisque les edifia, sans y voir decadence aucune. Surquoy ie ne veux oublier vne chose, d'autant plus memorable que les plus signalez autheurs de l'antiquité l'ont obmis d'escrire: qu'iceluy Tarquin Prisque faisant trauailler apres cest ouurage le commun peuple; cōme on fust en doute s'il seroit ou plus long ou plus dangereux, ordinairement les Romains se donnoient eux mesmes la mort pour se deliurer de cest ennuyeux labeur: à quoy ce Roy là trouua vn nouueau & nō iamais auparauāt pourpēsé remede, de mettre en croix tous les corps de ceux qui se messeroiēt ainsi; & les exposer à la veue des autres, pour estre deuorez des bestes & oiseaux. Au moyē dequoy la hōteuse crainte du nō Romain, de perdre assauoir leur hōneur, qui depuis en maintes batailles auroit garēti leurs affaires ia deplorez & mis au bas, les ayda aussi ceste fois, & les deceut; apprehēdans desia vne vergogne, comme si apres leur mort ils la deuoient souffrir toute telle, que viuans ils la conceuoient en leur esprit. On dit au reste qu'il fit ces conduits si amples & spacieux, qu'vne charette de foin chargee à l'auantage y pouuoit passer tout à l'aise. Pline met icy par deux ou trois fois que ce fust Tarquin Prisque qui employa le commun peuple apres ce labeur des Cloaques, dont la plus part se desesperoient & mettoient à mort: mais Tite Liue & Den. Hal. dient que ce fust le Superbe, comme il est bien plus vray-semblable: & Cassius Hemina aussi fort ancien autheur, selon que Seruius l'escript en ses Annotatiōs non encore imprimees. *Tarquin le Superbe* (dit il) *ayant contraint le peuple de trauailler apres les cloaques qu'il auoit entreprises, comme plusieurs pour ces coruees qu'ils tenoient à bien grand iniure se pendissent euxmesmes, il commāda de mettre leurs corps en croix: & lors premierement on reputa à vne chose vilaine & honteuse de se donner soymesme la mort, ce qui ne se doit pas seulement entendre de celluy qui s'est nauré pour se faire mourir, mais de quiconques, en quelque sorte que ce soit, qui se tue: Au moyen dequoy les anciens Romains les abhorroient tant, qu'ils ne leur faisoient aucunes obseques, ny autre debuoir accoustumé aux trespassez.* Festus les met au rēg des bourreaux: *Carnificis loco habebatur is, qui se vulnerasset vt moreretur.* Et Plutarque à ce mesme propos au traitté des faits vertueux des femmes, racompte qu'vne fois les filles des Milesiens entrerent en ie ne sçay quelle humeur melancholique de se pendre communement, sans que ny par remonstrances ou prieres de leurs parents, ny par menasses, ny pour garde estroitte qu'on leur sceust donner, on les peust destorner de ceste fureur; iusqu'à ce que par l'aduis d'vn citoyen homme sage, il fut ordonné, que celles qui se pendroient seroient toutes nues

Tite Liue met Tarquin le Superbe.

Seruius.

exposees en la grand' place à la veue du peuple: la crainte de laquelle vergongne finablement les en destorna. Quant à leur grādeur, i'ē ay autrefois mesuré ça & là quelques restes qui s'en voyēt encore en plusieurs endroits, & me semblent bien arriuer à deux toises & demie de large: de la hauteur on n'en sçauroit pas biē parler au vray outre ce que Pline en a dit cy dessus, parce que les parois & les voultes sont toutes rompues & dissipees. Mais il y en auoit plusieurs autres encore outre la grande, dont M. Cato, & Valerius Flaccus estans Censeurs en firent faire quelques vnes en l'Auētin, & es autres endroits de la ville. Et Agrippa depuis, duql il y en a vne presque toute cōseruee pres la rotōde, qui sert encore pour le iourd huy; toutes lesquelles cōme certains rameaux s'alloiēt rendre en la grāde; & delà dans le Tybre pres le grand Cirque en l'onziesme region de la ville, comme met P. Victor. Il me semble auoir leu quelque part, que les Censeurs affermoient les fumiers & autres immundices qui se tiroient des Cloaques, mille talents par chacun an, qui vallēt six cens mille escus, aux iardiniers de Rome, pource que c'estoit le plus excellent fiēs de tous autres: & y auoit à ceste fin des commissaires ordonnez pour les nettoyer; ensemble le lict & canal du Tybre, comme en font foy deux inscriptions antiques grauees en marbre; cestecy du temps de Traian:

Reuenu merueilleux des esgouts de Rome, ou riē ne demeuroit inutile.

EX. AVTHORITATE. IMP. CAESARIS
DIVI. NERVAE. FIL. NERVAE. TRAIANI
AVG. GERM. PONTIFICIS. MAXIMI
TRIBVNIC. POTESTAT. V. COS. IIII.
P. P. TI. IVLIVS. FEROX. CVRATOR
ALVEI. ET. RIPARVM. TIBERIS. ET
CLOACARVM. VRBIS. TERMINAVIT
RIPAM. RR. PROXIMO CIPPO.
P. CCCLXXXVI. S.

Et cest autre soubs Adrian, laquelle fut trouuee n'y a pas fort long temps pres le pont Siste.

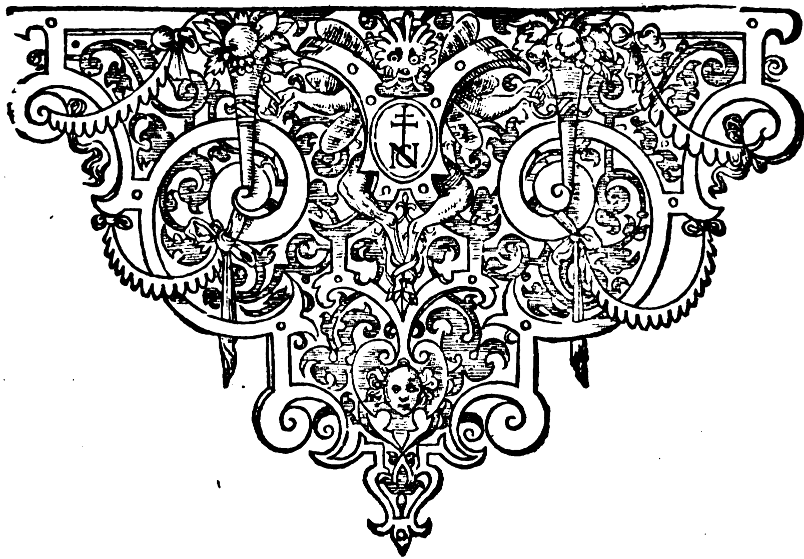
EX. AVCTORITATE. IMP. CAESARIS
DIVI. TRAIANI. PATHICI. F. DIVI
NERVAE. NEPOTIS. TRAIANI. HADRIANI. AVG. PONTIF. MAX. TRIB.
POTEST. V. IMP. IIII. COS. III. MESSIVS
RVSTICVS. CVRATOR. ALVEI. ET.
RIPARVM. TIBERIS. ET. CLOACARVM. VRBIS. R. R. RESTITVIT. SECVNDVM. PRAECEDENTEM. TERMINATIONEM. PROXIM. CIPP. PED. CXV. S.

Ce mot au reste de *Cloaca* que les Italiēs appellēt *fogne* ou *Chiauique*, viēt (dit Festus) de *Cloacare, inquinare*, souiller par vne antiphrase, pource qu'elles emportoient les ordures: ou de *Conluendo, lauer*, comme il a dit auparauant; & le Iurisconsulte Vlpian aussi. Varron au 4. de la langue Latine parlant du combat de Romule & de Metius Curtius, dont il est fait mention au 12. fueillet du premier liure de ceste histoire, monstre que les Cloaques furent vn moyen de desseicher

feicher le marescage d'audessous du Capitole, ou fut depuis le fore Romain: *Calpurnius Piso in annalibus scribit Curtium in locum palustrem, qui tũ fuit in foro, antequã cloacæ sint factæ, secessisse &c.*

Svit pvis apres, & cela est encore de ce mesme propos, ce qui est au fueil. dessusdit 34. lign. premiere, *par le moyen des esgouts qu'il amena du haut en bas iusquau Tybre*: Il y a au Latin, *Cloacis è fastigio in Tyberim ductis siccat.* Encore que ie ne pense pas que personne vueille redarguer ceste traduction, il me semble neantmoins en deuoir icy rendre quelque compte, par ce que Tite Liue affecte fort les mots equiuoques & ambigus, pour se rendre difficile à entendre; reputant ceste obscurité à vne grande gloire. Or *fastigium* aussi bien que *altum* & *summum* signifie le sommet, la cime, le comble ou le haut; & au contraire le fõs & le bas; Virgile au 2. des Georgiques, *forsitã & scrobibus quæ sint fastigia quæras*: par la mesme raison qu'*altum* signifie profõd aussi; & pour ceste occasion la pleine mer, ou lon ne trouue point de fonds. Ce qui auroit meu Velcurion de l'interpreter pour le bas: *Sic ergo* (dit il) *indicat Liuius per tubos & fistulas aquã extractã de humilioribus locis in Tyberim.* Mais il eut fallu beaucoup de tuyaux pour dessecher le marez dessusdit, & les eaux crouppies es vallõs d'entre les mõtagnes; enquoy il n'y a aucune apparẽce: car Tite Liue ne veut icy entendre que la pente, iusqu'à la riuiere, parce qu'elle est tousiours au plus bas lieu de la ville, affin que toutes les eaux, tant des pluyes qu'autres se voisent descharger là dedãs. Aussi ce mot de *fastigium* signifie quelquesfois le penchant; comme en Vitruue liure 8. chap. 7. parlant des tuyaux de fontaines: *Si canalibus vt structura fiat quam solidissima, solúmque riui libramenta habeat fastigiata, ne minus in centenos pedes semipede.* Et vn peu plus auant: *Specus fodiantur sub terra, libreturque ad fastigium quod supra scriptum est.* Derechef encore: *Cum habebunt à capitibus ad mœnia fastigij libramenta.*

MMM ij





QVI VOVDRA VEOIR VN DES MIRACLES DE FORTVNE; SON POVVOIR ES CHOSES TERRIENNES, ET COMME ELLE S'EN IOVE ET ESBAT, EXHAVSSANT LES VNS, RABAISSANT LES AVTRES; QV'IL CONTEMPLE ICY MON AFFAIRE, CAR IE SVIS L'VN DE SES PLVS FAVORIS NOVRRISSONS. MOY PAVVRE ORPHELIN QVE I'ESTOIS, ESCLAVE NAY D'VNE CAPTIVE ET D'VN PERE INCERTAIN, PARVENIR AV ROYAVME DE ROME, ET LE GOVVERNER PAR 44. ANS, EN TOVT HEVR ENCORE ET FELICITE (CAR PLVSTOST IAMAIS NE REGNER QV'AV CONTRECVEVR DE SES SVBIETS) N'EST CE PAS VNE DE SES PLVS PARTICVLIERES GRACES? HEVREVX CERTES, ET PLVS QV'HEVREVX POVR TANT DE BEAVX FAITS ET PROSPERITEZ, SANS L'IMPIETE DETESTABLE DES MIENS. T'AVOYS-IE DONQ ENGENDREE O MAVDITTE FILLE POVR TE SOVILLER DEDANS MON SANG? T'AVOIS-IE SI TENDREMENT ESLEVE POVR ME MASSACRER O INGRAT ET FELON TARQVIN? MAIS TELLE EST LA CONDITION HVMAINE, DE PERIR PAR SON PROPRE SENS ET CONSEIL. PARQVOY ENVIE IA NE VOVS PRENNE DE CEST HEVR ROYAL O HVMAINS QVI ATTIRE ORDINAIREMENT A SOY LES MISERES, TOVT AINSI QVE LES CIMES DES HAVLTES MONTAGNES FONT LES NVEES ET BROVILLATS: ET VNE FIN SI AMERE LA PLVSPART DV TEMPS ET DESCONFORTEE, QVE TOVTES LES DOVCEVRS DES REGNES, TOVS LEVRS AISES, PLAISIRS ET DELICES NE LES SCAVROIENT PAS ESGALLER. HA QV'AVEC GRAND REGRET ON LAISSE LA VIE ET LA CORONNE ENSEMBLE.

SERVIVS

SERVIVS TVLLVS le sixiesme Roy nay d'vne captiue de Corniculè, par le moyen & faueur de Tanaquil s'empare du Royaume de l'authorité du Senat, sans aucune election du peuple Romain: & neantmoins il regna 44. ans, le meilleur & plus vtile Roy de tous ses predecesseurs. Il departit le peuple en quatre Tribus, & puis apres par Centuries: Ordonna le premier Cẽse, & le lustre: Establit les poix & mesures: Fit cõgner la premiere mõnoye qui onques eut cours à Rome, mais de cuiure tant seulemẽt. L'an 179. il paracheua la ceinture de pierre de taille encommẽcee par Tarquin son beaupere; & accreut le pourpris de la ville, y enfermant le mõt Quirinal, le Viminal, & les Esquilies: Bastit le temple de Diane sur l'Auentin, les Latins y associez, 182. Triompha des Thoscans, 186. & derechef d'iceux mesmes par deux autresfois, 187. Celebra les premiers ieux des Compites & des carrefours. Fit le premier lustre l'an 192. le second, 197. & le troisiesme, 202. Maria ses deux filles aux deux Tarquins, pensant tirer delà vn appuy; mais l'vn d'eux, qui depuis fut appellé le Superbe, le mit à mort en sa decrepite vieillesse.

SES STATVTS ET ORDONNANCES.

Comparaison du royaume electif à l'hereditaire.

Ce fvt le premier qui par la conniuence du Senat, sans approbation ny cõsentement du peuple, s'empara du Royaume. Et à la verité le commun peuple n'est pas bien capable d'vne telle election, es potentats mesmes qui sont electifs; car les hereditaires sont vne chose à part, & n'a lon rien que voir en cela: Es autres il suffist que les grands, & les gens de bien & d'honneur, qui doibuent estre la lumiere du reste, ayent le soin de choisir les plus vtiles & à propos pour ceste superiorité: Mais les brigues qui peuuent interuenir là dessus, & tant de partialitez, qui sont mesmement remarquees fueil. 15. lign. 26. ameinent le plus souuent de grands troubles en vn estat. Au moyen dequoy à contrepeser l'vn par l'autre; tout ainsi que la monarchie est la plus louable forme de gouuernement, comme il a esté ia touché en la colonne 917. aussi les coronnes hereditaires sont à preferer aux electiues, comme accompagnees ordinairement de moindres inconueniens que celles cy; pourueu que les princes, subiets à estre hallenez du poison de la flatterie, de l'ignorance, & oisiueté, ne s'emancipent hors des gonds d'vne domination legitime; & que d'vne ligne droitte, qui est la plus courte & abregee de toutes les autres, ils ne se destournent à vne courbe, tortue & oblique. Le tout gist à auoir vn bon, loyal, sincere, prudent & aduisé conseil; & de s'y rendre faciles & traictables, suyuant ce tant beau dire du Poete Hesiode.

Οὗτος μὲν πανάριστος ὃς αὐτῷ πάντα νοήσῃ
Φρασσάμενος, τάχ' ἔπειτα καὶ ἐς τέλος ἦσιν ἀμείνω.
Ἐσθλὸς δ' αὖ κἀκεῖνος, ὃς εὖ εἰπόντι πίθηται.
Ὃς δέ κε μήθ' αὐτῷ νοέῃ, μήτ' ἄλλου ἀκούων
Ἐν θυμῷ βάλληται, ὅδ' αὖτ' ἀχρήιος ἀνήρ.

Type d'vn bon prince.

Tovt Prince donques à l'exemple de ce bon Roy, se peut bien establir & confirmer en son estat, en gaignant le cueur d'vn chacun en general par ses doux & benins comportemens; & en particulier de quelques vns en leur bienfaisant, les caressant & fauorisant; & les aduanceãt encore, car il le peut faire; gẽs de biẽ toutes fois, & qui le meritent; non ignares, ny ambitieux, ny de mauuaise conscience: mais nõpas d'y aller de plaine puissance & authorité, ny de force, & par tyrãnie, cõme fit son successeur; car le prince est celuy qui a le plus de licence, & le moins aussi de tous ses subiets: le plus, s'il se retient comme il doit, dans les barrieres des loix: le moins, s'il s'en pensoit extrauaguer; parce qu'il doibt estre le premier exemple de s'y renger & assubiettir. Il ne doit pas nomplus commettre la seurté de sa personne à vn nombre de gardes & satellites; ny s'en preualloir, sinon autant qu'il en est besoin pour vne marque & ornement de la dignité royalle: & à toutes aduentures pour retrancher toutes occasions d'entreprises de quelques acariastres desesperez, cõme il s'en est veu infiniz exemples; & que mesmement il fut practiqué en la personne de Tarquin Prisque predecesseur de ce Seruius: Plus à Eglon Roy de Moab, au 3. chap. des Iuges, lequel fut massacré par Aod: & de plus fresche memoire du temps de nos ayeulx, à Dom Ferrand Roy d'Arragon l'an 1492. à qui vn paysan Catellan donna à Barselone vne telle couttellade sur les oreilles, que peu s'en fallut qu'il n'en expirast sur le champ: Et depuis quatre ans vn Turc insensé qui tua Mehemet le premier Bassa d'Amurath regnãt auiourd'huy, d'vn coup de cousteau en plaine audience dedans sa salle, feignãt luy presenter vne requeste.

Les trefves, abstinence de gverre, et svspension d'armes se doivent loyavment garder. Car ce sont comme feries & cessations de la guerre, comme souloit dire Varron; & qui les faulse & enfraint de mauuaise foy, il ne luy en prend iamais guere bien à la fin; nomplus qu'à ce cauteleux Grec, qui ayãt conuenu de trefues pour quatre ou cinq iours auec ses ennemis, leur courut sus durant la nuit; allegãt pour ses excuses, qu'on n'auoit fait mention que des iours, & nompas des nuits. Mais Achilles dans Homere liure 9. de l'Iliade, comme vaillant & magnanime, abhorre plus que les portes d'enfer, telles sortes de gens, qui cachent autre chose en leur cueur qu'ils ne portent au bout de la langue:

Ἐχθρὸς γὰρ μοι κεῖνος ὁμῶς ἀΐδαο πύλησιν,
Ὅς χ' ἕτερον μὲν κεύθει ἐνὶ φρεσὶν, ἄλλο δὲ βάζει.

Distinction d'ordres & degrez, necessaire en tous estats.

QV'IL Y AIT DES ORDRES ET DIFFERENCES DE DEGREZ ET DE QVALITEZ PARMY LES PERSONNES. Et ce à l'exemple de l'vniuers, ou toutes choses sont distinguees; mesmes les substances separees de nos sens : laquelle distinction es personnes se fait, ou par leur vertu & merite; ou par leur noblesse de race, ou par leurs biens, facultez & moyens; ou par leurs charges & dignitez. Là dessus estoit estably tout le fait du Cense & denombremét introduit par ce Roy à Rome; dont rien n'y fust onq de plus vtile & à propos, pour la grandeur & maintenement de l'empire Romain. Du temps au surplus d'iceluy Seruius, la premiere & plus haute classe estoit de la valeur de mille escuts seulement, & les autres en rabaissant, comme on le peut veoir au contexte. Mais quelques trois cens cinquante ans apres lors de la seconde guerre Punique, la domination & les richesses se trouuerent desia tellement augmentees, que le Cense du Senateur arriua à douze, ou quinze mille escus : & peu de temps apres se renforcea encore iusqu'à vingt mille: & celuy des cheualliers à douze mille. Finablement soubs Auguste, des Senateurs à trente mille; & des cheualliers à vingt mille: de maniere que qui n'auoit ce vaillát estoit rabaissé d'ordre à autre.

Le vaillant de chaque ordre à Rome à le prendre au moins.

ES COMICES ET ASSEMBLEES DV PEVPLE, QVE LES VOIX SE DEMANDENT PAR CENTVRIES; DES PLVS OPVLENTS (ASSAVOIR) ET AVTHORISEZ LES PREMIERS, AFFIN DE LEVR DONNER PLVS DE CREDIT QV'AV SOVFFRETEVX MENV PEVPLE, ES CHOSES AV MOINS D'IMPORTANCE. Ce fut aussi vne tresbelle & ingenieuse excogitation à luy, que de ces Comices Céturiez; parce que, ainsi que nous auons dit cy dessus, tout le peuple par ce moyen venoit bien à auoir sa voix deliberatiue; & neantmoins la resolution de l'affaire dependoit des plus apparents.

LES VEVFVES ET PVPILLES SOIENT EXEMPTS DE TOVTES LES CORVEES DE LA GVERRE; TOVTESFOIS QV'ILS CONTRIBVENT SELON LEVR AVOIR, POVR LA SOLDE DE CEVX QVI Y VONT. Cela a quelque affinité auecques nos arrierebans. Et quant aux vefues, elles contribuoiét pour l'entrenement des cheuaux publiques, vingt escus chacune, si leurs moyens se pouuoiét tant estédre; comme il est dit au 2. liure.

LES PLVS RICHES ET PLVS AISEZ PORTENT LES CHARGES PECVNIAIRES, ET LES FOIBLES EN BIENS, AIDENT DE LEVRS CORPS A LA CHOSE PVBLIQVE. Cecy est plus à plain specifié au 2. liure. fueil. 58. lign. 38.

DE CINQ EN CINQ ANS SE TIENNE LE LVSTRE. C'estoit comme vne reueue & denombrement general des citoyens, pour en sçauoir au vray le nombre; & vne declaration de leurs biés, qui se faisoit de cinq en cinq ans, là ou on lustroit & purifioit tout le peuple par le sacrifice d'vn Taureau, Bellier, & Verrat : laquelle charge fut depuis commise aux Censeurs, premierement instituez l'an de Rome 311. fueil. 169. lig. 24. au 4. liure.

QVE LE TERRITOIRE QVI SERA PRIS ET GAIGNE DE BONNE GVERRE SVS LES ENNEMIS SOIT DIVISE PAR TESTE AV PEVPLE. Ceste ouuerture amena depuis de fort grands troubles & seditions, autant & plus que nulle autre chose dans Rome; comme il se peut veoir par les loix agraires : car auant Seruius ces terres conquises se souloient revnir & incorporer au domaine publique; ou lon enuoyoit sur les lieux resider des nouueaux habitans, distraits de la ville, comme vn iecton de mousches à miel; ce qu'ils appelloient colonies: ou bien on les vendoit au plus offrant & dernier encherisseur, pour en mettre les deniers au thresor.

QV'IL NE SOIT PERMIS DE SE MARIER AVEC SES PROCHES PARENTES OV ALLIEES, ET QVE TELS MARIAGES SOIENT REPVTEZ POVR ILLICITES ET INCESTVEVX. Pour tousiours de plus en plus lier & vnir le peuple par des alliances nouuelles; & & leur acquerir vn renfort d'amitié quant & quant : combien que plus de querelles beaucoup, de noises, partialitez, de procez & debats sourdent ordinairement entre les plus proches alliez & parents, qu'entre ceux qui ne se sont rien. Mais cela prouient de nostre peruerse malignité, & nompas de ceste loy & institution. Les amitiez seroient plus propres & certaines, si elles n'estoient si feintes & dissimulees, outre leur inconstance & legereté.

SANS LE COMMANDEMENT DV ROY OV DV MAGISTRAT SOVVERAIN, NE SOIT PERMIS A AVCVN D'ASSEMBLER LE SENAT NY LE PEVPLE; NE FAIRE QVELCONQVES CONVENTICVLES PARTICVLIERS, POVR TRAICTER MESMEMENT DES AFFAIRES DE LA RELIGION, OV DE L'ESTAT : QVI EN VSERA AVTREMENT SOIT TENV POVR SEDITIEVX ET REBELLE.

QVE LES FEMMES D'HONNEVR NE SORTENT, NY SE LAISSENT VEOIR EN PVBLIC, SI CE N'EST POVR ALLER FAIRE LEVRS DEVOTIONS, PRIERES ET OFFRANDES, ES TEMPLES ET LIEVX SACREZ. A ce propos vn Senateur mit à mort sa féme pour l'auoir trouuee sur le sueil de l'huis, regardant les passans à face ouuerte; & en fut absoubs à pur & à plain. Elles ne se laissent encore pour le iourd'huy gueres veoir à Rome sinon en allant aux eglises, ou quant elles se visitent les vnes les autres, mais accoster point du tout

tout

tout aumoins en apert ; voire de leurs plus proches parents & alliez. Quant aux filles de huit ans ensus, elles ne sortent point iusqu'à ce qu'elles soiēt mariees: les seruiteurs mesmes de la maison ne les voyent pas ; ny leurs propres freres estants grandelets ne conuersent point auec elles, en la plus grand' part des maisons honorables. Si ceste restrinction, vn peu à la verité trop reformee & estroitte, est à louer, ie le laisse disputer aux autres : mais la trop grande liberté l'est encore moins; estant tousiours l'vne des deux extremitez plus vicieuse que l'autre.

DE LA MONNOIE DES ANCIENS ROMAINS, ET DE leurs poix & mesures.

POVRAVTANT que ce fut aussi le Roy Seruius qui le premier fit battre des especes à Rome, bien que de cuiure seulement ; & qui reigla les poix & mesures d'vne maniere plus exacte, les trois principaux instrumens de l'humaine societé en ce qui depend du traffic & commerce, & les communications des commoditez reciproques; car comme dit le Poëte, *non omnis fert omnia tellus*, il m'a semblé estre requis pour l'intelligence de l'histoire Romaine, d'en toucher aussi quelque chose : mais il n'y a rien plus incertain & doubteux que ces monnoyes; tant il s'en trouue de varietez dedans les autheurs, qui ne s'accordent guere l'vn auec l'autre; soit ou pour la faute & erreur des nombres qui bien aiseement se deprauent en transcriuant; ou que cela ait changé presque d'heure à autre tant pour les poix que pour les estoffes ; pour les descris, & augmentation & diminution des especes; ainsi que sans reculler plus arriere en ces troublees antiquitez, on a peu veoir depuis trente ou quarāte ans, qu'il y a eu tant de changemens qu'il est comme impossible de les remarquer, ny s'en souuenir. Or en premier lieu cela est assez commun que les choses generalles & plus grossieres, precedent en ordre tousiours les polies & particulieres : Parquoy il est à croire que les permutations furent auant l'vsage du denier; qui fut finablement inuenté pour vn expedient plus aisé, portatif & deliure, affin de pouuoir traffiquer plus au loin. Mais il y en a tousiours eu, & a encore, nō seulemēt d'or, d'argent, ou de cuiure, ains de plusieurs sortes, suyuant les fantasies des nations, & la commodité des pays ou elles habitent; les vns inclinās plus à vne chose, & les autres à vne autre. Car en la prouince de Tepeaga au royaume de Tōbut en Afrique presque soubs la ligne Equinoctiale, ils n'vsent point d'autre monnoye encore pour le iourd'huy que de quelques pieces de sel, qu'ils vont querir plus de deux cēs lieuës loin sur leurs testes : & le transportent delà par relaiz de main en main, non tant pour en assaisonner leur mangeaille, que pour le tenir ordinairement en la bouche, qui à faute de cela se pourriroit tout aussi tost, à cause des excessiues ardeurs du climat, accōpagnees de quelques marescageuses humiditez ; pour raison dequoy ils ont besoin de la tenir continuellement arrousee d'vne chose qui empesche la putrefaction. Le mesme cours & vsage du sel en lieu de monnoye, comme le tesmoigne Marco Polo Venitien au 2. liure de ses voyages chap. 38. auoient encore de son temps ceux du pays de Caindu en la Tartarie Orientale : & au precedent chap. les habitans de Thebeth, vsent de coral. Quelquesvns en ont fait de cuir, d'escorces d'arbres, & de papier, selon que le racompte Iosepho Barbaro en vne sienne relation de la Perse, chap. 19. Es terres neufues descouuertes par le commandement du grand Roy Francois l'an 1535. comme on peut veoir en la 2. relation de Iaques Cartier, il n'ont chose plus precieuse en Hochelaga, que certaines petites coquilles plus blanches que nege, appellees en leur langage Esurgni, dont ils s'attornent, & trafiquent. En la nouuelle Espagne vers Themestitan, encore qu'il y eust assez d'or & d'argent, ils n'vsoient neantmoins auant que d'estre descouuerts & conquis, que de certains petits noyaux ressemblās à ceux des dactes, d'vn fruit qu'ils appellent Cacath. Les Lacedemoniens n'auoiēt que de petites billes ou lingots de fer, & encore rougy au feu, & esteint dedans du vinaigre, pour le rendre inutile à tout autre effet, comme met Plutarque en la vie de Lycurgue, & es Apophthegmes. Cesar au 5. des cōmentaires de la Gaulle, dit que de son temps mesme en Angleterre ils n'auoient point d'autre denier que de cuiure, ou quelques boucles & anneaux de fer, qui se distribuoient au poix, nō au compte. Mais Solin chap. 35. allegue qu'ils n'auoient aucun vsage de monnoye, ains que tout leur fait consistoit en permutations. Somme que ce seroit chose trop prolixe de pēser parcourir toutes ces varietez.

Le traffiq par les permutations d'especes, premier que par la voye du denier.

Diuerses sortes de monnoyes çà & là par le monde.

CEVX au reste qui tiennent la monnoye n'estre pas si ancienne qu'on pourroit penser, se fondent sur les lieux suyuans, d'Homere au 7. de l'Iliade, Νῆες δ' ἐκ Λήμνοιο παρέστασαν οἶνον ἄγουσαι &c. *Plusieurs nauires venoient de Lemnos amenans du vin, que les Grecs acheptoient; les vns auec du cuiure, les autres auec du fer; quelques vns donnoient en contreschange des peaux; & quelques autres des beufs, & esclaues.* Ce que resume Pline liure 33. chap. premier. *A la mienne volonté que l'or, vn affamemēt detestable, comme l'ont appellé des autheurs fort celebres, peust estre en tout & par tout exterminé de la société humaine; deschiré à bon droit de toutes sortes de vilenies & iniures par les plus preudhommes, & trouué seulement pour la ruine de la vie. Car combien plus heureux estoient ces temps là, esquels tous les traffiques se faisoient par eschāge, ainsi que durāt la guerre de Troye fut practiqué, dont il est bien raisonnable de s'en rapporter à Homere. Et de ceste façon à mon iugement, les commerces furent inuen-*

Pline.

tez pour la commodité & vsage du viure; Que les vns auec des cuirs de beufs, les autres auec du fer, et semblables denrees qu'ils prenoient reciproquement, acheptoient ce qui leur estoit necessaire: combien que luy aussi admirât l'or, aye voulu faire vne telle eualuation des choses, qu'il dit Glaucus auoir eschangé ses armes d'or qui valloient cent beufs, à celles de Diomede d'airain prisees à neuf tât seulement: Delaquelle coustume furent par les loix anciennes introduittes à Rome les amendes en especes de bestail. Cela est au 6. de l'Iliade; Χρύσεα χαλκείων ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων. Combien que Pollux au 9. liure cha. 7. interprete ces beufs non à des animaux naturels, mais à des pieces marquees à vn beuf à Athenes: tout ainsi que Plutarque es Apophthegmes d'Agesilaus, met qu'il se plaignoit d'auoir esté chassé de l'Asie par trête mille flechiers du roy de Perse; entēdât par là des pieces d'or appellees Dariques marquees à vn tireur d'arc. Derechef en l'onzieme de l'Iliade; Ipsidamas fils d'Anthenor auoit dõné cēt beufs pour le dot de sa femme, ayant encore promis outre cela mille que cheures, que bestes blâches. Pausanias es Laconiques: *A Lacedemone ioignant ceste rue sont les Bootenes, autrefois le palais du Roy Polydore; apres le decez duquel on l'acheta de sa femme, donnant des beufs en payemēt: car il n'y auoit encore point de mõnoye d'argent ny d'or; mais suiuant la coustume ancienne ils donnoient en contreschange quelques denrees; comme des beufs, des esclaues, de l'argent aussi, mais en masse, & de l'or en lingots. Ceux d'autrepart qui nauiguent aux Indes, dient que les Indiens trafiquent auec les Grecs marchandise pour marchandise, ne se soucians d'auoir des deniers, pour l'abondance d'or & d'argent qui est en leurs contrees.* Et à la fin des Messeniaques, que Nileus pere de Nestor voulut auoir les beufs d'Iphiclus pour le dot de sa fille. Plus qu'Euristee enioignit entre autres choses à Hercules, de luy amener les bestes à corne de Gerion; pour auoir lesquelles Erix prince de la Sicile le desfia à la luite: Car toutes les plus grandes richesses de ces temps là, consistoient (ce dit il) en bestail; & mesmes d'Omailles. Il y en a assez d'autres tesmoignages dâs Herodote, Strabõ, Diodore, & le reste de la trouppe des historiēs tant Grecs que Latins; mesmes au 29. de Tite Liue, que les Massesyliens peuple d'Afrique, trafiquoient de bestail seulement sans aucune monnoye.

La monnoye des metaux de tout temps en vsage.

MAIS ceux qui s'efforcēt de prouuer qu'elle à esté de tout temps en vsage, voire dés les premiers hommes, s'appuyent de ce passage de Iosephe au premier des antiquitez Iudaiques; ou il en met Cain le premier autheur; qui accroissoit (ce dit il) sa cheuãce par vn amas de deniers extorquez par rapine & de force, αὔξων δὲ τὸν οἶκον πλήθει χρημάτων ἐξ ἁρπαγῆς καὶ βίας: si d'auenture nous ne voullions entendre ce mot de χρῆμα, qu'Aristote estend à tout ce que nous acheptõs l'argent au poing, pour toutes sortes de biens meubles, immeubles, & debtes, selõ le Iuriscõsulte Hermogenian en la loy *Pecuniæ, ff. de verborum significationibus*: & Paule en vn autre endroit; *significatio pecuniæ ad ea refertur quæ in patrimonio sunt.* mais ce qui est cõtenu en Genese touchant Abraham & ses successeurs, monstre assez apertement qu'il falloit que mesme de ce temps là il y eust des deniers monnoyez: ie laisse ce qui est au 13. chap. *qu'il estoit riche & opulent en or & argent:* Car au 20. il est specifié nommeement qu'Abimelech Roy de Gerare luy fit present de mille pieces d'argent: *Ecce mille argenteos dedi fratri tuo;* & au 42. 43. & 44. il est fait mention de Pecune, laquelle il falloit necessairemēt estre des pieces d'or ou d'argēt monnoyé; car si c'eussent esté quelques especes de permutation, comment les eust on peu remettre dans les sacs auec le bled, veu que leur principale intention estoit d'en rapporter à leur pere Iacob, pour la famine qui regnoit lors en la contree de Chanaan? Mais le mot *d'argentei*, que les Grecs dient ἀργύρεια est vn peu equiuoque les vns les interpretãs pour vn denier d'argent qui valloit vne de nos reales, comme nous dirons cyapres; de maniere que les trente deniers pour lesquels Iudas trahit son maistre en saint Matthieu 26. ne reuiendroient qu'à trois escus; somme qui sembleroit biē petite pour en acheter mesmes vn cemetiere pour les estrãgers: les autres pour toutes sortes de mõnoye d'argent: surquoy il faut entendre que tout ainsi que ce mot d'argent enuers nous ne signifie pas seulement ce metal, mais est quelquefois pris aussi pour toutes sortes de deniers comptans, soient d'or, d'argent, ou de cuiure; aussi fait en semblable celuy d'ἀργύριον au Grec, principallement au plurier: tellement qu'à prendre ces trente *argentei* pour des nummes d'or, c'eussent esté soixante quinze escus, parce que communement les pieces d'or Romaines dont les Iuifs vsoient du temps des Empereurs, estoiēt du poix de deux drachmes & demie, ainsi que nous le mõstrerõs cyapres. Mais pour se retenir de plus pres au vocable, il faut presupposer que c'estoient ce que les Hebrieux appelloiēt sicles, & les Grecs stateres, pesans chacun quatre drachmes Attiques ou demie once, qui vaudroiēt vingt sols piece.

Les trente deniers de Iudas.

OR POUR mieux donner à comprendre le fait des monnoyes antiques, & les euallüer aux nostres, nous sommes contraints de poser icy vn pied, cõme l'appellent les mõnoyeurs, pour puis apres dresser la taille là dessus: assauoir en premier lieu que toutes les pieces d'or & d'argent soyent de fin sans y mesler aucun alliage; d'argent, & de cuiure à l'or; & de cuiure aueques l'argent; l'vne des plus dangereuses choses qui soit, comme nous l'auõs desia dit ailleurs, & qui ouure le pas aux fausses monnoyes. En apres que l'or soit de proportion decuple à l'argent, comme met Pollux au 9. liure τὸ δὲ χρυσίον ἐπὶ τοῦ ἀργυρίου δεκαπλάσιον ἦν, σαφῶς ἄν τις ἐκ τῆς Μενάνδρου παρακαταθήκης μάθοι Et Tite Liue au 38. *Pro argento si aurum dare mallent, dare conuenit, dum pro argenteis decem aureus vnus valeret.* Cõbien que il y

Les alliages des mõnoyes fort dangereux.

il y ait assez eu d'autres proportions selon la rarité de l'vn & abondance de l'autre. Tiercemét, que nous eualluons nostre escu ou drachme d'or à cinquante sols; & la realle ou drachme d'argent à cinq sols, pour reuenir à ceste proportion de dix à vn; car toutes les soubs-diuisions puis-apres iront par ce moyen fort iustes. Celà premis, on peut maintenant egaller le sicle d'argent des Hebrieux à quatre reales ou vingt sols de nostre mõnoye, autãt qu'il y auoit d'oboles: & ne faut pas prendre pied à ce que Budee en a mis; car c'estoit du temps que l'escu ne valloit que trente-cinq ou quarante sols, & les testons huict ou neuf. Donques que les *Argentei* & les sicles fussent vne mesme chose, celà se peut veoir assez aisément par la traduction Grecque des 72. Et la Latine de sainct Ierosme, au 2. liure des Rois, chap. 18. *Ego dedissem tibi* (dit Ioab) *decem argenti siclos*: Et l'autre respond; *Si appenderes in manibus meis mille argenteos.* Plus ce que Iosephe au 7. liure des Antiquitez, chap. 9. & au 9. liure, chap. 2. allegue du 4. des Rois, cha. 6. où il les confond l'vn pour l'autre, touchant ces 80. pieces d'argent que se vendoit la teste d'vn asne dedans Samarie pour l'extreme famine qui y estoit.

ICY ENCORE se presente vn autre doubte bien disputable; lequel seroit le plus à propos que toutes choses se maniassent ou par les permutations & eschanges, selon qu'il a esté allegué cy-dessus; ou par le moyen du denier; dont il semble à la plus grand' part ne s'estre iamais peu trouuer vn plus abbregé & commode expedient pour le traffiq & commerce; & principalement en païs loingtains, dont viennent les plus rares & exquises choses des vns aux autres: par ce qu'en premier lieu les deniers tiennẽt ainsi peu de place, & mesmes ceux qui sont d'or & d'argent: en apres que de là se fait vne fort aisee & egalle eualuation de toutes les necessitez des hommes, & de ce qui peut concerner leur plaisir & contentement: outre ce que ces deux metaux ne sont corruptibles en aucune sorte par quelque iniure de temps, & de lieu que ce soit; ains brisez, rompus, & alterez tant qu'ils puissent estre atteins de la violence des flammes & embrasemẽs, ny crouppis en la terre, ou és eaux; ils se peuuent neantmoins en vn instãt refondre & forger en nouuelles especes; en vaisselle, vases, vstancilles, bagues, & autres infinies sortes. Aristote liure & chapit. 5. de ses Ethiques, met que le νόμισμα (c'est à dire denier) fut ainsi appellé de νόμος, *loy, statut*, ou coustume; par ce qu'il fut premierement introduit de la loy, & non pas de la nature, τὔνομα ἔχει νόμισμα, ὅτι οὐ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ ἐστί. Les Latins dient *Nummus*, que Festus deriue du Grec dessusdit νόμισμα: *Nummus* (dit-il) *à Græco numismate nascitur.* Toutesfois Pollux le dit estre vn vocable Grec, anciennement vsité des Tarentins & Siciliens: Varron; *In argento nummi id à Siculis.* Et de

La cõmodité des deniers comptans.

Excellences de l'or & argent.

NVMMVS.

fait il semble estre deriué de νόμος aussi bien que le νόμισμα, comme si par le denier en toutes nations venoit à estre reiglé le prix de tout ce que nous auons icy bas; d'autant que l'or & l'argẽt sont les plus vniformes substances de toutes autres, sans aucune inegalité en leurs parties, toutes homogenees & homoiomeres, aumoins s'ils sont purs & affinez en leur derniere graduation; à raison dequoy ils sont comme vne marque & symbole de la iustice distributiue. Car fondez mille & deux mille parties d'or, d'argẽt, & de cuyure ensemble, en telle proportion cõme vous voudrez; celà est tout certain qu'ils s'espandront l'vn en l'autre, se departiront & receuront reciproquement, & se mesleront si esgallement qu'en la plus petite partie la proportion des trois s'y trouuera iuste obseruee; ainsi qu'on peut veoir és essaiz des monnoyes, & des affineurs, ou d'vne masse de cent, deux cens marcs, ils n'en prendrõt qu'vn demy gros, pour sçauoir combien il y peut auoir de chacun au total. Car de tout ce qui y sera de cuyure, ou autre metal imparfaict, partie s'en ira en fumee; & le reste s'emboira dedãs les couppelles; demeurant le fin en vn grain net & liquide au dessus; dont puis-apres se fait la separation par l'eau de depart, où l'argent se reduira en liqueur verdastre, & l'or s'en ira en vn sable canellé au fonds du mattras: Si que la proportiõ que vous trouuerez en ce petit volume de ces trois metaux, vous monstrera celle qui doit estre en la masse totale. Que si on veut par-apres broyer les couppelles embeuës d'vne maniere de lytharge; les lauer, & fondre par vne manche ou descensoire à forte expression de feu; la Metalline qui en prouiendra repassee à la couppelle auec quantité de plomb competente, vous rendra de rechef nouuel or & argent: tellement que par des reiterations semblables, quand bien il n'y auroit point d'or ny argent au monde, il s'en pourroit neantmoins faire des metaux imparfaits d'aussi bon que la nature en puisse produire: non que ie voulusse par là inferer qu'il y eust profit, ains plus-tost perte, conformement à ce que met Pline de l'orpigment, liure 33. chap. 4. *Caius princeps auidissimus auri, iussit excoqui magnum auripigmenti pondus, & planè fecit aurum excellens, sed ita parui ponderis vt damnum sentiret; illud propter auaritiam expertus, quanquam auripigmẽti libræ quattuordecim permutarentur, nec postea tentatum ab vllo est.* Mais pour le moins la possibilité de la transmutation se voit par là; & se verifie ce que les Rabins alleguent d'vn Roy de Tyr & Sydon, ce me semble; lequel quand Salomon edifioit le temple du Seigneur, luy enuoya quelque quantité d'or, qu'il maintenoit n'auoir pas esté procreé de la nature, ains qu'il l'auoit fait de son artifice par ses propres mains. Vne autre chose est certes tres-admirable au meslange de l'or & argent. Prenez vn lingot d'argent meslé d'or de quelle proportion que vous voudrez, mais po-

Grande egalité és metaux.

sons le cas qu'il soit d'vn marc, ouquel il y ait six onces & demie d'argent, & vne once & demie d'or. Mettez les en la balãce contre le poix d'vn marc egal au lingot; par consequent l esleuant en l'air ils demeureront à l'equilibre, il ne peut auoir point de doubte en celà, puis que c'est vn mesme poix. Or ayez vn bachot ou bassin plein d'eau, & auallez dedans vos balances qui estoient egallement suspenduës en l'air; vous trouuerez neantmoins que dans l'eau, la couppe où sera le lingot d'or & d'argent trebuschera; & ne le ramenerez à l'equilibre, nonobstant que ce soit tout vn mesme poix, que vous n'en mettiez autant de l'autre costé, comme il y a d'or meslé auec l'argent. Par ce moyen on peut cognoistre sans en faire autrement essay, quelle proportion pourra estre d'or amassé auec de l'argent. Celà fut de vray premierement de l'inuention d'Archimede, comme met Vitruue au 9. liure, mais plus particulierement recherché encore de cette maniere par Rhemius Fannius Palemon en ses vers des poix & mesures.

Le metal doncques est la plus egale chose qui soit, comme la plus elabouree de la nature, & pourtant la plus precieuse de toutes choses, attendu ses diuerses transformations & vsages; & par consequent non sans cause approprié à traffiquer de costé & d'autre pres & loing, auec peu de fraiz & de peine: ce qui ne peut estre és especes permutatoires; dont outre ce que la conduitte & voiture en est fort penible & fascheuse, il faut auoir bon iugemẽt, auec vne grande ruze & experience; & l'œil prompt & subtil à beaucoup de choses tout à la fois, pour les eualluer les vnes aux autres. Car en de mesmes especes il y a bien de la difference, comme de bled à bled; de vin à vin encore plus: le mesme des cuirs, draps, toiles, beufs, cheuaux, esclaues; là où si le denier n'est adulteré, ou plus foible qu'il ne doit estre, les pieces seront toutes semblables les vnes aux autres, attendu l'egalité du metal. Et ce fut la cause pourquoy les Romains qui du commencement auoient de coustume d'establir les amendes & condemnations en bestail; voyans que les beufs & moutons ne se rapportoient pas tousiours à vn mesme prix, outre ce qu'ils estoiẽt subiects à se deperir & descheoir, furent finablement contraints de les eualluer en metal, assauoir le cuyure, premier que l'or & argent leur fussent en vsage; comme le tesmoigne Festus: *Ouibus duobus apud antiquos multabantur in minoribus criminibus; in maioribus autem triginta bobus. Sed posteaquam ære signato uti ciuitas cœpit, pecoráque multaticia incuria corrumpebantur, facta est æstimatio pecoralis multæ; & boues centenis assibus, oues denis æstimati.* Si qu'és permutations il y auroit trop de difficultez & confusions; & malaisément se pourroient-elles s'y egaller, que l'vne des deux parties n'y fust interessee:

Incommoditez des permutations.

Là où le denier s'entremet comme vn arbitre de bonne foy, & non partial, ny affectionné plus à l'vne qu'à l'autre, ains droicturier & equitable: outre ce que maintesfois il aduient que celuy duquel nous aurions besoin de recouurer quelque chose, n'aura que faire de tout ce que nous voudrions eschanger alencontre: ioint qu'il n'y peut auoir proportion aucune ny legitime correspondance d'vne espece dont depend le maintenement de la vie, ou l'vne de noz plus necessaires commoditez; comme du manger & du boire, du vestir, habiter, & semblables, auec ce qui ne concerne que le plaisir; ainsi que peuuent estre les pierreries, draps de soye, l'or & l'argent mesme aussi bien que le reste, sinon qu'entant qu'ils sont comme facteurs & courretiers de ce dont nous auons besoin; parquoy l'abondance en est tres-pernicieuse, comme d'autre part la priuation incommode. A celà se rapporte cetant bel Apologue d'Esope, du coq qui ayant trouué vne riche pierre dans le fumier, desire plustost vn grain de froment: Plus le compte qui se fait de Mydas Roy de Phrygie; & de Pythes en Plutarque au traicté des vertueuses femmes: mais pl' pregnãment encore que tout celà, car cest histoire, Pline liure 7. chap. 57. qu'au siege de Casilin que descrit Tite Liue au 23. durant la seconde guerre Punique contre Hannibal, vn des assiegez reduits à toute extremité de famine, acheta vn rat vingt escuz; ce qui luy garentit la vie, & le vendeur mourut de faim. *Venisse murem CC. nummis Casilinum obsidente Hannibale: Eum qui vendiderat fame interiisse, emptorem vixisse annales tradũt.* Car il prẽd là les nummes pour deniers d'argent, & nompas pour petits sesterces, comme le mõstre Strabon au 5. liu. où il met drachmes: & Valere deniers, liure 7. chap. 6. *Euenit vt ex Prænestinis quidam murem captum ducentis potius denariis vendere, quàm ipse leniendæ famis gratia consumere mallet.* Les Indiens Occidentaux s'esbahissoient en leur grossier entendement, à quel propos pour vn peu d'or inutile presque à toutes choses, on permutoit si ardemment des esguilles propres à leur tirer les espines des pieds, allans tous nuds parmy des ronsses & buissons; & des haches & coignees dont ils pouuoient si aisément coupper & creuser vn gros arbre; & s'en preualloir en infinis autres abbregemens; enquoy ils demeuroient si long temps à trauailler sans celà; car ils n'auoient la cognoissance d'autre instrument ny outil que le feu, & quelques cailloux aiguz & trenchans. Ce qui se conforme beaucoup à ce que les Egyptiens & les Grecs ont escript des premiers hommes de cest hemisphere.

Rat acheté vingt escuz.

Voila comment les permutations doiuent estre accompagnees de beaucoup de cõsiderations & de circonstãces, si on ne veut encourir en l'absurdité de Glaucus. Aristote au premier de ses Politiques semble les mettre deuant l'inuention

uention du denier, comme approchans plus de la nature, & cestuy-cy de l'artifice: *La permutatiõ* (dit-il) *fut introduitte des le cõmẽcemẽt; d'autant qu'elle est selon nature: car les vns ayans plus d'vne chose qu'il ne leur falliot, & les autres moins; pour reduire cela à vne egallité, il estoit besoin de trouuer le moyen de la permutation, ainsi que font encore quelques natiõs estrãgeres, donnans & receuans en contreschange vne chose pour l'autre. Laquelle maniere de faire n'est point outre nature; ny ne tend à accroistre ses facultez & richesses particulieres, veu qu'elle est seulement pour subuenir à l'indigence selon le cours de nature.* Ainsi la permutation fut premierement introduitte pour le besoing & necessité; & nompas pour vn traffique ambicieux, & cõuoitise de s'enrichir par dessus son prochain, & à sa diminutiõ & rabaissemẽt. Aussi Pline l'approuue fort au lieu cy dessus allegué 33. 1. detestant encore plus apertement le cours du denier au 3. chap. ensuiuant; & mesme d'or, comme occasion principale de toutes les dissolutions & debauchemens de la vie humaine: *Proximum scelus fecit, qui primus ex auro denarium signauit; quod & ipsum latet authore incerto.* Et toute la trouppe des Poëtes.

-- *Quid non mortalia pectora cogis*
Auri sacra fames? au 3. de l'Eneide.
Iámque nocens ferrum, ferróque nocentius aurum. au premier des Metamorphoses.
Aurum per medios ire Satellites,
Et perrumpere amat saxa, potentius
Ictu fulmineo. Horace en la 16. ode du 3. des Carmes. *Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit.* Iuuenal satyre 14. Quasi que s'il n'y auoit point d'or ny d'argent au monde, l'auarice, & les rapines des insatiables peussent estre pour cela assoupies & esteintes. Mais les choses indifferẽtes se destournẽt fort aiseement en la pire part, ores que de soy elles ballancent à la meilleure: tout ainsi que si le fer qui est si necessaire & vtile à tous les ouurages & commoditez dont l'homme peut auoir besoin, est employé à couper la gorge à vn innocent, on en voullust reietter le blasme sur luy plus-tost qu'au forfaict du meurtrier: Car quand bien il viendroit à manquer de tous points, les moyens ne defaudroient pas pour cela de tuer vn hõme, à coups de poing, de leuier ou de pierre; ainsi qu'il aduit de Cain enuers son frere Abel, auant qu'il y eust aucun vsage de metal au monde. Tout se depraue & peruertist par la mauuaistié des personnes: Et auant que iamais le denier fust pratiqué ny eust cours, il ne laissa pas d'y auoir des auarices, ambitions, mauuaises-foyz aussi grandes comme au beau milieu des thresors des Ingues dominateurs du Peru. D'auantage quand bien il n'y auroit autre commodité es especes d'or & d'argent, sinon que le moyen par là si aisé de voyager en tant d'endroits, ce ne seroit pas peu de chose: Car il n'y a rien qui façonne plus la personne; ne qui la rende plus experte, & par consequent plus capable de l'administration & maniment des affaires publiques, que d'auoir veu, hanté & pratiqué plusieurs sortes de gens, diuers pays, & nations estranges: Tellement qu'Homere n'a sceu, ou voulu donner vn Epithete plus condigne à son Vlysse tout à l'entree de son poeme, pour le denoter homme prudẽt, aduisé & sage, que celuy de πολύτροπος, qui a roddé plusieurs pays, & hanté maintes sortes de gens d'estranges meurs & facons fort diuerses; car c'est ou s'affine le iugement, & qu'on aprend la plus sublime courtisanie: De ployer & s'accõmoder à tout parauenture voudrez vous dire, & comme se iouë le comique; *Aiunt? Aio, Negant? Nego*: Non, ie ne le prens pas de ce biez, car cela est par trop grossier & seruile: mais biẽ de sçauoir parler & se taire à propos, & n'offencer personne s'il est possible; mesme de ceux qui vous peuuent seruir à couuert, & prester quelque charité, quand bien vous ne leur en auriez point dõné d'occasion. Il se peult alleguer assez d'autres considerations trespregnãtes pour fauoriser l'vsage & le cours du denier: & au contraire, qu'il n'y a instrument plus propre & accommodé pour le desbauchement des meurs; pour l'introduction du luxe & delices, pour les allechemens des voluptez, que cestuicy; lequel estant reduit en petit volume, fort maniable & portatif, propre auec cela pour la iouissance de tout ce que peut conceuoir le desir humain; la substance d'vn ieune homme mal conseillé, abandonné à ses plaisirs, tout ainsi qu'vn nauire sans gouuernail, galoppera bien plus viste à sa dissipation & ruine, que nompas les permutations de quelques lourdes dẽrees, ou il faudroit auoir le train d'vne artillerie pour les charrier de lieu à autre; & des halles ou magazins à tout propos pour les retirer; là ou il ne fault que tendre le creux de la main au denier: & de fait nos meurs n'ont iamais esté plus peruerties, alterees & corrompues de leur ancienne discipline & reformation, que par ceux qui nous comblans iusqu'à regorger de deniers inutiles & superflus, le tout encore à nos propres cousts & despens, nous ont finablement reduit à vne indigence des choses plus necessaires; & nous minans peu à peu ainsi que l'eau fait quelque terrain, nous supplantent, & deiettent de nostre fonds, le plus heureux & fertile de toute la terre, pour ie ne sçay quelles inutiles briquettes, que tout aussi, tost ils nous ressuscent inuisiblemẽt. Trop mieux certes nous en seroit il, si nous auions moins d'or & d'argent; & moins de voluptez aussi, de delices & deprauations, dont ces deux sont les principaux Proxenetes & courretiers.

Le voyager combien vtile à la vie humaine.

Incommoditez & dangers des deniers comptans.

QVANT A L'INVENTION des monnoyes, cela n'est gueres bien certain qui en fut le premier autheur; soubs ce mot ie comprends ce que communement nous appellons argent comptãt, deniers & finances: les Latins *nummi, pecunia, moneta, stips*: les Grecs, νόμισμα, χρῆμα, κέρμα, & νόμμος; ainsi que nous auons desia dit

La premiere inuention des monnoyes.

cy deuant. Quant au νόμισμα il est aussi passé au Latin tãt auec o, que changé en u. Horace en la premiere epistre du second liure:

Gratus Alexandro regi magno fuit ille
Cherilus, incultis qui versibus, & malè natis
Rettulit acceptos regale nomisma Philippos.

Et Martial au premier: *Cur data sunt equiti bis quinque nomismata?* χρῆμα signifie non seulement les especes monnoiees, mais toutes sortes de biens & cheuances, tant meubles que immeubles, comme il a esté dit cy dessus; mais plus particulierement le denier; dit ainsi de χράομαι, *vser*, à cause de l'vsage dont il est: ou de χραύω, *frapper*, pource qu'en coignant la monnoye on frappe dessus: Et dela pourroit estre venu nostre mot d'accrauenter : ou de χράω, de la commodité que l'vsage du denier ameine: aussi que c'est la chose la plus propre & commune de toutes, pour prester & en secourir les autres. Le κέρμα proprement est la menue monnoye, du verbe κείρω, *cizailler*, coupper, rogner. Mais pour reuenir à la premiere inuention des monnoyes, qui est fort sombre & doubteuse; en Genese. 4. il se veoit bien, que Tubalcain fils de Lamech & de Sella fut vn forgeron de fer & de cuiure; mais nompas qu'il eust coigné de la monnoye. De maniere qu'il ne s'en trouue rien dedãs Moyse auãt le deluge, & encore le temps d'Abraham, quelques trois cẽs ans apres; lequel estoit deuenu fort riche & opulent tant en bestail, & famille, qu'en or & argent, sans toutesfois specifier au 13. que ce fust en deniers comptans: Mais au 20. puis apres il en met ce que nous auons dit cy dessus des sicles. Et au 23. il achepte vne cauerne pour luy seruir de sepulture, le prix & somme de quatre cens sicles d'argent; que Iosephe au 3. liure des antiquitez chap. 10. & sainct Ierosme au 3. des commentaires sur le prophete Ezechiel, dient peser quatre drachmes, qui vallent enuiron vingt sols de nostre monnoye, ou vingt oboles hebraiques. En Exode 30. *le sicle contient vingt oboles*. Et le mesme en Ezechiel 45. *Siclus viginti obolos habet. Porro viginti sicli & viginti quinque sicli & quindecim sicli minam faciũt.* Mais il faut la dessus entendre que la mine ou liure des Hebrieux estoit de trente onces, qui sont deux liures & demie Romaines, cõme met Iosephe au 4. des antiquitez, cha. 12. ἡ δὲ μνᾶ παρ' ἡμῖν ἴσχει λίτρας δύο καὶ ἡμίσειαν: Car s'il y a quatre drachmes ou demie once au sicle, les soixante sicles feront trente onces, qui à douze pour liure Romaine reuiendront à deux liures, & demie. Voicy au reste comme tout cela alloit enuers les Hebrieux.

Achrauanter du Grec χραύω.

La liure des Hebrieux.

Les poix des Hebrieux.

Le grãd Cicar ou Talent du sanctuaire pesoit cent mines, ou deux cens cinquante liures Romaines.

Le petit Cicar ou talent vulgaire, dit de la congregation, pesoit cinquante mines, ou six vingts cinq liures Rom.

Le Manch ou mine deux liures & demie, ou trente onces.

Le Schekel ou sicle du sainctuaire, demie once, ou vingt geres, ou oboles, qui en montoient vingt-quatre Attiques.

Le petit sicle, deux drachmes.

La Gere ou obole, de quatorze à quinze grains.

Nous pouuons bien tout d'vn train adiouster icy le poix des Arabes.

Des Arabes.

Le Maneh ou mine	xvi. onces.
Le Rotule ou liure	xii. onces.
Le Sacros ou once	vii. deniers.
Le Sextans	demie once.
La piece d'or	vn denier.
Le Darchimi ou drachme	iii. scrupules.
Le Garme ou scrupule	ii. oboles.
L'Onolossat ou obole	vn lupin & demy.
Le Danich ou lupin	ii. siliques.
Le Kirat ou silique	ii. ereoles.
Le Restuf ou Ereole	ii. grains.

Cela a esté premis pour le regard des Hebrieux, qu'on tient au plus ancien peuple de toute la terre : car tout ainsi qu'on leur attribue le premier vsage des lettres, estans compris soubs ce nom-là les Syriens & Pheniciẽs, comme met Eusebe au 10. de la preparation Euangelique, aussi peuuẽt-ils bien auoir esté les premiers autheurs des monnoyes, selon les marques qu'on en voit en Moyse; & de toutes autres choses qui peuuent cõcerner la societé humaine, & le polissement du genre humain. Car ce que les Egyptiens se maintenoient estre les premiers de tous les mortels en la cognoissance des arts & des lettres, Iosephe le renuerse bien; & par plus forte raison des Grecs qui ne sont venus, ce dit-il, que sur la vieillesse du mõde, ayans pris des autres les fondemens de leur plus esloignee antiquité, suyuant ce qu'allegue Platon en son Atlantique. Mais pource que la memoire des Egyptiẽs & leurs traditions sont de fort longue main presque toutes esteintes & englouties de l'oubliance, il faut passer des Hebrieux aux Grecs: & de là aux Romains, qui à la verité se sont presqu'entieremẽt façõnez sur les Grecs, cõme ils auoient fait sur les Egyptiẽs; & les Egyptiens sur les Chaldeens. Herodote en sa Clio a escript que les Lydiens peuples de l'Asie, firent les premiers forger des especes d'or & d'argent: & selon Aglosthenes, les Naxiens en l'Europe: ou Phydon, comme met Strabon au 8. liure, & Elian au 12. de la diuerse histoire, en l'isle d'Egine suyuant Ephore. Les autres attribuent cette premiere inuention à Erichthonius quatriesme Roy d'Athenes, tant en la contree de l'Attique, qu'en la Lycie. Et les autres encore à Ionos Roy de Thessalie. Lucain au 7. de la Pharsalie.

Tout le premier Ion de Thessalie Roy
Donna forme aux lingots d'vn rougissant aloy;
Puis il fondit l'argent; & les pieces rompues,
De l'or il monnoya; & dans de grands fourneaux

Embrase-

Embrasez il decuit par flammes les metaux.
Ce fut ce qui poulsa les nations esmeuës
A s'armer meschamment; car vn chacun dés lors
Sceut en nombre combien se montoient ses thresors.

Pieces des Atheniens.

Plutarque en la vie de Thesee dixiesme Roy d'Athenes, dit qu'il fit battre des pieces d'argent, du poix de deux drachmes selon Pollux; ayans d'vn costé la figure d'vn beuf, en memoire du taureau Marathonien, ou du capitaine de Minos, Taurus: ou plustost pour exhorter le peuple, que la violence des armes quittee là, ils s'addonnassent au labourage: & de l'autre costé Iuppiter, ou vne choüette. Il en fit faire encore de demie once, marquees à vne Minerue; & au reuers de deux choüettes, pour monstrer qu'elles estoient doubles: & s'appelloient Stateres, qui estoient aussi vn poix de quatre drachmes, chacune d'icelles de six oboles, pouuans valloir vn de noz caroluz: lesquelles oboles estoient marquees à vn obelisque, dont on estime qu'elles ayent pris leur appellation: les autres dient qu'elles n'estoient pas rondes & plattes, ains longuettes en petits lingots approchãs de la forme d'vn Cylindre ou obelisque. Eustathius met q̃ les six emplissoiẽt presque le creux de la main.

Des Peloponesiens.

La monnoye des Peloponesiens estoit marquee à vne tortue, dõt seroit procedé ce sobriquet, τὰν ἀρετὰν καὶ τὰν σοφίαν νικάντι χελῶναι. *La tortuë surmonte & vertu & sagesse*, voulãt inferer par là que tout est suppedité de l'argent: à propos de ce que respondit vne fois Philippes Roy de Macedoine, d'vne forteresse qu'on tenoit pour imprenable à cause de son assiette presque inaccessible; si vn mullet chargé d'or n'y pourroit pas bien arriuer? Ce Philippes pere d'Alexandre fit faire des pieces d'or fort estimees entre les autres, appellees Philippus de son nom. Plaute és Bacchides; *Ducentos nummos aureos Philippos probos dabin'?*

De Cizique.

Les Cizyceniẽs sur la Propontide en eurent les meilleures de toutes, & les mieux mõnoyees, comme met Pollux au 9. où estoit representee la deesse Cybele de l'vn des costez, & de l'autre vn lyon: & de ceste excellẽce pourroit parauenture estre venu le mot de *Zecca* aux Italians, qui signifie le lieu ou officine de la monnoye; & en particulier aux Venitians celuy de *Zecchini*, qui sont leurs ducats. Mais ce seroit trop s'extrauaguer si on vouloit parcourir toutes ces diuersitez d'especes; enquoy chaque Republique & potentat s'est tousiours dispẽsé d'en vser à sa fantasie, tant pour les deuises des coings, que pour le poix, & les alliages, d'argent assauoir ou de cuyure auec l'or, & de cuyure auecques l'argent; l'vne des plus dangereuses choses qui puissent estre, comme nous auons desia dit, attendu les grãds abbus qui en dependent: Parquoy il n'y deuroit rien auoir que le fin; l'escu ou ducat d'or de ciment ou de depart, du poix d'vne drachme: & la realle d'argẽt de couppelle du mesme poix: plus de moindres du poix d'vne obole de la valleur d'vn sol, ainsi que sont les aspres Turquesques. Et pour les rẽdre plus fermes & solides faire toutes ces especes tant plus petites en rondeur, affin de les auoir plus massiues. Les doubles puisapres, & deniers de pur cuyure, ainsi qu'à cette heure, pour la menue monnoye deambulatoire; & en forger grand' quantité à la fois pour frustrer par là les faux monnoyeurs.

Mais pour venir aux Romains qui est nostre subiect principal, ce fut le Roy Seruius qui le premier de tous fit battre de la mõnoye de cuyure tãt seulemẽt, n'ayant ce peuple accoustumé iusqu'à luy d'en vser; ains de cuyure en masse & au poix en gros, sans aucune distinction de pieces marquees. Pline liu. 33. chapitre 3. *Seruius Rex primus signauit æs: antea rudi vsos Romæ Timæus tradit: signatum est nota pecudum; vnde & pecunia appellata.* Ainsi la premiere mõnoye dõt les Romains cõmencerẽt d'vser fut de cuyure, enuiron l'an 180. de la fondation de la ville, soubs le sixiesme Roy Seruius Tullus; & marquee à vne brebis ou mouton, si nou-nous voulons retenir à la proprieté de ce mot *Pecus Pecudis*, d'où (cõme il dit) le mot de Pecune seroit procedé. Toutesfois Varron au 2. des choses Rustiques le deriue de *pecus* au neutre, qui signifie proprement ce que nous appellons omailles, ou bestes à corne, beufs, vaches, & taureaux: *Æs antiquissimum pecore notatum fuit*; pource que la richesse des anciens consistoient (ce dit-il au 4. de la langue Latine) en bestail: *Pecuniosus à pecunia magna: Pecunia à pecu. Pecus ab eo quòd perpascat, à quo pecunia vniuersa; quòd in pecore pecunia tum consistebat pastoribus.* Et Festus: *Peculatus qualecumque publicum furtum; sed inductum est à pecore, vt pecunia quoque ipsa.* Columelle en la preface du 6. liure: *En la vie Rustique, l'vne des plus anciennes occupations & du plus grand reuenu & proffit, estoient les nourritures & paccages; au moyen dequoy les mots de pecune & peculium semblent auoir esté tirez de pecus pecoris, bestail; lequel non seulement les anciens possedoient en grande abondance, mais encore pour le iourd'huy enuers quelques nations est tenu pour l'vne des principales especes de richesse.*

La premiere monnoye à Rome fut de cuyure.

Aussi Plutarque en la vie de Publicola comprend soubs ce vocable de *pecus*, les beufs, moutons, & pourceaux; dont l'ancienne monnoye estoit marquee: καὶ τῶν νομισμάτων τοῖς παλαιοτάτοις βοῦν ἐπιχάραττον, ἢ πρόβατον, ἢ σῦν. A quoy se peut rapporter le sacrifice du lustre appellé *Solitaurilia*, institué par ce mesme Roy, d'vn taureau, belier, & verrat, cõme il est contenu au fueil. 37. lig. 36. Ce qu'il resume encore en la 41. question Romaine; ἑτέρῳ δ' ἐχρήσαντο νομίσματι βοῦν ἔχοντι, καὶ πρόβατον, καὶ σῦν παράσημον. d'autant (adiouste-il) q̃ les principales richesses des anciẽs cõsistoiẽt en nourritures de bestail; dont viẽt que beaucoup de noms des plus illustres familles sont tirez de là; comme Ouilliẽs, Suilliens, Bubulques, Porciens; quasi qui diroit bergiers, bouuiers, porchiers: Ayant en ce mesme endroit parlé d'vne

Les noms des principales familles de Rome tirez du bestail.

autre marque de l'ancienne monnoye; qu'il dit auoir eu d'vn costé vne teste de Ianus à double visage, & de l'autre vne pouppe, ou vne prouë de nauire: διὸ καὶ τὸ παλαιὸν νόμισμα τῇ μὲν εἶχεν Ἰανῦ διπρόσωπον εἰκόνα: τῇ δὲ πλοίου πρύμναν ἢ πρῷραν ἐγκεχαραγμένην. Ce que confirme aussi Athenee au 15. des Dipnosophistes: Ἰανὸν δὲ λόγος ἔχει διπρόσωπον γεγονέναι, τὸ μὲν ὀπίσω, &c. *On dit que Ianus eut deux faces; l'vne deuant, l'autre derriere: & de là auroit pris son nom le fleuue Ianus; & le tertre du Ianicule où il faisoit sa residence: Car ce fut le premier, à ce qu'on dit, qui inuenta les guirlandes, les ponts, & les barques: qui fit le premier aussi coigner de la monnoye de cuyure. Au moyen dequoy plusieurs citez tant de la Grece, que de Sicile, & Italie, ont accoustumé de marquer leurs pieces & especes de l'vn des costez à vne teste ayant deux faces; & de l'autre, ou d'vn pont, ou d'vne couronne, ou d'vn basteau.* Macrobe au premier liure des Saturn. chapitre 7. semble vouloir referer celà à l'honneur de Saturne, duquel, Ianus l'ayant benignement receu en son pays quand il y arriua par mer, auoit appris l'art d'agriculture, & tout plein d'autres ciuilitez. *Ianus* (adiouste-il puis apres) *ayant outreplus esté le premier qui fit battre de la monnoye de cuyure, garda encore en cecy ce respect à Saturne, que pourautant qu'il auoit esté amené par mer dedãs vne barque; de l'vn des costez des pieces il y auoit le pourtraict de sa teste representé au naturel, & de l'autre la figure d'vne nauire; affin d'estendre à la posterité la memoire d'iceluy Saturne. Que ces pieces de cuyure fussent ainsi marquees, celà se cognoist en ce que les ieunes enfans s'esbatans à vn ieu qui tesmoigne cette antiquité, ouquel ils iettent des pieces en haut pour venir retomber à terre, demandent ou les testes, ou les nauires.* C'ettoit le mesme qu'à nous ce qu'on appelle croix ou pile. Ouide en parle presque de la mesme sorte au premier des Fastes:

Marques de l'ancienne monnoye Romaine.

Le ieu qui equipolle à croix ou pile fort ancien.

Multa quidem didici; sed cur naualis in ære
Altera signata est, altera forma biceps.

Et puis apres:

At bona posteritas puppim signauit in ære,
Hospitis aduentum testificata Dei.

Et le reste de ce propos cotté par Lactance, liure premier, chap. 13. Pline au lieu cy-dessus allegué: *Nota æris ex altera parte fuit Ianus Geminus, ex altera rostrum nauis.* Mais Eutrope liure premier semble tout au rebours voulloir attribuer ce monnoyemẽt à Saturne, qui le premier de tous (ce dit-il) fit coigner des pieces de cuyure à la memoire de Ianus & de luy. Par où se peut voir que le Roy Seruius ne fut pas le premier en cecy: trop bien parauenture de faire marquer ses especes à des figures de bestes blãches, & à corne; & qui leur donna cours à Rome: n'ayans accoustumé auparauant d'employer que du cuyure en masse de lingots ou de placques, qu'ils ne donnoient pas par compte, ains au poix seulement par liures de douze onces, qu'ils appelloient *Asses*: à quoy semble battre ce lieu de Ciceron au traicté de la meilleure forme d'Orateurs: *Non enim ea me annumerare lectori putaui oportere, sed tanquam appendere.* Et celà s'appelloit *Æs graue*, selon Festus; *à Pondere, quia deni asses singuli pondo libræ efficiebant denarium ab hoc ipso numero dictum.* Tite Liue à la fin du 4. liure, fueillet 210. ligne 8. où il parle de la premiere soulde que toucherent les legionnaires Romains des deniers publiques: *Et quia nondum argentum signatum erat, æs graue plaustris quidam ad ærarium conuehentes.* Plus au 5. liure, fueillet 237. ligne 5. *A. Virginius, & Q. Pomponius Tribuni plebis biennij superioris, innoxij denis millibus grauis æris condemnati sunt.* Et au fueillet 239. ligne 8. parlant de Camille; *Absens quindecim millibus æris grauis damnatur.* Celà nous apprend, qu'encore qu'il y eust de ces grosses placques de cuyure du poix d'vne liure, marquees dés le temps du Roy Seruius; ce neantmoins on continua encore long temps depuis de le donner au poix, & non au compte: car ainsi le denote le mot de *graue æs*; suyuant le lieu cy-dessus allegué de Festus; & cettui-cy de Pline au mesme 3. chapitre du 33. liure: *Libralis vnde etiam libella dicitur, & dipondius appendebatur assis: quare æris grauis pœna dicta, & adhuc expensa in rationibus dicuntur. Item impendia, à pondere. Quin & militum stipendiorum, hoc est stipis ponderandæ pensatores, libripendes dicuntur. Qua consuetudine in his emptionibus quæ mancupi sunt, etiam nunc libra interponitur.* En quoy il touche tout plein de choses qui appartiennent à cette histoire. Premierement que les amendes enquoy l'on estoit condamné s'appelloient *pœna*, ou *mulcta æris grauis*, dont il en a esté amené cy-dessus trois exemples de Tite Liue: par ainsi les quinze mille asses de Camillus ne monteroient qu'à cent cinquante escuz; par ce que cent asses vallent vn escu; & les faut necessairement reduire à cette proportion: somme qui sembleroit bien peu de chose à ceste heure estãt reduite en or ou argẽt; mais beaucoup à la considerer de plus pres, non seulement pour raison de la pauureté de ces temps-là; ains encore pour le grand volume, & le poix que contiendroient ces quinze mille liures de cuyure à douze onces la liure, qui reuiendroient à onze mille cinq cens des nostres de seize, par ce que douze onces font vn marc & demy, qui sont pour les quinze milliers vingtdeux mille marcs & demy: prenez en la moitié, parce que nostre liure pese deux marcs, ce seront lesdicts onze mille cinq cens liures, plus que ne pesent deux canõs réforcez de cette heure. Au moyen dequoy comme on pouuoit transporter çà & là de tels poix; ny d'où leur prouenoit tant de cuyure, il y a assez dequoy s'esbahir & doubter. Au parauant qu'on vsast de cuyure ou argent monnoyé, dit Festus, ces amendes consistoient en bestail, dont la plus grande estoit de deux moutons & trẽte beufs; eualluez chaque mouton à dix asses, & le beuf à cent; vallant tout cela ensemble enuiron trẽte escus. *Maximã multam dixerunt*

Augm.

Les amendes ou mulctes antiques.

dixerunt trium millium & viginti assium: quia non licebat quondam pluribus triginta bobus, & duabus ouibus quemquam multari, æstimabatúrque bos centussibus, ouis decussibus. Car voyans que ce bestail fourny tantost pire tantost meilleur, ne reuenoit pas tousiours à vn mesme prix, on le reduit à l'eualuation dessusditte, comme dit plus particulierement Aulugelle, liure 11. cha. premier: *Mulcta quæ appellatur suprema instituta fuit duorum ouium, & triginta boum; pro copia scilicet boum, próque ouium penuria. Sed cum eiusmodi mulcta pecoris, armentique à magistratibus dicta erat, adigebátur boues ouésque alias pretij parui, alias maioris; eáque res faciebat inæqualem mulctæ punitionem: idcirco postea lege Aretina constituti sunt in oues singulos æris deni: in boues æris centeni.* Suit puis apres en Pline, que la soulde des gens de guerre s'appelloit *stipendium*; Varron dedans Nonius Marcellus de la vie du peuple Romain: *Stipendium appellabatur æs quod militi semestre aut annuum dabatur: cui datum non sit propter ignominiam ære dirutus esset.* estant ce mot composé de *Stips*, & *pendeo*, dõt ceux qui auoiẽt la charge de le payer estoient dicts *libripendes*. Le mesme Varron à la fin du 4. liure: *Stipendium ab stipe dictum, quòd æs quoque Stipem dicebant: & milites stipendiarij ideo, quòd eam stipem pendebant. Ab eodem ære impendendo dispensator: & expensum, & pensio; dispendium, impendium, & compendium.* Nostre despense aussi & despendre, & semblables en sont venus. Mais *Stips* est ainsi appellee de *Stipo*, pource qu'anciennement on ne serroit pas les asses dedãs vn coffre, car on eust eu trop d'affaire à cause de leur grand volume; ains on les entassoit licts sur licts comme des briques, en quelque magazin ou grenier. Vlpian *de verborum significationibus* deriue le *stipendium*, de ce que *per stipes, id est, per modica æra colligebatur*: & Cesar au premier des guerres Ciuiles appelle les villes Stipendiaires, celles qui payoient tribut. Quant au *Libripens*, selon ce qui a esté cy dessus allegué de Pline, c'estoit premierement celuy qui distribuoit aux soldats leur paye, la leur pesant à la liure: mais ce mot se communiqua depuis à ceux qui és emancipations tenoient les balances, quand on mettoit quelqu'vn hors de dessoubs la puissance du pere; ou és adoptions quand on changeoit de famille: lesquels deux sont compris soubs le mot d'Emancipation: Festus; *Emancipati duobus modis intelliguntur: aut ij qui ex patris iure exierunt: aut ij qui aliorum fiunt dominij; quorum vtrumque fit emancipatione.* Dequoy voyez plus à plain Aulugelle liur. 5. chap. 19. Plus les manumissiõs des esclaues qui se racheptoient: les venditions d'iceux: voire leurs adoptions, les testaments, obligations, qu'on appelloit Nexes: Festus; *Nexum est, vt ait Gallus Ælius, quodcunque per æs & libram geritur, idque necti dicitur: quo in genere sunt hæc, testamenti factio, nexi datio, nexi liberatio.* Dequoy plus apertemẽt cy-apres sur le 2. liu. Bref toutes sortes de contracts, alienatiõs, trãsports, payemẽs,

Libripens.

Emãcipatiõs.

consignations, & semblables, se faisoient *per æs & librã*; laquelle solemnité n'estoit autre chose qu'vne forme de desboursement, cõme deuant nos Notaires; laquelle se continua encore aux Romains, mesme depuis que les especes d'or & d'argent mõnoyé furent en vsage. Tout cecy se prouue par les authoritez suyuantes. Horace en la derniere de ses epistres:

Si proprium est, quod quis libra mercatur & ære,
Quædam (si credis consultis) mancipat vsus.

Les achapts.

Suetone en Auguste 64. *Caium & Luciũ adoptauit domi per assem & libram, emptos à patre Agrippa.* Ce qui nous monstre *Assis* & *æs* se prendre quelque fois l'vn pour l'autre. Iustinian: *Testamentũ aut in pace fiebat, quod calatis comitiis vocabatur: aut cum in præliũ essent exituri, quod procinctum dicebatur: aut per æs & librã.* Pline au dessusdit XXXIII. 3. *Qua consuetudine in his emptionibus quæ mãcipi sunt etiã libra interponitur.* Ce qu'explique plus particulieremẽt Boëce sur les Topiques de Ciceron au 3. *Apud veteres res mancipi, hoc est quæ nostri sunt dominij, alienari nõ poterãt, nisi adhibitis vt minimũ quinque testibus ciuibus Romanis puberibus, & eo qui librã tenebat qui vocabatur Libripens.* Le Iurisconsulte Caius au premier liure des Institutes cy-dessus allegué, le deduit encore plus ouuertemẽt en la sorte: *L'emãcipation* (dit-il) *est vne vẽdition imaginaire: & cela se fait en la presence de cinq tesmoins, Romains citoyens, pour le moins, de l'aage d'audessus quatorze ans; auec vn autre de la mesme cõdition qui tiẽt les balãces, & vne liure de cuyure, lequel s'appelle le* LIBRIPENS. *Celuy qui achepte la personne qu'õ luy trãsporte, tenãt le cuyure dit ces paroles*: IE DECLARE CEST HOMME ICY ESTRE MIEN PAR LE DROICT DES QVIRITES, COMME AYANT PAR MOY ESTE ACHEPTE DE CE CVYVRE, ET LIVRE D'AIRAIN. *Cela faict auec le cuyure, il frappe la balance, & le deliure au vẽdeur ainsi que pour son payement.* Varron à ce mesme propos au 4. de la langue Latine: *Porta Raudускula quòd ærata fuit; & æs raudus dictum; ex eo in veteribus mãcupiis scriptum*: RAVDVSCVLO LIBRAM FERITO. Dequoy nous auons parlé en la colonne 574. Cincius des mots anciens dãs Festus; *Quemadmodũ omnis materia nõ deformata rudis appellatur, sic æs infectum, rudusculum appellabãt. In æstimatione Cẽsoria æs infectũ rudus appellatur*: tel qu'estoit le cuyure en masse deuant Seruius. Quant à l'acquit des debtes, nous en auõs vn exẽple formel & expres au 6. liure, fueil. 268. lig. 42. *Inde rẽ creditori palã populo soluit: librãq; et ære liberatũ emittit*: cela s'appelloit *Nexi liberatio*.

Adoptions.

Testaments.

DE CE QVE DESSVS nous pouuons recueillir que tout le faict de ce que nous appellons le denier ou finãces, le principal instrumẽt du cõmerce, iusqu'au temps de Seruius Tullus consista enuers les Romains en cuyure, qui se pesoit à la liure de douze onces; & appelloient cela *asses*, ou liures du poix dessusdit. Mais puis apres que ce Roy de gentil esprit pour le temps d'alors, vid la grand' peine qu'il y auoit à tousiours charrier quant & soy des balances, il voulut distinguer ces liures ou asses par placques

du mesme poix de 12. onces, comme met Denis Halicarn. au premier: & pour faire qu'on y eust creance, pour obuier aussi aux abbus qui s'y pourroient commettre, les fit marquer comme il a esté dit cy-dessus, affin qu'au lieu de peser on n'eust qu'à compter, ainsi qu'à nous les escuz, testons, & autres especes: ce qui dura en cette sorte iusqu'à l'an 485. selon les Fastes du Capitole, cinq ans deuant la premiere guerre Punique, Q. Fabius Maximus Pictor estāt Consul auecques L. Quintius Gulo; que premierement furēt coignees des pieces d'argent, appellees deniers, pource qu'elles valloient dix asses ou liures de cuyure. Pline au mesme XXXIII. 3. *Argentum signatū anno vrbis quadringentesimo octogesimoquinto, Q. Fabio Consule, quinque annis ante primum bellum Punicum.* Ce qui verifie le temps dessusdit; & neantmoins tous les textes ont cent ans dauantage, vne faute trop apparēte & grossiere pour ne l'auoir osé r'habiller. Puis apres poursuit le mesme Pline; durant la premiere guerre Punique le peuple Romain se trouuant court de deniers, & fort endebté, diminua le poix de ces asses, & en fit forger de deux onces: Festus; *Bello punico pop. Rom. pressus ære alieno ex singulis aßibus librariis senos fecit, qui tantundem valerēt*: marquez au reste d'vne teste de Ianus à double visage, & de l'autre d'vn esperon de nauire: les Trientes de quatre onces, & les Quadrins de trois, auparauāt appellez *Triunces*, à vne barque. Puis apres en la secōde guerre Punique les Romains pressez d'Hannibal, firēt des asses ne pesans qu'vne once: & encore de demie depuis, suyuāt la loy Papyriēne. Neātmoins en la foulde des gens de guerre le denier d'argent courut tousiours pour dix asses ou liures de cuyure. Voila les mutatiōs qui aduindrēt à Rome touchant la mōnoye de cuyure appellee *Aßis*. Premierement iusqu'au Roy Seruius il se donnoit en bloc & en masse par liures du poix de douze onces: puis le Roy les fit distinguer par pieces separees pesans vne liure, & coigner à vne marque de mouton: & durerent ainsi iusqu'à la premiere guerre Punique, qu'ils furent reduits à la sixiesme partie, assauoir six onces; tellemēt que on y gaigna les cinq parts. Et lors le denier d'argent vallut 16. asses, là où auparauant il n'estoit employé que pour dix, les demy deniers appellez Quinaires, huict, & le Sesterce qui est la quatriesme partie du denier d'argent, quatre. En la seconde guerre Punique l'an 537. ils furēt derechef rabbaissez à vne once, & finablement à demie. Voila l'ordinaire de toutes Republiques & Potentats, d'affoiblir tousiours & empirer de plus en plus les especes; l'vne des plus grandes tortions que le peuple puisse souffrir: car il faut que la tare en tombe finablement sur quelqu'vn. Mais cela a esté de tout temps; comme le touche fort plaisamment Plaute en sa Casine;

La premiere mōnoye d'argent à Rome, l'an 485.

Nam nouæ quæ nunc prodeunt comœdiæ,
Multo sunt nequiores quàm nummi noui.

Ovtre les asses du Roy Seruius, du poix d'vne liure, & quelques vnes de deux; (Varron au 4. *Dupondius duobus ponderibus, quod vnum pondus aßipōdium dicebatur, id ideo quòd as erat libræ pondus.* Il y en eut de moindres forgees, tant de son temps, que soubs son successeur Tarquin le superbe; qui fit faire (ce dit Festus) des pieces du poix de quatre onces, dicts de là Trientes, pource que c'est la tierce partie d'vne liure de douze onces: & des quadrains de trois onces appellez Ratiti, de la figure, selon Opilius Aurelius, d'vne gallere, ou semblable vaisseau plat & long, qui va à rames; lequel les Latins appellent *Ratis*. Varron au 6. *Ratis dicta nauis lōga propter remos, quòd hi cum per aquam sublati sunt dextra & sinistra, duas partes efficere videntur. Ratis enim vnde hoc translatum, illic vbi plures mali aut asseres.* Et és asses estoit emprainte la figure d'vne nauire, ou vaisseau rond. Le mesme Varron au 4. met apres le Poëte Lucilius; qu'anciennemēt on souloit payer vn de ces Quadrains pour passer le bacq entre la ville & l'Auentin; lors que cest entre-deux n'estoit encore qu'vne fondriere & marescage: *Hinc vecturæ quas soluebant hi qui ratibus trāsibant, quadrās: ab eo Lucilius scripsit,* Qvadranti ratiti. Mais Antonius Cnipho precepteur de Ciceron, dās le mesme Festus veut, ces Ratites auoir esté de quatre onces: & appellez de là Trientes, *Quòd ratis* (ce dit-il) *appellatio tertiæ partis aßis sit; quinæ, aut alius partis nulla sic, sed secundum numerum, vt sextans: nec hac re ratem dici nisi de terna: ac legibus Numæ vnam ratem Trientem significare.* Ce qui me feroit souspeçonner que de là pourroit estre venu ce que nous disons *au pro rata*: enquoy mesme il y a vne affinité auec le mot de *ratis*. Il y eut des sextantes ou sixains aussi, long temps auant que ce qui a esté amené cy-dessus de la guerre Punique; car Tite Liue au 2. liure, fueillet 77. ligne 16. parlant de Menenius Agrippa, qui pour sa pauureté fut enterré aux despens du commun peuple l'an 260. *Extulit eum plebs Sextantibus collatis in capita*: Et Valere liure & chapitre 4. *Hic nisi à populo collatis in capita Sextantibus funeratus esset, ita pecuniæ inops decesit, vt sepulturæ honore caruisset.* Mais ils n'estoient mis lors que pour leur prix. Quant aux Quadrains, il en est aussi fait mention au 3. liure, fueillet 118. ligne 11. pour les funerailles de Publicola; là où au lieu de *deniers*, il faut lire *Quadrains: In Consulis domum Plebes Quadrantes, vt funere ampliore efferretur, iactasse fertur.* Le mesme met Plutarque vers la fin de la vie du premier Publicola. Voicy au reste la figure de ces quarts ou quadrains ratites, selon mesme qu'on peut cognoistre des trois rondeaux qui sont derriere la teste, representans autant d'onces, le reuers est de la prouë d'vne gallere, apposé mal à propos en la colonne 695. Cettuy-cy a esté contretiré sur vne medaille de bronze de C. Aburius, qui soubs le

Dupondius.

Tiers, & quarts d'asses.

Ratis.

le Pro rata.

Consulat de P. Licinius Crassus, & C. Cassius Lõginus, l'an de Rome 582. fut enuoyé en Ambassade deuers le Roy Massinissa & les Carthaginois, comme met Tite Liue liu. 42. *In eam rem legati ad Massanissam Carthaginiensesque missi, L. Posthumius Albinus, P. Terẽtius Culeo, C. Alburius, &c.* Or c'est biẽ chose toute asseuree que cette piece estoit pour seruir de mõnoye, comme le denotent les trois rõdeaux estãs au derriere de la teste, qui denotẽt qu'elle estoit de trois onces; & la prouë de nauire de l'autre endroit, que c'estoit vn quadrain ratite: mais pource que la despoüille du lyon dõt la teste est affublee, mõstre ie ne sçay quoy de ce voyage d'Afrique abondãte en lyons, il sembleroit qu'on peust inferer de là que ceux qui obtenoient quelque charge extraordinaire qui fust signalee durãt le gouuernemẽt de la Republique, eussẽt permissiõ de le remarquer és pieces qui se mõnoyoiẽt.





Tout le faict donques des monnoyes Romaines alla de cette sorte és premiers temps. Du commencement ils vserẽt de cuyure, à eux plus frequent que nompas aux Grecs; & de là auroit esté appellé *Ærarium*, le thresor, nõ *Aurarium*, ny *Argentarium*; & *Tribuni ærarij*: parauenture pource qu'estans fort superstitieux ils eurent ce metal en tres-grande recommandation & respect, cõme fort propre & accõmodé és choses sainctes; car mesme le soc dont lon traffoit le sillon du pourpris des nouuelles villes estoit d'airain; & les Prestres Sabins se faisoient faire d'vn rasouër de ce metal, ainsi que l'allegue Macrobe de Carminius, liu. 5. chap. 19. des Saturn. Sainct Augustin à ce mesme propos liure 4. de la Cité, ch. 21. *Deæ Pecuniæ, vt pecuniosi essent: Deo Æsculano & filio eius Argentino, vt habeant æream argenteámque pecuniam. Nam ideo Patrem Argẽtini Æsculanum posuerunt, quia prius ærea pecunia in vsu esse cœpit, pòst argentea.* Mais ce cuyure par l'espace de deux cẽs ans fut tousiours en masse sans aucune distinction d'especes; le donnans au poix, à la liure de douze onces appellee *As* ou *assis*, & ce metal ainsi en gros *Æs graue*, car *as* estoit dit *ab ære*, selon Varrõ au 4. iusqu'au Roy Seruius, qui le premier de tous les Romains fit battre des pieces de cuyure, du mesme poix neãtmoins d'vne liure. Que si lõ se vouloit esmerueiller de la grãdeur de ces asses pesans vne liure, Xenophon met que la monnoye des Lacedemoniens estoient bien de dix mines qui sont plus que liures. Mais tout cela ne tendoit qu'à bannir l'auarice, & le vain desir de thesauriser: neantmoins il fit marquer d'autres moindres pieces, cõme nous auons dit cy-dessus, assauoir les *Trientes* & *Quadrantes*, marquez à vne nasselle: Plus des sixains de deux onces, *Sextantes*: d'vne once aussi, *unciales*, ou *vnciaria stips*; & des Sextules qui faisoient la sixiesme partie d'vne once, la moindre espece de toutes. Voilà toutes les especes de cuyure qui eurẽt cours entre les Romains. Il y eut aussi, mais long temps depuis, vne menuaille de pieces de plõb; cõme on peut veoir en Martial, parlant de ceux que les grãds loüoient pour les accompagner çà & là par la ville; ainsi que font les Cardinaux quand ils vont au cõsistoire, ou à leurs visites: *Centum merebor plumbeos die toto.* — SIXAINS D'ASSES. SEXTVLES.

LES PIECES d'argent se cõmencerẽt à forger l'an 485. assauoir le denier, dit ainsi pource qu'il valloit dix asses, & ny plus ny moins que les asses s'entendent tousiours estre de cuyure, aussi le denier estoit d'argẽt, & nõ d'autre estoffe. Il y auoit puis-apres le demy denier appellé Quinaire: & le quart de denier Sesterce ou Nũme; le dixain vallant vn asse s'appelloit *Libella*. Varrõ au 4. *Nũmi denarij decuma libella, quod libram põdo as valebat, & erat ex argento.* Et le vingtiesme *Sembella*: le mesme au 9. *Sic cum dicimus eãdẽ rationem habere assem ad semissem, quam habet in argẽto libella ad sembellam.* & au 4. *Sembella quòd sit libellæ dimidiũ; quod semis assis.* Ie ne sçay si ces brasselets ou rõdeaux de paste persez qu'on appelle Scẽbelles à Rome, pourroiẽt point estre procedees de ce mot-là, car on les vẽd presqu'à ce prix, assauoir pres de quatre deniers des nostres. Et finablemẽt le *Teruncius*, dõt est venu nostre tournois, le quarantiesme du denier d'argent, ou le quart d'vn asse, enuiron vn denier & maille. Au mesme li. 4. *Terũcius à trib⁹ vnciis, sẽbella quod valet dimidiũ; & est quarta pars denarij, sic vt quadrãs assis.* Toutes ces pieces estoient d'argent, marquees d'vn costé à vne teste de femme representant — LE DENIER ROMAIN. QVINARIVS. SESTERTIVS ou NVMMVS. LIBELLA. SEMBELLA. TERVNCIVS.

Rome, la teste armee d'vn cabasset, auec deux grandes aisles en lieu de pennache, & vn X. au derriere pour monstrer le nombre de dix: & de l'autre, de Castor & Pollux passans vne carriere à toute bride. Il y en auoit aussi à vne victoire; mesmemēt les demy deniers, dont ils auroient esté appellez *Victoriati*: Varron au 9. *Nam quam rationem duo ad vnū habent, eandē habēt viginti ad decē. In nūmeis similibus, sic est ad vnū victoriatū denarius, sicut ad alterū victoriatū alter denarius.* Et Pline liure 33. chap. 3. *Qui nunc victoriatus appellatur lege Clodia percussus est; ante enim hic nummus ex Illyrico aduectus mercis loco habebatur: est autem signatus victoria, & inde nomen.* Laquelle victoire auec ses grand aisles estoit tantost à pied, coronnāt d'vne guirlande de laurier vn trophee; tātost dans vn char triomphal attellé de quatre cheuaux, estendant de la main droicte la mesme guirlande, cōme on peut veoir en infinies pieces d'argent. Au lieu d'vne Rome ils mettoient encore en ces especes d'argent quelque autre figure de Genie ou Dieu tutelaire, auec des charrettes ou chariots au reuers; dont elles furent appellees *Nummi Bigati* & *Quadrigati*. Pline au lieu dessusdit: *Nota argenti Bigæ & Quadrigæ; & inde bigati, quadrigatique dicti.* Festus; *Item nummi quadrigati & bigati, à figura cœlaturæ dicti.* Tite Liue au 22. *In capita Romana trecenis nummis quadrigatis;* & à l'ensuyuant; *Bigatósque quingentos quæstorem numerare iubet.* Mais puisapres és derniers temps de la Republique, l'ambition s'estant de plus en plus embrasee és courages des hommes, les trois maistres de la monnoye s'emanciperent pour gratifier les vns & les autres, de faire marquer les pieces à telles testes des qualifiez personnages que bō leur sembloit; & pour reuers quelques marques & tesmoignages de leurs plus signalez exploicts; ensemble leurs charges & dignitez, sacerdoces, triomphes, victoires, cōquestes; & telles autres glorieuses remembrāces qui seruoient d'autant de noblesse & reputation acquise à leur race & famille; dōt la memoire s'en est estendue par de longues reuolutiōs de siecles: neātmoins ce fut tousiours apres leur mort, pour euiter par là l'enuie qui leur en eust peu naistre de leur viuant: iusques à Jules Cesar quand il se fut emparé de la monarchie & puissance absoluë: ce que ses successeurs Empereurs vsurperēt & maintindrēt tousiours depuis, ainsi que font les Rois & Princes souuerains. Cela se peut veoir en infinies monnoyes antiques d'or & d'argent; & par le tesmoignage mesme de l'escripture en S. Matthieu 22. où le Sauueur s'estant faict apporter vn denier d'argent, demande aux Scribes & Pharisiens qui taschoient à le surprendre; *Cuius est imago hæc, & superscriptio? dicunt ei, Cæsaris.*

Victoriati.

Bigati, Quadrigati.

Nummi aurei.

Qvant aux pieces d'or appellees *Nummi aurei*, elles ne furēt introduittes que soixāte deux ans apres celles d'argent, assauoir l'an de Rome 546. Claudius Nero, & Liuius Salinator estans Consuls, comme met Pline au lieu preallegué; marquees au reste ainsi que les deniers d'argēt; mais de plus grand poix, pour les rendre plus fermes, à cause que l'or, mesme le fin, est sans comparaison plus mol que l'argent; & partāt és ouurages d'orfaiurerie on a accoustumé d'y allier l'onziesme ou douziesme portion d'argent, ou de cuyure qui rēd la besongne plus forte; & si luy donne vn lustre & esclat plus vif, aumoins le cuyure, ce qu'on appelle allier sur le rouge, quād il est bien mis en couleur par le moyen du verdet & du sel armoniac, auec de l'vrine ou autres telles graduations; dont la principale est auec l'antimoine qui le sçaura bien gouuerner; si que deux parties d'or passé par luy, dorerōt vermeil mieux que trois. Mais cela n'est pas de ce propos; car ie ne pense pas que les Romains cogneussent onques ces artifices, qui sont plus modernement venus des Arabes, & apres eux des Allemās, ausquels certes il faut attribuer l'vne des premieres loüanges de tous les artifices prouenans du feu. Ainsi les pieces d'or Romaines plus fortes que celles d'argēt selō qu'ō peut veoir assez par celles qui en sont paruenues iusqu'à nous, estoient cōmunément de deux drachmes & demie, selō que le tesmoigne Dion au 55. χρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι δραχμὰς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον ὀνομάζω: *I'appelle cette piece d'or qui vaut vingtcinq drachmes, d'argent assauoir, car il est à telle raison enuers nous.* Ce qui se verifie en cette sorte. Suetone en Othon tiltre 4. & Plutarque en la vie de l'Empereur Galba, mettēt que toutes les fois qu'Othon luy donnoit à soupper, il auoit accoustumé de faire present à la compagnie des Pretorians estans là en garde, d'vne piece d'or à chacun: laquelle Tacitus au 17. des Annales euallue à cēt Nummes ou petits Sesterces, qui à trois blancs piece, cōme nous dirōs cy-apres, reuiēdroiēt à six liures cinq sols, ou deux escuz & demy à prēdre l'escu à cinquante sols, ou dix reales, selon que nous l'auons proposé cy-deuāt; qui seroiēt les vingtcinq drachmes d'argent dessusdittes: *Quoties Otho apud Galbam epularetur* (dit Tacite) *cohorti excubias agenti centenos nummos viritim diuidebat.* là où en Suetone il y a; *Quoties cœna principē acciperet, aureos excubanti cohorti viritim diuidebat.* Plutarque met χρυσοῦς seulemēt, pieces d'or, ce qui reuiendroit de douze à treize cēs escuz; parce que les Cohortes estoient de cinq cens hōmes; sans les mēbres, lanspeçades, & capesouldes. Et d'autāt q̄ l'or estoit ordinairemēt de proportion decuple en valeur à l'argent, ainsi que nous auons allegué cy-dessus de Pollux, & du 38. de Tite Liue: *Pro argēto, si aurū dare mallent, dare cōuenit, dū pro argēteis decē aureus vnus valeret*, deux choses se prouuēt icy reciproquemēt; que la piece d'or pesoit deux drachmes & demie, puis qu'elle valloit à ladite proportiō decuple vingtcinq drachmes d'argent: & que l'*argenteus* que met Tite Liue, & duquel il a esté fait mētiō cy-dessus du Genese, & de S.

Les pieces d'or Romaines pesoient deux escuz & demy.

Les trente pieces de Iudas.

& de S. Matthieu, en pesoit autát; assauoir deux deniers & demy, ou autant de realles : si que les trente argenteens de Iudas reuiendroient à soixante quinze realles ; & à raison de dix realles pour escu, à six escus & demy.

Recapitvlation des *monnoyes Romaines.*

Decvyvre, premierement au poix en masse confuse; & puis par pieces separees.

As, assis, ou assipōdium, du poix de douze onces vallans vi. deniers tourn.

Le tiers d'asse, ou *Triens*, de 4. onc. vn double.

Le quart ou *quadrans*, de 3. onc. vn denier & maille.

Le sixiesme ou *sextans*, de 2. onc. I. den. tour.

L'oncial d'vne once vne maille.

Il y en eut encore d'autres selon le departemēt de la liure, tel qu'il sera specifié cy apres, dont le poix estoit marqué à l'vn des costez.

D'argent.

Le denier, du poix d'vne drachme, autant comme la realle marqué à vn X. qui fait dix, à cause qu'il valloit dix asses reuenās à cinq sols t.

Le quinaire ou demy demier, vallant cinq asses ou II s. vi. den. tourn.

Le sesterce ou quart de denier vallant deux asses & demi, ou xv. den. tourn.

La libelle pesant la dixiesme partie du denier vallant vn asse ou liure de cuiure vi. den. torn.

La sembelle pesant la vingtiesme partie vallant III. den. torn.

Le Terunce, pesant la quarantiesme partie du denier d'argent, & vallant vn quart d'asse ou trois onces de cuyure, dont il est venu de ce mot *Triunx* vn den. & maille.

De là i'estime estre deriué ce que nous soulions appeller vn tournois.

D'or.

Pourautant que l'or est assez plus mol que l'argent, il ne se trouue point qu'on en ait fait de si menues especes, ains seulement des pieces de deux drachmes & demie, suyuant ce que nous auons cy dessus allegué de Dion: Mais cela a esté tant barbouillé qu'il n'est possible d'y veoir clair. Pline liure 33. chap. 3. *Aureus nummus post annos* LXII. *percussus est quàm argēteus, ita vt scrupulum valeret sestertios vicenos, quod efficit in libras ratione sestertij qui tunc erat sestertios nongentos. Post hæc placuit* XL. *millia signari ex auri libris : paulatimque principes imminuere pondus: minutissimè verò ad* XLV. *millia.* Enquoy il n'est possible d'entendre rien; ny de pouuoir tirer delà instruction que ce soit, fors de ce qu'il dit que les Princes, assauoir les Empereurs peu à peu diminuerent tousiours le poix des mōnoyes; voire les falsifierēt, comme il met au 9. chap. ensuyuant. *Miscuit denario triūvir Antonius ferrū: miscuit & æs falsæ monetæ; alij è pōdere substrahūt, cū sit iustū* LXXXIIII. *è libris signari.* Il a dit cela libremēt apres d'autres, ainsi que assez d'autres choses à tort & trauers, sans les examinet autremēt: car de mesler du cuiure auec de l'or ou argēt, ce n'est pas chose malaisee, parce qu'il s'y allie fort biē sans les corrōpre: Mais du fer ie n'y voy pas grāde apparēce, pourautāt qu'il ne se fond pas apres sa premiere fonte, qui encore n'est pas liquide; si d'auēture ce n'estoit par le moyen de l'antimoine qui le fait couller de vray, ainsi qu'on peut veoir es boullets d'artillerie, & es pots & autres tels ouurages de fer, mais il est lors frāgible & non malleable. Auec l'arcenic aussi il se peut bien fondre & blanchir: mais meslé auec de l'argēt, il le cassera: Parquoy ie ne sçay comme vn si riche & puissant personnage comme Marc Anthoine, s'amusoit apres de telles corbineries, indignes certes d'vn petit compagnon. Or quant à ce que dessus, si le scrupule d'or valloit vingt sexterces, qui à la raison que dessus de trois blancs piece reuiendroiēt à vingtcinq sols, par consequēt la drachme, autant que pese vn ducat ou escu, vaudroit soixante-quinze sols, & la piece d'or de deux drachmes & demie, neuf liures sept sols & six; là où nous ne l'auōs eualluee qu'à six liures v. sols. Car en la drachme il y a trois scrupules, & huit drachmes en l'once; & douze onces à la liure Romaine, laquelle contiendroit à ce compte 96. drachmes; & 288. scrupules. Que si le scrupule d'or valloit vingt sesterces ainsi que dit Pline, ce seroient cinq realles d'argent à cinq sols piece: tellement que la liure d'or de 12. onces vaudroit 1440. realles, lesquelles parties par dix autant que nous en auons assigné à vn escu, reuiēdroient à 144. escus, & l'once d'or à en peser douze; là ou estans d'vne drachme, il y auroit vn tiers de plus. Toutes choses confuses & qui ne peuuent en rien quadrer à ce que met Pline de neuf cens sesterces en la liure d'or, attendu que s'il y en a vingt (de valeur faut entendre) au scrupule, il faudroit qu'il y eust 5760. sesterces en la liure d'or: Tout ce qui suit de ce propos est de mesme farine. Parquoy laissant ces incertitudes & embrouillemēs, il suffit de sçauoir pour l'histoire Romaine, que dix liures de cuyure és premiers temps reuenoiēt à vne realle; ou quatre sesterces; & dix realles ou cēt asses à vn escu: & ainsi du reste; dix mille asses à cent escus; & cent mille asses à mille escus.

Eualuation des pieces anciennes aux nostres.

Cependant icy se presente vn nouueau doubte, qui merite de n'estre du tout laissé en arriere: assauoir si ces pieces antiques Romaines d'or, d'argent, & de cuyure qu'on appelle medailles communement, seruoient toutes de monnoye & pecune; ou bien s'il y en auoit quelques vnes destinees à la memoire & souuenance des choses les plus signalees. Quant aux premiers temps de l'empire Romain, par plus de cinq cens ans depuis la premiere fondation de la ville, ie croirois bien que s'il y auoit quelqu'vne de ces pieces, c'estoient pour seruir de monnoye tant seulement; ores qu'elles fussent

Les medailles antiques.

de cuyure, car ce que dit Pline qu'on forgea des asses du poix d'vne once, & de demie encore, se pourroit rapporter à beaucoup de medailles antiques qui arriuēt enuiron à ce poix, combiē qu'il y en ait de plus pesantes: mais ie ne pense pas qu'il s'en trouue de ces viels temps, pour le moins ie n'en ay iamais veu; attendu qu'on n'auoit pas encore grand' practique de grauer à Rome, dont l'ouurage meritast d'estre gardé si longuement. Et au regard des pieces d'argent & d'or, ie les souspconnerois auoir presque toutes seruy de monnoye, parce qu'on les voit adiuixtees à vn mesme poix, vn indice de cela presque infallible, encore qu'il y en ait de meilleure main assez les vnes que les autres : si que i'en ay veu vendre telle fois à Rome dont l'argent ne pouuoit pas valloir demy teston, plus de dix escus. Mais c'est vne autre chose des medailles de cuyure dont on en voit de tresexcellentes; & principallement depuis Caligule iusqu'à Hadrian: auparauant elles ne sont pas telles: & d'Adrian en soubs les maistres vindrent à decliner peu à peu; ainsi qu'on en peut veoir les tesmoignages. Or ce fait des medailles est vn cas àpart qui meriteroit vn iuste volume; tāt il y a de choses à cōsiderer là dessus. Et certes nous leur sommes fort obligez, car sans cela nous demourerions en tenebres d'infinies choses de l'antiquité Romaine qui nous sont reuelees par là; & lesquelles toutes les escriptures du monde ne nous sçauroient si bien representer que font ces reuers. Parquoy i'estime quant à moy, que les Empereurs & grands personnages faisoient faire ces medaillons par les plus excellens maistres qu'ils pouuoient trouuer, pour les departir çà & là; & quelquesfois les enfoissoient dans les fondemēs de leurs edifices, pour laisser delà à la posterité comme vn tesmoignage immortel de leurs gestes les plus remarquables. Ce qu'ils voulurent plus tost commettre au cuiure qu'à l'or ny argēt, non que le cuiure fust de plus longue duree, ny plus resistant aux iniures du temps que ces deux autres metaux; mais affin selon le dire de Pline liure 33. chap. 1. *vt alibi ars, alibi materia esset in precio*, qu'on eust plus d'esgard à la singularité de l'ouurage, que nōpas à la valeur de l'estoffe; qui eust peu induire les ignorants és mains desquels elles paruiendroient, à les fondre pour en faire quelques bagues & affiquets de peu d'importāce, ce qui les eust frustré de leur intention. Ioint aussi que le cuyure recoit par successiō de temps vn fort beau vernix en la terre de plusieurs sortes de couleurs, verd, grisastre, canelé, noir, & autres semblables; àquoy tous les esmaux artificiels ne se sçauroiēt accomparer. Que si ces medailles de bronze eussent seruy de monnoye, à quel propos pour ce peu de valeur dont elles pouuoient estre selon le cours du denier, prendre tant de peine pour les faire si excellentes comme on en voit encore vn tresgrand nombre? Et certes si ainsi

Les medailles antiques grādement vtiles pour l'intelligence de l'histoire.

estoit qu'elles eussent trotté en lieu de denier, elles ne seroient pas si entieres & conseruees, à cause du froyement. Audemeurant ce mot de medaille est tiré par quelques vns de *metallum*, le t changé en vn d, comme facilemēt il se peut faire. Que s'il m'estoit loisible d'y rien apporter du mien, ie le prendrois aussi tost du Grec μέδω *commander, auoir soing*, prēdre garde; ou de μέδων, *Roy, Empereur, gouuerneur*; pource que les medailles furent principallemēt coignees à leur marque & representation; & de ἀγλαΐα ou ἀγλαΐζω, *honorer, illustrer*, & perpetuer leur memoire. Mais si l'hydromel des Polaques qu'ils appellent *medon*, pourroit point parauenture procedder de là, comme s'il leur commandoit, & les regētoit; ou de l'excellence & singularité d'iceluy enuers eux, par dessus les autres breuuages, cela n'est pas de nostre propos.

L'ethymologie de ce mot medaille.

De la maniere de compter.

Les Romains eurent trois ou quatre sortes de compter leurs sommes de deniers : & premierement par les Asses.

L'Asse valloit	vi. den. tour.
Dix asses, vn denier d'argent, ou realle	v. sols.
Cent asses	vn escu.
Mille assez, ou *mille æris*	dix escus.
Dix mille asses	cent escus.
Cent mille asses	mille escus.

Qui fut la premiere & plus haute classe establie par le Roy Seruius és denombremens de son peuple. Pline liure 33. chap. 3. *Maximus Census cētum millia aßium Seruio rege fuit; & ideo hæc prima claßis* : non qu'il n'y eust d'assez plus riches en auoir que cela; car nostre autheur fueil. & lign. 36. met ainsi : *Ex iis qui centum millium æris aut maiorem censum haberent*; mais il suffisoit que pour estre de ceste premiere classe, on eust cela vaillant en tout son bien, & cela s'appelloit *Census*, iusqu'à cent mille: car les anciens Romains ne passoient point ce nombre là, comme il est dit au mesme liure 33. chap. 10. *Non erat apud antiquos numerus vltra centum millia. Itaque hic & hodie multiplicatur, vt decies centena millia, aut sæpius dicantur*, & par consequent le Cense ou vaillant de l'ordre Senatoire, & de l'equestre en ces premiers temps, estoit limité à ces mille escus. Mais les richesses parapres estant creues auec l'Empire cela passa bien plus auāt; assauoir celuy des cheualiers iusqu'à dix mille escus; & le Senatoire au double & plus encore. Quant à l'equestre Pline liure 33. chap. 2. *Hac de causa constitutum, ne cui ius esset annuli, nisi cui ingenuo ipsi, patri, auóque paterno sestertia* cccc. *census fuisset; & lege Iulia theatrali in* xiiii. *ordinibus sedendi*. Et Horace en la premiere epistre.

Le vaillant de l'ordre des cheualiers Romains.

Si quadringentis sex, septem millia desunt,
Est animus tibi, sunt mores, & lingua fidésque,
Plebs eris.

Par ou il appert que, tant soit peu àdire de ceste somme

ste somme de dix mille escus, faisoit perdre le reng de l'ordre Equestre; ainsi appellé pource que ceux qui en estoient, seruoient à la guerre à cheual, & les plebeiens à pied: les Senateurs auoient les charges de la Republique, & de la milice; comme de coronnels es legions, appellez *legati*, & de lieutenans es gouuernemés aussi: de Tribuns militaires, ou capitaines de deux compagnies, chacune de cinq enseignes de cent hommes soubs la charge d'vn cétenier, qu'ils appelloient les grand's manipules ou esquadres; & autres tels grades & dignitez.

Manipulus maior.

Celuy des Senateurs.

QVANT au Cense ou auoir des Senateurs; il fut es temps de la Republique, double à l'equestre; assauoir de huit cens mille petits sesterces, qui valloient à raison de xv. deniers piece, & les mille vingtcinq escus, vingt mille escus: Mais Auguste l'accreust de quatre cens mille: Suetone en sa vie titre 41. *Senatorum Censum ampliauit; ac pro octingentorum millium summa duodecies* H-S *taxauit, suppleuitque non habentibus:* Ce sont trente mille de nos escus; que les Latins pour abreger dict par l'aduerbe, *Duodecies sestertium.*

La seconde classe des citoiés Romains estoit de soixante quinze mille asses, vallans VII CL. escus.

La troisiesme de cinquante mille, v. cens escus.

La quatriesme de vingt-cinq-mille, II CL. escus.

Et la cinqiesme de onze mille, cent dix escus.

Ceux qui n'arriuoient à ce vaillant, estoient exempts de la guerre, comme il est dit au fueil. 37. lign. 9. *Hoc minor census reliquam multitudinem habuit: inde vna centuria facta est immunis militia.* Entendez es premiers temps, lors que les citoyens estoient contraints d'aller à leurs despens à la guerre: car ceste pauure lie de populace n'auoit pas dequoy s'y defrayer: & comme il est dit au 2. liure, fueil. 58. lign. 39. *pauperes satis stipendij pendere si liberos educent.* Aussi en recópence n'auoiét ils comme point de voix, ny suffrage. Et estoiét ces gens là la vraye pepiniere & seminaire des colonies; estás bien aises d'aller demeurer hors de Rome, pourueu qu'on leur donnast des terres pour viure. Mais l'affaire alla d'autre façon quand on comméça de toucher la paye du public, qui fut l'an 346. selon les fastes du capitole, ainsi qu'il est contenu au 4. liure fueil. 209. Sóme qu'en toute ceste premiere decade vous ne trouuerez autre maniere de cópter que par asses.

OR APRES qu'on eut fait forger de la monnoye d'argent; on se mit aussi à compter par nummes ou petits sesterces qui sont vne mesme chose, assauoir de petites pieces d'argent vallans deux asses & demy, ou trois blancs de nostre monnoye; & les quatre vne realle ou drachme d'argent: Que *sestertius* & *nummus* fussent le mesme, cela se verifie par le confrontement de ces lieux icy de Varron au 3. des choses

Nummus & Sestertius.

Rustiques; *on dit qu'Aufidius Lurcho tire de prouffit chacun an des Paons qu'il nourrist & esleue, plus de soixante mille nummes par an:* Et de Pline liure 10. ch. 20. *Enuiron la derniere guerre contre les Pyrates, Aufidius Lurcho fut le premier qui se mit à engresser des Paõs, dont il tiroit de prouffit par an bien soixante mille sesterces:* car ce que l'vn a mis nummes, l'autre met le mesme par sesterces: laquelle somme peut mõter à quelques quinze cens escus. Voyez les richesses & delices de ces temps là.

MILLE nummes donques ou petits sesterces valloient autant qu'vn grand sesterce au genre neutre; mais ce sesterce n'estoit qu'vn cõpte, cõme à nous les liures parisis ou tournois, & nompas vne espece monnoyee ainsi que les nummes ou sesterces au masculin.

Mille nummes ou mille petits sesterces valloient	XXV escus.
Dix mille	CCL escus.
Cent mille	ij M. CCL escus.

Il y auoit puis apres vne autre maniere de parler par sesterces au neutre; comme quãd on dit *centum sestertia*, qui sont autant comme *centum millia sestertium* ou *sestertiorum* ij M.CCL. escus.

Que si on prononce cela par l'aduerbe, ce seront cent fois autant: comme *Decem sestercia* vallent 250. escus; & *decies sestertium* vingtcinq mille escus, autant que mille grands sesterces; car dix fois cent font mille.

Decies sestertium donques, parce qu'on ne troue point ceste maniere de parler audessoubs de dix, font XXV M. escus.

Duodecies sestertium	XXX M. escus.
Quindecies sestertium	XXXVII M. V C. escus.
Vicies sestertium	L M. escus.

Et ainsi des autres.

OVTRE les especes d'argent, & depuis qu'elles furent forgees, ils vserent encore d'argent au poix & en masse, cõme au second liure de la tierce decade; *vt quæ pars plus reciperet quàm daret, argenti pondo bina & selibras in militem præstaret.* Et neãtmoins cela estoit soubs le consulat de Flaminius, Fabius Maximus estãt Dictateur l'ã 536. cinquãte deux ans apres qu'ils eurẽt de la mõnoye d'argent. De mesme de l'or auant le monnoyement d'iceluy, & apres; au 33. *Septunces auri in singulos pretium conuenit.* l'an 537. Paulus & Varro Cõsuls, neuf ans deuãt qu'il y eust des pieces d'or. Plus au 26. *Auri pondo* LXX. *fuit; argenti tria millia* CC. Mais au 21. auparauãt il a parlé des pieces d'or; *Nec sanè magno precio, nummis aureis quadringentis datis, traditur Annibali Clastidiũ.* Enquoy il faut de deux choses l'vne, ou que Tite Liue ait parlé par anticipation, car c'estoit dix ou onze ans auant les pieces d'or, parce qu'elles ne furent coignees que l'an 546. ou bien que ce fust quelque monnoye Grecque ou Carthaginoise, ce qui est bien plus vray semblable, parce qu'elle venoit d'Annibal.

FINABLEMENT il se trouue qu'ils ont vsé de Talents, qui estoient aussi vn poix & nom-

pas especes;& principallement du tallent d'argent,lequel valloit six cens escus, comme nous dirons cy apres:au 22.*Decem talenti argentei acceptis*.& au 23.*Mille argenti talenta in Italiam transmissurus erat*. Plus au 34.*Mille talentûm daret populo Romano*.Et en assez d'autres endroits.

LES MARQVES DES NOMBRES Romains.

Mode des Romains à marquer leurs nombres.

Quant à la facon que les Romains eurent de marquer leurs nombres,ce fut tout ainsi qu'enuers les Hebrieux & les Grecs,par les charactères propres de leur escripture:car c'est biẽ chose seure que de l'ancien temps ils n'eurent pas les vns ny les autres cognoissance aucune de ceux du chiffre, ny des reigles de l'arithmetique qui en dependent si exactes que nous les auons; ce qu'on appelle communement l'Algorisme, venu de l'Espagnol ou plustost de l'Arabe; les Italiẽs diẽt *Abaco*,l'vne des plus belles inuentions qui fut onques trouuee, & qu'on dit estre primitiuement venue de la Chine, aussi bien que l'art de l'Imprimerie, & autres tels exccellents artifices;comme si ces gẽs là pour estre les plus proches du leuer du soleil que tous les autres mortels,humoient auec ses premiers rayons la quintessence de toutes les plus subtiles industries qui puissent tomber en l'esprit de l'homme incorporé icy bas.Mais quant aux nombres en general,l'on en attribue l'inuention à Minerue;au moins selon nostre autheur au commencement du 7.liure fueil.298. lign. 12. Les marques donques des Romains selon le recueil que Valerius Probus, Priscian, & quelques autres en ont fait, se trouuent d'aucunes differentes sortes, comme il s'ensuit.

Excellence du chiffre.

Vn	I	1	א	α
Deux	II	2.	ב	β
Trois	III	3	ג	γ
Quatre	IIII ou IV	4	ד	δ
Cinq	V	5	ה	ε
Six	VI	6	ו	ϛ
Sept	VII	7	ז	ζ
Huit	VIII ou IIX	8	ח	η
Neuf	IX	9	ט	θ
Dix	X	10	י	ι

CAR tout ainsi que l'vnité marquee par I. apres le cinq ou le dix augmente d'vn, & les deux, de deux, ainsi qu'en onze, XI. & en douze, XII. si elle est apposee deuant, elle diminue d'autant, comme en neuf, IX. & en huit IIX. Tout de mesme qu'en la langue Latine, *viginti vnum*, vingt vn, XXI. & *vigintiduo*, vingt deux, XXII. l'vn ou le deux apposez deuant diminue; comme *vndeviginti* dixneuf, XIX. & *duodeviginti* dixhuit: XIIX. mais l'vn ny l'autre ne recullent point plus haut que de deux.

Vingt	XX	20	כ	κ
Trente	XXX	30	ל	λ
Quarante	XL	40	מ	μ

Car le x aussi bien comme l'vnité apposee deuant L ou C, diminue de dix, & accroist d'autant estant apres.

Cinquante	L.	50	נ	ν
Soixante	LX	60	ס	ξ
Septante	LXX	70	ע	ο
Octante	LXXX ou XXC	80	פ	π
Nonante	XC	90	צ	ϟ
Cent	C	100	ק	ρ
Deux cens	CC	200	ר	σ
Trois cens	CCC	300	ש	τ
Quatre cẽs	CCCC ou CD	400	ת	υ
Cinq cens	CCCCC. ou VC. ou D	500	ך	φ
Six cens	VI C ou DC	600	ם	χ
Sept cens	VII C ou DCC	700	ן	ψ
Huit cens	VIII C ou DCCC	800	ף	ω
Neuf cens	IXC ou DCCCC	900	ץ	ϡ
Mille	M ou $\overline{I}$	1000	א	α
Deux mille	$\overline{II}$	2000		β
Trois mille	$\overline{III}$	3000		γ
Quatre m.	$\overline{IIII}$	4000		δ
Cinq mille	$\overline{V}$	5000		ε
Dix mille	$\overline{X}$	10000		
Cinquante mille	$\overline{L}$	50000		
Cent mille	$\overline{C}$	100000		
Cinqcens mille	$\overline{D}$	500000		
Million	$\overline{M}$	1000000.		

Car ceste ligne transuersale apposee sur chasque nombre, denote autant de milliers comme elle vault simplement.

IL Y A encore vne autre maniere de compter dont fait mention Priscian; que les modernes plus delicats & elegans pratiquẽt trop plus volontiers que la commune & ordinaire; mais non si prompte ny courante soubs l'oeil que l'autre; neantmoins on seroit tenu pour trop barbare & grossier en toutes sortes qui n'en vseroit; Parquoy de peur d'encourir en ce danger, ie n'oserois bonnement dire pour mon honneur que ie la trouue non seulement difficile, mais quant & quant vn peu confuse & dangereuse. Quoy que ce soit on la met ainsi.

Vn	I
Cinq	V
Dix	X
Cinquante	L
Cent	C
Cinq cens	IC
Mille	CIↃ ou ∞
Cinq mille	IↃↃ
Dix mille	CCIↃↃ
Cinquante mille	IↃↃↃ
Cent mille	CCCIↃↃↃ
Cinq cens mille	IↃↃↃↃ
Million	CCCCIↃↃↃↃ

Car s'il est question de marquer par là quelque grosse somme rompue, comme de soixante quatre mille six cens quatre vingts & huit ou semblable, cela se trouuera fort embroillé.

Des

Des maistres, superintendans, ou generaux des monnoyes.

Triumviri monetales.

Dv temps que le cuiure se donna au poix & en masse sans aucune distinction d'especes par pres de deux cens ans, il ne fut point autremét besoing d'auoir des maistres de monnoyes; mais apres que le Roy Seruius en eut fait battre, de là en auant la charge de ces moyennemens demeura pardeuers les Roys soubs les Roys, c'est à dire à ceux qu'ils y vouloiét commettre; & depuis leur dechassement, l'estat reduit en forme de Republique, à ceux que les magistrats y deputtoient au nom du publiq, appellez delà C.D.F. *Curatores denariorum flandorũ*: Car il n'estoit pas permis à vn particulier d'en forger nomplus qu'à ceste heure, encore qu'ils fussent aussi bons ou meilleurs que ceux du Prince; par ce que cela est vne des marques de la souueraineté; surquoy auroient esté faites tout plein de loix; & entre autres la Cornelienne, qui comprend non seulement la faulse monnoye, & la foible de poix ou d'alloy, mais toutes celles qui ne sont aduouees du magistrat: dequoy voyez plus à plain Asconius sur la 3. des Verrines. Ciceron aussi au 3. des loix deffend en termes expres que la monnoye ne se forge point autrement que soubs l'authorité publique: comme Pline mesme le donne assez à entendre au 33. chap. 3. ou il racompte trois ordonnances Tribuniciennes; la Papyriẽne, de reduire les asses d'vne once à vne demie: la Licinienne, d'allier la huictieme partie de cuyure auecques l'argent: & la Clodienne, que les pieces d'argét appellees victoriats, qui au precedent s'apportoient de l'Esclauonie comme pour billon ou estoffe, ou autre denree, eussent cours de monnoye à Rome. En Pologne mesme pour le iourdhuy, nonobstant que ce soit Royaume, le Prince neátmoins ne peut forger de la monnoye sans l'authorité & consentement du conseil & des principaux de la coronne, comme chacun ayant vn notable interest en cela; ainsi que nous auons deduit en nos annotations de Pologne. Finablement vn peu auant le temps de Ciceron à ce qu'on peut coniecturer, il y eut trois maistres de la monnoye establiz, ou plus tost trois superintendans d'icelle (car nos maistres de monnoyes sont comme marchans) appellez *Triumviri monetales*; dont on trouue ordinairemét des inscriptions es pieces d'or & d'argent antiques, accompagnees de ces cinq lettres, A.A.A.F.F. *Aere, argento, auro flando feriundo*; *commis à faire fondre & coigner des especes de cuyure, argent, & or.* Pomponius le iurisconsulte en la loy seconde de l'origine du droit: *Constituti sunt eodem tempore* (quo decemviri stlitibus iudicandis) *&* IIII.*viri qui curam viarum agerent; &* III.*viri monetales, æris, argenti auri flatores; &* III.*viri capitales qui carceris custodiam haberent.* Ciceron fait vne plaisante allusion de ces triumvires de la monnoye aux Treuirois au 7 de ses familiares, en l'epistre 113. à Trebatius: *Sed vt ego quoque te aliquid de nostris cantionibus admoneam, Treuiros vites censeo, audio capitales esse: Mallem ære, argento, auro essent: sed alias iocabimur.* Mais apres que Iulles Cesar se fust seul emparé de l'authorité souueraine, il les accreut d'vn quant & les autres petits magistrats, dont parle Suetone en sa vie tiltre 41. *Minorum etiam magistratuum numerum ampliauit*: Et ceux la furét C. Flaminius, L. Emylius Buca, L. Mussidius Longus, & C. Vibius Varus; lesquels demeurerent en ceste charge iusqu'à la dixiesme annee du Triumvirat. Finablement Auguste ayant defait Marc Antoine, & se trouuant desormais seul installé à l'empire, les reduit de nouueau de quatre à trois comme au precedent; qui est ce que veut entendre Dion au 54. liure quand il met que les Triumvires de la monnoye furent instituez par Auguste; c'est à dire reduits à ce nombre. Au regard de ceux qui veulent confondre ces maistres de monnoyes, & en faire vne mesme chose auec les *Triumviri mensarij*, dont parle Tite Liue au 23. ie n'y voy pas grande apparence: *Romæ quoque* (dit il) *propter penuriam argenti Triumviri mensarij rogatione Minutij Tribuni plebis, facti*: Car c'estoient des commissaires deputez à temps selon les occasions qui se presentoient; comme Thresoriers, ou banquiers pour receuoir & distribuer quelque contribution extraordinaire. Pour faire aussi forger de la monnoye, pourront ils repliquer, suyuant mesme ce que le marque ce passage, *propter penuriam argenti*; ou il sembleroit que le mot d'argent soit pris pour toutes sortes de deniers mõnoyez aussi bien qu'enuers nous, & les Grecs ἀργύριον, comme nous auons dit cy deuant; car à quel propos eust il mis, *à cause de la disette d'argẽt*, s'il eust entendu du metal: & comme est-ce que ces cõmissaires en eussent peu faire si prõptement venir du dehors attendu les empeschemens de la guerre? Mais ce passage du 26. liure resoult tout cela, lequel monstre apertement que c'estoient comme depositaires, pour leur mettre entre les mains les deniers à quoy chacun se cottisoit pour la guerre contre Annibal. *Aurum, argentum, æs signatum, omnes senatores crastina die in publicum conferamus.* Et plus bas: *Cæterum omne aurum, argentum, æs signatum ad Triumviros mensarios extemplo deferamus, vt voluntaria collatio, & certamen adiuuandæ Reip. &c.* Et encore vn peu plus auant: *Pro se quisque aurum, argentũ & æs in publicum conferunt, tanto certamine iniecto, vt nec Triũviri accipiendo, nec scribæ referendo sufficerent.* Dont il appert assez que ce n'estoient pas les maistres de la monnoye; lesquels furent establiz long temps apres. Ioint aussi qu'au 7. liure de la premiere decade, fueil. 313. lig. 31. il fait mention de cinq autres commissaires du mesme nom de *mensarij*, qui furent instituez extraordinairement pour acquiter les debtes du paure peuple mangé d'vsures: *Noui consules fi-*

nebrem quoque rem, quæ distinere vnanimos videbatur, leuare aggreßi, solutionē alieni æris in publicam curam verterunt; Quinque viris creatis quos mensarios ab dispensatione pecuniæ appellarunt: là où tout resolumēt il interprete & applique ce mot de *mensarius*, à la distribution des deniers.

NOVS POVVONS adiouster icy quelques particularitez des pieces d'or & d'argent qui ont cours pour le iourdhuy de costé & d'autre.

EN FRANCE l'escu sol qui doibt peser deux deniers quinze grains; le tiers d'escu en argent, le quart à l'equipollent: il y aussi des pieces de VII. sols VI. den. & de cinq sols.

Le teston du poix de sept deniers dix grains XIIII.s.VI.den.

Le sol ou douzain XII.den.

Le liard III.den.

Le double II.den.

Le denier, & le double aussi sont maintenant de pur cuyure rouge sans aucun alloy.

La liure tournois vault, mais on ne compte qu'à escus XX.sols tour.

LA LIVRE parisis XX. sols parisis. Mais le parisis vault assauoir les quatre parisis, cinq tornois, comme le sol parisis vault XV. deniers ou trois blancs, & la liure parisis XXV.sols tour. On n'en vse plus si ce n'est au domaine du Roy, es amendes, & en quelques autres anciennes formalitez.

La liure barrois vault XIIII. sols tour.

ESPAGNE. Le double ducat d'Espagne du poix de cinq deniers dix grains cent dix sols tour.

Pistolets de deux deniers quinze grains LVIII. sols tourn. car ils sont de plus bas tiltre que l'escu sol.

Et tout ainsi que nous vsons de ce mot liure non seulement pour vn poix, mais aussi pour certaine somme d'argent, ensēblable font les Espagnols du *peso*, lequel vault autant comme vn castillan, assauoir huit tomins, dont le ducat en vault seulement six; ce qui reuiendroit à raison du ducat à cinquante cinq sols, le castillan ou peso, à soixante treize sols, vn quart plus que le ducat. *Le Castillan ou peso.*

ILS ONT puis apres vne maniere de compter particuliere à eux qu'ils appellent *Cuentas de Maruediz*, dont les quatre cents vallent vn de nos escus sol. *Maruediz.*

ANGLETERRE. Le noble à la rose du poix de six deniers, VI. liures XVI. sols tourn.

L'Angelot du poix de quatre deniers, IIII. liures X. sols tourn.

Leur mode de compter est par liures d'Esterlins, qui vallent chacune dix liures tournois.

Soixante douze esterlins vallent vn escu.

EN FLANDRES par liures de gros, qui vallent chacune six liures quatre sols VI. den. tournois.

Et cinquante huit patars ou placques vn escu.

EN ITALIE, les ducats & les pistolets à raison de ceux d'Espagne; mais particulierement à Venize le zecchin vaut vn ducat: il y a au reste infinie menue monnoye.

A FLORENCE le pistollet vault sept liures & demie.

A MILLAN six liures quatre sols.

A GENNES quatre liures deux sols & six.

EN TVRQVIE le seraph est le ducat, & n'ont autre piece d'or que celle là, mais il est fin.

L'aspre est d'argent, fin aussi, qui reuient à vn sol; car le seraph vault soixante aspres.

DES POIX.

AS ou ASSIS, *pondo* & *libra* signifioiēt vne mesme chose, assauoir la liure Romaine pesant douze onces. Varron au 4. de la langue Latine; *Aes erat libra pondus, deinde ab numero reliquum dictum vsque ad centußis.* Car les Romains n'auoient pour tous poix que la liure, & ses soubsdiuisions: laquelle se reiteroit tout ainsi qu'à nous cinquante liures, cent liures ou vn quintal, dont ie ne puis imaginer l'Etymologie: les Grecs en auoient plusieurs. Et tout ainsi que nous auons mis cy deuant l'AS pour le pied ou fondement des monnoyes, duquel deppendent toutes les tailles; en semblable seruoit il aussi pour les poix & mesures; & toutes aultres telles choses qui se peuuent soubsdiuiser; comme mesme les partages des successions testamentaires: *Ex asse hæredem facere*, c'est à dire heritier vniuersel: & Suetone en Cesar 83. *Sed nouissimo testamento tres instituit hæredes sororum nepotes: C. Octauium ex dodrante, L. Pinarium, & Qu. Pedium ex quadrāte, reliquos in ima cera.* Les parcelles du temps aussi: Pline liure 2. chap. 14. *Lunam lucere dodrantes semuncias horarum ab secunda adiicientem vsque ad plenum orbem, detrahentémque in diminutionem.* c'est à dire que la lune le second iour d'apres sa coniunction auec le soleil, luist sur l'orison trois quarts, & la 24. partie d'vne heure, accroissant cela tous les iours iusqu'à ce qu'elle soit pleine; & delà allant à la mesme raison en diminuant iusqu'à son entier decours. Car l'once est en cest endroit la douziesme partie d'vne heure, ainsi qu'aux asses, en la liure, au pied, en l'aune, & autres mesures; parquoy la demie once en sera la 24. partie: & le *dodrans* fait les trois parts de quatre; ainsi que font neuf enuers douze: Tellement que le mois est dit par mesme raison l'once de l'annee; Fannius; *Vnciáque in libra pars est, quæ mensis in anno.*

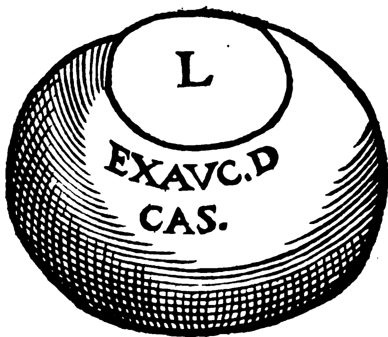
AINSI le poix est l'vne des trois choses les plus commodes pour le traffiq & commerce, l'vn des principaux nœuds & liens de la societé humaine, & les plus propres & particulieres à l'homme, assauoir le nombre, le poix & la mesure; suyuant ce que dit le sage Sapience 11. *Omnia in numero, pōdere, & mensura disposuisti.* Et Pythagoras definissoit l'hōme estre vn animal sça-

chant compter. Aussi tout le fait des finances anciennes dependoit du poix & du compte, comme le monstre ce lieu icy de Tite Liue au 26.liure. *Hæc omnia C. Flaminio Quæstori appensa adnumerataque sunt.* Parquoy le poix doit estre tenu pour inuiolable, & lequel il n'est pas loisible de changer en aucune sorte, car c'est l'vne des branches de faulseté, aussi bien que les monnoyes & les mesures; le sein & le seau du Prince, suyuant la constitution d'Adrian, que touche Vlpian en la loy *Annona, de extraordinariis criminibus*: & se gardoiét à ceste fin les poix & mesures, le tout marqué, és hostels de ville, ou autres tels lieux publiques pour y collationner ceux des particuliers, comme on faict encore, afin d'obuier aux abbuz qui y pourroyent estre : Et est encore pour le iourd'huy le pois vn des droicts de la souueraineté. A Rome les Questeurs en auoient la charge, comme on peut comprendre de ceste figure retiree de l'antique, auec ces lettres y grauees; qui signifient; DE L'ORDONNANCE DV SENAT, L. LVCRETIVS TRICIPITINVS, FILS DE LVCIVS QVESTEVR DE LA VILLE. Et au dessus à l'enuers: D. IVNIVS SILLANVS, FILS DE LVCIVS QVESTEVR DE LA VILLE. Ce poix icy est au dessoubs marqué P. C. qui denote vn Quintal Romain.

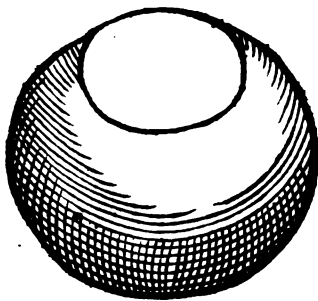


EN VOICY puis apres sept ou huit autres, tous retirez de l'antique.

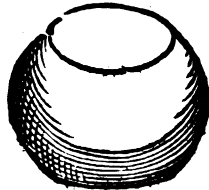
Vne liure. Ce poix est d'airain & les deux subsequens aussi.



Le *Dodrans* ou neuf onces.

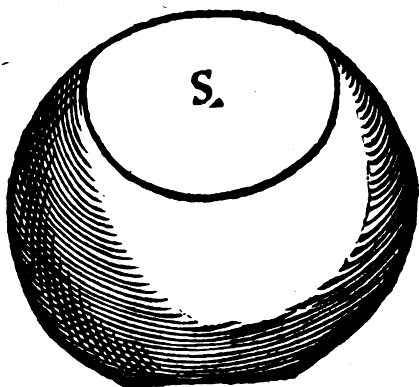


Le *Quadrans* ou trois onces.

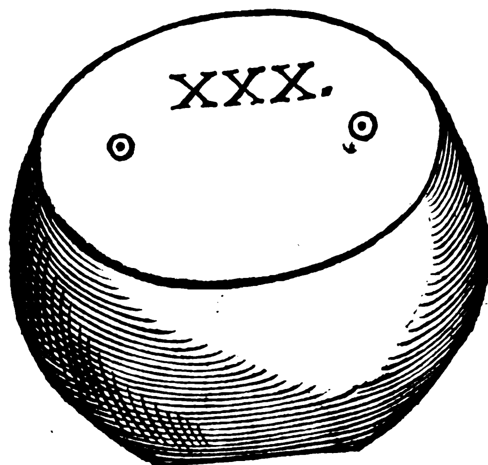


Les quatre suiuans sont de pierre.

Vne demie liure; elle est adiuxtee selon son volume.

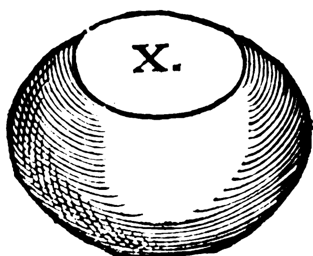


Trente liures: mais les vrais poids estoient plus grands; il suffist d'en moustrer icy la figure.



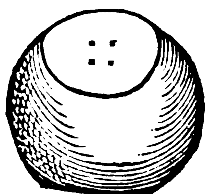
PXXX.

Dix liures.



P.X.

Quatre liures.



Les instrumens à peser des anciens, estoient de deux sortes, dont nous auons encore l'vsage pour le iourd'huy: les balãces qui sont composees de deux bassins qu'on appelle, attachez à trois cordelles pendans du fleau, au milieu duquel est posee l'esguille & le soustenant; & à trauers iceluy elle ioüe pour pancher d'vn costé ou d'autre. Es moindres, & es trebuchets on les frotte ordinairemẽt d'aymãt, pour les rẽdre plus friands & plus iustes. Le crochet consiste d'vn bois ou d'vn fer qu'on appelle aussi le fleau; le long duquel coulle vn certain peson proportionné à cela, qui monstre par les marques ou il s'arreste ce que pese la dẽree attachee à l'autre bout: les Italiens aussi bien que les Latins l'appellent *statera*, du mot Grec ἱστάω peser.

Les balances.

Le crochet.

Les Romains donques n'ayans point de plus grãd poix q̃ la liure la departoiẽt en ceste sorte.

Departement de la liure Romaine.

As, libra, pondo	12. onces.	P.
Deunx	11. onces. 11/12	S ═ — ═ ·
Dextans	10. onces 5/6	S· ═ ═
Dodrans	9. onces. 3/4	S ═ — ·
Bes ou marc	8. onces. 2/3	— S —
Septunx	7. onces 7/12	V.
Semis	dem. liu. 1/2	S.
Quincunx	5/12	═ — ═
Triens	1/3	═ ═
Quadrans	1/4	═ — ·
Sextans	1/6	═
Vncia	1/12	— ℥

Qvant au quincunce, il est outre les poix & mesures fort celebré, à cause de ce bel ordre & assiette dõt on plãte les arbres fruitiers, laquelle a pris sõ nom delà. Et cõbiẽ qu'il n'y ait si grossier presque & si ignorãt qui n'ẽ cognoisse la façõ, neãtmoins ie ne me souuiẽs point auoir leu nulle part chose qui me puisse assez satisfaire pourquoy c'est qu'õ l'appelle ainsi. Budee mesme au premier de son *de Asse* confesse ne l'auoir peu encore atteindre: *Quincũcialis autẽ ordinũ ratio in arbustis & vineis, & in Quincuncẽ arbores disposita cur dicãtur cõminisci nõ potui*. Et produit la dessus force autoritez Grecques & Latines; qui toutesfois ne me semblẽt pas l'esclaircir beaucoup. Ciceron en premier lieu au traité de la vieillesse, ou il a emprunté cecy de Xenophon; *cum autẽ miraretur Lysander & proceritatẽ arborum, & directos in Quincuncem ordines*. Plus Columelle au 4. liure, *Hæc in Quincuncẽ vinearũ metatio expeditissima ratione conficitur*. Enquoy il faut entẽdre des vignes, qui à la mode d'Italie sont plantees au pied des arbres arrẽgez d'ordre; car montãs cõtremõt la tige elles espandẽt de la leurs sarmẽs d'vn cep à autre, si qu'ils se viennent accoupler vers le milieu de l'espace en forme de festons appellez en latin *coronæ longæ*. Et finalement Quintiliã au 8. liu. qui explique cela vn peu plus cleremẽt que les autres; disant qu'il n'y a riẽ de plus agreable à l'œil que ce Quincunce, parce q̃ les files des arbres se presentẽt en droite ligne en tous sẽs, de quelq̃ costé qu'õ iette sa veue: *Quid illo quincunce speciosius, qui in quãcumq; partẽ spectaueris rectus est?* Le Calepin, ou les auteurs y inserez veulẽt qu'il soit ainsi appellé de la figure d'vn V. qui vaut 5. es nõbres, la moitié de X. qui sẽble estre cõposẽ de deux V accouplez par le coin ensẽble. Mais s'il m'est permis d'en dire aussi ma ratelee, i'estimerois cest arrẽgement d'arbres auoir pris leur nom de *Quincunx* pour estre de la mesme figure qu'est

Le qvincvnce.

Coronæ longæ.

qu'est marqué le cinq és dez, & és cartes par cinq points qu'on appelle *As*, :·:. Ce qui n'est pas du tout à la volee sans quelque raison & authorité, car nous trouuons qu'en Columelle liure 5. chap. 3. l'*As* est pris pour le nombre d'vn: *Duco quintam partem longitudinis, fiunt* CCXL. *&* *quintam partem latitudinis, hoc est* XXIIII. *His vtriusque summis singulos asses adijcio, &c.*

Autre diuision de la liure.

La liure a	12. onces.
L'once	8. gros.
Le gros	3. deniers.
Le denier	2. mailles.
La maille	12. grains.

Autre encore.

La liure	12. onces.
L'once	24. deniers.
Le denier	24. grains.

Diuision antique de l'once.

Semuncia	demie once.
Duella	tiers d'once.
Sicilicus ou *Sicilicum*	quart d'once.

Dit ainsi selon Festus, *Quod Semunciam secet*. Volusius; *Item diuiditur vncia in quatuor Sicilicos, id est, quatuor quartas.* Fannius; *Drachmam si gemines, aderit quem dicier audis Sicilicus.*

Sextula la sixiesme partie.

Varron au 4. *Aeris minima pars sextula, quæ sexta pars sit vnciæ.* & Fannius; *Sextula cum dupla est veteres dixere duellam.* Item, *Sextula quæ fertur, nam sex his vncia constat.*

Drachma, la huitiesme partie.

Fannius; *Vncia fit drachmis bis quatuor*; Mais c'est vn mot Grec que les Latins ont vsurpé aussi bien que beaucoup d'autres.

Diuision de la drachme.

La drachme contient 3. scrupules.

Parquoy l'once a autant de scrupules comme il y a de lettres en l'alphabet Grec. Fannius:

Vncia fit drachmis bis quatuor, vnde putandum
Grammata dicta, quod hæc viginti quatuor in se
Vncia habet, tot enim formis vox Græca notatur,
Horis quot mundus peragit noctémque diémque.

Tellement que les scrupules tiennent comme lieu de lettres, les drachmes, de syllabes; les onces de dictions; & les liures, de l'oraison ou clause complette.

Le scrupule puisa-pres a	deux oboles.
L'obole	trois siliques ou carats.
La silique	deux ereoles.
L'ereole	deux grains.
Le grain	trois minutes & demie.

Les Romains ont aussi vsé du Talent en leurs sommes, comme nous pouuons veoir en tout plein d'endroits de ceste histoire, combien que ce soit vn mot Grec qui vient de ταλαντάω peser; aussi est il pris aucunesfois pour le poix, tel qu'il sera specifié cy dessous, mais rarement enuers les Latins: & d'autres pour vne somme de deniers. Il y a eu au reste plusieurs sortes de talents, comme dit Festus; dont le plus commun & vsité mesme par Tite Liue est l'attique, lequel pesoit soixante mines, ou liures de cent drachmes, car la Romaine n'en auoit que 96. & valloit 600. escus; car quand on met simplement talent il fault entendre d'argent.

Le talent attique donques pesant soixante liures valloit	600. escus.
Le tallent d'or	6000. escus.
Le grãd talẽt attique pes. 80. l.	800. escus.
L'eginette, cent liur.	1000. escus.
L'euboique, quarante l.	400. escus.
Le Rhodien quarante cinq l.	450. escus.
Le Babyloniẽ soixante dix l.	700. escus.
L'Egyptien quatre vingts l.	800. escus.
Le Syrien quinze l.	150. escus.
Le Sicilien ancien 24. l.	240. escus.
Le Sicilien plus moderne 12. l.	120. escus.

Il y auoit encore d'autres talents de petite valeur, si comme nous le pouuons veoir en Homere au 23. de l'Iliade, ou il met deux de ces talẽts pour vn pris moindre qu'vn bassin d'arain. Festus fait l'Alexandrin de douze deniers d'argent ou realles: le Neapolitain de six: le Syracusain de trois: & celuy de Rhege d'vn victoriat ou demy realle: si aumoins on doibt adiouster foy à ceux qui ont voulu restituer ce lieu, en quoy il y a de l'apparence; car au reste il est fort estroppié & doubteux.

LA MINE pareillement ou liure des Grecs, estoit prise pour vn poix, & vne somme de deniers: assauoir cent drachmes d'argent vallãs x. escus; car il la faut tousiours presupposer estre d'argent aussi bien que le talẽt & les drachmes, s'il n'y a riẽ d'y adiousté. Pour le poix elle estoit differente, mesme l'attique; car l'anciẽne ne cõtenoit que LXXV. drachmes; & la nouuelle institutee de Solon, cẽt; demie once plus que la liure Romaine; & autãt la mine Euboique, mais l'Alexandrine estoit de CLX. MINA.

Nos orfeures & monnoyeurs vsent du marc, & font leur compte en ceste sorte.

Le marc a	8. onces.
L'once	20. estellins.
L'estellin	2. mailles, ou 28. grains
La maille	2. fellins, ou 14. grains.
Le fellin	7. grains.

Si qu'autant que l'once d'or vault de liures, l'estellin vaut de sols tourn. la maille de deux liards, & le fellin, de liards.

Autre diuision du marc pour les affineurs.

Le marc a	8. onces.
L'once	24. deniers.
Le denier	24. grains.
Le grain	24. primes, ou Carobes.
La prime	24. secondes, ou pellets.
La seconde	24. tierces ou mailloques.

Le marc de Venise.

Le marc	8. onces.
L'once	4. quarts.
Le quart	36. carats.
Le carat	4. grains.

Rasis & Auicenne.

Poix du Leuant.

Le Rotule, autant que la liure 12. onces.
Le Cantaro, le quintal ou 100. liures.
La Sporte, 500. liures.

Qui est la charge ordinaire d'vn chameau, reuenant au poix de 375. de nos liures de seize onces, qu'vn mullet de bast porte bien.

Alexandrie d'Ægypte.

Peso qui est le petit poix reuient à enuiron du poix de marc. 2. onces. $\frac{1}{2}$
Methalici 4. onces. $\frac{1}{3}$
Rotoli forfori 10. onces. $\frac{3}{4}$
Rotoli Caidin 17. onces.
La livre d'Espagne 14. onces.
Celle de Londres en Angleterre 16. onces.
De Lyon 15. onces.
D'Anvers 16. onces.
De Florence 12. onces.
De Millan la liure de la soye 12. onces.
La liure de grosserie 24. onces.
De Gennes 12. onces.
De Constantinople celle du petit poix 12. onces.
Du gros poix 26. onces.

DES MESVRES.

Il y a beaucoup de choses à demesler la dessus: car en premier lieu il les fault cōsiderer selō les trois distinctiōs de Geometrie; la ligne, la superfice, & le corps solide. La mesure lineale participe seulemēt de lōgueur; ainsi qu'vn chemin qu'on mesure aux pas; vne corde à la brasse; vne poultre, ou autre piece de bois à la toise, ou au pied: parcillemēt la hauteur d'vne tour, la profondeur d'vn puis, & semblables: vne piece de toile encore; & de drap de soye, ou de laine, enquoy se presupposent la largeur qu'elles doiuēt auoir. L'avtre maniere de mesurer est la superficielle, qui consiste de longueur & largeur; dōt les lignes s'ētrecroisantes, & les costez multipliez l'vn par l'autre monstrent quel est le cōtenu de son pourpris; ce qu'on appelle communement l'Aire: comme si l'vn des costez a sept pieds, & l'autre quatre, l'aire de la superfice en contiēdra vingt huit, parce que quatre fois sept font vingt huit: & ainsi du reste. Tels sont les arpētages des terres, des bois, eaux & prairies: tels les aulnages des tapisseries: & les mesures des pans de verrieres; qui toutes doibuent estre entendues en carré superficiel. La troisiesme est la cubique ou solide en tous sens & dimensions de longueur, largeur, profondeur, comme les toisez de maçōnerie, massiue, ou autāt plein que vuidde; car il fault que ceste toise soit tout ainsi qu'vn Dé: en sorte que n'ayant que six pieds en longueur, il faut qu'elle en ait trēte six d'aire, ou superfice; & 216. de solide. Frontin au traité du droit des limites, mettant trois sortes de pieds ne parle neantmoins que des deux premieres; dont il sousdiuise la secōde en deux: *Pes porrectus* (ce dit il) est celuy qui s'estend simplemēt en lōgueur: *Pes cōtractus*, est vn pied miparty en deux demy pieds, qui multipliez en soy font vn carré de lōgueur & largeur egalle, dont le circuit sera double au pied porrect ou estendu lineallemēt en lōgueur. *Pes quadrat⁹*, quād il est carré en tous sens, & par consequent double au precedent, & quadruple au premier. Il n'a pas voulu passer au Cubique, pource qu'il n'a rien de commū auec les arpentages des terres, qui dependent de la seule superfice consistant de longueur & largeur; de la ligne, pouuons nous dire, & du carré: car encore que la premiere figure epipedale ou plaine, qui a le moins d'angles soit le triangle, si estce qu'ordinairement les arpēteurs reduisent cela au carré, pource qu'il est plus aisé & commode à toutes mesures pour en auoir l'aire, que nompas le triāgle, les pētagones, hexagones, & mesme le Rhombe ou lozange, nonobstant qu'elle n'ait que quatre angles & costez, deux mousses & deux aigus; & plus encore les autres carrez & figures irregulieres. Mais cela outrepasse nostre propos.

Mesvre lineale.

La svperficiele.

La cvbiqve.

Pes porrectus.

Pes Contractus.

Pes quadratus.

Or tovt ainsi que l'*As* a esté establi cy deuant pour vn pied & fondemēt des monnoyes, & consequemmēt des poix, aussi l'est il des mesures, esquelles le pied tient le lieu de l'*As*, & le poulce de l'once. Quāt à la deriuation du mot *Pes* ou pied, elle procede d'vne imitation; que tout ainsi qu'en l'homme les pieds sont la base & soustenement surquoy est assis & posé tout le reste de la personne; en semblable le pied est le fōdemēt des mesures, & des poix encore; voire de l'aloy és moyennemens, & des essaiz és affinages. Et delà sont issues tout plein de sortes de locutiōs, comme le pied de la muraille, prēdre pied, & assez d'autres: Varron au 4. de la langue Latine; *Stanti fundamentum pes, à quo dicitur in ædificiis pes magnus: & qui negotium instituit, pedem posuisse.* Que les partitions au reste de l'*As* se communiquent au pied des mesures, nous en auons bien voulu icy amener quelques authoritez de diuers autheurs, pour la satisfactiō de ceux qui parauenture le pourroiēt desirer. Et en premier lieu Tite Liue au 5. liure, fueil. 232. lign. 8. *Terna iugera & septunces viritim diuiserunt.* liure 6. fueil. 270. vers la fin, *bina iugera & semisses agri adsignati.* Et au 8. fueil. 345. ligne 36. *Bina in Latio iugera, ita vt dodrantem ex Priuernati complerent data. Terna in Falerno; quadrantibus etiam pro longinquitate adiectis.* Columelle liure 3. *In dupondium semissem latū cum feceris*, ou il a mis deux liures pour deux pieds, & le demy asse pour demy pied. Plus au 4. *Auarius quidam dupondio & dodrante altū sulcū faciunt*: c'est à dire vne fosse profonde de deux pieds & neuf poulces. Quant à la largeur, Festus en la diction *Trientem*; *Cum lignum bes alterum dicimus, idest pedem & bessem latitudinis habēs*; assauoir 21. poulces de large, en hauteur; Pline liure 27. chap. 11. *Inter omnes herbas Lithospermo nihil est mirabilius, herba quincūcialis fere.* de cinq poulces seulement de hault

de hault: & Aulugelle liure 9. chap. 4. parlant de la nation des nains; *Pygmæos quoque haud longè ab iis nasci, quorum qui longissimi sunt, non longiores esse quàm pedes duos & quadrãtem*: deux pieds assauoir & trois poulces, ou quatre doigts, ou vn palme. En espoisseur, le mesme Pline liure 13. chap. 15. parlant d'vne table de cedre ou plus tost de citrounier à mon opinion; *Magnitudo amplissima adhuc fuit vnius commissæ ex orbibus dimidiatis duobus, quatuor pedum & semipedis medium ambitum, crassitudine quadrantali* espoisse de trois poulces. Item: *Tyberio principi mensam quatuor pedes sextante & sicilico excedẽte: Tota vero crassitudine sescunciali.* Qu'elle passoit en longueur quatre pieds, deux poulces, & la quarte partie d'vn poulce: & par tout large d'vn poulce & demy. Sainct Ierosme aussi au proeme de Iob: *Habeant libros in membranis purpureis, vncialibus literis auro argentóque descriptos:* Des liures escripts en parchemin cramoisi, de grosses lettres ou cadeaux d'vn poulce de haut. Qu'il me soit permis de me departir en cecy de quelques gens doctes: car de prendre ces onces ou poulces pour la largeur de la lettre, il me semble que ce seroit trop poucer à la roue, parce qu'il faudroit qu'elles eussent selon leur deue proportion, de huit à neuf poulces de long; chose trop excessiue, au moins pour l'escripture continuee d'vn liure dont il est icy question.

POVR VENIR maintenant aux mesures particulieres; il y en a deux sortes; les plaines assauoir dont nous auons parlé cy deuant; & les creuses; qui sont encore de deux manieres; pour les choses seches, comme le bled, les legumes, le sel, & semblables; & pour les liquides, le vin, huille, miel, &c.

DES PLAINES la moindre partie est le grain d'orge.

LE DOIGT. — LE DOIGT contient quatre grains d'orge.

POVLCE. — LE POVLCE ou once, vn doigt & la tierce partie d'iceluy.

PALME. — LE PALME: il y en a de deux sortes; le grand qui est de douze doigts ou de neuf poulces, assauoir le *dodrans* du pied, les Hebrieux l'appellant *Zereth*, & les Grecs σπιθαμή, & le moindre qui est le commun, dit des Grecs παλαιστή, & des Hebrieux, *Thophah*, la quarte partie du pied, de quatre doigts, ou trois poulces; appellé ainsi de la paulme de la main, qui est de ceste mesure.

PIED. — LE PIED contient seize doigts ou douze poulces, qui font quatre palmes: mais le Grec est plus grand de demy poulce que le Romain, & toutes les autres mesures à l'equipollãt; car elles se reiglẽt & depẽdent du pied qui en est cõme vn fondemẽt, ainsi que nous auons desia dit cy dessus. En voicy vn retiré de l'antique de bronze, qui est encore pour le iourd'huy gardé au palais des cõseruateurs à Rome dãs le capitole: & d'vn autre graué en du marbre és iardinages d'Angelo Colotio gẽtilhõme Romain: en la moitié duql pied sont marquez les espaces de six poulces: & de huit doigts en l'autre.

LA COVLDEE. — LA COVLDEE; les Hebrieux *Amah*, les Grecs πῆχυς, est d'vn pied & demy, ou six palmes, autãt qu'il y a depuis le coulde le bras estẽdu, iusqu'au bout du doit du millieu: mais il y a la couldee royalle dont parle Herodote en la Clio, qui est plus grãde de trois doigts que la dessusdite: & la geometrique qui contient six couldees vulgaires selon Origene, & saint Augustin. Les Hebrieux ont aussi deux sortes de coudees; la vulgaire de pied & demy qu'ils appellẽt *amah*, & vne autre de sept palmes, vn doigt encore plus grande que la royalle d'Herodote: les septante deux l'ont tornee πῆχυς καὶ παλαιστή, vne couldee & vn palme; Ezechiel chap. 43. la dit en termes expres, estre la vraye couldee; *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum & palmum.*

L'VLNE. — L'VLNE: Suetone la fait estre vne mesme chose auec la couldee; assauoir d'vn pied & demy: toutesfois Seruius sur la 3. Eclogue de Virgile;

Dic quibus in terris, & eris mihi magn^o Apollo,
Treis pateat cœli spatium non amplius vlnas,

luy donne cinq pieds; autant qu'estendant les deux bras en croix il y a de l'vn à l'autre du bout des doigts du milieu: En quoy il sẽble qu'il y ait plus d'apparẽce au dire de Suetone; parce que le poëte par cest enigme ne veult signifier autre chose que la bouche ou anneau d'vn puis; dont il ne s'en trouue gueres ou point du tout qui ait quinze pieds d'ouuerture en son diametre; & suffist bien de quatre & demy, à quoy reuiennẽt ces trois vlnes ou couldees: Et neãtmoins les deux passages suyuãs sembleroient de prime face inferer, cõformement à Seruius, qu'*Vlna* aussi signifiast ceste embrassade: Ouide au 8. des Metamorphoses; parlant d'vn chesne.

Sæpe etiam manibus nexis ex ordine, trunci
Circumiere modum; mẽsuráque roboris vlnas
Quinque ter implebat.

Et Pline liure 16. chap. 40. *arboris eius crassitudo quatuor hominum vlnas complectentium implebat.* car on ne sçauroit accoupler les mains ensemble pour embrasser quelque chose, que ceste mesure estendue en long ne reuienne aux cinq pieds dessusdits; parquoy elle correspõdroit au pas geometrique de cinq pieds aussi, autãt comme on peut estendre les deux iãbes l'vne de l'autre; & à la iuste hauteur d'vn homme biẽ formé, lequel les bras ainsi alongez en croix, & les iambes esquarquillees autãt qu'il peut, vient à faire vne figure de X ou croix S.

André, dont le centre se vient iustement rencontrer au nombril; à prendre ceste posture par les lignes transuersales du bout du grand doigt de la main droite au gros arteil du pied gauche; & au rebours. Il sembleroit que ce que nous appellons aulne fust venu delà; toutesfois les Italiens l'appellẽt *ala*, esle ou esselle: Ouide en l'art d'aimer; *ne trux caper iret in alas.*

Aulne. De l'vlne dont les Romains vserent anciennement, cõme il est dit en la colomne 929. semble estre procedé ce que nous appellons aulne, qui est vne mesure generalle aux tapisseries, draps d'or, d'argent, de soye, & de laine; & toutes manieres de toilles, fustaines, droguets, burats, bouccaiarts, camelots, bougrãs, ensemble autres telles estoffes: lesquelles aulnes sont differentes presque par tout. A nous celle de Paris est d'enuiron trois pieds & vn *bes*, assauoir huit poulces; il y a puisapres la demie aulne, le tiers, le quartier, vn huictiesme, & vn seiziesme.

A Rome la canne contient huit palmes: & les neuf palmes font deux aunes de Paris.

A Londres cinq verges font trois de nos aulnes.

D'Anvers l'aune est semblable à la verge d'Angleterre; assauoir cinq aulnes pour trois des nostres.

En Espagne la *Vara*, & cinq douziesmes, equipollent à vne aulne de France.

A Millan les neuf braces font quatre aunes.

A Florence les cent deux braces & demie, cinquante aulnes.

A Gennes quatre vingts seize palmes font vingt aulnes.

A Constantinople, le Piccho fait demie aune de France, moins deux doigts.

S'ensvivent puisapres les autres mesures pour les chemins & arpentages.

Gressvs. Le gressvs, ou gradvs, en Grec βῆμα, nostre marche ou pas communs en cheminant qui contiennent deux pieds & demy.

Passvs. Le pas, geometrique fault entendre, autãt que les deux iambes se peuuent eslargir sans se mesfaire, cinq pieds, ou deux pas communs: Ce qui equipolle à la lõgueur de deux bras estẽdus comme nous auons dit cy deuãt; au moyen dequoy quelques vns le de deriuent *à passis manibus.* Et tout ainsi que le pied est le fondement de tous les arpẽtages, aulnages, & toisez; aussi le pas est le fondement des plus longues mesures, assauoir les geographiques de la distance des lieux l'vn de l'autre. Mais auant que de venir là, il fault depescher celles qui deppendẽt du pied.

Decempeda. La decempede estoit vn instrument à arpenter les terres; vne perche assauoir longue de dix pieds, dequoy elle a pris son nom: & en Grec δεκάπους; les Romains ont aussi vsé du mot *pertica* ἄκαινα, qui est passé en ceste signification & effet iusqu'à nous, qui arpentons les terres & bois à la perche ayant communement vingt-deux pieds; & l'arpent cent perches.

Quant au Kaneh des Hebrieux, les septante deux ont torné κάλαμος, les Latins *calamus* & *arundo*: Ezechiel 40. *Et in manu viri calamus mẽsuræ sex cubitorum & palmo*: lesquelles couldees se doibuent entendre de celles que nous auons alleguees cy dessus du mesme Prophete 43. d'vn palme ou quatre doigts outre la couldee; parquoy le kaneh reuient à dix pieds & demy. La canne, qui est vne maniere d'aulne dont l'on vse à Rome, pourroit bien auoir esté tiree de ce mot là, & appropriee à vn mesme vsage & effet, car *arundo* signifie canne ou rouseau: Toutesfois celluy des Hebrieux estoit plus tost vne toise que nompas aulne. Caneh ou canne des Hebrieux.

Le funicule: il en est encore fait mention au lieu mesme 40. *Et funiculus lineus in manu eius*: Qui monstre que c'estoit quelque mesure portatiue. Voicy ce qu'en met sainct Ierosme sur le Prophete Ioel: *le long des riuages du Nil, on a accoustumé de remorquer les barques auec des cordes, y ayans certains espaces qu'ils appellent funicules; affin qu'au lieu de ceux qui sont las de tirer au collier, d'autres frais & reposez puissent relayer & se mettre en leur place:* Qui est à mon aduis ce que le Latin veult dire de mot à mot: *in Nilo flumine, siue in ripis eius solent naues funibus trahere certa habentes spacia, quæ appellant funiculos; vt labori defessorum recẽtia trahentium colla succedant.* Parquoy il faut que ce soit vn espace & distance de lieux, comme la parasangue ou le Schænos, & semblables; & nompas perche, aulne, toise ny autre mesure, comme le presuppose ce passage d'Ezechiel. Aussi Herodote le dit contenir soixante stades, qui font sept mille cinq cens pas, ou deux bonnes lieues Françoises; & l'attribue aux Perses; neãtmoins les Egyptiens en vsoient aussi comme l'infere sainct Ierosme; & estoit vne mesme chose auec leur Schænos. Pline de l'opinion d'Eratosthenes, ne luy donne que quarante stades. Fvnicvlvs. Schaenos.

Parasanga. La Parasangve estoit particuliere aux Perses, contenant trente stades, ou vn demy Schænos; quelques vns luy en ont donné soixante; tant il se trouue d'inconstance là dessus, selõ la diuersité des auteurs, ainsi que tesmoigne à ce propos le mesme Pline liure 6. chap. 26. *Incõstantiã mẽsuræ diuersitas authorũ facit; cũ Persæ quoque Schænos & parasangas alia mensura determinent.*

Plethron. Le Plethre contenoit cent pieds ou vingt pas selon Suydas: Herodote aussi le fait estre la sixiesme partie du stade, mais c'est entant qu'il ne le fait que de six cens pieds; là ou ordinairement on luy en donne six cens vingt-cinq, assauoir six vingts cinq pas; car le mille contenoit huit stades.

Stadivm. Le stade estoit la commune mesure locale des Grecs, & contenoit cent vingt-cinq pas Geometriques, ou six cens vingt cinq pieds: Pline liure 2. chap. 23. *stadium* cxxv. *nostros*

nostros efficit passus, hoc est pedes sexcentos xxv.

Milliare. Le milliaire ou mille ancien des Romains, mille pas geometriques: & estoient ces milles marquez par de grosses pierres le long des grands chemins, où estoit graué le nombre à quelle distance ils estoient de Rome; Ouide au remede d'Amour;

Nec quot transieris, sed quot tibi quære supersunt.

Au moyen dequoy ces milles aussi estoient dits pierres, comme *ad primum, ad secundum lapidem*; & s'estendoient à plus de trente ou quarante milles de Rome, tousiours ainsi marquez, au moins és grands chemins plus celebres; tous lesquels se venoient rendre dans la ville en la grand' place, à vne colonne qui s'appelloit le milliaire doré; dont nous auons parlé cy-deuant en la colonne 619. *Milliarium aureum.* I'ay dit que les anciens milles contenoient mille pas geometriques; car nonobstāt qu'on compte encore pour le iourd'huy par milles en Italie, toutesfois ils ne reuiennent pas tous iustement à cette raison, ny ne sont esgaux; car vn mille de la Poüille & Calabre en vaut bien trois de la Lombardie: Ceux de la Thoscane, & vers Rome tiennēt presque comme le millieu.

Le semblable est icy de noz lieuës, que ie n'ay pas voulu eualluer sur Cesar à deux mille pas iustement, ains le plus souuent à quatre mille, pour les raisons & tesmoignages que i'ay amené là-dessus; ayant pris la peine outre plus de les mesurer en tout plein d'endroits; ioinct qu'on sçait assez qu'elles ne sont pas toutes egalles; & sans reourir à celles d'Allemagne, ny de Suisse, il y en a en Gascongne qui en vallent bien trois d'aupres de Paris.

Mais pour reuenir aux arpentages & mesures des terres labourables, vignes, landes, bois, pastiz, prairies, lacs, estangs, & semblables; il nous faut necessairement en cecy aussi bien qu'en la plus part des autres choses qui dependent de l'antiquité Romaine, vser des termes & mots Latins; pource que nous n'auōs riē parmy no⁹, soit l'arpāt, sesteree, iournal, accre, œuure, comme il se dit des vignes en Bourbōnois, qui se puisse proprement rapporter au Iugere, si d'auenture ce n'estoit celuy de *Ioug*, dont aussi il est deriué; ny à l'Acte, & autres semblables des Romains: tellemēt que tout ce que nous pouuons faire en cest endroict pour le dōner à entendre, est de les eualluer les vns par les autres. Il faut doncques constituer le Iugere comme pour l'As, le pied & le fondement des arpentages; dequoy outre ce que nous auons cy-deuāt amené de Tite Liue & quelques autres, voicy ce que dit Pline, liure 18. chapitre 19. *Iustum est proscindi sulco dodrantali Iugerum vno die; iterari sesquiiugerum, si sit facultas soli; si minus proscindi semissem, iterari assem*: Et diuiser puis apres cest As en douze onces; chacune d'icelles en huict drachmes; & chaque drachme en trois scrupules. Parquoy le scrupule sera la moindre parcelle de la soubsdiuision des arpentages, combien qu'il contienne dix pieds en tous sens en carré, & son aire cent, comme met Varron au premier liure de ses Rustiques, chapitre 10. *Iugeri pars minima dicitur scrupulum, id est decem pedes longitudine & latitudine quadratum.* Mais Columelle au 6. liure commence ceste diuision du demy scrupule: *Vt à minima autem parte Iugeri, id est ab dimidio scrupulo incipiam.* Du demy scrupule puis apres on venoit au scrupule, la xxiiii. partie de l'once: Du scrupule à la sextule qui contient quatre scrupules: de la sextule au sicilique ayāt six scrupules ou deux drachmes: du sicilique à la demy once: & puis à l'once; au sextans, quadrans, quincunx; & de là en outre iusques à l'As ou Iugere, comme il a esté dit cy-dessus.

De ces menues diuisions on venoit aux grand's pieces; & tout premierement à l'Acte, dit ainsi d'*Ago*, chasser deuant soy les beufs en labourant, comme veut Pline, liure 18. chap. 3. *Actus in quo boues agerentur, cum araretur vno impetu iusto*; dōt il y en auoit de trois sortes: le petit, le quarré, & le double quarré. Actvs. Le petit acte contenoit six vingts pieds de long, & quatre seulemēt de large; & par consequent 480. pieds en son aire ou pourpris superficiel, le quarré auoit six vingts pieds en tous sens, & d'aire 14400. pieds: cettui-cy s'appelloit en Latin, comme met le mesme Varron, *Modius*, & *Mina*. Le double quarré estoit de deux actes ioincts l'vn à l'autre, qui cōstituoient le Iugere; de 240. Ivgervm pieds de long; & 120. pieds de large, contenant en son aire 28800. pieds quarrez. Varron au 4. de la langue Latine; *Iugerum dictum à iunctis duobus actibus quadratis*: Et Columelle liure 5. chapitre 1. parlāt de l'acte quarré; *Hoc duplicatum facit iugerū*; ce que confirme Quintilian au premier liure: & estoit ainsi dit de *Iugo*, atteller, ou *Iugum*, vn ioug de beufs, selon Pline au lieu cy-dessus allegué, par ce que c'estoit le labourage d'vn iour, de deux beufs attellez à vne charrue: *Iugerum vocabatur quod vno iugo boum in die exarari potuisset*: ce qui me feroit plus hardiment arrester au mot de Iournau pour exprimer le *Iugerum*.

Voyons maintenant si le calcul de Varron sera iuste; & si le Iugere se pourra rapporter à l'As, & les scrupules des arpentages à ceux de la liure. Elle a 12. onces: chacune once huict drachmes, qui sont 96. & chaque drachme trois scrupules; parquoy il y a en la liure ou en l'As, soit de poix soit de mesure 288. scrupules, ausquels Varron donne dix pieds en quarré, lesquels multipliez vn costé par l'autre feront cét pieds, que le scrupule contiendra d'aire: multipliez ces cent pieds par les 288. scrupules que contient l'As ou Iugere, ce seront 28800. pieds quarrez qu'aura le Iugere. Verifions cela par luy-mesme: le Iugere composé de deux actes à 240. pieds de long, & 120. de large; multipliez les l'vn par l'autre, & ce sera le mesme nombre.

tellement que le pied de Roy contenant douze poulces sera l'As des mesures mesurantes, & le Iugere en cas d'arpentages celuy des mesures mesurees: car ce mot de *mensura* ou μέτρον s'estend à diuerses choses, comme dit Aristote au 9. de la Metaphysique, & Frontin au traicté des limites des terres.

Or c'est vne autre question maintenant si le Iugere ou le ioug estoit le mesme ou à peu pres que nostre arpent: ce que ie dis pource que quelques vns l'ont tourné ainsi; & moy-mesme y allant à la bonne foy apres eux auant que de l'auoir examiné, m'y suis encloüé aussi bien en certains endroits. Mais la chose de soy n'est guere obscure: car le Iugere ne contenant que 28800. pieds carrez, l'arpent en a quarante-huict mille quatre cens. Et de faict l'arpent est tousiours de cent perches, de cela on est bien d'accord; mais les perches sont differentes; la grande estant de xxv. pieds, la moyenne de xxii. & la petite de xviii. neantmoins on vse communément de la moyenne de xxii. au territoire de Paris. La perche donques ayant 22. pieds en quarré, si vous les multipliez l'vn par l'autre, ce seront 484 pieds qu'elle contiendra: lesquels multipliez par cent autant qu'il y a en l'arpent de perches, ce seront les quarante huit mille quatre cens pieds cy-dessus que contient l'arpent de Paris, enuiron deux tiers plus que le Iugere Romain ancien: parquoy il n'y a point de conuenance de l'vn à l'autre. Et ne faut pas trouuer trop estrange si l'on s'est aisément mescompté à rendre arpent pour Iugere, attendu que Laurés Valle, homme tres-docte n'a point faict de difficulté de tourner *Iugerum* pour πλέθρον, combien que selon le texte mesme d'Herodote le plethron ne soit que la sixiesme partie du stade, & que Suidas le limite à cent pieds: mais il a peut estre en celà voulu imiter les Poëtes Latins, qui au lieu de ce qu'Homere a dit Plethron en l'onziesme de l'Odyssee, descriuant la grandeur de Titius, ont vsé de *Iugerum*: Virgile au 6. de l'Eneide: & Tibulle en la 3. elegie du premier liure; *Porrectúsque nouem Titius per iugera corpus*; & autres encore: auquel vice il est bien aisé de se laisser glisser; mesmement quand nous n'auons point de mot propre pour representer l'autheur que nous traduisons; ainsi que ceux qui ont tourné *Preuost* pour *Preteur*, *escheuin* pour *Edilis*, & infinis autres; lesquels il vaut mieux laisser en leur appellation naturelle, que de les corrompre ainsi, & extrauaguer hors de tous sens & intelligence. L'arpent au reste est vn mot Latin vsité de Columelle, mais non du tout en la mesme sorte que nous le prenons maintenant; dit, peut estre, ainsi du verbe *Aro*, labourer.

Auallüation du Iugere à l'arpent.

Diuersitez de perches.

Plethron.

Clima.

Le clima a lx. pieds en quarré, qui font 3600. pieds en son aire. Columelle; *Clima quoquouersus est pedum sexaginta*.

Versus.

Le versus a cent pas en tous sens; & est quarré, si qu'il en contient mille d'aire. On souloit anciennement vser de cette mesure en la Campanie, maintenant la terre de Lauour pres Capoüe; Varron au premier liure de ses Rustiques, chap. 10. *In Hispania vlteriore metiuntur iugis; in Campania versibus, apud nos in agro Romano & Latino iugeris. Iugum vocant quod vno die iuncti boues exarare possunt.*

Centuria.

La centurie contint premierement cent Iugeres, dont elle prit son appellation; laquelle luy fut encore continuee apres qu'elle eust esté redoublee à deux cens; comme dit Columelle au 6. liure, apres Varron au 4. de la langue Latine: *Centuria primò à centum iugeribus dicta; mox duplicata retinuit nomen; sicut tribus dictæ primùm à partibus populi tripartito diuisi, quæ tamen nunc multiplicatæ pristinum nomen possident.* Siculus Flaccus au liure *De conditionibus agrorum*, explique vn peu mieux cela! *Les Centuries ont pris leur appellation* (ce dit-il) *de ce que les anciens Romains auoient de coustume de departir les terres labourables que ils conqueroient sur les ennemis, au peuple; à raison de deux Iugeres pour teste: de maniere qu'à cent citoyens on donnoit en bloc deux cens Iugeres: dont la centurie a pris son droict nom.*

Reste de toucher vn mot en passant des limites trauersans les terres labourables; dits ainsi selon le mesme Flaccus, quasi *limina*, entrees & issues; pource que par là on entroit & sortoit des champs par sertains sentiers estroicts laissez expressement sans les cultiuer, affin de ne fouller les bleds, & autres semences. Columelle liure premier; *Semitas nouósque limites in agro fieri non patiatur.* Et Festus, *Limites in agris nunc termini, nunc viæ transuersæ.* Cette ligne ou espace vuide qui partoit l'heritage en long par le milieu du soleil leuant equinoctial au couchant, s'appelloit *Limes decumanus*, comme dit Pline, liure 18. chapitre 34. de la mesure de dix actes; selon Flaccus; & l'autre croisante du Septētrion au midy, *Cardo*, pource qu'ē ces deux points du ciel sont les poles, gonds, ou piuots, sur lesquels se tourne tout l'vniuers. Il y a tout plein d'autres noms de ces lignes encore, que vous trouuerez deduits dans Frontin, Hyginus, Flaccus Siculus, & semblables autheurs qui ont escript des arpentages & limites des terres.

Limes decumanus.

Cardo.

Des mesures creuses.

Elles estoient ou pour les choses liquides tant seulement, ou pour les seches; ou pour les vnes & les autres: à toutes lesquelles l'As departy en ses douze onces se communique aussi biē qu'aux monnoyes, poix, & mesures longues, comme tesmoigne Galien au premier liure de la Composition des medicaments selon les genres; allegāt que de son temps, assauoir soubs les Antonins, ces mesures estoient communément de corne: & au troisiesme, que par le dehors il y auoit douze marques qui monstroient

Mysteres du nombre de douze. stroient les onces. Or ce nombre de douze a esté en fort grande recommandation aux anciens, selon que met Varron au 4. de la langue Latine; *Multa antiqui duodenario numero finiebant, vt* XII. *decuriis actum.* Il y a douze signes au zodiaque, & autant d'intelligences y assistent, & les gouuernent : douze mois en l'annee; douze heures au iour, *nónne duodecim sunt horæ diei?* en sainct Iean 2. & pareil nombre en la nuict: Aussi estoit appellé le nombre de grace & de perfection, le tres-sainct sacré nom de Dieu de douze lettres, deriué du Semhammemphoras, qui selon le Rabbi Hacados au liure de la Reuelation des secrets, se resoult en ces mots, PERE, FILS, ET SAINCT ESPRIT : car le ternaire multiplié par le tetragrammaton ou nom de quatre lettres IEHOVA, ou IEHVHE, qui signifie proprement *Dieu engendrant*, fait douze. Puis les douze tributs d'Israël, & les douze mille marquez ou esleuz de chacune d'icelles en l'Apocalypse 7. les douze pierres posees au canal du fleuue Iourdain, en Iosue 4. les douze pierres precieuses enchassees au pendant du grand Prestre de la loy : les douze Apostres de nostre Sauueur, designez en termes exprez en sainct Matthieu 10. sainct Marc 3. & sainct Luc 6. & 9. & infinis autres. Les mesures doncques qui seruoient seulement pour les choses liquides estoient celles-cy; *Culeus*, *Amphora*, *Vrna*, *Congius*, & *Quartarius*: Pour les seiches, *Modius*, & *Semodius*: & pour les vnes & les autres, *Sextarius*, *Hemina*, *Acetabulum*, *Cyathus*, *Ligula*.

OR COMME la liure de douze onces, & le pied d'autant de poulces seruent de fondemét, l'vne aux poix, & l'autre aux mesures en long, aussi faisoit le sextaire és mesures creuses, tant pour les choses seiches que pour les liquides, dont il tenoit cóme le milieu, ainsi que six est la moitié de douze: dont les plus grādes au dessus de luy estoiēt, le *Congie*, *l'Vrne*, *l'Amphore*, *le Culee*; nous n'auons dequoy les exprimer proprement en François : & les moindres audessoubs; *l'Hemine*, *le Quartaire*, *l'Acetabule*, *le Cyathe*, *la Ligule*, selon qu'il se verra cy-apres en la table. Le Sextarius donques se diuisoit en douze cyathes tenans lieux d'onces ou depoulces. Fannius;

Quod si mensuræ pondus componere fas est,
Sextari cyathus pars est, quæ est vncia libræ.

Et de là puis apres s'espandoit tant aux moindres qu'aux plus grandes; dont la premiere & plus ample de toutes est le Culee; le mesme Fannius:

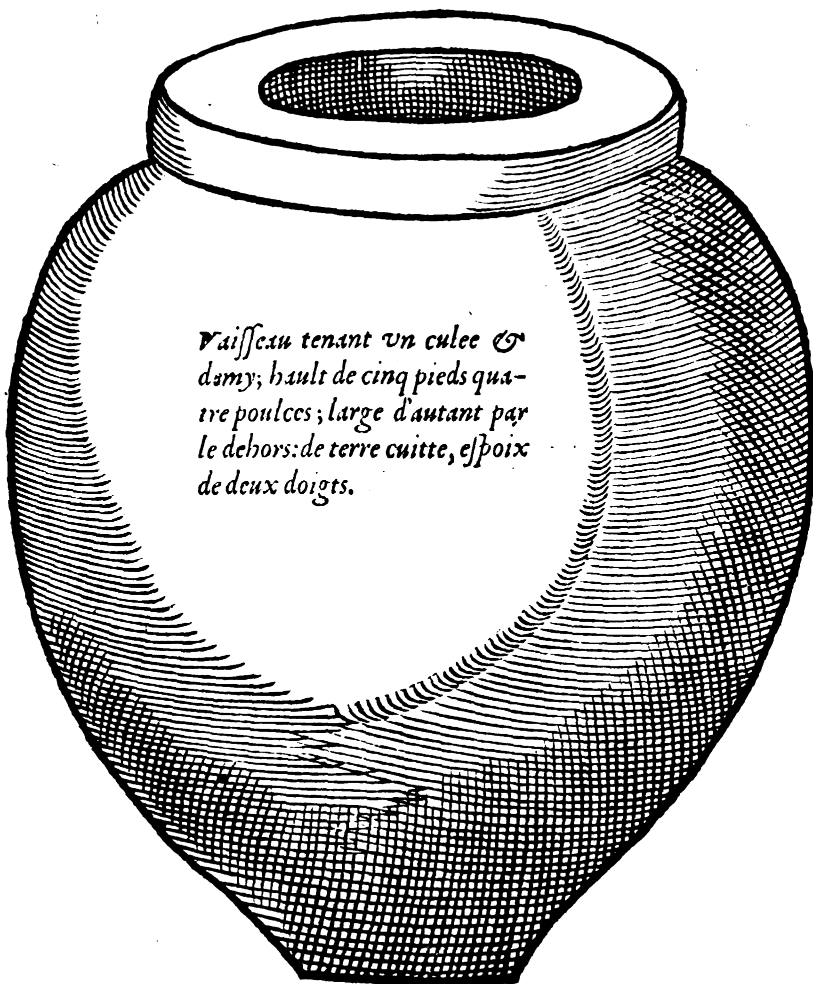
Est, & bis decies quem conficit amphora nostra
Culeus, hac nulla est maior mensura liquoris.

Mais accommodé principalement pour le vin & pour l'huille : Festus, *Culeola cortices nucum viridium; dictum à similitudine Culeorum, quibus vinum siue oleum continetur.* Il estoit fait de cuir, comme dit Varron dans Nonius Marcellus : & mesme encore pour le iourd'huy on porte le vin par les montagnes ou le charroy ne peut aller, dans des ouyres ou peaux de cheure: & l'huille d'olif par tout, tant sur des mullets que par eau, & sur des charrettes; Pline liure 7. chapitre 20. *Iullius Valens Centurio vehicula cum culeis onusta sustinere solebat.* Quelques vns l'ont voulu interpreter pour la queuë, à cause de l'allusion du mot, laquelle tient deux poinssons; mais il estoit beaucoup plus grād, ainsi que vous verrez cy-apres. Le sac de cuir où l'on cousoit anciennemēt les parricides auec vn chien, vn coq, vn singe, & vne coleuure pour ietter puis apres le tout dedans l'eau, s'appelloit Culee aussi; parquoy il falloit qu'il fust bien ample. Columelle liure 12. parle d'vn Sesquiculaire, c'est à dire d'vn vaisseau contenant vn Culee & demy; dont voicy vn pourtraict en petit volume retiré de l'antique qui est à Rome; mais en grand: il auoit cinq pieds quatre poulces de hault, & autant de large par le dehors, espois au reste de deux bons doigts, car il est de terre cuitte: & par là on peut coniecturer à peu pres ce qu'il pouuoit tenir, selon ce qui sera plus particulierement specifié cy-dessoubs: assauoir 90. sestiers de vin; qui sont à raison de huict pintes chaque sestier mesure de Paris, 720. pintes reuenans iustement à deux muids & demy trentains; dont les trois font quatre poinssons d'Orleans, & les deux trois poinssons d'Ay. Or la pinte de vin pese enuiron 27. onces, qui sont deux liures & vn quart Romaines; parquoy le vin d'vn Culee pesera 1600. liures Romaines, qui reuiennent à 1200. liures Françoises de seize onces. Et là dessus faudra reduire toutes les autres mesures inferieures. On veut dire que l'huille pese vne neufiesme partie moins que le vin, & le vin quelque peu moins encore que l'eau & le miel; mais tout cela se diuersifie en tant de sortes selon la diuerse disposition de ces substances, que il est bien malaisé d'ē dóner vne reigle arrestee. CVLEVS.

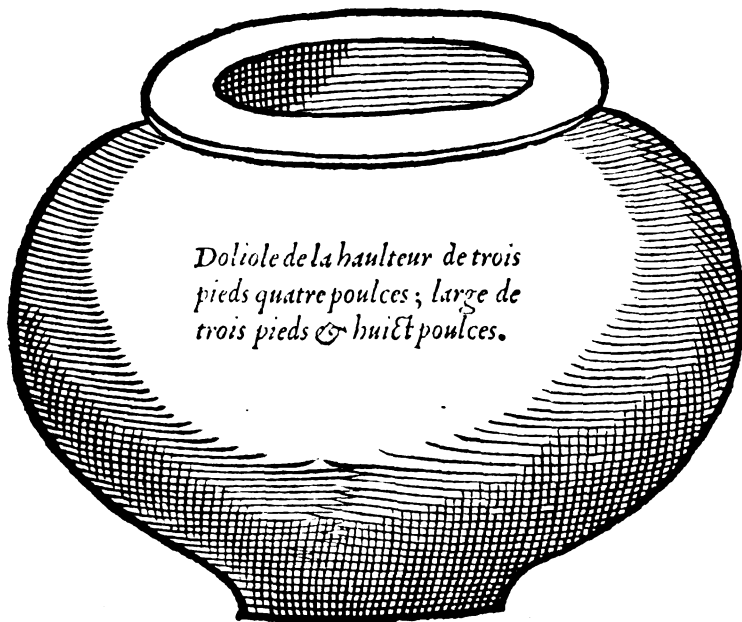
OR nous vous auons bien voulu adiouster icy vne formule antique contenue en Festus, touchant les poix & mesures.

EX. PONDERIBVS. POBLICEIS. QVIBVS. HAC. TEMPESTATE. POPVLVS. OETIER. SOLET. VTI. COAEQVETVR. SED. DOLO. MALO. QVADRANTAL. VINEI. OCTOGINTA. PONDO. SIET. CONGIVS. VINEI. X. P. SIET. SEX. SEXTARI. CONGIVS. SIET. VINEI. DVODEQVINQVAGINTA. SEXTARI. QADRANTAL. SIET. VINEI. SEXTARIVS. AEQVVS. CVM. LIBRARIO. SIET. SEXDEQVINQ. LIBRAE. IN. MODIO. SIENT.

SI. QVIS. MAGISTRATVS. ADVERSVS. HÆC. D. M. PONDERA. MODIOSQVE. VASAQ. POBLICA. MODICA. MINORA. MAIORAVE. FAXIT. IVSSITVE. FIERI. DOLVMVE. ADDICIT. QVO. EA. FIANT. EVM. QVIS. VOLET. MAGISTRATVS. MVLTARE. VT. EI. DVM. MINORE. PATRISFAMILIAS. TAXAT. LICETO. SIVE. QVIS. IM. SACROM. IVDICARE. VOLVERIT. LICETO.



En voicy encore vn autre moindre de la capacité que vous pourrez veoir.

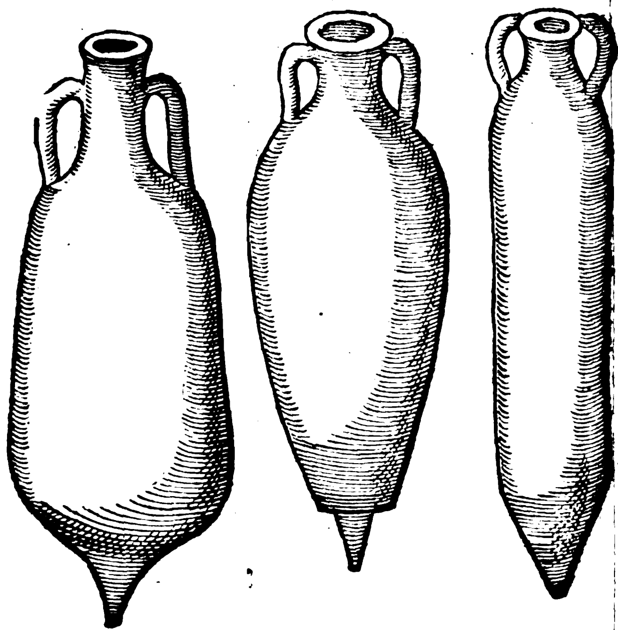


AMPHORA. L'AMPHORE est vn mot venu du Grec ἀμφορεὺς, à cause des deux ansses dont on empoigne ce vaisseau, d'ouurage de pottier de terre, comme le monstre ce lieu d'Horace en son art poëtique: *Ampora cœpit institui currente rota, cur Vrceus exit?* Et Pline liure 35. chapitre 12. *Hodiéque in templo ostenduntur amphoræ duæ, propter tenuitatem consecratæ discipuli magistríque certamine, vter tenuiorem humum duceret.* Mais il les faut considerer de deux sortes; celle en premier lieu qui seruoit de mesure; & les autres où se gardoit le vin, l'huille, & le miel. Du vin: *Nec Lestrygonia Bacchus in Amphora, --- Languescit mihi*; au 3. des carmes, ode 16. Du miel, Ciceron és Verrines; *Ie ne m'enquiers point d'où tu as eu ces quatre cens amphores de miel*: lesquelles se doiuent entendre de la

dre de la mesure; laquelle estoit anciennement gardee au Capitole, de peur qu'on ne la falsifiast, comme le tesmoigne Rhemnius Fannius Palemon; qui fut Precepteur de Lucain, selon Crinite en sa vie au 4. liure des Poëtes Latins; Pline liure 14. chap. 4. & l'inscription apposee à la fin des œuures de Cornelius Celsus:

Pes longo spatio latóque notetur in anglo,
Angulus vt par sit quem claudit linea triplex,
Quatuor ex quadris medium cingatur inane:
Amphora fit cubus; quam ne violare liceret
Sacrauere Ioui Tarpeio in monte Quirites.

Par où il appert que c'estoit vne mesure d'vn pied quarré en toutes ses dimensions de longueur, largeur, profondeur, & Cubique par consequent; contenant trente-six pintes de Paris; autant que le muid contient de sextiers, à raison de huict pintes chaque sextier: si qu'elle reuient à la huictiesme partie dudict muid; assauoir quatre sextiers & demy. Parquoy celuy-là deuoit estre vn grand yurongne qui en vn seul repas beut vne amphore de vin en la presence de Tybere. Suetone en sa vie, tiltre 42. *Quæsturæ candidatum nobilissimis anteposuit, ob epotam in conuiuio, propinante se, vini amphoram.* Car il n'est pas à croire qu'il eust peu boire trente six pintes de vin d'vn seul traict; quoy que quelques vns veulent dire, se fondás sur le mot *Propino.* Aussi Iulius Capitolinus en la vie de Maximin, quelque grand beuueur & mangeur qu'il le face, comme de taille presque de geant, ne luy attribue qu'vne amphore de vin par iour, & encore non d'ordinaire: *Bibisse illum sæpe in die vini Capitolinam Amphoram cõstat.* Ce qui monstre que l'amphore seruoit de mesure & de vase. Les anciens Romains l'appelloient plus latinement *Quadrantal,* comme dit Festus, qui se conforme à ce cube d'vn pied en tous sens: *Quadrantal vocabant antiqui quam ex Græco Amphoram dicunt; quod vas pedis quadrati octo & quadraginta capit sextarios.* Et d'autant qu'on la gardoit ainsi solemnellement au Capitole, ce qui ne se trouue pas des autres mesures, quelques vns ont voulu inferer de là que de l'Amphore se doit prendre le fondement des mesures des choses liquides, & non du sextaire qui est en toutes sortes vne autre chose que le sextier. Le contenu de l'Amphore au reste, mesmemét du vin pesoit quatre vingts liures Romaines, suyuant ce que nous auons calculé desia cy-dessus: & celles qui seruoient pour garder les liqueurs, lesquelles estoient de diuers calibres: comme vous en pouuez icy veoir quelques vnes representees apres l'antique, estoient pointues par embas. Et combien que nous ayons mis cy-dessus apres les autres que l'Amphore ne s'appliquoit qu'aux choses liquides, neantmoins on la proportionnoit encore aux seches où elle estoit eualluee au minot, la quarte partie d'vn muid, horsmis que cettui-cy estoit raz, & l'Amphore comble: de maniere que l'Amphore estant egalle au minot, & le minot contenant trois boisseaux; puis qu'il y a 48. sextaires en l'Amphore, par consequent il y auoit aussi seize sextaires au boisseau, qui seroient comme petits picottins.



L'VRNE estoit la moitié de l'Amphore; dicte ainsi selon Varron au 4. de *Vrino*, plonger, pource qu'elle se plonge en puisant de l'eau; comme si tous les autres vaisseaux ne fissent pas de mesme; parquoy il n'y a pas grand' finesse en ceste etymologie. Il y en auoit de terre cuitte, d'airain, & de clisse tissue serré, & enduittes de poix, ainsi que sont les hottes où l'on met la vendange: aussi seruoient elles de mesure; de vaisseau à mettre les liqueurs: & encore és sepultures pour serrer les cendres des trespassez; dont vous en auez cydeuant la figure en la colonne 864. Ciceron au premier des Thusculaines: *Aspicite ô ciues senis Ennij imaginis vrnam.* Il pouuoit dedãs dixhuict pintes de vin, ou autre liqueur: & en pesoit le contenu quarante liures. VRNA.

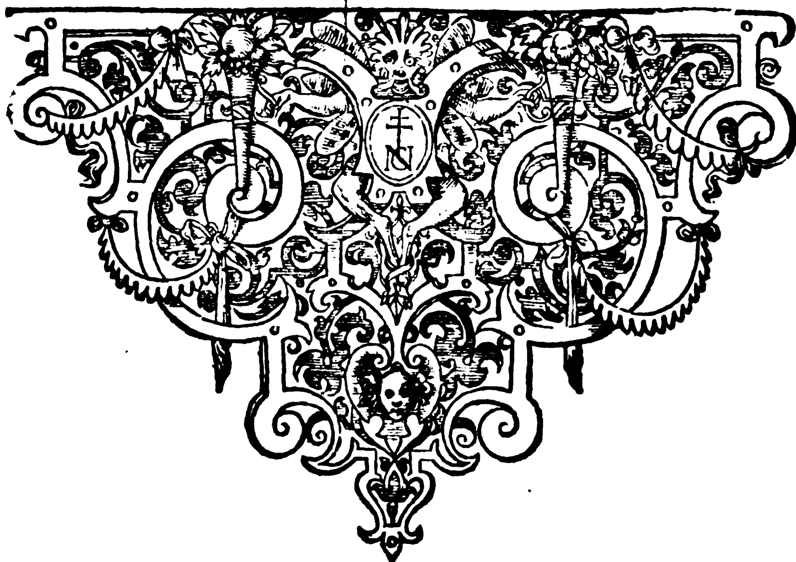
LE CONGIE ou Chus, estoit la quarte partie de l'Vrne, & contenoit six sextaires qui ont de là pris leur nom: Fannius, CONGIVS.

Adde duos Chus fit vulgo quod Congius idem,
A quo Sextari nomen fecisse priores
Crediderim, quod eos capiat sex Congius vnus.

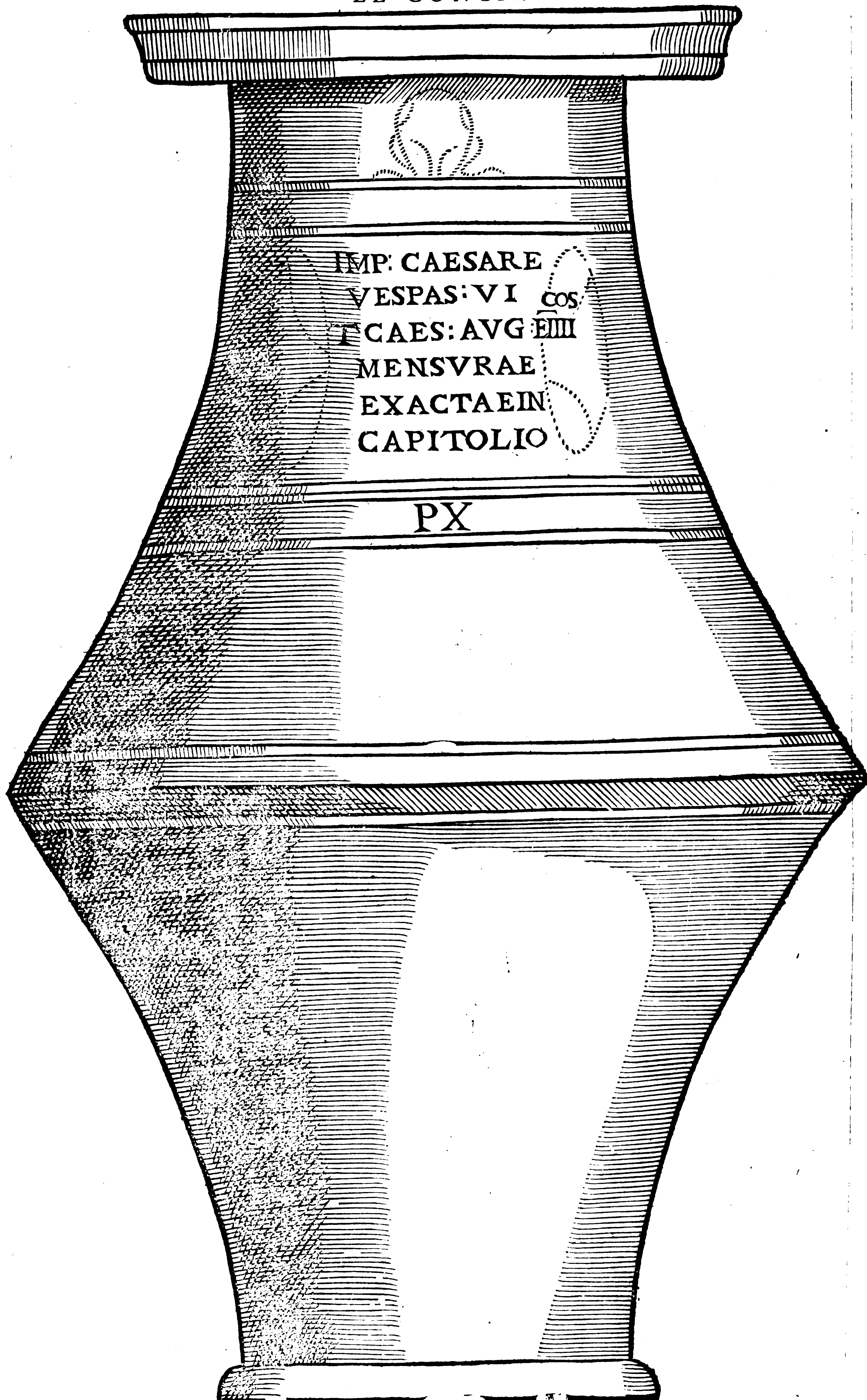
Il seruoit à mesurer les choses liquides, & mesmement l'huille; Tite Liue au 25. *Et Congij olei in viros singulos dati.* De vin aussi: Pline liure 14. chapitre 22. *Nouellius Torquatus Milannois a trouué aussi vn surnom enuers nous, ayant esté aduancé à toutes les charges & dignitez, depuis la Preture iusqu'au Proconsulat, pour auoir beu en la presence de l'Empereur Tibere, comme par vne estrange merueille, trois Congies*

de vin d'vn seul traict, *dont il fut surnommé Tricongiaire.* Cela pourroit arriuer à treize pintes & demie des nostres; car le Congie estant la quarte partie de l'Vrne qui en tient dix-huict, faut par consequent qu'il en tienne quatre & demie : chose presque incroyable que l'estomach & l'haleine d'vn homme puissent supporter à vn instant vne si grande quantité de breuuage. Du mot de *Congius* vient celuy de *Congiarium*; vne donnee ou distribution que les Empereurs Romains souloient faire quelque fois au peuple, à chacun tant de chair, bled, vin, huille, argent, & semblables. CONGIARIVM. Quintilian au 6. *Fabius Max. incusans Augusti congiariorum quæ amicis dabantur exiguitatem, heminaria esse dixit. Nam congiarium commune liberalitatis atque mensuræ, à mensura ducta imminutio est rerum.* Par où il appert que le *Cõgiarium* estoit aussi pris pour vne mesure. Ce que les chefs d'armee bailloient en present aux soldats, s'appelloit *Donatiuum*. DONATIVVM. Voicy au reste la figure d'vn Congie de bronze antique, du temps de Vespasian, qui est au cabinet du Cardinal Farneze à Rome, de l'inscription duquel on se peut acertener que le vin contenu en iceluy pesoit dix liures, marquees par ces deux lettres P. D. qui font *pondo decem*: & contenoit quatre pintes & demie, comme il a esté dit cy-dessus.

LE CONGIE.



LE CONGIE.


IMP. CAESARE
VESPAS. VI COS.
T. CAES. AVG. IIII
MENSVRAE
EXACTAE IN
CAPITOLIO
PX

SEXTARIVS. LE SEXTAIRE. Ce mot, si nous le voulions rendre sextier, seroit fort equiuoque & incertain; car le sextier enuers nous est vne mesure de bled contenant douze boisseaux, & qui fait d'autre part la douziesme partie du muid: & au vin il contient huict pintes. Mais au Latin c'est toute autre chose; car il ne tient que deux cotules ou hemines, qui ne sont pas à beaucoup pres ne l'vn ne l'autre de ce que dessus: ny ces hemines, ce qu'on appelle en quelques endroits la moictié d'vn sextier de bled. Parquoy l'importance en cecy est de ne confondre point les mesures des choses liquides auec les seiches, ny les mots François auec les Latins, quelque affinité qu'il y ait; car on se trouueroit bien loing de compte, ainsi que nous dirons cy apres sur le Modius, qui est pris de nous pour vn muid quant au vin; & pour le regard du bled, pour vn boisseau tant seulement. Mais pour se retenir icy à ce qui concerne nostre propos, le sextaire qui estoit vne mesure pour les liquides; Horace au premier des Sermons: *Panis ematur, olus, vini sextarius*; & pour les choses seiches aussi: Columelle liure 12. chapitre 5. *Quidam hordei tosti sextarios quattuor.* Le sextaier donques cótenoit trois demy sextiers & non plus, & pesoit vingt onces. Au reste de ce que nous auons dit cy-deuant que le sextaire és mesures estoit en lieu d'As & de fondement, parquoy il se diuisoit en douze cyathes, tout ainsi que l'As en douze onces, viendra à s'esclarcir ce lieu icy de Suetone en Auguste, tiltre 77. ou il parle de sa sobrieté de boire: *Vini quoq; natura parcissimus erat. Postea quoties largissimè se inuitaret, senos sextátes non excessit*, c'est à dire qu'il beuuoit trois demy sextiers en six coups, vn posson assauoir chaque fois; SEXTANS. car le sextans sera la sixiesme partie du sextaire: & les six sextantes iustement trois demy sextiers; TRIENS. le triens vn demy sextier; & ainsi des autres. Dequoy font foy ces passages de Martial; qui a par cy par là touché en cest endroict toutes les distributions de la liure. Au 12. liure à Cinna:

Poto ego sextantes, tu potas Cinna deunces.

Et au 9. à Calatisse.

Addere quid cessas puer immortale falernum?
Quadrantem duplica de seniore cado.
Nunc mihi dic quis erit, cui te Calatisse deorum
Sex iubeo cyathos fundere? Caesar erit.

Surquoy nous pouuons estre instruits de deux choses: l'vne que la coustume estoit par plaisir de boire autant de verres, comme il y auoit de lettres au nom de la personne qu'on aimoit, ou qu'on respectoit: & l'autre que les deux lettres des diphthonges doiuent estre separees; car il dit qu'il veut boire six verres de vin, autant qu'il y a de lettres en ce mot Caesar, nonobstant que la loy du carme les couppe, & reduise à vne. Mais celà est encore plus ingenieusement touché en ce distiche du 11. ou il marque le *Quincunx*, le *Sextans*, & le *Bes*, par les lettres qui leur equipollent;

Quincunces, & sex cyathos, bessémque bibamus,
5 6 8
Caius vt fiat, Iulius, & Proculus.

Et encore au premier inuoquant le sommeil de venir à luy:

Naeuia sex cyathis, septem Iustina bibatur,
Quinque Lycas, Lyde quattuor, Ida tribus.
Omnis ab infuso numeretur amica falerno:
Et quia nulla venit, tu mihi somne veni.

Toutes lesquelles mesures se doiuent entendre pour autant de verres comme elles marquent, dont le sextaire assauoir trois demy sextiers est le pied departy en douze.

L'HEMINE autrement Cotyle estoit la moitié du Sextaire: Fannius; HEMINA

At Cotylas, quas si placeat dixisse licebit
Heminas, recipit geminas sextarius vnus.

Et pareillement vne mesure des liquides: Pline liure 14. chapit. 17. *Mellis decem libras, aceti veteris heminas quinque*: ce qui nous apprẽd que le miel se vendoit à la liure, comme aussi faisoit & fait encore l'huille d'olif; & le vinaigre à la mesure. Pour les seches; Columelle liure 12. chapit. 49. parlant de confire des oliues; *Sat erit tot heminas salis adiicere, quot sunt modij oliuarum.* Ce qui monstre pareillement que le *modius* estoit vne petite mesure des choses seiches, & nompas vn muid, comme aucuns l'vsurpent improprement. Car il ne faut pas prendre icy l'hemine pour le *Medimnus*, qui est vn demy sextier de bled, ou six boisseaux, comme on fait en France, attendu qu'il y auroit six fois autant de sel que d'oliues. L'hemine au reste pesoit dix onces; & cótenoit trois possõs, ou la moitié de trois demy sextiers.

LE QVARTARIVS, ou Quartaire; & comment l'appellerons nous autrement en Frãçois? QVARTARIVS. le quart, la quarte, le quartier, ny le quarteron, tout cela n'a rien de cõmun auec le *Quartarius*. Car le quart est pris quelque fois pour l'ordre en nombre, ce qu'on dit *Quartus* en Latin; pour vne mesure des choses seches; de sel en detail, nauette, cheneué, &c. Pour vne mesure ou vaisseau des liquides; vn quart de verjus: pour vne portion, assauoir la quarte partie; vn quart d'escu. LA QVARTE pour l'ordre en nombre, comme cy-dessus, pour la quantité, la quarte partie; pour vne mesure, vne quarte de vin. LE QVARTIER, pour la quarte portion d'vne aulne, vn quartier de drap, de velours, &c. & le mesme d'vn arpent, aumoins de vigne, vn quartier de vigne; plus vn quartier de mouton: & pour la quatriesme partie de l'annee; le quartier de Ianuier, Feburier, & Mars: Item pour vne contree ou endroit, tant aux champs qu'à la ville. LE QVARTERON, pour vn nombre; vn quarteron d'espingles, &c. Pour vn poix la quarte partie d'vne liure; vn quarteron de succre: les quarts aussi de la lune sont dits quartiers & quarterons. Le *Quartarius* donc des Romains estoit vne mesure pour les liquides tant seulement,

ment; à quoy neantmoins semble contredire ce lieu de Pline, liure 18. chapitre 3. *Quartarij farris aut heminæ conferente populo.* Quoy que ce soit il contenoit la quarte partie du sextaire ou de trois demy sextiers; lesquels soubsdiuisez en possons & demy possons, feront trois demy possons pour quartaire, assauoir vn quart moins d'vn demy sextier de vin. Aussi ne pesoit le quartaire que cinq onces: au moyen dequoy au 5. liu. fueil. 250. lig. 15. au lieu d'vne quarte de vin, il faut lire quartaire: me remettãt tousiours quãt à moy à corriger, amẽder, & refaire ce qui me seroit par inaduertãce ou autremẽt eschappé au bout de la plume, és editiõs subsequentes, & aux annotatiõs, où i'ay accoustumé de rẽdre raison si ie puis, des choses dont le lecteur pourroit estre en doubte. Il y a doncques au lieu dessusdit, parlant de la recompense de Manlius, pour auoir garenty le Capitole de la surprise des Gaulois: *Cui vniuersi selibras farris, & quartarios vini ad ædes eius quæ in arce erant, contulerunt.* Là où au lieu d'vne quarte il faut mettre vn posson & demy de vin: peu de chose certes; & toutesfois grande, attendu l'extremité de viures, & l'incommodité enquoy estoit lors reduitte ceste forteresse, comme il adiouste puisapres: *Rem dictu paruam, cæterum inopia fecerat eam argumentum ingens caritatis, cum se quisque victu suo fraudans, detractum corpori atque vsibus necessariis ad honorem vnius rei conferret.* Mais Plutarque à ce mesme propos en la vie de Camille, met la quarte partie, non d'vn quartaire, ains d'vne Cotyle Grecque, ou Hemine; ce qui seroit deux fois autant, assauoir trois possons, qui font demy sextier, & la moitié d'vn demy sextier; ὥσπου μὲν ἡμίλιτρον φαρὸς, οὕτω γὰρ καλοῦσιν αὐτό. οἴνου δὲ κοτύλης ἑλληνικῆς τέταρτον. Il y a encore d'autres difficultez du quartaire, mais qui ne seruent pas de beaucoup à nostre propos.

Acetabvlvm.

L'Acetabvle: dit ainsi d'*Acetum*, vinaigre, à l'imitation du Grec ὀξύβαφον, qui signifie proprement ces petits vinaigriers qu'on met sur la table, mais il est depuis passé à certaine limitee mesure, contenoit vn demy quartaire, ou la quarte partie de l'hemine, ainsi que le tesmoigne Pline tout à la fin du 21. liure: *Cum acetabuli mensura dicitur, significat heminæ quartam partem, id est, drachmas quindecim.* Mais il parle des drachmes Grecques; car l'acetabule faisant la moitié du quartaire pesoit par consequent deux onces & demie; & tenoit vn cyathe & demy cyathe; qui equipolloit à nostre demy posson. L'acetabule au reste estoit vne mesure pour sa petitesse plus frequente aux apothicaires qu'aux tauerniers: & s'estendoit aussi bien aux choses seiches qu'aux liquides; tesmoin Pline, liure 18. chap. 7. *Salisque acetabulo torrentes.*

Cyathvs.

Le cyathe, qu'aucuns latiniseurs prennẽt improprement pour vn verre de vin, mais nous n'en auons point presque de si petits, car ce n'estoit que la douziesme partie de trois demy sextiers, ou la quatriesme d'vn demy sextier, tenoit le mesme lieu alendroit du sextaire, que le poulce au pied, & l'once à la liure; vn petit vase assauoir, auec lequel on puisoit le vin d'vn plus grand; ainsi que met Varron au 4. *Quo vinum dabant vt minutatim funderent, à guttis guttum appellatum: & quo sumebant minutatim à sumendo simpulum nominauere: in huiusce locum in conuiuiis è Græcia successit Epichysis & cyathus. In sacrificiis remansit Guttum & Simpulum.* Le cyathe pesoit vne once & demie, vne drachme & vn scrupule: & du nombre d'iceux prirent leur appellation les gobelets ou hanaps tenans deux, trois, quatre, neuf, onze cyathes; & ainsi iusques à douze, qui s'appelloient aussi bien que les partitions de la liure, *sextantes, quadrantes, trientes, dodrantes, deunces.*

Ligvla ou Cochlear.

La ligvle ou cueilleree est la derniere & moindre mesure de toutes les liquides & seches; assauoir la quatriesme partie du cyathe, pesant trois drachmes & vn scrupule; dicte ainsi de la ressemblance d'vne langue d'homme, qui est aucunemẽt recourbee: De maniere que on l'appelloit aussi langue; mesmement Pline, liure 20. chap. 23. *Sunt qui comitialibus morbis dandum putant linguæ mensura.* Neantmoins Martial liure 14. se mocque de ceux qui l'appelloient *Lingula*; ie ne puis deuiner à quel tiltre.

Quamuis me Ligulam dicant equitésque Patrésque,
Dicor ab indoctis Lingula Grammaticis.

Voila les mesures anciennes Romaines des choses liquides, dont les aucunes seruoient aussi pour les seiches, ainsi que vous le pourrez veoir plus distinctement recueilly en la table suyuante:

Liquid.	Le cvlee tenoit 20. amphores:	pesoit 1600. liures.
Liq.	L'amphore tenoit 2. vrnes:	pesoit 80. liures.
Liq.	L'vrne quatre congies:	pesoit 40. liures.
Liq.	Le congie six sextaires:	pesoit 10. liures.
Liq. & seich.	Le sextaire deux hemines:	pesoit vingt onces.
Liq. & seich.	L'hemine deux quartaires:	pesoit 10. onces.
Liquid.	Le qvartaire deux acetabules:	pesoit 5. onces.
Liq. & seich.	L'acetabvle vn & demy cyathe:	pesoit 2. onces & demie.
Liq. & seich.	Le cyathe quatre ligules ou cueillerees:	pesoit vne once & demie, vne drachme & vn scrupule.
Liq. & seich.	La ligvle ou cueilleree:	pesoit 3. drachmes & vn scrupule.

Toutes lesquelles mesures des anciens estoient de terre cuitte, poissees par le dedans, malaisees à manier, & dangereuses quant & quant à rompre : tellement que noz vaisseaux de bois sont bien plus propres & plus seurs.

De vovlloir maintenant les reduire à celles d'auiourd'huy, il y auroit trop d'affaire, & mesmes à celles de Rome. Celles dont nous vsons à Paris vont de cette sorte:

Le muid contient 36. sextiers, ou 288. pintes.

Le poinsson d'Orleans dont les deux font la queue 216. pintes.

Celuy d'Ay & de Champagne 192. pintes.

La queuë de Bourgongne cinquante-quatre septiers, qui sont 27. sextiers pour piece; ou 216. pintes, & pour la queuë 432. pintes.

Le sextier 4. quartes.

La quarte dicte ainsi, pource que c'est la quarte partie du sextier, ou qu'elle contient 4. choppines, 2. pintes.

La pinte de πιτὺμ, vn vaisseau poissé à tenir le vin. 2. choppines.

Celle de sainct Denis & de plusieurs autres lieux d'entour Paris. 3. choppines.

La choppine, de χέω & πίνω, verser à boire, 2. demy sextiers.

Le demy sextier qui semble estre pur Grec, ἡμίξεστης 2. possons.

Le posson 2. demy possons.

Il y a puis apres le barrault qui est de diuers calibres; mais communement de trente six pintes autant qu'il y a de sextiers au muid.

Et le brocq de diuers calibres aussi, mais le vray est de douze pintes.

En Picardie on mesure au lot, d'enuiron vne quarte.

Les mesvres & vaisseaux modernes de Rome sont en premier lieu:

La botte qui contient huict barils, pese 1365. liures, quatre onces d'Italie; & des nostres 1024. tient enuiron six cens pintes.

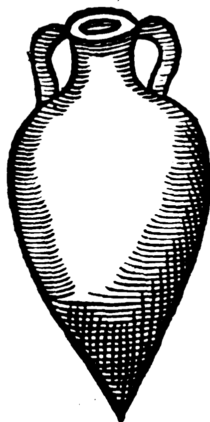
Le barril, quatre congies; pese 170. liures dix onces Ital. des nostres 128. tient 76. pintes.

Le congie, quatre bouccals; pese 42. liures 8. onces Ital. des nostres 32. tient de dixneuf à vingt pintes.

Le bovccal, quatre fueillettes, pese 5. liures 4. onces Ital. des nostres 4. liures; tient vne quarte trois possons.

La fveillette qui est la plus petite mesure, pese seize onces; tient vne choppine de Paris, auec vn posson : qui est la moitié d'vn demy sextier.

Novs vous auons bien voulu adiouster icy vne autre figure encore retiree de l'antique, dont il s'en trouue vne infinie quantité à Rome de conseruees, toutes de terre cuitte: enquoy il faut considerer qu'elles sont pointues par le bas; & par consequent non seulement malaisees, mais impossibles à se tenir droictes debout; qui estoit vne chose fort incommode, & ne puis bonnement deuiner à quelle fin ils faisoient cela.



Des mesvres seiches.

Ovtre celles qui ont esté specifiees cydessus, seruans tant pour les substances seiches que pour les liquides, il y auoit encore le Modivs & Semodivs particulierement pour les seiches. Or que le *Modie* ancien des Romains ne fust non seulement ce que nous voudrions parauenture appeller le muid, à cause de la proximité des vocables; mais nompas mesme vne mesure approchant à beaucoup pres de la grãdeur d'iceluy, ce passage de Suetone nous le fait croire, en Cesar tiltre 38. *Præter frumenti denos Modios, ac totidem olei libras; trecentos quoque nummos quos pollicitus olim erat, viritim diuisit.* Car il n'y eust point eu de raison de distribuer dix muids de bled, ne dix septiers encore à chaque citoyen Romain ; ny aussi peu de proportion de cela, auec autant de liures d'huille. Il ne faut pas lire aussi *Triceni*, ne *Treceni*, qui sont trente, comme aucuns ont voulu faire, car trente nummes ou petits sesterces ne monteroient qu'à sept realles & demie, ou XXXVII. sols six deniers des nostres ; d'autant qu'il y a quatre nummes au denier d'argent ou realle : Et de faict comment pourroit conuenir ce qui suit tout incontinent, *& hoc amplius, centenos pro mora*, Que s'il n'eust promis long temps au parauant au peuple, durant que par la faueur d'iceluy il aspiroit à desarçonner Pompee qui tenoit le party des grands, sinon XXXVII. sols VI. deniers pour teste, il leur eust voulu donner pour l'attẽte deux escuz & demy, qui sont trois fois plus que le principal: car autant montent ces cent Modivs.

ces cent nummes qu'il met *pro mora*. Et certes Cesar n'estoit pas de si petit cœur, ou ambition à le dire plus proprement, qu'il n'eust eu trop de honte de faire vn si petit present au peuple, duquel pour en parler à la verité, il auoit peu à peu acheplé à beaux deniers comptans l'Empire de tout l'vniuers. Aussi les congiaires & donnees des autres Empereurs nous reiglent assez qu'il faut lire trois cens : mais plus ouuertemét, ce qu'à ce mesme propos en a escript Appian au second des guerres ciuiles, ou il en met cent dauantage, selon le calcul Grec aumoins, car la mine d'argent vaut quatre cens nummes ou dix escuz : καὶ τοῖς δημόταις ἑκάστῳ μνᾶν ἀττικὴν. Mais pour reuenir à nostre propos des Modies, il y a au 23. de Tite Liue, qu'Hannibal apres la defaicte de Cannes enuoya par son frere Magon à Carthage, trois Modies & demy pleins d'anneaulx d'or. Enquoy il n'y a apparence ne verisimilitude quelconque, aussi adiouste-il puis apres qu'il n'y en auoit qu'vn boisseau : & encore par le commun bruict : *Fama tenuit, quæ propior vero est, haud plus fuisse Modio.* Car encore que tous ceux qui demeurerent morts sur la place, & qui furent pris prisonniers, en nombre le tout ensemble de cinquante mille hommes, eussent porté indifferemmẽt des anneaux d'or dés ce temps-là, aussi bien les Plebeiens, comme l'ordre des Cheualliers, selon que Pline le presuppose, liure 33. chap. premier : *Promiscui autem vsus alterum secundo Punico bello ; neque enim aliter potuissent trimodia illa annulorum Carthaginem ab Annibale mitti ;* Si n'eussent-ils pas peu remplir ces trois boisseaux & demy. Quoy que ce soit il appert par là que le *Modius* estoit vne moyenne mesure ; laquelle selon le mesme Pline, liure 18. chap. 7. equipolle presque à nostre boisseau : ce que les vers suyuans de Fannius nous donneront plus distinctement à entẽdre ; & la table adioustee au bout.

Huius (assauoir de l'Amphore) *dimidium fert*
Vrna, vt & ipsa medimni
Amphora ; terque capit Modium, sextarius istum
Sexdecies haurit, quot soluitur in digitos pes.

Le muid de bled contient	XII. sextiers.
Le sextier	II. medimnes.
Le medimne	II. amphores ou minots.
L'amphore ou minot	III. modies ou boisseaux.
Le modie ou boisseau	IIII. piccotins.
Le piccotin	IIII. sextaires.
Le sextaire	trois demy sextiers.

Reste maintenant d'egaller les mesures seiches auec les arides. Pline au lieu preallegué ne dõne que vingt liures pesant au modie du bled Gaulois : *Nũc ex his generibus quæ Romã inuehuntur, leuissimũ est Gallicũ, atque è cherronneso aduectũ, quippe nõ excedũt in modiũ vicenas libras, si quis granum ipsum põderet.* Mais prenõs le plus hault qu'il mette, qui est de vingt-cinq, ou vingt-six liures ; au mesme endroit : *In transpadana Italia scio vicenas quinas libras modios põdere, circa Clusiũ & senas.* Si le modie dõques pesoit vingt-cinq liures, de douze onces faut entẽdre, qui reuiennẽt à XVIII. liures trois quarterons des nostres ; & il y a seize sextaires au modie ; il s'ẽsuit de là que le sextaire deuoit peser quelques dix-neuf onces moins deux drachmes ; vne once deux drachmes moĩs que ne cõtiẽt le sextaire, ou trois demy sextiers, qui pesent vingt onces. Or no⁹ voyõs par experiẽce qu'vn sextier de bon fromẽt peut biẽ arriuer à deux cens quarãte liures, ou aultour de là : *(Le poids d'vn sextier de bled fromẽt.)* parquoy se feroiẽt vingt liures pour chaq̃ boisseau, autãt presque que Pline en dõne au modie ; & de là on peut recueillir que le modie ancien des Romains, & nostre boisseau de Paris ne sõt pas guere differents l'vn de l'autre. Or pour esclarcir le tout vn peu mieux, il m'a semblé n'estre point parauẽture inutile d'en adiouster icy quelque essay de plusieurs q̃ i'ay fait autrefois tres-exactes & par le menu ; nõ que i'ignore cela estre enregistré és polices, mais pource que les choses changẽt de iour à autre : prenãs pour nostre fõdemẽt vn sextier de bled, qui pese CCXL. liures : car il y en a de plusieurs sortes, & tãt plus pesant, tant meilleur aussi, & au contraire ; si que le seigle ne passe guere deux cens vingt liures.

Le sextier de fromẽt du poix de CCXL. liures mis au moulin, n'est descheu qu'enuirõ d'vne liure & demie : & de fait le bled ne doit point amoindrir de poix à la mouldure ; car outre ce que tout viẽt à bas dãs la husche, horsmis quelque farine folle, qui est de petite ou nulle importance, la bonne farine solide par l'eschauffement de la meulle attire quelque humidité de l'air, qui l'accroist bien d'autant de poix pour le moins que ne monte ce qui s'en peut esuanoüir : mais elle augmẽte presque d'vn tiers de volume ; car si les meusniers ne desrobbent, de douze boisseaux d'excellẽt fromẽt bien moulu, il en doit sortir de dixsept à dixhuict boisseaux de farine. Leur trippotage au reste de haulser & baisser la meulle selon qu'il leur vient à gré, importe de beaucoup en cela. *(Essay d'vn sextier froment.)*

De ces dixsept ou dixhuit boisseaux de moulderue, s'en peut tirer de dix à onze boisseaux de fleur de farine par vn moyẽ bulleteau, pesans chacun enuiron treize ou quatorze liures ; parquoy on peut icy tirer en ligne pour cest article CXLVII. liures.

Itẽ quelques trois boisseaux de gruau, pesant chaque boisseau XVI. liures. XLVIII. liures.

Plus quatre boisseaux & demy de son à neuf liures. XL. liures.

Somme dixhuict boisseaux, pesans en tout ccxxxv. liures, parquoy il s'en pourra estre perdu à remuer & bulleter quelques cinq liures: Si que la tierce partie du bled s'en va au gruau, & en son.

De ladicte fleur de farine se peut faire quelques quinze douzaines de pain blanc, du poix de quatorze onces en paste crue, reuenans à douze cuit & rassis.

Plus enuiron cinq ou six douzaines de pain bis du mesme poix, des trois boisseaux de gruau.

On appelle les recouppes quand on passe de rechef le gruau par vn tamiz, pour en tirer encore quelque farine blanche, & ce qui reste dans ledit tamiz de son plus delié est la recouppe.

Tant le pain blanc que le pain bis a esté pesé apres auoir esté leué, auant que de le mettre au four, & s'est trouué du mesme poix ayant esté cuict; mais chauld encore, & non rassiz.

Pour commencer le leuain du dessusdit sextier de bled, a esté employé vne liure d'eau.

Pour la seconde fois à moüiller ledict leuain à blanc, quatre liures: & pour la derniere huict liures.

Pour pestrir le pain blanc, vingtcinq liures d'eau.

Povr faire le leuain du pain bis a esté employé la premiere fois huict liures d'eau.

Et pour la seconde fois à moüiller ledict leuain à bis, neuf liures.

A pestrir vingt-deux liures. Et faut noter que le pain bis boit plus d'eau que le blanc, & le meilleur bled que le pire.

Pour cuire ledict sextier de farine a esté bruslé cinq busches de moulle: & s'est trouué deux boisseaux de braize.

ESSAY D'VN SEXTIER DE SEIGLE.

Le sextier de bon seigle pur peut peser deux cens vingt liures; plus ou moins selon la bonté ou default d'iceluy. Estant moullu en est issu dix-sept boisseaux de farine, pesans ccxvii. liures, dont a esté faict sans le blutter autrement, ains auecques le son, trente quatre douzaines de pain, pesant en paste xiiii. onces pour reuenir à douze cuit & rassis. Or ces trente-quatre douzaines à douze onces, ou vne liure d'Italie chaque pain, montent 408. liures, qui reuiennent à trois cens & six des nostres, quelques quatrevingts liures plus pesant que la farine. Parquoy on peut tirer de là qu'elle boit au pain faict de seigle bien la tierce partie d'eau, plus ou moins, selon que le pain est pestry, leué, cuict & rassis: & au pain blanc de pur froment enuiron la cinq ou sixiesme partie; ce qui importe beaucoup tant pour le nourrissement, que pour la santé des personnes. A ce propos Pline au lieu cy-dessus allegué du 18. liure, chapitre 7. dit que le boisseau de bon bled reçoit vn congie d'eau : *Sicut optimum esse frumentum, quod impactum congium aquæ capiat.* Qui seroit la moitié, car le congie d'eau peze dix liures.

Avoine. Av regard de l'auoine, la mesure est bien plus grande que celle du bled, comme de sept parties d'auoine à quatre de froment: mais d'autant qu'elle est assez plus legiere, cela reuient presqu'à vn quant au poix. Le minot au reste à auoine tient quatre boisseaux: & se mesure raiz au roulleau; le boisseau, demy boisseau, & le piccotin, combles.

L'orge, poix, febues, & autres legumes vont comme l'auoine.

Sel. Le sel se mesure au minot, qui doit estre remply à comble iettant de hault; & ietter encore apres qu'il est plein, pour luy donner faiz: puis raiz auec la radoüere. Il y a pareillement quatre boisseaux au minot de sel: plus le demy boisseau; quart; demy quart; & littron: si que le littron au respect du boisseau est comme le piccotin au minot d'auoine; & le seiziesme en l'aune. Le demy quart au reste, le littron & demy littron se mesurent tousiours à comble sur le bois.

La chavlx se mesure comme le bled au minot.

Le charbon: il y a le muid qui contient seize mines, mais ce n'est pas mesure mesurante, nomplus que la mine qui contient deux minots, ains mesure mesurée; car le minot est la mesure ordinaire, lequel contient deux minots de bled raiz, grain sur bord: & le demy minot, vn minot de bled.

Le minot de noix se mesure comble, & contient quatre boisseaux & demy de bled raiz. Celuy à oignons est semblable.

Bischet. En quelques endroicts on vse du bischet en lieu presque du boisseau : mais le bischet de marrons est vn sac qui pese trente-six liures.

Les mesures du grain dont l'on vse pour le present à Rome, sont le *Rubbio*, la *Rublitella* ou demy *Rubbio*; le *Scorzo*, le demy, le quart, & le demy quart de *Scorzo*. Le *Rubio* n'est pas vn vaisseau à mesurer nomplus qu'à nous le sextier: si sont bien toutes les autres; vn peu longuettes en ouale, tant pour le bled que pour l'orge (dont on vse plus pour les cheuaux que d'auoine) le millet, & autres grains; que pour le sel & la chaulx: lesquelles on ne sçauroit pas autrement representer icy que par le poix; qui est neantmoins incertain, selon que les grains sont meilleurs ou pires; mais communément le Ruble pese six cens liures d'Italie, qui font quatre cens cinquãte des nostres; parquoy il equipolle à enuiron deux sextiers des nostres. I'en puis parler pour mon argent, comme on dit en commun en prouerbe: car

be: car ie me resouuiens que l'an du Iubilé 1550. estant à Rome, la necessité du bled y fut telle pour cinq ou six mois, que i'acheptay vn ruble de bled quatre vingts quinze escus; & si me fallut employer beaucoup de faueurs & credit pour l'auoir: Toutesfois, ce qui est biẽ plus admirable, personne en tout ce temps là ne mourut de faim; combien que les grands mesmes fussent contraints bien souuent se passer sans pain: le peuple se maintenãt auec de la chair, des fruits, fromages, raisins de Corinthe, salleures; quelques legumes & semblables choses selon la commodité de chacun. Le scorze est vne mesure ronde qu'on donne comble, comme aussi font les inferieures; là où le ruble & la rublitelle se rasent grain sur bord auec la radouere; & y a vingtdeux scorzes au ruble, parquoy il est plus grand aucunemẽt que nostre boisseau. Le quartucce est le quart de scorze, & le reste à l'equipollent. Le sextier de bled à Florẽze pese quelques cent quatre ou cinq liures de douze onces tant seulement qui reuiennent à quelques quatre vingt des nostres.

Ce fvt donques le Roy Seruius qui reigla le premier, bien qu'encore grossierement selon le temps d'alors, le fait des monnoyes, les poix, & mesures à Rome; sans lesquels nul estat ne peut consister, si lon ne veut viure à guise de bestes brutes. Prince au reste fort excellent pour estre venu de si bas, ou pour le moins incertain lieu: ce que Den. Hal. au 4. liu. traicte plus particulierement que ne fait icy Tite Liue: Pline aussi à la fin du 36. liure; & Plutarque au traité de la fortune des Romains: Qve Seruius n'estoit pas vn nom ny surnom de la famille de ce Roy, mais à luy imposé quasi δοῦλιος de seruile condition, pource que sa mere Ocrisie l'enfanta chez Tanaquil femme de Tarquin Prisque auant que d'estre restituee en sa premiere liberté; car elle auoit esté faite esclaue à la prise de Cornicule ou son mary fut mis à mort. Et puis apres il adiouste que les Latins racomptent la procreation & naissance de ce Roy fabuleusement, Qu'vne fois ainsi qu'on se vouloit mettre à table, ayans les premices du soupper auec les effusions accoustumees esté iettees dãs le foyer, s'apparut à l'instãt emmy les cẽdres & le brasier vn merueilleux & estrange prodige, d'vn membre viril. Ce qu'Ocrisie ayant apperceu, l'alla soudain racompter à sa maistresse; laquelle instruitte en la discipline Thoscane d'interpreter telles choses, va soudain dire au Roy son mary, que les dieux demonstroient par là estre destiné, que certain personnage plus qu'homme deuoit naistre en leur palais, de celle qui seroit cogneue charnellement de ce monstre. Les autres aruspices l'ayans confirmé, il fut aduisé que par raison ce debuoit estre celle à qui il estoit premierement apparu: De maniere qu'Ocrisie s'estant mise en point comme pour estre mariee se renferma dedans la salle; là ou certain dieu,

Fueil.34. lig.27.

demon, genie, ou esprit familier; fust ou Vulcain comme est la plus commune opinion, ou le Lar & dieu domestique, l'engrossa de ce Seruius qui fut depuis si renommé. Ce que la flamme enquoy lõ vit ardoir son chef tesmoigna aussi; car c'est vn presage de quelque grande bonne fortune, si comme le marquent ces vers de Virgile parlant d'Ascanius fils d'Eneas: Valere liure 1. chap.6.

Ecce leuis summo de vertice visus Iuli
Fundere lumen apex, tactúque innoxia mollis
Lambere flamma comas, & circum tempora pasci.

Dion liure 48. met qu'Auguste Cesar fit mourir vn nommé Saluidienus pour auoir conspiré contre luy; l'ayant esleué d'vne tresbasse condition iusqu'au consulat, combien qu'il n'eust iamais esté Senateur; & fait faire vn pont tout expres sur le Tybre pour passer le conuoy des funerailles de son frere qui estoit decedé le premier; ouquel Saluidienus pendant que ieune garçon il gardoit les moutõs, fut veue vne grosse flamme ardoir tout autour de son chef, qui fut vn presage de sa bonne fortune.

Mais c'estoit vn bon temps que d'adiouster ainsi foy simplement à de telles villonneries: car s'il n'estoit question pour paruenir à vne coronne que de veoir ardoir vne cheueleure sans l'offencer, le marché en seroit fort grãd; quand par le moyen d'vn peu d'eau de vie rectifiee sur de l'huylle de tartre ou du sel, cela se pourroit aisément faire. Voicy au reste ce que Festus met touchant ce Roy Seruius qu'il appelle bastard: *Nothum Graeci natum ex vxore non legitima vocant qui apud nos Spurio patre natus dicitur, quod Ser. Tullius qui Romae regnauit natus ex concubina Sp. Tullij; nisi fortè malumus credere Ocrisia Corniculana captiua eum suscep tum matre seruiente.* A Lyon se voit encore vne table de bronze antique grauee de ceste inscription:

SERVIVS. TVLLIVS. SI. NOSTROS SEQVIMVR. CAPTIVA. NATVS OCRESIA. SI. TVSCOS. COELI QVONDAM. VIVENNAE. SODALIS FIDELISSIMVS. OMNISQVE. EIVS CASVS. COMES. POSTQVAM. VARIA. FORTVNA. EXACTVS. CVM OMNIBVS. RELIQVIIS. COELIANI EXERCITVS. ETRVRIA. EXCESSIT MONTEM. COELIVM. OCCVPAVIT ET. A. DVRE. SVO. COELIO. ITA APPELLITATVS. MVTATOQVE. NOMINE. NAM. TVSCE. MASTARNA. EI. NOMEN. ERAT. ITA. APPELLATVS. EST. VT. DIXI.

Tanaqvil *par les fenestres qui respondent sur la rue neufue.* Plutarque question Romaine 36. met qu'vne des portes de Rome s'appelloit fenestre, pource que le Roy Seruius estant fauorisé plus qu'à souhait de la fortune, on estimoit qu'elle le venoit veoir par la fenestre de sa chambre: Fueil.35. lign.41.

ou plus tost de ce qu'apres le decez de Tarquin Prisque, Tanaquil parla au peuple par ceste fenestre dont il est icy question.

Fueil 36. lign. 30.

CAR IL INSTITVA *le Cense, la plus vtile & commode chose qu'on eust peu inuenter.* Tite Liue ne s'est gueres voulu amuser apres les premiers commancemens & progrez de l'empire Romain, tant à cause de leur incertitude & obscurité, comme luy mesme le tesmoigne des l'entree de sa preface, que pour la petitesse des choses; indignes à la verité de la plume d'vn tel autheur. Ioint aussi que d'autres auparauant y auoient assez plantureusement mis la main pour la qualité du subiet: Denys mesme Halicar. son contéporel, qui en ses onze liures à grand' peine peut ourdir & teistre ce que cestuicy desuidde seulement en trois. Au moyen dequoy à guise de quelque excellent imagier, qui laisse esbaucher vne statue du marbre superflu inutile à ses aprentifs, ou autres moindres ouuriers que luy, pour puis apres y donner sa façon complette, & y mettre la derniere main: ou de ceux qui estans conuiez à vn bon repas & banquet, n'atteignent que du bout des leures vne legiere entree de table, pour se reseruer aux autres mets & seruices de viandes plus solides & nourrissantes: de mesme nostre autheur ne fait que toucher fort sobrement par forme de quelques succinctes & tronques annales, tous ces menus fatras d'affaires; passant outre tout d'vne traitte sans s'arrester iusqu'à la secõde guerre Punique, (nous ne pouuõs pas bien parler de la premiere contenue en la seconde decade qui est à dire) ou il commance à se monstrer premierement estendu & remply historiographe, suyuant ce qu'Horace à fort proprement dit du prince des Poëtes:

Semper ad euentum festinat, & in medias res
Non secus ac notas, auditorem rapit, & quæ
Desperat tractata nitescere posse relinquit.

Car la domination des Romains se trouuant du temps d'Annibal bien accreue, ny plus ny moins qu'vne riuiere, qui de diuers fontenils & petits rameaux d'eau qu'elle amasse par les menus, vient à s'establir à la fin vn canal nauigable, & digne de nom: Et d'autre part s'estãt rencontree vne telle forme (comme lon dit) à leur pied; vn tel & si suffisant capitaine pour leur tailler de la besongne, non que pour leur resister & faire teste, assisté de forces si puissantes & si esprouuees; & de tant de moyens & supports des siens; le subiet s'est bien trouué plus à propos pour se dilater en luy seul, qu'en tout le reste d'auparauant. Que si nous y voulons prendre garde, il a parcouru en la premiere decade plus de 470. ans; en la seconde 74. Mais en la troisiesme il n'en touche qu'enuiron dixhuit, & es cent & dix; liures suyuans non gueres plus que neuf vingts & dix: car l'an 745. de Rome il mit fin à ses escriptures: de maniere que bien souuent à peine comprend il vne annee en vn liure. Au moyen dequoy en beaucoup de poins de ceste premiere decade, & encore qui sont d'importance; il faut recourir à Den. Hal. & aux autres; ainsi qu'en cest endroit du Cense, pour l'esclarcissement duquel il nous est nommeement besoin d'amener icy tout le lieu entier du quatiesme liure des antiquitez Romaines, comme nous l'auons dit en la colonne 1368.

DEN. HALIC.

SERVIVS TVLLVS *ordonna que tous les Romains bailleroient leurs biens par declaration, apres auoir presté le serment qu'elle contiendroit verité, sans en rien taire ne desguiser: donneroient quant & quant le nom de leur pere, & leur eage; le nom de leur femme, & de leurs enfans; en quel quartier ils habitoient dans la ville; ou en quel village & hameau aux champs. Ceux qui n'obeiroient à cela, & ne donneroient au vray leur denombrement, que leurs biens fussẽt confisquez; & qu'apres auoir eu le fouet, ils fussent vendus pour esclaues: Laquelle ordonnance eut long temps cours enuers les Romains. Le cayer acheué, il voit par là & le nombre des citoyens; & les facultez d'vn chacun: surquoy il va establir vn tressage & bien aduisé reglement de l'estat. De ceux qui estoient les plus riches & plus aisez, n'ayans moins vallant de cent mines* (qui reuiennent à quelque mille de nos escus.) *il en fit la premiere classe, de quatre vingts centuries; quarante assauoir des plus eagez, & quarante des ieunes gens:* lesquels plus eagez se limitoiẽt de quarante cinq ans au dessus: Et les ieunes, de l'eage qu'ils pouuoient estre enroollez pour aller à la guerre, assauoir depuis dixsept iusques à quarante cinq. DES AVTRES *dont l'auoir estoit au dessoubs de dix mille drachmes* (ce sont aussi mille escus) *& toutesfois non moindre de sept cẽs cinquante, il ordõna la seconde classe de vingt centuries, dix d'anciens, & les autres dix de ieunes hommes.* DEPVIS 750. *iusqu'à cinq cens, la troisiesme classe de vingt centeines pareillement tout ainsi que la precedẽte.* DE CINQ CENS *escus iusques à deux cens, la quatriesme, de mesme nombre de cẽteines & toutes pareilles.* LA CINQVIESME *fut depuis 250. escus iusques à six vingts, de trente centuries my-parties egallement d'anciens & de ieunes.* AV SVRPLVS *il fit quatre centuries de gens desarmez, qui à leurs despens allassent aussi à la guerre quant & les autres: deux des charpentiers, mareschaux & autres tels artisãs necessaires suyuãs le camp pour la commodité d'iceluy: & deux de trompettes & de cornets. Les deux centuries des fèures furent depuis adioustees à la seconde classe, departis par les eages, l'vne aux ancıens, & l'autre aux ieunes: Les trompettes & ioueurs de cornets à la quatriesme tout de mesme que la precedente. Ayant donques ainsi ordonné les gens de pied, il vint puis apres à ceux de cheual, tous de la premiere classe & denombrement, & des meilleures maisons de la ville; lesquels il departit en dixhuit centuries, qu'il voulut estre incorporees aux quatre vingts de la premiere classe. Tout le reste de la multitude dont le vaillant estoit au dessoubs de 120. escus; & faisoit la plus grande portiõ du peuple, il le reduit à vne bãde ou cẽturie, exẽpte d'aller à la guerre, & de toutes autres contributions & imposts; qui fut la sixiesme classe. Tellement que les Centuries de toutes les classes montoient à neuf vingts*

Aule Gelle liur. 10. ch. 28.

FABRI.

treze

treze, dont les quatre vingts & dixhuit estoient de la premiere classe, y comprises les dixhuit de gens de cheual. Le peuple ainsi distribué, il vint à faire le departement des soldats par les Centuries; par lesquelles aussi il cottisoit ce que chacun deuoit contribuer selon la declaration de ses biens. Car s'il auoit affaire de dix ou vingt mille hommes de guerre, ce nombre estant departy par neuf vingts treize centuries, à chacune d'icelles estoit ordonné combien elles deuoient fournir de soldats : & ayant fait vn estat de la somme en deniers comptans qu'il faudroit pour entretenir ceste armee, auec les autres menus frais necessaires pour la conduire par pays, le peuple estoit derechef party en ces neuf-vingts & treze centuries, pour sçauoir combien chacun deuoit contribuer selon sa cotte part & portion. De maniere que les plus riches estans en moindre nombre, & diuisez neantmoins en plus de centuries, estoient aussi plus souuent, voire presque continuellement tenus d'aller à la guerre; & contribuer outre ce de leurs biens en commũ pour les charges qui se presentoient. Les moyennement riches & aisez pource qu'ils estoient plus grand nombre, & toutesfois diuisez en moins de centuries, n'alloient pas si souuent à la guerre; ny n'estoiẽt chargez de tant d'imposts ne de coruees. Les petits & du plus bas ordre venoient par consequent à estre libres & exẽpts de tout; car rien ne se pouuoit presenter à quoy les autres qui les precedoient ne peussent suffire. Or ayant ainsi chargé les plus riches des dangers & trauaux de la guerre, & des despences extraordinaires; affin que cela leur semblast moins grief & onereux, voicy dont il se va aduiser, & fort à propos : Car en effet il les rendit comme maistres & superieurs en l'estat de Rome, si que les paures n'y auoient comme point d'authorité ny puissance: mais tout cela si dextrement que le peuple ne s'en apperceut presque point: dependant ceste preeminence qu'il dõna aux riches de leurs voix és congregations du peuple, ou lon disposoit des affaires de plus grand poix. Car par les anciens statuts & coustumes il y auoit trois choses remises au pouuoir & arbitre du peuple : la creation des magistrats, tant ceux qui deuoent resider en la ville, cõme les autres qui alloiẽt dehors à la conduitte des armees: l'emologation des loix, edits, & ordonnances qui estoient mises en auant: declarer la guerre, ou traicter la paix. Cela iusques au temps de Seruius se souloit deliberer par le peuple departy par les curies ou quartiers; enquoy les paures & moindres estoiẽt egaux aux plus riches & grãds, voire superieurs pour estre en plus grand nombre qu'eux: Ce que Seruius ayant fort bien consideré, transporta la puissance de tout cela des pauures aux riches. Car quand il vouloit ou creer quelques magistrats, ou faire des edits, ou denoncer vne guerre, il assembloit le peuple par les cẽturies, au lieu des curies: & en premier lieu pour donner leurs voix & suffrages appelloit celles de la premiere classe, ou il y en auoit dixhuit de gens de cheual, & quatre vingts d'hõmes de pied: lesquelles quatre vingts & dixhuit centuries seules surpassoient de trois tout le reste des autres classes. Parquoy si elles se trouuoient d'accord, il failloit de necessité que ce qu'elles arrestoient eust lieu, par ce qu'elles emportoiẽt les autres à la pluralité des voix. Si elles estoiẽt differentes ou parties, on appelloit les vingt deux centuries de la seconde classe, dont si les voix varioient encore, on venoit aux vingt de la troisiesme: puis aux vingt deux de la quatriesme: & ainsi du reste iusqu'à ce que des neuf vingts & treze cẽturies les quatre vingts & dixhuit s'accordassent à vne mesme intention. Que si d'auenture cela n'aduenoit, encore qu'on eust passé outre iusques à la cinquiesme classe; & que les neuf vingts treze centuries vinssent à estre parties egallement, alors on appelloit la sixiesme & derniere; laquelle donnoit le contrepoix à celle des deux parties ou elle inclinoit. Toutesfois cela n'aduenoit iamais guere, ou bien peu souuẽt: car le tout se depeschoit ordinairemẽt par la premiere classe, si que rarement on venoit iusqu'à la quatriesme; parquoy la cinquiesme & la derniere estoient comme inutiles & de nul effet. Et ainsi ayant establi les affaires de sorte que les plus riches venoient à auoir tant d'authorité, que le menu peuple demeuroit comme exclus de l'administration publique : ce fut neantmoins auec vne telle ruse & dextérité, qu'à grand' peine s'en pouuoit on apperceuoir; tous s'estimans auoir pareil lieu à dõner leurs voix, pource que chacun d'eux la donnoit en sa centurie. Mais ils estoient en cela deceuz: partie de ce que chasque centurie n'estoit comptee que pour vne voix, quelque grand nombre de citoyens ou petit qui y fussent compris: partie pource que les premieres centuries qui opinoient estoient plus riches & plus aisees, lesquelles estoient en plus grand nombre que tout le reste; & neantmoins contenoient chacune moins d'hommes. La deception estoit encore non petite en cecy, que ceux qui n'estoient denombrez entre les citoyens fors que de leurs personnes, & non par la declaration de leurs biens, ne faisoient tous ensemble qu'vne seule voix, qui estoit outreplus recueillie toute la derniere. Dela procedoit que les riches se voyãs auoir tel credit & preeminence en l'administration du publiq, par dessus les pauures & petits compagnons, supportoient aussi plus patiemment les charges & coruees d'icelle : & les petits en contreschange pour se veoir exempts des subsides & impositions, & d'aller à la guerre, se contentoient de demeurer inferieurs à ceux sur qui toutes ces charges se reiettoient. Mais cela s'est changé depuis; non que les comices & assemblees des centuries ayent esté supprimees, mais elles n'ont pas conserué tousiours leur ancienne authorité & credit.

Forme d'Aristocratie.

Capite Censi.

VOILA ce qu'escript Den. Hal. du reiglement du Roy Seruius touchant les classes & centuries; plus au long de vray, & plus particulierement que ne fait Tite Liue, mais nompas que pour cela on en puisse du tout tirer au net ce me semble ce que c'estoit des cẽturies; dont le reglement tendoit à deux fins, l'vne pour la leuee des soldats, & l'autre pour les voix & suffrages du peuple sur ce qui dependoit de luy. Or ce mot de centurie, qui de prime face semble venir de cẽt comme aussi il fait, est equiuoque à plusieurs choses. Varron au 4. de la langue latine; & Columelle apres luy au 6. liure: *Centuria primò à centum iugeribus dicta, post duplicata retinuit nomen; vt tribus multiplicatæ idem tenent nomen.* Et Festus: *Centuria in agris significat ducenta iugera.* par ou il apperroit n'estre pas necessaire que la centurie fust tousiours de cent; si ce n'estoit que Siculus Flaccus ne le prenant pas de ce sens, refere cela aux centaines de citoyens,

Centurie quoy.

ausquels ces deux cens iougs de terres estoient departis; *Vocabulum centuriis ex eo datum est cum antiqui Romani agrum ex hoste captum victori populo per bina iugera partiti sunt, centenis hominibus ducentena iugera dederunt. Ex hoc facto centuria iustè appellata est.* à quoy se conforme encore Festus qui le specifie à Romulus: *Centuriatus ager in ducenta iugera definitus, qui Romulus centenis ciuibus ducenta iugera tribuit.* Et ainsi pour le regard du departement des terres, la centurie fut premierement cent iougs de terres conquises sur l'ennemy, departies à autant de citoyens Romains; qui leur furent puisapres redoublez & accreuz de cent autres: mais la centurie ne laissa de garder son premier nom, mesmemēt qu'elle consistoit de cent citoyens. A la guerre pareillement la centurie estoit de cent hommes, dont celluy qui les conduisoit s'appelloit *Centurio* ou centenier: Festus; *centuria in re militari significat centum homines*: Ce qui monstre que par tout la cēturie n'estoit pas de cēt hommes, puis qu'il dit qu'en particulier au fait de la guerre elle presupposoit selon le vocable ce nōbre la: & Varron en semblable au 4. *Centuriæ quæ sub vno centurione sunt, quorum centenarius iustus est numerus.* Et dela est venu le mot de *centuriare exercitum*, departir & ordonner l'armee par centeines, tout ainsi que la decimer, mais à vn autre effect. Le mesme Varron au 5. *Quod Censor exercitu centuriato constituit.* & Tite Liue au commencement du 29. liur. *Scipio postquam in Siciliam traiecit, voluntarios milites ordinauit centuriauitque*; C'est à dire les reduit par compagnies de cent hommes. Mais les centuries de Seruius, selon les classes du denombrement des biens, ne pouuoient en aucune sorte estre du nombre prefix de cent hommes; car puis que les centuries estoient tousiours d'vn mesme nombre, assauoir de neuf vingts & treze; & que le peuple s'augmentoit ou diminuoit de iour à autre, ainsi qu'on peut voir par les censes & descriptions des citoyēs Romains, par consequent le nombre d'iceux és centuries varioit aussi. Dauantage on sçait assez qu'il y auoit bien plus de citoyens à Rome que de dixneuf mille trois cens citoyens, à quoy montent cent fois les 193. dessusdittes centaines d'hommes: Car Fabius Pictor comme vous pouuez voir au fueil. 37. lign. 39. en met iusqu'à quatre vingts mille en ce Cēse, propres à porter les armes. Puis il n'est pas à croire, qu'il y eust plus de riches & opulents citoyens seuls, eminents au dernier degré de richesses, que des moyennement aisez, & des pauures tout ensemble; car iamais cela ne se vit en estat ne ville quelconque: & en la premiere classe y compris les gens de cheual, y auoit quatre vingts & dixhuit centuries, deux ou trois plus que toutes les autres cinq classes. Aumoyen dequoy ie reuiēs à mon premier propos de la colomne 1368. Que les centuries en chasque classe estoient vn nombre de citoyens reduits ensemble suffisant pour faire cent soldats armez, de la sorte que le specifie icy Tite Liue: ainsi qu'és ordonnances de nostre gendarmerie anciennement il y souloit auoir des hommes d'armes & archers à la grande & petite paye. De maniere qu'autre chose estoient les centuries des heritages, & des gens de guerre, & autres celles des comices instituez par le Roy Seruius aux deux fins cy dessus allegues. Tout ce reiglemēt semble, si non dependre de ce que Demosthene en deduit en l'oraison περὶ συμμοριῶν, des classes ou decuries, car Seruius est beaucoup precedāt, à tout le moins s'y conformer; ou lon peut voir comme tous les citoyens ne contribuoient pas aux charges de la guerre à Athenes, mais seulement les plus aisez, & qui auoient le moyen de les porter, ainsi que dit Harpocration: & en celle περὶ συντάξεως encore de la description des classes, ou de l'ordonnance de la milice. Tite Liue au reste, & Den. Hal. ne mettent que cent mille asses à la plus haute classe; mais Festus pousse iusqu'à six vingts. *Infra classem significantur, qui minore summa quàm centum & viginti millium æris censi sunt.* Pline liure 33. chap. 3. cent & dix mille: Asconius en la 3. des Verrines, cent mille sesterces, qui font deux mille cinq cens escus. Aulugelle liure 7. chap. 13. six vingts cinq mille asses. Voyez par là l'incertitude de ceste histoire. Et tout ainsi qu'en la premiere classe estoient compris les plus riches; de l'autre part la sixiesme & derniere estoit des plus pauures; en laquelle n'y auoit qu'vne centurie tant seulemēt; & encore exempte d'aller à la guerre, ensemble de toutes autres charges & impositions; les Proletaires assauoir, qui n'auoient vaillant que quinze cens asses; (quinze escus.) Et ceux là n'estoient destinez qu'à la procreation des enfans pour peupler la ville, ainsi que le porte le mot; dont prouenoiēt puisapres les colonies, l'vn des principaux appuis & accroissemens du peuple Romain, comme nous auons dit en la colomne 1013. Tite Liue liure second, fueil. 58. lign. 38. *Pauperes satis stipendij pendere si liberos educent.* Les *Capitecensi* aussi estoient denombrez auec les autres citoyens, non suyuant leurs biens & auoir, mais du nom seulement, & par testes; lesquels n'auoient vaillant que 375. asses: (trois ou quatre escus) qui ne vauldroit pas le parler ou escrire, si ce n'estoit que ce nombre de pieces ou liures de cuiure appellees Asses, emplissent la bouche & rendēt la chose plus magnifique; ainsi que les Espagnols font par leurs maruediz, cinq, six cēs mille qu'on donne en mariage à sa fille, & en leurs autres affaires encore: cela de prime face feroit peur aux gens, mais vous auez peu veoir cy deuant ce que c'est. Les *capitecensi* donques estoient exemps aussi bien que les proletaires, & à meilleure raison encore, de toutes charges & impositions, & mesme d'aller à la guerre: non qu'ils ne fussēt propres à porter les armes, mais pource qu'en ce temps là, & iusqu'à l'an 347. comme

Centurio.

Incertitude en l'histoire Romaine pour le regard des classes.

Proletarij.

Capitecensi.

comme vous voyez au 4. liure, fueil. 209. lig. 29. chacun se defrayoit à ses propres cousts & despends, es camps & armees qui se dressoient. Biẽ est vray que c'estoit pour peu de iours, pource qu'attendu la petitesse de leur territoire ils n'alloient guere loin à la guerre, qui estoit tout incontinẽt terminee par quelque rencontre: & ces proletaires icy censez par teste, n'auoient le moyen de porter ces tant soit peu de fraiz, parquoy ils en estoient exemps: ce que tesmoigne aussi Festus: *Priuato sumptu se alebant milites antequam stipendia mererentur: quod in id durauit tempus, quod fuit paulo ante quàm vrbs capta est à Gallis, à quo sine publico stipendio milites non fiebant.* De maniere que pour accommoder le fait de ces classes & centuries, il faut bien regarder de quel temps c'est que les autheurs parlent: car long temps apres les Proletaires furent aussi employez à la guerre: & les *Capite censi* par Marius premierement contre Iugurtha, comme escriuent Salluste, & Valere liure 2. chap. premier. Mais plus à plain en Aulugelle liure 16. chap. dixiesme, ou tout cecy est fort particulieremẽt deduit. Tous ces Proletaires au reste & *Capite censi*, n'estoient es suffrages comptez que pour vne voix, car ils ne faisoient ensemble qu'vne centurie.

17. ans deuant la prise de Rome.

Fueil. 37. lign. 36.

TOVTE L'ARMEE *rengee en bataille au champ de Mars chacun soubs sa centurie, Seruius la purgea par le sacrifice d'vn Taureau, d'vn Belier & d'vn Verrat; & fut cela appellé le lustre.* En ce reiglement & institution du Roy Seruius, il y a deux choses à examiner, le Cense & le lustre. Du Cense nous en parlerons cy apres sur le 4. liure: lequel se fit du cõmencement en la grãd' place; & puis au champ de Mars, dans le lieu appellé la Cẽse ou hameau publique, dont il a esté parlé cy deuant en la colomne 741. Le lustre tousiours au chãp de Mars, hors de l'enceinte des murailles; dit ainsi selon Varron au 5. *à luendo, hoc est souẽdo, quod quinto quoque anno vectigalia, & vltro tributa per censores persoluebantur.* Les Roys premierement firent tant le Cense que le lustre; & apres qu'ils furẽt chassez les Consuls. Puis quand on vit que les Consuls estoiẽt trop empeschez dehors à la guerre, les Censeurs furent creez pour cest effect; ainsi qu'on peut veoir au 4. liure, fueil. 169. Et encore qu'ils fussent deux neantmoins ils iettoient au sort à qui deuroit faire le lustre, comme tesmoigne le mesme Varron, *Censores sortiuntur vter lustrum faciat.* Ainsi le Cense paracheué, le Roy le Consul ou Censeur à qui cela estoit escheu au sort, au bout de chasque cinquiesme annee, faisoit renger tous ceux qui pouuoient porter armes dans le champ de Mars en ordonnance de bataille: & apres quelques autres cerimonies immoloit vn taureau, vn bellier & vn verrat, les trois principaux animaux qui sont cõpris soubs le mot de *Pecus*, dont il lustroit & purgeoit l'armee; & appelloient cela *Solitaurilia*, ou *Sueouetaurilia*: le premier venant de *Sollum* ou *Sollo*, qui en langue Osque comme dit Festus, signifie *tout*, à cause que ces animaux sont entiers, ou aussi tost du Grec ὅλος, *tout, entier, solide*; Et l'autre des trois composez ensemble, *Sus, Ouis, Taurus.* Il y auoit d'autres *Solitaurilia* encore qui se faisoient pour lustrer les heritages aux chãps, & estoient presque vne mesme chose auec les Ambaruales, ainsi que tesmoigne ce lieu icy de Caton en ses rustiques. *Agrum lustrare sic oportet, imperans Solitaurilia circumagi cum diuis volentibus, quodque bene eueniat, mãdo tibi Mani, vt illa Solitaurilia, fundum, agrum, terrámque meam quota ex parte, siue circũagi, siue circumferẽda censeas vti cures lustrare.* En laquelle cerimonie, on n'auoit point accoustumé d'inuoquer autre dieu que Mars, apres auoir fait vne legiere effusion de vin, cõme pour vne introite du sacrifice, à Ianus & à Iuppiter, ainsi que tesmoigne le mesme autheur au tiltre 141. dont nous-nous sommes enhardiz de torner tellement quellement en François la formule couchee en vieils termes Latins.

Villa publica.

Lustrum.

Solitaurilia.

Formule antique des Solitaurilies ou sacrifices pour les champs.

PERE MARS IE TE SVPPLIE ET REQVIERS QVE TV VVEILES ESTRE PROPICE; ET FAVORABLE A MOY, MON MESNAGE, ET FAMILLE; A RAISON DEQVOY IE VOIS FAIRE PRESENTEMENT CESTE PROCESSION SOLITAVRILIENNE AVTOVR DE MON CHAMP, DE MA TERRE ET MON HERITAGE: A CE QV'IL TE PLAISE ESLOIGNER DE LA; ET LES DEFENDRE, GARENTIR, PRESERVER DE TOVTES MALADIES APPARENTES ET NON APPARENTES; DE TOVTE PRIVATION DE BIENS, STERILITE, DESOLATION, CALAMITE, ET INTEMPERANCES DE L'AIR: QVE TV PERMETTES CROISTRE, ET VENIR A BIEN LES FRVITS DE LA TERRE, LES BLEDS, ET LES VIGNES; PEPINIERES, SAVLSAYES, OSERAYES, ET BOIS TAILLIZ; CONSERVER SAINS ET SAFVFS LES GARDIENS DE BESTAIL, ET LES PACCAGES: MAINTENIR EN SANTE ET PROSPERITE MOY, MON MESNAGE, ET MA FAMILLE. A RAISON DESQVELLES CHOSES, ET POVR PVRIFIER MES CHAMPS, TERRES, ET HERITAGES, ET TE FAIRE VN SACRIFICE SI COMME I'AY DICT; RECOY EN GRE CES SOLITAVRILIES, QVE IE T'OFFRE DE TENDRONS DE LAIT. PERE MARS EN FAVEVR DES CHOSES SVSDITTES, RECOY EN GRE CES SACRIFICES QVE IE TE FAIS DE TENDRES PETITS ANIMAVX TETTANS.

Les solitaurilies s'addressoient encore à Mars pour vne autre fin, comme on peut veoir au 8.

liure de ceste histoire fueil.344.lig.43.*Si potiatur Marti solitaurilibus piaculum fieri.* Mais outre cela il y auoit les ieux Tauriliẽs dont il est fait mention au 39.liure; *Per eos dies quibus hæc ex Hispania nuntiata sunt, ludi Taurilia per biduum facti religionis causa.* Lesquels ieux Tauriliens, ou Tauriens furent premierement instituez par Tarquin le superbe, selon Festus; à l'honneur des dieux infernaux, pour vn accident de maladie qui suruint aux femmes grosses, & à leurs portees, qui s'infectoient dedans le ventre, à cause des chairs corrompues des Taureaux immolez qu'on leur vendoit: & ce celebroient hors la ville dedans le cirque Flaminien, comme met Varron au 4. *Item simili de causa Circus Flaminius dicitur, qui ædificatus est circum Flaminium campum; & quod ibi quoque ludis Tauriceis circum metas currunt:* affin que les dieux manes ou puissances d'embas ne fussent inuoquees audedans du pourpris des murailles. Et delà l'argent qu'on employoit à la celebration de ces ieux en prenoit son nom; estãt appellé *Taurium æs*, ce dit le mesme Festus: *Taurium æs dicitur quod in ludos Tauricos cõsumitur.* Lon a au reste adiouxté icy vne figure telle quelle de ces solitauriliens, empruntee du liure de la religiõ des Romains du Bailly du Choul; qu'il a abregee de l'antique, qui se voit à Rome d'vne main exquise, ou toutes les particularitez de ce sacrifice sont fort singulierement exprimees. Ne voulant outrepasser ce qu'à ce mesme propos met Plutarque en la vie du Roy Pyrrhus, d'vn sacrifice approchãt fort de cestuycy, hors mis qu'au lieu du Verrat il met vn bouq; que Martial en vn epigramme du cinquiesme liure lequel se commence,

Vite nocens rosa stabat moriturus ad aras
Hircus, grata tuis victima, Bacche, sacris.

dit auoir este accoustumé de chastrer auãt que de l'immoler, pour luy oster par ce moyen le desagreable & puant freschin de sa chair. Pourroit estre que le mesme s'obseruast aussi des autres trois victimes dessusdittes, suyuant ie ne sçay quelle ombre qu'on en voit au fragment de Festus; *atque harum hostiarum omnium immolati sunt tauri, quæ pars scilicet cæditur in castratione:* mais il y a en cela vn equiuoque & allusion au mot de ταῦρος, qui signifie les parties honteuses.

Ludi taurilia.

TAVRIVM AES.



fueil.37. lign.45.

Et par ce moyen *estendit le Pomerium. Ceux qui ne regardent qu'à la seule force & signification du vocable, l'interpretẽt Postmœniũ, &c.* Il a esté dit cy deuant en la colomne 911. comme es enceintes de villes, tout le circuit de la muraille auec le fossé audeuant, & le rempart par le derriere; & l'espace qu'on laisse vuidde deuant le fossé, qu'on appelle le ban ou la contr'escarpe, & celluy d'entre le rempart & les edifices, lesquels deux espaces vuiddes s'appelloient *Pomeriũ*, estoit tenu pour saint & inuiolable: & pour tãt n'estoit pas loisible d'y bastir, ny le cultiuer, ny l'aggrandir nomplus, y changer ou innouer aucune chose, sans l'ordonnance des Augures, comme ceste inscription antique le monstre.

COLLEGIVM. AVGVRVM. AVCTORE. IMP. CAESARE. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. F. DIVI. NERVAE NEPOTE. TRAIANO. HADRIANO AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. V COS. III. PROCOS. TERMINOS. POMERII. RESTITVENDOS. CVRAVIT.

Seruius donques amplifia le le pomerium; & demeura ainsi iusqu'au temps de Sylla qui l'aggrandit encor d'auantage: & puisapres Iulles Cesar le dictateur, Auguste, & Claudius; suyuãt ceste

ceste inscription antique grauee en pierre Tyuertine pres la clauique ou esgoust de sainĉte Lucie.

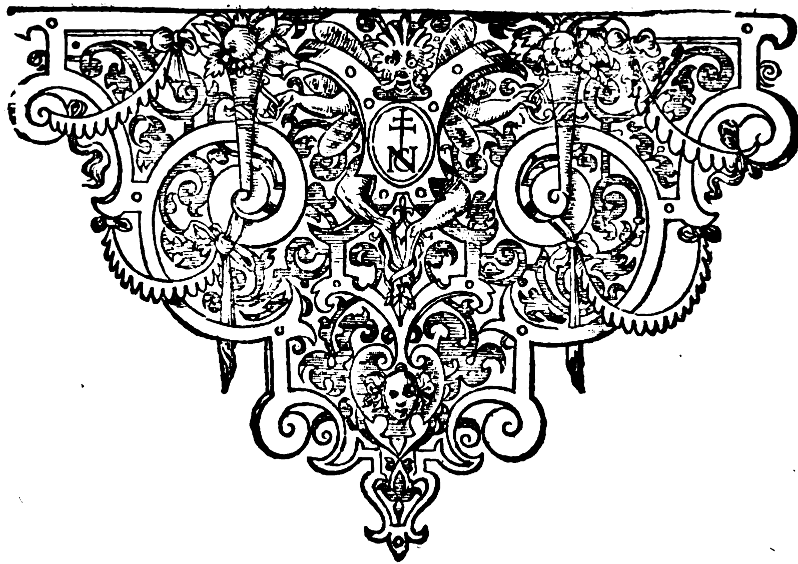
T. CLAVDIVS.DRVSI.F. CAESAR. AVG.
GERMANICVS.PONT.MAX.TRIB.POT
VIIII. IMP. XVI. COS. IIII.
CENSOR. PP.
AVCTIS. POPVLI.ROMANI. FINIBVS
POMERIVM. AMPLIAVIT.
TERMINAVIT.Q.

Ce qui nous aprend, que nul ne pouuoit estendre le circuit du Pomerium qui n'eust fait quelque accroissement signalé à l'empire Romain; ainsi qu'il aduint long temps apres soubs l'Empereur Aurelian: Aulugelle au liure 13. chap. 14. *Habebat autem ius proferendi pomerij qui populum Ro. agro de hostibus capto auxerat.* Ce que nous confirme encore ceste autre inscription qui est à Sainĉt Iean de Latran en vn petit tableau de bronze.

VTIQVE. EI. FINIS. POMERII
PROFERRE. PROMOVERE
CVM. EX. REPVBLICA. CENSEBIT
ESSE. LICEAT. ITA. VTI. LICVIT
TIB. CLAVDIO. CAESARI. AVG
GERMANICO.

Mais il y eut tousiours plus d'ambition en cela que de besoing ny necessité. Tite Liue reieĉte icy l'interpretation de *Postmœnium*, parce qu'il est aussi bien deuant la muraille qu'apres; neātmoins Festus apres Caton, & Antistius au commētaire du droit Pontifical, le mettēt seulemēt derriere le mur; *Prosimurium (ou Prosmurium) pomerium vbi pontifices auspicabantur: dictum autem pomerium quasi promurum, idest proximum muro.* Et puis apres au fragmēt redressé par le sieur de la Scala: *Prosimuriū esse ait Antistius in commentario iuris pontificalis pomerium, id est postmurium, vt ait Cato.* Mais plus distinĉtement Varron au 4. *Principium quod erat postmurum, Pomerium dictum, eiusque ambitu auspicia vrbana finiuntur. Et ideo Coloniæ vt vrbes conduntur, quod intra pomerium ponuntur.* Ce que confirme aussi Aulugelle au lieu cy dessus allegué; *Pomerium est locus intra agrum effatum per totius vrbis circuitum, pone muros regionibus certis determinatus, qui facit finem vrbani auspicij.* Et c'est à quoy Tite Liue veult icy contredire. Quant au pomerium de Rome, il en a esté parlé cy deuant en la colonne 563. Ausurplus que ce Pomerium fust ainsi tenu pour sainĉt, cela tendoit à le faire soubs vn scrupule de religion respeĉter dauantage au peuple, ainsi que presque tout le fait des Romains; car que c'est espace soit desembarassé de toutes occupations & empeschemens, cela est tresnecessaire pour la seureté des places.

QQQ



TARQVIN LE SVPERBE.



VOICY VNE MAVVAISE MINE D'HOMME: ET N'EST POSSIBLE D'ATTENDRE RIEN DE BON
D'VNE CHOSE SI FAROVCHE ET HIDEVSE. MAIS VOYONS QVI C'EST DE PLVS PRES.
VOVS VOVLEZ DONQVES ME COGNOISTRE? ET IE SVIS LE SEPTIESME ROY DES ROMAINS,
LE TARQVIN LE SVPERBE: CE CRVEL, FELON, INHVMAIN TYRAN? CE PARRICIDE DE-
TESTABLE? ET POVRQVOY PERMET ON VN TEL MALHEVREVX COMPAROISTRE PARMY LES BONS
PRINCES? PLVSTOST QVE N'EN EST LA MEMOIRE ABISMEE AV FONDS DE LA MER, AINSI QVE
DE QVELQVE HORRIBLE MONSTRE ET PRODIGE? ENCORE PIRE SI VOVS VOVLEZ: LA SEN-
TINE, L'ESGOVST, LA CLOAQVE, ET EN SOMME LE REPVRGEMENT DES SIX ROIS MES PREDECES-
SEVRS; COMME SI LA NATVRE EVST VOVLV REIECTER SVR MOY SEVL TOVS LEVRS VICES ET
IMPERFECTIONS. CE NEANTMOINS TEL QVE IE SVIS, CREATVRE DV SOVVERAIN, QVI S'EN IOVE
AINSI QV'IL LVY PLAIST, TANTOST A BIEN, TANTOST A MAL. MAIS CE SEROIT CHOSE TROP
FORTE DE PENSER REGNER DV TOVT AV GRE DE SES SVBIETS, QVI LA PLVS PART DV TEMPS
NE SCAVENT PAS CE QV'IL LEVR FAVLT. HA GENS SEDITIEVX ET MVTINS, MESCOGNOISSANS, TEMPE-
STATIFS, INCOMPATIBLES A VOVS MESMES, PRINCIPALLEMENT EN L'AISE ET REPOS; LE FLEAV DE
TOVTE LA TERRE, VRAYE PESTE DV GENRE HVMAIN, GOVFFRES INSATIABLES D'AVARICE ET AMBI-
TION; OV SE POVRROIT TROVVER LE P[illegible] QVI VOVS SCEVST CONTENTER DE TOVS POINTS? LE
TRESHAVLT MESME IVPPITER NE PEVT ESTRE AGREABLE A TOVS: AVSSI N'A IL PAS MARCHANDE AVX
MORTELS, DE LEVR TOVSIOVRS DONNER DES ROIS A LEVR APPETIT ET DEVOTION. APPRENEZ DON-
QVES VOVS AVTRES PEVPLES, TOVT AINSI QVE SI C'ESTOIT D'VN ORACLE, QVE VOVS N'ESTES DIGNES DE
IOVYR D'VN BENIN ET GRACIEVX ROY, SI PAR FOIS VOVS N'EN SCAVEZ COMPORTER DE FASCHEVX.

Eloge de Tarquin le Superbe.

TARQVIN surnommé le superbe (Den. Hal. met ὑπερήφανος, *hautain, glorieux, arrogant) le septiesme & dernier Roy de Rome, regna fort tyranniquement l'espace de vingt-cinq ans, sans aucune election du Senat ny du peuple; s'estant par le parricide de son beaupere emparé de la coronne. Il fit mourir la plus grand part des Senateurs: se dressa vne garde de satellites; & appropria la cognoissãce, des proces criminels, decidant toutes autres choses sans y appeller le conseil publique. Au reste il renouuella l'alliance auec les Latins; ioignit leurs forces à celles de Rome; & institua les feries Latines. Subiugua de fraude les Gabiẽs: edifia le temple de Iuppiter au Capitole, & la grand' cloaque: Reuestit le cirque de pierre de taille. L'an 224. il entama la premiere guerre des Volsques, qui dura deux cens ans depuis: & defit les Latins qui se rebelloient. L'an 244. il enferma le Capitole & la Rocque d'vne ceinture de gros quartiers de pierre de taille. Mais pour les iniques comportemens tant de luy que de sa famille; mesme pour le violement de Lucrece, ayant esté chassé de Rome, & depossedé de son royaume; il recourut au Roy Porsena, puis aux Latins pour y rentrer: Dont n'ayant peu rien obtenir pour cela, il mourut finablement en exil à Cumes l'an 258. en sa decrepite vieillesse.*

EN VAIN se trauailleroit on à fueilletter les histoires, si lon ne faisoit que passer par dessus, & les parcourir cruement de l'œil, ainsi que quelque plat & sec Roman, pour se desennuyer, ou garder de dormir; car le but de ceste lecture est de remarquer ce qui s'y pourra trouuer à propos pour l'instruction de nostre vie: d'autant que tous les anciens faits nous sont proposez à deux fins; l'vne pour nous inciter & semondre à bien faire, dont le succez est ordinairement heureux & plaisant: & l'autre de nous aliener du mal, l'issue duquel est tousiours douloureuse & triste. Parquoy nous sont icy representez deux princes, les derniers qui en tiltre de Roy dominerent à Rome: l'vn doux, moderé, equitable, debonnaire, modeste, & vtile: l'autre tempestatif, imperieux, iniuste, felon & outrecuiddé, malin Tyran pernicieux. Et tout ainsi que les deux premiers, Romule & Numa nous figurent la guerre & la paix, dont cestecy prouient de la precedente, suyuant ce dire non impertinent,

Entier repos n'est point en terre,
Car paix est fille de de la guerre;

Aussi ces deux derniers nous monstrent les deux pilliers surquoy doibt poser tout estat bien institué; la recompense assauoir des bons & la punition des mauuais: *Nam vbi malos præmia sequuntur* (dit Seneque) *haud facilè quisquam gratuito bonus est*. L'enseignement donques n'est moindre qu'on peut tirer du mal que du bien: Et n'ameine l'exemple du mal moins de prouffit & commodite que celluy du bien: si qu'il semble que les meschants soient faits pour cause des bons, quand on vient à examiner combien le mal est laid, difforme, malseant, dangereux, & nuisible: & le bien tout le rebours de cela. Le bien disie, & le mal qui non seulement prouiennent de la nature, qui en peut bien espandre la semence en nous, mais il faut que la terre soit quant & quant propre & disposee à le receuoir, germer, esleuer, croistre, & multiplier par nostre industrie & labeur: ou par vne deprauation & vicieuse nourriture & accoustumance, qui fait bien souuent degenerer le bon grain en yuraye; & au contraire amegliorer le segle en froment: ainsi que nous lisons de Socrates; qui mal nay & enclin à vice & outrage, deuint neantmoins si sage & si iuste: & de Neron à l'opposite, dont les accidentels debauchemens peruertirent tout ce que la nature y auoit mis de bon & de beau. Parquoy ces deux exemples ainsi differents comme le iour & la nuit, la lumiere & les tenebres, le paradis & l'enfer, la vertu & le vice, deburoient seruir comme d'vne medaille à pendre au col, & de mirouer à tous potentats pour se contempler là dedans; & veoir ce qu'il leur fault suyure & fuyr. Ce pauure malheureux Roy, disgracié d'vne chose mesme entre les autres, que sa tyrannie odieuse & felonne, suyuit immediatement la tant iuste & aggreable domination d'vn si bening, si vtile & bien-aymé Prince; combien que de gentil esprit au reste s'il l'eust sceu employer à bien; & auec ce de bon conseil & grande entreprise, fust à la paix, fust à la guerre; s'il eust seulement voulu bien vser des graces que la nature auoit mises en luy: non ignorant ne pusillanime, ains penible & soigneux autant que nul autre à toutes sortes de faciendes: endoctriné de si longue main à vne si excellente & vertueuse eschole, ou il n'auoit peu apprẽdre que bien; se vient nonobstant tout cela desbaucher sans ryme ny raison quelconque: le tout à l'instigation d'vne femme folle, maligne, & ambicieuse; qui l'eguillonne & precipite à vn illicite desir de regner: & le confict tout en orgueil, dont rien ne sçauroit estre de plus malseãt & desagreable en vn prince: car autre chose est vne maiesté graue, qui doibt ordinairement estre accompagnee de certaine douceur qui la contempere; & autre chose vn desdain sot & glorieux, suyuy d'vn difficile accez; la pire & plus dangereuse denree dont se puissent charger tous ceux qui ont des peuples à gouuerner. Mais quelle fut la fin de

cela aussi? vne ruine toute euidente, non de son estat, mais de luy, car l'estat ne fit que changer de gouuernement; pour s'estre destourné du grād chemin battu, d'vne royauté asseuree, aux sentiers obliques d'vne tyrannie incertaine & doubteuse; tousiours en ceruelle, tousiours en suspens, branslant au premier bruit & rumeur qui arriue: toute trauersee de perils, dangers, embusches, conspirations, & aguets; d'inquietudes & perturbations d'esprit pires que demoniacles; pour apres tant de trauaux, soucis & mesaises, estre honteusement dechassé de son Royaume par ses subiets propres, luy & sa malencontreuse famille; & contraint en son extresme vieillesse, au lieu d'vn aise & repos, s'en aller roddant vagabond fugitif, mendier en vain du secours ça & là; & à viure pour luy & les siens; dont rien ne peut estre plus miserable, comme dit Plaute en sa vidulaire: *Malim mori meos quàm mendicarier*; & finer pauurement ses iours en vn exil perpetuel. Toutes lesquelles malheuretez, encore qu'il les eust tresque bien meritees pour ses mauuais & iniques comportemens; neantmoins ceux qui attempterent sur luy, & qui furent les premiers autheurs de le priuer de la coronne, bien qu'iniuste, bien qu'indigne, bien que tyrannique & violent vsurpateur d'icelle occupee par le parricide de son beaupere, auant que fust l'an reuolu, la diuine vengeance leur fit sentir combien les Roys, quels qu'ils soient, doibuent estre respectez de leurs peuples, & tenus sacresaints & inuiolables. Car Brutus, apres auoir eu ceste punition de faire executer à mort ses deux enfans en sa propre presence; non d'vne seuerité & rigueur se reiglant aux loix, mais d'vne cruauté plus que brutale, s'entretua des la premiere rencontre auecques l'vn des enfans de son prince: aussi ne luy fut il pas decernee aucune statue apres sa mort, ainsi que le tesmoigne Pline liure 34. chap. 6. ny à Lucrece pareillement, pour s'estre mise à mort de sa main: & Collatin le mary d'elle, qui auoit receu vn si grand outrage, quelque iuste douleur que peust estre la sienne, fut non seulement demis de l'authorité consulaire, mais chassé & banny tout à traq de la ville & confins de Rome: si qu'ils ne iouyrent pas longuement l'vn ny l'autre de la mutation par eux moyennee: & le peuple en eut depuis infinies miseres & calamitez. Mais plus autentiquement tout cecy encore nous est remarqué en l'histoire sainte; quand pour l'arrogāce, felonnie & durs traittemens du maladuisé Roboam, dix tribus d'Israel vindrent à se substraire & emancipper de son obeissance, pour se renger soubs Ieroboam; car nonobstant qu'elles eussent plus iuste occasion de se rebeller, si ne porterent elles pas gueres loing le forfait de ceste infidelité; parce qu'abandonnans Dieu aussi bien que leur Roy, elles furent tost apres reduittes en seruitu-

Les Roys tousiours doiuent estre inuiolables à leurs subiets.

de, & liurees miserablement es mains de leurs ennemis idolatres. Ce qui requerroit vn plus ample loisir & discours à part; ayant fort sagement dit l'historien Tacite, qu'il fault receuoir les humeurs des princes, tout ainsi que les bonnes & mauuaises annees, qui se compensent l'vne pour l'autre. Aumoyen dequoy pour abandonner ce propos, il vault mieux reuenir aux comportemens particuliers & actions de ce dernier Roy ou tyran; à ce que le confrontant auecques ses predecesseurs gens de bien, de la dissimilitude qui s'y trouuera, le mesme aduienne que des couleurs en vn tableau; dont le blanc renfondre le noir & le reculle de la veue: & au contraire le noir rehausse le blanc, le foriette hors d'œuure, & le fait venir audeuant des raiz partans de nos yeux: de mesme le bien esloigne & renuoye plus arriere de nous le mal; & le mal en approche le bien; l'vn & l'autre de ces deux effects se renforçant de beaucoup par l'obiection de leur contraire, quand ils sont opposez viz à viz l'vn de l'autre.

TARQVIN DONQVES (mais ie n'amenceray en cecy rien du mien, ains de Den. Hal. au 4. outre ce qu'en a icy touché Tite Liue) aussi tost qu'il eust mis le pied à l'estrief, la premiere chose qu'il fit, fut d'oster son masque; & tout à descouuert se monstrer sans aucune dissimulation ne reserue, fier, orguilleux, rebarbatif, & farouche, non seulement au menu peuple, mais aux Patriciens encore & aux hommes d'honneur, ceux la mesmes qui luy auoiēt seruy comme de montouër. Corrompt & renuerse toutes les anciennes loix, meurs, statuts, ordonnances; le plus vray prognostique qui soit de la declination & ruine de tous estas. Abastardist toute la dignité & splendeur dont Rome auoit fleury soubs les autres Roys: chāgé la legitime domination en vne ouuerte tyrānie: s'establist vne garde de satellites, gens dissolus, audacieux, & abandōnez à toutes sortes de cruautez & de violences; qui faisans la ronde de nuit alētour du palais, & de iour l'accompagnans par les rues, tenoiēt le peuple sans occasiō en vn perpetuel espouuētemēt & effroy; outre les desordres quils cōmettoient, infinies rapines, exortions & outrages. Ne sortoit iamais en publiq à heures ordinaires, & accoustumees, ains peu souuēt & à l'impourueu. Tous les affaires se resoluoiēt en secret, & à peu de tesmoins auec ses adherens & plus intimes familiers, mais selon qu'il luy venoit en fantasie les y appellant tantost les vns, tātost les autres: & s'il ne se mōstroit pas pour cela à eux, bien que tous choisiz cōformes à son humeur, plus doux & priué ny plus accostable, au cōtraire fier, despiteux, rēfroigné, impossible non que malaisé à cōnoistre; façōnāt tout expres sa mine à vne seuerité & rigueur trop austere, outre ce que la nature de soy y auoit empreint. Vuiddoit toutes sortes de differents & procez luy tout seul sans y appeller personne, non selō la teneur des

Les comportemens d'vn tyran fort biē exprimez.

des loix; la diſpoſition du droict, ny aucune conſideration d'equité, mais a ſon appetit, entant que cela pouuoit conuenir à ſes intentions & proiects. Par ces voyes & autres ſemblables ſ'eſtant tellement quellement inſtallé, il attiltre tous les plus meſchans, & malicieux contre les plus gens de bien du Senat, & par l'entremiſe de ceux là les accable de calomnies; les vns ſoubs pretexte d'auoir conſpiré contre luy, les autres pour quelque ſemblable occaſion criminelle faulſement à eux imputee. Premierement ceux qu'il ſoubſpçonnoit luy eſtre contraires, & plaindre le deſaſtre calamiteux d'vn ſi bon Roy que Seruius: Puis les autres qui le regrettans deteſtoient l'eſtat & la condition des choſes preſentes; principallement ceux qui auoient dequoy: Et en eſtoit luy meſme le iuge; banniſſant les vns, faiſant mettre les autres à mort, tant en appert par forme d'execution de iuſtice, qu'à la deſrobee & cachettes, ſans qu'on peuſt ſçauoir qu'ils eſtoient deuenus: Et de tous confiſquoit les biens; dont il faiſoit aux delateurs quelque part, mais petite. A raiſon dequoy les plus riches cognoiſſans ce qui les faiſoit rechercher, ſ'abſentoient eux meſmes de leur bon gré, laiſſans tout leur auoir en abandon; ainſi que ſçeut fort accortement practiquer Brutus en contrefaiſant du fol; ce qui luy conſerua la vie, rendu ſage par l'exemple de ſon feu pere. Le Senat eſpuiſé en la ſorte, il le remplit d'autres à ſa deuotion, & le renouuella preſque tout; ne luy laiſſant neantmoins pouuoir ny authorité de rien faire, horſmis ce qu'il leur limitoit à ſa fantaſie. De toutes leſquelles choſes le peuple du commencement ſe rioit, comme ſi les Patriciens ne receuſſent ſinon ce qu'ils auoient plus que merité. Mais quand l'orage fut arriué iuſqu'à eux; & qu'il leur conuint ſuccomber aux trauaux exceſſifs enquoy ſans intermiſſion il les employoit, tant à la guerre du dehors, qu'aux ouurages par luy entrepris en la ville, eſtimant rien n'eſtre plus dangereux à vne puiſſance abſolue que de laiſſer viure en oiſiueté ceſte cheurme & lye de populaſſe: & qu'outre les impoſitions & ſubſides dont il les ſurchargeoit iour par iour; non ſelon leur portee, & au prorata de leurs biens, ains le pauure plus que le riche; ainſi que les accidens & mauuaiſes humeurs ſe deſbandent ordinairement ſur les parties du corps les plus foibles & affligees; alors commencerent ils à ſentir leur miſere, qu'on laiſſe la pluſpart du temps en arriere pour ſe rire, ou plaindre celle des autres. Mais il y auoit des mouſches par tout; deſquels ou de leurs ſemblables, i'eſtime que ſe doibue entendre ce lieu de Plaute au Penule;

Mouſches ou mouſchars mot ancien.

Quia à muſcis ſi hoſpitium quærerem,
Adueniens huc irem in carcerem recta via.

Pour eſpier la mine, contenance, & langage de chaſcun; eux ſe monſtrans les premiers à meſdire, & ſe douloir du Tyran afin d'y embarquer les autres. Et neantmoins auec toutes ces maluerſations, & autres plus enormes encore, il ſe maintint par ſon ſeul ſoing & vigilance, l'eſpace de vingt-cinq ans: ſi dangereuſe eſt la puſillanimité en vn Prince, que la tyrannie meſme ne l'eſt pas tant. Et la deſſus deux choſes ſont fort à admirer és Romains, bien differentes & eſloignees, voire extremes; l'vne qu'eſtans ainſi belliqueux de leur naturel, nourriz & exercitez continuellement à cela par Romule leur premier Roy l'eſpace de trente ſept ans, ils ſe contindrent neantmoins ſoubs ſon ſucceſſeur du tout addonné à la religion, en paix & repos, ſans ſ'ennuyer de ceſte maniere de viure: l'autre, qu'aymans la liberté ſur tout, difficiles à ferrer autant que gens qui furent onques; turbulents, impetueux, & hauts à la main, ils ployerent toutesfois ſi long temps ſoubs le tant dur ioug de ce Roy: lequel meſme auec les ſiens aduancerent comme ſ'ils l'euſſent complotté tout expres, la rebellion de leur peuple. Toutes leſquelles conſiderations ne ſont point inutilles ny extrauagantes, ſi qu'on les dobiue reietter au reng des parergues, & Aproſdionyſes, pluſtoſt que quelques curieux regrabellemens oiſifs de vocables, non toutesfois à deſdaigner, pourueu qu'ils n'excedent les bornes de la reigle & meſure.

Ce Tarqvin le Svperbe, *ſ'il fut fils du Roy Priſcus, ou ſon arriere fils, cela n'eſt pas bien liquide; neantmoins ſelon le plus de voix ie croirois qu'il fuſt ſon fils.* Du nombre entre les autres de ceux cy fut l'hiſtorien Fabius, comme met Den. au 4. ce qu'il ſ'efforce de contredire par vn tel amas de raiſons. En premier lieu que Tarquinius Priſcus ſ'en vint à Rome eſtant deſia en eage capable de manier affaires, qui ne pouuoit pas eſtre moindre que de vingtcinq ans. Cela pouuoit à tout rompre auoir eſté enuiron le huit ou dixieſme du regne d'Ancus; lequel veſcut encore ſeize ou dixſept ans depuis, car il en regna vingt-quatre: tellement que ce ſeroient auec les vingt-cinq que Tarquin Priſque pouuoit auoir quarante deux; qui en regna trente huit, qui font enſemble quatre vingts, qu'il auoit pour le moins quand il decedda; & ſa femme Tanaquil lors ſoixante quinze, qui deuoit auoir eu ſon dernier enfant, à cinquante; par-ce que les femmes ne portent gueres outre ceſt eage: tellement qu'il failloit que Tarquin le Superbe euſt vingtcinq ans lors que ſon pere mourut; & Lucius ſon frere plus eagé que luy de deux ans, vingtſept. Que ſi ainſi euſt eſté, il n'eſt pas à croire que Tanaquil ſe fuſt monſtree ſi mau-

Fueil. 39. lign. 5.

uaise & cruelle mere, de vouloir preferer à la coronne le fils d'vne sienne esclaue à ses enfans propres, qui en cest aage ne l'eussent pas si legerement enduré sans en monstrer quelque sentiment; dont il ne se trouue rien escript nulle part: Parquoy il fault plustost presupposer que Tarquin Prisque à son decez ne laissa aucuns enfans de luy, & de Tranaquil. D'auantage pource que Seruius regna quarante quatre ans, il fault inferer que Tarquin le superbe en eust eu soixante onze quand il le mit à mort & deposseda; là ou Tite Liue au fueil. suyuant 40. ligne 42. dit qu'il estoit beaucoup plus vert & robuste d'eage & de force; & que l'ayant empoigné par le fau du corps, & soubsleué en l'air hors du parquet, il le ietta du haut en bas des degrez; ce que malaisément pourroit faire vn vieillard septuagenaire. En apres il regna vingt cinq ans, qui font quatre vingts & seize: & en vescut apres auoir esté dechassé, quatorze; qui seroient cent dix ans qu'il auoit d'eage quand il mourut. Ce qui n'est pas facile à croire; attendu qu'il se trouua mesme en personne monté & armé en des rencontres qu'il eut auec les Romains vn peu deuant son decez: & si auroit espousé Tullie ayant pres de quatre vingts ans. Toutes lesquelles repugnances & absurditez font adherer Den. Halicarnasseen à L. Piso; lequel seul de tous les historiens a escript que Tarquin le Superbe, & son frere Aruns furent arriere fils de Tarquin Prisque, & non ses enfans.

Fueil. 39. lign. 34. N'AVOIR MANQVE *de qui estre ditte la femme espousee, &c.* Tous ces traits, & plusieurs autres encore de ce premier liure, ont esté si conformement touchez par Ouide en ses Fastes, qu'il semble que ce ayent esté par maniere de dire, deux testes en vn chapperon, concertees pour parler tout d'vn mesme organe: il dit donques au sixiesme liure.

Quid iuuat esse pares, te nostræ cæde sororis,
Meque tui fratris, si tua vita placet?
Viuere debuerant, & vir meus & tua coniux,
Si nullum ausuri maius eramus opus.
Et caput & regnum factum est dotale parentis,
Si vir es indictas exige dotis opes.
REGIA RES SCELVS EST: *socero cape regna necato,*
Et nostras patrio sanguine tinge manus.

Ce qui se rapporte à ce que met Suetone en Cesar tiltre trentiesme, qu'il auoit ordinairement en la bouche ces deux vers icy d'Euripide es Phenisses.

Εἴπερ γὰρ ἀδικεῖν χρὴ, τυραννίδος πέρι
Κάλλιστον ἀδικεῖν. τ' ἄλλα δ' εὐσεβεῖν χρεών.

Lesquels il dit auoir par luy esté tournez en ceste sorte,

Nam si violandum est ius, imperij gratia
Violandum est: alijs rebus pietatem colas.

Dequoy ne s'esloigne pas fort ce mot icy de Lucain; *Exeat aula*
Qui vult esse pius.

Fueil. 41. lign. 29. ET CRAIGNANT *que des sinistres moyens dont il auoit cherché le royaume*: & ce qui s'ensuit; ou sont desduites plusieurs particularitez dependantes d'vne tyrannique & illegitime intrusion en vn estat: Surquoy Machiauelle entre ses autres discours sur ceste histoire, vient à deduire quelques points non impertinents.

Combien il importe à vn Prince d'entretenir les anciens statuts de son estat.

QVE TARQVIN LE SVPERBE par la mort de Seruius qui n'auoit point laissé d'enfans, s'estant emparé de la coronne, bien qu'indirectement, & par vne violente voye extraordinaire, odieuse à tous, en pouuoit neantmoins iouyr seurement, sans auoir rien à craindre des meschefs & desastres aduenuz à ses predecesseurs pour semblable occasion, s'il eust voulu seulement obseruer les anciens statuts du royaume. Car il n'y auoit point d'heritier pour le luy debattre, & à ceste fin esmouuoir la noblesse & le peuple à l'encontre de luy: Ny aussi peu l'excez commis par l'vn de ses enfans en la personne de Lucrece, n'estoit pas pour l'en faire deposseder. Tout ce donques qui le luy fit perdre, fut pour auoir violé les loix, & voulu manier les affaires à son appetit d'vne façon toute nouuelle; ostant au Senat & conseil publique la connoissance qui luy souloit appartenir; & l'euoquant à soy dedans son pallais, au tresgrand mescontentement de tous; combien que cela ne luy amenast que peine, soucy, trauail d'esprit, malueillance & enuie: Tous fruits que parçoiuent finablement ceux qui s'ingerent de rien innouer au preiudice des franchises, libertez, droits, vz, & coustumes anciennes. En apres il ne luy suffit pas de mescontenter par telles voyes le Senat: car pensant matter le peuple, & le garder, comme lon dit, de regimber, en le surchargeant à outrance, & le trauaillant hors toute mesure, ainsi qu'il est contenu au fueil. 46. lign. 32. *His laboribus exercita plebe, quia & vrbi multitudinem, vbi vsus non esset, oneri rebatur esse*; En fin il attira sur soy & les siens la rancune mortelle, & hayne irreconciliable d'iceluy; si que comme par force, & malgré qu'en eussent ses citoyens, il chercha tous moyens à luy possibles de les induire, voire contraindre à se rebeller. Et à la verité il ne faut iamais desesperer vn peuple iusques au bout; car c'est tout ainsi qu'vn grand tas de bois verd, ou le feu se prend difficillement; mais estant vne fois allumé, il n'est pas aussi bien aisé de l'esteindre. De sorte que la premiere occasion qui se presenta (ce fut le violement de Lucrece, & quand bien cela ne fust arriué ils n'eussent pas laissé d'en chercher vne autre) tous vnanimement l'embrasserent, sans la vouloir onques demordre depuis; quelques pratiques

practiques & menees que sceussent faire les plus grands; ny quelques gros affaires qu'on leur sceust dresser du dehors, iusques mesmes à les reduire presque à l'extremité. DE LA donques que tous Potentats & Princes apprennẽt, que le plus grand indice & presage qui puisse estre, sinon de la ruine & subuersion d'vn estat, à tout le moins du transchangement d'iceluy, est quãd les loix & coustumes anciennes viennent à salterer & abastardir, & l'authorité ordinaire des magistrats à s'esteindre, par celuy qui les doit maintenir debout: car malaisément cela se remue, sans esbranler quant & quant tous ceux qui sont accoustumez de viure dessoubs: Estant au reste chose plus aisee à vn qui gouuerne, d'obeir & suyure les loix, que d'y penser violentement cõmander, & les peruertir & enfraindre: & vne plus grande cõsolation & contentement d'esprit de se faire bien vouloir & aimer des gens de bien, qu'à l'appetit des flagorneurs corrompus peruertiz, entrer en deffiance de leur loyauté & deuoir: car ceux-cy les meinent finalement à vne cuidente perdition & ruine; & les autres sont pour les maintenir, eux & leurs descendans en vne tranquille & heureuse possession de leur heritage. Car pendant qu'vn peuple se sent deuẽmẽt gouuerner comme il faut, des superieurs, il ne cherche point d'autre condition nouuelle: là ou les trop durs & rigoureux inaccoustumez traictemens le contraignent à chercher vn nouueau party. Et ainsi pour addresser & conduire à cela les Princes, rien ne peut estre plus à propos que les exemples de leurs semblables, bons & mauuais; en la vie desquels ils se peuuent cõtempler euxmesmes, ainsi qu'en vne belle glace de mirouër bien lustree & pollie: car és vns se trouuera vn contentemẽt d'esprit, & vn repos de conscience; auec la fin correspondante à leurs loüables actions & comportemẽs: & aux autres vn perpetuel souspeçon, deffiance, craincte, soulcy; & furies qui rongent le cœur ainsi que le vaultour celuy de Promethee: & finablement pour le meilleur vne vie abbregee & courte; ou vne fin violente & malheureuse, suyuant ce dire de Iuuenal:

Bel aduertissement pour les Princes.

Ad generum Cereris sine cæde & vulnere pauci
Descendunt Reges, & sicca morte tyranni.

Dont Thales enquis de Molpagoras seigneur d'Ionie, quelle chose il auoit onques veuë qui luy semblast la plus estrange, il respondit qu'vn vieil tyran. Cecy donques soit comme trassé en passant du bout de la plume, pour autãt d'instruction qu'on doit parceuoir de cette histoire. Car ce qui suit tout incontinent apres; QVE POVR *tenir les Romains en plus grande bride & captiuité, il faisoit les proces criminels luy-mesme tout seul, &c.* Denis Halicarn. à ce propos au 4. liure dit, que le Roy Seruius en reiglant le faict de la Chosepublique, ne se monstra point plus enclin & affectionné à supporter le commun peuple, pour auor moderé l'authorité & licence trop grande ces Senateurs & Patriciens enuers iceluy; maispource qu'il retrancha la moitié de la puissance royalle, & la partit par le milieu pour le regard des proces. Car cõme tous les Rois ses predecesseurs se fussent retenus les iugemens de toutes les causes, & la cognoissance des crimes tant publiques que particuliers, il my-partit cela en deux; se reseruant celle des delicts qui pouuoient concerner la Chosepublique, & remettant les differents des personnes priuees à d'autres iuges; ausquels il trassa des loix, stiles, & formalitez, dont ils y deuoiẽt proceder.

Fueil. 41. lig. 36.

IL DONNA *en mariage sa fille à Octauius Mamilius Thusculan descendu d'Vlysses, & de la deesse Circe.* Festus explique ceste genealogie. *Maniliorum familia progenita fuit à Mamilia Thelegoni filia quam Thusculi procreauerat, quando id oppidum ipse condidisset.* Lequel Thelegone fut filz d'Vlysse & de Circe, & fonda Thusculum ainsi que met Porphyrion sur ce lieu d'Horace, ou il appelle les murailles de ceste ville *Mœnia Circæa*; que Strabon dit auoir esté corõnees d'vn beau vignoble, & de fort magnifiques edifices; principalement du costé qui regardoit Rome. Denis Halicarn. en fait mention au 4. Le premier au reste de cette famille laquelle fut Plebeienne, qui paruint à estre citoyen Romain, fut vn C. Mamilius, l'an de Rome 293. C. Nautius, & L. Minutius estans Consuls, comme on peut veoir au 3. liure de ceste histoire, fueillet 126. ligne 20. duquel Mamilius selõ le mesme Festus, fut appellee la tour Mamilienne au quartier de la Suburre, ou l'on auoit accoustumé d'attacher la teste du cheual qu'on immoloit à Mars, au mois d'Octobre.

Fueil. 42. lig. 3.

ET ABBAT *cependant auec vne baguette toutes les testes des plus haults pauots qui y fussent.* Denis Halicarn. au 4. dit qu'il fit cela à l'imitation de Thrasybule Milesien; lequel, comme Periander Seigneur de Corinthe luy eust enuoyé demander en quelle sorte il pourroit regner seuremẽt; ne respondit à cela rien de bouche; mais menãt le messagier auecques soy dans vn champ de bled prest à moissonner, auec vn baston qu'il tenoit au poing se mit en sa presence à abbattre tous les espiz les plus haults esleuez par dessus les autres: Ce qu'estant rapporté à Periander, il entẽdit soudain le chiffre. Les Macchiauelistes voudroient faire leur profit de cela: mais vn homme de bien ne cõseillera iamais à son Prince de suyure ceste routte; ne luy s'il est bien aduisé ne la prendra pas, parce qu'il y a de plus seures façons de regner.

Fueil. 45. lig. 24.

CAR EN CREVSANT *les fondements du temple apparut vne teste d'homme le visage entier, &c.* Pline liure 28. chapitre secõd, sur le propos que beaucoup de choses qui semblent estre destinees par la fatalité d'vn sort immuable, se changent neantmoins par la vertu de certaines for-

Fueil. 46. lig. 8.

malitez & paroles, explique icy plus particulierement en la sorte: *La teste d'vn homme ayãt esté trouuee en creusant les fondemẽts du temple dans la Roque Tarpeienne, le Senat pour cette occasion enuoya des deputez en Thoscane; là où Olenus Calenus deuin tres-renommé alors, voyant cela estre vn presage d'vn fort grand heur & esperance, s'efforça de le transmettre à sa nation par vn tel interrogatoire, ayant premierement auec la pointe d'vne baguette trassé le pourtraict du temple deuant soy sur la terre. Vous dictes cecy donques sieurs Romains? Icy doit estre le temple du tres-bon & tres-grand Iuppiter: icy nous auons trouué vne teste d'homme. Toutes les annales s'accordent vnanimement que ce destin eust esté transferé à la Thoscane, si les deputez ayans esté embouchez du filz du deuin n'eussent respondu: Nous ne disons point du tout que la teste ait esté trouuee icy, ains à Rome. Le mesme aduint encore à ce qu'on dit; quand le chariot fait de terre à potier par le commandement de Tarquin le superbe, pour mettre au hault de ce mesme temple du Capitole, s'enfla de sorte en le cuisant, qu'il fallut rompre le fourneau pour l'en retirer.* Et ce qui suit de ce propos dans Plutarque en la vie de Publicola; car Pline ne passe point outre ce que dessus. Mais Denis Halicarn. auant eux l'a touché plus particulierement encore. QVE LES ROMAINS ayans enuoyé en Thoscane pour entendre la signifiance de ce prodige de teste humaine, les deputez accosterent le filz du principal deuin de tout le pays, à qui ils auoient charge de s'addresser: lequel leur ayant demandé l'occasion de leur venue, affin qu'ils ne faillissent puis apres en leurs interrogations & demandes, qui sont les deux plus importans poincts de ceste art, il les aduertit de se donner garde d'vne trousse que leur pourroit iouër son pere, en appliquant ce prodige à la grandeur & aduantage de son païs. Surquoy ayans esté introduits à luy, il traça en premier lieu vn cercle en terre, qu'il partit és quatre regions du ciel, par deux lignes s'entrecroisantes à angles droicts à trauers le centre; Orient, Occident, Midy, Septentrion. Et comme s'il n'eust assez bien compris leur demande; les interrogea plus distinctement là dessus ainsi. N'est-ce pas seigneurs Romains icy la roche Tarpeienne? En quel endroit donques de ces quatre quartiers a esté trouuee la teste d'homme; icy, ou là? Et eux instruicts de tout respondirent. Ce n'est pas icy ne là, mais à Rome chez nous en nostre tertre Tarpeien. Alors voyant le deuin qu'il ne pouuoit destourner le cours de la destinee fatale, leur respondit finablement; que le lieu ou auoit esté trouuee la teste susdicte, seroit le chef souuerain de toute l'Italie. QVANT au reste du temple, il en a esté parlé cy-deuant és colonnes 512. 674. & 681.

Fueil. 49. lig. 4. CELA DIT, *Lucrece se donne à trauers le cœur d'vn cousteau, &c.* Ouide à la fin du 2. des Fastes touche ceste histoire tout conformement à ce que vous en pouuez veoir icy. Et Martial fait là dessus ce tres-elegant epigramme:

Cum foderet ferro castum Lucretia pectus,
Sanguinis & torrens egrederetur, ait.
Procedant testes me non placuisse tyranno,
Sanguinis ante virum, spiritus ante deos.

A Rome, & à Viterbe aussi se trouue vn epitaphe à elle mis par son mary, de cette teneur; si d'auenture ce n'est chose supposee & contrefaicte; ce que ie m'escroirois plus-tost:

D. M. S.

COLLATINVS. TAR
QVINIVS DVLCISS.
MEÆ. CONIVGI. INCOMPA
RABILI. LVCRETIÆ. PVDI
CITIÆ. DECORI. ET MVLIE
RVM. GLORIÆ. VIXIT
ANN. XXII. MENS. V.
DI. VI. PROH. DOLOR
QVÆ. FVIT. CARISSIMA.

IVSQVES ICY nous auons incidemment touché sur le premier liure tout ce qui pouuoit faire à propos de l'antiquité pour l'intelligence de l'histoire Romaine, non seulement de cest autheur, mais des autres encore, qui pour la pl' part les passent fort legierement: nous reseruãt neantmoins quant à ce qui depẽd de la milice, d'en traicter plus à plain sur les trois liures de Cesar de la guerre Pompeiane; ou il nous a semblé plus commode de le remettre; parce que ce valeureux personnage se peut dire auoir esté comme vn pedagogue au faict des armes, de tous les autres capitaines qui furent onques. Et ainsi nous allõs entrer de la puissance absoluë d'vne royauté, à vn estat de Republique. Car les Rois dechassez pour leurs tyrãniques cõportemens, aumoins du dernier & de sa famille, parauenture plus-tost que de sa propre faute, l'administration des affaires vint à deux hõmes au lieu d'vn, appellez Consuls, comme nous dirons cy-apres, qui se chãgeoient d'an en an par les voix & suffrages de tout le peuple; dont les premiers furent Iunius Brutus principal autheur de cette mutation & reuolte; & auec luy Collatinus mary de Lucrece, mais comme ne seruant que d'vne ombre. Tellement que Brutus, & apres luy Publicola, se maintindrẽt selon que vous le pouuez veoir par le discours de cette histoire; tous leurs proiects & desseins; toutes les loix, statuts, decrets, edicts, & ordonnances qu'ils firẽt passer au Senat & au peuple, tẽdãs principalement à desraciner de tous poincts la royauté de l'estat de Rome; ou à parler pl' propremẽt le nom de Roy. Car par vn long espace de temps les Patriciens s'approprierent toute l'authorité & puissance, gehennans le commun peuple de sorte, qu'au lieu d'vn Roy à la fois, auans esté presque tous Princes benins & tolerables, il se trouua en auoir deux; & biẽ que le nom & qualité en fust plus doulce, la plus part neantmoins outra-

outrageux tyrans, & dominateurs trop superbes: tãt qu'ennuié de ce dur ioug que sa patience ne peut plus supporter, il leua les cornes en fin; & à son tour empietta aussi l'authorité sur les nobles. Et ainsi se desarçonnans les vns les autres coup sur coup, selon les occasions & moyens qui s'en presentoient, la Chosepublique souffrit de tres-signalees afflictions & calamitez; tant que finablement paruenue à la plus haulte cime de sa grandeur, elle retourna soubs la puissance d'vn homme seul, tout de mesme qu'en sa petitesse elle y auoit pris son premier establissement. Icy donques ou commence le second liure des histoires de Tite Liue, & quãt & quant la seconde forme de l'estat de l'Empire Romain, se presentent deux choses de plaine arriuee à deduire, ainsi que le porte le texte de mot à mot: *Liberi iam hinc populi Romani res pace bellóque gestas; annuos magistratus, imperiáque legum potentiora quàm hominũ, peragam*: Assauoir les magistrats de la Republique; & les loix faictes par iceux à l'adueu du Senat & du peuple. Quant aux magistrats, charges, dignitez, & offices, nous les parcourrons tous sommairemẽt: mais des loix nous n'en prẽdrons que celles qui sont comprises en cette premiere decade; remettãt le reste à vne autre fois.

BRIEFVE recapitulation des magistrats & officiers de l'Empire Romain.

DV TEMPS DE LA ROYAVTE.

Rex. LE ROY cy-deuant en la colonne 916.

TRIBVNVS CELERVM. LE TRIBVN des Celeres, comme vn capitaine des gardes 1028

INTERREX, extraordinaire. L'ENTRE-ROY 1050

DVVMVIRI CAPITALES, ordinaire. Les duum-vires Capitaulx 1329. & 1339.

PRAEFECTVS VRBI. LE GOVVERNEVR DE LA VILLE.

Tacite. Cettui-cy fut institué par Romule selon Denis Halicarn. & Tacite au 5. liure: MAIS *sa principale reputation* (ce dit-il, parlant du Pontife L. Piso) *vint, de ce qu'ayant vn peu deuant sa mort, qui fut en l'aage de quatre vingts ans, esté esleu gouuerneur de Rome, il mania d'vne tres-grande modestie & dexterité ceste charge qui estoit à vie; fascheuse au reste à supporter, pour le long temps qu'on auoit desaccoustumé d'y obeir. Car anciennement quand les Rois; & apres qu'ils furent chassez, les magistrats s'en alloient dehors, affin que la ville ne demeurast sans conduitte, on eslisoit quelque personnage d'authorité pour administrer la iustice, & donner ordre aux affaires qui suruiendroient à l'impourueu: à quoy on dit que Denter Romulius fut le premier de tous commis par Romule: puis Numa Martius par Tullus Hostilius; & Sp. Lucretius de Tarquin le superbe. Les Consuls confererent puis-apres cette charge, dont il est resté iusqu'au iourd'huy ie ne sçay quelle ombre & feinte apparence, toutes les fois qu'on en met vn au lieu des Consuls, quand ils vont celebrer les Feries Latines. Auguste durant les guerres ciuiles laissa la superintendence de tout, tant à Rome qu'au reste de l'Italie, à Cilicius Mecenas de l'ordre des Cheualliers: puis estant paruenu seul à la domination souueraine, pour raison de la grande multitude de peuple, & le tardif secours qu'on trouuoit és loix pour auoir iustice, il choisit vn des Consulaires pour retenir les esclaues en bride; & tout ce qui pouuoit estre de mutins & seditieux citoyens, quand ils ne redoubtent vne force plus grande. Le premier donques qui apres Pison obtint cette dignité, fut Messala Coruinus, qui en sortit tout aussi tost, comme ne la sçachant pas bien exercer: & en sa place succeda Taurus Statilius, lequel nonobstant que fort aagé desia, s'en acquitta neantmoins brauement. De là puis apres Pison par l'espace de vingt ans s'y estant pareillement bien porté, merita d'estre magnifiquement enterré aux despens du public, de l'ordonnance du Senat.* DE CECY il appert que les gouuerneurs de Rome souloient estre du commencement establis par les Rois, & enapres par les Consuls, non par les voix & suffrages du peuple comme les autres magistrats; non seulement lors qu'ils auoient vne puissance reelle, mais depuis encore qu'il n'y en eut plus qu'vne simple & imaginaire representation, pour cause des Feries Latines. Car les Consuls absens de Rome, l'authorité souueraine demeuroit par deuers le Preteur de la ville, excepté lors que par chacun an ils s'en alloient celebrer la solemnité dessusdicte sur le mõt Alban: & en ce cas suyuant la coustume ancienne il failloit qu'ils laissassent vn gouuerneur en la ville, qui y eust cependant tout pouuoir, & non le Preteur; affin que le peuple ne demeurast touché d'vn scrupule de superstition, que rien eust esté innoué ny obmis des ceremonies anciennes, à la celebration de ceste feste. Pour cela neantmoins le gouuerneur n'auoit pas le pouuoir d'assembler le Senat, comme auoit le Preteur en l'absence des Consuls, selon Mutius en Aulugelle, liure 14. chapitre dernier, parce qu'il n'estoit pas Senateur, ny n'auoit point de voix au Senat. Mais Varron au 4. des Questiõs; & Ateius Capito au 259. de ses Coniectances, maintiennent que le gouuerneur pouuoit conuoquer le Senat; & Tuberon pareillement, qui dit que cela estoit loisible mesme aux Tribuns du peuple, nonobstant qu'ils ne fussent point Senateurs auant le decret proposé par Atinius. Voicy encore ce qu'en met Pomponius au 2. de l'origine du droict. *Toutes les fois que les Consuls s'en vont dehors, on a de coustume de laisser quelqu'vn à la ville pour tenir le siege, & celuy-là est appellé le gouuerneur de la ville; lequel souloit estre anciennement commis à cette fin: mais puis-apres ce magistrat fut estably seulement pour raison des Feries Latines, & se reitere par chacun an.* Ainsi iusques à la creation des Preteurs, qui auoient toute authorité & puissance à Rome en l'absence du souuerain magistrat, les gouuerneurs eurent pouuoir non seulement d'assembler le Senat, & y prẽdre les opinions, ains de traicter auec le peuple: mais

apres l'erection des Preteurs, toute ceste authorité fut esteinte, horsmis que pour vne ombre & pretexte de voulloir obseruer les anciennes traditions de la religion, pour cause des Feries Latines. En tout le reste de l'annee, ores que les Consuls fussent absents, le gouuerneur n'auoit aucune authorité en la ville, car elle estoit entierement deferee au Preteur, comme tesmoigne Ciceron au 10. liure des Familieres, epistre 189. *Placuit nobis vt statim ad Cornelium Prætorem vrbis litteras deferremus; qui quòd Consules aberant, consulare munus sustinebat more maiorum.* Cela fut du temps de la liberté de la Chosepublique. Mais l'estat paruenu soubs la monarchie imperiale, cette charge de gouuerneur fut de nouueau remise sus par Auguste, ainsi que vous l'auez cy-dessus peu veoir de Tacite, & en Suetone, tiltre 37. *Noua officia excogitauit, curam operum publicorum, viarum, & aquarum: aluei Tyberis; frumenti populo diuidendi; Præfecturam vrbis; Triumviratum legendi Senatus, &c.* Ce qui se doit entendre du renouuellement de cest office, apres auoir esté si long temps intermis. La charge au reste & le pouuoir auquel s'estendoit ce gouuernement, est specifié fort par le menu en vn rescript de l'Empereur Seuere. COMME *ainsi soit que nou-nous reposions sur vostre soing & fidelité de nostre ville, tout ce qui est dedans l'enclos d'icelle semble estre de la charge du gouuerneur; & si quelque chose encore suruient dans l'estendue de cent mille pas appartient aussi à sa cognoissance: mais si cela se cõmet, hors l'estendue de cent mille pas, le gouuerneur de la ville ne s'entremettra point d'en cognoistre. Il escouttera les esclaues qui recourront à la franchise de noz effigies; ou qui se complaindront de leurs maistres, de ce que s'estans racheptez de l'argent qu'ils ont peu espargner, ils ne les veullẽt neantmoins affranchir. Il escoutera d'autre part les maistres, lesquels estans reduits à pauureté, ou qui allegueront quelque maladie, ont besoin d'estre secourus des moyens de leurs affranchiz. Le gouuerneur a aussi puissance de bannir; & de confiner ceux qui l'auront merité en des isles. Que si quelqu'vn charge vn sien esclaue d'auoir commis adultere auec sa femme, il sera ouy deuant le mesme gouuerneur. Cecy n'est point exclus de sa iurisdiction encore, que deuant luy on interdise tout ce qui se pourroit commettre clandestinement, ou de viue force tout à descouuert. Item on a accoustumé de renuoyer pardeuant luy les Tuteurs & les Curateurs qui auront mal versé en leur administration, & qui meritent vn plus grief chastiement que les autres qui ne sont que souspeçonnez seulement d'vne telle faute; soient ceux qu'on peut conuaincre d'auoir à force d'argent brigué vne tutelle; ou qui se sont laissez corrompre pour empescher qu'elle ne tombast és mains de quelque preud'homme digne d'icelle. Plus, qui ont de malice laissé manger tout expressement à leurs pupilles, vne portion de leur patrimoine, ou vendu & alliené leur substance de mauuaise foy. Est aussi enioint à ce magistrat de se prendre garde qu'on ne prostitue point les esclaues: que les banquiers & changeurs n'excedent point les limites de leur debuoir; & s'abstiennẽt de rien entreprendre outre ce que les loix leur permettẽt. Que si vn maistre se complaint d'estre mesprisé de son affranchy, ou qu'il se comporte trop arrogamment en son endroict: ou qu'il aye dit quelque iniure, à luy, sa femme ou ses enfans: ou vsé de quelque autre semblable insolence dont il le vueille mettre en cause; on a de coustume de s'addresser de tout cela au gouuerneur; qui en doit punir l'affranchy selon la qualité du delict; soit en le tanssant de paroles, ou le faisant battre à coups de verges; ou passer oultre à le chastier plus rigoureusement s'il en est besoin. Que s'il preuue qu'il ait esté accusé de son affranchy; ou qu'il se soit bandé de la part de ses aduersaires encontre luy; en ce cas le gouuerneur aussi pourra ordonner de la punition. La cognoissance outre-plus de ce qui depend de la visitation des boucherie, poissonnerie, marché aux herbes, & autres telles victuailles, est de son gibier: & le guet pareillement tant de iour que de nuict, pour maintenir le peuple en son repos & seureté: & d'auoir soing de s'informer de ce qui peut aduenir ça & là; Il peut aussi suspendre le traffic, & les negotiations tant de la ville que du plat païs: reformer les absentements, ordonner des plaidoiries, &c.* Toutes lesquelles choses nous auons bien voulu traduire icy; par ce qu'elles peuuent de beaucoup seruir pour l'intelligence de l'histoire Romaine; & cognoistre ce que nous pouuons auoir de commun auec ceste profonde antiquité.

Rescript de l'Empereur Seuere.

MAGISTRATS MAIEVRS.

CONSVLS instituez l'an 245. — Ordinaires.

DICTATEVR & general de la cauallerie, l'an 256. — Extraordinaires. Ils durerent peu.

DECEMVIRES pour redresser les loix 303. — Ordinaires, mais ils furẽt abolis.

TRIBVNS en authorité Consulaire 310. — Ordinaires.

CENSEVRS 311. — Ordinaires.

PRETEVRS 388. — Ordinaires.

MAGISTRATS MOINDRES.

QVESTEVRS de la ville ou Receueurs des deniers communs 245. — Ordinaires.

TRIBVNS & Ediles du peuple 261. — Ordinaires.

EDILES CVRVLES 388. — Ordinaires.

DE TOVS CEVX-CY, qui furent erigez dedans le temps de ceste premiere decade, nous en parlerons de chacun à part en son lieu. Restent maintenant tout plein d'autres menus officiers qu'il vaut mieux depescher icy tout d'vn train.

DE LA IVSTICE.

Trivmviri Capitales. Ordinaires.

LES TRIVMVIRES CAPITAVX. Ils furent erigez enuiron l'an 465. De ceux-cy fait mention en tout plein de lieux Tite Liue: au 25. *Incusati grauiter à Senatu ædiles, Trium-virique capitales quod non prohiberent.* Et au 39. *Trium-viris capitalibus mandatum est vt vigilias disponerent per vrbem, seruarẽntque ne qui cœtus nocturni fierent; vtque ab incendiis caueretur.* Et plus outre: *Multis ea*

noct*e*

nocte custodiis circa portas positis fugientes à tribus viris comprehensi sunt. Les Questeurs auant leur institution souloient auoir la mesme charge. Varron au 4. *Quæstores à quærendo, qui conquirerent publicas pecunias & maleficia, quæ Trium-viri capitales nunc conquirunt: ab his postea qui quæstionum iudicia exercent quæstores dicti.* Par ou il appert que les Questeurs eurent és premiers temps pouuoir, & encore depuis, non seulemēt de recueillir les deniers publiques, cōme receueurs generaulx; mais aussi cognoissance sur les malfaitteurs. Il en est encore parlé au 8. *Cum dicimus iudiciū fuisse Trium-virum, Decem-virum, non Trium-virorum, Decem-virorum.* A ce mesme propos Tacite au 5. liure parle d'vne extreme cruauté de Tybere enuers les petits enfans de Seian, si simples que la fille en la menant au supplice demandoit ce qu'on luy vouloit, & qu'elle n'y retourneroit iamais; auec telles autres naifuetez pueriles fort pitoyables: mais pource qu'on n'auoit encore iamais oüy parler d'executer à mort vne fille vierge, elle fut la hart au col viollee par le bourreau en ce tendre aage, & puis estranglee. *Tradunt temporis eius authores, quia* TRIVM-VIRALI SVPPLICIO *affici virginem inauditum habebatur, à carnifice laqueum iuxta compressam.* Les consignations des proces se faisoiēt en leurs mains, comme le tesmoigne ce decret du peuple Romain extraict du droict Papyrian: QVEICVMQ. PRÆTOR. POSTHAC. FACTVS. ERIT. QVEI. INTER. CEIVEIS. IOVS. DICET. TRES-VIROS. CAPITALEIS. POPOLVM. ROGATO. IIQ. TRES-VIREI. CAPITALEIS. QVEICVMQ. POSTHAC. FACTEI. ERVNT. SACRAMENTA. EXIGVNTO. IVDICANTOQ. EODEMQ. IOVRE. SVNTO. VTEL. EX. LEGIB. PLEBEIQ. SCITEIS. EXIGERE. IVDICARE. ESSEQ. OPORTET. Le Iurisconsulte Pomponius au 2. liure de l'origine du droict, dit qu'ils estoient commis à la garde de la prison; & qu'en leur presence s'executoient là dedans, ceux qui estoient cōdamnez à mort. Ce que tesmoigne nostre autheur mesme au 36. *Trium-viri carceris Latomiarum custodiam habere iussi*: lesquelles Latomies estoient vne fort horrible prison. De maniere que soubs leur regimēt estoient compris les geolliers, sergens, donneurs de gehenne, bourreaux, & autres tels ministres de iustice, aueques tout leur equippage; comme toutes sortes de fers, entraues, manottes, ceps, tretteaux, brodequins, estrapades, & semblables tortures. Les Latins ont *Numella*, ce dit Festus, *Genus vinculi quo quadrupedes deligātur*: & pour abbreger celles que particularise Plaute en son Asinaire; *Qui aduersum stimulos, Laminas crucésque compedésque —— Neruos, catenas, carceres, numellas, pedicas, boias.* Ce que Salluste touche au Catilinaire, quand Ciceron fit estrāgler Lētulus & Cethegus en la presence des Trium-vires. Valere aussi liure 8. chapitre 4. *Fannij seruus Alexander septies tortus pernegauit: sed perinde atque confessus, & à iudicibus damnatus, & ab Calpurnio Trium-viro in crucem actus est.* Non que les Trium-vires y missent eux-mesmes la main, mais parce que les Iuges leur deliuroient les malfaicteurs, pour les faire executer deuant eux: *Et qui per alios facit, per seipsum facere videtur.*

Ordinaires.

LES DIX IVGES DELEGVEZ *pour vuider les proces & subhastations.* Malaisément peut-on rendre cela autrement. De ceux-cy parle Ciceron en plusieurs endroicts de ses oraisons: en celle pour Cecinna: *Decem-viri prima actione non iudicarunt; sed postea re quæsita & deliberata sacramentum nostrum iudicauerunt.* Pour sa maison: *Quinetiam si Decem-viri sacramentum in libertatem iniustam iudicassent.* Et en celle du departement des terres: *Prædam, manubias, sectionem, Castra denique Cn. Pompeij sedēte imperatore Decem-viri vendent?* Ce qui monstre qu'ils estoient commis aux subhastations & encants: comme le tesmoigne plus apertement Theophile, liure premier, tiltre 6. *Sed quid vetat appellatione Decem-virorum intelligi qui litibus iudicandis, & hastæ præerant?* Car il separe les iugemens des proces, de la haste, encore qu'elle se prenne pour l'auditoire ordinairement. Mais Quintilian interprete ce mot *Stlitibus*, estre la mesme chose que *super lites.* Quelques-vns les estiment auoir esté comme les dixeniers des Centum-vires esleuz à celà au sort, ou par choix, selon leur suffisance & merite, ainsi que les decuriōs des Colonies, que les Trium-vires y establissoient, se fondans peut estre, sur ce lieu du Pison d'Ouide:

Sed trepidos ad iura decem vocat hasta virorum,
Et firmare iubet centeno iudice causam.

Des Centum-vires nous en auons parlé en la colonne 765.

DECEM-VIRI STLITIBVS IVDICANDIS. Ordinaires.

DES DVVM-VIRES ordonnez sur la perduellion:

DVVM-VIRI PERDVELLIONIS. Extraordinaires.

ET DES INQVISITEVRS du parricide, ou crimes capitaulx; les vns & les autres extraordinaires; és colonnes 1329. & 1339.

Quæstores parricidij. Extraordinaires.

DE CEVX des Colonies; II *viri* & IIII *viri Iuridicundo* 1016.

L'ADVOCAT FISCAL. Spartian en la vie de l'Empereur Adrian: *Fisci aduocatum primus instituit.* C'estoit celuy-là qui faisoit venir l'eau au moulin, és coffres du Prince.

ADVOCATVS FISCI.

DE LA POLICE.

LE COMMISSAIRE *superintendant des viures.* Quant à sa premiere institution malaisément le sçauroit-on tirer de Tite Liue, qui prēd plaisir ordinairement plus-tost d'embrouiller les choses que les esclarcir. Car au 4. liure, fueillet 172. ligne 42. il dit ainsi: *Postremò perpulere plebem haud aduersante senatu, vt L. Minutius præfectus annonæ crearetur*: par ou l'on ne peut discerner si ce fut son premier establissement, ou si le peuple voulut cōment que ce fust que cestui cy

PRAEFECTVS ANNONAE. Extraordinaire.

De ceux-cy, & des autres qui suyuent, en la colonne 1391.

euſt la charge des viures: car il ne l'explique nomplus puiſapres au fueillet enſuyuāt, lig.30. *L.Minutius Præfectus annonæ, ſeu refectus, ſeu quoad res poſceret in incertum creatus*; ſi c'ettoit vn office formé ordinaire, ou vne commiſſion à temps ſeulement; car il le laiſſe indeciz: ayant dit au 2.liure, fueillet 71. ligne 25. que celuy à qui aduenoit la dedicace du tẽple de Mercure, auoit auſſi la ſuperintendence des viures: *Certamen Conſulibus inciderat, vter dedicaret Mercurij ædem. Senatus rem à ſe ad populum reiecit: vtri eorum dedicatio iuſſu populi data eſſet, præeſſe annonæ. Populus dat dedicationem ædis M. Lectorio primipili Cẽturioni, &c.* Toutesfois ſainct Auguſtin au 3. de la cité de Dieu, chapitre 17. ſemble referer ceſte premiere creation au deſſuſdit Minutius: *Et ou eſtoient ces Dieux là quand le peuple eſtant moleſté de famine, crea le premier commiſſaire des viures?* Car cela aduint l'an 314. fueillet 172. ligne 31. Proculus Geganius, & Menenius Lanatus eſtans Conſuls; lors que Melius aſpirant à la tyrannie fit ſes largeſſes de bled au peuple. Ie l'eſtime quant à moy à vne charge extraordinaire, que les Ediles meſmes le plus ſouuent ſouloient exercer, comme le teſmoigne ce lieu du 10. liure, fueillet 425. lig. 37. parlant de Fabius Rullus lors Edile; *Talis domi cum in annonæ diſpenſatione præparando ac conuehendo frumento fuiſſet*: Et cette inſcription d'vn marbre antique en la ville d'Auſſimo, à dix mille d'Ancone.

L. PRÆSENTINA. L. F.
LEMPETO. LATTIO. SEVERO.
PRÆFECTO. COH. IN. AFR.
C. R. EX. IVDICI. SELECTO.
EX V. DEC. P. AVXIMI.
PAT. COL. ÆDILI.
II. VIR. ANNONÆ. VIBIA. L. F.
MARCELLA. FLAMINIA. AVGVSTA
MARITO. OMNIBVS. EXEMPLIS.
DE. SE. BENEMERITO.

En la grandeur puiſapres de l'Empire Romain il y eut en chaque prouince vn *Præfectus annonæ*, lequel auoit deſſoubs luy pluſieurs clercs des viures appellez *Notarij annonæ*. Et ceux qui és Prouinces ou acheptoiẽt du bled, ou le recueilloient des dixmes & tributs, ſ'appelloient *Frumentatores* ou *Frumẽtarij*, ſoubs le *præfectus frumentationis*. Toutesfois ces frumentateurs eſtoient pris quelques fois auſſi pour ceux qui diſtribuoient le bled aux ſoldats, ce qui faiſoit vne portion de leur paye: Ceſar au 6. des commentaires de la Gaule; *Quam ad diem ei legioni quæ præſidio relinquebatur, deberi frumentum ſciebat*: & Spartian en la vie de l'Empereur Adrian touchant ces diſtributeurs du bled: *Atque hoc Adrianus per frumẽtarios agnouit.* L'annone militaire au reſte, eſtoiẽt toutes manieres de victuailles qui ſe portoient és armees; les Allemans l'appellẽt *Prouende*, & le Cõmiſſaire des viures en chaque regiment, le *Prouendemeſtre*. Mais ſoubs le mot de *frumentum* ſont compris le froment, ſeigle, orge, auoine; & en ſomme toutes ſortes de grains qui viennent d'vn eſpy.

Frumentatores. — Annona militaris.

LES TROIS COMMISSAIRES *ordonnez pour la nuict, auecques le Cheuallier du guet*. De ces trois, Tite Liue liure 9. fueil. 415. ligne 40. *Arguit Macer Licinius tribunatu ante geſto, Trium-viratibúſque, nocturno altero, altero Coloniæ deducendæ.* Et Tacitus au 5. LES TRIVM-VIRES *du guet de la nuict, pource qu'ils eſtoient arriuez trop tard au feu qui s'eſtoit mis en la rue ſacree, leur ayant par l'vn des Tribuns du peuple eſté donné iour pour reſpondre, furent condamnez à l'amende*. Le Iuriſconſulte Paule en la loy premiere, touchant la charge du Cheuallier du guet au premier des Digeſtes: *Es premiers temps de l'Empire Romain, les anciens eurent trois Commiſſaires deputez pour eſteindre les feux qui ſe mettoient de nuict en la ville; leſquels furent appellez les Trium-vires nocturnes, pource que ils faiſoient la ronde de nuict.* Quant au *præfectus vigilum*, que nous pouuons aſſez proprement tourner *le Cheuallier du guet*; ce fut Auguſte qui l'inſtitua, auec quelque nombre de gens de pied departis par cohortes, comme il a eſté dit en la colonne 619. apres Suetone en ſa vie, tiltre 30. & Dion liure 44. Ils auoient la charge non ſeulement du feu, mais des larrecins & autres exces qui ſe commettoient la nuict: & ie ne ſçay quoy à veoir encore és bains & eſtuues publiques; meſme ſur ceux qui y gardoient les habillemens, comme met Feneſtelle chap. 24. A ceux-cy ſe peuuent adiouſter cinq autres Commiſſaires de la nuict deça & delà le Tybre, dont parle Pomponius au 2. de l'origine du droict. *Et quia magiſtratibus veſpertinis temporibus in publicum eſſe inconueniens erat, quinque viri conſtituti ſunt cis & vls Tyberim, qui poſſent pro magiſtratibus fungi.* En Varron encore liure 4. ſe voit là meſme locution touchãt les ſacrifices des Pontifes: *Nam à pontificibus factus eſt primùm pons ſublicius, & reſtitutus ſæpe, quod ideo ſacra vls & cis Tyberim non mediocri ritu fiant.*

TRIVMVIRI NOCTVRNI. — Ordinaires. — PRAEFECTVS VIGILVM. — V. VIRI CIS ET VLS TYBERIM.

LES TROIS COMMISSAIRES DE LA SANTE. Il ne ſ'en trouue point de mention que ie ſçache és anciens autheurs; mais trop bien en quelques pieces d'argent antiques; ou ſe voit ceſte inſcription: M. ACILIVS. III VIR. VALETVDINIS. eſtimant qu'ils ne ſ'eſliſoient qu'en temps de neceſſité, comme à nous l'an 1582. vn Capitaine de la ſanté pour raiſon de la peſte.

TRIVMVIRI VALETVDINIS. Extraordinaires.

LES TROIS GENERAVX DES MONNOYES. Cy deuant en la colonne 1499.

III. VIRI MONETALES.

LES DEVX COMMISSAIRES DE LA MARINE. Tite Liue liure 9. fueillet 399. ligne 18. *Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, vtráque pertinentia ad rem militarem, &c. alterum vt II. viros claſſis ornandæ reficiendæque cauſa, idem populus iuberet.* Par ou il appert que c'ettoit le peuple qui conferoit ceſt office; lequel eſtoit ordinaire & à

II. VIRI NAVALES. Ordinaire.

vie,

vie, ainsi qu'on peut veoir au 41. ou Cornelius Dolabella l'exerce par deux ou trois ans tout de suitte.

Extraordinaire.

LES TROIS COMMISSAIRES pour la recherche de la ieunesse propre à porter les armes. Nostre autheur, liure 25. *Comme les Consuls se trouuassent bien empeschez à faire leurs leuees, pour autãt que ce peu de ieunes hommes qu'il y auoit ne pouuoient pas aiseement suffire tant à enrooller de nouuelles legions en la ville, que pour remplir les vieilles bandes, le Senat neantmoins leur ordonna de ne se desister pour cela de leur entreprise: car on crea deux magistrats chacun de trois personnages; l'vn qui au dedans de cinquante mille, & l'autre au dehors de ceste estendue, iroient par les places, les marchez, & les assemblees de l'Italie, afin de remarquer tous les ieunes hommes de condition franche: & s'il y en auoit quelques-vns qui leur semblassent assez forts pour porter les armes, nonobstant qu'ils n'eussent atteint l'aage requis pour aller à la guerre, ils ne laissassent pour cela de les enrooller.*

III. VIRI LEGENDI SENATVS. III. VIRI RECOGNOSCENDI TVRMIS EQVITVM. Extraordinaire.

LES TROIS DEPVTEZ POVR CHOISIR DES SENATEVRS, & trois autres pour faire la reueuë des gens de cheual Romains, departis par cornettes. Des vns & des autres dedans Suetone en Auguste tiltre 37. *Trium-viratum legendi Senatus; & alterum recognoscendi turmas equitum: Censores creari desitos longo interuallo creauit.*

CVRATORES OMNIVM TRIBVVM. Ordinaires.

LES QVARTENIERS. Nous n'auons point de plus propre mot ce me semble pour representer ces *Curatores omnium Tribuum*, si nous ne voulions dire Syndics, car ils estoient comme protecteurs chacun de leur quartier. Varron au 5. de la langue Latine: *Omnes Quirites pedites, armatos, priuatósque, Curatores omnium Tribuum voca inlicium huc ad me.*

SVR LES BASTIMENTS.

CVRATORES OPERVM PVBLICORVM. CVRATORES ALVEI TYBERIS, ET CLOACARVM. CVRATORES VIARVM EXTRA VRBEM.

LES SVPERINTENDANS des ouurages publiques: & les Cõmissaires pour faire nettoyer le canal publique, & les esgouts. Suetone en Auguste tiltre 37. *Noua officia excogitauit, curam operũ publicorum, viarum & aquarum, aluei Tyberis, &c.*

LES COMMISSAIRES des grands chemins pauez hors de Rome. Plutarque en la vie des Gracches: & cy-deuant és annotations colonne 568. & 619. auec tout ce qui depend de telles charges puis apres en la description des quartiers de Rome.

Extraordinaire.

TITE LIVE au 25. parle encore d'vn autre office extraordinaire pour les reparations des tours & murailles: *Comitia à Prætore vrbano sunt habita, quibus creati sunt V. viri muris turribúsque reficiendis.*

V. VIRI MENSARII.

AV SEPTIESME liure de ceste histoire, fueil. 313. lig. 31. sont esleuz cinq personnages pour payer les debtes du commun peuple, qui furent appellez *Quinque viri mensarij*, comme qui diroit banquiers; non qu'ils prestassent de l'argent à interest, mais à cause de la table plantee en public, sur laquelle se comptoient ou plus-tost pesoient les deniers de l'acquit des debtes: ou du mot *metior*, qui en Latin signifie non seulement mesurer, mais payer aussi; comme en Quinte Curce, au 3. liure de la vie d'Alexandre, il vse de *metiri stipendium militibus*, pour payer les gens de guerre de leur soulde. Et au 23. de Tite Liue est faicte mention de trois autres superintendans des finances, si on les veut appeller ainsi, qui furent erigez pour festre trouuez les deniers publiques fort cours en la guerre contre Hannibal: *Romæ quoque propter penuriam argenti, Trium-viri mensarij rogatione Minutij Trib. plebis facti: L. Æmylius qui Consul censórque fuerat: & M. Attilius Regulus qui bis Consul fuerat: & L. Scribonius Libo, qui tum Trib. plebis erat.* Par ou il appert que des plus grands personnages de Rome furent commis à ceste charge. MAIS ce seroit chose trop prolixe de penser seulement atteindre en passant, toutes les charges & offices de l'Empire Romain, qui estoient comme innumerables en vne si grande masse de monarchie; mesmement des extraordinaires qui se creoient par les Empereurs; attendu qu'en de moindres potentats asses, & qui n'en font qu'vne parcelle, on est cõtraint d'en faire tous les iours de nouueaux, selon que les occasions s'en presentent.

TRIVM-VIRI MENSARII.

DES GRANDS magistrats ordinaires qui estoient à Rome, & lesquels se conferoient par le peuple à la pluralité des voix d'iceluy assemblé par les Curies, Centuries, ou Tribuz, ainsi qu'il a esté dit cy-deuant; les vns estoient pour faire residence continuelle en la ville, ainsi que les Censeurs, Tribuns du peuple, & Ediles, tant curules que de la commune: le Preteur aussi pour la iustice des citoyens, si d'auenture pour quelque occasion, laissant sa charge à vn autre, le Senat ne l'enuoioit dehors: Plus les Entre-rois: Ie laisse à part les dignitez ecclesiastiques, à la plus part desquels il n'estoit pas loisible de bouger. Les autres n'auoient authorité que dehors; comme les Proconsuls, Propreteurs, Proquesteurs: ceux qui veulent estre plus polis & delicats en la langue Latine se garderont bien de dire *Proconsul*, *Propretor*, *Proquestor*, mais partans ce mot-là en deux, *Proconsule*, *Pro prætore*, *Proquæstore*: & seroit estimé trop grossier & barbare qui voudroit parler autrement; aussi bien que de dire *Aulus Gellius* pour *Agellius*, & pour escrire mille en nombre, mettre vn M. au lieu de CIƆ. qui toutesfois n'est qu'vn ꟿ Gottique desmembree en trois: mais cela est de peu d'importance, & trop indigne de s'y arrester. Ces dignitez donques dont nous parlerons en leur lieu, n'auoient pouuoir quelconque ny authorité dedans Rome, ains seulement és prouinces à eux departies par le Senat. Les Consuls, Preteurs, & Questeurs auoient lieu & en la ville,

& dehors : & le Dictateur pareillement auec son general de la cauallerie, qui estoit vn magistrat extraordinaire, & semestre. LES MAGISTRATS ordinaires estans esleuz, *sortiebantur prouincias*, iettoient au sort leurs charges & gouuernemens, *vel comparabant*, s'en accordoient de gré à gré entr'eux. Dequoy le Dictateur n'auoit que faire ny de l'vn ny de l'autre, car il estoit seul, & puissance souueraine absolue, à qui toutes les autres cedoient.

Sortiri prouincias. Comparare prouincias.

LEGATI.

LEGATVS : ce mot aux Romains importoit plusieurs choses : Varron au 4. *Legati, qui lecti publicè, quorum opera consilióque vteretur peregrè magistratus : quíve nuntij Senatus, aut populi essent* : Car en premier lieu il signifioit deputé ou ambassadeur, en infinis endroicts de cesto histoire, & par tout ailleurs : Plus vn lieutenant en chaque legion, ou armee; en l'absence duquel se commettoit vn *præfectus legionis*, qui marchoit au combat auec le Primipile. En semblable le deputé enuers nous est pris en deux sortes; & presque par les extremitez; car nous ne dirons pas que Bourdeaux, la Rochelle, ou autre ville de l'obeissance du Roy luy enuoye des ambassadeurs, ains des deputez : & ceux de l'Empereur, du Roy d'Espaigne, Reyne d'Angleterre, & autres tels Princes souuerains, deputez, mais ambassadeurs : de maniere que les deputez sont comme des moindres aux plus grands; & les ambassadeurs du plus grand aux moindres, ou de pair à pair. D'autrepart (aumoins l'on en vsoit ainsi du temps du grand Roy François) quand on enuoyoit quelque signalé personnage, Cardinal ou Cheuallier de l'ordre, à vne diette Imperiale, ou au Concile; ou pardeuers vn Prince pour vne occasion particuliere d'importance, ils y souloient aller en tiltre de deputez; car l'ambassadeur de robbe longue, ou de courte, moins qualifié y residoit d'ordinaire, & marchoit apres le deputé, comme inferieur à luy. Alendroit du Pape les Cardinaux quand il les depesche quelque part, tiennēt lieu de ces deputez; & sont appellez *Legati à latere* : Ses ambassadeurs sont pour vne plus auguste appellation dits les Nonces de sa saincteté. Le *legatus* puisapres estoit vn lieutenant du Consul, Proconsul, Preteur, Propreteur és gouuernemens & Prouinces; ou ils estoient quelquesfois pris encore comme pour des Enquesteurs. Lesquels Legats ou lieutenās vindrent depuis à estre gouuerneurs de Prouinces, mais ils estoient hommes Consulaires, qui paruenoient à ce degré apres de grandes dignitez, & auoir longuement seruy à la guerre; ainsi qu'on souloit anciennement faire en France aux vieils Capitaines, ausquels on donnoit les gouuernemens & des villes & des prouinces. IL Y AVOIT finablement ce qu'on appelloit legation libre; quand quelque Senateur ou autre personnage de marque se vouloit aller promener dehors; pour accomplir quelque vœu & pelerinage, ou pour aller poursuyure quelque succession, lay testamentaire, debte; ou pour leur plaisir seulement veoir le monde; on auoit accoustumé de luy dresser par forme d'honneur vne charge & commission és lieux ou il pouuoit auoir affaire; comme s'il y eust esté expressement depesché pour le seruice de la Chose-publique; & luy donner mesmes vn deffroy aux despens du public, qui s'appelloit *Viaticum honorarium, L. vlt. §. legati, de mun. & hono. L. 2. de legat.* ainsi que Plutarque tesmoigne en la vie des Gracches qu'on fit à Scipion Nasica, lequel estant grand Pontife, & contraint de s'absenter de Rome pour raison de la mort de Tybere Gracche dont il auoit esté le principal autheur, le Senat luy dressa vne commission en Asie pour couurir son honneur; mais il y mourut. Et Brutus en certaine epistre à Ciceron : *Quum in his angustiis versarer, placitum est mihi vt postularem liberam legationem mihi reliquisque nostris, vt aliqua proficiscendi causa honesta quæreretur.* Ciceron au 3. des loix declare plusamplement que c'estoit de cette libre ou honoraire legation; laquelle estoit prohibee par les XII. tables, aumoins pour ses affaires particuliers, en ceste forme : REI. SVAE. ERGO. NE. QVIS. LEGATVS. ESTO. Il en est aussi faict mention en la premiere des Philippiques; en l'oraison Agriaire contre Rullus; & en celle pour Flaccus.

Deputez & ambassadeurs.

NONCE.

LEGATIO LIBERA.

IL Y AVOIT PVIS-APRES dixhuit Questeurs ou Receueurs generaux departis par les Prouinces de l'Empire Romain. Ils ne furēt du commencement que deux; puisapres six; & finablement augmentez iusques à dixhuict par Sylla Dictateur.

QVAESTORES PROVINCIALES.

DES MINISTRES DES MAGISTRATS.

LES SCRIBES; comme Greffiers; dont il est fait mention en plusieurs endroicts de ceste histoire, & mesmes à la fin du 9. liure : *Eodem anno C. Flauius, Cn. filius Scriba, patre libertino, &c.*

SCRIBAE.

QVANT aux Licteurs, nous en auons parlé en la colonne 922. & 960. Des Appariteurs & Stipateurs, 923. & des Viateurs, 924.

LICTORES. APPARITORES. STIPATORES. VIATORES.

LES COVRRIERS, dont fait mention Martial en vn epigramme; *Cursorem sexta tibi Rufe remisimus hora*; Ie n'oserois pas affermer qu'il y en eust d'instituez du temps de la Republique, mais trop bien se voient quelques marques de postes assises; & mesmes au 37. de ceste histoire : *T. Sempronius Gracchus longè tunc acerrimus iuuenum ad id delectus, per dispositos equos prope incredibili celeritate, ab Amphissa (inde enim est dimissus) die tertio Pellam peruenit.* Et au 42. *Legati qui repentè aliquo mitterentur, singula iumenta per oppida, iter qua faciundum erat imperabant.* Par ou il appert que long temps deuant Auguste, ces diligences

CVRSORES.

ligences à cheual furent practiquees par les Romains: mais il pourroit auoir renouuellé ceste coustume intermise par quelque temps: car Suetone, tiltre 49. en met cecy: *Et à ce que plus diligemment & à propos il peust estre aduerty & cognoistre ce qui se faisoit en chaque prouince, il assit premierement des ieunes hommes de pied à peu de distance l'vn de l'autre sur les grands chemins, & puis apres des coches: car il le trouua plus commode, encore qu'on luy depeschast des courriers du lieu mesme pour porter les pacquets, affin que s'il y auoit quelque chose qui requist d'en estre plus particulierement informé, ils le luy peussent faire entendre à bouche.* Xenophon au 8. de la Cyropedie, dit que Cyrus en fut le premier inuenteur; lequel pour auoir plus-tost des nouuelles des lieux remots & esloignez, establit de costé & d'autre des postes, auec certain nombre de vistes cheuaux, qu'il y faisoit entretenir d'ordinaire, à autant de distance d'vn lieu à autre comme ils pouuoient courir en vn iour, & des gens en semblable pour se relayer. Et outre plus vn maistre de la poste, qui auoit la charge de receuoir les pacquets, & courriers; faire penser les cheuaux qui auoient couru, & en fournir de fraiz. Herodote en l'Vranie l'attribue à Xerxes, quand apres auoir esté defaict en la Grece il s'enfuit plus-tost qu'il ne se retira, affin d'estre aduerty si les Grecs iroient apres luy.

Cyrus premier autheur des postes & courriers.

Accensi.

LES ACCENSES *ou adcenses*: ce mot est equiuoque encore; car il signifie ceux, comme met Festus, qui és camps & armees estoient immediatement mis en la place des soldats morts, de peur qu'il n'y eust des places vuides: *Adcensi dicebantur qui in locum mortuorum militum subitò subrogabantur; dicti ita, quia ad censum adiiciebantur.* Et auparauant; *Adscriptij veluti quidam scripti dicebantur, qui supplendis legionibus adscribebantur; hos & adcensos dicebant, quod ad legionum censum essent inscripti.* Nonius Marcellus ne les fait pas guere esloignez de ceux qui se tenoient pres des soldats pour leur administrer les traicts & armes de iect, & les seruir és occasions qui suruenoient, tant és combats, que pour les penser estans blessez ou malades, & autrement: *Dicti quòd ad necessarias res sæpius accirentur, veluti accersiti.* Mais Pedianus les qualifie bien dauantage: *Accensus est nomen ordinis & promotionis in militia, & nunc dicitur Princeps, vel commentariensis, aut Cornicularius.* Tite Liue, liure 8. fueillet 342. ligne 7. les fait estre les moins estimez de tous les combattans: *Tertium vexillum accensos ducebat, minimæ fiduciæ manum*: Et Varron au 5. de la langue Latine, les prend pour les ministres des Consuls, qui s'en seruoient pour appeller le peuple quand ils vouloient enrooller des soldats à Rome: *Qui exercitum imperaturus erit, Accenso dicit hoc; Calpurni voca inlicium omneis Quirites huc ad me. Accensus dicit sic: Omnes Quirites inlicium visite huc ad indices.* Ce qui nous monstre que ce mot de Iuge enuers les Romains, aussi bien qu'enuers les Hebrieux celuy de Sophthim, importoit vne puissance absolue, non seulement pour le regard de la iustice & police, mais pour le faict de la guerre encore: car le vray office des superieurs est en premier lieu de faire droict & raison aux peuples qui sont soubs leur gouuernement; & puis les defendre contre les efforts de leurs ennemis, en leurs personnes & en leurs biens: D'estendre au reste ses limites, il semble que cela decline par trop de l'humain debuoir à vne ambition tortionnaire. Ces accenses appelloient aussi le peuple à l'audience: *Calpurnius dicit; voca ad concionem omneis Quiriteis huc ad me: Accensus dicit sic: Omneis Quirites ite ad concionem huc ad Iudices.* Pour remarquer aussi tout hault les heures à l'auditoire du Preteur; *Hoc idem Cosconius in actionibus scribit; Prætorem Accensum tum esse iubere, vbi ei videbatur horam esse tertiam, inclamare horam esse tertiam, itémque meridiem & horam nonam.* Ce qui nous monstre, car cela sert à la cognoissance de l'antiquité, que le Preteur auoit accoustumé de se trouuer à son siege dés soleil leuant, & plus-tost encore, qui estoit prime, ou la premiere heure du iour; & y demeurer iusqu'à deux ou trois heures apres midy, qui estoit none; & que de trois en trois heures l'Accense crioit tout hault, Tierce, Sexte, ou Midy, & None; de trois en trois heures, inegalles faut entendre, comme nous auons dit cy-deuant colonne 1085. Enapres qu'ils n'auoient point d'horloges sonnans, comme nous auons, qui les peussent releuer de cela; Pline liure 7. chapitre dernier: *Duodecim tabulis ortus tantùm & occasus nominatur: post aliquot annos adiectus est & meridies Accenso consulum id pronunciante.* Surquoy il faut estre aduerty que és premiers temps de la Republique, le Consul & Preteur sont ordinairement confondus l'vn pour l'autre. Les Iuges de residence és prouinces eurent aussi leurs Accenses, que Ciceron à son frere Quintus escrit n'auoir point esté la coustume de conferer à autres qu'aux affranchis, c'est à dire esclaues mis en liberté, pource que c'estoit plus-tost vne charge & office de peine que d'honneur & profit. Mais ceux qui veulent mettre quelque difference entre le *Præco* & l'Accense, car ils auoient beaucoup de choses communes, alleguent entre autres cette-cy; que l'Accense appelloit le peuple à l'audience; & le Preco ou crieur publique, aux Comices pour l'election des magistrats. Les Precons se trouuoient encore és iugements pour prononcer les arrests; & les edicts aussi du Senat; declarer à haulte voix, car on les choisissoit tout expres qui l'eussent forte pour estre ouys distinctement & de loing, ceux qui briguoient les charges & dignitez; appeller les Centuries,

Deuoir des Princes & superieurs.

Præcones.

Tribuz, & Curies à donner leurs voix : faire faire silence au peuple ; Plaute au Penule : *Exurge Præco, fac populo audientiam* : lire les lettres au Senat, & deuant le peuple, selon que les Scribes & Greffiers leur dictoient : proclamer les criees, encants & subhastations ; & semblables choses, que les huissiers, greffiers, sergents, & crieurs publiques font enuers nous ; dont il se trouue à tous propos mention en l'histoire Romaine : qui est à peu pres ce qui nous a semblé de toucher icy comme en bloc, de ces menus offices.

Av moyen deqvoy pour passer aux autres de plus d'importance ; tout au commencement du second liure il est dit ;

Fueil.51.ligne premiere.

Ie povrsvyvray d'oresnavant *les gestes tant à la paix qu'à la guerre, du peuple Romain mis en liberté de cette heure ; les magistrats annuels, &c. & la domination des loix plus puissante que celle des hommes.* Cecy semble auoir esté touché de Tite Liue apres Ciceron au commencement du 3. des loix : *Car ainsi comme les loix president aux magistrats, en semblable doiuent faire les magistrats au peuple : de maniere qu'à bon droict on peut dire le magistrat estre vne loy parlante ; & la loy vn muet magistrat.* Plus en l'oraison pour Cluence : *La prudence, le bon esprit, le conseil & aduis d'vne Republique, consistent és loix. Et comme noz corps sans entendement ne peuuent tirer aucun vsage de leurs parties, nerfs, sang, & membres, aussi ne fait vne Republique sans loix : les ministres desquelles sont les magistrats ; & les interpretes, les Iuges. Finablement nou-nous rendons tous esclaues des loix, affin que nous puissions estre libres.* A ce propos des magistrats, Platon ; de qui ce lieu semble auoir esté emprunté : τοὺς δὲ ἄρχοντας λεγομένους, *Ceux qu'on appelle magistrats, ie les ay nommez maintenant ministres des loix, non pour vouloir estre vn innouateur de noms, mais pource que i'estime qu'en cela principalement, voire plus qu'en nulle autre chose, consiste le salut & conseruation de la Chosepublique, ou la ruine ; car en la cité ou la loy est sans authorité & puissance, ie preuoy vne prochaine euersion : mais là ou elle est dame & maistresse des magistrats, & les magistrats ministres obeissans de la loy, i'y discerne apparemment vne asseurance & sauueté ; ensemble tous les autres biens que les Dieux ayent onques voulu eslargir aux Republiques.*

La loy doit commander au magistrat, & nompas le magistrat à la loy.

Les consvls.

Icy donqves sont designees deux choses de plaine arriuee en ce gouuernement de Republique ; les magistrats, & les loix. Quant aux magistrats, annuels faut entendre ; les Rois chassez de l'estat de Rome ; & le peuple pensant s'estre par là, d'vne estroicte captiuité & seruitude eslargy à vne plaine & entiere liberté, il se trouua pour vn Prince, la pluspart d'iceux benins, vtiles, & tollerables, auoir deux imperieux & rudes seigneurs : comme il est dit au 3. liure, fueil.110.lig.18. *Consulare imperium tanquam nimiu, nec tolerabile liberæ ciuitati : nomine enim tantum minus inuidiosum, re ipsa prope atrocius quàm regium esse. Quippe duos pro vno domino acceptos, immoderata, infinita potestate, &c.* Voire tout le Senat encore, ainsi que le touche Salluste conformément à ce mesme propos, dans sainct Augustin, liure 3. de la cité de Dieu, chapitre 16. *Deinde seruili imperio Patres plebem exercere : de vita atque tergo regio more consulere ; agro pellere ; & cæteris expertibus soli in imperio agere.* Car l'authorité consulaire ne differoit en rien de la royalle, horsmis qu'ils estoient deux, pour la coërtion l'vn de l'autre ; & annuels tant seulement, pour se rendre plus retenus & crainctifs de mesprendre ; là ou le Roy estoit seul & à vie. Et neantmoins auec tout cela, si apres auoir chassé de Rome Tarquin le superbe, & toute son odieuse mesgnie, pour leurs mauuais & tyranniques comportemens, le peuple Romain fust tombé soubs quelque autre Roy ou gouuerneur insuffisant ou vicieux, c'eust esté chose bien aisee aux Tarquins de rentrer en leur estat : mais Rome reduitte en forme de Republique, vint lors immediatemẽt és mains de deux braues & vertueux Consuls ; & d'autres apres eulx encore aussi suffisans qu'eux ou plus. Puis delà en auant de main en main tousiours, au moins par vn long temps, à des gens de valeur & merite, & bien affectionnez enuers la patrie, & le public plus beaucoup qu'à leur particulier. Si qu'ils peurent non seulement faire teste aux Rois dechassez, mais s'aggrandir sur leurs voisins par mesme moyen : estant chose cogneue par les histoires que deux Princes valeureux venans à succeder tout de suitte en vn mesme estat & domination, sont d'vne merueilleuse efficace pour le conseruer & accroistre. Ce qui peut mieux aduenir en vne Republique bien ordonnee, que nompas en la monarchie hereditaire le plus souuent ; encore que cela n'y soit pas impossible, comme il s'est veu de plusieurs bons & valeureux Rois qui ont succedé les vns aux autres, & mesmes en France : & si les royaumes electifs sont encore plus dangereux, & subiects à dauantage d'inconueniens que les hereditaires ; ainsi qu'on peut veoir de plusieurs Empereurs, & de papes, plustost deuans estre referez au reng des monstres & prodiges que de creatures raisonnables. Voila ce qui se peut considerer sur ce changement d'estat Romain des Rois aux Consuls : lesquels furent du commencement appellez Preteurs ; puis Iuges, & finablement Consuls. Es XII. tables : Regio. imperio. dvo. svnto. iiq. praeevndo. ivdicando. consvlendo. praetores. ivdices. consvles. appellantor. militiae. svmmvm. ivs. habento. nemini. parento. Varron au 2. de la vie du peuple Romain : *Postea tum Prætores, tum Consules appellari cœpti : Prætores quòd præessent populo ; quòd consulerent Senatum Consules.* Et au 5. de la langue

Les Consuls, de puissance royale.

Latine ;

Latine; *Quirites ite ad concionem huc ad indices. Deinde Consul loquitur ad exercitum.* Festus; *Pretoria porta in castris appellatur, quà exercitus in prælium educitur: quia initio Prætores erant qui nunc Consules; & ij bella administrabant; quorum tabernaculum quoque dicebatur Prætorium.* Et encore l'an 304. comme il est dit au 3. liure, fueillet 147. ligne 7. le Consul estoit appellé Iuge: *Iudicem enim Consulem appellari; quæ refellitur interpretatio, quod his temporibus nondum consulem Iudicem, sed Prætorem appellari mos fuerit.* Au reste ils furent nommez Consuls, de ce qu'ils prenoient les aduis du Senat, & les voix du peuple; ainsi qu'il a esté dit cy-dessus de Varron; ou du cõseil qu'eux-mesmes donnoient: le mesme autheur au 4. *Consul nominatus, quod consulere populum, & Senatum debet; nisi illinc potius unde Actius ait in Bruto, qui recte consulat, Consul fiat.* Ce que confirme aussi Cassiodore qui tire ce mot *à Consulendo, id est prouidendo.* Toutesfois le mot de *Consulo* est vn peu equiuoque, & mesme en cest endroict, comme l'aduouë Quintilian au premier liure: *Sitne Consul à consulendo an iudicando; nam & hoc Consulere veteres vocauere; vnde adhuc remanet illud; rogat boni consulas, id est bonum iudices. Quin & Liuius Consulem olim iudicem esse dictum tradit.* Denis Halicarn. au 4. appelle les Consuls Συμβούλους ou προβούλους, pource que les Romains appelloient συμβουλὴ vne deliberation de conseil, mais depuis on appella le Consul ὕπατος, de son authorité souueraine, par ce que les anciẽs Grecs appelloient ὕπατον le hault & supreme.

Consuls & Preteurs anciennement confondus l'vn pour l'autre.

La deriuation de ce mot Consul.

Election des Consuls.

On eslisoit les Consuls hors de la ville au chãp de Mars, le peuple assemblé par les Centuries, suyuant les memoires du Roy Seruius, là où presidoit l'vn des Consuls, le Dictateur ou Entre-Roy; car autre ne le pouuoit qu'eux, comme nous auons dit en la colonne 1372. Pour le regard des Dictateurs, en infinis endroicts de ceste histoire; & entre autres au 27. liure: *Hæc recitata à Consule ita mouere Senatum, vt non expectanda comitia Consulis censeret: sed Dictatore Comitiorum habendorum causa dicto, extemplo in prouinciam redeundum.* Et depuis vne grande dispute qui suit apres: *Ita à Marcello Consule Q. Fuluius Dictator dictus; qui Comitia in quem diem primum potuit edixit.* Et au 8. *Cum Comitiorum tempus appeteret, & per Dictatorem comitia habere placuisset, C. Claudius Consul, M. Liuium collegam Dictatorem dixit.* On eslisoit donques les Consuls de ceux qui briguoient ce magistrat appellez les Candidats, des vestemens blancs qu'ils portoient pour les discerner de plus loing, selon Tite Liue; ou que leurs habillemens fussent fort simples, si que presque on peust veoir à trauers, affin qu'ils ne peussent rien cacher dessoubs pour suborner le peuple. Et failloit que pour estre admis à ceste brigue, ils fussent de race noble & Patricienne, aumoins iusqu'à l'an 387. que les Plebeiens y furent receuz; pource qu'il n'y auoit que les Patriciens qui eussent le maniement de la Republique. Plus qu'ils eussent atteint l'aage de 43. ans; Ciceron en la 5. Philippique: Passé par la Questure, Edilité & Preture. Estans esleuz, ce qui estoit d'ordinaire au commancemẽt de Ianuier, pource que les premiers le furẽt lors, selon que met Plutarque question Romaine 19. ils estoient appellez *Consules designati*, c'est à dire arrestez pour ceste annee-là; iusqu'à ce qu'ils entroient en charge, qui estoit quelque temps apres; mais celà a souuent varié; affin qu'on se peust cependant informer plus à plain de leur vie, examiner leur suffisance & leurs mœurs, & descouurir s'ils seroient point par voyes obliques & indirectes de practiques, corruptions, & subornemens paruenus à ce magistrat. Ils ne laissoient neantmoins d'estre respectez desia au Senat, & y commencer d'auoir vn grand lieu & seance, comme ceux à qui se deuoit aussi tost deuoluer tout le principal maniement des affaires. Ceste entree en leur charge se changea en diuerses sortes selon les temps; mais ce fut du commencement és Ides de Mars, tant pour garder l'ancienne forme de l'annee de Romule leur premier fondateur, qu'aussi pour donner quelque loisir aux Consuls precedens de paracheuer ce qui pouuoit rester de leur charge, & aux nouueaux de s'en instruire; ainsi que font les officiers alternatifs parmy nous. Ce qui fut cause que les conspirateurs de la mort de Iules Cesar, espierent tout expressement ce iour-là pour reduire le maniement de l'Empire soubs les Consuls suyuant la forme ancienne de la Republique; ainsi que tesmoignẽt ces Trochaïques inserez par Suetone tiltre 80. de sa vie:

Candidati.

Consules designati.

Les Consuls entroient en charge à la my-Mars.

Brutus quia reges eiecit Consul primus factus est:
Hic quia Consules eiecit, rex postremò factus est.

Mais depuis ils entrerent le premier de Ianuier, ouquel iour ils sacrifioiẽt vn beuf au Capitole. Ils eurent du commencemẽt toute souueraine authorité & puissance d'assembler le Senat & le peuple; proposer ce que bon leur sembloit, & empescher le reste. Cesar tout au commencement de la guerre Pompeiane: *Litteris à C. Fabio Cæsaribus Consulibus redditis, ægrè ab his impetratum est summa Tribunorum plebis contentione, vt in Senatu recitarentur; vt verò ex litteris ad Senatum referretur, impetrari non potuit: referunt Consules de Republica in ciuitate, &c.* C'estoit en apres à eux de leuer & enrooller les soldats, & commander aux armees. Varron au 5. *Dictator & Consul in singulos annos; quod hic exercitui imperare potest, quo eat, id quod propter centuriata Comitia imperare solent.* condamner mesme à mort, & faire executer vn citoyen Romain. Somme qu'ils auoient toute authorité souueraine & royale. Ciceron au 3. des loix: *Regio Imperio duo sunto; iique præeundo, iudicando, consulendo, Prætores, Iudices, Consules appellantor: militiæ summum ius habento: nemini parento: ollis salus populi Romani suprema lex esto.* Dont la

La charge & pouuoir des Consuls.

plus part leur furent escornees auec le temps; cõme vous verrez cy-dessoubs és loix & edicts: sinon quãd il aduenoit quelque chose fascheuse, ou la Chosepublique se trouuast en danger si l'on n'y remedioit promptement; car le Senat en ce cas leur laschoit la bride à toute outrance; *Darent Consules operam ne quid detrimenti Respublica caperet*. fueillet 106. lig. 27. & Salluste en la coniuration de Catilina. Il fut aussi practiqué au meurtre de Clodius durant le 3. Consulat de Pompee: & contre Iules Cesar: & auparauant és seditions des Gracches, & de Saturnin. Ils faisoient au reste marcher deuãt eux pour marque de ceste authorité souueraine, douze licteurs ayans des fasces ou trousseaux de verges & haches liees ensemble, pour fouetter, & decapiter tout sur le chãp les delinquans s'il estoit besoin: mais Valere Publicole pour gratifier le peuple en osta les haches depuis, aumoins dans la ville, si qu'ils ne les faisoient porter que dehors, ainsi que met Denis Halic. au 5. ou il escrit celà auoir duré iusqu'à son temps soubs Auguste. Encore du commencement n'y auoit-il que l'vn des Consuls, chacun son mois à tour de roolle, qui fist porter les haches ou doloueres auec les verges. Car encore qu'ils fussent tous deux d'vne mesme authorité & pouuoir, il y en auoit neantmoins tousiours vn plus authorisé que l'autre, lequel s'appelloit le premier Consul; & celuy d'apres, son Collegue: le mesme des Censeurs, Preteurs, Ediles, & Questeurs. Tite Liue au 29. parlant de Scipion: *Quo die illum omnes Centuriæ priorem Consulem dixissent*. Il s'appelloit aussi le Consul maieur selon Festus: *Maiorem Consulem L. Cæsar putat dici, vel eum penes quem fasces sint; vel eum qui prior factus sit: Prætorem autem maiorem vrbanum, minores cæteros.* Et Pline liure 7. chapit. 43. *Cornelius Balbus fut aussi Consul maieur; mais ayant esté mis en iustice, il fut touchant les faisseaux de verges renuoyé au parquet des Iuges; le premier de tous les estrangers, & natif mesme de l'Ocean, qui paruint à ceste dignité & honneur que noz ancestres refuserent au peuple Latin.* Cela se doit entendre que ce premier Consul estoit celuy qui le premier obtenoit le nombre de voix qui estoit requis, auec quelques autres particularitez mentionnees en la colonne 1386. A quoy nous pouuons encore adiouster cecy de Valere & de Plutarque; que ce Consul maieur qui precedoit son compagnon tant en ordre, qu'à iouyr le premier des Fasces, obtenoit ceste preeminence de reng seulement, & non d'authorité ny pouuoir, enquoy ils estoient egaulx; les raisons de cela ayans esté plus particulierement qu'en nul autre endroit que ie sçache, specifiees par Aulugelle, liure second cha. 15. dont nous en auons bien voulu amener icy le lieu tout entier. *Enuers les tres-anciens Romains on ne souloit point porter vn plus grand honneur ny à la noblesse de race, ny aux richesses qu'à l'ancienneté d'aage: & les plus aagez estoient reuerez des plus ieunes qu'eulx, presque à guise de Dieux & de Peremeres: & en tous lieux, & par toutes manieres d'honneur estoient tenus pour les premiers & les principaux. Des banquets mesmes, comme il est escrit és antiquitez, les anciens estoient conduits & accompagnez des moins aagez qu'eux, iusqu'à leurs logis; laquelle maniere de faire on dit que les Romains prindrent des Lacedemoniens; enuers lesquels suyuant les loix de Lycurgue le plus grand honneur de tous autres estoit deferé aux vieillards. Mais apres qu'on vid la lignee estre necessaire au maintenement de l'estat, & que pour inciter le peuple d'estre soigneux de l'augmenter, on luy eut proposé des recompenses & guerdons, alors en certaines choses furent preferez ceux qui auoient femme & enfans, aux vieillards qui n'en auoient point. Ainsi au 7. chapitre de la loy Iullie, celuy des deux Consuls a droict de prendre le premier les Fasces, non qui est le plus aagé, mais qui a eu plus d'enfans que son compagnon, soit estans encore en sa puissance, ou qu'il les eust perdus à la guerre. Que si tous deux en ont autant l'vn que l'autre, celuy qui est marié, ou qui est tenu au reng des gens mariez est preferé. Si tous deux sont mariez, & ayent pareil nombre d'enfans, en ce cas le premier respect a lieu; & celuy qui a le plus d'aage prend le premier les Fasces deuers luy. Quant à ceux qui ne sont point mariez l'vn ne l'autre; ou qui ont vn mesme nombre d'enfans; ou qui sont mariez, & n'en ont point, il n'y en a rien de couché par escrit en ceste loy; toutesfois i'ay appris que ceux qui se menoient plus par raison & honnesteté que par la rigueur de la loy, auoient de coustume de deferer les Fasces du premier mois à leur compagnon, pour estre ou plus aagé qu'eux, ou de plus noble race, ou qui entroient au second ou tiers Consulat.*

Le premier ou maieur Consul.

Liure 8. fueil. 318.

AVLVGELLE.

Les consvls donques installez en leur magistrat; & les sacrifices & vœuz par eux deuëment accomplis au Capitole, ils auoient de coustume d'assembler le Senat, qui leur ordonnoit de partir leurs charges & gouuernemens. Tite Liue au 41. *Consules votis in Capitolio nuncupatis in prouincias profecti sunt.* lesquels vœuz estoient ou de faire celebrer les ieuz, ou de bastir vn temple à quelque Dieu; ou de faire des largesses & distributions au peuple; ou semblables deuotions & resiouissances publiques; si les affaires succedoient bien, & que la Chosepublique demeurast saine & sauue en son entier par tel, ou tel temps. Ces gouuernemẽs au reste estoient les endroicts ou se presentoient les plus grosses guerres, ou autres affaires de plus grande importance. Lequel departement se faisoit en deux sortes; ou en les iettant au sort, ce qui s'appelloit *Sortiri prouincias*; ou s'en accordant entr'eux, *Comparare prouincias*, qui estoient les deux voyes plus ordinaires. De cela il y a infinis exemples par tout le cours de ceste histoire; dont pour prendre ce qui nous viendra le plus en memoire, bien que ce soit comme saulter du coq à l'asne; ce lieu du 43. liure les touche distinctement toutes deux; *Principio insequentis anni cum Consules noui de prouinciis retulissent, primo quoque*

Sortiri, & comparare prouincias.

quoque tempore aut comparare eos inter se Italiam & Macedoniam, aut sortiri placuit. Le mesme estoit des Preteurs;& Questeurs encore. Mais de faire extraordinairement tomber vne charge ou gouuernemẽt es mains de quelcun,il y en auoit plusieurs sortes. En premier lieu quand l'an de sa charge expiré,on la luy continuoit derechef; ainsi qu'au 3.liure,fueil.106.lign.30. à T. Quintius pour la guerre des Eques,en tiltre de Proconsul, qui fut le premier de tous. Au 6. fueil. 257.lign.penultime de la dictature de Camille: & au 8.fueil.355.lig.41. A Philo au siege de Naples & Palepoli.Plus au 9.liure fueil. 411. lig.38. de Fabius Proconsul aussi: & au 10. liure fueil. 435.lig.35.la charge prolõgee à Volumnius, qui ne pouuoit estre en autre qualité que de la dessusditte du Proconsulat. Toute la tierce decade est remplie de ces prolongatiõs de charges aux consuls & Preteurs.Surquoy il faut encore noter vne autre chose, que tous les magistrats estoient bien chascun endroit soy auecques pouuoir, mais nompas auecques commandement,laquelle difference est ainsi touchee par Festus:*Cum potestate esse dicebatur ille, qui alicui negocio præfectus esset:cum imperio,cui nominatim delatum imperium.* Lequel empire auctorité & commandement estoit decerné quand l'occasion le requeroit, aux Dictateurs, Consuls, Preteurs; & quelque fois aux personnes priuees comme nous dirons cy apres; mais cest empire ne concernoit tant seulement que le fait de la guerre & des armes: de maniere que *cum imperio esse*, estoit autant comme d'estre chef souuerain d'vne armee;& auoir la charge de quelque guerre fust en assaillant ou en deffendant. Ciceron en la 5.Philippique:*Demus imperium C.Cæsari,sine quo* (imperio supple)*res militaris esse non potest.* Et est à sçauoir que le magistrat & l'empire (il fault vser de ce mot en cest endroit d'autre signification qu'il ne sonne ordinairement enuers nous) ne se conferoient pas tout à vne fois,ny en vn mesme iour,ny en vne mesme assemblee de peuple; ains premieremẽt.Le magistrat,&puis l'empire ou auctorité de commander le magistrat au reste,comme le consulat & la Preture, car la dictature procedoit de l'vn des Consuls qui le nommoit à par soy sans pour cela assembler autrement ny le peuple ny le Senat, ne se conferoit qu'es comices centuriez; & l'empire ou auctorité de commander,en tous les trois;des curies assauoir,Tribuz,& Centuries aucunesfois. Tite Liue au 5.liure,fueil.254.lig.43. *Comitia curiata quæ rem militarem continent: Centuriata quibus Consules Tribunósque militares creatis.* Et au 9. liure, fueil.407.ligne penultime parlant de Papyrius Cursor: *Et legem Curiatam de imperio ferenti triste omen diem diffidit.* Des Comices par les tribus,au 29.*De Hispaniæ imperio,quod in eam prouinciam duos Proconsules mitti placeret latum ad populum est, omnes Tribus eosdem Proconsules sicut priore anno tenuissent, obtinere eas prouincias iusserunt.* Et au 30. *consules iussi cum Tribunis plebis agere,vt si iis videretur populum rogarent,quem vellent in Africa bellum gerere:omnes Tribus P. Scipionem iusserunt.* Par les centuries,au 26.*Iussi deinde inire suffragiũ,ad vnum omnes non centuriæ modò,sed etiam homines P.Scipioni imperium esse in Hispaniam iusserunt.* Mais pour retorner à nostre propos, l'autre maniere de partir les charges entre les Consuls & Preteurs, estoit quand ils ne s'en vouloient accorder entr'eux,ny les ietter au sort,le peuple souloit lors interposer son authorité là dessus, & decerner la prouince litigieuse à celuy qu'il auoit le plus agreable;ou qu'il estimoit la mieux meriter;& y deuoir estre le plus idoine pour le seruice de la Chosepublique: comme au fueil.437. lign. 34. de Fabius.Surquoy il faut entẽdre que les choses ne furẽt pas tousiours vnes mesmes en l'empire Romain; ains se changerent diuersement selon les temps, & qu'il s'accreut: car en toute ceste premiere decade les Consuls & Preteurs estoient ordinairement dehors à la guerre; & iusques presqu'au temps de Sylla, qu'il fut arresté qu'ils demourroient en la ville iusqu'à fin d'annee pour l'exercice de leurs charges; si d'auenture quelques guerres si pregnantes ne suruenoient, qu'il fust force les y employer. Mais leur temps expiré ils s'en alloient es prouinces ou Consulaires ou Pretoriennes, comme vous auez peu veoir cy deuant en la colomne 479. Le mesme estoit aussi des Questeurs, qui du temps d'iceluy Sylla furent multipliez iusqu'à vingt, dont les deux à qui il escheoit au sort de demeurer en la ville, auoit la charge de l'*ærarium* ou thresor. Laquelle charge fut fort honorée par Auguste; en Suetone tiltre 36. *vt cura ærarij à Quæstoribus vrbanis ad Prætorios, Prætorésue transiret.* Et encore que les Proconsuls & Propreteurs eussent chacun en son endroit pareille auctorité & puissance en la prouince qu'ils administroiẽt; neantmoins celle du Proconsul estoit tousiours plus grande & plus digne;leurs armees plus grosses,&plus grand nõbre de licteurs: De maniere que du temps des Empereurs la dignité Proconsulaire fut la plus grande de toutes autres hors de Rome; & la tribunicienne dedans. Soubs lesquels Empereurs les prouinces dittes Consulaires, assauoir les paisibles, estoient reseruees à l'administration du Senat & du peuple Romain: & les proconsulaires qui faisoient frontiere, & qui pouuoient estre menacees de quelques descentes& inuasions d'ennemys,demouroient aux Empereurs,ou à ceux qu'ils y vouloiẽt enuoyer pour lieutenans. Toutesfois Suetone diuersifie aucunement cela en Auguste.47.*Prouincias validiores, & quas annuis magistratuum imperiis regi nec facile, nec tutum erat,ipse suscepit:Cæteras Proconsulibus sortito permisit.* Ce qui fut vne de ses ruzes pour auoir par ce moyen les armes & les forces en sa puissance. Les Procõsuls au reste & les Propreteurs auoient leur pouuoir limité & restrainct dans

Cum potestate & imperio esse.

Diuers changemens en l'Empire Romain quant aux magistrats.

les limites de leur gouuernement: ou ils alloiēt quelquesfois plustost, & d'autres plus tard. Si soudain au sortir de leur magistrat, comme fit Lentulus en Cilice, auquel s'addresse le premier liure des epistres familieres de Ciceron, cela s'appelloit y aller *Cum imperio*, auec empire & authorité ordinaire: si quelques annees apres comme fit Ciceron en la mesme prouince, c'estoit vne charge extraordinaire; ainsi qu'il tesmoigne au 9. de celles qu'il a escriptes à Atticus. Ainsi les Cōsuls & Preteurs, apres auoir demeuré tout le long de l'annee à la ville, en residoient vne autre en la prouince à eux decernee, auec pleine authorité & pouuoir en titre de Proconsuls ou Propreteurs; si que leur charge estoit de deux ans, sans qu'il leur fust besoin de mendier du peuple leur prolongation: & demouroient en leurs prouinces: les Proconsuls assauoir chacun auec vn legat ou lieutenant, lequel si le Proconsul mouroit durant l'annee de sa charge, l'exerçoit en son lieu; & n'auoit on point de coustume de les casser ny reuoquer. Le Proconsul pouuoit mettre les esclaues en liberté ainsi que le Preteur à Rome; & receuoir aussi les adoptions & emancipations; son lieutenant non. Et encore que leur residence en leur prouince fust limitee à vn an, si y demouroient ils iusqu'à ce qu'on leur eust enuoyé vn successeur. Ciceron en la 9. epistre du premier des familieres, met que par la loy Cornelienne de Sylla, il fut ordonné que celuy qui partiroit de la ville iouiroit de son authorité & pouuoir iusqu'à son retour en icelle: par laquelle loy celluy auquel on enuoyoit vn successeur, n'auoit que 30. iours pour y demeurer apres l'arriuee d'iceluy, pour donner ordre à ses affaires: ce que tesmoigne aussi Plutarque és vies de Luculle & Pompee. Mais pour aller en vne prouince estrange, il estoit besoin que le peuple en parlast, & dōnast sa voix, suyuant le decret proposé par Cornelius Tribun du peuple; lequel portoit comme met Dion au 36. qu'encore qu'il appartinst au Senat de conferer les charges extraordinaires, & en toutes sortes dispenser des loix, neantmoins c'estoit soubs condition, que suyuant la coustume ancienne cela fust proposé au peuple pour le ratifier si bon luy sembloit. Ceste loy fust faite l'an 687. Piso & Glabrio Consuls. Mais tout cela fut changé depuis soubs les Empereurs, & encore auparauant: & c'est dequoy Ciceron se veut plaindre au 2. de la deuination, que ceux qui n'auoient point les auspices comme les Proconsuls & Propreteurs, auoient neātmoins la charge des guerres & armees: *Bellicam rem administrari maiores nostri nisi auspicato noluerūt: quam multi anni sunt cum bella à Proconsulibus & Proprætoribus administrantur, qui auspicia non habēt?*

PROQVAESTORES. Quant aux Proquesteurs, l'affaire alloit d'vne autre sorte: & faut entendre là dessus qu'il y auoit des Questeurs affectez pour la ville, ainsi qu'il a esté dit cy deuant; & d'autres qu'on enuoyoit és prouinces auec les Proconsuls ou les Propreteurs; aupres desquels ils residoient cōme receueurs & thresoriers generaux, pour le maniment des deniers qui se receuoient tant des prouinces tributaires, que des parties casuelles & extraordinaires, des prisonniers & du butin pris à la guerre, fust es courses & fourragemens, és prises de villes, & es batailles tant par la terre que par la mer; lesquels escheoient au publiq pour sa part: le tout compris soubs ces deux mots de *Præda* & *manubiæ* en Aulugelle liure 13. chap. 33. *Præda dicitur corpora ipsa rerum quæ captæ sunt: manubiæ verò appellatæ pecunia à Quæstore ex venditione prædæ redacta*: & pour satisfaire par mesme moyen aux fraiz de la guerre; solde & entretenemēt des soldats tant en l'argēt comptant de leur paye, que de leur viure & accoustremens; parties inopinees & autres ordinaires ou extraordinaires. Que s'ils auoient accomply l'an de leur charge en vne prouince; & que le Senat aduisast de les y continuer dauantage, ils n'estoient plus appellez Questeurs, ains Proquesteurs. Et pareillement si le Questeur durant l'annee de son magistrat venoit à deceder, celuy qui estoit subrogé en sa place n'estoit pas appellé Questeur comme luy, ains Proquesteur: tout ainsi que si le Preteur mouroit en vne prouince, le Questeur estoit mis en son lieu, & appellé Propreteur; ou quelcun des lieutenans ou assesseurs, collateraux & autres tels noms que les Latins nommoiēt *legati*: mais ce mot là est equiuoque à beaucoup de choses, comme nous auons dit cy deuant; car nul ne pouuoit tenir le vray nom d'aucun magistrat qui ne luy eust esté conferé par le peuple ou par le Senat; nompas mesme de Propreteur seulement, comme nous le demonstre assez ce passage du 26. liure tout au commencement d'iceluy, parlant de Martius, qui apres la deffaite des deux Scipions en Espagne remit sus toutes choses deplorees iusques au bout: *Titulus honoris, quod imperio, non populi iussu, non ex authoritate patrum dato, proprætor Senatui scripserat, magnam partem hominum offēdebat*. Or puis que nous sommes icy embarquez en ces mots de Proconsuls, Propreteurs, Proquesteurs; la plus part de ceux qui veullent paroistre plus delicats en la langue latine, se garderont bien de dire *proconsul*, *proprætor*, *proquæstor*; cela seroit par trop barbare; ains *procōsule*, *proprætore*, *proquæstore*, aussi bien cōme Agellius & nompas Aulus Gellius: ce que ie mescroirois estre premierement procedé d'vne curiosité tresfriuole; car cela n'importe de rien, & est auecques peu de fondemēt; dependant à ma fantasie des abbreuiations antiques Romaines Procos. Propr. Proqu. Neātmoins il semble qu'il y ait quelque difference; parquoy l'vn & l'autre ne doibuent point estre du tout reiettez: Car le Procōsul estoit proprement celuy qui auoit ia obtenu le consulat, & au sortir d'iceluy s'en alloit à la prouince qui luy estoit

LEGATI.

Proconsul, Proprætor, Proquæstor.

estoit decernee en gouuernement;là ou *Proconsule*,estoit comme vn Viceconsul ou Viconsul, c'estadire au lieu du Consul, quād bien il n'eust onques obtenu le Consulat,& qu'il fust personne priuee: Le mesme estoit des deux autres: Ciceron pour la loy Manilienne; *Quid tam inusitatum,quàm vt cum duo Consules clarißimi fortißimique essent, eques Romanus ad bellum maximum,formidolosißimumque pro Consule mitteretur? missus est. Quo quidem tempore cum esset non nemo in senatu qui diceret non opotere mitti hominem priuatum pro Consule, L. Philippus dixisse dicitur, non se illum sua sententia pro Consule, sed pro consulibus mittere.* Et ainsi Pompee pour qui cela est dit, fut enuoyé nonobstāt que personne priuee qu'il estoit lors, & sans magistrat, *Pro consule*, & non *Proconsul*: QVI ESTOIT la troisiesme maniere des charges extraordinaires, quād il suruenoit quelque affaire de grāde importance,dont ceux qui estoient lors en magistrat n'estoient iugez assez capables, parquoy il estoit besoin d'y commettre quelque personnage de plus grande suffisance & authorité: comme en la guerre des Pyrates dont il est icy question, Pompee fut esleu extraordinairement à cela;car outre ce qu'il estoit lors personne priuee, son pouuoir luy fut continué pour trois ans ensuyuans, & consecutifs en titre de Proconsul: & si n'estoit pas limité quant aux lieux,ains sur toutes manieres de gens sans nuls excepter;& sans aucune appellation au peuple; & sur toute l'estendue de l'empire Romain,non seulement es mers & es isles, mais le long des costes tant es villes qu'au plat pays, cinquante stades auant dans la terre ferme, qui peuuent faire quelques deux lieues Françoises. Plus vne autre charge de cinq ans qu'il eut pour le fait des viures,biē plus ample que du *Præfectus annonæ*, auquel mesme elle fust suspēdue pour lors. C'estoit aussi vne chose extraordinaire quand on dispensoit quelcun de l'estroitte rigueur des loix pour obtenir vn magistrat, fust de l'eage,ou de quelque autre circōstance d'inhabilité;comme à Scipion l'Africquain, & au mesme Pompee: ou quand on leur prolongeoit le temps de leur charge, comme à Iulles Cesar en la Gaule: ou quand on leur decernoit d'autres prouinces que celles ou ils auoient esté nommez, ainsi que la Macedoine & Syrie à Gabinius & Pison; à Luculle la guerre de Mythrydate; & à Caton surnommé depuis Vticense, de Propreteur en l'isle de Chypre. Toutes lesquelles choses auoient besoin du consentement & approbation du peuple par les Comices des Tribus, confirmez puisapres par ceux des Curies. Ausurplus il y auoit en cecy vne difference entre les prouinces Consulaires, & les Pretoriennes;que celles la estoient ordonnees par le Senat auant que les Consuls fussent designez;& les Pretoriennes s'assignoient les Preteurs estās desia entrez en l'exercice de leurs charges:mais cela s'est chāgé en diuerses sortes aussi bien que

Troisiesme sorte des charges extraordinaires.

des Consuls: car es premiers temps si vne prouince leur escheoit hors de Rome, ils s'y en alloient tout incontinent pour y parfaire leur annee;au bout de laquelle si lon ne leur enuoyoit point de successeur,on mettoit en auāt au peuple leur prolongation: & du temps de Ciceron ils passoient toute leur annee en la ville à administrer la iustice, & encore quelque tēps apres. Ce qui fut encore alongé par Auguste: Suetone titre 36. *Autor & aliorum fuit; ne magistratus deposito honore statim in prouincias mitterentur.* Voila ce qui nous a semblé estre bon de premettre en bloc tout d'vn train à propos de ces magistrats annuels; car quant à leurs particularitez nous les toucherons chacū endroit soy cy apres plus par le menu. Et ce pendant il vaut mieux desduire icy vn autre doubte qui se presente, touchant ce que les Romains appelloient les hommes Consulaires, Pretoriens, Edilitiēs, Questoriens & semblables, car cela se doibt prendre en diuerses sortes, & selō les temps. En premier lieu c'estoient ceux qui auoient obtenu ce magistrat: & pense bien que tout le temps de ceste premiere decade ne s'estend point à d'autres qu'à eux: ce qui se maintint mesme iusques bien auant en l'empire; car en ceste signification le prend Pline secōd en la 7. epistre du 7. liure parlant de Silius Italicus dont nous auons les œuures poëtiques: *Vltimus ex Neronianis consularibus obijt quo Consule Nero obijt.* & encores auparauant: car Auguste mesme nonobstant qu'il tinst la bridde assez roidde à l'obseruation des anciens statuts, si la lascha il toutesfois pour le regard des offices & dignitez, abbregeant le temps de leurs charges pour en pouuoir gratifier plus de personnes; & luy mesme se despouillant du Consulat pour en pourueoir ses fauorits: Suetone en sa vie tiltre 26. *Cæteros autem sex consulatus, aut nouem, aux sex aut quatuor, aut tribus mensibus, secūdum verò paucißimis horis.* Tybere l'accourcit dauantage; & Claudius encore plus, quant à l'ordinaire. Iulles Capitolin en la vie d'Antonin Pie: *Ipsum autem tertium consulatum quatuor mēsibus tātum egit.* Mais Commode en fit iusquà vingtcinq en vn an, ce dit Lampride; *Tumque primùm viginti quinque consules in vnum annum.* Ce que tesmoigne aussi Xiphilin en l'abbregé de Dion du mesme empereur: ταῦτά τε ὁ Κλέανδρος ἐποίει, καὶ ὑπάτους ἐς ἐνιαυτὸν πέντε καὶ εἴκοσιν ἀπέδειξεν. ὃ μὴ πρότερον ποτὲ μήθ' ὕστερον ἐγένετο: *Et si cleander ne fit pas seulement les choses dessusdites; mais designa vingtcinq consuls aussi en vn an: ce qu'onques n'auoit auparauant esté fait; ny ne fut depuis.* Ceux neantmoins de Ianuier, qui estoient les premiers comme à l'entree de l'annee suiuāt la mode ancienne, estoiēt les plus honorables; car les autres qui leur succedoient dedans l'an, estoiēt appellez *cōsules suffecti* ou *minores*, cōbien qu'ils eussent toutes les mesmes marques & authorité. Le premier qui brouilla ces cartes fut Iulles Cesar l'an 707. Ie trouue oultreplus de-

Consulares Pretorij, &c.

dans Ciceron au 10. des familieres, epistre 183. que ce mot de Consulaire, & le mesme des autres, ne s'estend pas seulement de ceux qui ont administré le Consulat, mais qui en ont esté dignes, & qui s'y sont comportez dignement; si qu'estans hors de charge ils ont bien merité d'auoir vn grand lieu & respect au Senat: *Tum eris non modo Consul & consularis, sed magnus etiam consul & consularis.* L'AVTRE signification de Consulaire, Prætorien, &c. estoit des cãdidats, assauoir ceux qui pourchassoient ces dignitez; car encore quils ne les eussent obtenues, si ne laissoient ils pas pour cela d'en auoir le tiltre & la qualité: & non seulement ceux qui estoient admis à les briguer, mais les autres encore qui estoient en estat & aptes de les pourchasser, ayãt l'eage competant: comme pour le Consulat 43. ans; pour la preture 37. & ainsi des autres selon que nous auons desia dit cy deuant; & qu'ils eussent passé par les degrez, ainsi que de la questure à l'edilité, de l'edilité à la Preture, & de la Preture finablemẽt au Consulat. Cela nous est assez demonstré par ce lieu du 39. de ceste histoire, touchant Scipion Nasica: *Adolescentem nondum Quæstorium iudicauerunt in tota ciuitate virum optimum esse*: C'est à dire qu'il n'auoit pas encore atteint l'eage de prochasser la questure. TIERCEMENT, mais cela ne fut que du temps des Empereurs ce me semble, dont est faitte fort frequente mẽtion dans Suetone Tacite, Spartian, Iulles Capitolin, &c. de ceux qu'on appelloit honoraires: car encore qu'ils n'eussent onques esté Consuls ny Preteurs, les Empereurs neantmoins d'vne grace speciale leur conferoien le tiltre de ces magistrats, auecques les honneurs, authoritez & preeminences qui en dependoient, & les marques & ornemens. Auguste les ayant premierement introduits, ils furent par succession de temps delaissez iusques à ce que Constantin le grand les remit sus derechef; & estoient appellez *consules* ou *consulares honorarij*, & depuis soubs les autres plus bas Empereurs, comme soubs Constantin fils d'Irene, & les ensuyuans, *Exconsules*. De ces Consuls honoraires dõques en voicy quelques authoritez. Suetone entre plusieurs autres en Claudius 5. *Tiberius petenti honores consularia ornamenta detulit.* au 24. *Ornamenta consularia etiam procuratoribus ducenariis indulsit.* & au 28. *Sed & quæstoriis, prætoriisque ornamentis ornari libenter passus est.* Dion au 52. vers la fin met au nombre des Consulaires deux Senateurs C. Clinius, & C. Furinus, nõobstant qu'ils n'administrerent point ce magistrat: ne sçachant bonnement cõprendre cõme se pourroit entendre d'autre sorte ce mot de Spartian en Adriã: *Tertio consules cum ipse ter fuisset plurimos fecit. Infinitos autem secũdi consulatus honore cumulauit. Ipsum autem tertium consulatum quatuor mensibus tantùm egit.* Iulles Capitolin en la vie d'Antonin pie; *Præfectos suos & locupletauit, & ornamentis consularibus donauit.* En Marc Aurelle; *Multos ex amicis in Senatum allegit, cum ædilitiis aut Prætoriis dignitatibus: Multis Senatoribus vel etiam pauperibus sine crimine, dignitates tribunitias ædilitiasque concessit.* Et en Pertinax: *Marcus vt compensaret iniuriam Prætorium eum fecit.* Item, *Iussit eos qui præturas non gessissent, sed adlectione accepissent, post eos esse qui vere Prætores fuissent.* Quartement estoiẽt dits Consulaires, &c. ceux qui auoient eu de ces magistrats en leur race, mais cela ne fut que du temps des empereurs: Suetone en Caligule 36. *Valerius Catulus cõsulari familia iuuenis.* Et Ciceron pour Plancus: *cædat consulari generi prætorium: nec contendat cum Prætorio equester locus.* Tacite à la fin du 2. *Vistilia Prætoria familia genita.* Quant à ceux qu'õ appelloit Tribunitiẽs, cela alloit d'vne autre sorte; pour le moins es premiers temps de la Republique; car c'estoient ceux qui pour paruenir au Tribunat flattoient & portoient en tout & par tout la commune contre les Patriciens: Tite Liue au 4. liure fueil. 168. lign. 6. *Quicunque aliquid seditiose dixerat, aut fecerat, quam maxime Tribunitij, & prehensare homines, & concursare toto foro &c.* Et en assez d'autres endroits.

Consules honorarij.

Exconsules.

DES QVESTEVRS.

ENCORE que nous ayons icy parlé du Consulat deuant que de nulle autre charge & office de la Republique, tãt pource que c'estoit la souueraine dignité & puissance correspondãte à celle des Roys, que pource qu'elle fut la premiere establie apres qu'ils furent dechassez; neantmoins la questure la doit preceder d'ordre pour deux raisons; l'vne qu'elle fut erigee auant que le Consulat: & l'autre que c'estoit la premiere entree de l'administration de la Chosepublique, suyuant ce que met Asconius és Verrines; *Prima Senatoris administratio est Quæstorem fieri.* Car ainsi que nous auõs dit cy deuant, on commencoit d'estre enroollé pour aller à la guerre à dixsept ans: & le temps de la milice ou seruice en icelle, estoit de dix; parquoy le temps requis à prochasser la Questure escheoit à vingt sept: de Tribun du peuple à trente: d'Edile à trente sept: de Preteur à quarante: & finablement de Consul à quarante trois. Surquoy il fault noter que d'vn magistrat Curule iusques à l'autre, il falloit qu'il y eust deux ans pour le moins entredeux. Quant à la premiere institution de ce Magistrat, elle est aucunement incertaine enuers les autheurs. Vlpian en la loy vnique de l'office du Questeur au premier des digestes; dit que l'origine & premiere institutiõ des Questeurs estoit fort ancienne, & presqu'auant tous les autres magistrats. Iunius Grachanus au 7. liure des puissances ou charges publiques, que Romule & Numa eurent leurs Questeurs; lesquels toutesfois ils n'eslisoiẽt pas à leur appetit, ains se creoient par les voix & suffrages du peuple. La plus commune opinion les attribue au Roy Tullus Hostilius pour la cueil-

L'eage des magistrats de Rome.

Premiere institution des Questeurs

cueillette des deniers publiques; d'où deriuēt ce mot de *Quæstor*; tant le dessusdit Iunius, qu'aussi Trebace & Fenestelle. Varron pareillement au 4. *Quæstores à quærendo, qui conquirerent publicas pecunias, & maleficia.* Tacite encore au 2. liure les refere aux Roys, comme le monstre la loy Curiace renouuellee par Brutus tout soudain apres leur dechassement. Plutarque en la vie de Publicole les luy attribue enuiron l'an 246. ou il dit qu'il institua le thresor publique au temple de Saturne, & remit au peuple d'eslire deux Questeurs qui en eussent la charge; dōt les premiers furent P. Veturius, & M. Minutius. Neantmoins ie trouue en vn autre endroit que par l'espace de treze ans les Consuls s'attribuerent l'authorité de les mettre; puis de là en auāt cela fut referé à l'election du peuple: Et que les premiers qu'il nomma furent Valerius Potitus, & Æmylius Mamercus. Mais en Den. Hal. rien ne s'en voit iusqu'au Consulat de Qu. Fabius, & Seru. Cornelius qui fut l'an 268. Et en Tite Liue sinon que bien plus tard encore, assauoir au 3. liure fueil. 122. lign. 12. & 26. l'an 294. & neantmoins encore ne sont ce là que iuges criminels, & non thresoriers: *A. Cornelius & Q. Seruilius Quæstores M. Volscio, quòd falsus haud dubio testis in Cæsonem extitisset, diem dixerant.* Ce qui ne se peut pas dire de ce passage du mesme liure vers la fin, fueil. 159. lig. 17. Car il y parle nommeement de ceux qui auoient la charge de l'ærarium ou thresor. *Hæc omnia adeo mature perfecta accepimus, vt signa eo ipso die à quæstoribus ex ærario prompta delatáque in campum sint;* Lesquels auoient aussi la garde des enseignes de guerre. Qu'ils se creassent par les voix du peuple, le quatriesme liure nous en fait foy, fueil. 197. lign. 3. *Hoc Tribuno comitia Quæstorum habente:* Des Tribuns militaires faut entendre instituez au lieu des Consuls, & nompas de ceux du peuple. L'an 344. au fueil. 205. ensuiuant lig. 2. on les voit augmentez iusques à quatre, dont les trois furent des Plebeiens. Ce mot de Questeur au reste est equiuoque aux Duumvirs du criminel dont vous en auez veu cy deuant quelque chose en la colomne 1329. & 1339. Et aux financiers desquels nous en auons en France de deux sortes au general: L'vne est de ceux qui reçoiuent les deniers pour les apporter aux receptes generales & de la à l'Espargne; qui tous sont appellez receueurs; & l'autre qui font la despence chacun endroit soy dits thresoriers: soubs lesquels deux mots de recepte & despence est compris tout le fait des finances & comptes. Neantmoins thresaurier a autresfois signifié enuers nous autre chose; assauoir les superintendans du domaine, comme les generaux l'estoient des subsides, tailles & autres imposts: Mais cela s'est changé mesme de nostre temps. Aux Romains les Questeurs comprenoient l'vn & l'autre, tant la recepte que la despēce, car ils faisoiēt toutes les deux. Ils s'augmenterent selon le temps; n'ayans premierement esté que deux, puis accreuz iusqu'à quatre selon qu'il a esté dit cy dessus; ouquel nombre ils demeurerent bien long temps, iusqu'à ce que toute l'Italie ayant esté rendue tributaire, & le reuenu de l'empire Romain augmenté par le moyen des prouinces y annexees, ils monterēt à huit: Et en apres par l'institutiō de Sylla dictateur à vingt: Iulles Cesar les accreut encore, aussi bien que tous les autres magistrats. Mais de tous ces Questeurs il n'y en auoit que deux qui residassent en la ville, ou ils tenoient les registres de la recepte & despence, & estoient appellez *Quæstores vrbani*: Les autres estoient dits Prouinciaux, des prouinces ou ils estoient enuoyez pour tenir le cōpte du reuenu d'icelles; tant ordinaire que casuel; selon qu'il a esté dit cy dessus. Les Questeurs finablemēt iettoiēt leurs charges au sort, ainsi que les autres magistrats, les Consuls aumoins & Preteurs: le Dictateur non; car il estoit seul, & puissance souueraine par tout; ne les Censeurs; & Ediles tant Curules que plebeiēs; & les Tribūs du peuple parce que tous ceux cy ne bougeoient de Rome. Et selon que les prouinces aduenoient au sort à iceux Questeurs, ils s'y en alloiēt pour resider aupres des Consuls, Proconsuls, Preteurs, Propreteurs, & y exercer leur charge. Comme en Sicile il y auoit soubs vn Propreteur deux prouinces questoriennes, la Lilybetaine & Syracusaine, ainsi que met Asconius: en Espagne deux: En Sardeigne, Afrique, Bithynie, Asie, Achaye, Cilice, les deux Gaules, questoriennes toutes. Mais comme elles ne fussent en asses grand nombre pour satisfaire à tant de Questeurs, ou bien que toutes ne leur fussent pas decernees par le Senat, il y eut aussi d'autres charges questoriennes en Italie; cōme à Ostie pour les bleds qui venoient par mer; & vne autre suyuant la loy Titienne, pour receuoir le reuenu des terres assignees pour la part du publiq. Les Questeurs finablement soubs les Empereurs paruindrent à vne plus honorable charge, iusques à porter au Senat la parolle au lieu du prince, si d'auenture il n'auoit le loisir, ou qu'il ne voulust y aller: faire les harengues pour luy, & en absence & en presence; ou les reciter par escript: Suetone en Nerō 15. *Orationes ad Senatum missas præterito Quæstoris officio, per Consules plerunque recitabat.* Et Tacite au 16. *Oratio principis per Quæstorem eius audita est.* Aussi Aulugelle liure 13. chap. 23. met que de son temps, assauoir de l'empereur Adrian, le maniment ou garde des deniers publiques auoit esté changé du nom de Questeur, à vne autre maniere d'office appellé *Præfectus ærario*, qui estoit neantmoins la mesme charge en effect: *Quod per Quæstorem autem dixi, intelligi nunc oportet præfectum ærario significari: nam cura ærarij à Quæstoribus ad præfectos translata est.* Soubs les bas empereurs puis apres ceste dignité fut encore plus exaucee; & dura iusqu'au temps de Iustinian; car en la guerre Gothique elle fut esteinte en Italie auec

Les Questeurs se creoient par le peuple.

Nombre des Questeurs.

Quæstores vrbani, & prouinciales.

Prouinces Questoriennes.

le consulat, & les autres anciens Magistrats de l'empire à Rome: mais elle demeura à Constantinople iusqu'à ce qu'elle fut prise par le Turc Mehemet l'an 1453. Maintenant à Rome il y a les Thresoriers Camerlingues qui ne le peuuét estre s'ils ne sont Cardinaux.

Fueil. 52. lign. 3.

ET LA DOMINATION *des loix bien plus puissante que celle des hommes.* Ayant cydessus inseré par ordre les edits statuts & ordonnances du temps de la royauté, restent maintenant les loix faittes par les magistrats annuels du peuple Romain; Consuls, Preteurs, & Tribuns du peuple; selon les occurrences & necessitez qui s'en presenterent; depuis l'an 244. que les Roys estans dechassez l'estat vint en forme de Republique, iusques au Consulat de Fabius Gurges l'an 461. ouquel ceste premiere decade prend fin. Le demeurant desdites loix sera par cy apres touché és autres decades selon qu'elles y escherront.

LA PREMIERE LOY donques du peuple Romain mis en liberté (ce dit Tite Liue) fut de la creatiõ du souuerain magistrat au lieu de la royauté, mais annuel tant seulement, & myparty en deux appellez Consuls, à la fin du premier liure fueil. 50. Le serment puis apres que Brutus le premier d'iceux fit faire au peuple fueil. 52. lign. 33. de iamais ne receuoir, ne souffrir les Roys dominer à Rome, tient lieu de loy.

Consulaires.

EN LA MESME annee Valerius Publicola compagnon d'iceluy Brutus fit deux autres loix, fauorables pour les plebeiens: la premiere qu'on pourroit appeller au peuple de la sentence des magistrats; au preiudice duquel appel on ne pourroit faire mourir, battre de verges, ne tortionner autremét en aucune sorte vn citoyen Romain: L'autre, que personne ne prochasseroit charge aucune, dignité, ny office en la Republique, que par les voix & suffrages du peuple: Qui en vseroit autrement, qu'il fust licite au premier venu de le mettre à mort, sans pour cela encourir en aucune peine, fueil. 57. lig. 40. & le mesme de ceux qui aspireroient à se faire Roys.

Consulaire.

L'AN 252. Posthumius Cominius, & T. Largius Consuls, fut creé le premier Dictateur sans appel de luy: chose à l'aduentage des Patriciens à l'encontre du commun peuple; pource que ceste dignité ne se pouuoit eslire que des nobles; & encore des Senateurs Consulaires: fueil. 65. lign. 8. mais cela se changea depuis.

Consulaire.

L'AN 258. vne loy en faueur du peuple, qu'on n'eust plus à emprisonner delà en auant, ny tenir en seruitude & captiuité aucun citoyen Romain pour raison de debtes; ny de faire arrest sur ses biens pendant qu'il seroit detenu à la guerre; fueil. 70. lign. premiere.

Premiere institution des Tribuns du peuple, l'an 259.

L'AN 259. se passa la loy sacree de la premiere institution des Tribuns du peuple pour le support d'iceluy; lesquels ne se pouuoient eslire que de son corps fueil. 76. lign. 26.

Tribunicienne.

L'an 282. la loy de creer les magistrats plebeiens par les Comices des Tribuz fut emologuee, qui se souloient auparauant eslire par les Curies. fueil. 97. lig. 37.

Tribunicienne.

L'AN 296. l'augmentation des Tribuns du peuple iusques à dix, assauoir deux de chasque classe fueil. 127. lign. 6.

Proposee par les Tribuns & passee par les Consuls au champ de Mars.

L'ANNEE ensuyuant; de conceder au commun peuple le mont Auëtin pour y bastir fueil. mesme lign. 17.

L'AN 299. Sp. Posthumius Albus, A. Manlius & P. Sulpitius Camerinus furent depeschez à Athenes pour auoir les loix de Solon, & des autres communautez de la Grece, fueil. 127. lign. derniere; lesquelles ayans transcriptes & apportees à Rome; l'an 302. le gouuernement de la Republique changea de deux Consuls, en dix hommes appellez les Decemvires, tous les autres magistrats & offices demeurãs cassez pour lors: lesquels Decẽvires redigerent tout le droit par escript en douze tables grauees en bronze, fueil. 149. lign. 15. dont l'on vse encore de la pluspart pour le iourd'huy.

Les Decemvires, & les xij. tables.

L'AN 305. que les Consuls furent remis, assauoir L. Valerius, & M. Horatius, ils firent des ordonnãces fort fauorables pour les plebeiés: l'vne que ce que la commune decerneroit separee par les Tribuz, tout le peuple, les cheualliers aussi, & Patriciens y seroient compris: l'autre de pouuoir appeller au peuple. Item qu'on n'eust plus à creer aucun Magistrat sans appel de luy. Plus que quiconque outrageroit en fait ny en dit les Tribuns du peuple, Ediles, Iuges, & Decemvires, qu'il fust permis au premier venu de les mettre à mort sans reprehension: Le tout au 3. liure fuil. 146. Dauantage que les arrests & deliberations du Senat fussent portees par les Ediles au temple de Ceres; parce qu'auparauant ils estoient teuz & recelez, ou peruertiz comme il sembloit bon aux Consuls. Les Tribuns en la mesme annee firent aussi vne autre ordonnance; que qui lairroit le peuple sans ce Magistrat, ou en creeroit sans appel, fust irremissiblement puny de mort.

Consulaires.

Tribunicienne

L'AN 306. L. Trebonius fit vne autre loy, qu'à la creation des Tribuns, celuy qui y presideroit demandast les voix & suffrages du peuple, iusqu'à ce que tous les dix Tribũs fussent parfournis de s'eslire, sans en laisser à coopter, fueil. 155. lign. 12.

Tribunicienne

L'AN 309. l'edict de l'erection des Tribuns militaires en auctorité de Consuls, indifferemment des Plebeiens & Patriciens est proposé par Canuleius Tribun du peuple; & passé du consentement du Senat: fueil. 168. lign. premiere.

Tribunicienne

L'AN 310. deux Censeurs furent premierement instituez de l'ordre des Patriciens; & estoit ce Magistrat seul de tous quinquennel; fueil. 169. lign. 24. puis reduit à vn an & demy

Consulaire.

par

Dictatoire. par le Dictateur Mamercus Emylius l'an 319. fueil.181.lign.25. Mais ils furent par apres remis à cinq ans.

Tribunicienne. Consul. L'AN 321. deffences de ne se vestir plus de blanc à la brigue & poursuitte des magistrats: fueil. 182.lign.35. Neantmoins cela ne s'obseruа pas longuement.

Consulaire. L'AN 323. l'estimation des amendes & mulctes, fueil.186.lign.14.

Tribunicienne. L'AN 332. les Questeurs furent redoublez à quatre; & vne loy proposee par les Tribuns, qu'vne partie desdits Questeurs fussent esleuz des plebeiēs; fueil.196.lign.16. mais ceste ouuerture demeura indecise iusques à l'an 344. que des quatre les trois furent faits d'iceux plebeiens, fueil.205.lign.3.

Tribunicienne. Consul. L'AN 347. le Senat ordonna que de là en auāt les gens de pied qui iusques alors auoient accoustumé d'aller à la guerre à leurs cousts & despens, toucheroient soulde du publiq: fueil.209. lign.29. Puis ceux de cheual en semblable l'an 350. fueil.218.lign.19.

Tribunicienne. L'AN 353. suyuant la loy proposee par Canuleius l'an 309. le premier Tribun militaire en authorité de Consul fut esleu des Plebeiens, fueil. 222.lign.38.

Tribunicienne. L'AN 369. le peuple fit vne ordonnance apres la mort de Manlius Capitolinus, qu'aucun Patricien n'habiteroit plus au Capitole: & que nul de la famille des Manliens ne pourroit prendre l'auantnom de Marcus, fueil.274.lig.premiere.

L'AN 385. suyuant les ouuertures reiterees l'an 376. par Licinius & Sextius Tribuns du peuple fueil.286.lig.45. le premier de tous les plebeiēs, assauoir iceluy Sextius entra au Consulat, fueil. 284.lign.45. Par mesme moyen aussi vn Preteur fut creé des Patriciens pour administrer la iustice en la ville, fueil.295.lign.premiere.

Tribunicienne. L'AN 388. la premiere institutiō des Tribuns ou coronnels de mille hōmes es legions (Chiliarques les appellēt les Grecs) lesquels estoiēt creez par les voix & suffrages du peuple, fueil. 299.lign.36.

Tribunicienne. Consulaires. Lex de ambitu. L'AN 395. la loy *de ambitu* cōtre les brigues & menees qui se faisoiēt à la poursuitte des magistrats, fueil.308. lig.34. par C. Petilius Tribun du peuple. La seconde fut consulaire l'an 573. par L. Cornelius Lentulus, & M. Bebius Pamphilus la tierce consulaire aussi l'an 394. soubs Cn. Cornelius Dolabella, & M. Fuluius nobilior. La quatriesme par Ciceron l'an 690. la cinquiesme l'an 695. par Calpurnius Piso, plus rigoureuse que les precedētes. Pompee l'an 701. y adiousta aussi quelque chose: & Iulles Cæsar apres luy.

Vicesimarium fenus. Tribunicienne. Consulaire. L'AN 396. celle de l'interest d'vn pour cent; fueil.308.lign.49. Le mesme an vne ordonnance faicte par le Consul Cn. Manlius en son cāp par vne nouuelle maniere de faire, d'appliquer au fisque le vingtiesme de la valeur des esclaues qui seroient mis en liberté; fueil. 309. lign.17. Mais par mesme moyen les Tribuns du peuple firent passer vn decret, que sur peine de la vie on n'eust plus à assembler le peuple ainsi separément pour donner sa voix, fueil.mesme lig.2-. Tribunicienne.

L'AN 397. C. Martius Rutilius fut le premier des plebeiens creé Dictateur, fueil.310.lig.6.

L'AN 401. furent premierement erigez cinq banquiers publiques pour accommoder le fait des vsures; & acquiter les debtes du menu peuple. fueil.313.lign.30. Consulaire.

L'AN 402. C. Martius Rutilius est le premier des Plebeiens fait Censeur, fueil.314.lig.22.

L'AN 405. l'interest d'vn pour cent reduit à demy: & quant au sort principal, la quarte partie payee comptant; & le reste termoyé à trois ans par egalle portion; fueil. 318.lign.38. Consulaire.

L'AN 414. trois ordonnances faites par le Dictateur C. Publius Philo en faueur du peuple: l'vne que les decrets d'iceluy qu'on appelle les Plebiscites, s'estendissent indifferemment sur tous les trois ordres: l'autre, que les loix qui se deuoient passer par les comices des centuries, fussent auant que de prendre les voix & suffrages du peuple au champ de Mars, approuuees par le Senat: & la troisiesme que l'vn des Censeurs fust tousiours delà en auant pris du corps du peuple, fueil.346.lign.40. Dictatoires.

L'AN 416. le mesme Publius Philo est le premier plebeien fait Preteur, fueil.349.lign. 30.

L'AN 427. les obligations & contraintes par corps sont cassees & abolies; & les biēs seulemēt des debteurs affectez à cela: fueil.360.lign.10. Consulaire.

L'AN 448. toute la raquaille du peuple Ro. est reduitte par Qu. Fabius en quatre Tribuz, appellees les Tribuz de la ville, moins nobles que les rustiques: fueil.416.lig.23. Censorienne.

L'AN 452. les Pontifes furent augmentez iusqu'à huit, & les Augures à neuf, qui ne souloient estre que quatre: mypartis les vns & les autres des Plebeiens & Patriciens: fueil.423.lign.39. Tribunicienne.

LA MESME ANNEE l'edict des appellations au peuple est encore reconfirmé pour la tierce fois, par le Consul M. Valerius, fueil.mesme, lig.40. Consulaire.

VOILA les loix & statuts de la Republique Romaine, de ceste premiere decade; laquelle se termine au Consulat de L. Papyrius Cursor, & Sp. Caruilius l'an 460.

DONT LON *dit que vint la coustume d'admettre au Senat ceux qui estoient des anciens Peres, & les autres qui leur furent depuis adioustez; appellant ces Conscripts enroollez de plus, le nouueau Senat*. Cela ne se peut guere bien rendre en François, pource que ce sont termes particuliers que nous n'auons dequoy representer: Il y a au Latin, *Cædibus regis diminutum patrum numerum primoribus equestris gradus lectis ad trecentorum summam expleuit: traditúmque inde fertur, vt in Senatum vocarentur qui patres, quique Conscripti essent: conscriptos videlicet nouum Senatum* Fueil.52. lign 38.

appellabant lectos. Enquoy il ne veult dire autre chose, qu'aussi bien auoient leur entree & leur voix au Senat ceux qu'il y adiousta de l'ordre des cheualiers, comme les anciens Senateurs de race patricienne: & ceux qu'on y admettoit de nouueau d'autre ordre que des Patriciens, s'appelloient *conscripti*, ou *adlecti*, ou *lecti*: Festus, *Conscripti dicebantur qui ex equestri ordine patribus adscribebantur, vt numerus Senatorum expleretur*: Item *Adlecti dicebantur apud Romanos, qui propter inopiam* (pour le peu de Senateurs faut entẽdre) *ex equestri ordine in Senatorum sunt numero adsumpti. Nam patres dicuntur qui sunt Patricij generis; conscripti qui in Senatu sunt scriptis adnotati*. Ce qui m'a fait traduire *enroolez, conscripti*. Et sur ce propos nous voulons bien aduertir les lecteurs, que la ou en ceste premiere decade, ou en la troisiesme nous aurions torné ces mots de *legere Senatum*, quand il est questiõ des Censeurs, pour *faire la reueue du Senat*, que cela ne suffist pas, ains y faut encore adiouxter *le remplissement*; car *legere Senatum* par les Censeurs, est quand ils en mettoient de nouueaux és places vacantes ou par mort, ou par note d'infamie, lors que pour quelque demerite & indignité on les cassoit du Senat, ce qui s'appelloit *mouere Senatu*. Tite Liue au 23. parlant du Dictateur Fabius Buteo: *Recitato vetere Senatu, inde primum in demortuorum locum legit, qui post L. Æmylium & C. Flaminium Censores Curulẽ magistratum cœpissent, necdum in Senatum lecti essent; vt quisque eorum Senator primus creatus erat: tũ legit qui Ædiles, Tribuni, Prætores, Quæstorésve fuerant: tum ex ijs qui spolia ex Romano hoste fixa domi haberent, aut ciuicam coronã accepissent. Ita C.LXXVII. cum ingẽti approbatione omnium in Senatũ lectis, &c.* Ce qui nous monstre tout plein de choses; & en premier lieu que le Dictateur & les Censeurs faisoient ce remplissement & election: puis que de ces premiers temps l'ordre Senatoire n'estoit pas profané à tous, comme il fut depuis, mais seulement aux gens de qualité & merite: neantmoins Cesar & Auguste reformerent aucunement ce qui y auoit esté corrompu, comme tesmoigne Suetone en leurs vies titre 41. & 35. Enapres, qu'ils marchoient & opinoient selon l'ancienneté de leur reception, ainsi que les conseillers des cours souueraines: les cheualiers de l'ordre aussi; & autres dignitez semblables tant d'ecclesiastiques que de laiz.

Patres cõscripti. Legere Senatũ. Mouere Senatu. Colõne 1413.

Ils creent *vn Roy sacrificateur, lequel neantmoins sacerdoce ils soubmirent au grand Pontife*. De ce Roy sacrificateur nous en auons parlé en la colomne 1238. Festus: *Sacrificulus Rex appellatus est, qui ea sacra quæ reges facere assueuerant, fecisset*. Surquoy quelques vns discourent ainsi; qu'en toute mutation d'estat on doibt de vray renoueller & changer toutes choses s'il est possible, à l'exemple de ce dire du Poete, *destruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*, en abolissant les anciens statuts, & en introduisant de nouueaux; voire pratiquer encore ce traict du cantique; *Esurientes impleuit bonis, & diuites dimisit inanes*: Ce que n'oublia pas aussi Tarquin Prisque fueil. 31. lig. 45. Neantmoins pour contenter aucunement le peuple qui a accoustumé de regretter les choses passees, detester les presẽtes, desirer l'aduenir; & pour l'amuser, il n'est que bõ de luy laisser en apparẽce quelque ombre & image de la precedente forme de gouuernement; par ce que toutes ces mutations si generales, que de penser abolir & esteindre les anciennes façons de faire tout à vne fois, sont fort violentes & dangereuses. Parquoy ce fut sagemẽt aduisé à Brutus & ses compagnons de retenir les licteurs, les trousseaux de verges, chaire curule, & semblables marques de la dignité royalle; voire le nom encore de Roy, mais destorné à vn autre vsage que l'authorité souueraine absolue: & c'est ce que Tite Liue veult toucher icy: *Necubi regum desiderium esset, regem sacrificulum creant*.

Fueil. mesme, lign. derniere.

Av Consvl *de plaine arriuee, &c.* La ou lon peut veoir comme Collatin mary de Lucrece qui auoit esté creé le premier Consul auec Brutus, fut contraint de quitter non seulement le Cõsulat, ains Rome encore; & se retirer à Lauinium; pource qu'il estoit de la famille & du nom des Tarquins. Mais toute ceste histore est fort incertaine & cõfuse en cest autheur, & en Den. Hal. & Plutarque aussi: les deux derniers conuenãs ensemble que Collatin estoit encore Cõsul quand les enfans de Brutus furent executez à mort: & que l'occasion pour laquelle Brutus prochassa ceste demission & bannissement de son compagnõ, fut pource qu'il auoit tousiours tenu bon alencontre de luy pour faire rendre les biens aux Tarquins; & auoir voulu sauuer les Vitelliens ses neueux, qui estoiẽt de la cõspiratiõ. Ciceron au 3. des Offices à ce propos: *Quand Brutus deposa son compagnon Collatin du Consulat, on l'eust peu dire auoir iniustement fait, parce qu'il luy auoit assisté & aidé à chasser les Roys, & esté participant de tous ses desseings en cela. Mais comme les principaux de Rome eussent aduisé estre necessaire d'oster du tout le parenté du Superbe, & le nom des Tarquins, & toute la memoire de la royauté; ce qui estoit vtile de faire pour la patrie estoit quant & quant si honeste, que Collatin aussi le deuoit trouuer bon. Aumoyen dequoy cela fut vtile pour raison de l'honnesteté, sans laquelle il n'eust peu estre dit proffitable.* Iullius Obsequens au reste dit auoir esté obserué par experience que personne qui eust depossedé son compagnõ de son magistrat, n'auroit onques veu le bout de l'an; dont le premier de tous fut Brutus, puis Tiber. Gracchus; & autres.

Fueil. 53. lign. 31. Consideratiõ notable.

L'heritage *des Tarquiniens qui estoit entre la ville & le Tybre fut cõsacré au dieu Mars; & tousiours appellé depuis le champ de Mars*. De cest endroit de Rome qui est le plus habité pour le iourd'huy, nous en auons abondamment parlé en la colomne 734. & delà en auant. Mais il faut estre aduerty qu'il y auoit difference entre *Martialis campus*, & *campus Martius*. Ce que

Fueil. 55. lign. 7.

Martialis campus, & campus Martius.

que Festus touche en ceste sorte; *Martialis campus in cœlio monte dicitur, quod in eo Equiria solebant fieri, si quādo aquæ Tyberis campum Martium occupassent.* Et Ouide au 3. des Fastes.

Altera gramineo spectabis Equiria campo,
Quem Tyberis curuis in latus vrget aquis.
Qui tamen eiecta si fortè tenebitur vnda,
Cælius accipiet puluerulentus equos.

Voyez Strabon au 5. liure.

Fueil. mesme lign. 32.

Les Consvls *s'en allerent seoir en leur place.* Et ce qui suit de ceste execution des enfans de Brutus en sa propre presence. Plutarque en la vie de Publicole descript cela fort elegāment. Vergile l'a aussi touché au 6. de l'Eneide; la où il mord Brutus de ie ne sçay quelle vaine gloire.

Vis & Tarquinios Reges, animámque superbam
Vltoris Bruti, fascésque videre receptos?
Consulis imperium hic primus, sæuásque secures
Accipiet, natósque pater noua bella mouentes
Ad pœnam pulchra pro libertate vocabit
Infœlix, vtcumque ferent ea facta minores,
Vincet amor patriæ laudúmque immensa Cupido.

Des Esclaves.

Fueil. 55. lign. 40.

Ce Vindicivs *ou Vindex fut le premier qu'on dit auoir esté affranchy auec la baguette appellee vindicte; dont quelques vns pensent qu'elle ait pris son nom.* Il est bien requis de dire icy quelque chose des serfs & esclaues, l'vne des principalles richesses des anciens Romains, ensemble de ce qui en depend; parce que il ne nous est pas loisible selon la perfection du Christianisme, qui nous veut estre tous egaux comme freres, enfans d'vn mesme pere qui est l'eternel, combien qu'il y ait des ordres & rengs de superiorité & de subiection, d'assubiectir nostre prochain marqué du mesme charactere de l'ame raisonnable, le vendre, achepter, & en vser en toute autre sorte à guise d'vne beste brutte; comme le deduit treselegamment S. Aug. liure 19. chap. 15. de la cité. *Dieu* (ce dit il) *a creé l'homme pour dominer aux poissons de la mer, aux oiseaux de l'air, & aux animaux qui marchent & rampent sur la terre: & l'ayant doüé d'vne ame raisonnable à sa ressemblance, n'a voulu qu'il dominast sinon aux irraisonnables, & non l'homme à l'homme. Tellement que les premiers hommes iustes furent plustost constituez pasteurs de bestes, que Roys des hommes.* Aussi cela importe vne maniere de seruitude sur eux. Consequemment il refere au peché la premiere origine de la seruitude, parce qu'on ne trouue nulle part en l'escripture mention de serf, deuant que Noë eust puny le peché & impieté de son fils Cham de ce mot là, en Genese 9. chap. L'ordre de nature estant donq tel, aussi les François ne sçauent, si d'auenture ce ne sont les gens doctes qui le peuuent auoir apris par les liures, & non par practique & experience, ce que c'est des serfs & esclaues, dont rien de vray n'est de plus vtile & commode selon le monde, ny guere de plus inique enuers Dieu.

Il y avoit au reste trois manieres d'acquerir des esclaues; ou quand on les acheptoit du butin fait sur les ennemis, de la part reseruee pour le publiq: ou de ceux qui les auoient pris à la guerre, & que le chef de l'armee leur delaissoit, auecques leurs autres emoluments & practiques qu'on souloit concedder aux soldats; & ceux là s'appelloient proprement *Mancipia*, quasi pris de sa propre main: Varron liure 5. *Mancipium quod manu capitur.* Et les serfs dits de *seruando*, pource que ceux qui estans pris en hostilité par le droit des armes pouuans estre occis, se conseruoient par les vainqueurs; comme tesmoigne S. Augustin au lieu cy dessus allegué, & le Iurisconsulte Florentin sur le 1. des Institutes: *Serui ex eo appellati sunt quòd imperatores captiuos vendere iubent, ac per hoc seruare, nec occidere solent.* En troisiesme lieu les serfs estoient acheptez de leurs maistres & possesseurs legitimes ausquels ils appartenoiēt; & ce de trois sortes: ou par achapt; ou quand le pere vendoit ses enfans, car ils auoient pouuoir de ce faire; colomne 1047. ou ceux qui leur estoient naiz d'vne esclaue. Il y auoit aussi trois sortes & ceremonies de les vendre (il faudra necessairement vser icy des termes Latins, & les expliquer le mieux qu'on pourra en François) *Sub hasta; sub corona; & sub pileo.* La premiere *sub hasta* assauoir; estoit *per auctionem & sectionem*, au plus offrant & dernier encherisseur à l'encāt, ou lon plantoit vne iaueline, comme nous auons dit cy dessus en la colomne 766. Tite Liue au 6. liure, fueil. 260. lig. 23. *quibus sub hasta venundatis, tantum æris redactum est, &c.* La secōde, *sub corona*; quand on leur mettoit vne guirlande ou chappeau d'herbe, de fleurs, ou de rameaux d'arbre en la teste, ainsi qu'à nous ce qu'on appelle le bouquet sur l'oreille: au 5. liure fueil. 230. lig. 22. *Postera die Dictator libera corpora sub corona vendidit:* Et au 8. liu fueil. 368. lign. 27. *Polliæ tribus sententia fuit puberes verberatos necari, coniuges liberósque sub corona lege belli vænire.* ou bien de ce que quād on faisoit cest encant, les soldats l'entournoiēt pour faire la garde ainsi que d'vn cercle ou coronne. Aulugelle liure 7. chap. 4. *Sicuti antiquitus mancipia iure belli capta coronis induta væniebant; & idcirco dicebantur sub coronis vænire. Est autem alia rationis huius opinio, cur dici solitum sit captiuos sub corona vænundari, quod milites custodiæ causa captiuorum vænalium greges circunstarent, eáque circumstatio militum corona appellata sit.* La troisiesme *sub pileo*; quand au lieu de la guirlande on leur mettoit vn chappeau en la teste, affin qu'ō peust discerner de loin les plus excellens, & que les achepteurs, leurs veues dessus, les remarquassent diligément, & fissent visiter à leur aise, car en ce cas le vēdeur n'ē respōdoit, ny ne les garētissoit

Diuerses sortes de faire des esclaues.

Sub hasta.

Sub corona.

Sub pileo.

point autrement: ce mesme autheur au lieu dessusdit: *Pileatos seruos vænum solitos ire quorum nomine venditor nihil præstaret, Cælius Sabinus iurisperitus scriptum reliquit: Cuius rei causam esse ait, quod eiusmodi conditionis mancipia insignia esse in vendundo deberent, vt emptores errare & capi non possent: neque lex vendundi opperienda esset, sed oculis iam perciperent.* Les serfs au reste estoient si rigoureusement soubsmis à la puissance & subiection de leurs maistres, qu'ils pouuoient estre sans reprehension mis à mort d'eux, & encore tres cruellement pour la moindre occasion, voire sans: comme celuy qui pour auoir cassé vn verre, fut condamné d'estre tout sur le champ ietté dans vn reseruouer ou l'on nourrissoit des murenes pour en estre mangé; mais Auguste qui estoit present le sauua. Plus vn autre dõt il est fait mention au 2. liure fueil. 79. lign. 4. On les souloit aussi à tous propos gehenner, & tormenter pour en tirer quelque verité quand il se commettoit quelque delit; auec autres infinis tels exemples de martyres & de cruautez contre ces pauures miserables. Toutesfois il y eut quelques bons princes qui le reformerent, & restreindrent à quelque moderation & humanité: ainsi qu'on peult veoir dedans Suetone en Claudius tiltre 25. *Comme quelques vns s'ennuyans de faire penser leurs esclaues quand ils deuenoient malades, les abandonnassent en l'isle d'Esculape, il ordonna Que tous ceux qui seroient ainsi delaissez sans secours, acquerroient liberté sans plus retourner à la subiection de leur maistre, s'ils venoient à conualescence: que si quelcun les aymoit mieux mettre à mort que les exposer, il seroit tenu pour coulpable du crime d'homicide.* Et Spartian en la vie d'Adrian l'escript auoir fait vn edict, qu'il ne seroit plus loisible aux maistres de tuer leurs esclaues. Or ils venoiẽt à obtenir liberté en plusieurs sortes: ou quand leur maistre les affranchissoit liberalement & gratis, pour leur preudhomie & honesteté, pour leurs bõs deuoirs & loyaux seruices: & ceste voye estoit la plus frequente & mieux estimee. Ou quand ils se racheptoient de l'argent qu'ils auoiẽt peu espargner de leurs labeurs, & ouurages, car on leur reseruoit quelque portion du tẽps, apres s'estre acquitez de celuy quils deuoient au seruice de leurs maistres, ce qui se practique mesme en Turquie: Aucuns pour auoir fait quelque signalé seruice à la Chosepublique; ainsi que ce Vindex dont il est icy question: les autres, qui par des larrecins, ou pour auoir abusé vailainement de leurs corps à cachettes, & autres telles meschancetez auoient amassé de l'argent. Les autres pour auoir assisté à quelque insigne forfaiture auecques leurs maistres; comme d'vn assassinat, vollerie, empoisonnement, ils les mettoient en liberté, affin qu'on ne leur peust donner la question pour les reueller; car il n'estoit pas permis de gehenner vn citoyen Romain, comme vous pouuez veoir au 8. liure, fueil. 349. ligne 26. parlant de Minucie vierge Vestale, qui auoit esté decelee par vn sien esclaue de s'estre forfaite; *Decreto pontificum iussa sacris abstinere,* FAMILIAMQVE IN POTESTATE, HABERE: c'est à dire qu'on luy donna ses esclaues en garde, & defendit de les mettre en liberté, affin qu'on leur peust donner la torture. Les autres les affranchissoient ou par certaine vaine gloire & ambition de s'acquerir vn titre de misericorde & clemence durant leur vie; & pour decorer la pompe de leurs funerailles, quand on verroit leurs corps suyui d'vn si grãd nombre d'affranchiz, remarquables au petit craquelin qu'ils portoient en la teste pour tesmoignage de leur liberté: Tite Liue à la fin du 30. liure; *Secutus Scipionem triumphantem est pileo capiti imposito Q. Terentius Culeo Senator, omnique deinde vita, vt dignum erat, libertatis authorem coluit.* Lequel conuoy souloit estre aussi accompagné de prisonniers racheptez; & de certaines canailles qui auoient merité mille morts. Les autres par auarice, principallement dessoubs les Empereurs, affin de participer aux largesses & distributions qu'ils faisoiẽt au peuple par testes: ou du temps de la Republique, es cheretez du bled, qu'en semblable on deliuroit à chasque citoyen Romain chasque mois, à moindre prix beaucoup qu'il ne valloit; ensemble aux autres liberalitez & biensfaits qu'on departoit aux pauures & souffreteux citoyens. Mais Auguste reigla ces affranchissements abusifs ainsi que met Suetone en sa vie titre 40. *Manumittendi modum terminauit.* Et puis apres; *Seruos non contentus multis difficultatibus à libertate iusta remouisse, cum & de numero, & de conditione ac differentia eorum qui manumitterentur curiosè cauisset, hoc quoque adiecit; ne vinctus vnquam, tortúsve quis vllo libertatis genere ciuitatem adipisceretur.* On les mettoit ordinairement en liberté deuant le Preteur dedans à Rome; & es prouinces par le Proconsul, ou son legat & lieutenant; ou le Propreteur; non seulement estans assis en leur tribunal, mais quand ils sortoient pour s'aller promener, ou baigner: & ce auecques certaines solemnitez de paroles, & de la baguette appellee vindicte, ensemble du petit chappeau. Boece à ce propos sur le 3. des Topiques de Ciceron. *La vindicte est vne petite gaulle ou baguette, que le Preteur apposant sur la teste du serf qu'on voulloit affranchir, le mettoit en liberté auec quelques mots solennels qu'il proferoit.* De ces mots la voicy ce qui s'en trouue en certain repertoire Grec de la bibliotheque du Roy.

Βινδίκτα ἡ ῥαῦδος μεθ' ἧς ὁ ἄρχων ἢ ὁ πραίτωρ τὴν τοῦ ἐλευθερουμένου κεφαλὴν ἔπαιον φάσκοντες: ΦΑΜΕΝ ΤΟΝ ΠΑΡΟΝΤΑ ΑΝΘΡΩΠΟΝ ΕΙΝΑΙ ΕΛΕΥΘΕΡΟΝ ΚΑΙ ΠΟΛΙΤΗΝ ΡΩΜΑΙΟΝ.

La vindicte est vne verge dont le Magistrat ou Preteur frappant sur la teste de celuy qu'il affranchissoit disoit

Diuerses manieres aux esclaues d'estre affrãchiz.

disoit ainsi: NOVS DECLARONS L'HOMME ICY PRESENT ESTRE LIBRE ET CITOYEN ROMAIN. Ce que touche aussi Festus, mais d'vne autre sorte; car il met que c'est le maistre de l'esclaue; *Manumitti seruus dicebatur, cum dominus eius aut caput eiusdem serui, aut aliud mẽbrum tenens dicebat*, HVNC HOMINEM LIBERVM ESSE VOLO: *& emittebat è manu*. De maniere que ny vn sourd ny muet ne pouuoient anciennement mettre vn de leurs serfs en liberté, pource que cestuycy ne pouuoit proferer, ny cestuy-là ouyr les mots solennels de ceste manumission ou affranchissement; qui estoient pour le regard du Preteur Romain, AIO TE IVRE QVIRITIVM LIBERVM ESSE: En prononceant lesquels il frappoit l'esclaue de la baguette; & puis luy faisoit faire vn tour entier; ce qui s'appelloit *Vertigo*; Perse; *Vna Quiritem vertigo facit*. Mais ils s'estoient auant que se presenter fait raire premierement la teste, comme met Nonius Marcellus. Quant à la baguette appellee vindicte, & des Grecs ῥάπισμα, qui estoit aussi bien employee en l'emancipation des fils de famille, comme en la manumission des esclaues, le mesme poëte la touche en passant: *Vindicta postquam meus à Prætore recessi*. Ceux qui estoient affranchiz par ceste solennité de la vindicte, estoient plus priuilegiez que les autres, & pouuoient sans contradiction estre faits citoyens Romains; là ou les autres qui obtenoient liberté par le testament de leurs maistres, ne paruenoient sinon au droit du Latium, suyuant la loy Iullie Norbone, si d'auenture ce n'estoient par quelque grace speciale du prince. Cest affranchissement testamentaire estoit de deux sortes; ou direct quand tout sur l'heure, & durant sa vie le testateur leur donnoit liberté: ou oblique & fidecommis, quand il remettoit cela à ses heritiers: dont le Preteur estoit aussi appellé du mesme nom. Vne autre maniere encore d'affranchir les serfs, dequoy toute l'histoire Romaine est semee, estoit és seditions & guerres ciuiles: liure 13. fueil. 15. lign. 45. *Seruos ad libertatem Appius Herdonius ex Capitolio vocabat*. ou en des tumultes & chaudes alarmes de quelque descente à l'impourueu d'ennemis, ainsi comme bien souuent des Gaulois: ou quand à faulte de soldats libres on enrolloit & armoit aussi les esclaues: comme en la seconde guerre Punique, au 22. liure: *Et aliam formam noui delectus inopia liberorum capitum ac necessitas dedit: octo millia iuuenum validorum ex seruitiis, prius sciscitantes singulos vellentne militare, empta publice armauerunt*. Mais on ne les mettoit pas en liberté tout aussi tost qu'on les leuoit; ains apres auoir fait quelque bon seruice à la Chosepublique, & s'estre portez valeureusement; comme on peut veoir au 4. liure ensuyuant de Gracchus & des esclaues, estans en son armee: *Neque ad exemplum iusti militis quicquam eis præter libertatem, deesse*. Et puisapres il leur promet; *qui caput hostis retulisset, eum se extemplo liberum esse iussurum*. Cela s'appelloit *Seruos ad pileum vocare*; à cause du petit chappeau qu'on leur mettoit en la teste en signe d'affranchissement: le Satyrique; *Et libertatem quam nobis pilea donant*. Et au mesme lieu dessusdit du 24. *Pileati, aut lana alba velatis capitibus Volones epulati sunt*. LA troisiesme maniere de mettre les serfs en liberté, estoit de ceux qu'on appelloit *Deditittiens*, suyuant la loy Elienne Sentie; qui ayans esté puniz par iustice, ou stigmatisez de leurs maistres, c'est à dire marquez au visage auec vn fer chaud, ce qui ne se pouuoit plus effacer; estoient puisapres d'eux mis en liberté. Ceste multiplicité d'affranchissemens est denotee par Suetone au lieu cy dessus allegué du 40. chap. de la vie d'Auguste; *Ne vinctus vnquam, tortúsve quis vllo libertatis genere ciuitatem adipisceretur*: & precisément de trois sortes par Ausone; *Libertas capitísque minutio triplex*. *Serui dedititij.*

CEVX AV RESTE qu'on affranchissoit estoient proprement appellez *liberti*, & leurs enfans *libertini*. Le mesme Suetone en Claudius 24. *libertinorum filios in Senatum allegisse docuit, ignarus temporibus Appij, & deinceps aliquandiu libertinos dictos, non ipsos qui manumitterentur, sed ingenuos ex his procreatos*. Mais les autheurs confondent cela la plus part du temps, les prenans l'vn pour l'autre. Lesquels libertins ou enfans d'affranchiz pouuoient estre enregistrez és Tribus, & porter les armes és legiõs Romaines. *Liberti & libertini.*

LES DAMES *pleurerent Brutus vn an entier*. Il y a quelque difficulté en cecy; car Numa auoit auparauant ordonné que la femme ne portast le dueil de son mary, qui est le plus grãd de tous, sinon dix mois, comme dit Plutarque en sa vie; ce qui fut ainsi obserué par plus d'onze cens ans, iusques au temps de Theodoze. Neãtmoins l'an de Numa estoit de douze mois faisans 365. iours. De ces dix mois là, fait foy aussi Ouide au premiers des Fastes, comme nous auons cy deuãt allegué en la colõne 1088. & 89. *Fueil. 57. lign. 2.*

Quod satis est vtero matris dum prodeat infans,
Hoc anno statuit temporis esse satis.
Per totidem menses à funere coniugis vxor
Sustinet in vidua tristia signa domo.

Pource qu'il estimoit le dueil des creatures mortelles, apres leur decez deuoir equipoller au temps de leur engendrement & procreation: Pendant lesquels dix mois que duroit ce dueil, il n'estoit pas loisible à la femme de se remarier sans vne note d'infamie; tant pour garder quelque forme d'honnesteté & respect d'amitié enuers son deffunct mary, & ne se mõstrer trop legiere de l'auoir ainsi mis si tost en oubly; que pour ne troubler & cõfondre les sãg & semẽce des deux maris l'vne par l'autre; affin que si elle

estoit demeuree grosse du precedēt vn peu auāt son trespas, par la suruenue d'vne autre son fruit ne peust estre brouillé; en danger peut estre d'auorter par vn trop d'ardeur procedant d'vne nouueauté d'amourettes, & concupiscence voluptueuse de part & d'autre. Il faut donques que l'an dont parle icy Tite Liue, durant lequel les dames Romaines porterēt le dueil de Brutus, ce que conferme aussi l'autheur des hommes illustres, *Cuius corpus in foro positum, à collega laudatum, matronæ anno luxerunt*; A quoy Tite Liue adiouste icy, *comme de leur propre pere*; soit l'an de Romule de dix mois faisans 300. iours. Ce que monstre Seneque vouloir entendre en la sorte, quād apres auoir dit au 8. de ses epistres; *Annum fœminis ad lugendum constituere maiores*; au liure de la consolation s'expliquant là dessus ce semble il met; *Maiores decem mensium spatium lugentibus viros dederunt*. Si d'auenture Tite Liue ne vouloit inferer, & Seneque aussi, que le dueil du pere fust plus long que celuy du mary; ou que celuy de Brutus eust esté extraordinairement prolongé; tout ainsi qu'au contraire apres la deffaicte de Cannes, comme dient Valere au premier, & Tite Liue au 22. il fut restreint à trente iours: *Adeoque totam vrbē oppleuit luctus, vt sacrum anniuersarium Cereris intermissum sit; quia nec lugentibus id facere fas est, nec vlla in illa tempestate matrona expers luctus fuerat. Itaque ne ob eandem causam alia quoque sacra publica aut priuata desererentur, Senatusconsulto diebus triginta luctus est finitus.* Festus sur le mot *Græca sacra*, met cent iours si le texte n'est corrompu. *Le seruice Grec, estoit vne feste de Ceres apportee du pays de Grece, que les fēmes mariees celebroiēt pour le recouurement de Proserpine : & comme il ne se trouuast point de femmes à Rome pour la celebrer à cause de la routte de Cannes, & le grand nombre de celles qui estoient en dueil; il fut deslors institué qu'on ne pleureroit delà en auant les morts plus de cent iours.* Le mesme autheur à ce propos de la diminution ou delaissement du dueil, soubs le mot *minuebatur* met cecy: *Le peuple a accoustumé de laisser son dueil à la dedicace de quelque temple; ou quand les Censeurs font le lustre; ou quand quelque vœu fait pour le publiq s'accomplist. Aux particuliers, à la naissance de quelque enfant; quand quelque charge & authorité vient à leur famille: quand leur pere ou leurs enfans; ou le mary ou le frere pris des ennemis retournent à la maison: Au mariage de leurs filles: Quand quelque creature vient à naistre qui leur appartient de plus pres que le defunct dont ils portent le dueil: A l'anniuersaire de Ceres: A toutes les esiouissances & congratulations publiques.* C'est vne chose au reste bien merueilleuse & digne de consideration, que ces deux premiers Consuls autheurs de dechasser les Rois de Rome, quelque iuste occasion de vengeance qu'ils eussent; l'vn de sa femme violee par le fils du Roy, & laquelle pour ceste occasion s'estoit elle mesme donné la mort: & l'autre, que Tarquin eust fait tuer son pere pour auoir ses biens: quelque raisonnable pretexte de vouloir deliurer leur patrie d'vne si tyrannique domination; à tous deux neantmoins succeda si mal, ou par vne destinee fatale, ou par la diuine punition, pour auoir entrepris de se rebeller contre la sacre-saincte puissance du Roy leur legitime & souuerain seigneur; que l'vn se trouua des le premier iour de son Magistrat, deposé d'iceluy & banny de Rome; & l'autre tué à la premiere rencontre auant que l'an fust reuolu, apres auoir veu en sa propre presence si cruellement bourreller ses enfans vniques. Le peuple mesme de son costé ne s'en trouua pas guere mieux; car tout ce qu'il auoit souffert soubs les Roys en 244. ans n'egalla pas la moindre annee des oppressions du Senat, & de la noblesse; iusqu'à ce que finablement reduit à vn desespoir il prit le frein aux dens contr'eux; & en eut la raison à son tour. Mais nous auons desia touché cela cy deuant.

Le dueil des anciens Romains quant & pourquoy se terminoit.

Castum Cereris.

Liure 3. de la cité de Dieu chap. 16.

Fueil. mesme lign. 11.

Et les *trousseaux de verges mis bas, &c.* La Royauté ou plustost les Roys chassez hors de Rome, il y resta vn gouuernement meslé des trois ordres, ainsi que dit Polybe; monarchie, aristocratie, & democratie. Car la monarchie & commandement absolut reluisoit encores aucunement es Consuls, ainsi qu'il a esté dit cy deuant au fueil. 52. lign. 26. & es Dictateurs bien plus, mais c'estoit vne dignité extraordinaire. L'Aristocratie qui est vne maniere de gouuernement entre les mains de quelque nombre des plus apparents & plus preudhommes citoyens, en la puissance & authorité du Senat. Mais le peuple assauoir la Democratie finablement l'emporta & sur les Magistrats, & sur le Senat; de maniere que depuis les Roys iusqu'aux Empereurs, par l'espace d'enuiron cinq cens ans, durant lesquels se firent les plus belles conquestes & amplification de l'empire Romain, cest estat demoura en forme de Republique; auec toutesfois plusieurs grandes partialitez, combustions & querelles. Delaquelle superintendance & authorité souueraine du peuple, les principalles marques estoient les appellations deuant luy en dernier ressort, de la vie d'vn citoyen: d'approuuer, ou reiecter tous decrets, loix, edits, statuts, ordonnances: conferer toutes manieres de magistrats & offices: bannir, rappeller: decerner la guerre & la paix; faire & rompre les ligues, confederations, alliances auec les peuples & potentats estrangers: punir & recompenser à son bon plaisir; combien que la pluspart du temps mal à propos & impertinemment tout cela. Vne autre marque aussi de ceste authorité souueraine estoit le rabaissement des fasces, nonobstant qu'enseignes du souuerain magistrat, en toutes les assemblees du peuple.

On

Lucil.58.lig.9. ON VIENT *annoncer à Horace vne piteuse nouuelle, que son filz estoit mort n'aguere, parquoy il ne pouuoit dedier le temple.* Cecy bat sur le propos precedent du dueil, parce que quand quelqu'vn venoit à deceder en vne maison, toute la famille estoit estimee funeste & contaminee de ce mortuaire, iusqu'à ce qu'on eust fait de tous poincts le deuoir au corps, selon que le tesmoigne Virgile:

Præterea iacet exanimum tibi corpus amici,
Heu nescis? totámque infestat funere classem.

Comme cela se faisoit, nous l'auons bien au lõg deduit sur le propos des sepultures. Mais Horace ne laissa de dedier le tẽple; ce qui se rapporte à cest autre lieu du mesme Poëte:

Æneas quanquam socijs dare tempus humandis
Præcipitant curæ, turbatáque funere mens est;
Vota Deûm primo victor soluebat Eoo.

Quant à la dedicace des temples, outre ce que nous en auons desia mis ailleurs és colonnes 805. & 1154. Varron au 5. de la langue Latine deriue ce mot *dedico*, de *dico*: ÆDIS *sacra à magistratu præeunte pontifice dicendo dedicatur*; Que les temples & autres lieux saincts estoient dediez par le magistrat, le pontife luy dictant les mots solennels de la dedicace: dont Tacite au 20. liure touche plus particulierement les ceremonies. *Vespasian ayant pourueu au faict des bleds, donna la charge de refaire le Capitole à L. Vestius, de l'ordre des cheualliers, mais d'authorité & reputation tenu au reng des premiers personnages de Rome. Cestui-cy ayant faict assembler les Aruspices, ils declarerent qu'il failloit transporter dedans les marests toutes les ruines & descombres de l'autre temple d'auparauant; & le rebastir de nouueau sur l'ancien premier plan: car les Dieux ne vouloient point que l'ancienne forme d'iceluy fust changee. Le vingt-vniesme donques de Iuin, le iour estant fort clair & serain, tout le pourpris qu'on deuoit dedier pour le temple, fut enuironné d'vne ceinture de festons & chappeaux de triomphe, entrelassez de liasses de bandeaux & larges rubents. Et là dessus entrerent les soldats ayãs vn nom de bon encontre, & des rameaux au poing d'arbres heureux: Puis apres les vierges Vestales, auec des ieunes garçons & des filles dont les peres & meres viuoient encore, qui arrouserent la place d'eau viue puisee en des ruisseaux, fontaines, & riuieres. Cela faict le Preteur Heluidius Priscus l'ayant purifiee par le sacrifice d'vn beuf, & quelques taureaux; les entrailles en apposees sur vn gazon d'herbe verte, fit les prieres, le Pontife Plaute Elian les luy dictant de mot à mot, à Iuppiter, Iunon, Minerue, & les autres Dieux protecteurs de l'Empire, à ce qu'il leur pleust benir & fauoriser l'entreprise; & par leur diuine puissance conduire à perfection leur demeure encommancee par la deuotion des personnes: & puis touchã les bandeaux & rubents dont estoit lié vn gros quartier de pierre de taille, & les cordages y attachez: les autres magistrats quant & quant, & les prestres, auec le Senat, & l'ordre des cheualliers, & vne grande partie du commun peuple, l'aise & desir les esuertuans, y mirent la main pour la traisner aux fondemens; ou ils iettoient force pieces d'argent & d'or, & des premices de metaux, non encore passez par le feu, mais tout ainsi qu'ils viennent vierges de la miniere: car les Aruspices les auoient admõnestez de ne contaminer point l'œuure auec aucune pierre ny or, qui eussent desia esté employez à quelque autre vsage.* Mais de ceste dedicace particuliere, ceste inscription s'en voit encore à Rome pour le iourd'huy grauee en vn marbre antique.

Tite Liue au 28. Nõ Atrium Vmbrum nominis abominandi ducem secuti sunt.

M. HORATIVS. CONSVL. EX. LEGE
TEMPLVM. IOVIS. OPT. MAX. DEDICAVIT. ANNO. POST. REGES. EXACTOS.
A. CONSVLIBVS. POSTEA. AD.
DICTATORES. QVIA. MAIVS. IMPERIVM. ERAT. SOLEMNE. CLAVI.
FIGENDI. TRANSLATVM. EST.

Mais ce ficher le cloud estoit vne superstition d'vn autre propos, qui se traictera sur le 7. liure, fueillet 298. ligne 3. Voicy au reste vn autre formulaire de dedier les lieux sacrez, non à oublier; qui se retrouue à Salon ville de l'Esclauonie, en vn marbre antique.

C. DOMITIVS VALENS II. VIR, PRAEEVNTE C. IVLIO SEVERO PONTIF. LEGEM DIXIT IN EA VERBA QVAE INFRASCRIPTA SVNT. IVPPITER OPT. MAX. QVANDOQ. TIBI HODIE HANC ARAM DABO, DICABO'QVE, OLLIS LEGIBVS, OLLI'SQVE REGIONIBVS DABO DICABO'QVE, QVAS HIC HODIE PALAM DIXERO, VTI INFIMVM SOLVM HVIVS ARAE EST. SI QVIS HIC HOSTIA SACRVM FACIT, QVOD IN AVGMENTVM NE PROTOLLAT, IDCIRCO TAMEN PROBE FACTVM ESTO. CAETERAE LEGES EAEDEM SONTO, QVAE ARAE DIANAE SONTO IN AVENTINO MONTE DICATAE. HISCE LEGIBVS, HISCE REGIONIBVS SICVTI DIXI, HANC TIBI ARAM IVPPITER OPT. MAX. DICO DEDICO'QVE; VTI SIS VOLENS PROPITIVSQVE MIHI, COLLEGI'SQVE MEIS DECVRIONIBVS, COLONIS, INCOLIS COLONIAE MARTIAE IVLIAE SALONIAE, CONIVGIBVS, LIBERI'SQVE NOSTRIS.

Fueil. mesme ligne 17.

LES TARQVINIENS *s'estoient retirez deuers Lartes Porsena Roy de Clusium.* A cecy battent ces vers de Virgile:

Necnon Tarquinium eiectum Porsena iubebat
Accipere, ingentique vrbem obsidione premebat:
AEneadæ in ferrum pro libertate ruebant.

Lartes.

Quant au mot de *Lartes* qui se trouue quelques fois en ceste premiere decade, il signifioit en langue anciẽne Thoscane Roy souuerain; comme met Caton en ses liures des Origines: *A Tiberi ad Ciminia Iuga secunda gens Thusciæ est, cognomine à Thuscis; Laerteniana, id est, metropolis Eniana; Lartem enim summum regem vocant.*

Fueil. mesme ligne 35.

LE POVVOIR *aussi de vendre du sel, &c.* Il y a au Latin, aumoins és communs exemplaires; *Salis quoque vendendi arbitrium, quia impenso precio venibat in publicum, omni sumptu ademptum priuatis.* Et est mesme tout ainsi escrit au vieil Tite Liue imprimé à Treuiz l'an 1482. par Iean Vercel; & en infinis autres encore. Mais ce lieu est celuy de tout nostre autheur qui a autant trauaillé les gens doctes; parquoy chacun tasche pour en atteindre quelque sens, le changer & restituer à sa fantasie. Les vns voulãs lire tout au rebours, *Omni sumptu adempto concessum priuatis:* Mais ie ne sçaurois comprendre comme cela se pourroit faire, que pour rabbaisser le prix du sel, on remist aux particuliers d'en vendre; attendu qu'on sçait bien qu'il est tousiours plus cher és boutiques des regrattiers, que nompas és magazins & chambres à sel du public. Aussi Velcurion que i'ay aucunement suiuy en cest endroit, sauf à embrasser vne autre opinion si elle se presente meilleure, le presuppose en la sorte; Et que pource que les particuliers le vendoient à taux excesif, le public le prit d'eux en le leur payant raisonnablement, & auec quelque profit, pour puis apres le debiter à meilleur compte au peuple; quasi qu'au lieu de *oĩ sumptu*, il voulust lire *coĩ*, ou il n'y auroit à dire qu'vn c, qui est peu de chose. Mais on trouue ceste locution moins Latine, de dire *communi sumptu* pour *publico sumptu*, qui est la vraye. Beatus Rhenanus qui est excesif & desmesuré en infinies petites fariboles de nulle importance, s'est bien gardé de toucher icy nomplus qu'à vn fer chauld. Les autres lisent: *Salis quoque vendendi arbitrium omni sumptu, quia impenso precio venibat in publicum, ademptum priuatis.* Ou il y auroit quelque apparence si ce n'estoit la trãsposition que ie n'ay point veuë en aucun exemplaire. Et les autres finablemẽt; *Salis quoque vendendi arbitrium, quia impenso precio venibat, in publicum omni sumpto, ademptum priuatis:* qui est à mon iugement la meilleure & plus ingenieuse de toutes; & à laquelle i'ay plus tost voulu adherer pour la raison cy-dessus deduitte.

Fueil. 59. lig. 38.

ON DRESSA *vne statue à Cocles au Comice.* De ceste statue Aulugelle liure 4. chapitre 5. dit, *Que ayant vn iour esté frappee de la fouldre, on enuoya tout expres en Thoscane querir des Aruspices, pour faire reconcilier ce prodige; lesquels mal affectionnez enuers les Romains, ayans deliberé d'y faire proceder au rebours, conseillerent de la transporter en vn lieu bas, ou le soleil ne l'eust peu iamais toucher de ses raiz, à cause des edifices qui l'ombrageoient de toutes parts. Ce qu'ayans mis en auant, leur malice fut descouuerte, & accusez deuant le peuple; là ou apres aduoüé le faict, on les fit mourir, & transporter la statue, selon qu'on apperceut depuis la raison le vouloir ainsi, en vn lieu hault, assauoir en la plus esleuee place d'autour du temple de Vulcain, ou elle fut mise. Et pource qu'on auoit ainsi chastié & puny ces Aruspices Thoscans, fut là dessus composé vn carme qui depuis passa en prouerbe;* MALVM CONSILIVM CONSVLTORI PESSIMVM; *Le mauuais conseil est tres-dangereux à celuy qui le donne.* Prouerbe.

Fueil. 61. ligne 16.

QVAND *le Roy enflambé de courroux eut cõmandé d'apporter du feu pour tourmenter Mutius, &c.* Plutarque és Paralleles, article second, racompte apres Agatharcide des histoires de Perse, que Xerxes estant passé en la Grece auec cinq cens mille combattans; Agesilas frere de Themistocle fut enuoyé espier son camp; là ou estant desguisé en habit Persian, il mit à mort Mardonius l'vn des Capitaines de la garde du Roy en lieu de luy. Et comme on l'eust empoigné là dessus, il rostit sa main constamment à la veuë de tous dans le foyer du sacrifice, sans monstrer aucun sentiment de douleur; affermant que tous les Atheniens estoient de mesme courage: & pour en faire plus de foy, qu'il estoit prest d'en faire autant de l'autre. Dequoy Xerxes tout effroyé, le fit garder sans luy faire plus autre mal.

Fueillet mesme. lig. 36.

IE ME DOVBTE que quelques-vns voudront mordre l'addition qui est en la marge, *Scæuola quasi sans paulme de la main*; laquelle ie pourrois alleguer n'estre point parauenture procedee de moy, nomplus qu'assez d'autres semblables, qui ressentent plus vn ie ne sçay quel remplissage & barbouillement de papier, qu'aduertissement necessaire pour l'intelligence du texte, venant de ma main: neantmoins puis que cela est soubs mon nom, c'est à moy à en faire la maille bonne. Ie n'ignore pas que Plutarque en la vie de Publicole le veut faire venir du Grec σκαιὸς, *gaulcher*; car l'ordinaire des Grecs, comme ie l'ay desia dit ailleurs, est de tirer & faire descendre s'ils peuuent tous les mots Latins de leur race. D'autrepart Varron dit ainsi au 6. *Turpe, id est, obscœnum, quod nisi in scæna palam dici non debet: potest vel ab eo, quod pueris turpicula res in collo quædam suspenditur, ne quid obsit bonæ Scæuæ caussæ, inde scæuola appellatus. Ea dicta ab scæua, id est sinistra. Id à Græco est, quod hi sinistrã vocant σκαιὰν.* Et Festus le mesme; *scæua res dicitur quasi sinistra: σκαιὸν enim Græcè sinistrum dicitur.* Mais tout cela ne me semble point bien conuenir à ce que met icy Tite Liue: *Cui postea scæuolæ à clade dextræ manus cognomentum inditum*; à cause pourroit estre du mot *vola*, qui est si net & pur Latin: Festus; *Sed & palma manus vola dicitur:* & de

& de ceste particule *se*, qui denote quelque diminution; Varron au 4. *Se valet dimidium, vt in selibra & semodio*: Et est encore negatiue & priuatiue en quelques endroicts, comme *segrego, seiungo, secordia*, & assez d'autres. Aussi puis-ie tesmoigner de verité auoir veu en quelques anciens exemplaires à la main, de creance & authorité, ce mot escrit en plusieurs sortes; comme *Scæuola* & *Sæuola*: Item *Sceuola*, & en la plus grand' part *Seuola*. Qu'est-ce donques qui empescheroit qu'ainsi escrit il ne signifiast priué de la paulme de la main, ou pour le moins mâchot & diminué de l'effect & vsage d'icelle? qui est ce semble ce que Tite Liue veut dire, *A clade dextræ manus*. Et à cela se conforme Aulugelle, liure 12. chapitre 13. qui a mis tout resolument *Scæuus* pour manchot, ou estropié, & nompas pour gaulcher: *Scæuus profectò, & cæcus animi forem, si cum haberem tui copiam, issem magis ad alium quàm ad te*. On pourroit aussi le tirer de Sæuus en lisant *Sæuola*, pour auoir ainsi esté cruel contre soymesme: à quoy semble se confaire & se rapporter ce qui suit apres: *Tu verò in te magis quàm in me hostilia ausus*. Et encore qu'il fust escrit auec vn c, *Scæuola*, qui correspond au χάπτω des Grecs, si ne seroit pourtant ceste etymologie & interpretation du tout abhorrente, attendu mesme que le mot Grec σκαιὸς signifie gaulcher, & *sæuus* & *Ferox*, cruel, inhumain, fier, & semblables. Et encore ie ne sçay quoy de diminué aussi bien que *se*, comme σκαιὸν ῥίον en Homere pour vn petit cap ou rocher.

Fueil. 62. lig. 23. LES ROMAINS *recogneurent ceste nouueauté de vertu en vne femme* (Clœlie) *par vne nouuelle forme d'honneur; de l'effigie assauoir d'vne fille estant à cheual, qu'on luy dressa tout au hault de la rue sacree*. Pline liure 34. chap. 6. *L'origine des statues à cheual est des plus anciennes, c'est honneur ayant esté mesme communiqué aux femmes; car la statue de Clelie est à cheual, comme si c'eust esté trop peu de chose de l'auoir enueloppee d'vne togue: là ou il ne fut pas decerné ny à Lucretius, ny à Brutus qui auoient dechasé les Rois, à l'occasion desquels Clelie auoit esté donnee aussi entre les ostages. I'estimerois quant à moy que ceste statue, & celle d'Horace Cocles furent les premieres dediees par le public; car il est à croire qu'auparauãt Tarquin en auroit mis en son Palais à la Sibylle & à luy, & les autres Rois en semblable; si Pison n'auoit escrit que ceux qui auoient esté donnez en ostage au Roy Porsena auec elle, ayans esté rendus par son moyen, luy dresserent en recompence ceste statue pour luy faire honneur.*

Fueil. 64. ligne premiere. APPIVS CLAVSVS, *celuy qui eut depuis à Rome le surnom de Claudius, accompagné d'vn grand nombre de ses adherans, s'enfuit de Regille à Rome*. Plutarque en la vie de Publicole met qu'ils arriuoient bien à cinq mille mesnages. Ceste famille au reste des Claudiens fut fort grande & illustre à Rome; mais durant le temps de la Republique tous gens factieux, mutins, partiaulx, ambitieux; & infortunez la plus part: Virgile au 7. de l'Eneide:

Ecce Sabinorum prisco de sanguine magnum
Agmen agens Clausus, magnique ipse agminis instar,
Claudia nunc à quo diffunditur & Tribus & gens.

Voicy ce qu'en met Suetone tout au commencement de la vie de Tybere: *La race des Claudiens fut noble & Patricienne (car il y en eut vne autre Plebeienne non moindre en puissance, en richesses & en dignitez) issue premierement de Regilles ville des Sabins, d'ou elle depasa pour venir à Rome n'agueres fondee, auec vn grand nombre de ses Clientes & adherans, à la persuasion de Titus Tatius compagnon de Romule; ou ce qui est plus certain, auec Appius Claudius chef de la race, enuiron la sixiesme annee apres le dechassement des Rois; les Peres les ayans admis au reng des Patriciẽs: & eurent outre plus des terres au delà du Teueron, auec vn petit bosquet du public, estant au bas du Capitole pour y dresser leurs sepultures. Par succession de temps puis apres, elle obtint iusqu'à vingt-huict Consulats, cinq Dictatures; sept Censures, six triomphes, & deux Ouations. Et comme elle fust distinguee de plusieurs auantsnoms & surnoms, d'vn vnanime consentement elle reietta celuy de Lucius, apres que de deux de ce parenté ayans cest auant-nom, l'vn fust conuaincu de volleries, & l'autre de meurtre. Mais parmy ses surnoms elle prit aussi celuy de Neron, qui en langue Sabine signifie braue & vaillant*. Il poursuit puis apres au chapitre ensuyuant la vie & les gestes des principaux de ceste famille, tant hommes que femmes. Et quãt aux surnõs il y en eut quatre entre les autres: les Regillenses, dont les aucuns sont dicts Crassins en l'histoire Romaine: les Beaux, les Centhõs; & les Nerons. Les plus illustres des Plebeiens de ce nom furent les Marcels. Des Regillenses il y en eut six Consuls; trois Dictateurs, vn Decem-vire; deux Tribuns militaires en auctorité de Consul: deux en tout triompherent. Des Beaux, dix Consuls, trois Censeurs, vn Prince du Senat, deux obtindrent le triomphe. Des Centhons ne s'en trouue que deux, l'vn C. Centho filz de l'aueugle, qui fut Consul l'an 513. Dictateur l'an 540. son filz l'an 579. à son retour de la Celtiberie obtint l'Ouation estant Propreteur. Des Nerons, l'vn fut Consul auec Liuius Salinator, lesquels desirent Asdrubal; & Censeurs apres. L'autre fut aussi Consul l'an 551. auec Seruilius, lors que Scipion vainquit Hannibal, & les Carthaginois en Afrique. Les Plebeiens obtindrent vne Dictature, 15. Cõsulats, vne Censure, quatre triomphes, & vne ouation. Et finablement des Claudiens y eut trois Empereurs, Tybere, Caligule filz de Germanique, & Claudius filz de Drusus.

DE LA DICTATVRE.

LA PREMIERE *mention de creer vn Dictateur fut lors mise en auant*. Fueil. 65. lig. 8. La Dictature estoit vn magistrat extraordinaire de six mois seulemẽt; combiẽ qu'elle ait esté quelque fois à d'aucuns continuee d'auantage; ainsi qu'à Camille tout le long de l'an, mais à la requeste du Senat; au 5.

liure, fueillet 252. ligne 4. *Eáque causa fuit non abdicandæ post triumphum Dictaturæ, Senatu obsecrante ne Rempublicam in incerto relinqueret statu.* Et restreincte d'autre part à moins : car la plus part s'en demettoient, ayãs accomply ce pourquoy particulierement ils estoient creez. liure 4. fueillet 181. ligne 27. *Et vt reipsa sciatis Quirites quàm mihi diuturna non placeant imperia, Dictatura me abdico.* Et en infinis autres endroicts de ceste histoire. Sylla la prolongea encore ; & Iulles Cesar la fit perpetuelle pour son regard : apres la mort duquel Marc Antoine estant lors Consul, l'abolit du tout, pour raison de l'enuie que pouuoit apporter ce magistrat de puissance entierement absoluë ; car tous les autres faisoient ioug, & cessoiẽt soubs luy, horsmis les Tribuns du peuple ; lesquels toutesfois n'auoient pas pouuoir de luy contredire, ne s'opposer à ses ordonnances & commandemens ; liure 6. fueillet 290. ligne 27. *Et quod ad nostram vsque memoriam tribunitiis consularibúsque certatum est viribus, Dictatura semper altius fastigium fuit.* Ce fut vne inuention & malice des Patriciens, pour contrarier à deux edicts faicts par le Consul Publicole en faueur du commun peuple : le premier, que personne ne peust obtenir magistrat quelconque, si le peuple ne le luy conferoit : l'autre, qu'il y eust appel de tous les magistrats au peuple. Or la Dictature annichiloit tous ces deux poincts : car le Dictateur estoit nommé par l'vn des Consuls qui estoient lors tous Patriciens ; & encore des Consulaires : liure 4. fueillet 187. lig. 20. *Nec posset nisi à Consule dici Dictator.* Et encore de celuy qui auoit lors les fasces à son tour, liure 8. fueil. 346. ligne 34. *Æmylius cuius tum fasces erant, collegam Dictatorem dixit* : Parquoy il ne pouuoit estre autre que Patricien. Puis apres il nommoit luy-mesme le general de la cauallerie : & n'y auoit aucun appel de luy au peuple. Toutesfois ceste puissance absoluë du Dictateur fut depuis bridee l'an 304. tant par les Consuls, Valere & Horace, fueillet 46. lig. 31. que par le tribun Duillius, fueillet 147. ligne 14. Et Festus soubs le mot de OPTIMA LEX : *Postquam verò prouocatio ab eo magistratu ad populum data est, quæ antea non erat, desitum est dici vt optima lege, vtpote imminuto iure priorum magistratuum.* Voila comment les Patriciens soubs le pretexte d'vne vrgente necessité, taschoient de mettre le pied sur la gorge à la commune, qui en eut puis apres sa raison à son tour. Denis Halicarn. au reste parle plus a plain de la Dictature en ceste sorte. *Ceste forme de magistrat, les Romains l'emprunterent ainsi que beaucoup d'autres choses, des Grecs ; lesquels (ce dit Theophraste en son commentaire de la Royauté) appelloient Esymnites certains personnages esleuz par le peuple, de puissance souueraine absoluë, mais à certain temps prefix & limité, pour les vrgentes occasions & necessitez qui se presentoient, selon que le requeroit le bien de la Chosepublique ; comme iadis ceux de Methelin esleurent Pyttaque contre leurs bannis liguez auec le Poëte Alcee. Car du commencement toutes les citez de la Grece estoient bien soubs le gouuernement des Rois ; mais ils n'y dominoient pas d'vne licence tyrannique, ains se conduisoient en tout & par tout legitimement, suyuant les vz & anciennes coustumes des lieux. Et estoit reputé pour le meilleur Roy celuy qui faisoit meilleure iustice, & se monstroit le plus expert & exacte obseruateur des loix, ne s'en departant ny dispensant en sorte quelconque. Ce qu'Homere a aussi remarqué quand il appelle les Rois* δικασπόλοι, *administrateurs de iustice, &* θεμιστοπόλοι, *bons Iuges & sçauans en droict. De ceste maniere fut regné longuement, comme és Lacedemoniens : mais apres que quelques-vns d'entr'eux commencerent à abuser de leur auctorité & puissance : & au maniement des affaires vser plustost d'vne licence desbordee, à leur appetit, que de suyure la teneur des loix ; la plus grand' part de la Grece ne pouuant comporter ceste royauté deprauee, changea la forme de gouuernement, & le reduit du tout au pouuoir des loix & des magistrats. Que si d'auanture elles ne se trouuoient suffisantes pour les occurrences qui suruenoient ; & les magistrats assez forts pour les faire obseruer & maintenir ; si que pour la nouueauté & importance des cas suruenans, il fust besoin de quelque expedient non tant bon de soy comme necessaire, eu esgard à la condition des choses presentes ; & non seulement pour remedier aux desastres, pertes, & dommages, ensemble tels autres sinistres accidents, ains pour ramoderer l'insolence des trop grandes prosperitez, qui bien souuent sont plus dangereuses que l'aduersité, ils retournoient pour quelque temps à certaine puissance royale, voilee toutesfois, d'vn plus doulx & moderé tiltre. Ainsi les Thessaliens appelloient* ἀρχοί, *& les Lacedemoniens* ἁρμοσταί, *leurs gouuerneurs & souuerains magistrats, qu'ils auoient en lieu de Rois & seigneurs absoluts, par ce qu'il ne leur estoit pas loisible de remettre les Potentats, que suyuãt l'admonnestement des Dieux ils auoient par serment solemnel abolis : tellement que i'estime que la Dictature fut forgee des Romains sur le patron & exemplaire des Grecs. Toutesfois Licinius Macer aime mieux la tirer des Albaniens, qui les premiers de tous les peuples de l'Italie, apres le decez d'Amulius & de Numitor, par ce qu'ils n'auoient point laissé d'hoirs de leurs corps, creerent des magistrats annuels, auec puissance & authorité royale, appellez Dictateurs,* A IVBENDO & EDICENDO (adiouste-il) par ce qu'ils ordonnoient & commandoient tout ce qu'ils vouloient : car les ordonnances des choses iustes & iniustes estoient appellees EDICTS par les Romains. Suidas : ὃς καθ' ἑλλάδα γλῶτταν κληθείη ἂν εἰσηγητὴς τῶν λυσιτελῶν : *Qui selon le parler Grec peut estre appellé autheur des choses vtiles & profitables.* Ou selon Varron au 4. de ce qu'il estoit dit & nommé par l'vn des Consuls : *Dictator, quòd à Consule dicebatur, cuius dicto audientes omnes essent.* Aussi le peuple ne l'eslisoit pas comme il faisoit tous les autres magistrats ; ains l'vn des Consuls ; au 4. liure, fueillet 174. ligne 18. *Cincinnatus Dictator à Consule dicitur :* & failloit que ce fust de nuict au plus coy silence

L'occasion de la Dictature.

Aristote liure 3. des Politiques, chap. 10.

Au premier de l'Iliade.

S. Augustin liure 4. de la Cité, chap. 6. apres Trogue Pompee.

D'où vient le mot de Dictateur.

silence d'icelle; liure 9. fueillet 407. ligne 39. *Nocte deinde, silentio (vt mos est) L. Papyrium Dictatorem dixit.* Item au dedans de l'Italie: liure 27. *Illa disceptatio tenebat, quod Consul in Sicilia se M. Valerium Messalam qui tū classi præesset, Dictatorem dicturum esse aiebat: Patres extra Romanum agrum, (eum autem in Italia terminari) negabant Dictatorem dici posse: Senatus decreuit vt Consul priusquam ab vrbe discederet populum rogaret, quem Dictatorem dici placeret, eúmque quem populus iussisset Dictatorem diceret.* Ce qui monstre qu'aucunefois le peuple y interposoit son auctorité; quand il y auoit quelque different & contention là dessus: ou si tous les deux Consuls fussent morts, ou empeschez à la guerre, ainsi que de Fabius Maximus au 22. toutesfois en tiltre de Prodictateur: *Ad Dictatorem dicendum ciuitas confugit: & quia & Consul aberat, à quo vno dici posse videbatur, nec Dictatorem populus creare poterat: quod nunquam ante eam diem factum erat Prodictatorem populus creauit Q. Fabium Maximum, & magistrū Equitum M. Minutium Rufum.* Par le Senat; au mesme: *Dictator ex authoritate patrum dictus M. Iunius, & T. Sempronius magister equitum.* Il fut du commencement appellé *Prætor Maximus*; Au 7. liure fueillet 298. ligne 3. *Pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam. Ea religione adductus Senatus Dictatorem claui figendi causa dici iussit: dictus L. Manlius Imperiosus, L. Pinarium magistrum equitum dixit. Lex vetusta est priscis litteris, verbísque scripta, vt qui Prætor Maximus sit, idibus Septembribus clauum pangat.* Ce qui nous monstre (dient quelques-vns) que ce mot de *Prætor* estoit generallement pris pour la souueraine dignité & puissance, ainsi que nous auons dit cy-deuant que les Consuls furent appellez Preteurs; & la porte Pretorienne au camp la principale; & le Pretoire le lieu dans les villes ou le souuerain magistrat donnoit audience, & administroit la iustice: & aux champs le pauillon du chef general de l'armee. Varron au 4. *Prætor dictus qui praeiret iure, & exercitu: à quo id Lucilius; Ergo Prætorum est ante praeire.* Mais Festus touchant le mot de Prætor Maximus en allegue quelques autres choses. *Maximum prætorem dici putant alij eum qui maximi imperij sit: alij qui ætatis maximæ. Pro collegio quidem augurum decretum est, quòd in salutis augurio Prætores maiores & minores appellentur, non ad ætatem sed ad vim imperij pertinere.* Mais quelque chose que vueillent dire les vns ny les autres, il semble que ce *Prætor Maximus* ne se doiue point icy entēdre du Dictateur, ains du Consul Maieur, suyuant ce que Tite Liue adiouste incontinent apres, ligne 17. *A Consulibus postea ad Dictatores, quia maius imperium erat, solemne claui figendi translatum est.* Combien qu'au 8. liure, fueillet 351. ligne 42. il l'attribue au Dictateur nommément: *Itaque memoria ex annalibus repetita, in secessionibus quondam plebis, clauum ab dictatore fixum.* Le Dictateur donques fut autrefois appellé le plus grād Preteur; & puis le Maistre du peuple: Ciceron au 3. *de Finibus*: R*ECTIVS magister populi (is enim est Dictator) quàm Sulla.* Varron au 5. *Hinc Dictator magister populi, quòd is à populo debet dici.* Et Festus: *Optima lex in magistro populi faciendo, qui vulgò Dictator appellatur.* Plus Seneque; *Quem nos Dictatorem dicimus, apud antiquos magister populi dicebatur.* Et ce pouurautant qu'il commandoit particulierement au peuple és camps & armees; assauoir la plebe ou commune. Ie dis particulierement parce que son pouuoir s'estendoit enuers tous les trois ordres d'vne authorité absoluë: mais en particulier au lieu que les Consuls combattoient tousiours à cheual, liure 7. fueil. 324. ligne 36. *Cum Consul desiluisset ex equo*: il conduisoit les gens de pied, qui estoient de l'ordre des Plebeiens, & alloit luy-mesme à pied, & y combattoit, sans qu'il luy fust loisible de monter à cheual; comme vous le pourrez assez remarquer en plusieurs endroicts de ceste histoire: parquoy il estoit appellé *Magister populi*, par la mesme raison, que *Magister equitum*, le maistre ou coronnel de la cauallerie qui auoit la conduitte des gens de cheual, lesquels estoient de l'ordre equestre. Varron cotte clerement l'vn & l'autre au 4. *Magister equitum, quod summa potestas huius in equites, & adcensos, vt est summa in populum Romanum Dictator, à qua is quoque magister populi appellatus*: Là ou il faut entēdre ce mot de *peuple Romain*, pour le tiers estat ou la Plebe. Que le Dictateur allast à pied, Plutarque le tesmoigne en la vie de Fabius Maximus, ou il met qu'il requit au Senat de pouuoir monter à cheual à la guerre, par ce (adiouste-il) que cela n'estoit pas permis au Dictateur, ains defendu en termes expres par les loix anciennes; fust ou pource qu'ils estimoient leur principale force consister en l'infanterie des legionnaires, & à ceste cause que le Dictateur demeurast à combattre auec eux le iour d'vne bataille; ou pour retrancher quelque chose de l'authorité souueraine de ce magistrat, presque egalle en toute autre à la royauté. Car au lieu que chaque Consul n'auoit que douze Licteurs, & autant de Fasces, il en faisoit marcher deuant luy vingt-quatre, autant que tous les deux Consuls ensemble; comme si leur authorité souueraine my-partie en deux pour l'affoiblir, fust de nouueau reduitte à vn homme seul: au moyen dequoy on l'appelloit double Consul, comme met Suidas: Ὅς παρὰ ῥωμαίοις δισύπατος καλεῖται. Aussi n'estoit-ce pas vn magistrat ordinaire, mais qui se creoit extraordinairement pour six mois, & nomplus, à compter du iour qu'on l'auoit nommé; car il y entroit tout aussi tost; ce que ne faisoient pas les autres magistrats. Il se creoit au reste pour plusieurs causes; & en premier lieu pour quelque gros affaire & occasion d'importance, tāt pour la guerre au dehors contre les iustes ennemis, ainsi que vous pouuez veoir en ce lieu; Plus au 3. liure, fueil. 124. ligne premiere: *Dictatorémque*

L'ancienne escriture de Rome non telle que du temps de Tite Liue.

Le Dictateur alloit à pied.

Les occasions de creer vn Dictateur.

dici placeret qui rem perculsam restitueret. Et en tout plein d'autres : & cela s'appelloit R.G.C. *Reipublicæ gerundæ causa* ; pour prendre le maniement de la Chosepublique. L'autre estoit pour remedier à l'entreprise de quelque puissant citoyen qui aspirast à s'emparer de l'authorité souueraine, & à brouiller l'estat ; ainsi qu'au quatriesme liure, fueil. 174. lig. 6. de Spurius Melius *opus esse non forti solùm viro, sed etiam libero exolutóque legum vinculis. Itaque se Dictatorem Quinctium dicturum.* Ce qui nous monstre le pouuoir du Dictateur ; à qui il estoit loisible de se dispenser des loix, selon qu'il voyoit l'occasion & necessité presente le requerir. Et au 6. liure, fueil. 266. lig. 29. *Sed noua consilia Manlij magis compulere Senatum ad Dictatorem creandum* : Car c'estoit le Senat qui aduisoit de le faire selon l'exigence des cas, & ordonnoit à l'vn des Consuls de le nommer. Et cela se disoit S.S.C. *Seditionis sedandæ causa*, pour appaiser vne sedition & remuement. Desquelles deux occasiõs de creer vn Dictateur est faict mention és XII. tabl. AST SI QVANDO DVELLVM GRAVIUS, DISCORDIAE CIVIVM ESTVNTO, NE AMPLIVS SEX MENSES, SI SENATVS CREVERIT: IDEM IVRIS QVOD DVO CONSVLES TENETO ; I'SQVE AVE SINISTRA DICTVS, POPVLI MAGISTER ESTO. Sinistre en bonne part. Mais il y en auoit d'autres encore ; comme pour tenir & presider à l'assemblee du peuple pour la creation des magistrats ; marqué ainsi és Fastes : COMIT. HABEND. CAVS. Vous en pouuez veoir fort souuent des exemples. En apres pour ficher cloud ; C.F.C. *Claui figendi causa*, qui estoit certaine superstition fort anciēne à Rome, dõt on auoit accoustumé vser en temps de peste, & autres maladies contagieuses, comme vous pouuez veoir au commencement du 7. liure, fueil. 298. lig. 17. & au 8. liure cy deuant allegué, fueil. 35. lig. 43. Pour appaiser vn mutinemēt du peuple ; *In secessionibus quondam plebis clauum ab Dictatore fixum.* Et finablement pour fester quelques iours, & faire des prieres & processions à raison des prôdiges : au 7. liure fueil. 319. lig. 44. *Senatui placuit, Dictatorem feriarum constituendarum causa dici.* Plus pour faire celebrer les ieux. au 27. liure ; *Senatus quo die primùm est habitus, ludos magnos facere Dictatorem iussit, quos M. Æmylius Prætor vrb. C. Flaminio, Cn. Seruilio Consulibus fecerat, & in quinquennium vouerat.* L'an 546. il est ainsi marqué és Fastes ; COMIT. HAB. ET. LVDOR. F. C. I'en trouue au parauant vne autre au 23. liure, l'an 537. de Buteon esleu Dictateur sans maistre de la cauallerie, seulement pour remplir le Senat, S. L. C. SENATVS. LEGENDI. CAVSA. & y substituer de nouueaux Senateurs au lieu des defuncts, ou qui en estoient cassez ; ce qui estoit le propre office des Censeurs. *Dictatorem* (ce dit Tite Liue) *qui Censor ante fuisset, vetustissimúsque ex iis qui viuerent Censoriis esset, creari placuit, qui senatum legeret, &c.* Et vne autre encore plus au precedent l'an 402. de Fabius creé Dictateur, pour empescher que suyuāt l'ordonnance Licinienne l'vn des Consuls ne fust esleu des Plebeiēs ; au 7. liu. fueil. 314. lig. 34. *Dictatorem hic annus habuit M. Fabium, nullo terrore belli, sed ne Licinia lex Comitiis Consularibus obseruaretur.* Quant au temps precisement de leur premiere institution, les autheurs en varient aucunemēt : car Tite Liue en cest endroict, Eusebe en sa Chronologie, & Eutrope liure premier, chap. 2. la mettent tous l'an neufiesme, apres le dechassement des Rois assauoir 252. Posthumius Cominius, & T. Largius estans Consuls. Denis Halic. l'an 255. soubs le Consulat de T. Largius Flauus pour la 2. fois, & Q. Clelius Siculus : Et ce pour appaiser le mutinemēt du peuple, qui estant accablé de debtes & vsures, refusoit de s'enrooller contre les Latins. Aussi les Fastes du Capitole le cottēt de ceste sorte, DICT. SEDIT. SEDAND. ET. R. G. C. Orose met que ce fut pour raison de la guerre Sabine. Festus sur le mot *optima lex*, semble le referer à M. Valerius l'an 259. A. Virginius Tricostus, & T. Veturius Geminus estans Consuls ; mais il le nomme Manius & non Marcus ; *Vt fuit Manij Valerij, M. Fabij Volusinæ gētis, qui primus magister à populo creatus est.* De fait il est bien marqué ceste annee-là Dictateur és Fastes, SED. SEDAND. ET. R. G. C. mais pour le second, & non le premier. Le Dictateur au reste, du cõmancement ne pouuoit estre nõmé que des Patriciēs & des Consulaires : toutesfois l'an 397. le peuple finablemēt empietta ceste dignité aussi bien que les autres ; & fut creé Dictateur le premier plebeien de tous Martius Rutilius, au 7. liure, fueil. 310. lig. 6. par le Consul Popilius Lænas.

En quel tēps fut premierement instituee la Dictature.

L'AVTRE dignité extraordinaire, & tousiours incorporee à la dictature, estoit le maistre ou general de la cauallerie, que le Dictateur auoit droict de nõmer tel qu'il luy plaisoit ; & tenoit tel lieu enuers luy comme le Tribun des Celeres du temps de la royauté alendroict du Roy ; ou le Preteur cõme magistrat moindre, enuers le Consul : car il estoit ainsi que vicaire ou lieutenāt du Dictateur, & son coadiuteur és affaires, selon que met Polybe : γίνεται οἷον εἰ διάδοχος τῷ δικτάτορος, ἐν τοῖς ἐκείνου περισπασμοῖς. Il donnoit audience, & administroit la iustice cõme le Preteur ; & cõmandoit aux gēs de cheual & Adcēses, ce dit Varron au 4. *Magister equitum, quod summa potestas huius in equites, & adcensos.* Le tout neantmoins soubs le commandement & authorité du Dictateur, sans laquelle il n'eust rien osé faire ny entreprendre, cõme le demonstre assez l'histoire de Papyrius Cursor, & de Fabius Rutilianus vers la fin du huictiesme liure, fueil. 362. Car ce qui se voit au 22. liure du pouuoir de Minutius egallé à celuy de Fabius Maximus son Dictateur, fut par vn decret fauorable extraordinaire du peuple.

MAGISTRI EQVITVM.

LE DICTATEVR *s'en vient aux gens de cheual, les requiert de mettre pied à terre, & prendre sur eux le combat.*

Fueil. 66. lign. 44.

combat. Cecy nous sembleroit de prime face bien estrãge de descẽdre de cheual pour cõbattre à pied, si d'auenture la disposition du lieu ne le contraignoit; mais aux Suisses non, qui sont beaucoup, voire sans comparaison, meilleurs à pied qu'à cheual. Et tels furent les anciens Romains, dont toute la principale force consistoit en l'infanterie des legionnaires; sans se seruir gueres de la cauallerie, sinon qu'és escarmouches & legiers cõbats; és escortes, courses, fourragemẽs, & autres telles coruees & factions de la guerre guerroyable: pour aller aussi apres l'ennemy estant rompu & mis à vau de-routte; ou pour le ratteindre & retarder attendant que les gens de pied arriuassent. Cesar mesme és guerres de la Gaule, cõme vous le pouuez veoir en deux endroits du 7. liure, se seruit grandement de la cauallerie Allemande; & és ciuiles, de celle de France, qui auec la legion de Gascons surnommee l'Alouette, luy dõna en fin le gain de sa cause. Au moyen dequoy il ne se faut pas esbahir qu'à tous propos en ceste premiere decade vous voyez la cauallerie Romaine mettre pied à terre, pour aider à l'infanterie plus-tost qu'estant à cheual: cõme au 3. liure, fueil. 157. lig. 7. ils ne seruẽt qu'à dõner la chasse aux ennemis rompus par ceux de pied: & au fueil. ensuyuant, lig. 10. ils desmontent en la meslee. Au 4. liure, fueillet 189. ligne 20. ils combattẽt ayans osté la bridde à leurs cheuaux, fueil. 277. lig. 33. ils cõbattẽt à pied: Plus 301.-32. Mais au fueil. 160. lig. premiere, ils font vn braue deuoir à cheual: & 324.--41. contre le bataillon des Samnites. Et mieux encore par toute la tierce decade, & de là en-auant. Si que de se fonder icy-dessus pour monstrer que les gẽs de pied sont par tout meilleurs, plus seurs, & à propos que ceux de cheual, ainsi que s'efforce de faire Machiauelle, liu. 2. cha. 18. de ses discours sur Tite Liue, ressentãs plus son negociateur de ville qu'homme versé au faict des armes, il n'y auroit pas grande apparence; pour le moins enuers les Parthes de l'ancien tẽps; & les Turcs, Perses, & Tartares d'auiourd'huy: car il faut en cela distinguer la diuersité des nations, les vnes plus propres en vne chose, & les autres en vne autre. Vous voyez dauãtage le tesmoignage d'Hannibal au 22. liu. là ou le Consul Romain ayant faict descendre les gens de cheual; Hannibal se prit à crier tout hault; *Quam mallem vinctos mihi traderet*: c'est à dire; *O que ie les aime mieux, ou autant, ainsi, que s'il me les liuroit pieds & poings liez*. Et c'est la vraye intelligence de ce passage, par vne forme de traiection vn peu affectee: *Quam mallem vinctos*; pour *mallem sic, quam vinctos mihi traderet*. Car ce seroit chose trop froide à dire, qu'il eust mieux aimé qu'on les luy eust donnez liez & garrottez, par ce qu'il n'y a personne qui en voulust faire doute; & seroit vn traict trop fadde & impertinent. Mais nous toucherons plusaplain toute ceste dispute des gens de pied & de cheual, Dieu aidant; ensemble toutes autres choses concernantes la milice Romaine, sur Cesar és liures de la guerre ciuile. Il suffist d'auoir comme en passant fait icy vn essay de ce que dessus.

DES OBLIGEZ PAR CORPS.

PRINCIPALEMENT *à cause des endebtez*. Il y a au Latin; *Maximè propter nexos ob æs alienum*. Surquoy il faut entendre que ce mot de *nexi* signifioit bien autre chose qu'endebté simplement. Mais on ne sçait comme le rendre sinon par vne plus longue explication de paroles: car c'est à dire lié, garrotté, mis aux ceps & entraues, ou en prison rigoureuse & estroicte pour seruir à son creancier, qui le traictoit à son appetit, tout ainsi qu'vn esclaue; dont vous auez le tesmoignage d'vn Papyrius enuers Publius au 8. liure, fueil. 359. Varron au 6. de la langue Latine: *Nexum Manilius scribit omne quod per libram & æs geritur, in quo sint mancipi: Mucius Scæuola, quæ per æs & libram fiant, vt obligentur, præterquam si mancipio dentur. Hoc verius esse ipsum verbum ostendit, de quo quæritur: nam idem quod obligatur per libram, neque suum fit, inde nexum dictum. Liber qui suas operas in seruitute pro pecunia, quam debeat, dat, dum solueret nexus vocatur; vt ab ære obæratus.* Par ou il appert que les prests, aussi bien que les achapts, se faisoient par la ceremonie des pieces de cuyure, & de la balance pour les peser, ainsi que le tesmoigne aussi Ciceron au 3. de l'Orateur. Et Festus: *Nexum vt ait Gallus Ælius, quodcunque per æs & libram geritur; idque necti dicitur. Quo in genere sunt hæc: testamenti factio; nexi datio, nexi liberatio. Nexum æs apud antiquos dicebatur pecunia, quæ per nexum obligatur.* Ainsi celuy qui s'obligeoit par nexe, pouuoit estre empoigné de son creancier, & contraint de le seruir ainsi qu'vn esclaue iusques à parfaict payemẽt: ce qui estoit mesme en vsage enuers les Iuifs, dés l'ancien temps; comme on peut assez veoir par ce lieu du 4. liure & chapit. des Rois; ou vne pauure femme se cõplaint au Prophete Elisee en ceste sorte: *Voicy nostre creancier qui vient pour enleuer mes deux enfans, & les reduire en seruitude.* Or le temps change & renuerse beaucoup de choses; mais il y en a beaucoup aussi qui persistent contre son effort, & demeurent presque tousiours en vn mesme estat: du nombre desquelles se peuuẽt dire les endebtemens des necessiteux, & les prests vsuraires des riches & aisez. Enquoy deux extremitez sont à remarquer; l'vne que les indigens ne se pouuans passer quelquesfois d'emprunter, selon les occasions qui s'en presentent, il n'y a rien de plus charitable & humain que de les secourir en la necessité qui le presse. Et d'autre part rien de plus rigoureux ne cruel que les traitemens des creanciers enuers leurs debteurs; ausquels en cecy ils se soubsmettent à des conditions que les bestes bruttes fuyent de tout

Fueil. 68. ligne 12. N x x i.

leur pouuoir; d'engager (assauoir) leurs personnes, & eschanger leur liberté à vne poignee de quelque metal infertile; s'abandonner a vn dur seruage, & se captiuer à des fers & manottes. Et si il ne faut pas reietter ceste pl⁹ que forcenerie à la faute de la vraye foy & religion, par ce que les Chrestiens ne sont pas plus sobres ne moderez en cela que les infideles idolatres, Iuifs, ou Mahometans; dont ceux-cy en sont moins entachez que tous autres. L'emprunter donques, & le prester à interest ont esté de tout temps en vsage. Et de vray la societé humaine malaisément s'en pourroit passer; liu. 7. fueil. 318. lig. 40. *Sic quoque parte plebis affecta, fides tamen publica priuatis difficultatibus potior ad curam Senatui fuit.* Car si la charité s'estẽdoit à prester gratis indifferemment à tous ceux qui le requerroient; & que les contrainctes de payer à certain terme n'eussent point de lieu, tout s'en iroit en confusion; si que personne ne voudroit rien faire; ains s'attẽdroit vn chacun aux moyens & commoditez, aux labeurs & espargne d'autruy, comme à vne chose à luy toute acquise; & qu'il n'y eust riẽ à faire sinon de pescher librement en la bourse de son prochain meilleur mesnager, tout ainsi qu'en vne eaue publique, exposee à l'abandon du premier venu qui voudroit ietter ses filets dedans. Mais c'est aussi vne chose cruelle de tirer profit de la perte & diminution d'vn pauure souffreteux miserable; & de s'enrichir & accroistre de son detriment & ruine, en succant inhumainemẽt sa substãce par le moyen des gros interests qui l'accablent. Car ces enfantemens d'vsures qui se multiplient cõme les testes d'vne hydre, sont tout ny plus ny moins q̃ si au lieu du grain qu'on iette & espand en terre, nous semions de l'or & argẽt, morts de soy & inhabiles à production, dans la chair, le sang, & les entrailles de nostre prochain, pour y germer, prendre racine & nourrissement, & de là finablement paruenir à vne parfaicte maturité de recolte augmentee au multicuple sans aucun labeur nostre, par la deperdition totale de ce qui l'auroit esleuee & produitte. Telles choses ont esté cause de plusieurs grands maux & inconueniens en toutes manieres d'estats, voire quelquesfois de leur subuersion & ruine; quand les gros à guise de quelques brochets qui se paissent principalement de leur coing, & autres tels poissons de proye, taschent à deuorer les petits: Et comme met tres-elegammment nostre autheur au 6. liu. fueil. 279. lig. 38. *Quia nolint conspici summam æris alieni, quæ indicatura sit demersam partem à parte ciuitatis.* Car peu de cas certes se trouuerõt qui ayẽt plus affligé la ville de Rome que cestui-cy; ne qui y ait excité plus de seditions & mutinemẽs, dés le temps mesme ou il n'estoit question d'or ny d'argent monnoyé, ains de pieces lourdes & en masse, & de cuyure encore. Tant a esté de tout temps l'auarice & conuoitise d'auoir plus l'vn que l'autre, imprimee és cœurs des personnes, que tout droict d'humanité en a esté violé. Car le debteur estoit adiugé pour esclaue à son creancier s'il ne luy satisfaisoit dans le temps: & si les loix des douze tables ne raddoucirent pas ceste rigueur & austerité, comme nous le denote ce passage du 6. liure, fueillet 285. ligne 39. *Itaque cum iam ex re nihil dari posset, fama & corpore iudicati atque addicti creditoribus satisfaciebant, pœnáque in vicem fidei cesserat.* Plus au 7. liure, fueil. 311. ligne 41. *Nam & si vnciario fœnore facto leuata vsura erat, sorte ipsa obruebantur inopes, nexúmque inibant.* Chose rigoureuse à la verité, dont voicy la formule qu'en allegue Aulugelle, liure 20. chap. premier. ÆRIS CONFESSI, REBVSQVE IVRE IVDICATEIS, TRIGINTA DIES IVSTEI SVNTO: POSTIDEA INDV. MANVS IACTIO EST. IN IOVS DVCITO. NEI IOVDICATVM FACIT, AVT QVIPSENDO IOVRE VINDICIT, SECVM DVCITO: VINCITO AVT NERVO, AVT COMPEDIBVS QVINDECIM PONDO: NEC MINORE: AVT SEI VOLET MAIORE VINCITO SEI VOLET. SVO VIVITO: NEI SVO VIVIT, QVI EVM VINCTVM HABEBIT LIBRAS FARRIS IN DIES DATO. SEI VOLET PLVS DATO. NI CVM EO PACIT SEXAGINTA DIES IN VINCVLIS RETINETO. TRINIS NVNDINIS CONTINVIS IN COMITIVM PROCITATO, AERISQVE AESTIMIAM IVDICATI PRAEDICATO. TERTIIS NVNDINIS CAPITE POENAS LVCITO, AVT TRANS-TYBERIM PEREGRE VAENVM ITO. AST SI PLVRES ESVNT REI, TERTIIS NVNDINIS PARTEIS SECANTO: SI PLVS MINVSVE SECVESVNT, NE SI FRAVDE ESTO. Le sens desquelles paroles, car il seroit bien mal aisé de les rendre de mot à mot en nostre vulgaire, pour raison de l'antiquité du langage, est à peu pres tel. *Du debte recogneu, & des choses adiugees par iugement, le debteur aye trente iours de delay. De là en auant qu'on luy puisse mettre la main sur le collet, & le tirer en iustice. S'il ne satisfait à ce qui sera ordonné, ou que personne ne le plege, que le creancier l'emmeine auec luy; & le mette ou aux ceps, ou aux entraues pesans quinze liures, & non moins; ou encore de plus s'il luy plaist. Qu'il viue du sien: s'il n'en vit, celuy qui le tient prisonnier luy baille par iour vne liure de bled: s'il en veut dauantage, qu'il le luy donne. S'il n'accorde auec luy, qu'il le tienne és fers par soixante iours: & par trois marchez consecutifs le face appeller au Comice, & là signifie l'estimation de son debte adiugé. Au bout de vingt-sept iours qu'il soit fait esclaue; ou mené vendre en Transteure à des estrangers. S'il y a plusieurs creanciers, au troisiesme iour de marché qu'ils le desmembrent & escartellent: que s'ils couppent plus ou moins qu'il ne faut, cela ne leur puisse porter preiudice.* A propos de ce que dessus, parmy les fragmens du Comique Alexis se trouue vn lieu qui tesmoigne assez que le viure & traictement de ces nexez estoit fort estroict & rigoureux, assauoir du pain biz tout sec, & de l'eau à boire:

Rigoureuse loy des XII. tables pour les debteurs.

τὰ δ'

τὰ δὲ καθ' ἡμέραν, τὰ δὲ
ἄρτος καθαρὸς εἷς ἑκατέρῳ, ποτήριον
ὕδατος, τοσαῦτα ταῦτα Δεσμωτηρίου
λέγεις δίαιταν.

Toutesfois Donat ſur ce paſſage du 3. acte du Phormion de Terence : *Mihi ſcio nihil eſſe dices, ducent damnatum domum: Alere nolunt hominem edacem; & ſapiunt mea quidem ſententia, pro maleficio ſi beneficium ſummũ nolunt reddere*; met qu'on eſtoit contraint de donner à manger tout ſon ſaoul à celuy qu'on detenoit ainſi priſonnier. Or les trente iours cy-deſſus ſpecifiez qu'on donnoit de delay au debteur pour trouuer deniers, ſappelloient *Iuſtes*, de *Iuſtitium*, qui vaut autant à dire comme ceſſation, ou reſpit; parce que durant iceux on ne pouuoit faire aucune pourſuitte en iuſtice contre le defendeur. Au regard du poix des fers & entraues ſpecifié à quinze liures par la loy, & encore plus ſi le creancier le vouloit, Feſtus ſur le mot *Exeſto*, qui ſignifie ſoyez ou allez dehors, dit qu'il y auoit certains ſacrifices, comme ceux de Iunon Lucina, & autres qu'on appelloit reſolutoires, ou libres & deſliez, eſquels le licteur crioit à haute voix, *Hoſtis, vinctus, mulier, Virgo exeſto*. Car il n'eſtoit pas loiſible aux ennemis, aux debteurs, femmes mariees, ny aux filles d'y aſſiſter. Dequoy on peut recueillir que les priſonniers n'eſtoient pas du tout exclus de ſe trouuer au diuin ſeruice, ains de quelques ſacrifices tant ſeulement. Et de peur qu'ils n'euadaſſent à tout leurs fers ſils n'eſtoient de poix competant, les Decem-vires aduiſerent de le mettre pour le moins de quinze liures, affin d'exempter par là les creanciers de la peine & ſubiection de leur donner des gardes à tout propos: & ſi leur permettoient de les charger dauantage encore ſ'ils le vouloient; non qu'ils ne leur en peuſſent donner de moins de quinze liures; mais ils n'y pouuoient pas eſtre contraincts par le contenu de la loy. Nous en voyons bien dedans Plaute de plus exceſſifs, ſi d'auenture ce n'eſt ſelon ſa couſtume par vne tranſcendante hyperbole; *Nudus vinctus centum pondo es, quando pendes per pedes*. Quant au dernier poinct de deſmembrer ainſi le debteur, & en prendre chacun ſon loppin ſ'il n'auoit dequoy ſatisfaire, tout ainſi que de chair à la boucherie, rien pourroit-il eſtre de plus inhumain & cruel? Auſſi n'eſtoit-ce pas l'intention des Legiſlateurs qu'il ſe fiſt; nomplus que de Salomon de faire coupper ceſt enfant en deux parts, pour en donner aux deux femmes qui le debattoient deuant luy à chacune la ſienne: ny de l'Empereur Claudius de faire eſpouſer à vne femme ſon propre filz qu'elle ne vouloit adouuer ny cognoiſtre; Suetone tiltre 15. *Fœminam non agnoſcentem filium ſuum, dubia vtrinque argumentorum fide, ad confeſſionem compulit, indicto matrimonio iuuenis*: Mais pour intimider par là les mauuaiſes payes; & qui ne tenoient compte de rendre, nonobſtant qu'ils en euſſent bien le moyen, comme il eſt dit au 7. liure, fueil. 313. ligne 39. Et faire entretenir la foy & parole; car onques telle diſſection & deſmembrement ne ſe fit; comme meſme le donne à entendre Cecilius au lieu cy-deſſus allegué d'Aulugelle: bien qu'il y ait eu de grandes rudeſſes, voire cruautez des creanciers enuers leurs debteurs, ou leurs reſpondans. Pour à quoy obuier, & y faire vne fois quelque fin, les Decem-vires eſtimerent qu'il valloit mieux les vendre à des eſtrangers; ou à tout euenement de les faire mourir, que de les laiſſer tant languir en peine & miſere, en meſaiſes, trauaux & tourments pires & plus inſupportables que n'eſt la mort. De maniere que ceſte loy, encore que tres-rigoureuſe de prime face, eſtoit neantmoins quelque allegement, au reſpect de ce qu'ils pouuoient endurer en captiuité, & ſur tout pour entretenir la foy publique; mais elle fut depuis pluſieurs fois abolie, & meſme ſoubs le Conſulat de C. Petilius, & L. Papyrius Curſor, l'an 424. au 8. liure, fueil. 360. lig. 12. & long tẽps apres ſoubs Sylla; puis derechef remiſe ſus: ſi que du temps d'Aulugelle ſoubs Adrian elle auoit lieu, cõme elle a encore enuers nous, pour le regard des empriſonnemens, mais ſans vendre, ny mettre à mort les debteurs, qui ont bien ſouuent neantmoins pire condition que les meurtriers ny les volleurs. Solon le premier de tous introduit à Athenes vne maniere d'allegement de debtes appellee σεισάχθεια, les Latins dient *nouæ tabulæ*, dont ſe preuallurent ſouuent ceux qui voulurent brouiller l'eſtat en faueur des pauures & ſouffreteux, du ſupport deſquels ils auoient à faire en leurs intentions & deſſeins. Les banquerouttiers en bon langage appellent cela compoſer à leurs creanciers; dont il n'y a rien de plus inique: auſſi le feu grand Duc de Thoſcane, Prince qui ne ſe pourroit trop louer pour ſes excellentes vertus, en monſtra vn fort bel exemple à l'endroict d'vn de ſes ſubiects, qui de mauuaiſe foy & ſans occaſion quelconque de perte ou de riſque auoit fait banque-routte de trente ou quarante mille eſcuz, pour compoſer aux deux tiers ou à la moitié. Ayant fait ceſt accord il ſen retourna à Florence; où le Duc l'ayant vn iour apperceu luy demanda comme il alloit du fait de ſa banque; à quoy il fit reſponſe d'auoir accordé à ſes creanciers: mais vous n'auez pas accordé pour cela auec moy, repliqua le Duc, qui auoit voulu luy-meſme verifier tout le fonds de ſa mauuaiſtié; & ſur le chãp l'enuoya pẽdre ſans autre forme de proces. Solon donques à l'imitation des Egyptiens ſelon Diodore, enuers leſquels cela eſtoit obſerué q̃ les corps ne ſe pouuoient obliger, ains les biens ſeulement; qui eſt ce que Tite Liue veut inferer au paſſage deſſuſdit du 8. liur. ayant introduit ceſte Siſachthie à Athenes, par ce que tout plein de gens ainſi q̃ met Diogene

Laertien, prenoient de l'argent à vsure sur leurs propres personnes, ses amis en abuserẽt depuis, comme dit Plutarque en sa vie; car ils emprunterent de l'argent de mauuaise foy, sur le poinct qu'il estoit prest de publier cest edict, & en achepterent des heritages; dont ils furent appellez Chreocopides, c'est à dire qui defraudent leurs creanciers d'vne partie de leur deu. Ce qui donna depuis assez à cognoistre qu'il vaut mieux, ou plus-tost c'est le moindre inconuenient pour coupper chemin aux abbus, de se retenir à la rigueur de la loy.

Fueil. 75. ligne 41.

ILS SE RETIRERENT *au mont sacré delà la riuiere du Teueron; laquelle opinion est bien plus commune que l'autre dont Pison est autheur, que ce fut à l'Auentin ou se fit la retraitte.* Il y eut deux mutinemens & retraictes du peuple, la premiere qui est ceste-cy sur le mont sacré; & l'autre, dont il est faict mention au 3. liure, fueillet 142. ligne 30. à l'Auentin. Toutes lesquelles deux retraictes touche Pline, liure 19. chapitre 4. *Nemo sacros, Auentinósque montes, & iratæ plebis secessus circunspexerit.* Et vne autre encore au Ianicule, l'an 467. dont il sera parlé cy-apres. Festus au reste met que le mont sacré qui estoit au delà de l'Anien ou Teueron, à trois mille de Rome, fut ainsi appellé, pource que la commune de Rome s'estant departie d'auec les Patriciens, & retiree sur ce tertre, apres auoir obtenu des Tribuns pour sa protection & defense, au departir elle le consacra à Iuppiter. Denis Halic. au 6. y adiouste le surnom de Faune, à cause des terreurs paniques qui auoient espouuenté les cœurs de l'vn & l'autre des deux ordres; car Pan est vne mesme chose auec Faune.

LE MONT SACRE.

Fueil. 76. ligne 28.

AINSI *furent creé deux Tribuns du peuple au mont sacré; là ou fut premierement faicte la loy sacree.* Les loix sacrees, dont il sera encore faict mention cy-apres au 4. liure, fueillet 182. vers la fin: au 7. liure, fueillet 333. ligne 5. *Lex quoque sacrata militaris lata est, ne cuius militis scripti nomen, nisi ipso volente deleretur;* Et au 9. liure, fueillet 408. ligne 17. *Hetrusci lege sacrata coacto exercitu;* estoient ainsi dictes selon Festus, *pource que quiconque y contreuenoit estoit deuoué & consacré auec sa famille & tout son bien à quelqu'vn des Dieux. Et l'homme sacré estoit celuy que le peuple auoit condamné pour quelque malefice & forfaict; lequel neantmoins il n'estoit pas loisible d'immoler à ce Dieu auquel il estoit deuoué; mais quiconque le mettoit à mort n'estoit pas pour cela repris ny tenu d'homicide: dont tout homme detestable & meschant a de coustume d'estre appellé sacré.* De maniere que c'estoit vn crime capital d'enfraindre ne violler aucune desdittes loix; là où toutes les autres se pouuoient abolir & casser fors celles-là; lesquelles se sacroient, ou par vne forme de serment & adiuration de les garder & obseruer inuiolablement; ou par vne imposition de peine & supplice. Ciceron en l'oraison pour Balbe: *Sanctiones sacrandæ sunt, aut genere ipso, vt obtestatione & consecratione legis: aut pœna in caput eius qui contra facit.* Et en celle pour sa maison: *Que ces consecrations se faisoient ou par les Pontifes, ou par les Tribuns du peuple, sur des autels qui estoient dressez tout expres pour vn plus grand scrupule de religion.*

SACRATAE LEGES.

HOMO SACER.

DES TRIBVNS DV PEVPLE.

LE MOT DE TRIBVN est equiuoque à plusieurs choses. Varrõ au 4. le deriue de ce que trois hommes souloient estre du temps de Romule enuoyez des trois Tribuz à la guerre; assauoir des Ramnenses, Luceres, & Tatienses: *Tribuni militũ, quod terni tribus Tribubus Ramnium, Lucerum, Tatiensium olim ad exercitum mittebantur.* Les autres, des trois compagnies de gens de cheual qui furent premierement instituees par iceluy Romule en ces trois Tribuz. Põponius, desdites trois parts enquoy fut premieremẽt departy le peuple Romain. Les autres du tribut ou contribution pour la guerre: tellement qu'il y auoit beaucoup de sortes de Tribuns. Et en premier lieu les trois qui dés le commancemẽt de la ville commanderẽt aux trois compagnies de gens de cheual, ou plus-tost leur coronnel fut appellé le Tribun des Celeres, parce qu'il commandoit à ces trois Capitaines. Les Tribuns militaires, qui du commancemẽt ayans esté instituez pour commander és camps & armees, obtindrent durant quelque temps l'authorité Consulaire. Les Tribuns des soldats χιλίαρχοι, comme coronnels de mille hommes és legiõs Romaines. De ceux-cy, dit Asconius sur la 2. des Verrines, il y en auoit de deux sortes; l'vne de ceux qu'on appelloit les Rufules, qui estoient esleuz en l'armee; (Festus: *Rufuli appellabantur Tribuni militum à Consule facti, non à populo; de quorum iure, quod Rutilius Rufus legem tulerat, Rufuli, ac post Rutili sunt appellati.*) Et l'autre par les Comices en la ville. Au 9. liu. fueil. 399. lig. 11. *Duo Imperia eo anno dari cœpta per populum, vtráque pertinẽtia ad rem militarem: vnum, vt Tribuni militũ in quattuor legiones à populo crearentur, quæ antea perquàm paucis suffragio populi relictis locis, Dictatorũ & Consulum ferme fuerãt beneficia. Tulere eam Rogationem Tribb. pleb. L. Attilius, C. Martius. Alterum, &c.* Polybe met que l'armee Romaine n'estãt lors ordinairemẽt que de quatre legiõs, & chaque legion de quatre mille hommes de pied, ces Tribuns cõmandoient à mille hõmes soubs deux enseignes appellees cohortes, chacune de cinq cens: tellement qu'il y auoit seize Tribuns en chaque legion: mais quãd elles furẽt augmentees iusqu'à six mille hõmes, il y eut aussi vingt-quatre Tribuns en l'armee, assauoir six à chaque legiõ: Ce qui dura tousiours depuis en la sorte. Les Tribũs Ærariens ou du Thresor: mais ce n'estoit pas vn vray magistrat, ains seulement certains commis à qui on deliuroit l'argẽt de l'espargne pour distribuer aux soldats; tels que pourroient estre auiourd'huy les clercs & cõmis des thresoriers

TRIBVNI CELERVM.

TRIBVNI CONSVLARES.

TRIBVNI MILITARES.

RVFVLI.

TRIBVNI AERARII.

Tribvni plebis. soriers de l'extraordinaire des guerres. Et finablement les Tribuns du peuple dont il est icy question, en Grec δήμαρχοι, pour la defense & protection de la commune: le mesme Varron au lieu dessusdit: *Tribuni Plebeij qui ex Tribunis militum primum Tribuni plebeij facti, qui plebem defenderent in secessione Crustumerina.* Soubs les bas Empereurs ce nom de Tribun s'estendit encore à d'autres charges; car les chefs & conducteurs des artisans en l'armee s'appelloient Tribuns, au lieu de *Præfecti*, comme *Tribuni fabrorum*: des vallets de châbre, *Tribuni cubiculi*: des escuiries, *Tribuni stabuli*; & semblables. Or quatorze ans apres que les Rois eurêt esté dechassez de Rome, App. Claudius & P. Seruilius estâs Consuls, la premiere sedition & mutinemêt du cõmun peuple enuers les Patriciens s'alluma, pour raison des excessiues vsures dôt les pauures estoiêt oppressez des plus riches, qui à faute de payement les enchaisnoient, & en vsoient comme d'esclaues, selon qu'il a esté dit cy-dessus. Cela fut aucunemêt appaisé par le Consul Seruilius, ainsi que vous pouuez veoir au fueil. 69. mais l'armee ensuyuant A. Virginius, & T. Veturius Consuls, le peuple s'estant derechef mutiné, (fueillet 72.) les Senateurs creerent vn Dictateur pour l'intimider (fueillet 73.) toutesfois ceste charge estant tombee és mains de Valerius filz de Volesus, homme benin & populaire, il les rappaisa soubs vne esperance que la guerre des Volsques acheuee, on pouruoiroit à leur fait touchant les debtes. Dequoy n'ayant rien peu obtenir du Senat, le peuple se retira au mont sacré, fueil. 75. ou leur fut enuoyé Meneni⁹ Agrippa, qui par ce bel Apologue (fueil. 76.) le raddoulcit, & fit retourner à Rome, soubs cõdition que la plebe ou commune auroit des magistrats à part creez de son corps, pour sa protection & defense. Et ainsi l'an de Rome 260. selon les Fastes du Capitole; & selon Denis Hal. l'an 266. Sp. Cassius, & Posthumius Cominius estans Consuls, furent creez premieremêt deux Tribuns du peuple, qui en associerêt trois autres: & finablement l'an 296. Horatius Puluillus, & Q. Minutius estans Consuls (fueil. 127. lig. 6.) trentesix ans apres leur premiere institutiõ, ils furent augmentez iusqu'au nõbre de dix, ouquel tousiours depuis ils demeurerent tant que l'estat de Rome fut en Republique. De ceste premiere creation parle ainsi Ciceron en l'oraison pour Cornelius Balbus: *Telle vertu & grâdeur de courage se trouua en eux* (assauoir le commun peuple) *que seize ans apres le dechassement des Rois, à cause de la trop griefue domination des riches & puissans citoyens, ils s'establirent d'eux-mesmes des loix sacrees; creerent deux Tribuns; & consecrarent ceste montagne audelà de la riuiere du Teueron, qui est delà encore pour le iourd'huy appellee le sacré tertre ou ils s'estoient retirez en armes, pour vne memoire eternelle de cest affaire.* Pison met selon que cite nostre autheur, fueil. 97. lig. 38. que n'y en ayant eu sinon

Premiere creation des Tribuns du peuple.

deux du commancement, ils furent accreuz iusqu'à cinq l'an 282. Claudius & Quintius estâs Consuls: & que lors se passa la loy proposee par Voleron & Lectorius, de creer les Tribuns du peuple, ainsi que tous les autres magistrats Plebeiés, par les Comices des Tribuz: duquel Tribunat les Patriciens furent exclus. Les Decemvires l'ayant supprimé, Duillius le remit sus; & fit vne loy que quicõque lairroit le peuple sans ses Tribuns (au 3. liure, fueil. 147. lig. 13.) fust puny de mort. Ciceron au 3. des loix: PLEBES QVOS PROSE, CONTRA VIM, AVXILII ERGO, X. CREASSIT, TRIBVNI EIVS SVNTO. QVO'DQVE HI PROHIBESSINT, QVO'DQVE PLEBEM ROGASSINT, RATVM ESTO; SANCTI'QVE SVNTO: NE'VE PLEBEM ORBAM TRIBVNIS RELINQVVNTO. L'annee ensuyuante Herminius & Virginius Consuls, le Tribun Trebonius proposa vne autre loy (fueil. 155. ligne 10.) pour faire eslire tous les dix Tribũs par le peuple, & oster les cooptatiõs. Et ainsi par plusieurs annees les Tribuns furent seulemêt creez de l'ordre des Plebeiês; lesquels ayans esté admis aux charges les plus honnorables, iusqu'à la Dictature, fueil. 310. lig. 6. au Cõsulat, fueil. 294. vers la fin: à la Censure, fueillet 314. lig. 33. à la Preture, fueil. 349. lig. 30. à l'Edilité Curule, fueil. 415. lig. 34. à la questure, fueil. 205. lig. 2. Et finablemêt à toutes les autres charges & dignitez de la Chosepublique, mesmes les Ecclesiastiques; comme à estre Decem vires cõmis à la garde des liures Sibyllins, & sur le fait des sacrifices, fueil. 294. lig. 14. Pontifes & Augures, fueil. 423. lig. Et au rég mesme des Senateurs, en recõpense les Patriciés (fueil. 155. lig. 6.) & les Senateurs, & ceux de l'ordre des Cheualliers furêt aussi admis à estre Tribuns. Puis apres Atinius fit vne loy, qu'à l'aduenir celuy qui paruiendroit au Tribunat, seroit par mesme moyen Senateur; si que de là en auât nul ne fut fait Tribun du peuple, qui ne fust Senateur: Suetone en Auguste 40. *Comitiis Tribunitiis si deessent candidati, Senatores ex equitibus Romanis creauit.* Or n'ayans esté instituez du cõmencemêt que pour vn support du cõmun peuple alencõtre des insolêces & oppressions des puissans, leur pouuoir & auctorité s'aggrandit beaucoup, outre ce que ce magistrat estoit tenu pour sacre-sainct & inuiolable, (fueil. 76. lig. 26. & fueil. 146. vers la fin) apres qu'ils eurêt obtenu deux poincts; l'vn l'annee ensuyuant de leur premiere creation, Geganius & Minutius estans Consuls, cõme met Denis Hal. de pouuoir à toute heure harenguer au peuple, & negocier auec luy, sans qu'on leur y peust dõner empeschement, ne les y entrerompre & troubler: de laquelle loy dõt fut autheur Sicinius, pour auoir esté destourbé des Consuls de parler au peuple, la teneur & formule fut telle: QV'HOMME NE SOIT SI OSE NY HARDY DE CONTRARIER A VN DES TRIBVNS HARANGVANT AV PEVPLE, NE

Le pouuoir des Tribuns du peuple.

L'ENTREROMPRE EN SON PARLER: SI QVELQV'VN VEVT ALLER AV CONTRAIRE, QV'IL PAYE L'AMENDE TELLE QVE LES TRIBVNS ADVISERONT, EN AYANT PREMIEREMENT DONNÉ BONNE ET SVFFISANTE CAVTION: QVI NE LA POVRRA DONNER TELLE, SOIT INCONTINENT MIS A MORT, ET SES BIENS CONFISQVEZ. ET POVR LE REGARD DES DEBATS QVI POVRROIENT SVRVENIR QVANT A CES AMENDES, QVE LA DECISION EN DEMEVRE AV PEVPLE. L'autre fut, que tous les Quirites, assauoir les trois ordres, aussi bien les Cheualliers & Patriciens que les Plebeiens, fussent indifferemment subiects aux plebiscites & decrets qui seroient passez de la commune, assemblee par les Tribuz, (au 3. liure, fueil. 146. lig. 29.) laquelle fut reiteree par Philo Dictateur l'an 414. au 8. liure, fueil. 346. ligne 40. *vt plebiscita omnes Quirites tenerent*: Et finablement la commune s'estant mutinee & retiree sur le Ianicule, establie de tous poincts par le Dictateur Hortense, l'an 467. Pline liure 16. chapitre II. *Q. Hortensius Dictator cum plebs secessisset in Ianiculum legem in Aesculeto tulit, vt ea quod iussisset, omnes Quirites tenerentur.* Flore en l'Epitome de l'onziesme liure, fueil. 459. Et puis que nous sommes tombez icy sur le propos de ces plebiscites & decrets du peuple, il n'y aura point de mal d'amener icy ce qu'en met Aulugelle, liure 10. chapitre 20. *Ateius Capito definist*

LIX. *ainsi ce mot de loy. La loy* (dit-il) *est vn edict general fait par le peuple, ou la commune à la relation du magistrat: laquelle definition si elle est deuëment faicte; ny ce qui fut mis en auant pour la charge & pouuoir de Pompee; ny pour le rappel de Ciceron; ny touchant le meurtre de Clodius; ny autres semblables ordonnances du peuple, ny de la commune, ne se peuuent appeller loix: car ce ne sont pas ordonnances generales, ne qui concernent tous les citoyens indifferemment, ains publiees pour des personnes particulieres: Au moyen dequoy on les doit plus-tost appeller priuileges; pource que les anciens appelloient* PRIVVM, *ce que nous disons maintenant* SINGVLVM, *ou chacun à par soy en particulier. Et Capiton en ceste definition a distraict la plebe ou commune à part du peuple, soubs le nom duquel sont compris tous les ordres de la cité: là ou la plebe s'appelle ceste portion en laquelle il n'y a point de races nobles & Patriciennes. Le Plebiscite donques selon le mesme Capiton est la loy qui concerne les Plebeiens seulement, & non tout le peuple. Mais de toutes matieres, & de toutes sortes de droict, soit quand on le propose au peuple, ou à la commune tant seulement; ou ce qui touche en general à tous, le chef & origine, voire comme vne source est la Rogation: parce que tous les mots dessusdits sont compris & denombrez soubs celuy de Rogation, comme vn principal genre d'iceux. Car si on ne demande les aduis du peuple ou de la commune sur vne ouuerture, aucun edict ny ordonnance de l'vn ny de l'autre ne se peut faire. Et encore que cela doiue aller en la sorte, si est-ce que nous ne trouuons pas grande difference de ces vocables és escrits des anciens; car par vn nom transporté ils ont appellé loix, les plebiscites & les priuileges; & encore sans en faire autrement distinction,* ROGATIONS. *Salluste mesme quelque sobre & retenu qu'il soit és proprietez des vocables, s'est laissé aller à l'accoustumance; & a appellé loy le priuilege qui fut fait de Pompee.* S'estans donques les Tribuns du peuple emparez d'vne telle superintendance & auctorité en la Chosepublique, maintesfois s'esmeurent de grãds troubles & seditiõs: pour raison de ce toutefois personne ne leur osoit directement resister, & leur estoit loisible de prẽdre soubs leur protectiõ tous ceux qui recouroient à eux; voire alencontre de tous les autres magistrats, excepté le Dictateur seulement. Que si quelqu'vn appelloit à l'vn d'eux, ores qu'il fust absent, il estoit sur le champ deliuré hors des mains de celuy qui l'auoit saisy, & de là amené à l'assemblee du peuple, pour ouyr ses raisõs, ou deliuré à pur & à plain. Tous les decrets & ordõnãces faictes par le Senat, ou quelque magistrat q̃ ce fust, voire par le peuple mesme, si cela ne leur agreoit, ils s'y pouuoient opposer: & pareillemenr tout ce que le Senat eust resolu ou de faire, ou de decerner, si l'vn d'eux seulement s'y opposoit, demouroit en suspens, & ne pouuoit estre emologué. Ils s'emparerent puis apres auecques le temps de l'authorité d'assembler le Senat; Aulugelle liu. 14. ch. dernier: *Nam & Tribunis plebis Senatus habẽdi ius erat, quamquam Senatores non erant ante Atinium plebiscitum*: de punir ceux qui refusoient de leur obeir: prẽdre le conseil & aduis des Aruspices; & finablemẽt de constituer les Consuls propres prisonniers; fueil. 183. lig. 25. & d'en faire executer quelques vns sans leur auoir fait leur proces; car personne ne leur osoit contredire, s'il ne vouloit estre tenu pour vn execrable, exposé au premier venu pour le mettre à mort. Neantmoins celuy qui n'estoit condamné par les voix de tout le college, s'il recouroit aux autres qui contrarioient, il luy estoit loisible de defendre sa cause, ou deuant eux-mesmes, ou d'autres Iuges qu'ils deleguoient, ou en plaine assemblee de peuple, dont il estoit condamné, ou absouls à la pluralité des voix. Quelque temps fut comme met Aulugelle, liure 3. chapitre 2. qu'il ne leur estoit pas permis de s'absenter seulement vn iour tout entier hors de Rome; mais depuis ils s'en dispenserent. De leurs priuileges, droicts, pouuoir, immunitez & respect, en voicy vne formule inseree au 3. liure des loix de Ciceron. TRIBVNVM INVITVM, TANQVAM VNVM E MVLTIS, NEMO VLLVM AGERE COGITO; NEQVE VERBERATO; NEQVE ALTERI VT VERBERET IMPERATO: NEQVE OCCIDITO; NEQVE OCCIDI IVBETO. SI QVIS AVTEM PROHIBITORVM HORVM ALIQVID FECERIT, IMPIVS EXECRABILISQVE ESTO; BONAQVE EIVS PVBLICANTO AD SACRA CERERIS.

Priuilegia, mais il est icy en autre signification que nous ne le prenons communément.

PLEBISCITVM.

ROGATIO.

Or l'augmentation de leur nombre iusques à dix diminua plus leur authorité & pouuoir qu'il ne la réforcea, car il est bien malaisé qu'entre des compagnõs egaux en vne mesme charge & estat, il n'y ait ordinairement de la partialité & enuie, plus aisee à conceuoir entre plusieurs que s'ils estoient peu : & est fort difficile qu'en vn grand nombre tous se trouuent tousiours d'accord: ioint que pour enfraindre & debiliter leur puissance on se parforçoit de les diuiser; les vns se rengeans malicieusement deuers les vns; & les autres deuers les autres: parcequ'il n'en falloit qu'vn seul d'entr'eux qui contredist pour troubler la feste, & acculer tout le reste de la compagnie; dont le premier autheur fut Appius Claudius; comme vous pouuez veoir au au fueil. 85. lign. 30. en prononceant ce mot cy VETO; qui estoit la formule de l'intercession ou opposition des Tribuns les vns enuers les autres: fueil. 287. lig. 15. Du commencement aussi il ne leur estoit pas permis d'entrer dans le Senat, comme met Valere liu. 2. chap. premier; mais faisans mettre leurs sieges à l'entree d'iceluy, examinoient songneusement tout ce qui s'y faisoit & deliberoit, pour l'approuuer ou reiecter: tellement qu'es anciens arrests & resolutions du Senat se souloit apposer ceste lettre T. pour seruir de marque, que les Tribũs qui veilloient pour le support du commun peuple y auoient passé. Puisapres quand ils furent faits Senateurs cela se changea, pourautãt qu'ils entroient au Senat. Mais encore qu'ils ne peussent lors estre esleuz que des Senateurs, il falloit neantmoins que ces Senateurs capables de paruenir au Tribunat fussent montez à cest ordre & degré, de celuy des Plebeiens; parce que les Patriciens de race en estoiẽt du tout excluz; si d'auẽture de l'ordre des Patriciẽs ils n'estoiẽt rauallez à celuy des Plebeiens par adoption, ou autremẽt, ainsi que furent Clodius, & Dolabella. Quelques Patriciens neantmoins & encore des Consulaires, obtindrent le Tribunat, comme tesmoigne Tite Liue au 3. liure fueil. 155. lig. 6. *Noui Tribuni plebis in cooptandis collegis patrum voluntatem fouerunt; duos etiam Patricios consularésque Sp. Tarpeium & A. Atterium cooptauere.* Sylla Dictateur entierement formalisé contre la commune, par despit de son ennemy Marius qui en estoit supporté, fit vne loy qui rabaissa biẽ l'authorité des Tribuns: & en premier lieu que celuy qui l'auroit esté, ne pourroit plus obtenir autre magistrat; qu'on ne pourroit plus interieter d'appel deuant eux; qu'ils ne pourroiẽt aussi faire des loix; ne finablemẽt harenguer au peuple; ne leur ayant laissé autre pouuoir que les intercessions seulement, c'est à dire de s'opposer. Et c'est ce que Plutarque veult entendre en la 81. question Romaine; que le Tribunat est plus tost vn empeschement & contrecarre des autres magistrats, que magistrat; par ce que toute son authorité & puissance consiste à s'opposer à celle des autres, & bridder leur trop excessiue licence & pouuoir. Parquoy les Tribuns (dit il) ne portoient point de robbe de pourpre, ains noire. Mais Cicerõ en l'oraison pour Quinctius les appelle magistrat: & en celle de Cluentius il dit qu'ils portoient la robbe de pourpre. Apres le decez de Sylla, le Consul Aurelius Cotta les reintegra quãt au premier point, assauoir qu'ils pourroient obtenir d'autres magistrats: & tous les autres chefs de la loy Cornelienne furent cassez par Pompee en son premier Consulat; mesmement qu'on pourroit appeller à eux. Aulugelle au reste liu. 13. ch. 12. escript apres Labeo Antistius; que les Tribuns auoient bien droict d'apprehender & mettre vn citoyen Romain en prison, mais nõpas de l'adiorner pour comparoistre en iugement deuant eux: *In magistratu* (dit Varron là mesme) *habent alij vocationem; alij prehensionẽ, alij neutrum. vocationẽ, vt Consules, & cæteri qui habent imperium: prehensionem, vt Trib. pleb. & alij qui habent viatorem: neque vocationem, neque prehensionem, vt Quæstores, & cæteri qui neque lictorem habent, neque viatorem.* Quãt à l'election des Tribuns, ils estoient designez premiers que les Consuls; & entroient en charge le dixiesme iour de Decẽbre. Les Empereurs à commẽcer à Auguste s'approprierent de ruze ce tiltre là plustost que de nul autre magistrat; tant pour ce qu'il estoit plus populaire & moins odieux, que pour la sauuegarde & frãchise qu'il portoit auec soy, comme estant sacresainct & inuiolable. Et ainsi demeura bien long temps soubs la monarchie; mais plustost vne ombre qu'effect; iusques à l'Empereur Commode, selon Dion. Dela en auãt il s'effaça encore plus iusqu'à Cõstantin le Grand; lequel ayant changé tout l'ordre & estat de la republique Romaine, par consequent ce magistrat demeura esteint auecques les autres.

DES EDILES DV PEVPLE.

En la mesme annee que la commune se retira au mont sacré, & que les Tribuns du peuple furent creez; les Ediles plebeiens le furent aussi. Aulugelle liure 17. chap. 21. *Romæ autem fermè istis temporibus Tribunos & Ædiles tum primùm per sedionem sibi plebs creauit; ac non diu post Martius Coriolanus exagitatus vexatusque à Trib. pleb. ad Volscos qui tum hostes erant, à Rep. desciuit, bellúmque pop. Ro. fecit.* Et Festus, *Plebeij Ædiles dissidente plebe à patribus sunt creati vna cum Tribunis plebis*; comme nous l'auõs desia allegué en la colomne 1395. auec l'authorité suyuante de Den. Hal. au 6. De maniere que ces deux magistrats, Tribuns & Ediles, estoient proprement les Plebeiens. *Les Tribuns du peuple ayans esté creez, il requit encore au Senat luy estre permis, de creer tous les ans deux officiers de son corps pour seconder les Tribuns, & leur administrer ce qui seroit necessaire; pour iuger aussi les causes qu'ils leur renuoyeroient; & auoir*

la charge des lieux saincts, & des publiques, ensemble sur l'affluence du peuple qui s'assembleroit en la grand' place: ce que leur ayant esté octroyé du Senat, ils creerent deux hommes qu'ils appellerẽt les ministres des Tribuns, leurs Collegues, & iuges, lesquels prirent le nom d'Ediles, de la charge qu'ils auoient des temples (en latin Ædes) *oratoires, & autres lieux saincts.* Varron au 4. *Ædilis, qui ædes sacras ės priuatas procuraret dictus.* Zonare au second tome: *Les Tribuns du peuple nouuellement creez, ony adiousta deux Ediles, pour s'en seruir comme de greffiers ės actes & escriptures publiques. Et comme tous les decrets, edicts, ordonnances tant du Senat que du peuple passassent par leurs mains, & qu'ils eussent la charge de les garder, rien ne leur pouuoit estre caché de tout ce qui se faisoit en la Republique.* Puisapres, entre autres choses ils furent commis sur les viures, & tout le reste des denrees qui se vẽdoient au marché. Les premiers furent creez des Plebeiens, ainsi que les Tribuns du peuple, par les comices des Curies, & puis par ceux des Tribuz, suyuant l'ordonnance Publicienne. Par succession de temps puisapres en furent adioutez deux autres des Patriciens, qui de la chaire d'iuoire appellee Curule, qui leur estoit aussi communiquee pour vne marque de leur magistrat, obtindent le nom d'Ediles Curules: à la fin du 6. liure fueil. 295. Leur charge estoit de faire celebrer les ieux & esbattemens publiques appellez les grands ieux ou Romains, cõme vous pouuez veoir à tous propos en la troisiesme decade, & subsequemment. Et pourtant estoit ce Magistrat fort brigué par les plus riches & puissans citoyens, qui taschoient de gagner la bonne grace du peuple; car ils y dependoient du leur de tresgrands sommes de deniers. Ciceron au 2. des offices; *P. Crassus le riche de surnom & de biens en effect, en son Edilité vsa d'vne tresgrãde splendeur & magnificence. Et vn peu apres. L. Crassus, auec le plus modeste de tous autres Q. Mutius, s'est tresmagnifiquement acquitté de son Edilité.* Quant à celle de Iulles Cesar, voyez Suetone titre 10. lequel en Domitian 8. parlant d'vn Edile chiche & tacquin; *Author & Trib. Pleb. fuit, Ædilem sordidum repetũdarum accusandi, iudicesque in eum à senatu petendi.* Ce qui monstre que pour les ieux & esbattemens qu'ils faisoient celebrer, dont nous auons desia parlé en la colomne 1419. & delà en auant; & les autres choses encore dependans de leurs charge, leur estoient destinez quelques deniers du publiq, comme le presuppose le mot de *Repetundarum*; mais qu'outre plus ils y cõtribuoiẽt encore grandement du leur, selon qu'escript Plutarque en la vie d'iceluy Cesar, qu'il donna en son Edilité au peuple trois cens vingt paires de gladiateurs, sans tout plein d'autres tressomptueux ieux & esbattemens. Ils auoient dauantage la charge & superintendence des bastimẽs tant sacrez que particuliers: de prendre garde aussi à toute la ville; dont Papinian les surnomme ἀστυνομικοί, à l'imitation parauẽture des ἀστυνόμοι de Demosthene; comme qui diroit ayãs le soin de la ville; ce qui auroit meu quelques vns à les torner pour escheuins. Plus d'entretenir & faire reparer les Cloaques, esgouts, aqueducts & tuyaux de fontaines: Cicerõ au mesme 2. des offices. *Nam pro amplitudine honorum quos cunctis suffragiis adepti sumus nostro quidem anno, quod contigit eorum nemini quos modo nominaui, sanè exiguus sumptus Ædilitatis fuit. Atque etiam illæ impensæ meliores, muri, naualia, portus, aquarum ductus; omniáque quæ ad vsum Reip. pertinẽt.* Plus de departir les places ės theatres & eschaffaux; Valere liure 2. ch. premier. *Par l'espace de cinq cens & cinquante huit ans, le Senat pesle mesle auecques le peuple assista aux ieux & passetemps publiques: mais Attilius Serranus, & L. Scribonius Ediles, à la celebration des ieux de Cybele, se conformans à ce qu'en semblable le premier Scipion Afriquain auoit fait, abolirent ceste accoustumance; ce qui aliena entieremẽt les cueurs de la commune enuers luy, & annulla du tout la faueur qu'il souloit auoir.* Si quelcun vendoit vn esclaue ou cheual pour entier sain & net; & qu'il ne le fust, ils en faisoient faire raison. Auoient outreplus la charge d'apprehender au corps, & constituer prisonniers des personnages d'auctorité, au 29. liure: *Cum Prætore mitterent duos Tribunos plebis, atque Ædilem. Tribuni atque Ædilis qui reducerent ex Africa Scipionem*: Et en plusieurs autres endrois de ceste histoire. Leur administration & pouuoir s'estẽdoit encore à tout plein d'autres choses, dont nous en auons desia amené ie ne sçay quoy cy deuant des Verrines de Ciceron, en la colomne 606. lequel au 3. des loix en allegue ceste formule des XII. tables. SVNTOQVE. ÆDILES. CVRATORES. VRBIS. ANNONÆ. LVDORVMQVE. SOLEMNIVM. OLLISQVE. AD. HONORIS. AMPLIOREM. GRADVM. IS. PRIMVS. ASCENSVS. ESTO. Car d'autant que de tous les magistrats cestuycy estoit le plus magnifique, & de la plus grande despence, ils auoient moyen de gaigner la bõne grace & faueur du peuple, pour delà estre par luy aduancé aux autres plus grandes charges & dignitez: ainsi que le donne assez à congnoistre le mesme Ciceron au lieu preallegué du 2. des offices: *Nam Mamerco homini ditissimo prætermissio Ædilitatis, Consulatus repulsam attulit.* Qu'ils fussent sacresaincts & inuiolables aussi bien que les Tribuns du peuple, aumoins les Plebeiens; Festus en termes expres le tesmoigne apres Caton: *Sacrosanctum dicitur quod iureiurando interposito est institutum; si quis id violasset, vt morte pœnas penderet: Cuius generis sunt Tribuni plebis, Ædilesque eiusdem ordinis; quod affirmat M. Cato in ea, quam scripsit Ædilis plebis, sacrosanctos esse.* Et neantmoins Tite Liue au 3. liu. fueil. 147. li. 4. de l'opiniõ des Iurisc͂õsultes tiẽt le cõtraire. Au regard des Ediles Curules, du commencement ils ne furent esleuz que des patriciens; mais par traict de temps les Plebeiens empieterent ce magistrat aussi bien que les autres, comme on peult veoir à la fin du 9. liure de Flauius, qui estoit vn simple

AEDILES CVRVLES.

simple escriuain. Finablemēt Iulles Cesar s'estāt faict Dictateur perpetuel, adiousta deux Ediles aux quatre; qui de la superintendance des bleds furent appellez *Ædiles Cereales*, de Ceres deesse des grains, ainsi que dit Pomponius. Les Ediles en outre auoient la charge de reuisiter les poix & mesures, qu'il n'y eust fraude ny faulseté: & ainsi ils furent six Ediles, deux Plebeiens, deux Curules, & deux Cereaulx; ausquels il n'en fut point adiousté d'autres depuis: & durerent ainsi iusques à l'Empereur Adrian, lequel commança à changer l'empire. Si leur authorité & pouuoir demeura par apres encore, pour le moins les noms se changerent.

Fueil.76. vers la fin. MARTIVS *auec vne trouppe de gens d'eslite qu'il s'allia autour de luy, &c.* Plutarque a escript la vie de ce personnage, dont voicy ce qu'en met Valere liure 4. chap. 3. *Cn. Martius ieune adolescent de race Patricienne, fort renommé, & descendu du Roy Ancus, à qui la prise de Corioles ville des Volsques dōna le surnom de Coriolain: pour auoir fait en cest endroit tout plein de belles & grandes prouesses, il en fut hautement loué par le Consul Posthumius Cominius en l'assemblee des soldats; lequel luy fit present de tous les dons & marques d'honneur vsitees és gens de guerre. Et luy ayant offert outreplus cent iournaux de terre, auec dix prisonniers tels qu'il voudroit choisir, & autant de cheuaux richement harnachez; Item vn trouppeau de cent bestes à corne, & autant d'argent qu'il en pourroit soubspeser, ne voulut toutesfois rien accepter de tout cela fors la deliurance de son hoste pris prisonnier, & vn cheual dont il se peust seruir au combat.* Neantmoins Den. Hal. & Plutarque mettent qu'il fut condamné en sa propre presence par les Tribuz à vn exil perpetuel, pour auoir voulu defrauder le public du butin conquis; & iceluy distribué à ses partisans, pour se preparer par là vn acces à la tyrannie. Plutarque ne parle que d'vn simple crime de peculat; & Tite Liue ne specifie point la cause de sa condemnation. Den. Hal. au 8. liu. dit qu'il fut assommé par les Volsques à coups de pierre. *Et que telle issue eut ce Martius le plus valeureux homme de guerre de tout son temps: qui surmonta toutes voluptez & concupiscences en la plus forte ardeur de sa ieunesse; tresexacte obseruateur d'equité & iustice, sans y estre cōtraint ny par les loix, ny aucune crainte de punition, mais d'vne franche volonté; naturellemēt si bien nay à cela, qu'il n'eust mesme compté l'innocence entre les vertus: & non seulement aliené de tout vice, mais auec cela magnanime, liberal, & tresprompt à soulager le moindre de ses amis en ses affaires & necessitez; second à nul autre des Patriciens en la gloire & louange bellique: si que s'il n'eust esté destourbé par les seditions populaires, soubs sa conduitte, & par sa vaillance l'Empire Romain pouuoit atteindre à vn fort grand accroissement deslors. Mais la nature humaine n'est capable de receuoir toutes les vertus eu vn seul subiect; ny de semēce d'vn homme mortel ne se peut produire vne personne absoluement bonne & parfaicte de tous points. Car en ce personnage orné de toutes vertuz se trouuerent quelques defectuositez meslees parmy: & en ses meurs & façons de faire bien peu de douceur & ioyeuseté, ny de courtoisie nom-plus à salluer les personnes, & les appeller priueement par leur nom. Ny vn naturel aisé à raddoucir & appaiser pour si peu d'offence & despit qu'on luy eust sçeu faire: ny ceste gracieuseté ciuile qui assaisonne toutes les actions des personnes; ains tousiours fascheux, chagrain, morne & melancholique: ce qui luy porta beaucoup de nuisance à la guerre; principalement sa trop roidde & immoderee obseruāce du droit; & vne seuere rigueur & austerité, non cōtemperee d'equité aucune. De maniere que ce qui a esté dit autrefois par les sages anciens se voit en cest endroit estre bien vray; qu'en la mediocrité & nompas és extremitez gisent les vertus, & les perfections de nos meurs: mesmemēt en la iustice, laquelle moins ou plus administree qu'elle ne doit, prouffite peu, voire nous precipite quelquesfois en de grands inconueniens & miseres; en des maux & dommages irreparables. Car à cestuicy rien ne causa son bannissement; rien ne le frustra du fruit de ses labeurs & merites, que par sa trop exacte & rigoureuse iustice; pource que deuant par fois se fleschir & cedder au peuple, & condescendre & obtemperer à ses volontez, il ne voulut estre par ceste voye le premier de ses citoyens; ains s'opposant à tout ce qu'il estimoit estre iniuste & desraisonnable, en haine & despit de cela, il fut chassé d'eux. Puis la guerre des Volsques acheuee, cōme il eust peu fort aiseement quitter sa charge, & se retirer autrepart, iusqu'à ce qu'il eust rencontré vne autre plus opportune commodité de retourner en son pays, sans s'exposer aux machinations & aguets de ses aduersaires, & à vne multitude cōfuse, depourueue de tout sens & raison; aimāt mieux au peril de sa vie rēdre raisō de ses actiōs à ceux qui s'estoiēt commis à sa loyauté, & s'il estoit conuaincu de s'y estre mal porté & auoir forfaict, se soubsmettre à la punition ordonnee des loix, il receut en fin de sa preudhomie & integrité vn tres laid & piteux salaire.* Mais il semble que cela proceda de ie ne sçay quelle vengeance diuine; car on ne peut iamais auoir cause raisonnable pour quelque offēce que ce soit, de se soubsleuer & prendre les armes cōtre son prince legitime & sa patrie: ainsi comme le dit fort bien Cicerō en la deuxiesme des Philippiques: *Præsertim cum omnino nulla causa iusta cuiquam esse possit, contra patriam arma capiendi.*

Fueil.78. lig 36.

Fueil.80. lig.18. Bel Eloge & louanges du Coriolain.

CEVX AV RESTE qui veulent discourir sur ceste histoire du Coriolain, pour tirer tousiours quelque lumiere & instruction des exemples passez pour le reglement des choses presentes; alleguent que les poursuittes & accusations reciproques des citoyens les vns à l'encontre des autres, fort frequentes à Rome durant le temps de la Republique, ainsi qu'à Athenes & autres lieux viuans soubs ceste maniere d'estat; estoiēt grandement vtiles & necessaires pour deux fins principales entre les autres: l'vne pour reprimer & tenir en bridde l'audace des riches & puissans, des ambitieux & entreprenans, à n'attempter rien qui peust troubler le repos & la liberté publique, tenue en plus estroitte recommendation que la vie propre, quand ils se verroient ainsi à tous propos esclairez, & surueiller leurs Machiauel. liu.1.ch.7.

Præmium, & pœna.

actiōs & comportemēs exposez à la discretiō & cēsure du peuple: & outre la recompence qu'ils pouuoient attendre de leurs louables deuoirs & merites au fait de leurs charges, les esguillonner d'vn autre costé à biē faire, pour la crainte, s'ils en vsoient autrement, d'estre recherchez & puniz au sortir de leurs magistrats, quand ils seroient reduits en personnes priuees. L'autre, affin que les bouillantes humeurs, dont il s'en trouue tousiours assez en vn si grand nombre, de ceux qui meuz partie d'vne vraye charité & amour enuers la patrie, ou d'vne vaine & ambicieuse appetence de complaire au peuple, qui est tousiours bien aise de veoir en peine & rabaisser les plus grands dont il a à craindre; ou par certaines partialitez & enuies, par des rancunes & vindictes ne pouuans demeurer en repos, cherchent sans cesse des occasions de nouuelletez, eussent quelque obiect pour se desgorger, & amortir leur naturelle inquietude, plustost sur vne exagitation & moleste d'vn petit nombre, que sur la masse en general de l'estat. Car en quelque sorte q̄ ce soit, il faut que ceste impetuosité se descharge, aux perils & fortunes de qui que ce soit: & vaut beaucoup mieux que l'orage tōbe sur quelques particuliers, qui aussi bien ont besoin de reprimendes, que sur le publiq: & selon que le prescripuent & limitent les loix, que par vne voye extraordinaire de licēce effrenee, qui ne peut estre que pernicieuse pour tous. Que ceste consideration donques touchee icy comme en passant du bout des doigs, serue pour tous les autres endroits du mesme subiect, espandus & semez par l'histoire Romaine; remettant le surplus de ce propos au discours de chacun à part.

DE L'EXIL.

Fueil. 78. lign. 36.

Le Coriolain *estant condamné par contumace, s'en alla en exil és Volsques.* Il n'y auoit point de loy à Rome qui condemnast vn citoyē d'aller en exil. Ciceron en l'oraison pour Cecinna: *L'exil n'est pas vn supplice, mais vne franchise, port & refuge d'iceluy: car ceux qui veulent euiter quelque punition corporelle, ou vn desastre & calamité, ont accoustumé de changer de contree. Tellement qu'il ne se trouuera en pas vne de toutes nos loix, ainsi qu'en d'autres Republiques & estats, forfait aucun que ce soit auoir esté puny de bannissement. Mais quand les personnes se veulent exempter de prison, d'estre executez à mort; ou notez d'infamie, selon que le prescriuent & ordonnent les loix, on a recours à l'exil, tout ainsi qu'à quelque autel & franchise. Que s'ils vouloient se soubsmettre en la ville à ce que porte la rigueur de la loy, ils ne perdroiēt plustost la cité que la vie: mais pource qu'ils ne veulent pas attendre cela, on ne leur oste pas la ville, ains ce sont eux mesmes qui abandonnent leur patrie & s'en departent. Car comme par le droit dont nous vsons personne ne puisse estre de deux citez, finablemēt ceste cy se perd lors que celuy qui se retire quelque autre part, y est receu pour y exiller, c'est à dire qu'il est fait bourgeois d'vne autre cité.* Et en celle pour sa maison; *Ceux qui estoient cōdamnez d'vn capital crime, ne perdoient pas ceste cité, que premierement ils ne fussent receuz en celle qu'ils auoient esleu pour demeure.* Toutesfois l'ancienne coustume estoit qu'vn qui auoit commis homicide s'en allast en exil: *Exilium dira pœnam pro cæde luebat*, dit le Poëte: combien que Seruius tesmoigne que par les edits & ordonnances des Roys de Rome, les homicidiaires en fussent quittes pour vn moutō. Au reste il y auoit deux sortes de bannissement ou exil; l'vn volontaire, l'autre legitime, c'est à dire forcé & contraint selon que les loix l'ordonnoient. Le volontaire estoit encore de deux sortes; l'vne quand le criminel deuant que la sentence luy fust prononcee, s'en alloit en exil pour euiter la peine que la loy ordonnoit: ou bien s'il cognoissoit euidemment qu'il seroit condamné, en preuenant le iugement il se soubsmettoit luy mesme à la peine, qu'aussi bien les loix eussent decernee. L'autre maniere d'exil volontaire, estoit quand ne voulant ou pouuant satisfaire à l'amende enquoy il estoit condamné par les iuges, il quittoit la ville: ainsi que de Camille au 5. liure, fueil. 239. lign. 8. Ce que donne tacitement à entendre Ciceron en la dessusditte oraison pour Cecinne: *In colonias Latinas sæpe nostri ciues aut sua voluntate, aut legis multa profecti sunt: quam multam si sufferre voluissent, tamen manere in ciuitate potuissent.* Que si celuy qui estoit tiré en iustice ne vouloit attendre la pronontiation de l'arrest, ains s'en alloit de son bon gré en exil, on ne laissoit pas de le condamner en l'amende pecuniaire: car si puis apres il vouloit retorner, il luy falloit payer la somme; ou bien croupir en prison iusqu'à ce qu'il y eust entierement satisfait. L'exil legitime estoit quand le criminel non en paroles expresses, mais en effect tacitement venoit à estre bāny: car ce fut vne coustume qui dura de tout temps, non seulement en la Republique, mais soubs les Empereurs encore; que si quelqu'vn auoit merité le bannissement, sans faire mention de cela, defences expresses estoient faites à tous de le receuoir en leur hostel, ny l'accommoder d'eau ny de feu; de maniere que rien ne luy restoit plus sinon l'air; parquoy il estoit contraint de changer de demeure: & appelloient cela *interdicere tecto, aqua & igni.* Ciceron en vne epistre à Brutus: *At si dederint quod petimus, tamen paulo post futurum puto vt hostes iudicemur; vt aqua & igni nobis interdicatur.* Et cela estoit comme vn symbole de mort; car aux nouuelles mariees selon Festus, & Plutarque en la premiere question Romaine, on apportoit du feu & de l'eau, comme deux elemens principes de generatiō; dont on veut deriuer ce mot *Ignis* de *gigno*; & de *aqua*, quasi *à qua viuamus*; car le feu tient le lieu du masle, & l'eau de femelle. Aussi ceux qui auoient accompagné quelque mortuaire, au retour se purifioient auec le feu & l'eau, laquelle

Interdicere tecto, aqua & igni.

laue

laue toutes ordures; & le feu despouille les impuritez des metaux: Ouide és Fastes:

An quia purgat ignis edax, vitiúmque metallis
Excoquit, idcirco cum duce purgat oues?
An quia cunctarum contraria semina rerum
Sunt duo discordes, ignis & vnda Dei:
Iunxerunt elementa patres, aptúmque putarunt
Ignibus & sparsa tingere corpus aqua.

Ainsi ceste interdiction de feu & d'eau denotoit vne maniere de mort ciuile: Et la dessus auroient esté exercees autresfois des plus grandes rigueurs voire cruautez que la mort propre. Cela estoit *media capitis deminutio*, quand quelqu'vn venoit à estre forclos de feu & d'eau; ou estre rellegué en quelque isle deserte. Mais il se limitoit selon le plus & le moins; non qu'on perscripst, aumoins du temps de la Republique, le lieu ou lon deuoit demeurer en exil, mais par priuation les bornes de l'estendue ou il ne seroit loisible de resider. Et au rebours à ceux qu'on appelloit *deportati*, c'est à dire cõfinez en quelque isle ou autre lieu limité, dõt il ne leur estoit pas loisible de sortir, ny semblablement aux relleguez: toutesfois ce mot est plus doux que l'autre, ny mesme que l'exillé, du quel les biens estoient ordinairemẽt confisquez, des relleguez non. Ouide au 2. des Tristes:

Attamen in pœnæ nomine lene fuit:
Quippe relegatus non exul dicor in illo.

Non si ignominieux au reste estoit l'exil volontaire que le legitime, & contraint par les loix; pource qu'en cestuycy on estoit chassé de la ville, & excluz d'eau & de feu: & en l'autre on la quittoit de son bon gré: Aussi on ne perdoit pas le tiltre de Senateur pour cela, si faisoit on bien en l'autre.

Fueil. 80. vers la fin. LA PVISSANCE *des Romains consistoit plus en la dexterité de leurs chefs qu'en leurs armees ny soldats.* non sans cause Tite Liue a fort bien remarqué icy sur le propos du Coriolain, qu'il apparut lors euidemment que la puissance des Romains dependoit plustost de la suffisance & valeur de leurs chefs que de leurs soldats, nonobstant qu'ils fussent tresbõs & excellens, & de naturel, & de leur cõtinuel exercice: car on peut veoir assez souuent au contexte de ceste histoire, les mesmes soldats apres auoir esté bien battus & malmenez des ennemis, voire deffaits soubs vn capitaine, en auoir tout aussi tost remporté la victoire soubs vn autre chef. Ce qui se peut aussi appliquer à propos de Tullus Hostilius, lequel belliqueux de son naturel ayãt succedé à vn Roy du tout pacifique, qui par quarante trois ans auoit retenu tout son peuple en paix & repos continuel, si que son successeur n'eust peu tirer hors de Rome vn seul homme qui eust oncques veu l'ennemy en barbe, ny degainé espee à la guerre, il les y rehabillita neantmoins tout incontinent; s'estant plus sagement comporté en cela, que s'il eust appellé à sa solde quelques estrãgers aguerriz. Ce qui nous aprẽd qu'vn potentat quel qu'il soit, ne peut auoir de meilleurs ny plus certains hommes de guerre que ses subiects propres, s'il veult s'euertuer & prendre la peine de les y dresser. Et au reste fort à propos auoir autresfois esté dit par Chabrias; qu'vne armee de cerfs conduitte par vn lyon estoit plus à craindre, qu'vne armee de lyons soubs la charge & conduitte d'vn cerf.

VN PARTICVLIER *auoit mené battant de verges tout le long du Cirque vn sien pauure esclaue portant vne fourche sur ses espaules.* Fueil. 79. lig. 4. Il y a au Latin *sub furca cæsum*, que les vns ont voulu traduire *soubs les fourches*, les autres *soubs le gibet*: & pource que cela pourroit inciter à croire que ce lieu n'eust pas esté representé proprement de moy, ie suis contrainct d'en rendre raison icy, non pour reprendre personne, mais pour me iustifier seulement. En premier lieu c'est chose toute claire en l'histoire Romaine, que les particuliers n'auoient pas des gibets ny fourches publiques pour y pẽdre leurs esclaues à toute heure qu'ils les offençoient; car les maistres auoient toute puissance de vie & de mort enuers eux, si qu'ils les faisoient fouetter, & executer en toutes autres sortes par leurs autres esclaues; attacher & crucifier au premier arbre qu'ils rencontroient. Aussi Plutarque en la vie du Coriolain met q̃ cestuicy fut liuré par sõ maistre à d'autres esclaues pour le fouetter à trauers la grãd' place, & le Cirque (Flaminien) & puis apres le faire mourir. Dequoy ne s'esloigne pas Macrobe racõptãt ceste mesme histoire au premier liure des Saturnales chap. 11. ou il dit ainsi: *Atronius quidam Maximus seruum suum verberatum, patibulóque constrictum, ante spectaculi cõmissionem per Circum egit*: c'est à didire qu'il portoit sa fourche sur luy, là ou il deuoit estre executé à mort, tout ainsi que nostre Sauueur *formam serui accipiens*, fit sa croix. Et cela confirme tout apertement Ciceron au premier de la diuination en ces propres mots: *Seruus per Circum cum virgis cæderetur, furcam ferens ductus est.* dont telles manieres de gens auroient esté dits *furciferi*, quasi qui diroit *portãs leur gibet quant & eux*, ou plus à nostre mode *traisnant leur licol.* Neantmoins Plutarque en la mesme vie, & en la 70. question Romaine, ne le prẽd pas si criminellement en general, ou il met que ce n'estoit qu'vn bois fourchu qu'on a de coustume de mettre soubs le timon d'vn chariot pour le soutenir, qu'õ leur faisoit porter sur leurs espaules, & les promener ainsi par le voisinage pour leur faire honte, & les remarquer pour de mauuais garnemens, à qui il ne se falloit plus fier. Quelques autres prennẽt encore ceste fourche pour vn petit bois qu'on leur mettoit soubs le menton pour leur faire hausser le visage, affin de les veoir en la face, dequoy approche ce que Suetone met en Vitellius 17. *Atque etiam mento mucrone gladij subiecto, vt visendam præberet faciem, neue submitteret.* Lactance au reste liure 2. de l'origine

d'erreur, chap. 8. nomme Antonius Maximus ce maistre de l'esclaue, dont Tite Liue & Ciceron taisent le nom : Macrobe, comme il a esté allegué cy dessus. Celuy qui en eut la vision, Tiberius Attinius; que Valere liure premier ch. 7. Tite Liue & Plutarque appellent Latinus ou Latinius : S. Augustin aussi apres eux liure 4. ch. 26. de la cité; & Macrobe Annius. Cicerō dit seulement que c'estoit vn rustique ou paisan Romain, si d'auenture il ne vouloit entendre qu'il fust de Tribus Rustiques, mais ceux là estoient les plus nobles & riches; & Tite Liue dit icy qu'il estoit Plebeien. Finablemēt tous le mettent durant le temps de ce bānissement du Coriolain, qui fut l'an 262. Minucius & Sempronius Consuls; fors vn seul Macrobe qui le renuoye à l'an 474. si le texte n'est corrompu. Ce que i'ay bien voulu cotter icy pour mōstrer la grande varieté & incertitude de ceste histoire, principalement à la datte des temps.

Atronius.

Fueil. 83. lig. 17.

SPVRIVS CASSIVS *fut mis à mort, & sa maison rasee publiquement, &c.* Valere liure 6. chap. 3. *Le Senat & peuple Romain non contens de l'auoir fait punir de mort, firent raser sa maison de fonds en comble, affin de le punir d'abondant par la ruine & euersion de sa demeure & dieux domestiques : Et y fut edifié le temple de la Terre. Ainsi ce qui auoit esté autresfois le manoir d'vn des principaux citoyens de Rome, & des plus puissans, seruit delà en auant d'aduertissement & memoire d'vne tresreligieuse seuerité.* De raser ainsi les maisons, ce fut vne punition particulieremēt destinee aux trahistres & coulpables de leze maiesté, qu'on pratique encore pour le iourdhuy; mais on a d'abondant de coustume de semer de sel la place ou l'edifice a esté, comme indigne de produire plus chose quelconque: car ou le sel est espandu, delà s'en ensuit vne totale sterilité; ainsi que le denote l'Ecclesiastique 43. *Gelu sicut salem effundet super terram.* Dont Abimelech és Iuges chap. 9. seme de sel la ville de Sichē qu'il auoit prise d'assaut. Quant au tēple de la Terre, il sēble que Tite Liue ne soit pas biē d'accord en cecy auec Valere; lequel met, *in solo autem ædem Telluris fecit;* Que le tēple fut basty au lieu propre de la maison: ce que Ciceron mesme confirme en quelque part: *Sp. Cassij domus ob eandem causam euersa, atque in eodem loco ædis posita Telluris.* A quoy il adiouste qu'en ce temple estoient les armoires des titres & papiers publiques. Mais nous en auons desia parlé en la colomne 639. Il y a encore vne autre varieté, en ce que les vns mettēt que ce Cassius fut cōdamné & executé par le iugement du peuple: & les autres, entre lesquels Valere liu. 5. ch. 8. que ce fut son pere qui selon la puissance qu'auoient lors les peres sur leurs enfans, luy fit son proces au logis; & apres l'auoir battu de verges, trēcher la teste, pour raison de la loy agraire, qu'estāt Tribū du peuple, pour le gratifier il auoit mise sus: *Bruti æmulatus exēplū Cassius filiū qui Trib. pleb. agrariā legē primus tulerat, multisq; alijs rebus populariter animos hominum amore sui deuinctos tenebat, postquam illā potestatē deposuit, adhibito propinquorū & amicorū consilio, affectati regni crimine domi dānauit, verberibúsque affectum necari iussit; ac peculium eius Cereri consecrauit.* Et toutesfois Tite Liue met que ce fut en son cōsulat; ce qui est biē plus vraysēblable; parce que cestuy cy estāt de race Patricienne, ce qui appert (car il y en eut de plebeiēs aussi) en ce qu'il estoit paruenu au consulat, & encore pour la troisiesme fois, l'an 267. selon les Fastes du Capitole, parce que le Cōsulat n'estoit pas encore communiqué aux Plebeiens, il ne pouuoit pas estre Tribun du peuple; d'autātque les Patriciens n'y estoient pas nōplus admis de ce temps là. Den. Hal. au 6. tesmoigne aussi qu'il estoit desia Consul la seconde fois auec Posthumius Cominius Auruncus l'an 290. quand il dedia le tēple de Ceres; Κάσιος δὲ ὁ ἕτερος τῶν ὑπάτων, &c. *Cassius l'autre des Consuls estant demeuré à la ville, dedia ce pendant le temple de Ceres, de Liber, & Libera, qui est à l'vn des bouts du grād Cirque, au dessus des barrieres dont on lasche les cheuaux & chariots qui courent le prix, lequel ayant esté voué en la guerre contre les Latins par le Dictateur A. Posthumius pour le salut & conseruation de la Chosepublique, & apres la victoire donné à prix-fait par ordonnance du Senat, fut acheué soubs ces Consuls des deniers prouenuz du butin gaigné sur les ennemis.* Quant à la statue de Ceres mentionnee en la 23. ligne, le mesme Hal. en parle au 8. Et Pline liure 34. ch. 4. en met cecy : *Romæ simulachrum ex ære factum Cereris primum reperio ex peculio Sp. Cassij, quem regnum affectantem pater ipsius interemerat.*

ESTANT *assez commū par tout qu'il y mourut trois cens & six Fabiens; & vn seul auoir esté delaissé à Rome, agé d'enuirō quatorze ans, dont se deuoit repeupler le nom Fabien.* Ceste histoire est commune par tous les autheurs, & neantmoins vn peu suspecte; aduenue le 13. iour de Feurier, quatre ans apres la routte de Xerxes pres l'isle de Salamine. Ouide au 2. des Fastes, qui se conforme en tout & par tout auec Tite Liue. Fueil. 91. lig. 17.

Vna dies Fabios ad bellum miserat omnes,
Ad bellum missos perdidit vna dies.
Vt tamen Herculeæ superessent semina gentis,
Credibile est ipsos consuluisse Deos.
Nam puer impubes, & adhuc non vtilis armis
Vnus de Fabia gente relictus erat.

Et Silius Italicus.

Primoresque patrum, Fabius Tirynthia proles
Ter centum memorabat auos; quos turbine Martis
Abstulit vna dies; cum fors non æqua labori
Patricio Cremeræ maculauit sanguine ripas.

Ils mettent l'vn & l'autre les Fabiens estre descendus d'Hercules, lequel à son retour d'Espagne s'estant accointé en Italie de la fille de Euander Arcadien, en eut vn fils appellé Fabius, qui fut autheur de ceste race. Le mesme Silius Italicus :

---- Cum regia virgo
Hospite victa sacro Fabium de crimine læta
Procreat,

Procreat, & magni commiscet seminis ortus.
Arcas in herculeos mater ventura nepotes. &c.

Ceste damoiselle fut à ceste cause commise auec les Potitiens & Pinariens, à la garde du temple d'Hercules & de ses sacrifices: toutesfois Plutarque au commencement de la vie de Fabius Maximus, dit qu'Hercules engrossa vne nymphe ou vne femme du pays sur le bord du Tybre; dont vint le premier de ceste famille; qui furent du commancement appellez Fodiens, de *fodio* qui signifie fouyr, ou cauer, pour raison des fosses & pieges qu'ils tendoient aux bestes sauuages; & depuis par le changement de deux lettres appellez Fabiens. Ce fut vne tresnoble & grande famille à Rome entre tous les Patriciens; laquelle par traict de temps s'espandit en six principalles branches, dont les plus illustres furent les Vibulains, Ambustes, & Maximes: & les autres moins celebres; les Dorsons, Pictes, & Buteons: Tous lesquels obtindrent plusieurs dignitez & triomphes à Rome; & autres grades les plus honorables de la Republique. Mais quant à ceste vniuerselle extermination de la race vn tant seulement reserué, Den. Halicarnass. n'en est pas bien d'accord auecques les dessusdits; lequel par vn long discours s'efforce de prouuer n'estre pas vraysemblable, que d'vne si ample & nombreuse race il ne fust resté qu'vn seul ieune garçon; & que tous les autres eussent esté mis à mort en vne seule rencontre: Car il n'estoit pas possible que tant de gens en eage de porter armes n'eussent des enfans: Au moyen dequoy il fault croire qu'il en resta bien d'autres encore. Mais ce que les dessusdits ne parlent que d'vn, est pour l'excellence de luy & de ses descendans: dont ils auroient voulu referer la restauration de ceste famille à celluy la seul, lequel fut ayeul de ce Fabius Rutilianus, qui le premier d'eux tous acquit le nom de tresgrand, comme il est dit à la fin du 9. liure; ouquel, & au 10. ensuyuant sont descripts tout plein d'excellents faits-d'armes de ce valeureux capitaine. De luy puis apres descendit en droicte ligne ce Fabius Maximus; si renommé pour auoir le premier rebousché les efforts & impetuositez d'Annibal.

Fueil. 96. à la fin. MAIS LE CONSVL *nie que le Tribun aye rien que veoir sur personne s'il n'est plebeien: car ce n'est pas vn magistrat de tout le peuple, ains seulement de la commune: parquoy il ne peut de puissance absolue contraindre qui que ce soit de partir de la place suyuant les statuts des maieurs; par ce qu'on dit ainsi*: ALLEZ VOVS EN SI BON VOVS SEMBLE SEIGNEVRS QVIRITES. Au Latin il y a, car ce passage est fort chatouilleux, & digne d'estre examiné de plus pres: *Consul negare ius non esse Tribuno in quenquam, nisi in plebeium: non enim populi sed plebis eum magistratum esse: nec illum ipsum summouere pro imperio posse maiorum; quia ita di catur*; SI VOBIS VIDETVR DISCEDITE QVIRITES: Enquoy i'ay suiui la plus commune & superficielle opinion. Neantmoins il y a quelques choses à esplucher là dessus; d'autant que comme i'ay assez dit ailleurs, & qu'on peut veoir tout clairement, Tite Liue est vn tresgrand affectateur de mots equiuoques, ambiguz & doubteux; & lairroit fort volontiers à tous propos s'il pouuoit, les lecteurs incertains & en suspens de ce qu'il veult dire. On peut donques, & non sans grande apparence, prendre ce mot de *maiorum* non au substantif, selon qu'ordinairement les autheurs Latins en vsent *more maiorum*, en Cesar, Suetone, cestuicy & autres, & Aulugelle liure 13. chap. 12. (ce qui bat presque sur ce propos) *Cum morib. maiorum Trib. pleb. prehensionem haberent*; C'est à dire *selon l'ancienne coustume, ou des ancestres*; mais pour vn adiectif qui se doibt referer au substantif, *magistratuum*; par ce que les grands magistrats, comme le Dictateur, les Consuls, Censeurs, & Preteurs, (le mesme Aulugelle chap. 14. *Auspicia in duas sunt potestates diuisa: Maxima sunt Consulum, Censorum, Pretorum; reliquorum magistratuum minora sunt auspicia; ideo hi minores, illi maiores magistratus appellantur*) Auoient droit de faire par le moyen de leurs licteurs retirer le peuple, fendre & escarter la presse selon ce passage du 8. liure, fueil. 364. *Repentè strepitus ante curiam lictorum summouentium auditur*: Et Horace au 2. des Carmes, ode 16.

Non enim gazæ, neque consularis
Summouet lictor miseros tumultus
Mentis, & curas laqueata circum
Tecta volanteis:

Car les moindres magistrats n'auoient pas des licteurs, ains des viateurs ou huissiers seulement auec vne baguette, & non des fasces; Aulugelle encore au dessusdit 12. ch. *Vocationem vt Consules, & cæteri qui habent imperium: prehensionem, vt Trib. Plebis & alij qui habent viatorem: neque vocationem neque prehensionem, vt quæstores, & cæteri qui neque lictorem habent, neque viatorem*. Lesquels passages seruent à esclarcir celuy dont il est icy question: ioint que ces mots, *vt Consules & cæteri qui habent imperium*, nous confirment que ce *maiorum* se doibt referer au substantif (supple) *magistratuum*: parce que les grands magistrats estoient dits *habere imperium*, ou *esse cum imperio*; & les moindres, *cum potestate*; dont auroient aussi esté appellees les feries imperatiues, que les Consuls ou Preteurs auoient droit d'ordonner & induire. *Feriæ imperatiuæ.* L'autre difficulté est sur le mot de *discedite*: au lieu duquel quelques'vns s'efforçãs de subtiliser là dessus, veulẽt lire *decedite*. Mais cela me semble proceder plus d'vne curiosité qu'autremẽt; parceque ces deux

mots *discedo* & *decedo* sont presque vne mesme chose, & se communiquent alternatiuement ces deux significations, de *se partir, se retirer*, & *s'en aller*; & de *se fendre & ouurir* pour faire place. Ciceron au 3. des Offices; *Gyges, cum terra discessisset magnis quibusdam imbribus, in illum hyatum descendit. Que la terre s'estant fendue & ouuerte par de grandes lauasses de pluyes*, Gyges entra *dans ceste creuasse*. Et en vn autre endroit: *discedit cœlum*, pour esclairer, car il semble lors que le ciel se fende: Ioint que l'i se change aisement en e: & au rebours: Horace au 2. liure & epistre: *Viuere si rectè nescis, decede peritis*. Et *decedo* pour desloger & s'en aller; es Epistres à Atticus: *Non putat nos Senatus antè oportere decedere, quàm nobis successum sit. Le Senat n'estime pas que nous deuions partir de nostre gouuernement, premier qu'on ne nous aye enuoyé vn successeur*. Et Plaute, *decedamus hinc, allons nous en d'icy*. En quelque sens donques qu'on vueille prendre ce mot icy de *discedite*, ou *decedite*; ie n'en irois pas du blanc au noir; soit pour se fendre ou pour rompre l'assemblee du peuple, & luy faire entendre qu'il se pouuoit retirer s'il vouloit; tout ainsi que celuy qui assembloit le Senat quand il le vouloit licentier, auoit accoustumé d'vser de ceste autre formule: Capitolin en la vie de Marc Aurele; *Neque vnquam discessit de curia, nisi Consul dixisset*; NIHIL VOS MORAMVR PATRES CONSCRIPTI. *Nous ne vous retenons plus icy, Peres Conscripts, comme n'ayans plus rien à vous dire, ne communiquer*. Mais lequel des deux Tite Liue vueille entendre, cela n'est pas sans quelque doubte; & plus encore vn semblable passage du 3. liure, fueil. 112. lig. 25. *Initium erat rixæ, cum discedere populum iussissent Tribuni, quod patres se summoueri haud sinerent*: Surquoy on pourroit amener en ieu vne troisiesme interpretation de ce *discedo*; assauoir que le peuple ayant esté assemblé par ses Tribuns pour faire passer la loy Terentille du departement des terres, ils luy ordonnoient par là de se separer, & reduire chacun soubs sa Tribu pour donner leurs voix & suffrages; car c'est vne locution Latine de *discedere in Tribus & Centurias*, pour se renger soubs leurs Tribuz, ou Centuries. Salluste, *discedunt in duas partes*. Et Tacite, *in duas factiones ciuitas discessit*, pour se my-partir en deux ligues & factions.

DV TVMVLTE.

Fueil. 105. lig. 15.

LES EQVES S'EN VINDRENT *iecter d'vne telle impetuosité & furie dedans le territoire Romain*. Au Latin; *tanto cum tumultu inuasere fines Romanos*. I'estime bien le tumulte ne se deuoit icy entendre autre chose que ce que nous l'auons traduit, assauoir vn grand bruit, espouuantement & furie: Mais pource que le mot de *Tumultus* au Latin signifie particulierement quelque autre chose, & que bien souuent il se presente en l'histoire Romaine, ou nous n'auons dequoy le representer proprement d'vn seul mot; comme au 7. liure fueil. 302. lign. 32. *Dictator cum tumultus Gallici causa iustitium edixisset*; & au 9. liure, fueil. 398. lign. 23. *Hetrusci belli fama exorta est: nec erat ea tempestate gens alia, cuius secundum Gallicos tumultus, arma terribiliora essent, cum propinquitate agri, tum multitudine hominum*; Il n'y aura point de mal de s'acquitter tout de ce pas à expliquer ce que c'estoit. Le tumulte doncques estoit vne des branches de la guerre, car tout tumulte estoit guerre, & non toute guerre tumulte, ainsi que met Ciceron en la 8. Philippique: *Quelques vns n'estimoient pas en donnant leur aduis deuoir vser de ce mot de guerre, ains l'aymoient mieux appeller tumulte; ignares non seulement des choses, mais des mots aussi. Car il y peut bien auoir guerre sans tumulte, là ou le tumulte ne peut estre sans guerre. Et de fait qu'est-ce que le tumulte sinon vne perturbation telle & si grande, qu'vne plus grand' crainte & effort encore en peut naistre? Delà aussi a esté tiré le nom de tumulte. Aumoyen dequoy nos ancestres appelloient le vray tumulte, l'Italien, pource qu'il estoit domestique; puis le tumulte Gaulois, pourautant que tout proche de l'Italie: outre lesquels ils n'appelloient point d'autres guerres tumulte. Or que ce ne soit quelque chose plus griefue que nompas la guerre, on le peult comprendre de ce qu'à la guerre Gauloise les exemptions ont lieu; au tumulte non. Et delà aduient comme i'ay dit, que la guerre peult bien estre sans le tumulte; & le tumulte ne peut estre sans guerre. Car comme entre la guerre & la paix il n'y aye point de moyen; il faudroit par necessité si le tumulte ne depend de la guerre, que ce soit de la paix; dont qu'estce qui se pourroit dire ny estimer de plus absurde & impertinent?* Festus tout conformement à cela. Le tumulte est ainsi appellé de *timor multus, moult de crainte & frayeur: & la leuee des soldats est ditte estre faitte pour le tumulte, quand c'est pour raison de quelque subit effroy & alarme. Aumoyen dequoy Verrius dit cela aussi estre tumulte qui naist d'autres ennemis que des Italiens & Gaulois. Les autres le restreignent tant seulement à la guerre de l'Italie, & la Gaule: de maniere qu'ils n'appellent de ce nom là guerre quelconque, fors la Gaulloise & la domestique*. Que le tumulte au reste soit vn subit espouuentement & effroy, comme en ce lieu icy de Tite Liue, Varron le tesmoigne au cinquiesme liure: *Dies populi fugia videtur nominatus; quòd eo die repentè fugerit populus: non multo enim post hic dies, quàm decessus Gallorum ex vrbe: & qui tum sub vrbe populi Ficulneates, ac fidenates, & Finitimi alij contra nos coniurarunt*.

QVINTIVS *cultiuoit en Transteure quatre* Fueil. lig. 8.

tre petits arpents de terre, *qu'on appelle les prez Quintiens*; *ioignant le lieu ou est maintenant le port*. Le Latin met, *quatuor iugerum colebat agrum*. Et d'autant qu'il n'y a point de mot François pour representer proprement le iugere; si d'auenture ce n'estoit celuy de ioug ou iournau, i'ay tourné arpens; à quoy i'ay adiousté petits; parce que comme nous auons mis cy deuant en la colomne 1517. l'arpent contient 48400. pieds carrez d'aire, & le iugere n'en a que 28800. Pline au reste liure 3. chap. 18. est aucunement different de Tite Liue en cest endroit: car il met en premier lieu ces quatre iournaux de terre au Vatican, assez loing du port qu'on appelle Ripe: & au lieu des *legati* ou deputez qui allerent signifier l'ordonnance du Senat à Quinctius, il ne parle que d'vn viateur; amenant la dessus Norbanus plus vieil autheur que le nostre; & la coustume ancienne, ainsi que nous l'auons expliqué en la colomne 924. *Auranti quatuor sua iugera in Vaticano quæ prata Quintia appellantur*, *Cincinnato viator attulit dictaturam*; *& quidem vt tradit Norbanus*, *nudo*, *plenóque puluere etiamnum ore*. *Cui viator*, *vela corpus inquit vt proferam Senatus populique Romani mandata*. *Tales tum etiam viatores erant*, *quibus idipsum nomen inditum est subinde ex agris Senatum*, *ducésque accersentibus*. *At nunc eadem illa vincti pedes*, *damnatæ manus*, *inscripti vultus exercent*. Voulant par ces derniers mots denoter, que ce que durant la liberté de la Republique les officiers d'icelle chascun endroit soy, faisoient solemnellement, les Empereurs l'executoient indignement par leurs esclaues, cauterisez de marques & caracteres au visage; pour monstrer la difference qu'il y a d'vne authorité absolue en vn homme seul, qui se desbande ordinairement en vne licence effrenee; aux façons de faire briddees par le reglement des loix, qui commandent aux Republiques bien establies & institueës; là ou la monarchie suppedite les loix, & leur met le pied sur la gorge. Et quant à l'assiete des prez Quintiens, & d'auoir mis vn viateur plus tost que des deputez, Pline semble auoir en cela plus proprement parlé que Tite Liue, qui se lasche & monstre nonchallant en beaucoup d'endroits, par vne aspreté peut estre descrire beaucoup; car c'est bien chose toute asseuree, que ces prez Quintiens estoient plus loing du port ou *naualia* que n'est la porte Sainct Iacques de Sainct Sauueur; hors la porte du bourg ou est maintenant le chasteau Sainct Ange, ainsi que nous auons dit en la colomne 824. & gardent encore le nom de *i prati*. Toutesfois cecy se pourroit aucunement sauuer si nous voulions dire, que Tite Liue par le mot de *naualia*, entende non le grand port appellé Ripe, ou abordent les barques venans d'Hostie & la mer à Rome, mais vn autre port moindre appellé Ripette pres le populo, viz à viz du mausolee d'Auguste, d'vne part, & du chasteau Sanct Ange de l'autre, ou se viennent arrester les basteaux du pays d'amont; tellement que ces deux ports sont es deux bouts de la ville, ainsi qu'à Paris l'escolle Saint Germain, & la Greue.

QVE CHACVN SE TROVVAST *prest pour marcher auec des viures cuits pour cinq iours*, *& douze paux pour employer à la pallissade & rempart*. La discipline militaire des Romains fut depuis encore bien plus seuere & laborieuse, comme nous le monstrerons en nos annotations sur Cesar; & mesmes en la guerre contre Iugurtha soubs Metellus & Marius; ainsi que met Plutarque en sa vie. Valere liure & chap. 2. quant à Metellus; *Protinus lixas è castris summouit*, *cibúmque coctum venalem proponi vetuit*: *in agmine neminem militum ministerio seruorum iumentorúmque*, *vt arma sua & alimenta ipsi ferrent*, *vti passus est*. fueil. mesme lig. 35.

LES TRIBVNS DV PEVPLE *mirent en auant vne loy pour departir le mont Auentin à la commune*. Au Latin; de *Auentino publicando lata lex est*. C'est encore aussi vne des ambiguitez de Tite Liue; lequel dilaté en beaucoup d'endroits outre toute mesure sans aucune necessité, se vient tout à coup resserrer & restreindre es choses qui auroient besoing d'esclarcissement; car le mot de *publico*, signifie confisquer, appliquer au publiq, ou abandonner au commun; ou bien departir au commun peuple; tel que i'estime en estre le sens icy, combien que i'aye tourné, *appliquer au publiq*; & ce pour y bastir selon que le specifie Den. Hal. au 10. ou il esclaircist ce lieu icy tronqué court, & nous descouure ce que Tite Liue s'ingere de nous desrobber: εἰσέφερε (dit il) γὰρ τι καὶ οὗτος, (assauoir Icilius) πολίτευμα καινὸν, &c. *Icilius mit en auant vne nouuelle ouuerture de departir aux Plebeiens l'endroit qu'on appelle l'Auentin pour y bastir. C'est vn tertre esleué mediocrement*, *contenant peu moins que de douze stades en son circuit*, *tout renfermé dans la ville*, *lequel n'estoit pas tout habité lors*, *mais plein de brossailles publiques*. *Le Tribun ayant proposé ce decret*, *assembla les Consuls & le Senat*; *& les somma de le confirmer par leur edict*. Puisapres il explique la teneur de ceste loy ou decret, en ceste sorte: ὅσα μὲν ἰδιῶται τινὲς εἶχον ἐκ δικαίου κτησάμενοι &c. *que tout ce que les particuliers possedoient de bonne foy*, *& de droit*; *cela leur demeurast*: *Mais que tout ce que quelques vns s'en estans emparez de force ou de fraude y auoient basty*, *en leur remboursant ce qu'ils y auroyent despendu*, *au dire de gens à ce cognoissans*, *fust octroyé au commun peuple*: *& ce qui appartenoit au publiq*, *sans autrement l'achepter*, *fust aussi departy au peuple*. *Remonstrant au reste* Fueil. 127. lig. 17.

que cest edict seroit fort vtile, & mesme pour appaiser les mutinemens du departement des terres; parce que les souffreteux plebeiens se contenteroient des heritages de la ville, lesquels deuans estre publiques estoient neantmoins occupez par les plus riches & puissans; à quoy plusieurs se condescendoient, n'y ayant que P. Clodius qui s'y opposast. Mais finablement le Senat ordonna que l'Auentin seroit delaissé au peuple: & la dessus en la presence des Pontifes & des Augures, & de deux sacrificateurs, la loy fut proposee par les Consuls, & passee és comices des Centuries; laquelle se void encore pour le iourdhuy grauee en vne colomne de bronze au mont Auentin, ou elle fut mise au temple de Diane. Les Plebeiens puisapres departirent les places entr'eux pour y bastir selon les moyens de chacun; la pluspart se rengeans deux ou trois ensemble, & plus encore, pour edifier vne seule maison à communs fraiz; les vns prenans pour eux le bas, & les autres le haut: si que toute ceste annee là fut employee en bastimens.

Fueil. 128. lig. 28. L'AVTHORITE *des Consuls vint lors és mains des Decemvires.* Ceste forme de gouuernement & administration Decemvirale, assauoir de dix personnages, ne prit pas icy son commencement & entree; car apres la mort de Romule durant l'entreregne, le maniment des affaires que prit lors le Senat iusqu'à l'election de Numa, est appellé par Den. Halicarnass. au deuxiesme Decemviral; ouquel les deux cens Senateurs, (Tite Liue n'en met que cent, fueil. 15. lign. 39.) departiz par dixaines commanderent à tour de roolle, assauoir vn de chasque dixaine par cinq iours de suitte; ayant les fasces & licteurs ainsi que les Rois: & ceste dixaine vuiddee l'autre commançoit en son reng. L'occasion de creer ces Decem-vires, fut pour rediger par escript & en ordre les loix qu'on auoit enuoyé copier en la Grece: Dont la cause vint principalement pour la loy Terentille, proposee par le Tribun Terentillus Arsa, de creer cinq hommes, pour refrener la puissance & authorité Consulaire, fueil. 110. lig. 24. & de plusieurs autres incidens encore; tant pour les vsures, que pour faire passer la loy Agraire du departement des terres au peuple; des alliances de mariage des Plebeiens auecques les patriciens; & de la participation d'iceux aux magistrats: à toutes lesquelles instances le Senat faisant l'oreille sourde, temporisoit, & les enuoyoit en fumee; tantost en ployant & leur accordant quelque chose, comme le redoublement de leurs Tribuns; tantost en s'y opposant directement: puis soudain suscitant vne guerre prochaine; ou supposant quelques superstitions & prodiges; auec autres tels artifices & dexteritez dont il essayoit de couller le temps: iusques à l'an de 299. Tarpeieus & Aternius estans Consuls, qu'on depescha trois ambassadeurs à Athenes pour auoir les loix de Solon. Tout le reste de l'histoire de ces Decem-vires pour dresser les loix, est fort au long traicté icy par Tite Liue. Mais ce mot est equiuoque; & y auoit des *Decemuiri Sacrorum*, commis à la garde des liures Sybillins, & à la superintendance des ceremonies de la religion: & d'autres pour la iustice, tirez au sort ou au choix de dix vn, du conseil des Centumvires; ainsi qu'on souloit faire des Decurions es Colonies & Municipes, comme met Pomponius en la loy *Pupillus, ff. de verborum significationibus*. Il y en auoit encore pour presider es subhastations & encans: Ciceron en la loy Agraire; *Prædam, manubias, sectionem, castra denique Cn. Pompeij sedente imperatore Decemviri vendent*. Mais nous en auons desia parlé cy deuant.

VN BRVIT *se leue puisapres qu'il manquoit encore deux tables.* Ce furent ces XII. tables tant renommees, ou estoit contenu tout le droit escript des Romains, & dont nous auons presque puisé tout le nostre: lesquelles quelques vns dient auoir esté d'iuoire; & les autres, ce qui est plus croyable, de bronze. Aulugelle en discourt bien au long au premier chap. du 20. liure. Mais pour le regard du suppleement dont il est icy question, Seruius sur Virgile allegue qu'il fust recueilly des loix des Falisques. Fueil. 129. lig. 31.

CARES SABINS *ils enuoyerent L. Siccius recognoistre vn lieu pour asseoir le camp.* Tite Liue outrepasse fort froiddement la memoire d'vn tel & si valeureux personnage que cestuicy, n'en faisant gueres nom-plus d'estat que de quelque soldat à la simple paye. Au moyen dequoy il est bien requis d'en amener icy ce qui se trouue de ses faits és autres autheurs, non sans vne admiration tresgrande. Il fut surnommé *Dentatus*, pour quelque dent parauenture qui luy sortoit malapropos hors de la bouche; & communement pour ses grands prouesses appellé l'Achilles Romain: car ainsi que dient Pline liure 7. chap. 28. & Aulugelle apres luy liure 2. chap. 11. il se trouua en six vingts combats & rencontres; ou par huit fois ayant appellé les plus braues des ennemis à vn duel particulier auant que se commencast la bataille, il en rapporta la victoire, auec trente quatre despouilles signalees entre les autres. Il receut quarante cinq coups par deuant dont il monstroit les marques & cicatrices, & pas vn tout seul aux espaules ny par le derriere. Pour lesquels beaux-faits & vaillances il receut ces presens d'honneur: huit coronnes d'or: trois pour estre monté le premier sur la muraille es assauts des places: quatorze pour auoir autant de fois garenty la vie à ses concitoyens en la meslee estans sur le point d'estre mis à mort de leur ennemy: & vne obsidionale tant seulement, quand on deliuroit vne ville Fueil. 130. lign. 15. Corona muralis. Ciuic. Obsidional.

ou

ou vn camp du siege qui les oppressoit. Pline s'exclamant là dessus au 5. chap. du 22. liure, *Tanto rarius est seruatorem vnum à seruatis donari:* de maniere qu'elle estoit preferee à toutes les autres, & la plus honorable, encore qu'elle ne fust que d'herbe. Il eut outreplus dixhuict iauelines neufues, mornees: vingt-cinq bardes & harnois de cheuaux: quatre vingts & trois colliers: huict vingts brasselets: accompagna neuf chefs d'armees en leurs triomphes, obtenus principallement par sa vaillance. Valere liure 3. chap. 2. dit de luy tout le mesme presque, fors qu'il met neuf vingts & trois colliers; *ornemens* (ce dit il) *qui suffiroient pour vne legion complette, non que pour vn seul combattant*. Et Solin au 6. chap. Mais il vault mieux ouir tout d'vn train, ce qu'en met Den. Halicarn. au 10. ou il l'introduit racomptant au peuple tous ses beaux faits l'an 297. qu'il estoit Tribun; par ou se pourra veoir vne estrange milice, & deuoir de la guerre pour vn seul corps d'homme. L E s' *quarante ans que i'ay ordinairement esté à la guerre, i'ay combattu six vingts fois en bataille rengee; y ayant receu quarante cinq playes toutes par le deuant; & par derriere pas vne seule; douze d'icelles en vne seule iournee. Les dons & pris d'honneur que i'ay rapportez de ces diuerses rencontres, ont esté quatorze guirlandes ciuiques, & trois murales: Plus huict corones d'or; quatre vingts & trois colliers; & soixante brasselets de la mesme estoffe; dixhuit lances mornees, & vingt-cinq bardes, caparassons, harnachemens, & autre equippage propre à vn homme de cheual.* Il pouuoit lors auoir soixante six ans quand il fut massacré; mais il fut malicieusement enuoyé au camp en titre de lieutenant par le Decemvir Appius, pour s'en deffaire, comme il dit à l'onziesme liure, parce qu'il redoubtoit sa valeur & sa grande liberté de parler: & ce soubs vne couleur & pretexte que c'estoit pour dresser ses compagnons Decemvires, & les autres chefs de l'armee, qui n'estoient pas assez bien stillez aux armes, ny experimentez à la guerre. Il dit aussi qu'il fut ensceuely, apres auoir esté bruslé magnifiquement en vn grand bucher que les soldats luy dresserent: Ce que Tite Liue delaisse, ne mettant seulement que *Sepultus ingenti militum mœstitia*.

Hastæ puræ.

Qve pendant la cavse *elle fust maintenue par prouision en sa liberté*. La forme des procedures és premiers progrez & auancemens de l'empire Romain, estoit que celuy qui vouloit intenter quelque action, touchoit en la main de son aduerse partie; &, fust piece de terre, bois, pré ou autre tel heritage & possession, le demandeur la vendiquoit, c'est à dire maintenoit luy appartenir. Cela s'appelloit *Vindicia*, ou *Vindiciæ*; Festus; *Ser. Sulpitius nomine etiam singulariter formato, Vindiciam esse ait rem, qua de re controuersia est*. Par la loy des XII. tables elles se souloient faire deuant le Preteur; dont la formule en ces mots expres estoit telle, S EI. QVEI. IN. IOVRE. MANVM. CONSERVNT. VTREIQVE. SVPERSTITIBVS. PRAESENTIBVS VINDICIAS. SVMVNTO. selon que met Aulugelle liure 20. chap. 9. & Varron au 5. *Sic ex iure manu consertum vocare*. Il y auoit encore vne autre maniere de tirer vne personne en iugement, en le prenant par le collet; *Obtorto collo rapere in ius*. Mais depuis que la domination des Romains se fust accreue, au lieu d'aller sur les lieux faire ceste conser-tion ou accouplement de mains; (c'est presque ce que nous disons communement *frapper en paulme*) qui en effect n'estoit autre chose qu'vne sommation au petitoire, on la faisoit en la presence du Preteur, en luy apportant quelque petite motte ou gazon de la terre contentieuse. Festus; *Vindiciæ olim dicebantur illæ quæ ex fundo sumptæ in ius adlatæ erant*. Et là dessus on formoit son action & demande, tout ainsi que si le Preteur s'y fust transporté. Cela fut encore changé depuis; & vne solemnité imaginaire introduitte en lieu, par les Pontifes qui auoient la charge du droit ecclesiastique, & du ciuil en ceste formule:

Fueil. 137. lig. 13.

Vindiciæ.

Au 10. liure, fueil. 415. lig. 43.

FVNDVS QVI EST IN AGRO QVI SABINVS VOCATVR, EGO EX IOVRE MEVM ESSE AIO: INDE EGO TE EX IOVRE MANV CONSERTVM VOCO. Le deffendeur là dessus appellé respondoit: VNDE TV ME EX IOVRE MANV CONSERTVM VOCASTI, INDE EGO TE REVOCO: Et alors le Preteur: VTREISQVE SVPERSTITIBVS PRÆSENTIBVS, HANC VIAM DEICO. INITE VIAM.

En quelque part que cela se fist, tout tendoit à vn mesme but de ces vindices, qui n'estoient sinon vne recreance ou prouision, quand il s'agissoit qui des deux parties plaidantes pendant le proces de la proprieté, deuoit iouir. Asconius à ce propos, car on l'entendra mieux au Latin qu'en François: *Lex vindiciarum est cum litigatur de ea re cuius apud Prætorem incertum est, quis debeat esse possessor. Ideo is qui rem tenet, satisdat pro præde litis vindiciarum aduersario suo, quo illi satisfaciat nihil se deterius in possessione facturum, de qua iurgium est. Rursus cautione præstita, sponsione prouocatur ab aduersario certæ pecuniæ, aut æstimationis quam amittat ni sua sit res de qua contendatur*. Martial à ce mesme propos en vn treselegant epigramme à Quintilian, ou il obserue presque les mesmes termes:

Commendo tibi Quintiline nostros:
Nostros dicere si tamen libellos
Possum quos recitat tuus poeta.

Si de seruitio graui queruntur,
Assertor venias, satisque præstes.
Et cum se dominum vocabit ille;
Dicas esse meos, manúque missos.
Hoc si térque quatérque clamitaris,
Impones plagiario pudorem.

Et la loy Decemuirale, SI. VINDICIAM. FALSAM. TVLIT. REI. SIVE. LITIS. ARBITROS. TRES. DATO. EORVM. ARBITRIIS. FRVCTVS. DVPLIONE. DAMNVM. DECIDITOR. Par ou les Decemvires ordonnoiēt que le iuge qui auroit donné vne sentence iniuste des Vindicies à la defraudatiō de ceste loy, fust condamné au double.

Mais il est icy question *de vindicijs secundū libertatem*; d'vne personne qui estāt en possessiō de sa liberté, est pretendue par vn suruenant estre sa serue & esclaue; & veut que par prouision elle soit mise entre ses mains; au contraire de l'ancien droit mesmes des XII. tables dressees par Appius & ses compagnons Decemvires: qui est à peu prez ce qu'il veult donner à entēdre puis-apres en la lign. 42. *Appius decreto præfatus quam libertati fauerit, eam ipsam legem declarare, quam Virginij amici postulationi suæ prætendant.* Ce que confirme le iurisconsulte Pomponius chap. 2. §. XIII. de l'origine du droit; que ces Vindicies de la liberté se doiuent referer au vieil droit qui auoit esté transferé des XII. tables. Et en l'enchiridion du droit, que Brutus le premier Cōsul en vsa de la sorte à l'endroit de Vindex esclaue des Vitelliens, auquel il adiugea liberté ce pendant que la cause de ses maistres se decideroit. Neantmoins cela ne s'obserua pas tousiours; car telles fois estoient qu'ils se sequestroient, comme le tesmoignent ces vers de Plaute dans le marchant.

De isthac sum iudex captus. D. *Iudex? iam scio.*
Nunc tu in consilio istam aduocasti tibi.
LI. *Imo sequestro mihi data est.*

Ce qui ne s'esloigne gueres du present propos. Quant au mot de *superstites* inseré cy dessus, & en la teneur de la loy, & au dicton du Preteur; encore que vulgairement il signifie ceux qui demeurent sains & sauues de reste apres les autres, ou suruiuans; il n'est pas neantmoins sans quelque doubte, si c'estoit chose concernante la religion ie dirois mystere; Ciceron au 2. de la nature des dieux, *Qui totos dies precabantur & immolabant, vt si liberi sibi superstites essent, superstitiosi sunt appellati:* Mais pour le regard de la police & iustice, il faut vser icy de celuy de formule, que ie prends pour des parolles qui importent particulierement quelque chose outre la commune signification: & de cela sont semez & enrichiz par tout entre les autres bons autheurs, Plaute, Vergile, & Tite Liue; & Apulee encore s'y peut bien mettre nonobstant qu'estranger de Rome: si qu'on peut dire d'eux ce que Ciceron a dit d'Euripide; *Cuius singula verba, singula testimonia.* Ce *superstes* donq Festus le specifie pour vn tesmoing qui est present. *Superstites testes præsentes significat: cuius rei testimonium est, quod superstitibus præsentibus, ij inter quos controuersia est, vindicias sumere iubentur. Plautus in Artemone:* NVNC MIHI LICET QVIDVIS LOQVI NEMO HIC ADEST SVPERSTES. Superstes.

LICTOR *decresse ait.* A cecy se rapporte ce que respondit Pline second (en l'epistre à Voconius) à Marcus Regulus qui l'auoit interrogé par malice sur le bannissement de Metius Modestus qu'il luy en sembloit? *Respondebo si de hoc Centumviri iudicaturi sunt.* NE INTERROGARE QVIDEM FAS PVTO DE QVO PRONVNTIATVM EST. Ce qui nous deuroit faire ouurir les yeux touchant les requestes ciuiles, & propositions d'erreur; qui semblent estre vne chose fort impertinente, & auec ce dangereuse. Fueil. 138. lign. 5.

IL FAVLT *qu'il luy cherche vn autre party que le mien.* Au Latin, *Si huius vindicijs cesserit conditionem filiæ quærendam esse.* En quoy il y a quelque ambiguité à la mode Liuienne, si ce *filiæ* est au genitif, ou au dactif, comme ie l'ay mis; car personne n'ignore que le mot de *conditio* ne signifie aussi le mari ou la femme, l'amoureux & l'amoureuse; & autres choses encore de ce subiet moins honnestes. Iulles Capitolin en la vie de Marc Aurele: *Siquidem Faustinam satis constat, apud Caietam conditiones sibi & nauticas & gladiatorias elegisse; de qua cum diceretur Antonino Marco vt repudiaret si non occideret, &c.* Et Lampride en celle d'Heliogabale; *Romæ denique nihil egit aliud, nisi vt emissarios haberet, qui ei bene nasatos perquirerent, eósque ad aulam perducerent, vt eorum conditionibus frui posset.* Et finablement Ciceron pour Celius: *Confer te aliò; habes hortos ad Tyberim, ac diligenter eo loco præparasti quo omnis iuuentus natandi causa venit. Hinc licet conditiones quotidie legas; cur huic qui te spernit molesta es?* Si d'auenture on le vouloit prendre au genitif, ce seroit comme à dire, qu'il luy faudroit courir apres son esteuf, faire paroistre de la condition de sa fille, si elle seroit esclaue ou libre; & ce pendant durant ce doubte elle fust par prouision adiugee à celuy qui la pretendoit estre sienne, & que du possessoire il fust par ce moyen reietté au petitoire. Mais il n'y a point d'apparence en cela; parquoy i'ay mieux aymé me tenir au premier. Ioint que le Iurisconsulte Paule l'interprete ainsi és digestes, en la loy premiere: *Dirimitur matrimonium diuortio, morte, captiuitate, vel alia contingente seruitudine vtriusque eorum. Hinc Icilius innuebat fore vt sponsalia dirimerentur cum Virginia, si pater supersedisset à vindicijs secundum libertatem: quoniam sponsam quæ ad seruitutem reci-* Lign. 16.

recidisset non esset ducturus, proindéque conditionem illi alteram quærendam esse. Quant à Virginie, dōt la mort tragique & fort pitoyable est bien au long specifiee au 140. fueillet; i'en ay veu cest epitaphe en vn marbre antique à Rome, que ie m'escroirois neātmoins n'estre pas de si ancien temps; mais quelque bon esprit peut estre se seroit ainsi ioué là dessus.

VIRGINIVS. FIL. MEAE. CARISS.
VIRGINIAE. NIMIAM. OB. PIETATEM. PROPRIIS. MANIBVS.
INTEREMPTAE. PROH. DOLOR
QVANTVM. FVIT. CARISSIMA
VIX. ANN. XVI. IVVENTVTIS
EIVS. MENS. V. D. III.

Fueillet 146. ligne 17. POVRCE *qu'on estoit en dispute si les Peres deuoient estre soubsmis aux decrets du peuple, se fit vne loy, que ce que la cōmune decerneroit separee par les Tribuz, tout le peuple y seroit compris.* Tite Liue n'explique point icy autremēt pourquoy cela estoit en controuerse; mais Denis Halicarn. semble le vouloir esclarcir en l'onziesme liure: car pourautant qu'en tout ce qui estoit passé par les Comices des Centuries, les trois ordres estoient compris & tenus; assauoir les Senateurs, Cheualliers, & Plebeiens: & de ceux des Tribuz les Plebeiens tant seulement, ils voulurent rendre la cōdition egale pour les vns & les autres: que tout ainsi qu'ils estoient astreincts aux loix & edicts passez par les Centuries, ou les Patriciēs pouuoient presque tout; les Patriciens en semblable le fussent à ceux des Tribuz, ou le commun peuple estoit le plus fort, comme estant en plus grand nombre que tout le reste.

Fueillet 159. ligne 25. ET ENCORE *qu'en l'armee Romaine il y eust deux Consuls d'vn mesme pouuoir, &c. Saluberrimum* (adiouste là dessus Tite Liue) *in administratione magnarum rerum est, summam imperij apud vnum esse.* Tresbelle sentence à la verité, & qui se conforme à ce dire d'Homere au 2. de l'Iliade; οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη; *la domination de plusieurs n'est point chose bonne*: & principalement à la guerre, & en vne armee: comme le demonstre cest autre passage du 4. liure, fueillet 187. ligne 9. *Tres Tribuni militares delectu habito profecti sunt Veios, documentóque fuere, quàm plurimum imperium bello inutile esset.*

Fueillet 165. ligne 11. LES ANNALES. S'IL NE NOVS *est permis de rien veoir des Annales & du Calendrier, ne des registres des Pontifes.* Les Annales estoient certaine sorte de memoires, Commētaires, Chroniques succinctes, ou papiers iournaulx, contenans les noms des Consuls, la datte des temps; & ce qui aduenoit de plus signalé chaque annee, dōt elles auroiēt pris leur nom. Virgile au 2. de l'Eneide,

Et vacet Annales nostrorum audire laborum.

De dresser lesquelles les Pōtifes eurent anciennement la charge à Rome, comme le tesmoignent Macrobe au 2. liure & chapitre. *Pontificibus permissa est potestas memoriam rerum gestarum in tabulas conferēdi, & hos annales appellāt Maximos, quasi à Pontificibus Maximis factos.* Horace; *Pontificum libros, annosa volumina vatum.* Et Festus: *Maximi Annales appellabantur, non à magnitudine, sed quod eos Pontifex Maximus consecrasset.* Tous apres Ciceron au 2. de l'Orateur: *L'histoire n'estoit autre chose que le dressement des Annales: à raison dequoy pour en conseruer vne memoire au public, depuis la premiere origine de Rome iusqu'au grand Pōtife P. Mutius, le grand Pontife auoit accoustumé de coucher par escript ce qui aduenoit chaque annee: & l'ayant fait escrire en vn grand tableau le mettre en veuë à son logis, affin que le peuple en peust auoir la cognoissance: dōt elles s'appellent encore pour le iourd'huy les grandes Annales.* Neantmoins Aulugelle liure 5. chapitre 18. met difference entre l'histoire & les Annales. Mais il vaut mieux en transcrire icy tout le lieu entier pour en estre plus esclarciz. *Quelques-vns estiment l'histoire differer des Annales, en ce qu'encore que toutes les deux soient vne narration des choses aduenues, l'histoire neantmoins se dit estre proprement de celles, à l'execution desquelles celuy qui les racompte se soit trouué present. Et telle auoit esté l'opinion de quelques-vns, Verrius Flaccus le recite au 4. liure de la signification des vocables: mais que quant à luy il en fait quelque doubte. Pouuoir sembler au reste qu'il y ait ie ne sçay quelle apparence de raison en ceste opiniō, que l'histoire en Grec signifie vne notice des choses presentes: mais nous auons accoustumé d'ouïr dire les Annales en toute sorte estre cela mesme que les histoires. Ainsi que ce qui est vn homme, faut de necessité que ce soit aussi vn animal: mais il ne s'ensuit pas que tout ce qui est animal soit homme. En cas pareil ils dient que les histoires sont ou vne declaration, ou demonstration des choses aduenues; ou de quelque autre nom qu'on les puisse appeller: là ou les Annales sont quād les faicts & gestes de plusieurs annees, gardant l'ordre de chacune d'icelles, sont arrēgees & reduittes ensemble. Mais quād cela s'escrit non an par an, ains iour par iour, ceste maniere d'histoire par vn mot Grec est appellé ἐφημερίς, en Latin Diarium* (en François, memoires, ou papier iournal) *dont l'interpretation Latine est contenue au premier liure d'Apellion, duquel nous auōs icy transcript plusieurs mots, affin de monstrer par vn mesme moyen ce qu'il a dit estre de difference entre les faicts & gestes, & les Annales. Mais entre ceux (dit-il) qui auroiēt voulu laisser des Annales; & les autres qui se sont efforcez d'escrire les choses exploictees par les Romains, tout ce en quoy ils ont esté differents est cecy; que les Annales monstroient tant seulemēt ce qui estoit aduenu, & en quelle annee: le mesme presque que font ceux qui escriuent les Commentaires que les Grecs appellent Ephemerides. Mais à nous il ne semble pas suffire de racompter nuement ce qui est aduenu, ains de monstrer quant & quant auec quel aduis & raison cela a esté entrepris & executé. Et de rechef encore vn peu apres iceluy Asellion au mesme. Car les Annales ne nous peuuēt en rien que ce soit exciter de nous rendre plus courageux, & plus prompts à la defense de la Chosepublique; ny plus lents aussi & plus retenus à faire mal, & nous desbāder apres*

Annales maximi.

Aulugelle.

les choses illicites. D'escrire au reste soubs quel Consul a esté commancee vne guerre, & soubs qui mise à fin; & qui aura faict son entree en triomphe; & du mesme liure redire souuent les particularitez aduenues en ceste guerre, cela n'est autre chose (dit-il) que compter des fables: & semblablement d'y entrelacer les ordonnances & arrests du Senat; quel edict aura esté passé par les voix du peuple; sans desduire les conseils, considerations, & preuoyances dont le tout aura esté conduit & mené, c'est de rechef faire des comptes de la cicoigne aux petits enfans, & nompas escrire vne histoire.

DES TRIBVNS MILITAIRES EN AVTHORITÉ DE CONSVLS.

Fueillet 168. ligne 4.

ON PVBLIE *l'assemblee du peuple pour eslire les trois Tribuns de pouuoir & authorité Consulaire.* C'est chose tres-admirable, comme en vne telle diuision & partialité des nobles ou Patriciẽs à Rome, & du commun peuple, ils ayent peu paruenir à vne telle grandeur & estẽdue d'Empire. Car ils ne se trouuerent onques d'accord presque vn iour entier tousiours ayans eu quelque maille à departir, quelque querelle, noise, contention, debat, & rancune; les nobles s'efforçans de mettre le pied sur la gorge aux Plebeiens, & les deprimer le plus qu'ils pouuoient; ainsi qu'on feroit ieusner quelque cheual hargneux, ou tenir bas quelque oiseau de proye fantastique & hagard, pour les bridder en subiection, & en venir plus aisément à bout: & la commune de son costé de s'efforcer à les esgaller, & participer auec eux aux charges & dignitez de la Chosepublique; voire tirer toute l'authorité à elle. Donques le Tribun Canuleius ayant l'an 308. proposé vne loy, que l'vn des Consuls fust creé du corps du peuple, enquoy l'authorité des Patriciens venoit à estre fort interessee; les Peres craignans que ceste loy ne passast bon gré malgré qu'ils en eussent, aduiserent au lieu des Consuls de faire trois Tribuns militaires de l'ordre des Patriciens, & autant des Plebeiens, pour auoir la souueraine charge & superintendance des affaires en la Republique, & la mesme authorité des Cõsuls: Puis l'an de leur magistrat expiré, on aduiseroit plus à loisir lequel seroit le plus expedient, & que le peuple aimeroit le mieux, ou que ce Magistrat fust continué, ou le Consulat remis sus comme au parauant. Mais pour la premiere fois il n'y en eut que trois de creez, & encore tous Patriciens; le peuple se contentãt qu'au moins il n'en eust point esté exclus. Ainsi le mettent Tite Liue, & Denis Halicarn. Et fut ce Magistrat presque durant quatre vingts ans vn vnique expedient & remede aux Peres d'appaiser le peuple, en creant ces Tribuns au lieu des Consuls, toutesfois & quantes que le desir se renouuelloit en luy d'auoir vn des Consuls de son corps: iusqu'à ce que finablement s'estant du tout resouls au Consulat, il vint en cela à bout de ses intentions: & par ce moyen furent du tout abolis & esteints ces Tribuns Consulaires: qui n'ont onques esté moins de trois, ny plus de six; encore que Tite Liue les mette souuent iusqu'à huict: Enquoy il se seroit abusé, comprenant & meslant auec eux sans y prendre garde les deux Censeurs, comme il appert par les Fastes du Capitole. Il y en eut quelques fois quatre tant seulement.

DES CENSEVRS.

Fueillet 169. ligne 24.

CETTE ANNEE-LA 310. *la Censure fut premierement introduitte.* L'origine de ce magistrat vint de ce que le Cense estant demeuré à faire par plusieurs annees, pour raison de l'occupation des Consuls és guerres qui se presentoiẽt, bien souuẽt plus que d'vne à la fois; le Senat aduisa que ceste charge meritoit bien vn office à part, auquel fussent soubsmis les Greffiers & Secretaires publiques, la garde des charges, tiltres, & denombremens; & en somme tout ce qui pouuoit dependre du Cense, des edifices, & autres choses que specifie Tite Liue en ce lieu: & encore au 24. liure: *Censores vacui ab operum locandorum cura, propter inopiam ærarij, ad mores hominum regendos animum aduertunt; castigandáque vitia, quæ veluti diutinos morbos ægra corpora ex se gignunt, nata bella erant.* Plus de faire l'appreciation des biẽs de chaque citoyen Romain; de distinguer les Tribuz, les aages, & degrez en la Republique, & tenir registre de tout; comme le specifie Plutarque en la vie du grãd Caton. Ils faisoient les baulx à ferme & arrentemens, & tous les marchez des edifices publiques. Et neantmoins ceste charge sembla si peu de chose du commancement, que les Tribuns du peuple ne firent aucune difficulté de l'abandõner aux Patriciens, lesquels mesmes la desdaignoiẽt: mais puis apres elle monta à l'vne des plus grãdes dignitez de toute la Republique Romaine; si que c'estoit comme le comble & couronnement de tous les honneurs qu'vn citoyen Romain pouuoit obtenir, ainsi qu'il met en celle de Caton, & Flaminius; & au traicté de la mauuaise honte; outre q̃ ce magistrat estoit tenu pour sacresainct & inuiolable; en celle de Camille. Denis Halic. specifie le temps que le Cense ne s'estoit faict de dixsept ans consecutifs: mais du reste il y a vne bresche. Tite Liue deriue ce mot de *Censor*, de *Census*: Varron au 4. de *Censio*, arbitre ou estimé; *Censor ad cuius censionem, id est arbitrium, censeretur populus.* Et Festus en semblable apres luy; ou cõme il adiouste puis apres, pource que ils prisoient & eualluoient les biens de chaque citoyen: *Censores dicti, quòd rem suam quisque tanti æstimare solitus sit, quantum illi censuerint.* Les autres, & mesme le dessusdit Plutarque au traicté du maniement des affaires d'estat, & és Apophthegmes; le tirent de la Censure & reformation

La charge des Censeurs.

La deriuation de ce mot.

Leur pouuoir enuers les citoyens Romains.

tion des meurs, enquoy ils auoient toute puissance : voire de priuer vn Senateur du Senat s'il l'auoit merité, suyuant vne formule des XII. tables ; d'oster à vn de l'ordre des Cheualliers le cheual publique, & l'aneau d'or seruant de cachet ; & reduire vn Plebeien au reng des Airariens, sans auoir plus de voix ny suffrage : qui estoiēt les trois notes d'infamie enuers les trois ordres, à quoy s'estendoit le pouuoir & auctorité des Censeurs, ainsi que dit Asconius sur la diuination de Ciceron contre Verres : *Censores regendis moribus ciuitatis quinto quoque anno creari solebant ; qui prorsus ciues sic notabant, vt qui Senator esset senatu eiiceretur ; qui eques Romanus equum publicum perderet, qui plebeius in Ceritum tabulas referretur.* Neantmoins les punitions venās des Censeurs estoient plustost vne marque & forme de preiugé, que iugement ny condamnation absoluë : car celuy qui estoit noté d'eux, encore qu'au iugement qui en interuenoit puisapres il ne fust condamné tout à plat, si est-ce que ceste note & remarque estoit tousiours ignominieuse pour luy : Ciceron au 4. de la Republique ; *Censoris iudicium nihil fere damnato adfert præter ruborem. Itaque quod omnis ea iudicatio versatur tantummodo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est.* Mais au 3. des loix il comprend en ceste formule succinctement tout ce qui dependoit de leur charge en la grandeur de l'Empire : CENSORES POPVLI AEVITATES, SOBOLES, FAMILIAS, PECVNIA'SQVE, CENSENTO : VRBIS TEMPLA, VIAS, AQVAS, AERARIVM, VECTIGALIA, TVENTO. POPVLI'QVE PARTES IN TRIBVS DISTRIBVVNTO. EXINDE PECVNIA, CIVITATIS ORDINES PARTIVNTO. EQVITVM, PEDITV'MQVE PROLEM DESCRIBVNTO. COELIBES ESSE PROHIBENTO. MORES POPVLI REGVNTO. PROBRVM IN SENATV NE RELINQVVNTO. BINI SVNTO. MAGISTRATVM QVINQVENNIVM HABENTO. RELIQVI MAGISTRATVS ANNVI SVNTO. EA'QVE POTESTAS SEMPER ESTO. Par ou il appert que leur auctorité s'estendoit à cognoistre quels estoient les biens & les facultez d'vn chacun ; quels enfans ils auoient : des races & familles : des ordres : & s'il se commettoit point d'abus en cela, assauoir s'ils auoient le vaillāt qu'ils deuoient auoir pour monter des Plebeiens aux Cheualliers ; & de ceux-cy au Senat : des meurs ; de l'espargne ou thresor publique : de l'entretenement des pauez & chemins, tant à la ville que dehors : des conduits & tuyaulx de fontaines ; des temples, portiques, palais, & autres edifices publiques : & de tout le reuenu de l'Empire, de quelque nature que les deniers en peussent estre : Varron au 5. *Lustrum nominatum tempus quinquennale, à luendo, hoc est, soluendo ; quod quinto quoque anno vectigalia, & vltro tributa per Censores persoluebantur.*

D'où est venu le mot d'ignominie.

Si que leur charge ayant esté du commancement si peu de chose & si contemptible, vint par traict de temps à estre par dessus celle des Consuls ; outre ce qu'elle estoit de cinq ans ; combien que comme vous pouuez veoir au fueillet 181. elle fut reduitte à dixhuict mois ; mais puisapres elle retourna encore à cinq ans. Les Censeurs au reste se creoient par les Comices centuriez, comme estant vn des grāds magistrats, & patricien, ainsi que le deduit Aulugelle, liure 13. chapit. 14. Apres auoir esté creez par les voix & suffrages du peuple, sur l'entree de la nuict prenās possession de leur magistrat, au temple ou pourpris par eux dressé & inauguré selon les ceremonies accoustumees, l'vn des deux souloit ordonner au crieur publique d'aller faire assembler le peuple, & leur parloit en ceste sorte : Varron au 5. *Vbi noctu in templum censura auspicatur, atque de cœlo nuntiatum erit ; præconi sic imperato, vt viros vocet.* QVOD BONVM, FORTVNATVM FELI'XQVE, SALVTARE'QVE SIET POPVLO ROMANO QVIRITIVM, REIQVEPVBLICAE POPVLI ROMANI QVIRITIVM, MIHI'QVE, COLLEGAE'QVE MEO ; FIDEI, MAGISTRATVI'QVE NOSTRO ; OMNES QVIRITES, PEDITES, ARMATOS PRIVATO'SQVE, CVRATORES OMNIVM TRIBVVM, SI QVIS PRO SE, SIVE ALTERO DARI RATIONEM VOLET, VOCA INLICIVM HVC AD ME. *Et alors le crieur publique les appelloit premierement du tabernacle dressé expres, & puis de dessus les murailles aussi. Lors qu'il est iour, le Censeur, les Scribes, & les magistrats s'oignent d'vne composition de myrrhe : & quand les Preteurs, les Tribuns du peuple, & ceux qu'on a appellez au conseil sont arriuez ; les Censeurs iettent au sort lequel des deux fera le lustre apres que le tabernacle est dressé : & celuy à qui il aduient, harengue le peuple.* Au reste ils prestoient tout en premier lieu le serment, de ne rien faire en faueur ny haine de personne, mais manieroient toutes choses equitablement en sincerité de conscience, selon qu'ils verroient estre à faire pour le bien & seruice de la Chosepublique : feroient la description & denombrement des citoyens : donneroient fidelemēt à ferme les daces, subsides, impositiōs, & douanes : auroient l'œil soigneusement sur la reparation des pauez & grands chemins, les aqueducts, & autres edifices publiques : d'eualluer quant & quant au vray, & tenir bon & fidele registre des biens de chaque citoyen Romain. Et comme ils eussent aussi le pouuoir de reformer les meurs & la vie de to⁹, ils les aduāçoiēt d'vne moindre tribu à vne pl⁹ noble ; cōme de celles de la ville aux Rustiques ; & les Plebeiens à l'ordre des Cheualliers ; les Cheualliers aux Senateurs ; selon qu'on le meritoit. Notoient au contraire d'ignominie en diuerses sortes, les indignes & mal-viuans, comme il a esté dit cy-dessus : & le plus souuent pour

Le temps que duroit la Censure.

Les ceremonies vsitees à l'entree de la Censure.

Les Censeurs iettoient au sort qui feroit le lustre.

Le serment qu'ils faisoient.

legiere & bien peu de cause; Aulugelle liure 4. chapitre 20. en fait trois plaisans comptes. Mais sans sortir de nostre histoire au fueil. 81. du Dictateur Emylius Mamercus: & à la fin du 29. liure des Censeurs Liuius & Neron, qui se noterent reciproquement. Mulctoient d'amende pecuniaire ceux qui estoient demeurez sans se marier iusqu'à leur vieillesse, ainsi que tesmoigne Valere, liure 2. chapitre 4. pour auoir repudié vne fille fiancee, sans en demander conseil à ses amis: osté du Senat Cor. Rufinus qui auoit esté par deux fois Consul & Dictateur, pour s'estre trouué auoir quinze marcs de vaisselle d'argent: & en semblable Duronius, pource qu'estant Tribun du peuple il auroit cassé la loy de reprimer la superfluité des banquets: priué du cheual publique biē quatre cēs ieunes Cheualliers Romains tout à vne fois, pour auoir desdaigné d'aller besongner à certains rempars & trēchees qu'on faisoit en Sicile: & pareillemēt ceux qui apres la routte de Cannes s'estoient soubscripts à abandonner l'Italie, ainsi qu'il est dit au 24. de ceste histoire: & infinis autres semblables cas, pour lesquels les Cēseurs pouuoiēt noter quelqu'vn d'ignominie; mesme pour quelque pariurement solemnel; Valere liure 4. chap. premier, de Scipion Cēseur enuers C. Licinius Sacerdos: Pour auoir rançonné & pillé les alliez & confederez en vn gouuernement de prouince: s'estre laissé corrompre par argent en iustice: auoir dissippé son bien: & les Cheualliers en particulier, s'ils tenoient leurs montures trop mesgres & plus mal pensees qu'ils ne deuoient, eux estans gras & bien nourris; Aulugelle liure 4. chapitre 20. & liure 7. chapitre 22. Mais ce qu'ils faisoient durant les cinq ans de leur charge, leurs successeurs le pouuoiēt annuller, & rehabiliter les personnes en leur premiere cōdition & estat; voire l'vn d'eux desfaire ce que son compagnon auoit faict. Les Iuges aussi apres auoir veu le merite de la cause, si c'estoit sans raison & à tort que les Censeurs eussent noté quelqu'vn d'infamie, le pouuoient restablir; & le peuple encore de son authorité souueraine, comme on lit dans Plutarque en la vie de Flaminius, de L. Quintius son frere, que Caton auoit osté du Senat, pour auoir à la verité commis vn acte indigne tout outre; lequel s'estant rengé dans le theatre parmy la foulle de la cōmune, tout le peuple en eut telle compassion, que sur l'heure mesme on le fit aller asseoir entre les Senateurs Cōsulaires. Que si par l'vne des voyes dessusdictes ceux qui estoient priuez du Senat n'estoient rehabilitez, il ne leur restoit plus qu'vn seul moyen, de recourir tout de nouueau de degré en degré aux charges & dignitez de la Republique, lesquelles ayans obtenues, quand bien ils n'eussent point esté encore admis au Senat, suyuant les loix neantmoins ces dignitez leur en faisoient l'ouuerture & entree. De cela il y a tout plein d'exemples; & mesme de ceux qui sont depuis la note d'infamie paruenus à la Censure. Valere au lieu preallegué: *M. Valerius Messala Censoria nota perstrictus, Censoria postmodum potestate imperauit.* Et si d'auenture ils s'estoient trop rigoureusement & outre le deuoir portez en leur charge, estāt expiree ils en estoient bien quelques fois appellez en iustice deuant le peuple, ainsi que le mesme Valere tesmoigne, liure 6. chapitre 5. de Tiberius Gracchus, & C. Claudius, lequel estant tout prest à estre condamné par la voix du peuple, & Gracchus absouls pour raison de sa dignité, il s'escria là-dessus tout hault qu'il ne vouloit point courir d'autre fortune & traictement que son compagnon. Du commancemēt les Censeurs faisoient le Cense & denombrement par les Centuries, selon l'institution du Roy Seruius; & depuis les Consuls exerçans la Censure eux-mesmes: mais apres que les Tribuz eurent esté augmētees iusqu'à trente-cinq, on fit le Cēse le peuple separé par Tribuz; comme le monstre Tite Liue au 29. de Liuius Salinator, & Claudius Nero: il n'y a point d'inconuenient toutesfois que ce ne fussent les Tribuz separees chacune à part en Centuries. Tout le temps au reste de la Cēsure se passoit à faire des ordonnāces nouuelles, ou à en annuller & casser: assembler le peuple à l'audience; cognoistre de quelques causes criminelles; cōdamner & absoudre: & tout ainsi qu'ils priuoiēt du Senat quelques-vns, ils remplissoiēt tout de mesme les places vaccantes: & ce de l'ordre des Cheualliers, qui estoient comme vne pepiniere ou seminaire du Senat, ainsi que nous auons desia dit en la colonne 1037. Aulugelle liure 3. chapitre 18. *Varro in Menippea; equites quosdam dicit pedarios appellatos: videturque eos significare qui nondum à Censoribus in Senatum lecti Senatores quidem non erant: Sed quia honoribus populi vsi quidam erant in Senatum veniebant, & sententiæ ius habebant.* Mais cela se gouuernoit en diuerses sortes, tātost par la preud'hommie & raison, selon les merites; & tantost par les passions & faueurs, ainsi qu'en toutes autres principautez & estats: Festus; *Les Senateurs qu'on auoit laissez en arriere n'estoient pas anciennement en opprobre ne ignominie; par ce que tout ainsi que les Rois choisissoient tels & tels que bon leur sembloit d'appeller à leur conseil priué; aussi en semblable apres leur dechassement, les Consuls, & les Tribuns en auctorité de Consuls admettoient au Senat leurs proches parents, de race Patricienne; & puis apres les Plebeiens mesmes; iusqu'à ce que la loy Ouinie Tribunicienne interuint; par laquelle il fut ordonné que les Censeurs, de tous les trois ordres assemblez par les Curies choisiroient les plus gens de bien pour remplir le senat. Et de là vint que ceux qu'on laissoit en arriere sans les y mettre; ou qui en estoient cassez & ostez, estoient tenus pour gēs infames.* De cecy plus distinctement en nostre autheur, liure 23. *Dictatorem qui Censor ante fuisset, vetustissimusque ex his qui viuerent Censoriis creari placuit, qui Senatum legeret. Is recitato vetere*

Senatu,

Senatu, inde primum in demortuorum locum legit, qui post Æmylium & Flaminium Censores curulem magistratum cepissent, necdum in Senatum lecti essent, vt quisque eorum Senator primus creatus erat. Tum legit qui Ædiles, Tribuni, Prætores, Quæstorésve fuerant; tum ex his qui spolia ex Romano hoste fixa domi haberent; aut ciuicam coronam accepissent. Car on pouuoit estre Senateur non seulement apres auoir obtenu vn magistrat Curule, mais auparauant iceluy encore: Aulugelle au lieu cy-dessus allegué: *C. Bassus in commentariis scriptum reliquit Senatores in veterum ætate qui currulem magistratum gessissent, curru solitos honoris gratia in curiam vehi: sed eos Senatores qui magistratum currulem nondum cœperant pedibus itauisse in curiã.* Et au rebours: *Nam & currulibus magistratibus functi, qui nondum à Censoribus in Senatum lecti erant, Senatores non erant.* Ce qui explique ce que dessus de Tite Liue: toutesfois ceux qui estoient paruenus à ces dignitez; encore qu'ils ne fussent faicts Senateurs ne laissoient pas de donner leur aduis au Senat; comme il a esté specifié cy-dessus: *Videtur Varro eos significare, &c.* Les Censeurs donques auoient entre autres choses la charge & pouuoir de faire les reueuës & repurgemens du Senat pour en oster les indignes, ce qu'ils appelloient *mouere Senatu*; & en mettre de nouueaux és places vaccantes, *legere Senatum.* Ceux qui y aspiroiẽt, & estoient neantmoins obmis & laissez en arriere, ou y estans desia receuz qu'on passoit sans les appeller en faisant la reueuë, estoient dicts *præteriti Senatores*; dont le contraire & opposé, tant en cest endroict qu'à l'election des magistrats & dignitez, s'appelloit *habere rationem*, quand on les admettoit à la brigue d'iceux & au nombre des cãdidats: lesquelles choses passoiẽt en ceste sorte. Apres auoir acheué le Cense, ouquel chaque citoyen Romain estoit tenu de bailler au vray vne declaration de tous ses biens, meubles & immeubles; & les noms de toute sa famille generallement, femme, enfans, affranchis, & esclaues; sur peine de perdre son auoir & sa liberté; car les Censeurs à faute de ce vendoient leurs biens; & les Consuls les personnes; ils faisoient la reueuë du Senat, & des Cheualliers qui auoient vn cheual entretenu aux despens du public. Du Senat au Senat, en faisant reciter les noms, tant de ceux qui y auoient esté admis par eux en leur Cẽsure, que par les autres Censeurs precedens; ou qui pour d'autres causes, & par autres voyes & moyens estoient paruenus à ce degré: ceux qu'on outrepassoit sans les appeller, estoient tenus pour cassez du Senat. Et en premier lieu cõme chose tres-hõnorable appelloit-on celuy qui estoit Prince du Senat; comme qui diroit le premier, precedant les autres Senateurs, non en richesse & puissance, mais en dignité: ce qui dependoit du pouuoir des Censeurs d'eslire ce Prince du Senat tel qu'ils aduisoient, si d'auenture la place estoit vaccante; car il ne se trouue

Mouere Senatu, legere Senatum.

Preterire, & habere rationẽ.

Incensi.

PRINCEPS SENATVS. Le premier fut M. Fabius Ambustus, l'an 435. lustre 35.

point qu'ils aient onques deposé vn Prince du Senat de cest honneur & prerogatiue durant sa vie; trop bien estoient-ils confirmez par les nouueaux Censeurs. Auparauant la seconde guerre Punique la coustume estoit d'eslire ce Prince du Senat du plus ancien Senateur qui eust esté Censeur, & par consequent Consul, car nul ne paruenoit à la Censure qui n'eust obtenu le Consulat: mais cela se commença à practiquer autrement enuiron l'an 544. que Cethegus & Tuditanus furent faits tous deux Censeurs, sans auoir esté Consuls; ainsi que le tesmoigne Tite Liue au 27. *Per eos dies & Censoribus creandis Q. Fuluius Consul comitia habuit. Creati Censores ambo qui nondum Consules fuerant M. Cornelius Cethegus, & P. Sempronius Tuditanus.* Lesquels outre plus n'esleurent pas le plus ancien Censorien, ains Fabius Maximus, nonobstant qu'il ne l'eust point encore esté; ainsi qu'il suit incontinent apres au mesme endroit; ce que ie mettray icy en Latin; pour monstrer la proprieté des vocables; aussi bien le trouuera lon traduit en son lieu: *senatus lectionem contentio inter Censores de principe legendo tenuit. Sempronij lectio erat. Cæterum Cornelius morem traditum à patribus sequendum aiebat; vt qui primus Censor ex iis qui viuerent fuisset, eum principem legerent: Is T. Manlius Torquatus erat. Sempronius cui dij sortem legẽdi dedissent, ei ius liberum eosdem dedisse deos; se id suo arbitrio facturum; lecturúmque Q. Fabium Max. quem tum principem Romanæ ciuitatis esse, vel Hannibale iudice victurus esset. Cum diu certatum esset verbis, concedente collega, lectus à Sempronio Princeps in senatu Q. Fabius Maximus Consul. Inde alius lectus senatus, octo præteritis; inter quos L. Cæcilius Metellus erat, infamis author deserendæ Italiæ post Cannensem cladem. In equestribus quoque notis eadem seruata causa. sed erant perpauci quos ea infamia attingeret. Illis omnibus (& multi erant) adempti equi qui Cannensium legionum equites in Sicilia erant.* Ce qui nous monstre en premier lieu, que les Censeurs iettoient au sort qui esliroit le Prince du Senat, & mettroit des Senateurs és places vaccãtes; Casseroit d'autre part les indignes; & osteroit les cheuaux publiques aux Cheualliers qui l'auoient desseruy. Enapres que la coustume ancienne estoit d'eslire Prince du Senat le plus ancien de tous ceux qui auoient obtenu la Censure. Le mesme faisoient-ils de l'ordre des Cheualliers, dõt le Prince s'appelloit celuy qui estoit le premier enroollé des Censeurs. Plutarque au reste en la vie de Pompee & és Apophthegmes, escrit que la coustume estoit anciẽnemẽt à Rome, que les Cheualliers apres auoir seruy à la guerre le temps ordonné par les loix, amenoient le cheual publique en main par la bride, au milieu de la place deuant le Tribunal des Censeurs; là ou ils deduisoient par le menu les voyages & entreprises ou ils s'estoient trouuez; en quels exploits d'armes & rencontres, & soubs quels chefs & Capitaines: auec vne attestation d'eux de la sorte dõt ils s'y estoient com-

portez : & suyuant cela on les honnoroit ou mulctoit. Il y auoit encore deux autres monstres & reueuës des Cheualliers ; l'vne appellee la Trãsuection, instituee par Fabius Rutilianus ; dont il sera parlé plus à plain sur la fin du 9. liure : & l'autre deuant les Censeurs, pour veoir si les cheuaux estoient bien traictez comme il failloit ; & les maistres equippez & en poinct d'armes, & autres choses requises à leur profession & deuoir. S'ils y trouuoient rien à redire, ils leur ostoient & le cheual, & la pension qu'ils tiroient du public pour l'entretenement d'iceluy ; & si les condamnoient d'abondant en quelque amende honorable, & pecuniaire : Festus ; *censionem facere dicebatur censor, cum mulctam equiti inrogabat.* Pour le regard de la pẽsion ; le mesme Festus : *Impolitias censores facere dicebantur, cum equiti æs abnegabant ob equum malè curatum.* Il appelle *impolitias*, vne nonchallance & incuriosité enuers sa monture, si comme l'interprete Aulugelle apres Caton, au 4. liure, ch. 12. ou il y a quelques autres choses dependantes de l'authorité des Censeurs : *Si quelqu'vn laissoit son heritage en friche & en decadence, sans en tenir compte, ny le labourer & sarcler ; ou qui eust à mespris ses arbres fructiers & sa vigne, il n'estoit pas exempt de punition : mais cela appartenoit aux Censeurs, qui le faisoient Ærarien, & priuoient des droicts de la bourgeoisie. Si quelque cheuallier Romain aussi tenoit son cheual maisgre, ou mal pensé & estrillé, il estoit noté d'impolitie ; lequel mot signifie comme qui diroit incuriosité ou nonchalloir. De l'vne & l'autre de ces deux choses se trouuent assez d'auctoritez, & M. Cato l'a souuentesfois tesmoigné.* Ceste pension ou entretenement du cheual publique fut du commancement reiettee sur les vefues, comme il est dit au premier liure, fueillet 37. ligne 14. La premiere chose au reste que les Censeurs faisoient à l'entree de leur magistrat, selõ que le cotte Plutarque, question Romaine 98. estoit de faire repeindre les images des Dieux ; & de marchander à quelques-vns la nourriture & entretenement des oyes sacrees, celles assauoir qu'on entretenoit au Capitole dediees à Iunon ; pource que cest animal auoit esté autre fois cause de le sauuer des Gaulois, comme il a esté dit cy-deuant en la colonne 728. Que si l'vn des deux venoit à deceder dans le temps de son magistrat, il failloit que l'autre se demist quant & quant ; car il n'estoit pas loisible d'en substituer vn au lieu du defunct ; & ils ne pouuoient estre sans compagnon : ce que Tite Liue tesmoigne au 6. liure, fueillet 279. ligne 28. *creati censores C. Sulpitius Camerinus, Sp. Posthumius Regillensis : cœptáque iam res morte Posthumij, quia collegam suffici censori religio erat, interpellata est. Igitur cum Sulpitius abdicasset se magistratu, &c.* Item liure 9. fueillet 403. ligne 29. *An collegam subrogabis ; quem ne in demortui quidem locum subrogari fas est.* La cause de laquelle superstition, comme met Plutarque en la vie de Camille, vint de ce que Rome fut prise la mesme annee que le Censeur C. Iulius estant decedé, on auoit subrogé M. Cornelius en sa place. Et ne pouuoient reconuoller la seconde fois à ceste charge ; suyuant l'ordonnance de Martius Rutilius, qui le premier des Plebeiens, l'an 402. paruint à estre Censeur, liure 7. fueillet 314. ligne 22. C'est ce que touche succinctement Tite Liue au lieu cy-dessus allegué du 23. *Nec censoriam vim permissam vni & eidem iterum.* Finablement au bout de leur quinquennal, le Cense de tous poincts acheué, celuy des deux Censeurs à qui il estoit escheu par le sort de faire le lustre, ayant fait assembler tout le peuple en armes au champ de Mars, le lustroit & purifioit par le sacrifice d'vn taureau, bellier, & Verrat, (*solitaurilia*) comme nous auons mis cy-deuant en la colonne 1549. institué premieremẽt par le Roy Seruius ; lequel selon que met Plutarque au traicté de la Fortune des Romaĩs, fut en effect le premier Censeur. Et cela s'appelloit *lustrum conditum*. Ce magistrat dura iusqu'à l'abolition de la Republique ; car les Empereurs s'attribuerent de là en auãt ceste authorité ; que Decius s'efforça de remettre depuis ; toutesfois à vn homme seul ; assauoir à Valerian, lequel commanda apres luy, ainsi que met Trebellius Pollio. Mais elle fut bien tost apres du tout esteincte & de nom & de faict. Or i'ay de vray esté vn peu prolixe en cest endroict : mais il faut entendre que le principal appuy & maintenement de l'Empire Romain fut la Censure, qui tenoit vn chacun en bride & reformation de tout ce que le luxe prouenãt de leurs grãdes & excessiues richesses, les pouuoit faire desbaucher, ainsi que le touche fort excellemmẽt Plutarque en la vie de M. Caton. Quant aux Censes, selon Eusebe & Cassiodore, le premier institué par le Roy Seruius & faict par luy, monta à quatre vingts mille citoyens Romains. Celuy de la 69. Olympiade, l'an de Rome 252. à six vingts mille. De la 110. l'an 416. huict vingts mille. De la 121. Olymp. l'an 460. deux cens soixante dix mille. De la 134. l'an 512. à cent soixante mille, qui sont cent ou six vingts mille citoyens diminuez en cinquante ans, à cause des guerres de Pyrrhus & des Carthaginois, la premiere assauoir Punique, qui interuindrent en ces temps-là. Le Cense de la 173. Olymp. l'an 668. quatre cens soixante trois mille ; du temps de Sylla & de Marius ; car l'Empire Romain s'estoit bien accreu. De la 188. Olymp. l'an 728. soubs Auguste, quatre cens soixãte quatre mille. De la 197. l'an 762. enuiron la natiuité de nostre Seigneur, par le Cense que fit iceluy Auguste auec Tybere qui luy succeda, furent trouuez le nombre de neuf millions trois cens soixante dix mille citoyens Romains ; mais espandus par tout l'Empire ; car Iulles Cesar & luy auoient dõné le droict de bourgeoisie à infinies personnes ça & là par les prouinces ; combien que le mesme Auguste s'en monstre fort chiche & retenu

Transuectio.

Lustrum.

La plus grãde grandeur de l'Empire Romain soubs Iesus Christ.

& retenu en Suetone, tilt. 40. De la 206. Olymp. l'an 800. soubs Claudius, six millions neuf cens quarante-quatre mille. Mais nous auons desia parlé de cecy en la colonne 500.

Fueillet 169. ligne 36. Entre les autres charges au reste qu'auoient les Censeurs, estoit la garde des papiers, registres, & tiltres publiques; des loix, decrets, edicts, ordonnances. Ciceron à ce propos au 3. des loix : *Nous n'auons point de gardes des loix, au moyen dequoy elles nous sont toutes telles comme il plaist à noz appariteurs & Greffiers : nous les prenons de la main de ceux qui transcriuent les liures & chartres; mais les Grecs sont bië plus soigneux en cela, qui ont des Nomophylactes ou gardes de loix; lesquels ont le soin non seulement des tiltres & escriptures publiques, (noz ancestres l'auoient bien aussi,) mais obseruent quant & quant les actions & comportemens des personnes, & les font renger soubs les loix.* par ou il sembleroit qu'il voulust marquer que la Censure fust desia fort diminuee & presque esteincte de son temps, ou les delices, voluptez, desbauchemens & exces, preualloient par dessus l'ancienne discipline & reformation; ainsi que le denote assez ceste harangue du Tribun Duronius mentionnee en Valere, liure 2. chapitre 4. touchant l'abrogation de la loy sur la restrinction des banquets : *Nous ne deuons en aucune sorte, Seigneurs Quirites, endurer la bride qu'on nous veut mettre. Vous estes liez & garrottez tres-estroictement d'vn fascheux lien de seruitude : car on a faict vn edict, qui nous ordonne d'estre bons mesnagers, & gens d'espargne bon gré mal gré que nous en ayons. Cassons donques & annullons ce commandement tout mangé de la rouille d'vne rebarbatiue antiquité. Et qu'auons nous affaire de liberté, s'il ne nous est permis de perir par delices & bonnes cheres si bon nous semble?* Mais plus apertement le lieu que nous auons cy-deuant amené de Suetone en Auguste 37. *Censores creari desitos longé interuallo creauit.* De ces Nomophylactes qui approchent fort des Censeurs, Columelle parle ainsi au 12. liure : *Cecy a esté de tout temps vsité és citez bien instituees ; dont les gouuerneurs & principaux citoyens ne se sont pas voulus contenter d'auoir de bonnes loix seulement, si par mesme moyen ils ne commettoient les plus roides & soigneux d'entr'eux tous, pour les garder, c'est à dire les faire obseruer : la charge desquels estoit d'honorer de louanges, & non moins encore de dignitez & aduancemens, ceux qui s'y rendoient soupples & obeissans : & de chastier d'autre part quiconque y contreuenoit & s'en vouloit emanciper.* Ce qui nous monstre de plus en plus cõbien la Cësure estoit vtile à Rome, ou elle fut cause par vn long temps de conseruer la liberté, en tenãt la bride ferme à la reformation des meurs; & empescher le luxe & delices, qui furët à la parfin le principal instrument de la faire perdre, & assubiectir à la domination d'vn seul homme, ainsi que le discourt tellement quellement Machiauel, liure premier, chap. 49.

Fueillet 175. ligne 35. Cincinnatus *ordonna de raser la maison de Sp. Melius à fleur de terre.* L'autheur du traicté des hommes illustres, cha. 17. parlant de ce Cincinnatus : *De rechef (ce dit-il) vingt ans apres ayãt esté nommé Dictateur, il fit mourir Sp. Melius qui aspiroit à la tyrannie, par Seruilius Hala coronnel des gens de cheual, & raser sa maison de fonds en comble; dont le lieu fut depuis appellé Æquimelium.* Nous en auons parlé en la colonne 636. mais Valere plus à plain sur ce mesme propos, liure 6. chap. 3. *Quelle grande & mortelle haine contre les aduersaires de la liberté, auoient les anciens Romains emprainte en leurs cueurs, ils le tesmoignoiët assez par les ruines des toicts & murailles, ou de telles gens faisoient leur demeure : de maniere qu'apres auoir cruellement massacré les corps de M. Flaccus, & L. Saturninus tres-seditieux citoyens, leurs manoirs furent renuersez cul sur teste, des plus bas fondemens iusques à la cime.* Mais Ciceron que nous deuions alleguer le premier, en l'oraison aux Pontifes pour sa maison : *La demeure de Melius aspirant au Royaume fut explanee à fleur de terre. Et quelle autre chose iugea par là le peuple Romain estre à bon droict aduenu à ce Melius? M. Vaccius eut vne maison és prez appellez Vacciens; laquelle fut confisquee au public, & desmolie quant & quant, affin de remarquer son forfaict par la memoire & le nom du lieu. M. Flaccus pour auoir aussi entrepris contre le salut & repos publique auec C. Gracchus, fut mis à mort de l'ordonnance du Senat; & sa maison pareillement abbatue & appliquee au public.* De quoy il se tire que non par sentence des Iuges, mais de l'authorité du souuerain magistrat & du Senat, ces rasemens & demolitions se souloient faire.

Mais *les Censeurs ayans grand dueil que Mamercus eust ainsi raccourcy vn magistrat du peuple Romain, l'effacerent de sa Tribu; & luy ayant redoublé sa cotte huict fois autãt qu'il souloit cõtribuer, le reduirët en qualité de tributaire.* Fueil. 181. ligne 33. Au Latin il y a; *Tribu mouerũt, octuplicatóque censu Ærarium fecerunt*, ou i'ay tourné *tributaire* pour *ærarius*. Mais ce n'est pas proprement ce qu'il signifie; ce mot ne se pouuãt bonnement representer en Frãçois. Surquoy il faut entendre que tous les citoyens Romains sans nul excepter, contribuoient aux charges & impositions de la Chosepublique, selon le Cense & eualuation de leurs biens : & quãd quelqu'vn estoit noté d'ignominie par les Censeurs, ainsi que nous auons desia dit aucunement en la colonne 1374. il ne perdoit pas pour cela tout à trac son droict de bourgeoisie, mais sa voix & suffrage tant seulement. Cela s'appelloit les reduire és registres ou roolles des Cerites; ainsi q̃ le tesmoigne Aulugelle, liu. 16. ch. 13. *Primos municipes sine suffragij iure Cerites esse factos accepimus; cõcessúmque illis vt ciuitatis Romanæ honorem quidem caperent, sed negotiis tamen atque oneribus vacarent; pro sacris bello Gallico receptis, custoditísque. Hinc tabulæ Cerites appellatæ versa vice, in quas Censores referri iubebant, quos notæ causa suffragiis priuabant.* De maniere qu'ils ne iouyssoient plus des droicts, priuileges & preeminences des autres citoyens Romains ; & neantmoins contribuoient aux charges & impositions appellees *Tributum*, des

Tribuz sur lesquelles ce Tribut estoit assis, comme met Varron à la fin du 4. *Tributum dictum à Tribubus, quod ea pecunia quæ à populo imperata erat, tributum à singulis pro portione Census exigebatur*: Et Asconius sur la Diuination contre Verres: *Qui plebeius erat in Ceritum tabulas referebatur, & Ærarius fiebat; ac per hoc non erat in Albo Centuriæ suæ, scilicet ad hoc vt ciuis esset; sed tantummodo vt pro capite suo tributi nomine Æra penderet.* Ce qui m'a fait plus hardiment rendre *Tributaire* pour *Ærarius*. Et pourtant sont bien loin de leur compte ceux qui ont voulu tourner ou interpreter ces mots, *Ærarium fecerunt, ils le condamnerent en amende pecuniaire enuers le public*: Car *faire Ærarien* n'estoit autre chose que de priuer vn citoyen Romain du droict qu'il auoit de donner sa voix en la Centurie de sa tribu; & neantmoins contribuable aux charges & impositions qu'on mettoit sur les citoyens. Quant à estre ostez, remuez, ou effacez, de leur Tribu, il faut aussi estre aduerty que tous ceux qui auoient droict de bourgeoisie Romaine n'estoient pas pour cela compris & enroollez és Tribuz, mais seulemẽt ceux qui auoient droict de voix & suffrage: car il y en auoit bien qu'on faisoit citoyens par forme d'honneur, mais sans voix, comme les Cerites, & les gens de cheual de Capoue, au 8. liure, fueillet 348. à la fin. *Campanis equitibus honoris causa, quia cũ Latinis rebellare noluissent, Fundanísque & Formianis,* CIVITAS SINE SVFFRAGIO DATA. Tellement qu'au Cense n'estoient compris sinon ceux qui estoient immatriculez en quelque Tribu; car pour estre absolument & de plain droict citoyen Romain, il failloit estre necessairement de l'vne des trente-cinq Tribuz, ainsi qu'il a esté dit cy-deuant en la colonne 1015. Et lors ils auoient droict de suffrage, nonobstant qu'ils fussent changez de Tribu, pourueu qu'ils ne fussent reduits és tables des Cerites. Car *mouere Tribu* n'est autre chose que changer de Tribu, comme nous le monstre bien apertement ce passage du 45. liure: *Negabat Claudius suffragij lationem iniussu populi Censorem cuiquam homini, nedum ordini vniuerso adimere posse: Neque enim si tribu mouere posset, quod sit nihil aliud quàm mutare iubere tribum, ideo omnibus triginta quinque tribubus emouere posse, id est, ciuitatem, libertatémque eripere, non vbi censeatur finire, sed Censu excludere.* Car il y auoit des Tribuz plus nobles les vnes que les autres.

Ærarium facere.

Mouere tribu.

Fueillet 233. ligne 13.

AVX DAMES ROMAINES *pour auoir contribué l'or de leurs bagues pour faire vne couppe au Dieu Apollon, le Senat en recompense leur octroya de pouuoir aller en coches aux sacrifices solemnels; & vser de chariottes tant les iours ouuriers que les festes.* Voyez vn peu la reformation de ces temps-là. Il y a au Latin au reste; *vt pilento ad sacra ludósque; Carpentis festo profestóque vterentur.* I'auois tourné sans y aduiser de plus pres, *pilentum, lictiere,* & d'autres apres moy, mais mal; car *Pilentum,* comme dit Seruius, estoit vne maniere de vehicule ou chariotte, autrement appellé *Basterna*, couuert de bleu du commancement, & puis d'incarnat, dont il n'y auoit que les femmes de bien & d'honneur qui en peussent vser: Virgile au 8. de l'Eneide:

Pilentum.

— Castæ ducebant sacra per vrbem
Pilentis matres in mollibus.

Mais nous ne voyons point en toutes les antiquitez Romaines de marbres, medailles, & pierres grauees sorte quelconque de vehicule, attellé comme sont les lictieres de maintenãt, si que ie ne pense pas que les Romains les cogneussent onques. Et pource que tout notoirement Tite Liue met icy difference entre *Pilentum,* & *Carpentum,* & qu'il y a plusieurs medailles d'Agrippine mere de Caligule, dont Suetone en sa vie met au tiltre 15. *Matri Circenses, carpentúmque quo in pompa traduceretur*: Plus de l'autre Agrippine mere de Neron: de Domicille fille de Vespasian; & de Faustine femme de Marc Aurele, ou le *Carpentum* est representé au reuers, tel que vous voyez cy-dessoubs, n'ayant que deux roues, & attellé de deux mullets, il faudroit que le *Pilentum* le fust de quatre cheuaux, & sur quatre roues, ainsi que sont les coches ou carroches, & le *Petoritum* des anciens; que ie m'escroirois aussi bien que d'autres, estre vne mesme chose auec le *Pilentum*. Festus: *Petoritum, vehiculum Gallicum: alij Osce putant dictum, quod hi Petora quatuor appellant; quatuor enim habet rotas.* Car ce que Virgile appelle le *Pilentum* mol, c'est à dire delicat, ou allãt doux & souef, cela se doit entendre pource que le corps de ce coche ou carrozze estoit suspendu en l'air sur de grosses longes ou courroyes, qui l'empeschoient de bransler, aumoins tant comme les charrettes ou chariots. Quant au *Carpentum,* il semble auoir ainsi esté dit de Carmenta mere d'Euander; à laquelle les dames Romaines dedierent vn temple, comme met Ouide au premier des Fastes:

Nam prius Ausonias matres Carpenta vehebant:
Hæc quoque ab Euandri dicta parente reor.

Plutarque en la 56. question Romaine en rend la cause: parce (dit-il) que le Senat leur ayant fait deffense d'aller en coche par la ville, elles en furent si despitees qu'elles conspirerent toutes d'vn cõmun accord de ne porter plus d'enfans; iusqu'à ce qu'on les leur eust remis comme au parauant. Voicy donques le pourtraict d'vn Carpente, tiré des medailles d'Agrippine mere de Caligule.

MAL



Fueillet 251. ligne 17. MAL *& douleur pour les vaincuz*; au Latin *væ victis*. Cela passa depuis en prouerbe, dõt Plaute mesme vse au *Pseudolus*, & Festus le traicte en la mesme sorte que Tite Liue; à quoy il adiouste, que Camille ayant couru sus aux Gaulois, comme Brennus allegast la capitulation desia arrestee, il l'auroit payé de sa mesme monnoye de *væ victis*. Et quant à ce que Tite Liue deduit icy que les Gaulois furent defaits par Camille, tant au bas du Capitole, que depuis à leur retraicte sur le grand chemin de Gabies, enquoy Plutarque en la vie dudit Camille le suit presque de mot à mot, il est vn peu trop partial contre ceste nation: car Polybe au 2. liu. selõ mesme que l'allegue iceluy Plutarque au traicté de la fortune des Romains, met que les Gaulois tenans encore le Capitole assiegé, eurent nouuelles que quelques barbares leurs voisins s'estoiẽt iettez dãs leurs limites, ou ils saccageoiẽt tout; au moyẽ dequoy ils s'en retournerẽt à la haste, ayãs faict appointement auec Camille. Dauantage Suetone en Tybere, tiltre 3. dit que Drusus Claudius estãt Propreteur en la Gaule, fort lõg temps apres recouura ce propre or qu'on y gardoit en monstre & parade; & que ce ne fut pas Camille qui le leur arracha de force: *Traditur etiam pro Prætore Drusus ex prouincia Gallia retulisse aurum, Senonibus olim in obsidione Capitolij datum: nec vt fama extortum à Camillo.*

Fueillet 252. ligne 21.

Fueillet 252. ligne 19. IL FVT FAIT *mention de pacifier ceste voix nocturne, & luy faire vn temple soubs le nom de Locutius.* Ciceron au premier de la Diuination, met que vn peu au parauant la venue des Gaulois, cõme nous auons desia dit en la colonne 687. *fut ouye vne voix du bosquet de Vesta, lequel du pied du mõt Palatin va en penchant atteindre la rue neufue, les admonnestant de refaire les murs & les portes, car en brief aduiendroit si lon n'y remedioit, que Rome seroit prise: ce qu'ayant esté negligé lors qu'on y pouuoit obuier, apres ce grand meschef receu, cela fut expliqué & entendu: car on dedia à Aius Locutius ou parlant, c'est autel que nous voyõs clos & fermé d'vn pourpris vis à vis de ce lieu. Plusieurs ont escript encore que la terre ayant tremblé, fut ouye vne voix du temple de Iunon, qu'il la failloit procurer & purger par le sacrifice d'vne truye pleine: au moyẽ dequoy ceste Iunon auroit depuis esté appellee Monete, ou admonnestante.* Aulugelle à ce mesme propos au 16. liure, chap. 17. *M. Varro in libris Diuinarum; sicut Aius (inquit) Deus appellatus, aráque ei statuta est, quæ est in infima noua via, quòd eo in loco diuinitus vox edita erat, &c.* Mais Plutarque au traicté de la Fortune des Romains ou il met au lieu d'*Aius locutius* φήμης & κληδών, dit que ce temple fut basty à la deesse Monete le long de la rue neufue, au propre lieu ou Marcus & Decius auoient de nuict ouy la voix dessusdicte, au lieu de M. Ceditius que met icy Tite Liue. Ce mot au reste de *Aius locutius* est tiré de *aio* & *loquor*, dire & parler. Telles estoient les superstitions des Romains.

AIVS LOCVTIVS.

Fueillet 259. à la fin. CAMILLVS *soudain ayant fait descharger ses gẽs des bagages, commãde aux Sutriniens, &c.* Quelques vns adioustent qu'il leur fit prendre des viures pour trois iours: & passa depuis ceste extreme diligence qu'il fit de secourir les Sutriniens, en commun prouerbe, *Sutrium ire*, c'est à dire fort promptemẽt executer vne besongne; & secourir les autres à ses despens, comme l'interprete Erasme és Adages apres Festus; *Sutriũ quasi eant vtique in prouerbium abiit hac de causa: Gallico tumultu à Camillo quondam edictum est, legiones Sutrij vt præsto essent cum cibo suo; quod vsurpari cœptum est in iis qui suis rebus, opibúsque officij id præstarent quibus deberent.* Plautus in Casina:

Sed facito dum memineris versus, quos cantat Colax:
Cum cibo tũ quiqui facito, vt veniát, quasi eát Sutriũ.

c'est à dire qu'ils viennent pourueuz de ce qu'il leur faut; & en toute diligẽce, comme le requerant le besoin. *Sutrium* au reste maintenãt *Sutri*, estoit anciennemẽt de Thoscane, & à ceste heure elle est des papes, à huict ou dix lieuës de Rome, sur costiere entre Ronciglion & Bacane: c'est peu de chose, maintenant la plus part des maisons estans taillees dãs le roc sur lequel elle estoit assise, & est encore. Neantmoins en memoire de ceste defaicte de Camille, pour ses armoiries & deuise elle porte vn homme à cheual, qui doit estre luy, ayant trois espics de bled en la main, comme vous le voyez pourtraict cy dessouls, qu'on estime representer les viures de trois iours, qu'il fit porter à ses soldats toutes autres hardes laissees, pour aller secourir ceste ville; & le cheual la diligẽce qu'il fit, pource que c'est le plus viste animal de tous autres. Ainsi le racompte frere Iean Annius de Viterbe au 8. de ses Commentaires sur Berose, ou il s'efforce de tirer tellement quellement le mot de Sutrium, de Sutũ, qui signifie (ce dit-il) du bled; & *tria* trois. Pour le regard du bled, Caton és Origines dit bien qu'il fut ainsi appellé à cause de l'excellent bled qui croissoit en son territoire: mais du reste il n'en sonne mot: *Sutrium à Pelasgis conditum, ab insigni grano dictum, Romana societate inclytum.*



Fueillet 261. ligne 41.

ON ADIOVSTA *quatre Tribus dressees de nouueaux citoyens, la Stellatine; Pomatine, ou Tromentine; la Sabattine; & l'Arniense, ou Narniense: qui parfirēt le nombre de trente-cinq.* Ce lieu icy n'est pas sans quelque doubte d'estre peruerty; ce q̃ d'autres ont cōsideré deuant moy, & mesmemēt Nicolas Grucche en son traicté des Comices: car cōment pourroit-il conuenir que les trente-cinq Tribuz Romaines, dont il n'y en eust iamais dauantage, eussent icy esté parfournies iusqu'à ce nombre; veu qu'au 7. liu. ensuyuant, fueil. 308. lig. 32. il y en a deux autres adioustees, la Pomptine & Publicienne? Plus au 8. liu. fueil. 351. lig. 7. il en met encore deux autres, la Metienne, & Scaptienne. Au 9. liure, fueillet 391. lig. 13. deux aussi; l'Vsentine, & la Falerine. Et au 10. liure, fueillet 424. ligne 23. deux, la Veline, & l'Esquiline, mais il faut lire Sapinienne. De maniere qu'il y en auroit à ce compte quarante-cinq, qui seroient dix dauantage. Parquoy au lieu qu'il y a au 2. liure, fueillet 67. ligne 30. ou Tite Liue met 31. Tribuz soubs le Consulat de Claudius & Seruilius, il n'en faudroit que vingt vne. Et icy au lieu de trente-cinq, vingt-cinq seulement. Quant aux vingt-vne, vn passage de Denis Halicarn. au 7. confirme cela; ou il dit que Martius Coriolanus, l'an 262. ce qui est posterieur audit Consulat de quatre ans, eut neuf Tribuz en sa faueur: & que s'il en eust eu deux dauantage, assauoir onze, il s'en alloit absouls à pur & à plain: ce qui presuppose tout apertement vingt-vne Tribuz: parce que s'il en eust eu onze pour luy, il failloit de necessité que il n'en restast plus sinon dix alencontre, qui eussent esté surmontees d'vne voix. Pour le regard de l'autre poinct, de lire vingtcinq pour trente-cinq, le nombre prefix nous le mōstre; car il n'y eut onques plus de trente-cinq Tribuz à Rome, esquelles sont comprises les dix qui suyuēt cy-apres; dōt ny la Sapinienne qui estoit en l'Ombrie; Tite Liue au 31. liure; *Vmbriam quam Tribum Sapiniam vocant*; le païs n'estant encore conquis, ne pouuoit estre; ny l'Vsentine, Pomptine, Falerine, & Veline nomplus. L'an donques 258. de Rome ces vingt-vne Tribuz, estoient, y comprises les quatre de la ville, la Suburane, Esquiline, Colline, & Palatine, celles qui s'ensuyuēt: la Romulie, Pupinienne, Crustumenie, Quirine, Papyrienne, Popilienne, Fabienne, Cornelienne, Emylienne, Pollienne, Gallerie, Lemonie, Sergie, Horatienne, ou Ocriculaine; Voltinienne, Veientine, & Claudienne. L'an 368. y furent adioustees les quatre mētionnees icy, Stellatine, Tromentine, Sabattine, & Narniense. L'an 397. la Pomptine, & Publicienne. L'an 422. la Metienne, & Scaptienne. L'an 432. l'Vsentine, & la Falerine. L'an 447. l'Aniense, & la Terentine. Et finablement les deux du 19. liure; Veline, & Sapinienne. Car ce ne peut estre l'Esquiline qui est des quatre premieres de la ville. Mais pour tout cela le doubte n'est pas demeslé: car Venonius en Denis Hal. liu. 4. qui met du temps du Roy Seruius 31. Tribuz, est par luy preferé à Fabius, qui ne parle que de 30. Dauantage Tite Liue, fueil. 38. ligne 42. dit bien que Seruius departit quelques terres au peuple, mais il ne les appelle pas Tribuz pour cela. Toutes lesquelles choses monstrent de plus en pl' l'incertitude de l'histoire Romaine en ces premiers temps: & entre autres choses en la datte des annees; comme nous auons desia dit au cōmencement de ces annotations. Ce que nostre autheur mesme tesmoigne & adouë tout à l'entree du 6. liu. *Quinque libris exposui res cum vetustate nimia obscuras; tum quòd perraræ per eadem tēpora literæ fuere: & quòd etiam si quæ in commentariis Pontificum, aliisque publicis priuatisque erant monumentis, incensa vrbe pleræque interiere. Clariora deinceps certioráque ab secunda origine, &c.* Car il attribue deux naissances & origines à Rome, l'vne

Rome, l'vne par Romule, & l'autre soubs Camille; d'autant que la ville se reedifia & peupla de nouueau, dont il fut appellé le second fondateur d'icelle; au commencement du 7. liure; *Dignúsque habitus, quem secundum à Romulo conditorem vrbis Romæ ferrent.*

Fueil. 273. ligne 10.

OPPOSEZ-*vous à l'action des debtes*; ou plustost, *Empeschez qu'on ne puisse plus faire de poursuitte des deniers deubz*: au Latin il y a; *Prohibete ius de pecuniis dici*: Enquoy il n'y a personne qui de plaine abordee ne bronchast icy; tant cela est trenché court; par ce qu'on voit à tous propos en ceste premiere decade, des seditions & mutinemens s'esleuer par le peuple pour raison des debtes. Mais l'ayant consideré de plus pres, ie ne pense pas que ce soit ce que Tite Liue veut dire; lequel se cache & desrobbe à son possible, des lecteurs, pour n'en estre entendu que le moins qu'il peut; reputant cela à vne tresgrand' gloire & finesse, cõme ie l'ay desia assez dit cydeuant. Ie tournerois donques; *Empeschez que la cause des deniers ne se iuge.* Et de quels deniers? pourra lon dire, de ceux dont il a esté parlé cydeuant, fueil. 269. lig. premiere: *Thesauros Gallici auri occultari à Patribus iecit: nec iam possidendis agris contentos esse, nisi pecuniam quoque publicam auertant: ea res si palam fiat, exolui plebem ære alieno posse.* Ouy mais repliquera l'on, c'est tout le rebours; car il dit que si cela est biẽ descouuert, que le pauure peuple en pourra estre acquitté de ses debtes. Or de deux choses l'vne, ou Manlius ayant veu par effect qu'il ne faisoit pas bon pour luy en ceste calomnie dont il auoit voulu sonder le gué, imprimant par des mots ambiguz & doubteux quelque soupçon de cela au peuple, là ou le Dictateur auroit voulu poulser cela tout outre, luy disant, fueillet 270. ligne 20. *Cum mittere ambages Dictator iuberet, & aut peragere verum iudicium cogeret, aut fateri facinus insimulati falso crimine Senatus, oblatíque vani furti inuidiæ*; il vouloit faire enuers le peuple que ceste instance par luy frauduleusement mise en auant, demeurast esteinte, sans qu'on en vinst au iugement diffinitif; car c'estoit ce qui luy greuoit le plus; & pourtant, *prohibete ius de pecuniis dici*: Ou ce qui me semble plus vray-semblable, que c'eust esté luymesme qui eust substraict & extrauagué cest or des Gaulois, dont il faisoit ses largesses au peuple; & que preuenant l'accusation qu'on luy eust peu intenter, il commença le premier à le retorquer sur Camille & les Senateurs: parquoy il vouloit faire tant enuers le peuple, qu'il empeschast qu'on ne fist poursuitte de cest argent qu'il luy auoit mesme distribué. De cela i'en ay vn autheur en termes exprés, assauoir Aurelius Victor, qui au traicté des hommes illustres, ch. 24. en parle de ceste sorte: *Mãlius pour auoir garenty le Capitole surnommé le Capitolin, n'ayãt encore que seize ans, se presenta de son bon gré à estre enroollé pour aller à la guerre pour son plaisir. Honoré de trente-sept dons & prix militaires, se trouua auoir receu vingt-trois playes en l'estomach. La ville prise il fut autheur de se retirer dans le Capitole; là ou vne nuict ayant esté esueillé par le cry d'vne oye, rẽuersa à bas les Gaulois s'efforçans d'y monter: dont il fut appellé Protecteur & patron de ses citoyens, qui luy firẽt vn present de bled: & outre cela receut encore vn prix d'honneur publiquemẽt au Capitole; dont esleué en orgueil & outrecuidance, cõme il fust accusé du Senat d'auoir destourné l'or & l'argẽt des Gaulois, affin d'en acquitter les debtes du peuple, tout ainsi que s'il les eust payez de sa propre bourse, estãt par là soupçonné d'aspirer au Royaume, & à cette occasion constitué prisonnier, en fut mis dehors par les voix & cõsentement du peuple. Derechef cõme il voulust encore & plus griefuemẽt perseuerer au mesme attẽtat, & en eust esté tiré en iustice, il eut delay de respõdre à cause du Capitole qu'on voyoit à l'œil du lieu ou le iugement se faisoit: mais ayãt esté condamné en vn autre endroict, & precipité du hault en bas de la roche Tarpeienne, sa maison fut rasee, & ses biens confisquez. Ceux de sa race & du nom Manlien iurerent que personne n'vseroit plus du tiltre de Capitolin.*

MANLIVS *ayãt esté condamné, les Tribuns le precipiterẽt de la roche Tarpeienne.* Aulugelle le dit ainsi, liu. 17. cha. 21. *M. Manlius lequel auoit repoussé les Gaulois au siege du Capitole à Rome, ou ils s'efforçoient de grimper par les rochers & precipices, fut conuaincu d'auoir conspiré de se faire Roy, & condamné à mort pour ceste occasion, precipité du hault en bas de la roche Tarpeienne, comme dit Varron: mais selon que Cor. Nepos a escript, il fut mis à mort à coups de verges.* Ce qui nous monstre que ce liuret des hommes illustres attribué par quelques-vns à C. Plinius Cecilius, par d'autres à Cornelius Nepos, ne peut pas estre de cestuy-cy, par ce qu'il y a conformement, au texte à ce que mettent Tite Liue & Aulugelle de la mort de Manlius; *Alio deinde loco damnatus, & de saxo Tarpeio præcipitatus.* Parquoy il est à meilleur tiltre referé à Sex. Aurelius Victor. Ouide au reste au 6. des Fastes semble inferer que ce soupçon d'aspirer au Royaume luy fut calomnieusement imputé, par vne enuie de ses beaux faicts en son extreme vieillesse: Fueillet 274. à la fin.

Quam bene Dij magni pugna cecidisset in illa
Defensor solij Iuppiter alte tui.
Vixit vt occideret damnatus crimine regni,
Hunc illi titulum longa senecta dabat.

APPOSANT *au bas vn tableau de bronze, &c.* Au Latin; *Tabuláque sub eo fixa monumentum rerum gestarum his ferme incisa literis fuit*: IVPPITER. ATQVE. DIVI. OMNES. HOC. DEDERVNT. VT. T. QVINTIVS. DICTATOR. OPPIDA. NOVEM. CAPERET. Festus outre l'image de Iuppiter mentiõnee en ce lieu, dit que ce Quinctius Dictateur offrit aussi vne courõne d'or, *Trientem tertium pondo*, pour auoir en neuf iours pris autant de villes; & au 10. celle de Preneste. Or ce *trientem tertium*, qui est vne somme & maniere de cõpter assez estrãge, n'est pas mis icy sans quelque mystere; par ce que ces trois fois trois font neuf, autant qu'il auoit Fueillet 282. ligne 33.

pris de villes. Aussi n'est-elle pas si vulgaire, qu'il n'adiouste soudain que Cincius au second liure de ses Mystagogiques (ceremonies ou mysteres) dit que cela signifioit deux liures, & vn tiers de la troisiesme liure, assauoir deux liures quatre onces: *Duas libras, pondo, & trientem, qua consuetudine hodiéque vtimur, cum lignum bes alterum dicimus, id est pedem & bessem latitudinis habens*; vn pied, & huict poulces de l'autre pied: *Et sestertium, id est, duos asses & semissem tertium*, deux asses ou liures de cuyure, & demie liure de la troisiesme: deux liures & demie. *Item quadrans quartus, si tres asses sunt & quadrans*, trois liures trois onces: Car il le faut ainsi lire pour le rapporter conformement à ce que dessus, *Triens tertius, Bes alter*, & *Semis tertius*; là ou la partie soubsdiuisee de la liure, precede tousiours la liure, presupposee entiere. Ce que nous n'auons pas declaré si apertement en la colonne 1510.

Fueillet 286. ligne 10. LE LICTEVR *du Consul Sulpitius vint frapper de sa verge à la porte selon la coustume.* C'estoit la coustume des magistrats de Rome, qu'à leur retour au logis le Licteur frappoit à la porte pour aduertir que le maistre venoit; & non seulemẽt en leur maison, mais par tout encore en celles des autres, quand ils y alloient equippez des marques & enseignes de leur dignité. Pline à ce propos, liure 7. chap. 30. *Pompee ayant mis à fin la guerre Mithridatique, comme il fust vn iour allé veoir Posidonius, personnage fort renommé en la profession de Philosophie, ne voulut permettre que le Licteur heurtast à l'huis selon la coustume; celuy auquel tout le leuant s'estoit soubsmis, soubsmettant à la porte de ce sage homme les fasces & marques de son magistrat.*

Discretion & humanité de Pompee.

Fueillet 292. ligne 17. QV'IL NOVS *soit permis de choisir les loix qui seront le plus à propos, & reietter les autres, &c.* Cecy fut depuis reformé par l'ordonnance Cecilienne, Didienne, que firent Q. Cecilius Metellus, & T. Didius Viuius Consuls, l'an 655. Ciceron pour sa maison: *Quæ est quasi alia vis, quæ sententia Cæciliæ legis, & Didiæ, nisi hæc: ne populo necesse sit in coniunctis rebus compluribus, aut id quod nolit accipere, aut id quod velit repudiare.* Il y en a encore ie ne sçay quoy dans le second des epistres à Atticus.

Fueillet 293. ligne 30. LA SVPERINTENDENCE *des Auspices à qui est ce qu'elle appartient selon les statuts des ancestres? Aux Patriciens certes, &c.* Aulugelle liure 13. chap. 14. apres Messala: *Patriciorũ Auspicia in duas sunt potestates diuisa: maxima sunt Consulum, Prætorũ, Censorum: Reliquorum magistratuum minora sunt Auspicia.* Cecy fut vne auctorité que les Patriciens empietterent du commencemẽt sur le peuple, auquel il n'estoit pas lors loisible d'obtenir aucun magistrat: & encores apres que les plebeiẽs furẽt paruenus à toutes les dignitez de la Chosepublique, les Auspices ne laisserent pas toutesfois de demeurer aux Patriciens: si que quãd il n'y auoit point de magistrat Patricien, à qui il touchoit de les obseruer, parce qu'il n'estoit pas permis aux Plebeiens d'y vacquer; les Auspices retournoient au Senat & aux Peres; comme le monstre ce passage de Ciceron en la 5. epistre à Brutus: *Nunc per Auspicia lõgam moram video; dum enim erit vnus Patricius magistratus, Auspicia ad Patres redire non possunt.*

DES PRETEVRS.

LE PRETEVR selon Varron est dit de *Præire iure & exercitu*; de commander à la iustice & aux armees. Tite Liue, & Pomponius *à præsendo, quod præesset*, de ce qu'il presidoit: si que les Consuls du commancement s'appellerent Preteurs, comme nous auons dit cy-deuant colonne 1582. Mais estans depuis, selon que l'Empire alloit croissant, detenus aux affaires de dehors à la guerre, le Preteur Vrbain fut institué pour administrer la iustice en la ville, l'an 388. & fut appellé Collegue, ou compagnon des Consuls; par ce qu'ils se creoient par les mesmes Auspices & ceremonies, & par les Comices des Centuries, comme il est dit en ce lieu, ligne 21. *Prætorem etiam iura reddentem & collegam Consulibus.* Aulugelle liure 13. chapitre 14. *Collegæ non sunt Censores Consulum, aut Prætorum; Prætores Consulum sunt.* Aussi en l'absence des Consuls presidoit-il au Senat, & l'assembloit: toutesfois il estoit de moindre auctorité & puissance: au mesme lieu; *Prætor, & si collega Consulis est, neque Prætorem, neque Consulem iure rogare potest, quia imperium minus Prætor, maius habet Consul.* Mais le Preteur de la ville auoit toute puissance & auctorité sur le droict particulier; voire de faire des loix toutes nouuelles selon les occasions qui s'en presentoient; & d'abolir & casser les vieilles: duquel droict appellé *Ius honorarium*, & *Edicta Prætorum*, nous vsons encore en la plus grand' part. Car y ayant trois sortes de droict aux Romains selõ les XII. tables; le diuin qui appartenoit aux Pontifes; le publique & humain au Senat & au peuple; le priué, particulier ou ciuil demeuroit à l'authorité & disposition du Preteur. Ciceron au 3. des loix: IVRIS DISCEPTATOR, QVI PRIVATA IVDICET, IVDICARI'VE IVBEAT, PRAETOR ESTO: IS IVRIS CIVILIS CVSTOS ESTO: HVIC POTESTATI PARENTO. laquelle tripartite distributiõ du droict Romain Ausone touche fort elegamment en ces carmes:

Fueillet 256. ligne 3.

Prætor Vrbanus.

Ius triplex, tabulæ quod ter sanxere quaternæ;
Sacrũ, & priuatũ, & populi cõmune quod vsquã est.

Il y auoit parmy les Preteurs aussi bien qu'és Consuls; le premier Preteur; celuy qui auoit ou le plus de voix vnanimemẽt, ou qui le premier en obtenoit autant que luy estoit besoin: & y auoit de l'honneur en cela; Ciceron contre Pison: *Me cum Quæstorem in primis; Ædilem priorem; Prætorem primum cunctis suffragiis populus Rom. faciebat*: voyez la colonne 1386. neantmoins la Preture de la ville qui estoit la plus honnorable se iettoit au sort. Il y auoit outre plus le *Prætor maximus*, dont parle Festus en ceste sorte: *Maximum Præto-*

mum Prætorem dici putant alij eum qui maximi imperij sit. Quelques vns interpretent cela pour le Dictateur; car ce mot de Preteur estoit equiuoque à tous les chefs qui commandoient: Ciceron en la Rhetorique à Herennius; *Epaminondas Thebanorum imperator, ei qui sibi ex lege successerat Prætor, exercitum non tradidit.* Et dela seroient venus les mots de *Prætorium*, *Prætoria cohors, porta, nauis*; assauoir les principales. Suit apres du mesme Festus: *alij Prætorem maximum dici putant qui ætatis sit maximæ: pro collegio quidem Augurum decretum est; quod in salutis Augurio Prætores maiores, & minores appellentur, non ad ætatem sed ad vim imperij pertinere.* Si que le premier Preteur; le Preteur maieur; & le Preteur vrbain ou de la ville deuoient estre differentes choses, si d'auenture on ne veult prendre le maieur & vrbain pour vn mesme: Tite Liue au 25. *His ludis faciundis præsit is Prætor, qui ius populi plebique dabit summum.*

Le Preteur au reste vsoit de la chaire curule, & de la Pretexte, comme tesmoigne Valere liure 9. chap. 12. de Licinius, Ciceron estant Preteur. *Cum Ciceronem qui id iudiciū cogebat Prætextam ponentem vidisset*: car il ne pouuoit condamner personne auec sa Pretexte. Il auoit aussi des licteurs marchans deuant luy, deux assauoir en la ville, & six dehors es armees & prouinces: surquoy il faut noter que tout magistrat inferieur quand il en rencontroit vn plus grand, souloit faire abaisser les fasces à ses licteurs, cōme pour luy faire honneur; qui est ce que Tite Liue veut signifier au 2. liure, fueil. 57. lign. 12. *Vocato ad concilium populo, summissis fascibus in cōcionem ascendit. Gratum id multitudini spectaculum fuit; summissa sibi esse imperij insignia; confessionémque factam, populi quàm Consulis maiestatem vimque maiorem esse.* Or comme du commancement on ne les esleust que des Parriciens, la preture fut en fin neantmoins communiquee aux Plebeiens aussi; dont le premier qui y paruint fut P. Philo l'an 416. Sulpitius Longus, & Ælius Pętus Consuls; au 8. liure, fueil. 349. lign. 30. Par succession de temps puis apres vn seul Preteur ne pouuant suffire à la ville, à cause des estrangers qui commancerent d'y aborder de toutes parts, l'an 512. fut creé vn autre Preteur pour administrer la iustice ausdits estrangers, tant entr'eux que des differents qu'ils pouuoient auoir auec les citoyens Romains; lequel fut dela appellé le Preteur estranger ou des estrangers; ainsi que met Flore en l'epitome du 19. liure. Et quelques quinze ans apres enuiron l'an 520. Sicile & Sardeigne ayant esté conquises, furent adioustez encore deux autres Preteurs pour enuoyer en ces deux prouinces. Le mesme Flore au 20. liure; Solin chap. 21. & Pomponius. L'an 557. les deux Espagnes subiuguees à l'empire Romain, furēt creez deux autres Preteurs pour y enuoyer. Ce qui demeura en la sorte bien longuement, qu'il n'y auoit que deux Preteurs qui demeurassent à Rome, celuy de la ville, & l'autre des estrangers: les

PRAETOR PEREGRINVS. Ces dates de temps ne sont pas bien nettes.

PRAETOR SICILIAE. PRAETOR SARDINIAE ET CORSICAE. PRAETOR HISPANIAE CITERIORIS. PRAETOR HISPANIAE VLTERIORIS.

quatre autres s'en alloient és prouinces selon qu'elles leur escheoient au sort; ou ils demeuroient toute l'annee de leur Preture; iusqu'à ce que le Dictateur Sylla les accreut au nombre de huit l'an 605. Dont les six vuiddoient les causes criminelles; *de maiestate; de vi; de repetundis vel peculatu; de sicariis; de ambitu; de veneficio vel falso*: qu'on appelloit les questions perpetuelles, ou crimes capitaux; dont parle ainsi Ciceron au dialogue des excellents orateurs: *Carbo optimus illis temporibus est habitus; eóque forum tenente plura fieri iudicia cœperūt: nā & quæstiones perpetuæ hoc adolescente constitutæ sunt, quæ ante nullæ erāt.* Ces six Preteurs outre celuy de la ville, & des estrangers, cognoissoient des crimes dessusdits, & de leurs circonstances & dependances, selon la forme à eux prescripte, affin qu'il ne fust besoing de leur en dresser des nouueaux reiglemēs tous les iours: & iettoient au sort au commencement de l'annee pour sçauoir de quel crime ils deuroient cognoistre tout le long d'icelle: ainsi que le tesmoigne Ciceron en la 2. des Verrines: *Ecce autem illis diebus cū Prætores designati sortirētur; & M. Metello obtigisset, vt is de pecuniis repetūdis quæreret.* Mais le Preteur de la ville ne iettoit pas au sort auecques eux, car il ne cognoissoit pas de ces crimes ains du ciuil tant seulement; dont encore il ne vuiddoit pas toutes sortes de differents; ains y commettoit des iuges à ceste fin, dits *Recuperatores*, iuges deleguez, ainsi que nous auons desia dit en la colomne 1371. Et cela s'appelloit *ius dicere*; Varron au 5. *dico orignem habet Græcam; quod Græci δικάζω. Hinc iudicare quòd tunc ius dicatur. Hinc iudex, quòd ius dicat accepta potestate, id est, quibusdam verbis dicendi finit.* Item *iudices dare*; toutesfois c'estoit de l'accord & consentement des parties presque tousiours, si que l'vne ny l'autre ne les recusast; Ciceron pour Cluentius; *Neminem voluerunt maiores nostri, non modò de existimatione cuiusquam, sed ne pecuniaria quidem de re minima iudicem esse, nisi qui inter aduersarios conuenisset.* Et en la 5. Verrine. *De conuentu nullum vnquam iudicem neque recuperatorem dedit*; là ou il semble mettre difference entre *iudex* & *recuperator*; car il n'vseroit pas volōtiers de ceste forme de copie dependant d'vne gemination superflue & oisiue, comme dit Phauorin en Aulugelle liure 13. chap. 23. Plus *iudicium dare*, car tout cela n'estoit qu'vne mesme chose: voicy la formule dōt ils vsoient: IVDICIVM DABO. IVDICIVM NON DABO. ACTIONEM DABO. ACTIONEM NON DABO. ISTAM VIAM DICO. INITE VIAM. REDITE VIAM. Et semblables, dequoy Ciceron se mocque au 7. des familieres à Trebatius; en l'oraison pour Murena; & en celle pour Cecinna; cōme si c'estoient certains mots exprez de magie ou il y eust quelque efficace d'enchantement: Mais cela n'est pas de nostre gibier. Le preteur des estrangers seul de tout le corps de ce magistrat, auoit puissance de deleguer des iuges, & de cognoistre luy mesme des

Quæstiones perpetuæ.

causes d'entre les citoyens & les estrangers, & les iuger: Les causes dis-ie outre les criminelles dessusdittes, & celles dont cognoissoient les Triumvires capitaux cõtre les esclaues, & semblable maniere de gens de vile & basse condition: les Ediles du faict des viures, de la reparation des rues & edifices, & des denrees & marchandises: la iurisdiction aussi militaire qui appartenoit aux chefs des armees: tout le reste dependoit du Preteur de la ville, & de celuy des estrangers. Et pour le restraindre en moins de paroles; tous les iugemens estoiẽt ou priuez, ou publiques. Aux priuez presidoiẽt le Preteur vrbain & le peregrin: aux publiques, les autres. Quelquesfois le peuple y en commettoit, qui s'appelloiẽt *Quæsitores*. Ciceron pour Fonteius, *Quid mihi opus est sapiẽte iudice: quid æquo Quæsitore?* Varron au 4. *Quæstores* (ou Quæsitores) *à quærendo qui conquirerent publicas pecunias, & maleficia, quæ Triumviri capitales nunc cõquirunt: Ab his postea qui quæstionum iudicia exercent Quæstores dicti.* Et au 5. *Quærere ab eo, quod quæ res vt recuperaretur datur opera: à quærendo quæstio; ab hu Quæstor.* Au reste tous ces Preteurs l'annee de leur magistrat expiree, s'en alloient resider vn autre an es prouinces & gouuernemens qui leur aduenoient au sort: Cicerõ en l'epistre 10. du premier liure à Atticus; *Prouincias Prætores nondum sortiti sunt*: Ou qu'ils s'en accordoient entr'eux selon qu'il a esté dit cy deuãt des Consuls en la colomne 1586. Mais deuant les questions perpetuelles il n'y auoit que le Preteur Vrbain & le Peregrin qui demeurassent en la ville; tous les autres des le commãcement de l'annee s'en alloient es lieux qui leur aduenoiẽt au sort; comme vous le pouuez veoir en plusieurs endroits de la tierce decade. Soubs les Empereurs, Tybere ayant retranché au peuple le droit de decerner les prouinces aux magistrats, & iceluy attribué superficiellement au Senat, comme escript Tacite; delà en auant les Preteurs n'allerent plus es prouinces, ains des Proconsuls que nommoit le Senat; & des gouuerneurs extraordinaires appellez *Rectores*, & *Præsides*; ausquels fut remis le pouuoir & auctorité des Preteurs: le tout neantmoins soubs le bon plaisir & consentement du Prince. Ainsi iusques à Iulles Cesar il n'y eut que huit Preteurs, ausquels il en adiousta deux autres appellez *Cereales*, comme met Dion au 42. liure, pource qu'ils auoient la charge des bleds auecques les Ediles du mesme nõ. Puis Auguste encore deux qui furent douze; comme escript Tacite au premier liure parlãt de Tybere: *Cãdidatos Præturæ duodecim nominauit, numerum ab Augusto traditum; & hortante Senatu vt augeret, iureiurando obstrinxit se non excessurum.* Et Suetone en Auguste titre 37. *Numerũ Prætorum auxit.* Claudius y en adiousta deux autres, *Qui de fideicommisso ius dicerent*; si qu'ils furẽt quatorze: dõt Titus en eclipsa vn, que Nerua remit depuis, comme moyen iuge entre le fisque du prince, & les particuliers, ainsi

PRAETORES CEREALES.

PRAETOR FIDEICOMM.

que met Pomponius, qui les estend iusqu'à dixhuit. Iulles Capitolin dit que l'Empereur Marc Aurele en establit vn pour les tuteles. Finablement la Preture dura en l'empire occidental iusqu'à Constantin le grand: & en l'Oriental, à Iustinian.

INTER FISCUM ET PRIVATOS. TVTELARIS.

L'EMPORTERENT *par la bienvueillance & faueur du peuple es assemblees du champ de Mars.* Au Latin; *Gratia campestri cæperunt.* Vne maniere de parler affectee & troussee court; & qui ne se trouue pas fort souuent que ie sache; sinon en Valere liure 4. chap. premier, parlant de Caton Vticense: *Ac ne quid in persona sua nouaretur, campestrem experiri temeritatem, quàm Curiæ beneficio vti satius esse duxit.* Par ou il appert que cela s'entend de l'assemblee du peuple qui se faisoit au chãp de Mars pour l'election des officiers; car il parle là de la Preture.

Fueil. 296. lig. 10.

DES IEVX SCENIQVES.

L'ON DIT *que les ieux Sceniques furent lors premierement instituez.* Il semble que cecy contrarie à vn passage du 24. liure, ou Tite Liue met la premiere celebration de ces ieux Sceniques plus de cẽt cinquãte ans apres, assauoir l'an 540. *Ludos scenicos per quatriduum eo anno primùm factos à Curulibus Ædilibus, memoriæ proditur;* soubs le Consulat de Q. Fabius fils du Dictateur, & de Sempronius Gracchus la seconde fois: là ou cecy du 7. liure tombe en l'annee 389. si d'auenture il ne vouloit comme pour rien compter ceste premiere institution, ou tout estoit encore si grossier. Festus sur le mot de *salutaris porta*, les attribue à C. Attilius & M. Pompilius Ediles. DE CES IEVX au reste & de ce qui en depend, il est besoing de parler icy plus au long: dont tout l'affaire consistoit principalemẽt en trois chefs; l'vn, des lieux ou cela se faisoit: l'autre, des choses qui y estoient representees, & de la maniere: Et le troisiesme, des personnages qui iouoient. Les lieux estoient, proprement les Theatres, comme nous auons dit cy deuant en la colõne 761. Par fois aussi es amphitheatres & Cirques, combien que ceux la fussent destinez pour les combats des gladiateurs; & des bestes cruelles: & ceux cy pour les courses des chariots & cheuaux de selle. Les theatres estoient partiz en plusieurs pieces, ainsi que le deduit fort particulierement Pollux au 4. de son Onomastique, ch. 18. & 19. dont les deux principalles estoiẽt la scene, & les sieges des spectateurs, viz à viz l'vn de l'autre. La scene ditte ainsi de σκιὰ, *ombrage*, comprenoit tout l'eschaffaut; ou estoit en premier lieu vn grand appareil de bastimẽs fais en perspectiue selõ la qualité du subiect; du dedãs desquels sortoient les personnages, & puis y rentroient de costé & d'autre; qui iouoient les ieux sur le *Proscenium* auantscene, ou plancher en lieu de place, qui estoit au deuant de la perspectiue. Puis il y auoit plus auant en dehors le

Fueil. mesme ligu. derniere.

le poulpiltre ou s'aduançoient les Histrions ou bouffons, matachins, baladins, mimes, morgueurs, momeurs, ioueurs d'instrumens, & les feintes; pour donner à certains interualles du plaisir à l'assistance, d'vn acte à autre; ce qui se peut proprement appeller les pauses, & les entremets. Le chore aussi es Tragedies s'aduançoit iusqu'à ce poulpitre: tout ioignant lequel estoit l'orchestre, lieu destiné pour les magistrats, & les Senateurs, comme plus digne & honorable; affin de veoir & ouyr le tout de plus pres. L'autre partie du theatre estoit ce qu'ô appelloit *Cunei*, vne demie ouale, dans le creux de laquelle estoient esleuez des marches & degrez à retraites, en forme de croissant, dont les cornes alloient atteindre & presque embrasser les deux coings de la scene: & là estoit assis tout le peuple departy en trois ordres; chacun en son reng & degré: si comme nous en auons ces tesmoignages en Valere liure 2. chap. premier: *Par cinq cens cinquante huit ans le peuple pesle mesle indifferemment auec le Senat assista aux ieux: Mais Attilius Serranus, & L. Scribonius Ediles, faisans celebrer ceux de la deesse Cybele mere des Dieux; suyuant l'ouuerture faicte par le premier Scipion Afriquain, abolirent ceste coustume, separans les places des Senateurs d'auec celle du commun peuple: ce qui aliena grādement, voire annulla du tout la bien-vueillance & faueur qu'il luy portoit auparauāt.* Laquelle distinctiō est plus particulieremēt exprimee encore dans Suetone en Auguste titre 44. *Ayāt esté fait vn edit par les Peres, que toutesfois & quantes qu'on feroit des ieux en publiq, quelque part que ce fust, le premier reng des sieges fust du tout laissé franc & net aux Senateurs; il defendit expressément qu'à Rome les ambassadeurs des nations libres & confederees, ne prinssent place en l'orchestre; ayant obserué qu'on y enuoyoit bien souuent des gens de race d'affranchiz. Separa quant & quant les soldats du peuple. Aux mariez du cōmū peuple il destina le lieu ou ils se deuroient asseoir: & aux enfans d'audessous leage de 15. ans portās encore la pretexte, leur place aussi tout ioignāt leurs pedagogues. Aux Vestales tāt seulemēt il assigna vn endroit à part au theatre vis à vis du tribunal du Preteur, &c.* car ce qui suit n'est plus de ce propos. Ceste distinction s'appelloit proprement les quatorze marches ou ordres esquels s'asseoyēt les Senateurs, & les cheualliers. Les scenes donques estoient faittes d'ouurages de charpenterie (mais le corps du theatre & les sieges, de pierres exquises ou de marbres) reuestues au reste de tableaux excellens de platte peinture, de colomnes, statues, & autres tels enrichissemens; à trois faces, posez sur des piuots tournoyans, qui en vn clein d'œil es entremets sans qu'on s'en peust apparceuoir changeoient & varioient d'edifices, monstrans tantost vne sorte de bastimens, & tantost vne autre selon la qualité du subiet: de toutes lesquelles scenes la plus magnifique dont on ait memoire fut celle de Scaure, descripte en la colōne 450. Valere à ce mesme propos liure & chap. cy dessus alleguez: *Claudius Pulcher commencea à faire peindre la scene d'vne varieté de couleurs, n'y ayāt auparauant que des ais simples & tous nuds sans aucuns ornemens: C. Antonius la fit depuis toute argenter: Petreius dorer: & Q. Catulus marqueter d'yuoire. Lucius, & Cinna la firēt tornoyāte sur des piuots.* I'ay dit qu'elles se varioient selon leur subiect: car ordinairement celles des Tragedies estoient d'edifices superbes, de grands palais, auec des Portiques, obelisques, colonnes, statues, & autres sortes d'appareil sentant sa grandeur, & magnificence royalle. Des comedies, de simples maisōnages vulgaires propres aux personnes de basse condition; auec des places & marchez, & autres lieux ou le commun peuple a de coustume de frequenter. Celles des Satyres sentoiēt leur rustique, semees de paisages, bois, grottes, cauernes, montagnes, rochers & prairies; & autres telles representations champestres. Le tout tissu à la legiere de clisses & osiers, & reuestu de toille peinte auec quelques demy bosses, & reliefs de papier moullé, & semblables menues decorations, selon les diuerses fantasies des ingenieux conducteurs de l'œuure.

L'AVTRE partie de ces ieux Sceniques estoiēt les choses y representees, tragedies assauoir, comedies, satyres, mimes, Fescēnins, ethologies, que nous appellōs moralitez, farses, dialogues, eclogues; & autres telles manieres de poësies.

OR COMME toutes choses qui partent de l'esprit de l'homme, à quelque haut degré de perfection qu'elles puissent estre en fin poussees par la dexterité & labeur d'iceluy, ont tousiours eu neantmoins quelques lourdes & grossieres entrees; aussi ces ieux Sceniques qui vindrent à vne telle magnificence depuis, eurent vn fort simple commancement, tant enuers les Romains que les Grecs, qui les precederent & de temps, & d'habilleté en toutes sortes d'arts & sciences. Cassiodore en la derniere epistre du quatriesme liure de ses diuerses, fait si gentillement discourir le Roy Theoderic la dessus, escriuant à Symmaque, que nous en auons bien voulu icy rendre la plus grād part, traduitte de mot à mot, selon que le stille ferré de l'autheur l'a peu permettre. LES PAISANS GRECS *ayans de coustume les iours de feste, de faire certains sacrifices & solemnitez à diuers dieux, és bosquets à eux dediez, & par les villages; les Atheniens furent les premiers qui reduirent ce rustique & champestre esbauchement à vn spectacle de ville, l'appellans theatre en leur langue, c'est à dire voyable; pource que la congregation du peuple pouuoit veoir à son aise sans empeschement, aussi bien de loing que de prez tout le passetemps & deduit. Le front duquel theatre opposé viz à viz de l'assemblee, s'appelle Scene, de l'ombrage espoix des verdures; là ou sur le commencement du Printemps les pasteurs recitoient des carmes ou chants diuers. La fleurirent par succession de temps de tresexcellens concerts de musique, & des recitations d'vn tresdocte siecle. Mais peu à peu il est aduenu que les plus honestes disciplines fuyans la* Cassiodore.

communication des peruers, s'en sont rettirez par vne modeste consideration, se hontoyans de leur mauuaistié. La Tragedie au reste prit son nom du fort & vehement esclat de la voix; laquelle venant à se renforcer en des rebattemens dedans des lieux caues, semble rendre vn si puissant son, que malaisémẽt peut on croire que cela procede d'vn homme. Elle s'esleue quant & quant haultmontee sur des iambes ou eschasses boucquines; parce que si parmy les pasteurs s'en venoient rencontrer quelques-vns, dont telle maniere de voix pleust à l'assemblee, on luy faisoit present d'vn bouq. Quant à la comedie, elle a pris son appellation, des bourgs & villages qui s'appellent Comes; ou les paisans se resiouissans, se mocquoient des actions humaines par des carmes facetieux. A cela puis apres s'adiousterent les dexteritez & soupplesses des mains des Horchistes, parlantes fort distinctement: les doigts aussi qui sembloient auoir vn vray vsage de la langue: vn silẽce lequel se faisoit bien ouyr haut & clair; & vne explicatiõ muette qu'on dit auoir esté inuentee de la muse Polymnie; voulãt monstrer que les hommes sans la parolle peuuent neãtmoins declarer leur vouloir. Dont les muses en lãgue Eolique sont ainsi dittes quasi omoiouses, pour autant qu'elles semblent estre reciproquement necessaires, & auoir affaire les vnes des autres, ny plus ny moins que les vertus. Aumoyen dequoy lon a de coustume de les equipper d'esles & de vols vers le front; parce que leurs meditations legeres s'esleuans par vn prompt & viste discours, penetrent iusques aux plus hautes contemplatiõs. Aussi tost donques que le Pantomime, appellé ainsi de sa diuerse varieté de contrefaire & imiter ce qu'il veult, comparoist sur la Scene, excité d'vne fauorable & ioyeuse acclamation du peuple; il y a force cõcerts meslez de voix & instrumens de musique qui l'accompagnent; & alors ces mains truchemandes de ses conceptions, representent aux yeux de ceux qui regardent tout ce qu'il leur pourroit exprimer de la viue voix en chantant des vers, & les prononceant: & par ie ne sçay quels signes & gestes premeditez, tout ainsi que si c'estoient lettres, instruit le regard des spectateurs: si qu'on y peult lire tout apertement les principaux chefs du subiect qu'il traitte: & en n'escriuant rien quelconque, fait neãtmoins le propre effect que l'escripture pourroit faire: vn seul corps representant tantost Hercule, & tantost Venus; vne femme, & puis vn homme: contrefait le soldat, & le Roy: se rend vieil, & tout soudain ieune: si que vous diriez qu'il y a plusieurs personnages en vn tout seul, separez distinctement l'vn de l'autre par le changement des imitations. Le mime aussi qui est maintenant du tout à mespris, fut inuenté par vne telle dexterité de Philistiõ, que son action fut redigee par escript; affin que par ses gayes & ioyeuses sentences, il peust ramoderer les bouillans chagrains & soucis qui rougent les cueurs des personnes. Que diray ie outreplus de ces doux tintemens de cimballes; & de la melodieuse harmonie du son qui prouient de leurs battemẽs? Ce qui est receu d'vn tel aise & plaisir de tous, qu'ils pensent propremẽt l'ouye leur auoir esté donnee de la nature pour le plus precieux sentiment de tous autres. Mais les subsequents siecles entremeslans de lubricitez les inuentions des anciens, ont destorné toutes ces honestes recreations d'esprit, à des vicieuses voluptez charnelles. Les Romains toutesfois ayans tresvtillement introduit ces exercices en leur Republique, auec autres telles occupations, entreprirent magnanimement ces superbes bastimens de Theatres, qu'ils auoiẽt d'vne grãde hauteur de courages conceuz & trassez en leur esprit: tellemẽt qu'on estime que de la Pompee obtint à bon droit le surnon du Grand. Aumoyen dequoy nous entendons & voulons, fust ce mesme sur nos propres coffres, que ceste braue & superbe marque d'antiquité preste d'aller en decadence, soit restauree de nouueau; & garentie de la ruine qui la menace. Iusques icy Cassiodore. Toutes lesquelles choses ainsi cõfuses en leurs premiers commencemens, se vindrent puis apres à distinguer mieux, en tragedies, comedies, satyres, mimes; &c. Car les pasteurs & villageois de l'Attique, ayans accoustumé de celebrer tous les ans vne solemnité à l'honneur de Bacchus, pour luy rendre graces de la recolte, & l'auoir fauorable pour l'annee suyuante, recitoient là des poësies à sa louange tellement quellement façonnees, contenant ses braues entreprises & conquestes; ses victoires; les Roys par luy subiuguez; & les prouinces reduites à son obeissance; ses triõphes; & les desastres & calamitez des princes vaincus & menez en captiuité: dont le prix du mieux disant & recitant estoit vn bouquin pour en faire vn sacrifice; & vne peau de cheure pleine de vin; à ce que sautant & gambaddant à l'honneur de luy, ils repeussent ioyeusement sur l'herbe verde, à l'ombrage des arbrisseaux, chantans de nouueau ses louanges & victorieux faits d'armes: desguisez au reste en diuerses sortes; les vnes ridicules; & les autres hideuses pour faire peur; tous ces masques & faux visages faits d'escorce d'arbres, & autres telles follastreries, presque à guise de nos matachins & bouffons. Ce que les Troyens s'estans venuz habituer en Italie, y apporterent de la Grece; comme Virgile le descript treselegamment au 2. des Georgiques.

Non aliam ob culpam Baccho caper omnibus aris
Cæditur, & veteres ineunt proscenia ludi:
Præmiáque ingentes pagos, & compita circum
Thesidæ posuere, atque inter pocula læti
Mollibus in pratis unctos saliere per vtres.
Necnon Ausonij Troia gens missa coloni
Versibus incomptis ludunt, risúque soluto,
Oráque corticibus sumunt horrenda cauatis:
Et te Bacche vocant per carmina læta, tibíque
Oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.

Dequoy on attribue le premier reglement à Thespis: Horace en son art poëtique.

Ignotum tragicæ genus inuenisse Camœnæ
Dicitur, & plaustris vexisse poemata Thespis
Quæ canerent ageréntque peruncti fæcibus ora.

Mais pource que les faits & gestes de Bacchus n'estoient pas en tel nombre qu'ils peussent suffire pour renoueller des ieux tous les ans, qui n'eust voulu vser d'vne reditte desagreable & ennuyeuse aux escoutans, tout ainsi qu'vn ioueur d'instrument, *Ridetur chorda qui semper oberrat eadem*, peu à peu ils se dilaterent apres les calamitez

calamitez & desastres des autres princes: si que cela vint à acquerir le nom de tragedie, de τράγος bouq, pour raison de celuy qui estoit dõné pour prix d'honneur au mieux faisant: ou de τρύγη le marc des vendanges dont ils se barbouilloient le visage. De la est venu le mot de τρυγοδαίμονες és nuees d'Aristophane, certains Poetes & histrions accoustrez de la mesme sorte pour n'estre cogneuz, qui se faisans porter sur des chariottes, alloient par cy par la chantans des vers, & brocardãs ceux qu'ils rẽcontroiẽt. Eschyle fut le premier qui amena quelque dignité & splendeur à la tragedie, & dressa vne maniere d'eschaffaut & de Scene, ainsi que tesmoigne le mesme Poete.

Post hunc personæ pallæque repertor honestæ
Æschylus, & modicis instrauit pulpita tignis,
Et docuit magnúmque loqui, nitique Cothurno.

LA COMEDIE. AVREGARD de la comedie, sa premiere origine fut aussi telle; que les Atheniens escartez encore par les villages & hameaux, auãt qu'ils fussent reduits ensemble en vn corps de ville par leur dixiesme Roy Thesee, auoient de coustume de faire tous les ans en semblable certains sacrifices & solennité au dieu Apollon surnommé Nomien, comme Patron & syndic des pasteurs, & de leurs demeures. Le sacrifice paracheué, & eux desguisez comme les autres cy dessus, s'en alloient donnans quelque attache à ceux qui se rẽcontroient en la voye, pour aprester à rire à la foulle du peuple qui les suyuoit. Laquelle coustume se maintint encore long temps depuis la fondation d'Athenes, par les paisans, qui à certains iours de l'annee s'y faisans conduire sur des charettes, lardoient de quelque aigu & picquant sobriquet, non seulement les villageois, mais les principaux de la ville; principalement ceux qui leur auoient fait quelque desplaisir & ennuy. Et dela seroit venu le mot de comedie, de κώμη bourg ou village; ou aussi tost tost de κωμάζειν ἐν ταῖς ὁδοῖς, rager, follastrer par les carrefours & chemins. Ce qui pleut tant aux bourgeois d'Athenes, qu'ils cõmancerent à inuiter les bons esprits d'escrire plus poliment des poesies de ce subiect: si que les villageois qui n'y alloiẽt que sur le lourd, en furent exclus, qui auoient neantmoins esté les premiers autheurs de ces railleries mordentes; non si au vif toutesfois comme les poetes du depuis; qui attachoient les principaux citoyens de sorte en toutes leurs actions & comportemens, qu'ils les retiroient de malfaire, de crainte d'en estre vesperisez en publiq. Mais par succession de temps cela s'abastardit en des partialitez & rancunes des vns aux autres; si que les poetes Comiques vindrẽt à estre comme mercenaires, mesdisans de ceux à qui leurs ennemis vouloient faire prester quelque charité moyẽnant de l'argent; ainsi que firent Anitus & Melitus, qui subornerent Aristophane à blasonner Socrate en la comedie des nuees: & Nicias & Demosthene le mesme poete encore, contre Cleon en celle des cheualiers: mais pource que depuis qu'Alcibiades eut faict noyer Eupolis pour l'auoir voulu pinser en semblable, vne ordonnãce auoit esté faitte qu'õ n'eust plus à vser de ces mesdisances apertes en nõmant les personnes, Aristophane fut pour raison de Cleon condãné en vne amẽde de trois mille escus, plus parauẽture qu'il n'auoit receu pour inuectiuer cõtre luy, ce qui fut aussi depuis defẽdu par les XII. tables enuers les Romains: cõme le touche en passant Horace en l'epistre à Auguste:

--- *Quin etiam lex*
Pœnaque dicta, malo quæ nollet carmine quenquam
Describi: vertere modum formidine fustis.
Ad bene dicendum, delectandúmque redacti.

Et ainsi s'abolit ceste premiere maniere de comedie, trop libre & insolẽte devray, laquelle fut appellee l'anciẽne: luy derechef en la 4. Sat. du 1. liure. des Sermons, intitulez ainsi, quasi cõme preschãs en public les vices & imperfectiõs d'vn chacun; cõme on pourroit biẽ faire encore, car c'est vne des principales parties des ecclesiastes.

Eupolis, atque Cratinus, Aristophanésque poetæ;
Atque alij quorum comœdia prisca virorum est:
Si quis erat dignus describi quod malus aut fur,
Quod mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus, multa cum libertate notabant.

A ceste comedie antique succeda la moyenne, laquelle attachoit obliquement en general, & sans rien nõmer; mais marquant presque cõme du doit ceux sur qui on vouloit dõner: laquelle fut aussi finablement abolie par les principaux, qui voyoient par là leurs actions & deportemens estre exposees à infinis controlles & calomnies, qui leur acqueroient la malle grace & haine du peuple: si qu'ẽ son lieu fut introduitte la nouuelle; là ou l'on ne touchoit qu'aux basses personnes, ou pour le plus les mediocres: & encore soubs des noms feints & supposez, & des subiets si esloignez de la noblesse, qu'elle n'auoit rien que craindre & se deffier d'y auoir quelque atteinte qui les remarquast: & si les choses qui s'y traictoient estoient tellemẽt moderees, que persõne ne se fust presque faché d'y estre mesme nommé tout ouuertement. En ce genre icy surpassa tous les autres Menandre; comme vous le pouuez veoir bien à plain deduit en Plutarque au traicté de la comparaison de luy & d'Aristophane: & dela les Comiques Latins ont presque emprunté tous leurs argumens, s'estans façonnez à sa maniere d'escrire, la plus modeste de toutes autres. Sedigitus en Aulugelle liure 15. cha. 24. les arrenge en ceste sorte; non selon l'ordre & suitte des temps, mais par leur excellence & perfection. Cecile, Plaute, Neuie, Licinie, Attilie, Terence, Turpilie, Trabee, Luscie; & Ennie pour raison de l'antiquité. Homere au reste a compris & la tragedie, & la comedie; voire semble auoir esté le premier qui les a dignemẽt traictees, selõ Aristote,

en sa Poetique. Car l'Iliade est à guise de tragedie, representãt la mort aduãcee de tãt de braues & illustres hõmes; les meurtres & occisions d'vn si grãd nõbre de peuples; les desolatiõs & saccagemẽs des villes & du plat pays; la ruine & destructiõ d'vn si beau & puissant estat que celuy de Troye; & la douloureuse & miserable fin du Roy Priam & de sa lignee: le tout à cause d'vn amourachement illicite, plaisant & plausible d'entree, qui se termina finablemẽt en de si tristes & piteux accidens. Là ou l'Odyssee est ainsi qu'vne comedie; Vlisse representant vn bon pere de famille soigneux; & sa suitte, des ieunes gẽs volontaires qui se desbauchent fort legieremẽt apres les amorses & voluptueux apats des Serenes & de Circe; dont tous perissent, & Vlysse se sauue parmy dix mille inconueniens, au port desiré de sa chere patrie, de sa femme, & de son enfant. Il y a encore vne autre difference outre ce que dessus entre la tragedie & la comedie pour le regard de leurs arguments, que le subiect de la tragedie est ordinairement tiré de quelque histoire reallement aduenue, au moins en partie; combien que Plutarque liure & questiõ premiere des symposiaques die, que Phrynique & Eschyle la destornerent apres des fables & fictions poetiques: & celuy de la comedie est tousiours cõtrouué & fait à plaisir; il suffist qu'il soit vray semblable. LA SATYRE est vne autre maniere de poesie; dont auant que passer plus outre, il fault entendre qu'il y en a trois principaux genres ausquels se rapportẽt toutes les especes d'icelle. La dramatique, cõme qui diroit actiue, imitatiue, representatiue; ou l'autheur ne parle iamais, ains les personnages seulement qu'il y introduit: Et telles sont les tragedies & comedies; quelques eglogues & dialogues. L'autre tout au rebours est l'exegematique, ou il n'y a que le Poete qui parle; ainsi que sont les œuures & les iours d'Hesiode, les phenomenes d'Arate, les philosophiques de Lucrece, les astrologiques de Manile, quelques edyllions de Theocrite, & les trois premiers liures liures des Georgiques de Virgile. La troisiesme est la meslee; là ou parlẽt tãtost le poete, & tantost les personnages par vne directe oraison; ainsi que l'Iliade & Odyssee d'Homere; les Argonautes d'Apollonius; & l'Eneide de Virgile; la Metamorphose d'Ouide: la Thebaide de Stace. Tous lesquels ont vsé du plus sublime genre d'escrire, assauoir l'heroique, qui consiste de vers hexametres, n'ayans que deux sortes de pieds, le spondee de deux syllabes longues, & le dactyle qui luy equipolle quant au temps & mesure, assauoir vne longue & deux briefues. Mais les tragedies & comedies sont tissues de plusieurs autres manieres de vers, & de pieds, cadences, nombres & mesures: surquoy il fault entendre que les nombres dependent de la production ou longueur, & de la briefueté: & les modes, tons, ou mesures consistent au rehaussement de la voix, & des gestes de la teste, des mains, de la marche, & tout le reste de la contenance: les Grecs les appellent, πλάσματα & Aristophane és nuees ἀσματοκάμπται: ce qui estoit d'vne fort grande efficace à esmouuoir les affections: car Quintilian dit que Pythagoras ayant commandé à la menestriere qui iouoit à des ieunes gens animez à vouloir entrer de force en vne maison honorable, chaste, & pudique, pour y rager & faire des dissolutions, de changer son ton en vne cadence & mesure de spondees graues & pesans, les arresta court, & fit rasseoir leur bouillante furie. Voyci ce qu'en met Censorin encore. *Et certes il n'est pas incroyable que la musique ne touche nos cueurs, & n'y soit semee des l'heure mesme de nostre naissance: car ou qu'elle consiste tant seulement en la voix, ainsi que disoit Socrate: ou selon Aristoxene en la voix, & aux gestes & mouuemens du corps; ou en ces deux cy; & dauantage en l'emotion de l'esprit comme veult Theophraste; elle a en soy en toutes sortes beaucoup de diuinité, & puissance à esmouuoir les affections. Car si elle n'estoit agreable aux dieux immortels, qui consistent d'vne ame diuine, les ieux Sceniques n'eussent pas esté instituez pour appaiser leur indignation & courroux: ne les menestriers, & ioueurs de flustes & autres instrumens ne seroient pas ainsi admis en toutes les prieres publiques es temples, & aux processions solemnelles. Non auec le ioueur de cornet & hautbois le triomphe se celebreroit au dieu Mars; non à Apollon la lyre & le cistre: non les fluttes à neuf trous aux Muses, & semblables instrumens de musique ne seroient pas attribuez: ne permis aux sonneurs d'iceux, par qui les dieux sont raddoucis, de faire leurs monstres par la ville; celebrer des ieux & festes publiques; ny de banqueter dans le sainct temple de Iuppiter ny es petits Quinquatres le 13. de Iuin se promener parmy les rues, masquez & desguisez en tel accoustrement qu'il leur plaist.* Et au regard de l'efficace qui estoit es paroles & au sens de ces poesies, Plutarque au second traitté de la fortune ou vertu d'Alexandre met, qu'vn autre du mesme nom, Tyran de Pherees, se sentit vne fois si ramollir le cueur par les gestes & recitation d'vn tragediant, que peu s'en fallut qu'il ne le fist massacrer sur l'heure, tant il estoit indigné que par aucun artifice, la felonnie & cruauté naturellement imprimee en son cœur, se fust peu flesschir à pitié & misericorde. Mais pour retourner à la Satyre, dont il est faict mẽtion en ce fueil. 297. lign. 16. Il y eut aussi la plus ancienne, & la moderne. L'ancienne, furent certaines ioyeusetez & sornettes picquantes, que les pastres & laboureurs desguisez en Satyres nuds tout le corps, & les cuisses reuestues de peaux de cheures, les visages chaffourrez en diuerses sortes, desbagouloiẽt cõtre les vns & les autres sans aucune acception de personne; & ce en diuerses sortes de carmes lourds & grossiers, comme pour ces premiers temps, y entremeslans tout plein de lasciuetez impu-

Trois manieres principales de poësie.

impudiques, selō que le mot le porte, combien qu'on s'efforce de luy donner assez d'autres deriuations: Horace en son art poëtique:

Vt festis matrona moueri iussa diebus,
Intererit satyris paulum pudibunda proteruis.

Toutesfois les Latins; & entr'eux Lucilius le premier de tous, qui fut du temps de la guerre Numātine enuirō l'an 620. destournerent à vne autre façō pour le moins d'escrire, ceste premiere sorte de satyre; car gardant quāt à luy ceste liberté de mesdire, iusques à nōmer les persōnes, il bastit toutes ses Satyres en vers hexametres; & au gēre non dramatique cōme auparauant, ains exegematique, & parfois meslé: ce qu'ensuiuirēt puisapres Horace, Perse, & Iuuenal; cōbien que plus retenuemēt; non quāt au blasme des vices, car ils sont fort aigres & aiguz en cela; mais à remarquer les gens par leur nom, si d'auenture ils ne sōt de peu d'importāce; enquoy Lucilie estoit plus aspre & desbandé, comme le tesmoigne iceluy Iuuenal en la 1. Satyre.

Ense velut stricto quoties Lucilius ardens
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus.

Suit puisapres en ce mesme lieu lig. 17. *Liuius post aliquot annos, qui ab Satyris ausus est primus argumēto fabulā serere: Idē scilicet quod omnes tū erāt) suorū carminū actor dicitur &c.* Cic. au 2. des loix: *Illa quidē quæ solebāt quondā cōpleri seueritate iucūda Liuianis & Næuianis modis, nūc vt eadē excellēt ceruices oculósq; pariter cū modorū flexionibus torqueāt.* Enquoy il mōstre la disparité qu'il y auoit d'vn siecle à autre, quāt aux cōpositiōs & recitatiōs des comedies. Tite Liue fait encore mention de ce Liuius au 1. de la guerre Macedonique: *Carmen sicut patrum memoria Liuius, ita tum condidit P. Licinius Tegula.* Et Horace aussi en l'epistre à Auguste, recitant les anciens poëtes Latins:

Habet hos numerátque Poetas,
Ad nostrum tempus Liui scriptoris ab æuo.

Fescennini versus. QVANT aux vers fescennins nous en auons desia parlé en la colomne 975. qui estoient certains sobriquets & fornettes vn peu aigues & picquantes; mais ils laisserēt peu à peu les theatres & eschaffaux, pour se retirer aux nopces & entrees triomphales.

Exodia. LES EXODES estoient les entremets qui se representoiēt és pauses d'entre les actes; Lign. 31. partie de fables & plaisanteries, partie de musiques; partie de feintes; cōme pour faire reprendre haleine aux spectateurs, & regaillardir leurs affectiōs à receuoir plus attentiuemēt le surplus de la comedie ou tragedie. Suetone en Domit. 10. *Occidit & Heluidiū filiū, quod quasi scenico exodio sub persona Paridis & Oenones diuortium suum cum vxore tractasset.* & Iuuenal en la 6. Satyre.

Et subligar Acci
Vrbicus Exodio risum mouet Atellanæ
Gestibus Autonoes.

Là ou il l'applique particulieremēt aux Atellanes. Festus interprete ce mot qui est Grec à peu pres, pour vne sortie & issue; aussi estoient ce pareillement certains vers, que la ieunesse auoit accoustumé de chanter à la fin desdittes Atellanes. Qu'il signifie issue, ou cōme le mot l'emporte hors du chemin & de la voye, Varron le tesmoigne: *Socrates cum in vinculis publicis esset, & iam bibisset κώνειον* (le poison) *in exodium vitæ.* Et le mesme en la Menippee: *Quod cœperas modo in in via narrare, vt ad exodium adducas.*

CES ATTELLANES estoient aussi vne maniere de farces, venue d'Atelle maintenāt Auersa vne ville au pays des Osques en la terre de l'auour; car il y en a vne autre du mesme nom pour le iourd'huy à Basilicate, anciennement les Lucaniens. Et pource que c'estoiēt gens impudiques & desbordez; & de mesme le subiect ordinairemēt de leurs farces, on estime le mot d'*obscœnū* en estre proceddé, ord & sale; mais Varron le tire de la scene; peut estre ou ces Atellanes se recitoient. Ciceron au 2. de la diuination: *Totum omnino factum etiā Atellano versu iure mihi esse irrisum videtur: sed in rebus tam seriis non est iocandi locus.* Et Diomedes le Grammairien parlant des diuerses especes de la comedie: *Tertia species est fabularum Latinarum, quæ à ciuitate Oscorum Atella, in qua primum cœptæ Attellanæ dictæ sunt, argumentis dictisque iocularibus, similes Satyricis fabulis Græcis.* Spartian en la vie d'Adrian: *In conuiuio tragœdias, comœdias, Atellanas exhibuit.* Macrobe liure 1. cha. 10. *Nonius probatißimus Atellanarum scriptor ait; olim expectata veniunt septem Saturnalia; Mummius quoq; qui post Nonium & Pomponium diu iacentem artem Atellaniam suscitauit.* Tite Liue attribue icy principalemēt les Exodes aux Atellanes: *Iuuentus Histrionibus fabellarum actu relicto, ipsa inter se more antiquo ridicula intextáque versibus iactitare cœpit; quæ inde exodia postea appellata, consertáque fabellis potißimum Atellanis sunt.* Suetone en Tibere 45. *Vnde nota in Atellanico exodio proximis ludis assensu maximo excepta percrebuit; Hircum vetulum capreis naturā ligurire.* De ce que dessus appert que les histriōs estoient ceux qui iouoient les comedies: & quant aux pauses & entremets, que la ieunesse Romaine s'en empeschoit; principallement en ces follastres & plaisantes farces Atellaniques; car elles n'emportoient point de note d'infamie; & n'estoient contraints d'oster leur masque ceux qui y iouoient, ainsi que le donne à entendre Festus sur le mot de *Personata fabula.* *Il y a* (ce dit il) *vne comedie appellee la masquee, qu'on attribue à Næuius; quelquesvns l'estimans auoir eu ce nō des Comedians qui la iouerent ayās des faux visages: mais depuis que plusieurs annees apres les comedians & tragedians cōmencerent à vser de masques, il est plus vraysemblable que cela vint, de ce que ceste comedie pour la rarité des ioueurs fut representee de nouueau par ceulx qui recitoient les Atellanes, lesquels on appelle propremēt les masquez; pource qu'ils ont vn priuilege qu'on ne les peut contraindre d'oster leur masque sur l'eschaffaut; ce qu'il faut que les autres ioueurs endurent.* Ces preeminences des Atellanistes sont touchees de

Tite Liue incontinent apres ce que dessus lign. 32. *Quod genus ludorum ab Oscis acceptū tenuit iuuētus, nec ab histrionibus pollui passa est. Eo institutū manet vt actores Attellanarum nec tribu moueantur, & stipendia tanquam expertes artis ludicræ faciant.* Le mesme met aussi Valere liure 2. chap. 1. *Atellanæ ab Oscis ascitæ sunt, quod genus delectationis Italica seueritate tēperatum: ideoque nota vacuū.* Quasi que les Osces ne fussent pas cōpris en l'Italie; parquoy il faut plustost lire *latina.* Mais au reste toutes ces manieres de ioueurs en public pour le spectacle du peuple, estoient reputez infames enuers les Romains; ainsi que le tesmoigne Æmylius Probus parlant des Grecs qui n'en vsoient pas de la sorte: *In scænam prodire, & populo esse spectaculo, nemini in eisdem gentibus fuit turpitudini: quæ omnia apud nos partim infamia; partim humilia, atque ab honestate remota ponuntur.* Et Ciceron au songe de Scipion; *Quam artem ludicram, scænámque totam in probro Romani ducerēt; genus id hominum tribu amoueri notatione Censoria voluerunt.* Vlpian; *Eos qui quæstus causa in certamina descendunt; & omnes propter præmium in scænam prodeūtes famosos esse; &c. ff. de his qui not. infam. & inhonestæ personæ habētur; l. si quæ.* De maniere que Iulles Cesar paruenu à la monarchie, ayāt forcé Laberius cheualier Romain de reciter en plein theatre ses propres mimes; quād il se cuida puis apres aller rassoir en sa place parmy ceux de son ordre, ils se serrerēt tous de sorte qu'il n'y peut oncques auoir lieu, comme racompte Seneque au 7. de ses declamations. Toutesfois il semble que ceste note fust depuis ostee; & derechef remise par ordonnance du Senat; Suetone en Auguste 43. *Ad Scænicas quoque & gladiatorias operas etiam equitibus Romanis aliquando vsus est; Verum prius quàm Senatusc ōsulto interdiceretur.* Les mimes estoient vers graues & sentencieux, cōme on peut veoir par quelques eschātillōs de ceux du dessusdit Laberius, & de Publius Syrus qu'ameine Macrobe liure 2. chap. 7. & par fois plus facetieux & follastres; voire lubriques & dissolus; Ouide au 2. des Tristes; *Scribere si fas est imitātes turpia minos.* Mime aussi signifioit ceux qui iouoient sur les eschaffaux, contrefaisans toutes choses: ainsi presque que les boufons & plaisans d'Italie; ce mot, & ceux de Pantomime & Archimime pareillement, sont tirez du verbe Grec μιμέομαι, imiter, contrefaire tant de parole que de gestes & de contenāce. Suetone en Vespasiā 19. *Mais es funerailles l'archimime Fauon representant son personnage, & imitant cōme est la coustume, les faits & dits du defunt, ayant tout apertement demandé à ceux qui auoient la charge de ses obseques, combien elles pourroient couster; quāt il eust ouy deux mille cinq cens escus, il s'escria qu'on les luy dōnast, & qu'ils le iettassent si bon leur sembloit sans autremēt l'ensevelir, dās le Tybre.* Les Histrions estoiēt presque vne mesme chose; car ce que nous appellōs bastelleurs ny cōuiēt pas, qui sont ou ioueurs de soupplesses ou de passepasse, de mariōnettes, faiseurs de soubresaux, & qui menēt des cinges, ours, & chiēs qui dançēt; & autres telles badineries: là ou les histriōs chātoiēt les cātiques és pauses & entremets; le tout accōpagné de gestes & mouuemēs, qui represētoient le plus souuent mieux les choses, que ne feroiēt les paroles: Qui est la cause pour laquelle les assistās sont plus tost appellez spectateurs qu'auditeurs. Suetone en Nerō 39. *Datus Attellanarum histrio in cantico quondam ὑγίαινε πατήρ, ὑγίαινε μήτηρ, ita demōstrauerat vt bibentē natātemque faceret; exitum C. Claudij Agrippinæq; demōstrans.* Que l'histriō representa ces mots Grecs, *à dieu mon pere, à dieu ma mere,* le premier feignant de boire, parce q̃ Nerō auoit empoisōné sō beaupere Claudius: & l'autre, cōme si elle eust nagé; car ayant voulu faire noyer sa mere Agrippine en vne barque apostee tout expres à cela, elle s'estoit sauuee à nage, par l'aide & secours de ses domestiques. L'histoire en est à plain cōtenue au 14. de Tacite, lequel vers la fin du 1. met cecy des Histrions. *On traitta au Senat de la seditiō aduenue l'an auparauāt es ieux Sceniques; & opinoiēt quelques vns là dessus que les Preteurs eussent pouuoir de faire fouetter les Histriōs. Mais Haterius Agrippa Tribun du peuple s'y opposa: dōt il fut rabroué par la harengue de Asinius Gallus, qui dōnoit au Senat ceste vaine apparence de liberté; Tybere ne sonnāt mot. L'opositiō neātmoins eut lieu; parce qu'Auguste auoit respōdu iadis que les Histrions deuoient estre exēpts du fouet; & il n'estoit pas loisible à Tybere d'enfraindre ses ordonnāces.* Les Histrions au reste recitoient, & accompagnoiēt les mots, de gestes & mines y appropriees, & cela s'appelloit *saltatio:* Suetone en Domitian 8. *Quæstorium virum, quod gesticulādi, saltandique studio teneretur, mouit Senatu.* En Grec ὄρχησις; dōt nous auōs biē au long parlé en la colōne 1290. &c. & de là vint le mot d'Orchestre; qui estoit le lieu en la scene ou ces Histriōs cōparoissoiēt & iouoient leurs ieux; cōbiē que quelques vns veulent mettre difference entre les recitateurs & Histriōs; l'vn & l'autre cōpris souz ce mot de *Comœdus* ou comediāt; parce que les Histriōs ne faisoiēt seulement q̃ les morgues, exprimās par mines sans rien pronōcer ce qu'ils vouloiēt; ainsi que Roscius, Turpio Ambiui⁹, & autres; dōt il ne se trouue riē nulle part de leur voix & facōdité de lāgage, ains de la dexterité de leurs gesticulatiōs & mouuemēs: Lequel Roscius pour sa difformité, car il estoit bigle, ne cōparut onques sur l'eschaffault, q̃ masqué conformemēt au subiet qu'il representoit. Et escrit Cicerō, eux auoir plusieurs fois debatu ensēble, à qui desguiseroit en plus de sortes vne mesme chose; ou le comediāt, car il le qualifie ainsi, auec la varieté de ses mines & gestes; ou l'orateur auec celle de ses paroles. Les mines muettes sās estre accōpagnees de lāgage sēblent estre presupposees au lieu cy deuāt allegué de Cassiodore: *His additæ sūt Horchistarū loquacissimæ man⁹, lingosi digiti, silētiū clamosū, expositio tacita.* Mais Valere li. 6. c. 2. monstre que les vns & les autres vsoient de gestes & de paroles, car Diphilus en vne tragedie qui se representoit es ieux Apollinaires, quād il vint à cest endroit du cantique; *Il est grand de nostre calamité & misere;* estendant ses mains vers

Pompee

Tous les comedians & semblables ioueurs reputez infames.

Mimi.

Ie mescroirois qu'il faulire *centies sestertium* au lieu de *centies sestertia,* qui feroient 250000. escus.

Histriones.

Pompee surnommé le Grand, ainsi qu'il prononçoit ces mots, luy donna tacitement ceste attache. Et Suetone en Auguste 53. *Regardant vne fois les ieux, comme le mime eust prononcé haut & clair ces mots sa veue addressee sur luy*, HO LE BON ET EQVITABLE SEIGNEVR; *toute l'assistance estimãt que cela eust esté dit pour Auguste, & l'approuuãt, luy soudain & de la main & du visage reprima leurs impertinentes adulatiõs.* Il y en a tout plein d'autres exemples en Macrobe liure 2. des Saturn. chap. 7. de Pylades & Hylas, ainsi que nous l'auons desia touché en la colomne 1295. & Ciceron en la premiere epistre du 7. des familiaires, à Marius, parlant d'Æsope, dit que la voix luy manqua, quant il vint à prononcer ces mots, *si sciens fallo.* Mais plus apertemẽt Aulugelle liu. 7. ch. 5. *Histrio in Græcia fuit fama celebri, nomine Polus, qui gestus & vocis claritudine & venustate cæteris antestabat:* ou il adiouste puisapres que iouant la tragedie de Sophocle intitulee l'Electre; au lieu de l'vrne d'Orestes il porta celle ou estoient les cẽdres d'vn sien fils decedé peu auparauant: & representa reellement la tristesse de sa desconuenue imprimee en son cueur, qu'il ne deuoit que contrefaire & imiter soubs le personnage d'vn autre. Les Tragedians au reste estoiẽt haut montez à guise d'eschasses sur de grands brodequins liegez, dits *Cothurni*; & les comedians sur des galloches plus basses appellees *Socci*; dont sont encore nommez certaine espece de Cordeliers qui portent ceste maniere de Pattins de bois pardessoubs; & raccueilliz par le dessus de quelques courroyes de vieilles sauates, *fratri Soccolari.* Il y en auoit puisapres d'autres, equippollés aux Senateurs Pedanees, qu'on appelloit *Planipedes*, comme marchans à plain pied sans lieges, & nompas à nuds pieds; ainsi que pourroiẽt estre ces femelles à l'apostolique, dont s'accommodẽt les Cappucins; les Hidalques Espagnols, c'est à dire gentilshommes à simple tonsure, les appellent fort proprement *çapatos de cuerda.* Ces Planipedes Festus dit n'auoir point accoustumé d'estre receuz à comparoistre sur l'orchestre, au moins de son temps, ainsi qu'estoient les mimes & autres Histrions: Ausone; *Nec de mimo planipedem, nec de comœdis histrionem:* En quoy il separe les Histrions des comedians; & les fait estre ie ne sçay quoy au dessoubs. Mais ce subiect requerroit tout seul vn bien ample volume à part: parquoy il suffira d'adiouster icy, que les Ediles auoient la charge de faire iouer tous ces ieux sceniques; partie aux fraiz du publiq, & partie à leurs propres despens.

COTHVRNVS. SOCCVS.

PLANIPES.

Fueil. 298. lign. 1.

LA PESTE *auroit cessé moyennant vn cloud fiché par le Dictateur.* Ceste mode de ficher le cloud pour appaiser la pestilẽce, deuoit estre quelque espece de superstition magique; car le cloud est vne marque & symbole d'arrester & retenir ferme aussi bien que l'ancre: au moyẽ dequoy Homere auroit feint l'ἀνάγκη ou necessité fatale, que Tite Liue au 4. liure, fueil. 185. lign. 7. appelle la derniere & plus puissante arme; *Necessitas quæ vltimum ac maximum telum est:* Et au 9. liure, fueil. 375. lign. 44. dit que les dieux mesmes ne la peuuent pas surmonter; *Et pareatur necessitati, quam ne dij quidem superant.* Homere donques la feint tenir vn cloud de diamant, pour monstrer la fermeté de son arrest immuable, quand elle a destiné quelque chose icy bas; si qu'il n'est pas loisible aux dieux mesmes de s'y opposer; aussi Horace l'a fait preceder la fortune en la 35. ode du premier liure,

Superstition de ficher le cloud en téps de peste.

Te semper anteit sæua necessitas,
Clauos trabaleis, & cuneos manu
Gestans ahena: nec seuerus
Vncus abest, liquidúmque plumbum.

De laquelle façon de parler auroit auparauant vsé Ciceron en la 7. des Verrines: *Et vt hoc beneficium, quemadmodum dicitur, trabali clauo figeret.* Or ce cloud estoit d'airain, & quelquesfois de fer; si d'auenture on ne veult confondre ces deux metaux cõme font les Grecs, qui les prẽnent ordinairemẽt l'vn pour l'autre; aussi les Alchimistes les appellent, le fer Mars, & le cuiure Venus, qui ont telle accointance ensemble que mettent les poetes; ou bien que ce soit pour la vertu specifique estant au cuyure qui empesche la putrefaction, dont est venu le prouerbe de *clauus æneus*; à cause que les veneurs ayans tué quelque sauuagine dedãs les profõdes forests, y souloient ficher vn cloud d'airain pour la garder de corrõpre. Et à cecy semble faire allusion encore, le mesme poete quant il dit:

Clauus trabalis.

— Hic murus ahæneus esto,
Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.

Combiẽ qu'il prenne icy ceste muraille d'airain pour forte & puissante, ainsi que mesme Homere fait souuẽt, quãt il appelle le cheuaux de Neptune χαλκόποδες, pieds d'airain, pour dire fermes; & le ciel que nous disons firmament, il luy dõne l'epithete de χαλκοῦς d'airain ou de cuiure, à cause de sa permanence & fermeté. Mais pour retourner à nostre propos, ce cloud estoit fiché par le Consul, ou le Dictateur creé expres à ceste fin, cõme il est icy dit; & que ceste inscriptiõ le porte en vn marbre antique de Rome. A CONSVLIBVS POSTEA AD DICTATORES, QVIA MAIVS IMPERIVM ERAT, SOLEMNE CLAVI FIGENDI TRANSLATVM EST: Et ce en la muraille du derriere de la chapelle de Minerue au Capitole, cõme pour vn remede trespresent pour arrester la peste: toutesfois Tite Liue met icy à main droitte. Voyez au reste de ces fixions ou ligatiõs le 40. ch. du 1. liu. d'Agrippa en son occulte philosoph. ou il racõpte tout plein de tels charmes, nõ toutesfois la maniere d'ẽ vser. Mais i'ay veu iusticier autrefois en Allemagne vn sorcier, lequel fichãt des esguilles & espingles dans vne image de cire faicte soubs certaine constellatiõ, à la ressemblãce & au nom de quelqu'vn, le pauuret souffroit (ce disoit on) les mesmes pointures & angoisses que s'il les luy eust four-

rees dans son corps propre: & vn mareschal en Berry, lequel enclouoit tous les cheuaux qu'il vouloit, fichãt vn cloud charmé auec certaines sorceleries, dãs l'épreinte de leur pied sur la terre; & puis de mesme les desenclouoit soudain qu'il vouloit; dequoy il ne tiroit pas peu de gain, aux despẽs toutesfois de son ame & sa cõsciẽce; car tout cela, & ce cloud icy de la peste, estoient ouurages du pere de mẽsõge, lesquels Dieu permet quelquefois pour no⁹ esprouuer auoir lieu. Quant au cloud qui se fichoit pour cotter les annees, encore que Tite Liue semble le vouloir icy confondre auec l'autre, ils estoient neantmoins differends: Cestuy cy des dattes du tẽps, sans aucune superstition; & lautre de la peste, damnable. Au regard de la deesse Nortie dont il est icy fait mention lig. 15. ie ne me resouuiens point en auoir rien leu nulle part; sinon en frere Ieã Annie de Viterbe, qui l'appelle *Horchie*, mais sans aucun fondement ny auctorité. De moy ie la mescroirois, car ce n'est pas *Horta*, asçauoir Hersilie femme de Romule qui estoit du pays des Sabins, estre vne mesme chose auec Pomone femme du dieu Vetũne, attendu ce que Properce en la 2. elegie du 4. liure le fait estre Thoscan, & Volsinien encore; comme il est icy specifié de ceste Nortie: NORTIA.

Thuscus ego, & Tuscis orior, nec pœnitet inter
Prælia Volsinios deseruisse focos.

LON *dit que la grand' place des assemblees vint à s'affaisser & ouurir &c.* Plutarque au cinquiesme des paralleles, dit que ce fut le Tibre passant par le milieu de ceste grãd' place, ou fore Romain, qui fit ceste ouuerture: Mais c'est apres Aristides Milesiẽ, car cela est faux que le Tibre y eust onques son cours, si dauanture ce n'estoit en quelques desbordemens extraordinaires. A quoy il oppose ce que racõpte Callisthene au 2. des Metamor. d'vne grãde ouuerture & creuasse qui se fit iadis à Celenes ville de la Phrygie, le Roy Midas y regnãt: lequel suyuãt l'admonestement de l'oracle y ayant iectẽ force or & argẽt, sans que cela profitast de riẽ; à la parfin son fils Anchurus interpretãt que la plus precieuse chose de toutes autres, estoit l'ame humaine, s'y alla precipiter à cheual; dont soudain ce creux abysme se resserra: là ou fut dressé vn autel d'or à Iuppiter Ideé. De cecy au reste lon en parle en trois sortes cõme dit Varrõ; la premiere, selon que le racõpte icy nostre autheur, à qui se conforme Valere liure 5. chap. 6. *Super quem vniuersi ciues honoris gratia certatim fruges iniecerunt; continuóque terra pristinum habitum recuperauit:* & Procillus; *Deus maniũ* (dit il) *postulabat stulionem, id est, virum fortissimum.* Stace en ses sylues, ou fattras: Fueil. 299. lig. 44.

Ipse loci custos cuius sacrata vorago
Famosique lacus nomen memorabile seruant.

Les autres, comme Pison escript en ses annales; Den. Halic. & Plutarque en la vie de Romule, que ce fut vn Metius Curtius capitaine des Sabins, qui donna le nom à ce lac; duquel Curtius est faicte mention au premier liure, fueil. 12. lig. 29. à quoy Tite Liue contredit icy. Les autres, assauoir Cornelius Stilo, & Luctatius, que ce lieu icy ayant esté frappé de la foudre, fut de l'ordõnance du Senat enclos de murailles: & pource que le Consul Curtius eut la charge de cest ouurage, auec M. Genutius son collegue, il luy dõna son nom. Mais nous en auons desia parlé en la colomne 680.

ALORS *vn Gaulois de grandeur enorme de corps.* Il descript icy le combat de Manlius, qui depuis eut le surnom de Torquatus, de ceste chesne ou colier qu'il osta au Gaulois de luy vaincu en champ de bataille: Enquoy Tite Liue s'est estẽdu à souhait pour la haine & rancune inueteree qu'il porte à la nation Gauloise. Mais pource que ce lieu icy se conforme fort à vn des annales de Claudius Quadrigarius, qu'ameine Aulugelle au 9. liure, chap. 13. Et le fait grandemẽt estimer par Phauorin nonobstãt que François, car il n'a esgard qu'à l'elegance dont il le traitte; il nous a semblé le deuoir inserer icy, rẽdu en nostre langage le plus proprement que nous auons peu. VN GAVLOIS *cepẽdant, tout desarmé fors que de sa rondache, espee & dague; equippé au reste d'vn riche colier & brasselets d'or, se vint presenter hors des rengs: lequel & de force & de corpulence & de fleur d'eage; de prouesse pareillemẽt surpassoit tous ceux de son ost. Cestuici en la plus forte ardeur du cõflict, que les vns & les autres combattoiẽt de tout leur effort, commẽce à faire signe de la main qu'õ eust à cesser d'vne part & d'autre: & la dessus s'estant faite vne pause auec silẽce tout soudain, il s'escrie à haute voix tant qu'il peut, que si quelcun vouloit combatre corps à corps contre luy, qu'il eust à venir auant. Mais personne n'osoit se hazarder à ceste espreuue, pour raison de sa grande & robuste taille, & de sa fiere & cruelle mine. Dont le Gaulois cõmença à se moquer d'eux; & leur tirer la langue par derision. Dequoy eut incontinent grand despit vn certain Manlius gentilhomme de tresnoble race, de veoir vn tel blasme & reproche s'attacher à sa natiõ, qu'en toute vne si grosse armee, aucun n'osast se presenter. Cestuicy donques, comme ie dis, passa auant, ne voulant souffrir que la vaillance Romaine fust ainsi despouillee de son ancienne reputation par vn Gaulois: & auec vne targue d'homme de pied, vne espee à l'Espagnolle ceinte à son costé, il se vient addresser au Gaullois. Le combat se demesla sur vn põt, auec vne grãd' crainte & soucy pour les deux armees qui le regardoiẽt: Car le Gaulois se presẽta superbemẽt en sa marche selõ sa mode de cõbatre, aduãceãt sa rõdache au deuãt, & se tenãt fort soigneusemẽt sur ses gardes. Mais Mãlius qui s'asseuroit plus sur sa hardiesse & courage, que sur aucune ruze ny artifice, choque la rõdache de l'autre auec sa targue, & l'esbrãsle de plaine arriuee; lequel cõme il pẽsoit se remettre derechef en sa premiere assiete & posture, Mãlius le viẽt de nouueau heurter auec sa targue; & le fait derechef chanceller hors du lieu ou il s'estoit cuiddé planter ferme. Puis se coullant habilemẽt pardessouz sa longue espee à la Gauloise, luy donne de son Espagnolle vne estoccadde à trauers le corps; & soudain redoublant de la mesme entree, luy fend l'espaule* Fueil. 301. lig. 39.

paulle d'vn grand reuers, sans l'abandonner qu'il ne leust du tout mis à bas, affin de ne luy donner espace de luy descharger quelque coup fourré. Quant il l'eust du tout prosterné, il luy trenche la teste, & arrache le collier qu'il auoit au col, lequel tout sanglant encore il met au sien. De cest excellent exploit d'armes, luy & ses descendants acquirēt le surnom de Torquats. Ce fut au reste celuy qui fit decapiter son fils puis apres pour auoir combattu contre ses defences: dont furent depuis appellees les ordonnances Manliennes, celles qui estoient trop seueres, & rigoureuses.

DESCENDVNT INDE QVADRATO *agmine.* Ie souspçonnerois en premier lieu quant à moy, que cest epithette de *quadratum*, carré qu'il donne icy à l'armee, & en plusieurs autres endroits, ensemble le reste des historiographes Latins la plus part du temps, fust du nombre de ceux qu'on appelle adiectifs redondans, superfluz & oisifs; comme il y en a à tous propos dans Homere; adiouste seulement pour la grace & cadence de l'oraison; aussi bien que *infesto exercitu*; *infesto agmine*; *signis infestis*; & semblables qui ne font par maniere de dire ny hyuer ny esté; n'accroissent ne diminuent; ne particularisent ny diuersifient rien pour cela: Comme en ces passages de nostre autheur mesme, liure 2. fueil. 56. lign. 17. *Valerius quadrato agmine peditem ducit.* Et au 21. *Itaque sub lucem cum equitatu Consul aderat, iussis quadrato agmine legionibus sequi.* Item *P. Cornelius ab ripa Rhodani quadrato agmine ad castra hostium venerat.* Plus au 31. *Ipse legiones è castris educit, & agmine quadrato ad hostem ducit.* Et au 39. *Inde tertiis vigiliis sublatis signis quadrato agmine ad Tagi ripam peruenerunt.* Ciceron mesme en la 2. Philippique. *Agmine quadrato cum gladiis sequuntur scutati milites.* Cesar aussi en vse souuent: & Capitolinus à leur imitation parlant de Maximin; *Quadrato agmine Æmonam venit.* Item *Quadrato agmine castris vbique positis ad vrbem tendit.* Amnian Marcellin encore au 25. & 27. car l'ordinaire de ces escriuains du bas bout, comme les heritiers *in ima Cera* est, tout ainsi que de nostre temps s'en voit vne grouillante formiliere, que s'ils apperçoiuent en quelque bon autheur classique vn mot en vsage, & qui fait sa monstre sur le trottouer; sans regarder, sans examiner de plus prez, pourquoy ny à quelle fin il est mis, de s'en donner indifferemment à trauers les ioues; & le pelauder haut & bas à outrāce: Ie n'en voudrois pas mesme exclurre Tite Liue. Mais pour resoudre en fin ce nœud, c'est vne chose assez cogneue par toute l'histoire Romaine, que la plus commune façon des Romains estoit de dresser leur bataillon, voire de faire marcher par pays leur armee de forme carree, cōme la plus aisee & cōmode de toutes autres: Que si ce n'estoit d'vn carré parfait à angles droits & costez egaux, pour le moins quadrangulaire, plus longue ou plus large, selon l'assiette & dispositiō des lieux: ie n'y comprends pas le Rhombe ou lozanges combien qu'il n'ait que quatre costez. Toutesfois les memoires de Seruius non encore imprimez, que cite souuent le sieur de la Scala sur Festus, portent ce dit il sur le mot de *compilare*, ce qui s'ensuit de Varron: *Duo sunt genera agminum; quadratum quod immistis etiam iumentis incedit, vt vbiuis possit considere: Pilatum alterum, quod sine iumentis incedit, sed inter se densum est, quo facilius per iniquiora loca tramittatur.* Par ou il sembleroit que *quadratum agmen*, fust quand l'armee marchoit au large, les bagages & cheuaux de somme enclos au milieu: à quoy il semble que se conforme ce lieu icy d'Herodian au 8. parlant de Maximin: *Ayant amené ses soldats en la plaine, il leur ordonne de marcher en vn bataillon carré, affin d'occuper le plus grand espace qu'ils pourroient; & ayant fait resserrer tous les bagages au milieu; luy auec ses gardes les suyuit comme pour les secourir s'il en fust besoing: tout le reste de sa gendarmerie voltigeans sur les esles de costé & d'autre.* Et neantmoins le bataillon carré se trouue les bagages tirez dehors, ainsi qu'au 10. liure fueil. 427. à la fin: *Fabius impedimentis in locum tutum remotis, præsidioque modico imposito, quadrato agmine ad hostium latebras succedit.* De tout cecy il appert que ce *quadratum agmen* est employé des autheurs latins en trois sortes: l'vne par vne redondāce qui ne sert que de remplir l'oraison; l'autre pour vn bataillon de forme carree, soit en marchant, soit en combattant: & la tierce quand il est estēdu plus au large allant par pais, les bagages pour leur seureté renfermez au milieu des gens de combat.

DES RECOMPENCES ET PRIX D'HONNEVR MILITAIRES.

PVIS *outre les autres prix d'honneur militaires, le Consul luy presente vne coronne d'or, & cent beufs.* AUX *soldats qui auoient gaigné le tertre auec luy, il redouble à perpetuité leur distribution de froment; & pour l'heure leur donne vn beuf à chacun, & deux iuppes.* PUIS *les legions honorerent Decius d'vne guirlade appellee obsidionale, tissue d'vne herbe ditte gramen* (dēt de chien) *& donnerēt à ses soldats vne liure de froment pour chacun, auec vn sextaire de vin.* Fueil. 328. lign. 10. Il a esté de besoin de reiterer tout ce texte icy, pource qu'il y a tout plein de choses à cōsiderer & reformer. Et faudra par mesme moyen traiter vn peu au lōg des ces recompēces & prix d'honneur, dōt les Romains souloiēt vser à la guerre, pour s'inciter à vertu & prouesse. Car il est assez notoire à chacun, que le mieux policé estat qui fut onques, a esté celuy de Rome durāt le temps de la Republique; dōt ils ont accreu leurs limites plus auāt q̃ nuls autres; & establi vn empire qui n'eut oncques pair: le tout par leur exacte discipline militaire, fondee ainsi que tout le reste sur ces deux colōnes *præmium & pœna*; les recōnoissāces des merites & bōs deuoirs; & le chastiment des mauuais & pusillanimes deportemens. Car si mesmes leurs chefs d'armes auoiēt fait q̃lque indignité

Præmium & pœna, plus parfaictement es Republiques qu'en nul autre estat.

en leurs charges, ils les chastioiẽt, comme vous en pouuez veoir vn exemple entr'autres au 9. liure fueil. 378. du Consul Posthumius; pour auoir, biẽ qu'à toute extremité pour sauuer l'armee, fait vne capitulation malseante auec les Samnites: & de Mancinus qui en semblable vn appointement ignominieux auec les Numantins, ausquels il fut renuoyé pieds & poings liez pour se prendre à luy si bon leur sembloit de l'accomplissement de ses promesses, que le peuple Romain ne voulut aduoüer. Et quant aux soldats, non seulement pour quelque sedition & mutinement, dont ils estoient puniz à toute outrance, mais pour auoir fuy, ou recullé, ou laissé leur reng, estoient decimez, c'est à dire faits mourir de dix l'vn sur qui venoit à tõber le sort, (liur. 2. fueil. 99.) Voire griefuement chastiez pour les moindres fautes: Flore en l'epitome du 57. liure, parlant de Scipion qui raza Numance. *Il faisoit trauailler iournellement ses soldats sans relasche aux rempars & tranchees: : les contraignoit de porter auec leurs armes du bled pour vn mois dessus eux; & iusqu'à sept plançons pour faire le rempar & la palissade. S'ils s'accommodoient de leurs targues trop laschement, il leur en faisoit donner de plus pesantes que les ordinaires. Ceux qu'il trouuoit hors leurs files & rengs, s'ils estoient naturels Romains, les faisoit battre auec de longs sarments de vigne; si estrangers, fouetter à coups de houssines.* On leur donnoit outreplus de l'orge en lieu de froment: & contraignoit de loger hors l'enceinte du camp & trenchees, liure 10. fueil. 419. vers la fin: *Cohortes quæ signa amiserant, extra vallum sine tentoriis destitutas:* Et quelquesfois sans espee ny dague: Plus de prẽdre leur repas tout debout, au 24. de ceste histoire, parlant de Gracchus: *Cibatos singulos iureiurando adegit, nisi quibus morbus causa esset, non aliter quàm stantes cibum potúmque, quoad stipendia facerent capturos esse.* Et au 22. precedant ils ne voulurent rachepter ceux qui s'estoient laissez prendre prisonniers à la routte de Cannes; encore que c'eust plus esté la faulte des chefs que la leur. Valere liure & chap. seconds; *Titius capitaine des gens de cheual ayant esté enueloppé en vne surprise & aguet, par vn grand nombre de fugitifs qui le vindrent charger au despourueu, & contraint de rendre les armes, fut chastié du Consul Pison de telles sortes d'ignominie. Car il le fit tousiours durant le temps de sa milice aller vestu d'vne meschãte longue robbe, les pans & bordures d'icelle roignees court; & par dessoubs d'vne iuppe sans ceindre; les pieds deschaux, depuis le matin iusqu'au soir tousiours és premiers rengs de l'armee. Luy interdit de communiquer ny parler à personne; & l'vsage des baings & estuues. Quant aux trouppes de caualerie ou il commandoit, leur ayant osté les cheuaux, il les reduit en gens de pied parmi les ailes des tireurs de fonde.* Somme qu'ils traittoient rigoureusement les moindres & plus legieres faultes. Au contraire quand les chefs se portoient valeureusement on leur decernoit le triõphe, *quo* (ce dit Tite Liue au 30.) *nihil magnificentius apud Romanos.* Plus aux capitaines & soldats, chacun endroit soy, diuerses recompenses, ainsi que vous auez peu veoir au 6. liure, fueil. 274. lign. 17. en cest endroit icy fueil. 318. & au 10. liure. fueil. 456. lign. 8. & de Martius Coriolanus en la colomne 1639. Plus au 26. liure, de la contention qui s'esmeut entre les soldats de Scipion de la terre & de la mer, pour la coronne muralle deue à celuy qui le premier auoit monté sur la muraille à l'assaut de Carthage la neufue. Quant aux recompenses en victuailles, vous en auez l'exemple de Manlius au 5. liure fueil. 250. lign. 15. dont nous en auõs reformé quelque chose pour le regard du quartaire de vin en la colomne 1531. Et icy tout de mesme il y a faute aussi tost parauenture de l'imprimeur que de moy; car au lieu de trois pintes qu'il y a lig. 21. pour *sextarios vini* au latin, il fault mettre seulement trois demy sextiers, ainsi que nous l'auons calculé en la colomne 1329. qui est bien loing du sextier que quelques vns ont voulu torner, lequel contient huit pintes de vin. Et ces recompenses estoient les moins dignes; car il y en auoit bien de plus honorables: & en premier lieu les coronnes dont nous auons mis quelque chose desia cy-deuant apres Pline, liure 16. chap. 5. Mais plusamplement il en parle au 22. liure, chap. 3. & es subsequens. IL N'Y AVOIT POINT (dit il) *de coronne plus honoraire & estimee que l'obsidionale faite d'herbe appellee gramen, qui fut la plus noble de toutes en la maiesté & grandeur du peuple Romain, seigneur absolut de tout le pourpris de la terre, pour les recompences de gloire: car apres elle se mettẽt celles la mesmes ou il y a de la pierrerie, ou qui estoient d'or tout pur, les vallaires, murales, rostrees, ciuiques, & triomphales. Toutes lesquelles sont differentes entr'elles, & distantes de grand interualle, ayans accoustumé d'estre donnees par les capitaines & chefs d'armes à leurs soldats, ou les vns aux autres. Mais onques le Senat estant à deliure du soin de la guerre, & le peuple en repos & oisiueté, ne decerna és triomphes la graminee, sinon en vn dernier desespoir: & iamais n'aduint à aucun qu'elle ne luy eust esté octroyee du consentement de tout l'exercite, conserué par la seule vertu d'iceluy. Les chefs ont bien donné les autres aux soldats estans soubs leur charge; mais cestecy les soldats à leur chef. La mesme est aussi appellee obsidionale; quant vn camp assiegé fort estroittement a esté garenty d'vne ruine toute euidente. Que si l'honneur de la coronne ciuique pour auoir sauué la vie a vn citoyen seulement, voire de la plus basse condition, est reputee pour si glorieux & venerable; que doibt on finablement estimer de celuy par la vaillance & effort duquel seul aura esté garentie toute vne armee de peril? Elle se donnoit composee de ce gramen verd, & tout frais cueilly encore au lieu mesme ou estoient assiegez ceux qu'on deliuroit: Car l'vne des plus signalees marques & adueu de victoire enuers les anciẽs, estoit que les vaincus presentassẽt de l'herbe aux victorieux, comme si par ce tesmoignage ils leur venoit à ceder la terre, dont sont nourriz & sustantez tous les humains; & le droit de l'inhumatiõ en icelle,* apres

C'est vne petite herbe se traisnant par terre qu'on appelle communement *dent de chien*, toutesfois Tite Liue au premier liure fueil. 21. lign. 1. la met pour les Verueines & herbes sacrees dittes *Sagmina*. FICIALIS *ex arie graminis herbam puram attulit*. les autheurs Latins la prennent indifferemment pour l'herbe commune dõt on leue des gazons qu'ils appellent *Cespites*.

apres ceste vie : Laquelle maniere de faire i'entends qu'elle dure encore en la Germanie. L. Sicinius Dentatus en eut vne seule fois vn present, combien qu'il en eust obtenu quatorze Ciuiques ; & se fust trouué en six vingts rencontres, tousiours auec la victoire. Tant c'est chose rare plus que nulle autre, que celuy qui a sauué vne armee soit honoré de ce present par ceux qu'il a conseruez. Quelques Capitaines l'ont obtenue plus souuent ; ainsi que P. Decius Mus estant Tribun de soldats, auquel toute l'armee par luy garentie la confera : & si en eut vne autre tout de mesme encore, de ceux qui auoient esté assiegez dans le tertre qu'ils auoient saisy. Combien grande il estima la dignité de cest honneur, il le donna assez à cognoistre, quand il immola au Dieu Mars le beuf blanc dont on luy auoit à ceste fin fait present ; & les cent autres de poil fauue qui luy auoient aussi esté donnez, ses soldats les sacrifierent. Ce Decius par-apres estant Consul se deuoua pour acquerir la victoire à nostre Empire, & à son compagnon. Ceste coronne fut pareillement decernee par le Senat & le peuple Romain (dont ie n'estime rien quant à moy de plus haultain ne magnifique en toutes les choses humaines, qu'vn tel honneur si excellent,) à ce Fabius pour auoir sans combattre remis sur ses pieds tout l'estat Romain : & si elle ne luy fut pas donnee lors qu'il sauua le general de la caualerie, & ses trouppes : mais il aima mieux estre lors coronné d'vn nouueau nom, quand ceux qu'il auoit preseruez l'appellerent leur pere ; duquel tiltre il fut honoré de l'vniuersel consentement puis apres qu'Hannibal fut chassé hors de l'Italie. Il en allegue encore tout plein d'autres au chapitre 6. ensuyuant. Mais Aulugelle liure 4. chapitre 6. specifie plus par le menu qu'elles estoiēt ces coronnes; dont il vaut mieux amener icy tout le lieu entier. Il y a *plusieurs sortes de coronnes militaires, dont les plus nobles & honorables, selon que nous auons appris, sont celles-cy. La Triomphale, Obsidionale, Ciuique, Murale, Castrēse, & Naualе.* (Il faut necessairemēt vser de ces mots.) *L'Ouale encore est comptee auec; & finablement celle d'Oliuier, de laquelle ont accoustumé d'vser ceux qui ne se sont point trouuez au combat, mais procurent le triomphe. Les coronnes donques* TRIOMPHALES *sont toutes d'or; lesquelles on enuoie aux chefs d'armees pour l'ornemēt & decoration de leur triomphe ; & cela s'appelle vulgairement l'or coronnaire. Elles souloient estre anciennement de laurier ; puis on se mit à les faire d'or.* L'OBSIDIONALE *est celle que ceux qui ont esté tenus estroictement assiegez par les ennemis, ou dans vne place, ou dās vn camp fortifié, donnoient à ce Capitaine qui les en auoient deliurez :* [a] *& estoit de l'herbe dicte* GRAMEN ; *mais on obseruoit qu'elle fust creuë dās le lieu propre ou ils auoiēt esté enclos. Ceste coronne Graminee fut par le Senat & peuple Romain decernee à Q. Fabius Maximus en la seconde guerre Punique, pour auoir deliuré la ville de Rome, du siege des ennemis.* [b] *La Ciuique est ainsi appellee celle que le citoyen donne à son concitoyen, par lequel il a esté garenty de mort au combat, pour tesmoignage de la conseruation de sa vie & de son salut : estant composee de brāches de chesne, pource que de cest arbre noz premiers Peres prenoient leur nourrissement & substance. Elle se faict aussi,* [c] *d'Yeuse, vne sorte d'arbre fort approchant du chesne. Mais Masurius Sabinus en l'onziesme liure des choses memorables y adiouste, Qu'il faut que celuy qui en la meslee a sauué la vie à vn citoyen, tue quant & quant l'ennemy qui s'efforçoit de le mettre à mort ; sans neantmoins abandonner la place à luy assignee ; autrement qu'on ne la doit point octroyer. Toutesfois Tybere Cesar ayant esté enquis là-dessus, si celuy-là pouuoit de droict obtenir la coronne Ciuique,* [d] *qui eust sauué en la bataille vn citoyen Romain ; & eust là mesme tué deux des ennemis, combien qu'il n'eust point conserué sa place, dont l'ennemy se seroit emparé ; Il auroit faict response, que celuy-là luy sembloit digne aussi de la coronne Ciuique ; par ce qu'il estoit tout manifeste d'auoir garenty le citoyen en vn lieu si desaduantageux & inique, que les plus braues combattans mesmes n'auoient peu garder. L. Gellius personnage qui auoit administré la Censure, opina au Senat qu'on la deuoit decerner au Consul Ciceron ; pour auoir par son moyen & deuoir, ceste cruelle & pernicieuse coniuration de Catilina esté descouuerte ; & par luy-mesme chastiee, & du tout esteinte. La coronne* MVRALE *est celle que donne le chef de l'armee à celuy qui le premier est mōté à l'assault d'vne place, sur la muraille : au moyen dequoy elle est garnie de petits creneaux tout autour.* LA CASTRENSE, *à celuy qui en semblable est entré le premier de force dedans le fort des ennemis : & a pour ceste occasion la marque & enseigne d'vn rempart & sa pallissade.* LA NAVALE, *à vn qui en vne bataille par mer s'est ietté le premier de tous dans vn vaisseau des ennemis ; parquoy elle a des proues & becs de nauires pour son ornement.* CES TROIS *dernieres ont accoustumé d'estre d'or. Mais l'Ouale est de brāches de meurthe, dont estoient corōnez les chefs d'armees faisans leur entree en Ouation.* Le reste de ce chapitre est inseré en la colonne 1009. Il y auoit d'autres corōnes & guirlandes à d'autres vsages, comme celles qu'on portoit ès festins, ieux solemnels, & autres allegresses & resiouyssances publiques; ès festes aussi, sacrifices, & processions generales; tissues de diuerses estoffes & artifices, selon la fantasie des personnes; de lyerre, roses, & autres fleurs; ainsi que met Pline au commencement du 21. liure : & là mesme au 3. chapitre il dit ; *Qu'vn changeur appellé Fuluius, au temps de la seconde guerre Punique que tout le peuple estoit en tristesse, ayant esté apperceu qu'il regardoit d'vne gallerie de son logis sur la grand' place des assemblees, coronné d'vn chappeau de roses, il fut de l'auctorité du Senat mis en prison, dont il ne sortit que la guerre ne fust finie.* Et à la fin de ceste premiere decade, fueil. 458. on peut veoir que le peuple Romain dessus, ce qui fut enuiron l'an 460. commança à regarder les ieux Romains coronné de chappeaux & guirlandes; mais l'autheur ne specifie point dequoy faictes : *Eodem anno coronati primum ob res bello bene gestas, ludos Romanos spectauerunt.* Festus presuppose que c'estoit de laurier ; *Apollinare ludos populus laureatus spectabat ; stipe data pro cuiusque copia.* Et pource qu'on auoit de coustume le coronner aussi de chap-

AVLVGELLE.

Coronne d'Oliuier.

La Triomphale. *Aurum coronarium.*

L'Obsidionale, ou Graminee.

a Que l'Obsidionale fust aussi d'or, au 3. liu. fueil. 126. lig. 9. *Exercitus coronam auream dictatori libræ pondo decreuit, & Patrem salutauit.*

b LA CIVIQVE. Plutarque question Romaine 92. & Lucain au premier, *Seruati ciuis referentem premia quercum.*

c Pline liu. 16. chap. 4. *Ciuica Ilignea primò fuit, postea magis placuit ex Æsculo Ioui sacra; variatáque in hoc cū quercu est, custodito tamen honore glandis.*

d Pline au lieu dessusdit: *Quique ciuem maluit seruare quā hostem occidere: vtque eum locū in quo sit actum obtineret hostis eo die.*

Coronne Murale.

Castrense.

Nauale.

Ouale.

peaux & guirlandes les esclaues qu'on exposoit en vente en plein marché; & au contraire leur donner vn chappeau de feultre, ou semblable estoffe quand on leur donnoit liberté. Aulugelle liure 7. chapitre 4. allegue vn plaisant traict de Caton en son liure du faict de la guerre, qui bat sur ceste allusion de coronne; laquelle est de mesme en nostre François; ou le mot de chappeau est aussi pris pour l'vn & pour l'autre: *Vt populus sua opera potius ob rem bene gestam coronatus supplicatum eat, quam re malè gesta coronatus veneat. Affin que le peuple (dit-il) moyennant son effort & deuoir les choses estans heureusement succedees, s'en voise plus tost rendre graces aux Dieux, coronné de chappeaux & guirlandes; que si ayant mal fait ses besongnes contre les ennemis il estoit vendu en plein marché coronné de mesme.* Mais tout cecy est aucunement hors de nostre propos principal. Pour donques y retourner; il y auoit outre les coronnes d'autres prix & remunerations d'honneur; comme les Armilles; certains brasselets d'or ou d'argent en forme de cercles ou coronnes, que ils mettoient au hault du bras: & soubs ce mot là estoient compris encore les espaullettes des brassals, faits à gueullars de bestes cruelles, principalement de lyons; les Grecs les appellent βραχιονιστήρια; qu'on portoit ordinairemẽt au bras gaulche, ainsi qu'õ fait quelque faueur: on les appelloit aussi *Dextrocheria*. Iulles Capitolin en Maximinin: *Erat praeterea vt refert Cordus, magnitudine tanta, vt octo pedes digito videretur egressus: pollice ita vasto, vt vxoris dextrocherio vteretur pro annulo.* En-apres les carquans, chesnes, & colliers appellez *Torques*: à l'imitation de cela sont venus les colliers de l'ordre, comme pour vne marque & ornement de vertu. Mais ils se portoient aussi bien au bras, comme le demonstre ce passage de Vopiscus en Aurelian; *Torquem brachialem, & annulum apponat.* Le Balthee, vne large ceinture de cuir à porter l'espee & la dague, auec vne gibessiere ou bauldrier, comme on disoit anciennement, lequel a pris son nom du Balthee. Elle estoit toute semee & enrichie de gros bouillons d'or, d'argent, ou de cuyure, à guise de bossettes, d'où pendoient des houppes, & flocs; auec autres tels enrichissemens. Homere au 5. de l'Iliade parlant de ces pendiloches, comme on les voit és Tarques à la Genette, pendantes de celle de Pallas:

Armillæ. *Torques.* *Baltheus.*

ἀμφὶ δ' ἄρ', ὤμοισιν βάλετ' αἰγίδα θυσανόεσσαν.

Et Virgile au 5. de l'Eneide:

Alter Amazoniam pharetram, plenámque sagittis
Threiciis, lato quam circumplectitur auro
Baltheus, & tereti subnectit fibula gemma.

Les enseignes aussi, guidons, estendarts, panonceaux, bannieres, gonfalons, cornettes, banderoles; le tout compris soubs le mot de *vexillum*, estoient reputez entre les prix d'honneur: Suetone en Auguste 25. *Marcum Agrippam in Sicilia post Naualem victoriam Caeruleo vexillo donauit.* Il met que ce panonceau estoit de couleur bleuastre, pource qu'on l'attribue à la mer, ou fut obtenue ceste victoire cõtre Sextus Pompeius. Et en vn autre endroict: *Omnes ordines statuis, vexillis, coronis bonum principem honorauerũt.* Plus Tacite au 18. *Ante Aquilam praefecti castrorum, Tribunique, & primi centurionum candida veste; caeteri intra suam quisque centuriam, armis vexillisque fulgentes.* C'estoient ce qu'ils portoient en leurs armets & morions. *Vexillum.*

HASTA PVRA, vne demy pique ou iaueline sans fer au bout, toute neufue, & non encore mise en œuure. On la souloit donner pour vne grande marque d'honneur à ceux qui faisoient quelque deuoir signalé à la guerre. Festus; *Romani fortes viros saepe hasta donarunt.* De cela nous fait foy encore ceste inscription en vn marbre antique, dont le commancement a esté rongé par le temps: *Hasta pura.*

. . . .
IMP. CAESAR. NERVA. TRAIANVS. . . . . . .
DACICVS. GENTEM. IACOR. ET. REGEM. DECEBALVN.
BELLO. SVPERAVIT. SVB. EODEM. DVCE. LEG. PRO. PRAE.
EODEM. DONATO. HASTIS. PVRIS. VIII. VEXILLIS. VIII.
CORONIS. MVRALIBVS. II. VALLARIBVS. II. CLASSICIS. II.
AVRATIS. II. LEG. PROPR. PROVINCIAE. BELGICAE.
LEG. LEG. I. MINERVIAE. CANDIDATO. CAESARIS.
IN. PRAETVRA. ET. IN. TRIBVNATV. PLEB. QVAESTORI.
PROVINCIAE. ACHAIAE. IIII. VIRO. VIARVM. CVRANDARVM.
HVIC. SENATVS. AVCTORE. IMP. TRAIANO. AVG.
GERMANICO. DACICO. TRIVMPHALIA. ORNAMENT.
DECREVIT. STATVAMQ. PECVN. PVBLIC. PONEND.
CENSVIT.

Il y a tout plin de reuers de medailles ou se voyent ces hastes pures.

IL Y AVOIT puis apres les bardes, caparassons, girets, & harnois de cheuaux, qui estoient aussi des ornements militaires pour les gens de cheual en particulier; & de petits huchets à pẽdre au col, liure 10. fueillet 456. ligne 9. *Equites omnes ob insignem multis locis operam, corniculis, armillisque* *Phaleræ.*

lisque

lisque argenteis donat. Et ne se conferoient pas ces presents & marques principales d'honneur legerement ny à la vollee, mesmes soubs quelques Empereurs, nomplus que l'ordre anciennement de noz Rois, sans qu'on l'eust fort bien merité. Suetone en Auguste: *Dona militaria aliquanto facilius, phaleras & torques, quicquidque auro argentóque constaret, quam vallares ac murales coronas, quæ honore præcellerent dabat: Has quam parcissimè, & sine ambitione; ac sæpe etiam caligatis præbuit.* Toutes lesquelles choses estoient conferees par les chefs d'armees du temps de la Republique; & par les Empereurs en la monarchie, qui les remettoient quelques fois ausdits chefs: Suetone en Tybere 32. *Corripuit Consulares exercitibus præpositos, quod de tribuendis quibusdam militaribus donis ad se referrent; quasi non omnium tribuendorum ipsi ius haberent.* Ceux qui les auoient obtenues s'en paroient ou sur leurs morions & sallades; ou en leurs targues, & autremẽt accommodez, és entreprises de guerre, & és batailles; auec les despouilles qu'ils auoient ostees aux ennemis par eux mis à mort au combat, tant pour se orner; qu'exciter par vn tel esguillõ de vertu à tousiours faire de bien en mieux: Pareillemẽt és triomphes; au 7. liure, fueillet 329. ligne 24. Et au 10. liure, fueillet 457. ligne 26. és banquets, sacrifices, festes, processions, ieux, & esbattemens publiques. Si que c'estoit vne tresbelle chose à veoir en quelque grosse assemblee de peuple, qu'vn tel nombre & varieté d'ornemens; & vn beau mirouer pour la ieunesse; car il n'y a rien qui chatouille plus vn cueur genereux que le desir & appetit de gloire: de maniere que nous lisons dans l'Vranie d'Herodote, que Xerxes estant descendu en la Grece auec tant de milliers de combattans, il s'enquit vne fois de quelques-vns qui s'estoient venus rendre à luy, que faisoient les Grecs à celle heure: Et comme ils eussent respondu qu'ils estoient occupez aux ieuz Olympiques, ou le prix de ceux qui s'exposoient à de si dangereux & penibles combats, quand ils obtenoient la victoire estoit vne guirlande d'oliuier sauuage: ô Dieux, s'escria là-dessus Tritatechmes filz d'Artabane, contre quelles gẽs nous as-tu icy amenez Mardonie, qui ne combattent pas pour l'argent ny pour les richesses, ains seulement pour la vertu. On les portoit finablemẽt en la pompe & conuoy des obseques: & demeuroiẽt aux heritiers, qui les gardoient precieusemẽt; car telles choses leur facilitoiẽt de beaucoup l'accez aux grades & dignitez de la Republique; tesmoin ce passage du 23. parlant de Buteon qui fut esleu Dictateur pour eslire des nouueaux Senateurs: *Tum legit qui Ædiles, Tribuni, Prætores, Quæstorésve fuerant: tum ex iis qui spolia ex Romano hoste fixa domi haberent, aut ciuicam coronam accepissent.* On estime que de là soit venu le premier vsage des armoiries, quasi cõme d'armes conquises sur l'ennemy: dequoy nous en auons ie ne sçay quelle ombre parmy nous encore, quant és funerailles de quelque Cheuallier ou autre gentilhomme de marque, on porte son habillement de teste, ses gantelets, esperons, l'escu ou blason de ses armoiries, qu'on pend puisapres sur sa sepulture, auec les enseignes & estẽdarts dont il a eu charge. Et en Turquie il y a vne maniere de soldats appellez Deli, comme qui diroit fols hardis & aduentureux, qui portent ordinairement à la teste & à leurs pauois de grãds vols d'aigles attachez, & presque toute leur personne couuerte de ceste sorte de pennaches; les vns plus, les autres moins, selon les choses qu'ils ont exploictees, & la prouesse qu'ils se sentẽt auoir en eux; car tels en y a qui font profession de vouloir attendre iusqu'à quatre hommes au combat; & sont à ceste fin ordinairement chargez d'armes de toutes sortes, cõme le franc Archier de Bagnolet. Les statues au reste enuers les anciens, qu'on leur apposoit en public, ainsi qu'à Horace Cocles au 2. liure, fueillet 59. ligne 38. estoient la recõpense la plus honorable de toutes, mais rares és premiers temps: au 8. liure, fueillet 347. ligne 32. *Additus triumpho honos, vt statuæ equestres eis, rara illa ætate res, in foro ponerentur.* Chaque noble famille puisapres ne laissoit d'auoir celles de ses ancestres à la maison, quant & les despouilles susdittes; qu'il n'estoit pas loisible à l'achepteur, si d'auenture ils la vendoient, de remuer ny oster de leur place; comme tesmoigne Pline, liure 35. chapitre 2. Si que c'estoit vne grand' honte & vitupere à vn lasche & pusillanime, de succeder au logis de quelque valeureux personnage. Et les portoit-on aussi par honneur à leur conuoy & enterrement: Virgile au 7. de l'Eneide:

Quinetiam veterum effigies ex ordine auorum,
Antiqua ex cedróque Italúsque, patérque Sabinus,
Vitisator curuam seruans sub imagine falcem,
Saturnúsque Senex, Ianique bifrontis imago
Vestibulo astabant, aliique ab origine reges,
Martia qui ob patriam pugnando vulnera passi,
Multáque præterea sacris in postibus arma,
Captiui pendent currus, curuæque secures,
Et cristæ capitum, & portarum ingentia claustra,
Spiculáque, clypeique, ereptáque rostra carinis.

Esquels vers sont presque specifiees toutes les choses susdittes. On souloit pareillement mettre les images des illustres hommes dans les bibliotheques, cõme pour vn resouuenir de leur vertu & merite. Et auec elles estoiẽt aussi compris au rẽg de ces marques honoraires, les rondelles ou targues, dont il a esté parlé cy-deuant en la colonne 729. Quant aux Lemniscats qui estoient aussi certains ornemens & prix d'honneur, ils estoient particulierement destinez aux Gladiateurs; comme nous auons dit en la colonne 1431.

Le premier vsage des armoiries.

DES CONGEZ, ET DES EXEMPTIONS DE LA GVERRE.

Fueillet 330. ligne 8.

IL SE DELIBERE *de nettoyer l'armee par la casserie des plus turbulents.* Au Latin ; *Exercitum purgare missionibus turbulentorum hominum instituit.* Enquoy i'ay vsé de ce mot casserie pour l'accõmoder mieux à nostre cognoissance & façon de parler : ioint que le mot de Turbulens semble inferer ie ne sçay quelle defaicte de telles manieres de gẽs. Toutesfois *missio* n'est pas proprement ce que nous disons casserie, & mesmes en cest endroit, ou lon ne vouloit pas aller à ieu du tout descouuert : combien qu'enuers nous il y ait aussi deux manieres de casserie, l'vne hõneste, & l'autre ignominieuse. La premiere, quand apres auoir tiré le seruice de quelques forces estrangeres dont on auoit besoin, on les renuoye & licencie gracieusement ; ainsi qu'on fait les Suisses, Lansquenets, Reistres, & autres qu'on prend à la soulde : Les Frãçois aussi, quãd on casse les compagnies tout à plat ; ou qu'on en fait quelque reduction : ou quand on remplist les mieux estimees, ou plus fauorites, des moindres & plus mal complettes : ce que touche aucunement Tite Liue au 26. *Exercitus ciuium sociorúmque minui iussus, vt ex duabus legionibus vna legio quinque millia peditum, & trecenti equites essent; dimissis qui plurima stipendia haberent: & sociorum septem millia peditum, & trecenti equites relinquerentur: eadem ratione stipendiorum habita in veteribus militibus dimittendis.* Mais enuers les Romains ce congé, licence, ou mission estoient de trois principales sortes ; que deduit le Iurisconsulte Macer au 2. liure du faict de la guerre, és Digestes, si ie ne m'abuse, en la loy 13. Voyez Sigonius plus à plain au premier liure de l'ancien droict des citoyens Romains, chapitre 15. l'honneste,

Missio.

Missio honesta.

l'occasionnelle ; & l'ignominieuse. L'honneste estoit quand ils auoient deuëment accomply le temps qui leur estoit prefix par les loix à porter les armes, tout d'vne suitte sans discõtinuation és legions Romaines pour le seruice de la Chosepublique : Mais cela a varié en diuerses sortes, selon les temps & les occasions. Du commancement, comme vous pouuez veoir en ceste premiere decade, ils estoient à tous propos enroollez pour marcher sur le champ ; & ce à leurs propres cousts & despens, iusques à l'an 347. qu'ils commancerent à toucher la paye du public : Mais leur voyage n'estoit pas loingtain, & demeuroient fort peu en campagne. Par traict de temps puis apres que les limites de l'Empire se commancerent à estendre, & qu'on auoit affaire en plusieurs endroits tout ensemble, on les leuoit de l'aage de dix-sept ans ; & duroit leur seruice ou milice dix ans tous consecutifs : ce que finablement passa iusqu'à vingt. Tacite sur la fin du premier liure : *Le peuple le requerant de le descharger de l'impost qu'on auoit mis sus durant les guerres ciuiles, d'vn pour cent sur toutes les choses qui se debitoient & vendoient, il declara tout net, qu'outre ce que la recepte establie pour le fait de la guerre estoit fondee là dessus, la Chosepublique auec tout cela ne pourroit porter ceste charge, sinon que les soldats fussent licẽciez au bout seulement de vingt ans. Si que ce qui auoit esté contre le deuoir accordé en la sedition peu auparauant aduenue, de termoyer leur seruice au bout de seize, fut aboly pour l'aduenir.* Ce fonds & recepte icy principalement pour les recompenses des vieils soldats, fut erigee par Auguste, comme le tesmoigne Suetone, tiltre 49. *Tout ce qui pouuoit estre de soldats quelque part que ce fust, il le reduit à certain reiglement de paye & de recompenses; limitant selon le grade & merite de chacun d'iceux, le temps qu'ils deuoient seruir ; & les emoluments qu'ils deuoient auoir apres estre licenciez ; affin qu'ayans eu congé ils ne peussent estre sollicitez de remuer rien de nouueau, pour raison de l'aage & necessité. Et à ce que perpetuellement il y eust dequoy satisfaire à les entretenir & recompenser, il erigea vn coffre de l'espargne affecté particulierement pour la guerre, auec de nouueaux subsides & impositions qui y venoient ens.* Dion ce me semble, outre ce que Tacite met du centiesme des choses qui se vendoient, parle en quelque part du vingtiesme des successiõs collaterales, assignees pour ceste despense. Car les legionnaires Romains, quand les choses par leur grandeur se vindrent à desbaucher, & les personnages puissans en biens, en faueur, dignitez & credit, à se bander les vns contre les autres, depuis Sylla & quelque peu auparauant, iusques en fin à tomber soubs l'authorité & pouuoir d'vn seul hõme, auoient de grandes recõpenses de leurs seruices, voire des villes toutes entieres, auec le territoire d'autour ; chose cruelle & fort tyrannique, de veoir ainsi deposseder vne infinité de mesnages ; & les enuoyer vagabonds çà & là demãder leur pain, au lieu qu'ils souloient estre à leur aise & repos ; pour exposer cela en proye à des meurtriers sanguinolents, en recompense de leur infidelité enuers la patrie ; lesquels ont esmeu pour raison de ce par plusieurs fois de grands troubles & seditions, iusques à massacrer leurs chefs propres, ou les contraindre à faire plus qu'ils ne pouuoient : Suetone en Cesar 70. *Decumanos Romæ cum ingentibus minis, summóque etiam vrbis periculo missionem & præmia flagitantes, ardente tunc in Africa bello neque adire cunctatus est, quanquam deterrentibus amicis, neque dimittere.* Et Tacite au premier liure, de ce gros mutinement ou Drusus cuida estre tué. Toutesfois quelques Empereurs leur tindrent la bride plus roide : & ne licencierent les soldats que bien tard ; mesme Tybere grand mesnager & homme auare ; dont le dessusdit Suetone en sa vie, tiltre 48. met cecy : *Missiones veteranorum rarissimas fecit ; ex senio mortem ; ex morte compendium captans.* Mais pour retourner aux temps de la Republique, ou les choses alloient d'vne meilleure reigle beaucoup pl⁹ qu'ẽ la monarchie ; pour le regard

Ærarium militare.

le regard de ces seruices à la guerre, qu'ils appellent *stipendia*; des congez & licences au bout d'iceux(*missiones*) & les exemptions & immunitez (*vacationes*) dont nous parlerons cy-apres; nous auons vn tesmoignage si beau & si ample au 42. de ceste histoire, que nous l'auons bien voulu inserer icy en Frãçois; attẽdant que vous ayez tout le reste en semblable d'vne mesme main. C'est vne remonstrance que fait vn vieil routtier Sp. Ligustinus, les Consuls le voulans enrooller & contraindre d'aller à la guerre Macedonique, nonobstant toutes ses missions, & son aage. Il dit donc ainsi: *Ie suis* (*Seigneurs Quirites*) *Sp. Ligustinus de la Tribu Crustuminie, venu du pays des Sabins. Feu mon pere me laissa vn iournau de terre, & vne petite cahuette ou ie fuz nay & esleué: & y fais encore pour le iourd'huy ma demeure. Aussi tost que ie fuz paruenu en aage, mon pere me maria à la fille de son frere, qui ne m'apporta autre chose auec elle, fors la condition franche dont elle estoit, & la pudicité d'vne preude-femme; accompagnee d'vne si heureuse fecondité, qu'elle eust peu suffire à vne maison pour riche & grande qu'elle peust estre. Car nous auons six enfans masles, & deux filles; l'vne & l'autre desia mariees. Quant aux filz, les quatre ont la robbe virile, presque desia hommes faicts: les deux autres sont en saye & pretexte, ieunes encore garçonets. Or ie commançay à porter les armes P. Sulpitius, & C. Aurelius estans Consuls: & demeuray deux ans entiers simple soldat en l'armee qui passa lors en Macedoine alencontre du Roy Philippes. La troisiesme annee pour m'estre bien porté en ceste guerre, Q. Flaminius m'aduança au dixiesme reng des hastaires. Puis Philippes & les Macedoniẽs surmontez, & nous ramenez en Italie & licentiez; ie m'en allay tout incontinent de mon bon gré en Espagne auec le Consul M. Portius; de tous les chefs de guerre qui viuent le plus aspre obseruateur & Iuge de la vaillance de chacun; ce sçauent fort bien ceux qui ayans longuement hanté les armes ont esprouué luy & les autres Capitaines. Celuy-là neantmoins me iugea digne de la place du premier hastaire en la premiere bande de cent hommes, qu'il me donna. Tiercement ie m'en allay derechef soldat volontaire en ceste armee qu'on enuoya contre les Etholiens, & le Roy Antioque; là ou M. Celius me fit le premier des Princes, en la premiere de leurs centaines. Le Roy Antioque rembarré dedans ses limites; & les Etholiens subiuguez, nous fusmes ramenez en Italie; & de là en auant par deux fois ie m'enroollay és legions qui seruoient annuellement. Par deux autres fois encore depuis ie portay les armes en Espagne: l'vne soubs Q. Fuluius Flaccus; l'autre soubs Tib. Sempronius Gracchus, tous deux Preteurs: Dont Flaccus me choisit aueques ceux, que pour leur prouesse il emmena de ceste prouince pour l'accompagner à son triomphe. Et i'allay auec Gracchus à la semonce qu'il m'en fit: au moyen dequoy dedans peu d'annees i'obtins le grade du Primipile. Par trente-quatre fois i'ay eu des recompenses & prix d'honneur militaires de mes Capitaines en chef; & mesmes six coronnes ciuiques. Ainsi i'ay seruy vingt-deux ans continuels à la guerre; & en ay cinquante passez. Que si ie n'auois parfourny tous les seruices que ie deuois, & que l'aage ne m'exemptast de porter les armes, neantmoins puis que ie vous puis donner quatre soldats pour vn seul, il seroit ce me semble bien raisonnable de me licencier desormais, & laisser le reste de mes iours en repos.* Auec ce qui suit encore de son langage. La premiere sorte de mission donques, congé & licence honneste des armes, estoit quand on auoit accomply le temps limité par les loix. La seconde l'occasionnelle ou causatiue; pour auoir esté estropié & rendu inhabile de plus combattre: ou pour quelque maladie & indisposition incurable ou longue; ou pour l'aage qui les y rendist impuissans: selon qu'il est exprimé au lieu dont il est icy question, fueillet 330. ligne 10. *Alijs emerita dicendo stipendia esse: alios graues iam ætate, aut viribus parum validos.* On leur donnoit aussi relasche quelques fois à temps, pour aller voir leurs mesnages, mesmement si quelque occasion suruenoit ou leur presence fust requise: mais cela estoit plustost passe-port & congé (*commeatus*) que mission. Icy mesme, ligne 11. *Quidam in commeatus mittebantur singuli primò; deinde cohortes quædam.* La troisiesme est ignominieuse & diffamatoire; dequoy s'approche de plus pres ce que nous disons casserie; quand pour quelque faute signalee, soit d'excez & maluersations, soit de couardise & peu de valeur; ou de quelque sedition & mutinement sans propos, on cassoit non vn soldat tant seulement, mais vne enseigne & cohorte; voire vne legion toute entiere: Suetone en Cesar 69. *Nonam legionem apud Placentiam, quanquam adhuc in armis Pompeius esset, totam cum ignominia missam fecit.* Et en Lampride, d'Alexandre Seuere: *Seueritatis autem tantæ fuit in milites vt sæpe legiones integras exautorauerit.* Car cela s'appelloit proprement *exauctoratio*, combien que ce mot se prenne bien souuent en bonne part. Au 25. de ceste histoire: *Volonum exercitus qui viuo Graccho summa fide stipendia fecerat, velut exauctoratus morte ducis ab signis decessit.* En mauuaise; le mesme Lampride au lieu que dessus: *Eam legionem quam exautorauit rogatus per dies triginta loco suo restituit; cum tamen Tribunos eius capitali affecerit supplicio, quòd per negligentiam illorum milites apud Daphnen luxuriati essent; vel per conniuentiam seditionem fecissent.* Et consistoit la formule de ceste exautoration ou casserie en vn seul mot tant seulement, quãd le chef appelloit les soldats, au lieu de *Milites, Quirites.* Au mesme lieu: *Cum nihilominus post ista fremerent, exclamauit: Quirites discedite, atque arma deponite.* Et Suetone en Cesar 70. *Neque adire cunctatus est, neque dimittere; sed vna voce qua Quirites eos pro militibus appellarat, tam facilè circumegit & flexit, vt ei milites esse confestim responderint.* De la casserie au reste non seulement pour des delicts & des fautes, ains pour estre trop mols & delicats en leur viure, nous en auons vn bel exemple dedans Oppius, de la guerre de Cesar en Afrique; & par mesme moyen pour raison des extorsions & mutinemens. AV MOYEN

Stipendia.
Missiones.
Vacationes.

DEQVOY *Anian, pour autant que tu as meu en Italie les soldats du peuple Romain contre la Chosepublique; & as commis tout plein de rapines & concussions par les Municipes: que tu as outre-plus esté inutile & à moy & à la Chosepublique: & au lieu d'embarquer les gens de guerre sur les vaisseaux, tu y as chargé tes vallets, bestes de somme, & bagage; & qu'en vn temps si necessaire la Chosepublique manqua de ton debuoir, & de ses soldats: Pour ces causes par vne forme d'ignominie ie te casse & oste de mon armee; & commande de desloger dans auiourd'huy de l'Afrique; & faire la plus longue traicte que tu pourras. Toy aussi ô Fonteius pour auoir esté vn seditieux Tribun de soldats, & mauuais citoyen, ie te casse de ceste armee. Et vous autres Alienus, Tiro, & Clusianus, qui auez esté aduancez aux grades par ma grace & beneficence, & non pour merite & valeur qui fust en vous, qui vous estes comportez de sorte, que vous n'auez esté ny vaillans à la guerre; ny en rien bons & vtiles en temps de paix; ains vous estes plus estudiez à exciter des mutinemens qu'à garder la modestie & mesure; Ie vous iuge indignes d'auoir plus aucune charge ny dignité en mon armee. Parquoy ie vous casse presentement, & ordonne qu'au plus tost vous vuidiez de l'Afrique; & vous en absentiez le plus loin que pourrez.* Telles estoient les seueritez & rigueurs de l'ancienne Milice Romaine; qui les a conduits plus que nulle autre chose, à la grandeur ou ils ont estendu leur domination & Empire. Quãt aux immunitez & exemptiõs d'aller à la guerre, ce qu'ils appelloient *Vacationes militiæ*; il y en auoit de deux principales sortes. La premiere a tousiours; par priuilege octroyé à certaines villes, peuples, ou communautez, pour auoir bien merité de l'empire Romain: ou à des particuliers pour leurs bons seruices, aage, profession, dignité & charge. Au 7. liure, fueillet 319. ligne 26. *Iustitio indicto cum delectus sine vacationibus habitus esset*; c'est à dire, la leuee auoit esté faicte sans aucune exemption que ce peust estre. Et au 8. liure, fueillet 353. ligne 12. *Scribere exercitum sine vlla vacationis venia; quum opificũ quoque vulgus, & sellularij minimè militiæ idoneũ genus exciti dicuntur.* Ce qui presuppose qu'il y auoit des immunitez, mais q̃ pour l'vrgẽte necessité on n'y auoit point d'esgard; attendu que c'estoit en ceste derniere, pour la guerre Gauloise, dont les gens d'Eglise mesmes n'estoient pas exempts. Et au 27. encore en celle d'Hannibal; *Colonos etiam maritimos qui sacrosanctam vocationem dicebantur habere, dare milites cogebant.* Quant aux professions; Modestinus les specifie à ceux qui enseignoient la Grammaire, Rhetorique, eloquence, & philosophie; & aux medecins; en la loy 6. *de excusat.* Des charges & offices; au 23. liure; *Ne Prætoribus quidem qui ad ius dicendum creati erant, vacatio à belli administratione data.* La seconde maniere d'exemption estoit aussi par grace & priuilege, tant au public qu'aux particuliers, mais nompas perpetuelle, ains pour certain temps: au dessusdit 23. *Prænestinis militibus Senatus Romanus duplex stipẽdium; & quinquennij militiæ vacationem decreuit.* Et Tacite au 18. *Flagitarum vt vacationes præstari centurionibus solitæ remitterentur.* Vous en pourrez veoir quelque chose de plus au Code, en la loy 3. *de iur. immunit.* Et és Digestes en la loy 2. *de Vacat. mun. & honor.* & ce qu'en met Callistrate, *de iur. imm.* Plus Papinian en la loy 8. *De vacat. & excus. muner.* Et en infinis autres endroits és Iurisconsultes: ce qui n'est point de nostre gibier. Mais auant que sortir hors du tout de ce propos des vaccatiõs, combien que cecy n'appartienne de rien au faict de la guerre, dont il est icy principalement question, nous y pouuons bien adiouster que celles que les Cours souueraines prennent és mois de Septembre & Octobre, pour raison du mesnage tant des vendanges que des semailles, s'obseruoient aussi du temps des Romains; comme le tesmoigne tout apertemẽt Suetone en Auguste tilt. 35. *Sanxit ne Septembri, Octobríve mẽse vllos adesse alios Senatores necesse esset, quam sorte ductos; per quorum numerum decreta confici possent.*

ET LEVRS BATAILLONS *qui se souloient dresser massifs & serrez comme les Phalanges Macedoniennes, s'arrengerent de là en auant par esquadres bien plus cleres & eslargies: Puis furent à la fin departis en plus d'ordres; chacun desquels comprenoit iusqu'à soixante combattans, deux Centeniers, & vn port'enseigne.* Fueill. 341. ligne 39. En quelque sorte qu'on vueille ny puisse tourner ce lieu icy du Latin, ie ne pense pas pour cela que les lecteurs en puissent tirer beaucoup de cognoissance ny instruction. Car en premier lieu (& cecy soit dit vne fois pour toutes) on voit assez par tout le contexte de Tite Liue, que c'estoit à la verité vn homme docte & de bonnes lettres, propre à tenir vne chaire de Docteur regent dedans Rome, enquoy il passa tout le cours de sa vie; mais de la guerre, ie ne voy pas nulle part qu'il en ait eu gueres de cognoissance, fors que ce que la lecture & l'ouyr dire luy en ont peu imprimer en la fantasie. De maniere que ce qui est d'excellent en luy consiste és formules de l'antiquité; & sur tout en ses concions & harangues, qui sont moileuses, & toutes entretissues de graues sentences & beaux traicts; si qu'elles se peuuent parangonner à tout ce que mesme la Grece peut auoir produit en semblable: là ou toutes les fois que le fil de l'histoire l'ameine en quelque combat & faict d'armes, soit par la terre, soit par la mer, il ne me semble point quãt à moy (chacun neantmoins en iuge à sa fantasie) qu'il traicte cela és termes & en la maniere qu'il faut: si que le traducteur, s'il est homme versé aux affaires, & qu'il se vueille en sa conscience iuger soy-mesme de ce qu'il en sent en son esprit, se trouuera plus empesché qu'en nul autre endroict, sinon de le redresser, à tout le moins de le soulager. Mais pour se retenir à luy; car ce seroit icy vne plus forte querelle à demesler auec vne infinité de personnes, que toutes les

tes les entreprises enioinctes d'Euristhee à Hercule; il faut entendre que la milice des Romains a changé en diuerses sortes selon le tẽps, & les occasions. Et pource que nous auons remis à desuelopper tout cela sur Cesar, nous n'en prendrons icy que ce qui fera à propos pour l'explication de ce lieu, qui à la verité est fort embrouillé & scabreux. Il y a donques au Latin, affin que nous l'examinions plus soigneusement & de pres mot pas mot; car pourroit estre que ie me serois mescompté en la traduction: *Et quod antea phalanges similes Macedonicis, hoc postea manipulatim cœpit esse. Postremò in plures ordines instruebantur. Ordo sexagenos milites, duos centuriones, vexillarium vnum habebat.* Il veut dire en premier lieu, que les Latins auoient auparauant de coustume de combattre en vn bataillon serré & massif, tout ainsi que les Macedoniens. Les Lansquenets gardent encore ceste mesme forme; & les Suisses encore mieulx; car les vrais & bons aduenturiers Allemans, tous picquiers anciennement pour la plus grand' part, se sont abastardis, s'il le faut dire ainsi, en vne tres-pernicieuse race de pistolliers, gens de cheual, qui n'ont autre chose dont on doiue faire cas à la guerre, sinon leurs ralliemens & retraictes, qui pour en parler à la verité sont à estimer; de sorte qu'il est malaisé de les defaire tout à plat, si ce n'est en des pas contraincts & serrez; & qu'ils soient forclos de viures. Les François aussi, les Italians & Espagnols; combien que ceux-cy pour le peu d'hommes qu'ils sont pour le iourd'huy (car anciennement c'estoit vne vraye pepiniere & seminaire de gens de guerre, comme dit nostre autheur au 28.) n'ayent faict gueres de bataillons ny de preuues à pied en ces derniers temps en campagne raze, souloient vser de ceste sorte de cõbattre serrez & espoiz; iusques à tant que tout presque s'en soit allé apres l'arquebouzerie. Ceste ordonnance de gens de pied ainsi serree, telle qu'estoit la phalange Macedonique, car les Romains combattoient plus à deliure, & au large, se voit tout apertemẽt descrite en Homere, au 13. de l'Iliade:

> φράξαντες δόρυ δουρὶ, σάκος σάκεϊ προθελύμνῳ.
> ἀσπὶς ἄρ' ἀσπίδ' ἔρειδε, κόρυς κόρυν, ἀνέρα δ' ἀνήρ.
> ψαῦον δ' ἱππόκομοι κόρυθες λαμπροῖσι φάλοισι
> νευόντων, ὡς πυκνοὶ ἐφέστασαν ἀλλήλοισιν.

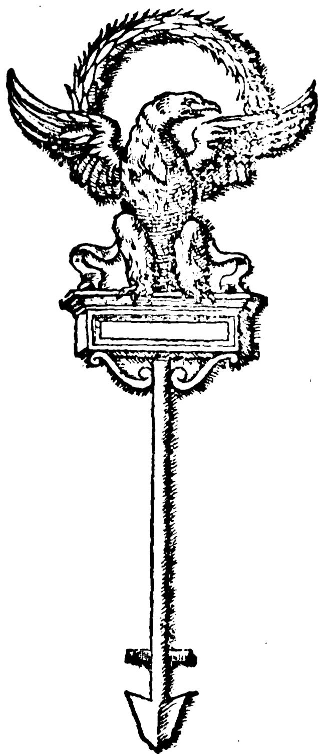
Ce que Virgile a tellement quellement imité en la sorte:

> *Haud aliter Troianæ acies, aciésque Latinæ*
> *Concurrunt: hæret pede pes, densúsque viro vir.*

Les Latins donques de ce bataillon serré dont ils souloient vser auparauant, commancerent à se renger en bataille par trouppes separees les vnes des autres (*manipulatim.*) Et là dessus il faut sçauoir (nous parlerons icy de la milice des Romains, parce qu'aussi bien Tite Liue dit qu'il n'y auoit rien de dissemblable entre ces deux peuples fors le courage, & la vaillance: *Adeo nihil apud Latinos dissonum à Romana Republica præter animos erat.*) que les legions furent de diuerses sortes. Soubs Romule de 3000. hõmes de pied, & 300. de cheual: & puis quãd les Sabins s'y furent associez, redoublees à six mille pietons, & six cens cheuaux, comme met Plutarque en sa vie. Au 7. liu. fueil. 316. lig. 44. L'an 404. elles furent de quatre mille deux cens pietons, & trois cens cheuaux: *Decem legiones tunc scriptæ dicuntur quaternûm millium, & ducentorum peditum, equitúmque trecentorum.* Au 22. liure, vn peu deuant la routte de Cannes elles furent accreues de mille hommes encores & de cent cheuaux: *Numero quoque peditum equitúmque legiones auctæ, millibus peditum, & centenis equitibus in singulas adiectis; vt quina millia peditum, treceni equites essent.* Et toutesfois elles sont d'autant en ce lieu icy du 8. liure, fueillet 342. ligne 25. *Scribebantur autem quatuor ferè legiones quinis millibus peditum, equitibus in singulas trecenis.* Au moyen dequoy il n'y auroit point de creue; si d'auenture on ne vouloit alleguer qu'elles eussent esté derechef ramoindries en la seconde decade qui est adiree; ce qui ne se trouue point; trop bien le nombre des legions changé fort souuent, mais nompas le nombre de leurs combattans: ou que ce soit seulement des legions Latines qu'il parle, & non des Romaines: ce que ie ne pense pas; car outre ce qu'il a dit qu'ils estoient quant à l'ordre de la milice semblables en toutes choses, il adiouste incontinent apres: *Alterum tantum: ex Latino delectu adiiciebatur, qui ea tempestate hostes erant Romanis, eodémque ordine instruxerant aciem.* En quoy il nous compte de grandes nouuelles, de dire que les Latins estoient lors ennemis des Romains: & il les descript icy s'entredonner vne grosse bataille. De maniere q̃ cecy est si embrouillé, obscur, & confus; & ce qui est vn peu au dessus, *Manipulus leueis vicenos milites, aliam turbam scutatorum habebat:* auec tout le reste de ce lieu encore, qu'il faudroit faire renaistre vn autre Oedippe pour le deschiffrer: mais il se plaist à cela. Parquoy pour le laisser en son humeur, & poursuyure le reste de ceste milice, Festus met que Marius fut le premier qui fit vne legion de six mille deux cẽs hommes, n'ayans esté au parauant que de quatre mille, dont elles estoient dittes quarrees; ce qui contrarie à ces deux lieux de Tite Liue: *Sex millium & ducentorum hominum primus Marius conscripsit legionem, cum antea quattuor milliũ fuisset, vnde etiã appellabatur quadrata.* Et encore plus au 42. liure, ou il dit qu'à la guerre Macedonique elles furent de 6000. hommes de pied, & trois cens cheuaux: *Id præcipuè prouinciæ Macedoniæ datum, quod cum alterius Cos. legionibus quina millia & duceni equites ex vetere instituto darentur in singulas legiones; in Macedoniã sena millia peditum scribi iussa, equites treceni æqualiter in singulas legiones.* Du temps de Cesar elles estoient precisemẽt de cinq mille, comme on peut assez veoir en ses Commentaires des guerres ciuiles: & Vegece, liure & ch. 2. les fait de six mille, & plus. Mais le compte le

plus rond est de cinq mille; pouràutant que les dix cohortes dont la legion consistoit, viennēt par ce moyen à auoir cinq cēs hommes chacune, cinq centeniers, & cinquante esquadres ou petits manipules. Et là dessus cinq Tribuns militaires, qui commandoient chacun à deux cohortes ou mille hommes; dont ils estoient appellez des Grecs Chiliarques.

L'aigle. LA LEGION au reste auoit en premier lieu pour son enseigne coronnelle vne aigle d'argent de plein relief, aucunefois doree, assise sur vn piedestal de la mesme estoffe, & le tout attaché au bout d'vne iaueline, ou autre telle arme d'ast; comme vous la pouuez veoir icy retiree de l'antique.



Outre laquelle, chaque cohorte auoit encore son enseigne à part, de minotaures, loups, sangliers, & cheuaux en l'ancien temps, & des dragons encore; auec des deuises particulieres, reuestues de festons, chappeaux de triomphe, rubens, & liasses; selon la fantasie des Tribuns; ainsi que vous voyez.



I'ay dit en l'anciē tēps, tel que celuy ou no⁹ sōmes sur ce propos: car voicy cōme Pline en parle au 10. liu. cha. 4. *C. Marius en son second Cōsulat (ce fut l'an 649.) dedia du tout l'aigle seule aux legions Romaines: laquelle y estoit biē de tout tēps, & tousiours la premiere enseigne, auec quatre autres, assauoir des loups, minotaures, cheuaux, & sangliers, qui marchoient chacune deuant sa cōpagnie. Peu d'annees auparauāt on auoit pris ceste coustume de ne porter que l'aigle seulemēt au combat, & laissoit-on les autres dans le camp: mais Marius les en cassa & bannit du tout.* Ils furēt toutesfois remis depuis. On appelloit au reste tout cela *signa*, pource qu'ils estoient de relief; combien que l'aigle est tousiours à part nommee seule, & les autres tous ensemble soubs le nom de *signum*: Lucain au 2. de la Pharsalie;

Barbaricas saeui discurrere Caesaris alas,
Ipsum omnes aquilas, collatáque signa ferentem.

Toutes ces enseignes icy estoiēt gardees en tēps de paix dedās le thresor à Rome, cōme no⁹ l'auōs mōstré cy-deuant en la colonne 1595. tenues pour sacre-sainctes, & en tel respect qu'elles estoient cōme vn asyle & frāchise. Tacite au premier liure: *Plācus signa & aquilā amplex⁹ se tutabatur.* Mais Tite Liue au 23. *Per omnes Deos parati iurare magis quae velint quàm quae sciāt vera esse; & obstringere periurio nō se solū, suúmq; caput, sed signa militaria & aquilas, sacramentiq; religionē.* Si qu'au cāp pres le pauillō du Questeur on leur dressoit vn petit tabernacle & pourpris: & là les Rois estrāgers prenoiēt leur diademe de la main des chefs d'armees, qui les hōnoroiēt de ce tiltre, ou le leur cōfirmoiēt: car en toutes les assēblees militaires ou le general harēguoit les soldats, on y portoit les enseignes; ainsi q̄ vo⁹ le pouuez veoir en certains reuers de medailles, soubs ce mot ADLOCVTIO. Les captifs aussi & prisonniers de guerre, auec le reste du butin (Vegece liu. 2. ch. 20.) estoiēt gardez autour des enseignes: & les soldats y souloiēt deposer leur argēt en garde, cōme le mōstre ce lieu de Suetone en Domitian 7. *Geminari legionū castra prohibuit: nec plus quā mille nūmos à quoquā ad signa deponi; quod L. Antonius apud duarum legionū hyberna, res nouas moliens, fiduciā cepisse etiam ex depositorū summa videbatur.* Le mesme autheur en Auguste 21. mōstre l'instāce que ce Prince fit de rauoir les enseignes qui auoiēt esté prises par les Parthes à la defaicte de Crassus: & à la retraicte, ou plustost fuitte de M. Antoine: *Parthi quoq; signa militaria quae M. Crasso, & M. Antonio ademerāt, reposcenti*

Le respect des enseignes Romaines.

poscenti reddiderunt. Et Ouide au 5. des Fastes:

Signa decus belli Parthus Romana tenebat,
Romanæque aquilæ signifer hostis erat, &c.

Ainsi la legion Romaine auoit l'aigle pour son enseigne coronnelle, & chaque cohorte à par-soy la sienne encore, qui proprement estoit appellee *Signum*: ausquelles cohortes commandoient particulierement les Tribuns des soldats ou Rufules; chacun d'iceux à deux cohortes faisans le nombre de mille hommes. Et auoiét ces cohortes leurs noms à part aussi bien que les legions; & les Turmes ou cornettes de cauallerie pareillement: au 45. liure; *Duæ cohortes à parte Romanorum erant, Marrucina, & Peligna.* Item, *sub C. Clunio legato tres cohortes, Firmana, Vestina, Cremonensis: duæ turmæ equitum, Placentina, & Esernina.* Mais presque toutes des lieux ou elles auoient esté leuees: ou bien pour quelque signalé faict d'armes y exploitté; ou pour y auoir fait vn long seiour, & s'y estre presque toutes renouuellees; ainsi que les legions; *legio* III. *Gallica*; *legio* V. *Macedonica*; *legio* IX. *Hispaniensis*: & d'autres plus superbes encore que des lieux; *legio* VI. *Ferrata*, *legio* XII. *Fulminatrix*, & semblables. Outreplus les centaines qui estoient reduittes soubs les Centeniers, auoient encore leurs enseignes à part, appellees *Vexilla*, ou estoit escrit le nom de la legion, de la cohorte, & de la centaine; affin qu'en l'ardeur & confusion du combat, les soldats se peussent recognoistre & r'allier en leurs rengs, ainsi que le deduit Vegece, liure 2. chapitre 13. Et nostre autheur en cest endroit, fueillet 342. ligne 3, *Quia sub signis iam quindecim alij ordines locabantur, ex quibus ordo vnusquisque tres partes habebat: earum vnaquaque primum pilum vocabant. Tribus ex vexillis constabat. Vexillum centum octoginta sex homines erant. Primum vexillum triarios ducebat; secundum Rorarios; tertium Accensos.* Les Centeines estoient puisapres departies en dix dixaines, chambrees ou esquadres, dictes *Manipuli*, de certain petit faisceau ou poignee d'herbe, ou de foing, attaché au bout d'vne perche, ou d'vn iauelot, auec quelque marque & difference pour se discerner; dont à la mesme imitation du Latin nous disons vne poignee de gens, pour vne petite trouppe. Mais ce petit faisceau d'herbe estoit de l'ancien téps, & institué mesme par Romule, ainsi que le met Seruius sur Virgile. Varron au 5. *Cum iungit plures manus manipulus, vnde manipularis miles.* Et Ouide au 3. des Fastes;

VEXILLVM.

MANIPVLVS.

Non illi cœlo labentia signa tenebant,
Sed sua; quæ magnum perdere crimen erat.
Illáque de fœno, sed erat reuerentia fœno,
Quantam nunc aquilas cernis habere tuas.
Pertica suspensos portabat longa maniplos,
Vnde maniplaris nomina miles habet.

Voila donques quatre choses à presupposer en premier lieu en la milice des Romains, qui consistoit de legiónaires de pied & cheual; Premierement la legion qui estoit cóme vne ville bien policee & fournie de tout ce qui luy estoit necessaire; Vegece liu. & chap. 2. & au 18. *Ex his apparet legionem bene institutam, quasi munitissimam esse ciuitatem, quæ omnia prælio necessaria secū portaret.* A laquelle legion souloient commander les lieutenans appellez *legati*, que le chef de l'armee y commettoit; mais ce n'estoit pas vne charge formee ny ordinaire, ains selon les occasions qui s'en presentoiét, ainsi que vous pouuez veoir en Cesar au premier des guerres de la Gaule: & auoit pour enseigne corónelle l'aigle, qui estoit tousiours en la premiere cohorte. car encore que les legions n'eussent point de preeminence entr'elles, parce que la premiere n'estoit pourtāt nomplus que la trentiesme; les cohortes neantmoins en auoient; & failloit que le primipile eust passé par toutes les autres neuf auant que de venir à la premiere, comme met Vegece, liure 2. chapitre 21. A ceste premiere cohorte donques commandoit le premier des Princes, qui estoit dit le Cétenier du Primipile, ou le premier Centenier de la premiere cohorte; dont il est à tout propos fait mention en l'histoire Romaine. Nostre autheur au 7. liu. fueillet 333. ligne 9. *Id propter P. Salonium postulatum est à coniuratis, qui alternis prope annis & Tribunus militum, & primus Centurio erat, quem nunc Primipilum appellant.* Mais il semble aucunement varier de cela icy; fueillet 342. ligne 4. *Ex quibus vnusquisque ordo tres partes habebat; earum vnamquamque primum pilum vocabant.* Les cohortes puisapres de deux en deux auoient des coronnels de mille hommes, que les Grecs nomment de là Chiliarches; & vne enseigne chacune à part soy dicte *signum*, telle que vous auez veuë representee cy-dessus. Tiercement les cohortes auoient cinq bandes, chacune de cent hommes, ou commandoit vn Centenier; & pour enseigne certain drappeau, comme on l'appelle en termes de guerre, fait de quelque drap, toille, soye, ou semblable estoffe, telles à peu pres que sont les cornettes de la cauallerie legere; toutes de differentes couleurs pour les discerner; auec les noms de la legion, cohorte, & centaine tantiesmes, comme il a esté dit cy-dessus. Et quartement chaque cétaine dix dixaines, appellees *Manipuli*, ou *Contubernia*, esquadres ou chambrees; ou commandoit le *Decanus*, Dixenier. Vegece liure 2. chapitre 8. & 13. Et pour enseigne auoient vn autre moindre drappeau en l'accroissement de l'Empire, au lieu de ce premier faisseau d'herbe; ainsi que quelque banderolle, ou pannonceau; ouquel estoit semblablement escript le nom de la legion, cohorte, centaine, & esquadre. Tout cecy auec les trois ordres de combattans, Princes, Hastats, & Triariens, a esté touché succinctement à peu pres par Varron au 4. de la langue Latine. *La legion a eu ce nom-là de ce qu'on eslist les soldats en faisant la leuee. La cohorte, parce que tout ainsi qu'en*

Vegece, liure 2. chap. 6. & 8.

SIGNA.

CONTVBERNIVM. DECANVS.

vne cense ou mestairie de plusieurs toicts ioincts l'vn à l'autre se faict vn bastiment complet; aussi de plusieurs manipules adioustez ensemble est composee la cohorte, lesquels manipules sont la plus petite trouppe qui soit reduitte, soubs vne enseigne: les Centuries, qui sont soubs vn Centenier, dont le nombre de cent est le limité & prefix. Les soldats en Latin MILITES, *parce que la legion du commancement consistoit de trois mille hommes; mille assauoir tirez de chacune des trois premieres Tribuz, Tatienses, Ramnenses, & Luceres. Les Hastats sont ainsi appellez de ce qu'ils combattoient auec des hastes, picques, ou iauelines: les Pilains, auec des piles ou iauelots. Les Princes, pource que ce sont les premiers qui viennent aux mains, & à coups d'espee. Les Triariens, de ce qu'ils sont au troisiesme reng tous les fins derniers, ainsi que pour vne arrieregarde & secours, dit en Latin* SVBSIDIVM; *à cause qu'en attendant que la meslee vinst iusqu'à eux, ils se tenoient bas accroupis.* Mais pour le regard du manipule, & en cela gist l'vne des principales difficultez de ce lieu, il faut entēdre que il y en auoit de deux sortes; le grand & le petit: dont en premier lieu nous mettrons ce qu'en dit Elian en son traicté de l'Ordonnance des batailles à l'Empereur Adrian. *Nous posons le cas* (ce dit-il) *que la Decurie soit de seize hommes, car la decurie n'est pas vn nombre de dix, ou autre limité & prefix, mais tel que les Capitaines ont de coustume de le poser pour vn pied & fondement, sur lequel puisapres ils puissent plus commodément renger leurs files en vn bataillon. La decurie donques estant de seize hommes, comme vn nombre quarré fort propre aux soubsdiuisiōs, les quatre feront 64. & les huict six vingts & huict, dont le Capitaine est appellé le Centenier, ou le Capitaine ordinaire par quelques-vns; si que deux Centuries feront vn Manipule, de seize decuries, contenans deux cens cinquante-six hommes, qui est vn nombre quarré prouenant de la decurie de 16. assauoir seize fois seize: & cela faisoient-ils pour pouuoir plus commodément renger leurs files en vn bataillon quarré. De sorte que les deux manipules à ce compte-là constituent la cohorte de cinq cens hommes, douze seulement dauantage; dont le Capitaine s'appelle le petit ou moindre Tribun, & ces deux cohortes font le nombre de mille, auquel commande le Tribun maieur.* Iusques icy Elian: par ou il appert que le manipule est quelquesfois d'vn plus grād nōbre que d'vne esquadre ou chambree de dix hōmes. Vegece liure 2. cha. 14. limite ce grand manipule à cent hommes: *Quemadmodum inter pedites Cēturia vel manipulus appellatur, ita inter equites turma dicitur. Et habet vna turma equites* XXXII. *huic qui praeest decurio nominatur. Centum enim pedites ab vno centurione sub vno vexillo gubernantur: similiter* XXXII. *equites ab vno decurione sub vno vexillo reguntur.* Ce que semble vouloir aussi tacitement donner à entendre Tite Liue au 27. *At si eosdem animos habuissetis, terga nostra vidisset hostis: signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset?* Car il ne met rien entre la cohorte & le manipule. Item au 25. *Iam hoc signū, hic Centurio intra vallum hostium erit. Manipulares sui primo transcendendum, &c.* Mais tout apertement Plutarque en la vie de Romule: *Ils amenerēt encore vn bon nombre de combattās departis par centeines, chacune d'icelles conduitte par vn Centenier, qui marchoit deuāt portāt vn faisceau d'herbe attaché au bout d'vne perche. Ce que les Latins appellent* MANIPVLVS, *& les soldats qui sont soubs vne mesme enseigne,* MANIPVLARES. Le mesme met encore Cesar au 2. de la guerre Pōpeiane: *Proxima nocte Centuriones Marsi duo ex Castris Curionis cum manipularibus suis* XXII. *ad Actiū Varum profugiunt.* Et Tacite au premier des Annales: *Adsistentem concionem, quia permixta videbatur, discedere in manipulos iubet: sic melius audituros responsum: vexillum praeferri vt id saltem discerneret cohortes.* Par ou il appert que *vexillum* & *signum* se confondent le plus souuent l'vn pour l'autre. Mais pour retourner aux manipules dont Elian ne met que deux en chaque cohorte, & vingt par consequent en la legion; Aulugelle qui s'accorde bien auec luy qu'il y a deux Centuries au manipule, en est puisapres differend en ce qu'il met trente manipules en la legion: *In legione sunt Centuriae sexaginta, manipuli* XXX. *cohortes decem.* De maniere que prenant icy les Centuries pour cent hommes precisement selon Festus; *Centuria in re militari significat centum homines*: Et Vegece liure 2. ch. 8. *Quatuor Centurias, id est, quadringentos milites, &c.* Enquoy il y auroit quelque apparence, nonobstant qu'Elian contemporanee d'Aulugelle, les face de vingt-huict dauātage; il y auroit six mille hommes iustement en la legion, reduits soubs trente manipules, chacun de deux cens hommes, si que les cohortes seroient de six cens. Mais en cecy il seroit bien malaisé de tirer aucun soulagement de Vegece pour accorder Tite Liue auec Aulugelle, d'autāt qu'outre ce qu'ils ne cōuiennēt aucunement, Vegece traicte plus-tost la milice de son tēps soubs l'Empereur Valētinian, enuiron l'an de Rome 1120. que nompas celle des anciens. Examinons donques piece par piece ce que dit icy Tite Liue: *Hoc postea manipulatim structa acies cœpit esse: postremò in plures ordines instruebantur. Ordo sexagenos milites, duos Centuriones, vexillarium vnū habebat.* Il semble en premier lieu inferer par là que le manipule fust plus grand que l'ordre; car il y a comme vne soubsdiuision de *manipulatim*, à *plures ordines*: & neantmoins il fait bien puisapres l'ordre plus grand ny que ce premier ordre icy, ny que le manipule: dont l'importance seroit de sçauoir combien d'hommes il contenoit; car il se garde biē de l'exprimer, ains l'embrouille le plus qu'il peut: *Manipulus* (dit-il) *leueis vicenos milites; aliam turbam scutatorum habebat.* Il dit bien tout apertement qu'il y auoit vingt soldats armez à la legiere, & le reste de la trouppe garnis de rondelles; qui est ce me semble, le sens de ces paroles, *aliam turbam*, aumoins selon les reigles de grammaire; car de l'interpreter pour vn pareil nōbre, cela est vn peu bien hardy; aussi le traducteur Italian, homme nō ignorāt, s'est bien gardé de s'y hazarder si auant, ains a laisse

Plutarque en la vie de Romule; ou il dit puisapres que les Sabins s'estans ioincts aux Romains, les legiōs furent aussi redoublees à 6000. hommes de pied, & 600. cheuaux.

SVBSIDIVM.

a laissé la chose en son incertitude Latine; *Il manipulo haueua venti soldati armati legiermente; & vna altra moltitudine con gli scudi*. N'ayant pas osé mettre *altretanti*, qui signifieroit autant, assauoir vingt. Et de faict s'il y auoit au lieu d'*aliam*, *alterā*, ce seroit pour y faire penser, par ce que ce mot d'*alter* se presuppose tousiours de deux; & partāt ces vingt specifiez infereroient la moictié de quarante, si que le reste seroit d'autant. Il y a bien de l'apparence en apres à ne mettre que soixante hommes soubs deux Centeniers, & vne enseigne, qui seroit certes par ce moyen bien accompagnee : aussi quelques-vns ont voulu lire au lieu de *sexageni*, *sexcenti*; comme met Glarean. Or il ne se trouue rien de tel en Polybe, Cesar, ny Salluste; qui outre les lettres ont sceu aussi l'art de la guerre; & se sont laissez clerement entendre le plus qu'ils ont peu. Mais voyons plusauant encore si ce qu'il specifie par-apres nous pourroit point rendre plus certains de son intention. *Scribebātur autem quatuor fere legiones quinis millibus peditum, equitibus in singulas legiones trecenis. Alterum tantum ex Latino delectu adiiciebatur, qui ea tempestate hostes erant Romanis, eodémque ordine instruxerant aciem*. Il estoit bien grand besoin aussi que pour le nombre de quatre legions, il faillust mettre *fere*, *enuiron*; cōme si c'estoit vne chose si mal aisee & doubteuse à remarquer precisement que quatre; & encore d'vne si grosse masse que d'vne legion, si distincte & si cognoissable : parquoy il est bien plus raisonnable de le rapporter au nombre d'hommes dont consistoient les legions, ainsi que le cotte fort bien Beatus Rhenanus; voulant lire au lieu de *scribebantur autem quatuor fere legiones*; en ceste sorte, & certes mieux: *Scribebantur autem tunc quatuor legiones quinis fere millibus peditum, &c.* Et ainsi m'a semblé de le deuoir rendre; comme a fait aussi l'Italien. A tout le reste il n'est pas possible de mordre, *Alterum tantum ex Latino delectu adiiciebatur, qui ea tempestate hostes erant*. Si d'auenture lon ne vouloit dire que l'ordinaire des Romains estoit de leuer quatre legions, chacune d'enuiron cinq mille hommes, & trois cens cheuaux de leur nation; & pareil nombre des alliez du nom Latin, presqu'en tout semblables & egaulx à eux, comme vous en auez infinis passages en ceste histoire; mesme vers la fin du 30. liure: *Is ex duobus exercitibus in vnam legionem conscriberet Romanos milites: & in XV. cohortes socios Latini nominis*. Mais posons le cas qu'il y eust quatre legions de chaque costé; ce que presupposent ces paroles icy, fueillet 342. ligne 27. *Nec vexilla cum vexillis tantum, vniuersi hastati cum hastatis, Principes cum principibus; sed Centurio quoque cum centurione, si ordines turbati non essent, concurrendum sibi esse sciebant*: Tout ainsi que s'ils eussent esté adouez & appariez en camp clos, à guise des Dieux & Deesses, au 20. de l'Iliade; lesquelles quatre legions à son compte reuiendroient à vingt mille hommes de pied, car il ne fait point icy de mention de la cauallerie : & voyons si le compte pourra conuenir & se rapporter. Il dit qu'au premier frōt de la bataille estoient quinze manipules d'Hastats; & que le manipule cōtenoit vingt soldats armez à la legiere; prenons ces mots *aliam turbam* pour autant; ce seroient quarante pour le Manipule, (Aulugelle les faict de deux cens) ce serōt six cens hōmes pour ces quinze manipules; assauoir quinze fois quarante : & appelle cela *prima acies*, le premier front; tout de vigoureux ieunes hōmes en fleur d'aage. Les Princes suyuent apres vn peu plus meurs & robustes, tous armez de rondelles, de pareil nombre de manipules, qui font douze cens hommes, appellez les Antipilains; (qui marchoient deuant les enseignes,) & en Latin encore *Principia*. Car derriere les enseignes & tout ioignant il y auoit (suit-il apres) autres quinze ordres : *Hoc XXX. manipulorum agmen Antepilanos appellabant; quia sub signis iam alij XV. ordines locabantur*. Ce mot de *alij* semble ou se referer aux ordres dont il a parlé cy-dessus; *Ordo sexagenos milites*; dequoy il est bien esloigné: ou qu'il le voulust faire vne mesme chose, & le confondre auec les manipules: *Hoc XXX. manipulorum agmen*; car *alius* ne peut estre sans quelque chose qui le precede; & ce seroit presqu'encore pis. Suit puisapres : *Ex quibus XV. ordinibus orda vnusquisque tres partes habebat; earum vnamquanque primum pilum vocabant; Tribus ex vexillis constabat: Vexillum CLXXXVI. homines erant*. Enquoy il confond & embrouille sans se faire entendre, l'ordre de la milice entierement de tous ceux qui en escriuirent iamais; & si ne s'accorde pas à soy-mesme. Premierement il a mis vn peu auparauant l'ordre estre de soixante soldats; & icy il le fait de seize cens soixante quatorze hommes; ou pour le moins de cinq cens cinquante huict. *Car l'ordre* (dit-il) *a trois parties qui s'appellent toutes le Primipile*,) ie n'ay point leu cela ailleurs) *& consistoit de trois enseignes : l'enseigne assauoir de CLXXXVI. hommes*. Si ce *constabat* se refere *ad partes*, dont il y en auoit trois en chaque ordre, il n'y a point de doubte qu'il n'y eust neuf enseignes en l'ordre, & par consequent seize cens soixante quatorze hommes : mais s'il ne se refere qu'à l'ordre, car il n'y a personne qui le sceust discerner; ce ne seroient que trois enseignes en chaque ordre, faisans le nombre de cinq cens cinquante-huict. Si que les quinze ordres à ceste raison monteroient huit mille trois cens soixante-dix hommes: & à la dessusdicte de 1674. ce seroient pour les quinze ordres, vingt-cinq mille cent & dix hōmes: lesquels adioustez aux douze cens deuant dits, arriueroient à vingt-six mille trois cens dix hommes. Et pour l'autre calcul, referant le *constabat* aux ordres qui est de 8370. auec lesdits 1200. neuf mille cinq cens soixante dix. De maniere qu'en l'vn ny en l'au-

PRINCIPIA.

Le Primipile estoit le premier Centenier de la premiere cohorte de la legion ou estoit l'aigle.

tre il n'y a aucune conuenance ny proportion enuers les vingt mille hommes des quatre legions, à raison de cinq mille chacune. Quelque autre peut estre sera plus heureux à adiuxter & verifier tout cela: quant à moy n'y trouuant rhime ny raison, fonds ny riue, ie l'impute pour le moins à vne grande nonchallance, accompagnee d'vne affectation de se rendre obscur, & non intelligible sans aucun propos.

Fueillet 348. vers la fin.

CEVX DE TIVOLI *& de Preneste perdirent portion de leur territoire. A tout le surplus des Latins, les mariages, commerces, traffiques, & mutuelles intelligences furent ostees pour l'aduenir.* Au Latin il y a, car ce mot de *commercium* ne se peut pas assez bien par vn seul mot exprimer en nostre langage: *Tyburtes Prænestinique agro mulctati. Cæteris Latinis populis connubia, commerciáque, & consilia inter se ademerũt.* Quant aux cõmerces, nous amenerõs ce qu'en met Vlpian au 19. des Instit. *Mãcipatio locum habet inter ciues Romanos, & Latinos Colonianos, Latinósque Iunianos; eósque peregrinos quibus commercium datum est. Cõmercium est emendi, vendendíque inuicem ius: sub hoc priuilegio continentur omnia cõmerciorum genera; vt nexa, stipulationes, mancipationes, sacramenti contentiones, in iure cessiones; & alia quibus perfecto iure possessio rei acquirebatur; vel quibus iure ciuium Romanorum dominus fiebat.* Ainsi le commerce comprenoit les nexes & obligations dont nous auons parlé en la colonne 1624. les stipulations & contracts des venditions, eschanges, & autres: les mancipations & venditions imaginaires; les amendes, & adiudications des deniers cõsignez, à ceux qui gaignoient leur cause: les cessions en iugement; dont Valerius Probus au traicté de la maniere de lire les abbreuiations antiques; H. E. R. I. Q. M. E. A. *Hanc ego rem iure Quiritium meam esse aio. Ie maintiens ceste chose m'appartenir par le droict des Quirites*; c'est à dire Romains: en touchant laquelle pretendue chose quand il proferoit ces paroles, si personne ne s'y opposoit, elle luy estoit à pur & à plain adiugee en iugement, ce qui s'appelloit *cessio in iure.* Si quelqu'vn y vouloit contredire, il vsoit de ceste formule A. E. C. E. V. *At ego contra eam vendico: mais au contraire ie la pretends estre mienne.* Quãt aux mariages dont les Latins sont exclus icy, cela s'entend d'vn peuple à autre, & nompas qu'ils leur voulussent du tout interdire de se marier; chose par trop inhumaine. Les Romains faisoient cela pour les empescher d'eux liguer par le moyen des mariages: cõme vous en auez cest autre passage icy encore de mesme au 9. liu. fueil. 413. lig. 21. *Hernicorum tribus populis, Alatrinati, Verulano, Ferentinati, quia maluerunt quàm ciuitatem, suæ leges redditæ; connubiúmque inter ipsos, quod aliquandiu Hernicorum soli habuerunt, permissum.* Au moyẽ dequoy celuy qui a rẽdu *inter ipsos*, auec les *Romains*, s'est vn peu trop emancippé ce me semble; combien que cecy ait esté aussi cõmuniqué quelques fois aux Latins, & aux Capouans; cõme vous le pouuez veoir au 23. parlãt de Pacuuius Capouan: *Quippe qui liberos ex Appij Claudij filia haberet; filiámque Romam nuptum Liuio dedisset.*

Cessio in iure.

ET TOVS SES BIENS *consacrez à Semon Sangus.* Fulgẽce au traicté des anciẽs mots à Calcidius; *Les anciens* (dit-il) *ont estimé les Semons estre appellez certains Dieux qu'ils ne reputoient pas dignes d'estre mis au rẽg des puissances celestes, pour leur peu de merite, ainsi que Priape, Hippone, Vertumne: & ne les vouloient point nomplus reduire entre les terriens, pour raison du respect qu'on leur portoit, comme dit Varron en ses Mystagogiques ou ceremoniaux:* SEMON DELAISSE' ICY BAS, I'EXTOLLERAY DIEV D'VN STILE ET MANIERE DE PARLER EMPENNEE. De maniere que quelques-vns veulent tirer ce mot de *Semones*, de *semis* & *homines*, demy hommes, c'est à dire demy hommes & demy Dieux; tout ainsi qu'on appelle les Heroes ἡμίθεοι. Apulee les appelle *Medioxumi*, lequel parle bien au long de ces degrez des Dieux des Gẽtils, au traicté des enseignemens de Platon, & de l'esprit familier de Socrate: & Martianus Capella au premier liure des nopces de la Physiologie. Plaute en la Casine touche aussi ces demy Dieux: *At ita me dij, Deæque Superi, & Medioxumi*; ceux d'enhault assauoir, & les moyens; du nombre desquels est Hercules, cõme met Seruius sur le 8. de l'Eneide, qu'il dit estre vn Dieu commun, participant de la nature mortelle & diuine; terrestre & celeste. Aussi on le prend pour ce Sangus propre: Varron au 4. *Ælius Gallus Dium fidium dicebat Diouis filium Castorẽ, & putabat hunc esse sanctum ab Sabina lingua; & Herculem à Græca.* Et Festus: *Proteruiã fit sacrificiũ, quod est proficiscẽdi gratia, Herculi, aut Sango, qui scilicet idem est Deus.* Il pourroit auoir quelque ambiguité en cecy, si ce *propter viam* signifie aupres du chemin; ou si c'est le sacrifice d'Hercules appellé *proteruia*, ou il falloit brusler tout ce qui restoit du bãquet. Macrobe en parle, liu. & ch. 2. des Saturnales, ainsi q̃ nous auons desia dit cy-deuant. Mais Lactance au premier liure des diuines institutions, ch. 15. fait ce Sangus estre vn Dieu particulier des Sabins: *Les premiers fondateurs de quelque peuple, nation ou ville: fussent ou hõmes vaillans & magnanimes; ou femmes renõmees de chasteté, ont esté reuerez cõme Dieux; ainsi qu'Isis des Egyptiens; Iuba des Maures; Cabyrius des Macedoniẽs; Vranus des Carthaginois; Faunus des Latins; sangus des Sabins; & Quirinus des Romains.* Et S. Augustin, liu. 18. ch. 19. de la Cité, adherant à cela l'appelle *Xanctus*, qu'il dit auoir esté leur premier Roy. Denis Hal. au 4. *sanctus*: τοῦτον (ce dit-il) ἐπὶ τῶν ὁρχίων μνημεῖον ἐν Ῥώμῃ, κείμενον ἐν ἱερῷ Διὸς Πιστίου, ὃν Ῥωμαῖοι Σάγκτον καλοῦσι. Ce qu'ils pourroient, & Varron aussi auoir tous emprunté des Origines de Caton; si aumoins ce liuret que nous en auons est de luy: *A Nare amne vsque ad Æquiculos tenẽt Sabini à Sabo conditi, Sabatio Sangui gentili edito. Sangui enim Gentilem Sabi pronunciãt Sabini; Sanctum Romani; Sagam barbari; à quo & Sagi primi Thusci, id est Pontifices & sacri expiatores.* A quoy se conforme ceste inscription antique trouuee à Reate.

Fueillet 351. ligne 28.

SEMONES.

Medioxumi.

SANCTE

SANCTE,

DE. DECVMA. VICTOR. TIBEI. LVCIVS. MVNIVS. DONVM. MORIBVS ANTIQVEIS. PRO. VSVRA. HOC.DARE. SESE. VISVM. ANIMO. SVO PERFECIT. TVA. PACE. ROGANS.TE COGENDEI. DISSOLVENDEI. TV. VT FACILIA. FAXSEIS. PERFICIAS DECVMAM. VT. FACIAT. VERAE.RATIONIS. PROQVE. HOC. ATQVE ALIEIS. DONIS. DES. DIGNA. MERENTI.

DIVS FIDIVS. Quant à estre ce dieu icy vne mesme chose auec Dius Fidius & Semon, outre ce que nous en auons amené cy dessus de Varron, ceste autre inscription antique trouuee n'y a pas long temps en l'isle Sainct Barthelemy à Rome en fait foy.

SEMONI
SANCO
DEO FIDIO
SACRVM.
SEX. POMPEIVS. SP. F.
COL.MVSSIANVS
QVINQVENNALIS
DECVR
BIDENTALIS
DONVM DEDIT.

Enquoy sont exprimees trois appellations d'iceluy; *Semon*, Sãgus, & Fidius; ainsi que le met Ouide au 6. des Fastes, qui le fait auoir trois noms; là ou quelques vns non sans apparence reforment *Semipater* en *Semopater*.

Quærebam nonas sancto fidione referrem,
An tibi Semopater? Tunc mihi Sancus ait.
Cuicumque ex illis dederis, ego munus habebo,
Nomina terna fero, sic voluere Cures.
Hunc igitur veteres donarunt æde Sabini,
Inque Quirinali constituere iugo.

Qu'il mette *Sancus* pour *Sangus*, c'est l'ancienne maniere d'escrire, qui mettoit vn c pour vn g, comme *Macistratus* pour *Magistratus*; ainsi qu'on peut veoir en plusieurs inscriptions antiques. Nous en auons desia dit quelque chose es colomnes 664. & 964.

Fueil. 773. lig. 10. EN CESTE *plaine herbue les Romains estans descenduz.* Plutarque au 3. des Paralleles le racompte d'vne autre sorte apres Aristides Milesien; & dit, que Posthumius qu'il surnomme Albinus, y perdit trois legions au combat; & que luy mesme y fut blessé à mort: mais auant que de rẽdre l'ame, enuiron la minuit il dressa vn trophee des targues des ennemis gisans autour de luy: ouquel il mit vne telle inscription de son sang: LES ROMAINS A IVPPITER GARDIEN DES TROPHEES, CONTRE LES SAMNITES. Ce qu'ayant apperçeu C. Marius surnommé λαίμαργος, gourmãd (ie ne sçay s'il voudroit point entendre *gurges*) lequel y fut enuoyé auec vne nouuelle armee, il print cela pour vn bon augure, & gaigna la bataille, ou il prit le Roy des Samnites prisonnier. Toutes choses bien esloignees de ce passage: Neantmoins il specifie fort bien, & Posthumius, & le destroit des fourches Caudines; & confronte ceste histoire auec vne rencontre des Argiens contre les Lacedemoniens toute telle, descripte par Chrysermus au 3. des Peloponnesiaques; en laquelle Othryades fit ce qui a esté mis cy dessus de Posthumius.

DE LA MANIERE D'OPINER AV SENAT.

IE N'IGNORE *Messieurs les Consuls que ce n'est pas pour me faire honneur, ains vergongne, qu'on m'a appellé le premier à dire mon opinion, &c.* Pourautant que la maniere de prendre les voix au conseil estoit aux anciens Romains autre que n'est la nostre, il est besoin d'esclaircir vn peu mieux tout cela: car enuers eux les plus anciẽs, les plus dignes & auctorisez opinoient les premiers; & puis apres de rẽg en reng: & à nous c'est tout le rebours. Au Senat Romain donques, selõ que vous le pouuez veoir icy, le Consul ayãt proposé ce qu'il vouloit mettre en deliberatiõ, demandoit l'opinion aux Senateurs là presens: enquoy on ne tint pas tousiours vne mesme maniere de faire, ains à cela varié fort souuent. Car Den. Hal. au 7. & 11. escript que la coustume estoit que les plus vieils & anciẽs Senateurs opinoiẽt les premiers: en apres ceux qui estoiẽt de moyen eage: & finablement les plus ieunes. Aulugelle liure 4. chap. 10. met qu'auant la forme qui s'obseruoit de son tẽps à tenir le Senat, l'ordre de demander les opiniõs fut diuers: car vn temps fut qu'on deferoit cest honneur à celuy qui auoit esté des Censeurs esleu prince du Senat: Puis cela se transmit à ceux qui estoient designez Consuls, dont quelques vns se dispenserent de demander extraordinairement les premiers aduis à ceux qui leur attouchoient de parenté, alliance, ou amitié; hõmes neantmoins Consulaires, & non autrement. Ce qu'il reitere encore au 14. liure, cha. 7. Et si il n'estoit pas loisible au Consul, de preferer à son appetit tãtost l'vn tantost l'autre; ains falloit qu'il gardast tout le long de l'an, l'ordre qu'il auoit tenu le premier iour de Ianuier, qu'on souloit assembler premierement le Senat; comme le tesmoigne Suetone en Cesar 21. *Post nouam affinitatem, Pompeium primum rogare sententiam cœpit, quum Crassum soleret: essetque consuetudo, vt quem ordinem interrogãdi sententias Consul calend. Ianuar. instituisset, eum toto anno conseruaret.* Et pource que cela sembloit nouueau au peuple, & contre l'accoustumance ordinaire, il s'en excusa, & en rẽdit raison au Senat; comme le racompte Tyron affranchy de Cicerõ l'auoir entẽdu de son maistre. Les nouueaux Consuls donques designez & esleuz pour Fueil. 378. lig. 34.

l'annee prochaine, on leur souloit de là en auāt demander leur aduis auant qu'aux autres; au maieur assauoir le premier, &puis à son compagnon; affin (ce dit Appian au second des guerres ciuiles) qu'ils apportassent vne plus meure consideration & respect, d'autant que c'estoiēt eux qui deuoient mettre à executiō ce qu'on resoluoit; cōme le touche aussi Seneque au traité facetieux de la mort de l'Empereur Claudius. Apres les Consulaires opinoient les Preteurs & Pretoriēs, Ediles & Edilitiēs; les Tribūs du peuple tāt presens que passez, & designez pour l'aduenir; & consequemment les Questeurs: de sorte que le degré des magistrats conduisoit l'ordre dont ils deuoiēt opiner chacū en son rēng; enquoy il faut presupposer que tout alloit de la mesme sorte qu'es Cōsuls designez. Qu'il y eust de l'honneur en ces prerogatiues de dōner son aduis, Cicerō le tesmoigne assez en l'epistre 10. du premier liure à Atticus: *Primū igitur scito, primum me non esse rogatum sententiam; præpositúmque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante Senatu, neque me inuito esse factū.* Et es Verrines il dit, que par le moyen de l'edilité qu'il auoit administree, il auoit obtenu vn plus honorable reng d'opiner, mesme entre les anciens. Item Suetone en Claudius 9. *Atque ex eo nunquā non in Senatu nouissimus consularium sentētiam dixit, ignominiæ causa post omnes interrogatus.* Les Senateurs d'authorité, & les plus anciēs depeschez, les autres plus ieunes & moindres en dignité opinoient aussi, mais non de viue voix tousiours, ains *per discessionem*, c'est à dire qu'ils s'en alloient renger du costé de celuy qui auoit desia opiné, dont ils vouloient approuuer l'aduis en y adherant. Aussi ne le leur demandoit on pas autrement, selon que met Den. Hal. & quād bien on les eust requis de parler suyuant ce vieil arrest du Senat inseré en Aulugelle liure 4. chap. 18. dont les Consuls en assemblant le Senat souloient vser comme d'vne ancienne formule; SENATORIBVS QVIBVSQVE IN SENATV SENTENTIAM DICERE LICET; par modestie neantmoins ils ne le disoient pas de bouche, ains passoient sans mot dire à l'opiniō des plus vieils; parce qu'on le leur eust imputé à vne impudence & temerité, qu'ainsi ieunes & inexperimentez encore ils se fussent vouluz ingerer de contredire aux anciens, adiouxter ny diminuer à leur conseil, ny le controller en façon quelconque. Aulugelle liure 4. chap. 18. *Senatores qui in postremis scripti erant, non rogabātur sententias, sed quas principes dixerant, in eas descendebant.* Laquelle maniere d'opiner a esté cy deuāt touchee par Tite Liue au 7. liure fueil. 326. lig. 23. *Vbi sententiam meam vobis peregero, tum quibus eadem placebūt, in dextram partem taciti trāsibitis: Quæ pars maior erit, eo stabitur consilio.* Le mesme se disoit aussi à ces ieunes Senateurs; tousiours par l'affirmatiue & iamais par la negatiue, affin d'euiter le mauuais presage d'icelle, ce dit Festus: *Qui hoc censetis, illuc transite; qui alia omnia, in hāc partem. His verbis præit ominis videlicet causa, ne dicat qui non censetis*; asçauoir celuy qui presidoit au Senat; & qui l'assembloit; le Dictateur s'il y en auoit, ou celuy des Consuls qui auoit lors les Fasces, chacun d'eux de mois en mois à son tour: & en leur absence le Preteur de la ville; les Tribuns du peuple, l'Entreroy, ou le gouuerneur: tous lesquels auoient droit & puissance d'assembler le Senat, comme racompte apres Varron le mesme Aulugelle liure 14. chap. 7. ou il adiouste à propos de ces deux manieres d'opiner; l'vne en passant en bloc du costé qu'ō vouloit approuuer; ou si la chose estoit vn peu plus doubteuse, par la viue voix de chacun à part; *Varro docet Senatusconsultum fieri duobus modis: aut per discessionem si consentiretur: aut si res dubia esset, per singulorum sententias exquisitas. Singulos autem debere consuli gradatim, incipítque à consulari gradu; ex quo semper quidem antea primum rogari solitum qui princeps in Senatum lectus esset. Tum autem quum hæc scriberet, nouum morem institutum refert per ambitionem gratiámque, vt is primum rogaretur quem rogare vellet qui haberet Senatum, dum is tamen è gradu Consulari esset.* En quoy est compris tout ce que nous auons deduit cy dessus de l'ordre & maniere de demander les opinions. Les plus ieunes Senateurs au reste, & de moindre auctorité qui opinoient par discession, estoient appellez *Pedarij* ou *Pedanei*, comme allans à pied, ou passans à l'aduis des autres. Le mesme Aulugelle liure 4. chap. 18. *Non pauci sunt qui opinantur pedarios Senatores appellatos, qui sententiam in Senatu non verbis dicerent, sed in alienam sententiam pedibus irent. Quid igitur quum S. C. per discessionem fiebat, nónne vniuersi Senatores sententiā pedibus ferebant?* Car il donne vne autre raison pourquoy on les appelloit Senateurs pedanees ou pedaires; à cause ce dit il qu'ils alloient au Senat à pied, à la difference de ceux qui auoient administré vn magistat Curule, qui s'y faisoient porter dans vn coche. Au regard des Pontifes, Flamines, & autres prestres & prelats, encore qu'ils eussent entree & seance au Senat, toutesfois on ne leur demandoit point leur aduis, cōme il appert par la seconde du 4. des epistres à Atticus. Voila à peu pres ce qui s'obseruoit durant la liberté de la Republique. Mais depuis qu'elle fut opprimee par la seule dominatiō des Empereurs, tout fut changé & peruerty. Car Dion escript qu'apres la guerre d'Afrique, il fut ordonné que Cesar opineroit tousiours le premier auāt tous les autres. Nous lisons aussi que les Empereurs octroyerent par forme d'hōneur à plusieurs, de pouuoir hors leur reng opiner entre les Consulaires, & encore premier qu'eux, selon la faueur qu'ils auoient. Outreplus Suetone en Auguste 35. met; que proposant au Senat des affaires d'importance, il ne demandoit pas les opinions à la mode, ny selon l'ordre accoustumé; mais comme il luy venoit à la fantasie, preferant en cela ceux que bon luy sembloit, affin

Per discessionem.

Pedanei Senatores.

La negatiue estimee de mauuais presage entre les Romains.

affin que chacun tinst son esprit attentif à dire plustost rondement ce qu'il pensoit en sa conscience, que par flaterie adherer à ceux qui auroient parlé auant luy: *sententias de maiore negotio* (dit il) *non more neque ordine, sed prout libuisset prærogabat, vt perinde quisque animum intenderet, ac si censendum magis quam assentiẽdum esset.* Mais l'ordinaire estoit quand l'Empereur auoit fait sa proposition au Senat, de faire opiner les Consuls les premiers, cõme le tesmoigne Tacite au troisiesme: *Primus sententiam rogatus Aurelius Cotta Consul; nam referente Cæsare magistratus eo etiam munere fungebantur.* Or les Senateurs quand on demãdoit leur aduis, se leuoiẽt & opinoient tout debout, & ayans acheué de parler se rasseoient comme auparauant; enquoy il n'estoit pas loisible de les entrerõpre, ains parloiẽt tãt & si lõguemẽt qu'ils vouloient; fust de l'affaire mis en auãt sur le bureau; fust premier q̃ de venir à ce point, de tout ce qui cõcernoit la Chosepublique; ainsi qu'on peut veoir dans Plutarque de Iules Cesar, que quant ce vint à son tour d'opiner sur la coniuration de Catilina, se dressant en pieds il prononcea vne longue harengue premeditee: & puis apres, sur la proposition de permettre à Cesar de pourchasser le Consulat en absence, Caton, de peur que cela ne luy fust octroyé à la pluralité des voix, qu'il voyoit desia balancer pour luy, trouua moyẽ de soubstraire le temps, cõsumãt tout le long du iour à parler. Et ne prononçoiẽt pas tous leurs harengues & opinions par cueur, ains les apportoient le plus souuent par escript, & les recitoient en lisant. Sur les derniers temps de l'empire, les premiers lieux d'opiner au conseil, estoient encore deferez aux personnages plus eminents en auctorité & credit; car es qualitez & tiltres d'hõneur qu'on attribuoit à Symmaque, on adiouste qu'on auoit accoustumé de luy demander au Senat son opinion auant tous. Aussi Cassiodore au 6. de ses diuerses met en termes expres, que le gouuerneur de Rome estoit assis au dessus des Consulaires; & opinoit le premier. Et quant au conseil priué des empereurs Romains, les plus anciens & qualifiez en estats, & qui tenoient les plus honorables dignitez opinoiẽt les premiers; cõme il appert en la loy finale *de Præfect. Prætor.* au 12. liu. du Code. Pour le regard de l'eage & ancienneté, les Lacedemoniens auoient cela en tressinguliere recommendation sur toutes choses, comme si la vieillesse qui tiẽt lieu de fauxbourgs à la mort, ou de pont pour passer de ceste vie à vne plus heureuse, approchoit l'homme peu à peu d'vne apotheose ou deification. Et Ciceron au Caton maieur met, qu'entre autres belles institutions du college des Augures, selon l'ancienneté de l'eage ils auoient de coustume d'opiner les premiers en leurs congregatiõs & chapitres. Dont ne s'esloigne pas guere le Sage en l'Ecclesiaste 32. *Parle toy qui es le plus ancien; car la premiere voix t'appartiẽt.* Es assemblees semblablemẽt des maisons de ville, les rengs d'opiner selon Vlpian en la loy *de albo scriben.* estoient en premier lieu selon l'ordre de l'ancienneté; & puis selon les degrez des charges plus ou moins honorables.

Voyla quant à la façon des Romains, conforme à celle des Atheniẽs; dont les plus eagez disoient pareillement leur aduis les premiers és assemblees du peuple, selon Demosthene en l'oraison contre Leptin; & Vlpian son interprete là dessus. Et Annibal s'estant retiré vers Antioque Roy de Syrie, prit à grãd mespris & desdain, qu'on luy eust au conseil royal demãdé son aduis le dernier apres les autres capitaines, comme nous lisons en Iustin liure 33. En France c'est tout le rebours, car les plus ieunes & moins dignifiez commancent tousiours à opiner: & dela de reng en reng iusques à celuy qui preside & doit resoudre. Ce que ie trouuerois plus raisonnable & mieux institué beaucoup; car c'est chose malaisee, voire dãgereuse le plus souuẽt, de contredire à de plus grands, qui prennẽt cela à despit, en danger d'estre accompagné de vengeance. Es cours de parlemens, apres que le rapporteur du proces a opiné, cõme celuy qui est le mieux instruit du fait, & doibt pouraurant seruir de chãdelle à tout le reste de la chambre, le president a accoustumé de demãder les premiers aduis à tel que bon luy semble, assis à dextre ou à senestre pres du rapporteur: mais es cõsultations des aduocats, & des medecins aussi, les plus ieunes opinent tousiours les premiers; & les plus vieils apres, selon l'anciẽneté de leur degré & reception: qui est vne coustume obseruee en France de fort longue main; cõme l'annote de Lyra sur le 23. chap. d'Exode. le mesme s'obserue à Rome entre les aduocats de la Roue; & en plusieurs autres endroits encore, qu'il seroit trop long & ennuyeux de reciter.

Ce Papyrivs *fut surnommé Cursor ou coureur à cause de la disposition de ses membres, & vistesse de iambes, dont il surpassa tous ceux de son temps.* Homere attribue le mesme à Achille, qu'il surnomme ordinairement ποδὰς ὠκὺς ou ποδώκης, *viste du pied.* Mais pour le regard de ce Papyrius, il se trouue vne medalle antique d'argent, ainsi inscripte L. Papir. de l'vn des costez est sa teste affublee d'vne despouille de chamoix, fort viste & dispost animal, qui hante les hauts sommets des Rochers, & se lance agilement de l'vn à l'autre, s'accrochant par ses petites cornettes qu'il a recourbees en dehors vers la pointe: & en d'autres d'vn cabasset orné d'vn vol sur les tẽples en lieu de pennache: soubs le col il y a vne foudre; & au reuers le cheual Pegase, ses grand's esles estẽdues comme pour voller; vn arc bãdé, auec vne flesche y trauersee, dessoubs les iãbes. Tous symboles & marques d'vne tresgrande legiereté & vistesse; pour l'approbation de ce que Tite Liue en met icy, parquoy nous vous l'y auons bien voulu representer en la sorte. Fueil. 386. lign. 37.



Fueil.397. à la fin. HORSMIS *ceux qui s'enfuyrent à Maleuente, qui a depuis changé son nom en Beneuente.* Les Romains estoiēt fort scrupuleux en cas de noms; de maniere qu'ils se gardoiēt bien de rien entreprendre soubs quelque nom malencontreux; & obseruoient mesme en faisant leurs leuees, que le premier soldat qui seroit appellé n'eust vn nom qui importast tant soit peu d'apparēce de mauuais augure; ainsi que le marque nostre autheur au 28. *Sed illi non Atrium Vmbrum nominis abominādi ducem:* Il dit cela pource qu'*Atrius* vient equiuoquer sur *ater*, noir, & *vmber*, ombre ou tenebres; l'vn & l'autre de dueil & effroy. Pareillemēt en donnant à ferme les Tribus & daces publiques; en dressant les colonies; lustrāt les armees; & en tout le reste, aussi bien des lieux, & choses comme des personnes. Parquoy ils changeoiēt les noms infaustes en des heureux; estimās que la fortune se changeroit quant & quant; ainsi qu'ils firēt de Maleuente ou Maleotte, de mauuaise issue ou euenement, en Beneuente, tout le rebours: d'Epidamne, en Dyrrhachium, cōme dit Pline liure 3. chap. 23. Et au contraire le lac Lucrin, pource que ce mot là bat sur celuy de *lucrum*, gaing & prouffit, ils le reputoiēt heureux sur tous autres.

Fueil.408. lign.17. ET AVPRES *du lac Vadimon les Thoscans, &c.* Ce lac icy est si elegamment descript par le ieune Pline en l'epistre 20. du 8. liure, qu'il nous a semblé la deuoir icy representer en François, pour tousiours autant de frequentation & commerce de nostre langue auec la Latine; voire comme vn theme de traduction, dont cestecy n'est pas des plus aisees. Pline second. *Nous auons accoustumé* (ce dit il) *de nous acheminer en loingtain pays, & passer la mer pour aller voir des choses, lesquelles estās continuellemēt exposees à nostre veue, nous desdaignons: soit que nous ayons cela de nature de ne tenir compte de ce qui est ainsi pres de nous, & nous destorner fort volōtiers apres ce qui en est loing: soit que le desir de tout ce qui est icy bas en ce monde, se ramollisse & relasche en nous quant le moyen d'en iouyr en est si aise: soit que nous prolongions de visiter ce qui est en nostre puissance de veoir souuent toutes les fois que l'enuie nous en prendra. Or de quelque cause que cela procede, il y a maintes choses en nostre ville, & es enuirons, que nous n'auons point encore cogneues non que de l'œil, mais nompas seulement de l'ouye; que si l'Achaye, l'Egypte ou Asie les auoient produittes, ou quelque autre region abondāte en merueilles, & renommee d'auoir des choses estranges & rares, nous ne ferions pas à les veoir, à les parcourir, & reuisiter. Et certes puis nagueres i'ay ouy & veu tout ensemble ce qu'onques auparauant n'estoit venu à mes yeux ny à mes oreilles. Mon beau-pere m'auoit semons d'aller veoir quelques siens heritages au territoire d'Amerie; ou ainsi que ie me promenois de costé & d'autre, on me monstra vn petit lac qui est au bas, appellé Vadimon: & quant & quant on m'en racompta des choses presqu'incroyables. Ie m'y transportay; & viz que ce lac estoit en forme de roue couchee plat; fort vny & egal en tout son circuit, sans aucune routture ou entree en terre; ny pointe nomplus qui s'aduance endedans: si qu'il semble que cela ait esté mené au cōpas, & creusé tout expressemēt par l'artifice de main d'hōme. La couleur de son eau est plus blāchissante & verdastre, que perse, & vn peu espoisse; auec vn odeur de souphre, & la saueur medicinale, de grande efficace à reconsolider les membres rompus. Son estendue fort petite, mais non exēpte pour cela des bourrasques & furie des vents, qui y esmeuuēt de grosses vagues quāt ils s'y entonēt: barques ny nasselles n'y hantēt point, parce qu'il est sacré: mais en lieu d'elles de petites islettes herbues, y flottent, toutes reuestues de ioncs & roseaux, ensemble de telles autres verdures, que le plus limoneux marests, & les barges mesmes du lac, ont accoustumé de produire. Chasque islette à sa forme à part, & sa maniere d'aller & venir: mais de toutes le bordage en est raz & lissé, parce que à toutes heurtes se froyās l'vne l'autre, ou contre les riues, elles les vsent & applanissent, ou en sont vsees: & sont d'vne mesme profondeur de terrein, & d'vne mesme legiereté; car leur fonds ne s'aualle point plus auant dedans l'eau, que fait la quille d'vne barque; ainsi qu'on le peult discerner de tous les endroits qu'on y iette l'œil, les voyant suspēdues & enfoncees tout ensemble en vne mesme eau. Tantost iointes & accouplees l'vne auec l'autre, vous diriez proprement que c'est terre-ferme: puis soudain quant les vents soufflent contraires, elles s'escartent. Quelquefois destituees de tranquillité & de calme, elles flottent chacune à part soy: Souuēt on voit les moindres se renger coste à coste des grandes, tout ainsi que les esquifs à vne nauire de charge: Souuent taschent elles à se forlonger les vnes deuant les autres, comme pour courre quelque prix à l'enuy: Et derechef reiectees toutes à vn mesme endroit du riuage; ou elles s'arrestent agrandissent d'autant le terrein; & tantost icy tantost là, rendēt & eclypsēt autāt du lac, cōme elles luy en ont substrait & donné. Mais s'estans rengees finablement au milieu,* elles

elles ne luy accourcissent plus rien de son ordinaire pourpris. C'est vne chose assez commune que le bestail suyuãt de pas en pas les herbages, a de coustume d'eniamber à ces isles, comme si c'estoit le dernier bout du riuage, sans cognoistre que la terre soubs ses pieds est mouuãte; iusqu'à ce que se voyant, ny plus ny moins que s'il estoit chargé & embarqué là dessus, desrocher du bord, il viẽt à s'effrayer du lac espandu tout autour. Puis selon que le vent les pousse & adresse, sortant delà, il ne s'apperçoit nomplus d'en partir, qu'il a fait de s'y engager. Ce lac au reste desgorge de luy vn ruisseau, lequel apres s'estre monstré par quelque espace, se va engloutir en vn creux, ou il coulle fort profond dessoubs terre. Que s'il a receu dedans son canal quelque chose auant que se desrobber de la veue, il la contregarde fidelemẽt, & la represente lors qu'il sort derechef en lumiere. Quant aux autres particularitez de ce lac, nous les toucherons en la table des noms propres des lieux. Mais pour le regard de ces isles nageantes, ie me resouuiens auoir esté à la chasse aux lappins autresfois, en vne isle qui flotte de mesme dans l'estãg de Lynietes prez Vierron au pays de Berry, qui a cinq ou six lieues de tour, & vne eau claire & nette de tous herbages; laquelle isle est plus grande que tout ce lac de Vadimon, si aumoins c'est celuy de Monte rose, comme aucuns pensent.

Fueil. 415. b. 35. FLAVIVS *voyant que sa tribu luy donroit volontiers sa voix.* Au Latin il y a; *fierique se pro tribu Ædilem videret.* Lesquels mots propres Aulugelle liure 6. chap. 9. allegue de Pison au 3. de ses annales; de maniere qu'il semble que Tite Liue les aye transcript de la: *Eúmque pro tribu Ædilem curulem renuntiauerunt.* Aussi dit il; *ie trouue en quelques annales.* Quelques vns estiment, car ce *pro tribu* est vn peu ambigu, que Pison ne Tite Liue n'entendent pas de parler là de la tribu soubs laquelle ce Fabius escriuain estoit enroolé; mais de la prerogatiue; de sorte que ce *pro tribu* ne soit qu'vn seul mot, comme qui diroit l'aduant-tribu, ou la premiere à baloter: ce que ie n'estimerois pas quãt à moy, attendu ce qui suit immediatemẽt apres; *Neque eius accipi nomẽ*; que son nõ n'estoit pas admis parmy les autres poursuyuãs ceste edilité; car le peuple n'entroit pas aux suffrages premier que les cãdidats ne fussent arrestez; mais qu'auant que s'inscrire au reng des brigueurs à quoy on ne le vouloit point receuoir pour raison de sa profession, ayant sondé ceux de sa tribu, ce qui se voit assez souuent en l'histoire Romaine, il cogneut qu'ils seroient pour luy: dont il y a cy deuant presqu'vn tout semblable passage au 5. li. fueil. 239. lig. 2. de Camille: *Cum accitis domũ Tribulibus, & clientibus, quæ magna pars plebis erat, percunctatus animos eorum, responsum tulisset, &c.* Il n'est pas inconuenient neantmoins que la tribu prerogatiue ou premiere appellee ne luy donnast sa voix parapres. Mais ie me viens resouuenir d'vn passage qui seruira aussi pour l'article suyuant, de Fabius Rullus; lequel est en Aurelius Victor au traitté des hommes illustres, chap. 32. *Censor libertinos tribu amouit*: là ou il fault inferer que tous ces libertins fussent en vne mesme tribu; ce qui n'est pas; car il est cy apres expressement dit, & mesme en l'epitome de Flore du 20. liure, qu'ils estoient dispersez par toutes les tribus: ou que tribus au singulier se prenne pour toutes les tribuz en l'vniuersel, de sorte que ce *pro Tribu* s'entendist pour toutes les tribuz: toutesfois *amouere, & mouere tribu* est aussi pris pour changer des tribus rustiques & honorables, en celles de la ville moins dignes, comme il sera dit cy apres.

FABIVS *rengea tout ce turbulent populace en quatre tribus, qu'il nomma les tribus de la ville, dont il obtint le surnom de tresgrand.* Plutarque en la vie de Põpee met, que ce Fabius Rullus acquit le surnom de *maximus* pour auoir osté du Senat quelques vns naiz de serfs mis en liberté, lesquels moyennant leurs faueurs & richesses auoient trouué le moyen de s'y introduire: mais Tite Liue le luy attribue icy pour auoir reduit en quatre tribuz separees des autres à part, toute la raquaille & lye du peuple, gens pauures & malaisez, exerceans de vils mestiers, & par consequẽt mercenaires; aussi tout leur principal exercice & occupation consistoit à ne bouger de la place des assemblees, apres les brigues & factiõs pour vendre leurs voix: Aumoyen dequoy les Grecs les appellent ἀγοραῖοι, & les Latins *circumforanei, & factio forensis.* Flore en fait encore mention cy apres en l'epitome du 20. liure; fueil. 462. lign. penultime: ou il met que c'estoient tous libertins ou affranchiz: *Libertini in quatuor tribus redacti sunt cum antea dispersi fuissẽt; Exquilinam, Palatinã, Suburranã, Collinã.* Neãtmoins cela fut bien 80. ans apres ce que met icy Tite Liue. Tout le peuple Romain au reste auoit esté departy en ces quatre tribus par le Roy Seruius; mais l'empire accreu depuis, & Rome dauãtage peuplee, elles furent augmentees iusqu'à trente cinq, ou ces quatre furent confuses & meslees; & puisapres distraites à part, appellees les tribus de la ville; comme n'ayans sinon que leur demeure en icelle, & le nom de citoyens, auec leur voix es assemblees du peuple, sans aucuns heritages ny possessions aux champs, comme auoient les autres plus dignes, dites de là les rustiques: ce que Pline desnoue bien clerement au 18. liure chap. 3. comme nous auons desia dit en la colõne 1390. *Rusticæ tribus laudatissimæ eorum qui rura haberent: Vrbanæ verò in quas transferri ignominia esset desidiæ probro. Itaque quatuor solæ erant a partibus vrbis quas habitabãt; Suburrana, Palatina, Collina, Exquilina.* Non ia que les riches & puissans citoyẽs n'habitassẽt aussi en ces quatre quartiers, car on voit bien du contraire; mais il suit en cecy l'anciẽne institution du Roy Seruius. Par ces mots au reste il sembleroit que *mouere tribu*, estoit de transferer quelqu'vn des tribus rustiques en l'vne de ces villotieres: mais voyez plus à plain la dessus la colomne 1673.

Fueil. 416. à la fin.

ON DIT *aussi que ce fut Fabius Rullus qui institua*

Fueil.mesme tout à la fin.

que la monstre & reueue des gens de cheual se feroit le 15.iour de Iuillet: Au Latin. *Vt equites idibus Quintilibus transueherentur*. Valere y adiouste que ceux de l'ordre des cheualiers qui faisoient ainsi ceste monstre, estoient equippez de la Trabee, dont nous auons parlé cy deuant en la colomne 952. & Aurelius Victor au lieu cy dessus allegué parlant de ceste transuection met cecy: *Hic primus instituit vt equites Romani idib. Quintilibus ab æde Honoris equis insidentes in Capitolium transirent.* Aussi le mot de *transuectio* importe qu'ils estoient à cheual. Pline liure 15.ch.4.y adiouste encore; qu'ils estoient coronnez d'oliuier: *Oleæ honorem Romana maiestas magnum præbuit; turmas equitum idibus Iulijs ex ea coronando.* De cecy parle semblablement Suetone en Auguste 38. *Equitum turmas frequẽter recognouit, post longam intercapedinem reducto more transuectionis. Sed neque detrahi quenquam in transuehendo ab accusatore passus est; quod fieri solebat.* Den. Hal. au 6. en rameine la premiere institution de plus loin; & dit que ce fut apres ceste grosse bataille du lac de Regille, mentionnee au 2.liure, de ceste histoire, fueil. 66. & 67. Que le Dictateur voua vn temple à Castor. Il dit donques, que deux ieunes hommes montez & armez la lance au poing comparurent parmy la cauallerie de Posthumius auant que l'escarmouche s'atachast, comme s'ils l'eussent voulu semondre & guidder à la charge: & qu'au mesme instant que les Latins furent mis en routte, on les apperceut au marché de Rome, leurs montures toutes trempees de sueur: dont s'estãs nettoyez & l'auez en vne fontaine coulante aupres du temple de Vesta, ils annoncerent au peuple les nouuelles de la victoire: Et là dessus tout soudain disparurent. A raison dequoy le lẽdemain que le Senat en fut mieux acertené par les lettres du Dictateur, on eut opinion que c'estoit Castor & Pollux: & leur fut là dessus basty vn temple au mesme lieu ou ils estoient apparuz; & la fontaine dediee auec vn sacrifice, que les principaux de l'ordre des cheualiers leur celebroiẽt tous les ans le 15. iour de Iuillet. Plus que les cerimonies acheuees au temple, tous ceux qui auoient des cheuaux du publiq, faisoiẽt vne mõstre generale en belle ordonnãce, arrengez par cornettes & esquaddrons, tous à cheual, & en armes, comme s'ils vinssent freschement de quelque rencontre, coronnez d'oliuier, & ayans de belles iuppes de brodderie; à commencer du temple de Mars qui est hors la ville, & delà passans au trauers d'icelle iusqu'à la grand' place, & au tẽple des deux iumeaux fils de Iuppiter: enquoy par fois se trouuoiẽt bien cinq mille cheuaux, tous les mieux equippez & parez qu'ils pouuoient, auec les presens d'honneur qu'ils auoient gaignez à la guerre. Quant à l'autre trãsuection dont il a esté parlé cy deuant en la colomne 1668. en voicy vn portrait retiré d'vne medalle de l'Empereur Claudius.



Fueil.421. lig.14.

Le Dictateur *leur permit d'enuoyer des ambassadeurs à Rome pour traitter la paix.* Cecy nous apprend que les Dictateurs, Consuls, Preteurs, ny autres chefs des armees Romaines, n'auoiẽt le pouuoir de traitter auec les ennemis d'autres choses sinon de celles à quoy le peuple ne pouuoit demeurer obligé & tenu: comme le monstre assez le lãgage de Posthumius cy deuant au 9.liure, fueil.378.lign.45. *cum me seu turpi, seu necessaria sponsione obstrinxi; qua tamen quando iniussu populi facta est, non tenetur populus Romanus.* Et au 43. *Forsitan obtinuissent Consules, ni Q. Martius Rex, & C. Atinius Labeo Tribuni plebis se intercessuros dixissent, ni prius ipsi ad plebem tulissent;* VELLENT IVBERENTNE CVM REGE PHILIPPO PACEM ESSE? *Ea rogatio ad plebem lata est: omnes quinque & triginta tribus vti rogatæ iusserunt.* Car toutes les choses qui se proposoiẽt au peuple pour l'aprouuer, comme la paix, trefues, alliances, confederations, & semblables qui requeroient son consentement, cela se faisoit deuant midy au comice, ou à la grand' place qui estoit audessoubs du Capitole, là ou est l'arc de Septimius Seuerus; & pourtant pourroit le Capitole auoir icy esté mis pour ceste place ou fore Romain; car le Capitole, outre ce qu'il estoit tout occupé de tẽples, & autres edifices, n'eust sçeu estre assez capable pour tenir vn si grand nombre de gẽs. De cela s'en trouue encore vne telle formule tiree des loix decemvirales; IN COMITIO, AVT IN FORO, ANTE MERIDIEM CAVSAM CONICITO. Ce qui ne se peut entendre des causes particulieres, ains de ce qui concernoit le fait de la Chosepublique: à quoy se conforme Plutarque question Ro. 84. ou il dit que iamais le magistrat Romain ne faisoit apointemẽt ny accord apres midy. Et quãt à traiter cela en la place, Suetone mesme le tesmoigne en Claudius 25. *Cum regibus fœdus in foro icit, porca cæsa, & vetere fecialium præfatione adhibita.*

En

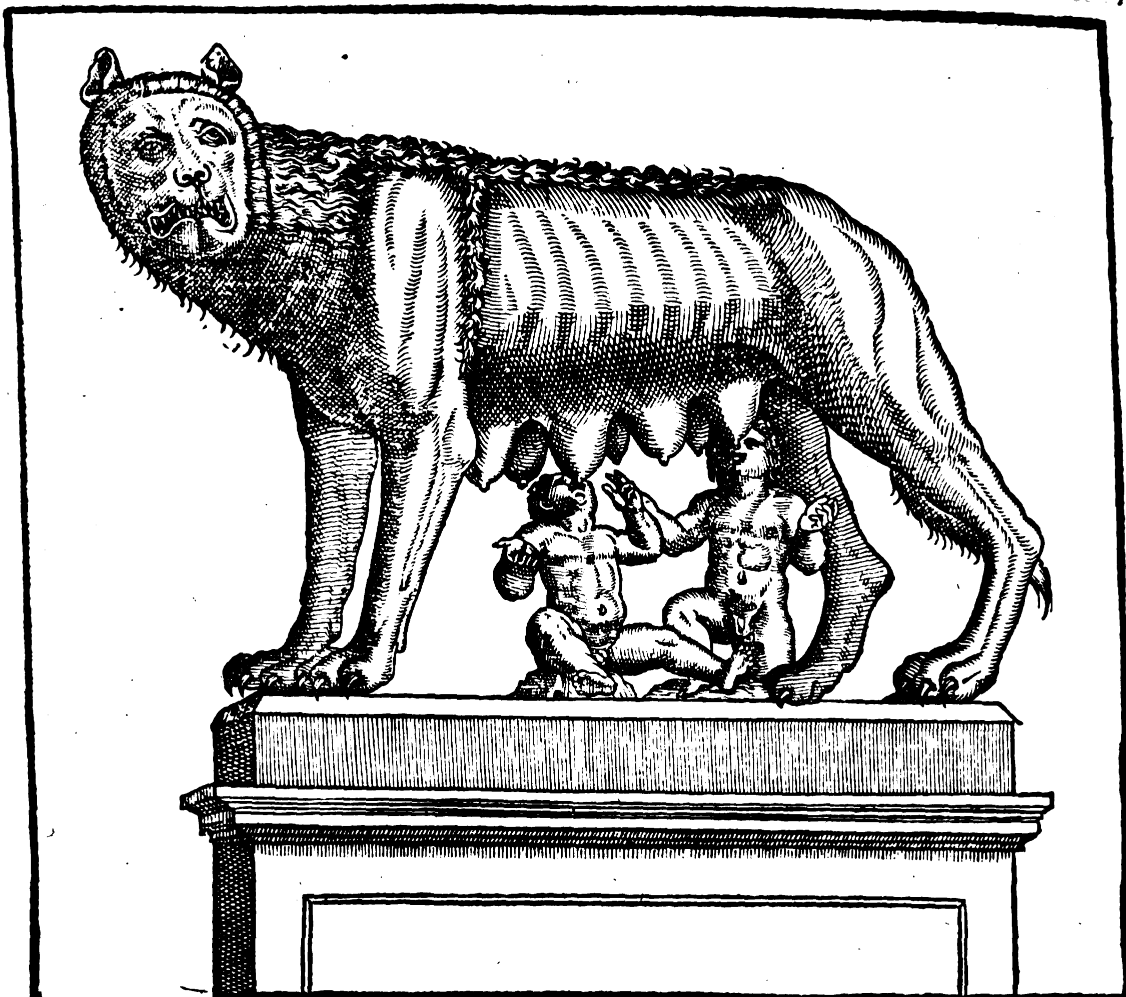
Fueil.435. lig. 41. EN LA CHAPPELLE *de la pudicité patricienne qui est au marché aux beufs pres le temple rõd d'Hercules.* Festus met que quelques vns veulent confondre ceste deesse pudicité auec la fortune: La chapelle de pudicité. *Pudicitiæ signum in foro boario est vbi familia edisset Herculis: eam quidam fortunæ esse existimant. Item via latina ad milliarium IIII. fortunæ mulebris; nefas est attingi nisi ab ea quæ semel nupsit.* Que l'image de ceste deesse ne peust estre attouchee que des femmes pudiques,& qui se fussent contentees d'vn seul mariage en leur vie, cela est icy mesme touché par Tite Liue fueil.436.lig.15. & par Valere liure 2. chap.2. *Quæ vno contentæ matrimonio fuerant corona pudicitiæ honorabantur.* Et quant à la prendre pour la fortune, elles n'ont pas ce me semble grande affinité ensemble: trop bien cela est assez commun aux antiquaires, que dans le mesme marché aux beufs vers le Velabre au bas du mont Auentin, Seruius Tullus dressa deux temples à Fortune prospere ou heureuse, pource que nay d'vne captiue de Cornicule, il estoit paruenu au Royaume de Rome; & fut grandement heureux en toutes ses entreprises & actions; de maniere que cõme dit Plutarque au traité de la fortune des Romains, il edifia tout plein d'autres temples encore à ceste deesse, qui n'a toutesfois rien que veoir auecques la pudicité: mais la lõgueur des siecles nous ameine tous ces embrouillemẽs. Au reste ce que les latins appellent *pudor*, & les Grecs αἰδὼς au feminin, que les Atheniens reueroient auec la bonne renommee, comme met Pausanias és Attiques, & y en auoit des autels en l'Acropolis ou citadelle selon Hesychie; est different de l'ἁγνεία d'iceux Grecs, & de la pudicité des Latins; de laquelle on racompte la premiere image estre procedee, de ce qu'Icarus ayant marié sa fille Penelope à Vlysse; & donné le choix ou de demeurer à Lacedemone auec luy, ou de suyure son mary ou il la voudroit transporter, elle ne fist point de responce à cela; mais se couurit la face d'vn voile; voulãt par ce moyen denoter sa pudicite & vergongne, de ne contredire ny à son pere ny à son mary. Suyuant cela en plusieurs medailles antiques se voit ceste figure feminine le visage voilé, auec ceste inscription, PVDICITIA: comme de Sabine femme de l'Empereur Adrian: de Martie Otacille femme de Septimius Seuerus, & autres; combien que ces Imperatrices n'ayent pas eu du tout leur reputation bien entiere: car selon saint Cyprian, *Continentia & pudicitia non in sola carnis integritate consistunt, sed etiam in cultus & ornatus honore pariter & pudore.* Et Tertullian apres auoir extollé ce voilement de face, comme fort honeste & pudique, de ces titres icy, *armatura pudoris, verecũdiæ vallum, sexus feminei murus*; qui n'enuoye point à l'escarmouche ses yeux au dehors, comme pour prendre des prisonniers; & ne reçoit nõplus les mesmes traits des autres dans la forteresse qui est le cueur; adiouste, que ce voile doit couurir les espaulles mesmes; & s'estendre tout autant que les cheueux pourroient faire: debuans les femmes chrestiennes en cela prendre exemple sur celles de l'Arabie Ethniques, qui se couurẽt la face entierement, se contentans de la liberté d'vn des yeux, pour se cõduire par les rues quãt elles sortent, ce qui est raremẽt; plustost que de prostituer leur face à la veue des hommes, tout ainsi qu'vne butte exposee aux coups de flesches de quicõque s'y veut addresser. Les Mahometanes tant Turques que autres, l'obseruent pour le iourd'huy encore plus estroittement. Alciat es emblesmes en descripuant la pudeur selon les medailles cy dessus alleguees, touche ce qui a esté mis d'Icarus & Vlysse, en ce tetrastique, parlant de Penelope.

Ergo sedens velat vultus, obnubit ocellos,
Ista verecundi signa pudoris erant.
Queis sibi prælatum Icarius cognouit Vlyssem,
Hocque pudori aram schemate constituit.

LES EDILES *Curules des amẽdes des vsuriers firent faire au Capitole vne image de Iuppiter auec des chariots: & celle des deux petits iumeaux pendants aux tettes de la Louue pres le figuier ruminal.* Fueil.436. lig.23. Encore que cecy ne soit pas autrement de grande importãce pour l'intelligence de l'histoire Romaine; si auons nous bien voulu mettre icy la figure de ce chariot principal, tiré d'vne des medalles de Auguste, qu'Ouide au 2. des Fastes appelle *Templorum positor, templorum sancte repertor:* & Tite Liue au 4. liure de ceste Decade, fueil.178. lign.47. *Hoc ego cum Augustum Cæsarem templorum omnium conditorem, aut restitutorẽ &c.* Quelques vns estiment que ce soit celuy qui est sur le frontispice de la chappelle S. Marc à Venise; l'vn des plus beaux & singuliers chefs d'œuure qui se puisse veoir nulle part: lequel auoit esté du temps des Constantins transporté de Rome à Constantinople & de là à Venise.



Et pareillement vn autre portrait de la Louue qui alaicte les deux iumeaux Romule & Reme; laquelle est de brõze fort cõseruee & entiere encore pour le iourd'huy, gardee curieusement au palais des cõseruateurs dãs le Capitole à Rome; vne autre tresexquise & rare piece d'ouurage, cõme il a esté desia touché cy deuãt en la col. 727.



Fueil.436. lig.38.

DES AMENDES *qui se tirerent du bestail pris dans les heritages d'autruy*. Au Latin il y a; *ex multatitia pecunia quam exegerunt pecuariis damnatis*. Les autres ont aimé mieux torner ce mot de *pecuarius vendeur de bestail*, qui est fort ambigu & equiuoque; parquoy il est besoin de l'examiner plus particulierement, m'estant en cest endroit conformé non tant à la traduction Italienne qui le met ainsi, qu'à ce passage de Ciceron au 2. de l'orateur, parlant de la loy du Tribun Thorius contre ceux qui mettoient paistre leur bestail és pacages publiques: *Qui cum ageretur in Senatu de agris publicis, & lege Thoria premeretur Lucilius, qui à pecore eius depasci agros publicos dicerent, &c.* Combien que i'aymerois bien autant mettre *qui se trouuerent auoir plus grand nombre de bestail qu'il n'estoit permis par la loy*; Tout ainsi qu'il a esté dit cy deuant des terres fueil.427.lig.25. *Eo anno plerisque dies dicta ab Ædilibus, quia plus quàm quod lege finitum erat, agri possiderent*. Et ce suyuãt la loy de Licinius Stolo autre Tribũ du peuple, de ne posseder plus de cinq cens iournaux de terre: ny d'auoir plus de cent chefs de bestes à corne, & cinq cens bestes blanches. Les autres torneroient *pasteurs*, Ciceron en la 4. des Verrines: *postulo mihi respõdeat qui sit ipse Verrutius, Mercator, an arator, an pecuarius*. Plus en l'oraison pour M. Fonteius: *Vnum ex toto negotiatorum Colonorum, publicanorum, aratorum, pecuariorum numero testem producant*. Qui estoient les trois legitimes occupations pour le maintenement de la vie humaine; le traffiq assauoir, le labourage, & les nourritures de bestail; enquoy consistoient les principales richesses des premiers peres, comme nous auons dit en la colomne 1480. Or vous auez encore vn autre passage de ces *pecuarij* vers la fin du 33. liure, mais on n'en peut nõplus tirer d'instruction que de cestuicy. *Ædiles plebis Domitius Ænobarbus, & C. Scribonius Curio Maximus, multos pecuarios ad populi iudicium adduxerunt: tres ex iis condemnati sunt, ex quorũ mulctaticia pecunia ædem in insula Fauni fecerunt*. Là ou le traducteur Italian ne tenant pas ferme à ce qu'il auoit rendu icy, les interprete pour ceux qui auoient le maniemẽt du domaine & reuenu publique; meu parauenture à cela de ce que dit Asconius sur la premiere des Verrines: *Mancipes sunt publicanorum principes Romani homines, qui quæstus sui causa si decumas redimunt, decumani appellantur, si portum aut pascua publica, portitores aut pecuarij, quorum ratio scriptura dicitur*. Par ou il semble qu'il vueille entendre les fermiers des paccages publiques, car c'estoit l'vn des principaux reuenuz anciennement à Rome: & Tite Liue ceux qui en eussent abusé. Mais ce qui me semble desuelopper plus nettemẽt le doubte & obliquité de ce vocable *pecuarius*, principalemẽt en cest endroit icy, est vn passage du tout formel du cinquiesme des Fastes, qu'il est besoin d'amener tout entier; suyuant lequel ie m'arresterois à l'interpreter pour ceux qui mettoient à la desrobee leur bestail paistre dans les pacages appartenans au publiq:

Cætera luxuriæ nondum instrumenta vigebant,
Aut pecus, aut latam diues habebat humum:
Hinc etiam locuples, hinc ipsa pecunia dicta est.
Sed iam de vetito quisque parabat opes.

Venerat

Venerat in morem populi depascere saltus;
Idque diu licuit, pænaque nulla fuit.
Vindice seruabat nullo sua publica vulgus,
Iámque in priuato pascere inertis erat.
Plebis ad Ædiles perducta licentia talis
Publicios, animus defuit ante viris.
Rem populus recipit, mulctam subiere nocentes;
Vindicibus laudi publica cura fuit.
Mulcta data ex parte mihi, magnóque fauore
Victores ludos instituere nouos.

Foeil. 440. ligo. 18. DE CE COSTE *la la bische dediee à Diane gist morte: & de cestuicy le loup martial vainqueur en reschappe sain & sauue.* Combien cela seroit froid d'appeller vn loup vainqueur pour le regard d'vne bische, ie le laisse à iuger aux lecteurs; car quelle victoire y peult il auoir, ou il n'y a point de combat ne de resistance? Trop bien le loup se peut dire vainqueur quand il abbatit vn Taureau pres Argos, lors que Danaus en alla deposseder Gelanor, comme racompte Pausanias és Corinthiaques. Parquoy il fault plustost referer ces mots *Hinc Victor Martius lupus*, à vne allusion que pourroit faire icy Tite Liue; que selon que le deduit Macrobe liure premier des Saturn. chap. 19. Mars & le Soleil ou Apollon ne sont qu'vne mesme chose, à cause de la chaleur qui est en ces deux deitez: & de fait la guerre & les combats ne se demeslent ny attachent sinon qu'auec vne grande ardeur de courage: ce qu'a fort bien exprimé Homere au 15. de l'Iliade ou il accouple en vne mesme cõparaison Mars quand il brandist sa lance és conflicts, & vne furieuse flãme de feu qui deuore toute vne profonde & espoisse forest sur la crouppe d'vne montagne:

Μαίνετο δ' ὡς ὅτ' Ἄρης ἐγχέσπαλος ἢ ὀλοὸν πῦρ
Οὔρεσι μαίνηται βαθέης ἐνὶ τάρφεσιν ὕλης.

Aussi à ce propos les Acitaniens Espagnols reueroient vne image de Mars ayãt la teste enuironnee de rayons, qu'ils surnommoiẽt νικητὴς vainqueur; car il le fault lire ainsi, & nompas *necys*, comme il y a és textes communs qui importeroit autãt que tueur de gens ou meurtrier, combien qu'on luy attribue bien cest epithete aussi; mais il seroit mal à propos en cest endroit, ou l'on le veult prendre pour le soleil qui est autheur de vie. Au moyẽ dequoy pour sauuer l'absurdité dessusdite, il faut que cest epithete de victorieux qu'il donne au loup, soit en general, & nompas en particulier relatiuement ceste biche: pourautant que le loup est attribué à Mars selon Porphirion sur Horace: aussi Virgile l'appelle Martial: dequoy ne s'esloigne pas guere ce lieu de Plaute au Truculent;

Fuit ædepol Mars meo iratus patri;
Nam oues illius haud longè absunt à lupis.

Et Mars, selon les Ethniques est le Dieu superintendant des guerres & batailles; & par cõsequent des victoires aussi ou il preside selon leur dire.

Foeil. 454. ligo. 38. IL AVROIT *voué à Iuppiter vainqueur s'il desaisoit les ennemis de luy offrir vn peu de moust, auant que de gouster du vin.* Au Latin es plus communes editions; *Vouerat Ioui victori, si legiones hostium fudisset, pocillum mulsi, priusquam temetum biberet, sese facturum.* Quant à ce *facturum se*, il signifie sacrifier, & offrir: Varron au 5. *Vt quod ibi prope faciunt diis manibus seruilibus sacerdotes.* Et Virgile en la troisiesme Eglogue. *Cum faciam vitula pro frugibus ipse venito*: Cela est assez commun enuers les grammairiens. Au reste ce que i'ay torné *vn peu de moust* pour *pocillum mulsi*, qui signifie vn petit vase de vin miellé; car de *pocillum* sans doubte est venu nostre poçon, la moitié d'vn demy sestier, dõt on vse és mesures du verjus, vinaigre & lait, & du vin point, aumoins à Paris; Il faut rendre raison de cela. Car ce seroit vne par trop lasche & endormie faute d'auoir ignoré ce qui est plus que battu & rebattu par tous les calepinages. En premier lieu donques malaiseement pourrois-ie ignorer que *mulsum* és autheurs latins ne soit ordinairement pris pour de l'oinomel, comme qui diroit vin miellé, ou du vin mixtioné auecques du miel; ainsi que *aqua mulsa* de l'eau & du miel cuits ensemble, en Grec Hydromel, Pline liure 22. chap. 24. *In mellis operibus & aqua mulsa, cuius duo genera, subitæ ac recentis; alterum inueteratæ repentina despumato melle &c.* Et puis apres; *Semper mulsum ex vetere vino vtilissimum, facilliméque mel cum vino concorporatur, quod in dulci nunquam euenit*: Par ou il appert assez qu'il fault faire le *mulsum* de vin vieil, d'autãt qu'il s'incorpore mieux beaucoup à luy qu'auec le vin doux. Mais comment quadrera ce que le mesme autheur dit auparauant, liure 14. chap. 13. ou parlãt de ceste offrande de Papyrius, il met en termes expres que ce fut nõ *mulsum*, mais du vin: *L. Papyrius imperator aduersus Samnites dimicaturus, votum fecit si vicisset Ioui pocillum vini.* Car comme nous alleguerons cy dessoubs d'Vlpian, *mulsum* n'est point compris soubs le nom de vin: ne comment pourra conuenir d'autre part ce qui suit apres en Tite Liue du *temetum*, qu'il semble comme opposer par relation a *mulsum*, car on sçait biẽ que *temetum* signifie du vin tout fait: Festus, *Temetum vinum. Plautus in Aulularia: Quid? quia temeti nihil collatum*: & quatre autres exemples qu'il ameine apres: delà est venu *Temulentia*, yuresse: Mais Pline encore au lieu dernier allegué: *Cato ideo propinquos fœminis osculum dare, vt scirent an temetum olerent: hoc tum nomen vino erat.* La conuenance donques & le rapport ne seroit pas si propre du vin naturel & pur à vn breuuage sophistiqué, qu'à du vin doux; parce que l'vn & l'autre sont simples & de mesme nature. Trop bien faut il considerer là dessus, que la substance exprimee des raisins paruenus à maturité, vient à se diuersifier de trois sortes: dont la premiere est le moust, qu'on pourroit appeller comme l'aduant-vin, car il n'y a que le vin tout fait, qui a bouilly assauoir, & est depuré, & se peut boire sans offencer ny malfaire, qui

puisse estre appellé vin proprement: Puis est le vin: & tiercement le vinaigre, comme arriere-vin, qui a outrepassé par corruption les limites du vin: Aussi les Iurisconsultes mettent differẽce entre *Acetum* le vinaigre, & *vinum acidum*; le vin aigry, poulsé, esuété, parce que cestuicy tiẽt encore de l'eau de vie qui est la propre ame du vin; & le vinaigre point du tout. Or que ny le vin doux ou surmoust ny le vinaigre, ne soient point reputez pour vin, il appert de ce qu'estant expressémẽt interdit l'vsage du vin par l'alchoran, les Mahometans neantmoins ne font point de scrupule du moust ny du vinaigre: & encore de ce que dit Vlpian; *Vini appellatione mulsum non contineri; œnomeli vero contineri*; lequel oinomel il interprete non pour du vin mixtioné auecques du miel, ains pour vn vin pur qui est fort doux; dequoy il s'ensuyuroit que *mulsum* seroit mis par luy pour vin doux; & sans miel; mais on l'appelle miellé à cause de la douceur qui est au miel, en la mesme sorte que nous disons des parolles miellees & sucrees, & vne femme qui fait la sucree par vne maniere de Metaphore. Mais laissant tout cela à part, qu'on pourroit plustost interpreter à subtilité, & eschapatoires, qu'à raison apparente & solide, ie puis tesmoigner de verité auoir veu en deux tresanciens exemplaires escripts à la main; P*aucillum musti*, au lieu de *pocillum mulsi*; ce qui m'auroit fait le torner ainsi: & de fait il ne se voit guere nulle part és ceremonies anciennes, que les gentils aient offert à leurs dieux des choses composees par l'artifice de l'hõme, ainsi que pourroit estre le vin miellé, mais pures & simples, telles que la nature les produit: & encore non des rances & inueterees, ains toutes fresches & recentes, comme le *mustum* ou vin doux; & ce pour des premices tendres non encore paruenues au dernier degré d'accomplissement; telles que aigneaux, cheureaux, & semblables bestes de laict; & des espics encores tendres, qu'on rostissoit, *far tostum* en Pline liure 18. chap. 2. dont voicy ce qui est contenu au Leuitique chap. 2. *Si obtuleris munus primitiarum frugum tuarum domino, de spicis adhuc virentibus, torrebis eas igni, & confringes in morem farris.* Mais on dira que cela est de l'escripture sainte, qui n'a rien de commun auec le Paganisme. Ie le confesse; si a bien le Paganisme auec l'escripture, dont il est vn cinge & imitateur, mais peruers: ny plus ny moins que les araignees qui par la corruption de leur naturel conuertissent en du venin la rosee des fleurs, dont les abeilles elabourent le miel. Le sens est donques, que Papyrius voua d'offrir à Iuppiter vn peu, ou vn poçon de surmoust auant que de boire du vin; car c'estoit lors enuiron la fin des vendanges, & sur le commencement des froidures, comme il est specifié puis apres au fueil. 456. lig. 9. & au suyuant, lig. 8. Si que ce que Tite Liue auroit dit du moust, Pline l'a voulu retorquer à vn autre sens, & mettre du vin, pour mõstrer (adiouste il) la rarité & parcimonie d'iceluy en cest ancien temps.

Dv reste *de la despouille il en edifia vn temple à fortune la forte*: Au Latin; *de reliquo ære ædem fortis fortunæ de manubiis faciendam locauit*. Enquoy il y a deux phrases Latines, voire trois, qui ne se peuuent point assez proprement rendre en nostre langue: Premierement *æs* qui signifie cuyure, mais il est icy prins comme nous auõs dit desia assez cy deuant, pour le cuiure en masse, ou mõnoyé en pieces appellees asses. Et pourtãt quãd on dit *mille æris*, ce sont mille asses vallans dix escus. Puis il y a *manubiæ*, leql mot Aulugelle fait ainsi differer d'auec celuy de *præda*, au 13. liure, chap. 23. *Præda dicitur corpora ipsa rerum, quæ capta sunt: Manubiæ verò appellatæ sunt pecunia à Quæstore ex vẽditione prædæ redacta. Itaque hæc inscriptio quam videtis*, EX MANVBIIS, *non res corporáque ipsa prædæ demonstrat; nihil enim horum captum est à Traiano ex hostibus, sed facta esse hæc, cõparatáque ex manubiis, id est ex pecunia prædatitia declarat. Manubiæ enim sunt sicuti ante iam dixi, non præda, sed pecunia per Quæstorem populi Romani ex præda vendita, contracta.* Qui est ce que Tite Liue veult dire icy: mais pour l'exprimer, il faudroit vser d'vn plus grand circuit de paroles, en ceste sorte: *du reste des deniers, il marchanda de faire vn temple à fortune la forte, de ceux que le Questeur auoit tirez de la vendition du buttin & despouilles des ennemis.* Le troisiesme mot est de *locare ædem* ou *templum*, ou autre tel edifice publique; dõt Tite Liue, & les autheurs Latins vsent souuent: qui n'est autre chose en effet, que faire bastir vn temple; ou, pour se retenir de plus pres à la significatiõ du vocable en cest endroit, car il est equiuoque à beaucoup d'autres choses, ce que nous disons bailler à prix fait, ou marchander en bloc & en tasche tout l'edifice de fonds en comble. Et neantmoins il signifie bien aussi asseoir ou trasser le lieu pour bastir vn tẽple; car Festus met ainsi *locatum id est positum*: & à ce propos Ouide au 2. des Fast. *Templorũ positor*, le mesme que *locator*. Varrõ aussi au 4. *Locus est, vbi quid locatum esse potest; vt nunc dicunt collocatum. Ennius: O terra Græca, vbi Liberi fanũ intimũ locaui, vbi quicquam, cõsistit locus. Ab eo præco dicitur locare, quoadusque id emitur quoad in aliquo cõsistit pretium.* Finablement ce *locare* est vne maniere de formule particuliere pour les publiques bastimens, que bailloient à faire au plus rauallant les Censeurs, & autres magistrats à Rome.

On trovva *qu'il falloit faire venir Esculape, d'Epidaure à Rome.* L'histoire de cecy estoit traitee en l'onziesme liure, comme nous le pouuõs apperçeuoir de l'epitome de Flore; mais il est perdu auec tout le reste de la seconde Decade: parquoy il faut recourir à Valere, qui au 1. liu. ch. 8. le racõpte assez particulieremẽt en la sorte. *Or afin de poursuiure les miracles & le pouuoir des autres dieux bien affectiõnez enuers ceste ville; cõme elle eust esté fort affligee de peste par trois ans entiers, sãs qu'õ vist aucune fin se pouuoir plus esperer de ce mal, ny de la diuine misericorde*

Fueil. 451. ligu. 11.

Præda & Manubiæ.

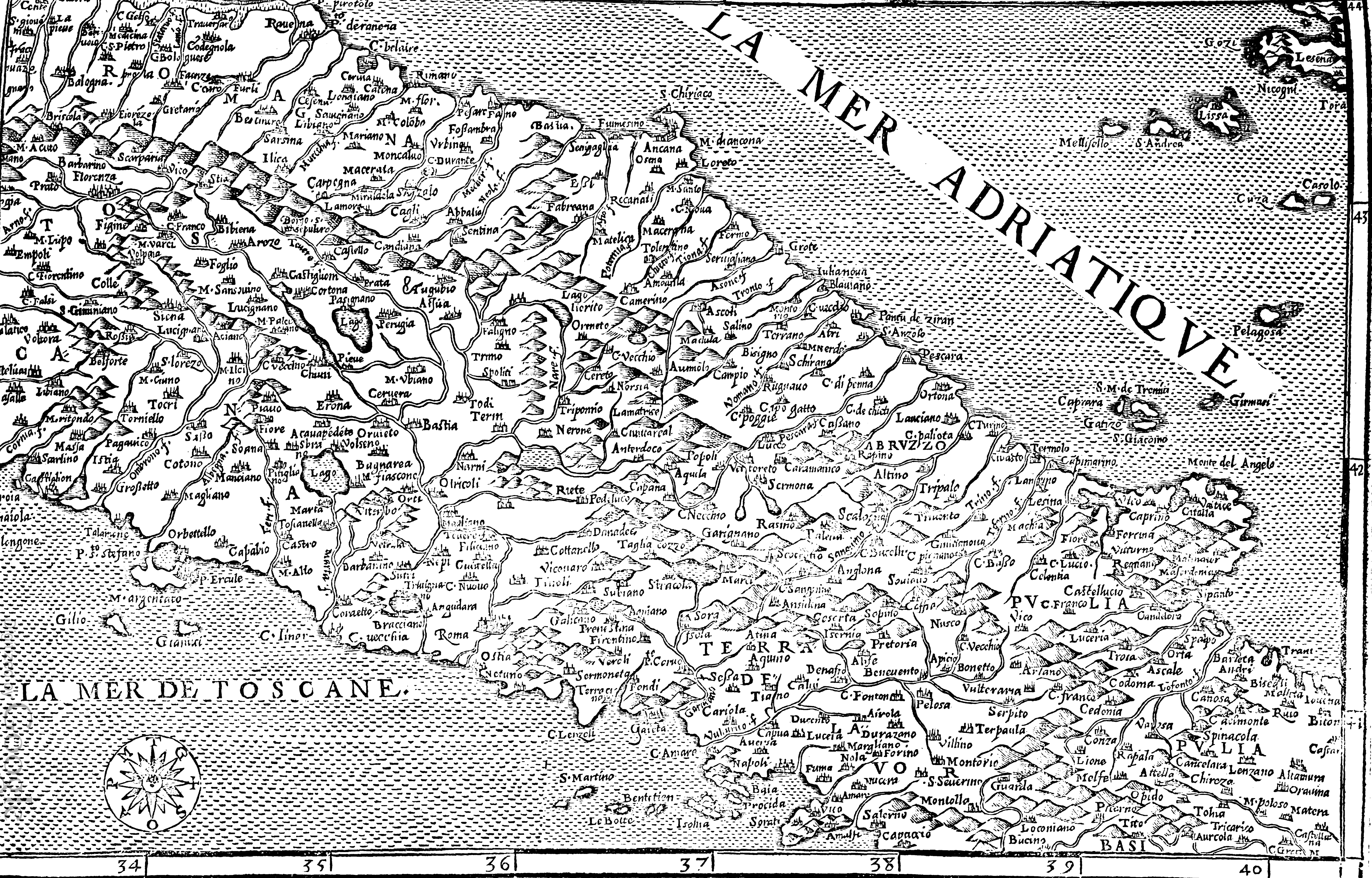
Tout à la fin.

ricorde,ny par aucune ayde & secours humain,les liures de la Sibylle ayans esté soigneusement reuisitez là dessus par les prestres,on apperceut,que l'accoustumee bõne disposition de l'air,& santé du peuple ne se pouuoiēt autrement recouurer, qu'en faisant venir Esculape de la ville d'Epidaure. Au moyē dequoy y ayant esté depeschez des ambassadeurs,on s'asseura que pour la grãde reputatiõ & credit que le peuple Romain auoit desia aquis par toute la terre,on obtiēdroit bien aisémēt ce seul secours de fatal remede,dõt il ne fut point deceu de son opiniõ:Car il ne fut point demãdé de plus grãd zele,qu'octroié.Et tout sur le champ les Epidauriens ayãs mené les ambassadeurs au tēple d'Esculape,loin deux petites lieues hors la ville,les inuiterent à benignemēt enleuer de là tout ce qu'ils pensoiēt y deuoir estre salutaire pour leur patrie, ainsi que si c'eust esté du leur propre:laquelle si prompte gratification, la diuinité de ce dieu secondāt les parolles des hommes mortels,approuua par vne celeste facilité qu'il monstra de les vouloir contenter. Car ce serpent, que les Epidauriens le voyans rarement,mais iamais sans quelque grãd bien & bonne fortune pour eux, reueroient en lieu d'Esculape, par les plus habitez endroits de la ville commencea à se trainer doucement & d'vn oeil benin:& trois iours durant auecvne deuote admiration ayãt fait ses mõstres,& donné à cognoistre que non enuiz,mais fort alaigrement il desprisoit à vne plus auctorisee demeure, s'achemina droit à la galere Romaine;ou,les matellots tous espouuētez de ceste merueille,il entra dedans; & s'en alla enuelopper en plusieurs plis & rõdeaux fort paisiblemēt dās la chambre de Quintus Ogulinus le principal des ambassadeurs:lesquels cõme ayans obtenu ce qu'ils pretendoiēt, apres auoir remercié les Epidauriēs de leur courtoisie,& apris comme il falloit gouuerner le serpent de ceux qui en estoient instruits; leuerent l'ancre, fort ioyeux d'auoir si bien exploité.Et ayãs eu le tēps fort à propos & fauorable en tout leur voyage,quand ils furent arriuez à Antium, le serpēt qui s'estoit tousiours tenu coy sans se remuer dedans le vaisseau, se coulla de luy mesme au porche du tēple d'Esculape,tapissé alētour de force rameaux de meurthe,ou il s'alla entortiller à vn palmier surpassāt en hauteur les autres arbres.Et là par trois iours durant,luy ayãt presēté ce dõt il auoit accoustumé de se paistre,s'hebergea dans le temple,auec vne grande crainte & soucy des ambassadeurs qu'il ne voulust plus retorner en la galere: mais il s'y remit derechef pour estre transporté à Rome,ou les ambassadeurs s'estans desembarquez sur le bord du Tybre,il passa à nage iusques en l'isle; en laquelle luy fut dedié vn tēple: & par son arriuee il assoupit la maladie, pour remedier à laquelle on l'auoit enuoyé querir de si loin. Or Esculape fut fils d'Apollon & de la nymphe Coronide, comme feignent les Poetes, à cause qu'on attribue à Apollõ qui est dieu de la medecine & chirurgie, tous ceux que les Romains appellent Cesars, c'est à dire qui naissent par vne incision qu'il faut faire au vētre de leur mere pour les sauuer;ainsi que fit cest Esculape. Auquel on defere les serpens, pour la vigilance requise à vn medecin:ou comme met Pline liu. 29.ch.4. pource qu'on estime y auoir de grands medicamens & remedes en ce bestail. On luy bastit son tēple en l'isle, pour raison que les malades sont ordinairemēt reduits à boire de l'eau. Le bastõ noüeuds qu'il tiēt au poin,est pour mõstrer les difficultez de la medecine:Et tenoit on des chiens dans son temple, pourautant qu'on l'estime auoir esté alaicté d'vne lisse.Ce tēple fut edifié hors la ville,à cause que les anciens,comme dit Plutarque question Rom.64.estimoient la demeure des champs estre plus saine que celle des villes:& Pline liure 29.ch. premier, pour les grands & excessifs frais,dont on estoit contraint de mēdier des medecins sa santé: *Non rem antiqui damnabant sed artem* (parlant de la medecine) *Maxime verò quæstum esse immani pretio vitæ recusabant:ideo templum Æsculapij,etiam cùm reciperetur is deus,extra vrbē fecisse,iterúmque in insula traduntur.* Au surplus ce qu'on amena vn serpent à Rome en lieu d'Esculape,n'est pas sans mystere;car cõme met Macrobe liure premier, ch.20. on a de coustume d'apposer vne grosse couleuure aux effigies d'Esculape,& de la Santé,parce que ces deux deitez se rapportent à la nature du Soleil, & de la lune: Esculape(ce dit il)n'estāt autre chose qu'vne salutaire efficace & vigueur prouenāt de la substance du Soleil, pour subuenir aux esprits & corps des mortels:& la santé est vn des effets de la nature lunaire,dõt les corps des animaux viēnēt à estre reforcez d'vn salubre tēperamēt icy bas. Aumoyē dequoy on applique ordinairemēt à leurs images des effigies de serpēs; parce qu'ils sont cause & moyē que les corps humains,cõme s'ils se despouilloiēt d'vne peau d'infirmité & de maladie, retornēt à leur premiere disposition & vigueur;tout ainsi que les serpens se renouuellēt par chacũ an,la despouille de leur vicillesse iettee. Apollodore finablemēt a escrit au traité des dieux,qu'Esculape preside aussi aux deuinemens & predictiõs: & non sans cause;car il faut que le medecin cõme met Hippocrate sache predire en vn malade, ce qui est de sa maladie;ce qui en fut;& en sera:c'est à dire la cause du mal,l'estat d'iceluy,& ce à quoy il deura finablemēt reüscir: & en somme;

Quæ sunt,quæ fuerint; & quæ ventura trahuntur.

PVISSE DONQ estre à bon augure, que la peste apres auoir trois ans de suitte regné cõtinuellemēt à Rome,s'estāt venue terminer au bout de ceste premiere Decade; celle aussi,qui par sēblable temps desormais,à enuahy & parcouru tout cest estat presque, vueille de mesme prēdre fin auec ce labeur,entrepris de nous,& encõmencé l'an 1580. quant & elle. Et ce non par la vertu,aide & secours d'vn maudit serpēt detestable,mortel & inueteré aduersaire du gēre humain,mais du iuste innocent, qui par sa triomphante mort & passion luy ayāt brisé la teste de tous points icy bas,siet la haut à la dextre du tout puissant;ou il vit & regne en l'vnité du saint Esprit, Dieu coeternel auec luy; à qui louange, gloire & honneur soit perpetuellement és siecles des siecles.

Carte pour monſtrer en gros les lieux & endroits ou les Romains eſtendirent leurs conqueſtes durant ces CDLX. premieres annees.



LA MER ADRIATIQVE
LA MER DE TOSCANE
ABRVZZO
PVGLIA
TERRA DE LAVORO
Rauenna
Bologna
Fiorenza
Roma
Perugia
Ancana
Loreto
Pescara
Napoli
Salerno
Beneuento
Lucera
Manfredonia
Monte del Angelo
Lissa
Pelagosa
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44



DESCRIPTION DES PEVPLES, NATIONS ET CONTREES; VILLES, RIVIERES, MONTAGNES, LACS, ET FORESTS, ENSEMBLE AVTRES lieux les plus signalez d'Italie mentionnez en ceste premiere Decade, selon l'ordre de l'Alphabet. Enquoy il faudra noter, qu'ordinairement, ou à plus pres, nous eualuerons trois mille pour lieue.

A



LES ABORIGENES, quasi sans origine; ou pour auoir esté cõposez d'vn diuers amas & affluẽce de peuples, qui se vindrẽt de l'Arcadie habituer au Latium, selõ quelques vns, auec OEnotrie fils de Lycaon. Les autres; que ce fut Chamezes Saturne vn Roy des Egyptiens qui les cõduit en Italie; ou finablement s'estans ioints auec les Troyans qu'amena Enee, furent tous ensemble appellez Latins. Caton és origines les fait estre descendus des Vmbriens; & leur habitation à Camerene, fondee par Cameses non gueres loing du lieu ou fut par apres bastie la ville d'Albane; ausquels se ioignirent les Thoscans, & les Osques depuis appellez Capouans; & autres peuples: *A Tiberi ad Sarnum incoluere primi Aborigenes proles Vmbrorum, &c.* mais Den. Hal. met qu'ils s'habituerent premierement en vne isle au milieu d'vn lac appellé Isse, sans autre fortification que de l'eau tresprofonde tout al'entour.

ACERRES. vne petite ville de la Campanie, & voisine de Naples, pres laquelle passe la riuiere de Clanie, qui se desbordant fort souuent ruine tout le territoire d'autour, ainsi que met Seruius sur ces vers du second des Georgiques:

Talem diues erat Capua, & vicina Veseuo
Ora iugo, & vacuis Clanius non æquus Acerris.

Car cela est cause qu'elle n'a iamais guere esté habitee selon le grammairien Probus au mesme endroit: toutesfois il en est fait mẽtion au 23. de ceste histoire, ou Annibal les ayãt assiegez, ils eschapperent par vne nuit; dequoy indigné il y mit le feu. Et au 27. le Senat leur permet de la rebastir. Ils vindrent à estre citoyens Romains, mais sans droit de voix, l'an 420. Aulus Cornelius derechef & Cn. Domitius Consuls, cõme il est cõtenu au 8. liure, fueil. 351. lig. 9. Velleius Paterculus: *Insequentibúsque Consulibus, à Sp. Posthumio, & Philone Publicio Censoribus Acerranis data ciuitas.* Festus la met entre les municipes qui obtindrent finablement plein droit de bourgeoisie Romaine: *Municipium id genus hominum dicitur, qui cum Romam venissent, neque ciues Ro. essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum vnà cum Romanis ciuibus, præterquam de suffragio ferendo aut magistratu capiendo: sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuuini, Thusculani, qui post aliquot annos ciues Romani effecti sunt.* Et puis apres en la lettre P. il le met au rang des prefectures ou l'on enuoyoit tous les ans des Preuosts commis par le peuple pour y administrer la Iustice. Finablemẽt elle fut Colonie du temps d'Auguste comme met Frontin.

ACHERON est vne petite riuiere sur les confins des Lucaniens, dont il est fait mention au 8. liure, fueil. 356. dite ainsi, quasi ἄχη ῥέων, *coullant angoisse*, ou de τὸ ἐστερῆσθαι χαρᾶς, priuee de ioye & plaisir: là ou se noya Alexandre Roy des Epirotes. Trogue Pompee au 12. & Pline liure 3. chap. 5. *Intus in peninsula fluuius Acheron, à quo oppidani Acherontini.* Mais il y a vn autre Acheron en l'Epire dont il parle au 4. liue, chap. premier: *Dans le goulphe Ambracien se va rẽdre la riuiere d'Acheron, qui viẽt d'vn lac de Thesprotie appellé Acherusie.* Il y a vn autre lac ou marez de semblable nõ pres de Cumes, comme il dit au dessusdit 3. 5. Ce fut ce qui abusa iceluy Alexandre, auquel l'oracle auoit predit qu'il deuoit finir ses iours pres de la riuiere d'Acheron, & de la ville de Pandosie; là ou nous en dirons encore quelque chose. Finablement les Poetes en ont fait vn fleuue infernal, à cause comme met Diodore au 2. de sa Bibliotheque, d'vn lac pres la ville d'Heliopoli en Egypte, ou lon faisoit passer les corps morts d'vn bord à autre, comme nous auons dit en la colomne 850.

ÆNARIE ou Inarimé, & Pythecuse; vne petite isle au goulphe de Puzzol pres de Naples; dessoubs

soubs laquelle les Poëtes feignẽt que le geant Typhoeus pour auoir voulu attempter cõtre Iuppiter, fut accablé d'vn coup de fouldre : & ce à cause des frequents tremblemens de terre qui y aduenoient, lesquels ils veulent attribuer aux sanglots du geant, qui est continuellement aux abbois de la mort, ne pouuant expirer. Pline liure 2. chapitre 90. la dit auoir esté arrachee de la terre-ferme par vn de ces tremblemens de terre, & reduitte en isle : & le mont Epope par vne conflagration qui aduint, applany du tout; vne ville outre-plus abismee: & vne autre isle procreée des montaignes qui s'affaisserent, dicte Pandatarie, ou Prochyte (comme qui diroit escoullee) *In Puteolano autem sinu Pandataria, Prochyta, non ab AEneæ nutrice, sed quia profusa ab AEnaria erat.* Quant au nom de Pythecuse, Strabon le tire de πίθηκος, singe ou guenon ; ce que signifie aussi le mot Arimé en ancienne langue Thoscane, dõt Suidas en racompte vne telle fable apres Harpocration & Xenagoras; qu'il y eut autrefois en ces isles deux freres meschants par dessus la meschanceté propre ; Candulus & Atlas, qui affrontoient tout le monde par leurs tromperies & adulations; si qu'en fin s'estans voulu attacher à Iuppiter mesme, ils furent par luy conuertis en singes ou magots. Ouide au 14. des Metamorphoses met que ce furent les Cercopes.

Inarimen, Prochytenque legit, sterilique locatas
Colle Pythecusas habitantum nomine dictas:
Quippe Deûm genitor fraudem & periuria quondam
Cercopum exosus, gentisque admissa dolosæ,
In deforme viros animal mutauit, vt iidem
Dissimiles homini possent, similésque videri.

Mais Pline au lieu cy-dessus allegué les fait venir des potteries où se faisoient les vaisseaux à mettre le vin : *AEnaria ipsa à statione nauium AEneæ, Homero Arime dicta, Græcis Pythecusa, non à simiarum multitudine vt aliqui existimant, sed à figlinis doliariorum.* Auiourd'huy on l'appelle Ischie de la ressemblance d'vne cuisse humaine ; là où il croist du vin qu'on appelle le Grec d'Ischie, mais non si bon, si fort ne si delicieux que le Grec de Some.

LES ÆQVES, autrement Equicoles, vn peuple, grand aduersaire des Romains ; & qui leur donna beaucoup d'affaires par vn long temps sur leurs premiers aduãcemens & progrez, comme on peut assez veoir en plusieurs endroits de ceste premiere decade. Mais finablement ils furent du tout defaits & esteints, l'an 449. Sulpitius Auerrio, & Sempronius Sophus Consuls, à la fin du 9. liure, fueillet 415. ligne 29. si qu'à grand' peine en peut on rien trouuer dans les Autheurs. Trop bien estoit-ce l'vn des peuples du Latium, voisin des Volsques & Herniques ; gens plus propres aux courses & brigandages que bons à la guerre ; liure 3. fueillet 105. ligne 12. *AEquos populationibus, incursionibúsque meliores esse.* Habituez au reste entre Tiuoli & Preneste, ou est maintenant *Vico varro*, en des montagnes aspres & boscageuses ; & pourtant plus duits à la chasse que au labourage. Virgile au 7. de l'Eneide:

Horrida præcipuè cui gens, assuetáque multo
Venatu nemorum duris AEquicola glebis
Armati terram exercent, sempérque recentes
Conuectare iuuat prædas, & viuere rapto.

Parquoy il semble que ces deux noms leur ayẽt esté donnez cõme par vne antiphrase, de *Aequi*, qui signifieroit comme *equitables* ; là où c'estoient bandolliers viuans contre droict & raison de rapines : & *æquiculi*, habitans en des lieux plains & aisez ; car au contraire c'estoient rochers & baricaues presque inaccessibles.

AHARNAM, vne ville de la Thoscane ; au 10. liure, fueillet 437. vers la fin. Elle n'est plus.

ALATRINATES ; Strabon appelle la ville *Alatron*. Auiourd'huy elle garde le nom d'*Alatro*, au pays des Herniques : au 9. liure, fueillet 413. ligne 20. *Hernicorum tribus populis, Alatrinati, Verulano, Ferentinati, &c.* Pline, liure 3. chapitre 11. ou il faut reformer le texte fort corrompu vers la fin. Auguste y enuoya vne colonie, comme dit Frontin.

ALBA LONGA, maintenant Albano, à seize mille de Rome, sur le grand chemin de la voye Appienne, qui part de la porte anciennement appellee Capene, & maintenãt de sainct Sebastian, dont nous auons parlé cy-deuant en la colonne 571. C'est vne chose presqu'incroyable de veoir les ruines des belles & magnifiques sepultures qui souloient estre tout le long d'icelle. Il y a pres de quatre vingts ans, selon que le racompte Raphael de Volterre, du temps du Pape Alexandre VI. qu'en vne de ces sepultures fut trouué le corps tout entier d'vne fort belle ieune dame, oingt & baigné d'vne liqueur tres-precieuse ; estendu au reste sur vne table de marbre : ses cheueux longs & dorez racueilliz autour de la teste auec vn riche cercle d'or ; & à ses pieds vne lampe allumee encore ; combien que selon l'escripture y entaillee, il y eust plus de treize cens ans qu'elle auoit esté mise en ce cercueil : mais aussi tost qu'on l'eut ouuert, elle s'esteignit. Le corps fut apporté à Rome, & mis au logis des Cõseruateurs dãs le Capitole ; où l'on le garda quelques iours ; iusques à ce que le Pape, craignant que cela ne declinast en quelque espece d'idolatrie, le fit ietter dedãs le Tybre. Ceste Albe donques ou Albane, est celle qui fut premierement edifiee par Asca-

nius filz d'Enee le long de la crouppe d'vne montagne, au premier liure, fueillet 5. ligne 13. laquelle ayant duré & eu grand vogue pres de cinq cens ans, fut en fin ruinee par Tullus Hostilius, & les habitans transportez à Rome; fueillet 26. Elle estoit en vne tres-belle & plaisante assiette, close d'vn costé de la mõtagne; & de l'autre du lac, auec vn fertile terrouer alentour, abondãt principalement en vins exquis sur tous les autres de ce quartier: mais elle a esté plusieurs fois ruinee, & mesme du temps du Pape Alexandre 3. l'an 1168. n'y ayãt encore pour le iourd'huy autres edifices qu'vn petit chasteau appellé *Sauello*, en vn recoin de ses ruines; & là aupres vne petite villette habitee aucunement. A la main gaulche est la montagne du mesme nom; au hault de laquelle nonobstant que fort aspre, estoit le temple de Iuppiter Latial, edifié par Tarquin Prisque, où se celebroient tous les ans les feries Latines. Les chefs d'armees y triomphoient aussi; comme on on lit de Marcel au 26. liure de ceste histoire, *Pridie quàm vrbem iniret, in monte Albano triumphauit.* Et Pline liure 15. chapitre 29. *L. Piso tradit Papyrium Nasonem qui primus in mõte Albano triumphauit de Corsis Myrto coronatum, &c.* Quant au lac il en est parlé au 5. liure, fueillet 224. & 226. Son issue & desgorgement est taillé par vn merueilleux artifice; encore que l'eau qui en part à grand' peine puisse suffire à former vn petit ruisseau. Il y auoit vne autre Albe encore en la cõtree des Marses, à trois mille du lac Fucin; qui fut l'vne des 12. Colonies lesquelles refuserent secours aux Romains en la guerre contre Hannibal, au 27. liure: *Eæ coloniæ fuere; Ardea, Nepete, Sutrium, Circeij, Alba, Carseoli, Suessa, Sora, Setia, Cales, Narnia, Interamna.* car elle fut faicte Colonie auec Sore l'an 450. comme il est dit au commencement du 10. liure, fueillet 417. Et fut là où le Roy Perseus fut enuoyé prisonnier: Et Bituite Roy des Auuergnacs; en l'Epitome 61.

Mons Albanus.

Lacus Albanus.

Algide, forest & montagne; auiourd'huy en vulgaire *Selua degli agli*, au hault de laquelle est vn chasteau appellé *Rocca del Papa*, à 12. mille de Rome. Elle est sur la voye Latine, pres d'vne petite ville appellee Colonne, d'où la maison des Colonnes a pris son nom, ou elle le luy a donné. Au milieu de ceste forest le grand chemin se fourche en deux: A la main droicte quelques 15. mille de Colonne se rencontre Valmontone, territoire des anciens Lauicains: & à main gauche, cinq ou six mille *Gallicano*; qu'on prend pour les Gabiens, à trois mille de Preneste. A l'entree au reste de ceste forest deuers Rome est ce fameux lac de Regille, pour la grosse bataille qui y fut donnee contre Tarquin le superbe & les Latins, liure 2. fueillet 65. maintenant on l'appelle de saincte Prassede: Blondo met saincte Seuere.

Allie, vne riuiere maintenant ditte *Cortesio*, à 40. mille de Rome, au territoire des Crustuminiens, sur les derniers limites des Sabins de ce costé-là. Mais Francesco Florido ne la met qu'à 14. mille de Rome, l'appellant *Caminate*, qui se va rendre dans le Tybre pres le port de *Monte ritondo*. Iunius, *Rio di mosso*, en lieu de *morte*; pource que ce fut là aupres où aduint ceste tãt douloureuse desconfiture des Romains par les Gaulois, l'an de Rome 362. mentionnee au 5. liure, fueil. 242. là où Tite Liue met que ce fut seulement à onze mille de Rome: *Ægrè ad vndecimum lapidem occursum est, qua flumen Allia Crustuminis montibus prealto defluens alueo haud multum infra viam Tyberino amni miscetur.* Parquoy ce que les autres l'esloignent à quarante mille, se doit entendre de ses sources, & non de son entree dans le Tybre.

Allifes. Pline liure 3. chapitre 5. met ceste ville en la premiere region d'Italie selon la description d'Auguste. Toutesfois Tite Liue au 8. liure, fueillet 357. ligne 32. Plus au 9. liure, fueillet 406. ligne 41. & Ptolemee la mettent en la contree des Samnites, audelà de la riuiere de Vulturne, en la 12. region. Ce n'est plus maintenãt qu'vn petit bourg appellé Alphi, sur la riuiere de Vulturne ou Nataron. Festus la comprend au nombre des Prefectures où le Preteur Romain enuoyoit tous les ans des commissaires pour administrer la iustice.

Amerie ville fort ancienne de l'Ombrie ou Duché d'Espollette; auiourd'huy Amelie, sur la coronne d'vne montagne bien cultiuee tout alentour, de vignes, terres labourables, oliuiers, & arbres fruictiers, entre le Tybre & le Negre. Virgile au premier des Georgiques;

Atque Amerina parat lentæ retinacula viti.

Car il y croissoit de fort excellens oziers. Caton met qu'elle fut restauree par les Veies Thoscans, soubs la conduitte d'Ameroe filz d'Atlas & de la Nymphe Pleione fille d'Italus. Et neantmoins Pline, liure 3. chapitre 14. allegue auoir escript que ce fut 964. deuant la guerre Macedonique contre Persee filz de Philippes, laquelle escheut enuiron l'an 580. de la fondation de Rome. Au moyen dequoy elle seroit pres de 400. ans plus ancienne que Rome. Auguste la reduit en Colonie, & la donna aux vieils soldats. Et encore qu'elle ne soit point mentionnee en ceste premiere decade, nous l'auons bien voulu neantmoins inserer icy pour raison de son ancienneté; & qu'elle a esté fort fameuse enuers les anciens pour raison de ce tant excellent Comedian appellé Roscius, dont nous auons vne fort elegante oraison de Ciceron, qui le defend de la calomnie à luy imposee d'auoir tué son pere.

Amerie Colonie Romaine.

Ameriole, ville du Latium; Pline liure 3. chap. 5. Elle n'est plus.

Amiterne. Denis Halicarn. au 2. & Strabon au 5. la mettent en la contree des Sabins: Pline au lieu preallegué, au Latium: Caton, & Ptolemee au pays des Vestins. Elle estoit sur la

crouppe

crouppe d'vne montagne, à cinq mille de l'Aigle, où l'on voit encore pour le iourd'huy de grandes ruines de temples & de grosses tours; ensemble d'vn beau theatre, qui monstrent assez qu'elle a esté autresfois quelque grand' chose: car Tite Liue au 10. liure, fueillet 450. à la fin met, que le Consul l'ayant prise d'assault, 2800. hommes y furent tuez; & bien 4270. pris prisonniers. Et à la fin du 28. il la met du nombre de celles qui fournirent des soldats à Scipion pour l'entreprise d'Afrique; ou il l'accouple de sorte auec les peuples de l'Ombrie, qu'il semble qu'il l'y vueille mettre, ou pour le moins és Sabins: *Vmbriæ populi, Nursinique, & Reatini, & Amiternini, Sabinique omnis ager, milites polliciti*: Mais rien ne la rend plus illustre & renommee que l'historien Salluste, qui en fut natif.

ANAGNIE, auiourd'huy *Anagna*, au pays des Herniques; Virgile au 7.

Hernica saxa colunt, quos diues Anagnia pascit,

L'appellant riche, comme l'explique Seruius; par ce que Marc Antoine ayant abandonné Octauie sœur d'Auguste pour espouser Cleopatre, y fit forger de la monnoye au coin d'elle. Il en est fait mention au 9. liure, fueillet 413. ligne 23. Et és prodiges du 27. & 45. Elle a quelque renom encore pour raison de quatre Papes qui en furent naiz: Innocent III. l'an 1198. Gregoire IX. l'an 1226. qui cõpiler les decretales: Alexandre IIII. 1254. & Boniface VIII. 1294. qui institua le Iubilé; lequel ayant fort persecuté Sciarra Colonne, cestui-cy eut recours au Roy Philippes le bel, moyennant le secours duquel il prit le Pape dans Anagnie, & le mena prisonnier à Rome, où il mourut d'ennuy & de desplaisir: ce qui fut vne vengeance de la meschanceté dont il auoit vsé enuers le Pape Celestin, l'ayant fait mourir en prison apres qu'il l'eut contraint de se demettre de la papauté. Ceste ville est presque deserte & inhabitee pour infinies ruines qu'elle a souffert de guerres, pestilẽces, partialitez domestiques, & autres afflictions. Ciceron en l'oraison pour sa maison l'appelle Municipe; & Festus la met en la seconde espece, qui laissans leurs droicts & statuts anciens, passent du tout en la bourgeoisie Romaine: *Alio modo dicitur Municipium, cum id genus hominum definitur, quorum ciuitas vniuersa in ciuitatem Romanam venit; vt Aricini, Cærites, Anagnini.* Et au 14. en la lettre P. il la met au reng des Prefecteures où le Preteur de la ville enuoyoit tous les ans des deleguez pour y administrer la iustice. Tite Liue au lieu cy-dessus allegué du 9. liure, *Anagninis, quique arma Romanis intulerant, ciuitas sine suffragij latione data.* Car on ne voit point qu'elle ait eu droict de voix & suffrage à Rome auant la guerre Sociale, auec les autres peuples de l'Italie, enuiron l'an 663. Frontin met que Drusus Cesar depuis en fit vne Colonie: *Anagnia muro ducta Colonia Drusi Cæsaris.* **Anagnie, Municipe.**

ANIEN, riuiere, maintenant le Teueron. Il naist au territoire des Gabiens, non gueres loin d'Albane selon Strabon: & delà par les Marses à Tiuoli; puis finablement s'en va rendre dans le Tybre à trois mille de Rome. Pline liure 3. chapitre 12. met ses sources en la 4. region d'Italie, en la montagne des Trebaniens; là où il reçoit les eaux procedans de trois lacs, pres d'vn lieu appellé *Sublacus*, & non *sublaqueus*, comme il y a és editions communes: *At ex alia parte Anio in monte Trebanorum ortus, lacus treis amœnitate nobiles qui nomen dedere Sublaco, defert in Tyberin*; en vulgaire maintenant *Sollago*. Mais Tacite en l'onziesme les appelle les estangs ou marests Symbriuiens, quand il parle du tuyau de fontaine que l'Empereur Claudius amena à Rome, dict le nouuel Anien, dont il a esté parlé en la colonne 585. *Fontes aquarum Simbriuinis collibus deductos vrbi intulit.* Et au 14. *Nam quia discumbentis Neronis apud Symbriuiana stagna (cui Sublaqueum nomen est) ictæ dapes, mensáque disiecta; idque finibus Tyburtum acciderat.* Et plus apertement encore Sillius Italicus au 8. *Quique Anienis habent ripas, gelidóque rigantur Simbriuio*; lequel Simbriuie selon Petrus Marsus, est vne riuiere des Equicoles qui sont audessus de Tiuoli, suyuant le lieu dessusdit de Tacite. Ce *Solago*, qui est vne petite villette assise sur ce lac Simbriuien, est fort renommé pour la demeure assiduelle qu'y souloit faire sainct Benoist, ainsi que dit sainct Gregoire en ses dialogues. Et de là l'Anien s'en viẽt à Vico-varro, iusques là où le canal & branche d'eau qui en estoit distraicte pour venir à Rome, estoit taillé à trauers le rocher; & le reste sur des arcades & platte-formes. De Vico-varro il s'en vient vn peu audessus de Tiuoli par vn grand sault & cataracte dans des rochers precipiter en bas à trauers les plaines, separant les Gabiniens des Latins: lequel sault est cause qu'Horace l'appelle *præceps*. Et Sillius Italicus aussi au 12. descriuant l'arriuee d'Hannibal à Rome, traictee par Tite Liue au 26.

Præceps ad ripas immani turbine fertur
Sulphureis gelidus, qua serpit læuiter vndis
Ad genitorem Anio labens sine murmure Tybrim.

A propos de celà, il y a encore pour le iourd'huy vn canal qui a esté trenché tout expres pour receuoir les eaux soulphrees, qui se venoient rendre dans ceste riuiere, & la corrompoient, estant autrement fort bonne à boire, quatre ou cinq mille au dessoubs de Tiuoli, & pres du lieu ou se tire la pierre Tiuertine, dure presque à pair des marbres; dont presque tous les edifices tant anciens, mesme l'amphitheatre de Vespasian, que modernes sont construits à Rome: Et faict là endroit en vne cheutte certaine sorte de dragee fort ronde & blanche; parce que ceste eau soulphree se congelle tout incontinent. Quant à ce qu'il l'appelle gelide ou froid, c'est apres Virgile **La pierre Tiuertine.**

au 7. *Gelidúmque Anienem*; il fut appellé Anien ou Anius d'vn Roy des Thoscans de semblable nom; lequel poursuyuāt vn certain Cethegus qui luy auoit enleué sa fille, & ne le pouuāt ratteindre, se ietta de desespoir dans ceste riuiere, à qui cest accident donna son nom, estant auparauant appellee Parense. Vibius Sequester & Boccace le tirent d'vn Anien filz d'Apollon. Il y auoit des l'ancien tēps quatre ponts dessus, qui sont encore, mais la plus part despouillez de leurs ornemēs, comme nous auons dit en la colonne 578. ou nous auons oublié de mettre ceste belle inscription suyuante, qui est en celuy du bas de Tiuoli appellé le Lucanien.

T. PLANCIO. M. FAVNI SILVANO AELIANO. PONT. SODALI AVG. III. VIR. A. A. A. F. F. QV. L. CAESARIS. LEGAT. V. IN GERMANIA. PR. VRB. LEGAT. ET COMITI CLAVDII CAESARIS IN BRITANNIA CONSVLI PR. COS. ASIAE LEGAT. PRAET. MOESIAE, IN QVA PLVRA QVAM CENTVM. MIL. TRANS DANVBIVM AD PRAESTANDA TRIBVTA CVM CONIVGIBVS AC LIBERIS, ET PRINCIP. AVT REGIB. SVIS TRANSDVXIT: MOTVM ORIENTEM SARMATAR. COMPRESSIT: QVAMVIS PARTEM MAGNAM EXERCITVS AD EXPEDITIONEM IN ARMENIAM MISISSET.

LES ANTEMNATES, venus premierement des Aborigenes Grecs, qui chasserent les Siciliens; à cinq ou six mille de Rome, selon Strabon au 5. en tirant aux Sabins: mais on ne sçauroit bonnement discerner l'endroit, parce qu'il y a desia long temps qu'ils ne sont plus. Ce furent ceux auec les Crustumeniens & Ceniniens, à qui Romule ayant enleué leurs femmes & filles és ieuz de Neptune, donna les premiers sur les doigts:& les ayant vaincuz en quelques rencontres, fueillet 11. & Fabius Pictor au 2. de l'eage doré, y enuoya vne colonie de 300. citoyens Romains, la seconde qui fut establie; & ce l'an 4. de Rome, comme met Denis Halicarn. au 2. Virgile au 7. appelle ceste ville ornee de beaux torrions, encore que de son temps elle fust desia presque inhabitee, ainsi que dit Strabon, car ils furent tous deux soubs Auguste; *Ardea, Crustumerúmque, & turrigeræ Antennæ*. Enquoy ie ne sçay pourquoy il l'accouple auec Ardee qui est bien loin de là, en la contree des Rutules.

Antemne II. Colonie Romaine.

ANTIVM, fondé anciennemēt d'Ascanius, Solin au 8. chap. auiourd'huy *Anzo*, combien qu'il n'y ait plus rien des anciennes marques hors-mis vn chasteau basty sur vn recoin des vieilles ruines, appellé Neptuno. Den. Hal. au premier refere son origine à l'vn des enfans d'Vlysse & Circe, lequel luy donna son nom; l'ayant edifiee sur vn petit promontoire ou pointe de rocher à 32. mille & demie d'Ostie selon Strabon; tant ils estoient exactes à mesurer la distance des lieux. Ce fut la ville capitale des Volsques, contre lesquels les Romains eurent la guerre par 200. ans, fueil. 44. lig. 9. Car ce que Pline 3. 5. la comprend entre les Latins, est pource qu'il estēd le Latium iusqu'au fleuue Lyris: *vnde nomē modo latij processit ad Lyrin amnem*. Et puis apres il la tesmoigne auoir esté Colonie, *Dein quondam Aphrodisium & Antium Colonia*; lequel Aphrodisium ou temple de Venus estoit entre Ardee & Antium, & en ceste ville d'Antium non Venus mais Fortune estoit particulierement reueree, ainsi que le tesmoigne l'Ode 35. du premier des vers en Horace. *O diua gratum quæ regis Antium*. Elle fut faite Colonie Romaine l'an 286. L. Emylius, & Qu. Fabius Consuls, au commancement du 3. liure, fueil. 104. lig. 7. Mais l'annee ensuyuante elle se reuolta, fueil. 106. lig. 4. l'an 415. Furius Camillus, & C. Mænius Cōsuls, y fut derechef enuoyee vne autre colonie de citoyens Romains, au 8. liure fueil. 348. lign. 36. Et lors leur furent ostez tous leurs vaisseaux; des esperons desquels on orna le Tribunal des harengues à Rome, qui delà fut appellé les Rostres; colomne 609. Ce que Den. Hal. & Strabon referent aux volleries qu'ils commettoient par la mer, ioints de compagnie auec les Tyrrheniens, és costes de l'Esclauonie & de Grece; dont Alexandre Roy des Epirotes, & apres luy Demetrius auoient fait plusieurs fois des plaintes & clameurs à Rome. Ce fut la premiere de toutes les Colonies latines qui fut faite Romaine. Finablement soubs Neron Consul la 4. fois auec Cornelius l'an 804. elle fut assignee aux vieils soldats Pretorians, ainsi que le tesmoigne Tacite au 15. *Veterani Terentium, & Antium adscripti*. Et Suetone en Neron 9. lequel y fit vn fort beau port à grands fraiz. *Antium Coloniam deduxit adscriptis veteranis è Prætorio, vbi & portum operis sumptuosissimi fecit*.

Antiū XIIII. Colonie Ro.

ANXVR en langage Volsque, ou Axur, comme il se voit en vn reuers de medaille de Pansa, IOVIS AXVR, autrement Taracina, de l'ancienne appellation Trachina selon Strabon qui signifie aspre & rude, telle qu'estoit sa situation; ou Terracina enuers Cesar, Tite Liue & autres, à tousiours gardé ce nom là iusqu'auiourd'huy. Pline 3. 5. *Dein flumē Vfens, suprà quod Tarracina oppidū lingua Volscorū Anxur dict*. Et Festus, *Anxur vocabatur quæ nunc Taracina dicitur, Volscæ gentis sicut ait Ennius: Vulsculus perdidit Anxur*. Mais sans aller plus loin, nostre autheur vers la fin du 4. liure, fueil. 209. lig. 8. *Anxur fuit quæ nunc Terracinæ sunt, vrbs prona in paludes*: assauoir les Pomptines, dont nous parlerons en leur lieu. Car audessus de ces marescages fut premierement assise la ville de Terracine, en

vne isle,

vne ile,& puis cõiointe par succession de temps à la terre ferme(Solin au huictiesme) sur vn petit tertre: mais puis apres transportee au bas sur le riuage, le long de la coste d'Hostie à Naples, à quelque quarante mille de Rome. Elle fut faite Colonie l'an 424. Emilius Mamercus, & L. Plautius Consuls; au huictiesme liure, fueil. 354. lign. 22. & y furent enuoyez 300. citoyens; à chacun desquels furent departiz deux iournaux de terre. Tite Liue en fait encore mention és 27. & 36. Patercule au premier liure. *Insequentibus Consulibus Spur. Posthumio & Philone Publicio Censoribus Acerranis data ciuitas: & post triennium Tarracinas deducta Colonia.* Plus ceste inscription antique, qui monstre qu'Auguste la renouuella: ROMAE. ET. AVGVSTO. CAESARI. DIVI. F. COLONIA ANXVR. On estime qu'elle eut ce nom d'Anxur, de ce que Iuppiter y estoit reueré en eage d'vn ieune adolescent sans barbe, comme dit Seruius sur le 8. de l'Eneide; *Circeumque iugum, queis Iuppiter Anxurus aruis--Præsidet:* quasi ἄνευ ξυροῦ sans rasouer: car telle y estoit son image. Anxur xxiij. Colonie.

L'APENNIN est vne grande file de montagnes(Tite Liue au 21. l'appelle Pænin) qui prend son commencemẽt de la fin des Alpes pres de Gennes; & delà s'alõge par le milieu de l'Italie la coupant en deux, ainsi que l'areste principale fait vn poisson de la teste iusqu'à la queue; qui se fourche de mesme en deux pointes, dont celle de la main droite s'en va atteindre la Calabre vers le far de Messine; & l'autre à main gauche se destorne à la Pouilhe deuers le goulphe Adriatique. En ceste grande estendue de terres ou il s'alonge, il acquiert infinis noms particuliers, dont voyez plus à plain Caton sur la fin de ses origines: Sempronius en la diuision d'Italie: Strabon liure 5. Ptolomee; Pline 3.5. Mele liure 2. chap. 4. Solin chap. 8. & autres geographes.

APIOLES. ville au pays des Latins, dont est fait mention au premier liure fueil. 31. lig. derniere; Que Tarquin Prisque l'ayant prise d'assaut, il en rapporta vn fort grand butin. Ce que Pline allegue de Valerius Antias presqu'és mesmes mots que fait Tite Liue. *Præterea auctor est Antias oppidum Latinorum Apiolas captum à L. Tarquinio rege, ex cuius præda Capitolium inchoauerit.* Elle est du tout esteinte.

APVLIE, la Pouilhe. Ce pays cõfine auec la Calabre, & tous deux annexez maintenãt au royaume de Naples, eurẽt anciennemẽt plusieurs noms, que les autheurs Grecs & Latins partie confondent, & partie en font quelque distinctiõ. IAPYGIE fut ainsi appellee de Iapyx fils de Dedale, qui auec vne trouppe de Cãdiots dõt il estoit chef, se vint habituer en ces quartiers là, cõme met Strabõ au 6. MESAPIA, de Mesape fils de Neptune, tel reputé pour le grand nõbre de vaisseaux qu'il y amena; lequel Seruius sur le 7. de l'Eneide allegue auoir esté inuulnerable, à cause qu'on ne sçait point(ce dit il) qu'il soit pery nulle part de glaiue ny feu; parce que l'eau dont Neptune est la deité superintendente domine le feu. DAVNIE de Daune fils de Pilumne & de Danaé, ayeul de Turne. PEVCETIE, de Peucetius frere d'Oenotrius, Pline liu. 3. chap. 11. & AVSONIE encore, d'Auson Roy d'Armenie tresancien qui s'y vint habituer, si aumoins nou-nous en voulons raporter à Berose au 5. liure. Mais ce seroit vn trop long destour de vouloir poursuyure plus auant ce grand chemin si battu & rebattu de tous les Geographes: parquoy il vaut mieux l'abreger, & venir aux sentiers & modernes adresses; ioint que nous ne lairrons de toucher cy apres plus par le menu les particularitez de ceste prouince selon l'ordre de l'alphabet. Pline liure 3. chap. 11. *Ita Apulorum genera tria. Theani; Lucani; Dauniorum præter, &c.* Il nous suffist de remarquer le lieu parce que nous ne voulons pas suyure ceste routte. Les modernes donques qui veulent discerner ces noms anciens par contrees, prennent particulierement la Peucetie pour ce qu'on appelle le duché de Barri, qui a pris son nom de la ville capitale, ou se souloient autrefois coronner les Rois de Naples. Pline, au lieu dessusdit met qu'elle fut auparauant ditte Iapygie; neantmoins le mot de *Barium*, est ancien; car Strabon, & Ptolomee & Mela en font aussi mention: Et Tacite au 6. parlant de Syllan; *Post municipio Apuliæ, cui nomen Barium est clauditur.* Mais & Horace en la 5. Satyre, *Bari mœnia piscosi*. Ce duché de Barri s'estend le long de la marine, & assez auant dedans terre au dela de l'Apennin, depuis la ville de Brundisi en Calabre, & du cap d'Otrante (*Hydruntum*) iusqu'à Barlette, & à la riuiere d'Aufide, maintenant *Losanto*, ou commance la Pouilhe plaine, qu'ils prennent pour celle que les anciens appelloient Daunie. Tout ce pays de Barri au reste est fort fertile en bleds, vins, & principalement en oliuiers & amandiers, dont il y en a de grandes forests. Mais en se recullant plus auant dedans terre, à quelques trente mille de Barri se rencontre Venouse, *Venusia*, ou *Venusium*, ou s'enfuit le Consul Varron apres la deffaite de Cannes: qui est bien toutesfois à meilleur droit renommee pour le Poete Horace, qui en fut natif. Et à quinze mille de là est Cannes, à trois mille pres de Canusium selon Procope; toutes deux sur la riuiere d'Aufide, qui separe la Pouilhe Peucetienne de la Daunienne: seule entre toutes les autres qui perce d'vne bande à autre l'Apennin, comme dict Polybe au troisiesme; Et Plutarque, ou autre à qui l'on vueille attribuer la vie que nous auons d'Annibal soubs son nom. Finablement elle se va rendre dans la mer Adriatique pres de Barlette, dont l'on compte iusqu'à Barri cinquante mille. AINSI l'au-

Iapygia. *Mesapia.* *Daunia.* *Peucetia.* *Ausonia.* *Barium.* *Aufidus* *Losanto.* *Venusium.* *Cannæ* *Canusium*

tre Pouillhe est celle qu'on appelle la plaine, & specialement *Apulia* de Apulus tresancien Roy, qui plusieurs siecles auant la guerre de Troye se vint de loingtain pays habituer en ceste contree: Puis elle fut appellee Daunienne. Elle commence à la riuere d'Aufide *l'ofanto*, ou fine le duché de Barry,& s'en va atteindre celle de Filerne, ou plustost Tiferne selon Pline 3.11. laquelle diuise la Pouillhe des Samnites & la terre de l'Abruzze. A 20. mille audeça de laditte riuiere d'Aufide est
Salapia. Salapie, premierement bastie sur le bord de la mer, & puis apres remuee par la permission du Senat, à quatre mille plus ença, à cause du mauuais air de la marine. Puis à autres 20. mille delà
Sipontum. est Syponte au pied du haut mont de Gargan, maintenant de Saint Ange, sur le bord de la mer edifiee anciennement aussi par Diomede selon Strabon: Et encore qu'elle ait esté transportee à Manfredie, elle garde neantmoins le titre d'Eueschè. Mais ce fut autresfois vne Colonie
Arpi. Romaine, comme il est contenu au 35. de ceste histoire. A autres vingt mille est Arpi, souuent mentionnee de Tite Liue, & mesmes au vingt-deuxiesme, ou il met qu'apres la iournee de Thrasymene, Annibal se retira en ceste ville; fondee par iceluy Diomede, ainsi que met Trogue
Luceria. au vingtiesme. A semblable distance presque du costé d'Occident, est Nocere ou *Luceria*: &
Theanum. puis Theanum sur l'Apennin, dont il est fait mention au huictiesme liure, car il y en a vn
Asculum. autre ès Sidicins. A vingt mille de Lucere, est Asculum, Satricanum faut entendre, y en ayant aussi vn autre en l'Abruzze: Mais cestuicy est ou le Roy Pyrrhus eut ceste lourde secousse par Curius & Fabricius chefs Romains, comme dient Appian Alexandrin au premier & Flo-
Les Salentins re. LA CONTREE des Salentins suit apres, maintenant appellee le territoire d'Ottrante; & anciennement la vraye Iapygie; là ou est au bout le haut mont Gargan. Elle prend son commencement aupres des sources de la riuiere de Tiferne ou Fortore sur les limites des Samnites; & par quelques trente mille s'estend à trauers les basses crouppes de l'Apennin, iusqu'à ce qu'elle se vienne finablement aplanir enuiron six mille pres de Lucere: & est ceste campaigne trauersee de la susditte riuiere par l'espace de seize mille iusqu'à la ma-
Gerion. rine. Là sont les marques & ruines de l'ancien Gerion, dont parle Tite Liue au vingt-deuxiesme.
Larinate. A huict mille delà, & dixhuit de Theanum est le territoire du Larinate, dont il est fait aussi mention là mesme, & en d'autres endroits. Ceste riuiere de Tiferne ou Fortore prend sa naissance d'vne montaigne appellee Tiferne, & à ceste heure *Bisano*, pres de l'Apennin, & de Bouiane, vne petite ville en la contree des Hirpins selon Pline: & a de cours quelques soixante mille, separant cest endroit de la Pouillhe d'auec l'Abruzze, tant qu'elle se voise finablement descharger en la mer Adriatique pres le lac de Lesine, qu'on estime estre celuy que Pline 3. 11. appelle *lacus Pantanus*. VOILA ce qui nous a semblé deuoir icy atteindre de la Pouilhe; plus selon les descriptions d'auiourd'huy, que celle des anciens, qui la limitent en bloc & en tasche depuis Brundusi, en Calabre. Le reste sera plus à plain deduit sur les particularitez des lieux qui y sont contenuz. C'est vn pays au reste en partie montueux, & en partie plain & ouuert en de larges campaignes, chaudes outre mesure, & mal saines; & fort molesté de pernicieuses vermines; entre autres d'vne maniere de grosses araignes noires qui sont le *phalangium* des anciens, lesquelles se tiennent tappies en des trous ou creuasses de terre; d'où elles d'vne grande malignité se
Tarentelles. lançent contre les iambes des personnes: ils les appellent Tarentelles; & quiconque en est mords ou picqué, il n'y a autre remede de le garentir, sinon que de luy faire tout incontinent sonner aux oreilles toutes les sortes de musiques, & brimballemens dont on se peut aduiser; iusqu'à tant qu'il se vienne à rabattre & regaillardir sur celle qui se trouuera à son goust & humeur; car il demeure auparauant comme transy & tout hebeté, ne tenant compte de tout le reste: & lors il faut renforcer celle-là, car il se met à baller, gambader & sauter, tant que n'en pouuant plus il tumbe hors d'aleine par terre comme esuanouy. On le couure fort, & fait suer durant son somme, & au resueil on luy fait prendre quelque breuuage de Theriaque, ou autre tel approprié contre le venin. Il y a aussi vne maniere de petit lezard gris mouchetté de noir du mesme nom, mais non si venimeux. L'an 427. ils entrerent premierement en l'alliance des Romains au huictiesme liure fueil. 357. lign. 28. Car les Samnites lors qu'ils s'attacherent premierement aux Romains pour raison des Capouans, y esbranlerent quant & quant les Pouillhois, & mesmes les Tarentins; mais ils furent subiuguez celle fois de tous points au 9. liure fueil. 391. lign. 19. iusqu'à ce qu'iceux Tarentins (en la seconde decade) appellerent Pyrrhus en Italie. Et finablement Hannibal, lequel seiourna pres de quatorze ans en la Pouilhe, & ces quartiers là. Mais apres qu'il fut deslogé d'Italie, ils furent du tout subiuguez & reduits à l'obeissance du peuple Romain.

AQVILONIE, maintenant *Anglone*; ville en vne vallee au pied du mont *Maiella*, en la contree des Samnites. Il en est fait mention au 10. liure fueil. 454.

ARDEE, ville du Latium la principalle autrefois des Rutules; ditte ainsi d'*Ardere* ardoir, si nous nous en voulons rapporter à Martial.

Ardea Solstitio, Pæstanáque rura petantur:
Quique Cleonæo sydere feruet ager.

Ou

Ou de sa noblesse quasi *ardua*: ou de l'heureux augure d'vn Heron en latin *ardea* comme met Seruius, alleguant Higine sur ces vers du 7. de l'Eneide:

Audacis Rutuli ad muros, quam dicitur vrbem
Acrisionæis Danaæ fundasse colonis,
Præcipiti delata noto; locus Ardea quondam
Dictus auis, & nunc magnum manet Ardea nomen.

Ce fut Danae fille d'Acrisius & mere de Persee qui la fonda premierement. Pline 3. 5. car selon que racompte Lactance le grammairien, Acrisius son pere l'ayant fait enfermer dans vne grande huche de bois, enceinte qu'elle estoit de Persee, & ietter le tout en la mer, elle fut poussee des vagues en la coste d'Italie; & la rencõtree par vn pescheur, auec son petit qu'elle auoit enfanté la dedans, dont il fit vn present à son Roy qui l'espousa: & edifierent puisapres par ensemble la ville d'Ardee. Les autres l'attribuent à Daunus fils de Pilumnus. Den. Halicarn. au premier maintient apres Xenagoras que ce fut vn fils d'Vlysse & de Circe. Elle est distante huit ou neuf mille de la mer, entre Hostie & Antium à 20. mille de Rome. Pline liure 35. chap. 3. & 10. parle de certaines excellentes peintures fort anciennes; & mesme d'vn Marcus Ludius; *Quem nunc* (dit il) *& post semper ob artem hanc Ardea laudat*: auec trois autres vers qu'il dit estre là escripts en lettres anciennes latines; ce qui demonstre l'escripture auoir varié. L'an 311. M. Fabius Vibulanus, & Posthumius Ebutius Consuls, il y fut mené vne colonie, à cause que par ses dissentions ciuiles elle s'estoit des-peuplee; comme on peut veoir au 4. liure, fueil. 171. vers la fin. Et au 5. fueil. 248. Camille auec les Ardeates desit vne partie des Gaulois qui auoient pris Rome, & assiegé le Capitole. Au 27. elle est mise au nombre des douze, qui refuserent de donner secours en la guerre contre Hannibal. C'est peu de chose maintenant. Au surplus, ce qu'Ouide au 14. de la Metamorphose met qu'apres la mort de Turnus, ayant esté bruslee par Enee & les Troyans, des cendres sortit vn Heron non iamais veu auparauant, tout cela est fable controuuee à plaisir. Maphee és supplemens sur Virgile semble vouloir inferer que ce ne furent pas les Troyans qui la bruslerent, ains que le feu s'y mit par cas fortuit. Ardee xvi. Colonie Ro.

Namque ex diuerso caderent dum parte Latini,
Et calido Turnus fœdaret sanguine terram,
Vrbem ingens flamma & muros inuaserat altos. &c.

Aricia, en vulgaire la Rizza en la contree aussi du Latium, à six mille d'Albane, & à 20. de Rome. C'est vne ville fort ancienne, riche & puissante autrefois. Hippolyte fils de Thesee la fonda, si estant retiré auec vne ieune damoiselle d'Athenes, qui luy donna son nom. Toutesfois Solin la refere à Archiloque Sicilien, apres Cassius Hemina. Nous en auons desia parlé en la colomne 1309. De ceste ville fut natifue Accie mere d'Auguste. Tite Liue au premier liure fueil. 42. & Den. Hal. au 4. mettent que Turnus Herdonius que Tarquin le superbe fit mourir par calomnie, en estoit. Et au 2. liure fuel. 72. à la fin qu'Aruns fils de Porsena l'estant allé assieger, y fut tué & ses gens defaits: Den. Hal. au 7. L'an 415. finablement ils obtindrent droit de bourgeoisie Romaine, au huictiesme liure, fueillet 248. ligne 24. Velleius au premier, *Interpositis* XXXII. *annis Aricini in ciuitatem recepti.* Festus la met au reng des Municipes, *Quorum ciuitas vniuersa in ciuitatem Romanam venit.* Elle fut puisapres Colonie; Flore en l'Epitome du lxxx. liure *Marius Antium, Ariciam, & Lauinium colonias deuastauit.*

Arpi, en la Pouillhe Daunienne: nous en auons parlé cy dessus. Aricie xvi. Colonie Ro.

Arpinvm, ville des Hirpiniens és Samnites, car il y a quelque allusion & rencontre des mots, & nompas des Volsques selon quelques vns; situee sur la crouppe d'vne montagne, & fort fameuse pour raison de Marius sept fois Consul natif de la: Mais plus encore pour Ciceron, dont il en escript bien amplement au deuxiesme des Loix. Elle garde encore pour le iourd'huy le nom d'*Arpino*; tellement quellement habitee, entre Melfe, Sore, & Aquin, pres de la riuiere de Lyris, à ceste heure le Gariglan. L'an 450. L. Genutius, & Seruius Gornelius Consuls elle obtint droit de bourgeoisie Rom. comme il est dit tout au commencement du 10. liure, mais sans voix ne suffrage; qui leur est finablement ottroyé au 38. liure. Ce que Festus particularise au 3. reng des Municipes: & Ciceron pour Plancius, & au traité des plus renommez orateurs, qui iouyssoient de leurs droits anciens, auec ceux de la Colonie. Puis au 14. liure il la met entre la seconde espece des Prefectures, ou le Preteur Romain enuoyoit tous les ans des Magistrats pour les gouuerner, & administrer la iustice: *Alterum genus in quas ibant quos Prætor Vrbanus quotannis in quæque loca miserat legibus, vt fundos, Arpinum, &c.*

Aretivm, en vulgaire *Arezzo*; ville fort ancienne de la Thoscane, & l'vne des xii. premieres principales citez, voire l'vn des trois plus puissans peuples, au neufiesme liure, fueil. 406. Elle fut edifiee par Ianus, lequel luy donna le nom de sa femme, Vesta autrement ditte

Aritia, qui en langage Arameen signifie terre, si nous voulons croire à Annius de Viterbe sur les origines de Caton: & nompas de *aræ* autels; ny de *aratura* labourage; ny aridité, secheresse. Pline 3. 5. la distingue en trois sortes de gens; *Aretini veteres, fidentiores, & Iulienses*; & quelques autres en viels & nouueaux; dont Leonard Aretin dit auoir veu vne inscription en vn marbre antique de l'eglise nostre Dame des degrez d'Arezzo: parce (adiouste-il) que s'estans liguez auec les autres peuples de l'Italie en la guerre sociale des marses, Sylla chassa du tout hors de ceste ville les anciens habitans, & y en transporta de nouueaux. Tite Liue en parle au 10. liure fueil. 419. lign. 17. *Hetruriam rebellare ab Aretinorum seditionibus*. Et au 27. touchant les ostages qu'en prit Varron: & au 28. il met le secours d'armes & de bled que les Aretins firent à Scipion pour son entreprinse d'Afrique. Ceste ville a depuis esté plusieurs fois mal-menee, tant des Goths & Lombards, que de leurs partialitez domestiques, mesmes des Guelphes & Gibellins; & de la guerre contre ceux de Florence; iusqu'à ce qu'elle y a esté finablement incorporee auec le reste de la Thoscane, horsmis Perouse qui est aux Papes, & Lucques qui se maintient tousiours galantement en liberté de sa Republique.

Arezzo Colonie. Elle fut Colonie du temps de Sylla, comme l'on presume: pour le moins deuant Ciceron; en l'oraison pour Murena: *Catilinam circumfluente Colonorum Aretinorum & Fesulanorum exercitu alacrem incedere*. Frontin la refere à Auguste; *Colonia Aretina lege Augusta censita, &c.* Et auparauant Municipe suyuant ceste inscription antique: L. AVSIMVS. L. F. PVB. FARRIANVS. MVNICIP. ARETIN.

ARSIE. vne forest anciennement en Thoscane, mais fort pres de Rome; comme en la contree de Veies. Pres de ceste forest fut donnee la premiere bataille de la Republique, par les Consuls Brutus & Publicola contre les Tarquins; au 2. liure fueil. 59. On ne sçauroit pas maintenant designer le lieu prefix ou elle estoit; car les forests se degradent, & les villes s'aneantissent; mais les montagnes & riuieres demeurēt tousiours. Il y a vn fleuue de ce nom d'Arsye en l'Esclauonie, qui part du lac de Cosliac, & se va rendre en la mer Ionie au goulphe Carnere. Pline liure 3. chap. 5. & 19. le met pour l'vne des bornes de l'Italie en sa largeur: & le Var à l'opposite de l'autre costé, sur la riuiere de Gennes.

ARTENE. ville des Volsques dont les marques en sont esteintes. Il en est fait mention à la fin du 4. liure, fueil. 210.

ARTONE ville aussi au pays des Latins; au 2. liure fueil. 84. lig. 30.

ASTVRE. Strabon, Storas; Plutarque en la vie de Ciceron Astyra, Orose liure 6. chap. 21. *Asturum*. Festus, *Stura flumen in agro Laurenti est, quod quidam Asturam vocant*: en vulgaire *Stora*; vne riuiere auec vne isle ou il y auoit vn chasteau, pres d'Antium & de Terracine. Pline 3. 5. *Dein quondam Aphrodisium & Antium colonia: Astura flumen & insula: fluuius nymphæus.* Tite Liue, liure 8. fueil. 347. lig. 17. ne parle que d'vne riuiere, que Virgile au 7. si le texte n'est corrompu comme le maintient Hermolaus Barbarus annexé auec les paluz Pomptines; car il n'y en a point d'autres de ce costé là.

Quà Asturæ iacet atra palus, gelidúmque per imas
Quærit iter valles, atque in mare conditur Vfens.

Ce fut la aupres ou Ciceron fut massacré par les gens d'Antoine, ce qui rend cest endroit tant plus signalé.

ATELLE; ville de la Campanie ou terre de Lauour, dont prirent leur appellation ces ioyeuses & follastres farses dittes les Attellanes, comme nous auons dit en la colomne 1696. elle estoit 8. mille audela de Capoue; sur les ruines d'icelle ayant esté bastie la ville qu'on appelle *Auersa* par Robert de Normandie qui fut Roy de Naples, qui luy imposa ce nom là de *Auerto & Auersus* diverty, destorné, pource que tenant en vn mesme temps Naples & Capoue assiegees, il auoit à regarder à l'vne & à l'autre. Il fit cela comme pour vne seure retraite entre ces deux villes, & pour vn magazin de viures, & autres choses necessaires pour de tels sieges. Ce qui fait coniecturer que c'est l'ancienne Atelle, est pource que l'eglise nostre Dame qui est pres d'Auerse retient encore le nom à ceste heure de sainte Marie d'Atelle. Il en est fait mention au 27. de ceste histoire; ou il est dit que ceux de Nocere furent enuoyez habiter à Atelle; & les Atellains trāsportez à Calatie. Festus les met au nombre des prefectures; ou l'on enuoyoit des gouuerneurs tous les ans: Elle

Atelle Colonie. auoit esté auparauant Municipe: & fut finablement Colonie soubs Auguste: Frontin; *Atella muro ducta colonia deducta ab Augusto. Iter populo debetur* P. CXX. *ager eius in iugeribus est adsignatus.* Il y a vne aultre Atelle pour le iourdh'huy en la contree des Lucaniens, ou Basilicate.

ATHESIS; Sempronius en la descriptiō d'Italie, *Atrianus*; en vulgaire *Ladice*. C'est vn fleuue qui sourd des Alpes au dessuz de Trente (Pline 3. 16.) foible d'eau du commancement, premier que d'auoir accueilly la riuiere de Sarque, & autres: auec lesquelles se roullant plustost que coullant, d'vne grande impetuosité & roiddeur iusqu'au deça de Trente, ou il se vient ramoderer aucunement en la plaine; il se rengorge de nouueau dans des aspres rochers & destroits; & descend d'vne telle furie iusqu'à Veronne, qu'il semble deuoir emporter tout auec luy. Il passe par le

millieu

milieu de la ville; & n'est point nauigable au precedant. Puis il se fourche en deux rameaux pres Carpo, dont l'vn s'en va passer à Lignague, ville forte des Venitiens, au dessoubs de laquelle il entre és marests dits de Pline les fosses Philistines, ou les sept mers; la ou se viennent aussi rendre le Tartare & Menaque, deux autres riuieres: & le tout ensemble se confondre auec la mer, faisant vn assez bon port appellé *Fosson*. L'autre bras s'en va de mesme retrouuer ces marests, qui se ioignent à ceux du Pau en vn autre port appellé Brondole.

ATINA, vne ville fort ancienne du Latium: car Virgile au 7. la fait estre l'vne des cinq qui forgerent des armes à Turnus contre Eneas: *Quinque adeo magnæ positis incudibus vrbes -- Bella mouent, ATINA potens.* Ptolomee la constitue au cueur du Latium: les autres le long de la marine; aupres des paluz Pomptines; dont à cause du mauuais air & nuisible elle auroit prins ceste appellation d'ἄτη. Pline 3.5. la barbouille de telle sorte, ou ses anagnostes qui ont compilé la plus grãd part de toutes ses œuures qu'õ ne sçauroit dire ce qu'il en veut faire: *Oppida Aritia, Alba lõga, Acerrani, Allifani, Atinates, Allatrinates, Anagnini, Atellani, &c.* Sautant du coq à l'asne, & pesle-meslãt le Latium, les Herniques, la Campanie, & les Samnites tout ensemble: & au 12. chap. il la met és Marses: Si que c'est vne grande simplesse de se trauailler à redresser toutes ces nonchallãces. Et à la verité les autheurs Latins, fors quelques vns en bien petit nombre, duquel ie n'excluz point Tacite, n'ont pas esté si exactes comme les Grecs. Tite Liue au 9. liure, fueil. 398. lign. 13. la met en la Campanie. Pres d'Atine passe la riuiere de Melphe, ainsi ditte de Strabon, & d'iceluy Pline, 3.5. laquelle descend de l'Apennin la aupres: & dela à trauers les plaines s'en va à Fregelles: Puis tout incontinẽt se mesler dãs le Lyris ou Garilhan pres Ponte Coruo. Elle fut faite au reste Colonie par Nero Claudius selon Frontin. Il y a vne autre Atine au Friol, Pline liure 3. chap. 19. Atine Colonie.

AVFIDIE, ville és Samnites, selon Pline 3.12. Elle n'est plus.

AVRVNQVE, fort ancienne au cueur de la Campanie. Elle fut edifiee premieremẽt par Auson fils d'Vlysse & de Calypso, duquel elle prit le nom; car s, & r. se changeoient fort aiseement és Latins aussi bien qu'aux Parisiens, ainsi que nous l'auons touché ailleurs. Mais elle fut aussi appellee Ausonie, cõme met Seruius sur ce lieu du 7. de l'Eneide; *Auruncos ita ferre senes his ortus*; & Isaac Thzezes sur Lycophron: Combien que ce mot d'Ausonie s'estẽde bien encore plus loin, voire à toute l'Italie, mais cela n'est pas de nostre propos. Tite Liue au 8. liure, fueil. 349. lign. 14. met que de crainte des Sidicins qui en fin ruinerent leur ville, ils se transporterent à Suesse, à qui ils donnerent le nom d'Aurunque. Elle fut puis apres faite Colonie l'an 440. Papyrius v. & Iunius Bubulcus Consuls; au 9. liure, fueil. 398. lig. 16. Paterculę au premier: *Ac deinde triẽnio interiecto Suessa Aurunca, & Saticula.* Et Frontin: *Suessa, quæ & Aurunca dicitur muro ducta lege Sempronia est deducta.* Ce qui monstre vn renouuellement de ceste premiere Colonie: du temps des Gracches. Pline 3.5. *Regio prima Italiæ seruatur ex descriptione Augusti. Intus Coloniæ Capua, Aquinum, Suessa &c.* C'est la mesme qui s'appelloit Pometie, des anciennes appartenances des Volsques, ainsi qu'il est dit au premier liure, fueil. 44. lig. 10. Ciceron en l'oraison contre Rullus l'appelle Municipe. Aurunque xxvi. Colonie Ro.

B

BENEVENT: au parauant Maleuent, qu'elle changea depuis en vn nom plus heureux, comme il est dit au 9. liure, fueil. 397. vers la fin. Et Pline 3. 11. ou il la met en la contree des Hirpiniens: *In secunda regione Hirpinorum colonia vna Beneuentum, auspicatius mutato nomine quæ quondam appellata Maleuentum.* Strabon & Ptolomee, au Samnium ou l'*Abruzzo*. Et quãt à la deriuation du mot, les vns le tirent de *malus euentus*, mauuais euenement ou issue, à cause de la grosse defaite des Samnites qui aduint la aupres, dont il en demeura plus de trente mille. Mais cela contrarie à ce que met Tite Liue qu'elle s'appelloit des auparauant Male-vent: plus tost les Romains pour raison de leur heureux succez luy auroient donné celuy de Bene-vent. Festus n'en assigne point autrement la cause, sinon qu'il dit qu'auprecedent qu'elle changeast de nom, qui fut lors qu'on y mena vne Colonie, & ce pour vn meilleur presage comme nous auons dit en la colonne 1737. les Grecs qui y habitoient, l'appelloient μαλοίσιον, comme qui diroit maladifue & dangereuse: *Beneuentum Colonia cum deduceretur, appellari cœptum est melioris ominis causa: namque eam vrbem antea Græci incolentes μαλοίσιον appellarunt.* Et en la diction *Segesta*: que tout ainsi qu'Enee ayant fondé vne ville en Sicile, & commis à la garde d'icelle vn Egestus qui l'appella de son nom Egeste, ce qui sonneroit *indigente*; pour euiter ce mauuais encontre de nom, on y auroit adiousté vne S, au deuant pour faire Segeste, quasi qui diroit abondante en bleds, de *Seges*, ainsi qu'on fit en Male-vent, qu'on appelle Beneuent: & d'Epidaure qu'on chãgea en Dyrrachie, Procope au premier de la guerre Gothique, se hazarde de tirer ce mot *Male-vent* du mauuais vẽt qui y regnoit, venãt de la Dalmatie, vis à vis de laquelle ceste ville est exposee, qui est si rude (ce dit il) que par fois il enleue haut de terre vn hõme aueq son cheual, leur faisant en l'air faire la pirouette. C'est vne biẽ belle ville qui garde encore son nõ, sur la crouppe d'vne mõtagne, le territoire d'alẽtour estãt fort fertile: & a titre maintenant de Duché, dont on tient le seigneur pour l'vn des plus riches de tout le royaume de Naples. Surquoy il faut entendre, que Totila l'ayãt ruinee, & les Lombards remise sus quelque temps apres, ils establirẽt six principautez en Italie; deux desquelles estoiẽt marquisats, assauoir la marque d'An- L'EXARCAT.

cone,& la marque Treuisane, ausquels on succedoit hereditairement; mais les Papes depuis se sont donnez par les ioues de celuy là; & les Venitiens de Treuiz. Les autres quatre furent Duchez, ou l'on estoit promeu par election; la duché d'Espollette, de Turin; du Friol; & de Beneuente. Ceste ville fut faite premierement Colonie la mesme annee que Rimini, selon Flore en l'epitome du 15. liure, & Eutrope, l'an assauoir 485. Sempronius Sophus, & App. Claudius estans Consuls; Patercule au premier liure. Mais elle fut puisapres renouuellee par Auguste; & encore depuis par Neron, & appellee la Concorde: le territoire d'icelle ayant esté assigné aux vieils soldats auec celuy de Caudium. Frontin; *Beneuentum muro ducta Colonia, concordia dicta: deduxit Nero Claudius Cæsar: iter populo non debetur. Ager eius lege iij.virali veteranis est assignatus. Caudium oppidum muro ductum à Cæsare Augusto Coloniæ Beneuentanæ cum territorio suo est adiunctum. Ager eius veteranis fuerat assignatus.* Ceste inscription antique en fait aussi foy. IMP. CAESARI. AVGVSTO. ET. COLONIAI. BENEVENTANAI. Ce fut vne des dix-huit Colonies qui secoururent si liberalement les Romains contre Annibal, comme il est dit au 27. de ceste histoire.

Beneuent xliii. Colonie

BOVIANE. au pays des Samnites surnommez les Pentroriens; & la ville capitale d'iceux, liure 9. fueil. 400. lig. 6. ou elle est mise pour la plus opulente de toute l'Abruzze, qu'elle separoit de la Pouilhe plaine, on ne sçait pas bien au vray quant elle fut faite colonie la premiere fois; mais Pline 3. 12. en met deux; l'ancienne qui fut colonie; & l'autre surnommee des Vndecumains; *Samnitium quos Sabellos, & Græci Saunitas dixere, colonia Bonianum vetus; & alterum cognomine Vndecumanorum.* on estime toutesfois que ce fut Iules Cesar, suyuant ce qu'en met Frontin: *Bouianum oppidum lege Iulia milites deduxerunt sine colonis. Ager eius per centurias & scamna est adsignatus.*

Boniane Colonie.

BOVILLE. maintenant *Babuco*, és Herniques au Latium. Pline 3. 5. sur la voye Appienne en allant à la Rizza, pres de Lauinium, & non guere loin de Rome, selon que le tesmoigne Ouide au 3. des Fastes: *Orta suburbanis quædam fuit Anna Bouillis*; comme estant presque és fauxbourgs. Ce fut là ou Milon mit à mort Clodius. Elle fut faite colonie soubs Sylla, qui en assigna le territoire aux vieils soldats. Frontin, *Bouilla lege Syllana est circumdatum. Agrum eius ex occupatione milites veterani tenuerunt in sortem.* Ciceron en la 2. Philippique l'appelle Municipe. Mais il y en auoit vne autre en la Campanie pres de Sinuesse.

Bouille xcvi. Colonie.

BRIXIA. Bresse ville tresancienne de la Lombardie; car aucuns la referent à Hercules, mais fabuleusement: les autres à vn nommé Brinom dont elle fut appellee Brinomie, qui l'edifia premierement sur la riue du lac de garde, & puis la transporta ou elle est maintenant, au pied d'vne montagne; & fut par mesme moyen son nom changé en celuy de Bresse, les autres l'attribuent aux Troyens qui vindrent en Italie auec Eneas, & apres la bataille contre Turnus passerent plus auant en ces marches là; ou pour la beauté & plaisir du lieu ils bastirent ceste ville, qu'ils appellerent Altilie, quasi vn autre Ilion. Tite Liue au 5. liure fueil. 240. plus historialement met que les Cenomans en furent les premiers fondateurs: mais peut estre qu'ils ne la firent que l'aggrandir & restaurer. Elle demeura fort fidele & affectionee aux Romains iusqu'à la declination de l'empire: toutefois quelques chroniques mettēt qu'elle receut la foy Chrestiēne enuirō l'an 119. Les Goths estans puisapres entrez en Italie, elle fut mise à feu & à sang l'an 412. par Rhadagase qui y laissa vne partie de ses gens allant à Rome. Et fut encore ruinee d'Atila; & puis remise sus de nouueau du temps de l'empereur Martiā l'an 452. Puis elle vint és mains d'Alboin Roy des Lombards, soubs lesquels elle demeura iusqu'à Charlemagne, qui y laissa pour gouuerneur le duc Naimes de Bauieres, qui l'accreut encore. Quelque temps apres elle vint es mains des Berengaires, ou elle changea en l'espace de 28. ans, sept ou huit fois de seigneurs: tant qu'enuiez de ces mutations, ils obtindrent finablement de l'empereur Othon premier, l'an 936. de pouuoir viure en forme de Rep. payant neantmoins quelque somme d'argent à l'empire par forme de recognoissance de souueraineté. L'an 1222. ceste ville receut vne grāde calamité & ruine par vn tremblemēt de terre: & vne autre encore depuis par l'empereur Henry VII. auquel elle fut contrainte de se rendre. Molestee finablemēt par les partialitez des Guelfes & Gibellins iusqu'au dernier bout, Mastin de la Scala à l'aide des Guelfes s'en empara. Et dela en auāt souffrit de merueilleuses desolatiōs soubs les Ducs de Millan, iusques à l'an 1427. que ne pouuans plus les Bressans supporter leurs excessiues tyrannies, ils se donnerent aux Venitians; lesquels en iouyrent paisiblement iusques à l'an 1509. qu'ayans perdu vne grosse bataille contre le Roy Loys XII. à Ghiarad'adda, ceste ville vint es mais des François. Mais le Roy la rendit à l'empereur Maximilian, qui la donna à son nepueu Charles Roy d'Espagne, lequel fut depuis esleu Empereur. De Charles elle reuint encore au grand Roy François: qui la restitua finablement aux Venitians, l'an 1517. soubs la domination desquels elle est tousiours depuis demeuree. C'est vne belle ville & extremement forte; bien garnie de toutes sortes d'artisans, & mesmes d'armeuriers; car il y a force minieres de fer & de cuyure aussi, en son territoire, spacieux, & de longue estendue; plaisant & fertile au reste, en bled, en vin, huille & fruits; auec quelques lacs de costé & d'autre qui produisent de fort bon poisson, outre celuy de garde qui en est prochain. Et pour fin, elle a esté encore fort heureuse en beaucoup de nobles familles, & d'excellens hommes au fait des armes & des lettres.

BRVNDVSIVM, Brindisi, ville en Calabre capitale des Salentins; & fort renommee anciennement pour raison de son port, où les Romains se souloient ordinairemẽt embarquer pour passer en Grece; car il n'y a que cent mille de mer de là iusqu'à la Velone ou Apollonie en l'Epire, Pline 3. 11. mais du cap de Leuca iusqu'à l'isle de Sasone pres Apollonie, il n'y a que cinquante mille, le plus commode au reste & certain passage est à Duraz, où il y a 220. mille. Trogue Pompee au 12. met qu'elle fut edifiee par les Etholiens qui suyuirent Diomede; & qu'ils en furent chassez par les Pouillhois. Strabon la refere aux Candiots qui s'en vindrent auec Thesee & Gnosus; ausquels Falant chef des Tarentins l'osta depuis, ayant esté depossedé de Tarente. Il y a l'vn des plus beaux ports du monde, ouquel plusieurs abriz sont contenus en seureté de tous vents: ce que le mot de Brundisium denote; car βρεντήσιον en langue Candiotte signifie teste de cerf, & βρέντη cerf: Festus; *Brundisium quidam poetæ breuitatis causa brendam dixerunt*. Et de faict la ville represente le col & la teste, qui s'estend d'vn destroit ou langue de terre en laquelle est situee vne citadelle deuers terre-ferme, dedans vne petite peninsule; & les deux branches ou marreins sont deux grands ports qui l'entourẽt auec la ville d'vne part & d'autre: les andoulliers que le vulgaire appelle cornichōs, autres plusieurs recoins & canaux qui en partent: le tout ayāt vn bon fonds, & de l'eau à suffisance, si qu'à toute heure les plus grands vaisseaux y peuuent flotter en tel nombre qu'on y en pourroit mettre. A la bouche du port qui est fort estroicte sont deux gros torrions pour en defendre l'entree, dōt on peut tirer vne chesne d'vne pointe à l'autre: & de là on entre en vn autre port bien plus large & spacieux; à main droicte duquel est la tour de cheual; & à la gaulche celle de la Penne, pour la seureté d'iceluy: au millieu d'icelles viz à viz de la bouche du moindre port, trois mille plus auāt en la mer, est vn grand escueil ou rocher, long d'vn mille, & large demy; qui rompt l'impetuosité des ondes. Dom Ferrand premier de ce nom Roy de Naples y fit faire vn fort chasteau du costé de la ville, dont le fossé est taillé dans le roc, si profond que l'eau de la mer y entre, pour la seureté des deux ports. Et au millieu des deux brāches susdittes, dans la peninsule souloit sourdre anciennement vne fontaine d'eau doulce, comme dit Pline, liure 2. chapitre 106. *Brundisij in portu fons incorruptas præstat aquas nauigantibus*. Ce fut en ceste ville où Pompee donna la trousse à Cesar, selon que luy-mesme l'aduoue au premier des guerres ciuiles; & Plutarque en leurs vies: & l'vne des dix-huict Colonies qui maintindrent la fidelité aux Romains en la guerre contre Hannibal, ainsi qu'il est dit au 27. laquelle y fut establie l'an 510. Torquatus & Sempronius Consuls, selon Patercule: Flore en l'epitome du 9. liure ne limite point le temps precisement; mais il arriue à cestui-cy: *Coloniæ deductæ sunt, Fregellæ, & in agro Salentino Brundusium.*

Le port de Brindisi.

Brindisi Colonie Rom.

BRVTII. Ce n'est pas *l'Abruzzo*, cōme quelques-vns ont cuidé, abusez de la prochaineté des deux noms, ains la Calabre, que Pline, liu. 3. chap. 10. dit estre appellee des Grecs Messapie. Ie la cōfondray icy auec la grand' Grece pour abreger, laquelle Strabon escrit auoir ainsi esté appellee pour le grand nombre des villes Grecques qui y auoient esté edifiees; comme Virgile le tesmoigne au 3. de l'Eneide, là où Helenus parlant à Enee l'admonneste de ne s'arrester point nulle part le long de ceste-coste, à cause des Grecs y habituez par tout:

Has autem terras, Italique hanc littoris oram,
Proxima quæ nostri perfunditur æquoris æstu
Effuge, cuncta malis habitantur mœnia Græcis.

Les autres en assignent quelques autres raisons assez legieres & friuoles. Mais de moy s'il m'estoit permis d'en dire ce qu'il m'en sembleroit, i'estimerois qu'elle eust ce nom pour estre en terre-ferme, qui tousiours precede les isles: & ce pour la difference de la Sicile ou il y auoit tout plein de Grecs habituez aussi. Quoy que ce soit le nom en est fort ancien; car Caton le touche en ses Origines: *l'Apennin* (ce dit-il) *se presente à la trauerse, qui separe les derniers bouts de l'Italie en deux; au millieu desquels est le goulfe de Tarente, & alentour de tous costez, la grand' Grece: dont la partie qui regarde au soleil leuant est l'OEnotrie des Arcadiens; & les Calabrois, auparauant appellez les Ausoniens.* Sempronius en la diuision d'Italie y adiouste, qu'apres les Ausoniens, & OEnotrie Arcadien, les Aborigenes Grecs habiterent toute la coste d'iceluy goulphe Tarentin, desquels la grand' Grece fut ainsi appellee, là où sont les OEnotriens, Calabrois, Salentins, la grand' Grece, & les Brutiens: tellement qu'il mettroit quelque difference entre les Brutiēs, la Calabre, & la grand' Grece. Pline liure 3. chap. 9. *Le front d'Italie commance de Locres appellee la grande Grece, embrassant trois goulphes de la mer Ausonienne, parce que les Ausoniens habiterent les premiers en ces quartiers-là. Elle s'estend par* LXXXII. *mille selon Varron: la plus part toutesfois n'en mettent que soixante-douze; Et y a infinies riuieres tout le long de la coste.* Laquelle s'allōge depuis Rhege sur le far de Messine, & encore audelà vers la mer Tyrrhenique, à Locres, & à Metapont; & delà le long du goulphe à Crotone & Tarente. Tout le pourpris au reste de ceste grand' Grece se borne ainsi. Du costé de soleil leuant elle a la mer Adriatique: au Midy sont les Brutiens, & la riuiere d'Alex, de Pline appellee Carcinum, ou Cæcinus selon Pausanias: au Ponant le mont Apennin, & les Lucaniens: & au Septentrion le goulphe de Tarente, auecques la Pouillhe Peucetienne. Les particularitez puis apres tant de la grād' Grece, que des Brutiēs, & autres cōtrees cōtenues dans la Calabre, se traicterōt icy apres ou elles escherront. Au surplus Au-

lugelle, liure 10. chap. 3. met que les Brutiens ayans esté les premiers de tous les peuples de l'Italie à se reuolter du costé d'Hannibal, les Romains apres qu'il en fut dehors, en hayne & despit de celà, ne les voulurent plus enrooller pour soldats, ne les tenir au reng des autres alliez & confederez, ains les employoient à seruir de Sergens & ministres aux magistrats qui alloient resider és prouinces, les appellans Brutianiens, comme le tesmoigne ce lieu de Caton au traicté *De falsis pugnis*, inuectiuant contre Thermus. *Les Decem-vires selon son dire n'ayans esté assez soigneux de l'accommoder de viures, il commanda de les despouiller, & les battre à coups de verges: les Brutianiens furent ceux qui les fouetterent.*

Calatie; ville de la terre de Lauour pres Bouilles: auiourd'huy *Gaiazzo*, & Comté. Il en est fait mention au 9. liure, fueillet 412. lig. 8. Elle fut faicte Colonie par Iules Cesar selon Paterculle, liure 2. parlant d'Auguste: *Primúmque à Calatia, mox à Casilino Veteranos exciuit paternos; quorum exemplum alij sequuti, in formam iusti coiere exercitus.*

Calatie Colonie Rom.

Cales; *Calui* au bas du mont Masique, en la terre de Lauour aussi, pres du territoire de Falerne. Tite Liue, liure 8. fueillet 350. la met és Ausoniens; & adiouste que l'an 419. Posthumius & Veturius estans Consuls on y enuoya vne Colonie de deux mille cinq cens habitans. Ciceron en l'oraison contre Rullus l'appelle Municipe.

Cales Colonie Rom.

Callife, ville és Samnites, au 8. liure, fueillet 357. Elle est du tout esteincte il y a long temps.

Calenum, *Caleno* en la terre de Lauour, à huict mille de Suesse, & 14. de Capouë. Son territoire qui a grand nom pour raison des excellens vins que Pline, liure 14. chapitre 6. magnifie, iusqu'à le parangonner au Falernien, confine à celuy de Falerne, & au mont Masique, 3. 5. *Hiunguntur agri Falerni, Caleni: Dein consurgunt Massici.* Et au 2. 106. il parle d'vne fontaine en ce territoire qui a saueur & effect de vin, si qu'elle enyure.

Camars, l'vne des douze principales citez de Thoscane; ainsi appellee du capitaine Camersol, ce dit Caton és origines: Tite Liue, liure 10. fueil. 438. ligne 12. Berose au 5. liure la fait venir de Comer ou Gomer filz de Ianus, elle fut depuis appellee *Clusium*, de la bataille qui y fut donnee; car les anciens disoient *Cluere* pour *pugnare*, combattre, Pline, liure 15. chapitre 29. auiourd'huy *Chiusi*. Porsena en estoit Roy, qui vint assieger Rome en faueur des Tarquins, liure 2. fueil. 58. Et fut là où l'vn des ambassadeurs Romains mit à mort vn Gaulois, dont irritez ils allerent assieger Rome, au 5. liure, fueillet 243. Elle estoit situee sur vne montagne fort haute au territoire Sienois, à trois iournees de Rome, selon Polybe au 2. liure. Pline liure 36. chapitre 13. descript apres Varron la sepulture d'iceluy Porsena presque incroyable en ceste sorte: *Porsena Roy d'Hetrurie fit faire à Clusium vn labyrinthe pour luy seruir de sepulture, affin que les superbes & inutiles entreprises de tous les Rois estrangers fussent surmontees des Italians. Mais pource que celà tient beaucoup de la fable, car il excede toute creance, nous vserons à le descrire des propres termes de Varron. Porsena fut enseuely, ce dit-il, pres de la ville de Clusium, où il laissa vn monument de forme quarree, basty de gros quartiers de pierre de taille, dont chaque face contenoit trois cens pieds, sur la haulteur de cinquante. Dans ceste base estoit basty vn labyrinthe, ou si l'on fust entré sans quelque gros pelotton de fisselle, il n'estoit possible de s'en demesler ny retrouuer l'issue. Et audessus de la platteforme y auoit cinq pyramides esleuees, quatre assauoir aux quatre coings, & vne au millieu, larges par embas de soixante-quinze pieds; & haultes de cent cinquante. Au sommet desquelles qui se venoient amenuisant peu à peu en pointe, estoit posee vne grosse pomme de cuyure, auec vn tailloüer ou bassin plat audessus, d'où pendoient a des chesnes certaines clochettes, lesquelles brimballees du vent rendoient vn son qu'on oyoit de loin, ainsi que souloient faire les coquasses anciennement de Dodone. Audessus puis apres de ces pommes & platteaux estoient sur chacun plantees quatre autres pyramides haultes cent pieds; soustenant vn plancher sur lequel estoient plantees cinq autres pyramides encore, dont Varron a eu honte de specifier la haulteur; egalle neantmoins selon qu'en racomptent les fables de la Thoscane, à tout le reste de l'edifice. Par vne si desmesuree forcenerie chercha ce Prince de s'acquerir gloire d'vne despence excessiue qui ne pouuoit profiter à personne; & voulut harasser tout le pouuoir & moyens de son royaume à ce que l'ouurier en rapportast plus de louange que luy.* Et à la verité cela excede non la vray-semblance tant seulemẽt, ains toutes les reigles & raisons de l'architecture: mais telle liberté a l'antiquité de mentir plus qu'impudemment. Caton au reste met deux Clusions; l'ancien qu'il dit auoit eu le nom de Camars du capitaine Camersol: & le nouueau dont prit le nom de Clusentin le passage d'Hannibal pres d'Arezzo. Ce doit estre celuy duquel parle Tite Liue au commancement du second liure: *Hannibal profectus ex hybernis, quia iam Flaminium Consulem Arretium peruenisse fama erat, propiorem viam per paludem petit qua fluuius Arnus per eos dies solito magis inundauerat.*

Tout ce qui suit est hors de propos, & de la puissance des hommes.

Camerie ou Camerene, comme l'appelle Pline 3. 5. fut fondee de Cameses chef des Aborigines & des Vmbriens, pres Albane & la Rizze: & au reste tres-ancienne ville, comme le tesmoigne Caton: *A Tyberi ad Sarnum incoluere primi Aborigenes, proles Vmbrorum. Princeps his vrbs vetustissima Camerena à Camese condita, non procul vbi postea Alba.* Elle fut premierement Colonie des Albaniens, & puis des Romains l'an 5. de Rome; apres que Romule & Tatius les eurent conquis, selon Denis Halicarn. au 2. Tite Liue au premier liure, fueillet 33. ligne 39. la met au pays des Latins. Il

Camerie vi. Colonie Ro.

tins. Il y a vne autre Camarine en Sicile; Pline 3. 8. pres d'vn marez du mesme nom, puant & infect au possible, dont est venu le prouerbe de ne *remuer la Camerine*; auquel equipolle vn autre que nous auons, *laisser le mortier ou il est*.

MAIS il y a encore vn CAMERS ou *Camerinum*, Camerin, & le peuple *Camertes*, sur les confins de l'Ombrie ou Duché d'Espollette, & du Picenum ou marque d'Ancone: Pline 3.14. le met en la 6. region d'Italie: & Tite Liue au 9. liure, fucil. 405. lig. 13. *Vsque ad Camertes Vmbros penetrasse dicuntur*. les appellant Vmbriens, à la difference du dessusdit du Latium. Il en parle encore au 28. où ils fournirent vne compagnie de 600. hommes à Scipion pour son entreprise d'Afrique: car là endroit sont des meilleurs soldats de toute l'Italie. Elle demeura assez longuement és mains des sieurs Varrans, race tres-qu'infortunee; & comme vne pepiniere de tragedies & miseres, qui finerent presque tous leurs iours malheureusement, il y a quelques six vingts ans: tant que finablemẽt elle vint és mains de l'Eglise, apres auoir esté erigee en Duché par le Pape Leon 10. lors qu'il donna vne sienne niepce en mariage à Iean Marie le dernier d'iceux Varrans. Mais Paule III. l'en aliena, & donna en propre au Duc Octauio filz de son filz Pierre Loys Farneze, qui vit encore pour le iourd'huy Duc de Parme & de Plaisance.

LA CAMPANIE; communément auiourd'huy *la terre de Lauour*. Surquoy il y a quelques difficultez, car elle a varié selon les temps: & ce qu'on appelloit l'ancien Latium, est maintenant la campagne de Rome; dans lequel Latium vne portion de la Campanie estoit contenue. Parquoy i'ay esté contraint de torner ainsi ce mot de *Campania*, de peur de l'equiuoque; car elle s'estendoit bien plus auãt, voire iusqu'à Puzzol, Naples, Cumes, Nole, & plusieurs autres grosses villes qui en dependoient, comme nous dirons particulierement en leur lieu. Mais presque par toute ceste histoire *Campani* sont ordinairement pris pour les Capouans; & *Campania* pour le territoire d'autour de Capoue; dont aussi la pluspart des autheurs conuiennẽt qu'elle a pris son appellation, plus-tost que des plaines champestres. Elle est aussi appellee l'ancienne Campanie, à la differẽce de la campagne de Rome: & heureuse, pour raison de sa grande fertilité, & de son bon air, à l'imitation de l'Arabie heureuse qui produit l'encens: Strabon; & Pline 3.5. *Et qualiter Campaniæ ora per se fœlixque illa, ac beata amœnitas, vt palam sit vno in loco gaudentis esse opus naturæ*. Et plus auant au mesme chapitre ou il dit que Bacchus & Ceres y combattent à l'enuy l'vn de l'autre à qui en emportera la preeminence: *Hinc fœlix illa Campania est: atque vt veteres dixere, summum liberi patris cum Cerere certamen*. Si que Ciceron la celebre fort en la 2. contre Rullus: *Or sus (dit-il) qu'on distribue & desmembre le territoire de la Campanie, la plus belle contree qui soit au monde: qu'on enuoye de noueeaux habitans à Capoue, cité opulente & tres-magnifique. Pourrez-vous donques endurer qu'on dissipe ainsi le plus beau & plus plaisant fonds que le peuple Romain aye point: le chef de toutes noz richesses, l'ornement à la paix; & vn tres-grand aide & secours en temps de guerre: le principal & plus asseuré fondement de nostre reuenu & domaine: le magazin des legions; l'abondante fourniture de victuailles?* Au moyen dequoy, non sans cause, elle a acquis l'appellation moderne de *terre de Lauour*, comme digne d'estre bien cultiuee, estant apte à produire toutes sortes de biens & commoditez pour la vie humaine. Toutesfois on s'essaye de tirer ce mot de la plaine Leboriẽne pres d'Auerse tres-fertile, mais d'vn malaisé labourage, comme tesmoigne le mesme Pline 17. 4. *Inter argumenta stipulæ crassitudo est tanta, alioquin in Leborino Campaniæ nobili campo, vt ligni vice vtantur. Sed idem solum vbicunque arduum opere, difficile cultu, bonis suis acrius pascit pene quàm vitiis, affligit Agricolam*. Au regard de ses confins & limites, au soleil leuãt elle auoit la riuiere de Silare: au Midy la mer Tyrrhenique: au Ponant, le Garighan ou Lyris: & au Septentrion les mõts des Samnites. Ou pour abreger; le long de la marine elle s'estẽdoit depuis Gayette iusqu'à Salerne: & deuers la terre elle estoit bornee du Latium, des Samnites, & d'vn des recoings de la Pouillhe. Tout ce pays maintenant auec ses appartenances & dependances est annexé à la coronne de Naples.

CAPOVE en estoit la ville capitale, mais ce n'est pas celle de maintenant sur le bord de la riuiere de Volturne auiourd'huy *Nataron*, à douze mille de la mer: car l'autre estoit deux mille au-delà, où se voient encore de grands taz de fort belles ruines pres l'Eglise de nostre-Dame des Graces. Quant à ses premiers fondateurs, Sempronius en la diuision d'Italie, l'attribue aux Hetrusques, desquels elle fut appellee premierement Osque, & puis Capoue: *A Volturno amne ad Sydarin Hetruscorum vetustissimus ager fuit; in quo prius Oscam dictam, postea Capuam, condiderunt*; cõformement à Caton; *Osci qui nunc Capuam*. Pline 3.5. la dit auoir eu ce nom de Capys, l'vn des cõpagnons (pourroit estre) d'Enee; car il ne le specifie point; si fait bien Virgile au 10. *Et Capys, hinc nomẽ Campanæ ducitur vrbi*. Festus refere ce nom à l'augure d'vn Faulcon, dit en Grec Capys, parce qu'il a les pieds recourbez endedans: *Capuam in Campania quidam à Capy appellatam ferunt, quem à pede introrsus curuato nominatim antiqui, nostri Falconem vocant: alij à planicie regionis*: Comme veut aussi Strabon; & Tite Liue mesme au 4. liure, fueil. 191. ligne 39. ou il dit qu'elle estoit auparauãt appellee Vulturne: mais il prend ce Capys pour vn chef des Samnites. *Vulturnum Hetruscorum vrbem quæ nunc Capua est ab Samnitibus captam; Capuámque ab duce eorum Capye: vel (quod propius vero est) à campestri agro appellatam*. Denis Halicarn. au premier se retient à Capys, qui qu'il ait esté de ces trois. Car il y eut vn Capys 8. Roy des Latins, dont il est fait mention au premier liure, fueil. 5. ligne 25. & ce tesmoignage

qu'amene Suetone en Iules Cesar 81. *Cũ in Colonia Capua deducti lege Iulia Coloni ad extruẽdas villas sepulchra vetustißima disiicerẽt, tabula ænea in monumẽto in quo dicebatur Capys cõditor Capuæ sepultus inuẽta est.* Ce fut vne ville fort opulẽte, voluptueuse, & confitte en toutes sortes de delices, cõme on peut assez veoir en ceste histoire : car elle desbaucha & ramollit Hannibal auec son armee, si que depuis ils ne firent que decliner; *Capuam Hannibali Cannas fuisse*, vers la fin du 23. liure. Aussi patit-elle de tres-grandes desolations & ruines : premierement de la part des Samnites, liure 7. fueil. 320. Puis des Romains au 8. liure, fueil. 345. dont elle fut en la seconde guerre Punique presque ruinee tout à fait auec le peuple, au 26. liure, apres auoir enduré infinies calamitez pour raison des Carthaginois. Long temps depuis elle fut desolee par Genserich Roy des Vandales; & remise sus par l'Eunuque Narses, tres-valeureux Capitaine de l'Empereur Iustinian, apres auoir defait les Ostregots. Et derechef quelques cent ans apres par les Lombards; si qu'elle fut transportee & bastie à neuf où elle est de present. Mais puis apres saccagee & desmãtelee par Conrard filz de l'Empereur Federich second, parce qu'elle s'estoit liguee auec les Neapolitains contre Manfredi. Elle receut encore vne bien lourde secousse depuis, du temps du Pape Alexandre 6. & du Roy Loys 12. lors que les François allerent à la conqueste de Naples contre le Roy Fernand d'Arragon, enuiron l'an 1500. Festus la met au reng des Prefectures, où l'on enuoyoit tous les ans des Preuosts pour administrer la iustice: celà fut l'an 435. Follius Flaccina, & Plautius Venox Consuls, cõme il est dit au 9. liure, fueil. 391. lig. 9. *Eodem anno primum præfecti Capuæ creari cœpti legibus ab L. Furio Prætore datis, cum vtrumque ipsi pro remedio ægris rebus discordia intestina petiissent.* Et au 26. *Pour raison de la fertilité du territoire qu'on sçauoit assez estre le premier de l'Italie, la ville fut conseruee, afin de laisser quelque demeure pour les laboureurs. Mais tout le territoire & les edifices publiques furent confisquez au peuple Romain.* Et puis apres: *Corpus nullum ciuitatis, nec Senatus, nec Plebis concilium, nec magistratus esse: Præfectum ad iura reddenda ab Roma quotannis missuros.* Finablement elle fut faicte Colonie par Iules Cesar en son premier Consulat auec Bibule, & vingt mille habitans y enuoyez demeurer, ausquels fut departy tout le territoire, ainsi que le tesmoigne Plutarque en sa vie: & Suetone tit. 20. *Campum Stellatem maioribus consecratum, agrúmque Campanum ad subsidia Reipubl. vectigalem relictum, diuisit extra sortem; ac viginti millibus ciuium, quibus terni pluresve liberi essent.* Patercule: *Cesar en son premier Consulat auec Bibule, ce fut l'an 695. fit vne loy pour departir à la commune le territoire de Capoue; Pompee l'ayant proposee luy-mesme au peuple: tellement qu'enuiron vingt mille citoyens y furent transportez: & le droict Romain y restitué quelques 152. ans apres qu'en la seconde guerre Punique Capoue eut esté reduicte en forme de Præfecture.* Sylla en auoit auparauant esbauché quelque chose, & adiugé ce territoire à ses soldats pour auoir heureusemẽt combatu: Cesar Auguste le departit depuis aux siens par iournaux, selon que tesmoigne Frontin: *Capua muro ducta colonia Iulia Fœlix iussu Imp. Cæsaris à XX. viris est deducta. Ager eius lege Sullana fuerat aßignatus; postea Cesar Augustus in iugeribus militi pro merito diuidi iussit. coloniæ Capuensi cum territorio suo à Sulla Felice adiudicata olim ob hostium pugnam.*

Les infortunes de Capoue.

Capoue XCVIII. Colonie Ro.

CANNAE & *Cannusium*, cy-deuant en la Pouillhe.

LES CAPENATES: ou plus-tost Capinates selon Caton, & Pline 3.5. *cortonenses, capinates, clusini noui, clusini veteres*; car tout celà est en Tholcane. Tite Liue les y met aussi tout resolument au 4. liure, fueil. 219. ligne 36. *Aduentu Capenatum atque Faliscorum. Hi duo Hetruriæ populi.* Maintenant on appelle ce lieu *Canapina*, vn petit chasteau sur la montagne de Viterbe, anciennemẽt le mont Cyminien, à vn mille de la ville, à main gaulche du grand chemin par où l'on va à Ronciglion, & de là à Rome. Car Capene est vne autre ville toute à l'opposite pres de la Rizze au Latium, sur la voye Appienne, dont auroit pris sa denomination la porte Capene, à ceste heure de sainct Sebastian. Mais Solin est d'vne autre opinion apres Fabius Pictor; *Auentinus à fronte Tyberim & Capenam tenet:* voyez la colonne 571.

CARSEOLES: *Arseolo*, en la contree des Equicoles; Pline 3.12. *Æquiculanorum cliterni, carseolani.* Elle n'est pas gueres loin des Peligniens, comme met Strabon au 5. assise en vne plaine sur vne montagne, au delà du hault sommet de *Rio Freddo*, où se voient encore tout plein de puits creusez dans la roche du temps de l'Empereur Claudius, pour seruir de souspiraulx au conduit d'eau, que auec tant de fraiz & labeurs il amena à Rome du lac Fucin: & entre autres deux d'vne profondeur si enorme, que iettant vne pierre dedans on peult à l'aise prononcer vn dystique auãt qu'on l'oye donner au fonds. Pline 36. 15. on y enuoya vne colonie l'an 455. Cornelius Scipio, & Cn. Fuluius Consuls: liure 10. fueil. 426. lig. 3. Et fut vne des douze qui se desmentirent d'auec les Romains en la guerre contre Hannibal, liure 27.

Carseoli XXXIII. Colonie Romaine.

CARVENTANE; vne forteresse qui n'est plus il y a long temps. Elle deuoit estre au Latium, prochaine des Volsques: liure 4. fueil. 206.

CASSINVM, ou *Casinum*; *Cassino*: les autres dient sainct Germain, vne ville bastie sur vne haulte montagne du mesme nom; en la contree des Samnites Hirpiniens, selon quelques-vns; non gueres loin d'Aquin. Les autres le mettent en la Cãpanie: Strabon; au Latium. Pline 3.5. és Laucains. Là fut anciennement vn temple d'Apollon fort celebre; au lieu duquel sainct Benoist edifia depuis son monastere, ou Totila Roy des Gots desguisé en vallet l'alla trouuer, pour esprouuer si ce

qu'on

qu'on le disoit auoir vn esprit prophetique estoit veritable. Les Lombards le raserent depuis à fleur de terre: & fut refait 112. ans apres, soubs le Pape Gregoire second, enuiron l'an 720. Cette ville fut reduitte en Colonie Rom. l'an 441. liure 9. fueil. 398. lig. 18. Mais Ciceron en l'oraison pour Plancius ne luy donne que le tiltre de Municipe. L'an de Rome 582. Licinius Crassus, & Cassius Longinus Consuls, vne fille deuint garçon en ceste ville-là, ce dit Pline, liure 7. chapitre 4. Que les Aruspices firent tout soudain confiner en vne isle deserte; les Romains abominans fort telles sortes de monstres. Mais enuiron l'an 1540. le mesme aduint à vne bergere de douze à treize ans, pres Challons en Champagne, s'estant voullue efforcer de saulter vn fossé apres ses moutons: lequel ayant depuis esté reuisité, & l'aduis eu sur ce des Medecins & Chirurgiens, on trouua que c'estoit dés auparauant vn garçon, auquel les parties viriles iusqu'à lors s'estans retenues enfoncees & couuertes d'vne pellicule, icelle rompue par l'effort dessusdit, le reste se vint à manifester. Casinũ xxx. Colonie Ro.

Cavdivm: vne ville és Samnites fort signalee en ceste histoire pour la desconuenue des Romains, l'vne des grandes qu'ils eurent onques, & des plus honteuses, comme on peut veoir au 9. liure, fueil. 373. où est fort particulierement descrit ce dangereux pas appellé les fourches Caudines, maintenant le destroit d'*Arpaya*, ou val de Gardane, à huict mille de Beneuent; & les Fourches à quatorze: Pline 3. 11.

Les Ceciniens, à cinq ou six mille de Rome vers *monte rotondo*, le commancement des Sabins. Pline 3. 5. la met au Latium. Ce fut contr'eux que Romule eut la premiere de ses rencontres, ou il mit à mort le Roy Acron de sa main; & en presenta les despouilles opimes à Iuppiter Ferentin; liure premier, fueil. 10. Puis y establit vne Colonie, où furent enuoyez trois cens habitans, l'an 4. de Rome, Denis Halicarn. au 2. lequel les fait estre descendus des Grecs. Il n'en reste plus aucune marque ne vestige, si qu'il faut coniecturer à peu pres où c'estoit. Cecinie premiere Colonie Rom.

Cere, estoit anciennement de Thoscane, cité fort riche & puissante, voire la capitale de tous ces quartiers-là; à quelques vingt-cinq mille de Rome, en tirant à *ciuita vecchia*, deux mille pres de la mer, dessus vn tertre. Mezence en fut iadis Roy, qui fit la guerre contre Enee, au commancement de ceste histoire, fueil. 4. Il y a desia bien long temps que la memoire en est esteinte, fors de ce que les autheurs en redressent: car Strabon met que de son temps, seize cens ans sont passez & plus, il n'y en auoit presque point de marque ny recognoissance, sans les bains appellez Ceretans, lesquels sont toutesfois quatre ou cinq mille plus auant en terre, pres de Languillare, anciennement Tarquinies, & de Bracciano, lieux modernes, le tout appartenant aux Vrsins; & de l'ancienne ville d'Agylle, que Caton dit estre la mesme Cere; *Agylla quæ & Cære à Pelasgis condita*: Toutesfois Pline 3. 5. les distingue; *Cæretanus amnis, & ipsum Cære. Intus M. pass. 4. Agylla*. Les Pelasgiens s'y vindrent habituer de la Thessalie, mais les Lydiens, autrement les Tyrrheniens les en dechasserent; & luy donnerẽt le nom de Cere, selon que tesmoigne Denis Halic. au 3. par ce que la tenans assiegee fort à destroit, comme l'vn de ces Lydiens se promenant le lõg de la contr'escarpe, eust demandé à ceux qui comparoissoient dessus la cortine, quel nom auoit ceste place, les autres n'entendans point son langage, & pensans qu'il parlast d'appointement, luy dirent χαῖρε, c'est à dire, Dieu vous sauue & gard: ce qu'interpretans à bon augure, quand ils l'eurent prise, luy donnerent ce mesme nom, en ostans l'aspiration seulement. Ceste ville fit long temps apres vne grande courtoisie aux Romains, lors que les Gaulois prirent Rome, liure 5. fueil. 252. ligne 12. Car les Prestres & les Vestales, auec les sacrez ioyaux des tẽples & reliquaires s'y estans retirez à garend, ils furent fort courtoisement receuz: en recognoissance duquel bien-faict les Romains les firent participans de leur bourgeoisie; mais auec quelque espece d'ingratitude, par ce q̃ ce fut sans leur dõner voix ny suffrage en leurs assemblees, ny les admettre aux charges & dignitez de la Republique: dont auroient depuis esté appellees les tables ou roolles des Cerites (*tabulæ Cærites*) où estoient reduits ceux qu'on faisoit Airariens, & priuoit de leur voix & suffrage; selon que le tesmoigne Aulugelle, liure 16. chapitre 13. (colonne 1373.) *Primos Municipes sine suffragij iure Cærites esse factos accepimus: concessúmque illis vt ciuitatis Romanæ honorem quidem caperent; sed negotiis tamen atque oneribus vacarent; pro sacris bello Gallico receptis, custoditísque. Hinc tabulæ Cærites appellatæ versa vice, in quas Censores referre iubebant quos notæ causa suffragiis priuabant.* Neantmoins ils obtindrent depuis plein & entier droict de bourgeoisie, ainsi que le denote ce lieu de Festus: *Alio modo municipium dicitur id genus hominum, quorum ciuitas vniuersa in ciuitatem Romanam venit; vt Aricini, Cærites, Anagnini.* Et en la lettre P. il la met entre les Prefectures, où le Preteur Romain enuoyoit tous les ans des Iuges de residence pour y administrer la iustice. Tabulæ Cærites.

Cimetre, ville des Samnites; liure 10. fueillet 429. ligne 4. Elle n'est plus.

Ciminie, soubs ce nom sont compris vn lac, vne montagne, & vne forest. Le lac s'appelle *de Vico*, qui n'est gueres grand, mais subiect à de fortes tormentes, comme ie puis dire l'auoir esprouué y pensant aller à l'esbat. Il est aupres d'vn petit bourg du mesme nom, entre Ronciglion & Monte-Rose, à quelques vingt-cinq mille de Rome. La montagne du mesme nom anciennemẽt est celle qu'on passe de Viterbe audit Ronciglion: Virgile au 7. *Et Cymini cum monte Lacum, lucósque*

Capenos. Surquoy Seruius racompte de ce lac vne telle fable : qu'Hercule en passant par là pour aller trouuer Euandre, ceux de la contree le requirent de monstrer quelque espreuue de sa grand' force : Et luy ayant fiché sa massue de fer en terre, personne d'eux tous ne l'en peut iamais arracher : ce qu'il fit fort legierement ; & du creux reiaillit soudain vn gros bouillon d'eau dont fut fait ce lac, qui fut aussi appellé le lac Elbien. Caton és Origines : *Cum in Hetruriam ad Lucumones profectus Hercules Alcæus lacum Ciminium effecit : & puella Faula subrepta ex fano ad Euandrum perrexit.* Quant à la forest, il y a encore pour le iourd'huy de grands bois en ceste montagne : mais c'estoit anciennement vn profond pays, qui s'estendoit tout d'vne suitte, ainsi qu'vne autre Ardenne, iusqu'à Camerin; comme vous pouuez veoir au 9. liure, fueil. 405. où ceste forest est descripte de Tite Liue pour espouuentable, & inaccessible pour lors à toutes manieres de gens. Maintenant le pays, bien que montueux & assez aspre par endroits, est plus descouuert, & mieux habité. Pline en parle au 2. liure, chap. 98.

CINGILIE, ville en la contree des Vestiniens, en l'Abruzze ; où elle confine aux Lucaniens, & la Pouillhe. Il en est parlé au 8. liure, fueillet 361. ligne 7. Elle n'est plus.

CIRCEES ; en la Campanie sur la coste de la mer, en allant d'Hostie à Naples ; à quelques soixante mille de Rome; auiourd'huy *monte Circello*. Ce fut anciennement vne isle ditte Ææe, où habitoit Circé fille du Soleil, de laquelle elle prit son appellation : Homere au 10. de l'Odyssee ;

> Αἰαίην δ' ἐς νῆσον ἀφικόμεθ'· ἔνθα δ' ἔναιε
> Κίρκη ἐϋπλόκαμος.

Pline 3. 5. mais Strabon au 5. dit que ce promontoire, comme l'appelle Ptolemee, qui contient de circuit selon Clitarque dix mille pas, estoit partie enuironé de la mer, & partie de marescages; si qu'il sembloit estre vne isle. Neantmoins Seruius sur le 7. de l'Eneide, *Circeæ raduntur littora*, met, que les eaux descendans des montagnes d'Albane, qui charrioient beaucoup de terres, auoient comblé ce marez, de sorte que le cap par succession de temps en auoit esté ioint à la terre-ferme par vn petit destroit ou chaussee : ce qu'aussi escrit Denis Halicarn. au 5. ou il l'accôpare à vn petit Chersonese ; les trois parts circuies de mer, & la quatriesme attachee à ce goulet par où l'on y alloit à pied sec. Il y auoit sur ce cap vne petite ville, auec le têple de Circé ; ou Strabon met que de son temps encore se monstroit vne vieille couppe qu'on disoit auoir esté à Vlysse. Et souloient croistre là dessus tout plein d'herbes medicinales; ce qui auroit peu donner quelque credit aux enchantemens de ceste Nymphe. Tarquin le superbe y dressa vne Colonie, comme il est dit au premier liure, fueil. 46. lig. 36. & en Denis Halicarn. és 5. & 8. liures. Ciceron au 3. de la Nature des Dieux : *Circen coloni nostri Circeienses religione colunt.* Ce fut vne des douze qui refuserent secours aux Romains en la guerre contre Hannibal, liure 27. Il y a maintenant vne forteresse au lieu de la ville ; où les Papes se sont autresfois retirez à garend.

Circees x. Colonie Ro.

CLVSIVM : nous en auons parlé cy-deuant en la diction de Camars.

CLVVIE ; vn fort des Romains és Samnites ; liure 9. fueil. 399. ligne penultime.

COLLATIE ; ville fort ancienne en la contree des Sabins, assez pres de Rome ; car il y a vne porte delà appellee Collatienne, autrement Pinciane, auec le grand chemin qui en part, qui va à *Ponte-Salara*, & tout le territoire qu'on trouue alentour, lequel garde encore le mesme nom. Il en est fait mention au premier liure, fueil. 48. lig. premiere : & encore au precedant, au fueil. 33. ligne 27. *Collatia, & quicquid circa Collatiam agri erat, Sabinis ademptum.* Ce fut où Sextus filz de Tarquin viola Lucrece. Festus au reste la dit auoir ainsi esté appellee, pour les richesses que les villes circonuoisines y auoient retirees : *Conlatia oppidum fuit prope Romam ; eo quòd ibi opes aliarum ciuitatum fuerint conlatæ ; à qua porta Romæ Conlatina dicta est* : Si d'auenture on n'aime mieux interpreter ce *conlatæ*, à ce que Seruius en met plus nettement sur ce passage du 6. de l'Eneide ; *Hi Collatinas imponent montibus arces* : Que ce fut pource que le peuple Romain contribua de l'argent à Tarquin le superbe pour la rebastir. Il n'en reste plus marque quelconque.

COLVMEN ; place au Latium pres Algide ; liure 3. fueil. 121. à la fin. On n'en a point d'autre recognoissance.

COMINIVM ; la ville n'est plus ; trop bien la contree d'alentour en a retenu encore le nom, au pays des Samnites, non gueres loin de Sore, & d'vne isle que fait là endroit la riuiere du Garilhan. Elle estoit situee en vne belle & fertile plaine, sur le mont Apennin ; enuironnee tout alentour de crestes tres-haultes qui s'esleuent iusques aux nuees. Vers la fin du 10. liure, fueil. 455. ligne 3. vous la verrez prise & bruslee par le Consul Caruilius. Mais Pline 3. 12. la met és Equicoles : & que de son temps la marque en estoit desia du tout effacee : *In hoc situ interierunt ex Equiculis comini, Tadiates, Acetici, &c.*

CONSE ou Cosse, Virgile au 10. l'appelle Coses ; *Quique vrbem liquere cosas* ; auiourd'huy Orbatello ; dicte ainsi d'vn lac d'eau sallee, du mesme nom qui est pres *port-hercole*, & le promontoire de *monte Argentaro*, anciennement *mons Volcentarius*, de la ville de Volce estant là aupres ; dont Annius de Viterbe és 7. & 8. de ses Commentaires tire l'Ethymologie de *Vol*, qui signifie (ce dit-il) ancien ; & *ce* ou *cen*, argent, des minieres d'argent qui y souloient estre. Caton és Origines ; *Cosa, Volce,*

sa, Volce, Telamon ab Argonautarum principe: Et Pline 3. 5. où il les nomme Volcienses : Hinc *amnes Prille, mox Vmbro nauigiorum capax; & ab eo tractus Vmbriæ, Portúsque Telamon; Cossa Volscientium à populo Rom. deducta.* Car elle fut faicte Colonie auec Peste, l'an 480. Fabius Dorsuo, & Claudius Canina Consuls, selon Patercule au premier. Flore en l'epitome du 14. de ceste histoire, dit qu'elle le fut auec Possidonie; ce qui se rapporte au temps dessusdit à peu pres. Mais Tite Liue au 33. met que l'an 557. soubs le Cōsulat de Furius Purpureo, & Claudius Marcellus, les Cossains demanderent vn renfort d'habitans, dōt on leur en enuoya iusqu'à mille. Qui est ce que veut entēdre Plutarque en la vie de T. Quinctius Flaminius; qu'estant encore bien ieune il eut la charge d'aller dresser les Colonies de Narni, & de Cosse: car il fut Consul l'an 555. n'ayant encore que 30. ans, comme met le mesme Plutarque. Ciceron és Verrines l'appelle vn Municipe. Ceste ville au reste fut ruinee des Gots, & puis restauree par Didier Roy des Lombards, ou Sidoniens, peuples de la Germanie, selon Ptolemee, dont elle fut appellee Assidonie: Mais Charlemaigne les en chassa. Les ruines s'en voient encore pres d'Orbatelle, qui a esté bastie depuis là aupres. Quelques-vns ont voulu songer qu'elle fut deshabitee pour l'extreme quantité de rats & souriz: dequoy se moque Claudius Rutilius au premier de son itineraire, qui repute cela vne fable: Cosse XI. Colonie Ro.

Cernimus antiquas nullo custode ruinas,
Et desolatæ mœnia fœda Cosæ.
Dicuntur ciues quondam migrare coacti,
Muribus infestos deseruisse Lares.

Tite Liue tout au commancement du 23. met vne autre Cosse au Samnium : *Hannibal post Cannensem pugnam confestim ex Apulia in Samnium mouerat, accitus in Hirpinos à Statio pollicente se Coßam traditurum.* Et au 24. il le situe pres les Fourches Caudines. Mais au 30. parlant du naufrage de Claudius, il designe le port Cossan entre Laurente & Populonie, qui est és maremnes de Sienne: en ayant fait encore mention au 22. où il met ce port Cossan sur la droicte routte d'Hostie en Espagne; qui est celuy dont il est icy question.

Consentie; *cosenza*, en Calabre, ville capitale des Brutiens, selon Strabon; ce que confirme aussi Tite Liue és 24. & 29. au 8. liure, fueil. 356. lig. 25. il la met és Lucaniens. Elle est situee à la descente de l'Apennin, où elle embrasse en son circuit sept petits tertres, à l'imitation d'vne autre Rome, parquoy elles les porte en ses deuises & armoiries : Flanquee au reste de deux riuieres, à l'Occident du Busente, & au Septentrion de Gratti; où le Busente entrant dedans, separe le bourg de la ville: lesquelles deux eaux font des effects differents, selon Strabon, car celle de Cratis blondist tant les cheueux, que la soye; & l'autre donne vne couleur noire. Au hault de la ville de la part du Midy, il y a vne citadelle bien forte, qui domine tout alenuiron. Elle est encore pour le iourd'huy sur pieds, & assez bonne; ayant tiltre d'Archeuesché, auec vn territoire fertile en bled, huille, & vins, que Pline, liure 14. chap. 6. met entre les bons de l'Italie: *Verum & longinquiora Italiæ ab Ausonio mari non carent gloria; Tarentina, & Seruitiana, & Consentiæ genita.* Ce fut en ceste ville que mourut Alaric Roy des Visegoths, enuiron l'an 412. de nostre salut, apres auoir pris & saccagé Rome: parquoy ses gens, de peur que l'on n'exerçast quelque vengeance enuers son corps, destournerent le canal de Busente; & au plus profond dresserent vne fort riche sepulture où ils le logerēt: puis ramenerent l'eau au dessus en son lict & cours ordinaire. Mais affin que cela ne fust descouuert, ils massacrerent tous ceux qui auoient assisté à l'ouurage; comme l'escripuēt Blondo au premier de ses histoires: & Sabellique au 9. de la septiesme Enneade. Busentum. Cratis.

Contenebre, ville de la Thoscane, au territoire de Tarquinies vers l'Anguillare & Bracciano, à quelques vingt mille de Rome. Caton l'appelle Cort Enebræ: *Salembrona, Cort Nessa, Cort Enebræ, mons Coryti in iugis ciminiis*: Tellemēt que ce *Cort* en langage ancien Hetrusque deuoit signifier quelque chose, mais il ne le declare point. Il en est fait mention au 6. liure, fueil. 261. lig. premiere.

Corbion; chasteau des Volsques, liu. 2. fueil. 81. lig. 2. & au 13. liu. fueil. 125. lig. 41. esteint aussi.

Core; au Latium, cinq mille de Velitres, à la main gaulche endedans terre. Pline la fait estre venue du Troian Dardanus: *Corani à Dardano Troiano orti.* Et Solin son imitateur, au 8. chap. Mais Seruius sur le 7. de l'Eneide, *Catillúsque, acérque Corax, Argiua iuuentus*; met apres Caton que ce fut ce Corax filz de Catille, filz d'Amphiaraus, qui la fonda premierement. Nous en parlerons plus à plain cy-apres sur Tybur. Ce fut vne des plus anciennes Colonies, comme le tesmoigne ce lieu du 2. liure, fueil. 64. lig. 18. *Eodem anno duæ coloniæ Latinæ Pometia & Cora ad Auruncos deficiunt.* Core, Colonie Latine.

Corioles; au Latium, selon Pline 3. 5. Plutarque en la vie de Martius qui en eut le surnom de Coriolain, la met és Volsques. Voyez le 2. liure, fueil. 76. Elle est perie.

Cortvose, au 6. liure, fueil. 261. lig. premiere. Elle est mise au territoire de Tarquinies; qui estoit bien de la Thoscane anciennement, mais ce n'est pas pour celà Cortone. Denis Halic. l'appelle Croton; qu'au 9. liure il dit estre l'vn des principaux peuples de la Thoscane, l'accouplant auec Perouse, & Arezzo, qui sont bien loin de Tarquinies. Ceste-cy est anantie.

Cremere, auiourd'huy Valca, selon quelques-vns, parce qu'elle se va descharger dans le Tybre, pres vn village ainsi appellé: c'est vne petite riuiere qui sort du lac de *Bacano*, à cinq ou six

lieues de Rome, pres l'ancienne ville de Veies, comme dit Denis Halicarn. au 9. où il racompte la desconuenue des trois cens Fabiens qui donnerent grand nom à ceste riuiere pour y auoir esté tous defaits des Veientes; ainsi que vous pouuez veoir au 2. liure, fueil. 91. Et en Ouide au 2. des Fastes; *Vt celeri passu Cremeram tetigere rapacem, &c.*

CROTON. Il y a eu deux villes ainsi nommees; l'vne en la Thoscane pres d'Arezzo, & de Perouze; mesme le lac Thrasimene est de quelques-vns attribué à son territoire: Pline 3. 5. *De cætero Aretini veteres, Crotonenses, &c.* Et c'est celle-là dont entend parler Tite Liue, liure 9. fueillet 406. lig. 37. Caton la dit auoir esté fondee d'vn Croton, compagnon d'Hercule: *Clusium nouum, Aretium, Crotona à Crotone socio Herculis condita.* Denis Halicarn. au premier met que les Pelasgiens en depossederent les Vmbriens: & les Tyrrheniens puis apres les Pelasgiens. Plusieurs reuolutions de siecles depuis, les Aretins s'en emparerent: Mais finablement Ladislaus Roy de Naples la leur osta, qui la vendit aux Florentins, ausquels iusques icy elle est demeuree. L'autre Crotone est en la grand Grece, sur le goulphe de Tarente, fort ancienne & renommee, pour les braues hommes qu'elle a produit, forts & robustes entre tous autres, comme on peut veoir par ce qui se racompte de Milon en plusieurs autheurs, & mesme és Eliaques de Pausanias; ensemble de maints autres tres-fameux Athletes qui gaignerent les prix & ieuz Olympiques, iusques à sept pour vne fois tous Crotoniates selon Strabon: ce que Pline, liure 2. chapitre 98. attribue à son bon air; car iamais il n'y eut (ce dit-il) tremblement de terre, ne pestilence. Les Grecs à leur retour de Troye l'edifierent, comme l'escript Anthioque; & particulierement vn nommé Misellus, à l'aide d'Archias Philosophe tant renommé, ainsi que met Denis Halicarn. au 2. liure, l'an 4. du regne de Numa, & le 3. de la 10. Olympiade. Pythagoras depuis en la 50. Olympiade (ce dit il) y dressa vne fort belle eschole de Philosophie, auec plusieurs de ses Sectateurs & disciples, du nombre desquels fut le dessusdit Milo. Anciennement elle fut si grande que son circuit contenoit douze mille pas, comme met Tite Liue au 24. Mais Pyrrhus Roy des Epirotes à son passage en Italie, la ruina de maniere, que la riuiere qui souloit passer au millieu, demeura de là en auãt bien six mille hors de l'enceinte des murailles. Le temple si celebré de Iunon Lacinienne en estoit à trois mille. L'an 559. Cornelius Scipio, & Sempronius Longus Consuls, elle fut faicte Colonie, comme il est porté au 34. *Thempsam item & Crotonem ciuium Romanorum Coloniæ deductæ.* Mais cela est hors de ceste premiere decade: l'affinité des deux noms me l'a fait toucher en passant.

Crotone LXII. Colonie Rom.

CRVSTVMERIE; Pline 3. 5. la met au Latium. *Præterea fuere in Latio præclara oppida Cenina, Ficulnea, Crustumerium, Ameriola, &c.* Et Tite Liue semblablement, liure premier, fueillet 33. lig. 39. *Nomen omne Latinum domuit, Corniculum, Ficulnea vetus, Cameria, Crustumerium, &c.* Denis Halicarn. au 2. & 3. dit qu'ayant esté long temps deuant la fondation de Rome Colonie des Albaniens, apres que Romule l'eut prise, il y enuoya habiter trois cens citoyens Romains l'an 4. de son regne. Ce qui feroit soupçonner que c'est le mesme que Crustuminie, attendu que Tite Liue l'accouple ainsi aux Fidenates, qui estoient aupres d'Erete, maintenant *monto rotondo*, és Sabins; là où l'on met Crustuminie, Colonie des Albaniens; & faicte Romaine en ces mesmes iours, comme il dit au premier liure, fueillet 11. Et ne feroit pas de rien alencontre, le passage cy-dessus allegué, où il semble la mettre és Latins: car il adiouste incontinent; *Hæc de priscis Latinis, aut qui ad Latinos defecerant capta oppida.* Mais cela n'est pas bien aisé à esclarcir; il est vray qu'il est de peu d'importance; comme aussi sont beaucoup de choses de ceste histoire, où neantmoins beaucoup de gens doctes s'arrestent. Au regard des Crustuminiens il n'y a point de doubte qu'ils ne fussent pres ledit *monte rotondo*: Car Pline 3. 5. dit que le Tybre les separe d'auec les Veientes à quelques 13. mille de Rome: *Tybris Hetruriam ab Vmbris & Sabinis: mox citra XIII. mil. pass. vrbis, Veientem agrum à Crustumino diuidit.*

Crustumerie III. Colonie Romaine.

CVMES: ville fort ancienne en la Campanie maritime, entre Bayes & Puzzol, pres de Naples, sur vn rocher que la mer bat au pied, selon que met Agathius au premier de la guerre Gothique: fondee au reste, comme mesme nostre autheur tesmoigne, liure 8. fueil. 354. & Virgile au commencement du 6.

Et tandem Euboicis Cumarum allabitur oris;

par les Chalcidiés de l'isle d'Eubœe ou Negrepont pres le Peloponese en la Grece; lesquels apres auoir fait quelque seiour en l'isle d'Ischie, s'arresterent finablement en ce lieu, pour le bon encontre, dit Seruius, d'vne femme grosse preste à enfanter, qu'ils trouuerent la premiere chose de toutes, au desembarquer pres de Bayes, & l'appellerent Cumes de son nom; ou comme veut Strabon de κῦμα, qui signifie le flot des ondes; & par fois aussi germe & lignee; ce qui approche plus de ce que dessus. Elle est maintenant du tout inhabitee & deserte; sans qu'on en voye autre souuenance que quelques reliquats de ruines, qui la denotent auoir esté autresfois vne grande chose. Et de fait elle est fort celebree par les autheurs; & entre autres par Denis Halicarnass. és 5. & 7. de ses antiquitez Romaines: y ayant mesme Tarquin le superbe finé ses iours, liure 2. fueillet 67. Mais outre tout celà la Sibylle qui en a le nom, dont nous auons desia parlé en la colonne

la colonne 989. luy donna vne fort grand' vogue & credit pour ses diuines predictions, dont rien ne se trouue en tout le paganisme de plus conforme & approchant des propheties, ainsi que le touche Lactance au 23. chap. de l'ire de Dieu; & que le tesmoignent les vers de Virgile en l'eglogue intitulee Pollion;

Vltima Cumæi venit iam carminis ætas;

où il y a beaucoup de choses tout apertement du Messie, dont le temps approchoit lors que le Poëte escriuit celà apres la Sibylle. Laquelle, à ce que l'on estime, faisoit sa residence en vne grotte, qui se trouue à la descente de Cumes vers le lac d'Auerne, descripte succinctement au 6. de l'Eneide:

Excisum Euboicæ latus ingens rupis in antrum,
Quo lati ducunt aditus centum, ostia centum;
Vnde ruunt totidem voces, responsa Sibyllæ.

Et certes c'est vn œuure tres-admirable, & qui merite bië n'estre point icy outrepassé soubs silence. Strabon l'attribue à vn nommé Cocceius; mais il failloit qu'il fust bien riche, & eust beaucoup de grands moyens pour conduire à fin vne telle besongne; car tout est taillé à force de ferremens dans le roc vif, dur au possible. SVR LE COVSTAV donques qui borde le lac d'Auerne, entre soleil couchant & Septentrion, vers le millieu de ceste pente qui se raddoulcist là-endroit, selon que le tesmoigne le mesme Poëte, *Facilis descensus Auerni*, est la bouche & entree de ceste cauerne, assez estroicte & malaisee maintenāt, entre des halliers & brossailles surcreues. Mais sur tout il est besoin d'estre bien equippé & pourueu de lumieres & de fusils; car il n'y a souspirail ny autre ouuerture quelconque par où il puisse entrer tant soit peu de iour pour se conduire: si que sans celà on se trouueroit en danger, ainsi qu'il est mesaduenu à d'autres, qui par faute de celà y sont demeurez pour les gages, dont on peut veoir encore les ossemens emmy la voye. Du commancement on s'aualle par des ruines le mieux qu'on peut par quelque espace: & puis on commence à trouuer vne allee taillee dans le roch, large, & haulte de dix pieds, & longue cinq cens, en tirant tousiours droict vers Baye, à ce qu'on peut iuger par aduis de pays: & là au bout il y a vne autre petite ouuerture par où l'on peut sortir si lon veut, laquelle a esté condamnee autre-fois. A cinquante ou soixāte pieds pres de laquelle issue on trouue a costiere vne porte haulte de cinq pieds, large de trois, par où l'on entre en vne autre allee de ceste largeur & haulteur, longue de quatre vingts pieds; au bout de laquelle à main droicte on entre en vne petite chambre, large de huict pieds, longue de quatorze, & haulte de douze; la où viz à viz de l'entree, il y a vne forme de petit grabat taillé au roch mesme, mais vn peu esleué hault de terre, & tenant au mur. Ceste chambre qu'on estime auoir esté celle de la Sibylle, estoit toute merueilleusement enrichie & diapree, selon qu'on en peut veoir ça & la par endroits des marques; assauoir le plancher d'vne Musaïque d'azur à estoilles d'or: & les paroiz du hault en bas reuestues & marquetees de corail, cristal, nacques de perles, iaspes, cassidoines, cornioles, & autres telles pierres exquises & fines. A la main gaulche se trouue vn autre huis, vn peu plus ample que le precedent, par où l'on entre en vne nouuelle allee, large, & haulte de quatre pieds seulement, & longue de quarante, qui aboutist à vne maniere de salle ou passage, longue de vingt-cinq pieds, & large de six. De la on passe outre à vne autre allee, haulte de quatre pieds aussi, & encore plus estroitte que la precedente; mais on arriue tout incontinent à vne autre salle, large de dix pieds, haulte de huict, & longue de vingt-quatre, qui se va terminer à vne autre, large de six pieds, haulte de vingt, & longue de quarante-deux. Et au bout à l'opposite de l'entree, on trouue vne petite chappelle, si on la doit appeller ainsi, large de dix pieds, longue & haulte de six: à la main droicte de laquelle il y en a encore vne autre, large de neuf pieds, longue & haulte, à pair de la precedente: & au millieu vne forme de petite mare ou piscine, creusee au roch, qui est pleine d'eau, mais si chaulde, & tout le lieu quant & quant, que dés l'entree on sue à bon escient, plus assez qu'on ne feroit en vne estuue. Mais on se contente de la contempler de quatre ou cinq pas à la desrobbee, sans guere y faire de seiour; par ce qu'outre la chaleur estouffee, il y a des vapeurs qui ne sont gueres bonnes: & faut estre pourueu à ceste occasion d'esponges ou linges bagnez en du vinaigre, & autres tels confortatifs pour se garentir alencontre. Là est la fin de ceste cauerne, que ie ne puis croire auoir peu estre la residence continuelle d'vne personne. CVMES au reste fut vn Municipe de ceux, comme escrit Festus, qui en toutes choses iouyssoient de la bourgeoisie Romaine, fors que du droict de voix & suffrage; & d'estre admis aux charges & dignitez de la Republique. Ce que tesmoigne aussi Tite Liue au 8. liure, fueillet 348. vers la fin: *L. Furio, & C. Mænio Consulibus* (l'an 415.) *Campanis equitibus honoris causa, quia cum Latinis rebellare noluissent, ciuitas sine suffragio data: Cumanos, Suessulanósque eiusdem iuris conditionisque, cuius Capuam esse placuit.* Mais celà leur fut octroyé à la fin, comme adiouste le mesme Festus: ce qui doit auoir esté l'an 538. M. Fabius la troisiesme fois, & Sempronius Consuls, comme il est dit au 23. liure: *Delatum ad populum vt Municipes Cumani essent, pridie quàm populus Campanus à populo Rom. defecisset.* Festus encore met Cumes au reng des Prefectures où le peuple Romain enuoyoit des Iuges &

Description de l'antre de la Sibylle Cumee.

Cumes Municipe.

gouuerneurs tous les ans. Auguste finablement en fit vne Colonie, que l'Empereur Claudius assigna depuis aux vieilles bandes.

CVRES; ville tres-ancienne, & capitale des Sabins; lieu de la naissance de Tatius, que Romule associa auec luy au Royaume de Rome; & de Numa qui regna apres eux. Les vns en attribuent la premiere fondation à Medius Fidius, autrement appellé Sangus, dont nous auons desia parlé cy-deuant; lequel luy donna le nom du Genie, ou esprit familier, qui l'auoit engendré en vne ieune damoiselle; laquelle chantant & ballant selon la coustume d'alors, auec les autres ieunes filles à marier, au temple d'Enyalius ou de Quirin, soudain esprise de fureur laissa la dansse, & s'en alla dans la Sacristie de ce Dieu ou Genie, duquel elle fut engrossee. Les autres l'attribuent à Curres, pere de Sabatius, pere de Sabus, qui regna sur les Aborigenes & Sabins, l'an 22. de l'Empire de Semiramis. Les autres le tirent de *Curis*, qui en langue Sabine signifie Lance ou Iaueline, dont les Princes souuerains en l'ancien temps se seruoient en lieu de sceptre, pour marque & enseigne de leur dignité. Mais il y a plus de seize cens ans que ceste puissante cité vint en telle decadence, que du temps de Strabon il n'en restoit presque plus que le nom, auec quelques vieils fragmens de murailles seruans de marque, & souuenance; qu'on appelle auiourd'huy d'vn nom corrompu, *Turre*.

CVTILIE; lac où il y a vne isle flottante, toute couuerte de bois, pres Reate en la contree des Sabins. Ce lac est appellé le nombril, assauoir le millieu de l'Italie.

CVTINE; vne ancienne ville és Vestiniens. Elle n'est plus.

D

DVRONIE, ville des Samnites, liure 10. fueillet 451. ligne penultime. Esteinte du tout.

E

ECETRE, ville des Volsques, liure 6. fueillet 28. Idem.

EMPVLE: ville des Tyburtins; liure 7. fueiller 310. Idem.

EPIRE: dont estoit Roy Alexandre, lequel passa en Italie l'an 413. au 8. liure, fueillet 337. C'est vne des Prouinces de Grece, anciennement ditte la Molossie; maintenant le pays des Albanois. Elle fut fort ruinee par Paule Emyle; au 45. liure de ceste histoire.

ERETE; ville anciennement des Sabins, sur vn tertre, non gueres loin d'où la riuiere d'Allie entre dans le Tybre, à 13. ou 14. mille de Rome; où les Gaulois defirent les Romains. Elle estoit du territoire des Crustumeniens: maintenant vn chasteau appellé *monte rotondo*, appartenant au sieur Francesco Vrsin.

LES EVGANEENS; où vint aborder Anthenor en Italie, au commancement de ceste histoire; lequel les chassa du fonds du goulphe Adriatique, ou est à ceste heure la ville de Treuiz; pres Venise.

F

Fabraterne LXXXV. Colonie Rom.

LES FABRATERNIENS; en la Campanie des Volsques; liure 8. fueillet 351. ligne derniere. Ils ne sont plus. Mais il y fut enuoyé vne Colonie l'an 629. Longinus & Caluinus Consuls: selon Paterculeau premier.

FALERNE; vne contree en la mesme Campanie pres de Puzzol; ainsi appellee du mont Falerne, qui est au dessus; où croissoient les tant excellens vins anciennement: Pline 14.6. C'est encore pour le iourd'huy vn fort beau vignoble; mais le vin Grec de Somme au mont Vesuue pres de Naples, l'emporte sur tous les autres d'Italie.

LES FALISQVES, & leur ville capitale Falerie. Il s'en voit encore de grandes ruines en la plaine d'entre Viterbe & Monte-Fiascon, lequel on estime auoir pris son nom de ce peuple; dont le territoire s'estendoit anciennement bien auant; comme depuis la mer de Thoscane vers Plombin, & de la riuiere de la Paigle, qui separe l'estat du grand Duc de Thoscane d'auec celuy de l'Eglise, iusques au mont de Soracte vers les Veientins, que Caton appelle le mont d'Apollon. Du costé de la mer, au dessus du lac de Bolsene est la Comté de Petiglian, de la maison des Vrsins: & puis Farnese vne petite ville, dont a pris son nom la maison Farnese, qui s'est faicte fort grande depuis le Pape Paule tiers: puis *Castro*, dont estoit Duc le seigneur Horace Farnese, premier mary de madame la Duchesse douairiere de Montmorency: C'est au lieu qui est dit en Virgile castrum *Invi*, que Seruius interprete pour *castrum nouum*. De la riuiere de la Paigle en tirant au lac de Bolsene, *Aqua pendente*: à la main droicte duquel lac deuers la Thoscane, est Thoscanelle de la maison aussi des Farneses, iadis edifiee par Ascanius filz d'Enee. Puis sainct Laurens au dessoubs du lac, où il se descharge en vn ruisseau: & le long dudit lac à main gauche en

che en allant à Rome, Bolsene, assez belle petite ville. Puis Monte-Fiascon, qu'on tient estre celuy que Caton appelle *mons Phiscon*; *quæ & arx Iti*: là où croissent les meilleurs muscadels de toute l'Italie. De là à costiere encores à gaulche se trouue Bagnaree, Graffignano, & autres lieux de peu de nom, iusques à la voye Flaminienne, & le Borghet pres du Tybre, au dessoubs d'*Otricoli*. Et plus endedans, à *ciuita castellana*, qui est à 24. mille de Rome, qu'on presume auoir esté l'ancien *Fescennium*, à bien meilleur droict que nompas Veies, où il n'y a aucune apparence; & ce pour raison de ces vers du 7. de l'Eneide; Deux Fescennies.

Hi Fescenninas acies, equitésque Phaliscos;
Hi Soractis habent arces.

Mais il y en auoit vn autre en la Campanie d'où vindrent les vers Fescennins, selon Festus; que Seruius confond en cest endroict auec ceste-cy assez mal à propos. De là puis apres le territoire des Phalisques venoit à retrouuer la forest Ciminie, & le mont de Soracte: lesquels comprenoient anciennement toute ceste estendue de terres; où il y auoit encore tout plein d'autres lieux que les dessusdits, dont nous parlerons de chacun à part en son ordre. Et pour conclurre cest article, il semble que Monte-Fiascon fust le centre de leur domination, & leur principale retraicte; celuy mesme que Strabon appelle *Faliscum*, à cause de la proximité des noms; & Caton, *Hetruscorum Lucus*, comme met Pline 3.5. où il en fait vne Colonie: *Intus Coloniæ, Falisca Argis orta, vt author est Cato, quæ cognominatur Hetruscorum Lucus*. Et Frontin: *Colonia Iunonia quæ appellatur Falisca à Trium-viris est adsignata*. Il l'appelle Iunonienne, pource que quelques-vns reputent Feronie n'estre autre chose que Iunon: Seruius mesme; *Apud Circeios & Rutulos Iuno virgo colebatur, quæ Feronia dicta fuit*. Mais c'est de l'autre Feronie sur la coste de la mer, en allant d'Ostie à Naples, dont il sera parlé cy-dessoubs.

FERENTIN. Strabon au 5. liure; & Tite Liue au 4. fueillet 203. ligne 19. Plus au 7. fueillet 302. ligne 18. & tout resolument au 9. fueillet, 413. ligne 20. le met és Herniques au Latium: *Hernicorum tribus populis, Alatrinati, Verulano, Ferentinati, &c.* Mais au 10. liure, fueillet 430. ligne 33. Plus au fueillet 445. ligne 35. il semble que ce soit és Samnites. Et à la verité c'estoient deux diuerses villes; la premiere à cinq mille d'Anagnie; & l'autre est mise de Pline aupres de la contree de Falerne: *Ex Falerno Ferentinates, Freginates*. Neantmoins en l'onziesme; *Inde regio Frentana: ita Apulorum genera tria*. Et au 12. il met des Frentaniens en la 4. region d'Italie, qui est vers les Marses & Peligniens, entre les Samnites & la Pouillhe; *Anaxini cognomine Frentani*. Laquelle affinité de noms cause de grandes varietez és autheurs, qu'il n'est pas bien aisé d'accorder, parce qu'ils les confondent ordinairement l'vn pour l'autre. Car il y auoit vne autre ville en Thoscane que Caton appelle Ferentia; & Ptolemee aussi: Pline 3.5. Ferentium ou Ferentinum: Tacite Ferentanum au 15. liure parlant de la coniuration de Sceninus contre Neron: *Primas partes sibi expostulant Scenino, qui pugionem templo salutis in Ethruria, siue vt alij tradidere, Fortunæ, Ferentano oppido detraxerat*: Ce qui fait naistre vne grande dispute touchant l'Empereur Othon successeur de Galbe, de quel Ferentin il estoit natif; combien que Suetone tout au commancement de sa vie donne à entendre que c'estoit de celuy de Thoscane: *Maiores Othonis sunt orti oppido Ferentino; familia vetere & honorata, atque ex principibus Hetruriæ*: où il met nettement Ferentinum; comme fait aussi Aurelius Victor, sans toutesfois exprimer lequel: *Splendidis ortus maioribus ex oppido Ferentino*. Or ceux qui veulent mettre quelque distinction entre ces trois villes si prochaines & conformes de noms, veulent que celuy des Herniques soit *Ferentinum*; & le peuple, *Ferentini*: des Samnites, *Frentanum* & *Frentani*: ou *Frentinates*: Tite Liue au 34. *Nouum ius eo anno à Frentinatibus tentatum*: Et de Thoscane, *Ferentia* ou *Ferentium*; & les habitans, *Ferentinates*. Annius de Viterbe, si on luy doit adiouster foy, s'efforce en la 8. de ses questions de monstrer que Ferentium, (quelques-vns l'estiment estre Fescennia) estoit la capitale ville des Trossules ou Trossaniens, combien que Pline 3.5. les mette bien loin de là, vers Florence & l'Arne; car au 33.2. il met les Trossules és Phalisques: *Postea Trossuli equites sunt appellati, cum oppidum in Thuscis citra Volsinios hoc nomine passum IX. M. sine vllo adiumento peditum cæpissent*. Et c'est à mon aduis surquoy veut battre Virgile au lieu cy-dessus allegué du 7.

Hi Fescenninas acies, equitésque Phaliscos.

Surquoy il faut veoir plus à plain ce lieu de Pline. L'an 1074. ceux de Viterbe ruinerent de fonds en comble ceste Ferētie des Trossaniēs qui n'en estoiēt qu'à cinq mille, pour raison d'vne hereste que ce peuple tenoit; qu'il n'y eut point d'ame raisonnable creée en IESVS-CHRIST; mais en lieu d'elle, la diuinité pure & simple; parquoy il ne seroit point mort; d'autant que le corps n'auroit iamais esté abandonné de la diuinité, qui est de soy immortelle, impassible. Et pour tesmoignage de ce, tous leurs crucifix auoient les yeux gais & ouuers, pleins de vie, comme il s'en voit encore quelques tableaux à Viterbe, où ils auroient esté trāsportez de Ferentie. Cecy racompte Gottfredus en ses Annales: dont i'aurois autresfois pourpēsé à par moy, voyāt certaines images de nostre Sauueur en l'arbre de la croix assez frequentes en noz Eglises, pleines de vie, & vn bras descloué, mōstrant la playe de son costé; inuētees telles parauenture de quelques personnes cōtemplatiues,

combien il est dangereux de rien forger de son cerueau, quelque bon zele qui y puisse estre, si ce n'est de l'aduis & consentement de l'Eglise qui nous doit tousiours reigler en cela. Mais pour retourner à nostre propos; non moins de difficulté cause la proximité de ces noms de villes, pour le regard de ce qu'escrit Frontin en son traicté des Colonies; car on ne peut bonnement deuiner laquelle c'est; *Ferentinensis colonia lege Sempronia est adsignata*: ny ce que Tacite nomplus au 17. l'appelle Municipe; qui doit estre neantmoins celle de Thoscane; *Othonis origo ex Municipio Ferentino.*

FERONIE; auiourd'huy *castel di sancto Syluestro*; ville és Falisques, au pied du mont de Soracte; en la cime duquel il y auoit vn temple de la Deesse Feronie, dont ceste ville auroit pris son nom: & le *Lucus Feroniæ* aussi, qui estoit vne autre petite villette là aupres, maintenant *Pietra sancta*, comme le tesmoigne vn decret du Roy Didier des Lombars, gardé solemnellement à Viterbe: *Et Petram sanctam, olim fanum Feroniæ.* Strabon au 5. escript que le feu s'estant vn iour mis en ce sacré bosquet, à raison dequoy les habitans du lieu se seroient voullus mettre en deuoir d'enleuer l'image de la Deesse, soudain par vne tres-grande merueille les arbres qui estoient desia tous grillez des flammes seroient reuerdis: ce qui monstre que ce *Lucus* ou bosquet, auecques le bourg estoient au hault dudit mont de Soracte; là où les Prestres, selon le mesme Strabon, à certain iour de l'annee souloient faire vn sacrifice solemnel, & y marchoient à pieds nuds sur les charbons tous ardens dudit sacrifice, sans en receuoir aucun mal. Pline, liure 7. chapitre 2. le refere à Apollon: mais celà viendra mieux à propos sur le mont de Soracte. Ce temple de Feronie és Falisques est celuy que veut entendre Tite Liue au premier liure, fueillet 26. à la fin. *Tullus ad Feroniæ fanum mercatu frequenti negociatores Romanos comprehensos querebatur. Sabini, &c.* Denis Halicarn. plus à plain au 3. Car il y auoit vn autre temple de Feronie vers Terracine, ainsi que met Seruius sur le 7. de l'Eneide; *Et viridi gaudens Feronia luco*; qui fut pillé par Hannibal en s'en retournant du siege de Rome, au 26. liure: *His motus ad Turiam castra retulit sex millia passuum ab vrbe. Inde ad Lucum Feroniæ pergit ire, templum ea tempestate inclytum diuitiis*: là où Tite Liue bransle en vne grande incertitude apres Cælius, n'estant pas gueres bien resolu ny de ce temple, ny du chemin d'Hannibal. Mais il se doit entendre de celuy qui estoit à trois mille de Terracine, & non du deuant dit des Falisques; comme le monstre Horace en la 5. satyre du premier des Sermons:

Ora manúsque tua lauimus Feronia Lympha;
Millia tum pransi tria repsimus, atque subimus
Impositum saxis latè candentibus Anxur.

Et cest autre du 27. *Et in Agro Capenate ad Lucum Feroniæ quatuor signa sanguine multo diem ac noctem sudasse.* L'autre fut vne Colonie, à ce que met Pline 3. 5. *Intus coloniæ Falisca Ethruscorum, Lucus Feroniæ.*

FESCENNIE, il y en auoit pareillement deux; l'vne en la Campanie, d'où vindrent les vers Fescennins, comme l'interprete Seruius: & l'autre en Thoscane, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus.

FESVLAE; *Fiesoli*; trois mille au dessus de Florence, au pied de l'Apennin, sur vn tertre fort delectable. Elle est tres-ancienne; & fut autresfois riche & puissante, voire l'vne des douze premieres Colonies de l'Etrurie, comme met Caton: fondee selon d'aucuns par Atlas; selon les autres par Hercules Egyptien, qui mit à sec les marescages estans la-endroit, mais non du tout; car Hannibal long temps apres y perdit vn œil en les passant; comme il est dit au 22. liure. Sylla y dressa depuis vne Colonie, dont fait mention Ciceron en l'oraison pour Murena. Ceste ville a eu autresfois de grandes guerres contre les Florentins, iusqu'à ce que s'estans accreuz peu à peu, ils la surprindrent par vne nuict, l'an 1024. & en transporterent la plus grand' part des habitans à Florence. Au parauant ils auoient bien esté si puissans, que Stilicon capitaine d'Arcadius, & Honorius enfans du grand Theodose, aidé de leurs forces & de leurs moyens, desit là aupres Radagase Roy des Goths, auec plus de cent mille hommes. Elle fut aussi fort celebree anciennement pour le grand nombre d'Aruspices & autres deuins qui y residoient; où l'on alloit de toutes parts au conseil à eux pour l'interpretation des Augures, & semblables signes; comme le donne Sillius Italicus à entendre au 8. liure: *Et sacris interpres fulminis alis --- Fesula.* Maintenant elle est reduitte à vne petite habitation de peu de maisons; qui a tiltre neantmoins d'Eueschè; mais l'assiette & tout le contour en est fort plaisant & heureux. Aussi Tite Liue au 23. met le territoire d'entre *Arezzo*, & *Fiesoli* estre fort fertile en bleds, & bestail.

FIDENES; à cinq mille de Rome; entre monte Ritondo, le Tybre, & le Teueron; liu. 4. fueil. 177. Quelques-vns meuz de ce qui est contenu au mesme liure, fueil. 190. lig. 18. les mettent sur le bec dudit Teueron, là où il entre dans le Tybre; & par consequent au Latium; Pline 3. 5. Toutesfois au premier liure, fueillet 14. ligne 11. ceste ville est mise és Thoscans, proche & alliee des Veientins, pour lesquels elle se partializa plusieurs fois contre les Romains; ainsi qu'au dessusdit 4. liure, fueil. 176. où elle se reuolte auec les Falisques. Plus 179. & 190. Ce fut l'vne des trois Colonies que l'aisné des trois freres Albaniens establit; l'autre, Crustumerie; & la tierce, Nomente, comme met Denis Halicarn. au 2. Mais Romule les ayant defaits, & pris la ville, y enuoya l'an 13. deux mille cinq cens habitans. Au 4. liure, fueil. 186. ligne 23. il est dit qu'on y enuoya vn nou-

Fidenes VII. Colonie Ro.

ueau ren-

ueau renfort, l'an 325. Cossus, & Quintius Penus estans Consuls: mais deux ans ans apres ils les massacrerent pour complaire aux Veientins, fueil. 187. Suetone en la vie de Tybere tiltre 40. met qu'en vn combat de gladiateurs dedans l'amphiteatre de Fidenes, il y eut plus de vingt mille personnes accablees. Ce qui monstre que de ce tẽps là c'estoit encore quelque chose: mais elle n'est plus rien du tout.

FORMIES, ville de la Campanie; siege ancien des Lestrigons selon Pline 3.5. *Dein lacus Fundanus; Caietta portus, & oppidum Formiæ Læstrigonum sedes.* Aussi Homere au 10. de l'Odyssee les met pres de la demeure de Circe. Elle fut auparauant appellee Hormie dont on allegue diuerses deriuations; fondee iadis par les Lacedemoniens, à cinq ou six mille de Gaiette, le long de la voye Appienne, qui fut depuis, pres de Nole, ou s'en voyent encore de grandes ruines, car elle n'est plus; ayant esté du tout ruinee par les Sarrazains l'an de salut 856. & l'eueſché qui y estoit, transportee à Gaiette. Frontin la met au reng des Colonies: *Formias oppidum Triumuiri sine colonis deduxerunt. Iter populo nõ debetur. Ager eius in absoluto resedit, pro parte in lacineis est adsignatus. Finitur terminis Siliceis & Tiburtinis.* Mais il ne cocte pas le temps: ny Festus nomplus qui la rẽge entre les Municipes sans droit de suffrage: & des prefectures ou le Preteur Romain enuoyoit tous les ans des iuges. Formies Colonie.

FREGELLES, vne ville anciennement fort celebre au Latium. Pline 3.5. la met en la Campanie pres la cõtree de Falerne; aussi estoit elle entre Formies & Sinuesse, pres la riuiere du Garilhan. Les Volsques l'osterent aux Signiens, & les Romains depuis aux Volsques; ou ils dresserent vne colonie l'an 424. Proculus, & Cornelius Scapula Consuls. Tite Liue en fait encore mention au 27. Mais elle estoit presque ruinee du temps de Strabon, seize cens ans sont passez & plus. On estime qu'elle fust ou est maintenant *Pontecoruo*: mais par coniecture, car il n'en reste aucunes marques. Fregelles xxiiii. Colonie Rom.

FRESILIE ville és Marses, dont il n'y a plus que le nom: liure 10. fueil. 419. lig. 27.

LES FRVSINATES, *Frusinum & Frusino*; en vulgaire *Frasello*: vne ville en la Campanie ioignant le territoire Falernien; Pline 3.5. *Ex Falerno Frusinates, Ferentinates;* à cinq mille de Ferentin. Il en est fait mention tout au commencement du 10. liure, fueil. 417. ou la tierce partie de leur territoire leur est ostee, pour auoir esté occasion de faire soubsleuer les Herniques. Festus les met entre les Prefectures ou le Preteur Romain enuoyoit tous les ans exercer la iustice.

FVNDI, *Fondi*: sur la voye Appienne à 20. mille de Terracine sur vn regorgement de mer que Pline 3.5. appelle *Fũdanus lacus.* Elle obtint droit de bourgeoisie Romaine l'an 415. Furius Camillus & C. Menius Consuls; comme il est dit au 8. liure, fueil, 348. à la fin; mais sans voix ne suffrage; comme aussi le marque Festus, qui la met entre les Municipes; & les Prefectures ou le Preteur Romain enuoyoit exercer la iustice. Mais Patercule escript que trois ans apres qu'elle eut obtenu ce droit de bourgeoisie, ils furẽt admis au reng des vrays citoyẽs accompliz l'annee propre qu'Alexãdrie d'Egypte fut fondee par Alexandre le Grand. Tite Liue au 38. ne leur donne le droit de voix sinon l'an 565. Valerius Messala, & Liuius Salinator Consuls: *De fundanis, Formianisque Municipibus, & Arpinatibus Valerius Tappo Trib. pleb. promulgauit, vt iis suffragij latio (nam antea sine suffragio ciuitatem habuerant) esset. Rogatio perlata est, vt in Aimilia Tribu Fundani & Formiani, in Cornelia Arpinates ferrent.* L'an de salut 1534. Cairadin surnommé Barberousse general de l'armee de mer du Turc Solyman la saccagea, & en enleua plusieurs ames; ayant fait ceste entreprise suyuant le commandement particulier de son maistre, pour y surprendre la Seignora Iullia Gonzaga veufue pour lors du sieur Vespasian fils de Prospero Colonna, qui y faisoit sa residẽce; la plus belle creature de tout son temps, & de maints siecles auparauant: Et peu s'en falut que ce dessein ne reuscist; car à peine eut elle le loisir de se ietter hors de son lit en pure chemise, dedans vn iardin, & dela se sauuer sur vne iument qui de bonne fortune se rencontra à propos.

G

LES GABIENS, au Latium, à my chemin d'entre Rome & Preneste selon Appian au 4. des guerres ciuiles. Strabon au 5. & Den. Hal. au 4. la mettent sur le grand chemin qui va à Preneste, à douze mille de Rome. Seruius sur le 6. de l'Eneide. *Hi tibi Nomentum & Gabios, vrbémque Fidenam* en attribue la premiere fondation aux Roys d'Albane: & sur le 7. *Quique altum Præneste viri quique arua Gabinæ;* escript que ce furent les Gabiniens mesmes, lesquels auparauant dispersez en la campagne ça & là en diuers hameaux, la bastirent pour s'y retirer. Du temps de Den. Hal. soubs Auguste il y a plus de 1600. ans elle estoit presque desia du tout deserte, comme il dit au 4. mais que les ruines qui s'y voyoient, la tesmoignoient assez auoir autrefois esté vne belle ville: en laquelle deuant que Rome fust bastie, comme met Plutarque en la vie de Romule, il y auoit vne escolle & bel exercice de lettres, & toutes autres disciplines, arts, & sciẽces ou l'õ a accoustumé d'instruire les enfans de bõne maison. Tarquin le Superbe la prit par la ruze que vous pouuez veoir au premier liure de ceste histoire, fueil. 45. & au 2. des Fastes d'Ouide. On estime qu'elle estoit ou est pour le iourd'huy *Gallicano*, car il n'y en a plus de restes quelconques. Ciceron en la 2. Philippique la met au reng des Municipes.

GAVRVS montaigne en la Campanie;maintenant *Gerro* l'vne des appēdances du mont Massique. Tite Liue liure 7.fueil.323.lig.9. le semble mettre és Samnites; mais ils sont tous ioignans la Campanie.

H

HADRIE,il y en a eu plusieurs:& en premier lieu celle qui fut colonie des anciens Thoscans, & donna le nom à la mer Adriatique, ainsi que met Caton és Origines, si ce liure au moins est de luy:*Saga oppidum Hetruscorum,vti & Atria à quo mare Atriaticum quod nunc Adriaticum.* Ce que tesmoigne aussi Polybe liure 4.& Tite Liue liure 5.fueil.232.lign.32.Toutesfois Stephanus au liure des villes l'attribue à Diomede;appellee,dit-il,du commencement Aetrie; là ou il pourroit estre que les Thoscans y mirent depuis de nouueaux habitans. Elle estoit situee entre les bouches du Pau,selon Polybe au lieu dessusdit:mais Trogus la met sur la coste de l'Esclauonie:*Adria Illiriama-ri proxima;quæ & Adriatico nomen dedit:* Et Ptolomee és Venetes. Quoy que ce soit ceste premiere Adrie est du tout aneantie il y a desia long temps, suyuant le lieu dessusdit de Caton.Mais il y en a vne autre en l'Abruzze à sept mille de la mer selon que met Pline 3.13.*Quinta est regio Piceni,ab Aterno amne vbi nunc ager Adrianus,& Hadria colonia à mari* VII.*M.pass.flumen Vomanum*;sur vne haute & aspre montaigne;où les Romains establirent vne colonie l'an 465.comme met Flore en l'epitome de l'onziesme liure:*Coloniæ deductæ sunt sena, castrum, Adria*; & fut l'vne des dixhuit qui se maintindrent loyaument enuers les Romains en la guerre contre Annibal,au 27.liure.Mais il y a quelque differend entre les autheurs,laquelle de ces deux Hadries donna le nom à la mer Adriatique.Car Aurelius Victor veut que ce soit cestecy de l'Abruzze: *Ælius Adrianus*(ce dit il)*stirpis Italicæ Ælio Adriano Adriæ orto genitus,quia id oppidum agri Piceni etiam mari Adriatico nomen dedit*:toutesfois il est plus à croire que ce fust la Colonie des Thoscans,comme plus ancienne, & plus prochaine du fonds de ce goulphe:ioint que Pline le specifie tout apertemēt 3.16.parlāt des bouches du Pau: *Hadrianorum paludes,quæ septem maria appellantur*,(ce sont les marez de Venise,Chiose,& au dela en tirant à Rauenne)*nobili portu oppidi Thuscorum Atriæ,à quo Atriaticum mare appellatum, quod nunc Hadriaticum.* Ceste mer au reste autrement la mer d'enhaut, comprend depuis Brundisi ou Tarente iusqu'à Courfou.

Adrie Colonie Ro.

LES HENETES;ils vindrēt des Paphlagoniēs peuple de l'Asie,auec Anthenor apres la destructiō de Troye ou ils perdirēt leur Roy Pylemenes,s'habituer au fonds du goulphe Adriatique,en la marque Treuisane,dōt ils depossederēt les Euganeēs;(au cōmēcemēt de ceste histoire)&là pesle mesle auec les Troyās, furēt tous ensemble appellez Venetes. Toutesfois Catō les fait estre originaires de ce lieu mesme,descēduz lōg temps auāt Troye,de Phaeton;estendant la contree Venitiēne tout le lōg de la coste depuis l'Istrie ou Esclauonie iusques aux bouches du Pau: *Venetia est omnis ora circum Sinum maris post Histriam vsq; ad ostia Padi.Venetis cūctis prima origo Phaetōtea est,quæ Grecis occasionē mentiēdi de Phaetōte & Eridano præbuit.Posterius mixta his nobilis stirps Troiana, à quibus Patauiū suo conditore inclytum.* Ce que cōfirme Sempronius en la diuisiō d'Italie:*Nam vsque Atrianum fluuium qui limes est Volturrenorum, & Venitiarum,tenuere Hetrusci: & Venetias principio quidem Phaetontei,postea Troiani eisdem mixti coluerunt.* Par ou il monstre que les Troians qui aborderent là auec Anthenor, s'allierent auec ceux du pays.Berose specifie ceste origine de Phaeton plus particulieremēt: Que Venete fust fils d'Eridan,fils d'vn autre Venete,dont le pere s'appelloit Tylas,fis de Phaeton, fils de Lygure Egyptien.Strabon és 4.& 5.met deux opinions de l'origine de ces Venetes, dont sans doubte sont venuz les Venitiens d'auiourd'huy: l'vne qu'ils sont descenduz de certains peuples des Gaulles habitās le long de la mer Oceane portans ce nom;(c'est ce qu'on appelle auiourd'huy Vannes,que Cesar liures 2.& 3.de ses commentaires dit auoir esté fort puissans par la mer):l'autre est celle mesme de Tite Liue, que c'estoiēt Paphlagoniens Henetes qui s'en vindrēt auec Anthenor:à quoy se conforment la plus part des autheurs tant Grecs que Latins: Sophocle mesme & Polybe au 2.& Trogus au 20.liure;auec Pline 3.19. *Venetos Troiana stirpe ortos author est Cato.* Ce qui pourroit rendre suspect ce lieu des Origines cy dessus allegué,ou il n'y a rien de tel,ains plustost le contraire.Quant à la fondation de Venise,elle vint plus tost par vn accident que par election:car enuiron l'an 455. Attila Roy des Huns ayant ruiné Aquilee, & tout le pays alentour des anciens Venetes,les principaux contraints de la necessité se retirerent en de petites islettes ou mottes de terre presque à fleur d'eau,dās des regorgemēs de la mer au fōds du goulphe Adriatique, ou ils se mirent à bastir des cahuettes pour se mettre à couuert,és endroits les plus releuez, & que le flot, qui est en cest endroit le plus grand de toute la mer mediterranee, ne pouuoit couurir: ce qu'ils nommerēt *Rio alto*; c'est Realte de maintenāt,le mieux habité endroit de la ville;voire le cueur & le plus beau d'icelle.Tels commancemēs si humbles & foibles eut l'vne des plus magnifiques citez qui onques fut;la plus douce & plaisante demeure de toutes autres.

La premiere fondation de Venise.

HERACLEE:il y a tout plein de villes de ce nō,ayās prins leur appellatiō d'Hercules,non qu'elles aiēt pour cela esté toutes fondees de luy:Dōt il n'y en a q̃ deux qui facēt à nostre propos:l'vne est és Carniēs,en vne isle qui est à la bouche de la riuiere de la Piaue;là ou auparauāt estoit la ville d'Equilie,

d'Equilie;laquelle ayant esté ruinee auec Aquilee,les habitans de la Concorde,& d'Altin, s'y reduirent,comme en lieu seur;&y redifierent vne ville qu'ils appellerent Heraclee du nom de l'empereur Heracle pour lors regnant,enuiron l'an 630.auiourd'huy *citta noua.* Pepin fils de Charlemagne la ruina depuis,dont les principaux se retirerent à Venise,qui l'accreurent d'autant : Et les Huns derechef du temps du premier Berengaire: Si que pour le iourd'huy il n'en reste plus presque de marques.Le lieu toutesfois retient encore le titre d'Euesché en ceste contree. L'AVTRE Heraclee est en la grand' Grece,colonie des Tarentins selon Diodore au 12.liure : & Tite Liue au 8.fueil.316.lign.25.il en fait aussi mention au premier liure fueil.16.lign.22.Car les Tarētins ayans subiugué la ville de Siritide y transporterent les habitans.

HERCVLANEE,ville en la Campanie pres du mont Vesuue,selon Pline 3.5. Quelques vns la mettent à huit mille de Naples ou est maintenant *Torre di ottauio*;les autres 8.mille encore de ceste tour pres de Stabies,*à la nonciata*.Mais elle estoit sur le bord de la mer au goulphe de Puzzol, la ou il y auoit vn bon port,comme escript Den.Hal.qu'Hercules à son arriuee en Italie bastit vne forteresse entre Naples & Pompeies,au propre lieu ou il auoit pris terre,qu'il appella de son nom Heraclee ou *Herculeum*, comme met Ciceron. A la fin du 10.liure fueil.456.lig.derniere,Tite Liue l'attribue aux Samnites.

LES HERNIQVES, au Latium en la Campanie vers les Marses ; pays aspre , montueux , & plein de rochers: Virgile,*Hernica saxa colunt,quos diues Anagnia pascit*:Car Herna en lãgue Marsique & Sabine signifie rochers,comme met Festus; *Hernici dicti à saxis,quæ Marci Herna dicunt*. Les Romains eurēt beaucoup d'affaires à les cõquerir, selon que vous pouuez veoir en plusieurs endrois, de ceste premiere decade,mesmes au 9.liure: & en Den Hal.au 8.

HETRVRIE, ou Thoscane: Elle a changé plusieurs fois de limites;car anciennement elle s'estendoit depuis le Tybre(vers Hostie)selon Caton iusqu'à la riuiere de Magre, en la coste de Gennes:*Hetruria olim Italiæ princeps ab eorum metropoli regia sic cognominata,à Tyberi in Macram diffūditur*.Surquoy quelques grammairiens curieux obseruent de l'escrire pour le pays auec vn H. *Hetruria* ; & pour la ville dont parle Caton,sans H.*Etruria*.Or quel fut anciennement le pouuoir de ce peuple, Tite Liue le monstre au commencement de ceste histoire,fueil.4.& au 5.liure, fueil. 239. lequel dominoit presque toute l'Italie depuis les Alpes iusqu'au Far de Messine; & d'vne mer iusques à l'autre:& les alpes encore selon Caton:*Alpes omnes Italiæ colonias fuisse Thuscorum incolæ asserunt*. Car elle fut aussi appellee Thuscie, à cause des ceremonies enquoy ils excellerent sur tous autres:Pline 3.5.*Vmbros ex Hetruria exegere antiquitus Pelasgi. Hos Lydi,à quorū rege Tyrrheni : mox à sacrifico ritu lingua Græcorum Thusci sunt cognominati*.Ce que touche aussi Festus:*Thusci à rege Thusco filio Herculis sunt dicti; vel à sacrificãdo studiosè ex Græco* θυοσκόοι & de ce Thuscus fils d'Hercules luy seroit venu le nõ de Thuscane qu'elle garde encore pour le iourd'huy.Mais quant à celuy de Tyrrhenie,Berose,Herodote,& Strabon au 5.Myrsile Lesbien tout au commencement de l'origine d'Italie & des Tyrrheniēs;&Trogue,le font venir de Tyrrhenus fils d'Atys,fils d'Hercules & d'Omphalé;& Festus aussi *Thurrenos Ethruscos appellari solitos,ait Verrius à Thurrheno duce Lydorum*.Mais Den.Hal.au premier met que les anciens habitans du pays auant que les estrangers y missent le pied, estoient ainsi appellez.Ce seroit chose trop prolixe au reste de penser parcourir icy tout ce qui pourroit dependre de ceste antiquité effacee : Il suffit que ses bornes anciennement estoient du costé de Soleil leuant le Tybre & le Latium: du midy la mer Tyrrhenique viz à viz de Sardeigne; du Ponant la riuiere de Genes iusqu'à la Magre:& du Septentrion,l'Apennin,& la Lombardie : si qu'elle contenoit bien sept cens mille de circuit,ou deux cens lieues Françoises, & plus. Maintenant elle est plus restreinte. Den.Hallic.au 6. specifie ses 12.principales citez auoir esté celles cy.Luques,Pise, Populonie,Volterne,Agiline, Fesules, Ruselles,Arezzo,Perouse,Chiusi, Faleries & Volsene:dõt quelques vnes s'en sont du tout allees, ou bien affoiblies ; & d'autres venues en lieu. Car Loys le Debonnaire fils de Charlemaigne en fit vn partage entre l'empire, & l'eglise; retenant pour la part de l'empire Arezzo, Florence , Volterre,Chiusi,Luques, Pistoie, Pise, & Lune; auecques leurs dependances:tout le reste,il le laissa à l'eglise. Quelques six vingts ans apres les Hongres la desolerent inhumainement,mettant tout à feu & à sang; dont en fin elle s'est peu à peu remise,telle qu'on la voit auiourd'huy plus florissante que iamais.

Les limites de l'ancienne Thoscane.

HORTANE, ville de la Thoscane;Pline 3.5.auiourd'huy *Horti*;là ou la riuiere du Nar (Negre) entre dans le Tybre sut les confins de l'Ombrie,ou duché d'Espollette.Tite Liue liure 3.fueil.127. lign. 12. semble le mettre au Latium pres la Campanie;car il la ioint aux Eques, auec Algide & Corbion.

HOSTIE; à la bouche du Tybre du costé du Latium , à xv. mille de Rome; edifiee premierement par Ancus Martius quatriesme Roy des Romains; liure premier,fueil.30.lig.15. & Pline 3.5.*In principio est Romana Colonia à Romano rege deducta*. Mais à cause que le lieu estant plein de fange que le Tybre y charrioit d'heure à autre,selon que mettent Strabon au 5.& Den.Hal.au 3.les barques estoient contraintes d'aller surgir à Antium , ou en pleine mer sans aucun abry; l'empereur Claudius y fit vn port, œuure certes tres-admirable , tant pour la difficulté d'iceluy, que pour les

Hostie viii. Colonie Ro.

fraiz extremes qui y alloient: ce qui auroit desgoutté mesme Iulles Cesar d'y entendre, comme le tesmoigne Suetone en la vie dudit Claudius; titre 20. Car il y fit tirer deux grands bras de costé & d'autre s'aduanceans dans la mer, auec vn gros moulle audeuant pour l'armer contre l'impetuosité des vents & des ondes: & vne haute lanterne audessuz dudit moulle, affin d'y addresser de nuit les vaisseaux, à l'imitation du Phare d'Alexandrie: pour fonder lequel il fit enfoncer à l'emboucheure ce desmesuré carracon qui auoit apporté le grand obelisque d'Egypte; le mesme Pline 37.9. & Suetone dont nous en auons desia touché quelque chose en la colonne 504. Traian le fit r'habiller depuis, ou plustost parfaire; & y edifier vne ville, par ce que l'air d'Hostie n'estoit pas guere sain; laquelle prit le nom de ce port, à deux mille pas d'Hostie du costé de Thoscane: estant chose presque incroyable de voir les gros quartiers de marbre gisans ça & là espanduz parmy les ronses & halliers des ruines tant du port, dont il reste quelque marque de la lanterne, que des bastimens d'alentour. La endroit le Tybre fait vne petite isle triangulaire, mais marescageuse, battue de la mer en front, & flanquee des deux costez par le fleuue qui se fourche aupres de sa bouche. Quant à Hostie, elle a esté plusieurs fois ruinee; & remise sus aucunement par les Papes; mesmes Leon 4. & Martin 5. qui y fit faire la tour qui y est encore; renforcee depuis par Iulles secõd. *Porto* est mieux habitee, ayãt le premier titre d'euesché de tout le siege Apostolique, & destinee pour le doyan des Cardinaux, dont il est appellé *Episcopus Portuensis*. Neãtmoins on dit aussi Euesque d'Ostie, par ce que ces deux sont ordinairement confonduz l'vn pour l'autre.

I

ILLYRICVM: les autheurs s'estendent au Friol, à la Carinthie, Istrie, Groacie, Dalmatie, voire vne partie de la Pannonie: & encore bien plus auant: Suetone en Tybere descripuãt ses limites: *Toto Illyrico quod intra Italiam, regnúmque Noricum, & Thraciam & Macedoniam; intérque Danubium flumen, & sinum maris Adriatici patet, perdomito, & in ditionem redacto.* Mais Pline à la fin du 3. liure le restreint entre les riuieres d'Arsye, & celle du Titius, contenant, ce met il au 26. chap. en largeur pour le plus trois cẽs vingtcinq mille; & en lõgueur, ixclxxii. Assauoir depuis laditte riuiere d'Arsye iusqu'à la Drine en la Dalmatie, viii.c.mille: & delà au cap Acroceraunië, auiourd'huy le mont de Chimere en l'Epire, clxxii. là ou il dit dauantage qu'il y a plus de mille isles en la coste, qui s'estend le long du goulphe Adriatique du costé de la Grece en tirant à Rhaguse; *Quæ pars* (dit il au 25.) *ad mare Hadriaticum spectat, appellatur Dalmatia & Illyricum supradictum.* C'est proprement ce que nous appellons l'Esclauonie auiourd'huy: que les Romains ont eu autresfois beaucoup de peine à conquerir de tous points; & encore du temps des empereurs en la plus grand' vogue & pouuoir de la monarchie: si comme vous pouuez veoir en plusieurs endroits; & entre autres au lieu dessus allegué de Suetone; *Mais estans venues nouuelles de la reuolte de l'Illyrie, il tourna toute son entente à ceste guerre, la plus griefue de toutes les estrangeres apres celles des Carthaginois: enquoy il demeura trois ans entiers auec quinze legions Romaines, & pareil nombre d'estrangers; combattu de tresgrandes difficultez & disettes de touttes choses, & mesme de bleds.* Il est fait mention de ceste prouince au commencemẽt du 10. liure, fueil. 418. & en assez d'autres endroits par apres.

LES INSVBRIENS, c'est la Lombardie de maintenãt au deça du Pau pour nostre regard; ou sont les villes de Versceil, Come, Nouarre, Millã, Laudes, Pauie, Cremone, Bergame, & autres. Ce furent auparauant Gaulois qui passerent les monts auec ceux de Sens & de Bourbonnois pour s'aller habituer en Italie, ainsi que met Caton és origines; *Penetrauere trãs Alpes Boij Senones, Insubres, & aliæ Galliæ transalpinæ gentes.* & Tite Liue liure 5. fueil. 240. lign. 23. il en fait maintesfois mention en la 3. & 4. Decade; & Plutarque en la vie de Marcellus, lequel mit à mort de sa main Virdumarus chef d'iceux Insubriens. Plus Tacite en l'onziesme liure. L'Insubrie au reste estoit bornee, du costé du soleil leuant, de la riuiere d'*Abdua* (Adde) auec vne partie du lac de Come: au midy du Pau: au soleil couchant, du Tesin: & des Grisons au Septentrion.

Les limites de la Lombardie.

INTERAMNIE, comme qui diroit entre des riuieres. Il y a eu deux ou trois villes de ce nom; l'vne en l'Abruzze, Pline 3.5. *Fregellani, Gabini, Interamnates:* à douze mille de la mer, ou la riuiere de la Vicciole perd son nom dedans le Tordin; & la il y a encore vn autre petit ruisseau qui se vient rendre, si qu'elle est entornee de trois costez d'eau. Ce doit estre celle dont parle Tite Liue au 10. liure, fueil. 448. lig. 31. ou il la met sur la voye Latine, & l'appelle colonie Romaine, laquelle on colligе y auoir esté enuoyee l'an 442. de ce qui est dit au 9. liure, fueil. 398. lig. 18. que l'an 440. furent enuoyees deux Colonies à Suesse des Auronciens, & Pometie. Et en Patercule liu. premier, *Interiecto triennio Suessa, Aurunca, Interamniáque post biennium.* auiourd'huy on l'appelle *Terano*, euesché & duché; ville au reste capitale de la contree. Il y a puisapres vne autre Interamnie en l'Vmbrie, ou duché d'Espollette, selon Strabon & Pline 3.14. & au 18. liure, *Interamnates cognomine Nartes:* & au 18. liure chap. 28. *Interamna in Vmbria quater anno prata secantur, etiam non rigua.* On la prend suyuant le lieu deuant dit de Pline pour Narnique Tite Liue au 10. liu. fueil. 424. lig. 7. appelle Nequinũ. Pline semble en mettre encore vne troisiesme és Sabins, au 3. liure ch. 12 *Sabinorum Fidenates, Interamnates.*

Interamnie xxix. Colonie Rom.

L'ITALIE

L'Italie se limitoit d'vne autre sorte anciennement qu'elle ne fait pas à ceste heure qu'elle commance au pied des Alpes vers Thurin, & s'en va atteindre en sa longueur le dernier bout de la Calabre au destroit de Sicile, ou il n'y a pas moins de quatre cens lieues. Mais sa largeur n'est pas de mesme à beaucoup pres, comme n'excedant point quarante lieues pour le plus & encore en certains endroits: De maniere qu'elle ressemble comme à vne fueille de chesne; dont l'areste du milieu est le fleuue du Pau; & consecutiuement l'Apennin, qui la couppent en deux moitiez, & les veines qui s'y viennent rendre de costé & d'autre sont les riuieres & torrens qui tombẽt dedans: les crenelleures de la fueille representent les aduancemens des pointes & langues de terre qui se foriettent en la mer; & les entrees de la mer endedans à maniere de cales & petits goulphes. Si qu'à la prendre dudit pied des Alpes, elle contient en premier lieu ce qu'ils appelloient la Gaulle Toguee, cispadane & transpadane, c'est à dire deçà & dela le Pau: mais cela se doibt tousiours entendre au rebours de Rome pour nostre regard: c'est la Lombardie de maintenant & le Piedmont aussi; dont la partie de deça commance le long de ce fleuue au marquisat de Saluces: puis on vient à Thurin, Chiuaz, Pauie sur le Tesin, Cremone, Burgoforte à dix mille pres de Mantoue: dela à bouche de Mince; & *à la Stellata*, ou le Pau se fourche en deux rameaux, celuy de main gauche s'en va à Francolin; & finablement se rendre en la mer Adriatique non gueres loin de Chiose: l'autre de main droite va baigner les murailles de Ferrare; & se desgorger en la mer pres Rauenne. De ce mesme costé de deça en la Lombardie, sont Verseil, Iuree, Come, Milan; & plus à main gauche, Peschiere, Bresse, Veronne, Vincense, & Padoue. Dela le Pau; de Moncallier on trouue plusieurs petites villes iusqu'en Alexandrie, Plaisance, Parme, Rhege & Modene: & puis Boloigne la Grasse, qui est la fin de la Lombardie: car incontinent au dela se rencontre l'Apennin; lequel passé on descẽd à Florẽce, & Sienne; & dela par Aquapudẽte, à Montefiascon & Viterbe à Rôme. Si de Boloigne lon tire à main gauche, on va en la Romaigne à Imola, Faiẽce, Cesene, Rimini, Pesaro qui est de l'estat d'Vrbain, Fano, Senegalle, Anchone: & puis on entre en la duché d'Espollette, à Terni, Narni, Otricoli, & à Rome. Sur la main droite de ce chemin là est Perouse, Arezzo, & autres villes de la Thoscane. De Rome on va à Naples; & dela en Calabre: ou bien en tirant à main gauche vers la mer d'embas, en l'Abruzze, & la Pouillhe; soubs laquelle sont comprises les contrees specifiees cy deuant. De maniere que l'Italie anciennement commençoit à l'Apennin; & comprenoit la Thoscane, la Romaigne & marque d'Ancone; qui sont presque vne mesme chose; l'Vmbrie ou duché d'Espollette; les Sabins; le Latium; le Capouan ou Campanie; les Samnites ou l'Abruzze; la Pouillhe, Basilicate ou Lucaniens; & autres leurs dependances, & la Calabre finablement. Quant aux Liguriens ou le Geneuois, il s'estendoit depuis la riuiere du Var pres Sauone iusqu'à celle de Macre, tout le long de la mer ou riuiere de Gennes dont elle est bornee d'vn costé, & de leschine de l'Apennin de l'autre, qui les separe de la Lombardie, comme nous dirons en leur lieu. De l'Italie au reste, enuironnee selon que maintenant elle se comporte de deux mers; de l'Adriatique assauoir ou celle d'enhaut, & de la Tyrrhenienne ou d'embas; plus des Alpes deuers les Gaulles, & du costé des Suisses & des Grisons; partie par le milieu ainsi que nous auons desia dit, par le fleuue du Pau, & le mont Apennin qui regne d'vn bout à autre; il y auroit trop à faire de vouloir tant soit peu toucher succinctement icy sa premiere origine, en la ramenant depuis l'eage doré de Ianus, Cameses, & Saturne; ou plus tost du deluge & de Noé: Parquoy il vaut mieux poursuyure ses particularitez tant des cõtrees que des lieux, selon nostre premier propos.

L

Latium, il estoit double anciennement; le vieil, dont il est fait mentiõ au premier liure, fueil. 29. *Pater patratus populi Romani Quiritium, Patri patrato priscorum Latinorum, &c.* & le nouueau. Les limites du vieil s'estendoient depuis Hostie iusquà Circeies, enuiron cinquãte mille en longueur; & le nouueau s'alõgea depuis encore iusqu'à la riuiere de Vulturne, voire celle du Garilhan: Strabon au 5. & Pline 3.5. *Latium antiquum à Tiberi Circeios L.M.P. longitudine*: y adioustant; *que plusieurs peuples le possederent en diuers temps; les Aborigenes, Pelasgiens, Arcadiens, Sicilians, Aurunciens, & Rutules: & au dela de Circees les Volsques, Osques, & Ausoniẽs; de maniere que le nom Latin passa auãt iusques au fleuue Lyris.* Et apres en auoir specifié tout plein d'autres, il met que de son temps il y en auoit plus de cinquante trois de l'ancien Latium seulement, desia aneantiz & esteints, sans en rester marque quelconque; Lesquels anciẽs Latins Festus appelle proprement ceux qui furent auant la fondation de Rome; assauoir, selon Salluste, quant les Aborigenes qui auoient du commencement possedé l'Italie, se furent ioints aux Troyens qu'auoit amenez Eneas, tous ensemble furent d'vn seul nom dits Latins. A quoy se conforme Tite Liue fueil. 4. lign. 39. Mais Seruius allegue, qu'apres qu'Eneas eut vaincu les Latins, pour les gratifier, il auroit donné leur nom à ses gens. Comment que ce soit ce fut vn peuple fort ancien, dit ainsi de *Lateo*, se cacher, comme veut Ouide au premier de Fastes, de ce que Saturne ayant esté depossedé par son fils Iuppiter, se seroit venu cacher en ceste contree.

Hac ego Saturnum memini tellure receptum,
Cælitibus regnis à Ioue pulsus erat.
Inde diu genti mansit Saturnia nomen:
Dicta fuit Latium terra latente Deo.

Mais plus particulierement Virgile au 8. de l'Eneide.

Primus ab æthereo venit Saturnus olympo
Arma Iouis fugiens, & regnis exul ademptis.
Is genus indocile, & dispersum montibus altis
Composuit, legésque dedit; Latiúmque vocari
Maluit, his quoniam latuisset tutus in oris.

Ce que Berose explique par le menu au 5. des antiquitez. Et ainsi au Latium qui contenoit quatre principaux peuples, les Latins, Volsques, Eques, & Herniques; regnerent premierement les Latins, puis les Albaniens; & finablement les Romains, selon que l'allegue Macrobe liure 3. chap. 8. du 7. de l'Eneide.

Mos erat Hesperio in Latio, quem protinus vrbes
Albanæ coluere sacrum; nunc maxima rerum
Roma colit.

Auiourdhuy il est reduit à ce qu'on appelle la Campagne de Rome, à la difference de la terre de Lauour, qui est la campagne heureuse. Or sa plus spacieuse estendue côtient cent mil en lõgueur, assauoir depuis Hostie iusqu'à la riuiere du Garilhan; mais on ne sçauroit gueres bien limiter sa largeur, à cause des promontoires qui se foriettent assez auant en la mer en beaucoup d'endroits; & en contreschange des seins & entrees que fait de mesme la mer dans la terre. Toutesfois ses bornes estoient les Samnites, & la riuiere du Garilhan au leuant: la mer d'embas au midy: au couchant le Teueron, & le Tybre: & au Septentrion les Sabins auec l'Apennin. Quant aux guerres qu'eurent les Romains contre ce peuple par de longues suittes d'annees, auant que de le pouuoir dompter, estant presque egal à eux en vaillance & discipline militaire, vous le pouuez assez veoir en ceste histoire, en Den. Hal. & autres.

Lavinivm; vne ville fort ancienne au Latium, sur vn tertre à trois mille de la mer entre Hostie & Antiũ selon Strabon. Den. Hal. escript, qu'Enee estãt là endroit venu aborder la deuxiesme annee apres son partement de Troye, auec grande indigence d'eau, il apperceut vne source sur le riuage ou il auoit fait tendre ses pauillons: dequoy voulãt rendre graces aux dieux, il dressa soudain deux autels, l'vn deuers Orient, & l'autre deuers Occident, selon les ceremonies Troyennes: & q̃ le sacrifice paracheué, chacun se mit à bãqueter sur la terre tapissee d'Ache; la ou à faute d'assietes ils en firent de pain, qu'ils mangerent finablement apres auoir depesché la viande. Et la dessus Ascanius fils d'Eneas, se resouuenant de l'oracle qui les auoit admonestez de s'arrester ou il aduiendroit qu'ils auroient mangé leurs tables; & edifier vne ville au propre lieu ou s'arresteroit vn de leurs animaux à quatre pieds qui leur seroit eschappé; Eneas fit asseoir leurs dieux dessus les autels pour leur faire vn plus solennel sacrifice, & action de graces: mais il aduint qu'vne truye pleine eschappa aux prestres, & s'enfuit courant iusques au tertre dessusdit, ou elle s'arresta toute recreue sans pouuoir aller plus auant. Eneas qui la suyuoit, apres plusieurs discours en son esprit, aduisa en fin d'obeir à l'oracle; ioint vne voix qui fut ouye, & vne vision qui se presenta en dormant: si que le lendemain la truye ayant fait trente cochons, le tout fut sacrifié par Enee: & puis il se mit à bastir la ville. Surquoy le Roy Latin qui auoit lors guerre auec les Rutules les ayant voulu empescher, ils s'accorderent finablement, comme le poursuit iceluy Halic. & Tite Liue au commencement de cest œuure; ou il dit qu'Enee imposa le nom de sa femme Lauinie à ceste nouuelle ville; combien que les autres mettẽt que ce fust d'vne ieune princesse fille de Selonie Roy des Deliens, qui estant prophetisse auoit suiuy iceluy Enee. Tout cela est aussi treselegamment descript par Virgile au 7. de l'Eneide en cest endroit: *Sed circum latè volitans iam fama per vrbes*: ayant touché auparauant quelque chose de cest oracle au 3. soubs la personne d'Helenus:

Sed non antè datam cingetis mœnibus vrbem,
Quàm vel dira fames, nostræque iniuria gentis
Ambesas subigat malis absumere mensas.

Trogus au 44. s'accorde auec eux. Mais ce que Den. Hal. adiouste d'vn loup, lequel le feu du sacrifice s'estant miraculeusemẽt allumé de soy mesme y apporta des petites buschettes; & d'vne aigle qui l'esuentoit auec ses esles par le dessus; pendant qu'vn regnard ayant baigné sa queue en de l'eau l'aspergeoit s'efforçant de l'esteindre, tout cela est vne pure fable. Seruius sur ce lieu du 1. de l'Eneide, *Italiam fato profugus Lauinia venit-- Littora*, met qu'Enee ne fut pas le premier fondateur de Lauiniũ ains ne la fit qu'amplifier ayant auparauãt esté appellee Lauine de Lauinus frere du Roy Latin: & puis Laurente, d'vn laurier qui y fut trouué par ledit Lauinus la voulant aggrandir apres la mort de son frere: & finablement Lauinie de la fille du Roy femme d'Enee; parquoy il veut lire selon son intention *Lauináque*, au lieu de *Lauinia*. Mais c'estoiẽt deux diuerses villes que Lauinium

& Lau-

& Laurente, selon Strabon qui met Laurẽte sur le bord de la mer ou Enee vint surgir: & Pline encore 3.5. descriuant la coste: *In principio est Hostia; dein oppidum Laurentum lucus Solis indigetis; amnis Numicius; Ardea &c.* & Antonin en son Itineraire plus apertemẽt. *Ab vrbe Hostiæ* M.P.XVI. *Laurento*, M.P.XVI. *Lauinio*, M.P.XVI. Aussi Tite Liue au 8. liu. fueil. 345. li. 39. fait mẽtion à part des Laurẽtes: *extra pœnã fuere latinorũ Laurẽtes.* AV REGARD de Lanuuiũ, quelques vns l'ont voulu pareillemẽt confõdre aussi biẽ que Laurẽte auec Lauiniũ, ne faisant des trois qu'vne seule ville; mais en plusieurs endrois du mesme liure elles sont distinctemẽt separees, car au fueil. 345. li. 2. il met *Latinis quoque ab Lauinio auxiliũ:* & puis apres au fueil. 346. lig. 20. il y a, *Venerant & à Lanuuio Antioq; auxilia:* & encore plus auãt au fueil. 348. lig. 21. *Lanuuinis ciuitas data, sacráq; sua reddita, cũ eo, vt ædes lucúsq; Sospitæ Iunonis cõmunis Lanuuiis Municipibus cum populo Romano esset.* Tellemẽt qu'en si peu d'espace, tous les textes se conformans vnanimemẽt à ceste lecture, il n'est pas à croire qu'il eust voulu ainsi chãger ces vocables, s'il n'y auoit de la differẽce: qu'on pretẽd estre telle; que Lauinium fust bastie par Enee; & Lanuuiũ par Diomede, cõme tesmoigne Appian au 2. liu. Itẽ que Lauiniũ estoit colonie, selõ l'epitome de Flore liu. 80. *Marius & Antiũ, & Ariciam, & Lauinium colonias deuastauit.* là ou Tite Liue met Lanuuium municipe l'an 415. & Ciceró en l'oraison pour Murena l'appelle encore Municipe plus de 260. ans apres. Festus l'y cõprẽd aussi. Mais cela n'est pas vn argumẽt necessaire; car il y a assez de colonies q̃ Ciceron appelle Municipes, ainsi que nous auõs allegué de luy cy deuãt; & ferõs cy apres encore. Trop plus pregnant tesmoignage est ce que Frõtin met que Lanuuiũ fut faite colonie d'vn municipe anciẽ, par Iulles Cesar: *Lanuuiũ muro ductũ; colonia deducta à diuo Iulio*: car ce qui a esté cy dessus amené de Flore en l'epitone 80. est plus de 40. ans auãt que Cesar s'emparast de la monarchie. On estime au reste que ce Lanuuiũ fust ce qu'on appelle auiourd'huy *Ciuita indouina*; ou l'õ voit encore quelques vieils marbres qui ont ce mot engraué de Lanuuium. Mais cela ne peut pas faire beaucoup de foy, parce qu'on les y pourroit auoir apporté d'ailleurs.

Laurentum.

Lanuuium.

Lanuuium Colonie Ro.

LABICVM, ou Lauicum, car l'vn & l'autre se trouue; à 24. mille de Rome, au Latium vers Preneste, & le mõt d'Algide, le long de la voye Latine; car on y alloit, ce dit Strabon, par la porte Esquiline (de saint Laurens) ou par la Neuie, (porte maieur) qui est la voye Lauicane. L'an 335. elle fut prise par les Romains qui y enuoyerent vne colonie de quinze cens habitans, comme il est dit au 4. liure fueil. 199. à la fin: ou l'on peut veoir que ce fut le senat qui disposa de ceste colonie; laquelle par consequent deuoit estre l'vne des anciennes Latines, assauoir de celles dont le senat souloit ordonner: car apres la prise de Rome le peuple s'attribua ceste authorité. Qui est ce que Festus veut entendre: *Priscæ Latinæ coloniæ appellatæ sunt, vt distinguerentur à nouis, quæ postea à populo dabantur.* & neantmoins Ciceron pour Plancus l'appelle municipe. Ce qui fait à propos de ce que nous auons mis cy dessus de Lanuuium.

Lauicum xvii. Colonie Ro.

LAVTVLES; au Latium pres de Terracine, comme on voit au 7. liure, fueil. 330. lig. 29. il y auoit aussi des bains à Rome, du mesme nom, pres du Ianus double; dit ainsi de *Lauo*, selon Varron au 4. de la langue Latine; *Lautolæ à lauando, quod ibi ad Ianum Geminum aquæ calidæ fuerunt.*

LES LIBVRNIENS: c'est la Croatie, dõt viẽnẽt les bõs cheuaux appellez Coruats: vne cõtree entre l'Istrie & Dalmatie. Plin. 3.22. *Liburniæ finis & initium Dalmatiæ*; qui s'estẽd le lõg du goulphe Adriatique entre les riuieres d'Arse, & de Titie: au moyẽ dequoy on les veut cõprẽdre soubs l'Illyrie; suyuant le mesme autheur 3.21. *Arsiæ gens Liburnorum iungitur vsque ad flumen Titium: pars eius fuere Mentores &c. Nunc totum vno nomine Illyricum vocatur.* Toutesfois Tite Liue au commencement du dixiesme liure fueil. 418. lign. 19. les separe les vns des autres: *Dextra Illyrici, Liburnique, & Istri, gẽtes feræ, & magna ex parte latrociniis maritimis infames.* Il y auoit d'autres Liburniens en la marque d'Ancone selon le dessusdit Pline 3.13. *Castrum nouum, flumen Batinum, Trientum cum amne, quod solum Liburnorum in Italia reliquum est.* Et au chapitre suyuant, *Ab Ancona Gallica ora incipit, togata Gallia cognomine. Siculi & Liburni plurimi eius tractum tenuere.* Liuorne en la Thoscane pres de Pise, n'est pas guere eslongnee de ce mot; mesme suyuant Caton: *In mõtanis Liguribus sunt portus Herculis Ægyptij, nam Liburnum in his est à nomine simul & cognomine illius.*

LA LIGVRIE, maintenant le Geneuois, ou riuiere de Gennes, par ce qu'elle s'estend comme vn riuage, le long de la mer Mediterranee, qui en cest endroit particulierement s'appelle la mer Ligustique, en vulgaire *la mer du Lyon.* Ceste contree au reste est fort estroitte, & serree par le derriere du mõt Apennin; & par tout rude, mõtueuse & pleine de rochers & de pierres: Au moyẽ dequoy infertile; de sorte que sans les commoditez de la mer ce seroit peu de chose: si que l'eloge qu'on a de lõguemain dõné à la ville capitale Gẽnes; est tel: *Huomini senza fede; donne senza vergogna; mare senza pesce; & monti senza legna.* car il n'y croist que des orẽges, citrõs, grenades, capres, & autres telles baguenauderies, dont vn estomac famelique ne sçauroit pas faire guere biẽ son proffit: & la mer produit de belles petites sardines & anchois: Voyla vn fort beau festin tout complet. Or la Ligurie est comprise és anciens limites de l'Italie selõ Pline 3.5. *Italia dehinc, primiq; eius Ligures*: que Caton, Berose, & Den. Hal. tiẽnẽt auoir ainsi esté appellez d'vn Ligur fils de Phaetõ: & Sẽpronius auec eux, qui en parle de ceste sorte. *Les Liguriẽs ont pris leur nõ de Ligur fils de Phaeton, lequel plusieurs siecles auant les Grecs, transporta des Colonies de l'Attique in Italie; & les adiousta aux plus anciens peuples d'icelle; de-*

puis les bouches du Tybre, iusques à Nice, & delà les anciens appellerent toute ceste coste de mer Ligurie. Au moyen dequoy ceste partie de l'Apennin qui s'estend de Nice iusques aux sources de la riuiere de Magre, contient les Liguriens montagnards, qui ont eu leur premiere origine de Genius & Ligur. Et desdittes sources de Magre iusqu'à celles du Tybre (pres Arezzo) les Liguriens Apuans habitent en l'Apennin; descenduz des Thoscans. Mais la partie dudit Apennin depuis les fontaines du Tybre iusqu'à la riuiere du Nar, est des Ombriens, premiere lignee des anciens Gaulois selon Auguste. Tout ce qui est depuis le Nar, iusques aux sources de Silaris, les Sabins le tiennent; lesquels vn peu auant la destruction de Troye aprirent les traditions Thoscanes concernans le droit diuin & humain, d'vn Megacles Tyrrhenien. Des sources de Silaris iusques à celles de Vulturne, sont les Sarnes ou Sabelliens issuz des Sabins, que les Romains appellent Samnites, & les Grecs Saunites. La portion de l'Apennin depuis les fontaines de Sarne iusqu'à la grand Grece, les Thoscans la possederent: & le reste dudit Apennin les Grecs. Ce que i'ay bien voulu inserer icy, parce que cela amenera beaucoup d'esclarcissement à l'histoire; en laquelle non seulement les faits & gestes doibuent estre congneuz, mais les temps aussi, & les lieux ou le tout peut estre aduenu; le plus souuent fort embrouillez & irresoluz ès autheurs; & mesmement en Tite Liue, qui s'en acquitte bien legierement. Les limites au reste de la Ligurie ont changé en plusieurs sortes; car Trogus au 20. liure y cõprend Pise d'vn costé, bien auãt en Thoscane, & Marseille de l'autre en la Gaule Narbonoise ou Prouence: mais ses vrais confins sont depuis la riuiere du Var entre Nice & Sauone, qui diuise la Gaulle de l'Italie entre le Soleil couchant & le Septentrion, iusqu'à celle de la Magre, pres le port de la Lune, & la Spetie, qui separe la Thoscane du Geneuois entre le Soleil leuant & Midy: entre lequel & le Ponant elle a de front la mer Ligustique, dont la coste entre les deux dessusdittes riuieres contient d'estendue en long deux cens onze mille, selon Pline 3.5. *Patet ora Liguriæ inter amnes Varum & Macram* CCXI. M. P. & aux espaulles entre le Septentrion & Leuant, la crouppe de l'Apennin, qui la separe de la Lombardie audela du Pau pour nostre regard. Les Romains eurent beaucoup de guerres & par vn long temps auec ce peuple auant que de le renger à raison, plus pour la difficulté des lieux, & disette de viures necessaires pour vne armee, que pour leur vaillance. Gennes en est il y a desia fort long temps la principalle ville, voire le chef du Geneuois, appellee d'aucuns *Ianua*, de Ianus, quasi porte ou entree: mais plus proprement *Genua*, de Caton qui la tire de Genius Ianus premier Roy d'Italie; *Vbi à Genij Iani colonis Genua oppidum:* Et de Tite Liue pareillement à la fin du huictiesme liure; *Genuam nullis præsidiis maritimam oram tutantibus, Mago repentino aduentu cœpit.* Ce qui la tesmoigne estre fort ancienne; non toutesfois parauenture si celebre comme elle a esté du depuis. Elle est bastie le long de la mer en vn penchant aspre & rabotteux, si qu'il y faut presque par tout monter ou descendre. Mais au bas il y a vn beau port, plus l'artifice & ouurage de main, que de nature. Car ils furent fort opulents autresfois, & d'vn grand pouuoir par la mer; ayans estendu leurs limites iusqu'en Pera l'vn des bourgs de Constantinople, qu'ils ont possedé longuement, à la barbe mesme des Turcs: & bien plus auant encore vers le Septentrion ès marez de la Mæotide à Caffa, anciẽnement ditte Theodosie: auec plusieurs isles de la mer Mediterranee; cõme Cypre, Methelin, & Scio que Philippes Dorie osta aux Venitians: & plusieurs siecles auparauant Corse ès mers de deça, qu'vn Aimar conquit sur les Sarrazins, qu'ils ont gardee iusqu'à maintenãt: ensemble plusieurs autres lieux & contrees en terre ferme de l'Asie, Europe, & Afrique. Ils ont eu aussi plusieurs grosses guerres contre les Venitians, & les ont maintesfois rengez à raison; les Pisans semblablement; plus les Neapolitains & Arragonois. Sõme qu'ils ont autresfois fort paru & excellé par la mer. En contreschange aussi ils ont eu leur part, voire tresbonne, des infortunes & desastres: car l'an *660*. Gennes fut prise & saccagee par Rotaire Roy des Lombards: & l'an *935*. derechef par les Sarrazins liguez auec les Carthaginois. Mais plus recentement encore ceste ville a receu de lourdes estrettes par les François, & Espaignols; à la deuotiõ desquels elle est finablement demeuree; pour la longue pratique & experiẽce que les Roys tres-chrestiẽs ont eu, que ce ne leur estoit que charge & despence inutile, sans aucune reputation, profit, ny commodité. Quant à son gouuernemẽt il a varié maintefois & en plusieurs sortes, depuis la dissipatiõ de l'empire Romain; tantost soubs quatre Consuls nõmez & esleuz par le peuple, tantost soubs vn plus grand nombre, & soubs moins: iusqu'à ce que l'an 1337. ils creerent vn duc sans aucune limitation du temps de sa charge, sinon comme il plaisoit au peuple de l'accourcir ou prolonger. Mais finablement l'an *1526*. ce magistrat souuerain fut reiglé à deux ans, assisté de huict gouuerneurs, & autant de procureurs, aueques cinq syndics maieurs; tous lesquels ensemble constituoient le corps de la seigneurie: ce qui dure encore; mais au bout de deux ans le duc deualle aux gouuerneurs à vie: & les gouuerneurs à chasque semestre se reduisent en Procureurs; dont pareil nombre se casse pour leur faire place. & le peuple procede à nouuelle election.

LIRIS, ou *Linternus* selon Appian au premier & auparauant *Clanius*, ce dit Pline 3.5. *Liri amne Minturnæ coloniæ Liri amne diuisa, Glanico appellato.* En vulgaire le Garilhan, du mont Gaurus la aupres. C'est vn fleuue qui separe le Latium de la Campanie; lequel procede de l'Apennin, ou il a deux sources; l'vne aupres de *Capistrello* vne petite ville huit mille au dessus de Sore: & l'autre vn peu plus forte pres d'vn au chasteau appellé Poste, à quatre mille de Sore, aubas

de la-

de laquelle ces deux rameaux d'eau se viennent ioindre, apres auoir fait vne assez grande isle. Dela ce fleuue s'en vient à Fregelles, & Minturnes, à trauers la contree des Vestiniens; tant que finablement il se va desgorger dans le goulphe de Gaiette pres de Ferentane.

La Lucanie; auiourd'huy Basilicate: vn pays de montagnes à perte de veue, de rochers, bois, & baricaues, qui le rendent fort mal-aisé; liure neufiesme, fueillet 388. ligne 23. Ce peuple vint autresfois des Samnites; Pline 3. 5. *Nouissimè Lucani à Samnitibus orti duce Lucio. Oppida Pestum, à Græcis Posidonia appellatum*: apres auoir suppedité les Posidoniates, ce dict Strabon. Ses limites sont du costé d'Orient la riuiere de Laue, autremét *Cocco* qui entre en la mer vn peu audela de Policastre, & separe les Lucaniens de la Calabre: au midy, la mer Tyrrenique: à l'Occident, la riuiere de Silarus ou *Sili*, qui à ses bouches à vingtquatre mille de Salerne: le mesme Pline 3.5. *A Silaro regio tertia, & ager Lucanus Brutiúsque incipit*; laquelle estendue de costé faisant vne liziere des Lucaniens, Strabon mesure à soixante quinze mille: Mais Ptolomee la restreint à moins: & au Septentrion, les Hirpiniés, & la Pouillhe: si que ceste contree est enclose de la Campanie heureuse, & de la Calabre, de la mer; des Samnites, & de la Pouilhe. Quant aux guerres que les Lucaniens ont eu auec les Romains, & les affaires qu'ils leur ont donnez, vous le pourrez veoir au contexte de ceste histoire.

Lucerie, ville en la Pouilhe Daunienne: Pline 3.11. *Dauniorum præter supradicta Coloniæ Luceria, Venusia*. Au commencement du neufiesme liure, fueil. 373. ligne 10. *Duæ ad Luceriam ferebant viæ, altera præter oram superi maris, altera per furculas Caudinas*. Diomede la fonda premierement: & y a desia plus de seize cens ans qu'elle estoit en decadence, voire ruinee selon Strabon: mais les demeurans monstrent assez que ce fut autresfois vne belle & opulente cité. Depuis ayant esté aucunement restauree, Constance fils de Constantin la desola tout à fait, enuiron l'an de salut 350. & fut derechef remise sus, bien que differente de la premiere: enquoy elle se maintint tellement quellement iusqu'à l'empereur Federic second vers l'an 1230. qui la donna aux Sarrazins qu'il auoit fait venir d'Afrique, en ayant depossedé tous les anciens habitans, fors l'euesque & douze chanoines. Mais quelques 40. ou 50. apres Charles, fils de Charles conte de Prouence, & Roy de Sicile en chassa finablement iceux Sarrazains: & luy mit le nom de Saincte Marie, pour l'auoir deliuree le iour de l'assumption nostre Dame: Neantmoins l'ancienne appellation luy est demouree. Elle fut faite Colonie Romaine l'an 439. Petilius & Sulpitius Consuls; & y furent enuoyez 2500. habitans, comme il est dit au 9. liure, fueil. 395. lign. 35. là ou Tite Liue la met situee en vne plaine: *Luceria Samnitium facta; sed haud procul inde Romanus exercitus erat, cuius primo impetu vrbs in plano sita capitur*. Mais elle est maintenant sur vne colline au dessus de la plaine, ce qui monstre que ce n'est pas proprement l'ancienne, dont les ruines s'en voyent au bas. Nocere xxv. Colonie Ro.

M

Mæsie, forest, dont fait mẽtion Caton en ses origines: *Mæsium à quo sylua Mæsia*. & Pline 8. 58. *In Mæsia sylua Italiæ non nisi in parte reperiuntur hi glires*. Auiourd'huy c'est le boys de *Bacano*, quinze mille au deça de Rome en venant à Viterbe. Il ya tousiours eu là endroit de grands bois, & a encore, bien que les Papes les ayent fait souuent desgrader pour raison des brigands qui y repairoient au tresgrand danger des passants. Il y a au sortir vne petite bourgade d'hosteleries tant seulement, ioignant le lac du mesme nom de Baccano, qui se descharge en vn ruisseau anciennement appellé Cremere, maintenant Valque, assez fameux en l'histoire Romaine pour les 306. Fabiens qui y furent tous taillez en pieces par les Veientins, auec bien 5000. de leurs adherans & Clientes; comme il y est dit au deuxiesme liure, fueil. 92. & au premier liure, fueil. 30. lign. 4. que ceste forest fut ostee par le Roy Ancus ausdits Veientins. Ce qui monstre qu'elle estoit anciennement en Thoscane. Maintenant tout ce contour est des appartenances de l'eglise.

Les Marrucins, voisins des Marses; bornez au reste du costé du soleil Leuant des Peligniens auec la riuiere de Pescare, tout pays de montaignes fort hautes: du Midy, des monts Vestiniens & Precutins: du couchant, des Sabins, & de la riuiere du Tronto: & du Septentrion, de la mer Adriatique vers la marque d'Ancone. Tout cela auec les terres adiacentes est maintenant compris soubs le nom de l'Abruzze. Il en est parlé au 9. liure de ceste histoire: & Pline liure dixhuitiesme chapitre 25. met vne estrange merueille y estre autresfois aduenue vers la mort de Neron; d'vn bosquet d'oliuiers qui d'eux mesmes se transporterent (s'il le faut croire ainsi) au dela d'vn grand chemin qui estoit entredeux, en vn champ labourable: & le champ passa en leur place.

Les Marses: ils estoient dans le Latium tout ioignant les Samnites & Peligniens; peuple des plus belliqueux de l'Italie, qui fit rebeller auec soy tant d'autres alliez & confederez des Romains pour raison de la bourgeoisie, l'an de Rome 662. dont ceste guerre l'vne des plus dangereuses de toutes les domestiques pour les Romains, autrement

appellee sociale, fut aussi ditte la Marsique, pour la prouesse de ce peuple, qui la fit durer bien long temps auec diuers euenements, comme vous pouuez veoir en l'epitome du 71. liure, & des suyuans. Les Marses eurent autresfois vne grande proprieté specifique contre les venins des serpens & couleuures, dont ils guerissoient les morsures en les succeant sans en receuoir aucun mal, ou auec leur saliue, ou y appliquāt quelque linge moitte de leur sueur; & les bānissoient d'vne cōtree auec leurs charmes & paroles, comme met Pline liure 28. chap. 2. & 3. & Solin au huitiesme chap. dequoy on ne se doibt pas esbahir (ce dit il) pource que leur origine vint du fils de Circe, à qui tous venins & poisons deuoient obeissance. Toutesfois Cęlius a escript que le Roy OEtes eut trois filles, Angitie, Medee, & Circe; lesquelles furent toutes excellentes en cas de remedes: & que le fils de Medee s'habitua en la cōtree de Marses, dōt il fut seigneur; & leur impartit ceste faculté. Sillius Italicus les refere à Marsyas Roy de Phrygie, qui fut vaincu par Apollon en la dispute de la musique, & escorché de luy tout vif. Les autres d'vn du mesme nō Marsyas capitaine des Lydiēs: les autres des Psylliens peuple d'Afrique qui auoient ceste vertu contre la vermine; Aulugelle liure 16. chapitre 11. Lampride en la vie d'Heliogabale met, qu'ayant cest Empereur fait amasser vn grand nombre de toutes sortes de serpens & couleuures par les Marses; comme le peuple se fust auant le iour assemblé au theatre pour veoir les ieux selon la coustume, il les fit ietter à trauers; dont grand nombre furent affolez ou morts; tant des piqueures, que du desordre & de la foulle. Ie me resouuiēs que l'an 1550. estāt à Rome ie viz vne maniere de Cherlatās ou theriacleurs entre les autres, qui se disoient auoir la grace de saint Paul contre toutes morsures venimeuses, & la dessus vendoient certains petits pains de ie ne sçay quelle paste & composition blanche, ou à la verité il y auoit quelque faculté & vertu; mais vn iour comme l'vn d'eux eut dressé son equippage dessus vn banc d'ou il causoit au peuple selon leur coustume pour mieux faire valoir leurs coquilles, vn autre s'en vint à la trauerse criant tout haut, non messieurs ne le croyez pas, car ce n'est qu'vn affronteur & pipeur: & de fait en voicy la preuue toute euidente. Alors il tire de sa gibessiere ou il y auoit tout plein de couleuures, aspics, & viperes, vn scorzon; c'est vn serpent de couleur noire mouchetté de iaune, court & gros comme le bras, puant & infect outre mesure; & si venimeux que toutes les autres vermines le fuyent, abhorrent & redoubtent. Il s'en fait piquer à la langue, qui soudain s'enfla & deuint noire: & liuide mais s'estant frotté de ie ne sçay quoy, à l'instant mesme il fut guery. Il le presenta à l'autre pour en faire autant: à quoy ne voulant entendre, le peuple à coups de pierre & à grands criz comme est l'ordinaire, l'y cōtraignit. Mais s'il n'eust esté promptement secouru de son aduersaire, il estoit sur le point d'expirer selon la mine qu'il faisoit; qui n'estoit pas feinte, car en la morsure du scorzon il se trouue bien peu de remede, & tant moins encore en vne telle partie que la langue, tendre partie & arrosee de pituite, qui de la charrie tout incontinent le venin au cueur. Ce qui donna à penser à beaucoup de gens doctes medecins, chirurgiens & autres; & luy acquit vn tresgrand credit & proffit. Ie ne sçeuz tirer de luy autre chose, sinon qu'il estoit de l'ancienne race des Marses, (abbus quant à cela) & qu'il auoit plus particulierement la grace de saint Paul, que nul autre; l'ayant acquise en l'isle de Malthe ou l'apostre fut piqué d'vne vipere, comme il est dit es actes chapitre vingt-huit, par plusieurs oraisons & ieusnes. Mais ce sont toutes impostures, & faut que les effects qu'on en voit trescertains & tresueritables, procedent de quelque autre voye & moyen.

MEDIOLANVM, Millan, ville capitale de toute la Lombardie ou Gaulle Cisalpine transpadane pour le regard des Romains, c'est à dire deça les Alpes, & au delà du Pau; car quant à nous elle est du tout au contraire, delà les monts assauoir, & au deça du Pau. De sa premiere origine, il y a plusieurs opinions, & de son nom pareillement. Caton la deriue de Olanum vne ville fort ancienne de l'Insubrie, laquelle ayant esté depuis accreue par vn Medus chef des Thoscans il y premit son nom, dont elle fut appellee Mediolanum. Mais Tite Liue au 5. liure, fueil. 240. l'attribue à Bellouesus nepueu d'Ambigatus Roy de Berry, le plus puissant prince alors de toute la Gaulle; lequel ayant defait les Thoscans en vn gros combat pres la riuiere du Thesin, meu de l'augure du nom de la cōtree Insubrie, cōforme à vn bourg de l'Authunois, y edifia vne ville qu'il appella Mediolanum, quasi au milieu de la plaine; ou bien comme qui diroit demy laine, parce que les armoiries anciennes du Berry estans vn mouton, dont sont encore dits par maniere de sobriquet, mais non à la volee du tout & sans fondemēt, les moutōs de Berry; & celles d'Authunois vne truye, ils les voulurent mypartir, & des deux animaux en faire vn à demy toisonné. Et ainsi imposerent ce nom à la ville, cōme met Alciat en ses Emblesmes; *Bithuricis veruex, Heduis dat sucula signum*, &c. ou il adiouste quelques autres choses, mais vn peu trop violentemēt tirees par les cheueux. En quelque sorte que ce soit cela aduint soubs le regne de Tarquinius Priscus, enuiron l'an de Rome 150. Elle vint parapres à l'obeissance de l'empire Romain auec la Gaulle transpadane: mais depuis elle a souffert maintes diuerses mutations. Car l'an de salut quatre cens quarante, elle fut saccagee par Attila: & plusieurs fois consecutiuement prise & reprise par les capitaines de Iustinian, & les Gots: tant que finablement apres la mort de Totilas, les Lombards s'en emparerent, qui donnerent leur nom à l'Insubrie. Charlemaigne ayant prins leur

leur dernier Roy Didier, les en desnicha apres l'auoir possedee quelque 230. ans. Si que la Lombardie & Millan demeurerét depuis à ses successeurs Roys de France, & puis aux empereurs d'Allemaigne; auec des frequentes alterations & ruines, iusques à l'an 1167. que les villes de Lombardie secouans le ioug de la tyrannie des Allemans, se mirét à restaurer ceste cité: surquoy ils eurent vne fort cruelle rencontre auec l'empereur Federic Barberousse, qui les rembarra & mit à vau de routte iusques à leur sainct & sacré Carrozze; là ou ayans reprins nouueau courage ils retornerent à la meslee, & obtindrent vne glorieuse victoire. Ce Carrozze auoit desia esté institué long temps auparauant par les communautez d'Italie en ceste sorte. C'estoit vn grand chariot à quatre roues, tout couuert d'escarlatte à guise de quelque pauillon portatif, dressé sur vn mast, & tendu roidde à force de cordages tout à l'etour: au haut duquel mast en lieu de girouette y auoit vne belle croix doree, dont pendoit vne banniere blãche, auec vne croix rouge au milieu. Quatre iougs de beufs blancs le traisnoient ordinairement par pays; couuerts d'vn grand caparaçon blanc traisnant iusqu'en terre, croisé à trauers pareillement de rouge; & audeuant marchoient huit trompettes, au son desquelles toute l'armee se regloit; fust à desloger, marcher, faire alte, se camper, changer les gardes, combatre, se rallier autour du Carrozze ou estoit toute leur derniere ressourse; car si les ennemis le gaignoient, c'estoit fait du reste; au moyen dequoy quelque sage & vaillãt cheualier bien esprouué de longuemain à la guerre en auoit la charge & conduitte, armé d'vn Iaques de maille, auec vne espee nue en la main comme vn connestable, pour denoter le commandemét qu'il auoit sur toute l'armee; & estoit tousiours assisté d'vn bon nombre de prestres, pour celebrer chacũ iour la messe & diuin seruice; & y administrer les sacrements; le tout à l'imitation du tabernacle de l'alliance. Ceste ville au surplus eut encore depuis de grandes agitations & secousses dudit Barberousse, & des Archeuesques, tant que finablement elle vint en la main des Viscontes enuiron l'an 1290. qui y dominerent successiuement douze ducs en nombre, par l'espace de huit vingts ans; iusques à l'an 1450. que les Sforces s'y introduirét; mais auec plus d'interruptions: car l'an 1499. les François s'en emparerét, & 9. ans apres prirét le Duc Ludouic surnómé le More, qui l'estoit venu reconquerir, lequel fut menu à la grosse tour de Bourges, ou il fina ses iours apres la mort du Roy Loys 12. Massimian fils dudit More rentra en l'heritage de son pere; dont il fut depossedé par le grand Roy François premier de ce nom: lequel ayant esté l'an 1524. pris prisonnier en la bataille de Pauie, fut contraint de remettre l'estat és mains des Espagnols, qui l'ont depuis vsurpé iusqu'à maintenant. Voila les mutations à peu pres de ceste ancienne & celebre cité, & ses dependances; la troisiesme pour le iourdhuy en dignité de toute l'Italie; mais la premiere en nõbre d'habitãs, & toutes sortes d'artisans & manufactures; & en cõmodité de viures, bien que situee en plaine cãpagne loin de la mer, & de riuieres; sans aucun secours d'eaux, sinon que d'vn petit canal creusé de main d'homme.

Instituition voulant imiter les ceremonies du iudaisme au desert.

MEDVAQVE, riuiere du Padouan, auiourd'huy la Brente; laquelle partant du Vicetin, s'en vient à Padoue, & dela à la Schaffousine pres de Venise; ou il y a vne leuee de frõt qui la mipartist & renuoye en deux gros rameaux, dont celuy de main droite se va rendre dans les estangs d'eau salee, au port de Mallamoch pres Chiose, dit de Strabon Meduaque, du mesme nom que la riuiere; & de Pline 3.16. *Edron*. L'autre de main gauche s'en va es mesmes estangs vers l'ancien port de Venise; ou sont les chasteaux par ou l'on sort en la haute mer pour aller en leuant. Les Venitiens ont esté contrains de faire ceste leuee au deuant de la bouche du Meduaque ou la Brente, pource que par succession de temps elle eut comblé de limon & de sable le marez ou est situee Venise, & icelle iointe à la terreferme. Mais en cest endroit de la Schaffouzine est vne maniere de põt ou arceau de bois tout couuert, là ou à force de cordages on remorque & guinde les barques, qui võt & viẽnent de Padoue à Venise; & les transporte l'on de l'eau douce dans la salee, sans que les passagers soient contraints de changer de vaisseau, ny d'en sortir, si bon ne leur semble: & pourtant on se mescompteroit grandemét, qui voudroit en toutes ces descriptions de lieux s'arrester cruement à la lettre de ce que les autheurs anciens en mettent; car les choses changent de iour à autre. Trop bien il y a encore deux Meduaques dont parle Pline 3.16. *Pars eorum & proximum portum facit Brundulum sicut Edronem Meduaci duo, fossa Claudia:* dont la Brente est le grand Meduaque, & le Bacchilion qui passe à Vincéze, le petit; lequel se vient ioindre auec le grand 8. mille au dessoubs de Padoue. Mais il y a quelque different cy endroit entre les modernes dont les vns maintiẽnent que le Meduaque est le Bacchilion; & la Brente le Timaue, meuz à cela de ces vers du premier de l'Eneide.

Anthenor potuit mediis elapsus Achiuis
Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, & fontem superare Timaui,
Vnde per ora nouem &c.

Ce qui fait tontesfois plus contre que pour eux: car la Brente ne se descharge pas en la mer par neuf bouches. Plus à propos seroit ce lieu de la Pharsalie.

Euganeo si vera fides memorantibus, augur
Colle sedens Aponus terris vbi fumifer exit,

Atque Anthenorei dispergitur vnda Timaui.

Car Anthenor s'arresta au Padouan,ou il y a vne fontaine d'eau chaude appellee Apone. Les autres qui mettét le Timaue en l'Istrie pres Aquilee,s'appuyét sur les authoritez de Posidoine,Strabõ;Syllius Italicus au 12.& Martial en ce vers cy:*Et tu Ledæo fœlix Aquileia Timauo.* Mais plus apertement Pline 3.26.*clarè ante ostia Timaui calidorum fontium cum æstu maris crescētium iuxta Istrorũ agrum.*

MEDVLLIE, ville du Latium; Pline 3.5. Stephanus la dit auoir esté fondee des Albaniens. Mais ayant auec les autres villes de ceste contree veu & ouy la valeur de Romule,elles se donnerent à luy,& furent faites colonies Romaines l'an 5.de Rome.comme met Den.Hal.au 2.& 3. ou il dit que soubs le Roy Tullus Hostilius puis apres elle se reuolta: mais Ancus la reconquit depuis, liure 1.de ceste histoire fueil.29.Il y a long temps qu'elle est du tout esteinte.

Mort de Pythagore.

METAPONT; ville de la grand Grece ou Calabre, sur le goulphe de Tarente, fort celebre à cause de la fertilité du terrouer,pour raison dequoy les habitans,comme met Strabon,enuoyerēt autrefois offrir vne statue d'or massif au temple du dieu Apollon en Delphes: mais plus assez pour l'amour de Pythagore, lequel apres auoir tenu par l'espace de vingt ans son eschole à Crotone comme met Trogue,se retira à Metapont, ou il fut bruslé tout vif par les Cyloniens; combien qu'on allegue plusieurs autres manieres de sa mort; apres laquelle on fit de sa maison vn temple, ou il fut longuement reueré comme vn Dieu. A quatre mille des ruines de ceste cité en tirant à Tarente,& vn de la mer,se voyent encore vingt grosses colonnes de marbre debout, en vn lieu vn peu esleué,dix d'vn costé,& dix d'vn autre; que le vulgaire tien auoir esté l'eschole d'Archytas Tarentin. Quant à sa premiere origine les vns l'attribuent aux Pyliens, que le Roy Nestor auoit menez au siege de Troye;les autres,& parmy eux Stephanus,à Metabus fils de Sisiphe. L'ancienne est du tout abolie, au lieu de laquelle se voit pour le iourd'huy vne tour à deux mille de la mer, appellee *Torre di mare*, seruant de fort contre les inuasions des Pyrates. Il en est frequētement mention en ceste histoire mesme au 25.& 27.car elle eut de grandes guerres auec les Tarentins; & fut ruinee par les Samnites selon Herodote en sa Thalie.

MEVANIE, ville de l'Ombrie ou duché d Espollette,sur la voye Flaminienne; maintenant elle s'appelle *Beuagna*;renommee entre autres choses à cause du poete Properce natif delà, comme il tesmoigne en la premiere Elegie du 4.liure.

Quæ nebulosa cauo rorat Meuania campo
Et lacus æstiuis intepet Vmber aquis.
Scandentisque axis consurgit vertice murus,
Murus ab ingenio notior ille tuo.

Pline 3.14.appelle les habitans *Meuanates*,ou *Meuanienses*:& au 35.14.il dit que les murailles de ceste ville,ensemble de celle d'Arezzo,estoient de briques:*In Italia quoque lateritius murus Aretij, & Meuaniæ est.* La riuiere de Tinias,en vulgare *Tinuo* (Strabon,& Pline 3.5.) passe aupres; qui se va descharger dans le Tybre; & enuoye par là vne grande quantité de fruictages à Rome. Il en est fait mention au 9.liure,fueil.410.lig.43.

MILIONIE; vne ville en la contree des Marses, comme le tesmoigne ce lieu du 10.liure,fueil. 419.lig.27.*Prælio vno Marsos fudit. Compulsis deinde in vrbes munitas, Milioniam, Plestinam, Fresiliam intra dies paucos cepit.* On estime que ce soit ce qu'on appelle encore auiourdhuy *Milianio* en la contree des Peligniens pres la bouche du fleuue *Foro* qui sourd du mont Maielle. Si ce n'est cela il n'en reste plus d'autre marque ne souuenance.

MINTVRNES; ville de la Campanie, entre Sinuesse & Formies selon Strabon & Ptolomee, pres du marez que fait le Garilhan vers son entree en la mer,ouquel Marius poursuiuy par les gens de Sylla,s'estāt caché:fut trouué dans la bourbe,& mené à Minturnes; d'ou il se sauua en Afrique, comme met Plutarque en sa vie,& Iuuenal parcourant ses desastres:

Exilium & carcer, Minturnarúmque paludes,
Et mendicatus victa Carthagine panis.

Pline 3.5.dit que le Garilhan passoit à trauers; *Colonia Minturnæ Lyri amne diuisa, Glanico appellato.* L'ācienne est ruinee,selon qu'on en voit encore les vieilles marques,aupres d'vne ville moderne appellee *Traiecto*;laquelle a titre de duché,& est de la maison des Colōnes: & entre autres d'vn theatre presqu'entier encore; & vn aqueduct ou tuyau de fontaine, qui part du pied du tertre ou ce *Traiecto* est edifié; & delà à trauers la plaine par vne assez longue estendue se va rendre à Minturnes. Elle fut faite colonie Romaine auec Sinuesse l'an 457. Appius Claudius, & Volumnius Consuls;comme vous pouuez veoir au 10.liure,fuil.434.lig.34. Iulles Cesar depuis y renouuella quelque chose pour la recompense de ses soldats cōme met Frontin.*Minturnæ muro ducta colonia, deducta à Cl. Cæsare. Iter populo nõ debetur. Ager eius pro parte in iugeribus est adsignatus, cæterũ in absoluto est relictus.*

Minturnes xxxxi. Colonie Ro.

MVCAMITE, ville des Volsques du tout esteinte: liure second, fueil. 76.lig.37.

MVRGANTIE, ville des Sãnites; liu.10.fueil.430.lig.11.esteinte aussi entieremēt; biē que Volaterrã & Niger s'efforcēt de la redresser, mais en la grād' Grece, au lieu de *Monesterachi*, l'vn pour *Orizella*, l'autre pour le Mamertin de Strabõ: & Barrius Martirano; toutes choses ou l'õ ne voit goutte.

NARNIA,

N

NARNIA, autrement *Nequinum*: Pline 3.14. *Narnienses, quod oppidum Nequinum antea vocatum est:* maintenant *Narni* au Duché d'Espollette, en la voye Flaminienne; sur la crouppe d'vne montagne; de laquelle de regarder seulement de la ville dans le precipice & combe d'embas fort estroitte, ou passe la riuiere du Nar, dont ceste ville a pris son nom, c'est vne chose trop hideuse & espouuentable: & si le chasteau est assis encore sur vn rocher à perte de veue, droit à plomb au dessus de la grāde rue. Ceste riuiere du Nar, en vulgaire la Negre, par vne antiphrase tout au contraire de ce que Virgile l'appelle blanche & soulphreuse, *Sulphurea Nar albus aqua*; & Martial à son imitation;

Narnia, sulphureo quam gurgite candidus amnis,
Citant ancipiti vix adeunda iugo.

procede d'vne haulte creste de l'Apennin, appellee en cest endroit le mont Fiscelle; Pline 3.12. *Nar amnis exhaurit Sabinos sulphureis aquis. Tyberim ex his petens replet, à monte Fiscello labens iuxta Vacunæ nemora:* Et ce de deux sources ressemblans proprement aux deux narines d'vn animal taillees naturellement dans le roc; dont il a receu son appellation de Nar: & de là s'en vient recueillir l'eau qui tombe en grande abondance du lac Velin, en vulgaire *Pediluco*, de si hault, que c'est vne extreme horreur du bruict qu'elle fait en tombant dessus les rochers; car il s'entend bien aisémēt de trois ou quatre bonnes lieues à la ronde: & de plus de deux se voit esleuer vne grosse fumee du reiallissement de ce sault sur les pierres, à guise d'vn brouillas espoiz, où le soleil donnant dedās il semble à ceux qui sont prochains, de veoir vn perpetuel arc en ciel. Virgile a pris de là occasion, ioint la puanteur presque intolerable qui s'en exhale incessamment, tant à cause des eaux sulphurees de soy, que du lieu rellent où elles s'engouffrent, de descrire ceste vallee qu'il appelle Ansancte, (le vulgaire par vn mot corrompu dit *Nesanto*) pour l'vne des bouches d'enfer:

Est locus Italiæ in medio sub montibus altis,
Nobilis, & fama multis memoratus in oris,
Ansancti valles, densis hunc frondibus atrum
Vrget vtrinque latus nemoris, medióque fragosus
Dat sonitum saxis, & toto vertice torrens.
Hìc specus horrendum, & sæui spiracula Ditis
Monstrantur, ruptóque ingens Acheronte vorago
Pestiferas aperit fauces, &c.

Ce que Seruius & Donat dient estre pres de la ville de Venouse, & celle de Canouse; en la contree des Hirpiniens, és parties de la Campanie, & la Pouillhe bien loin de là: mais c'est apres Pline, liure 2. chapitre 95. *Item in Hirpinis Ansancti, ac Mophthis eundem locum, quem qui intrauere moriuntur.* On estime au reste le millieu, & presque comme le nombril de l'Italie estre le lac Velin, lequel se forme sur la cime d'vne haulte montagne, d'vne riuiere du mesme nom, qui passe à trauers la ville de Reate, en la contree des Sabins: & de là ayant accueilly d'autres eaux procree vn marez, & consequemment ce lac: dont tout le pays d'alentour seroit bien facilement submergé, sans l'ouuerture qu'on y a faicte dés l'ancien temps à force de ferremens dans la roche, par où il se tresbuche ainsi de hault: & ayant soubs l'Empereur Tybere esté proposé au Senat de le boucher, à cause des frequentes inondations du Tybre, les Reatins enuoyerent remonstrer le danger qui en dependoit, parquoy le tout fut laissé en son premier estat, ainsi que tesmoigne Tacite, liure premier: *Les Reatins d'autre costé ne se taisoient pas, ne voulans consentir qu'on estouppast le lac Velin en son deschargeoir dans le Nar, car par ce moyen il regorgeroit sur le territoire circonuoisin. Aussi la nature auoit fort sagement pourueu aux choses humaines, d'auoir aussi bien donné aux riuieres leurs bouches, comme leurs sources, canaulx & bordages.* Et neantmoins il ne se faudroit point autrement trauailler ny mettre en fraiz pour fermer ceste issue; car l'eau de ce lac est si subiecte à se petrifier & reduire en pierre, que tous les paulx qu'on plante dedans se trouuent en bien peu de iours tous enduits & couuers d'vne escorce pierreuse; de maniere qu'il faut estre subiect de curer le deschargeouer fort souuent à force de ferremēs; car sans celà il s'estoupperoit de soy-mesme de la pierre qui s'y concree. Mais pour retourner à Narni, on estime le nom de Nequinum luy auoir esté imposé de *Nequitia*, pour raison de son assiette aspre & inique: ou de ce qu'ayant esté vne fois assiegee & reduitte à l'extremité, les habitans plus-tost que se rendre, aimerent mieux tuer leurs peres, meres, femmes, & enfans, & eux apres, que de se commettre à la mercy des ennemis. Elle fut presque de nostre temps toute ruinee par les soldats Venitiens, lors que monsieur le Duc de Bourbon prit Rome où il fut tué. Depuis elle s'est refaitte; & est pour le iourd'huy bien bastie & peuplee, auecques tiltre d'Euesché; sur le grand chemin de Rome à la marque d'Ancone & Venise: le territoire d'alentour estant assez fertile en vignoble, oliuiers, & figues. Au reste elle fut faicte Colonie Romaine l'an 454. Fuluius Pætus & Manlius Torquatus Consuls, pour seruir de frontiere contre l'Vmbrie; comme il est dit au 10. liure, fueil. 424. ligne 36. & depuis renouuellee par T. Quinctius auant son Consulat, enuiron l'an 550. Narni XXXIIII. Colonie.

auec celle de Confe, cõme met Plutarque en sa vie. Ce fut vne des douze qui en la guerre d'Hannibal refusa secours aux Romains.

NAPLES; cité fort celebre en la Campanie, & encore à ceste heure autant & plus que iamais, pour estre la capitale de tout le Royaume, ouquel sont comprises ces prouinces-cy: la Campanie, autrement terre de Lauour, l'Abruzze, Basilicate, Pouillhe, & Calabre. Quant à la ville, elle fut auparauãt appellee Parthenope, du nom d'vne des Sereines là enseuelie, laquelle de regret & despit de n'auoir peu charmer de son babil Vlysse & ses compagnons, se precipita là aupres en la mer, comme met Sillius Italicus au 12. Les Cumains de la Chalcide en l'Eubœe, peuple alors fort puissant, l'edifierent auec la ville de Palepoli, à vn mille de la mer & de Naples, du costé de soleil Leuant; comme il est dit au 8. liure, fueillet 351. Et puisapres voyans que pour sa belle & plaisante assiette chacun s'y retiroit plus volontiers qu'à Cumes, de peur qu'en fin ceste-cy ne vinst à estre deshabitee, ils ruinerent Parthenope. Mais là dessus ayans esté enuahis d'vne pestilẽce fort griefue, suyuant l'admonnestement de l'oracle, ils la rebastirent plus belle assez qu'auparauãt, luy donnans le nom de *Neapolis*, comme qui diroit la ville-neufue. C'est l'vne des plus belles qui se puisse veoir en tout le pourpris de la terre, tant pour son assiette, au pied d'vne tres-plaisante colline, estendue le long de la marine, que pour les magnifiques Palais & autres bastimens qui y sont, accompagnez de iardinages & fontaines; dont l'on ne sçauroit rien souhaitter de plus delectable: & sur tout pour les bonnes compagnies qui s'y assemblent de tous les endroits du Royaume; & mesmement de la Noblesse qui n'en bouge la plus-part du temps: si que c'est vne trop belle chose à veoir de tant de Princes & grands seigneurs qui y resident auec leurs suittes, richemẽt vestus & montez; car c'est où se produisent en grande abondance les genets & coursiers de plusieurs races tres-exquises. Iour ne se passe qu'on n'y voye quelque iouste & tournoy; festins, bals, mascarades; en tant d'assemblees de belles dames, qu'on ne peult presque se resoudre où l'on doit aller, craignant de perdre au choix & election. Il y a au surplus trois ou quatre forteresses espandues de costé & d'autre, pour asseurer la ville des inuasions qu'on y voudroit faire; & pour la brider & tenir en subiection. Premierement *castel nuouo*, qui fut commencé par Charles Duc d'Anjou, lequel fut coronné Roy de Naples l'an 1265. Puis le Capouan à la porte de Capoue: & celuy de L'œuf, separé quelque peu de la ville, sur vn rocher vers la marine appellé des anciens Meagre; l'vn & l'autre edifiez par Guillaume de Normandie: mais celuy de sainct Erme est de l'ouurage de l'Empereur Charles le Quint: & du costé du Midy est le moulle fait pour la seureté du port, par Charles d'Anjou second de ce nom Roy de Naples. Or l'Empire Romain estant arriué sur sa decadence, les Gots enuahirent Naples, dont Bellisaire les dechassa, & prit la ville par vn cõduit ou tuyau de fontaine. L'an puisapres 612. l'Empereur Phocas estãt decedé, les Lombards subiuguerent la plus grand' part de l'Italie; mais soubs Heraclius qui succeda audit Phocas, Naples, dont vn Iean Campsin de Constantinople s'estoit emparé, retourna derechef à l'obeissance de l'Empire Grec; iusqu'à l'an 829. que les Sarrazins estans passez en Italie, se saisirent de tout le pays qui est du Far de Messine à Gayette: & le tindrent iusqu'au Pape Iean dixiesme, qui les desfit pres la riuiere du Garilhan. Deslors les Pontifes Romains en iouyrent iusqu'à la descente des Normãs en Italie, enuiron l'an 1140. qu'Innocent second en inuestit Rogier second, Roy de Sicile; auquel succeda Rogier III. Puis Guillaume IIII. du temps d'Adrian IIII. Et à luy Guillaume V. son filz; qui deceda sans hoirs l'an 1186. Cinq ans apres le Royaume vint à Héry VI. filz de Federich Barberousse, par le moyen de Constance fille de Rogier IIII. Et apres luy à Federich leur filz; qui le laissa à son filz Conrard: apres la mort duquel Manfredi son frere bastard s'en empara enuiron l'an 1250. sans l'authorité des Papes: Pour raison dequoy Vrbain IIII. l'an 1262. en inuestit Charles Duc d'Anjou, frere du Roy sainct Loys; & de la Sicile pareillement; ou quelque temps apres les François receurent l'Estrette, qu'on appelle les Vespres Siciliennes; si que ceste isle vint és mains de Pierre d'Arragon; & est tousiours depuis demeuree aux Rois d'Arragon. Charles regna à Naples 19. ans: & apres luy son filz Charles second; lequel eut vne tres-heureuse lignee de neuf enfans masles, & cinq filles: dont Robert son troisiesme filz luy succeda au Royaume de Naples l'an 1309. & regna 33. ans; grãd amateur des gẽs de lettres, & aussi fort reueré d'eux; tesmoings les escripts de Petrarque & Boccace; & les œuures Chimiques de Raymond Lulle, la pluspart desquels s'addressent à luy. Il suruescut à son filz vnique Charles: au moyẽ dequoy la coronne vint à Ieanne fille aisnee d'iceluy Charles, qui la tint iusqu'à l'an 1380. q̃ Charles de Duraz Roy de Hongrie la fit estrangler, pour auoir adopté Loys Duc d'Anjou second filz du Roy Iean. Apres le trespas de Charles l'an 1386. Ladislaus son filz y succeda, combien que Clement 6. Antipape en eust pourueu Loys second Duc d'Anjou. Ladislaus decedé sans hoirs l'an 1414. Ieanne sa sœur seconde herita du Royaume, qui fut mariee au Duc d'Austriche; laquelle adopta Loys 3. filz de Loys second, de la maison d'Anjou, qui mourut à Cosence l'an 1434. Et elle ne luy suruescut pas beaucoup, apres auoir institué heritier au Royaume René Duc de Lorraine frere du dessusdit Loys. Puisapres Alfonse d'Arragon, que ladite Ieanne auoit aussi adopté, s'empara du Royaume, qu'il possede par 22. ans: & de luy, l'an 1458. il vint à dom Ferrand son filz bastard: puis à Alfonse son

Forteresses de la ville de Naples.

Mutations du Royaume de Naples.

Le Royaume de Sicile en la maison d'Arragon.

second

second filz; lequel l'an 1494. redoubtant la venue du Roy Charles huictiesme, laissa l'estat à son filz Ferrandin, qui se retira en Sicile cedant à l'impetuosité des François: mais l'annee ensuyuante y estant retourné, il reconquit presque tout; & deceda bien tost apres: si que son oncle Federic y succeda: lequel s'estant venu rendre au Roy Loys XII. luy quitta le Royaume, & mourut à Tours. Les François en furent puis apres du tout exclus par dom Ferrād Roy d'Arragon, qui trespassa l'an 1516. lors que Charles V. filz de l'Archeduc Philippes, & de dōne Ioanne fille dudit dom Ferrand & Isabelle Reyne de Castille, luy succeda: & apres luy son filz Philippes à present regnāt. Mais ils le recognoissent tous du Pape: & luy en fait tous les ans l'Ambassadeur d'Espagne vne fort solemnelle foy & hommage à Rome, sur les grands degrez de sainct Pierre à la veuë de tout le monde; auec vn present d'vne hacquenee blanche; & vne bourse où il y a cent ducats dedans, par forme d'vne redeuance & tribut. Voila les mutations aduenues en ceste cité & estat; borné selon qu'il se comporte à present, du costé du soleil Leuant, de la mer Adriatique: au Midy il a la Sicile; au Ponant la mer Tyrrhenique; & au Septentrion, la campagne de Rome, les Sabins; & la riuiere du Tronto.

NEPET; ville de Thoscane, non guere loin de Sutri, & des anciens Falisques. Pline 3. 5. l'appelle Nepeta; Strabon Nepita; Caton Nepe; & Tite Liue auec Ptolemee Nepete: qu'on estime auoir ainsi esté dicte du scorpion qu'elle portoit en sa deuise; qui en langue Africaine s'appelle *Nepa*, comme dit Festus: *Nepa Afrorum lingua sydus quod Scorpius appellatur*. Il en est fait mention au 6. liure, fueillet 268. Et au 27. liure elle est mise entre les XII. Colonies qui seignerent du nez en la guerre cōtre Hannibal. Car l'an 380. elle fut erigee en Colonie, comme le marque Patercule au premier liure, ou il dit; Que sept ans apres la prise de Rome par les Gaulois, qui fut l'an 363. on enuoya vne Colonie à Sutri; & l'annee ensuyuante vne autre à Setine: puis neuf ans apres à Nepet. Frontin: *Colonia Nepis eadem lege seruatur, qua & ager Faliscorum*: ce qui monstre son prochain voisinage d'iceux Falisques. Mais Festus la met entre les Municipes iouyssans de leurs droicts: *Tertio Municipium dicitur cum id genus hominum definitur qui ad ciuitatem Romanam ita venerunt, vti Municipia essent suæ cuiusque ciuitatis & Coloniæ, vt Nepesini, Sutrini.* Nepet XXI. Colonie Romaine.

NOLE; ville de la Campanie, liure 9. fueil. 398. ligne 6. *In Campaniam reditum maximè ad Nolam armis repetendam*; entre la vallee Caudine & le mont Vesuue, autrement de Somme: ainsi appellee de Strabon au 5. & d'Apian au premier. Mais Pline 3. 5. met Sidicinum pour son nom propre, & Nole pour le surnom, *Sidicinum cognomine Nola*: Aussi estoit-ce la capitale des Sidicins; dont il est assez parlé és 7. & 8. liures. Ptolemee la met és Picentins, qui sont neantmoins audelà de la riuiere de Sarne, laquelle separe la Campanie d'iceux Picētins: & l'epitome du liure 89. la met és Samnites; *Sylla Nolam in Samnio recepit*. Mais ces varietez ne viennent que de la prochaineté des lieux; & pour raison des ligues & confederations de ces peuples. Il y a tout de mesme vne autre contradiction touchant sa premiere origine; les vns, ainsi que Trogue, l'attribuans aux Iapygiens; & Solin chap. 8. aux Tyriens. Ce fut anciennement vne belle grande cité, de figure ronde; Sillius Italicus au 8. *Campo Nola sedet, crebris circumdata in orbem — Turribus*, ayant deux mille de circuit, & douze portes; dont l'on voit encore de grandes ruines; & mesme de deux amphitheatres, l'vn de marbre, & l'autre de bricque, auec les temples, de Iuppiter, de Mercure, & Auguste; qui y deceda en la mesme chābre ou son pere estoit mort; Suetone en sa vie, tiltres 98. & 100. maintenant elle n'a pas huict cēs pas de tour. Aulugelle, liure 7. chapitre 20. allegue d'auoir veu quelque part, que les Nolains pour auoir refusé au poëte Virgile certaine commodité d'eau qu'il leur demandoit pour en abbreuuer vn sien heritage, effaça par despit leur nom de ses œuures, & au lieu de *Talem diues arat Capua, & vicina Veseuo -- Nola iugo*; mit *Ora iugo*. Et Seruius sur ce lieu du 7. de l'Eneide;

Maliferæ despectant mœnia Abellæ,

met qu'il entendoit par la Nole, qu'il ne vouloit pas nommer de son propre nom, à cause qu'ils auoient refusé vne fois de le loger. Il en est faicte fort frequente mention en ceste histoire. Mais pour le regard du temps qu'elle fut reduitte en Colonie, cela n'est pas bien certain; toutesfois on coniecture que ce fut soubs le second Tribunat de C. Gracchus, l'an 630. Q. Metellus Balearicus, & Quinctius Flaminius estans Consuls; lors que suyuant le decret du Tribun Drusus furent enuoyees douze Colonies selon Plutarque en la vie des Gracches, ou dix, selon Appian au premier des guerres ciuiles; chacune de trois mille habitans. Ce qui est tesmoigné aussi en l'epitome du 60. liure; *C. Gracchus continuato in alterum annum tribunatu, legibus agrariis latis effecit, vt complures Coloniæ in Italia deducerentur.* Et au 73. *L. Cæsar Consul malè aduersus Samnites pugnauit. Nola Colonia in potestatem Samnitium cum L. Posthumio prætore venit.* Dequoy on collige, que ce deust estre en cest interualle de temps qui fut entre le Consulat de l'annee 630. & celuy de L. Cesar en l'annee 663. parce qu'il ne s'en trouue rien entre-deux. Sylla en departit le territoire à ses legions, qui fut bien tost apres restitué aux anciens possesseurs, comme met Frontin; lequel adiouste que Vespasian renouuella ceste Colonie depuis: *Nola muro ducta Colonia Augusta: Vespasianus Augustus deduxit.* Pline aussi qui fut de son temps la met entre les Colonies, liure 3. chap. 5. *In prima Italiæ regione Coloniæ Capua, Aquinū, Suessa, Venafrum, Sora, Theanū, Nola.* Mais Festus l'appelle Municipe iouyssant de ses droicts, comme nous auons dit cy-dessus de Nepet. Nole XXCI. Colonie Ro.

NOMENTE; au Latium, Strabo, liure 5. & Pline, liure 3. chapitre 5. & 12. à quinze mille de Rome; auiourd'huy *la Mentana*, de la maison des Vrsins. Il en est fait mention au premier liure, fueil. 33. ligne 40. où elle est mise entre les places des Latins prises par Tarquin Prisque: ce que touche aussi Denis Halicarn. au 3. ayãt dit au 2. precedant qu'elle fut faicte Colonie auec Fidenes, & Crustumenie par l'vn des trois freres Albaniens. L'an finablement 415. Furius & Mænius Consuls, elle obtint droict de bourgeoisie Romaine, auec les mesmes droicts, immunitez & prerogatiues que les Lanuuiens, comme il est dit au 8. liure, fueil. 348. lig. 24. *Aricini, Nomentani, Pedani eodem iure quo Lanuuini, in ciuitatem accepti.* Pline 3. 12. semble en mettre vne autre és Sabins en la 4. region; *Sabinorum Nursini, Nomentani, Reatini.*

NORBE; au Latium pareillement, pres les Paluz Pomptines dans des mõtagnes, liure 2. fueil. 77. ligne 37. *Norbam in montes nouam coloniam quæ arx in Pomptino esset, miserunt:* car elle fut faicte Colonie Romaine l'an 261. Geganius, & Minucius Consuls. Ce que confirme aussi Denis Halicarn. au 7. *On enuoya vne Colonie à Norbe ville du Latium assez renommee.* Il en est encore fait mention tout à la fin du 7. liure, fueillet 333. & au 27. elle est mise entre les Colonies qui se maintindrent en leur loyauté & deuoir enuers les Romains contre Hannibal. Elle est au reste du tout esteinte il y a long temps.

Norbe XIII. Colonie Ro.

NVCERIE ou Nocere, en la contree des Picentins, & nompas au Picene ou marque d'Ancone, ains non guere loin de Salerne au Royaume de Naples, à neuf mille de la mer Tyrrhenique, comme met Pline 3. 5. *Alluente verò Sarno amne ager Nucerinus est, & IX. M. Pass. à mari ipsa Nuceria:* Quatre mille loin de la bouche de ladite riuiere de Sarne, en vulgaire *Scafatto.* Tite Liue monstre assez qu'elle estoit en la Campanie, quand il dit au 9. liure, fueillet 406. vers la fin; *Classis in Campaniam acta cum appulsa Pompeios esset, socij inde Nauales ad depopulandum agrum Nucerinum profecti.* Et au 23. *Hannibal Neapolim quoque sicut Nolam non admissus petit Nuceriam.* Au 27. il dit que les Nocerins, pource que leur ville auoit esté destruitte par Hannibal, demandans quelque autre habitation pour se retirer, on leur octroya Attelle; & les Attellains s'en allerent resider à Calatie. Il y auoit au reste deux Noceres; ceste-cy de la Campanie; & vne autre au Picene ou marque d'Ancone, dont parle Ptolemee, liure 3. chapitre premier: *Nocere est vne Colonie des Vmbriens qui sont au dessus des Thoscans: enapres il y a encore vne autre Colonie du mesme nom és Picentins.* Pline de mesme 3. 14. *Iungitur hic sexta regio Vmbriam complexa.* Et plus bas; *Nequinum, Nucerini cognomine Fauonienses.* Mais c'est à deuiner de laquelle de ces deux Colonies Frontin entend: *Nuceria Constantina muro ducta Colonia. deducta iussu Imp. Augusti. Iter populo debetur P. LX. Ager eius limitibus Iulianis lege Augustana militibus est adsignatus; & alibi in absoluto resedit.*

NVRSIE, Norze; en la contree des Sabins, Pline 3. 12. & Plutarque en la vie de Sertorius. Quelques autres la veulent mettre en l'Vmbrie; à quoy outre les deux dessusdits contredisent encore Ptolemee & Tite Liue au 28. *Vmbriæ populi; & præter hos Nursini, & Reatini, & Amiternini; Sabinúsque ager, omnes milites polliciti sunt.* Elle est situee entre de tres-grandes & aspres montagnes, en tout temps couuertes de neges; ce qui auroit meu Virgile de l'appeller froide, au 7. de l'Eneide; *Qui Tybrim, Fabarímque bibunt, quos frigida misit --- Nursia.* Et montueuse vn peu plus bas; *Et te montosæ misere in prælia Nursæ.* là où Seruius la met en la marque d'Ancone; dõt à la verité elle n'est pas guere esloignee. Nous en auons parlé ailleurs.

NVMIQVE; ruisseau en la contree du Latium, pres Ardee. Virgile ne l'appelle qu'vne fontaine: mais Seruius là dessus met que ce fut autrefois vne assez grosse riuiere, où le corps d'Enee fut retrouué apres sa mort; & enterré là aupres, comme il est dit au commancement de ceste histoire, fueil. 4. depuis estant diminuee peu à peu fut reduitte à vne fontaine, tenue pour sacree; & n'estoit loisible d'vser d'autre eau que de celle-là és sacrifices de Vesta: Finablement elle tarit du tout. Ouide au 3. des Fastes racompte fort par le menu comme Anne apres la mort de sa sœur Didon fuyant les violences d'Hyarbas Roy de Getulie, se sauua premierement par mer à Malthe vers le Roy Battus; mais contraincte d'en desloger, elle fut poussee des vents en la coste de Laurente, où Enee desia marié à Lauinie la receut fort humainement. Lauinie espoinçonnee de ialousie machina sa mort: dequoy ayant esté aduertie en songe par sa sœur Didon, se ietta en bas d'vne fenestre, & s'alla d'angoisse de cœur noyer dedans ceste riuiere; dont elle fut depuis appellee *Anna peranna*, & reueree pour Deesse:

Ipsa loqui visa est placidi sum Nympha Numici,
Amne perenne latens, anna perenna vocor.

O

OSCI; les Osques; peuple fort ancien de la Campanie, ainsi appellé du Roy Oscus, selon Manethon: *Cæcule* (dit-il) *surnommé le ieune Saturne, regna sur les Aborigenes; & trois ans apres Osque és Tyrrheniens, qui portoit vn serpent pour deuise.* Surquoy Annius de Viterbe se dispense de dire, que ce mot Osque en langue Thoscane signifioit vn serpent venimeux qu'on appelle communément

Scorzon,

Scorzon,tel que le portoit pour marque & enseigne le Roy Osque, dont prirent leur appellation ces gens-là: & d'eux les Volsques au Latium,comme qui diroit les anciens Osques,par ce que ceste particule *Vol* veut dire ancien; car les Osques estoient les Capouans. Que ce fussent deux peuples,ce lieu de Titinius allegué par Festus le tesmoigne; *Qui Oscè, & Volscè fabulantur Latinè nesciūt*: où il adiouste que le mot d'Osque signifioit sacre;dont les loix sacrees estoient appellees Osques: & Obscene aussi, c'est à dire,ord,lascif,desbordé, par ce que les Osques estoiēt gens fort dissoluts apres toutes sortes de lubricitez impudiques & desordonnees. Ciceron parle des ieux Osques en la premiere epistre du 7. des Familieres: & nous en auons desia dit quelque chose en la colonne 1696.

Otriculum; *Otricoli*, à quelques vingt mille de Rome,& vn du Tybre,au hault d'vn tertre sur la voye Flaminienne,comme il est dit au 22. *Ipse via Flaminia profectus, cum ad Tyberim circa Otriculum prospexisset agmen.* Ceste ville est à six mille de Narni,anciennement comprise en la contree des Sabins; toutesfois Pline 3. 14. la met en l'Vmbrie: & Tite Liue mesme au 9. liure, fueil. 411. ligne 20. Elle est pour le iourd'huy encore assez bien habitee,auec vn bon territoire alentour.

P

Padus; ou Eridanus; le Pau; fleuue assez renommé pour estre le principal de l'Italie; voire l'vn des plus grands de l'Europe apres le Danube, ce dient ceux qui n'ont pas cogneu la Volgue; & autres eaux Septentrionnales. Il naist (ce dit Pline 3. 16.) du mont Vesule, auiourd'huy le mont Viz,au Marquisat de Saluces; l'vn des plus haults,à mon aduis, qui soit en toute la terre: *Padus è gremio Vesuli montis celsissimum in cacumen elati, finibus Ligurum Vagiennorum Visendo fonte profluēs.* là où ne se sont peult estre pas mescomptez ceux qui ont voulu escrire ce *Visendus* par vn V. capital,comme vn nom propre, & non pour signifier *signalé* & *bien remarquable*: Et de fait il ne s'esloigne pas guere de ce mot *Viz*, dont est dit le mont Viz,& la ville de Mont-deviz. Car sur le sommet de ceste tres-haulte montagne qui surpasse de beaucoup les nues, toute pierreuse & sterile, fors de quelques pins qui produisent la poix noire, qui en langue Gauloise, selon Pline au lieu preallegué est appellee Pades,nom cōforme à celuy du fleuue; il y a vne petite place ou il est bien difficile & tres-dāgereux d'arriuer des autres crestes de là aultour,tāt pour estre le pas fort estroit, que pour l'horreur des precipices qui sont de costé & d'autre si hideux & espouuentables,qu'il n'y a œil,cerueau,ny courage si asseurez qui puissent presque supporter de regarder en ce creuz abisme. Toutesfois quelques ieunes hommes plus hardis & aduentureux que les autres, s'y estans traisnez à quatre pieds, racomptent qu'en ceste cime il y a deux sources à peu de distance; de l'vne desquelles procede la Durance,qui se va rendre dans le Rosne aupres d'Auignon; & de l'autre la Douaire,qui se descharge dans le Pau. Plus bas est vne autre source plus grosse appellee Visende,qui est celle que veut entendre Pline;dont sort vn petit ruisseau d'eau fort clere,qui se precipite du hault en bas dedās des baricaues & rochers d'vn bruict & impetuosité merueilleuse. A trois mille puis apres d'où il commance à prendre forme de canal, il semble se perdre & engloutir dās la terre pres Paisane;& derechef à deux mille de là il renaist à Paracolo;descendant d'vne grande roideur,& se renforçant de quelques torrents & ruisseaux qui entrent dedans: si qu'en peu d'espace il se rend desia nauigable audessus mesme de Moncallier; d'où il vient à Thurin; puis à Casal de Montferrat; à Valēce,pres de laquelle il reçoit le Tesin, vne fort profonde riuiere qui passe à Pauie: de là à Cremone; & Burgoforte cinq ou six mille de Mātoue: puis à vn petit bourg appellé la *Stellata*; où il se fourche en deux grands rameaux,qui se soubsdiuisent en plusieurs autres;car il a six ou sept grand's bouches, que Pline appelle les sept mers; & au millieu de ces deux rameaux est situee Ferrare,& la pluspart du Ferrarois, en vne grande isle de figure triangulaire. Celuy de main droicte s'en va razer les murailles de ceste ville,puis de là à Conscendolo;& finablemēt pres Rauenne il se va perdre dedans le goulfe Adriatique. L'autre de main gaulche, s'en va rendre en la mesme mer en de grands marez vers Chiose,ainsi que nous auons desia dit sur le mot Italie. Il reçoit tout plein de grands lacs, & plus de trente grosses riuieres qui se deschargent dedans luy, dont les plus celebres sont,Tanare,Trebie,Parme,Tarre,Lenze, Secchie, Panare, & le Rhin de Bologne; toutes venans de l'Apennin: & des Alpes,Sture, Morgue, les deux Doires, Scisie, le Tesin,Lambre,Adde,Ogli,& le Mince: auec plusieurs autres torrēts & ruisseaux qui l'enflent en peu d'espace;& mesmement és mois de May & de Iuin que les neges fondent par les montagnes; ouquel tēps il est bien plus gros & impetueux qu'en nulle autre saison de l'annee: si que bien souuent il desborde,surmontant ses turcies,digues,& leuees,ou les rompant par la force & violence des eaux;dont il fait de tresgrands rauages és lieux prochains.

Palepolis, vne ville aupres de Naples,qui signifie la cité vieille ou ancienne; dont il est fait mention au 8. liure,fueil. 354. & 359. Elle est du tout esteincte il y a desia fort long temps: mais on coniecture à peu pres qu'elle estoit où est le bourg de *Chiaia*.

Palumbine, ville des Samnites,de laquelle il est parlé vers la fin du 10. liure, fueil. 456. ligne

derniere : du tout esteinte aussi il y doit auoir fort long temps; car il ne s'en trouue guere de mention que ie sçache autre part; sinon qu'on estime que ce soit ce qu'auiourd'huy on appelle *Palombaro*, au pied du mont Maielle; au hault d'vne place appellee *Penna*, pres de la riuiere de Sare ditte la Sanguine; dont Sillius Italicus au 8. dit; *Qui Fiscelle tuas arces Pennámque virentem.*

PANDOSIE. cette ville estoit sur la frontiere des Brutiens en la Lucanie; car il y en auoit vne autre du mesme nom en l'Epire; toutes deux pres d'vne riuiere ditte Acheron. Ce qui auroit abusé Alexandre Roy des Epirotes; lequel ayant esté aduerty de l'oracle Dodone en de se donner garde d'Acheron, & de Pandosie, parce que son sort fatal l'y attendoit, il passa en Italie, où il fina pauurement ses iours; comme il est dit au 8. liure, fueil. 358. & en Strabon qui allegue le vers de l'oracle fort ambigu, contenant en substance; *Pandosie aux trois crestes tu perdras quelque fois le peuple.* Car elle estoit situee dessus vn tertre d'où part la riuiere d'Acheron, contigu a deux autres; à vn mille d'vn lieu qu'on appelle auiourd'huy *Castel Franco*, appartenant au Prince de Besignan, riche seigneur au Royaume de Naples.

PATAVIVM; Padoue; fort ancienne & tresbelle ville pres Venise; fondee par Anthenor, suyuant l'augure qu'il prit là endroit des oiseaux : ou pour en auoir tué vn volletant audessus de luy, d'vn coup de flesche qu'il delascha à l'aduenture, dont ceste ville auroit pris son nom ἀπὸ τοῦ πέτασθαι, *de voller*: ou selon les autres de *Padus*, le Pau, dont elle estoit prochaine, quasi *Padauium*; comme si Mantoue & Ferrare n'en estoit pas bien plus pres. Virgile au premier parlant d'iceluy Anthenor;

Hic tamen ille vrbem Pataui, sedésque locauit
Teucrorum, & genti nomen dedit, armáque fixit
Troia. ---

Ceste ville perseuera tousiours en la fidelité des Romains, qui luy confererent plenier droict de bourgeoisie, comme l'escript Asconius. Mais en la decadence de l'Empire elle fut destruicte par Attila; & depuis remise sus par Narses capitaine de Iustinian, & ceux de Rauenne. Puis ruinee derechef cent ans apres par les Lombards; qui y mirent le feu voyans qu'ils ne la pouuoiét auoir autrement; car les murailles & maisonnages n'estoient lors que de grosses tronches de bois entassees l'vne sur l'autre. Neantmoins elle se restaura peu à peu encore, & s'accreut beaucoup apres que Charlemagne eut chassé les Lombards d'Italie, soubs les Rois qu'il y establit; & soubs ses descendans Empereurs; iusqu'à Othon premier enuiron l'an de salut 940. qu'elle s'emancippa en vne forme de liberté auec les autres citez d'Italie, dressant son Carrozze à parloy, comme il a esté dit cy-deuant; recognoissant tousiours neantmoins la souueraineté de l'Empire : & se maintint ainsi bien 300. ans, iusqu'à l'an 1237. que l'Empereur Federich second y introduit le cruel tyran Ezzelin, qui fit mourir ou absenter la plus grand' part des citoyens: lesquels finablement secouerent ce dur ioug de seruitude apres plusieurs grosses guerres, desolations & changemens, enuiron l'an 1260. Mais les Carrares s'en emparerent quelque temps apres; qui en furent souuent depossedez par les Scaligeres seigneurs de Verone, & reintegrez par autant de fois; tant que l'an 1405. les Venitiens apres auoir fait mourir Francesco Carrara qui estoit recouru à leur mercy & protectió, s'en inuestirent: & l'ont tousiours depuis possedee, horsmis quelques interruptions qui aduindrent soubs l'Empereur Maximilian, & le Roy LOVS XII. l'ayans fait excellemment fortifier, outre sa situation naturelle toute noyee dans des eaux courãtes, de trois ceintures de murailles espoisses, auec leurs rẽpars au derriere, & vn fossé treslarge & profond à fonds de cuue, tousiours plein d'eau viue & courãte qu'on ne peut oster, si qu'elle est inexpugnable à l'effort humain. Car elle est de fort grande estendue, & receuroit bien vingt mille hommes de garde; là où l'on ne la sçauroit assieger qu'ayant plusieurs camps, qui ne se peuuent secourir l'vn l'autre: bien bastie au reste de beaux Palais & Eglises en nombre de quarante parochialles, sans les Mendians; celle de sainct Antoine de Padoue, qui est la plus exquise de toutes, la Cathedrale, le Monastere de saincte Iustine, dont le pourpris tient vn bon mille de circuit, enuironné d'vn fossé plein d'eau: & plusieurs autres. Il y a outre plus force ponts de pierre sur les canaulx qui passent parmy, & presque à chaque bout de rue: & vn magnifique Palais où reside le Podestat, edifié premierement par l'Empereur Federich second; & depuis ayant esté consumé par le feu, rebasty par la seigneurie en la sorte qu'on le voit maintenant. Il y a aussi vne belle Vniuersité, & principalement en l'exercice de la Iurisprudence, establie par l'Empereur dessusdit en despit de ceux de Bologne qui s'estoiét liguez contre luy auec le Pape. Et, ce qu'on ne doit passer soubs silence, vn iardin de toutes sortes de simples les plus rares & exquis, où la seigneurie entretient ordinairemẽt deux doctes hommes en la profession des herbes, pour les monstrer, & en discourir auec ceux qui sont curieux de le veoir.

PEDVM, ancienne ville du Latium, voisine de Tiuoli & Preneste, dont il est fait mention au second liure, fueil. 81. ligne 3. & au 8. liure, fueil. 347. ligne 19. Elle est du tout esteinte il y a long temps.

LES PELIGNIENS en l'Abruzze, prochains des Marses, les vns & les autres compris soubs la nation

la nation des Samnites; & au reste peuples fort belliqueux: bornez du costé du Leuant de la riuiere de Sare, maintenant *sanguino* ou *sagro*, & des Frentains: du Midy, des Vestiniens: au couchant, de la riuiere de Pesquiere anciennement *Aternus*, froide entre toutes les autres eaux de ce monde, qui se va rendre en la mer Adriatique: & au Septentrion, de ladite mer. La capitale ville de ceste contree est Sulmone, distante quatre vingts & dix mille de Rome, comme le marque Ouide au 4. des Tristes, elegie 10. *Aternus, Pescara.*

Sulmo mihi patria est, claris vberrimus vndis,
Millia qui nouies distat ab vrbe decem.

Et tout au commancement du second des Amours il monstre assez qu'elle estoit és Pelignieńs: *Hæc quoque composui Pelignis natus aquosis*: parce que de toutes parts la contree des Peligniens est arrousée d'eaux, partans des sources des montagnes circonuoisines, & des neges qui s'y surfondent au renouueau; & s'en viennent toutes rencontrer en vne vallee longue de douze mille, large de six, ou est ladite ville de Sulmone; & pres val obscure, rendre en la dessusditte riuiere de Pesquiere: estant ceste contree renclose de haultes montagnes; à la main droicte de l'Apennin, & à la gaulche du mont Maielle. Tite Liue en parle en plusieurs endroits; & mesmement au 26. C'est au reste vne principauté auiourd'huy qui prend son nom de Sulmone: mais l'Euesché est ditte Valuese, à cause que tout le territoire d'icelle & des Peligniens est enfermé de costé & d'autre des deux montagnes dessusdites; qui ne laissent que deux bouches & ouuertures, l'vne à l'entree, l'autre à l'issue pour l'euacuation des eaux, à guise de deux portes qu'on appelle en Latin *Valuæ*. Au dessoubs de Sulmone sur la riuiere de Pesquiere en la mesme contree des Peligniens, & comme au centre, estoit la ville de Corfinium, iadis capitale d'iceux, où se fit la masse de la guerre Sociale ou Marsique, comme met Strabon au 5. Ce fut depuis la premiere place ou s'attacha Iules Cesar quand il prit les armes contre Pompee; Domitius Ænobarbus s'y estant reduit, comme il met au premier de ses Commentaires; & Flore en l'Epitome du 109. liure: *Corfinium cum L. Domitio, & L. Lentulo cepit.* Plus Appian au 2. des guerres ciuiles. Mais elle est annullee il y a desia fort long temps.

PEROVSE; cité fort renommee en Thoscane, sur vn coustau de l'Apennin pres le lac Thrasimene, où fut defait par Hannibal (liure 22.) le Consul Flaminius. Le lieu ou ce combat se demesla s'appelle encore pour le iourd'huy *Ossaia*, comme qui diroit l'osserie, des ossemens de ceux qui y finerent leurs iours. Il y a trois isles en ce lac qui sont habitees; & tout alentour d'iceluy force bourgades & chasteaux: abondant au reste en poisson, qu'on y pesche de la Toussaints iusqu'à Pasques: tout le reste de l'annee il demeure en tresues, pour luy donner loisir de se rapoissonner de nouueau. Quant à la premiere edification de Perouse, les Autheurs n'en sont pas d'accord; les vns l'attribuans à vn Troian nommé Peruge; les autres à Perseus; Trogue, à Vibius capitaine des Acheens: & Apian au 5. des guerres ciuiles, aux Tyrrheniens. Les autres la recullent iusques à Noé ou Ianus, 261. ans apres le deluge; allegans auoir ainsi esté appellee pource que ceux qui la fonderent portoient pour enseigne vn griffon, qui en langue Scythienne s'appelle Peruzo: Et de fait ceste ville porte encore cest animal en ses armoiries: laquelle fut anciennement l'vne des douze principales Colonies de la Thoscane; voire l'vn des trois peuples les plus puissans, comme il est dit au 9. liure, fueillet 406. Elle fut ruinee par Auguste Cesar, L. Antonius frere du Triumvire s'estant enfermé là dedans, ainsi qu'il est contenu en l'Epitome du 126. liure, pour ne sortir point de nostre autheur; car assez d'autres en parlent: & depuis refaitte de luy, dont elle fut surnommee Auguste; selon que le monstrent ces mots taillez en vn marbre antique à l'vne des portes; PERVSIA AVGVSTA. Et ces autres encore; AVGVSTO. SACRO. PERVSIA. RESTITVTA. Totila Roy des Goths apres l'auoir tres-estroictement tenue assiegee sept ans durant, la saccagea, & y mit le feu: & ainsi ruinee demeura quelque temps en la puissance d'iceux Goths, iusqu'à ce que Narses capitaine de Iustinian l'en deliura, comme met Procope au 3. de la guerre Gottique. Mais apres la mort de Narses les Lombards ayans enuahy l'Italie, s'en emparerent, & la tindrent iusqu'à Charlemaigne qui les chassa: si qu'elle reuint soubs l'obeissance de l'Empire Romain, iusques à Loys le debonnaire qui en fit vn present au sainct siege; ouquel elle est tousiours depuis demeuree, combien qu'elle soit des dependances de la Thoscane: mais elle a enduré cependant plusieurs grandes & diuerses mutations. *Le lac Thrasimene, ou de Perouse.*

PESTE, & en Grec Posidonie de Ποσειδῶν, qui signifie Neptune; parce (pourroit estre) qu'elle est sur le bord de la mer, mais il n'y a pas grande raison en cela. C'est vne ville de la Lucanie sur la frôtiere des Picentins, dont elle est si prochaine qu'il semble, selon Strabon, qu'on la leur doiue plustost attribuer qu'aux Lucaniens; où toutesfois Pline la met 3. 5. *Nouissimè Lucani: oppida Pæstum à Græcis Posidonia appellatum: Sinus Pæstanus.* Elle fut edifiee des Sibaritains, selon Strabon au 5. Mais Solin 8. l'attribue aux Doriens, que les Sibaritains en chasserent, & l'agrâdirent: & les Lucaniens les en depossederent. Elle vint finablement soubs la domination des Romains qui y esta- *Peste XLI. Colonie Ro.*

blirent vne Colonie quant & celle de Conse l'an 480. Fabius Dorso, & Claudius Canina Consuls, comme on peut veoir en l'epitome du 14. & en Patercule, liure premier. Il en est fait mention au 8. liure, fueil. 351. ligne 3. & au 27. elle est comprise és 18. Colonies qui demeurerent en leur deuoir enuers les Romains : *ab infero mari Pontiani, Pestani, Cossani.* Elle estoit situee, car il n'y a maintenant que les ruines, au millieu du goulfe Pestan, dit maintenant Agropolitain, d'vn chasteau de semblable nom qui est à six mille de Peste; lequel commance au riuage des Picentins, & va atteindre en son circuit le cap Posidoniate, & le goulfe de Salerne: fort celebree au reste des Poëtes Latins pour raison des roses qu'elle produit excellentes entre toutes autres; & deux fois l'annee, comme met Seruius sur ce vers du 4. des Georgiques, *biferique rosaria Pesti*: lequel la met là, mais indeuement és Brutiens ou Calabre. Ouide celebre aussi ces roses au premier de l'art d'aimer,

Cultáque Pæstanas vincat odore rosas.

Et Properce encore en la 5. Elegie du 4. liure,

Vidi ego odorati victura rosaria Pæsti
Sub matutino cocta iacere noto.

PETILIE; ville de la grand' Grece au territoire de Squilacci, huict mille loing de ce goulfe; pour le iourd'huy c'est Bellicastro, ou Policastro; qui a esté edifié des ruines de l'ancienne; elle fut autrefois la Metropolitaine des Lucaniens, comme met Strabon au 4. dont les limites s'estendoient iusques-là. Tite Liue au 23. où il l'appelle *Petellia*, la met és Brutiens; *Eodem tempore Petillinos, qui vni ex Brutiis manserunt in amicitia Romana.* Et Seruius en la Calabre; lequel sur ce vers du 3. de l'Eneide,

Parua Philoctetæ subnixa Petilia muro;

dit que Philoctetes en fut le premier fondateur: ce que tiennent ausi Strabon, & Solin au 8. chapitre. Mais affin qu'on ne s'abuse il y a vn autre Petiglian, toutesfois moderne, en la Pouilhe, qui est aux Cheualliers de Malthe; & vn autre encore ayant tiltre de Comté pres de Farnese, & du lac de Bolsene, qui est de la maison des Vrsins.

PICENVM; auiourd'huy la marque d'Ancone: Caton és Origines fait ces gens-là estre descendus des Sabins; *Ancona priùs Picena, vocabulo Hetrusco simul, & Aboriginum dictum: Nam Piceni lingua Hetrusca genus sacrum dicitur; orti à Sabinis.* A quoy se conforme Pline 3. 13. *La cinquiesme region* (dit-il) *est celle du Picene, anciennement si peuplee que bien trois cens soixante mille hommes pour vne fois vindrent a l'obeissance Romaine.* Ils sont descendus des Sabins; & ainsi appellez selon Strabon, d'vn Pic verd, oiseau dedié au Dieu Mars, qui les conduit au partir de ceste contree: les autres de Picus filz de Saturne, leur capitaine: les autres d'vne ville appellee Picene, ou ils s'arresterent, les Pelasgiens l'ayans au precedent possedee. Quant à ses limites, selon qu'ils se comportent à ceste heure; au Leuant il a la riuiere du Tronto en l'Abruzze: au Midy, le mont Apennin és Sabins & Duché d'Espollette: au couchant, la Romagne: & au Septentrion, la mer Adriatique; estant par ce moyen beaucoup plus longue que large. La principale ville de fort longue main a esté Ancone, où il y a vn beau port, ouurage de l'Empereur Traian: & de ceste ville toute la contree a pris son appellation de la marque d'Ancone. Mais quant au mot de marque, dont il y en a deux en Italie; ceste-cy, & la Treuisane; il faut entendre qu'apres la mort de Narses, qui contint en l'obeissance de l'Empire de Iustinian toute l'Italie tant qu'il vescut, les Lombards y introduirent leurs loix, vz, statuts & coustumes, & leur langage & escripture, dont il se voit assez de marques de costé & d'autre: si que le parler vulgaire Italian, duquel, au moins de l'ancien, ie n'ay iamais peu rien apprendre quant à moy, quelque soin & diligence que i'y aye sceu mettre, s'abastardit au Lombard, & non au Gothique; car les Goths respecterent tousiours fort la langue Latine, ainsi qu'on peult assez cognoistre par les Epistres de Cassiodore secretaire du Roy Theodoric. Les Lombards donques establirent six principautez en l'Italie, comme nous auons desia dit cy-deuant sur le mot Beneuent, quatre Duchez assauoir, & deux Marquisats, lesquels estoient hereditaires, mais les Duchez non; & signifioient en langage Lombard, perpetuel Magistrat, & à vie; ou gouuerneur & president, comme veult Mario Equicola en l'histoire des Ducs de Mantoue. Quelques autres prennent ce mot de marche pour estre François, ou il signifie contree: mais Altamer en ses Commentaires sur la Germanie de Tacite, met que c'est vne diction Allemande que Marquis, toutesfois ils dient *Marchgraff*, qui signifie Comte d'vne contree, & tels estoient anciennement les personnages d'authorité & merite, que lon commettoit à la charge & gouuernement des Prouinces, pour administrer mesmement la iustice, & empescher les torts, violences & oppressions; chacun endroit soy en son ressort & iurisdiction, pour les defendre aussi par les armes. Voila quant à ceste appellation de Marque & Marquiz, qui pour le regard du Picene residoient ordinairement à Ancone, comme en la ville capitale; outre laquelle y estoient encore comprises Senegagle, Ferme, dôt elle fut aussi appellee la marque Firmiane, Fano, Pesaro, Vrbin, Camerin; & de l'autre costé en tirant vers la Pouilhe, Ascoli; auec plusieurs autres places de moindre nom.

Que c'est que Marque & Marquiz.

LES PICEN-

LES PICENTINS, que quelques-vns confondent improprement auec le Picene, sont sur la coste de l'autre mer, assauoir la Tyrrhenique, en la Campanie; depuis la ville ou cap de Surrente, iusqu'à la riuiere de Sylarus, ou Sili, vers Salerne, où il y a trente mille de l'vn à l'autre: *A Surrentino* (dit Pline 3.5.) *ad Sylarum amnem* XXX. *M. pass. ager Picentinus fuit. Intus oppidum Salernum, Picentia.* laquelle par vn mot corrompu on appelle en vulgaire, Vicenze. Les confins de ceste contree, tāt anciens, selon Strabon, Ptolemee, & Sempronius, que modernes encore, sont du costé d'Orient la dessusditte riuiere de Sylarus, auec les Lucaniens ou Basilicate: du Midy, la mer Tyrrhenique: du couchant, la campagne de Rome: & du Septentrion, les Hirpiniens: si qu'elle peut contenir trente mille en longueur, comme il a esté dit cy-dessus; & la moictié d'autant de large. Ils sont descendus du Picene qui est sur la mer Adriatique, dont ils ont retenu le nom: & y est comprise la ville ancienne de Stabies, ensemble celle de Nocere, Surrente, & autres: le Promontoire de Mineruе aussi, où estoit l'habitation des Serenes: & de là encore plus outre vers soleil Leuant, iusqu'à la ville d'Amalphi, & Salerne.

PLISTINE; ville des Marses; comme le monstre ce lieu du 9. liure, fueil. 419. lig. 27. *Prælio vno Marsos fudit. Compulsis deinde in vrbes munitas, Milioniam, Plistinam, Fresiliam intra dies paucos cepit.* Il n'en reste plus que le nom.

PLISTIE; ville de la Pouilhe, dont il est aussi fait mention au 9. liure, fueil. 391. & 392. Elle n'est plus il y a long temps.

POLITORIVM; ville du Latium; Pline 3.5. *In Latio fuere clara oppida, Satricum, Politorium, &c.* Le Roy Ancus l'ayant prise en transporta les habitans à Rome; liure premier fueil. 29. ligne 31. esteinte aussi.

POLLVSTIE; au Latium encore; Pline 3.5. & au 2. liure de ceste histoire, fueil. 80. ligne derniere. Idem que des autres susdittes.

POMETIE; proprement Suesse de Pometie; ville de la Campanie, au pied du mont Massique, sur la voye Appienne. C'estoit la capitale des Volsques; liure premier, fueillet 44. ligne 10. ou Tarquin le superbe l'ayant emportee de force, retira du butin la valeur de quarante talents d'or & d'argent, dont il commança le temple de Iuppiter au Capitole. Plus au 2. liure, fueillet 70. ligne 29. Ceste ville & le territoire d'icelle furent premierement des Ausoniens; & puis des Volsques, comme nous auons desia dit sur le mot *Aurunca.* Elle est encore auiourd'huy debout, & s'appelle Sesse, ayant tiltre de Duché, au Royaume de Naples.

POMPEII, *Pompeianum*, ou *Herculaneum*, en la Campanie, non guere loin du mont Vesuue; Pline 3.5. *Herculanium Pompeij haud procul expectāte monte Vesuuio*; A huict ou dix mille de Naples, pres la bouche de la riuiere de Sarne, & de l'ancienne ville de Stabies en la contree des Picentins; ditte ainsi *à Pompa boum*, & non de Pompee; parce qu'Hercules retournant tout braue & victorieux d'Espaigne auec les bestes à corne de Geryon, vint aborder là, comme met Solin, chapitre 8. *Ab Hercule in Campania Pompeios; quia victor ex Hispania pompam boum duxerat:* C'estoit comme vne longue rue estendue le long de la marine; auec force belles demeures & lieux de plaisance accompagnez de iardinages, & de vignes où il croissoit d'excellents vins, qui se gardoient iusqu'à dix ans sans empirer, ny se sentir de la vieillesse, selon le mesme Pline, liure 14. chapitre 6. *Pompeianis vinis summum decem annorum incrementum est, nihil senecta conferente.* Il y a eu des mutations, comme tesmoigne Strabon; car premierement les Osques y habiterent, puis les Thoscans, les Pelasgiens, & les Samnites, qui en furent finablement chassez des Romains. Il en est fait mention au 9. liure, fueillet 406. vers la fin. Quelques-vns tiennent que ce fust ou est la tour de la Nonciade: les autres, la tour d'Octauius. Mais tout cela n'est que coniecture; nomplus que si les trois noms cy-dessus apposez sont vne mesme ou diuerses choses. Pareille incertitude est quant au temps de la Colonie qui y fut dressee, dont l'on ne trouue gueres de tesmoignage que ce que Ciceron en met pour Sylla: *Disiunxit Pompeianos à Colonis, vt hoc dissidio ac dissensione facta oppidum in sua potestate esset, et Pompeianos haberet cum ab hoc illa Colonia deducta sit*; dont on conclud que ce fut le Dictateur Sylla qui l'establit. Pompeies Colonie.

LE POMPTIN; vne fondriere de marescages en la contree des Volsques, le long de la mer, pres de Terracine, à quarante mille de Rome; de telle estendue que Pline 3.5. dit apres Mutianus trois fois Consul, qu'il y eut autrefois vingt-quatre villes, qui deuoient neantmoins estre quelques petits pouilliers de peu d'importance, tels que la pluspart des places d'alors, selon Denis Halicarnass. & Fabius Pictor: car ce marez ne contenoit pas plus de huict ou dix mille, qui peuuent faire trois lieuës Françoises. Il prit ceste appellation, ce dit Strabon, de l'isle Pontie, qui est viz à viz, des appartenances des Volsques; où l'an 440. fut enuoyee vne Colonie, quant & celle de Suesse Pometie, Papyrius Cursor pour la 5. fois, & Iunius Bubulcus estans Consuls, comme il est dit au 9. liure, fueillet 398. ligne 16. & estoit ceste contree appellee auant que d'estre ainsi ramollie d'eaux, le territoire Pometian, tres-fertile & de grand rapport: lequel ayant esté peu à peu submergé de la riuiere d'*Aufidus*, ou *Vfens*, & vne autre moindre qui se venoient rendre en ce lieu comme en vn estang; auec plusieurs sources, & autres eaux proce- L'isle Pontie Colonie Ro.

dantes des montagnes circonuoisines, sans auoir aucun deschargeoir ny eschappatoire, le reduirent en marescage, que M. Cornelius Cethegus Consul l'an 593. desfecha pour la plus grand part; & le rendit de nouueau habitable & propre à cultiuer, comme met Flore en l'abbregé du 46. liure. Mais du depuis par nonchallance il reuint au premier estat; iusques à Theodoric Roy des Goths qui le fit mettre à sec derechef, selon l'inscription en vn marbre antique que Raphael de Volterre en sa Geographie dit auoir veue sur le lieu. Par succession de temps encore personne ne tenant compte de curer ses canaulx & esgouts, le lieu s'est abbreuué & remply d'eau, que quelques-vns en nostre temps se sont offerts d'euacuer à leurs fraiz & despens, à la charge que le treffons leur demeurast acquis en propre: ce qui s'est esuanouy en fumee. Mais combien cela seroit difficile, on le peut assez conceuoir de ce passage de Suetone en Iules Cesar 44. ou il le met entre les autres braues & superbes entreprises qu'il traçoit en son esprit lors qu'il fut preuenu de la mort: *Siccare Pontinas paludes; emittere Fucinum lacum; viam munire à mari supero, &c.* La Reyne mere du Roy les pretend luy appartenir.

PRENESTE; ville du Latium encore debout, en vulgaire Pilastrine, appartenant à la maison des Colones; Euesché au reste, & l'vn des six qui assistent au Pape. Elle est à 25. mille de Rome, en pays montueux, & sur vne creste esleuee: ce qui a meu Virgile au 7. de l'appeller haulte; *Quique altum Præneste viri*; & de là Festus veut tirer sa deriuation; *Præneste dicta est, quia is locus quo condita est, montibus præstet.* Les autres de πρῖνος, vne espece de chesne appellé Ilex ou Yeuse, dont le lieu abonde. Stephanus & Solin, de Preneste filz de Latin, filz d'Vlysse & de Circe. Pline 3. 5. met qu'il s'appelloit Stephane, coronne; & Strabon Polystephane, plusieurs coronnes; à cause des crestes peut estre, & sommets des montagnes de là aultour, qui font ensemble ie ne sçay quoy de ressemblãt aux fleurons d'vne coronne qui s'esleuent au dessus du cercle. Virgile au lieu dessusdit l'attribue fabuleusement à vn Cecule filz de Vulcain:

> *Nec Prænestinæ fundator defuit vrbis*
> *Vulcano genitum pecora inter agrestia regem,*
> *Inuentúmque focis, omnis quem credidit ætas*
> *Cæculus.* ---

Surquoy Seruius allegue; Que là soulloient habiter deux freres Pontifes, reuerez comme les Dieux patrons de la contree: dont la seur s'estant vne fois assise empres le feu, vne flammesche s'en eslança dans son giron; & l'ayant atteinte au ventre tout soudain elle deuint grosse. Le temps de sa deliurance arriué, elle accoucha d'vn beau filz, qu'elle alla exposer pres le temple de Iuppiter, ou quelques filles allans à l'eau le trouuerent; lesquelles meues de compassion, le mirent aupres d'vn bon feu pour le refaire; ce qui donna occasion de penser qu'il estoit vrayement filz du Dieu Vulcain: Et pourautant qu'il auoit les yeux fort petits, on luy mit à nom *Cæculus*, comme qui diroit presque aueugle. Deuenu grand puis apres il s'accosta des bandolliers de la contree; auec lesquels il fonda ceste ville pour seruir de fort & retraicte à leurs brigandages: & y attira en fin le peuple d'aultour par le moyen de certain miracle de feu qu'il fit descendre, ce dit le compte, en leur presence, inuoquant là dessus son pere Vulcain; dequoy on ne fit plus de doubte. Là fut anciennement le temple de la Fortune; où se rendoient les responses, fort certaines selon Strabon au 5. des Sorts qu'on appelloit Prenestines; dont voicy ce que Ciceron met au second liure de la diuination. *Nous auons entendu comme Numerius Suffustius, selon que les memoires des Prenestins le tesmoignent, homme noble & de bonne reputation, ayant esté en plusieurs songes admonnesté iusqu'à des menaces, d'aller rompre en certain endroit vne grosse pierre; finablement intimidé de ses visions il se mit apres, ses concitoyens se mocquans de luy: Mais ayant entamé la pierre, les sorts en sortirent grauees en des planches de chesne, de caracteres anciens. Ce lieu est encore pour le iourd'huy ceint de muraille religieusement, pour raison d'vne image de Iuppiter petit enfant qui tette encore auec Iunon, assis dedans le giron de Fortune, cherchant la mammelle, & est par grande deuotion reueré des femmes mariees. Au mesme temps, & au lieu propre où est maintenant basty le temple de Fortune, on dit que d'vn oliuier descoulla du miel; dont les deuins annoncerent que ces sorts seroient fort celebres à l'aduenir: au moyen dequoy par leur ordonnance on fit vn coffret de cest oliuier où lon serra lesdits sorts, qu'on prend encores à ceste heure des mains de Fortune.* Car quand il estoit question d'en prendre conseil sur quelque affaire d'importance, les Pontifes Romains alloient à Preneste; & là tirans ces sorts hors du coffre, qui estoient en forme de petites tablettes, escriptes de mots tous disioincts, ils les donnoient à assembler à vn enfant; & prenoient pour oracle ce qui s'y rencontroit à l'adventure. Suetone en Domitian, tiltre 15. *Ayant accoustumé d'enuoyer recommander son salut durant tout le temps qu'il regna, à la Fortune de Preneste au commancement de l'annee, elle luy auroit tousiours rendu vne mesme bonne & ioyeuse response, iusques alors qu'elle en donna vne mauuaise; & non sans faire mention d'effusion de sang.* Sylla refit ce temple tout à neuf tres-superbe & magnifique, le dora, diaspra, & enrichit outre mesure, auec vn paué de musaïque de menues pierres de toutes couleurs fort exquises, agencees à compartimens, & figures d'herbes, oiseaux, & bestions, comme met Pline, liure 36. chapitre 25. mais il fit vne grande desolation à la ville; car l'ayant prise il fit tres-cruellement massacrer tous les Prenestins qui s'estoient rendus à sa discretion & mercy:

...rtes Prene-
...ne.

Flore

Flore en l'Epitome du 88. liure. Et si elle ne fut pas encore du tout exempte de calamitez apres la dissipation de l'Empire Romain, car Pape Innocent VIII. la fit ruiner il y a quelques cent ans ou enuiron, en haine de la maison Colonne. Et s'estant aucunement restauree, elle fut derechef destruitte iusqu'aux fondemens par le Patriarche d'Alexandrie Euesque de Ricanat, Legat du Pape, comme met Blondo au 27. de ses histoires. Maintenant elle est habitee, mais non telle qu'elle souloit estre de l'ancien temps; dequoy font foy les grandes ruines qui sont tout alentour hors l'enceinte de ses murailles. C'est vn lieu fort delectable en temps d'Esté : & s'en trouue fort frequente mention en ceste histoire, mesmement au 2. liure, fueillet 65. & au 3. liure, fueillet 109. Plus au 23. & assez d'autres endroits. C'est bien chose certaine qu'elle fut anciennement Colonie, mais du temps on ne le sçait pas bien au vray : car Aulugelle, liure 16. chapitre 13. recite de l'Empereur Adrian, que plusieurs villes de l'Italie pouuans iouyr de leurs loix & coustumes, aimerent mieux neantmoins estre reduittes en Colonies, & receuoir le droict Romain; là où les Prenestins au contraire auoir fait grande instance enuers Tybere, qui estoit retourné en conualescence d'vne fort griefue maladie en leur contree, d'estre, de la Colonie où ils estoient lors, remis en forme de Municipe. Aussi Festus les met au nombre de ceux qui iouyssoient de leurs droicts & priuileges particuliers. (Preneste, Colonie & Municipe.)

PRIVERNE, ville des Volsques; dont fut natifue ceste vaillante vierge Camille, fille de Metabus, tant celebree par Virgile en l'onziesme de l'Eneide;

Pulsus ob inuidiam regno, viresque superbas
Priuerno antiqua Metabus cum excederet vrbe.

Et plus bas;

Est & Volscorum egregia de gente Camilla.

Auiourd'huy Piperno, à quelques cinquante mille de Rome, & cinq de Sesse. Toutesfois ce n'est pas le lieu propre de l'ancien Priuernum qui estoit assis au bas en la plaine; & celuy de ceste heure est sur vne colline assez haulte à deux mille du precedant en tirant vers Anagnie; comme le monstrent les ruines qui y sont encore; ouurage des Allemans & Bretons, qui le destruirent, comme met Blondo. La riuiere d'Amasene, auiourd'huy *Abbatia*, passoit aupres, selon Seruius, sur le 7. de l'Eneide : *Amasene pater.* Il en est au reste fait mention au 7. liure de ceste histoire, fueillet 309. & au 8. fueillet 354. où ils obtiennent apres auoir esté surmontez, le droict de bourgeoisie Romaine l'an 423. Emylius Mamercus, & Cn. Plautius Consuls. Et à ce propos Festus la met entre les Prefectures où le Preteur Romain commettoit chacun an vn magistrat pour y administrer la iustice. Mais Frontin la dit auoir esté vne Colonie establie par l'Empereur Cesar pour ses soldats, sans y enuoyer d'autres habitans : *Priuernum oppidum muro ductum Coloniam militibus deduxit imperator Cæsar sine Colonis.* Pline, liure 14. chap. 6. luy attribue vn bon vignoble : *Ex alia parte vrbis Veliternina, Priuernatiáque vina* : Aussi n'est elle guere loin de Velitres. (Priuerne Colonie Ro.)

PVTEOLI, Puzzol; auparauant Dicearchie, selon Strabon & Stephanus, qui l'appelle Δίκαια, c'est à dire Iuste, pour le bon & equitable gouuernement qui y estoit; fondee premierement par les Samiens, ce dit Eusebe, enuiron l'an 244. de Rome, lors que les Rois en furent chassez. Varron au 4. de la langue Latine deriue ce mot des puits & sources d'eaux chauldes & froides qui sont là autour en grande abondance; ou de la puanteur que le soulphre & alum y exhalent : *A puteis oppidum Puteoli, quod sint circa eum locum aquæ frigidæ & calidæ multæ : nisi a putore potius, quod putidus sit odoribus sæpe ex sulphure & alumine.* Et Festus tout de mesme; *Puteolos dictos putant ab aquæ calidæ putore: quidam a multitudine puteorum earumdem aquarum gratia factorum.* A quoy se conforme l'appellation Italienne, qui en partie met Pozzoli, qui vient de puits; & Puzzoli de puanteur. Et de fait il y a en toute ceste contree infinis bains d'eaux chauldes, & de trespuantes & pernicieuses exhalations, dont il auroit esté appellé les champs Phlegreens de Pline 3. 5. *Dein Puteoli colonia Dicæarchia dicti, postque Phlegræi campi*; de φλέγειν, ardre, brusler, selon Strabon au 5. qui l'appelle ἡφαίστου ἀγορά, le fore ou marché de Vulcain; maintenant *solfataria*, soulphriere. Mais nonobstant tout cela il estoit en tres-grande recommandation enuers les anciens Romains, ainsi qu'on peut veoir encore par les ruines des edifices continuez à guise d'vne seule ville, si superbes & magnifiques que cela outrepasse toute creance humaine; & mesmement le lieu de plaisance qu'y fit faire Luculle aupres de Naples, comme met Plutarque en sa vie: où entre autres choses il fit à force de ferremens tailler vn rocher pour amener l'eau de la mer dans le lac d'Anagne, enfermé lors de toutes parts entre les montagnes sans aucune issue. La ville de Puzzol au reste est situee à sept ou huict mille de Naples, sur vne creste de rocher, à l'vn des coings du goulfe dit du mesme nom *Sinus Puteolanus*, qui a quelques trois mille cinq cens pas de trauerse; & viz à viz est Baye : lequel goulfe souloit anciennement estre vn tres-bon & seur port, où venoient à ceste cause surgir tous les vaisseaux arriuans du Leuant, de l'Egypte, & Afrique, plustost qu'en nul autre endroict de la coste; ainsi qu'on peut veoir au 30. de ceste histoire des Ambassadeurs de Carthage; *Legatos Carthaginensium de pace ad Senatum venientes Puteolis visos, inde terra venturos allatum est.* Car outre sa situation natu- (Le port de Puzzol.)

relle on y auoit fait deux bras de maçonnerie, comme dit Strabon, & composee d'vn ciment de chaulx & du sable pris sur le lieu, qui s'endurcist dedans l'eau mesme à pair du marbre, selon Vitruue au second liure; & Pline 35.13. *Quis enim satis miretur pessimam eius partem, ideóque puluerem appellatum in Puteolanis collibus opponi maris fluctibus, mersúmque protinus fieri lapidem vnum inexpugnabilem vndis, & fortiorem quotidie, vtique si Cumano misceatur cemento?* dont à cause de l'excellence de ce sable est appellé en Italian *Puzzolana*, celuy duquel on bastist; si d'auenture on ne le vouloit faire venir de *Pozzo*, pource qu'on le tire presque par tout dedans terre. Mais ce port n'est pas tel à ceste heure pour la nonchallance ou il a esté oublié, qu'il souloit estre anciennemẽt. Du costé de Puzzol au bas dans la mer, se voyent encore treze grosses piles de bricques à guise presque de torrions, auec des arcades & voultes sur aucuns d'iceux à demy ruinees; ce qui monstre que cest ouurage estoit destiné pour vn pont trauersant de Puzzol à Bayes, où il y en a pareillemẽt d'autres; au propre endroit où l'Empereur Caligule en fit faire vn de vaisseaux pour vne ostentation de deux ou trois iours seulement, comme escript Suetone en sa vie, tiltre 19. *Il ioignit par vn pont tout cest espace de mer qui est entre Bayes & Puzzol, de trois mille & enuiron six cens pas; ayant la fait assembler de costé & d'autre tous les gros nauires de charge qu'on peut recouurer, les faisant attacher l'vn à l'autre à triple reng, auec les ancres & gumenes: & ayant fait ietter dessus des fassines & du grauoner, le tout dressé & aligné à correspondance de la voye Appienne, alla & vint dessus ce pont par deux iours de suitte: le premier, monté sur vn grand cheual richement caparaçonné, coronné quant à luy d'vne guirlande de chesne, & vestu d'vne cazaque de drap d'or, l'espee au poing, auec vn pauois, & vne hache d'armes en la main gaulche. Le lendemain en equippage de cochier cõduisant vn carrozze attellé de deux braues coursiers, & suiuy des Pretorians rengez en bataille; auec vne trouppe de ses fauorits montez en coche.* Quãt à la soulphriere dont il a esté parlé cy-dessus, c'est vne place de forme ouale, longue de trois cens, & large de deux cens pas; toute entournee, horsmis à l'aduenue de Puzzol, de hault rochers, la pluspart desquels ardẽt & iettẽt des flãmes à guise de fournaises, auec vne odeur tresaigue de soulphre, non toutesfois pernicieuse, ains profitable, à ce qu'on dit, à plusieurs mauuais accidents tant du cerueau que de l'estomach, & mesmemẽt aux asthmatiques & pulmoniques: toute laquelle place est pauee de grosses croustes de soulphre qui se produit la endroit: & y a parcy & par là des trouz & creuasses, que les fortes exhalations des eaux chauldes coullans au dessoubs y ont persees pour leur seruir de souspiraux: de sorte qu'il fait bien dangereux s'y promener qui ne sçait les addresses. A l'issue de ceste place est vne grãde mare rõde, pleine d'vne eau noire & espoisse bouillant tousiours à gros bouilhõs: & alentour y a tout plein de petits puits, dont sortent continuellement des vapeurs subtiles, chauldes ce qui se peult: & vn grand nombre d'officines & attelliers, où s'affine & coulle le soulphre de vaisseau en autre pour le ietter finablement en canõs; y estãs ces soulphrieres de fort longue main, cõme tesmoigne Pline, liu. 35. ch. 15. *In Italia sulphur inuenitur in Neapolitano Cãpanóque agro, collibus qui vocãtur Leucogræi, quod ex cuniculis effossum perficitur igni.*

Maniere de faire l'alum de glace.

Ceste soulphriere passee, du costé de soleil Leuãt est vne vallee où se fait l'alum; de certaines pierres qu'on tire sur le lieu mesme: puis on les fait calciner & recuire par douze ou quinze heures, comme de la chaulx ou du plastre. Et de là les ayans entassees en de grands monceaux, on les arrouse peu à peu d'eau en des halles & lieux couuers, par l'espace de quarante iours, plus ou moins, tant qu'elles se defacent comme en cendre impalpable. Cela fait, on les met en de grãdes chauldieres semblables à celles où l'on brasse la biere, à feu lent, auec de l'eau ce qui en suffist pour les dissouldre, ainsi que par vne lessiue; & par ce moyen separer le pur de l'impur, demeurans les terres mortes au fonds. Ceste dissolution biẽ chargee & rassise, on la iette clere & nette dãs des aulges de bois, & l'y laisse lon congeler par quatre iours en tẽps d'hyuer, mais par six ou sept en esté, en ces gros glaçons qu'on appelle l'alum de glace ou de roche. L'eau qui reste non congelee ils l'euacuent, & la remettent sur nouuelles cendres dedans les chaudieres; car elle est plus propre & puissante aux dissolutions que n'est l'eau simple. Et ainsi reiterẽt tãt qu'ils ayent tout ce qui est de bõ en la mine. VNE autre chose digne encore d'estre obseruee au territoire de Puzzol; lequel cõsiste tout de ces soulphres, alums, vitriols, sel armoniac naturel, lapis amianthos, & autres moyẽs mineraux semblables; est vn petit lac qui s'appelle Anagne, dont les bords sont fort haults, & n'y trouue l'on point de fonds; mais il ne produit rien que des grenouilles. Deuers le Septẽtrion il y a

Estrange vermine.

vne haulte roche toute descharnee: du sommet de laquelle c'est vne chose trop merueilleuse, à ce que racomptent ceux du pays, de veoir sur le renouueau la grand' quantité de coleuures qui entortillees à gros tas les vnes aux autres, se roullent de tous les endroits dans ce lac, sans qu'il en soit iamais plus de nouuelles. A l'vn des costez d'iceluy, se voit vn trou caué non gueres auant dãs

Trou fort venimeux.

la roche, quelques quinze pieds pour le plus, & d'ouuerture trois ou quatre, d'vne exhalatiõ si infecte & pernicieuse, que toute chose viuante qui passeroit certaine marque qui y est, meurt sur le champ estouffee de ceste vapeur; si d'auenture quand on les voit chanceler, on ne les retire soudain, & ne les bagne dans le lac; ou arrouse à bon escient de l'eau d'iceluy, ce qui les fait reuenir à soy; ainsi que i'en ay quelques fois fait l'espreuue d'vn chien lié à vne corde. De cecy semble que Pline, liure 2. chapitre 95. ait voulu entendre, quand il dit: *Il y a des mortelles vapeurs ça & là, ou pour raison des cauernes dont elles s'exhalent, ou qui pour la situation naturelle du lieu, sont*

ainsi pestiferes & dangereuses; en aucuns endroits aux oiseaux seulement, comme au contour de la ville de Soracte: en d'autres, à toutes sortes d'animaux fors aux personnes tant seulement: & quelquefois encore aux hommes mesmes, comme au territoire de Sinuesse & de Puzzol il y en a qu'on appelle, aucuns les souspiraux, les autres les fosses Charonees, respirans vne haleine mortelle. Plus les Ansanctes des Hirpiniens, & Mephites; en tous lesquels quiconque, entre meurt promptement. Au partir delà pour aller à Naples se rencontre de front la montaigne de Pausilippe; qui s'aduance à guise de cap iusqu'à la mer, & par ce moyen boucheroit le chemin, si qu'il faudroit aller prendre vn long destour, ou la monter & puis redescendre auec grand trauail & ennuy, sans le chemin qu'on a percé par embas à trauers la roche, large de douze à quinze pieds de Roy, & presqu'aussi haut; lóg quelques six cens pas: si qu'on peut aller en chariot de Puzzol à Naples: ouurage certes tres-admirable; & si on ne sçait au vray de qui c'est. Seneque parle de ceste cauerne en l'epistre 57. ou il l'appelle vne longue prison, obscure & poudreuse.

Merueilleuse grotte ou cauerne artificielle.

ET FINABLEMENT à ce mesme propos ne se doibt point outrepasser soubs silẽce, ce qui aduint de nos iours au territoire de Puzzol, en vn lieu appellé *Tripergola* pres le lac d'Auerne l'an 1538. Au mois de Septembre vn tremblement de terre ayãt regné par quelques iours, auec de fort hideux & espouuentables mugissemens comme tonnerres soubsterrains, à la parfin le iour saint Michel l'air estant fort clair & serein, la terre vint à se fendre auec vne tresgrande violence & esclat, si qu'il sembloit que tout le monde deust abismer: & commencerent lors à sortir de ceste creuasse de grosses flammes & brandons de feu, suyuiz d'vne nuee de cendres, & de pierres ardentes, qui parmy des fumees noires & espoisses se lançoient contremont en l'air d'vne trop horrible impetuosité & roiddeur: & les tourbillons qui se mesloient à la trauerse, enuoyoient ces cẽdres & pierres de costé & d'autre, principallemẽt vers Puzzol & Naples ou le vent chassoit, si que tout le contour fut entierement gasté & perdu plus de quatre ou cinq mille à la ronde, tant les arbres que les animaux. L'orage passé, les pierres & cendres adustes qui s'exhalerent de ce flambant gouphre se trouuerent en telle abondance, que ce qui en resta sur la place fit vne montaigne de bien quatre mille de tour par le pied; laissant en haut vne ouuerture large de cinquante pas en tous sens vers la bouche, qui vient peu à peu à se restroissir contre bas, à guise d'vne chaudiere à brasser la biere: Si qu'au fonds elle est fort estroitte, mais pleine en tout temps d'vne eau noire & puante, dont s'exhalent sans intermission de tresfortes odeurs de souphre. VOILA ce qui nous a semblé meriter de poursuyure en l'ancienne description de Puzzol; qui fut faitte colonie Romaine l'an 559. Cornelius Scipio, & Sempronius Longus estans Consuls, comme met Tite Liue au 34. *Coloniæ ciuium Romanorum deductæ sunt Puteolos, Vulturnum, Linternum. Triceni homines in singulas. Ager diuisus est qui Campanorum fuerat.* Et derechef; *Puteolos, Salernúmq́;, & Buxentum adscripti coloni qui nomina dederant, quum ob id se pro ciuibus Romanis ferrẽt, senatus iudicauit non esse eos ciues Romanos.* A quoy se conforme Patercule liure premier; *Eodem temporum tractu quanquam apud quosdam ambigitur Puteolos, Salernúmque, apud Buxentum missi coloni.* Frontin escript que du temps d'Auguste, le territoire de Puzzol fut par luy departy à ses vieils soldats, & capitaines: *Puteoli colonia Augusta; Augustus deduxit; iter vno latere papulo debetur* P. XXX. *Ager eius in iugeribus Veteranis, & Tribunis legionaribus est adsignatus.* & Tacite au 14. que Neron restablit derechef ceste colonie; *Vetus oppidum Puteoli ius coloniæ, & cognomentum à Nerone adipiscitur.* Festus le met entre les Prefectures, ou l'on souloit enuoyer tous les ans des gouuerneurs esleuz à ce par les voix du peuple Romain, pour y administrer la iustice & police.

Puzzol fut colonie Ro.

AV REGARD de Baye; car ces deux vont presque tousiours de compagnie; ceste ville est ruinee de bien longue main: mais il se voit de telles marques & souuenances la aupres des anciens edifices qu'hors l'enceinte de Rome rien ne tesmoigne plus nulle part la grandeur & magnificence de cest empire, ce dit Horace de son temps mesmes; *Nullus in orbe locus Baiis prælucet amœnis.* Et sur tout ce qu'on attribue à Luculle. Quant à sa maison de plaisance en ces quartiers là, ce qui en estoit hors de terre est ou du tout confondu peslemesle parmy les autres descombres; ou il n'en reste plus marque ne souuenance aucune. Mais là aupres est presqu'encore en son entier vne caue, grotte, ou conserue, qu'on appelle pour le iourd'huy la piscine admirable, comme elle est de vray. C'est vn soubsterrain edifice basty en vne langue de terre longue de quelque cinq mille pas, entre le lac Lucrin qu'on appelle maintenant la mer morte, le goulphe de Baye, & le lac d'Auerne; deuers Septentrion, Orient & Midy toute close des eaux dessusdittes; & au Ponant attachee à la terre ferme vers Cumes ou est sa plus grande largeur; & vne fosse taillee en la roche par laquelle on passoit du lac d'Auerne à la mer pour abreger le chemin de Cumes à Bayes; & euiter l'incommodité & ennuy de trauerser la montaigne. En ceste langue de terre donques du costé de la mer morte, il y a vn endroit, ou l'on descend encore par quarante marches dans vn trop superbe edifice, pour estre ainsi enseuely comme quelque magazin ou cellier, car il n'y entre autre lumiere que par certains souspiraux. C'est vne grand salle voutee lõgue de cent pas, & large de quarante quatre, à quatre ordres & rengs de gros pillastres de trois pieds en carré, distãs douze pieds l'vn de l'autre; si qu'auec les deux muralles de costé d'autre, le tout de briques assemblees auec vn ciment à toutes espreuues, ils laissent cinq passages ou nefs. Ces pilliers au reste ont deux toises de haut; & autant la voute qui pose au dessus; tellement que du fonds d'icelle iusqu'au paué; il y peut

Baii.

Estrange edifice de Luculle.

auoir droit à plomb, compris le chapiteau des pilliers de vingtcinq à vingtsix pieds. Mais l'espace ou nef du milieu, d'autant qu'elle est plus large de deux pieds que celles des flancs qui n'en ont que dix, & elle douze, elle est plus haute aussi à l'equipollent; non qu'elle se renfondre plus par le haut, mais par ce qu'on y descend de chaque costé par cinq marches; toute entouree d'vn petit canal par ou passe l'eau qui se va rendre au bout d'enhaut dans vn bassin fait en forme de niche, ou lon descend encore par quelques degrez: Ce qui fait qu'on l'appelle pour le iourd'huy en vulgaire *piscina mirabile*; qu'on estime auoir esté faitte par Luculle pour vne maniere de grotte ou conserue d'eau; comme aussi faisoit vn autre edifice qui est la aupres dit *cento camerelle*, de cent petites chambrettes ou l'on entre de l'vne en l'autre par des huis fort bas & estroits: le tout seruant à ceste magnifique maison de plaisance, qu'il fit bastir en cest endroit pour s'y retirer en hyuer; car il en auoit vne autre pour les chaleurs à Tusculum, maintenant Frascati pres de Rome, selon que tesmoigne Plutarque en sa vie. Ce fut en cellecy de Baye ou deceda l'empereur Tybere, comme met Tacite au 5. liure; *Mutatisque sæpius locis tandem apud Promontorium Miseni concedit in villa, cui L. Lucullus quondam dominus.* Et Suetone titre 73. *Sed & tempestatibus, & ingrauescente vi morbi retentus, Tyberius paulo post obiit in villa Lucullana.* Quant à la ville de Bayes, elle est du tout ruinee à ceste heure: auec les anciens edifices d'autour en nombre presque inestimable: Estant chose fort piteuse de veoir tant de labeurs & despences extremes, la plus part gisans à grand taz & monceaux, domicile des lezards & couleuures: & le reste, des pauez mesmes, & tuyaux de fontaine esleuez sur de hautes arcades, la mer par l'iniure des temps, & la nonchalãce des hommes les ayant surgaignez, enseuelis dedans les ondes pour seruir aux poissons de retraites & de promenades. Ce fut finablement en ce goulphe ou Auguste Cesar establit l'vn de ses arsenals; & l'autre à Rauenne pour l'asseurance des deux mers, comme met Suetone titre 49. *Classem Miseni, & alteram Rauennæ ad tutelam superi & inferi maris collocauit.*

R

REATE; auiourdhuy Riete; ville ancienne des Sabins; ou la riuiere de Velino qui naist de deux fontaines de l'Apennin, se vient assembler, & passe par le milieu. Il en est fait souuent mention en ceste histoire, & mesme au 26. Mais nous en auons parlé cy deuant sur Narni.

LE LAC DE REGILLE; dans le Latium, au territoire Thusculan, comme il est dit au 2. liure fueil. 65. lign. 42. Il est à l'entree de la forest d'Algide, auiourdhuy appellé le lac de sainte Prassede ou sainte Seuere. Il y a vne ville du mesme nom de Regille en la contree des Sabins, ainsi que met Stephanus: toutesfois le texte Grec de Den. Halicarn. au 5. porte ῥήγιτον. Cela est de peu d'importance.

ROMVLEE; ville ancienne des Sabins, dont il est parlé au 10. liure, fueil. 430. Elle est aneantie de longuemain.

ROSELLE; ou Russelle, ville de la Thoscane, non gueres loing de Mõtalcine au Siennois; dont il se voit quelques ruines pres des bains, qui gardent encore pour le iourd'huy le nom de Russelle, autrement de saint Philippes, entre Radicofano & la montagne de Tuniate. Caton met ceste ville entre les douze principalles citez de Thoscane; Et Tite Liue au 10. liure, fueil. 419. & 448. vers la fin. Pline 3.5. au reng des colonies Romaines auec Sienne: *Coloniæ Rusellana, Senensis, Cirtona.*

RVFFRIVM, ville es Samnites, comme il est dit au huictiesme liure, fueil. 357. lign. 33. esteinte de fort long temps.

LES RVTVLES; ancien peuple du Latium, à huit ou dix mille de la mer entre Hostie & Terracine; à quelques vingt mille de Rome. Nous en auõs desia parlé sur la ville d'Ardee qui en estoit la capitale.

S

LE TERRITOIRE SABELLIEN, en la Pouilhe pres de Venouse: car les Sabelles, vne des branches des Samnites venuz des Sabins qui auoient donné le nom à ceste cõtree, en ayans esté depossedez des Romains, les Venusiens s'y habituerent.

LES SABINS; peuple fort ancië d'Italie, & proche de Rome; descẽduz selõ Catõ & Sempronius, de Sabus fils de Sabatius fils de Sagus, qui signifie sainct & deuot sacrificateur: lequel Sagus mis hors de son royaume par Iuppiter Belus, sẽ vint trouuer Ianus en Italie, qui luy fit part de sa seigneurie; & luy dõna à gouuerner ceste cõtree, laqlle prit son appellation de luy: à quoy Den. Hal. se cõforme au 2. li. Pli. 3.12. tire ce mot de la religiõ & seruice diuin ou ils excellerẽt entre tous autres, ainsi qu'õ peut veoir de Numa: *Sabini vt quidã existimauere a religione & cultu deorum Seuini appellati.* du verbe Grec σέβομαι, reuerer les dieux, & estre deuot. Quãt à leurs cõfins & limites, Catõ & Sẽpronius les establissent depuis la riuiere du Nar, iusqu'au Teuerõ vers les Equicoles; pays fort rude & montueux; ou les villes de Norche, Riete, Narni, Terni, & autres estoient comprises. Pline y adiouste Amiterne, Cures, *forum decij, forum nouum*, Fidenes, Interamne, Nomente, les Trebulains, Suffenates, ceux de Tiuoli, & les Tarinates. Strabon leur donne 30. mille de large iusqu'à la mer Adriati-

Adriatique; & de long, depuis le Tybre iusqu'à Nomente és Vestiniens plus de six vingts mille. Mais pour les borner plus distinctement, & mesme selon Den. Hal. Ils ont du costé d'Orient la riuiere du Teuerõ & les Equicoles, ou le Latium: au midy, en partie le Tybre, & en partie le Nar, & l'Vmbrie par consequent: au couchant, le reste du Nar, & vn canton de l'Apennin: & au Septentrion, ledit Apennin en la marque d'Ancone, & es Samnites. Toute laquelle estendue de terres est pour le iourd'huy encore appellee Sauine de l'ancien nom des Sabins; dont il est assez frequente mention en ceste premiere decade. Les particularitez en sont touchees çà & là, selon les lieux ou elles escheent.

SALAPIE, ville de la Pouilhe au Duché de Barri, sur le bord de la mer autrefois; mais à cause du mauuais air elle en fut depuis reculee quatre mille auant en la terre, ou elle est encore pour le iourd'huy tellement quellement habitee, soubs le nom de Salpe, peu distant de l'ancienne. Il en est fait mention és 26. & 27. liures. Mais Annibal luy donna quelque nom pour s'estre la ramolly & relasché apres les amours d'vne courtisane, ainsi que dit Pline 3.11. *Hinc Apulia Dauniorum cognomine à duce Diomedis socero: in qua oppidum Salapia Hannibalis meretricio amore inclytum.*

LES SALENTINS; en la Pouilhe aussi anciénemēt appellee Iapygie: c'est ce qu'õ appelle auiourd'huy *Terra d'Ottranto*; vne lõgue langue de terre enclose des trois parts de la mer; dont Festus en veut tirer l'etymologie de *Salum* c'est à dire mer; & qu'ils soient descenduz des Candiots & Esclauons, lesquels s'estans associez aux Locriens s'habituerent en ceste contree. Elle s'estend le long de la marine depuis Tarente iusques au promontoire Salentin ou Iapygien, maintenant le cap de sainte Marie, ou il y a de l'vn à l'autre quelques soixante cinq mille par terre selon Pline 3. 11. car la liziere de la mer est bien plus longue. Ses confins sont au Soleil leuant la mer Ionie vers le cap dessusdit: au Midy elle a Tarente & la mer encore iusqu'au mesme cap: au Ponant le duché de Barry, & la grand Grece deuers la terre: & au Septentrion la mer derechef d'Ottrante iusqu'à Brundisi, qui en a esté autrefois la ville capitale à cause de son fameux & signalé port: mais elle a depuis pris son nom de la ditte ville d'Ottrãte, qui a titre d'archeuesché, situee pres le cap de Leuca, sur vn haut rocher que la mer bat au pied; viz à viz de l'Epire ou le pays des Albanois: car c'est le plus estroit passage de tout le goulphe Adriatique pour trauerser de l'Italie en la Grece, n'y ayant que cinquante ou soixante mille de mer dudit cap de Leuca iusques à l'isle de Sasone qui est en la mer Ionique pres la ville d'Apollonie maintenant ditte la Valõne. Il est parlé des Salentins au 8. liure, fueil. 411. lign. 30. & au 24.

SALERNE, ville ancienne de la Campanie en la contree des Picentins, vn mille loin de la mer; ditte ainsi selon quelques vns de la riuiere de Silarus dont la bouche est aupres delà, quelques lettres changees & transposees, Pline 3.5. *A Surrētino ad Silarum amnē* XXX. M. *pas. ager Picentinus fuit. Intus oppidum Salerni, Picentia.* Elle fut faitte colonie l'an 559. Scipion l'Afriquain pour la secõde fois, & Sempronius Longus Consuls; auec Puzzol, Linterne, Vulturne, & Buxente: le territoire des Capouans y ayant esté annezé, comme tesmoigne Tite Liue liure 34. & Patercule au premier. Strabon au 5. met que les Romains la firent fortifier pour seruir de frontiere. Mais elle a eu depuis de grands accroissemens; & mesmes par Robert, le braue & valeureux Norman, l'an 1060. & ses descendans; qui tirerent vn long fauxbourg en esle du tertre ou elle estoit edifiee, iusqu'à la mer, lequel a esté depuis clos de murailles, & ioint auec l'anciēne ville comme on voit encore: Le tout accompaigné d'infinis beaux & plaisans iardinages, arrosez par tout de fontaines & canaux d'eau viue, & embelliz d'orẽgiers, citrõniers, grenadiers, & autres tels fruits les plus rares à nous, autant qu'en nul autre endroit d'Italie. Elle a titre de Principauté opulente & riche, dont nous auons peu veoir de noz iours le seigneur en France du temps du Roy Henry second, depossedé de son heritage, auec plusieurs autres illustres seigneurs Neapolitains, tous indignes de leur meschef & desconuenue. Salerne Colonie Ro.

LES SAMNITES; peuple anciennement le plus belliqueux de toute l'Italie, & qui a autant donné d'affaires aux Romains premier que d'estre subiugé & conquis; ce qui a plus duré de deux cens cinquante ans: s'estans infinies fois reuoltez, auec nouuelles forces & courage. C'est vn pays tout montueux qui contient diuerses contrees, comprises soubs ce mot de Samnites: ainsi que sont les Frentains, Caraceniens, Marses, Peligniens, Marrucins, Precutins, Vestins, & Irpiniens: de sorte qu'on ne les accõparereoit pas trop impropremēt aux Suisses; tant pour leur grand nombre de gens de guerre trop meilleurs à pied qu'à cheual, que pour l'assiete & disposition du pays, & la distinction des cantons, alliez les vns des autres; maintenant tous reduits soubs ce mot d'*Abruzze*, ainsi qu'ils souloient estre soubs celuy de Samnites; dits ainsi de Samnium ville capitale de tout le pays, dont parle Pline liure 33. chapit. 2. *Coronam auream ex præda dedit L. Lentulus Consul Seruio Cornelio Merendæ Samnio oppido capto*: Ou des Sabins, dont ils prindrent leur premiere origine, & retindrent le nom de Sabelles, ainsi que dit Sempronius en la diuisiõ d'Italie; *A fontibus Silaris ad fontes Volturreni, & Sarni, Sabelli proles Sabinorum incolunt, quos Romani Samnites, Græci verò Saunitas vocant.* le mesme tesmoigne Strabon & Pine 3.12. *Samnitium quos Romani Samnites, & Græci Saunitas dixere.* Car les Sabins apres de longues & dangereuses guerres contre les Vmbriens, vouerẽt selon quel-

Ver sacrum. ques ceremonies de la Grece, de sacrifier tout ce qui leur viendroit à naistre ceste annee, s'ils obtenoient la victoire de leurs ennemis. Ce que leur ayant esté octroyé, ils accomplirent leur veu en partie, & non du tout: dont leur estant succedee vne famine, les deuins & ministres des dieux annoncerent, qu'il falloit encore faire le mesme de leurs enfans, comme ils auoient fait des bestes bruttes. Mais n'ayans pas eu le cueur de les mettre à mort, ils consacrerent seulemẽt au dieu Mars tous ceux qui estoient naiz celle annee: lesquels puis apres quand ils furent grands, ils bannirent d'alentour d'eux, pour aller chercher nouuelle habitation & demeure. Et la dessus ayans eu vn taureau pour guidde, ils s'arresterent finablement en la contree des Opiques, ou suyuant l'admonestement des deuins ils sacrifierent le taureau au dieu Mars; & s'emparerent du territoire, prenans le nom de Sabelles comme par vn diminutif des Sabins, desquels ils estoient prouenuz. Entre leurs autres statuts & coustumes qu'ils appelloiẽt les loix sacrees, dont nous auons desia parlé en la colomne 1629. il n'estoit pas permis aux peres ny meres de marier leurs enfans du tout à leur appetit; ains estoiẽt choisies par chacũ an iusqu'à dix ieunes filles vierges des plus belles & mieux apprises; & autant de braues & vaillans ieunes hommes; dont celuy qui estoit estimé le plus vertueux emportoit aussi la plus aimable & renommee: le second en reputation apres luy, la seconde: & ainsi des autres; qui estoit autant d'esguillon de se faire valoir: car s'ils venoient à se desmentir de l'ancien deuoir & merite, on leur ostoit par mesme moyen leurs espouses qu'on dõnoit à d'autres. Au regard de ce nõ d'*Abruzzo*, les vns le tirẽt de la particule priuatiue *A*; & *Brutij* serfs fugitifs, comme il a esté allegué cy deuant d'Aulugelle liure 10. chap. 3. sur le mot Brutiens. Les autres d'*Apro* sanglier, dont il y a grande abondance parmy les forests & montaignes de ces quartiers là; ou d'*Aspro*, quasi *Asprutio Aspero*, pour ce que c'est vn pays aspre & rude au possible, & le peuple auec. Les autres, des PRECVTINS vne des nations d'iceluy; lesquels sont bornez deuers l'Orient des Vestins: au Midy, des Sabins: au Ponant, de la riuiere du Tronto: & au Septentrion, des Marrucins, & de la mer Adriatique. Il en est fait mẽtion au 22. de ceste histoire. & Pline liure 14. ch. 6. met les vins de ceste cõtree entre les fameux d'Italie: *Ex reliquis autem à supero mari Præcutia vina.* Ciuitelle assiegee l'an 1557. par l'armee de feu monsieur de Guise est en ceste contree des Precutins; & Ascoli pareillement, parce qu'elle est audela du Tronto; combien que Strabon, Ptolomee & Pline la mettẽt au Picene ou marque d'Ancone. QVANT aux Hirpiniens qui sont aussi des Samnites, dont il est parlé au commencement du 23. liure, Strabon au 5. les deriue de ce mot *Hirpe* qui en langue Sabine veut dire vn loup; pource que soubs la guidde d'vn loup qu'ils pourchassoient, ils arriuerent en ceste contree; qui a pour ses confins les Lucaniens d'vn costé; & de l'autre le territoire du Samnium. Pline 3. 11. les met en la 2. region. *Connectatur secunda regio amplexa Hirpinos, Calabriam, Apuliam*; là ou il dit que la riuiere d'Aufide y prend sa naissance; & y met la ville de Beneuẽt: *In secunda regione, Hirpinorum colonia vna Beneuentum.* DES FRENTAINS il en a esté parlé cy deuant sur le mot de Ferentin. Les Caraceniens, estoient voisins des Frentains, separez des Peligniens par la riuiere de Sagre: la ville capitale desquels selon Ptolomee estoit Aufidene, dont il est fait mention au 10. liure, fueil 426. lign. 32. Pline 3. 12. *Vestinorum angulani Pinnenses, Peluinates; quibus iunguntur Aufinates. Asmontani Samnitium.* De ces Pinnẽses nombrez icy entre les peuples des Samnites, il y a encore pour le iourd'huy vne petite ville qui garde le nom de *Pinna*, sur le mont Maielle pres de laditte riuiere de Sagre; dont parle Silius Italicus au 8. *Qui Fiscelle tuas arces, Pennámque virentem*: l'appellant verte, pource que tout le territoire d'autour est plein d'oliuiers, & autres telles verdures permanentes. LES VESTINS s'estendent depuis la bouche du Garilhã iusques à Sore: & ont à l'Orient le Samnium: au Midy le Capouan: au Ponant les Precutins, Marses & Sabins: & au Septentrion les Peligniens. Ce peuple est selon Ptolomee, de tous les Samnites le plus auãt au cueur du pays esloigné de la mer, vers les montaignes des Precutins & Marrucins: Et en est fait assez souuent mention en ceste premiere decade; mesmement au 8. liure, fueil. 360. & au 9. fueil. 395. lign. 3. de la ville du mesme nom. Celle d'Amiterne y estoit comprise aussi selõ quelques vns, combien que les autres la mettent és Sabins, ainsi que nous auons dit cy deuãt; au lieu de laquelle, & de Forconium, ensemble autres telles places voisines, qui ont esté toutes ruinees, fut bastie par les Lombards du temps de Charles Martel, celle de l'*Aquila*; la meilleure de ces quartiers. Les autres peuples des Samnites ont esté desia touchez cy deuant en leur lieu: parquoy il ne reste que mettre icy les limites de ceste contree en tout son general pourpris: qui a du costé de soleil leuant les plaines de la Pouilhe, & la riuiere de Fortore: du Midy, les Picentins Campaniens, le Latium, auec les Marses & Equicoles, le long du mont Apennin, tant deça que delà: du couchãt, vne partie des Sabins & Picentins, auec la riuiere du Tronto: & du Septentrion la mer Adriatique.

[Margin notes: Liure 7. de ceste histoire fueil. 318. lig. 19. — LES PRECVTINS. — LES HIRPINIENS. — LES FRENTAINS. — LES CARACENIENS. — AVFIDENE. — PINNENSES. — LES VESTINS. — AMITERNE. — AQVILA, ville.]

SATRICVLE, ou Saticule; ville des Samnites, comme le monstre ce passage du 7. liure, fueil. 323. lign. 8. *Valerius in Campaniam, Cornelius in Samnium: ille ad montem Gaurum; hic ad Saticulam castra ponunt.* Et au 9. liure, fueil. 391. lign. 31. Elle fut faite colonie l'an 441. les fastes ne mettẽt que 440. Papyrius Cursor, & Iunius Bubulcus estans Consuls; comme met Patercule liure premier: *Interposito quadriennio Luceria, ac deinde interiecto triennio Suessa Aurunca, et Saticula anno vrbis* 441. Festus; *Saticula oppidum in Samnio captum est, quo postea coloniam deduxerunt Triumviri M. Valerius Coruus, Iunius Sæua, P. Fuluius*

[Margin note: Saticule xxvii. colonie Rom.]

Fuluius Longus ex S.C.Kal.Ianuariis.L.Papyrio Cursore V. et C.Iunio II.Coss. Tite Liue au 27.la met entre les 18.colonies qui ne manquerent de secours au peuple Romain en la guerre contre Annibal. Elle n'est plus.

SATRICVM, ville des Volsques dans le Latium: Pline 3.5. *Prӕterea fuere in Latio clara oppida Satricum, Pometia, Scaptia.* & au 6.liure de ceste histoire, fueil.264.lign.12. Plus au 7.liure.fueil.319. lign. 7. Elle fut faitte colonie l'an 370.comme il est dit au mesme 6.liure, fueil. 270. vers la fin; *Largitor voluntarius repente senatus factus, Satricum coloniam duo millia ciuium Romanorum deduci iussit: bina iugera et semisses agri adsignati.* Satricum xviii. colonie Rom.

SENTINVM, & *Sentinus ager*; au 10.liure, fueil.439.lign.40. & au fueil.443.lig.7. sur les frôtieres de l'Vmbrie & marque d'Ancone; Pline 3.14.ville & riuiere du mesme nom, auiourd'huy *Sentino* encore, tout aupres de Saxo ferrato, dont fut le Iurisconsulte Barthole, qui mourut l'an 1355. en l'eage de 50.ans; & est enterré à Perouse en l'eglise des Cordeliers au milieu de la nef. Ce fut là ou se donna ceste grosse bataille contre les Gaulois, Thoscans, & Samnites liguez ensemble, en laquelle Decius se deuoua; comme il est dit au lieu dernier allegué du dixiesme liure.

SEPINVM; ville des Hirpiniens au Samnium: Pline 3.12. & au 10.liure de ceste histoire, fueil. 457.ou elle est prise d'assaut par le Consul Papyrius; auec gros meurtre des habitans outre 3000. prisonniers. Elle est sur le mont Apennin; & encore debout.

SETIE, ou Setine ville des Latins en la Campanie, à cinq ou six mille de Terracine; & autant de Priuerne, sur vne crouppe de montaigne endedans terre. Il en est fait mention tout à la fin du 7. liure, fueil.333.ou elle est ditte colonie; qui au 27.liure, est mise au reng des douze qui refuserent de donner secours en la guerre contre Annibal: *Ardea, Nepete, Sutrium, Circeij, Alba, Carseoli, Suessa, Sora, Setia, Cales, Narnia, Interamna.* Par ou il appert que ce n'est pas Suesse dont nous auons desia parlé sur le mot de Pometie, encore que l'vne & l'autre s'appelle *Sezza*; car ceste Setie n'est plus qu'vn chasteau gueres bien habité. Patercule liure premier met qu'elle fut faitte colonie l'annee d'apres celle de Sutrium: qui eschet en l'an 372. vn moins selon les fastes du Capitole: *Post septem annos quàm Galli vrbem ceperunt Sutrium deducta colonia est; et post annum Setia.* Et Frontin; *Setia muro ducta, colonia: Triumvirali lege est munita: iter populo debetur* P.XXXV. *ager eius in absoluto ex occupatione à militibus tenebatur:* il y eut autrefois de bons vins, & principalement au goust d'Auguste, selon Pline 14. 6. *Diuus Augustus Setinum prӕtulit cunctis.* Et Martial. Setie xx. colonie Rom.

Pendula Pontinos quӕ spectat Setia campos,
Exigua vetulos misit ab vrbe cados.

LES SIDICINS, & la ville principalle Sidicinum, autrement Theanum qui fut surnommee Nole: Pline 3.5. *Intus Colonia Capua, Aquinum, Suessa, Venafum, Sora, Teanum Sidicinum cognomine Nola.* En la Campanie sur la voye Appienne: car il y en auoit vne autre en la Pouilhe dont il sera parlé cy apres. De ceste cy il en est fait mention au 7.liure, fueil. 320. & au commencement du huitiesme liure, fueil.336.& 350. Pline liure 2.chap.110.met qu'au territoire des Sabins & des Sidicins, il y auoit des pierres qui brusloient comme bois estant ointes de quelque liqueur inflammable; *in agro Sabino et Sidicino vnctum flagrare lapidem.* Elle fut faite colonie par Auguste Cesar selô Frontin: *Theanum quod et Sidicinum colonia deducta à Cӕsare Augusto: iter populo debetur* P.XXCV. *ager eius limitibus metricis omnibus est adsignatus.* Sidicinum colonie Ro.

SIGNIE ville du Latium en la terre de Lauour; auiourdhuy Segna. Pline 3.5. *Priuernates, Setini, Segnini, Suessutani:* en quoy il designe ses limites. Il y croissoit du vin, lequel estant enuieilly auoit vne faculté stiptique de reserrer le flux de ventre: dont il est assez loué de Strabon au 5. & de Pline liure 14.chap. 6. *Nam quòd Signiӕ nascitur austeritate nimia continendӕ vtile aluo inter medicamenta numeratur.* Martial à ce mesme propos.

Potabis liquidum Signina morantia ventrem;
Ne nimium sistant sit tibi parua sitis.

Elle fut faitte colonie auec Circeies par Tarquin le Superbe, comme il est dit au premier liure, fueil. 46. lign. 36. & en Den. Hal. au 4. ou il adiouste que ce Roy s'estant campé en ce quartier là durant l'hyuer, comme si c'eust esté vne ville, il en fit vne colonie; à laquelle les soldats donnerent par cas d'auenture le nom de Signie, ou il laissa son fils Sextus pour la garder; & Titus à Circeies, qu'il fit fortifier pour la commodité importante du lieu. Et au 2.liure, fueil.67.lig.28. l'an 258. elle est renouuellee d'habitans. Frontin met que le territoire en fut depuis departy durant le Triumvirat aux soldats d'Auguste: *Signia muro ducta colonia à militibus, & Triumviris. Iter populo non debetur. Ager eius militibus Augusteis in nominibus est adsignatus.* Mais il y a vne ambiguité que ie veux bien remarquer en passant, en ce mot de *Triumviri*, & *lege Triumvirali*; car il y auoit les *Triumviri coloniӕ deducendӕ*: & puis le Triumvirat, qui prit ie ne sçay quelle palliation de cest ancien titre pour le departement des terres; l'vn des principaux moyens de gratifier le peuple Romain, & de contenter les vieils soldats qui auoient seruy, quant on leur vouloir assigner vn repos, en recompêce de leurs perils & trauaux. Ceste colonie au reste fut l'vne des dixhuit, (liure 27.) qui demeura en la fidelité & obeissance du peuple Romain durant la seconde guerre Punique. Signie ix. colonie Ro.

SINOPE, fut fondee premierement par les Grecs, qui luy imposerent ce nom; que les Romains changerent depuis en celuy de Sinuesse, comme il est dit au 10. liure, fueil. 434. lig. 35. ou elle est mise en la contree des Vestins pres du territoire Falernien, à dix mille de la ville de Minturnes qui est sur la bouche du Garilhan; pres aussi de la mer. Pline 3.5. la met au bout du nouueau Latium en la terre de Lauour: *Sinuessa extremum in adiecto Latio, quam quidam dixere Sinopem vocitatam.* Il y auoit des bains de grãde efficace, principallement pour faire auoir des enfans aux femmes brehaignes & steriles; & remettre les personnes alienees de leur bon sens, selon le mesme autheur liure 31. chap. 2. *In eadem Campaniæ regione Suessanæ aquæ sterilitatem fœminarũ, & virorum insaniam abolere produntur.* Plus Tacite au 12. *In tanta mole curarum Claudius valetudine aduersa corripitur, refouendisque viribus mollicie cæli, & salubritate aquarum Sinuessarum pergit.* Elle fut faitte colonie Romaine selon qu'il est dit au lieu preallegué du 10. liure l'an 457. Appius Claudius, & L. Volumnius estans Consuls, l'vn & l'autre pour la deuxiesme fois. Mais Patercule met que les habitans n'y furẽt menez que l'annee ensuyuant, Fabius la v. fois, & Decius Mus la IIII. Consuls. Elle garde encore auiourd'huy le nom de Sinuesse; combien qu'il n'y ait que les ruines de l'ancienne, en l'vne des pointes du mont Maielle, auiourd'huy appellee la roche de Montdragon; plus grandes toutefois encore vers le riuage de la mer, ou estoient les deux esles du port.

Sinuesse xxxv. colonie Rom.

SIPONTE; ville en la Pouilhe Daunienne, anciennement edifiee par Diomede selon Strabon. Pline 3. 11. *Hinc Apulia Dauniorum cognomine à duce Diomedis socero: in qua oppidum Salapia, Sipontum &c.* Car elle estoit à vingt mille de Salapie, situee sur le bord de la mer, en vn rocher au pied du mont Gargan, maintenant de saint Ange: à vn mille de Manfredonie, ou fut transferee l'archeuesché, qui a neantmoins gardé tousiours le nom de Siponte; lequel on tire de σηπία, vn poisson qu'on appelle seche, pour la quantité qui s'en trouue en ces quartiers la. Elle est pour le iourd'huy toute ruinee, horsmis la grande eglise qui est presque debout. Mais il s'y voit de telles marques & demeurans d'edifices qu'on la peut iuger auoir esté vne grande chose. Il en est fait mẽtion au 8. liur. fueil. 356. lig. 25. Au regard de la colonie, elle y fut dressee l'an 559. Scipion l'Aphricain pour la II. fois & Sempronius Longus Cõsuls; comme il est dit au 34. liur. *Sipontum item in agrum qui Arpinorum fuerat, coloniam ciuium Romanorum alij Triumviri D. Iunius Brutus, M. Bebius Pamphilus, M. Heluius deduxerunt.* Et fut depuis repeuplee encore auec Buxente l'an 567. Posthumius Albinus, & Martius Philippus Consuls, selon qu'on peut veoir au 39. *Triumviri ad colonos scribendos Sipontum mari supero, Buxentum infero desertas colonias ab T. Mænio Pr. Vrbis creati sunt L. Scribonius, M. Tuccius, Cn. Bebius Pamphilus.*

Siponte lx. colonie Ro.

SORE; en la terre de Lauour encore, selon Strabon, & Pline 3.5. qui la met en la premiere region d'Italie: & Ptolemee au Latium. Mais au 9. liure, fueil. 414. lign. 23. elle est attribuee aux Samnites; en ayant esté fait plusample mention encore au 394. fueil. precedent. Et au 7. liure, fueil. 319. lign. 38. il est dit qu'elle fust ostee aux Volsques, sur lesquels les Samnites l'auoient conquise, tout au commancement du 10. liure, fueil. 417. ou il est mis comme elle fut faite colonie l'an 450. Seruius Cornelius Lentulus, & L. Genutius Consuls; & quatre mille chefs d'habitãs y enuoyez pour la peupler. Patercule liure premier, *Decem deinde anni hoc munere vacauerunt: tunc Sora atque Alba deductæ coloniæ:* & Frontin adiouste que le territoire en fut depuis assigné aux soldats d'Auguste: *Sora muro ducta colonia: deducta iussu Cæsaris Augusti: iter populo debetur P. XV. Ager eius militibus Augusteis veteranis est adsignatus.* Ce fut vne des douze qui refuserent secours en la guerre contre Annibal. Elle estoit de vray en la contree des Vestins pres la riuiere du Garilhan, dont les deux rameaux se viennent assembler au dessoubs: Et eut vn grand nom du temps des Romains, comme on peut veoir au lieu cy dessus allegué du 7. liure, & au 27. encore. Mais enuiron l'an 1230. elle fut fort mal traictee par l'empereur Federic second du temps du Pape Gregoire IX. depuis elle s'est remise sus, & a de present titre de duché au royaume de Naples.

Sore xxxi. colonie Rom.

LE TERRITOIRE STELLATIN; des appartenances des Capouans, comme il est dit au 9. liure, fueil. 413. lig. 42. & prochevoisin des Samnites, liure 10. fueil, 443. lig. 40. c'est celuy qu'on reseruoit pour les vrgens affaires du publiq, & à ceste cause auoit esté comme consacré des ancestres, sans qu'il fust loisible d'en faire vne largesse au peuple, ne d'y dresser vne colonie. Mais Cesar en son premier Cõsulat renuersa tout cela, & en gratifia la commune necessiteuse, ainsi que met Suetone en sa vie titre 20. *campum Stellatem à maioribus consecratum, agrúmq; Campanum ad subsidia Reip. vectigalem relictum, diuisit extra sortem viginti millibus ciuium quibus terni pluresve liberi essent.* Suiuant ce qui est dit au 27. de ceste histoire; *Capua interim Flaccus dum bonis principum vendendu, agro qui publicatus fuerat locando (locauit autem omnem frumento) tempus terit, &c.* Car c'estoit le meilleur fonds de toute l'Italie. Neantmoins il fut aliené puisapres pour la necessité ou l'on se trouua de deniers; ainsi qu'il est dit à la fin du 8. liure. *Et quia pecunia ad bellum deerat, agri campani regionem à fossa Græca ad mare versam vendere quæstores iussi.*

SVESSE: cy deuant sur le mot Aurunque, & Pometie.

SVESSVLE ville encore en la Campanie; auiourdhuy Sessule à quatre mille d'Acerres; pres de laquelle Sessule sont les sources du Garilhan. Il en est fait mention au 7. liure, fueil. 328. vers la fin; & au

& au 8.liu.fueil.349.lig.2.ou elle est admise au droit de la bourgeoisie Romaine, aueques Cumes, Fondi, & Formies; mais sans voix ny suffrage és assemblees du peuple Romain. Plus au 23. ou son assiete est mieux designee: *Marcellus à Cannusio Calatiam petit: atq; inde Volturno amne traiecto, pérq; agrum satriculanum, Trebianúmque super suessulam per montes Nolam peruenit.* Pline 3.5. la met en la premiere region d'Italie: *Priuernates, setini, signini, suessulani.* Elle fut faitte colonie par Sylla; & son territoire assigné à ses legions licēciees, selon Frontin: *Suessula oppidum muro ductum, lege sullana est deducta colonia: iter populo non debetur: ager eius veteranis militibus sullanis in iugeribus est adsignatus.* Festus la met entre les Prefectures ou l'on souloit enuoyer tous les ans des gouuerneurs pour administrer la iustice. Suessule xcvi. colonie Ro.

SVTRIVM; ville de l'ancienne Thoscane, entre Rome & Viterbe sur la main droite du grand chemin en venant en ça. Il en a esté parlé cy deuant en la colōne 1676. à quoy il ne reste adiouster autre chose, sinon qu'elle fut faitte colonie comme met Patercule au premier, l'an 371. vn moins selon les fastes du Capitole, sept ans apres que Rome fut prise des Gaulois. Patercule liu. premier; *Post septem annos quàm Galli vrbem ceperunt, sutrium deducta colonia est.* Pline 3.5. *Tiberis amnis à Macra* CCLXXXIIII. *M. Pas. intus coloniæ falisca, Rusellana, Senensis, Sutrina.* Frontin; *Colonia Sutrinum ab oppidanis est deducta ante limites*, &c. Festus la met entre les Municipes ioyssans de leurs anciens droits, statuts & priuileges. Mais ce fut l'vne des douze colonies qui refuserent la continuation du secours contre Annibal. Sutrium xix. colonie Ro.

T

TARENTE; ville principale de la grand Grece, en la Pouilhe au fonds du goulphe du mesme nom, que Pline 3.11. dit contenir CCL. M. pas de coste, à 32. mille de Brundisi par terre. Procope au 3. de la guerre Gothique la met en la Calabre: *Il y a* (ce dit il) *la ville de Tarente situee sur le bord de la mer en Calabre, deux iournees loing d'Ottrante*: Aussi est elle sur les confins de l'vne & l'autre de ces deux prouinces. Seruius sur le 3. de l'Eneide; *Hic sinus Herculei si vera est fama Tarenti*, en attribue la premiere fondation à Tara fils de Neptune; mais qu'elle fut depuis augmentee par les Laconiciens, qui soubs la conduitte d'vn nōmé Phalante se vindrent habituer là. Silius Italicus. *Inde Phalantæo leuitas animosa Tarento.* Les autres tirent ce nom, du mot Tarente qui en langue Sabine signifie mol, ainsi que tesmoigne Macrobe liure 3. des Saturnales 18. *Nux Tarentina dicitur, quæ ita mollis est vt vix attrectata frangatur. De qua in libro Fauorini sic reperitur: itémque quidam Tarentinas oues, vel nuces dicunt, quæ sunt Terentinæ, à Tereno quod est Sabinorum lingua molle: Vnde Terentius quoque dictos putat Varro ad Libonem primo. Quam in culpam etiam Horatius potest videri incidere qui ait:* ET MOLLE TARENTVM. Si d'auenture ce poete n'auoit voulu noter par là les delices & oisiuetez, ou ceste ville se laissa couller à la fin; & mesmes apres le decez des philosophes qui reformoiēt leur inclinatiō naturelle; Archytas entre les autres, Pythagore, & Philoxene: ce qui fut en fin cause de leur ruine. Quant aux noix dōt parle Macrobe, qui sont vn nom general à beaucoup de fruits comme il dit là mesme; elles se doiuent icy entendre des pignons, suyuant ce que le particularise Pline liure 15. chap. 10. *Nucum pinearum genus alterum Tarentinum digitis fragili putamine, auiúmque expositum furto in arbore.* Et des noix aussi au 22. ch. ensuiuant; *Tarentinarum duo genera, fragili putamine ac duro.* De la laine il en parle au 8. liu. ch. 47. *Circa Tarentum Canusiúmque lanæ summam nobilitatem habent.* Il y eut anciennement vn fort beau & spacieux port, qui contenoit ce dit Strabon douze mille pas de circuit; tout entouré de hauts rochers; ce qui estoit cause que les vaisseaux en peu d'endroits se pouuoient approcher du riuage fors vers la bouche. Et entre ce port & le reste du goulphe s'alongeoit vne peninsule ou langue de terre, baignee des trois pars de la mer, l'vne assauoir de l'eau du port, & les autres de celle du goulphe; sur l'Isthme & encouleure de laquelle estoit situee la ville, & la citadelle pareillement en lieu plain, separees neantmoins l'vne de l'autre d'vn bon fossé & d'vne muraille, comme met Tite Liue au 25. *Arx non est altitudine vt cætera tuta, sed loco plano posita; & ab vrbe muro tantùm ac fossa diuisa.* ou il adiouste puis apres qu'Annibal fit guinder les vaisseaux par terre à force d'hommes & de cheuaux, d'vn riuage à l'autre par le beau milieu de la ville: *via quæ in portum per mediam vrbem ad mare transmissa est plaustris transuehebam naues haud magna mole.* Là dedās ceste forteresse estoit ce grād colosse de brōze de soixante pieds de haut, ouurage de Lysippus, ce dit Pline liu. 34. ch. 7. &, ce qui estoit encore plus admirable en vne si lourde & pesante masse, aisé à torner auec la main dessus sa base; si que vent ny orage aucū ne l'eussent peu ietter par terre, parce qu'il y obeissoit: outre ce qu'à peu de distance l'ouurier auoit tout expres fait dresser vne colōne pour rompre l'impetuosité des bourrasques, du costé qu'elles estoiēt les plus redoutables; au moyen dequoy & pour sa grandeur, & pour la difficulté de l'éleuer, Fabius Maximus n'osa entreprēdre de le remuer, cōme il fit l'Hercule qu'il transporta delà au Capitole. Ceste ville fut autrefois si puissante qu'elle pouuoit faire de ses forces seules bien 30. mille hōmes de pied, & 3. mille cheuaux; auec de grosses flottes de vaisseaux qu'ils entretenoient ordinairemēt en leur port. Et au 27. liur. il est dit que Fabius l'ayant mise à sac y prit 30. mille esclaues, & la valeur de 8. milliōs 3. cens mille escus en or; sans vne autre grosse sōme d'argēt tāt mōnoyé q̄ reduit en vaisselle: & des statues & tableaux exquis de platte peinture à pair quasi de Syracuses. Leur gouuernement estoit en forme de Rep. & estans vn iour à regarder les ieux au

theatre qui auoit son aspect sur la marine, comme l'armee Romaine cinglast le long de la coste, ils se prirent à moquer d'eux, & leur dire tout plein d'iniures. Dequoy ayât le chef de la flotte enuoyé se plaindre au Senat, au lieu d'en faire quelque satisfaction, ils outragerêt de surcrez les ambassadeurs. Delà vint à naistre la guerre Tarêtine, ou Pyrrhus Roy des Epirotes vint à leur secours côtre les Romains, qui d'arriuee furêt fort malmenez de luy; mais en fin ils le côtraindrêt de repasser auec ses forces en la Grece, apres auoir fait de fort grandes pertes. Ceste guerre estoit traitee en la secôde Decade qui est perdue: Mais vous en pouuez voir ie ne sçay quoy en la vie de Pyrrhus dâs Plutarque; lequel a extrait & traduit la plus grâd part des histoires de Tite Liue en ses œuures, côme on peut veoir en beaucoup d'endroits; & mesme pour le regard de Paulle Emylle au 45. liure, dont il y a des harengues presqu'emprûtees de mot à mot. Les Romains nôobstât que victorieux de tous points, laisserêt toutesfois Tarente en paix & en sa liberte accoustumee, iusqu'à la secôde guerre Punique, ou s'estans accostez d'Annibal, ils furent traitez comme vous pouuez veoir en la tierce Decade. Et depuis l'an 631. ils en firent vne colonie, comme met Patercule au 2. liure: *Cassio Longino & Sextio Caluino Consulibus anno* DCCXXX. *Frabateria deducta colonia est: & post annum Sylacium, Mineruium, Tarentum.* Et Plutarque en la vie de Gracches; *C. Gracchus Tribun du peuple mit en auant vn decret pour ennoyer des Colonies a Tarente & Capoue: à quoy Drusus l'vn de ses collegues adiousta qu'on en fist iusqu'à douze. Ce que le Senat approuua.* Tacite au 14 *Nerone* IIII. *Cornelio Cosso Coss. veterani Tarentum et Antium adscripti. Non enim vt olim vniuersæ legiones deducebâtur cum Tribunis et Centurionibus etc.* Long temps apres ayant esté ruinee en la decadence de l'empire Romain, Totila Roy des Gots la redifia, non toutesfois de la grandeur qu'elle auoit esté: & demeura de la en auant soubs la domination des empereurs de Côstâtinople, iusqu'à la descête des Sarrazins en Italie; lesquels en ayâs esté dechassez, elle vint à l'obeissance des Roys de Naples en titre de principauté qu'elle garde encore. On y voit au reste assez de marques & tesmoignages de son anciêne splêdeur, mesmemêt du theatre & autres superbes edifices: le port aussi, dôt la bouche est estouppee de gros quartiers de rochers, si qu'il n'y a que les petites barques qui y puissent entrer: & cela a esté ainsi difformé pour la commodité des pescheurs, qui enferment par ce moyen la dedans vne infinité de poissons que le flot y ameine. Ils appellêt ce pourpris du port la petite mer, qui n'a pas moins de sept ou huit mille de lôg, & deux de large. & le reste du goulphe Tarentin la grand mer. Le territoire d'alentour est fort fertile & de bon rapport: & se faisoit anciennement dedans les estangs & regorgemens de la mer, du sel, que Pline liur. 31. ch. 7. loue fort. *Siccatur sal in lacu Tarentino æstiuis solibus, totumq; stagnû in salem abit, modicû alioquin genua non excedens.* Et puis apres; *Laudatur sal è stagnis Tarentinis salsissimus et candidissimus.*

Tarente lxxviii. colonie Rom.

TARQVINIES; ville anciennement de Thoscane pres de Cere, & de l'Anguillare & *Bracciano*, que Caton appelle *Arcenum*: car le lac Sabbatin qui est celuy de l'Anguillare ou de *Bracciano* s'appelloit aussi le Tarquinien, dont part la riuiere de Laron; & le conduit de l'eau Sabatienne, qui vient encore pour le iourdhuy, aumoins quelque partie, à la fontaine de la place du palais saint Pierre ditte Zâpilare, mais elle n'est pas bône à boire: & s'en voyent deux aqueducts ou tuyaux à la main droitte & à la gauche du grand chemin qui se vient rendre à la porte saint Pancrace. Pape Adrian premier de ce nom il y quelque huit cês ans, fit refaire tout plein de ces aqueducts; & entre autres celuy de laditte eau Sabatienne, laquelle a tousiours depuis esté tellement quellement entretenue. Mais pour reuenir à nostre propos, la ville de Tarquinies estoit à quelques quinze mille de Viterbe; dont les ruines se voyent encore en vn lieu appellé *Tarquene*, pres de Cere. Elle fut edifiee premierement par Taracon qui fonda les douze plus anciennes citez de Thoscane, y ayât esté commis gouuerneur par Tyrrhenus fils d'Atys, comme dit Strabon, & l'appella de son nom Taracone. Toutesfois Trogue Pompee au vingtiesme liure l'attribue aux Thessaliens: & depuis les Romains luy donnerent le nom de Tarquinies au plurier. Les Tarquins qui regnerent à Rome, assauoir Lucumon fils de Demarathe Corinthien, lequel Lucumon estant paruenu au royaume de Rome fut appellé Tarquin Prisque; & Tarquin le Superbe, luy accreurent beaucoup sa reputation; comme vous pouuez veoir au premier liure, fueil. 30. Ceste ville eut depuis du temps mesme de la Republique tout plein de guerres contre les Romains; liure cinquiesme fueil. 225. & au VII. fueil. 308. & 310. long temps apres on y dressa vne colonie enuiron l'an 630. du nombre des douze dont furêt autheurs C. Sempronius Gracchus & Drusus Tribuns du peuple selon Patercule liure second. Frontin sans specifier le temps en met seulement cecy: *Tarquinij colonia lege sempronia est adsignata: cuius agri mensuram in trigono variis locis est contecta.* & c'est à mô aduis ce à quoy, pour le regard de ce trigone ou triâgle, veut faire allusiô Platine en la vie du dessusdit Pape Adrian premier, quant il dit que ce mot d'Anguillare, vient d'angulaire à cause des trois angles ou coins dôt est le lac, & le territoire d'autour. Ciceron en l'oraison pour Cecinna ne l'appelle que Municipe. Mais apres la guerre sociale ou Marsique, quâd par la loy Iulliêne le plein droit de la bourgeoisie Romaine fut octroyé à tous les peuples d'Italie; les droits particuliers des colonies Municipes, & prefectures vindrent à s'abolir & reduire tous en vn seul: si que deslors commancerent à se confondre ces noms de Colonies, Municipes, & Prefectures, & à se prendre l'vn pour l'autre.

L'eau Sabatienne.

Tarquinies xxcvi. colonie Rom.

TAVRINIVM, Thurin ville capitale de tout le Piedmont, comme mesme le tesmoigne Tite Liue au 21. liur. *Taurinorum vnam vrbem caput gentis eius vi expugnarat.* Elle a titre d'archeuesché maintenãt, & est de forme quarree & non des plus grãdes, mais assez fameuse pour sa situation au pied des Alpes dont elle est la premiere aduenue du costé du mont Senis pour descendre en Italie: & aussi qu'à demy mille pres des murailles il y a vn fort beau pont sur le Pau lequel commãce là endroit d'estre nauigable; n'y en ayant plus d'autre de là embas iusqu'à la mer, à cause de la profondeur de ce fleuue. Il y a vn ruisseau appellé la petite Douere qui passe à trauers presque toutes les rues, qu'il tient par ce moyen fort nettes, & en charrie les immondices dans le Pau, ou il se va rendre vn peu audessoubs. Les Tauriniens au reste sont anciennement descenduz des Ligures ou Geneuois, selon Strabon au 5. & Pline 3.17. ou il la met en la IX. region d'Italie, la Transpadane à sçauoir, c'est à dire au dela du Pau, mais c'est pour le regard de Rome, & à nous tout le rebours: *Coloniæ* (ce dit il) *ab Alpium radicibus Augusta Taurinorum, antiqua Ligurum stirpe, inde nauigabili Pado.* Mais quelques vns renuoient sa premiere fondation en arriere iusqu'à Phaeton autrement nommé Eridan, lequel passa de l'Egypte en ces quartiers là, ou il edifia ceste ville; & y laissa vn sien fils appellé Ligur. Les autres, encore plus auant à Lamison fils de Noe, qui s'empara de tout le pays qui est entre le Tesin & le Pau, en ayant depossedé les anciens habitans; & donna à ceste ville son nom, qui signifioit vn taureau. Mais Stephanus met que ce fut vne colonie des Marsillois, qui portoient pour enseigne & deuise vn taureau. Quoy que ce soit c'est vne fort ancienne ville; ou les Lombards apres qu'ils eurent conquis l'Italie establirent l'vne de leurs quatre duchez, comme il a esté dit sur le mot *Beneuent*: & apres que Charlemaigne les eut chassez, elle vint soubs la domination des empereurs, & des Roys qui commandoient à l'Italie: puis de main en main à diuers princes & seigneurs: & finablement aux Comtes & Ducs de Sauoye, ausquels elle est encore de present, apres auoir esté possedee assez longuement des François. Les limites donc du Piedmont ou il y a tout plein d'autres petites villes & places fortes, sont du costé du Soleil leuant la riuiere du Pau, combien que ce pays s'estende au delà d'icelle en quelques endroits: du midy, les Alpes de Gennes, & l'Apennin: du couchant, les Alpes des Gaules: & du Septentrion, la Douaire surnommee Ripaire: toutes petites collines fort bien cultiuees, & abondantes en bleds, vins, & arbres fruictiers. Thurin fut faitte Colonie quant & la Vaudouste appellee *Augusta Prætoria*, par Auguste Cesar, apres qu'il eut de tous poins subiugué les Salasses, & le reste des Alpes, selõ Strabõ, & de son nom appellee *Augusta Taurinorum*: Dont il est fait mētion au 5. liure, fueil. 240. lig. 20. & au 21. *Postquam Rhodanum transijt Annibal* XXXVI. *millia hominum, ingentemque numerum equorum, aliorúmque iumentorũ amisisse dicitur in Taurinis, quæ Gallis proxima gens erat in Italiam digresso.* Ce qui nous monstre que la Sauoye est comprinse és Gaulles. Les limites du Piedmõt.

THEANVM: il y en auoit vn en la contree des Sidicins, comme il a esté dit cy dessus: mais cestuicy est en la Pouilhe, dans l'Apennin; au 9. liure, fueil. 391. lig. 6. *Et ex Apulia Theanenses Canusiníque populationibus fessi &c.* Auiourd'huy on l'appelle *Thiano*, & *Chieti*, c'est peu de chose.

TELLENE, ville du Latiũ: Plin. 3.5. *Fuere in Latio clara oppida Satricũ, Pometia, Tellene, Tifata,* elle n'est plus.

TELLESIE; ville des Samnites, qui garde encore le nom de Telese, à vn mille de la riuiere *de Sabatio*, au pied d'vne colline. Il en est fait mētion au 22. liu. ou Annibal estãt passé des Hirpiniés au Samnium, saccage tout le pays depuis Benevent iusqu'à Telesie. Et au 24. elle est reprise par le Consul Fabius Maximus auec Compluterie, & autres places. Esteinte aussi.

THVRIES; ville de la grãd Grece, entre la riuiere de Crathis & de Sybaris (en vulgaire Gratti, & Cochite) selõ Pline 3.11. *Oppidum Thurium inter duos amnes Crathin & Sybarin, vbi fuit vrbs eodem nomine*: Ce qui mõstre que ce n'estoit pas la ville de Sybarite tant renõmmee pour ses delices, cõme l'estimēt quelques vns. Et au 12.4. il met que ce fut là ou Herodote Halicarnasseen cõposa son histoire: *Tunc enim author ille historiã eam condidit Thuriis in Italia.* Elle estoit situee sur le goulphe de Tarēte, ayant pris son nom de la riuiere de Thurie dont les sources sont là aupres, ainsi que met Diodore au 12. liure, ou il descript bien au long sa premiere origine; y adioustant qu'il y auoit quatre grands places ou marchez en sa lõgueur; l'Heracleen, Aphrodisian, Olympien, & Dionysien: & en sa largeur trois autres; l'Eroe, Thurien, & Thurinien: Cela tesmoigne que ce deuoit estre quelque grãde chose: Mais elle fut depuis subiuguee & reduitte en seruitude par les Lucaniens, comme met Strabon au 6. & depuis ayant esté du tout ruinee de ceux de Tarente, elle fut à la fin contrainte de se mettre en la protection des Romains; lesquels la voyans si piteusement atornee, y enuoyerent vn petit nombre d'habitans, & luy changerent son ancien nom en celuy de Copies. On estime par coniecture toutefois, que ce fust Auguste qui y dressa ceste colonie à son retour de Sicile. Mais pour le iourdhuy à peine en pourroit on discerner les anciennes marques, si ce n'estoit ce qu'en ont escrit les autheurs. En la plaine au reste ou elle estoit situee s'est de tout temps recueilly de la manne, aussi bien comme en la Calabre: laquelle tombe du ciel en temps d'esté, & de nuit seulement, sur les fueilles d'vn arbre fort approchantes de nos pruniers: & là on l'amasse de bon matin congelee en grains tels que nous voyons: mais en plus grande abondance si le iour precedent ayant esté fort pluuieux il vient à se rasserener sur le soir, si que la nuit soit Thuries colonie Rom. La Manne.

fort clere-nette. Aussi n'est-ce qu'vne espece de rosee que les Arabes appellent Tereniabin, dont celle des fueilles est plus exquise que de la tige ny des branches.

THVSCIA, la Thoscane; vne mesme chose auec l'Hetrurie dont il a esté parlé cy deuant.

THVSCVLVM, ville tresancienne du Latium, sur le mont Alban, à douze mille de Rome; fort renommee en ceste histoire; & en Den. Hal. Quant à sa premiere fondation, Eusebe l'attribue à Telegone fils d'Vlysse & de Circe; meu parauenture de ce qui est dit au premier liure, fueil.42. d'Octauius Mamilius; par ou il semble qu'elle fust chef du Latium: les autres aux Thoscans. Le territoire d'alentour est fort fertile en fruitages & vins: & plaisant en temps d'esté, parce qu'il y fait fort fraiz, & y a infinies sources qui arrousent de toutes parts les coustaux & petits vallons: de maniere que tout estoit anciennement presque couuert d'edifices & habitations delectables. Comme entre autres ce tant beau pallais de Luculle dont parle Plutarque en sa vie, au lieu propre ou est maintenant Frescati: plus vne maison de Ciceron, dont il a intitulé ses questions Tuhsculanes; & du poete Horace. Maintenant les plus celebres lieux de ce territoire sont *grotta ferrata*, ou il y a vn fort beau monastere de moines Grecs de la reigle de saint Basile, qui font certains iours de l'annee le seruice en Grec: Puis *Marini*; *Rocqua del Papa*, *Piglio*, *Pagliano*, dont fut duc vn des nepueux de Paulle quart; apres le decez duquel il eut la teste trẽchee à Rome, & son frere le cardinal Caraffe estranglé, lequel estoit venu rõpre la trefue en France l'an 1556. cause de beaucoup de maux qui s'en ensuiuirent depuis. Il y a quelques quatre cẽs tant d'ans, que Thusculum s'estant laissé empieter par vn Rainon assisté des forces & moyens de l'empereur Federic Barberousse ennemy perpetuel du saint siege, les Romains furent maintesfois fort malmenez d'eux; & finablement rõpus en bataille rengee ou ils perdirẽt plusieurs milliers d'hommes: mais sept ans apres ils en eurent la reuanche à leur tour; & prirent d'assaut Thusculum, qu'ils ruinerent iusqu'aux fondemens. Depuis elle s'est tellement quellement remise; si qu'elle est encore pour le iourd'huy habitee; mais nompas comme auprecedant.

LE TYBRE: ce fleuue n'a pas esté si celebré pour sa grande abondance d'eaux, ou pour son long cours, comme le Pau, & le Danube; car il n'est guere plus grãd que la riuiere de Marne, bien que plus profond: ny par le nõbre de ses ponts; & exquise beauté des lieux ou il passe tels que peuuent estre ceux du long de Seine & de Loire; mais pour l'heur fatal que les destinees luy octroyerent, de venir arrouser les murailles de la ville dame & maistresse de toutes autres; dont il a acquis vne renommee immortelle, & des titres & qualitez magnifiques non seulement enuers les poetes mais les orateurs & historiens: *Tiberine pater te sancte precor* (au second liure fueil.59. lign.32.) *hac arma et hunc militem propitio flumine accipias*. Et assez d'autres semblables. Or il estoit appellé Albula auparauant que Tyberin le dixiesme Roy des Latins s'y noyast, qui luy laissa son nom; liure premier, fueil.5. lign.26. *A Capeto Tyberinus, qui in traiectu Albulæ amnis submersus celebre ad posteros nomen flumini dedit*: & Ouide au second des Fastes; *Albula quem Tyberim mersus Tyberinus in vndis --- Reddidit*: lequel nom d'Albula comme met Festus il eut de la blancheur de ses ondes; *Albula Tyberis fluuius dictus ab albo colore aquæ: Tiberis autem à Tyberino Syluio rege Albanorum, quod is in eo extinctus est*. Mais riẽ moins que cela, car il coulle continuellement par tout trouble, charriant beaucoup de limon de couleur iaunastre; dont Virgile au 7. de l'Eneide l'appelle *Flauus*: Horace aussi en la seconde Ode du premier liure: *Vidimus flauum Tyberim retortis*, &c. Mais Annius de Viterbe sur le cinquiesme de Berose met que Ianus ayant resigné à sa fille Crane le royaume des Aborigenes, il luy laissa quãt & quant son sceptre; & son fasce ou trousseau de verges, enseigne du souuerain magistrat pour l'intimidement & coercion des peruers; lequel fasce en langue Arameene est appellé *Alba*. Quant à celuy du Tybre outre ce qui en a esté dit cy dessus, les autres l'attribuẽt à vn Roy de Thoscane ainsi appellé, que Glaucus fils de Minos mit à mort aupres de ce fleuue: ou selon Virgile au 8. de l'Eneide d'vn Roy tyran appellé Tybris, qui desualizoit les passans, & exerçoit infiniz outrages & cruautez enuers ses subiets & voisins:

Tum Reges, asperque immani corpore Tybris,
A quo post Itali fluuium cognomine Tybrim
Diximus, amisit verum vetus Albula nomen.

A quoy sẽble se cõformer Pline 3.5. *Tiberis, antea Thybris appellatus, et prius Albula*. Il eut en outre tout plein de surnõs; cõme *Lydus*, des Lydiẽs qui s'habituerẽt le long d'iceluy. *Thuscus*, au 14. des Metam.

---- Regnum Tiberinus ab illis
Cœpit, et in Thusci demersus fluminis vndis
Nomina fecit aquæ.

Et Martial au 4. de ses Epigrammes: *Hesperias Thusco lauit in amne boues*: à cause qu'il naist en Thoscane; ou selon Fabius Pictor, parce que Ianus & Saturne ayans partagé leur royaume, à Ianus demeura la Thoscane, & à Saturne le Latium; dont le Tybre fait la separation, lequel prit cest epithete de la plus celebre partie: *Ianus in Hetruria, et Saturnus in Latio, Tyberimq; fines esse instituit*. Laquelle borne Tite Liue touche aussi au 1. liu. fueil.5. lig.19. cõbien que sur vn autre propos: *Pax ita cõuenerat vt Hetruscis Latinisq; fluuius Albula quẽ nũc Tiberim vocãt, finis esset*. Plus Volturrenus & Volturnus, de la royalle

royalle cité de Ianus Volturrene, & *Rumo, Serra & Tereptus*, ainsi que vous auez peu voir en la colonne 736. Le Tybre au reste sourd du mont Apennin en la partie qui regarde le Septentrion, selon Strabon & Pline 3.5. non guere loin de la ville d'Arezzo, d'ou part l'Arne aussi qui passe par Florence, & s'en va rendre en la mer vers Pise; & le Garilhan pareillement, mais de la partie exposee au Midy; lequel entre en la mer cent mille audela d'Ostie ou est la bouche du Tybre: si que ces trois fleuues partans assez pres l'vn de l'autre, prennent bien diuers cours & adresses; le tout par vne prouidẽce de nature. Quant au Tybre, il a à sa naissance fort peu d'eau, & par quelque espace encore: Mais de là en auant il s'accroist des riuieres qui entrent dedans, en nombre de quarante deux; non toutesfois gueres grosses, ains la plus part torrents: & ce en l'espace de 150. mille, pouuãt faire quelques cinquante ou soixante lieues Françoises, qui est tout son cours depuis ses sources iusqu'à Ostie. Au moyen dequoy il desborde souuent, non sans vn grand interest des contrees prochaines de ses riuages: mais plus à Rome qu'ẽ nulle autre part, ou il y a eu plusieurs fois de fort grands deluges, & iamais sans pronostiquer quelque grief malheur & calamité aduenir; selon que met Pline 3.5. *Nusquam magis aquis quàm in ipsa vrbe stagnantibus. Quinimo vates intelligitur potius ac monitor, auctu semper religiosus verius quam saeuus.* Comme au temps d'Alexandre VI. il se desborda iusqu'à vne marque qu'on voit encore au portail de l'eglise des Iacobins ditte la Minerue; de maniere que toute la Rome d'auiourdhuy estoit à nage: & le Roy Charles VIII. incõtinẽt apres fit le rauage en Italie que chacun scait. En apres soubs Clement VII. plus fort encore qu'au precedent: dont s'en ensuiuit incontinẽt apres le sac de Rome par l'armee du duc de Bourbõ l'an 1527. & derechef trois ans apres l'an 1530. plus enorme qu'il n'auoit encore esté de memoire d'hõme, si qu'il fit vne merueilleuse desolation & ruine de personnes, de bestail, & de tous les biens qui se rencontrerẽt à ceste impetuosité d'eaux; dont l'annee mesme suruint vne famine presque par toute l'Italie. Ces frequentes inondations estoient cause qu'on auoit vn grand soin anciennement de faire bien curer son canal, de peur qu'empesché d'auoir son cours libre, il ne causast tels regorgemens & rauines. Tarquinius Priscus V. Roy des Romains fut le premier qui l'accommoda: & plus de 600. ans apres M. Agrippa du temps d'Auguste y fit faire des caiz de gros quartiers de pierre de taille pour le bridder: & le mesme Auguste le repurgea soigneusement, comme met Suetone titre 30. *Ad coercendas inundationes alucum Tyberis laxauit ac repurgauit, completum olim ruderibus, & aedificiorum prolapsionibus coarctatum.* Et en somme tous les bons princes eurent le mesme soing pour l'vtilité publique selon qu'en font foy quelques inscriptions antiques qui se voient à Rome, & entre autres deux inserees cy deuãt en la colomne 1458. & ceste cy du temps de Vespasian; pres du pont saint Ange.

EX AVCTORITATE IMP. CAESARIS VESPASIANI AVG. P. M. TRIB. POT. IIII. IMP. X. P. P. COS. IIII. CENSOR. CAIVS CALPETANVS RANTIVS QVIRINALIS VALERIVS CESTIVS CVRATOR RIPARVM, ET ALVEI TYBERIS, TERMINAVIT R. R. PROXI. CIP. P. CLXXIII.

De ces inondations fait aussi mention Tacite vers la fin du premier liure, en ces termes: *Arruntius puis apres et Ateius proposerent au Senat; si pour ramoderer les desbordemens du Tybre, il faudroit destorner autre part les riuieres et lacs dont il s'accroist. Surquoy furent oiz les deputez des Municipes et Colonies; les Florentins requerans que la riuiere de la chiane, ne fust point diuertie de son canal accoustumé pour la renuoyer dedans l'Arne, ce qui leur ameneroit de fort grands rauages. Tout conformement à cela ceux de Terni remonstrerent, qu'on perdroit le plus fertile terrouer de toute l'Italie; si la riuiere de la Negre, car l'on en estoit sur les termes, separee en plusieurs branches et rameaux venoit à regorger par dessus leurs barges.* Et ce qui suit de ce propos, qui a esté amené cy deuant sur Narni. L'empereur Aurelian enuiron l'an 1025. de Rome y fit encore faire des deux costez vn cay fort & espoix iusqu'à Hostie. Le Tybre au reste descendãt du pied de l'Apennin, s'en vient donner non gueres loin de Perouse, separãt en cest endroit la Thoscane de l'Vmbrie ou duché d'Espollette; & plus bas, des Sabins: & dela au dessous d'Otricoli, ou il partoit le territoire Veientin du Crustumenien, & des Fidenates, à quelques treize mille de Rome; & la contree du Latium, de la Vaticane. Puis à Rome; & finablemẽt aupres d'Hostie entrer dans la mer Tyrrhenique. Il y a vne grande statue de ce fleuue Colossalle de marbre antique au iardin de Beluedere à Rome, faite de fort bonne main, en representation d'vn homme de moyẽ eage couché de la ceinture en bas parmy des ioncs & rouseaux; cest endroit reuestu d'vn linge: nud en amont, auec de longues tresses de cheueux coronez, d'vne guirlande d'herbe, tous mols & degouttans de l'eau; & vne barbe de mesme qui vient battre sur la poitrine; accouldé du bras gauche sur vne vrne ou vase dõt il sort vn gros bouillon d'eau: En la main droitte il tiẽt vn grãd rouseau; & coste luy gist vne loue qui alaitte les deux petits iumeaux Romule & Reme telle que vous auez peu voir cy deuant.

TYBVR; Tiuoli, à seize mille de Rome sur vne haute crouppe de montaigne, de laquelle quelque peu à costiere se precipite la riuiere du Teueron. Mais il y a autres infinies eaux qui se rendent en ceste ville, voire des sources qui ressemblent de gros ruisseaux: & entr'elles la fontaine ditte Albunee, dont prit son surnom la Sibylle Tiburtine natifue de là, comme nous auons dit en la colomne neuf cens nonante. Les vns mettent ceste ville au Latium: & les autres plus proprement és Sabins; ainsi que Pline 3. 12. *Sabinorum Amiternini, Nursini, Reatini,*

Tyburtes, Tarinates. Quant à sa premiere fondation qui est fort ancienne, voire plus 480. ans deuant Rome selon le mesme autheur liure 16. chap. 45. ou il dit que ce fut vn Tyburs fils d'Amphiaraus, qui fut englouty tout vif dans la terre deuant la ville de Thebes, trente ou quarante ans auant le siege de Troye: *Tyburtes originem multo ante vrbem Romam habent. Apud eos extant Ilices tres etiam Tyburte conditore eorum vetustiores, apud quas inauguratus traditur. Fuisse autem eum tradunt filium Amphiarai qui apud Thebas obierit vna ætate ante Iliacum bellum.* Les autres la referent aux Phôcenses: Caton & Solin à Catille Arcadien general de l'armee de mer d'Euâder. Mais la plus commune opinion se tient à Catillus fils d'Amphiaraus; lequel estant venu en Italie y eut trois fils, Tyburte, Corax, & Catille, qui apres le decez de leur pere ayans depossedé les Sicaniens de ceste cité luy donnerent le nom de l'aisné Tyburte; selon que met Seruius sur ce passage du 7. de l'Eneide.

Tum gemini fratres Tyburtia mœnia linquunt,
Fratris Tyburti dictam cognomine gentem,
Catillúsque, acerque Corax, Argiua iuuentus.

Strabon la surnomme Herculeenne, pource que Hercules y estoit fort deuotement reueré. Et Virgile au lieu cy dessus allegué l'appelle Superbe, pour vne insolence dont vserent vne fois leurs deputez au Senat à Rome, reprochans trop arrogamment leurs biensfaits & merites: surquoy il leur fut respondu qu'ils estoiét à la verité hautains & superbes; ce dit là endroit le mesme Seruius. Et de fait ils leuerent souuent les cornes contre les Romains; comme il est dit au septiesme liure, fueil. 302. 304. & 311. là ou ils sont finablement defaits & contraints de se rendre; toutesfois on n'y enuoya point de colonie, ains demeurerent vne cité confederee, iouissant de ses anciens droits & priuileges. Telles s'appelloient toutes les villes estans en l'amitié des Romains, qui n'estoient Colonies, Municipes, ou prefectures; comme furent pareillement Naples, & Preneste. Ce que Tite Liue remarque bien que succinctiuement au 28. liure, sur les propos des Ilergetes & Lacetains: *Mos vetustus erat Romanis, cum quo nec fœdere, nec æquis legibus iungerentur amicitia, non prius cum imperio in eum tanquam pacatum vti, quam omnia diuina humanáque dedisset, obsides accepti, arma adempta, præsidia vrbibus imposita forent*: Là ou enuers les peuples confederez ils vsoiét tout d'vne aure sorte. Ainsi ceste ville se maintint tousiours en l'alliance & confederation des Romains iusques à la guerre Marsique, ou toutes les natiõs, les villes & cõmunautez d'Italie, furẽt reduittes à vn mesme party, ioyssans egallement du droit & bourgeoisie Romaine. Plusieurs reuolutions de siecles puis apres elle fut ruinee par les Allemans: & puis restauree auec vn aggrandissement des murailles par l'empereur Federic Barberousse. Et finablement Pape Pie second enuiron l'an mil quatre cens soixante y fit faire la forteresse qui y est; par le moyen de laquelle elle a esté exemptee de beaucoup d'estrettes & lourdes secousses. Au bas de Tiuoli se voyent encore de grandes marques & apparences du beau lieu qu'y fit faire l'empereur Hadrian, ou il auoit fait representer les plus signalez lieux de la terre; & mesmes Athenes auec toutes ses dependances, comme le tesmoigne Spartiã en sa vie: *Tiburtinam villam mire exædificauit, ita vt in ea et prouinciarum et locorum celeberrima nomina inscriberet; velut Lycæum, Academiam, Pritaneũ, Canopum, Pœcilen, Tempe vocaret. Et vt nihil prætermitteret, etiam inferos finxit.* Ce que nous auons cy deuant touché en la colomne 519. Il en reste encore assez dequoy comprendre en son esprit qu'elle estoit la magnificence de cest ouurage. Mais de nos iours le feu cardinal de Ferrare Hyppolite d'Est, a fait en haut à l'vn des coings de la ville vne maison de plaisance, auec des iardinages & fontaines, qui se peuuent parangonner, sinon à ceste entreprise si superbe d'Hadrian, à laquelle tous les princes viuans auiourdhuy ne sçauroient arriuer, à tout le moins à beaucoup d'antiques, voire des plus exquiz. L'air est singulierement bon en ce haut là, & au territoire d'autour, qui est fort fertile, mesmes en huille la meilleure de tous ces quartiers: & y a des vignes appuyees dessus des treilles, qui portent cinq ou six fois l'annee des raisins, appellez delà *Pergoles*.

Villes confederees.

TICINVS; le Tesin, vne riuiere de la Lombardie, qui prouient du mont saint Gothard au pays de Valaiz, ou naissent aussi le Rhin, le Rhosne, le Danube, Ladice, Tose, & plusieurs autres; si comme nous auons dit en nos annotations sur Cesar: & de là dressant son cours droit au Midy par les Lepontiens Grisons, à trauers les baricaues & rochers, passe à Belinzon, ou il commance à se renforcer de plusieurs torrents & riuieres qui se viennent rendre dedans, qu'il charrie dans le lac maieur anciennement dit Verbanus, surnageãt au dessus d'iceluy, tant pour son impetuosité & roideur, que pour la legereté de son eau; ainsi que le Rhosne fait au lac de Lozane, & d'autres riuieres ailleurs, que Pline met au 2. liure, chap. 116. *Quædam verò et dulces aquæ supermeant alias, vt in Fucino lacu Iuuencus amnis; in Lario Abdua; in Verbano Ticinus; in Benaco Mintius; in Seuinno Ollius; in Lemno Rhodanus.* Puis en sort si pur & si net, que vous pouuez par tout discerner iusqu'au fonds. Et delà à trauers les plaines de la Lõbardie se vient descharger dãs le Pau quatre mille au dessoubs de Pauie: mais non si gros cõme il est au sortir du lac dessusdit; à cause de la distractiõ qui s'en fait en plusieurs canaux pour arrouser les chãps & les prairies. PAVIE donques appellee Ticinum de ceste riuiere, est vne ville fort ancienne; de la fondation de laquelle les autheurs varient. Car Pline 3.17. l'attribue aux Leuiens & Mariques peuple de la Ligurie: & les autres aux Boies, & Cenomans.

Ticinum. Pauie.

Surquoy

Surquoy il se racompte quelques fables de trois N.N.N. que certain fantosme en forme humaine donna à Ticin estant en suspens ou il deuoit asseoir sa ville. Les autres, & mesmes Europe la mettent pour vne Colonie des Milannois, qui y transporterent vne partie de leurs habitans 60. ans apres la restauration de Milan; quelques-vns n'en mettent que dix. Paule Diacre l'attribue en toutes sortes aux Gaulois, prenans parauenture les Boies pour les Bourbonnois, & les Cenomans pour les Manceaulx. Non moindre est leur differend aussi touchant l'appellation plus moderne de Pauie: toutes les raisons qu'ils en alleguent estans auec bien peu de fondement; soit de *Papæ* vne particule d'admiration; ou de Papyrius nepueu d'vn Roy de France, qui l'an 704. passa en Italie, & s'empara de ceste ville. Il y a bien quelque apparence à ce que met Blondo, qu'elle n'estoit pas encores en estre du temps de la seconde guerre Punique; attendu que Tite Liue au 21. liure fait tant de mention de la riuiere du Tesin, pres laquelle Scipion s'alla camper pour faire teste à Hannibal; & y fit vn pont auec vn bloccu pour la defense d'iceluy, dequoy il n'eust point esté de besoin s'il y eust eu là endroit vne ville, dont il ne parle en sorte quelconque. Or sur la decadence de l'Empire Romain enuiron l'an 450. de nostre salut, elle fut saccagee par Attila du tẽps de Pape Leon premier, & de Merouee troisiesme Roy de France: Puis rebastie & fortifiee par Oreste pere d'Augustule, où il fut pris & mis à mort par Odoacre, qui la saccagea derechef, & y mit le feu. Quelques 120. ans puis apres s'estant encore restauree, elle cuida encourir en la mesme ruine par Alboin Roy des Lombards, despité de s'estre amusé là deuant trois ans entiers sans la pouuoir prendre, mais il fut destourné de ce propos. Et ainsi demeura soubs la subiection des Lombards iusqu'à Charlemaigne qui les chassa de l'Italie, ayans estably leur principale demeure en ceste ville; & icelle ornee de tout plein de beaux edifices d'Eglises, de Monasteres, & de Palais, la pluspart desquels sont encore debout. Mais auparauãt qu'eux les Rois des Goths y souloiẽt faire aussi leur residence, à cause de la bonté de l'air & le plaisir du territoire. Apres Charlemagne elle demeura aux Rois d'Italie, iusques au temps du Pape Estienne VII. enuiron l'an 900. que l'Empereur Arnolphe s'estant emparé de la domination d'Italie, y attira les Hongres soubs la cõduitte de Salard; lesquels assiegerent Pauie pour lors presque toute bastie de bois: & y attacherent le feu auec des viretons enflambez; si qu'ils la prindrent & ruinerent. De là elle vint és mains d'Hugues d'Arles; & des Berengiers Rois d'Italie; iusqu'à ce que l'Empereur Othon premier de ce nom, enuiron l'an 940. passa en Italie pour la deliurer de la tyrannie desdits Berengiers: si que de là en auãt elle demeura en vne forme de liberté auec les autres citez d'Italie, recognoissans neantmoins l'Empire d'Allemagne pour souuerain. Mais elle fut là dessus trauersee de plusieurs autres vsurpations de ses citoyens propres: tant que finablement apres plusieurs & diuers changemens elle vint soubs l'obeissance des Ducs de Milan; qui y firent tout plein de belles reparations. Et mesme Iean Galleas Viscomte premier Duc bastit la Chartrouse qui est hors la ville, l'vn des beaux edifices qui soit à mon aduis gueres nulle autre part; auec Mirabel, & le parc qu'on y voit encore de forme quarree, contenant plus de six ou sept lieues de circuit de muraille, dont la plus grãd part est par terre pour le iourd'huy. Là dedãs s'estoit logee l'armee Frãçoise, lors que le grãd Roy Frãçois premier de ce nom qui l'auoit assiegee fut pris le iour sainct Mathias, l'an 1525. Mais deux ans apres elle fut reprise par monsieur de Lautrect, & saccagee. Puis reprise par Antoine de Leue: & derechef encore fort ruinee par monsieur de sainct Paul. Depuis elle s'est refaitte; & a demeuré tousiours en paix és mains de l'Empereur Charles V. & du Roy Catholique Philippes à present regnant. L'Empereur Charles IIII. y dressa vne Vniuersité l'an 1361. qui y est encore assez fameuse.

TIFATE; vne file de montagnes en la Campanie, au dessoubs de Capoue; en vulgaire *monte di Capoua*; dont il est fait mention au 7. liure, fueillet 320. ligne 26. & és 23. & 26. liures. Festus; *Tifata Iliceta: Romæ autem Tifata Curia. Tifata etiam locus iuxta Capuam.* Pour le iourd'huy il y a au bas de ceste montagne regardant au Midy trois petites villettes appellees Meronide, Caserte, & Magdalon, par où l'on va aux Fourches Caudines.

TIFERNVM; vne ville en l'Vmbrie. Pline, liure 3. chapitre 5. parlant du Tybre, *Non procul Tiferno, Perusia, & Otriculo Hetruriam ab Vmbris ac Sabinis diuidit*: car là aupres se commance à nauiguer le Tybre. Mais au 14. chapitre il les appelle Tibernates, surnommez (ce dit-il) Tyburins. Caton met que les Gaulois ayans depossedé les Thoscans, & subiugué les Vmbriens ne peurent onques toutesfois venir à bout de Tiferne. Ce fut finablement vne Colonie Romaine, departie aux soldats du temps des Empereurs, comme le tesmoigne Frontin: *Ager Tifernus in Centuriis fuit adsignatus. Postea iussu Imperatoris Tyberij Cæsaris, quis prout occupabat miles deficientibus his aliis paucioribus est adsignatus. Termini plerique quod ratione obseruationis tantum ascendunt quantum rectura limitum.* Auiourd'huy *citta di castello*; qui a esté de longue main aux Vitelli, vne famille de gentilshõmes Romains fort valeureuse, & dont il est sorty de tres-excellens capitaines, & gens d'esprit. Tiferne Colonie Rom.

TIFERNVS, ou Phyternus selon Ptolemee; riuiere sur les confins des Samnites & de la Pouille, dont elle fait là endroit la separation. Elle naist pres de Bouiane du mont Tiferne, maintenant *Bisano*: & peut auoir quelques soixante mille de cours; puis s'en va rendre en la mer Adria-

tique pres le lac de Lesine. On l'appelle auiourd'huy *Fortore*, qui approche plus de Phiterne.

TIMAVVS; riuiere du Friol non gueres loin d'Aquilee entre la Concorde & Trieste. Plusieurs le prennent pour la Brente, cōme nous auons desia dit sur le Meduaque; dequoy l'on peut veoir les raisons dans le Blondo en sa description d'Italie, qui ne sont pas du tout impertinentes: Mais plus fortes sont les authoritez suyuantes: & en premier lieu de Strabon au 5. liure, ou il en parle en ceste sorte: *Sur les confins du Venetian est Aquilee, laquelle est separee en deux par vne riuiere qui descend des Alpes. On nauigue contremont l'eau bien 200. stades* (ce peuuent estre quelques huict lieues) *iusqu'à la ville de Noreie; là où enseignes desployees Cn. Carbo combatit les Cimbres, mais il ne peut rien gaigner sur eux. Ce lieu est fort propre à purger l'or, & non moins pour des forges de fer. Là estoit le temple de Diomede, œuure certes tres-admirable; & le port de Timaue; auec vn fort plaisant bosquet alentour. Il y a sept fontaines au reste des eaux de ce fleuue, qui s'assemblans en vn canal large & profond, s'en vont d'vne grande impetuosité & roideur desgorger tout incontinent en la mer: toutes lesquelles sont sallees exceptee vne selon Polybe, qui dit que le lieu s'appelle des habitans là aupres la fontaine & mere de la mer. Mais le Timaue, ainsi que met Possidoine descendant furieusement des montagnes se precipite en vne tres-profonde baricaue; là où se perdant dans la terre par l'espace de treze mille, se va rendre de là en la mer.* Et puis il adiouxte; qu'apres le Timaue suit le riuage des Istriens, iusques a Pole qui est contigue à l'Italie, au millieu de laquelle coste est Trieste, distant de quelques vingt-deux mille d'Aquileé. A quoy se conforme Pline 3.18. & au 2.106. *In Atinate campo fluuius Mersus post* X X. *M. pass. exit. Et in Aquiliensi Timauus.* là où il dit puisapres, ce qu'il resume encore de mot à mot au 26. chapitre du 3. liure, que viz à viz de la bouche du Timaue il y a vne petite isle, où sont des fontaines d'eau chaulde croissant & decroissant auec la maree. A ce propos Gregoire Amasce au traicté qu'il a fait du Timaue, met que les marques se voyent encore là de ceste isle, qui est maintenant cōiointe à la terre; & des bains qui augmentent & diminuent selon le flux & reflux de la mer par certains cōduits dessoubs terre. Plus, que n'agueres auparauant y auoit esté trouué vn tuyau de plomb, où estoient grauez ces mots en lettres d'or; AQVA DEI, ET VITÆ. Ce qui n'est pas sans quelque mystere & secret: mais celà concerne plus la Chimie que nompas l'histoire.

LA TREBIE; vne riuiere qui entre dans le Pau vn peu au dessus de Plaisance; fameuse assez pour la rencontre du Consul Sempronius auec Hannibal là aupres, où les Romains furent mis à vauderoutte, comme il est dit au 21. liure: en memoire dequoy le lieu où se demesla ce cōbat, s'appelle encore pour le iourd'huy *Campo morto.* Ceste riuiere viēt de l'Apennin, de trois petites sources & ruisseaux d'eau, lesquels au bout de deux mille se viennēt amasser ensemble pres de Bobio: & de là en vn seul canal receuant tout plein de torrents, entrer dedās le Plaisantin, où il trauerse la voye Emylienne qui fine là aupres au Pau. Il y a vne ville du mesme nom de Trebie en l'Abruzze.

TREBVLE en la contree des Sabins, selon Pline 3.12. *Reatini, Trebulani qui agnominantur Mutuscæi*: Mais au 5. chapitre il met d'autres Trebulains au Latium. Seruius sur le 7. de l'Eneide; *Oliuiferæque Mutiscæ*, estime que ceste Trebule auparauant appellee Trebie, est celle là où le Consul Sempronius fut defait; enquoy il s'est grandement mescompté; par ce que ces Mutusces ou Trebie sont en l'Vmbrie ioignant les Sabins, sur vn coustau de l'Apennin, auiourd'huy appellee *Treui.* Denis Halicarn. au premier met que ceste Trebule est prochaine de la voye Quintienne, ou plustost Emylienne, à sept ou huict mille de Reate qui est és Sabins. Il en est fait mention tout au commancement du 10. liure, fueil. 417. où les Trebulins obtiennēt droict de bourgeoisie Romaine auec les Arpinates. Il s'y faisoit anciennement de tres-excellens frommages, comme tesmoigne Martial:

Trebule Municipe.

Trebula nos genuit, commendat gratia duplex,
Siue leui flamma, siue domantur aqua.

Ce qui pourroit auoir donné quelque couleur de la mettre aupres de Plaisance, pour raison des frommages dont le Plaisantin emporte le prix sur tous autres.

LES TRICASTINS: quelques-vns les prennent pour Aigue-mortes; enquoy ie ne trouue pas grand fondement, attendu qu'Aigue-mortes estant sur la mer, pour le moins vn marez ou regorgement d'icelle, Tite Liue, liure 5. fueil. 240. ligne 9. quand il en a fait mention n'eust pas teu ceste si signalee assiette; & dit que les Alpes se voyent de front au delà: ce qui ne peut conuenir à Aigue-mortes qui n'a rien que la mer de front, sans que de là on puisse descouurir les Alpes: parquoy ie croirois plustost que ce soit ce qu'on appelle auiourd'huy Entre-casteaux en Prouēce, qui est és premieres racines & coustaulx des Alpes; outre ce que le mot en est si prochain: & que Pline 3.4. la met precisement en Prouence; qui en cest endroict est comprise aussi dessoubs la Gaule Narbonnoise; comme on peut assez veoir par la ville d'Aix, (*Aquæ Sextiæ*) soudain apres laquelle il met ceste-cy qu'il appelle *Augusta Tricastinum.*

TROIE. au commancemēt de ceste histoire il est dit que le premier lieu où Anthenor prit terre en Italie, il l'appella Troie, en memoire de Troie la grand' dont il estoit issu. Ce lieu estoit en la contree des Euganeens, auiourd'huy la marque Treuisane: & qu'Eneas pareillement appella du mesme

mesme nom Troie l'endroit où il vint aborder au territoire de Laurente, ainsi que nous auons desia dit sur le mot de Lauinium. Mais il y a long temps que tout cela est anneanty: trop bien y a il vne ville encore sur pieds en la Pouillhe qui s'appelle Troie, à huict mille de Lucerie; mais elle doit estre moderne, ainsi qu'vn chasteau du mesme nom en l'Abruzze pres de Montoire, & de la riuiere de Satine.

TROILIVM; vne ville de la Thoscane dont il est fait mention à la fin de ceste premiere decade, fueil. 457. ligne derniere. Elle n'est plus de longue main.

V

VADIMON; vn petit lac en la Thoscane pres de la ville d'Amerie, où il y a des isles nageantes, comme met Pline, liure 2. chapitre 97. *Similiter in Reatino quædam insulæ semper fluctuant; in Vadimonis lacu; & ad Cutilias aquas opaca sylua quæ nunquam die ac nocte eodem loco visitur.* Quelques-vns le prennent pour le lac de Bassanello, à trois mille de la ville d'Horte, en vne plaine pres le Tybre, si qu'il se peut veoir d'Amelie. Volaterran & Fabrice l'appellent le lac de Viterbe, vn peu audelà sur la main droicte en allant à Rome, qui fume ordinairement (dient ils) à cause de ces eaux chauldes sulphurees qui y sourdent. Blondo le prend pour le lac de Monte-rose, & quelques autres pour celuy de Baccane. Mais Pline second en l'epistre 20. du 8. liure le dit tout apertement estre au bas d'Americ, ainsi que nous l'auons descript apres luy en la colonne 1738. Il en est fait mētion au 9. liure, fueil. 408. lig. 17.

VATICANVS AGER. le Vatican est vne des mōtagnes de Rome, où est bastie l'Eglise sainct Pierre, auec le somptueux Palais des Papes: mais le territoire Vatican estoit anciennemēt ce qui est au deça du Tybre alentour de Rome du costé de Thoscane, appellé ainsi par Ianus, selon Caton és Origines, de *Vagire*, le cry que iettent les petits enfans, pouräutant qu'il trouua à son arriuee l'Italie comme encore en enfance, & par maniere de dire au berceau; dōt il l'esleua à vne plus accomplie forme de viure: *Ex scythis venisse Ianum cum Dyrin & Gallis progenitoribus Vmbrorum; ratéque cum colonis per Tyberim vectum, ad læuum Tyberis Hetruriam tenuisse locum, vbi Colonias in continente primum exposuit; & ipsum Deum simul Vaticanum habitum dictúmque fuisse: & regionem Vaticanam, id est vagitanam dictam, quod ibi Ianus quasi in cunis natam, primúmque vagientem Italiam exceperit.*

VEIES; ville autre fois fort puissante en Thoscane, c'est à dire au deça du Tybre pour nostre regard, à treize mille de Rome; ditte ainsi selon Berose au 5. des Antiquitez, du mot Veies, qui en langue Sague ou Scythienne signifie chariot; pource que Comer monstra à ses Italians la maniere de se clorre en lieu de murailles, d'vne enceinte de leurs chariots où ils portoient leurs hardes & mesnages à guise de Scythes. Que si ceste forme de ville ou closture estoit de petite estendue on l'appelloit Veitule; si grande, Vlurde; si Metropolitaine & capitale des autres, Cyochole; car les Scythes mesmes de son temps vsoient de coches & carrozzes en lieu de maisons; dont le dessoubs seruoit d'estableries pour mettre leurs bestes à couuert; & le hault d'habitation & demeure pour les personnes. Le territoire de Veies s'estēdoit du Ianicule iusqu'à Tarquinies, & à l'Anguillare; & de là à Monte-rose; puis à Reignane au pied du mont Soracte, & aux Falisques, cōme vous le pouuez veoir en la carte. Quant à la ville de Veies on tiēt qu'elle estoit où est *Martheniano*, selon mesme que le designe Pline 3. 5. Caton l'appelle *Larthenianum*, de Lartes qui signifie souueraine; & Eniane, ville ou cité; comme qui diroit la ville capitale de la contree. Elle estoit situee sur la crouppe d'vne montagne forte d'assiette, non gueres moindre de circuit qu'Athenes, selon Denis Halicarn. au second. Les autres veulent qu'elle fust ou est maintenant *ciuitad Castellana*, dont l'assiette y conuiendroit bien, mais nompas la distance; car ceste-cy est à 24. mille de Rome, & Veies la moitié presque plus pres. De sa puissance, & comme finablemēt elle vint en la subiection des Romains apres l'auoir tenue dix ans assiegee, le tout est bien à plain descript au 5. liure de ceste histoire. Et failloit que ce fust vne grande ville, & le territoire d'autour beau & commode, puis qu'il ne tint quasi à rien que les Romains quittans leur ville n'y allassent faire leur residence. Le temps qu'on y establit vne Colonie ne se sçait pas precisement: mais nous en voyons estre fait mention dans Frontin: *Veij Colonia priusquam oppugnaretur, ager eius militibus est adsignatus ex lege Iullia. Postea deficientibus his ad vrbanam ciuitatem adsociandos censuerat Diuus Augustus, nam varius temporibus, & à diuersis Imperatoribus agri sunt adsignati.* Voies Colonie Rom.

VELITRES; ville du Latium, Pline 3. 5. en la contree des Volsques, voire l'vne de leurs plus belles villes, à 20. mille de Rome deuers Terracine, fort ancienne & celebre autrefois, & pour le iourd'huy encore debout, appellee du mesme nom Velitre, mais non telle qu'elle souloit estre. Il en est parlé en plusieurs endroicts de ceste histoire, & mesmes au 2. liure, fueil. 74. à la fin. Les Volsques ayans esté defaits par les Romains l'an 259. Virginius & Vetusius Cōsuls, leur territoire leur fut osté, & de nouueaux habitans y enuoyez pour le cultiuer; lesquels trois ans apres furēt renouuellez de nombre, fueil. 77. lig. 36. parce qu'en ce temps là, comme escript Denis Halicarn. au 7. elle fut tellement affligee de peste, qu'à grand' peine la dixiesme partie du peuple en reschappa. Velitres XII. Colonie Ro.

Long temps apres ceste ville s'estant reuoltee l'an 373. elle fut prise d'assault; au 6. liure, fueillet 282. ligne 27. & derechef encore l'an 381. elle fut assiegee sans aucun effect, fueil. 287. ligne 35. l'an finablement 415. Furius Camillus, & L. Minucius Consuls, ayāt pris les armes auec les autres peuples du Latium, elle fut desmantelee; le Senat transporté à Rome en Transteure, & des Romains naturels y enuoyez habiter en leur lieu, liure 8. fueil. 348. la Colonie y fut renouuellee du temps des Gracches; & long temps apres assignee aux vieils soldats, comme met Frontin: *Velitræ oppidum lege Sempronia fuerat deductum: postea Claudius Cæsar agrum eius limitibus Augusteis censitum militibus adsignari iussit.* Mais ce qui la rendit plus recommandee du temps des Cesars, fut entre autres choses que les ancestres d'Auguste en furent natifs, comme le tesmoigne Suetone au commancemēt de sa vie. Il y croissoit au reste de bons vins, selon Pline liure 14. chapitre 6.

VENAFRVM; ville des Hirpiniens és Samnites, mais Ptolemee la met en la Campanie pres d'Arpinum & de Minturnes, sur vne colline où la riuiere de Vulturne passe au pied. Le territoire souloit produire anciennemēt de fort bōnes huilles, selon que l'escriuent la plus part des Poetes Latins; Iuuenal mesme, satyre 5. *Ipse Venafrano piscem perfundit oliuo.* Pline 3. 5. la met au reng des Colonies: *Intus Coloniæ Capua, Aquinum, suessa, Venafrum, sora*: Et Frontin aussi, mais sans nouueaux habitans: *Venafrum oppidum triumviri deduxerunt sine Colonis. Iter populo debetur P. XX. ager eius in Lacineis limitibus intercisiuis est adsignatus, sed summa montium iure templi Deæ ab Augusto sunt concessa.* Festus, és Prefectures où l'on enuoyoit tous les ans vn Iuge de Rome pour les gouuerner, & y administrer la iustice. Elle est encore aucunement habitee; & s'appelle du mesme nom *Venafri*, dont il est assez souuent fait mention en ceste histoire.

VENETI; Venise, l'vne des plus belles villes qui soit au monde; situee dedans la mer, si qu'on y peut aller par tout par eau, & par terre le lōg des caiz. C'est vn estat qui se gouuerne par la noblesse, le peuple n'y ayant part aucune; & y a vn Duc à vie qui preside à tous les conseils, auquel on defere vn fort grand honneur; mais il n'a que ses deux voix, & l'authorité d'ouurir les pacquets, auec quelques six mille ducats de prouision pour son entretenement chacun an; sans qu'il luy soit loisible de disposer de rien hors du cōseil, ny de partir en façon quelconques du Palais sainct Marc. Il y a long temps que ceste seigneurie se maintient, voire pres de douze cens ans; aussi est elle fort bien instituee, & a fait autrefois de fort grandes choses tant par la terre que par la mer, ou ils peuuent le plus. Ils ont neantmoins vne tresbelle domination en la terre ferme & és isles: mais le Turc les a escornez de beaucoup de belles pieces; & mesme depuis douze ou quinze ans ença du Royaume de Chypre. Caton, ce dit Pline, liure 3. chapitre 19. en refere la premiere origine aux Troians, & au 6. 2. il en met encore cecy: *Quo loco Venetos adiicit Nepos Cornelius, à quibus in Italia ortos cognomines eorum Venetos credi postulat.* Les autres, à quoy Strabon balance aucunement és 4. & 5. les font venir de ceux de Vannes en Bretagne, que Cesar au 3. des guerres de Gaule appelle du mesme nom *Veneti*. Mais il y auroit trop d'affaire de toucher plus au long icy ce qui concerne les Venitiens & leur ville, car cela meriteroit vn gros volume à part: ioint que nous en auons desia parlé sur le mot *Henetes*.

VENVSIA; Venouse; ville de la Pouilhe Daunienne, selon Ptolemee, & Pline 3. 11. *Dauniorum præter supradicta Coloniæ Luceria, Venusia.* à 15. mille de Canouse. Le Poëte Horace qui en fut natif l'a illustree plus qu'autre chose. Elle fut faicte Colonie, selon Patercule, liure premier, l'an 463. & Tite Liue au 31. met que l'an 553. Sulpitius Galba, & Aurelius Consuls, trois Commissaires, assauoir Terentius Varro, Quintius Flaminius, & Cornelius Scipio furent deputez pour aller remplir le nombre des habitans de Venouse, qui auoit esté fort diminué en la guerre contre Hannibal: Car au 27. il l'auoit mise entre les 18. Colonies qui se maintindrent en la foy des Romains.

Venouse XXXVII. Colonie Ro.

VERONE, ville ancienne de la Gaule Transalpine pour le regard de Rome. Les Autheurs varient quant à sa premiere fondation; car Tite Liue, liure 5. fueil. 240. encore que non en mots expres, semble neantmoins l'attribuer aux Cenomans auec Bresse; ainsi faut-il lire au lieu de Germains, ligne 26. *Alia subinde manus Cænomanorum Elitorio duce vestigia priorum secuta.* Aussi Iustin met tout resolument que ce furent les Gaulois qui prirent Rome, lesquels l'edifierent auec Milan, Bresse, & Bergame. Pline 3. 19. la defere aux Euganeens, & aux Thoscans: ce qui deroge aucunement à Tite Liue, disant que les Libuens Geneuois souloient habiter au parauant la descente des Gaulois, és lieux où furent depuis edifiees Bresse & Verone. Trogue au 30. liure adhere à Caton au contraire de Pline, où il met que les Gaulois la fonderent apres auoir dechassé les Thoscans du pays, auec Milan, Come, Bresse, Bergame, Trente, & Vicenze: si d'auenture on ne veut dire que les Liguriens descendirent autrefois des Thoscans, selon Sempronius; lequel y adiouste qu'elle fut appellee Verone d'vne famille d'iceux Thoscans appellee Vere; *Verona a Vera Thuscorum familia.* La riuiere de Ladice passe par le millieu, & l'enuironne encore toute: qui outre ce qu'elle la fortifie d'autant, luy ameine de grandes commoditez d'amont & d'aual; & luy donne quant & quant moyen de se defaire des biens, que le territoire tres-fertile d'aultour luy produit de surcrez plus qu'il ne luy fault; & mesme de bleds, vins, huiles, fruictages, & laines les plus fines de l'Italie: estant assise en vne belle campagne à propos pour le labourage, & circuie

de coustaulx & collines pour la nourriture du bestail. C'est vne grand' ville fort bien bastie, ou il y a encore tout plein de marques de l'antiquité : & entre autres vn amphitheatre des plus grands qui se voye point, presque tout conserué & entier, combien qu'il y ait plus de 1700. ans qu'il fut edifié par le Consul Quintius Flaminius, comme le tesmoigne ceste inscription en vn marbre antique qui est en l'Eglise sainct Fidrian de Lucques:

L. F. FLAMINIVS ROM. CONS. AC VNIVERSAE GRAECIAE DOMITOR, AMPHITHEATRVM VERONAE PROPRIIS SVMPTIBVS EREXIT. ANNO AB VRBE CONDITA DC. III.

Quant aux autres antiquitez, vn theatre assauoir, des arcs triomphaulx, Portiques, aqueducts, & semblables edifices publiques, peu de chose sont les demeurans qui s'en voient. On l'estime auoir esté faicte Colonie Romaine par Pompeius Strabo pere du grand Pompee, auec les autres transpadanes, luy estant Consul quant & M. Porcius Cato, l'an DCLXIIII. selon les Fastes; à toutes lesquelles Iules Cesar s'estant fait Dictateur donna plein droict de bourgeoisie. Tacite au 19. liure parlant de la guerre de Vespasian contre Vitellius: *On vint à consulter puisapres d'vn lieu arresté pour faire la guerre: à quoy Verone sembla le plus à propos de tous autres, pour raison des grandes campagnes ouuertes estans alentour, propres pour la cauallerie dont ils estoient les plus forts: & par mesme moyen leur sembloit qu'il leur tourneroit à vn grand aduantage & reputation, d'oster à Vitellius vne Colonie riche & puissante en nombre d'hommes.* Depuis l'Empereur Gallienus la renouuella l'appellant Auguste, comme en fait foy ceste autre inscription d'vn marbre enchassé à la porte des Borsaires. Verone XXCIX. Colonie Ro.

COLONIA AVGVSTA VERONA NOVA GALLIENIANA VALERIANO II. ET LVCILLO COSS. MVRI VERONENSIVM FABRICATI EX DIE III. NON. APRIL. DEDICATI PR. NON. DECEMB. IVBENTE SANCTISSIMO GALLIENO AVG. N. INSISTENTE AVR. MARCELLINO V. P. DVC. CVRANTE IVL. MARCELLINO.

Ceste cité a souffert autrefois de tres-grandes mutations; car s'estant maintenue soubs l'obeissance de l'Empire Romain iusqu'à Atila, qui la saccagea auec les autres de ce contour, elle vint miserablement puisapres és mains de plusieurs vsurpateurs tyranniques; comme Olymbrius, Augustule, Odoacre, & autres semblables, iusqu'à ce que Theodoric Roy des Ostregots vint en Italie à la persuasion & instance de l'Empereur Zenon de Constantinople, l'an de salut 490. lequel defit & prit Odoacre pres de Verone, & s'é empara auec le reste de l'Italie, ou luy & ses successeurs dominerent par 70. ans, iusqu'à la mort de Totila du temps de l'Empereur Iustinian enuiron l'an 560. que Narses capitaine dudit Iustinian l'ayant defaict, appella par despit de l'Imperatrice qui lüy auoit vsé de quelques reproches, les Lombards en Italie; lesquels se planterent de plaine arriuee en la contree du Veronois; où leur Roy Alboin fut soudain apres mis à mort par la conspiration de sa propre femme Rosemonde. De là enauãt Verone resta soubs la subiection des Lombards par plus de 230. ans, iusqu'à ce que Charlemaigne les eut du tout chassez d'Italie; soubs les Rois de laquelle Verone demeura iusqu'aux Berengiers: & quelques autres apres eux: Et puis se mit en liberté, selon que nous auons dit cy-deuãt de Milan & Padoue; iusqu'à Ezzelin qui la tint par 33. ans. Et apres sa mort, qui fut l'an 1259. elle vint és mains de ceux de la Scala, tres-noble & ancienne famille de plus de 200. ans desia en ladite ville; & dont il y a eu de grands personnages tant au fait des armes, qu'és bonnes lettres; comme Iules & Ioseph Scalligeres pere & filz à present viuant, les deux lumieres de nostre siecle. Ainsi les sieurs de la Scala ayans possedé non seulement Verone, mais Bresse & Vicenze, Parme, Regge, Lucques, Feltre, Padoue, Treuiz, & plusieurs autres bonnes villes & contrees, l'espace de 127. ans, ils furent supplantez par les Ducs de Milan, de la plus grand part; & entre autres de Verone; laquelle apres quelques autres mutatiõs y aduenues par les Carrares seigneurs de Padoue, vint finablement en la puissance des Venitiens par le moyen de Francisque Marquis de Mãtoue, qui la leur conquit l'an 1405. & l'ont tousiours depuis tenue paisiblement comme ils font encore. Ceste ville a esté de longue main fort celebre, mesmement pour estre issus d'elle deux Poëtes insignes Macer & Catulle: Plus deux Plines oncle & nepueu, selon quelques-vns; les autres mettent de Come: auec plusieurs autres excellents personnages modernes.

VERRVGO; Verrue, forteresse en la contree des Volsques, au commancement du 4. liu. fueil. 163. & au fueil. 206. ligne 12. Esteinte de fort longue main.

VERVLANE; ville au Latium pres de Thusculum: Pline 3. 5. *Trebani, Thusculani, Verulani, Veliterni.* Il en est fait mention au 9. liure, fueil. 413. ligne 20. ou leurs anciens droicts, statuts & fran-

chises leur sont restablies. Elle est encore en estre gardant son premier nom, *Verulo*, auecques tiltre d'Euesché.

VESCIE; ville des Latins, au 8. liure, fueil. 345. ligne 8. Elle n'est plus.

VESVVE; vne mōtagne de la Campanie separee de toutes les autres, à huict mille de Naples, estant fort fertile vers le pied & en ses coustaulx, en bleds, fruicts, & vins tres-excellens de tout temps: mais la cime consiste en vne assez grande plaine deserte & sterile entierement, voire destituee de toute verdure; en lieu dequoy se voient force trous & creuasses de costé & d'autre, auec vne large & profonde bouche au millieu, & vne terre par tout grisastre arse & bruslee à guise de cendres; les pierres toutes calcinees & mangees du feu: ce qui tesmoigne assez ses anciennes conflagrations souuentesfois y aduenues, & mesmes soubs l'Empereur Titus, la plus grande dont il soit memoire, comme le marque Suetone en sa vie, tiltre 8. Si qu'il deputa des principaulx hommes de Rome, pour aller sur les lieux restaurer la perte qui en estoit aduenue ès villes & au plat pays d'alentour: *Quædam sub eo fortuita ac tristia acciderunt, vt conflagratio Vesevi montis, quam ob rem curatores restituendæ Campaniæ è consularium numero sorte duxit: bona oppressorum, quorum hæredes non extabant restitutioni afflictarum ciuitatum attribuit.* Ce que Martial touche aussi au 4. de ses Epigrammes:

His est Pampineis viridis Vesuuius vmbris;
Presserat hic madidos nobilis vua lacus.
Cuncta iacent flammis, & tristi mersa fauilla:
Nec superi vellent hoc licuisse sibi.

Mais les particularitez en sont tres-elegamment deduittes en vne epistre à Tacitus, de Pline second nepueu de celuy qui a escript l'histoire naturelle, lequel y demeura estouffé pres de la tour d'Octauius, pour s'estre trop curieusement voulu amuser à veoir ceste conflagration; dont Dion racompte aussi d'estranges merueilles. QVE DV TEMPS DE TITVS, tout à coup se vit eslancer contremont vne grosse fumee entremeslee de force flammes de la cime de ceste montagne, d'vne telle furie, que les autres qui de tous costez bouillonnoient alentour à guise de sources & ruisseaux de feu, ne s'y pouuoient pas egaller. Car il y a en ce sommet vne grāde ouuerture qui semble vn theatre creusé dedans iusques au fonds, mais c'est le feu qui a fait cela. De ce creux donques sortit de iour vne grosse nuee obscure & espoisse: & de nuict vne si grand' quantité de flammes entremeslees de cendres, & de pierres aussi que ceste exhalation desgorgeoit d'vne terrible impetuosité & roideur vers le ciel, que c'estoit vne trop grande horreur à veoir, & en ouyr le bruict; principalement quand il s'esboulloit quelque chose de la montagne rongee du feu, dedās le fonds de cest abysme: lequel combattu de la force des vents y entonnez pour raison des flammes qui n'en pouuoient pas sortir à leur aise, enuoyoit dehors ces violēces impetueuses, auec des resonnements & esclats de tonnerres tres-hideux & espouuentables. Par fois la fumee & la flamme sortoient de nuict en forme ce sembloit de geans enormes, qui avans atteint vn air libre & spacieux, s'y dilattoient, se hastans à l'enuy de voltiger de tous costez; les vns par les plaines d'embas, les autres le long des montagnes, les forests & villes prochaines, selon que le vent les chassoit: & soudain par le mesme effort rebondissoient furieusement contremont, comme s'ils eussent de nouueau cōspiré de ruiner tout l'vniuers, & le reduire au premier Chaos. Cela fut tout soudain suiuy d'vne grand' secheresse & ardeur; auec des hideux tremblements de terre, qui donnerent issue & firent passage à infinis deluges d'eaux par tous les lieux circonuoisins, accompagnez de mugissements effroyables, qui sourdirent à vn instant de tous les endroits des mōtagnes & plaines: ioinct l'extraordinaire fremissemēt & courroux de la mer; & les insupportables coups de tonnerre procedans de l'air, lesquels se rebattans d'vne longue queue & traisnee dedās les baricaues & combes prochaines, faisoient paroistre proprement que le tout se deust abismer. Le soleil là dessus perdoit sa lumiere, & le iour demeuroit obscurcy & esteint de noires & espoisses tenebres; si qu'on pouuoit durant iceluy aussi plainement discerner les flammes parmy la fumee, qu'en plain minuict: & les gros quartiers de pierres lesquels de ce goulfre embrasé s'eslançans contremont auec de merueilleux sifflemens, s'en alloient cheoir qui plus pres qui plus loing, auec vne indubitable ruine de tout ce qui se rencontroit au dessoubs. Dont les personnes estimans la fin du monde estre arriuee, ne sçauoient ou se retirer à garend; si qu'infinis milliers d'ames, & tout le bestail quant & quant en demourerent accablez. Car ceux qui estoient sur la terre se hastoient de gaigner les vaisseaux & la mer, pensans y deuoir estre plus à seureté: & ceux de la mer au rebours s'efforçoient d'eschouer en terre, pour euiter la furie des ondes agitees outre toute mesure. Ceux des plaines s'enfuyoient aux montagnes: & des montagnes se roulloient ès plaines, regaignans les vallons soudain: des campagnes se rengeoient ès forests: & des bois reuolloient aussi tost ès campagnes; n'apprehendans en leur vain espoir lieu moins seur que celuy où ils se trouuoient. Or pour le dernier mets vne si estrange quantité de cendres vint à se desgorger tout à coup de ce creux, que l'air, la terre, & la mer en furent couuers: & ou elles venoient donner, estouffoient de leur ardente vapeur tout ce qui en estoient atteint, creatures viuantes, & les vegetaulx;

Cōflagration du mont Vesuue.

taulx,bestes, gens,oiseaux,& les poissons mesmes : l'impetuosité des vents qui les charrioient de costé & d'autre estant si forcenee, qu'il en fut porté iusqu'en Afrique, Egypte, & Syrie, non qu'à Rome,& és lieux voisins : dont deux villes entre les autres en furent toutes suffoquees, Herculanee,& Pompees; auec les habitãs,qui s'estoient pensé retirer à garend dedãs le theatre. VOILA à peu pres ce qu'en met Dion : à quoy se conforme presque l'Epistre dessusditte de Pline inseree tout au commencement de l'histoire naturelle de son oncle.L'an 1306.du temps du Pape Benoist XI. ceste montagne brusla derechef; mais nompas de telle furie que l'autre fois. Depuis elle est tousiours demeuree en paix : & est fort fertile encore pour le iourd'huy; principalement en vin excellent sur tous les autres d'Italie,qu'on appelle pour ceste occasion le Grec de Some; car tel est maintenant le nom de ceste montagne, d'vne ville qui est au pied, dont le Duc a finé ses iours en France soubs le Roy Henry second.

VFENS; vne riuiere du Latium pres de Terracine,qui s'en vient rendre dans les paluz Pomptines:Pline 3.5.*Dein flumen Vfens,supra quod Terracina oppidum lingua Volscorum Anxur dictum.* Et Virgile au 7.

Qua Saturæ iacet atra palus, gelidúsque per imas
Quærit iter valles.atque in mare labitur Vfens.

Festus l'appelle *Oufens*,lequel il dit estre au territoire des Priuernates,entre la mer & Terracine:& de là auroit receu son appellation la Tribu Vfentine, dont nous auons parlé en la colonne 1406. ou le surplus de ceste riuiere a esté touché. On l'appelle auiourd'huy en vulgaire les vns *Aufente*; les autres *Baudino*.Mais il y a vn autre Vfens ainsi que nous auons dit là mesme.

VITELLIE; ville des Eques, comme il est specifié au 5.liure, fueillet 236. vers la fin,ou elle est appellee Colonie Romaine. Mais on ne sçait pas bien au vray quand elle y fut establie, sinon que l'on cõiecture que ce fut quelques 70. ans auparauãt,apres quelques signalees routtes & desconfitures que receurent les Eques, selon qu'il est contenu au 3. liure. De ceste Colonie fait mention Suetone au premier chap.de la vie de Vitellius:*Indicia stirpis diu mansisse,viam Vitelliam ab Ianiculo ad mare vsque: Item Coloniam eiusdem nominis,quam gentili copia aduersus Equiculos tutãdam olim depoposcisset.* Vitellie colonie Rom.

VMBRIE; auiourd'huy le Duché d'Espollette,mais plus reduitte au petit pied. Ce fut vn des plus anciens peuples de l'Italie,& fort puissant;car les Thoscans leur osterẽt depuis bien trois cẽs villes closes,cõme tesmoigne Pline 3.14.ou il adiouste qu'ils furent ainsi appellez des Grecs,quasi ὄμβροι,grosses pluyes & rauines d'eaux,pource que seuls de tous les mortels ils estoient reschappez du deluge vniuersel:*Vmbrorum gens antiquißima Italiæ existimatur;vt quos Vmbrios à Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent.* CCC.*eorum oppida Thusci debellasse reperiuntur.*Caton met que Ianus estant venu en Italie auec Dyrin & les anciens Gaulois, dont descendirẽt les Ombriẽs, il establit son Palais royal & principale demeure és marches de l'Vmbrie : *Ex Scythis venisse Ianũ cũ Dyrin & Gallis progenitoribus Vmbrorum,in Italiam: & in tractu Vmbriæ fundasse regiam.* Sempronius en la diuision d'Italie met les Aborigenes estre issus des Vmbriens; ce qui denote aussi leur grãde antiquité : *A Lyri autem vsque Tyberim Saturnus cum priscis Aboriginibus fuit,origine ab Vmbris & Camesenis æditis.*Lesquels Gaulois Xenophon en ses Equiuoques dit estre ceux qui se seroient sauuez du deluge:*Ogyges plures fuere:Primus supradictus Atauus Nini,quem Babylonij Gallum cognominant,quòd in inundatione etiam superstes alios eripuerit & genuerit:*Qui fut sans doute le Patriarche Noé. Ainsi l'Vmbrie & son premier peuple sont fort anciens.Quant à ses bornes & limites; Strabon y comprend bien plus que ledit Duché d'Espolette : car il y met toute la Romaigne, & marque d'Ancone; assauoir depuis Rauẽne iusqu'à Otricoli en longueur, ou il y a plus de CC. mille selon son calcul:& depuis la Thoscane iusqu'aux Equicoles,& au Latiũ en largeur;de maniere que les Sabins y estoiẽt compris,lesquels Pline en exclud;& ne la cõmence que d'Ancone.Ptolemee qui les separe en Vilumbriens & Vmbriens,c'est à dire vieils & nouueaux, leur assigne des confins qui n'ont rien de commun ce me semble, auec la disposition du pays, selon les quatre regions du ciel, ainsi qu'on peut veoir à ceste heure:car de leur donner la Thoscane & le Tybre au Midy,il n'y a apparẽce quelconque:parce qu'Ancone est Orientale à ceste contree; & la Thoscane au Septentrion:les Sabins entre le Leuant & my-Iour:le Teueron au Midy;& Otricoli au couchãt,grossieremẽt tout cela fault entendre, & non au iuste du tout; à cause des sinuositez & eniambemẽs tant des riuieres, que des contrees qui varient pour ceste occasion leur assiette. Or à la restreindre à ce qu'on appelle maintenant le Duché d'Espollette, il sera enclos deuers le Leuant, ou bien le vent qu'on appelle Grec ou Nordest entre l'Orient & le Septentrion, du Picenum ou marque d'Ancone auec la Romaigne : au Midy,des Sabins, & du Latium : au couchant du Tybre pour la plus part : & au Septentrion de la Thoscane.Mais tout cecy varie pareillement par endroits selon les destours. Et icy se presentent deux choses à annoter:dont vint premieremẽt le mot de Duché, & de Duc en la signification ou nous l'appliquons maintenant : & puis ce qui concerne la ville d'Espollette, que nous auons reseruee hors de son lieu en cest endroict,comme y venant plus à propos pour estre capitale de tout le pays qui en a pris son nom. Narses ce valeureux Eunuque ayant esté reuoqué d'Italie par l'Empereur Iustin successeur de Iustinian, Longin fut enuoyé gouuerneur en son lieu; lequel

Les limites de l'ancienne Vmbrie.

Dont est venu ce mot de Duché & de Duc.

GGGg

estant d'vn naturel plus lent & oisif, establit sa residence presque continuelle à Rauenne; cõmettant des personnages d'auctorité en chaque ville signalee pour y commander, qui furent de là appellez *Duces*, c'est à dire chefs, capitaines, conducteurs, gouuerneurs: & entre autres vn à Rome; ce qui fut cause d'anneantir & esteindre du tout l'authorité Consulaire, qui iusqu'alors s'estoit maintenue sinon d'effect, aumoins de nom. Cela aduint l'an de la fondation de Rome 1310. & de IESVS-CHRIST 560. Mais les Lombards puisapres comme nous auons desia dit sur Bene-vent, reduirent tous ces gouuernemẽs à six; quatre Duchez; assauoir Bene-vent en la Campanie: Thurin au pied des Alpes: Espollette au cueur d'Italie: & le Friol vers l'Esclauonie: & deux Marquisats; de la marque Treuisane, & d'Ancone; se conformans en cela sur le mot d'Exarchat, qui veut dire six principautez ou gouuernemẽs. QVANT A' ESPOLLETTE où faisoit ordinairemẽt sa demeure le premier capitaine estably des Lombards en ceste contree, appellé Farola, c'est vne ville fort ancienne, ayant de tout tẽps esté ainsi appellee de Caton, Strabon, Ptolemee, Tite Liue, & autres anciens autheurs; soit d'vn capitaine nommé Pole, ou de l'augure d'vn oiseau dit Spole, qu'on vid voleter au dessus ceste ville lors qu'on y iettoit les premiers fondemens. Elle est à quelques quarante mille de Rome, six mille au delà de Terni, en tirant vers la Romaigne; situee partie en vn plain, partie sur vn coustau doulx penchant, separé par vn petit vallon d'vne colline où est bastie vne citadelle, des plus fortes de toute Italie; ioincte à la ville par vn põt soustenu de vingt-quatre grosses piles tres-haultes; & au derriere y a vne fort haulte montagne. Le territoire d'alentour est fort delectable & fertile en bleds & huilles; tãt en la cãpagne q̃ sur les coustaulx; ou il y a quant & quant vne belle nourriture pour le bestail. Tite Liue en fait mention en plusieurs endroits; mesmes au 22. ou il escrit qu'Annibal apres la victoire du lac de Perouse, s'en vint par l'Vmbrie à Espollette; dont il fut brauement repoulsé auec grand' perte de ses gens, & la dit estre Colonie; l'vne (ce met-il puisapres au 27.) des dixhuit qui perseuererent en la loyauté & secours des Romains durant ceste guerre. Mais il ne cotte pas le temps qu'elle y fut establie, ny Flore nomplus precisement en l'Epitome du 20. liure, ou il coulle cela cruement: *spoletum Colonia deducta est*: Ce que fait Patercule au premier, lequel dit que ce fut trois ans apres celle de Brundisi, assauoir l'an 513. selon son calcul, dont les Fastes du Capitole en retrenchent vn: *Brundusium, & post triennium spoletum Coloniæ deductæ sunt; quo anno Floralium ludorum factum est initium.* Frontin en fait aussi mention; *Ager spoletanus in iugeribus & limitibus intercisiuis est adsignatus, &c.* Le Roy Theoderic pour la plaisance & recreation du lieu, principalement en Esté, y fit faire vn fort beau Palais, que ses successeurs ruinerẽt auec le reste de la ville. Narses la restaura depuis: & long tẽps apres elle fut derechef destruitte par l'Empereur Federic Barberousse, pource qu'elle tenoit le party du Pape Alexãdre III. de laquelle calamité & desolation s'estant aucunement refaitte, elle fut prise de nouueau & bruslee par les Perousins l'an 1324. Depuis pour s'estre trouuee exempte de semblables desastres, elle s'est grandement accreuë en la sorte qu'on la voit maintenant, aiant tiltre d'Euesché. Il en est sorty autrefois des hommes de lettres fort estimez, & entre autres P. Cornutus orateur excellẽt, duquel parle Ciceron *de claris oratoribus*. Plus le grammairien Melisse selon Suetone & Eusebe: & quelques modernes.

Espollette.

Espollette I. Colonie.

VOLATERRÆ, Volterre; ville tresancienne de la Thoscane, à vingt quatre mille de Siẽne en tirãt vers la marine, voire l'vne des XII. principales citez; laquelle quelques modernes se fondãs sur Polybe maintiennẽt auoir esté fondee des Tyrrheniens, auec Arezzo, & Clusiũ, plus de cẽt ans auãt la guerre de Troye: Caton la renuoye iusqu'à Ianus. Elle est situee sur vne haute & aspre montagne contenant pres de deux mille de pente depuis la cime iusqu'au fonds de la Baricaue ou Vallon; mais deuers la riuiere de Cecinne & celle d'Ere, il n'y a guere plus de cinq ou six cens pas. Sur la bouche de laquelle riuiere de Cecinne sont les *Vada Volaterrania* comme les appelle Pline 3. 5. aussi la montee en est en recompence bien plus roidde & pẽdante. Ses murailles sont de fort gros quartiers de pierre de taille, longs de cinq à six pieds, si bien ioints ensemble sans chaulx ne ciment qui paroisse, qu'il semble que ce soit vn roch tout massif. Mais telle est ordinairement la maçonnerie & assemblement des grandes pierres, dont la pesanteur, pourueu qu'elles soient bien droict assises & posees, leur donne vn contrepoix qui leur sert plus que le mortier, qui se ronge & desment plus facilement: ce qui ne se peult si bien faire des petits quartiers, qui manquent de faix pour les affermir. Il y a cinq portes, & à l'entree de chacune vne belle fontaine d'eau viue, outre deux autres asses plus grandes qui sont dans la ville: En laquelle se voient encore de grandes & fort signalees marques de l'antiquité, tant de marbres grauez d'inscriptions, que de statues, auec des lettres Hetrusques, qu'on ne peult lire n'y rien entendre. Ce fut la premiere ville de la Thoscane à ce qu'on dit qui receut la foy Chrestienne, par sainct Romule enuoyé de sainct Pierre en ces quartiers-là prescher l'Euãgile: mais depuis infectee de l'heresie Arrienne; & derechef reduitte à la vraye religion du temps de l'Empereur Leon III. enuiron l'an 730. Les Hongres y firent vne merueilleuse desolation & ruine, ainsi qu'au reste de la Thoscane, quand le Comte d'icelle Americ les y attira contre le premier Berengier. Mais elle ne demeura pas long temps à estre reparee mieux & plus forte qu'auparauant, par l'Empereur Othon premier; dont elle fut ditte Othonienne:

nienne : dequoy abusant Faccio degli Vberti au 8. chant du 3. liure de son Dittamondo l'appelle Antonienne:

Appresso questo trouammo Volterra
Sopra vn gran monte, che è forte antica
Quanto in Thoscana sia alcuna terra.
Antonia si disse.

Ce qu'ayant ignoré Leandro s'est fort scandalizé de ce mot. Apres la mort d'iceluy Othon, quelques familles d'Allemans auec le reste des anciens bourgeois y vindrent faire leur residēce : & du temps de l'Empereur Federich second creerent deux Consuls pour gouuerner leur Republique soubs le Vicaire general de l'Empire: mais s'estant lors partialisee toute la Thoscane en Guelphes & Gibellins, les Volterrains espousans le party de ceux-cy, s'accosterēt de ceux de Pise, & prirent le blason d'vne croix d'argent en champ de sable pour leurs armoiries. Et là dessus les Florentins l'an 1250. ayans gaigné vne grosse bataille sur eux, les menerent battās iusques dans leurs murailles, ou ils entrerent pesle-mesle auec les fuyards; & y introduirent la faction Guelphe, chassant du tout les Gibellins dehors; qui y furent puis-apres rappellez, & se rappointerēt ensemble. Mais n'estans peu demeurer longuement en paix & repos, ils recoururent aux Florentins, lesquels y enuoyerent vn Podestat, & leur imposerent certain tribut; qui fut cause de les faire reuolter de nouueau l'an 1430. Puis se reconcilierent à iceux Florentins, iusqu'à l'an 1471. que ne leur ayans voulu faire part des minieres d'alum qui s'estoient descouuertes, ils vindrent assieger Volterre, & la saccagerent; si qu'elle demeura soubs leur subiection iusqu'à l'an 1529. que le Prince d'Orenge ayant mis le siege deuant Florence pour l'Empereur Charles V. ils se rendirent quant & quant; & fut le tout reduit és mains de la maison de Medicis. Du depuis les Volterrains sont tousiours demeurez incorporez à cest estat là. Elle fut faicte Colonie apres la mort de Iules Cesar pour la recōpēse des vieils legionnaires, comme le tesmoigne Frontin : *Volaterra Colonia lege III. virali in centurias singulas iugera ducenta decumanis cardinibus est adsignata; quam omnes veterani in portionibus diuisam pro parte habuerunt, &c.* De Volterre fut nay le Poëte Perse satyrique fort obscur; lequel deceda en l'aage de 21. an du temps de Neron. Au contour au reste de ceste ville se trouuent tout plein de minieres, comme de sel, alum, vitriol, soulphre de plusieurs especes, orpiment, azur, pierre noire, albastre, occre rouge & iaulne, & de la croye: auec des bains si extremement chaulds, que les bouillons se haulsent d'vne incroyable violence & furie bien huict ou dix pieds cōtremont : & n'y sçauroit-on ietter chair quelconque viue ou morte, qu'on n'en voye tout à l'instāt les os tous secs separez flotter au dessus de ces ondes: lesquelles se renforcent auec de grosses exhalations & vapeurs s'il doit plouuoir prochainement : mais si le temps est serain elles se tiennent beaucoup plus coyes. Il y a aussi des sources d'eau clere & nette froide comme la glace, qui semble neantmoins bouillir : & deux petits lacs où l'on ne trouue point de fonds; l'vn d'eau fort pure & clere; & l'autre au cōtraire plus noire & espoisse qu'ancre, là ou bois quelcōque ne peut nager. Plus autres infinies singularitez qui seroient trop longues à racompter. Volterre Colonie Rom.

Les Volsques; l'vn des quatre principaux peuples de l'ancien Latium, Volsques, Eques, Thusculans, & Herniques: lesquels commandoient à tout plein de bonnes villes, tant le long de la marine vers Circeies & Gaiette (Pline 3.5. *Volscorum postea litus & Campaniæ*) qu'au cœur du pays endedans terre, comme Suesse Pometie capitale ville de la contree, selon que vous auez peu veoir sur le mot Avrvnqve; Ardee, Fregelles, Terracine, & autres. Tarquin le superbe leur entama le premier la guerre, liure premier, fueil. 44. qui dura plus de deux cens ans auant que de pouuoir estre du tout subiuguez : enquoy ils donnerēt infinis affaires aux Romains, comme vous pouuez veoir par toute ceste premiere decade: & mesmes au 6. liure, fueil. 266. vers la fin; ou Tite Liue fait vn discours d'où ny comment les Eques & Volsques par tant de fois rompus & defaits, peurent forger si grand nombre d'hommes pour se restaurer si souuēt & à coup de nouuelles forces. Mais à la fin ils succōberent du tout à de plus puissans, si qu'à toute peine le nom en est demeuré. Il en a esté encore touché quelque chose sur le mot Osqves, desquels ils sont procedez; ou plus-tost ce n'a esté qu'vn mesme peuple, qui changea ainsi son nom par vn adioustemēt de peu de lettres.

Les Volsiniens, maintenant Bolsene, vne assez belle petite ville sur le bord du lac du mesme nom, cinq ou six mille au deça de Monte-Fiascon, & 15. de Viterbe, sur le grand chemin en allant à Rome. Mais ce fut anciennement vn fort puissant peuple, l'vne des douze communautez de Thoscane; comme mesme le marque Caton en ses origines: *In Mediterraneis quattuor, Ogygianum, Aretium, Rusellæ, Volsinium.* De là fut natif Seian qui eut si grande authorité aupres de l'Empereur Tybere, & puis fut de luy mis à mort auec toute sa famille, iusqu'à de ieunes enfans innocens. Telles sont les faueurs & aduancemens des grands Princes, si l'on se ioue d'en abuser. Tacite au commencement du 4. liure : *Ælius Seianus genitus Vulsiniis patre Seio Strabone equite Romano.* Le territoire en est fort abondant en oliuiers, & vins muscadels excellens sur tous autres. Il est fait mētion des Volsiniens au 5. liure, fueil. 238. lig. 36. & au 10. liu. fueil. 448. vers la fin. Ceste ville fut depuis empietee par les esclaues des habitans qu'ils auoient mis en liberté : lesquels espouserent leurs fem-

mes & filles; & les tyranniserent en toutes autres sortes, iusqu'à ce qu'estans recouruz aux Romains, ils y enuoyerent Decius Murena qui les restablit au premier estat. Elle eut aussi vne autre grande desconuenüe de la fouldre qui la brusla toute, comme met Pline, liure 2. chapit. 52. *Qualiter cùm Volsinium oppidum Thuscorum opulentissimum totum concrematum est fulmine.*

VOLTVMNÆ FANVM; vn lieu en Thoscane ou les estats se souloient anciennement assembler pour consulter de leurs communs affaires, ainsi que font les Allemans és diettes; liure 5. fueil. 226. lig. 29. les vns le prennét pour Viterbe, les autres pour Masse és maremmes du Siennois. Mais cela n'est pas bien esclarcy. Quant à la Deesse Voltumne, nous en auons parlé ailleurs.

VVLTVRNE: vne riuiere de la Campanie, auiourd'huy en vulgaire *Natarone*; laquelle descendant de l'Apennin separoit anciennement le Capouan d'auec les Samnites; & passant par Casilin & Capoue, s'en venoit rendre dans la mer Tyrrhenique 12. mille au dessoubs, pres d'vne ville du mesme nom de Vulturne: Pline 3. 5. *Vulturnum oppidum cum amne*: Et au 36. liu. chap. 26. parlant du verre, il dit que le sablon du Vulturne est fort propre à en faire: *Iam verò & in Vulturno amni Italiæ arena alba nascens sex. M. pas. à littore inter Cumas atque Lucrinum, quæ mollissima est, pila moláque teritur.* La ville de Capoue fut aussi auparauant appellee Vulturne de ceste riuiere, côme tesmoigne Tite Liue, liure 4. fueillet 191. lig. 39. *Vulturnum Hetruscorum vrbs, quæ nunc Capua est*: parce qu'elle passoit tout à trauers, ainsi qu'il est dit au 23. *Iámque dedefectione Capuæ agi, partem vrbis quæ citra Vulturnũ est, eo enim diuiditur amni, occupauere.* Et puis apres il met comme Casilin estant assiegé, Gracchus y enuoya à vau-l'eau des tôneaux pleins de bled par le Vulturne. Ce qui auroit meu Agathius au 2. de la guerre Gotthique d'appeller ce fleuue Casilin, luy donnant le nom de la ville, par la mesme raison, mais tout au rebours, que Capoue l'auoit prise de luy: & ce, parlant de la victoire que Narses obtint contre Bultin chef des Gaulois, bien que superieur beaucoup en nombre de gens, sur le bord de ceste eau. Pour raison dequoy il y erigea en lieu de trophee vne grande cruche de marbre, ou estoit grauee vne inscription, dont voicy le sens.

LE RIVAGE DE LA MER TYRRHENIQVE, A RECEV LES ONDES DV FLEVVE CASILIN TOVTES CHARGEES DE CORPS MORTS, QVAND LE GLAIVE AVSONIEN PASSA EN CE LIEV CY PAR SON ACIER FOVRBY TRENCHANT, L'ORGVEIL GAVLOIS, SOVBS LA CONDVITTE DV DEFORTVNÉ BVLTIN: DONT SES FLOTS SE DOIVENT SENTIR GLORIEVX, QVI D'ICY À LONG TEMPS TEINTS DV SANG ESTRANGER, PORTERONT TESMOIGNAGE D'VNE SI INSIGNE VICTOIRE.

Vulturne Colonie Rom.

La ville de Vulturne au reste fut faite Colonie l'an 559. Scipion l'Africain 11. & Sépronius Consuls; en la mesme annee que Puzzol & Linterne, comme met Tite Liue au 34. *Coloniæ ciuium Romanorum deductæ Puteolos, Vulturnum, Linternum.* Varron au 4. de la langue Latine: *Nam & Colonia nostra Vulturnum, & Deus Tyberinus.* Frontin aussi; mais de la mesme sorte que toutes les autres qui furent de nouueau reiglees du temps des Empereurs, & par eux departies aux vieils soldats pour recompense de leurs seruices, auec le territoire y annexé. *Vulturnum muro ducta Colonia: iussu imp. Cæsaris est deducta: Iter populo debetur P. XX. Ager eius in nominibus villarum & possessorum est adsignatus.* Chose trop inhumaine & barbare; de deposseder ainsi des anciens habitans; auecque leur desolee famille de leurs paternelles demeures & heritages; de leurs foyers & autels domestiques; des sepultures de leurs ancestres; contraints à ceste occasion, au lieu qu'ils souloient viure paisiblement à leur aise en leurs pauures petits mesnages, d'aller caymandãs, vagabonds demander l'aumosne; pour en accommoder des meurtriers sanguinaires abominables. Mais tels sont les droicts de la guerre & des plus puissans.

REPER-



REPERTOIRE PARTICVLIER DES HARENGVES ET PROPOS LES PLVS SIGNALEZ contenus en ceste premiere Decade.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIESME.

LIVRE QVATRIESME.

Livre Cinqviesme.

Livre Sixiesme.

LIVRE SEPTIESME.

LIVRE HVICTIESME.

LIVRE NEVFIESME.

LIVRE DIXIESME.

Fin de la Table des harangues de la premiere Decade.

OMBIEN le calcul & datte des temps, que les Grecs appellent Chronologie, est necessaire en vne histoire pour la conduicte & lumiere d'icelle, qui sans cela demeureroit comme aueugle, chacun le peut considerer; Au moyen dequoy nous en auons bien voulu adiouster icy vne vn peu ample, contenant non seulement l'ordre & suite des Roys de Rome; des Consuls, Dictateurs, Censeurs, Preteurs, & autres Magistrats annuels, auec les choses plus memorables aduenues souz leur maniment; mais reprenant les choses de plus hault, l'origine aussi, les progrez, aduenemens, faits & gestes en bloc des plus signalez peuples de la terre; afin d'enfiler mieux le tout, & l'amener de main en main par les trois principales Monarchies, & quelques appendances d'icelles, iusqu'à la Romaine, la plus grande & puissante de toutes; qui prit pied sur de fort foibles commencemens, au milieu presque des 6000. ans de duree qu'on attribue par quelques coniectures au siecle. Car de la creation d'iceluy iusques au deluge vniuersel qui dura vn an, lon compte 1656. ans; du deluge iusqu'à la prise de Troye 1126. ans: & delà iusqu'à la fondation de Rome 432. qui font en tout 3214. ans. Mais premier que d'en venir là, il est besoin de premettre icy quelques particularitez de la Grece, vne prouince tant renommee, afin de ne confondre tant de choses ensemble en la table plus generale qui suiura apres, des Hebrieux, Assyriens, Egyptiens, Thoscans, Latins, Gauloys, Espagnols, Allemans; viz à viz tous les vns des autres, pour tant mieux confronter leurs affaires, & verifier les conquestes de ceste masse d'Empire, à laquelle tous ces autres Potentats & dominations se sont venuz finablement incorporer, quand on les amenera des premieres sources sans aucune interruption: ce qui rendra le cours de l'histoire beaucoup plus net & intelligible.

OR C'EST vne chose assez notoire, non seulement par noz sainctes lettres, mais encore par plusieurs escrits des Payans mesmes, que de l'vniuerselle inondation n'eschapperent que huict personnes; Noë, & sa femme Tithee; & leurs trois enfans, Sem, Cham, & Iaphet, auec leurs femmes; desquels vint la seconde propagation du genre humain. Au moyen dequoy ce bon Patriarche Pere des Peres a esté depuis tenu en fort grande recommendation & respect enuers toutes sortes de gens; les vns l'appellans Ianus ou Jauan, mot approchant du tressainct tetragrammaton IEHOVA ou IOVA: les autres Ogyges, & Enotrien, pour auoir trouué l'vsage du vin & du bled; Vertumne, Vadymon, Prothee, Diespiter, & autres telles infinies appellations representans toutes quelque mystere. Plus le Ciel, le Chaos, le Soleil, le germe du monde; le souuerain pere des grands dieux & des moindres; l'ame du monde, qui meut les cieux, & tous les trois genres des composez elementaires, à generation, Mineraux, Vegetaux, animaux, brutes assauoir & creatures raisonnables: le Dieu de paix, de Justice, & de saincteté, expulseur des choses nuisibles & pernicieuses, & le conseruateur des bonnes & salutaires; le recteur des temps, tant du passé que de l'aduenir; Parquoy on luy attribue deux visages, l'vn derriere, & l'autre deuant; & deux clefs aussi en la main, comme pour fermer & ouurir toutes choses: pour signifier quant & quant la religion & la police. Et d'autre part la grande Tithee sa chere espouse, Aretie, qu'on interprete estre la terre, à cause de sa grãde vertu, faculté, & puissance generatiue; moyennant le Chaos ou le Ciel, & le Soleil, qui y espandent leur fertile semence: Vesta aussi qui signifie le feu; car ce fut la Royne des sacrifices, qui ne se font point sans du feu; dont elle institua des religieuses pour le garder assiduellement dans son temple, comme marque & symbole le plus approchant de la diuinité icy bas: ce qui ne s'eslongne pas gueres des vierges de l'Euangile, qui en attendant la venue du marié maintiennent soigneusement leurs lampes ardentes.

CHRONOLOGIE GRECQVE.



VANT donques l'vniuerselle innondation aduenue l'an du monde 1616. Noë auoit eu trois fils, Sem, Cham, & Iaphet, qui se sauuerent auecques luy dedans l'Arche; ausquels il departit puis apres toute la terre habitable; l'Asie assauoir à Sem, l'Afrique à Cham, & l'Europe à Iaphet. Et s'estant leur posterité acreuë en bien peu de temps par la prouidence de Dieu, qui au bout de chasques neuf mois donnoit vne portee de fils & fille à toutes les femmes, ils furent contraints de se desbander çà & là, pour chercher nouuelles demeures, afin d'y estre plus au large: dont entre autres ceste grande peninsule depuis appellee le Peloponese sembla estre tresapropos aux descendans de Dodonain fils de Iaphet auquel l'Europe estoit escheuë; tant pour la bonté & demeure de l'air, que pour la cõmodité des forests qui leur fournissoiét de fayne;& des pastiz pour la nourriture de leur bestail; ioinct la forte assiette du lieu enuironné tout autour de la mer, fors d'vne aduenuë large de six mille pas seulement, qui l'assemble à la terre ferme: Parquoy ils s'y arresterent plus volontiers qu'en nul autre endroit de la Grece. Et ainsi la contree se peupla en brief; tant que finablement apres de longues suites d'aages il s'en fit vn & plusieurs Royaumes, dont celuy du cœur du pays vint à Pelasgus, fils de Triopas, enuiron l'an du mõde 2440. Ce qu'on collige en ceste sorte. Athenee liure 14. mect que soubs Pelasgus l'inondation aduenuë en la Thessalie s'escoula par l'ouuerture des montagnes causee d'vn tremblement de terre: Et Berose escrit que cela fut l'an 35. du regne de Sparete xvij. Roy d'Assyrie, qui eschet iustement au temps dessusdict: Mais en tout cecy il n'y a point de dacte de temps qui soit limitee, sinon que par aduis de pays; car on ne voit point uoient precisément combien regnerent chacun des Princes suiuans.

2240. 783.

2441. 784. PELASGVS premier Roy d'Arcadie, reduit le peuple à vne plus doulce maniere de viure, leur enseignant à bastir certains taudiz & cahuettes pour s'y retirer à couuert contre les iniures de l'air: & à se vestir de cuirs de Truye: vser aussi de fayne en lieu des herbes crues & racines dont ils viuoient auparauant à guise de bestes bruttes.

LYCAON, son fils, II. qui fut pere de Calisto, mere d'Arcas.

NICTYMNVS, fils aisné de Lycaon, III.

ARCAS, IIII. fils de Calisto, & d'vn pere incertain. Il monstra l'vsage du bled, & de teistre les draps de laine.

AZAN, fils d'Arcas, V.

CLITOR, fils d'Azan, VI. lequel eut Aphidas, & Elatus.

APHIDAS, VII.

ALEVS, fils d'APHIDAS, VIII.

2713. 1066. LYCVRGVS, IX. Cecy tombe au temps des Argonautes, enuiron l'an du monde 2713.

Apres Lycurgus vint EVCHEMVS, X. qu'Atreus appella à son secours contre les Heraclides, & tua Hyllus; mais il fut mis à mort par mescongnoissance de son propre fils Euander; lequel à ceste occasion fut contraint de se retirer auec sa mere Carmente en Italie, au Latium deuers Faunus Roy des Aborigenes, qui l'accommoda de demeure au mont Palatin, & luy departit le territoire d'autour: Si que le Royaume des Pelagiens vint à

2725. 1068. AGAPENOR, XI. fils d'Ancee, fils de Lycurgue, (lequel Ancee accompagna Iason en Colchos, & fut mis à mort au retour à la chasse du Sanglier Calydonien) fut chef des Arcadiens à l'entreprise de Troye: & s'en reuenant au logis fonda la ville de Paphos en Cypre: en quoy s'estãt trop amusé, les descendans d'Elatus fils puisné d'Aphytas s'emparerent de la Coronne: assauoir

HIPPOTOVS, XII. lequel fut pere de

EPITVS, XIII. Et cestui-cy de

CYPSELVS, XIIII.

APRES VINT OLEAS, XV. qui remit EPITVS fils de sa sœur Merope & de Cresphon au royaume des Messeniens.

BVCCHOLION son fils, XVI. qui eut

PHIGALVS, XVII. lequel donna son nom a la ville de Phigalie.

SIMVS son fils, XVIII.

POMPVS

Ans du monde, & du deluge.	
	POMPVS, XIX. lequel contracta si estroicte alliance auec les Eginetes, qu'il voulut que son fils prist leur nom.
	EGINETE, XX.
	POLYMESTOR son fils, XXI. du temps duquel les Lacedemoniens assaillirent la premiere fois les Tegeates, qui les desfirent, & prirent leur Roy Charillus. Polymestor mourut sans hoirs, parquoy le Royaume vint à
	ECHMIS, fils de son frere Briacas, XXII. & delà à
	ARISTOCRATES fils d'Echmis, XXIII. qui se porta tyranniquement; parquoy il fut lapidé de son peuple: mais il laissa vn fils appellé
	HICETAS, XXIIII. qui eut vn autre
	ARISTOCRATES, lequel fut aussi lapidé des Arcadiens, comme son ayeul, pour s'estre laissé corrompre des Lacedemoniens en la guerre qu'ils eurent lors contre Aristomenes, & les Messeniens, au secours desquels il auoit esté enuoyé. ET EN luy finerent les Roys d'Arcadie; qui fut delà en auant gouuernee soubs vne forme de Republique.

LES ARGIENS.

2110. 453.	INACHVS l'vn des descendans de Misrahim fils de Cham, s'en vint d'Egypte habituer au Peloponese, ou il fonda la ville d'Argos, & y regna par 50. ans.
2160. 503.	PHORONEE son fils, II. 60. ans. Il subiuga tout le Peloponese, & fit la guerre aux Carpathiens, & aux Rhodiens. L'an 10. de son regne Thessalus fils de Grecus regnoit en la Thessalie.
2220. 563.	APIS, fils de Phoronee, III. 35. ans. Il fut belliqueux, mais meschant au reste, & mourut sans enfans; deifié puis apres en Egypte.
2255. 598.	ARGVS son neueu, IIII. 70. ans. De son temps vint le premier vsage du bled en la Grece; dont il fut deifié apres sa mort, & des temples bastiz à son honneur. Les poëtes tournent tout son faict à des fables.
2325. 668.	PIRASVS fils d'Argus, V. 54. ans. L'an 33. de son regne fut né Deucalion Roy de Thessalie. & l'an 53. la ville d'Epidaure fondee.
2378. 721.	PHORBAS son frere, fils aussi d'Argus, VI. 35. ans. Il conquit Rhodes.
2413. 756.	TRIOPAS son fils lequel fut pere de Pelasgus, VII. 46. ans. L'an 28. de son regne aduint le deluge de Thessalie soubs Deucalion aagé alors de 82. ans.
2459. 802.	CROTOPE, VIII. regna 21. an. Au commencement de son regne fut practiqué premierement l'vsage de la vigne en la Grece par Dionysius fils de Deucalion.
2480. 823.	STHENELE, IX. 11. ans.
2491. 834.	GELANOR, luy auoit succedé, quand DANAVS, X. arriua d'Egypte qui l'en mit dehors, l'an 2491. & regna 50. ans. Il eut pareil nombre de filles, lesquelles ayant donné en mariage à autant de fils d'Egyptus son frere, qui l'auoit chassé hors d'Egypte, il les fit tous mettre à mort, excepté Linus ou Lynceus, que sauua sa femme Hipermnestre.
2541. 884.	LINVS, Danaus estant mort sans hoirs masles luy succeda, XI. Roy d'Argos, qui regna 41. an. L'an 16. d'iceluy, Minos regnoit en Arcadie.
2582. 925.	ABAS, fils de Linus, XII. 23. ans. Il eut d'Ocalee fille de Mantinee deux enfans, Prœtus & Acrisius, si discordans, que mesme ils commencerent à se quereller dans le ventre de leur mere.
2605. 948.	PROETVS, XIII. regna 17. ans.
2622. 965.	ACRISIVS XIIII. l'ayant chassé, regna 31. an. L'an 16. d'iceluy Amphion regna à Thebes, au chant duquel accompagné de sa lyre, les pierres, ce dit-on, se remuoient; & ainsi bastit ses murailles. Acrisie au reste fut pere de Danae, mere de Persee; lesquels ayant faict enfermer dans vn coffre de bois, & iecter en la mer, par ce que l'oracle luy auoit predit que son petit fils le deuoit mettre à mort, ils furent miraculeusement sauuez; & la prediction sortit son effect: mais le royaume fut par Persee transferé d'Argos à Mycenes, ou luy succeda Sthenele, apres la mort duquel Eurysthee l'establit de tous points.

2660. 1003. EVRYSTHEE II. fils de Stenele, & de Nicippe fille de Pelops, autrement Astidamie, regna à Mycenes 45. ans. Ce fut luy qui exposa à tant de perils & trauaux Hercules fils d'Amphytrion, des biens duquel il s'estoit emparé : mais il fut tué en vn combat contre les Eacides en l'Attique, auec toute sa lignee; si que le royaume vint aux hoirs de Pelops & Hippodamie.

2705. 1048. ATREE & THIESTE III. Roys de Mycenes; regnerent 65. ans auec les combustions & malheuretez que partie les fables, partie les histoires racomptent.

2770. 1113. AGAMEMNON fils d'Atree, IIII. regna 18. ans.

2788. 1131. EGYSTE fils de Thyestes, V. 2. ans.

2790. 1133. ORESTES fils d'Agamemnon VI. 15. ans.

1805. 1148. TISAMENE, & PENTHYLE fils d'Orestes, VII. 3. ans. Car les Heraclides les depossederent, qui regnerent 52. ans. ainsi le royaume de Mycenes prit fin enuiron l'an du monde 2860. 78. apres la prise de Troye.

Ans du monde, & du deluge.

LES LACEDEMONIENS.

LACEDEMONE, autrement Sparthe, fut la plus puissante & renõmee cité de tout le Peloponese; & dont la domination dura aussi longuement en sa grand vogue & splendeur; cõme de gẽs tres-belliqueux & disciplinez, mesme depuis que Lycurgue y eut establi ses cõstitutiõs; & iceux endurciz à toutes sortes de trauaux & mesaises, principalemẽt des armes; Car ils ne reconnoissoient autre mestier ne professiõ: tellemẽt qu'ils cõmãderent à plus de cent villes closes, dequoy la contree eut le nom d'Hecatõpolis: & dõnerent finablemẽt la loy à toute la Grece. Quãt à la premiere fondation de Lacedemone, le territoire de laquelle s'estendoit le long de la marine entre Argos & Messene, cela est vn peu tenebreux; & n'y peut-on pas voir guere cler; Toutesfois on la refere aux Acheens, qui en furent puis apres chassez par les Doriens. Pausanias au reste la dit auoir esté premierement appellee Lacedemone, & puis Sparthe : & que le premier qui y regna, mais cela est sans aucune dacte de tẽps, ny marque aucune à quoy l'on puisse prendre pied, fut vn

LELEX, originaire de la contree : auquel succeda son fils

MYLES, qui eut Eurotas: lequel donna son nom à la riuiere qui passe le long de la ville.

EVROTAS n'ayant point eu d'enfans masles, donna sa fille vnique Sparthe, en mariage à

LACEDEMON fils de Iupiter & de Taugete; dont fut appellé le mont de Taugete: & Lacedemone de ceste Princesse, Sparthe; combien que les autres la dyent auoir esté ou fils ou fille de Phoronee second Roy d'Argos; ce qui peult escheoir enuiron l'an du monde 2240.

2240. 583. AMYCLAS fils de Lacedemon luy succeda, qui fonda la ville d'Amycles; & eut deux fils, Argalus & Hyacynthe, le plus bel enfant de son temps, lequel mourut du viuant du pere.

ARGALVS herita du royaume : & apres luy

CYNORTAS. Puis tousiours de pere en fils,

OEBALVS, qui espousa Gorgone fille de Perseus; dont il eut

TYNDARE pere de Castor & Pollux, & d'Helene: mais il en fut depossedé par Hippochoon: & quelque temps apres y rentra à l'aide & faueur d'Hercules.

MENELAVS de la race des Pelopides, ayant espousé Helene succeda quãt & quãt au royaume.

ORESTES à cause de sa femme Hermione fille vnique de Menelaus & d'Helene, en herita: & apres luy son fils

TISAMENE, qui en fut depossedé par les Heraclides: lesquels vont ainsi de pere en fils: Hercules : Hyllus, Cleodes, Aristomaque, Aristodeme.

ARISTODEME de la race des Heraclides, eut deux enfans iumeaux, Eurysthenes & Procles; discordans en tout & par tout: desquels vindrent les deux familles qui depuis regnerent ensemblement à Sparthe; car il y auoit tousiours deux Roys à la fois, suiuant l'oracle d'Apollon, Mais parce que leurs descendans ne se rencontrerent pas tousiours en mesme degré; les vns venans à mourir plus-tost que les autres; aussi ne les peut-on bonnement accoupler ensemble : parquoy il en fault faire deux branches à part.

Ans du monde, & de la prise de Troye.

LES ROYS DE SPARTE DV COSTE' D'EVRYSTHENES.

2865. 83. EVRYSTHENES fils aisné d'Aristodeme premier, Roy de Sparthe de la famille des Heraclides, regna 42. ans.

2907. 125. AGIS, son fils II. vn an seulement.

2908. 126. ECHESTRATE, III. 35. ans.

LEOBOTES,

2943. 161.	LEOBOTES, IIII. 37. il fut ſoubs la tutelle de Lycurgue. Les Lacedemoniens eurent lors la premiere guerre contre ceux d'Argos.
2980. 198.	DORISTE, V. 29. ans.
3009. 227.	AGESILAVS, VI. 44. ans. Soubs ceſtuy-cy, Lycurgue eſtablit ſes loix à Sparthe.
3053. 271.	ARCHELAVS, VII. 60. ans.
3053. 331.	THALEQVE, VIII. 40. Il meut la guerre aux Acheens, pour raiſon de la ville d'Amycles; & eſt mis à mort par les Meſſeniens dedans le temple de Diane.
3153. 371.	ALCAMENES, IX. 37. ans. Les Ephores furent lors inſtituez 130. ans apres les loix de Lycurgue: ſi que delà enauant les Roys de Sparthe furent comme en tutelle ſoubs ce magiſtrat, qui bridoit leur authorité & pouuoir. Mais il ne ſe trouue plus de datte de temps nette & diſtincte.
	POLYDORE, X. fils d'Alcamenes luy ſucceda: le meilleur & plus iuſte Prince qu'eurent onques les Lacedemoniens; & auquel ils defererent le plus d'honneurs apres qu'il euſt eſté mis à mort par Polemarque.
	EVRYCRATES fils de Polydore, XI. Il regna en paix.
	ANAXANDER, XII.
	EVRYCRATES ſecond de ce nom, XIII.
	LEON, XIIII.
3405.	ANAXANDRIDES, XV. du temps de Crœſus enuiron l'an du monde 3405. & de la fondation de Rome 193.
	CLEOMENES, XVI.
	LEONIDAS, XVII. Ce fut celuy qui auec trois cens hommes ſe mit à garder le pas des Thermopyles contre toute l'armee de Xerxes.
	PLISTARQVE, XVIII. Il regna peu, parquoy l'adminiſtration demeura à Pauſanias ſon tuteur; lequel apres auoir chaſſé les Perſes de la Grece, ſe laiſſa finablement corrompre par eux.
	PLISTONAX, XIX. Il regna 28. ans.
	PAVSANIAS, XX. 14. Il aſſiegea Athenes auec Lyſander: & eut deux enfans:
	AGESIPOLIS, XXI. qui regna auſſi 14. ans.
	Et CLEOMBROTE, XXII. lequel fut tué à la bataille de Leuctres contre les Thebains, ſoubs la conduicte d'Epaminondas.
	AGESIPOLIS fils de Cleombrote, XXIII. Il ne regna qu'vn an.
	Et CLEOMENES ſon frere XXIIII. 34. ans: lequel eut deux enfans; Acrotate qui mourut du viuant du pere.
	AREE fils d'Acrotate apres la mort de ſon ayeul Cleomenes regna 44. ans: trauerſé au reſte de beaucoup d'affaires que luy dreſſa ſon oncle Cleonyme, qui amena Pyrrhus en la Laconie.
3665.	ACROTATE fils d'Aree, XXVI.
	AREE fils d'Acrotate, XXVII. Il mourut n'ayant que huict ans, parquoy le royaume vint à
	LEONIDAS, XXVIII. fils du deſſuſdit Cleonyme, fils de Cleomenes.
	CLEOMENES III. de ce nom XXIX. Roy de Sparthe, fils de Leonidas regna 15. ans. hõme tẽpeſtatif & grãd brouillon; ſi que chaſſé de tous les endroits de la Grece, il fut cõtraint de ſe retirer en Egypte; où il ſe tua finablemẽt ſouz le Roy Ptolemee Philopator enuirõ l'an de Rome. 535.
3747.	CHELONIS fille de Leonidas eſpouſa Cleõbrote, dont elle eut Ageſipolis & Cleomenes.
	AGESIPOLIS III. de ce nom & XXX. Roy eſt creé auec Lycurgue, apres la mort de Cleomenes: & ayant eſté dechaſſé de ſon compagnon, il ſe retira deuers Quinctius Flaminius qui faiſoit lors la guerre à Nabis, lequel s'eſtoit emparé tyranniquemẽt de Sparthe. Icy eſt la fin de la lignee d'Euryſthenes fils d'Ariſtodeme de la race des Heraclides.

L'AVTRE FAMILLE DES ROYS DE SPARTHE.

Ans du monde, & de la priſe de Troye.	
2865. 83.	PROCLES fils d'Ariſtodeme, I.
	SOVS II. Il faict guerre aux Arcadiens; & leur oſte vne portion de leur territoire.
	EVRYTHION, III. Il continue la guerre aux meſmes pour la ville de Mantinee. Et comme il s'efforce de gratifier trop le peuple à la diminution de l'authorité royalle, cela eſt cauſe de tout plein de combuſtions à Sparthe.
2920. 140.	PRYTANIS, IIII. Il regne auec Echeſtrate.
	EVNOMVS, V. Il ſe rencontre en de faſcheux temps, l'eſtat fort partroublé, de l'inſolence populaire, ayant comme proſterné le pouuoir des Roys. Et pendant qu'il ſe met en deuoir d'ap-

paiser vne sedition, est tué à la foulle d'vn coup de cousteau.

2920. 140. POLYDECTES son fils aisné VI. regne apres luy: mais bien peu de iours laissant sa femme enceinte d'vn fils.

LYCVRGVS, frere de Polydectes, & puisné fils d'Eunomus, VII. prend l'administration du royaume huict mois seulement, iusqu'à la naissance de Charilaus Posthume de Polydectes: & quelque téps apres y continue au nom & qualité de tuteur. Mais ayant esté calomnié par ses enuieux de machiner la mort de son pupille & nepueu, il s'en va voyager de costé & d'autre en Egypte & Cãdie, ou il bastit ses loix qu'il establit depuis à Sparthe, & durerent par 500. ans.

3010. 228. CHARILAVS, fils de Polydectes VIII. regne bié 60. ans. Il saccage le territoire des Argiues; & entame la guerre aux Tegeates: ou il est pris, & réuoyé sans payer rãçon. Il regne auec Archela°.

NICANDER, IX. il renouuelle la guerre contre les Argiues. Et regne 42. ans selon Suidas.

THEOPOMPE X. il eut Polydore pour collegue, & les autres Roys subsequés; car il vescut lõguement, & mit à fin la guerre Messeniaque: Ce que Solin reiecte à l'an 12. de Romule, qui escheet enuiron l'an du monde 3224. là où le regne de Polydore vient 3190. Aristote, & Plutarque luy attribuent la premiere ouuerture de creer les Ephores, qui fut 130. ans apres les institutions de Lycurgue, soubs Alcamenes pere de Polydore.

ZEVXIDAME fils puisné de Theopompe, XI. car Archidame laisné mourut du viuãt du pere.

ANAXIDAME, XII. compagnon au royaume d'Anaxander XII. aussi de l'autre lignee.

ARCHIDAME, XIII. regna en paix.

AGASICLE, XIIII.

ARISTON, XV. ayant repudié ses deux premieres femmes, pource qu'elles ne pouuoient auoir d'enfans, en espousa vne mariee desia à vn sien amy; laquelle pendant qu'elle estoit fille fut la plus laide de Sparthe, & femme deuint la plus belle apres Helene.

DEMARATE, XVI. fils d'Ariston, mais né au 7. mois, estant venu en contétion auec son collegue Cleomenes fut accusé d'estre bastard, & contrainct de quicter le royaume. Parquoy il se retira en Perse deuers le Roy Darius fils d'Histaspes: ce qui escherroit enuiron l'an du monde 3450. pour le plus tost. Car il arriua iusques au temps de Xerxes fils dudit Darius: auquel il fut depuis reconcilié par le moyen de Themistocle.

LEOTHYCHIDES, XVII. succede à Demarate, & regne 22. ans: au bout desquels accusé de s'estre laissé corrompre par les Thessaliens, il se retira à Tegee. Il eut vn fils appellé Zeuxidame, lequel mourut de son viuant: mais il laissa

ARCHIDAME second de ce nom, & XVIII. Roy de Sparthe, ou il regna apres la fuitte de son ayeul 42. ans. Soubs luy, mais contre son cœur, commença la guerre du Peloponese que descrit Thucydide. Il fut pere de Lampeto qui eut cest heur entre toutes les autres femmes Grecques, d'estre fille de Roy, femme de Roy, & mere de Roy.

AGIS fils d'Archidame, XIX. tint le royaume 27. ans. ce fut luy deuers lequel se retira Alcibiades, & qui luy debauscha sa femme Timee, dont nasquit Leothychides; au lieu duquel par les menees de Lysander fut subrogé

AGESILAVS, XX. surnommé le grand, pour la gloire de ses beaux faicts. Il regna 41. an; & en vescut 81. ayant esté disciple de Xenophon.

ARCHIDAME 3. fils d'Agesilaus, XXI. regna 27. ans; & fut vn tres-valeureux capitaine à l'imitation de son pere.

AGIS second, fils d'Archidame, XXII. regna 15. ans. Il tint le parti du Roy Darius contre Alexandre: Mais il fut tué combattant tres-vaillamment presque seul en vne rencontre qu'il eut auec Antipater.

EVDAMIDAS frere d'Agis, XXIII.

ARCHIDAME 4. de ce nom fils d'Eudamidas, XXIIII. ce fut le premier qui fortifia la ville de Lacedemone d'vne muraille & d'vn fossé.

EVDAMIDAS second, fils d'Archidame, XXV.

AGIS troisiesme, fils d'Eudamidas, XXVI. Il regna auec Leonide, & en cuidant remettre sus l'ancienne discipline, & les loix de Lycurgue desia fort abastardies, fut en fin estranglé de ses citoyens auec sa mere & son ayeule. Icy prennent fin les legitimes Rois de Sparthe: car Lycurgue qui regna auec Agesipolis troisieme, & Machanidas apres luy, puis Nabis, furent tyrans, comme il se verra en la 4. Decade.

Ans du monde, & du deluge.

LE ROYAVME DE THEBES.

2500. 843. ENVIRON l'an du monde 2500. Agenor natif d'Egypte passa en Phenice, ou il fonda les villes de Sydon & Tyrus. Il eut au reste deux femmes, Damno, & Argyope: de Damno vint Phœnix

Phœnix & deux filles, Isee & Melie: Et d'Argyope, Cadmus & Europe. Phœnix eut Belus; & Belus Pygmalion, Didon, & Anne. Isee & Melie furent mariees à Egyptus & Danaus leurs cousins germains. Or Cadmus ayant eu vn seuere commandement de son pere Agenor de ne retourner iamais deuers luy qu'il n'eust retrouué sa sœur Europe, que Iupiter desguisé en Taureau auoit enleuee, aprés l'auoir longuement cherchee, & desormais hors d'espoir de venir à bout de ceste entreprise, s'arresta finablemēt en la Beoce; d'ou ayant dechassé les Hyantes, & admis auec ses gens les Aoniens, il bastit vne forteresse que de son nom il appella la Cadmee, qui fut depuis iointe à l'enceinte de Thebes: Et communiqua aux Grecs l'vsage des lettres, dont il leur en apporta iusqu'au nombre de seize. Tout cecy est selon Manethon à peu pres; car les Grecs en parlent d'vne autre sorte.

2530. 873. CADMVS doncques est mis pour le premier Roy de Thebes; ou ayant espousé Harmonie fille de Dardanus selon Stephanus & Eustathius; les Poëtes l'attribuent à Mars, & Venus, il en eut Polydore, auec quatre filles; Semele, Autonoe, Ino, & Agaue; qui firent toutes vne fin fort malencontreuse. Dequoy luy & sa femme outrez d'ennuy sur leur decrepite vieillesse, s'en allerent volontairement en exil, en Illyrie, ou ils paracheuerent ce peu qui leur resta à viure.

POLYDORE, II. Roy de Thebes, s'estant bandé auec Penthee à descrier Bacchus & ses miseres, finerent l'vn & l'autre malheureusement leurs iours.

LABDAQVE III. fils de Polydore, regna fort peu.

LAIVS, IIII. son fils, fut depossedé par Amphion; Aumoyen dequoy il se retira vers Pelops qui le restablit en son royaume aprés la mort de Zethus. Mais s'estāt porté trop felonnement enuers luy pour vn tel bien-faict, par ce qu'il luy rauit & deshonora son fils Chrysippe, Pelops luy meut vne forte guerre. Et là dessus Laius fut encore admonesté de l'oracle des malheuretez qui luy deuoient aduenir par son propre fils (Edippus assauoir) qui le mettroit à mort, & puis espouseroit sa mere. Aumoyen dequoy si tost qu'il fut né, il le fit exposer à l'habandon en vne forest, ou les pasteurs du Roy Polybe de Corinthe le trouuerent de cas d'auenture, & le nourrirent.

IOCASTVS doncques surnommé Edippus, V. Roy accomplit toutes les infortunees predictions de l'oracle; & eut de sa propre mere Iocaste, Etheocle & Polynice; auec deux filles, Antigone, & Ismene.

ETHEOCLE, VI. estant venu en controuerse auec son frere pour occasion de la couronne, ils s'accorderent de regner alternatiuement chacun son annee. Mais Etheocle la sienne acheuee n'ayant voulu laisser Polynice iouyr du royaume à son tour, il eut recours à Adraste Roy d'Argos; dont s'esmeut la guerre Thebaique ou les deux freres s'entretuerent.

LAODAMAS VII. ayant esté laissé en la tutelle de Creon frere d'Iocaste, Creon regna quelques dix ans; iusqu'à ce que les Epigones estans retournez à Thebes, & ayans gaigné vne grosse bataille sur ledit Creon, il fut contraint de s'en aller en exil en Illyrie. Les autres mettent qu'il fut mis à mort par Thesee, par ce qu'il auoit refusé de rēdre les corps de ceux qui estoient morts deuant Thebes, pour les inhumer.

2775. 1118. THERSANDER, VIII. fils de Polynices & d'Argie fille d'Adraste, rentra par ce moyen au royaume de Thebes: mais ayant accompagné Agamemnon au siege de Troye, il fut mis à mort par Thelephe en la Mysie.

TISAMENE IX. fils de Thersander & de Demonasse fille d'Amphiaraus.

2780. 1123. AVTESION fils de Tisamene, X. fut admonesté de l'oracle de quicter le royaume. Il laissa vn fils nōmé Therax, & vne fille Argie, mariee à vn des Heraclides, Aristodeme; dont elle eut Erysthenes & Procles d'vne ventree, qui regnerent depuis à Sparthe, & Theras de son costé Samus & Eolic. Theras se retira en l'Isle de Thera, auec Sannus qui luy succeda au royaume; & Eolic s'en alla resider à Sparthe.

DAMASTICHON XI. succeda à Autesion.

PTOLEMEE, XII.

XANTHVS, XIII. qui fut le dernier Roy de Thebes, enuirō l'an du mōde 2838. qu'il fut tué

2838. 1181. par Melanthus; estant allé assaillir & defier au cōbat Timoethes Roy d'Athenes. Et icy prit fin le royaume de Thebes, qui delà en auant passa en forme de Republique, enuiron 57. ans aprés la prise de Troye, du temps de Syluius Posthume fils d'Enee, troisiesme Roy des Latins.

LES MACEDONIENS ont eu aussi bien leur premiere source & origine de Noé & les trois enfans, comme les autres; Car ils n'ont pas esté procreez de la terre à guise de chāpignons; ny des cailloux, aussi peu de Deucalion & Pyrrha; ains de pere en fils, & de chair & de sang: mais de les vouloir nommeement referer à Cethim fils de Iauan, fils de Iaphet; encore que cela ne soit ny impossible ny malaisé, attendu qu'il fault que de ceux qui estoient en l'Arche, la restauration du genre humain soit entierement procedee, il n'y a pas beaucoup de

neceſſité ny de certitude; en cela: Et eſt pluſtoſt vne vaine curioſité difficile à verifier, que choſe dont on puiſſe tirer gueres d'inſtruction en l'hiſtoire. Pour doques ne ſ'embarquer deſſus ce fleuue ſinon ou il commence d'eſtre nauigable, ſans retrograder inutilement contremont iuſques à ſes premieres foibles & obſcures ſources, attendu meſme qu'Homere ne faict aucune mention de la Macedoine, il ſuffiſt de les amener d'ou ils commencerent à auoir reputation & forme de royaume; lequel fut de vray en Macedon fils d'Oſyris premier Roy d'Emathie, depuis appellee de luy Macedoine, euuiron l'an 2176. mais on paſſe outre ſans ſ'arreſter iuſqu'à CARAN le

3155. 373. 16. en droicte ligne des deſcendans d'Hercules, & le 12. de Temene fils d'Ariſtomaque, lequel ſ'ennuyant à Argos de l'inſolence peult eſtre du peuple, ſ'en vint par l'admoneſtement de l'oracle, auec vne grande multitude de Grecs chercher vne nouuelle demeure en la Macedoine, ou ayant ſubiugué tout plein de petits Princes qui y tyranniſoient chacun endroit ſoy, & pris d'arriuee la ville d'Ediſſe qui fut depuis appellee Aeges, il ſ'empara de toute la prouince ou il regna ſeul par 28. ans.

3183. 401. COENE, II. regna 12. ans.

3195. 413. TYRIMAS, III. 38.

3233. Ans de Rome. 21. PERDICAS premier de ce nom, IIII. 51. il fut vaillant Prince; & à ſa mort deſigna à ſon fils le lieu ou il vouloit eſtre enterré; l'admoneſtant que la couronne demeureroit en leur race, tant que ſes ſucceſſeurs Roys de Macedoine ſeroient inhumez en ce meſme lieu; ce qui fut cauſe puiſ-apres, qu'Alexandre ayant eſté enterré ailleurs, le royaume vint à vne autre famille.

3284. 72. ARGEE V. 38. Il rembarra les Illyriens dedans leurs limites, leſquels eſtoient venuz aſſaillir la Macedoine, les ayans deceuz par l'appareil de certaines Bacchantes, qui furent depuis appellees les Mimalloniennes; dont il edifia vn temple à Bacchus, ſurnommé le deceptif.

3322. 110. PHILIPPES premier, VI. 38. Il y a quelque incertitude en cecy. La Grece lors commença à vſer de l'oracle Dodoneen. Le Poëte Steſicore de ſon temps.

3360. 148. AEROPE, VII. 26. ans. Il eſtoit encore au berſeau quand ſon pere Philippes mourut; & fut porté emmaillotté en la bataille que les Macedoniens eurent contre les Illyriens, laquelle ſouz le bon-heur de ceſt enfant ils gaignerent. Sapho & Alcee poëtes de ce temps cy: & Solon legiſlateur Athenien.

3386. 174. ALCETAS, VIII. 29. la mort du Poëte Steſichore: Chilon l'vn des ſept ſages de la Grece: Piſiſtrate ſ'empare de la tyrannie d'Athenes ou il regne 34. ans.

3415. 203. AMYNTAS premier, IX. 50. Hipponax, Hippius, Simonide, Phocilide poëtes: Pherecide, & Pythagore ſon diſciple: Hellanique Hiſtorien; Democrite, Heraclite, & Anaxagoras, Philoſophes.

3465. 253. ALEXANDRE ſon fils, ſurnommé le riche, X. regne 43. ans. Xerxes à ſon entrepriſe de Grece, luy donna tout le pays qui eſt entre le mont Olympe, & celuy de Hemus en la Thrace. Ce fut celuy que Mardonius enuoya en ambaſſade à Athenes, Herodote en l'Vranie. Pythagore meurt l'an 4. de ſon regne. Le Poëte Pyndare en vogue: Eſchyle, Sophocle, Euripide. Zeuzis peintre excellent. Themiſtocle, & Pericle capitaines Atheniens.

3508. 296. PERDICAS ſecond, XI. 28. ans. Hippocrate le medecin: Empedocle & Parmenide Philoſophes; Protagore Sophiſte; Ariſtophane comique: Socrate precepteur de Platon.

3536. 324. ARCHELAE XII. 24. ans. Les deſſuſdicts encore; Herodote, & Hellanique hiſtoriens. Il amplifia grandement le faict de la Macedoine; l'embellit & orna d'infiniz ſomptueux edifices; & aima ſingulierement les gens doctes; Euripide entre les autres, de la mort duquel ayant eſté tué par des chiens, il eut vn tel deſplaiſir qu'il ſe fit raire. Il fut finablement mis à mort par la conſpiration de Cratee, & Hellanocrate.

3560. 348. ARCHELAE ſecond, XIII. 4. ans. Il fut tué par meſgarde à la chaſſe par vn ſien fauorit appellé Crates.

3564. 352. ORESTE ſon frere, XIIII. eſt mis à mort par ſon tuteur Ærope apres auoir regné 3. ans.

PAVSA-

3567. 355. PAVSANIAS, XV. Il ne regna qu'vn an.

3568. 356. AMYNTAS, XVI. 6. de ce temps commencerent Diogenes, & Platon à fleurir.

3574. 362. ARGEE, XVII. vn an.

3575. 363. AMYNTAS second, XVIII. 19. ans, par deux fois chassé de son Royaume; & remis en iceluy. L'an 9. de son regne fut nay Aristote, enuiron la 100. olympiade.

3594. 382. ALEXANDRE second de ce nom filz d'Amyntas, XIX. ne regne qu'vn an.

3595. 383. PTOLEMEE, XX. le met à mort, & regne 4. ans.

3599. 387. PERDICAS troisiesme, XXI. frere d'Alexandre, venge sa mort; & regne 6. ans. Il fut tué en vne bataille contre les Illyriens.

3605. 393. PHILIPPES second, XXII. filz du dessusdit Amyntas, regne 24. ans. Ce fut le pere d'Alexandre le grand qui nacquit le 5. an de son regne, l'an du monde 3609. & de Rome 397. l'an premier de la 106. olympiade.

3629. 417. ALEXANDRE le grand, XXIII. regna 12. ans, & mourut en l'aage de 32.

3641. 429. ARIDEE XXIIII. filz aussi de Philippes, mais bastard, d'vne concubine nommee Philinne, 7. ans. Et ayant esté mis à mort par Olympias mere d'iceluy Alexãdre, soubs ombre de vouloir conseruer aux enfans de son filz le Royaume, il vint és mains de Cassander filz d'Antipater; si qu'en Aridee se termina la race des Temenides.

3648. 436. CASSANDER filz d'Antipater, XXV. regna 19. ans. Il fit reedifier la ville de Thebes qu'Alexandre auoit ruinee: & eut de sa femme Thessalonice fille de Philippes, trois filz;

3667. 455. PHILIPPES, ANTIPATER, & ALEXANDRE, XXVI. qui regnerent l'vn apres l'autre quelques 4. ans. Et là prit fin la lignee d'Antipater.

3671. 459. DEMETRIE, XXVII. filz d'Antigone, l'vn des Capitaines d'Alexandre le grand, apres la mort duquel il s'empara de la Syrie; regna 6. ans. Et apres luy Pyrrhus six ou sept mois: puis Lysimaque Roy de Thrace quelques sept ans: & Ptolemee surnommé le fouldroyant vn an. Apres tous lesquels

3687. 475. ANTIGONE surnommé Gonatas, filz de Demetrie regna 36. ans.

2723. 511. DEMETRIE second, filz dudit Antigone, recouure la Macedoine qu'Alexandre Roy de l'Epire auoit ostee à son pere; & regne 10. ans.

3733. 521. ANTIGONE filz d'Alcyonee, filz d'Antigone Gonatas, regne 12. ans.

3745. 533. PHILIPPES, filz de Demetrie second, 42. ans. Ses faicts sont escripts en la 3. & 4. decades de Tite Liue.

3787. 575. PERSEVS, filz de Philippes, 11. ans. Ce fut celuy que mena Paule Emyle en triomphe; & auquel prit fin le Royaume de Macedoine, qui de là en auant fut incorporé à l'Empire Romain.

LES ATHENIENS.

2409. 752. PAVSANIAS refere leur premiere origine aux Ioniens; & qu'Actee fut le premier qui regna en l'Attique; là ou quelque temps apres enuiron l'an du monde 2409. & du deluge quelques 752. Cecrops estant arriué d'Egypte auec vn bon nombre de gens, enseigna au peu-

ple tout plein de grandes commoditez, mesmement l'vsage de l'oliue; parquoy il espousa Agraulos fille d'iceluy Actee, dont il eut trois filles, Hersé, Agraulos, Pandrosos; & vn filz nomé Erysichthon, qui deceda auãt son pere. Et là dessus CECROPS fonda la ville d'Athenes, luy donant le nom de la deesse Minerue, qui s'appelle en Grec Ἀθήνη; aueques la citadelle. Ce fut le premier qui inuoqua Iuppiter en la Grece; auquel, ensemble à Minerue, il dedia vn autel & vne statue, & leur sacrifia des victimes: Institua pareillement les mariages; ayans accoustumé au precedent de se mesler indifferemment à guise de bestes brutes: parquoy il fut surnommé Dyphies, cõme double, pource qu'il auoit ainsi accouplé vn chacun auec sa pareille: ou bien pource qu'estant venu de l'Egypte, il parloit l'vne & l'autre langue; plus-tost que pour l'enorme corpulence dont il estoit, deux fois aussi grãde que la stature ordinaire des hommes: ny que de ce qu'il fust moictié homme, moictié serpent: ou homme de la ceinture en hault, & femme du reste en bas; toutes fables & fictions poëtiques. Il regna 50. ans; le 34. desquels aduint la conflagration

2442. 785. soubs le Roy Phaeton, apres le tremblement de terre de la Thessalie: surquoy nous pouuons en passant remarquer, qu'il semble que ces accidens au grand monde correspondent à ceux du petit, assauoir l'homme, qui en sa maladie la plus commune, qui est la fiebure, souffre le mesme; premierement vn tremblemẽt, & puis vn ardeur. Mais cela est d'vn autre propos. Vers la fin dudit regne fut basty premierement le temple d'Apollon en Delphes par Erysichthon filz dudit

2456. 799. Cecrops.

2459. 802. CRANAVS, II. Cecrops estant decedé sans hoirs masles, cettuy-cy l'vn des principaux de la ville en richesse & puissance, fut esleu Roy d'Athenes: mais au bout de neuf ans il en fut depossedé par son propre gendre Amphyction; & cõtraint de se retirer aux Lamprensiens, ou il mourut en exil.

2468. 811. AMPHICTION, III. regna 10. ans; & luy fut ioüé le mesme tour par Erychthonius, qu'il auoit fait à son beau pere.

2478. 821. ERYCHTHONIVS, IIII. de la lignee de Cecrops, les Poëtes le referent à ie ne sçay quelle colluctation de Vulcain auec Minerue; fut en sa ieunesse nourry secrettement dedans le temple de ceste Deesse, de peur qu'on ne luy donnast quelque trousse; & estant deuenu desormais grandelet, priua Amphichthion du Royaume, lequel il gouuerna heureusement par 50. ans. Ce

2488. 831. fut luy qui trouua le premier vsage des chariots. L'an 10. de son regne, Dardanus fonda Troye. & le 37. fut bruslé le temple de Delphes par Phlegias.

2528. 871. PANDION filz d'Erichthonius, V. regna 40. ans. Estant venu aux armes auec Labdacus Roy de Thebes pour leurs limites; il fut secouru de Tereus Roy de Thrace, auquel en faueur de ce il donna sa fille Progné en mariage; dont procederent les piteuses & tragiques calamitez, pour raison de la sœur d'elle Philomele qu'il viola, que racomptent les poësies, mesme Ouide au 6. des Metamorphoses; dont Pandion mourut outré de regret & de desplaisir.

2568. 911. ERECHTHEE son filz, VI. regna 50. ans; durant lesquels il n'eut qu'vne seule guerre cõtre les Eleusiniens. Et comme il eust esté admonnesté de l'oracle qu'il auroit la victoire, moyennant qu'il sacrifiast vne de ses filles à la deesse Ceres, il l'accomplit; & mit à mort de sa main Eumolpe Thracien, que les autres auoient appellé à leur secours. Mais il fut en fin accablé d'vn coup de fouldre; Prince debonnaire, iuste & vaillant, comme le tesmoigne Ouide au lieu dessusdit: *Iustitia dubium est, validisve potentior armis*: Si que de luy prirent le nom d'Erechtheides les Rois subsequents, iusqu'à Melanthus. L'an 9. de son regne Boreas Thracien filz d'Astree, que les Poëtes feignent estre vn vent soufflant du Septentrion, rauit Orithye fille dudit Erechthee. Et le 32. fut la premiere Pythienne au temple de Delos appellee Phemonoe.

2618. 961. CECROPS second de ce nom, filz d'Erechthee, VII. regna 40. ans. Enuiron ce temps Persee frere d'Erechthee combattit heureusement contre les Perses; & couppa la teste à la courtisane Gorgone, qui pour son excellente beauté est feinte des Poëtes auoir autrefois conuerty les hommes en pierres. Les Atheniens prirent alors le nom d'Ioniens d'vn Ion, à cause de sa valeur & prouesse. En ce temps eschet aussi l'histoire de Cephale & Procris, femme impudique & ialouse parmy cela, comme est l'ordinaire de telles denrees; laquelle estant allee espier son mary dans vn bois, pensant qu'il fist l'amour ailleurs, fut tuee par mesgarde de luy, qui la pensoit estre quelque beste sauuage.

2658. 1001. PANDION second, filz dudit Cecrops, VIII. regna quelque temps auec son pere; & apres sa mort 25. ans. Le temple d'Eleusine est edifié l'an 4. de son regne.

Egee filz

2683. 1026. Egee filz de Pandion, IX. 48. ans. En ce temps-là florissoit Linus precepteur d'Hercule. La guerre se meut entre les Atheniens & ceux de Crete; lesquels ayans obtenu la victoire imposerent aux Atheniēs vn tribut annuel de sept iouuenceaux, & autant de filles, des plus nobles maisons d'Athenes; d'où proceda la fable du Minotaure, & le Labyrinthe.

2731. 1074. Thesee filz d'Egee & d'Ethra, X. Roy regna 30. ans. Il fit venir resider à Athenes tous ceux qui habitoient dehors és bourgs & villages; & adiouxta au territoire celuy de Megare. Il est fort celebré par les histoires & poësies, pour vn fort vaillant personnage, & qui fit en son temps de tres-belles choses. Finablemēt ayant esté depossedé de son Royaume par les practiques & seditions de Mnesthee & ses adherans, il se retira en l'isle de Scyros deuers le Roy Lycomedes, qui le precipita en trahison du hault d'vn rocher en la mer.

2761. 1104. Mnesthee filz de Peteque, XI. regna 24. ans. Il accōpagna les Grecs au siege de Troye, ou il acquit vn grand renom pour sçauoir entre autres choses bien ordonner les batailles. Mais à son retour il fut à la fin chassé du Royaume par les enfans de Thesee: si qu'il passa en Espagne auec vne bonne trouppe de gens; & fonda là vne Colonie. De son temps Hercules eagé de 52. ans seulement, se ietta de rage & impatience d'vne peste qui le tourmentoit, dans vn feu ardent sur le mont OEta en la contree de Trachinies; & ainsi fina miserablement ses iours celuy qui fut tant reueré depuis.

Ans du monde: & de la prise de Troye.

2785. 3. Demophoon filz de Thesee & de Phedre, XII. Au retour de la guerre de Troye il recouure son Royaume paternel sur Mnesthee, & regne 33. ans. C'est celuy pour qui s'estrāgla Phyllis fille de Lycurgue Roy de Thrace. De ce temps Enee arriue en Italie.

2818. 36. Oxinthes son filz, XIII. regna 12. ans. Il eut outre son filz legitime Apsidas, vn bastard nommé Thymetes.

2830. 48. Aphidas, XIIII. ne regna qu'vn an, par ce que son frere bastard le mit à mort.

2831. 49. Thymetes, XV. regna 8. ans. Ce fut le dernier Roy de la race des Erechtheides.

2839. 57. Melanthe filz d'Andropompe XVI. ayant esté chassé du Peloponese par les Heraclides, se retira à Athenes deuers le Roy Thimetes, pour lequel il combattit Xanthe capitaine Thebain, & le mit à mort. Au moyen dequoy il fut esleu Roy d'Athenes, ou il regna 37. ans.

Athenes, & Corinthe.

2865. 83. Alethes premier Roy de Corinthe l'an 25. de Melanthe. Il regne 35. ans.

2876. 94. Codre filz de Melanthe, XVII. regna 21. an. Or les Doriens estās venus faire la guerre aux Atheniens, meuz de l'oracle qui leur auoit infalliblement promis la victoire s'ils conseruoient sain & sauue en vie le Roy d'Athenes; Codrus aduerty de cela, s'estant desguisé en habit de buscheron s'en alla mettre à mort vn de leurs sentinelles, dont il fut soudain massacré par le corps de-garde. Et en luy prit fin la royauté à Athenes; au lieu de laquelle fut introduit vn magistrat, neantmoins à vie, appellé ἄρχων, gouuerneur, iuge ou preuost, comme quelques-vns le traduisent, conforme en beaucoup de choses au Preteur de Rome.

2897. 115. Medon filz de Codre premier Preuost d'Athenes, gouuerna 20. ans. De luy furent ses descendans successeurs appellez les Medontides.

2900. 118. Ixion, II. Roy de Corinthe regne 37. ans.

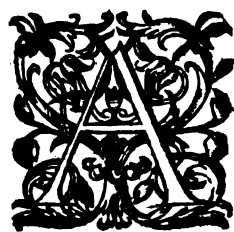
2917. 135. Acaste filz de Medon, II. Preuost, 36. ans.

2937. 155. Agilaus, III. Roy de Corinthe, 37.

Ans du monde: & de Troye.		
2953. 171.		Archippe, III. Preuost, 19. ans.
2972. 190.		Thersippe, IIII. Preuost, 41. an.
2974. 192.		Pryminas, IIII. Roy de Cor. 35.
3009. 227.		Bacis, v. Roy de Cor. 35.
3013. 231.		Phorbas, v. Preuost d'Athenes, 31. an.
3044. 262.		Mezades, VI. Preu. d'Ath. 30.
		Agelas, VI. Roy de Cor. 30.
		Diogenet. VII. Pr. d'Ath. 28.
3074. 292.		Evdeme, VII. Roy de Cor. 25.
3099. 317.		Aristemede, VIII. Roy de Cor. 35. ans.
3102. 320.		Pherede, VIII. Preuost d'Ath. 19. ans.
3121. 339.		Ariphron, IX. Preuost d'Ath. 20. ans.
3134. 352.		Egemnon, IX. Roy de Cor. 16.
3141. 359.		Thespeie, X. Preuost d'Ath. 27. ans.
3150. 368.		Alexandre, X. Roy de Cor. 25.
3168. 386.		Agamnestor, XI. 20.
3175. 393.		Phelestene, XI. 12. Et apres luy Antomes le dernier Roy de Corinthe, vn an seulement.
Ans du monde: & des Olympiades.		
3188. I. I.		Eschyle, XII. Preuost d'Athenes, 23. ans. Icy commancent les Olympiades. L'art de tailler le marbre trouuee lors; Pline 36. 5. Eumele & Archime Poëtes, lequel a escript la destruction de Troye.
3211. VI. 3.		Alcmenon, XIII. 2. ans. Et icy prend fin le gouuernement à vie des Preuosts d'Athenes. Suyuent les Decennaulx.
	Ans de Rome.	Carops filz d'Eschyle, le premier Preuost de dix en dix ans à Athenes. Icy commence la fondation de Rome.
3213. VII. 1.	I.	
3223. IX. 3.	II.	Esimede, II. Preuost Decennal.
3233. XII. 1.	21.	Elidiqve, III.

Hippomene,

Ans du monde, & des Olympiades.	Ans de Rome.	
3243. XIIII. 3.	31.	HIPPOMENE, IIII. Cestuy-cy ayant eu vne fille de tres-excellente beauté, elle se laissa aller à vn ieune homme de bonne maison; mais le pere ne voulut accepter l'offre qu'il luy faisoit de l'espouser; ains s'en estant saisy le fit desmembrer auec des cheuaux; & enfermer sa fille auec l'vn d'iceux en vne prison sans leur rien donner à manger; tellemét que le cheual vaincu de la faim, deuora ceste pauure infortunee. Ouide *in Ibin*, & Suidas.
3253. XVII. 1.	41.	LEOCRATES, V.
3263. XIX. 3.	51.	ABSANDRE, VI.
3273. XXII. 1.	61.	ERIX, VII. & le dernier Preuost Decennal. Car l'administration estant venue és mains du peuple, la Republique d'Athenes se gouuerna de là en-auant par des Magistrats annuels.



AVTRE table plus generale de la supputation des temps, contenant outre le premier establissement des Royaumes de Thoscane, & du Latium, la domination aussi des Hebrieux, Assyriens, Medoys, Lydiens, Egyptiens, Gaulois, Espagnols, Allemans; auec vn sommaire en chaque endroit des plus remarquables choses aduenues soubs ces principaux Potentats, depuis le deluge iusqu'à la destruction de Troye; ou il y a 1125. ans. Et de là iusqu'à la fondation de Rome 432. Puis consequemment iusqu'à la fin de ceste premiere Decade; 461. an.

OR APRES *la retraicte des eaux, & que la terre se fut rendue habitable comme auparauant, Noe le bon secód pere, soit Ianus, ou autre tel nom qu'on luy vueille attribuer, l'ayát departie à ses trois enfans, Sem, Iaphet, & Cham, il en engendra encore d'autres qui en eurent quelques eschantillons: & luy de sa part se mit à rodder deça & delà pour veoir comme le tout se portoit, & faire aussi en son endroit quelques nouueaux peuplemés.* SEM *auquel estoit escheuë l'Asie engendra incontinent apres Arphaxat, dont descendirent les Hebrieux.* IAPHET *enuoya Gomer en Italie: Thubal en la Celtiberie depuis appellee Espaigne: & Samothes, le plus sage hóme de son téps, en la Gaule; tous trois ses enfans. A Thuiscon filz de Noé selon d'aucuns, ou dudit Gomer seló les autres, aduint toute ceste gráde estédue de terres depuis le Rhin iusqu'à la Sarmatie, & au pót Euxin; qu'on nóme la Germanie ou Allemaigne, & les Thudesques, mot plus cóforme à Thuiscon; le tout selon les dattes des téps que nous cotterons cy-apres. Lesquelles quatre principales regiós, & plus nobles de toute la terre, tant pour la temperature & clemence de l'air, & fertilité du terrouer, aumoins des trois, que de la prouësse & valeur des habitans en icelles, leur ciuilité & plus pollie forme de viure que de nuls autres, & leur expertise és arts & sciences; mais sur tout pour auoir de si longue main receu la lumiere du sainct Euangile; Berose au premier des antiquitez appelle Kitim, Celtes, Celtiberiens, & Thuiscons.* AV REGARD DE CHAM *auquel estoit aduenue l'Egypte & Afrique, il y fut merueilleusement reueré, tant pour l'occasion de ses arts magiques dont il fut le premier inuenteur, que pour la desbordee licence qu'il permettoit à son peuple, de viure assauoir en toutes sortes de vices, deprauations, ordures & vilenies, selon leur sensualité, pire presque que de bestes brutes: parquoy ils luy edifierent vne ville qui de luy fut ditte Chemmis: car les histoires prophanes l'appellent Chameses: Lequel demeura de ceste façon en Egypte iusques à l'an 56. du regne de Belus secód Roy d'Assyrie, apres le deluge quelques 243. & du monde 1900. qu'il s'en alla en Italie deuers son nepueu Gomer premier Roy d'icelle: & apres sa mort qui interuint bien tost apres, il s'en empara 24. ou 25. ans:*

tant que finablemẽt Ianus son pere y estant retourné pour la secõde fois, le contraignit d'en desloger, & se retirer en Sicile; ou il espousa sa sœur Rhea auparauant mariee à Hammon Roy de Lybie, qu'elle auoit delaißé, ialouse d'vne autre femme qu'il entretenoit, nommee Amalthee, dõt il auoit eu Dionysius autrement Bacchus. Tellement que ces deux frere & sœur, mary & femme, ayans mis ensemble de grosses forces chasserent Hammon de la Lybie; d'où il se retira en l'isle de Crete: & sur ces entrefaittes eurent vn filz appellé Osyris, l'vn des meilleurs & plus accomplis Princes qui regna onques; & qui fit autant de bien aux mortels. Mais Dionysius estãt deuenu grandelet enuiron le 43. ans de Ninus, l'an du monde 1949. & du deluge 292. chassa à son tour Chameses & Rhea de la Lybie: neantmoins il nourrit fort soigneusemẽt Osyris, qu'il adopta: & les autres s'estans retirez en Egypte, eurent vne fille nommee Isis, le premier an du regne de Semiramis, l'an du monde 1959. & du deluge 302. qu'Osyris son frere espousa depuis. Des faicts & gestes de ces deux-cy, & de leurs mysteres, toutes les histoires prophanes sont pleines; & entre autres Diodore Sicilian, & Plutarque qui en a escript vn traicté à part. Quelque temps apres Chameses homme inconstant, & d'vne voltigeante fortune, se retira en Asie, à la prouince des Bactriens, ou il acquit le nom de Zoroastre: mais il y fut mis à mort quelque temps apres par Ninus filz de Semiramis, & V. Roy d'Assyrie. D'AVTRE-PART IANVS *ayãt chaßé de l'Italie son filz Chameses deprauateur du genre humain, fit vn triage de tout le peuple: Les mauuais & les peruertis, il les laissa en la cõtree d'audela du Tybre, qui depuis fut appellee le Latium, cõme nous auons dit au fueil. 1766. ou ils prirent le nom d'Aborigenes; & retint les gẽs de bien auec soy: fondant vne ville sur le bord du fleuue du costé de deça en Thoscane, qu'il appella le Ianicule, l'an 1928. & plusieurs autres villes & Colonies dont fait mẽtion Caton en ses origines. Quelques trente ans apres enuiron l'an du mõde 1960. & du deluge 303. Le premier du regne de Semiramis, Sabatius Saga surnommé Saturne, Roy d'Armenie, ayant esté entierement dechassé de l'Asie par Belus & Ninus son filz, se retira en Italie deuers son grand pere Ianus; qui luy mit en main les Aborigenes & le Latium; ou il fonda de sa part vne ville sur vn tertre le long du Tybre, viz à viz du Ianicule, laquelle il appella de son nom Saturnie, selon mesme que le tesmoigne Ouide au 6. des Fastes introduisant Iunon qui parle;* A patre dicta meo quondam Saturnia Roma est: *Et Virgile plus amplement au 8. de l'Eneide:*

Hæc duo præterea disiectis oppida muris,
Reliquias veterum videas monimenta virorum:
Ianiculum huic, illi fuerat Saturnia nomen.

AINSI *soubs ces deux bons Princes vint à se fourcher la domination de l'Italie en deux branches & rameaux; les Thoscans assauoir, autrement les Ianigenes; & les Latins ou Aborigenes; dont le Tybre faisoit la separation, ainsi que le tesmoigne Tite Liue liure premier;* Pax ita conuenerat, vt Hetruscis Latinísque fluuius Albula, quem nunc Tyberim vocãt, finis esset. *Quelques 40. apres Saturne deceda: & Ianus 8. ou 10. ans depuis, enuiron l'an 350. du deluge. Au moyen dequoy prit en eux fin l'eage heureux, qu'on appelle doré; ainsi que le tesmoigne tres-elegamment Virgile au lieu cy-dessus allegué:*

Aureáque (vt perhibent) illo sub rege fuere
Sæcula, sic placida populos in pace regebat:
Deterior donec paulatim, ac decolor ætas
Et belli rabies, & amor successit habendi.

LES

LES HEBRIEVX.

Ans du monde & du deluge	
1656. 0.	NOE' en l'eage de 500. ans engendra Sem, Cham, & Iaphet: & enuiron 100. ans apres vint le deluge qui dura vn an.
1658. 1.	
1659. 2.	*Sem* filz aisné de Noé; & auquel escheut en partage l'Asie, eagé de 100. ans eut ARPHAXAT deux ans apres le deluge: & vescut en tout 600. ans.
1694. 38.	*Arphaxat* à 35. ans eut SALAH: & vescut en tout 438. ans.
1724. 68.	*Salah* en l'eage de 30. ans eut HEBER, dont prirent leur appellation les Hebrieux. Sa vie fut de 463. ans.
1758. 102.	*Heber* à 34. ans eut PHALEG: & vescut 464. ans.
	Phaleg fut ainsi appellé de son pere comme par vn esprit de prophetie; pource que la terre se deuoit en ses iours partager entre les enfans de Noé: Dont Sem, autrement Melchisedech le grand Prestre, auec les siens, eut la partie Orientale de l'Asie. Cham ou Zoroastre, la Iudee, Arabie, Egypte, Ethiopie; & en somme toute l'Afrique. IAPHET ou Iapetus l'Europe, auec toute la coste de l'Asie.

Ans du monde. & du deluge.	HEBRIEUX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
1788. 132.	1789. Phaleg à 30. ans eut REHV: & vescut 239. ans.	1789. NEMROD filz de Chus, filz de Cham, l'an 131. apres le deluge meu d'ambition de regner, establit le premier de tous les mortels vne forme de domination en Chaldee: & edifia vne grande ville sur le fleuue d'Euphrate, en la plaine de Senaar qu'il nomma Babylone: auec vne tour exaulcee à pair des montagnes pour vne marque de la grandeur de son Empire. Mais il ne paracheua pas ses ouurages encommencez; car au bout de 56. ans qu'il regna, il disparut d'entre les mortels.	
1790. 134.			
1795. 139.			
1800. 144.			
1805. 149.		LA confusion des langues.	1806. CHVS filz de Cham domine en Ethiopie, qui est de là appellee la terre de Chus.
1810. 154.		1813. MESECH autheur du peuple de Magog, fonde la ville de Masacha en Cappadoce ou il arreste sa demeure.	1806. SEBA filz de Raem filz de Cham possede l'Arabie heureuse auec son filz Gog: & TRITON la Lybie.
1815. 159.			
1820. 164.	1821. Rehu à 32. ans eut SARVCH: & vescut 239. ans.		1817. CHAMESES ou Cham enseignāt l'art magique aux Thelquiniens en Egypte, y acquiert vne grande reputation & authorité.
1825. 169.		1828. GANGES que Moyse appelle Iaketan, establit sa domination en l'Inde; & y donne son nom à l'vn des principaux fleuues.	
1830. 174.			
1835. 179.		1833. GETHER filz de Aram filz de Sem, auec leur lignee, fondent les Massagetes en Asie.	
1840. 184.			
1845. 189.		1845. BELVS filz de Nemrod II. Roy d'Assyrie regna 62. ans. Il parfit les ouurages encommancez de son pere: & apres sa mort fut deifié du peuple, qui luy dressa vn temple fort magnifique, lequel estoit encore en estre du temps de Pline (liure 5. chapitre 26.) tel que le descrit Herodote: combien que il y eust plus de 2000. ans desia passez. Il le fait au reste auoir esté inuenteur de l'Astrologie.	
1850. 194.	1851. Saruch à 30. ans eut NACHOR: & vescut 230. ans.		
1855. 199.			L'AN

Ans du monde: & du deluge.	ITALIANS.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
1788. 132.				
1790. 134.				
1795. 139.	1798. L'AN 10. du regne de Nemrod Gomer surnommé Galle, filz aisné de Iaphet, print possession de la contree qui depuis fut appellee Italie : & commença lors de peupler en Thoscane; enseignant au peuple les ceremonies de la religion, & la iustice.			
1800. 144.		1802. En ce mesme tẽps presque SAMOTHES surnommé Dis, 4. filz de Iaphet passe en Gaule, & y dresse des Colonies; le plus sage homme de tout son temps; & qui regna le plus iustemẽt, & auec plus d'vtilité pour son peuple, l'espace de 150. ans.	1800. L'AN 12. de Nemrod THVBAL 5. filz de Iaphet, peuple la prouince de Celtiberie, depuis appellee Arragon, & Espagne. Il regna presque autant.	
1805. 149.				
1810. 154.				1813. L'AN 25. de Nemrod THISCON, autremẽt Ascenas filz aisné de Gomer regne en Allemaigne, de mesme, car leurs successeurs s'entresuyuent de 8. ou 10. ans.
1815. 159.				
1820. 164.				
1825. 169.				
1830. 174.				
1835. 179.				
1840. 184.				
1845. 189.	1847. GOMER à la maniere de la Scythie enseigne aux peuples d'Italie de dresser vne maniere de villes auec leurs chariots vagabonds, dont seroit venu le nom de celle de Veies, qui en langue Scythienne signifie chariot.			
1850. 194.				
1855. 199.				

Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEUX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
1860. 204.			
1865. 209.			
1870. 214.			
1875. 219.			
1880. 224.	1880. *Nachor* à 29. ans eut THARÉ; & vescut en tout 148. ans.		
1885. 229.		1889. NOÉ ou Ianus donne son nom de Noa à l'Arabie heureuse; & y dresse des Colonies appellees Ianinees. Pline liure 6. chap. 28. & de là s'en vient en Afrique trouuer Triton.	
1890. 234.			
1895. 239.			
1900. 244.		1900. SABATIUS Saga, autremẽt Saturne filz de Chus & d'Araxa fille de Noé, est contraint par Belus de s'enfuir en la Bactrienne.	1900. HAMMON filz de Triton, Roy de Lybie, & pere de Dionysius ou Bacchus, regne de ce tẽps icy; lequel ayant espousé Rhea s'amourache d'Amalthee dont il a iceluy Dionysius qu'il enuoye nourrir secrettement à Nisa ville d'Arabie. Par despit de cela Rhea le quitte, & s'en va remarier à Chameses qui depossede Hammon, de Lybie.
1905. 249.		1907. ASSUR surnommé Ninus, III. Roy, edifie la grande cité de Niniue: oste aux Chaldeens leur domination: renge à obeissance les Armeniens, auec les Medes, & tout le reste de l'Asie iusques aux Bactrianiens; lesquels finablement il subiugue par le moyen de Semiramis, ayant vne armee de XVII. c. mille hommes de pied, & c c. mille cheuaux. L'an 52. de son regne il est mis à mort d'vn coup de flesche à l'assault d'vne place.	
1910. 254.			
1915. 259.			
1920. 264.			
1925. 269.			
1930. 274.			LA poste-

Ans du monde: & du deluge.	ITALIANS.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
1860. 204.				
1865. 209.				
1870. 214.				
1875. 219.				
1880. 224.				
1885. 229.				
1890. 234.	1889. LA posterité de Gomer commence à s'appeller Gaulois en Italie.			
1895. 239.				
1900. 244.	1900. CHAMESES s'en vient en Italie; & s'empare du royaume apres la mort de Gomer: là où il depraue la posterité d'iceluy à tous vices & impietez.			
1905. 249.				
1910. 254.		1910. SAMOTHES en Gaule, & —	1910. THVBAL en Celtiberie.	1910. THVISCON aussi en ce mesme temps en la Germanie policent leurs peuples de tres-belles loix & constitutions.
1915. 259.		1916. IANVS s'en viét d'Afrique en Celtiberie, ou il fonde deux Colonies, & leur donne le nom des femmes de Iaphet & de Cham, Noelle, & Noegle.		
1920. 264.				
1925. 269.	1924. IANVS reuient pour la seconde fois en Italie; ou apres auoir trois ans durát supporté les maluersations de son filz Chameses pour veoir s'il s'amenderoit, finablement l'en dechasse & contraint de se retirer en Sicile. Puis ayant faict vne separation des corrompuz, &			
1930. 270.				

CHRONOLOGIE

Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEUX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
1935. 279.			
1940. 284.			
1945. 289.			
La natiuité d'Abraham. 1950. 294.	1950. *Tharé* eagé de 70. ans eut ABRAHAM, Nachor, & Aram : & vescut 205. ans.		1949. DIONYSIUS filz d'Hammon recouure le royaume paternel de Lybie sur Chameses & Rhea ; & adopte leur filz Osyris nay nouuellement, auquel il donne le nom de Iuppiter Ammon ; le faisant instruire par vn maistre appellé Olympe. ISIS sœur d'Osyris, & depuis sa femme naist l'an du monde 1959. dix ans apres son frere.
1955. 299.			
1960. 304.		1959. SEMIRAMIS IIII. regne apres la mort de son mary Ninus 42. ans ; ayant auparauant esté espousee à Menon l'vn de ses capitaines, auquel il l'osta pour son excellente beauté & vaillance : Car peu des plus braues hommes qui furent onques se pourroient egaller à ses faits. Elle aggrãdit de beaucoup Babylone, iusques à contenir plus de 10. lieuës de circuit de murailles toutes de bricques, liees de bitume en lieu de mortier; haultes de 75. pieds, larges de 50. auec vn pont sur l'Euphrate long de 625. pas, large de 12. & des quaiz de costé & d'autre de 10. ou 12. lieuës de long. Elle courut toute la Medie & la Perse ; saccagea l'Ethiopie & Lybie : & apres auoir dompté les Bactrianiens, s'en alla attacher l'Inde auec vne armee de 1300000. hommes de pied, & 500000. cheuaulx, ou elle fut tuee au combat.	
1965. 309.			
1970. 314.			
1975. 319.			
1980. 324.			
1985. 329.			
1990. 334.			
1995. 339.	1997. PHALEG meurt eagé de 239. ans. NACHOR, aussi eagé de 148. ans.	2001.	
2000. 344.	THARE', auec Abraham & Loth filz d'Aram, part de la ville d'Vr en Chaldee pour aller en la terre de Chanaan : & viennent iusqu'à Haran, ou ils s'arrestent, & y meurt finablement Tharé.	NINYAS, V. Roy, filz de Semiramis conspire de la mettre à mort, & est surpris sur le faict : lequel luy ayant esté pardonné, il regne apres le decez de sa mere 38. ans en plaisirs & delices, se cõtentant de l'empire desia acquis. Il fut si nonchallãt	L'AN du mõde 2000. & de la premiere cõstitution du royaume d'Egypte 200. Osyris & Isis ayans trouué l'vsage du bled, & du labourage, Osyris cõmence à l'enseigner en la Palestine : & de là laissant sa sœur en Egypte pour l'administratiõ du royaume
2005. 349.			

Ans du monde: & du deluge.	ITALIANS.		GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
1935. 279.	des gens de bien, confine ceux-là qu'il appelle Aborigenes, au delà du Tybre dans les montagnes; & leur donnant pour Royne sa fille Crane, se retire				
1940. 284.	auec ceux-cy en Thoscane, ou il fonda sur le bord de ce fleuue la ville du Ianicule, auec 12. colonies, estendant sa domination iusqu'à la riuiere de l'Arne.				
1945. 289.	1949. SABATIVS ou Saturne surnommé Saga, laissant son fils Barzanes au royaume de Pont, & en l'Armenie, s'en vient				
1950. 294.	trouuer son ayeul Ianus en Italie, qui luy donne le royaume des Aborigenes, & la contree du Latium : & se retire		2957. MAGVS fils de Samothes, II. Roy de Gaule regne 52. ans. ou il fonde plusieurs citez portans son nom ; comme Rothomagus; & autres.		
1955. 299.	en Thoscane; ou Vesta femme de Ianus establit la premiere institution des vierges Vestales.			1955. IBERVS, fils de Tubal II. Roy de Celtiberie, regne 37. ans. Ce fut luy qui donna le nom au fleuue Iberus; & à la contree.	
1960. 304.					1964. MANNVS fils de Thuiscon II. regne en la germanie 43. ans; duquel on estime estre venu le nom d'Allemagne.
1965. 309.	ET icy se fourche la domination d'Italie en deux; LA THOSCANE:	ET LE LATIVM.			
1970. 314.	1970. IANVS regne en Thoscane:	1970. SABATIVS sur les Aborigenes au Latium 31. an à cōmencer du 12. de Semiramis: & dix ans apres donne la contree des Sabins à gouuerner à Sabus; dont ils prirent le nom.			
1975. 319.					
1980. 324.					
1985. 329.					
1990. 334.				1992. IVBELDA fils de Iberus, III. Roy de Celtiberie, regne 66. ans. Il fit ordinairemēt sa demeure en la montagne appellee du mesme nom: auiourd'huy Gilbatar.	
1995. 339.					
2000. 344.	2001. Et y cōmet de son viuant son fils Cranus Roy ou corite.	2001. SATVRNE decede, & CRANE regne au Latium sur les Aborigenes.			
2005. 349.	2008. Huict ans apres Ianus decedé, aagé de 950. ans.				2007. INGEVON III. lequel institua le premier des escolles en la Germanie, regne 62. ans.

	Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
	2010. 354.		& addonné à ses voluptez, que de peur de quelque reuolte és prouinces, son conseil estoit cótraint d'y renouueller tous les ans les Gouuerneurs, & les soldats. C'est celuy qui en Genese 14. est appellé AMRAPHEL.	me, s'en alla parcourir toutes les regions de la terre, pour en extirper les tyrannies & maluersations; & monstrer infinies commoditez & vsages pour le maintenement de la vie humaine: si qu'il establit sa dominatió presque par tout le pourprys de la terre; excepté l'Empire desia estably en Babylone. Aumoyen dequoy de luy, que Diodore appelle Menas, & l'Escriture Misraim, les Gentils, l'Ocean; & Isis, Thetis, commença proprement le royaume d'Egypte.
	2015. 359.			
	2020. 364.	2024. ABRAHAM aagé de 75. ans, part de Haran auec sa femme Sarra & Loth son nepueu, pour venir en la terre de Chanaan: Et delà molesté de la famine descend en Egypte, ou il enseigne les Mathematiques aux Prestres.	2026. CHAMESES autrement Zoroastre chassé de tous les endroits de la terre, s'estant retiré és Bactriens, est là en vne grosse rencontre mis à mort par Ninyas.	Il eut de sa femme & sœur Isis, & autres dames plusieurs enfans, & entre autres Hercules surnommé de Lybie: Anubis; Macedon; Lydus; Maron: qui l'accompagnerent en ses entreprises.
	2025. 369.			
	2030. 574.			
La naissance d'Ismael.	2035. 379.	En l'aage de 86. ans il a Ismael d'Agar Egyptienne, chambriere de Sarra; lequel vescut 137. ans.	2039. ARIVS, VI. fils de Ninyas regna 30. ans: homme belliqueux, lequel subiugua les Bactriens derechef, & les Caspiens: & defit le Tyran Caucase: Si que pour sa vertu son peuple le deifia aussi bien que son bisayeul Belus, soubs le nom de Baal, qui signifie Mars: comme aussi faict Arius, la puissance superintendente des armes & des combats. Parquoy les Assyriens l'inuoquoient au faict de la guerre.	Il defit premierement en Lybie le Tyran Anthee; & le pere d'iceluy du mesme nom en Arabie. Puis passa en Ethiopie; & delà aux Indes: Puis en Thrace, ou il mect à mort Lycurgue; au lieu duquel il laissa Maron; & son fils Macedon en la contree d'Emathie, qui depuis fut de luy appellee Macedoine.
	2040. 384.			
La premiere circoncision, & la natiuité d'Isaac.	2045. 389.	2048. A 99. ans il se circoncist, auec Ismael aagé de 13. ans.		Il dóne iusqu'en Tartarie, ou son fils Hercules engendra en la ieune Araxe, THVSCVS qui depuis fut Roy de Thoscane; & de luy par succession de temps descendit Dardanus, premier fondateur de Troye. Puis vint en Allemagne, ou il móstra l'Agriculture: & delà en Italie, ou il defit les Geans Titanes à l'aide de só fils Hercules. Le mesme il fit en Espagne. Puis s'en alla par mer au Peloponese, ou il demeura quelque temps. Finablement apres estre retourné en Egypte, il fut mis à mort malheureusemét par son frere Typhon; & les autres geans, en l'aage de 300. ans. Mais Isis le suruescut encore d'autant.
	2050. 394.	Vn an apres il a Isaac de Sarra; lequel vescut 180. ans.		
	2055. 399.			
	2060. 404.			
	2065. 409.		2069. ARALIVS, VII. addonné au repos, & aux pompes d'habillemens & de pierreries; ensemble telles autres delices plus cóuenables aux femmes qu'aux hommes; regna en ceste sorte 40. ans.	
	2070. 414.	2074. ABRAHAM se met en deuoir de sacrifier son fils Isaac.		
	2075. 419.			
	2080. 424.			

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2010. 354.			2010. SARRON fils de Magus, III. Roy, regne en Gaule 57. ans. Il institua aussi des colleges en l'exercice & professiō des arts, & sciences, pour raddoucir les mœurs du peuple par trop sauuage encore & farouche. De luy vindrent vne maniere de Philosophes appellez SARRONIDES, dont parle Diodore au 6. liure.		
2015. 359.					
2020. 364.					
2025. 369.					
2030. 374.					
2035. 379.	2039. CRANVS fils de Ianus & II. Roy ou Corite de la Thoscane, enseuelist fort pompeusement sa sœur Crane, Royne des Aborigenes; & luy dedie des sacrifices, auec vn sacre bosquet, que les Latins appellent *Lucus*, au Ianicule sur le bord du Tybre; auec vne feste annuelle.				
2040. 384.					
2045. 389.					
2050. 394.					
2055. 399.				2058. BRIGVS, IIII. Roy de Celtiberie, regne 51. an.	
2060. 404.	2062. AVRVNVS fils de Cranus, III. Roy des Ianigenes en la Thoscane, regne 41. an. Il consacre vn bosquet à son pere, en la ville de Vetulonie, maintenant Viterbe; & le translate au nombre des Dieux: dedie quant & quant vn temple à Ianus, surnommé Vortumne, auec vn autel.				
2065. 409.			2067. DRIIVS, fils de Sarron IIII. homme de tresgrād sçauoir & prudence. De luy prirent leur nom les Druides. 2069. BARDVS son fils, V. lequel fut inuenteur des Rymes & Poësies à chāter sur les instrumens, & autheur d'vne sorte de Poëtes appellez Bardes, regna 84. ans.		2069. HERMINON hōmme fort belliqueux, IIII. Roy de la Germanie, regne 44. ans.
2070. 414.					
2075. 419.					
2080. 424.					

Ans du monde & *du deluge.*	Hebrievx.	Assyriens.	Egypttiens.
2085. 429.	2087. SARRA meurt aagee de 127. ans.		
2090. 434.	2089. IAAC espouse Rebecca, fille de Bathuel, & sœur de Laban. Famine vniuerselle sur toute la terre.		
2095. 439.	2099. ARPHAXAT aagé de 438. ans decede.		
2100. 444.			
2105. 449.	2109. ESAV & IACOB, naiz d'Isaac en l'aage de 60. ans, & de Rebecca tous deux d'vne ventree. IACOB supplante la primogeniture & benediction de son frere aisné : & vescut 147. ans.	2109. BALEE VIII. Il obtint par sa valeur le surnom de Xerxes, c'est à dire, triomphant & victorieux ; parce qu'il commanda à deux fois autant de nations qu'auoit faict feu son predecesseur : Car il estoit fort belliqueux & vaillant de sa personne ; dont il estendit sa domination iusqu'aux Indes. Il regna 30. ans.	
2110. 454.			
2115. 459.			
2120. 464.	2124. Mort d'Abraham en l'aage de 175. ans.		
2125. 469.	2129. Mort de Salah à 433. ans.		
2130. 474.			
2135. 479.		2139. ARMATRITES, IX. regna 38. ans en gourmandises, dissolutions, & lubricitez; dont il inuenta plusieurs artifices; & enrichit bien encores les inuentees.	
2140. 484.			
2145. 489.	2149. ESAV aagé de 40. ans espouse Iudith fille de Beer; & Basemath fille d'Elon, Hetheens.		
2150. 494.			
2155. 499.			

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2085. 429.		2086. AVSON estant venu par mer trouuer Aurune, cestui-cy luy assigne pour sa demeure la partie Orientale de l'Italie, qui depuis de luy fut appellee Ausonie.			
2090. 434.					
2095. 439.					
2100. 444.	2103. MALOTTAGES fils d'Aurune, IIII. Roy ou Corite succede à son pere, & regne 39. ans. Ce fut celuy qui redressa en Toscane les ceremonies y enseignees par Ianus; & l'art de l'Aruspicine.				
2105. 449.		2107. PHAETON auec ses enfans s'en vient trouuer Malottages, qui luy depart vne demeure en la partie Occidentale de l'Italie, qui depuis fut de son fils Lycur qu'il y laissa, appellee la Ligurie, à ceste heure la contree de Gennes.			
2110. 454.				2109. TAGVS surnommé Orma, V. Roy de Celtiberie, regne 30. ans. de luy prit son appellation le fleuue Tagus, & la contree du mesme nom.	
2115. 459.					2113. MARSVS V. Roy de la Germanie regne 63. ans.
2120. 464.					
2125. 469.					
2130. 474.					
2135. 479.					
2140. 484.	2142. SICANVS fils de Malottages, V. regne sur les Ianigegenes, 30. ans. De luy prit son nom la contree de Vetulonie. Il deifie Aretie femme de Ianus, & l'appelle Horchie.		2139. LONGO fils de Bardus, VI. Roy des Gaulles, regne 33. ans.	2139. BETVS VI. Roy, regne 31. an. de luy prirent aussi leur nom le fleuue Betis maintenant Gadaquilvir, & la prouince de Bætique ou Andeluzie.	
2145. 489.					
2150. 494.					
2155. 499.					

	Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
	2160. 504.	2160. SEM meurt aagé de 600. ans.		
	2265. 509.			
	2170. 514.	2173. ISMAEL meurt aagé de 137. ans.		
	2175. 519.		2177. BELOQVE, X. regne 35. ans: ayant eu ce nom de la reuerence qu'il portoit à Baal, & à ses ministres: addonné au reste à toutes sortes de superstitions, deuinemens, & augures.	
	2180. 524.			
	2185. 529.	2186. IACOB aagé de 77. ans s'en va en Haran, ou en l'aage de 84. ans il espouse Lia & Rachel, filles de Laban, fils de Nachor. De Lia, il eut Ruben, Simeon, Leui, Iuda, Issachar, Zabulon: & vne fille, Dina de Zelpha, chambriere de Lia, Gad & Aser: de Bala, chambriere de Rachel, Dan, & Nephthalin. Et l'an 2200. aagé de 91. an, IOSEPH, de Rachel.		
Heber aagé de 464. ans meurt.	2190. 534.			
	2195. 539.			
Natiuité de IOSEPH.	2200. 544.			
	2205. 549.	2206. IACOB retourne de Mesopotamie en la terre de Chanaan, & lucte auec l'Ange.		
	2210. 554.	2209. LA naissance de Benjamin, dont Rachel meurt à l'enfantement.	2212. BALEE second de ce nom, XI. 52. ans: Ce fut le plus renommé de tous les autres apres Semiramis; car il estendit ses limites iusques bien auant dedans l'Inde: Parquoy les Chaldeens escriuirent jadis plusieurs liures de ses braues faicts & conquestes.	
	2215. 552.	2217. IOSEPH aagé de 17. ans est vendu aux Madianites qui le vont reuendre en Egypte.		
	2220. 564.	2223. ENVIRON ce temps cy fut IOB qui espousa Dina fille de Iacob.		
	2225. 569.			L'AN 2223. Typhon met son frere Osyris à mort, autrement Iuppiter le iuste, & s'empare de l'Egypte; Busyris de la Phenice; vn autre Typhon de Phrygie: Antee de la Lybie; de la Celtiberie les Lomnins; & de l'Italie les Lestrigons: Tous lesquels furent depuis defaits & mis à mort par Hercules de Lybie fils dudit
	2230. 574.	2230. ISAAC meurt aagé de 180. ans.		

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS, Ianigenes.	ABORIGENES.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2160. 504.					
2165. 509.					
2170. 514.	2172. Commancement des tyrannies en Italie.		2172. BARDVS le ieune, fils de Longo; VII. regne 37. ans.	2170. DEABVS, VII. ainsi surnommé de la richesse des mines d'or qu'il trouua en ces quartiers là, separe de la Celtiberie. C'est celuy qu'õ appelle communément Geryon: & regne ainsi 35. ans.	
2175. 519.					2177. GAMBRIVIVS, VI. Roy de la Germanie, Prince d'vn courage inuincible, & tres-belliqueux, regne 43. ans.
2180. 524.					
2185. 529.					
2190. 534.					
2195. 539.					
2200. 544.				2205. Les trois Lomnins, VIII. fils de Geryon, qui pour leur mutuel cõsentemẽt sont descripts estre trois testes en vn seul corps: Ils edifierent vne grand' ville de leur nom, & regnerent 42. ans.	
2205. 549.	2206. L'Italie se trouuant oppressee de la tyrannie des Geans apres la mort de Ianus & Saturne, appelle Osiris à secours; lequel apres y auoir regné dix ans, laissa là son petit fils LESTRIGON, fils de Neptune, qui tyrannisa encore par 33. ans; iusqu'à ce que Hercules son oncle l'en extermina.		2209. LVCVS, fils du dessusdit Bardus VIII. regne 14. ans.		
2210. 554.					
2215. 559.					2219. SVERVS, VII. regne 50. ans. de luy prirent leur appellation les Sueues en la haulte Germanie.
2220. 564.			2203. CELTES, IX. dõna le nom aux mõts Pyrenees, pour la conflagration y aduenue par cas fortuit, Et delà prit son nom la Celtiberie. Il donna aussi son nom à la Gaule Celtique; Et fut pere de Galathee: en laquelle Hercules de		
2225. 569.					
2230. 574.					

Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2235. 579.			dudit Osyris. Parquoy ORVS son autre fils regna en Egypte apres sa mort, quelques 20. ans.
2240. 584.	2238. FAMINE vniuerselle: Ce qui contraint Iacob d'enuoyer ses enfans en Egypte pour auoir du bled; & s'y acheminer luy mesme encore, aagé de 130. ans, auec toute sa famille en nombre de 70. personnes.		L'an 2242. AMOSIS III. Roy, regne 25. ans. C'est cestuy qui aduança Ioseph aux honneurs, pour luy auor interpreté ses songes.
2245. 589.			
2250. 594.			
2255. 599.	L'an 2256. Iacob meurt en Egypte en l'aage de 147. ans: Et est de là porté enseuelir en la terre de Chanaan.		
2260. 604.		2264. ALTADAS XII. Roy d'Assyrie regne 32. ans. Il s'addonne du tout au repos & tranquillité; reputant à vne trop grande simplesse de se trauailler le cœur & le corps toute sa vie à mettre les autres en peine, au lieu de se dõner du bon temps.	2267. CHEBRON fils du precedet, IIII. continue Ioseph en son authorité & credit; comme firent encore ses successeurs, par l'espace de 80. ans. Il en regne 13.
2265. 609.			
2270. 614.			
2275. 619.			2280. AMENOPHIS V. 21. an.
2280. 624.			
2285. 629.			
2290. 634.			
2295. 639.		2296. MAMITE, XIII. 30. ans. Il remet sus la discipline militaire anonchallantie souz son predecesseur: Exercite & rendurcist de nouueau les gens de guerre ramolliz en oisiueté; dont toute la Syrie & Egypte ont l'alarme, redoutans sa valeur & courage.	
2300. 644.	2301. CAHAD aagé d'enuiron 80. ans engendre AMRAM pere de Moyse.		2301. MEPHRES, VI. 12. ans.
2305. 649.			

Ans du monde : & du deluge.	THOSCANS, Ianigenes.	ABORIGENES.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2235. 579.			Lybie engédra Galathes X. Roy de Gaule. Il regna au reste quelques 50. ans.		
2240. 584.					
2245. 589.				2247. HISPALE fils aussi dudit Hercules de Lybie, IX. Roy de Celtiberie, regna 17. ans. Et fonda vne ville de son nom appellee Hispalis, auiourd'huy Seuille en la Betique ou Andelousie.	
2250. 594.	2252. HERCVLES chasse les Lestrigõs Tyrans hors de l'Italie, en quoy il met 10. ans entiers : Et y en regne puis-apres 20. paisiblement.				
2255. 599.					
2260. 604.				2264. HISPANVS, X. fils dudit Hispale, donna son nom à l'Espagne. Il regne 32. ans.	
2265. 609.					2268. VANDALVS VIII. Roy de la Germanie, regne 47. ans.
2270. 614.			2274. GALATHES, X. Roy de Gaule regne 41. an.		
2275. 619.					
2280. 624.	2282. HERCVLES ayãt faict venir son fils Thusque de la Tane en la Scythie, ou il l'auoit eu d'Araxa, le faict Corite des Ianigenes : Et le laissant là, s'en retourne en Espagne. Thusque regne 35. ans.				
2285. 269.					
2290. 634.					
2205. 639.				2296. HERCVLES XI. apres la mort de son petit fils Hispanus, en son extreme vieillesse prend l'administration du royaume par 19. ans : & meurt és Gades, ou il fut enterré.	
2300. 644.					
2305. 949.					

Ans du monde: & du deluge.	Hebrievx.	Assyriens.	Egyptiens.
2310. 654.	2311. Ioseph meurt en Egypte en l'aage de 110. ans.		
2315. 659.			2313. Mispharmvthosis, VII. 26. ans.
2320. 664.			
2325. 669.		2326. Mancalee, XIIII. 30. ans. Luy & la plus part de ses successeurs se contentans de l'estendue de leur Empire, lequel paruenu à vn si hault comble de gloire & grandeur estoit desormais onereux à soy-mesme, n'ont pas guere fait parler beaucoup d'eux.	
2330. 674.	2333. Levi fils de Iacob, meurt aagé de 137. ans.		
2335. 679.			2339. Tvthemosis, VIII. 9. ans.
2340. 684.			
2345. 689.			2348. Amenophis second de ce nom, IX. 31. an. C'est celuy qui commanda aux deux sages femmes des Israëlites de faire mourir tous les masles quand ils les receuroient à leur naissance, en Exode chap. premier. Aucuns le prennent pour ce Memnon, dôt la statue au leuer du Soleil tous les iours iettoit certaine voix articulee comme parole, iusqu'à l'aduenement du Sauueur.
2350. 694.	2353. Enuiron ce temps cy commance la seruitude des enfãs d'Israël en Egypte, souz Amenophis, qui dure quelques 100. ans.		
2355. 699.	2557. Cahad fils de Leui ayeul de Moyse, meurt en l'aage de 133. ans.	2356. Sphere, XV. 20. ans. Prince d'vne singuliere vertu & prudence.	
2360. 704.	2362. Amram espouse sa tante Iochedeb, fille de Leui, dont il a vne fille appellee Miriam ou Marie.		
2365. 709.			
2370. 714.	L'an 2373. Moyse est né en Egypte: son pere Amram ayant lors 70. ans quand il engendra.		
2375. 719.		2376. Mamele, XVI. 30. ans.	2379. Orvs surnommé le grand, autrement Bvsiris, X. regne 38. ans. Ce fut le premier qui commença à malmener les Israëlites, les employant aux le-
2380. 724.			

La natiuité de Moyse.

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS,	ALLEMANS.
2310. 654.					
2315. 659.	2317. ALTHEE fils de Thusque, regne 20. ans.		2315. NARBON, XI. regne 20. ans. Ce fut celuy qui donna le nom à la Gaule Narbonnoise.	2315. HESPERVS, XII. Roy de Celtiberie regne 11. ans.	2315. TEVTHANES, IX. regne 32. ans. De luy prirent leur nom les Teuthons.
2320. 664.					
2325. 669.				2326. KITIM, XIII. ayant chassé en Italie son frere Hesperus hors de l'Espagne, regne 11. ans.	
2330. 674.					
2335. 679.	2337. KITIM, autremẽt Italus Atlas, ayant laissé en Espagne son fils Sicor, regne sur les Ianigenes 13. ans. Il donne sa fille Electre en mariage à Campoblascon.		2335. LVGDVS, XII. regne 50. ans. Il donna pareillement son nom à la cõtree du Lyonnois.	2337. SICOR fils de Kitim XIIII. regne 45. ans.	
2340. 684.		ATLAS Italus, autrement Kitim cree sa fille Rome la premiere vice-Reyne des Aborigenes, laquelle gouuerne par 40. ans. Ce fut elle qui iecta les premiers fondemẽs de Rome, que Romule agrandit & orna depuis en forme de ville.			
2345. 689.					2347. HERCVLES surnommé l'Alleman; X. Il dõne son nom aux Allemans: & est deifié d'eux apres sa mort, & tenu en fort grand honneur & respect.
2350. 694.	2350. MORGES fils d'Italus, regne 9. ans.				
2355. 699.	2359. CAMPOBLASCON est de son proche parent Morges substitué Corite ou Roy de Thoscane: & regne 50. ans.				
2360. 704.					
2365. 709.					
2370. 714.					
2375. 719.					
2380. 724.				2382. SICANVS fils de SICOR, XV. regne 31. an.	

Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2385. 729.			uees & digues du Nil; à remparer les places fortes, & à l'edification des pyramides. Toutesfois il permit à sa fille de sauuer Moyse: & de l'adopter encore pour fils: lequel estant deuenu grand fut enuoyé chef de l'armee contre les Ethiopiens: mais depuis estant accusé de meurtre, il fut contraint de s'en fuir.
2390. 734.			
2395. 739.			
2400. 744.			
2405. 749.		2405. SPARETE, XVII. 40. ans. De son temps aduint vn terrible trẽblement de terre en la contree de Babylone: & vn deluge en la Thessalie le 35. an de son regne; non tant par vne excessiue abõdance de pluyes, que parce que d'vn semblable tremblement les montagnes qui renfermoient ceste prouince tout alentour s'estans affaissees, les issues des riuieres s'en estouperent, qui furent de nouueau entr'ouuertes par vn mesme accident qui suruint depuis.	
2410. 754.			
2415. 759.	2415. La natiuité de IOSVE, l'an 42. de l'aage de Moyse.		2417. AGENCHERE, XI. fils d'Orus regna 12. ans; pareillement mal affectionné enuers les Israëlites pour la doute d'iceux. Quelques vns la prenent pour la fille d'Orus qui retira Moyse de l'eau.
2420. 764.			
2425. 769.			2429. ACHOR, ou Rachor, XII. 9. ans. De ce temps florissoit Mercure Trismegiste.
2430. 774.			
2435. 779.			2438. CENCHRES, XIII. 16. ans. Tacite l'appelle *Bocchoris*: lequel s'estant de plus en plus exasperé contre les Israëlites, & obstiné de ne les deliurer, nonobstãt les playes dõt son peuple fut affligé, & les remonstrances de Moyse, en cuidant aller apres eux, il est noyé en la mer rouge auec toute sa caualerie: Exode 14.
2440. 784.			
2445. 789.		2446. ASCATADES, XVIII. 41. an. Il conquit toute la Syrie. L'an 13. de son regne le premier vsage des vignes en la Grece: Dardanus met son frere Iasius à mort.	
2450. 794.	L'an 2454. & du deluge 798. l'issue des enfans d'Israël hors d'Egypte soubs la conduite de Moyse aagé de 81. an, & de Iosué à 40.		
2455. 799.			2454. ACHERRES ou Vchore, XIIII. 8. ans. Il edifie la ville de Memphis; auiourdh'huy le grand Caire.

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2385. 729.		L'AN 2383. ROMANESSE filz de Rome est fait Viceroy des montagnars Aborigenes, ou il se maintient en ceste qualité par 70. ans. On estime que ce soit ce Dieu Tutelaire de Rome, qu'il n'estoit pas loisible de reueler, ny de proferer.	2388. BELGIVS XIII. regne 68. ans. De luy fut appellee la Gaule Belgique.		
2390. 734.					
2395. 739.					
2400. 744.					
2405. 749.	2409. IASIVS, regne en Thoscane 49. ans.				
2410. 754.					
2415. 759.				2413. SICELEE, XVI. regne 44. ans. Cestui-cy est appellé par les Thoscans au secours de leur Roy Iasius.	
2420. 764.					
2425. 769.	2425. LA premiere contétion entre les deux freres Iasius & Dardan pour le royaume d'Italie; les Aborigenes suyuans le party de Dardan, & les Ianigenes, auec les Siciliens, & Sicelee Roy d'Espagne, celuy de Iasius.				
2430. 774.					
2435. 779.					
2440. 784.					
2445. 789.					
2450. 794.		2453. ROMANESSE, cõsacré premier Saturne és Aborigenes, decede incontinent apres; & luy succede son filz PICVS l'ancien, qui regne 65. ans.			
2455. 799.			2456. ALLOBROX, XIIII. regne 64. ans. Les Sauoisiens & Dauphinois qui s'appel-	2457. LVSVS, XVII. regne 30. ans.	

Ans du monde: & du deluge.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2460. 804.	Les enfans d'Israël par 40. ans au desert.		2462. CHERRES, XV. 15. ans.
2465. 809.			
2470. 814.			
2475. 819.			2477. ARMEE, XVI. 5. ans.
2480. 824.			2482. RAMESES, XVII. surnommé Egypte, dont fut du depuis le pays appellé ainsi, ayant dechassé son frere Danaus regna 68. ans. *Manethon.*
2485. 830.		2486. AMYNTAS, XIX. 45. ans. De son temps Bacchus fit l'entreprise des Indes, ou il fonda la ville de Nyse.	

LA FONDATION

ATLAS *qui regna au mont de Caucase; & depuis en Arcadie eut de sa femme Pleione sept filles; Electre, Alcyone, Celeno, Merope, Sterope, Taygette, & Maie: lesquelles furent toutes accointees de quelque Dieu, fors Merope, qui pour s'estre abandonnee à vn homme mortel fut bannie de la compagnie de ses autres sœurs, dont de honte elle n'ose plus comparoir. Car des sept estoilles ou elles furent translatees, qu'on appelle les Pleiades ou Hyades, qui se leuent enuiron l'Equinocce de Mars, comme pour ouurir la nauigation & la mer, il ne s'en voit au ciel que les six. Les autres veulent que ceste septiesme qui se trouue à dire soit Electre, laquelle se tient ainsi cachee pour la perte de son filz Dardan, & pour la desolation aduenue à Troye.* IVPPITER *donques eut de ceste Electre Iasius & Dardan. Quant à Iasius, il fut selon quelques-vns accablé d'vn coup de fouldre en l'isle de Samothrace, pour s'estre voulu mettre en deuoir de forcer la deesse Ceres. Mais la plus*

Ans du monde: & de Troye.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	TROIANS.	EGYPTIENS.
			2487. DARDANVS regne 31. an.	
2490. 5.	2494. MOYSE eagé de 120. ans fine ses iours en la campagne de Moab. Et IOSVE II. gouuerneur d'Israël luy succede; en laquelle charge il se maintiét valeureusemét par 32. ans. Il passe le fleuue Iourdain à pied sec : fortifie			
2495. 10.				
2500. 15.				

GENERALE.

Ans du monde: & du deluge.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2460. 804.	L'AN 2458. Dardan met son frere Iasius à mort, & se retire en la Samothrace. A Iasius succede son filz Corybante, qui regne 41. an.		lent en Latin *Allobroges*, ont pris leur appellation de luy.		
2465. 809.					
2470. 814.					
2475. 819.					
2480. 824.		l'Italie: & Corybāte apres auoir ordonné les 12. principales citez de Thoscane, se retire auec sa femme Cybelle en Thoscane.			
2485. 830.	2486. DARDAN resigne à Thurrenus filz d'Athus tout ce qu'il pretendoit en			2487. SICVLE, XVIII. regne 64. ans.	

DE TROYE.

commune opinion porte que ce fut son propre frere Dardan qui le tua en Italie, enuiron l'an du monde 2458. & que de là s'en estant fuy en la Samothrace, il y demeura caché longuement. Puis passa la mer en Phrygie, à la contree de la Troade; là où ayant obtenu du Roy Teucer quelque portion du territoire, il y edifia la ville de Troye l'an 2486. Et apres le deluge vniuersel 830. Il auoit espousé en premieres nopces la fille d'vn nommé Pallas, dont il eut Idee & Dimante: apres la mort de laquelle il prit Batee fille du dessusdit Teucer, de laquelle il eut Erychthonius son successeur au royaume de Troye: ou il regna quant à luy 31. an, selon Archiloque au liure des temps. Car ce que Manethon en met 64. ne peut pas gueres bien quadrer.

Ans du monde: & de Troye.	THOSCANS.	LATINS.	GAVLOIS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2490. 5.					
2495. 10.					
2500. 15.	2499. THVRRENVS, 51. an.				

Ans du monde: & de Troye.	Hebrievx.	Assyriens.	Troians.	Egyptiens.
2505. 20.	Hyerico & Haim: defait en vne seule rencõtre cinq Rois liguez ensemble: Conquiert la terre de Chanaan: Et meurt en l'eage de 110. ans.			
2510. 25.				
2515. 30.			2518. Erichthonivs filz de Dardanus, & de Batee, II. Roy, regne 75. ans selon Archiloque: Manethon n'en met que 46. Homere au 20. de l'Iliade l'appelle le plus riche des hommes, comme ayant 3000. iumẽts, auec autant de poulains. Diodore au 5. liure.	
2520. 35.				
2525. 40.	2526. Othoniel, III. Iuge d'Israël, gouuerne 8. ans.			
2530. 45.	2534. Aiod, IIII. filz de Gera met à mort Eglõ roy de Moab; defait les Moabites: & administre heureusement les affaires du peuple de Dieu par 80. ans. Les Iuges ou gouuerneurs iusqu'à Samuel, auoient bien l'authorité souueraine, mais politique, assauoir selon la teneur des loix, & non absolue, comme les Rois: & n'estoient pas hereditaires, ains electifs; partie par les voix des plus apparens, partie par la vocation de Dieu.	2531. Beloqve second de ce nom, XX. regne 25. ans.		
2535. 50.				
2540. 55.				
2545. 60.			Isis decede eagee de 590. ans.	
2550. 65.				2550. Amenophis 3. de ce nom, XVIII. Roy d'Assyrie, autrement Miris ou Maron, regne 40. ans. Il fit ce merueilleux labirynthe descript par Herodote en l'Euterpe, & Diodore liure premier, reputé pour l'vne des sept merueilles du monde; auec vn lac creusé artificiellement tout ioignant, qui ne contenoit pas moins de cent ou 120. lieuës de circuit; profond au milieu de 50. toises; & deux pyramides dedans, haultes de cent, pour seruir de sepulchres à luy & sa femme, à qui il laissoit pour son entretenement le reuenu de ce lac, affermé vn talent d'Egypte par iour, qui vaut 800. escus. Icy finent les Pharaons, & commancent les Lartes.
2555. 70.		2556. Bellopares, XXI. 30. ans.		
2560. 75.				
2565. 80.				
2570. 85.			Cadmvs & Phenix enuiron ce tẽps cy.	
2575. 90.				

Ans du monde: & de Troye.	GENERALE.				
	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2505. 20.					
2510. 25.					
2515. 30.		2518. FAVNE l'ancien, 30. ans.	2516. ROMVS XV. filz d'Allobrox regne 35. ans. Il fonda la ville de Romans en Dauphiné ; & Valence, qui equipolle à ce mot de ῥώμη.		
2520. 35.					
2525. 40.					
2530. 45.					
2535. 50.					
2540. 55.					
2545. 60.	2550. THARCON Prisque 34. ans.	2548. AMNVS filz de Faune, 74. ans.			
2550. 65.			2551. PARIS, XVI. Roy de Gaule, filz de Romus ; regne 39. ans. De cestuy-cy prit son nom la ville capitale du royaume.	2551. TESTA, XIX. regne 74. ans.	
2555. 70.					
2560. 75.					
2565. 80.					
2570. 85.					
2575. 90.					

Ans du monde: & de Troye.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	TROIANS.	EGYPTIENS.
2580. 95.				
2585. 100.		2586. LAMPRIDES, XXII. 32. ans.		
2590. 105.				LA Dinastie des Lartes. 2590. ZETHOSIS ou Zethus XIX. regne 55. ans. Diodore l'appelle Sezostris; lequel auec vne armee de six cens mille hommes de pied, XXIIII. M. cheuaux de selle, & VIII. M. chariots armez en guerre, s'en alla assaillir les Ethiopiens, qu'il rendit Tributaires en or, Ebene, & dents d'Elephans. Et de là ayant equippé vne flotte de CCCC. voiles sur la mer rouge, subiugua toutes les costes & les isles iusqu'en l'Inde: & la terre ferme d'Asie par mesme moyen auecques son armee de terre. Puis ayant passé le fleuue Ganges, donna iusqu'à l'Ocean Oriental. Arriua en apres aux Scythes vers la riuiere de Tanais, & entra dedans la Thrace en l'Europe; dressant par tous les endroits dessusdits de grandes colonnes pour tesmoignage de ses victoires. Estant de retour en Egypte il fit des leuees pour brider les desbordemẽs du Nil; & des canaulx pour nauiguer de costé & d'autre. Plus vne muraille à trauers le desert longue de 50. lieuës, depuis la ville de Pelusium iusques à celle d'Heliopole. Dedia à Thebes vn gallion tout de cedre, long de 420. pieds, doré par le dehors, & argenté par le dedans. Fit tailler deux obelisques haults de 180. pieds, ou estoit graué en lettres hieroglyphiques tout l'estat de son empire, auec le reuenu d'iceluy. Et mit en Memphis les statues de luy & de sa femme d'vne seule pierre, haultes de 45. pieds; & celles de ses enfans de 30.
2595. 110.			2593. TROS filz d'Erichthonius, & de Callirrhoe fille de Scamandre Roy de Troye, regne 60. ans. Il dõna le nõm aux Troians, & à la cité de Troye qui iusqu'à lors s'appelloit Dardanie. Et eut au reste trois filz, Ilus, Assaracus, & Ganymedes; qui fut rauy par Iuppiter Roy de Candie.	
2600. 115.				
2605. 120.				
2610. 125.	2610. SAMGAR filz d'Anath V. 4. ans. 2614. BARACH & DEBORA VI. defont en bataille le Roy Iabin; & prennent d'assault sa ville capitale Hasor. Ils gouuernẽt 40. ans.			
2615. 130.				
2620. 135.		2618. SOSARES, XXIII. 20. ans. De son tẽps fut le cheual Pegase si viste & legier, que pour raison de cela on luy attribue des aisles.		
2625. 140.	RVTH & son filz OBED en ce temps-cy.			
2630. 145.				
2635. 150.				
2640. 155.		2638. LAMPARES, XXIIII. 30. ans.		
2645. 160.				2646. RAMPSES filz de Sesostris, XX. regne 66. ans. Herodote qui l'appelle Pheron, mot approchant de Pharaon, dit, qu'vne fois par courroux ayant lancé vn iauelot dans le Nil à cause d'vne excessiue inõdation, il perdit la veuë. Surquoy apres auoir cherché infinis
2650. 165.			2653. ILVS, IIII. Roy, regne 55. ans. De luy vint le nom	

Ans du monde: & de Troye.	GENERALE. THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2580. 95.					
2585. 100.	2584. ABAS, 15. ans.				
2590. 105.			2590. LEMANNVS filz de Paris, XVII. regne 82. ans. Il donna son nom au lac de Lozanne.		
2595. 110.	2599. OLANVS, 23. ans.				
2600. 115.					
2605. 120.					
2610. 125.					
2615. 130.					
2620. 135.	2622. VEIBENVS, 48. ans.	2622. MARS ITALVS, surnommé le ieune Ianus, 45. ans.			
2625. 140.				2625. ROMVS, XX. Roy d'Espagne, regne 33. ans.	
2630. 145.					
2635. 150.					
2640. 155.					
2645. 160.					
2650. 165.					LLLl

Ans du monde: & de Troye.	HEBRIEUX.	ASSYRIENS.	TROIANS.	EGYPTIENS.
2655. 170.	2654. GEDEON, VII. filz de Ioas, estant en la seruitude des Madianites à moul-dre le bled, est ad-monnesté par l'An-ge de prédre les ar-mes: & ayant ren-uersé l'autel de Baal, auec seulemét 300. hommes, par le moyen de quelques grenades & pots à feu obtiét vne gros-se victoire, & fait tout plein d'autres belles choses. Par-quoy on luy pre-sente la dignité royale, qu'il refuse tant pour luy que pour ses enfans. Il meurt apres auoir commandé 40. ans.		d'Ilion ; laquelle ville il edifia pres de la marine sur le fleuue Scamandre; & y transporta l'an-cienne Troye, qui estoit trop serree & contraincte au pied du mont Ida.	finis remedes, au bout de dix ans il fut ad-monnesté par le Dieu d'Heliopole, de se la-uer les yeux de l'vrine d'vne femme qui eust gardé loyauté enuers son mary. Et ayant en premier lieu esprouué la sienne ; puis celles de tous ses courtisans sans aucun effect ; fi-nablement il fut guery par la femme d'vn iardinier ; laquelle il espousa, & fit brusler toutes les autres. Puis pour vne recognois-sance de sa guerison, dedia au Dieu autheur d'icelle, deux obelisques haults chacun de 150. pieds, & larges en chaque face de 12. L'vn desquels fut depuis transporté à Ro-me au Cirque maieur, que nous auons cy-deuant descript en la colonne 1450.
2660. 175.				
2665. 180.		2668. PANNIAS, XX. regne 45. ans.		
2670. 185.				
2675. 190.				
2680. 195.				
2685. 200.				
2690. 205.				
2695. 210.	2694. ABIMELECH filz de Gedeon, VIII. met à mort ses 70. freres, & gouuerne 3. ans seu-lement.			
2700. 215.	2697. THOLA filz de Phua, IX. oncle d'Abimelech, est esleu par les voix du peuple. Il iuge 23. ans en paix & re-pos.			
2705. 220.			2707. LAOMEDON, V. Roy de Troye, regne 36. ans. Il eut cinq filz, Priam, Ti-thonus, Lampus, Clition, & Letaon: & deux filles, Anti-gone, & Hesione, qu'Hercules donna à Thelamon pere d'Aiax.	
2710. 225.		2713. SOSARME, XXVI. 19. ans. De son temps la naui-gation des Argo-nautes.		2711. AMENOPHIS III. de ce nom, XXI. regne 40. ans. Il adiousta à son empire la Grece, Syrie, & Phenice. Et mena son ar-mee iusques en Thrace. Le VI. an de son regne fut nay Hercule filz d'Amphytrion, lequel fut vn fort grand pyrate en son tẽps: & se brusla d'impatience de douleur l'an 52. de son eage.
2715. 230.				
2720. 235.	2720. IAIR Galaatide, X. ayant 30. filz, seigneurs chacun d'vne ville, succede au gouuernement à Thola; & l'admini-stre par 22. ans; en paix encore.			
2725. 240.				

Ans du monde: & de Troye.	THOSCANS.	ABORIGENES.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2655. 170.			2658. GALATHES le ieune, XVIII. regne 14. ans. Il subiugua les Sarmates, & s'en alla fonder vn peuple en Asie qu'il appella de son nom Galates.	2657. PALATVE, XXI. regne 18. ans.	
2660. 175.					
2665. 180.		2667. LE IEVNE SATVRNE surnommé Cæculus, regne és Aborigenes 23. ans.			
2670. 185.	2670. OSCVS, 17. ans. Il portoit vn serpét en ses armoiries, & s'en vint peupler au Latium : cy-deuant au fueil. 1771. pag. 2.		2672. OLBIVS, XVIII. regne 37. ans.		
2675. 190.				2675. CACVS, XXII. ieune adolescét encore, chasse Palatue, & s'empare du royaume qu'il administre par 36. ans. Ce fut le premier qui practiqua en Espagne l'vsage du fer, & des armes. Et c'est pourquoy Virgile le feint estre filz de Vulcain.	
2680. 195.					
2685. 200.	2687. THARCON regne en Thoscane 44. ans.				
2690. 205.		2690. PICVS le ieune filz de ce Saturne, regne 34. ans.			
2695. 210.					
2700. 215.					
2705. 220.			2709. NAMNES, XIX. regne 45. ans. Il fonda la ville de Nantes en Bretaigne : & de luy furent appellez les Namnetes, dót Cesar fait mention au 3. liure.		
2710. 225.				2711. PALATVE ayant à son tour chassé Cacus, regne encore 6. ans.	
2715. 230.				2717. ERYTHRE, XXIII. regne 66. ans.	
2720. 235.		2724. FAVNE filz de Picus, & pere du Roy Latin, regne 42. ans. Il donne le mont Palatin, & le territoire d'autour à Euander.			
2725. 240.					

CHRONOLOGIE

Ans du monde & de Troye.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	TROIANS.	EGYPTIENS.
2730. 245.		2732. MITREE, XXVII. 27. ans.		
2735. 250.				
2740. 255.	2742. ISRAEL pour ses pechez demeure 18. ans sans gouuerneur, reduit soubs la subiection des Ammonites, & Philistins.		2743. HERCVLES filz d'Amphytrion, ayãt pris Troye, & mis à mort Laomedon, establist son filz Priam en sa place, lequel regne 40. ans, iusqu'à ce que Troye fut prise par les Grecs. En ce pauure infortuné Prince toute la ligne masculine fut esteinte : parquoy il faut recourir au filz puisné de Tros, Assaraque; duquel & de Clytodore fille de Laomedon fut procreé Capys; qui eut de la Nymphe Nais Anchise : & cestui-cy de la deesse Venus, Enee.	
2745. 260.				
2750. 265.				2754. AMENOPHIS 4. de ce nom, & XXII. Roy d'Egypte, regne 26. ans.
2755. 270.				
2760. 275.	2760. IEPHTAH XI. defait les Ammonites, & sacrifie suyuant son vœu sa propre fille : met à mort 42000. Ephraimites; & Iuge 6. ans.	2759. TAVTANES XXVIII. regne 32. ans. Ce fut luy qui à l'instance de Tithonus frere de Priam, luy enuoya secours par Memnon, qui fut tué en vne embuscade des Thessaliens.		
2765. 280.				
2770. 285.	2766. ABESAN; XII. 7. ans, il eut 30. filz, & autant de filles.			
2775. 290.	2773. ELON Zabulonite, XIII. 10. ans.			2777. THVORIS, XXIII. Roy, & le dernier Larte d'Egypte, regna 7. ans. C'est ce Prothee qui se changeoit en tant de formes, selon Homere au 4. de l'Odyssee.

2780. 295.	**LE REGNE**
2782.	TROYE *la grand' fut prise & ruinee par les Grecs soubs la conduitte d'Agamemnon, le 24. de Juin, l'an de la creation du monde 2782. Du deluge 1125. & de sa fondation 296. Sans que du massacre reschappast personne de marque, fors qu'Enee & Anthenor : lequel s'en vint habituer au fonds du goulphe Adriatique, en la contree des Euganeens ; maintenant la marque Treuisane, & le Padouan. Mais Enee prit bien vn plus long tour : car il rodda deux ans entiers auant que de venir aborder en la coste de Laurente ; ou pour lors dominoit le Roy Latin ; duquel il espousa la fille vnique Lauinie desia promise à Turne Roy des Rutules ; dont s'en ensuyuit vne cruelle guerre ; ou le Roy Latin mesme fina ses iours.*
2783. 2. ABDON XIIII. Iuge d'Israël, 8. ans.	

TIBERIN

Ans du monde & de Troye.	THOSCANS.	LATINS.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.	ALLEMANS.
2730. 245.	2731. TIBERIN de la race des Vetuloniens, regne en Thoscane 35. ans.				
2735. 250.					
2740. 255.				HERCVLES filz d'Osyris, 55. ans deuant l'arriuee d'Enee en Italie, y aborde; & met à mort Cacus l'an 2741.	
2745. 260.					
2750. 265.					
2755. 270.			2754. RHEMVS, XX. filz de Namnes, regna 30. ans. Ce fut luy qui fonda la cité de Reims en Champagne.		
2760. 275.					
2765. 280.	2766. MEZENTIVS regne en Thoscane 20. ans.	2766. LATIN filz de Faune regne sur les Aborigenes 20. ans.			
2770. 285.					
2775. 290.					

DES LATINS.

2780. 295. APRES *donques la prise de Troye,* ENEE, *auec les Troians qui le voulurent accompagner, vogant par l'Hellesponte arriua en Thrace, ou il passa l'hyuer: puis sur le commancement du printemps faisant voile arriua en Sicile. Et icy fine la premiere annee.*

2782. 1. LA SECONDE *est employee tout le long de l'hyuer en ceste isle à fonder quelques villes & peuplemens: & au renouueau s'en viennent aborder à Laurente, là ou ayant faict alliance auec*

2783. 2. *le Roy Latin, & obtenu de luy vne portion de son territoire ils se mettent à bastir vne ville.*

LA TROISIESME, *Enee ne commandant qu'aux Troians encore, espouse Lauinie, dont il donne le nom à sa ville.*

2784. 3. LA QVATRIESME, *le Roy Latin est mis à mort en la bataille contre Turne: parquoy le Royaume vient à Enee, qui appelle les Aborigenes & Troians ioints ensemble en vn seul peuple, d'vn seul mot* LATINS. *Mezentius chassé des Vetuloniens se retire à Cere: & y ayant*

2785. 4. *assemblé ses forces s'en va trouuer Turnus.*

Ans du monde: & du regne des Latins.	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2790. 5.	2791. SAMSON filz de Maneah, XV. assez cogneu pour sa force desmesuree, & ses vaillances contre les Philistins, 20. ans.	2791. TEVTEE, XXIX. Roy d'Assyrie regne 40. ans.	L'AN 2784. commence la 20. Dynastie ou domination des Diapolitains en Egypte, laquelle dure 177. ans. Il y a icy beaucoup d'incertitude & variation; car Manethon ne met point de Larte ou Roy en tout ce temps: mais Herodote liure 2. & Diodore liure premier, apres Prothee ou Thuoris en constituent sept ou huict autres; sans toutesfois aucunes dattes: & premierement RAMPSINITE filz dudit Theoris, Diodore le nomme REMPHIS, qui fut extremement auaricieux, & laissa vn thresor infiny, dont icelluy Herodote fait vn plaisant compte. APRES Rampsinite selon Diodore regnerent sept Rois, du tout addonnez aux delices & oisiuetez; si que les sacrez liures d'Egypte n'en ont fait aucune métion, fors d'vn NILEVS, qui pour auoir accommodé de canaulx le Nil, laissa son nom à ce fleuue. Toutesfois dedans Athenee, Suidas, Cedrenus, & autres autheurs Grecs se trouuent encore les Rois suyuans.
2795. 10.			
2800. 15.		L'AN 2803. les enfans d'Hector assistez de leur oncle Helenus recouurent le Royaume de Ilion, & en chassent la posterité d'Anthenor.	
2805. 20.			
2810. 25.	2811. HELY Prestre, XVI. Iuge d'Israël, 40. ans.		
2815. 30.			
2820. 35.			
2825. 40.			
2830. 45.		2831. TYNEE, XXX. 30. ans.	BANCHYRIS Prince fort iuste & equitable.
2835. 50.			
2840. 55.			
2845. 60.			
2850. 65.	2851. SAMVEL prophete, XVII. gouuerne Israël 38. ans: & deux auec Saul premier Roy.		
2855. 70.			THVLES qui estendit sa domination iusqu'à l'Ocean Oriétal, & l'isle de Thyle, maintenant dicte la Taprobane.
2560. 75.	LA natiuité de Dauid. 2860.	2861. DERCILLE, XXXI. 40. ans.	

L'AN

Ans du monde: & du regne des Latins.	THOSCANS.	LATINS.	GAVLOYS.	ESPAGNOLS.
2790. 5.	L'an 2786. Le ieune Tharcon regne sur les Thyrreniens, 20. ans.	2790. ASCANIVS fils d'Enee, II. Roy des Latins, regne 38. ans.	2792. FRANCVS fils d'Hector regne és Celtes. Tout le reste d'icy en auant est obscur, Car en luy prend fin le traicté de Manethon.	L'an 2783. GARGARIS Mellicole XXIIII. Roy d'Espagne, regne 75.ans. Et apres celà ceste Monarchie se diuise en prouinces & particulieres dominations de citez; iusqu'à ce que les Carthaginois s'y firent les plus forts: & apres eux les Romains.
2795. 10.				
2800. 15.				
2805. 20.	2806. OCNVS BIANOR, regne en Thoscane 49. ans Il en vescut 96. Ce fut luy qui fonda Mantouë: & la ville de Pianore, sur l'Apennin pres Bologne.			
2810. 25.				
2815. 30.		2814. ASCANIVS laissant la ville de Lauinium à sa belle mere, s'en va bastir Albe la lógue, ou les Roys demeurerent depuis.		
2820. 35.				
2825. 40.		2828. SYLVIVS, III. Roy. fils posthume d'Enee, & de Lauinie, regne 19. ans. De luy tous les Roys subsequens furent appellez Syluiens.		
2830. 45.				
2835. 50.				
2840. 55.				
2845. 60.				
2850. 65.				
2855. 70.	2855. PIPIN regne 56. ans. Ces Pipins vindrent anciennement de la Meonie ou Lydie, de PIPIN Prisque pere d'Athus, qui eut deux enfans, Ly-	2857. ENEE Syluien IIII. Roy des Latins, 31. an.		
2860. 75.				

Ans du monde: *& des Latins.*	HEBRIEVX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2865. 80.			NEOCHABES homme fort attrempé & modeste, ce dit Athenee apres le Comique Alexis.
2870. 85.			BOCHORIS vn peu auare, & actif apres le denier; mais au reste d'vne souueraine & exacte iustice.
2875. 90.			SENYES, ou Senemires en Macrobe 1. 24.
2880. 95.			TONEPHERSOBIS; & VAPHRES qui s'accointa du Roy Dauid, & fit apres sa mort alliãce auec Salomon, auquel il donna sa fille en mariage; & le secourut de quatre vingts mille hommes pour l'edification du temple.
2885. 100.	2889. SAVL creé par Samuel premier Roy d'Israël, regne 2. ans.		
2890. 105.	2891. DAVID de la Tribu de Iuda aagé de 30. ans, est sacré II. Roy d'Israël, & regne 40. ans: sept en Hebron; & le 8. Isboseth fils de Saul estant mis à mort, tout le royaume vient à Dauid.	2891. HIRAM Roy de Tyr grand amy de Dauid. 2. des Roys chapitre 2.	
2895. 110.			
2900. 115.		2901. EVPALES, XXXII. 38. ans.	
2905. 120.			
2910. 125.		2910. La fondation de la ville de Magnesie en l'Asie.	
2915. 130.		2922. HIRAM, II. Roy de Tyr, regne 34. ans. Ce fut celuy qui aida si bien à Salomon à l'edification du temple. 3. liure des Roys. 6.	
2920. 135.			
2925. 140.			
2930. 145.	2931. SALOMON fils de Dauid & de Bethsabee au-parauant femme d'Vrie, III. Roy d'Israël regne 40. ans. Le 4. an de son regne il commance à edifier le tẽple de Dieu, & est paracheué en 7. ans, auec toutes ses vstancilles		
2935. 150.		2939. LAOSTHENES, XXXIII. Roy d'Assyrie; 45. ans.	

Ans du monde: & des Latins.	THOSCANS.	LATINS.
2865. 80.	dus, & Tyrrhenus, qui vint peupler en Thoscane; & donna son nom à la mer Thyrrenique.	
2870. 85.		
2875. 90.		
2880. 95.		
2885. 100.		2888. LATIN SYLVIEN, V. Roy. regne 50. ans.
2890. 105.		
2895. 110.		
2900. 115.		
2905. 120.		
2910. 125.	2912. NICIVS FESVLANVS, regne en Thoscane 47. ans. Il chassa les Phocensiens de l'Isle de Corse.	
2915. 130.		
2920. 135.		
2925. 140.		
2930. 145.		
2935. 150.		2938. ALBE SYLVIEN, VI. Roy des Latins, regne 39. ans.

Ans du monde: & des Latins.	Hebrievx.	Assyriens.	Egyptiens.
2865. 80.			Neochabes homme fort attrempé & modeste, ce dit Athenee apres le Comique Alexis.
2870. 85.			Bochoris vn peu auare, & actif apres le denier; mais au reste d'vne souueraine & exacte iustice.
2875. 90.			Senyes, ou Senemires en Macrobe I. 24.
2880. 95.			Tonephersobis; & Vaphres qui s'accointa du Roy Dauid, & fit apres sa mort alliãce auec Salomon, auquel il donna sa fille en mariage; & le secourut de quatre vingts mille hommes pour l'edification du temple.
2885. 100.	2889. Savl creé par Samuel premier Roy d'Israël, regne 2. ans.		
2890. 105.	2891. David de la Tribu de Iuda aagé de 30. ans, est sacré II. Roy d'Israël, & regne 40. ans: sept en Hebron; & le 8. Isboseth fils de Saul estant mis à mort, tout le royaume vient à Dauid.	2891. Hiram Roy de Tyr grand amy de Dauid. 2. des Roys chapitre 2.	
2895. 110.			
2900. 115.		2901. Evpales, XXXII. 38. ans.	
2905. 120.			
2910. 125.		2910. La fondation de la ville de Magnesie en l'Asie.	
2915. 130.		2922. Hiram, II. Roy de Tyr, regne 34. ans. Ce fut celuy qui aida si bien à Salomon à l'edification du temple. 3. liure des Roys. 6.	
2920. 135.			
2925. 140.			
2930. 145.	2931. Salomon fils de Dauid & de Bethsabee au-parauant femme d'Vrie, III. Roy d'Israël regne 40. ans. Le 4. an de son regne il commance à edifier le tẽple de Dieu, & est paracheué en 7. ans, auec toutes ses vstancilles		
2935. 150.		2939. Laosthenes, XXXIII. Roy d'Assyrie; 45. ans.	

Ans du monde: & des Latins.	THOSCANS.	LATINS.
2865. 80.	dus, & Tyrrhenus, qui vint peupler en Thoscane; & donna son nom à la mer Thyrrenique.	
2870. 85.		
2875. 90.		
2880. 95.		
2885. 100.		2888. LATIN SYLVIEN, V. Roy. regne 50. ans.
2890. 105.		
2895. 110.		
2900. 115.		
2905. 120.		
2910. 125.	2912. NICIVS FESVLANVS, regne en Thoscane 47. ans. Il chassa les Phocensiens de l'Isle de Corse.	
2915. 130.		
2920. 135.		
2925. 140.		
2930. 145.		
2935. 150.		2938. ALBE SYLVIEN, VI. Roy des Latins, regne 39. ans.

Ans du monde: & des Latins.	HEBRIEUX.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
2865. 80.			NEOCHABES homme fort attrempé & modeste, ce dit Athenee apres le Comique Alexis.
2870. 85.			BOCHORIS vn peu auare, & actif apres le denier; mais au reste d'vne souueraine & exacte iustice.
2875. 90.			SENYES, ou Senemires en Macrobe 1. 24.
2880. 95.			TONEPHERSOBIS; & VAPHRES qui s'accointa du Roy Dauid, & fit apres sa mort alliãce auec Salomon, auquel il donna sa fille en mariage; & le secourut de quatre vingts mille hommes pour l'edification du temple.
2885. 100.	1889. SAVL creé par Samuel premier Roy d'Israël, regne 2. ans.		
2890. 105.	2891. DAVID de la Tribu de Iuda aagé de 30. ans, est sacré II. Roy d'Israël, & regne 40. ans: sept en Hebron; & le 8. Isboseth fils de Saul estant mis à mort, tout le royaume vient à Dauid.	2891. HIRAM Roy de Tyr grand amy de Dauid. 2. des Roys chapitre 2.	
2895. 110.			
2900. 115.		2901. EVPALES, XXXII. 38. ans.	
2905. 120.			
2910. 125.		2910. La fondation de la ville de Magnesie en l'Asie.	
2915. 130.		2922. HIRAM, II. Roy de Tyr, regne 34. ans. Ce fut celuy qui aida si bien à Salomon à l'edification du temple. 3. liure des Roys. 6.	
2920. 135.			
2925. 140.			
2930. 145.	2931. SALOMON fils de Dauid & de Bethsabee au-parauant femme d'Vrie, III. Roy d'Israël regne 40. ans. Le 4. an de son regne il commance à edifier le tẽple de Dieu, & est paracheué en 7. ans, auec toutes ses vstancilles		
2935. 150.		2939. LAOSTHENES, XXXIII. Roy d'Assyrie; 45. ans.	

Ans du monde: & des Latins.	Thoscans.	Latins.
2865. 80.	dus, & Tyrrhenus, qui vint peupler en Thoscane; & donna son nom à la mer Thyrrenique.	
2870. 85.		
2875. 90.		
2880. 95.		
2885. 100.		2888. LATIN SYLVIEN, V. Roy. regne 50. ans.
2890. 105.		
2895. 110.		
2900. 115.		
2905. 120.		
2910. 125.	2912. NICIUS FESULANUS, regne en Thoscane 47. ans. Il chassa les Phocensiens de l'Isle de Corse.	
2915. 130.		
2920. 135.		
2925. 140.		
2930. 145.		
2935. 150.		2938. ALBE SYLVIEN, VI. Roy des Latins, regne 39. ans.

Ans du monde & des Latins.	Hebrieux.		Assyriens.	Egyptiens.
2940. 155.	& ornemens; si qu'il est dedié le 12. an de son regne. L'an 7. d'iceluy, il bastist son palais royal, qui est paracheué le 20. Finablement il se peruertist à l'idolatrie.			
2945. 160.				
2950. 165.				
2955. 170.	*Apres la mort de Salomon le royaume vient à se partir en deux; ne demourant à son fils Roboam, pour raison de ses tyrannies & impietez, que deux Tribuz, Iuda & Benjamin: les autres dix se donnent à Ieroboam.*		2956. Belleastart fils de Hyram, Roy de Tyr, 7. ans.	
2960. 175.			2963. Abdastart Roy de Tyr, 6. ans.	L'an 2961. la 21. dinastie des Egyptiens; en laquelle regna Smendes, 26. ans, que l'escriture saincte appelle Sesac; deuers lequel Ieroboam se retira iusqu'à la mort de Salomon. liu. 3. des Roys, chap. 11.
2965. 180.	Le Royaume de Iuda.	Le Royaume d'Israel.		
2970. 185.	2971. Roboam I. fils de Salomon regne en Hierusalem 17. ans.	2971. Ieroboam, I. fils de Nabath regne en Israël 22. ans. souz luy se faict chãgement de religion.	2972. Abadastart est mis à mort par les enfans de sa nourrisse, en l'aage de 20. ans; l'aisné desquels en regna 12. à Tyr.	Les Thraciens maistres, & les plus puissans longuement par la mer.
2975. 190.				
2980. 195.			2984. Pyrithiades, XXXIIII. Roy d'Assyrie regne 30. ans.	
2985. 200.	2988. Abiam, II. regne 3. ans.			2987. Pseusenses Roy d'Egypte 41. an.
2990. 205.	2991. Asa, III. regne 41. an.	2992. Nadab, II. regne 2. ans. 2994. Baasa, III. de la maisõ d'Issachar, ayãt mis à mort Nadab, regne 24. ans.		
2995. 210.			2996. Astarim, frere d'Astart, Roy de Tyr regne 9. ans.	
3000. 215.		La natiuité d'Elie & Elisee enuiron ce temps cy.		
3005. 220.	Asa espouuanté de la forteresse de Rama edifiee par Baasa, laissant laide de Dieu à recours au Roy de Syrie.		3005. Phelletes met à mort son frere Astarim, & regne 8. mois. Il est tué par Ichobale prestre d'Astarte, qui regne 32. ans.	
3010. 225.				

Ans du monde: & des Latins.	THOSCANS.	LATINS.
2940. 155.		
2945. 160.		
2950. 165.		
2955. 170.	2957. PISEE, insigne Loursaire, regne 52. ans. Pline liu. 7. chap. 56. Le dit auoir esté inuenteur des trompettes. Ce fut luy aussi qui arma le premier la proüe des vaisseaux d'vn becq ou esperon de metail.	
2960. 175.		
2965. 180.		
2970. 185.		2977. CAPET SYLVIEN, VII. Roy des Latins, regne 24. ans. Tite-Liue le nomme ATYS, & Eusebe aussi apres luy: Cassiodore, EGYPTE.
2975. 190.		
2980. 195.		
2985. 200.		
2990. 205.		
2995. 210.		
3000. 215.		3001. CAPIS SYLVIEN, VIII. Roy des Latins, regne 28. ans. Ce fut luy qui fonda Capoüe.
3005. 220.		
3010. 225.	3010. THVSQVE le ieune commande en Thoscane, 39. ans.	

Ans du monde: & des Latins.	IUDA.	ISRAEL.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.
3015. 230.		3016. ELA, IIII. regne 2. ans en Therſa. ZAMBRI V. ayant tué ſon Seigneur, regne 7. iours, & ſe bruſle dans le Palais.	3014. OPHRATEE, XXXV. Roy d'Aſſyrie regne 20. ans.	
3020. 235.		3021. AMRI, VI. regne 6. ans en Therſa, & 6. en Samarie par luy baſtie.		
3025. 240.		2028. ACHAB, VII. regne en Samarie 22. ans.		
3030. 245.	3031. IOSAPHAT, IIII. regne en Hieruſalem 25. ans.		3034. OPHRAGANEE, XXXVI. 50. ans.	3029. NEPHER CHERRES regne 4. ans.
3035. 250.	3037. ELIAS commance à prophetiſer, 3. des Roys, chap. 17. &c.	3037. La famine d'Helie.	3038. BADOZORE Roy de Tyr, 24. ans.	3032. AMENOPHIS, 9. ans.
3040. 255.				3041. OSOCHORE, 6. ans.
3045. 260.		3048. OCHOSIAS, VIII. fils d'Achab, regne 2. ans.		3047. SPINACES, 9. ans.
3050. 265.		2050. IORAM IX. frere d'Ochoſias, regne 12. ans.		
3055. 270.	3055. IORAM, V. fils aiſné de Ioſaphat, 4. ans auec ſõ pere, & 4. autres apres luy.			3056. PERSUSENNES 35. ans.
3060. 275.	3060. OGHOSIAS, VI. fils de Ioram regne 1. an. 3061. ATHALIE ſa mere fille d'Amri, VII. regne 7. ans.	3061. IEHU X. ayant mis à mort Ioram, & Ochoſias, regne en Samarie 28. ans.	3062. METTIN Roy de Tyr, 9. ans.	3060. CHEMMIS, ou CHEOPES ſelon Herodote, le 5. an de Perſuſannes; regna 50. ans. Ce fut luy qui fit la plus grande pyramide des trois, nombree entre les ſept merueilles du monde: car elle eſtoit toute baſtie d'vne pierre tres-dure, apportee là de fort loing, des montagnes de l'Arabie, chaſque pierre preſque de trente pieds de long; ſi qu'elle eſt encores entiere, combien qu'il y ait plus de 2600. ans qu'elle eſt en eſtre. Elle a 1680. pieds par embas en chacune de ſes quatre faces; & autant preſque de hauteur: Trois cens mille ouuriers y ayans eſté continuellemẽt employez par vingt ans de ſuitte.
3065. 280.	3067. IOAS VIII. fils d'Ochoſias aagé de 8. ans eſt creé Roy par le grand Pontife Iojada; du viuant duquel il chemina és voyes du Seigneur; mais apres ſa mort il ſe laiſſa aller à vne telle impieté, que meſmes il mit Zacharie fils dudit Iojadas à mort dans le porche du temple. Il regna 40. ans.			
3070. 285.			3071. PIGMALION Roy de Tyr 40. ans. L'an 7. de ſon regne Didon fonda la ville de Carthage. Les Phrygiens ſeigneurs de la mer 25. ans.	
3075. 290.				
3080. 295.				
3085. 300.		3089. IOACHAS XI. fils de Iehu 17. ans.	3084. ASCRASAPES, XXXVII Roy d'Aſſyrie, regne 42. ans	

Ans du monde: & des Latins.	THOSCANS.	LATINS.
3015. 230.		
3020. 235.		
3025. 340.		3029. CAPET SYLVIEN, IX. Roy des Latins, fils du dessusdit, regne 13. ans.
3030. 245.		
3035. 250.		
3040. 255.		3042. TIBERIN SYLVIEN, X. regne 8. ans. S'estant noyé dans le Tybre auparauant appellé Albula, il luy donne son nom.
3045. 260.	3049. AMNE commande en Thoscane 25. ans.	
3050. 265.		3050. AGRIPPE SYLVIEN, XI. reggne 40. ans.
3055. 270.		
3060. 275.		
3065. 280.		
3070. 285.		
3075. 290.	3074. FELSIN, regne 33. ans. Ce fut le fondateur de la cité de Felsine Metropolitaine de Thoscane; maintenant Bologne la Grasse.	
3080. 295.		
3085. 300.		

Ans du monde: & des Latins.	IVDA.	ISRAEL.	ASSYRIENS.	EGYPTIENS.	
3090. 305.	Ioas racoustre le temple.			3091. Senscoris regne 21. an, selon Eusebe.	
3095. 310.	Iojada grand Pontife decede aagé de 130.ans			Les Cypriens dominent la mer par 32.ans.	
3100. 315.					
3105. 320.	3107. Amasias VIII. fils de Ioas aagé de 25.ans, en regne 29.	3106. Ioas fils de Ioachas XII. regne en Samarie 16. ans.			
3110. 325.		La mort du Prophete Elisee.		3110. Cephren frere de Cheopes, ou plus tost son fils qui est plus vraysemblable, autrement Chabree, regne 56. ans. Il fit vne autre Pyramide presque de mesme hauteur que la precedente; mais non si large par le pied, ne contenant en chaque face qu'vn stade, ou 625. pieds. Durant ces 106. ans l'Egypte fut fort affligee: car les temples demeurerent cloz ce pendant, & le seruice diuin delaissé, pour vacquer à ces trauaux inutiles, & pour vne vaine ostentation seulement. Aussi les Roys qui les entreprirent pour leur seruir de sepulture, comme si par là ils se deussent immortaliser, ne iouirent pas de leur intention; car pas vn d'eux n'y fut inhumé.	3112. Osorthon regne 15 ans. en Egypte selon Eusebe.
3115. 330.	Il defaict les Idumeens: & s'estant mal à propos voulu attacher à Ioas, Roy d'Israël, il est mis en routte de luy.				
3120. 335.		3121. Ieroboam II. fils de Ioas; XIII. regne 41.an.			
3125. 340.			3126. Tonosconcoleros XXXVIII. Les Grecs le nomment Sardanapale; regne 20. ans. assez congneu dans les histoires, pour ses laschetez & faitneantises: neaumoins il mourut assez magnanimement. Et en luy fina le royaume des Assyriens; ou plus tost se partit en deux.		3127. Tachlot 13.ans. Euseb.
3130. 345.		La natiuité du Prophete Esaie.			
3135. 350.	3135. Il est mis à mort és Laches, son fils Azarias, ou Ozias n'ayãt que cinq ans; regne 52. onze assauoir souz la tutelle & administratiõ du conseil; & a 16. ans ayant pris en main le gouuernement de son royaume, le reste.				
3140. 355.					3140. Petubastis 25.ans. Euseb.
3145. 360.			LES BABYLONIENS. | LES MEDOIS.		
3150. 365.		Ionas est enuoyé à Niniue. Osee commance à prophetiser.	Phurbeloque, satrape de Babylone, l'vn de ceux qui se reuolta contre Sardanapale, regne en Babylone 48. ans. | Arbaces Satrape de la Medie, l'autre des reuoltez, gouuerne cette prouince en forme de liberté, 28.ans.		
3155. 370.		Abdias aussi: & Amos; lequel anonce la prochaine captiuité des dix Tribuz d'Israël.			
3160. 375.		Isaie prophetise l'espace de 90.ans.			

Ans du monde: & des Latins.	Thoscans.	Latins.
3090. 305.		3090. ALLADIN SYLVIEN, XII. Roy des Latins, regne 19. ans. Eutrope l'appelle Reme Syluien, lequel pour ses meschancetez fut accablé d'vn coup de foudre.
3095. 310.		
3100. 315.		
3105. 320.	3107. BON, Roy de Thoscane regne 28. ans. De luy fut appellee Bononie la contree & la ville de Bologne, en Latin *Bononia*: Caton és origines.	
3110. 325.		3109. AVENTIN SYLVIEN, XIII. regne 37. ans. De luy prit le mont Auentin son nom, par ce qu'il y fut enseuely.
3115. 330.		
3120. 335.		
3125. 340.		
3130. 345.	3135. ATRIE, regne 27. ans.	
3135. 350.		
3140. 355.		
3145. 360.		3146. PROCAS SYLVIEN, XIIII. regne 23. ans.
3150. 365.		
3155. 370.		
3160. 375.	3162. MARSIE, 18. ans.	

GHRONOLOGIE

Ans du monde. & des Latins.	IVDA.	ISRAEL.	BABYLONIENS.	MEDOIS.	EGYPTIENS.	
3165. 380.					3165. MYCERIN fils de Chleopes, Prince debonnaire & deuot, regne 6. ans.	
3170. 385.	IOEL le Prophete de ce temps cy, selon sainct Ierosme.	3173. ZACHARIE regne 6. mois. SELLVM l'ayant mis à mort, regne vn mois. MANAHEN tue Sellum, & regne 10. ans.			3172. ASYCHIS, ou ANISIS esleu par les prestres, 6. ans.	
3175. 390.				3174. SOSARME II. Roy de Medie, regne 30. ans.	3178. SABACHVS Ethiopien ayant chassé Asychis regne 50. ans. L'escriture 4. liu. des Roys, chap. 17. l'appelle SVA, ou SO.	3174. SPAMMVS, 10. ans, selon Eusebe.
3180. 395.			PHVL faict la guerre à Israël; & rend tributaire le Roy Manahen.			
3185. 400.		3185. PHACEIA fils de Manahen regne 2. ans.			LES LIDIENS.	3184. SOCHOR, 43. ans, Euseb.
3188. 403.	3188. IOATHAM, regne 16. ans.	3187. PHACEIA fils de Romulie, 20. ans.			3188. ARDISE I. Roy de Lydie regne 36. ans.	

ICY COMMANCENT

Ans du monde: & des olymp.	Ans des Latins.	IVDA.	ISRAEL.	BABYLONIENS.	MEDOIS.	LYDIENS.	EGYPTIENS.
3189. I.	404.	MICHEE le Prophete florissoit de ce temps cy.	NAVM Prophete.				
3193. II.	408.			3194. PHVLASSAR surnommé TIGLAT, II. regne 23. ans.			
3197. III.	412.			Il saccage tout le territoire de Galilee, & transporte la tribu de Neptalim en Assyrie. Achaz luy enuoye des presens pour auoir secours contre Razin Roy de Syrie, & Phaceia; qui estoiēt venus assieger Hierusalē. Il met à mort Razin, & prend Damaz.			
3201. IIII.	416.		ISAIE Prophete.				
3205. V.	420.	3204. ACHAZ regne 16. ans. Il oste l'autel du Seigneur pour y introduire celuy de Damaz. & ferme du tout le tẽple, ne s'espargnant à aucune espece d'impieté.	3207. OSEE fils d'Ela, ayant mis à mort Phaceia, s'empare tyranniquement du royaume d'Israel.		3204. MEDIDE III. gouuerneur des Medois par 40. ans.		
3209. VI.	424.						

Ans du monde: & des Latins.	THOSCANS.	LATINS.
3165. 380.		3169. AMVLIVS fils puisné de procas, & XV. Roy des Latins, regne 44. ans. Car Procas par son testament luy laissa le Royaume; Et à NVMITOR laisné son argent, ses meubles & son patrimoine: Tellement qu'il vescut durant ce temps là aux champs, comme vne personne priuee. Sa fille Rhee Syluie ayant esté par son oncle Amulius rendue vierge Vestale, l'an 27. de son regne accouche de deux enfans iumeaux, Romulus assauoir; & Remus; Parquoy elle est enfouye toute viue: Et eux venuz en adolescence, mettent à mort Amulius; & installent Numitor au royaume.
3170. 385.		
3175. 390.		
3180. 395.	2180. ETALE, Roy des Thoscans, regne 30. ans.	
3185. 400.		
3188. 403.		

LES OLYMPIADES.

Ans du monde: & des Olymp.	*Ans des Latins*	THOSCANS.	LATINS.
3189. I.	404.		
3193. II.	408.		3195. La natiuité de Romule & Reme.
3197. III.	412.		
3201. IIII.	416.		
3205. V.	420.		
3209. VI.	424.	3210. CELIVS Roy de Thoscane regne 21. an. Il secourut Romule en la guerre contre les Ceniniens, Antemnates, & Crustumeniens: Et de luy fut appellé Célion l'vn des sept tertres de Rome.	

Ans du monde: & des Olymp.	Ans de Rome.	Les Roys de Rome.	Thoscans.	Iuda.	Israel.
3213. VII.	1.	3213. ROMVLE en l'aage de 18. ans iecte les premiers fondemẽs de Rome le 21. iour d'Auril; l'an du monde 3213. le premier de la VII. Olympiade. Et pour la peupler ouure vne franchise ou asyle à toutes manieres de gens: Establist vn Senat ou conseil de 100. hommes. Rauist les femmes & filles des Sabins. Met à mort de sa main Acron Roy des Ceminiens, & en offre les despouilles opimes à Iupiter Feretrien. Defaict les Antemnates & Crustumeniens. Associe les Sabins au royaume. Depart le peuple en Cures ou Parroisses. Met sus trois compagnies, chacune de 100. cheuaux. Defait les Fidenates: Rembarre les Vejentins; & leur octroye trefues de 100. ans. Finablement est desmembré par les Senateurs; & deifié; apres auoir regné 37. ans.			3215. L'an 12. d'Achaz, OSEE est cõfirmé Roy d'Israël, & regne 9. ans en Samarie: laquelle l'ã 3223. est prise par Salmanassar, & le royaume d'Israël renuersé apres auoir duré 253. ans.
3217. VIII.	5.			3218. EZECHIAS, fils d'Achaz regne 2. ans auec son pere; & 27. encore depuis.	
3221. IX.	9.				
3225. X.	13.				
3229. XI.	17.		3231. GALERITE Roy de Thoscane regne 20. ans.		
3233. XII.	21.				
3237. XIII.	25.				
3241. XIIII.	29.				
3245. XV.	33.			3247. MANASSES, fils d'Ezechias, le plus meschant & impie de tous les Roys de Iuda, regna neaumoins 55. ans: non sans receuoir quelque chastiment durant ceste vie; Car il fut pris des Assyriens, & mené prisonnier en Babylone; là où estant venu à repentance, il fut deliuré & remis en son royaume.	
3249. XVI.	37.	3250. Entreregne d'vn an.			
3253. XVII.	41.	3251. NVMA POMPILIE, II. Roy de Rome, regne 43. ans: tous lesquels il passa en paix & repos de la guerre. Il dresse le reiglement de l'annee selon le cours du Soleil & de la Lune: Establist les iours ouuriers & les festes; Tout le faict de la religiõ & seruice diuin; l'ordres des ceremonies & des sacrifices; auec les ministres d'iceux, fort conformement aux traditions Iudaïques: feignant d'auoir là dessus certaines accointances & reuelations de la Nymphe Egerie: tresgrand atheiste au reste en ses secrettes pensees, comme il se verifia 400. ans apres par ses memoires trouuez dedans sa sepulture.	3252. LVCHIN, regne 25. ans. Ce fut luy qui fonda la ville de Lucques, à laquelle il donna son nom.		
3257. XVIII.	45.			ACHITOB grand Pontife, 22. ans.	
3261. XIX.	49.		La fondation de la ville de Tarente.		
3265. XX.	53.		Celle de Locres en la Calabre.	SADOCH. II. 23. SELLVMO. 24. Ces trois administrerent le souuerain pontificat souz les Roys Ezechias, Manasses, & Amon.	
3269. XXI.	57.				
3273. XXII.	61.				

SALMA-

Ans du monde: & des Olymp.	Ans de Rome.	Babyloniens.	Medoys.	Lydiens.	Egyptiens.	
3213. VII.	1.					
3217. VIII.	5.	3217. Salmanassar, III. regne 10. ans. Il rend tributaire le Roy Osee, & le met prisonnier: prend la ville de Samarie, & transporte les Israelites en la Medie, laquelle il subiugue. Prolemee l'appelle Nabonassar, duquel il commance l'Ære ou supputation des temps, dōt les Espagnols vsent encore.				
3221. IX.	9.		La Sibylle Erythree.			
3225. X.	13.			3224. Aliages, II. Roy de Lydie, regne 14. ans.	3228. Spethon Prestre de Vulcain, regne en Egypte 33. ans.	3217. Sabachon Ethiopien, 12. ans. Eusebe.
3229. XI.	17.	3227. Sennacherib, IIII. Roy d'Assyrie, regne 7. ans à Niniue.				
3233. XII.	21.	3233. Assaradon filz de Sénacherib, regne en Assyrie 10. ans. — 3231. Merodach Baladan s'empare de Babylone, ou il regne 12. ans : & de là vient à iouyr de tout le royaume, ou il regne encore 40. ans, ayant transporté toute la puissance des Assyriés aux Chaldees. Il fait alliance auec le Roy Ezechias pour sa preud'hōmie & saincteté qu'il a en admiratiō; & luy enuoye des presens. Ceste famille au reste regne en Babylone de pere en filz 183. ans.				
3237. XIII.	25.			3238. Meles, III. regne 12. ans. En luy commença proprement la dignité royale en Lydie.		
3241. XIIII.	29.				Les Cariés seigneurs de la mer.	3240. Sibiche, 12. ans. Eusebe.
3245. XV.	33.		3244. Cardicee, IIII. commande aux Medois 13. ans.			
3249. XVI.	37.			3250. Candavles, IIII. 17. ans. Ce fut luy qui fit veoir nue sa femme à Gyges, dont il perdit son royaume & la vie.		
3253. XVII.	41.					3252. Tarachs Ethiopien, 20. ans. Eusebe.
3257. XVIII.	45.		3257. Deioces, V. regne 53. ans. Car ce fut le premier en Medie qui prit les marques, ornemens, & honneurs de la dignité royale.		3261. Egypte deux ans sans Roy.	
3261. XIX.	49.				3263. Les douze chefs esleuz pour l'administratiō du royaume d'Egypte, le gouuernent vnanimement, & par egalle authorité 15. ans : Puis se diuisent. Herodote liu. 2. leur attribue l'edification du merueilleux labyrinthe qui est pres l'estang de Meris, & la ville des Cocodrilles.	
3265. XX.	53.			3267. Gyges, V. regne 36. ans.		
3269. XXI.	57.					
3273. XXII.	61.					3273. Meres Ethiopien, regne 12. ans Eusebe.

Ans du monde : & des Olymp.	Ans de Rome.	Les roys de Rome.	Thoscans.	Iuifs.
3277. XXIII.	65.		3276. CIBITIE, Roy de Thoscane, 82. ans.	
3281. XXIIII.	69.			Le Prophete HABACVC enseigne les Chaldeens auoir esté suscitez de Dieu pour punir les pechez des Iuifz.
3285. XXV.	73.			Manasses emmené prisonnier en Babylone.
3289. XXVI.	77.			
3293. XXVII.	81.	3294. TVLLVS HOSTILIVS, III. Roy de Rome, regne 32. ans. Il meut la guerre aux Albaniens, laquelle se termine par le combat des trois Horaces contre les trois Curiatiens. Il defait les Veientins ; & transporte la ville d'Albane à Rome: y adiouste le mont Celion : rompt les Sabins : & est tué d'vn coup de foudre.		
3297. XXVIII.	85.			S'estant conuerty à Dieu, il est deliuré, & restitué en son royaume.
3301. XXIX.	89.		*Metius Suffetius* se portant desloyaument enuers Tullus, est tiré à deux charrettes.	3302. AMMON filz de Manasses, impie & meschant tout outre, regne deux ans ; & est tué de ses seruiteurs.
3305. XXX.	93.		*Zaleucus* legislateur des Locriens.	3304. IOSIAS son filz; mais tres-religieux & deuot, fut constitué Roy n'ayant que huict ans; & en regna 31. en toute pieté & iustice. Finablement estant allé rencontrer Necao Roy d'Egypte, est de luy mis à mort en la plaine de Mageddo. Ieremie a escript des lamentations de sa mort.
3309. XXXI.	97.			
3313. XXXII.	101.		*Phalaris* cruel tyran d'Agrigente, & neātmoins homme docte.	
3317. XXXIII.	105.			
3321. XXXIIII.	109.			*Sophonias* Prophete reprend les pechez des Iuifs.
3325. XXXV.	113.	3326. ANCVS MARTIVS, IIII. Roy, commande 24. ans. Il institue les defiemens de la guerre, auec les Fecialiens ou sacrez heraulx pour les faire, & la denoncer : Il s'attache aux Latins, dōt il en trāsporte vne partie au mōt Auentin, qu'il adiouste à la ville, & le Ianicule : fait le premier pont sur le Tybre ; & la fosse des Quirites: bastist la premiere prison : fonde la ville d'Ostie; & les Salines.		Du temps de Iosias HELCIAS filz de Sellumo 25. pontife se maintint auec vne grāde louange, & remit sus les liures de Moyse qui auoient esté adirez soubs Manasses.
3329. XXXVI.	117.			
3333. XXXVII.	121.			3335. IOACHAZ, filz de Iosias, eagé de 23. ans, regne 3. mois seulemēt; car le Roy d'Egypte l'emmena auec luy, & constitua Roy en sa place son frere Eliachim, qu'il nomma Ioachim, lequel regna 11. ans ; & se porta mal, parquoy
3337. XXXVIII.	125.			

GENERALE.

Ans du monde: & des olymp.	Ans de Rome.	CHALDEES.	MEDOYS.	LYDIENS.	EGYPTIENS.
3277. XXIII.	65.				3278. PSAMMETIQVE, l'vn des 12. chefs dessusdits, s'empare luy tout seul du royaume par le moyen des Ioniens, & des Cariens, que la tormente auoit ietté en la coste d'Egypte, & regne 54. ans; dõt il employe les 29. cõtinuels au siege de la ville d'Azoth en Syrie, laquelle il emporte finablemẽt.
3281. XXIIII.	69.	3283. BENMERODACH, II. regne 21. an. Il laisse l'amitié des Iuifs, & prend leur Roy Manasses prisonnier, lequel il renuoye apres l'auoir detenu quelque temps: & renouuelle l'alliance de son pere auecques ce peuple.			
3285. XXV.	73.				
3289. XXVI.	77.			Les Lesbiés seigneurs de la mer.	
3293. XXVII.	81.				
3297. XXVIII.	85.		*Battus* premier Roy de Cyrene fonde la ville Zoa, & celle de Cyrene, qu'il peupla de Grecs & de Thyreens, & regne 40. ans.	La Sibylle HEROPHILE en l'isle de Samos.	
3301. XXIX.	89.			3303. ARDYS, VI. Roy de Lydie, regne 37. ans.	
3305. XXX.	93.	3304. NABVCHODONOZOR, III. Roy des Chaldees, regne 35. ans. Il cõtinue en l'amitié des Iuifs; & fait guerre aux Pheniciens, & Egyptiés, soubs la cõduitte de leur Roy NECAO, lequel mit à mort Iosias, & là dessus il decede. Iosephe l'appelle Nabonassar.			
3309. XXXI.	97.		3310. PHRAORTES VI. Roy de Medie, filz de Deioces, regne 22. ans. Il subiugue les Perses; & de main en main toute l'Asie, iusqu'à ce que s'estant voulu attacher aux Assyriens habitans en Niniue, il est mis à mort, auec toutes ses forces.	*Cypselus* tyran de Corinthe. *Bysance* maintenãt Constantinople fondee.	
3313. XXXII.	101.			*Lampsaque* ville de l'Asie sur l'Hellesponte, & *Abdere* en Thrace fondees lors.	
3317. XXXIII.	105.				
3321. XXXIIII.	109.				*Terpander* musicien tres-renommé.
3325. XXXV.	113.				*Thales* l'vn des sept sages de Grece, de ce temps-cy.
3329. XXXVI.	117.				3332. NECHO filz de Psammetique, regne 17. ans. Il commance vn canal large à passer deux galleres de front, & long de quatre iournees, qui va du Nil en la mer rouge, enquoy moururent bien six vingts mille hommes d'excessif trauail.
3333. XXXVII.	121.		3332. CYAXARES, VII. Roy de Medie, filz de Phraortes, regne 40. ans. Ce fut le plus valeureux de tous ses predecesseurs, & qui le premier leur dressa vne forme de milice.	*Periander* filz de Cypselus domine à Corinthe.	
3337. XXXVIII.	125.				

Ans du monde: & des Olymp.	Ans de Rome.	LES ROYS DE ROME.	THOSCANS.	IVIFS. *La captiuité de Babylone.*	
3341. XXXIX.	129.			Nabuchodonozor roy d'Assyrie l'emmena lié & garrotté de chesnes en Babylone, auec tous les vaisseaux & vstancilles precieuses du temple.	
3345. XL.	133.				
3349. XLI.	137.	3350. TARQVIN PRISQVE, V. Roy de Rome, regne 38. ans. Il adiouste cent Senateurs au nombre ancien : fait la guerre aux Latins : institue les ieuz Circenses, & dresse à ceste fin le premier Cirque : guerroye les Sabins: augmente la gendarmerie Rom. Clost la ville d'vne ceinture de pierre de taille, & trace le temple de Iuppiter. Finablement il est mis à mort par la conspiration des enfans d'Ancus.		3346. IECHONIAS, ou IOACHIM, ayant regné 3. mois, s'en va volontairement en exil, & Nabuchodonozor establist roy en sa place MATHATIAS, qu'il appelle EZECHIAS, lequel regna 11. ans.	De ce temps fut AZARIAS secōd, XXVI. grand Pontife, qui fut emmené aussi captif.
3353. XLII.	141.				
3357. XLIII.	145.			*Ezechiel* commance à prophetiser en Babylone.	
3361. XLIIII.	149.		3358. LVCVMON, Clusinien roy en Thoscane, regne 38. ans.	*Hierusalem* est assiegee de Nabuchodonosor, & au bout de 18. mois prise & ruinee de fonds en comble.	
3365. XLV.	153.			Ezechias pris à la fuitte, & ayāt eu les yeux creuez est emmené prisonnier, l'an 3356.	SARAIAS 27. grand Pontife.
3369. XLVI.	157.			*La transmigration des Iuifs en Babylone dure 70. ans.*	
3373. XLVII.	161.		*Milon* Crotoniate Athlete tresrenommé.	Ezechiel voit en vision la future reparation de la ville & du temple.	IOSEDECH filz de Saraias, & frere d'Esdras emmené captif par Nabuchodonosor, est quelque temps apres deliuré de luy, & renuoyé auec la dignité de grand Pontife (XXVIII.) ou il demeura iusqu'à l'aduenemēt du Roy Cyrus.
3377. XLVIII.	165.				
3381. XLIX.	169.		Les sept Sages de Grece.	3382. IECHONIAS est mis hors de prison par *Euil Merodach*; & constitué en tres-grand honneur par dessus tous les autres Roys de sa suitte. Il engendra en ce temps là Salathiel.	
3385. L.	173.	3388. SERVIVS TVLLVS, VI. Roy de Rome, regne 44. ans. Estant nay d'vne esclaue il paruient à la corōne par les menees de Tanaquil. Fait la guerre aux Veientins, & autres Thoscans: Institue le Cense & denombrement; & depart le peuple Romain par des Classes & Centuries : adiouste le mont Quirinal, & le Viminal à la ville; & estend l'enceinte d'icelle: bastist le temple de Diane, les Latins y associez. Et est finablement mis à mort par son gendre Tarquin le superbe, au prochaz de sa propre fille Tullie.	Anaximander Philosophe.		
3389. LI.	177.				
3393. LII.	181.				
3397. LIII.	185.		3396. RHETVS cōmande en Thoscane 20. ans. Do luy prirent leur appellation les Rhetiens, qu'on appelle vulgairemēt les Grisons.		
3401. LIIII.	189.				

NABVCHO-

Ans du monde : & des Olymp.	Ans de Rome.	CHALDEES.	MEDOYS.	LYDIENS.	EGYPTIENS.
3341. XXXIX.	129.	3339. NABVCHODONOZOR, IIII. furnommé le grãd, regne 43. ans. Il met en routte *Necao* Roy d'Egypte pres la riuiere de Euphrates, & luy oste toutes les prouinces qu'il auoit en Asie, si qu'il estend sa domination iusqu'à la ville du Pelusium. DANIEL emmené en seruage, apprẽd en trois ans l'art des Chaldees, & leur langue. Il explique le songe de Nabuchodonosor touchãt la vision de la statue des 4. Monarchies. Et peu de tẽps apres ce Roy-là estant alienè de son sens, meine sept ans durant vne vie de beste sauuage, chassé de son royaume parmy les forests & champs solitaires. Finablement recognoissant Dieu, il est restitué en son entendemẽt, & son royaume.		3340. SADAIT, VII. roy des Lydiens, regne 15. ans.	
3345. XL.	133.				
3349. XLI.	137.			*Arion* methymneen, qui fut sauué par vn Daulphin.	3349. PSAMMVS, filz de Nechao, regne 6. ans.
3353. XLII.	141.			3355. HALIACTES, VIII. roy des Lydiens, regne 49. ans. *Pittacus*, l'vn des sept sages de Grece.	3355. APRIES son filz, regne 35. ans. Ses subiects se reuolterent contre luy, & esleurent Amasis pour roy ; qui prit Apries, & finablement le fit estrangler en la prison.
3357. XLIII.	145.		Ciaxares destruit la ville de Niniue.		
3361. XLIIII.	149.				
3365. XLV.	153.			Les villes de Perinthe en Grece, & Camerin en Italie, fondees.	
3369. XLVI.	157.				
3373. XLVII.	161.		3372. ASTIAGES, VII. Roy de Medie, regne 35. ans. Apres vne grosse guerre des Medoys contre les Lydiẽs, pour raison des Scythes, il espouse Ariene fille d'Haliactes Roy de Lydie, & se fait la paix entre ces deux peuples. Mais ce fut le dernier Roy de Medie; car leur domination vint de là aux Perses.		
3377. XLVIII.	165.				
3381. XLIX.	169.	3382. EVIL MERODACH, V. filz de Nabuchodonosor, regne 30. ans. De plaine arriuee à l'empire, il met en liberté Ieconias, & l'hõnore fort. Il eut vne tres-excellente dame en mariage nommee *Nitocris*, que les histoires celebrent fort.			3380. *Arcesilaus*, II. filz de Battus, regne à Cyrene: & ses freres s'en vont fonder la ville de Barca en vn autre endroit de Lybie.
3385. L.	173.				
3389. LI.	177.				3390. AMASIS roy d'Egypte, regne 44. ans; homme venu de bas lieu ; & neantmoins qui fut vn tres-grand personnage; soubs le gouuernement duquel l'Egypte se troua fort heureuse.
3393. LII.	181.		*Esope* de ce temps-cy.		
3397. LIII.	185.			3398. BATTVS, III. roy de Cyrene.	
3401. LIIII.	189.		*Anaximenes* Philosophe.		

CHRONOLOGIE

Ans du monde: & des Olymp.	Ans de Rome.	Les roys de rome.	Thoscans.	Iuifs.	
3405. LIV.	193.				
3409. LVI.	197.		*Xenophanes* Colophonien, Philosophe.	3410. Salathiel engendre Barachias surnõmé Zorobabel, 17. ans deuant la deliurance de Babylone.	
3413. LVII.	201.		3416. Hielle roy de Thoscane, commande 41. an.		
3417. LVIII.	205.			*Daniel* voit le songe des quatre animaux representans les quatre monarchies du monde.	
3421. LIX.	209.				
3425. LX.	213.			3427. Zorobabel chef des Iuifs 58. ans.	Iesvs filz de Iosedech, 29. grand Pontife 36. ans.
3429. LXI.	217.			Les fondemens du temple encommancez, l'ouurage est empesché par les Samaritains.	
3433. LXII.	221.	3432. Tarqvin le svperbe, VII. & dernier Roy de Rome, regne 25. ans. Il fait d'entree mourir les principaux Senateurs ; & se dresse vne garde de Satellites. Retiët à soy la cognoissance des proces criminels : resoult luy seul les affaires d'estat, sans y appeller le Senat. S'allie auecques les Latins ; ioint leurs forces à celles de rome: Entame la guerre aux Volsques, qui dure 200. ans apres. Bastist le temple de Iuppiter au Capitole ; les sieges du Cirque, & la grand Cloaque. Finablement il est luy & les siés pour leurs tyrannies & mal-versations depossédé du royaume de Rome, qui prend fin en luy apres auoir duré 244. ans.		3435. L'edification du temple entrerompue par Cambises iusques au 2. an du regne de Darius, filz d'Histaspes.	
3437. LXIII.	225.				
3441. LXIIII.	229.		Pythagoras en vogue de ce temps-cy.	*Haggee*, & *Zacharie* Prophetes.	
3445. LXV.	233.			*Darius* permet l'edification du temple ; & octroye vne leuee & imposition pour y trauailler ; si qu'il fut paracheué en 40. ans.	
3449. LXVI.	237.				
3453. LXVII.	241.			Haman, en l'histoire d'Ester.	
3456.	244.				

Regassar,

Ans du monde : & des Olymp.	Ans de Rome.	CHALDEES.	PERSES.	LYDIENS.	EGYPTIENS.
3405. LV.	193.		CYRVS filz de Cambyses, & de Mandane, fille d'Astiages Roy de Medie, l'ayant vaincu, s'empare de son royaume; & le transfere à la domination des Perses, auec le reste de l'Asie, tant haulte que basse: laquelle il conquiert en 29. ans qu'il regna. L'AN premier de sa monarchie il permet aux Iuifs en nombre de 50000. hommes de retourner en leur patrie, & reedifier le temple de Dieu. Finablement s'estant allé attacher aux Scythes, il est surpris en vn aguet par leur Reyne Thomyris, & taillé en pieces auec vne armee de deux cés mille combattans.		
3409. LVI.	197.	3412. REGASSAR, VI. Roy des Chaldeens, regne 3. ans.		3410. CRESVS dernier Roy de Lydie, regne 14. ans: au bout desquels ayant esté defait par Cyrus, son royaume vient à estre incorporé à la domination des Perses.	
3413. LVII.	201.				Le temple d'Apollon en Delphes bruslé pour la seconde fois.
3417. LVIII.	205.	3415. LARBASSARDACH, VII. 6. ans.			
3421. LIX.	209.	3421. BALTHASSAR, VIII. 5. ans. Ainsi le met Metasthenes.			
3425. LX.	213.	L'AN 3425. Cyrus prit Babylone; & en transfera le royaume aux Perses.			
3429. LXI.	217.		Les Hebrieux lors appellez IVIFS, de la Tribu de Iuda qui la premiere retourna en Hierusalem.		*Polycrates* tyran de Samos, heureux plus qu'à souhait en toutes choses, est à la fin crucifié.
3433. LXII.	221.		2435. CAMBYSES filz de Cyrus, II. Roy des Perses, regne 8. ans. Il conquiert l'Egypte, fait assommer leur Dieu APIS, & abolist toutes leurs superstitions. De là s'estât acheminé pour ruiner le temple de Iuppiter Hammon, il demeure englouty luy & son armee és sablons des deserts de Lybie.		3434. PSAMMENIT roy d'Egypte, apres auoir regné 6. ans, Cambyses roy des Perses vient conquerir le royaume d'Egypte, & l'annexe à son empire.
3437. LXIII.	225.			3437. *Les Samiens* s'en viennent bastir la ville de DICEARCHIE en Italie, depuis appellee *Puzzol*, pres de Naples.	
3441. LXIIII.	229.	*Haggee* & Zacharie prophetisent.			
3445. LXV.	233.	Le temple est acheué d'edifier pour la seconde fois.	3442. *Les deux Mages* ne regnent que 7. mois; ausquels succede DARIVS filz d'Histaspes, qui par le hennissement de son cheual obtiét la coronne. Il regne 36. ans, & execute de tres-belles choses. L'escriture l'appelle ASSVERVS.		
3449. LXVI.	237.	*Babylone* s'estant reuoltee contre Darius, est reprise au bout de 20. mois, par le moyen de Zopyrus.			
3453. LXVII.	241.				
3456.	244.	*Megabize* filz dudit Zopyre, & l'vn des capitaines de Darius, prend la ville de Perynthe: subiugue la Thrace, & defait les Peoniens.			

Ans du monde :	Des Olymp.	De Rome.	La republique romaine. Le second livre.	L'ordre des Consuls.
3457.	LXVIII. 1.	245.	L. IVNIVS BRVTVS: L. TARQVINIVS COLLATINVS. *Collatinus* est demis ; & P. Valerius surnommé *Publicola* subrogé en sa place. *Brutus* est tué au combat; Sp. Lucretinus Tricipitinus luy succede: & à luy M. Horatius Puluillus. Le Senat est remply iusqu'à trois cens : Vn Roy Sacrificateur creé : Valerius institue l'appel au peuple : Horace dedie le temple de Iuppiter au Capitole. *Valerius triomphe des Veientes & Tarquiniens.*	I. fueil. 52.
3458.	2.	246.	P. VALERIVS PVBLICOLA, II. T. LVCRETIVS TRICIPITINVS. Porsena Roy de Clusium vient assieger Rome : Vaillances d'Horatius Cocles à la deffense du pont sublicien : Tres-hardie resolution de Mutius Sceuola pour tuer le Roy Porsena : Magnanimité de Clelie : Paix auec les Thoscans.	II. 58.
3459.	3.	247.	P. VALERIVS, III. M. HORATIVS PVLVILLVS. Les autres mettent, P. LVCRETIVS. *Tarquin le superbe* se retire à Thusculum deuers son gendre Mamilius, pour auoir secours. *Valerius triomphe des Sabins.*	III. 63.
3460.	4.	248.	P. LARGIVS FLAVVS: T. HERMINIVS AQVILINVS. Tite Liue les outrepasse sans en faire mention : mais Denis Halic. liure 3. & les Fastes du Capitole les mettent.	IIII. 63.
3461.	LXIX. 1.	249.	M. VALERIVS VOLESVS: L. POSTHVMIVS TVBERTVS. Bataille gaignee contre les Sabins. *Tubertus en triomphe.*	V. 63.
3462.	2.	250.	P. VALERIVS POBLICOLA, IIII. T. LVCRETIVS TRICIPIT. II. Appius Claudius chef de la race des Claudiens, se retire à Rome auec ses adherens & Clientes : autre bataille gaignee contre les Sabins & Veientes. *Valerius en triomphe.*	VI. 64.
3463.	3.	251.	AGRIPPA MENENIVS LANATVS: P. POSTHVMIVS TVBERTVS, II. Valerius Publicola ayant esté quatre fois Consul, pour sa pauureté est enterré aux despens du public : Les Aurunciens mis en routte. *Tubertus fait le premier de tous son entree en ouation le 3. d'Auril. Agrippa triomphe des Sabins le iour ensuyuant.*	VII. 64.
3464.	4.	252.	OP. VIRGINIVS TRICOSTVS: SP. CASSIVS VICELLINVS. La ville de Pometie prise d'assault, & ruinee. *Cassius triomphe.*	VIII. 64.
3465.	LXX. 1.	253.	POSTHVMIVS COMINIVS AVRVNCVS: T. LARGIVS FLAVVS. *Premier Dictateur,* TITVS LARGIVS FLAVVS. *Coronel de la cauallerie,* SP. CASSIVS VICELLINVS. Paix auec les Sabins.	IX. 65.
3466.	2.	254.	SERVIVS SVLPITIVS CAMERINVS: M. MANLIVS TVLLVS. Rien ne se passe digne de memoire.	X. 65.

PORSENNA

Ans du monde:	*Des Olymp.*	*De Rome.*	THOSCANS.	IUIFS.	PERSES.
3457.	LXVIII. I.	245.	PORSENNA, Clusinien Roy de Thoscane, regne 58. ans. La premiere alliance des Romains auec les Carthaginois.	HIERVSALEM, & le téple ruinez par Nabuchodonosor, l'an du monde 3356. & les Iuifz emmenez captifs en Babylone. Au bout de 70. ans ils sont remis en liberté par Cyrus: si qu'ils commancent à reedifier la ville & le téple; qui fut paracheué en 46. ans. Et ce pendant ils dressent peu à peu iusques à 480. paroisses ou petites synagogues; ce qui demonstre assez la grandeur de la ville; qui auoit 24. grand's places, chaque place 24. entrees ou aduenues; & chaque aduenue 24. rues qui s'y venoient rendre. En ces paroisses ou synagogues se faisoiét les prieres & predications; ou les paroissiens se trouuoient à certains iours à ce destinez: mais le téple estoit le seul lieu où se faisoient les sacrifices. Et encore que ce second ait plus duré que le premier edifié par Salomon, car il dura 521. ans, si luy fut-il inferieur en beaucoup de choses; principalement en cinq; dont il mãquoit au regard de l'autre, qui le rendoient plus sainct & venerable. Et en premier lieu de la presence diuine, de laquelle procedoient des responses & oracles alentour du propitiatoire. II. de l'esprit sainct dont estoiét remplis les Prophetes. III. du feu sacré, la garde & entretenement duquel Moyse recommande d'vn si grãd zele & affection au 6. du Leuitique: car depuis que les Prestres l'eurét submergé dãs le puys, de peur qu'il ne tombast en mains impies, on n'en eut onques puis nouuelles quelconques: L'institution des Vestales dependoit toute de cecy; le diable estant comme vn Singe de Dieu. IIII. Les deux pierres precieuses Vrim, & Thummim, attachees à l'agraffe de deuant du Pontife, à l'aspect desquelles les choses occultes estoiét manifestees aux Prestres, pour les reueler au peuple. V. L'Arche & son enueloppe, assauoir le propitiatoire, auec les deux Cherubins y attachez, esquels on tenoit que Dieu s'asseoit pour la communication qu'il faisoit de soy là endroit aux Pontifes.	MEGABIZE enuoye des ambassadeurs à Amynthas Roy de Macedoine, lesquels Alexandre filz dudit Amynthas fait massacrer en vn festin.
3458.	2.	246.			ARISTAGORAS chef des Ioniens se rebelle contre Darius, à l'instigation d'Histieus Milesien.
3459.	3.	247.			OTANES successeur de Megabize au gouuernement de la basse Asie, prend les villes de Bizãce, Chalcedon, & Antandre: & les isles de Lemnos & Imbros.
3460.	4.	248.			
3461.	LXIX. I.	249.	ARISTODEME domine tyranniquement à Cumes. Denis Halicarn. au 7.		
3462.	2.	250.			LES IONIENS, & Atheniens prennét la ville de Sardis; & y mettent le feu: dequoy naist la guerre Ionique des Grecs contre les Perses.
3463.	3.	251.			
3464.	4.	252.			LES IONIENS sont vaincus par les Perses, qui prennent la ville de Milet, 6. ans apres la rebellion d'Aristagoras.
3465.	LXX. I.	253.			
3466.	2.	254.			MARDONIUS general de l'armee de mer de Darius, subiugue les Thasiens; & reduit en seruitude les Macedoniens.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3467.	3.	255.	T. Ebutius Helva: C. Veturius Geminus. II. Dictateur. A. Posthumius Albus. Coronel de la cauallerie, T. Ebutius Helva. Fidenes assiegee : Crustumenie prise : Preneste se donne aux Romains : Grosse bataille pres le lac de Regille, où les Latins sont desconfits. *Le Dictateur triomphe des Latins.*	XI. 66.
3468.	4.	256.	T. Largius Flavus, II. Q. Clelius Siculus.	XII. 67.
3469.	LXXI. 1.	257.	A. Sempronius Atratinus: M. Minutius Augurinus.	XIII. 67.
3470.	2.	258.	A. Posthumius Regillensis: T. Virginius Tricostus.	XIIII. 67.
3471.	3.	259.	App. Claudius Sabinus: P. Servilius Priscus. La mort de Tarquin le superbe : Deux Tribus adioustees : Alliance auec les Latins : Sedition en la ville pour raison des debtes : Le temple de Mercure dedié par vn Plebeien.	XV. 67.
3472.	4.	260.	A. Virginius Celimontanus: T. Vetusius Geminus. III. Dictateur. M. Vaverius, filz de Volesus. Autre sedition du peuple contre les Patriciens : Dix legions mises sus de Romains seuls : Les Eques rembarrez ; & les Volsques defaits : La ville de Velitres prise : La commune mutinee pour raison des vsures, se retire au mont sacré : Agrippa l'appaise, & rameine : Premiere creation des Tribuns du peuple : & des Ediles du peuple pareillement. *Valerius triomphe des Sabins.*	XVI. 72.
3473.	LXXII. I.	261.	Sp. Cassius Vicellinus, II. Posthumius Comin. Auruncus, II. L'alliance cõfirmee auec les Latins: Routte des Volsques & Antiates: Proesses de M. Coriolanus : Menenius Agrippa enterré pour sa pauureté aux despens du public.	XVII. 76.
3474.	2.	262.	T. Geganius Macerinus: P. Minucius Augurinus. Famine à Rome.	XVIII. 77.
3475.	3.	263.	A. Sempronius Atratinus, II. M. Minucius Augurin. II. Coriolanus pour s'estre aigry contre le peuple est contraint s'en aller en exil és Volsques ; qu'il incite à prendre les armes contre sa patrie ; & luy-mesme s'en constitue le conducteur.	XIX. 77.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.
3467.	3.	255.			ENVIRON ce temps Darius ayant fait vn pont sur la mer, au destroit de Thrace, passe en l'Europe auec six cēs mille combattans; & vne armee de mer de six cens voiles.
3468.	4.	256.	LA MORT du Philosophe Pythagore.		
3469.	LXXI. 1.	257.			GVERRE des Cariens contre les Perses.
3470.	2.	258.		Le Pontife IESVS de retour du Roy Darius, administre encore son sacerdoce par vingt ans.	
3471.	3.	259.			
3472.	4.	260.			
3473.	LXXII. 1.	261.			LES ATHENIENS soubs la conduitte de Callimaque & Miltiades, gaignent la bataille de Marathon contre les Perses: Dequoy irrité Darius, fait durant trois ans ses preparatifs pour l'entreprise de la Grece, que son filx Xerxes execute apres sa mort.
3474.	2.	262.	GELON tyran de Sarragosse en Sicile, frere d'Hieron.		
3475.	3.	263.		Aux Prophetes succeda la grand' synagogue, dont les principaux furent Ezras, qui redressa toute l'escripture saincte selon l'ordre que les Iuifs obseruēt encore; Nehemias, Mardochee, Zorobabel,	

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3476.	4.	264.	Q. SVLPITIVS CAMERINVS: Sp. LARGIVS RVFVS. De ces Consuls;& des suyuans Tite Liue ne fait point de mention: trop bien Denis Halicarn. & les Fastes du Capitole.	XX.
3477.	LXXIII. 1.	265.	C. IVLLIVS TVLLVS: P. PINARIVS RVFVS. Les Volsques soubs la conduitte de Coriolanus, menent guerre aux Romains.	XXI.
3478.	2.	266.	Sp. NAVTIVS RVTILIVS: Sex. FVRIVS PHILVS. Rome assiegee quasi de pres par Coriolanus & les Volsques: il ne peut estre flefchy que par sa mere.	XXII. 81.
3479.	3.	267.	T. SICCINIVS: C. AQVILIVS THVSCVS. Les Herniques & Volsques defaits. *Siccinius triomphe des Volsques.*	XXIII. 82.
3480.	4.	268.	Sp. CASSIVS VICELLINVS: PROCVLVS VIRGINIVS RVTIL. Alliance auec les Herniques: la loy Agriaire, assauoir de departir les terres conquises sur les ennemis, au commun peuple, premierement mise sus, cause bien souuent depuis de plusieurs troubles & combustions entre le Senat & le peuple. Cassius soubs ombre de le gratifier est descouuert d'aspirer à la coronne: & pour ceste occasion mis à mort. *Cassius triomphe des Volsques & Herniques.*	XXIIII. 82.
3481.	LXXIIII. 1.	269.	Q. FABIVS VIBVLANVS: SER. CORNEL. MALVGINENSIS.	XXV. 83.
3482.	2.	270.	L. EMILIVS MAMERCVS: CESO FABIVS VIBVLANVS. Victoire contre les Eques, & Volsques: Dedicace du temple de Castor.	XXVI. 83.
3483	3.	271.	M. FABIVS VIBVLANVS: L. VALERIVS POTITVS. Contentions auec les Tribuns du peuple: force prodiges: Oppie vierge Vestale enterree toute viue.	XXVII. 84.
3484.	4.	272.	Q. FABIVS VIBVLANVS, II. C. IVLLIVS TVLLVS. Courses des Eques & Veientes.	XXVIII. 84.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IUIFS.	PERSES.
3476.	4.	264.		Iosué. Ceux-là presidoiét au conseil des six vingts, partie d'iceux de sang noble, & partie Plebeiens, pour restituer les saincts liures suiuant les traditions Cabalistiques, c'est à dire de main en main, que Moyse auoit laissé de bouche à Iosué: Cestuy-cy aux anciens: Et les anciens aux Prophetes. Duquel conseil on dict que Esras fut le scribe & Secretaire: Et auquel interuindrét aussi, ou plustost presiderent Daniel, Ananias, Azarias, Misael, Aggee, Zacharie, Malachie: depuis lequel iusqu'à Sainct Iean Baptiste il n'y eut plus de prophetes.	
3477.	LXXIII. I.	265.			L'EGYPTE se reuolte des Perses. Darius se voulant acheminer en la Grece, cree son fils Roy: & meurt en faisant ses apprests.
3478.	2.	266.	HAMILCAR à la souueraine authorité à Carthage. ANAXILEE à Rhege.		
3479.	3.	267.			3479. XERXES IIII. Roy des Perses regne 21. an. Iosephe en met d'auantage. Apres la mort de Darius il recouure Egypte, ou il cómet pour gouuerneur son frere Achemenes.
3480.	4.	268.	Le Poëte Pindare de ce temps cy.		
3481.	LXXIIII. I.	269.			
3482.	2.	270.		Le Philosophe DIAGORAS.	
3483.	3.	271.	THEMISTOCLE en vogue à Athenes: GELON pres la riuiere d'Himere en Sicile, taille en pieces 30000. hommes à Amilcar.		
3484.	4.	272.		ARTEMISE Reyne d'Halicarnasse secourt Xerxes contre les Grecs.	XERXES ayant mis quatre ans à dresser son equipage pour aller enuahir la Grece, & à perser le mont Athos, assemble toutes ses forces à Sardis, ville de Lydie.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3485.	LXXV. I.	273.	CESO FABIVS VIBVLANVS, II. SP. FVRIVS MEDVLINVS. Sedition du peuple pour le departement des terres: les soldats Romains se laissent desfaire aux Vejentes par despit du Consul Fabius.	XXIX. 84.
3486.	2.	274.	M. FABIVS VIBVLANVS. II. CN. MANLIVS CINCINNATVS. Les intercessions des Tribuns inuentees par le Senat: Grosse bataille contre les Vejentes & les Thoscans, ou le Consul Manlius est tué: l'autre refuse le triomphe pour la perte receuë.	XXX. 85.
3487.	3.	275.	CESO FABIVS VIBVLANVS, III. T. VIRGINIVS RVTILIVS. Guerre guerroyable contre les Eques,& les Vejentes: La seule race des Fabiens entreprend ceste-cy sur soy.	XXXI. 89.
3488.	4.	276.	L. EMYLIVS MAMERCVS: C. SERVILIVS PRISCVS. Defaicte des Vejentes surquoy ils demandent la paix: Puis soudain la rompans, surprennent en vn aguet les Fabiens, & les taillent en pieces tous iusques au nombre de 306. Vn seul estant resté en bas aage à Rome, qui remit sus ceste famille.	XXXII. 91.
3489.	LXXVI. I.	277.	C. HORATIVS PVLVILLVS: T. MENENIVS LANATIVS. Les Thoscans s'emparent du Ianicule, & assiegent Rome.	XXXIII. 92.
3490.	2.	278.	SP. SERVILIVS PRISCVS: A, VIRGINIVS RVTILVS. Diuers euenemens en ceste guerre: Les Vejentes à la fin defaicts & chassez: nouuelles seditions pour la loy agraire.	XXXIIII. 92.
3491.	3.	279.	P. VALERIVS PVBLICOLA: C. NAVTIVS RVTILIVS. Guerre contre les Vejentes & Sabins ioincts ensemble: mis en routte: Course sur les Volsques. *Valerius triomphe d'iceux Vejentes & Sabins.*	XXXV. 93.
3492.	4.	280.	L. FVRIVS MEDVLLINVS: C. MANLIVS VOLSO. Trefues auec les Vejentes pour 40. ans, *Volso faict ouation de Vejentes.*	XXXVI. 94.
3493.	LXXVII. I.	281.	L. EMYLIVS MAMERCVS: OPITER VIRGINIVS, les fastes VOPISCVS IVLIVS TVLVS. Sedition pour la Loy agraire: Genutius Tribun du peuple massacré en son lict par les Patriciens pour raison de ce; dont grosse sedition s'en ensuit.	XXXVII. 94.
3494.	2.	282.	P. FVRIVS MEDVLLINVS: L. PINARIVS RVFVS. Les voix és eslections des Magistrats separees par les Tribuz; ouuerture grãdement preiudiciable aux Patriciens, proposee la premiere fois. VRBINIE vierge Vestale enfouye viue.	XXXVIII. 96.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.
				RESA MENSVLLAM, fils de Zorobabel, gouuerne les Iuifs 66. ans.	Le combat de Leonidas auec 300. Lacedemoniens contre toutes les forces du Roy Xerxes, au destroit des Termopiles.
3485.	LXXV. I.	273.			ET la premiere rencontre par mer entre les Perses & les Grecs pres la cap d'Artemisium, enuiron les ieux Olympiques. Quatre mois apres que les Perses eurent passé d'Asie en la Grece, ils prennent la ville d'Athenes vuide de toutes choses. Et dix mois apres MARDONIVS la reprend derechef, la saccage & y met le feu. Mais bien tost apres il est defait & mis à mort à Platees auec tout son armee. Et le mesme iour les Perses perdent vne autre bataille en Asie, pres le mont Mycale: dont les Ioniens demeurent libres de la seruitude des Barbares.
3486.	2.	274.			
3487.	3.	275.	Pausanias chef des Lacedemoniens, accompagné d'Aristides, & de Cimon Atheniens, deliure les villes Grecques que les Perses occupoient en Cypre, & en la coste de l'Hellesponte. Delà prend Byzance, & renuoye secrettement les Perses captifs à Xerxes; auec lequel il commance à complotter de trahison.		
3488.	4.	276.			2486. THEMISTOCLES rebastit les murailles d'Athenes.
3489.	LXXVI. I.	277.			CIMON fils de Miltiades general de l'armee de mer des Atheniens, ayant chassé les Perses de la Grece, reduit à l'obeissance des Grecs toute l'Asie, depuis l'Ionie iusqu'en Pamphylie.
3490.	2.	878.	HIERON regne en Sarragoce apres la mort de Gelon. ESCHYLE Poëte tragique de ce temps.		
3491.	3.	279.		IOACHIM apres le deces de son pere Iesus, administre la souueraine prestrise encore 28. ans. Philon en met 48, Il escrit l'histoire d'Hester à l'instãce de Mardochee.	Pausanias retourne de son motif à Byzance, d'ou estant dechassé des Atheniens, il se retire en la Troade, & capitule de nouueau auec les Perses. Ce qu'estant descouuert il est rappellé à Sparthe, & constitué prisonnier par ler Ephores. Mais il est deliuré & absouz encore.
3439.	4.	280.	SOPHOCLE, & EVRIPIDE, tragiques aussi tres-excellens.		
3493.	LXXVII. I.	281.			THEMISTOCLE chassé d'Athenes par l'ingratitude de ses citoyens, se retire en Argos.
3494.	2.	282.			

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordres des Consuls.
3495.	3.	283.	T. QVINTIVS CAPITOL. BARBATVS: APP. CLAVDIVS SABINVS. L'edit cy dessus passe auec de grandes contrarietez : Guerre contre les Volsques, ou l'armee par despit de Claudius faict fort mal son deuoir ; en vengeance dequoy il en faict mourir au sort de dix vn.	XXXIX. 96.
3496.	4.	284.	L. VALERIVS POTITVS, II. T. EMILIVS MAMERCVS. Autres mutinemens du peuple pour le departement des terres. Mort d'App. Claudius auant que d'estre iugé par le peuple : Guerre contre les Eques & les Sabins.	XL. 99.
3497.	LXXVIII. I.	285.	T. NVMICIVS PRISCVS: A. VIRGINIVS CELIMONTANVS. Nouuelles guerres contre les Volsques, & les Eques, ou ils sont rompuz: Course des Sabins sur le territoire de Rome.	XLI. 100.
3498.	2.	286.	T. QVINTIVS CAPITOL. BARBATVS, II. Q. SERVILIVS PRISCVS. Course derechef des Sabins : Bataille contre les Volsques ; leur defaicte, & la prise de la ville d'Antium. *Quintius triomphe des Antiates.*	XLII. 101.
			LE TROISIESME LIVRE.	
3499.	3.	287.	T. EMYLIVS MAMERCVS, II. Q. FABIVS VIBVLANVS. Alliance faicte auec les Eques ; Vne Colonie dressee à Antium.	XLIII. 103.
3500.	4.	288.	Q. SERVILIVS PRISCVS, II. SP. POSTHM. ALBVS REGILLENSIS. Peste au camp des Romains.	XLIIII. 104.
3501.	LXXIX. I.	289.	T. QVINT. CAPITOL. BARBATVS, III. Q. FABIVS VIBVLA: II. Grosse victoire contre les Eques ; mais tout aussi tost ils se viennent ietter dans le territoire de Rome ; & causent vn fort grand effroy à la ville : Ils sont defaits à leur retour. *Le lustre se tient, & le cense ou sont nombrez, CXXIIII. M. CC XIIII. chefs de citoyens Romains.*	XLV. 104.
3502.	2.	290.	A. POSTH. ALBVS REGILIEN. SP. FVRIVS MEDVLL. FVSCVS. Reuolte d'Antium: le Consul Furius assiegé dans son camp, par les Eques ; & son frere mis a mort : Ils sont en fin defaits par le Proconsul Quintius, en vn endroit ; & Posthumius en l'autre. Prodiges ; & des feries ou cessassions ordonnees pour ceste occasion.	XLVI. 105.
3503.	3.	291.	P. SERVILIVS PRISCVS: L. EBVTIVS HELVA. Grande desolation de peste à Rome, dont les deux Consuls meurent : les Latins & Herniques alliez des Romains, defaicts par les Eques ; auec plusieurs autres maux & calamitez.	XLVII. 107.
3504.	4.	292.	L. LVCRETIVS TRICIPITINVS: M. VETVRIVS GEMINVS. Rome se ressourt tout incontinent : les Volsques defaits en grand nombre : la loy Terentille mise en auant. *Les deux Consuls triomphent.*	XLVIII. 109.

ZEVXIS,

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.
3495.	3.	283.	ZEVXIS, peintre des plus renommez.		
3496.	4.	284.			
3497.	LXXVIII. I.	285.	AMILCO capitaine general des Carthaginois, ayãt obtenu plusieurs victoires en la Sicile, tant par la terre que par la mer, perd finablement toute son armee de peste.		XERXES renouuelle la guerre cõtre les Grecs: Mais Cimon luy ayant defaict ses forces par mer & par terre, le contraint de se retirer en son royaume.
3498.	2.	286.	THRASIBVLE apres la mort de son frere Hieron regne vn an à Sarragosse.		
3499.	3.	287.			ARTABAN sur ceste defaicte estant entré en esperãce de s'emparer de la courõne, met à mort XERXES.
3500.	4.	288.			3500. DARIVS ARTAXERXES longuemain, fils de Xerxes, V. Roy des Perses, faict mourir Artaban, & regne 44. ans.
3501.	LXXIX. I.	289.			THEMISTOCLES poursuiuy de ses citoyens, se retire deuers Artaxerxes en Perse. Pericles luy succede à l'authorité ou il se maintient 40. ans.
3502.	2.	290.		ARTAXERXES l'an 3. de son regne ayant faict vn festin solennel 127. Satrapes ou gouuerneurs des prouinces de son Empire, repudie la Royne Vasti, qui refusa de s'y trouuer, & espouse Esther, niepce de Mardochee, de la Tribu de Benjamin quatre ans apres. Laquelle est cause de sauuer quelque temps apres tous les Iuifs.	Les Egyptiens souz la conduite d'Inarus se reuoltent des Perses, & appellent les Atheniens à leur aide, qui les vont secourir auec 300. voiles. Du commancement ils en ont le meilleur; & mettent à mort Achemenes. Mais Artaxerxes y ayant enuoyé de noueaux chefs & nouuelles forces; Inarus est mis en croix, & les Egyptiẽs de rechef subiuguez; les Atheniens & leurs vaisseaux bruslez se sauuent à pied par la Lybie à Cyrene; Et de la retournent sains & sauues en leur pays.
3503.	3.	291.			
3504.	4.	292.			

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3505.	LXXX. I.	293.	P. Volumnius aventinus: P. Sulpitius camerinus. Autres prodiges : & mesmes il pleut de la chair : Mutinement de la commune : Ceso banny pour s'estre voulu trop chaudement formaliser contre la loy Terentille : les ieunes Patriciens rabattent, mais auec vne grande modestie, les insolences du populaire.	XLIX. III.
3506.	2.	294.	P. Valerius publicola, III. C. claudius sabinus. A Valerius est substitué L. quintius cincinnatus. Les bannis & esclaues s'mparent du Capitole soubs la conduite d'Herdonius : Les Thusculans viennent au secours des Romains : le Consul Valerius est tué à l'assault : le Capitole repris : Picques des Consuls & Tribuns du peuple.	L. 115.
3507.	3.	295.	Q. Vabius vibulanus, III. L. Corn. Maluginensis. Guerre contre les Volsques & Eques, qui sont defaicts : Autre defaicte des Eques. *Le Consul Fabius triomphe des Eques; Et son compagnon des Volsques & Antiates, le 12. iour de May.* X. *Cense, ou sont denombrez* CXXXII.M.CCCCXIX. *chefs de citoyens Romains.*	LI. 120.
3508.	4.	296.	L. Minutius carbetus: L. nautius rutilius. Les Eques saccagent le territoire Thusculan : Course d'autre-part des Sabins iusqu'aux portes de Rome : Le Consul Minutius assiegé dans son camp par les Eques : IIII. Dictateur, L. Quintius Cincinnatus. Coronnel de la cauallerie, L. Tarquinius. *Le dictateur triomphe des Eques, le 13. Septembre.*	LII. 122.
3509.	LXXI. I.	297.	Q. Minutius augurinus: C. Horatius pulvillus, II. Descente des Sabins : Nouueau mutinemẽt : les Tribuns du peuple augmẽtez iusqu'à dix : defaicte des Eques.	LIII. 126.
3510.	2.	298.	M. Valerius Maximus: Sp. virgin. celimontanus. Cherté de viures à Rome.	LIIII. 127.
3511.	3.	299.	T. Romulius Vaticanus: C. Veturius cicurinus. Mutinerie des Tribuns du peuple : Les Eques de nouueau dans le Thusculan : Sept mille d'iceux defaits en Algide.	LV. 127.
3512.	4.	300.	Sp. Tarpeius capitolinus: A, aternius fontinalis. Les Consuls de l'an precedent condamnez iniustement par le peuple en vne amende pecuniaire : On enuoye trois deputez à Athenes pour transcrire les loix de Solon.	LVI. 127.

HERAGLITE

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.
3505.	LXXX. I.	293.			Les Lacedemoniens estãs en guerre contre les Messeniens, & leurs Elotes, enuoyẽt demãder secours aux Atheniens, lequel ils licencient incontinent, ce qui est cause de leur dissention.
3506.	2.	294.	HERACLITE le Philosophe.	3506. ESTHER sauue Mardochee & les Iuifs l'an 7. du regne d'Artaxerxes. Esdras par sa permission emmene les Iuifs qui s'estoiẽt rassemblez sur la riuiere d'Ahana en Babylone, pour aller rebastir Hierusalem& le temple ; & redresser l'estat Iudaïque selon les anciennes ceremonies & police. QVELQVES vns commancent auec grandes coniectures, les 70. Hebdomades ou grandes sepmaines, de Daniel, chacune contenant 7. ans, de ce retour de Babylone & seconde edification du temple, lesquelles 70. sepmaines montans ensemble à 490. ans, finent iustement à la mort de nostre Sauueur. Les autres referent le commancement de ces hebdomades au 20. an de Darius Artaxerxes ; mais il se fondent sur vne autre supputation de temps.	
3507.	3.	295.			
3508.	4.	296.			Guerre des Atheniens cõtre les Corinthiens & les Eginetes, qu'ils rendent tributaires.
3509.	LXXXI. I.	297.	EMPEDOCLE, & PARMENIDE Philosophes naturels.		CIMON banny d'Athenes pour estre souspçonné de fauoriser aux Lacedemoniens.
3510.	2.	298.			
3511.	3.	299.			Les Atheniens sont defaits par les Lacedemoniens pres de Tanagre en la Beoce ; parquoy Cimon à l'instance de Pericles est rappellé.
3512.	4.	300.	L. SIGINIVS DENTATVS tres vaillant homme fut Tribun du peuple ceste annee cy : & depuis malheureusemẽt mis à mort par les Decemvirs.		

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls.
3513.	LXXXII. I.	301.	P. Cvriativs Trigeminvs: Sex. Qvintilivs Varvs. Cestuy-cy estant mort de peste, Sp. Fvrivs luy est subrogé. Famine & pestilence à Rome.	LVII. 128.
3514.	2.	302.	L. Menenivs Lanatvs: P. Sextivs Vaticanvs. Les autres, Capitolinvs. Les deputez retournent de la Grece auec les loix de Solon.	LVIII. 128.
3515.	3.	303.	App. Clavdivs Sabinvs Reg. T. Genvtivs Avgvrinvs. Ils se desmirent de leur Consulat auant que d'y entrer, parce que les Decemuires furent lors creez, tous autres officiers cessans, pour rediger les loix par escrit. Tite-Liue les met l'an 301. Den. Hal. 311. *Les premiers Decemvires.* App. Clavdivs Sabinvs: T. Genvtivs Avgvrinvs: P. Sextvs Vaticanvs: L. Vetvrivs Geminivs: C. Ivlivs Tvllvs: A. Manlivs Vvlso: P. Svlpitivs Camerinvs: P. Horativs Trigeminvs: T. Romvlivs Vaticanvs: Sp. Posthvmivs Albvs. Dix tables des loix paracheuees ceste annee.	LIX. 128.
3516.	4.	304.	App. Clavdivs Sabinvs: M. Cornelivs Malvginensis: M. Sergivs: L. Minvcivs Avgvrinvs: Q. Fabivs Vibvlanvs: Q. Petilivs: } T. Antonivs Merenda: Cæso Dvillivs: } Ces trois furent Plebeiens. M. Rabvleivs: Sex. Oppivs Cornicen. } Ces seconds Decemvires s'eslisent eux mesmes, & gouuernent tyranniquement. Deux autres tables adioustees aux dix dessusdictes.	LX. 130.
3517.	LXXXIII. I.	305.	Les mesmes *se contiennent encore de leur authorité priuee sans autre forme d'election; & tyrannisent tout ouuertement.* Guerre des Sabins & des Eques, ou tout s'en va à vau-deroutte par le mauuais gouuernement de ce magistrat: meurtre de Siccinius: Violence d'Appius enuers Virginie: Sedition en l'armee: le peuple se retire au mont Sacré: les Decemvires sont contraints finablement de se deposer de leurs charges; & finent tous mal. *En leur lieu sont esleuz Consuls.* Q. Fvrivs *Grand Pontife.*	LXI. 132.
3518.	2.	306.	L. Valerivs Poblic. Potitvs: M. Horativs Barbatvs. Les Tribuns du peuple remis, & iceux rendus sacresaincts & inuiolables: les Comices instituez par les Tribuz: la loy renouuellee d'appeller de tous les magistrats au peuple: les Decemvires puniz de leurs maluersations: les Eques & Volsques defaicts par Valerius; Et les Sabins par Horace: *Triomphe des deux Consuls de l'ordonnance du peuple, malgré le Senat.*	LXII. 146.

Tolvmnivs

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Ivifs.	Perses.
3513.	LXXXII. 1.	301.			TOLMIDES general de l'armee de mer des Atheniens prend le port de Gythie en la Laconie, Modon, Zacynthe, & Cephalenie.
3514.	2.	302.			
3515.	3.	303.	TOLVMNIVS, Vejentin Roy ou Larte en Thoscane, regne 16. ans. Tite-Liue au 4. liure.		Trefues pour cinq ans entre les Atheniens & Peloponesiens.
3516.	4.	304.			LES ATHENIENS souz la conduite de Cimon auec 200. voiles nauiguent en Cypre, contre les Perses; là où il meurt au siege de la ville de Citie. Guerre des Lacedemoniẽs ditte la Sacree, pour raison de la Iurisdiction du temple de Delphes.
3517.	LXXXIII. 1.	305.	Phidias sculpteur tres-excellẽt, florissoit de ce temps cy: comme la peinture, & imagerie, & autres arts en toute la Grece.		Les banniz Beotiens ayãt mis à mort Tolmides pres la ville de Coron au Peloponese, recouurent leur pays, & chassent les Atheniens du tout hors de la Beoce.
3518.	2.	306.		3519. NEHEMIAS l'an 20. du regne d'Artaxerxes à permission d'aller rebastir les murailles de Hierusalem: là où il demeure 12. ans à gouuerner le peuple des Iuifs.	L'isle de Negrepont, & la ville de Megare se reuoltent des Atheniens.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Repvblique Romaine.	L'ordres des Consuls.
3519.	3.	307.	Sp. Herminivs continisanvs: T. virgin. celim. tricost. Les cooptations des Tribuns ostees par L. Trebonius asper l'vn d'iceux.	LXIII. 155.
3520.	4.	308.	M. Geganivs macerinvs: C. Ivllivs tvllvs. Discorde entre le peuple, & les Patriciens.	LXIIII. 155.
3521.	LXXXII I.	309.	T. Qvintivs capitol. barb. IIII. Agrippa fvrivs medvlinvs. Noueaux remuemens des Eques & Volsques qui donnent iusqu'aux portes de Rome: Defaicts par le Consul Quintius; & leur camp pris: Inique & tacquin iugement du peuple Romain sur vn territoite contentieux.	LXV. 155.
			LE QVATRIESME LIVRE.	
3522.	2.	310.	M. Genvtivs avgvrinvs: P. cvriativs philo. Le peuple obtient deux grands points sur les Patriciens; l'vn de s'allier par mariage auecques eux: l'autre de paruenir au Consulat.	LXVI. 162.
3523.	3.	311.	*Premiere institution des Tribuns militaires en authorité de Consuls.* A. Sempronivs atratinvs: L. Attilivs longvs: T. Cecilivs Sicvlvs: y ayant eu quelque default en leur creation, ils se deposerent au troisiesme mois: Et en leur lieu furent creez Consuls par Q. Barbatus entreroy; L. Papyrivs mvgillanvs: L. Sempronivs atratinvs. L'alliance des Ardeates renouuellee.	LXVII. 168.
3524.	4.	312.	M. Geganivs macerinvs, II. T. qvintivs capit. barbat. V. *La Censure lors introduite; & creez Censeurs les deux Consuls de l'an precedent.* Partialitez des Ardeates en danger de se ruiner pour l'excellente beauté d'vne fille. Les Volsques defaicts deuant Ardee. *Geganius triomphe des Volsques; le 5. Septembre.*	LXVIII. 169.
3525.	LXXXV. I.	313.	M. Fabivs vibvlanvs: posthvm. ebvtivs helva cornicen. Les Ardeates restabliz en leur territoire: Et vne colonie Romaine y enuoyee.	LXIX. 171.
3526.	2.	314.	M. Fvrivs pacilivs: M. Papyrivs crassvs. Les ieux vouez pour le mutinement du peuple au Decem-virat, celebrez à Rome.	LXX. 172.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	FRANÇOIS.
3519.	3.	307.		ELIASIR 31. grãd Pontife, fils de Ioachim, 41.an.	Les Lacedemoniẽs saccagent l'Attique soubs la conduicte de Plistonax.	
3520.	4.	380.				
3521.	LXXXIIII. I.	309.				L'ORIGINE DES FRANÇOIS.
3522.	2.	310.	HERODOTE Halicarnasseen escript son histoire à Thuries ville de la calabre.			ANTHENOR Roy des Scythes d'autour les bouches du Danube, ayant esté tué en vne bataille auec grãd nõbre de ses gens, son fils MARCOMIR luy succede, lequel regne 28.ans.
3523.	3.	311.	PROTHAGORAS Sophiste, dont les liures furent bruslez à Athenes par edict public.		Les Atheniens font paix auec les peuples du Peloponese pour 30.ans, laquelle apres auoir duré 14. ans est rompuë, & se commance la guerre que descrit Thucidide.	
3524.	4.	312.				
3525.	LXXXV. I.	313.		NEHEMIAS rebatist la moitié des murailles de Hierusalem à son aise, & sans empeschemẽt: pour le reste il est cõtrainct de faire prẽdre les armes aux ouuriers, mais il l'acheue en 52. iours le 25. du mois dit Elul.		
3526.	2.	314.				

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	De l'ordre des Consuls.
3527.	3.	315.	PROCVLVS GEGANIVS MACERINVS: L. MENENIVS LANATVS. Tremblement de terre: Mutinemens, & grande famine, dont plusieurs se precipitent dans le Tybre.	LXXI. 172.
3528.	4.	316.	T. QVINTIVS CAPITOL. BARBATVS: AGRIPPA MENENIVS LANATVS. *V. Dictateur pour appaiser la sedition,* L. QVINCTIVS CINCINNATVS. *Coronel de la caualerie;* C. SERVILIVS HALA. Melius descouuert d'aspirer secrettement au royaume, soubs ombre du bled qu'il eslargissoit au peuple, mis à mort; sa maison rasee.	LXXII. 173.
3529.	LXXXVI. 1.	317.	*II. Tribuns Consulaires.* MAMERCVS EMYLIVS: L. QVINTIVS fils de Cincinnatus. L. IVLLIVS TVLLVS. Reuolte des Fidenates, qui massacrent quatre Ambassadeurs Romains.	LXXIII. 176.
3530.	2.	318.	*Consuls.* M. GEGANIVS MACERINVS, III. L. SERVIVS FIDENAS. *VI. Dictateur,* MAMERCVS EMYLIVS. *Coronel de la caualerie,* L. QVINTIVS CINCINNATVS. Victoire des Vejentes: Cossus tüe le Roy Volumnius corps à corps, & en rapporte les despouilles Opimes: Grosse defaicte des Veientes, Falisques & Fidenates: *Le Dictateur triomphe le 13. iour de Septembre.*	LXXIIII. 176.
3531.	3.	319.	M. CORNELIVS MALVGINENSIS: L. PAPYRIVS CRASSVS. Guerre contre les Vejentes, & Falisques: Tremblement de terre; & Peste.	LXXV. 179.
3532.	4.	320.	C. IVLLIVS TVLLVS, II. L. VIRGINIVS TRICOSTVS. *VII. Dictateur.* A. SERVILIVS PRISCVS FIDENAS. *Coronel de la caualerie,* POSTHVMIVS EBVTIVS HELVA. Renforcement de peste: Routte des Fidenates & Vejentes: La prise de Fidenes. *Censeurs.* C. FVRIVS PACILIVS, M. GEGANIVS MACERINVS. *Ils font bastir le cense au lieu appellé* Villa publica au champ de Mars.	LXXVI. 179.

Aristophane

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	FRANÇOIS.
3527.	3.	315.	*Aristophane* poëte Comique.			
3528.	4.	316.			La guerre de Samos mise à fin, leur ville desmantelee, & tous leurs vaisseaux ostez, ceste isle vient soubs l'obeissãce des Atheniens.	MARCOMIR, l'an 7. de son regne, sort de la Scythie auec CCCCLXXXIX.M. CCC. LX. personnes, sans les vallets & chambrieres; & s'en vient habituer en la Germanie, pres les bouches du Rhin; estans du commancement appellez par ceux du pays NEVMAGES, qui signifie nouueaux alliez; dõt prit son nom la ville de Nimegue en Gueldres; Puis SICAMBRIENS: & finablement FRANÇOIS du Roy Francus.
3529.	LXXXVI. I.	317.	Le commancemẽt des Capouans en Italie.			
3530.	2.	318.	TOLVMNIVS roy de Thoscane mis à mort au combat par Cor. Cossus.		Guerre entre les Corinthiens, & ceux de Corfou, pour la colonie d'Epidamne, ou Duraz, ou les Corynthiẽs sont defaits aupres du cap d'Actium.	
3531.	3.	319.	EQVES Thusque roy de Thoscane, regne 46. ans.	NEHEMIAS, les murs de Hierusalem estans en defense, s'en retourne vers le Roy de Perse: & de là sur la fin du regne d'Artaxerxes, en Hierusalem encore, ou il fine ses iours.	Les Corcyreens se liguẽt aux Atheniẽs, qui leur enuoyent du secours.	
3532.	4.	320.	Socrates en vogue de ce temps-cy.	L'Astrologue METON met en lumiere son Enneadecateride, dont nous auõs parlé en la colonne 1074.		

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La republique Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3533.	LXXXVII. 1.	321.	C. IVLLIVS TVLLVS, III. L. VIRGINIVS TRICOSTVS, II. *VIII. Dictateur,* M. EMYLIVS MAMERCVS, II. *Coronel de la cauallerie,* A. POSTHVMIVS TVBERTVS. Le Dictateur reduit la Censure de cinq ans, à vn & demy ; dont il est par les Censeurs effacé de sa tribu, & reduit au reng des Airariens. Valerius Antias, & Q. Tubero, au lieu des dessusdits, mettent M. MANLIVS CAPITOLINVS: Q. SVLPITIVS COSSVS.	LXXVII. 180.
3534.	2.	322.	*III. Trib. Milit.* M. FABIVS VIBVLANVS: M. FOLLIVS FLACCINATOR: L. SERGIVS FIDENAS. Famine, & grand' mortalité d'hommes & de bestail.	LXXVIII. 181.
3535.	3.	323.	*IIII. Trib. Milit.* L. PINARIVS MAMERCVS: SP. POSTHVMIVS ALBVS: L. FVRIVS MEDVLLINVS. Noueaux mutinemens à Rome du peuple enuers les Patriciens, pour le souuerain Magistrat : Defenses de ne se vestir plus de blanc à la brigue des Magistrats.	LXXIX. 182.
3536.	4.	324.	*Consuls.* T. QVINTIVS CINCINNATVS: CN. IVLIVS MENTO. *IX. Dictateur,* POSTHVMIVS TVBERTVS: *Coronel de la cauallerie,* L. IVLLIVS TVLLVS. Guerre des Eques & Volsques : mauuais gouuernement des Consuls : Gros combat & defaitte de ces deux peuples : Les grands ieuz vouez par le Dictateur. *Triomphe d'iceluy.* *Grand Pontife,* A. CORNELIVS.	LXXX. 182.
3537.	LXXXVIII. 1.	325.	L. PAPYRIVS CRASSVS, II. L. IVLLIVS TVLLVS. Trefues aux Eques pour huict ans : La loy de l'estimation des amendes.	LXXXI. 186.
3538.	2.	326.	L. SERGIVS FIDENAS, II. HOSTIVS LVCRET. TRICIPIT. Rien digne de memoire.	LXXXII. 186.
3539.	3.	327.	L. QVINTIVS POENVS CINCIN. II. A. CORN. COSSVS. Grandes secheresses, & mortalité de bestail : Courses & rauages des Veientes.	LXXXIII. 186.

La natiuité

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	François.
3533.	LXXXVII. 1.	321.				
3534.	2.	322.			Les Atheniens assiegét la ville de Potidee, qui à l'instigation des Corinthiens s'estoit reuoltee de eux, laquelle ils prennét au bout de 4. ans.	
3535.	3.	323.			Ceux de la ligue du Peloponese s'assemblent à Lacedemone, ou la guerre est arrestee contre les Atheniens, l'an 14. de la paix accordee pour 30. ans.	
3536.	4.	324.		Archidame roy de Lacedemone saccage le territoire d'Attique.		Les Thebains assaillent Platee, liguee auec les Atheniens, dont ils sont repoulsez.
3537.	LXXXVIII. 1.	235.		Platee rendue aux Atheniés, est soudain assiegee par Archidame.	La guerre du Peloponese des Atheniés cótre les Lacedemoniens, qui dure 27. ans.	Les Ambassadeurs des Lacedemoniens depeschez vers Artaxerxes, surpris & massacrez par les Atheniens.
3538.	2.	326.	La natiuité de Platon soubs Apollodore premier Preuost d'Athenes.	Phormion chef de l'armee de mer des Atheniens, defait la flotte des Corinthiens pres de Naupacte.	Peste à Athenes.	
3539.	3.	327.	Guerre des Syracusains contre les Leontins.		La mort de Pericles, deux ans & demy apres auoir esté demis de la superintendence d'Athenes.	

Ans du monde.	Des olymp.	De Rome.	La republique romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3540.	4.	328.	C. Servilius Hala: L. Papyrius Mugillanus, II. Guerre entreprise contre les Veientes par les voix & approbation du peuple.	LXXXIIII. 186.
3541.	LXXXIX. I.	329.	*V. Tribuns Mil.* T. Quintius Poenus Cincinnatus: C. Furius Pacillus. M. Posthum. Albus Regillen. A. Cornel. Cossus. *X. Dictateur;* Mamercus Emylius Mamercinus, III. *Coronel de la cauallerie;* A. Cornelius Cossus. Mauuais gouuernement des Tribuns Militaires deuant Veies: Reuolte des Fidenates: Grosse rencontre & defaitte de ces deux peuples: & Fidenes reprise. *Triomphe du Dictateur.*	LXXXV. 187.
3542.	2.	330.	*VI. Trib. Milit.* A. Sempronius Atratinus, II. L. Quintius Cincin. II. L. Horatius Barbatus: L. Furius Medullin. II. Trefues aux Veientes pour 20. ans: aux Eques pour trois.	LXXXVI. 190.
3543.	3.	331.	*VII. Trib. Milit.* Appius Claudius Crassus: Sp. Nautius Rutilius: L. Sergius Fidenas, II. Sex. Iullius Tullus. Les ieux vouëz à la guerre precedente, celebrez à Rome: Rumeurs des Tribuns du peuple, & ruze des Milit. contre eux. *Censeurs.*	LXXXVII. 190.
3544.	4.	332.	*Consuls,* A. Sempronius Atratinus: Q. Fabius Vibulanus. Vulturne, autrement Capouë, desloyaument vsurpee par les Samnites: les Romains mal-menez des Volsques: Vaillance du Dixenier Tempanius cause de sauuer l'armee; modestie d'iceluy: Posthumius condamné à l'amende.	LXXXVIII. 191.
3545.	XC. I.	333.	*VIII. Trib. Milit.* Q. Antonius Merenda: L. Manlius Capitolin. L. Papyrius Mugillanus: L. Servilius Structus. Le Consul Sempronius absouls de la faute de l'an passé.	LXXXIX. 195.
3546.	2.	334.	*Consuls.* Cn. Fabius Vibulanus: T. Quintius Capitol. Barb. Routte des Eques: Querelles à Rome pour l'estat de Questeur: La loy Agraire renouuellee: Entre-regne. *Ouation du Consul Fabius pour la victoire des Eques.*	XC. 196.

Victoire

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	FRANÇOIS.
3540.	4.	228.			AGIS roy des Lacedemoniens.	
3541.	LXXXIX. I.	329.			Victoire des Atheniens contre les Lacedemoniens & Ambraciotes.	
3542.	2.	330.	Victoire de Nicias cõtre les Corinthiẽs.	NEHEMIAS de retour de Perse repréd aigrement Elialib, & autres transgresseurs de la loy.		
3543.	3.	331.			3543. DARIVS Artaxerxes filz de Xerxes meurt enuiron la fin de la 7. annee de la guerre du Peloponese.	
3544.	4.	332.	VVLTVRNE depuis appellee Capoue, empiettee par les Samnites.	Eclipse de Soleil, & grand tremblement de terre.	3544. DARIVS le bastard, VI. roy des Perses, regne 19. ans. SOGDIAN apres la mort d'Artaxerxes s'estant emparé de l'Empire 8. mois durant.	
3545.	XC. I.	333.			Paix entre les Atheniens & Lacedemoniens pour 50. ans, qui ne dure que 6. ans & 10. mois.	
3546.	2.	334.				MARCOMIR Roy des Neumagiens entre dedans les limites des Gaules: & conqueste tout le pays d'entre le Rhin & la Meuze.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La republique Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3547.	3.	335.	*IX. Trib. Milit.* T. QVINCTIVS CINCINNATVS, III. M. MANLIVS CAPITOL. SEX. FVRIVS MEDVLLINVS, II. A. SEMPRONIVS ATRATI. II. Gros mutinement & clameurs des Tribuns du peuple : C. Sempronius condamné à l'amende.	XCI. 197.
3548.	4.	336.	*X. Trib. Milit.* AGRIPPA MENENIVS LANATVS : SP. NAVTIVS RVTILIVS, II. P. LVCRETIVS TRICIPITINVS : C. SERVILIVS HALA. Les esclaues conspirent de mettre le feu au Capitole.	XCII. 197.
3549.	XCI. 1.	337.	*XI. Trib. Milit.* M. PAPYRIVS MVGILLANVS : C. SERVILIVS HALA, II. L. SERGIVS FIDENAS, III. *XI. Dictateur,* Q. SERVILIVS PRISCVS FIDENAS, II. *Coronel de la caualerie,* C. HALA. Guerre des Eques & Lauicains : Mauuais gouuernement des Tribuns Militaires : Routte des deux dessusdits peuples ; & prise de Lauiques, où l'on dresse vne Colonie. *Censeurs,* L. PAPYRIVS CRASSVS.	XCIII. 198.
3550.	2.	338.	*XII. Trib. Milit.* P. LVCRETIVS TRICIPIT. II. SERVILIVS STRVCTVS, II. AGRIPPA MENENIVS LANATVS, II. SP. RVTILIVS CRASSVS.	XCIIII. 199.
3551.	3.	339.	*XIII. Trib. Milit.* A. SEMPRON. ATRATINVS, III. M. PAPYRIVS MVGIL. II. Q. FABIVS VIBVLANVS : SP. NAVTIVS RVTILIVS, II. Troubles & seditions à Rome pour le departement des terres conquises : Vn seul Tribun du peuple se peut opposer à tout le reste du College.	XCV. 199.
3552.	4.	340.	*XIIII. Trib. Milit.* P. CORNELIVS COSSVS : M. FABIVS VIBVLANVS : C. VALERIVS POTITVS : QVINCTIVS CINCINNATVS. Voles prise par les Romains.	XCVI. 201.
3553.	XCII. 1.	341.	*XV. Trib. Milit.* Q. FABIVS VIBVLANVS, II. CN. CORNELIVS COSSVS. P. POSTHVMIVS REGILLENSIS : L. VALERIVS POTITVS. Voles reprise, & prise derechef : Sedition en l'armee pour la felonnie de Posthumius, qui en est lapidé par les propres soldats.	XCVII. 201.

EQVES

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3547.	3.	335.			La ville d'Heraclee fōdee par les Lacedemoniens.		
3548.	4.	336.			Les Atheniens par le moyen & menee d'Alcibiades, font alliance auec les Argiues, Mantineens, & Eleens pour cent ans.		
3549.	XCI. 1.	337.	EQVES thusque Roy de Thoscane.				
3550.	2.	338.			Les Lacedemoniens soubs la conduitte du roy Agis, mettēt en routte les Argiues aupres de Tegee, & puis font alliance auequeseux.		3550. ANTHENOR filz de Marcomir, commande aux François 30. ans. Il eut à fēme vne Princesse de la grād' Bretaigne, depuis appellee Angleterre, nōmee CAMBRE, qui passa toute les autres de sō temps en beauté & prudence: D'elle prirent leur nom les Sycambres.
3551.	3.	339.		IOANNA, autremēt BENREZA, III. gouuerneur des Iuifs, 53. ans.		3552. L'EGYPTE se reuolte derechef des Perses. AMYRTEE de la ville de Saït se rebelle de Daire le bastard: & ayant partie taillé en pieces les garnisons des Perses; partie cōtraint d'abandonner l'Egypte, s'empare du Royaume, qu'il garde auec vne tres-grande reputatiō 6. ans.	
3552.	4.	340.			Alcibiades se retire aux Lacedemoniens, & leur persuade de recommancer la guerre aux Atheniens, & fortifier Decelee.		
3553.	XCII. 1.	341.	La guerre des Atheniēs en Sicile, soubs la cōduitte de Nicias, Alcibiades, & Lamaque.				

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3554.	2.	342.	*Consuls.* A. CORNELIVS COSSVS: L. FVRIVS MEDVLLINVS. La mort de Posthumius chastiee: Nouueaux mutinemens du peuple: Routte des Volsques; & la ville de Ferentin prise sur eux. *Censeurs,* AP. CLAVDIVS CRASSVS, &	XCVIII. 202.
3555.	3.	343.	Q. FABIVS VIBVL. AMBVSTVS: C. FVRIVS PACILIVS. Peste & famine à Rome.	XCIX. 203.
3556.	4.	344.	M. PAPYRIVS MVGILLANVS: CN. NAVTIVS RVTILIVS. Peste encore, & renforcement de famine.	C. 203.
3557.	XCIII. I.	345.	M. EMYLIVS MAMERCVS: P. VALERIVS POTITVS. Seditions; Caruentane reprise par les Romains. *Ouation des Eques octroyee au Consul Valerius.*	CI. 204.
3558.	2.	346.	CN. CORNELIVS COSSVS: L. FVRIVS MEDVLLINVS, II. Les Questeurs esleuz la premiere fois du corps du peuple: Seditions à la ville: Caruentane reprise par les Eques: Les Romains premnent Verrugue: Course sur les Eques & Volsques.	CII. 204.
3559.	3.	347.	*XVI. Trib. Mil.* C. IVLLIVS TVLLVS: CN. CORNELIVS COSSVS: C. SERVILIVS HALA. *XII. Dictateur;* P. CORNELIVS RVTILIVS COSSVS. *Coronel de la cauallerie,* C. SERVILIVS HALA. Mutinement des Tribuns du peuple: Les Volsques defaits par le Dictateur.	CIII. 206.
3560.	4.	348.	*XVII. Trib. Milit.* C. VALERIVS POTITVS, II. C. SERVILIVS HALA, II. L. FVRIVS MEDVLLINVS, II. CN. FABIVS VIBVLANVS, II. Verrugue reprise par les Volsques.	CIIII. 207.
3561.	XCIIII. I.	349.	*XVIII. Trib. Milit.* P. CORNELIVS COSSVS, II. CN. CORNELIVS COSSVS, III. C. FABIVS AMBVSTVS: L. VALERIVS POTITVS, II. Derniere guerre contre les Veientes, qui dure 10. ans: Nouuelles altercations des Tribuns du peuple: Grandes ruines sur les Volsques: Prise de Terracine: Les gens de pied Rom. commancent à toucher la paye des deniers publiques, allans au parauant à la guerre à leurs despens: Point d'argent monnoyé encore de ce temps à Rome.	CV. 208.

Les Lacede-

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3554.	2.	342.	Les Lacedemoniés enuoyét secours aux Syracusains soubs la conduitte de Gilippe; lequel defait l'armee des Atheniens; la mort de Nicias, & autres prisonniers Atheniens.		Victoire des Atheniens contre les Peloponnesiens, pres Epidaure.		
3555.	3.	343.			Premiere alliance des Lacedemoniens auec le roy Darius.		Anthénor Roy des François.
3556.	4.	344.	400. gouuerneurs establis à Athenes finent tout aussi tost.				
3557.	XCIII. 1.	345.	Les Carthaginois soubs la códuitte d'Hannibal passét en Sicile.		ALCIBIADES ayăt gaigné vne bataille à Chalcedon sur Pharnabaze, & pris la ville de Bizance, est absent creé Capitaine general des Atheniés.		
3558.	2.	346.				3558. NEPHERITES est subrogé au royaume à son pere, & regne 6. ans. S'estant allié des Grecs pour crainte des Perses, & de son frere qui aspiroit à le deposseder, il enuoye aux Lacedemoniens vn secours de cent galleres; & six mille boisseaux de fromét, contre Pharnabaze & Conon capitaines par mer du Roy de Perse.	
3559.	3.	347.	DENIS, filz de Hermocrates, domine à Syracuses 38. ans. Alcibiades retourne à Athenes.		CYRVS est enuoyé par son pere Darius gouuerneur de la basse Asie, & des regions maritimes, pour secourir les Lacedemoniens cótre les Atheniés.		
3560.	4.	348.		IOIADA, XXXII. grand Pontife, 15. ans.	CYRVS fait mettre à mort Autobysactes & Mytree, enfans de Dariee, sœur de son grand pere Xerxes, pource qu'ils n'auoiét retiré leurs mais dans la manche en le saluant: ce que toutesfois n'estoit deu que aux grands Rois de Perse; parquoy son pere le reuoque.		
3561.	XCIIII. 1.	349.	Toute la puissance des Atheniens prosternee par la victoire q̃ Lysander obtient d'eux pres la riuiere d'Egos: leurs murailles demollies au son des fluttes; & 30. tyrans establis pour y gouuerner.				

Ans du monde.	*Des Olymp.*	*De Rome.*	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	*L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.*
3562.	2.	350.	XIX. *Trib. Milit.* C. IVLLIVS TVLLVS, II. M. EMYLIVS MAMERCVS: T. QVINTIVS CAPITOLINVS: L. FVRIVS MEDVLLIN. III. T. QVINTIVS CINCINNATVS: A. MANLIVS VOLSO CAPIT. Le premier siege de Veies qui dure dix ans.	CVI. 210.
3563.	3.	351.	XX. *Trib. Milit.* P. CORNELIVS MALVGINENSIS: SP. NATIVS RVTIL. III. CN. CORNELIVS COSSVS, II. C. VALERIVS POTITVS, III. C. FABIVS AMBVSTVS: M. SERGIVS FIDENAS. Victoire contre les Volsques: Artene reprise.	CVII. 210.
			LE CINQVIESME LIVRE.	
3564.	4.	352.	XXI. *Trib. Milit.* M. EMYLIVS MAMERCVS, II. M. FVRIVS CAMILLVS, II. APP. CLAVDIVS CRASSVS, II. L. IVLLIVS TVLLVS, II. L. VALERIVS POTITVS, III. M. QVINTILIVS VARVS: M. POSTHVMIVS REGILL. II. M. POSTHVMIVS ALBINVS. Les Veientes par despit de leur Roy sont abandonnez de tous les autres Thoscans: Les Romains n'auoient point encore accoustumé de faire la guerre en hyuer: Les Veientes mettent le feu aux trenchees & rempars des Romains: Les gens de cheual offrent de se defrayer à celle guerre, & ceux de pied d'y aller gratis: La premiere solde que les gens de cheual tirent du publicq. *Censeurs, XVI.* M. FVRIVS CAMILLVS: M. POSTHVM. ALB. REG.	CVIII. 212.
3565.	XCV. 1.	353.	XXII. *Trib. Milit.* C. SERVILIVS HALA, III. Q. SVLPITIVS CAMERINVS: Q. SERVILIVS FIDENAS: A. MANLIVS CAPITOLIN. II. L. VIRGINIVS TRICOSTVS: M. SERGIVS FIDENAS, II. Terracine reprise par les Volsques: Les Falisques, & Capenates forcent les Romains deuant Veies. *Le iour de l'election des Magistrats varie souuent; ce qui cause beaucoup d'incertitude en ceste Chronologie.*	CIX. 218.
3566.	2.	354.	XXIII. *Trib. Milit.* L. VALERIVS POTITVS, IIII. L. IVLLIVS TVLLVS: M. FVRIVS CAMILLVS, II. M. EMYLIVS MAMER. III. CN. CORNELIVS COSSVS, II. C. FABIVS AMBVST. III. Force guerres dehors, & dissentions à la ville: Seditions des Tribuns du peuple qui empeschent la contribution: Sergius & Virginius Trib. Milit. condamnez à l'amende: Gast ès Falisques & Capenates: Siege deuant Terracine.	CX. 219.

AGESILAVS

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3562.	2.	350.					
3563.	3.	351.	AGESILAVS roy de Lacedemone, apres la mort de Agis.		3563. ARTAXERXES MNEMON, surnommé le grãd, VII. roy de Perse, regne 36. ans.		
3564.	4.	352.	*Eques* Thusque, Roy de Thoscane.	THRASIBVLE ayant chassé les 30. tyrans d'Athenes, remet la Republique en sõ premier estat; Pausanias Roy de Lacedemone fermant les yeux à cela.	CYRVS apres la mort du pere ayant trouué le moyẽ d'eschapper des mains de son frere qui le detenoit prisonnier, se retire en la basse Asie, ou il se ligue auec les Grecs, & se prepare pour luy faire la guerre, que descrit tres-elegammẽt Xenophon, lequel se trouua à ceste entreprise.	3564. ACHORIS, ayãt chassé son frere Nepherites, regne 12. ans. Il se fortifie des estrãgers; aide Euagoras Cyprien, de bled, d'argẽt, & de vaisseaux; Fait alliãce auec Gaüs, qui s'estoit rebellé des Perses pour l'emprisonnemẽt de son beau pere Theribaze; & leue des Grecs à sa solde soubs la cõduite de Chabrias, capitaine Athenien: mais ne les ayant sceu entretenir, Psamnitique prenãt l'occasion en main, luy court sus, & venge la desloyauté par luy commise à l'endroit de son frere.	*Anthenor* Roy des François.
3565.	XCV. I.	353.	Mort du Philosophe Socrate, lequel faulsement accusé par Anytus, & Melitus, d'introduire vne nouuelle religion, & de corrompre la ieunesse, est contraint en la prison de boire du ius de Cigue.		Xenophon au retour de ce voyage de Cyrus, ioint les trouppes qu'il auoit ramenees, à Thymbron.		
3566.	2.	354.			PAVSANIAS, l'vn des Rois de Lacedemone cõdamné à mourir, s'enfuit à Tegee, ou il decede de maladie.		

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3567.	3.	355.	XXIIII. *Trib. Mil.* P. MANLIVS CAPITOL. II. P. MELIVS CAPITOL. L. TITINIVS: SP. FVRIVS MEDVLLINVS, IIII. L. POBLILIVS PHILO: P. LICINIVS CALVVS, le premier Plebeien qui entra au souuerain Magistrat. Grandes froidures outre l'ordinaire.	CXI. 222.
3568.	4.	356.	XXV. *Trib. Milit.* M. VETVRIVS CICVRINVS: L. ATTILIVS LONGVS: *Patricien.* L. TITINIVS LONGVS: P. MENENIVS RACILIVS: CN. GENVTIVS AVGVRINVS: VOLERO PVBLILIVS PHILO. *Tous ces cinq Plebeiens.* Peste, & le Lectisterne celebré pour ceste occasion. Les ennemis rembarrez deuant Veies.	CXII. 223.
3569.	XCVI. I.	357.	XXVI. *Trib. Milit.* L. VALERIVS POTITVS, V. L. FVRIVS MEDVLLINVS, III. M. VALERIVS MAXIMVS: M. FVRIVS CAMILLVS, III. A. SERVILIVS FIDENAS, II. Q. SVLPITIVS CAMERIN. II. *Tous Patriciens.* Course sur les Falisques & Capenates: Prodigieux desbordement du lac d'Albane dont depend la prise de Veies, reuelee par vn deuin de la ville.	CXIII. 224.
3570.	2.	358.	XXVII. *Trib. Milit.* L. IVLLIVS TVLLVS, II. L. FVRIVS MEDVLLINVS, IIII. L. SERGIVS FIDENAS: A. POSTHVM. REGILLENSIS. P. CORN. MALVGINENSIS, II. A. MANLIVS CAPITOL. III. *Tous Patriciens.* Les Tarquiniens enuahissent le territoire de Rome; defaits au retour: Oracle de Delphe du dessusdit desbordement & prise de Veies: Les Gaulois habituez en Thoscane. *Entre-regne.* *Censeurs*, XVII.	CXIIII. 225.
3571.	3.	359.	XXVIII. *Trib. Milit.* P. LICINIVS filz de CALVVS: L. TITINIVS LONGVS, II. P. MELIVS CAPITOL. II. L. ATTILIVS LONGVS, II. CN. GENVTIVS PANSA, II. P. MENIVS. *tué à la guerre.* *Tous Plebeiens.* *XIII. Dictateur,* M. FVRIVS CAMILLVS. *Coronel de la cauallerie,* P. CORNELIVS SCIPIO. TITINIVS & Genutius defaits par les Falisques & Capenates: Disputes à Rome pour le saccagement de Veies: Prise d'icelle: Paix auec les Eques, & Volsques. *Camille triomphe des Veientes.*	CXV. 226.

DIOGENES

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IUIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3567.	3.	355.			AGESILAUS obtiét plusieurs belles victoires en Asie, contre les Lieutenans du Roy de Perse.		
3568.	4.	356.			Mort de Lysander pres la ville d'Aliarte, en la Beoce.		
3569	XCVI. 1.	357.	DIOGENES philosophe Cynique.			LEVCO Roy de Pont, regne 40. ans.	
3570.	2.	358.	DENYS tyran de Sicile defait les Locriens: & est delà rompu des Crotoniates.		AGESILAUS est reuoqué de l'Asie par les corruptions du roy de Perse enuers les Grecs.		
3571.	3.	359.			CONON Athenien à l'aide des Perses, & d'Euagoras, defaict par mer les Lacedemoniens pres la ville de Cnide, & refaict les murailles d'Athenes.		

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La Repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3572.	4.	360.	XXIX. *Trib. milit.* P. Cornel. Cossvs, III. P. Cornelivs Scipio: M. Valerivs Maximvs, II. C. Fabivs Ambvstvs III. L. Fvrivs Medvllin. V. Q. Servilivs Fidenas, III. *Patriciens.* Reddition des Capenates: Mutinement du peuple pour le territoire de Vejes: Pieté des dames Romaines: Offrande à Apollon pour la prinse de Vejes.	CXVI. 231.
3573.	XCVII. 1.	361.	XXX. *Trib. milit.* M. Fvrivs Camillvs, IIII. L. Fvrivs Medvl. VI. C. Emylivs Mamercvs: L. Valerivs Pvblicola: S. Posthvmivs Albinvs: P. Cornelivs Scip. II. *Patriciens.* Guerre contre les Phalisques: Magnanimité & preud'homie de Camillus; dequoy les Falisques gaignez se donnent aux Romains: Diuers euenemens contre les Eques.	CXVII. 233.
3574.	2.	362.	*Consuls.* L. Lvcretivs Flavvs: Ser. Svspicivs Camerinvs. Autre defaicte des Eques: Le Senat s'obstine de n'abandonner Rome.	CXVIII. 236.
3575.	3.	363.	*Cons.* L. Valerivs Potitvs: M. Manlivs Capitolinvs. Dedicace du temple de Iunon: Les Eques defaicts derechef: Guerre contre les Volsiniens, & les Salpinates. *Valerius triomphe des Eques.* *Censeurs,* XVIII. L. Papyrivs Cvrsor: C. Ivllivs Tvllvs. *Il meurt en son magistrat.*	CXIX. 238.
3576.	4.	364.	XXXI. *Trib. milit.* L. Lvcretivs Flavvs: Ser. Svlpitivs Camerinvs: M. Emylivs mamertinvs: L. Fvr. medvl. VII. Agrippa Fvrivs Philo: Q. Emylivs Mamercvs, II. Trefues aux Volsiniens, & aux Salpinates pour 20. ans. Voix celeste anonçant la venuë des Gaulloys à Rome: Camillus par l'ingratitude de ses citoyens s'en va à Ardee en exil. Incident des Gaullois pour venir à la prise de la ville. Les ambassadeurs Romains oultre le deuoir se trouuent au combat auec les Clusiniens contre les Gaullois; ce qui est cause de l'euersion de leur patrie.	CXX. 238.

Platon

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYTIENS.	FRANÇOIS.
3572.	4.	360.	PLATON, en vogue de ce temps cy.		THYMBRON pres Ephese, & THRASYBVLE pres Aspende en Pamphilie, mis à mort.		
3573.	XCVII. I.	361.	EVDOXE excellent Astrologue.				
3574.	2.	362.					Anthenor Roy des François encore.
3575.	3.	363.	BRENNVS, Roy des Gaulloys.				
3576.	2.	364.			PAR le moyen d'Antalcidas Lacedemonien, la paix est aux Grecs impetree d'Artaxerxes, par laquelle les villes Grecques de L'Ionie en la coste d'Asie, demeurent sous la domination des Perses.	3576. NEPHERITES par le moyen de PSAMMETIQVE, rentre en son royaume; & regnent ensemblement encore vn an.	

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls, & Trib. milit.
3577.	XCVIII. 1.	365.	XXXII. *Trib. milit.* C. FABIVS AMBVSTVS, IIII. CN. FABIVS AMBVSTVS. II. Q. FABIVS AMBVSTVS: SER. CORNEL. MALVGINEN. P. SVLPITIVS LONGVS: Q. SERVILIVS FIDENAS, IIII. XIIII. *Dictateur.* M. FVRIVS CAMILLVS, II. *Coronel de la cauallerie,* L. VALERIVS POTITVS. Grand effroy à Rome pour raison des Gaulloys: Les Romains mis honteusement à vau-deroutte: Merueilleuse desolation à Rome: Magnanime resolution des vieillards: La fuitte de Rome; prise & saccagement d'icelle: Les vieils Senateurs massacrez, & la ville bruslee: siege du Capitole; Les Gaullois repoulsez d'iceluy: defaicts par les Ardeates soubs la conduite de Camille: Les Romains sur le point de se rachepter pour la somme de cent mille escus, Camille suruient auec ses forces, qui taille en pieces les Gaulloys, & deliure Rome; qui se rebatist derechef. *Camille triomphe des Gaulloys le premier iour de Mars.* M. FABIVS, *Grand Pontife.*	CXXI. 241.
			LE SIXIESME LIVRE.	
3578.	2.	366.	XXXIII. *Trib. milit.* L. EMYLIVS MAMERTINVS: L. POSTHVM. ALBINVS: L. VALERIVS PVBLICOLA, II. L. VIRGINIVS TRICOSTVS: P. CORNELIVS: A. MANLIVS CAPITOLINVS. XV. *Dictateur;* M. FVRIVS CAMILLVS, III. *coronel de la caualerie;* C. SERVILIVS HALA. Camille defaict les Volsques; & les renge à obeissance: Reprend la ville de Sutrium sur les Thoscans: Rome se repeuple. *Il triomphe des Volsques, Eques, & Thoscans.* *Entreregne.*	CXXII. 258.
3579.	3.	367.	XXXIIII. *Trib. milit.* T. QVINTIVS CINCINNATVS: Q. SERVILIVS FIDENAS, V. Q. IVLLIVS TVLLVS: L. AQVILIVS CORVVS: L. LVCRETIVS TRICIPITINVS, II. SER. SVLPITIVS RVFVS, II. Gast au territoire des Eques; Prise de Cortuouse & Contenebre: Le Capitole reuestu de muraille: nouueaux remuemens des Tribuns du peuple pour la distribution des terres. *Entreregne.*	CXXIII. 260.

LIVIVS

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3577.	XCVIII. 1.	365.	LIVIVS Fidenas regne en Thoscane 48. ans.		Guerre d'Artaxerxes contre Euagoras Roy de Cypre.	3577. NECTANABVS, fils de Nepherite regne 18. ans. Car Pharnabaze Perse, & Iphicrates Atheniē, ayās eu la charge du Roy Artaxerxes Mnemon de faire la guerre à Achoris, & cōsequēment à cestuycy; pēdant qu'ils temporisent & s'entrequerellēt l'vn l'autre, Nectanabus fortifie Memphis. Et là dessus le Nil estant venu à desborder, les autres sont cōtrains de se retirer honteusement sans rien faire; & perdre l'occasion presente.	Anthenor Roy des François encore.
3578.	2.	366.					
3579.	3.	367.					

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3580.	4.	368.	XXXV. *Trib. milit.* L. Papyrius Cursor: Cn. Sergius Fidenas: L. Emylius Mamert. II. C. Licinius Stolo: L. Menenius Lanatus: L. Valerius Publicola. III. Dedicace du temple de Mars voué à la guerre Gaulloise: Quatre Tribuz adiouftees à Rome, la Stellatine, Sabattine, Pomettine, & Narnienfe.	CXXIIII. 261.
3581.	XCIX. I.	369.	XXXVI. *Trib. milit.* M. Furius Camillus, V. Serg. Corn. Malugin. II. Q. Servilius Fidenas, VI. L. Quintius Cincinnatus. L. Horatius Pulvillus: P. Valerius Publicola, III. Guerre contre les Thofcans, Antiates, Volfques, Latins, & Herniques, dont Camille a la principale conduite: Routte d'iceux; Prife de la ville de Satricum: defaicte des Thofcans, & autre prife de Satricum & Nepy. *Camille triomphe des deffufdictz.*	CXXV. 262.
3582.	2.	370.	XXXVII. *Trib. milit.* A. Manlius Capitol. II. P. Cornelius: T. Quintius Capitol. L. Quintius Capitol. L. Papyrius Cursor, II. Cn. Sergius fidenas, II. XXXVIII. *Dictateur,* A. Cornelius Cossus; *Coronel de la caualerie,* T. Quinctius Capitolinus. Seditions & menees de Manlius, qui auoit conferué le Capitole: Routte des Volfques & Eques. *Le Dictateur en triomphe.*	CXXVI. 265.
3583.	3.	371.	XXXVIII. *Trib. milit.* Ser. Corn. Malugin. III. P. Valerius Potitus, II. M. Furius Camillus. VI. Ser. Sulpitius Rufus, II. C. Papyrius Crassus: T. Quinct. Cincinnatus. II. Continuation de la fedition de Manlius afpirant à fe faire Roy, lequel en eft finablement executé à mort.	CXXVII. 271.
3584.	4.	372.	XXXIX. *Trib. Milit.* L. Valerius Puclic. IIII. A Manlius Capitol. III. Ser. Sulpitius Rufus III. L. Lucret. Tricipit. III. L. Emylius Mamert. III. M. Trebonius Flavus. Nouueaux reuoltemens des Volfques & du Latium: Pefte.	CXXVIII. 274.

La natiuité

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3580.	4.	368.		La ville de Mãtinee est prise des Lacedemoniens.	Les Lacedemoniens s'emparẽt de la ville d'Olinthe. Et les Thebains reprenẽt la forteresse de Cadmee, que Phebidas capitaine Lacedemonien auoit occupee.		PRIAM, fils d'Anthenor & de Cambra, cõmande aux Sicãbres 27. ans. De son regne ils commancerent à vser du langage Saxon.
3581.	XCIX. I.	369.					
3582.	2.	370.					
1583	3.	371.	LA natiuité d'Aristote.				
3584.	4.	372.		IOANNES, OU IONATHAN, fils de Iojada, XXXIII. grand Põtife des Iuifs tient le siege 24. ans.			

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. milit.
3585.	C. I.	373.	XL. *Trib. milit.* Sp. Papyrivs Crassvs: L. Papyrivs Crassvs: Ser. Corn. Malvgin. IIII. Q. Servilivs Fidenas: C. Svlpitivs Peticvs: L. Emylivs Mamertinvs. Guerre contre les Preneſtins, & ceux de Velitres.	CXXIX. 274.
3586.	2.	374.	XLI. *Trib. milit.* M. Fvrivs Camillvs, VII. A. Posth. Regilliensis: L. Posth. Albin. Regill. L. Fvrivs Medvllinvs: L. Lvcretivs Tricip. III. M. Fabivs Ambvstvs. Guerre des Volſques ; & modeſtie de Camillus enuers l'vn de ſes compagnons: defaicte d'iceux: Excuſes des Thuſculains au Senat, dont ils obtiennent droit de bourgeoiſie.	CXXX. 275.
3687.	3.	375.	XLII. *Trib. milit.* L. Valerivs Pvblicola, V. P. Valer. Potitvs, III. Cn. Sergivs Fidenas, III. L. Menenivs lanatvs. II. P. Papyrivs Cvrsor: Ser. Cor. Malvgin. V. XVII. *Dictateur,* T. Qvinctivs Cincinnatvs. *Coronel de la caualerie,* A. Sempronins Atratinvs. Routte des Preneſtins, & priſe de leur pays. *Le Dictateur en triomphe.* *Cenſeurs;* XVIII. C. Svlpitivs Camerinvs: Sp. Posthvmivs Regil. Poſthumius decedé, ſon compagnon ſe demet.	CXXXI. 279.
3588.	4.	376.	XLIII. *Trib. milit.* P. Manlivs Capitol. C. Manlivs Capitolin. L. Ivllivs Tvllvs: *Patriciens.* C. Sextilivs: L. Antistivs: M. Albinvs. *Ces trois derniers Plebeiens.* Guerre contre les Volſques, ou les Manliens ſe portent fort mal: Nouuelle routte des Preneſtins.	CXXXII. 282.
3689.	CI. I.	377.	XLIIII. *Trib. Milit.* Sp. Fvrivs Medvl. Q. Servilivs Fidenas, II. L. Menenivs Lanat. III. P. Cloelivs Sicvlvs: M. Horativs Pvlvillvs: L. Geganivs Macerinvs. Nouueaux mutinemens pour raiſon des debtes: Courſe des Volſques ſur les Romains: Saccagement en contrechange de leur contree. *Cenſeurs;* XIX. Sp. Servilivs Priscvs: Q. Clelivs Sicvlvs.	CXXXIII. 283.

Les

Ans du monde.	*Des Olymp.*	*De Rome.*	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3585.	C. I.	373.	Les Lacedemoniens prennent la ville d'Olinthe.	IONATHAN se maintiet fort religieusement en l'obseruatiõ des anciens statuts & traditiõs.	Elue & Bure, villes du Peloponese abismee par vn tremblemẽt de terre. MAVSOLVS Roy de Carie meurt ceste annee cy; auquel sa femme Artemise faict bastir ceste somptueuse sepulture appellee le Mausolee, tenue pour l'vne des sept merueilles du monde. Pline liure 36. cha. 5. MAVSOLE son fils luy succede, qui regne 24. ans.		La ville de Gruninghen fondee en Frize par Grun frere de Priam Roy des Sicambres.
3586.	2.	374.	Les banniz de Thebes recouurent la citadelle de la Cadmee.				
3587.	3.	375.		IESVS son frere puisné s'allie auec les estrangers infideles, & espouse la fille du Satrape Sanaballet, soubs esperãce de paruenir par là au Põtificat: pour raison dequoy estant chassé de Hierusalem & de son sacerdoce par Nehemias, il se retire deuers Bagoses successeur de Sanaballet.			
3588.	4.	376.			Les Atheniens en ce temps cy ont la principale domination de la Grece.		
3589.	CI. I.	377.	Agesilaus assaut les Thebains, & les aguerrist, dõt mal en préd aux Lacedemoniens.				

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. Milit.
3590.	2.	378.	XLV. *Trib. milit.* L. Emylius Mamertinus, V. P. Valerius Potitus, IIII. C. Veturius Crassus: Ser. Sulpitius Rufus, II. L. Quinctius Cincinnatus: II C. Quinctius Cincin. Guerre contre les Latins & les Volsques, & routte d'iceux : Les Antiates se rendent aux Romains : Les Latins defaits à Thusculum : Occasion bien legere qui communique le Consulat aux Plebeiens : Grandes partialitez des Patriciens auec la commune, pour raison dequoy Rome demeure cinq ans sans aucun magistrat Curule.	CXXXIIII. 284.
3591.	3.	379.	*Tribuns du peuple sans autre magistrat.* C. Licinius Calvus: L. Sextius Lateranus.	CXXXV. 287.
3592.	4.	380.	C. Licinius Calvus, II. L. Sextius Later. II.	CXXXVI.
3593.	CII. 1.	381.	C. Licinius Calvus, III. L. Sextius Later. III.	CXXXVII.
3594.	2.	382.	C. Licinius Calvus, IIII. L. Sextius Later. IIII.	CXXXVIII.
3595.	3.	383.	C. Licinius Calvus, V. L. Sextius Later. V. T. Quinctius Cincinnatus au-parauant Dictateur dedie au Capitole la statue de Iupiter surnommé Empereur, par luy transportee de Preneste à Rome.	CXXXIX.
3596	4.	384.	XLVI. *Trib. milit.* L. Furius Medul. II. P. Valerius Potitus. V. C. Valerius Potitus: Ser. Sulpitius Rufus VI. A. Manlius Capitol. Ser. Cor. Malugin. VI. Ceux de la Colonie de Velitres rembarrez de deuant Thusculum.	CXL. 287.
3597.	CIII. 1.	385.	XLVII. *Trib. milit.* Q. Servilius Fidenas, III. M. Cor. Malugínensis: Q. Quinctius Cincin. C. Veturius Crassus, II. A. Cornelius Cossus: M. Fabius Ambutus, II. Instance de regler les Patriciens à ne posseder plus de 500. iournaux de terre; Et que l'vn des Consuls soit esleu de l'ordre des Plebeiens.	CXLI. 287.
3598.	2.	386.	XLVIII. *Trib. milit.* L. Quinctius Capitol. II. Sp. Servilius Structus: S. Corn. Malugin. VII. L. Papyrius Crassus: Ser. Sulpit. Rufus. IIII. L. Vetur. Crassus Cicurinus. XVIII. *Dictateur.* M. Furius Camillus, IIII. *Coronel de la caualllerie,* L. Emylius Mamercus,	CXLII. 289.

Timothee

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	Egyptiens.	François.
3590.	2.	378.					
3591.	3.	379.	Timothee fils de Conon capitaine des Atheniens tres-heureux.				
3592.	4.	380.			Paix faicte entre les villes de la Grece par Artaxerxes, les Thebains excluz d'icelle.		
3593.	CII. 1.	381.					
3794.	2.	382.					
3595.	3.	383.	Alexandre Phereen Tyran de la Thessalie regne 13. ans.		La bataille de Leuctres, ou les Lacedemodiés furent defaicts, & leur Roy Cleombrot mis à mort par les Thebains, souz la conduite de Epaminondas.	5595. Tachvs, ou Theo selon Eusebe, frere de Nectanabis, appelle à son ayde contre les perses Chabrias Athenien, & Agesilaus Roy de Lacedemone : mais ne l'ayant sceu entretenir, il est contraint de s'enfuir & quicter le Royaume, apres auoir regné 6. ans. Diodore dit qu'il se retira deuers le Roy de Perse, duquel il obtint pardon, & retourna en Egypte, ou s'estant ioint auec Agesilaus il recouura le Royaume. Il luy attribue aussi pour fils, Nectanabis second. Les autres ne mettent que deux ans de regne à ce Thachus ou Thamus.	
3596.	4.	384.					
1597	CIII. 1.	385.	Denis Tyran de Sicile meurt, auquel succede son fils du mesme nom, qui regne 12. ans. C'est celuy que Platon alla trouuer pour luy enseigner la philosophie, dont il se desgousta aussi tost.	Par le moyen de Bagoses Iesus estât retourné en Hierusalem, entre en picque, & en des paroles trop insolentes auec son frere Ionathan, qui outré de colere le met à mort dans le temple.			
3598.	2.	386.					

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls, & Trib. milit.
3598.	2.	386.	Pour raison de l'Edict contre les Soldats, de l'ordonnance du Senat ils se deposent de leur magistrat: Et en leur lieu entrent, pour appaiser la sedition. XIX. *Dictateur,* P. MANLIVS CAPITOLINVS. *Coronel de la caualerie,* C. LICINIVS STOLO: *le premier Plebeien en ceste dignité.* Grande contention des Tribuns du peuple pour la promulgation des Edicts; à quoy Camille ne peult resister.	CXIII. 289.
3599.	3.	387.	XLIX. *Trib. milit.* A. CORNELIVS COSSVS, II. L. VETVR. CRASSVS. CICVR. II, M. CORNELIVS MALVG. II. P. VALERIVS POTITVS, VI. M. GEGANIVS MACERINVS: P. MANLIVS CAPITOL. II. XX. *Dictateur.* M. FVRIVS CAMILLVS, V. *Coronel de la cauallerie.*; T. QVINCTIVS POENVS CINCINNATVS CAPITOL. Defaite des Gaulloys en la plaine d'Albane. *Triomphe du Dictateur.*	XLIII. 294.
			LE SEPTIESME LIVRE.	
3600.	4.	388.	CONSVLS. L. EMYLIVS MAMERCINVS: L. SEXTIVS LATERANVS. *Le premier Consul Plebeien.* *Le premier Preteur à Rome.* SP. FVRIVS CAMILLVS, *fils de Marcus Patricien.* *Les premiers Ediles Curules.* CN. QVINCTIVS CAPITOL. P. CORN. SCIPION. *Patriciens.* *Censeurs.* L. POSTHVM. REGIL. C. SVLPITIVS PETICVS.	CXLIIII. 296.
3601.	CIIII. 1.	389.	L. GENVTIVS AVENTINENSIS: Q. SERVILIVS HALA. Pestilence dont meurt M. Furius Camillus; vn Censeur; vn des Ediles Curules; & trois Tribuns du peuple. Pelopidas	CXLV. 296.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3598.	2.	386.		Bagoses prenãt son pretexte sur l'homicide de Iesus, viole le temple; & afflige grandement les Iuifs de tributs, & autres rigoureux traittemens, par l'espace de sept ans.	Ambassade des Grecs au Roy Artaxerxes, dont Pelopidas est chef.		
3599.	3.	387.	Pelopidas mis à mort en la Thessalie par Alexandre Phereen.		3599. DARIVS, ARTAXERXES, OCHVS, VIII. roy des Perses, regne 26. ans.		
3600.	4.	388.	La bataille de Mantinee qu'Epaminõdas gaigne contre les Lacedemoniẽs; mais il y est mis à mort.			3600. NECTANABIS second, enuoyé de sõ oncle Thacus chef de son armee cõtre les Perses, pour aller enuahir la Surie, est sur ces entrefaittes rappellé par le gouuerneur de l'Egypte, pour s'éparer du royaume: ce qu'il fait à l'aide & moyẽ d'Agesilaus, & cõtraint son oncle de s'enfuir: defait en bataille vn Mendes qui s'estoit fait saluer roy; puis renuoye honorablement Agesilaus en la Grece, luy ayant fait present de 138000. escuz. De là s'estant	
3601.	CIIII. 1.	389.	CLEARQVE tyrã d'Heraclee, qui portoit en sa cuisse la fouldre, & appelloit ses enfans le tõnerre, regne 12. ans.				

Ans du monde:	*Des Olymp.*	*De Rome.*	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	*L'ordre des Consuls.*
3602.	2.	390.	T. SVLPITIVS PETICVS: C. LICINIVS STOLO CALVVS. Continuation de la peste; & le 3. Lectisterne pour raison de ce dressé à Rome: auec le premier vsage & introduction des ieuz Sceniques.	CXLVI. 296.
3603.	3.	391.	L. EMYLIVS MAMERCINVS, II. CN. GENVTIVS AVENTINEN. *XXI. Dictateur,* L. MANLIVS CAPITOLINVS IMPERIOSVS, *Coronel de la cauallerie,* L. PINARIVS NATTA. Efleuz pour ficher le cloud pour raison de la peste. Annotations, colonne 1699. *Censeurs, XX.* M. FABIVS AMBVSTVS: L. FVRIVS NEPOS MEDVLLIN.	CXLVII. 297.
3604.	4.	392.	Q. SERVILIVS HALA, II. L. GENVTIVS AVENT. II. Pieté du filz de Manlius enuers son pere: Ouuerture d'vn abisme en la place, comblé par le moyen de Curtius qui se iette dedās: Defaitte des Herniques, ou le Consul Genutius Plebeien est tué. *XXII. Dictateur,* APPIVS CLAVDIVS CRASSVS REGILLENSIS, *Coronel de la cauallerie,* MVTIVS SCEVOLA.	CXLVIII. 298.
3605.	CV. I.	393.	C. LICINIVS STOLO, II. C. SVLPITIVS PETICVS, II. *XXIII. Dictateur,* T. QVINCTIVS PENVS CAPITOLINVS; *Coronel de la cauallerie,* SER. CORNELIVS MALVGINENSIS. Guerre contre ceux de Tiuoli, & les Gaulois: Combat de T. Manlius Torquatus contre l'vn d'iceux. *Le Consul Peticus triomphe des Herniques, le 17. Feurier.*	CXLIX. 302.
3606.	2.	394.	M. FABIVS AMBVSTVS: C. PETILIVS BALBVS. *XXIIII. Dictateur;* Q. SERVILIVS HALA. *Coronel de la cauallerie,* T. QVINCTIVS PENVS CAPITOLINVS. Routte des Gaulois & des Tyburtins. *Petilius triomphe des Gaulois en Mars:* *Et Fabius Ambustus fait ouation des Herniques le 5. Septembre.*	CL. 303.
3607.	3.	395.	M. POPILIVS LENAS: CN. MANLIVS CAPIT. IMPERIOSVS. Course des Tyburtins iusques aux portes de Rome, ou ils sont defaits: Autre course des Tarquiniens dans le territoire Romain.	CLI. 304.

Agesilaus

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3602.	2.	390.	Agesilaus estát retourné d'Egypte, meurt.			voulu attacher à Ochus Roy de Perse, apres quelque heureux succez, est finablement despouillé de son royaume par le moyen de Menthor; & cótraint de s'enfuir auec ses thresors en Ethiopie, ou il acheue le reste de ses iours, apres auoir regné 18. ans en Egypte: lesquels il faudroit cómácer à l'an 3597. Tellement, que Thacus n'auroit regné que deux ans. Il y a force contrarietez en cecy.	
3603.	3.	391.		Victoire d'Alexandre Phereen contre les Atheniens pres de Peparethe.	OCHVS prend la ville d'Apodasme en Iudee, & en transporte les habitás en Hircanie, pres la mer Caspie.		
3604.	4.	392.		IVDAS, surnommé Hircan, premier de ce nom, & IIII. gouuerneur des Iuifs, 31. an. Les autres n'en mettent que 14.			
3605.	CV. I.	393.	Les Thasiens s'habituent en la ville de Crenides en Macedoine, que le Roy Philippe ayant accreuë depuis, nomma de son nom *Philippi*. Elle est encore.	PHILIPPES roy de Macedoine, pere d'Alexandre le grand, regne 24 ans.	Demosthene, & Eschynes tres-eloquents Orateurs florissoiét de ce temps.		
3606.	2.	394.	DIONS'en fuit de Sicile.	Il fait paix auec les Atheniens apres les auoir defaits en vne grosse bataille soubs la códuitte de Mantias.			
3607.	3.	395.	Il s'empare de Syracuses, & defait le tyran Dionysius.	La guerre sociale en la Grece qui dure trois ans.	Philippes préd la ville d'Amphipoli, & de Pydne.		HELENVS roy des Sicambres, 19. ans.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls.
3608.	4.	396.	C. FABIVS AMBVSTVS: C. PLAVTIVS PROCVLVS. XXV. *Dictateur,* C. SVLPITIVS PETICVS. *Coronel de la cauallerie,* M. VALERIVS PVBLICOLA. Defaitte des Gaulois pres de Tiuoli par le Dictateur : Des Herniques par le Consul Proculus : Les Tarquiniens immolent 307. soldats Romains, pris par eux en vne rencontre sur l'autre Consul Fabius : Course des Priuernates & Veliterniens : Deux Tribuz de nouueau adioustees, la Pomptine & Publicienne : La loy *de Ambitu*, ou brigue des Magistrats, premierement mise sus. *Le Dictateur Sulpitius triomphe des Gaulois le 7. de May.* *Et le Consul Proculus des Herniques le 15.*	CLII. 305.
3609.	CVI. I.	397.	C. MARTIVS RVTILIVS: CN. MANLIVS CAPITOL. II. Les interests reduits à vn pour cent; Guerre contre les Falisques soubs la conduitte de Manlius: Les Priuernates saccagez, & leur ville prise par Martius: Le vingtiesme de l'affranchissement des Esclaues appliqué au public. *Martius triomphe des Priuernates le premier de Iuin.*	CLIII. 308.
3610.	2.	398.	M. FABIVS AMBVSTVS, II. M. POPILIVS LENAS, II. XXVI. *Dictateur,* C. MARTIVS RVTILIVS, *le premier Dictateur des Plebeiens.* *Coronel de la cauallerie,* C. PLAVTIVS PROCVLVS. *Plebeien aussi.* Ceux de Tiuoli mis en routte par le Consul Lenas: & les Falisques, & Tarquiniens par Fabius : Esmotion de tous les peuples de la Thoscane; & grosse defaitte d'iceux. *Le Dictateur en triomphe le 6. de May.* *Entre-regne.*	CLIIII. 309.
3611.	3.	399.	C. SVLPITIVS PETICVS, III. M. VALERIVS PVBLICOLA, II. *Patriciens.* Prise de la ville d'Empule, au territoire de Tiuoli : Grosses dissentions à la ville pour le Consulat. Alexandre	CLV. 310.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	Egyptiens.	François.
3608.	4.	396.	Alexandre tyran de Pheree mis à mort par sa femme Thebe, fille de Iason. Phocion, fort renommé capitaine Athenien, de ce temps cy.	Iaddus filz de Ionathan, XXXIIII. grād Pōtife des Iuifs, 31. an. Il eut beaucoup de troubles & fascheries à la suscitation de son frere Manasses, lequel pour auoir espousé la fille du Satrape Sanaballet, il auoit priué de son sacerdoce. Surquoy ayāt eu recours à son beau-pere, Iaddus en receut de fort rigoureux traictemens.	Artabaze se reuolte cōtre le Roy.		*Helenus* roy des François.
3609.	CVI. I.	397.	La premiere origine des Brutiens.		La natiuité de Alexandre le grand le 13. d'Aoust, le mesme iour brusla le tēple de Diane en Ephese.	Philiste braue capitaine du ieune Denis, tyran de Sicile, & excellent historiographe, se met luy-mesme à mort à Sarragosse.	
3610.	2.	398.		Philomele Phocésien, auec vne trouppe de gens armez s'empare du tēple de Delphes; dont naist la guerre ditte sacree, qui dura 10. ans.			
3611.	3.	399.	Dion ayāt esté mis à mort des Zacynthiés, Calippus cōmande en Sicile.	Victoire de Philomele contre les Locriens: il pille le temple de Delphes. Estant puisapres defait en vne bataille, il se precipite du hault d'vn rocher.		Leuco, roy du Bosphore meurt, ayant regné 40. ans: auquel succede son filz Spartaque, qui regne 5. ans.	

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls.
3612.	4.	400.	M. FABIVS AMBVSTVS, III. T. QVINTIVS CAPITOL. Les Tyburtins defaits, & Saſſule priſe ſur eux : CCCLXVIII. Tarquiniens priſonniers fouettez iuſques à rendre l'ame, & puis decapitez en vengeance de ce que deſſus. *Ambuſtus triomphe des Tyburtins le 3. de Iuin.*	CLVI. 311.
3613.	CVII. 1.	401.	C. SVLPITIVS PETICVS, VI. M. VALERIVS PVBLICOLA, II. *XXVII. Dictateur;* T. MANLIVS IMPERIOSVS TORQVATVS. *Coronel de la caualletie,* A. CORNELIVS COSSVS ARVINA. Ceux de Cere ſe viennent iuſtifier au Senat de l'alliance des Tarquiniens: Dedicace du temple d'Apollon : Nouueaux troubles & diſſentions à Rome pour le Conſulat. *Long entre-regne.*	CLVII. 311.
3614.	2.	402.	P. VALERIVS PVBLICOLA : C. MARTIVS RVTILIVS, II. *Plebeien.* *XXVIII. Dictateur,* C. IVLLIVS TVLLVS. *Coronel de la caualletie,* L. EMYLIVS MAMERCINVS, PRIVERNAS. Cinq Menſaires ou Banquiers publiques eſtablis pour l'acquit des debtes du commun peuple. *Entre-regne.*	CLVIII. 313.
3615.	3.	403.	C. SVLPITIVS PETICVS, V. T. QVINCTIVS PENVS CAPIT. Treſues octroyees aux Faliſques & Tarquiniens pour 40. ans. *XXIX. Dictateur,* M. FABIVS AMBVSTVS. *Coronel de la caualletie,* Q. SERVILIVS HALA. *pour appaiſer la ſedition.* *Preteur, II.* P. VALERIVS PVBLICOLA. *Cenſeurs, XXI.* CN. MANLIVS CAPITOLINVS : C. MARTIVS RVTILIVS. *Le premier de l'ordre des Plebeiens.*	CLIX. 314.
3616.	4.	404.	M. POPILIVS LENAS, III. L. COR. SCIPIO ARVINA, *Patricien.* *Plebeien.* *XXX. Dictateur;* L. FVRIVS CAMILLVS. *Pour tenir les elections.* *Coronel de la caualletie,* P. CORNELIVS SCIPIO. *Popilius triomphe des Gaulois le 17. Feurier;* *Iour dedié aux Quirinales.*	CLX. 314.

Artemiſie

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	EGYPTIENS.	FRANÇOIS.
3612.	4.	400.	Artemisie Reyne de Carie apres la mort de son frere & mary Mausolus, regne 2. ans.	Onomarche, apres la mort de Philomele est fait Capitaine des Phocésiens: mais en fin il est pris par Philippes, & pédu. En son lieu Phayllus son frere succede, lequel remet sus brauement la guerre sacree par le moyen de ses largesses; & apres quelques heureux exploits meurt miserablement; laissant chef en sa place Phaleque filz de Onomarque, auec Mnaseas, pour son conducteur & conseil.	Philippes à l'assault de Modon perd vn œil d'vn coup de flesche. Victoire de luy cõtre les Phocensiens en la Thessalie.	Hipparin, filz de Dion, ayant chassé Calippe de Syracuses, recouure la domination de son pere, qu'il tient deux ans.	Clearque tyran d'Heraclee, apres auoir regné 12. ans, est massacré en vne feste des Bacchanales. Son fils Timothee luy succede, qui regne 15. ans.
3613.	CVII. I.	401.					
3614.	2.	402.	Idrieus frere d'Artemisie apres sa mort regne 7. ans en Carie.		OCHVS recouure la Phenice, Cypre, & Egypte, Nectanebus estant cõtraint de s'enfuir auec ses thresors en Ethippie: prend Sidon par la trahison de Tennes, qu'il fait mettre à mort pour sa recompense. Quarante mille personnes y sont massacrees, & la ville toute reduitte en cendres, dont se retire grand' quantité d'or & d'argent.		Guerre entre les Phocensiens & Thebains, qui sont secouruz du roy de Perse de la somme de neuf vingts mille escuz.
3615.	3.	403.	La Grece iette tout son plus grand feu & effort vers ce tẽps cy, tant aux armes, qu'és arts & sciences; & ce par l'espace de quelqs 80. ans. Depuis elle n'a fait que languir & descheoir, tout ainsi que l'Egypte auparauant. Mais cela est commun à tous peuples; dõt les grandeurs & excellences sont passageres.		A l'intercession de Methor, lequel auoit esté le principal moyen de luy faire r'auoir l'Egypte, Il pardõne à Artabaze & Memnon, qui s'estoient retirez deuers Philippes en Macedoine.		
3616.	4.	404.		Philippe se iette sur les places de la Chalcide: fait desmollir la forteresse de Gere; & chasse Philolaus de Pheres.	Menthor se saisist subtilement d'Hermias; & par le moyen de son cachet recouure Atarne, & le reste du pays qui s'estoit rebellé.		Parisades frere de Spartaque, regne en Pont 38 ans.

RRRr

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls.
3617.	CVIII. I.	405.	L. Fvrivs Camillvs: P. Clavdivs Crassvs Regil. Courses des Gaulois: Reuolte des Latins: Dix legions enroollees: Mort du Consul Appius: Combat de Valerius Coruinus contre vn des Gaulois; lesquels estans rompus se retirent au bout de la Pouilhe. *XXXI. Dictateur, Pour l'election des Magistrats.* T. Manlivs Torqvatvs Imperiosvs. *Coronel de la cauallerie,* A. Cornelivs Cossvs Arvina. *Preteur IIII.* L. Pinarivs.	CLXI. 316.
3618.	2.	406.	M. Popilivs Lenas, IIII. M. Valerivs Corvinvs. Quatriesme Lectisterne pour raison de la peste: Alliance auecques les Carthaginois. *XXXII. Dictateur; Pour tenir les elections.* M. Emylivs Barbvla. *Coronel de la cauallerie.*	CLXII. 318.
3619.	3.	407.	C. Plavtivs Hipsevs: T. Manlivs Torqvatvs. Les interests reduits à deux pour cent.	CLXIII. 318.
3620.	4.	408.	M. Valerivs Corvinvs, II. C. Petilivs Balbvs. Routte des Volsques, & prise de la ville de Satricum. *Valerius triomphe, II. des Antiates, Volsques, & Satricains, le premier iour de Feurier.* *Censeurs, XXII.* . . . . Les ieuz Seculaires celebrez pour la seconde fois.	CLXIIII. 318.
3621.	CXIX. I.	409.	M. Fabivs Dorso: Ser. Svlpitivs Camerinvs. *XXXIII. Dictateur,* L. Fvrivs Camillvs, II. *Coronel de la cauallerie,* Cn. Manlivs Capitolinvs Imperiosvs. Defaitte des Aurunciens: Prise de la ville de Sore és Volsques: Dedicace du temple de Iunon Monete.	CLXV. 319.

Platon

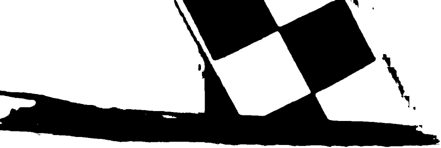
Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	FRANÇOIS.
3617.	CVIII. 1.	405.			Philippes prẽd Micyberne & Torone ville de l'Hellesponte; & puis celle d'Olynthe; le tout par corruptions & menees.	
3618.	2.	406.		Phalee chef des Phocensiens demis de sa charge, & en son lieu substituez Dinocrates, Callias, & Sophanes, pour faire rendre compte des deniers sacrez pris au temple d'Apollon en Delphes, lesquels montoient à plus de six milliõs d'or.	Philippes enuoye secours aux Beotiẽs qui auoiẽt esté malmenez à la guerre des Phocẽsiens, lesquels ils defont.	
3619.	3.	407.			Les Phocensiens soubs la cõduitte de Phaleque se rendent à Philippes: & ainsi la guerre sacree apres auoir duré dix ans, se termine; tous les chefs d'icelle ayãs finé leurs iours mal-heureusement.	
3620.	4.	408.	PLATON meurt eagé de 82. ans: Et apres luy son nepueu Speusippe gouuerne l'Academie 8. ans.	TIMOLEON Corinthien nauigue en Sicile, & aborde à la ville de Tauromenie. De là il remet les Syracusains en liberté.		
3621.	CIX. 1.	409.	ADA, femme & sœur d'Idrieus luy succede au royaume de Carie, & regne 4. ans.		Philippes fait vne grand' raffle dans le pays des Illyriens: & au retour deliure la Thessalie de plusieurs tyrãs qui l'oppressoiẽt; ce qui luy tourne à vne grand' gloire & faueur pour ses affaires.	

Ans du monde :	Des Olymp.	De Rome.	La republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3622.	2.	410.	C. Martius Rutilius, III. T. Manlius Torq. *XXXIIII. Dictateur;* P. Valerius Publicola. *Coronel de la cauallerie,* Q. Fabius Ambustus. *Pour la celebration des Feries Latines.* Prodiges; pluye de pierres, & nuict obscure en plein cueur du iour: Processions & Letanies: Poursuitte contre les vsuriers. *Entre-regne.*	CLXVI. 319.
3623.	3.	411.	M. Valerius Corvinus, III. A. Cornelius Cossus. Les Capouans se mettent en la protection des Romains contre les Samnites: Premiere rencontre auec eux ou ils sont defaits par Valerius. L'autre Consul Cornelius estant allé engager son armee en vn mauuais pas, en est deliuré par la vaillance & effort du Tribun Decius, lequel est cause de defaire les Samnites de ce costé-là: Troisiesme defaitte d'iceux, & fort grosse, par Valerius pres de Suessule. *Valerius triomphe le 22. de Septembre.* *Cornelius, le lendemain.*	CLXVII. 320.
3624.	4.	412.	Q. Servilius Hala, III. C. Martius Rutilius, IIII. *XXXV. Dictateur,* M. Valerius Corvinus. *Coronel de la cauallerie,* L. Emylius Mamercinus. Les soldats Romains estans en garnison à Capoue, se saisissent de ceste ville, & eslisent vn T. Quintius pour leur chef: Mais le Dictateur assoupist gracieusement la sedition, & les rameine à obeissance.	CLXVIII. 329.
			Le huictiesme livre.	
3625.	CX. I.	413.	C. Plautius Hipseus, II. L. Emylius Mamercinus. Les Priuernates reuoltez, defaits aussi tost: Routte des Antiates pres de Satricum, & leur camp pris par le Consul Plautius: D'autre part Emylius saccage le territoire Sabellien; & contraint les Samnites de venir à appointement. *Preteur, IIII.* T. Emylius. *Entre-regne.*	CLXIX. 335.

La guerre contre les Samnites.

Dionysius

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	François.
3622.	2.	410.	Dionysius se rend à Timoleon, & abandonnant du tout la Sicile, se retire à Corinthe, où il gaigne sa vie miserablemẽt à tenir de petites escolles, apres auoir esté si riche & puissant Prince.		Philippes renge la Thrace, à obeissance, & la contraint de luy payer vn tribut de la dixiesme partie de tous leurs biens: Edifie des places fortes sur la frontiere, pour empescher leurs courses & inuasions sur les villes Grecques.	
3623.	3.	411.	Timoleon acheue de remettre la Sicile en liberté.	Phocion deliure l'isle d'Euboee, maĩtenant Negrepont.		Arymbas Roy des Molosses decede apres auoir regné dix ans: laissant vn filz nommé Æacide, lequel fut pere du roy Pyrrhus. Mais Alexandre frere d'Olympias par le moyẽ de Philippes succede au royaume de l'Epire.
3624.	4.	412.	Pexodare le plus ieune de tous ses freres, chasse Ada de la Carie, & y regne six ans, iusqu'à l'arriuee d'Alexandre le grand en Asie.	Philippes assiege la ville de Perinthe, qui est secourue du roy de Perse, & des Bizantins. Par despit dequoy il s'en va assaillir Bizance, ayant cependant laissé son filz Alexandre pour gouuerner la Macedoine.	Bagoas empoisonne le roy Occhus, & met à mort tous ses enfans, horsmis Arsames, filz d'Occhus, IX. roy des Perses, qui regne 4. ans.	
3625.	CX. 1.	413.	Helbius Thusque regne en Thoscane 31. ans. Tres-belle & glorieuse victoire de Timoleon cõtre les Carthaginois, qui pour ceste occasion rappellẽt d'exil, Giscon frere d'Annon.	Estant cõtraint de se departir de ces deux sieges, il fait appointement auecques les Atheniens, & autres villes de la Grece.		



Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	François.
3626.	2.	414.	Paix de Timoleon auec les Carthaginois, à la charge de se departir de toutes les villes Grecques, & les laisser en liberté. Il chasse tous les Tyrans hors de la Sicile.	Prise de la ville d'Elatee par Philippes.		Diocles fils de Helenus, regne és Sicambres 39. ans.
3627.	3.	415.	Le mesme iour, & à la mesme heure que la bataille fut donnee à Cheronee, il y en eut vne autre en Italie entre les Lucaniens, & les Tarentins, ou le Roy Archidame de Lacedemone fut mis à mort.	Il defaict en vne grosse bataille les Atheniens & Thebains ioints ensemble, pres Cheronee: & soudain se rapointe aux Atheniens. Estant apres ses preparatifs pour aller faire la guerre au Roy de Perse, il est mis à mort.		Timothee Tyran d'Heraclee au royaume de Pont, meurt ayant regné 14. ans; auquel succede son fils Denys qui en regne 32.
3628.	4.	416.	Timoleon apres auoir redressé & estably fort heureusement toutes choses à Syracuses, & en Sicile, fine ses iours l'an 8. de sa charge de capitaine general.	Alexandre le Grand aagé de 20. ans, XXIII. Roy de Macedoine, regne 12. ans & 7. mois.	Bagoas faict mourir Arsames, & toute sa lignee.	
3629.	CXI. 1.	417.		Il defaict les Illyriens & Triballes: prend Sirme Roy des Getes prisonnier: & rase à fleur de terre la ville de Thebes, qui auoit chassé la garnison des Macedoniens.	Darius le X. & dernier Roy de Perse, fils d'Arsames frere d'Occhus, & de Sysigambis, enfãs d'Artaxerxes Mnemon, regne 6. ans.	

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La republique romaine.	L'ordre des Consuls.
3626.	2.	414.	T. Manlius Torquatus, III. P. Decius Mus. Les Latins font instance d'estre admis au Consulat : Inhumaine discipline & seuerité de Manlius enuers son filz qu'il fait decoller: Bataille fort dangereuse contre les Latins, ou le Consul Decius se deuoue à la mort pour la victoire : Les Latins & les Capouans rengez à obeissance. XXXVI. *Dictateur,* L. Papyrius Crassus, *qui estoit Preteur.* *Coronel de la cauallerie,* L. Papyrius Cursor. *Sans rien faire de memorable.* *Manlius triomphe des Latins, Capouans, Sedicins, & Aurunciens, le 18. de May.*	CLXX. 336.
3627.	3.	415.	Q. Publilius Philo: T. Emylius Mamercus. XXXVII. *Dictateur,* Q. Publilius Philo. *Coronel de la cauallerie,* D. Iunius Brutus Sceva. Trois ordonnances grandement fauorables pour le peuple, faictes par le Dictateur. *Philo en qualité de Consul triomphe des Latins, le 13. iour de Ianuier.*	CLXXI. 346.
3628.	4.	416.	L. Furius Camillus, II. C. Menius Nepos. Les Volsques, & autres peuples liguez auec eux defaits par Menius : les Latins & Tyburtins par Camille : Le Senat leur fait diuers traictemens. *Camille triomphe des Pedaneens & Tyburtins, le 28. Septembre.* *Et Menius, des Antiates, Lauiniens, & Veliterniens, le dernier dudit mois.*	CLXXII. 346.
3629.	CXI. 1.	417.	C. Sulpitius Longus: P. Elius Petus. XXXVIII. *Dictateur;* C. Claudius Crassus Regillensis. *Coronel de la cauallerie,* C. Claudius Hortator. *Ils se demettent aussi tost de leur magistrat pour auoir esté creez indeuement.* Minutie, vierge Vestale enterree viue. *Preteur.* Q. Publius Philo, *le premier Plebeien qui paruient à ce Magistrat.*	CLXXIII. 349.

Paix de

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	PERSES.	FRANÇOIS.
3626.	2.	414.	Paix de Timoleon auec les Carthaginois, à la charge de se departir de toutes les villes Grecques; & les laisser en liberté. Il chasse tous les Tyrans hors de la Sicile.	PRISE de la ville d'Elatee par Philippes.		DIOCLES fils de Helenus, regne és Sicambres 39. ans.
3627.	3.	415.	Le mesme iour, & à la mesme heure que la bataille fut donnee à Cheronee, il y en eut vne autre en Italie entre les Lucaniens, & les Tarentins, ou le Roy Archidame de Lacedemone fut mis à mort.	IL defaict en vne grosse bataille les Atheniens & Thebains ioints ensemble, pres Cheronee: & soudain se rapointe aux Atheniens. Estant apres ses preparatifs pour aller faire la guerre au Roy de Perse, il est mis à mort.		Timothee Tyran d'Heraclee au royaume de Pont, meurt ayant regné 14. ans; auquel succede son fils Denys qui en regne 32.
3628.	4.	416.	Timoleon apres auoir redressé & estably fort heureusement toutes choses à Syracuses, & en Sicile, fine ses iours l'an 8. de sa charge de capitaine general.	ALEXANDRE le Grand aagé de 20. ans, XXIII. Roy de Macedoine, regne 12. ans & 7. mois.	BAGOAS faict mourir Arsames, & toute sa lignee.	
3629.	CXI. I.	417.		Il defaict les Illyriens & Triballes: prend Sirme Roy des Getes prisonnier: & rase à fleur de terre la ville de Thebes, qui auoit chassé la garnison des Macedoniens.	DARIVS le X. & dernier Roy de Perse, fils d'Arsames frere d'Occhus, & de Sysigambis, enfans d'Artaxerxes Mnemon, regne 6. ans.	

Ans du monde.	*Des Olymp.*	*De Rome.*	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	*L'ordre des Consuls.*
3630.	2.	418.	L. PAPYRIVS CRASSVS: CESO DVILLIVS HELVA. Defaicte des Ausoniens.	CLXXIIII. 349.
3631.	3.	419.	M. VALERIVS CORVINVS, IIII. M. ATILIVS REGVLVS. Les Sidicins defaicts d'arriuee, & la ville de Cales prise par Valerius. *Triomphe d'iceluy le 15. de Mars.* XXXIX. *Dictateur,* L. EMYLIVS MAMERCINVS, *Coronel de la cavallerie,* Q. PVBLILIVS PHILO. — *Pour tenir les Comices.*	CLXXV. 349.
3632.	4.	420.	L. VETVRIVS CALVINVS: SP. POSTHVM. ALBINVS. Colonie menee à Cales: Pestilence. XL. *Dictateur.* P. CORNELIVS RVFINVS, *Coronel de la caualerie,* M. ANTONIVS. *Y ayant eu erreur en leur creatiō, ils se demettent de leur magistrat.* *Entrerogne.*	CLXXVI. 350.
3633.	CXII. 1.	421.	L. CORN. SCIPIO ARVINA: II. CN. DOMITIVS CALVINVS. XLI. *Dictateur.* M. PAPYRIVS CRASSVS. *Coronel de la caualerie.* P. VALERIVS PVBLICOLA. Les Samnites & Lucaniens defaicts par Alexandre Roy de l'Epire, lequel contraicte alliance auec les Romains. *Censeurs.* XXIIII. Q. PVBLIVS PHILO: SP. POSTHVM. ALBINVS. Le Cense tenu, & deux Tribuz adioustees, la Metienne, & Scaptienne: Les Acerrains obtiennent droit de bourgeoisie sans suffrage. *Preteur.* VI. L. PAPYRIVS.	CLXXVII. 350.
3634.	2.	422.	M. CLAVDIVS MARCELLVS: T. VALERIVS FLACCVS. Peste, & grand nombre de Dames Romaines conuaincues d'empoisonnemens executees à mort. XLII. *Dictateur.* CN. QVINTILIVS VARVS. *Coronel de la caualerie.* L. VALERIVS FLACCVS. — *Pour ficher le cloud.*	CLXXVIII. 351.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Perses.	François.
3630.	2.	418.	Helbius Roy de Thoſcane.	Manaſſes frere du Pontife Iaddus, edifie vn tẽple au mont Garizin, ayant eſté chaſſé de Hieruſalem par Nehemias, par ce qu'il auoit eſpouſé vne femme eſtrangere, fille de Sanaballeth.	Bagoas voulant empoiſonner auſſi Darius, eſt contraint de boire ſon breuuage luy meſme.	L'an du mõde 2630. Alexandre paſſe en Aſie contre les Perſes auec 30000. hõmes de pied, & 4500. cheuaux: Et d'arriuee gaigne vne groſſe bataille pres la riuiere de Granique: Puis prend la ville de Sardis auec les threſors y eſtans; celles de Milet; & Halicarnaſſe.
3631.	3.	419.		Alexandre au bout de 7. mois ayant pris la ville de Tyr, & puis celle de Gaze; s'en va en Hieruſalem fort indigné cõtre les Iuifs: mais Iaddus le Pontife eſtant ſorty au deuant en ſes habits pontificaux, auec le reſte du clergé, l'appaiſe; Alexandre s'eſtant incliné deuant luy, qui octroye aux Iuifs exemption & ĩmunité des Tribuz qu'ils ſouloient payer aux Perſes.	Darius auec vne armee de cccc. mille hommes, eſt defaict par Alexandre en la Cilice: & ſon camp pris auec ſa mere, ſa femme, & ſes filles.	
3632.	4.	420.			Alexandre à ſon arriuee en Egypte; le Satrape Mazaces luy rẽd la prouince. Et delà à trauers les deſerts il s'achemine au temple de Iupiter Hammõ, ou l'Archipreſtre le ſaluë fils de Iupiter. A ſon retour il edifie la ville d'Alexandrie.	
3633	CXII. I.	321.	Anaximene, & Epicure Philoſophes en ce temps cy.	Mort de la femme de Darius priſonniere au camp d'Alexãdre, qu'il faict inhumer honorablemẽt.	Troiſieſme bataille & victoire d'Alexandre contre Darius ayant huit cens mille hommes de pied, & deux cens mille cheuaux; pres le bourg d'Arbelles; ou moururent quatre vingts mille Perſes; & cinq cens Macedoniens ſeulement.	
3634.	2.	422.	Les Thraciens ſouz la cõduite de Memnom s'eſtans rebellez; & d'autre part les Lacedemoniens; les vns & les autres ſont defaits par Antipater. Mort d'Agis Roy de Lacedemone, lequel eſt tué en combattant vaillammẽt, l'an 9. de ſon regne.	Alexandre prend la ville de Babylone, & celle de Suſe, auec la valeur de plus de xxx. millions en or & argẽt. De là il ſaccage Perſepolis capitale des Perſes, & y met le feu: les threſors qu'il y trouua montans à plus de l x. millions.		Darius s'eſtant retiré en la Bactriane, eſt deſloyaument mis à mort par Beſſus, gouuerneur de ceſte prouince.

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Repvblique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3635.	3.	423.	L. Papyrivs Crassvs: L. Plavtivs Venox. Guerre contre les Priuernates, & Fondaniens.	CLXXIX. 351.
3636.	4.	424.	L. Emylivs Mamercvs. C. Plavtivs Decianvs. Les Priuernates du tout defaicts, & leur ville desmantelee. *Emylius depuis surnommé Priuernas, & son compagnon triomphent le premier iour de Mars.*	CLXXX. 353.
3637.	CXIII. I.	425.	P. Plavtivs Procvlvs: L. Cornelivs Scapvla. Colonie dressee à Fregelles.	CLXXXI. 354.
3638.	2.	426.	L. Cornelivs Lentvlvs: Q. Pvblilivs Philo, II. XLIII. *Dictateur,* M. Clavdivs Marcellvs. *Coronel de la caualerie;* Sp. Posthvmivs Albinvs. *Pour tenir les Comices, mais ils sont contraints de se deposer.* Siege deuant Palepoly par Publilius: Guerre contre les Samnites par Cornelius. *Long entreregne.*	CLXXXII. 354.
3639.	3.	427.	C. Petilivs Balbvs, III. L. Papyrivs Mvgillanvs, ou Cvrsor. Mort d'Alexandre Roy de l'Epire: V. lectisterne celebré à Rome pour raison de la peste: Guerre contre les Samnites: les Lucaniens, & Pouillhois se rengent du costé des Romains: Prise de Palepoli, par Philo Proconsul: les obligations par corps suprimees à Rome. *Philo en tiltre de Proconsul, triomphe des Palepolitains le premier iour de May.*	CLXXXIII. 356.
3640.	4.	428.	L. Fvrivs Camillvs III. D. Ivnivs Brvtvs Sceva. Les Samnites, & plusieurs autres peuples bandez ensemble contre les Romains.	CLXXXIIII. 360.
3641.	CXIIII. I.	429.	XLIIII. *Dictateur,* L. Papyrivs Cvrsor. *Coronel de la caualerie.* Q. Fabivs Rvtilianvs. Fabius en l'absence du Dictateur defaict vingt mille Samnites: parquoy le Dictateur le voulant faire punir à mort, Fabius à recours à l'armee, Et dela au peuple à Rome; ou apres plusieurs belles remonstrances de la discipline militaire, le Dictateur luy pardonne: mais il le contraint de se deposer, & met en sa Place L. Papyrivs Crassvs. Autre defaicte des Samnites. *Le Dictateur en triomphe le 7. de Mars.* Ceste annee fut sans Consuls selon les Fastes: Mais Tite-Liue la confond auec la precedente.	CLXXXV. 360.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IVIFS.	MACEDONIENS.	FRANÇOIS.
3635.	3.	423.	ELBIVS Roy de Thoscane.	IOSEPH premier de ce nom, & V. gouuerneur des Iuifs 7. ans.	*La monarchie des Perses par la mort de Darius, est transferee aux Macedoniens.*	L'an 3635. & de son regne le 7. Alexandre entre en l'Hyrcanie, subiugue les Mardes; & accointe Thalestris vaillante Royne des Amazones. Puis se cômance à desbaucher apres les delices Asiatiques ; & prend l'habit & forme de viure des Perses : pour raison dequoy, plusieurs coniurent contre luy. Mort de Philotas, & Parmenion, qu'il faict massacrer auec tout plein d'autres.
3636.	4.	424.		2635. ONIAS *Prisque* fils de Iaddus, & XXXV. grand Pontife des Iuifs, 27. ans. Il eut beaucoup d'afflictiôs & ennuys de Ptolomee fils de Lagus.	ALEXANDRE subiugue plusieurs nations. Bessus luy est liuré, & cruellemét puny de sa desloyauté enuers Darius.	
3637.	CXIII. I.	425.			L'AN 3637. & de son regne le 9. ALEXANDRE vainq le Roy Porus en l'Inde : Et delà à son retour nauigue par l'Ocean. Estant arriué à Suse il espouse Statyre fille de Darius.	
3638.	2.	426.				
3639.	3.	427.		Les Chaldeés astrologues & grands deuins font admonester Alexandre de n'aller point à Babylone, parce qu'il y deuoit finer ses iours aussi tost : mais il est diuerty d'y adiouster foy par certains philosophes Grecs, disciples d'Anaxarque.	Il remplist ses bandes de Perses naturels : & subiugue les Cosseens. Hephestion son grand fauorit meurt de maladie.	*Diocles* Roy des Sicambres.
3640.	4.	428.	La guerre ditte Lamiaque, entreprise par les Atheniens & Etoliens souz la códuite de Leosthenes & Antiphile, contre Antipater; lequel en obtient la victoire, & contraint les Atheniens de receuoir vne garnison de Macedoniens.		3640. ALEXANDRE apres auoir donné audience aux Ambassades de tout son Empire, & celebré de tres-somptueuses obseques à Hephestion, meurt en Babylone, le 28. de Iuin; empoisóné par la machination de d'Antipater, & de Cassander.	
3641	CXIIII. I.	429.	Mort de Demosthene & d'Hyperide, deux tresexcellens Orateurs d'Athenes.	L'ambition de Perdicas est cause de la diuision de l'estat; & en est luy-mesme ruiné à la fin.	Aridee frere bastard d'Alexandre, à qui tous les Princes & Capitaines deuoient obeyr seló leur promesse, iusqu'à ce que les enfans d'Alexandre seroient en aage, regne 7. ans; Perdicas luy estant donné pour coadiuteur.	Grosses guerre & partialitez de costé & d'autre soudain apres le decez d'Alexandre.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La Repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls.
3642.	2.	430.	C. Svlpitivs Longvs, II. Q. Avlivs Ceretanvs. Course en la Pouilhe, & au Samnium.	CLXXXVI. 367.
3643.	3.	431.	Q. Fabivs Rvtilianvs: L. Fvlvivs Cvrvvs. XLV. *Dictateur*, A Cornelivs Cossvs Arvina. *Coronel de la cauallerie.* M. Fabivs Ambvstvs. *Pour celebrer les ieux Romains.* Grosse defaicte des Samnites; *Le Consul Fuluius en triomphe le 17. de Feurier, iour des Quirinales. Et Fabius des Samnites & Pouilhois, le lendemain.*	CLXXXVII. 368.
			LE NEVFIESME LIVRE.	
4644.	4.	432.	T. Vetvrivs Calvinvs, II. Sp. Posth. Albinvs, II. Les Romains sont surpris des Samnites, & enclos au pas des fourches, Caudines, ou ils capitulent fort honteusement. XLVI. *Dictateur*, Q. Fabivs Ambvstvs. *Coronel de la cauallerie*, P. Elivs Petvs. Estans illegitimement creez, ils se demettent: & en leur lieu sont esleuz. XLVII. *Dictateur*, M. Emylivs Pappvs. *Coronel de la cauallerie*, L. Valerivs Flaccvs. *Pour tenir les Comices des elections*, *Entreregne.*	CLXXXVIII. 372.
3645.	CXV. I.	432.	L. Papyrivs Cvrsor. II. Q. Pvblilivs Philo, III. les Consuls de l'an precedant, auec deux Tribuns du peuple qui auoient soubscript à l'appointement, renuoyez par les Fecialiens aux Samnites, qui ne les veulent accepter: Reuolte des Satricains qui surprennent la Colonie de Fregelles, & bruslent les habitans: Grosse deffaite des Samnites en deux endroits par les Consuls. les 600. ostages Romains recouurez; & 7000. Samnites fait passer soubs le ioug. *Tite-Liue fueil. 385. met pour* XLVIII. *Dictateur.* L. Cornelivs Lentvlvs. *Coronel de la cauallerie.* L. Papyrivs Cvrsor.	CLXXXIX. 378.

Le Comique

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Macedoine.	Syrie, et Babylone.	Asie.	Egypte.	François.
3642.	2.	430.		Abner Semeis VI. Gouuerneur des Iuifs, 11. ans.	Antipater, Cratere, Antigone, & Ptolemee se liguent ensemble cōtre Perdicas.		Aridee & Perdicas ayans defaict Ariarathes, dōnent le gouuernement de Cappadoce & Paphlagonie à Eumenes; lequel en vne grosse rēcontre defaict Cratere, & Neptoleme, qui y sont mis à mort.	Ptolemee surnommé *Soter*, fils de Lagus, regne en Egypte apres la mort d'Alexandre, 40, ans. De luy tous ses successeurs furent appellez Ptolemees.	Le corps d'Alexandre cōduit en vn chariot d'or en Alexādrie par Aridee.
3643.	3.	431.		Ptolemee entre cauteleusement en Hierusalem, & y faict de grands desordres & extorsiōs.		Ptolemee subiugue la Syrie, par le moyen de Nicanor.		Perdicas l'estāt allé assaillir en Egypte, est mis à mort par ses soldats; Et Pyton esleu en sō lieu tuteur des enfans du feu roi: dequoy s'estant démis, ceste charge est donnee à Antipater, qui de nouueau departles Satrapies & gouuernemens.	
3644.	4.	432.	Le Comique Menandre met en lumiere sa premiere Comedie, appellee Orge.		Antipater estant passé en Asie, les Etholiens se iettent dans la Thessalie.				*Diocles* encore roy des Sicābres.
3645.	CXV. I.	433.	Theophraste le Philosophe successeur de Aristote. Theodore, Athenee, & Dimitre Phalereen, de ce tēps cy.				Grandes guerres de Antigone, & d'Eumenes en l'Asie; où apres plusieurs diuers euenemens, Eumenes est finablement du tout defait & mis à mort.		

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Repvbliqve Romaine.	L'ordre des Consuls.
3645.	CXV. I.	433.	Cette mesme annee encore eust le XLIX. *Dictateur,* T. Manlivs Torqvatvs, III. *Coronel de la cauallerie,* L. Papyrivs Crassvs. *Pour tenir l'assemblee des eslections.*	CLXXXIX. 378.
3646.	2.	434.	L. Papyrivs Cvrsor, III. Q. Emylivs Ceretanvs. Emylius prend la ville de Ferentine: Et Papyrius Satricum, & Lucerie: Incidens de la comparaison d'Alexandre le Grand auec les Capitaines Romains. *Censeurs.* . . . . *Demis.* *Papyrius triomphe la II. fois des Samnites, le 23. d'Aoust.*	CXC. 385.
3647	3.	435.	L. Plavtivs Venno, II. M. Follivs Flaccinator. Trefues auec les Samnites pour deux ans: les Canusins & Theaniens se soubsmettent à Plautius: des Gouuerneurs premierement establiz à Capoüe. *Censeurs.* XXV. L. Papyrivs Crassvs: C. Menivs. *Ils font le lustre.* *Preteur,* L. Fvrivs.	CXCI. 390.
3648.	4.	436.	Q. Emylivs Barbvla: C. Ivnivs Brvtvs Bvbvlcvs. La Pouilhe subiuguee; Iunius se saisist de Tarente: Et Emylius prend Nerule és Lucaniens; là où le droit Romain est estably par tout.	CXCII. 491.
3649.	CXVI. I.	437.	Sp. Navtivs Rvtilivs: M. Popilivs Lenas. L. *Dictateur,* L. Emylivs Mamercvs Privernas, II. *Coronel de la cauallerie;* L. Fvlvivs Cvrvvs. Defaitte des Samnites, & des Satriculains.	CXCIII. 391.
3650.	2.	438.	L. Papyrivs Cvrsor, IIII. Q. Pvblilivs Philo, IIII. LI. *Dictateur,* Q. Fabivs Maximvs Rvtilianvs. *Coronel de la cauallerie,* Q. Emylivs Ceretanvs: auquel, mis à mort au combat, est substitué, C. Fabivs Ambvstvs. Satricule prise par le Dictateur: & Plistie par les Samnites. Grosse defaite d'iceux: Prise de Sore, & autres places; Colonie enuoyee à Lucerie.	CXCIIII. 392.

Agathocle

Ans du monde:	*Des Olymp.*	*De Rome.*	THOSCANS.	IVIFS.	MACEDOINE.	SYRIE, ET BABYLONE.	ASIE.	EGYPTE.	FRANÇOIS.
3645.	CXV. 1.	433.					ANTIGONE defaict Attale, & Alcetas en la Pisidie: Alcetas se tue luy-mesme.		
3646.	2.	434.		CASSANDER se saisist d'Athenes; & y commet Dimitre Phalereen.			ANTIGONE s'estant faict Seigneur de la petite Asie, regne 18. ans.		
3647.	3.	435.	AGATHOCLES, fils d'vn potier de terre, s'empare de la Sicile, & execute en sõ temps de tresgrãdes choses.	Phocion cõdamné à mort par les Atheniens, boit du ius de Cigue.	OLYMPIAS ayant faict tuer Aridee auec sa fẽme Euridice, veult cõmander en la Macedoine, Mais ne tarda gueres qu'elle ne fust prise de Cassander; lequel s'empare par ce moyen du royaume, où il regne 19. ans.	L'orateur Demades auec sõ fils Demeas mis à mort par Antipater: leq̃l decede biẽ tost apres, cõstituãt en sa place tuteur des Roys, & administrateur de leur estat, Polyperchon.			*Diocles* Roy des Sicãbres.
3648.	4.	436.	Menedeme & Pleusie Philosophes.	CASSANDER faict redifier la ville de Thebes, 20. ans apres qu'Alexandre l'eut ruinee.		Ligue de Ptolemee, Lysimaque, & Cassander cõtre Antigone.	EVMENES defaict & mis à mort par Antigone, apres auoir esté esleu Gouuerneur de l'Asie par Polyperchõ tuteur des Roys.		
3649.	CXVI. 1.	437.		Guerre de Polyperchon & de Cassander.				SELEVQVE pour la doute de Antigone se retire deuers Ptolemee en Egypte.	
3650.	2.	438.	Les Acragãtins s'estans esmeuz cõtre Agathocles, font tout aussi tost la paix auec luy.				Grandes guerres de tous costez cõtre Antigone; leq̃l laissant sõ fils Demetrie aagé de 22. ans en Syrie pour faire teste à Ptolemee, passe en Phrygie.		

Ans du monde:	*Des Olymp.*	*De Rome.*	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	*L'ordre des Consuls.*
3651.	3.	439.	M. PETILIVS LIBO: C. SVLPITIVS LONGVS, III. LII. *Dictateur*, *Pour congnoistre de la rebellion de Capoue; & de la brigue des Magistrats à Rome.* C. MENIVS. *Coronel de la cauallerie*, M. FOLLIVS FLACCINATOR. Prise de Sore: les Ausoniens presque exterminez du tout: & trente mille Samnites defaicts par les Consuls: *Lesquels en triomphent le premier iour de Iuillet.*	CXCV. 393.
3652.	4.	440.	L. PAPYRIVS CVRSOR, V. C. IVNIVS BRVTVS BVBVLCVS. II. LIII. *Dictateur*, C. PETILIVS LIBO, VISOLVS. *Coronel de la cauallerie*, M. FOLLIVS, *Selon Tite-Liue.* M. PETILIVS LIBO, *Selon les Fastes.* Prise de Fregelles, Atine & Calatie: Deux Colonies enuoyees à Suesse & à Pontie.	CXCVI. 398.
3653.	CXVII. I.	441.	M. VALERIVS MAXIMVS: P. DECIVS MVS. LIIII. *Dictateur*, *Le texte est en cest endroit corrompu en Tite-Liue, qui ne met que Iunius Brutus Dictateur, & obmet le Coronel.* C. SVLPITIVS LONGVS. *Coronel de la cauallerie*, C. IVNIVS BRVTVS. Guerre en Thoscane. *Censeurs.* XXVI. APP. CLAVDIVS CECVS: C. PLAVTIVS VENOX. *Valere triomphe des Samnites le 12. iour d'Aoust.*	CXCVII. 398.
3654.	2.	442.	C. IVNIVS BRVTVS BVBVLCVS III. Q. EMYLIVS BARBVLA, II. Reueuë & casserie au Senat: XVI. Tribuns militaires establiz pour estre creez par les voix du peuple: & deux Commissaires pour la marine: Guerre contre les Thoscans & Samnites: Prise de Cluuie & de Bouiane: Vingt mille Samnites defaicts par Brutus. Autre victoire mais cher achептee par Emylius deuant Sutrium. *Brutus triomphe des Samnites le 5. iour d'Aoust.* *Emylius Barbula des Thoscans, le 13. ensuiuant.*	CXCVIII. 399.
3655.	3.	443.	Q. FABIVS RVTILIANVS, II. C. MARTIVS RVTILIVS. Dispute entre le Tribun Sempronius, & App. Claudius Censeur: Deux grosses defaictes des Thoscans par le Consul Fabius: Trefues pour 30. ans auec ceux de Perouse, Cortone, & Arezzo: Prise d'Allifes au Samnium par Rutilius.	CXCIX. 401.
3656.	4.	444.	LV. *Dictateur.* L. PAPYRIVS CVRSOR, II. *Coronel de la cauallerie*, C. IVNIVS BRVTVS BVBVLCVS. Autre victoire de Fabius sur les Vmbriens & Thoscans: Prise de Perouse par luy: Grosse defaicte des Samnites par le Dictateur: *lequel en triomphe pour la 3. fois le 15. d'Octobre. Et Fabius des Thoscans le 13. de Nouembre.* Les Fastes cottent ceste annee auoir esté sans Consuls: mais Tite-liue n'en sonne mot. *Preteur.* M. VALERIVS.	CC. 408.

Agathocles

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	THOSCANS.	IUIFS.	MACEDOINE.	SYRIE, ET BABYLONE.	ASIE.	EGYPTE.	FRANÇOIS.
3651.	3.	439.			Victoires de Lysimaque cõtre les Scythes, & Seuthes Roy de Thrace. Et de Philippes lieutenant de Cassander contre les Epirotes, où leur Roy Æacide est mis à mort.	Exploits d'armes d'Antigone en l'Asie.			DIOCLES encore.
3652.	4.	440.				Antigone se parforce de remettre les villes de la Grece en leur ancienne liberté; & les deliure de cassander.	Demetrie pres de Gaza est mis en routte par Ptolemee, & Seleuque; qui prennent Tyr & Sidon.	Les Cyreneés se reuoltent cõtre Ptolemee, mais ils sõt incontinẽt reduits à obeissãce.	
4653.	CXVII. I.	441.	Agathocles defait par les carthaginois, pres la riuiere d'Himere en Sicile.	MATATHIAS, premier de ce nom, autrement ELI, VII. gouuerneur des Iuifs, 12. ans.	Cassander fait mourir Roxane, & le fils qu'elle auoit eu d'Alexandre.	SELEUQUE NICANOR s'empare de Babylone & de la Syrie, ou il regne 31. an.	Grosse victoire par mer de Demetrie cõtre Ptolemee.		Parysades Roy de Põt decede, ayant regné 38. ans: auquel son fils EUMELUS, ses deux freres mis à mort, succede; & regne 5. ans & demy.
3654.	2.	442.	Il passe courageusement en Aphrique pour y diuertir la la guerre, & d'arriuee gaigne vne grosse bataille. Scipiõ l'imita depuis.				SELEUQUE, s'estant rẽdu iouissant de tout l'empire de la haulte Asie, y adiouste la Syrie encore. De cette annee 3654. cõmancent les Iuifs à cõpter les annees des Grecs: de laquelle supputation vsent les liures des Machabees, & Iosephe.	Mort miserable de Nicocles & des siens en Cypre.	
3655.	3.	443.		Lysimaque fonde la ville de Lysimaquie au Cheronese.	POLYPERCON suborné des promesses de cassander, met à mort Hercules fils d'Alexandre & de Barsene.				
3656.	4.	444.	AMILCAR ayãt assiegé Syracuses auec six vingts mille hõmes de pied, & 5000. cheuaux, est pris en vne saillie, & cruellement mis à mort.	Autre victoire d'Agatocles contre les Carthaginois en Afrique.					

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3657.	CXVIII. I.	445.	Q. FABIVS RVTILIANVS, III. P. DECIVS MVS. II. Routte des Samnites, Marses & Peligniens par Fabius: Et Decius contraint les Thoscans à demander trefues soubs certaine contribution. Autre defaicte des Vmbriens par Fabius. *Preteur.* M. VALERIVS, IIII.	CCI. 410.
3658.	2.	446.	APP. CLAVDIVS CAECVS: L. VOLVMNIVS FLAMMA VIOLENS. Heureux exploits d'armes de Volumnius contre les Salentins: Fabius proconsul encore defaict les Samnites. *Censeurs.* XXVII. M. VALERIVS MAXIMVS: C. IVNIVS BRVTVS.	CCII. 411.
3659.	3.	447.	Q. MARTIVS TREMVLVS: P. CORNELIVS ARVINA. LVI. *Dictateur,* P. CORNELIVS SCIPIO BARBATVS. *Coronel de la caualerie,* *Pour tenir l'assemblee des eslections.* P. DECIVS MVS. Reuolte des Herniques, que Martius renge soudain à la raison: Deux grosses defaictes des Samnites par les deux Consuls, l'vne sur l'autre: Alliance renouuellee auec les Carthaginois pour la tierce fois: Le temple de Salut basty. *Le Consul Martius triomphe des Anagniens & Herniques le dernier iour de Iuin.*	CCIII. 412.
3660	4.	448.	L. POSTHVMIVS MEGELLVS: TI. MINVTIVS AVGVRINVS. Deux autres grosses defaictes des Samnites par les Consuls, ou Minutius est blessé à mort; au lieu duquel est substitué M. FVLVIVS CVRVVS. Prise de Bouiane, Sore, Arpinum, & Consence. *Fuluius triomphe des Samnites le 5. d'Octobre.*	CCIIII. 413.
3661.	CXIX. I.	449.	P. SEMPRONIVS SOPHVS: P. SVLPICIVS AVERRIO. Alliance renoüee auec les Samnites: Guerre contre les Eques, ou ils sont vaincuz; & 41. de leurs places fortes prises par les consuls en l'espace de deux mois. Paix accordee aux Marrucins, Marces, Peligniens, & Ferétins. *Sempronius triomphe des Eques le 25. de Septembre:* *Et Sulpitius des Samnites le 29. Octobre.* *Censeurs.* XXVIII. Q. FABIVS MAX. RVTIL. P. DECIVS MVS. *Edile Curule,* C. FLAVIVS; *scribe fils d'vn esclaue affranchy.* *Grand Pontife,* CORNEL. BARBATVS; Fabius renge en quatre Tribuz appellees les Villottieres, toute la cheurme & escume du populaire; & le separe des Tribuz rustiques plus qualifiees, dont il acquiert le surnom de MAXIMVS, *tresgrand*: Il institue aussi la premiere monstre & reueuë des gens de cheual, le 15. iour de Iuillet.	CCV. 414.
			LE DIXIESME LIVRE.	
3662.	2.	450.	SERVIVS CORNELIVS LENTVLVS: L. GENVTIVS AVENTIN. Colonies à Albe, & à Sore: les Arpinates & Trebulains obtiennent droit de bourgeoisie Romaine: les Frusinates multez de la tierce partie de leur territoire: deux mille Vmbriens estouffez en vne cauerne. TVRRE-	CCVI. 417.

Ans du monde:	*Des Olymp.*	*De Rome.*	THUSCANS.	IUIFS.	MACEDOINE.	SYRIE, ET BABYLONE.	ASIE.	EGYPTE.	FRANÇOIS.
3657.	CXVIII. 1.	445.	TVRRENVS *Cæso* fils du consul Fabius, commande en Thoscane 25. ans.	Tierce victoire d'Agathocles contre les carthaginois, leql ayant appellé Ophellas à son aide, le faict desloyaumét massacrer.			ANTIGONE faict tuer à Sardis cleopatre sœur d'alexãdre le grãd, & vefue d'Alexandre Roy de l'Epire.	PTOLEMEE ayãt commancé de remettre plusieurs villes de la Grece en liberté, se reconcilie auec Cassander.	
3658.	2.	446.	Agathocle préd la ville d'Vtique: & laissant sõ fils Arcagathe en Afrique, repasse en Sicile: ou ayant faict prouision de vaisseaux, il defaict les carthaginois par la mer: ses affaires se portans mal, il repasse en Sicile, & faict paix auec eux.	Bomilcar aspirant à la tyrannie de carthage, est mis à mort par ses citoiés.	DEMETRIE fils d'Antigone prend le Piree & munichie, & remet à Athenes le gouuernement populaire 15. ans apres qu'Antipater l'eust reduicte souz vne forme de Oligarchie.		ANTIGONE, & son fils Demetrie prennent le tiltre de rois: & à son exẽple Seleuque, Ptolemee, cassander, Lysimaque, & Agathocle pareillement.		
3659.	3.	447.				ANTIGONE s'estant achemihé en Egypte est cõtraït de s'en retourner en syrie, auec vne grãde & honteuse perte.			DENYS tyrã d'Heraclee au royaume de Põt decede ayãt regné 32. ans; auquel ses enfans succedent qui en regnent 17.
3660.	4.	448.			Siege fort signalé de Demetrie deuãt Rhodes: Et le respect qu'il porte à vn tableau de Prothogenes; lequel guarantist la ville en partie que elle ne soit prise.				SPARTAQUE fils de d'Eumele, Roy du Bosphore regne 20. ans.
3661.	CXIX. 1.	449.							
3662.	2.	450.	*Fabius pictor* en vogue. Plin. liu. 35. cap. 4. LE premier usage des aneaux à Rome: le mesme, li. 35. chap. 1.	SIMON, surnõmé *Prisque*, ou plus tost *le iuste*, XXXVI. grand Pontife 13. ans: fort religieux & deuot. Sõ gouuernemét fut en toute	DEMETRIE préd la ville de Sicyon, & deliure cõrinthe de la main des Macedoniens.		cleonyme Lacedemonié enuoyé au secours des Tarentins contre les Romains & Lucaniens.		

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	La Republique Romaine.	L'ordre des Consuls.
3663.	3.	451.	M. Livius Denter: C. Emylius Paulus. LVII. *Dictateur,* C. Iunius Brutus Bubulcus. *Coronel de la cauallerie,* M. Titinius. Routte des Eques, *dont le Dictateur triomphe*; Et dedie le temple de Salut. Incident de la course par mer de Cleonyme Lacedemonien; en la contree des Salentins; & delà au fonds du goulphe Adriatique: Esmotion en Thoscane, pour laquelle est cree;	CCVII. 417.
3664.	4.	452.	LVIII. *Dictateur,* Q. Fabius Rutilianus: selon les Fastes; qui le mettent sans Consuls l'an ensuiuant: Tite-Liue n'en faict qu'vne annee, & l'appelle M. Valerius Maximus. *Coronel de la cauallerie legere,* M. Emylius Paulus. Defaicte des Marses; & d'vn autre costé des Thoscans, qui obtienent deux ans de trefues. *Valerius triomphe selon Tite-Liue.* LIX. *Dictateur,* M. Valerius Corvus, II. *Coronel de la cauallerie;* P. Sempronius Sophus. *Le Dictateur triomphe pour la III. fois des Thoscans vers la my-Nouembre.* Les Fastes mettent ceste annee encore sans Consuls.	CCVIII. 417.
3665	CXX. 1.	453	Q. Apuleius Pansa: M. Valerius Corvinus, V. *Tite Liue met* Valerius Maximus. Nouuelles disputes des Plebeiens contre les Patriciens pour participer aux dignitez ecclesiastiques, si que les Pontifes sont redoublez iusques à huit; & les Augures à neuf: l'edict des appellations au peuple renouuellé par Valerius.	CCIX. 421.
3666.	2.	454.	M. Fulvius Petinus: T. Manlius Torquatus. *Il mourut en son magistrat, & en son lieu fut subrogé* M. Valerius Corvinus, VI. Prise de la ville de Narni, & vne Colonie y enuoyee: Ligue des Thoscans auec les Gaullois contre les Romains: Remuemens des Samnites: Cherté de viures. *Censeurs* XXIX. P. Sempronius Sophus: P. Sulpitius Averrio. *Fuluius triomphe des Samnites & Narniens le 25. iour de Septembre.*	CCX. 424.
3667.	3.	455.	Cn. Fulvius Centumalus: L. Cornelius Scipio. Alliance auec les Lucaniens: Guerre contre les Samnites: victoire sur les Thoscans par Scipion: Bouiane & Aufidone prises par Fuluius: Colonie enuoyee à Carseoles. *Fuluius Centumalus triomphe de Samnites & Thoscans, le 13. de Nouuembre.*	CCXI. 425.

paix &

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Macedoine.	Syrie, et Babylone.	Asie.	Egypte.	François.
3663.	3.	451.		paix & trãquillité, & sãs aucune vexation, par ce que les successeurs d'Alexãdre estoiét occupez à leurs guerres & dissentions particulieres.			Nouuelle ligue de Ptolemee, Seleuque, & Lysimaque, auec Cassãder cõtre Antigone. Lysimaque entre en l'Asie.	Ptolemee s'épare de la pluspart des villes de la Syrie.	
3664.	4.	452.							
3665.	CXX. I.	453.		3665. Asar Mahat VIII. gouuerneur des Iuifs, 9. ans.		Antioche, Laodicee, Seleucie, Appamice, Edesse, & Pellum, edifiee par Seleucus.	Antigone en l'eage de 80. ans mis à mort en vne grosse bataille par les Rois confederez, le 18. an de son regne. Demetrie sõ filz s'en estant sauué à Ephese, luy succede, & regne 17. ans en Asie.		3665. Helenvs filz de Diocles, Roy des Sicãbres, 14. ans: au bout desqls pour sa lascheté il est contraint de quitter le royaume, ouquel sõ frere Basã est substitué, qui regne 36. ans.
3666.	2.	454.			3667. Cassander decedé, Antipater & Alexandre ses enfans luy succedent. Antipater ayant tué sa mere se retire deuers Lysimaque qui le fait mettre à mort. Et Alexandre est massacré par Demetrie: Si q̃ tout leur regne n'est que de 4. ans.				
3667.	3.	55.							

Ans du monde:	Des Olymp.	De Rome.	LA REPVBLIQVE ROMAINE.	L'ordre des Consuls.
3668.	4.	456.	Q. FABIVS MAX. RVTILIA. IIII. P. DECIVS MVS, III. Fabius defait les Samnites ; & Decius les Pouilhois : de là les deux armees Consulaires saccagent tout le long de l'Esté la contree du Samnium.	CCXII. 427.
3669.	CXXI. I.	457.	APP. CLAVDIVS CECVS, II. L. VOLVMNIVS FLAMMA, II. *Patricien.* *Plebeien.* Les Samnites esmeuuent les Thoscans à prendre les armes auecques eux: cependant le Proconsul Decius prend plusieurs places des Samnites, & fait vne grande rase en leur territoire ; Volumnius aussi de l'autre costé, lequel s'en vient de là au secours de Claudius en Thoscane, ou apres quelques picques ensemble ils gaignent vne grosse bataille. Autre defaitte d'iceux Samnites dans leur pays par Volumnius : Deux Colonies, à Minturnes & à Sinuesse : Grands preparatifs des Thoscans à la guerre. *Preteur,* P. SEMPRONIVS.	CCXIII. 429.
3670.	2.	458.	Q. FABIVS MAX. RVTILIA. V. P. DECIVS MVS, IIII. Prodiges : Autel dedié à la Pudicité Plebeienne : Recherches des vsuriers: Grosse bataille en Thoscane ou Decius s'estant deuoué comme auoit autrefois fait feu son pere, Fabius obtient la victoire des Thoscans, Gaulois, & Samnites. Autre defaitte d'iceux Samnites par Volumnius Proconsul, & le Preteur Claudius : & des Perousins par Fabius. Peste & prodiges. *Fabius triomphe des Samnites, Thoscans, & Gaulois, le 4. iour de Septembre.* *Preteur.* APPIVS CLAVDIVS.	CCXIIII. 435.
3671.	3.	459.	L. POSTHVMIVS MEGELLVS: M. ATTILIVS REGVLVS. Attilius ne fait pas guere bien ses besongnes contre les Samnites ; toutesfois il en obtient finablement quelque victoire, mais sanglante & cher achептee. Posthumius dedie le temple de Victoire: Prend la ville de Milonie d'assault, auec vne grosse defaitte des Samnites : Puis celle de Ferentine, & autres places : De là estant passé en Thoscane il fait tout plein de belles choses, & renge ceux de Volsene, de Perouse, & Arezzo à demander trefues; qui leur sont accordees pour 40. ans. *Censeurs,* XXX. P. CORNELIVS ARVINA: C. MARTIVS RVTILIVS. *Posthumius malgré le Senat triomphe des Samnites & Thoscans, le 27. iour de Mars.* *Attilius Regulus des Volsiniens & Samnites, le l'endemain.*	CCXV. 444.
3672.	4.	460.	L. PAPYRIVS CVRSOR: SP. CARVILIVS MAXIMVS. Grandissimes preparatifs des Samnites, & trois signalees victoires sur eux par les deux Consuls, auec la prise de quelques places. Autres exploits d'armes de Papyrius au Samnium ; & de Caruilius en Thoscane. LES FASTES, *Caruilius triomphe des Samnites, le 13. de Ianuier.* *Papyrius des Samnites aussi le 13. Feurier.* Tite Liue met le triomphe de Papyrius le premier. *Preteur,* M. ATTILIVS. *plus* PAPYRIVS, *le ieune.* DEMETRIE	CCXVI. 449.

Ce Papyrius fut le premier qui mit en auant l'vsage des horologes ou quadrans du soleil à Rome. Pline liure 7. chap. dernier.

Ans du monde.	Des Olymp.	De Rome.	Thoscans.	Iuifs.	Macedoine.	Syrie, et Babylone.	Asie.	Egypte.	François.
3668.	4.	456.				Seleuque espouse Stratonice fille de Demetrie: de laquelle le filz de luy, Antioque, estât deuenu depuis amoureux, il la luy quitta.			
3669.	CXXI. I.	457.			Demetrie prêd Athenes, & gaigne vne bataille sur les Lacedemoniens.		Demetrie ruine la ville des Samaritais que Perdicas auoit côstruitte.		
3670.	2.	458.						Ptolemee conquiert toute l'isle de Cypre sur Demetrie, horsmis la ville de Salamine.	
3671.	3.	459.			Demetrie filz d'Antigone ayant mis à mort Alexandre, regne en la Macedoine 6. ans.			Les Ambassadeurs d'Alexandrie enuoyez la premiere fois à Rome, côtractent amitié auec les Romains.	
3672.	4.	460.				3672. Seleuque, peuple de Iuifs, les villes qu'il auoit faict edifier; & leur donne pareilles loix & priuileges que aux Grecs.			

IL SE TROVVERA ça & là quelques fautes tãt des mots que de la punctuation, aduenues en l'impression,& par inaduertance; que les Lecteurs redresseront fort aisemẽt: Comme en la page 16. ligne VI. au lieu *d'offices*, lisez Magistrats, & de *par*, a. En la page 37. en l'addition, au lieu de *Solitauriata*, lisez Solitaurilia. 60. antepenultime, *parence*, lisez pareure. 74. XXXIIII. *vainqueurs*, vaincus. 78. XL. *lasseté*, laschete. 90. XLI. *trompe*, trouppe. 96. XIIII. *officiers d'iceluy*, Magistrats Plebeiens; ligne suyuante, *des lignees qu'on appelle Tribuz*; rayez *des lignees qu'on appelle*. 97. XL. en l'addition, *Tribuz adioustees*, Tribuns adioustez. 110. XII. *proprement*, prosperement. 118. XXXI. *auoir esté*, auoient esté. 119. XLVI. *apporter*; appeller. 143. XV. *Icilius*; Siccius. 147. XXXVII. rayez *comme*. 149. antepenultime. *remonstrant*, remonstroit. 152. XIII. *occision plus d'ennemis, & vn grand butin*; transportez, occision d'ennemis, & vn plus. 164. XLIII. *bourgeoise*, bourgeoisie. 176. 12. rayez *toutes*. 192. XXVII. *l'effroy*, d'effroy. 198. X. *renouer*, renouueller. 213. XXXV. *Si oncq' l'on fut en*, Si l'on fut oncq'. 219. XI. *ces*, ses. 153. IX. *vauderouttez*, ostez z. en la mesme, rayez l'addition, *maintenant la place d'Agone*. 154. XL. *Et que les autres qui venoient nouuellement à la brigue ne fussent assez pour remplir les Tribuz*, Et que les autres competiteurs ne peussent plus auoir le nombre des Tribuz requis pour leur election. 168. rayez l'addition derniere, *Par curule, &c*: 174. XXXIIII. *Melius*, Minutius: XXXVII. *Manlius*, Melius. 184. ligne derniere, *recreuz*, recreans. 226. XLV. *par la prerogatiue de la premiere des Tribuz*, par les voix de la Tribu à qui estoit escheue au sort la prerogatiue ou premiere appellee. 230. premiere, *attachant*, attachent. XXXII. *vuiddes*, vuiddees. XXXIIII. *choisy*, choisis. en l'addition derniere, *Stalech*, sainct Alexis. 239. en la derniere addition, au lieu de 600. lise 2170. page 249. XXIIII. & XXXIII. au lieu de *Centuries*, lisez Curies. 250. XV. *vne quarte*, vn posson & demy. 254. VI. *son image*, la saincte image. XLIII. *Tribuz*, Curies. 264. XII. *Sutrium*, Satricum. 274. ligne penultime, *seroit*, se voit. 294. II. *les Peres ne president aux assemblees*, les Peres n'authorisent les assemblees des Centuries, ne des Curies. 295. XI. & XII. *lequel confirmeroit*, lesquels cõfirmeroient. 312. XXXII. *les temples*, le temple. 348. XXVI. *on conserua leur cité saine & sauue*; on les maintint en leur ancienne forme de gouuernement.

ES ANNOTATIONS.

EN la colonne 502. ligne XXII. au lieu de *dix deniers d'argent*, lisez, soixante. 736. XLVIII. *ils tenoient le monde estre comme tout ouuert*; le temple du monde estoit ouuert. 798. XXXVIII. lisez; habité d'Atlas, Italus qui vint là de Sicile. 854. 25. *Iamais il ne se reprẽd*, adioustez, ny ne reiette estãt couppé. 873. ligne derniere, *incombustible*, inextinguible.


DEVS NOBIS HÆC
OTIA FECIT.



TABLE DES MATIERES ET CHOSES NOTABLES CONTENVES EN LA PREMIERE DECADE DE TITE LIVE, & és Annotations de B. Viginere sur icelle.

A

albane

anchurus

B

blandine

C

centu-

chrysippe

comices

coronne

D

debtes

E

Erythres

le feu

G

H

hasta pura,

I

iupiter

K

L

mon-

ops

P

pasteurs

pilentum

Posthu-

Q

R

romains

S

samni-

senacu-

sibylle

statuts

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE SVR LA PREMIERE DECADE DE TITE LIVE, ET SVR LES ANNOTATIONS DE B. DE VIGINERE.







